

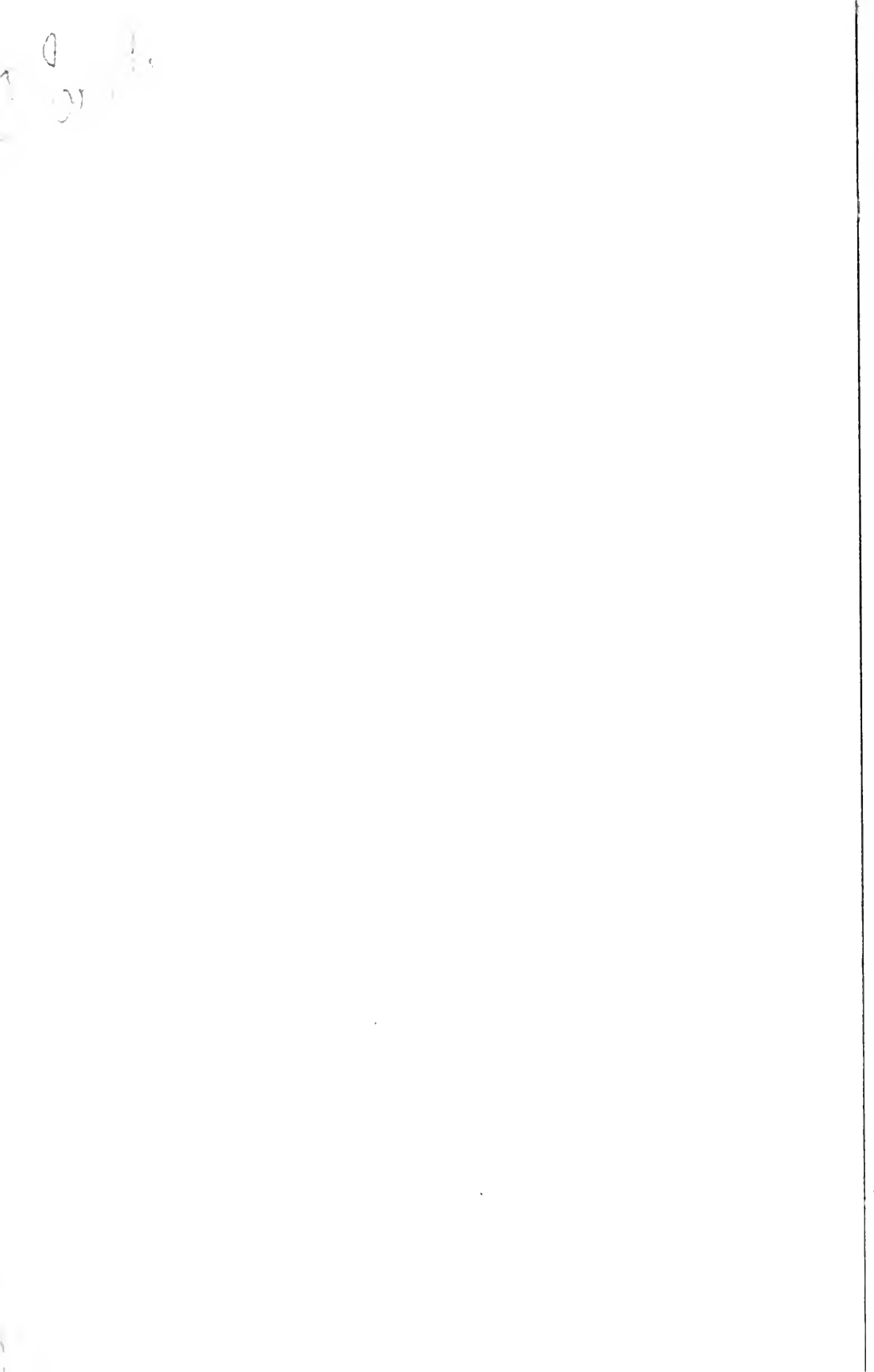






Tomato





DICTIONNAIRE CRITIQUE

DE

BIOGRAPHIE ET D'HISTOIRE.

L'auteur et l'éditeur déclarent se réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.
Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1867.

DICTIONNAIRE CRITIQUE

DE

ERRATA ET SUPPLÉMENT

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
ANCIEN HISTORIOGRAPHE ET ARCHIVISTE DE LA MARINE,
MEMBRE CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE,
AUTEUR DE L'ARCHÉOLOGIE NAUALE, DU GLOSSAIRE NAUTIQUE, DU VIRGILIUS NAUTICUS,
DE LA FLOTTE DE CÉSAR, ETC., ETC.

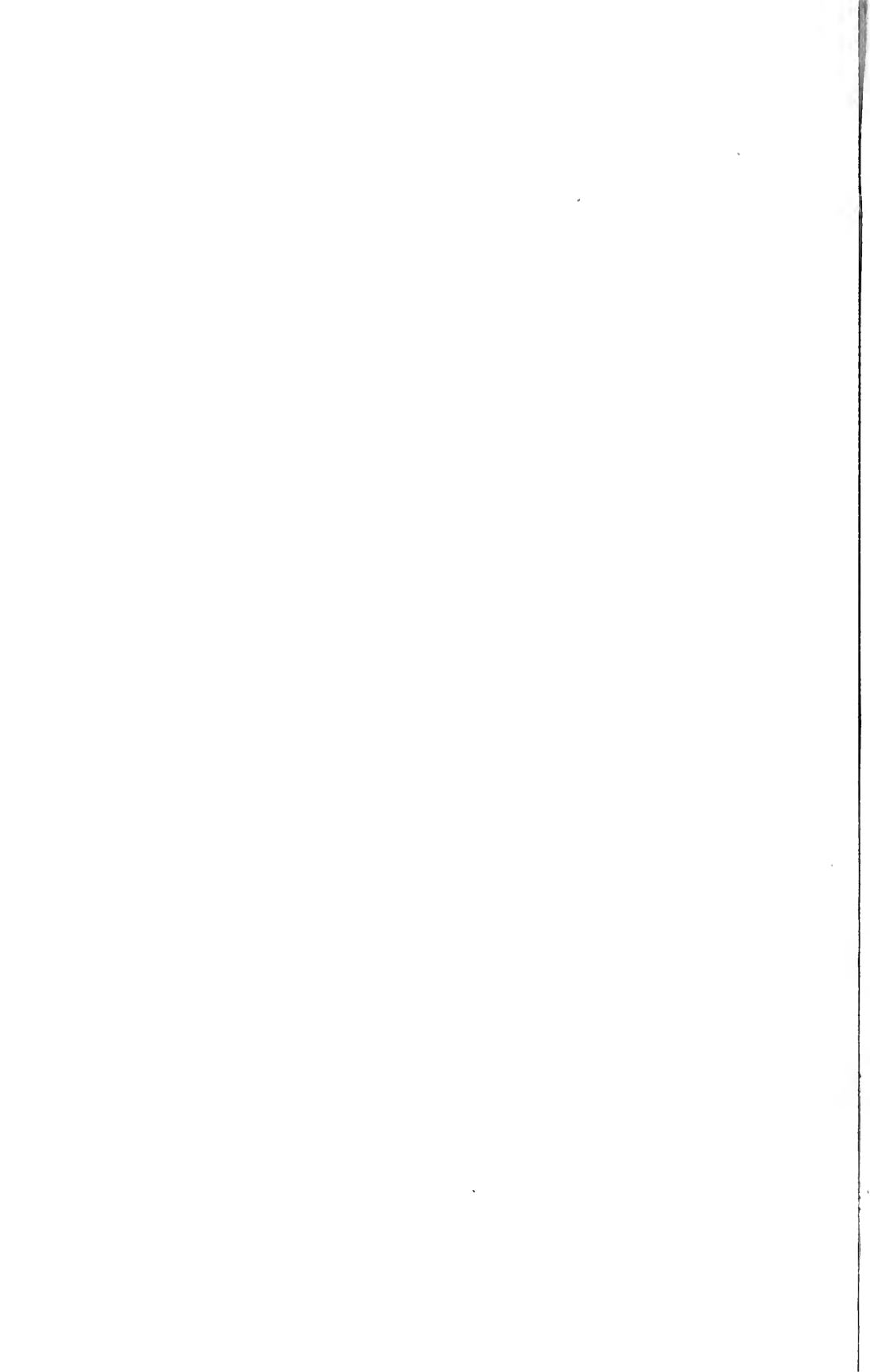


46863
30/10/99

HENRI PION, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE GARANCIÈRE, 10

1867



PRÉFACE.

De Minimis.

« Il paroît que M. Bayle a dessein de faire un ouvrage touchant les fautes que les » biographes ont fait (*sic*) en parlant de la mort et de la naissance des sçavans ; mais » c'est une matière bien sèche : cependant, comme il a de l'esprit, elle peut devenir » riche entre ses mains. » (*Ménagiana*, édit. de 1715, t. I^{er}, p. 293.) Il est à regretter que Bayle ait renoncé au projet qu'il avait eu, en 1692, et contre lequel lui-même présenta des objections qu'on trouva sérieuses, et dont la plus solide était que les fautes qui l'avaient frappé étaient légères et ne valaient pas qu'on fit un livre pour les relever.

Je suis, quant à moi, d'un tout autre sentiment sur cette question ; je crois qu'on ne saurait trop purger les biographies des erreurs qui les déshonorent.

Ce que Bayle pensait qu'il y avait à faire pour les savants, c'est-à-dire pour les lettrés ses prédécesseurs ou ses contemporains, — car il ne devait pas avoir songé aux savants, ridicules confrères de Vadius et de Trissotin, — j'ai essayé de le faire pour beaucoup de gens, hommes d'église, artistes, hommes de lettres, hommes de guerre, hommes du monde, et femmes célèbres, qu'ont mal connus les biographes les plus autorisés.

Ménage supposait que la matière de l'ouvrage proposé par Bayle était « sèche » ; mais il accordait qu'elle pouvait devenir riche entre les mains d'un écrivain qui avait « de l'esprit ». Je n'ai pas la brillante qualité que Ménage reconnaissait à Bayle et je ne me flatte pas d'avoir enrichi la matière que j'ai travaillée ; j'espère pourtant que le lecteur la trouvera moins pauvre que ne le craignait B. de La Monnoye, le second éditeur du *Ménagiana*.

Mon sujet, loin de me paraître aride, m'a semblé attrayant, amusant même. Sans doute, il était difficile à traiter, plus difficile peut-être qu'on ne peut le croire. Si chercher longuement, avec attention, sans se rebuter, est une grande peine, c'est aussi un grand plaisir. Découvrir est un vrai bonheur, ne découvrit-on que peu de chose, et ce peu de chose se rapportât-il même à un personnage peu connu, inconnu aujourd'hui, tout à fait oublié, digne cependant qu'on rappelle son nom, ou que, pour la première fois, on le mette en lumière.

« Mais si la postérité n'a gardé aucun souvenir de ce personnage, comment peut-il mériter qu'on le tire de l'obscurité où le temps l'a enseveli ? D'ailleurs, y a-t-il vraiment des déshérités de la gloire ? Le monde a-t-il été à ce point injuste ou ingrat qu'il ait perdu la mémoire d'un peintre estimable, d'un honnête écrivain, d'un héros de vertu ? »

Le monde n'a qu'un certain nombre de favoris ; il ne se souvient que des grands noms ; comme le Prêtreur, il ne saurait se préoccuper des petites choses. Il voit de loin et de haut. Il lui faut, pour qu'il soit frappé, des renommées hautes d'un certain nombre de coudées. Ceux qui travaillent pour lui ne le servent que trop bien de son goût ; leur paresse y trouve son compte.

Pour les entrepreneurs de Biographies et de Dictionnaires historiques, il y a quelques noms qu'on peut décentement présenter au lecteur délicat ; hors d'un cercle dont la circonférence tracée par l'habitude ne doit pas s'agrandir, rien. Le novateur qui s'avi-

serait d'ouvrir un peu le compas pour allonger le rayon de cette circonférence ne serait pas sûr d'être bien reçu; c'est ce qui fait qu'on emprisonne la biographie dans d'étroites limites convenues, et que les dictionnaires biographiques se succèdent et se ressemblent.

« Les biographies ne sont-elles pas déjà bien volumineuses? Pourquoi les grossir? Quand on devrait peut-être procéder par élimination, pourquoi procéder par addition? » Voilà ce disent les biographes qui ont d'excellentes raisons pour se défendre de faire autre chose que ce que l'on a fait avant eux. Et puis, où voulez-vous, n'est-ce pas, qu'on aille déterrer des morts que n'ont point exhumés Moreri et ses successeurs? Ce que n'ont dit ni Moreri, ni Bayle, ni Bernard de La Monnoye, ne vaut pas qu'on le dise, sans doute; *l'infima plebs* qu'ils ont dédaignée ne vaut pas qu'on songe à elle. Cela est tellement vrai que Ladvocat, Chaudon, Delandine n'ont rien ou presque rien ajouté à ce que leurs maîtres ont donné sur les hommes antérieurs à leurs époques; et leurs ouvrages ont joui d'une si bonne réputation que les auteurs de la *Biographie-universelle*-Michaud les ont soigneusement copiés, reproduisant, avec un respect qui honore ces scrupuleux copistes, les erreurs de noms, de faits et de dates, voire les fautes d'impression que leur fournissaient leurs devanciers.

Ainsi tout est fait et bien fait.

Qu'il y ait des erreurs consacrées par le temps, par la tradition, par le talent et la position littéraire du biographe, qu'importe!

Eustache Le Sueur meurt au convent des Chartreux, accablé sous les coups de l'envie, et pleurant sa femme et ses enfants que le ciel a ravis à sa tendresse; n'est-ce pas une poétique légende? Qui ne serait peiné jusqu'aux larmes en songeant au grand peintre martyr du génie et victime des coups du sort? Eh bien, ce drame touchant a été fait à plaisir. Le Sueur eut un émule et non pas un ennemi dans Le Brun; il ne perdit ni tous ses enfants ni son épouse; il mourut, non point dans les bras du prieur des Chartreux, mais dans l'île Saint-Louis, chez lui, assisté à ses derniers moments par Geneviève Goussé, sa bonne et tendre femme qui venait d'accoucher de son sixième enfant. Il mourut de maladie, comme le bourgeois le plus vulgaire, après avoir vécu gai, heureux, laborieux et modeste comme l'ouvrier le plus inconnu de son quartier. Et ce que je dis là est la vérité même, vérité démontrée par des documents dont l'authenticité ne souffre pas de doutes: voilà qui est étrange, n'est-ce pas? Voici qui ne l'est pas moins, je crois.

Voltaire conte un jour à un de ses familiers, pour expliquer sa maigreur et la délicatesse de sa santé, qu'il est venu au monde si faible qu'on fut obligé de l'ondoyer *in periculo mortis*. Le confiant ami répète l'anecdote, qu'on imprime, et la voilà courant les biographies comme la chose la plus certaine. Elle n'est pas vraie, cependant. Voltaire se trompait; et ce que, dans cette affaire d'un ondoisement, il croyait lui être personnel, appartenait non à lui, mais au second de ses frères, Armand Aronêt, né en 1685. Ceci est singulier, sans doute; rien n'est plus positif, et j'en apporte la preuve. (*Voyez* VOLTAIRE.) C'est là, je l'avoue, une bien petite chose et qui importe peu à l'histoire d'un grand homme. Mais, quand je ne ferais qu'une petite correction à chacun des articles biographiques qui ont attiré mon attention, quand je n'en retrancherais qu'une erreur en la remplaçant par une vérité bien constatée, n'aurais-je donc rendu aucun service? Et si ces vérités je les produis par centaines; si je lève une infinité de doutes; si j'éclaircis une foule de points obscurs; si j'ajoute un grand nombre de détails nouveaux aux détails déjà connus; si je débrouille des généalogies — non-seulement de grands seigneurs, bien que celles-ci aient occupé les Anselme, les d'Hozier, les Aubert de La Chesnaye des Bois, — mais encore d'artistes comme les

Quesnel, les du Moustier, Gërmain Pillon, les Mansart, Lancret ou d'autres; celles des gens de lettres comme Quinault, Piron, J. Bapt. Rousseau, Carmontelle, qui encore? ne serai-je pas véritablement utile aux biographes à venir, et à tout ce qui s'occupe des choses minimes qui intéressent les hommes dont les noms ont eu une célébrité, même d'un jour?

J'avoue, en toute humilité, que je suis de ceux qui se plaisent à la recherche de ces « misères-là », comme les appellent nos grands esprits. J'ai la vue courte, et le détail minuscule convient à mon œil, je veux dire à mon esprit myope. Je m'intéresse à une foule de faits microscopiques qui font pitié à ces historiens, à ces critiques de qui l'on dit et qui disent volontiers d'eux-mêmes qu'ils ont les ailes et le regard de l'aigle. *De minimis curo*, à la différence du Prêtreur, aïeul de ces heureux clairvoyants.

Si ces messieurs, les pères conscrits de la science, daignent par hasard, et en passant, s'occuper de Tabarin, de Mondor, de Brioché, des farceurs de l'hôtel de Bourgogne ou de la foire Saint-Germain, des comédiens du Marais ou de la troupe royale que gouvernait Molière, ils se contentent des renseignements qui leur sont fournis par les annotateurs de Boileau, ou par Le Mazurier, l'auteur de la *Galerie historique des auteurs du théâtre français*. S'ils sont curieux de savoir quelque chose de Fanchon, la vieilleuse célèbre de la fin du siècle dernier, ils recourent à la notice romanesque que mon ami, le bon M. Bouilly, écrivit pour servir de préface à la comédie qui eut tant de succès au Vaudeville dans notre jeunesse (1803); je ne me contente pas à si bon marché, moi. Il me faut des notions plus précises; je cherche, et, à force de patience, j'arrive à connaître les noms, les familles, les alliances de ces gens qui, malgré les dédains apparents de nos délicats, auront toujours le privilège d'exciter la curiosité.

Suard, l'élégant secrétaire de l'Académie française, parlant de La Bruyère (1781), dit: « On ne connoît rien de sa famille, *et cela est fort indifférent*. » Il y a du renard de la fable dans cette indifférence. Je suis bien sûr que si quelqu'un était venu apporter à l'honnête et bon académicien tout ce que mes recherches persévérantes m'ont appris de la famille du moraliste, Suard aurait accueilli avec plaisir une série de faits qui ne sont pas sans intérêt, à mon sens du moins. Sans doute La Bruyère ne sera pas un plus grand écrivain, son ouvrage ne sera pas plus parfait, parce qu'on saura qui fut son père, son aïeul, son bisaïeul et son frère; mais savoir cela et connaître un peu mieux qu'on ne l'a connu jusqu'ici le « fameux ligueur » de qui il descendait, n'est pas pour gêner les *Caractères* et pour amoindrir leur illustre auteur. Jean de La Bruyère vaudrait-il moins, si je montre qu'il naquit, non pas à Dourdan ou près de Dourdan, comme, d'après Moreri, l'ont dit Suard et tons ses biographes, mais à Paris, le 17 août 1645, sur la paroisse Saint-Christophe en la Cité? Je ne pense pas, et je crois que rectifier sur ce point Moreri, Suard et les autres, n'est pas chose indifférente.

Qui n'a pas lu que le grand chirurgien Ambroise Paré était liguénot, et que, malgré cela, le roi le sauva en le cachant dans je ne sais quelle armoire du Louvre, le jour de saint Barthélemy, en l'an de malheur 1572? Que devient cette historiette accréditée par Brantôme et Sully, si, en effet, Paré n'était pas calviniste? Il était catholique, et l'on verra par combien d'actes authentiques je le prouve. (*Voyez* PARÉ.)

Les habitants de la petite ville de Feletin, par un zèle qu'on ne saurait blâmer, ont élevé à la mémoire de « leur compatriote » Philippe Quinault un monument qui témoigne de leur goût, moins sévère que celui de Boileau, pour la poésie appliquée au drame lyrique. Le gouvernement s'est associé avec empressement à la pensée patriotique des habitants de la Creuse; il a fait exécuter le buste de Quinault qui devait être érigé sur la place publique de Feletin; puis il a permis à l'autorité de préparer une fête pour

l'inauguration de cette figure de pierre, guindée sur une fontaine, et de faire de la rhétorique reconnaissante au pied du monument ; tout cela est à merveille. Mais Quinault n'est pas né à Feletin, comme on s'en flatte là-bas ; Paris le réclame. Il est né dans la boutique d'un boulanger de la rue de Grenelle, sur la paroisse Saint-Eustache. Cela n'est pas indifférent aux Feletiniais, qui en sont pour la dédicace d'une fontaine utile — c'est l'essentiel — et pour leur éloquence, alors que le ministre de l'intérieur en est pour son adhésion et pour son buste.

Paris revendique bien d'autres hommes qu'on lui a ravis ou disputés. Je lui rends le plus grand marin français du XVII^e siècle, le brillant et solide officier qui illustra le nom de Trouville et que ses *Mémoires* et, après eux, la *Biographie universelle* donnent complaisamment au bourg de Trouville en Normandie, plus hardis en cela que le Moreri, qui se fait prudemment sur le lieu où prit naissance le héros triomphant et malheureux de la Hogue.

J'affirme son titre contesté de Parisien au rival de Jean Goujon, que les biographes font Manceau, attribuant à la petite ville de Loué l'honneur de lui avoir donné le jour. La Croix du Maine avait raison de dire Germain Pillon Parisien ; Moreri avait tort de le supposer mort en 1605 ; la *Biographie universelle* se trompait en le disant « fils de Germain Pillon qui cultivait la sculpture à Loué avec un talent remarquable. » Comme tous les enfants d'André Pillon, honnête tailleur de pierres qui vivait au quartier Saint-Jacques, Germain Pillon naquit à Paris de Jeanne Becque ; il y mourut en 1590. Je confesse que ces rectifications importent assez peu ; mais je crois qu'elles ne sont pas tout à fait inutiles. Mon travail sur Germain Pillon ne s'est pas borné d'ailleurs à constater le lieu de sa naissance et le jour de son décès ; il fait connaître la famille du grand artiste, ses mariages, ses enfants et quelques faits intéressants pour l'histoire de sa vie et pour celle d'un de ses fils, homme de talent qui aurait eu sans doute un nom si son père n'avait pas manié le ciseau avant lui.

Savinien Cyrano de Bergerac, aussi célèbre par sa bravoure insensée comme duelliste, que par sa « burlesque audace » comme poète, nous intéresse surtout, auteur de deux scènes plaisantes que Molière s'appropriâ, les reconnaissant pour être de son bien. (*Voy. 2. MOLIERE*) Cela suffit pour que nous désirions savoir de lui autre chose encore que sa conversion et son inhumation au convent des Filles de la Croix. Ses éditeurs n'auraient pas demandé mieux que de connaître la famille de l'auteur de *La mort d'Agrippine*, du *Pédant joué* et du *Voyage dans la lune* ; pourquoi n'ont-ils pas cherché les documents qui pouvaient leur procurer cette connaissance ? J'ai pris cette peine, quant à moi, et je donne aux futurs biographes de Cyrano, son père, sa mère, son frère, ses neveux et, je crois aussi, sa tante, cette prieure du convent de la Croix, cachée au monde sous le nom mystique de Marguerite de Jésus. Ce n'est pas la me bien grande découverte, j'en conviens ; mais telle qu'elle est, elle a, je crois, son prix. Je me tiens pour assuré que mon savant ami, le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), qui a récemment publié une bonne édition des œuvres de Cyrano, sera plus que moi de mon avis.

Ceux qui ont écrit sur Marion de L'Orme l'ont fait naître, les uns à Châlons-sur-Marne, les autres à Blois, ou partout ailleurs où l'on a trouvé un acte de naissance d'une Marie de L'Orme, venue au monde vers le commencement du XVII^e siècle. Ils ont fait mourir la belle et célèbre courtisane, ou en 1706, à quatre-vingt-onze ans, ou en 1741, à l'âge de cent vingt-six ans, sur la foi de Jean-Benjamin de La Borde, homme d'esprit, musicien, valet de chambre de Louis XV, puis fermier général, qui s'avisa, pour s'amuser aux dépens du public parisien, d'imaginer que la maîtresse de Cinq-Mars, la brillante Marion, n'était autre qu'une certaine Marie Grappin dont toute la célébrité

consiste en trois veuvages, si, en effet, elle fut trois fois veuve. Eh bien, mademoiselle de L'Orme, fille de M. Delon, sieur de L'Orme, naquit à Paris, et y mourut, sur la paroisse de Saint-Gervais, en 1650, non comme le dit Tallemant des Réaux à l'âge de trente-neuf ans, mais âgée d'un peu plus de trente-sept ans seulement.

Marion de L'Orme avait devancé de sept années Ninon de Lenelos, dans ce monde où toutes deux devaient bien vite conquérir une célébrité fâcheuse; car mademoiselle de l'Enclos n'était pas née le 15 mai 1616, comme l'ont énoncé les continuateurs de Moreri, ni en 1615, ainsi que l'ont dit quelques historiens de la spirituelle et séduisante Ninon, mais le 10 novembre 1620. Selon le Moreri, elle mourut le 17 octobre 1706, âgée de quatre-vingt-dix ans et cinq mois; mais en réalité, elle décéda le 17 octobre 1705, âgée de quatre-vingt-six ans ou environ. Il n'y a pas beaucoup à se féliciter sans doute d'avoir découvert cela; mais, j'ai besoin de le répéter, c'est aux petites choses que je m'attache, parce que je crois qu'elles ont leur importance, et qu'il n'est si petite erreur qu'il ne soit bon de corriger.

Ainsi, Bayle qui voulait faire un dictionnaire des fautes commises par Moreri à propos de la naissance et de la mort des hommes importants dans les sciences et dans les arts; Bayle qui avait apparemment fait des recherches sérieuses pour corriger le biographe de 1673, parlant de Charles Le Brun, à qui il consacre un article dans son *Dictionnaire critique*, avance que le premier peintre de Louis XIV naquit en 1618. S'il avait recouru aux sources des informations précises, il aurait vu qu'il se trompait, et que Le Brun vint au monde à Paris, le 24 février 1619; l'acte rédigé dans la sacristie de Saint-Nicolas des Champs le dit positivement. Comment arriva-t-il que le membre de la famille de Le Brun qui fit graver sur la pierre du monument élevé dans la chapelle de saint Charles, à Saint-Nicolas du Chardonnet, la longue inscription qu'on y lit, en souvenir de la vie et de la mort du peintre célèbre, ait pu dire que Charles Le Brun naquit le 22 mars 1619? Cette erreur ne s'explique pas, ou plutôt elle s'explique par la négligence qu'on remarque dans tout ce qui se fait en matière de biographie. Au lieu de recourir aux documents authentiques, on s'en rapporte à un souvenir que l'on croit fidèle, à une tradition établie dont on n'a guère souci de critiquer l'origine, et l'on met en lumière un mensonge, accepté bientôt par tout le monde et contre lequel la vérité démontrée par des pièces officielles, par des actes authentiques, aura peut-être bien de la peine à prévaloir.

Les biographies françaises — je n'ai pas ici à m'occuper des autres et n'ai point à faire leur procès — sont toutes entachées de fautes qui les rendent suspectes aux gens d'étude et dangereuses aux gens du monde, portés à les croire fidèles et qui ne sauraient douter de leurs assertions, connaissant les noms des écrivains recommandables qui se sont associés pour la composition de ces volumineux ouvrages. Ces écrivains, il faut le dire à leur décharge, ont une excuse: ils n'ont pas le temps de mieux faire. Les libraires les payent mal; et ils ne sauraient pour le prix qu'on leur donne se livrer au pénible travail d'exploration qui devrait précéder la rédaction des articles. Quand je me souviens que telle des notices qu'on trouvera dans l'ouvrage que j'offre au public ne m'a pas coûté moins d'un ou deux mois de soins préliminaires, je suis tenté d'absoudre les biographes qui n'ont pas eu le courage de prendre le parti que j'ai embrassé, je puis le dire, avec amour. Il n'y a, en effet, que la passion capable de soutenir celui qui se met à la poursuite des faits dans l'obscurité dont le temps les a couverts. La passion seule peut triompher des dégoûts qu'amènent les recherches faites parmi de vieux titres d'une lecture souvent difficile et où il faut se frayer un chemin avec une patience infatigable et une heureuse sagacité. Le temps et l'habitude développent la sagacité; la patience, le temps l'use vite, si l'on n'a pas la volonté forte que nourrit la passion.

La patience ne me manque pas, quand j'aime le travail que j'ai entrepris. Deux ouvrages de longue haleine¹ témoignent pour moi sur ce point; celui que le lecteur a maintenant sous les yeux prouvera, j'espère, que cette fois encore j'ai su cultiver une qualité, la seule dont je puisse me vanter.

Un mot sur les *choses* qui ont, dans ce dictionnaire, leur place à côté des *hommes*. Je crois qu'elles ont toutes leur intérêt. Il en est de piquantes, il en est d'une importance réelle. Parmi les premières, la nomenclature des Astrologues et des Baladins en titre d'office; celles des Nourrices des Rois et Princes français; des renseignements précis sur les Couleurs, les Mots et les Devises qu'avaient adoptés les Rois de France, des articles sur Arlequin, Jocrisse et Pantalon. Parmi les secondes, le dernier mot sur le naufrage du vaisseau *le Vengeur*, une note sur l'antique Port de Carthage, l'histoire des Chevaux de Venise, celle de toutes les Ambassades de Siam, celle des statues de la place Vendôme, etc., etc. Peut-être le lecteur saura-t-il gré à l'auteur de n'avoir point négligé de les recueillir pour les lui présenter.

Il est inutile de dire que les nombreuses signatures de personnages importants que je donne ici sont mieux qu'un vain ornement et que c'est une richesse véritable pour ce livre.

Mais cet ouvrage n'est point un *livre*, à proprement parler, c'est quelque chose d'analogue à ce grand bahut où l'on suppose à tort que Du Cange entassait les extraits innombrables, matériaux précieux pour son Glossaire de la basse latinité; c'est un de ces recueils auxquels au XVIII^e siècle on donnait le nom de « Cabinets »; c'est un sac à documents, que sais-je? La rédaction y a peu d'importance, l'esprit n'y a aucune part.

Si j'avais été libre de choisir son titre, j'aurais désigné cette collection par ces simples mots : « *Documents inédits pour servir à l'histoire de quelques hommes et de certaines choses* »; mais on a trouvé des objections à cette étiquette, et j'ai dû céder. On a pensé que je pourrais intituler ce recueil de renseignements : « *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, » en ajoutant à ce premier énoncé ces mots explicatifs : « *Errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques, d'après les documents authentiques inédits.* » Ce titre, en effet, a assez bon air; il dit clairement ce qu'il veut dire et fait comprendre convenablement l'intention de l'auteur et la vocation du livre. Il a peut-être l'inconvénient de paraître ambitieux et pédant; mais si l'ouvrage est gros de choses nouvelles, ces choses fussent-elles minimes, s'il corrige un nombre immense d'erreurs qui n'ont pour elles que l'autorité de l'ancienneté, ces erreurs ne fussent-elles pas d'une importance extrême, si les corrections et les additions qu'il apporte et propose aux historiens et aux biographes ne doivent rien à l'hypothèse, si chacun des *errata* que je signale, chacun des faits nouveaux que j'enregistre est fondé sur un document authentique, on vaudra bien, j'espère, pardonner à ce titre son apparente outrecuidance.

Nos éditeurs savent mieux que nous comment un livre doit se présenter devant le public. Le libraire Ladvocat, qui eut de la célébrité pendant la Restauration, et vendit tant de papier blanc dans de gros volumes si peu remplis, Ladvocat nous disait : « Vous » écrivez vos livres et nous les faisons. » Dans le sens où il l'entendait je ne sais pas faire un livre; ce que je sais à peu près, c'est ce qui doit y entrer pour qu'il soit utile au plus grand nombre, et j'ai fait tous mes efforts pour que, sous ce rapport au moins, le présent répertoire satisfasse ceux à qui il s'adresse.

J'aurais pu être piquant par la forme; j'aurais pu rechercher l'anecdote, raconter de nouveau sur chacun des personnages, objet de mes études, ce qu'on en a raconté

¹ L'*Archéologie navale* (1840), et le *Glossaire nautique* (1848-50).

déjà plus d'une fois, et faire comme les historiens modernes qui, pour être neufs, n'ont rien trouvé de mieux que de reprendre les vieilles histoires et de les accommoder à leur façon; mais, outre que je n'ai pas le goût des morceaux qu'on a touchés et que j'aime fort les choses originales, le but que je me suis proposé pouvait être atteint sans que je me misse en frais de style. Être clair et simple était tout ce qu'il fallait. J'étais sûr d'être assez piquant si, aux erreurs que le temps a rendues respectables, j'opposais des vérités démontrées par des témoignages irréfutables, si je comblais quelques-uns des vides que les biographies les plus complètes ont laissés dans leurs colonnes si chargées de noms propres. Je n'ai pas entrepris de reprendre un à un tous les articles consacrés par les biographes aux personnages qu'ils ont choisis pour écrire leur histoire; la tâche eût été trop longue et la vie d'un homme n'y eût pas suffi. J'ai choisi, un peu arbitrairement je l'avoue, les sujets qui ont occupé mon attention; peut-être trouvera-t-on que mon choix n'est pas tombé sur des hommes indignes d'intérêt. Mon projet avait été d'abord de faire un petit volume de curiosités biographiques, mais le plan que je m'étais tracé s'élargit bientôt, et, insensiblement, prit les développements qui sembleront peut-être trop grands et trop restreints tout ensemble à quelques-uns des curieux qui ouvriront cet ouvrage avec le désir d'y trouver les seules choses qu'ils aiment, et qu'ils seront probablement fâchés de n'y pas rencontrer.

Pour éviter tous ces mécomptes, je dois avertir que je ne puis pas être complet, que mon intention n'a pas été de l'être.

Si je me suis occupé, pour contenter les amateurs d'estampes, d'un certain nombre de graveurs en taille-douce sur lesquels on avait peu de détails exacts ou dont on connaissait seulement les noms attachés à quelques œuvres, je n'ai pas prétendu étendre mes recherches à ce qui pouvait intéresser la vie de tous les graveurs. Je ne me suis obligé à rien envers personne.

Les savants qui s'occupent des médailles françaises trouveront ici des notices sur certains des plus habiles graveurs des XVI^e et XVII^e siècles, sur des maîtres dont on connaît quelques pièces sans rien connaître de ce qui les regarde personnellement, mais ils ne doivent pas s'attendre à rencontrer ici une biographie ou du moins des documents pour une biographie de tous les graveurs en monnaies, en médailles ou en cachets.

Les amateurs du théâtre ne seront pas plus heureux; ils auront sur la plupart des comédiens des trois troupes royales qui vivaient à Paris, pendant et après le règne de Molière, des articles plus exacts, quant aux faits principaux, que ceux de la *Galerie* de Le Mazurier; mais ils regretteront que je n'aie pu trouver, pour des acteurs souvent nommés, les titres authentiques dont j'avais besoin pour dresser leur état civil. Si les amateurs dont je parle trouvent sur Le Kain, Prévillo, Talma, mademoiselle Mars, le comédien chanteur Martin, des renseignements positifs, ils seront fâchés peut-être de n'avoir rien sur tant d'autres gens de talent qui ont honoré le théâtre français. Par compensation, je leur donne quelque chose de tout à fait inédit sur l'homme qui tenait l'emploi de Tabarin à la place Dauphine, sur celui que le peuple nommait « M. de Mondor »; sur les Datelin qui ont honoré le nom de Brioché; sur le célèbre opérateur romain Contugi, qui prenait le nom de *l'Orviétan*; sur Biancolelli, et Tiberio Fiorelli, qui donnèrent la vie aux masques d'Arlequin et de Scaramonche; sur d'autres encore, Bobèche et Galimafré, par exemple, et même sur Moritz von der Beck qu'on nommait Maurice, et sur Hall, deux célèbres sauteurs et danseurs de corde qui firent l'admiration de Paris et de Londres.

J'aurais voulu, en ce qui touche aux architectes, aux peintres, aux sculpteurs et aux musiciens, être moins incomplet que je ne le suis, mais les personnes qui s'intéressent particulièrement à ce qui regarde ces artistes remarqueront, j'espère, que je n'ai point

négligé les plus renommés d'entre eux, et que j'ai ajouté à la liste de ceux dont les noms figurent dans les dictionnaires historiques un grand nombre d'hommes qui, dans leur temps, avaient assez de mérite pour que nos rois les employassent aux travaux qu'ils faisaient exécuter dans leurs châteaux. Ceux-là, négligés par les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de l'art en France, j'ai cru devoir les faire connaître, pour être juste, enfin, à leur égard.

Quant aux gens de lettres, on trouvera ici des articles sur quelques-uns seulement, mais non pas des moins illustres; ainsi : Pierre de Lestoile, Marot, Corneille, Racine, Molière, Boileau, Malherbe, Cyrano, Conrart, Chapelain, La Bruyère, Le Sage, Quinault, Voltaire, Beaumarchais, Lattaignant, etc. Les femmes célèbres ont aussi leur place dans ce catalogue, où j'ai fait entrer, avec mademoiselle de Lenelos et mademoiselle de l'Orme, mesdames Mancini, de Montespan, de Maintenon, de Sévigné, de la Vallière, de Pompadour, de Boufflers, du Barry, de Delfand, Fanchon la Vieilleuse, la Brinvilliers et Marie Mignot.

Et à propos de Mignot, je n'ai point négligé cet honnête pâtissier-traiteur de la rue de la Harpe, que Boileau calomnia si vilainement dans une de ses satires. J'ai aussi fait connaissance avec une autre de ses victimes, le cabaretier Crenet. J'ai fait la généalogie de Boussingault; je me suis enquis du perruquier l'Amour, le héros du *Lutrin*. Ayant trouvé ce qui intéresse Boussingault, Crenet et Mignot, pouvais-je ne pas chercher ce qui regarde Procope le cafetier, et le traître Ramponneau, et la limonadière madame Laurent. Ma curiosité un peu vagabonde a voulu se satisfaire au chapitre des Fous et des Nains qui vivaient chez les Rois, les Reines, les Princes et certains grands seigneurs, et j'ai trouvé assez de renseignements sur ces familiers des palais pour composer de longs chapitres. Quand je me suis occupé du cardinal de Richelieu, je n'ai pas pu ne pas songer aux nobles têtes tombées sous sa volonté, et j'ai voulu connaître les bourreaux qui les abattirent, de là mon chapitre sur les Exécuteurs.

On le voit, l'ouvrage que j'offre humblement au public est fait pour tout le monde : pour les gens de loisir qui aiment à remplir quelques heures de leurs journées par des lectures facilement instructives; pour les amateurs des beaux-arts dont le nombre est aujourd'hui si grand en Europe, pour les hommes d'étude qui recherchent la vérité en toutes choses; pour les personnes qui s'occupent de l'histoire du théâtre; enfin, pour tous ceux qui possèdent une des biographies — universelles ou non, — un dictionnaire historique. La naissance des personnages, leur mort, leur famille, leurs alliances, le milieu dans lequel ils vécurent, enfin leur vie intime, voilà ce dont je me suis surtout préoccupé, tellement que je pourrais dire que j'ai écrit l'histoire privée des individus et dressé leur état civil. Mon livre est un véritable dictionnaire généalogique des gens de rien — comme les appellent les gens de quelque chose — pauvres hères que leur condition a écartés des registres dédaigneux de Messieurs les généalogistes du Roi.

Ce n'est pas que je n'aie point fait sa part à la noblesse que les d'Hozier ont inscrite dans le « Livre d'or » des patriciens français. Pour elle j'ai recueilli les mentions d'actes qui peuvent être utiles aux familles titrées et à leurs historiens, actes certainement ignorés de la plupart de ceux qu'ils intéressent, actes qui dorment dans les archives de l'état civil et des études des notaires de Paris.

Le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* n'a la prétention de remplacer aucun des recueils biographiques, aucun des dictionnaires historiques accueillis jusqu'ici avec faveur par le public; son ambition est plus bornée : prendre sa place à côté de ces ouvrages utiles dont il signale les erreurs — non pas toutes assurément — en les relevant, et les lacunes — un grand nombre au moins — en les comblant, est tout ce qu'il prétend. Se faire accepter à titre d'*Errata* et de *Supplément* est tout ce qu'il es-

père. Je ne puis le recommander que par un mérite : il porte à toutes les pages, je crois, la marque du soin le plus minutieux. Les additions et les rectifications y sont innombrables; toutes n'ont pas une égale importance, mais beaucoup présentent un intérêt utile. Il n'en est point, je le répète, qui n'ait pour garant un acte authentique, un document officiel. Je n'ai rien donné à la fantaisie, au roman; tout ce que contient ce volume est de la petite histoire, mais enfin c'est de l'histoire.

« Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? » se demandait Voltaire à la fin de son écrit relatif aux *Mensonges imprimés*; je répondrais comme lui : « Je ne gagnerai rien, sans doute; mais il faut s'accoutumer » à chercher le vrai dans les plus petites choses, sans cela on est bien trompé dans les » grandes. »

Les recueils biographiques, les dictionnaires historiques sont des œuvres collectives; c'est leur avantage et leur inconvénient. Une association de gens de lettres distingués, de professeurs connus, offre au lecteur une garantie qu'il est tout naturellement disposé à accepter; mais la responsabilité divisée en parts infinies n'incombe plus à personne. Je me suis privé du secours de savants collaborateurs dont les noms auraient donné un grand lustre à ce recueil; j'ai fait mes recherches moi-même, j'ai vu les pièces de mes propres yeux, je n'ai eu à me fier à personne, c'est-à-dire à me défier de personne; mes seuls collaborateurs ont été le temps, la patience, le courage et le désir de faire une œuvre utile.

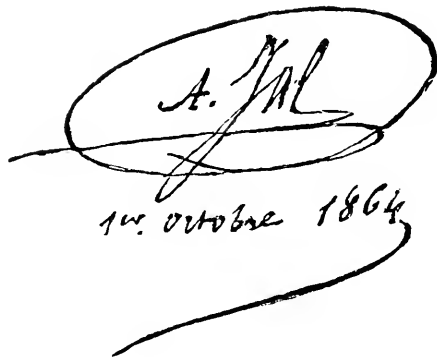
Si aucune plume n'est venue à mon aide, bien des hommes se sont empressés de me secourir de leurs conseils et de me faciliter les recherches que j'avais à faire; je leur dois témoigner ici une vive reconnaissance. Comment en nommer un sans les nommer tous? Et comment nommer tous ceux qu'à la Bibliothèque impériale j'ai fatigués de mes importunités et que j'ai trouvés toujours prêts à m'indiquer les bonnes sources, à me communiquer les livres curieux, les manuscrits utiles, les estampes intéressantes, les médailles que j'avais besoin de connaître? Et Messieurs les Archivistes de l'Empire, et leurs confrères les Archivistes de la guerre, de la préfecture de police et de la ville de Paris, si empressés, si obligeants, comment inscrire ici tous leurs noms? Un ouvrage sérieux de la nature de celui que j'avais entrepris est impossible à faire, si l'auteur ne trouve chez tous les fonctionnaires que je désigne ici le dévouement amical que j'ai trouvé en eux et dont je les remercie de tout mon cœur. Si mon dictionnaire vaut quelque chose, c'est à eux qu'il devra de n'être pas indigne d'éloges.

Plusieurs de MM. les notaires de Paris ont bien voulu me permettre de consulter les répertoires des anciens actes passés chez leurs prédécesseurs des trois derniers siècles, et aussi les minutes de ces actes quand le temps et les hommes les ont respectées; les noms de ces honorables officiers ministériels se lisent partout dans cet ouvrage, le public saura donc à qui j'ai des actions de grâces à rendre, en ce qui est des documents notariés que je cite, pièces qui m'ont été très-libéralement communiquées. Les Archives des notaires sont pour l'histoire de précieux dépôts de renseignements; il est bien à regretter que la riche compagnie dont chaque membre garde les archives de son étude n'ait pas cru devoir créer un dépôt d'Archives générales du notariat de Paris, où tous les cent ans au moins seraient venus les registres et les layettes de chaque office. Ainsi auraient été préservés des papiers intéressants, que leur âge a rendus méprisables pour quelques-uns, qui les ont exposés au vent de greniers mal fermés ou à l'humidité de caves dans lesquelles les domestiques vont chercher des aliments pour le feu, quand d'autres, gênés par l'espace, les livraient à la beurrière ou les condamnaient à une lacération complète, afin que les secrets qu'ils contenaient fussent gardés à jamais. Il serait temps encore de créer une institution

dont l'absence est vraiment regrettable. Une des grandes villes de l'Empire a donné l'exemple d'une fondation de cette espèce; pourquoi ne le suivrait-on pas?

Une source précieuse d'informations à laquelle il m'a été donné de puiser largement et que je ne puis oublier d'indiquer, parce que bien des gens peuvent avoir intérêt à la connaître, c'est le vaste recueil de documents qu'ont réunis dans leur cabinet, MM. Picque, L. Cotteret et Manigot. Bien des familles ont eu déjà à recourir aux registres que ces généalogistes conservent (au n° 5 de la rue Saint-Martin) et qui forment une des collections les plus curieuses et les plus utiles de cette ville de Paris aux riches collections.

J'ai eu soin de citer tous les auteurs dont j'ai mis à contribution les travaux; je souhaite que ceux qui puiseront dans le présent livre veuillent bien ne pas oublier de dire où ils ont pris ce qu'ils m'auront emprunté. Il n'y a pas, j'en conviens, un grand mérite à avoir fait ce que j'ai fait; mais enfin plus de quinze années de patientes recherches et de rudes fatigues me rendent, je crois, le très-légitime propriétaire des choses que j'ai si péniblement acquises, et je voudrais bien que l'on reconnût mon droit à cette propriété en déclarant avec loyauté ce qu'on a tiré de ce dictionnaire.



A. Jal

1^{er} octobre 1864

A Chatenay (Seine).

DICTIONNAIRE CRITIQUE

DE

BIOGRAPHIE ET D'HISTOIRE.

A

ABB

1. ABBATE (NICOLO DELL'). ?4512—1570?

Ce peintre, né à Modène vers 1512, dit-on, et mort à Paris en 1570, ce que je n'ai pu vérifier, passa longtemps pour l'auteur d'un *Mariage mystique de Sainte Catherine*, que possède le musée du Louvre. M. Frédéric Villot s'est cru autorisé à donner à Mazzola ce tableau, d'ailleurs assez peu intéressant. Dans sa *Notice* des tableaux italiens, M. Villot dit : « Malgré l'autorité des inventaires, cette composition nous semble dans le style de Mazzola. » Je n'ai pas d'objection contre cette attribution nouvelle; je connais trop peu Nicolò dell' Abbate et Mazzola pour contredire un critique qui agit dans toute la plénitude de son droit. — Je ne sais ce qu'ont pu devenir un *Enlèvement de Proserpine*, qui était un des ornements de la salle de billard du Palais-Royal, encore en 1749, selon d'Argenville (*Voyage pittoresque de Paris*), et une *Mort d'Agamemnon*, qui se voyait au-dessus de la porte d'entrée de la bibliothèque de l'ancien collège de Louis-le-Grand. Trois *Bacchantes*, peintes sur trois des portes d'une grande salle située au rez-de-chaussée de l'hôtel de Toulouse, passaient pour être de Nicolò dell' Abbate; mais comment accorder cette tradition avec la date de la construction de l'hôtel, qui ne fut bâti qu'en 1620 sur les dessins de François Mansart? Nicolò était mort soixante-dix ans avant que Mansart commençât son œuvre; les peintures de Nicolò, faites pour d'autres places, avaient-elles été rapportées aux portes de la salle en question? Voilà ce que je ne saurais dire. La chapelle de l'hôtel de Soubise fut peinte tout entière par Nicolò dell' Abbate, selon d'Argenville; mais si l'hôtel de Soubise ne fut bâti sur l'emplacement de l'hôtel de Guise que vers 1706, par le Maire, ainsi que le veulent les historiens de Paris, comment Nicolò y aurait-il travaillé? Dans la reconstruction, la chapelle fut-elle conservée, et les peintures faites pour le cardinal de Lorraine ou pour le prince de Joinville, son neveu, existaient-elles encore en 1749? Voilà de petites difficultés dont je laisse la solution à plus savant que moi. Dezallier-d'Argenville faisait *de visu* son *Voyage à Paris*; la chapelle était là, il en décrit toutes les peintures, qui furent, selon lui, retouchées par les Boullogne; fut-il bien renseigné sur le fait de l'auteur ancien de ces ouvrages? Je ne sais.

ABI

2. ABBATE (GAMILLO DELL'). ? — 1574?

Fils de Nicolò dell' Abbate, il vint en France avec son père, et avec lui travailla, sous la direction du Primaticci, à la décoration du château de Fontainebleau. Comme Nicolò, Camillo ou Giulio Camillo — ainsi le nomment quelques auteurs — fut habile dans l'exécution des ornements, fleurs, oiseaux et grotesques, genre de décoration où excellait leur maître, Roggiero Roggieri, employé aussi aux travaux de Fontainebleau. Camillo dell' Abbate mourut en 1571, ayant la charge de « surintendant des peintures de Fontainebleau », ce que m'apprend le passage suivant d'une liste des « Pensionnaires du Roy » pour l'année 1571, que je trouve aux Manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans le volume n° 852 de Dupuy : « Camille de Liabati (*sic*, » pour : degli Abbati), painetre et superjntendant » des peintures de Fontainebleau... m^c liures. » A la marge de la liste, je lis ces notes : « Mort. En » sa place Roger de Rugery. » J'aurais voulu pouvoir donner la date précise de la mort de Camillo dell' Abbate, mais le registre des décès de la paroisse de Fontainebleau ou d'Avon — car Fontainebleau n'est paroisse que depuis 1624 — manque aux archives d'Avon; c'est au moins ce qu'a bien voulu me dire M. Champollion-Figeac, par sa lettre du 13 janvier 1856, en réponse à celle que je lui avais adressée à Fontainebleau pour m'éclairer sur cette question.

ABBESSE, chef et général de l'abbaye de — Titre que prenait l'abbesse de Fontevault. — *Voy.* MORTEMART.

ABISSE (CHARLES DE). 1571—79.

« Nous, Charles de Abisse, cheualier de lordre du Roy et cappitaine d'une de ses gallaires, confessions auoir eu et receu en ceste ville de Bourdeaux de M^c Louys Felix, conseiller dudict seigneur tresorier et recepueur général de la marine de Leuant la somme de-uzze cens liures tournois en testons à XII s. piece et pignatelles, et ce sur lestat, solde et entretenement de la gallere dont j'ay echarge, durant le quartier d'auril, may et juing année mil cinq cens soixante dix, de laquelle somme de X^c l. tournois ie me tiens contant et bien payé et en ay quitté et quitte led. Felix, tresorier susdict et tous aultres,

Tesmoing la presente que j'ay pour ce signée de ma main du seing accoustumé et a jcelle faict mettre le cachet de mes armes audict Bourdeau ce seiziesme jour de juing, l'an mil cinq cens soixante onze. (Signé) CHARLE DE ABISSE. » (Le sceau a disparu.) Au dos : « Pour servir de quittance de la somme de vnze cens liures tournois. » (Arch. de la Mar., vol. Officiers de Marine, Quittances, 1481-1706). — Je trouve dans les papiers de la Prévôté de la maison du Roi cette mention : « Charles de Abisse, capitaine de guallaires du Roy, condamné par arrêt de la prévosté à payer 860 livres à Claude de Bergerac, sieur du Chesnay (Arch. de l'Emp., V. 679). Que s'était-il passé entre Abisse et le sieur du Chesnay? C'est ce que je n'ai pu parvenir à savoir.

ABLURATIONS.

Je lis dans le registre des Abjurations faites entre les mains des curés de Saint-Barthélemy, de 1664 à 1791, la singulière mention qui suit, sous la date de novembre 1665 : « Un homme fort scauant dont on ne dit pas le nom, tant parce qu'il est à présent dans l'ordre sacré de prestrise que parce qu'il est le nepveu d'un ministre qu'on espargne de nommer, de peur le couvrir de honte, de bassesse et d'ignorance ou d'infidélité volontaire, a renoncé à toutes les erreurs, fourbes et mensonges de l'heresie qu'il auoit jusque-là professé (sic) et tenue malicieusement. » J'ai vainement tenté de connaître le ministre protestant dont le neveu se convertit à la religion catholique en novembre 1665. — *l'oy.* DA COSTA, FORANT, SARRBAT (Isaac).

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT = NICOLAS FREMONT d').

XVII^e siècle.

Sur le premier de ces deux littérateurs morts calvinistes, voyez ci-dessous l'article PATRU. Quant au second, neveu de l'autre, voici une note que j'ai trouvée dans un « *Estat... des personnes... sorties du royaume à cause de la religion, sans la permission du Roy.* » (Bibl. imp., *Révocation de l'édit de Nantes*, Mss. Supplém. français 791 $\frac{5}{2}$) : « Le sieur d'Ablandourt, dans l'enclos du Temple, auoit vne maison qu'il a vendue par acte sous seing priué et que l'on dit antidaté. Feurier 1687. » On sait que Fremont d'Ablandcourt mourut à la Haye en 1693.

ABONNEMENTS A L'OPÉRA.

1741.

« Furent presens noble homme M^r Pierre Guyenet (*l'oy.* ce nom) et sieur Edme de Lorne de Fontenay, intéressé dans les affaires du Roy, demeurant à Paris rue du Hazard, paroisse Saint-Roch; lesquels ont reconnu .. que moyennant la somme de quinze cens liures... le sieur Guyenet a abonné et abonne par ces presentes ledit sieur de Lorne aux parterre, amphitéâtre, premier et second balcon, et à l'égard des premieres loges, immediatement après le prologue finy, avec la faculté toutesfois d'y entrer avant ledit prologue ou y amenant compagnie, pendant tout le temps qui reste à expirer dud. privilege, pour entrer par luy dès ce jour et quand bon luy semblera à toutes les représentations d'operas, ballets et autres divertissements qui se joueront sur le théâtre du Palais-Royal ou ailleurs, si ledit privilege y estoit transféré, sans pouvoit par ledit sieur Edme de Lorne céder son droit du present abonnement à qui que ce soit n'estant accordé que pour luy seul et sans qu'il puisse prétendre aucune restitution de tout ou de partie de lad. somme de 1500 liv., soit en cas de maladie, service du Roy ou autrement,

bien entendu aussy que ledit sieur Guyenet de sa part ne pourra céder son dit privilege... qu'à la charge du présent abonnement.

Fait et passé en l'étude de Bontet, notaire, à l'égard dud. sieur de Lorne, et à l'égard dud. sieur Guyenet en sond. appartement au Palais-Royal, l'an mil sept ceut onze le vingt-deuxiesme jour d'aoust avant midy et ont signé

GUYENET, LORNE DE FONTENAY.

(Minutes de M^r Bouclier, notaire.)

J'ai vu parmi les minutes qu'a bien voulu me communiquer M. Bouchier un assez grand nombre d'actes semblables à celui-ci; le 15 oct. 1708, le directeur de l'Opéra abonnaît Guyant, Michel Goy, Adam, Siméon et Louis-Joseph Vulboy; le 10 fév. 1710, Jean Aymé Damasis; le 1^{er} mars, Denis d'Avin; le 10 avril, Isaac-Joseph Bullade; le 10 déc., Ch.-Fr. Leclerc; le 16, Philippe Robineau; le 20 mars, Antoine Ponroy; le 28, Marguerite Aurillon; le 30, Jacques de la Croisette et Pierre Fillent; le 20 août 1711, Michel Camus des Touches; le 10 sept., Henry, marquis de Bourdeville; le 8 déc., Étienne-Vincent Lemée; le 15 fév. 1712, Pierre et Louis Gruyn; le même jour, Jean, marquis Desnots; le 20 avril, Louis-Augustin Guillemain de Courchamp et Christophe Pajot; le 28 mai, Louis Doublet; le 1^{er} juin, Denis Thierry; enfin le 24 juil. 1712, Jacques-François Briçonnet. — J'ai voulu donner cette longue liste, peu intéressante d'ailleurs, pour montrer qu'un abonnement à l'Opéra était un plaisir et un luxe que se donnaient les bourgeois riches de Paris, plus encore que les grands seigneurs.

ABRA DE RACONS. — *l'oy.* L'ENCLOS.

ABSOLU (JEU). — *l'oyez* JEU.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES.

« A M^r de Reims. — L'Académie des inscriptions a besoin d'une copie du catalogue général des médailles antiques et modernes qui sont au cabinet du Roy, à Versailles, et qui fut fait en 1683, afin d'y auoir recours dans le besoin, pour ne pas se rencontrer par hazard à prendre les mesmes types ou les mesmes mots des anciens et des modernes. J'en ay parlé au Roy qui m'a dit de vous en demander copie. » (Bibl. imp., Mss Clairambault, pièce 181.) — *l'oy.* 3. BOUGAINVILLE.

ACADÉMIE DE FRANCE à ROME.

« Brevets d'élèves de l'Académie de Rome, pour d'André (Bardon?), Bernard, Subleiras (Pierre), de Trémollière (Pierre-Charles) et Blanchet, peintres; pour Michel Slodtz, le jeune, sculpteur; et pour Étienne Lebon, architecte, 12 mars 1728. » (L'Académie avoit alors pour directeur N. Wleughels.) (Arch. de l'Emp. Secrétariat des bâtimens du Roy, E. 9.299, fol. 300.) Bernard m'est inconnu; Subleiras a plusieurs ouvrages très-estimables au Louvre. P. Ch. de Trémollière étoit beau-frère de P. Subleiras, qui épousa à Rome, en 1739, Maria-Félice Tibaldi, sœur de la femme de Trémollière. (M. Fré. Villot.) Je ne sais rien de ce Blanchet du XVIII^e siècle. — *l'oy.* BERTIN, BLANCHET, BOUGAINVILLE, CHANTELOU, DAVID (LOUIS), DROUIN, ERRARD, POERSON, SLODZ, SUÉE, VERNET (HORACE), WLEUGHEL.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — Fondation du prix d'Éloquence. 1653

Parlons de la fondation du prix que l'on connaît

aujourd'hui sous le nom de *Prix d'Eloquence* et qui, à son origine, fut un *prix de piété*. L'abbé d'Olivet, t. II, p. 18 de son *Histoire de l'Acad. française* (2 vol. in-18; 1743, Paris), dit : « Quant au *Prix d'Eloquence*, il a été fondé par M. de Balzac, mort en 1654. Divers obstacles empêchèrent que sa volonté ne pût être mise à exécution jusqu'en 1671; et comme son fonds avoit profité jusqu'alors, ce prix qu'il avoit fixé à deux cents livres, fut porté à trois cents. C'est une médaille d'or qui, d'un côté, représente saint Louis, et, de l'autre, une couronne de laurier avec ce mot : « *A l'immortalité* », qui est la devise de l'Académie. »

Voilà, quant à présent, tout ce qu'on a su touchant la fondation de Balzac. Une bonne fortune m'a fait rencontrer, dans les recherches que j'ai poursuivies chez les notaires de Paris, quelques pièces, gardées par M. le Monnyer parmi les minutes de Demas, et qui contiennent l'histoire de cette fondation. Je vais faire connaître ces actes inédits qui sont dans le volume de l'année 1656, au minuteur ancien de M. le Monnyer.

De ces documents curieux, il résulte qu'en 1653, Jean-Louis de Guez de Balzac, après avoir fait certaines fondations pieuses en faveur de l'église et des pauvres de la ville d'Angoulême qu'il habitait, consulta un avocat nommé Morice sur « l'établissement de la perpétuité, de deux ans en deux ans, d'un *prix de dévotion*, pour exciter les personnes de lettres à consacrer à Dieu les lumières de leur esprit, et composer de temps en temps des traités de piété pour sa gloire ».

Morice donna à son client le modèle d'un acte notarié qui devait pourvoir à la réalisation du vœu de Balzac. Celui-ci envoya cet acte à Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie, avec une charmante lettre, que je crois inédite, et qui porte la date du 3 novembre 1653. Conrart, approuvant l'intention pieuse de Balzac, communiqua à sa compagnie l'écrit qui lui venait d'Angoulême; l'Académie, à qui le nom du donataire « n'était pas odieux », comme il l'espérait bien (v. ci-dessous pièce 1^{re}), « et qui s'honorait de sa bienveillance », accepta la donation. Je n'ai vu dans aucune des pièces qu'on va lire la date précise de cette acceptation; mais une d'elles nous apprend que Conrart eut connaissance du projet de Balzac le 13 novembre 1653, et quelques jours après la communication faite à l'Académie, le secrétaire perpétuel reçut une lettre de change de deux mille livres, avec prière de placer sûrement cette somme « avant la diminution des monnoyes ».

Le 12 janvier 1654, Balzac adressa à Conrart une procuration portant pouvoir de toucher « ce qu'il avoit au précédent fait tenir à Paris par lettres de change ». Cette procuration avoit été donnée « en la maison de dame Anne de Guez, femme de messire François de Patrus de Campagne, capitaine au régiment des gardes du Roy, demeurant à Angoulême, en sa maison, située en la paroisse Saint-Paul, et dans la chambre dudit seigneur de Balzac », que sa sœur avoit établi chez elle pendant la maladie dont il mourut.

Conrart prêta les deux mille livres, par obligation, et pour un an, à Camusat, libraire de l'Académie. Balzac mourut au mois de février 1654.

Au bout de l'année, Conrart retira les deux mille livres et consulta François de Guez, devenu seigneur de Balzac, et sa sœur, madame de Campagne, les avertissant qu'il ne se croyoit pas autorisé à agir dans l'affaire de la fondation du prix, la procuration de leur frère étant annulée par sa mort. Ceux-ci, le 12 juillet 1655, rédigèrent un pouvoir qu'ils adressèrent au secrétaire de l'Académie; Conrart donna alors à la compagnie la somme offerte par Balzac, afin qu'elle en usât conformément au désir de l'illustre défunt.

L'Académie délégua quelques-uns de ses membres pour, avec son président Paul Pellisson Fontanier et son chancelier Jean Doujat, accepter le don de Balzac, ce que fit cette commission. L'acceptation fut confirmée par l'assemblée le 17 janvier 1656. Plus tard, le 21 mars, les deux mille livres furent placées chez le libraire Augustin Courbé, libraire ordinaire de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant rue de la Calandre, à la charge par lui de servir une rente annuelle de cent livres au dernier vingt. Enfin, le 12 mars 1663, l'Académie racheta la rente due par Courbé et sa femme, et donna ce rachat à constitution, jusqu'à la somme de deux mille quatre cents livres au dernier vingt, à Petit, libraire, laissant le surplus des arrérages aux mains de Conrart, qui devoit en disposer ainsi qu'il conviendrait à l'Académie.

L'acte par lequel Pellisson reconnut, le 21 février 1656, avoir reçu les deux mille livres tournois que Conrart donnoit à l'Académie au nom de Balzac, fait connaître en détail les intentions du fondateur, quant aux sujets que devoient traiter les concurrents au Prix de Dévotion. On y voit que ce prix devoit consister en « un erucifix, bénitier, ou quelque autre semblable pièce d'argenterie ou de vermeil doré, « et que les discours », faits de deux en deux ans, « *perpétuellement* », devoient avoir pour sujets un des neuf textes proposés par J. L. de Balzac. Je ne sais combien de temps l'Académie française suivit à la lettre les prescriptions de cet homme de bien, mais en 1770 elle renonça aux sujets de morale, « qui », selon l'expression de d'Alembert — le bout de l'oreille du philosophe perce ici — « *prétoient* » trop à une déclamation vulgaire ». Elle décida, en conséquence, qu'elle proposerait pour sujet du prix l'Eloge d'un grand homme. Celui de Bossuet fut mis le premier au concours, et, si je ne me trompe, ce fut la Harpe qui reçut, non pas le crucifix ou bénitier, destiné par Balzac à l'auteur du discours « écrit en langue française de la plus belle et de la plus noble manière qui se pourra, tant pour la bonté du raisonnement que pour la pureté de l'expression et la richesse du style », mais la médaille dont parle d'Olivet.

Après cet exposé, — ou voudra bien, j'espère, m'en pardonner la sécheresse, — voici dans leur entier ou par extraits les plus curieuses des pièces que j'ai recueillies, parmi les minutes de Jean Demas, successeur de Chapelain, et d'abord la lettre autographe de J.-Louis Guez de Balzac à Conrart.

Pièce 1^{re}. — « Avant que icuisse recue votre lettre, Mons. Morice mon aduocat, avoit dressé un acte que ie vous enuoye, et que iaccompagne d'une

bonne note à Camusat : « De tous ceux d'alors (les libraires) celui que l'on estimoit le plus habile ; car, outre qu'il estoit très-entendu dans sa profession, il estoit homme de bon sens, en n'imprimant guère de mauvais ouvrages. » — *L'oy. GODÉAU.*

¹ Pellisson, p. 22, *Hist. de l'Acad. franç.*, donne cette

lettre de change de deux mille livres. Je ne vous diray rien icy de mon intention, vous la verrés par ledit acte; et si vous goustés la chose que ie vous propose, vous m'obligerés de la faire réussir au plus tost; si vous ne l'approuvés pas, et que vous y trouviés des difficultés, vous me garderés s'il vous plaist le secret avec mon argent, sans esuenter l'affaire, ny en donner connoissance à qui que ce soit. Vous m'aertissés de ce que j'aurois desia resolu de faire. Jay eu dessein dabord de publier en mesme temps deux volumes de lettres familieres, les vnes escrites à M. Chapelain et les autres à M. Conrart; mais pour cet effet, j'ay encore besoin des originaux que vous me demandés; la negligence de Bourcé & ou Bourcé, le mot est peu lisible » ayant laissé les copies à faire.

» Seroit-il possible que vous me voulussiez faire l'affront dont vous me menassés par vostre lettre, et que vous fussiez résolu de me renvoyer ce que ie vous ay prié de garder pour lamour de moy. Il n'y a que vous au monde, mon cher monsieur, qui se fust aisé de cette ceremonie, et qui eust dogmatisé avec un si profond raisonnement sur la nature et la qualité des choses données. Pour moy, sans me mettre en peine de raisonner sur vostre raisonnement, ie vous déclare que ie n'estime pas plus mon bïeux qu'un bouquet de roses ou de fleur d'orange, et que si vous me le renvoyés, ie vous rennoiray vostre hidromel par le mesme messenger.

» Feu M. Fauveriau m'a fait boire plusieurs fois dans une coupe de vermeil doré que Scaliger auoit donnée au bonhomme Pasquier. Celui-cy pourtant estoit plus riche que Scaliger, comme je suis plus pauvre que M. Conrart. » (Sans signature.)

(3 nov. 1653.)

Pièce II^e. — Extrait de l'acte dressé par Morice, avocat de Balzac, et envoyé par celui-ci à Conrart.

« Sachent tous presentz et à venir que parlervant le notaire tabellion royal et gardenottes, hereditaire en Angoumois, et tesmoins souscritz, a esté personnellement establi en droit comme en vray jugement, messire Jean-Louis de Guez, seigneur de Balzac, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et priué, demeurant en ceste ville d'Angoulesme, lequel, après auoir fait quelques fondations de piété envers l'Eglise et les pauvres, ayant considéré que la louange de Dieu est la plus noble fin de l'esprit des hommes qui sont obligés d'en celebrer la grandeur autant que leur foiblesse le peut permettre, desirant contribuer à cela de tout son pouuoir et exciter les personnes de lettres à luy consacrer les lumieres de leur esprit et composer de temps en temps des traittés de piété pour sa gloire; jil auroit, pour beaucoup de considerations, voulu fonder à perpetuité, à cet effet, de deux ans en deux ans, un prix de deuotion qui pourroit produire une genereuse contention qui est la source dont la plus part des belles choses sont sorties. Et d'autant qu'il sera très-utile que lesditz traittés soient lus et entendus de toutes sortes de personnes, et seruent à l'instruction publique, ledit sieur de Balzac auroit jugé à propos qu'ils soient escrits en langue françoise, de la plus belle et de la plus noble maniere d'escrire qui se pourra, tant pour la bonté des raisonnemens que pour la pureté de l'expression et la richesse du stile: et à la composition desditz traittés sur les matières qui seront cy-aprés déclarées, toute sorte de personnes, de quelque province et de

quelque condition qu'elles soient, pourront estre receues pour disputer ledit prix qui sera donné à l'auteur du traitté le mieux fait, sans que la faueur ayt aucune part dans la distribution qui en sera faite. Mais afin que l'intention dudit sieur de Balzac fust assez heureuse pour arriver à son but, il auroit desiré la confier aux soins et la conduite de l'Academie françoise establie à Paris depuis quelques années pour la gloire des esprits et pour faire fleurir les belles et honestes connoissances. A quoy ledit sieur de Balzac se seroit porté d'autant plus librement qu'il est assuré que son nom ne luy est pas odieux et qu'elle l'honore de sa bienveillance et de son estime dont il attend la continuation en ceste rencontre où mesme la piété et la religion sont interessées. C'est pourquoi, etc. »

Pièce III^e. — « Du lundy, xviij janvier 1656. En l'assemblée de l'Academie françoise tenue en l'hostel de monseigneur Seguier, chancelier de France.

Assistans, Messieurs de Pellisson, Doujat, l'abbé de Boisrobert de Montmor, de Gombaut, de la Chambre, de Gomberville, des Marets, Chapelain, Colletet, Vilhon, Giry, de Priezac, Patru, du Ryer, Balesdeus, de Mezerey (*sic*), Charpentier, l'abbé Tallemant, l'abbé de Chaumont, de la Menardière.

Monsieur Patru a dit à la Compagnie que suivant l'ordre qui luy a esté cy-devant donné par elle de répondre auxdits Messieurs Giry et Conrart de quelle maniere il faudroit faire le contract touchant la donation de deux mille livres, que feu Monsieur de Balzac a faite, pour fonder un prix de deuotion de deux ans en deux ans, auquel doit estre employé le revenu qui proviendra desd. deux mille livres, il a par leur avis, en conséquence d'une procuracion de Monsieur de Balzac envoyée aud. sieur Conrart pour constater ladite donation, et l'employ des deux mille livres (à cause que la procuracion de M. de Balzac estoit surannée, et rendue inutile par sa mort), fait un projet dud. contract, duquel ayant fait lecture, il a esté approuvé et ordonné qu'il sera signé au nom de l'Academie par Messieurs de Pellisson, directeur, Doujat, chancelier, Giry, nommé en la place dudit sieur Conrart secretaire, attendu qu'estant porteur de la procuracion desd. héritiers, il ne peut agir qu'en ceste qualité, de Gomberville, de Mezerey et l'abbé de Chaumont, élus par sort, pour commissaires en ceste occasion, que ladite somme de deux mille livres sera receüe par Monsieur de Pellisson, comme directeur. En suite de quoi sera delibéré de l'employ des deux mille livres, et des conditions sous lesquelles le prix de deuotion devra estre publié et adjugé, selon l'instruction du fondateur, qui s'est entièrement remis desdites conditions à la prudence et à la disposition de l'Academie; et sera la présente deliberation signée par MM. de Pellisson, Doujat, Giry et Conrart. (Signé)

PELLISSON FONTAUXIER, directeur; DOUJAT, chancelier de l'Académie; GIRY, secrétaire, commis en la place de Monsieur CONRART (*sic*). »

L'Académie françoise plaça les deux mille livres données par Balzac chez Augustin Courbé, libraire ordinaire de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant rue de la Calandre, qui devoit servir une rente annuelle de cent francs au denier vingt. Comme on le voit par un acte (pièce n^o IV) passé le 21 mars entre ledit Courbé et l'Académie françoise, représentée par Paul Pellisson Fontanier, esquier conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, directeur de ladite Académie, par Jehan Doujat, conseiller histo-

riographe et professeur du Roy en droit canon, chancelier, par Valentin Conrart, aussy escuier conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, secrétaire de ladite Académie, par messire Anthoine

Godeau, conseiller du Roy en ses conseils, évesque de Vence, par messire Daniel de Priezac, aussy conseiller du Roy en ses conseils, et par Olivier Patru, aduocat en la Cour de Parlement, académicien :

Pellisson fontanier *Directeur* *Conrart* *Secr.* *Antoine E de Vence*

Pièce IV^e. — « Fut présent en sa personne Valentin Conrart, escuier conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Mederic, au nom et comme procureur de messire François de Guez, seigneur de Balzac et de dame Anne de Guez, sa sœur, veuve de feu M. François de Patrus de Campagnol (Campagnol est une faute du rédacteur de cet acte. La sœur de Balzac se nommait Patrus de Campagne; trois actes qui sont gardés dans les minutes de Demas ne laissent point de doute à cet égard), vivant, capitaine au régiment des gardes du Roy, héritiers de deffunct M. Jean Louis de Guez, leur frère, vivant, seigneur dudict lieu de Balzac, fondé de procuration par eux, à luy passée pardeuant Julhus, notaire royal, hereditaire en Angoumois, le 12^e jour de juillet de l'année dernière, de laquelle procuration escripte en vne feuille de papier signée dudict notaire, qui est demeurée et annexée avec les présentes pour y auoir recours, et qui a esté paraphée *ne varietur*, et dument apparue aux notaires soubz signés, lequel a dit et déclaré que cy deuant et dès le 13^e jour du mois de novembre de l'année mil six cens cinquante-trois, il auoit reçu dudict deffunct, sieur de Balzac, vn projet de donation non escripte, ny signée de sa main, d'vne somme de deux mil liures qu'il auoit intention de donner à l'Académie française pour estre employées en héritages ou rentes, et des deniers procédant du loyer ou arrerages d'iceux, acheter vn prix de déuotion de deux ans en deux ans, lequel seroit donné à celui qui au jugement de ladicte Académie auroit le mieux réussy sur la matiere de pieté qui auroit esté traitée, et laquelle matiere par ledict acte est prescrite et donnée en dix articles, qui seront ei après spécifiés, lequel projet de donation estoit accompagné d'vne lettre missive sans date, quoiqu'au dos d'icelle ledict sieur Conrart ait dattée du troisième dudict mois de novembre mil six cens cinquante-trois. A raison de ce que les autres lettres qui estoient dans le mesme paquet estoient dattées dudict jour, ladicte lettre missive escripte de la main dudict deffunct sieur de Balzac, main non souzscripte ny signée de luy,

par laquelle il enuoyoit audict sieur Conrart ledict projet avec vne lettre de change de deux mil liures, dans laquelle lettre missive estoit encore vn billet qui porte que ledict sieur Conrart ne receroit ladicte lettre de change que par l'ordinaire suiuant, et que s'il pouoit trouver à placer seurement ladicte somme auant la diminution des monnoyes, il luy feroit plaisir de luy en epargner la peine, s'il y auoit quelque moyen de le pouoir faire; Lesdicts project, lettre missive et billet pareillement annexés avec ces présentes et paraphés desdicts notaires. En suite de quoy le 12^e janvier de l'année six cens cinquante-quatre, jectuy deffunct sieur de Balzac auroit enuoyé audict sieur Conrart la minute d'vne procuration dattée desd. jour et an, passée par deuant ledict Julhus, notaire royal audict pays d'Angoumois, par laquelle il luy donne pouuoir de prendre et receroir ladicte somme de deux mil liures qu'il auoit au precedent fait tenir à Paris par lettre de change et icelle employée en achat d'héritages ou rentes pour estre le reuenu mis entre les mains de celui qui seroit nommé par ladicte Académie française, et employé en l'achat d'vn prix de déuotion qu'il vouloit fonder avec ladicte Académie, et à cette fin d'en passer tous les contracts, actes et obligations par deuant notaires, qui seroient aduisez pour mieux, ainsy qu'il est plus amplement porté par la procuration qui est aussy demeurée annexée avec ces présentes.

» En consequence de quoy ledict sieur Conrart comparant, ayant retiré et touché ladicte somme de deux mil liures, jl fut contraint pour eiter la perte de la diminution des monnoyes de la prester par obligation à vn particulier pour vn an, pendant lequel temps ledict deffunct, sieur de Balzac, seroit déceddé au moys de february de ladicte année six cens cinquante-quatre, au moyen de quoy le pouuoir à luy donné par ladicte procuration estant finy, et ayant retiré au bout de l'année ladicte somme de deux mille liures, jl en auroit donné aduis audict sieur et dame de Guez, héritiers dudict sieur de Balzac, leur frère, qui luy auoient depuis enuoyé ladicte procuration dont cy dessus est fait mention, dattée dudict jour 12 juil. dernier.

À cette cause, jeuluy sieur Conrart, en vertu du nouveau pouuoir à luy donné par ladiete procuration suiuant l'intention, et pour accomplir la volonté dudict deffinet sieur de Balzac, contenue au projet cy dessus énoncé, et par luy enuoyé audiet sieur Conrart, jeuluy sieur Conrart a par ces presentes donné et donne par donation entre vifs et irrenocable, sans esperance de la pouuoir cy après reuocquer ny rappeler à ladiete Academie françoise establie en cette ville de Paris, ladiete somme de deux mille liures tournois pour estre employée par l'ordre de ladiete Academie en achat d'heritages ou rentes, selon et ainsy qu'il sera par elle aduisé, sans neantmoins que ladiete Academie présentement ny à l'aduenir soit garante ny responsable dudict employ, pour des deniers prouenant des loyers ou arrerages desdicts heritages ou rentes tant et si longtemp qu'ils seront perceus et non plus outre, deduits les frais et despens qu'il conuendra faire pour la perception ou conseruation d'iceulx, en oultre achepter de deux ans en deux ans un prix de deuotion comme crucifix, benistier, ou quelqu'autre semblable pièce d'argenterie ou vermeil doré, lequel prix de deuotion sera distribué comme dit est de deux ans en deux ans, aux jour et feste de Saint-Louis, Roy de France, et donné à celuy qui, au jugement de ladiete Academie, aura le mieux réussy et fait le meilleur discours sur la matière ou le sujet proposé; et sera la matière ou sujet desdicts discours fait de deux ans en deux ans, perpetuellement et successivement, l'un après l'autre, et sans que l'ordre en puisse estre changé pour quelque cause et occasion que ce puisse estre. Premièrement, de la louange et de la gloire, qu'elles appartiennent à Dieu en propriété, et que les hommes en sont d'ordinaire usurpateurs : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* » En second lieu, de la science de salut opposée aux vaines et mauuais cognouissances, aux curiosités blasmables et deffendues : « *Abscondis ea a sapientibus et reuelasti ea paruulis.* » En troisieme lieu, sur les paroles de l'Euangile : « *Marta, Marta, sollicita es circa plurima, porro tantum est necessarium.* » En quatrieme lieu, la pureté de l'esprit et du corps, et par occasion de la vie innocente et juste des premiers chrestiens. En cinquieme lieu, de la vraye humilité et de la fausse humilité. En sixieme lieu, sur les paroles que l'ange dict à la Vierge : « *Aue gratia plena, Dominus tecum.* » En septieme lieu, sur ces paroles que la Vierge a dites de soy mesme : « *Ex hoc enim beatam me dicent omnes generationes, quia fecit mihi magna qui potens est.* » En huitieme lieu, de la douceur de l'esprit : « *Discite a me quia mitis sum.* » En neuuiesme lieu, de la patience et du vice qui luy est contraire : il sera bon de la considerer particulièrement en la personne de Jésus-Christ et de ses saints, et l'opposer à l'impatience, au dépit, à la dureté et à la vanité des philosophes payens. En dixieme et dernier lieu, du mérite et de la dignité du martire. Et à la fin de chaque discours sera adjousté vne prière à Jésus-Christ par laquelle ceulx qui feront lesdicts traictés ou discours seront obligez de finir.

Laquelle présente donation ainsy faicte a esté acceptée pour ladiete Academie françoise, par Paul Pellisson Fontanier, aussy conseiller secretaire du Roy et de ses finances, directeur; de noble homme Jean Doujat, conseiller historiographe et professeur du Roy en droit canon, chancelier; de noble homme

Louis Giry, aduocat en Parlement et aux conseils de Sa Majesté, secretaire, commis en la place dudict sieur Conrart; de Marin le Roy, escuyer, sieur de Gomberville; de François de Mezeray, aussy conseiller du Roy, historiographe de France; et de noble Paul Philippes de Chaumont, garde des liures du Roy, academiens, nommez et députez pour l'effect de ladiete donation, suiuant l'acte arresté en l'assemblée de ladiete Academie, du lundy dix septiesme janvier dernier, lequel acte et resultat signé desdicts sieurs Pellisson Fontanier, Doujat, Giry et Conrart, a esté encore annexé avec ces presentes; au moyen de ladiete acceptation, lediet sieur Conrart a présenté, haillé, payé, compté et deliuré en louis, blancs et autres bonnes monnoyes audiet sieur Pellisson Fontanier, qui de luy confesse auoir eu et receu au desir dud. resultat de ladiete Academie ladiete somme de deux mille liures tournois, dont il s'est tenu pour content et en quitte et descharge lediet sieur Conrart, qui, au surplus, laisse à la discretion et prudence de ladiete Academie de prescrire l'ordre que ceux qui feront lesdicts discours auront à garder, et généralement tout ce qui regarde l'exécution de ladiete fondation; et les deniers qui prouieront des loyers et arrerages desdicts heritages ou rentes seront mis entre les mains et receus par celuy qui sera nommé à cet effect par ladiete Academie, sans que celuy ou ceulx qui en seront par elle chargez soient comptables des deniers qu'il receuont à autres qu'à ladiete Academie à laquelle seule ils seront tenus et obligez d'en rendre compte. Car ainsy a esté accordé par et entre lesdictes parties esdictz noms. Promettans et obligans esdictz noms, renouans, etc. Faict et passé à Paris en l'hostel de M. de Mezeray, chancelier de France, seiz rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache, l'an mil six cens cinquante six, le lundy après midy, vingtuiniesme jour de february, et ont signé :

» PELLISSON FONTANIER, directeur, DOUJAT, chancelier de l'Academie, GIRY, secretaire, commis en la place de Monsieur Conrart (sic), GOMBERVILLE LE ROY, academiens, DE CHAUMONT, academiens (sic), MEZERAY, Academiens; CONRART. — Le fac simile de ces signatures est reporté à la page suivante.

Pièce Vc. — De la main de Conrart : « Ce jour, la compagnie extraordinairement convoquée, où estoient M. de Mezeray, chancelier, de Racan, Villayer, Chapelain, Patru, Desmarets, Doujat, Giry, la Chambre, Corneille, Cottin et Furetière, il a été arresté que M. de Mezeray, assisté de MM. Giry et Patru, receuera le rachat de la rente de la fondation de feu M. de Balzac, due par le sieur Courbé et sa femme, tant en principal qu'arrerages, pour estre doané à constitution, jusqu'à la somme de deux mille quatre cents liures au denier vingt, au sieur Petit, marchand libraire à Paris; et que le surplus des arrerages demeurera entre les mains de M. Conrart pour en disposer ainsy que la Compagnie auisera. Il a esté aussi arresté que MM. de Mezeray, Giry et Patru signeront la presente deliberation, et que M. Conrart, secretaire de la Compagnie, en expediera et deliurera l'acte, quoy que son indisposition ne luy ayt pu permettre de se trouver à l'assemblée. Fait ce douziesme mars 1663.

» MEZERAY, GIRY, OLIVIER PATRU.

» Extrait du registre des deliberations de l'Academie françoise, par moi, conseiller secretaire du Roy et de ses finances, et secretaire perpetuel de la Compagnie. CONRART. »

— L'usage était que l'Académie française soumit au Roi le sujet de prix qu'elle proposait chaque année : en voici la preuve : « A M. l'abbé Rénier de l'Académie, 3 décembre 1698. J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit coucernant le sujet proposé pour le prix de l'Académie ; Sa Majesté l'ayant approuvé, ce billet n'est que pour vous le faire scavoir et vous assurer en même temps que je

suis, Monsieur, entièrement à vous. » (*Lettre de Pontchartrain*, Bibl. imp., Ms. Clairamb., 564, p. 1213). — *Voy.* ALEMBERT (d'), BOILEAU, 3. BOUFFLERS, 3. BOUGAINVILLE, BOURZEIS, CHAPELAIN, COLARDEAU, CONRART, CORNEILLE, COURBÉ, DANGEAU, DOUJAT, FLORIAN, LA FONTAINE, LA CHAUSSÉE, PATRU (O.), MALÉZIEU, PELLISSON, PONTCHARTRAIN, PRIEZAC, QUINAULT, RACINE, SEDAINE, TOURREIL, VALINCOURT, VOLTAIRE.

Pellisson fontanier *Directeur*
 Doujat *Chancelier de l'Académie*
 Colbert *Secrétaire commun* La place de
 Monsieur Conrart
 Comberville *le Roy académie*
 de Charmont *Académicien*
 Meseray *Académicien*
 Conrart

ACADÉMIE ROYALE DE DANSE. — *Voy.* CAMARGO, MAÎTRES A DANSER.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. 1749.

Le Roi ayant donné à la Ville de Paris la direction de ce théâtre, le 27 août 1749, M. de Bernage, accompagné de plusieurs échevins, alla en prendre possession en vertu des ordres de Sa Majesté. (*Gazette de France*, du 6 septembre 1749.)

ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. XVII^e et XVIII^e siècles.

Sous la chapelle de Saint-Charles, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, était un caveau que Charles Le Brun, propriétaire de cette chapelle, avait destiné à sa sépulture et à celle des membres de sa famille. L'Académie royale de peinture et de sculpture, autorisée peut-être par les derniers héritiers de Le Brun, peut-être aussi pensant rendre un hommage pieux à la mémoire de son véritable fondateur, décida que le caveau de la chapelle de Saint-Charles servirait de sépulture à ses membres. Ainsi, Pierre (Jean-Baptiste-Marie) y fut

enterré ; mais il n'est pas à ma connaissance que d'autres académiciens aient réclamé le privilège dont Pierre voulut user. — *Voy.* PIERRE, QUATROUX.

AKAKIA (MARTIN SANS MALICE DIT). — *Voy.* AKAKIA.

ADAM (LAMBERT-SIGISBERT). ?1700—1759.
 (NICOLAS-SÉBASTIEN). 1705—1778.

La *Biographie universelle* - Michaud (1811) fait ces deux sculpteurs fils de « Jacob-Sigisbert Adam », sculpteur, établi à Nancy ; trois actes authentiques qui sont sous mes yeux donnent au sculpteur lorrain, père de Lambert-Sigisbert et de Nicolas-Sébastien, le nom de Sigisbert seulement ; je m'en tiens à leur déclaration, sans nier que Jacob ait été un des prénoms d'Adam. Sigisbert Adam avait deux frères : Lambert, qui fut sculpteur comme lui, et Nicolas-François, que je vois qualifié : « Avocat à la Cour » de Nancy. Lambert et Sigisbert prirent femmes, — je ne prétends point que Nicolas-François n'en fit pas autant ; mais je n'ai aucune preuve d'un mariage de cet avocat — ; Lambert Adam épousa Anne Fery ; Sigisbert épousa

Sébastienne Leal, laquelle mourut « le 16 août 1736, âgée de 66 ans », et fut enterrée par le clergé de la paroisse de Saint-Roch, de Nancy.

Lambert-Sigisbert Adam paraît avoir été le premier enfant, — c'est du moins le premier fils connu de Sébastienne Leal. Il naquit, dit-on, le 10 février 1700; je n'ai pas vu l'acte de son baptême et je ne donne cette date que sous la responsabilité des biographes. Quant à Nicolas-Sébastien Adam, il fut baptisé à Saint-Evre, de Nancy, le 22 mars 1705, « fils légitime Leal, » ayant pour parrain et marraine « Nicolas-François-Adam, avocat à la cour », et « Anne Fery, épouse de Lambert Adam, sculpteur. »

Sébastienne Leal était née vers 1670; Sigisbert Adam avait environ treize ans de plus que sa femme, car il était né vers 1657. L'acte de son inhumation, enregistré aux Minimes de Nancy, dit que « le 7 mai 1747 » mourut « M. Sigisbert, Me sculpteur, » âgé de 90 ans. »

Lambert-Sigisbert Adam resta garçon; il mourut à Paris, le 13 mai 1759, d'une attaque d'apoplexie, rue Basse-du-Rempart, n° 13, derrière les Capucines. Il fut enterré le lendemain à l'église de la Madeleine-la-Ville-l'Evêque. Les registres de cette paroisse le nomment et le qualifient ainsi qu'il suit : « Lambert(sic)-Sigisbert Adam, sculpteur du Roy, professeur en son Académie royale de peinture et sculpture, académicien (sic) de Saint-Luc de Rome et de l'Académie Clémentine de Boulogne (sic), âgé de 59 ans ou environ. » (Il avait 59 ans, 3 mois et 3 jours.) Ses obsèques eurent lieu en présence de Nicolas-Sébastien Adam, sculpteur ordinaire du Roy, son frère, » et « de Sigisbert-Michel Adam, sculpteur, son neveu. »

Lambert-Sigisbert avait été reçu à l'Académie le 26 juin 1737, sur la présentation d'un groupe en marbre, dont le sujet est *Neptune contenant les flots*. Ce morceau est au musée du Louvre parmi les sculptures modernes. Neptune a plutôt l'air de soulever, d'exciter les flots, que de leur imposer le calme; il y a trop d'agitation dans la figure du dieu, d'un style d'ailleurs plus français qu'antique, mais bien exécutée.

Nicolas-Sébastien Adam se maria en 1757. C'est à Saint-Barthélemy que, le 15 février de cette année, fut béni son union avec Christine-Thérèse Lenoir, une de ses parentes. L'acte que j'ai sous les yeux dit : « Nicolas-Sébastien Adam, sculpteur ordinaire du Roy, demeurant rue Champ-Fleury et rue des Amandiers, paroisse de Sainte-Marguerite, fils de défuncts Sigisbert Adam, sculpteur, et de Sébastienne Leal. » Christine-Thérèse Le Noir était fille de « défunct Antoine Le Noir, marchand orfèvre à Nancy, et de Marie-Anne Adam. » Depuis six mois elle était venue à Paris, où elle demeurait sur le pont au Change. L'acte de mariage est revêtu des signatures des deux époux et de « Claude Coster, premier consul de Lorraine », témoin d'Adam. Je remarque que Lambert-Sigisbert Adam n'assistait point son frère à cette cérémonie. Il était sans doute en voyage. Ajoutons que Christine-Thérèse Le Noir était née à Nancy le 7 janvier 1731, et qu'elle fut baptisée à Saint-Sébastien, ayant pour parrain « Albert Le Noir, orphevre. »

En 1762, Nicolas-Sébastien Adam exécuta le Prométhée attaqué par un aigle, qu'il présenta à l'Académie. La docte Compagnie le reçut le 26 juin; il exposa son groupe de marbre au Salon de 1763. Ce morceau, dont la composition est assez hardie, est

au musée du Louvre, à côté du *Neptune* de Lambert-Sigisbert Adam; c'est un ouvrage fort estimable. En 1765, N.-S. Adam exposa au Salon un Polyphème, à propos duquel Diderot, dans un de ses accès de fureur déclamatoire, dans un de ses emportements de mauvais goût, s'écriait : « Abominable, exécrationnable Adam ! »

N.-S. Sébastien décéda, rue du Champ-Fleury, le vendredi 27 mars 1778, à dix heures du soir, il fut inhumé le lendemain à Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence de Claude-Michel Adam, sculpteur du Roy, de Pierre et de Sigisbert-Michel Adam, sculpteurs, ses neveux. Un Adam que je ne connais pas signa d'une écriture un peu primitive l'acte du décès, au bas duquel figurent les noms des trois Michel.

N.-S. Adam avait tenu sur les fonts de baptême, le 8 octobre 1748, une fille du sculpteur Jacques Verberck. Le baptistaire de cet enfant le qualifie : « Sculpteur du Roy. »

La *Biographie universelle* citant les ouvrages des Adam, je n'ai pas besoin de les indiquer. Elle a oublié cependant une grande composition, en terre cuite, d'Adam l'aîné, représentant « la France assise et appuyée sur le globe de la terre, qui regarde avec ravissement le Roi armé du casque et de la cuirasse, à cheval, et tenant en lesse deux bêtes féroces. » Ce groupe fut exposé en 1750 au Louvre; il ne paraît pas qu'il ait jamais été exécuté en marbre ou jeté en bronze.

Je n'ai rien trouvé qui se rapporte à François-Gaspard Adam, frère des précédents, sculpteur comme eux, et que l'on dit né à Nancy en 1710, et mort à Paris en 1759. — Je n'oserais affirmer que les Adam dont il vient d'être question fussent de la famille de Jeau Adam, de Nancy comme eux, qui fut carrossier des rois Louis XIII et Louis XIV; mais je le crois. VOY. CARROSSIER DU ROY, 2. COCHERS DU CORPS, MÉNAGERIES.

ADAM (ADOLPHE).

?—1856.

VOY. HÉROLD.

AFFAIRES. — VOY. PORTE-CHAÎNE D'AFFAIRES.

AGAR (JACOB D').

1666—82

J'ai connu d'abord cet homme, qui était peintre et appartenait alors à la Religion Réformée, par un acte inscrit aux registres des inhumations faites dans le cimetière protestant des Saints-Pères. Cet acte constate que, le 26 novembre 1672, fut enterré « Jean-Michel Dagar, fils de Jacob Dagar (sic), peintre ordinaire du Roy en son Académie royale de peinture et de sculpture, et de « Marie Picart ». A l'enterrement assistèrent le père de l'enfant et Isaac d'Agar (sic), marchand, oncle paternel du défunt, lequel était âgé de 3 ans. » La pièce est signée : « JACOB D'AGAR, ISAAC DAGAR. »

Il est difficile de se fixer sur le nom du peintre académicien, Isaac signant autrement que son frère. La liste des académiciens publiée par M. Dussieux dans les *Archives de l'art français* (t. I^{er} et II^e, nomme « d'Agar » (sic) et ne dit point son prénom. Et ce fait connaitre que cet artiste fut reçu comme portraitiste, le 3 août 1675, sur la présentation des portraits de Girardon et d'Anguier, et que, le 31 janvier 1682, il fut exclu de l'Académie royale comme protestant. Jean Michelin avait été exclu pour la même cause le 10 octobre 1681. Marie Picart, que Jacob d'Agar avait épousée, était catholique et fille de Michel Picart, peintre; Jacob était-il catholique au

moment de son mariage et se fit-il protestant ensuite? Ce n'est pas impossible. Ce qui est certain, c'est qu'en 1669 l'acte de baptême d'un de ses enfants ne contient pas la mention que je remarque et qui probablement ne fut pas mise sans intention dans l'acte d'inhumation d'un autre de ses enfants, en 1678. Voici les deux actes inscrits aux registres de Saint-Barthélemy : « Charles, fils de Jacob Dagard (*sic*), peintre ordinaire du Roy, et de Marie Picart, ... marraine, Therez Picart, fille de Jean-Michel Picart, peintre ordinaire du Roy, de la paroisse Saint-Barthélemy. » Cet acte, du 15 février 1669, est sans signature, selon la coutume de l'époque à cette paroisse; mais il ne dit pas que le père soit absent de la cérémonie du baptême, ce qui laisse supposer que Jacob d'Agar y assista. — « 29 août 1679 fut inhumée Jeame Dagard, âgée d'environ 12 ans (née par conséquent vers 1666), fille de Jacques Dagard, de la religion prétendue Réformée, peintre ordinaire du Roi en son Académie royale, et de feu Marie Picart, sa femme, de la religion catholique, apostolique et romaine, décédée le 27 de ce mois, dans la maison de M. Picard (*sic*), son grand-père, peintre ordinaire du Roy, à la pointe de la place Dauphine, presents ledit M. Picard et Silvain Bonnet, maître peintre, demeurant mêmes maison et paroisse. » (Signé) Picart, S. Bonnet. » (Silvain Bonnet était beau-frère de Jacob d'Agar.) Que Jacob d'Agar n'ait point signé cet acte, c'est tout simple; il se peut très-bien qu'il n'ait pas accompagné sa fille jusqu'au cimetière; mais de deux choses l'une, ou Jacob était catholique quand il épousa la fille de Michel Picart, catholique, et il se fit protestant de 1669 à 1672, ou les mariages mixtes étaient quelquefois permis par l'Eglise catholique au XVII^e siècle. Il me semble qu'alors ces mariages n'étaient pas tolérés et qu'ils ne le furent point jusqu'à la révolution dont 1789 fut le commencement. Je me crois donc autorisé à conclure que Jacob d'Agar, né protestant, se fit catholique avant 1666, lorsqu'il se maria, puis reentra dans l'Eglise calviniste entre 1669 et 1672, et qu'il y était encore au moment où les conversions furent exigées par le Roi. Je ne vois pas qu'à ce moment il ait fait une nouvelle abjuration. Je n'ai point trouvé l'acte de son décès, protestant ou catholique.

Isaac et Jacob d'Agar étaient sans doute de la famille d'un Jean d'Agar, protestant, fils de « noble Paul d'Agar et de Jeanne Pellicier », qui fut baptisé le 17 novembre 1633, frère d'un autre Jean qui, le 5 décembre 1632, avait été baptisé « au logis de M. l'ambassadeur de Hollande ». — *Voy. BONNET (Silvain), PICART (Jean-Michel).*

AGUESSEAU (Quelques-uns des v').

J'ai vu chez M. Le Monnier, notaire à Paris, dans le minutier de son prédécesseur Demas, un acte de « Louise-Agnès, fille naturelle de d'Aguesseau, seigneur de Puisieux, maître des Comptes. » Cet acte est à la date du 2 janvier 1634. M. Le Monnier a aussi un acte passé, le 2 octobre 1650, par François d'Aguesseau, « conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé ». Henri-François d'Aguesseau, qui fut chancelier de France, épousa en septembre ou octobre 1694 « Anne Lefèvre d'Ormesson, âgée de 16 ans ou environ. Cette dame mourut à Auteuil le 1^{er} décembre 1735, « âgée, dit l'acte inscrit au registre d'Auteuil, de 57 ans, 6 mois et 15 jours. » A ses obsèques assistèrent ses quatre fils, qui signèrent

tous : « Daguesseau » et non : « d'Aguesseau ». — *Voy. ORMESSON, PONTCHARTRAIN.*

AIGUILLON (MARIE-MAGDELEINE-THÉRÈSE DE VIGNEROD, DUCHESSE D'). 1682.

Le successeur de M. Lefer, notaire à Paris, conserve les minutes de quatre actes passés par cette dame en décembre 1682.

AIMARDS (ANTOINE ESCALIN DES). — *Voy. GARDE (DE LA) ET SÉVIGNÉ.*

AIRES D'OISEAUX.

« A M. de Saint-Lorent (*sic*), 20 avril 1690. — Le sieur de Compiègne ayant mandé au Roy que des ayres d'oiseaux qui sont en la forest de Fontainebleau soient conserués, Sa Majesté y a consenti et m'a ordonné de vous escrire que ledit sieur de Compiègne se contenteroit d'en auoir deux seulement, en tel endroit de la forest que vous voudrez. Il n'y a point d'inconvenient à y en laisser vn si petit nombre. Je suis, etc. » (Bibl. imp., minutes d'expédition du secrétaire d'Etat ayant le département de la maison du Roy; Ms Clairambault, vol. 557, pièce 195.) De quels oiseaux de proie M. de Compiègne voulait-il conserver les aires? De quel intérêt était-il qu'on en conservât quelques-uns? Et pourquoi le Roi réduisait-il à deux ces aires que l'on tenait à garder? Voilà ce que je ne saurais dire. Je donne cependant ce document, qui pourra avoir quelque intérêt pour les personnes qui s'occupent des forêts, des chasses et de la fauconnerie.

1. AKAKIA OU ACAKIA (MARTIN)? — 1551?

Un des médecins qui, au XVII^e siècle, s'acquiert en France une certaine célébrité. Il était né à Châlons-sur-Marne, et s'appelait Sans-Malice; il pensa que ce nom pouvait prêter à la raillerie, et, pour lui donner une meilleure figure, il le traduisit en grec (à privatif, *xxxix*, méchanceté, malice). Avec ce masque, qui lui donnait une singulière apparence et semblait lui assigner une origine étrangère, il se présenta dans le monde, où il fut bien accueilli. Son mérite le produisit chez les grands et le poussa jusqu'au palais du Roi, où il entra et s'établit comme un des médecins de François I^{er}. A quelle époque précise eut-il une charge dans le service de santé de ce prince? Les états des officiers de la maison royale sont incomplets, et je n'ai pu apprendre d'eux en quelle année le docteur Akakia fut admis à donner des soins au Roi de France. Je crois que ce fut avant 1543; voici sur quoi je fonde mon opinion. On sait que le docteur Akakia publia une traduction latine de Galien, sous ce titre : « *Cl. Galeni Pergameni ars medica quæ et ars parva dicitur Martino Akakia Catalaunensi doctore medico interprete et enarratore.* » Cet ouvrage, dédié à François de Valois, fut publié pour la première fois en 1543 (in-4^o, Paris); l'épître dédicatoire commence par ces mots : « *Cum inper in regiam tuam, Franciscæ Rex..., venissem ut tibi salutationis officium præstarem...* » Akakia était donc reçu à la cour avant 1543, et il n'y pouvait être reçu, selon toute probabilité, qu'à titre de médecin. On croit que Martin Sans-Malice décéda en 1551; je n'ai pu m'assurer de cette date. — La Bibliothèque impériale conserve sous la cote Td, 28-26, quatre exemplaires de la traduction de Galien dont je viens de parler, trois in-12 et un in-4^o. Ce dernier, relié aux armes de François I^{er}, provient de la « librairie » de ce roi; c'est peut-être celui que le docteur

eut l'honneur de présenter à son auguste malade. Il est rangé parmi les livres rares gardés dans le fonds de la Réserve. — Martin Akakia écrivait son nom avec un *c*; ses descendants substituèrent le *k* à cette lettre, et signèrent Akakia. — M. Bouillet a cité Martin Akakia et n'a point connu les suivants.

2. AKAKIA OU ACAKIA (JOSEPH-MIRZA, COMTE D'). 1696.

Un des descendants de celui dont je viens de parler. Il avait épousé Marie-Anne-Catherine Bodet et prenait le titre de marquis de Saint-Ouen, se disant « issu du Premier prince chrétien ». Voici le baptistaire d'une de ses filles: « Marie, fille de messire Joseph-Mirza, comte d'Akakia, marquis de Saint-Ouen, *issu du premier prince chrétien* et de dame Marie-Anne-Catherine Bodet, baptisé à Saint-Etienne-du-Mont le 2 may 1696. » (Signé) « Akakia de Saint-Ouen. » D'où lui venait cette prétention de descendre du premier prince chrétien, et qui était ce premier prince chrétien? Les Akakia furent longtemps médecins à Paris, mais je n'ai vu dans les actes d'aucun de ceux-ci ni titre de comte ou de marquis, ni souvenir d'un premier prince chrétien. Ainsi, j'ai lu l'acte de mariage de Martin Akakia — un arrière-petit-fils sans doute de Martin I^{er} Akakia, le médecin du roi François I^{er}, — avec « Marie Tannerie », et l'acte du baptême du premier enfant issu de ce mariage (29 décembre 1642, Saint-Merry, et 7 septembre 1644, Saint-Severin), et là j'ai vu Martin Akakia qualifié seulement « médecin-recteur et professeur ordinaire du Roi en médecine, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris. » Mais de prince chrétien, pas l'apparence. Un Jacques Akakia, qui se maria, le 30 octobre 1645, à Saint-Germain-l'Auxerrois, se qualifiait « écuyer », mais l'acte de son mariage le disait tout simplement « fils de défunt Robert Akakia, *marchand*, et de Marguerite Dubréal. » Son frère, Jean-Baptiste Akakia, prenait aussi le titre d'écuyer, qui ne tirait guère à conséquence. Ni l'un ni l'autre ne se réclamaient du premier prince chrétien. Anne Akakia, sœur du Martin Akakia de 1642-44, avait épousé Pierre Séguin, premier médecin de la Reine (acte du 7 septembre 1644, Saint-Severin). Parmi les témoins du mariage de Jacques Akakia figure en première ligne « Philippe Collin, opérateur du Roy, allié de Marie ». Voilà une alliance bien modeste et qu'avait sans doute oubliée « Joseph-Mirza, comte d'Akakia et marquis de Saint-Ouen, issu du premier prince chrétien! » Les Akakia avaient pris des armes. En 1697, Jean Akakia de Vaux, Simon Akakia du Plessis, François Akakia du Lac et Marie Tannerie, veuve de Martin Akakia, médecin, portaient « de gueules à une croix d'or cantonnée de quatre billettes de même. » (*Armorial de Paris*, 1697; Bibl. imp. Ms.) — « Le 8 novembre 1717, messire Cassiodore Akakia de Saint-Ouen, sieur de Juvigny, chevalier et écuyer de noble maison », (*sic*) — vous savez la noblesse de ces braves gens-là — « fils majeur de messire Joseph-Maximilien Akakia, chevalier, marquis de Saint-Ouen et d'Armaincourt et de défunte dame Marie-Anne-Catherine Bodet (*sic*) de L'Isle, « épousa à Saint-Merry » demoiselle Marie-Magdelaine Bogard, fille majeure de Jean Bogard, bourgeois de la ville de Beauvais. « — Voilà une alliance bien roturière! — » présents du côté de l'époux: « François Droulin, sieur de Framboisier, rue Saint-Jacques, André-Vincent,

maître tailleur, rue du Grand-Hurleur, et demoiselle Marie-Jacqueline Akakia de Saint-Ouen, fille, sœur de l'époux. » L'acte est signé « Akakia, M. J. Akakia. M. Madeleine Bogard, Droulin, Vincent L. »

ALAMANNI (LUIGI).

1495—1556.

Benvenuto Cellini raconte dans ses *Mémoires* que ce poète offrit à François I^{er} la médaille où le célèbre orfèvre et graveur florentin avait représenté, selon le désir de Federigo Ginari, « Atlas portant le monde. » Il ajoute que le Roi de France fut si favorablement disposé par les éloges qu'Alamanni fit de l'auteur de cet ouvrage, que Sa Majesté Très-Chrétienne témoigna le désir de le connaître. Benvenuto Cellini rapporte à l'année 1530 ce fait et le voyage de Luigi en France. C'était la seconde fois qu'Alamanni quittait Florence pour Paris, où il venait chercher le repos et où il trouva la fortune. Alamanni eut toujours beaucoup d'estime et d'amitié pour Cellini, qui, par hasard, ne se brouilla pas avec lui. P. L. Ginguené a consacré dans la *Biographie universelle* un article à Louis Alamanni, dont il dit qu'il fut marié deux fois, et que de sa première femme il eut deux fils, Baptiste et Nicolas. Les deux femmes d'Alamanni, Ginguené ne les nomme pas; Cellini en nomme une qui l'appelle seulement la signora Maddalena. Elle s'appelait Madeleine Barault. Je ne sais sur quelle paroisse vécut à Paris Louis Alamanni, et je n'ai pu trouver les baptistaires de ses fils. Une Madeleine Alamanni, descendante peut-être de Louis, avait épousé à Paris un des peintres du nom de Le Maire. Je lis dans le registre mortuaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour l'année 1664: « Le mardy 22^e autil; conuoy de 20 « (prêtres) » de demoiselle Magdelaine Alamany, femme de M. Le Maire, peintre ordinaire du Roy en l'Académie royale de peinture et sculpture, prise rue Saint-Thomas-du-Louvre. » C'est à François Lemaire qu'appartint Madeleine Alamanni. — *Uoy. CELLINI, 2. LEMAIRE.*

ALANDE

1478.

Les dictionnaires nomment « Alan » un « gros chien à chasser le sanglier ». Il semblerait que la femelle de l'Alan doit être nommée « Alande »; on la nommait « Alande » au xv^e siècle, si j'en crois ce détail des Comptes de l'argenterie de Louis XI (Arch. de l'Emp. KK. 64: « A Jehan Perrier, notonnier.... pour avoir mené en deux autres bateaux, de Tours jusqu'au port Deusse (*sic*), une Alande qui estoit chaude à vng leurier, un sols tourn. » (fol. 37.)

ALBANE, ALBÈNE, (D'). — *Uoy. DEL BENE.*

ALBE (DOM ANTONIO-MARTIN ALVAREZ DE TOLÈDE, DUC D'). 21667—1711.

Ce descendant du fameux duc d'Albe était ambassadeur du Roi d'Espagne Philippe V, auprès de Louis XIV, lorsqu'il mourut à Paris, le 28 mai 1711. Voici ce que l'on lit à son sujet dans les registres de Saint-Sulpice:

« Le troisième jour de juin, 1714, a esté fait le conuoy et transport du corps de très-haut et très-puissant seigneur Son Excellence dom Antonio-Martin Alvarez de Toledo et Beaumont, Enriquez de Rivera, Fernandez Manrique, duc d'Albe et de Huescar (*sic*), comte de Lerin, de Salvatierra, etc., marquis de Coria, etc., connétable et grand chancelier de Navarre, sommelier de corps (*sic*) du Roi d'Espagne et son ambassadeur auprès de Sa Majesté Très-Chrét-

tienne, âgé de quarante ans, décédé en son hôtel, rue de Grenelle, le 28 may dernier, par messire Joachim de la Chetardye, prestre, docteur en théologie, curé de cette paroisse et supérieur du monastère des Carmélites du faubourg Saint-Germain, rue de Grenelle, qui l'a conduit avec son clergé dans l'église desdites Dames religieuses Carmélites et y a fait et célébré les offices convenables et accoutumés en ladite qualité de supérieur dudit monastère, reconnoissant qu'en qualité de curé il n'avoit droit que de déposer le corps dans la nef de l'église desdites Dames religieuses, d'y chanter un *De profundis* et prières ordinaires, puis se retirer avec son clergé, laissant faire le reste de la cérémonie au supérieur ou chapelain de la communauté desdites Dames religieuses; ainsi déclare que c'est sans conséquence du droit desdites Dames religieuses Carmélites que le tout s'est passé comme dit est; et le six du présent a été célébré le service solennel dans l'église. Ledit seigneur restera en déposit dans ladite église jusqu'à ce qu'il plaise à ses héritiers de le transporter en Espagne dans la sépulture de ses ancêtres; et y ont assisté dom Pedro Melchior de Toledo, dom Felix Corneso, dom Antonio-Martin Corneso, dom Michael Guerre et dom François Gonzague, amis qui ont signé: D^{ne} Pedro Melchor (*sic*) de Toledo, Felix Corneso, D^{ne} Antonio-Martin Corneso, D^{ne} Mig^l-François Guerra, François de Gonzague. »

ALBEMARLE (DUCHESSE D'). Donation à demoiselle anonyme Fitz-James d'Albemarle, sa fille; 17 août 1707.

1. ALBERT DE CADENET (HONORÉ), DUC DE CHAULNES. 1620.

Frère de Charles d'Albert de Luynes. — Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France, épousa, à Saint-Germain l'Auxerrois, le 14 janvier 1620, Charlotte-Eugénie d'Ailly, dame de Pequigny. Je vois que cette dame fut marraine à Saint-Eustache, le 30 avril 1620, de « Charlotte, fille de Pierre Bruslard, vicomte de Lisieux, conseiller d'Etat, grand trésorier des ordres du Roy et de dame Charlotte d'Estampes, demeurant rue d'Orléans (Saint-Honoré) », et que le parrain fut messire Noël Bruslard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple. (Reg. de Saint-Eustache.)

2. ALBERT DU CHESNE (ANTOINE, MARQUIS D'). — U. 2. MERCIER (Antoine).

3. ALBERT (EMMANUEL-THÉODORE DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUC D').

Il tint avec sa femme, sur les fonts de Saint-Sulpice, le 15 avril 1687, un des Siamois amenés en France par le chevalier de Chaumont. — *Voy.*

2. AMBASSADEURS DE SIAM.

4. ALBERT DE LUYNES. — *Voy.* LUYNES.

5. ALBERT DE CHEVREUSE (MARIE D'). — *Voy.* MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

ALCHIMISTES. — *Voy.* BELBRUNE, VINCENT DE PAUL (SAINT).

ALEMBERT (JEAN LE ROND D') ?1717—1783.

On dit que d'Alembert, fils naturel de M. Destouches, commissaire de l'artillerie, et de madame de Tencin, naquit le 6 novembre 1717, fut exposé, le jour de sa naissance, sur les degrés de l'église

de Saint-Jean le Rond et confié par le commissaire de police du quartier à une bonne femme nommée Rousseau, qui l'éleva. Je ne sais où fut baptisé l'enfant auquel on donna le nom de l'église, son premier asile, et qui, plus tard, prit celui d'Alembert, qui sonnait mieux apparemment aux oreilles d'un philosophe que « Jean le Rond »; mais ce ne fut pas à Saint-Jean, ce ne fut pas davantage dans une des églises voisines. J'ai curieusement cherché le baptistaire du pupille de la vitrière, madame Rousseau, je ne l'ai trouvé sur le registre d'aucune des paroisses de Paris. Les biographes du célèbre encyclopédiste disent qu'il mourut de la pierre en 1784: il décéda au Louvre où il avait un logement; ce fut le 29 octobre, et il fut enterré par le clergé de Saint-Germain l'Auxerrois. Voici l'acte de son inhumation que j'extraits des registres de cette paroisse: « Octobre 1783. Le vendredi trente-un. Messire Jean le Rond d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie française, de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Londres, de celles de Berlin, de Pétersbourg, de Lisbonne et de Naples, de l'Institut de Bologne et des Sociétés royales des sciences de Turin et de Norvège, de la Société littéraire de Cassel, de l'Académie de Padoue, et des Sociétés philosophiques de Philadelphie et de Boston, garçon, âgé d'environ soixante-six ans, décédé du vingt-neuf du présent mois, à sept heures du matin, au château du Louvre, a été inhumé au cimetière, en présence de M. Claude-Henri Watelet, receveur général des finances, un des quarante de l'Académie française; de M. Marie-Jean-Antoine Caritat, marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, et de M. Alexandre Remy, maître des comptes, (signé) Watelet, le marquis de Condorcet, Remy. »

Les biographes disent que Watelet et Condorcet furent les dépositaires de deux copies faites par d'Alembert, de sa correspondance avec Voltaire; ils comptaient donc parmi les amis les plus intimes du mathématicien philosophe. Une de ces copies, saisie, dit-on, chez Watelet après sa mort (1786), fut brûlée; Condorcet sauva l'autre, qui fut imprimée à l'étranger. — Le musée historique de Versailles garde un buste en marbre de Jean le Rond dit d'Alembert, ouvrage de Claude Francin, qui fit un temps partie du Musée des monuments français (Petits-Augustins). — *Voy.* CONDORCET, WATELET.

ALEXANDRE. — *Voy.* 2. SUFFREN.

ALEXANDRE UBELESCHI. — *Voy.* UBELESCHI.

ALIAMET (JACQUES). 1726—1788.

L'empereur (*Diction. Ms.* [1795]; *Bibl. imp. Estampes*) suppose que cet artiste naquit en 1727; Zani, la *Biographie-Michaud*, et par suite le *Dictionnaire universel* de M. Bonillet, copiste sans critique du Michaud, le font naître en 1728; erreur de toutes parts. L'extrait de son baptistaire, que j'ai trouvé parmi les papiers joints à l'acte de son mariage, m'apprend qu'il naquit « sur la paroisse » Saint-Gilles d'Abbeville, le dernier jour de novembre 1726, d'Antoine Aliamet, marchand, et « de Marie-Jeanne-Françoise Mathieu, son épouse. » Il eut pour parrain son oncle paternel Jacques Aliamet, aussi marchand à Abbeville. Je ne sais à quelle époque le jeune Aliamet vint à Paris; mais ce fut probablement trois ou quatre ans avant l'année 1748. Sa famille l'adressa à Robert Hecquet, gra-

veur, né à Abbeville en 1673, et qui habitait Paris depuis longtemps. Hecquet qui gravait peu et ne faisait guère d'élèves, confia Jacques Aliamet à Jacques-Philippe Le Bas, le maître le plus renommé à cette époque, et le graveur le plus fécond, en même temps que le plus habile. Robert Hecquet logeait place Cambray, Aliamet se logea sur la même place, et peut-être dans la maison où était établi son compatriote. Celui-ci avait avec lui une jeune fille, sa nièce, dont il prenait soin, et qu'il voulait établir. Jacques Aliamet grandissait en talent, il aimait Marie, qui trouva le jeune artiste de son goût; Hecquet favorisa leur amour et décida leur mariage. Le 12 août 1748, les deux futurs, l'oncle de Marie, quelques témoins et amis des deux côtés se rendirent à l'église Saint-Benoît, où la cérémonie fut faite, puis à la sacristie, le vicaire rédigea un acte constatant que « Jacques Aliamet, graveur, âgé d'environ vingt-deux ans, fils mineur de défunts Antoine Aliamet et de Marie-Jeanne-Françoise Mathieu, son épouse, de droit de la paroisse de Saint-Georges d'Abbeville, » (dernier domicile de ses parents qui, antérieurement, avaient demeuré sur la paroisse de Saint-Gilles), « de fait, de la paroisse de Saint-Benoît, place Cambray, » avait épousé « Marie-Madeleine Henot, âgée de vingt-trois ans et huit mois, fille mineure de Jⁿ.-Charles Henot et de Marie Madeleine Hecquet, son épouse, de droit de Notre-Dame de Ramburre, diocèse d'Amiens, de fait de la paroisse Saint-Benoît, place Cambray depuis plusieurs années. » Cet acte que j'abrège est signé : Marie-Madeleine HENOT, Jacques (*sic*) ALIAMET, R. HECQUET, etc.

Marie Henot ne fut pas stérile; elle donna cinq enfants à son mari, de 1749 à 1761. Le premier fut un garçon, baptisé le 9 mai 1749 sous les noms de Jacques-Robert, ayant pour parrain son grand-oncle maternel, Robert Hecquet, et pour marraine une parente de celui-ci « Charlotte Hecquet, femme de feu Antoine Daire, chandelier. » Un second garçon vint à Jacques Aliamet le 3 novembre 1751, et fut baptisé le 5 à Saint-Benoît. On le nomma Louis-Victoire; il eut pour parrain « Louis Collins, chargé de l'entretien des tableaux de la couronne. » Entre le 3 novembre 1751 et le 7 juillet 1753, Aliamet changea de domicile, il alla s'établir rue Saint-Jacques, toujours sur la paroisse Saint-Benoît. Le 6 juillet 1753, naquit dans le logis du jeune graveur « Elisabeth-Marie-Madeleine, tenue sur les fonts de baptême par « Théodore-Foussaint Le Leu, agent du Roy de Pologne » et par « Elisabeth Duret, épouse de Philippe Le Bas, graveur du cabinet du Roy, demeurant rue de la Harpe, paroisse de Saint-Severin. » Deux ans après, Aliamet ayant changé de logement et de paroisse, fit baptiser à Saint-Etienne du Mont « Esprit-Philippine, » née le 17 mai 1755, rue des Mathurins. Cette fille fut présentée au baptême le 18 mai, par « Jacques-Philippe Le Bas », et par « Marie Duret, épouse de Nicolas-Robert Darc, banquier. » Le dernier des enfants d'Aliamet fut une troisième fille, baptisée à Saint-Etienne, le 15 septembre 1761, et nommée Alexandrine-Thérèse, par un de ses oncles « Antoine Aliamet, épiciier, » et par « Thérèse Henot, femme de Louis-Antoine Quillan, graveur, tante de l'enfant. »

Jacques Aliamet qui signa les actes de baptême de ses enfants : Aliamet et J. Aliamet — il signait

ses ouvrages : Aliamet ou Jac. Aliamet, — mourut le jeudi 29 mai 1788. Voici l'acte de son décès que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Etienne du Mont.

« Le même jour » (vendredi 30 mai 1788) « fut inhumé dans le petit cimetière le corps de Jacques Aliamet, graveur du Roy, époux de Marie-Madeleine Henot, décédé de la veille, rue des Mathurins, âgé de soixante-un ans et deux mois; en présence de Louis-Victoire Aliamet, vérificateur aux fermes du Roy, son fils; Louis-Antoine Quillan, graveur, marchand d'estampes, neveu et filleul; Nicolas-Robert Pepin, neveu; Antoine-Marie Lefebure de Lincourt (*sic*), ingénieur au corps royal des mines, cousin issu de germain, qui ont signé :

ALIAMET FILS, QUILLAN, QUILLAN, PEPIN, LEFEBURE DHELLENCOULT.

Je ne sais si les Aliamet d'Abbeville étaient de la famille des Aliamet ou Aliamet dont une fille épousa Rachel de Montalant, celui qui prit pour femme, en secondes noces, la fille de Molière; mais je suppose que ceux qui sont nommés dans l'acte mortuaire qu'on va lire étaient parents de Jacques Aliamet. Dans les registres de Saint-Severin, sous la date du 27 mars 1768, j'ai vu cette mention : « Antoine Aliamet, bourgeois de Paris, fils majeur d'Antoine Aliamet, marchand drapier, décédé hier rue Neuve-Richelieu, de cette paroisse, âgé d'environ 34 ans, a été inhumé dans le cimetière de cette église, en présence de Nicolas Aliamet, sergent aux gardes françaises, son frère; de Louis Aliamet, et de Pierre-Nicolas Dufour, graveur, son cousin. »

On a vu plus haut que Jacques Aliamet avait un frère épiciier (Antoine Aliamet); il en eut un second, François, qui grava en Angleterre, et sur lequel je n'ai rien trouvé. Zani, dans son *Encyclopædia*, fixe l'époque de sa naissance à l'année 1734 et n'indique pas celle de sa mort. Il travaillait encore en 1769; cette année, on publia de lui à Londres une planche représentant un *Sacrifice à Pan*, d'après Andrea Sacchi. — Voy. GRELZE, HALLÉ, MONTALANT.

ALIGRE (ÉTIENNE D').

?1592—1677.

Le second des chanceliers de France du nom d'Aligre. Voici l'acte de son inhumation : « Le dimanche, 31 octobre 1677, fut apporté en carrosse, à onze heures du soir, par permission de monseigneur l'Archevêque, le corps de messire Estienne d'Aligre, chevalier, chancelier et garde des sceaux de France, mis en dépôt dans la chapelle sous l'invocation de saint Pierre, (il est décédé à Versailles dans la chancellerie, le 25 octobre, à neuf heures et trois quarts du soir. (Signé) ROGER, PICOT. » (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois.) Les service et enterrement n'eurent lieu que le mercredi 30 novembre 1677. (Reg. cité.) — M. Le Monnier, notaire à Paris, a, parmi les minutes de ses prédécesseurs, celles 1^o d'un acte passé le 16 février 1679 et signé « C. DALIGRE (*sic*), » par Charles d'Aligre, conseiller d'Etat ordinaire et conseiller d'honneur du Parlement de Paris, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois; 2^o d'un acte du 9 décembre 1689, passé au nom de « Etienne d'Aligre, chevalier, seigneur de la Rivière, conseiller du Roy, maître des requêtes ordinaire de son hostel, demeurant à Paris, vieille rue du Temple; » 3^o d'un acte passé le 24 avril 1681, au nom de

Saint-Géran, ou « Elisabeth Lhuillier, qualifiée : « la chancelière d'Aligre » est dite : veuve d'Etienne d'Aligre, chevalier, seigneur de la Rivière, chancelier et garde des sceaux de France. » M. Fourcby, notaire, garde la minute d'un acte passé en juin 1693, par Françoise d'Aligre.

ALLACCI (LEO).

?1586—1669?

Louis XIV qui voulait que son nom fût prononcé avec éloge dans les pays étrangers, et qui appela à Paris, pour les y fixer, Huygens et Cassini, chercha parmi les savants des hommes justement célèbres, sur lesquels il pût faire tomber ses bienfaits, sûr d'acquérir des partisans à sa politique par quelques dons distribués avec discernement. Il fit dresser par Colbert une liste de personnes recommandables par des travaux estimés dans la science à Paris, et fit envoyer une lettre de change à chacune d'elles. Le nombre n'en fut pas bien grand, ce qui rendit la distinction plus flatteuse pour ceux qu'elle alla chercher. Ce fut au mois de juin 1663 que partirent de la secrétairerie d'Etat six lettres, six seulement, allant annoncer à la Hollande et à l'Italie que le Roi, magnifique pour les lettrés, voulait encourager ou récompenser le mérite partout où il se faisait connaître. Les six lettres écrites par Colbert furent adressées à Leo Allacci, Jean-Gaspar Gervatius, Jérôme Graziani, Becklerus, Daniel Heinsius et Jean Hevelius.

Voici l'épître à Leo Allacci : « Le Roy estant informé de l'excellence de votre sçavoir, qui vous a fait juger digne de la garde de l'une des plus belles bibliothèques du monde, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire ces lignes pour vous déclarer la résolution qu'elle a prise de vous tesmoigner l'estat qu'elle fait de vostre vertu et de vostre érudition. C'est pour cela que je vous envoie par son ordre la lettre ci-jointe, qu'un si grand prince veut que vous receuiez comme une marque de son estime et de sa bienveillance, et comme un gage de sa protection royale, dans toutes les rencontres où il aura lieu de vous la departir. En mon particulier, monsieur, je profiteray de celle-ci pour vous assurer qu'en ce qui vous touche, je suivray toujours selon ma portée les sentiments de mon maistre, et m'estimeray fort heureux de pouvoir aux occasions vous faire paroistre que je suis avec vérité, etc. »

A M. Leo Allatius. « (*Arch. de la mar. Recueil de lettres*, 1663-64). On sait que le chiotte Allacci fut nommé bibliothécaire du Vatican en 1661; il avait 79 ans quand le Roi lui fit parvenir la lettre de change annoncée par Colbert. — *Voy. CASSINI, HUYGENS.*

ALLAIS (LAURENT).

XVII^e siècle.

Cet homme était joueur d'instruments et maître à danser; il n'eut aucune célébrité, sinon peut-être dans son quartier; il n'eut pas l'honneur de montrer les principes de son art à un prince ou aux pages du Roi, et cependant, je lui dois une petite place ici, parce qu'un acte où il est partie peut intéresser un futur historien des corporations de Paris. Comme tous les maîtres, le maître à danser pouvait prendre des apprentis; et, comme les autres, il ne pouvait les prendre que par un contrat notarié et avec l'agrément des anciens de sa communauté. Un certain Claude de la Pierre, bourgeois de Paris, avait un fils qui lui parut très-propre à devenir un joueur de violon et un maître de danse. Un lien de parenté existait entre lui et Laurent Allais, et cela

le décida. Il pria Allais de donner des soins à Guillaume, son fils, qui consentait à entrer dans la carrière qui avait illustré Bocan. Laurent Allais mena Claude de la Pierre chez le successeur du notaire Chapelain, et celui-ci rédigea un acte dont voici le préambule : « Claude de la Pierre, bourgeois de Paris, met en apprentissage son fils, Guillaume la Pierre, chez Laurent Allais, maistre à danser et joueur d'instruments, demeurant rue des Amandiers, paroisse Saint-Etienne du Mont, pour quatre ans. Celui-ci promet à monstrer à Guillaume, son apprentice, et enseigner sondit art de maistre à danser et joueur d'instruments, et tout ce dont il se mesle et entremet en iceluy. » Les clauses n'ont rien de curieux, et je les passe sous silence. L'acte fut fait le 17 juillet 1667, « en la présence et du consentement des sieurs Guillaume du Manoir, Roy des violons; Nicolas Lemercier, Henri Letourneur et Hierosme Joubert, tous maistres à danser et joueurs d'instruments, jurés dudit état, lesquels signèrent... » — *Voy. ROI DES VIOLONS.*

— Laurent Allais était marié; il avait épousé Denise de la Pierre, parente assurément de Claude et de Guillaume, et je vois qu'il en eut deux enfants : 1^o Françoise-Jeanne, le 10 février 1669; 2^o Marie-Anne, le 6 mai 1670. Laurent Allais avait un frère, Louis, qui était joueur d'instruments, et demeurait aussi rue des Amandiers. Il avait épousé Marie Gresse, dont il eut un fils nommé Louis, le 16 août 1669, à Saint-Etienne du Mont.

| | |
|-------------------------------|------------|
| ALLEGRAIN (JEAN-BAPTISTE). | 1644— ? |
| — (ETIENNE). | 1645—1736. |
| — (PIERRE). | 1648— ? |
| — (GABRIEL I ^{er}). | 1679—1748. |
| — (CLAUDE). | 1688— ? |
| — (CHRISTOPHE-GABRIEL). | 1710—1795. |
| — (GABRIEL II ^e). | 1733— ? |

Le chef de cette longue famille d'artistes, qui n'a pas été connu des biographes, d'après lesquels le collaborateur de M. Bouillet (*Dict. universel*) n'a cité qu'Etienne et son fils Christophe-Gabriel, le chef de cette famille, dis-je, n'était point artiste lui-même, mais employé dans les aides. Il se nommait Jean Allegrain et avait épousé Jeanne Férét, dont il eut, entre autres enfants, trois fils : 1^o Jean-Baptiste, né le 8 février 1644; 2^o Etienne, né le 19 mars 1645; 3^o Pierre, qu'on baptisa le 20 mars 1648, à Saint-Germain l'Auxerrois, où avaient été présentés ses frères. Ce dernier fils du commis aux aides eut pour parrain « Pierre le Rat, garde du corps de la Reine régente ». Jean Allegrain demeurait rue de la Monnaie, et je vois que, le même jour, jeudi 27 mars 1659, il y perdit deux filles : Marie et Marguerite. Je ne sais à quelle époque décéda l'époux de Jeanne Férét; ce que je puis dire, c'est qu'il ne figure point au baptême des enfants nés d'Etienne Allegrain en 1674 et 1675, et qu'il était mort quand Pierre se maria en 1675.

Etienne Allegrain, le paysagiste, que l'on fait naître en 1653 (*Notice des tableaux du Louvre*) et qui vint au monde huit ans avant cette époque, se maria vers 1672 à Françoise Gallois; je ne sais à quelle paroisse fut solennisé son mariage, mais ce ne fut point à Saint-Sulpice, où je vois que furent baptisés : 1^o le 13 mai 1674, Nicole-Françoise, qui eut pour marraine « Nicolle la Douce, femme de Louis le Blanc, peintre »; 2^o le 23 mai 1675, Marie-Anne, née le 20, et dont le parrain fut

son oncle, « Pierre Allegrain, maître peintre, » et la marraine « Marie de la Bonne, femme de Henry Maupereché, maître peintre ordinaire du Roi, et professeur dans son Académie. » Etienne Allegrain qui signa l'acte de 1675 de son seul nom patronymique, avait signé celui de 1674 de ses deux noms : « Estienne Allegrain ».

Outre ses deux filles, Etienne Allegrain eut un fils qui fut aussi homme de talent comme paysagiste, *Gabriel*, qui naquit non pas en 1670, comme le dit la *Notice* du Louvre, mais en 1679, ce qui dément la déclaration faite le jour de son décès par son fils et son gendre. Voici ce que porte le registre de Saint-Eustache, sous la date du 28 février 1679 : « Gabriel, né le 25, fils de Estienne Allegrain, peintre du Roy dans son Acad., et de Françoise Galois (*sic*), sa femme, demeurant rue Montmartre; parrain, Gabriel Blanchard, aüssi peintre du Roy, dans son Academie; marr. Louise Hollin, femme de Jacques Friquet, aussy peintre en l'Acad. du Roy. » Etienne Allegrain qui fut reçu à l'Académie le 4 décembre 1677, mourut, non pas le 1^{er}, mais le 2 avril 1736. Voici l'acte rédigé à Saint-Nicolas des Champs, sa paroisse, le 3 avril : « Estienne Allegrain (*sic*), peintre du Roy en son Academie royale, âgé de quatre-vingt-douze ans, décédé hier en sa maison, rue Meslé, du costé du boulevard, après la messe chantée en son intention avec l'assistance de M. le curé sousigné et de quarante prestres, a esté inhumé en cette église, en présence de Gabriel Allegrain, peintre du Roy en son Acad. roy., son fils; de Gabriel-Christophe Allegrain, sculpteur, et de Jean Louis Allegrain, ses petits-fils, qui ont signé : Allegrain, Allegrain, Louis Graint (*sic*), Parquet. » La liste des Académiciens, rédigée par Reymès, fait mourir Etienne Allegrain à l'âge de quatre-vingt-trois ans. L'erreur est de conséquence. On a vu qu'il fut baptisé le 19 mars 1645; il avait donc quatre-vingt-onze ans et quelques jours quand il mourut. L'acte de son baptême, inscrit, comme je l'ai dit, à Saint-Germain l'Auxerrois, me sert à rectifier la liste de l'Académie et l'acte rédigé à Saint-Nicolas des Champs le 3 avril 1736.

J'ai trouvé dans un registre des *Bâtiments du Roy* cette mention, sous la date de 6 juin 1688 : « A Allegrain, peintre, 1,300 livres à compte des tableaux qu'il a livrés et de ceux qu'il a faits représentant les veues et perspectives des parterres » et bosquets du jardin de Versailles. » Je suppose que cette note se rapporte à Etienne Allegrain.

Gabriel 1^{er} Allegrain épousa, le lundi 20 août 1708, à Saint-Eustache, la fille de Charles Grand Cerf, conseiller du Roi et prévôt des monnaieurs de Paris. Le mariage eut lieu, avec le consentement d'Etienne Allegrain et de Françoise Gallois, en présence de « Jean-Baptiste Allegrain, sculpteur, demeurant cergefour Saint-Benoît, paroisse Saint-Sulpice, oncle du marié, » et de « Pierre Cavin (?), peintre du Roi, demeurant rue Montmartre. » Gabriel Allegrain demeurait, lui, « rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. » Il alla demenrer rue Montmartre, chez son beau-père. Anne-Madeleine Grand Cerf lui donna, le mercredi 8 octobre 1710, un fils que, le samedi 11, on baptisa à Saint-Eustache sous les noms de « *Christophe-Gabriel* »; sa marraine fut une de ses tantes maternelles, « Françoise Grand Cerf ». Gabriel Allegrain changea encore de quartier; il alla habiter sur le territoire

de Saint-Nicolas des Champs, rue Meslé, où, le 12 octobre 1716, sa femme accoucha d'une fille que l'on nomma *Madeleine-Catherine*. Le troisième et dernier des enfants de Gabriel Allegrain que je connaisse, *Jean-Louis*, celui qu'on a vu tout à l'heure signer : Louis Graint, naquit le 26 janvier 1720, et fut baptisé le lendemain. Son parrain fut un maître peintre nommé Jean-Louis Dorbay, demeurant rue Montorgueil; sa marraine, Françoise Fournier, femme de Pierre Lemer, maître peintre, rue Saint-Denis.

Gabriel Allegrain mourut rue Meslé, le 24 février 1748, « âgé de soixante-quatorse ans » dit à tort l'acte de son décès inscrit au registre de Saint-Nicolas; il avait seulement soixante-neuf ans; il était veuf de Madeleine Grand Cerf. On l'enterra le 25 février, « au cimetière de Saint-Nicolas des Champs, avec l'assistance de vingt-cinq prêtres, et en présence de Gabriel-Christophe Allegrain, agrégé à l'Académie, son fils, et de Pierre Phily, marchand fabriquant (*sic*) d'étoffes de soye, son gendre. » Ce Phily avait épousé, à Saint-Nicolas des Champs, le 20 juillet 1737, Madeleine-Catherine Allegrain, âgée de vingt ans environ, dit l'acte que j'ai sous les yeux. Phily avait vingt-six ans.

Gabriel 1^{er} Allegrain avait été admis à l'Académie royale de peinture le 26 septembre 1716, si j'en crois la liste des académiciens qui le fait mourir le 24 février 1748, âgé de soixante et dix-huit ans. Reymès avait été mal informé; sa famille ne l'était pas mieux, comme on vient de le voir. Je réforme d'un seul coup deux documents. L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « ALLEGRAIN, PHILY, DELECLUZE, curé. »

Le statuaire Gabriel-Christophe ou Christophe-Gabriel Allegrain — car les actes le nomment indifféremment de ces noms, — « Agrégé à l'Académie » en 1748, fut reçu le 31 décembre 1751, et l'*Almanach royal* de 1753, qui l'inscrit pour la première fois parmi les académiciens, le classe le quatrième des « adjoints à professeurs ». Son talent, que Diderot honora d'une admiration un peu tapageuse et déclamatoire (*V. Salon* de 1767)¹, et l'assistance de Pigalle, son beau-frère, l'avaient fait admettre tout de suite dans les dignités de l'Académie, assez pauvre du reste en sculpteurs, à cette époque. C'est en 1733 que Christophe-Gabriel Allegrain s'était allié à Jean-Baptiste Pigalle : le samedi 7 février, à Saint-Nicolas des Champs, il avait reçu la main de « Geneviève-Charlotte Pigalle, âgée de 20 ans, fille de feu Jean Pigalle, maître menuisier, inhumé céans, » dit l'acte de mariage, « le 12 aoust 1728 ». La cérémonie avait eu lieu en présence de Gabriel Allegrain, père de Christophe-Gabriel, de Madelaine Grand Cerf, sa mère, d'« Etienne Allegrain, peintre du Roy, et de Françoise Gallois, » ses ayeux paternels, de « Robert le Lorrain, professeur de l'Académie royale, demeurant rue Meslé, ami de l'époux, » de « Pierre Pigalle, peintre du Roy, » de « Nicolas-Jean Pigalle, menuisier du Roy, demeurant rue Meslé, frère de l'épouse, » etc.

Je ne connais pas tous les enfants de Gabriel-Christophe Allegrain, que je n'ai guère cherchés, à la vérité; je vois seulement que le vicair de Saint-

¹ A propos d'une *Baigneuse*, Diderot s'écrie : « Belle, belle, sublime figure; ils disent même la plus belle, la plus parfaite figure de femme que les modernes aient faite... Et ces reins! et ces fesses! et ces cuisses! ces genoux ces jambes!... etc. »

Nicolas inscrivit, le 13 juin 1740, le baptême de « Pierre-Moyse, né la veille, fils de Gabriel-Christophe Hallegrain (*sic*), maître sculpteur, et de Geneviève Pigalle. » Je ferai connaître à la fin de cet article un frère de Pierre-Moyse Allegrain, qui mérite qu'on s'occupe un peu de lui. Christophe-Gabriel eut un second mariage. Le 14 octobre 1778, à Saint-Laurent, il épousa « Catherine Vedy, veuve majeure de Guillaume Allard, demeurant faubourg Saint-Martin. » Son beau-frère Jean Pigalle, que l'acte mis sous mes yeux qualifie : chevalier *des ordres* du Roi, quand il était chevalier de l'ordre du Roi, c'est-à-dire de Saint-Michel, assista à ce mariage, ainsi que Louis-Philippe Mouchy, sculpteur du roi et adjoint à professeur à l'Académie de peinture, neveu d'Allegrain.

La carrière de Christophe-Gabriel Allegrain fut longue et brillante. Le succès ne manqua pas à son talent, plus gracieux et facile que sévère et élevé; les jours ne lui furent pas comptés avec parcimonie; il mourut âgé de 84 ans et demi, rue Meslé, n° 13, le 28 germinal an III de la République (17 avril 1795). (Reg. de la municipalité de Paris).

Venons à Pierre Allegrain, frère d'Etienne; il était peintre-doreur; on a vu qu'il était plus jeune qu'Etienne de trois ans. Zani a oublié de le citer dans son *Encyclopedia*, et les biographes, qui parlent de son frère, de son neveu et du fils de celui-ci, n'en disent pas un mot; il est vrai qu'il n'était artiste qu'à demi. Pierre Allegrain se maria en 1675, le samedi 27 avril, à Saint-Eustache. L'acte de son mariage déclare que « Pierre Allegrain, peintre, demeurant paroisse Saint-Sulpice, fils de feu Jean-Baptiste Allegrain, bourgeois de Paris, et de Jeanne Feret, » épousa « Jeanne de Brice, fille de feu Pierre de Brice, maître peintre, et de Magdelaine Duval, demeurant rue du Jour, ... en présence d'Estienne Allegrain, aussi peintre, demeurant rue du Bac, frère dudict Allegrain, de Jean-Baptiste Allegrain, sculpteur, demeurant à la Montagne Sainte-Genievieve, aussi son frère, ... de Nicolas Belleau, maître peintre, demeurant rue du Jour, oncle de la mariée... » Pierre Allegrain eut un second mariage. Le 29 janvier 1689 il épousa, à Saint-Sauveur, « Madelaine Le Clere, fille de defunt Jean Le Clere, vivant écuyer. » Ses témoins furent Etienne Allegrain, son frère, Claude Le Breton, marchand éventailiste, Michel Lefevre, maître peintre, Nicolas Capelle, perruquier, et Gabriel Allegrain, qui signa d'une main peu habile : « gabri el aLeGrain. » Je ne sais où et quand décéda Pierre Allegrain, dont je n'ai connu qu'un enfant, *Anne-Madelaine*, baptisée à Saint-Eustache le 12 mai 1680; Pierre Allegrain demeurait alors rue du Jour.

Quant à Jean-Baptiste, frère aîné d'Etienne et de Pierre, et sculpteur, il se maria à Jeanne Demiet, dont il eut, entre autres enfants, un fils nommé *Claude* qui, né en 1688, se maria le 3 septembre 1714 à Saint-Nicolas des Champs. Il épousa « Marie-Catherine Prof, âgée de 20 ans, fille de Pierre Prof, concierge de M. le duc de Chaulnes, demeurant ordinairement à Versailles, » Armand-Claude Gatineau, maître sculpteur, demeurant rue Meslé, comme Claude Allegrain, fut témoin de ce mariage avec les parents de Catherine Prof. Le père et la mère du marié étaient morts avant 1714, car on ne les voit point nommés dans l'acte du 3 septembre. Claude Allegrain n'était point artiste; il est qualifié : « ingénieur et géographe. » Jean-

Baptiste Allegrain n'a pas plus été connu de Zani que son frère.

Disons que Zani donne à Gabriel-Christophe Allegrain les noms de *Cristiano Cristoforo*, et qu'il fait celui-ci fils d'Etienne et frère de Gabriel. Basan, cité par M. Robert Dumesnil, et la *Biographie universelle*-Michaud, ont dit aussi que Ch. Gabriel Allegrain était fils d'Etienne. On a vu qu'il naquit de Gabriel, ce qu'a su M. Frédéric Villot. Un Allegrain, resté inconnu à tous les biographes, et qui eut une certaine célébrité à Rochefort, fut sculpteur, attaché au port et chef des travaux de sculpture exécutés dans l'arsenal pour les poupes, les proues et les galeries des vaisseaux; charge qu'avait remplie avec tant de succès Pierre Puget à Toulon, et que remplissait un des Caffieri à Brest. Il entra au service de la marine le 1^{er} juin 1764, aux appointements de 1500 livres, et se retira le 17 août 1775 avec 400 livres de pension. Gabriel II^e Allegrain était fils de Christophe-Gabriel et de Geneviève Pigalle, mariés, comme je l'ai dit, le 7 février 1733. Il naquit, leur premier enfant, le 29 octobre de la même année, rue Meslé, du côté du boulevard, et fut baptisé le 30, ayant pour parrain « Gabriel I^{er} Allegrain, peintre de l'Académie royale, demeurant susdicte rue, » et pour marraine « Geneviève Le Dreux, veuve de Jean Pigalle, maître menuisier, demeurant mesmes rue et maison ». Voici deux notes qui concernent Gabriel II^e; je les ai trouvées dans les papiers de la marine confiés alors à ma garde. « M. de Ruï, consulté sur les représentations que le sieur Allegrain, maître sculpteur à Rochefort, aux appointements de 1500 livres, a faites, sur la modicité de son traitement, rend les meilleurs témoignages du zèle, des talents et de la conduite de cet artiste. Il ne le trouve pas assez payé et demande pour lui un supplément d'appointements de 400 livres. M. d'Orvilliers, commandant de la marine, a aussi sollicité de lui-même cette augmentation pour le sieur Allegrain. Il est certain que ce sculpteur, qui est neveu de M. Pigalle, trouverait à s'employer plus avantageusement si on ne lui faisait pas dans la marine un sort honneste. » Au bas de cette note, on lit ces mots de la main du ministre, M. de Sartines : « Bon pour gratification de 300 livres. » 11 décembre 1767. — « Monseigneur a accordé au sieur Allegrain, sculpteur de la marine à Rochefort, sa retraite avec 400 liv. de pension sur le fonds de la marine. Le sieur Allegrain est remplacé par le sieur de Lizy, qui jouira de 1000 livres d'appointements. Le tout aura lieu du 17 août 1775. » (Signé) : Des Champs. Comment arriva-t-il que Gabriel II^e Allegrain servit le Roi à Rochefort? Il était jeune et avait encore peu de travaux, lorsque Bourguignon — un sculpteur fort inconnu à Paris — mourut à Rochefort le 3 mars 1762, laissant vacante la place de maître sculpteur de l'arsenal, qu'il occupait depuis plusieurs années. Les candidats ne manquèrent point, et le ministre hésita pendant deux ans. Enfin, Jean-Baptiste Pigalle, qui était bien à la cour, obtint pour son neveu la charge qu'exerçait Bourguignon. — Je n'ai pu savoir quand mourut Gabriel II^e Allegrain. — *Voy. Mouchy et PIGALLE.*

ALLÈGRE (ANTOINE).

1750—64.

Le compagnon de Latude dans son évasion de la Bastille, en 1756. Les Mémoires de Latude le nomment toujours « d'Alègre ». Voici sur Antoine Allègre ce que je lis dans les notes de Duval, commis principal de la Bastille, notes faites pour M. de Sartines

et gardées aujourd'hui aux Archives de la préfecture de police, où M. Labat a bien voulu les mettre sous mes yeux. Ce n'est pas le seul service de ce genre dont j'ai à le remercier : « Antoine Allègre, maître de pension à Marseille, natif de Barranx, dans le Comtat Venaissin, détenu d'abord dans les prisons de Montpellier, d'où il a été transféré à la Bastille le 31 mai 1750, et d'où il s'est évadé la nuit du 25 au 26 février 1756, rattrapé et remis à la Bastille le 8 avril suivant. Renfermé comme calomniateur des grands et des ministres — Dans le mois de janvier 1750, lors de la publication du *vingtième*, le public attribuant cette imposition à madame de Pompadour, Allègre ayant ouï dire que cela pourroit faire bien du mal à cette dame et porter quelqu'un de ses ennemis à tramer sa perte, persuadé que ces bruits pouvoient avoir quelque fondement, il prit la résolution, dit-il (dans ses interrogatoires), de l'en instruire afin qu'elle eût soin de veiller plus attentivement à la conservation de sa personne. Le projet d'Allègre étoit de tâcher d'obtenir un emploi pour sa récompense. » On voit que le délit d'Antoine Allègre avait de grands rapports avec celui qu'on punit si cruellement dans Latude. Allègre n'avait pas commencé par là. Je trouve cette note : « Le sieur Allègre, maître de pension, a fabriqué des lettres anonymes et calomnieuses contre M. de Maurepas, M. l'archevêque d'Alby et M. l'évêque de Lodève, lettres qu'il a fait tenir à madame de Pompadour. » C'est pour ces faits qu'il avait été enfermé à Montpellier, en même temps qu'un complice de sa faute, son frère « Jean-Joseph Allègre, religieux de la doctrine chrétienne, » qui fut transféré à Paris le 13 juillet 1750, et enfermé à la Bastille, d'où il sortit le 8 octobre suivant. Antoine n'en sortit que le 1^{er} juillet 1764, pour être transféré à Charenton, où Latude le vit fou furieux. Il mourut dans cette maison, je ne sais en quelle année, les registres de Charenton n'étant pas à ma disposition. — V. LATUDE.

ALLEMAGNE (ALEXANDRE DU MAS DE CASTELLANE, BARON D'). 1612.

— (JEAN-LOUIS). 1635.

Les généalogistes qui se sont occupés des maisons importantes de la province citent ces deux barons d'Allemagne. Ils racontent qu'Alexandre du Mas de Castellane, ayant eu querelle en 1612 avec Amibal de Forbin — aujourd'hui Forbin, — seigneur de la Roque, un duel s'ensuivit. Les deux combattants, armés chacun d'un couteau, se lièrent les bras gauches l'un à l'autre, s'attaquèrent ainsi et se tuèrent tous deux. Les biens des deux duellistes furent saisis par le Roi, mais la Reine régente donna ceux d'Alexandre du Mas à son frère Jean-Louis, qui les remit à sa nièce Gabrielle du Mas, que ruina la confiscation. Alexandre et Jean-Louis du Mas étaient fils de Nicolas du Mas qui, en 1559, hérita de son oncle Melchior de Castellane, baron d'Allemagne, à la charge de porter le nom et les armes de Castellane. Alexandre du Mas fut à la tête du parti protestant en Provence. Quant à Jean-Louis du Mas, qui, en célant à Gabrielle les biens de son frère, garda toujours le nom de Castellane, baron d'Allemagne, il épousa Françoise de Vion, fille du seigneur des Noyers et de Claudine de la Cupède. Les généalogistes ont su que Jean-Louis du Mas eut la seigneurie de Cuers et que, s'étant attaché au service du duc de Savoie, il fut général des galères

de ce prince; ce qu'ils ont ignoré, c'est la cause qui fit passer du service du Roi de France à celui de Charles-Emmanuel 1^{er}, le baron d'Allemagne, qui avait pris parti sur les galères de Provence. Cette cause la voici. Une question de dignité personnelle, une de ces questions qui surgissaient sans cesse, au détriment du service et quelquefois de l'honneur du pavillon, dans ce temps où la marine étoit encore sans organisation définitive, où commençait à peine l'état de choses qu'on a appelé « la marine systématique », et dont les progrès successifs ont conduit à l'état actuel, qui est celui d'une perfection que chaque jour rend plus complète; une question de dignité personnelle amena cette résolution. Le baron d'Allemagne et le bailli de Forbin étoient l'un et l'autre dans l'escadre des galères de France, sous les ordres de Pierre de Gondi, général de ces galères et lieutenant général du Roi dans les mers du Levant; M. de Gondi, à qui appartenait le droit de choisir son lieutenant général, fit tomber son choix sur Forbin. Le baron d'Allemagne réclama, prétendant le pas sur le bailli, dont le brevet de capitaine étoit, disait-il, postérieur au sien. Pierre de Gondi ne jugea pas que la prétention de Jean-Louis du Mas de Castellane fût bien fondée, et la lieutenance générale resta au bailli de Forbin, que son expérience, sa valeur personnelle et ses services déjà bien anciens avoient recommandé au général des galères, approuvé d'ailleurs par le cardinal de Richelieu. Irrité et ne voulant pas servir sous les ordres d'un officier qu'il regardait comme son cadet, le baron d'Allemagne se retira et demanda au Roi la permission d'aller commander les galères de Savoie. De semblables prétentions n'étoient pas rares alors, et l'on vit plus tard Abraham du Quesne — cet homme qui tenait pourtant ferme pour la discipline — s'élever, étant chef d'escadre, contre le droit que voulait avoir de le commander un lieutenant général des armées navales (son supérieur en grade, comme le vice-amiral est supérieur aujourd'hui au contre-amiral), prétextant que lui, du Quesne, ayant un brevet de capitaine des vaisseaux du Roi de beaucoup plus ancien que celui du lieutenant général, ne pouvait perdre les avantages de son ancienneté dans le commandement des vaisseaux. Un ordre positif du Roi mit fin à la contestation, et une commission de chefs d'escadre et de capitaines, nommée par Colbert pour régler les choses des préséances, prépara la décision royale, qui établit que le chef d'escadre obéirait au lieutenant général, le capitaine au chef d'escadre, le lieutenant au capitaine, l'enseigne au lieutenant, et que, dans chaque grade, le moins anciennement nommé et breveté, au plus ancien. Du Quesne, qui se sentait un avenir de lieutenant général, ne donna point sa démission, et ne parla plus de son brevet de capitaine que pour se glorifier de l'avoir obtenu à l'âge de seize ans, après un beau combat.

Le baron d'Allemagne ne bouda pas longtemps la France; il quitta le service d'Emmanuel II de Savoie, revint en Provence et de là à la cour, où, en 1635, le cardinal lui confia le commandement de l'armée navale qu'on préparait contre les îles de Lérins. Il y eut encore là un choc. Du Mas de Castellane se trouva de nouveau en présence du bailli de Forbin — le sort vouloit que les deux rivaux se trouvassent encore une fois opposés l'un à l'autre, et qu'il y eût un second duel courtois entre eux, sous lequel étoit peut-être le souvenir du duel fatal

de 1612 — commandant l'escadre des vaisseaux quand Forbin commandait celle des galères en l'absence du général. Le baron déclara qu'il ne recevrait pas « l'ordre » (le mot d'ordre) du lieutenant général des galères. Une négociation s'entama, et voici trois documents qui feront connaître en quels termes elle eut lieu. Ces documents je les emprunte aux *Vieilles archives de la guerre*, vol. XXXIII, pièces 158 et 163; vol. XL, pièce 86. — « A Marseille, le 25 décembre 1635. — « Monseigneur, en passant en cette ville j'ay rendu à M. le baron d'Allemagne la commission que monseigneur le cardinal luy a envoyée pour le commandement de l'armée navale. Il m'en a tesmoigné un très-grand ressentiment « (reconnaissance) » et m'a fait connoistre vous en avoir l'obligation toute entière.

« Il se rencontre deux difficultez en cette affaire pour lesquelles il vous escript. La première, qui regarde l'auctorité de la charge de Son Excellence, en ce qu'elle luy ordonne par ladiete commission de prendre l'ordre de celuy qui commandera les galères, ce qui semble choquer l'admiral qui doit commander et donner l'ordre aussi bien aux galères qu'aux vaisseaux quant ilz seront ensemble, et non le recevoir du g^{al} « (du général des galères); » et exemple s'est veu en plusieurs endroits et particulièrement deuant la Rochelle, en l'année 1622, ou M. de Guise, qui estoit que lieutenant-g^{al}, commanda et donna l'ordre à M. le g^{al} des galères de Gondy, qui y estoit en personne. A plus forte raison que peult faire l'admiral. Ce sont les raisons qu'il ma données sur ce subject.

« La seconde difficulté est (comme je dis a M. Martin qui me fist l'honneur de me parler) que ledict sieur d'Allemagne pretend estre plus ancien capitaine que M. le baillly de Forbin, et que cy deuant, pour nestre soubz son commandement, il quitta sa galère, attendu que M. de Gondy luy donna « (à Forbin) » la charge de son lieutenant general a son prejudice, ce qui l'obligea « (lui d'Allemagne) » d'aller servir M. de Savoie, ce que vous sçavez mieux que moy. Neantmoins il ma assuré que quand mondiet seigneur luy commanderait d'obeir au dernier officier des galères, quil le feroit d'une obissance aueugle, et qu'en ce rencontre il pouvoit esperer de luy et de ses amis toutes les choses du monde a luy possibles; et je puis vous assurer qu'il est dans la resolution entiere de faire tout ce qui luy sera commandé, comme aussy dans l'esperance que Son Excellence et vous, Monseigneur, ferez quelques considerations à ses pretentions.

« A Monsieur Servien...

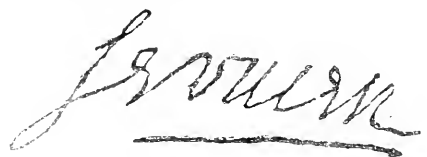
PICART. »

On voit que le baron d'Allemagne, bien qu'il maintint son droit qu'il confondait avec celui du cardinal, grand maître de la navigation ou amiral, prenait des formes plus radoucies et ne menaçait plus de passer à l'étranger. Ecoutons maintenant le baillly de Forbin écrivant au ministre Servien, qui avait le détail de la guerre et de la marine. — « Marseille, 30 décembre 1635. — « ... Je vous suis obligé, Monsieur, et le seray toute ma vie de voir qu'en toutes vos depeches comme a tout se qu'on veut fere s'abas « (ici en bas, ça bas) », vous me consideres, set vne faueur, Monsieur, que je nobliery jamais, et comme je ne saures jamais rien fere qui puisse égaller l'honneur que j'en resoies, au nom de Dieu veuillez me comander pour maquiter en quelque chose de ses extremes obligations. Le

chois qu'on a fest de M. le baron d'Allemagne ne poucut estre mieus estant homme tres vigilant, couragieux et plein d'afesion, je crois quy n'aura rien sur le cœur a resevoir les ordres de moy, puis quetant dans la charge des galères, sella a esté insin « (ainsi) » et notamment estant a Bourdeaux; nous sommes fort bons amis et seruirons, sil plet a Dieu, vtilement le Roy; sy pour quelques raisons que je ne voy pas Sa Magesté retient M. le general de dela, quy seroit un malheur pour moy, surchargé de peine et de soin et mal assisté de finance, sen quoy on ne peut rien faire de bon.

« Le baillly de FORBIN. »

Voyons maintenant Abel Servien s'adressant au baron d'Allemagne. — « 5 février 1636. — « Monseigneur, sur les premiers aduis qui me furent donnez que vous pourriez trouver quelque difficulté à reconnoistre M. le baillly de Fourbin dans l'employ que monseigneur le cardinal vous vouloit donner en qualité de son lieutenant, je vous escriuis par avance mes sentiments selon ma franchise accoustumée qui, tendoyent à vous conseiller de ne pas entrer en difficulté la dessus, parce que, en cette occasion, il alloit du service du Roy et du contentement de Son Excellence que vous acceptassiez ainsy la charge qu'elle vous donnoit, la chose ayant esté bien considerée, comme vous le pouvez juger auant que de la faire passer de cette sorte, et parce que ie voy, par vne lettre du sieur Picart et par la vostre du premier du mois passé, que deux considerations vous tiennent encore en suspens sur ce subject, l'une qui regarde monseigneur le cardinal en ce que vous croyez qu'il y va de l'auctorité de sa charge que celuy qui a le commandement des vaisseaux en son absence prenne l'ordre de celuy qui commande les gallaires, l'autre qui vous concerne en particulier a cause que vous pretendez l'antienteté de cappitaine de gallaire sur M. le baillly de Fourbin, je vous diray sur tout cela, Monsieur, que Son Eminence n'a point entendu que le commandement des vaisseaux eust rien de commun avec celuy des gallaires qu'en tant que les vns se joindront aux autres pour quelque effect, et qu'elle désire que tandis que les vaisseaux demeureront separez vous en ayez seul le commandement. Ce n'est pas que si l'on faisoit quelque armement plus grand et plus considerable que celui des gallaires, la chose alast ainsy, mais pour l'occasion présente, dans laquelle Monseigneur le cardinal a voulu auoir esgard à se conformer a ce qui a esté fait par le passé en pareil armement, vostre pensée ne doit estre que de suivre sa volonté, laquelle doit aussy preualoir sur toutes les autres considerations qui pourroient en vne autre rencontre vous faire attacher à la pre-seance; joint a cela que M. le general des gallaires fait estat d'aller bientost par dela pour faire luy mesme sa charge, Vous assurant bien, etc. »



Cette lettre laissait de côté le principe; elle tranchait la difficulté, toujours soulevée, par la volonté du cardinal et le bien du service du Roi. Si une chose doit étonner, c'est que Richelieu, homme d'un esprit si

résolu, en présence de difficultés de cette espèce, toujours renaissantes et jamais tranchées d'une manière définitive, ait hésité à régler par une ordonnance royale les rangs, disputés sans cesse entre des officiers qui ne trouvaient point devant eux, pour les contraindre, une règle fixe et invariable, souverainement appliquée. C'est que ces officiers étaient des gentilshommes plus ou moins importants et qu'il ne voulait pas soulever contre lui, ayant bien assez d'affaires sur les bras avec les princes et les grands seigneurs qu'il combattait pour les soumettre à l'autorité du Roi. Colbert trouva, sous ce rapport, l'héritage de Mazarin, qui l'avait reçu de Richelieu, bien embarrassé et bien lourd, il eut beaucoup à lutter pour faire passer sous le même niveau les officiers de la marine, que de détestables habitudes jetaient souvent dans des idées d'indépendance dangereuses à la discipline de la flotte; mais il finit par réussir, le temps corrigeant les vieillards de leurs habitudes de critique et d'opposition, et un Roi ferme lui prêtant l'appui qui avait manqué à Richelieu en la personne de Louis XIII.

Quant au rang que le baron d'Allemagne occupait parmi les capitaines de galères, voici ce que je trouve dans le registre des galères gardé aux Archives de la marine. Je n'ai pu savoir quand fut dressée la liste des officiers que j'y vois figurer; mais comme elle le fut d'après les documents existant alors aux archives, et dont malheureusement le plus grand nombre a été anéanti par le temps, et que d'ailleurs elle est l'ouvrage de Lafflard, j'y ai toute confiance. Sur cette liste je vois que « Forbin, bailli et commandeur de Malte, grand prieur de Saint-Gilles » y figure le 17^e ayant été pourvu d'un brevet de capitaine en 1634. Choisi, ainsi que je l'ai montré, pour lieutenant général en 1635, il n'eut le brevet de cet office qu'en 1639. Le baron d'Allemagne, capitaine de galères de 1645, c'est-à-dire n'ayant eu jusqu'alors qu'un brevet provisoire, ce semble, est le 91^e sur la liste des capitaines de galères. Il y figura jusqu'en 1653. Séguiran, qui, en 1636, avait eu du Roi une galère, bien qu'il fût magistrat et non marin, est le 40^e des capitaines sur la liste, et je vois qu'il mourut en 1644. Abel Servien, homme d'Etat, eut aussi une galère de janvier 1635 à 1639; il est le 45^e des capitaines sur la liste que j'ai sous les yeux. Une charge de capitaine de galère était un revenu assez bon apparemment, car les hommes les plus considérables cherchaient à s'en faire pourvoir; le cardinal ne dédaigna pas ce profit; le 10 juin 1635, il reçut du Roi le don de deux des huit galères nouvellement construites, et le brevet de la charge de capitaine de ces navires, voulant que l'une des galères fût nommée la *Cardinale* et l'autre la *Richelieu*. Louis XIII ajouta à cette faveur le droit par le cardinal de pourvoir lui-même au commandement de ces bâtiments; les officiers qui les commanderaient devant être reconnus pour capitaines, bien qu'en effet ils ne fussent que lieutenants de Son Éminence. Je vois qu'en janvier 1635 Richelieu fit pourvoir par le Roi des brevets de capitaines lieutenants de la *Cardinale* et de la *Richelieu*, MM. de Ternès et Chevalier des Roches (*Vieilles Archives de la guerre*, vol. XXXII, pièce 273). — Un Etat conservé aux Archives de la marine m'apprend que le baron d'Allemagne reçut en 1646 trente-deux mille livres « pour l'entretien ordinaire d'une galère ci-devant commandée

par le sieur Séguiran. » (*Etat des galères*, 1^{er} janvier 1645-47.) — Sur un état de 1636, la galère d'Allemagne est portée avec cette note : « Capitaine, le baron d'Allemagne. » Cette galère existait encore en 1646, et un état de cette année dit d'elle : « Propre à tout, et peut encore servir quatre ans. » — Je n'ai pu savoir quand mourut Jean-Louis du Mas de Castellane, baron d'Allemagne, qui vivait encore en 1653 — Voy. GONDI, LAFFILLARD, QUESNE (DU), SERVIEU.

ALLEMAND (GEORGES ET GARNIER L.).

XVI^e et XVII^e siècles.

Dans son petit livre intitulé : « *Noms des peintres les plus célèbres, etc.* » (Anonyme, Paris, 1679), Félibien dit de ce peintre, cité parmi ceux qui moururent avant l'établissement de l'Académie (1648) : « Georges l'Allemand, de Nancy, est un de ceux » dont on voit beaucoup d'ouvrages. Il a fait quantité de dessins pour les tapisseries, et plusieurs tableaux dans les églises. » Il fit, entre autres choses, pour la communauté des orfèvres, qui l'offrit à Notre-Dame de Paris, en 1630, une grande page représentant *Saint Pierre et Saint Jean quérorissant un boiteux*. Ce fut le premier de ces morceaux peints, voué par les orfèvres à la Vierge, le 1^{er} mai de chaque année, et que pour cette raison on appelait les *Mai* de Notre-Dame. Les registres de l'hôtel de ville, conservés aux Archives de l'Empire, font connaître qu'en 1611 Georges l'Allemand dut faire, au prix de quatre cents livres, pour l'hôtel de ville de Paris, un tableau représentant les échelons et le prévôt des marchands, et, moyennant la somme de cinquante livres, huit petits portraits de ces officiers municipaux. Ferdinand Elle avait été chargé de faire un travail analogue au grand tableau de Georges l'Allemand.

L'abbé de Marolles cite deux fois Georges l'Allemand dans son livre en rimes des Peintres et graveurs, « *L'Allemand de Nancy* » tout ce qu'il en dit, après lui avoir consacré ces trois lignes :

De Georges l'Allemand on voit plusieurs figures
Que Bussinck mit au jour en bois et clair obscur;
D'autres que son poinçon a faites d'un air dur...

Ceci est difficile à entendre; ne faut-il pas lire : poinçon, où on lit : poinçon?

Je vois au bas des *Articles* ajoutés aux statuts anciens de leur art, par les Maîtres peintres et sculpteurs, le 16 janvier 1619, la signature d'un L'Allemand (*sic*), qui ne peut être que notre Georges.

Ce qui sera un éternel honneur pour Georges l'Allemand, c'est d'avoir accueilli Nicolas Poussin quand il arriva des Andelys à Paris, et Philippe de Champaigne, lorsqu'il vint, vers 1621, de Bruxelles en France, déjà un peu paysagiste et peintre de portraits, et cherchant la voie où, plus tard, il devait marcher d'un pas sûr et rapide. L'atelier du Lorrain Georges l'Allemand était alors le plus fréquenté; je ne sais cependant pas si la réputation de ce maître lui attira les faveurs de la cour. Je ne vois point qu'il ait eu le titre de Peintre du Roi, et je sais que pour les grands travaux du Luxembourg Marie de Médicis lui préféra Nicolas du Chesne. N'oublions pas un petit détail : Laurent de la Hire fut élève pendant un temps de ce l'Allemand, que, par parenthèse, M. F. Villot nomme par erreur Philippe au lieu de Georges. (*Notice des tableaux du Louvre*.)

A la fin du dix-septième siècle vivait, peintre du

Roi, membre de l'Académie royale de peinture, un artiste que les livrets des salons de 1699 et de 1704 appellent M. l'Allemand et M. Garnier l'Allemand. Je n'ai pu m'assurer si cet homme, qui peignait l'histoire et le portrait, était de la famille du l'Allemand de Nancy, qui florissait sous la régence de la Reine Marie de Médicis, et dont il vient d'être question. Quant à Philippe Lallemand, qui, selon Papillon de la Ferté, était de Reims, et mourut en 1716, âgé de quatre-vingt-sept ans, je n'ai rien trouvé qui ait pu me le faire connaître. — Le *Dict. universel* de M. Bouillet ne cite ni Georges Allemand, ni Garnier l'Allemand, ni Philippe Lallemand qu'ont oubliés ses prédécesseurs les biographes. — *Voy. CHAMPAIGNE* (P. DE) et *CHESNE* (Nicol. DE).

2. ALLEMAND (ZACHARIE-JAQUES-THÉODORE).
1762—1826.

Vice-amiral en 1809, comte, grand officier de la Légion d'honneur, ce marin naquit au Port-Louis, en 1762, d'un lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. Sa carrière fut laborieuse et brillante : parmi ses faits remarquables, on cite le combat qu'il soutint en 1792, commandant la frégate *la Carmagnole*, contre la frégate anglaise *la Tamise*, qu'il captura. Ses états de service montrent cette particularité rare ; il passa à la mer, sous voiles, trois cent dix-huit mois de sa vie, qui finit le 2 mars 1826, à Toulon. C'était un des hommes les plus désagréables qu'ait connus notre génération. — *Voy. PRÊTRES LUTTEURS*.

ALLOU (GILLES). ?1670—1751.

Peintre de portraits, estimé en son temps, encore recherché aujourd'hui, et dont le Louvre ne possède aucun ouvrage. Le Musée de Versailles garde le portrait qu'il fit d'Antoine Coysseux, et qu'il donna avec celui de Bon Boulogne à l'Académie royale de peinture, pour sa réception, le 27 juin 1711. Jacques-Nicolas Tardieu grava pour un de ses morceaux de réception (25 oct. 1749) le portrait de Bon Boulogne d'Allou.

Les Allou étaient originaires du Beauvoisis. Un membre de leur famille était venu s'établir à Paris sur le terrain paroissial de Saint-Sauveur, où nous trouverons tout à l'heure Gilles Allou. Louis Allou, fils de François et d'Antoinette Lemaistre, de la paroisse de Saint-Luc de Séran, diocèse de Beauvais, épousa, à Saint-Sauveur, le 11 mai 1664, Anne Seguinot, fille de Claude Seguinot et d'Anne Verdier. Un des témoins de ce mariage fut Simon Mazière, le sculpteur. Qu'était Gilles Allou à Louis Allou, fils de François ? Je n'en sais rien ; ce que je sais, c'est que Gilles Allou se maria en 1702. J'ai trouvé au registre de Saint-Sauveur cette mention : « 8 juillet 1702 » furent mariés « Gilles Allou, architecte, fils de feu Philippe Allou, marchand joaillier, et d'Elisabeth Calippe, et Marie Ragueuet, fille d'Antoine Ragueuet, marchand, bourgeois de Paris, tous deux de cette paroisse, rue du Petit-Lion. » Le marié signa cet acte : « G. Allou », avec paraphe. Notons que dans ce document Gilles Allou est qualifié : « Architecte » et non pas « Peintre ». Il prit ou on lui donna cette dernière qualité au baptême de *Gilles Antoine*, son premier enfant, le 5 mai 1704. Le rédacteur du baptistaire dit Allou « peintre et sculpteur », c'est-à-dire : « de la communauté des peintres et sculpteurs ». Au baptême d'*Antoine-Claude*, né le 31 janvier 1707, Allou est

dit « peintre architecte ». Ce n'est pas lui qui prit ce titre, car l'acte déclare qu'il était absent au moment du baptême. Le 21 juin 1709, au baptême de *François*, son troisième et dernier enfant, il se dit « peintre ». (Registres de Saint-Sauveur, Arch. de la ville.) Allou fut-il architecte en même temps que peintre ? fut-il peintre d'architecture en même temps que de portraits ? c'est ce que je ne saurais dire. L'acte de son inhumation inscrit au registre de Saint-Laurent, car alors il avait quitté le quartier Montmartre, le dit seulement « peintre de l'Académie ». L'acte, à la date du 3 février 1751, déclare « que Gilles Allou, décédé la veille, rue Fontaine-au-Roy, faubourg du Temple, âgé de quatre-vingt-un ans et demi, a été enterré au cimetière, après les vespres chantées à son intention, avec l'assistance de quatorze prêtres, en présence de Gilles-Antoine Allou, son fils, et de Jean-Claude Goulliart, avocat en Parlement, son parent, qui ont signé : Allou, Goulliart. » — Allou a été oublié par les auteurs de la *Biographie universelle*-Michaud, et par son abrégiateur, feu M. Bouillet.

ALLUIN. — *Voy. GONDI*.

ALMANACH DE MILAN. 1688.

Dans le Manuscrit Clairambault 554, pièce 1187 (Bibl. impér.), je lis, sous la date du 23 déc. 1688, cette lettre écrite par le secrétaire d'état ayant le département de la maison du Roi, à M. de La Reynie : « J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez escrit au sujet d'un almanach qui se distribue à Paris, comme la traduction de l'Almanach de Milan. Sa Majesté veut que vous en fassiez saisir tous les exemplaires, et que vous fassiez mettre pour quelque temps en prison le nommé Riboust, et que vous l'aertissiez que si jamais il comest de pareilles choses, son inualidité n'empeschera pas qu'il ne soit enuoyé aux galères, pour y rester toute sa vie. Je suis, etc. » J'ai vainement cherché un exemplaire du pamphlet qui valut à Riboust un pareil traitement et de telles menaces ; je ne sais si tout a été anéanti du tirage de ce prétendu Almanach de Milan ; peut-être quelque amateur des petites pièces scandaleuses, qui se produisirent autrefois sous le manteau, en aura gardé un exemplaire. — *V. GAZETIERS*.

ALMERAS (PIERRE), sieur de la Saulsaye et de Saint-Remy. — *Voy. BOILEAU*.

ALTESSE.

A qui ce titre était-il donné en France ? — *Voy. MENSCHIKOFF*.

ALVASSAR (MATTEO). 1527—30.

Graveur des monnaies, venu d'Italie en France sous le règne de François I^{er}. — « A maistre Mathéo d'Aluassar, de Veronne, la somme de 112 liu. 15 s. tourn. pour les limes, marteaux, poinçons, et autres estoffes propres quil luy a conuenu auoir et acheter à ses despens pour faire et grauer les coings des monnoies et testons dudict seigneur, 13 octobre 1529. » (Reg. des menus plaisirs du Roy, Arch. de l'Empire, KK. 100.) — « A maistre Mathéo d'Aluassar, de Veronne, graveur dudict seigneur, la somme de 600 escus d'or au solleil, auquel ledict seigneur en a fait don pour les bons seruices quil luy a faicts, et aussy pour luy ayder et subuenir à l'entretènement de ses petites affaires qu'il a en Itallie, outre les trois cens escus d'or solleil qu'il prend chacun an par forme de pension sur les deniers de ses menus plaisirs... 4 déc. 1529. » (Reg. cité,

fol. 111 v^e.) Le 22 août 1530, Matteo Alvassar ou d'Alvassar, de Veronne, graveur du Roy, touchait un quartier de sa pension : 102 livres tournois. Le 26 janvier 1528, Matteo avait rendu au Roi pour la somme de 246 livres « quatre cordes de groz grenatz orientaux nuz. » (Reg. cité, fol. 26.) Le 7 mai 1529, il avait reçu pour ses gages de l'année 1527 615 livres tournois, et autant pour ceux de 1528 (fol. 60).

ALVIMARE (MARTIN-PIERRE D'). 1772—1839.
Quand M. P. d'Alvimare n'aurait composé que la romance « *Mon cœur soupire dès l'aurore* », gracieuse et simple mélodie qui charma les premiers jours de mon adolescence, et qui, redite aujourd'hui, charme les derniers jours de ma vieillesse, encore devrais-je, par reconnaissance, un souvenir à ce musicien que je n'ai pas connu, mais que j'ai vu quelquefois, et dont m'ont parlé bien souvent Garat, l'habile chanteur, Martin, le chanteur aimé des habitués de l'ancien Opéra-Comique, Pradher, le pianiste, l'homme aimable et distingué, le compositeur qui eut son jour aussi lui, et dont les amateurs de mon âge se rappellent la jolie romance : « *Bouton de rose* », et surtout Coupigny, homme aimable et spirituel, qui faisait des évêques et des couplets, dans les bureaux du ministre des cultes; Coupigny qui disait sans rire et avec une conviction respectable : « Desaugiers a le sceptre de la chanson, moi, j'ai celui de la romance. » Mais d'Alvimare ne dut pas sa réputation, qui fut grande, je vous assure, à un seul petit chef-d'œuvre; un des premiers, il donna à la romance, ce petit poème élégiaque, tendre, passionné, essentiellement français, le caractère élevé, gracieux et touchant qu'elle a conservé, et qui la recommande, — je ne voudrais pas dire « aux âmes sensibles », ces mots sont devenus ridicules aujourd'hui par l'abus qu'on en fit pendant la Révolution, sous le Directoire, et dans les premières années de l'Empire, — qui la recommande aux esprits tout à la fois naïfs et délicats que n'a pas atteints la manie dédaigneuse de raillerie, qui est un des caractères particuliers de notre époque, dont la prétention singulière est d'être plus sensée, plus spirituelle, et, en toutes choses, plus grande que celles auxquelles elle a succédé. « *Mon cœur soupire dès l'aurore* » n'est pas de toutes les romances de d'Alvimare celle qui eut le plus grand succès, si elle est pour moi des plus jolies; celle qui commence par ces mots :

« Un jeune troubadour
Qui chante et fait la guerre, »

fut longtemps populaire en France, et obtint en Europe un accueil auquel ne fut pas étranger le mouvement en tous sens de nos grandes armées. Les jeunes officiers qui chantaient cette romance partout où se promenait la guerre, les musiques militaires qui en répétaient la mélodie, l'établirent bientôt dans toute l'Allemagne. Il en fut de même de *Roland*, chant d'un caractère chevaleresque, dont les paroles avaient fait une sorte d'hymne national que nous chantions, nous autres jeunes élèves de la marine, à bord de notre vaisseau *le Tourville*, comme au camp la répétaient les soldats des régiments de l'Empire. *Bayard*, *le Cid*, *François I^{er}* n'eurent pas une moins brillante destinée dans les salons, mais le peuple les connut moins; le *Cid* et *Bayard* pénétrèrent cependant dans les campements,

et firent oublier quelquefois aux fantassins harassés les fatigues des doubles étapes.

Des compositions d'un autre genre recommandèrent aux artistes et aux gens du monde Pierre d'Alvimare, harpiste distingué. Bon musicien d'ailleurs, il écrivit beaucoup pour son instrument, pour le piano, le cor et le violoncelle, qu'il faisait concorder avec la harpe. On a de lui un grand nombre de morceaux imprimés. Si la harpe, qu'on a presque tout à fait délaissée, — où est le temps où toutes les femmes douées de quelques avantages corporels, ayant un beau bras, une taille élégante, un joli pied, « pinguait de la harpe, » comme on disait alors; où madame de Genlis ne voyageait pas sans avoir sa harpe sur sa voiture, elle qui n'avait pas les avantages dont je parle, mais qui jouait bien de la harpe et ne manquait pas de grâce dans cet exercice, alors si fort à la mode? — si la harpe est jamais reprise, on aura dans l'œuvre de d'Alvimare des trésors oubliés, et qui retrouveront peut-être leur ancienne vogue.

M. Fétis, dans sa *Biographie des Musiciens*, du vivant de M. d'Alvimare, lui consacra un article qui n'est pas tout à fait exempt d'erreurs. Je n'ai pas voulu m'en rapporter aux informations fournies par le savant biographe; suivant ma coutume, j'ai recherché les documents authentiques et les renseignements venant de sources certaines. M. le maire de Dreux m'a fait l'honneur de m'adresser l'acte de naissance d'Alvimare; M. Charles d'Alvimare, fils de Martin-Pierre, a bien voulu me fournir pour cette notice des détails précieux, répondant aux questions nombreuses que j'avais pris la liberté de lui adresser; j'ai trouvé à Paris l'acte du décès de l'artiste qui ne fut pas seulement musicien : je suis donc en mesure de donner sur lui quelques notions précises. Sans doute, je ne sais pas tout, mais je ne puis m'étendre beaucoup, et ce que je sais suffira, je crois. Que M. Charles d'Alvimare et M. le maire de Dreux reçoivent ici mes remerciements pour le secours qu'ils ont bien voulu m'apporter; sans eux, qu'aurais-je pu faire?

M. Fétis fait naître Alvimare « à Dreux, en 1770 »; à Dreux, bien; en 1770, non. Voici son acte de baptême qui fixera la date de sa naissance : « L'an mil sept cent soixante-douze, le dix-huit septembre, Martin-Pierre, né de ce jour, du légitime mariage de maître Pierre Dalvimare de Brion, avocat en parlement et receveur des gabelles de cette ville, et de dame Marie-Anne-Cécile Doury, de cette paroisse, a été baptisé par nous Pierre-Noël Gagny, prêtre de la congrégation de la Mission, directeur des Missions de ce diocèse, soussigné; le parrain M. Martin-Alix, vérificateur des comptes des postes, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoie, qui a imposé les noms, la marraine dame Marie-Françoise Cardoux, veuve de feu sieur Pierre Dalvimare de Brion, ancien directeur des Aides de cette ville, qui ont signé, etc. » On voit de qui procédait Martin-Pierre d'Alvimare. — J'adopte l'orthographe qui est celle de la signature de M. Charles d'Alvimare, que j'ai sous les yeux. — Une bonne et solide éducation ne pouvait lui manquer; son père la lui fit donner, et il en profita à ce point qu'il n'eut, sans ce rapport, rien à envier à ses jeunes compatriotes les plus instruits, les mieux élevés. Né avec de très-heureuses dispositions, il commença à apprendre la musique à l'âge de trois ans, et le clavecin six mois après. A cinq ans il jouait la comédie, non pas tout à fait comme un enfant de cet âge, mais avec une intel-

ligence et une gentillesse qui le firent remarquer. A six ans, il prit les premières leçons de harpe; ses progrès furent rapides, et bientôt il fut ce qu'on nomme un « petit prodige. » Le duc de Penthièvre, qui habitait alors son château d'Anet, assez voisin de Dreux, recevait avec des marques d'une bienveillance toute particulière M. d'Alvimare de Brion et sa femme; le petit Martin était des voyages, et sa grâce ainsi que son talent naissant trouvaient le bon prince toujours disposé à les louer. L'enfant précoce était traité là, Dieu sait! Madame de Lantballe, ornement et charme de la petite cour d'Anet, n'était pas la dernière à gâter celui qu'elle appelait *le prince Titi* et qu'elle aimait à porter sur ses genoux. Le goût qu'elle avait pour cet enfant, le plaisir que le duc de Penthièvre prenait à l'entendre sur le clavecin et sur la harpe, poussèrent les deux princes à parler de lui à Marie-Antoinette, qui voulut le voir. On fit le voyage de Versailles exprès; Martin-Pierre avait alors sept ans et demi. Il joua, il plut, et l'on parla de lui pendant quelques jours dans le cercle intime de la Reine; c'était en 1780. Temps de doux loisirs et de plaisirs innocents, vous deviez passer vite! Quatre ans après, Garat vint de Bordeaux avec son père, fut présenté aussi à la Reine, et chanta devant elle tout l'opéra d'*Armide*, accompagné par Salieri, qui répondit au comte d'Artois, lorsque monseigneur dit : « Il faut lui faire apprendre la musique, » « Mais, monseigneur, c'est la musique elle-même! » Le succès de Garat fut plus long que celui de d'Alvimare; Garat continua à chanter devant la reine, avec la Reine, et ce fut un des premiers malheurs de la pauvre femme. Que de fois Garat m'a conté cette présentation, ces belles journées, ces brillants succès, cette belle et grasse ambassadrice d'Espagne, derrière laquelle l'heureux artiste étant placé un soir, après avoir chanté comme il chantait, la dame se retourna et lui dit : « Ah! monsieur, je voudrais bien avoir votre gorge, » à quoi Garat répondit : « Madame, je changerais bien ! » Et tant d'autres choses! On allait payer bien cher tant de bonheur! La Reine, la princesse de Lantballe, que devaient-elles devenir? Leur grandeur les tua, leur talent sauva Garat et d'Alvimare. Mais n'anticipons point.

En même temps que Martin-Pierre d'Alvimare poussait ses études musicales et ses études d'écolier latiniste, il dessinait, et c'était un de ses goûts dominants que le dessin. Il avait pris le crayon à neuf ans et demi. A quatorze ans, il fut pourvu de la charge de recevoir des gabelles en survivance de son père; mais sa recette ne l'occupait point alors. Il était tout à son éducation, on l'on fit entrer bientôt les éléments de la composition musicale. Le premier résultat un peu sérieux de son application à ce nouvel exercice de l'esprit fut la composition d'un petit opéra intitulé *Eglé*, dont les paroles étaient peut-être de lui. Il avait seize ans alors, et l'on était en 1788. La recette des gabelles, comme tant d'autres charges, pouvait se faire par procureur. Il ne plaisait guère à notre jeune artiste de passer sa vie sur des registres et dans l'atmosphère nauséabonde de l'administration; il chercha une carrière qui lui permit de donner satisfaction à ses penchants pour les arts. L'état militaire était fort compatible avec la musique et la peinture, il demanda à prendre l'épée, sans laisser la plume du compositeur, le clavecin et la harpe du virtuose, le crayon du dessinateur. On lui procura l'entrée de la maison

militaire du Roi, et il devint garde du corps de Louis XVI. C'était le temps où La Chabaussière et Daleyrac, l'un poète et l'autre musicien, étaient gardes du corps de Monsieur.

La révolution trouva d'Alvimare auprès du trône; il était à son poste à la cruelle journée du 10 août 92. Il échappa miraculeusement au massacre, sortit des Tuileries et se réfugia chez le portier d'un de ses amis qui le coucha dans son lit et le fit passer pour son fils malade, quand les commissaires chargés des visites domiciliaires vinrent dans la loge de cet honnête homme qui risquait sa tête pour sauver un étranger. Il sortit enfin de sa retraite, cachant son nom, ne pouvant retourner à Dreux où il aurait été reconnu, et porté sur la liste des émigrés. Il fallait vivre; il essaya de faire de son côté ce qu'Isabey faisait du sien, des portraits en miniature à vingt-quatre et à trente sols. La fortune de son père avait été à peu près détruite par la révolution, et s'il lui en restait quelque chose, comment pouvait-il le réclamer, lui qui n'était plus lui, et qui était censé à l'étranger. Enfin, les plus mauvais jours passèrent; des temps plus doux succédèrent à la tempête. Une fabrique de mouchoirs de coton imprimés s'établit aux environs de Dreux, il en aida les fondateurs et devint dessinateur de la maison. Ce fut alors que ses amis travaillèrent à le faire rayer de la liste des émigrés; c'était difficile, mais on y réussit : le consulat venait de remplacer la pentarchie directoriale.

Parmi les personnes que la famille d'Alvimare avaient connues et fréquentées à Paris, étaient le vicomte de Beauharnais et sa femme, la bonne et charmante Joséphine Tascher de la Pagerie, sa femme. Le général Alexandre de Beauharnais avait subi le sort commun à tant de nobles, à tant de braves officiers, et Joséphine était devenue madame Bonaparte. Les consuls installés, Joséphine écrivit à d'Alvimare : « S'il est mal d'abandonner ses amis dans le malheur, il est plus mal encore peut-être de les délaisser dans leur prospérité. Venez au Luxembourg, Bonaparte est nommé premier Consul. » D'Alvimare obéit et trouva le général prévenu par Joséphine, qui obtint pour le jeune musicien le titre et les fonctions de premier harpiste solo de la musique du Premier Consul. Déjà il avait été admis comme harpiste à l'Opéra. Le chemin était ouvert. Une faveur oblige celui qui la reçoit, s'il a en effet du mérite. Quelques compositions pour la harpe avaient fait connaître d'Alvimare; ce n'était pas assez pour justifier le choix qu'on venait de faire de lui; il se mit à travailler avec ardeur, demanda à ses amis des romances à mettre en musique et produisit ses plus heureuses compositions. L'Impératrice alors le prit pour professeur de harpe et le donna pour maître à sa fille Hortense de Beauharnais. On a dit bien des choses là-dessus : on a prétendu que d'Alvimare fut toujours pour une part dans les compositions de la reine Hortense et qu'il est l'auteur de quelques airs donnés au public des salons sous le nom de cette princesse. L'air « *Partant pour la Syrie* », qui est devenu comme un air national depuis la création du second Empire, fut attribué à d'Alvimare. On ne croit jamais au talent des souverains, comme on ne croit point à leur mort naturelle. N'a-t-on pas dit et répété cent fois que les discours si fermes de style, si nets, si véritablement éloquents, si élevés et si simples dans leur grandeur, qu'a prononcés l'Empereur Napo-

l'éon III dans toutes les occasions solennelles et qui classent leur auteur au rang des grands écrivains politiques, sont œuvres d'une plume de secrétaire ! D'Alvimare se défendit toujours, avant comme après la chute du premier Empire, de toute collaboration avec la reine Hortense, en ce qui était des mélodies trouvées par la Reine; voici à ce sujet ce que m'écrivait, le 10 juillet 1863, M. Charles d'Alvimare : « Autrefois et maintenant encore, dans ce pays-ci (Dreux), tout le monde a dit, tout le monde dit que mon père est l'auteur de : *Parlant pour la Syrie*; j'ai entendu maintes fois mon père répondre aux personnes qui lui en faisaient l'honneur, que la romance était bien positivement de la Reine; peut-être avait-il donné des conseils quant à l'accompagnement, mais enfin, non-seulement la pensée musicale, mais encore le tour donné à cette pensée, et la romance tout entière étaient d'elle. Les romances de cette princesse ont bien un certain air de famille avec celles de mon père, mais comment s'en étonner quand on se rappelle que les compositions de mon père étaient fort goûtées alors, chantées souvent devant la reine Hortense, et par elle-même, et qu'après tout il était son maître de harpe, sinon son professeur de composition. Méhul aura dû être le directeur des études musicales de la princesse. » Voilà qui est bien précis; croyons-en ce témoignage désintéressé.

Sous le Consulat et sous l'Empire, d'Alvimare fut dans la familiarité de la Malmaison; il était de tous les jeux, de toutes les fêtes. Souvent il joua des charades avec Talma, le général Lauriston, Isabey et d'autres qui étaient du cercle de l'Impératrice à la campagne. Le valet de chambre Constant leur donnait de la garde-robe de l'Empereur tout ce qui était utile pour leurs rôles. P. d'Alvimare a souvent rappelé cela à ses amis. Lié avec tous les hommes de talent de son époque, d'Alvimare eut Méhul pour ami intime. Il garda jusqu'à sa mort un très-bel exemplaire de *l'Irato* qui lui venait de Méhul, mais en passant par d'autres mains. Sur cet exemplaire est une note de P. d'Alvimare que son fils a eu la bonté de me communiquer; je la transcris ici, parce qu'elle contredit d'une manière positive la tradition qui veut que le Consul se soit montré mécontent de ce qu'on lui avait offert comme venant de l'Italie la musique de *l'Irato*; qu'il s'y soit laissé prendre à la représentation, et que l'auteur ayant été nommé, il soit entré dans une colère dont on eut de la peine à le faire revenir. Voyons la note de d'Alvimare : « Bonaparte aimait infiniment Méhul, non-seulement pour son grand talent de musicien, mais encore comme homme d'esprit et d'instruction. Il aimait à causer avec lui et à discuter sur la musique. Il reprochait au Conservatoire et à Méhul lui-même d'avoir adopté un genre de composition *italienne* plus scientifique que gracieux, et cherchant à faire de la musique bruyante plutôt qu'aimable. — Par suite de ces entretiens et dans l'intention de faire une chose agréable à Bonaparte, Méhul eut l'idée d'écrire un ouvrage léger et chantant (à la manière italienne); en 1802 il composa *l'Irato*, qui eut un grand succès, et le dédia à Bonaparte. — Ce présent exemplaire est celui de dédicace, qui fut présenté à Bonaparte et qui lui appartient. Je puis le certifier d'une manière d'autant plus positive, qu'à cette époque étant harpiste solo de la musique de la chambre du Premier Consul, — ensuite de celle de la chapelle de l'Em-

pereur — j'ai vu Méhul en faire la présentation; et plus tard, Bonaparte l'ayant donné à la reine Hortense, j'ai revu ledit exemplaire chez elle, et c'est des bontés de cette dernière que je le tiens. »

Hoffman, de Nancy, le spirituel critique du *Journal de l'Empire* et du *Journal des Débats*, l'auteur de plusieurs opéras, dont deux lui ont survécu, *l'Irato* et *les Rendez-vous bourgeois*, m'a raconté, au foyer de l'ancien théâtre de l'Opéra-Comique, où se formait chaque soir un cercle de gens de lettres et d'artistes, comment fut composé *l'Irato*. Méhul avait le désir, en effet, de faire quelque chose qui plût au Consul; il voulait en même temps prouver que si lui, Méhul, cherchait un autre style que celui des maîtres italiens, ce n'était pas qu'il fût incapable de faire une musique spirituelle, légère, comique, chantante surtout. Il communiqua son projet à Hoffman, lui demandant de lui fournir le canevas d'un opéra bouffon; Hoffman lui dit qu'il allait y songer; puis l'idée ayant germé dans sa tête, il revit le compositeur, lui proposa le sujet d'une comédie-parade, qui plut tout de suite à Méhul. — « Mais, dit Hoffman, ne parlons de ceci à personne. Je présenterai aux comédiens notre ouvrage comme la traduction d'un *opera buffa* joué en Italie, et qu'on m'a envoyé de là avec quelques livres que j'en ai fait venir. — A la bonne heure, dit Méhul. Vous suivrez les répétitions, et je ne paraîtrai pas, à moins que la pièce n'ait du succès, auquel cas vous me ferez nommer après vous, par un des comédiens pris pour dupe. A l'œuvre, donc. » On commença, et ce fut une véritable improvisation. Hoffman écrivait une scène, rimait un morceau, et Méhul mettait immédiatement en musique les paroles de son librettiste, qu'il affectait particulièrement entre tous les auteurs écrivant pour les théâtres lyriques, parce que Hoffman, un peu musicien, fournissait à son collaborateur des rythmes heureux et de bonnes syllabes, ce qui rendait facile la tâche du compositeur. *l'Irato* fini, Hoffman alla le lire aux acteurs de Feydeau, et leur présenta, écrite de sa propre main, la partition qu'il avait parodiée, dit-il. Les comédiens furent ravis. On mit tout de suite en répétition l'amusante bluette, et le bruit se répandit bien vite qu'on allait donner à l'Opéra-Comique un sémillant opéra italien, destiné à un grand succès. Le jour de la représentation vint, devant le Consul, l'ouvrage réussit comme une parodie pleine d'esprit et d'un goût délicat; la musique fut vivement applaudie; le *quatuor* surtout fit des rages; enfin les auteurs furent nommés par Election, au grand étonnement du public. Quelques sifflets protestèrent contre la mystification. Le Consul prit le parti d'en rire, et quand Méhul se rendit près de lui pour recevoir ses compliments, Bonaparte, qui ne voulait pas avoir été trompé, lui dit : « C'est très-bien, Méhul; mais sous votre masque italien, j'ai bien vu percer le bout de l'oreille allemande. » La musique de *l'Irato* n'est ni allemande, ni italienne; elle est très-française, très-spirituelle, charmante, et digne de vivre. Elle a soixante ans d'âge, et elle est dans toute la fleur de sa riante jeunesse. »

Je ne crois pas qu'Hoffman¹ ait travaillé avec

¹ Né à Nancy en 1760, mort à Passy, le 25 avril 1828. Bègue qui ne bégayait point quand il chantait ou quand il se mettait en colère; content gai, agréable, de jolies anecdotes, esprit original qui fit, par hasard, à pied, tout le tour de l'Italie. Il laissa une petite fortune, il habitait à

d'Alvimare, qu'il connaissait d'ailleurs, et qu'il avait vu donner à l'Opéra-Comique, le *Mariage par imprudence*, le *Corsaire*, et aussi *Monsieur Beauvais*, petit ouvrage qui réussit, et dont les paroles étaient de Jouy. Jouy écrivit pour lui quelques romances, ce que firent aussi le chevalier de Boufflers, Dureau de la Malle le père, le comte de Forbin, Eusèbe Salverte, Ségur, Coupigny, madame Sophie Gay, M. de Créqui, le baron de Rétérioni Saint-Cyr et Le Gouvé. Le Gouvé était de ses amis particuliers, et je vois que d'Alvimare fut un des témoins du mariage du poète, le 4 février 1803. L'acte que j'ai sous les yeux dit : « Martin-Pierre Dalvimare, artiste du Premier Consul, âgé de trente-deux ans, demeurant rue Hauteville, n° 33 ; » il est signé par lui : « P. Dalvimare. » La qualification d'« Artiste du Premier Consul » me paraît un *lapsus calami* de l'officier de l'état civil qui crut écrire : Harpiste, ou qui, en effet, entendit mal le mot Harpiste, et crut avoir entendu : Artiste.

Un heureux retour de fortune rendit à d'Alvimare une partie de ce que lui avaient enlevé les événements ; il songea alors à chercher le repos dans son pays natal. La biographie Fétis dit à ce sujet que le 12 mars 1812 il se démit de ses places, et partit pour Dreux ; elle ajoute qu'on prétendait qu'il avait la faiblesse de ne point aimer qu'on lui parlât de sa vie d'artiste. Les faits donnent un démenti à cette assertion. Alvimare ne rougit jamais d'avoir dû à son talent une vie honorable, d'illustres amitiés, et de hauts protecteurs, non pour lui, mais pour les personnes qui eurent souvent recours à son obligeance, et le trouvèrent toujours empressé à servir, et charitable. Quand il eut quitté Paris, il continua à composer et à peindre. Il existe de lui une grande quantité de musique restée inédite, bien des romances très-jolies, plusieurs morceaux remarquables sur les *Méditations* de M. de Lamartine, et des pièces de musique religieuse. Après avoir abandonné la harpe pendant vingt-cinq ans, il la reprit pour jouer avec sa fille des duos composés à l'intention de cette dame. La Restauration faite, l'ancien garde du corps devint colonel de la garde nationale de Dreux, retrouvant dans son cœur un ancien attachement pour les Bourbons, mais n'oubliant pas sans doute qu'il avait eu beaucoup à se louer de ses rapports avec la maison impériale, que les rois jaloux venaient de ruiner. M. le maire de Dreux m'écrivit que d'Alvimare rendit alors des services importants à ses compatriotes de Dreux.

M. P. d'Alvimare eut deux mariages. Le 13 avril 1795, il épousa — M. Charles d'Alvimare croit que ce fut à Melun — Marie-Louise Didelot, sœur du baron Didelot, qui fut ambassadeur de France à Copenhague. Il eut de ce mariage « Henri-Pierre d'Alvimare, qui, au sortir de Saint-Cyr, entra dans la compagnie de Luxembourg (gardes du corps du Roi Louis XVIII.) Ce jeune homme mourut en 1816.

Paris, rue de Provence au coin de la rue Chausat, et avait un appartement à Passy. Chaque matin, au point du jour, sa servante allumait dans la cheminée de son cabinet un grand feu, un feu royal, ouvrant la fenêtre pendant l'été afin de faire pénétrer dans l'appartement l'air frais du matin. Hoffman était grand, moins gras que maigre ; il avait été joli homme et avait eu des succès dans le monde féminin du Directoire ; il avait traversé courageusement la révolution, luttant contre la Commune de Paris, à propos d'un opéra, et jouant sa tête contre ceux qui s'obstinaient à demander des changements à son *Adrien*.

La seconde femme de Martin-Pierre d'Alvimare fut mademoiselle Alexandrine de Feuquières, fille de Jacques-Antoine, chevalier de Feuquières, garde du corps du Roi. Le mariage fut célébré en 1815 ; il en sortit trois enfants, une fille, morte en bas âge, M. Charles et mademoiselle Marie d'Alvimare. M. Charles d'Alvimare, marié à mademoiselle Marie de Rostolan, en a trois enfants ; mademoiselle Marie d'Alvimare, mariée à M. Gabriel Janson de Gouët, en a deux.

Alvimare, malade en 1838, vint chercher à Paris les secours de l'art ; il y passa l'hiver avec sa femme et son fils, soigné par mon regrettable ami le docteur Le Roy (d'Étioles), inventeur de la lithotritie, qui fut moins heureux cette fois qu'il ne l'avait été bien souvent. Alvimare mourut le 13 juin 1839 ; voici l'acte de son décès que j'ai trouvé dans les registres de l'ancien premier arrondissement de Paris : « 14 juin 1839, à une heure du soir, acte de décès de Martin-Pierre Dalvimare, propriétaire, âgé de soixante-huit ans, marié à dame Alexandrine de Feuquières, âgée de cinquante et un ans, demeurant tous deux à Dreux (Eure-et-Loir), ledit défunt né audit Dreux, et décédé à Paris, rue d'Alger, n° 3, hier à deux heures du soir. »

La maison d'Alvimare se réclame de deux officiers, dont l'un, capitaine au régiment de Picardie, fut tué à la bataille de Guastalla, en 1734, et l'autre, Pierre d'Alvimare, maréchal de camp, du 24 mai 1650, et sous-gouverneur de Monsieur, frère de Louis XIV, fut tué à la bataille de Rethel, le 13 septembre 1650. Les Mémoires de Henri de Campion le nomment fort honorablement. Il était un des amis de Campion et du chevalier de Sévigné. Un autre Pierre d'Alvimare, qui n'avait pas pris le parti des armes, était établi à Paris en 1618, exerçant la charge de « commissaire examinateur au Châtelet ». Je vois que le 18 septembre 1618, il fit baptiser à Saint-Germain l'Auxerrois un fils, qu'on nomma Josse, ayant pour parrain « honorable homme Josse de Languet, valet de chambre du Roy. »

Finissons par une anecdote que je tiens de M. Charles d'Alvimare. La reine Hortense avait de jolies mains, elle les soignait avec une coquetterie bien naturelle, et laissait pousser ses ongles, dont la longueur l'incommodeait fort quand elle se mettait à sa harpe. Son professeur lui en fit respectueusement l'observation. — « Couper mes ongles, Monsieur, oh ! non ; je n'en aurais pas le courage. » Puis, se ravissant, un peu triste de la perte qu'elle allait faire, mais raisonnable enfin, elle prit des ciseaux, les présenta à d'Alvimare, et sans ajouter un mot à ce qu'elle venait de dire, tendit ses deux belles mains à son maître, qui consuma le sacrifice. — *Voy. HOFFMAN, LE GOUVÉ.*

AMAND (JEAN DIAU, DIT SAINT-). XVII^e siècle. Je trouve dans les états de la maison du Roy (Arch. de l'Emp., cour des Aides, *Maison du Roi*, tome 1^{er}), pour les années 1631-1648, parmi les peintres ordinaires, qui n'avaient point la charge de valet de chambre, et qui étaient aux gages de 30 livres par an, un homme, tout à fait ignoré aujourd'hui, Jean Diau, dit Saint-Amand. Cet artiste est porté encore sur l'état du 1^{er} juin 1650 (Bibl. imp., Ms. Saint-Magloire, n° 74). Je ne sais ni sa naissance ni sa mort ; mais j'ai pu apprendre qu'il épousa Anne Pregera, et qu'il demeurait rue Montmartre, lorsque sa femme accoucha, le 27 octobre 1644, d'un garçon, baptisé à Saint-Eustache sous le nom de

« Claude, fils de Jean Diot (*sic*), peintre du Roy. »
Là s'arrêtent les renseignements que j'ai pu me procurer.

AMAN ou AMIAN (JOST). 1590.
Graveur en bois. — Voy. SACQUEBOUTE.

AMANT (L'ABBÉ). — Voy. PAUL (Amant-Laurent).

1. AMBASSADEURS. — Voy. ALBE (duc d'), BONNEVILLE, CHANUT, FEUILLEADE (LA), PUFENDORF, SAINTOT.

2. AMBASSADEURS (LES) DES ROIS DE SIAM.
1681—88.
1861

Les deux Rois de Siam — car il y en avait deux alors : le premier ou Roi suprême, *Somdech Phra Paramendr Maha Monghut*, et le second, *Somdech Phra Paravendr Ranser Mahisavarex* — envoyèrent, en 1861, à S. M. l'Empereur des Français, trois ambassadeurs : *Praya Sribuddhr Ratne Rajkosadhipasi*, *Chou Mun Wai Wornath* et *Phra Narang Wijit*, chargés d'une mission de courtoisie, et probablement aussi d'une mission politique, dont le but ne fut point connu en dehors des cercles diplomatiques. Les mandarins envoyés par les princes siamois arrivèrent à Paris le 27 juin. L'Empereur était alors à Fontainebleau, avec S. M. l'Impératrice et le jeune Prince Impérial. C'est dans le château, une des plus belles résidences impériales, que Leurs Majestés reçurent les ambassadeurs et leur suite. Le cérémonial usité à la Cour de Siam fut suivi dans cette circonstance, au moins quant à la manière dont les mandarins présentèrent leurs lettres de créance, et s'approchèrent du trône du Souverain français. Le *Moniteur universel* du 29 juin 1861 raconta dans tous ses détails la cérémonie de la réception, reproduisit la traduction faite par M. l'abbé La Remandie, missionnaire, du discours prononcé par le premier ambassadeur, « accroupi de côté et s'appuyant sur le coude droit », après s'être prosterné trois fois jusqu'à terre, en élevant ses mains jointes au-dessus de sa tête », salut qu'avait fait en même temps que lui les deux autres ambassadeurs, et leurs secrétaires qui étaient venus jusqu'aux pieds de l'Empereur, depuis la porte de la salle Henri II, où étaient élevés les sièges de Leurs Majestés, tous les Siamois « marchant sur les genoux et les coudes », allure difficile, mais à laquelle les courtisans de Siam sont accoutumés, parce qu'on ne se présente jamais devant les souverains de l'Asie dans une posture moins humble.

La réception des ambassadeurs de Siam eut lieu avec un éclat et une magnificence qui dirent frapper les Orientaux, très-sensibles aux grandes manifestations du luxe. Laissons parler le *Moniteur* :

« A cinq heures, l'Empereur, qui venait de passer la revue de la garnison de Fontainebleau, est entré dans la salle, tenant par la main le Prince Impérial, accompagné des ministres d'Etat (M. le comte Walewski) et des affaires étrangères (M. le comte Thouvenel), des maréchaux Vaillant (ministre de la maison de l'Empereur) et Magnan (commandant l'armée de Paris), et des officiers de sa Maison. Un moment après, l'Impératrice a paru en grand manteau de cour, avec les dames et les officiers de sa Maison particulière. Madame la duchesse de Bassano portait la traîne de Sa Majesté (la queue traînante du manteau impérial). La beauté et la grâce de Sa Majesté attiraient tous les regards, et les Français admis dans la salle faisaient à peine attention à la prodigieuse splendeur de sa parure im-

périale; car, à cette occasion, l'Impératrice avait voulu montrer à des Asiatiques les diamants et les joyaux de la couronne. »

A propos de cette réception dont nous venons de résumer, d'après le journal officiel, les circonstances principales, le *Moniteur* dit : « Plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis que cérémonie semblable n'avait eu lieu en France, en supposant toutefois que l'ambassade adressée à Louis XIV n'était pas, comme plusieurs le prétendent, une comédie arrangée pour l'amusement du grand Roi. » Voilà qui est singulier ! Le rédacteur du *Moniteur universel* en était encore à croire avec « plusieurs » qui « le prétendent » que l'ambassade siamoise envoyée à Louis XIV, il y a cent soixante et quinze ans — et non : « plus de deux siècles » comme dit l'écrivain officiel, assez mal instruit de ce qui touche à cette affaire — était « une comédie arrangée pour l'amusement du grand Roi ! » Que des pamphlétaires, pour se procurer le plaisir innocent de souffleter Louis XIV sur la joue de bronze de sa statue, imaginent qu'on trompa le Roi de France en faisant paraître devant lui des Siamois de contrebande, matelots chinois ou malais; qu'ils supposent que cette grossière parodie fut mise en scène par les soins de madame de Maintenon pour amuser le Roi, passe; tout est bon à qui veut calomnier madame de Maintenon et Louis XIV ! Mais que cette fable ridicule ait pour auteurs ou propagateurs des hommes sensés, des écrivains, que le reproche de légèreté ne devrait jamais atteindre, et qui doivent avoir respect d'eux-mêmes et du gouvernement au nom duquel ils parlent, c'est vraiment une chose aussi fâcheuse qu'incroyable !

Si l'on s'était un peu enquis, si, au lieu de s'en rapporter à une tradition incertaine, on avait cherché les pièces officielles qui se rapportent aux Ambassades siamoises de 1684 et 1686; si l'on s'était rappelé que Louis XIV, né en 1638, n'avait que quarante-six ans quand vinrent en France les premiers envoyés du Roi de Siam, et qu'à cette époque de sa vie, le Roi de France, très-amasable encore, avait des amusements faciles, de nobles divertissements dans sa cour, où le Doge de Gènes venait s'humilier devant lui, où les arts étalaient leurs merveilles, où les joies des succès de la guerre multipliaient les fêtes auxquelles succédaient celles qui marquaient le retour de la paix, on se serait gardé de donner officiellement crédit à un doute, injurieux pour la France comme pour Louis XIV.

D'ailleurs, avec un peu de raison, comment admettre que la comédie qu'on a supposée pût être jouée? A-t-on compté le nombre de confidentes qu'il aurait fallu à madame de Maintenon pour faire réussir un projet dont l'unique but eût été d'abuser Louis XIV, comme on eût fait de Charles VI? A-t-on songé qu'il eût été nécessaire que tous ces confidentes fussent sinon muets, du moins tellement attentifs à garder leur secret, qu'aucun mot ne pût leur échapper qui tombât dans l'oreille d'un des ennemis sans nombre que madame de Maintenon avait à la cour et à la ville? Et dans cette farce représentée au bénéfice seul du Roi imbécile et facile à tromper, l'Ambassadeur et l'abbé de Choisi auraient été des comparses de bois, agissant sans connaître la pièce où ils étaient acteurs, et animés seulement par la voix mystérieuse d'une femme, soufflant les rôles à M. de Seignelay, qui aurait tenu dans sa main les ficelles de ces marionnettes! Fi

done! Et encore une fois, pourquoi se serait-on donné tant de peine? Pour divertir un souverain blasé, un homme ennuyé et incapable apparemment d'appliquer son esprit à des choses sérieuses et dignes d'intérêt? Louis XIV en était-il là? Les souvenirs récents d'Alger demandant grâce, de Tunis et de Tripoli ouvrant, sous la pression des vaisseaux de la France, les bagues qui gardaient depuis longtemps des captifs chrétiens; les souvenirs de Luxembourg bombardé, de Dixmude, de Trèves et de Courtrai pris, n'étaient-ils rien pour la satisfaction du Roi? Saint-Cyr fondé n'était-il pas une occupation agréable pour lui? La grande affaire de l'Édit de Nantes révoqué n'aurait-elle pas suffi à occuper tout son esprit, à remplir tous ses instants? Madame de Maintenon elle-même, qu'on a tant maudite à l'occasion de cet acte le plus grave, le plus impolitique et le plus malheureux du règne; madame de Maintenon qu'on a faite l'instigatrice de la révocation, le bourreau des religionnaires et qui intervint souvent, j'en suis convaincu, pour recommander la modération aux agents passionnés des volontés royales, madame de Maintenon avait-elle le loisir de combiner les scènes d'une bouffonnerie digne tout au plus de Scaramouche et de Dominique, si, en effet, c'était une bouffonnerie? Madame de Maintenon était une femme d'un esprit solide, d'un cœur haut et fier, à qui de misérables jongleries auraient fait pitié. Qui lui en eût suggéré la pensée eût encouru sans doute son mépris. Elle avait pour le Roi un respect profond, une affection sincère qui n'admettaient point les idées que supposent l'invention de cette prétendue comédie qui certainement ne fut point jouée. Les résultats de cette ambassade siamoise de 1686 ne furent point tels qu'on les avait espérés; le Roi de Siam ne se fit point baptiser; une révolution tua le Roi et le favori qui avait entretenu avec la France des relations que l'on croyait devoir être profitables à la religion et au commerce de la France; et l'on conclut de là que l'ambassade siamoise ne fut qu'une vaine parade préparée pour l'amusement du vieux Roi. Je ne sais quel motif amena les trois seigneurs envoyés par les deux Rois de Siam à S. M. l'Empereur Napoléon III; mais si l'on peut dire dans trois ou quatre années, comme Voltaire dit de la mission de 1686: « L'éclat de cette ambassade siamoise fut le seul fruit qu'on en retira, » le *Moniteur* de l'an de grâce 2035 sera-t-il bien fondé à prétendre à propos d'une ambassade nouvelle, que celle de 1681 « n'était qu'une comédie arrangée pour l'amusement du vil Empereur? » En vérité, cela est pitoyable!

Et sur quel fondement s'est établi le doute injurieux au caractère de madame de Maintenon, à l'esprit et à la clairvoyance de Louis XIV? Est-ce sur deux phrases de Voltaire; celle que je viens de transcrire, et celle-ci qu'il écrivit à propos du voyage forcé, à Paris, du pauvre Doge de Gènes Impériale Lescaro et des quatre sénateurs, venus pour excuser leur République d'avoir méconnu les volontés du Roi de France: « L'extrême goût que Louis XIV avait pour les choses d'éclat fut encore bien plus flatté par l'Ambassade qu'il reçut de Siam, pays où l'on avait ignoré jusqu'alors que la France existât? »

Voltaire fut le premier qui résuma les détails de l'Ambassade siamoise, connus par la *Relation de la Gazette*, par le *Journal du voyage de Siam*,

ouvrage de l'abbé de Choisi, par la *Relation de l'ambassade à Siam* de M. le chevalier de Chaumont, et par celle du père Tachart. De ces relations circonstanciées, et singulièrement intéressantes, Voltaire qui lisait vite apparemment et oubliait un peu ce qu'il avait lu, tira les deux phrases que je viens de rapporter et encore celles-ci: « un Grec, fils d'un cabaretier de Céphalonie, nommé Phalk Constance, était devenu *Barkalon*, c'est-à-dire premier ministre ou grand vizir du royaume de Siam. Cet homme, dans le dessein de s'affermir et de s'élever encore, et dans le besoin qu'il avait de secours étrangers, n'avait osé se confier ni aux Anglais ni aux Hollandais: ce sont des voisins très-dangereux sur les côtes de Goromandel et avait porté dans ces extrémités de l'Asie la réputation de leur Roi. » (Ouvrons une parenthèse et demandons-nous comment les Français avaient « porté dans ces extrémités de l'Asie la réputation de leur Roi, » Siam était un pays où, selon la parole de l'historien de Louis XIV, « on avait ignoré jusqu'alors que la France existât. » En 1685, des trafiquants français étaient établis depuis longtemps déjà au royaume de Siam; je n'en veux pour preuve que cette phrase d'une lettre de l'abbé de Choisi (26 septembre 1685): « Le chevalier de Fourbin arrive de Bancko. Il a amené avec lui un François, maréchal ferrant de son métier..., qui nous a dit bien des nouvelles. Les voici: Le Roi de Siam favorise les missionnaires et les François en toutes choses. » Il y avait en d'ailleurs des relations établies entre Siam et la France en 1684, et que Voltaire aurait pu fort bien ne pas ignorer s'il avait lu plus attentivement les relations de MM. de Chaumont et de Choisi, qui parlent plus d'une fois des mandarins que le Roi de Siam avait envoyés en France il y avait dix-huit mois, et que M. de Chaumont ramenait à Siam. Je reparlerai de ces mandarins et je dirai leurs noms que n'ont point dits MM. de Choisi et de Chaumont). Je reviens au récit de Voltaire (*le Siècle de Louis XIV*, chap. 13). « Constance eut Louis XIV propre à être flatté par un hommage qui viendrait de si loin, sans être attendu. La religion, dont les ressorts font jouer la politique du monde depuis Siam jusqu'à Paris, servit encore à ses desseins. Il envoya, au nom du Roi son maître, une solennelle ambassade avec de

* Je ne parle point du *Voyage des ambassadeurs de Siam en France*, qui, suivant le père Lelong, parut (4 vol. in-12, Paris) dans l'année 1685, et dont l'auteur était Jean Donneau de Vize, rédacteur du *Mercur*. Cet ouvrage est moins important que les trois que je viens de citer, quoique Vize ait été bien informé des faits; je dirai seulement à son sujet que le père Lelong se trompe en avançant que ce Voyage parut en quatre volumes in-12; il fut publié dans quatre des volumes du *Mercur* de 1686, mais il n'eut pas d'édition à part. Les *Mémoires du comte de Forbin* contiennent sur le voyage à Siam, fait en 1685, et sur Siam même des détails assez longs que les auteurs de cette vie du brillant chef d'escadre, Simon Reoubet et le P. Comte empruntèrent à MM. de Chaumont, de Choisi et de la Loubère (*Du royaume de Siam*, 2 vol. in-12, Paris, 1691) et au jésuite Tachart; car il ne paraît pas que dans ses *Mémoires* rien soit propre de la plume du comte de Forbin, qui peut-être fournit seulement quelques notes aux rédacteurs de ce travail de seconde main, où le roman se mêle à l'histoire, comme dans les *Mémoires* du chevalier de Tourville. Forbin et Tourville, ce dernier surtout, le plus grand officier des marines modernes, méritaient d'avoir des historiens plus sérieux.

grands présents à Louis XIV, pour lui faire entendre que le Roi indien, charmé de sa gloire, ne voulait faire de traité de commerce qu'avec la nation française, et qu'il n'était pas même éloigné de se faire chrétien. La grandeur du Roi flattée, et sa religion trompée, l'engagèrent à envoyer au Roi de Siam deux ambassadeurs, six jésuites, et depuis il y joignit des officiers avec huit cents soldats. Mais l'éclat de cette ambassade, etc... Constance périt quatre ans après, victime de son ambition : quelque peu de Français, qui restèrent auprès de lui, furent massacrés, d'autres obligés de fuir, et sa veuve, après avoir été sur le point d'être reine, fut condamnée par le successeur du Roi de Siam à servir dans sa cuisine, emploi pour lequel elle était née. »

Peut-on conclure de ce passage que l'ambassade de Siam fut une farce combinée pour tromper Louis XIV ?

Voltaire, on le voit, traite fort cavalièrement Constance Falcon, que l'abbé de Choisi trouvait un « fort honnête homme » et qui aurait eu « de l'esprit à Versailles ». « Cet homme à l'âme grande, dit l'abbé (janvier 1685) ; aussi faut-il avoir bien du mérite pour s'être élevé au poste qu'il tient ici. Il est de Céphalonie, de parents nobles et pauvres. A dix ans, il prit parti sur un vaisseau anglais, et a passé par tous les degrés de la marine. Enfin, après avoir fait commerce à la Chine et au Japon, après avoir fait naufrage deux ou trois fois, il s'attacha au Barkalon de Siam, qui lui trouvant de l'esprit et de la capacité pour les affaires, l'employa et le fit connaître au Roi ; et depuis la mort de ce Barkalon, sans avoir aucune charge il les fait toutes. Le Roi plusieurs fois l'a voulu faire grand Chacri, qui est la première charge de l'Etat, il a toujours refusé... Les plus grands mandarins sont devant lui en respect. » Voltaire a dit que cet illustre aventurier était Barkalon ; il ne l'était point, ce qu'on vient de lire le prouve assez. Mais voici qui montrera que l'auteur du *Siccle de Louis XIV* fit assez peu d'attention aux relations imprimées qu'il avait sous les yeux. M. de Chaumont dit, à propos de sa réception chez le Roi de Siam, le 18 octobre 1685 : « Accompagné de M. Constance, du Barkalon et de M. l'abbé de Choisy, qui portoient la lettre du Roy (de France), je fus surpris (en entrant dans la salle d'audience) de voir le Roy dans une tribune fort élevée. » Ceci est plus clair encore : « Tous les grands officiers de la couronne font leurs charges avec une dépendance entière de M. Constance, à qui ils obéissent aveuglément. Il y a un an que le Barkalon ne lui ayant pas voulu obéir, fut chassé et eut, par ordre du Roi, cinquante coups de rote, qui est une petite baguette pliante qui ne rompt jamais. » Constance était le favori, *Valter ego* du Roi et non son Grand Vizir.

Voltaire m'a un peu fait d'avoir lu les écrits de MM. de Chaumont et de Choisi, comme cet homme du monde qui, ayant ouvert par hasard le journal de l'abbé à la page 389, et y ayant lu : « Le Roi » est parti ce matin en balon pour Louvo, » alla tout de suite dans les salons dire que l'invention des ballons était beaucoup plus ancienne qu'on ne le suppose, puisque du temps de Louis XIV on s'en servait à Siam. Or, les *balons* de Siam étaient de longues et étroites embarcations monoxyles conduites par de nombreux rameurs maniant des pagaies.

Quand on a lu les relations avec quelque soin, on

reste convaincu que rien ne fut plus sérieux que l'ambassade envoyée par le Roi de France à la cour de Siam, et réciproquement. Les incrédules taxeront-ils de complaisance MM. de Chaumont et de Choisi ? on ne simule pas ainsi la bonne foi ; d'ailleurs, voyons ce que nous apprennent les documents sur toute cette affaire. Ces documents sont contenus dans un registre des *Ordres du Roy* pour l'année 1685 que conservent les Archives de la marine.

Le 8 janvier 1685, M. de Seignelay écrivit à M. Deslonzeaux, intendant de la marine à Brest, pour lui recommander de faire travailler avec extrême diligence au doublage de *l'Oiseau* et de « choisir des hommes bons et bien faits pour servir sur ce vaisseau. » Le 9 janvier le ministre dit au même intendant : « Les Siamois devant partir dans cette semaine au plus tard pour se rendre à Brest, Sa Majesté compte que *l'Oiseau* sera tout prêt et en rade afin qu'il puisse partir aussitôt que le sieur Chaumont sera arrivé. Elle a donné ordre aux nommés Grancher et Vanquelin, pilotes de Dieppe et du Havre, qui ont esté à Siam, de se rendre incessamment à Brest pour servir en cette qualité sur ce vaisseau. Sa Majesté permet d'embarquer « la Mare » (c'était un ingénieur) « pour montrer l'hydrographie aux gardes de la marine et aux jeunes officiers qui se sont embarqués sur ce vaisseau, et pour lever les plans des villes où il ira. Les six jésuites qui doivent s'embarquer auront la ration d'officier. » Le 21 janvier, M. de Seignelay annonçait à Deslonzeaux que « le chevalier de Chaumont devoit commander tant dans la route que partout ailleurs au sieur de Vaudricourt, capitaine de marine, commandant le vaisseau *l'Oiseau*. » Le chevalier de Chaumont était lui-même capitaine de vaisseau ; il avait ce grade depuis le 30 décembre 1671 et se trouvait ainsi l'aîné de M. de Vaudricourt, capitaine depuis le 12 septembre 1673 seulement. Mais ce n'était pas son rang seulement qui donnait à M. de Chaumont le droit de commander au capitaine de *l'Oiseau*, c'était surtout sa qualité d'Ambassadeur¹.

En février, le ministre de la marine envoyait à l'intendant de Brest le Mémoire suivant des personnes qui devoient être embarquées sur *l'Oiseau*, outre l'équipage ordinaire qui n'était que de cent trente-deux hommes, ce petit vaisseau étant armé moitié en guerre et moitié en marchandises. Armé seulement pour la guerre, il aurait eu deux cent cinquante hommes. *l'Oiseau* était un vaisseau de 4^e rang, de 600 tonneaux, bâti en 1670, à Dunkerque, par le constructeur Hendrick. Il tirait seize pieds d'eau et passait pour bon voilier. Son armement était de 36 canons. « Mémoire, etc. : — Trois mandarins (erreur assez singulière : il n'y avait que deux mandarins, comme on le verra plus loin), le sieur Vachet, le sieur de Chaumont, Ambassadeur ;

¹ M. Charles-Claude, chevalier puis marquis de Chaumont, fut fait lieutenant des anciens gardes-marine à Toulon, le 24 décembre 1669, capitaine de vaisseau le 30 décembre 1671, major de Levant, 19 janvier 1672, Ambassadeur à Siam en 1686. Il eut une pension de 1,200 livres à son retour, et mourut à Dunkerque en février 1710. M. de l'Anlay de Vaudricourt mourut en Amérique le 8 juin 1692 ; il commandait alors le *Vallant* — M. de Chaumont avait épousé Marie-Anne de la Mothe, fille d'Antoine de la Mothe-Houdancourt et de Catherine de Beaujon ; Marie-Anne était veuve alors de Bernard de la Basse, comte de Suse.

Table pour ces six personnes, qui ne sera point aux dépens du capitaine. — Deux interprètes. — Deux neveux du sieur le Vachet (le père le Vachet était un missionnaire français qui avait accompagné en France les Siamois et retournait avec eux à Siam. Il revint à Paris avec les nouveaux Ambassadeurs.) — Cinq personnes de la suite du sieur abbé de Choisi. — Trois euseignes, quatre anciens gardes, cinq nouveaux gardes. — Un escuyer de l'Ambassadeur. — Un secrétaire (M. de La Brosse, secrétaire de M. l'Ambassadeur.... M. de La Brosse est un fort honnête homme, frère de M. des Landes, qui est à Surate un des premiers de la Compagnie. M. Veret était le chef de la Compagnie des Indes à Siam. Il vint en France sur l'*Oiseau* (Journal du voyage de Siam, lett. 17 et 20 décembre). — Un ingénieur (M. de la Mare). — Six missionnaires. — Vingt-cinq personnes de la maison dudit sieur Ambassadeur. — Six ouvriers pour le Roi de Siam. — Quatre valets des mandarins. — Six valets pour les enseignes et gardes marine. — Total 77. » Notons que dans ce Mémoire l'abbé de Choisi fut oublié. On sait par son Journal qu'il fit le voyage sur le vaisseau de M. de Chaumont. Peut-être mangea-t-il à la table de M. de Vaudricourt. Il semble pourtant que son rang d'Ambassadeur désigné lui donnait place à la table des mandarins et du père le Vachet, que présidait M. de Chaumont.

Le 28 janvier 1685, M. de Seignelay écrivait à M. Desclouzeaux : « Les mandarins étant partis il y a quatre jours pour Brest, et le sieur de Chaumont devant s'y rendre en poste, il faut qu'on tienne tout prest ce qui doit estre embarqué sur le vaisseau l'*Oiseau*. » Je vois que les envoyés du Roi de Siam furent conduits de Paris à Brest par M. de Lisle. Le 21 janvier, à Versailles, le Roi avait fait rédiger, par M. de Seignelay, l'Instruction pour M. de Chaumont, et les lettres de créance dont cet Ambassadeur devait être pourvu, tant pour le Roi de Siam que pour le Barkalon, l'Instruction qui se lit, fol. 45^{re} du Vol. des *Ordres du Roy* que j'ai mentionné porte entre autres choses : « Le principal objet que Sa Majesté a eu dans la résolution qu'elle a prise d'envoyer un Ambassadeur à Siam, est l'assurance que les missionnaires ont donnée de l'avantage que la religion en retireroit et les espérances qu'ils ont conçues sur des fondemens assez vraisemblables que le Roy de Siam, touché des marques d'estime de Sa Majesté, acheveroit, avec l'assistance de la grâce de Dieu, de se déterminer à embrasser la religion chrétienne pour laquelle il a déjà montré beaucoup d'inclination. Sa Majesté s'assure avec d'autant plus de confiance que ses intentions seront exécutées à cet esgard, qu'elle sait que ledit sieur Chaumont fait profession particulière de la piété. » (Voici, au chapitre de la piété de M. de Chaumont, ce que je lis dans une lettre de l'abbé de Choisi (9 mars 1685) : « Nous avons commencé le carême comme de francs missionnaires : notre Ambassadeur plus missionnaire que les autres. » L'Instruction ajoute : « Sa Majesté veut aussi dans ce voyage procurer tous les avantages possibles au commerce de ses sujets dans les Indes, et prendre des éclaircissements certains sur celui qu'on pourroit faire à Siam. Il (M. de Chaumont) doit estre informé que le Roy (de Siam) a offert à la Compagnie française des Indes de faire ce commerce avec elle, c'est-à-dire que les vaisseaux de Siam continueroient tous les ans à faire le

voyage de la Chine et du Japon, et qu'au retour, ledit Roy qui seul fait tout le commerce de son pays, donneroit les marchandises en troc de celles d'Europe, ou pour de l'argent; et comme ces conditions seroient très-avantageuses, s'il vouloit consentir de les livrer à bon marché, Sa Majesté veut qu'il donne à l'agent de la Compagnie tous les moyens de s'éclaircir de ces details, et qu'il y entre luy-mesme pour pouvoir servir par ses lumières et par ses connoissances à se déterminer sur ce sujet.... Il conviendra avec ses ministres de la manière dont se fera le commerce.... Comme il est vraisemblable que le Roy de Siam enverra des ambassadeurs sur le vaisseau qui aura conduit ledit sieur chevalier de Chaumont, Sa Majesté veut qu'il les passe en France et leur fasse, pendant la route, tout le bon traitement qui dépendra de lui. »

Dans la lettre de crédit au Roy de Siam pour le sieur chevalier de Chaumont, je lis ceci : « Nous avons appris avec desplaisir la perte des ambassadeurs que vous nous envoyâtes en l'année 1681. Nous avons été informés par les prêtres missionnaires qui sont revenus de Siam, et par les lettres que nos ministres ont reçues de la part de celui à qui vous confiez le principal soin de vos affaires (Constance Falkon), l'empressement avec lequel vous souhaitez notre amitié royale, c'est pour y correspondre que nous avons choisi le sieur chevalier de Chaumont pour notre ambassadeur près de vous, etc. »

M. de Seignelay écrivit au Barkalon, le même jour où Louis XIV écrivait au Roi de Siam, et lui dit : « Illustre et magnifique seigneur, j'ai reçu par Quonn Pitchai Vait et Quonn Pitchitramaiti (ce sont les noms des deux mandarins que l'*Oiseau* allait reporter à Siam), envoyez de votre part, la lettre que vous m'avez écrite le 15^e du mois premier de l'année Picoun 1045, et après l'avoir portée au pied du trosne du très-grand et très-excellent prince le Roy mon seigneur, il m'a commandé de faire traiter vos envoyés pendant tout le temps qu'ils seront en France de manière à faire connoître au Roy de Siam votre maistre, l'estime particulière qu'il fait de tout ce qui vient de sa part; ils vous apprendront que n'ayant point de nouvelles des ambassadeurs que le Roi de Siam envoie en l'année 1681, ny du vaisseau sur lequel ils estoient embarqués, il faut absolument qu'ils ayent péri.... etc. »

Avant d'aller plus loin, il est bon, comme semble, de dire un mot de l'Ambassade qui retournait à Siam. Elle n'avait pas été adressée par le Roi de Siam à Louis XIV, mais, par Constance Falkon, aux ministres français. Son caractère n'eut donc rien qui pût motiver une réception royale; aussi le Roi ne reçut-il pas officiellement les envoyés Siamois dont on vient de lire les noms passablement difficiles à prononcer et sans doute fort mal écrits par le copiste des lettres de M. de Seignelay. La *Gazette de France* du 23 septembre 1684 nous apprend qu'un avis vint de Loudres annonçant l'arrivée dans la Tamise de deux mandarins Siamois venant « en France pour avoir des nouvelles de trois Ambassadeurs que le Roy de Siam « avait » envoyez au Roy. Mais comme ils partirent de Siam le 24 décembre 1680 et qu'on n'en « avoit » point en de nouvelles depuis Bantam, où ils « avoient » séjourné quelque temps, il y a apparence, dit la *Gazette*, qu'ils sont périés avec le vaisseau de la Compagnie française des Indes orientales nommé le *Soleil d'Orient*, sur le-

quel ils étaient embarqués. » Le 6 novembre 1684, les mandarins furent amenés chez M. de Seignelay, rue Neuve-des-Petits-Champs, à l'hôtel Colbert, dans deux carrosses de ce ministre, qui leur donna audience dans son cabinet. M. de Seignelay « écouta, dit la *Gazette*, les propositions qu'ils sont venus faire de la part du Roy de Siam, pour l'établissement d'un commerce entre les sujets de Sa Majesté et ceux de leur nation. Ensuite les mandarins présentèrent au marquis de Seignelay plusieurs curiosités qu'ils avoient apportées de leur pays. » (*Gazette* du 25 novembre 1684.) Si M. de Seignelay avait reçu les mandarins en sa double qualité de ministre secrétaire d'Etat et des commandements du Roy, et de ministre de la marine, des colonies et du commerce, le ministre des affaires étrangères devait aussi les entretenir officiellement; c'est ce qui eut lieu le 27 novembre. Les mandarins furent conduits, accompagnés du père le Vachet, à Versailles, où M. Colbert de Croissy les attendait dans son cabinet. Ce fut le plus jeune des envoyés qui prit la parole et, dans son compliment, dit que « le Roy de Siam avoit envoyé des Ambassadeurs au Roy, avec ordre de prier Sa Majesté de vouloir bien lui en envoyer de sa part, afin que la correspondance fust mieux établie; mais que n'ayant aucune nouvelle de ces Ambassadeurs, le Roy de Siam les avoit choisis pour venir en leur place faire la mesme déclaration, et pour tesmoigner en même temps à Sa Majesté la joie qu'il avoit de la naissance de mousigneur le duc de Bourgogne. » En sortant du cabinet de M. de Torcy, les deux mandarins furent conduits dans la galerie où était Louis XIV, non pas sur un trône, mais se promenant. Quand ils furent avertis qu'ils étaient en présence du Roi, ils se prosternèrent et restèrent ainsi assez longtemps pour que Sa Majesté leur demandât s'ils ne se lèveraient point. Le père le Vachet dit qu'ils seraient toujours devant Sa Majesté dans cette posture, comme ils sont ordinairement devant le Roi leur maître. Louis XIV demanda si les mandarins avoient quelque chose à lui dire, et un des mandarins répondit qu'ils étaient fort redevables au Roi de leur avoir permis de voir Son auguste Majesté. Le Roi répondit qu'il était bien aise de voir des sujets d'un prince qu'il considérait; il dit alors au père le Vachet : « Faites-les relever; » et il se retira. Après cette visite, qui n'eut point la forme d'une audience diplomatique, on promena dans les jardins et le palais de Versailles les mandarins, que l'on reconduisit ensuite à Paris. (*Gazette* du 2 décembre 1684.) Ce fut peu de jours après que le Roi nomma le chevalier de Chaumont pour son Ambassadeur auprès du roi de Siam. (*Gazette* du 16 décembre.) Cet officier était de retour depuis quelque temps d'un voyage qu'il venait de faire dans le Levant, commandant un vaisseau destiné à l'escorte des navires du commerce qui trafiquaient dans les Echelles. (*Gazette* du 26 février 1684.) — Le président Henault parle de l'Ambassade Siamoise de 1684, mais ne dit rien de celle de 1686, qui eut un rôle plus considérable, et dont il va être question ici. — Je reprends mon récit.

Les relations de MM. de Chaumont et de Choisi nous apprennent que *l'Oiseau* et *la Maligue*, frégate légère commandée par M. de Joyeux, lieutenant de vaisseau¹, partirent de Brest le 3 mars

1685 et arrivèrent le 22 septembre à la barre de Siam, d'où ils repartirent le 14 décembre pour Brest où ils mouillèrent le 18 juin 1686. *L'Oiseau* portait trois Ambassadeurs siamois dont l'abbé de Choisi fut parfaitement content et dont il parle en ces termes : « Notre premier Ambassadeur a fait, pendant quinze ans durant, toutes les affaires de Siam sous le Barkalon son frère : il a de l'esprit et de la capacité. Le second Ambassadeur a été deux fois à la Chine. Le troisième a été aussi chez le Mogol... » et ailleurs : (Lettre du 21 décembre 1685) « Je vais recommencer à faire ma cour à nos Ambassadeurs; ce sont de fort bonnes gens, commodes, sans façon, et qui ont bien de l'esprit... Ho ! ce sont d'autres physionomies que ces vilains mandarins (les deux *Quon* de tout à l'heure), qui ne beutoient, ni ne mangeoient, ni ne parloient. Ils ont toujours des tablettes à la main; et si vous leur faites quatre questions, ils vous en font six. » Outre les trois Ambassadeurs, le vaisseau *l'Oiseau* portait huit mandarins, quatre secrétaires et une vingtaine de valets. (Choisi, lettre du 22 décembre.)

Lorsque le vaisseau *l'Oiseau* et *la Maligue*, sa conserve, furent arrivés à Brest, M. Desclonzeaux prit les ordres de la cour au sujet du départ des Ambassadeurs siamois pour Paris; le Roi fit écrire à l'intendant d'envoyer *l'Oiseau* au Havre où une personne irait attendre les envoyés pour les amener à Paris. Cependant on changea d'idée à cet égard, et je vois au registre des *Ordres du Roy* pour l'année 1685 (Arch. de la mar.), sous la date du 25 juin, une lettre de Sa Majesté ainsi conçue : « Monsieur Desclonzeaux, ayant changé la résolution que j'avois prise de faire passer au Havre de Grace les Ambassadeurs de Siam, je vous fais ceste lettre pour vous en donner avertis et pour vous dire que mon intention est qu'aussytost que vous l'aurez reçue, vous travailliez au desarmement de mon vaisseau *l'Oiseau*, conformément aux ordres que je vous envoie hier par un courrier exprès, sur ce, etc. »

En venant de Brest à Paris, les Ambassadeurs passèrent par la ville de Nantes où ils furent reçus au bruit du canon, M. de Molac ayant eu à ce sujet les ordres suivants du Roi : « Monsieur le marquis de Molac, estant bien aise de donner aux Ambassadeurs que le Roy de Siam m'envoie des marques de la considération que j'ay pour leur maistre, je vous fais ceste lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez tirer le canon de mon chasteau de Nantes lorsque ces Ambassadeurs passeront par ladite ville en venant de Brest icy. » (Reg. cité, 25 juin.)

On fit aux ambassadeurs siamois une réception des plus honorables. D'abord le maréchal de la Penillade et M. de Bouneuil, introducteur des ambassadeurs (Michel de Bouneuil), allèrent à leur rencontre jusqu'à Rambouillet; ils les conduisirent de là à Paris, où le 11 août 1686 eut lieu leur entrée solennelle, dans les carrosses du Roy et de Madame la Dauphine, « suivis de Monsieur, de Madame, des princes et princesses du sang. » Ils

tonneaux, construite à Brest en 1676, par Brun; elle tirait d'eau 13 pieds et demi; elle était « très-bine voilière ». (Etat manuscrit de la marine, 1688; Arch. de la mar.) Charles de Joyeux d'Oleron était lieutenant de vaisseau en 1685; il fut fait capitaine de vaisseau le 1^{er} janvier 1694, et mourut à Rochefort, le 29 juin 1699. (Alphabet de Lafflard, Arch. de la mar.) — Voy. LAFFARD.

¹ La *Maligue* était une frégate légère de port de 250

furent conduits en cortège à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, ou ils furent traités par les officiers du Roi. (*Gazette de France*, 17 août.) MM. de la Feuillade et de Bonneuil, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, allèrent de Versailles à Paris chercher les Ambassadeurs pour l'audience officielle qui eut lieu le 1^{er} septembre 1686, dans une des galeries du château. Le cérémonial observé pour cette réception est longuement détaillé dans la *Gazette de France* du 7 septembre; et en lisant, on croit relire l'article où le *Moniteur* du 29 juin 1861 rendit compte de l'audience donnée par S. M. l'empereur Napoléon III aux trois envoyés des deux Rois de Siam. Ce fut l'abbé de Lionne, un des fils du ministre Hugues de Lionne, qui servit d'interprète dans cette audience au Roi et aux Siamois. Colbert de Croissy, ministre et secrétaire d'Etat, était près du Roi pendant la réception. Dans son discours, le premier Ambassadeur de Siam « mêla un compliment sur la naissance de monseigneur le duc de Berry ». En 1681, le premier ambassadeur n'oublia point de faire des « vœux de bonheur et de prospérité » pour le Prince Impérial. « Les Ambassadeurs de 1686 furent reçus par madame la Dauphine, en sortant de l'audience du Roi, avec le même cérémonial observé pour la réception royale.

Les Ambassadeurs siamois restèrent à Paris jusqu'au milieu du mois de janvier 1687. (Ils en étaient partis avant le 18.) (L. lettre du sieur Goulay à Desclouzeaux; Arch. de la mar., Reg. des Dépêches, 1687, p. 38.) Ce fut à Brest qu'ils se rendirent pour s'y embarquer; ils y furent accompagnés par un gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, que je vois nommé « Storff » dans un Ordre du Roy du 6 octobre 1687, et « Torff » dans une lettre du 17 janvier 1687 où il est dit à ce gentilhomme : « Le Roy veut que vous preniez vos mesures de manière que les Ambassadeurs de Siam puissent arriver à Brest, par Nantes, en 17 jours; l'intention de Sa Majesté est que vous restiez audit port de Brest jusqu'à ce qu'ils soient embarquez. » Ailleurs il est nommé « Torpf. » Son véritable nom était, suivant les *Etats de la France* de 1682 (p. 157) et de 1687 (p. 181) : « Jonas Torf, sieur de Podendorf » (peut-être est-ce « Pottendorfn », nom d'une petite ville de la basse Autriche.) Ce M. Jonas Torf mourut en 1690, et ce fut sa charge que l'auteur d'*Athalie* acheta de mademoiselle de Podendorf lorsqu'il voulut entrer dans la maison du Roi. (L. J. RACINE.) M. Torf accompagna les ambassadeurs de Siam sur le vaisseau *le Gaillard* où ils allaient prendre passage pour retourner dans leur pays, et il les laissa à la garde de M. de Vaudricourt, qui commandait ce navire de guerre, et aux soins de l'abbé de Lionne, qui venait d'être nommé évêque de Rosolie et coadjuteur de l'évêque de Mételopolis. Une nombreuse compagnie de jésuites faisait partie des passagers du *Gaillard*, qui avait l'honneur de porter deux Ambassadeurs extraordinaires envoyés au Roi de Siam par Louis XIV : M. Simon de la Loubère et M. Ceberet. La Loubère est un homme d'esprit qui fut admis à l'Académie française et à celle des inscriptions, et qui a laissé quelques ouvrages dont le plus intéressant est sans contredit celui qu'il publia en 1691 sur le *Royaume de Siam*. Quant à Ceberet (Clande), il était commissaire général de la marine, et, dans la mission qu'il allait remplir avec la Loubère, il était chargé de tout ce qui touchait aux intérêts du com-

merce de France et de la Compagnie des Indes orientales, quand son collègue — qui avait d'ailleurs le titre de Premier Ambassadeur, — avait dans son domaine tout ce qui regardait la politique et la religion. Au reste, l'un ne pouvait rien décider sans l'autre.

Le vaisseau *le Gaillard* ne devait point partir tout de suite pour Siam; M. de Vaudricourt commandait une escadre — le nom de division navale n'avait pas été adopté encore pour désigner un petit détachement de navires — une escadre composée, outre *le Gaillard*, vaisseau de 4^e rang, portant 48 canons, de *l'Oiseau*, commandé par du Quesne-Guitton¹, et des flûtes, *la Loire*, *la Normandie* et *le Dromadaire*, commandés par MM. de Joyeux, de Courcelles et Dardenne. Ces bâtiments avaient reçu douze compagnies de soldats d'infanterie composées chacune de : un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergents, six caporaux et quarante-deux hommes; total, cinquante-trois personnes. Sur les cinq navires on avait réparti les six cent trente-six militaires, dont le devoir était d'aller occuper de gré ou par force les places de Bancok et de Mengui qu'elles devaient fortifier et garder pour le Roi de Siam. Le commandement de cette petite armée qu'un besoin devaient aider les équipages de M. de Vaudricourt, avait été confié à M. des Farges, qui partait de France avec le brevet de maréchal de camp (Arch. de la mar., dépêches de la mar. 1687, fol. 52, et reg. des expéditions de Siam, 1687, 88, et 89, fol. 6-48.) Avec les présents que Louis XIV envoyait au Roi de Siam, MM. de la Loubère et Ceberet emportaient pour Constance Falkon des Lettres patentes (28 janvier 1687), permettant à ce favori de porter dans ses armes « trois fleurs de lys d'or en champ d'azur rangées sur une ligne horizontale », et un « brevet d'une terre au titre de Comté, pour le fils aîné » dudit Constance, qui devait venir s'établir en France. Cette terre devait être de trois mille livres de reute. Mais comme on n'avait pas encore trouvé une terre convenable, le Roi lui envoyait la somme de 3,000 livres pour le revenu d'un an. L'escadre de M. de Vaudricourt mit à la voile de Brest le 1^{er} mars 1687, accompagné jusqu'au Mingan par M. Desclouzeaux, que son canot ramena au port. Le voyage fut bon; les vaisseaux mouillèrent dans la rade de Siam le 27 septembre 1687. L'établissement militaire se fit à Bancok et à Mengui, d'abord assez heureux. M. de la Loubère se rembarqua le 3 janvier 1688, et débarqua à Brest le 27 juillet. Le père Tachart, que le Roi de Siam avait nommé son Envoyé extraordinaire auprès du Roi de France, revint amenant avec lui dix-huit mandarins Siamois. *L'Oiseau*, arrivé à Brest le 17 juillet, le précéda de quelques jours. (*Gazette de France* du 31 juillet 1688 et Dépêches de la mar. 1688, fol. 42^{vo}, 54^{vo}.) Les mandarins furent embarqués sur la caïche *la Seine*, et di-

¹ Un excellent officier, fils de Jacob du Quesne qui avait épousé une fille de Guitton, maire de la Rochelle, huguenot célèbre. Abraham du Quesne-Guitton — veuve du grand Abraham du Quesne — fut fait enseigne de vaisseau en 1677, lieutenant de vaisseau le 31 janvier 1678, capitaine le 7 février 1678, chef d'escadre le 1^{er} novembre 1705, gouverneur général aux îles, le 1^{er} janvier 1714, revint en France en mars 1716, et se retira lieutenant général honoraire le 10 décembre 1720. Le Roi lui donna alors une pension de 9,000 livres, dont il jouit jusqu'au 12 mai 1724, qu'il mourut à Belebat, près de Rochefort.

rigés sur le Havre ainsi que les présents du Roi de Siam et tout le bagage du père Tachart, mis sur d'autres petits navires. Ils arrivèrent au Havre le 9 août, et se rendirent de là à Rouen et à Paris, où ils occupèrent assez peu le monde, car la *Gazette de France* ne leur consacra pas une ligne pendant les derniers mois de l'année 1688. Pendant l'année 1689, une révolution se fit à Siam, et, de ce qui semblait être un avenir pour la France, tout périt avec le Roi et Constance Falkon.

L'abbé de Choisy, dans sa lettre du 14 décembre 1685, dit : « M. Constance vient encore d'envoyer à M. l'Ambassadeur un présent en son nom : C'est un petit esclave pour en faire un chrétien.... Il m'a aussi envoyé un petit esclave. » Voici, sur cet enfant, cadeau de Constance Falkon à l'abbé de Choisy, ce que j'ai trouvé dans le registre des baptêmes donnés à Saint-Sulpice, sous la date du « 1^{er} jour d'avril 1688 : a été baptisé solennellement François Lin, jeune enfant âgé de huit à neuf ans, que M. Constance, ministre du Roy de Siam, avoit donné à M. l'abbé de Choisy, audit Siam, et que l'on disoit estre de la coste de Coromandel, sans qu'on ait eu connoissance de ses parents : le parrain, messire François-Timoléon de Choisy, prêtre du diocèse de Paris, prieur du prioré de Saint-Lô dans la ville de Rouen; la marraine, dame Marie Bonneau, veuve de feu M. de Miramion, conseiller au Parlement, supérieure des Filles de Sainte-Geneviève, paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet; en présence de MM. Jacques-Charles de Brisacier, prêtre, supérieur du séminaire des Missions étrangères où ledit François Lin a demeuré depuis son arrivée de Siam jusqu'à présent.... Ledit baptême fait par monseigneur l'evêque de Quebec, en la nouvelle France, lequel aussytost après le sacrement de baptesme a donné ceuy de la confirmation audit François Lin. » Cet acte est signé : « de Choisy, M. Bonneau de Miramion, Jean, évesque de Quebec, J. C. de Brisacier, B. Bailly. » Le mardi, 15 avril 1687, avaient été baptisés à Saint-Sulpice, dix Siamois, que leurs baptistaires désignent seulement par leurs noms chrétiens, ce sont : 1^o *Pierre-Emmanuel*, tenu par monseigneur Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, et par la comtesse d'Auvergne; 2^o *Jean-Baptiste*, tenu par « Guillaume Bailly, abbé de Saint-Thierry, » et par « dame Marie de Comans d'Astry, épouse de M. de Rouillier, conseiller d'Etat; » 3^o *Paul-Artus*, tenu par « Alexandre de Chaumont, chevalier, ambassadeur pour Sa Majesté à Siam, » et par « madame Paule Payen, veuve de messire Hugues de Lyonne, ministre et secrétaire d'Etat; » (acte signé : le chevalier de Chaumont); 4^o *Louis*, tenu par « messire Louis Le Pelletier, conseiller au Parlement, » et par « Catherine Turgot, femme de messire Gilles d'Aligre de Boislandry, conseiller au Parlement; » 5^o *François-Xavier*, tenu par « Louis Milon, aumosnier du Roy, » et par « Marie Aubery, marquise de Roneyu; » 6^o *Henry-Olivier*, tenu par « l'abbé de Foncey » et par « Charlotte de Brisacier, fille de Guillaume de Brisacier, conseiller d'Etat et secrétaire des commandements de la Reyne; » 7^o *Philippe*, tenu par « Philippe de Boran, marquis de Gailly, » et par « Marguerite Fauvet; » 8^o *François*, tenu par « Bertrand Pallu du Riveau » et par « Anne Peret », femme de M. de La Vallière; 9^o *Thomas-Etienne*, tenu par « Charles de Laguy de Bugaudières » et par « Marie-Anne de

Férieux; » 10^o *Nicolas*, tenu par « Nicolas Souillet », un des directeurs de la Compagnie des Indes orientales », et par « Jeanne Leclerc, femme de Christophe Goullart. »

La *Gazette de France*, du 3 mai 1687, parlant de ces baptêmes, dit : « Le 15 du mois dernier, on baptiza ici, dans l'église de Saint-Sulpice, dix jeunes Siamois; deux desquels avoient esté amenez en France par les Mandarins qui y vinrent en l'année 1685 (*sic* pour 1684), et les huit autres furent laissez en cette ville par les Ambassadeurs du Roy de Siam pour y apprendre quelques arts. Ils avoient esté instruits dans le seminaire des Missions estrangères par un ecclésiastique de leur nation, qui a esté élevé à Siam dans le seminaire. Un autre qui apprend la conduite des eaux a esté baptizé avec un jeune Turc dans l'église de la paroisse de Versailles, et tenu sur les fonts, au nom du Roy et de Madame la Dauphine. »

Eh bien, voilà connue par le détail toute cette histoire des Ambassades de Siam qui a donné lieu à des suppositions outrageantes pour Louis XIV et madame de Maintenon! Y a-t-il rien dans ce que les documents nous ont appris dont on puisse inférer qu'une longue comédie se joua pour tromper la France et le Roi, pour amuser l'imbécillité d'un *riche* monarque? Si, à ce que j'ai dit, on ajoute que l'abbé de Choisy, un homme d'esprit assurément, était parti, Ambassadeur désigné pour rester auprès du Roi de Siam dans le cas où ce prince se serait converti à la religion chrétienne; si l'on dit aussi que le chevalier de Forbin, alors lieutenant de vaisseau, fut laissé à Siam à la demande du Roi de ce pays, pensera-t-on encore qu'il n'y eut aucune intention sérieuse de la part des gouvernements de Siam et de France dans l'envoi réciproque de leurs Ambassadeurs, en 1681, 1684, 1685 et 1686?

Pour en finir avec les Ambassades siamoises, racontons en peu de mots la visite faite par les trois ambassadeurs de 1861 à la Bibliothèque impériale, le mardi 16 juillet, à quatre heures après midi. J'étais au département des Estampes, lorsque Murs Excellence et les personnes qualifiées de leur suite arrivèrent à la Bibliothèque. M. Taschereau, administrateur général, les introduisit dans la galerie des Estampes, où on leur montra quelques pièces gravées qui occupèrent quelques-uns d'entre eux un assez longtemps, les autres s'étant assis loin de la table autour de laquelle les plus curieux étaient assis ou debout; un d'eux, même, que l'exhibition des estampes amusa bien vite, retourna à sa voiture, où il s'étendit, et demeura tant que dura la promenade de ses compatriotes dans la Bibliothèque. Parmi les ouvrages montrés par M. H. de Laborde, conservateur, aux Ambassadeurs, un volume, coté Od-72, qui a pour titre : *Usages du royaume de Siam*, et qui contient quatorze dessins à l'aquarelle, assez grossièrement exécutés, et qu'on pourrait prendre pour une *illustration* destinée à une édition du *Journal* de l'abbé de Choisy, contenta beaucoup moins les Siamois, du moins à ce que nous dit le père la Renaudie, missionnaire, interprète de ces Ambassadeurs, que les planches faites pour la Relation de M. de Chaumont, et pour le livre de M. de la Loubère sur le Royaume de Siam, et surtout que les portraits en pied et en buste des trois Ambassadeurs de 1686; les premiers, publiés par Nolin, les autres, faits aussi d'après nature et gravés par Hainzelman. Ces représentations très-fidèles, où les Am-

bassadeurs de 1861 remarquèrent quelque différence dans la forme des coiffures portées par eux et par leurs devanciers du dix-septième siècle, les intéressèrent vivement. Ils se firent lire par l'abbé La Renaudie les textes accompagnant les portraits, et un secrétaire prit en note les noms des Ambassadeurs reçus par Louis XIV, le 1^{er} septembre 1686. Ces noms sont écrits en caractères français et en caractères *taï*; il n'est pas besoin de dire que ce furent ceux de cette dernière forme que copia le secrétaire, dans une écriture cursive tracée de gauche à droite et non de droite à gauche. Les trois Ambassadeurs représentés par Haizelman avaient noms : le premier, « *Tan Oc Pra-Visud Pour Torre Rajatud* »; le second, « *Tan Oc-Lung Callaja Raja-Mutrij Oppatud* »; le troisième, « *Tan Oc-Cun Sarivi Saravachu Tritud* ». Il est bien entendu que c'est là une orthographe auriculaire; elle diffère de celle à laquelle s'arrêta Nolin, qui écrivit ainsi les noms des trois Siamois dessinés en pied : « *Ooc Pravisud Son Thoon Raatchoud; Ooc Louang Calayana-raa Tchanaïtri Oupathoud; Ooc Constivi Sàravakian Trithoud.* » Deux grandes estampes eurent le privilège de fixer l'attention des Siamois; elles représentent l'audience donnée à Versailles par le Roi aux Ambassadeurs de 1686; elles sont d'auteurs différents, et diffèrent par la composition autant que par le nombre des personnages. Leurs Excellences Siamois reconnurent que leurs prédécesseurs avaient été reçus par le Roi, comme elles-mêmes l'avaient été récemment à Fontainebleau par l'Empereur Napoléon III. Une planche les avait touchés assez vivement : c'est celle qui représente, d'après les récits de MM. de Chaumont et de Choisi, l'audience donnée par le Roi de Siam, en 1686, à l'Ambassadeur français debout, ayant à ses côtés l'évêque de Métellopolis, quand, prosternés à terre, sont le Barkalon et M. Constance en costume européen ou à peu près. Ils remarquèrent surtout que le Roi de Siam est dessiné se baissant pour prendre la lettre de Louis XIV, que M. de Chaumont lui présente sur un bassin sans lever le bras plus haut que sa poitrine. Cette posture du Souverain de Siam étonna les Ambassadeurs, à qui l'on expliqua que le cérémonial fut réglé ainsi parce que Louis XIV était un grand roi, qui ne s'inclinait devant personne, et devant qui tout le monde s'inclinait. Après avoir vu le département des manuscrits et celui des imprimés de la Bibliothèque, les Ambassadeurs de Siam allèrent au département des médailles, où M. Chabouillet leur montra, entre autres choses, deux épreuves, bronze et argent, de la médaille faite pour l'Histoire métallique du règne de Louis XIV, par Manger, et représentant l'audience du 1^{er} septembre 1686, avec la devise : « *Fama virtutis* » et l'exergue « *Oratores regis Siam, M. DC. LXXXVI* ».

Maintenant, je reviens à mes questions : Sur quel fondement s'est établi le doute, quant à l'importance réelle de l'Ambassade Siamoise envoyée, en 1686, à Louis XIV? N'est-ce pas simplement sur une erreur de date, et sur une confusion d'Ambassades? Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, mentionne un fait, dont il tire, contre l'esprit de Louis XIV, vieux alors, car la chose se passa en 1715, le Roi étant arrivé au dernier terme de sa longue vie, une induction assez peu respectueuse. Il raconte que, le mardi 19 février, le Roi donna audience à un Ambassadeur de Perse, arrivé en France dans un assez pauvre équipage, avec une suite misérable, et por-

teur de présents, mesquins jusqu'au ridicule. Il dit que cet ambassadeur, qui se présenta sans « nulle instruction, ni pouvoir du Roi de Perse, ni d'aucun de ses ministres », était une espèce d'intendant de la province de... que le gouverneur chargée de quelques affaires particulières de négoce, que Pontchartrain travestit en ambassadeur, et dont le Roi, *presque seul*, demeura la dupe. Il fit son entrée, le 7 février à Paris, à cheval, entre le maréchal de Matignon et le baron de Breteuil, introducteur des Ambassadeurs, avec lequel il eut souvent des *grossièretés de bas marchand*, et tant de folles disputes sur le cérémonial avec le maréchal de Matignon, que dès qu'il l'eut remis à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, il alla faire des plaintes au Roi, qui « trouva l'ambassadeur très-mal appris ». Torey le fut voir aussitôt. Il s'excusa à lui sur la lune d'alors, qu'il prétendit lui estre contraire, de toutes les impertinences qu'il avait faites, et obtint par la même raison de différer sa première audience, contre la règle qui la fixe au lendemain de l'entrée. Saint-Simon ajoute, à la date du mardi, 13 août 1715, le Roi « fit son dernier effort pour donner, en revenant de la messe, où il se fit porter, l'audience de congé, debout et sans appui, à ce *prétendu* ambassadeur de Perse... Il se contenta de le recevoir dans la pièce du trône, et il n'y eut rien de remarquable. Ce fut la dernière action publique du Roy où Pontchartrain *trompa si grossièrement sa vanité* pour lui faire sa cour. » L'auteur des *Mémoires* avait dit d'abord : « Un Ambassadeur de Perse était arrivé à Charenton, défrayé depuis son débarquement; le Roy s'en fit une grande fête, et Pontchartrain lui en fit sa cour. Il fut accusé d'avoir créé cette Ambassade, en laquelle, en effet, il ne parut rien de réel, et que toutes les manières de l'Ambassadeur démentirent. »

Assurément, c'est le récit de Saint-Simon qui aura abusé ceux qui ont traité de comédie l'Ambassade siamoise de 1686; il ne devait pas abuser le *Moniteur universel*. Le *Moniteur* ne se rappela point l'Ambassade de Perse, il eut seulement un vague souvenir d'une Ambassade réputée fautive, et il reporta à la fin de la vie de Louis XIV l'Ambassade de Siam, confondue avec l'autre. Mais l'Ambassadeur de Perse était-il le bas marchand grossier qu'a dit Saint-Simon? Le bon duc est fort sujet à caution, quand il s'agit de certains hommes. Jérôme Pontchartrain était de ceux contre lesquels il avait le plus de préjugés; il faisait profession de détester ce ministre, qu'il attaque toujours avec violence, et traite avec un mépris sous lequel se dissimule fort mal une injuste passion. Pontchartrain, dit-il, « fut accusé d'avoir créé » cette fautive ambassade! Mais il n'y avait pas que le Roi à tromper! M. de Torey, le maréchal de Matignon, M. de Breteuil, Monsieur, frère du Roi, et tant d'autres, durent savoir tout de suite quel homme était le Persan; ils se prêtèrent donc avec complaisance au jeu que pour « faire sa cour » imaginait J. de Pontchartrain. Est-ce supposable? Comment croire que M. de Torey pût consentir à présenter au Roi, dans une audience solennelle, un prétendu envoyé qui n'était muni d'aucune lettre du Schah de Perse, un marchand, suivi seulement de quelques malheureux valets? Pontchartrain n'avait pu aveugler tout le monde sur ce commissionnaire d'un gouverneur de province. L'étiquette était trop respectée à la cour de France pour qu'une audience fût accordée à un envoyé

sans lettres de créance, sans pouvoir de la main de son souverain. Et puis, si le Roi « demeura presque seul » la dupe de ce comédien, comment personne, après la réception du 19 février 1715, n'avertit-il le Roi qu'on s'était mépris sur la qualité du personnage? Comment aucun bruit de la supercherie ne vint-il aux oreilles de madame de Maintenon, qui n'aurait pas permis sans doute qu'on fit jouer à Louis XIV le rôle d'un Cassandre? Comment le Roi donna-t-il un dîner de congé à un imposteur, que tout le monde, excepté Sa Majesté, tenait pour tel? Pontchartrain, comme madame de Maintenon, avait des ennemis; nul d'entre eux ne profita du premier acte joué de cette comédie pour le perdre! Saint-Simon lui-même, si dur pour Pontchartrain, si sincère d'ailleurs, et qui dut bien souffrir de voir son Roi, un grand gentilhomme, mystifié par un ministre, homme de rien, à peine noble, Saint-Simon ne cria pas tout haut : « Sire, on vous trompe! » Cela n'est pas admissible. Aussi, je crois que notre due grossit beaucoup les choses; d'une Ambassade sans éclat peut-être, où le représentant du Schah était un Oriental tout à fait étranger aux belles manières des salons français, et au style de Versailles, il fit une fausse Ambassade, imaginée par Jérôme Pontchartrain, et, dans une lune de mauvaise humeur, écrivit les deux pages qui ont ridiculisé l'envoyé de Perse, et compromis la réputation d'un ministre qu'il n'estimait guère, et qu'il n'aimait pas du tout. L'affaire de Siam tourna fort mal pour la France; le traité de commerce fait avec l'ambassadeur de Perse fut sans effet : voilà ce qu'il y a de vrai. Ce que je crois vrai aussi, c'est que l'Ambassade de Perse fut tout aussi réelle que celle de Siam, et que si cette dernière est devenue l'objet des railleries des ennemis de Louis XIV, c'est qu'on l'a confondue avec l'autre, discutée par un auteur passionné, quelquefois mal informé, mais toujours rude et caustique, et souvent méchant. — *Voy.* BIANCOLELLI, BONNEUIL, CEBERT, HARDES ET MEUBLES D'UN AMBASSADEUR, LOUBÈRE (S. de LA), MAUGER (Jean), QUESNE (DU), RACINE, SEVIN, SIMON (SAINT-).

1. AMBOISE (LA MAISON D'). XVII^e et XVIII^e siècles.

M. Le Monnyer, notaire à Paris, dans son riche minutier, qu'il m'a permis de feuilleter, a, de quelques membres de la maison d'Amboise, des actes nombreux que je vais indiquer ici pour les personnes qui s'occupent de l'histoire de la noblesse française, et pour les descendants des Amboise, s'il en est encore aujourd'hui. Le premier que j'ai trouvé est « Georges, marquis d'Amboise, baron de Bussy, gentilhomme ordinaire du Roy ». Il épousa « Lucrèce de Castel », qui passa avec lui un acte en 1587, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer. Cet acte se lit au folio 299 du volume de 1587. J'ai vu ensuite « Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de Resnel, bailli et gouverneur de Chaumont, en Bassigny »; il eut pour femme « Anne Lallenant ». Il y a des actes de lui, fol. 117, 155, 219 du volume de l'année 1601, et fol. 61 de l'année 1604. En 1606, Marie d'Amboise fit un acte, qui se trouve fol. 520 du volume de l'année 1606. Le volume de l'année 1616, 2^e partie, fol. 11, contient un acte de « Louis d'Amboise, chevalier, marquis de Resnel, bailli, capitaine et gouverneur de Chaumont en Bassigny, et de Montorles (sic), mestre de camp d'un régiment français de gens de guerre à pied, de cinq compagnies. C'est probablement le Louis Clermont-

d'Amboise de tout à l'heure. En mai 1624 (fol. 194) « Charles d'Amboise, marquis de Bussy, » contracta avec son fils « Henry d'Amboise, marquis de Resnel ». — M. Fourchy, notaire, garde dans son étude les minutes d'actes passés par « Louis de Clermont-d'Amboise » en juillet 1688, et le 4 août 1700; ce dernier, avec « Charles-Balthazar de Clermont-d'Amboise ». — Je ne sais si un M. d'Amboise, lieutenant au gouvernement de l' Arsenal de Paris en 1629, était de la grande maison d'Amboise. Voici ce que j'ai trouvé à son sujet : « Le mercredy, 12^e au-mil 1629, connoi d'un enfant nay auant terme, par l'effroy qu'eust madame Du Chesne, du vacarme que feit M. d'Amboise, lieutenant de l'Arseuac, chez M. Du Chesne, notaire, père dudict enfant, voulant ou feignant de vouloir tuer ladict Du Chesne ». (Reg. de Christoffe Petit, habitué de Saint-Paul, Arch. de la ville.)

2. AMBOISE (JACQUES D'). XVII^e et XVIII^e siècles.

Docteur régent de la Faculté de Paris, qui devint recteur de l'Université, et eut un rôle important en 1694. M. Le Monnyer a des actes de lui, passés pendant l'année 1592 (fol. 215, 217, 220 et 230 du volume de cette année), et un assez grand nombre d'autres passés en 1600, 1601, 1602, 1603, 1604 et 1605.

AMELOT. — *Voy.* BARILLON, CARTOUCHE, LE CRAQUEUR.

AMIRAL DE FRANCE. — *Voy.* BREZÉ (MAILLÉ DE), ESTRÉES (D'), GARGOT, MONTMORENCY, PENTHIÈVRE.

AMONIO (DOMEXICO). XVII^e siècle.

Cet homme n'est guère connu que par quelques passages gais et piquants des Lettres de madame de Sévigné. On se rappelle que la spirituelle correspondante de madame de Grignan écrivait à sa fille, le 6 mai 1676 : « Madame du Gué, la religieuse, s'en va à Chelles.... elle changera souvent de condition, à moins qu'un jeune garçon, qui est le médecin de l'abbaye, et que je vis hier à Livry, ne l'oblige à s'y tenir. Ma chère, c'est un homme de vingt-huit ans, dont le visage est le plus beau et le plus charmant que j'aie jamais vu : il a les yeux comme madame de Mazarin, et les dents parfaites; le reste du visage comme on imagine *Rinaldo*; de grandes boucles noires qui lui font la plus agréable tête du monde. Il est Italien, et parle italien, comme vous pouvez penser. Il a été à Rome jusqu'à vingt-deux ans. Enfin, après quelques voyages, M. de Nevers et M. de Brissac l'ont amené en France, et M. de Brissac l'a mis, pour le reposer, dans le beau milieu de l'abbaye de Chelles, dont madame de Brissac, sa sœur, est abbesse. Il a un jardin de simples dans le couvent; mais il ne me paroît rien moins que *Lamporechio* (allusion à Mazet, jeune jardinier du couvent de Lamporechio qui, feignant le mutisme, conquiert toutes les nonnes, et dont La Fontaine, après Boccace, a gaillardement conté l'histoire gaillarde). Je crois que plusieurs homes sœurs le trouveront à leur gré et lui diront leurs maux... »

Madame de Sévigné, qui souffrait d'un rhumatisme et qui consultait le bonhomme de Lorme, Bourdelot, Vallot et d'autres encore, mit un beau jour sa confiance dans le médecin des dames de Chelles, et le 26 août 1676, elle écrivait à sa fille : « J'ai présentement, pour me gouverner, mon beau médecin de Chelles; je vous assure qu'il en sait

autant et plus que tous les autres. Vous allez bien médire de cette approbation... Enfin je m'en porte fort bien. » Deux jours après, la belle rhumatisée ajoute : « Voilà mon joli médecin qui me trouve en fort bonne santé, tout glorieux de ce que je lui ai obéi deux ou trois jours. »

Le 2 septembre suivant, madame de Sévigné raconte à sa fille qu'elle a pris « de la poudre du bonhomme (de Lorme) » qui fait peur à tout le monde « et qui lui a fait des merveilles ». « J'avois auprès de moi mon joli médecin qui me consolait beaucoup; il ne me dit pas une parole qu'en italien; il me conta, pendant l'opération, mille choses divertissantes. C'est lui qui m'a conseillé de mettre mes mains dans la vendange, et puis (dans) une gorge de bœuf » (Cela ne rappelle-t-il pas le conseil donné au lion malade de la Fontaine : « D'un loup écorché vif appliquez-vous la peau, toute chaude et toute fumante »), et s'il en est encore besoin, de la moelle de cerf et de l'eau de la reine de Hongrie. »

Le 14 septembre : « Le seigneur Amonio me fait prendre tous les matins une pillule très-approuvée, avec un bouillon de bétouine; cela purge le cerceau avec une douceur très-salutaire. »

Le trouble qu'apporta chez les religieuses de Chelles le « joli médecin », bien malgré lui sans doute, — madame de Sévigné se rend garant de la sagesse du jeune docteur, — est plus aimablement dépeint dans la lettre de la marquise écrite à Livry, le 16 septembre 1676 : « Il y a bien des intrigues à Chelles pour lui; je erois qu'il n'y fera pas vieux os. Tout est révolté; Madame (Marguerite-Guyonne de Cossé, abbesse) le soutient, les jeunes le haïssent (ou plutôt se haïssent les unes les autres à cause de lui); les vieilles l'approuvent, les confesseurs sont envieux, le visiteur (sans doute le supérieur des Benedictins de Chelles) le condamne sur sa physionomie : il y a bien des folies à dire sur tout cela. »

Madame de Sévigné était bon prophète ! Le 30 septembre, elle écrit à madame de Grignan : « Le pauvre Amonio n'est plus à Chelles; il a fallu céder au visiteur. Madame est inconsolable de cet affront; et, pour s'en venger, elle a défendu toutes les entrées de la maison... tout est chassé. Tous les parloirs sont fermés, tous les jours maigres sont observés, toutes les mutines sont chassées sans miséricorde... Enfin on peut dire qu'Amonio a mis la réforme à Chelles... Je suis persuadée de la sagesse de Madame... Amonio est chez M. de Nevers; il est habillé comme un prince, et bon garçon au dernier point... Je vous assure qu'il en sait autant que les autres; mais sa barbe n'osoit se montrer devant celle de M. Brayer, » médecin de madame de Coulanges.

La sévérité du visiteur de Chelles pouvait ruiner Amonio; mais la fortune continua à lui sourire. Il avait auprès du Pape Clement X un oncle qui n'avait pas su lui ouvrir la porte des faveurs. Quand le Saint-Père fut mort, et quand, le 21 septembre 1676, Benoît Odescalchi reçut la tiare, qu'il porta sous le nom d'Innocent XI, un autre oncle d'Amonio, qui s'était attaché au cardinal élu, devint camérier du nouveau pape, et le joli docteur se hâta d'aller saluer ce dignitaire de la chambre du Souverain Pontife, espérant en tirer quelque chose. « Serez-vous, écrivait madame de Sévigné, que le petit Amonio est présentement sur le chemin de Rome? » Son oncle, c'est-à-dire un autre que celui qui étoit

» au défunt Pape, est maître de chambre de ce nouveau Pape. Vous voyez bien que voilà sa fortune faite, et qu'il n'a plus besoin de madame de Chelles » ni de ses nonnes. » La spirituelle marquise reprend ce thème huit jours après. Le 10 octobre elle écrit à sa fille : « Au reste, Amonio est pape, c'est-à-dire son oncle est maître de chambre d'Odescalchi; vous jugez bien que le voilà à Rome, se moquant de Chelles après y avoir mis la réforme. »

Amonio s'en allait par Marseille et madame de Sévigné le recommandait à sa fille : « Amonio s'en va aussi; si vous le trouvez, vous lui ferez une fort bonne mine, j'en suis assurée. » On ne sait point par les lettres de madame de Sévigné si madame de Grignan vit Amonio, si elle le trouva joli, charmant, beau et « bon enfant »; mais environ un an après, Amonio revint d'Italie en France, et alla visiter M. le gouverneur de Provence à Aix. Il plut apparemment; car le 14 juillet 1677, madame de Sévigné disait à sa fille : « Je suis bien aise que vous soyez contente d'Amonio. » Ce mot est le dernier qui ait échappé à la plume de la marquise. A partir de ce moment, Amonio disparaît, du moins ne me rappelle-je pas qu'il en soit question de nouveau entre la mère et la fille. Amonio revint pourtant à Paris, et sans doute, grâce à son mérite et à sa jolie figure, et peut-être aussi au *maestro di camera del Padre santo*, il avait quelque bien en 1686 ou 87, car je vois qu'il prêta de l'argent aux comédiens italiens dont il était l'ami dès longtemps, ce que ne savait pas apparemment madame de Sévigné. Quelle somme prêta-t-il à la troupe italienne? j'espérais le savoir, et savoir aussi si alors il pratiquait encore la médecine, et où il logeait à Paris; mais, par une étrange fatalité, la quittance qu'il donna en juin 1687, et dont la mention existe au répertoire des minutes du notaire par devant lequel elle fut donnée, manque aux archives des vieilles minutes gardées dans l'étude du successeur de M. Tresse, notaire à Paris, rue Lepelletier. (Voy. COMÉDIE ITALIENNE.)

Je disais à l'instant que Domenico — madame de Sévigné ne connaissait peut-être pas son prénom — que Domenico Amonio était depuis longtemps l'ami des comédiens venus d'Italie. Je vois, en effet, qu'il était lié avec le célèbre Arlequin Dominique, et que le 22 octobre 1669, il assista au mariage d'Anne Biancolelli, la fille d'Arlequin, avec Giovanni Toma Bucelini (cog. BIANCOLELLI). Il était alors bien jeune, si madame de Sévigné ne le rajennit pas en lui prêtant vingt-huit ans lorsqu'elle en parla pour la première fois en 1676. Né vers 1648, il n'avait guère que vingt et un ans en 1669. Madame de Sévigné suppose qu'il resta à Rome jusqu'à vingt-deux ans; elle se trompe peu comme on voit. Je n'ai pu connaître la fin de cet homme, qui traverse, comme un météore, la correspondance de madame de Sévigné. Mourut-il à Paris? Continua-t-il après son retour à y exercer la médecine? Avait-il étudié en Italie ou en France? Je ne saurais répondre à ces questions. Vainement j'ai cherché la trace du protégé de MM. de Nevers et de Brissac, du docteur de la belle rhumatisée; hors sa présence au mariage d'Anne Biancolelli, et la dette des comédiens, ses compatriotes, envers lui, je n'ai rien pu apprendre de Domenico Amonio. Le *Dict. univers.* de M. Bouillet est resté muet sur le compte de D. Amonio, que n'ont pas connu ou qu'ont négligé tous les biographes.

AMSTERDAM (P.) 1546.

« P. Amsterdam, *cantor regius faciebat.* » Ces mots qu'on lit sous le buste de François I^{er}, sur une grande médaille de bronze datée de 1546, qui appartient à la bibliothèque de la ville de Rouen, — médaille rare, et dont M. Sauvageot avait, dans sa précieuse collection, une épreuve en plâtre — ces mots font connaître le nom d'un homme doublement artiste, qui est resté ignoré des érudits en matière de musique et de gravure, et dont par malheur mes recherches ne m'ont appris ni la naissance, ni la vie, ni la mort. P. Amsterdam n'est classé nulle part parmi les musiciens ou parmi les graveurs en médailles. Probablement il pratiquait l'art de la gravure sur métaux en amateur; peut-être même n'était-il pas graveur, et s'amusait-il à modeler en cire des portraits qu'un tailleur de fer transportait sur le métal des coins ou qu'un fondeur coulait en bronze. Peut-être encore — car le champ des hypothèses est large — P. Amsterdam ne publia-t-il jamais que cette image du souverain auquel l'attachait sa charge « de chanter » ou chanteur de la chambre de Sa Majesté.

J'ai cherché en vain ce Pierre, Paul ou Philippe Amsterdam dans l'*Histoire ecclésiastique de la cour ou les Antiquités de la chapelle et oratoire du Roy de France*, par Guillaume du Peyrat (fol. Paris, 1645. Bibl. de l' Arsenal, n° 23544 H.); dans l'*Histoire de la chapelle des Rois de France*, par l'abbé Archon (in-4°. Paris, 1704; même Bibl., n° 12543-H.), il est vrai que les deux auteurs ne nomment que les maîtres et sous-maîtres de la chapelle, et que P. Amsterdam n'avait pas l'honneur d'être un de ceux-là. J'ai cherché son nom dans les États de la maison des Rois François I^{er}, Henri II, François II et Charles IX, qui sont aux Archives de l'Empire, sous les cotes KK et Z, 1341, et je ne l'y ai pas trouvé. La série de ces États est loin d'être complète, et les comptes eux-mêmes ne sont pas toujours parfaitement réguliers; il n'est donc pas très-étonnant qu'on n'y rencontre pas notre Amsterdam. Ce que je puis dire, c'est qu'il ne figure point sur les États de 1532 à 1536, où Simon Frogier, valet de chambre du Roi, est porté seul comme chantre. Le titre qu'il prend de *cantor regius*, en 1546, doit faire penser qu'Amsterdam était un des chanteurs de la chapelle de François I^{er} cette année-là. Il ne l'était plus le 15 mars 1549, le jour où le Roi mourut; évidemment il était mort lui-même, car il ne figure à aucun titre, musicien ordinaire ou pensionnaire, parmi les officiers et serviteurs de la maison de Henry II qui assistèrent aux « obsèques et funérailles » de François I^{er}, et dont les noms sont inscrits plusieurs fois dans le compte dressé pour ces obsèques (Bibliothèque impériale, manuscrit supplément français coté n° 178-29).

On peut donc croire qu'Amsterdam n'entra dans la musique de la chambre ou de la chapelle qu'après 1536, et qu'il en sortit avant 1559.

Le nom d'Amsterdam semble être d'origine israélite. On sait que les Juifs prenaient assez souvent le nom d'une ville pour se distinguer de ceux de leurs coreligionnaires qui avaient les mêmes prénoms qu'eux: exemple, MM. de Rothschild; exemple, feu ce M. de Perpignan, de spirituelle mémoire, qu'ont connu pendant quarante ans tous les gens de lettres et tous les artistes; homme sans littérature, mais non pas sans verve et sans finesse, qui a joué, avec une certaine fierté pourtant, dans

ce temps-ci, le rôle de Falstaff, qui fut officier dans l'armée, blessé sur le champ de bataille d'Austerlitz, je crois, d'un coup de bâton que lui appliqua un caporal autrichien mort; attaché au journalisme sans savoir l'orthographe; gai presque toujours, abondant en saillies, original dans la forme de ses plaisanteries; homme enfin qui valait dix fois mieux que Triboulet, Brusquet ou Langely (L. Fous), et qui eut la mauvaise chance de venir au monde à une époque où les Rois et les grands seigneurs n'avaient plus de plaisants à titre d'office. Je devais ce premier souvenir à un honnête et singulier garçon, que j'ai connu beaucoup, que j'ai assez aimé, et que j'ai vu toujours parfaitement philosophe — philosophe un peu cynique à la vérité — dans la longue mauvaise fortune que lui fit la manière honorable dont il prit un malheur qui pouvait lui donner fort bien à vivre.

Je reviens à Amsterdam, seulement pour dire que je ne pense pas que le nom du « *cantor regius* » fût: P. (d'Amsterdam), et qu'il eût ajouté à son prénom celui du lieu de sa naissance, comme les biographes ont fait pour Pierre de Cortone, Jean de Bruges, ou Lucas de Leyde; je ne vois pas non plus qu'il fût Amsterdam, comme Fr. Mazzola est le Parmesan, ou comme Vannucci est le Pérugin. Si l'initiale P. qui précède Amsterdam y tient la place de Pierre ou de Paul, ainsi qu'on peut le croire, le graveur, chanteur du Roi, aurait été un juif converti, ou le descendant d'une race juive élevée dans les croyances chrétiennes. — *VOY. MUSIQUE, PERPIGNAN.*

AMYOT (JACQUES).

1546—84.

Dans les registres des anciennes paroisses de Paris, je n'ai rencontré le nom de Jacques Amyot qu'une seule fois, ce qui ne veut pas dire qu'on ne l'y pourrait pas trouver d'autres fois encore. C'est le livre des baptêmes de Saint-Severin qui me l'a montré; voici l'acte où il figure: « Le 24^e aoust » 1568, fut baptizé Jacques, fils de monsieur Aguer-tie, lecteur du Roy nostre syre en l'université de » Paris, et de Marie Merreau, sa femme; les par- » rains, monsieur Amyot, grand Aulmonier du Roy, » et monsieur Nicolas de Cluny, la marraine, Damoi- » selle Magdeleine, etc... » — Le registre de Guillaume Bochetel, trésorier du Roi (Bibl. imp. Ms Baluze, 9932-3), porte, folio 152, cette mention à la date du 18 mars 1546: « Le Roy François I^{er} estant à Rambouillet, a accordé et octroyé à messire Jacques Amyot l'abbaye de Bellozane, ordre de Prémonstré au diocèse de Rouen, vacante par le trespas de M. François Vatuber, dernier possesseur. » — Sur l'État des officiers du Roi Charles IX pour l'année 1572 (Arch. de l'Emp. KK. 134), on lit: « Monsieur M^e Jacques Amyot, évesque d'Auxerre, abbé de Sainte-Cornille et des Roches, grand Aulmosnier et précepteur (peut-être prédicateur) du Roy, 1,200 l. tourn. » — Le compte de la maison du Roi pour l'année 1574 (Arch. de l'Emp. KK. 134), contient cette mention: « A monsieur maistre Jacques Amyot, évesque d'Auxerre, abbé de Sainte-Cornille et des Roches, grand Aulmosnier et prédicateur du Roy (Henry III), la somme de 1,200 liv. tourn. pour ses gaiges de 1574 (de laquelle somme n'en a esté aulcune chose payée audict Amyot, à faulte de fouds). » — Le compte de 1584 (Arch. de l'Emp. KK. 139), donne le détail suivant: « Messire Jacques Amyot, évesque d'Auxerre, grand Aulmosnier, n^{re} escus sols. »

ANCRE (le maréchal d'). *VOY. COCINCO COCINI.*

ANCIENNEVILLE (CLAUDE D'). 1523—34.
(ANTOINE). ? —1635.

On ne sait pas quand Claude d'Ancienneville fut reçu dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; l'abbé de Vertot (*Hist. de Malte*, t. 7, p. 192) dit qu'il fut fait commandeur d'Auxerre en 1523. Des renseignements que j'ai recueillis aux Archives de la marine, il résulte qu'il fut fait capitaine de galères le 5 mars 1528. Antoine d'Ancienneville était-il le petit-neveu de Claude? je n'ai pu le savoir. Il mourut assassiné, et voici ce que j'ai trouvé relativement à sa mort: « Du mercredi 24^e janvier 1635, service de 24 (prêtres) et 4 (porteurs), de feu Anthoine d'Ancienneville, escuyer, sieur de Villehuy, apporté le jour précédent en carrosse de chez M. le maréchal de Vitry, où il estoit domestique; luminaire, offrande, grands parements, etc. Après le service, il fut porté à Saint-Severin où il a esté enterré avec ses parents. » (Reg. mortuaire de Saint-Paul.) Sur le registre particulier de Christophe Petit, prêtre habitué de Saint-Paul, je lis: « Mercredi 24 janvier 1635, connoij d'un des gentilshommes de M. le maréchal de Vitry, qui fut tué au sortir de l'hôtel de Bourgogne (c'est du théâtre qu'il s'agit) par des filous ou autres manières de telles gens. »

1. ANDRANT (ANTOINE). 1547.
Voy. BOULANGER.

2. ANDRAULT. — *Voy. LANGERON.*

1. ANDRÉ (JACQUES). 1627.

Il est qualifié « graveur d'histoires » dans le baptistaire de « Jeanne », une fille que lui donna « Jehanne Thibaut », sa femme, le 26 mars 1627. (Reg. de Saint-Etienne du Mont.) Les *Histoires* que gravait Jacques André étaient des ornements, des culs-de-lampe, des vignettes, des lettres entourées de rinceaux et de grotesques, servant à la décoration des livres, toutes choses analogues aux sujets à figures, aux fleurs, aux feuillages, aux animaux réels ou fantastiques, dont les miniatures des siècles antérieurs au dix-septième historient les manuscrits. Quelques-uns des artistes graveurs d'histoires furent très-habiles dans cet art, qu'à Paris on nommait enluminure, ainsi que l'a noté Dante :

.... Quell' arte
Ch' alluminare è chiamata in Parigi.
(*Purgat.*, XI, 81.)

Et puisque je viens d'écrire le mot : enluminure, j'en veux fixer le sens. A proprement parler, enluminer (*aluminare*) c'était orner, décorer, donner de l'éclat (de la lumière), embellir par la peinture; *enluminer* répond très-bien à *Illustrer* dans l'acception anglaise. Illustration est entré dans le vocabulaire des arts avec la signification de donner du lustre, de l'éclat; il remplace Enluminure, qui est pris maintenant en mauvaise part et désigne une peinture criarde, sans harmonie, ou la coloriation grossière d'images à bon marché, faites pour le peuple et les enfants de la bourgeoisie. — Jacques André n'est pas connu; l'abbé de Marolles lui-même ne le connut point; il ne faut donc pas s'étonner si le *Dictionnaire* de M. Bouillet ne lui a pas consacré une ligne de souvenir. — *Voy. ENLUMINURES, JULIEN (Robert).*

2. ANDRÉ (). xvii^e siècle.

En 1669, Louis XIV voulant se procurer des marbres pour ses bâtiments, donna ordre à Colbert

d'envoyer à Carrare un artiste capable de bien choisir, et de traiter convenablement une affaire à laquelle il attachait beaucoup d'importance. Colbert désigna André, qui partit après que l'Intendant des bâtiments eut adressé au duc de Massa, prince de Carrare, qui déjà, en 1667, avait envoyé des marbres au Roi, une lettre pour l'avertir qu'il envoyait auprès de lui le sculpteur André, chargé de « faire choix des plus beaux et plus curieux marbres qui se pourront trouver » dans l'état de Carrare, « pour l'embellissement des maisons royales et principalement du chasteau du Louvre. » (Lettre de cachet, du 5 avril 1669, au duc de Massa, p. 53, (*Regist. du secrétariat*, Bibl. imp., Ms. Mortemart, n^o 111.) Adam partit, et pendant qu'il allait chercher la côte d'Italie le duc de Massa écrivit de sa main la lettre suivante, que je trouve dans les Lettres de Colbert. (Bibl. imp., MS, ancienne collect. verte) :

« Sire,

» La grandezza di V. M^{ta} si degno con la Reale carta del 1667, gradire quella che per il Regio servizio de marmi procurai, acciò ne restasse proueduto in Carrara chi uenne per farlo. Hora V. M^{ta}, con altra Reale Lettera si degna honorarmi mostrare gusto, che al scultore André inuiato quà della M^{ta} V. à fare scelta di migliori per le fabriche (bâtiments) di V. M^{ta}, sia da me assistito, che habbia tutti gl' aiuti. A V. M^{ta} degl' honori infiniti, che riceuo, rendo humillissime gratie, humilissim^e supplicando, essere certa V. M^{ta}, che lo farò con riverentissima attentione, et deuotissima promura, in quanto al sudetto occorrerà, per sodisfare agl' obblige immensi, che deuo è professo, gl' effetti de quali possino da V. M^{ta}. Bemignissimam^{te}, mirarsi saranno fortune, e glorie mie singolari in ogni tempo. Supplio deuotissimam^{te} V. M^{ta} della Regia continuata buona gratia, et alla M^{ta} V^{ra} facendo humilissima riuerenza auguro da Dio longhissima vita con perfetta salute.

Di Massa il p^{mo} Maggio 1669.
Di V. M^{ta}, Vuillissim^o e deuotissim^o seruo.

Il duca di Massa. »

Le 9 juin 1669, Colbert crut bon d'adjoindre à André pour hâter l'expédition des blocs acquis au nom du Roi, un sculpteur nommé Mesnard, qui partit tout de suite pour Carrare. La mission fut remplie à la satisfaction du ministre, qui récompensa André en le chargeant de travaux d'ornement considérables. En 1688, un nouvel ordre fut donné à André, par Seignelay, d'aller à Carrare; ce fut vers le mois de septembre. Je lis dans un registre des dépenses des bâtiments du Roi cette mention: « A la femme de André, 250 livres pour la dépense que ledit André a faite en son voyage de Paris à Carrare en Italie, où il a esté envoyé pour le choix des marbres du Roy. 10 octobre 1688. » Avant de partir, André avait acheté un travail mentionné en ces termes dans le registre que je viens de citer: « Au nommé André, sculpteur, 76 livres pour avec 250 livres qui luy ont esté ordonnez faire le parfait payement de 326 livres à quoi montent deux chapiteaux d'angle, d'ordre ionique, qu'il a faits en marbre et luez au chasteau de Trianou. 4 juillet 1688. »

Je trouve qu'André fit en cire des modèles de vases qui devaient être jetés en bronze pour Versailles, et que ces modèles lui furent payés 150 livres.

J'ignore si le sculpteur André était de la famille du peintre Jean André qui, né, dit-on, en 1662, prit à 17 ans l'habit de Saint-Dominique, et mourut en 1753. Jean pourrait fort bien être le fils du marbrier André dont je n'ai pu connaître ni le père ni la femme.

3. ANDRÉ DES ARCS ou DES ARTS (ÉGLISE ST-).

Sans entrer dans une discussion qui n'aurait pas de résultat, pour savoir si Dulaure a raison d'écrire Saint-André des Arcs, sous prétexte que l'église de de Saint-André fut construite non loin du château fort (*Arx*) de Julien, qu'on nommait au moyen âge, selon l'historien de Paris : *Lias* ou *Laas*; sans émettre une opinion favorable à l'une des trois variantes orthographiques de *ar*, dont celle qui a prévalu admet le *t*, je dirai que Pierre de l'Estoille, sous la date du 1^{er} novembre 1582, écrit : *Saint-André des Ars*, et qu'en cela il s'écarte de l'orthographe adoptée par les prêtres de sa paroisse. En effet, à la tête du premier des registres de Saint-André (1529 à 1559), on lit : « *Registrum ecclesie parochialis Sancti Andree de Arcubus.* » J'ajouterai que la forme *arts* a pour elle un assez long usage déjà, car je lis cette phrase : « *Coram venerabili rectore aut vicario ecclesie parochialis Sancti Andree in artibus*, dans la permission donnée le 39 avril 1634, par le curé de Saint-Germain l'Auxerrois à Claude la Jaille, peintre du Roi, de se marier sur la paroisse de Saint-André des Arts. L'orthographe : Saint-André des *Arcs* est celle que j'ai adoptée, parce que le plus ancien document authentique qui me soit connu, le Reg. de 1529, la consacre; mais je ne prétends l'imposer à personne.

4. ANDRÉ (SAINT-) (JEAN BOX dit). 1749—1813

Né à Montauban le 25 février 1749, selon ses biographes les plus autorisés et dont il m'a paru inutile de contrôler sur ce point le témoignage, puisé sans doute à une source pure, les registres des protestants de la ville où vivait le père de Jean, M. Bon, foulonnier ou apprêteur et fouléur de draps; mort à Mayence, baron de l'Empire et préfet du département de Mont-Tonnerre, le 10 décembre 1813, au milieu de l'épidémie qui enleva près de quatre mille personnes, soldats de l'armée française rentrés malades ou blessés, citoyens de la ville gagnés par la fièvre et tombés au nombre de plus de 460 : il y a deux hommes dans cet homme.

Le dernier, remarquable par son bon sens, son énergique dévouement à un devoir difficile, l'administration d'une partie allemande de l'Empire français, son calme au milieu des obstacles qu'il rencontrait, conduite tout entière qui fut d'un fonctionnaire honnête, actif, désintéressé, d'un citoyen plein de raison autant que de vigueur; le premier, ministre protestant plein de feu, calviniste irrité comme tant de ses coreligionnaires du Midi qui avaient eu à se plaindre des persécutions d'un pouvoir catholique, puis révolutionnaire ardent, membre de la convention siégeant à la Montagne, membre du Comité de salut public et associé à toutes les rigueurs, à toutes les cruautés, pour dire le mot, dont se rendit coupable envers les personnes, ce pouvoir sans règles, sans frein, sans pitié, que quelques intéressés, complices dans l'action ou, depuis, complices par une communauté d'opinion, ont cherché à justifier, en les élevant à la hauteur d'une impérieuse nécessité; enfin Commissaire de la convention en Bre-

tagne, et en mission auprès de l'armée navale avec laquelle il prit part à la journée du 13 prairial an II (1^{er} juin 1794). Il est facile d'être juste envers le consul d'Alger et de Smyrne, envers le prisonnier de Kerassone, qui supporta avec dignité son malheur, et qui, cruellement traité par les Turcs et les Grecs, réunis contre les Français par un fanatisme égal, éprouva la combien des tyrans sans miséricorde peuvent infliger d'injustes et d'horribles tourments à de pauvres vaincus, à des innocents qui n'ont que le tort d'être en dissentiment d'opinions politiques ou religieuses avec ceux qui les oppriment. On a rendu toute justice au baron de Saint-André, administrateur des départements annexés, choisi par Napoléon, qui avait reconnu dans Jean Bon une véritable capacité, et l'avait donné à un département qui pleura sa mort, et n'a pas, dit-on, perdu le souvenir des services rendus à Mayence par le préfet de l'Empire. Le Bon de 1801-1813 corrige celui de 1793-94 envers qui il est peut-être plus difficile d'être favorable, quelque désir d'impartialité qu'on apporte à l'examen des faits, je veux dire du fait capital de la première moitié de la vie de Jean Bon Saint-André.

Dans une étude intéressante et fort bien faite par M. Sainte-Beuve (juin 1864), sur Jean Bon Saint-André, à propos d'un livre publié en 1848, à Montauban, par M. Michel Nicolas, — livre tout naturellement apologétique, la date de sa publication le dit assez, — le critique savant et sincère, entouré de bons documents, éclairé par sa longue expérience des hommes et par ses études sur les personnages et les événements de la révolution, s'est efforcé de tenir la balance égale entre l'éloge et le blâme, et, en définitive, quant au combat du 1^{er} juin 1794, est arrivé à cette conclusion que la conduite du commissaire de la convention y fut vaillante, honorable du moins. Cette réhabilitation est-elle aussi juste qu'elle l'a paru à M. Sainte-Beuve? Je n'ose pas dire que non, mais je ne puis dire que oui; de 1811 à 1815 d'abord, et plus tard, dans mes relations avec un grand nombre d'officiers distingués de la marine, officiers de la Révolution, actuels eux-mêmes dans la journée du 13 prairial, ou conservateurs de la tradition de la flotte de Brest, je n'ai jamais trouvé personne qui justifiait Jean Bon Saint-André, non pas peut-être au point de vue de sa bravoure personnelle, mise en doute par quelques-uns, mais au point de vue des ordres qu'il donna à l'amiral de ne point revenir sur le champ de bataille porter secours aux vaisseaux français désarmés, qui tombaient par là au pouvoir des Anglais.

Jean Bon avait commencé sa carrière par la marine marchande, lieutenant puis capitaine de navire que la fortune seconda fort mal, car elle lui ménagea deux naufrages et la perte du peu de biens qu'il avait pu recueillir dans son dernier voyage. Les souvenirs d'un métier qu'il avait quitté, las de sa lutte contre la mer et la tempête, étaient tout ce qui l'avait porté à se charger de la direction de la flotte de la République; ils auraient probablement détourné bien d'autres d'une telle résolution. Mais il n'était pas fataliste et ne croyait point à la durée des mauvaises chances à ce jeu terrible, où quelques-uns ont toujours gagné, où d'autres ont perdu toujours. Son énergie n'avait pas faibli, mais le navigateur du commerce n'était pas à la hauteur des connaissances dont a besoin le marin militaire, celui surtout qui a la responsabilité de la conduite

d'une armée navale. Si Jean Bon Saint-André qu'on peint restant « durant le combat, sur le pont du vaisseau *la Montagne*, exposé à tous les feux et même légèrement blessé à la main » n'eût été là que comme un délégué de la Contention, animant par sa présence les matelots du vaisseau amiral, on ne pourrait que le louer ; mais s'il influa sur la conduite de Villaret, s'il lui donna des directions, et plus que cela, des ordres auxquels le général dut obéir, une partie du mauvais événement de la journée ne doit-elle pas lui être attribuée ? Ces ordres, les donna-t-il ? Il ne paraît pas que Villaret-Joyeuse l'ait jamais avoué, mais les officiers de l'escadre qui n'avaient pas ce besoin de circonspection qu'avait l'amiral vis-à-vis de l'ancien conventionnel fonctionnaire sous le Consulat et sous l'Empire, ne le nièrent point, et dès le retour de la flotte, les matelots de *la Montagne*, plus à leur aise aussi, le dirent fort nettement. Les échos de Brest répétaient encore en 1811, quand nous entrâmes à l'École spéciale de la marine, les plaintes qui, en 1794, s'étaient élevées contre le Représentant, ainsi que l'appelaient tous les gens de mer contemporains du combat du 1^{er} juin.

Dans un rapport très-sommaire, Villaret-Joyeuse déclara qu'il n'avait pu louver jusqu'aux vaisseaux désemparés, qu'il resta « deux heures en panne » (c'est-à-dire immobile) « sous le vent de l'ennemi, pendant lequel temps ses frégates et ses corvettes cherchaient les Français parmi dix-sept vaisseaux qui flottaient, rasés comme des pontons ; qu'enfin, à huit heures du soir, il fit servir » (il remit le vent dans toutes ses voiles) « avec dix-neuf vaisseaux, des vingt-six qu'il avait au commencement du combat. » (Arch. de la mar. Rapport du 1^{er} juin 1794.) Si les frégates et les corvettes avaient pu se rendre auprès des bâtiments ruinés par l'artillerie, les vaisseaux ne pouvaient-ils pas aller à ce même groupe de navires, au risque de recommencer une action qui eût été peut-être avantageuse ? Cette panne de deux heures a toujours été mal expliquée et mal interprétée. Les capitaines des vaisseaux abandonnés n'accusèrent point Villaret de cette inaction ; ils le savaient homme de son métier, et le souvenir de son combat de *la Naïade* contre le vaisseau anglais de 64 canons *le Sceptre* (1781) autant que sa conduite dans l'Inde, le protégeaient contre une accusation de faiblesse ou de timidité ; Jean Bon Saint-André fut donc regardé comme la cause de cette longue panne qui coûta à la France sept vaisseaux, si la tradition de Brest est fondée sur une appréciation équitable des faits.

La *Biographie universelle*-Michaud raconte qu'au milieu des « feux terribles qui entouraient le vaisseau amiral, on entendit Jean Bon Saint-André crier de tous ses poumons : Mes amis, sauvez *la Montagne* ! » Ce cri prouverait au moins que le représentant de la Contention était sur le pont pendant le combat. Mais voici autre chose. Un témoin oculaire, Bouvet de Cressé, embarqué sur *la Montagne* comme chef de l'imprimerie de l'escadre, dans une note inédite que j'ai eue sous les yeux, dit en propres termes : « Jean Bon Saint-André s'est caché dans la Fosse aux lions ; et lorsqu'il en sortit, sa redingote était imprégnée de brai et de suif » (deux substances que le maître d'équipage garde dans la cale pour son service.) (Arch. de la mar ; dossier de Bouvet de Cressé.) Faut-il croire cette déclaration de Bouvet ? Il était

sans intérêt et pouvait juger sans passion. Il écrivait d'ailleurs dix-sept ans après l'événement, non plus jeune homme et sous l'impression d'un fait récent, mais mûri par le temps, et dans une position respectable qui suppose l'homme honnête et loyal, maître de pension à Paris. Villaret-Joyeuse écrivait, lui, peu d'heures après la bataille, mais sous les yeux mêmes de Saint-André, le rapport dont j'ai parlé plus haut, et le terminait par cette phrase : « Si quelque chose pouvait me consoler de ce désastre, c'est que dans un combat aussi sanglant et tel que l'histoire de la marine n'offre nul exemple (*sic*), le représentant Jean Bon, tantôt à mes côtés, tantôt dans les batteries, encourageant et excitant l'ardeur des canonniers et des équipages, et voyant tomber à ses pieds nombre de ces malheureux, en ait été quitte pour une légère égratignure à la main droite. » Cette expression de contentement de l'amiral, écrite le 2 juin 1794, et qui aurait une valeur plus grande si la dépêche de Villaret-Joyeuse n'avait pas dû être connue du Commissaire de la Contention, avait été précédée de l'éloge qu'on va lire, élogé écrit le 28 mai, après le premier engagement des flottes aux ordres de Villaret et de l'amiral anglais Howe. Villaret-Joyeuse dit d'abord que sa conduite a mérité les paroles les plus flatteuses de Jean Bon Saint-André ; il ajoute : « Le suffrage » de ce représentant a d'autant plus de prix à mes yeux qu'il a de grandes connaissances de ce métier, et son aperçu en marine est aussi juste que celui qu'il a constamment déployé (*sic*) dans toutes les affaires qu'il a traitées. »

Si l'on fallait prendre à la lettre ces paroles qui payaient Jean Bon Saint-André de compliments faits à l'amiral français, pour sa manœuvre du 28 mai, Jean Bon aurait eu « en marine, — notons qu'il s'agit de la marine militaire, du mouvement des vaisseaux pendant une action, des dispositions prises pour le combat, et de l'application de la tactique navale sous le feu de l'ennemi ! — Jean Bon aurait eu en marine de « grandes connaissances ». Or, ces connaissances qu'affirmait Villaret-Joyeuse, il n'avait pu les manifester qu'en approuvant ce que faisait l'amiral ou en faisant de ses conseils pendant les manœuvres qui précéderent l'engagement ou qui eurent lieu pendant l'action. Ces connaissances, le Représentant ne les avait-il pas le 1^{er} juin ? Approuva-t-il les manœuvres de Villaret restant en panne pendant deux heures, au lieu de chercher à remonter au vent, ou bien l'avait-il conseillé ? Bon juge dans la question, il reste immobile quand il pouvait ordonner aux vaisseaux de suivre autant qu'il était en eux de le faire, le mouvement des frégates. Prenons garde ; adopter ce sentiment c'est condamner Jean Bon et donner raison à l'opinion de l'armée, qui jugea que le représentant avait pesé sur les résolutions de l'amiral, et avait ordonné cette longue panne qui fut suivie d'un retour immédiat au port.

Mais voyons les choses du côté humain. Faut-il s'étonner beaucoup de la courtoisie du langage de Villaret dans sa lettre du 28 mai 1794 ? La louange n'était-elle pas une obligation de la position de l'officier général vis-à-vis du Représentant ? Villaret était-il libre de dire la vérité ou libre même de la taire ? Gentilhomme appartenant à l'ancienne marine dont les membres les plus importants avaient émigré, élevé dans les principes qui étaient ceux de toute la noblesse française, ceux aussi de l'immense majorité

du pays, comme Bougainville, il crut devoir réserver son opinion, garder au fond de son cœur l'affection qu'il avait pour la maison de Bourbon, et continuer à servir la France, qui avait besoin du secours de tous les hommes énergiques. Patriote avant que royaliste, il était resté loyalement à son poste, dans un corps que les événements avaient considérablement affaibli, et à la tête duquel la nécessité avait placé des hommes fort au-dessous, pour la plupart, des grands emplois qu'ils devaient remplir. Promu au grade de Capitaine de vaisseau en janvier 1792, lorsque Bougainville était fait Vice-amiral, il avait eu bientôt de l'avancement, et le 16 décembre 1792 avait reçu le brevet de Contre-amiral. Choisi pour commander la flotte de Brest, organisée à la hâte, avec des éléments plus médiocres que bons, il avait accepté une mission dont un an auparavant Bougainville avait cru devoir décliner la responsabilité. Refuser lui était impossible, accepter était, il l'avait bien senti, livrer, comme au hasard, sa réputation, son honneur et sa fortune. Qui le devait seconder? Où étaient les hommes d'expérience? Ses capitaines, braves sans doute, étaient peu capables et obéaient mal... Il n'avait pas dû s'arrêter devant ces considérations, de quelque poids qu'elles fussent; il s'était dévoué et avait mis son pavillon sur le vaisseau à trois ponts *la Montagne*, qui devait recevoir le Commissaire de la Convention envoyé à l'armée navale pour en suivre les opérations, pour en surveiller le commandant. Le Commissaire était un homme qui venait de voter la mort de Louis XVI et, par cette raison, devait être en horreur à Villaret de Joyeuse; mais son sacrifice était fait; il ne pouvait ni ne voulait reculer. L'ennemi guettait un convoi de vivres que le Contre-amiral Van Stabel amenait d'Amérique en France, et il fallait ouvrir le passage aux navires qui revenaient de la Chesapeake chargés de blé pour la République. Vaincre ou se faire battre, mais occuper l'Anglais, pendant que Van Stabel gagnerait la côte de Bretagne, c'était le devoir. Il y avait couru. Dans ces circonstances, qu'il me fallait expliquer pour faire apprécier convenablement la situation où se trouvait le malheureux Villaret, que pouvait-il écrire au ministre? Rien qui ne passât sous les yeux de Jean Bon Saint-André, avec qui l'intérêt de l'entreprise voulait qu'il eût de bons rapports. Après le combat du 1^{er} juin, il se félicitait, pour se consoler de sa défaite, de ce que le représentant avait échappé à la mort; s'il peignait Jean Bon dans les batteries du vaisseau sur le pont à côté de lui, pouvait-il ne pas le faire? Si Jean Bon lui avait ordonné ou conseillé de ne pas bouger pendant que les bâtiments légers cherchaient les vaisseaux désemparés sur le champ de bataille, pouvait-il écrire au gouvernement la vérité sur ce sujet? S'il avait fait la faute lui-même et s'il avait besoin d'être excusé, n'était-il pas tout naturel qu'il se gagnât son juge par un éloge du Représentant? Le commissaire pouvait dénoncer le général; mais l'amiral dénoncer le commissaire, c'était impossible! Je crois que sans accuser Villaret-Joyeuse d'une complaisance fâcheuse, il ne faut pas tenir un grand compte des deux parties de ses rapports qui regardent personnellement Jean Bon Saint-André, et dont le Représentant sut gré à Villaret. Le convoi était rentré, chose essentielle; ce succès fit oublier un peu les malheurs d'une journée où presque tous les vaisseaux français se battirent bien, où beaucoup manœuvrèrent mal. Le naufrage

retentissant du *Vengeur*, qu'on donna comme un thème brillant à la rhétorique de Barrère de Vieuzac, couvrit tout, et le 27 septembre 1794, sur la proposition de Jean Bon Saint-André, le Contre-amiral Villaret-Joyeuse fut récompensé comme un vainqueur, et élevé au grade de Vice-amiral. Après le désastre de la Hogue (1692), qui fut un malheur causé par les vents, et non une défaite, quoiqu'en aient écrit les historiens d'Angleterre, Louis XIV envoya le bâton de maréchal à Tourville qui avait strictement obéi à ses ordres; Saint-André fit du Louis XIV; mais, plus heureux que Villaret, Tourville n'avait pas eu à louer un Jean Bon Saint-André.

Jean Bon, lorsqu'il dut s'embarquer sur un des bâtiments de l'escadre, résolut, si un combat devait avoir lieu, de quitter le vaisseau amiral pour monter une frégate, afin de pouvoir se porter partout, tout voir et être aperçu de tous; je n'ai pu savoir pourquoi il ne mit pas son projet à exécution. Voici une lettre écrite à ce sujet au ministre de la marine : « Je m'empresse de l'apprendre l'heureuse sortie de l'escadre aux ordres du contre-amiral Villaret, composée de 25 vaisseaux (elle revint affaiblie de sept), huit frégates et huit corvettes. Elle a fait voile entre quatre et six heures du soir (27 floréal an II — 16 mai 1794). C'était un beau spectacle que cette sortie, et bien différent de la rentrée de l'escadre de Quiberon; point d'embaras ny de lenteur dans l'appareillement (l'appareillage). *La Montagne* surtout a appareillé comme si c'eût été une corvette. Saint-André est sur ce beau vaisseau; mais s'il y a une affaire, il passera, avec le général, sur l'excellente corvette *la Gentille*, capitaine Canon, *bon et brave bougre (sic)*. (Eloge dans le style du père Duchesne, qui était fort à la mode encore quoiqu'Ilébert fût mort.) Salut, santé, fraternité et surtout reconnaissance. (Signé) Duras, secrétaire de la commission des Représentants à Brest. » (Arch. de la mar.)

Sur le combat du 13 prairial an II, et l'épisode le plus connu de cette fatale journée, je renvoie le lecteur à l'article que j'ai consacré au vaisseau *le Vengeur*. — *Voy.* BOUGAINVILLE, PAVILLON NATIONAL, VENGEUR DU PEUPLE.

5. ANDRÉ (SIMON RENARD DE SAINT-). V. RENARD.

ANDREOSSI (LES).

XVII^e siècle.

Le souvenir du général comte Antoine-François Andreossi, une des illustrations de l'armée pendant l'Empire de Napoléon I^{er}, a reporté mon attention sur la famille de cet officier. Elle occupa un rang élevé parmi les marchands du dix-septième siècle. La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse*, a donné sur la maison Andreossi un article fait, dit-il, à l'aide de documents authentiques fournis par la famille; cet article est loin d'être complet, comme on va le voir. Selon La Chesnaye des Bois, les Andreossi étaient de Lucques, gentils-hommes ayant entré au sénat de la petite République toscane, affranchie du joug de Florence. Un d'eux, que notre auteur nomme Jean-Baptiste, vint en France à la fin du seizième siècle, et se fit naturaliser en 1626. Je ne suis pas en mesure d'affirmer ou de contredire ces assertions; je n'ai rien trouvé sur ce Jean-Baptiste Andreossi; aucun des documents venus à ma connaissance ne me le montre à Paris, où je vois dès 1607 un Antoine Andreossi, « courtier-banquier », demeurant rue

Saint-Severin. Cet Antoine, oncle ou frère de Jérôme Andreossy, dont il sera question bientôt, mourut le 3 juin 1629, et fut enterré le lendemain à Saint-Severin, sa paroisse. L'acte de son décès le nomme « noble homme Anthoine Andriossy, banquier, bourgeois de Paris », et dit qu'il décéda rue de la Huchette. Antoine vivait dans son quartier au milieu de musiciens que le hasard ou des circonstances inconnues aujourd'hui y avaient réunis. Parmi eux étaient un Beauchamps, violon célèbre alors, Lagrenée, violon du Roi, et un joueur de luth, Marin Héart, qui avait sans doute du talent dans sa profession. Soit seulement relation de bon voisinage ou relation d'affaires avec Louis Beauchamps, soit qu'Antoine Andreossi eût apporté d'Italie le goût de la musique, le courtier-banquier se lia avec ces artistes, et devint leur ami, au point d'être choisi par eux pour parrain de leurs enfants. Ainsi, le 30 mai 1607, il tint sur les fonts de baptême Antoine, fils de Pierre Lagrenée, violon du Roi, et il eut pour commère Isabelle, une fille de Pierre Beauchamps, autre violon du Roi. Le 22 août 1613, il présenta à l'église Saint-Severin, Geneviève, fille de Marin Héart; le 17 octobre 1626, Antoine, fils de Louis Beauchamps, et, quatre jours après, un fils de Germain Beauchamps, celui-ci était exempt des gardes du corps du Roi. Dans l'acte de ce dernier baptême, Antoine Andreossi est nommé « Andriochy ».

Hierôme Andreossy fréquentait, comme Antoine, chez les Beauchamps. Il s'éprit de la fille de Pierre, et en 1626, il reçut la main de la jeune Marguerite. Le 17 janvier 1629, il eut d'elle une fille, baptisée le 18 à Saint-André des Ares, ayant pour parrain « Antoine Andreossy », et pour marraine sa grand'mère maternelle « Marguerite de Broé, femme de Pierre de (sic) Beauchamps, violon du Roy ». La Biographie universelle de MM. Michaud donne à Pierre Beauchamps le titre de *secrétaire du Roi*; je n'ai trouvé aucun acte qualifiant ainsi Pierre ou aucun des siens. Entre 1627 et 1633 je ne vois aucune naissance dans la maison de Jérôme Andreossy. Le 1^{er} juin 1633 y vint au monde un garçon, qui, le lendemain, reçut, à Saint-Severin, le nom de François. Cet enfant eut pour parrain François de Bassompierre, Maréchal de France et Colonel général des Suisses, représenté par François d'Espinau, seigneur de Saint-Luc; pour marraine Madeleine Brisse, femme de Charles Robin, grand maître des eaux et forêts de France. On voit que le banquier luquois trouvait de nobles amis parmi ses clients. Disons tout de suite que François Andreossi épousa, le 2 mars 1662, à Saint-Sauveur, « damoiselle Anne Legrand, fille de deffunct Henry Legrand et de Marie Durant », en présence des parents et amis des conjoints, « sçavoir Leonard Marchais, marchand passementier boutonnier, Nicolas Lecouvreur, marchand potier d'estain, et Jean Desbordes ». François qui signe seulement « Andreossy », est qualifié dans l'acte de son mariage « escuyer, fils de Hierosme Andreossy et de deffuncte Margueritte Beauchamps ». Ajoutons un détail à ce renseignement. François Andreossi vivait dans la familiarité qu'autorisaient des rapports de bon voisinage avec une jeune fille nommée Louise Bellot. Un soir, il écrivit au bas d'une image de la Vierge qui appartenait à Louise : « A ma petite femme, L. Bellot, F. Andreossy ». Louise prit la chose au sérieux, garda précieusement l'image pour s'en prévaloir,

s'accoutuma à se regarder comme la future épouse de son jeune voisin, qui s'éloigna un jour, et finit par annoncer qu'il allait se marier. Louise Bellot se présenta alors devant l'Official pour s'opposer à une union qui, selon elle, était une félonie. L'Official entendit les parties; Andreossi jura que les mots écrits au bas de l'image représentée n'avaient jamais eu dans sa pensée la portée d'un engagement sérieux; il fit serment qu'il disait vrai, et Louise Bellot fut déboutée de son opposition, le 1^{er} mars 1662. Le jugement qui la désabusa est collé, par l'erreur du relieur, page 183 du registre des mariages célébrés à Saint-Paul pendant l'année 1659, à la date du 1^{er} décembre; il devrait être au registre de Saint-Sauveur, en 1662.

Le 17 juin 1635, Marguerite Beauchamps accoucha de nouveau; elle donna à son mari un troisième garçon, qui reçut le nom de *Laurent*, et eut pour marraine Anne Geuffrion, femme de Germain Beauchamps.

De 1635 à 1637, Hierosme Andreossi quitta le quartier de Saint-Severin pour s'établir dans la rue Quincampoix. Un acte, conservé parmi les vieilles minutes appartenant à l'étude de M. Le Monnyer, notaire à Paris, me fait voir que le 24 avril 1637 il demeurait dans cette dernière rue. Ce fut là que naquirent, le 11 août 1639, *Jean-François Andreossi*, que La Chesnaye des Bois donne comme *Paul*, frère de François; le 13 septembre 1641, *Denis*; le 8 septembre 1642, *Claude*, qui eut pour parrain « noble homme Lepide Arnolfini, escuyer du Roy », et qui mourut deux jours après sa naissance; enfin, le 11 mai 1644, une fille, baptisée le lendemain, sous les noms de *Marie Claire*.

Un acte du mois d'août 1647, que j'ai lu chez M. Le Monnyer, fait connaître une circonstance assez importante de la vie de Jérôme Andreossi. Il avait été entraîné dans de mauvaises affaires, et avait été obligé de se réfugier à Luques, en attendant que son crédit fût rétabli à Paris, où beaucoup d'argent lui était dû, s'il en devait beaucoup aussi. Le titre dont je parle constate que « Louis de Beaufort, conseiller du Roi en ses conseils », devait à Andreossi « quelques agents de change et banque (sic) à Paris » une somme de cent quatre-vingt-dix mille neuf cents livres ». Ses créanciers faisaient poursuivre Jérôme en Toscane; je ne sais quand ses affaires s'arrangèrent, car, à partir de ce royaume, je ne le revois plus figurer dans les documents que j'ai pu consulter. Il était à Luques depuis quelques mois, lorsque « le dimanche 1^{er} décembre 1649, fut inhumée, dans l'église Saint-Severin, Marguerite Beauchamps, vivante, femme de M. Andriochi (sic), apportée de Saint-Jacques la Boucherie ».

Dans les registres de Saint-Jean en Grève j'ai trouvé l'acte mortuaire de Jean-François Andreossi, dont voici le texte : « Le mercredi 20^e (mai 1654) décéda Jean-François Andreossi, fils de M. Andreossi, demeurant en la Grève, son corps fut porté et inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Severin. » Le registre de cette dernière église mentionne en effet, sommairement, l'arrivée du corps et son enterrement. — Le 14 mai 1698, fut enterré au cimetière de Saint-Jean en Grève « Gérôme Andreossi, gentilhomme lucois, décédé le jour précédent, Vieille rue du Temple ». Cet acte est signé « Andreossy, Profil. »

Les registres mortuaires de Saint-Jean en Grève me font connaître la mort de deux autres Andreossi,

dont je n'ai pu savoir le degré de parenté avec ceux que j'ai nommés jusqu'ici. Je vois que le 2 mai 1637 fut inhumé l'un (le nom en blanc) Andreossi, apporté de Montreuil, qui s'estoit noyé. Je vois à la date du 10 mai 1687 la mention de l'enterrement au cimetière neuf de Saint-Jean, de Jean-François (11) Andreossi, escuyer, décédé le 8, rue du Monton, près la Grève. Celui-là avait épousé Marie Baucollé; il demeurait, en 1683, sur la paroisse Saint-Sulpice, et je trouve dans les anciens registres de cette église que le 10 juillet 1683 on baptisa Marie, née le 17 juin de la même année, fille de Decius Jean-François Andreossi, gentilhomme lucquois (sic), et de Marie Baucollé, sa femme. Le parrain fut Jean-Baptiste Andreossi, banquier, représenté par Guillaume Blanchet. La petite Marie vécut bien peu. Le 10 juillet 1683 elle fut entermée au cimetière de Saint-Sulpice. L'acte de son décès constate une petite erreur; il nomme la mère « Marie de Braucolle ». — Marie Baucollé était enceinte lorsque mourut son mari; elle accoucha le 4 mai 1685 d'un fils, qui fut nommé Antoine-François, le 11 mai 1685. — Voy. t. BEUCHAMP.

ANDROI ET DU CERCEAU (JACQUES), architecte et graveur en taille-douce. — Voy. CERCEAU.

ANGE (VINCENT FRANÇOIS DE SAINT-). — Voy. MAÎTRE D'ARMES DE LOUIS XIV.

ANGELI (GUILLAUME ? L').

Fou du prince de Condé et ensuite du Roi. Il vivait encore en juin 1665. — Voy. CHANTELOU, FOIS.

ANGENNES (JULIA-LUCINA). 1637—1671.

ANGENNES (et par occasion, antec d').

Les Biographies de la belle Julie, la perle de l'hôtel de Rambouillet, l'élégant et gracieux modèle des Précieuses, ont su qu'elle naquit en 1637 du marquis de Rambouillet et de Catherine de Vivonne, cette reine des beaux esprits qui pour tous les hommes les plus distingués et pour Fléchier lui-même fut l'incomparable *Arthénice*; mais ils n'ont pas dit à quelle époque précise fit son entrée dans le monde « cet abrégé des merveilles des cieux ». Voici ce que déclare à ce sujet le registre de Saint-Germain l'Auxerrois, que j'ai sous les yeux : « Le lundy, 25 juin 1637, fut baptisée Julia Lucina, fille de messire Charles d'Angennes, vidame du Mans, marquis de Pisany (sic), baron de Saint-Gonart et de Talmont, capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roy, et de Catherine de Vivonne de Samelles (sic), pour Savelle ou miens, Savelli, sa femme. Le parrain Guillaume Huitain, la marraine Anne Thomas, et fut baptisée au logis de Monseigneur, présent M. le curé. »

Julie d'Angennes mourut le 15 novembre 1671; le registre mortuaire de Saint-Germain l'Auxerrois contient l'acte suivant : « Led. jour » (mardi, 17 novembre) « fut portée au monastère des Carmélites du faubourg Saint-Jacques le corps de très-haute et très-puissante dame, dame Julie Lucie D'Angennes (sic), dame d'honneur de la Reine, épouse de très-haut et très-puissant seigneur messire Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, Marquis de Rambouillet et de Pisani, comte..., etc., décédée en son hostel, rue Saint-Thomas du Louvre, à Paris, le 15^e du présent

mois de novembre 1671, aagé de soixante-quatre ans. »

Je vois que Julie d'Angennes, encore fille, et trois mois environ avant son mariage — elle se maria le 4 juillet 1645, âgée de trente-huit ans, courtisée depuis longtemps par celui qui devait devenir son époux — je vois, dis-je, que Julie d'Angennes de Rambouillet tint sur les fonts de Saint-Severin, le 11 avril, « Julie, fille de Marc Tissery, garde de monseigneur le duc d'Enghien (sic) et de Marie Godet, sa femme ». Elle signa « Julie D'Angennes »; elle signa de même, le 19 novembre 1657, sur le registre de Saint-Severin, le 19 août 1657, marraine de « François, fils de François Loret, marchand de vin »; le 16 octobre 1664, au baptême de « Jules, fils de Lepide Arnolfini », « M^e à monter à cheval du Roy. »

Julie d'Angennes signait quelquefois autrement. J'ai trouvé dans la collection des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., ancienne *Collect. verte*) le billet suivant, qui porte une autre signature : « De Paris, ce mardi au soir », (point de date; le billet est classé parmi les lettres écrites en février 1666.) « M. Picou me vient d'envoyer la paniton (je copie exactement) que vous avés eu la bonté de demander au Roy pour moy vous ne deues pas douter monsieur que cette obligation jointe à tant d'autres que je vous ay desja ne fasse dans mon cœur tout le fait quelle meritent jenoie ce gentilhomme pour vous en rendre mille tres-humbles graces ma fille » (Marie Julie de Sainte-Maure, qui, suivant le *Dictionnaire de Moreri*, épousa, le 16 mars 1664, Emmanuel, comte de Grussol, duc d'Uzez, et mourut le 14 avril 1695. Elle était née le 21 juillet 1646, selon le baptistaire qu'on lira à l'article Montausier) : « ne me permettant pas d'y aller moy mesme et je vous puis assurer Monseigneur que je noray jamais de bonne fortune que j'estime a lesgal de vous pouvoir tesmoigner par mes services tres-humbles combien sincerement je vous honnore ». (signé) La duchesse de Montausier, « Faites moy l'honneur de donner ma lettre de remerciement au Roy. » Andos : « Monsieur Monsieur Colbert ». Sur cette adresse sont deux cachets noirs sur laes de soie noire. Ces cachets sont aux armes de Saint-Maure et d'Angennes. — Il est assez singulier que le Musée historique de Versailles ne possède pas un portrait de Julie d'Angennes.

La maison d'Angennes eut pour notaires Sébastien Chapelain, le père de l'auteur décrié de *la Pucelle*, et son successeur Demas. Dans les Archives de leurs études, qui appartiennent à M. Le Monnier, notaire, j'ai vu plusieurs actes passés par des d'Angennes; je vais les indiquer par ordre alphabétique de noms de baptême; ils pourront être utiles aux généalogistes :

Angélique Clarisse d'Angennes, sœur de Julie d'Angennes, 10 septembre 1653; comtesse de Gri-gnan, 12 novembre 1660, 29 décembre 1661.

Charles d'Angennes, seigneur de Fontaineau, époux d'Anne Bathilde Guerapin de Vauréal, 26 avril 1683.

Charles d'Angennes, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier des ordres du Roy, vidame du Mans, marquis de Rambouillet, seigneur de Dangeul, Champ-Fleury, Arquenay, le Bignon, Maissonnelles, Flepigny, époux de Catherine de Vivonne Savelli, et père de Julie et d'Angélique Clarisse; mort avant le mois de septembre 1653, date de

l'acte que je signale; autre acte du 21 avril 1651.

Charles d'Angennes, sieur de Maintenon; acte de 1615, fol. 145.

Jacques d'Angennes, conseiller du Roi, ambassadeur en Angleterre, seigneur de Poigny, 31 mai 1635.

Julie d'Angennes, dame de Sainte-Maure et de Montausier, demeurant hôtel de Rambouillet, rue Saint-Thomas du Louvre, 10 septembre 1653.

Louis d'Angennes, sieur de Maintenon, an 1697.

Louis d'Angennes, seigneur de la Louppe (*sic*), 26 décembre 1633, dans un acte passé chez Demas par dame Françoise d'Amberville.

Nicolas d'Angennes, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Rambouillet, an 1697, fol. 159.

D'autres notaires gardent dans leurs minutes des actes appartenant aux d'Angennes. Ainsi :

Catherine d'Angennes, femme de Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, 16 mars 1684, chez M. Beau. Le contrat du mariage de Louis de la Trémoille avec Catherine-Henriette d'Angennes, 3 ou 4 mars 1652, est chez le successeur de M. Lefer, notaire, rue Saint-Honoré, près de l'église de Saint-Eustache.

Charles d'Angennes, 10 juin 1649, chez le successeur de M. Bouquier; le même et sa femme, 1632 et 1653, chez M. Fourchy.

Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, en 1620, chez M. Fourchy; 17 octobre et 5 novembre 1626; 2 juillet 1629, chez M. Rousse.

Louis d'Angennes de Rochefort, marquis de Maintenon, et Bernard d'Angennes, 21 décembre 1648, chez M. Galin. — Louis, mars 1651, chez M. Lefer. — Marie Leclerc, veuve de Louis, marquis de Maintenon, 14 février 1687, chez M. Hatin.

Marie de Châtillon, veuve de Joseph d'Angennes, marquis de Poigny, 13 juin 1687, chez M. Hatin.

J'ai nommé plus haut Charles d'Angennes, époux d'Anne Bathilde Guerapin de Vauréal. Cette Bathilde était fille d'Antoine Guerapin de Vauréal, chevalier de l'ancien ordre du Roi, comte de Belleval, baron de Vauréal, conseiller du Roi, maître de la chambre des comptes, époux de Marie Perrot Sauvre, veuve de Germain Tissier de Hanteville, dont il eut, outre Bathilde, Michel Antoine, comte de Belleval, et François, seigneur de Gency. Voir chez M. Le Monnyer un acte du 26 avril 1683.

Sur le Registre de Saint-Germain l'Auxerrois, à la date du « mercredi, 20^e mars 1669 », je lis cette mention : « Convoiy de 40 (prêtres) de feu dame » madame Claire-Diane d'Angennes, abbesse du » royal monastère d'Hyeres (le couvent des filles » d'Hyere, près de Bruoy), auquel lieu son corps » a esté transporté pour y estre inhumé, pris à » l'hostel de Rambouillet, rue Saint-Thomas du » Louvre. » — Voy. 1. ARTIGNAN, ARNOLFINI, BAVIÈRE, CHAPELAIN, MONTAUSIER, RAMBOUILLET, SÉVIGNÉ.

ANGLEBERT (LES).

Les amateurs d'estampes, ceux surtout qui font des collections de portraits d'hommes devenus célèbres, connaissent un buste gravé par Corneille Vermeulen, d'après Mignard, et représentant Jean-Henri d'Anglebert « ordinaire de la musique du Roi pour le clavecin ». La tête de ce musicien serait complètement belle, si les yeux n'étaient pas dans un fâcheux désaccord. J. Henri d'Anglebert était louche, et ce défaut, dans une cour où Bocan avait

réussi, n'avait point été un obstacle au succès pour l'artiste dont le talent gracieux s'était fait tout d'abord accueillir par les gens du goût le plus délicat. Jean-Baptiste-Henri d'Anglebert était fils de Claude-Henri d'Anglebert, dont la profession n'est restée inconnue; il avait environ vingt-quatre ans, lorsque, le 12 octobre 1659, il épousa, à Saint-Germain l'Auxerrois, Madeleine Champagne. Il demeurait alors rue des Bourdonnais, à l'hôtel de Villecoy; sa fiancée, et la famille de celle-ci, demeuraient rue des Deux-Boules. Dans l'acte de son mariage, d'Anglebert, aussi bien que son père et son cousin René-Henri d'Anglebert, prirent la qualité de « bourgeois de Paris ».

J. B. d'Anglebert quitta la rue des Bourdonnais, et alla s'établir rue Saint-Honoré « proche les Pères de l'Oratoire ». C'est là que Madeleine Champagne lui donna son premier enfant, « *Madeleine Renée* », que l'on baptisa, le 19 septembre 1660, à Saint-Germain l'Auxerrois, où elle eut pour parrain « messire Guillaume de Botru (Bautru), comte de Serrant, conseiller du Roy, et chancelier de monseigneur le duc d'Anjou, « frère unique du Roy ». Le 26 mars 1662, Jean-Henri d'Anglebert, qui avait quitté la rue Saint-Honoré, et avait obtenu un logement dans l'hôtel de la Monnaie, fit porter à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois un fils, né le 3 septembre 1661, et que tint sur les fonts de baptême « messire Baptiste de Lully, Surintendant de la musique du Roy ». D'Anglebert avait alors la charge « d'Organiste de monseigneur le duc d'Orléans ». Le fils dont Lully fut parrain reçut le nom de *Jean-Baptiste-Henri*. Un frère lui vint le 1^{er} mars 1664, que nomma « *François* » messire François Annibal d'Estrées, chevalier, marquis de Cœuvres, Mestre de camp d'un régiment de cavalerie, Lieutenant général des armées du Roy, et Gouverneur de l'île de France. « La marraine du petit François fut « damoiselle Françoise de Brancas, fille de messire Charles de Brancas, chevalier d'honneur de la Reine-Mère ». D'Anglebert prenait alors le titre de « Ordinaire de la musique de la chambre du Roy pour le clavecin. » En même temps qu'il avait cette charge, il avait en survivance celle de « Joueur d'épinette de la chambre de Sa Majesté. »

Jean-Baptiste-Henri 1^{er} d'Anglebert eut, outre Jean-Baptiste II, François et Madeleine Renée, d'autres enfants, dont un : *Jean-Henri*, fut maître de clavecin, comme son père et son frère aimé. Ce Jean-Henri d'Anglebert mourut dans la rue des Deux-Portes, et fut enterré à Saint-Sauveur, le 11 mars 1747, « âgé de quatre-vingts ans », et déposé le 9 du même mois selon l'acte d'inhumation que j'ai sous les yeux, qui dit qu'il fut « inhumé par un convoi de vingt-quatre prêtres, en présence de Henry-Henry d'Anglebert, son cousin, et de Pierre Fournier, son beau-frère. » L'acte est signé : H. Henry d'Anglebert, Fournier. Un des enfants de Jean-Henri d'Anglebert était mort, âgé de vingt-trois ans, le 11 février 1693, rue Sainte-Anne, et avait été enterré par le clergé de Saint-Roch, ainsi qu'il arriva le 13 avril 1700 à Antoine-Henry d'Anglebert, âgé de vingt-quatre ans, frère de Nicolas-Henri. A. Henry décéda rue Saint-Honoré, où il demeurait avec ses frères « Jean-Baptiste-Henri II, « Ordinaire de la musique de la chambre du Roy », et François d'Anglebert, bourgeois de Paris. Jean-Henry d'Anglebert demeurait alors rue du Four (Saint-Germain), près de la Croix-Rouge.

Jean-Baptiste-Henri I^{er} d'Anglebert mourut âgé de soixante-trois ans, rue Sainte-Anne, le 23 avril 1691, et fut enterré le lendemain dans l'église de Saint-Roch, en présence de « Jean-Baptiste-Henri II d'Anglebert, demeurant rue Sainte-Anne, et de François-Henri d'Anglebert, ses fils. »

Jean-Baptiste-Henri II eut la charge de Claveciniste de la chambre, à la mort de son père. Il la remplissait encore en 1699, ce que j'apprends par les États de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., E. 11,494). — Jean-Baptiste-Henri I^{er} d'Anglebert signait J. H. d'Anglebert; Jean-Baptiste-Henri II signait seulement d'Anglebert; Jⁿ Henri signait quelquefois en toutes lettres : Jean-Henry d'Anglebert; quelquefois seulement : J. H. d'Anglebert; et le filleul de François d'Estrées : François-Henry d'Anglebert. — Jean-Henry I^{er} d'Anglebert eut une sœur, « Anne d'Anglebert », qui épousa « messire de la Bruyère, seigneur de l'isle Mauvière, secrétaire des finances de Monsieur le duc d'Orléans », que je crois étranger à la famille de l'illastre auteur des *Caractères*. Anne décéda, rue du Mail, le 28 septembre 1677, en couches d'un garçon « Robert-François », qui mourut lui-même le 24 (Reg. de Saint-Eustache). — *Loy. BOCAN, EPINETTE, BAUTRU, LA BRUYÈRE (de), ESTRÉES (d'), LULLY.*

ANGLURE.

xvii^e siècle.

Anglure (d') (Charles-François), fils de Claude, marquis de Sy, évêque de Castres, puis archevêque de Toulouse. Le recueil des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. Ms.) contient plusieurs lettres de ce prélat écrites en 1662, 1663 et 1664. Une d'Arles, à la date du 18 avril 1662, a deux cachets aux armes d'Anglure; ils sont très-bien conservés et tiennent au papier par des lacs de soie blanche. — Antoine-Saladin d'Anglure, du Bellay, de Savigny, comte d'Esloges, avait épousé Angélique de Beaux, de qui il avait eu Charles-Nicolas, Antoine-Marc-Saladin, Claude-François, Louise-Marie et Angélique d'Anglure. Il était mort à la date du 31 janvier 1679, aussi bien que son fils Claude-François d'Anglure de Savigny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Les enfants survivants d'Antoine-Saladin d'Anglure contractèrent ensemble le 31 janvier 1699; ils signèrent l'acte que j'ai vu dans les archives de M^r Le Monnyer, notaire à Paris : « Charles-Nicolas d'Anglure de Beaux de Savigny, Antoine-Marc-Saladin d'Anglure du Bellay, marquis Esloges, Louise-Marie d'Anglure, A d'Anglure de Savigny. » M^r Le Monnyer a, au nom d'Antoine-Marc-Saladin, une minute du 18 mars 1679; et au nom de Charles-Nicolas, une minute du 21 février 1680. Louise-Marie d'Anglure de Savigny, fille aînée d'Antoine-Saladin, épousa Charles d'Antony, comte dudit lieu, vicomte de Levignon, le 26 juin 1669, ce que m'apprend un acte passé le 4 mars 1679, chez le prédécesseur de M^r Le Monnyer. — Louis-Absalon-Saladin d'Anglure, duc d'Aray, demeurant à Paris, île Notre-Dame, fils de François d'Anglure de Bourlemont, marquis de Sai (*sic*), et frère aîné de Charles-Henry d'Anglure, fit avec celui-ci un acte à la date du 3 mars 1684 (Arch. de M^r Le Monnyer). Charles-Henry d'Anglure se disait « marquis de Bourlemont, demeurant rue des Donze-Portes; » il signait : « C. H. Danglure de Bourlemont. » Son frère signait : « Danglure de Bourlemont d'Atreje. » — Henry d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Pierre-Mont, grand archidiacre de Bordeaux, de-

mourant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Josse, passa un acte le 17 mars 1686, chez le prédécesseur de M^r Le Monnyer. — Colbert écrivit plusieurs lettres, copiées dans les Registres du Commerce (Arch. de la mar.), à propos d'objets d'art, à un abbé, de Bourlemont, qui est le François de Bourlemont dont il est question dans l'article Bernin ci-dessous. L'abbé de Bourlemont, auditeur de Rote, et chargé des affaires de Sa Majesté en cour de Rome, nommé à l'évêché de Lavaur, obtint, le 1^{er} avril 1671, sur sa requête, un arrêt par lequel le Roi ordonnait « que le suppléant jouirait des fruits et revenus dudit évêché, du jour de la vacance du siège. » (Minutes des arrêts du conseil d'Etat; Arch. de l'Emp. E. 1762, vol. 79, n^o 32.) — M. Fourchy, notaire à Paris, garde un assez grand nombre d'actes d'un Anglure de Bourlemont.

ANGOULÈME (DUC ET DUCHESSES D').

— « Le vendredy, 8^e février 1619, service général pour madame d'Angoulême, qui mourut le 11^e de janvier, mois précédant celui-cy. » (Reg. de Christophe Petit, habitué de Saint-Paul. Arch. de la ville.) Cette dame d'Angoulême était Diane de France, fille naturelle de Henri II. Elle fut enterrée dans l'église des Minimes de la place Royale, où on lui dressa une épitaphe, et sur une lame de cuivre attachée à son cercueil, on grava ces mots : « Diane de France, fille et sœur légitime du Roy, duchesse d'Angoulesme, douairière de Montmorency, décédée à Paris en janvier 1619. » (On vient de voir que ce fut le 11. — Bibl. Imp. Ms. Epitaphes.) — Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, d'abord comte d'Anvergne, puis duc d'Angoulême, mourut en 1650. Il avait épousé Charlotte de Montmorency, qui, en 1615, fut marraine de Louis de Bassompierre. Elle mourut en 1636 — je n'ai pu savoir quel jour de quel mois — et fut inhumée aux Minimes de la place Royale, où on dressa pour elle une épitaphe sur laquelle on lisait : « Cy gist haute et puissante princesse Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulesme, épouse de très-hault et puissant prince Charles de Valois, duc d'Angoulesme, pair de France; elle est décédée en l'année 1636, le . . . jour de . . . » Plusieurs actes de Charles de Valois et de sa veuve sont mentionnés au répertoire des actes passés en 1650 et 1651, chez le prédécesseur de M^r Ducloux, notaire à Paris. — Le jeudi 13 novembre 1653, M. le duc d'Angoulesme mourut, et le samedy suivant, 15^e (ces dates n'ont pas été bien connues des biographes), son corps fut apporté à Saint-Paul dans un carrosse, avec trois autres carrosses suyants... » (Registre de Christophe Petit). — Je lis dans le registre de Saint-Paul : « Le samedy 15^e novembre 1653 fut faite la réception du corps de deffunct T. H. et P. et III. prince Louis de Valois » (le Louis-Emmanuel des biographes), « duc d'Angoulesme, pair de France, comte d'Anvergne, Colonel général de la cavalerie légère tant françoise qu'estrangère, Gouverneur et lieutenant général pour le Roy, de ses pays et armées de Provence, décédé en son hostel, rue Panée, et porté en dépost aux Minimes de la place Royale jusques un jour qu'il fut porté à Guien (*sic*), lieu de sa sépulture. » Ce Louis de Valois était fils de Charles de Valois et de Charlotte de Montmorency. — En 1628,

le 11 avril, mourut : « La gouvernante des enfans bastards de M. d'Angoulême. » (Reg. de Christ. Petit.) — Je vois que « Françoise d'Argonne, duchesse d'Angoulême, » fut marraine d'une cloche à Sainte-Marie du Temple, le 17 avril 1663. — Le 9 mai 1686 « Isabelle d'Orléans, duchesse d'Alençon et d'Angoulême, comtesse de Ponthieu, donataire de Guise », fut marraine, à Saint-Sulpice, de Louise-Elisabeth de Clermont d'Amboise. — Une procuration doméc par Louis de Valois, duc d'Angoulême, le 26 mai 1651, et signée : « Louis de Valois, duc d'Angoulême, » est gardée dans le vieux minutier du successeur de M^r Bouchier, not. à Paris.

— *Voy.* LE BLANC, CHAMBLE VERTE, Marie-Thérèse-Charlotte de BOURBON, GUISE (quelques-uns des), PETIT (Christ.), ROHAN.

ANGOULEVENT (NICOLAS-JOUBERT, seigneur d'), fon du Roi Henri IV. — *Voy.* FOUS.

ANGUERANDE (M^r d'), fon de Matthieu de Bourbon. — *Voy.* FOUS.

| | |
|---------------------|-------------|
| ANGUIER (FRANÇOIS). | 1604—1669. |
| (MICHEL-ANDRÉ). | 1612—1686. |
| (GUILLAUME). | ?1628—1708. |

Les biographes n'ont connu que deux Anguier : François et Michel, sculpteurs célèbres dont le nom est souvent écrit : Anguière, parce qu'alors la finale : *ier* sonnait souvent : *ière* (*Voy.* à ce sujet notre art. Mollier.) Mariette connut probablement mais ne crut pas devoir citer le frère de Michel et de François, Guillaume Anguier, qui fut peintre, et un des membres de cette nombreuse famille d'artistes que Colbert établit, en 1666, aux Gobelins, sous la direction de Charles Le Brun.

On tient que François Anguier naquit à Eu, en Normandie, vers 1604. Mariette dit, dans l'*Abevedario*, que « Michel Anguier naquit le 28 septembre 1612, dans la ville d'Eu, en Picardie (*sic*). » assertion qui manque à la légende qu'on lit autour d'un fort bon portrait de ce sculpteur, peint en 1683, par Gabriel Revel, et gravé en 1733 par Laurent Cars pour sa réception à l'Académie : « Michel Anguier de la ville d'Eu, sculpteur ordinaire du Roy, recteur en son Académie royale de peinture et de sculpture. » Zani se trompe donc étrangement quand de nos statuaires normands il fait deux Anglais. Il commet une autre erreur en reportant à l'année 1699 la mort de François Anguier, décédé en 1669. Par une faute d'impression qui transformait le second 6, en 9, dans leur *Dict. histor. de la ville de Paris*, Hurtault et Magny (art. St-Roch), donnèrent sans doute naissance à l'erreur de Zani.

La *Biographie universelle*-Michaud dit que les Anguier eurent pour père un menuisier; je ne sais si le fait est certain; ce que je vois, c'est qu'un « M. Anguier, maistre menuisier et ancien juré de la communauté, bourgeois de Paris, » demeurant rue des Lavandiers, fut enterré à Saint-Germain l'Auxerrois le samedi 19 septembre 1671. L'acte de l'inhumation de cet homme qui n'était pas le père des Anguier, sujet de cet article — il était mort avant l'année 1664 — et qui ne paraît pas leur avoir appartenu, cet acte, dis-je, est signé : « Charles Anguier, Adrian Anguier (*sic*). »

Le père de François, de Michel, ou pour mieux dire de Michel-André, et de Guillaume, m'est connu aussi bien que leur mère, par les actes de mariage

de Michel-André et de Guillaume Anguier, que j'ai trouvés, non sans peine. Guillaume, le plus jeune des trois frères, se maria le premier. Le samedi, 10 février 1652, il fiança et épousa « Claude Gony (*sic*), veuve de feu Claude Daniel, vivant receveur de M. Desormau, mort au siège de Dôle dès l'année 1636, comme il appert de l'acte enregistré à Saint-Eustache, par le certificat signé » par les sieurs de la France et Lafin, lieutenant et cornette de la compagnie de cavalerie du capitaine « la Roche, au régiment de L. Gassion. » Ce mariage eut lieu en présence de « Léonard Jolivet, M^r tailleur d'habits, cousin dudit Anguier, de François Marin, peintre, son amy, etc. » L'acte où Guillaume Anguier est dit : « Fils d'Honoré Anguier et de Catherine Riolle » est signé : G. Anguier, (le G tenant à l'A) et : C. Jeny. »

On remarquera que François et Michel-André n'assistèrent pas à la cérémonie; probablement, Michel-André, qui venait de quitter Rome où il travaillait depuis dix ans, était avec François à Moulins, où celui-ci avait été appelé par Marie-Félice des Ursins, veuve de Henri II de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. La veuve du maréchal qui avait fait bâtir le couvent et l'église de la Visitation — aujourd'hui maison du Lycée — voulant élever un monument funèbre à la mémoire de son époux infortuné, s'était adressée à l'artiste que lui recommandait une renommée déjà très-grande. François Anguier se mit à l'œuvre; et bientôt, en 1651, son frère Michel, revenant d'Italie, lui prêta un concours efficace. Ce grand travail fut achevé vers 1658. Il est remarqué par tous les voyageurs qui visitent la ville de Moulins. Un d'eux, homme d'esprit, de goût et de savoir, en a critiqué les détails avec une verve de raillerie qui aurait bien étonné sans doute les artistes et les amateurs du dix-septième siècle, et qui peut surprendre un peu ceux du dix-neuvième. Au reste, M. Prosper Mérimée ne s'est point laissé influencer par un parti pris contre l'art français, car il a ignoré que ce tombeau d'Henri de Montmorency fut de deux artistes nos compatriotes. Dans un Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, et dont une partie fut publiée en 1838, sous le titre de : *Notes d'un voyage en Auvergne*, le savant Inspecteur général des monuments historiques dit, p. 386 : « On attribue à un sculpteur italien nommé *Aghieri* le tombeau en marbre noir, les statues de la duchesse » et de son mari, et les figures presque colossales » du Courage et de la Libéralité, placées à droite » et à gauche du sarcophage : ces quatre statues » sont en marbre blanc, etc. » Comment d'Anguier M. Mérimée fut-il amené à faire un *Aghieri*, et à prêter à l'Italie un statuaire habile que l'Italie n'a jamais revendiqué? Le voici. M. Mérimée prit à la lettre cette phrase du portier du Lycée de Moulins, traditionnelle depuis cent cinquante ans : « Le » magnifique ouvrage que vous voyez est d'un » Italien nommé Anguier. » Cette phrase, je l'entendis au mois d'avril 1811, lorsque je passai à Moulins, venant de Lyon et allant à l'école navale de Brest; et je l'entendis encore en juin 1854, quand, épuisé par le travail, j'allai demander la force à l'air vif du Morvan. La première fois, je n'étais pas en mesure de contredire le *custode* de l'église de la Visitation; la seconde, je me permis de le reprendre, et de lui dire que le monument dont il est le gardien est l'œuvre des frères Anguier,

artistes normands, qui l'exécutèrent à leur retour d'Italie. Le brave homme ne voulut jamais me croire; il savait « très-bien la chose de ses prédécesseurs, et d'ailleurs c'est imprimé », me dit-il d'un ton qui ne laissait pas d'espoir à la réplique. Il avait à me montrer le livre de M. Mérimée, et je n'avais pas, moi, tous les ouvrages où il aurait pu voir que M. Mérimée fut trompé par un *cicerone* ignorant, écho d'un mensonge tenu, depuis longtemps, à Moulins, pour une vérité respectable, et venu d'une confusion facile à comprendre quand on connaît l'histoire des Anguier.

Je reviens à Guillaume. A quel âge contracta-t-il le mariage dont l'acte authentique est rapporté ici? Voyons ce que nous apprendra l'acte de son décès. Le registre de Saint-Hippolyte contient, sous la date du 19 juin 1708, la mention suivante : « fut inhamé Guillaume Anguier, peintre ordinaire du Roy, décédé d'hier à l'hôtel royal des Gobelins, âgé d'environ quatre-vingts ans, muni des sacrements; en présence de Jean Christostôme Lalouette, marchand tapissier de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, et gendre (Lalouette était gendre de Dominique Gucci, gendre lui-même de Guillaume Anguier) et de François Anguier, avocat au Parlement, neveu, et de Louis Dapont, tapissier ordinaire du Roy, neveu. » (Signé:) Lalouette, Anguier, Dapont. »

Selon cet acte, Guillaume Anguier, âgé d'environ 80 ans en juin 1708, serait né vers 1628; il aurait donc eu, au moment de son mariage en 1652, environ 24 ans. Quant à Claude Jency, sa femme, qui était veuve depuis l'année 1636, c'est-à-dire depuis seize ans, elle devait avoir de trente-quatre à trente-cinq ans. C'est là une assez grande disproportion de la femme au mari; aussi suis-je porté à penser que Guillaume était plus près de 90 ans que de 80 ans alors qu'il décéda. J'ai peine à croire, en effet, que sa mère qui mit au monde François Anguier en 1604, ait eu un enfant vingt-quatre ans après. J'ai voulu m'assurer du fait, et je me suis adressé à M. le maire de la ville d'Eu pour obtenir les baptisaires des trois Anguier; mais ce magistrat m'a répondu, le 17 avril 1857, que les recherches faites dans les anciens registres des paroisses d'Eu n'avaient pas eu les résultats que j'en avais espérés. Les actes de naissance des trois Anguier n'ont pas été trouvés. Quoi qu'il en soit donc de l'époque de la naissance de Guillaume, il eut une fille, *Catherine*, qui, en 1678, épousa Dominique Gucci, dont elle eut Catherine-Suzanne. Guillaume Anguier eut un second mariage dont je n'ai pu trouver l'acte. Il épousa « Catherine Gouliard » que je vois marquée, le 21 octobre 1689, d'une fille de Damoisellet, le peintre.

Je lis dans les registres de Saint-Hippolyte, que Guillaume Anguier assista, le 10 août 1676, au mariage d'un menuisier nommé Jacques Bouheut. Dans les registres de Saint-Gervais, je lis qu'il tint sur les fonts, le 3 janvier 1672, un fils du peintre Gilbert Francart. Guillaume Anguier était peintre d'architecture, ce que m'apprend *le livre commode d'Abraham du Pradel*, 1692 (Bibl. Imp. L 31^e — 366). Je vois dans ce livre, qui recommande les meilleurs artistes et les marchands les plus heureux : « peintre pour l'architecture; M. Anguier » (*sic*).

François Anguier, l'élève de Simon Guillain, qui ne fut pas un sculpteur médiocre, quoiqu'en dise l'auteur

de l'article Anguier dans la *Biographie universelle-Michaud*, se maria-t-il? Rien ne m'autorise à le croire. Son biographe dit qu'il fut logé au Louvre par Louis XII; je n'ai pas trouvé la confirmation de ce fait, et je sais que François et son frère Michel demeurèrent longtemps près de la porte Saint-Honoré. Or, quand on avait un logement ou aux galeries, ou dans le vieux Louvre, on ne le quittait guère. François Anguier mourut le 8 août 1669; l'acte de son inhumation, inscrit à Saint-Roch, dit que « François Anguier, sculpteur ordinaire du Roy, » âgé d'environ cinquante et six ans (*sic*), décédé » hyer en sa maison, prez la porte Saint-Honoré, a » esté ledit jour inhumé dans l'église, deuant le » Crucifix; présens au connoy, Michel Anguier, » sculpteur ordinaire du Roy, et Jacques Paris, » Me sculpteur à Paris. L'acte est signé : Jacque » (*sic*) Paris, M. Anguier. »

Il faut rectifier l'erreur contenue dans le document qu'on vient de lire, et que ne lut pas sans doute Michel Anguier avant d'y apposer sa signature. L'acte déclare que François avait environ 56 ans au moment de son décès, ce qui donnerait à sa naissance la date de 1613 ou 1614; or il naquit en 1604, il faut donc substituer *soixante* à cinquante dans la pièce authentique écrite au registre de Saint-Roch. Des erreurs semblables ne sont pas rares, et j'ai eu occasion d'en signaler plusieurs, une entre autres dans l'article Lenclous. (*Voy.*)

François Anguier fut remarquable par sa fécondité autant que par son mérite. Le Louvre montre de lui de beaux ouvrages : Le monument funéraire des ducs de Longueville qui fut longtemps dans une des chapelles du couvent des Célestins de Paris; une statue du commandeur Jacques de Souvée, — le commandeur dont parle Boileau à propos de bou vin — et une figure d'enfant qui accompagne cette statue; une statue agenouillée de Jacques de Thou, morceau fait pour le tombeau de cet historien, enfin un bas-relief en bronze provenant aussi de ce tombeau et représentant l'historien écrivant sur une tablette que soutient un petit génie, le titre du grand ouvrage de J. A. de Thou : « *Historiarum sui temporis libri cxxviii.* » Plusieurs églises de Paris possédaient des ouvrages de François Anguier; ainsi, Saint-Denis en la Cité avait un bas-relief de cet artiste, ouvrage en stuc qui servait de tableau au maître-autel, et qui représentait saint Denis et ses compagnons en prison, recevant l'Eucharistie de la main de Jésus-Christ lui-même. Ainsi, la chapelle du Palais-Royal avait le tombeau du cardinal de Bérulle; l'église des Pères de la Mercy avait, de la main d'Anguier l'aîné, les statues de saint Pierre Nolasque et de saint Raymond; l'église des Célestins avait le tombeau de Henry de Chabot, duc de Rohan; le portail du Val-de-Grâce avait les figures de sainte Scolastique et de saint Benoît, sculptées par le même statuaire; le devant du maître-autel de la même église était orné d'un bas-relief de Fr. Anguier, qui y avait

représenté le Christ descendu de la croix. Le temps et les convenances n'ont pas respecté la porte Saint-Antoine, dans les niches de laquelle Anguier avait placé les deux statues de l'Espérance et de la Sûreté publique. Si cette porte est tombée, la porte Saint-Denis est debout, et ses ornements sculptés sont le témoignage le plus public du talent de François Anguier. Je ne sais ce qu'est devenue une Vénus en marbre, figure demi-couchée, auprès de laquelle était un Amour, ouvrage qui ornait le jardin de l'hôtel d'Amont, rue de Jouy. — Versailles a quatre morceaux de Fr. Anguier, entre lesquels il faut citer la statue de Gaspard de la Châtre, bon ouvrage en marbre.

Michel Anguier, élève, comme son frère, de Simon Guillain, se maria à Saint-Eustache le 18 février 1664. Il épousa Marguerite Dubois. Il est dit dans l'acte de son mariage, « fils de feu Honoré Anguier et de feue Catherine Riolle ». François Anguier fut un des témoins de Michel; je ne vois point parmi les autres témoins Guillaume leur frère. Michel Anguier eut au moins un enfant de son mariage. Je lis que le 16 septembre 1658, il fit baptiser à Saint-Roch : « François-Remy », né le 10 du même mois. Ce fils fut tenu sur les fonts baptismaux par « Remi-Jacques Remy, valet de chambre et brodeur ordinaire du Roy, François Anguier, sculpteur ordinaire du Roy, » et « Suzanne Dubois, fille majeure ». Dans l'acte que j'analyse, Michel et François Anguier sont dits demeurant « près la porte Saint-Honoré. »

Le 12 juillet 1686 « Michel-André Anguierès (sic) » âgé de soixante-quatorze ans, bourgeois de Paris, sculpteur du Roy en son Académie royale de peinture et sculpture, décédé « la veille » rue « et porte Saint-Honoré » fut « inhumé » à Saint-Roch « présens : François Anguierès, son fils, » Guillaume Anguierès, son fils, peintre ordinaire du Roy, demeurant aux Gobelins, etc. »

Je n'ai pu savoir quand naquit François II Anguier, qui fut avocat au Parlement.

Mariette dit que Michel Anguier fit à Rome un séjour de dix années. On voit dans cette ville plusieurs de ses ouvrages. Mariette revendique pour lui les sculptures de l'autel de Saint-Denis de la Châtre — que sont-elles devenues? — que le *Voyage pictoresque de Paris* (1749) attribue à François Anguier. Il ajoute : « C'est un morceau d'une invention tout à fait heureuse. Le Crucifix de la Sorbonne est aussi de sa main, et son dernier ouvrage. » Le Louvre garde un buste de Jean-Baptiste Colbert, de la main de Michel Anguier, qui fit pour le grand autel de Saint-Roch un *Crucifix*, et pour une des chapelles de cette église, une statue de *Saint-Roch*, et une du *Christ* tenant sa croix. Michel avait fait une *Vénus* en marbre pour le jardin de l'hôtel d'Armenonville, un grand nombre de figures pour les chapelles du Val-de-Grâce, et quatre *Évangélistes*, et d'autres ornements sculptés pour le dôme de la même église. — *Voy.* 2. CARS, LA CHÂTRE (de), CUCCI, DAMOISELLET, GIRARDOX, GUILLAUX (Simon), PATEL, REVEL.

ANJORRANT.

1455.

« Point de Parlement sans Anjorrant » disait-on autrefois. Je ne sais si cette maison parlementaire était originaire du Berry; je le crois cependant. Reconnaissait-elle pour un des siens un Simon Anjorrant, marchand à Bourges, qui, en 1455, y ven-

dit du papier et du parchemin à écrire? — *Voy.* CHARLES DE FRANCE, fils de CHARLES VII.

ANJOU (duc d') — *Voy.* VALOIS.

ANNE D'AUTRICHE

1626—62.

Je lis dans le curieux journal de Christoffe Petit, un des prêtres habitués de Saint-Paul : « Le dimanche, 13 décembre 1625, estoient dictes les prières de quarante heures à Saint-Paul, tant pour les estats qui se tenoient lors, que pour prier Dieu donner à la Reyne le don de fécondité, et autres nécessités du royaume fort désolé, et très-fertile en pauvres. » On sait que Louis XIV ne vint au monde que le 5 septembre 1638. — Je vois que la Reine fut marraine, le 22 février 1629, d'une fille de Jacques de Vincheguerre; et que le 23 novembre 1637, elle tint sur les fonts baptismaux, avec Gaston d'Orléans, une fille de sa première femme de chambre (madame de Beauvais), cette Anne-Jeanne-Baptiste de Beauvais, qui, à l'âge de 15 ans, devint marquise de Richelieu. Le 11 août 1646, Anne d'Autriche, comère, cette fois, du cardinal de Mazarin, tint un fils de Scaramouche. Le 16 mars 1657, la reine fit tenir pour elle, par une de ses femmes de chambre, Perrette Du Four, nourrice du Roi, un fils de feu Michel de Saint-Germain, sergent aux gardes. Elle eut ce jour-là pour compère son fils le Roi Louis XIV. Le 11 avril 1661, elle assista au mariage de « Marie de Mancini », et le 2) avril 1662, à celui de « Marie-Anne », sœur de Marie. La Reine mère signait : « Anne » d'une écriture assez mal formée, et d'un caractère très-grand :

— Le premier médecin de la reine Anne était Pierre Sanguin. — *Voy.* AÇIN (d'), BEAUBREN, BEAUVAIS, CARNAVALET, CONTI, FIORILLI, GARDES DE LA REINE, MANCINI, MÉDECINS DU ROI, SCARRON, VERTPRÉ et VINCIGERRA.

ANNE DE BAVIÈRE.

1672.

Cette fille d'Édouard de Bavière, prince Palatin du Rhin, née le 13 mars 1648, mourut, à Paris, le 23 février 1723. Elle fut femme de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, qu'elle épousa le 11 décembre 1663. C'est elle dont le cardinal de Retz a dit : « Madame la princesse Palatine estimoit autant la galanterie qu'elle en aimoit le solide. Je ne crois pas que la Reine Elisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un Etat. Je l'ai vue dans la faction « la Fronde », je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout de la sincérité. » — *Voy.* CONDÉ.

ANNE DE BRETAGNE.

1494—95.

On dit qu'elle naquit à Nantes le 16 janvier 1476, qu'elle épousa Charles VIII, Roi de France, le 6 décembre 1491, qu'elle prit ensuite pour époux Louis XII, le 7 janvier 1499, au château de Nantes, et qu'elle mourut à.... Je n'ai aucun moyen de vérifier ces dates, et je les donne sous la garantie des savants auteurs de *l'Art de vérifier les dates*.

— La Reine Anne fit deux voyages à Lyon ; l'un en 1494, l'autre en 1495. Avant d'entrer à Lyon, la première fois, elle alla voir l'île Barbe, qui était alors célèbre, et que visitaient les royaux pieux. Je vois dans les comptes de la Trésorerie (Arch. de l'Emp., KK. 84, fol. 99) qu'elle fit payer « par Robert Mesnager, clerc des offices de son hôtel, la somme de « soixante-douze sols six deniers tournois aux notonniers (*sic*) qui la passèrent avec son train, lietièr, chariot et cheuaux, la rivière de la Soue (*sic*) pour aller à Nostre-Dame de l'Isle, auant que faire son entrée en ladiete ville de Lyon. » L'île Barbe est, comme on sait, à quelques milles en amont de Lyon ; elle est fort petite, et l'on ne comprend guère que la Reine y ait fait passer avec elle ses équipages, qui auraient pu rester sans inconvénient sur la rive gauche de la Saône, que devait venir rechercher Anne de Bretagne pour cotoyer la rivière et descendre à Lyon. Après ses dévotions faites au pied de l'autel de la Vierge révérée, Anne alla à Lyon, où elle fut logée au palais archiépiscopal (fol. 112). Les ponts étaient peu nombreux alors à Lyon, et à la hauteur de l'église cathédrale (Saint-Jean) il n'y en avait point sans doute, car c'est toujours par bateaux qu'elle faisait ses traversées de la rivière. Je vois que Guillaume Bouilly, André Ferray et Georges Millery, nautonniers et « passagers » sur la Saône, « la passèrent et repassèrent pendant six jours, et son train la rivière pour aller de son logis de Saint-Jean de Lyon voir les joutes à Aynay, et aussy la menèrent par lad. rivière jouer et esbattre après souper. » Ces bateaux reçurent par chaque jour, du 15 au 23 mai, (neuf jours, dont trois se passèrent sans que la Reine se promènât sur l'eau), la somme de quarante-cinq sols tournois. Le séjour de la Reine à Lyon fut de trente-cinq journées, dont l'emploi n'est pas détaillé par le compte que je consulte. De Lyon, la Reine se rendit à Tournon par la voie du Rhône, non pas « en trois bateaux », comme Bertrand, ce singe du pape, dont parle notre La Fontaine, mais en quatre bateaux, qui appartenaient à Pierre Fleuret. Anne voyageait avec ses « dames et damoiselles ». Elle revint de Tournon par terre, et ensuite partit de Lyon le 27 juin 1494, visita de nouveau « Nostre-Dame de l'Isle lès ladite ville de Lyon », alla voir Villefranche, d'où elle revint à Lyon, le 3 juillet (fol. 111). Pendant qu'elle était à Tournon, la Reine ayant eu besoin de son médecin, elle envoya Etampe, son hérald d'armes, à Lyon « porter les lettres de lad. dame à maistre Gabriel Miron l'aisné, son médecin, pour le faire venir deuers elle ». Etampe partit de Tournon le 19 juin. La Reine resta donc quatre ou cinq jours à Tournon. De Lyon, Anne de Bretagne alla à Vienné — je ne vois pas les dates de son départ et de son arrivée. — De Vienné, elle expédia à Grenoble Plaisance, « poursuiuant d'armes de lad. dame », qui reçut pour son voyage cinquante-cinq sous tournois. Etampe avait reçu soixante-huit sous et neuf deniers tournois pour sa course de Tournon à Lyon. Il reçut quelques jours après vingt-sept sous six deniers pour aller de Vienné à Lyon, où l'envoyait sa royale maîtresse (fol. 72-74). Ici, je perds de vue la Reine Anne, et je la retrouve à Lyon, le 31 octobre 1495. Ce jour là elle envoya « Lyonnet Patris », son panetier, « de Lyon à Grenoble, devers le Roy, qui estoit malade, luy porter lettres d'icelle dame, pour savoir comment il se portoit, et s'eü

retourner aussy en poste pour lui en apporter nouvelles » (fol. 56). Charles VIII revenait d'Italie après la campagne qu'il venait de finir par la glorieuse bataille de Fornone. Pourquoi la Reine ne court-elle pas à Grenoble afin de s'assurer par ses yeux de l'état où était Charles VIII ? je n'ai pu l'apprendre, non plus que le temps de son séjour à Lyon, et celui de son retour à Paris ou à Tours. On sait que la bataille de Fornone eut lieu le 6 juillet 1495. « Nostre dict seigneur fait ce jour de sa main incroyables faits d'armes, monté sur un cheval noir et borgne, qu'on appelloit *Sauoye*, que M. de Sauoye luy auoit donné, lequel seruit bien cette fois son maistre qui estoit armé de toutes pièces », et sur son harnois très-riche auoit une très-riche jaquette à courtes manches de couleur *blanc* et *riolet*, semée de croizettes de Jérusalem, faictes de fine broderie et enrichies d'orferverie. Son cheual estoit bardé de mesme... Il y en eust aucuns qui, par le bon zèle et amitié qu'ils luy portioient, qui contrefirent ses couleurs et sa livrée, qui furent le seigneur de Ligny, son bon cousin, les seigneurs de Pienné et le bastard de Bourbon Mathieu. » — *Voy. BOURDICHOX, CAMAIET, CHARLES VIII, CHEVAUX DE LA REINE, CORDELIÈRE, COUCHE (seconde) DE LA REINE, COULEURS D'ANNE DE BRETAGNE, DANSEUSE FLORENTINE, FILLES D'HONNEUR, JEDI ABSOLU, JEUX, LIVRES D'ANNE DE BRETAGNE, NOIRICES, PAGES D'ANNE DE BRETAGNE, PEINTRE (III) ITALIEN, PERDRIX BLANCHES, ROIS (Fête des), SAGE-FEMME, SOUVENEZ-VOUS DE MOI, TAPISSERIE DE LA REINE, VIN.*

ANNE GENEVIÈVE DE BOURBON (DUCHESSÉ DE LONGEVILLE). — *Voy. LONGEVILLE.*

ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, DUCHESSÉ DE MONTPENSIER — *Voy. MADEMOISELLE.*

ANSELIN (JEAN). 1687.

« Marie Aymée (*sic*), fille de Jean Anselin (*sic*), *peintre du Roy* », fut marraine, le 12 octobre 1687, d'un fils du graveur Pierre Picart ; elle signa d'une main assez exécrée, et en fille qui savait ce qu'elle faisait : « Marie Edmée Anselin. » Je ne sais qui fut cet Anselin qualifié *peintre du Roi*, et vivant en 1687 ; ce ne peut être, je pense, le paysagiste Anselin dont parle l'abbé de Marolles dans son Livre des peintres et graveurs. — *Voy. PICART (Pierre).*

ANTHOTAIRE DU ROY. — *Voy. CONTEGI.*

ANTIMOINE. — *Voy. GUÉNALT.*

ANTIN (PIERRE DE PARDAILLAN DE GONDRIŒ D'). 1728.

M. Le Monnyer, notaire à Paris, conserve dans les archives de son étude un acte passé, « le 7 février 1728 », par ce personnage qualifié « évêque, duc de Langres, pair de France, abbé commendataire de l'abbaye de Montiramy, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Troyes ». — M. Pouchry, notaire, garde un acte, passé, en septembre 1692, par Louis-Henri de Pardaillan, sieur de Gondrin.

ANTIQUAIRE DU ROI LOUIS XIV. — *Voy. LE-COINTE.*

ANTIQUES (GARDE DES) DU CABINET DU ROI.

Je vois qu'en 1644, un nommé Bruneau était

« ... Monté sur le plus haut cheval que j'aye vu de mon temps, appelé *Sauoye*. Plusieurs disoient qu'il estoit cheval de Bresse. Le duc Charles de *Sauoye* le luy avoit donné, et estoit noir ; et n'avoit qu'un œil, et estoit moyen cheval, de bonne grandeur pour celui qui estoit monté dessus. » PHILIPPE DE COMMINES.

garde du cabinet des antiques du Roi, aux appointements de 1200 livres (Arch. de l'Emp., Z, 1341). Les Etats des officiers de la Maison du Roi de 1644 à 1678 inclusivement me font voir que « Pierre Pivet » était Garde des antiques « aux gages de 300 livres » (mêmes Arch., même liasse). — Jean de Rhodéz, gentilhomme provençal, conseiller du Roi, docteur médecin de la Faculté de Montpellier, eut le titre d'Intendant des antiques du cabinet de Sa Majesté. « Ce titre lui est donné dans l'acte de son inhumation, inscrit au registre de Saint-Sulpice, sous la date du 25 avril 1679. Jean de Rhodéz mourut âgé de soixante et treize ans, dit l'acte que j'ai sous les yeux; il était donc né vers mil cinq cent soixante-seize. Il demeurait, au moment de son décès, aux fossés de Nesle, à la boîte royale. » — Nicolas Colbert, évêque de Luçon, fut en même temps garde de la bibliothèque du Roi, aux gages de 600 livres, et Garde du cabinet des antiques, aux Gages de 1200 livres (Arch., de l'Emp., Z, 1341; Etats de 1668 à 1677). — Voy. 3. BOUGAINVILLE, LERAMBERT (SIMON), MAGASIN DES ANTIQUES.

ANTOINE, JARDINIER DE BOLEAU. — Voy. RIQUÉ (Antoine).

ANTOINE (COMBAT DE LA PORTE SAINT-). 1652.

On sait que, le 2 juillet 1652, les troupes du Roi et celles de la Fronde se choquèrent à la porte et dans la rue Saint-Antoine. Bien des gens tombèrent des deux côtés; les plus connus sont un des Mancini, neveu du cardinal Mazarin, et Jacques Stuart, marquis de Saint-Maigrin, qui tenaient le parti du Roi. J'ai voulu connaître celles des autres victimes de cette sanglante rencontre qu'enterra le clergé de Saint-Paul. Voici ce que j'ai trouvé dans le registre tenu par Christophe Petit, un des habitués de la paroisse, et, dans celui que tenait le clerc sacristain, qui faisait toutes les inscriptions des actes dressés à Saint-Paul. Christophe Petit n'enregistrait guère que les enterrements auxquels il assistait, et les faits politiques ou autres qui avaient ou un intérêt général, ou, pour lui, un intérêt sérieux; si bien que ses registres sont des mémoires où souvent percent l'humeur plaisante et la bonhomie du naïf observateur. « Le dimanche dernier jour de juin (1652), dit Christophe Petit, Messieurs les Princes furent trahis, et le lundi, 1^{er} juillet, ils furent surpris par les Mazarins, et y eut grande scaramouche à Saint-Clou, où ils estoient campés, par Turène, et le mardi, 2^e jour de juillet, y eut grande deffaicte du corps desdits sieurs Princes, proche les fauxbourgs Saint-Antoine, mais encore bien plus grande des Mazarins, conduits par Turène, où monsieur le Prince feit paroître sa générosité et valeur. Et le jeudy suivant, 4^e, y eut grand désordre à l'hôtel de ville, où se trouerent M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le duc de Beaufort, et autres seigneurs, pour demander l'union de MM^{rs} de l'hôtel de ville et du parlement avec lesd. seigneurs Princes, pour la destruction de Mazarin. Ce qu'ils furent obligez de faire. » — « Le mardi, 3, conuoy de 7 (prêtres), d'un viuandier du Roy, tué à la deffaicte de hier, au dessous de la montagne de Belleville, jusques dans le fauxbourg Saint-Antoine. Cedit jour 3, conuoy de 12, d'un sergent Mazarin « (Mathieu de Seine) », qui fut tué luy, son capitaine, son lieutenant et son enseigne. Et tout incontinent après conuoy de 24, de La Roche Guyonnet » (Marc-Antoine de Guyonnet, sieur de La Motte, dit un autre

registre) « pour les Princes » enterré vis à vis la chapelle Saint-Jérôme. — « Le jeudi 4, conuoy de 24, du comte de Gaste, pris rue des Tournelles, un des blessés à mort, enterré au milieu de la nef ». — « Ce mesme jour, à 11 heures, conuoy général de M. le comte Bossu » (Charles, colonel du régiment de cavalerie allemande, commandant les troupes étrangères sous le prince de Condé), « frappé à mort au combat de Messieurs les Princes attaqué par Turène, lequel perdit plus de 12 cens-hommes.... Led. seigneur compte fut confessé par M. de Saint-Pol, et de luy reccut Dieu ». — « De rechef, cedit 4^e, conuoy d'un lieutenant pris rue des Tournelles (M. de Gironde, lieutenant au régiment d'Enghien) ». — « Le vendredi 5, conuoy de 24, d'un gentilhomme de M. le comte de Morvel, qui fut tué avec les autres Mazarins ». — « Le samedi 6, conuoy de 30, d'un gentilhomme de Normandie, blessé au choc des Mazarins, qui estoit pour les Princes, et est mort chez Monsieur de la Côte, après avoir esté confessé et communiqué de M. de Saint-Pol ». (Un autre registre nomme ce gentilhomme François de Rolat, sieur de la Panse, cornette de la compagnie de M. le comte de Palluaux). — « Le mercredi 10, conuoy de 12 et 4 porteurs, d'un lieutenant de la compagnie de Valois, blessé au combat dict cy dessus, et a duré en sa blessure neuf jours; mort à l'hôtel des Diguères » (de Lesdiguères). L'autre registre dit ce deffunt: « Monsieur de Davannes, au régiment de Valois, pris rue de la Cerisaye ». — « Le 18, fut apporté dans un carosse de M. d'Orgeval un capitaine au régiment de Valois, qui fut blessé en la bataille de Paincourt; enterré vis à vis la chapelle Saint-Jérôme. » Ce capitaine est dit dans l'autre registre « messire Charles Dodin, chevalier, seigneur de Velly, capitaine au régiment de monseigneur le duc de Valois, pris rue Culture Sainte-Catherine ». — Voy. MAIGRIN (Saint-), PETIT.

ANTONELLO DE MESSINE. ? — 1496?

On ne sait rien de positif sur cet artiste. Les biographes italiens ne sont point d'accord sur l'époque de sa mort, et ont connu par une tradition incertaine celle de sa naissance. On le fait naître en 1417, 1426 ou 1447, et on l'envoie de Messine, où il peignait déjà suivant les anciens procédés, à Bruges, auprès de Jean Van Eyck, apprendre l'art de peindre à l'huile. Qu'Antonello ait fait le voyage de Flandre pour s'instruire au maniement des couleurs préparées à l'huile, qu'il ait pris aux maîtres flamands un peu de leur style et de leur méthode, cela paraît certain; mais qu'il ait eu des leçons de J. Van Eyck, c'est impossible, s'il naquit en 1447. Jean de Bruges était mort en 1441, laissant son procédé à ses élèves, dont un, je ne sais lequel, initia le peintre de Messine à l'art nouveau. On connaît fort peu d'ouvrages d'Antonello; les biographes citent deux morceaux de lui: l'un signé *Antonellus Messaneus me fecit, 1474*, et l'autre, signé « *Antonius Messinensis*. » Ce dernier était dans la Salle des Dix à Venise, l'autre appartenait à un M. Martinengo de Venise. L'apparition d'une peinture à l'huile d'Antonello sera donc toujours un événement remarquable; aussi, lorsqu'au commencement de l'année 1865 fut ouvert au public le cabinet de feu M. Pourtalès, dont toutes les pièces merveilleuses allaient être vendues à l'enchère, l'émotion fut grande parmi les amateurs à la vue d'un portrait peint par Antonello de Messine, que les plus riches allaient

bientôt se disputer. La lutte fut vive, le 25 mars, et de surenchère en surenchère, le petit cadre fut adjugé au prix de 115,500 fr. On sut tout de suite que l'acquisition était faite par le représentant de l'Intendant des Musées impériaux, pour la collection du Louvre. Trois salves d'applaudissements éclatèrent alors, et le bruit se répandit bien vite dans Paris — dans le Paris des artistes et des curieux — que le Louvre allait montrer un Antonello admirable, dont le prix, si considérable qu'il fût, n'était pas trop élevé, surtout si on le comparait à celui qu'avait été payée une *Assomption* de Murillo, ouvrage relativement médiocre, et dont le Musée pouvait si bien se passer. L'Antonello fut placé tout de suite dans le grand salon du Louvre, qui est à notre Musée ce que la Tribune est au Musée des *Uffizi* à Florence. On le mit en pendant à l'admirable portrait d'Erasmus, par Holbein, et la foule assiéga bientôt le coin du salon où brille cette forte et précieuse peinture, dont l'éclat est merveilleux. Le personnage représenté par le maître de Messine n'est pas beau, sa figure a quelque chose de désagréable; on n'est donc point attiré vers lui par le charme de sa physionomie; mais le dessin est ferme et pur, le modelé est simple et savant tout à la fois, les détails sont fins sans manière, la lumière est large et s'épanouit d'autant mieux que tout ce qui entoure la tête est noir, et d'une opposition puissante sans dureté, qui donne une valeur incroyable à la partie éclairée de cet excellent morceau. Il est fâcheux que l'ombre de la joue et du menton ait noirci et n'ait plus la transparence qu'elle eut certainement dans sa nouveauté. Les artistes et les amateurs admirent en silence l'œuvre d'Antonello; le public regarde et s'étonne qu'un si petit ouvrage — la tête n'est pas en effet de grandeur naturelle — vaille tant d'argent. On entend répéter dans le groupe sans cesse renouvelé : « Cent quinze mille francs, un portrait pas plus grand que cela!... » Que diraient les bons gens, s'ils savaient que M. Pourtalès avait acheté, il y a quinze ans environ, ce tableau, au prix modeste de 4,800 francs? Il vaut, pour tout le monde, 18,000 fr. A cette vente de mars 1865, où furent faites tant de nobles folies, il serait monté à 50,000 fr. que cela eût médiocrement étonné les amateurs; mais 115,000 francs! Enfin, notre musée n'avait point d'Antonello, il en a un, un beau, très-beau; si le sacrifice est considérable, on a du moins de quoi se consoler dans l'examen détaillé de ce précieux objet, qui provient du cabinet Martinengo de Venise, si j'en crois le renseignement qui m'a été obligeamment donné par un amateur distingué, M. Costantini.

1. APOTHICAIRES.

La communauté des Apothicaires fut longtemps réunie à celle des Epiciers, et je vois dans les anciens actes de l'état civil, rédigés par le clergé des paroisses de Paris, bon nombre d'epiciers qualifiés : « Epiciers et Apothicaires ». — Les Pharmaciens d'armée avaient un titre que je trouve écrit dans l'acte d'inhumation de « François Gaby, Apothicaire des camps et armées du Roy », décédé le lundi, 11 janvier 1677, âgé de quarante-deux ans, et enterré le 13, à Saint-Germain l'Auxerrois. — L'artillerie avait ses Apothicaires comme tous les corps; les châteaux royaux avaient aussi les leurs. Dans le manuscrit Clairambault 558 (Bibl. Imp.), je lis ce brevet : « Aujourd'hui, 4^{er} mars 1691, le Roy es-

tant à Versailles, bien informé de la capacité et expérience que Fulcrant Fanières, Apothicaire (*sic*) de l'artillerie, s'est acquise dans la pharmacie, et de sa fidélité et affection au service de Sa Majesté, Elle luy a accordé et fait don de la charge d'Apothicaire de son chasteau de la Bastille, vacante par la démission de Guillaume Colomez..., etc. » — Le 1^{er} décembre 1677, « Marie Le Gagneux, âgée de soixante et dix-sept ans, veuve de feu François Baranjon, apothicaire et valet de chambre de Sa Majesté », fut inhumée à Saint-Germain l'Auxerrois. — Voy. BOMARE, CRÉBILLOX, EPICIERS, GUÉNAULT (Fr.), GOUTTES D'ANGLETERRE, VOLTAIRE.

2. APOTHICAIRES DU CORPS. 1656—1782.

« Le premier médecin d'Ogüi sentant combien cet homme était dangereux pour les médecins, s'unirait avec l'Apothicaire du corps pour envoyer Zadig chercher des basilides dans l'autre monde. » Les lecteurs actuels du *Zadig* de Voltaire peuvent être embarrassés par cette qualité d'*Apothicaire du corps*, que l'auteur donne au complice du premier médecin du seigneur Ogüi dans l'empoisonnement projeté de l'homme réputé par eux dangereux pour la médecine. Il est bon, je pense, de leur expliquer ce qu'était le fonctionnaire qui s'honorait de ce titre. Dans le service de santé de la Maison du Roi, de la Reine et de Monsieur, il y avait, outre les Apothicaires ordinaires de Leurs Majestés et de Son Altesse Royale, des Apothicaires du corps. Les premiers fournissaient les remèdes aux officiers des maisons royales; le privilège des autres était de préparer les drogues destinées aux personnes royales, d'administrer eux-mêmes à ces augustes malades les remèdes prescrits par le premier médecin, et par exemple les clystères, quand la Reine, le Roi ou Monsieur n'employaient pas à cet office un serviteur plus intime. En 1656, l'Apothicaire du corps de Louis XIV était un nommé « Girard Groignet »; c'est ce que m'apprend l'acte du baptême de « Marguerite Grou », inscrit à Saint-Nicolas des Champs, acte où figure comme marraine « Elisabeth Fournier, femme de Girard Groignet, Apothicaire du corps du Roi. » En 1683, l'Apothicaire du corps de Marie-Thérèse d'Autriche était un nommé Boudin. La Reine étant morte à Versailles, le vendredi 31 juillet 1683, Boudin eut le devoir de l'embaumer; c'était de son office. Je lis au registre des dépenses faites pour les menus plaisirs. — ceci a l'air d'une plaisanterie, et rien n'est plus sérieuse, — je lis : « Au sieur Boudin, apothicaire (*sic*) du corps de la Reine, la somme de six cens livres pour les embaumemens du corps de Sa Majesté. » (Arch. de l'Emp., E, 11, 374.) En 1782, l'office de premier apothicaire du corps du Roi appartenait à Antoine-Louis Brongniart. Je vois dans le registre de Saint-Severin que le jeudi 14 février 1782, ce fonctionnaire fit baptiser un fils, qu'on nomma André-Louis Brongniart, à son titre de Premier apothicaire du corps du Roi, joignant celui de « Démonstrateur de chymie au Jardin royal des plantes ». Il demeurait rue de la Harpe, et signait « A. L. Brongniart ».

Je trouve, dans le volume XII des *Uselles Archives de la guerre*, pièce n° 31, « un Éstat des liurées en argent accordées par le Roy, le 25 aoust 1615, à l'occasion de sa fête, où je vois que Souard, apothicaire de Monseigneur, frère unique du Roy, eut « pour les liurées ordinaires de luy et de ses gens,

la somme de quatorze cens LXV liv. III sols tournois. — *Voy.* BRONGNIART, QUENTIN.

ASPREMONT.

« Charles, comte d'Aspremont, seigneur de Soey, en Champagne. » M. Le Monnyer, notaire à Paris, garde un acte de ce gentilhomme, à la date du 13 février 1643.

« Jean d'Aspremont, seigneur de Vendy et ansires lieux, maître de camp d'un régiment de pied, pour le service de Sa Majesté », était mort antérieurement le 9 janvier 1639, comme on le voit par un acte que passa ce jour-là, chez un des prédécesseurs de M. Le Monnyer, « Innocente de Marillac, veuve de Jean d'Aspremont, baron de Vendy (*sic*), en Rochelois. » — *Voy.* MARILLAC.

« Marie-Louise d'Aspremont, douairière de Lorraine, épouse de Henry, comte de Mansfeld, Ambassadeur de Sa Majesté Impériale en Espagne », acte de cette dame passé le 17 juin 1684, et signé : « Marie-Louise, douairier de Lorraine, comtesse de Mansfeld. »

AQUIN (PHILIPPE = LOUIS-HENRY = PIERRE = ANTOINE = LOUIS D'). XVIII^e siècle.

Royer Bossy de Rabutin écrivait à sa belle-sœur, la marquise de Sévigné, le 22 avril 1672 : « Le petit Daquin est premier médecin ;

• La faveur l'a pu faire autant que le mérite. »

La marquise, dans une lettre à sa fille, parlant d'un Anglais, le chevalier Talbot, qui se mêlait de médecine, avait des remèdes secrets et s'était vanté de guérir le Dauphin et la Dauphine que les médecins de la cour laissaient souffrir et ne parvenaient point à tirer de peine, madame de Sévigné dit : « C'est dommage que Molière soit mort, il ferait une scène merveilleuse de Daquin, qui est engagé de n'avoir pas le bon remède, et de tous les autres médecins qui sont accablés par les expériences, par le succès et par les prophéties comme divines de ce petit homme. » Le petit homme » Talbot réussit à ce qu'il paraît ; il y avait engagé sa tête, et la marquise ne dit pas que le bourreau lui ait pris son enjeu. Quant au « petit Daquin » qui le malin comte de Rabutin fustigeait avec un vers de Corneille, il continua à remplir sa charge, et les premiers moments passés, on ne parla plus du chevalier anglais qui avait fait tant de bruit pendant un mois environ. Le savant et regrettable éditeur des Lettres de madame de Sévigné (1823), l'excellent M. Monmerqué (mort au mois de février 1860, rue Saint-Louis, au Marais, âgé de 70 (?) ans), sut que d'Aquin remplaça, comme premier médecin, Vallot, mort le 9 avril 1672, mais c'est tout ce qu'il en avait appris. Je suis un peu plus avancé, quant à moi, bien que mes recherches n'aient pas été toutes couronnées du succès que j'en avais espéré. Le premier médecin du Roy, nommé par lettres du 18 avril 1672, s'appelait Antoine d'Aquin. Il était fils d'un médecin du Roi nommé Louis-Henri d'Aquin, qui avait épousé « Claire Loppès. » Ce L. H. d'Aquin était dans le service médical du Roi, au moins depuis l'année 1644. A cette époque, je le vois parmi les médecins qui n'avaient pas de quartier ; je le vois, avant 1657, un des médecins par quartier de Louis XIV, ayant sa charge à survivance avec Antoine son fils. (Bibl. Imp. Ms. St-Magloire, n° 74.) Il avait été attaché au service particulier de la Reine mère de

Louis XIII. Sur un Etat des officiers de la feue reine Marie de Médicis, il est porté pour la somme de 200 livres. (Arch. de l'Emp., Z. 1342). En 1650, il était parmi les médecins spagiriens. Ces chimistes — ou alchimistes? — étaient alors au nombre de quatre : « Pierre Yvelin, Tobie Bloire, Henry d'Aquin et Antoine Vallot », celui-là même qui devint premier médecin du Roi, successeur, si je ne me trompe, de Bouvart, qui avait rempli longtemps cette charge importante.

Un croquis généalogique, conservé au département des Manuscrits de la Bibliothèque impériale (*Boîtes du St-Esprit*), dit de Louis-Henry d'Aquin que, né en 1600 à Avignon, il fut savant en hébreu et dans les langues orientales, et qu'il a laissé des ouvrages. Le généalogiste lui donne trois fils issus de son mariage avec Claire Loppès : 1° Antoine, premier médecin ; 2° Luc, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis de Fréjus, indigne sujet, exilé en 1693, « qui remit son évêché à son neveu en 1698 ; » 3° Thomas d'Aquin, né en 1673, qui fut « doyen de Saint-Thomas du Louvre, abbé de Saint-Laurent les Cosnes et mourut en 1725, âgé de 52 ans. » Ce document est inexact et incomplet ; un autre croquis généalogique dit que « Louis-Henry d'Aquin, médecin ordinaire du Roy, intendant de la maison de madame la Dauphine, fut aubli par lettres de novembre 1659 ; qu'il épousa Claire Lope (*sic*) morte en août 1692, et qu'il eut d'elle : 1° X... mariée à X... Carré ; 2° Pierre d'Aquin, médecin de la Faculté de médecine de Paris, ci-devant médecin du Roy (1695) ; 3° Antoine d'Aquin, seigneur et comte de Jouy, conseiller et premier médecin du Roy, au lieu et place de feu M. Vallot, par lettres du 18 avril 1672 ; mort en 1696 ; marié à Saint-Germain l'Auxerrois le 24 octobre 1656 ; sa femme, morte en juin 1698, nièce de feu M. Vallot, premier médecin du Roy ; 4° Luc d'Aquin, chanoine de Saint-Etienne de Toul, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1678, puis de Fréjus en 1680 ; se démit en 1697 en faveur de son neveu, et mourut le 2 mars 1718, âgé de 77 ans ; 5° Louis, chanoine de Saint-Thomas du Louvre en 1669, et doyen le 2 janvier 1691. » Cette liste des enfants de L. H. Daquin, plus complète que la première, ne l'est pas tout à fait. On a vu que si le premier croquis généalogique donne trois enfants à Claire Loppès, le second lui en donne cinq, elle en eut réellement sept : « Charles, Françoise, Pierre, Antoine, Luc, Louis-Thomas et Marie-Marguerite. »

Louis-Henry d'Aquin demeurait rue Saint-Thomas du Louvre, lorsque le 20 février 1627 il fit porter à Saint-Germain l'Auxerrois un garçon qui fut nommé Charles, ayant pour marraine « Anne d'Aquin, fille de Philippe d'Aquin, professeur du Roy en la langue sainte. » Nous verrons tout à l'heure ce Philippe d'Aquin, père de Louis-Henry et d'Anne. De 1627 à 1631, L. H. d'Aquin n'eut point d'enfant, mais le 13 janvier 1631, il eut une fille qu'on nomma Françoise. Je n'ai pu trouver les baptisaires des autres enfants de L. H. d'Aquin, qui naquirent ailleurs qu'au quartier des Tuileries. Françoise d'Aquin donna sa main, le 30 novembre 1652, à « Nicolas Carré, conseiller du Roy, lieutenant général en la vicomté de Rouen. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Marie-Marguerite d'Aquin épousa, le 10 août 1660, à Saint-Germain, « noble homme M^e Claude Du Fresnois, conseiller et médecin du Roy, fils de feu Didier Du Fresnois, bourgeois de Paris, et de feue

Marguerite Guillemin » (une parente peut-être du médecin de ce nom.) Les deux époux demeuraient rue Saint-Thomas du Louvre, chez L.-Henry d'Aquin.

Pierre d'Aquin dont je dois parler avant de m'occuper d'Antoine, se maria le 17 juin 1670, à Saint-Germain l'Auxerrois; il épousa « Marie-Gabrielle de Ruyan, aagée d'environ quinze ans, fille de messire Charles de Ruyan, escuyer, sieur Du Laurier, conseiller du Roy et trésorier de l'extraordinaire des guerres, » demeurant rue Saint-Thomas du Louvre, voisin par conséquent de d'Aquin. L'acte que j'ai sous les yeux dit : « Messire Pierre Daquin (*sic*), aagé d'environ vingt ans et escuyer. » Vingt ans est un lapsus évident de la plume du vicaire rédacteur. Pierre put venir au monde en 1628, car Claude était le premier né du mariage de leur père, et alors il devait avoir quarante-deux ans environ. Les signataires de l'acte du 17 juin 1670 furent : « Louis-Henry d'Aquin, Antoine d'Aquin, premier médecin de la Reine (François Guénault qui avait possédé cette charge était mort depuis 1667); Luc d'Aquin, Louis Thomas d'Aquin, Nicolas Carré et Claude du Fresne. Les signatures des d'Aquin diffèrent par l'orthographe, Pierre signe : « Daquin (*sic*), comme font Antoine et Louis-Thomas; L.-Henry et Luc signent : « Lonis-Henry d'Aquin et d'Aquin (*sic*). Cette dernière orthographe qui était la bonne, mais contre laquelle prévalut l'autre, sera justifiée tout à l'heure. Pierre d'Aquin se démit de sa charge vers 1693, la même année que son frère Antoine quitta la sienne. Louis XIV, content de ses services, voulut lui donner une preuve de son estime; le 9 novembre 1693, ayant appris que Pierre d'Aquin était « dans le dessein de se retirer, » il lui permit de se démettre de son emploi « en faveur d'une personne qui serait agréable à Sa Majesté, et d'en tirer la récompense dont ils conviendraient, c'est-à-dire de la céder moyennant finance; et lui accorda une pension de 1,500 livres en même temps qu'il en donnait une « à » la dame Daquin, sa femme. » (Bibl. Imp. Ms Clairambault, n° 560, p. 773.) Je ne sais plus rien de Pierre d'Aquin.

Quant à Antoine, s'il faut en croire un des généalogistes dont j'ai mentionné le croquis, il fut « destitué en 1698, pour ses importunités et son

Si Louis XIV fut mécontent de son premier médecin, au point de l'éloigner en 1693, il l'aimait assez en 1690 pour lui donner, le 27 octobre, douze cents livres, provenant des gages du feu sieur Bonneau, médecin servant par quartier. » (Ms. Clairambault, n° 557, p. 549.) — « Le mardy, vingt-quatrième octobre 1656, noble homme Antoine Daquin, escuyer, médecin ordinaire du Roy, fils de h. h. Louis Henry Daquin, aussy conseiller du Roy et médecin ordinaire de Sa Majesté, et de damoiselle Claire Lotte (*sic* p^r Lopez), rue Saint-Thomas du Louvre » épousa « damoiselle Marguerite Genevieve Gayaut, fille de feu noble homme Nicolas Gayaut, vivant escuyer, sieur de Meneu-

insolence. » 1698 est une mauvaise date; c'est 1693 qu'il fallait dire. Jean Crescent Fagon, on le verra plus loin, lui succéda cette année-là; il n'y a à cela aucun doute possible. Antoine d'Aquin fut-il en effet, cassé aux gages? Je ne saurais l'affirmer ou le nier; ce que je vois, c'est que le Roi ne fit pas pour lui ce qu'il fit pour Pierre. A propos des portraits d'Antoine d'Aquin, dont, par parenthèse, je n'ai pu voir qu'un seul, celui que H. Jans grava d'après l'original d'un artiste fort peu connu « F. Loire¹, » le père Lelong (Liste des portraits des François illustres) dit : « Aquin (Antoine d'), premier médecin du Roy, auparavant premier médecin de la Reine Marie-Thérèse d'Antriche, quitta la cour en 1693, et mourut à Vichy en 1695, âgé de 69 ans. » Le père Lelong, qui imprimait son livre du vivant des fils d'Antoine d'Aquin, était obligé à des ménagements dont je suis dispensé; il supposa poliment qu'Antoine quitta volontiers la cour, qui, à ce qu'il paraît, le quitta bien et dûment; passe pour cela, mais il donna deux chiffres erronés 1695 et 69. Antoine d'Aquin mourut en 1696, et ce ne fut certainement pas à l'âge de soixante-neuf ans. M. le maire de Vichy à qui j'ai demandé l'acte d'inhumation de A. d'Aquin, a eu l'obligeance de m'envoyer l'extrait suivant, le 26 mars 1860 : « Le dix-huitième may 1696, a esté inhumé par moy, curé sousigné, dans l'Eglise de Saint-Blaise de Vichy, le sieur Antoine d'Aquin, cy devant premier médecin du Roy, lequel est décédé le 17 dudit mois étant en la maison de M. Douet, après avoir receu tous les sacrements de l'Eglise. Ont esté présents à la sépulture Anthoine d'Aquin, cheualier, seigneur de Châteaurenard; MM. Gravier et Reignand, com^{miss}es (communalistes) de Vichy, et Claude Girand, vicaire qui s'est sousigné avecq moy : Giraud, vicaire, et Mareschal, curé de Vichy. » On voit que, dans cet acte, l'âge du défunt n'est pas mentionné; si Antoine d'Aquin avait eu 69 ans en 1696, il serait né en 1627, or, nous savons que Charles d'Aquin naquit en 1627; et que Pierre, frère de Charles et d'Antoine, ne put venir au monde avant 1628. Si Antoine vint en 1629, et il ne put voir le jour plus tôt, il avait, en 1693, 64 ans environ. — Signature d'Ant. d'Aquin :

tier, Saint-Vincent et la Sablonière, conseiller du Roy et preuost Royal de la ville et comté de Clairmont (*sic*) en Beauvoisis, et de d^{me} Radegone de la Granche, rue Matignon, en presence dudit noble homme Louis-Henry d'Aquin, de ladite Claire Lotte, de noble homme Nicolas Carré, lieutenant général de la vicomté de Rouen, beau-frère du marié; de ladite dame Marguerite-Genevieve Gayaut, de messire Antoine Vallot, conseiller du Roy en ses con-

¹ Je ne sais rien de cet artiste, sinon qu'il se nommait « François de Loire. » Je vois qu'il épousa « Françoise Tessée » dont il eut, le 5 novembre 1682, une fille qui, le 8, fut nommée Marie-Anne par « Marie-Anne Lefèvre, femme de Pierre Lemaire, peintre. »

seils, et premier médecin de Sa Majesté, oncle de la mariée, etc. » L'acte que j'ai sous les yeux est signé : d'Acquin (par Antoine), de la Granche, M. Gayant, Clere Lotte (*sic*), Vallot, d'Acquin (c'est L.-Henry) etc. Pas un des frères du marié ne figure parmi les témoins de ce mariage, d'où sortirent huit enfants, baptisés à Saint-André des Ares, A. d'Acquin s'étant établi au faubourg Saint-Germain. Voici la liste de sept de ces enfants : 1^o 7 novembre 1657, *Antoine*, tenu par Antoine Vallot, conseiller et premier médecin du Roy, et par Claire Loppéz; l'enfant était né le 29 octobre; 2^o 15 septembre 1658, *Nicolas*, tenu par Louis-Henry d'Acquin et par Radegonde de la Granche, veuve de feu Nicolas Gayant, prévôt de la vicomté de Clermont; Nicolas était né le 11 septembre; 3^o 20 septembre 1659, *Louise-Elisabeth*, ayant pour parrain Luc d'Acquin, chanoine en l'église cathédrale de Thou (*sic* pour Thoul), et pour marraine, Isabelle Vallot, fille de messire Antoine Vallot; 4^o 8 juin 1661, *Jacques*, tenu par Louis de Belingant (*sic* pour Beringhen) (il est nommé treize fois « Bellingant » dans le *Journal* de M. le cardinal duc de Richelieu), fils de M. le premier écuyer. Antoine d'Acquin est dit dans ce baptistaire « médecin ordinaire du Roi et de la Reine; 5^o 23 juillet 1662, *Marie-Thérèse*, tenue par Madeleine Anselin, femme de chambre de la Reine, et fille de madame la nourrice du Roy; 6^o 23 août 1663, *Claire-Françoise*, que tirent sur les fonts de Saint-André des Ares, Claude Dufresne, conseiller, médecin ordinaire du Roy, et Catherine d'Acquin, femme de M. Nicolas Carré, conseiller secrétaire du Roy; 7^o 26 février 1666, *Louis*, qui fut baptisé le 11 novembre 1669, ayant pour parrain « Louis de Bourbon, premier prince du sang, premier pair et grand maître de France » (le grand Condé), et « Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de France ». Ce fut ce Louis d'Acquin qui, jeune, devint évêque de Séez. Dans l'acte du baptême de Louis, Antoine d'Acquin est dit conseiller du Roy et premier médecin de la Reine. Outre ces sept enfants dont j'ai connu les baptisaires, Antoine eut une fille, *Marie-Angélique*, qui, le 24 juillet 1686, épousa à l'église de Notre-Dame d'Auteuil, Louis Rollin Rouillé, conseiller au Parlement, à Metz (Reg. d'Auteuil).

Je ne sais quand moururent Louis-Henry et Pierre d'Acquin. Je n'ai pu trouver leurs actes mortuaires. En 1697, au moment de la réformation de la noblesse, quatre d'Acquin se présentèrent aux Commissaires, à Paris, pour se faire maintenir et pour faire vérifier leurs armes : « Luc d'Acquin, évêque de Fréjus; Pierre-Antoine d'Acquin, prévôt d'Aulps; Louis-Thomas d'Acquin, doyen de Saint-Thomas du Louvre; Marie-Angélique d'Acquin, femme du maître des requêtes Louis Rollin Rouillé. « Tous portaient les armes qu'on voit gravées au bas du portrait d'Antoine d'Acquin : « Bandé d'or et de gueules de six pièces, et un chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or. »

On vient de voir ce que les documents d'une authenticité qui ne saurait être contestée m'ont fait connaître des d'Acquin; voyons ce qu'en a dit un

chroniqueur méchant qu'on s'est habitué à regarder comme un journaliste bien renseigné, comme un loyal critique, et qui n'est souvent rien moins que cela. Dans une lettre du 21 janvier 1654, Guy Patin dit, en parlant de M. de Montmor, le maître des requêtes, qui avait quitté Moreau, dont les services en tant que médecin ne l'agréaient plus : « Il avait pris un pauvre eucere, race de juif, nommé A. d'Acquin, qui est un grand charlatan, et qui avoit autrefois suivi la reine mère. Il l'a pareillement quitté avec grande raison. C'est un médecin de la cour qui est véritablement court de science, mais riche en fourberies chimiques et pharmaceutiques. » Dans une lettre du 24 avril 1657, on lit : « D'Acquin est un médecin par quartier, fils d'un juif d'Avignon, qui servit de faux témoin au procès de la marquise d'Ancres. Celui-ci était garçon apothicaire de la feue reine. » Le 8 juin 1657, Guy Patin écrivait à son correspondant : « Je suis bien aise que M. Guillemain ait réussi à Turin. Je ne doute pas qu'il ne soit un autre homme que A. d'Acquin, qui, de soi, n'est qu'un juif déguisé, et un garçon apothicaire revêtu d'un manteau de pauvre avec lequel Valot tâche de le faire passer pour médecin. » En tout ceci, il y a une confusion qui prouve que Guy Patin connaissait assez mal les d'Acquin; elle doit mettre le lecteur en garde contre ses assertions en ce qui les concerne. A. (c'est-à-dire Antoine) d'Acquin était fils de Louis-Henry d'Acquin, ainsi qu'on l'a vu. Or, le d'Acquin qui avait suivi la Reine mère en exil et que Patin appelle avec le ton du mépris le « garçon apothicaire de la feue Reine », c'était ce Louis-Henry que Marie de Médicis avait eu comme son médecin spagirique. Celui-ci était, en effet, fils d'un juif d'Avignon; mais il était converti dès 1610. Antoine ne fut jamais juif. Louis-Henry d'Acquin était-il ce « juif déguisé » dont parle M. Patin? Je l'ignore; « on ne voit pas les cœurs! » Il était pauvre apparemment et « revêtu d'un méchant manteau »; mais sa misère, si misère il y avait réellement, et si le manteau était aussi râpé que le disait l'auteur des Lettres, s'expliquait assez par la nécessité d'élever une nombreuse famille. Lui reprocher cette misère, c'était tomber dans le même excès où tomba Boileau quand il montra François Colletet « crotté jusqu'à l'échine, allant « chercher son dîner de cuisine en cuisine. » Les satiriques sont ordinairement injustes, et souvent odieux. Guy Patin n'aimait pas L. H. Daquin, — qu'il ne connaissait pas bien d'ailleurs, — et cela surtout parce que d'Acquin recommandait l'émétique, la Poudre des jésuites et l'Opium, trois choses qui avaient en horreur le très-spirituel, mais très-passionné docteur Patin, qui sur le laudanum, le quinquina et l'émétique, eut la visée aussi juste que madame de Sévigné sur le café¹. Déniez-vous des gens d'esprit pour ce qui est de l'avenir de certaines découvertes, pour l'importance de certaines innovations. Mon charmant ami Charles Nodier ne fit-il pas une brochure contre le gaz hydrogène appliqué à l'éclairage des villes, et ne prédit-il pas que la raison l'éteindrait? Nous entendons tous les jours des gens

¹ Il (M. de Montmor) n'est pas encore détrompé sur l'antimoine, qui est, ici, fort déchu et décrié.... Sa femme est aussi pour la poudre aux jésuites. (On sait que c'était le nom donné au quinquina, pour rappeler ses importateurs) de laquelle je n'ai vu dans Paris aucun bon effet... Lettre de G. Patin, 30 janvier 1654, à propos de d'Acquin substitué à Moreau, et déjà quitté par M. de Montmor.

¹ Antoine Vallot avait succédé dans l'office de premier médecin du Roi à Charles Bouvart, mort, dit-on, en 1658. Bouvart est, entre tous les médecins que maltraita si fort Guy-Patin, un des plus malmenés; il le tenait pour dénot et calfact, d'ailleurs bon homme et peu sensé : *Caterum vir bonus et parum sanus.*

qui regrettent de bonne foi les vieux carrosses paralytiques que, par une antiphrase sérieuse on nomme Diligences, et qui maudissent les chemins de fer. Les chemins de fer et le gaz sont partout malgré leurs inconvénients, et partout la médecine emploie avec succès, mais prodromement, le quinquina, le sulfate de quinine, le landanum et l'antimoine.

Je viens à Philippe d'Aquin, le « professeur en la langue sainte », le père de Louis-Henry et d'Anne d'Aquin. Il est connu par plusieurs outrages, un desquels a justement pour sujet les éléments de la langue sainte. Cl. Pierre Goujet, dans ses intéressants Mémoires sur le Collège royal, raconte que Philippe d'Aquin, né à Carpentras dans la religion juive, devint Rabbín dans la ville d'Avignon, et que son penchant pour le christianisme le rendit non-seulement suspect, mais encore le fit haïr des Israélites d'Avignon qui, en 1610, le chassèrent de la synagogue et même de la ville. Rabbi Machochée, exilé, marié et père de famille, quitta Avignon et se réfugia dans le royaume de Naples. Là s'acheva sa conversion; ce fut à Aquino, patrie du grand Saint-Thomas qu'il abjura et reçut le baptême. Son parrain le nomma Philippes, et lui, pour garder apparemment le souvenir d'un acte qui avait changé sa vie, prit le nom de Philippes d'Aquin. Il vint à Paris, où, pour titre, il se mit à enseigner l'hébreu. Il était encore « professeur en la langue sainte » donnant des leçons aux particuliers en 1626; en 1627, il était professeur et lecteur du Roy en langue hébraïque, au collège royal. L'abbé Goujet allègue une mention d'un des mémoires de la cour des comptes qui, sous l'année 1629, qualifie Philippe d'Aquin comme je viens de le faire. Philippe mourut, dit Goujet, vers 1650. Il est plus que probable que Louis-Henry et Anne d'Aquin furent baptisés en même temps que leur père.

Je ne connais aucun portrait de Philippe d'Aquin, point non plus de Henry et de Pierre. H. Jans ou Janssens a fait un portrait d'Ant. d'Aquin; Etienne Gautrel en grava un de Louis d'Aquin qui fut évêché de Fréjus après son oncle Luc, et qui fut transféré bientôt après au siège de Seez; « *Ludovicus d'Aquin, episcopus Sagjensis* », dit le portrait de Gautrel, qui est malheureusement sans date, mais qui est postérieur au 1^{er} novembre 1698, date du jour où l'évêché de Fréjus devint évêché de Seez. Gautrel l'a représenté jeune encore; le père Lelong dit qu'il mourut en 1710, âgé de 43 ans. Nous avons vu qu'il était né le 26 janvier 1666. — Voy. CHIRACIEN VISITEUR, FAGON (Félix), GANTREL, CHEVAULT, JANSSENS (H.), NOIRICES, PATIN, VALLOY.

ARBALESTES. — Voy. ARCS.

ARBRES DE LA LIBERTÉ. 1799.

On plantait encore des arbres de la liberté en 1799. Voici à cet égard une dépêche du ministre de la marine, Eustache de Bruix, au Commandant des armes et à l'Ordonnateur de Toulon, le 24 nivôse au vu (13 janvier 1799) : « Je n'ai qu'un moment pour vous adresser, citoyen, le programme des cérémonies qui seront exécutées à Paris le 2 pluviôse (21 janvier), pour célébrer l'anniversaire de la juste punition (*juste* fut ajouté de la main du ministre) du dernier Roi des Français. Vous verrez que les autorités, après s'être réunies pour la cérémonie, devront procéder ensuite, séparément, à la signature, sur leurs registres, du serment prêté par leurs membres, à la réception de celui de leurs

subordonnés et à la Plantation d'Arbres de la Liberté. Il conviendra en conséquence que vous rassembliez les officiers civils et militaires, et que, vous conformant à ce qui sera exécuté à Paris, vous fassiez planter, le 2 pluviôse, un Arbre de la Liberté dans l'intérieur du port... etc. »

ARC (GEORGES D').

1657—78.

Voy. STRAS.

ARC DE MARGUERITE D'AUTRICHE. 1485.

Le 25 août 1485, furent payés à Adam Davivier, trente-cinq sols tournois pour un « petit arc d'if » qu'il avait fait pour cette enfant, alors la fiancée du Roi Charles VIII. (Argenterie de la Reine, 1484-85; Arch. de l'Emp. KK. 80, fol. 82.)

ARC DE TRIOMPHE DU CARROUSEL.

Voy. CHEVAUX DE VENISE.

ARCEMALLE (JEHAN), fou des Rois Philippe VI, Jean le Bon, Charles V et Charles VI. — Voy. FOUS.

ARCHAMBAULT (JEAN-BAPTISTE) ? — 1634.

Feu M. Magnin, dans sa piquante *Histoire des marionnettes*, dit, chap. vi : « Les succès des deux Brioché ont été éclatants et fructueux, et leur ont suscité de nombreuses et redoutables concurrences. Je vais faire connaître les plus célèbres de leurs rivaux... En 1668, Archambault, Jérôme, Arthur et Nicolas Féron, danseurs de corde, associés et directeurs de marionnettes, obtinrent du lieutenant de police l'autorisation de construire une loge au jeu de paume du nommé Cericilly, à l'enseigne de *la Fleur de lys* ¹. On cite encore un autre privilège semblable accordé à François Bodinière. » Je n'ai pu rien trouver sur Bodinière, Féron, Arthur et Jérôme. J'ai été plus heureux en ce qui touche à Jean-Baptiste Archambault. J'ai rencontré celui-ci en suivant les Brioché dans leur longue vie, au bas du pont Neuf. Je n'ai rien découvert sur la naissance de Jean-Baptiste Archambault; je le vois pour la première fois en 1663 établi sur le territoire de Saint-André des Arcs, où vivaient deux autres Archambault, l'un perruquier, l'autre procureur, étrangers l'un à l'autre, et tous deux étrangers à notre Jean-Baptiste. Celui-ci était « opérateur », c'est-à-dire qu'il vendait quelque spécifique sur des tréteaux où se jouaient des scènes comiques faites pour attirer l'acheteur. Faisait-il une guerre de concurrent à Brioché, sur le pont où s'ébattaient les opérateurs, les charlatans, les bateleurs, toute cette famille d'amuse-nigauds qu'on nomme aujourd'hui du nom commun de banquistes? était-il un des sujets de la troupe de Brioché qui n'avait pas que des acteurs de bois? je n'ai pu l'apprendre; ce que j'ai su, c'est qu'Archambault, marié avant 1662, devint veuf, et que Pierre Datelin, le premier des Brioché, lui permit d'aspirer à la main de sa fille, « le digne objet des vœux de toute la Bohême. » Marguerite Datelin était veuve; elle avait perdu un premier mari « Pierre Chupin, fourrier du prince de Condé ». Jean-Baptiste Archambault sut plaire à madame Chupin, et le 17 septembre 1663 il la conduisit à l'autel de Saint-André des Arcs, où fut béni leur union, en présence de

¹ Ce Cericilly demeurait au faubourg Saint-Germain. Je vois que, le 22 février 1645, il fit baptiser, à Saint-Sulpice, Marguerite, dite dans son baptême « fille de Pierre Cericilly, maître racquetier et palmier, et de Jeanne Cotain sa femme. » Le parrain de Marguerite fut son grand-père maternel « Pierre Cotain, maître racquetier et palmier. »

« Pierre Datelin, Anne Prevost, François et Jean Datelin et quelques autres. » Marguerite avait alors vingt-quatre ans, de la beauté peut-être, mais assurément une constitution robuste, et de la raison dans sa conduite, car elle donna à son époux huit enfants sans se hâter, en seize ans, c'est-à-dire avant d'avoir accompli sa quarantième année.

Nommons les fruits des longues amours de Marguerite Datelin et de Jean-Baptiste Archambault. Peut-être que dans les nombreux Archambault qui vivent à Paris quelques-uns seront bien aises de retrouver le tronc dont ils sont les branches florissantes : 1^o *Catherine*, 21 avril 1664; parrain, François 1^{er} Datelin; marraine, Catherine le Comte, femme de Jean Datelin. Dans le baptistaire de Catherine, Jean-Baptiste Archambault est dit : « Joueur des menus plaisirs du Roy » comme ses beaux-frères; 2^o *Marguerite-Lucrèce*, 7 mars 1666; 3^o *Jean-Baptiste*, 2 mai 1667. Cet enfant baptisé seulement le 27 mai. Le baptistaire de Jean-Baptiste qualifie Archambault : « opérateur du Roy »; 4^o un second *Jean-Baptiste*, 16 décembre 1669, baptisé le 2 janvier 1670; parrain « Fery Moisy, opérateur du Roy ». Archambault est dit dans le baptistaire de cet enfant : « ingénieur du Roy. » Archambault était-il un peu artificier? Avait-il inventé, pour le théâtre des marionnettes de la cour, quelque ingénieux système de décoration, ou quelque mécanique appliquée aux pompées de bois elles-mêmes? Je ne sais; 5^o *Antoine*, 29 février 1672; marraine, Jeanne Datelin, cousine de l'enfant, et fille du Brioché deuxième, François premier Datelin. Le 4 mars 1672, au baptême d'Antoine, Archambault déclara « ne savoir signer »; un ingénieur du Roy! Il sut signer plus tard. 6^o *Brice*, 16 novembre 1673; 7^o *Jeanne*, 21 février 1678; marraine « Jeanne Godefroy, femme de Maurice Fondrebé (*sic*), joueur des menus plaisirs de Sa Majesté ». Moritz von der Becq était danseur de corde et un illustre de son métier; 8^o *Louise*, tenue sur les fonts de Saint-André, le 9 janvier 1680, par « Louise Perrin, femme de Florentin Damoisellet, peintre. »

De ces huit enfants, Archambault en perdit trois avant l'année 1681 : « Jean-Baptiste, le 1^{er} décembre 1672; Brice, le 22 juillet 1675 (ces deux-là moururent au logis de la rue Dauphine, où demeuraient leur père depuis son mariage); enfin Louise, dix mois et dix jours après sa naissance, c'est-à-dire le 19 novembre 1680. Elle décéda rue de Nevers, où mourut aussi son père, le 9 mars 1684, comme je l'apprends par l'acte suivant, inscrit à Saint-André des Arcs : « Le samedi onzième jour de mars mil six cent quatre-vingt-quatre, fut inhumé dans le cimetière Jean-Baptiste Archambault, vivant joueur des menus plaisirs du Roy, décédé en sa maison rue de Nevers, le neuvième dudit mois, présents Claude Lesgu, maistre potier d'étain, neveu du défunt, et Pierre Cailien, marchand de vin. » Ainsi, le joueur de marionnettes Archambault mourut quatre ans après Brioché deuxième son beau-frère, d'heureuse mémoire. Quant à sa femme, je ne sais quelle fut sa destinée. Elle quitta la paroisse Saint-André, comme toutes Datelin; mais où alla-t-elle pleurer Archambault? c'est ce que mes recherches n'ont pu me faire connaître. — Voy. BECK (von der), DAMOISELLET, DATELIN.

ARCHERS DU CORPS ET DE LA GARDE DU ROI LOUIS XI.

Louis XI avait, pour sa garde, une compagnie,

composée de cent quatre archers, commandée par un capitaine. De ces cent quatre hommes, vingt-cinq étaient spécialement « archers du corps du Roy » faisant le service dans les appartements de l'hôtel, autour de la litière et du cheval de bataille de Sa Majesté. Les soixante-dix-sept autres archers étaient dits « les archers de la garde »; ils faisaient le service autour de l'hôtel et du camp du Roi; ils formaient aussi un petit corps qui se battait comme toutes les troupes à cheval. Le costume des cent quatre archers consistait en jaquettes de drap aux trois couleurs du Roy (Rouge, Blanc et Vert, qui étaient celles des rois Charles VI et Charles VII), couvertes sur les « sartaillies et sur tout le drap » de paillettes, « bossettes et boutons d'argent blanc ». Sur leur jaquette les archers du corps avaient des couronnes d'argent doré; les autres des couronnes d'argent blanc. La « jaquette des archers se portait » à cheval, sur les brigandines. Le capitaine des cent quatre archers était un certain Guillaume Stuger, qui portait une « jaquette aux trois couleurs, sans manches, à la devise du Roi » (un saint Michel terrassant le démon). Sur la salade (espèce de casque), le capitaine portait « un plumail, fait en façon de crête, de douze plumes des couleurs dudit sire, Rouge, Blanc et Vert, les unes costiez (?) de fil d'or et les autres de fil d'argent, et garnies de paillettes et de branlants d'orfèvrerie dorée et blanche, et frangées de fil d'or et de soie desdites couleurs. » (Comptes de l'écurie du Roy, 1463-65, fol. 99 v^o, 102, 103 et 108, Arch. de l'Emp.) — Voy. COULEURS DE LOUIS XI.

ARCHERS ÉCOSSAIS.

1487.

Voy. GARDES DU ROI CHARLES VIII.

ARCHERS, ARQUEBUSIERS.

Louis etc., à nostre très-cher et bien-ami cousin, le duc d'Estrées, pair de France, gouverneur et nostre lieutenant général en l'isle de France, nostre très-cher et bien-ami cousin, le marquis de Humières, mareschal de France, grand maistre et capitaine général de l'artillerie de France, gouverneur et nostre lieutenant général en Flandres, gouverneur particulier des villes et citadelles de Lille et des ville et château de Compiègne, ou en son absence, à celui qui commande es dites ville et château de Compiègne, salut. Nos chers et bien-amez les capitaines et chevaliers de la compagnie des Archers de nostre dite ville de Compiègne, nous ont très-humblement fait remonstrer, que les officiers et chevaliers des autres compagnies de nos provinces de l'Isle de France, Picardie, Champagne, Brie, Normandie et autres, assemblés au Prix général tenu en nostre ville de Ham au mois de juillet 1686, auroient choisy les exposans pour, sous nostre bon plaisir, rendre le Prix général en la présente année 1688, en nostre dite ville de Compiègne, et y convoquer et assembler les compagnies des provinces susdites, en la manière accoutumée, ce qu'ils ne peuvent faire sans nostre permission, nous suppliant très-humblement de leur accorder nos lettres à ce nécessaires: A ces causes, désirons que nos sujets continuent pendant la paix l'exercice des armes, pour les rendre plus capables de nous servir, et voulant faiblement traiter la compagnie desdits Archers, Nous avons permis et permettons, par les présentes signées de nostre main, au dits capitaine et chevaliers de la compagnie des archers de Compiègne de rendre ledit Prix général en nostre dite ville de Compiègne, en la présente année, et pour

cet effet convoquer, assembler et recevoir les chevaliers et compagnies d'arquebusiers qu'ils auroient, lesquels y pourront aller, séjourner, et retourner, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement, à la charge de garder par eux les ordonnances, qu'il ne s'y commettra aucun désordre et qu'il ne s'y passera aucune chose préjudiciable à nostre service. Si nous vous mandons, etc. Car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le 20^e jour de juin de l'an de grâce 1688 et de nostre règne le 46^e. (Bibl. Imp., minutes d'expéditions du Secrétaire d'État ayant le département de la Maison du Roy; Ms. Clairambault, vol. 556, pièce 594.)

ARCHEVESQUE (JULIEN L.). 1659.

Maître peintre qui avoit épousé « Barbe Bourgeois » et qui demeurait rue Michel le Comte. Je vois que, le 4 février 1659, il fit baptiser, à Saint-Nicolas des Champs, « Foy, une fille née à veille » qui eut pour marraine « Foy Panier, femme de Jean Butel, peintre, rue Saint-Jacques ». Je n'ai pas trouvé dans les registres de Saint-Nicolas la naissance de Barbe l'Archevesque, qui me semble être la fille de Julien et qui fut femme de Louis Boulgoue. — *Foy*. BULGOUÉ.

ARCHITECTES. — *Foy*. BIARD, BERNIX, LE BLOND, BLONDEL, BOYARD (Jehan), BROUSSE (de), BOURLET (dans l'article HIRE (la)), BRUAND, BULLAND, CARTAUD, CERCEAU (du), CHAGRIN, CHARMOIS (Charles), CHERETTE, COURTONE, DAVID (J. L.), ERRARD (Charles), FONTAINE, GIRARD, HIRE (la), LESCOOT (Pierre), LE MERCIER (Jac.), LE MET (Pierre), LE VAL, L'ORME (Philibert de), MARSY, NOBLET (Michel), OPPENOUDT, ORBAY, POLYE, SOIFFLOT.

ARCS ET ARBALETES. 1478-90.

« A Guillaume Dujardin, tapissier dud. seign^r (le Roi Louis XI) la somme de 75 liur. 1¹/₂ s. tourn. . . . pour douze Arcs à jaletz où il y auoit à chascun vng fer ou milieu, que led. seigneur luy auoit fait achepter, à la raison de 6¹/₂ s. 11 d. tourn. la pièce. . . . Item pour six Arbalestes d'acier à jaletz, les polies à les bander, cordes, et autres choses à ce nécessaires, à la raison de cent solz tourn. la pièce. . . . Item pour deux moles (moules de bois) à faire jaletz. . . . et pour quatre millierz jaletz à tirer desd. arcs et arbalestes. » (Argenterie du Roy, 1478-81; Arch. de l'Emp. KK, 6¹/₂, fol. 34.) — « Pour vng elou et crochet de fer à pendre à sa scinture *sic* » (du Roi Charles VIII) « pour seruir à y porter l'une des Arbalestes. » Comptes des menus plaisirs de Charles VIII, 1490-91, fol. 66. (Arch. de l'Emp., KK, 76.) — « A Robert Gaultier la somme de LXVI solz vi deniers. . . pour vn guyndas et vne paire de tables qu'il a acheptez pour seruir à bander les arbalestes dud. seign^r (fol. 34 v^o.) — Un carequaz (carquois), trosse à mettre les traits de ses arbalestes. »

ARDAGH (UN ÈVÈQUE D'). — *Foy*. FALLON.

ARGENVILLE (v'). — *Foy*. DEZALLIER.

ARGENSON (DE VOYER DE PAULMY D'). 1632-94.

Le 1^{er} août 1649, René de Voyer, seigneur d'Argenson, ci-devant conseiller au parlement de Normandie, maître des requêtes, demeurant à Paris, Vieille-Rue du Temple, paroisse Saint-Gervais, traita avec la veuve d'un M. Mariscot, en son vivant maître des requêtes, de la charge de maître des requêtes du défunt; René de Voyer traita en son nom et

comme procureur de son père « messire René de Voyer d'Argenson, conseiller d'état, alors au châteaude Cadillac, dans la province de Guyenne, pour le service du Roi. » L'acte en est conservé chez M. Le Monnyer, notaire à Paris. « Mardi, 6^e jour de juillet 1660, messire Jean Armand de Voyer, marquis de Paulmy, de la paroisse de Saint-Sulpice, épousa d^{lle} Anne Radegonde de Mauroy, dem^{ie} rue St Thomas du Louvre, en présence de messire Jacques de Voyer, vicomte de Paulmy et de la Roche de Geune, père du marié, de messire Séraphin de Mauroy, seign^r de St. Ouen, conseil du Roy, intendant des finances, père de la mariée, messire Gabriel de Voyer, abbé de Paulmy, oncle, messire René de Voyer, seigneur d'Argenson, comte de Rouffine, conseil du Roy en ses conseils, messire Louis de Voyer, abbé, baron de Beaulieu, cousin, etc. (signé) Jean-Armand de Voyer, Anne Mauroy, Gabriel de Voyer, Jacques de Voyer, de Voyer d'Argenson, de Voyer d'Argenson, abbé de Beaulieu. » (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois). — Argenson (René de Voyer de Paulmy d'), conseiller d'état, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, fut, le 12 août 1632, pourvu de la charge d'intendant de justice, de police et des finances, auprès du prince gouverneur des duchés de Berry et de Bourgogne, aux pays du Limousin, de la haute et basse Marche, d'Auvergne, et autres provinces circonvoisines et adjacentes contenues dans le pouvoir dud. prince. (*Vieilles Archives de la guerre*, vol. XIV, pièce 32.) — Marc René de Voyer de Paulmy d'Argenson, nommé lieutenant général de police de la prévôté de Paris, le 29 juin 1697, à la place de Nicolas de la Reynie, qui occupait cette charge depuis le mois de mars 1687. (Arch. de l'Emp., *Secrétariat*, vol. E, 3383, fol. 16.) Le même Voyer d'Argenson avoit été nommé procureur général de la commission instituée pour le jugement des prises faites par les navires français, le 25 février 1692, et maître des requêtes, le 5 mars 1694. M. R. de Voyer de Paulmy d'Argenson, petit-fils du René d'Argenson, dont je parlais à l'instant, naquit, dit-on, à Venise en 1652, ce que je n'ai pu vérifier. Il mourut en 1722. Il avoit eu pour successeur dans la lieutenance générale de la police Louis-Charles de Machault, en 1718. Il avoit épousé Marguerite Le Fèvre de Caumartin, et je vois que, le 13 octobre 1693, il eut d'elle une fille, baptisée à Saint-Jean en Grève sous les noms de « Catherine-Magdeleine-Marguerite. » Le parrain de cette enfant fut « François-Elie de Voyer de Paulmy, abbé d'Argenson, oncle paternel », la marraine, « dame Catherine-Magdeleine de Verthamont, veuve de messire Louis-François Lefevre de Caumartin, seigneur de Boissy, conseiller d'état ordinaire. L'acte de ce baptême qualifie le père de Catherine-Magdeleine-Marguerite : « procureur général de Sa Majesté dans les commissions extraordinaires de son conseil », et le dit « marquis d'Argenson ». Cet acte est signé : « de Caumartin, abbé de Rizay, de Verthamont, F. Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, MR (ces deux lettres d'un seul trait de plume et l'une sur l'autre) Devozer Dargenson. » (Reg. de Saint-Jean en Grève, 1693.) — *Foy*. LA REGNIE, PONTCHARTRAIN (Jérôme).

ARGENTERIE PORTÉE A LA MONNAIE. 1690.

« Monseigneur l'euesque, vous aurez veu par mon édit du mois de décembre dernier, et ma déclara-

tion du 14 du mesme mois, ce que j'ay eu de voir faire pour empêcher que les especes d'or et d'argent ne continuent à sortir de mon royaume, et je ne doute point que vous n'ayez appris que pour remplacer en partie celles qui en sont sorties pendant les années précédentes, j'ay avec plaisir envoyé à mes Monnoyes les meubles d'argent que j'avois dans mes appartemens; et comme j'ay esté informé qu'il y a beaucoup d'argenterie dans les églises au dela de celle qui est nécessaire pour la décence du service divin, dont la valeur estant remise dans le commerce apporteroit un grand avantage à mes sujets, je vous fais cette lettre pour vous exhorter à examiner ce qu'il y a d'argenterie dans chaque église de vostre diocèse, ce que vous croirez qu'il sera à propos d'y en laisser, outre les vases sacrés auxquels il ne faut point toucher, et ce que l'on en pourroit refondre, vous assurant que vous ferez chose qui me sera fort agréable, et fort utile au bien de mon Estat, d'ordonner qu'elle soit portée dans mes Monnoyes pour estre convertie en especes d'or et d'argent, la valeur en estre payée comptant sur le pied porté par ma déclaration du 14 décembre dernier à ceux qui l'y apporteront, et ce qui prouviendra de lad. argenterie superflue estre ensuite employé au profit des églises à qui lad. argenterie appartient, par les soins de ceux qui sont chargés de leur administration. Et la présente, etc. Escrit à Versailles, le vint^{esme} fevrier 1690. (Bibl. Imp., minutes d'expéditions du Secrétaire d'état ayant le département de la Maison du Roy; Ms Clairambault, vol. 557, pièce 63.) — Je vois qu'à la fin de l'année, malgré la lettre de Sa Majesté « aucune des églises des diocèses de Beauvais, Orléans, Laon et Senlis, » n'avait envoyé un seul marc d'argent à la Monnaie. « Le diocèse de Chartres en avait envoyé seulement 100 marcs en environ; celui de Poitiers, 278; celui de Laon, 977; celui de Noyon, 984; et celui de Soissons, 79. » (Bibl. Imp., Ms Clairambault 556, pièce 412.)

ARGOUT (ANTOINE-MAURICE-APOLLINAIRE, COMTE D'). 1783.

Voy. MIRBEL.

ARLEQUIN.

Quelques-uns ont écrit *Harlequin*. Les Anglais ont adopté cette orthographe, dont la variante : *Harlekin* est entrée dans le vocabulaire allemand. Commençons par protester contre l'H qui précède le nom du personnage dont les plus illustres représentans furent en France Dominique Biancollelli, Gherardi, Thomassin (Tomaso Visentini), Carlin (Carlo Bertinazzi), et Laporte, notre contemporain, acteur médiocre et froid sans le masque, comédien vif, gracieux, spirituel dans l'habit et sous le masque de l'enfant de Bergame.

L'Arlequin est un plaisant de création italienne, et en Italie son nom a toujours été écrit *Arlecchino*. Ceux qui eurent devoir écrire Harlequin adoptèrent l'opinion des savants, qui supposaient que le plaisant, le bouffon, le *zomo*, qui nous vient de delà les monts, se nommant *Arlecchino*, devait ce nom, composé en Italie évidemment, à cette circonstance que Pierre de Harlay avait protégé Arlequin à Paris. Bien raisonné, vraiment! D'autres ont imaginé que le cinquième des Harlay — Harlay-Quint — donna son nom à la marionnette. Ce Harlay, le beau François de Harlay de Chavalon, était chansonné à Paris à cause de ses mauvaises mœurs, tout à fait indignes d'un archevêque, et parmi les noms qu'on lui

donna, par allusion à son rang dans la famille des Harlay, on le nomma Harlayquint. Il ne donna donc pas son nom à Arlequin, mais d'Arlequin il recut un surnom. De plus savants ont estimé que l'Arlequin pouvait bien être une marionnette parodiste de Charles-Quint, et qu'elle tenait son nom de celui de l'Empereur dont le C initial avait été supprimé. N'est-ce pas admirable? L'Italien aurait préféré la forme française : Charles-Quint, à la forme italienne : Carlo-Quinto. Et pourquoi? — L'H devant Arlequin est une lettre parasite que rien n'explique ou n'excuse; il faut la supprimer comme on l'a supprimée dans *Hargoter*, *Hargoteur*, dits autrefois pour *Argoter*, *Argoteur*, devenus par corruption : *Ergoter*, *Ergoteur*, mais faits du latin *Argutari*.

Venons maintenant au personnage qui recut le nom d'*Arlecchino*. Si l'on considère l'habit qu'il porte à présent, brillante et régulière mosaïque de pièces de drap rouge, bleu, jaune, vert, cousues sur une toile, pièces affectant toutes une seule figure, la losange, ou se demande si ce vêtement, que le goût de l'Arlequin moderne et la délicatesse des spectateurs ont fait élégant, gracieux, brillant de galons d'or et de paillettes, fut toujours ce que nous le voyons. Pourquoi cette composition bizarre, cet assortiment régulier? Quel sens peut avoir cet assemblage de losanges égales? A quel propos Arlequin prit-il la veste, le haut et le bas-de-chausse faits de ces éléments? Quel symbole se cache dans cet assemblage? Assurément l'habit ne dut pas être toujours ce qu'il est maintenant; il commença par être un simple pourpoint émaillé de pièces de toutes les couleurs, pourpoint de mendiant, de gueux, souquenille grossièrement rapiécée, qu'accompagnait un haut-de-chausse dont les loques variées n'étaient pas toutes cousues, et annonçaient la misère du coquin qui le portait. La chaussure allait avec cette livrée de la gueuserie. Des morceaux de grosse étoffe de laine ou de basane enveloppaient les pieds d'Arlequin, et y étaient retenus par des cordelettes ou des lanières de cuir. Il reste encore quelque chose de ce costume primitif du personnage dans la plus ancienne figure d'Arlequin que nous connaissons en France. Cette figure, Joullain la grava au dix-huitième siècle, d'après un « Arlequin ancien, comme » il est représenté dans un livre imprimé du temps » de Henri IV. »

Quel est le trait principal du caractère traditionnel d'Arlecchino? La gourmandise. Pour satisfaire cette passion, il fera tout. Il est pauvre, besogneux, réduit à la besace, gueux ou coquin, c'est tout un; il est en même temps gourmand, mendiant de bons morceaux, qu'il volerait au besoin. Gourmand et plaisant, il est *arlotto* pour les Italiens; gueux, il est *cocchino*. *Arlotto* et *cocchino*, c'est tout l'homme : bouffon, famélique et déguenillé. Les deux adjectifs se contractent avec la conjonction, et le nom se forme d'*Arle e cocchino*, contractés bientôt de nouveau dans le pays où *Domenico* est devenu *Checco*, et prenant sa forme définitive : *Arle e cchino*. Cela est très-simple, très-naturel; mais c'est trop naturel et trop simple pour les habiles gens qui, cherchant partout « midi à quatorze heures », comme on dit, vont demander à ce bon M. de Harlay et même à Charles-Quint d'être parrains du

« . . . Gueux, qui quand il vint n'avait pas de souliers,
Et dont l'habit entier valait bien six deniers, »

comme le dit Molière d'un autre personnage, gueux

gourmand aussi, avide de biens acquis par la fourbe, et libertin par dessus le marché. L'étymologie du mot Arlequin, que je propose ici, ne sera point admise par nos grands esprits; peut-être sera-t-elle acceptée par les bonnes gens qui n'entendent pas tant malice aux choses, et ne rejettent pas le probable comme impossible, parce qu'il ne s'appuie point de démonstrations rigoureuses, ou de traditions menteuses et dès longtemps acceptées.

Arlequin, gueux et gourmand, est un des meilleurs types de la comédie extravagante qu'imagina l'Italie, à la fin du moyen âge, pour se distraire et se consoler, sans doute, des longs troubles de la guerre civile, des malheurs récents de l'invasion étrangère. C'est un homme de rien, qui s'est mêlé de tout, tantôt Gibelin, tantôt Guelfe, mauvais soldat au camp d'un des Sforza, ou dans une bande indépendante, ne gagnant à son triste métier que des horions qui pleuvent de tous les côtés sur sa casaque, mise en lambeaux par le temps, et geusant à toutes les portes un repas qu'on lui refuse souvent. Il porte à sa ceinture une bourse plate et veuve de son dernier sou; il a une épée de bois, parce qu'il est trop pauvre pour acheter une bonne lame de Milan, qui remplacerait celle que l'ennemi lui a prise; il couvre sa tête d'un *cappelletto* usé, troué, sur lequel la queue du dernier lapin qu'il a volé et mangé en cachette, remplace la plume, ornement perdu de sa coiffure. Avec cela, il fait le gentilhomme ruiné par les révolutions, accablé par le sort, poursuivi par la fortune ennemie, qui l'a précipité du haut de quelque trône de duc ou de marquis; il s'insinue par là dans toutes les maisons, cherche à se rendre agréable ou utile; aujourd'hui valet chez un seigneur, demain chez un bourgeois; plaisant quand il peut l'être, plus souvent bête, parce que sa nature est vulgaire. Si son esprit est lourd¹, son corps est léger, et ne manque pas d'une certaine grâce; aussi, pour se faire bien venir de ceux qui se prennent aisément par les yeux, il joue de souplesse, il a des poses plaisantes, il danse comme un follet. Son caractère se modifiera avec le temps; il travaillera à faire oublier son origine; mais comme on la lui rappellera toujours, il racontera le mieux qu'il pourra son habit, le chargeant de pièces que la charité lui aura données; mais il arrangera ces morceaux avec un certain art, auquel présidera un goût assez piquant et original. Ainsi ajusté, il se jettera dans les intrigues: garçon d'un Valère on d'un Lelio, et amant lui-même d'une Colombine, qui lui fournira la pitance quotidienne que lui marchande son maître moins riche qu' amoureux. Voilà l'histoire de ce pauvre diable, qui a d'abord un peu de l'importance d'un homme politique, mais dont le temps a modifié le caractère et le costume. Ce qui n'a pas changé en lui, c'est la passion gourmande.

Arlequin porte un masque; mais tous les acteurs de la parade sont masqués. Son masque est noir, mais le noir est la couleur de presque tous les masques des camarades d'Arlequin; Gandolin, Guillot-Gorju, le docteur, ont des masques noirs; un des farceurs n'a qu'un nez postiche, mais ce nez est noir. Toutes les personnes de condition portent dans

¹ Évariste Gherardi, dans la préface du *Divorce*, dit que chez les Italiens le caractère d'Arlequin est la « *Goffaggina* », c'est-à-dire la balourdise. C'est par là qu'il était en même temps *Arlotto*, comme on le verra à la fin de cet article.

le Milanais, le Bergamasque, le Véronais et le Vénitien, des masques, garantie contre le soleil, et surtout voile favorable à l'intrigue, sur le *Brogljo* et dans les promenades galantes, et le noir est la couleur de ces masques, venus en France avec Arlequin et les Médicis. On nomme *loup* le masque d'étoffe noire qui est resté traditionnel chez nous depuis le seizième siècle, et ne sert plus aujourd'hui que dans les travestissements. Pourquoi ce nom, qui était aussi, comme je l'ai dit ailleurs (*V. mon Glossaire nautique*), celui d'une petite voile noire que les navires hissaient prudemment pendant la nuit pour se dérober aux regards, pour se cacher, pour se masquer? Je n'en sais rien. On remarquera toutefois l'analogie frappante qu'il y a entre le *lupo*, voile noire, et le loup, masque noir. Le masque d'Arlequin a une physionomie particulière, très-accentuée; on dit qu'il fut modelé par Michel-Ange, qui se plut à lui donner la forme du masque comique des anciens; fantaisie d'artiste. On s'est évertué à trouver des rapports entre l'Arlequin moderne et certains personnages de l'antiquité; on a dépensé là, selon moi, beaucoup d'érudition et d'ingéniosité en pure perte. Qu'à la renaissance des lettres en Italie, ou un peu avant, Arlecchino ait emprunté quelques traits d'esprit, quelques pointes aux esclaves et aux parasites de Plaute, c'est possible, c'est croyable; mais qu'il ait pris son vêtement bigarré aux courtiers d'amour, ou à quelques porteurs de peau de tigre, c'est ce que je ne crois pas. Un mot encore. Le *Vocabolario* de cette Académie florentine, qui prit le nom « *Della Crusca* », par je ne sais quelle fantaisie, *Crusca* désignant en Italie le son que l'on sépare de la farine extraite du blé moulu, le *Vocabolario della Crusca*, dis-je, définit ainsi l'*Arlecchino*: « Uomo di maschera rappresentante il Bergamasco. » Il dit qu'*Arlotto* « si dice a uomo Goffo, Gogliaffo. » Or, *Goffo* signifie « miais, lourdaud, sot », et *Gogliaffo* signifie « fauçant, poltron, sot, lourdaud, coquin. » Je remarque que si l'édition de la *Crusca*, donnée à Florence en 1729 (3^e édit., in-fol.), contient le mot *Arlecchino*, celle de Venise 1623 (2^e édit., in-fol.), ne le contient pas. En 1623, l'Académie della Crusca avait tous les scrupules qu'a encore l'Académie française, qui n'a pas admis le nom d'Arlequin, quoique le mot Arlequinade soit depuis longtemps usité en France; singularité assez grande, et qu'on ne comprend pas quand on voit qu'elle a donné droit de bourgeoisie dès longtemps (*Loy. édit. de 1772*) aux mots *Pantalonade*, et à son générateur: *Pantalon*. « *Pantalon*. Un personnage de la comédie italienne », dit l'Académie. Pourquoi accueillir Pantalon quand on ferme la porte à Arlequin, à Scaramouche, à Scapin, à Pierrot, à Colombine et à Cassandre? — *Loy. ARLOTTO, BIANCOLELLI, CARLIN, COSTANTINI, GERARDI, HARLEQUIN, PANTALON, VISENTINI.*

ARLOTTO MARCARDO.

XVII^e siècle.

Brantôme, parlant de Brusquet, un des fous en titre d'office de la cour de France, dit, selon tous ses éditeurs, que jamais de fous « il ne s'en vit de pareils, et n'en déplaise à Pinan, à Arlot, ny à Villon, ny à Ragot, ny à Moret, ny à Chicot, ny à quiconque jamais a esté ». Les éditions récentes des œuvres de Brantôme, celles de 1822, et du *Panthéon littéraire*, par exemple, donnent la leçon que je reproduis ici, et qui est triplement fautive. Au lieu de: « et n'en déplaise à Pinan, à Arlot », il

faut lire : « et n'en desplaise au piovon Arlot. » Les éditeurs de 1822 et du *Panthéon* ont bien fait du Pivan ancien, un Pivan, mais ils ont fait trop peu; ils ne se sont pas douté que *piovan*, ou plutôt *piovano*, est une qualité et non pas un nom propre. Mainardo, prêtre florentin, était *piovano*, c'est-à-dire curé d'une paroisse. Ce brave curé était un esprit facétieux, dont les plaisanteries firent le tour de l'Italie, et furent recueillies et publiées une dizaine d'années après sa mort. Comme de notre temps nous avons vu mettre sous la responsabilité du prince de Talleyrand tous les bons mots, toutes les reparties piquantes, toutes les malices politiques, ainsi à Florence, au seizième siècle, toutes les turlupinades, bonfonneries, joyeusetés et gaillardises furent mises sur le compte de l'honnête *piovano*, à qui l'on donna le surnom d'*Arlotto*, qui est devenu comme son nom patronymique. Aussi, Nathanael Duez, dans son *Dictionario italiano et francese* (Genève, 1664), quand il a défini le mot *arlotto* : « goulu, gourmand, escourtilleur, plaisant, folot, bouffon, drolle », ajoute-t-il : « Le nom d'un curé fort plaisant, dont on a fait un liure. » Aussi, Antoine Galland, dans l'avertissement qu'il mit en tête de l'édition du *Ménagiana*, publiée en 1693, dit-il : « Les Italiens attribuent la plupart de leurs bons mots au Piovano Arlotto. » (Une faute d'impression lui a fait dire : « Arlotro ».)

Je ne sais d'où vient le mot *Arlotto*, et à quelle époque il s'introduisit dans la langue italienne; ce que je vois, c'est qu'au milieu du quatorzième siècle il était dans le français, sous la forme « Arlot », latinisé en « *Arlotus* et *Erlotus*, avec une signification méprisante, comme serait aujourd'hui celle de va-nu-pieds, vaurien, canaille. (V. *Supplément au Glossaire de Du Cange*.)

Quant aux rieurs que Brantôme nomme après le curé Mainardo, hors le Florentin Moreto, sur qui je n'ai trouvé aucun renseignement, ils sont assez connus. On sait quel fut ce méchant sujet de Villon, qui mérita la corde pour ses vols effrontés, et se sauva par son talent de poète. Chicot était un brave soldat, railleur, cynique, gai à outrance, aimé de deux Rois, fou pour ses menus plaisirs et non point par état. Pour Ragot, j'en parle ailleurs. — Voy. ARLEQUIN, FOUS, RAGOT.

ARMADA (L'INVINCIBLE).

1588.

Je n'ai pas l'intention de faire ici, même en abrégé, l'histoire de cette flotte célèbre qui, sous les ordres d'Alfonse Perez de Guzman, duc de Médina Sidonia, fit voile des ports d'Espagne pour les côtes d'Angleterre, et y trouva, avec la tempête et Drake, amiral de la Reine Elisabeth, sa ruine à peu près complète. Si l'on veut être bien renseigné sur cet épisode, resté célèbre, des guerres maritimes pendant le xvi^e siècle, on peut recourir aux historiens espagnols, un peu suspects cependant; aux historiens anglais, un peu trop fiers peut-être d'un succès préparé par le mauvais temps, aux *Transactions at sea* de Josiah Burchett (Londou, 1720; pag. 349 et suiv.); et, pour ce qui est de la composition de l'escadre, à la *Relatione vera dell' Armata, tradotta di spagnolo*, per F. P., Roma, 1588; in-4^o). Ce que je veux donner seulement, c'est un résumé de toute cette histoire que j'ai trouvée sur la première garde du registre mortuaire de l'ancienne paroisse de *Saint-Sauveur* pour l'année 1683. Il est écrit de la main du vicaire, qui était

apparemment maître des enfans de chœur et qui, pour se rappeler la leçon qu'il allait leur faire dans la sacristie, l'avait rédigée sur un feuillet du registre où il inscrivait les morts. Voici ce souvenir des lectures de ce bon prêtre; je copie :

« Cent trente-trois vaisseaux, plus de cent trente mil hommes y compris les mariniers, deux mil huit cens 50 pièces de canon soubz la conduite du duc de Medina Sidonia, larmé (*sic*) avoit presque toute perie le grand gallion où estoit les finances coullé a fond par la tempeste la grande Galéace sembar-rassa dans les vaisseaux proche Callais a ce que l'artillerie et tout demoura en la puissance du gouverneur de Callais il ne resta que 30 vaisseaux cette nombreuse armée vouloit prendre toute langterre et puis venir en France. »

1. ARMAGNAC (CATHERINE DE NEUVILLE, COMTESSE D'). 1679—84.

Elle était femme de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac. Les archives de l'étude de M. le Monnyer, notaire à Paris, gardent deux actes de cette dame : 6 juin 1679 et 15 avril 1684, signés : « Catherine de Neuville, comtesse Darnagnac. » Le vieux minutier de l'étude de M. Beau garde un Transport de rente fait le 17 juin 1672, par Catherine de Neuville à François Clément; un autre acte du 23 juillet 1672, et des actes de Louis de Lorraine, des 6 septembre 1672, 8 janvier, 29 mars, 6 et 24 avril, 11 et 12 août 1673; 23 février et 1^{er} mai 1674.

2. ARMAGNAC (LOUIS DE LORRAINE COMTE D'). — Voy. ci-dessus, puis : LORRAINE et ROMAN.

ARMÉE (PETITE) de M. le Dauphin. 1669—70.

Dans le registre des comptes de la maison du Roi pour l'année 1670, on trouve, p. 182, les mentions suivantes :

« Du 27 septembre. Au sieur Gessey (P^r Gessey), pour employer au payement de partie des petites figures de soldatz composant une armée de XX escadrons de cavallerie et de X bataillons d'infanterie, de carte, que Sa Majesté a commandé estre faite pour monseigneur le Dauphin..... 6,000 livres.

« Du 26 octobre. — A Henry Jessey, pour employer au paiement des ouvrierz qui travaillent à faire une petite armée pour monseigneur le Dauphin..... 6,000 l.

« Du 24 nov. — Au sieur Jessey, pour employer au paiement de la petite armée de monseigneur le Dauphin..... 40,000 l.

« Du 18 déc. — Au sieur Jessey, pour employer au paiement des ouvrierz qui travaillent à faire la petite armée de cartes de monseigneur le Dauphin..... 4,000 l.

« Du 28 déc. — Au sieur Jessey, pour employer au paiement de ladite armée de cartes..... 2,000 l.

Du 11 fév. 1671. — Au sieur Gessey, pour parfait remboursement de 28,963 livres 14 sous à quoy monte la despençe de la petite armée de monseigneur le Dauphin..... 963 l. 14 s.

Cette armée dont Henry Gessey avait dessiné les soldats sur de la carte ou du carton léger, et qu'il avait fait ensuite enluminer par d'habiles ouvrierz pour donner à chaque figure l'apparence d'un fantassin, d'un cavalier, d'un tambour, d'un sergent de bataille, d'un maréchal de camp, d'un maréchal de France ou de toute autre individualité militaire; cette armée qui coûta, en 1670, près de 30,000 l.

an Roi, et dut servir à l'amusement et à la première instruction de Louis de France, dauphin de Viennois, né le 1^{er} novembre 1661 (*Voy. Nourrices*), n'était pas, comme celles qu'on fabrique aujourd'hui pour les enfants, composée de *bons hommes* collés sur des piédestaux de bois. Les personnages réunis par groupes ou pelotons, selon l'ordonnance, obéissaient à un mécanisme qui les faisait probablement passer d'un ordre à un autre, les réunissait ou les séparait, en un mot, leur faisait exécuter toutes les manœuvres prescrites, et dont on voit la représentation dans les ouvrages du temps qui traitent de l'instruction du soldat et de l'officier. En quoi consistait ce mécanisme? C'est ce que je n'ai pu apprendre. Il est possible que sa composition et son exécution entrassent pour beaucoup dans le prix de l'œuvre dont Gissey eut la direction.

La petite armée du Grand Dauphin avait été commandée avant 1670, et les travaux faits par Gissey pendant cette année n'étaient que le complément de ceux qu'on avait exécutés en 1669. En effet, dans les quatre derniers mois de 1669, l'armée existait déjà; elle avait un gardien, en même temps tacticien, qui la faisait mouvoir pendant le jeu ou l'étude de l'enfant royal, la rangeait, la tenait propre et bien fermée pendant les repos ou quand le Dauphin s'ennuyant de la guerre se donnait à d'autres amusements. Ce gardien est nommé dans le registre du *Trésor royal* pour l'année 1669 (Bibl. Imp. Ms Colbert, n° 19, fol. 46.) où se trouve cet article : « A Pierre Coulurier dit Montargis 305 livres pour son paiement des journées qu'il a employées à garder et gouverner la machine de la petite armée de monseigneur le Dauphin pendant les quatre derniers mois de 1669, à raison de 50 sols par

jour. » On voit que cette armée de carton tenait fort au cœur de Louis XIV; 1,220 livres de gages annuels à celui qui la faisait mouvoir, c'était une jolie somme! Elle entra dans la dépense ordinaire de la maison du Dauphin, dont le chiffre, 117,576 livres, est donné à la première page du registre du Trésor royal que je viens de citer. — *Voy. Gissey.*

ARNAULD D'ANDILLY (ANTOINE, ROBERT ET CATHERINE). 1614—38.

Voici ce que j'ai pu trouver sur les Arnauld : « Le 30^e mois de décembre 1614, a été baptisée Catherine, fille de noble homme Robert Arnauld, seigneur d'Andilly, et de damoiselle Catherine de la Bauderie, sa femme; le parrain, noble homme messire Antoine Arnauld, advocat au Parlement et conseiller de la ville de Paris. » (Reg. de Saint-Gervais.) Dans son vieux minutier, M^r le Monnyer, notaire à Paris, garde un acte passé le 19 février 1634 par « Antoine Arnauld, seigneur d'Andilly, conseiller du Roy en ses conseils ». Il conserve encore, dans son registre de l'année 1641, sous la date du 2 janvier, la minute d'un acte par lequel « Robert Arnauld, seigneur d'Andilly et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et priué, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, paroisse Saint-Médéric, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs, de lui et de défunte Catherine de la Boderie (*sic*), sa femme, » vendit et transporta à noble homme Jean Chapelain, secrétaire de la chambre du Roy (c'est le poète, auteur de *la Pucelle*), demeurant rue Salle-au-Comte, paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, quatre-vingt-huit livres 17 s. 9 deniers de rente annuelle. Je donne ici les signatures de Robert et d'Antoine Arnauld :

M. Le Monnyer possède un acte d'Eustache-Louis Arnauld, conseiller et secrétaire du Roy, demeurant à Paris, rue du Roi de Sicile, dont la signature : Arnauld, a les plus grands rapports avec celle de Robert Arnauld d'Andilly. Je ne sais s'il est de la famille des solitaires de Port-Royal. Cet acte, du 6 juillet 1644, constate que Marie Arnauld,

sœur d'Eustache-Louis, était veuve d'Hilaire Lhoste, père d'Hilaire Lhoste, sieur de Montfermeil. — *Voy. CHAPELAIN.*

ARNAULD DE POMPONE (HENRI-CHARLES), abbé et conseiller d'Etat ordinaire, chancelier et commandeur des ordres du Roi, demeurant rue

Neuve-Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch. Un acte passé par lui le 11 février 1729 et signé H. C. Arnauld de Pomponne, est gardé chez M. Le Monnyer, notaire. Le même officier public garde un acte, à la même date, de Nicolas-Siméon Arnauld, marquis de Pomponne, Palaiseau, Chapelain et autres lieux, ancien lieutenant général pour le Roi au gouvernement de l'île de France, Soissonnais, Laomois, Beauvoisis et Vexin, brigadier des armées du Roi, demeurant à Paris, rue de l'Université. Il signait : « Arnauld de pomponne. »

ARNOLFINI (LÉPIDIO). ?—1657.

Deux jeunes gentilshommes de Hollande, MM. de Villers, partient de la Haye le 9 décembre 1657, pour aller voir Paris et y faire quelque séjour. Ils remplirent sérieusement leur tâche pendant seize mois, voyant tout, observant bien, prenant jour par jour des notes courtes, mais substantielles, pour se composer un mémorial dont la lecture pût ensuite leur procurer ce plaisir que trouve tout voyageur à se reporter par le souvenir aux lieux qu'il a visités, à se rappeler les choses qu'il a vues et les personnes qu'il a connues. Ces notes intéressantes ont été publiées par M. A. P. Faugère, qui les trouva manuscrites à la bibliothèque de la Haye; elles ont paru en un volume in-8°, en 1862, sous le titre : « *Journal d'un voyage à Paris, en 1657-1658.* » Dans ce journal, j'ai trouvé les passages suivants : « Le 4^e janvier 57, nous parcourîmes les académies des sieurs du Plessis, Arnolfini et de Vaux, avec le sieur de Ryswick, pour voir laquelle lui agréeroit le plus pour s'y mettre en pension... » Sous la date du 6^e : « il se détermina enfin d'entrer pensionnaire en celle du sieur Arnolfini. C'est un Italien natif de Lucques, tout à fait bonne personne et qui est dans la faveur, ayant enseigné le Roy et obtenu cet honneur par-dessus tous les autres, par l'appui que lui donnoit le cardinal Mazarin. » Sous la date du 1^{er} novembre 1657, MM. de Villers parlent ainsi : « Nous passâmes le reste de nostre après dînée chez madame d'Arnolfini, qui a trois grandes filles assez bien faites. C'est la femme d'un escuyer qui a enseigné Sa Majesté à monter à cheval. Sa femme a été une grande despensière et joueuse, et qui a mis ses affaires fort en arrière, outre que le malheur les a toujours persécutés. Il y a quelque temps qu'un mal contagieux se mit en son escurie, et qu'il perdit plus de cent mille escus en chevaux, si bien que présentement ils sont chargés d'une prodigieuse quantité d'enfants et accablés de beaucoup de debtes. » Le 12^e novembre, disent les voyageurs hollandais, « nous fusmes chercher le sieur de Ryswick en son académie, et nous y apprîmes que le pauvre sieur Arnolfini venoit d'expirer, ce qui mettra toute sa maison à la besace, car il laisse *treize enfants*, peu de biens et beaucoup de debtes. Il avoit succédé au sieur de Benjamin en l'hostel d'O où il tenoit académie. Sa fortune a été diverse et fort agitée par l'envie des austres escuyers. Il estoit en estat de faire quelque chose, à présent qu'il avoit enseigné le Roy et qu'il estoit protégé par le cardinal Mazarin qui vouloit le favoriser du haras du Roy, qui lui auroit valu 10,000 livres de rente. »

Avant l'apparition du *Journal* dont je viens de transcrire trois passages relatifs à Arnolfini, j'avais recueilli quelques renseignements sur cet écuyer qui eut l'honneur d'être pour Louis XIV ce que fut,

pour Louis XIII, Antoine Pluvinel. Voici ce que m'avaient appris mes recherches. Arnolfini avait pour prénom Lepidio; il épousa une fille nommée Claude de Magnac ou de Magnat (ainsi est-elle appelée par deux documents différents). Il eut de cette femme plusieurs enfants. Je vois que, le 27 juillet 1630, il fit baptiser à Saint-Sulpice, *Nicolas*, tenu par Lelio Arnolfiny et par Marguerite de Brye, femme de Pierre de Beauchamp, violon ordinaire du Roy. Le 28 août 1655, Arnolfini fit baptiser *René*, dont l'acte de baptême le dit enfant « de Lepide d'Arnolfiny, escuyer de la grande escurie du Roy, ayant l'honneur de montrer à monter à cheval à Sa Majesté et à Monsieur. » Si, comme le disent MM. de Villers, Arnolfini laissa treize enfants au moment de sa mort en 1657, René était loin d'être le second de la famille. Au reste, cet enfant était mort quand nos Hollandais visitèrent Paris; il mourut chez son père, rue de Condé, le 15 juillet 1656, et fut enterré à Saint-Severin. Ce fut dans cette église que fut porté, le 8 novembre 1657, l'écuyer que l'acte de son inhumation dit : « Messire d'Arnolfini, vivant escuyer du Roy, décédé rue de Condé. » Cet acte fixe au 7 novembre la mort de Lepidio Arnolfini, mentionnée seulement le 12 par le journal de MM. de Villers. Des nombreux enfants du Lucquois Arnolfini, les seuls que j'aie aperçus sont trois filles : *Françoise*, *Anne* et *Charlotte*, et quatre fils : *Claude*, *Jules* et deux *Nicolas*. Françoise fut marraine en 1656; quant à Jules, il vint au monde le 15 octobre 1664; il est donc un seizième enfant de madame Arnolfini. Son baptistaire le dit « fils de messire Lépile Arnoul finy (*sic*), escuyer de la grande escurie du Roy et maître à monter à cheval du Roy et de Monsieur, et de dame Claude de Magnac. » Le parrain de Jules fut « Messire de Castelmore d'Artaignan, sous-lieutenant des mousquetaires du Roy », qui eut pour commère « madame Julie d'Angennes, duchesse de Montansier, dame d'honneur de la Royne. » L'acte est signé : « Julie Dangementes (*sic*), Artaignan. » Anne Arnolfini mourut rue du Gindre, le 18 septembre 1665; elle fut portée en carrosse de Saint-Sulpice à Saint-Severin, au tombeau de son père. L'acte de son inhumation la nomme : « Damoiselle Anne Darnaulfiny (*sic*). » (Reg. de St. Sulp.) Claude Arnolfini avait embrassé la profession de son père; il mourut le samedi 9 mai 1671, et fut inhumé le lendemain. L'acte mortuaire le dit : « Claude Darnolfiny, escuyer, fils de defunct M. Darnolfiny, escuyer du Roy, monstrant à Sa Majesté et à monseigneur le duc d'Orléans; décédé rue Mézière, apporté de Saint-Sulpice à Saint-Severin. » (Reg. de Saint-Severin.) « Sœur Charlotte d'Arnolfini, religieuse de Saint-Nicolas de Breteulle (*sic* p^r Breteuil) en Picardie », mourut le 6 mars 1672, âgée de trente ans, et fut transportée en convoi de Saint-Sulpice à Saint-Severin, où on l'inhuma en présence de son frère Nicolas, qui signa l'acte d'inhumation : « Arnolfiny. » (Reg. de Saint-Sulpice.) Nicolas Arnolfini fut maréchal des camps et armées du Roy; il mourut âgé de soixante-quatorze ans environ, le 9 août 1692, en sa maison, rue du Gindre, au coin de la rue de Mézière. (Reg. de St-Sulpice et de St-Severin.) Nicolas, né vers 1618, ne pouvait être un des enfants de Claude de Magnac, qui, en 1664, eut encore un fils; Lepidio eut donc deux mariages. Sa première femme me reste inconnue. Le cardinal de Retz parle dans ses Mémoires d'un

Arnolfini, moine bernardin qui se fit habiller en cavalier sous le nom de dom Joseph d'Illescas pour porter à M. d'Elbœuf « un petit billet de créance » ; je n'ai pu m'assurer que ce fût un des fils de Léopide. — Un Arnolfini était à Paris à la fin du seizième siècle, venu probablement à la suite de l'immigration italienne qui eut lieu après la venue des Médiéis en France. Il demeurait au marais du Temple lorsque, le 25 mai 1597, il se maria à Saint-Paul. L'acte de son mariage, inscrit au registre de cette église, est ainsi rédigé : « Le 24^e mai ont esté fiancés noble hom. Cesar Arnolphin et damoiselle Onorete de Poge ; mariez le 25^e de may. » Le *Cesare* Arnolfini qui épousait *Onorata* (Honorée) del Poggio pouvait très-bien être un frère de Lepidio Arnolfini le Lucquois. Il ne pourrait être son père, Lepidio ayant eu un enfant en 1618. Je ne sais si César Arnolfini resta à Paris, mais je n'ai pas trouvé les enfants qu'il put avoir d'Honorée del Poggio. — On sait que Louis XIV était un très-bon cavalier. Monsieur, son frère, était aussi très-bien à cheval, « mais, dit la princesse Palatine sa femme, dans ses lettres singulières, excepté en temps de guerre, il n'a jamais voulu se résoudre à monter à cheval. » — *Voy.* I. ANGENNES, I. ARTAGNAN.

AROCET (FRANÇOIS ET FRANÇOIS-MARIE). — *Voy.* LENCLOS, VOLTAIRE.

ARQUEBUSIERS.

« Le 1^{er} jour du mois de juillet 1629 a esté enterré Nicolas Boquillon, arquebusier du Roy, pris rue Princesse. » (Reg. de Saint-Sulpice.) — « Brevet du 10 décembre 1653, pour François le Coutreux, maître arquebusier, d'un logement devant la place d'armes du Palais-Royal, où estoit le corps de garde des Suisses, pour le récompenser des grands frais et dépenses qu'il a faits à la recherche de plusieurs secrets d'armes et particulièrement d'une machine qu'il a inventée, laquelle fire deux cens cinquante coups en moins d'un quart d'heure. » (Arch. de l'Emp. vieux brevets, E. 9289.) — Bernard Pirarbe était un habile arquebusier, employé par Louis XIV, qui, le 26 janvier 1670, le logea dans la galerie du Louvre avec les autres artisans et artistes de réputation. Il remplaça au Louvre un orfèvre nommé Gravel. (Bibl. Imp. Ms. S. Fr. 2774-1, Registre du Secrétariat pour l'année 1670.) Je vois que, le 27 septembre 1677, à Saint-Jacques la Boucherie, Bertrand Pirarbe fut témoin du mariage de Hugues Berin, arquebusier. — En 1685, Pirarbe reçut 52 livres 10 sols pour avoir nettoié les armes du garde meuble de la Couronne. (Arch. de l'Emp., *Méms*, 1685; 11,475.) — *Voy.* ARCHERS, RENARD DE SAINT-MALO.

I. ARTAGNAN et ensuite ARTAGNAN (CHARLES DE BAAZT DE CASTELMORE, comte d'). ?1611—1673.

Pirot, au tome VI, p. 418 de sa *Chronologie historique militaire* (Paris, in-8°, M. DOCLAN), consacre un article à cet officier, qu'il nomme Charles de Baatz-Castelmoré, comte d'Artagnan. Il résume ainsi ses services : « Cadet au régiment des gardes françaises; servit au siège d'Arras en 1640... Entré aux mousquetaires à la fin de 1644; gentilhomme du cardinal Mazarin en 1646; lieutenant aux gardes françaises, en 1649; capitaine au régiment des gardes, le 14 février 1650; sous-lieutenant des mousquetaires, le 26 mai 1658; se démit de sa compagnie des gardes françaises en mars 1661; eut un

brevet pour tenir rang de lieutenant et commander la compagnie des mousquetaires, en l'absence du duc de Nevers, qui ne vouloit point s'en mêler; capitaine-lieutenant de cette compagnie, le 15 janvier 1667; brigadier de cavalerie, le 5 mai de la même année; maréchal de camp par brevet du 15 avril 1672. Tué le 5 juin 1673 au siège de Maëstricht. » Sur quels documents Pirot dressa-t-il cette liste des promotions de Charles d'Artagnan? Commis au ministère de la guerre, eut-il à sa disposition les archives du régiment des gardes et celles de la première compagnie des mousquetaires? Il n'allègue que les *Mémoires de d'Artagnan*. Mais les *Mémoires de M. d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la 1^{re} compagnie des mousquetaires du Roi* (Cologne M.DCC), sont un des nombreux ouvrages de Gatié Courtitz de Sandras, cet écrivain qui mêla toujours le roman à l'histoire, de telle sorte qu'il est difficile de faire la part de l'un et de l'autre, dans tout ce qu'il a laissé d'historique. Quelle confiance peuvent inspirer les *Mémoires de d'Artagnan*? Assurément tout n'y est pas d'invention, l'histoire y coudoie la fiction, mais souvent elle se fonde dans ce voisinage. Un homme d'étude, M. Eug. d'Auriac, employé à la Bibliothèque Impériale, a signalé quelques-unes des erreurs de Courtitz de Sandras, dans son livre intitulé *D'Artagnan* (2 vol. in-8°, 1847). Ce livre contient l'histoire du capitaine-lieutenant des mousquetaires, faite sur des mémoires que M. Eugène d'Auriac a crus plus dignes de foi que ceux de Sandras, dont cependant il n'a pas toujours dédaigné le secours. M. d'Auriac ne s'est pas défendu de la forme romanesque, et peut-être par là a-t-il affaibli un peu l'autorité de ses assertions. Son travail reste cependant la meilleure Biographie du comte d'Artagnan et la seule que l'on puisse consulter avec quelque confiance. Courtitz de Sandras fait dire à M. d'Artagnan : « Je suis né gentilhomme, de bonne maison.... Le nom de d'Artagnan était déjà connu quand je vins au monde », mais il ne dit pas qu'il fut le père de Charles et comment il était d'Artagnan.

La *Généalogie de la maison Montesquion-Fezenzac*, donnée par les continuateurs du P. Anselme, et celle qui fut publiée in-8°, en 1784, sur cette maison de Gascogne dont une branche prenait le nom d'Artagnan, m'ont aidé à fixer sur ce point l'histoire du capitaine-lieutenant des mousquetaires. Je vois dans ces généalogies que Françoise de Montesquion, fille de Jean de Montesquion, seigneur d'Artagnan, épousa, par contrat du 6 février 1608, — elle n'était cependant encore que fiancée en mars, mais elle ne tarda pas d'être conduite à l'autel, — épousa, dis-je, Bertrand de Baatz, seigneur de Castelmoron ou Castelmoré, et que de cette union sortirent deux fils, dont le premier fut Paul de Baatz, qui mourut gouverneur de Navarreins, en 1702, âgé de plus de cent ans, dit la généalogie du P. Anselme, qui contient une faute d'impression évidente dans le millésime 1702, dont le Moréri a bien remarqué l'impossibilité et qu'il n'a pas osé réformer en lui substituant 1712; il a dit seulement « mourut en 1702, dans un âge très-avancé. » Le fait est que Paul de Baatz mourut en 1712, à plus de cent ans. Le duc de Saint-Simon le dit nettement dans ses *Mémoires*. Donc Bertrand de Baatz eut de Françoise de Montesquion, Paul et puis Charles de Baatz, qui prit le nom de d'Artagnan qui appartenait à sa mère, pour se distinguer de son père qu'on nommait le comte de Castelmoré. Paul, au reste, fit de même, ce que ne paraissent

pas avoir su les généalogistes que j'ai cités, et qu'ignorait aussi le duc de Saint-Simon. Un « *Extrait du Roolle de la Compagnie des Mousquetaires à cheval servant à la garde ordinaire du Roy, pour le mois de May 1640*, dans l'Extrait des officiers commensaux de la maison du Roy, de la Roynie régente, etc. (Paris, in-fol., m. DC. XLV), me montre parmi les mousquetaires — les premiers de la liste — un « Paul d'Artaignan. » Or, le seul Paul de Baatz peut être ce Paul d'Artaignan, les généalogistes en font foi. Paul de Baatz prit donc aussi bien que son frère Charles le nom d'Artaignan; peut-être qu'à la mort de Bertrand de Baatz le quittèrent-ils pour prendre celui de Castelmore. Je ne l'affirme point. Artaignan est une petite localité des Hautes-Pyrénées, dépendant de Vic-en-Bigorre; Castelmore était un petit lieu situé non loin de Sauveterre du Béarn, aussi Gatien Courtilz eut-il raison quand il fit dire à son d'Artaignan : « Le mousquetaire que j'accostai s'appelait Porthos et étoit voisin de mon père de deux ou trois lieues. » Porthos étoit un des trois fils du châtelain d'Antevielle, et Antevielle, comme Athos, étoient des points géographiques voisins de Castelmore et de Sauveterre en Béarn. J'insiste sur ces détails, qui expliquent des choses restées obscures dans les *Mémoires de M. d'Artaignan*, où M. de Sandras oublia de les éclaircir, et dont ne se sont pas souciés MM. Alexandre Dumas père et Auguste Maquet quand, partant du livre de Gatien Courtilz, ils ont écrit la longue et piquante histoire des *Trois mousquetaires*, Athos, Porthos et Aramis, à laquelle est si intimement liée celle de Charles d'Artaignan, qu'ils n'ont pas su se nommer Charles Courtilz ne l'ayant jamais nommé par ce nom de baptême.

Quand Charles de Baatz d'Artaignan vint-il au monde? Si son père se maria en 1608, comme cela paraît certain, et si Paul naquit vers 1610, Charles put naître vers 1611 ou 1612. Le P. Anselme dit qu'il épousa « Charlotte de Henin-Liétard »; Moreri lui donne pour femme Charlotte des Roches; ils ne disent ni l'un ni l'autre à quelle époque Charles d'Artaignan se maria. Il paraît que ce fut peu d'années avant sa mort, c'est-à-dire après avoir dépassé la cinquantaine de quelques années. J'ai vainement cherché l'acte religieux qui consacre l'union de Charles d'Artaignan avec « demoiselle Anne-Charlotte de Chanlecy », — car tels sont les noms de la dame de Castelmore d'Artaignan, qui n'étoit ni Des Roches, ni de Henin-Liétard. — Se maria-t-il en Béarn, ou à Paris? mes recherches n'ont pu me l'apprendre. On sait que Charles d'Artaignan mourut en 1673, à l'attaque de la demi-lune de Maëstricht. MM. Dumas et Maquet, abusant un peu du privilège qu'ont les romanciers de modifier la biographie des hommes qui appartiennent à l'histoire sérieuse, ont supposé (*Voy. la fin du Ficomte de Bragelonne*) que M. d'Artaignan commandait un corps d'armée devant Maëstricht et que, sur le champ de bataille, un peu avant l'action à laquelle il prit part, il reçut une lettre de Colbert, par laquelle le ministre lui annonçait que le Roi venait de le nommer Maréchal de France. Le Roi n'avait pas besoin de la plume de Colbert pour faire connaître au capitaine de ses mousquetaires sa résolution au sujet d'une si grande récompense; Louis XIV commandait en personne devant Maëstricht, et il aurait pu dire à M. d'Artaignan : « Monsieur, je vous fais Maréchal »; mais il n'eût pas à le lui dire. Artaignan n'était pas encore lieutenant-

général; il avait seulement le grade de Maréchal des camps et armées du Roi. M. de Quincy, dans son Histoire très-autorisée, *Histoire militaire du règne de Louis le Grand* (in-4^o, 1726), raconte la mort d'Artaignan (t. 1^{er}, p. 352); il dit : « Pendant qu'on travaillait à la descente du fossé, le Roy commanda pour cette action ses mousquetaires qu'il fit soutenir par un détachement de divers corps, le tout sous les ordres de M. de Montmouth, fils naturel du Roy d'Angleterre et lieutenant général de jour. M. d'Artaignan étoit à la tête : tout plia si fort devant lui qu'en moins d'une demi-heure il se vit maître de l'ouvrage. » Mais les assiégés reprirent l'avantage par un effort extrême. « M. d'Artaignan y fut tué, » ajoute Quincy, « après avoir donné des marques d'un grand courage. » *La Gazette de France*, dans un récit circonstancié du siège de Maëstricht, s'exprime ainsi en ce qui touche l'attaque de la demi-lune : « Le duc de Montmouth sortit de dessus la tranchée, l'épée à la main, suivi du sieur d'Artaignan à la tête des mousquetaires de la première compagnie... On ne put s'empêcher de perdre beaucoup de nos braves, entre lesquels étoit le sieur d'Artaignan qui fut tué d'un coup de mousquet, de quoy Sa Majesté témoigna estre sensiblement touchée pour sa valeur et la confiance qu'elle avoit en lui. » *Le Mercure galant*, parlant de l'affaire du 25 juin 1673, à propos de la mort de notre Charles d'Artaignan, dit : « Quoique M. La Feuillade et M. d'Artaignan ne fussent pas de jour » (le premier comme lieutenant général, le second comme maréchal de camp) « ils voulurent partager les dangers que courait ce prince » (le duc de Montmouth). « Ce fut dans cette occasion que M. d'Artaignan fut tué. » Le rédacteur du *Mercury* ajoute que les balles pleuvaient à ce point sur les assaillants que plusieurs mousquetaires, accourus pour relever leur capitaine, tombèrent blessés ou morts à côté de lui. — Charles d'Artaignan mourant laissait deux fils; le Roi avait montré trop de regrets du trépas d'un officier qu'il aimait beaucoup, pour ne pas donner des marques signalées de sa douleur à la veuve et aux enfants de son lieutenant dans le commandement de ses mousquetaires de la première compagnie; aussi voulut-il servir de parrain à l'aîné des enfants de Ch. d'Artaignan, quand la reine devait être sa marraine; aussi voulut-il que M. le Dauphin et mademoiselle de Montpensier finissent sur les fonts de baptême le second des fils du maréchal de camp tombé à Maëstricht. Les généalogistes ont connu cette circonstance honorable pour la mémoire de Charles de Baatz; j'ai été curieux de lire les baptisaires rédigés à cette occasion; j'ai prié M. Eudore Soulié, conservateur du Musée historique de Versailles, de me les communiquer, et cet obligant ami m'a transmis, le 25 mars 1863, les Extraits suivans des registres des baptêmes, mariages et sépultures, faits en l'église paroissiale de Saint-Julien de Versailles, 1671-1674 : « Ce mesme jour et an que dessus (3^e mars 1674), fut baptisé sous condition et par l'ordre du Roy, en la chapelle de son Louvre (*sic*) à Versailles, en présence de nous, curé dudict lieu, sonbznigné, par Messire Benigne Bossuet, précepteur de Monsieur le Dauphin, euesque de Condom, Louis, fils de deffunct Messire Charles de Castelmore d'Artaignan (*sic*) en son vivant lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du Roy et de dame Anne Charlotte de Chanlecy, ses père et mère, qui eut pour parrain qui lui donna le nom, Louis Quatorze de Bour-

bon, Roy de France et de Navarre, et pour marraine Marie Tereze d'Autriche, Reine de France et de Navarre, lesquelz ont soussigné :

Louis

Marie Tereze

J. Bénigne, en. de Condom, C. Langloys. » — « Ce jeudy cinquiesme anril audiet an fut baptisé sous condition et par l'ordre du Roy, en la chapelle de son Louvre audiet Versailles, en présence de nous, curé dudiet lieu, soubsigné, par Messire Jacques Bénigne Bossnet, précepteur de Monsieur le Dauphin, euesque de Condom, Louis, fils de deffunct Messire Charles de Castelmor d'Artagnan, en son vivant lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du Roy, et de dame Anne Charlotte de Chanleey, ses père et mère, qui eut pour parrain qui luy donna le nom, Louis de Bourbon, Dauphin de France, et pour marraine Mademoiselle Marie-Louise de Bourbon, princesse de Dombes et de Montpensier, lesquelz tous ont signé : Louis, Anne-Marie-Louise d'Orléans, J. Bénigne, en. de Condom, C. Langloys.

On voit que le curé de Saint-Julien oublia deux choses capitales qu'on n'oubliait guère, à cette époque, dans les sacristies des églises de Paris, l'âge des enfants baptisés, et le nom de la paroisse sur laquelle vivait madame de Castelmor d'Artagnan. Oublis fâcheux et qui m'empêchèrent d'être aussi complet que j'aurais voulu l'être dans cette biographie de Charles d'Artagnan. Je n'ai pu savoir de quelle province était mademoiselle de Chanleey ; il est infiniment probable qu'elle appartenait à la famille d'Anne de Chanleey qui épousa, le 24 novembre 1639, Claude de Levis, baron de Lagny et de Vougy. Celle-ci était fille de Ponthus de Chanleey, baron de Pluvant (Le P. Anselme, *Généalogie de Levis*, t. IV, p. 42.)

M. Pierre Clément, le consciencieux et savant éditeur des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (Paris, vol. in-4^o), à propos de ce passage d'une lettre de Colbert à Mazarin (1/2 may 1651) : « Je reçus hier au soir fort tard par les mains de M. d'Artagnan, les deux lettres qu'il a pleu à vostre Eminence de m'escire », dit (t. 1^{er}, p. 77) : « Charles de Baiz, marquis d'Artagnan, paraît être celui qui fut chargé, en 1661, de l'arrestation de Fonquet. » Il y a là une légère faute ; Charles d'Artagnan n'avait pas le titre de marquis, il se qualifiait comte. Que Charles d'Artagnan ait été chargé de l'arrestation de Fonquet, il n'y a guère à en douter. Artagnan avait été un des domestiques de Mazarin en même temps que Colbert ; Colbert le connaissait bien et le savait homme d'expédition et fort dévoué au Roi. Quand Louis XIV ne se serait pas souvenu que Guitaut, le capitaine des gardes de la Reine, sa mère, avait mis en état d'arrestation les Princes, le 8 janvier 1659, Colbert n'aurait pas manqué de désigner pour une affaire d'importance comme celle de la prise de

Fonquet, un serviteur fidèle, un officier ferme autant que l'était Artagnan, le sous-lieutenant alors de cette compagnie de mousquetaires, dont il avait su conquérir l'affection depuis deux ans qu'il vivait avec elle.

« Charles d'Artagnan, Capitaine au régiment des gardes, » fut parrain, avec madame de Besmaus, à Saint-Sulpice, le 3 mars 1658, d'une fille de Pierre de Lalaur, bourg. de Paris. » Charles d'Artagnan fut parrain à Saint-Roch, le 8 septembre 1662, d'une fille de Louis du Laurens, capitaine dans le régiment de Piémont ; il est dit dans l'acte : Lieutenant des mousquetaires du Roy et demeurant rue de la Grenouillère, paroisse Saint-Sulpice. » Le 15 octobre 1666, Artagnan tint sur les fonts, avec la célèbre Julie d'Angennes, Jules, fils de Lepidius Arnolfini ; le baptistaire le nomme « Messire Charles de Castelmor d'Artagnan, Sous-lieutenant des mousquetaires du Roy. » Cet acte sert à rectifier celui du 18 septembre 1662, où Artagnan est qualifié lieutenant des mousquetaires. Le 15 octobre 1664, il signa : « artaignan », car il avait conservé l'ancienne orthographe de son nom, comme avait fait Philippe de Champaigne. Son écriture était grosse, lourde, un peu couchée de gauche à droite, très-lisible d'ailleurs et meilleure que celle de beaucoup de gens de son temps. Quatre signatures que je connais de lui sont parfaitement semblables entre elles. Le 6 janvier 1670, Artagnan tint à Saint-Sulpice Charlotte-Marie, fille d'un certain Cyprien Lafargue ; l'acte le dit : « Charles d'Artagnant (*sic*), escuyer et Capitaine-lieutenant de la compagnie des mousquetaires du Roy. » La main qui écrivit le baptistaire le compléta en signant : « Dartagnant (*sic*) » à la place du parrain, qui apparemment avait quitté trop vite la sacristie. Le 16 septembre 1670, Charles d'Artagnan tint à Saint-Sulpice « Charles-Joseph, né le 29 août précédent, fils d'Abraham-Joseph de

Caseneuve, mousquetaire du Roy » ; il est dit cette fois « Charles de Castelmore, comte d'Artagnan, Capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires. » Le 9 avril 1671, il répondit devant l'Église d'un fils d'Adrien Malaisié, sieur de Saint-Léger, Maréchal des logis de la première compagnie des mousquetaires du Roy. Le baptistaire lui donna les mêmes noms et qualités que celui du 16 septembre 1670. Il signa « artaignan » comme toujours l'A initial minuscule :

Je ne veux pas oublier de dire que la première compagnie des mousquetaires où servit Charles d'Artagnan était celle qu'on nomma les Mousquetaires gris, et aussi les Grands mousquetaires. — Si Charles de Baatz de Castelmore, comte d'Artagnan, ne fut point Maréchal de France, comme l'a supposé M. Alexandre Dumas, il y eut un Maréchal d'Artagnan. Je vais dire ce que j'ai pu apprendre de cet officier. — Voy. ANGEXNES, ARNOLFINI, 2. ARTAIGNAN, ATHOS, BESMAIS, MOUSQUETAIRES.

2. ARTAIGNAN (PIERRE DE MONTESQUIOU, MARÉCHAL D'). ?1640—1725.

Le père Anselme, dans ses *Maréchaux*, dit les grades et les campagnes de Pierre d'Artagnan-Montesquiou, qui, Lieutenant général, commanda une portion de l'infanterie, le 11 septembre 1709, à cette journée glorieuse et fatale qui a gardé le nom de Malplaquet. Il eut le bonheur d'être fait Maréchal de France, le 20 septembre, quand Villars et d'Harcourt furent élevés à la pairie. Ces hautes distinctions, qui n'avaient point la victoire pour excuse ou pour prétexte, trouvèrent contre elles l'opinion publique, dont Saint-Simon s'est montré l'interprète, peut-être trop rigoureux. Écoutons ce juge cruel, auquel il semble qu'on pourrait bien appliquer ce que Voltaire, parlant de cette malheureuse affaire de Malplaquet, dit des critiques qui, les pieds sur les chenets, tranchent si aisément les difficultés de la guerre : « Ceux qui de leur cabinet jugent ainsi de ce qui se passe sur un champ de bataille, ne sont-ils pas trop habiles ? » Laissons parler le noble duc, attaquant tout à la fois dans Pierre d'Artagnan l'homme et le soldat : « Artagnan reçut en même temps le bâton de Maréchal de France ; il avoit pour lui M. du Maine, madame de Maintenon, surtout les valets intérieurs. Le public ni l'armée ne lui furent pas favorables, que ses airs d'aisance, et de s'y être attendu depuis longtemps, achevèrent de révolter. Le dépit et le murmure de cette prostitution de la première dignité de l'état » (la pairie. Comment, le maréchal de Villars n'avait pas mérité la pairie que M. de Saint-Simon avait trouvée toute faite pour lui, sans autre cause que sa naissance !) « et du premier office militaire, éclata si haut, malgré la politique et la crainte, que le Roi en fut assez peiné pour s'arrêter tout court,

en sorte que ces dernières récompenses, au delà desquelles, chacune en leur genre, il n'est rien de plus, furent les seules qui suivirent la perte de la bataille, où tant de gens de tous grades s'étaient si fort distingués. Lui « (le maréchal d'Artagnan) » et Artagnan, mort capitaine de la première compagnie des mousquetaires, et chevalier de l'Ordre en 1724 », (je dirai tout à l'heure qui était celui-là) « étoient enfants des deux frères. Une sœur de leur père (du père de l'un d'eux au moins, Françoise, fille de Jean de Montesquiou d'Artagnan) avoit épousé M^r de Castelmore, dont le nom étoit Baatz, dont elle eut deux fils. L'aîné mourut en 1712, à plus de cent ans, le cadet trouva le nom d'Artagnan plus à son gré, et le porta toute sa vie. Il se fit estimer à la guerre, où il entra si avant dans les bonnes grâces du Roi, qu'il y a toute apparence qu'il eût fait une fortune considérable s'il n'eût été tué devant Maestricht en 1673. » (Voy. l'article précédant.) Saint-Simon ajoute : « Ce fut à cause de lui (Ch. d'Artagnan) que celui dont il s'agit ici (le Maréchal) prit le nom d'Artagnan, que ce Capⁿ de mousquetaires avoit fait connoître, et que le Roi aima toujours, jusqu'à avoir voulu qu'Artagnan, mort chevalier de l'Ordre, passât de Capitaine aux gardes qu'il avoit été longtemps à la Sous-lieutenance des mousquetaires gris, dont il fut capitaine après Maupertuis. Parvenons au nôtre (le Maréchal) ; il se poussa ténébreusement à la cour par l'intrigue, et rendoit compte de beaucoup de choses au Roi par les dernières, par des lettres et par les valets intérieurs, de presque tous lesquels il se fit l'ami.... Toutefois, bon officier et entendu, mais avec qui on ne vivoit pas en confiance. Devenu Maréchal de France, il prit le nom de Maréchal de Montesquiou, qui est le nom de leur maison. » Le duc de Saint-Simon, qui se piquait de savoir mieux les familles que tous les généalogistes de France, se trompe étrangement quand il avance que ce fut à cause de Charles de Baatz de Castelmore que Pierre de Montesquiou prit le nom d'Artagnan ; l'assertion de l'auteur des *Mémoires* est fort honnête assurément pour Charles de Baatz, mais elle est inexacte. Le fief d'Artagnan était dans la maison de Montesquiou depuis longtemps quand virent au monde Paul et Charles de Castelmore, fils de Françoise de Montesquiou d'Artagnan. J'ai dit (Voy. I. ARTAIGNAN) pourquoi Paul et Charles prirent le nom d'Artagnan, qui ne fut point porté par le seul Charles, le capitaine tué en 1673. Que le Roi ait voulu que « Artagnan, mort chevalier de l'Ordre (le 12 août 1725, et non en 1724, comme le dit Saint-Simon), passât des gardes françaises à la Sous-lieutenance des mousquetaires, c'est possible ; c'étoit de la part de Louis XIV une fantaisie bien innocente, et un hommage à la mémoire de Charles d'Artagnan de Castelmore. Quoi qu'il en puisse être, le P. Anselme dit que Joseph de Montesquiou, qui fut connu sous le nom du comte d'Artagnan — probablement après la mort de l'autre comte, Charles de Baatz — naquit le 27 mars 1651, qu'en 1673, il assista au siège de Maestricht, étant Enseigne au régiment des gardes françaises, et qu'il acheta de M. de Maupertuis la charge de capitaine lieutenant des mousquetaires le 18 février 1716. Quant à Pierre de Montesquiou, le P. Anselme dit qu'il eut deux mariages ; le premier, avec « Jeanne de Peaudeloup, morte sans enfants » ; le second,

avec « Elisabeth l'Hermitte d'Hierville ». Je n'ai pas trouvé l'acte de son second mariage; quant à celui de sa première union, le voici : « Le 29^e fevrier mil six cens soixante et douze ont esté fiancés Pierre d'Artaignan, sous-lieutenant d'une compagnie au régiment des gardes, fils de feu Henry d'Artaignan et de dame Jeanne de Gassion et d^{lle} Jeanne Peaudeloup, veufuse de feu M^r Claude Currier, vinant, conseil^r du Roy, président et grenetier au grenier à sel de Poissy, nos parroissiens, d^t tous deux rue des Petits-Champs, et le premier jour de

mars aud. an ont esté mariés en présence de Rémond d'Artagnan, escuyer, frère dud. Pierre d'Artaignan, porteur de procuration de sa mère pour consentir aud. mariage... de François Aubert, maître chirurgien juré à Paris, demeurant rue des Petits-Champs, amy et son hoste, et de Jacques Peaudeloup, bourg^s de Paris, frère de lad. espouse. Ledict Peaudeloup^a a déclaré ne scavoir signer. (Signé :) Pierre d'Artaignan, Jeanne Peaudeloup, R. d'Artaignan. » (Registre de Saint-Eustache.)

Pierre d'Artaignan

Je remarque que dans la signature « Pierre d'Artaignan », le mot « Artaignan » est écrit d'une façon si conforme à celle de ce mot tracé par Charles de Baatz, comte d'Artaignan, au bas de quatre actes que j'ai cités plus haut, qu'on pourrait croire qu'une même main a donné ces cinq signatures, accompagnées d'un même paraphe. Mademoiselle Peaudeloup n'était point une fille de noblesse, comme paraît l'avoir cru le P. Anselme, c'était une petite bourgeoise qui avait fait d'abord un mariage bourgeois. Devenue veuve, voisine de Pierre d'Artaignan, qui avait alors trente-deux ans, et oubliait un peu qu'il était Montesquion; jeune elle-même sans doute, elle fut courtisée par le Sous-lieutenant aux gardes, dont elle accepta les hommages, et se fit épouser. Il y a là un de ces petits romans vulgaires, faciles à deviner.

Je vois qu'à Saint-Sulpice, le 23 mai 1654, M^r « Pierre Artaignan », Lieutenant aux gardes, « fut parrain de Perrette, fille du sieur Lapoulet, ensisnier. »

Le Maréchal d'Artaignan ou de Montesquion mourut, a-t-on dit, le 24 janvier 1725, dans son château du Plessis-Piquet. « Le *Mercur* galant dit qu'il mourut sans postérité à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. » Ceci ne s'accorde pas avec ce que dit le P. Anselme de l'époque de sa naissance. Si P. d'Artaignan mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, en 1725, il était né en 1640, et non en 1651. S'il n'avait que soixante-dix-huit ans au moment de sa mort, comme le crut le P. Anselme, il était né en 1647. J'ai trouvé le moyen de savoir qui fut vrai du P. Anselme ou du rédacteur du *Mercur*. Je suis allé au Plessis-Piquet, où M. le maire de ce village a eu la bonté de mettre sous mes yeux l'acte d'inhumation du maréchal de Montesquion. Il résulte de ce document que « l'an 1725, le 1^{er} août — et non le 24 janvier — fut inhumé au pied de l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge « en l'église du Plessis », « le corps de ... Monseign^r Pierre, baron de Montesquion, comte d'Artaignan, Mareschal de France, général des armées du Roy, gouverneur de la ville et citadelle d'Arras, chevalier commandeur des ordres de Sa Majesté, décédé le 12^e de ce mois, âgé de quatre-vingt-cinq ans. » Il était donc né en effet vers 1640. — Les témoins de son inhumation furent « Pierre de Montesquion, abbé de Sordes, Artans et Mazau, Paul de Montesquion d'Artaignan, Brigadier d'infanterie, Louis de

Montesquion d'Artaignan, Brigadier de cavalerie et Cornette de la première compagnie des mousquetaires du Roy, Pierre de Montesquion d'Artaignan, Mestre de camp de cavalerie et aide-major de la 1^{re} comp^{ie} des mousquet du R., Paul Charles d'Altermat, cap^{me} au rég^t suisse de Brandelé, et enseigne de la comp^{ie} générale des Suisses », qui signèrent : « L'abbé d'Artaignan, artaignan, le ch^r d'Artaignan, Montesquion, Altermat, X. Pinchault de la Martillière, curé du Plessis. »

Outre le château du Plessis-Piquet, le maréchal de Montesquion avait quelques maisons, dont une au moins était d'une certaine importance. Le 23 février 1703 il la vendit, moyennant huit cents livres de rente annuelle, à un certain Bertenay. Je vois que, le 19 février 1716, le maréchal reçut de Pierre Bertenay, marchand de bois, au Plessis Raoul dit Piquet, « quatre cents livres » restant à payer de 800 l. de rente pour chacun an que led. Bertenay devoit aud. s^r de Montesquion pour la vente d'une maison et lieux sus aud. Plessis. » La quittance que garde M. Maufra, notaire à Sceaux, parmi les minutes des anciens notaires de Chatenay, dit que « M^r Pierre d'Artaignan de Montesquion, Maréchal de France », demeurait à Paris, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain. Pierre d'Artaignan signa : « Pierre le mar^l de montesquion. » Quatre jours après, il céda « à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle une petite maison et bastiments, siz aud. Plessis-Piquet, au devant et proche du chasteau du Plessis », à Nicolas Gatebois, marchand aud. Plessis. » Ce jour-là, le maréchal signa : « Montesquion Artaignan ». Il signa « Montesquion d'Artaignan », le 14 septembre 1710, le contrat de mariage de « Sébastien Gillon, fermier et receveur de la terre et seigneurie du Plessis Raoul dit Piquet. » Sa femme signa : « La maréchalle de Montesquion. » Au-dessous de ces signatures se lisent celles de Mad. « Mérode, marquise de Plancy », de « Leuille de Magueac », et de M^r « Montesquion de Bettouville. (Arch. de M. Maufra.)

3. ARTAIGNAN (JOSEPH DE MONTESQUIOU, COMTE D'). 21650—1729.

« 5 janvier 1729, convoi, service et enterrement de M^{re} Joseph de Montesquion, comte d'Artaignan, cheval^{er} des ordres du Roi, Lieut. g^l des armées de Sa Maj., gouverneur des ville et château de Nismes, Capit^{me} lieut^e de la 1^{re} comp^{ie}

des mousquetaires de la garde du R., décédé le jour précédent, en son hôtel, rue de Bucy, âgé de soixante et dix-neuf ans, en présence de M^{re} Louis, comte de Montesquieu d'Artaignan, Cornette de la 1^{re} comp^{ie} des mousq., et M^{re} Pierre de Montesquieu, ch^{er} d'Artaignan, 1^{er} Cornette de lad. comp., tons deux petits-neveux du défunt. (Signé :) Montesquieu, Montesquieu d'Artaignan, le ch^{er} d'Artaignan. (Reg. de St-Salp.)

ARTIFICIER. — Voy. BUFFEQUIN, CARESME, INGÉNIEUR.

ARTILLERIE DE FRANCE (GRAND-MAÎTRE DE L'). 1635

Voy. 2. LA MILLERAYE (de).

ARUNDEL (HENRI COMTE D'). — Voy. HOWARD.

ARUYER ou ARVIER (FRANÇOIS). XVII^e siècle.

Un des collaborateurs inconnus de Charles Le Brun, de Van der Meulen ou des autres peintres qui travaillaient aux Gobelins, pour le Roi; un des parents des Yvart, qu'aucune biographie n'a nommé et auquel il est impossible aujourd'hui d'assigner un rang parmi les ouvriers qui firent tant de belles choses en réunissant leurs efforts sous une savante direction. Tout ce que j'ai pu apprendre de cet homme qui prit le titre de « peintre du Roy » dans quelques actes que j'ai sous les yeux, c'est qu'il avait épousé Claude Huan, dont il eut une fille, « Elisabeth », baptisée, le 14 septembre 1687, à Saint-Hippolyte, ayant pour parrain Baudrin Yvart, et pour marraine Elisabeth Yvart, femme de Jean Legeret. Je n'ai pu trouver dans les registres de Saint-Hippolyte l'acte du décès d'Aruyer qui signait : f aruyer. — Voy. 2. CHEREAU, LE COMTE (SAUVEUR), LEGERET, YVART.

ASCANIO. — Voy. MARI (de).

ASSERTION (UNE) DE VOLTAIRE. 1747.

« Il ne restait plus aux Français, sur ces mers, que sept vaisseaux de guerre pour escorter les flottes marchandes aux îles de l'Amérique, sous le commandement de M. de l'Estandière. Ils furent rencontrés par quatorze vaisseaux anglais. (14 octobre 1749.) On se battit, comme à « (au cap) » Finistère avec le même courage et la même fortune. Le nombre l'emporta, et l'amiral Hawke amena dans la Tamise six vaisseaux des sept qu'il avait combattus. La France n'avait plus alors qu'un SEUL VAISSEAU DE GUERRE. On connut dans toute son étendue la faute du cardinal de Fleury, d'avoir négligé la mer; cette faute est difficile à réparer. » (*Siècle de Louis XV*, chap. XXIV.) « La France n'avait plus alors qu'un seul vaisseau de guerre »; cette phrase est devenue célèbre; elle énonce d'une manière si positive, d'un ton si affirmatif, un fait bien connu de l'auteur apparemment, Voltaire a une telle autorité, il a dû puiser ses informations à des sources si pures, que nul ne s'est avisé de le contredire. Contredire Voltaire! On ne contredit pas Voltaire, ou l'on passe pour l'ennemi de toute vérité; je me risque pourtant. Dans son *Précis historique de la marine française*, M. P. Chasseriau, alors un des deux historiographes de la marine (1845), dit, p. 151 : « À la fin de la » dernière guerre, il ne restait à la France, d'après » Voltaire, qu'un seul vaisseau de ligne »; et l'historien en resta là, sans dire ce qu'il pensait d'une assertion si étrange, sans examiner si elle est aussi vraie qu'on l'a crue, sans la discuter les pièces à la

main. Les choses en étaient-elles, en effet, à ce point au commencement de l'année 1748? N'y avait-il sur les mers et dans les ports qu'un vaisseau, un seul? Les écrivains français qui n'ont pas fait de l'histoire de la marine l'objet de leur étude particulière se sont étonnés que la France, si déchue qu'elle fût de sa grandeur maritime, fût réduite à ne voir flotter son pavillon que sur la poupe d'un seul vaisseau de guerre, et ils n'ont pas osé répéter une proposition pour laquelle la parole de Voltaire ne leur a point semblé une caution suffisante. « La marine était » anéantie, » dit M. Henri Martin; « La marine française était détruite par les désastres qui la frappaient » coup sur coup, » dit M. de Sismondi; mais ni l'un ni l'autre ne croit à ce vaisseau unique de Voltaire, trop respectueusement accepté par mon collègue, M. Chasseriau. Sismondi et M. Henri Martin ont en raison, il est à peine besoin de le dire; il est trop facile de le démontrer.

Voltaire prétend que, des sept vaisseaux commandés par Des Herbiers de L'Étandière, six furent menés en Angleterre par l'amiral Hawke; le septième fut donc le vaisseau qui survécut aux malheurs de la guerre en 1747. Voltaire fut mal instruit. L'Étandière était parti de l'île d'Aix avec dix vaisseaux, il en avait détaché deux, le 14 octobre, pour escorter la flotte marchande de 252 voiles qu'il devait convoier jusqu'en Amérique; il se battit donc avec huit vaisseaux, et il en ramena deux à Brest, le *Tonnant* et l'*Intrépide*. Voilà donc quatre vaisseaux au lieu d'un échappés au naufrage de la marine française, à savoir: les deux qui revinrent à Brest et les deux envoyés de la flotte marchande allant en Amérique. Un document officiel va nous dire si le matériel naval affaibli par les combats, par les économies désastreuses du cardinal de Fleury — « Son esprit d'économie le trompa sur cet article », dit avec justice Duclos, dont le défaut n'est pas l'indulgence — en était réduit à ces deux seuls vaisseaux de ligne.

Ce document est une « Liste générale des vaisseaux et autres bâtiments du Roy, au Port de Brest, » le 1^{er} janvier 1748 », on y voit figurer dix-huit vaisseaux ainsi classés : Un du premier rang, Sept du second, Six du troisième et Quatre du quatrième. Voici les noms de ces navires : « *Tonnant, Magnanime, Intrépide, Sceptre, Dauphin-Royal, Superbe, Espérance, Saint-Esprit, Northumberland, Alcide, Lys, Dragon, Saint-Michel, Alcion, Arc-en-Ciel, Aquilon, Caribou, Aurore*. Des notes qui accompagnent cette nomenclature montrent qu'aucun de ces vaisseaux n'était vieux, excepté peut-être l'*Alcion*, construit en 1726, à Toulon; il avait « beaucoup de soin d'un léger radoub ». Le *Saint-Michel*, construit en 1739 par Hélie, à Brest, était un navire de 56 canons, « beau et bon vaisseau », dit l'apostille du constructeur Coulomb; « il est à la mer, » ajoute la note que j'ai sous les yeux. Le *Tonnant*, qui s'était converti de gloire sous le pavillon de L'Étandière, était un vaisseau de 80 caoucs, le combat du 14 octobre 1747 l'avait mutilé; mais, réparé immédiatement après sa courte et glorieuse campagne, il avait retrouvé toutes les qualités d'un « bon marcheur, gouvernant bien et portant parfaitement la voile. Il est » très-avantageux pour le combat, » dit Coulomb. Le *Tonnant* était de la façon de François Coulomb, il avait été construit à Toulon en 1740. L'*Intrépide*, qui l'avait remorqué sous le feu de l'ennemi, était de la main d'Ollivier, autre habile homme. Construit à Brest en 1745, on disait de lui qu'il avait « de

» très-bonnes qualités, qu'il était grand voilier et » avait une belle batterie, » c'est-à-dire une batterie basse assez élevée au-dessus de l'eau pour pouvoir servir, même quand la mer était un peu grosse. A côté du nom du *Sceptre*, vaisseau de 74, fait en 1743, par Ollivier, on lit cette apostille : « vaisseau neuf » qui n'a pas encore été à la mer. » A côté du nom du *Lys*, vaisseau de 64, fait à Brest par Coulomb en 1743, se trouve cette note : « Ce vaisseau est à la mer » pour son premier voyage. » Le *Dragon*, vaisseau de 64, construit aussi à Brest, par Coulomb, en 1743, était un « vaisseau neuf qui n'avait pas encore été » à la mer. » Le *Saint-Michel*, de 64, construit par Hélie, à Brest, en 1739, était un « beau et bon vais- » seau en toutes manières, » pour parler comme Coulomb, qui note qu'« il est à la mer ».

Est-il besoin d'ajouter à ce que je viens de dire que Rochefort et Toulon n'étaient pas tout à fait vides de vaisseaux de ligne? Je n'ai pas trouvé d'état des vaisseaux au 1^{er} janvier 1748 pour ces deux ports; mais d'une Liste générale des vaisseaux du Roi pour l'année 1753, je tire ce renseignement, qu'à Toulon on lança deux vaisseaux, le *Triton* et l'*Achille*, de 64 canons, avant le mois d'octobre 1747, que deux vaisseaux de la même force, le *Fier* et le *Constant* (ce dernier vaisseau remplaçait un navire du même nom et de la même force que la Compagnie des Indes avait acheté au Roi), avaient été mis à l'eau en 1746. En 1748, Toulon mettait à flot l'*Hercule*, de 64 canons; Brest redonnait une vie nouvelle au *Superbe*, refondu en 1747-48; le *Prothée* descendait des chantiers en 1748, presque en même temps que le *Superbe*, refondu l'année précédente. On établissait sur une cale le *Magnifique*, qui fut lancé en 1749, en même temps qu'on classait parmi les vaisseaux propres au meilleur service le *Dauphin Royal*, qu'on avait restanré en 1747.

Ainsi, outre les vaisseaux vieux à peine de quelques années, la France avait huit vaisseaux tout neufs ou renouvelés, en 1747; c'était peu sans doute; mais enfin vingt-deux ou vingt-trois vaisseaux c'est quelque chose de plus que ce vaisseau, seul survivant de l'ancienne marine française, dont Voltaire faisait honte à la mémoire du cardinal de Fleury. Notons que je ne compte point, parmi les vaisseaux de 1748, le *Soleil Royal*, de 80 canons, la *Couronne* et le *Téméraire*, de 74, l'*Amphion*, l'*Orphée* et l'*Hippopotame*, de 50, qui étaient sur les chantiers, assez avancés pour être lancés en 1749. Plein de bonne volonté, mais timide, découragé peut-être, et en vérité peu capable d'une charge qui veut de l'activité, un coup d'œil sûr, et une main ferme, le comte de Maurepas se retira de la marine, le 30 avril 1749. M. Ronillé, comte de Jouy, lui succéda. Les constructions se multiplièrent, et quand, le 31 juillet 1754, le ministre remit le portefeuille de la marine à M. de Machault d'Arnouville, la France avait cinquante-cinq bons vaisseaux à flot et sept en construction. Le cardinal de Fleury avait vu qu'une armée de terre trop forte et en même temps une flotte très-grande avaient eu sur le mauvais état des finances, à la fin du règne de Louis XIV, une influence considérable, et il avait eu peur. Un historien a prononcé le mot de trahison; il y eut faiblesse, incurie, parcimonie, mais trahison? non assurément. Quand on accuse avec cette violence on est tenu de prouver, et où sont les preuves? — Je prends la liberté de

proposer au chapitre xxix de Voltaire ce léger correctif : « La France n'avait plus alors que vingt-deux » vaisseaux de guerre »; et j'espère que les futurs historiens de la marine voudront bien ne plus reproduire une erreur de Voltaire si formellement démentie par les documents authentiques. — *Voy.* SCULPTURE DES VAISSEAUX, VOLTAIRE.

ASTROLOGUE LYONNOIS.

1691—92.

Qualité que prit un nommé Abraham du Pradel, en 1691, lorsqu'il publia un Almanach contenant les adresses d'un certain nombre d'hommes que lui avaient désignés leurs fonctions, ou qui connaissant son projet, s'étaient, à prix d'argent, sans doute, entendu avec lui pour la publication de leurs noms et de leurs adresses. Le livre portait pour titre : « Les adresses de la Ville de Paris, avec le trésor des Almanachs, Livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions, par ABRAHAM DU PRADEL, *Astrologue Lyonnais*, à Paris, chez la veuve de Denis Nion, marchand libraire, sur le quai de Nesle. MDC.XCI (in-12). » En 1692, A. du Pradel, qui avait élargi le cadre de son ouvrage, en retourna le titre et le fit paraître, toujours in-12, sous le titre suivant : « Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des Almanachs pour l'année Bissexile 1692, avec les séances et vacations des tribunaux.... par Abraham du Pradel. » Cette fois il abandonna sa qualité d'Astrologue et prit celle qui seyait à son meilleur monde, — astrologue étant bien vieux, — de *Philosophe et mathématicien*. (Même adresse que le précédent.) MDC.XCII. L'intention d'A. du Pradel avait été de continuer la publication de son livre d'adresses; mit-il son projet à exécution? je n'ai pu le savoir. La Bibliothèque Impériale n'a d'exemplaires que des Almanachs de 1691 et de 1692; elle les garde dans les fonds de la *Réserve*, où ils sont sous la cote : L³¹ c — 366. Le livre commode était utile, et il semble qu'il dut réussir. Il est aujourd'hui d'un grand secours aux curieux qui aiment à s'occuper des petites choses du dix-septième siècle. Il ne faut pas trop se fier cependant à l'orthographe des noms propres, que Du Pradel connaissait mal ou que son imprimeur reproduisit sans soin. Ainsi il nomme Elvetius le célèbre Helvetius, dont il dit : « Médecin hollandais qui donne une poudre émétique contre les cours de ventre et les dissenté- » ries, rue Serpente. » Il nomme L'hermineau le brodeur du roi qui se nommait L'herminot; Couipel, le peintre Coypel; L'argillière, le célèbre portraitiste Nicolas de Largillière; Endelmeck, l'habile graveur Gérard Edelinck; van Sculptes, le Flamand van Schuppen, etc. Il faut lire Abraham du Pradel avec précaution, comme tant de livres où les fautes abondent. Celles qui émaillent les pages du Livre commode importent peu; mais que penser de celles qui délignent complètement un ouvrage considérable, consulté encore aujourd'hui, l'*Hydrographie* du P. Fournier (1693)? Des historiens modernes ont largement puisé dans ce grand travail, un peu indigeste, mais souvent très-bon, et, par respect pour l'auteur sans doute, je ne voudrais pas dire, par ignorance, ils ont religieusement conservé toutes les fautes d'impression que le libraire-éditeur ne sut pas corriger, et qui rendent très-dangereuse pour le vulgaire des marins la lecture de ce gros in-folio, dont la seconde édition est plus fâcheuse encore que la première. — *Voy.* COYPEL, EDELINCK, HELVETIUS, LARGILLIÈRE (N. de), L'HERMINOT, SCHUPPEN.

ASTROLOGUES DU ROY ET DE LA REINE.
1454—1580.

La Reine Marie d'Anjou avait parmi ses médecins un Astrologue; c'était alors la mode, comme on sait, mode qui dura jusqu'à la fin du seizième siècle. Je trouve sur ce personnage important la mention suivante dans le *Compte de l'Argentier de la Reine* (1454-55), Arch. Imp., KK. 53, fol. 124: « A messire Jehan de Lorgeinot, chevalier, Astrologue de ladite dame, la somme de X livres tourn. en un escu d'or, que ladite dame lui a fait semblablement baillier comptant par ledit trésorier, pour sa pension de 4 escus qu'elle lui ordonna pièce anoir par chascun mois pour soy entretenir plus honestement en son service, et ce pour le mois d'octobre 1454. » — « A maistre Arnoul des Maretz, Astrologue (*sic*) du Roy, la somme de trente huit livres tourn. pour ses estremes du 1^{er} janvier 1458. (Arch. de l'Emp., KK. 51.) — « A maistre Anthoine de Hamelet, Astrologue dudit seigneur (le Roi Louis XII), la somme de six vingt livres tourn. pour ses gaiges durant cette présente année. » (Gages des officiers de la Maison du Roi de l'année finie 1499. Arch. de l'Emp., 87.) — « A Bernard Abatia (Akakia?), médecin et astrologue dudit seigneur (le Roi Henri III), la somme de quinze escus sol pour ses estremes; 25 janvier 1580. » Épargne du Roy, 1580. (KK. 140.) Le rang occupé par l'astrologue dans la maison royale, le classait, à la fin du service de santé, après les deux barbiers valets de chambre et les cinq chirurgiens de Sa Majesté. Les articles que j'ai réunis ici sont les seuls, se rapportant aux Astrologues en titre d'office, que j'ai trouvés dans les Comptes de la Maison du Roi, dont par malheur la collection est loin d'être complète.

ATHOS D'AUTEVIELLE (ARMAND). 1645.

« Conuoy, service et enterrement de deffunct Armand Athos dautubiele (*sic*), mousquetaire de la garde du Roy, gentilhomme de Béarn, pris proche la halle du Pré aux Clercs. (Reg. mortuaire de Saint-Sulpice, sous la date du 22 décembre 1645.) » Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce mousquetaire, mort à la fin de l'année 1645, un des trois — étaient-ils frères? — jeunes gentilhommes béarnais, dont Courtilz de Sandras raconte les duels dans les premières pages des *Mémoires de M. d'Artagnan*. Athos, Porthos et Aramis sont devenus les héros d'une série de romans, qu'un des plus charmants esprits de notre temps, le spirituel et fécond M. Alexandre Dumas 1^{er}, a publiés sous ces titres : *les Trois Mousquetaires* (4 vol., 1844), *l'ingénieur après* (10 vol., 1845), *le Vicomte de Bragelonne* (14 vol., 1848-49). M. Dumas fait mourir Athos en 1671 ou 1672; l'erreur est de vingt-six ou vingt-sept ans, mais elle ne tire pas à conséquence; Horace ne disait-il pas aux Pison :

• Le poète eut toujours le droit de tout oser. •

Ce droit, l'auteur des *Mousquetaires* en a usé largement, et il a eu raison; sa trilogie est vive, amusante, intéressante : *Les Mémoires de M. d'Artagnan*, point de départ de son long roman (vingt-huit volumes!) sont lourds, fatigants, et s'ils contiennent quelques bons passages, quelques renseignements curieux, ils y sont assez cachés pour qu'on ait de la peine à les y découvrir. — Athos est une petite commune du département des Basses-Py-

renées, dans le canton d'Orthez, tout près de Sauveterre de Béarn. Autevielle-Saint-Martin-Biderne est près d'Athos. Aramitz est une localité du même département, chef-lieu de canton dans l'arrondissement d'Oleron. Quant à Porthos, je n'ai pu trouver sur la carte de Cassini, près d'Aramitz ou d'Athos, un lieu de ce nom; peut-être Porthos était-il le nom d'une maison non fiéffée de l'un des villages Athos ou Aramitz, ou une petite dépendance, une métairie, par exemple, du fief d'Autevielle.

Armand Athos ne faisait point partie de la compagnie des mousquetaires avant mai 1640, comme le prouve le *Contrôle de la compagnie des mousquetaires à cheval, servant à la garde ordinaire du Roy*, pour le 1^{er} mai 1640, publié en M. DC. XLII dans l'*Extrait des officiers commensaux de la maison du Roy, de la Roque*, etc. (Paris, in-fol.). Si donc Athos et ses amis firent partie des mousquetaires en 1640, comme le laisse supposer Courtilz de Sandras, ce ne fut qu'après le 1^{er} mai.

Notre excellent ami M. Alexandre Dumas, dans un charmant morceau intitulé : *le Pays natal* (*Journal littéraire de la semaine*, n^o 3, du 25 au 31 juillet 1864), a dit : « On me demande dans quel temps vitait donc Ange Pitou; nous ne l'avons pas connu... Forcé me fut alors de leur raconter qu'Ange Pitou, pas plus que Monte-Cristo, pas plus qu'Athos, Porthos et Aramis, n'avaient jamais existé, et qu'ils étaient tout simplement des bâtarde de mon imagination reconnus par le public. » Ce qui précède servira de correctif à cette phrase de M. Dumas. Les trois mousquetaires ont existé, et tout me porte à croire que Courtilz de Sandras les connut, et quelques-unes de leurs aventures aussi, dont il fit son Roman. L'existence démontrée d'Athos me fait croire à celle de ses deux camarades. M. Dumas les a fait revivre; ils étaient enterrés dans les mémoires donnés par Courtilz. — L'oy. 1. et 2. ARTAIGNAN, COURTILZ, MOUSQUETAIRES.

AUBÉ (FRANÇOIS). 1669—70.

Voici l'acte qui m'a fait connaître cet homme, que n'a point nommé l'abbé de Marolles, et que je n'ai vu cité par aucun écrivain : « 3 mai 1669, enterrement d'Anne Dujardin, âgée de soixante ans, femme de François Aubé, M^e peintre du Roy, prise rue des Fossés St Germain, proche la fontaine, à l'enseigne du *Phœnix*, décédée le 2; en présence de son mari » qui signa : « f aubé ». Je ne crois pas que ce « maître peintre du Roy » fût un artiste; probablement, il avait travaillé aux peintures à teintes plates des maisons royales, et n'était que peintre-doreur-vernisser. F. Aubé était beau-frère de « Pierre Dupont », autre maître peintre, qui, le 26 septembre 1670, eut de Catherine Dujardin « une fille, baptisée sous le nom de Marguerite, et tenue sur les fonts de St-Sulpice par François Aubé qui ce jour-là signa : « aubé. » Ni Nagler ni Zani n'ont connu ce peintre.

AUBÉPINE (DE L').

Chez M. Le Monnyer, notaire à Paris, se conservent les minutes passées en 1617 (2^e vol. de l'an 1617, p. 120) « par Jean de l'Aubespine, conseil^r du Roy, Président et trésorier g^l de France à Moulins; et, le 21 fev. 1643, par Claude de l'Aubespine, cheval^r baron de Nourard, conseil^r et chambellan de Monsieur, frère unique du Roi. » — M. Fonchry, notaire, possède de Marie-Anne de l'Aubespine des actes passés en octobre 1693 et août 1694, et de

Claude de l'Aubespine un acte daté du 18 mai 1699. — Hélène-Rosalie-Angélique de l'Aubespine fut la seconde femme de Hierôme de Pontchartrain. — Une Française de l'Aubépine épousa Charles Perrot, conseiller au parlement de Paris. — Madeleine de l'Aubespine épousa le marquis de Brinvilliers, beau-père de la trop célèbre marquise. — *Voy.* BARENTIN, BRINVILLIERS, PONCHARTRAIN.

AUBER (JEAN).

1388.

« A Jehan Auber, ymagier, demeurant à Paris pour... avoir rappareillé et mis à point vne crosse d'ivoire de la chapelle du Roy nostre Sire, et pour avoir burny » (bruni), poli. L'Anglais a le verbe *Burnish*, signifiant : polir. Le vieil italien nommait le polissoir, *burnitore*, « nettoiez et mis à point vns tableaux d'ivoire de la chapelle lesquels leu met chascun jour en lad. chapelle et oratoire... Par quittance de lui donné le xij^e jour de mars 1387 : LXXXI S. paris. » Comptes de l'argenterie de Charles VI, 1388. (Arch. de l'Emp., KK 19; fol. 95.)

AUBERSPY (JEAN-HENRY). — *Voy.* 1. LATUDE.

AUBETERRE (JEAN D').

1616.

Un acte de lui, an 1616 (t. 2, p. 11), chez M. Le Monnyer. Il y est dit : « Seigr d'Aubeterre et de Vaulx, conseil^r du Roy et contrôl^r g^l des finances en Champagne. »

AUBIERS (GUILLAUME DES).

—1669.

Voy. COLLÈGE ROYAL DE FRANCE.

AUBIGNÉ (FRANÇOISE ET FRANÇOISE-CHARLOTTE-AVABLE D'). — *Voy.* LAFFILARD, MAINTENON ET NOILLES.

AUBIN (CHARLES DE COLANGES OU COULANGES, SIEUR DE ST.)

1616—1688.

Cet homme, que l'amitié de madame de Sévigné a recommandé à la postérité, naquit le 23 mars 1616, place Royale, à Paris, de Philippe de Colanges et de Marie de Bize. (*Voy.* COLANGES.) — « Ce pauvre » Saint-Aubin est dans un dessèchement qui le menace d'une fin prochaine; j'y fus hier une partie du » jour, » écrit madame de Sévigné à sa fille, sous la date du mercredi 19 novembre 1688. Le 13, à cinq heures du soir, elle dit à madame de Grignan : « Je ne suis point retournée à Brevannes avec madame de Coulanges... J'ai trouvé mon pauvre Saint-Aubin trop près du grand voyage de l'éternité, et je » finis tous les miens pour vaquer à ce que je dois » à quelqu'un que j'ai toujours tant aimé : il a été » touché de me voir, tout autant qu'on peut l'être » au Luxembourg Saint-Jacques. » (Ce n'est point là une plaisanterie; il ne faut pas s'y tromper, je crois. Le malade était fort touché de ce que la visitense avait fait un long voyage pour venir de chez elle au Luxembourg éloigné qu'il habitait.) « Il m'a tenu longtemps » la main en me disant des choses saintes et tendres; » j'étais tout en larmes. » Et là-dessus quelques lignes inspirées par le bonheur « de voir mourir un homme avec une paix et une tranquillité toute chrétienne. » Le 17, autre lettre sur la résignation de Saint-Aubin, sa foi profonde, les secours spirituels qu'il reçoit du curé de Saint-Jacques et du père Moret, le médecin Duchêne qui n'administre aucun remède au moribond et lui recommande seulement de « s'humecter et de prendre patience; » enfin, une lettre touchante et à la hauteur d'un pareil sujet. Mais les derniers moments approchent; madame de Sévigné l'apprend, elle court chez Saint-

Aubin « avec M. de Coulanges », et s'y établit pour la journée. Elle le quitte, et le lendemain, jeudi, elle le trouve mort, mais calme. « C'est un prédestiné, » écrit-elle le 29 novembre à madame de Grignan, dans une lettre fort belle que tout le monde se rappelle. « Nous avons été ce matin, » dit-elle en terminant ce qui regarde son oncle, « à » son service qui s'est fait à Saint-Jacques sans aucune cérémonie. Il y avait beaucoup de gens » touchés de son mérite et de sa vertu : la Maréchal Foucault, madame Fouquet, M. et madame » d'Aguesseau, madame de la Houssaie, madame le » Bossu, mademoiselle de Grignan, Bréauté et plusieurs autres : de là nous avons été aux Carmélites » où il est enterré. Le clergé l'a reçu du clergé de » Saint-Jacques. »

Le registre mortuaire de Saint-Jacques du Haut-Pas confirme pieusement le récit de madame de Sévigné en ce qui touche à la cérémonie religieuse et aux humérailles de Saint-Aubin. Voici ce que j'y lis à la date du « dix-neuvième novembre 1688 » :

« Messire Charles de Colanges, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, décédé d'hier, après que le service a été chanté céans, le corps présent, a été ensuite conduit en clergé à l'église des Dames religieuses Carmélites de cette paroisse, pour y être inhumé, ainsi qu'il l'a souhaité par son testament, en présence de messire Philippe-Emmanuel de Colange, chevalier, conseiller du Roy, cy devant maître des requestes de son hostel, et de messire Henry d'Aguesseau, conseiller d'Etat, qui ont signé, ce jourd'hui, dix-neuvième novembre mil six cent quatre-vingt-huit. Signé : Daguesseau, de Colanges, Bréauté, L. Marcel, curé. »

Ce Marcel est le curé que madame de Sévigné appelait un des « directeurs, des amis, des guides et des médecins » de M. de Saint-Aubin. Quant à Philippe-Emmanuel de Colanges, c'est celui qui eut de la réputation comme chansonnier et homme d'esprit. — Charles de Colanges avait été marié; il avait épousé à Saint-Gervais, le « mardy 22^e avril 1670, âgé de cinquante-cinq ans, » — né par conséquent vers 1615 — Magdeleine de Biez, âgée de 33 ans ou environ. Son mariage n'eut pour témoins aucun des Colanges; l'acte en est signé : de Colanges, Madeleine de Biez, Lesdos et Gautier. — Colanges fut longtemps l'orthographe du nom de la famille qui est connue sous celui de Coulanges. Plusieurs signatures de Philippe-Emmanuel, de l'abbé et d'autres personnes de leur parenté que j'ai vues au bas d'actes religieux dans les registres des anciennes paroisses de Paris, attestent que les Coulanges étaient en effet des Coulanges. Je ne sais à quelle époque précise l'u fut introduit dans le nom et dans la forme qui a prévalu, mais j'ai vu dans les vieilles minutes appartenant à M. de Fourey, notaire à Paris, un acte passé en mars 1686, au nom d'Elisabeth de Coulanges, et, dans l'étude de M. Le Monnyer, un acte du 13 février 1697, fait par Anne-Marie de Coulanges, veuve de Louis Turpin, chevalier, seigneur comte de Sansay, Chertzay, Gressé, etc. — *Voy.* COLANGES.

AUBRIET (CLAUDE).

?1665—1742.

« Le 7 décembre 1742, a été inhumé dans l'église... Claude Aubriet, peintre du Roy, de son cabinet et du jardin du Roy, décédé d'hier en sa maison, seise audit jardin du Roy, âgé de soixante

et dix-sept ans environ, en présence de Bernard de Jussieu, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, et de Nicolas Angelin, prêtre du diocèse de Paris et autres témoins soussignés : Angelin, Bernard de Jussieu, Lasserre, Claude Gerard, L. S. Coulon, Rouelle, Lagrange, Hardy de Lanéré, P. curé. (Reg. de Saint-Médard; Arch. de la ville.)

Ce Claude Aubriet dont on vient de lire l'acte mortuaire, fut un homme habile dans l'art de peindre sur papier et sur vélin, avec des couleurs à l'eau et à la gomme, les plantes, les fleurs et les animaux; il fut le digne successeur de Jean Joubert — il était son élève peut-être — dans la charge de peintre en miniature du Roi, ayant le devoir de travailler à la collection des dessins faits pour représenter les plus beaux et les plus curieux individus de la création, l'homme excepté. Claude Aubriet, que Tournefort s'était associé pour son voyage au Levant, et qui partit de Paris le 5 mars 1700, avec l'illustre botaniste, pour y revenir en juin 1702, avait été pourvu, le 23 janvier 1700, du brevet longtemps en possession de Jean Joubert. Ce brevet, au reste, Joubert ne l'avait cédé, avec l'agrément du Roi, qu'à condition de survivance. Ce fut à la même condition que Claude Aubriet le céda, le 30 avril 1735, à François-Madeleine Basseporte. (Arch. de l'Emp., Secrétariat E. 3421, p. 163.)

Tournefort, dans le récit de son Voyage, nous apprend que Claude Aubriet était de la province de Champagne, et né à Châlons-sur-Marne. Robert (Nicolas) aussi était Champenois, mais de Langres.

Ceux qui ont vu le vaste recueil de miniature conservé à la Bibliothèque du Jardin des plantes de Paris, auront remarqué sans doute, parmi les plantes et les oiseaux, de véritables chefs-d'œuvre du genre sortis du pinceau d'Aubriet. Dans ces peintures, le précieux du détail, la finesse de l'exécution, la vérité du ton, ne nuisent ni à la largueur de l'effet, ni à l'éclat du coloris. — Voy. BASSEPORTE, JOUBERT et ROBERT.

AUBRY DES CARRIÈRES (JEAN-BAPTISTE).

1637—1692.

Quelques lignes seulement sur cet homme qui fut ami de Molière, assista le grand poète comique à ses derniers instants, fit tous ses efforts pour lui procurer l'assistance religieuse que le clergé de Saint-Eustache refusait au comédien, et le lendemain de la mort de son beau-frère, dictait, au nom de mademoiselle Molière, à Le Vasseur, le notaire de la troupe du Palais-Royal, la requête à l'archevêque de Paris, qui aboutit à un convoi nocturne et silencieux.

Aubry aimait le théâtre et faisait des vers; il était poète à ses heures et rimait des scènes de tragédie quand les affaires de son entreprise de pavage lui en laissaient le temps. Car cet homme, qui prenait le nom de sieur des Carrières, à peu près comme quelques bourgeois prenaient des armes parlantes, était maître paveur, entrepreneur non pas unique du pavé de Paris, et breveté par le Roi pour les travaux de son métier que faisait faire le directeur des bâtiments de Sa Majesté.

Comment il arriva que ce paveur, dont le cœur était tendre, s'éprit de Geneviève Béjart, femme encore, ou veuve déjà de M. de Villabrun, je ne le sais pas. Geneviève était plus âgée que lui; mais peut-être était-elle jolie, belle et séduisante, bien qu'elle atteignit son quarantième printemps. Qui

qu'il en soit, le 19 décembre 1672, Jean-Baptiste Aubry, âgé de trente-six ans, selon la déclaration inscrite dans l'acte de son mariage, épousa à Saint-Germain l'Auxerrois la veuve de Léonard de Loménie, qu'il perdit le 3 juillet 1675. (Voy. BÉJART.) Il ne resta pas longtemps fidèle à la mémoire de Geneviève; deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'il avait convolé à de nouvelles noces. Je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage avec Anne Martin, sa seconde femme; tout ce que je sais de cette personne, c'est que, le 31 mai 1677, elle signa avec son mari l'acte des fiançailles et du mariage de Armande-Grésinde Béjart, veuve de Molière, avec Isaac-François Guérin. (Voy. GUÉRIN.)

Aubry ne se décida qu'un peu tard à briguer les suffrages du public; il avait cinquante-trois ans quand il donna sa première tragédie, *Démétrius*, représentée sur le théâtre de la rue Guénégaud, le « vendredi, 10^e jour de juin 1689 ». Le registre de la Comédie française pour l'année 1689 porte, à cette date, la mention suivante : « *Démétrius*, tragédie nouvelle de M. Aubry, première représentation au *Simple*, 509 l. » La feuille sur laquelle sont inscrites les dépenses faites pour la journée du 30 juin, et les recettes du spectacle de ce jour, porte : « *Démétrius*, 11^e (onzième) et dernière fois pour l'auteur, et le *Cocu imaginaire* 326 l. » Ainsi, c'était par égard pour Aubry qu'on avait poussé jusqu'à onze le nombre des représentations d'un ouvrage, accompagné dès la quatrième d'une petite pièce, et produisant en moyenne 300 l. par soirée. *Démétrius* ne fut point imprimé; il entra vers le milieu du dix-huitième siècle dans la bibliothèque de M. de la Vallière. Il est porté sur le catalogue de cette riche collection. *Agatocle* n'eut pas non plus les honneurs de l'impression. Cette tragédie, la seconde et dernière que fit représenter Aubry, fut donnée, selon le Registre du théâtre, le « mercredi, 10^e jour de may (1690), » et rapporta ce jour-là 580 l. 10 s. Elle fut représentée par « MM. Baron, Champmeslé, Guérin, La Thorillière, Le Comte, Sevigny; mesdemoiselles Beuxval, Raisin, Le Comte et Deshayes. » La seconde fois, *Agatocle* produisit 360 l., et ne rapporta que 179 l. 10 s. la troisième. Les comédiens eurent, cette fois, moins de complaisance qu'ils n'en avaient montré à l'occasion de *Démétrius*. Ils enterrèrent tout de suite *Agatocle*, qui avait contre lui le parterre et le caissier de la comédie. Le manuscrit de cette tragédie a fait partie de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne.

Aubry mourut le 20 mai 1692; il fut enterré à Saint-Sulpice. Je lis dans le registre de cette paroisse : « Le vingt-unième may a esté fait le convoi et enterrement de Jean-Baptiste Aubry, 2^e me paveur ordinaire des bâtiments du Roy, et l'un des entrepreneurs du pavé de cete (sic) ville, âgé d'environ quarante-cinq ans (erreur, il faut lire : cinquante-cinq, puisque Aubry avait 35 ans en 1675), décédé du jour d'hier, rue de Seine, proche l'égoût, en sa maison; et ont assisté audit convoi et enterrement : Estienne Chagraïn, maistre Tixerant (sic) et François la Cheure (la Chèvre), charpentier. Signé : Chagraïn. »

AUDRAN (ADAM = LOUIS I^{er} = CHARLES I^{er} = CLAUDE I^{er} = GERMAIN = CLAUDE II^e = GIRARD ou GÉRARD = BENOÎT I^{er} = LOUIS II^e = JEAN = CLAUDE III^e = BENOÎT II^e = GABRIEL).

XVI^e et XVII^e siècles.

« Audran, nom d'une famille de Lyon qui, dans le dix-septième siècle, a produit plusieurs artistes très-estimés. Le plus célèbre est Girard Audran, né à Lyon en 1640, mort à Paris en *mil sept cent trois*, que l'on regarde encore aujourd'hui comme le premier graveur d'histoire. » Voilà ce que dit M. Bouillet, après tous ou presque tous les biographes; cela n'est pas tout à fait exact. La famille Audran était d'origine parisienne; une de ses branches alla, je ne sais pour quelle raison, se fixer à Lyon, où elle ne resta qu'un temps, et d'où elle revint à Paris, ce que je vais établir avec l'autorité des documents. Un croquis généalogique, gardé au département des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale, m'a fait connaître qu'un « Adam Audran » était à Paris maître paumier, au seizième siècle, et qu'il eut un fils nommé « Louis ». Les biographes disent ce « Louis Audran », qui est pour moi Louis I^{er}, eut une des petites charges de la maison du Roi et fut un des louteviers de Henri IV. Je n'ai pu vérifier cette assertion, les registres de la Maison du Roi, pour l'époque supposée où Louis Audran était en charges étant très-incomplet, dans la collection conservée aux Archives de l'Empire, et les registres des paroisses pour le seizième siècle manquant en grande partie aux Archives de l'état civil de l'hôtel de ville de Paris. Louis Audran eut deux fils : Charles, né, dit-on, à Paris, en 1594, et mort dans cette ville en 1674; Claude, né aussi à Paris en 1592, selon Mariette; en 1597, selon d'autres, et mort à Lyon en 1677. Tous deux furent graveurs. Je n'ai pu trouver les baptistaires de Claude et de Charles, et je n'ai pu me procurer les actes de leur inhumation. Claude I^{er} Audran eut trois fils, nés à Lyon : Germain, Claude II^e et Girard. Si l'on en croit Mariette et les biographes qui se disent bien informés, Girard Audran naquit le 2 août 1640, et mourut en 1703; Claude II vint au monde en 1641, disent les biographes; en 1639, selon Mariette, qui doit avoir raison, et mourut à Paris en 1684; quant à Germain, Mariette n'en dit rien, et les biographes imitent son silence! Je lis que Claude II Audran, peintre, vint à Paris en 1638 — c'est sans doute 1658 qu'il faut lire, — et qu'il travailla sous Charles Errard aux appartements de la Reine. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans ces affirmations, au moins vraisemblables; ce que je sais, c'est que Claude Audran était à Paris en décembre 1669, et qu'à cette époque il avait déjà travaillé pour la cour, car il prenait le titre de « peintre ordinaire du Roy ». Ce titre, je le lui vois donner le 21 décembre 1669, par le vicaire de Saint-Jacques de la Boncherie, au baptême d'une fille d'un certain « Pierre Quin, maître orfèvre, rue de la Vieille-Joallerie ». Cl. Audran, parrain de cet enfant, est dit : « peintre ordinaire du Roy, demeurant rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch. » Claude II Audran fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture, comme peintre d'histoire, le 27 mars 1675. Je ne sais pourquoi la liste de l'Académie le dit : « Audran (Claude), *neveu* », après avoir nommé Girard Audran « l'oncle ». Ces deux Audran étaient certainement frères, frères aussi de Germain, graveur à Lyon. La liste des académiciens dit que Claude Audran mourut « âgé de 42 ans, le 5 janvier 1684 », il y a ici une légère erreur de date; voici, en effet, ce que je trouve au registre de Saint-Roch : « Du 6^e janvier 1684, Claude Haudran (*sic*), peintre de l'Académie du Roy,

décédé *avant-hier*, rue des Orties, en cette paroisse, a esté inhumé en cette église, en présence de Claude Haudran, son neveu, aussi peintre, demeurant même rue, et Gabriel Haudran, sculpteur, aussi son neveu, demeurant même rue, et Benoist Haudran, aussi son neveu, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist. (Signé) : « Cl. audran, G audran, B. Audran, Girardon » (c'est François Girardon, le statuaire célèbre). — Claude II Audran avait épousé « Anne Chéron », qui lui donna au moins deux enfants : Jean et Gabriel Audran, qui tous deux furent artistes, et dont il sera question tout à l'heure. C'est à tort que la *Biographie universelle* a fait Jean Audran fils de Germain.

Girard Audran, reçu à l'Académie le 31 mars 1674, épousa la sœur d'un de ses amis, d'un de ses camarades à l'atelier de Charles Le Brun, « Louis Licherie, peintre d'histoire ». Hélène Licherie donna à Audran plusieurs enfants depuis l'année 1678, ce qui me fait croire qu'elle se maria en 1676 ou 1677. Girard Audran demeurait rue Saint-Jacques, sur le territoire paroissial de Saint-Severin, et je vois au registre de cette église, que le 25 septembre 1678, il fit baptiser une fille, nommée « Marie-Françoise » que tirent : « Claude Audran, peintre ordinaire du Roi et adjoint professeur en son Académie, et Marie-Anne le Maistre, femme de Jean Segalas, marchand. » L'acte du baptême est signé : « audran », et : « C. Audran ». Marie-Françoise vécut peu; le 1^{er} juin 1684, elle fut inhumée à Saint-Severin, en présence de son père et de L. Licherie. (Reg. de Saint-Severin). Le samedi 16 mars 1680, G. Audran fit porter au baptême *Hélène*, que présentèrent « Louis Licherie », peintre ordinaire du Roy en son Académie, et « Marie-Genève Bellavoine ». Hélène mourut à peine née, et le 1^{er} décembre 1681, une autre *Hélène* naquit dans la maison d'Audran. Celle-ci fut tenue encore par Louis Licherie, que l'acte mis sous mes yeux qualifie « peintre ordinaire du Roy, adjoint en son Académie royale des peintures et sculptures ». Cet acte est signé comme le précédent : « audran, Licherie. » Le quatrième et dernier enfant de G. Audran fut un fils baptisé le 16^e jour de mars 1683, sous le nom de « Girard » ; son parrain étant « Jean-Baptiste Bellavoine, conseiller et secrétaire du Roy », et sa marraine, Marguerite Calambour (*sic*), femme de M. Harzon, aduoat au Parlement, « laquelle signait : Marguerite de Cullembran. » Ce que devint ce Girard II Audran, personne ne l'a dit; je ne le vois signer aucun des actes qui intéressent ses parents, oncles ou cousins. Il mourut probablement jeune; certainement il ne fut point artiste, s'il vécut un peu; son nom, à défaut de talent, l'aurait sauvé du profond oubli où il est resté.

Girard I^{er} Audran, quoiqu'en aient dit les biographes et le rédacteur, ordinairement mieux informé, de la liste des académiciens, qui fut, cette fois, singulièrement trompé, — et je ne sais comment il le put être à ce point — ne décéda pas le 25 juillet 1703. Il y avait onze ans, en 1703, qu'il était mort, ainsi que l'atteste le registre de Saint-Severin où je trouve inscrite la mention suivante : « Jedy 8^e février 1691, fut inhumé Gerard Audran, graveur ordinaire du Roy, décédé cejourd'hui, rue St-Jacques. (Signé) : « B. Audran » (c'est Benoît I^{er}) et « Jean Audran. » — Sous la date de 1680, je lis au Reg. des bâtiments du Roy : « A. Audran, p^r trois planches qu'il a gravées d'a-

près les figures du parterre d'eau, représentant l'Enlèvement de Proserpine, le Point du jour et l'Afrique, à 300 livres le groupe, et 250 livres chacune des figures, la somme de 830 livres. »

Le neveu de Girard Audran, Jean, se maria en 1691. Voici l'acte de son mariage, inscrit à Saint-Germain l'Auxerrois sous la date du dimanche 10 octobre : « Jean Audran, âgé de vingt-sept ans » (né par conséquent en ou vers 1667), « graveur, fils de Germain Audran, aussi graveur, et de Jeanne Cizeron, de la paroisse Saint-Sauveur », et « Marguerite Dossier, âgée de vingt ans, fille de Michel Dossier, marchand » (la procuration envoyée par Germain à celui qui le devait représenter au mariage de son fils, m'apprend que Michel Dossier était « marchand toilier »), et de Marguerite Assenet, demeurant rue des Fourreurs, mariés en présence de Claude Audran, peintre, rue Pavée, paroisse St-Sauveur, frère du marié, porteur de la procuration de Germain Audran et de Jeanne Cizeron, passée par-devant Melot et Mantuson, notaires à Lyon, le 30 septembre dernier (ce Claude est mon Claude III); de Gabriel Audran, sculpteur, demeurant susdite rue Pavée, frère dudit marié; d'Antoinette Audran, fille majeure, tante dudit marié; desdits Michel Dossier et Marguerite Assenet... et de Michel Dossier, graveur, frère de ladite mariée... (Signé) CL. Audran, G. Audran, Jean audran, etc. » Antoinette Audran que nous venons de voir figurer dans cet acte, mourut, âgée de quatre-vingt-neuf ans, le 5 mai 1733, au grand Luxembourg, « Gabriel Audran, peintre et sculpteur, » neveu de la défunte, et « Jean Audran, graveur ordinaire du Roy, aussi son neveu », assistèrent à son enterrement fait à Saint-Sulpice le 6 mai. On verra tout à l'heure pourquoi Antoinette mourut au Luxembourg.

Je vois que Jean Audran eut quatre enfants de son mariage : 1^o 3 août 1695, *Marie-Hélène*, tenue à Saint-Roch par Michel 1^{er} Dossier et Hélène Licherie, veuve de Gérard Audran, graveur du Roy; 2^o *Benoît*, né le 17 février 1698, et baptisé à Saint-Severin par Benoît (1^{er}) Audran, graveur, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît. (Jean Audran demeurait alors rue du Foin.) 3^o 18 janvier 1699, *Marie-Marguerite*, tenue par Pierre Le Paultre, architecte et graveur du Roy, demeurant place Vendôme, paroisse de Saint-Roch; 4^o 21 fév. 1701, *Michel*, dont furent parrain Michel H. Dossier, graveur du Roy, rue de la Vannerie, paroisse St-Gervais, et marraine Anne-Marie Béchet, femme de Pierre Drevet, aussi graveur du Roy, rue du Foin.

Jean Audran, demeurant alors aux Gobelins, fut parrain, à St-Hippolyte, le 29 juin 1708, d'un fils de Jean-Bapt. Tuby, sculpteur du Roy. Le lendemain, 30 juin, il fut reçu à l'Académie. Le 29 mai 1734, il assista au convoi de Claude Audran, son frère, « peintre ordinaire du Roy, concierge du Luxembourg, fils de défunt Claude Audran et d'Anne Chéron, mort (la veille) dans le Luxembourg, âgé d'environ soixante-seize ans » (né par conséquent vers 1658). Avec Jean Audran, assistèrent à l'enterrement de Claude III, « Gabriel Audran son frère, peintre et sculpteur des bâtiments du Roy, Benoît et Michel Audran, tons deux neveux du défunt, et M^e Pierre Bigot, avocat, exécuteur du testament. » On sait que Claude III Audran, mort en janvier 1684, comme on l'a vu plus haut, était un excellent peintre d'ornements et de grotesques, comme on

disait alors. Il avait décoré plusieurs des salons du Luxembourg, et la conciergerie du palais lui avait été donnée en récompense de ce service. Il avait retiré chez lui la sœur de son père, cette Antoinette Audran que nous avons vue mourir au Luxembourg en 1733. Comme tous les peintres décorateurs, Claude Audran entreprenait les travaux de dorure : j'ai vu dans les minutes de Boyen, conservées chez M^e Crosse, notaire à Paris, un reçu donné par « sieur Claude Audran, peintre ord^{re} du Roy, demeurant à Paris, au palais d'Orléans, paroisse St-Sulpice » à nous^s Le Grand pour « la somme de sept cents quatre-vingt-dix-sept livres cinq sols, à laquelle « avaient » été arrêtés pour le sieur Levé, architecte, le 17 janvier présent mois, les ouvrages de dorure d'or bruny faits par led. sieur Audran, pendant les trois derniers mois de l'année m. c^{xx} neuf dans le grand hôtel seïs près la porte Gaillon, occupé par mad. la duchesse de Mantoue, déclarez au mémoire desd. ouvrages... » Ce reçu, du 8 janvier 1708, est signé : « audran » avec paraphe.

Je reviens à Jean Audran, né en 1667, à Lyon, où son père lui donna les premières leçons de son art; il vint jeune à Paris, et, sous son oncle Girard, il achève de s'instruire. L'Académie le reçut le 30 juin 1708, et le Roy l'entretint aux Gobelins au milieu de la grande famille d'artistes qui y travaillait pour ses bâtiments. Il y mourut le 17 juin 1756, et, le lendemain, fut inhumé dans l'église de Saint-Hippolyte, dont il avait été marguillier. Il avait alors « quatre-vingt-neuf ans, » selon la déclaration que firent ses fils Benoît et Gabriel Audran, qui, d'une main tremblante, signèrent l'acte que j'ai sous les yeux : « B. audran, G. audran. » Un J. Audran qui m'est inconnu apposa sa signature après celles de ses deux parents; l'écriture en est ferme et leste.

Benoît 1^{er} Audran que nous avons vu signer l'acte d'inhumation de Girard, son oncle et son maître dans l'art de graver en taille-douce, fut reçu à l'Académie le 27 juillet 1709, et mourut le 2 octobre 1721, âgé de cinquante-neuf ans, selon le rédacteur de la liste des académiciens dont je n'ai pu vérifier l'assertion, parce que Benoît mourut, non pas à Paris, mais près de Sens, dans la paroisse de Lonzouer, si l'on en croit la *Biographie universelle*. Un frère de Benoît 1^{er} Audran, Louis, né, dit-on, en 1670 à Lyon, et mort à Paris en 1712, m'est resté complètement inconnu; il était graveur et élève de son oncle Girard. Je remarque qu'il n'assista point au mariage de son frère Jean, ou que du moins il ne signa pas l'acte d'union de celui-ci avec Marguerite Dossier.

— Parmi les minutes de Barbar qui appartiennent à M^e Crosse, j'ai remarqué un acte du 29 avril 1698, par lequel Girard Audran donne la somme de 18,450 l. au garde du trésor royal contre une constitution de mille vingt-cinq livres de rente sur les gabelles; et à la date du même jour, une constitution de cent quatre-vingts livres de rente pour 3,510 l. de Paris. En octobre 1690, Girard Audran fit dresser l'inventaire après décès de Catherine Errard, veuve de Louis Licherie, son beau-frère. En décembre 1690, le prédécesseur de M^e Crosse rédigea une constitution de rente sur le clergé pour Girard Audran, comme tuteur des mineurs Licherie. En 1695 et 1696, il rédigea plusieurs constitutions sur les gabelles au profit de Girard Audran, et en mai 1698, une constitution de rente sur les postes, au profit du même, qui est le Girard II, fils de Gi-

rand 1^{er} Audran, né, comme je l'ai fait voir, le 16 mars 1683. — Dans le registre des Bâtimens du Roy, sous la date du 20 juillet 1682, je lis cette mention : « A. Audran, à compte des planches qu'il a gravées d'après la coupole de la chapelle de Sienuc, mille liures. » — Hélène Licherie « femme de M. Audran », dit l'acte que j'ai sous les yeux, — elle était sa veuve — assista, le 26 avril 1695, au mariage de Claude Duflos, graveur, avec Catherine Antoine. Elle avait été marraine, le 29 oct. 1686, d'une fille du graveur Jacques Lubin. — Claude Audran, « maistre peintre, paroisse St-Sauveur » (c'est notre Claude III), assista comme témoin, le 9 février 1698, au mariage d'Antoine Dieu avec Marie Lefebvre. — Les 15 juillet et 6 nov. 1711, le notaire prédécesseur de M^e Grosse rédigea deux constitutions de rente sur la ville au profit de ce Claude. — *Voy.* DIEU, DUFLOS, FÉNELON, LICHERIE, LE PLEUR, LUBIN.

AUGER (PAUL). 1631—59.

Musicien qui eut le titre de Surintendant de la musique du Roi. Il était fils de François Auger, « bourgeois de Paris » et d'« Aymée Poussin ». En 1630 il épousa « Marie le Camus » fille de maistre Jehan le Camus, notaire du Roy. « Il demeurait « rue des Prouvelles » sur la paroisse de St-Eustache. Le 20 avril 1631, il fit baptiser « Paul » que firent Jean le Camus et Aimée Poussin, veuve de Fr. Auger. Le baptistaire de son fils le dit : « Superintendant de la musique du Roy, et m^e ordinaire de celle de la Reine, mère de Sa Majesté. » Un Etat des officiers de la Maison du Roy pour 1631, montre que la musique du Roi Louis XIII avait alors deux Surintendants titulaires fonctionnant par semestre : Bailly et Boësset, dont les survivanciers étaient Auger et Boësset fils. Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1643. En 1644, et de là jusqu'en 1650, — il y a une lacune de 1650 à 1664 — Auger et Jean Boësset furent Surintendants, seuls, n'ayant derrière eux personne en survivance. (Arch. de l'Emp. Z. 4341.) En 1664, Jean Boësset était Surintendant avec Jean-Baptiste Lully. Auger était donc mort ; il vivait encore en 1659, comme on va le voir. Paul Auger fut père, le 1^{er} janvier 1633, d'un fils que nomma « Nicolas Formé, chantre de la 5^{te} chapelle de Paris, et maistre de la musique de la chapelle du Roy. » Le 26 mars 1634, Auger fit baptiser « Jehan » tenu par « Jehan le Camus, héissier au Parlement » et par « Marguerite Dabamel, femme de Henry Auger, marchand orfèvre ». Le 25 juin 1636, on baptisa « Catherine Auger ; » le 29 juillet 1637, Elisabeth « elle avait été ondoyée, *Undata*, dit le registre. — Elisabeth eut pour parrain « Pierre Auger, marchand orfèvre ». Le dernier enfant de Paul Auger dont j'ai trouvé le baptistaire est « Simon », baptisé le 7 février 1640, tenu par « Simon Auger, fils d'Henry Auger, marchand orfèvre ». Paul Auger eut une fille dont la naissance ne m'est pas connue : « Marie, » que je vois marraine à Saint-Gervais, le 13 mars 1659, d'un fils de Pierre de la Croix, Receveur général de la généralité de Paris. Le baptistaire que j'ai sous les yeux dit Marie « fille de M^e Paul Auger, Surintendant de la musique de la chambre du Roy ». Paul Auger vivait donc encore en 1659. — *Voy.* BAILLY, BOËSSET, FORMÉ, LULLY.

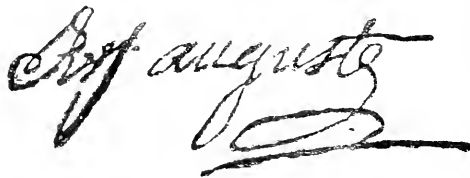
AUGUSTIN (JEAN-JACQUES).

Peintre de miniature dont ne parle point le *Dict.* de Bouillet, homme qui eut de la réputation dans

le temps où Isabey était tout à fait célèbre. On a vu de lui de bons portraits exécutés sous le Consulat, l'Empire et les premières années de la Restauration. Il fit de Louis XVIII un portrait qui fut très-justement remarqué. Ce qui lui fit le plus d'honneur ce fut l'éducation de mademoiselle Lizinka Rue, fille d'un commissaire de marine qui, plus tard, ayant fait elle-même un beau portrait du Roi Louis XVIII, épousa M. de Mirbel, le savant naturaliste, membre de l'Académie des sciences. Mademoiselle Rue apprit chez Augustin le métier de miniaturiste, puis livrée à elle-même, elle se fraya une route qu'elle suivit, n'ayant bientôt plus d'égaux. Madame de Mirbel fut le plus grand miniaturiste de notre temps, dessinateur correct, élégant et ferme, coloriste sans exagération, puissant et délicat tout à la fois. On connaît d'elle des ouvrages qui sont de véritables chefs-d'œuvre ; quelques-uns sont des miniatures à l'aquarelle, sur papier, magistralement touchées. — Aubrey, auquel je reviens, fut parrain, le 1^{er} avril 1788, d'une fille du peintre de marine J. Fr. Hüc. — *Voy.* HUC, MIRBEL.

AUGUSTE (ROBERT-JOSEPH). 1759—82.
(HENRI). 1759—82.

Orfèvres du Roi qui furent célèbres dans leur profession, et n'eurent pas moins de réputation que les Germain. Robert-Joseph Auguste épousa Louise-Elisabeth Barge, fille de Henri Barge, maître arquebusier. Il eut de son mariage, le 18 mars 1759, *Henry*, né cul-de-sac de Saint-Thomas du Louvre, et baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois, le 19 mars, ayant pour parrain son grand-père Henri Barge. Robert-Joseph perdit sa femme, âgée d'environ 35 ans, le 11 mars 1773 ; il demeurait alors rue de la Monnaie. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Je vois que Robert-Joseph Auguste assista au mariage du peintre Savée, le 12 juillet 1780 ; il signa :



Henri Auguste se maria à Saint-Germain l'Auxerrois le 7 septembre 1782 ; l'acte de son mariage le dit : « Henry Auguste, orfèvre du Roy, âgé de vingt-trois ans passés, fils de s^r Robert Auguste, orfèvre du Roy, et de (s^e) Louise-Elisabeth Barge, dem^e place du Carrousel. » Il épousa « Madeleine-Julie Coustou, âgée de seize ans et demi passés, fille de s^r Charles Coustou, chevalier de l'ordre de St-Michel, architecte et inspecteur des bâtimens de S. Majesté, et de Catherine-Ursule Cochois, dem^e place du Louvre. » Les témoins furent : « Joseph-Marie Vien, chevalier de l'ordre de St-Michel, peintre de S. M., ancien directeur de l'Académie de France à Rome, dem^e au Louvre... Jean-Baptiste-Marie Pierre, cheval. de l'ordre du Roy, premier peintre de S. M., au Louvre... » L'acte est signé : « H Auguste, M. J. Coustou, R J Auguste, J. Soufflot, C. P. Coustou, Cochois, Coustou, Vien, Pierre, etc. » — Madeleine-Julie Coustou était née le 14 septembre 1765, sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. — *Voy.* COUSTOU, SAVÉE.

L. AULAIRE (LOUIS BEACROIX DE ST-). 1687—92.

Plusieurs actes passés par ce gentilhomme : décembre 1687, mars et décembre 1692, avril 1693 et février 1694, sont conservés dans le vieux minutier de M^e Fourchy, notaire à Paris.

2. AULMIRE (HENRY BEAUPOIL DE). ?1766—1781.

« Du 9 décembre 1781, enterré de Henry, fils de M^r Charles Beaupoil de St Aulaire, écuyer, et de dame Françoise Paynel, sa fem., décédée de la veille, rue des Sept Voies, âgé de quatorze ans et dix mois, présent Antoine Charles Beaupoil de St. Aulaire, aumonier de la Reine, vicaire général de Soissons, oncle du def. (Signé) l'abbé de St. Aulaire. » (Reg. de Saint-Étienne du Mont.)

1. AUMALE (LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH DE SAVOIE, dite MADEMOISELLE D').

« Fille de Charles-Amédée de Savoie et d'Elisabeth de Vendôme. Elle fut reine de Portugal, femme d'Alfonse VI, et ensuite de Pierre ou Pedro II. Elle signait tantôt Marie, tantôt M. F. Elisabeth R. (Reine), ainsi :

— Voy. NEMOURS.

2. AUMALE (duc d'), et son frère le duc de Nemours (Charles-Amédée de Savoie), passèrent, en novembre 1650, deux actes chez le notaire prédécesseur de M^e Fourchy.

AUMONES DE CHARLES VI. 1401.

Je vois dans les Comptes de la Maison du Roi, conservés aux Archives de l'Empire, que lorsque Charles VI ne jeûnait pas aux Quatre-Temps et aux veilles des grandes fêtes, il faisait ou faisait faire, en son nom, des aumônes pieuses pour racheter ce péché de fait et d'intention.

AUMONES DE LOUIS XI. 1479.

« 2^e j^r d'avril 1479, 24 livres 1 sol. 3 den. tourn. en quinze escus d'or que le Roi a donné aux chapelains de l'église Mons^{sr} Saint Martin de Tours, pour ce qu'il n'avoit point esté aux matines le jour de Pasques en lad. église. » (Reg. des offrandes et aumônes du Roy, Arch. de l'Emp., KK. 66.) — « Le 14 mai 1479, quatorze liu. 8 s. 7 den. tourn. en neuf escus d'or qu'il a donnez, cest assavoir, cinq escus au bras Monseig^r St Elme; aux enfants de chœur de lad. église, vng escu, a vne povre femme où il dina vng escu, et à vne povre femme où il print des noiz qu'il mangea pour le mauvais air, vng escu. » (fol. 28.) — « 30 mars 1479, neuf vingt dix huit liures, dix huit sols quatre deniers tourn. en vi^{xx} et vng escuz d'or pour quatre offrandes que ledit. seig^r donna à l'église de Lorriz, pour aider à faire vng tabernacle en icelle, en faveur des bonnes nouvelles de la prise de Dolle. » (fol. 29.)

AUMONT (ANTOINE D'AUMONT-ROCHEBARON, DUC D'). ?1601—1669.

(LOUIS-MARIE-VICTOR). ?1632—1704?

Petit-fils de Jean VI d'Aumont, qui fut fait maréchal de France par Henri III, Antoine d'Aumont fut élevé auprès de Louis XIII, dont il était un des Enfants d'honneur. La Fortune ne pouvait guère

manquer de lui être favorable. Elle le combla. Il faut dire que par de bons services il justifia ses faveurs. Il fut créé maréchal de France le 5 janvier 1651. Le 14 mars 1629, il s'était marié, et voici l'acte de son mariage que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Gervais. « Le 14^e mars 1629 ont reçu la benediction nuptiale après la publication de trois bans et dispense du temps, M^{re} Anthoine Daumont (*sic*), chevalier, marquis de Lorsey et St. de Villequier (*sic*), et dame Catherine Scaron (*sic*), tous deux de cette paroisse. » Catherine Scaron de Vavres mourut le 20 novembre 1691. Je ne sais pourquoi elle ne signa point l'acte de mariage de son fils qui fut dressé « le dimanche vingt et un nov. 1660 ». Ce jour-là « Louis Marie Victor d'Aumont, cap^{te} des gardes du corps du Roy, marquis de Villequier et Molinot, comte de Berzé et baron de Mappas (?), » épousa « Magdeleine-Phare Le Tellier, fille de M^{re} Michel Le Tellier, chevalier, marquis de Louvois, conseil^r du R. et Secrétaire d'etat et de ses commandemens, et de dame Elisabeth Turpin. » L'acte inscrit au registre de Saint-Gervais est signé : « Daumont (*sic*) de Villequier, Madeleine Le Tellier, Daumont Rochebaron, Le Tellier, E. Turpin, Le Tellier (c'est François qui fut marquis de Louvois), l'abbé Le Tellier. » Le père Anselme, dans ses Ducs et Pairs dit qu'Ant. d'Aumont mourut le 11 janvier 1669, à l'âge de soixante-huit ans; voici à cet égard ce que je lis au registre de Saint-Gervais : « Le jedy 31^e janvier 1669 a esté fait le service solemnel de h^e et p^e seign^r messire Anthoine d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair et mareschal de France, chev^{er} des ordres du R., général de ses armées, capitaine des gardes du corps de Sa Maj., gouverneur de Paris et de Boullonois... » Cet acte est sans signature à la p. 5 du volume 47 de Saint-Gervais. Laisa-t-on vingt jours sans les enterrer les restes du duc d'Aumont? Ne doit-on pas plutôt croire que la date « 11 janvier » est une faute d'impression dans le livre du père Anselme? — Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron fut nommé, le 10 mars 1669, premier gentilhomme de la chambre du Roi à la place du duc de Mortemart et du comte de Vivonne, survivancier de celui-ci. Il hérita de la duché-pairie de son père, de son gouvernement de Boulogne; il avait déjà en survivance la compagnie des gardes dont Antoine d'Aumont était le capitaine. (Bibl. imp., Ms. Mortemart, n^o 114; Registre du Secrétariat, 1669, p. 17.) Le jour où le nouveau duc d'Aumont fut gratifié par le Roi de la charge de 1^{er} gentilhomme, il se démit de son emploi de capit. des gardes, que le Roi donna au marquis de Rochefort, maréchal de camp. Le comte de Vivonne reçut le même jour un ample dédommagement à la perte qu'il faisait de sa charge de 1^{er} gentilhomme, le Roi le nomma général des Galères. (Ms. cité.) — Peu de temps après que L. M. Victor d'Aumont fut nommé premier gentilhomme de la chambre, il se maria, veuf depuis quatorze mois. Le 22 juillet 1668, il avait perdu Madeleine Phare Le Tellier, qui quitta la vie à peine âgée de vingt-deux ans. Le 27 septembre 1669, il épousa « Françoise-Angélique de La Motte Houdancourt, fille de deffunct Philippe de La Motte Houdancourt, Vice-Roi en Catalogne, duc, pair et maréchal de France, et de dame Louise de Prie, gouvernante des Enfants de France, et Surintendante de la maison de ces princes. » L'acte de ce mariage enregistré à Saint-Roch est signé : « De Lussignau (d'une longue

écriture pres-que illisible), Daumen Rochebaron (*sic*), Francoise Angelique de La Motte Houdancourt (*sic*), Louise de Prye, maréchalle de La Motte, de Bailhon, etc. — *Voy.* Le TELLIER (Michel), HÉMÈRES.

AURELIO (BARTOLOMEO RANIERI, DIT AU THÉÂTRE). — *Voy.* RANIERI.

AURY (AGUSTIN, PIERRE ET ANTOINE).

XVII^e siècle.

Dans quelques Etats des officiers du Roi je vois figurer Augustin Aury comme graveur pour les cachets de Sa Majesté (Arch. imp., Z. 1348; année 1648 et Bibl. imp. Ms. Saint-Magloire, n^o 74; 1^{er} juin 1650). L'Etat pour les années 1674 et 1675 l'associe à Pierre Mesnard, et nous apprend que les gages de chacun de ces artistes étaient de 60 l. tourn. Augustin Aury mourut le 26 février 1661, et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Barthélemy. L'acte sommaire de son enterrement, qui le nomme « Augustin Hory, graveur ord^e du Roy et maître graveur », dit qu'il décéda « dans sa maison, rue Calandre ». Aury fut remplacé sur l'Etat des officiers du Roi par Jean Thibault. En 1680, Pierre Chesnard était mort. On le voit remplacé alors par Paul Langlois. La liste des maîtres graveurs sur métaux arrêtée par la cour des monnaies, le 22 juillet 1638 (Arch. imp., Reg. des monnaies, Z. 5218, fol. 111) me fait connaître que « Augustin Ory (*sic*) » était à cette époque le huitième des maîtres par ordre d'ancienneté de réception. Aury demeurait au faubourg Saint-Germain vers 1621; il avait épousé à cette époque Barbe Michon, dont il eut, le 4 décembre 1622, un fils baptisé le 5 à Saint-Sulpice, sous le nom de Pierre. Le parrain de cet enfant fut « Pierre Collier, graveur ». Augustin Aury n'appartenait pas encore à la maison du Roi en 1622, car dans l'acte de baptême de Pierre il est qualifié non pas « graveur du Roi », mais seulement « graveur ».

Pierre Aury suivit la carrière de son père, dont il fut probablement l'élève. Il s'appliqua à la gravure des médailles. Je ne connais qu'un seul de ses ouvrages; il n'est pas signé, et je ne crois pas que jusqu'ici on ait connu l'anonyme auteur de cette pièce. La Bibliothèque Impériale garde parmi les pièces du médaillier de Louis XIV une médaille du module de 70 millimètres (51 lignes); elle est en argent, ayant d'un côté une des têtes du Roi (profil et droite), gravées par Roussel, et de l'autre, une représentation du château de Versailles; l'exergue : *Coluit magis omnibus Unam*; la date gravée au bas : 1687. Quelques nuages marchent dans le ciel, au-dessus du palais nouvellement achevé; des parterres assez grands occupent chacun des côtés du terrain qui s'étend du château à l'escalier de Latone, près duquel on voit une voiture à deux chevaux; deux caroliers et plusieurs promeneurs à pied. L'élévation du château, la disposition des parterres, des vases, des statues, sont dans une autre médaille, — large seulement de 68 millimètres, et dont la Bibliothèque Impériale possède une épreuve en bronze, — presque identiquement les mêmes que dans la médaille de Pierre Aury. La médaille de bronze dont l'exergue est aussi : *Coluit magis omnibus unam* (*sic*), porte au bas cette inscription : *Versailles*, M.DC.LXXXV, et au-dessous de cette date : I. MAUGER, F. La tête de Louis XIV, qui orne la face principale de cette pièce, plus basse que celle de la médaille d'Aury, et d'ailleurs fort différente par les détails, est signée, comme l'autre, d'un R. et, comme

elle, doit être donnée à Roussel. Mauger n'a pas mis de nuages dans le ciel de son paysage; il a mis des figures dans le jardin, mais pas de voitures. Je ne sais laquelle des deux médailles que je viens de décrire fut approuvée par le Roi, et frappée pour consacrer le souvenir de l'achèvement de Versailles, mais le coin de celle de Mauger a été conservé à la Monnaie, et je ne vois pas que celui de la pièce d'Aury y soit gardé. Pierre Aury reçut 350 liv. tourn. pour son travail, comme le prouve ce passage du registre des *Bâtiments* pour l'année 1688 (Arch. imp.) : « Au nommé Aury, graveur en acier, la somme de 350 liv. pour un grand carré qu'il a gravé représentant le château de Versailles pour la suite des médailles de Sa Majesté. »

Les médailles de Mauger et d'Aury ne sont pas les seules que le Roi fit faire à propos de l'édification de Versailles; la Bibliothèque Impériale en possède une en or, d'un petit module, et dans le volume des « médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand » (in-fol. Paris 1702), on trouve, page 184, une grande pièce anonyme représentant le château de Versailles vu à vol d'oiseau, avec cette exergue : *Regina Versaliorum*, et ce millésime : M.DC.LXXX.

Un Antoine Aury, graveur, peut-être de la famille des précédents, vivait en 1675, dans la Cité, rue de la Draperie. Il avait épousé Catherine Jeson, qui fut marraine d'un des fils du graveur Edouard Dieu. C'est tout ce que je sais de lui. — *Voy.* COLLIER, DIEU, LARMESSIN, MAUGER.

I. AUTREAU (JACQUES). 1657-1745.

« Ce peintre Autreau, toujours ivre. »

disait un des couplets qui coururent en 1709 à Paris, que l'on attribua à Jean-Bapt. Rousseau, et qui lui valut, en définitive, une méchante renommée, l'exil et le malheur. Qui était « ce peintre Autreau »? Il n'est pas resté inconnu aux biographes. Le Moreri de 1759 lui consacra un article, tiré de celui que Titon Tillet inséra dans le second supplément de son *Parnasse françois* (1755), article rédigé par Titon d'après la préface qu'Etienne Pesselier — un auteur dramatique très-inconnu aujourd'hui — mit à la tête de l'édition des « *Oeuvres de M. Autreau* » (1749; 4 vol. in-12.) Les Biographes, après le Moreri, ont répété que Jacques Autreau naquit en 1656; Etienne Pesselier dit, p. viij : « On n'a pu rien découvrir de bien positif sur la date de la naissance de cet auteur; on présume cependant par l'âge qu'il disoit avoir en 1745, quelque temps avant sa mort, qu'il étoit né en 1659. » La mémoire d'Autreau était devenue infidèle, la vieillesse et la maladie peut-être l'avaient altérée. Jacques Autreau ne vint au monde ni en 1659, ni en 1656, mais en 1657. J'ai eu de la peine à me procurer l'acte de sa naissance, mais je l'ai trouvé après une de ces recherches obstinées, auxquelles je dois mes meilleures découvertes. Ayant vu que le père de Jacques Autreau étoit mort sur le territoire de l'île Notre-Dame, je cherchai si Jacques n'étoit pas né sur une des paroisses de cette île, qui en avait quinze; enfin, je trouvai aux registres de Saint-Barthélemy cette mention : « 30 octobre 1657 (Bapt. de) Jacques fils de Louis Autriot (*sic*) marchand et de Charlotte Plisson, sa femme, parrain, etc. » Ce Jacques Autriot étoit-il bien Jacques Autreau, comme je le supposais? J'en acquis plus tard la conviction, et l'on verra les actes qui parvinrent à me convaincre.

Dans sa *Ure de J. B. Rousseau*, Voltaire, à propos des couplets et de la polémique dont ils furent le sujet, s'exprime ainsi : « Dans cette guerre si déshonorante pour l'esprit humain, un nommé Autreau, homme assez franc, d'ailleurs mauvais peintre et mauvais poète, fit contre Rousseau une chanson, qui fut pour lui le plus cuisant de tous les affronts. » J. Autreau se vengeait; Rousseau l'avait attaqué comme il avait attaqué tous les habitués du café Laurent, et la vengeance était sanglante. Ses couplets, sur un des airs populaires qui se chantaient dans les carrefours et sur le pont Neuf, étaient dans le genre de ceux des « plaintes » que nous avons entendues, faites sur les grands criminels et les attentats effrayants. Ils commençaient en reprochant à Rousseau son ingratitude envers son père. Si les couplets qui avaient soulevé l'indignation de tant de gens de lettres et armé Jacques Autreau d'une plume cruelle, n'étaient pas de Rousseau, qui les nia toujours, bien que cinq d'entre eux eussent été avoués par lui, Rousseau dut être bien malheureux. — Mariette, dans ses Notes, jointes à l'*Alecedario* d'Orlandi, notes qu'on a publiées, parle en ces termes du poète-peintre « que Voltaire disait avoir été un « homme assez franc », mais qu'il prétendait n'avoir été ni bon peintre ni bon poète » : « Autreau (Jacques), peintre de portraits, né à Paris, vers l'année 1636, mort dans cette ville en 1743. C'est lui, ce me semble, à qui est arrivée l'aventure du portrait qui a fourni à M^r de La Motte le sujet d'une de ses fables... Il était lui-même homme de lettres et auteur de quelques comédies. » La fable à laquelle fait allusion Mariette est *le Portrait* (liv. II, fable 5, tome IX, p. 215 de l'Édition des « OEuvres de M. Houdar de La Motte » in-12, 1754). Cette fable commence ainsi :

« De se faire tirer certain homme eut envie. »

Cet homme, le portrait achevé, convoqua ses amis :

« Regardez, il s'agit de voir

« Si je suis *attrapé*, si c'est là ma figure. »

L'ouvrage ne plut à aucun des prétendus connaisseurs; tous trouvèrent entre le modèle et la copie de grandes différences, ne s'accordant pas d'ailleurs sur les points qui constituaient les fautes de l'artiste. Le peintre dit alors à celui qu'on avait fort dégoûté de son portrait :

« D'un semblable tableau je laisserai la tête,

« Vous mettrez la vôtre en son lieu.

« Qu'ils reviennent demain, l'affaire sera prête... »

On revint, et de nouvelles critiques furent adressées au peintre sur la ressemblance :

« Ce n'est point du tout lui, vous l'avez pris à gauche.

« Vous vous trompez, messieurs, dit la tête, c'est moi. »

La fable est jolie, bien tournée et facilement écrite; seulement aujourd'hui on ne dirait plus, à moins d'être un petit bourgeois ou un homme du peuple : se faire *tirer*, être *attrapé* par son peintre, bien que l'Académie autorise ces mauvaises locutions¹; on ne dit pas davantage qu'un peintre a *pris*

bien ou mal, à gauche ou à droite, son modèle; c'est un ancien terme d'atelier qu'un poète, homme du monde, aurait dû éviter de faire entrer dans un de ses ouvrages. On dit de quelqu'un qu'il veut « se faire peindre »; on dit d'un peintre qu'il vous « a attrapé », lorsque sur sa renommée (la trappe où il vous a attiré) vous êtes allé à lui et qu'il a fait de vous un mauvais portrait. On dit d'un peintre qui a bien réussi : « Il est habile à la ressemblance », ou ne dit plus qu'il *prend* bien la ressemblance, et si l'on dit : « il a mal saisi la ressemblance », on a tort, on tombe dans le jargon. — Pour en finir avec l' anecdote qui précède à Jacques Autreau le moyen de conviction dont fit usage le peintre de La Motte, je dirai que probablement, elle ou la fable qui la consacre, inspira à Anseau l'idée du *Tableau parlant*, opéra comique spirituel et gai, qu'on entend toujours avec plaisir et qui, en 1769, ajouta à la réputation de Grétry.

On ne connaît d'ouvrages de la main de Jacques Autreau que sa propre image recueillie au Musée historique de Versailles, où elle figure sous le numéro 3740. M. Soulié, rédacteur de la Notice du musée, fait remarquer que derrière le tableau est une note ainsi conçue : « il estoit d'un caractère singulier, plein de probité, mais misanthrope, haïssant les hommes et les évitant; il n'en estoit pas de même des femmes, qu'il aimait beaucoup en général. Il faisoit peu de cas de ce que les autres estimoient, et, ce qui est assez rare, il s'estimoit peu lui-même. Il exerça la peinture par besoin et la poésie par goût. Quoiqu'il ne manquât de talent ni pour l'un ni pour l'autre, il ne s'enrichit dans aucune de ses deux professions, et fut toujours dans la pauvreté... Il mourut aux Incurables, âgé de quatre-vingt-neuf ans. » Tout cela est extrait du *Moreri*. On ne sait ce qu'est devenue une peinture d'Autreau, où le peintre avait représenté trois hommes de lettres habitués du café Laurent : Fontenelle, Houdar de La Motte et Danchet, disputant sur le mérite d'un ouvrage d'esprit dont on leur fait la lecture. Ce tableau avait été acquis par M. de La Faye, un des hommes d'esprit qui faisaient partie de la Société littéraire qui se réunissait chez la veuve de François Laurent, rue Dauphine. Tout misanthrope qu'il était — et il fallait qu'il le fût un peu moins qu'on ne l'a dit — Autreau vivait ordinairement avec les gens de lettres, avec les gens du monde dont il pouvait devenir le peintre, avec les comédiens qui écoutaient, recevaient et répétaient ses pièces qu'il faisait apprendre et répéter. Qu'il fût singulier de caractère, peu facile, plus ami de la retraite que de la vie publique, c'est possible, mais misanthrope dans le sens absolu de ce mot, ce n'est guère croyable. Il est vrai qu'Alceste était misanthrope au milieu de la cour, et que riche, il ne tenait qu'à lui de ne pas vivre en courisan et de n'être pas blessé par la vue de tant de choses qui irritaient sa droite raison; Autreau n'avait pas, comme « l'homme aux rubans verts », l'aisance qui permet d'aller chercher quelque endroit écarté,

Où d'être homme d'honneur « on ait » la liberté.

Sa misère l'attachait au monde où il était forcé de gagner sa vie. Comment, travaillant de deux professions, n'avait-il pu se faire une existence passable? Avait-il quelque vice qui le rongeaît? Était-il ivrogne, comme le prétendait Rousseau? Ses biographes ne faussent pas de ce défaut, qui aurait

¹ La Fontaine, que le genre de ses ouvrages autorisait à se servir de termes familiers, se garda bien d'une expression aussi mauvaise que « se faire tirer »; il a dit excellemment :

« Jamais, s'il me veut croire, il ne se fera peindre. »

(*La Besace*, liv. I^{er}, fable 7.)

altéré sa raison et sa santé. Il avait eu une certaine fortune, en partie sans doute héritée de son père, en partie gagnée par lui. Son père faisait le commerce des vins, et peut-être il n'y fut pas malheureux. Ce qu'il laissa dut être partagé entre deux fils, car Jacques Autreau eut un frère; ce frère, je ne sais quelle profession il exerçait, j'ignore s'il vécut vieux, je ne le connais que par l'acte suivant que je trouve aux registres de Saint-Barthélemy : « Décès le 6 nov. 1686 de Louis Autreau, âgé de soixante et quinze ans, vivant juré vendeur de vins, décédé le 11^e de ce mois en sa maison, rue de la Barillerie, *A la fleur de lys*; présent Jacques Autreau, son fils, m^e peintre, demeurant quay de l'Horloge, de cette paroisse, et Louis Autreau aussi son fils, demeurant rue de la Barillerie. » Cet acte est signé : « J. Autrot (*sic*). L. Autreau. » On voit par sa signature de 1686, que Jacques Autreau n'avait pas encore adopté pour son orthographe *Peau* qu'avaient adopté son père et son frère et qu'il adopta lui-même plus tard, comme le prouvent ses premières pièces imprimées sous ses yeux. Peut-être voulait-il alors que le nom qu'il signait eût un rapport plus intime que celui de *Autreau* avec le nom d'*Autriot* donné à son père et à lui dans l'acte de sa naissance. Quoiqu'il en soit de cette singularité, je la constate et je passe outre. Je disais que Jacques Autreau avait eu une certaine fortune; il l'a dit lui-même quelque part, et ses biographes, qui ne l'ont guère lu, n'ont su à quoi attribuer l'indigence dans laquelle il était tombé. Autreau confia au cardinal de Fleury les causes de sa détresse, en lui demandant de l'aider dans le pressant besoin où il était, et d'abriter sa vieillesse dans quelque asile charitable où il pût finir ses jours. On sait qu'Autreau fit un portrait historié de André-Stanislas de Fleury, cardinal, ministre du Roi Louis XV (1726-43); l'idée de la composition de son tableau était ingénieuse et faite pour flatter un esprit délicat. Le peintre avait représenté Diogène, placé derrière le médaillon où étaient reproduits les traits du ministre, et montrant aux spectateurs l'homme qu'il a enfin trouvé, tout en éclairant sa figure de la lumière d'une lanterne. Le portrait qu'avait copié Autreau était celui qu'avait peint Hyacinthe Bigaud en 1728. La figure de Diogène était expressive et d'un dessin assez bon quoiqu'il portât fortement l'empreinte du goût du temps. L'œuvre achevée, Jacques Autreau le présenta au cardinal, lui offrant en même temps une dédicace — un placet plutôt — en vers sous le titre de : « *Prose rimée*. » C'est là que le poète confie au cœur généreux du ministre ses peines et leurs causes :

« Peintre, poète, avec peu d'héritage,
De ces trois incidents le fâcheux assemblage
M'a fait passer tout ce temps assez mal. »

(Le temps qui s'est écoulé depuis sa naissance jusqu'au jour où il écrivit) :

« Le système fatal ayant tari ma bourse »

(Le système de Law auquel il se laissa prendre comme tant d'autres qu'il ruina), il se mit à écrire, suivant en cela le conseil de Houdar de La Motte, son ami, qui lui prédit le succès;

« Et mon ouvrage, en effet, du public
Fut toujours ap laudi, selon sa prophétie. »

Ici Jacques Autreau se plaint longuement des comédiens qui n'accordent à l'auteur qu'une « chétive part » du produit de leurs ouvrages dont ils se font les maîtres absolus, et qu'ils abandonnent capricieusement pour ruiner le pauvre poète sans défense contre leur tyrannie. Il revient alors à sa pétition :

« Depuis longtemps la scène fait partie
Des revenus de l'hôpital;
Depuis longtemps aussi j'écris la comédie :
Le théâtre a causé mon désastre fatal.
Il faut qu'à ce malheur l'hôpital remède :
C'est ce qu'ici ma muse vous mendie...
Mais, plus heureux encor, si, touché de ma plainte,
Vous m'accordiez quelque retraite sainte
Où je pusse, à l'abri des rigueurs de mon sort,
Me préparer en paix à ma prochaine mort!... »

Le bon cardinal de Fleury ne fut pas sourd à la plainte du peintre flatter, du poète malheureux, et soit qu'il fit régler une petite pension pour le pétitionnaire, soit qu'il lui ouvrît, par ordre du Roi, la porte d'une Maison de refuge pour les vieillards sans fortune et malades, Jacques Autreau entra aux Incurables, où il mourut le 16 octobre 1745 (et non le 18, comme on l'a dit). Voici l'acte de son inhumation que j'emprunte au registre des Incurables (Arch. de la ville) : « Le dix-huitième jour d'octobre mil sept cens quarante-cinq, Jacques Autriot (*sic*) de la paroisse St-Etienne du Mont, âgé de près de quatre-vingt-neuf ans, *décédé le seize*, a été inhumé au cimetière de cette maison, en présence de M. Potrel et de M. Noiroi, chapelains de ce lieu, qui ont signé, Potrel, Noiroi. » La signature de L. Autreau, fils de Jacques, manque à cet acte; cela ne veut pas dire que Louis n'ait pas assisté à l'enterrement de son père; le registre fait voir que les témoins ordinaires des inhumations, ceux au moins qui attestaient par leur signature le fait de la mort, étaient les chapelains des Incurables. On aura remarqué que Jacques Autreau est nommé dans son mortuaire « Jacques Autriot; » on n'en sera pas étonné si l'on a songé que pour entrer à l'hospice, Autreau avait dû produire son extrait de baptême, et si l'on se rappelle que, le 30 octobre 1657, il avait été inscrit à Saint-Barthélemy sous le nom de « Jacques, fils de Louis Autriot, marchand ». L'acte inscrit par M. Potrel dit que le défunt était âgé de « près de quatre-vingt-neuf ans »; la vérité est qu'il avait quatre-vingt-huit ans et quatorze jours.

Les biographes qui ont parlé du portrait au Diogène, ont dit qu'Autreau le peignit fort vieux et que ce fut son dernier ouvrage; ils n'ont pas précisé l'époque où ce tableau fut exécuté. Autreau l'a cependant daté, non pas au bas de sa toile, mais dans sa « *Prose rimée* ».

« Seize lustres complets quelques mois davantage
Sont écoulés depuis mon jour natal, »

a-t-il dit. Or, né en octobre 1657, ainsi que je l'ai dit, son seizième lustre s'était accompli en octobre 1737; ce fut donc dans le courant de l'année 1733 que fut exécuté le portrait du cardinal de Fleury; ce portrait, Honoré Barjæe, un des domestiques du ministre, son valet de chambre le plus affectionné, le fit reproduire par la gravure. Tout le monde connaît l'estampe *in-folio* signée Autreau et S. H. Thomassin. L'œuvre de Simon-Henri Thomassin est, sinon une excellente chose, du moins une

chose estimable. Des répétitions en furent faites sous tous les formats : 1^o par Roy; de celle-ci deux états me sont connus, l'un porte la signature : « Roy, l'autre la signature : « Cl. Roy *scripsit post recuperatum visum*; 2^o par Thévenard; 3^o par un anonyme assez maladroit; 4^o par J. Houbraken; celle-là, de petit format, est fort jolie. L'idée d'Autreau devait avoir des imitateurs; elle en eut. Un peintre nommé Chevalier fit son Diogène, moins simple que celui d'Autreau, assistant à une apothéose assez gauchement composée du cardinal tendant au ciel sur des nuages de pierre qui certainement ne quitteront pas la terre. Le morceau est médiocre d'exécution; il fut commandé par Odieuvre, ce marchand qui vivait d'images mal exécutées, de contrefaçons grossières, de répétitions sans mérite.

Jacques Autreau entra-t-il aux Incurables en 1738, à l'âge de quatre-vingts ans passés? C'est probable, mais je n'ai pu en acquiescer la preuve. — Le peintre poète qui se représenta « la tête couverte d'un bonnet violet » et le corps « enveloppé d'un manteau bleu » n'avait dans sa personne rien d'élégant ou de distingué; c'est ce qu'a fait comprendre Pesselier quand il a dit : « M. Autreau étoit né avec de l'esprit, de la finesse, de la délicatesse même, que son extérieur n'aurait pas fait soupçonner. » Il étoit donc lourd et vulgaire; l'enveloppe de son esprit étoit peu attrayante.

2. AUTREAU (Locis).

?1692—1760.

Fils du précédent, et, comme lui, peintre de portraits, qui ne fut pas assez riche peut-être pour venir au secours de son père, ou par qui son père, bizarre et fier, ne voulut pas être aidé à la fin de sa vie. Il naquit vers 1692; je n'ai pu connaître l'acte de sa naissance. Elève de Jacques Autreau d'abord, il suivit ensuite un autre maître et se mit en état de se présenter à l'Académie, qui le reçut à titre d'Agréé et bientôt lui ouvrit plus largement ses portes. Voici ce que j'ai trouvé dans le registre des séances de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, conservé à l'école des Beaux-Arts, où mon ami M. Robert-Fleury a bien voulu me les communiquer : « Aujourd'hui samedi, 25 février 1741. Le s^r Louis Autreau, Agréé, natif de Paris, peintre de portraits, a présenté à l'Académie ceux de MM. Frémin (René, le sculpteur), et Favannes « (peintre) », professeurs, qui lui avoient été ordonnés pour sa réception. Les voix sont à l'ordinaire, la compagnie l'a reçu Académicien pour avoir séance dans les assemblées et jouir des privilèges, honneurs et prérogatives attachées à cette qualité, en observant par lui les statuts et règlements d'icelle Académie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. de Largillière, directeur, chancelier et recteur. (Signé) : de Largillière, Goustou, Gazes, Natoire, Le Clerc, Le Lorrain, Frémin, Christophe Lemoigne, de Favaune, de Juliennes, Carle Vauloo, Boucher, de Vermont, Jeanrat, Adam l'ainé, Dandré Bardon, Lemoigne fils, Lancret, Duchange, J. B. Massé, Dumon, Le Blanc, Poiteau, de Larmessin, Drouais, Autreau, L'Épicié. » Ce dernier étoit secrétaire de l'Académie. — Louis Autreau exposa en 1743, 1745, 1747, 1750, 1755 et 1757; en 1745, le portrait de « M. Bergeron le fils, jouant de la vielle », instrument alors très à la mode, et dont jouaient également les hommes et les femmes; en 1750, il donna le portrait de « M^{lle} Desjardins, tenant un

dessus de viole » ou violoncelle. Beaucoup de femmes alors jouaient de cet instrument, dont les luthiers avoient fait pour elles un petit patron. Louis Autreau se maria; il épousa mademoiselle L'Estauneau, je ne sais où et quand; je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Il demeura sur la paroisse de Saint-Nicolas des Champs quand il mourut, le 25 août 1760. Je lis au registre de Saint-Nicolas : « Le 26 août 1760, Louis Autreau, peintre de l'Acad. Roy., veuf d'Aune Agnès Lestauneau, âgé d'environ soixante-huit ans, décédé hier cul-de-sac Bertaut (rue Beaubourg), a été inhumé au cimetière, en présence de Nicolas Gabriel Panet, greffier au Parlement, exécuteur testamentaire, et de Claude François Panet, consins issus de germain. (Signé) : Panet, C. F. Panet. » Autreau avait demeuré rue de Bièvre avant d'aller rue Beaubourg. — Le portrait de René Frémin, un bon ouvrage, est le seul morceau que je connaisse de Louis Autreau; il fut partie de la collection des portraits des professeurs, gardés à l'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte.

AUVILLIERS (NICOLAS DORNÉ, au théâtre : le sieur D').? —1690?

AUVILLIERS (VICTOIRE-FRANÇOISE POISSON, femme D').

Le Mazurier nomme ce comédien : « Nicolas d'Orvay Dauvilliers »; son nom véritable étoit Dorné, comme le prouve l'acte de son mariage en 1672, que je cite à l'article : Poisson. Je lis dans le journal de La Grange : « Vendredi, 15 octobre 1677, M^{lle} Dauvilliers (Victoire-Françoise Poisson, femme de Nicolas Dorné) accoucha d'une fille que l'on a nommée Louise. » J'emprunte au registre le Saint-Sulpice l'acte suivant : « Le 14^e nov. 1686 a été baptisée Anne-Françoise, née le 8^e du présent mois, fille de Nicolas Dorné, bourgeois de Paris, et de Victoire-Françoise Poisson, son épouse; le parrain, Estienne de Villermet, conseiller du Roy, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres; la marraine, Anne David, femme de Jean Ribout, marchand; (signé) : N. Dorné, de Villermet, Anne David. » Le sieur d'Auvilliers tint sur les fonts de Saint-Sauveur, avec la veuve de « Jean-Baptiste Paucelin (*sic*) », le 5 avril 1676, une fille de Jean Bourguignon, m^e brodeur. Il est nommé « Nicolas Dauvilliers » dans l'acte de baptême, qu'il signa : « Dauvilliers. » — Nicolas d'Auvilliers jouait au Marais avant 1673. Quand, le 23 juin de cette année, la troupe du Marais fut cassée, et qu'une Ordonnance de M. de La Reynie, lieutenant de police, établit la troupe du Roi rue Mazarine, Dorné fut admis dans cette société, et je vois son nom parmi ceux des comédiens de l'hôtel Guénégaud, dans le registre de La Grange, sous la date du 23 juin 1673. Sa femme est parmi les sociétaires à demi-part. Quand la comédie prépara la représentation de *Ciré*, pièce à spectacle et à machines, de Thomas Corneille, qui coûta 10,842 livres tournois de mise en scène, dépense inaccountumée, d'Auvilliers et mademoiselle Dupin s'opposèrent à l'exécution du projet de leurs associés. Le trouble fut si grand dans la compagnie, que le théâtre fit relâche les 2 et 5 octobre 1674. Les deux récalcitrants furent exclus de la troupe, ainsi que mademoiselle de Brie, qui se rangea à leur parti et refusa de jouer. Les choses se pacifièrent cependant, et « le 12 février 1675 », selon le journal de La Grange, les exilés rentrèrent. *Ciré* fut jouée le dimanche, 17 mars, devant 2,600 l. 10 s. de

recette. A la septième représentation, l'ouvrage fit 2,775 l.

« Nicolas Dorné, sieur d'Auilliers », figure dans une délibération du samedi, 19 juillet 1681, par laquelle les comédiens français résolurent de présenter requête à la cour contre le marquis de Sourdeac et Champeron; il signa: D'Auilliers. Il signa « Dauilliers » une convention du 4 mars 1686, pour les pensions; « D'Auilliers » le 30 juin 1687, et « Dorné D'Auilliers » le 22 septembre de la même année. (Minutes de Béchot, chez M^r Tresse, notaire à Paris.) On dit que, laid, et ayant, pour cela, le malheur de déplaire à Madame la Dauphine, qui avait la surintendance des théâtres, Auilliers devint fou et mourut en 1690 à Charenton; je n'ai pu vérifier cette assertion, les registres de Charenton n'étant pas à ma disposition. — *Voy.* BÉARR, LA GRANGE, POISSON.

AVED (JACQUES-ANDRÉ-JOSEPH CAMELOT).

1702—1766

L'auteur d'une très-courte notice insérée dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1767-82), J. L. Castillon, dit qu'aved naquit à Douai, le 12 janvier 1702, d'un docteur de la faculté de Louvain nommé *Jean-Baptiste Aved*. Un document que j'ai sous les yeux me permet de rectifier ce qui, dans cette assertion, concerne le nom de baptême du père d'aved; ce document, c'est l'acte de mariage de notre peintre, où je lis que, le 24 août 1725, furent célébrés à Saint-Sulpice les fiançailles et épousailles de « Jacques-André-Joseph Camelot (*sic*) Aved, peintre, âgé de vingt-trois ans, fils de feu *Jacques* » et de Marie-Agnès Havel, à présent femme de Noël-Isaac Bisson, demeurant à Amsterdam » avec « Anne-Charlotte Gauthier de Loizerolle, âgée de treute ans, fille de Jacques-Jean-Baptiste, demeurant à Eppois, diocèse de Langres, et de feu Jeanne Angely. » A cette époque Aved demeurait rue de l'Université, et mademoiselle de Loizerolle, rue des Saints-Pères. (Arch. de Saint-Sulpice.) Aved eut quatre enfants, quatre fils, de son union avec Anne-Charlotte Gauthier. Le premier qui vint au monde fut *Charles-François*, né le 3 juillet 1728, et baptisé à Saint-Sulpice le 5 juillet; tenu sur les fonts par un grand seigneur, dont Aved avait fait déjà ou fit depuis — je ne sais lequel des deux — le portrait qui fut très-commun et fort estimé en son temps, un gentil-homme par qui l'artiste fut toujours traité moins comme un protégé que comme un aini, « très-haut et très-puissant seigneur Charles-François de Vintimille, des comtes de Marseille, comte de Luc, marquis Desarts (*sic*) et de la Marthe, lieutenant de Roy en Provence, gouverneur des îles de Porquerolles, conseiller d'Etat ordinaire d'Epée, et chevalier des ordres du Roy. » La marraine de Charles-François Aved fut « très-haute et puissante dame Claire-Marie, née princesse de Ligne et du Saint-Empire, épouse de Louis-Joseph de La Garde, marquis de Chambonas, lieu^t de Roy de la province de Languedoc, maître de camp de cavalerie, enseigne des gens d'armes de la garde du Roy. » Cette dame signa l'acte : « ligne De chambonas »; le parrain, d'une main très-tremblante et d'une écriture difficile à lire, signa : « le comte du Luc ». Le comte du Luc, qui fut l'ami de J.-B. Rousseau, était déjà très-vieux en 1728; il mourut en 1749, comme nous l'apprennent une lettre de J.-B. Rousseau

à son ami Aved, sous la date du 9 juillet 1740, à la Haye; il était né le 26 octobre 1653, selon les continuateurs du P. Anselme. Quant à madame de Chambonas, Claire-Marie de Ligne, dite : de Nassau, elle était née à Lisbonne le 13 février 1689, de Charles-Joseph Procope, dit : le sénéchal de Ligne, et de Marie-Anne de Sousa. Les derniers éditeurs du P. Anselme (1726-1733) ne connurent point le mariage de Claire-Marie de Nassau.

Le second enfant d'aved fut baptisé le 19 novembre 1731, sous les noms de *Jean-Gabriel*. Aved demeurait encore rue de l'Université; il prenait le titre de « peintre ordre du Roi » dans l'acte du baptême de son fils, parce qu'il avait été agréé à l'Académie de peinture en 1729. En 1728, il s'était qualifié seulement « bourgeois de Paris ». Il demeurait rue de Bourbon, derrière les Théâtres, lorsque, le 28 octobre 1732, il fit baptiser *Jean-Simon*, son troisième fils, il y demeurait encore le 31 juillet 1735, jour du baptême d'*Alexandre-Louis*, son dernier enfant. Ce fut dans ce domicile qu'il mourut, le 4 mars 1766, des suites d'une attaque d'apoplexie compliquée de paralysie. Le 5 mars, ses obsèques eurent lieu à Saint-Sulpice; l'acte en fut dressé à Saint-Sulpice et signé : « Aved de Loizerolle, » et « Mitouart », par « Jean-Simon Aved de Loizerolle, avocat en parlement, fils du défunt, et P. Fr. Mitouard, bourgeois de Paris, ami. Jean-Simon Aved avait ajouté à son nom celui de sa mère, fille d'un officier au régiment de Rouergue, sans doute parce qu'il sonnait mieux que celui d'aved, orné qu'il était d'une particule légitime. L'avocat Aved s'était fait recevoir en 1754. (Alm. Royal); il avait, au moment de la mort de son père, un frère maître des eaux et forêts, à Chaumont en Bas-signy.

Pourquoi Aved ne prit-il qu'une fois dans ses actes le nom de Camelot qui lui appartenait? C'est ce que je ne saurais dire. Le jour de son mariage il signa : « J. A. J. camlot (*sic*) aved, » d'une écriture lourde et d'une main qui maniait moins bien la plume que le pinceau; dans les autres actes il signa : « aved » et « Aued ».

On ne connaît qu'un portrait d'aved, peint par lui-même en 1727, et gravé, en 1762, par G. Benoist. Aved se représenta là joli homme, élégant, les cheveux noués par un ruban coquet. Au bas de l'estampe de Benoist on lit qu'aved naquit à « Douai le 12 janv. 1702 ». Cette date, écrite par le graveur, sous les yeux mêmes d'aved, doit être tenue pour véritable. Des recherches faites avec soin à Douai, n'ont pu cependant aboutir à démontrer cette vérité. On n'a pu trouver l'acte du baptême d'aved, que j'ai vainement cherché ici parmi les pièces annexées à son mariage. Aved naquit probablement à la campagne, près de Douai. Il y fut baptisé et ramené de là à la ville, où il fut élevé. Les seuls souvenirs qui lui restèrent furent celui de la date de sa naissance, et cet autre qu'il était enfant de Douai.

Aved fit deux portraits de sa femme; le premier, au moment sans doute de son mariage; le second, beaucoup plus tard. Tous deux représentent une femme assez laide, et ces deux femmes ne se ressemblent point, ce qu'explique la différence des âges du modèle. Balcion grava l'un et l'autre, et le premier plus agréablement que le second.

L'Académie de peinture, qui avait agréé Aved en 1729, le reçut le 27 novembre 1734; il avait présenté pour sa réception le portrait de Jean-Fran-

çois de Troy et celui de Gazes. Le portrait le plus connu d'Aved est celui qu'il fit en 1736 de son ami Jean-Baptiste Rousseau; Jean Daullé le grava, et inscrivit au bas de sa planche ce vers de Martial : « *Certior in nostro carnine vultus erit* » (liv. VIII, épigr. 83). Ce n'était ni Daullé ni Aved qui avait eu l'idée de prendre cette devise et de l'appliquer à Rousseau; elle était venue au poète, qui, le 25 septembre 1740, écrivait de la Haye à L. Racine : « J'ai prié M^r. Aved de faire mettre au bas de mon estampe, ce vers de Martial : *Certior*, etc. » La gravure de Daullé fut copiée par Schmidt, qui retourna maladroitement la figure. Cette copie est moins grande que l'original; moins grande encore est celle que fit du bon côté d'Elvaux, pour l'édition en 5 vol. des Œuvres de J.-B. Rousseau, donnée en 1820. Le portrait de Daullé fut reproduit en haste par Dupin, J.-B. Grateloup, Fiquet (1763), Allain, De Lamay, et quelques autres graveurs plus ou moins habiles.

Le Musée impérial du Louvre ne possède qu'un ouvrage d'Aved, un portrait de Victor Riquetti, marquis de Mirabeau, le père d'Honoré-Gabriel de Mirabeau, le grand et terrible orateur. Ce morceau fut exposé en 1743 au salon du Louvre. Il y a d'Aved, au Musée historique de Versailles, deux portraits : l'un de J.-B. Rousseau, que l'artiste exposa en 1738, l'année même où il donna, dit-on, asile au poète acensé et poursuivi; l'autre, de Saïd-Pacha, ambassadeur extraordinaire du Sultan de Constantinople, Mahmoud I^{er}, auprès du roi Louis XV. Cet ouvrage obtint un grand succès, et établit à la cour de France la réputation de son auteur; il est connu sous le titre de « portrait de Mehemet-Effendi. » Aved retoucha probablement cette peinture, qui fut exposée au Louvre en 1742, car elle est datée de 1744. L'École des Beaux-Arts garde dans sa précieuse collection de portraits ceux de Pierre-Jacques Gazes et de Jⁿ F^r de Troy, que l'Académie de peinture dut à Aved. Les échantillons ne manquent donc pas aux critiques pour juger le talent d'un homme qui, parmi les peintres de portraits, ses contemporains, tint un rang très-distingué. — Voy. ROUSSEAU (J.-B.), TROY (de).

| | |
|------------------------------------|-------------|
| AVELINE (PIERRE I ^{er}). | 1697. |
| — (PIERRE II ^e). | 1699. |
| — (ANTOINE I ^{er}). | ?1691—1743. |
| — (ANTOINE II ^e). | 1721. |

Les deux Pierre Aveline demeuraient sur le Petit-Pont, à Paris; étaient-ils frères ou cousins? Je ne saurais dire lequel des deux. L'un (je l'appellerai Pierre I^{er}) était graveur; l'autre, Pierre II, était peintre. Le premier avait épousé Marguerite Amon, qui lui donna, le 28 nov. 1697, un fils, *Pierre*, baptisé à St-Severin, le 1^{er} décembre suivant, ayant pour parrain un homme que je suppose son oncle paternel « Pierre Aveline, chirurgien sur le Petit-Pont. » Quant à Pierre II, il avait pris pour femme : « Marie-Antoinette Genest, fille de Louis Genest, maître peintre, demeurant sur le Petit-Pont. M. Antoinette Genest donna à « Pierre Aveline, m^e peintre », une fille, qui, le 6 décembre 1699, fut nommée « Marie-Antoinette », ayant pour marraine « Marie Tiphaine, femme de Louis Genest. Le parrain de l'enfant fut « Pierre Aveline, graveur », qui signa : « Pr Aveline », quand son frère ou celui que je suppose tel signait : « aveline ». Pierre I^{er} Aveline eut, outre l'enfant baptisé le 28 nov. 1697, une

fille, « *Marguerite* », que nous verrons tout à l'heure. Il quitta le Petit-Pont pour la rue Saint-Jacques, sans changer de paroisse. — Sur la paroisse Saint-Severin, vivait quarante ans avant les deux Pierre Aveline, un Antoine, qui pourrait fort bien être leur père. Il avait épousé « Marie Corneau », qui lui donna, le 13 janvier 1657, « *Marie-Magdeleine* », et le 24 mai 1658, *Jean*. Je n'ai pas cherché les autres enfants de cet Antoine I^{er} Aveline, qui était maître peintre. — Antoine II^e Aveline, graveur, était-il fils de Pierre I^{er}? Je n'ai pu trouver ni l'acte de son baptême ni celui de son mariage, mais j'incline à le penser. Il épousa « Marie Madeleine Taté », avec qui il s'établit rue du Poin. C'est là que, le 2 déc. 1718, Marie-Madeleine accoucha d'un fils baptisé à Saint-Severin sous le nom de *François*. Le 3 mars 1720, Antoine Aveline fit baptiser « *Jean Antoine* », tenu par « Charles Elipart, graveur, rue Galaude », et par « Marguerite Aveline, fille de Pierre Aveline, marchand graveur, rue St.-Jacques, de la paroisse St.-Severin. » Le 11 nov. 1722, nouveau baptême chez Antoine Aveline. « Pierre-Alexandre Gramont, m^e peintre, dem^r, rue de la Mortellerie, paroisse de St.-Jean en Grève » tint « *Marie-Louise* ». Le 21 mai 1727 « *Antoine* » fut baptisé « fils d'Antoine Aveline, graveur. Il eut pour marraine « *Marie-Jeanne* », fille dud^t. st. Aveline », enfant née avant 1718, et dont je n'ai pas vu le baptême. Le père était absent au moment du baptême; il était présent, le 20 mars 1729, quand on baptisa « *Madeleine-Gabrielle* », son dernier enfant; il signa ce jour-là d'une écriture jolie et fine : « Antoine Aveline ». « Antoine Aveline, qui avait perdu de 1729 à 1740 plusieurs de ses enfants, mourut le 22 mars 1743, rue St.-Jacques, Aux armes de la ville, et fut enterré, le lendemain, dans le cimetière de Saint-Severin, en présence de « François Aveline, graveur en tailles dorées, son fils, et de Jean Barthelemy Aveline, m^e fourbisseur, frère d'Antoine ». L'acte d'inhumation dit le défunt âgé d'environ « cinquante-deux ans »; il était donc né vers 1691. — Un Antoine Aveline, marchand fourbisseur, demeurant rue de la Barillerie, eut, le 11 juillet 1721, un fils, « *François-Antoine* », dont fut marraine « Marie Anne Taté », sa tante. — Voy. ELIPART.

AVERTISSEUR DE LA BOUCHE DU ROI.

Je ne sais quel était l'emploi de l'officier qui avait ce titre; peut-être était-il chargé de prévenir le gentilhomme servant que tout était prêt pour le repas de Sa Majesté. Je vois que le 9 février 1671 le Roi donna le brevet d'Avertisseur de sa Bouche, avec 300 livres de gages, à Pierre Chastelain, à la place de Nicolas Dubois. (Bibl. Imp., Ms. Mortemart, n^o 113, p^o 88.)

AVORTEMENT.

1691.

« 25 aoust 1691, à Versailles : M^r de Miromesnil, je vous envoie deux lettres qui ont été écrites par le nommé Crosmes, prisonnier au chateau d'Angers. Cet homme y a esté enuoyé parce qu'il se mesloit d'*avortemens et autres maléfices*. Il a fait depuis plusieurs tentatives pour en sortir, et il s'en falloit peu qu'il n'y réussit lorsqu'on conduisoit hors du royaume les Religioneux qui estoient dans led. chateau. Je crois qu'il est bon que vous l'entendiez sur ce qu'il a à dire, ou au moins que vous chargiez vostre délégué de le faire. » (Phelypeaux) (Bibl. Impériale, Ms. Clairambault, 338, piece 597.)

BAATZ (DE). — Voy. 1. ARTAIGNAN.

BACHELIER (JEAN-JACQUES). ?1724—1806.

Ce peintre, dont on ne connaît pas le maître, et qui fut maître de Suvée, n'a qu'un tableau au Louvre. Ce morceau, fort estimable, représente la fille de Cimon allaitant son père captif. Bachelier exécuta ce morceau en 1764, et l'exposa l'année suivante, sous le titre de : *La Charité romaine*, qui lui est resté. Le 27 octobre 1764, Bachelier l'avait fait agréer par l'Académie pour remplacer, dans la Salle des séances de cette compagnie, au Louvre, son tableau de réception dont il n'était pas content, et qui représentait *la Mort d'Abel*. Bachelier, qui s'était donné à deux genres de peinture à la fois, l'histoire et les fleurs, fut agréé en 1751 par l'Académie, qui le reçut, le 2 septembre 1752, comme peintre de fleurs, et, un an après, comme peintre d'histoire. Bachelier aida le comte de Caylus à rechercher le procédé de la peinture à la cire, pratiqué par les anciens; il peignit plusieurs morceaux à l'encastique, et le *Dict. historique* de M. Bouillet ne fait pas difficulté de dire : « On lui doit d'avoir retrouvé la peinture encastique des anciens. » Voilà une question bien nettement tranchée; mais tout le monde n'est pas d'accord avec M. Bouillet sur ce point très-délicat de l'histoire de l'art. Bachelier peignit à la cire, cela est certain; les livres des Salons citent les tableaux qu'il fit à l'aide de couleurs préparées avec de la cire chaude; mais ses préparations étaient-elles bien celles des anciens? C'est ce que n'ont pu affirmer les artistes et les archéologues qui se sont occupés des procédés mis en usage par les peintres, dont un est représenté à côté d'une espèce de réchaud, dans une des peintures de Pompei. M. Fr. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*) dit qu'en 1765 Bachelier consacra une somme de 60,000 livres — il était riche apparemment — à la fondation d'une école gratuite de dessin, dont le Roi autorisa, par des lettres patentes de l'année 1766, l'établissement, que le temps a respecté, et qui aujourd'hui (1863) est sous la direction de M. Belloc, peintre d'histoire. Son école de dessin fut pour Bachelier l'occupation de tout le reste de sa vie; il l'aima de passion, et, comme un père tendre, lui sacrifia sa fortune. Il eut cependant un autre enfant auquel il dut consacrer quelques-uns de ses jours, la Manufacture de Sèvres, dont il eut la direction, non-seulement comme peintre, mais encore comme Administrateur. Tant de soins ne nuisirent point à sa santé; il vécut très-vieux, et mourut « rue de l'École de Médecine, n° 5, division du Théâtre-Français, le 14 avril 1806, à neuf heures du matin. » Il avait quatre-vingt-un ans, et laissait veuve « Charlotte Midy ». Le seul titre que donne à Bachelier l'acte de son décès, est « Directeur général de l'école gratuite de dessin. » (Reg. de l'anc. onzième arrondiss. de Paris.)

BACCOT (PHILIPPE).

1609—15.

Vous cherchiez en vain le nom de Philippe

Baccot chez Michel de Marolles, Nägler et Zani. Ces biographes, qui ont conservé, avec raison vraiment, le souvenir d'un grand nombre d'artistes sans célébrité, n'ont pas connu un artiste que Monsieur le Prince honora du titre de son peintre, et qu'il gratifia de la charge de son valet de chambre. Il est difficile que dans un temps où les hommes de mérite ne manquaient pas, Henri II de Bourbon, Prince de Condé, premier prince du sang, dont la petite cour n'était pas moins élégante et polie que celle du Roi, eût préféré Philippe Baccot à quelques-uns de ses contemporains célèbres, s'il n'avait pas eu un talent réel et une certaine réputation. Baccot se maria; il épousa Catherine de La Landre, avec laquelle il demeura à l'hôtel de Condé. Il eut au moins deux enfants d'elle : *Diane*, qui fut baptisée à Saint-Sulpice, le 16 avril 1609; *Charles*, inscrit en ces termes au registre de Saint-Sulpice, sous la date du 9 janvier 1615 : « Charles, fils de Philippe Baccot, peintre et valet de chambre de M^r. le Prince, et de Catherine de La Landre, sa femme. » Le parrain de Charles Baccot fut « Charles de Chanigny, s^r. de Champigny, gentilhomme d'honneur de la Reine Marguerite »; la marraine : « Dame Jeanne Leclercq, femme de M^r. de Basoche, aussi gentilhomme de lad. Dame Reine. » Je ne connais pas l'époque du décès de Philippe Baccot, que l'on trouverait probablement dans les registres mortuaires de Saint-Sulpice, si l'on voulait bien se donner la peine de l'y chercher. Je dis la peine, parce que ces registres sont d'une lecture très-fatigante.

BACHET (LÉON et LOUIS).

1530—47.

Lorsqu'en 1529 la Paix des Dames fut signée à Cambrai, la nouvelle en vint promptement à Paris, et le corps de ville se prépara à en faire la proclamation solennelle. Messieurs les échevins firent habiller de neuf les six hommes de la ville qui, à son de trompe, devaient annoncer la grande et heureuse nouvelle aux « bourgeois, manants et menu peuple » de la grande cité. Ils firent peindre aussi des bannières neuves pour les instruments de ces héros. Ce fut à Léon Bachet qu'ils s'adressèrent pour cette opération, qui fut payée au peintre douze livres tournois, comme on le voit par cet extrait d'un compte de 1530, cité par Sauval, t. III, p. 611 : « A Léon Bachet, peintre, pour avoir doré les six bannières des trompettes qui ont servi à la publication de la paix entre le Pape, le Roi, l'Empereur, le Roy d'Angleterre et le Roy de Hongrie; et à chacune d'elles avoir apposé trois fleurs de lis d'or d'un côté, et de l'autre une *Salomandre* (devise de François I^{er}), semée de fleurs, la somme de douze livres tournois. » — Dans le compte fait des dépenses ordonnées pour les funérailles de François I^{er} en 1547 (Bibl. Impériale, Ms. Suppl. franç. 478²⁹, fol. 107), je remarque cet article : « A Charles Poyreau, Mathurin Regnier, Loys Bachet, Guillaume Rondel et Pierre Lejeune, tous maîtres peintres demourans en la ville de Paris, la somme de quatre

cens cinquante trois livres, deux sols, six deniers tournois... pour le payement du nombre et quantité de sept cens vingt cinq escussions de fin or et azur, aux armes de France, ayant l'ordre dud^t. seigneur » (François 1^{er}; l'ordre de St.-Michel) « alentour, dont aucuns sont taillez à jour. » C'e Loys Bachet est-il autre que Léon Bachet, c'est possible; Louis peut très-bien être fils du Léon qui dix-sept ans en deçà peignait pour la Ville. Loys peut aussi être une mauvaise Legou, et remplacer mal à propos Léon.

BACULARD D'ARNAUD (François-Thomas).

1718—1805.

« ... Que penser des autres, tels que le Palissot, le Fréron, le Mallet, le Baculard, qui ont quelque chose, et dont les bassesses ne peuvent s'excuser » par le borborygme d'un estomac qui souffre? » Voilà, de par Diderot, Baculard d'Arnaud rangé, en assez bonne compagnie d'ailleurs, parmi les hommes qui, ayant une certaine fortune, faisaient des « bassesses », c'est-à-dire vivaient bien, dans un monde que les indépendants ou philosophes ne fréquentaient pas. Mais ces prétendus indépendants, ces héros de la philosophie étaient chambellans d'un roi étranger, courtisans assidus de la maîtresse du Roi Louis XIV, la « belle Pompadourette », pensionnaires d'une impératrice de Russie, ou quelque chose comme cela, et se croyaient en droit de mépriser ceux de leurs confrères qui avaient pensions du Roi de France, emplois ou bénéfices. Baculard était resté en dehors du parti philosophique, il avait été employé par la cour; mais il avait un talent qui le défendait mal contre les attaques des écrivains qui tenaient le haut du pavé; il n'avait pas le mérite très-réel et très-solide de Fréron, critique instruit, spirituel, redouté de ses adversaires, et, à cause de cela, calomnié par le maître devant qui Fréron n'avait pas ployé le genou, et par les disciples qui calomniaient et injuriaient pour plaire au maître. Baculard, par des ouvrages d'une couleur sombre, qui eurent d'ailleurs dans le public un certain succès, mais auxquels manquaient le style, la clarté, la mesure, s'était rendu ridicule, et l'auteur passionné du *Neveu de Rameau* pouvait impunément le railler et lui jeter à la tête une accusation de bassesse et de lâcheté. Il est vrai que cette accusation, il la produisait à huis clos, dans un pamphlet qu'il devait garder en portefeuille et lire seulement à quelques amis. Baculard fut un médiocre auteur, mais un galant homme; il travailla beaucoup, et fut moqué; il eut, un temps, une existence assez brillante, mais il manqua d'ordre, et dépensa, sans souci de son avenir et de celui de son fils, la fortune qu'il avait héritée de son père, et qu'il avait accrue par son travail; il mourut, dit-on, pauvre, et dans un état voisin de l'indigence. On ne lit plus *Les Epreuves du sentiment*, qui réussirent autant que de nos jours ont réussi les romans les plus heureux; si Baculard produisait aujourd'hui ces inventions lugubres qu'on lui reprocha tant, peut-être serait-il un des auteurs à la mode auprès des lecteurs nombreux qui se soucient peu du mérite littéraire d'un livre, quand ce livre les amuse ou les intéresse.

Les biographes s'accordent à nommer Baculard : « François-Thomas-Marie »; quelques-uns le nomment « Arnaud-Baculard », comme ils nomment, « La Motte-Houdar », celui qui se nommait « Hon-

dar de La Motte. » Au fait, il se nommait : « François-Thomas Baculard »; il ajoutait à son nom celui de « Arnaud », que portait son père. Celui-ci se disait : « sr. d'Arnaud Rousseau. » On a dit que Baculard était d'une famille originaire de Venise; j'ai cherché à connaître cette famille vénitienne, mais je n'ai rien trouvé qui me pût renseigner sur les Baculard italiens. En 1717, le père de Baculard avait une charge de secrétaire du Roi. Il demeurait rue Saint-Sauveur avec sa femme, Julie de La Croix, fille d'un peintre du Roi qui avait nom « François de La Croix. » Madame Baculard mit au monde, le 15 septembre 1718, un fils, porté le 7 à l'église de Saint-Sauveur, et baptisé sous les noms de François Thomas.

Le parrain de cet enfant fut « François de La Croix, peintre du Roy, demeuré sur la paroisse de St.-Sauveur. » L'acte de baptême qui se lit au registre de cette église dit notre « François Thomas, » fils de sieur Thomas Baculard, secrétaire du Roy ». Le nom de Marie, que les biographes ajoutent aux deux noms que Baculard reçut à son baptême, ne figure ni sur son baptistère, ni sur l'acte de son mariage, ni sur l'acte de son décès. Où l'a-t-on pris? Baculard perdit son père en 1757. Je vois que « Thomas de Baculard, écuyer, sr. d'Arnaud Rousseau, mourut à Versailles, le 13 juin 1757, âgé d'environ quatre-vingts ans »; il était donc né en 1677. Marguerite-Julie de La Croix survécut six ans à son mari; elle mourut, dans son logis de la rue de Cléry, le 9 mai 1763, et fut inhumée à Saint-Eustache.

Baculard se maria en 1770; il demeurait alors sur la paroisse de Saint-Benoît. L'acte de son mariage, que j'ai trouvé dans le registre de Saint-Sauveur, m'apprend que, le 9 août 1770, messire François-Thomas Baculard d'Arnaud, chevalier, conseiller d'Ambassade à la cour de Saxe, des Académies royales des inscriptions et belles lettres de Prusse, et autres, fils majeur de deffunts M^{re}. Thomas Baculard Sr d'Arnaud et de dame Marguerite-Julie de La Croix, dem^t. rue St.-Benoît, « épousa d^{lle}. Antoinette Berger d'Aubigny, fille majeure le feu Jean Berger, sr. d'Aubigny, et de dame Marie Jeanne Bontet, dem^t. rue St.-Denis. » Par quel événement Berger d'Aubigny devint-il maître d'école? Je ne sais; mais je vois qu'il mourut à Luvigny, exerçant la profession de « maître dirigeant l'école des enfants du pays ».

Baculard d'Arnaud eut un fils que nous verrons tout à l'heure. On a pu remarquer que dans l'acte de son mariage Baculard se qualifie membre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres de Prusse; le grand Frédéric lui avait procuré, en effet, un fauteuil à l'Académie de Berlin. Il s'était épris du talent de Baculard, qui rimait avec facilité, et qui était homme d'esprit après tout. En 1750, il en avait fait son correspondant à Paris, trouvant que Voltaire vieillissait. Caprice de Roi. L'épître que le monarque adressait au gentilhomme de lettres à ce propos ne fut point tenue secrète par Baculard. Celui-ci, très-fier d'être apprécié par le prince dont disaient tant de bien tous les beaux esprits de France, qui n'avaient pas assez d'encens pour le Prussien devenu poète et philosophe français, montra à ses intimes, et un peu à tout le monde, les vers de Frédéric. Cela fit un grand bruit, Voltaire s'en émut, et ses féaux en furent scandalisés, au point que le Roi de Prusse, qu'on n'osa pas blâmer tout haut

pourtant, et qu'on se garda bien d'abandonner, parce qu'il avait des faveurs à donner et de nobles encouragements à prodiguer à ceux qui faisaient « von d'être siens ». Un point, dis-je, que le Roi de Prusse dechut singulièrement dans l'estime de toute la cour de Voltaire. Baculard avait éprouvé d'abord la bienveillance de celui-ci, il éprouva bientôt sa froideur et sa haine. Voltaire le livra à ses amis, et

• Tous les gens querelleurs jusqu'aux simples matins •

se ruèrent sur Baculard et le mordirent à belles dents. Ce fut un événement. Baculard n'était malheureusement pas de force à repousser les assaillants; il laissa son nom déchiré sur le champ de bataille. Cela explique le coup de griffe donné par Diderot au pauvre Baculard, que l'auteur du *Xercus de Rameau* prétendait déshonorer, sans se souvenir que ses amis, Voltaire en tête, étaient capables de ces mêmes « bassesses » qu'il reprochait à Baculard, et que si Baculard était bien à la cour de Prusse, Voltaire n'y était pas plus mal, car il était chambellan du Roi Frédéric, et s'en vantait justement en 1750, à propos de sa charge d'historiographe, dont il s'était démis, et qu'on avait donnée à Ducloux. Diderot et les siens n'en étaient pas à cela près d'une ineouséquence.

Baculard mourut en 1806 sur le quatrième arrondissement de Paris. Voici ce que j'ai trouvé au registre de l'ancienne quatrième municipalité : « Du 18 brumaire an xiv de la Rép. fr. (9 novembre 1805); acte de décès de François-Thomas Baculard d'Arnaud, homme de lettres, décédé aujourd'hui à trois heures du matin, âgé de quatre-vingt-huit ans passés, né à Paris, y dem^t quai de l'École, n^o 20, marié à Jeanne-Antoinette Berger d'Aubigny. » La déclaration du décès fut signée par « Dominique-Antoine-Esprit Baculard d'Arnaud, âgé de trente-neuf ans, commis à la marine, susd. demeure, fils du défunt. » Je n'ai point vu l'acte de naissance de Dominique Baculard, et je ne sais pas si, en effet, en 1806, il avait trente-neuf ans; je suppose cependant qu'il y a là une erreur du commis de la mairie du 4^e arrondissement. Si Dominique A. E. Baculard était né du mariage de son père avec M^{lle} d'Aubigny, il ne devait avoir, en 1806, que trente-cinq ans et demi; n'était-il pas le fils de la femme de Baculard? — *Voy. DUCLOS, HORDAR, 2. RAMEAU.*

BAGLIOMI (GIOVANNI).

Peintre romain, qui travailla beaucoup dès la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. On voit de lui bien des ouvrages médiocres et quelques-uns assez estimables. Il écrivit un volume de Vies de peintres, sculpteurs et graveurs italiens et étrangers qui vécut à Rome de 1572 environ à 1649. — *Voy. BEAURELOT (Guillaume).*

BAGES D'ISABEAU DE BAYÈRE. 1387.

— *Voy. JARRETIÈRES.*

BAHUICHE (JEAN = MARGUERITE = MARIE). XVII^e siècle.

Dans les États de la Maison du Roi — malheureusement incomplets — que gardent les Archives de l'Empire, dans le fonds de la Cour des aides, pour les années 1636, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 47 et 48, je trouve parmi les peintres ordinaires de Sa Majesté, Jean Bahuche, aux gages de 30 livres tournois par an. Cet artiste, dont on ne connaît aucun

ouvrage, et que je ne vois cité nulle part, était, à n'en pas douter, un parent de Marguerite Bahuche, femme artiste et peintre de mérite, dit-on, qui épousa Jacob Bunel. Mais quel était le degré de sa parenté avec Marguerite? Si on se rappelle que Marguerite Bahuche devint veuve de Bunel, en 1614 (15 octobre), et qu'elle se remaria à Paul Galland, on sera en droit de supposer qu'elle était jeune encore quand elle perdit son mari, son compatriote, son collaborateur au Louvre, et peut-être son maître en l'art de peinture; et si l'on admet qu'elle pouvait avoir 25 ou 26 ans en 1614, on reconnaîtra qu'elle devait être née à Tours vers 1589 ou 1590. Si maintenant on accorde que Jean Bahuche ait pu avoir une quarantaine d'années en 1636, quand on le voit pour la première fois sur la liste des peintres ordinaires de Louis XIII, on reportera sa naissance à l'année 1595 ou 1596, et rien n'empêchera cet homme, qui en 1678, n'avait, dans cette hypothèse, que cinquante-deux ou cinquante-trois ans, ne fût un frère de Marguerite Bahuche, plus jeune qu'elle de quelques années. Frère ou neveu, peut-être élève de Bunel, Jean Bahuche était assurément de la famille de Marguerite et allié à Jacob. Je ne sais à quelle époque il mourut, les registres protestants gardés au palais de justice ne contiennent pas l'acte de son décès.

Les Bahuche quittèrent la ville de Tours, probablement vers les premières années du dix-septième siècle, et s'établirent à Paris, où les travaux des bâtiments du Roi, possédés avec vigueur par Henri IV, employaient la plupart des gens de talent dont s'honorait l'école française. Outre Marguerite et Jean, je vois trois femmes, dont une pouvait être la sœur de Marguerite, et l'autre sa mère. La première mourut en 1698; elle se nommait Geneviève, et l'acte de son décès, qui dit qu'elle était « de la vraie » religion » et qu'elle fut enterrée au cimetière de « la Trinité par Pierre de Riencourt fossoier aud. » cimetière », ne dit point de qui elle était fille.

Quant à la seconde, qui mourut le 25 janvier 1617, et fut enterrée le lendemain au cimetière du faubourg Saint-Germain, elle est nommée seulement : « Deffunte Madame Bahuche. » L'acte n'ajoutant rien à ce bref renseignement, me laisse en doute sur l'état de cette personne, qui, si elle peut être la mère de madame Bunel, pourrait bien aussi être la femme de Jean Bahuche. J'incline surtout vers la première supposition.

La troisième des femmes que je vois portant le nom de Bahuche, est Marie Bahuche, — sœur ou nièce de Marguerite, la femme de Bunel — qui épousa vers 1617 Pierre Boule, et qui, devenue veuve, se remaria à un médecin. Ses secondes noces furent célébrées en 1636, le 12 août. L'acte du mariage, béni à Clarenton-Saint-Maurice, dit que « Marie Bahuche, veufue de Pierre Boule, vivant marchand, bourgeois de Paris » épousa « M^r Jehan de Nogen (*sic*), docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire de Monsieur, frère unique du Roy, fils de Pierre Nogen, bourgeois de la ville de Bergerac, et d'Elisabeth de La Fontaine (*sic*). »

Je reviens à Marguerite Bahuche; elle me rappelle cette Laïs de Cyzique dont parle Pline au livre XXXV, chap. 59 de son Histoire naturelle, qui, du temps de Marcus Varron, fit à Rome, tant au pinceau qu'à la pointe sur ivoire, principalement des portraits de femmes. Peintre et graveur, Laïs diffère de Marguerite Bahuche en ce qu'elle resta

file toute sa vie (*perpetua virgo*), tandis que Marguerite épousa Banel. Et puis, si l'on sait que Marguerite Baluche fut habile, on ne connaît aujourd'hui aucun ouvrage qu'on puisse lui attribuer, tandis que, grâce à Varron et à Plin., on sait que Lais fit, en grand, le portrait d'une vieille femme qui se gardait encore à Naples du temps du naturaliste, et son image à elle-même qu'elle reproduisit à l'aide d'un miroir (*suam quoque imaginem ad speculum*). — Voy. BOULLE, BUXEL.

BAIGNEUR DU ROI.

1683.

Parmi les petits offices de la maison du Roi, était celui de Baigneur de Sa Majesté. Celui qui le remplissait avait le droit de se dire « officier du Roi » tout comme le premier gentilhomme de la chambre. Le titulaire de cette charge, en 1683, m'est connu par cet acte de baptême que je trouve dans le registre de Saint-Sulpice : « Le 23 oct. 1683, fut baptisé Toussaint, né le 14 dudit mois, fils de Claude Duchesne, officier baigneur du Roi, et d'Elisabeth Blondin, sa femme. » Le parrain de l'enfant ne fut point un grand seigneur, comme c'était assez l'usage, mais Blondin, vigneron, père de l'accouchée. — Voy. BEECK (MORITZ VON DER), OREXTIN.

BAIF (LAZARE = JEAN-ALEXANDRE DE). XVII^e siècle.

Lazare de Baif fut envoyé par François I^{er} à Venise avec la qualité d'ambassadeur, le 25 juin 1529. Je trouve dans le manuscrit Saint-Germain 22, t. I^{er} (Bibl. Imp.) une note dont voici l'extrait : « A M. Lazare de Baif, conseiller en la cour de Parlement à Paris et depuis ambassadeur pour le Roy à Venise, la somme de 2,000 l. tourn. a luy ordonnée des deniers de l'Épargne... pour estre par luy employés es affaires qui ordinairement surviennent autour de la personne dud. S^r (dépenses secrètes), par lettres patentes données à Christian-Bryant, le 1^{er} juin 1552, signées : François, Bochetel. » Plus loin je remarque l'inscription d'une somme de 1,350 l. t. pour les « vacations de voyage » de l'ambassadeur. Plus loin encore pour l'année 1534, une somme de 3,300 l.

Le fils de Lazare, Jean-Antoine de Baif, était un des poètes aux gages de Charles IX, avec Vatel, Jodelle et d'autres. Dans les comptes de l'Épargne du roy pour l'année 1572 (Arch. de l'Emp. KK. 133, p. 2627), je lis : « A M^{re} Jehan Antoine de Baif poète dud. seign^r, 300 l. pour ses services en son diet estat. 2 décembre 1572. »

Dans les comptes de la Maison de la Reine de Navarre pour l'année 1584 (Arch. Imp. KK. 174) j'ai remarqué, p. 299, cette mention : « A Baptiste Jodon, la somme de 2 escus sol, pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée pour l'achat de trois livres des œuvres de Baif, pour lad. dame. Agen 14 juillet 1585. »

BAILLIEBAULT (LOUIS DE DREUIL, sieur de).

XVII^e siècle.

Cet officier de marine fut parrain, à Saint-Roch, le 24 mars 1638, d'une fille de « Henry de Joigny, seign^r de Lisle Belle-Bonne, secrétaire du Roy et capitaine au régiment des gardes. » L'acte de ce baptême signé : « Bailliebault » en caractères assez grands et sans que les points soient sur les deux i; qualifié Louis de Dreuil (*sic*), « capitaine d'une des galères du Roy et maistre d'hôtel de Sa Majesté », et le dit : demeurant à Paris, rue de la Jussienne. On sait très-peu de chose de ce gentilhomme; voici ce

que j'ai pu en apprendre. Sur une liste des capitaines de galères qui appartient aux Archives de la marine, je lis : « Bailliebault (*sic*) de Dreuil (*sic*). Brevet de cap^{te} dès le 21 novembre 1626, confirmé en 1634, re-ta jus qu'en 1655. » Sur un « Éstat de la despence ordonnée par le Roy pour l'entretien de ses galères (Vieilles Arch. de la guerre, vol. n^o 12, pièce 77), je lis : « Au s^r de Bailliebault (*sic*), cap^{te} de Galaire pour l'entretien d'une galaire quatrieme (à quatre hommes par rame) la somme de mille^{ne} xl liures. Au diet s^r de Bailliebault, pour la solde de soixante hommes de guerre, la somme de mille^{ne} lxx l. Au s^r de Bailliebault de Dreuil, pour son estat ord^{re} durant lad. année mil. l. et pour ses appointemens extraordin^{es} à cause du service actuel, mil. l. qui feront en tout la somme de mille^{ne} liures. » Dans un Rapport que je crois inédit sur le combat des galères du Roy¹ « contre celles d'Espagne » (1^{er} sept. 1638), je lis : « 9^{me} galère La *Bailliebault* (*sic*), commandée par son cap^{te} du mesme nom et par le chevalier des Moustiers » (ce chevalier servait dans le corps des galères en qualité de lieutenant, depuis l'année 1636.) La galère *La Bailliebault* commença la campagne en cassant son trinquet (le mât de l'avant) dans une bourrasque qui rompit la grande antenne de *La Capitane*, montée par M. Du Pont de Courlay, général des galères; mais ce fut là le seul malheur qui lui arriva. Après avoir cherché à rejoindre les Espagnols qui étaient près de Savone, le vent étant toujours contraire, sinon trop grand; après avoir manœuvré pour gagner le vent, ce que, de son côté, l'ennemi ne manquait pas de faire, l'escadre française craignant que la flotte adverse ne se jetât dans le port de Gênes, et par là ne parvint à lui échapper, vira résolument de bord et alla aux galères espagnoles; « elles aussy fort couragement, dit le rapport, nous montrèrent leur proue en signe de résolution à vouloir combattre, se confiant au grand nombre de soldats qu'elles portoient et à la terre amye des Génois lesquels, si bien ils font profession de neutraliser, ils ont néanmoins plus d'inclination pour les Espa-

¹ Ces galères, au nombre de quinze, étaient : 1^o *La Guisarde* (ou galère du duc de Guise) qui, à cause de la présence de M. le général « Du Pont de Courlay » qu'elle portait, perdant son nom, étoit appelée *La Capitane* commandée par le chevalier Thomas de Villages et par Félix Luxembourg, gentilhomme de Marseille; 2^o *La Patronne* de France, commandée par le vieux Montkouch, aussi gentilhomme de Marseille, et le capitaine Escalin (c'est le petit-fils du célèbre baron de La Garde, plus connu sous le nom du capitaine Paulin); 3^o *La Cardinal* (appartenant au cardinal de Richelieu à qui la Reine l'avait donnée), commandée par le chevalier des Roches et par « Feraporte, neveu du bailli de Forbin »; 4^o *La Richeheu* (aussi du cardinal), par le baron de Tenes et par Hautefort; 5^o *La Vichéguerre*, par le commandeur du même nom et par Amédée de Brignolles; 6^o *La Aiguebonne*, par le capitaine du même nom et par Mathieu Léon de Marseille; 7^o *La Générale*, par le chevalier Nicolas de Villages et par le chevalier de Raza; 8^o *L'Esquilly*, par le baron d'Esquilly et par François Beque de Marseille; 9^o *La Bailliebault* (*sic*), par « son capitaine du même nom » et par le chevalier de Moustiers; 10^o *La Marschale*, par le capitaine Antoine et St-Ruffly, du Dauphiné; 11^o *L'Espérance*, par le cadet d'Aynard et le Castellet; 12^o *La Squiraine*, par le fils du président de Séguiran et Matthieu Chabert des Martigues; 13^o *La Serrienne*, par Jaquet de Lambesc et Guereisneau de la Cadrière; 14^o *La Vallbelle*, par son capitaine du même nom et par le cadet d'Arviou de Marseille; enfin 15^o *La Montrol*, par son capitaine du même nom et son fils. — Voy. LA GARDIE (de), et VICHÉGUERRE.

gnols que pour les François. Le choc donc commençant, chaque galère aborda la sienne, puisque le nombre estoit égal; nostre capitaine atqua le capitaine d'Espagne, la patronne de France aussy la patronne réale d'Espagne, la *Cardinale*, la patronne de Sicile, la *Richelieu*, la *St-François* et ainsi de toutes les autres. Bailliebault eut à faire à la *Sainte-Barbe*, la neuvième dans l'ordre de front des Espagnols, comme il étoit le neuvième dans celui des galères de France. On se battit avec cest ordre que le canon et le mosquet ne tira (*sic*) qu'à brusle pour-point, dit le rapport que j'ai sous les yeux. « Les deux capitaines estant venues à l'abord l'une contre l'autre, d'une telle roideur et impétuosité que s'attachant par leurs esperons (on sait qu'alors l'éperon de la galère étoit une longue pointe de bois ferré qui prolongeait la proue à la hauteur du pont, à la différence du *rostrum* des galères antiques, qui étoit une arme de choc, attachée à l'étrave du navire, un peu au dessus et au dessous de la flottaison), il fut rendu entre elles un très-furieux combat, pour lequel bien représenter il suffit quasi de dire que de 400 hommes combattans et d'eslite que portait le capitaine d'Espagne, il n'en resta que 25 en vie qui furent prisonniers dans la prise de cette galère, et avec ce bonheur que quoique le combat se fit de si proche, il ne mourut aucun homme de condition dans notre capitaine, durant la meslée. (Aucun homme de condition; voilà la couleur du temps! Les hommes de condition seuls comptaient.) Il est vray que plusieurs y furent blessés lesquels y avoient fait des merveilles et qui sont à présent morts de leurs blessures, et entre autres le s^r Félix de Luxembourg qui commandoit la proue et qui après sa blessure ne voulant point se faire panser durant l'occasion (pendant l'action) se faisoit soutenir et porter par deux Turcs (deux esclaves de la chourme) fort généreusement partout où sa charge pouvoit l'appeler; ainsi que Quéneville et Bellin, tous officiers et gentil-hommes à M. le général, dont celluy-ci (Bellin) « tout blessé qu'il estoit d'un coup de pique dans le corps, ne laissa point d'entrer dans la galère ennemie et d'aller prendre l'estandard qu'il porta aux pieds de son maistre. Et sur ceste galère, après M. le général qui parust tousiours l'espée à la main à la mercy des mousquets et des coups de pique, on ne sauroit assez louer la valeur et la bonne conduite du s^r chevalier Thomas de Villages¹ et des sieurs de Thors², chevalier de Majastre³, chevalier de Pontbriant⁴, du commandeur Ravelli⁵ et baron de St-Just⁶, de Deschamps et du pilote Réal appelé Des Camps.

« Enfin cette galère prise qui estoit comme l'âme et le cœur de toutes les autres (espagnoles) et en qui les principales forces de cet escadre consistaient, celles des ennemis méditèrent la fuite, mais non pas si bien que, pour une victoire entière, il

ne nous demeura cinq autres galères, à scauoir la *Patrone* d'Espagne, celle de Sicile, la *Bassiane*, la *St-François* et la *Ste-Marie*. Il est vray que comme ces combats de mer sont plus furieux et moins réguliers que ceux de terre ferme, nous y perlmes aussi trois galères, la *Mareschalle*, la *Valbelle* et la *Scruienne*, et plusieurs braves gens dont la mort généreuse mérite de trouver une seconde vie aux relations de ce combat. — Liste des morts: Le chevalier des Roches, capitaine de la *Cardinale* avec son lieutenant sur la galère; Cosme de Valbelle, sur sa galère; Guillaume de Montholien, âgé de soixante-dix ans, commandant la *Patrone* de France; le Baron d'Esquilly, sur sa galère, blessé et depuis mort; Guillaume Félix de Luxembourg, commandant la proue de la *Capitane* de France, aussi blessé, et, depuis, mort; François de Beaulieu Razac, lieutenant de la *Générale*; Louis de Hautefort, lieutenant de la *Richelieu*; Quéneville, capitaine au régiment des galères (c'est le Quéneville de tout à l'heure); Jean-Baptiste de Fortia, cadet de M^r de Nelles; le baron de La Garde « (Escalin) », petit-fils du feu baron de La Garde, jadis général des galères; Saint-Tronquet, gentil-homme du comtat d'Avignon. Le nombre des blessés a esté bien plus grand et entre autres personnes de qualité et à qui la naissance donne quelque nom: le jeune Bellée (*sic*) (peut-être du Bellay), escuyer de M^r le général des galères; Amis de Brignolle, lieutenant de la *Vinchequerre*; le sieur de La Reynarde, jeune gentilhomme de 18 ans, volontaire sur la *Patrone*; le sieur de Beaumelles, fils de Cosme de Valbelle, sur la galère de son père; le cadet d'Arvieu, de Marseille; Antoine Monier de Marseille, les deux Bonnet, frères; le sieur de Beaulieu Jouliou, de Marseille; le s^r de Mallsicay, le capitaine Bouillon, de Marseille; le s^r de Châteauneuf, le sieur chevalier de Majastres, le s^r d'Archimault de Pertuis, le s^r chevalier de Pontbriant; le s^r de La Brossardière, Moramal, secrétaire de M. le général des galères, et quelques autres.

« La victoire gagnée, M. le général fit halte avec la *Capitane* de Sicile qu'il avoit prise, au lieu où la bataille avoit esté remportée, et, en signe de victoire, tira quelques volées de canon, et pour lors les galères d'Espagne fuyoient vers la volte (du côté) de Gènes. Deux jours après, M. le général despatcha en cour le s^r baron de St-Just, prouensal, porter cette nouvelle au Roy, et se retira avec ses galères à la rade de Tholon (Toulon) pour là attendre le retour de ses courriers et les volontez du Roy. Des puis, le 13 octobre, il fit son entrée au port de Marseille, fort solennellement, remorquant les galères d'Espagne, leurs estendars, bannières et enseignes pendans et abattues, ce qui faisoit fort beau veoir, et à son débarquement alla faire chanter le *Te Deum* en l'église majeure (la cathédrale) et y appendre une partie de ces estendars ennemis, qui s'y voyent encore et dont ceste eglise est toute parée. » (Bibl. Imp. Ms. *Minimes* 35, pièce 32.) L'auteur de ce rapport a oublié de citer parmi les blessés « de qualité » le chevalier des Moustiers, que mentionna la *Gazette de France* le 2 octobre 1632.

Louis de Bailliebault eut encore d'autres occasions de montrer sa fermeté et son dévouement. Ainsi, au mois d'août 1643, commandant les galères françaises dans l'armée navale aux ordres de M. le duc de Brézé, il contribua à la prise, devant Barce-

¹ Félix de Luxembourg, qui étoit lieutenant de la *Capitane* en 1638, n'est point porté sur la liste générale des officiers des galères, gardée aux Archives de la marine. Le chevalier Thomas de Villages fut fait capitaine de galère en 1643; il eut cette charge jusqu'en 1653. ² M. de Thors fut fait capitaine de galère en 1639. ³ Le chevalier de Majastre étoit de la maison de Castellane. Je n'ai rien trouvé qui le concernât. ⁴ Le commandeur de Ravelli n'est point sur la liste des galères. ⁵ Deschamps fut fait capitaine de galère en 1643. Saint-Just n'est pas sur la liste que j'ai devant les yeux, non plus que Deschamps. Le chevalier des Roches n'est point sur la liste des galères.

lone, de six vaisseaux espagnols. (*Gaz. de France* extraordinaire du 27 août.) En 1646, Bailliebault commandait une des galères, dans cette longue guerre contre l'Espagne, et avec son navire, il prit une part honorable au combat livré le 1^{er} juin par le duc de Brézé, sur la côte de Toscane, à la flotte espagnole. (*Gaz. de Fr. extraordinaire* du 29 juin.)

Les documents me manquent pour compléter la biographie de Louis de Bailliebault; voici ce que j'ai pu apprendre encore de sa vie. Il se maria et épousa « Marie Renard, qui mourut le jeudi 29 janvier 1627, et fut enterrée le lendemain ». L'acte de son inhumation la dit : « Damoiselle Marie Renard, vivante femme de noble homme Mons^r Boishibault (*sic*), capitaine d'une galère, demeurant rue du Four. » (Reg. de Saint-Eustache.) — Je n'ai pu savoir quand mourut le capitaine Bailliebault, qui, pieusement, fit célébrer, le vendredi 8 février 1628, un service complet de « Bout d'an pour défunte » sa femme. (Reg. cité.) Marie Renard est dite « Diane Renard » dans les baptisaires que voici, de deux de ses enfants, euegistrés à St-Eustache; « du 2^e janvier 1625, fut baptisé Louyse, fille de noble homme Louis du Drenel (*sic*), sieur de Bailliebault, capitaine entretenu en la marine de lenant, et de damoiselle Diane Regnard (*sic*) sa femme, dem^r rue du four (*sic*); » — « du 6 janvier 1623, fut baptisée Francoyse, fille de noble homme Loys du Drenel (*sic*), capitaine entretenu en la marine de lenant, et damoiselle Diane Regnard sa fem., dem^r rue du four... la marraine, dame Francoise Marguerite de Silly, femme de M^r Philippes Emmanuel de Goudy... comte de Joigny et général des galères. »

1. BAILLI (MARTIN, DIT LE).
Fou de Henri II. — *Voy. Fous*.

2. BAILLI (HENRI DE). 1617—43.
Surintendant de la musique du Roi. — *Voy. BAILLIFRE*.

3. BAILLY (CLAUDE). 1655.
Le 26 septembre 1655, « Claude Bailly, maître peintre », fit baptiser à Saint-Sulpice « François », enfant né de son mariage avec « Françoise Haton »; la marraine de l'enfant fut « Anne Du Chastel, femme de M^r Naurisson, peintre ordinaire du Roy. » Je ne sais si Claude Bailly est de la famille de Jacques Bailly qui suit; mais je ne le crois pas.

4. BAILLY (AUTRES PEINTRES DU NOM DE).
Voici pour l'histoire de cette famille originaire du Berry, qui compte trois artistes distingués, et un savant, dont le malheur fut de devenir un homme politique, quelques renseignements puisés à des sources certaines.

4-1. BAILLY (JACQUES). ?1634—1679.
Né, dit-on, à Gracay, petite ville du département du Cher, à 42 kil. de Bourges, Jacques 1^{er} Bailly, peintre de miniature, qui faisait aussi des ouvrages « façon de la Chine », et s'était acquis dans ce double travail une certaine célébrité, obtint du Roi (26 août 1667) l'appartement qu'avait occupé, dans les galeries du Louvre, feu Philibert Le Guay, fourbisseur. (Bibl. Impér., Ms. Clairambault, 560, pièce 4). — Jacques Bailly avait épousé Suzanne Bourgeois, qui lui donna de nombreux enfants : 1^o le 3 mai 1659, *Nicolas*, tenu sur les fonts de Saint-Sulpice par Nicolas de Platemontagne, peintre;

2^o à la fin de cette même année 1659, *Polixène*, qui mourut le 3 octobre 1661, âgé de deux ans. (Le clergé de Saint-Sulpice la prit rue du Bac, devant l'hôtel de Babylone; c'était là qu'alors demeurait J. Bailly); 3^o le 29 octobre 1660, *Emée* (*sic* pour Aimée ou Edmée). Cette fille eut pour marraine Emée Bichoret, femme d'Antoine Poissant, sculpteur, que le registre nomme Poisson; 4^o *Marie*, morte le 9 mai 1663; 5^o le 4 février 1663, *Philippe*, tenu par Philippe Wleughels, peintre du Roy. » De 1663 à 1668 je ne trouve mention d'aucun baptisaire au nom d'un enfant de Jacq. Bailly, ni sur les registres de St-Sulpice, ni sur ceux de St-Germain l'Auxerrois, paroisse du Louvre; 6^o le 10 août 1668, Bailly fit baptiser à St-Germain *Marguerite-Suzanne*, son sixième enfant, née la veille; 7^o le 25 août 1675, il présenta à l'église, *Marie-Madeleine*, qui mourut le 28 octobre 1677. Entre 1663 et 1675, Bailly eut quelques enfants, qui me restent inconnus, excepté *Geneviève*, qui épousa, âgée de 19 ans environ, en novembre 1684, le célèbre graveur Simon II Thomassin. En 1776 ou 1777, J. Bailly fit baptiser le huitième de ses enfants, que j'ai pu connaître, *Jeanne*, qui épousa, en 1793, Jean-Silvain Cartaud, l'architecte. — Jacq. Bailly était entré à l'Académie royale de peinture le 30 juin 1663, ayant présenté pour sa réception un pot de fleurs, peinture sur vélin en miniature. Il mourut le samedi 2 septembre 1679, comme l'atteste l'acte suivant, que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois : « Du dimanche, 3^e septembre 1679. Fut inhumé Jacques Bailly, âgé de quarante cinq ans ou environ, peintre ord^r du Roy en son Acad. de peint. et sculpt., décédé hier à une heure après midy, pris aux galeries du Louvre. » — *Voy. CARTAUD, PLATE-MONTAGNE, POISSANT, THOMASSIN, WLEUGHELS*.

4-2. BAILLY (NICOLAS). 1659—1736.

Né, comme on l'a vu, le 3 mai 1659.

Le 2 janvier 1693, le Roi accorda « à Nicolas Bailly, peintre en miniature » en considération « de l'expérience qu'il s'est acquise (*sic*) dans cette profession » et vu « qu'il mérite l'honneur de loger avec les autres artistes de réputation dans la galerie de son chasteau du Louvre », le logement qu'avait occupé son père, Jacques Bailly. (Bibl. Imp., Ms. Clair. 560, pièce 4.) Pendant les années qui séparèrent 1679 de 1693, la mère de Nicolas Bailly avait gardé le logement du Louvre, où elle avait vécu avec son mari; ce fut seulement à sa mort que Nicolas, qui y avait été élevé, devint l'habitant titulaire de cet appartement. Nicolas Bailly épousa Marie Louise Lepeintre, dont il eut *Jacques II*, de qui le baptisaire n'est pas au registre de St-Germain l'Auxerrois. Le 28 janvier 1731, Nicolas Bailly eut la douleur de perdre sa femme, qui le lendemain, lundi 19, fut inhumée, âgée de cinquante-neuf ans; « elle était donc née en 1671 ou 1672. » L'enterrement eut lieu à St-Germain, en présence de « Jacques Bailly, garde des tableaux du Roy, fils de la defuncte, Simon Thomassin, graveur du Roy, beau-frère de la defuncte, et Jean Silvain Cartaud, architecte de feu Monseign^r le duc de Berry, aussi beau-frère », qui signèrent : « Jacques Bailly, Cartaud, Augustin Lepeintre, Simon Thomassin, Prévost Lepeintre. » Quant à Nicolas Bailly, veuf de M. L. Lepeintre, il mourut au Louvre, à huit heures du matin, le « mardy treizième novembre 1736, et fut inhumé le même

jour à St-Germ. l'Auxer., en présence de « Jacques » Bailly, son fils, de Jacques Bousseau, sculpteur ord. du Roy, et professeur en son Académie, gendre du défunct » qui signèrent : « Jacques Bailly, Jacques (sic) Bousseau, Pierre Prevost Cartaud. » Cet acte nous apprend que Nicolas Bailly avait eu une fille, *Marguerite-Thérèse*. Elle épousa, le 18 février 1727, Jacques Bousseau, dont on vient de lire le nom; je n'ai pas trouvé le baptistaire de cette fille.

Nicolas Bailly mourut au Louvre, le mardi 13 novembre 1736, veuf de L. Lopeintre, âgé de soixante-dix-sept ans ou environ. Ses obsèques eurent lieu en présence de son fils Jacques H, de Jacques Bousseau, sculpt. du R., et professeur en l'Académie, son gendre, et de Pierre Prevost Cartaud, marchand orfèvre joaillier.

4-3. BAILLY (JACQUES II). 1700—1768.

J'ai dit plus haut que l'acte du baptême de Jacques H, fils de Nicolas Bailly, n'est point aux registres de St-Germ. l'Auxer.; je n'ai pu le découvrir dans les mémoriaux des autres paroisses. Il dut naître vers 1700, car je lis dans l'acte de son mariage, dressé « le mardi 30 oct. 1731 », que « Jacques Bailly, peintre du Roy et garde des tableaux de la couronne, âgé de trente et un ans, fils de Nicolas Bailly, aussi peintre du R., et garde des tabl. de la couron., et de défunte Marie Louise Lopeintre, aux galeries du Louvre », épousa « damoiselle Marie Cécile Guichon, âgée de vingt-cinq ans, en présence de Nicolas Bailly..., de Jacques Bousseau, sculpt. du Roy, dem. rue Chamfleury, » Jacques H, qui est dit, comme on le voit, « aux galeries du Louvre », était devenu, par un brevet daté du 20 décembre 1739, titulaire de l'appartement que Nicolas avait hérité de Jacques I^{er} (Arch. de l'Emp. *Secretariat*, E. 3416, p. 519, et *Bâtiments du Roy*, E. 9299, fol. 221.) Nicolas continua cependant d'habiter au Louvre, car il y mourut, ainsi que je viens de le dire, en 1736.

De son mariage, Jacques II Bailly eut au moins deux enfants : 1^o Le 25 juin 1733, *Marie-Cécile*, dont fut marraine « Marie-Marguerite Le Brun, veuve de Pierre Guichon, visiteur général des postes de France »; 2^o le 14 septembre 1736, *Jean-Silvain*, dont il va être question. Jacques II Bailly fut témoin, le 4 novembre 1739, de l'enterrement de Balin de Fontenay, peintre de fleurs; il mourut lui-même, le vendredi 18 nov. 1768, à trois heures du soir, aux galeries du Louvre, et fut inhumé le lendemain à St-Germ. l'Auxer., « âgé d'environ soixante et sept ans, » dit l'acte d'inhumation rédigé en présence de « Jean Silvain Bailly, garde des tableaux du Roy, et membre de l'Académie des Sciences, de Paulin Bailly, employé au bureau des affaires étrangères », fils tous deux du défunt, et de « Jean François Badebat, banquier, son gendre. » Le document que j'ai sous les yeux est signé : « J. S. Bailly, P. Bailly, J^o B Badebat, Prevost, Bousseau. »

5-3. BAILLY (JEAN-SILVAIN). 1736—1793.

Voici l'acte de baptême de cet homme qui eut le malheur d'être élu maire de Paris en juillet 1789, et qui, le 10 novembre 1793, porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire, cet homme que son savoir et sa vertu ne purent sauver des fureurs du peuple, et qui mourut avec le calme et la dignité d'un philosophe et d'un chrétien : « Le samedi, 15 septembre 1736, fut baptisé Jean Silvain (sic), fils de

Jacques Bailly, peintre du Roi et garde des tabl. de la couron., et de Marie-Cécile Guichon, sa femme, rue du Cloître St-Nicolas du Louvre; le parrain, Jean Silvain Cartaud, premier architecte de feu M^{sr} le duc de Berry, mar... (Signé) Cartaud, Jacques Bailly. » — J. S. Bailly se maria en 1787; voici un extrait de l'acte de son mariage : « Le mardi, 13 novembre 1787 » furent mariés « Jean Silvain Bailly, garde honoraire des tableaux du Roi » (on voit que cette charge était héréditaire dans la famille), « l'un des quarante de l'Académie française » (1784), « de l'Acad. roy. des Sciences » (1763), « et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres » (1785), « natif de cette paroisse, âgé de cinquante ans passés, fils de défuncts s^r Jacques B., peint. du R., etc., et de M. C. Guichon », et « dame Jeanne Le Seigneur, native de la paroisse de St-Gervais, âgée de cinquante ans, veuve de Raymond Gaye, greffier au département des gens de mainmorte, tous deux aux galeries du Louvre... en présence de Gabriel François Doyen, peintre du Roi, professeur de l'Acad. de peint., premier peintre de MOSSIEUR, frère du Roi » (M. le comte de Provence, depuis Roi sous le nom de Louis XVIII), « et de Monseign^r le comte d'Artois (depuis Roi sous le nom de Charles X), aux galeries du Louvre. »

Un journal du 5 janvier 1858, *le Constitutionnel*, contenait l'article suivant : « M. Bailly, élève de l'Ecole des Mines, qui était sorti, en 1837, le troisième de l'Ecole Polytechnique, est mort, après quelques jours seulement de maladie. Ce jeune homme était le dernier rejeton du célèbre Silvain Bailly, maire de Paris. » — Voy. BELIN DE FONTENAY, BOUSSEAU, COURTAUD, DOYEN.

BAIN (PIERRE).

1640—1700.

Un orfèvre-artiste, un homme habile dans son état, et dont les ouvrages jouirent d'une grande réputation à la cour de France, dans la dernière moitié du dix-septième siècle. Il était associé à Gédéon Légaré, bon ouvrier, qui fut son beau-frère. Je vois que, le 4 septembre 1671, Gédéon Légaré et Pierre Bain reçurent de Louis XIV, en survivance l'un de l'autre, le don d'un logement sous la grande galerie du Louvre, logement qui vaquait par l'établissement de « Louis Dapont, tapissier-haute-lissier, manière de Levant, à la maison de la Savonnerie. » (Bibl. Imp., Ms. S. P. 2771-2, fol. 361.) P. Bain avait épousé Elisabeth Légaré, sœur de Gédéon; il eut d'elle plusieurs enfants, et d'abord *Marie-Anne*, baptisée à St-Thomas du Louvre, le 14 juillet 1671. Cette fille épousa Samuel Masse, peintre du Roi, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Le 9 juillet 1675, Bain fit baptiser à St-Germain l'Auxerrois *Antoine*, qui mourut trois jours après. Le 12 janvier 1679, il présenta à l'église *Claude-Victoire*, qu'il perdit le 15 du même mois. Le 9 mars 1680, Elisabeth Légaré donna à son mari, *Nicolas*, que fut sur les fonts Marie-Anne Légaré, âgée de neuf ans, sœur du nouveau-né. *Barthélemy* fut le dernier enfant de Pierre Bain, et le seul qui vécut un peu longtemps; il naquit le 27 avril 1689. *Paul* était né en 1674, il mourut le 18 juillet 1691. Pierre Bain mourut dans un âge peu avancé; je lis au registre de St-Germ. l'Auxer. qu'il fut enterré « âgé de soixante ans, le 1^{er} décembre 1700, décédé la veille à midi, aux galeries du Louvre. » L'acte de son inhumation, signé « Bain », par son fils Barthélemy, le dit « orfèvre

du Roy. « Elisabeth Légère lui survécut; je vois qu'elle vivait encore le 5 août 1704. Ce jour-là, elle assista à l'enterrement de sa petite-fille, Marie Masse, et, ce qui était rare chez une femme, elle signa l'acte de cette inhumation. — *Voy. MASSER.*

BALILIS. — *Voy. DUNKERQUE.*

1. BALADIN. 1556.

— « A Pierre Boszon » (Pietro Bozzoni?), italien, joueur de farces et balladin, la som. de 7 l. 4 s. tourn. » Argenterie du R. François I^{er}. (Arch. Imp., KK. 106, fol. 7.)

2. BALADINS EN TITRE D'OFFICE.

XVI^e et XVII^e siècles.

Le *Dictionnaire de l'Académie* dit, à l'article *Baladin* : « Ce mot signifiait autrefois : Un danseur de théâtre... » Cette définition, qui se lisait dans les anciennes éditions du Dictionnaire, et que la dernière édition (1835) a soigneusement reproduite, manque d'exactitude, du moins si l'on se reporte au temps où *Baladin* fut introduit dans la langue française. A cette époque, il désignait le danseur de profession et le maître à danser, comme nous le verrons tout à l'heure. La seconde édition du *Dictionnaire (sic) françois-latin*, publié pour la première fois, en 1572, par Jacques Dupuy, seconde édition de l'année 1584, comme sous le nom de Dictionnaire de Nicot, qui contient les mots : Bal, Baller, Balleur, avec leurs équivalents français : Danse, Danser, Danseur, et leurs représentans latins : *Saltatio, Saltare, Saltator*, ne contient pas le mot : *Baladin*. Cependant, depuis quarante ans au moins il était connu en France, et avait ses grandes entrées à la cour. Le *Dictionnaire étymologique de Ménage* ou plutôt ses *Origines de la langue française* (1650), au mot : Baller, ne nomme pas le *Baladin*. Le Dictionnaire de Furetière, augmenté par Basnage (1701), recueillit le mot *Baladin*, et dit qu'on donnait autrefois ce nom à tous ceux « qui dansaient sur les théâtres », et pour de l'argent. » C'est la définition que l'Académie s'appropriée, en supprimant les mots soulignés ici, et que Furetière eut soin d'ajouter, peut-être pour ne pas blesser Louis XIV, qui avait dansé sur le théâtre avec les personnes les plus considérables de sa noblesse. Je disais à l'instant qu'à l'époque où la première édition du *Thésor* de Nicot fut donnée au public, le mot *Baladin* était dans la langue depuis au moins quarante ans; en voici la preuve. Par un caprice que les commentateurs n'ont pu expliquer, Clément Marot donna, en 1513, le titre de « *Balladin* » à une pièce restée inachevée, et dont le sujet est la comparaison de Christine ou l'Église du Christ, avec Symonne ou l'Église de Rome accusée par l'auteur de Simonie. Le commencement de cette pièce s'adresse aux « Balleurs », « danseurs dansans soubz musique haultaine ». Dans le cours de l'ouvrage, Marot dit de Christine que :

Sa voix passoit le chant de la seraine
Et de danser estoit la souveraine :
Car bras et corps et du pied la brisure
Avec le cœur alloit tout de mesure.

Il dit de Symonne que :

A bien danser estoit pesante et lourde
Hors de mesure en tant qu'elle estoit sourde.

Après cela, la danse et le bal n'ont plus de rôle dans ce parallèle, où l'église papale est attaquée vivement. Si le poète avait complété son œuvre, pro-

bablement nous saurions pourquoi il l'appelait un « *Balladin* », ce qui semble signifier : petit chant à la façon des ballades, pour faire danser Christine et Symonne. Quoiqu'il en soit, *Baladin* ou *Balladin* existait en 1513, et ce mot, dont la désignation paraît accuser une origine italienne, n'est, avec sa forme, ni dans l'italien, ni dans l'espagnol, ni dans le portugais; l'italien a *Ballarino*, qui a très-bien pu faire, en passant les monts : *Ballarin*, d'où *Balladin* et *Baladin*.

Je ne sais à quelle époque précise les Rois eurent, parmi leurs « officiers » ou gens ayant offices et charges dans leurs maisons, des danseurs ou Baladins; je vois qu'avant 1559 cet emploi existait déjà, car les comptes de la Maison du Roi François II (Arch. Imp., KK. 139) contiennent, sous la date de 1559, deux articles, l'un de 80 livres, l'autre de 90, attribués à « Marc Antoine, balladin, pensionnaire en la maison du Roi. » A ce moment-là, un certain « Virgile Bracesque » (Bracesco), Italien, dont le nom est écrit quelquefois : Brachesque, conformément à la prononciation, était titré : Baladin de Sa Majesté. Je vois dans le registre de 1559, que le 14 janvier il reçut 100 livres pour ses gages d'une demi-année. Virgile continua son office sous Charles IX, jusqu'à l'année 1572 au moins. (Arch. Imp., KK. 134.) Les lacunes regrettables qui se trouvent dans la série des registres de la Maison du Roi ne permettent pas d'affirmer que là s'arrêta sa carrière. Virgile était le maître à danser de François II et de son frère, ce jeune homme qui mourut Roi si vieux à vingt-cinq ans. C'est lui qui réglait les ballets, composait les pas et les figures, arrangeait les bals et les fêtes où la danse devait avoir sa part; danse grave, mesurée, rarement lestée, alerte et élevée, dont le caractère noble convenait à la dignité des princes, et la grâce à l'élégance d'une cour polie. Dans les mascarades, une danse plus vive et un peu plus folle était admise sans doute, et les pas principaux en étaient exécutés peut-être par Virgile, d'où les danseurs comiques retinrent le nom de *Baladin*, quand les danseurs qui enseignaient la danse sans figurer sur les théâtres de la cour prirent le titre de Maître de danse. Ce fut vers la fin du premier tiers du dix-septième siècle.

Virgile Bracesque, en même temps qu'il était *Baladin* du Roi, avait la charge de *Baladin* de Monsieur. Il se maria en 1566, et voici, à ce sujet, ce que je remarque dans les registres KK. 94, n^o 6, fol. 95, des Archives de l'Empire : « Don fait à Virgille » Brachesque, valet de chambre et *Baladin* ord^{re} de » Monsieur, la somme de mille livres tournois, a » prendre sur les deniers provenans des lots et ven- » tes, appartenans, eschus ou qui escheront cy après » à Sa Majesté, au duché d'Anjou, en considération » de son mariage, et luy donner moyen de s'entre- » tenir au service dud. seigneur. Fait le 24^e juing » 1566. (Signé) Charles, et plus bas Robertot. »

Outre son *Baladin*, qui était aussi celui de son frère, le roi entretenait un *Baladin* attaché à l'éducation de ses pages; et un autre qui montrait la danse à deux princes de ses parents. Je trouve dans le registre de l'*Épargne du Roy* François II, pour l'année 1560 (Arch. de l'Emp. KK. 127, p. 2150). « A Jullian Le Maistre, *Baladin* dud. seign^r en sa » grande escurie, 240 livres tourn. pour ses peines » et dépenses pendant l'année 1559 qu'il a montré à » baller et voltiger aux paiges de lad. grande escu- » rie. » (Juillet 1560.) Le même registre, p. 2271,

contient l'article que voici : « A Pompée Diebon, millanois, Balladin et vallet de chambre de Messieurs dorleans et dangoulesme, 250 liv. tourn. en faveur de ses services auprès desd. seigneurs. » (22 oct. 1560.)

Pompée disparaît des *Estats* aussi bien que Le Maître, et à la place du dernier, je vois (KK. 137) un Gallain, aux gages de 100 l., nommé après Virgile, qui recevait aussi 100 livres de gages annuels. Le registre de l'*Épargne du Roy* Henri III pour l'année 1580 (Arch. imp. KK. 140) porte cette mention : « A Jean Pierre Gallin (*sic*), Balladin des paiges de S. M. 60 escus sol tant en considération des services qu'il a fait depuis vingt ans en ça (il était donc attaché à la grande écurie depuis 1560, à la place de Le Maître) tant à sa diète Majesté qu'à ses prédécesseurs Roys, que pour luy aider à avoir ung cheval pour s'en aller à la ville de Milan dont il est natif, et subvenir à la despense qu'il lui contiendra faire en son diet voyage. » (8 octobre 1580.)

Giovanni Pietro Gallino ne quittait pas le service du Roi; il allait seulement en congé dans son pays et devait revenir bientôt. Je le retrouve sur l'*État* des officiers de la Maison du Roi en 1584 (KK. 139), mais comme Baladin de Sa Majesté et non plus comme maître de danse des pages. Il reste ainsi jusqu'en 1650 — une lacune n'empêche de savoir s'il exerça sa charge plus longtemps — époque où je vois qu'il avait 500 l. de gages. (Bibl. Imp., Ms. S^t Magloire, n^o 74. 1^{er} juin 1650.) Depuis 1608, il est porté sur les États, copies très-fautives de registres qui n'existent plus, sous les noms : Pierre Gallain. Son successeur auprès des pages fut un certain François ou François de La Gère. L'*État* des offic. de la Maison de Henri III (Arch. de l'Emp. KK. 139) pour l'année 1584 donne à : « François de La Gère (*sic*) Balladin des pages de la chambre ordinaire, 100 livres. »

Notons que les pages de la chambre n'étaient point les pages de l'écurie, et que s'ils avaient un maître à danser, ils n'avaient point de maître de voltige parce qu'ils ne montaient point à cheval. Après Julien Le Maître (1560) je ne vois plus sur les États, de Baladin montrant la voltige aux pages de la grande écurie. Notons encore que, dans un registre des comptes de l'écurie du Roi, on trouve parmi les objets composant le mobilier : « un simulateur de cheval bourré de paille » servant à la voltige des pages dont le Baladin était le professeur.

François de La Gère, appelé quelquefois François Lageré, figure sur les États de la Maison royale jusqu'en 1650. Il devait être vieux alors. Sur les États de 1630 et 1631, je vois un Michel Lecointe, un des trois Baladins du Roi « qui seront réduits à deux, vacation (*sic*) arrivant par mort. » Il est le camarade et collègue de Gallin et de François de La Gère. Sur les mêmes États (Arch. Imp. Z. 1374) figure « Jacques Bocan, Baladin pensionnaire » qui recevait 340 livres de pension. Je ne l'aperçois dans aucun registre de comptes antérieur à cette époque; il est évident pourtant qu'il dut être en exercice avant de devenir pensionnaire de Sa Majesté. Ce Jacq. Bocan n'est autre que le maître à danser J. Gordier, qui fut célèbre au dix-septième siècle. Je lui consacre un article particulier.

Louis XIV eut plus d'un Baladin. Dans l'*État* de la dépense d'Anne d'Autriche, 1663 (Bibl. imp. Ms. Suppl. français, 1925) je vois « Louis Lasseré, sieur

de La Plante » porté comme « Balladin et garçon de la chambre et cabinet de la Reine mère du Roy. » Il est évident que le sieur de La Plante ne montrait pas à danser à la Reine mère, mais après avoir été maître de Louis XIV enfant, il était devenu directeur des fêtes et bals de la Reine, et en même temps il avait eu une charge de garçon de la chambre et du cabinet qui, ajoutée à l'autre, lui donnait à bien vivre.

Le dernier des Baladins en titre d'office qui se trouve dans les États de la Maison du Roi, est François Boisvinet, qui avait 500 livres de gages en 1664. (Arch. imp. Z. 1372.) Il montrait à danser aux pages de la chambre, et ne se démit de sa charge qu'en 1670. Il eut pour successeur comme « Maître à danser » Étienne Bonnet, que nous verrons plus bas, parmi les « Maîtres de danse ».

Je reviens par un mot à ce que j'ai dit touchant l'origine du mot Baladin ou Balladin, comme on l'écrivait au seizième siècle, et même encore après la première moitié du dix-septième. Ce qui me paraît appuyer la supposition que Balladin n'est qu'une corruption de Ballarin, francisation de *Ballarino*, c'est l'existence, parmi les Balladins en titre d'office de trois danseurs italiens : Virgile Bracesque, Pompée Diebon, et G. B. Gallino.

Des historiens moins sérieux que libéraux ont fait honte aux Rois de France d'avoir entretenu des nains, des fous et des Baladins, croyant que les Baladins qui avaient office à la cour, étaient ce que le *Dictionnaire de l'Académie* nomme des « farceurs de place. » On vient de voir ce qu'étaient, en effet, les Baladins des rois et des princes; on sait maintenant qu'ils n'avaient rien du bouffon, et que maîtres de danse et de voltige, ils tenaient, dans l'éducation des hommes, le rang que tiennent aujourd'hui le maître à danser et le maître de gymnastique. Condamner les Baladins de François II et de Louis XIV, c'est condamner, sans s'en douter, un des maîtres dont l'emploi était de développer la force, la grâce et l'agilité de l'adolescent. Un gentilhomme né pour la cour et la guerre devait savoir se présenter convenablement dans les salles de conversation et dans les salles de bal; il devait être bien sous les armes, agile et bon cavalier; il lui fallait donc prendre des leçons du Balladin ou maître de danse, du maître d'armes et du maître de voltige, qui enseignait aussi la danse.

Quant aux fous dont la présence à la cour révolte la prudence des philosophes et la dignité des écrivains qui se piquent de libéralisme dans les idées, peut-être ces graves censeurs des mœurs du temps passé ne les méprisaient-ils pas tant, s'ils daignaient se rappeler que libres, par le droit reconnu de leur office, les prétendus fous représentaient auprès du Roi la liberté de la parole et celle de la plume. Les nains avaient un autre privilège; si leur laidet et l'exiguïté de leur taille contrefaite faisaient ressortir la beauté, l'élégance, la distinction des seigneurs au milieu desquels ils rampaient, ils avaient le droit de railler qu'avaient les fous, et ils trouvaient à la cour une existence qui témoignait de la protection accordée par les princes aux plus faibles, aux plus disgraciés de leurs sujets. La pitié avait d'abord accueilli les nains, et si la mode les fit rechercher ensuite par les grands seigneurs, il faut lui pardonner peut-être, en se souvenant qu'elle fut utile à ces pauvres monstres, condamnés par leur naissance à vivre malheureux dans le monde ou à se

montrer aux foires, comme des animaux rares et curieux. — *Voy. BOGAX, FOIS, MAÎTRES A DANSER ET VAINS.*

BALLESDENS (JEAN). ? —1675.

L'*Histoire de l'Académie française* le nomme « Ballesdens » et le dit Parisien. Je ne sais si cet académicien, aujourd'hui fort oublié, était natif de Paris, mais ce que je vois, c'est qu'il signait son nom de deux manières. Sa signature, très-lisible et d'un caractère assez grand, est au bas d'un acte de baptême du 9 mai 1636, enregistré à l'église Saint-

Ballesdens.

Benoît, où il figure comme parrain. Dans cet acte il est dit : « M^r Jean Balesdens, aduoat en la cour et au conseil du Roy. » Sa signature, d'une autre orthographe, se lit au bas du baptistaire d'Anne-Genève, fille de Pierre Huot, sieur de Sainctot (Reg. de St-Sulp. 10 juillet 1657). La *Biographie*

Ballesdens R.

universelle dit de lui : « Quelques personnes assurent qu'il était prêtre et même aumônier ordinaire du Roi. » Ces personnes ont raison. L'acte de son décès, que j'ai pris la peine de chercher, prouve la vérité de cette assertion. Voici ce document, que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Etienne du Mont : « Du 29 octobre 1675, fut inhumé messire Jean Balesdens, prestre, conseiller et aumosnier et chappelain de la chappelle Royale de St-Denis du chasteau de Brie Comte Robert, pris au collège des Cholets. » On voit que Balesdens avait changé de robe et quitté le barreau pour l'Eglise entre 1637 et 1675. — *Voy. ACADEMIE FRANÇAISE, p. 14.*

BALIFRE (CLAUDE). ? —1625.

— (MATHIAS). 1585—1642

Tous les Parisiens connaissent une rue servant de communication entre les rues des « Bons-Enfants et Croix-des-Petits-Champs », rue bordée d'un côté par les bâtiments de l'ancien hôtel des comtes de Toulouse, siège aujourd'hui de la Banque de France. A chacune des extrémités de cette voie courte, sur une plaque de lave peinte en bleu — les enseignes de toutes les rues, places, impasses et carrefours sont de la même matière et de la même façon, — se lit, tracé en caractères blancs, le nom : *Baillif*. Cette rue est fort ancienne, non pas assurément dans son état actuel; voici ce qu'en dit le *Diction. historiq. de Paris* par Hurtault et Magny (1769) : « *Baillif* ou *Baillifre* (Rue), quartier St-Eustache... Claude Balifre, surintendant de la musique du Roi, avait reçu de la Ville, à bail emphytéotique le terrain sur lequel cette rue est construite. Après son décès, elle fut saisie et adjugée par décret du 19 décembre 1626 à Henri Bailli : » Il y a dans ceci deux erreurs et une chose qu'il faut expliquer. Le musicien dont parlent Hurtault et Magny ne se nommait point Baillifre, mais Balifre :

il ne fut point Surintendant de la musique du Roi, mais seulement valet de chambre du Roi, « chanteur » ou chanteur et « Maître des enfants de la musique de la chambre » de Henri IV. J'ai cherché curieusement ce qui se pouvait rapporter à lui, et voici ce que j'ai trouvé dans une longue promenade à travers les quartiers du vieux Paris. Claude Balifre avait épousé « Louise Rétion ou Ression; » il demeurait, en 1576, rue du Figuier. Le 15 oct. 1576 « M^r Claude Balifre (*sic*), varlet de chambre du Roy (Henri III), fit baptiser à St-Paul « *Genevieve* » qui fut tenu par « hon. homme Geruais Honoré, apothicaire, dem^r à la porte Baudoyer », et par « Charles (*sic*) Charrier veufue de feu Estienne Balloy, dem^r rue du Figuier, et Genevieve Honoré femme de M^r Guillaume de Vallon, docteur en médecine. » En 1578, le 22 juillet, Claude Balifre, varlet de chambre du Roy, fit baptiser à St-Paul « *Marie* », née le jour ou la veille. Balifre changea de quartier, et en 1585 il demeurait dans le quartier Saint-Honoré. Le 3 novembre de cette année, il fit baptiser à Saint-Germain l'Auxerrois, un fils qu'on appela du nom de « *Mathias* ». L'acte du baptême que j'ai sous les yeux dit Claude Balifre « chanteur ordinaire de la chambre du Roy ».

En 1588, je trouve Balifre établi dans le quartier Saint-Jacques, et je vois que le 7 décembre, il présenta au baptême à Saint-Severin, une fille qui fut nommée « *Ursine*. »

Le baptistaire d'Ursine qualifie son père « Valet de chambre et Chantre de la chambre du Roy ». Claude Balifre eut au moins un autre enfant. Son baptistaire a échappé à mes recherches; c'est une fille « *Claude* » dont je parlerai bientôt. — Mathias Balifre, que nous venons de voir naître le 2 novembre 1585, épousa « Louise de Vivonne ». Il demeurait rue des Petits-Champs, évidemment dans la maison que son père tenait à bail de la ville de Paris, et c'est là que le 15 mars 1611, sa femme accoucha d'un enfant que l'on baptisa sous le nom de *Charles*, à Saint-Eustache, enfant qui fut inhumé dans l'église le « dimanche 22 may 1611 ». Le baptistaire de Charles Balifre qualifie Mathias « Chantre et Valet de chambre du Roy; » l'acte d'inhumation le dit : « Musicien du Roy (Louis XIII) ». « Messire Piederfer, s^r de la Basoche, et damoiselle Catherine de Vivonne, fille d'honneur de la Reyne Marguerite, » furent parrain et marraine, le 5 août 1614, à Saint-Sulpice, d'un second *Charles* Balifre. Mathias avait passé l'eau. Il perdit sa femme, je ne sais à quelle époque, et il se remarqua. Voilà ce que j'en ai appris. Il demeurait rue de la Truanderie, et près de lui, ou peut-être avec lui, demeurait vers 1633, une jeune fille « sa maîtresse dont il eut trois enfants » : *Staléon-François, Eustache* et *Claude*. Claude et Eustache furent baptisés le même jour, 26 juin 1635, Claude âgé de dix mois, Eustache âgé d'un mois environ. Eustache fut tenu par « Eustache Picot, prêtre, abbé de Chalivois, chanoine de la sainete chapelle et soubz maistre de la chapelle du Roy. » Claude eut pour marraine, « Claude Balifre femme de noble homme Henry Le Bailly, intendant de la musique de la chambre du Roy. » Mathias, au moment de ce double baptême, demeurait rue de la Croix; il était « Maître de la musique de la chambre de Louis XIII. En 1640, Mathias Balifre se décida à légitimer deux des enfants de Marie Viel; Claude, le troisième, était mort.

« Le lundi, 3^e jr de décembre 1670 », le vicaire de Saint-Nicolas des Champs inscrivit sur le registre paroissial le mariage de « noble homme Mathias Balifre, maître de la musique de la chambre du Roy (c'est-à-dire Maître des enfants de la musique), veuf de feue da^{lle} Louyse de Vivonne, dem^t rue de la Croix » avec « d^{lle} Marie Vieil âgée de vingt-huit ans, fille de feu Antoine Viel et d'Isabelle Gosselin, dem^t dans la même rue. Le mesme jour les espoux ont recogneu auoir esté procréés d'eux, souz la promesse de mariage, deux enfants masles : Station-François et Eustache. — Mathias Balifre remplit sa charge dans la musique de la chambre jusqu'en 1672, époque de sa mort. Il l'avait héritée de son père qui lui en avait ménagé la survivance dès avant 1614. — Claude Balifre mourut le 18 décembre 1625; le lendemain, vendredi, 19, un clerc de Saint-Eustache écrivit sur le registre mortuaire cette mention : « Connoy et respres de 40 (prêtres) pour defunct noble homme Claude Ballifre (sic), vivant M^e des enfants de la chambre de la musique du Roy, demeurant rue Ballifre, inhumé en nostre église. » Si, comme le dit le *Diction. histor. de Paris*, la maison de Claude Balifre fut saisie et adjugée le 19 décembre 1625, à Henri Bailli, les choses furent faites promptement. La saisie fut exécutée, le cadavre de Claude étant encore dans la maison; c'est peu probable. Comme il y avait trois héritiers : Mathias, Claude et Geneviève, après l'enterrement de Balifre la maison des Petits-Champs fut mise en vente et achetée par « H. de Bailly », dont Hurtault et Magny ne connurent point la qualité.

Il était Surintendant de la musique de la chambre de Louis XIII et gendre de Claude Balifre. Je n'ai pas trouvé l'acte de mariage de Bailly, mais je vois que, le 26 juillet 1617, il fit baptiser à Saint-Germain l'Auxerrois — il demeurait alors rue des Bons-Enfants — « Charles, fils de lui et de Claude Balifre, sa femme. » L'enfant eut pour parrain « Charles d'Albert, seigneur de Luynes, conseiller d'État, capitaine de cent hommes d'armes, premier gentilhomme de la chambre, grand fauconnier de France, etc. », et pour marraine « Louise de Payot, femme de m^{re} Anthoine Feydeau, conseiller d'État intend^t de la maison de Sa Maj. et trésorier des pensions. » L'enfant était né le 5 juin 1617. Je ne connais pas tous les enfants que put avoir, après Charles, Henry de Bailly, mais je vois que le 24 avril 1625, il présenta à l'église de Saint-Eustache « Alexandre » qui fut tenu par « Alexandre de Vendosme, frère naturel du Roy et grand prieur de France » et par « Magdelaine de Soumray, femme de Messire Philippe de Laval, marquis de Sablé. »

Le 28 avril 1630, Balifre fit baptiser « Charlotte » née le 23 mars précédent. En 1625 et 1630, Henry de Bailly, que l'acte de 1625 nomme « Henry de Vaüilly », demeurait rue Ballifre (sic). — François Balifre, un fils de Mathias et de Marie Viel dont le baptistaire n'est resté inconnu, épousa, le 28 février 1656, à Saint-Paul, Jeanne Cotton, qui demeurait chez ses parents Nicolas Cotton et Barbe Bieou, rue Sancier; il demeurait lui, rue de la Mortellerie. Je n'ai pas eu la curiosité d'apprendre ce que devint François Balifre, rien ne me la recommandant d'une manière particulière. Outre Charlotte et François, Mathias Balifre eut deux fils, Louis et Nicolas. Louis qui premit le nom de « Balifre, sieur de Saint-Germain », épousa, le 26 août 1660,

« Jeanne Copin, veufue de feu Pierre Le Roy, vivant marchand, dem^t rue Traversière. » Louis demeurait alors rue de La Harpe, paroisse Saint-Gôme. Un des témoins de son mariage fut son frère « Nicolas de Balifre, bourg. de Paris, dem^t rue de la Harpe. » L'acte du mariage de Louis Balifre déclare que l'épouse ne sait point signer, il est signé : « Balifre et De Balifre. » Nicolas de Balifre (où avait-il pris ce de ?) avait épousé à Saint-Gôme Saint-Damien, le 5 novembre 1679, « Françoise Juon » en présence de quatre témoins étrangers à sa famille. L'acte inscrit au registre de Saint-Gôme le nomme : « Nicolas de Balifre » et ne lui donne aucune profession. — Quant à Geneviève Balifre, sœur de Mathias que j'ai nommée plus haut, elle épousa un homme qui eut beaucoup de réputation, le célèbre Daniel du Monstier, un des crayonneuses habiles de son temps. Le 20 mai 1602, leur union fut bénie à Saint-Eustache. — Le nom de Balifre est écrit dans les documents que j'ai sous les yeux : Ballifre, Balliffre, Balifre, Ballifer, mais le plus souvent Balifre. — Je ne sais pas de qui était fils Claude Balifre, mais je crois qu'il naquit de Guillaume Ballifre (sic) qui fut baptisé, le 20 novembre 1551, à Saint-Sulpice, « fils de Jacques Ballifre et de Michelle Chanier. » — Voy. MONSTIER (D.), MUSIQUE DES ROIS HENRY IV ET LOUIS XIII.

BALLETTI (GIUSEPPE-ANTONIO-GIOVANNI-CAETANO-MASSIMILIANO) dit *Mario*. — ?

— (ANTOINE-ÉTIENNE). 1724 — ?

BALLETTI (GIUVANNA-ROSA-GIUVANNA BENOZZI, femme de) dite *Silvia*. 17101—1768.

On lit dans les *Mémoires de Casanova*, t. II, chap. 23, p. 339 : « Vous arrivâmes à Paris le mercredi 5 janvier 1757, et j'allai descendre chez mon ami Balletti » (c'est de Balletti le fils, Antoine-Etienne, qu'il s'agit) « qui me reçut à bras ouverts. J'embrassai avec transport le père et la mère, que je retrouvai à tous égards tels que je les avais laissés en 1752; mais je fus vivement frappé à la vue de leur fille, que j'avais laissée enfant et que je trouvais grande et bien formée. Mademoiselle Balletti avait quinze ans, elle était devenue belle, et sa mère l'ayant élevée avec soin lui avait donné les meilleurs maîtres et tout ce qu'une mère pleine d'esprit, de grâces et de talents peut donner à une fille chérie et dotée de dispositions excellentes, vertus, grâces et talents, et du savoir-vivre qui, dans tous les états, assure le tact des convenances, le premier des talents. » Eclaircissons ce passage. Quelle est cette charmante fille que Casanova peint, en homme qui devient déjà amoureux d'elle? Qui est ce Balletti dont les bras s'ouvrent si larges au voyageur de retour à Paris? Qui sont le père et la mère de cet ami? Balletti le père, dont les éditeurs de Casanova, d'accord avec les auteurs de *L'Annuaire des spectacles*, écrivent le nom avec un seul *l* et qui signait toujours : J Balletti, le J tenant au B, Balletti le père était un des sociétaires de la troupe italienne établie à Paris dès 1716, troupe qui remplaça celle que le Roi avait chassée pour l'audace qu'elle avait eue de jouer madame de Maintenon dans une pièce intitulée *la Fausse prude*. Joseph-Antoine-Jean-Caetano-Maximilien, né, dit-on, à Munich, d'un comédien sans doute, prit, de bonne heure, le parti du théâtre, et après s'être exercé en Italie, vint à Paris où l'on formait une nouvelle troupe italienne, madame de Maintenon, vivante

encore, et le régent croyant sans doute que la noble dame verrait sans déplaisir des comédiens s'établir, innocents de la faute de leurs prédécesseurs. D'ailleurs madame de Maintenon était enfermée à Saint-Cyr, dont les murs étaient assez hauts et épais pour que les éclats de rire des comiques italiens n'arrivassent pas jusqu'à ses oreilles.

Balletti fut admis, en 1716, pour l'emploi des amoureux. L'amoureux de presque toutes les pièces avait nom *Mario*, Balletti, comme la plupart de ses camarades, prit le nom du personnage qu'il représentait d'ordinaire, et le public ne le désigna plus que sous le nom de *Mario*, comme il désignait les autres sous les noms d'Arlequin, de Mezzetin, de Scaramouche ou du Docteur. Une jeune personne entra dans la compagnie italienne en même temps que Balletti. Intelligente, vive, agréable, elle représentait les soubrettes, et bientôt, grandissant en talent, elle devint une première amoureuse, sous le nom de *Silvia*. Ce nom est resté célèbre, parce que le succès de l'actrice fut grand et dura longtemps. Cette comédienne, qui n'avait guère que quinze ans à ses débuts, se nommait Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi. Elle était née à Toulouse, dit-on, de comédiens italiens qui faisaient partie d'une troupe de campagne. Jeanné Benozzi n'était pas réellement jolie, mais elle était spirituelle, élégante et coquette. Elle plut, et, pendant trente-trois ans, son talent se maintint à une hauteur assez grande pour que le parler ne se lassât point de la voir et de l'applaudir. En 1749, elle laissa le rôle de *Silvia* à madame Favart, prit un rôle plus marqué, comme on dit au théâtre, celui des mères, et se retira en 1758, selon l'*Almanach des spectacles*. Elle mourut la même année et voici l'acte de son inhumation que j'emprunte au registre de Saint-Sauveur, sa paroisse : « Le 18 septembre 1758, Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, âgée de cinquante-sept ans » — née par conséquent vers 1701 — « épouse de Joseph-Antoine-Jean-Gaëtan-Maximilien Balletti (*sic*), officier du Roi, décédée d'avant-hier, rue du Petit-Lion, inhumée dans la cave de la chapelle de la Vierge, présents Antoine-Etienne Balletti (*sic*), son fils et Antoine-François Riccoboni son neveu, officiers du Roi. » A. F. Riccoboni était neveu de mademoiselle Balletti, par le fait du mariage de Louis Riccoboni avec Elena-Virginia Balletti, sœur de Joseph.

Mario qui chaque soir, devant le public, épousait Silvia, voulut que leur mariage devint plus sérieux et fut béni par l'Église. Jeanne Benozzi avait dix-neuf ans ou environ lorsqu'elle consentit à devenir la femme de Joseph Balletti. Ils se présentèrent tous deux au curé de Saint-Eustache, non pour lui demander de célébrer leurs fiançailles et leurs noces, mais pour obtenir de lui la permission de se marier hors de Paris. Pourquoi? Je n'ai pu le savoir. Ce que j'ai trouvé, c'est la mention suivante inscrite au registre de Saint-Eustache sous la date du samedi quinzisième jour de juin mil sept cent vingt : « Nous avons donc permission au sieur Antoine-Joseph-Jean-Cajetan Balletti (*sic*) et à demoiselle Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, d'aller se marier en l'Église de Saint-Germain du Grand-Drancy près le Bourget, de ce diocèse. » Cette permission obtenue, nos jeunes amoureux ne durent pas tarder à prendre la route du Drancy-le-Grand, qui n'était qu'à une lieue de Pantin, et il est à croire que, du 15 au 20 juin, ils furent bénis par le curé de Saint-Germain d'Auxerre. Le premier fruit de l'union dont

je parle fut un fils, « Antoine-Etienne », — c'est celui qui devint l'ami de Casanova. — Il fut baptisé à Saint-Sauveur, le 1^{er} mai 1724. J. Balletti demeurait alors rue Tireboudin. Le parrain d'Antoine-Etienne fut un avocat au parlement, Étienne-François de Sales de Lufont de Saint-Jeune (?). Un second fils vint à Joseph Balletti le 10 avril 1730; il fut baptisé le lendemain, sous les noms de Louis-Joseph ayant pour parrain un conseiller au parlement, nommé Nicolas-Joseph Racine, qui signa l'abbé Racine, et pour marraine dame Louise-Marthe Stoppa, veuve de Jacques-Antoine Derlach, capitaine aux gardes Suisses. En 1730, J. Balletti demeurait rue Française; il y demeurait encore le 23 octobre 1736, lorsque sa femme lui donna un troisième fils, *Guillaume-Louis*, qui eut pour parrain « milord comte d'Essex, représenté par M. Gaspard Grevenkop », et pour marraine « madame Michelle-Louise de Bellevaux, chanoinesse de Montiers ». L'acte du baptême de cet enfant est signé : « Gaspar Grevenkop, M. Louise de Bellevaux et J. Balletti. » Balletti avait signé de même les 1^{er} mai 1724 et 11 avril 1730; il apposa la même signature le 4 avril 1740, au bas de l'acte du baptême de son dernier enfant, « Marie-Magdeleine », qui fut tenue sur les fonts par « M. Louis-François-Marie de Verton, cy devant Maître d'hôtel du Roy et de madame la Dauphine, envoyé extraordinaire de Sa Majesté auprès du Czar. » C'était un assez grand honneur pour nos comédiens que le patronage d'un Ambassadeur et d'un Lord. Marie-Magdeleine Balletti est la fille dont la vie frappa si vivement J. J. Casanova. En 1757, elle avait dix-sept ans et non pas quinze comme le crut le célèbre aventurier dans ses Mémoires. Que devint cette personne si bien faite, si bien élevée? J'ai vainement cherché à le savoir. Quant à Antoine-Etienne Balletti, il prit la profession de son père et son emploi. L'*Almanach des spectacles* de 1766 dit qu'il fut reçu en 1744, un autre qu'il fut admis en 1759; je ne saurais trancher la question. Quand mourut Joseph-Antoine-Jean-Gaëtan ou Gayetan Balletti? J'ai cherché l'acte de son enterrement et ne l'ai point trouvé. Il vivait en 1758, encore au théâtre; il n'était plus comédien en 1766; était-il mort? — *Foy. BENOZZI, CASANOVA, RICCOBONI.*

BALLETS DU ROY.

« Pour la première fois on a vu un homme chanter au ballet du Roy. Il s'appelle le marquis Des Roys. Sa Majesté l'en avoit fait prier, ce qu'il a fait de la meilleure grâce du monde; le Roy lui en sut un fort bon gré. » (*Lettres historiq. et anecdotiq.* Anonymes, Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr. 1643). Si l'information est bonne, le marquis Des Roys précéda comme chanteur dans les ballets de Sa Majesté Mollier et Lulli. Je trouve dans le *Compte des menus plaisirs* du Roy, pour l'année 1685, l'article suivant : « La somme de 2968 l. pour nourriture et logement des danseurs, danseuses, violons, tailleurs, coiffeuses et autres gens qui ont esté employez au ballet de la Jeunesse à Versailles. » (Arch. de l'Emp., 11, 475). Dans le même compte, je vois cette mention : « A. Brunet, huissier des ballets, 122 l. pour avoir servi au ballet de la Jeunesse. » Quelle était la fonction de l'huissier des ballets? Probablement la même que celle dont étaient chargés les Suisses des théâtres royaux qui interdisaient pendant les répétitions et les représentations l'accès de la scène

aux personnes étrangères au théâtre. Ces Suisses portèrent la livrée du Roi, la hallebarde et l'épée. A l'Opéra-comique, le Suisse fut remplacé par un huissier, après la révolution de 1788. L'Opéra a encore un Suisse à la livrée impériale. — Je nomme à l'article MOLLIER les ballets dans lesquels figura Louis XIV. — *Foy.* BERNIX, HILAIRE (M^{lle}), LULLI, MOLIÈRE, MOLLIER, VIGARANI.

| | |
|------------------------------|-------------|
| BALLIN (PIERRE). | 1640-77 |
| — (CLAUDE I ^{er}). | 1615—1678. |
| — (PAUL). | 1617—1674. |
| — (MICHEL). | ?1619—1706. |
| — (CLAUDE II). | ?1661—1754. |

La *Biographie universelle* Michaud dit de Claude Ballin, qu'il était « fils d'un riche orfèvre de Paris » et qu'il « naquit en 1615 ». Cette date paraît devoir être adoptée par la critique. Je n'ai pu trouver le baptistaire du premier Claude Ballin, mais j'ai découvert dans un registre mortuaire de Saint-Germain-l'Auxerrois l'acte suivant qui autorise à penser qu'en effet, Claude, l'habile orfèvre, vint au monde en l'an 1615 sinon en 1614 : « Le mardi 25^e janvier 1678 fut inhumé Claude Ballin, marchand orpheuvre ord^{re} du Roy, garde de sa momoye du moulin, aux galeries du Louvre, aagé de soixante et trois ans, decédé le 22 à minuit, et pris rue des Orties. » (Signé) « Michel Ballin, de Launay. » Michel Ballin dont la signature se lit au bas de cet acte était un frère de Claude. Claude Ballin avait épousé Suzanne le 31 janvier 1640, à Saint-Gervais. Suzanne avait alors trente ans neuf mois et quelques jours. L'acte du mariage de Claude Ballin déclare qu'il était fils de Pierre Ballin et de défunte X. Boivin, et qu'il demeurait rue Saint-Mederic. Par une singularité assez grande, cet acte signé de S. Guillain, d'Aubin Vouët, de Le Moyne et de Blanchard, ne l'est ni de Claude Ballin, ni de sa femme. Pierre Ballin est le « riche orfèvre » de la *Biographie universelle*. Claude Ballin qui, en 1670, demeurait rue Saint-Merry, demeurait en 1676, rue de Grenelle-Saint-Honoré, comme le déclare l'acte du baptême de « Pierre, fils du peintre Michel Corneille, qui eut pour marraine, le 19 avril 1676, « Suzanne Guillain, femme de Claude Baslin (*sic*), marchand orpheuvre du Roy, demeurant rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache. » Claude I^{er} Ballin — les biographes n'ont pas connu le second — assista comme témoin, le dimanche 21 novembre 1677, au mariage de l'orfèvre Louis Loir. Son fils Michel fut aussi un des témoins de ce mariage. Claude signa : « Ballin » sans addition de prénom; Michel signa : « Al Ballin. » Claude I^{er} Ballin avait signé en toutes lettres et tout à fait exceptionnellement au baptême d'un de ses petits-fils, en 1673. Claude I^{er} et Michel avaient un frère, orfèvre comme Claude, travaillant avec lui, et avec lui logeant aux galeries du Louvre. Ce fils de Pierre Ballin, Paul, mourut dans la nuit du 5 au 6 août 1674, et fut enterré « le lundy 5^e aoust, aagé de cinquante sept ans », né par conséquent vers 1617 et frère cadet de Claude. Michel Ballin et un Pierre Ballin, fils peut-être du défunt, signèrent l'acte de décès inscrit à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Michel Ballin n'était pas orfèvre, mais peintre. Son talent ne s'éleva pas beaucoup et aucun bruit ne se fit autour de son nom. Il n'eut même pas l'honneur d'être membre de l'Académie royale de peinture, qui comptait bien

des hommes médiocres. Il s'exerça dans le portrait et dans la peinture d'histoire. La chapelle de Saint-Grépin, une de celles de Notre-Dame, avait de lui un tableau représentant la *Séparation de saint Paul et de saint Barnabé*. Cet ouvrage, dont je ne sais quel a été le sort depuis la fermeture des églises au moment de la Révolution, fut exécuté en 1676. Michel Ballin avait alors environ cinquante-sept ans, car il était né vers 1619, si j'en puis croire la déclaration de l'acte de son inhumation qui le dit mort « le lundi 20 décembre 1706, aux galeries du Louvre, âgé de quatre-vingt-sept ans. » Cet acte le qualifie seulement « Bourgeois de Paris, époux de Claire Garnier ». Je n'ai pu apprendre à quelle époque Michel Ballin épousa mademoiselle Garnier, dont il eut plusieurs enfants. Les baptistaires de plusieurs d'entre eux ont échappé à mes recherches. J'ai vu seulement ceux de deux fils et d'une fille, issus d'un mariage dont la date me reste inconnue. Le 28 janvier 1671 « Michel Ballin, peintre, rue des Orties » fit baptiser à Saint-Germain-l'Auxerrois « Charles » qui eut pour parrain « Charles Le Brun, premier peintre du Roy », le maître peut-être de Ballin; et pour marraine « Suzanne Guillain, femme de Claude Ballin, orpheuvre du Roy ». Charles Ballin vécut peu. Le 27 avril 1672, il décéda « rue des Orties devant les galeries du Louvre ». Le 10 mars 1673, Claire Garnier mit au monde un autre fils qui, par déférence pour le premier peintre, fut nommé aussi « Charles », et qui eut pour parrain et marraine « Claude Ballin, fils dudit sieur Michel Ballin, et Suzanne Ballin, fille du même. » Claude avait environ une douzaine d'années, étant né en 1661, comme on le verra tout à l'heure; Suzanne n'avait guère que six ans : elle était née vers 1667 et mourut le 12 août 1693, « âgée de vingt-six ans ». Le 22 juin 1675, mademoiselle Ballin donna à son mari une fille que l'on baptisa le lendemain sous les noms de *Claire-Blanche*. Cette enfant eut pour parrain « Louis Loir, orfèvre et graveur » (en médailles) du Roy; sa marraine fut « Magdelaine Gaitat, femme d'Eustache Le Sueur, marchand épiciier ». Michel Ballin avait traversé la rue des Orties et demeurait alors aux galeries du Louvre, où mourut, le 29 avril 1707, Claire-Blanche, « âgée de vingt-sept ans environ, » dit l'acte de décès inscrit à Saint-Germain-l'Auxerrois. Cet acte, comme on voit, contient une erreur singulière; la défunte avait trente-deux ans et non pas vingt-sept, au moment de sa mort; comment « Claude Ballin et Paul Ballin, frères de Claire-Blanche, assistés de Nicolas de Launay son beau-frère, parent-ils se tromper ainsi? » Paul Ballin était notaire et devait connaître parfaitement l'âge de sa sœur, mais il ne lut point l'acte qu'il signait et dont les déclarations avaient été faites, comme il arrivait souvent, par un valet mal informé. Paul Ballin est un des enfants de Michel dont les baptistaires ne me sont pas connus. *Jean-Baptiste et Pierre* sont dans le même cas. Pierre mourut le 12 avril 1781 « âgé de seize ans », selon l'acte de son décès. Ce ne fut pas au Louvre qu'il décéda, mais « rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois ». Jean-Baptiste mourut, lui, aux galeries du Louvre, le 27 février 1689, « âgé de dix ans ». — Michel Ballin fut parrain, à Saint-Thomas du Louvre, le 16 juin 1671, de Suzanne, fille de François Gentenier, gagne-denier; il eut pour commère, ce jour-là, sa belle-sœur « Suzanne Guillain, femme de honor. hom. Claude Ballin, orpheuvre du Roy ».

H signa : - Michel Ballin. » Le 5 juin 1680, sa

Michel Ballin

femme tint sur les fonts de baptême de Saint-Etienne-du-Mont « Geneviève-Magdeleine », dixième enfant d'Eustache Le Sœur, non le peintre, mais l'épiciier. Le vicaire écrivit son nom : « Michel Ballin, peintre ord^e du Roy ». — Paul Ballin, le notaire, épousa Marie-Catherine Regnault, dont il eut des enfants, un desquels mourut le 26 août 1706, rue des Déchargeurs, « âgé de cinq ans et demi. » — Quant à Claude II Ballin, fils de Michel, il fut orfèvre, probablement élève et ouvrier de Claude I^{er}. Il eut moins de réputation que son oncle, mais il fut compté parmi les orfèvres habiles des dix-septième et dix-huitième siècles. Il mourut le 18 mars 1754, à quatre heures du soir, aux galeries du Louvre, « âgé, » dit l'acte que j'ai sous les yeux, « âgé de quatre-vingt-treize ans deux mois ou environ ». Voilà qui est très-précis; il était donc né en janvier 1661. Au moment de son décès, il était veuf de Marie-Marthe Hamelin, qu'il avait épousé le 1^{er} mai 1689, à Saint-Germain-l'Auxerrois, âgée d'environ vingt-six ans. L'acte de son mariage se trompe, Claude avait vingt-sept ans passés. Marie-Marthe Hamelin était fille d'un « juré mesureur de charbon ». Elle eut deux fils : Claude-Antoine Ballin, prêtre, chanoine de l'Église de Saint-Louis-du-Louvre, et Jacques Ballin, orfèvre du Roi, en survivance de son père, qui assistèrent à l'enterrement de Claude II, et signèrent : « Ballin, Ballin p^{re} chan. » Outre Jacques et Claude-Antoine, Marie-Marthe Hamelin eut une fille : « Marie-Anne », baptisée le 13 octobre 1699. Ballin, « orfèvre du Roy, » demeurait alors « rue du Roule. » C'est à Claude II Ballin que se rapportent les deux mentions suivantes que je trouve dans les manuscrits de Clairambault (Bibl. Imp., n^{os} 561, p. 806, et 564, p. 61) : « Il est permis à Ballin, orfèvre, de faire pour le service du Roy de Danemark un bassin ou surtout de table surmonté de sa girandolle, accompagné de quatre petites canettes d'argent, le tout de 90 marcs ou environ... Fait à Fontainebleau, le 19^e oct. 1694, Louis. » — « Il est permis à Ballin orfèvre de fabriquer un bassin de 50 marcs ou environ et quatre corbeilles de 35 marcs ou environ, le tout d'argent... 26 janv. 1698. » — Le 26 janvier 1670, « Claude Ballin, marchand orphèvre ordinaire du Roy », avait été parrain de Marie-Thérèse, fille de ce gagnemier François Centier, dont Michel Ballin tint un fils en 1671. Il signa : « Ballin », le B initial étant composé d'un grand G, traversé par un long trait oblique de droite à gauche. — En finissant, rectifions les erreurs contenues dans l'*Encyclopédie* de Zani. Le biographe italien cite : « Ballin (Claudio) » né en 1660 et mort en 1754; il le dit : « Sculpteur de figures en bronze, fondeur et orfèvre. » Il le suppose « Flamand ». Ce Claude-là, c'est notre Claude II, qui était Français et Parisien, comme son père Michel et son oncle Claude I^{er}, que Zani ne nomme pas ou plutôt qu'il confond avec Claude II. Après son Claude, Zani cite un Ballin, fils de celui-ci, « orfèvre et architecte, » qu'il suppose aussi Flamand. Le fils de Claude II qui fut orfèvre et qui naquit à Paris, se nommait Jacques, comme nous

avons vu; mais ce n'est évidemment pas de lui que Zani voulut parler, c'est de celui que j'appelle Claude II, neveu de Claude I^{er} et non pas son fils. Un troisième « Ballin ou Baslin » est nommé par Zani qui ne connut pas son prénom, qu'il dit Flamand, comme les autres, et peintre d'histoire et de portraits. Il travailla, dit-il, en 1679. Le peintre Ballin se nommait Michel, frère de Claude I^{er}; en 1679, il y avait vingt-sept ans qu'il ne travaillait plus; il était mort en 1706. Où Zani prit-il que les Ballin étaient Flamands? — La suite des vases de bronze qui ornent aujourd'hui les jardins de Versailles, et qui sont de la main de Claude I^{er} Ballin, a été gravée par « Le Pâtre » (*sic*) en 1673; au bas de chacune des planches qui ne sont pas très-rares et que Zani aurait pu voir, on lit que le vase représenté par Le Pâtre est de Claude Ballin de Paris. Or, le graveur faisait imprimer ses planches sous les yeux mêmes de Ballin, qui n'aurait sans doute pas renié sa patrie flamande par déférence pour la ville française où il avait travaillé toute sa vie. — Claude II Ballin assista, le 9 juillet 1711, à l'enterrement du graveur Étienne Baudet. — *Loy. BAUDET, GUILLAIN, HÉRAULT* (Antoine).

| | |
|---------------------------|-------------|
| BALLON ou BALON (AVOIXE). | ? 1596—1654 |
| — (FRANÇOIS). | 1644— ? |
| — (JEAN). | ? 1676— ? |
| — (CLAUDE). | 1702—6. |

On connaît cinq portraits gravés, au bas desquels sont inscrits ces mots : « M^r Balon », « M^r Balon dansant à l'Opéra », « M^r Balon dansant en l'Opéra d'*Amadis de Grèce*, représenté à Paris », et « M^r Ballon danseur de l'Opéra ». Ces images sont moins des portraits que des représentations des costumes sous lesquels se montra au théâtre de l'Opéra « M^r Balon », danseur habile de la fin du dix-septième siècle; quatre cependant s'accordent à donner à Ballon une figure jeune, jolie, couverte de mouches, ressemblant plus à un visage de femme qu'à un visage d'homme. Le premier de ces portraits, dessiné par Berain, qui, en sa qualité de dessinateur du cabinet du Roi, faisait les modèles des costumes nécessaires à l'exécution des ballets, et gravé par P. Le Pautre, montre « M^r Balon » sous l'habit à grelots du Carnaval. Probablement ce fut à l'occasion de la représentation du ballet intitulé : *Le Carnaval et la Folie*, ouvrage de Houdar de La Motte, que Berain représenta Ballon, avec un masque au long nez, une marotte et une courte tunique, ornée de petites sonnettes. Ce fut aussi Berain qui composa l'habit magnifique dont se para « Balon pour l'*Amadis de Grèce* », tragédie ballet de La Motte, jouée en 1699. Quel est ce « M^r Ballon? » Quel est son prénom? *Ballon* est-il son nom véritable, ou seulement son surnom? Les biographes ont négligé cet homme qui fut le Vestris de son temps, dont on parla certainement beaucoup, le nombre de ses portraits en fait foi, mais dont ce qu'on en a pu écrire n'a complètement échappé. J'ai été curieux de savoir d'où venait ce danseur, célèbre à l'époque où se représentaient les divertissements auxquels Louis XIV prenait tant de plaisir, et tout à fait oublié aujourd'hui, tant passe vite la gloire du monde, comme dit l'Écriture. J'ai cherché beaucoup, et si je n'ai pas trouvé tout ce que je désirais avoir, du moins ai-je quelques renseignements qui ne seront pas inutiles peut-être à ceux qui feront le *Traité de la danse* de Cabu-

sac, ou qui donneront une édition nouvelle des *Lettres* de Novarre, sur la danse et sur les ballets. Novarre et Calusac n'ont point nommé Ballon; le dernier était plus tenu que l'autre à rendre justice à un homme qui charma la cour et la ville et contribua à changer le genre des ballets, réforme opérée par Houdar de La Motte, au grand désespoir des amateurs de la danse noble et grave.

Voici ce que m'ont appris mes recherches touchant l'origine de Ballon. Il était fils et petit-fils de maîtres à danser. Son grand-père, Antoine Ballon, vivait, en 1624, sur la paroisse de Saint-Gervais. Il était marié alors à Geneviève Arpin, dont je vois qu'il eut, le 1^{er} décembre, un fils qu'on nomma *Louis*, et qui fut tenu sur les fonts de baptême par « Messire Claude Margogne, conseiller du Roy » et receveur général en la généralité de Soissons », et par « dame Louise Rochon, femme de messire Jean de La Force ». A vingt ans de là, Antoine Ballon, marié pour la seconde fois, fit baptiser, à Saint-Nicolas des Champs, un fils, *François*, que, le mardi 6 janvier 1644, venait de lui donner Charlotte Viret. Ballon demeurait alors rue du Temple. Il eut un troisième mariage. Il épousa avant 1652 « Louise Cuvilly », de qui il eut, le 30 septembre 1652, une fille qui ne fut baptisée que le 20 mai 1653. Cette enfant eut pour parrain et marraine « François et Marguerite Ballon » ses frère et sœur. Antoine Ballon demeurait alors rue d'Angoumois; il y mourut le 20 juin 1654, « âgé de cinquante-huit ans ou environ », — né, par conséquent vers 1596; — il fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas des Champs, sa paroisse, avec l'assistance de trente prêtres. (Reg. de St-Nicolas.) Ce n'était pas un homme sans mérite ni sans réputation. Scarron, dans un ballet dont je ne sais pas la date, mais qui est évidemment antérieur à 1653, époque de la mort de Bucan, fait dire à la *Belle Danse* qui se plaint des « tricotelets, du trémoissement, des sauts » nouvellement introduits dans un exercice jusque-là resté grave et décent :

« Allez donc pendre en croc poches et violons
Boisvincts, Bocans et Ballons. »

Il est évident que le Ballon nommé ici à côté de Bocan et de Boisvinct, est notre Antoine, qui s'était fait un nom à la cour et à la ville parmi les maîtres conservateurs de la danse élégante et noble.

François Balon « maître à danser, âgé de 24 ans et 3 mois », dit l'acte de son mariage qui a raison, épousa, à Saint-Gervais, le 8 mars 1664, « Jeanne Martin, âgée de 19 ans, fille de défunt Jean Martin, officier au régiment de la marine ». Le jour de son mariage il signa : « François Balon », comme un an après au baptême de son premier enfant, *Louis-François*, né le 16 mars 1669, et baptisé le 18 à Saint-Nicolas des Champs. François Ballon demeurait rue de Bretagne; ce fut un de ses voisins « Louys Bagnon m^e chirurgien juré et de robe longue, demeurant rue de Berry, » qui fut son compère. Sa belle-mère, « Marie Colet, veuve de feu Jean Martin, » fut marraine de Louis-François. Le 1^{er} novembre 1673, Jeanne Martin donna un second garçon à son mari, *Antoine*, dont le baptistaire fut signé : « Balon » par François, sans addition de prénom. C'est ainsi qu'il signa, le 20 janvier 1675, l'acte de baptême de sa fille Marie Magdeleine. Dans cet acte, Balon se dit : « M^e de l'Académie royale en fait de danse, demeurant rue

Charlot. » Cette qualification, il la garde dans le baptistaire de son quatrième enfant, *Jean*, né le 20 février 1676, et il signe « Balon » comme encore le 20 février 1680, au baptême de son quatrième fils « *Benoist Jean* ». Je ne crois pas qu'il ait eu d'autres enfants après les cinq dont je tiens d'enregistrer les naissances.

On vient de voir que Fr. Ballon prenait le titre de « Maître de l'Acad. Roy. en fait de danse »; cela veut dire qu'il était un des treize maîtres à danser, ou danseurs de théâtre composant l'Académie royale de danse fondée en 1661 par Louis XIV, pour perfectionner un art qu'il aimait et encourageait. Fr. Ballon eut un autre titre : il fut Maître à danser des pages de la petite écurie du Roi, et se défit de sa charge le 14 septembre 1693, après l'avoir exercée pendant quelques années.

Et maintenant, de Louis-François, d'Antoine, de Jean, ou de Benoist-Jean, lequel fut l'illustre M^e Ballon, celui dont les talents réunis de Berain et de Le Pautre nous ont conservé, sinon les traits au vrai et le portrait fidèle, du moins la tournure et le costume dans trois rôles différents? Mais d'abord établissons que le « Monsieur Balon » dont il s'agit n'est point notre François Ballon, le maître à danser. Le danseur de l'Opéra dansait encore en 1710; or, François était né en 1644; il aurait donc eu soixante-six ans passés lorsqu'on donna *Dionède*, et il aurait mal figuré à cet âge dans un pas de matorlots. Ce n'est pas qu'on n'ait jamais vu de danseurs encore légers dans un âge avancé; je ne parle point du premier Vestris, qui se retira âgé de cinquante-deux ans en 1781; mais son fils Auguste, celui que son mariage avec mademoiselle Allard avait fait surnommer Vestr-Allard, dansait encore à soixante ans. Beaupré, ce petit homme vif, lesté, gracieux, si comique sous l'habit d'Arlequin dans le *Carnaval de Venise* ou sous celui de M. Baïonnet de la *Dansomanie*, Beaupré, homme d'esprit, qui professait la danse à l'école polytechnique, dansa à l'Opéra jusqu'à l'âge de soixante ans.

François Balon ne fut point dans ce cas; il ne fut jamais danseur à l'Académie royale de musique, et aucun programme d'anciens ballets ne porte son nom. La première « tragédie en musique » où je vois nommer un Balon est *Orontée*, qui fut représentée à Chantilly devant monseigneur le Dauphin en 1688. Le Ballon dont il est question ici, c'est celui qui eut de la réputation. Il était alors un enfant; dans le prologue, il fit partie d'un groupe de six « petits Faunes dansants, » et dans le cours de l'ouvrage, il figura un des quatre « petits Amours ». Petit Amour ou petit Faune, Ballon ne devait pas avoir plus de dix à douze ans. Or Jean Ballon naquit le 20 février 1676, et tout me porte à croire que c'est lui qui devint le danseur vanté par ses contemporains. Ce n'était pas Benoist-Jean qui, en 1688, n'avait que huit ans; ce n'était pas Louis-François qui, ayant dix-huit ans, était trop grand pour représenter un « petit Amour ». Quant à Antoine Balon, il avait quinze ans alors, et à cet âge, sa taille, ses formes l'excluaient probablement de ce rôle d'Amour enfant. Je tiens donc pour Jean Ballon, jusqu'à preuve contraire.

En 1699, lorsqu'on représenta *Amadis de Grèce*, Jean Ballon avait vingt-trois ans, et cet âge convient à merveille au visage du Ballon dessiné par Berain. En 1703 (27 déc.), Ballon dansa dans le *Carnaval et la folie*, non pas avec « Mademoiselle

de Subigny », et deux autres entrées; je le vois, en 1706 (18 février et 22 juin), dansant dans *Alcione* et dans *Cassandre*; en 1708 (14 octobre), dans la reprise d'*Essé*; en 1709 (24 mai et 9 avril), dans *Mélagre* et dans *Sémélé*; enfin en 1710 (28 avril), dans *Dionède*. A partir de là, Ballon disparaît. Il ne danse ni dans *Idomenée* (12 janvier 1712), ni dans *Créüse* (5 avril 1712), ni dans *Ariane* (1714), ni dans la reprise d'*Amadis* en 1724, et je suis autorisé à penser qu'il se retira, ou plutôt qu'il mourut de 1710 à 1712, âgé de trente-quatre ou trente-cinq ans. Quelque peine que je me sois donnée, je n'ai pu trouver l'acte de son décès, non plus que celui de son père: je ne puis donc rien affirmer pour ce qui est de la mort de Jean et de François Ballon. Un autre trouvera peut-être ce qui m'a échappé; mais les futurs historiens de la danse et de l'Académie royale de musique me sauront peut-être quelque gré d'avoir donné ici la courte généalogie de deux hommes qui furent comptés dans leur temps parmi les danseurs distingués.

Mon ami M. Castil-Blaze a raconté dans son singulier ouvrage intitulé: *Molière Musicien*, que madame la duchesse du Maine ayant eu, en 1708, l'idée de faire traduire en pantomime la principale scène du quatrième acte de l'*Horace*, tragédie de Corneille, « Balon et mademoiselle Prevost, danseurs de l'Opéra », mimèrent « sur le théâtre de Sceaux l'action et les sentiments des personnages de Corneille devenus muets », et qu'« ils s'animèrent si bien réciproquement par leurs gestes et leur jeu de physionomie, d'une vérité si parlante, qu'ils en vinrent jusqu'à verser des larmes » et à étonner profondément les spectateurs. M. Castil-Blaze d'ordinaire si abondant en détails, nomme Ballon sans ajouter de prénom à son nom; cela me porte à croire qu'il ignorait ce prénom, inconnu des auteurs mis à contribution par le spirituel critique, historien de l'Opéra.

Un Ballon que je ne veux pas négliger, c'est un des parents de Jean, Claude, qui ne figura point sur le théâtre, mais qui eut au faubourg Saint-Germain une des meilleures renommées entre les maîtres à danser. Il épousa Marie Dufort, dont il eut quatre enfants: 1^o 22 juillet 1702, Claude Nicolas; 2^o 29 août 1703, Antoine; 3^o 29 octobre 1704, François; 4^o 19 juillet 1706, François II. Claude Balon, qui signait tantôt Ballon, tantôt Balon, — Germain Pillon, le célèbre sculpteur, signait aussi: Pillon et Pilon, — demeurait rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice. Sa femme était belle-sœur d'Antoine Bandieri de La Valle, maître d'exercices de guerre.

Dans l'argot des coulisses de l'Opéra, on dit qu'un danseur « a du Ballon » quand sa danse est haute, quand il s'élève facilement et sans que l'effort paraisse. Je n'ai pas besoin d'avertir que cette locution qui compare le danseur à l'aérostat, ne s'est point introduite dans le vocabulaire des *Artistes de la danse* — comme ces dames et ces messieurs se plaisent à se nommer entre eux — en souvenir de Jean Ballon, un des premiers sans doute qui quittèrent le plancher où la gravité de la danse ancienne attachait leurs prédécesseurs, mais qui cependant devait avoir peu de ballon. Les danseurs modernes ne connaissent même pas le nom de « M^e Balon », que n'a pas daigné écrire ou qui a ignoré peut-être Cl. Joseph. Dorat, qui dans *la Danse*, quatrième chaut de son poème de la *Déclamation* a eu des

éloges pour Pilade et Bathile, pour Marcel, Dupré, Dauberval, Vestris, mesdemoiselles Guimard, Sallé et Lauit, et n'a pas consacré un seul hémistiche à un danseur qui eut le bonheur de plaire à Louis XIV, de charmer la cour et d'étonner la ville. — *Voy.* BERNAUX, MOUCHES, PILLON.

BALSAC ou BALZAC (THOMAS — CHARLES — FRANÇOIS — MARIE — HENRIETTE DE). *Voy.* EXTRA-GUES.

BALUE (JEAN LU).

1480.

— « A maistre Niprien Castel médecin, la somme de quatre-vingt livres quatre sols deux deniers tourn. en cinquante esens d'or que led. seign^r (le Roi Louis XI) luy a ordonné en faueur de plusieurs voyages qu'il a faiz par l'ordon. et commandement dud. seign^r durant le mois d'auril, partant de Tours pour aller à Chinou pour illec veoir et visiter le cardinal Balue et autres qui estoient malades. Quit-tance dud. Castel escripte le 10^e j^r d'auril mil cccc quatre vingt. » Argenterie du Roi 1478-81, fol. 78. (Arch. de l'Emp. KK. 64.) — « A Julien Millet, notomier (il avait la garde du bateau et de la galiote du Roi), pour avoir mené de Maille à Orléans le cardinal Balue. » (fol. 105.) — « A Emon Moireau apoticairre dud. s^r 282 l. 4 s. 8 deniers tourn. ordonnez à lui au mois de feurier 1480 pour plusieurs parties d'appoticairrie, drogues, médecines et autres choses de son mestier qu'il a baillées et livrées pour les maladies du cardinal Balue et de M. de Chansay, lesquels il a fait panser et gouvernés jusqu'au 3^e jour du mois de fevrier... » (fol. 109.)

BALUZE (ETIENNE).

?1630—1718?

M^e Fouchy, notaire à Paris, garde parmi ses anciennes minutes, celle d'une procuration donnée par ce savant homme en novembre 1663. — Je lis dans un registre du trésor royal (Bibl. Imp.): « Au s^r Baluze (*sic*) en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public, 2,000 l. 22 juillet 1682. »

1. BALZAC. — *Voy.* BALSAC.

2. BALZAC (JEAN-LOUIS GIEZ DE). ?1594—1654.

« Homme éloquent, et le premier qui fonda un prix d'Eloquence. Il eut le brevet d'historiographe de France et de conseiller d'Etat, qu'il appela de magnifiques bagatelles. La langue française lui a une très-grande obligation. Il donna le premier du nombre et de l'harmonie à la prose. Il eut de son vivant tant de réputation, qu'un nommé Goulu, général des Feuillants, écrivit contre lui deux volumes d'injures. Mort en 1654. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*) La *Biographie universelle* dit que Balzac mourut le 18 février 1655; 1655 est une faute; il est certain que J. H. de Balzac mourut en février 1654. Il était né à Angoulême. Je n'ai pu voir l'acte de son baptême. Si le père Goulu fut le plus ardent détracteur de Balzac, il ne fut pas le seul. L'abbé Chatelin prétendait que « sar ce que l'on se déchainoit de tous côtez contre les écrits de M. de Balzac, M. de Beaurain disoit qu'il estoit attractif d'injures. » (*Ménagiana*, 1693, p. 128.) Selon Ant. Galland, Saumaise disait des ouvrages de Balzac « que c'étoit des sottises harmonieuses. » (*Ménag.* p. 72.) Baudelot, plus juste que Saumaise, a dit: « M. de Balzac est le restaurateur de notre langue. Il s'explique si clairement et si nettement, qu'il n'y a rien à ajouter à ce qu'il écrit.

Ses lettres à M. Conrad sont plus belles que celles qu'il a écrites à M. Chapelain... Il a eu recours à moy pour faire en sorte auprès de M. de Saunmaize, qu'il prit sa défense, étant bien aise d'avoir un défenseur d'une si haute réputation. » (*Ménag.* p. 134.) A. Galland a dit : « M. de Balzac domoit l'immortalité à ceux à qui il écrivoit des lettres. On attendoit ses ouvrages avec une grande impatience. » (*Ménag.* p. 294.) Balzac fonda un prix de piété, à la fin de sa vie ; il était tombé dans une dévotion telle, qu'il entra dans un convent de capucins, bien décidé à y mourir sur la cendre ; il se désista de ce projet et mourut chez sa sœur. Contesté, discuté de son vivant, Balzac se survécut honorablement dans le monde, où sa réputation était grande malgré l'acharnement de ses critiques. Boileau l'estimait, bien qu'il se soit amusé à parodier « son style héroïque » dans la lettre qu'il écrivit le 4 juin 1675, au duc de Vivonne commandant de la flotte française sur les côtes de Sicile. La *vie Réflexion* sur Longin contient ce passage : « Dans quelle estime n'ont point été, il y a trente ans, les ouvrages de Balzac ! On ne parlait pas de lui simplement comme d'un homme éloquent, mais comme du seul éloquent. Il a effectivement des qualités merveilleuses. On peut dire de lui que jamais personne n'a mieux su sa langue que lui et n'a mieux entendu la propriété des mots et la juste mesure des périodes ; c'est une louange que tout le monde lui donne encore. Mais — il y a un *Mais* — on s'est aperçu tout d'un coup que l'art où il s'est employé toute sa vie étoit l'art qu'il scavoit le moins ; je veux dire l'art de faire une lettre... » (1693.) En 1672, Molière citait Balzac, et la restriction qu'il mettait à son éloge n'était pas de nature à irriter la grande ombre de l'illustre lettré. Le Bonhomme Chrysale est de bonne foi lorsqu'il nomme à sa femme et à sa sœur

Vaugelas, Malherbe et Balzac ; il les honore comme tout le beau monde, mais il les vent à leur place, dans la mémoire des précieuses ou des savants, dans l'éducation des jeunes gens de la cour, mais point dans celle des cuisinières :

« Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage,
Et Malherbe et Balzac, si savants en beaux mots,
En cuisine peut-être auraient été des sots. »

(*Les femmes savantes*, acte II, sc. 7.) La pointe de raillerie qui se montre là n'est point un ridicule jeté sur les trois écrivains qu'a nommés Molière par la bouche de Chrysale.

Les portraits gravés de Balzac ne manquent pas. Michel Lasne en fit un petit, autour duquel on lit le nom du personnage avec cette mention : « *Anno aetatis* 39. » Le graveur fit donc son œuvre en 1633, si en effet, Balzac naquit en 1594. Claude Mellan produisit, l'année suivante, un portrait dont la tête a de grands rapports avec celle qu'avait dessinée Lasne. Dix ans après la mort de Balzac, soit que les portraits de Michel Lasne et de Mellan fussent épuisés, soit que la vogue de Balzac fût encore grande et qu'il fallût satisfaire à l'admiration des lecteurs de Jean-Louis de Guez, Guillaume Vallet fit, bien évidemment d'après M. Lasne, un portrait de Balzac qui est digne d'estime. Vers 1695, Jacq. Robin copia le morceau de G. Vallet, et donna un portrait de Balzac à Perrault pour ses *Hommes illustres*. Je ne parle point d'un portrait gravé par un de ces artistes qui faisaient à la hâte des pièces pour les petites collections de Moncornet ou d'autres éditeurs ; il n'y a là rien de recommandable. Le Musée de Versailles possède un portrait de Balzac, peinture anonyme du dix-septième siècle, qui fit partie de la Collection de l'Académie française. — Voici la signature de Balzac :

J. Louis de Guez de Balzac

Voy. ACADÉMIE FRANÇAISE, LASNE, MELLAN, VALLET.

BAMBOCHE.

Origine de ce mot, à propos du Théâtre des Bamboches. — *Voy.* PYGMEES.

BANNIÈRE DE GUERRE DU DUC DE BERRY, RÉGENT DU ROYAUME. 1719.

— *Voy.* DELISLE (ROBIN).

BAPST (GEORGES-MICHEL). ?1718—1770.

Les Bapst sont fort connus dans le commerce des pierres précieuses ; l'un d'eux est aujourd'hui, je crois, Joaillier de l'Empereur. Le chef de la maison parisienne était né en Souabe, dans la ville de Hall, vers 1718 ; il mourut à Paris, au coin de la rue de Harlay et du quai des Orfèvres, le 8 décembre 1770. Il se nommait Georges-Michel et professait la religion protestante. Il fut enterré le soir à sept heures ; c'était alors la coutume que les enterrements des religieux ne se fissent pas au soleil. G. M. Bapst était l'ami de G. F. Stras, le célèbre marchand — et je crois l'inventeur — des diamants faux qui portent son nom. — *Voy.* STRAS.

BAPTÊME DES CLOCHES. — *Voy.* CLOCHES.

BAPTISTE, nom qu'on donnait ordinairement à Jean-Baptiste Feret, à Jean-Baptiste Lully, à Jean-Baptiste et aussi Antoine Monnoyer. — *Voy.* FERET, LULLY ET MONNOYER.

BARMILOX (JEAN).

1672—91.

Cet homme, qui doit de trouver une petite place ici à la curiosité des amateurs qui aiment à connaître tout ce qui touche à Molière et à sa troupe, ce Jean Baraillox était un tailleur d'habits, qui était en même temps « tailleur ord^e des ballets du Roy », et tailleur ou, comme on dit aujourd'hui, costumier des comédiens dirigés par Molière. Il vivait encore en 1691. J'en parle plus bas à l'article : BRIC (de). — *Voy.* BURE.

BARBERINI.

Parmi les anciennes minutes que garde l'étude de M. Guénin, notaire à Paris, se trouve une procuration donnée, le 29 novembre 1677, au cardinal Giordani, par les cardinaux François et Antoine Barberini. Un autre acte plus important que celui-là est dans les Archives de la même étude ; c'est l'Inventaire fait à la requête de « M^{sr} François Barberini, cardinal, après le décès de M^{sr} Thadée Barberini,

42 déc. 1677. — M. Wasselin, notaire, conserve dans ses archives un acte passé par « Antoine Barberin, archevêque de Rheims, le 8 avril 1669. » — Je lis dans le registre de Christofle Petit, vicaire de Saint-Paul, la note suivante : « Le mercredi de Pentecoste, 21 may 1625, nous fumes tous, le clergé séculier et régulier, jusques à St-Magloire, au faubourg St-Jacques, avec grande foule et grandes incommodités, saluer M^{rs} Barberin, neveu du pape, jeune cardinal et légat à latere, enuoyé ce dict-on pour faire la paix entre les deux Rois de France et d'Espagne et la République de Gènes. — Voy. BERNIX.

BARBERY (LOUIS).

21652—1729.

On lit au t. 3, p. 618, art. de Notre-Dame, du *Dictionnaire historique de la ville de Paris* (1779) : « Saint Paul et Silas, miraculeusement délivrés de prison, et le geôlier converti à la vue de ce miracle. Il a été peint par Montagne en 1666, et a été gravé par Barbery. » L'auteur du *Saint Paul* qui figure dans la collection des ouvrages offerts par la communauté des orfèvres de Paris, à l'église de Notre-Dame, et qui, chaque année, au 1^{er} mai, s'augmentait d'un morceau qu'on nommait, à cause de cela, *le Mai*, Montagne, comme on l'appelait par abréviation, n'était autre que Nicolas de Plate-montagne, dont je parlerai en son lieu. Quant à Barbery, le graveur de ce tableau, c'était, ainsi qu'on le voit au bas de la planche du *Saint Paul et Silas*, dont la Bibl. Imp. a une épreuve, L. Barbery, dem^t rue St-Jacques. Qui était ce L. Barbery? Zani, et après lui M^r. L. Blau (*Manuel de l'Amateur d'estampes*) le nomment Louis Barbery, le font originaire de la Savoie, et disent qu'il travaillait en 1670 et 1699. Zani prétend que L. Barbery était dit : *Fra Barbery*, et aussi *Barberini*. Il y a là une évidente confusion. Si l'Italie eut un artiste nommé Louis Barbieri, ou « frère Barbieri », ou « frère Barbini », cet homme n'a rien de commun avec notre graveur, qui ne fut point dans les ordres, comme on le verra tout à l'heure. Une thèse gravée par L. Barbery, d'après Le Brun, est un assez bon morceau. Saint-Charles Borromée y est représenté à genoux, priant et ayant derrière lui quelques enfants de chœur portant des torches. Il n'y a pas à douter que cette estampe, dont l'auteur est dit demeurer rue St-Jacques, ne soit l'œuvre du graveur qui lit d'après N. de Plate-montagne le *Saint Paul*, et d'après Mignard un joⁱ portait de madame de Miramon. Au bas d'une estampe d'un petit format, ouvrage médiocre, qui représente *Esther devant Assuérus* (je ne sais si c'est l'*Esther* de J. Jouvenet), je lis : « L. Barbery, rue St-Jacques, à l'Arche d'alliance, au-dessous de St-Benoist. » Au bas d'un *Saint Charles donnant le viatique aux pestiférés de Marseille*, je lis : « Ch. Barbery, rue St-Jacques, à l'Arche d'alliance » ; cette estampe, dont le travail a d'intimes rapports avec celui de L. Barbery, est-il d'un Charles Barbery, dont on paraît ne connaître que ce morceau, ou de Louis Barbery lui-même, qui signait une planche où saint Charles est représenté, se serait trompé, et aurait écrit : *Ch.* au lieu de *L.*? Si Charles Barbery exista, en effet, et je n'ai point de raison d'en douter ou de le croire, peut-être était-ce un frère de Louis. Dans les recherches que j'ai faites avec soin pour connaître Charles et Louis Barbery, je n'ai rien trouvé qui se rapportât au premier. Voici ce que m'ont appris les registres de

St-Barthelemy et de St-Benoit que j'ai compulsés, après avoir interrogé ceux de St-Severin, de St-Jean de Latran, de St-Etienne du Mont et de St-André des Arcs, paroisses sur lesquelles vivaient, en général, les graveurs et marchands de tailles-douces. Le 21 janvier 1704, à St-Barthelemy, « Jean Jacques Berge, m^r peintre, âgé de trente-deux ans, fils de Jacques Berge, écuyer de mad. la duchesse Du Lude, épousa Marie Barbery, âgée de 22 ans, fille de deffunt Jacques Barbery, marchand à Paris, et de Marie Courteau, led. J^o J^o Berge demeurant sur le Pont au Change ». Louis Barbery, oncle de la mariée, Jean Barbery, cousin de Marie, et Louis Barbery, frère de celle-ci, marchand dans la cour neuve du palais, furent témoins de ce mariage. Le graveur Barbery signa d'une main lourde, et moins exercée certainement au maniement de la plume qu'à la manœuvre du burin : « L. Barbery. » En 1704, Louis Barbery était marié ; il avait épousé — je ne sais pas quand — Françoise Loy, qui mourut le 18 février 1723, « âgée de soixante-dix ans », dit l'acte d'inhumation que j'ai sous les yeux. Barbery assista à l'enterrement de sa femme, comme s'il avait voulu s'assurer qu'en effet elle était bien morte. Il signa comme témoin : « Barbery ». Le veuvage lui fut-il doux ou cruel? Qui pourrait le dire? Ce que je sais, c'est qu'il n'en eut pas longtemps l'ennui. Neuf mois après avoir couché dans le charnier de St-Benoit le cerceuil de Françoise Loy, il épousa « Marie-Anne Hobeccourt, fille majeure de feu Philippe Hobeccourt, maître menuisier. » La cérémonie eut lieu à St-Benoit, le 27 novembre 1723 ; L. Barbery avait environ soixante et onze ans ! Marie-Anne lui donna un fils le 23 novembre 1724 ; ce fruit d'une ardente vieillesse fut baptisé, le 24, à St-Benoit, ayant pour parrain un homme considérable, « Louis Abraham d'Harcourt, marquis de Beuvron, abbé commendataire de l'abbaye royale de Ligny. » L. Barbery signa l'acte de baptême de son Louis-Abraham, comme il avait signé l'acte de son mariage : « Barbery », sans addition de prénom. Le 16 février 1711, il avait été témoin, à St-Barthelemy, du mariage de son neveu « Louis, fils de feu Jacques Barbery », avec la fille d'un tailleur nommé Nicolas-Lefèvre. « Jean-Jacques Berge, peintre et professeur en l'Académie » (de St-Luc) « dem^t rue Macon, paroisse St-Severin, assista avec lui le marié, garçon âgé de 28 ans. »

Le graveur Louis Barbery décéda le 28 décembre 1729, « âgé de soixante et dix-sept ans » ; il fut inhumé le lendemain dans le charnier de St-Benoit, en présence de son neveu Louis. Il avait perdu, le 1^{er} janvier 1729, une sœur, Françoise Barbery, fille âgée de 77 ans, son aînée de bien peu, morte, rue St-Jacques, vis-à-vis du collège Du Plessis, chez François Cars, son beau-frère, qui assista à ses obsèques avec Laurent Cars, son fils. — Voy. 2. Cars, JOUVENET, MIGNARD, MIRAMON, PLATE-MONTAGNE.

BARBIERS, PERRUQUIERS DU ROI.

La corporation des Barbiers-perruquiers n'a pas son histoire, et je n'ai pas la vanité de croire que je la pourrais écrire. Quelqu'un l'entreprendra peut-être, et dira les guerres qui firent les Barbiers barbifants ennemis des Barbiers faisant peruques, et ceux-ci des Barbiers à la lancette ; quelqu'un recherchera les sentences, jugements et arrêts qui intervinrent dans ces querelles, qui nous semblent aujourd'hui bien futiles, et qui eurent, en leur

temps, une gravité réelle. Le corps des Barbiers perruquiers eut d'ailleurs ses illustrations, et les hommes importants qu'il compta ne doivent pas être oubliés. Nous avons vu de notre temps Michalon, qui à l'art du perruquier coiffeur joignit celui de sculpteur; je le recommande au futur historien des perruques, d'autant plus qu'il était homme de bonne façon, assez spirituel, et, s'il m'en souvient bien, à ses heures un peu écrivain et poète. Je n'ai recueilli sur lui aucun document; mais j'ai cherché ce qui intéresse Olivier le Daïm, et si je n'ai pas trouvé tout ce que j'aurais voulu découvrir à son sujet, le peu que je donne plus loin (art. Le Daïm) pourra servir à l'érudit qui entreprendra l'œuvre dont j'entrevois l'intérêt, mais que je n'ai pas le loisir d'entreprendre. Je ne pouvais oublier « le perruquier l'Amour »; je donne sur lui des renseignements qui ne seront pas sans utilité pour le futur historien des Barbiers faisant perruques, aussi bien que pour les éditeurs à venir des Œuvres de Boileau Despréaux. J'ai le regret de n'avoir rien sur un certain Binette, perruquier du Roi Louis XV, qui, dit-on, mit à la mode les perruques blondes, dont « le mérite éclatant » irritait le Misanthrope, et qui valut aux petits marquis élégants le nom de « *Blondins* », jeunes gens qui, pour se donner des airs féminins, cachaient leur brune chevelure sous les longues boucles d'une coiffure de cheveux blonds. Messaline, au rapport de Juvénal (Sat. VI) en agissait de même pour se déguiser :

• Et, nigrum flavo crinem abscondente galero. »

La perruque de Messaline est un témoignage attestant l'antiquité des perruques et de l'art du faiseur de ces coiffures postiches. Des témoignages matériels déposent en faveur d'une antiquité plus grande; n'est-ce pas dans la collection égyptienne de Passalacqua, qui fut exhibée à Paris il y a quelque trente ans — collection acquise depuis, je crois, par le Roi de Prusse, — que nous avons vu des perruques dont le tissu était chargé de centaines de petites tresses supérieurement faites? Si les perruques étaient usitées en Egypte, n'est-il pas probable qu'elles l'étaient en Assyrie? Qui sait si la belle et glorieuse Sémiramis ne porta pas perruque? Si, en effet, jeune, et pour suivre la mode, elle couvrit sa chevelure naturelle d'une chevelure d'emprunt; si âgée et devenue chauve — hélas! oui, les plus belles, les plus charmantes, celles que Dieu favorisa de la plus abondante chevelure, sont atteintes, à un moment donné, de la terrible alopecie et cachent sous leurs bonnets, ornés des fleurs du printemps, des sinciputs de vieux juges ou de savants académiciens; — si, dis-je, âgée et devenue chauve, Sémiramis se coiffa d'une perruque, quel artiste nous pour elle le cheveu noir ou blond dans le tissu de son couvre-chef? Qui le sait? L'heureux déchiffreur d'inscriptions assyriennes qui découvrirait, au milieu des clous babyloniens, le nom du perruquier de Sémiramis, sera, j'espère, reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme s'il savait

du breton

Ce qu'en apprennent au teton
De leurs nourrices bretonnautes
Les enfants de Brest ou de Nantes.

Pour moi, ma tâche est plus simple; je cherche les éléments de la petite histoire de France; je ne pouvais manquer de rechercher les noms des per-

ruquiers qui eurent l'honneur de raser et de coiffer quelques-uns de nos Rois. Je n'ai pas rencontré tous ces noms illustres, mais enfin, le peu que je possède, je le donne à titre de renseignement; en profitera qui voudra!

J'ai déjà nommé Olivier le Daïm, qui avait l'honneur de raser et d'accommoder « sa gracieuse Majesté Louis XI ». Je connais le « premier barbier » de Charles VIII; il avait nom « Jehan Triboulart ». Je vois qu'en 1491 il reçut « trente-cinq livres tourn. pour avoir tng chenal ». (Menus plaisirs du Roy, 1490-91; Arch. de l'Emp., Kk. 76; fol. 141 v^o). Le Barbier du Roi, comme tous les officiers qui suivaient ce prince, avait un cheval, qu'il devait entretenir, et qu'il recevait quelquefois en don, comme dans le cas présent. De 1491, je passe à 1619; il y a là une lacune que je regrette fort, comme on peut croire. Je vois que, le 8 février 1619, « Jehan Boudet, premier barbier et valet de chambre du Roy », fut témoin du baptême de Renée, fille d'un chirurgien nommé Reynier. (Reg. de Saint-Eustache). Assurément, Boudet ne faisait pas la barbe à Louis XIII, qui n'avait que dix-huit ans, mais il le saignait au besoin, et le coiffait. Il était jeune lui-même en 1619; je vois en effet que, le 24 août 1618, époux de Catherine Tanton, il fit baptiser à Saint-Eustache, Marie. Il demeura alors rue Saint-Denis, et se qualifiait « premier barbier et chirurgien du Roy ». Le 27 juin 1623, il fit baptiser Charles, qui eut pour marraine Catherine de Bassompierre, femme de messire Tannequy Le Veneur, comte de Tilliers et de Carrouges. Boudet demeura alors rue du Jour. Le 23 mars 1634, il fit baptiser Anthoine. Dans ce baptême, il est qualifié : « noble homme », et se dit « premier Barbier du Roy ». Ne vous arrêtez pas à cette qualité : « noble homme », c'était le style de Saint-Eustache, où tout homme qui n'était pas de la dernière classe du peuple, et avait une certaine aisance, ou une charge publique, était dit « noble homme » ou « honorable homme ». Outre le premier barbier qui avait l'honneur de faire le poil au Roi, Louis XIII avait des barbiers ordinaires, officiers attachés à sa maison, et qui faisaient la barbe, taillaient les cheveux, saignaient et fournissaient de perruques les commensaux du Roi. Deux Martin étaient de ce nombre : l'un, « Jehan Martin, s^r de La Martinière, barbier et valet de chambre ord^e du Roy, et m^e chirurgien à Paris », qui épousa Marguerite Le Cellier, et qui demeurait rue Montorgueil, lorsque, le 10 mars 1639, il présenta à Saint-Eustache « Marie », qu'on y baptisa, ayant pour marraine « Marie Le Cellier, femme de M^r Charles Renard, m^e chirurgien à Paris. » Ce Martin était barbier à deux mains, au rasoir et à la lancette, comme Figaro, comme sont encore tant de barbiers en Espagne et en Italie. Quant à l'autre, « Pierre Martin, époux de Nicolle Lesmaray, demeurant sur la paroisse Saint-Severin, l'acte du baptême de sa fille « Hélène » (24 mai 1639), le dit seulement « Barbier du Roy ». Rien ne peut me porter à penser, bien qu'il appartint au corps des Barbiers-perruquiers-chirurgiens, qu'il s'escrimât d'autres armes que du rasoir, du peigne et des ciseaux.

Encore une grande enjambée. Le 15 janvier 1654, jour du mariage, à la Saint-Chapelle basse, de « Pierre Petit, barbier-perruquier ord^e du Roy » (c'était un des barbiers par quartier sans doute), « avec Jeanne Le Grand ». Petit eut pour témoins « Gilles Boi-

leau le père, et le fils de celui-ci, Gilles II Boileau. Voisin des Boileau, demeurait « François Lorne ou de Lorne, barbier-perruquier du Roy », qui fit baptiser sa fille Catherine, le 18 février 1655; François, son fils, le 21 juillet 1656; Geneviève, le 16 septembre 1657; et Louis, le 28 août 1659. Si le Roi avait des barbiers-perruquiers, des barbiers-chirurgiens, il avait aussi un Barbier-étuviste. Il demeurait sur la paroisse de Saint-Severin, et se nommait « Antoine Petit ». Il était peut-être parent de Pierre Petit. Je vois que le mercredi 21 février 1657, il eut de sa femme, Catherine Mallet, un fils, qu'on nomma David, et dont furent parrain et marraine « messire Bernard de Beon de Luxembourg, marquis de Massey, et dame Marie Amelot, épouse de ce seigneur ». L'acte de baptême de David qualifie Antoine Petit « Barbier-étuviste ord^e de la chambre du Roy ». C'était lui probablement qui, au vœu de sa charge, baignait et parfumait le jeune Roi Louis XIV. Quentin eut, peu après, cet honneur, qui lui servit beaucoup. En 1659, « Claude Léger » avait un des offices de Barbiers et perruquiers du Roi. Je vois qu'il eut de sa femme, Marie Viet, un fils, qu'on nomma Claude, le 17 mars 1659, à Saint-Severin. Avant 1669, Clau le Mabile « prenait le titre de Premier Barbier-perruquier du Roi », ce que j'apprends par l'acte d'inhumation de sa fille Marie, enterrée, le 6 janvier 1669, à Saint-Germain l'Auxerrois. Mabile était probablement alors le premier faiseur de perruques pour le Roi; car le premier Barbier, faisant la barbe du Roi, ou ayant le droit de la faire, assistant du moins à l'opération quand un des Barbiers par quartier rasait Sa Majesté, était François Felix, le premier chirurgien du Roi, et en cette qualité « le chef de la corporation des Barbiers-perruquiers-chirurgiens de Paris ». On verra à l'article FELIX, que François Felix, le 3 mai 1669, se démit de sa charge de Premier Barbier du Roi en faveur de huit Barbiers-valets de chambre de Louis XIV. En 1670, René le Blanc, qui était un de ces Barbiers valets de chambre, résigna sa charge à un de ses collègues, François Quentin de la Vienne, qui ainsi en eut deux. Le Roi approuva cette transmission d'office par lettres du 22 décembre 1670. (Bibl. Imp., Ms. suppl. fr. 2771.) Les QUINTIN auront un article particulier dans le présent livre; l'importance de l'un d'eux me fait un devoir de leur accorder cette distinction.

Jean Retz de Villeneuve, un des Barbiers-valets de chambre de Louis XIV, en 1671, reçut, le 22 avril de cette année, « pour ses bons services », un don de 3,000 l. du Roi. (Secrétariat, 1671, Ms. Suppl. fr. 2771-2, fol. 200 v^o.) Nous verrons tout à l'heure un autre Retz. Le samedi, 21 décembre 1675, fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois « Gilles Labbé, un des deux cents perruquiers réservés pour Sa Majesté, âgé de quarante ans, décédé le 20, à quatre heures après midi, rue de l'Arbre-Sec. » Les 200 perruquiers réservés n'appartenaient point au service de propreté du Roi; mais Sa Majesté ne pouvait prendre ses perruquiers en dehors de ces deux cents qui composaient la corporation reformée, communauté qui, auparavant, n'avait pas vu le nombre de ses membres limité. Charles d'Achery était un des « Barbiers-perruquiers du Roi » en 1679; il demeurait rue de l'Arbre-Sec. Je vois que le 6 août 1677 il perdit une fille, « Françoise Gabrielle ». Il demeurait au faubourg Saint-Germain, le 16 avril 1683, jour du décès de sa fille Anne-

Marie », inhumée à Saint-Sulpice. « Louis Broussin », un des perruquiers du Roy, avait épousé Nicole Le Paultre, nièce du sculpteur P. Le Paultre, qui lui donna un fils, « Louis-Joseph », baptisé, le 22 mars 1682, à Saint-Sulpice.

Louis Belet était un des barbiers ordinés du Roy en 1685. Je vois que cette année il reçut du trésorier des Menus-plaisirs une somme de 800 l^{rs} pour fourniture de poudre et essences pour Monseigneur le Dauphin. Belet mourut en 1690, et le Roi admit à sa place, parmi ses Barbiers-valets de chambre, Charles Guisgue. (Bibl. Imp., Ms Clairambault, 557, p. 715.) Jean Quentin ayant donné sa démission en 1690, Louis XIV, par un brevet du 2 août 1690, accorda la survivance du démissionnaire à un nommé Jean Bidault, qui prit son rang parmi les Barbiers. Ce Jean Bidault succéda en qualité de Barbier-valet de chambre à Louis-Armand Retz de Villeneuve, à qui il paya cette charge assez cher pour que le Roi, voulant le dédommager, ordonnât qu'en cas où il se démettrait de sa charge, celui qui l'acquerrait de lui, payerait à lui, ou à sa veuve, ou à ses enfants, la somme de 10,000 livres. Il y avait donc des profits bien considérables attachés à la charge de Barbier-perruquier du Roi?

Ici s'arrête la nomenclature des Barbiers-perruquiers-chirurgiens et étuvistes du Roi que j'ai pu dresser sur des documents authentiques; elle est bien incomplète, et je n'ai pas eu le temps de la comparer à celle qu'on pourrait faire en compulsant les *Etats de la France*. Peut-être aiderait-elle à compléter la liste qu'on tirerait de ces Etats, qui, eux-mêmes, sont fort incomplets, parce qu'ils n'étaient point faits comme des almanachs officiels dont la série n'aurait pas pu être interrompue.

Ajoutons qu'un nommé « Dumesnil » est qualifié dans l'acte de décès de sa femme (14 mars 1677, Saint-Germain l'Auxerrois) « l'un des deux cents Barbiers-baigneurs-étuvistes et perruquiers ». Je vois que, le 19 septembre 1643, le vicariaire de Saint-Eustache inscrivit le décès d'un « petit enfant à Monsieur Prud'homme, m^e des estuves et faiseur de poil de la rue Neuve-Montmartre. » Ce Prud'homme ne végéta point obscurément dans sa boutique; il arriva à la cour, et je vois qu'en 1676 il était « Barbier ordinaire du Roy », barbifiant le Roi, car en ce moment il n'y avait point de premier Barbier, mais seulement huit Barbiers par quartier, Barbiers en même temps Valets de chambre. Prud'homme avait 800 l. de gages, et sa charge était assurée à son fils, à moins de forfaiture ou d'incapacité. (Etat de la France, 1676. Bibl. Imp.) Je finis en mentionnant le baptême à Saint-Severin, d'Antoine, fils d'Antoine Bertrand, m^e Barbier-chirurgien à Paris, et d'Anne Joffroy, sa femme. Ce chirurgien-barbier eut pour compère « messire Louis Phelipeaux, seig^r de Pontchartrain, conseiller du Roy en son parlement de Paris », et pour commère « dame Catherine Talon, femme de m^r Le Picard, seig^r de Perigny, conseiller du Roy et maître des requêtes ord^{res} de son hostel. » L'acte enregistré à Saint-Sulpice, le 14 avril 1646, est signé « Phelipeaux, Catherine Talon. » Les Phelipeaux signaient ordinairement leur nom par un y. — Quand fut établi le corps des 200 Barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes, chacun des Barbiers paya au Roi la somme de 1500 l. outre 300 l. pour la maîtrise. Une chose assez singulière, c'est que le premier chirurgien du Roi était chef et garde des chartes, statuts et privilèges de la communauté.

Au dix-huitième siècle, quand les statuts furent révisés, on fit défense aux Barbiers de faire la Chirurgie; partout les Barbiers-chirurgiens ne se soumi- rent pas sans résistance aux injonctions qui leur furent faites à ce sujet. J'ai eu entre les mains, il y a une vingtaine d'années, un Mémoire très-bien fait pour les Barbiers-perruquiers-chirurgiens de Lyon, contre les chirurgiens qui leur interdisaient le droit de saigner, et de faire les autres offices de la chirurgie; ce *factum* était d'un homme qui eut de la réputation comme chirurgien, M. Vitet. — La charge des Barbiers du Roi les obligeait à « peigner Sa Ma- jesté tant le matin qu'à son coucher, lui faire le poil et l'essuyer aux bains et étuves, et après qu'il a joué à la paume. (États de la France.) — Les deux cents perruquiers avaient le droit de faire peindre leur boutique en couleur bien de ciel, et de faire jeter sur ce fond d'azur des fleurs de lis sans nom- bre. Il est encore quelques petites villes en France où les Barbiers ont conservé cette décoration, qui reparait dans les faubourgs de Paris après la Restau- ration de 1815, et qu'on n'y remarque plus.

A propos de Messaline, la *Lycisca* des mauvais lieux de Rome, j'ai prononcé le mot : Perruque; je dois m'excuser de cette licence, que reprendront peut-être en moi les gens d'un goût délicat. Jean Dusaulx, qui, suivant ses biographes, « fit une bonne traduction de Juvénal », était de ces gens-là; aussi n'eut-il garde de parler de la perruque blonde de la courtoisie impériale, et à plus forte raison de la robe rapiécée dont elle se couvrait pour aller sur la couche immonde où elle attendait les libertins du plus bas étage. Juvénal était un peintre grossier, qui n'oubliait ni le *ectus ceuto*, ni ce *galerus flavus*, sous lequel Messaline cachait sa noire chevelure. Ces choses-là déshonorent le poète, et le traducteur qui se respecte doit les ignorer. Juvénal a dit de *Lycisca* :

• *Comite ancilla non amplius ma*
Et, *nigrum flavo crinem abscondente galero*,
Intravit colubum veteri centone lupanar,
Et cellam raurum atque suam..... »

Tout cela est grossier; que ceci a bien meilleur air :

« Suivie d'une seule confidente, se glissait à la faveur des ténèbres et d'un déguisement dans une loge fétide et misérable qui lui était réservée. » A la bonne heure! voilà traduit élégamment!

Le latin dans les mots brave l'honnêteté;
Mais le lecteur français veut être respecté.

Boileau l'a bien dit, et Boileau me condamne, comme me condamne Jean Dusaulx, l'académicien, le « bon traducteur de Juvénal », dont, avec raison sans doute, M. Jules Pierrot, professeur de rhéto- rique, a respecté les délicatesses quand il a « revu et corrigé » en 1825, pour le libraire Panekoucke, sa traduction de Juvénal. Que pensait M. Jean Du- saulx de Racine, qui osa dire quelque part — non dans une tragédie il est vrai, mais qui importe? quand on est Racine le chaste, le délicat, on ne dit pas de pucelles choses : —

• Changez en cheveux noirs votre perruque blonde »

retournant ainsi le vers de Decimus Junius Juvénalis, qu'il aurait dit tout à fait oublier? — *Voy.* LE DARI, FELIX, LAMOIR, LE PAULTRE, PERRUQUIERS, PUELY-PEUX, QUINTIN.

BARENTIN (). XVIII^e siècle.

M. Fourchy, notaire à Paris, conserve dans son vieux minulier un acte passé, en avril 1638, par Honoré de Barentin. M. Le Monnyer, notaire, garde parmi les minutes de ses devanciers un acte passé le 12 avril 1679 par « Marguerite de Barentin, veuve de messire Urbain de Laval, chev., marquis de Bois-Dauphin, Sablé et autres lieux, demeurant rue des Francs-Bourgeois. » — Je lis dans un des registres de l'église de Saint-Gôme : « 7 janvier 1670, mariage de messire Jacques Barentin, âgé de quarante-huit à cinquante ans (voilà qui est assez extraordinaire, un marié qui ne sait pas à juste son âge!), conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes et présid^t au grand conseil, veuf de dame Louise de Boisléve, de la paroisse de St-Jean en Grève » avec « damoiselle Magdelaine Perrot, âgée de vingt-neuf à trente ans (encore un doute singulier!), fille de Mest^r Charles Perrot conseiller en la 3^e chambre du parlement de Paris et seig^r de la malmaison, et de défuncte dame Françoise de l'Aubespine, son épouse. » L'acte est signé : « Barentin, Perrot, Barentin (c'est Achille Barentin, cons^t au parlement), » etc. — *Voy.* CÉBERET, SOUVÉ.

BAREGLINI (PIERRE). 1669.

Il était, en 1669, nonce du Pape en France; il avait l'archevêché *in partibus infidelium* de Thèbes. Je vois que, le 22 octobre 1669, il tint sur les fonts de baptême, avec la princesse Anne, Palatine de Bavière, la troisième fille du comédien italien, Dominique Biancolelli, l'Arlequin aimé de la cour, de la ville et du peuple, l'homme estimé du Roi et des grands. — *Voy.* BIANCOLELLI.

BARILLON (JEAN-JACQUES = ANTOINE = PAUL = ANTOINE II^e DE). XVIII^e siècle.

Un acte passé par Jean-Jacques de Barillon, sieur de Chastillon-sur-Marne, conseiller au Parlement de Paris, demeurant rue Simon-Le-Franc, paroisse Saint-Médéric, est dans les archives de l'étude de M^r Le Monnyer, à la date du 26 mai 1627; un acte d'Antoine de Barillon, seigneur de Maney et de Morangis, conseiller du Roi et directeur de ses finances, y est aussi sous la date : 12 juillet 1655. Ce même Antoine de B. passa, en décembre 1667, un acte chez le prédécesseur de M. Fourchy qui, en septembre 1688, recut le testament de Henri de Barillon. — Antoine Barillon avait épousé « dame Philiberte Damoncourt », que je vois marraine à Saint-Sulpice le 16 février 1638, de Philiberte, fille de Jacques David, maître joueur de luth. — Paul de Barillon, « conseil^r d'État ordinaire, plénipoten- tiaire à la paix de Nimègue, et ambassadeur du Roi en Angleterre, » fut père d'Antoine de Barillon, conseiller au Parlement de Paris et commissaire aux enquêtes, qui épousa à Saint-Louis en l'Île, le 25 mai 1694, Anne Doublet, fille de messire Ni- colas Doublet, secrétaire du Roi. L'acte de son ma- riage est signé « A Barillon (en lettres longues et étroites), Anne Doublet, Mangot, Lair, de St-Gham- mans, Doublet de Persau, Doublet de Grouy, » et « Anclot » (c'est Jean, seig^r de Châtillon-sur-Isère, et maître des requêtes). Paul de Barillon avait épousé Marie Madeleine Mangot; il était mort en 1694, quand son fils se maria. Je n'ai pas besoin de dire que c'est à lui que La Fontaine dédia sa fable intitulée : *Le pouvoir des fables* (liv. VIII, fab. 4.) — *Voy.* LUTH (joueurs de), MAITRES D'ARMES.

BARON (ANDRÉ = MICHEL = ETIENNE-MICHEL = FRANÇOIS = ANTOINE (BOIRON dit).

1600—1655.

1653—1729.

1676—1711.

Le *Dictionnaire* de Moreri, d'après Titou du Tillet, Le Mazurier après le Moreri; la *Biographie universelle* d'après la *Galerie historique* de Le Mazurier, disent que le célèbre Michel Baron était fils d'un comédien nommé, comme lui, *Michel*, et que celui-ci était fils d'un marchand d'Issoudun. Ils racontent que le mercier d'Issoudun ayant envoyé celui qu'ils nomment Michel, à la foire de Bourges, pour y vendre quelques objets de son commerce, le jeune garçon vit la comédie, jouée par une troupe de campagne, s'habitua avec les comédiens — une comédienne était la peut-être qui plut au marchand de fil et d'aiguilles — s'offrit au directeur du spectacle, en fut agréé et devint acteur nomade, probablement au grand mécontentement de monsieur son père. Les biographes ajoutent qu'il courut plusieurs années la province avec ses nouveaux amis, et qu'il devint assez habile pour se faire admettre à l'hôtel de Bourgogne, où il obtint un grand succès. Le Mazurier dit qu'il épousa « une actrice fort belle, qui avait beaucoup de talent ». De cette actrice, Le Mazurier dit : « On ne connaît ni le nom de sa famille, ni ses prénoms ». Tallemant des Réaux qui parle de mademoiselle Baron, n'a point connu les noms de cette comédienne, que Loret appelle de son nom de femme, sans faire savoir à ses lecteurs de qui descendait l'actrice dont il déplore la perte (1662). J'excuse Loret et Tallemant; mais je m'étonne que Le Mazurier qui écrivait la biographie des acteurs du théâtre français, et dont le devoir était de chercher les documents authentiques propres à l'aider à résoudre les difficultés qui se présentaient à lui, ait négligé de puiser à des sources qui n'étaient pas plus inabordable pour cet historien qu'elles ne l'ont été pour moi. Il fallait vouloir, il fallait savoir être patient et s'entêter à trouver; il fallait demander aux registres des paroisses sur lesquelles avaient dû vivre les comédiens de l'hôtel de Bourgogne et de la troupe du Roi, les renseignements qu'ils pouvaient renfermer : c'est ce que j'ai fait, et si je n'ai pas obtenu tout ce que j'aurais voulu avoir, du moins j'ai recueilli des actes qui me permettent de compléter, en les redressant, les assertions des biographes; une surtout de Tallemant, chroniqueur beaucoup moins bien instruit qu'on ne le pense, et surtout beaucoup plus méchant qu'on ne le croit.

Dans son historiette de Mondory, Tallemant dit : « Floridor estoit amoureux de la femme de Baron, » et une fois qu'il sembla au mari qu'elle avoit parlé » (sur le théâtre et dans son rôle) trop passionné-ment à Floridor, au sortir de la scène, il lui » donna deux bons soufflets. Elle est encore fort » jolie; ce n'est pas une merveilleuse actrice, mais » elle est fort bien et elle réussit admirablement par » sa beauté; cependant elle a eu *seize enfants*. » Seize enfants! voilà qui est bien positif. Il n'y a pas moyen de marchander avec M. des Réaux. Il sait, à n'en pas douter, qu'au moment où il parle, mademoiselle Baron est « encore fort jolie », bien qu'elle ait eu seize enfants! J'ai voulu savoir ce qu'il y a de sérieux dans cette affirmation; j'ai cherché partout et n'ai pu découvrir que *six* enfants, issus de Baron et de sa femme. Au lieu de *seize*, faut-il lire *six*

dans le texte de Tallemant? Assurément six enfants sont déjà une assez grande raison de fatigue pour une jeune et jolie femme; mais Tallemant se serait-il émerveillé pour un nombre d'enfants qui était alors assez ordinaire dans les bons ménages de la province et même dans ceux de Paris! « Seize » est donc plus probable que « six » dans le texte de notre chroniqueur, qui paraît tenir à donner de grands doutes sur la vertu de mademoiselle Baron, laquelle, ce que Tallemant ignorait, vécut à peine quatorze ans en ménage, n'eut point de couches doubles et n'eut pas d'enfants chaque année, d'une manière régulière, ainsi qu'il arrive à quelques femmes.

Disons ce qu'était mademoiselle Baron avant son mariage avec *André* et non pas, comme le veulent les biographes, « *Michel* - 1^{er} Boiron. Fille d'un comédien et d'une actrice dont les noms de théâtre ne sont pas venus jusqu'à moi, et qui ont peut-être joué sous leurs noms véritables, elle se nommait Jeanne Ausoult ou Ausou. Elle était dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne avec ses parents, qui avaient pour camarade André Boiron. Boiron n'était plus un tout jeune homme, lorsque, épris de Jeanne Ausou, il obtint cette jeune fille de son père. Ce fut en 1641 que fut célébré leur mariage, dont voici l'acte inscrit au registre de Saint-Nicolas des Champs :

Le samedi vingtiesme jour d'auril 1641 a esté fiancé André Boiron, comédien du Roy, aagée de *quarante ans*, dem^t rue de Poitou, d'une part, et Jeanne Auzoult, aagée de seize ans, fille de Jean Ausoult, aussy comédien du Roy, et d'Anne de Grenet ses père et mère, demeurant dans lad. rue, d'autre part, ... espousez le lundy vingt deuxième jour dud. mois d'auril aud. an mil six cens quarante et un, avec dispense de deux bans; en présence de Jean Boiron, marchand chandellier aagé de *quarante ans* ou enaïron frère dud. André Boiron, demeurant rue du Temple, Anthoine Guillot sieur de Pellegrue aagé de 45 ans, cousin dud. André Boiron demeurant à Issoudun, de present en cette ville, logé place Maubert *A la Limace*, Pierre Petitjean, bourg. de Paris aagé de 46 ans, dem^t rue de Poitou; Claude Des champs, sieur de Villers comédien du Roy aagé de 40 ans dem^t rue de La Marche; Jean Auzoult¹, comédien du Roy et Anne de Grenet sa fem. père et mère de lad. Jeanne Auzoult, dem^t rue de Poitou; Jean le Sac, bourg. de Paris aagé de 50 ans, dem^t rue des Grailliers, et plusieurs autres. »

André Boiron avait donc environ quarante ans et sa femme seize quand on les unit. Le premier enfant qui leur vint, le premier du moins dont le baptistaire ait passé sous mes yeux — et je crois qu'aucun autre ne vint au monde avant lui, parce que, feuillet à feuillet, j'ai lu les registres de Saint-Nicolas et de Saint-Sauveur, de janvier 1642 à septembre 1643 — le premier enfant, dis-je, qui leur vint fut un fils qu'on baptisa à Saint-Sauveur le

¹ Ce nom, dont je connais trois variantes et qu'on verra tout à l'heure sous la forme « Osou », me rappelle qu'en 1664, un Nicolas Ozou dont le nom de théâtre était « De la Plesse », était directeur d'une troupe de comédiens de campagne, représentant alors à Arras. Il avait épousé une « Marie de Salfary », comédienne, aussi bien que leur fils François Ozou de la Plesse. Je ne sais pourquoi j'incline à penser que ces Ozou et les Ausou n'étaient point étrangers les uns aux autres. Je n'ai vu les signatures ni de Jean Anzou ni de sa fille Jeanne, et je ne puis dire si, en effet, les alliés des Baron n'orthographiaient pas leur Ozou comme « M. de La Plesse » orthographiait le sien.

2 juin 1644, sous le nom de *Claude Boiron*, ayant pour parrain « *Claude Foucault* conseiller du R. au parlement de Paris », Le 28 octobre 1646, le jour où Montfleury fit baptiser une de ses filles, Boiron présenta aussi à l'église une fille à laquelle furent donnés les noms de *Jeanne Florence* par « damoiselle Jeanne-Florence Hervé, femme de noble homme M^r Cléophasse (*sic*) de Halus, conseiller secrétaire du Roy », laquelle avait pour compère « M^r Henry Larcher, contrôleur général des Venerie et fauconnerie du Roy ». L'acte de baptême présente cette singularité que le vicaire ayant écrit les noms du père de l'enfant : « *André Boiron*, » surchargea son écriture pour mettre : « *Baron*. » On peut donc croire que c'est entre 1644 et 1646 que le comédien André Boiron changea la forme de son nom pour se conformer à la prononciation du Roi qui, en parlant à lui ou de lui, le nomma plusieurs fois Baron, si la chronique doit en être crue.

Le troisième enfant que Jeanne Anson donna à Boiron fut un garçon. A son sujet, je trouve cette note dans le registre de Saint-Sauveur : « *Icy devoit estre escript le baptisme de l'enfant de M. Baron, comédien, lequel enfant fut baptisé au palais Royal. L'on trouvera icy luy escript dans les registres de St Eustache peut estre deux jours deuant qu'il n'est icy.* » (5 nov. 1647.) Le registre de Saint-Eustache contient, à cette même date, « du Mardy 5^e de novembre 1647 », l'acte que voici : « *Fut baptisé, au palais Royal, Charles, » fils d'honorable homme André Boiron, bourgeois de Paris et de Jeanne Anson (sic). Sa femme demeurant rue des deux portes; le parrain haut et puissant seigneur Messire Charles de Créquy, » prince de Poix, premier gentilhomme de la » chambre du Roy; la marraine damoiselle Claude-Charlotte de Lignières, damoiselle de Guernchy, fille » d'honneur de la Reyne Régente mère du Roy. »*

A quelle circonstance Baron dut-il le triple honneur qui lui fut fait pour ce baptême, célébré au Palais-Royal sous le patronage du prince de Poix et d'une damoiselle d'honneur de la Reine? Faut-il attribuer cela à l'état que faisait la cour du mérite de l'un ou de l'autre des Baron, ou à la protection particulière dont Anne d'Autriche daignait couvrir, dit-on, Jeanne Anson? Il est probable que ce dernier motif est le véritable. « *La Baron* », pour parler comme Tallemant des Réaux et tous ses contemporains, comme parlent aujourd'hui encore les Italiens, « *la Baron* » était toute gracieuse, belle et mignonne; elle avait un grand air avec beaucoup de charme; une belle tournure et de la souplesse; elle était l'élégance et la noblesse tout à la fois, et la Reine s'était éprise de ses belles manières et de son esprit : elle était donc admirée, aimée de tous les courtisans, si elle était peu chérie des femmes, je dis de celles qui ne prennent pas le mot d'ordre de Sa Royale Majesté la Régente de France. Quoi qu'il en soit des causes qui donnèrent au petit Charles Boiron d'illustres répondants devant l'Eglise, et des fonts de baptême privilégiés, je ne vois pas que semblable bonne fortune ait accueilli la venue au monde de *Hierosme Boiron*, baptisé le 11 novembre 1648; de *Nicolas*, « *fils de noble homme André Boyron* comédien du Roy », baptisé le 2 juin 1650, et de *Micuel* « *fils de André Boyron* bourgeois de Paris, » présenté à l'église de Saint-Sauveur le 8 octobre 1653. Ce dernier eut pour parrain « *Michel Bachelier, bourgeois de Paris* »

et pour marraine « *Catherine Von, femme de Jacques Guilhamar* advocat en parlement. »

A Michel et de Jeanne Anson inscrits aux registres de Saint-Sauveur. Michel fut en effet le dernier. On sait qu'André Baron mourut en 1655, des suites de la blessure qu'il se fit au pied en repoussant par sa pointe, si imprudemment effilée, l'épée de Don Diègue, tombée sur le théâtre à la fin de la scène de bravade entre Don Diègue et le père de Chimène que représentait Baron.

Jeanne Anson resta veuve à trente-deux ans, et son veuvage dura sept ans environ, si l'on en croit la chronique de la Comédie française et surtout la *Gazette de Loret*, qui fixe au 6 septembre 1662 l'époque de son décès. L'assertion de Loret doit être vraie. « *La Baronne* » avait une importance qui faisait de sa mort un événement véritable, dont le *Gazetier* riméur devait tenir grand compte. Il n'y manqua pas. L'état des registres mortuaires de Saint-Sauveur ne me permet point de donner un renseignement fourni par Loret une affirmation, dont, heureusement, elle n'a pas besoin. Une lacune bien regrettable, qui comprend l'espace de plusieurs années, m'interdit aussi la vérification de ce que Le Mazurier avance quant à la date du décès d'André Boiron.

Jeanne Anson, mère de six enfants, en 1655, pouvait-elle être mère de seize enfants lorsque Tallemant des Réaux écrivait son historiette de Mondory, c'est-à-dire avant 1662? Assurément non, en supposant même que « *La Baronne* » fût morte quelques jours après que Tallemant eut écrit la phrase citée plus haut, et que, de 1655 au jour de sa mort, elle eût mis au monde un enfant tous les dix mois. J'ai voulu savoir si quelques naissances inscrites au registre de Saint-Sauveur grossiraient la liste des enfants de mademoiselle Baron; j'ai trouvé un seul acte qui pourrait donner lieu à supposer que l'amour, après le mariage, aurait donné un fruit à cette femme si courtoise. Cet acte est incomplet; contre l'usage de la paroisse, il ne nomme point le père de l'enfant présenté au baptême et déclaré illégitime, et, pour la mère, c'est seulement par son prénom qu'il la désigne, et ce prénom est « *Jeanne*. » Mademoiselle Baron aurait-elle dissimulé avec tant de soins une faute qu'au théâtre, voire dans le monde, on ne s'appliquait guère à cacher, et que les plus grandes dames avouaient avec une singulière naïveté? Dans

¹ Cette actrice de grand renom dont *La Baronne* était le nom, Cette merveille du théâtre Dont Paris était idolâtre, . . . Est depuis deux jours dans la bière, Et la mort n'a point respecté Cette singulière « (unique) » beauté. . . . Approchant ses derniers moments, Elle reçut les sacrements; Et comme durant son bel âge Elle joua maint personnage Dans des déguisements divers Voyez son épitaphe en vers : Icy git qui fut Indienne, Bohémienne, Egyptienne, Athénienne, Arménienne, Qui fut Turque, qui fut payenne, Le tout comme comédienne, Et puis mourut bonne chrétienne.

(*Muse historique* de J. Loret, lettre du 9 sept. 1662.)

tous les cas, si l'acte que je signale intéresse l'histoire de Jeanne Auzon, la précaution prise par la coupable l'honore assez pour qu'on lui tième bon compte de cette puden.

De tout ce que je viens de dire, on peut conclure, je crois, que Tallemant se renseignait assez mal sur les gens qu'il passait au fil de sa plume, et qu'en ce qui touche à la comédienne Baron, il ne sut guère, ou ne voulut pas dire la vérité.

On a vu que Michel Boiron, celui qui devait devenir le Baron célèbre, le grand acteur, le modèle de l'élégance et le prototype de la fatuité, naquit le dernier des cinq fils d'André, le 7 ou le 8 octobre 1653. L'histoire du comédien habile qui eut la bonne fortune d'avoir pour maître et pour ami le plus grand auteur comique et un des plus habiles comédiens de son temps, cette histoire est connue. Le Mazurier l'alongement écrite, et tous les biographes de Molière ont dit ses soins et ses bontés pour Baron, et l'ingratitude de celui-ci envers l'époux d'Armande-Gresinde Bédard. J'en rapporte quelque chose plus loin à propos de Molière et de sa servante. Parlons de son mariage et des enfants qui lui en vinrent. Baron, qui était aimé de toutes les femmes, aima une des filles de son camarade La Thorillière — elle avait quatorze ans — et s'en fit aimer, bien qu'il n'y eût pas beaucoup de sûreté pour elle dans ses serments de fidélité. Il est vrai qu'il n'avait pas tout à fait vingt-deux ans quand il se déclara, et que sa beauté, sa grâce cavalière n'avaient pas encore fait grand bruit à la ville et à la cour, si elle avait déjà fait quelques jaloux au théâtre. Ce fut en 1675 que l'union de Michel Baron et de Charlotte Le Noir fut bénie à Saint-Sauveur par le curé, qui, dans l'acte, dissimula les qualité et profession des conjoints. Voici cet acte, inscrit au registre de la paroisse des époux :

« L'an de grace 1675, le 1^{er} septembre, après les fiançailles et publication d'un ban, avec dispense des deux autres, obtenue de monseigneur, datée dudict jour, je soubs signé curé ay marié Michel Baron, fils de deffunct André Baron et de deff^e Jeanne Auzon, et Charlotte Le Noir, fille de François Le Noir et de Marie Petit Jean tous deux de cette paroisse, le tout en face d'église (*sic*), presens lesditz Le Noir et Petit Jean père et mère de ladicta espouse, Estienne Bezard conseiller du Roy, trésorier des gens d'armes de Sa majesté, amy dudict époux, Damien Bezard bourgeois de Paris assny amy dudict espoux, lesquels nous ont respondu de la vie, mœurs, paroisse, aage et liberté desdites parties. (Signé) Michel Baron,

Charles et qu'on verra tout à l'heure figurer à l'enterrement de sa mère; une fille, *Catherine*, qui épousa un musicien, et dont il sera question plus loin. Je n'ai pu trouver les baptistaires de cette Catherine et de ce Charles Boiron, mais j'ai découvert ceux de deux de leurs frères; le premier, né rue du Renard et baptisé à Saint-Sauveur, « le samedi 25^e juillet 1676, » sous les noms d'*Estienne Michel*. Il était né le 22, « fils de Michel Baron officier du Roy et de Charlotte Lenoir, sa femme. » Son parrain fut : « Messire Estienne Bezard, conseiller du Roy, dem^r paroisse St-Eustache; » la marraine, « Marie Petit Jean, femme de François Le Noir, sieur de La Thorillière, de la paroisse de St-Sauveur. » Le baptistaire d'Etienne-Michel Boiron est signé : « Bezard, Marie Petit Jean, M. Baron, Lathorillière », ainsi :

Baron
Lathorillière

Baron ne signa pas l'acte du baptême de son fils *François*, né le 13 octobre 1687, et baptisé le 16 à Saint-Sulpice, ayant pour parrain « Florent Carton, s^r Dancourt, advocat en parlement », et pour marraine, « damoiselle Estienne des Urlis (*sic*) », veuve de feu Guillaume Marconreau, vivant officier du Roy » (acteur sous le nom de Breccourt). Dans le baptistaire qui contient les détails qu'on vient de lire, « Michel le Boiron (*sic*) » est qualifié « eseuier, officier du Roy. » Officier du Roy, bien; les comédiens de Sa Majesté prenaient ce titre, quand ils ne voulaient pas décliner leur qualité de comédiens; mais : « écuier! » où Baron avait-il pris cette noblesse? Remarquons pourtant à la décharge de sa vanité, qu'il n'était point présent au baptême de son fils : — « le père absent », dit l'acte, — et que le vicaire inscripteur donna peut-être par courtoisie, à l'acteur renommé, un titre qu'il croyait bien acquis à une célébrité si grande et qu'il voyait prendre par tant de gens, fils de marchands ou d'ouvriers qui l'avaient acheté avec une petite charge de cour ou de judicature.

Baron, bien jeune encore, car il n'avait que trente-huit ans, se retira du théâtre en 1691, emportant dans la retraite les regrets de tous les amateurs, mais peu riche et bientôt ruiné par le goût des folles dépenses qu'il avait contracté dans sa jeunesse vaniteuse. Le Roi sut, par quelque ami que le comédien avait à Versailles, que Baron était dans la détresse, et que les mille livres qu'il avait du théâtre ne pouvaient suffire à l'entretien de son ménage; Sa Majesté résolut de lui faire une générosité, et le 9 décembre 1697, Elle signa un « Brevet de » 1500 l. de pension en faveur du s^r Boyron dit » Baron, cy denant l'un des acteurs dans la troupe » des comédiens françois, en considération de ce » qu'il a quitté cette profession et qu'il se trouve à

Michel Baron

Charlotte le noir, f. Le Noir, Bezard, Bezard, Michard (c'est le curé de Saint-Sauveur), Marie Petit Jean. » Michel Boiron eut plusieurs enfants de son mariage. J'en connais quatre : un fils qui se nommait

» présent sans subsistance. » (Arch. de l'Empire, secrétariat, 1697 ; E. 3383 ; fol. 183.) Le Mazurier, dans sa biographie de Baron, dit que ce grand artiste, « outre la pension de 1000 livres qui lui fut » accordée en conformité des règlements, en eut » une de 3000 l. uniquement due à la munificence » de Louis XIV. » Le document que je viens de produire réduit à sa juste valeur cette assertion du biographe.

Si Baron avait renoncé au théâtre où le public avait accés, il se montrait quelquefois dans les représentations données pour le Roi, dans ses appartements ou chez madame de Maintenon. Il était alors en même temps le professeur des comédiens de qualité qu'il initiait aux secrets de son art et leur *partner* sur la scène. Voici à ce sujet ce qu'on lit dans les *Mémoires de Saint-Simon* :

« L'année (1702) commença par des bals à Versailles ; il y en eut quantité en masques.... Le Roy vit, en grand particulier (sans qu'il y eût des invités), mais souvent, et toujours chez mad. de Maintenon, des pièces saintes, comme *Abssalon*, *Athalie*, etc. Mad. la duchesse de Bourgogne, M. le duc d'Orléans, le comte et la comtesse d'Ayen, le jeune comte de Noailles, mademoiselle de Melun, poussée par les Noailles, y faisoient les principaux personnages, en habits de comédiens fort magnifiques. Le vieux Baron, excellent acteur, les instruisoit et jouait avec eux et quelques domestiques de M. de Noailles. »

Les historiens de Baron disent qu'il remonta sur le théâtre, devant le parterre à quinze sous, en 1720. Il avait alors soixante-sept ans. Le succès surpassa peut-être son attente. La curiosité publique fut lente à se satisfaire, les applaudissements furent bruyants et unanimes, et le comédien émérite fut heureux d'être sorti de sa retraite pour n'y rentrer, bien qu'à la fin la critique le pressât de se reposer. Le marquis de Dangeau consacre à la rentrée de Baron cette courte mention, sous la date du 6 mars 1720 : « M. Baron le père a vu » Brevet pour remonter sur le théâtre de la comédie. » (Bibl. Imp. Ms. de Dangeau, vol. n° 16.) Ce Brevet permettait sans doute à l'acteur de reprendre son rang parmi les comédiens, sans perdre sa pension. — Baron mourut le 22 décembre 1729. L'acte de son inhumation est inscrit en ces termes à Saint-Benoît : « Le vingt-trois décembre, M. Michel Boiron, âgé de soixante-seize ans, pensionnaire du Roy, décédé le jour précédent en sa propre maison, place de Fourcy, a été inhumé dans la nef de la paroisse, en présence de M. Charles Boiron, son fils, et de Philippe Gaye, son petit-fils, qui ont signé : « Gaye, Boiron. »

Lors de la réformation de la noblesse en 1696, quand le Roi permit à toutes les vanités bourgeoises de se donner satisfaction et de prendre, moyennant une légère finance, des armes qui pouvaient imposer au petit peuple, sans changer rien pourtant à l'état tout roturier de ceux qui les faisaient peindre sur leurs chaises roulantes, ou porter par leurs laquais, les comédiens ne furent pas les derniers à se présenter chez les Commissaires qui autorisaient le Généalogiste du Roi à régler les armoiries des postulants, porteurs d'une quittance de 20 livres tournois payées au bureau de leur quartier. Michel Boiron ne manqua pas de signer la modique somme qui allait lui conférer le droit de porter « d'argent à un chevron d'azur et un chef de gueules chargé de trois

» étoiles d'or. » (Armorial de Paris. Bibl. Imp. Ms.) Pourquoi d'Hosier donna-t-il à Baron un chevron d'azur et trois étoiles d'or préférablement à d'autres pièces? C'est ce que je ne saurais dire. Je ne sais rien du blason.

Charlotte Le Noir survécut un peu moins d'un an à son mari. Elle mourut le 24 novembre 1730, non pas dans la maison qu'elle avait habitée avec Baron, place de Fourcy, mais rue de Gondé, « chez Guillaume Bernard, M^e cordonnier. » L'acte de son inhumation inscrit au registre de Saint-Sulpice, sous la date du 25 novembre 1730, qui me fournit ce détail, dit que « Charlotte Lenoir veuve de Michel Boiron, morte hier... » était « âgée d'environ soixante et dix ans ». Charles Boiron, son fils ; Charles-Etienne Boiron, m^d épicier, petit-fils, et Jean de Brie Desbrosses, petit-gendre, tous trois bourgeois de Paris, assistèrent à son enterrement et signèrent : « Boiron, E. Boiron, Desbrosses. » Je parlerai tout à l'heure de Jean de Brie.

Etienne-Michel Boiron, qui naquit le 22 juillet 1676, comme on l'a vu ; que Le Mazurier nomme : « Etienne ou Antoine », et qu'on nommait, comme il se nommait lui-même : « Etienne Baron », fut comédien dès son enfance. A l'âge de dix ans, il établit le rôle du petit Chevalier, dans la comédie de son père, *l'Homme à bonnes fortunes*, jouée pour la première fois le 30 janvier 1686. Dix ans après il se maria, n'ayant pas encore tout à fait vingt ans. Il s'était épris d'une jeune fille qui avait de la beauté, et descendait de la veuve d'un directeur de spectacle, ayant sa loge aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain, où il s'était rendu célèbre sous le nom de Maurice. Son nom véritable était « Moritz von der Beck ; » il était Allemand, sauteur et danseur de corde, et le plus fort élève du fameux Allard. Il avait épousé une danseuse de corde, « Jeanne Godefroy » qui, après sa mort, garda sa troupe et continua à donner des représentations à la foire. Comment Michel Baron, l'homme le plus fier de son temps, put-il consentir à une union entre son fils et la fille d'un sauteur, d'un homme qui entretenait une loge où avaient lieu des combats de taureaux ? Les plus grands caractères ont des jours de faiblesse ; et puis Baron n'était pas riche, son luxe l'avait ruiné, et les spectacles de mademoiselle Maurice avaient la vogue et faisoient de la fille de cette directrice un fort honnête parti. Baron consentit et assista au mariage, célébré à Saint-Nicolas des Champs « le vendredi 2^e mars 1696 ». L'acte que j'ai sous les yeux atteste que « Etienne Boiron, officier du Roy, âgé de vingt un ans (erreur, il avait dix-neuf ans et demi seulement), fils de Michel Boiron, bourg. de Paris, et de Charlotte Lenoir, demeurant rue Aumaire », épousa « d^{lle} Catherine Vuandebec (*sic*), âgée de dix-huit ans, fille de feu Maurice Vuandebec, officier du Roy en la capitainerie de Fontainebleau (quelle charge avait eue, dans cette capitainerie, le sauteur du Roi, qui n'est qualifié ni capitaine ni lieutenant du château ?) et de d^{lle} Jeanne Godefroy, demeurant rue des Gravilliers. » La cérémonie eut lieu en présence de Michel Baron et de sa femme, de la veuve Moritz, de « Pierre Lenoir, officier du Roy, oncle maternel de l'époux », de « M^e Charles Soyot, huissier ordinaire des requêtes du Roy, subrogé tuteur de l'épouse », et d'autres qui signèrent : « Boiron (c'est Etienne), Catherine Vuandebec (*sic*), Boiron (c'est Michel) Jeanne Godefroy, Charlotte Le noir, Soyot, Pierre

Le Noir (c'est le second La Thorillière), Louis Nivellon, Bellemore (comédien peu connu), Catherine Godefroy, Godart.

Pour le dire en passant, l'acte que je viens d'analyser contredit cette assertion de l'historien *des Spectacles de la foire* (2 vol. in-12, 1743) : « Mauvrice, après son mariage avec Jeanne Godefroy, entreprit de former une troupe sous son nom. Pour cet effet, il loua, des missionnaires de Saint-Lazare, des places où il fit bâtir deux loges. La première fut destinée pour les danses de corde et les sauts; la seconde, pour des combats de taureaux. L'acte en fut passé devant Antoine et le Febure, notaires, le ... décembre 1696. Maurice ouvrit son théâtre à la foire Saint-Germain en 1697, et malgré la réputation d'Allard, il l'emporta sur ce dernier. » Il est difficile d'admettre que Moritz, décédé avant le 2 mars 1696, eût contracté avec les Lazaristes en décembre de cette année; et qu'il ait ouvert ses loges en 1697 à la foire de Saint-Germain. La date probable du contrat cité est décembre seize cent quatre-vingt-six et non quatre-vingt-seize.

Le premier enfant d'Etienne Boiron fut un garçon, né en avril 1697, et baptisé sous le nom de Louis. Il mourut le 24 juillet 1698, et fut enterré à Saint-Sulpice le lendemain, à l'âge de 16 mois ». Le 23 février 1699, Catherine Von der Beck donna à son mari une fille qui fut nommée *Jeanne-Catherine*. On la baptisa à Saint-Sulpice, le 1^{er} mars suivant, présentée à l'église par « Jacques Populent, secrétaire de M. le prince », et « Jeanne Godefroy, femme de feu Maurice Vanderbere (*sic*) ». Etienne Boiron demeurait alors rue des Quatre-Vents; on lui donna à la sacristie le titre de : « officier chez le Roy ». Ce fut cette Jeanne-Catherine qui joua très-médiocrement, dit-on, la comédie, et que sa beauté, sa grâce, la distinction de sa personne noble et digne, firent supporter assez longtemps du public plus galant que sévère. Jeanne-Cath. Boiron joua sous le nom de « M^{lle} de La Traverser ».

Elle eut une sœur, belle aussi et aussi comédienne médiocre, qui prit au théâtre, où elle parut jeune, et resta une vingtaine d'années, le nom de mademoiselle Desbrosses, qu'elle tint de son mari, « Jean de Brie dit Desbrosses », comédien que Le Mazurier paraît n'avoir pas connu, qu'il a négligé du moins, quoiqu'il ait consacré quelques lignes à mademoiselle Desbrosses, dont il n'a pas connu le nom de baptême. *Catherine-Charlotte* naquit le 18 février 1701, rue de Coudé, et fut baptisée le 20, tenue sur les fonts par « messire Jean-François de La Bruyère, conseiller au parlement de Paris », et par « Charlotte Le Noir, femme de Michel Baron », qui signèrent : « De La Bruyère et Charlotte Lenoir. » « Catherine Boyron, épouse du sieur Jean de Brie dit Desbrosses », mourut, le 16 décembre 1742, rue des Fossés-Saint-Germain, et fut enterrée le 17, « âgée d'environ quarante et un ans. » A son convoi assistèrent « François Boyron, bourgeois de Paris, son frère, François Boyron, son neveu, et Louis Laurent Dauvilliers, intéressé dans les affaires du Roi, aussi son neveu. »

François Boiron, frère de Catherine-Charlotte, fut comédien, et la tradition veut qu'il n'ait eu aucun mérite. Je n'ai point trouvé l'acte de sa naissance. Il eut un frère, Maximilien, né « rue des Quatre-Vents, chez M. Isabeau, procureur à la cour », et baptisé le 10 février 1700, ayant pour

marraine « Marianne Villot, femme de Pierre Urlet, officier du Roi », et pour parrain, « Maximilien de Martincenque, seig^r de Mitel et Blenay. » Ce Martincenque était le second mari de Jeanne Godefroy, grand'mère maternelle du petit Maximilien; quant à Marianne Villot, elle était sœur de Pierre-Louis Villot, sieur Dufay, comédien, aussi peu connu que son beau-frère Pierre Urlet.

Etienne Baron paraît n'avoir pas été un homme fort ordonné dans ses affaires; il faisait des débauches, et ses créanciers qui le poursuivaient le gênaient souvent dans l'exercice de sa profession. Une fois il arriva que le secrétaire des commandements du Roi, le ministre secrétaire d'état de la marine, M. le comte de Pontchartrain, fut obligé d'intervenir pour que Baron pût paraître devant Louis XIV, qui se faisait donner la comédie. Une lettre du comte, à M. d'Argenson, le lieutenant civil, nous révèle cette circonstance. Voici cette pièce, datée du 19 novembre 1703 : « Boiron, comédien, doit venir icy demain jouer la comédie. Il a écrit qu'il y avoit des condamnations par corps contre luy, ainsi que vous le verrez par ses lettres. Vous jugez bien que le Roy ne voudra point luy donner de sauf-conduit; cependant, comme on ne prouvoit pas la raison qu'il pourroit avoir de s'abstenir de venir demain, prenez, s'il vous plaît, quelques mesures avec ses créanciers ou autrement, afin qu'il y puisse venir demain et s'en retourner en seureté, vostre négociation ne devant pas s'étendre plus loin que cela, c'est-à-dire à assurer son voyage et son retour ». Je ne sais ce qu'il advint de ceci, et si le vieux Roi fut assez amusé par Etienne Boiron pour racheter la liberté du comédien, en désintéressant ses créanciers.

« Etienne Boiron dit Baron, officier du Roy, âgé de trente-cinq ans », décéda « rue du Four, en sa maison », dit l'acte que j'ai sous les yeux, le 9 décembre 1711, et fut inhumé le 20. A son enterrement assistèrent deux de ses fils, nommés l'un et l'autre Charles Boiron, et son oncle « Florent Carton d'Ancourt, qui signèrent : « Charles Boiron, Charles Baron, F. Carton Dancourt ». Je n'ai pas trouvé les baptisaires des deux Charles, non plus que celui d'Antoine Boiron, qui fut comédien, et que je ne connais que par un acte inscrit à Saint-Sulpice, sous la date du 9 août 1713. C'est le baptistaire d'« Antoine, fils d'Antoine Boiron, officier du Roy, et de Marie Dupuis, né à huit heures du matin, chez mad. Lejeune, sage-femme, au coin de la rue Saint-André des Arcs. » Je dois dire que le fils de Marie Dupuis était le fils d'un amour illégitime.

Je reviens à Catherine Boiron, fille de Michel. Elle épousa, à Saint-Benoît, le 27 juin 1701, Jacques Gaye.

Si les futurs historiens du Théâtre-Français, pour qui j'ai recueilli les documents contenus dans cet article, veulent s'assurer par eux-mêmes de mon exactitude et du soin que j'ai pris de rechercher tout ce qui intéresse les Baron, peut-être trouveront-ils dans les registres anciens de Saint-Paul une famille Boyron qui vivait au commencement du dix-septième siècle. Je les avertis qu'en apparence il n'y a rien de commun que le nom entre Etienne Boiron, époux d'Anne Gobin et les Boyron d'Issoudun. Peut-être cependant seraient-ils d'une commune origine, peut-être le parti pris par André Boyron, — le premier Baron, — rompit-il les liens qui existaient entre eux. Quoiqu'il en soit, je vois qu'« Estienne Boyron eut d'Anne Goubin quatre en-

fants : Marie (7 juin 1629), Catherine (14 oct. 1630), Gaston (6 nov. 1634), et Jean (7 oct. 1636). » Anne Goubin demeura rue Geoffroy-Lasnier et rue du Petit-Musc. Son époux était de robe. Contemporain de l'Etienne Boyron dont je parle, en vivait un autre, demeurant sur le territoire de Saint-Sauveur, qui, le 13 novembre 1639, fit baptiser Louis, que lui donnait sa femme Denise Duguel. On voit que le nom de Boyron n'était pas rare. — *Voy. BEUVAL, BECK (VON DER), BELLEMORE, 2. DESBOSSES, GAYE, HAUTE-ROCHE, LA THORILLIÈRE, LA TRAVERSE, MOLLIERE, MOXCHAINGRE, MONTFLEURY, SERVANTE DE MOLLIERE (UNE).*

BARRAS (P.). — *Voy. 1. NAPOLÉON.*

BARRE (GERVAIS DE LA).

1642.

« A Gernais de la Barre, sculpteur, 10 l. t. » (Arch. de l'Emp., Reg. de la maison d'Anne d'Autriche, 1642.) Je n'ai rien pu savoir de cet artiste.

BARRE (BERTRAND DE LA).

1419.

« A Bertrand de la Barre, peintre, demourant en Auignon, la somme de vii^{xx} moutons d'or, qui deux luy estoient pour auoir de sond. mestier fait pour mond. seigr^r au mois d'auril mil cccc xix de fines couleurs et de fin or et argent, les choses qui ensuisuent : et cest assavoir deux grans estendars a la deuse et mot que porte mond. seigr^r, dedans lesd. estendars a un *Saint Michiel tout armé qui tient une espée nue et fait manière de tuer un serpent qui est devant luy*, et est ledit (*sic*, p^r et sont lesdits) estendant semé du mot que porte monseigr^r de lettres de fin or; pour chascun estendant : vingt quatre moutons d'or estimez chascune pièce a cinquante sols tourn. de la monnoie de France. Et pour deux panoneaux pour mettre en la lance dud. seigr^r qui sont faits à la denise d'*un bras armé qui tient une espée nue.* » Compte de l'escuier du duc de Berry, régent de France. (Arch. de l'Emp., KK. 53, fol. 21 v^o.)

BARREME (FRANÇOIS DE).

21640—1703.

(GABRIEL).

1663—1711.

Les Biographies qui ont parlé de l'auteur du *Livre des comptes faits*, et de quelques autres ouvrages longtemps utiles et populaires, aujourd'hui tout à fait abandonnés, se sont contentées de dire que Barreme, dont le nom est resté proverbial, naquit à Lyon vers 1640, et qu'il mourut en 1703. Ils n'ont eu aucun souci de son origine, de sa famille et du nom qu'il portait. Des actes authentiques que j'ai cherchés vont me mettre en mesure de réparer les omissions, volontaires ou non, des historiens de François de Barreme.

Car le *de lui* appartient, sans conteste. Voici, en effet, ce que j'ai trouvé dans les Registres de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois : « Du mardi, vingt cinq^{me} (avril 1662), messire François de Barreme, escuyer, fils de deffinet François de Barreme, escuyer, vnaunt juge de la ville de Tarrason, et de deffancte dame Alexandre de Rolland, d'une part, et demoiselle Jeanne de Bauthea, fille de Pierre de Bauthea, escuyer, et de dame Marie Regnier, tous deux de cette paroisse, d'autre part, mariés en présence de messires Antoine de Barreme, escuyer, et Girard de Villepart, escuyer, tous deux cousins du marié et desd. s^r et dame de Bauthea... »

Cet acte est signé : Barreme, j. de Bauthea et A. Barreme. La particule *de* précède pas les noms du marié et de son parrain, mais on sait que cela

est très-ordinaire aux signatures des personnes nobles. J'ai d'ailleurs d'autres renseignements. Je lis à l'article de la Généralité d'Aix et à celui de la Généralité de Digne, dans l'*Armorial de Provence*, 1697 (Ms. Bibl. Impér.) : « René de Barreme, conseiller clerc au parlement de Provence, porte de sable à deux triangles vuides et entrelacés d'argent, enfermant une molette d'or. Jean Baptiste de Barreme, s^r de Maville, conseiller du Roy, juge de la ville d'Arles (mêmes armes que René) ». François, René et Jean Baptiste de Barreme, le premier, à Tarrason; le second, à Aix; le troisième, à Arles, étaient évidemment parents. Si François II de Barreme naquit à Lyon, ce n'est donc point qu'il fût d'origine lyonnaise. Il était Provençal par tous les siens, et Lyonnais seulement par le hasard qui amena sa mère à Lyon au moment de ses couches. Comiment, issu de la robe, François II s'adonna-t-il aux mathématiques? C'est ce que j'ignore. Ce que je sais, c'est qu'en 1686 il professa les mathématiques à Paris. De son mariage avec Justine de Bauthea, il avait eu, en 1663, un fils, qui lui avait rompu aux difficultés de l'arithmétique, et qui fut « professeur du Roy ès mathématiques. » C'est, du moins, le titre que prit Gabriel de Barreme dans l'acte de son mariage, inscrit pour la première fois « le mardy, douziesme de february 1686. »

Ce jour-là, Gabriel dut prendre pour femme Charlotte Angélique de La Fontaine, fille du chevalier de La Fontaine et de « dam^{lle} Jeanne de La Haye, vne des femmes de chambre de Monseigr^r le duc de Bourgogne. » C'est dans le Registre de Saint-André des Arcs (mariages, 1686) que j'ai trouvé un acte dont je viens de rapporter la principale circonstance. Par je ne sais quelle fantaisie d'un lecteur inoccupé, ou plutôt par je ne sais quelle rage furieuse, cette pièce a été étrangement altérée. Des surcharges bizarres y rendent les noms propres illisibles pour quiconque n'a pas un peu l'habitude de déchiffrer les écritures difficiles.

Au reste, le mariage de Gabriel de Barreme ne fut point consommé alors; pour un grave motif sans doute, il fut ajourné. Je lis, en effet, dans le Registre de Saint-Germain l'Auxerrois, sous la date du « mardi, 3 fevrier 1693 » que « Messire Gabriel de Barreme, ecuyer, âgé de trente ans, fils de deffinet m^{re} François de Barreme, ecuyer, et de dame Jeanne de Bauthea, rue et paroisse St-Roch », épousa « dam^{lle} Charlotte Angélique de La Fontaine, fille de deffinet Charles de La Fontaine, ecuyer, et de Jeanne de La Haye, rue de l'Arbre-Sec. » Cet acte est signé : « Barreme », etc.

Gabriel de Barreme eut plusieurs enfants, qui n'importent guère à l'histoire; j'en parle, pour dire seulement que les actes de baptême de deux d'entre eux : *Pierre-Gabriel*, né le 12 janvier 1703, et *Charlotte-Angélique*, née le 14 septembre 1705, donnent au père le titre de « seul expert pour tous les comptes et calculs de la chambre des comptes de Paris. » J'ajouterai cependant que Charlotte-Angélique fut tenue sur les fonts baptismaux par son frère *Nicolas* et sa sœur *Madeline*, « qui n'a pu signer pour son bas âge », dit le rédacteur de l'acte du 14 septembre 1705. Dans l'acte de baptême du 9 avril 1690, constatant la naissance à la date du 6, de *Jean-Baptiste*, qui eut pour parrain Jean-Baptiste de La Fontaine, « ordinaire de la musique du Roy », et pour marraine Catherine Barreme, femme de Dumoustier, contrôleur général de la marine à

Brest, Gabriel de Barreme est qualifié « calculateur de la chambre des comptes ». Il prend le même titre dans les actes mortuaires de ses filles Geneviève-Angélique et Marie, mortes par une étrange fatalité; l'une, le 16; l'autre, le 22 juin 1699; et la troisième, le 5 juillet. Le dernier de ces actes constate qu'à cette époque Gabriel de Barreme demeurait « dans sa maison, au bout du Pont-Neuf, rue Dauphine. » Il y demeurait encore au moment de la naissance de Pierre-Gabriel et de Charlotte-Angélique. A l'époque de la naissance de ses enfants, Gabriel de Barreme demeurait déjà dans cette rue. Le vicaire de Saint-André des Arcs qui le maria, comme celui qui constata la présentation à l'église des enfants de Gabriel, supprima au nom de Barreme la particule et le titre que celui de Saint-Germain l'Auxerrois avait respectés dans la rédaction de l'acte de mariage de François de Barreme. Le curé de Saint-André n'en agit pas autrement quand il inscrivit au Registre de son église l'acte que voici : « Le mercredi, septième janvier mil sept cent onze, a été inhumé, dans l'église de St-André des Arcs, Gabriel Barreme, calculateur de la chambre des comptes, décedé le jour précédent, en sa maison, quai Conti; assistèrent, Nicolas Barreme, son fils, et Jacques de La Fontaine, offr du Roy, dem^r à Versailles, son beau-frère, qui ont signé : Barreme, de La Fontaine. »

BARRES (JEU DE).

On le connaissait dès avant 1380. — Voy. JEUX.

| | |
|---------------------|------------|
| BARRY (ANTOINE DU). | 1677—1744. |
| (GUILLIUME). | 1732—? |
| (JEAN-BAPTISTE). | 1768—77. |

BARRY (JEANNE-BENOÏT GOMARD DE VAUBERNIER, COMTESSE DE). 1746—1793.

« Du Barry (Jeanne Vaubernier, comtesse), maîtresse de Louis XV, née à Vaucouleurs, en 1744, » était fille d'un *commis aux barrières*. ... Elle fut présentée à Louis XV (1769) par le *comte Jean Du Barry*, dont elle avait été la maîtresse. Le vieux Roi, frappé de sa beauté, etc. On lui fit épouser, pour lui donner un rang à la cour, Guillaume Du Barry, frère du comte Jean... A la mort du Roi (1774), elle se retira de la cour, et vécut ignorée jusqu'à la Révolution. A cette époque, elle fit courir le bruit qu'on lui avait volé ses diamants, et les porta en Angleterre pour secourir les émigrés. Arrêtée à son retour, elle fut condamnée à mort en 1793... » *Dict. universel d'Histoire et de Géographie*, par M. Bouillet (1845).

Cet article contient dans ses quatorze lignes six erreurs qu'il faut corriger. Voyons d'abord le nom de famille de madame Du Barry. L'acte mortuaire rédigé, le 16 septembre 1748, à Vaucouleurs, constate que le père de Jeanne Vaubernier, comme tout le monde l'appelaient, se nommait « Jean-Jacques Gomard de Vaubernier. » Il n'était pas « commis aux barrières », mais receveur des deniers publics dans sa petite ville, on, pour parler comme deux actes que j'ai vus, « intéressé dans les affaires du Roi. » Il avait seulement vingt-neuf ans sept mois et demi quand il mourut.

Madame Du Barry ne naquit point en 1744². Son

¹ M. de Salaberry, dans la *Biographie universelle* de M. Michaud (t. 1^{er}, 1811), a donné les véritables noms de madame Du Barry.

² M. de Salaberry eut le tort de ne pas vérifier cette date hasardee qui a trompé tous les biographes venus après lui.

acte de naissance, dont j'ai sous les yeux un extrait, joint, comme l'acte du décès de son père, aux pièces déposées, pour son mariage, entre les mains du curé de sa paroisse, et conservées aux Archives de l'état civil de la ville de Paris, déclare que « Jeanne, fille de Jⁿ Jacques Gomard de Vaubernier et d'Anne Bécu, dite Quantigny, naquit le 19 août 1746, et fut baptisée le même jour à Saint-Laurent de Vaucouleurs. »

Si, comme on l'a dit et répété, madame Du Barry fut présentée au Roi en 1769, on n'eut pas besoin de lui trouver un mari gentilhomme pour lui donner un rang à la cour, car elle était comtesse quatre mois avant le 1^{er} janvier 1769. En effet, c'est le 1^{er} septembre 1768 qu'elle fut conduite au pied de l'autel par le comte Du Barry. Le Registre des mariages de St-Laurent ne laisse pas de doutes à cet égard; j'y trouve, à la date que j'indique, un acte ainsi conçu : « Furent mariés « messire Guillaume, comte Du Barry, âgé de 36 ans, de la paroisse Saint-Eustache, » capitaine dans les troupes détachées de la marine, » fils majeur du défunt Antoine Du Barry, ancien » capitaine dans le régiment de l'Isle de France, » chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, » et de dame Catherine Martine Cecile Thérèse de » La Caze, et demoiselle Jeanne Gomard de Vaubernier, âgée de 22 ans, demeurant de fait et de droit, depuis plus d'un an, rue du Ponceau, paroisse St-Laurent, fille de défunt Jean Jacques de Vaubernier, intéressé dans les affaires du Roi, » et d'Anne Bécu dite Quantigny. » Le mariage fut célébré en présence de quelques amis des époux et de « Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas Du Barry, chevalier, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse St-Roch, frère du futur. » L'acte que je viens de rapporter en l'abrégeant nous apprend que madame Du Barry avait un oncle, « messire Jean Baptiste Casimir Gomard, prêtre et aumônier du Roi. » Il signait Gomard comme Jeanne, dont le nom, sur le Registre de Saint-Laurent, se lit à côté de celui de son époux, qui a signé Du Barry, sans titre ou prénom, tandis que Jean, son frère, signait : le chevalier Du Barry.

Ainsi, madame Du Barry était comtesse en 1768, et M. Charles de Lacretelle s'est trompé en fixant à l'année suivante le commencement de la faveur de cette femme. La présentation au Roi de celle qu'au tripot de Jean Du Barry l'on nommait mademoiselle Lange doit être antérieure de plusieurs mois au mariage honteux que fit le comte Guillaume Du Barry, libertin sans vergogne, qui ne craignit, dans aucune circonstance, de flétrir le nom qu'avait honorablement, sinon avec beaucoup d'éclat, porté son père, vieil officier des troupes de la marine. Mademoiselle Lange devint certainement maîtresse du Roi en 1768, sinon en 1767, et madame la comtesse Du Barry ne fut présentée à la cour scandalisée qu'en 1769. M. de Lacretelle (p. 220, t. IV, édit. de 1819 de son *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, et p. 205, t. IV, de l'édit. de 1844), dit : « M^{lle} Lange vivait avec un des hommes les plus corrompus de la capitale, le comte Du Barry... » Plus loin, il ajoute : « Le frère de celui dont elle a été la maîtresse n'a point rougi de l'épouser. » M. de Villenate, dans l'article de ce Jean Du Barry (t. LVII de la *Biographie universelle*), le nomme : « le comte Jean Du Barry-Cerès. » Que Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas Du Barry ait pris, en entrant dans le monde, le nom

de Cérès, c'est possible; mais ce que prouve l'acte du mariage de Guillaume son frère, c'est qu'en 1768 il se qualifiait seulement lui-même « chevalier ». Certes, s'il eût été comte, il n'eût point hésité à épouser sa maîtresse, pour la grande affaire de la présentation à la cour. Guillaume fit ce que Jean ne pouvait faire n'ayant qu'un titre insuffisant. M. de Salabery, dans la *Biographie-Michaud*, a reproduit les assertions du livre de M. de Laerettele, dont la première édition est de 1808; il les a acceptées sans les contrôler, sans les rapprocher d'actes authentiques assez faciles à trouver pour qui eût voulu se donner la peine de chercher, comme je l'ai fait, dans les Registres des soixante-huit anciennes paroisses de Paris, le mariage de madame Du Barry. Son autorité a égaré M. Bouillet, qui l'a copié en l'abrégeant.

Venons à l'affaire des diamants. Madame Du Barry ne se vola point elle-même pour porter ses diamants à l'émigration. C'est une calomnie inventée je ne sais dans quel intérêt, mise en circulation je ne sais par qui, et répétée légèrement par tous les Biographes. Il ne faut calomnier personne, pas même madame Du Barry; d'ailleurs, pourquoi aurait-elle crié au voleur, si on ne l'avait pas volée? Qui l'empêchait de prendre dans sa chaise de poste son précieux écrin, et de le porter en Angleterre? Elle n'était point alors en état de suspicion; tranquillement retirée à Luciennes, dans le ravissant petit château, caueau de son royal amant, elle vivait, au moment du vol, avec le comte Du Barry, qui ne se mêlait point de politique, et passait là doucement sa vie, loin des agitations de la ville, soulevée par les passions.

J'ai vu (le 2 juin 1844), aux Archives de la préfecture de police, un dossier contenant toutes les pièces de l'information faite à propos du vol des diamants de madame Du Barry. Il résulte des renseignements, qui y sont en grand nombre, que le vol fut commis dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, à Luciennes, et que les pierres, estimées quinze cent mille livres, furent prises par les voleurs dans une commode de porcelaine de Sèvres, meuble élégant et riche qui avait appartenu à Louis XV, et que madame Du Barry tenait de la munificence royale. Et par parenthèse je vois que cet objet, unique en son genre, valait quatre-vingt mille livres, au dire des connaisseurs, et qu'un domestique imprudent, lui montrant à des étrangers, peu de jours avant l'événement, dit : « La commode est belle et vaut » beaucoup; mais le dedans vaut mieux que le dehors. » Plusieurs personnes furent arrêtées, et si je ne sais pas les détails du procès, je sais que les coupables furent connus. Je lis, en effet, sur la chemise du dossier curieux, que M. Labat a eu la bonté de me communiquer, une note de la main de feu M. Penchet, jadis archiviste de la police, qui avait dû connaître par lui-même l'affaire des diamants de la comtesse, parce qu'il était chef du bureau de la police municipale à l'hôtel de ville justement à l'époque où fut commis ce vol qui occupa vivement l'attention publique, bien que madame Du Barry fût très-oubliée, et bien que des intérêts plus graves fussent en jeu dans ce triste royaume de France. La note est ainsi conçue :

« Un des voleurs était le nommé Grêle ou Graile, » qui fut du nombre de ses dénonciateurs » (de madame Du Barry) « lorsqu'elle fut conduite à la mort en 1793. »

Madame Du Barry était allée en Angleterre. Elle avait vu l'orage grandir, et la foudre tomber sur le trône; elle avait compris que d'anciennes haines pouvaient se réveiller et la perdre, et elle avait fui le danger. C'était sagesse; mais la vengeance devait la poursuivre. On résolut de la sacrifier, et pour l'attirer dans le piège où il fallait la prendre, on lui persuada qu'elle pouvait revenir d'une maison, au milieu d'une population qui l'aimait pour tout le bien qu'elle lui avait fait; on l'assura qu'elle n'avait rien à craindre, parce qu'elle était tout à fait étrangère à la cour et au mouvement des partis. Elle crut ces perfides paroles, et, comme le cygne de La Fontaine, elle vint tendre son col au couteau. Arrêtée, elle fut conduite à la prison des Anglaises, qui regorgeait de victimes; de là on la mena à sainte-Pélagie, où l'on ne put la recevoir faute de place; enfin elle trouva un cachot à la Petite-Force, d'où elle fut extraite le 2 frimaire au II (22 nov. 1793), et éconduite à la Conciergerie. Son procès fut assez long; il dura quinze jours. Il n'y avait pas de motifs sérieux pour la juger, on en inventa; on l'accusa — un de ses voleurs l'avait dénoncée, et l'on avait cru cet honnête homme! — on l'accusa d'avoir porté à Londres le deuil de Louis XVI, et d'avoir donné aux émigrés un argent contre-révolutionnaire; et, le 17 frimaire, sous ce prétexte, elle fut condamnée à périr. Le prétexte lui-même disparut après l'exécution de ce sanglant arrêt. On n'avait plus besoin du mensonge, et la vérité se fit jour dans une publication qui se poursuivait sous les yeux du Comité révolutionnaire. On imprimait à Paris, par cahiers, un livre, document très-précieux aujourd'hui, intitulé: *Liste générale et très-exacte de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à être guillotins*, etc. Le collecteur des matériaux de cette liste, qui recevait ses communications des greffes des tribunaux révolutionnaires, rendit publique une note qu'on lit sous le n° 211, à la page 21 de la liste : « Jeanne » Vraubermier (*sic*), femme séparée de droit du ci- » devant comte Du Barry (*sic*), âgée de 45 ans, na- » tive de Vaucouleurs, demeurant à Luciennes, ma- » tresse du tyran Louis XV, condamnée à mort, » exécutée le 16 frimaire (6 décembre). » Notons qu'il y a deux petites erreurs dans cet article : madame Du Barry avait 47 ans 3 mois et 19 jours, et non 45 ans; elle fut guillotinée le 18 et non le 16 frimaire.

On le voit, le crime imputé à madame Du Barry, ce n'était point d'avoir émigré, d'avoir fourni de l'argent au ennemi de la République; non; c'était d'avoir été « maîtresse du tyran Louis XV. » Le Comité révolutionnaire, Fouquier-Taumur et ses juges se portant les vengeurs des bonnes mœurs outragées par madame Du Barry, c'est à quoi l'on ne s'attend guère.

Terminons cette note, qui pourra servir à rectifier les Biographies, en rétablissant la vérité sur un fait rapporté par un contemporain des événements terribles de 1793. Ce témoin raconte dans ses Mémoires qu'il vit passer, allant au supplice, madame Du Barry dans la charrette, qui, pour tant d'autres, se transforma en un char de triomphe, mais qui pour la pauvre femme — en vérité ces gens-là ont été si inutilement atroces à son égard, qu'ils ont fini par la rendre intéressante! — mais qui pour la pauvre femme ne fut que le tonnerre du boucher; il l'a peinte seule, agitée, pleurant, criant, implorant la pitié du peuple. Que madame Du Barry ait crié,

pleuré sur la charrette et sur l'échafaud, qu'elle ait eu de la faiblesse devant la mort, — on a eu le courage de lui reprocher, — quoi d'étonnant ! Elle ne mourait point pour une cause ; elle n'allait pas à un glorieux martyre ; elle n'avait point de fanatisme qui la fortifiait ; on n'immolait pas en elle une ennemie, on tuait une femme pour des fautes personnelles, dont elle ne devait compte qu'à Dieu ; on la tuait pour confisquer ce qui lui restait de biens acquis au prix de son honneur, dont les hommes, ceux-là surtout, n'étaient pas juges.

Madame Du Barry n'alla point seule à la guillotine ; elle y fut accompagnée de trois personnes, un vicillard et deux jeunes hommes, ses fils, un banquier d'Amsterdam et ses deux associés. A côté de son écerou, sur le Registre de la Conciergerie, fol. 68 v°, je lis cette mention signée : Degaigné :

« Du 18 frimaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible (8 décembre 1793), les nommés Jeanne Vaubernier, femme Du Barry, Jean Baptiste Vandenyver, Edme Jean Baptiste Vandenyver et Antoine Augustin Vandenyver, écroués ey contre, ont été extraits de la maison de céans en vertu du jugement rendu par le tribunal révolutionnaire, en date du jour d'hier, lesquels ont subi la peine de mort sur la place de la Révolution, en présence de nous, huissier audien-cier dudit tribunal, soussigné. »

Maintenant, quelques mots sur le comte Guillaume Du Barry. Le livre de la *Police dévoilée* le représente comme un homme de mœurs dépravées, qui poussa la bassesse jusqu'à trafiquer d'une fille perdue, dont il avait fait la compagne de ses plaisirs. Il avait été livré bien jeune à lui-même, et peut-être y avait-il une excuse dans ce fait, pour lui comme pour Jeanne Gomard de Vaubernier, qui, elle aussi, perdit son père de très-bonne heure, et resta sous la tutelle d'une mère faible et imprudente. L'acte de naissance de Guillaume Du Barry constate qu'il naquit à Saint-Maur de Léviguae, diocèse de Toulouse, le 11 juin 1732. Antoine Du Barry, qui avait servi dans le régiment de l'Île de France, en qualité de capitaine, était alors retiré dans sa patrie, avec une pension et la croix de Saint-Louis. Le baptistaire de Guillaume nomme, parmi les parents d'Antoine Du Barry qui assistèrent au baptême, un Du Barry, avocat au parlement de Toulouse. La famille était donc de petite noblesse provinciale, et je n'ai pu savoir comment à Guillaume était venu le titre de comte que ne portait pas son père. Antoine Du Barry mourut, le 21 février 1744, à l'âge de 67 ans (Arch. de la ville de Paris.) Guillaume n'avait alors que 12 ans. Destiné au métier des armes, il entra, deux ans après, dans les Cantabres. Ici je dois laisser parler un court Mémoire, adressé, en 1771, par Guillaume Du Barry, à Louis XV, et qui, du bureau des Grâces de la cour, est venu aux Archives de la marine, où il est gardé dans les cartons du personnel ancien.

« Le comte Guillaume Du Barry », disait le postulant, « est entré au service du Roy, dans les Cantabres, en 1746.

» Après la réforme de ce régiment, il a été fait lieutenant dans les troupes de St-Domingue, où il a servi jusqu'en 1759, que sa mauvaise santé l'obligea de demander un congé pour revenir en France. Sa santé s'étant rétablie, il n'a cessé de solliciter son renvoy dans la colonie, et il alloit l'obtenir de M. Berryer, avec la commission de capitaine, que

son ancieneté lui donnoit, lorsque M. le duc de Choiseul a succédé à M. Berryer. Dans le premier temps, M. le duc de Choiseul parut également disposé à rendre au comte Du Barry la justice qui lui étoit due, et cependant il n'a pas été possible d'obtenir de lui par la suite l'exécution de sa promesse. Il s'est constamment refusé, ainsi que M. le duc de Praslin, à toutes les sollicitations qui lui ont été faites, et il a laissé le comte Du Barry sans état » (sans appointements). « Il ne seroit pas juste qu'il en fût la victime ; il supplie en conséquence Sa Majesté de vouloir bien lui accorder sa retraite, avec le grade de colonel, la croix de St-Louis et 3000 l. de pension sur le fonds des colonies. »

Du Barry trouva le Roi plus facile que MM. le duc de Choiseul et Berryer. Je ne sais si madame Du Barry intervint dans cette affaire, et si elle jugea que celui qui l'avait faite comtesse et presque Reine méritait bien qu'on le fit colonel, et qu'on lui domât la croix réservée jadis aux meilleurs services ; mais Louis XV mit au bas du Mémoire le mot : *bon*, et je vois dans le Registre des promotions de l'Ordre de Saint-Louis pour les colonies (Arch. de la mar.) : « 3 mars 1771, Du Barry, capitaine dans les anciennes troupes. » La pension lui fut accordée comme la décoration ; mais je ne vois pas que le brevet du grade honorifique de colonel fût attaché à celui de la pension. Le dossier *Du Barry* contient une note ainsi conçue : « Certifie que, suivant le registre des compagnies franches détachées à St-Domingue, en dépôt au Bureau du contrôle des troupes des colonies, il appert que le comte Guillaume Du Barry a été fait lieutenant en 1753, capitaine dans lesdites compagnies le 1^{er} may 1758, chevalier de St-Louis en 1771, et (qu'il) a obtenu dans la même année une pension de trois mille livres sur les fonds des colonies. »

On sait que Guillaume Du Barry, aussi bien que Jean, son frère, échappèrent au bourreau. Le comte était, je l'ai dit plus haut, vivant avec sa femme, à Luciennes, en 1791, au moment où furent volés les diamants de la comtesse. Une lettre à lui adressée, à Luciennes, en ce moment, est dans le dossier de l'affaire des diamants, aux Archives de la préfecture de police. Il paraît que les pierres de madame Du Barry ne furent jamais retrouvées ; on supposa qu'elles avaient d'abord passé en Angleterre, et qu'elles y furent vendues en détail à des marchands étrangers. Une personne, qui a connu autrefois M. Becu, officier dans la garde de Napoléon 1^{er}, et neveu de madame Du Barry, m'a dit qu'il avait fait de grandes recherches pour retrouver les diamants de sa tante, mais qu'il n'avait pu parvenir à se mettre sur leur trace ni en Angleterre ni ailleurs.

En finissant, revenons à celui que les historiens et les biographes nomment « le comte Jean ». Nous avons vu qu'en 1768 il se qualifiait : chevalier ; onze ans après il prenait le titre de vicomte. Il avait épousé la fille de « Hugues François, comte de Tournou, chevalier de St-Louis, baron de Retourtour, de Maires, etc. », et de « Marie Rose Hélène de Tournou » ; il eut un fils, qu'il présenta à Saint-Roch le 15 juin 1777, et qu'on y baptisa sous les noms d'Achille-Alexandre-Benoît, ayant pour parrain le comte de Tournou, et pour marraine « très-haute et très-puissante dame Jeanne Benoît Gomard de Vaubernier (*sic*), comtesse Du Barry », représentée par Félicité Cugnier (*sic*), veuve de Jacques Langibout, femme de chambre de ladite dame, de-

meurant au château de Luciennes. M. de Tournon s'était fait représenter par « Alexis Renard, valet de chambre du père de l'enfant. » L'acte inscrit à Saint-Roch est signé : « Le v^{le} Dubarry (avec paraphe), Renard, Cuignet (*sic*), Marduel, curé. » Il nous apprend qu'un des prénoms de madame Du Barry était Benoît, qu'elle imposait à son filleul. Cet acte inspire une réflexion : Comment put-il arriver qu'un homme honorable, un chevalier de Saint-Louis donnât sa fille au vicomte Du Barry? Ce vicomte ne fut-il pas aussi méprisable qu'on s'est plu à le dire? On serait vraiment tenté de le croire.

On a beaucoup écrit contre madame Du Barry; nul ne l'a épargnée, et personne n'oserait s'élever contre le sentiment unanime des historiens. A côté des jugements portés contre elle par les hommes, il est curieux de pouvoir placer celui qu'a porté d'elle une femme jeune, vertueuse, qui pouvait bien voir, et que n'aveuglait pas son mépris pour la maîtresse du Roi. Voici ce qu'écrivait à Marie-Thérèse, Marie-Antoinette, alors Dauphine, dans une lettre où elle parle de ceux avec qui elle vivait ordinairement ou qu'elle voyait à l'occasion :

« Reste Mme Du B. dont je ne vous ai jamais parlé. Je me suis tenue devant la *faiblesse* avec toute la réserve que vous m'aviez recommandée. On m'a fait souper avec elle, et elle a pris avec moi un ton demi-respectueux et embarrassé et demi-protection. Je ne me départirai pas de vos conseils, dont je n'ai pas même parlé à M. le Dauphin, qui ne peut la souffrir, mais n'en marque rien par respect pour le Roi. Elle a une cour assidue; les ambassadeurs y vont, et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée. J'ai, sans faire semblant d'écouter, entendu dire sur cette cour des choses curieuses : on fait foule comme chez une princesse; elle fait cercle, on se précipite, et elle dit un petit mot à chacun. Elle règne. Il pleut dans le moment où je vous écris; c'est probablement qu'elle l'aura permis. Au fond, ce n'est point une méchante femme, c'est plutôt une bonne personne, et l'on m'a dit qu'elle fait beaucoup de bien à de pauvres gens. »

1. BART (JEAN).

1545.

Dans son *Histoire de Jean Bart*, chef d'escadre, etc., (in-8° 1841, in-12 1844, Dunkerque), M. Vanderest établit la généalogie du brave marin dunkerquois, depuis un Antoine Bart, marié à Elisabeth (pas de nom de famille) dont il eut huit enfants. De l'un des sept fils d'Antoine-Michel Bart, et d'Agnès Jacobsen, mariés le 30 janvier 1618, naquit Cornil Bart, lequel épousa, le 20 octobre 1647, Catherine Janssens. Catherine donna huit enfants à Cornil Bart, et le fameux Jean Bart, né le 21 octobre 1670, fut le second de ces enfants. A quelle époque eut lieu le mariage d'Antoine Bart et d'Elisabeth ? C'est ce que ne dit pas M. Vanderest; mais de ce que leur fils Antoine épousa Anne Kerlynek, en novembre 1644 — c'est le premier mariage des fils d'Elisabeth — on peut conclure, en admettant que le mari d'Anne Kerlynek eût de vingt à vingt-deux ans quand il prit femme, et qu'il fût par conséquent né vers 1588, on peut conclure, dis-je, qu'Antoine 1^{er} Bart s'était marié vers 1587, et qu'il était né vingt ou vingt-cinq ans plus tôt, c'est-à-dire de 1562 à 1567. Je fais cette supputation hypothétique pour savoir si Antoine 1^{er}

Bart, le plus ancien des aïeux de Jean Bart connu de M. Vanderest, pouvait être le fils ou plutôt le petit-fils d'un Bart dont je ne vois pas qu'aucun historien ait parlé.

Ce Bart qui était pilote et avait pour nom de baptême Jean, vivait dans la première moitié du seizième siècle; je ne sais si c'était à Dieppe ou à Dunkerque, mais c'était assurément en Normandie ou en Flandre. Doit-il être compté parmi les ancêtres du chef d'escadre de 1699? Je le crois, mais je n'oserais pas l'affirmer, les preuves manquant pour appuyer mon sentiment. Quoi qu'il en soit, je vois que Jean Bart l'ancien, comme je puis le nommer, servit François 1^{er}, lorsque ce prince envoya, sous la conduite de Gabriel de Montgommery sieur de Lorges, — qui plus tard, malheureux puis coupable, périt de la main du bourreau, — un secours de troupes à la reine d'Ecosse, ou, pour mieux dire, à la régente Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart au berceau. Cette expédition ne produisit pas les résultats qu'en avait espérés le Roi de France, aussi l'histoire la mentionne-t-elle à peine : la grande action navale de cette année 1545, le combat de l'île de Whigt, a absorbé toute l'attention des auteurs. Le secours commandé par M. de Lorges fut envoyé en Ecosse aussitôt que la mer fut navigable après l'hiver; j'ignore quel nombre de vaisseaux furent chargés du transport des hommes d'armes; Jean Bart l'ancien fut un de leurs pilotes, c'est ce que prouve le document qu'on va lire; je le tire de la collection des reçus conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale :

« En la presence de moy _____ commis par le Roy a faire le contre-rolle des partyes qu'il a nagueres fait passer en ce royaume descesse pour le secours d'icel. Je Jehan Bart, pillote de mer, a confessé avoir eu et receu comptant de M^e Jacques Viarl, conseiller du Roy nostre d. seigr^t et par luy commis à tenir le compte et faire le paiement des frais extraordinaires de ses guerres, la somme de cinquante six livres cinq sols tourn. à luy ordonné par mond. seigr^t de Lorges, en don et faueur des services qu'il a faictz aud. seigr^t et à icelluy s^r de Lorges, de son estat de pillote estant à lentour des isles du pays descesse on il est venu accompagner et conduire les viures pour la nourriture des gens de guerre qui ont esté amenez de France pour le secours dicelluy pays descesse, et que lon espere qui (*sic*) fera encores cy après. De laquelle somme de lvi liu. v s. led. Jehan Bart sest tenu pour content et bien payé et en a quieté et quiete led. M^e Jacques Veau comme susd et tous autres. Tesmoins mon seing manuel cy mis a sa requeste, le vingt quatre^{me} jour de juillet lan mil cinq cens quarante cinq, Le Breton. »

Au dos : « Jehan Bart pillote lvi liu. v sols, juillet. »

2. BART, BARTH, BAERT (JEAN). — 1702.

Je n'ai rien de bien curieux sur Jean Bart, dont je parle d'ailleurs assez longuement à l'article de COVRI et dans une note de l'article VAUBAN que vous voudra bien aller chercher le lecteur, s'il est curieux de connaître ce que j'ai su de ce brave homme, dont l'histoire écrite par M. Vanderest se recommande par l'étude attentive des documents officiels. Voici cependant, pour ne rien négliger, une lettre de Colbert à Hubert, commissaire de marine à Dunkerque, à la date du 18 septembre 1676 : « S. M.

a esté bien aise d'apprendre qu'un capre » (corsaire) « de Dunkerque, commandé par le cap^{me} Baart, ayt pris un vaisseau de guerre de Hollande de 32 pièces de canon. Comme il est important d'exciter lesd. cap^{mes} (de corsaires) a continuer la guerre qu'ils font aux Hollandois, il trouera » (le s^r Hubert) « cy joint une chaine d'or que S. M. a bien voulu accorder au cap^{me} Baart, pour recompenser l'action qu'il a faite. » (Arch. de la Mar.) — Jean Bart n'entra dans la marine royale que deux ans et demi après le combat de septembre 1676. Il fut fait lieutenant de vaisseau le 5 janvier 1679, devint capitaine de frégate légère le 14 août 1686, capitaine de vaisseau le 20 juin 1689, enfin Chef d'escadre le 1^{er} avril 1697.

Un collecteur d'autographes, non pas de ceux qui réunissent des pièces curieuses pour le plaisir avare d'en voir seuls l'écriture et d'en soustraire le texte aux écrivains qui recherchent les témoignages historiques qu'on peut appeler intimes, M. Bontron eut l'obligeance de me communiquer, le 7 novembre 1852, la lettre suivante, dictée par Jean Bart à un secrétaire et seulement signée de lui. On va voir qu'au chapitre de l'orthographe, le scribeur n'était pas plus habile que l'illustre capitaine : « A Dunkerque, le 25 septembre 1690. Monseigneur (c'est à M. de Seignelay que la lettre est adressée), je viens remercier votre Grandeur du commandement quelle m'a donné de ces quatre vaisseaux, et comme par ma dernière du dix huit de ce mois je vous ay demandé le *More* a present que je lay veu dans ce port je trouve que le *Moderé* est plus propre pour le Nord et que par un gros tems ie me tirerez mieux d'affaire qu'avec le *More*. S'il vous plaist, Monseigneur, me donner le *Moderé* avec l'*Alsion*, le *Tigre* et les *Jenx*, j'espère de vous faire de bonnes prises. J'jray à Hambourg pour y chercher la personne que vous m'avez ordonnez » (c'était un M. Mazen), « je vous demande pour ce voyage ces quatre vaisseaux, parce que les mesmes vents quy feront descendre la rivièrre à la personne que je dois prendre sous mon escorte pourront faire venir à Hambourg la flotte de la mer Baltique et de Moscovie que j'espère de prendre et je seray encore en estat de mettre laditte personne en seureté jey et en suite m'en retourner sur la flotte de Moscovie, de Hollande, quy doit arriver vers le quinze du mois de novembre prochain sans entrer dans cette rade. M^r l'intendant (de Dunkerque) « m'offre un vingtiesme dans l'armement, ie le veux bien prendre, mais, Monseigneur, comme j'ay peu de bien ayez agréable de me promettre quelque gratification sur le prouveu des ransons, je suis avec un très profond respect, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant seruiteur, Jan Bart (*sic*). »

Tout n'est pas très-clair dans la lettre qu'on vient de lire, et je n'ai pas le moyen d'éclaircir ce qui y semble obscur. Ce qui rend curieux ce document, ce sont ses dernières lignes. L'intendant de Dunkerque pour encourager le capitaine Bart lui donnait un vingtième dans les prises qu'il ferait avec son escadre des quatre petits vaisseaux qu'il allait commander. Bart acceptait, mais il trouvait la part un peu mesquine et demandait que sur les rangons imposés aux prisonniers qu'il ferait, on lui donnât une gratification. Jean Bart, pas plus que ses camarades les plus renommés par leur désintéressement et leur vertu, s'oubliait, à l'occasion, de stipuler au

profit de leur fortune. Nos officiers n'oseraient pas aujourd'hui faire ce qui était alors tout simple.

En fouillant partout, j'ai trouvé au département des Manuscrits de la Bibl. Imp., carton des Quitances, n^o 323, la pièce suivante, à laquelle je conserve son orthographe : « Je soubsigné capitaine de vaisseau entretenu en ce port de Dunkerque, confesse avoir receu de M^r de Ranois trésorier général de la marine par la main de son commis en ce port la somme de cent cinquante liures à moy ordonnée pour mes appointements du mois de mars dernier, de laquelle somme de cent cinquante liures ie tiens quit led. s^r trésorier général, son dit commis et tous autres. Fait à Dunkerque, le trentiesme auriil mil six cent quatre vingt douze. (Signé) JAX BAERT. »

Une statue de bronze a été élevée à Jean Bart sur une des places de sa ville natale, en 1874. La descendance mâle du brave chef d'escadre est éteinte, mais sa famille est encore représentée par des personnes féminines de la maison de Ligny. M. François de Ligny, lieutenant-colonel du régiment d'Agenois avait épousé à Dunkerque, en septembre 1717, Jeanne-Marie Bart, fille de Jean Bart et de Marie-Jacqueline Tugghe, sa femme. Mademoiselle Irma Jurland de Ligny est petite-fille de Jeanne-Marie Bart ; madame veuve Tuchetou de Ligny est tante de mademoiselle Irma et a une fille cousine de cette demoiselle ; c'est du moins ce qui résulte d'un article publié par le *Journal des Débats* le samedi 30 août 1851 et par le *Constitutionnel* le 1^{er} septembre suivant.

C'est ici le cas de rectifier quelques erreurs contenues dans l'article Bart (Jean), du *Dictionnaire universel* de M. Bouillet. L'auteur de cet article dit : « Xommé chef d'escadre en mil six cent quatre-vingt-onze, Jean Bart rendit les plus grands services. » Jean Bart ne fut point chef d'escadre en 1691, mais le 1^{er} avril 1697 ; les plus grands services qu'il rendit sont antérieurs à son élévation au grade d'officier général, de 1679 à 1697. Il était capitaine de vaisseau à l'affaire de 1694, contre les Hollandais, — affaire du convoi des grains. — Il avait ce grade depuis le 20 juin 1689 ; il était chevalier de Saint-Louis depuis le 1^{er} janvier 1694. Ses provisions de chevalier de Saint-Louis portent qu'elles sont « pour le s^r Bart, cap^{me} de vaiss., cap^{me} de frégate et lieutenant de vaiss. depuis quinze ans. » Il prêta le serment exigé par les statuts de l'ordre, à Versailles, entre les mains du Roi, le 19 avril 1694. C'était un honneur assez rare et dont il dut être fort reconnaissant. La date du serment de Jean Bart — la pièce signée : Pheipeux est à Dunkerque — est précieuse ; elle fait connaître d'une manière précise un des voyages à la cour, du marin qu'un récit du chevalier de Forbin a pu rendre ridicule aux yeux du vulgaire, mais qui assurément n'avait rien de moquable. Sans doute ce n'était pas un courtisan poli par le frottement des gentilshommes et des nobles dames, mais c'était un homme d'esprit et de bon sens. Une absurde tradition en a fait une sorte de butor, un corsaire grossier, une espèce de matelot à peine dessalé ; rien n'est moins vrai que cela. Je l'ai dit ailleurs et j'insiste ici. Je voudrais détromper le public sur ce point et rendre à la physionomie de Jean Bart sa véritable expression. Au théâtre on lui a donné une perruque d'un noir féroce, et il était blond, comme Du Quesne, comme Tourville ; il avait des yeux

bleus comme ses deux illustres camarades; et il ne fumait point sa pipe sur des tonneaux de poudre, parce que l'idée d'un suicide inutile ne serait jamais venue à un homme qui n'était pas fou et qui avait l'amour de la gloire et du pays qu'il servait; et il ne portait pas d'habit de drap d'or doublé d'argent, parce qu'il n'aurait pu s'y tenir et que son tailleur l'aurait averti que ce n'était pas la mode à la cour, etc... Pour grandir Jean Bart, le roman et le drame l'ont rapetissé singulièrement; ils ont fait d'un homme sensé, ferme, droit, raisonnable, un grotesque extravagant, un fou échappé d'un cabanon des petites maisons. Pauvre grand homme!

Jean Bart mourut à Dunkerque où il commandait un vaisseau. Ce ne fut point à bord qu'il décéda, mais à terre, dans son logis, rue du Bar. Il rendit son âme à Dieu, le 27 avril 1702, et fut enterré dans l'église de Saint-Eloi, au pied du maître-autel. Ses obsèques furent faites avec une grande pompe, la plus grosse cloche de l'église, la cloche *Jésus*, sonnait pendant toute la cérémonie, à laquelle assistèrent comme témoins, « François Bart, lieutenant de vaisseau, fils du défunt, et Gaspard Bart, » frère de Jean. (Acte mortuaire de Jean Bart, *Arch. de la Mar.*) — *Voy.* 5. CONTI, et dans l'article VAUBAN ce qui concerne Jean Bart, vers la fin.

3. BART (FRANÇOIS-CORNIL). 1677—1755.

Jean Bart eut un fils que l'histoire ne connaît guère et à qui arriva ce qui est arrivé à quelques hommes distingués, condamnés à un injuste oubli par la haute renommée de leurs pères. Bart le fils servit avec honneur et courage; il eut de belles occasions dont il sut profiter pour montrer que lui aussi était un téméraire, mais il ne trouva pas une de ces journées qui font la réputation d'un héros. Il assista à dix-neuf abordages (Placet de sa veuve pour obtenir une pension qui fut accordée tout de suite); peu d'hommes eurent cette singulière fortune. Il navigua beaucoup, et le Roi eut en lui une confiance qu'il justifia par son zèle, son dévouement et son application à la pratique des devoirs importants qui lui étaient faits par le souverain. Jean Bart avait été anobli au mois d'août 1694, par lettres signées : Louis, et contre-signées : Phelipeaux; il avait tiré de là le droit de se dire « le chevalier Bart », et quelquefois il signa ainsi :



Son fils qui hérita du titre de chevalier dut s'en prévaloir à l'occasion, mais je n'ai point vu de signature de lui, précédée du « *ch^r* » que j'ai vue devant celle du glorieux vainqueur de 1694. Toutes les lettres que possèdent les Archives de la marine, de François Bart, sont signées seulement « Bart. » Fils de Jean Bart et de Nicolle Guttière (car Jean Bart eut deux mariages), François-Cornil naquit à Dunkerque le 16 juin 1677. Elevé pour la marine, il entra dans le corps royal comme gardemarine le 1^{er} janvier 1692. Il fut successivement lieutenant de vaisseau et capitaine de frégate; puis, le 25 novembre 1712, il eut une commission de capitaine de vaisseau. Lorsque Pierre le Grand vint à Paris (en mai 1717), l'Empereur fut envoyé de la cour de Versailles au capitaine Fr.-Cornil Bart d'accompagner le Tsar de Calais à Paris, où il resta tant que l'Empereur de Russie y demeura. On lui devait à

cause de ce service une indemnité de route, pour lui et un valet, et des frais pour son séjour à Paris; une décision du Conseil de Marine du 22 juin 1717 lui accorda une « Ordonnance de voyage et de séjour. » (*Arch. de la Mar.*, Fonds, six premiers mois de 1717, fol. 374.) Le 20 juin 1718, le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis; il prêta le serment d'usage à Calais, le 1^{er} octobre de la même année, entre les mains du capitaine de vaisseau Hennequin. Le 1^{er} mai 1741, Fr.-Corn. Bart, alors un des anciens capitaines, sur la proposition de L. I. M. de Bourbon, duc de Penthièvre et amiral de France, fut élevé au grade de Chef d'escadre. Le 7 février 1750 il fut fait Lieutenant général des armées navales, sous le ministère de M. de Bouillé. Là ne s'arrêta pas sa fortune; le titre si envié de « Vice-amiral de France » lui fut donné le 1^{er} septembre 1752. Il eut la Vice-amirauté de ponant — Il y avait alors deux Vice-amiraux, lieutenants de l'Amiral de France, l'un en levant, l'autre en ponant, c'est-à-dire l'un ayant autorité sur les ports et les vaisseaux de la Méditerranée, l'autre commandant aux flottes et aux ports de l'Océan français. Le 25 août 1753, Bart reçut la grande croix de Saint-Louis. Il mourut le 22 avril 1755, âgé de soixante-dix-huit ans. Il avait épousé « Marie Vignereux, » de qui il eut plusieurs enfants dont l'aîné fut Philippe-François Bart qui suit. Philippe-François eut un frère, Gaspard-François, baptisé à Dunkerque le 30 décembre 1706. Celui-ci n'entra point dans le service des vaisseaux, mais dans le corps du génie où il devint « colonel chef de brigade ». Je vois qu'il obtint une pension le 1^{er} avril 1779. — François-Cornil Bart fut parrain, le 18 janvier 1701, d'une de ses sœurs de père, « Marie-Françoise Bart, fille de Jean Bart et de Marie Tugghe. » Il était alors lieutenant de vaisseau.

4. BART (PHILIPPE-FRANÇOIS). 1703— ?

Ce petit-fils de Jean Bart porta noblement le nom de ses pères. Il naquit à Dunkerque, le 28 février 1703, et fut baptisé le lendemain, ayant pour parrain « Philippe Coppens, écuyer, ancien bourgmestre de la ville, et pour marraine Marie Jacqueline Tugghe, veuve de messire Jean Bart », dont elle avait été la seconde femme. Ph.-Fr. Bart entra de bonne heure dans le corps de la marine. Il fut fait capitaine de vaisseau le 1^{er} avril 1748; le 1^{er} avril 1764, il fut élevé au grade de Chef d'escadre. Il avait en, le 1^{er} octobre 1756, des « provisions de lieutenant général des flottes sous le vent en Amérique, » signées : Louis, et plus bas Maclhault. — La ville de Dunkerque conserve en un dossier tous les titres de nominations, etc., qui proviennent des trois Bart. Ce dossier est composé de quatorze pièces originales sur parchemin, de 1689 à 1764.

1. BARTHELEMY (JEAN). ? — ?
2. BARTHELEMY ou BERTHÉLEMY (ANTOINE).
?1633—1669.

• De Jean Barthelemy le nom est bien venu. •

dit quelque part l'abbé de Marolles. Est-ce le Barthelemy qu'on donne comme maître à Sébastien Bourdon? Je n'ai pu le savoir et n'ai rien trouvé qui ait pu me le faire connaître. Marolles n'a point cité Antoine Barthelemy, peintre de portraits et peintre d'histoire, qui vint au monde à Fontainebleau, fut reçu à l'Académie Royale de Peinture le

26 mai 1663 et mourut, le mardi, 11 juin 1669, rue de Richelieu « devant l'Hostel de Cursolle (*sic* p^r Crussol) » dit l'acte de son inhumation, inscrit à Saint-Germain l'Auxerrois, et qui le nomme « Anthoine Barthelemi peintre du Roy en son academie. » Il avait épousé Marguerite Ganiet, et le 11 août 1667, en avait eu un fils baptisé à Saint-Roch et nommé *Philippes*. Je vois sur l'État des officiers de la Maison de Louis XIV, pour l'année 1657 (Arch. de l'Emp. Z. 1341) « Anthoine Barthelemi (*sic*) » porté comme peintre ordinaire non valet de chambre du Roi. — Avant cet Ant. Barthelemi avait vécu un Antoine, peintre aussi, qui, le 19 janvier 1649, fut enterré par le clergé de Saint-Sulpice. Ce premier Barthelemi était-il père du second? Je n'ai pu le savoir. — En 1628, demeurait rue des Vieux-Augustins, Josias Barthelemi ou Berthelmy M^e peintre, qui, le 12 février 1629, eut de sa femme, Marie du Resnel, un fils qu'on baptisa sous le nom de *Louis*, et le 5 janvier 1631, une fille nommée *Marie*, et dont fut parrain « Philippe Champagne (*sic*), peintre du Roy et de la Reyne sa mère. » Rien ne m'autorise à rapprocher Josias de Jean et des deux Antoine Barthelemi, mais rien ne m'empêche de croire que Josias pût être le maître de Sébastien Bourdon. — *Voy.* CHAMPAGNE.

BARTILLAT (ÉTIENNE JEANNOT DE). 1680—84.

M. Le Monnyer, notaire à Paris, conserve trois actes passés, le premier, 7 février 1680; le second, 20 février de la même année; le troisième, 26 septembre 1684, par « Estienne Jehannot de Bartillat, seig^r dud. lieu, conseil^r du Roy et garde de son trésor royal. » Le seig^r de Bartillat signait : « Jehannot de Bartillat. » — S'il m'en souvient bien, M. le lieutenant colonel de Bartillat était grand prévôt de l'armée d'Afrique en 1830, quand nous allâmes à Alger, au moment de la conquête.

BARY (ANTOINE BARY OU DE). 1632—34.

L'auteur d'*Elomire hypocondre* fait dire par un des personnages de sa comédie, Angélique qui, dans l'intention de Le Laboureur de Chalussy, personnifie Madeleine Béjard, que Molière, passionné pour le théâtre, eut d'abord un rôle chez deux grands opérateurs, deux charlatans renommés,

Chez des originaux, L'Orviétan et Barry,
Dont le fou se croyoit déjà le favory.

et Molière ou Elomire — c'est tout un — répliquant s'écrie :

Pour L'Orviétan, d'accord, mais pour Barry, je nie.

J'ai fait connaître l'opérateur dont le surnom était L'Orviétan; j'ai cherché longtemps Bary dans le quartier où avaient leurs tréteaux Contugi, Mondor, et les Brioché; ne l'ayant pas trouvé là, j'ai tourné mes pas vers le quartier de Saint-Eustache, sur lequel vivaient beaucoup de ces joueurs d'instruments qui, à leur métier de ménestier, joignaient un petit commerce de pommades, d'élixirs, de collyres, de poudres pour les dents, et qui, pour attirer le populaire, chantaient des noëls boiffeurs ou de grosses chansons grivoises, en s'accompagnant du luth ou du violon, ou bien encore jouaient, avec quelques compagnons, des scènes dont tout le mérite était dans la naïveté du plaisant qui les débitait, ou dans l'esprit salé dont elles étaient assaisonnées. C'est dans la rue du Bout-du-Monde — cette rue qu'on appela ensuite rue du Cadran, à cause du grand

cadran d'horloge qu'y eut longtemps Wagner, le célèbre horloger, et qu'on nomme aujourd'hui rue Saint-Sauveur — c'est, dis-je, dans la rue du Bout-du-Monde que j'ai enfin trouvé Bary, ce qui me fait croire que cet « original », pour parler comme Chalussy, pouvait bien avoir sa loge, son petit théâtre au carreau de la halle ou à la pointe Saint-Eustache. Bary avait pour prénom Antoine. Il était fils de Denis Bary, paveur, et de Guillemette Evane. Il avait une sœur et un frère; celui-ci était quelque chose de mieux qu'un cuisinier, il était maître d'hôtel chez un homme riche qui se nommait tout simplement « M. Renault. » Augustin, c'était son nom, était marié à Jeanne Gonnelle. Quant à la sœur des Bary, Jeanne, elle avait épousé un joueur d'instruments nommé Pierre Dupain. Soit qu'Antoine Bary fût plus jeune qu'Augustin et Jeanne, soit une autre cause, il était encore garçon quand Jeanne et Augustin étaient mariés. Il se décida cependant à prendre femme, et en août 1632, il donna sa main à Michelle Brenet. Le vicaire de Saint-Eustache écrivit sur le registre des mariages la mention suivante : « Anthoine de Barry (*sic*) (et) Michelle Brennet (*sic*), *affdati 8 augusti, desponsi 10 ejusd. mensis.* » Cet acte sommaire, comme tous ceux qu'à cette époque rédigeaient les prêtres de Saint-Eustache et ceux de Saint-Germain l'Auxerrois, n'est accompagné d'aucune signature. Le 27 juillet 1633, A. Bary présenta un enfant au baptême, et le vicaire inscrivit sur son registre l'acte que voici : « Du dit jour, fut baptisée *Denys*, fille d'Anthoine de Barry, joueur d'instruments, et de Michelle Brenet (*sic*), demeurant rue du Bout du monde; le parrain Nicolas Rousselet, m^e joueur d'instruments, la marie (*sic*) Guillemette Edue veufue de deffunt Denys Bary, vivant paveur. » Je ne vois pas qu'Antoine Bary ait eu d'autres enfants. Quant à sa sœur Jeanne, elle donna à « honorable homme Pierre Dupain, M^e joueur d'instr., demeurant rue grande Truanderie », un fils qui, le 27 septembre 1634, fut baptisé à Saint-Eustache sous le nom de Pierre, ayant pour parrain « noble homme Pierre de Pontis, receveur des tailles à Anmont en Beauvoisis, et pour marie (*sic*) Jeanne Gonnelle femme d'Augustin de Bary, M^e d'hostel de M. Renault. » — Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de Bary Popérateur. — *Voy.* BÉJARD, CONTUGI, D'ATELIX, ELOMIRE, MONDOR.

1. BAS (PHILIPPE LE). ?1637—1677.
— (JEAN). 1699.

Je lis dans un des registres du Secrétariat pour l'année 1670 (Bibl. Imp. Ms. S. Fr. 2771) que par brevet du 26 janvier 1670, Philippe Le Bas, habile faiseur d'instruments de mathématiques, fut logé « avec les autres artisans de réputation dans la galerie du Louvre, destinée à cet effect, » à la place de feu Ferrier, onvrier du même métier. Philippe Le Bas eut un fils, Jean, qui s'appliqua aux travaux qui avaient rendu son père célèbre. Ce Jean épousa Catherine-Charlotte Le Roy dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean-Baptiste, qui mourut le 15 août 1699, et Magdeleine-Charlotte qui naquit le dimanche, 8 novembre de la même année. Celle-ci eut pour parrain « Jacques Maubois, tourneur du Roy en or et argent. » Jean Le Bas demeurait au Louvre avec son père, qui y décéda en 1677. Voici l'acte de son inhumation enregistré à Saint-Germain l'Auxerrois : « Lundy 15^e mars 1667, fut inhumé

Philippe Le Bas, vivant ingénieur du Royès instruments de mathématiques, âgé de 40 ans, décédé hier à une heure après midi; pris aux galeries du Louvre. (Signé) J. Lebas, Cassini. » Je n'ai pas besoin de dire que le Cassini dont le nom figure ici est le grand mathématicien et astronome Jean-Dominique Cassini. Madeleine-Charlotte Le Bas épousa Nicolas-Charles Silvestre, dessinateur et peintre. — *Voy.* CASSINI, LOUVRE, SILVESTRE.

2. BAS (JACQUES-PHILIPPE LE) ?1707—1783.

Basan, et après lui Lempereur (*Dict. Ms.* 1995; *Bibl. Imp. Estampes*), et Périès (*Biogr. univers.* 1819) font naître cet habile graveur à Paris en 1707; Basan le fait mourir en 1783 et la *Biographie-Michaud*, par une faute d'impression, sans doute, en 1784. Il mourut, en effet, le lundi 14 avril 1783, rue du Foin-Saint-Jacques, comme le prouve l'acte de son décès que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Severin et dont voici l'extrait : « Le mardy 15 avril (1783), Jacque-Philippe Le Bas, premier graveur du cabinet du Roy, conseiller de Sa Maj. » en son Acad. Roy. de peinture et sculpt., pensionnaire du Roy, de l'Académie des sciences et Arts de Rouen, etc., veuf d'Elisabeth Duret, décédé d'hier, rue du foin, de cette paroisse, âgé de 76 ans, a été inhumé dans la chapelle de Ste Geneviève en notre église, en présence de Pierre Bertrand Le Coq, ancien off. du Roy, de Jean-Nicolas Le Coq, aussi ancien off. du Roy, et de M. Jean-Baptiste-Charles Hequet avocat au parlement son exécuteur testamentaire. »

On voit que Le Bas avait épousé Elisabeth Duret. C'est vers 1746 qu'il contracta cette union dont il eut un fils, élevé pour la gravure, et mort trop jeune pour s'être fait connaître. Le décès de Jacques-Charles Le Bas arriva le 9 août 1769; il fut inhumé le lendemain, dans le cimetière de l'église de Saint-Severin, âgé de vingt-deux ans. Il est qualifié : Graveur, dans l'acte mortuaire que j'ai sous les yeux, et qui, parmi les signatures des témoins de l'inhumation, porte celle de « Jean-Michel Moreau, dessinateur et graveur. » Jaq. Philippe Le Bas, chez qui demeurait son fils, au moment de sa mort, logeait alors rue de La Harpe; il y était déjà en 1753. — *Voy.* ALIAMET, EISEN.

BASAN (PIERRE-FRANÇOIS). 1782.

Graveur médiocre, mais écrivain utile. — *Voy.* FLIPART.

BASSEPORTE (MADELEINE-FRANÇOISE).

1701—1780.

J'ai dit à l'article : Aubriet (*Voy.* ci-dessus p. 78) que Françoise-Madeleine Basseporte, ainsi que la nomme son brevet, eut la charge de Peintre du Roy pour la miniature, le 30 avril 1735, en survivance de Claude Aubriet, et que le 29 juillet 1741, celui-ci étant mort, elle lui succéda dans son emploi. Les ouvrages de mademoiselle Basseporte, qui justifient cette faveur du Roy, sont en grand nombre à la Bibliothèque du Jardin des Plantes. Ils témoignent d'une habileté assez grande, moins grande pourtant qu'on ne l'a dit, dans l'art de peindre à la gouache les plantes et les fleurs.

Les morceaux sortis du pinceau de mademoiselle Basseporte, pour estimables qu'on puisse les tenir, sont très-inférieurs à ceux que produisirent avant elle Nicolas Robert, Jean Joubert et Claude Aubriet;

ils n'égalent pas ceux de G. Van Spandonek et de Redonté.

J'ai été curieux de savoir si mademoiselle Basseporte était fille d'un maître peintre, d'un sculpteur ou d'un graveur ignoré; j'ai cherché assez longtemps, et, à la fin, j'ai trouvé qu'elle naquit dans la boutique d'un marchand de vins en gros, demeurant rue Saint-Louis-en-l'Île. Son père, Jean Basseporte, fils de Pierre Basseporte et de Perette Chapelain, épousa, le 1^{er} février 1689, à Saint-Louis, Madeleine Guyon, fille de Pierre Guyon, marchand de vins. Il demeurait alors sur le territoire de Saint-Gervais, quai des Ormes, où il eut, le 7 octobre 1693, une fille qui fut nommée *Marie-Madeleine*, à son baptême, célébré le lendemain. Jean Basseporte traversa bientôt la rivière, et s'établit sur l'île Saint-Louis, où je vois que lui vinrent trois enfants : 1^o 19 août 1695, *Claude*; 2^o 10 octobre 1698, *Elme*, qui mourut le 11 mai 1700; 3^o 28 avril 1701, *Magdeleine-Françoise*.

Le *Nécrologe*, dans un article long, détaillé, curieux, et que l'on devrait croire exact, parce qu'il fut fait sur les notes fournies par le géographe Mentelle, ami de mademoiselle Basseporte, dit que cette artiste « affaiblie par les années et par le travail, termina sa carrière dans le mois d'octobre 1780. » (*Voy. Le Nécrologe*, t. XVI, 1781, p. 186.) Elle était logée au Jardin du Roi, et c'est là qu'elle mourut. L'acte de son décès, dressé à la sacristie de Saint-Médard, dit que « le 6 septembre », et non octobre, « Madeleine-Françoise Basseporte peintre » en miniature du Roi, fille âgée de quatre-vingt-six ans ou environ, décédée la veille, fut inhumée au cimetière, en présence de... Clément Louis Marie Anne Belle, peintre du Roy inspecteur des Gobelins... » Cet acte doit être rectifié. Mademoiselle Basseporte n'avait que soixante-dix-huit ans et demi quand elle passa de vie à trépas.

Madeline-Françoise Basseporte fut d'abord élève de P. Ponce-Antoine Robert¹, elle s'adonna ensuite à la peinture des plantes et des animaux. Son biographe a le tort de nommer *Obriette* le dessinateur et peintre de miniature, le maître de Françoise-Madeleine, dont le véritable nom était Aubriet. — *Voy.* AUBRIET.

BASSOMPIERRE (DES).

Henriette de Bassompierre, sœur de François, qui fut créé maréchal de France par Louis XIII, en 1622, mourut en 1609. Elle avait épousé Timoléon d'Épinay, sieur de Saint-Luc. — François de Bassompierre fut envoyé comme ambassadeur, en Suisse, par un ordre du Roi daté de 1629. Gabriel de Guénégault, trésorier de l'épargne, reçut ordre de payer à Martin Lyonne la somme de deux cent dix mille livres devant être employée par Bassompierre dans cette ambassade. (*Uicelles Archives de la guerre*, vol. XIII, p. 142.) Bassompierre aima une des filles de la maison d'Entraignes et en eut un fils, Louis de Bassompierre, né le 17 août 1610, ce que n'ont su ni le P. Anselme, ni les auteurs du *Gallia Christiana*, ni Moreri, ni, par conséquent, M. Bouillet (*Dict. universel*). F. de Bassompierre eut procès avec mademoiselle d'Eu-

¹ Robert (Paul-Ponce-Antoine), peintre de Son A. E. M^{gr} le cardinal de Rohan, né à Sury, le 11 janvier 1686, mourut à Paris, le 29 décembre 1733. Après avoir étudié à Rome il était allé se perfectionner à Rome. (*Épitaphes de l'église des Capucins du Marais*.)

traques qu'il refusait d'épouser. J'ai raconté cette histoire ailleurs. (*Voy. EXTRAQUES.*) Il mourut, dit-on, le 12 octobre 1646, d'apoplexie, chez le duc de Vitry, en Brie. Louis de Bassompierre, fils de François et de Marie-Charlotte de Balzac d'Entragues, entra dans les ordres, fut premier aumônier de Monsieur, frère du Roy; il eut l'évêché de Saintes le 6 décembre 1648. Le *Gallia christiana* dit de ce prélat, dont il fait un grand éloge : « *Ludovicus filius Francisci domini de Bassompierre... matrem habebat Mariam de Balzac d'Entragues, dignam quam comitem diceret Bassompierreus.* » On voit qu'ici l'auteur prend parti pour Marie de Balzac contre Bassompierre, qui gagna son procès devant des juges, effrayés, et prévenus par les intrigues de la Reine Marie de Médicis. L'évêché de Saintes mourut dans son diocèse le 1^{er} juillet 1676. — « Le 19^e de ce mois » (janvier 1673) « les mareschaux de Vitry et de Bassompierre sortirent de la Bastille par ordre du Roy qui fust porté par le marquis de Gesures. Le premier s'en va à Chasteaullain, le second à Tilières, en Normandie. » (*Gazette de France*, 1673, p. 72.) — Parmi les minutes anciennes que garde l'étude de M. Le Monnyer, notaire, est un acte passé par Louis de Bassompierre, évêque de Saintes et abbé de Saint-Georges (25 janv. 1648), où sont nommés Georges-Africain de Bassompierre, qui avait épousé Henriette de Tornielle, Anne-Marguerite, Anne-François (mort à cette époque) et Yolande de Bassompierre, femme d'Alexandre d'Aluïn, Enfants de Georges Africain et d'Henriette de Tornielle. — Le 3 janv. 1648, Gaston-Jean-Baptiste de Bassompierre, marquis de Bandricourt, donna sa procuration à Anne-Marguerite de Bassompierre, femme de Charles d'Harancourt, marquis de Foulquemont (déposée chez Demas, prédecesseur de M. Le Monnyer, le 25 janv. 1648). — M. Galin garde la minute d'un acte d'Anne de Bassompierre, marquis de Foulquemont (17 avril 1648); il possède aussi un acte de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, du 19 septembre 1647. M. Pommet a dans son vieux minutier un acte du même prélat, à la date du 10 septembre 1649. — *Voy. EXTRAQUES, LUC (SAINT-).*

BASSOMPIERRE (LA MARÉCHALE DE). — *Voy. EXTRAQUES.*

BASTILLE (LA). — *Voy. BERTIN, (LOUIS-MATHIEU), BESMAUS, LATUDE, MARS (SAINT-), SANDRAS, SURY, VOLTAIRE.*

BATAILLE (). — 1630.

« Ce mesme mercredi 18 décembre 1630, conuoy de 24 (prêtres) de Monsieur Bataille, Maistre de Musique de la Roynne; service le lendemain. » Ce Musicien était veuf depuis près de sept ans quand il décéda. Le registre de Christoffe petit, prêtre de Saint-Paul, auquel j'emprunte l'acte qu'on vient de lire, porte, à la date du 8 février 1624, la mention suivante : « Le jedy 8, conuoy et service present le corps de la femme de Monsieur Bataille M^{re} de la Musique de la Roynne. 24 prêtres. » Le registre mortuaire de Saint-Paul porte : « Le jedy huitième jour (fevrier 1624) conuoy de Catherine Caré, rue Geoffroy lasnier; pb^{tes} vingt quatre et service. » Je n'ai pu rien apprendre sur ce Bataille qui eut l'honneur de diriger la musique d'Anne d'Autriche.

BATELEIERS.

1380.

On a beaucoup disserté sur l'origine du mot Bateleur, et l'on a fini par conclure que cette origine restait inconnue. Je n'ai pas fait faire un pas à cette question, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la langue, mais j'ai recueilli dans les comptes de la maison du Roi quelques articles qui pourrout être utiles à messieurs de l'Académie française quand, dans le grand travail qu'ils ont entrepris et qu'ils font avec une sage précaution, ils arriveront au mot Bateleur. — « A Jehan de Paris, bateleur lequel auoit joué de son mestier devant le Roy (Charles VI) samedi 15^e jour de juing 1380, 16 s. paris. » — « A Thevenin Lami et trois autres compagnons basteleurs, lesquels perdirent un cerf en Saïne (*sic*) devant le Roy (à Melun) pour don fait à eulx... dimanche 13^e j^r de mai 1380... » — « A Geoffroy de Cossigny bateleur lequel auoit joué devant le Roy de son mestier (à Melun), mardi 21^e jour de mai... 32 s. par. » — « A Martin Dancart, Hemequin Dancart, Jehan Thomas, Symonne Lullière et Regnant Le Baut de Bretagne qui auoient fait de leur mestier devant le Roy, samedi 23^e j^r de mai 40 lin. paris. » — « A Jehan Le Picart, joueur de basteaux, pour don ce jour, 28^e mai 1380, 16 sols. » — « A une bonne femme qui auoit joué de basteaux devant le Roy le 1^{er} juillet 1387, le Roy estant au bois de Vincennes... » — « A Michel de Merlebut, joueur de basteaux, lequel auoit joué par trois jours devant le Roy, quatre liures seize sols, payé le 13 juillet 1387. » — « A Pierre Maucourant, bateleur, lequel auoit joué devant le Roy... dimanche 1^{er} jour d'auril 1388... »

BATIMENTS DU ROY.

1627.

« Il est ordonné au trésorier de l'épargne M. Paul Ardier, s^r de Beaurgard, de déliurer son mandement au trésorier des Batiments du Roy estant en charge la présente année, pour la partie de dix huit mil liures employée sous son nom en l'estat de la recette générale des finances de Paris, pour estre par luy employée, en la présente année, aux réparations ordinaires des Batiments du Palais, Conciergerie, grand et petit Chastelet, et de la Bastille de lad. ville, suivant les ordonn. des s^{rs} trésoriers généraux de France de la généralité, ainsy qu'il est accoutumé. Fait à Selles le jour de décembre m. vic vingtsept. » (Sans signature.) (Arch. de la Guerre, vol. 13, pièce 95.) — *Voy. BAUDET, CAYOT, COLBERT, COUET, JACQUELIN, GIRARD, LE VAU, OFFEN OORDT, ORBAY (d'), RATABOX, etc.*

BAUDESSON (CLAU DE).

? — ?

— (NICOLAS).

?1611—1680.

= (FRANÇOIS OU JEAN-FRANÇOIS).

1640—1713?

Je ne méprise point ni Lincler ni Beaufrère...

Ni Baudesson, ni L'homme, ami de Bonnemère.

Le Baudesson que nomme l'abbé de Marolles dans son *Livre des peintres et graveurs*, est celui dont Mariette parle en ces termes dans une de ses notes ajoutées à l'*Abecedario* d'Orlandi : « François (erreur, c'est Nicolas qu'il fallait dire) Baudesson de Troyes, a peint les fleurs et s'est distingué dans ce talent » (dans ce genre de peinture), « quoique fort inférieur au savant Baptiste (Mommoyer). Il est mort en 1682, âgé de soixant-douze ans. C'est chez son père, menuisier sculpteur en bois, que Girardon a pris les premières leçons de dessin. » Mariette

ent une mauvaise information sur l'époque où mourut Nicolas Baudesson, et sur l'âge qu'il avait au moment de son décès. Voici l'acte de son inhumation qui servira de rectification à l'article de Mariette; je le tire du registre de Saint-Sulpice : « Le 5 sept. 1680 (et non 1682) fut inhumé Nicolas Baudesson, » âgé de soixante-neuf ans, conseiller en l'Acad. » Roy. de peint. et de sculpt., décédé le 4, dans la » maison de Messieurs de St Genys, rue Vaugirard, » près les religieuses du Calvaire, et ont assisté » François Baudesson, peintre de l'Acad. Roy. fils » dud. Nicolas, etc., etc. (signé) : F. Baudesson. » Le *Mercur* galant du mois de septembre 1680 en annonçant la mort de Baudesson dit : « Il est mort à Rome, le 4 septembre, âgé de soixante-neuf ans. » Rome est un lapsus de la plume du rédacteur. Le *Mercur* ajoute : « C'étoit le plus excellent peintre » de son temps pour ce qui regarde les fleurs... Il » demouroit chez Messieurs de Saint-Genys qui » l'ayant chéri comme un père pendant tout le temps » qu'il a vécu avec eux, l'ont fait enterrer à leurs » dépens d'une manière très-honorable. Il nous a » laissé un fils très-digne héritier de son mérite et » fort estimé pour tout ce qui vient de lui. » Nicolas Baudesson avait été reçu à l'Académie le 28 mai 1671 (vingt-huit mai mil six cent soixante et onze). La liste des académiciens qui écrit son nom : « Beaudesson », orthographe démentie par les signatures que j'ai sous les yeux, dit qu'il mourut âgé de soixante et onze ans, le quatre sept. mil six cent quatre-vingt (1680). Faut-il, sur le fait de l'âge de M. Baudesson, en croire le rédacteur de la liste, ou la déclaration faite à la sacristie de Saint-Sulpice? Si l'acte signé par le fils de Nicolas doit être cru, Baudesson naquit vers 1611; s'il faut en croire la note de Reyniès, huissier de l'Académie, ce fut vers 1609 que Baudesson vint au monde.

La liste des académiciens dit que « Jean-François Baudesson » (Beaudesson selon Reyniès) fut reçu comme peintre de fleurs et de fruits, le cinq février mil six cent quatre-vingt-neuf. Il y a là, ce semble, une erreur, puisqu'en 1680, François Baudesson étoit dit : « peintre de l'Académie Royale. » L'erreur peut être le fait du vicair de Saint-Sulpice, qui erut Fr. Baudesson « peintre de l'Académie, » parce que son père étoit un des conseillers de cette Académie. Quoiqu'il en soit, je signale la contradiction résultant des deux documents que je produis. La liste ajoute que François Baudesson, qu'elle nomme Jean, comme je l'ai déjà fait remarquer, naquit « à Rome » et qu'il mourut « âgé de soixante-neuf ans, » le dix-sept mars mil sept cent treize. Je n'ai pu trouver l'acte du décès de François Baudesson, et je ne puis dire si la seconde allégation de Reyniès est bien fondée; ce que je sais, c'est que la première est inexacte. Fr. Baudesson ne fut point Romain par la naissance, mais Parisien. Il naquit dans l'île Saint-Louis en mil six cent quarante, et non en mil six cent quarante-quatre, comme le ferait supposer l'affirmation de l'huissier de l'Académie qui dit Fr. Baudesson mort à l'âge de 69 ans. Voici l'acte qui se lit au registre de Saint-Louis en l'île : « Le seizième octobre mil six cents quarante » fut baptisé « François Baudesson, fils de Nicolas Baudesson et d'Étiennette Brot, le parrain a esté Antoine Baudesson (un frère de Nicolas, sans doute ?) et la marraine M^e Prodromé. » On voit que le fils de Nicolas Baudesson, qui signait François, le 5 septembre 1680, est nommé François

à son baptême et non Jean-François. Il épousa Françoise-Marie Bouillier de Bourges, de qui, le 8 décembre 1680, il eut un fils, baptisé le lendemain à Saint-Sulpice sous le nom de Nicolas, tenu sur les fonts par « M^e Nicolas de Lutel, advocat en parlement. » Le 2 octobre mil six cent quatre-vingt-six, M^le de Bourges donna à son mari un second fils qu'on baptisa sous le nom de Joseph, ayant pour parrain « Jean-Joseph Xun, s^r de La Maison-Rouge. » L'alliance de Baudesson avec les Boullier de Bourges, le fit beau-frère d'un architecte habile, d'Orbay. Marie-Françoise Boullier décéda, veuve de François Baudesson, le douze mars mil sept cent quarante-deux. Elle demouroit rue Beauregard et avait quatre-vingt-dix ans au moment de son décès. Ses fils Jean-François et Philippe, ce dernier prêtre, assistèrent à son inhumation dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Nicolas Baudesson avait une sœur, « Anne Baudesson », qui mourut, le cinq avril mil six cent soixante et onze, rue Montmartre, au logis de son frère. L'acte de son décès, inscrit à Saint-Eustache, la dit « fille de Claude Baudesson, peintre. » Il y eut donc trois générations de peintres du nom de Baudesson. Claude engendra Nicolas qui fut père de François, qui est nommé « Jean-François dans l'acte d'inhumation de sa tante Anne. Nicolas et François ou Jean-François signaient ordinairement : « Baudesson, » d'une bonne écriture, avec un petit paraphe et sans addition d'initiales de prénoms. — *Loy. GIRARDOX, LIOMME, ORBAY (n^o).*

BAUDET (ÉTIENNE).

?1636—1711.

La *Biographie universelle*-Michand dit qu'Étienne Baudet, graveur, naquit à Blois en 1643 et mourut à Paris en 1716. La liste des membres de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, donnée par M. Dussieux dans le premier volume des *Archives de l'art français* dit : « Baudet (Étienne) G. Blois, regu 26 oct 1675, 73 ans, 8 juillet 1711. » J'ai voulu savoir lequel est raison du biographe ou de l'huissier de l'Académie, sur les notes duquel M. Dussieux a fait son travail; j'ai cherché dans les registres des anciennes paroisses l'acte d'inhumation de Baudet, et voici ce que j'ai trouvé au registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « 9 juillet 1711. Étienne Baudet, graveur du Roy, conseiller du Roy en son Académie Roy. de peint. et sculpt. époux de Marguerite Guilly, âgé de soixante-quinze ans ou environ, décédé hier à une heure après midi, en son appartement aux galeries du Louvre, a été inhumé en présence de Claude Ballin, orfèvre du Roy, et de Philippe Magnier, sculpteur du Roy, tous deux amis du defunt qui ont signé : « Magnier, Ballin. » De cet acte dont les déclarations peuvent être considérées comme exactes, Magnier et Ballin ayant vécu dans l'intimité de Baudet, on peut conclure que ce graveur naquit en 1635 ou 1636, et non en 1643, et que, contrairement à l'affirmation de la *Biographie universelle*, il décéda en 1711, et pas à 73 ans, comme le dit la liste des Académiciens, où le 3 est peut-être une faute d'impression. Voyons ce que d'autres recherches m'ont appris d'Étienne Baudet. J'ai lu que, le 10 août 1680, cet artiste fut parrain du dernier enfant de Girard Edelinc. L'acte du baptême le dit « graveur ordinaire du Roy. » Aux registres des Bâtimens du Roi, j'ai lu que, le 16 novembre 1681, il reçut la somme de 1850 l. pour onze planches, dont deux de figures antiques,

à raison de 350 l. chacune, et neuf planches de neuf bustes antiques, à raison de 120 l. chacun. Le 1^{er} mars 1682, Étienne Baudet reçut 4300 l. à compte sur les six planches qu'il gravait représentant le grand escalier de Versailles; le 17 avril 1683, il reçut mille autres livres. Le travail entier fut payé 13,500 livres. Le 29 octobre 1693, le Roi donna à Étienne Baudet, graveur en taille-douce, le brevet de son graveur, pour le récompenser du travail qu'il avait fait pendant dix-huit ans pour le service de Sa Majesté. Dans cette charge, Baudet succéda à feu Pierre Soubeiran. (Arch. de l'Emp. E. 9289, fol. 496, et Bibl. Imp. Ms. Clairambault, n° 560, p. 745.) Il résulte du texte de ce brevet, que Baudet avait commencé à travailler pour le Roi en 1675, et qu'en 1680 il prenait le titre de « graveur ordinaire du Roi » seulement parce qu'il était membre de l'Académie. Il était bon d'expliquer cela. Le 16 février 1694, le Roi accorda à Étienne Baudet, son graveur ordinaire, le logement dans les galeries du Louvre, récemment encore occupé par L'Herminot, brodeur de Sa Majesté, qui venait de mourir. L'Herminot était en possession de cet appartement depuis le 29 octobre 1663; il y avait succédé au peintre Bourgeois. (Bibl. Imp. Ms. Clairambault n° 561, p. 129.) Étienne Baudet et Sébastien Leclerc sont portés sur les Etats des officiers de la Maison du Roi pour la somme de 400 l. (1695-1705). Le 27 avril 1698, Baudet eut le logement devenu vacant par la mort de « la nommée Claude Bouzonnet Stella. » Antoine Coyzevox lui succéda dans le logement qu'il avait depuis le 16 février 1694. (Bibl. Imp. Ms. Clairambault, n° 564, p. 403. Arch. de l'Emp. Secrétariat, E. 3384.) Une mention, sans date, inscrite au registre des Bâtimens du Roi, porte qu'Étienne Baudet reçut la somme de « mille soixante livres pour quatre planches représentant deux figures et deux bustes antiques du cabinet de Sa Majesté. » — Je n'ai pas trouvé l'acte du mariage de Baudet avec Marguerite Guilly. A Blois, on n'a pu trouver encore l'acte de baptême d'Et. Baudet; c'est ce que m'a fait l'honneur de m'écrire, le 28 mars 1864, M. Alfred Villers, directeur du musée de cette ville. J'ai vu que Marguerite Guilly tint sur les fonts de Saint-Severin, en 1716, un des fils de François Chereau, graveur, compatriote et ami de Baudet. — *Loy. BALLIN, 1. CHEREAU, COYZEVOX, MAGNIER.*

BAUDOIN (PIERRE-ANTOINE). 1723—1769.

« Bon gargon, qui a de la figure, de la douceur, de l'esprit, un peu libertin; mais qu'est-ce que cela me fait? Ma femme a ses quarante-cinq ans passés; et il n'approchera pas de ma fille, ni lui ni ses compositions..... Greuze s'est fait peintre prédicateur des bonnes mœurs; Baudouin, peintre, prédicateur des mauvaises. Greuze, peintre de famille et d'honnêtes gens; Baudouin, peintre de petites maisons et de libertins: mais heureusement il n'a ni dessin, ni génie, ni couleur; et nous avons du génie, du dessin, de la couleur, et nous serons les plus forts. » (Diderot, *Salon de 1765.*) « *La Tour.* Excellent peintre en pastel. Grand magicien. — *Roslin.* Assez bon portraitiste, mais il ne fait pas qu'il sorte de là. — *Valade.* Rien. — *Julliart.* Rien. — *L'oiriot.* Comme Julliart. — *Baudouin.* Notre ami Baudouin, peu de chose. » (Diderot, *Salon de 1767; Etat de l'École française.*) Pierre-Antoine Baudouin, que son ami Diderot traita fort mal et

avec beaucoup de raison, obtint un grand succès à une époque où ses petits tableaux à la gouache étaient l'expression trop vraie des mœurs de la société française. Sa peinture, hardie jusqu'à la grossièreté, impudique avec effronterie, était fort recherchée; les artistes qui les reproduisaient par la gravure dédaignaient leurs estampes non à des filles d'opéra ou aux maîtresses en titre de tels ou tels grands seigneurs, mais à des hommes qui occupaient de grands emplois, ou remplissaient de grandes charges. Ces estampes, même quand elles sont des meilleures de De Launay, sont aujourd'hui très-peu recherchées; quant aux originaux, je ne sais quelle valeur ils auraient sur le marché s'ils s'y présentaient, mais je crois qu'on leur ferait encore moins fête qu'aux copies gravées.

Baudouin (Pierre-Antoine) était fils d'un graveur bien peu connu, nommé Michel Baudouin, qui avait épousé Marie-Marguerite d'Auvergne. Michel Baudouin demeurait rue de Seine quand sa femme accoucha du garçon qui, le 17 octobre 1723, fut baptisé à Saint-Sulpice, ayant pour témoin son grand-père, un tapissier, nommé Antoine Baudouin, et pour marraine sa tante maternelle, Madeleine Baudouin, femme de feu Charles-Louis Bolle, un des Cent Suisses de la garde du Roi. (Reg. de Saint-Sulp.)

Michel Baudouin mourut à Chatou, le 3 mai 1754, et fut inhumé au cimetière de ce village en présence de son fils « Pierre-Antoine Baudouin », peintre.

Quatre ans après la mort de son père, P.-A. Baudouin, qui s'était mis sous la direction de Fr. Boucher, épousa la fille cadette de cet artiste, alors déjà fameux. Ce fut le samedi 8 avril 1758 que fut célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois le mariage de Baudouin avec « demoiselle Marie-Emilie Boucher, âgée de dix-huit ans (Marie-Emilie était née le 27 avril 1740). L'acte religieux et civil à la fois de l'union du miniaturiste et de la fille de Boucher est signé : « Baudouin, M^{re} Boucher, M. M. D'Auvergne Baudouin, Boucher (c'est François) etc. » Pierre-Antoine Baudouin fut reçu à l'Académie de peinture le 20 août 1763. Il ne jouit pas bien longtemps de l'honneur attaché à la position d'académicien; « le samedi seize décembre 1769, il fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. » Il était mort la veille « à sept heures du soir, au château du Louvre ». Les témoins légaux de son enterrement furent « Michel Lambert, imprimeur-libraire, et Juste-François-Nathan Boucher, architecte, ses beaux-frères. » Je note en passant que ce dernier fut baptisé sous les noms de Juste-Nathan, et qu'il ajouta à ces noms celui de François, qui appartenait à la fois à son père et à sa marraine. — *V. BOUCHER (François), et DESHAVS.*

BAUDOUIN, BOUDEWYNS ou BAUDOIX (ADRIEN-FRANÇOIS). 1670—74.

M. Frédéric Villot dans sa *Notice des tableaux du Louvre* (Paris, 1853), a consacré un article biographique à ce peintre paysagiste, qui fut graveur assez habile. Il le nomme Anton-Franz, et dit au sujet de ces prénoms : « La plus grande confusion règne dans la biographie de cet artiste, que les uns appellent Antoine-François et les autres Nicolas, et qu'on fait naître tantôt à Dixmude en 1676, tantôt à Bruxelles, en 1660. Descamps dit que le nom de son maître est inconnu et qu'il eut deux

» fils peintres qui ne méritent pas d'être comparés à leur père. » M. Villot reproduit ensuite sur Bauduin qu'il confond avec Boudeuwyns, et il a raison de ne les point séparer, une note de Mariette (*Abeccario* d'Orlandi); où il est dit que : Bauduin (Antoine-François), disciple de Van der Meulen, « a été fort bon peintre de paysages; qu'il a beaucoup travaillé sous lui, et a gravé nombre de ses tableaux... qu'après la mort de Van der Meulen il retourna à Anvers, où il s'associa avec Pierre Bont, peintre de figures, et qu'ensemble ces deux artistes firent des tableaux où l'un peignit les figures et l'autre le paysage. »

Voilà, sur l'auteur du *Marché aux poissons*, le seul des ouvrages de Bauduin que possède le Musée du Louvre, tous les renseignements dont les recherches de M. Villot ont pu enrichir sa *Notice des tableaux flamands*. Je m'estime heureux de pouvoir rectifier et compléter ces notions inexactes et insuffisantes sur un artiste qui ne fut pas sans célébrité au dix-septième siècle. Je n'ai pas trouvé tout ce que je désirais découvrir, mais enfin je me suis procuré quelques documents certains, desquels il ressort un petit nombre de faits qui démentent ce qu'on a su jusqu'alors des noms et de l'âge de Bauduin, et ajoutent à son histoire un détail assez intéressant.

Bauduin ne se nommait point Antonis-Frans, pour parler comme la *Gazophylage de la langue française et flamande*, par Gasparus Van den Sude (Rotterdam, 1656); son nom était Adrian Frans, ou ainsi qu'il le signait lui-même à Paris: Adrien François; il ne naquit ni en 1660 ni en 1676, mais en 1644 ou 1645; je trouve la preuve de cette double assertion dans l'acte suivant que j'emprunte aux registres de l'ancienne paroisse de Saint-Hippolyte:

« Le 12 janvier 1670.. après les fiançailles et publication des bans par trois différent jours de dimanche et feste, tant en ceste eglise qu'en celle de St-Martin » (Saint-Martin-Marcel), « sans empeschement, ainsi qu'il m'est apparu par le certificat d'icelle vicairie de ladite paroisse, en date de ce jour, signé: Jametz, j'ay curé de l'eglise St-Hippolyte interrogé Adrian (*sic*) François Bauduins, peintre, âgé de 25 ans, de la paroisse Saint-Martin, et Barbe Vandremeuken, aagée de 27 ans, fille de M. Vandremeuken notaire, et leur mutuel consentement pris, les ay conjoint en mariage par parole, en présence d'Abraham Genouil (*sic*), Pierre et Girard Scotin amys dud. marié, François Vandermeuken, peintre ordinaire du Roy, frère de ladite mariée, puis ont oy la messe des espousailles et y ont receu la benediction nuptiale. (Signé): Adrien-François Bauduins, Barbara Vander Meulen, François Vander Meulen, P. Scotin, A. Genoels, Girardus Scotin, Bloudal, curé. » Voici la signature de Genoels:

Ce Flamand Genoels, ami de Bauduin, qui signait à son mariage, paraît avoir été un assez drôle de corps, que retenait peu le respect humain. Sa signature est accompagnée, non pas d'un paraphe, mais d'un croquis fait en cinq traits de plume et repré-

sentant un homme accroupi contre un rocher et y satisfaisant un besoin naturel, accessoire assez singulier au bout d'un nom propre, surtout sur un registre d'église.

On le voit, Adrien Bauduin avait vingt-cinq ans le 12 janvier 1670; il était donc né, comme je le disais, à la fin de 1644 ou au commencement de 1645. Van der Meulen lui donna sa sœur bien qu'il fût plus jeune qu'elle de deux ans. Elève, ami, collaborateur de Van der Meulen, il s'attacha à lui par des liens de fraternité qui furent trop tôt rompus, comme on va le voir.

Bauduin eut de son mariage deux enfants: le premier, né le 31 janvier 1671, fut baptisé le 4 février 1672, à Saint-Hippolyte, parce qu'Adrien était venu se loger près des Gobelins, où habitait son beau-frère. Cet enfant, un fils, fut nommé *François*, par Van der Meulen. Notons que dans l'acte du baptême de ce petit garçon, le nom de Bauduin est écrit par le vicaire: François Baudouin.

Le second enfant donné par Barbe Van der Meulen à son mari fut une fille qui, née le 6 mai 1673, fut baptisée sous le nom de *Catherine*, ayant pour marraine Catherine Huseweel (c'est ainsi que la femme de Van der Meulen signait son nom), et pour parrain Bandrin Ycart, peintre du Roi. Les actes de baptême de François et de Catherine sont signés par le père: « Adrien-François Bauduin. »

Dix mois après la naissance de sa fille, Barbara Van der Meulen mourut. Le 2 mars 1674, le vicaire de Saint-Hippolyte constata la mort et procéda à l'inhumation dans l'église, de cette mère « âgée » de 30 ans, décédée ce jour à trois heures après minuit, femme d'Adrien Bauduin, peintre du Roy, prise proche l'abreuvoir de la rue Goblin. Les témoins de la cérémonie funèbre furent « le mari, » et noble homme François Vandremeule (*sic*), frère de ladite deffunctee. L'acte est signé: « Adrien-François Bauduin, François Van der Meulen. »

Si, comme l'a dit Descamps, Bauduin laissa deux fils qui devinrent peintres, il faut croire qu'il se maria à Anvers, où, selon Mariette, il se retira après la mort de Van der Meulen. Il n'est pas impossible qu'à l'âge de quarante-cinq ou quarante-six ans, Bauduin ait songé à de nouvelles noces; mais cela ne m'est pas démontré. De cette phrase de Mariette, relative au départ de Bauduin vers 1691: « Après la mort de Van der Meulen, il retourna à Anvers, » on pourrait conclure que Bauduin habitait cette ville avant de venir à Paris. C'est peut-être là qu'il prit les premières leçons d'un art dont ensuite les préceptes et les exemples de Van der Meulen lui aplanirent les grandes difficultés. Qui le décida à quitter la Flandre? Est-ce Van der Meulen qui l'appela auprès de lui? Le père de Boudeuwyns, lié peut-être avec celui de Van der Meulen, — on a vu par le baptistaire de sa fille Barbara que « M. Van

der Meulen était notaire » — ne put-il pas obtenir facilement qu'Adam François, bien établi dans la faveur du ministre et du Roi, et chargé de travaux très-importants et de longue durée, employât un jeune homme dont les bonnes dis-

positions se montraient déjà? Qui sait même si Van der Meulen, quittant Bruxelles, vers 1667, avec sa femme et son premier enfant n'emmena pas Bauduin, alors âgé de dix-huit à dix-neuf ans, et ne se fit pas le protecteur de cet adoles-

cent qu'il enseignait déjà, décidé à le traiter comme un fils, lui qui avait quinze ans de plus que son protégé? Je ne puis insister sur ces hypothèses qui me semblent également admissibles, car j'avoue que, sans preuves, j'incline à croire que la liaison de Bauduin et de son maître fut de longtemps antérieure au mariage de la sœur de celui-ci, et se fit tout naturellement, comme il arrive entre compatriotes et voisins. Je suppose donc que Bauduin naquit à Bruxelles en 1675, alla, tout jeune, étudier à Anvers, revint à Bruxelles où il entra chez Van der Meulen, et avec celui-ci partit pour Paris; que là, il épousa la sœur de son maître qu'il perdit en 1674, et qu'enfin après avoir travaillé vingt ans avec son beau-frère, il alla s'établir à Anvers quand la mort l'eut séparé de son meilleur ami.

Ce petit roman, bien simple, pour l'invention duquel je demande pardon au lecteur, accoutumé à me trouver toujours plus positif, est peut-être l'histoire très-vraie — elle est du moins vraisemblable — d'Adrien-François Bauduin.

Bauduin ne travailla pas qu'avec Van der Meulen. Je vois dans les papiers des Gobelins (Arch. Imp.) que des tableaux dits *Mois*, composés par Charles Le Brun pour une reproduction en tapisserie, étaient de Le Brun et de Bauduin. Celui-ci fit les paysages, et le premier peintre du Roi, les figures.

BAUGIN (LUBIN).

XVII^e siècle.

Le sixième des artistes qui figurent sur la liste des peintres ordinaires du Roi, non valets de chambre, dans l'Etat des officiers de la Maison de Louis XIV, pour l'année 1657. (Arch. Imp., Z, 1341). Baugin est cité par l'abbé de Marolles, parmi les

« Peintres de peu de nom, mais pourtant de mérite. »

Il peignait l'histoire, et fut reçu à l'Académie le 4 août 1651, par l'adjonction des maîtres peintres aux *académistes*. Il ne fit pas longtemps partie de la nouvelle compagnie, où on l'avait admis comme *ancien*. Il cabala contre ses confrères, qui prononcèrent sa déchéance le 2 janvier 1655. Mais il se repentit, fit amende honorable, et fut réintégré avec la qualité d'« un des anciens » que ses intrigues lui avaient fait perdre un moment. Buyster fut moins sage. — La signature de Baugin est la septième au bas des « statuts et articles de la jonction des maîtres et académistes de l'art de peinture, etc., faits et arrêtés en la chambre de la communauté le 7 juin 1651. » — *Loy*. BUYSYER.

BAUTRU (GUILLAUME DE).

?1588—1665.

— (NICOLAS).

?1592—1664.

Deux discours de bons mots : le premier, plus fin, plus délicat que l'autre, au rapport du cardinal de Retz; deux hommes d'esprit, qui firent leur chemin auprès de Richelieu et de Mazarin, par leur gaieté, la soudaineté de leurs reparties, et sans doute un peu par la hardiesse de leurs attaques contre ceux des courtisans qui ne plaisaient ni à la Reine ni aux ministres. La *Biographie universelle*-Michaud a consacré à Guillaume Bautru un article fort détaillé

goureux, dont l'auteur se montre très-sérieusement indigné qu'on ait « fait *comte* de Serrant » un intrus qui n'était qu'un bouffon. Quant à Nicolas Bautru, il n'en dit mot. Il avait cependant beau jeu à se fâcher, et à faire une sortie philosophique à propos de ce frère de Guillaume, qui était un peu inférieur à son aîné, et qui fut *comte* de Nogent, et capitaine des gardes de la porte de S. M. Louis XIV. Le biographe fut injuste envers Guillaume Bautru, qu'il connut mal, parce qu'il ne chercha pas à le bien connaître. S'il avait su — et il était facile de l'apprendre — que G. Bautru fut un des amis de Ménage, dont il était d'ailleurs le compatriote, peut-être il eût été moins sévère. Ménage ne pouvait être l'ami d'un homme dont l'unique mérite eût été d'être un de ces plaisants de société qui passent leur vie à débiter des fadeuses et des pointes, à jouer dans le monde le rôle de baladins, à parodier tout, à imaginer de grotesques amusements, à se dégrader afin de plaire à leurs hôtes et de se pousser auprès des gens qui disposent des places et de la fortune. Il fallait qu'il y eût quelque chose de solide dans l'esprit de Bautru pour que Ménage lui fit un bon accueil; pour que Richelieu l'estimât quelque peu, et l'employât à des missions qui n'étaient pas sans importance; pour que Mazarin lui continuât une confiance qui en avait fait un personnage assez important, personnage qui avait soulevé autour de lui l'envie de tout ce qui à la cour était jaloux d'une faveur acquise. Le *Menagiana* (1693-1715) nous a fait connaître plusieurs des mots piquants échappés à la cerve maligne de G. Bautru; un ouvrage de Gilles Ménage nous a fait connaître sa généalogie et sa famille. A la suite de son livre intitulé : « *Vita Petri Arodi et Guillelmi Menagii* (1675, in-4°), livre qui, pour le dire en passant, est devenu rare, parce qu'après la mort de Ménage il fut supprimé, — ce que paraît n'avoir pas su Bayle, à qui il resta inconnu, et ce que m'apprend une note manuscrite placée en tête de l'exemplaire possédé par la Bibliothèque Impériale (coté : L. 112 — c. 7. 1); — à la suite, dis-je, de ses *Vies* (en latin) de Pierre Ayrault et de Guillaume Ménage, Gilles Ménage, dans une note, a donné d'assez longs détails sur Guillaume Bautru, ses ancêtres, gens de robe angevins, sur ses descendants, et ceux de son frère Nicolas. De ces renseignements, vérifiés par la recherche que j'ai faite d'actes intéressants les Bautru, il résulte que Guillaume et Nicolas Bautru étaient fils de Guillaume Bautru, qui eut la double charge de « conseiller au grand Conseil », et de « grand rapporteur de France », et de Gabrielle Louet. Guillaume II, le diseur de bons mots, était le premier fils de Guillaume I^{er}; Nicolas était le troisième. Ménage dit que Guillaume II fut introducteur des ambassadeurs, et ambassadeur en Flandre. Je vois, en effet, sur un Etat de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., Z. 1341) : « Conducteur des ambassadeurs. Le s^r de Bautru a succédé au s^r Despesse, le 21 juillet 1631. » Bautru est encore sur quelques Etats postérieurs à cette date. La *Gazette de France*, que les biographes ont négligé de consulter, Ménage aussi bien que Moreri, le collaborateur de Michaud, comme M. Bouillet, a recueilli au jour le jour des faits qui honorent les Bautru, et les élève au-dessus des mépris des Biographes. Je les résumerai; ils sont comme inédits, ensevelis dans un vieux journal. Je dirai d'abord ce que la *Gazette* n'a pu dire, car elle n'existe que depuis l'année

1. Bautru et Nogent bouffonnoient et représentoient pour plaire à la Reine, la nourrice du vieux Broussel qui aimoit le peuple à la sédition... J'avois esté exposé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent... (Mémoires du cardinal de Retz, 1717, t. 1^{er}, p. 213 et 233.)

1631, que « messire Nicolas de Botru (*sic*), conseiller du Roi en ses conseils, capitaine des gardes de la porte de la maison de Sa Majesté » (Louis XIII), « fils de deffuncts messire Guillaume de Botru, vînant aussi conseiller du Roy en ses conseils, et grand rapporteur de France, et de dame Gabrielle Louet, demeurant paroisse St-Germain l'Auxerrois », épousa, le 18 septembre 1627, à Saint-Nicolas des Champs, « Marie Collon (*sic*), fille de noble homme m^{re} Simon Collon, conseil^r du R., trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et de d^{lle} François Doré, veufve de feu messire Nicolas le Prévost, conseil^r du Roy, et maître des requestes de son hostel, demeurant rue d'Anjou au Marais. » Ménage qui connut le mariage de Nicolas Bautru, n'en sut pas la date. Je n'ai pu trouver les baptisaires des enfants de Nicolas, qui eut le titre de comte de Nogent. Il avait acheté la terre de Nogent Le Roi, près de Dreux. « Armand de Bautru, cheval., comte de Nogent, conseil^r du Roy en ses conseils, capitaine des gardes de la porte de Sa Maj., fils de feu m^{re} Nicolas de Bautru et de Marie Collon, épousa, le 30 avril 1633, à St-Germ. l'Auxer. » — il demeurait sur la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, — « dam^{lle} Diane Charlotte de Caumont de Lausun, fille d'honneur de la Reine, fille de feu m^{re} Gabriel Nompur de Caumont, comte de Lausun, et de dame Charlotte de Caumont, dem^t dans le Louvre. L'acte du mariage est signé : Armand de Bautru de Nogent, Diane Charlotte de caumont de Lausun, Marie Collon, X. de Caumont, X. Bautru de uaubrun, L. de Bautru de Nogent, ch^t de Rambure (c'est Charles, comte de Courtenay, beau-frère du marié), le ch^t de Lausun (Antoine, cheval. de Malte, frère de la mariée), A. V. de caumont lausun, Marie de Bautru de Nogent, M. de Bautru, M. M. de Bautru, Charlotte de Bautru. »

Ménage dit que son ami Guillaume Bautru épousa « Marthe Bigot, fille de Louis Bigot, maître des comptes. » Il m'a été impossible de trouver l'acte de ce mariage, et, par conséquent, de savoir à quelle époque il fut contracté. Bayle raconte que Marie Bigot, de qui Bautru eut un fils, dont je parlerai plus loin, eut un commerce adultère avec un des valets de sa maison, que Bautru eut le crédit de faire condamner à la corde, mais qui fut envoyé seulement aux galères, parce qu'ayant appelé de la sentence du juge, il prouva que son maître s'était déjà en partie fait justice, en le frappant sans ménagement, et presque jusqu'à ce que mort s'en fût suivie. Guillaume Bautru, qui s'attendait à trouver d'impitoyables railleurs parmi ses envieux, se hâta d'aller au-devant des plaisanteries en s'immolant lui-même. Selon le *Menagiana*, il dit, au moment où il se décida à se venger de sa femme par un procès qui la déshonorait : « Les Bautru sont cocus, mais ils ne sont pas sots. » Le *Menagiana* rapporte que madame Bautru « voulut toujours estre appelée madame de Nogent, disant qu'elle ne vouloit pas que la Reine « Marie de Médicis », qui prononçoit les *u* à l'italienne, l'appelât « madame de Bautrou. » Il y a là une singulière erreur du *Menagiana*. Comment Marie Bigot aurait-elle pu se faire nommer : « madame de Nogent » quand sa belle-sœur Marie Colon portait ce nom? Il faut lire évidemment « madame de Serrant » au lieu de « madame de Nogent » ; car elle était comtesse de Serrant. Son fils, Guillaume III Bautru, épousa, le 12 septembre 1644, à Saint-Eustache, « damoiselle Marie Ber-

trand, fille de deffunct Macé Bertrand, seigneur de la Bazinerie, conseil^r ordinaire du Roy en ses conseils, et trésorier de son épargne ». (Macé Bertrand était mort, le 10 novembre 1642, rue des Petits-Champs, et avait été enterré, le 10, dans le chœur de Saint-Eustache.) L'acte que j'ai sous les yeux dit : « messire Guillaume de Bautru », « conseiller ord^{re} du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances de la généralité de Thouaine, seig^r et baron de Serbau (*sic*). » La *Gazette de France* annonce que le 10 septembre 1644 la Reine signa le contrat de mariage du sieur de Serrant. Elle ne signa point l'acte religieux, qui n'est, au reste, revêtu d'aucune signature, et ne mentionne ni Guillaume II Bautru ni sa femme, avec lesquels le jeune époux ne vivait pas, quoique habitant le même hôtel. La *Gazette* dit, à la date du 19 septembre 1711, que « Guillaume de Bautru, comte de Serrant, ci-devant chancelier de feu Monsieur, frère du Roy, — il s'était démis de cette charge en décembre 1670, après s'être démis en avril de celle de capitaine des gardes de la porte, — mourut à Serrant en Anjou âgé de quatre-vingt-treize ans. » Il y a sans doute dans cette annonce une erreur. Si Guillaume III Bautru mourut en 1711, âgé de 93 ans, il était né en 1617. Or, son père était né en 1588 ; s'était-il marié en 1596, à l'âge de 18 ans? C'est douteux. Je crois qu'il faut lire « quatre-vingt-trois ans » au lieu de « quatre-vingt-treize. » Guillaume II Bautru mourut le 7 mars 1665 « en son hôtel », rue des Petits-Champs, derrière le Palais-Royal — où furent depuis les écuries d'Orléans — et le lendemain le clergé de Saint-Eustache l'enterra solennellement dans le chœur de l'église. Le convoi auquel assistaient cent cinquante prêtres et le curé de la paroisse, fut payé 405 livres tournois. (Reg. de Saint-Eustache.)

Quant à Nicolas Bautru, « chevalier, comte de Nogent, marquis de Tremblay Le Vicomte, gouverneur des ville et comté de Dourdaun, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine des gardes de la porte du Roy, âgé de soixante-neuf ans » — et non de soixante-dix ans, comme le dit la *Gazette*, — né par conséquent en 1592 — il mourut rue d'Anjou au Marais, fut présenté, le 12 septembre 1661, à l'église de Saint-Nicolas des Champs ; puis le lendemain, un service ayant été fait par tout le clergé, son corps fut porté à Nogent pour y être inhumé. (Reg. de Saint-Nicolas des Champs.)

Un jour de mauvais humeur — mauvaise humeur de mauvais goût, — Bussy-Rabutin écrivit à madame de Sévigné : « Vous auez raison de ne pas trouver bon que des poètes soient les historiens du Roi » (Racine et Boileau). « ... Je serai fort trompé si les deux poètes ne tombent à la fin comme Nogent et l'Angeli (22 mars 1678). » L'Angeli et le comte de Nogent sont tombés, pour me servir de l'expression du comte de Rabutin, un peu jaloux, ce semble, de la faveur accordé aux auteurs d'*Iphigénie* et des *Satires*, Racine et Boileau sont encore debout. Il ne reste plus que les noms du fou en titre d'office l'Angeli, et de l'épigrammatique capitaine des archers de la porte du Roi, associés par le correspondant de madame de Sévigné, qui se rappela sans doute que, par malice, et pour se venger peut-être de quelque plaisanterie faite sur son compte par Nicolas Bautru, l'Angeli était à table chez le Roi, près de Nogent, lui dit : « Gouvernons-nous, cela ne tire pas à conséquence avec nous. » Ce mot, qui rava-

laît Monsieur de Nogent au niveau du fon, porté sur l'état des valets du Roi, offensa beaucoup, dit le *Ménagiana*, le capitaine des gardes qui en fut malade. Ce qu'avait pu faire l'Angeli, à qui tout était pardonné, Rabutin n'aurait pas dû se le permettre; lui militaire n'aurait pas dû oublier que Guillaume et Nicolas Bautre avaient honorablement servi. Bussy-Rabutin savait, tout aussi bien que le rédacteur de la *Gazette*, que le comte de Nogent - fit très-bien », le 3 juillet 1635, contre les Impériaux près de Bormio, et qu'il s'y distingua de telle sorte que le duc de Rohan le choisit pour porter au Roi la nouvelle de cette victoire. Le comte Roger de Rabutin n'ignorait pas non plus que Guillaume de Bautre et son frère de Nogent combattirent honorablement, à côté du maréchal de la Meilleraye, lorsqu'en juillet 1670 les Espagnols attaquèrent le camp français devant Arras. Mais il me semble que pour des bouffons MM. de Bautre n'y allaient pas mal! Je ne vois pas ce qu'aurait fait de mieux des gens sensés. L'Angeli n'a rien de pareil sur ses états de service, et je ne sais parmi les bouffons en titre qu'un seul qui ait porté vaillamment l'épée; c'est le capitaine Chicot, que Henri III et Henri IV employèrent dans leurs armées comme un bon soldat, et entretenirent à leur cour comme un facétieux causeur, qui avait le don de les amuser. Que la biographie soit désormais plus bienveillante pour les Bautre, plus juste pour des hommes qui eurent des amis parmi les plus beaux esprits de leur temps, et de l'un desquels on a pu dire au moment de sa mort, qu'il fut « fort regretté pour ses bonnes qualités ». — On connaît deux portraits de Guillaume II Bautre: l'un, assez joli ouvrage de F. Picart; l'autre, morceau dur et peu agréable de Fr. Chauveau. Picart représenta Bautre jeune encore, et au temps de ses caravanes militaires, et le revêtit de la cuirasse. Chauveau le fit plus vieux, et recouvrit de la robe grave de conseiller du Roi en ses conseils. — M. Le Monnier conserve dans les vieilles archives de son étude la minute d'un acte passé, le 3 mars 1729, par Nicolas-Guillaume de Bautre, abbé de Vauبران, docteur en Sorbonne, conseiller du Roi et ancien lecteur ordinaire de la chambre de Sa Majesté, qui signait: « N. G. De Bautre De Vauبران ». — Voici ce que je trouve dans les registres de Saint-Louis en l'île: « Le 22^e février 1642 messire Christofle de Bautre, sieur de La Rovillerie, lieutenant de l'artillerie de France, étant mort, son corps a esté transporté en l'église des Billettes, où il a esté inhumé. » — « Le 29 avril 1666, Renée de Bautre, fille de deffunct M^e Bernard de Bautre, vivant advocat en parlement, et de d^{lle} Claude Moret, son épouse, inhumé dans l'église St-Louis. » — Voici maintenant ce que je lis au registre de Saint-Germain l'Auxerrois: « Le 6 mars 1628, connoi et enterrement de noble homme René Bautre (*sic*), vivant conseiller du Roy et accesseur » (*sic*, p^r Assesseur) « du Bailliage d'Angers, pris rue des Bonclonnais. » — *Uoy. ANGLEBERT (d'), CUYOYE, FOUS, PERPIGNAN, 5. PICART.*

BAVIÈRE (ÉDOUARD, DUC DE). 1647.

Ce prince, fils de Frédéric V, duc de Bavière, épousa, comme on sait, le 25 avril 1645, la belle Anne de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers, puis duc de Mantoue, et de Catherine de Lorraine. Anne vint au monde en 1616: « des ses tendres années », pour parler comme Bossuet,

« elle perdit sa pieuse mère, Catherine de Lorraine », Catherine mourut « le jedy 8^e jour de mars 1618, emiron cinq heures après midy », selon le registre de Saint-André des Arcs, paroisse des ducs de Nevers. Bossuet a dit magnifiquement dans l'oraison d'Anne de Gonzague de Clèves, Princesse Palatine, prononcée dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, le 9 août 1685 (la princesse était morte à Paris le 6 juillet 1684): « Pendant que tant de naissance, tant de biens, tant de grâces qui l'accompagnaient — Bossuet avait parlé déjà de « son rare mérite » et « de son éclatante beauté », — lui attiroient les regards de toute l'Europe, le prince Edouard de Bavière, ... jeune prince qui s'étoit réfugié en France durant les malheurs de sa maison, la mérita. Elle préféra aux richesses les vertus de ce prince, et cette noble alliance où de tous côtés on ne trouvoit que des Rois. » Du mariage d'Edouard de Bavière avec celle qui fut la célèbre Princesse Palatine naquirent Anne (le 13 mars 1648), Benedicte et Louise-Marie, celle que Bossuet nomme seulement Marie, et dont il dit: « La princesse Marie n'auroit eu à désirer sur la terre qu'une vie plus longue. » Anne de Bavière épousa, le 11 décembre 1663, Henri-Jules de Bourbon, fils aîné du grand Condé, et vécut jusqu'au 23 février 1723. Benedicte s'allia à Jean-Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre; quant à L. Marie, voici ce que je lis au registre de Saint-André des Arcs: « Le jedy septiesme jour de mars (1647) furent faictes en la chapelle de l'hostel de Nevers, par messire Antoine de Breda, prestre, curé de la paroisse de St-André des Arcs, les cérémonies du baptesme de *Louise-Marie*, fille de h^e et p^r prince Edouard de Bavière, comte Palatin du Rhein (*sic*), duc de Bavière, et d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue et de Monterrat, sa femme; le parrain, très-généreux prince Louis de Bourbon, prince de Condé « (le 3^e Condé) », prince du sang; la marraine, madame Lucie d'Angennes, femme de M. le marquis de Montauzier, au nom de sérénissime et très-vertueuse princesse Louise-Marie de Gonzague de Clèves, reine de Pologne et de Suède; et ladite Louise-Marie » (de Bavière), âgée de neuf mois environ, avoir esté ondoyée par le s^r curé de St-André, en la mesme chapelle de l'hostel de Nevers. » (Reg. de Saint-André, n^o 7, fol. 81 v^o.) L'enfant baptisée le 7 mars 1647 était donc née en juin 1646. — Le Musée historique de Versailles possède un portrait, peinture anonyme du dix-septième siècle, d'Anne de Gonzague, Palatine du Rhin, et un portrait d'un auteur également inconnu, d'Edouard de Bavière, né le 6 octobre 1624, plus âgé de huit ans qu'Anne de Gonzague, qu'il épousa le 24 avril 1645, femme séparée d'Henri de Lorraine, duc de Guise, qu'elle avait épousé en 1639. Le Musée de Versailles garde aussi un portrait d'Anne de Bavière, princesse de Condé, peinture d'un maître inconnu. — *Uoy. 4. CLÈVES, CONDÉ, LADISLAS.*

BAYARD (PIERRE DU TERRAIL, SEIGNEUR DE).

On lit dans un registre des comptes de Guillaume Bochetel pour l'année 1549 (Bibl. Imp., Ms. Baluze, 9732-3): « Led. seigr^e (le Roi) « a ordonné que les héritiers du feu capp^{te} Bayard soyent remboursee de la valeur de xxxviij. mars, demy once de vesselle dargent poix (*sic*) de Milan, dont led. deffunct feit prest au feu Roy » (François 1^{er}) « au camp de Nouarre, ainsi qu'il appert par le repenc

du *gnal* Morlet qu'le receut, et ce sur les parties casuelles. » 11 juillet 1549, fol. 88 du Registre. — M. Henry d'Andigier a publié, en 1863, une *Histoire de Bayart (sic)*, ouvrage plein d'une érudition saine, qui fait justice des traditions qui, jusqu'ici, avaient été tenues pour la vérité même. Un avocat de Grenoble, scandalisé de l'orthographe du nom de Bayart adoptée par M. d'Andigier, a protesté contre l'audace de cet auteur, qui a pu voir autant de documents favorables à sa manière d'orthographier ce nom que de documents qui lui sont contraires. En vérité ce n'était pas la peine de se fâcher.

BEATILLES.

1494.

Le *Dictionnaire de l'Académie française* (1772) définissait les *Beatilles* des « menues choses délicates et propres à manger, que l'on met dans les pâtés et dans les potages, comme ris de veau, crêtes de coq, foies gras, etc. ». Le mot *Beatilles* désignait, en 1494, des objets qui entraient dans la toilette des femmes; mais quels objets? C'est ce que je ne saurais dire, un seul texte me les faisant connaître. Je lis dans le Registre de la *Trésorerie de la Reine* (Anne de Bretagne) (Arch. Imp., KK. 84, fol. 113) : « A. Berthonner Serre, guimpier, demeurant à Lyon, pour quatre douzaines de *Beatilles* doubles, par lui faictes du commandement et au deuz » (sur le modèle) « dieelle dame, la somme de 205 liur. tourn., lesquelles *Beatilles* ont esté baillées et liurées es mains de lad. dame en la ville de Lyon, à deux ducats pièce, avec vne grant saieure large d'or de Florence et de soye cramoisie, franchée aux deux boutz. » Quel état était celui du *Guimpier*? Il fabriquait et vendait de ces voiles ou capuchons que les anciens documents français désignent sous les noms de guimples ou guimpes; mais assurément ils vendaient d'autres objets pour la toilette des femmes, et l'article du compte que j'ai reproduit le prouve assez. La langue anglaise a encore le substantif *quimp*, qui, suivant le Dictionnaire de Spiers, désigne cet ornement de passementerie (fil, laine, or ou argent), que nous nommons : « Brandebourg ». Le guimpier était peut-être marchand de guimpes et passementier, et les *Beatilles*, fabriquées par Berthonner Serre, à Lyon, pour la Reine, étaient des passements pour la robe d'Anne de Bretagne? Je n'oserais pas l'affirmer; mais je crois que vingt-quatre de ces *Beatilles* étaient appliquées de chaque côté, sur le devant du corsage et de la jupe de cette robe. Ce qui me porte à penser que Serre était passementier, et que les *Beatilles* étaient de petits ornements de passementerie, c'est que je vois le guimpier fournir à la femme de Charles VIII, en même temps que ces *Beatilles*, une ceinture de soie et d'or. Il semble qu'au mot *Beatilles* soit attachée l'idée de garniture, et que les garnitures de potages ou de pâtés ne soient pas sans rapport d'origine avec celles qu'Anne de Bretagne acheta à Lyon au prix de deux ducats la pièce. Mais d'où vient ce nom de *Beatilles*? Est-ce de *Beatus*? Je ne voudrais pas l'assurer. N'oublions pas cependant qu'à la fin du siècle dernier cet ornement que portaient au cou les femmes, collier fait d'un ruban plissé et orné d'un nœud sur lequel on mettait une petite croix, un petit bouquet de diamants ou une petite image du Saint-Esprit, était nommé par les dames : « parfait contentement ». Or, le parfait contentement était ainsi appelé parce qu'étant « la

dernière main que « mesteio », à sa beauté une femme allant en conquête », il la rendait parfaitement heureuse et contente (*Beata*?). Les mouches, le fard, les bijoux, les diamants, auraient pu se nommer des *Beatilles*, ainsi que tout ce qui était accessoires et ornements de toilette ou ingrédients de rayçouts, tout ce qui devait embellir les femmes et les rendre contentes, tout ce qui pouvait améliorer un mets et causer la satisfaction des gourmands. — Nicot (1584) n'a pas recueilli le mot *Beatilles*, qui n'était peut-être plus guère usité. Les continuateurs de Ménage n'ont pas connu ce mot dans le sens d'ornement; ceux de Du Cange (1733) l'ont donné d'après le texte latin de la *Vie de Saint Anthelme*, dont l'auteur dit qu'un coffret neuf fut fabriqué, si bien arrangé par les Visitandines « *totique Beatillis ornatum* », qu'on pourrait dire de lui que le travail y surpassait la matière. » Les Bénédictins inférieurs du passage que je viens de traduire que les *Beatilles* étaient des « *Ornamenta vilioris quidem materia vel pretii, sed magni laboris et artis eximie* ». Cela est beaucoup trop absolu. Assurément, les *Beatilles* achetées à Lyon, en juin 1494, par la Reine de France, au prix de deux ducats la pièce, n'étaient ni d'un vil prix ni d'une matière vile; elles étaient probablement de fil d'or ou de soie comme la ceinture. — *Loy. MANUCORDE.*

BEAUBOURG (PIERRE TROCHON, AU THÉÂTRE S^r DE). ?1662—1725?

Grand comédien, dit-on, avec de grands défauts. Successeur de Baron dont il n'avait ni la beauté, ni la grâce, ni la noblesse, Pierre Trochon, qui se disait sieur de Beaubourg, pour obéir à une coutume établie au théâtre, débuta dans la tragédie, le 17 décembre 1691, par *Nicomède*, et malgré son peu de talent acquis, fut reçu le 17 octobre 1692, lorsque la comédie eut essayé trois tragédiens encore moins bons que lui. Il n'avait que vingt-neuf ans quand il parut pour la première fois sur la scène française; plus tard, le public reconnut que l'indulgence est une bonne conseillère. On lui tint compte de quelques qualités qui grandirent avec le temps, et s'il ne put faire oublier Baron, il sut d'abord se faire accepter, puis se faire applaudir, aimer, et, à la fin, regretter. Quand il prit sa retraite, en 1718, on convint qu'il avait été un acteur remarquable, un comédien habile. Le Mazurier (*Galerie historiq. des acteurs du Th. Fr.*) dit à propos de la réception de Beaubourg dans la société des comédiens du Roi : « On ne peut douter » que le crédit de M^{lle} Beaulou dont il avait épousé la fille, ne lui ait été fort utile dans cette occasion. » Le Mazurier s'est étrangement trompé dans sa conjecture : Beaubourg n'avait point épousé encore la fille des Beaulou; il ne s'unirait à elle que trois ans et demi après son début, comme on le verra ci-dessous à l'article BEAULOU. Je ne sais à quelle famille appartenait Pierre Trochon, sieur de Beaubourg; je vois qu'un « Pierre Trochon, bourgeois de Paris », époux d'une Elisabeth Boiron, demeurait, en 1688, sur la paroisse Saint-Sulpice, où demeurait, en 1692, un « Adrien Trochon, époux de Catherine Vallet. » Celui-ci était « valet de chambre ». Les deux Trochon étaient-ils parents du comédien? je ne saurais le dire. Le père de Beaubourg se nommait Pierre Trochon, et sa mère Claire Le Roy. Quelle profession était celle de ce Pierre? je n'ai pu l'apprendre; il est qualifié seu-

lement bourgeois de Paris, dans l'acte du mariage de son fils. — Voy. BEAUVAIL.

| | |
|--------------------------|--------------|
| BEAUBRUN ou DE BEAUBRUN. | ? 1525—1597. |
| (MATHIEU II). | 1596. |
| ((MICHEL). | ? — 1642. |
| (LOUIS). | ? — 1627. |
| (HENRI). | ? 1603—1677. |
| (CHARLES). | 1604—1692. |

« Dans les salles de l'Hostel de Ville de Paris on en voit (des portraits) qui sont de la main de Louis Bobrun. Ce peintre estoit oncle de Henry et de Charles Bobrun, originaires d'Amboise. Louis eut pour élèves ses neveux et Simon Renard dit St-André. (Félibien, *Entretiens* sur les vies et les ouvrages des peintres, in-8^o, 1685; 4^e partie, p. 8)... Vous savez qu'il (Henry Bobrun) estoit d'Amboise. Son père et son ayeul avoient toujours esté attachez au service des Roys Henri IV et Louis XIII, l'un en qualité de valet de chambre, l'autre en qualité de valet de garde-robe. Henry Bobrun exerça aussi la mesme charge de valet de chambre pendant quelques années. Ses habitudes à la cour, et la réputation qu'il avoit de bien faire des portraits luy donnèrent beaucoup d'employ. Vous savez l'amitié et l'estroite liaison qui estoient entre luy et Charles Bobrun son cousin... Lorsque la Reine fit son entrée dans Paris en 1660, ils eurent le soin d'orner l'arc de triomphe que l'on dressa au bout du pont Notre-Dame. Ils l'enrichirent de plusieurs figures et représentèrent dans le tableau d'en haut *Mars surmonté par l'Amour*... Enfin la mort d'Henry qui arriva au mois de may 1677 les sépara et rompit les liens si doux et si agréables qui les avoient joints ensemble pendant tant d'années. » (*Ibid.* 5^e partie, p. 185.)

Voilà tout ce que les biographies ont su jusqu'ici des Beaubrun; les renseignements donnés par Félibien sont les seuls qu'ils aient connus; ils n'ont pas cru qu'il fût nécessaire d'en chercher d'autres. J'ai été plus curieux, et je n'ai pas à regretter la peine que je me suis donnée. Tous les documents que j'ai trouvés étoient réunis, lorsque fut publié l'article consacré à Henri et à Charles Beaubrun, par Guillet de Saint-Georges, historiographe de l'ancienne Académie de peinture. Je lis dans ce morceau de biographie, dont l'auteur doit être bien informé, que Henri et Charles « naquirent à Amboise où le séjour du Roi avoit attiré leurs pères, qui étoient fils de Mathieu de Beaubrun, originaire de la province de Forest. » Guillet ajoute que ce Mathieu, aïeul des deux académiciens, étant page de M. le marquis d'Urfé, gouverneur du Forest, le suivit au voyage qu'il fit à la cour, et fut, depuis, pourvu d'une charge de valet de chambre du Roi. Mathieu de Beaubrun mourut en 1597, âgé de soixante-douze ans, dans le château de Monceaux dont il étoit concierge et garde-meubles, laissant quelques filles et treize garçons. L'aîné de ceux-ci, nommé Mathieu comme son père, lui succéda dans sa charge de valet de chambre, et fut père de l'académicien Charles de Beaubrun. Henri, son cousin germain, étoit fils de Henri de Beaubrun, valet de garde-robe du Roi. Le futur peintre, Henri, d'abord porte-arquebuse du Roi, eut ensuite la charge de valet de garde-robe à la place de son père, et mourut en 1677. Charles de Beaubrun mourut le 16 janvier 1692.

Guillet de Saint-Georges ne parle pas de Louis

de Beaubrun, sur lequel j'ai quelques renseignements utiles et dont je parlerai bientôt.

Les Etats des officiers de la Maison du Roi, et les registres de l'Épargne (Arch. de l'Emp. KK. 139 et 140) m'ont appris que, le 29 janvier 1580, un Claude Beaubrun, valet de chambre du Roi, reçut 30 écus sol, et que Mathieu de Bobrun (*sic*), aussi valet de chambre, reçut « 30 escuz sol » en 1584, pour ses gages de l'année. Ce Mathieu, qui mourut, selon les informations de Guillet de Saint-Georges, en 1597, étoit né vers 1525. Qui épousa-t-il et à quelle époque naquirent Mathieu II, Henri et Louis, trois de ses fils qui nous intéressent — Claude étoit probablement un de leurs frères — ? Je n'ai pu l'apprendre. Je vois que Mathieu II de Bobrun (*sic*) épousa Anne Bruneau; et que, le 2 avril 1596, il fit baptiser, à Saint-Germain l'Auxerrois, une fille que l'on nomma Anne, comme sa mère. Mathieu II figure comme valet de chambre, et Henri I^{er} comme valet de garde-robe, sur les comptes de la Maison du Roi pour l'année 1600 (Arch. Imp. KK. 151 p. 18 et 20). Le 13 mai 1611, Mathieu fit baptiser une autre fille qui eut aussi le prénom d'Anne. L'acte de baptême de cette enfant qualifie Mathieu Beaubrun « peintre et valet de chambre du Roy » et dit qu'Anne eut pour parrain « honorable homme Loys Beaubrun, maistre peintre ». Ainsi, ce que n'ont pas su ou du moins ce que n'ont pas dit Félibien et Guillet, Mathieu II Beaubrun, le père de Charles, fut peintre comme Louis.

Louis Beaubrun épousa, vers 1609, Marie Rouillard. Il demeurait alors sur le territoire de Saint-Germain l'Auxerrois, et ce fut dans cette église que, le 9 novembre 1640, il fit baptiser son premier enfant, *Catherine*, dont le parrain fut un musicien alors en renom, Nicolas de Livet, « ord^{re} de la musique du Roy et valet de chambre de Sa Majesté ». Le 10 juillet 1612, Louis Beaubrun présenta à l'église son second enfant, *Antoine*, qui eut pour marraine « Catherine Duhamel, femme de Nicolas de Livet ». En 1614, Beaubrun avoit changé de paroisse sans changer de quartier. Il demeurait rue Saint-Honoré lorsque, le 14 octobre, il fit baptiser à Saint-Eustache un troisième enfant, *Marguerite*, que tint sur les fonts son grand-père maternel, je crois. « Charles Rouillard, grenetier du grenier à sel de Nogent ». Louis Beaubrun étoit redevenu paroissien de Saint-Germain, quand « le jeudi sixiesme » sept. 1618, fut baptisé *Louis*, fils de Louis Bobrun (*sic*), peintre ordinaire de la Reine, ayant pour répondants « Antoine Damié tailleur et valet de chambre du Roy, et Marie Thevenet fille de Jehan Thevenet, marchand bourgeois de Paris ». Le baptême fut payé au vicair « 31 sols ». Deux ans après, Beaubrun qui étoit retourné à son logement de la rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, y eut un fils, *Martin*, baptisé le 14 août 1621; puis le 24 novembre 1622, une fille nommée *Marguerite* par « Marguerite Tassin, femme de Nicolas Rouillard, marchand tapissier », et par « Mathieu Beaubrun, peintre et valet de chambre du Roy ». En 1624, nouvel enfant, le septième, une fille, baptisée le 24 janvier, sous le nom d'*Elisabeth*¹. Son parrain fut « Michel Cotton, premier

¹ Elisabeth de Beaubrun mourut le 22 décembre 1676, rue des Deux-Escus, chez son frère Charles, qui la fit enterrer à Saint-Eustache, et signa l'acte de son inhumation: « Charles de Beaubrun ». Cet acte dit Elisabeth « fille de feu Monsieur de Beaubrun, valet de chambre du Roy. »

valet de chambre de monseigneur le duc de Luxembourg ; sa marraine : « Marguerite de Lafont, femme de Michel Bobrun (*sic*), peintre du Roy ». Ce Michel, un des frères de Louis, de Mathieu et de Henri, est resté inconnu à Guillet de Saint-Georges et à Felibien ; homme probablement d'un talent médiocre, et oublié dès le milieu du dix-septième siècle. Il eut pourtant la charge de « peintre et valet de chambre du Roy ». Il vivait rue Saint-Germain l'Auxerrois, où il mourut le lundi 6 janvier 1642. On lui fit d'assez honorables funérailles, car je vois qu'il eut trente prêtres à son convoi, qui fut payé 2½ livres à l'église. (Registres de Saint-Germain l'Auxerrois.)

Louis Beaubrun eut encore deux enfants, baptisés, ceux-là, à Saint-Germain l'Auxerrois, car Beaubrun était retourné à son premier logis. Le huitième de ses enfants fut François, né le 10 février 1625 ; le neuvième et dernier, Marie, née le 18 février 1626.

Louis Beaubrun était un homme de mérite et fort employé. Non-seulement il était habile aux portraits, il faisait aussi de grandes compositions allégoriques ou historiques qui avaient l'approbation du peuple et de la cour. C'est ainsi que lorsque, le 16 mai 1616, Louis XIII entra à Paris, amenant de Bordeaux la jeune Anne d'Autriche qu'il venait d'épouser, Louis Beaubrun exécuta un grand tableau qui fut placé sur la porte Saint-Jacques. Cette allégorie, Beaubrun la reproduisit lui-même par la gravure. L'estampe est rare. Elle porte cette inscription : « L. Bobrun pinxit et sculp. ». Le père Lelong la cite, t. IV, p. 44 de sa *Bibliothèque historique*. J'ignore à quelle époque Beaubrun obtint de la Reine Anne le brevet de son peintre ; mais en 1618, pour la première fois, le vicaire de Saint-Germain l'Auxerrois lui donna le titre de « peintre ordinaire de la Reine » ; jusque-là il l'avait qualifié seulement de « maître peintre à Paris ». J'ai cherché longtemps la date de la mort de Louis de Beaubrun ; je l'ai trouvée à la fin. Le registre mortuaire de Saint-Germain, pour l'année 1627, contient cet acte : « Le jeudy, 1^{er} jour de novembre, le connoy de feu Louis Baubrun (*sic*), » vivant peintre ordinaire de la Roynie et de Messieurs de la ville, pris rue St-Germain ; les beaux » parements, les trante (*sic* pour les 30 prêtres), le » crieur, et M. Thirement (le vicaire qui donna » l'absoute). » Beaubrun était peintre de « Messieurs de la Ville », c'est-à-dire du prévôt et des échevins, du moins depuis 1616. Un des enfants de notre artiste, sa fille Marguerite, âgée de cinq ans seulement, le suivit de près au tombeau. Elle fut inhumée le mercredi, 22 décembre 1627 » prise, dit l'acte que j'ai sous les yeux, rue St-Germain, près l'arche du Marin Vault (*sic*). »

Marie Rouillard vivait encore en 1643, comme on le verra tout à l'heure.

Mathieu, sieur de Beaubrun, eut parmi ses filles une certaine Isabelle ou Elisabeth, à qui la reine Marie de Médicis donna la charge de concierge du château de Mouchaux, près de Meaux, charge qu'avait remplie son père, » comme je l'ai dit plus haut d'après Guillet de Saint-Georges. Je la vois portée dans les *Comptes* du donaire de Marie de Médicis, pour les années 1635, 36 et 37, et dans ceux des Bâtimens du Roi pour l'année 1639. Elle avait 200 livres de gages. (Arch. de l'Emp. KK. 195. fol. 71. et KK. 197.)

Marie, la dernière fille de Louis de Beaubrun, née le 18 février 1626, ainsi que je l'ai dit plus haut, épousa à Saint-Germain l'Auxerrois, le 10 mars 1643, « Robert Oudaille, M^e barbier chirurgien, demeurant en la rue St-Germain ». Les témoins de son mariage furent « Marie Rouillard, sa mère, et son frère Louis de Beaubrun ». Elle fut bientôt veuve. Son mari mourut avant le 7 août 1645, date du baptême d'un de ses neveux, Louis III, fils de Louis II de Beaubrun.

Louis II de Beaubrun n'avait pas suivi la carrière de son père. Il avait acheté une charge de « conseiller en la chambre du trésor », et il était avec cela « adnoctat au conseil privé du Roy ». Il avait épousé Marie de La Posse, fille de Gaspard de La Posse, avocat aussi au conseil privé. Je vois qu'il eut d'elle trois fils et une fille : *Gaspard-Louis*, baptisé le 16 février 1648, et tenu par sa grand-mère « Marie Rouillard », veuve de Louis I^{er} de Beaubrun ; *Louis*, baptisé le 7 août 1645, ayant pour marraine sa tante « Marie Beaubrun, veufve de feu Robert Oudaille » ; *Louis-Charles*, baptisé non pas à Saint-Germain l'Auxerrois comme ses deux frères, mais à Saint-Louis en l'Île, le 17 novembre 1647, ayant pour parrain « Charles Beaubrun, peintre et valet de chambre du Roy » ; enfin, *Marguerite*, née le 11 avril 1652, et baptisée à Saint-Étienne du Mont le 12, tenue par Henri Beaubrun, peintre et valet de garde-robe du Roi.

Le mariage de Louis de Beaubrun et de Marie de La Posse doit avoir été célébré entre septembre 1641 et mai 1642. Louise de La Posse épousa, en effet « Jean Mignot, conseiller du Roy en son trésor », le 2^e septembre 1641, à Saint-Germain l'Auxerrois ; et Marie de La Posse, sa sœur, accoucha de son premier enfant le 16 février 1643, comme on vient de le voir. Le registre de Saint-Germain l'Auxerrois ne porte pas trace du mariage de Beaubrun, et je ne vois pas qu'il ait été enregistré dans aucune des paroisses de Paris. Sans doute il fut fait à la campagne.

Je n'ai pas trouvé, antérieurs à l'année 1631, d'actes intéressant Henri et Charles de Beaubrun, les peintres restés célèbres, mais dont on ne connaît pas d'ouvrages authentiques, bien qu'ils aient fait de nombreux portraits pour la cour et pour la ville. C'est au registre de Sainte-Opportune que je lis la première mention de la présence à Paris de ces deux cousins, frères par la communauté de talent et par l'inaltérable amitié dont ils furent liés. Les 9 et 26 novembre 1631, ils assistèrent au fiançailles et au mariage de Marguerite Le Roux, leur cousine, avec Suppliee (*sic*) Brix. L'acte dit que Charles et Henri demeuraient alors sur la paroisse Saint-André des Arcs. Henri demeura chez son père, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, lorsque, « le samedi 4^e juin 1644 » à Saint-Jean en Grève, il épousa « Suzanne Roland, fille de deffunct Joachim Roland, escuyer, s^r Du Plessis, et de feue d^{lle} Jeanne de La Pierre ». L'acte qui nomme parmi les témoins du mariage « Charles de Beaubrun escuyer, et Louis de Beaubrun » (c'est Louis II, fils du peintre Louis de Beaubrun) « commissaire provincial de l'artillerie à Metz », cousin du marié, déclare que « noble homme Henry de Beaubrun, valet de garde-robe du Roy » (son titre de peintre est oublié) » est « fils de Henry de Beaubrun, aussy valet de garde-robe du Roy, et de feue Rachel Bonnette. » Henri I^{er} de Beaubrun qu'on voit figurer

dans cet acte, vivait encore le 1^{er} juin 1650; je trouve son nom sur un Etat de la Maison du Roi, fait à cette date (Bibl. Imp. Ms. Saint-Magloire 74); il y est porté parmi les valets de garde-robe, ayant son fils Henri en survivance.

Henri II de Beaubrun eut au moins sept enfants de Suzanne Roland : 1^o *Suzanne*, baptisée le 16 juillet 1645, à Saint-Eustache — Henri demeurait alors rue Saint-Honoré — et tenue sur les fonts par Geneviève Roland, sa tante maternelle; 2^o *Louis*, dont fut parrain le Roi Louis XIV, représenté au baptême, le 26 octobre 1646, par « messire Hardouin, de Perefice..., précepteur du Roy »; et marraine « haute et puissante dame Marie Catherine de La Rocheffoucault, marquise de Senecey (sic) comtesse » de Randan, dame d'honneur de la Reyne régente; 3^o une autre *Suzanne*, baptisée le 12 juin 1650; 4^o *Henri*, dont fut marraine, le 17 juillet 1651, « Catherine Tissu, femme de Charles Beaubrun, peintre et valet de chambre du Roy »; 5^o une troisième *Suzanne*, le 17 octobre 1652; 6^o *Jean-Henry*, le 13 juin 1654; 7^o *Anne*, tenue le 11 novembre 1659, sur les fonts de Saint-Eustache, par Anne Beaubrun, femme de Jean Guillermo, écuyer, sieur du Fay. Henri II de Beaubrun demeurait « rue neuve de la Reyne » en 1650. En 1651, il avait son logement « rue des Deux-Eeus, près la rue de Grenelle ». Le 8 avril 1651, il perdit un de ses enfants; l'acte mortuaire ne dit pas lequel. Il en perdit un second le 22 septembre 1652; il demeurait alors rue Sainte-Anne. Il revint à la rue des Deux-Eeus — ces Beaubrun déménageaient bien souvent! — et c'est là qu'il mourut le 17 mai 1677. L'acte de son inhumation, enregistré à Saint-Eustache à la date du « mardi, 18^e may », le dit « Henry de Beaubrun, ci-devant valet de garde-robe du Roy, trésorier et professeur en son Académie de peinture et sculpture, demeurant rue des Deux-Eeus ». Il fut enterré dans l'église après « un service complet ».

Quant à Charles de Beaubrun, le 28 août 1649, il fiança, et, le 29, épousa « Catherine Tissu, veuve de feu Charles de La Rue, vivant marchand, bourgeois de Paris, en présence de Claude Tissu, frère de la dicte Tissu, et Henri Beaubrun, cousin germain dud. Beaubrun ». (Registre de Saint-Eustache). S'il eut des enfants, je ne les connais pas. Il mourut le 16 janvier 1692, et fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache. L'acte dressé « le jeudy dix-sept janvier » le nomme et qualifie : « noble homme Charles de Beaubrun, conseiller du Roy, contrôleur des décimes de la généralité de Caen, ancien professeur et trésorier de l'Acad. Roy. de peint et sculpt. ». Cet acte est signé : « Tissu, Duchange, Ch. de Beaubrun ». Charles de Beaubrun, né à Anboise », dit la liste des académiciens, fut reçu à l'Académie le 2 septembre 1651; il mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. Il était donc né vers 1604.

Charles de Beaubrun qui habitait la rue des Deux-Eeus avec son cousin, ne quitta point leur maison à la mort de Henri; il y resta avec Suzanne Roland, veuve de celui-ci, laquelle y mourut âgée de soixante-dix-neuf ans, le 16 avril 1702. « Charles-Henri de Beaubrun, conseiller du Roy, contrôleur de la généralité de Caen, son fils », qui signait : Ch. de Beaubrun, alors comme en 1692, fut témoin de son inhumation dans l'église de Saint-Eustache. Ce Charles-Henri avait eu, le 17 janvier 1677, le bre-

vet de la charge de concierge et garde-meubles du château de Monceaux, en considération des services que « feue Elisabeth de Beaubrun, sa tante, avait rendus dans la dite charge ». (Arch. de l'Emp., *Anciens brevets du Roy*; E. 9289, fol. 381.)

J'ai trouvé sur quelques-uns des travaux des deux Beaubrun, certaines notions qui ne sont pas sans intérêt, je crois. Et d'abord je citerai une lettre assez curieuse, adressée par ces peintres à Colbert, et classée parmi les lettres que reçut le ministre en novembre 1663 (Bibl. Imp., *Lettres de Colbert*). Voici cette épître :

Monseigneur, si le Roy n'a la bonté de dire vn mot aux dames pour les animer à se faire peindre, nous ne saurions rien avancer à raison de leur négligence, et si vous ne nous faites la grace d'estre vn peu fauorable à nos recompenses, nous ne saurions nous faire sécourir par des habiles gens dont nous atons affaire; nous sommes bien malheureux que le Roy nous désire taxer au dessoubz des payemens que nous auons du public; pour peu que Sa Majesté daignast penser à l'ancienneté de nos seruices tant en qualité de domestiques que de celle de peintres dès le commencement de son enfance, que l'on de nous souuent a eu l'honneur de faire jouer, Sa Majesté auroit pour nous quelque pensée plus aduantageuse; les petits paiemens des ourages de la nature de celle cy deshonnore leurs autheurs; nous sommes au désespoir, monseigneur, si vous n'avez la bonté de nous exempter de ce mal; vous pouuez de sy grandes choses qu'il vous sera fort facile de changer nostre fortune présente en vne meilleure, faicte nous en la grace, monseign^r, et la tenant de vos mains, nous vous la sacrifions avec toute la soumission et le respect imaginable; nostre Academie par l'aduantage qu'elle a de l'honneur de votre protection, reçoit des biens faictz de Sa Majesté, ayez agréable. Monseigneur, d'en considérer en particulier de ceux des plus anciens qui prennent la hardiesse de se dire plus que quy que ce soit,

Monseigneur,

Vos très-humbles et très-obéissants seruiteurs
LES BEAUBRUNS.

A Monseigneur
Monseigneur Colbert.

On saura bientôt à quel travail fait allusion la première phrase de la lettre qu'on vient de lire. Les peintres éprouvaient cet ennui qu'atteint toujours l'artiste qui a le devoir de faire des tableaux officiels; ils ne voyaient pas, peu empressées de se faire peindre, les femmes désignées par Louis XIV venir à leur atelier. Quant à l'autre chagrin qui tourmentait Charles et Henri, Colbert le donnait volontiers à tous ceux qu'il employait. Il était économe; il voulait bien que le Roi parût grand, généreux, protecteur magnifique des arts; mais il voulait que Sa Majesté fût libérale à son or défendant. La supplique des Beaubrun produisit-elle immédiatement l'effet qu'ils en avaient espéré? on verra que non.

Le registre des *Dépenses* d'Anne d'Autriche (Bibl. Imp. Ms. suppl. franç. 1925), contient les articles suivans qui intéressent l'histoire des travaux de Charles Beaubrun : « Au s^r Charles Beaubrun, peintre ord^e du Roy, la somme de 300 l. tour. pour son payement d'auoir faict vn portrait de S. M. » (la Reine Anne d'Autriche) « dans vn grand cadre entouré de sa bordure, dont S. M. a fait don au s^r de Carnavalet, lieutenant des gardes du corps du Roy. » (Somme reçue le 1^{er} may 1655.)

— « Au sr de Beaubrun, peint. ord. du R. » (7 février 1657), « la somme de 250 liv. tour. pour son payement d'un portrait de S. M. » (la Reine) « qu'il a fait, dans un grand cadre entouré de sa bordure, duquel Sa dite Majesté a fait don à la dame de Brigg. » — Autre somme de 150 l. (1^{er} mai 1657) « pour sa peine d'un grand tableau où est le portrait de S. M. qu'il a fait et dont S. M. a fait don aux Abbesses et religieuses du couvent du Val de Grâce. » (L'abbesse du Val-de-Grâce, nommée ailleurs dans le registre, était révèrende mère Anne de Compans.) — Au même, la somme de 150 l. tour. » (1^{er} mai 1657) « pour son payement d'avoir fait un portrait de S. M. au cabinet des bains de son appartement du Louvre. » — Autre somme de 340 l. (16 mai 1657) « pour un grand tableau de 6 p. de hauteur où est le portrait de S. M., ledit tableau entouré d'une bordure dorée, duquel S. Maj. a fait don au sr de Maisons, son chancelier. » — Autre somme de 300 l. (16 mai 1657) « pour un semblable portrait donné par la Reine à la comtesse de Flex. » — Autre somme de 250 l. (10 juillet 1657) pour « un grand tableau qu'il a fait de 5 pieds de hauteur entouré d'une bordure dorée où est le portrait de la Royné, duquel Sa Majesté a fait don au sieur de Benserade. » — Autre somme de 300 l. tour. « pour un portrait de S. M. donné par elle à Mad. la marquise de Toney. » (12 octobre 1657.)

Les registres du trésor royal (Bibl. Imp. Ms.) contiennent les mentions suivantes : « A Olivier, la somme de 2600 l. pour déliurer aux sieurs de Beaubrun (*sic*) peintres pour leur paiement de dix portraits de dames que S. M. (Louis XIV) a ordonné estre faits pour mettre dans les appartements des chasteaux du Louvre, Fontainebleau et Versailles, scavoir trois grands, de corps entiers à raison de 400 l. chacun, et sept à demy corps, à raison de 200 l. aussi chacun (Estat du trésor royal 1665). » Le premier vol. du Trésor Royal, pour l'année 1664, contient un article commençant par ces mots : « Aux sieurs Beaubrun... », et relatif à ces dix portraits. La somme payée, cette fois, était de 4200 l. tour. C'est à ces ouvrages que fait allusion cette lettre des Beaubrun qu'on a lue tout à l'heure. Malheureusement les noms des dames peintes pour les châteaux de Versailles, du Louvre et de Fontainebleau manquent au détail du compte du trésorier royal. Probablement quelques-unes des images faites par les Beaubrun se voient au Musée historique de Versailles, où elles figurent peut-être sans qu'on sache de quelles mains elles sont. À l'aide des anciens inventaires de Fontainebleau, de Versailles et du Louvre, on parviendrait peut-être à restituer à leurs auteurs ces portraits, qui sont vraisemblablement anonymes aujourd'hui. 400 l. pour un portrait en pied, 200 l. pour un grand buste, c'était peu, il faut en convenir. Les Beaubrun avaient raison de trouver qu'on les traitait mal et de dire que « les petits payements des ouvrages de la nature de celle-cy », comme ils disaient, « deshonoraient leurs auteurs ». On ne fut pas plus large dans la suite avec les peintres dont le succès avait grandi; aussi, vois-je qu'en 1666 on leur donna « 860 l. pour un grand portrait de la Reine » (Marie-Thérèse) « avec son habit du carnaval, et 200 l. pour un portrait de mad. la maréchale de La Mothe » (Louise de Prie), qui « furent » portez au chasteau de Versailles ». L'avant-dernier des articles

qui, dans les comptes du Trésor concerne les Beaubrun, est relatif à une somme de 1000 l. « pour un portrait de la Reyne (Marie-Thérèse) et vn de Monseigr le Dauphin, tous deux en pied, a raison de 500 l. pièce, qui ont esté envoyez de la part du Roy à l'électrice de Saxe » (la femme de Jean-Georges II, Madeleine Sibylle, fille de Christian, marquis de Brandebourg-Culembaek.) En 1667, on donna « à Beaubrun 700 l. pour un portrait de la Reyne, enuoyé à la Reine de Danemark » (Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg; femme de Frédéric III), « et deux portraits de Monseigr le Dauphin, dont l'un a esté enuoyé à lad. Reine de Danemark, et l'autre au duc de Beaufort » (François de Vendôme, amiral de France, mort en 1669 devant Candie).

Le Louvre et le Musée de Versailles ne possèdent aucun ouvrage connu des Beaubrun; le Musée de Tours montre une *Minerve* et une *Vénus* que le catalogue donne à « Bobrun d'Amboise ». Je ne sais si quelque autre collection publique garde des ouvrages de ces maîtres dont il est à regretter que la partie française du Musée du Louvre n'ait pas un seul morceau. Les Beaubrun eurent une grande renommée au commencement du dix-septième siècle; leur nom ne peut être oublié des historiens de l'art, il est donc bien regrettable que personne, à Paris, ne soit mis à portée de savoir ce qu'ils valaient en effet.

Je ne connais point de portraits des Beaubrun, autres que ceux qu'exécuta Martin Lambert, dans un même cadre, où les deux cousins sont représentés au même chevalet, l'un peignant une tête de femme, l'autre conseillant celui qui peint. L'ouvrage de Martin Lambert consacre la tradition rapportée par Felibien, de l'union intime des deux Beaubrun, collaborateurs constants l'un de l'autre, qui s'étaient fondus pour ainsi dire en un seul homme, n'avaient qu'une manière et une main. Lambert fut élève de Henri et de Charles Beaubrun, il travailla probablement beaucoup pour eux, et fut du nombre « des habiles gens » dont ils disaient qu'ils avaient affaire pour mener à fin la commande des portraits de dames, en 1663. On ne cite de Martin Lambert que ses Beaubrun qui sont au Musée du Louvre, et qu'il présenta à l'Académie pour sa réception.

On a vu que les auteurs et les documents nomment indifféremment les Beaubrun : *Bobrun* ou *Beaubrun*; les signatures que j'ai vues d'eux m'ont autorisé à rejeter la première orthographe. Quant à la particule de placée souvent devant Beaubrun, je ne sais qu'en penser. Beaubrun semble être un sobriquet; on aura dit : « un tel le beau brun », et *le* se sera aisément transformé en *de* dans un temps où tout le monde prenait la particule et où l'on disait, sans que cela tirât à conséquence : M. de Beauval et M. de Molière. — Je ne sais de qui était fils un prêtre nommé Henri-Charles de Beaubrun, qui fut témoin de l'inhumation de P. Nicole. — Voy. NICOLE, BEAIRD-SUUV-ANDRÉ.

1. BEAUCHAMPS (LES). XVII^e et XVIII^e siècles.

« Plusieurs maîtres de danse dispersés en différents quartiers sont aussi d'une habileté distinguée. M. de Beauchamps, maître des ballets du Roy, est le premier homme de l'Europe pour la composition. Rue Bailleul. » — L'Académie de danse chez M. de Beauchamps, rue Bailleul ». (Abraham de Pradel, *Almanach ou livre commode des adresses de*

Paris. 1691.) Ce Beauchamps avait pour prénom Pierre; il était compositeur des ballets de Sa Majesté Louis XIV, dès avant 1677. Cette année, il tint sur les fonts de baptême un des enfants du dessinateur Jean Berain. « Officier du Roy » est le titre qu'il prit dans l'acte dressé le 14 novembre par le vicaire de Saint-Sauveur. Il se qualifia « compositeur des ballets du Roy » le 5 mai 1678, à Saint-Germain l'Auxerrois, au baptême de « Louise, fille de Pierre Marchand, officier de la musique de Monsieur, frère unique du Roy, et de Denise Beauchamps ». Louise eut pour marraine « Louise Beauchamps, fille de feu Louis Beauchamps, vivant un des 2^e violons du Roy ». Je ne saurais dire positivement quels degrés de parenté rapprochaient Denise, Pierre et Louise Beauchamps; mais je crois que Pierre était le père de Denise; quant à Louise, elle était sœur de Pierre.

Parmi les violons du Roi qui « faisaient des entrées » sur le théâtre dans les ballets où figurait Louis XIV, ou dans les divertissements donnés à Sa Majesté, paraissaient souvent deux Beauchamps que les programmes ne distinguent point, et que les commentateurs ou éditeurs de Molière n'ont pas distingués davantage. L'un était le Pierre Beauchamps dont je viens de parler; l'autre, Louis Beauchamps, son père. Sans remonter bien haut, établissons la généalogie de Pierre; je dirai tout à l'heure pourquoi je tiens à faire connaître l'origine de ces Beauchamps, simples musiciens et enfants de Saint-Julien le Menétrier.

Vers le milieu du seizième siècle, vivait au quartier Saint-Severin un certain Christophe de Beauchamps, époux de Marguerite de Verneuil. Cet homme était un honnête bourgeois, un marchand à qui sa femme donna, le jeudi 9^e de nov. 1564, un fils qui fut nommé Pierre, ayant pour parrains « Pierre de Lassus, M^e tapissier, et Jean Caron, drapier », et pour marraine « Catherine Croisler, femme de Jehan Coulon. » Maître Christophe eut plusieurs autres enfants : « le 23 mai 1566, Gilles, (né rue de la Huchette, quand Pierre était né rue Sacalie); le 16 juin 1569, Marie; le 19 juin 1570, Marthe; le 20 décembre 1572, Guillaume; enfin, Louis et Germain, dont je n'ai point vu les baptisaires, mais que d'autres actes m'ont fait connaître. Louis devint banquier; Germain eut une charge d'exempt des gardes du corps.

Pierre Beauchamps, que j'appellerai Pierre I^{er}, s'adonna à la musique, étudia le violon, se fit recevoir dans la communauté des joueurs d'instruments. Il se maria et prit pour femme Marguerite de Broé, dont il eut Juliette, Marguerite et Louis, trois enfants dont je n'ai pas trouvé les actes de naissance. Son mariage est des dernières années du seizième siècle. Je vois qu'Isabelle Beauchamps fut marraine, le 30 mai 1607, d'« Antoine, fils de Pierre Lagrené, violon du Roy ». Marguerite épousa, en 1626, le célèbre banquier Hierosme Andréossi. C'est d'elle que la *Biographie universelle*-Michaud a dit (art. Andréossi, tome 56) qu'elle était fille de Pierre de Beauchamps, « secrétaire ordinaire du Roi »; il ne possédait qu'une charge de violon de Sa Majesté. L'acte de son décès dressé à Saint-Severin le 12 mai 1627, le qualifie « bourgeois de Paris » seulement. Il mourut rue de la Huchette, âgé de soixante-deux ans et demi.

Louis II Beauchamps, élève de son père, entra dans la bande des violons du Roi. Il quitta le territoire paroissial de Saint-Severin pour s'établir sur celui de Saint-Germain l'Auxerrois; il y était en

1629, lorsque sa femme, Denise Peron, lui donna une fille, baptisée sous le nom de Marguerite, le 26 décembre, ayant pour marraine sa grand-mère « Marguerite de Brye (sic), femme de (feu) Pierre Beauchamps, violon ord^e chez le Roy ». Le 20 janvier 1636, Louis Beauchamps, qui, dans le baptis-taire de sa fille Marguerite, est qualifié « M^e joueur d'instruments » prit le titre de « violon ord^e de la chambre du Roy » dans l'acte du baptême de son fils Jean-Baptiste. Entre 1629 et 1636, Louis avait eu des enfants, — et entre autres Pierre II, — dont je ne saurais dire quel jour ils vinrent au monde; il n'en est pas de même des quatre filles que lui donna Denise Peron, — nommée quelquefois Héron — de 1643 à 1647 : Françoise naquit le 9 mai 1643; Catherine, le 11 juin 1644; Anne, le 30 novembre 1645, et Louise le 1^{er} décembre 1647.

Je ne sais à quelle époque mourut Louis II Beauchamps. Quant au Banquier Louis I^{er}, il décéda rue Saint-Jacques, le 11 mai 1631. Il avait épousé Geneviève Lustin, qui mourut le 3 février 1631, après avoir donné à son mari deux filles; Elisabeth, le 21 septembre 1624, et Geneviève, le 30 mars 1628. Elisabeth suivit de près au tombeau sa mère et son père; on l'enterra le 22 mai 1632.

Quant à l'Exempt des gardes du corps, Germain Beauchamps, il eut pour femme Anne Geuffrin qui, le 21 octobre 1626, accoucha d'un fils, tenu sur les fonts du baptême par Antoine Andréossi.

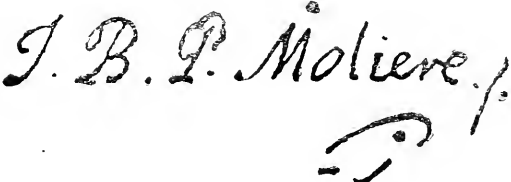
Si Pierre II Beauchamps, à qui je reviens, eut un mariage et des enfants, je n'ai rien vu qui pût me le faire penser. Je ne sais à quelle année il faut reporter son décès; j'avoue ne m'être pas fatigué à chercher l'acte de son inhumation. J'ai dit qu'il vivait en 1678. — il devait avoir alors de 35 à 48 ans; — il signait d'une assez bonne plume : « Pierre (sic) Beauchamps », et non : « de Beauchamps ».

Pierre I^{er} Beauchamps avait un frère, Louis, « marchand et bourgeois de Paris », qui avait épousé Geneviève Lustin, et demeurait rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Louis Beauchamps eut un fils le 9 novembre 1620 que tint à Saint-Jacques « Pierre Beauchamps, violon ord^e de la chambre du Roy », et qui fut nommé Pierre. — Voy. ANDRÉOSSI, ARNOLFINI, VIOLONS DU ROI.

2. BEAUCHAMPS (JEAN USCET DE). 1673

Comédien de la troupe française entretenue par le duc de Savoie Charles-Emmanuel. Samuel Chappuzcau, qui ne le connaissait que par son nom de théâtre, le nomme : « de Beauchamp », et le place à la tête des acteurs qui jouaient à Turin pendant les hivers. (Le *Théâtre français*; 1674; p. 219.) Il n'était pas en Savoie pendant l'hiver de 1672 à 1673, mais à Paris, avec Claudine Mallet, sa femme, qui accoucha le 11 février 1673 d'une fille que tinrent sur les fonts de Saint-Sauveur, Molière et mademoiselle Beualt. La signature apposée par Molière au bas du baptis-taire de Jeanne Usset est peut-être la dernière qu'il ait donnée; la voici :

J. B. P. Moliere.



Jean Useet, dont Jeanne est probablement le premier enfant, devait être encore jeune en 1673. — *Uoy.* CHAPPUZEAU, MOLIÈRE.

BEAUCHASTEAU ou BEAUCHATEAU (François CHASTELET), *s^r* DE) et sa femme ?—1665.
?—1683.

Tout ce que Le Mazurier a pu apprendre de cet homme qui fut comédien à l'hôtel de Bourgogne, c'est qu'il débuta en 1633 dans les seconds rôles tragiques, puis qu'il joua les premiers et mourut au commencement de septembre 1665. Quant à la nature de son talent, elle nous est traditionnellement connue par la scène de *l'Impromptu de Versailles* où, se moquant des comédiens de l'hôtel, Molière déclama les stances du *Cid* avec l'emphase qu'y mettait Beauchâteau, dont la femme n'est pas plus épargnée, elle qui récitait la scène de Camille avec Curiaque, avec « ce visage riant qu'elle conserve dans les plus grandes afflictions. » Mademoiselle de Beauchâteau est nommée : Dubouget par Le Mazurier, qui se trompe. Elle se nommait Madeleine du Pouget, ce que démontrent trois actes de naissance qui sont sous mes yeux. Je ne sais à quelle époque François Chastelet épousa Marguerite du Pouget, leur mariage n'est pas inscrit au registre de Saint-Sauveur; il eut lieu certainement avant 1673, car je vois que le 25 mars de cette année, Chastelet fit baptiser *Edme-François* dont fut parrain « Messire Edme de La Chastre, conseiller du Roy, capitaine de deux cens hommes d'armes, grand maître de la garde robe du Roy et colonel général des Suisses et Grisons, de la paroisse Saint-Paul ». Le 28 août 1674 « noble homme François Chastelet (sic) officier du Roy et damoiselle Magdelaine Du Pouget, sa femme », firent baptiser à Saint-Sauveur, leur paroisse, *Étienne*, âgé de neuf mois et demi, venu par conséquent avant terme, en novembre 1673. Madeleine du Pouget donna un troisième enfant à Beauchâteau, *François-Mathieu*, baptisé à Saint-Sauveur le 5 mai 1675. Dans les trois baptisaires que je viens de citer, le comédien de l'hôtel de Bourgogne est dit : François Chastelet et point Beauchâteau. Je vois que, le 27 août 1657, au baptême de François, fils d'un certain Nicolas de Villiers, marchand drapier, « François Chastelet » est dit : « *s^r* de Beauchâteau, comédien ordinaire du Roy ». Le Mazurier dit que François Chastelet était réputé noble; je n'ai aucun moyen de vérifier le fait; mais assurément le nom de Beauchâteau qu'il prit au théâtre ne fut qu'une parodie de son nom de Châtelet. Je lis, au registre de Saint-Eustache, à la date du « samedi 29^e juillet 1634 : fut baptisée Nicole, fille de Robert Verdier, joueur d'instruments, et de Jehane Hibout sa fem. dem. rue Comtesse-d'Artois; le parrain, noble homme François Chastelet (sic) comédien du Roy, la marraine (sic) Nicole Gassot, femme de Pierre Le Messier aussi comédien du Roy ». — Je lis au registre de Saint-Sauveur, sous la date du 8 septembre 1665 : « Couuoij à chœur de François Chastelet *s^r* de Beauchâteau, vivant comédien du Roy ». — Madeleine du Pouget, autrement dite mademoiselle de Beauchâteau, quitta la scène avant la réunion des comédiens de l'hôtel de Bourgogne aux comédiens de la troupe royale dont Molière avait été le chef; cette réunion eut lieu, comme on sait, en 1680. Mademoiselle de Beauchâteau mourut, selon Le Mazurier, à Versailles, le vendredi 5 janvier

1683. Madeleine du Pouget avait eu de la beauté et un certain talent dans la comédie. — Je lis au registre de La Grange cette mention : « (Le 6 janvier 1683) M^{lle} Beauchasteau, pensionnaire de la troupe, est morte à Versailles. Sa pension de 1000 l. par an est esteinte au profit de M^{rs} Hauteroche, Guerin, Rosemont, Hubert, et de Mesl. Dupin, de Brie et d'Emebaut, suivant les contract et conventions faits lors de la jonction. » — *Uoy.* BELLEROSE.

BEAUCLERC (JACQUES, LORD). ?1671—1680.

Les biographes du Roi d'Angleterre Charles II citent, parmi ses enfants naturels, Charles Beauclerc, qui fut baron de Healdington et duc de Saint-Albans. Charles était fils d'une comédienne nommée Éléonore ou Nell Gwyn, qui mourut en 1687, d'autres disent en 1691. Ce Beauclerc ne fut pas le seul fils qu'Éléonore donna à son royal amant; en 1674 ou 1672, naquit de la comédienne un autre fils de Charles II, qui fut baptisé sous le nom de Jacques. Les biographes ne l'ont pas connu, parce qu'il mourut trop jeune pour avoir occupé un rang dans le monde ou une charge à la cour. Il était venu à Paris, je ne sais sous la conduite de qui; il y tomba malade et y décéda le 30 mai 1680. Ce jeune garçon avait été élevé dans la religion de Calvin, et il y mourut. On l'enterra le 31 mai, au cimetière de ses coreligionnaires, rue des Saints-Pères, et le fossoyeur inscrivit sur son registre la mention suivante que je reproduis textuellement : « Aujourd'huy dernier jour de may 1680 a esté enterré le corps de deffunct Jacques Lord Baucclair, fils naturel du Roy de la grande Bretagne et de Madame Gwyn, décédé le 30 du présent mois, auquel enterrement ont assisté Monsieur Le chevalier Bond, Monsieur de Plancy et M^r Jean Wicart tous amys, qui ont dit que led. deffunct lors de son décès estoit agé de huit à neuf ans, et ont signé : Le chevier Bond, De Plancy, Jean Wicart. (Arch. de la ville de Paris; Registre protestant, décès de 1680 à 1685.) — Les *Mémoires du comte de Grammont* mentionnent au chapitre XII une « petite geuse de comédienne » que, dans ses rapproches au Roi Charles II, madame de Castelmaine associe à mesdemoiselles Wells et Stewart, et que les annotateurs des Œuvres d'Hamilton croient être Nell Gwyn nommée au chapitre XIII, à propos de milord Dorset, premier gentilhomme de la chambre, qui venait de débaucher la comédienne, alors, disent les mémoires, maîtresse du Roi, fille de rien. Née dans un grenier, suivant la tradition des théâtres de Londres, marchande d'oranges à Drury-Lane, jolie et courtisée, Nell Gwyn devint comédienne et bientôt eut le succès. Les amants ne lui manquèrent pas plus que les rôles; selon Boyer, le premier traducteur des *Mémoires de Grammont*, elle était à Dorset quand le Roi s'en éprit. Il garda jusqu'à la fin de sa vie (1685) « cette créature » qui l'amusait par son esprit, par la vivacité et la gaieté de son jeu. Madame de Sévigné, en parlant de Louise de Kéroulout qu'elle nomme Kéroualle, — celle qui fut duchesse de Portsmouth, rang qu'elle gagna au service intime de Charles II — dit : Elle n'avait pas prévu trouver en chemin une jeune comédienne dont le Roi est amoureux.... La comédienne est aussi fière que la duchesse de Portsmouth... Elle est folle, hardie, débauchée et plaisante, elle chante, elle danse, et fait son métier de bonne foi; elle a un fils, elle veut qu'il soit reconnu. » (C'est Charles

Beaulere, qui ne fut pas reconnu cependant.) « Cette créature tient le haut du pavé, et décontenance et embarrasse extraordinairement la Duchesse. » Un des éditeurs des *Mémoires de Grammont* dit que Nell Gwyn mourut en 1691, et que le docteur Temisson, vicaire de Cantorbéry, dont il fut plus tard évêque, « fit son oraison funèbre ». Ce trait est curieux et prouve au moins l'extrême tolérance du clergé anglican.

On nomme en France : *Gouine*, une femme de mauvaises mœurs, une coureuse; ce nom ne serait-il autre que celui de Nell Gwyn, qui serait venu en France, d'Angleterre, avec la cour de Jacques II? On serait tenté de le croire, si *Gouine* ne se lisait pas dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage*, publié en 1650, c'est-à-dire avant que la petite comédienne eût pu rendre célèbre son nom qui sonne mal aux oreilles françaises.

BEAUCOUSIN (JEHAN). ? — 1626.

Ce Jehan Beaucousin était marchand orfèvre et graveur particulier de la monnaie de Paris. Je ne sais s'il était un véritable artiste ou un tailleur vulgaire de monnaie, copiste servile des modèles fournis par le tailleur général. Je vois que, le 9 mars 1557, il s'opposa à la réception d'Antoine Brucher, qui sollicitait de la cour des monnaies la charge de « tailleur particulier de la monnaie des étupes », occupée naguère par défunt son frère, Guyot Brucher, et que la cour passa outre, en recevant Antoine le 24 mars 1557. Je vois aussi que Beaucousin porta plainte contre Jean Lucas, tailleur, demeurant rue de la Haumerie, qui lui fournissait de mauvais fers pour la fabrication de ses poignons et de ses carrés; plainte sur laquelle il eut satisfaction, la cour ayant enjoint à Lucas, par arrêt du 2 juin 1589, de fournir de bons fers à Beaucousin. (Arch. de l'Emp. Reg. de la cour des monnaies, Z, 3198, fol 57.) Je vois enfin (même Reg. fol. 72) que Jean Beaucousin obtint, le 24 septembre 1590, un arrêt de la cour qui l'autorisait à faire saisir partout où il en trouverait, du charbon de terre dont il avait besoin pour forger ses « pilles et trousseaux », arrêt qui paraîtrait exorbitant aujourd'hui, mais qui alors ne soulevait aucune critique, le service du Roi ne devant souffrir nul empêchement. Jean Beaucousin épousa, avant 1592, Marie Dusseau, dont il eut un assez grand nombre d'enfants, baptisés, les uns à Saint-Germain l'Auxerrois, les autres à Saint-Barthélemy. Il mourut à la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1626; alors une de ses filles, Marie, veuve de Jehan François, vivant marchand et bourgeois de Paris, présenta, en son nom personnel et aux noms de ses sœurs Marguerite, Madeleine, Anne et Elisabeth Beaucousin — leur sœur « Jehanne », née le 23 mars 1610, sur le terrain de Saint-Barthélemy, était morte alors — filles et héritières de défunt Jehan Beaucousin, « une requête à la cour des monnaies aux fins qu'il pleust à la cour agréer le choix qu'elles « avoient fait » de la personne de M. Pierre Regnyer, M^e ouvrier garde et conducteur de la monnaie du Moulin de Paris pour exercer la charge de tailleur particulier de la monnaie », jusqu'à ce qu'elles eussent traité d'une manière définitive avec une personne capable et pouvant être admise par la cour. Le 15 novembre 1626, la cour commit Pierre Regnier jusqu'au dernier jour de juin 1627. — Marie Dusseau fut mar-

raïne, à Saint-Germain l'Auxerrois, le 14 septembre 1597, d'une fille de Germain Labbé, essayeur général des monnaies de France. — Madeleine Beaucousin épousa Jacques Cottard, marchand orfèvre et graveur, demeurant sur le quai au Change. Elle eut, le 11 décembre 1631, un fils, Charles, qui eut pour marraine une de ses cousines, Elisabeth, fille de François Beaucousin, « Me de la monnaie ». (Reg. de Saint-Jacques de la Boucherie.) — Anne Beaucousin mourut le 19 juin 1650, et fut portée de Saint-Jacques à Saint-Barthélemy. — Voy. COTTARD.

BEAUDEAU. — Voy. NAVAILLES, PARABÈRE.

BEAUFFREMONT ou BAUFFREMONT.

Une des anciennes et considérables maisons de France. Je n'ai pas à écrire son histoire; je n'apporte à ceux qu'elle intéresse qu'un petit nombre de documents qui peuvent n'être pas sans utilité. Un Beaufremont qui signait : « A. M. X. de Beaufremont », assista comme témoin au mariage de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, le 31 mars 1661. — Louis Benigne de Beaufremont épousa « Hélène de Courtenay »; le *Dictionnaire* de feu Boillet dit que « en 1757, l'Empereur François I^{er} conféra à Louis de Beaufremont, fils de Louis-Benigne et d'Hélène de Courtenay, le titre de prince du Saint-Empire, ainsi qu'à toute sa famille. » Que l'Empereur d'Autriche ait confirmé le titre de prince qui « était dans la maison de Beaufremont du chef de Louis-Benigne, et qu'il ait étendu cette faveur aux descendants de Louis de Beaufremont, soit; mais Louis-Benigne était prince du Saint-Empire, comme le prouve l'acte de son décès dont voici le texte, que j'emprunte au Registre de Saint-Sulpice : « Le 19 juillet 1755 a été fait le convoi et enterri de t. h. et t. puis. seigneur, Son Excellence Monseign^r Louis-Benigne, marquis de Beaufremont et de Listenois, prince du St-Empire et de Listenois, substitué aux noms et armes des maisons de Viemie Listenois, de Villelume (?), de Gorrevod, chev^r de la Toison d'or, grand bailli d'Aval, lieut. g^l des armées du Roy, seign^r propriétaire et héréditaire du duché de Pont-de-Vaux, marquis de Mirelau (?), et de Marnay, vicomte de Salins et de Marigny, baron de Mousougon (?)..., décédé le jour d'hier en son hôtel, Grande Rue Taranne, âgé de soixante et treize ans (73), en présence de t. h.... Son Excel. M^{gr} Louis, marquis de Beaufremont, lieut^r g^l des arm. du R., gouverneur de Seyssel..., et de Charles-René de Beaufremont, ch^r de Malte, brigadier des armées du Roy, fils du défunt, qui ont signé : Louis de Beaufremont, Ch. R. de Beaufremont-Listenois, le c^{te} de Grammont, le chev^r de Castellane, le ch^r de St-Germain-Matinal (?), de Barrières, etc. » Outre Louis et Charles-René que nous voyons en 1755, Louis-Benigne de Beaufremont eut plusieurs enfants; je ne suis pas sûr de les connaître tous; mais voici ceux dont j'ai pu recueillir les baptistaires. Disons d'abord que *Louis*, « né le 20 novembre 1712, et ondoyé à Ruffé (sic, Ruffec?), fut baptisé à Saint-Sulpice le 20 juillet 1716, ayant pour parrain « le prince Louis-Charles de Courtenay. » L'acte que j'ai sous les yeux déclare « le père absent. » Le 3 octobre 1713 fut baptisé *Charles-Royer* (celui qui est nommé Charles-René dans le document de 1755?), né rue de Bourbon, où naquit, le 25 septembre 1714, *Joseph*. Le 24 octobre 1715 on baptisa *Louise-Geneviève*. *Claude-Elisabeth* fut bap-

tisée le 26 octobre 1717; François-Auguste, le 28 novembre 1718; et Louise-Catherine, le 25 novembre 1720. L'acte de baptême de ce dernier enfant qualifie sa mère, Hélène de Courtenay, « princesse du sang royal ». L. Benig. de Beaufremont demeurait, en 1720, rue de Condé. Ce fut Louis de Beaufremont qui tint sur les fonts sa sœur Louise-Catherine; il avait huit ans, et il signa d'une jolie écriture d'enfant : « Louis de Beaufremont. » Si aucun baptistaire ne m'a échappé, le prince L. B. de Beaufremont eut de sa femme sept enfants.

Louis de Beaufremont épousa Marie-Susanne-Ferdinande, comtesse de Tenarre. Je vois que, le 4 novembre 1750, il eut de son mariage : « Louise-Françoise-Benigne-Octavie-Marie-Jacqueline-Laurence », qui fut ondoyée à l'hôtel de Beaufremont, quai des Théâtres, *in periculo mortis*, et baptisée à Saint-Sulpice le 16 du même mois. Cette fille aux sept prénoms — une infante d'Espagne n'en avait pas davantage — épousa un de ses parents, Joseph de Beaufremont, qui, dans la marine, atteignit le plus haut grade, celui de Lieutenant général (1764), obtint le titre et la charge de Vice-amiral (1777), et signait : Bauffremont. La Vice-amirauté n'était point un grade, comme l'ont dit des écrivains de nos jours; c'était une dignité, la première après celle d'amiral. L'amiral était un des grands officiers de la couronne. L'Amirauté était, non pas un grade, mais une grande charge, possédée généralement par un très-grand seigneur ou par un prince du sang royal. Les vice-amiraux de ce temps-ci ont un grade correspondant à celui des lieutenants généraux des armées navales des Rois de France antérieurs à Napoléon I^{er}. Il n'y a plus dans la marine de dignités correspondantes à l'Amirauté et à la Vice-amirauté anciennes. Les Amiraux de notre époque cadrent avec les Maréchaux de France; autrefois on pouvait être Vice-amiral de France et Maréchal; Du Daignon et Tourville eurent les deux dignités. Il y eut longtemps deux vice-amiraux seulement; une de Ponant, l'autre de Levant. A la fin du dix-huitième siècle le nombre de ces dignités fut porté à trois, et par exception à quatre (*Loy. SUFFREN*), et l'importance des titulaires diminua de moitié.

Joseph de Beaufremont était un de ces officiers comme la marine française en a toujours eu en assez grand nombre, bons serviteurs, faisant leur devoir dans toutes les occasions, ayant mis campagnes sur campagnes, ayant assisté à des affaires plus ou moins heureuses, mais n'ayant rien eu dans leur carrière de ces belles fortunes de guerre, de ces hauts mérites qui rendent un nom traditionnel. Il n'y eut dans le prince de Listenais rien de ce qui fit illustrer le comte d'Estaing, La Motte-Piquet, et surtout le bailli de Suffren. La marine cite toujours, quand il s'agit de l'époque du dix-huitième siècle, ces trois hommes diversement célèbres; elle a complètement oublié Joseph de Beaufremont, que je n'ai pas voulu laisser dans cet oubli trop rigoureux. — *Loy. ESTAING, SUFFREN.*

BEAUFORT (FRANÇOIS DE VENDÔME, DUC DE).

?1616—1659?

Si le cardinal de Retz faisait peu de cas de la parole de César de Vendôme, il estimait médiocrement le duc de Beaufort, au moins comme homme de parti. Au fait, le *Roi des halles*, qui fit tant de bruit pendant la Fronde, qui partagea avec le cardinal la faveur populaire, était au jeu des intrigues

et des cabales politiques un grand enfant, si on le compare au prélat qui, pour son compte, jonaît serré et avec une habileté merveilleuse. « MONSEIGNEUR de Beaufort nous réjouit sur cela de quelques apophthegmes qui ne lui manquoient jamais dans les occasions où ils étoient le moins requis », dit quelque part l'auteur des piquants Mémoires que l'on connaît. Ailleurs : « M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. » Nulle part le cardinal ne dit en toutes lettres que M. de Beaufort était un sot, mais il le fait très-clairement entendre. Peut-être y a-t-il à rabattre des rigueurs d'un pareil jugement; un homme de parti qui en juge un autre, cet autre eût-il toujours servi sous le même drapeau que lui, eût-il toujours porté la même écharpe, n'est jamais un juge bien impartial. Il faut donc se défier un peu de M. le cardinal, qui, ayant à se justifier, accuse fort souvent ceux qui n'ont pas marché derrière lui ou du moins pas assez vite. On sait que M. de Beaufort tira de la guerre civile l'Amirauté, que l'on donna d'abord à son père, César, duc de Vendôme, et dont il eut tout de suite la survivance. Ce fut sa part dans la distribution qui, à la paix, fut faite, des grandes charges et faveurs, entre les princes rebelles et leurs adhérents de marque. Les princes ne se jetèrent guère dans l'opposition que pour tirer quelque chose de leur trahison.

L'intendance générale de la navigation et du commerce de France était une dignité très-élevée, une des premières charges de l'Etat, et qui rapportait beaucoup à celui qui avait l'honneur de la posséder. M. le prince de Condé la couvoit, mais M. le duc de Vendôme y avait mis ses visées, et l'on s'était comme engagé avec lui, au grand mécontentement du prince, qui se croyait tout naturellement acquise l'intendance des mers, parce qu'elle avait appartenu à son beau-frère. Le cardinal de Retz insistait pour que cette intendance fût donnée à M. de Beaufort : « Je suppliai, dit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, Sa Majesté (la Reine régente) de me permettre de lui dire que la Surintendance des mers promise à la maison de Vendôme, dès les premiers jours de la régence, feroit un merveilleux effet dans le monde. Monsieur le cardinal (Mazarin) reprit le mot brusquement en me disant : Elle a été promise au père et au fils aîné (Louis de Vendôme, qui fut plus tard cardinal). » A quoi je lui répondis que le cœur me disoit que le fils aîné feroit une alliance qui le mettroit beaucoup au-dessus de la Surintendance des mers. » (L. de Vendôme épousa, comme on sait, l'aînée des nièces de Mazarin, Laure Mancini; l'a-propos était aimable de la part de M. de Retz, mais le mariage n'eut pas lieu tout de suite.) « Il sourit, et dit à la Reine qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi. J'eus une seconde conférence avec la Reine et avec lui, en même lieu et à la même heure; et j'en eus trois avec lui seul dans son cabinet au Palais-Royal. » L'on convint dans les conversations que M. de Vendôme (César) « auroit la Surintendance des mers, et monsieur de Beaufort la survivance. Il fut résolu que l'on arrêteroit M. le Prince (Condé), M. le prince de Conti et M. de Longueville. »

Les choses allèrent comme il avait été dit. Le 18 janvier 1650, Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, arrêta le prince de Condé et le mena au donjon de Vincennes; et, le 12 mai seulement, M. le duc de Vendôme fut pourvu de la charge de Surintendant et Grand maître de la navigation, qui était

sous un autre nom la charge d'Amiral, qu'on avait supprimée et remplacée par la Surintendance, exercée d'abord par la Reine régente, Marie de Médicis. Le duc César de Vendôme prêta serment entre les mains de la Reine le 1^{er} juin 1650, en même temps que le duc de Beaufort, pourvu en survivance de la dignité accordée à son père. Le duc de Beaufort se présenta en la chambre des comptes, le 1^{er} février 1651, et y fut reçu « l'épée au côté », bien que l'usage fût que l'on ne s'y présentât que désarmé. Pourquoi le cardinal de Retz, qui a jugé avec assez peu d'indulgence le duc de Beaufort, s'efforçait-il donc de faire réussir la compétition de ce duc? C'est que la maison de Vendôme était considérable, et le coadjuteur voulait la ménager; car de la marine, en tout ceci, il n'était pas question le moins du monde. Que l'Amiral ou le Surintendant des mers connût la mer et les vaisseaux, c'est ce dont on ne se mettait guère en peine. Si l'Amiral montait sur un des vaisseaux de la flotte royale, il le faisait, non point comme marin, mais comme un haut dignitaire de l'Etat et un homme de guerre chargé d'un commandement pour une expédition militaire, cette expédition fût-elle une campagne maritime. A côté de lui, le Surintendant ou l'Amiral avait des hommes pratiques de la mer, qui, sous ses yeux, exerçaient en réalité le commandement de la flotte ou de l'escadre. Cependant M. de Beaufort ne voulut pas se présenter tout à fait novice à l'armée navale, quand il aurait pu y paraître comme Amiral. Il demanda à César de Vendôme, son père, d'embarquer quand une occasion se présenterait de pouvoir le faire convenablement. César écrivit, le 7 décembre 1661, au commandeur de Nuchèze, Vice-amiral de France, alors à la Tremblade : « Monsieur, mon fils de Beaufort aiant tesmoigné au Roy le désir qu'il avoit de s'embarquer sur les vaisseaux que vous devez commander, et commencer par là à faire l'apprentissage de sa charge, S. Maj. a eu la bonté de luy en donner la permission, aussy agréablement qu'il se peut, suivant quoy se disposant à partir d'icy dans six ou sept jours pour vous aller joindre, je suis bien aise de vous en donner avis, comme d'une chose dont je m'assure que vous mesme aurez de la joye, et qui ne peut estre que fort advantageuse en toutes façons au bien du service. » (Signé) César de Vandosme (*sic*). (Arch. de M. Armand de Nuchèze; obligeamment communiqué par M. Beauchet-Filleau, de Chef-Boutonne [Deux-Sèvres].)

— Le duc de Beaufort périt au siège de Candie, pendant l'attaque du 25 juin 1669. On ne retrouva point son corps parmi ceux qui étaient tombés sur le champ de bataille. Toutes les recherches faites, toutes les informations prises n'amènèrent point la connaissance du temps et du lieu où avait succombé le prince. Il est probable que, trop ardent, et s'écartant jeté à l'aventure au milieu des premiers groupes de combattants, le duc de Beaufort aura été pris par les Turcs et décapité, comme beaucoup d'autres Français, dont les cadavres mutilés restèrent sur le terrain, quand leurs têtes, sanglants trophées, étaient portées par les soldats turcs au gouverneur de Cui-

die. Beaufort disparut dans la tempête, c'est tout ce qu'on sut. M. de Navailles, commandant des troupes françaises envoyées à Candie, eût racheté bien cher les restes de ce petit-fils de Henri IV; il ne put obtenir qu'on les cherchât et qu'on les lui vendît. On fut longtemps à espérer en France que M. de Beaufort avait échappé à la mort, et que le Turc le gardait dans une forteresse. En juillet 1673, cependant, on espéra le voir revenir, mais, le 2 août, Robinet écrivait au duc d'Orléans :

• Comme, sans fin, l'on ressuscite
Et retire du noir Corythe
Feu Monsieur le Duc de Beaufort
Depuis un an vivant et mort,
Le bruit court encor que la Barque,
Où chacun au vieux Noutonnier
Pour passer paye le denier...
On dit qu'un quidam le fait voir
Ici, dans un vaste miroir,
Se faisant passer d'une playe
Qu'il reçut d'un coup de zagaye...
Puis, dans sa chambre s'égayant, etc. »

Puis l'auteur se moque de ce sortilège qui vent être rassurant, et conclut fermement au trépas du prince.

— Il y a beaucoup de lettres du duc de Beaufort parmi celles qui ont été recueillies dans le cabinet de Colbert, et que possède la Bibliothèque Impériale dans son département des Manuscrits, où elles sont en une collection considérable, sous le titre : *Lettres de Colbert*, ce qui veut dire : « *Lettres reçues par Colbert* », et non « *Lettres écrites par Colbert* ». Parmi les lettres du duc de Beaufort, les premières surtout sont autographes, les autres sont seulement signées, et de la main d'un secrétaire. Le duc n'employa guère cette main que lorsque Colbert, vaincu par les difficultés que présentaient à son impatiente activité l'écriture bizarre et singulièrement illisible du prince, et son orthographe téméraire et capricieuse, lui eut écrit pour le supplier de ne correspondre désormais avec lui que par l'intermédiaire d'un secrétaire, facile à lire. La lettre de Colbert à ce sujet est dans le copie des lettres de Colbert aux Archives de la marine.

J'emprunte à la correspondance de M. de Beaufort avec le secrétaire d'Etat de la marine quelques lettres qui ne sont pas sans intérêt dans une question qui a partagé les historiens, celle de savoir si Louis XIV donna l'ordre d'éviter la rencontre des Anglais dans la lutte que les vaisseaux de la Grande-Bretagne soutinrent en 1665 et 1666 contre les flottes hollandaises, et si, comme l'a dit M. Henri Martin (*Hist. de France*), la jonction des vaisseaux français avec ceux de la Hollande, qui devait avoir lieu en vertu du traité de 1662, manqua par la faute de M. de Beaufort, un peu légèrement accusé.

Voici d'abord un billet du duc de Beaufort au commandant de Dieppe : « Monsieur le commandant de Dieppe est prié par monsieur le duc de Beaufort de faire porter à bord de tous les navires du Roy qui viendront aud. Dieppe l'ordre ci-joint, qui contient ce qu'ils ont à faire pour venir joindre l'Amiral. Ce 22^e septembre 1665 :

Le duc de Beaufort

• P. S. Je le prie encore de vouloir faire tenir en diligence le paquet pour M. Colbert. » Ce pa-

quet, envoyé par M. de Montausier, contenait l'ordre du jour suivant : « Le duc de Beaufort, prince de Martigues, Grand maistre chef et Surintendant général de la navigation et commerce de France. — Nous ordonnons aux vaisseaux du Roy qui viennent derrière l'armée, estant arriés à Dieppe, de n'en point partir qu'ils n'aient un vent favorable, et cela estant, de se rendre incessamment à Calais, et n'y rencontrant point les armées de France et de Hollande, ils passeront droit en Zélande, où nous nous en allons, sans nous arrêter, à joindre les Hollandois, dontant qu'ils ayent pu rester ny dans les haues d'Ostende ni dans ceux de Dunquerque, du vent qu'il fait présentement. Ce qui nous fait résoudre de passer jusques en Zélande, a esté aussy de nous parer des tourmentes de la mer et de ne nous pas commettre à toutes les forces des Anglois. » (L'escadre française étoit trop faible pour affronter seule la chance d'un combat contre la flotte du prince Rupert.) « Ils observeront de prendre langue soigneusement tout de ces derniers pour les éviter, que des premiers pour les joindre, lesquels s'il leur arriue de rencontrer, ils ne quitteront point du tout. Ils scauront aussy que si nous voyons que les vents refusent lesd. vaisseaux écartés du pavillon » (ne favorise pas les vaisseaux écartés du navire portant le pavillon de l'Amiral), « il n'y a point d'effort que nous ne fassions pour venir au devant d'eux; de cette manière, ou ils viendront à nous d'un vent frais et forcé, ou nous irons à eux. Si aud. Calais le vent leur venoit contraire, ils retourneront plus tost à Dieppe ou au Haure que de se tenir en un lieu proche des Anglois. Le tout estant remis à la bonne conduite de ceux qui commandent lesd. vaisseaux. Fait à bord de l'Amiral, le 22^e de septembre 1666 :

Le duc DE BEAUFORT, par Monseign^r, Dauliège. »

— « A bord de l'Amiral, le 23 septembre 1666.

Je supplie mons^r de Montigny, ou autre qui commandera la place de Dieppe, de faire prendre incessamment, soit de gré, soit de force, tous les pilotes qui sont sur les lieux, et qui ont quelque connoissance de la Manche et de la Hollande, jusques aux lamenours qui ont accoutumé de naviguer en Zélande, et de nous les envoyer à bord sur l'heure, d'autant que nous avons peu de loisir d'attendre, voulant nous servir du beau temps pour nous aller joindre aux Hollandois quelque part où ils soient, jusques dans leur pays mesme. Le duc DE BEAUFORT. »

— Le 23 septembre 1666, le duc dictait la lettre suivante, adressée à Colbert : « A bord de l'Amiral. Le courrier de Nantes nous a aujourd'hui porté nouvelle d'un troisième combat gagné par les Hollandois, lequel, quoiqu'avantageux pour la France, ne laisse pas de m'être la plus douloureuse chose qui me pouvoit arriver, et à ce qu'il me paroît le plus préjudiciable à la réputation des forces maritimes de Sa Majesté. On auroit pu éviter cet inconvénient par la diligence des armemens, et par des victuailles de plusieurs mois; mais l'un et l'autre n'ont pu réussir comme je l'aurois souhaité, et comme je connoissois que le service le demandoit, et j'en ai, monsieur, plusieurs fois découvert les raisons dans les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire ci-devant. Si le premier combat m'eût échappé, le second et le troisième ne se seroient pas donnés sans nous, et je ne me verrois pas mourir de tristesse pendant que d'autres triomphent et reçoivent les acclamations de tout le monde. Il y auroit plusieurs autres chose à dire, si je me

pouvois étendre sur cette matière, et si je voulois découvrir tout ce qui est venu à ma connoissance sur ce sujet; mais je veux éviter de vous devenir ennuyeux par mes redites, et couper chemin à tout ce pourroit altérer la bonne intelligence qui doit estre entre des personnes qui servent Sa Majesté, et si j'en ai touché sacrécinctement quelque mot, ce n'a été que donner lieu à votre prudence d'y faire des réflexions convenables pour l'avenir. Il ne faut songer présentement qu'à donner lieu à nos alliés de ne pas se plaindre de nous avec justice, comme en apparence il semble qu'ils en ayent sujet. La seule chose à mon sens qui les peut contenter, et être en même temps honorable et utile à la réputation de mon maître, seroit de les aider tout ce reste de beau temps et tout l'hiver avec un nombre considérable de navires armés. Monseign^r de Terron m'ayant dit qu'il n'y devoit avoir que six vaisseaux de réserve, j'ay cru être obligé de vous mander que c'étoit trop peu... Sans les nouvelles de ce dernier combat, je m'étois résolu de ne point écrire; il m'a donné tant de creve-cœur, que je n'ai pu me tenir de mander, un peu trop librement peut-être, mes sentiments. Je vous supplie de les vouloir faire recevoir à Sa Maj., comme partant de sa vraie créature, qui n'a autre but que de lui faire voir la vérité, et à vous, monsieur, singulièrement, à qui je suis par inclination et obligation entièrement acquis. Le duc DE BEAUFORT. »

Cette lettre très-franche disculpe fort bien le duc de Beaufort de toute lenteur. L'ordre qui fut donné par le prince aux vaisseaux retardataires de venir le joindre le plus tôt possible dans les eaux de la Hollande, disculpe le Roi de toute intention de tromperie à l'égard de ses alliés. Si l'escadre française ne rejoignit point les Hollandois aussitôt que l'auroit voulu Beaufort, impatient de se montrer dans une grande action navale, il y eut plusieurs causes que l'on ne peut imputer ni à une politique dilatoire, ni à des fautes commises par le Surintendant des mers, commandant des forces qui devoient aller se joindre à la flotte de Hollande. D'abord, l'amiral avoit dû escorter jusqu'à Lisbonne mademoiselle d'Aumale devenue reine de Portugal, et les préparatifs du départ avoient été longs; puis tous les vaisseaux français n'avoient pas rallié le pavillon amiral; rien dans les ports ne se faisait vite; l'organisation des services étoit encore bien loin d'être complète; les approvisionnements laissaient beaucoup à désirer, quelque effort que de loin fit Colbert, afin que rien ne manquât pour les armemens. Et puis les conflits d'autorités, les jalousies, les contestations sans cesse renouvelées, les situations personnelles mal définies, les grades mal établis, enfin mille choses qui faisoient obstacle à la prompte exécution des ordres de la cour. Peu de vaisseaux d'ailleurs, et des vaisseaux en mauvais état, qu'il fallait réparer au moment où l'on avoit besoin d'eux et dont le radoub long étoit une première cause de retard. La marine commençoit à renaitre; mais bien des anciennes coutumes étoient à réformer encore; bien des hommes qui s'étoient habitués à une indépendance où les avoit encouragés la guerre civile et où les avoit portés d'abord leur situation individuelle faite par l'importance de leurs maisons, ne savaient pas obéir. Colbert, tout en créant le matériel, étoit obligé de travailler à former des agents qui s'habituassent à tenir un compte sérieux des ordres qu'il leur envoyait et à

les exécuter ponctuellement. Colbert avait beau être couvert de la protection du Roi, posséder le pouvoir le plus large, avec la confiance du Souverain entière et sans réserve; il avait beau avoir acquis déjà le droit de parler haut et ferme, il n'était point gentilhomme, et pour commander à des gentilshommes, il lui manquait quelque chose. Plus tard on s'accoutuma à se voir gouverner par un homme de la petite bourgeoisie, mais on n'en était pas encore là en 1666. On était obséquieux envers le ministre qui disposait de tout, armements, pensions, ordonnances pour les appointements échus — qui se payaient fort irrégulièrement, — commandements de navires ou d'escadres; mais on lui résistait au moyen de cette force puissante qu'on nomme la force d'inertie, masquée sous une apparente bonne volonté. J'ai montré ailleurs (*Glossaire nautique*, art. *Discipline*, dans le *Supplément*), que malgré leur puissance et le prétendu pouvoir absolu dont ils disposaient, Louis XIV et Colbert ne furent que rarement bien obéis; je l'ai prouvé par de nombreux exemples dont je pourrais appuyer ici ce que je viens de dire à propos de la campagne de 1666.

Colbert ne fut pas toujours satisfait de la correspondance du duc de Beaufort sur ce qui regardait la marine; il écrivit au Prince, à ce sujet, une lettre que je n'ai pas trouvée et à laquelle le duc répondit, de Brest, le 21 octobre 1662, dans les termes suivants : « ... Vous me faites grand plaisir, monsieur, de m'écrire avec toute liberté, et vous me désobligeriez infiniment de n'en pas user de même; c'est le moyen d'éviter de donner dans beaucoup de pièges et de s'éclaircir sur toutes choses facilement. Vous trouverez bon que j'en use de même à votre égard et que sur ce pied-là j'aie l'honneur de vous dire que s'il vous plaît de relire mes dépêches, je crois que vous aurez peine à y trouver la précipitation que vous dites y avoir reconnue à décider sur la marine de deça sans y avoir fait de réflexion, non plus que je ne connois point de principe que vous pensez qui m'ait fait agir. Si je le pouvois deviner, en vérité, monsieur, je ne ferois aucune difficulté de vous éclaircir sur ce point de mes sentiments, n'en pouvant jamais avoir qui me soient de vous mander tout ce que je erois utile au service, ce qui, à mon sens, ne peut jamais nuire, singulièrement sur ce qui se passe si loin de vous qui devez savoir toutes choses, me paroissant n'avoir que peu écrit sur ce point et tout le moins même que j'ai pu. Si je n'avois en ordre de parler même du port de Brest, je ne l'aurois pas fait, ny des rades... Il n'y a que le seul vent d'ouest, encore faut-il qu'il soit forcé, qui puisse retenir une armée dans ces rades. Des vaisseaux particuliers sortiroient en cajoiant » (en louvoyant) « avec la marée. M. Du Quesne en peut dire plus que moi... » Cette lettre n'est point autographe, elle est seulement signée du duc de Beaufort. Le ton en est excellent; elle était accompagnée d'un billet de la main du prince que je reproduis avec son orthographe : le voici : « J'ay fait mes efforts pour presser monsieur le marquis de La Boulais de me vouloir tant obliger que d'aller à Paris vous tesmoigner que ie ne jamais songé que a vous servir de tout mon ceour (*sic*) et tout ce qu'y vous touche, faites moy la grace de la bien escouter la desus et ensuite comme ceus doute il vous satisfera pour peu qu'il vous plaise lesouter, ie vous coniere de mescrire ensuite vos

centimens librement, surcament ie ny conformeray et vous verrez en moy tant de sineserité et de facilité que ie m'assure que vous serés plus satisfait de ma persone qui ne peut jamais manquer à ce que ie promès moins à vous Monsieur que à nul autre. Un peu de tendresse et de marque destinée à mes parolle est tout ce que ie dessire passionnement de vous qui este le seul avec lequel ie desire avoir comerce. Le duc de Beaufort, Ce 21 octobre 1662, de Breste (*sic*) ».

Les rapports entre Colbert et M. de Beaufort furent toujours de ceux qu'ont entre eux les gens d'un bon monde. Dans toutes les occasions, le Duc se montra empressé de témoigner au ministre de sa considération et de ses sentiments affectueux. Ainsi, le 30 avril 1669, il écrivit de Toulon, à Colbert, à propos de la mort de M. Charron, son beau-père : « Monsieur, sachant combien vous aimez ceux qui ont l'honneur de vous appartenir, je ne doute point avec tout le monde que la perte que vous venez de faire de monsieur Charron ne vous ait été sensible au dernier point. Je vous supplie très-humblement de croire, Monsieur, que j'ai été extrêmement touché de votre juste douleur, n'y ayant personne dont l'attachement pour vous, Monsieur, soit plus sincère que le mien. Je vous demande un peu de justice là dessus et d'être bien persuadé de la passion avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur. » Ce billet signé du duc est de la main d'un secrétaire. M. de Beaufort avait accoutumé Colbert à ses attentions courtoises; je vois que le 25 décembre 1665 il adressa de Toulon au ministre le billet qu'on va lire et que j'emprunte au volume de décembre 1666, pièce n° 681 des *Lettres à Colbert* : « Monsieur, après toutes les bontés que vous avez pour moi qui font que je vous ai de très étroites obligations, il seroit de la plus mauvaise grâce du monde si ayant appris la nouvelle recompense dont le Roi vient de reconnoître vos grands services, je ne vous témoignoïis la joie que j'en ressens et l'intérêt que j'y prends, avec la dernière sincérité. Cet exemple de justice, Monsieur, est d'une extrême consolation pour tous ceux qui, comme vous, s'attachent de la bonne façon à Sa Maj. C'est aussi de cette manière qu'il en faut agir. Pour moi je suis dans la dernière confusion des biens dont elle me vient de combler. Je vous demande en grâce de le lui vouloir bien donner à entendre dans les bons moments que vous avez avec Elle, et de croire que nul n'est plus que moi, Monsieur, votre, etc. » (De la main d'un secrétaire et seulement signé : « le duc de Beaufort. » « La nouvelle recompense » que venait de recevoir Colbert était, avec la charge de Contrôleur général, le collier de l'ordre du Saint-Esprit. C'est ce que m'apprend le billet suivant adressé le 23 décembre 1665 au ministre par le marquis de Ternes : « Ayant l'honneur de vous connoître comme je fais » (je ne conserve pas l'orthographe du brave lieutenant général) », je suis convaincu que le collier de l'ordre et la charge de Contrôleur général vous flattent moins que la satisfaction intérieure que vous avez d'avoir plu à un prince qui plaît à tout le monde. Voir qu'un Roi si sage et si judicieux se repose entièrement sur votre prudence et fait en votre faveur ce qu'on n'avoit fait jusqu'ici pour personne, c'est une donceur que votre vertu toute austère qu'elle est doit goûter avec plaisir. » Balzac ou Voiture n'aurait pas tourné plus galamment une lettre de congratulation.

De quels « biens » Louis XIV venait-il « de com-
 pler » le duc de Beaufort, en décembre 1663, et
 pourquoi ces nouvelles faveurs? Le Roi avait donné
 au prince le commandement de la flotte qui devait
 rejoindre les vaisseaux que la Hollande confiait à
 de Ruyter pour la campagne de 1666 contre les
 Anglais; et cet honneur il le devait aux succès qu'il
 avait obtenus pendant l'année 1665, succès aux-
 quels fait allusion la lettre suivante de Michel Le Tel-
 lier à Beaufort : « 15^e janvier 1665, à Paris. Mon-
 seigneur, le gentilhomme que vous avez despatché
 au Roy m'a rendu la lettre que vous m'avez fait
 l'honneur de m'escire. Je ne vous rends pas compte
 des intentions du Roy sur le subject de son voyage,
 vous les apprenez par la despatche de mons^r
 de Lyonne, mais je vous supplieray très humblement
 de croire que j'ay beaucoup de joye de la gloire
 que vous vous êtes acquise durant la campagne, et
 que je suis avec un grand respect, etc. » (Vieil.
 Arch. de la Guerre, vol. 199, pièce n^o 158). Cette
 lettre venait tard, car les faits qu'elle rappelle étaient
 anciens déjà; mais Le Tellier n'avait pas eu d'oc-
 casion d'écrire à l'amiral, et il profitait honnêtement
 de la première qui lui était offerte. L'une des ac-
 tions qui avait ajouté aux mérites du duc de Beau-
 fort remontait au 2 mars 1665, l'autre au 24 août.
 Dans la première, le duc, qui avait fait voile de
 Toulon avec une escadre de neuf vaisseaux, avait
 combattu et brûlé sous les forts de la Goulette trois
 vaisseaux algériens dont deux s'étaient échoués à
 desseïn et l'autre était resté sous voiles. La plus
 grande part de la gloire acquise à la marine fran-
 çaise dans cette journée revenait à M. Des Lau-
 riers, commandant le vaisseau *l'Etoile*, à M. de
 Preuilly-d'Humières, commandant *l'Ecureuil*, et
 à M. de Turelles qui montait le *Morceur*. Tout le
 monde avait d'ailleurs bien fait son devoir; mais
 laissons parler le duc de Beaufort : « Ma manœuvre
 fut assez bonne pour n'avoir que *l'Etoile* au vent
 de moy avec les deux bruslots. » (L'Amiral était sur
 la *Royale*, ayant pour capitaine de pavillon un bon
 officier, Mathurin Gabaret, homme d'expérience qui
 avait déjà de longs services, et que le duc de Beau-
 fort aimait assez pour le vouloir auprès de lui dans
 les bonnes occasions). Je crus donc être assez
 heureux pour aller aborder le grand navire qui était
 à la portée d'une carabine des deux forteresses, et
 n'y en allais tout droit la sonde à la main; mais le
 vent me manqua à demi-portée de canon, ce qui
 me fut une grande douleur, et je ne mis en panne
 qu'après que mon vaisseau eut fait lever la vase par
 son gouvernail. » (C'est-à-dire : je ne m'arrêtai dans
 ma course, en disposant mes voiles de manière à
 ne plus continuer ma route, que lorsque mon navire
 ayant touché le fond de la mer avec son gouver-
 nail, je vis que la vase détachée par le choc salis-
 sait la mer autour de moi). « Desloriers (*sic*) qui
 tiroit bien moins d'eau que moi, ayant fait la plus
 belle et la plus hardie manœuvre du monde, *s'en
 alla comme un César, dont il avoit le cœur*, abor-
 der ce navire de 46 pièces de canon et qui avoit
 six cents hommes d'équipage. Barbier-Rassam, Ami-
 ral d'Alger, le commandoit... Des Lauriers mit son
 mât d'avant « (le beaupré) » entre le beaupré du
 Turc et le mât de misaine, et ne tira point qu'à bout
 touchant. Il se fit alors la plus grande décharge que
 j'aye vue il y a longtems, car le Turc avoit
 700 mousquetaires, tous gens de paye » (c'est-à-
 dire libres et point esclaves chrétiens) « qui atten-

dirent à tirer, de même que nos gens, à la longueur
 de la pique. Le canon et la mousquetterie firent
 sur les deux vaisseaux un carnage considerable. Les
 Turcs perdirent cœur et se jetterent en grand nom-
 bre à la nage. Des Lauriers voyant cela quitta sa
 poupe pour sauter à bord « (du vaisseau ennemi),
 et dans ce temps il fut tué. Plessard le fut aussi
 à l'instant, et Tambonneau et Loyré blessés considé-
 rablement, un moment après, l'un à la cuisse et
 l'autre à l'espaule gauche qu'il eut toute brisée. »
 (Loyré, Tambonneau et Plessard étaient trois des
 gentilshommes du duc de Beaufort; les deux der-
 niers avaient passé de la *Royale* sur *l'Etoile*, la
 veille du combat; l'autre commandait les gens de
 guerre que l'Amiral avait envoyés sur sa chaloupe
 pour aider Des Lauriers.) M. de Beaufort parle
 ensuite longuement de la part qu'eurent Turelle et
 Preuilly-d'Humières à cette journée, de l'ordre
 qu'il leur donna d'aller enlever un autre algérien,
 où « ils allèrent fort gayment », dit l'amiral.
 M. de Querjean qui commandait la *Perle*, aida
 Preuilly-d'Humières à réduire le troisième vaisseau
 ennemi. Le premier coula bas le lendemain. « De
 cette manière, ajoute M. de Beaufort, je me vois
 frustré d'avoir l'honneur de mener à Sa Majesté le
 vaisseau amiral d'Alger tout neuf, le plus beau et
 le plus grand qu'ils ayent jamais eu en ce lieu là.
 Il étoit armé de 600 hom. » (il a dit 700 plus haut)
 « des meilleurs qu'ils eussent. Celui qui le montait
 se nommait Barbier-Rassam, portugais renié *aagé
 de cent cinq ans* » (sans doute au rapport des pri-
 sonniers; mais les Algériens, comme les Turcs, n'é-
 taient alors jamais bien sûrs de leur âge, et peut-être
 faut-il rabattre quelque chose de ces cent cinq
 années. Il est vrai que Barbier-Rassam, — ou Has-
 san (?) — était un renégat portugais; il avoit pu con-
 naître très-bien le temps de sa naissance et s'être
 paré avec orgueil de son grand âge, et de sa force
 qui lui permettait de commander encore après sa
 centième année). « Il fut tué au commencement
 du combat de M. Des Lauriers. Les esclaves chré-
 tiens et même les Turcs disent qu'il avoit en ordre
 de m'aborder et Ruyter aussi, mais je ne le crois
 pas, au moins à en juger par son procédé... L'ac-
 tion a été plus vigoureuse et perilleuse sous les for-
 teresses où ces vais. s'étoient mis, que si nous les
 eussions trouvés et combatus au large, car il falloit
 essayer le feu de la terre qu'il étoit continuel, venoit
 de proche et encore celui des vaisseaux que l'on
 attaquoit, lequel ne cessa jamais non plus jusqu'à ce
 qu'il n'y eût plus personne dedans... Le Roy a fait
 une perte considerable en la personne de Des Lau-
 riers. Pour Loyré, mon gentilhomme, il est mort
 depuis de ses blessures. Le maître de mon vaisseau,
 homme très-brave, est en très-grand danger. Du
 reste, nous pouvons avoir en tout, tant de tués que
 de blessés, quatre vingt dix personnes; c'est beau-
 coup à la vérité, mais ce n'est pas trop pour une
 telle rencontre où l'on fut tout le jour sous les bas-
 tions des ennemis...

« Le second navire est celui de Pied-de-Galle »
 (probablement un renégat italien, nommé *Pede di
 Gallo*, pied de coq); « il y avoit 300 hommes dessus
 et 34 pièces de canon. J'ay en tout le déplaisir
 imaginable de ne l'avoir pu sauver des flammes, car,
 outre qu'il étoit le meilleur voilier d'Alger, il étoit
 encore chargé pour plus de 80,000 l. de marchan-
 dises. Il venoit de Bône, en changer la garnison.
 L'autre, peut, étoit une frégate de 12 pièces de

canon et fort subtile » (capable d'une bonne marche au plus près du vent). « La perte de ces trois navires est très considérable et cela fâche Messieurs de Tunis; mais ce qui leur déplaît encore davantage, c'est de voir que leurs forteresses ne puissent mettre leurs vaisseaux ni ceux de leurs amis à couvert des nôtres. *Les Anglois tout fiers* » (tout hardis) « *qu'ils sont, n'ont jamais osé tenter de pareilles choses bien qu'ils en aient souvent trouvé l'occasion et en ce lieu et à Bougie.* Le séjour que j'ai été obligé de faire en cette rade » (de la Goulette) « pour donner temps à nos vaisseaux de se raccommoder, car il y a eu force voiles, mâts, vergues et manœuvres coupés, a fort déplu à ceux de Tunis; ils se sont scandalisés que nos canons aient tué du monde sur leurs forteresses et l'ont même pris au point d'honneur; jugez quelle douleur, j'en dois avoir! J'ai su au vrai le nombre des morts du côté des Turcs par un marchand Anglois et un Ligournois » (de Livourne) « qui vont tous les jours à terre chargés de toutes sortes de marchandises; ils m'ont assuré que, de 900 hommes, il n'en reste plus que 400 de compte fait, dans un bague de Tunis où on les a mis... » Le document auquel je viens d'emprunter quelques détails est un très-long rapport signé : le duc de Beaufort, daté : « A bord de l'Amiral, de la rade de la Goulette, proche Tunis, ce 12^e mars 1665 », et intitulé : « Relation de ce qui s'est passé en la dernière occasion » d'un (sic) rencontre de l'escadre commandée par M. de Beaufort contre les ennemis. » Cette pièce arriva en avril à Paris; elle existe dans les Vieilles Archives de la Guerre, vol. 251, pièce n^o 49; elle fut communiquée à Renaudot qui en fit un extrait pour la *Gazette de France* où il est dans le volume de l'année 1665, parmi les gazettes du mois d'avril.

Le ton général de ce rapport est simple; le duc de Beaufort ne parle de lui qu'en termes modestes; il ne s'en fait point accroire sur les résultats obtenus par son escadre; il rend toute justice à Gabaret, son capitaine de pavillon et son conseil. A-t-il à parler de la tourmente qui accueillit ses vaisseaux pendant la nuit du 17 au 18 février, il dit : « Je fus obligé de me mettre à la cape... L'eau entra par nos hauts et nos éubiers, M. Gabaret néanmoins ne s'en ébranla point et fut d'avis d'attendre encore » (sans fuir devant le vent) « quoi qu'il avouât n'avoir vu de sa vie une pareille bourrasque. Il donna ordre promptement au désordre de l'eau... Nous eumes ensuite *lui et moi* qu'il étoit à propos de faire vent arrière... » M. de Beaufort a-t-il un regret à exprimer touchant l'issue de son entreprise, il dit : « Si le vent ne nous eut point été contraire tous les ordres étoient donnés de façon qu'ils » (les vaisseaux algériens) « eussent été emportés tous trois, deux heures avant jour, au clair de la lune, avant qu'ils eussent pu couper leurs cables et appareiller une de leurs voiles. Je ne me console point de n'avoir pu exécuter mon dessein comme *je l'avois prémédité avec M. Gabaret.* »

Beaufort revint à Toulon des côtes de Barbarie vers la fin de juin. Il hâta l'armement d'une nouvelle escadre qui fut composée des vaisseaux le *Saint-Philippe*, portant le pavillon amiral et commandé par Gabaret, le père, ayant pour second son fils Louis; la *Royale*, aux ordres du commandeur Paul; le *Dauphin*, commandé par le marquis de Martel; la *Reine*, commandée par Desardents;

la *Perte*, par Querjeau; la *Notre-Dame*, par La Giraudière le jeune; la *Sainte-Anne*, par M. de Belle-Isle, major de l'armée, enfin un brûlot commandé par de Goust. Cette escadre partit de Toulon le 25 juillet 1665, comme je l'apprends par cette phrase d'une lettre du duc de Mercœur (Louis de Vendôme) écrite à Colbert, d'Aix, le 1^{er} août : « ... Depuis le partement (sic) de mon frère qui fut le vingt sixiesme du mois passé nous n'avons nulles nouvelles de lui, et par le vent qu'il a fait depuis nous devons juger qu'il est présentement où il prétendoit aller. » Le 27 août M. de Beaufort trouva une escadre algérienne devant Chercheli, l'attaqua et lui prit trois vaisseaux : le *Palmier*, le *Soleil* et le *Croissant*. Je n'ai point trouvé le rapport de l'amiral dont l'extrait se lit dans la gazette de Renaudot. Je vois qu'on prit, outre les vaisseaux, les pavillons de l'amiral barbaresque, du vice-amiral et du contre-amiral, et plusieurs qui demeurèrent entre les mains de M. de Beaufort pour être envoyés au Roi, à l'exception de celui qu'avait pris Chabert, lieutenant du *Dauphin*, que M. de Martel envoya à Louis XIV par M. de La Brière. Aujourd'hui un capitaine n'enverrait pas de son côté un des trophées de la victoire; il le joindrait aux trophées que l'amiral ferait porter au souverain. Cet acte de M. de Martel est caractéristique; il témoigne de l'indépendance des hommes d'une certaine naissance, même quand ils étaient à côté des princes du sang royal. Richelieu avait laissé bien des choses à faire à ses successeurs; Colbert poursuivait son œuvre avec des ménagements que la Fronde à peine terminée rendait nécessaires, et il fut longtemps à faire accepter les idées de hiérarchie militaire sérieusement établie. On lutta longuement et sourdement contre lui; mais à la fin, il fallut se rendre et ce fut pour le plus grand bien du service. Les prétentions cédèrent peu à peu et seulement devant les instances du grand ministre secondé par le Roi qui multipliait les faveurs. Ce fut, de la tâche immense qu'accepta Colbert et qu'il remplit si noblement, la part la plus difficile. L'ordre dans les idées n'était pas moins important à rétablir que l'ordre dans les finances, et ne lui coûta pas moins de peine. Il sut être sévère et souple tout à la fois; il eût échoué, sans doute, s'il n'avait eu près de lui un souverain comme Louis XIV; encore dans leur œuvre commune ne réussirent-ils pas toujours autant qu'ils l'auraient voulu, autant qu'il l'aurait fallu pour le succès promptement acquis des grandes entreprises. On trouvera ces idées plus d'une fois exprimées dans le présent livre; mais je voudrais les faire entendre aux personnes qui ne connaissent du règne de Colbert et de Louis XIV que les apparences.

Le duc de Beaufort n'avait pas toujours été aussi heureux qu'il le fut en 1665. Le 23 juillet 1664 il avait attaqué et pris la ville de Gigeri (Djigelli), marchant lui-même l'épée à la main, à la tête des officiers généraux et des troupes débarquées; mais il l'avait abandonnée, ne laissant que quatre cents hommes pour garder la place conquise, la panique s'étant emparée des troupes qui s'étaient rembarquées précipitamment, et il était revenu en France ayant perdu beaucoup de monde dans une action glorieuse d'abord, mais en définitive déplorable. Ce n'était pas la première déconvenue qu'avait éprouvée M. de Beaufort. Je lis, en effet, dans le registre de Christophe Petit, habitué de Saint-Paul (Arch. de

la ville) : « Le lundi 25^e janvier 1649, feste de la Conversion de St-Pol (*sic*), Monsieur de Beaufort s'achemina vers Corbeil pour veoir s'il y auoit lieu de sieger (*sic*) Corbeil; mais il reconnist la plus part de ses gens de pied qui estoient yvres (*ivres*) comme Alman (*sic*), ce qui le fâcha fort et s'en reuint avec huict piéces de canon qu'il auoit mené (*sic*). » — On sait que le duc de Nemours tua, bien malgré lui, en duel le duc de Nemours son beau-frère; j'en parle ailleurs. — A propos de la mort de Beaufort (25 juin 1669), M. Henri Martin (*Histoire de France*, t. xv, p. 276) dit : « La marine française n'y perdit pas beaucoup. » Sans doute le duc n'était pas un grand marin, mais il mérite d'être traité avec plus d'égards. Il aimait la mer et ses dangers; il avait le cœur au métier et il fut du nombre des Amiraux, Princes ou autres grands personnages que le hasard, ou les conuenances politiques, mirent à la tête de la marine, qui naviguèrent le plus et assistèrent aux plus nombreuses affaires de guerre. M. Martin ajoute : « Il n'eut pas de successeur dans la Surintendance de la navigation qu'il avait héritée de son père, le duc de Vendôme. » Il y a là une sorte de dispute de mots. La Surintendance n'était autre chose que l'Amirauté; je l'ai dit ailleurs. (Voyez l'art. ESTRÉES), l'Amirauté supprimée et refaite sous le titre de Surintendance, fut rétablie en novembre 1669 au profit d'un enfant de deux ans, Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière, né à Saint-Germain-en-Laye le 2 octobre 1657. Le nouvel amiral mourut, à l'âge de seize ans, le 18 novembre 1683, devant Courtray.

François de Vendôme, duc de Beaufort, était grand et blond. On a de lui un portrait en buste de X. Regnesson, à la date de 1649, qui nous le montre blond, assez beau, et doux d'apparence. Un portrait équestre publié par Moncornet est bien; la tête en est jolie et rappelle celle de Regnesson. Michel Lasne donna un portrait du Prince, assez bon morceau et de beaucoup meilleur que celui qui fut publié par Gabriel Le Brun. Celui qu'exécuta X. de Larmessin en 1662 est tout à fait mauvais. Je ne le cite que pour ne rien oublier.

Le cardinal de Retz dit à propos de la journée du 21 juin 1652 : « Cette journée, Mons^r le duc de Beaufort fit voir qu'il ne savoit pas que *qui assemble un peuple l'émeut toujours*. » En 1848 les hommes gens qui promettoient d'assembler « vingt mille gardes nationaux pacifiques » pour faire une démonstration en faveur du Droit de réunion, ne se rappelaient pas cette phrase pleine de sens d'un homme qui était expert en matière d'émotions populaires. Vingt mille gardes nationaux pacifiques! Eh bon Dieu, ou les eût réunis pour une procession religieuse, dans ces jours de février 1848, qu'ils auraient fait une révolution! Que put pour les retenir, et le peuple avec eux, celui qui, follement, leur avait donné le mot d'ordre? Sa grande voix se perdit dans le bruit d'une émeute qui eut le lendemain le caractère d'une révolution radicale. Et puis, croyez en vous, hommes populaires, hommes vains de quelques succès de tribune, hommes impuissants que submergera toujours le torrent dont vous aurez ouvert la digue! — *Voy.* I. COLBERT, ESTRÉES, LOUISE-FRANÇOISE-MARIE-ELISABETH de Savoie, Gardes de la marine; 2. NEMOURS (M^{lle}); 2. et 3. VENDÔME.

BEAUHARNOIS. — *Voy.* ALUMARE, MIRAMION, NAPOLÉON.

BEAUJON (JEAN-NICOLAS). ?1722—1799.

Homme de bien dont une fondation utile a sauvé le nom de l'oubli. Il établit, en 1784, au faubourg du Roule l'hospice qui porte son nom. Né à Bordeaux en 1718, dit-on, il entra jeune dans les affaires, y fit fortune par la banque, et, de ses richesses qui devinrent considérables, fit le plus noble et le plus généreux emploi. Il épousa Louise-Elisabeth Bontemps, qui fut sa commère en 1763, au baptême d'un des enfants de Carlin, l'Arlequin du théâtre Italien, le bon comédien, et l'homme estimable. Les biographes paraissent n'avoir point connu l'époque de la mort du respectable Jean-Nicolas Beaujon; je vais sur ce point compléter leurs renseignements. Beaujon mourut le 8 ventôse de l'an VIII (29 décembre 1799), rue du Montparnasse, n^o 1545. L'acte de son décès inscrit au registre de l'ancien onzième arrondissement de Paris, dit que le défunt était âgé de « *soixante dix sept ans* ». Celui qui fit cette déclaration était le cuisinier de Beaujon, François Guillou, qui pouvait être bien instruit à cet égard, le vaillant ayant dû dire plus d'une fois son âge devant ses domestiques. Si, en effet, Beaujon avait 77 ans à la fin de 1799, il était né en 1722 et non en 1718. Né en 1718, il aurait eu à sa mort quatre-vingt-un ans, et ce gros chiffre : 81, aurait frappé François Guillou. Beaujon avait eu deux frères, l'un desquels mourut en 1787, sur la paroisse de la Madeleine. Voici son acte mortuaire : « L'an 1787, le 3 mars, le corps de Messire Nicolas Beaujon, conseil d'Etat, trésorier honoraire de l'ordre roy. et milit. de St-Louis, receveur général des finances de la généralité de Rouen et marguillier d'honneur de cette paroisse, a été présenté en cette église par Messire Le Ber, curé de la paroisse de la Madeleine de la ville l'Evêque et de là, transporté dans la chapelle de St-Nicolas » (à Saint-Philippe), fondée par lui sur cette paroisse, dans laquelle chapelle il a été inhumé, en présence de M^{re} Nicolas Beaujon du Seilhan, de la paroisse St-Sulpice, et de M^{re} Jean-Nicolas Beaujon, de la paroisse St-Roch, ses deux frères qui ont signé : Beaujon du Seilhan, Beaujon. » — *Voy.* I. CARLIN.

BEAUJOUAN. — *Voy.* MORICE (DE ST-).

BEAULIEU (DAVID DE). 1651—52.

David de Beaulieu, écuyer, s^r de Moros, cap^{te} pour Sa Maj. en la marine, vendit à Abraham du Quesne, le 21 janvier 1651, sa terre de Moros, dont un des fils de Du Quesne prit un jour le nom. Le 2 janvier 1652, Beaulieu donna quittance à A. du Q. de la somme de 3469 l. 13 sols payée à compte de 8900 livres restant à payer pour l'acquisition de ladite terre de Moros; les actes en sont chez M. Le Monnyer, notaire.

BEAUMANOIR (). DE).

M. Le Monnyer conserve dans les archives de son étude des actes passés par : Jean de Beaumanoir, baron de Lure, en 1614 (p. 128 et 205, vol. 1614); par Charles de Beaumanoir, évêque du Mans (p. 237, 238, an. 1609; p. 127, an. 1614); par le même (p. 4, 2^e vol., an. 1616). Ce dernier acte qualifie l'évêque du Mans, « fils puiné de feu le maréchal de Lardin ». Son frère aîné, Henry de Beaumanoir, contracta avec Charles, an. 1616; un acte du 8 décembre 1617 mentionne en ces termes

Henri : « Deffunt messire Henry de Beaumanoir, marquis de La Vardiu, gouverneur des pays du Maine, Laval et la Perche. » — *Voy. L'AVARDIN.*

1. BEAUMARCHAIS (VINCENT BOUHIER, SIEUR DE).

1618.

Il était trésorier de l'épargne, et avait épousé Marie Hotman. Il fut parrain d'un enfant du marquis de Vitry. Il demeurait sur le quai des Célestins. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'a rien de commun avec Caron de Beaumarchais. — *Voy. VITRY.*

2. BEAUMARCHAIS (PIERRE-AUGUSTIN CARON DE).

1732—1799.

« Je persiste à croire que Beaumarchais n'a jamais été empoisonné personne, et qu'un homme si gai ne peut être de la famille de Loueste. » Cette phrase d'une lettre de Voltaire au comte d'Argental (31 janvier 1774) donna lieu à une plaisante aventure racontée par l'éditeur du Voltaire de 1832 (t. 96, p. 25). On donnait au Théâtre-Français *Eugénie*. Beaumarchais voulant juger par lui-même de l'effet que produisait son drame sur le public — plaisir que se donnait souvent feu notre excellent et spirituel ami M. Etienne, qui riait du meilleur cœur aux endroits plaisants de ses ouvrages — Beaumarchais était, au parquet, voisin d'un Monsieur qui, après avoir déchiré la pièce, n'épargna pas l'auteur et dit qu'ayant « diné ce jour-là même chez M. d'Argental, il avait entendu lire une lettre de Voltaire, lequel s'obstinait, on ne savait pourquoi, à soutenir que Beaumarchais n'aurait pas empoisonné ses trois femmes », fait, dont on était « bien sûr parmi Messieurs du Parlement ». Or, c'était à l'auteur d'*Eugénie* que s'adressait justement le colporteur de la nouvelle dont on était bien sûr chez Messieurs de la Cour. Beaumarchais le laissa dire, et quand il eut fini, « il est si vrai, Monsieur, fit-il, que ce misérable homme a empoisonné ses trois femmes, quoi qu'il n'ait été marié que deux fois, qu'on sait de plus au Parlement-Maupeou qu'il a mangé son père en salmis, après avoir étouffé sa mère entre deux épaisses tartines; et j'en suis d'autant plus certain que je suis ce Beaumarchais-là, etc. » L'éditeur du Voltaire-Delangle, qui aurait dû apprendre au lecteur les noms des deux femmes que Beaumarchais avait eues avant 1774, ne s'est pas donné plus de peine pour les connaître que les éditeurs et les biographes de Beaumarchais, de qui ce détail est resté ignoré.

J'ai pensé qu'il y avait là une lacune à remplir et que les futurs historiens de cet homme extraordinaire, sur qui l'on n'a peut-être pas tout dit encore, seraient bien aises de trouver, sans se déranger le moins du monde, quelques renseignements positifs sur les alliances de Beaumarchais. J'ai donc cherché, cherché longtemps, et voici les résultats de mon enquête. S'ils sont moins complets que je ne l'aurais souhaité, ce n'est pas ma négligence que j'en dois accuser, car j'ai fouillé partout où j'ai espéré de trouver quelque chose.

Je prends les choses d'un peu haut, et, comme on dit en mutilant un proverbe latin : *Ab oco*. Tous les biographes conviennent que Beaumarchais était fils d'un horloger; mais, cet horloger, ils ne le nomment point, ce qui peut faire croire au lecteur que l'honorable mécanicien avait nom : « Caron de Beaumarchais » aussi bien que son fils. Il n'en est rien pourtant. L'horloger Caron ne se nommait pas plus : « de Beaumarchais » que maître François

Arouet, notaire au Châtelet de Paris ne se nommait : « de Voltaire ». André-Charles Caron, m^e horloger à Paris, d'abord sur le territoire paroissial de St-André des Arcs, était fils de Daniel Caron, « m^e orlogeur », et de Marie Fortin. Il était né à Lizy-sur-Ourcq, diocèse de Meaux, où mourut Daniel Caron, en 1708. Sa naissance remonte à l'année 1697 ou 98 selon l'acte de son décès que je citerai tout à l'heure. Daniel Caron mort, Marie Fortin, sa veuve, quitta le bourg de Lizy pour lancer sur un théâtre plus vaste les enfants que lui laissait son mari. Elle était à Paris en 1720, avec Pierre Caron, son fils, et Marie sa fille. Pierre et André-Charles Caron, élèves de leurs pères, travaillaient de leur état; quant à Marie, elle attendait qu'un parti sortable se présentât pour elle. Je ne sais si elle était jolie, ou si elle avait seulement une dot qui la recommandait; ce que je vois, c'est qu'elle trouva un époux, bien établi, et en mesure apparemment de lui donner une existence honorable. Cet homme était un marchand chandelier, « âgé d'environ trente-quatre ans », qui avait succédé à son père dans son commerce et demeurait au faubourg Saint-Denis, sur la paroisse de Saint-Laurent. André Gary se fit agréer, et, le 30 septembre 1720, « Marie Caron, âgée d'environ dix-huit ans, fille de deffunt Daniel Caron, m^e orlogeur, et de Marie Fortin, sa veuve, demeurant rue St-Anne », lui donna sa main à Saint-Roch, en présence de Pierre Caron, André-Charles Caron ne signa point l'acte que j'ai sous les yeux.

Pour le mariage de sa fille, Marie Fortin fut obligée de produire l'acte du décès de son mari, et voici le certificat qu'elle déposa à la sacristie de Saint-Roch : « Je soussigné Prieur, curé de la paroisse de St-Médard de Lizy, diocèse de Meaux, certifie qu'il est à la connaissance des habitans soussignés comme à la nôtre, que le nommé Daniel Caron, habitant de ce lieu, et religieux bien qu'il eut fait abjuration de son heresie, est décédé il y a douze ans, c'est-à-dire en mil sept cens huit, au mois de juin, sans avoir reconnu l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, qui a été cause que la sépulture ecclésiastique lui a été refusé; par nous délivré le présent certificat le 15 septembre 1720 à Lizy. (Signé) : « Richer, prieur curé de Lizy, etc. » (Pièce jointe au mariage d'André Gary.)

André-Charles Caron était maître horloger à Paris, en 1722; il tenait boutique sur le territoire paroissial de Saint-André des Arcs. Lorsque, le 15 juillet, il épousa une fille de son voisinage. Voici ce que déclare le registre de Saint-André, au sujet de cette union : « Le mercredi 15 juillet 1722 ont été mariés par messire Vincent Angiraud, prêtre sacristain de St-Médard de Paris, ci devant curé de Noiseau, diocèse de Paris... André-Charles Caron, maître horlogeur, fils mineur de feu Daniel Caron et de Marie Fortin, ses père et mère, de cette paroisse et auparavant de la paroisse de Nanterre, et de droit de celle de St-Médard, diocèse de Meaux; et Marie-Louise Pichon, fille de Jean et de deffunte Marie Gouet... à présent de la paroisse d'Essonne... lesquels furent fiancés le jour précédent. Assistèrent Marie Fortin, Pierre Caron, horlogeur, demeurant sur le pont St-Michel, père du marié... Jean Pichon, bourgeois de Paris, rue Guénégaud, père de la mariée, François Pichon, frère de la mariée, bourgeois de Paris, rue de la

« Juiverie, etc. » (Signé) : « André-Charles Caron, Marie Valie, Marie-Louise Pichon, Marie Fortin, François Pichon, Pierre Caron, Marie Caron, V... Augirard. »

Marie-Louise Pichon, que presque tous les actes inscrits aux registres des Saints-Innocents et de Saint-Jacques de la Boucherie nomment : Louise Nicole, fut, j'aime à le penser, une bonne femme de ménage et une excellente mère, mais assurément elle fut une épouse d'une merveilleuse fécondité. Dans l'espace de douze années, elle donna dix enfants à son mari. Le premier né de cette famille nombreuse fut une fille qui vint au monde le 26 avril 1723. Elle fut baptisée dans l'église des Saints-Innocents, paroisse de Caron, qui, de la rue Guénégaud, était allé s'établir rue la Ferronnerie; ce fut le mercredi 28 qu'on lui donna les noms un peu singuliers pour une fille de : « Vincent-Marie ». Elle fut tenue par l'abbé Vincent Augirard et par « Marie Valie », femme de M. Pichon, sa grand-mère. L'acte que j'ai sous les yeux qualifie André-Charles Caron « M^e Orlogeur » (*sic*), nomme la mère de la petite Vincent-Marie : « Marie-Louise Pichon », et porte les signatures de Caron, d'Augirard et de « Marie Valie », dont la main paraît fort peu exercée à l'écriture. Le vendredi 13 février 1725, une seconde fille, « Marie-Josèphe », fut présentée à l'église par « Jeanne-Josèphe de La Borde ». Un troisième enfant vint à Caron le 17 novembre 1725; « Marie-Jeanne Caron, femme de M. Gary, sa tante », le tint sur les fonts, le 19 novembre. Le 9 janvier 1728, Nicole Pichon accoucha d'un quatrième enfant, son second fils, qui fut nommé « Augustin-Pierre », par un marchand nommé Pierre-Claude Sauvage.

André-Charles Caron changea alors de domicile, mais je ne puis dire où il alla ouvrir sa boutique. Ce que je vois, c'est que, dans son nouveau quartier, sa femme accoucha, en 1730, d'un troisième garçon qu'on nomma François. Je ne connais cet enfant, — le cinquième, — que par l'acte de son décès; il mourut rue Saint-Denis, âgé de huit ans et demi, le 16 mars 1739. En 1731, Caron demeurait dans cette rue Saint-Denis, sur la paroisse de Saint-Jacques, non loin de la rue de la Ferronnerie, lorsque sa femme lui donna une troisième fille qui fut présentée au baptême par « Louis Benet, ancien recteur de l'Université et professeur de philosophie, au collège de Laon, paroisse St-Etienne du Mont », et par « Marie-Magdeleine Fautel de Laguy, fille majeure de M^e Thomas Fautel de Laguy, de l'Académie des sciences, cloître et paroisse de St-Germain-l'Auxerrois ». Cette fille reçut les noms de « Marie-Louise ».

Un an et quatorze jours après la naissance de ce sixième enfant, le 24 janvier 1732, naquit PIERRE-AUGUSTIN CARON, celui qui devait illustrer le nom de *Beaumarchais*. Il eut pour parrain « Pierre-Augustin Picard, fils mineur de Pierre Picart, m^e chandelier, rue Aubry-le-Boucher, paroisse de St-Josse », et pour marraine une de ses consœurs, « Françoise Gary, fille mineure d'André Gary, m^e chandelier, dem^e rue des Boucheries, paroisse de St-Sulpice ». Le 30 mars 1734, Louise-Nicole Pichon accoucha d'un quatrième fille, qui fut baptisée sous les noms de Madeleine-Françoise. Vingt et un mois après ce baptême, le neuvième enfant de Caron reçut le jour dans la rue Saint-Denis. André-Charles Caron présenta à Saint-Jacques

« Marie-Julie », née le 24 décembre 1735. Cette enfant fut tenue par sa sœur « Marie-Josèphe », qui signa sans trop de peine : « M. J. Caron ». Elle avait près de onze ans. Je n'ai pu trouver le baptistère de la dernière fille d'André-Charles Caron, « Jeanne-Marguerite », le dixième enfant de Marie-Nicole que je connais seulement par son mariage avec Janot de Miron. Sans doute elle naquit à la campagne et y fut baptisée.

Je ne saurais dire à quelle époque, sans changer de quartier, A.-Ch. Caron changea de paroisse, et porta son commerce dans la partie de la rue Saint-Denis qui dépendait de Saint-Eustache. Il était là quand le 4 août 1758 décéda, âgée de cinquante-six ans, Louise-Nicole Pichon, épouse d'André-Charles Caron, horloger du Roy ». L'inhumation de l'horlogère eut lieu en présence de « Caron de Beaumarchais, fils de la défunte », et de « Antoine Lépine son gendre ». Veuf, And.-Ch. Caron songea à de nouvelles noces, et, le 15 janvier 1766 — il avait alors soixante-neuf ans! — il conduisit au maître-autel de Saint-Merri « Jeanne Guichon, veuve de Pierre Henry, bourgeois de Paris ». Il ne s'en tint pas là. Quand Dieu eut rappelé à lui sa seconde femme, il en prit une troisième, « Suzanne Léopole (*sic*) Jeantot ». Je n'ai pas trouvé l'acte de ce dernier mariage et j'ignore si Caron fut longtemps heureux en ménage avec cette Suzanne; ce que je vois, c'est que, retiré depuis longtemps du commerce de l'horlogerie, où il s'était fait un nom, et demeurant rue des Cinq-Diamants, il mourut, le 23 octobre 1775 et fut enterré, le lendemain, à Saint-Jacques de la Boucherie, « âgé de 78 ans environ ». Les témoins de son inhumation furent : « Jean Antoine Lépine, horloger du Roy, quay de l'Horloge, paroisse St-Barthelemy et Jean Baptiste Octave Janot de Miron, avocat au Parlement, gendres du défunt. » (Reg. de Saint-Jacques.)

Marie-Louise-Nicole Pichon avait vu marier deux de ses filles, et avait refusé de paraître au mariage de son fils Pierre-Augustin. Le « mercredi 27 novembre 1748 Louis Guilbert, maître maçon, demeurant rue de la Tixeranderie, paroisse St-Jean en grève, âgé de 31 ans et huit mois, fils de défunt Jean Guilbert, bourgeois de Paris », — il était cocher quand son fils fut baptisé, le 7 mars 1747 à Saint-Nicolas des Champs — « et d'Anne Morin », épousa à Saint-Jacques de la Boucherie « Marie Joseph (*sic*) Caron, âgée de 23 ans et neuf mois... fille d'And. Ch. Caron », et de « Louise Nicolle Pichon... » en présence de « François Guilbert, frère du marié, de Louis Alsubourg, m^e menuisier, d'André Gary, m^e chandelier, rue St-Honoré, paroisse St-Germain, » oncle de la contractante « et de Jean Dulac, m^d parfumeur, cousin de lad. contractante. »

« Madeleine-Françoise Caron » épousa à Saint-Eustache, le 17 mai 1765, « Jean-Antoine Lépine, horloger », fils majeur de défunt Philibert Lépine et de Marie Girod, « né le 18 novembre 1720 à Challex, pays de Gex, où son père mourut le 29 juillet 1727, âgé de 35 ans ». Une demoiselle « Françoise Barbier, fille majeure », avait fait opposition au mariage de Lépine, « mais elle se désista le 5 mai 1756 et céda son prétendu à la fille mineure de Caron. Lépine demeura rue Saint-Denis chez son beau-père, qui était peut-être aussi son maître. Je vois qu'il eut là deux enfants : 1^o André-Jean, baptisé le 18 mai 1757, tenu par « And. Ch. Caron,

horloger du Roy », et par « Marie-Jeanne Caron », femme d'André Gary; 2^o François-Augustin, qui « Nicole Louise Pichon » tint sur les fonts le 16 juin 1758.

Celle de ses filles dont madame Caron ne vit point le mariage, Jeanne-Marguerite, épousa à Boissy-Saint-Léger « Janot de Miron, intendant de la maison Royale de Saint-Cyr ». Le registre de Saint-Eustache ne contient sur cet hymen que la mention suivante : « 19 juin 1767, permission accordée au » curé de Boissy St-Léger ou à un autre prêtre, de » son consentement, de marier Jean Bapt. Octave » Janot de Miron, intendant de la maison Royale » de St-Léger (*sic*), de la paroisse de St-André des » Ares, avec Jeanne-Marguerite Caron, de cette » paroisse. » La célébration religieuse de ce mariage ne dut pas tarder et l'on peut croire qu'elle suivit de près le 19 juin.

Venons maintenant à Pierre-Augustin Caron. Dans une lettre adressée à M. Gudin (16 août 1774), Beaumarchais fait cet aveu : « J'ai aimé les femmes avec passion. » J'ajoute que si son père poussa l'amour du mariage jusqu'à prendre trois femmes, lui aussi, matrimonomane au même point, se maria trois fois. Tout jeune, il avait acheté, et probablement des deniers paternels, une charge de « contrôleur de la maison du Roi »; il en était pourvu avant l'âge de 23 ans et avait pour collègue un certain Pierre-Augustin Franquet, en même temps contrôleur de la Bouche du Roi et contrôleur de l'extraordinaire des guerres, demeurant rue des Bourdonnais. Ce Franquet, en 1755, était âgé de quarante-neuf ans et avait une femme de 33 à 34 ans, jolie apparemment, coquette peut-être, mais assurément charmante aux yeux du jeune Caron, qui avait pour lui plaisir un esprit original et gai, l'art de faire de petits couplets qu'il mettait en musique et chantait sur la guitare, et avec cela beaucoup de jeunesse dans un corps, assez bien tourné, que couronnait une tête agréable. Madame Franquet perdit son mari, qui décéda « le 3 janvier 1756. » P. Augustin Caron qui avait demeuré successivement rue des Saints-Pères, à Versailles et rue de Tournon, suivit la veuve qui alla au mois de février se loger rue de Braque, « au *millieu* de la rue », comme dit le document que j'abrège, « à » gauche en entrant par la rue St^e-Avoye, chez » M^r Chéveru, au 2^{me} ».

Notons, pour être vrai, que la dame, avant de se perdre dans le Marais, s'était établie rue de Vaugirard, dès 1754, son mari étant rue des Bourdonnais ou à la maison de campagne. Caron était-il alors son amant déclaré? Avait-elle quitté son mari trop noir, pour un galant très-vert? Je ne voudrais pas l'affirmer; ce qu'il y a de certain, c'est que le jeune contrôleur de la Bouche, qui demeurait rue de Tournon quand madame Franquet était rue de Vaugirard, alla rue de Braque, lorsqu'elle y fut logée. Il sauva les apparences, en ne se nichant pas chez M. Chéveru, et prit « une chambre garnie au coin » de la rue St^e-Avoye chez un cordonnier nommé » Veilon ». Ce manège indécent offensa André-Charles Caron et sa respectable femme, qui ne pardonnèrent point à leur fils sa passion pour une personne qui se ménageait si peu. Mais le jeune Caron était plus sérieusement épris qu'on ne le supposait chez l'horloger; et puis la veuve était habile et n'épargnait rien pour se faire adorer. Le grand mot de mariage fut donc prononcé. P. Aug. Caron dé-

clara à sa famille qu'il épouserait madame Franquet. La famille résista; Caron tint ferme et obtint de ses deux auteurs un consentement écrit à l'unanimité qu'il prétendait contracter. André-Charles Caron et Louise-Nicole Pichon signèrent ce consentement chez un notaire, mais déclarèrent au loq, qui épousait une femme assez légère et plus âgée que lui de dix ans, qu'ils n'assisteraient ni à la signature du contrat ni à la bénédiction nuptiale. Ils furent inflexibles et madame Franquet triompha. Elle se hâta. Craignant peut-être, sur un cœur loyal et sensible, l'effet que pourrait avoir les larmes d'une mère tendre, les proches d'un père sensé, les conseils de sœurs aimées, elle marcha vite au dénouement qu'elle avait préparé.

Il y avait à peine dix mois qu'elle s'était couverte de vêtements noirs, qu'elle les dépoilla, sans vergogne, pour se parer de vêtements de fête, et, le 27 novembre 1756, elle donna la main à son jeune amant, qui la conduisit, heureuse et fière, à l'église de Saint-Nicolas des Champs, où elle déclara devant le vicar, rédacteur des actes, qu'elle « Madeleine » Catherine Aubertin, *âgée de 35 ans*, veuve de » Pierre Augustin Franquet, contrôleur général de » l'extraordinaire des guerres, dem^r rue de Braque », prenait pour époux celui qui se disait : « Pierre » Augustin Caron, contrôleur de la maison du Roy, » âgé de 23 ans, fils de André-Charles Caron, bour- » geois de Paris, et de Louise Nicolle Pichon, absents » et consentants, lui demeurant de fait rue de » Braque... et de droit rue St-Denis, paroisse » St-Eustache. » Madame Franquet ne produisit pas l'acte de sa naissance, mais elle déposa le mortuaire de « Pierre Augustin Franquet, ancien contrôleur de la Bouche du Roy, âgé de 50 ans, décédé le 3 janvier 1756 à Vert-le-Grand, près d'Arpajon », selon l'attestation de M. Dubois, curé de Saint-Germain de Verlegrand (*sic*). De son côté, le marié montra l'acte notarié par lequel ses parents reconnaissaient consentir au mariage de leur fils avec la veuve Franquet. Aucun des membres de la famille Caron n'accompagna Pierre Augustin au pied de l'autel; les seuls témoins de son mariage furent : « Jean Bapt. Sinfray de Villiers, secrétaire de M. le duc de Saint-Aignan, Jean Bapt. Le Roy, de l'Académie Royale des Sciences, François Hyacinthe de La Lau, contrôleur de la maison du Roy, et Frenot ». Ces deux derniers qualifiés amis de l'épouse. L'acte dont je donne ici l'extrait est signé : « Caron, » M. C. Aubertin, Sinfray de Villiers, Le Roy, » Frenot, de Lalau. »

Cette « folle journée » eut un triste lendemain; non que Caron fût malheureux en ménage ou que la satiété l'eût bientôt dégoûté de son bonheur; mais la maladie visita sa maison, et sa femme y succomba. Le 30 septembre 1757, Caron eut la douleur de faire inscrire au registre de sa paroisse l'acte suivant : « 30 septembre 1757, dame Marie Madeleine » Aubertin, épouse de M^re Pierre Augustin Caron, » contrôleur de la maison du Roy, décédée hier » rue de Braque (*sic*), âgée de *trente-quatre ans*, » (elle avait toujours trente-quatre ans!) inhumée » à St-Nicolas des Champs, avec l'assistance de tout » le clergé, présents Charles Joachim Aubertin, » bourgeois de Paris, son frère, et de Pierre Gary, » avocat, son cousin » (pa' alliance).

Pierre Augustin Caron resta veuf un peu moins de dix ans et demi. Le 11 avril 1768, il épousa à Saint-Eustache « dame Genevieve Madeleine Watte-

» bled, âgée de 36 ans, veuve de sr Antoine Ange-lique Levesque, vivant garde magasin général des » Menus plaisirs du Roi, demeurant rue Bergère », à l'hôtel des Menus (où est aujourd'hui le Conservatoire de musique et de déclamation). Les témoins de cette union furent : « André Charles Caron, Jⁿ Bapt. Octave Janot de Miron, intendant de la Royale maison de St-Louis à St-Cyr, dem^r rue des Grands-Augustins à Paris, Jean Antoine Lépine, horloger du Roi, demeurant place Dauphine, et Pierre Gary, avocat au Parlement et conseiller du Roi en l'élection de Paris, dem^r rue Bertin-Poirée. » Dans cet acte, P. Augustin Caron, est nommé : « Caron de Beaumarchais » et il est dit : « Ecuier, conseiller, secrétaire du Roy, et lieutenant-général de la Varenne du Louvre. » On voit que le railleur impitoyable et dangereux qui devait se moquer avec tant de verve et d'esprit des titres de la noblesse, des gens en place et de « tout ce qui tenait à quelque chose », faisait assez de cas de la noblesse pour souhaiter d'en faire partie, et avait acheté deux nouvelles charges, vraies savonnettes à vilain, ne prévoyant pas qu'il serait amené un jour, par la passion, à dire, des charges : « C'est un grand abus que de les vendre. » Il dictait au vicaire de Saint-Eustache ses noms et qualités, comme aurait pu faire un duc et pair; était-ce seulement pour flatter sa femme et non par vanité? Est-ce pour lui que Figaro devait dire un jour : « Noblesse, fortune, un rang, des places : tout cela rend si fier ! »

Qui était la femme à qui l'auteur d'*Eugénie* fit hommage de son premier succès dramatique? C'était la fille de « feu Philippe Wattedled, m^e menuisier » du Roy et dixainier de la ville de Paris, et de feu « Marie-Genetière Deschars. » Wattedled travaillait pour les Menus plaisirs. Donc le garde-magasin « Antoine-Angelique Levesque » devint amoureux de Genetière-Madeleine et l'épousa à Saint-Laurent, le 16 juillet 1754. Levesque avait alors quarante-cinq ans, et Madeleine n'en avait pas tout à fait vingt-trois, étant née le 11 novembre 1731. — Wattedled demeurait alors rue des Moineaux. — (Reg. de Saint-Roch). L'acte du mariage de Levesque m'apprend qu'il était « veuf de d^{lle} Marie Jeanne Blard, décédée le 9 janvier 1754 au château du Louvre ». Parmi les témoins figurent : « Pierre Levesque, frère de l'époux, aide garde magasin des Menus, et m^e orfèvre, dem^r au vieux Louvre, avec son frère; Jean Louis Wattedled de Villiers, frère de la mariée, lieut^d des troupes détachées de la marine; Jean Baptiste Poullet, beau-frère de lad. mariée, sculpteur ord^e des bâtiments du Roi, rue Neuve-St-Denis, et Jacques-Philippe Wattedled, son cousin germain, m^e fondeur, rue de la Juiverie. »

Levesque fut treize ans et demi l'époux de mademoiselle Wattedled; il mourut le 21 décembre 1767, rue Bergère, et fut enterré le même jour à Saint-Eustache en présence de « Louis Magnus Mignan, marchand de galons, et de Jacques Philippe Houdon, inspecteur des Menus plaisirs, ses neveux ».

Au bout de huit mois et huit jours de mariage, Genetière Angelique Wattedled donna un fils à Beaumarchais. L'enfant naquit rue de Condé le 14 décembre 1768 et fut baptisé à Saint-Sulpice, le lendemain, tenu sur les fonts par : « André-Charles Caron, bourgeois de Paris, » et Marie-Julie Caron de Beaumarchais, fille majeure », dit le registre que j'ai sous les yeux. C'est à propos de cet

enfant, nommé Augustin, que Beaumarchais écrivait le 11 juin 1771 à la duchesse d'... : « Libre sur le choix de mes occupations, j'allais, en faveur de mon fils, tourner mes vues sur des objets de finance... » Augustin mourut très-jeune et apparemment en nourrice, à la campagne, car l'acte de son décès n'est point inscrit aux registres de Saint-Sulpice. Sa mère décédée rue de Condé, le 20 novembre 1770. Elle fut inhumée à Saint-Sulpice le lendemain, « âgée de vingt-neuf ans », dit l'acte mortuaire, qui se trompe de dix années. Les signataires de ce document sont : « Jⁿ Ant. Lépine, Janot de Miron et Pierre Gary. »

Veut pour la seconde fois, occupé des plus grandes affaires, Beaumarchais ne songea pas tout de suite à un troisième mariage. Je ne sais quelles circonstances lui présentèrent celle qui devait succéder à Madeleine Wattedled. Mais la rencontre qu'il en fit lui fut heureuse. Marie-Thérèse Willer Mawlas était une jeune personne d'environ vingt-deux ans quand elle se trouva sur son chemin, vers 1775. Elle était distinguée d'esprit et je suppose belle ou jolie; elle plut beaucoup à Beaumarchais qui lui plut assez, ce semble, par tout ce qui le rendait un homme extraordinaire. Une étroite amitié s'établit entre eux, qui finit par un mariage célébré à Saint-Paul « le mercredi 8 mars 1786 ». L'acte dit que « d^{lle} Marie Thérèse Emilie Willer Mawlas, âgée de plus de trente deux ans », était « fille de deffunts François et Marie-Thérèse Wirquin ». François Willer Mawlas était Suisse de nation, « du val et pays de Charmey, canton de Fribourg ». Il mourut jeune, le 25 janvier 1757, âgé de 31 ans, chez M. le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, dont l'hôtel était rue du Regard. Marie-Thérèse Wirquin était morte le 20 janvier 1756, âgée de vingt-quatre ans, dans l'hôtel de Dreux. Ce n'est point à Paris et chez M. de Dreux qu'était née Marie-Thérèse-Emilie, mais à Lille où elle fut baptisée, dans l'église Saint-Maurice, le 14 novembre 1753. C'est de Thérèse Willer Mawlas que naquit Amélie-Eugénie Caron de Beaumarchais; celle à qui l'auteur du *Mariage de Figaro* écrivit, les 12 août 1792 et 4 décembre 1794, du Havre et de Lubeck, les deux lettres publiées dans le recueil de ses œuvres.

— Les Archives de la Marine ne possèdent qu'une lettre de Beaumarchais; elle est peu intéressante; telle qu'elle est cependant, je crois devoir la publier : « Ce 21 août 1780, Paris. Monsieur, vous m'avez (*sic*) permis de vous rappeler par écrit, la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire, de la permission de faire entrer le *Fier-Rodrigue* dans un des bassins de Rochefort pour le radouber promptement. Il y en a un de vacant, en ce moment. Je vous supplie de vouloir bien m'accorder et de m'en faire remettre l'ordre que j'enverrai par un courrier à Rochefort. Ma reconnaissance égalera (*sic*) le très-respectueux dévouement avec lequel je suis, Monsieur, etc. : Caron de Beaumarchais. »

(A Monsieur de Sartine.)

L'ordre sollicité par Beaumarchais fut envoyé à Rochefort; le *Fier-Rodrigue* entra dans le bassin; on l'y visita, et on changea quelques-uns de ses membres, il ne fut pas armé en guerre (en sortant du radoub, mais seulement en flûte. (Arch. de la Mar.)

Les Archives de l'étude de M. Fourchy, notaire à Paris, conservent la minute d'un acte passé chez

Trutat, le 20 janvier 1787, une mainlevée pleine et entière donnée par « dame Marie-Antoinette de Gaulaincourt, veuve en premières noces de haut et puissant seigneur Pierre Grimod Dufort, et en secondes de haut et puissant seigneur Jean Jacques Le Franc, marquis de Pompignan, novice aux Capucines, et M^{re} Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (suivent tous ses titres), demeurant rue du Temple, paroisse Saint-Jean en Grève », mainlevée, dis-je, « de toutes les oppositions formées à la requête de madite dame marquise de Pompignan et de mond. s. de Beaumarchais, sur haut et puissant seigneur Pierre-Gaspard-Marie Grimod, chevalier comte d'Orsay, seigneur d'Orsay près Paris, premier maréchal-des-logis de Monsieur, frère du Roy, entre les mains de tous sequestres, dépositaires et débiteurs, etc. »

Je ne sais à quelle affaire se rapporte cette mainlevée d'opposition. — Voy. POMPIGNAN.

P. S. Ces pages étaient écrites depuis longtemps (1850), quand j'ai connu la curieuse, patiente et charmante étude, publiée par M. Louis de Loménie (*Recue des Deux-Mondes*, 1852 et 1853, et, à part, 2 vol. in-8°, 1856), sur « Beaumarchais, sa vie et son temps ». M. de Loménie, pour la composition de ce travail très-recommandable, a mis à profit les papiers de Beaumarchais que possèdent les héritiers de l'auteur du *Barbier*, et une Histoire inédite de Beaumarchais, par Gudin de la Brenellerie, son ami intime. Comme il n'a pas recouru aux sources où j'ai puisé, cet article ne sera pas une redite inutile des choses publiées par M. de Loménie, il servira à compléter certains de ses renseignements.

BEAUMELLE (LA). — Voy. LA BEAUMELLE.

BEAUMONT-MIRABEAU (THOMAS-ALBERT DE). — Voy. MANGINI.

BEAUVAIS (CATHERINE-HENRIETTE BELLIER, FEMME DE PIERRE DE). ? — 1690

« La Reine chassa, mardy au soir, madame de Beauvais, laquelle estoit sa première femme de chambre, et qui avoit esté par ci-devant dans le grand secret de la cour et de grand crédit; tous les courtisans en ont esté fort estonnés. » (Guy Patin, lettre du samedi 29 novembre 1649.) « Deux jours après que Mad. de Beauvais a esté chassée par la Reine, elle a pareillement chassé le marquis de Gerzé qui estoit en haute intelligence avec ladite Beauvais. » (Lettre du 3 décembre 1649.) Guy Patin ne dit point à quel mécontentement d'Anne d'Autriche la femme qui avoit été « dans le grand secret » de sa royale maîtresse, dut une disgrâce momentanée.

« La cassette » (trouvée à Saint-Mandé) « donnait la note des présents immenses faits par Fouquet aux personnes les plus puissantes de la cour.... La première femme de chambre de la Reine mère, la Beauvais, y figurait pour 100,000 livres ». (M^{re} P. Clément, Nicolas Fouquet, Paris, 1846, in-8°, p. 28.) — « On donnoit tout, on ne refusoit rien, et madame de Beauvais, entre autres, eut permission de bâtir dans la place Royale. » (*Mémoires du card. de Retz*, 1717, in-12, Amsterd., t. 1^{er}, p. 101.) — « J'ai encore vu la première femme de chambre de la Reine mère, la Beauvais, cette créature borgne qui a appris au Roi à coucher chez les femmes. C'est un art qu'elle connoissoit bien, car elle a mené une vie déréglée; elle a encore reçu quelques années après mon arrivée en France. » (*Mémoires sur*

la cour de Louis XIV., extraits de la correspondance d'Elisabeth-Charlotte, Duchesse d'Orléans; 1825, Paris, in-8°, p. 46.) La princesse Palatine dit ailleurs : « La vieille Beauvais, première femme de chambre de la Reine mère, avoit le secret de son mariage; cela obligeoit la Reine de passer par tout ce que vouloit sa confidente; de là est venu que les premières femmes de chambre de ce pays-ci ont tant de droits dans nos appartements. Cette Reine mère, veuve de Louis XIII, non contente d'aimer le cardinal de Mazarin, avoit fini par l'épouser: il n'étoit pas prêtre et n'avoit pas les ordres qui pussent l'empêcher de contracter mariage. Il se lassa terriblement de la Reine et la traita durement, ce qui est la suite ordinaire de pareils mariages; mais c'étoit l'usage du temps de contracter des mariages clandestins... Quant au mariage de la Reine mère, on en connoit maintenant toutes les circonstances. Le chemin par lequel il se rendoit chaque nuit chez elle se voit encore au Palais-Royal lorsqu'elle venoit le voir, il disoit toujours, à ce qu'on prétend: « que me veut cette femme? » Il étoit amoureux d'une dame de la Reine nommée madame de Brigis... Elle a servi fidèlement la Reine et a fait que le cardinal a mieux vécu avec la Reine qu'auparavant. » (Mémoires cités, p. 319.) [Il est bien entendu que je laisse à la Duchesse d'Orléans la responsabilité de cette histoire du mariage de la Reine Anne d'Autriche avec Jules Mazarin, il ne s'agit ici que de madame de Beauvais.] — « Le Roy donna, à la recommandation de la Reine mère, la capitainerie de Saint-Germain en Laye au marquis de Richelieu, qui avoit épousé une fille de la Beauvais. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*.) Le duc de Saint-Simon parlant dans ses mémoires de la fortune faite à la cour par un La Vauguyon, dit: « Avec ces talents et d'autres plus cachés, mais utiles à la galanterie, il se fourra chez madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine mère, et dans sa plus intime confidence, et à qui tout le monde faisoit d'autant plus la cour qu'elle ne s'étoit pas mise moins bien avec le Roi, dont elle passoit pour avoir en le « (premier amour) ». Je l'ai encore vue² vieille, chassieuse et borgnesse, à la toilette de madame la Dauphine de Bavière où toute la cour lui faisoit merveilles, parce que, de temps en temps, elle venoit à Versailles, où elle causoit toujours avec le Roi, en particulier, qui avoit conservé beaucoup de considération pour elle. Son fils, qui s'étoit fait appeler le baron de Beauvais, avoit la capitainerie des plaines d'autour de Paris (pour la chasse). » — « Le baron de Beauvais mourut d'apoplexie, duquel j'ai parlé ailleurs, que le Roi regretta. » (Saint-Simon.) — « Le fils du baron de Beauvais et de cette madame de Beauvais, première femme de chambre, si confidente de la Reine mère, desquels j'ai parlé ailleurs, acheta la charge

¹ Morte en avril 1696.

(DANGEAC.)

² Je suppose qu'il y a ici une faute d'impression et qu'il faut lire: « On l'a encore vue, etc. » En effet, St-Simon, né en janvier 1675, n'avait que quinze ans en 1690, quand moururent la Dauphine et madame de Beauvais (1690). Le duc son père le présenta-t-il chez la Dauphine avant cet âge? Ce n'est pas croyable; St-Simon n'aurait pas oublié de mentionner cette présentation. Si la faute d'impression que je suppose n'existe pas, il faut signaler comme une erreur, ou un *lapsus memoria* de l'auteur des Mémoires — quelquefois sciemment infidèle — le passage relatif à madame de Beauvais.

de capitaine de la porte » (de Mst le duc de Berry). (Saint-Simon.)

Cette madame de Beauvais dont le cardinal de Retz et le duc de Saint-Simon parlent en termes moins méprisants que ne le fait la princesse Palatine, qui lui donne du *la*, comme l'abbé de Choisy; cette femme pour qui, suivant l'expression de Saint-Simon, Louis XIV « avoit concerté beaucoup de considération », d'où venait-elle? St-Simon a oublié de le dire; peut-être l'a-t-il ignoré. Il n'a pas dit davantage qui était M. de Beauvais, le mari de la première femme de chambre d'Anne d'Autriche, et quel rang il tenait dans le monde. La seule chose qu'il ait remarquée, c'est que le fils de M. et de madame de Beauvais s'était fait appeler « le baron de Beauvais »; apparemment il n'en avait pas le droit, selon le malin chroniqueur, qui ne fait point difficulté cependant de qualifier de baron le mari de madame de Beauvais. Pierre de Beauvais n'était pas encore baron lorsqu'il épousa Catherine-Henriette Bellier, déjà attachée à la Reine et fort avant dans la faveur de cette princesse. Il était « conseiller du Roi et lieutenant général en la prévôté de l'hôtel de Sa Majesté et grande prévôté de France ». Cette charge n'était pas des plus considérables, mais elle donnait un certain rang à celui qui l'exerçait, quand il avait d'ailleurs du monde et de bonnes façons. Ce fut en 1634 que Pierre de Beauvais s'unît à Catherine-Henriette Bellier. La cour était à Saint-Germain en Laye quand leur mariage eut lieu. Voici l'acte rédigé à l'église paroissiale de cette ville; il n'a été communiqué très-obligamment, sur ma demande, par M. le chef de bureau de l'état civil de la mairie de Saint-Germain en Laye : « Ledit jour, vingt-troisième dul. mois » (février 1634) « furent mariés Noble Homme Pierre de Beauvais, conseilr du Roy, lieutenant général de la prévôté de France, et damoiselle Catherine-Henriette Belyer (*sic*), damoiselle et femme de chambre de la Reyne; présents : Noble Homme Filandre Belayé (*sic*), père de ladiete Belaye (*sic*), M^r Etienne d'Orgueil et plusieurs autres ». Cet acte sommaire comme l'étaient ordinairement les actes de mariage de l'époque, ne nomme point la mère de la mariée, et omet les parents de l'époux; je le regrette. A la fin de cette étude, je reviendrai sur les parents de madame de Beauvais. J'aime à supposer que la réputation de mademoiselle Bellier était onre quand elle donna sa main au lieutenant général de la prévôté. Sans doute elle était fort jeune encore à ce moment. Dans sa position, les prétendants n'avaient pas dû manquer, elle n'avait pas dû attendre longtemps avant de se décider. Probablement la Reine Anne fit le mariage; et si elle consentit à donner sa favorite à Beauvais, c'est qu'il était un honnête homme. Le premier des enfants de madame Beauvais dont j'ai vu le baptistaire, fut une fille, « Anne-Jeanne-Baptiste », baptisée au Louvre, le 23 novembre 1637, ayant pour parrain « Gaston de Bourbon, frère unique du Roy », et pour marraine « Anne d'Autriche, Roïne de France et de Navarre ». L'acte de ce baptême, inscrit au registre de Saint-Germain l'Auxerrois, est signé seulement « Colombel ». — Colombel était un des vicaires de Saint-Germain; — la place est restée pour les signatures de la Reine et de Monsieur, qui n'y ont jamais été tracées. Madame de Beauvais avait une chambre au Louvre pour le temps de son service; son logis en ville était au Marais, rue de

Jouy. C'est là qu'au mois d'octobre 1638, elle mit au monde son second enfant, qui fut ondoyé à la maison de Pierre de Beauvais, et qu'on ne présenta au baptême que seize mois après, c'est-à-dire le jeudi 2 février 1640, quand on porta à Saint-Paul un troisième enfant qui venait de naître. L'enfant de 1638, *Angélique*, eut pour parrain « noble homme Nicolas Le Gras, conseiller d'Etat et secrétaire des commandements de la Roïne », et pour marraine « dame Elisabeth Blondeau, femme de M. Phelipeaux, conseiller du Roi et de ses finances ». L'enfant de 1640, « *François* », fut tenu par hault et puissant seigneur François-Louis Potier, marquis de Gêvre », et par « dame Marie Séguier, femme de M. le marquis de Coneslin (*Jouy*) ». P. de Beauvais quitta bientôt la rue de Saint-Paul pour la rue des Prêtres-Saint-Paul, où il était établi quand C. H. Bellier lui donna un quatrième enfant, *Etienne*, baptisé le 19 juillet 1641. Celui-ci n'eut pas de parrains de conséquence; il fut levé sur les fonts par « Estienne La Ferge, bon pauvre », et par « Claude Mercière, une des mendiantes établies à la porte de Saint-Paul. » Le 29 juin 1642, madame de Beauvais accoucha de son cinquième enfant, « *Charles* », dont furent parrain, Charles Bellier, eseuver, s^r de Plapissou (*sic* pour de Plathuisson) », et marraine « Françoise de Chabanne, femme de Guillaume Thomassin, conseiller, secrétaire du Roy ». Les Beauvais quittèrent, je ne sais à quelle époque, la rue des Prêtres-Saint-Paul pour la rue Saint-Antoine, où ils avaient fait bâtir une maison qui s'y voit encore sous le n^o 32. C'est dans cet hôtel que le 17 décembre 1650, C. H. Bellier, après huit ans de repos, mit au monde un sixième enfant qui, le lendemain, fut baptisé sous les noms de *Charles-Ambroise*. Cet enfant eut pour répondants devant l'Eglise « Charles de Rheims, conseiller d'Etat; et Marie Guinet, femme de Jean Dufour, receveur général des finances à Rouen ». Un septième enfant succéda à Charles-Ambroise, *Louis*, dont je n'ai pu trouver le baptistaire. Louis naquit peut-être le premier des enfants de madame de Beauvais, entre 1634 et 1637. Son nom m'a fait supposer qu'il fut tenu par le Roi Louis XIII. Je me suis assuré que son baptême n'est point inscrit aux registres de Saint-Germain en Laye, de Saint-Germain l'Auxerrois et de Saint-Paul à Paris; peut-être le fils de M. de Beauvais fut-il baptisé dans la chapelle du château de Saint-Germain, sans que registre en ait été tenu à la paroisse.

C'est ce Louis de Beauvais qui mourut d'apoplexie au mois d'août 1697. Le *Mercur* galant le qualifie « Baron de Gentilly, de la Tour quarée et autres lieux, capitaine et gouverneur des châteaux et maisons royales de Madrid, la Muette, pare de Boulogne, etc. ». Il le dit « fils du défunt Baron de Beauvais ». En 1697, Louis de Beauvais, le seul survivant des garçons issus de madame de Beauvais, se présenta au bureau des commissaires établis par le Roi pour la révision de la noblesse, bureau établi dans son quartier, rue des Deux-Ecus, où il paya quarante livres le droit d'être inscrit par d'Hozier avec cette note : « Louis de Beauvais, capit^{me} des » chasses et des plaisirs du Roy, et Anne Berthelot » son épouse, portent d'azur à une face de guenles, » chargée de trois roses d'argent, posées une et » deux, acosté de deux coquilles d'or, acolé d'azur » à un chevron d'argent, accompagné de trois bes » sans d'or. » (*Armorial de Paris*; Bibl. Imp. Ms.)

L. de Beauvais eut d'Anne Berthelot, le 26 août 1685, Anne Catherine qui, le 28, fut baptisée à l'église de Notre-Dame de Passy. Je ne sais s'il eut d'autres enfants. Il mourut apparemment dans un des châteaux de son obéissance, car je n'ai pu trouver l'acte de son décès dans les registres des paroisses de Paris voisines du quartier Saint-Eustache.

Je n'ai pas été plus heureux dans mes recherches pour constater l'époque du décès de Pierre de Beauvais, mort avant 1697, selon le *Mercur* que j'ai cité. Il ne décéda pas dans son hôtel de la rue Saint-Antoine; les registres de Saint-Paul ne portent point la mention de son décès, ils ne portent pas davantage la trace de l'enterrement de madame de Beauvais, qui dut mourir âgée. La table de la *Gazette de France* contient cet article : « Année » 1636. La dame Bellier, première femme de » chambre de la Reine mère, meurt à Paris le » 23 avril. » Il y a là une double erreur : madame de Beauvais ne mourut point en 1636, c'est trop évident, mais en 1690; ce ne fut point le 23 avril, mais au commencement du mois d'août. L'exact Dangeau, dans une note datée du camp de Nider-Rodern, le lundi 1^{er} août 1690, dit : « On mande » de Paris que mad. de Beauvais est morte; elle » avoit été première femme de chambre et favorite » de la Reine mère. Le Roy lui donnoit une assez » grosse pension. » Le *Mercur galant* du mois d'août 1690 dit, sans préciser la date : « Vous devez » avoir appris la mort de mad. de Beauvais. » Cette femme trop célèbre rendit donc à Dieu son âme épurée peut-être par le repentir à la fin de juillet ou au commencement d'août 1690. A quel âge? Vers soixante-quatorze ou soixante-quinze ans environ.

Une chanson faite contre Louis de Beauvais à qui je retiens, et transcrite à la date de 1659 dans le Recueil des chansons qui appartient à M. de Maurepas et que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale; cette chanson nomme Beauvais « le garde des perdrix » et le dit un des « maîtres d'hôtel du Roi »; il avait en effet cette charge, comme on le voit dans l'Etat de la France de 1664. L'annotateur des chansons recueillies pour M. de Maurepas prétend qu'à la cour et à la ville tout le monde croyait que Louis de Beauvais était fils de Clair-Gilbert d'Ornaison, sieur de Chamarande, premier valet de chambre du Roi que « La Beauvais » avait longtemps entretenu. Ce même annotateur dit ailleurs de « Catherine... veuve de... » (il n'a connu ni les noms de la fille ni ceux du mari) « sr de Beauvais : » Cette femme étoit fort lubrique » et payoit grossièrement ses amans; car comme elle » étoit vieille et laide et borgnesse, ses charmes ne » les attiroient point. Il est certain, ajoute le chroniqueur, qu'elle avoit eu néanmoins le « (j'évite le » mot) » du Roi Louis XIV, tout affreux qu'elle étoit; » car ce prince étant fort jeune, elle... » (j'en passe) » le força, pour ainsi dire, ou du moins le surprit en » telle sorte, qu'elle en obtint ce qu'elle désiroit, » le feu de la jeunesse ayant empêché ce prince » de réfléchir sur ce qu'il faisoit. »

Voilà donc trois autorités : la princesse Palatine, Saint-Simon et l'annotateur anonyme des chansons, d'accord sur ce fait que le premier précepteur d'amour de Louis XIV fut madame de Beauvais; tous trois semblent prétendre que la première maîtresse du jeune Roi était « vieille, laide et borgnesse », quand le prince céda à ses désirs. Sans doute ma-

dame de Beauvais n'était plus une personne très-jeune quand Louis XIV avait vingt ans, c'est-à-dire en 1658. Elle pouvoit avoir une quarantaine d'années. Mariée en 1634, à l'âge de seize ou dix-huit ans, c'est-à-dire née de 1616 à 1618, elle avoit de quarante à quarante-deux ans quand elle eut les prémices de celui qui, bientôt après, fut l'amant de La Vallière : elle n'était donc pas vieille comme le veulent faire entendre ceux qui ne la commentent que sexagénaire. Demandez aux femmes de quarante-deux ans si elles se trouvent trop vieilles pour l'amour! Demandez à la jeunesse qui vous entoure combien de jouvenceaux ont été initiés aux mystères de la Bonne déesse par des prêtresses de quarante ans! L'annotateur des chansons de Maurepas est entré dans d'ignobles détails sur les premiers rapports de madame de Beauvais avec Louis XIV; je ne veux pas défendre une personne que je vois attaquée par tant de monde. Notons pourtant que Tallemant des Réaux ne lui a point consacré un chapitre dans sa scandaleuse chronique, et que Guy Patin, qui n'en épargnait guère, ne fait aucune allusion à ses emportemens amoureux. Je ne veux point défendre madame de Beauvais, mais faut-il considérer comme bien extraordinaire que le Roi, déjà homme, mais novice et timide, ait cédé aux coquetteries d'une femme qui l'avoit vu naître et grandir, avec qui il était familier pour l'avoir rencontrée tous les jours chez sa mère? Est-il besoin de supposer une prise d'assaut de la part de celle qui, autant par une ambitieuse vanité que par passion peut-être, cherchait à faire faire le premier pas à un jeune garçon dont toutes les aspirations étaient pour l'amour? Madame de Beauvais était-elle borgne quand elle attira son royal élève? Un pamphlet que l'on suppose daté de 1653 le prétend; mais ni Guy Patin, ni le cardinal de Retz ne parlent de cette demi-écité. Une chanson de 1659 la représente « impudique, laide, désagréable, sans attraits », mais ne la dit pas veuve d'un œil. Comme il arrive quelquefois en vieillissant, elle sera devenue borgne, et sera, malgré cette disgrâce ajoutée aux autres, restée libertine, et, par là, digne d'être flagellée par les chansonniers. Un Noël de 1696 nomme, parmi les femmes de la cour de cette époque, une « Beauvais éplorée »; il est certain que ce n'est pas de la « Borgnesse » qu'il est question dans cette satire, ou que la date n'en est point 1696. Au reste, rien n'est moins certain que les dates de ces pièces grivoises. J'ai remarqué qu'un couplet fait contre L. de Beauvais est, dans le recueil, sous trois dates différentes, assez éloignées l'une de l'autre. Une chanson rangée sous la date de 1668, je crois, dit : « Si la Beauvais aime à cent ans » (je change pour un mot honnête un mot qui n'est pas) » pourquoi les belles dames n'en feroient-elles pas autant. » Elle avoit alors cinquante-six ans environ. Une chanson qui est sous la date de 1688 dit à propos de La Vauguyon : « Beauvais la borgnesse embrassant Fromenteau », etc. La date est évidemment erronée, la fortune de ce Fromenteau qui épousa une dame de La Vauguyon était fort antérieure à 1688.

Parlons maintenant des deux filles de Catherine Bellier. L'aînée, Anne-Jeanne-Baptiste, une jolie fille apparemment, inspira un ardent amour au jeune Richelieu, qui avoit pour maîtresse alors une demoiselle de La Motte, s'il faut en croire l'annotateur suspect des chansons de Maurepas. Mademoiselle de

Beauvais n'avait que quinze ans et treize jours quand, fière du nom qu'on lui donnait, elle suivit au pied de l'autel de Saint-Eustache, le 12 novembre 1652, « Amador Jean-Baptiste de Vignerod, marquis de Richelieu, » que l'acte qui est sous mes yeux nomme : « Messire Jehan du Plessis, chevalier, baron de Guébriac », — il avait dix sept ans, — et qu'il qualifie : « fils de défunt messire François Du Plessis, vivant chevalier marquis du Pont Courlay, et de dame François de Guémadec ». Cet acte m'apprend bien des choses, et d'abord que madame la marquise du Pont Courlay, comme toute la famille du baron de Guébriac, s'opposa à un mariage qui constituait une fâcheuse mésalliance, et ne paraissait guère raisonnable vu l'âge des deux conjoints, bien enfants l'un et l'autre. La marquise se raiusa cependant, et donna un consentement écrit qui fut produit à la sacristie par les notaires qui l'avaient rédigé et signé; mais elle ne voulut point assister à la cérémonie religieuse, à laquelle se dispensa de paraître, je ne devine pas pourquoi, madame de Beauvais, qui n'avait pas les mêmes raisons pour s'éloigner que la mère du futur époux. La raison de son absence n'est point exprimée dans la pièce au bas de laquelle je lis les noms de « Jean Du Plessis », d'« Anne de Beauvais », du père de celle-ci qui signa « de Beauvais », de Le Cat et Le Semelier, notaires, et de « Ferron » (Jean), « conseiller du Roy, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Poitou et Limosin ». Pas un ami du baron de Guébriac ne voulut figurer parmi ses témoins. Son mariage n'en fut pas moins heureux : les chansonniers se moquèrent un peu de lui; on dit dans un couplet : « Depuis qu'il s'est allié à cette race de Bélié, il a quelque chose d'illustre »; mais on respecta la renommée d'une femme qui, heureusement, ne s'engagea pas dans cette voie du vice où sa mère marcherait si audacieusement. On sait que la petite marquise de Richelieu eut cinq enfants de son mari : « Armand-Jean, qui fut général des galères et père du célèbre maréchal de Richelieu; Louis-Armand, qui mourut le 7 août 1668; Marie-Françoise, née le 27 décembre 1655; Elisabeth, née le 12 janvier 1657; enfin Marie-Marthe, née le 3 août 1658. Ces trois filles ne furent baptisées que le 9 avril 1667; la première fut tenue par « messire François de Gontaut, duc de Biron, et dame Marie de Cossé, duchesse de la Meilleraye »; la seconde eut pour parrain et marraine « Jean-Armand du Cambout, duc de Coislin, pair et mestre de camp de la cavalerie légère de France, et dame Elisabeth de Cossé, duchesse de Biron »; la dernière fut présentée par « François de Cossé, abbé de Brissac », et par « d^{lle} Marie-Magdelaine de Vignerod de Richelieu ». (Reg. de Saint-Sulpice.) Ces trois filles furent élevées au couvent des Visitandines de Chaillot, sous les yeux de leur tante, dont je vais parler quand j'aurai dit que leur père mourut, âgé de vingt-neuf ans et demi environ, le 11 avril 1662, « lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du Havre de Grâce, et capitaine des châteaux de Saint-Germain et de Versailles ». Anne-Jeanne-Baptiste de Beauvais survécut justement un an à son mari. Elle mourut au Louvre le 29 avril 1663. Son corps fut porté du Louvre à Saint-Germain l'Auxerrois, en carrosse, le 30 avril, déposé dans le charnier, et, le 1^{er} mai, conduit à la Sorbonne, lieu de sa sépulture. (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois.) Guy Patin, dans une lettre du 7 mai 1663, dit : « Le

» vin émétique donné de la main de M^r Guénaut, a tué ici quatre personnes illustres... et la marquise » de Richelieu, fille de madame de Beauvais... » mad. de Beauvais lui a reproché la mort de son » gendre et de sa fille, en pleine cour, en présence » de la Reine mère. » Ainsi finit un jeune couple que n'atteignit jamais la malignité des courtisans, mais qui passa les premières années de son existence matrimoniale dans les ennuis, suites ordinaires des mariages contractés malgré les familles. Madame de Beauvais fut toujours tenue à distance de la maison de Vignerod, et l'on a pu remarquer que ni elle, ni Pierre de Beauvais ne figurent aux baptêmes de leurs petites-filles.

Angélique de Beauvais ne fut pas même admise à l'honneur d'être marraine d'une de ses nièces. Sa réputation était cependant excellente. Première femme de chambre en survivance de la Reine Anne d'Autriche, jeune, agréable d'esprit, bien faite, elle dut être exposée à plus d'un péril dans une cour gaillante, auprès d'une mère qui s'était fait sur la pudeur et la vertu des femmes des idées assez extravagantes; eh bien, la calomnie n'osa point s'attaquer à elle. Angélique resta pure dans le monde corrompu où elle fut contrainte de vivre et qu'elle aspirait à quitter. Aimée de la Reine Anne qui la traitait comme sa fille et son amie, chargée par elle de la distribution de ses charités, Angélique de Beauvais, bien qu'elle se sentit la vocation religieuse, ne se crut pas le droit d'abandonner sa maîtresse; elle resta à côté d'elle jusqu'aux derniers instants de la maladie horrible qui la dévorait; elle lui ferma les yeux (20 janvier 1666), et, ce devoir rempli, elle n'eut plus qu'une pensée, la retraite. Déjà depuis quelques années elle avait le regard tourné vers Chaillot où elle prit d'abord le petit habit des Visitandines, habit des pensionnaires, qu'elle changea en 1668 contre celui des professes. Je lis dans un registre du couvent de Chaillot (Arch. de la ville), cette note écrite de sa propre main : « Le 1^{er} juin 1668, Monseigneur l'archevêque de Paris » (c'était Hardouin de Péréfixe) « m'a interrogée pour la sainte profession, » ayant été pour cette affaire, laissée seule au parloir, pour dire en toute liberté ce que bon me sembleroit; et avec la mesme liberté j'ay parlé à M. de Beauvais, mon père, le 8 aoust, et à ma mère, le 5 du mesme mois, lesquels rendront le » témoignage que s'est (sic) de ma franche et libre » volonté que j'ai fait la s^{te} profession et les vœux » entre les mains de Monseigneur nostre Archevesque. » (Signé) « Sr (sœur) Claire-Angélique de Beauvais ». La cérémonie de la prise de voile fut faite (12 août 1668) en présence de la Reine d'Angleterre, qui aima toujours beaucoup sœur Claire, et des plus grands personnages de la cour de France, parmi lesquels il faut citer le duc d'Orléans. Il paraît que mademoiselle de Beauvais fut une personne d'un mérite très-distingué. Pieuse, sévère pour elle-même, convertie à Chaillot du cilice qu'elle portait déjà au Louvre, elle fut le modèle que l'on proposa toujours à ses sœurs en religion. Malgré de longues résistances que lui inspira sa modestie, elle fut élue, le 29 mars 1695, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Chaillot; elle fut élue une seconde fois le 15 mai 1698, et une troisième le 10 novembre 1706. Elle mourut le 23 mars 1709, « âgée de 71 ans, du rang des sœurs chœurs », dit le registre de Chaillot, qui contient un long éloge de sœur Claire-Angélique de Beau-

vais. Je vois dans ce morceau assez intéressant que mademoiselle de Beauvais fut une des trois sœurs visitandines désignées par Louis XIV et madame de Maintenon, pour, avec la mère Picolo, supérieure du couvent de Chaillot, mettre l'ordre dans la maison naissante de Saint-Cyr. Je vois aussi que les trois filles de la marquise de Bichelieu furent élevées sous les yeux de leur tante Angélique au pensionnat de Chaillot, dont elles ne voulaient pas prendre l'habit, ce que sœur Angélique les contraignit de faire. Une de ces filles, Marie-Françoise, fut religieuse à Chelles, puis prieure de l'abbaye de Créci en Brie; une autre, Elisabeth, épousa, en 1696, Nicolas Guélen, seigneur du Plessis, substitué du procureur général du parlement de Paris; la troisième, Marie-Marthe, devint abbesse de Saint-Rémi des Landes. Elle mourut en religion, le 18 mars 1719.

Quelques mots à présent sur l'origine de madame de Beauvais. Guy Patin, dans une lettre du 2 mai 1663, s'exprime ainsi au chapitre de cette dame : « On dit que le père de cette madame de Beauvais estoit un fripier de la halle; d'autres disent encore moins qu'un fripier, mais seulement un crochetteur. Si bien que le cardinal de Richelieu a volé toute la France pour enrichir les descendants d'un crochetteur. » Il faut réformer ce passage d'un contemporain passionné qui, sans scrupule, répète les bruits répandus par la malignité, et en tire de grosses conséquences contre un ministre dont personne encore ne prononçait le nom de sang-froid. Le père de madame de Beauvais, Philandre Bellier — ce nom singulier de Philandre (φιλανδρος, qui aime les hommes avec passion), nom que madame de Beauvais aurait pu porter à juste titre, si la chronique n'a rien exagéré, ce nom n'était pas commun; je ne l'ai rencontré que rarement; il était celui du commandeur de Vinchequerre et de Monchaingre, le comédien. — Philandre Bellier était un bourgeois dans une situation honorable; on lui donnait du « noble homme » à la sacristie de Saint-Germain en Laye, comme on en donnait à son gendre Pierre de Beauvais. Sa femme, madame Bellier, était femme de chambre de la Reine Anne d'Autriche, avant Catherine-Elisabeth sa fille. Le *Mercur galant* (août 1690) dit de madame de Beauvais : « Elle estoit fille » de mad. Filandre, première femme de chambre » de la feue Reine, mère du Roy, à qui elle avoit » succédé dans cette charge¹. » Ce passage, que les commentateurs seraient empêchés d'éclaircir en ce qui touche à mad. Filandre », a pour commentaire l'acte du mariage de madame de Beauvais. Philandre Bellier ne pouvait être assurément un « fripier des halles » ou moins que cela « un crochetteur ».

Si l'on prenait pour nourrices des princes des grisettes, de petites ouvrières ou des paysannes, les Reines n'admettaient auprès d'elles comme premières femmes de chambre que des bourgeoises d'un certain rang, des personnes d'esprit et bien élevées

qui leur fussent une bonne compagnie. Une dame Bellier, dont je n'ai pu trouver le nom de fille, était certainement de ce nombre, et l'on ne pourrait supposer qu'elle eût épousé un crochetteur, voire un fripier des halles. Un frère de madame de Beauvais, Charles Bellier, qui tint au baptême le cinquième des enfants de sa sœur, était qualifié : « escuyer, s^r de Plat-Buisson » en 1642, vingt et un ans avant que Guy Patin se fit l'écho de la rumeur malicieuse qui courait sur la naissance d'une femme trop longtemps puissante pour n'avoir pas de nombreux ennemis. Ce Charles Bellier eut deux filles : « Marie-Elisabeth » et « Angélique ». Celle-ci épousa « Isidore Colin de Charry, conseiller au grand conseil »; l'autre : « Charles-François Duret de Chevry, mestre de camp d'un régiment de cavalerie ». Ces Bellier portaient un Béliier dans leurs armes. (Arm. de Paris, Ms. Bibl. imp.) — Le *Mercur galant* dit de madame de Beauvais : « Comme elle s'estoit acquise les bonnes grâces de cette princesse (la Reine Anne d'Autriche), elle fit M. de Beauvais, son mari, conseiller d'Etat au commencement de la Régence, et il a servi longtemps dans le conseil. Mad. de Beauvais estoit née avec un esprit fort insinuant; les faveurs qu'elle a reçues de la Reine, pendant sa vie, ont esté des preuves de son mérite, et celles que le Roy lui a données jusqu'à sa mort ne permettent à personne d'en douter. » Ceci, qui s'écrivait du vivant du baron de Beauvais, pourrait passer pour une flatterie, mais est confirmé par Saint-Simon qui a dit, comme on l'a vu au commencement de cet article, que le Roi « avoit conservé beaucoup de considération pour elle ». Il fallait certainement qu'aux yeux de Louis XIV madame de Beauvais eût d'autres titres à son estime que celui de son institutrice en amour. — La Reine Anne d'Autriche avait fait faire, pour madame de Beauvais, son portrait par Jean Nocret, vers 1656. — *Foy. LE PAULTRE, NOCRET, VINCIPIERRA.*

BEAVAL (JEAN-PITEL, dit au théâtre : M. DE).
1635—1709.

BEAVAL (JEANNE-OLIVIER, dite : BOURGIGNON, femme dudit).
1649—1720.

Jean-Baptiste Monchaingre, que les historiens du Théâtre-Français n'ont guère connu, qu'ils nomment Monchaingre ou Monsinge, et qui, au théâtre, avait pris le nom de Filandre, était, en 1665 et 1666, directeur d'une troupe de comédiens, jouant à Lyon, avec succès, la tragédie, la comédie et la farce, et comptant parmi ses sujets — on ne disait pas encore : ses artistes — quelques acteurs distingués par un talent au-dessus du vulgaire. De ce nombre était une jeune fille dont la vie était un roman. Née en Hollande de parents inconnus, enfant de l'amour, abandonnée par une fille coupable, ou enfant d'un hymen légitime, fruit que la misère avait jeté sur le parvis d'une église, elle avait été recueillie par une femme du peuple, que ses ragissements avaient attirée. Mère tendre, cette bonne créature avait remplacé auprès de l'enfant sa mère véritable; elle l'avait élevée jusqu'à l'âge de dix ans, l'employant à de petits travaux dans son métier de blanchisseuse. La petite Jeanne se faisait remarquer par une vive intelligence, par une taille déjà gracieuse et bien prise, par une physionomie expressive, sinon par un joli visage. Filandre, le comédien, chef d'une troupe d'acteurs qui courait les Flandres et les pro-

¹ « ... Quelque temps après, la Reine envoya mademoiselle Filandre, sa première fille de chambre, pour savoir des nouvelles du Roi. Elle marchoit fort bellement, de peur d'éveiller Sa Majesté qu'elle croyoit endormie. J'estois lors seul dans la ruelle et proche du Roy qui ne dormoit pas... Le Roy dit : « Faites-la venir. » Il lui parla, et elle fut rendre réponse à la Reine. » (*Mémoires sur la mort de Louis XIII* (14 mai 1643), par Dubois, un des valets de chambre de Sa Majesté.)

vines de la république de Hollande, vit Jeanne chez la blanchisseuse qui avait soin du linge de sa compagnie, et proposa à celle-ci de prendre sa fille d'adoption, et de lui donner un état plus brillant que celui pour lequel on l'élevait. Filandre était un honnête homme, la blanchisseuse n'était pas riche, Jeanne avait le cœur léger et l'esprit aventureux; ce fut une affaire bientôt conclue. Le comédien, à celle dont il devenait le père, et à qui il donna les noms d'Olivier Bourguignon, apprit quelques rôles d'enfant et de jeunes amoureuses, et la fit débiter. L'acquisition était bonne, Jeanne le fit bien voir. Son talent se développa vite et fut utile à la société dont Filandre était l'orateur et l'administrateur.

Filandre, après avoir exploité les Flandres et la Hollande, vint, dit-on, en France, dont il courut les provinces, et entre autres le Lyonnais. Il trouva à Lyon la troupe de Paphétin qui y donnait des représentations. Les deux directeurs ne s'associèrent point; ils restèrent concurrents, cherchant à s'arracher le public. Jeanne Bourguignon plut si fort, apparemment, aux nobles, bourgeois et manants de la cité lyonnaise, que Paphétin résolut de l'enlever à son rival. Il lui fit faire des propositions avantageuses qui l'éblouirent, et, sans vergogne, oubliée des bienfaits de son second père, elle passa dans le camp de Paphétin, où elle porta le succès.

Dans la troupe où l'ingrate venait d'entrer était un gagiste, remplissant les plus modestes fonctions, chargé du matériel, et ne montant sur le théâtre que pour moucher les chandelles. Il était jeune, assez bien de sa personne, très-bon homme d'auteurs, gagnant peu, mais sachant se contenter de sa modeste existence; Jeanne Bourguignon le remarqua, s'en éprit, et lui déclara qu'elle voulait l'épouser. Le pauvre garçon fut aussi surpris qu'enchanté; il accepta, comme on peut croire, une proposition si inattendue et si honorable. L'actrice à la mode consentait à devenir sa femme, il n'y comprenait rien; mais Jeanne Bourguignon avait des volontés auxquelles il n'était pas facile de résister; il s'inclina, remercia, et se redressa mari de la Soubrette alerte, de la Reine superbe et applaudie. Le moucheur de chandelles avait nom Jean Pitel; il quitta bientôt ce nom, et se fit appeler M. de Beauval, laissant les chandelles au premier venu.

Son mariage n'avait pas été chose facile. Paphétin, qui portait le plus grand intérêt à sa pensionnaire, et la destinait, sans doute, à de plus hauts partis — peut-être l'aimait-il et voulait-il en faire sa femme! — Paphétin refusa d'abord son consentement au mariage de Jeanne, qu'il considérait comme sa pupille, et sur laquelle il avait, pensait-il, des droits légitimes. Il obtint, dit la chronique lyonnaise, recueillie par les auteurs de biographies, il obtint de l'Archevêque de Lyon qu'aucun prêtre de son obéissance ne bénerait le mariage de Pitel et de Jeanne Olivier Bourguignon. Un enlèvement pouvait tout arranger. Jeanne, qui commandait, pouvait ordonner à son humble esclave de la mettre en cariole, et de faire sonnetter pour Grenoble ou pour Avignon; mais c'était un scandale moral, et la belle répugnait au scandale. Elle imagina un tour digne d'un valet de la farce italienne. Elle conduisit Pitel à la messe de sa paroisse, le cacha sous la chaire où le curé faisait le prône, et au moment où le pasteur, sa sainte instruction finie, lisait à son troupeau les promesses de mariages enregistrées à la sacristie, et qui devaient être rendues publiques

par les baus, elle se leva et interrompant le religieux silence qui régnait dans l'église: « Mes frères, dit-elle, je déclare devant Dieu, et de cette déclaration je vous prends à témoin, ainsi que notre digne curé, que moi, Jeanne Olivier Bourguignon, fille de parents inconnus, et par conséquent libre de ma volonté, prends pour époux Jean Pitel, ici présent et consentant. Levez-vous, Jean! » Et Jean se leva, et, sans trop de trouble, déclara aussi qu'il entendait prendre pour femme Jeanne Bourguignon, et qu'il appelait le sacrement. Que pouvait faire l'Archevêque? Quel parti avait à prendre le sieur Paphétin? Monchaingre se soumit, le prélat leva l'interdit, et la bénédiction nuptiale demandée d'une manière si étrange, si publique, si inaccoutumée, fut donnée à Jean et Jeanne. Jean promit d'être complaisant pour sa femme, Jeanne jura qu'elle serait soumise à son mari; mais elle n'était pas de caractère à tenir ce serment, et l'on dit que les rôles furent bientôt intervertis dans le ménage. Quoi qu'il en soit, Jeanne Bourguignon eut de nombreuses preuves de la tendresse de Jean Pitel, qui fut le meilleur des pères, si la tradition en est crue. Il fut du moins père d'une nombreuse famille, beaucoup moins nombreuse pourtant que ne l'ont supposé les chroniqueurs du théâtre qui veulent que Jeanne ait eu une fois autant d'enfants que prétend en avoir Agathe dans les *Folies amoureuses* :

A vingt-sept ans, j'avais déjà quatorze enfants. »
(Acte III, scène 4.)

À quel âge Jeanne Bourguignon joua-t-elle dans l'église, sa paroisse, la scène dont le souvenir nous a été transmis par les Mémoires contemporains? M. Solcirol (*Molière et sa troupe*, 1858) suppose que Jeanne vint au monde vers 1647; l'acte de son décès, que j'ai sous les yeux, m'autorise à dire qu'elle naquit en 1649. Son premier enfant fut une fille, *Louise*, qui devint mademoiselle Beaubourg au Théâtre-Français, et qui, en 1683, avait environ dix-huit ans, comme on le verra tout à l'heure. Cette Louise était donc née en 1665, à Lyon, sa mère ayant seulement seize ans.

Jean Pitel, en prenant le nom de Beauval, avait pris, dans la société comique où sa femme l'avait fait admettre, l'emploi des valets poltrons, des petits comiques, ce qu'on appelle au théâtre l'emploi des *Niais*. Il y devint excellent; aussi, lorsque Molière voulant compléter sa troupe, et connaissant par la renommée le talent de mademoiselle Beauval, désira se l'attacher, il n'hésita pas à demander au Roi l'engagement de Beauval, que sa femme d'ailleurs n'était pas d'humeur à laisser en province sans elle. Le Mazarinier (*Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*) dit: « A peine un an s'était-il écoulé depuis le mariage de madame Beauval, que Molière obtint un ordre pour la faire passer sur son théâtre. » Le Mazarinier a été trompé par une mauvaise information. Jeanne Bourguignon avait au moins quatre ans de ménage quand, en 1670, Colbert prit les ordres de Louis XIV pour l'engagement d'une Soubrette et d'un Niais. La troupe dont faisaient partie les Beauval, celle de Paphétin peut-être, était non pas à Lyon, mais à Mâcon lorsque, le 1^{er} août 1670, un courrier, parti de Saint-Germain, porta à Jean Pitel et à sa femme l'ordre suivant, que je lis, p. 269 v^o d'un Registre de la secrétairerie d'Etat, pour l'an 1670, gardé à la Bibl. Impér. (département des Manuscrits Suppl. Franç.

2771-1) : « De par le Roy, Sa Majesté voulant toujours entretenir les troupes de ses comédiens complètes, et pour cet effet prendre les meilleurs des provinces pour son divertissement, et estant informée que la nommée de Beaul, l'une des actrices de la troupe des comédiens qui est présentement à Mascon, a toutes les qualitez requises pour mériter une place dans la troupe de ses comédiens qui représentent dans la salle de son palais royal, Sad. Majesté mande et ordonne à ladite Beaul et à son mary de se rendre incessamment à la suite de sa cour pour y recevoir ses ordres; veut et entend que les comédiens de lad. troupe qui est présentement à Mascon, aient à les laisser seurement et librement partir, sans leur donner aucun trouble ny empeschement, nonobstant toutes conventions, contractz et traitez avec clauses de desdit qu'ils pourroient avoir fait ensemble, dont, attendu qu'il s'agit de la satisfaction et du service de Sa Majesté, elle les a releués et dispensez : Enjoint à tous ses officiers et sujets qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent ordre. Fait à St-Germain en Laye, le xxxi^e juillet 1670. (Signé) LOUIS; et plus bas, COLBERT. »

Cet ordre qui brisaît les contrats passés entre les Beaul et leurs associés dut satisfaire autant Jeanne Bourguignon et Pitel que déplaire aux camarades qu'ils quittaient, et qui déjà venaient de perdre Baron. Les nouveaux comédiens du Roi ne se firent pas attendre à Paris; je lis, à leur sujet, cette mention dans le Registre-Journal de La Grange, l'administrateur de la troupe du Palais-Royal : « 1670. Quelques jours après qu'on eut recommencé » (à jouer) après Pâques, M^r de Molière manda de » la campagne le s^r Baron, qui se rendit à Paris » après avoir receu une lettre de cachet; et eut » une part. Et deux mois après M^r de Molière manda » de la mesme troupe de campagne M^r et M^{lle} Beauval pour une part et demy, à la charge de payer » 500 liures de la pension du s^r Bejard » (qui s'était retiré à Pâques), « et 3 liures chaque jour de représentation à Chasteauneuf, gagiste de la » troupe. »

On sait que mademoiselle Beaul qui, le premier jour, avait déplu au Roi, probablement parce qu'elle n'était pas assez jolie, lui plut ensuite, grâce à Molière, qui contraignit Sa Majesté par une ruse à retouir sa soufrette qu'elle avait disgraciée d'abord. Jeanne Bourguignon était enceinte quand elle parut devant Louis XIV; sa grossesse gâtait une taille qui dans son état ordinaire était élégante. Quatre mois après son début, c'est-à-dire le 15 novembre 1670, elle mit au monde une fille, que, le même jour, à Saint-Germain l'Auxerrois, on nomma *Jeanne-Catherine*, ayant pour parrain « Jean-Baptiste Poquelin Molière, tapissier valet de chambre ordinaire du Roy », et pour marraine « Catherine Leclere, femme d'Edme Villequin, officier du Roy » (c'est la comédienne De Brie.) « Lesquels ont signé : J. B. P. Moliere, Catherine Lecler (sic). » Mademoiselle Beaul fut deux ans sans avoir d'enfants. La Grange dit dans son journal : « Vendredy, 26 août 1672, » Néant » (pas de spectacle) ; M^{lle} Beaul est accouchée. » Ce fut encore une fille qu'elle donna à son mari. On ne baptisa « *Marguerite-Jeanne-Henricette* » que le 4 septembre. La cérémonie eut lieu à Saint-Eustache; l'enfant de « Jean Pitel, officier de Sa Majesté, sieur de Beaul et de dame Jeanne Olivier, sa femme, demeurant rue St-Ho-

noré », selon l'acte que j'ai sous les yeux, fut tenu par « messire Henry Albert de Cossé, duc et pair de France », et par « dame Marguerite de Cossé, espouse de François de Neufville, gouverneur du Lyonois, marquis de Vileroy ». Le baptistaire est signé : « M. M. de Cossé, Henry Albert de Cossé, Beaul. » La gouvernante de Lyon n'avait pas oublié la gentille comédienne de la troupe de Paphétin. De 1672 à 1675 Jeanne Bourguignon n'eut pas d'enfant.

Molière étant mort (vendredi 17 février 1673), « les s^{rs} de La Thorillière et Baron quittèrent la troupe », dit La Grange, « pendant les festes de Pasques. M^{lle} de Beaul et son mary les suivirent; ainsy la troupe de Molière fust rompue. » C'est à l'hôtel de Bourgogne que se firent admettre ces quatre habiles comédiens. Beaul alla demeurer près de leur nouveau théâtre, sur la paroisse de Saint-Sauveur. Le 25 juin 1675, Beaul présenta à la sacristie de cette église un garçon, qui fut baptisé sous le nom de *Philippe*, ayant pour parrain « haut et puissant seig^r Prince Philippe de Lorraine », et pour marraine « haute et puissante dame Marie de Bery ». Beaul signa : « Jean pitel », au-dessous du prince qui signa : « Philippe de Lorraine. » Le 22 juillet 1675 Jean Pitel fit baptiser, à Saint-Sauveur, *Elisabeth-Julie*, née le 21. Les répondants de cette fille furent « René de Mornay de Villarscean, abbé de St-Quentin », et « damoiselle Isabelle de Grangay ». Pitel signa cette fois : « Beaul ». Trois ans après seulement, Jeanne Olivier accoucha d'une fille, *Louise*, qu'on baptisa à Saint-Sauveur le 2 juin 1679. Pitel, qui, cette fois encore, signa : « Beaul », n'eut pas pour compère et pour com-mère des hauts et puissants seigneurs; le parrain de Louise fit un homme de rien et la marraine la femme d'un compagnon rôtisseur : c'étaient deux voisins. Les Beaul quittèrent le quartier Saint-Sauveur, quand les trois troupes de comédiens du Roi furent réunies en une seule; jouant au théâtre de la rue Guénégaud; ils allèrent alors se fixer au faubourg Saint-Germain. Ils y eurent leurs derniers enfants : 1^o *Pierre-César*, né le 15 février 1687, et baptisé le lendemain à Saint-Sulpice, porté sur les fonts par « Madeleine Jans, femme de M^r Jacques Rochon, fermier du Roy », et par « M^r Pierre-César Friret, écuyer, s^r de Valancourt, advocat au parlement et notaire au Châtelet de Paris »; 2^o *Charles*, né le 23 juillet 1689, et baptisé le 25, tenu par « Charles Varlet, s^r de La Grange, bourgeois de Paris » (le comédien La Grange), et par « Louise Pitel, épouse de M^r Deshayes, bourgeois de Paris », laquelle signa : « Louise pitele », quand son père signa : « Jean pitel ». Le parrain signa en toutes lettres : « Charles Varlet de La Grange ».

Mes recherches ne m'ont fait connaître la naissance d'aucun autre fruit des amours fidèles de Jean Pitel pour sa femme Jeanne Bourguignon. Ce sont donc seulement sept enfants que cette femme, à qui l'on a prêté une fécondité miraculeuse, eut à Paris, de 1670 à 1739, c'est-à-dire en dix-neuf années. Nous avons vu qu'à Lyon elle avait en *Louise I^{re}*; deux fils aussi lui étaient nés avant son entrée dans la troupe de Molière : *François*, qui décéda rue du Chantre, au *Louis-d'Or*, le vendredi 31 octobre 1670, à huit heures du matin, « âge de trois ans et demi », dit l'acte de son inhumation signé : « Beaul et J. Heurion », et enregistré à Saint-Germain l'Auxerrois; et un premier, *Philippe*, que nous ver-

rons figurer aux funérailles de son père et de sa mère. De compte fait, voilà dix filles ou garçons appartenant à Jeanne Bourguignon. Nous sommes bien loin des vingt-huit que lui donne une tradition évidemment erronée. De ces dix enfants, outre François, elle perdit, en 1678 : le 9 avril, Elisabeth, et le 10 septembre, Marguerite; en 1684, le 17 novembre, « Louise, âgée de cinq ans et demi ». Celle-ci décéda « rue Mazarine, vis-à-vis le jeu de paume des Deux-Aigles ». Raisin (Jean-Baptiste) assista à l'enterrement de Louise II^e Pitel; Desmares à celui d'Elisabeth; Hubert (André) et Bertrand à celui de Marguerite. Je reviendrai bientôt à ce Bertrand, qui n'était point camarade de théâtre de Beauval, comme l'étaient Hubert, Desmares et Raisin. Si l'on veut supposer que Marguerite et Elisabeth Pitel ne soient pas les enfants baptisés sous les noms de Marguerite-Jeanne-Henriette et d'Elisabeth-Julie, bien qu'il y ait apparence du contraire, mademoiselle Beauval aura eu douze enfants et non pas vingt-huit; elle devra donc encore seize enfants à la chronique ridicule, accueillie avec trop de facilité par Le Mazurier, qui n'a pas pris la peine de lire, comme je l'ai fait, les registres des quatre paroisses sur lesquelles récurrent les Beauval, de 1670 à 1687.

La fille aimée de Jean Pitel, Louise, qui naquit à Lyon vers 1655, entra au théâtre, et ce fut le seul des enfants de Beauval qui embrassa cette carrière, toujours périlleuse pour ceux dont les parents furent gens de mérite. Quelques fils ou filles de comédiens égalèrent ou surpassèrent leurs pères ou leurs mères, mais c'est le très-petit nombre. Louise Pitel ne fut pas dans cette heureuse exception. Laide, quand sa mère n'était que passable, comme on dit; sans talent, quand Jeanne Olivier était une actrice remarquable par l'esprit, la verde et la finesse, Louise porta sans honneur, au théâtre, les noms de Bertrand, de Des Hayes et de Beaubourg. Elle n'avait pas encore débuté — car on ne saurait qualifier début le rôle de *Louison* que lui donna Molière dans le *Malade imaginaire* (1673; elle avait alors huit ans) — quand elle épousa un ami de son père, que nous avons vu accompagner, en 1678, le cercueil de Marguerite Pitel, « Jacques Bertrand, maître perruquier privilégié à Paris », alors « âgé d'environ 28 ans, demeurant rue de Grenelle St-Honoré ». L'acte de son mariage inscrit à Saint-Sulpice, sous la date du 16 janvier 1683, dit que « Louise Pitel » était « âgée d'environ dix-huit ans », et que ses parents demeuraient « rue Mazarine, devant le jeu de paume de l'*Adventure* ». Les témoins de Louise furent « Henry Pitel, officier de monsieur le Prince, oncle paternel, Jean-Baptiste Raisin, officier du Roi, cousin germain de la mariée, à cause d'Anne Pitel sa femme, Jean-Baptiste Monchâingre (*sic*), officier de M^r le Prince, ami, etc. ». L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « Bertrand, Louise Pitel, Bertrand, Jean Pitel Beauval, Jeanne Olivier Bourguon (*sic*), Jean-Baptiste Raisin, Longchamp (c'est Henri Pitel), Brécourt, J. B. Monchâingre, Hubert, etc. ». L'union de Louise Pitel avec Bertrand fut de courte durée; la mort vint la rompre, soixante-neuf jours après qu'elle eut été contractée. Je trouve dans les registres mortuaires de Saint-Eustache cette mention : « Le vendredi 26^e mars 1683, défunt Jacques Bertrand, » l'un des deux cens Barbiers-perruquiers, bourgeois de Paris, demeurant rue de Grenelle, à

« la Perruque de Condé, décédé le 25^e du présent mois, a été inhumé dans le cimetière des saints Innocents. (Signé) « Beauval, J Mahieu. — Recen 46 l. 10 s. »

Louise Pitel, veuve et bien jeune, prit la comédie à la fin de l'année 1684, selon Le Mazurier. Ses débuts n'excitèrent que la curiosité. On voulut savoir ce que pouvait être la fille de « la Beauval », qui avait toute l'estime du public; on reconnut tout de suite que le talent n'était pas héréditaire en elle; on ne la siffla point, par respect pour ses parents, on la supporta. Ce ne fut donc pas plus l'éclat de son mérite que les charmes de sa personne qui séduisirent un jeune homme, nommé Jacques Des Hayes, lequel demanda et obtint sa main, et qui l'épousa, à Saint-Eustache, le 27 octobre 1685. Ce Des Hayes demeurait rue Montorgueil, non loin de la veuve Bertrand; il était fils de « feu Pierre Des Hayes, officier du Roy » (ce n'était pas un comédien; je ne sais quel office il remplissait dans la maison de Louis XIV), « et de Madeleine de La Haye ». Le mariage de mademoiselle Bertrand avec Des Hayes déplut apparemment à Beauval et à sa femme, car ils n'assistèrent point à la cérémonie religieuse, qui eut pour témoins, entre autres personnes, Madeleine de La Haye, Jacques Raisin, Henri Pitel, s^r de Longchamp, oncle de Louise Pitel, demeurant alors rue de Sève, et Charlotte Le Grand, femme dudit de Longchamp. Louise, troublée sans doute, signa : « Louise Pitelle » (*sic*), quand son oncle signait : « Henri Pitel » (*sic*). Henri signa de même le 14 juin 1694, jour où Louise signa : « Louise Pitel ». Jacques Des Hayes était mort, et sa veuve, qui n'avait que vingt-huit ans, aspirait à un troisième mariage. Beaubourg avait débuté sans beaucoup d'éclat, mais de façon à prouver qu'il pouvait être utile à la troupe de la rue Guénégaud, qui avait perdu Baron; mademoiselle Des Hayes s'éprit de ce garçon, qui la trouva sans doute à son gré, et le conduisit au pied du maître-autel de Saint-Nicolas des Champs, le 14 juin 1684, car alors elle demeurait rue des Gravilliers. « Pierre Trochon, bourgeois de Paris » (il ne se disait ni officier du Roi ni sieur de Beaubourg), « fils de feu Pierre Trochon, bourgeois de Paris, et de Claire Le Roy, demeurant rue St-Martin », donna ses noms de Beaubourg et de Trochon à la veuve de Bertrand et de Des Hayes, en présence de Claire Le Roy, de Jean Pitel (Beauval), de « Jeanne Bourguonst Olivier » (c'est ainsi que « la Beauval » signa ses noms), de « Henry Pitel », et de « Jean Guyot, adnoct en parlement ». (Il était comédien, sous le nom de Lecomte, depuis la rentrée de Pâques, en 1680.)

On a vu nommé trois fois Henri Pitel, oncle de Louise, frère de Jean Pitel-Beauval; il joua la comédie sous le nom de Longchamp; d'abord dans les troupes de campagne, ensuite à Paris, où il fit partie de la troupe des comédiens de M. le Prince de Condé, comme le déclare un des actes de mariage que j'ai résumés. Outre ce frère, Beauval avait une sœur, qui jona peut-être la comédie, mais ne fit partie d'aucune des troupes de Paris. Entre 1673 et 1680 elle était sans emploi, et probablement sans fortune, car voici ce que Beauval écrivait à son sujet, avec cette orthographe qui était particulière à lui et à sa Jeanne : « Messieurs, ma fame et moy nous » prions très humblement la compagnie de vous » loir bien avoir la bonté de d'accorder à ma seur la » place du souffleur donc elle sans naquitra parfaite

» mant elle aura une grande obligation à toute la
» troupe et suis vostre très humble serviteur Beau-
» val. — Messieurs Messieurs mais camarade à l'ho-
» tel, » (Arch. de la Comédie-Française). Je ne sais
quel effet ont cette demande sur messieurs de l'hôtel
de Bourgogne; mademoiselle Pitel tint-elle ou
non « la pièce ? Je n'ai rien trouvé à cet égard.

Beauval quitta le théâtre à l'âge de soixante-neuf
ans, le 8 mars 1704, après avoir rempli avec un
talent remarquable les rôles comiques qui veulent
de la naïveté, et représenté d'une manière plaisante
les vieilles ridicules dont André Huhert s'était fait
longtemps un emploi, à la grande satisfaction de
Molière et du public. Jean Pitel vécut près de six
ans dans la retraite, aimé de ses enfants, pour qui
il fut toujours bon et tendre, aimé de ses anciens
camarades qui estimaient en lui l'honnête homme
et l'acteur sans morgue. Il mourut le 29 décembre
1709. L'acte de son inhumation est inscrit en ces
termes à Saint-Sulpice : « Le 31 décembre 1709,
» contoy et enterrement de Jean Pitel, s^r de Beau-
» val, bourgeois de Paris, âgé de soixante et qua-
» torze ans, décédé le 29 du présent mois, dans sa
» maison, quay Malaquay; et y ont assisté Philippe,
» Pierre et Charles Pitel ses fils, et Pierre Trochon
» de Beaubourg, officier du Roi, son gendre; signé
» Pitel, Pitel, Pitel, p. de Beaubourg ». De cet
acte, on doit tirer l'induction que Jean Pitel était
né vers 1635, six ans après son frère Henri. La
maison où mourut Beauval était voisine de l'hôtel de
Bouillon; c'est ce que nous apprend l'acte d'inhumation
de « damoiselle Jeanne Olivier Bourguignon »,
qui y décéda le 21 mars 1720, et fut en-
terrée le lendemain », âgée d'environ 70 ans, veuve
de Jean Pitel, bourgeois de Paris ». Cet acte
nomme, parmi les personnes qui assistèrent à la
cérémonie funéraire, « M^le Philippe (c'est le pre-
» mier Philippe sans doute) Pitel, religieux béné-
» dictin, ancien prieur de Saint-Léonard, diocèse de
» Chartres, fils de la défunte, Philippe Pitel,
» bourgeois de Paris, aussi fils, Pierre Pitel, aussi
» bourgeois de Paris et fils, et Pierre Trochon,
» gendre « qui signa : Trochon de Beaubourg ». Il
signait ordinairement : « Beaubourg ».

M^le Beauval, le samedi 11^e février 1673, avait
tenu à St-Sauveur, avec Molière, « Jeanne », fille
de Jean Usset de Beauchamp, un comédien inconnu
aujourd'hui. Elle avait signé ce jour-là : « Jeanne
Olivier Bourguignon ». — Voy. BEAUBOURG, BEAU-
CHAMP, BEJARD, BRIE (de), DESMARES, HAUTE-ROCHE,
HUBERT (A.), LONGCHAMP, MOLIERE, MONCHAINGRE,
RAISIN.

I. BEAUVARLET (JACQUES-FIRMIN). 1731—1797. (ADRIEN-JOSSE). 1733—1794.

Les biographes disent du célèbre graveur Jacques-
Firmin Beauvarlet, qu'il naquit à Abbeville, le
25 septembre 1731, et qu'il mourut à Paris en 1797.
La première de ces assertions est justifiée par un
extrait du registre de la paroisse Saint-Georges
d'Abbeville, qu'a bien voulu me communiquer le
maire de cette ville; extrait qui atteste que « le
25 septembre 1731, naquit Jacques-Firmin, fils de
Jacques Beauvarlet, marchand, et de Catherine
Thomas, son épouse. Une faute d'impression a fait
dire à M. Fr. César Louandre (*Biographie d'Abbe-
ville*, 1829) que Beauvarlet naquit en 1732. Quant à
l'autre assertion, je vois au registre des décès du
onzième arrondissement de Paris, pour l'an vi de la

République, un acte constatant que Jacques-Firmin
Beauvarlet mourut âgé de soixante-cinq ans, rue
de l'Égalité (rue de Condé), n^o 11, le 17 frimaire
(7 décembre 1797), à neuf heures du matin. La
déclaration faite par son beau-frère « G. Riollet,
employé », fait connaître que Beauvarlet était veuf
de Marie-Catherine Riollet.

Marie-Catherine Riollet avait, en effet, été sa
femme, et la troisième de ses épouses. Procédons
par ordre. Disons d'abord que Jacques Beauvarlet,
marchand tapissier à Abbeville, eut de Catherine-
Madeleine Thomas un autre fils : Adrien-Josse Beau-
varlet, né le 7 janvier 1733, et baptisé, comme son
frère Firmin, à Saint-Georges d'Abbeville. Ajoutons
que cet Adrien-Josse devint maître orfèvre à Paris.

Selon les traditions de sa famille, Jacques-Firmin
Beauvarlet eut une jeunesse difficile qui tourmenta
beaucoup l'honnête tapissier. Il se refusa tout net à
embrasser l'état de son père; courut longtemps Ab-
beville sans se fixer à rien; dessina d'abord, puis prit
des leçons de deux graveurs du pays, et vint enfin à
Paris, dégrossi, mais répugnant au travail, bizarre de
caractère et promettant peu. Il tint beaucoup cepen-
dant. Il entra à l'atelier de Charles Dupuis, qu'il quitta
pour celui de Laurent Cars, où il acheva ses études.
Il commença bientôt à avoir assez de réputation pour
que ses travaux fussent recherchés des amateurs, et
pussent assurer l'existence d'une famille à venir,
il songea à se marier. Il avait trente ans. Une
jeune fille qui maniait déjà avec quelque talent le
burin et à laquelle il avait peut-être appris les pro-
cédés de son art, ou qui les tenait de Laurent Cars,
Catherine-Jeanne-Françoise Deschamps, consentit à
l'épouser. Leur mariage fut célébré le 16 juin 1751
à Saint-Sulpice. L'acte qui fut dressé ce jour-là à la
sacristie de cette église fait connaître que Beau-
varlet demeurait « sur la paroisse de Saint-Benoît
depuis dix ans, rue des Mathurins » — il était venu
à Paris vers 1751 — et que « Catherine-Jeanne-
Françoise, âgée de vingt-trois ans et demi », était
« fille des défunts Pierre Deschamps, bourgeois de
Paris, et de Catherine-Rose Cachet... demeurant
» depuis quinze ans place Saint-Sulpice. » L'acte de
baptême de G. J. Fr. Deschamps n'apprend qu'elle
naquit à Rouen sur la paroisse Saint-Eloi, le 18 dé-
cembre 1737.

Beauvarlet eut trois enfants de son mariage : 1^o le
22 juin 1762, Catherine-Françoise, tenue sur les
fonts de baptême de Saint-Benoît par sa grand-mère
maternelle, « Madeleine Thomas, veuve de Jacques
Josse Beauvarlet, demeurant rue Saint-Jacques »,
chez son fils, qui était établi dans cette rue, vis-à-
vis de la rue des Mathurins, depuis environ un an.
Beauvarlet, dans l'acte du baptême de sa fille, est
qualifié « graveur du Roi »; il avait ce titre depuis
peu, non qu'il fût de l'Académie, où on l'admit seu-
lement en 1765, après qu'il eut publié ses belles
estampes d'après Lucas Jordano, et donné le mor-
ceau obligé pour toute réception dans la compagnie
royale; mais il était Agréé de l'Académie, ce qui
l'autorisait à prendre le titre de graveur du Roi.

2^o 13 décembre 1763¹, Jacques-Josse, tenu par
« Adrien-Josse Beauvarlet, oncle paternel de l'en-

¹ Ce fut cette année que Beauvarlet exposa au Louvre :
le *Jugement de Paris*, *l'Enlèvement des Sabines*, *l'Enle-
vement d'Europe*, et *Galatée sur les eaux*, d'après le
Giordano. (U. EXPLICATION DES PEINTURES, etc., M. DCC. LXXIII,
p. 39, où Beauvarlet figure comme Agréé parmi les gra-
veurs de l'Académie.)

fant, m^r horloger, demeurant rue St-Jacques », et « Marie-Thérèse-Françoise Patonart, veuve du sieur Pierre Langlois Deschamps ». On verra tout à l'heure que je ne place pas ici sans intention le nom de cette femme.

3. Le 5 août 1765, Hermine-Françoise.

Catherine-Jeanne-Françoise Deschamps ne vécut que huit ans femme de Beauvarlet; elle mourut le 7 juillet 1769 « en sa maison, rue St-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins », dit l'acte d'inhumation que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Benoît. La défunte avait « trente et un ans », selon cet acte; elle avait en réalité trente et un ans et demi. On l'inhumait dans l'église avec l'assistance de quarante ecclésiastiques, en présence d'Adrien Josse Beauvarlet et de François Roland Elluin, graveur, élève du mari de la susdite défunte et ami, demeurant chez lui.

Avec trois enfants en bas âge, l'amour du travail, le besoin de gagner de l'argent, et une grande facilité — trop grande peut-être, puisqu'elle l'entraîna dans une voie qui n'était point celle où il avait marché d'abord d'un pas ferme et décidé — et une grande facilité pour en gagner, Beauvarlet ne pouvait pas rester longtemps veuf. Il lui fallait une ménagère, plus qu'une maîtresse; il était lié avec la veuve d'un comédien mort depuis seize ans, Pierre Langlois, qui, à la Comédie française, avait joui d'une assez grande réputation sous le nom de Deschamps. Il la connaissait depuis une dizaine d'années environ, car en 1761 elle signa l'acte du mariage de Beauvarlet avec mademoiselle Deschamps. Il lui proposa d'unir son sort au sien, bien qu'elle eût cinquante-cinq ans et lui seulement quarante. Elle accepta, et le 10 mai 1770 « Jacques Firmin » de (sic) Beauvarlet, bourgeois de Paris, veuf de « Catherine-Jeanne Deschamps », épousa à Saint-Sulpice « Marie-Thérèse-Françoise Patonart, veuve » de Pierre Langlois, bourgeois de Paris ». Beauvarlet, qui, suivant l'acte que j'abrège, demeurait depuis sept mois rue du Petit-Bourbon, signa cette pièce : « de Beauvarlet », troublé sans doute à ce point qu'il oubliait son véritable nom, auquel la particule était étrangère. Le mariage que faisait Beauvarlet déplut probablement fort à sa famille, et le brouilla pour un temps avec elle. Aucun de ses parents n'assista à la bénédiction nuptiale. Ses témoins furent « Jacques Brionsne, marchand de vins traiteur, » rue du Vieux-Colombier, et Jean-Pierre Josse, suisse » de Saint-Sulpice. Le ménage de Beauvarlet fut-il heureux? Rien ne m'autorise à supposer le contraire. Il ne produisit pas de fruits et l'on ne peut guère s'en étonner. Marie-Thérèse-Françoise Patonart mourut le 1^{er} mars 1779, et fut inhumée à St-Sulpice le lendemain, « âgée », dit le registre de la paroisse, « de soixante-cinq ans neuf mois ». Elle était donc née vers le mois de juin 1713. Elle fut accompagnée à son dernier asile par son beau-frère « Adrien Josse Beauvarlet et par Louis-Charlemagne Thomas, graveur en taille-douce, cousin germain de Beauvarlet. »

Beauvarlet était jeune encore; il avait quarante-huit ans, et cependant il ne songea pas tout de suite à un troisième mariage. Il ne se décida que huit ans après la mort de sa seconde femme. Alors il s'unifia à une personne qui pratiquait l'art de la gravure au burin, cette Marie-Catherine Riollet que connaissent les amateurs d'estampes et qu'ont nommée Hubert et Rost dans leur *Manuel des curieux et amateurs de l'art* (1804, t. VIII, p. 239). Ils l'appellent :

« C. Riollet » (sic); M. Le Blanc lui donne ses véritables noms en désignant deux pièces d'elle. Il paraît que cette femme grava peu, car les auteurs spéciaux ne lui donnent que ces deux ouvrages. Beauvarlet fit son mariage avec Marie-Catherine, le 9 juillet 1787, à l'église de Saint-Benoît. Les témoins furent Adrien Josse Beauvarlet, l'horloger; François Le Roi, peintre, demeurant rue Sainte-Hyacinthe, et voisin de l'épousée, Joseph Riollet, marchand orfèvre, demeurant rue Saint-Louis, paroisse Saint-Barthélemy, frère de la mariée, et un prêtre du nom de Beauvarlet. Jacques-Firmin Beauvarlet avait cinquante-six ans et sa femme trente-deux. Je vois dans les registres de Saint-Severin qu'elle était née rue Saint-Zacharie le jeudi, 14 août 1755, de Joseph Riollet, maître tailleur, et de Madeleine Le Grand, son épouse. M. Le Blanc, Hubert et Rost et Zani font mourir M. Cath. Riollet en 1788, c'est-à-dire peu de mois après son mariage. Je ne sais s'ils ont raison. Ce que je vois, c'est qu'elle était morte en 1797, quand décéda Beauvarlet, et qu'avant cette époque son enterrement n'est point enregistré à Saint-Sulpice, la paroisse sur laquelle vécut Beauvarlet dès avant 1770 et jusqu'à son dernier jour en 1797. Il demeurait rue de Tournon, d'où il alla rue de Condé, alors que l'érection du nouveau Théâtre-Français (l'Odéon) fit disparaître la maison qu'il habitait près du Luxembourg. Sa femme dut mourir à la campagne; ce fut peut-être en 1788.

Adrien Josse Beauvarlet, que j'ai nommé souvent, avait épousé Auguste-Félicité Durcy; il demeurait rue Saint-Jacques, sur la paroisse Saint-Benoît; j'ignore si c'était dans la maison qu'habitait son frère. Il eut plusieurs enfants: le premier, Jean-Adrien, le 23 mars 1767; le dernier, je crois, André-Jacques, le 12 juillet 1773. La marraine de celui-ci fut « Marie-Thérèse-Françoise Patouard, veuve de Pierre Langlois Deschamps, officier chez le Roy (sic), rue du Petit-Bourbon ». Le vicarier rédacteur de l'acte oublia de dire que la veuve Deschamps était femme de Firmin Beauvarlet depuis trois ans passés. Jean-Adrien Beauvarlet eut pour parrain « Jean-Denis Dupré, académicien pensionnaire du Roy, demeurant cloître et paroisse St-Benoît ». Les listes des académiciens imprimées dans l'Almanach royal de 1767 ne portent point le nom de Dupré, et je suis tenté de croire que Jean-Denis était le célèbre danseur de l'Opéra, membre encore de l'Académie de danse, quoique retiré du théâtre. J'ai cherché à m'assurer de la vérité de cette supposition; j'ai feuilleté tous les registres de Saint-Benoît, de 1773 à 1793, et je n'ai pas trouvé l'acte mortuaire de Jean-Denis Dupré, qui n'aurait peut-être appris quelque chose au chapitre de la profession de cet académicien.

Quant à Adrien Josse Beauvarlet, j'ai vu l'acte de son décès au registre des municipalités de Paris pour l'an II de la République (Arch. de l'état civil au palais de justice). Cet acte, de la date du 1^{er} floréal an II, constate que Beauvarlet, époux d'Auguste-Félicité Durcy, mourut le 29 germinal an II (vendredi 18 avril 1794), rue Saint-Jacques, n^o 32, section du Panthéon. Il avait alors, selon la déclaration faite à la mairie, soixante et un ans; ce qui reporte sa naissance à l'année 1733. — *Loy. Cars, S. Deschamps et RIOLLET.*

2. BEAUVARLET DIT CHARPENTIER (JEAN-JACQUES).
? 1734—1794.

L'acte mortuaire de cet organiste habile et re-

nommé, rédigé sous la dictée de son fils, le 19 floréal an II de la République, déclare que « Jean-Jacques Beauvarlet dit Charpentier mourut le 17 floréal (mardi 6 mai 1794), âgé de soixante ans, né par conséquent en 1734 (et non en 1739), comme le dit la *Biographie universelle*—Michaud et la *Biographie d'Abbeville*, 1829), rue Gervais, n° 562, section de l'Indivisibilité ». Il fait connaître en outre que Beauvarlet était natif d'Abbeville et, au moment de son décès, marié à Marie Berol.

Beauvarlet-Charpentier n'était pas frère de Jacques-Firmin et d'Adrien Josse; né comme eux à Abbeville, il était certainement de leur famille, ainsi que me semble le prouver un acte que je citerai tout à l'heure. Le biographe d'Abbeville, M. Fr. César Louandre, affirme qu'il était fils naturel de Philippe Beauvarlet, organiste de la paroisse Saint-Paul à Paris, « lequel était né à Abbeville le 17 décembre 1702 ». L'acte de baptême de J.-J. Beauvarlet, que j'ai demandé, n'a pu être retrouvé. Un acte, qu'on m'a obligamment communiqué, m'apprend que Philippe Beauvarlet, époux de Marie-Ursule Lœulliard, fit baptiser à Saint-Georges, le 4 septembre 1725, un fils qu'on nomma Jean-Paul. Philippe Beauvarlet fut-il organiste de Saint-Paul comme l'avance M. Louandre? J'ai vainement cherché à m'en assurer.

Les *Biographies* disent que Charpentier était à Lyon lorsque J.-J. Rousseau y passant eut occasion de l'entendre sur l'orgue et qu'« il le signala ». Elles ajoutent que M. de Montazet, archevêque de Lyon, qui était abbé de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, donna l'orgue de Saint-Victor à Beauvarlet qui, un an après, eut celui de Saint-Paul. Ce fut là qu'il établit la brillante réputation qui le fit le rival de Miroir. J'ai cherché dans les Mémoires et dans la Correspondance de Rousseau, et n'ai pas trouvé de mention de la rencontre des deux Jean-Jacques à Lyon. Si elle eut lieu, comme le veut la tradition rappelée par les *Biographies*, ce dut être en 1768; Beauvarlet était, en effet, alors à Lyon, où il avait épousé Marie Berol, ce que les biographes ont ignoré. En 1767, il avait eu de sa jeune femme — elle avait vingt-trois ans environ — un fils : Marie-Jacques, celui qui fit aux maires des 8^e et 9^e arrondissements de Paris les déclarations touchant les décès de son père et de sa mère.

J'ignore à quelle époque précise Beauvarlet quitta Lyon pour le nouveau théâtre où il allait briller; mais je vois qu'au commencement de l'année 1772, il était établi à Paris, rue Saint-Jacques, près de ses parents et peut-être dans leur maison. Là, Marie Berol, que le vicaire de Saint-Benoît nomme par une singulière erreur « Marie Beralde Boufin », mit au monde, le 1^{er} avril 1772, une fille, baptisée le lendemain sous les noms de « Madeleine-Louise », ayant pour parrain « Adrien Josse Beumarkt, horloger, demeurant rue Saint-Jacques ». Jean-Jacques Beauvarlet, qualifié « organiste » par l'acte de baptême, n'a point le surnom de Charpentier, qu'il prit plus tard, pour une raison que je n'ai pu deviner. Beauvarlet n'eut d'autres enfants ni sur Saint-Benoît ni sur Saint-Paul, qu'il alla habiter plus tard. J'ai dit en commençant qu'il mourut le 6 mai 1794; sa veuve se fit institutrice, puis, le 2 ventôse an VI (29 février 1798), elle épousa Jean-Simon Jeanroy, et mourut bientôt après, le 16 avril 1798, « âgée de 54 ans, domiciliée, dit l'acte de décès, rue du faubourg Antoine, n° 108 ». Le mortuaire déclare

que Marie Berol était née à Lyon; son fils, qui assista comme témoin à ses obsèques, y est nommé « Jacques-Marie Beauvarlet dit Charpentier, âgé de trente un ans, professeur de musique, demeurant rue des Deux-Ponts, 9^e municipalité ». Il signa : « J. Beauvarlet ».

On a un portrait de J.-Jacq. Beauvarlet; c'est un profil à gauche, dessiné, dans un petit cadre ovale, par C. N. Cochin en 1781, et gravé par S. C. Miger. Au-dessus de cette tête, qui n'est ni belle ni laide, et que ne recommande ni le caractère ni la distinction, le graveur en lettres a écrit : « J. J. Charpentier ». — J'ai trouvé dans un journal du 23 avril 1858 la note suivante :

« Mardi dernier, 21 août 1858, vers trois heures, la prison de Saint-Quentin a été le théâtre d'un horrible drame : le nommé Charles-Antoine Beauvarlet, né à Paris, professeur de musique, avait été arrêté sous la prévention d'un vol avec effraction d'une somme de 800 francs, commis au préjudice de M. Hibon, chez qui il donnait des leçons. Au moment où l'on venait le chercher pour le conduire devant M. le juge d'instruction, il s'est précipité de la galerie du second étage de la prison, d'une hauteur de douze mètres, et s'est brisé la tête sur le pavé. Il a été tué sur le coup. »

BEAUVILLIER (PIERRE-FRANÇOIS — PAUL DE).
?1607—1687.

Le Moréri de 1759 dit que P. Fr. de Beauvillier, ce grand seigneur le modèle des hommes de cour et des gentilshommes, naquit à Saint-Aignan en Berry, le 30 octobre 1610, et mourut à Paris le 16 juin 1687. Cette dernière indication est juste, l'autre semble l'être moins. Voici, en effet, ce que je lis dans le registre de Saint-Sulpice sous la date du 29 juin 1687 : Convoi et enterrement de messire « François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy, chevalier des ordres, lieutenant général des armées de Sa Maj., gouverneur de la ville et citadelle du Havre de Grâce et gouverneur particulier de la ville et château de Loches et Beaulieu (*sic*), et premier marguillier d'honneur de cette paroisse de St-Sulpice, décédé en son hostel rue de la Planche, le 16 du présent mois, âgé de quatre-vingts ans ou environ ». Si la déclaration qui fut faite à la sacristie est bien fondée, P. François de Beauvillier était né vers 1607, et non en 1610; si Moréri a raison, il avait plus de quatre-vingt-six ans et demi au moment de sa mort. P. Fr. de Beauvillier tint sur les fonts de baptême le premier enfant de l'Arlequin Dominique. — Paul de Beauvillier fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry; les titres qui lui sont donnés dans la minute des lettres qui l'instituent gouverneur du duc d'Anjou sont les suivants : « Paul de Beauvillier, duc de St-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du Roy, premier gentilhomme de la chambre de Sa M., chef du conseil royal des finances, gouverneur et lieutenant g^l au gouvernement du Havre de Grâce, surintendant de la maison des ducs de Bourgogne et d'Anjou. » (Bibl. imp., Ms. Clairambault, 470, 557.) — Voy. BIAZZOLELLI.

BEAUVOLLE (DENIS).

XVII^e siècle.

Voici ce que j'ai trouvé sur cet artiste, aujourd'hui tout à fait inconnu. Le peignit la miniature; se maria à Claire-Charlotte Le Roy, et eut de sa femme

deux enfants, baptisés à Saint-Severin; le premier : Pierre-Denis, le 26 novembre 1664; le second, Pierre, le 31 août 1666. Pierre-Denis eut pour parrain Pierre Harel, peintre de miniature, et pour marraine, Madeleine Charret, femme de Louis Dubois, aussi miniaturiste. Pierre fut tenu sur les fonts par « Pierre Guillemard, m^e peintre ». Beauvillie fut parrain d'un des enfants de Pierre Daret, peintre de miniature comme lui. — *Voy.* 2. DARET, DUBOIS et HAREL.

BEAUZÉE (NICOLAS).

1717—1789.

Grammairien célèbre, dont un des descendants fut mon camarade à l'école spéciale de marine, à Brest (1811-1814). — « Ce vingt-six janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf, le corps de M^{re} Nicolas Beauzée de l'Académie française et de celle de la Crusca, des Académies royales de Rouen, de Metz et d'Arras, professeur émérite de l'école royale militaire, et secrétaire interprète de Monseigneur le comte d'Artois, âgé de soixante et douze ans environ, décédé d'avant-hier, veuf de Marguerite-Agnès Barard son épouse, a été enhumé (*sic*) dans le caveau près les fonts, en présence de M^{re} Jean-Baptiste-Nicolas Bauzée d'Hervilliers, ancien contrôleur ambulancier des postes son fils, de M^{re} Georges-Nicolas Thomas maître de pension son neveu et de M^r Bertrand J. B. de Charlet, ancien contrôleur de la chambre des comptes ami, lesquels ont signé avec nous : Beauzée d'Hervilliers, de Charlet, Thomas, Beauzée d'Hervilliers, petit-fils, Alexandre-Luc Gardiner, gentilhomme irlandais; Genain, prêtre ». (Reg. de Saint-Jacques du Haut-Pas.)

BECCREPIN DE GRIMALDI. — *Voy.* ROHAN et VARDES.

BECCREPIN (DE).

Le miniatier de M. Fourchy, notaire, conserve des actes qui intéressent la famille Bec-de-Lièvre, plusieurs avant 1699. Il en garde un du 11 décembre 1699, passé par Charles-Thomas de Bec-de-Lièvre.

BÉCHAMEIL (LOUIS 1^{er}), marquis de Nointel.

? — 1703.

(LOUIS II),

? 1679—1718.

« ... Pour la faire plus distinguée, mettez dans une casserole du beurre, oignons en tranches, carotte, bouquet de persil, champignons; passez sur le feu; mouillez avec du lait bouillant, peu à peu et en tournant toujours, sel, poivre blanc, muscade; tournez jusqu'à ce qu'il bouille; laissez cuire doucement trois quarts d'heure; passez dans une passoire; faites dans une casserole un roux blanc, avec trois cuillerées de farine, versez-y le bouillon de lait, faites bouillir trois minutes. » Cette formule que j'emprunte au *Codex* de la cuisine est la recette de la Bechamel, comme l'appelle l'auteur d'un livre respectable, qui ignora l'orthographe du nom de l'homme auquel on doit la composition de cette sauce, justement estimée. Je crains que cet auteur n'ait ignoré qui fut le Béchameil dont le nom et quelques lignes des Mémoires de Saint-Simon sont tout ce qu'on a su de lui jusqu'ici. S'il l'avait connu, il lui aurait gardé l'*i* qui précède l'*l* final de son nom. M. Bescherelle aimé, qui était plus tenu que l'auteur de *la Cuisinière bourgeoise* à le connaître, écrit « Bechamel », et dit, en parlant de la sauce ainsi appelée : « On prétend qu'elle tire son nom du marquis de Bechamel, maître d'hôtel de

Louis XIV ». Il n'y eut pas de marquis de Bechamel; mais, à un moment donné, un marquis de Nointel. M. Bechameil, marquis de Nointel, ne fut point un des maîtres d'hôtel du Roi; on va voir quelles charges il remplit. Réformons donc à cet égard *la Cuisinière bourgeoise* et le *Dictionnaire national* (1846), ouvrages très-utiles et très-bons d'ailleurs.

Saint-Simon, sous l'année 1703, après avoir parlé de la mort du bailli d'Hauteville, ambassadeur de Malte, en France, dit : « Béchameil le suivit immédiatement assez vieux aussi. Il étoit père de la femme de Desmarets... et de la femme de Cossé, qui devint duc de Brissac... Béchameil avoit été fort dans les affaires, mais avec bonne réputation, autant qu'en peuvent conserver des financiers qui s'enrichissent. Il avoit succédé à Boisfranc, beau-père du marquis de Gestres, dans la Surintendance de la maison de Monsieur, quand ce dernier » (ce n'est pas le duc de Gèvres, ou pourrait s'y tromper) « en fut chassé. Béchameil s'y fit aimer, estimer et considérer... C'étoit un homme d'esprit et fort à sa place, qui faisoit une chère délicate et choisie en mets et en compagnie, et qui voyoit chez lui la meilleure de la ville et la plus distinguée de la cour. Son goût étoit exquis en tableaux, en pierreries, en meubles, en bâtiments, en jardins, et c'est lui qui a fait tout ce qu'il y a de plus beau à Saint-Cloud. Le Roy, qui le traitoit bien, le consultoit souvent sur ses bâtiments et sur ses jardins, et le menoit quelquefois à Marly. Sans Mansart, qui en prit de l'inquiétude, le Roy luy auroit marqué plus de confiance et de bonté. Son fils, qui portoit le nom de Nointel, fut intendant en Bretagne et fort honnête homme, que Monsieur fit faire conseiller d'Etat. Béchameil fit de prodigieuses dépenses à faire des beautés en cette terre en Beauvoisis. »

Le duc de Saint-Simon ajoute à ces détails le récit d'une aventure désagréable arrivée à Béchameil le père, et que tout le monde connaît. Il s'agit d'un coup de pied au derrière donné à Béchameil par le duc de Grammont — un autre chroniqueur dit : par le duc de Roquelaure — suite d'un pari que gagna le duc, et dont ne se fâcha point l'intendant de Monsieur, sur l'excuse qui lui en fut faite. L'anecdote est étrange, et l'on a peine à la croire. Béchameil était fat, dit-on, « bien fait et de bonne mine, et croyait avoir de l'air du duc de Grammont », ce qui offensa celui-ci apparemment; mais comment, un homme considéré autant que l'était le maréchal put-il songer à faire une offense à une personne que l'on représente comme « aimée, estimée et considérable », quand cette offense devait être gratuite, et non pas le être point, puisqu'on s'excusait sur une erreur involontaire? — Saint-Simon ne donne point les prénoms des Béchameil, et par une réticence bien extraordinaire il ne mentionne point leur origine. Tous deux avient le prénom de Louis. Si l'on en croit une note qui se trouve dans le dossier : « Béchameil », au Cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale, Louis Béchameil, l'intendant de la maison de Monsieur était fils d'un Jean Béchameil, libraire à Rouen, dans la maison où pendant l'enseignement du *Roi Priam*. Ce Jean avait épousé Marie Pineau, qui lui donna deux fils, Louis et Charles. Celui-ci eut la charge de Contrôleur général de la Maison du Roi en 1673. On dit que Jean Béchameil ne fut pas heureux dans son commerce, et qu'il fit banqueroute. Il était homme de res-

source, quitta Rouen, vint à Paris, se jeta dans les affaires et s'enrichit. On ne sait pas l'époque de sa mort. Louis I^{er} Bécheameil, qui entra lui-même dans le monde de l'argent, et qui y acquit une grande fortune, sans y perdre sa bonne renommée, épousa Marie Colbert, fille de Nicolas Colbert, le Contrôleur des bâtiments du Roi. Il avait acheté une charge de secrétaire du Roi le 26 mai 1659, qu'il vendit pour en racheter une autre plus tard; ce fut en octobre 1685 qu'il entra dans la Maison d'Orléans par la Surintendance des biens et domaines de Monsieur. Il mourut au Palais-Royal le 4 mai 1703, âgé de 73 ans. Il fut présenté à Saint-Eustache, le 6 mai, par son fils « messire Louis Bécheameil, marquis de Nointel, conseiller d'Etat », qui signa : « Bécheameil » l'acte de présentation qui déclare que le corps du défunt fut porté à sa terre de Nointel pour y être inhumé. Louis I^{er} Bécheameil avait perdu sa femme le 3 avril 1686. Ce jour-là même il déposa ou fit déposer le testament de la défunte chez le notaire Baudry, dont les minutes sont aujourd'hui dans l'étude de M. Maignan, notaire à Paris, qui garde l'inventaire, fait le 6 mai 1686, « à la requête de Louis Bécheameil, après le décès de Marie Colbert, son épouse », ainsi qu'un transport de rentes fait par « Marie Colbert, veuve de Jean Desmaretz, à Nicolas Desmaretz de Maillebois ». (Acte du 9 mai 1688.) Du mariage de L. Bécheameil étaient nés plusieurs enfants, dont l'aîné fut Louis II Bécheameil, et le cadet Adrien, qui devint lieutenant aux gardes françaises, et mourut à l'armée en 1673. Des filles de Louis I^{er} Bécheameil, Marguerite devint la femme de Nicolas Desmaretz, qui fut contrôleur général des finances; elle l'épousa le 22 février 1673. Une sœur de Madeleine fut religieuse, et l'autre, Marie-Louise, épousa, en avril 1693, Arthur-Thimoléon-Louis, comte de Gossé, grand panetier de France. Louis II Bécheameil, qui, le 5 décembre 1697, à la tête d'une ordonnance, rendue à Rennes (Arch. de la mar.), se disait « M. de Nointel, conseiller du Roy en ses conseils, maître ordinaire de son hostel, commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Bretagne », et qui avait été intendant de la généralité de Tours, épousa, en mars 1679, Marguerite Hyacinthe Le Ragois de Bretonvilliers, fille de Bénigne Le Ragois. Il mourut le 31 décembre 1718, âgé de 69 ans. Sa postérité n'a rien à démêler avec l'histoire, que je sache, et je m'en tais. M. le chevalier de Courcelles, dans son Histoire généalogique, nomme le Surintendant de Philippe d'Orléans : « Louis de Bécheameil ». L'Armorial de Paris (1696) le nomme plus justement : « Louis Bécheameil ». Il n'ajoutait pas encore à son nom celui de Nointel; il paraît que le marquisat de Nointel en Beauvoisis, qui appartenait aux Olier, jusqu'en 1665 au moins, n'avait pas encore été acquis par son père. Ce fut de 1696 à décembre 1697 apparemment que Nointel vint aux Bécheameil. — Une question délicate resterait à traiter : la recette de la sauce à la Bécheameil est-elle venue jusqu'à nous pure d'altération, et telle qu'elle sortit du cerveau de son auteur? N'y a-t-on rien changé? N'y a-t-on rien ajouté? La tradition est-elle restée constante et respectée? Le *roux blanc* est-il bien contemporain de Louis I^{er} Bécheameil? Qui pourrait le dire? Quel archéologue culinaire pourrait résoudre cette difficulté? J'avoue, à ma honte, mon incompetence sur la matière; malheureusement mes études n'ont pas été dirigées vers ce côté sérieux des arts utiles et

agréables. — Voltaire adressa à une « madame de Nointel le quatrain que les éditeurs du poète rapportent à l'année 1730 :

A ses écarts Nointel allie
L'amour du vrai, le goût du bon :
En vérité, c'est la Raison
Sous le masque de la Folie. »

Ce ne fut assurément point à la femme de Louis II de Nointel que ce compliment épigrammatique fut adressé; en 1730, madame Marguerite Le Ragois de Nointel existait encore, mais elle n'était plus d'âge à porter le masque de la folie. Elle mourut en effet le 10 janvier 1737, au château de Nointel, âgée de soixante-quinze ans passés. C'est probablement à une de ses belles-filles. Laquelle? — La table de la *Gazette de France* (1766), sous la rubrique : « Bécheameil », confond Olier de Nointel et Bécheameil de Nointel, qui n'ont rien de commun que leur surnom; elle écrit indifféremment : Bécheameil et Bécheameil; double erreur qu'il faut rectifier. — Voy. Olier.

BÉCHOT (MARC).

? — 1557.

Cet homme, si l'on en croit une remontrance faite en 1573, par la cour des monnaies, au Roi Charles IX, à propos des lettres données par ce prince à Germain Pilleu, qui postulait l'office important de Contrôleur général des monnaies; cet homme était le plus habile graveur de son temps. On songea à le charger de faire les modèles des monnaies, laissés jusque-là à des mains inexpérimentées, et à l'arbitraire des tailleurs et graveurs qui, donnant chacun son type, produisaient des pièces sans uniformité, et, par cela même autant que par la grossièreté des images, très-faciles à contrefaire. On se flattait que la gravure des monnaies exécutée d'après un type unique, fourni par un artiste très-capable de bien faire, serait un obstacle au mal qui se propageait, et auquel on avait vainement cherché à opposer un remède efficace; il n'en fut cependant pas tout à fait ainsi, et en croire encore la remontrance de 1573, que je citais à l'instant. Béchet et Claude de Héry avaient cependant amélioré beaucoup les effigies et les revers des monnaies; mais la contrefaçon avait fait des progrès en proportion de ceux qu'avait montrés la gravure des testons, des éens et de la monnaie de cuivre.

Marc Béchet fut pourvu de la charge de Tailleur général des monnaies de France en août 1547; c'est pour lui que fut créée cet office, qui existe encore aujourd'hui (mars 1855), et qu'exerce M. Albert Barre, graveur et peintre, élève de feu Paul de La Roche, membre de l'Institut. M. Albert Barre a succédé, vers la fin de 1854, à son père, artiste distingué, qu'une maladie douloureuse contraignit de résigner sa charge entre les mains de son fils.

Voici en abrégé les lettres de provision données par Henri II à Marc Béchet; elles sont *in extenso* au fol. 286 du Registre Z. 3163 de la cour des monnaies, gardé aux Archives de l'Empire :

« Henry, par la grâce de Dieu... Sçavoir faisons que, pour obvier aux falsifications des escuz et monnoyes qui se forgent et ouurent journellement en nostre Royaume, provenant de l'ignorance des tailleurs, graveurs et sculpteurs des formes et figures taillées et gravées sur les coins desd. escuz et monnoyes, lesquels par faute d'art et vray sçavoir taillent et gravent lesd. formes et figures si lourde-

ment et grossièrement, qui donnent le moyen et hardiesse aux falsifications d'icelles figures, et vne grande facilité à imiter, tailler et grauer... Par ces présentes créons, érigeons, ordonnons et établissons... vng Tailleux sculpteur et graueur en titre d'office formé (*sic*) pour tailler, sculpter (*sic*) et grauer les formes et figures en coings des escuz, espèces et monnoyes qui se forgeront et omureront doresnauant en nostre Royaulme... et pour le bon rapport qui fait nous a esté de la personne de nostre bien-amié Mare Béchet... et longne experience en l'art de tailler, sculpter et grauer à icelles... Pour ces causes auons donné et octroyé, donnons et octroyons led. office de Tailleux... and. Béchet... Donné à Chasteau-Thierry, au moys d'aoust l'an de grace mil V^e XLVII. »

La cour des monnaies, qui n'admettait pas facilement les charges nouvelles, hésita longtemps avant d'enregistrer ces lettres; à la fin cependant, après avoir reçu des ordres impératifs du Roi, elle admit Mare Béchet, le 26 juin 1548, « aux gages de 300 l. parisis, par forme de gaiges, à prendre sur la recette générale des boestes des monnoyes ».

La liasse des minutes pour l'année 1548 ne contenant pas l'enquête faite sur les bonnes vie, mœurs et religion de Béchet, je ne puis donner aucun renseignement sur cet artiste, dont je n'ai pas aperçu le nom dans les registres des anciennes paroisses de Paris. Ce que j'ai pu apprendre par les papiers de la monnaie, c'est que Mare Béchet mourut en septembre ou en octobre 1557, et que Claude de Hery fut reçu à sa place le 3 juin 1558. — *Foy.* PILLOX (Germain), ROY (SIMON LE).

BECK (MORITZ VON DER) dit : MAURICE.

1649—1694.

Dans l'introduction aux *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire* (2 vol. in-12, 1743), il est assez longuement parlé d'un sauteur qui fut, en même temps, fort bon danseur de corde, Maurice von der Beck, « le plus habile des élèves d'Allard », remarquable dans son *travail*, comme disent les danseurs de l'Opéra, les danseurs de corde et les *artistes* qui font la volige sur les chevaux. Allard l'aîné s'était fait une grande réputation aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent. Fils d'un barbier-étuviste du Roi, il avait quitté le rasoir pour le balancier, et le solide plancher de la boutique paternelle pour le tremplin d'une loge de saltimbanques. Il était grand, bien fait, et dans les exercices, dans les pantomimes que jouait sa troupe, il portait surtout le costume de Scaramouche qu'avait popularisé le célèbre Tiberio Fiorilli. Son frère, moins brillant que lui, mais cependant sauteur aimé du public, paraissait sous l'habit d'Arlequin, qui n'était point juste au corps comme celui de l'Arlequin moderne.

Moritz von der Beck, ou, comme on le nommait plus simplement, « Maurice », d'abord pensionnaire des Allard, et plus tard leur associé, fut bientôt leur rival heureux. Il épousa à Saint-Hilaire, le 8 septembre 1672, la fille du « défunt Jean Godefroy », de son vivant maréchal ferrant, et de Claude Turpin. L'acte de son mariage le dit : « Maurice Foudrebeq, fils de défunt « Maurice von der Beck » (ces mots de la main de Moritz), et de défunte « Madeleine Harbeck (aussi de la main de Moritz) ». Les témoins déclarent que Moritz von der Beck avait plus de 25 ans, et qu'il était en France depuis plus

de deux ans. Maurice signa : « Moritz von der Beck », sa femme : « Jeanne Godefroy ». Jeanne donna à son mari, le 2 mai 1673, une fille qui fut baptisée à Saint-Sulpice, le 12 du même mois, sous les noms de « Marguerite-Magdeleine », ayant pour parrain son grand-oncle « Benoist Godefroy, maître maréchal », qui signait : « Benoist Gaudefroy ». Une autre fille naquit de Jeanne Godefroy, en 1678, Catherine, qui, en 1693, épousa Etienne Boiron, fils du comédien célèbre Michel Baron, et comédien lui-même sous le nom illustré par son père. Le 25 février 1679, « Maurice von der Beck, *sauteur du Roy* », fit baptiser une troisième fille, *Susanne*, née le 24. Le parrain de Susanne fut « Charles Allard, baigneur du Roy », père des associés de Moritz, qui eut pour commère « Susanne Roy, femme de Jacques Hall, danseur de cordes », un rival anglais des Allard et des Maurice. Le baptistaire que j'analyse présente cette circonstance curieuse, mais non pas insolite, car je l'ai remarquée une autre fois, que deux personnes dignes de loi affirmèrent que ladite marraine n'a « jamais monté sur le théâtre ni dansé sur la corde ». Au bas de l'acte on lit les signatures : « Moritz von der Beck, Alard (*sic*), Susanne Hall. »

Le soin que le vicaire de Saint-Sulpice prit de constater que Susanne Roy n'était ni comédienne ni finambule paraît étrange, quand on voit que le prêtre ne fit aucune difficulté de qualifier le père de Susanne von der Beck de « sauteur du Roy », ce qui signifiait apparemment que Moritz était dans une troupe de danseurs de corde et de faiseurs de sauts périlleux que Louis XIV avait prise sous sa protection. Dans quelques paroisses, et à certains moments, les comédiens ne reçurent point leur titre, soit que l'Eglise le leur refusât — elle le leur laissa prendre bien souvent, — soit qu'ils trouvaient plus honorable la qualité d'« officier du Roi », qui présentait une équivoque par laquelle il était difficile cependant que les membres du clergé se laissassent abuser, quand il s'agissait des acteurs des troupes royales, dont les noms étaient fort connus dans le monde que fréquentaient ces ecclésiastiques. On terra parmi les actes nombreux intéressants les comédiens auxquels j'ai consacré des articles ici, qu'il n'y avait point de règle fixe dans l'Eglise de Paris en ce qui touchait aux personnes qui montaient sur le théâtre, et que telle sacristie accueillait très-bien le comédien qui faisait acte de chrétien, quand dans telle autre il était obligé de se présenter sous le titre d'officier du Roi ou seulement de bourgeois de Paris.

Le décès de Moritz fut mal connu de l'historien des spectacles de la foire, qui, sous la date 1699, dit à propos de la foire Saint-Laurent : « Le seul événement que je me rappelle est la mort de Maurice von der Beck. Sa veuve, jolie, grande, bien faite, et douée d'un esprit qui réparait en elle ce que la naissance et l'éducation lui avaient refusé, soutint les engagements de son mari et ceux qu'elle fit depuis, avec une entente et une conduite supérieures. » Elle s'associa avec Allard par acte passé devant Lange et Housseur, notaires, le 24 décembre 1699. En 1700, elle s'associa à « Alexandre Bertrand, danseur de corde et joueur de marionnettes ». Le même auteur dit qu'en décembre 1696 Moritz avait « acheté de MM. de Saint-Lazare les terrains pour établir ses loges de saut et de combats de taureaux » et qu'il avait ouvert son spectacle à la foire

Saint-Germain en 1697 ; cet historien, assez mal renseigné en général, fait agir Maurice trois ans encore après sa mort. Il décéda, en effet, le 10 février 1694, et fut inhumé par le clergé de Saint-Sulpice, le lendemain, 11. L'acte de son inhumation dit que « Maurice Vuonderbeck, officier du Roy et bourgeois de Paris, décédé d'hier, rue des Quatre-Vents, au jeu de paume d'Orléans, âgé de 45 ans ou environ », fut enterré « le 11 février » en présence de « Guillaume Rauly, m^e peintre des plaisirs du Roy, cousin du deffunct » et de « Didier Bourgeois, m^e tailleur d'habits, amy. »

Tout de suite après le décès de Moritz, Jeanne Godefroy se pourvit auprès du Roi pour obtenir le titre de « *seul danseur du Roi* », que son mari avait obtenu jadis. Je trouve à ce sujet, dans les *Mélanges* de Clairambault (Ms. Bibl. Imp., vol. 561, p. 132), la lettre suivante de Phelypeaux à M. de la Reynie : « février 1694. La veuve Maurice, danseur (*sic*) de corde, ayant demandé au Roy la mesme grâce qu'elle prétend avoïr esté ey devant faite à son mari qui estoit d'estre « *seul danseur de corde à Paris* », Sa Majesté m'a ordonné de vous demander s'il est vray qu'il ait eu seul permission, et si c'est par son ordre ou de quelque autre manière qu'elle luy ait été donnée ». Il est probable que le titre ambitionné par la veuve du « sauteur du Roi » était celui de « *seul danseur de corde du Roi à Paris* », et qu'elle ne vouloit pas exiler de la capitale tous les funambules. Quoï qu'il en soit, je n'ai pas su quelle suite eut cet incident.

L'historien des spectacles de la foire dit que « la veuve Maurice épousa, en 1709, M. de Martinengue, qui, ayant tué la gouvernante de son père, avoit fui la maison paternelle, et s'étoit réfugié chez mad. Maurice, avec qui il avoit eu des relations. Elle se retira alors des affaires, et, le 22 octobre 1709, céda ses baux à Jean Levesque de Bellegarde et à Pierre Eustache des Guerrois ; les acquéreurs donnèrent quatre mille livres à Catherine Vonderbeck, sa fille, pour pôt de vin. »

Rectifions ce qu'il y a d'erroné dans ce renseignement. Je ne sais rien quant au moment où mademoiselle Maurice se défit de son entreprise ; mais assurément ce ne fut point en octobre 1709, si elle céda ses baux aussitôt après son second mariage, car c'est en 1698 qu'elle épousa celui que l'on représente comme le meurtrier de la gouvernante de son père. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le registre de Saint-Laurent, sous la date du 9 octobre 1698, « furent mis : Maximilien Charles de Martinengue, âgé de 34 ans, escuyer, fils de Louis de Martinengue, escuyer, sieur de Vineuf Moléon et autres lieux, et de defunte dame Anne de Morain, avec Jeanne Godefroy, veuve de deff. Jean Maurice, officier du Roy — après avoir reçu le consentement dud. s^r Louis de Martinengue, attaché à la minute du contrat de mariage desd. parties passé par devant Boyer et Lefebure, not. au Châtelet, en date du 8 du courant ; le certificat du bapt. dud. Maximilien Charles, par Manbé, curé de Verneuilles sur Oise, diocèse de Beauvais, 17 may dernier. (Signé) : Maximilien Charle de Martinengue, Jeanne Godefroy, etc. » On dit que madame de Martinengue mourut en 1710, en sa terre de Vineuf. Je n'ai pu vérifier ce fait. — *Loy*. ARCHAMBAULT, BARON, GAYE, HALL.

BEECQ (JEAN-CHARLES-DOMINIQUE VAN).

?1640—1722?

« ... Il ne faut pas que j'obmette jey, Monsieur, que nous avons, M^r Du Quesne et moy, fait suspendre le travail que fait, pour le Roy, le peintre des marines dont nous vous parlames dernièrement, dans l'esperance que nous luy avoïms donnée que vous voudrez bien contribuer à l'exacritude de son ouvrage par la communication que vous nous offrirés pour luy du dessein de Genes que vous avez fait faire sur le lieu. Il a vne grande passion que mous^r le marquis de Seignelay voulast avoïr quelqu'un de ses ouvrages. Comme il est le seul jey qui excelle en ce genre, et qu'il y a a Marly quatre de ses tableaux, dont l'un représente « *Alger bombardé la nuit*, un autre, « *la Canonade de Chio*, et les deux autres de mesme espèce, mond. s^r le marquis pourroit, si sa manière luy agréé, se donner vn suite historique de toutes les expéditions maritimes qui ont esté executées ou par luy en personne ou par ses ordres. Quand j'auray l'honneur de vous voir, je vous diray vne pensée que j'ay la dessus, et qu'il ne seroit peut estre pas impossible de faire gonster au Roy pour des dessins de tapisseries, d'actions navales qui informeroient la postérité du ministère de mondit s^r le marquis si vtile à l'Estat, et si glorieux au Roy et à luy ; car les tapisseries de la couronne se peuvent conserver, et justroire autant la posterité que les livres ; elles deviennent des espèces de Bibliothèques qui seroient comme elles les dépositaires des actions mémorables. J'ay vn moyen de rendre aisé ce que les ourriers trouvent de plus difficile dans l'exécution et incompatible dans la fabrique des hautes et basses lisses, qui sont les cordages, et par lequel ils pourroient avec facilité agréer les vaisseaux et les galères, de sorte qu'il n'y manqueroit pas la moindre manœuvre, soit fixe, soit coulente. »

La lettre dont on vient de lire l'extrait, sans date, sans signature, et sans suscription, qui a été classée parmi celles de l'année 1691 dans le recueil des *Lettres à Cabart de Villermont* (Bibl. Imp., Ms. collect. Dangeau), est de M. de Villermont lui-même ; l'écriture ne laisse aucun doute à cet égard. Elle ne saurait être de 1691, car il y est question d'Abraham Du Quesne, mort le 3 février 1688 ; elle doit être de l'année 1685 ; en voici la raison. Le travail dont parle M. de Villermont, et que faisait alors, pour le Roi, un peintre de marines, est évidemment un tableau représentant le bombardement de Gènes. Cet ouvrage avoit pu être commandé peu de temps après l'événement qui amena le doge de Gènes à Paris, c'est-à-dire dans la dernière moitié de l'année 1684. Mais Du Quesne ne revint à Paris qu'au commencement de 1685 ; c'est donc aux premiers mois de cette année qu'il faut fixer la date de la lettre dont je viens de rapporter un fragment.

A qui fut adressée cette lettre ? On pourroit croire d'abord que ce fut à Louvois, qui, en 1683, avoit succédé à Colbert dans l'intendance des bâtiments, arts et manufactures ; mais l'éloge du marquis de Seignelay y tient trop de place pour laisser supposer qu'un courtisan habile et sachant son monde comme M. Cabart de Villermont, se fût permis de s'adresser à M. de Louvois. D'ailleurs la lettre commence par cette phrase, qui me prouve que c'est à un des fonctionnaires de la marine qu'elle fut écrite : « J'accompagnay, Monsieur, auant hier aux » Moulinaux, M^r Brodeau, tant pour y rendre nos » devoirs que pour vous informer d'une affaire qui » est arrivée à son fils. » Evidemment c'est à un des

premiers commis de M. de Seignelay, — Berryer, Sababerry ou Begon le fils, — que MM. Brodeau et de Villermont allaient parler de Brodeau le fils, impliqué dans une affaire qui intéressait la marine. Ce commis devait avoir de l'influence sur le marquis de Seignelay, et M. de Villermont voulait en faire un protecteur au peintre dont il faut maintenant que je dise le nom.

Ce nom, c'est Jean Van Beecq. Van Beecq, qui était, en 1684, « le seul qui excellait en France dans la peinture de marine », a laissé peu de réputation, peut-être parce qu'on ne connaît qu'un très-petit nombre d'ouvrages de lui, encore ces ouvrages ne sont-ils connus que par la gravure. Dans les recherches très-longues que j'ai faites sur cet artiste, j'ai vu une seule mention d'une peinture de lui, existante encore. Que sont devenus ses tableaux? Je n'ai pu le savoir. Les quatre ouvrages qui en 1685 étaient au château de Marly, où sont-ils? J'ai supposé avec quelque apparence de vraisemblance qu'ils étaient dans une des maisons impériales, et qu'ils étaient en trop mauvais état pour être transportés au Musée de Versailles, où était leur place naturelle, comme représentant des faits historiques glorieux pour la France; je me suis informé auprès de M. Villot, conservateur du Musée, connu de tous les amateurs pour son goût et son érudition; il m'a répondu : « Quelques tableaux venus de Marly sont bien entrés au Louvre sous l'Empire, lors de la destruction de ce château; mais nous n'en avons aucun état, et nous ignorons absolument la destinée des peintures, qui ont dû être dispersées à cette époque. » (21 octobre 1852.)

Sur la question particulière de Van Beecq, M. Villot m'a fait l'honneur de m'écrire : « L'inventaire manuscrit, dressé en 1709-10 par Bailly » (c'est de Nicolas Bailly, garde des tableaux du Roy, qu'il s'agit ici. *Uoy*, ci-dessus, p. 95), d'après les ordres du duc d'Antin, ne porte qu'un seul tableau de Van Beecq, alors placé à Marly, et représentant le bombardement de Gènes. »

C'est justement de cet ouvrage qu'il est question dans la lettre de M. Cabart de Villermont. Le tableau fut gravé par Moïse-Jean-Baptiste Fouard. C'est une fort grande planche d'une bonne exécution et d'un grand intérêt pour l'histoire de Du Quesne et de la marine du dix-septième siècle. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale en possède trois épreuves, deux sans nom de graveur, et la troisième portant les noms : « Moïses Joan. Bapt. » Celle-ci est dans un volume exceptionnel pour la grandeur, avec une des deux autres. Une des épreuves est dans le volume AA. 5. *Le Bombardement de Gènes* était un grand tableau. Je trouve ses dimensions dans l'*Inventaire général des tableaux originaux qui appartiennent au Roy*, 1706. (Arch. de l'Emp., Ms. E. 9833.) Je lis dans ce document : « Van Beek. Un tableau représentant le bombardement de la ville de Gènes par l'armée navale de France, ayant de hauteur 7 pieds 1 pouce sur 10 pieds 1 pouce 1/2 de large; dans sa bordure dorée. »

Une estampe fut faite par le même Fouard d'après J. Van Beecq, représentant une « Vue du siège et de la prise de la ville et chateau d'Agouste en Sicile par l'armée navale de France, commandée par le maréchal duc de Vivonne en 1675 ». La Bibl. imp. en a une épreuve dans l'histoire de France (cabinet des estampes). Moïse J^e Bapt Fouard, qui fut le graveur ordinaire des œuvres de Van

Beecq, publia, avec Pierre Aveline, « six vues de mer et de vaisseaux » d'après ce peintre, et « plusieurs pièces maritimes désignées d'après nature et peintes par J. Van Beecq, peintre du Roy en son Académie royale de peinture et sculpture ». Le Cabinet des estampes, vol. I-C, 6, *Recueil de vaisseaux*, n'a que quatre planches de cette suite.

Les biographes ont ou tout à fait négligé Jean Charles-Dominique Van Beecq, ou bien l'ont confondu avec d'autres artistes dont les noms présentent quelque analogie avec le sien. La *Biographie universelle* ne lui a pas consacré une ligne; les histoires des peintres sont muettes à son sujet. Dans le *Dictionary historique des peintres*, par M. Adolphe Siret (Bruxelles, in-4^o, 1848), on lit, page 158 : « Beer (*sic*) (Pierre Van) florissait vers 1680; marine et genre. Nommé par les catalogues allemands : Pierre Van Beek. Mer légèrement agitée, Berlin. » C'est évidemment de Jean Van Beecq qu'il est question dans cette mention si inexacte et si précieuse d'ailleurs, puisqu'elle nous fait connaître qu'un tableau de Van Beecq est à Berlin, et qu'au moins un échantillon de la peinture de ce maître, si ignoré aujourd'hui, a échappé à la fatalité qui semble avoir détruit tous les autres. G. K. Nägler (Munich, 1835), dans son « *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon* », qui copie le baron de Heinecke (Leipzig, 1788), nomme Jean Van Beecq Joh. Carl. Van Beecq, et ne donne aucun détail instructif sur lui. Mariette, cité par le *Dictionnaire général des artistes anciens et modernes* de J. B. D. Lempereur, 1795, dit : « BEECQ (Jean Van), Hollandois, peintre de marine, » est venu s'établir à Paris, où il a été reçu à l'Académie. Il a travaillé pour le Roy, et étoit attaché à M^r de Vendosme, grand prieur de France. Beecq est mort en 1722. »

L'ouvrage anonyme, mais d'André Felibien, intitulé *Noms des peintres les plus célèbres*, etc., Paris, 1679 (Bibl. Imp., P. 399-A) ne mentionne point Van Beecq, ce qui prouve qu'en 1679 il ne peignait pas encore à Paris. Il y vint probablement vers 1680, puisque nous avons vu par la lettre de M. de Villermont qu'en 1685 il avait fait déjà quatre tableaux pour le château de Marly. Il y était certainement le 29 avril 1681, car ce jour-là il signa, comme assistant, l'acte du mariage de Joseph Yvart, peintre ordinaire du Roi, fils de Baudrin Yvart, un des peintres entretenus aux Gobelins, avec Anne Barreau. Sa signature est J. Van Beecq. J'ai vainement cherché quelle ville de Hollande vit naître l'artiste sur lequel j'appelle l'attention des amateurs; personne ni à Amsterdam ni à La Haye n'a pu me donner de renseignement sur cet homme. Mon ami M. Campbell, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque royale de La Haye, m'a écrit le 25 décembre 1852 : « Nos directeurs de Musées de peinture, nos amateurs et collectionneurs de tableaux ne connaissent ou ne mentionnent aucune des œuvres de Van Beecq; ils ignorent entièrement son nom. Depuis deux siècles aucun de ses tableaux n'a passé en vente publique en Hollande, sa patrie. D'où peut provenir un oubli si complet? Probablement il s'est rendu en France bien jeune; mais il a dû apprendre son art ici, et pourtant aucune trace. » (L. WOUVENAUX.)

Assurément Van Beecq se forma en Hollande. Élève de Louis Backhuysen, de l'un des deux Guillaume Van den Velde, ou de quelque autre maître habile, il vint en France, encore inconnu dans son pays, mais cependant capable, et bientôt sa répu-

tation fut établie. On a vu qu'avant 1685 il avait déjà fait pour le Roi quatre grands tableaux historiques, et que cette même année 1685 il exécuta cet ouvrage auquel s'intéressaient M. de Villermont et surtout Abraham du Quesne, la Vue de la flotte française monillée devant Gènes, le 17 mai 1684, morceau qui était encore à Marly en 1710. Il paraît que la peinture officielle n'avait pas rempli tous les instants de sa vie active; il avait couvert quelques toiles moyennes ou petites de sujets propres à plaire aux amateurs; aussi vois-je en février 1686 un gentilhomme venir dans la rue des Noyers, où demeurait Jean Van Beeck, à un étage élevé d'une des maisons qui étaient sur la paroisse Saint-Benoît, visiter l'atelier du jeune maître, dont on commençait à prononcer le nom dans les salons nobles de Versailles, de Saint-Germain et de Paris, lui demander de ses ouvrages pour un cabinet que le curieux avait rue des Vieux-Angustins, et lui en acheter, sans trop marchander, pour la somme de 1500 livres.

Ce gentilhomme, bien accueilli sans doute, avait nom messire Joseph-Auguste Chastellain de Brège, seigneur de la Bernière; le 28 février il menait Van Beeck chez Barbar, notaire au Châtelet, et lui signait une obligation pour cette somme de 1500 livres, s'engageant, sur l'hypothèque de tous ses biens, à la payer en deux termes, à six mois de distance, dans l'année courante, reconnaissant la devoir;—je laisse ici la parole au notaire Barbar: — « Pour vente et délivrance par led. s^r exéancier ce jourd'hui faite de marchandises de tableaux au contentement dudit s^r de la Bernière. » Madame Jeanne Hennequin s'engagea aussi envers Jean Van Beeck; mais soit que le peintre fût d'une nature très-prudente, et que peu riche il eût peur de hasarder son bien péniblement gagné; soit peut-être que M. de la Bernière n'eût pas une réputation d'exactitude très-établie, au chapitre de ses dettes, Van Beeck demanda et obtint qu'une de ses voisines, mademoiselle Elisabeth Lefebure, veuve de Pierre Lescot, ancien juge, consul et bourgeois de Paris, se portât caution pour M. de Brège. On pourra lire à la fin de cet article le contrat passé entre J. Van Beeck et son acquéreur. (*U. Minutes de Barbar, dernier jour de février 1686, chez M. Grosse, notaire à Paris.*)

Il est fâcheux que Barbar n'ait pas dit de combien de morceaux se composaient ces « *marchandises de tableaux* » dont parle sa rédaction, et n'ait pas dit en quelques mots les sujets des ouvrages que conquérait M. de la Bernière; ces détails nous aideraient aujourd'hui à retrouver les tableaux de Van Beeck, qui, probablement sans signature et sans monogramme connu, figurent dans les galeries, attribués à d'autres que leur véritable auteur.

M. Cabart de Villermont, qui était en relation avec Van Beeck, et s'intéressait fort à ce qui touchait cet artiste, le mit en relation avec M^r Bégon, grand collectionneur de livres, d'estampes, de dessins, et d'autres objets d'art. Bégon, que la qualité d'Intendant de la marine à Rochefort rendait fort curieux de tout ce qui tenait à la construction et à l'armement des bâtiments de mer, formait un recueil de dessins représentant les navires de toutes les espèces, de toutes les grandeurs et de tous les pays. Villermont l'engagea à s'adresser à Van Beeck pour ce qui était des navires particuliers à la Hollande; Bégon le fit, et au commencement de mai 1690 le peintre hollando-français lui envoya une suite, dont

Bégon accusa réception à son ami M. Cabart dans une lettre datée de Rochefort le 27 mai 1690 (Bibl. Imp., Ms. collect. Dangeau, *Lettre à Cabart de Villermont*, vol. 1690-91, p. 21). Voici le passage qui concerne les dessins de Jean Van Beeck: « J'ay » recon les desseins de yacs et autres bastiments » hollandois dessinés par M^r Vanbeeck, dont ie nous » remercie. Quoy qu'ils soient trop petits pour en- » trer dans le recueil que ie fais faire des différentes » sortes de bastiments de mer, ils ne laisseront pas » d'être utiles parce que mon dessigateur pourra » les mettre en grand. Le volume que iay est un des » plus grands in folio qu'on voye, beaucoup plus » grand que l'Atlas. »

Dans ses loisirs occupés, Van Beeck imagina, pour la navigation des galères, un système dont il sollicita l'application. Il se fit recommander au marquis de Seignelay; mais les choses traînèrent d'abord en longueur; le ministre fut malade et ne put donner assez promptement des ordres pour que des essais fussent faits à la mer. Le 27 mai 1690, Bégon écrivait à ce propos à M. de Villermont: « Je crains que la maladie de M^r le marquis de Seignelay ne l'aict (*sic*) empêsché d'escouter M^r Van Bek; mais il faut suivre les affaires lorsqu'on veut qu'elles reussissent, et attendre l'heure du berger. » L'heure du berger ne vint point pour notre peintre; il se fit entendre cependant de M. de Seignelay, qui, le 29 mai, écrivit à Bégon: « J'ay vu le Mémoire des propositions qui vous ont esté faites par le s^r Vanbek; mais pour s'assurer de leur succès et de l'avantage qu'on en peut tirer, il faut qu'il en fasse les épreuves en présence de M^{rs} de Noailles » (lieutenant général des galères) « et de Vuifiers », (chef d'escadre des galères), « et de quelques officiers des plus habillés, et vous m'informerez ensuite de ce qu'ils auront jugé, et s'ils estiment que cet homme peut exécuter tout ce qu'il propose. » (Arch. de la mar., Ordres du Roi concernant les galères, 1690, p. 154^{vo}). M. Bégon se hâta d'avertir M. de Villermont des intentions du ministre, et le 3 juin 1690 il écrivit à l'ami de Van Beeck: « S'il ueut mettre son secret en pratique, il n'a pas un seul moment à perdre, car assurément les galères ne resteront pas longtemps icy » (à Rochefort), « et ainsi il doit partir de Paris par la voye la plus prompte pour se rendre icy. » Van Beeck n'eut pas le temps d'aller jusqu'à Rochefort: les galères mirent à la voile, et le 19 juin 1690 l'Intendant de la marine écrivit à M. de Villermont: « M^r Vanbek n'a plus à présent d'autre party à prendre qu'à attendre tranquillement le retour des galères qui partiront d'icy mercredy matin par le plus beau temps qu'on puisse voir. »

Cette affaire du « secret » de Jean Van Beeck en resta là; mais on la reprit en 1693. Une lettre de Bégon à son ami M. de Villermont (19 juillet 1693) contient ce passage: « J'attendrai avec impatience le retour du voyage que vous devez faire pour scavoir le succès de la nouvelle machine de M^r Van Beek ». Cette machine était-elle la même dont Van Beeck avait dû faire l'essai en 1690, et qu'arrivait-il de l'expérience de 1693? Eut-elle lieu seulement? Je n'en sais rien. Par une incroyable fatalité, je n'ai trouvé dans aucun des registres des galères, dans aucune des correspondances des officiers de cette arme, aucun détail, aucune allusion qui ait pu me mettre en mesure de juger du mérite d'une invention au succès de laquelle le peintre de marine at-

tachait sans doute de l'importance. Je n'ai pu savoir en quoi elle consistait, et quel était son but.

Jean Van Beeeq fut reçu à l'Académie de peinture le 26 avril 1681, selon la liste des Académiciens dressée par Reynies, huissier de l'Académie, et publiée par M. Bussieux. Cette liste le nomme Jean Charles Donat (*sic* p^r Dominique), ledit né à Amsterdam et mort le 19 mai 1722, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

J'ai dit, d'après Mariette qui prétend l'avoir connu, que Jean Van Beeeq mourut en 1722. Ce ne fut pas à Paris qu'il cessa de vivre. Je vois dans les Almanachs royaux de 1715 à 1722 le mot : *absent* à côté de son nom. Ce mot ne se trouve pas dans les Almanachs de 1713 et 1714; il était donc à Paris en 1713; il en partit en 1714 et mourut à l'étranger, peut-être en Hollande. Son nom disparut, en effet, de la liste des Académiciens dans l'Almanach de 1723. Ainsi, le lieu de sa mort me reste inconnu. Avant mes recherches, de cet artiste qui eut de la renommée dans son temps, et qu'on a tout à fait oublié, on connaissait quelques ouvrages seulement, d'après les gravures de Jonard; aujourd'hui on le connaît un peu mieux : j'ai le regret de ne l'avoir pu trouver tout entier, quelque peine que je me sois donnée pour y parvenir.

Eu même temps que Jean Van Beeeq vivait à Paris, des Beeeq, dont le nom différait de celui du peintre par la lettre finale seulement. Je vois dans un des registres des Archites de la ville de Paris, intitulé *Protestants des Saints-Pères* (c'est le registre mortuaire des protestants enterrés dans le cimetière des Saints-Pères, emplacement sur lequel a été bâti l'hospice de la Pitié), je vois à la date du 28 novembre 1670 un Jean Beeeq qualifié résident de Brandebourg, dans l'acte d'inhumation de Jean Blancken, gentilhomme de la ville de Tiel en Gueldre. Je vois aussi à la date du 1^{er} décembre 1681 l'enterrement de Jacob Van Beeeq, fils d'Arnolt Van Beeeq, orfèvre à Paris, et de Marion Janse. L'enfant âgé d'un an. Le père signe : Arnolt Van Beeeq. Je n'ose pas rattacher cet orfèvre hollandais au peintre qui fait le sujet de cet article, bien qu'il ne soit pas rare qu'à l'époque du dix-septième siècle des personnes d'une même famille ne signassent pas leur nom de la même manière. — L. BÉCOX.

— « Obligation de Joseph Auguste chastelain de Brage, cheval. seign^r de La Bernière, demeurant à Paris, rue des Vicils-Augustins, paroisse St-Eustache, tant en son nom que comme se faisant fort pour Jeanne Hennequin, son épouse... lequel a... reconnu devoir... au s^r Jean Van Beeeq, peintre ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue du Sannet (Sansonnet), et paroisse Saint-Benoist, à ce present, la somme de 1500 livres par vente et delivrance pour led. sieur créancier a cejourd'hui faits aud. s^r de La Bernière, esdits noms de marchandises de tableaux à son contentement, laquelle susd. somme de 1500 l. led. sieur de La Bernière a promis... de bailler et payer aud. s^r Van Beeeq en sa maison à Paris ou au porteur, scavoir moitié dans six mois et l'autre moitié six mois après qui est vu au.... (Caution d'Elisabeth Lefebure, veuve du s^r Pierre Lescot, ancien juge consul, bourgeois de Paris (Signé) : J. C. D. B. de La Bernière, chastelain de Brage, Elisabeth Lefebure, Jean Van Beeeq. »

1. BEDEAU (JULIEN et). VIII^e siècle.
1. roy. Ess. (F) et Jod. (F).

2. BEDEAU (PIERRE).

1673—96.

Je trouve dans les minutes des lettres écrites par Louvois à M. de La Tenlière, directeur de l'Académie royale de France à Rome (Vicilles Arch. de la guerre), les trois lettres qu'on va lire au sujet d'un artiste auquel il s'intéressait, et dont ni les ouvrages ni le nom, je erois, ne sont venus jusqu'à nous : « A Versailles, le 2^e mars 1685. Monsieur, le s^r Bedeau, peintre, ayant désiré d'aller à Rome pour se perfectionner dans son art, je vous prie de le loger dans l'Académie s'il le desire, mesme de luy faire donner la nourriture des autres Académiciens, ou bien l'argent en espèce qu'il (*sic*) coaste au Roy, en cas qu'il le souhaite. » — A Versailles, le 8 juin 1688. « J'ay receu vostre lettre du 18^e du mois passé par laquelle je vois que le s^r Bedau (*sic*) souhaite que sa femme l'aille trouver à Rome. Je ne seay pas qui peut empescher qu'elle ne luy donne cette satisfaction, si elle n'a pas d'affaire icy pour leur intérêt commun qui l'y retienne. Je seray bien aise de voir le tableau de son invention que vous dites qu'il estoit sur le point d'acheuer. » — A Forges, le 2 aoust 1688. « J'ay receu en mesme temps que vostre lettre du 13^e du mois passé le tableau du s^r Bedeau, lequel ayant examiné, le groupe des soldats aux gardes m'a paru bien mieux que ce que j'ay veu encore de luy; mais la Cléopâtre ne m'a pas semblé bien dessinée, particulièrement le col qui est plus long qu'il ne devroit estre. La suivante qui luy accommode son diadème est encore moins bien dessinée, et sa teste n'est point à plomb sur son corps, ny sa gorge sur ses jambes. L'autre suivante qui est couchée n'est point encore bien dessinée; son col est trop long, son visage a un mauvais coloris, ce qui me fait craindre que Bedeau n'eust copié le groupe des gardes ou soldats qui entrent dans la prison, et que le reste ne feust de son invention. Ainsy, je ne prendray point ce tableau que j'ay donné ordre que l'on enuoyât au s^r Fontaine, auquel le s^r Bedeau peut mander ce qu'il vent que l'on en fasse. »

Qu'est devenue cette *Cléopâtre* si vivement critiquée par M. de Louvois? Est-ce comme ministre du Roi que l'Intendant des bâtiments de Sa Majesté refusait de la prendre, ou comme amateur et protecteur de l'artiste dont il aurait voulu acquérir un ouvrage? Il semble que ce fut le ministre qui ne voulut point accepter pour le prince un tableau qu'il jugeait indigne de figurer dans la collection de Louis XIV. Et maintenant, qui était ce Bedeau que n'ont daigné nommer ni l'abbé de Marolles, ni Mariette, ni Zani, ni aucun des biographes qui se sont occupés des peintres du dix-septième siècle? J'ai été curieux de connaître un peu l'homme à qui Louvois fut si favorable en 1686, et pour qui il se montra sévère — et probablement avec raison — en 1688. Après l'avoir bien cherché dans tous les quartiers de Paris où il s'est longtemps soustrait à mes regards, j'ai fini par le trouver rue Montmartre, où il demeurait, sur la paroisse Saint-Eustache. J'ai appris là qu'il se nommait Pierre Bedeau, et qu'il était fils du boulanger, Pierre Bedeau, et de Catherine Du Val. J'ai vu que, le 18 octobre 1671, il épousa une de ses voisines, « Catherine Vernier, fille de feu Laurens Vernier », maître tailleur d'habits. Son père était mort à cette époque. J'ai vu que de Catherine Pierre Bedeau eut, le 8 septembre 1672, un fils, *Jean*, dont le parrain fut « Jean Goudet », maître peintre et doreur, époux de Gene-

rière Bedeau, et par là beau-frère de Pierre; qu'il eut, le 15 septembre 1673, *Marie-Catherine*; et, le 17 août 1674, *Marie-Elisabeth*. Bedeau quitta le quartier Montmartre pour celui de la place Maubert. Il demeura sur le territoire paroissial de Saint-Nicolas du Chardonnet, quand sa femme lui donna un fils, qui, le 2 octobre 1678, fut nommé *François*, ayant pour marraine sa tante « Geneviève Bedeau », femme de Jean Goudet, peintre et docteur ». Dans le baptistaire de François, Pierre Bedeau est qualifié « peintre ordinaire du Roy ». Bedeau signait d'une très-bonne écriture : « P. Bedeau, P. Bedau (1674) ou Pierre Bedeaud. » Catherine Vernier fut marraine le 29 avril 1678, à Saint-Thomas du Louvre, d'une fille de Pierre Germain, ciseleur et orfèvre du Roi. Je ne sais point l'époque du décès de Bedeau ni celle de sa naissance. Ce que je sais, c'est que l'acte de son inhumation n'est point inscrit aux Registres de Saint-Nicolas du Chardonnet. Une des filles de P. Bedeau, désignée par le seul nom de Marie, et qui était Marie-Catherine ou Marie-Elisabeth, épousa, en 1696, étant alors à Marseille, Noël Chasteau, peintre, fils du graveur célèbre Guillaume Chasteau. — Voy. CHASTEAU, GERMAIN.

BÉGON (MICHEL).

?1638—1710.

Tous les biographes se sont occupés de Michel Bégon. En 1855, un écrit intéressant, relatif à cet homme distingué, fut publié par un écrivain bien informé. Je n'ai donc point à faire ici, en abrégé, l'histoire de l'Intendant de Rochefort, qui a laissé dans la marine un souvenir respecté; je ne prétends faire connaître qu'un détail de la vie très-occupée du magistrat qui fut un des curieux les plus délicats et les plus riches du dix-septième siècle. On sait qu'amateur d'estampes, M. Bégon avait des portefeuilles remplis de pièces intéressantes. Il s'était fait une collection considérable de portraits à laquelle il ajoutait toujours, quand un portrait nouveau, d'une bonne main, paraissait chez un éditeur de Paris. Il cherchait à se compléter, et pour cela il entretenait, de Rochefort, avec quelques amis de Paris, et avec le libraire Dezallier, une correspondance assez active. La pensée lui vint de réunir les portraits des hommes du dix-septième siècle, les plus illustres à son sens, de composer au sujet de chacun de ces fameux une notice succincte, et de former ainsi un ouvrage de biographie devant être donné au public. La même pensée était venue à Charles Perrault, et à une autre personne, dont le nom est assez connu, le peintre graveur Jacques Fréquet de Vaurose. Les lettres que Bégon écrivit à propos de ce travail, qui occupa assez longtemps ses loisirs, avant qu'il eût appris que Ch. Perrault en avait entrepris un analogue de son côté, et celles qu'il adressa à ses amis de Paris, lorsqu'il renonça à son plan, pour laisser à Perrault le mérite d'un labeur que celui-ci, comme on sait, mena à bonne fin; ces lettres sont conservées à la Bibliothèque Impériale, parmi les manuscrits de l'abbé de Dangeau. Je crois que leur publication peut intéresser les amateurs d'estampes et les personnes qui connaissent ou possèdent l'*Histoire des hommes illustres* de Ch. Perrault. Les biographes n'ont pas ignoré cette circonstance de la coopération de Michel Bégon à l'œuvre de Perrault, mais il ne me paraît pas qu'ils aient connu les documents originaux que je vais éditor ici. Voici en quels termes le Dictionnaire historique de Chaudon

et Delandine parle de cette affaire des « Hommes illustres » : « Il (Bégon) fit graver les portraits de plusieurs personnes célèbres du dix-septième siècle. Il rassemble des Mémoires sur leurs vies (*sic*), et c'est, sur ces matériaux, que Perrault fit l'*Histoire des hommes illustres de France*. » Cette dernière assertion n'est pas exacte; Perrault avait recueilli des matériaux et préparait son livre, lorsque Bégon lui offrit et ses planches et ses manuscrits. — d'ailleurs en petit nombre, ceux-ci; — on verra cela par la correspondance que je vais reproduire.

Mais avant de présenter les lettres de Bégon, je veux donner les états de service de cet homme qui eut de grands emplois, et qui remplit avec distinction toutes les charges dont il fut honoré. Tous les biographes n'ont pas eu à leur disposition les Archives de la marine, qui ont été sous ma garde pendant plusieurs années, et où j'ai puisé les renseignements que je vais produire. « Michel Bégon, chevalier, seigneur de Merbelain, La Picardière, etc., né à Blois, en 1638¹, était président au présidial de Blois, lorsqu'il entra au service de la marine, appelé, dit-on, par Colbert, qui lui était un peu parent — je ne connais point cette parenté, que je n'affirme pas. — Quoiqu'il en soit, Bégon quitta Blois en 1677 pour Toulon, où il eut l'emploi de Trésorier de la marine du Levant, qu'il garda jusqu'au 24 novembre 1680. Il fut nommé Commissaire général de la marine à Brest (Reg., Ordres du R., 1680, fol. 510 v°). Le 29 septembre 1681, Bégon eut ordre de passer au Havre comme Commissaire général (R., Ord. du R., 1681, fol. 392). Le 1^{er} mai 1682 il fut nommé Intendant des Isles françaises de l'Amérique. (Ord. du R., 1682.) Il partit pour les Antilles en septembre 1682 (*Gazette de France*). Il resta aux Isles jusqu'au 24 novembre 1684. Il venait d'être fait Intendant des galères le 4 novembre 1684. (*Dossier Bégon*.) Cette commission fut changée le 1^{er} mai 1685 contre celle d'Intendant de Marseille. (Reg., Ord. du R., galères, 1685, fol. 140.) Le 10 novembre 1686, il obtint le titre de Conseiller d'honneur au parlement de Provence. (Ord. du R., galères, 1686, fol. 256.) Le 1^{er} septembre 1688, il reçut l'ordre de quitter l'Intendance de Marseille pour celle de Rochefort, qui s'agrandissait de l'Intendance de La Rochelle. (Ord. du R., Marine de Pomant, 1688, fol. 180.) Ce poste était considérable : Bégon avait à achever l'œuvre commencée par Colbert de Terron; il y travailla avec un zèle qui ne se démentit pas jusqu'aux derniers jours de sa vie. Il mourut le 14 mars 1710 à Rochefort, et le 15 il fut inhumé dans l'église des Capucins de cette ville. (*Notice* de M. de La Morinière sur Bégon.) Michel 1^{er} Bégon eut donc l'Intendance de Rochefort pendant vingt et un ans; il sut dans cette longue administration se faire aimer et respecter de tous; il conquit toutes les sympathies par sa justice, sa bonté, son esprit, qui n'était pas ordinaire, son dévouement au pays sur lequel s'étendait son pouvoir. En 1704, les preuves de l'es-

¹ L'auteur anonyme de l'écrit intitulé *Michel Bégon* (in-8°, juin 1855). M. de La Morinière, je crois, a donné l'acte du baptême de Bégon, emprunté au registre de la paroisse de Saint-Honoré de Blois. Il résulte de cet acte que Michel Bégon fut baptisé le 27 décembre 1638, et qu'il était fils de « Michel Bégon, receveur des tailles en l'élection de Blois, et de demoiselle Claude Viart ». Le parrain de Bégon fut « Michel Bégon, ci-devant receveur desdites tailles à Blois ». Le père de notre Michel était « Seignr du Villecoulou et de la Bussière », selon M. de La Morinière.

time qu'il s'était acquise éclatèrent dans tout leur jour ; il ressentait, depuis longtemps déjà, de cruelles douleurs, et tout l'avertissait qu'une redoutable opération devait être tentée pour le sauver. Il avait 66 ans, et il ne fallait pas attendre. Mais à quelle main aura-t-on recours ? Appellera-t-on de Paris un des chirurgiens du Roi ? Tous les chirurgiens de la marine consultés, il fut décidé qu'on manderait Collet, opérateur très-distingué de Bordeaux, dont l'habileté était connue de la Faculté de Paris. Lorsque la nouvelle se répandit à Rochefort et à La Rochelle que M. Bégon serait taillé, l'effroi fut général, des prières ardentes montèrent au ciel, demandant le salut de l'intendant. Enfin, le 17 mars, l'opération fut faite. Le succès en fut complet, et Collet en rendit compte à Bégon dans une lettre du 27 mars, dont la copie est à la page 103, vol. 1797 des Lettres à Cabart de Villermont. Quand le chirurgien de Bordeaux put assurer que M. Bégon n'avait rien à redouter des suites de l'entreprise qu'on avait tentée, la joie du peuple fut immense. J'ai lu sur cet incident grave de la vie de Bégon des lettres de M. Collinet, de M. Baudraod, de Michel Bégon fils, qui font voir de la manière la plus touchante l'estime, on pouvait dire l'ardent amour des Rochefortins pour leur Intendant.

Ce qu'on ignore les biographes, Bégon épousa à Blois, le 16 février 1665, à l'église de Saint-Soleisme, « Madeleine Druillon, fille de Pierre Druillon, s^r de La Morigonnerie, conseil du Roy, maître en la chambre des comptes à Blois. De ce mariage il eut au moins un fils, Michel. Ce Michel est celui que je viens de citer. Il commença sa carrière administrative à Toulon comme écrivain principal (16 janvier 1686) ; il fut employé au ministère, ensuite Commissaire ord^e, du 1^{er} janvier 1690 à 1702 où il fut réformé. On le fit inspecteur g^l en Saintonge et au pays d'Anis, le 16 octobre 1701 ; commissaire ordonnat^r à Rochefort, le 13 juillet 1706 ; intend^t au Canada, le 31 mars 1719 ; intend^t au Havre, le 22 février 1724, enfin intend^t des armées navales, 15 octobre 1746. Il mourut le 13 janvier 1747. » (Arch. de la mar.)

Ce Michel H^e, alors intendant au Havre, épousa une demoiselle de Beauharnais, qui lui donna un fils, qu'on nomma Michel. « Ce Michel III^e, conseil au parl^l de Metz et commissaire de marine l^e, épousa à St-Roch, le 4 juin 1743, « d^{lle} Marie-Anne-Françoise de Pernot, fille mineure de M. Remy de Pernot, seig^r. du Omat ». L'acte du mariage est signé : « Bégon, Beauharnais, Pernot, l'abbé Pernot, le chev. de Villeneuve Trans. » Le marié y est dit : « demeurant d'ordinaire à Blois, et depuis quelque temps à Paris, rue _____, Paroisse St-Sauveur », et « fils majeur de M^r Michel Bégon, chev. seig^r de La Picardière, Murbelain, La Sistière, et autres lieux, conseil. du R. en ses conseils, intend^t de la marine au Havre de Grâce, et de defunte dame Jeanne-Elisabeth de Beauharnais. »

Michel I^{er} Bégon — je l'appellerais volontiers *Le Grand Bégon*, pour le distinguer du reste de sa famille, — outre Mi hel H^e, eut de son mariage un enfant monstrueux ; voici en quels termes il annonce cet événement à son ami Cabart de Villermont, le

¹ Michel Bégon fut intendant de la marine à Dunkerque, du 1^{er} novembre 1756 au 1^{er} novembre 1761, époque à laquelle il se retira avec une pension de 1200 livres. (Arch. de la Mar. Alphabet de Lafflard.)

16 janvier 1695 : « Ma femme estant accouchée à Surgères » (petite ville, à 25 kilomètres environ de Rochefort) « d'une fille à deux testes, je l'ay fait apporter icy, et accommoder de manière qu'elle se conservera longtemps. J'en ay fait faire une figure de cire très-ressemblante à l'original. » Et voilà mademoiselle Bégon rangée parmi les phénomènes, entre toutes les bizarreries naturelles qu'a recueillies l'Intendant, et qu'il garde dans son cabinet, à côté de ses médailles, de ses tableaux, de ses coquillages, de ses minéraux, et du reste !

Les trois Michel Bégon que j'ai nommés, l'intendant de Rochefort, son fils et son petit-fils, ne sont point les seuls que je connaisse, que j'ai aperçus du moins. J'en ai découvert deux autres. J'ai vu que, le 8 mai 1632, au baptême, à Saint-Sulpice, de « Michelle, fille de Jean Gosson, praticien », figure comme parrain « Michel Bégon, commis de l'extraordinaire des guerres ». Celui-ci peut très-bien être le père du célèbre intendant. Quant au second, j'ai remarqué son nom dans l'acte du mariage de Pierre de Loynes, où il paraît comme témoin, à Saint-Nicolas des Champs, le 29 juillet 1683. Dans ce document, il est dit : « Michel Bégon, escuyer, s^r de Ville-Coulon, ci d^t intendant de la douane de Lyon, âgé de vingt-huit ans, dem^t à Paris, rue Neuve Saint-Eustache, cousin dud. époux. » Quel est ce Bégon ? un filleul peut-être du Michel qui était, en 1632, commis de l'extraordinaire des guerres ? un cousin de Michel Bégon, l'intendant de Rochefort, à qui, par des arrangements de famille, était venue la terre de Ville-Coulon ? Mais il importe peu d'éclaircir ce point, sans intérêt pour l'histoire du temps, et pour la biographie de notre Bégon. Venons aux lettres relatives aux « Hommes illustres ». Je vais les donner, en tout ou en partie, dans l'ordre où elles furent écrites. Elles sont toutes datées de Rochefort ou de La Rochelle ; celles que Bégon écrivit de La Rochelle sont peu nombreuses ; je les indiquerai, aussi bien que celles qui ne furent point adressées à M. Cabart de Villermont.

N^o 1. — Rochefort, le 16 janvier 1689. « ... Je vous seray aussi fort obligé si vous voulés bien me mander en quel lieu est imprimé la Vie et les Voyages du s^r Flacourt, gouverneur de Madagascar, afin que ie face acheter l'un et l'autre, et que ie puisse jnger par la lecture de ces liures si cet homme mérite d'estre mis au rang des Illustres de nostre siècle !.

» Pour M. de Mortemart², il est sur la liste de ceux que j'ay desia choisis, et nous me ferés plaisir de me mander par quel graueur est graté son portraict que vous aués, afin que ie puisse jnger s'il sera de meilleure main, qu'un que ie crois auoir dans quelqu'un de mes liures qui sont à la Rochelle.

» M. Bernier, l'judien³, est aussey sur ma liste ; ie

¹ F... de Flacourt. En 1648, il fit une expédition à Madagascar ; il n'y fut pas heureux. Il habita pendant une dizaine d'années l'île qu'il étudia avec soin et dont il fit une histoire qu'il publia à Paris en 1 vol. in-4^e, orné de planches gravées d'après ses propres dessins. M. de Flacourt était directeur de la Compagnie française de l'Orient.

² Il s'agit ici de Louis-Victor de Bochehouart, duc de Mortemart et de Vivonne, né en 1636 et mort le 15 septembre 1688. Il servit bien, commanda les galères au siège de Candie, fut général des galères et maréchal de France ; il fut surtout homme d'esprit.

³ François Bernier, d'Angers, mort à Paris, le 22 septembre 1688. Il était parti pour le voyage qu'il fit en Orient en 1654. Voy. plus loin, lettres de Bégon, n^{os} 2 et 4.

vous prie de m'envoyer un mémoire des livres qu'il a faits, que je feray aussy acheter avec son portraict que ie n'ay pas.

» Pour M. Thévenot¹, il est nuant, et par conséquent exclus de mon projet s'il ne veut mourir entre icy et onze ans. Cependant iay résolu de faire acheter 2 vol. in-fol. de ses Voyages, dans lesquels ie ne doute pas qu'il n'ait fait mesme son portraict, aussy bien que celui d'un de ses oncles dont il a fait imprimer les voyages avec les siens.

» J'ai résolu de ne parler que des hommes illustres de ce siècle qui sont morts et de ceux seulement dont ie pourray reconurer les portraits.

» Mais ie ne laisseray par occasion de dire un mot des uns et des autres, de sorte qu'à la réserve de leurs portraits, ie diray d'eux tout ce qu'on en pourra dire honorablement.

» Je rechercheray mesme avec soin les portraits des personnes illustres vivantes, afin que si, dans le terme que j'ay pris, il en meurt quelqu'un, ie sois en estat de le faire reuire, en consacrant son nom et son portraict à l'immortalité.

» Je me suis fixé à deux cents portraits, et s'il s'en trouve davantage, ie retrancheray les moins dignes.

» Lorsque j'auray trouvé un graveur qui sache faire les pastels sur lesquels il puisse ensuite graver les portraits, ie trouveray moyen de jay faire copier les portraits de ceux qui n'ont point esté gravés jusques à présent, dont les tableaux se trouveront conservés ou par leurs parents ou par leurs amis, ou par des gens de mesme profession qu'eux.

» Je suis mesme résolu de faire peindre à mes dépens plusieurs personnes illustres qui ne l'ont point encore esté, afin de pouvoir me servir de ces portraits dans l'occasion.

» ... Je suis tousiours, monsieur, très-parfaitement vostre très-humble et très-obéissant serviteur, BÈGON.

N^o 2. — Le 8 février 1689. « Jay receu, monsieur, les 2 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escire le 27 et le 31 du mois passé.

» Il est à souhaiter que le graveur (quel graveur?) dont vous m'escrivés sache faire des pastels afin qu'il puisse graver les portraits qui ne l'ont jamais esté, que ie trouveray dans des couvents ou chez les parents de ceux dont ie veux faire l'éloge.

» Ou tout au moins il fault qu'il sache parfaitement dessiner, de sorte qu'il puisse tirer les portraits au naturel.

» Vous ne devez pas doubter que ie ne mette M. Pascal² parmi les illustres de ce siècle; il estoit fils d'une mère qui portoit mon nom, et iay une vénération singulière pour sa mémoire.

» Vous me ferés plaisir d'acheter sa nie que ie n'ay jamais eue, et ses Pensées qu'on m'a dérobbées, ie les ay leues autrefois avec une satisfaction singulière. ie vous rembourseray ce que le tout vous coulera.

» C'est vous qui me donnés la connoissance de M. Bergier de Rheims³: iay mis sur mes mémoires

¹ J. Thevenot (Melchisedech), né à Paris, vers 1621, mort dans la même ville, le 29 octobre 1692, suivant les biographies. Je n'ai pu vérifier ces dates.

² Blaise Pascal, né à Clermont en Auvergne, le 19 juin 1623, mort à Paris, le 19 août 1662.

³ Nicolas Bergier, né, dit-on, en 1557, mort le 15 septembre 1623.

ce que vous m'avez escrit sur son subiect et ie feray dans la suite chercher ses livres, estant bien aise avant de parler d'un auteur, d'avoir lu au moins la meilleure partie de ses ouvrages.

» M. Bernier l'Indien (François Bernier, d'Angers) est sur mon catalogue, et j'auray de fort belles choses à dire sur son subiect.

» L'autre Bernier⁴ qui est nuant est fort de mes amis, il travaille actuellement pour moy pour choisir quelques livres qui me manquent; il y a des éloges, dans son Histoire de Blois, qui sont très-bien faits, mais il n'y en a guere des gens de ce siècle.

» Vous ne devez pas doubter que ie n'aye cette histoire, et que ie ne l'aye leue d'un bout à l'autre.

» Mon frère l'abbé avoit amassé plusieurs mémoires pour servir à cette histoire, qui ont esté donnés au s^r Bernier pour s'en servir en cas qu'il la face réimprimer.

» Tauernier⁵ aura aussy sa place dans cet ouvrage, j'ay ses quatre volumes, mais ils sont de l'impression d'holande, et ainsi il faut que ie face chercher le portraict qui est à la teste de son livre de l'impression de Paris, qui est mieux fait que l'autre. Je l'avois, mais ie l'ai perdu.

» J'ay le livre de François Pirard de Laul, et vous pouvez compter que ie n'oublieray pas feu M. Bignon, et qu'à son occasion ie parleray de M^{rs} ses enfans, qui méritent l'un et l'autre qu'on immortalise leur nom.

» M^{rs} Sanson⁶ et du Val⁷ sont aussy sur mon catalogue, aussy bien qu'un autre du Val qui estoit docteur de Sorbonne; mais ie ne seais où prendre leurs portraits. Si vous avés facilité pour les avoir, vous me ferés plaisir.

» Les cardinaux du Perron et d'Ossat⁸ sont trop célèbres pour estre oubliés; iay leurs portraits et leurs ouvrages.

» J'accepte très-volontiers le portraict de M. Pétau, que vous m'offrés; iay fait une note sur son subiect de ce que vous m'avez escrit.

» Le célèbre père Pétau⁹ mérite bien un éloge séparé de tous autres; s'il n'a pas esté gravé, ie le feray graver à mes dépens, et ie me feray un plaisir très-sensible d'avoir rendu cette justice à son mérite.

» Est-il possible qu'un seul homme aiet pu assembler 19,000 portraits différents?

» Je n'ay jamais veu le portraict de Rubruquis⁷ dont vous me parlés.

¹ Le médecin Jean Bernier, de Blois. Le *Dict.* de Chandou et Delandine le fait mourir en 1668, dans un âge très-avancé. 1668 est évidemment une faute d'impression, puisque Bègon dit, en février 1689, qu'il était vivant à cette époque.

² Jean-Bapt. Tavernier, de Paris, né en 1605, d'un père flamand d'Anvers, mort à Moscou en juillet 1689 (?).

³ Nicolas Sanson, né à Abbeville en 1600 (?), mort à Paris, le 7 juillet 1667. — *Loy.* son article, dans le présent dictionnaire.

⁴ Pierre Du Val, géographe comme Sanson, son compatriote et son oncle, né vers 1618, mort, dit-on, à Paris, en 1683, âgé de 65 ans.

⁵ Jacques Davy du Perron né, croit-on, le 25 nov. 1556, mort à Baugouet, près Paris, le 15 septembre 1618 (?). — Armand d'Ossat, né en 1536 (?), près d'Auch, cardinal en 1598, mort à Rome, le 13 mars 1604 (?).

⁶ Denis Pétau, d'Orléans, né en 1563, mort à Paris, au collège de Clermont, le 11 décembre 1652.

⁷ Guill. Rubruquis. On le sait du treizième siècle, mais on ignore son pays, sa naissance et sa mort.

« J'ai le portrait de Balsac ¹ très-bien gravé; ie ne crois pas qu'il soit de Meslan ², ie ne l'ay pu vérifier, parce que mes liures sont encor embalés.

« J'ay les portraits de Voiture ³ et de M. de La Mothe le Vayer ⁴, gravés par Nanteuil, et iay aussy leurs ouvrages.

« Je n'ay ni le portrait ni les ouvrages de Corneille ⁵ qui m'ont esté volés; ie veux les achepter en 2 vol. in-fol.

« J'ay les ouvrages de Scaron ⁶, ie n'ay pas son portrait, mais ie ne suis pas encor bien résolu de luy donner place, ne faisant pas grand cas de son badinage.

« J'estime Molière ⁷ plus que luy, et ny l'un ny l'autre ne doivent pas passer pour des illustres du siècle. (!!!)

« Le dessein de M. Perrault ⁸ est digne de luy, et le mien est proportionné à mes forces, qui ne sont pas grandes, et à mes employs qui ne me laissent guères de temps de reste.

« Cependant il me semble que les illustres des siècles précédents ont desia esté tant loués et dépeints par de bons et d'excellents autheurs de toutes les langues, qu'il faut estre aussi habil que M. Perrault pour toucher ce qui a esté desia si délicatement escrit par M^{rs} de S^{te} Marthe et de Thon, et par plusieurs autres autheurs d'un mérite distingué.

« Pour moy, iay embrassé ce siècle à condition que Dieu me fera la grâce d'en voir la fin, parce que ie demeureray au milieu de ma course.

« Il y aura bien des choses que ie sçarray par moy mesme ou par mes proches et mes amis, que tout autre que moy ne peut escrire.

« J'ay le portrait de feu M. de la Chambre, gravé par Nanteuil, qui est très-bon et d'une belle épreuve, mais il me manque encor quelques-uns de ses ouvrages dont vous me ferez plaisir de m'envoyer la liste, parce que iay perdu celle que vous me fites la grâce de m'envoyer l'année dernière.

« Je receuray avec bien de la reconnaissance de M. l'abbé de La Chambre l'extract de la vie de feu M. son père, et ie ioyndray cette obligation à toutes celles que ie luy ay desia. BÉG. »

N^o 3. — Le 15 fevrier 1589. « J'ai recu, Monsieur, vos deux lettres du 8 de ce mois. Outre le livre de coquillages, les 2 de fleurs et les 2 de plantes qui estoient dans le cabinet de feu MOXSIER ⁹, je sçais qu'il y en avoit encor un d'oiseaux choisis, peints par Robert sur le velain, d'une manière ravissante, ie le sçais pour l'avoir ueu travailler à ces oiseaux en présence de Monsieur. J'ay dans mon cabinet une tulipe et deux anémones de ce peintre, que ie conserve depuis seize ans, et que j'estime beaucoup, n'y ayant guères de ce genre de plus beaux ouvrages en France que les siens. (Voy. ci-dessous l'article ROBERT.)

¹ Jean-Louis Guez de Balzac, 21594—18 fevrier 1654. — Voy. ci-dessus l'art. BALZAC.

² Claude Mellan. — Voy. ci-dessus l'art. MELLAN.

³ et ⁴ Les articles qui concernent VOITURE et LA MOTHE LE VAYER.

⁵ Pierre Corneille. — Voy. ci-dessus, art. 2. CORNEILLE.

⁶ Voy. ci-dessus l'art. SCARON.

⁷ Voy. ci-dessus l'art. MOLIERE.

⁸ Claude Perrault, 1613—9 oct. 1688. — V. PERRAULT.

⁹ Philippe d'Orléans, Monsieur, frère unique du Roi Louis XIV; 21 septembre 1610, — 9 juin 1701. — Voy. Lettre n^o 18.

« Je vous remercie du soin que vous avez pris de faire ma cour à Mademoiselle.

« J'ay le portrait de Des Cartes ¹ au burin, propre pour un vol. in-fol., si le vostre à l'eau forte est meilleur, ie le prefereray pour servir de modèle.

« J'ay recu le portrait du comte de Grignon ² que iavois desia, m'étant trouvé à Aix lorsqu'on portoit dos choses (*sic*), on m'en donna comme aux autres, et iay conservé le mien que ie crois encor dans mes papiers. La manière de ce graveur me plaist assez, mais le prix me paroist un peu fort pour faire une entreprise de 200 portraits qui veniendroient à vingt mil francs, cependant je n'accepte encore ni rebute la proposition, parce qu'il se pourra faire que ie trouverai quelque expédient qui pourra luy convenir et à moy aussy.

« Je n'ai oui parlé de la tragédie de M. Racine ³ que parce que vous m'en escrivies, et ie nois par cet échantillon, que pour rétablir les inertissemens de la cour, on prendra le parti de faire des pièces de théâtre pieuses ... B. »

« Si le graveur dont vous me parlez peut me faire trouver des portraits d'artisans illustres que ie n'aye pas, il me fera plaisir, mais aiant de les achepter, ie serois bien aise d'en avoir la liste, les grandeurs et le prix; ie serois et les autres fort aise d'avoir le portrait de Nanteuil, sur quoy ie vous diray que je l'allay voir un iour pour luy persuader de le graver luy-mesme; il me dit qu'il estoit en traité pour cela avec un marchand d'estampes qui luy avoit desia offert 150 l., mais qu'il ne se relacherait pas à moins de 200 l. Je luy fis de grands reproches qui ne le persuadèrent point, me disant qu'il n'estoit point fou de luy-mesme et qu'il ne traavailloit que pour de l'argent...

« Je vous envoie la liste que nous m'avez demandée des gens que ie projette de faire entrer dans mon Recueil, mais il n'y a encor rien de fini sur ce subiect, j'y en augmenteray (*sic*) et diminueray. Je n'y ay mis les gens vivants que pour amasser leurs portraits sans aucun dessein de les faire entrer dans mon Recueil qu'après leur mort; cependant leurs figures sont toujours bonnes à garder. »

A Monsieur, Monsieur de Villermont.

En sa maison proche de S^t-Iac (*sic*), p^r Jacques du Haut-Pas.

N^o 4. — Le 3 avril 1589. « Le livre de M. Fricquet » (*roy. ci-dessous lettre n^o 12*) ⁴ « dont vous m'escrives est un proiet qui approche fort de celuy que j'ay fait, quoy qu'il y ait quelque différence. Vous m'avez fait plaisir de m'expliquer son dessein aussy amplement que vous avez fait...

« Je suis fort aise d'avoir le portrait de M. vostre fils, mais le pastel n'en est pas délicatement fait, et l'en ai plusieurs qui sont incomparablement plus beaux. Cependant il ressemble, et ie me soutiens bien qu'il a de l'air de M. vostre fils.

« J'ay parcouru le livre des Grands chemins » (de l'Empire romain) « de M. Bergier, qui est beau et curieux. Son Histoire de Rheims n'est pas achevée; il auroit esté à souhaiter que quelqu'un eust suivi ce dessein la qui est bien pesé.

¹ Des Cartes (Rene), 3 avril 1595. — 11 fév. 1650 (?).

² Voy. ci-dessus l'art. SÉVIGNÉ.

³ Jean Racine, né à la Ferté-Milon, le 21 décembre 1639; mort à Paris, le 22 avril 1699. La tragedie dont parle Bégou est *Esther*. — Voy. ci-dess. RACINE.

⁴ Voy. ci-dessus l'art. FRICQUET.

« Le liure des vers à soye est fort de mon goust et ie le conserueray fort précieusement.

« A force de mettre tous les iours quelque chose de nouveau dans mon cabinet, ie m'aperçois qu'il commence fort à se remplir, et que iay bien des choses fort belles.

« J'auois desia le portraict de Don Carlos¹, mais le vostre est d'un autre peintre et d'un autre graveur.

« J'auois aussy le Traitté de marine du sr Cathérinot², lequel sans difficulté, estoit de son iuant un des plus extrauagants autheurs de son siècle...

« ... Je craius extrêmement que la mesure qu'il (M. Lepère) a prise des planches ne soit trop petite, l'ay tonieus eu l'intention qu'elles fussent propres à mettre dans un volume in-folio, et ainsy il fault qu'au moins elles soient de la grandeur de M. de La chambre³ gravé par Nanteuil.

« Vous ne me dites plus rien des Globes du P. Coronel⁴ dont ie vous prie de me mander des nouvelles.

« Je suis, monsieur, tout à vous. B. »

N^o 5. — 12 avril 1689. « J'ay le portraict de M. Duquesne, qui est fort ressemblant. » (Il s'agit sans doute du portraict gravé par Girard Edelinck.)

N^o 6. — 19 juin 1689. « ... Le sr Lubin est encore icy en très-bonne santé... » (Lubin étoit un graveur que Michel Bégou établit auprès de lui pour le faire travailler aux portraits dont il avoit besoin pour l'exécution de son projet. Lubin est très-connu des amateurs; je ne sais si c'est à lui que Bégou fait allusion dans sa lettre n^o 2, § 2; je serais tenté de croire que ce fut Cabart de Villermont qui le procura à l'intendant. On trouvera à l'art. LUBIN, ci-dessous, tout ce qui, dans la correspondance de Bégou, intéresse cet artiste.)

N^o 7. — Le 27 may 1690. « J'ay receu le rouleau et le petit balot que vous m'aués enuoyé par nostre messenger, dans lesquels iay trouué les 3 vol. de M^{rs} Le Blanc⁵ et de La Quintinie⁶ dont ie suis très-content, aussy bien que des portraits de M. Le Brun et de Molière (Bégou s'est ravisé! Voy. ci-dessus, lettre n^o 2, p. 172), et du plan d'Angouste dont ie vous remercie.

« La matière du manuscrit de M. de Peirese⁷ consiste en plusieurs observations très-curieuses de toutes les parties des mathématiques; mais principalement de la musique, ayant ramassé les figures de tous les instrumens de musique qu'il a peu trouuer, entre lesquels il y en a de très-particuliers.

¹ Don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne. On le croit mort le 24 juillet 1558.

² Nicolas Cathérinot, né, dit-on, en 1628, près de Bourges, au château de Lussou. Je ne connois point le traité de marine dont il s'agit, et Bégou ne m'inspire pas l'envie de le connoître.

³ Voy. ci-dessous l'article LA CHAMBRE (CUREAU DE).

⁴ Vincent Coronelli, mort, dit-on, à Venise, en 1713. — Voy. ci-dessous l'article qui le concerne.

⁵ François Le Blanc, mort à Versailles en 1698. Auteur d'un Traitté toujours consulté des monnoies de France, un vol. in-4^o. 1690, Paris.

⁶ Jean de la Quintinie. 1626. Mort à Paris, vers 1700, ditent les biographes. On a de lui deux volumes d'Instructions sur les jardins fruitiers et potagers. — Voy. plus loin l'article qui le concerne.

⁷ Nicolas-Claude-Fabri de Peirese (?), 1584 — 24 juin 1637?

« J'ay receu les desseins de yaes et autres bastiments hollandois dessinés par M^r Van Beck » (*sic.* pour Van Beeck) « dont ie vous remercie. » (Tout ce qui regarde le peintre de marine Van Beeck dans cette correspondance se trouve dans l'article (BEECK (Van) ci-dessus. Je prie le lecteur de s'y reporter.)

N^o 8. — A la Rochelle, le 26 oct. 1690. « Je vous remercie de l'impreinte de la médaille de M. Colbert, gravée par Bernard¹. » B.

N^o 9. — Rochef., 7 nov. 1690. « J'ai receu la médaille de plomb de M. Colbert, qui est très-bien faite et dont je vous remercie. B. » (Il s'agit probablement ici d'une épreuve en plomb de la médaille de Bernard, dont une empreinte, en cire peut-être, avoit d'abord été envoyée à Bégou par M. de Villermont.) »

N^o 10. — 1^{er} juin 1691. « J'ay escrit à Dezallier² de m'enuoyer la vie de Cromwel, et ie reitere mes remerciemens pour l'Histoire du Mexique. » B.

N^o 11. — Le 1^{er} avril 1692. « Je n'ai pas le portraict de M. Perrault gravé par Edelinck³, mais iay son Vitruve imprimé en 1673, je erois qu'il l'a fait réimprimer depuis, auquel il a adjouté bien des choses. » B.

N^o 12. — Le 11 avril 1692. « Je suis fort obligé à M. l'abbé de La Chambre du souvenir qu'il a eu de moi pendant sa maladie, à laquelle j'ai pris toute la part possible. Je ne lui demandai pas auant mon départ le portraict qu'il auoit offert de me prêter de M. de La Chambre, parce que ie n'ai point encore receu de graveur à Paris, et qu'il eut fallu le faire venir à la Rochelle en danger de se gaster en chemin, mais comme mon intention est de travailler uiuement à l'exécution du proiet que vous m'aués inspiré, il faut que vous ayés la satisfaction d'acheuer ce que vous aués commencé. Vous m'aués escrit autrefois que M. Perrault auoit un dessin à peu près pareil, il faudroit nous unir ensemble, qu'il prist la peine de traualier aux Eloges ou plutost à l'abrégé des uies des hommes illustres, sçauants ou protecteurs des sciences et des arts de ce siècle, ie lui donnerois les mémoires que j'ay commencé à ramasser et ceux que ie pourrai recouurer, et ie continuerai à faire graver ceux qui ne le sont pas encore. Nous conuieudrions ensemble de tout ce qui seroit nécessaire pour l'exécution de ce proiet dont je lui cederai très-volontiers tout l'honneur, et consentiray qu'il paroisse sous son nom, me réservant seulement la satisfaction d'y auoir contribué par mes soins et par la dépense que j'ay faite pour y paruenir. S'il accepte la chose, ie lui enuoyerai la liste de ceux que j'ay proieté de mettre dans cet ourage.

« Cependant ie vous enuoie celle des portraits qui sont actuellement gravés par le sr Lubin outre lesquels il faudroit encore en faire graver quelques uns à Paris afin de pouuoir, dans un an, ou deux, donner au public un premier uolume, de ceux qui sont morts dans les soixante premières années de ce siècle et réserver les autres pour un second uolume.

¹ Voy. BERNARD (Thomas).

² Antoine Dezallier, libraire. — Voy. ci-dessous l'article qui le concerne.

³ Girard Edelinck. — Voy. plus loin l'article que j'ai consacré à lui et à ses frères.

» Lorsque j'auray nostre réponse sur cela, l'engagerai Dezallier d'entrer dans cette affaire; estant bien aise de me descharger à l'auenir d'une partie de la dépense que j'ai faite iniques à présent, qui est trop considérable pour un particulier comme moi.

» J'ai escrit aujourdhui au s^r Lubin de vous enuoyer la planche du portrait de St François de Sales qu'il a gravé mal à propos, et qui ne doit point entrer dans mon proiet. Je vous prie de me faire l'amitié de troquer cette planche avec le s^r Mariette, en prenant de luy en échange tous les portraits gravés par Edelink et par Masson, au prix dont vous conuindrés. Vous scaués que cette planche me reuient à 110 l., mais si cette somme n'est pas suffisante, nous m'obligerez de suppléer le reste de l'argent que ie nous ay enuoyé pour le reste des globes du père Coronelli, sur lesquels je crois qu'il ne faut plus compter, mais il y aura une observation à faire qui est que j'ay desia quelques-uns des portraits gravés par lesd^s Edelink et Masson, dont M. Pinsson a l'inentaire, duquel il sera aisé à M. Mariette de les retirer, afin qu'il ne nous vende pas ceux que j'ay desia.

» Le s^r Fricquet en faueur duquel nous m'aues cy deuant escrit, a faict graver quelques portraits, il offre de m'accommoder des planches, et sa proposition me paroist assés bonne; je vous enuioie le mémoire de celles qui pourroient m'accommoder, et vous pouués entrer sur cela en négociation avec lui, et lui proposer d'en faire graver un nombre pareil à celui que ie fournirai, moienant quoi il entrera en société pour une moitié avec moi. » B.

N^o 13. — Le 5 aoust 1692. « ... J'attens avec impatience la détermination de M. Perrault sur les 100 subiects que ie luy ay proposés, sa voix en cela estant décisive. Il faudra en oster un pour y mettre M. Mesnage. » B.

N^o 14. — A la Rochelle, le 21 aoust 1692. « Je viens de recevoir une lettre de M. Perrault avec le choix des 50 portraits du 1^{er} volume, auquel je ne puis répondre qu'à Rochefort, parce que ie n'ai pas icy le temps de donner la moindre attention à ces sortes d'affaires. » B.

N^o 15. — A la Rochelle, le 4 octobre 1692. « M. Pinsson¹ me propose de donner mon billet à Edelink de 110 l. pour chaque portrait qu'il gravera, ce que ie ne suis pas en estat de faire. Si Dezallier se neult charger de l'impression, ie consens que pour aduancer l'oufrage il face travailler Edelink, et qu'il grave ces portraits dont nous serons conuenus ensemble; mais ie ne prétens point mettre dans cette affaire d'autre argent que celui que Lubin gagnera en travaillant. Il a desia gravé 60 portraits, il acheuera de graver les 30 qui manquent d'icy en 20 mois. Mais si le terme est trop long, on le peut abregier tant qu'on vouldra, paruenir que dans cette affaire ie ne sois pas regardé comme le caissier.

» Vous ne cesses point de me faire des présens dont ie vous remercie. J'ay le portrait de M^r Pascal, et ie croy assés auoir celuy de M^r Quesnel². » B.

¹ Probablement François Pinsson qui mourut à Paris, le 10 octobre 1691 (?) Avocat célèbre.

² Le P. Pasquier Quesnel. — Voy. l'article que j'ai consacré à la famille Quesnel.

N^o 16. — Le 16 octobre 1692. « Je vous remercie du portrait du comte de Romorantin auquel je donnerai dans mon recueil la place qu'il mérite. » B.

N^o 17. — Le 7 décembre 1692. « ... Lorsque j'ay recen le mémoire que M. Perrault m'a enuoié des planches gravées par le s^r Fricquet » (c'est-à-dire qu'a fait graver Fricquet) », celles comprises dans ce mémoire, que Lubin a gravées l'estoient desia; il n'en a point gravé depuis, et n'en gravera point; mais ie ne pouvois pas empêcher que ce qui estoit fait ne le fust. Lubin travaille toujours et est fort avancé; j'espère que les planches qu'il doit fournir seront aussi tost prestes que ses éloges.

» Il n'y a point d'avance d'argent à faire pour les portraits qui restent à graver, si on se contente de faire travailler Lubin; mais si on veult occuper d'autres graveurs, je ne suis pas en estat de les payer ayant deia faict de grosses avances, et ne pouant pas me dispenser de continuer à faire travailler Lubin, qui me couste plus de cent pistoles par an, sans y comprendre l'engagement on ce proiet m'a mis d'acheter les portraits et les livres qui y ont relation, qui m'ont cousté depuis quatre ans plus de cent pistoles par an.

» Vous scaués que cest vous qui m'aues inspiré ce proiet dans lequel je ne suis entré que pour me divertir, et ie suis persuadé que vous ne me conseileries pas d'emprunter de l'argent à constitution pour la prompte expédition d'un proiet de cette nature, et si vous aues quelque conseil à me donner là dessus, ie m'assure que nostre auis seroit de moderer plus tost que d'augmenter la dépense à laquelle ma passion pour les livres et pour les curiosités m'engage, n'estant pas le maistre de me retenir lorsque ie trouve quelque chose qui me plaist.

» Je suis fort aise que le Dictionnaire de l'Académie soit achevé; j'escris à M. Dezallier de me l'envoyer assés tost qu'il paroitra, assés bien que le Dictionnaire du Père Simon¹, dont la réputation n'est pas également bonne, puisque vous me mandés qu'on l'estime à Paris, et qu'un des plus scauans hommes du royaume, qui l'a parcouru d'un bout à l'autre, n'en juge pas de mesme, par une lettre qu'il m'escrit. » B.

N^o 18. — Le 10 janvier 1693. « Vous ne m'aues répondu qu'en termes généraux sur la proposition que je vous ay faite de mettre M. le duc d'Orléans » (Monsieur) « au nombre de ceux qui ont contribué à l'augmentation des sciences et des arts, et il me paroist par la dernière lettre que j'ay recene de M^r Perrault qu'il soulaite qu'on n'y mette aucun de ceux pour lesquels il m'a marqué de la repugnance, à quoy j'ay consenti de tout mon cœur, et comme fen Monsieur en est un, je crois que son dess. in n'est pas qu'on le mette dans le 1^{er} volume; et ainsi, ie ne le feray point graver que vous on luy ne m'ayés escrit sur cela plus positivement.

» J'ay un liare intitulé *Hortus Blesensis*, imprimé à Loudres, dans lequel il y a un très bel éloge de Monsieur; i'en ay encore plusieurs autres qui parlent de luy très à l'antagagement dont ie feray faire des extraits lorsqu'il sera temps.

» J'estois encore jeune lorsque fen Monsieur est mort, mais ie me souviens d'auoir ouï dire en ce

¹ Probablement l'auteur du *Dictionnaire de la Bible*, in-fol., Lyon, 1693, qui parut dans les derniers mois de 1692, bien qu'il porte la date de 1693.

temps la à plusieurs personnes que son confesseur ordinaire s'estant trouué absent, il avoit appellé son curé, lequel l'avoit obligé d'ordonner qu'on brûleroit incontinent après sa mort les Mémoires qu'il avoit faits de sa vie, et qu'il avoit fait promettre à Madame qu'elle le feroit, et que ce curé l'en avoit tant pressé, qu'elle l'avoit exécuté avant son départ de Blois. » B.

N^o 19. — A La Rochelle, le 3 may 1693. « Je suis bien fâché de ne pouvoir escrire à M^r Perrault que ie ne sois de retour à Rochefort; vous m'obligeres de luy faire mes excuses, lorsque vous le verrés, et de l'assurer que le choix qu'il a fait est si bon, que je me donneray bien de garde d'y rien changer; mais je luy escriray seulement sur l'exécution. » B.

N^o 20. — 19 juillet 1693. « J'ay lu avec bien du plaisir l'Ode de M^r Perrault, et ie n'en auray pas moins lorsque ie liray la critique de celle de M^r Des Preaux; ie crains fort que cette querelle ne retarde considérablement les Eloges des Illustres de ce siècle. » B.

N^o 21. — Le 5 décembre 1694. « ... Je n'ay aucune inclination particulière pour M^r Arnauld, sur lequel M^r Perrault fera tout ce que luy et ses amis jugeront estre pour le mieux. Pour moy j'approuveray tout ce qu'il fera. »

« Je vous remercie du soin que vous aués pris d'enuoyer chez M^r Massiot les portraits de M^r d'Angers et de M^r Arnauld. » B.

N^o 22. — Le 16 janvier 1695. « J'ay leu avec plaisir la traduction des vers de Santeul¹ sur le soufflet qu'il a receu; j'espère qu'on m'enuoyra les latins qui auront un nouuel agrément. »

« Ma femme estant accouchée à Surgères d'une fille a deux testes, je l'ay fait apporter icy et accommoder de manière qu'elle se conservera longtemps. J'en ay fait faire une figure de cire très ressemblante à l'Original. » B.

N^o 23. — A La Rochelle, le 17 juillet 1695. « Je renvoye aujourd'huy a M^r Perrault dix de ses éloges que j'ay leus avec bien du plaisir; je suis persuadé que nous en serés aussy content que moy, estant beaucoup plus capable d'en juger; je luy renvoyerai incessamment les autres. » B.

N^o 24. — A La Rochelle, le 41 aoust 1695. « J'ay esté bien aise d'apprendre que M^r Perrault est content des observations que j'ay faites sur ses éloges; je traillie à ceux qui me restent... » B.

N^o 25. — A La Rochelle, le 7 mars 1697. « J'ay parcouru le liure de M^r Perrault, dont je suis très content, aussy bien que tous ceux qui l'ont vu; il n'y a que cinq ou six estampes qui le gâstent. Il seroit à désirer qu'on pût les en oster, pour en substituer en leur place de mieux gravées; mais puisque c'est une chose faite, il faut s'en consoler et songer tout de bon à n'employer que d'excellens ouvrieres pour le 2^e vol. J'attens la reponse de M^r Perrault à la lettre que je luy ai écrite sur ce sujet; je vous prie de le feliciter sur le bon succes de son ouvrage. » B.

N^o 26. — Le 12 juin 1704. « M. Girardon 2^e m'a

fait la grace de me faire voir son Cabinet dans lequel j'ay admiré comme vous toutes les belles pièces de bronze et de marbre qui y sont. Il est à désirer qu'il exécute le projet qu'il a fait de les faire graver comme il a fait le tombeau du cardinal de Richelieu, dont il m'a donné ces estampes, que j'ay mises dans mes recueils. » B.

N^o 27. — Le 26 juin 1704. « Le portrait de Girardon est arrivé fort à propos pour tenir une place très honorable dans le liure que je fais relier de tous les peintres, sculpteurs et graveurs que j'ay détachés de mes recueils généraux dans lesquels j'en ay troumé cent trente, ce qui me donnera occasion d'en ramasser encore plusieurs autres pour lesquels j'ay fait laisser des feuilles en blanc. » B.

N^o 28. — Le 26 juin 1704. « En remerciant le s^r Edelinck des estampes qu'il m'a enuyé, je l'exhorte a graver son portrait, à l'exemple de plusieurs graveurs de sa profession (*sic*) dont j'ay mis les estampes a la teste de leurs ouvrages. Vausehuppen m'avoit promis qu'il graveroit le sien, mais la mort la preuena. Son fils seroit bien de le faire graver s'il a son portrait. » B.

N^o 29. — Le 21 mars 1705. « Les cinq volumes d'estampes gravés d'après M^{rs} Le Brun, Mignard et Vandermenten ne sont pas dans le ballot que M^r Pinsson a pris la peine de m'enuoyer, parce qu'ils ne sont pas encor reliés. Ainsi M^r Pinsson est en estat de vous les faire voir; ils sont assurément dignes de vostre curiosité. J'y mettray le portrait de Molière que vous m'avez enuyé gravé d'après Mignard, dont je vous suis très obligé, et j'ecriray à M^r Dezalliers de m'enuoyer la vie de cet auteur. » (Enfin, il se décide!) B.

N^o 30. — Le 23 mars 1705. « J'ay receu un portrait du père Massillon¹, gravé par Rochefort² d'une manière nouuelle, qui est très agréable. Je me feray a l'avenir un vray plaisir de ramasser les pièces de ce graveur qui me paroît de très bon goût. » B.

N^o 31. — A Rochefort, ce 14^e avril 1705. « La remarque curieuse que vous faites par vostre lettre [à M^r Bégon] des marques que feu M^r de Molière avoit fait graver sur son service de vaisselle d'argent a charmé nostre illustre magistrat et auroit fort embelli la nouvelle vie que nous avons icy de cet auteur célèbre. »

Cette dernière lettre est d'un M. Collinet, correspondant de Cabart de Villermont à Rochefort; elle contient un fait curieux que j'ai communiqué, le 16 mai 1863, à mon ami M. Edouard Fournier, qui s'est beaucoup et fort utilement occupé de Molière. La Vie du grand comique mentionnée par M. Collinet est assurément celle de Grimarest. — Voy. CORONELLI, MOLIERE, VILLERMONT (Cabart de).

BÉGUIN (JACQUES).

XVII^e siècle.

C'était un orfèvre graveur qui travailla très-peu de temps pour la monnaie de Paris, et dont je n'ai rien appris, si ce n'est que le 15 juillet 1552, l'année qui suivit l'établissement de la fabrique des monnaies dans la maison des étuves, à la pointe de l'île du Palais, il fut reçu en l'état de « Tailleur et

¹ Jean-Bapt. Santeul ou Santeuil, né à Paris, le 12 mai 1630, mort à Dijon, le 5 août 1697.

² Voy. l'article que je lui consacre, ci-dessous.

¹ Jean-Bapt. Massillon ? 1663-28 septembre 1742 ?

² Je n'ai rien trouvé sur ce graveur.

gnaur de la monnoie » au lieu de Jean Erondeille et d'Etienne de Laue, qui y avaient été commis le 31 janvier 1551. Beguin n'exerça pas longtemps, soit qu'il se démit, soit que la mort le surprit bientôt après sa réception dans sa charge. Le 11 février 1553, il eut pour successeur Guyot Brucher. (Arch. de l'Emp., Reg. des monn. Z. 3174, fol. 84.) — Voy. BRUCHER.

BÉJARD ou BÉJART (CHARLES). ? — ?
 (PIERRE). ? — 1659.
 (NICOLAS). 1612—27.
 (JEAN). 1631.
 (JOSEPH I^{er}). 1615—43.
 (JOSEPH II). ?1617—1659.
 (MADELEINE). 1618—1672.
 (LOUIS). 1630—1659.
 (GENEVÈVE). ?1631—1675.

(ARMANDE-GRESINDE-CLAIRE-ELISABETH).
 ?1635—1700.

FEU M. BEFFARA, malgré son application à rechercher tout ce qui peut se rapporter à l'histoire de Molière, tout ce qui touche à la biographie des personnes qui apparturent de près ou de loin au grand comique français, n'a trouvé que peu de renseignements sur la famille Béjart dont, en 1662, une fille devint « Mademoiselle Molière » ; Il n'a connu que trois Béjart hommes et trois femmes, cinq desquelles jouèrent la comédie ; encore les connaît-il assez mal. M. Taschereau n'a guère ajouté aux découvertes de M. Beffara, et feu M. Bazin (*Notes historiques sur Molière*) n'a rien donné de nouveau après l'auteur justement estimé de *l'Histoire de la vie et des ouvrages de Molière* (1825). Le Mazurier, qui avait cependant sous les yeux le Registre de La Grange, ne cite que « Béjart le cadet » dont il ignore le nom de baptême. Béjart l'aîné n'a point d'article dans sa *Galerie historique du Théâtre français*, où il fait figurer Madeleine Béjart, mademoiselle Molière et mademoiselle Aubry, sans rien dire de l'époque de la naissance de ces quatre Béjart, ignorée aussi de MM. Beffara, Bazin et Taschereau. Feu M. Benchot publia dans la *Biographie universelle*-Michaud un article sur Armande-Gresinde Béjart qui, dit-il, « épousa Molière, en premières nocces, malgré sa mère » (la mère d'Armande, sans doute) ; sur Geneviève Béjart, dont le premier époux fut M. de Villanbrun, et le second Aubry « qui, de maître parcur, était devenu auteur tragique » ; enfin sur X. Béjart, — celle-là sans prénom — « mariée secrètement à M. de Modène et morte en 1670 ». Le savant bibliographe, qui avait emprunté quelques-uns de ces détails au livre de Le Mazurier, lu avec trop de précipitation, fit de la prétendue Madame de Modène la mère de Geneviève, d'Armande et même de Béjart le cadet, celui que la *Biographie universelle*-Furne (1833) nomme Joseph, et qui se nommait Louis, comme on va le voir. M. Benchot ne se mit point en peine de vérifier les assertions d'un auteur qui avait entre les mains les vieilles archives du Théâtre français. M. Beffara n'eut pas cette confiance aveugle, il chercha les Béjart où il avait cherché les Poquelin ; il les trouva seulement et ne reforma guère. Le Mazurier. M. Beffara s'obstina à ne chercher les actes intéressants pour la biographie des Béjart que dans les registres de trois ou quatre paroisses ; il fallait aller plus loin, c'est ce que j'ai fait, et j'ai

trouvé ce qui échappa à l'auteur de la *Dissertation sur Jean-Baptiste Poquelin Molière* (1811).

Voici les résultats de mon enquête ; je les voudrais plus importants ; tels qu'ils sont cependant, ils ne seront peut-être pas sans intérêt pour les curieux qui s'occupent de l'histoire du théâtre. Dans les premières années du dix-septième siècle, — je n'ai pu remonter plus haut, les registres du seizième siècle étant peu nombreux aux Archives de la ville, et généralement incomplets — vivaient à Paris quatre hommes dont le nom est écrit « Beiard, Beiert, Bejart et Bejard », mais jamais « Bezart », quoi qu'en ait dit M. Beffara, que la forme du j dans certains actes a singulièrement trompé. Il y avait, contemporains des Béjart, des Besart n'ayant rien de commun avec les gens dont je vais parler.

Charles, Pierre, Nicolas et Joseph Béjart sont les quatre hommes qui nous intéressent. D'où venaient-ils ? Étaient-ils d'origine parisienne, ou Parisiens par le fait d'un établissement récent à Paris ? Je n'ai pu l'apprendre ; si je ne connais pas leur origine, je connais leurs professions. Pierre Béjart était « procureur au Châtelet », Nicolas, « huissier-sergent au Châtelet », Joseph, « huissier ordinaire du Roy es eaux et forêts de France » ; quant à Charles Béjart, il est qualifié seulement « bourgeois de Paris » dans un acte que je citerai tout à l'heure. Pierre, Nicolas et Josephchangèrent souvent de domicile, tantôt paroissiens de Saint-Gervais ou de Saint-Jean en Grève, tantôt habitants sur le territoire de Saint-Paul.

Pierre Béjart se maria le premier des trois ; ce fut en 1608. Je lis au registre de Saint-Paul la mention suivante : « Le vingt-deuxiesme » (de juillet 1608) « fut publié le 1^{er} ban d'entre Me Pierre Béjard (*sic*) et Jeanne Bérenger, de St-Nicolas des Champs ; le 25^e le 2^e ban ; le 27^e, le dernier. » Au registre de Saint-Nicolas, paroisse de la future, où se fit la cérémonie nuptiale, je trouve l'acte suivant : « Le dimanche vingtiesme jour de juillet 1608, a esté fiancé Pierre Beiert (*sic*), procureur au chastelet de Paris, paroisse St-Paul, et Jeanne Bérenger, demeurant rue St-Martin de cette paroisse. Espousez le mardi 29^e jour desd. mois et an ». Pierre Béjart eut cinq enfants de ce mariage, deux fils et trois filles. Le 3 novembre 1611, il fit baptiser à Saint-Paul *Marguerite*, tenue par sa grand-mère Marguerite Tolleron, femme de Jehan Bérenger, et par Charles Béjart, « oncle de l'enfant » ; P. Béjart logeait alors rue de Jouy. Le 10 mars 1614, il présenta à Saint-Paul *Jean* ; le 28 mai 1620, *Pierre*. Béjart demeurait alors rue Percée ; il y demeurait encore le 30 mai 1622, quand il fit baptiser *Louise*. Il était revenu à la rue de Jouy en 1625, comme le prouve le baptistaire de son cinquième enfant, *Mairie*, baptisée le « jendi 16 oct. 1625 », fille de Pierre Bejart (*sic*) et Jeanne Belanger (*sic*).

Je ne sais quand Pierre Béjart perdit sa femme, mais je vois qu'il eut un second mariage. Je lis, en effet, dans le registre de Saint-Paul : « le 19 avril 1637, fut fait le premier ban de Pierre Béjart, et de Marie Loyt, tons deux de cette paroisse ; le second, le 23 ; le dernier, le 25 ; les fiançailles, le 27, et le mariage le 28. » Notre procureur n'eut de ce second lit qu'un enfant qui se fit attendre quatre ans. Le lundi, 6 mai 1644, P. Béjart présenta à l'église *Pierre*. P. Béjart demeurait alors rue Sainte-Catherine. Il demeurait rue Saint-Antoine au jour de son décès, que je vois mentionné en ces termes dans le

registre particulier de Christophe Petit, un des prêtres de Saint-Paul : « Ce même jour à 4 heures du soir (12 nov. 1650) fut fait le conuoy de 12 (prêtres) de M. Bèjard vicil procureur au Chastelet, pris rue et vis-à-vis de *St-Antoine le Petit*, enterré derrière ou à costé de la grand'croix du cimetière. » Le registre de Saint-Paul dit : « Messire Pierre Beiert, procureur au Chastelet de Paris. »

Nicolas Bèjart se maria en 1612. Le registre de Saint-Gervais porte cette courte mention qui le concerne : « Le second octobre mil six cent douze ont reçu la bénédiction nuptiale après la publication de trois bans, Nicolas Beiert, de St-Paul, et Jeanne Fosset de cette paroisse. » De ce mariage sortirent au moins quatre enfants : 1^o Charles, que son baptistaire enregistré à Saint-Nicolas des Champs, le 24 mai 1618, dit fils de « Nicolas Beiert, huissier sergent au Chastelet, demeurant rue de Berry ». 2^o, 3^o et 4^o trois enfants dont les noms ne sont point inscrits aux registres des décès de Saint-Paul, et qui furent inhumés dans cette église, le 24 janvier 1625, le 6 janvier 1626, le 31 août 1627. En 1625, N. Bèjart demeurait rue de Jouy; en 1626, rue Neuve-Saint-Paul; en 1627, rue des Blancs-Manteaux. (Reg. de Saint-Paul.) Le registre tenu par Christophe Petit contient en ces termes la mention de l'enterrement du 31 août 1627 : « Ce même jour » conuoy d'un enfant appartenant à M. Bèjard *lière coupée*, pris au jeu de paume qui fait le coin de la rue des Blancs-Manteaux. » Nicolas Bèjard avait donc une lière coupée par accident ou par suite de l'opération du bec-de-lièvre; il est étonnant que le bonhomme Petit, si abondant en menus détails, ait oublié de dire la raison d'un surnom bizarre qu'il écrivait sur son mémorial.

Dans un des registres de Saint-Gervais j'ai trouvé l'acte suivant : « Le 25^e (août 1631) ont reçu la bénédiction nuptiale après la publication de trois bans, Jean Bejart et Ysabelle de La Croix, tous deux de cette paroisse, assistez de François de La Croix, Nicolas Beiert et autres. L'original est signé. » Ce Jean Bèjard était-il un cinquième enfant de Nicolas? Ce n'est pas probable, car en 1631 il aurait eu à peine 17 ans, en le supposant venu au monde en 1613, neuf mois après le mariage de sa mère. Ce ne peut être d'arantage le Jean, fils de Pierre Bèjart, né en 1614; peut-être était-ce un cousin de Nicolas. Je ne sais à quelle époque mourut Nicolas Bèjard. Je vois que le 18 septembre 1619 il tint sur les fonts de Saint-Nicolas des Champs un fils d'un de ses voisins et amis, « Claude de La Bruyère, peintre du Roy ».

Venons maintenant à Joseph Bèjart, celui des quatre Bèjart qui nous touche le plus, car il fut le père de cinq des camarades de Molière. J. Bèjart prit femme après Pierre et Nicolas. « C'est le sept septembre mil six cents quinze qu'à St-Paul furent fiancés Joseph Bèjart et Marie Harué (*sic p^r Hervé*). Leur mariage eut lieu le six octobre suivant. Notons en passant que Marie Hervé avait au moment où elle épousa Bèjart environ vingt-cinq ans, car elle était née vers mil cinq cent quatre-vingt-dix (1590), si j'en dois croire l'acte de son inhumation que je citerai à la fin de cette étude. J. Bèjard demeurait en 1615 sur le territoire de Saint-Gervais. Le premier enfant de lui dont j'ai pu trouver le baptistaire — on verra que ce ne fut pas le premier de ses enfants, — et qu'un fils naquit de 1616 à 1618, — fut une fille qu'on baptisa le 8 janvier 1618 sous le

nom de « *Magdeleine*, fille de Joseph Bèjart, huissier au palais, et de Marie Hervé, sa femme ». Le parrain fut « Charles Bèjart, bourgeois de Paris », celui que nous savons frère de Pierre Bèjart, et qui était peut-être l'aîné de Pierre, de Nicolas et de Joseph. A Madeleine succéda *Elisabeth*, baptisée le 1^{er} octobre mil six cent vingt (1620) à Saint-Paul, « fille de Joseph Bèjart, huissier ord^e du Roy es eaux et forêts de France, au palais, demeurant rue et Couture Sainte Catherine ». Le quatrième enfant de J. Bèjart fut *Jacques*, baptisé le « onzeiesme du mois de feburier mil six cent vingt deux (1622), à l'église de St-Gervais ». Le parrain de Jacques fut « M^r Nicolas de Malebranche, secrétaire de la chambre du Roy, » (le père du célèbre Malebranche). Bèjart, qui changeait souvent de logis, demeurait rue de Jouy en 1623, quand, le 15 mars, on baptisa sa fille *Anne*. Le baptistaire qualifie Bèjart « huissier ord. du Roy es eaux et forêts de France, au palais ». C'est la seconde fois que lui est donné ce titre par le vicaire de Saint-Paul. Bèjart était en effet huissier audientier à la grande maîtrise des eaux et forêts, qui tenait ses séances à la table de marbre du palais. C'était une charge peu considérable que celle-là; elle n'était cependant pas sans profits, car elle permit à Bèjart d'élever une nombreuse famille. Les parrain et marraine d'Anne Bèjart furent Alexandre Vaehot, conseiller du Roy, et Jeanne Berenger, que l'acte placé sous mes yeux nomme « Jehanne Bésanger ». Marie Hervé donna à son mari une quatrième fille, qui, le 2 juillet 1624, reçut le nom de *Geneviève*, bien qu'elle eût pour marraine Jeanne Fosset, femme de Nicolas Bèjart. En 1624, J. Bèjart demeurait rue Neuve Saint-Paul, ce que m'apprend le baptistaire de Geneviève. Où alla-t-il ensuite? Je n'ai pu suivre sa marche du 2 juillet 1624 à la fin de l'année 1630. A ce moment, il demeurait sur le territoire paroissial de Saint-Gervais. C'est là que le 14 ou le 15 novembre Marie Hervé donna à son mari un fils, dont voici le baptistaire : « Le même jour » (4 décembre 1630) « a esté baptisé *Louis*, âgé de trois semaines, fils de Joseph Beiert et de Marie Hervé sa femme. » (Reg. de Saint-Gervais). Un *lapsus calami* échappé à Bellara dans ses notes lui a fait dire que Louis Bèjart avait été baptisé à Saint-Méry, ce qui a été répété par M. Taschereau dans une édition récente de son *Histoire de la vie de Molière*. Le 19 août 1632, « Joseph Beiert, huissier », fit baptiser une fille à Saint-Gervais, qui reçut le nom de *Charlotte*... Après juillet 1632, je perds encore de vue Joseph Bèjard, qu'en 1639 je trouve sur le territoire de Saint-Sauveur, où le vingt novembre il fit baptiser *Bénigne Magdeleine*, tenue par « Magdeleine Bèjart, fille dud. s^r Beiert (*sic*) ». Trois enfants au moins manquent à la liste que je viens de produire des fruits de la très-séconde Marie Hervé; — je dis : au moins, car il n'est guère probable que de 1632 à 1639 elle n'eût pas eu une ou plusieurs couches; — les enfants dont je n'ai pu trouver les baptistaires sont un des Bèjard qui furent comédiens, *Joseph* et non Jacques, comme on l'a dit si souvent, Joseph, qui fut probablement le premier enfant de Marie Hervé, et dont naître en 1617; une seconde *Geneviève*, que deux actes qui seront cités plus loin m'autorisent à croire née en 1631; enfin la célèbre *Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth*, dont l'acte de décès fait supposer que la naissance remonte à l'année 1645 ou à 1644. Joseph Bèjard

eut donc onze enfans connus de moi, et peut-être d'autres que je n'ai pu même apercevoir.

Sur la naissance d'Armande un doute s'est élevé à propos du mariage de Molière, Montfleury, dans une requête présentée au Roi, à la fin de l'année 1663, ayant accusé Molière d'avoir épousé sa propre fille, il est resté de cette accusation un préjugé fort bien combattu par M. Taschereau, et soutenu avec une habileté qui n'était pas sans passion par M. Bazin. Cet écrivain voulait qu'Armande Béjart fut née, non pas des relations connues, supposées du moins, de Molière avec Madeleine, la fille aînée de Joseph Béjart, mais de celles du comte de Modène avec cette fille, dont on sait qu'il eut un enfant en 1638. M. Bazin prétendit que Marie Hervé se déclara mère d'Armande en 1662, pour donner à la femme de Molière un état civil régulier, et être à sa jeune épouse le caractère d'enfant illégitime qui aurait offensé la susceptibilité de la famille Poquelin. Mais le savant critique oublia que les Béjart étaient fort connus dans le quartier du Marais, et que Poquelin le père ne pouvait manquer, s'il y tenait, d'avoir des renseignements certains sur Armande, qui allait s'unir à son fils. De ce qu'on n'a pas découvert l'acte du baptême d'Armande — baptisée probablement à la campagne, comme ses frères Joseph et Louis, et sa sœur Geneviève — il ne s'ensuit pas que cette enfant ou ne fut pas baptisée, ou le fut sous des noms supposés. Que Marie Hervé, après vingt-six ans de mariage, et à l'âge de cinquante-trois ans, ce qui n'est pas moins remarquable, ait donné à Joseph Béjart un onzième enfant, ce n'est pas absolument impossible. Pourquoi, d'ailleurs, Marie Hervé aurait-elle pris à son compte la naissance d'Armande, le jour du mariage de celle-ci avec Molière, si Armande n'eût pas été réellement sa fille? Pour sauver l'honneur de Madeleine Béjart? Mais celle-ci n'avait-elle pas accepté la maternité d'une fille que lui avait donnée M. le comte Raymond de Modène? En était-elle là qu'elle ne pût avouer Armande? Autre chose. Comment Marie Hervé, âgée de soixante et douze ans en 1662, se serait-elle déclarée mère d'une fille de vingt ans, si elle n'avait produit aux yeux de tous l'acte de naissance de cette fille? Aurait-on cru sur parole une vieille femme présentant à l'église un enfant, et s'en disant hardiment la mère, au risque du plus sérieux démenti? Non; Marie Hervé était bien la mère d'Armande Béjart, je n'en saurais douter, quant à moi. Les actes ne mentent pas, comme on l'a supposé; seulement, la naissance d'Armande, sa mère ayant cinquante-trois ans environ, doit être rangée parmi les cas rares que peut citer la médecine, et la médecine en cite plus d'un, si j'en erois d'honorables praticiens à qui j'ai communiqué mes conclusions sur cette affaire longtemps controversée, et j'espère aujourd'hui jugée. J'ai d'ailleurs par devers moi un fait qui corrobore les affirmations que j'ai recueillies sur les maternités tardives chez certaines femmes fécondes. Je suis en relation d'amitié avec M. B..., négociant, rue Montmartre, n° 160; il est fils d'une mère qui à l'âge de cinquante-trois ans mit au monde son douzième et dernier enfant. Pourquoi Marie Hervé n'aurait-elle pas fait comme l'Alsacienne, madame B...?

Je reviens aux enfans de Joseph Béjart. La première Elisabeth, Anne, Charlotte et Bénigne-Madeleine sont restées inconnues aux biographes; il ne paraît pas qu'aucune de ces quatre sœurs ait abordé

le théâtre. Probablement elles moururent assez jeunes. Auonne ne fut enterrée à Saint-Paul, peut-être furent-elles inhumées à Saint-Gervais; l'état des registres mortuaires de cette église ne m'a pas permis de m'en assurer. On peut présumer qu'elles avaient cessé de vivre en 1662, ou au moins en 1664, car on ne les voit figurer ni au mariage de Molière ni à celui de Geneviève Béjart. Cependant, on ne saurait induire d'une manière absolue leur mort de cette absence, car au mariage de Geneviève on ne voit figurer ni Molière ni Armande, lorsque Madeleine et Louis y figurent avec Marie Hervé. Il y avait je ne sais quelle raison de refroidissement entre Molière et Geneviève.

À la première page du registre de La Grange, conservé dans la caisse en fer où les comédiens français versent leurs recettes, on lit: « Le sr de Molière et sa troupe arrièrent à Paris, au mois d'octobre mil six cents cinquante huit, et se donnèrent à Monsieur, frère unique du Roy, qui leur accorda l'honneur de sa protection et le titre de ses comédiens, avec trois cents livres de pension pour chaque comédien... La troupe de Monsieur, frère unique du Roy, commença devant Sa Majesté, le vingt quatre octobre mil six cents cinquante huit (1658), par *Nicomède et le Docteur amoureux*; puis fut établie au Petit-Bourbon, où il y avoit une troupe de comédiens italiens, à qui le sr de Molière et ses camarades donnèrent quinze cents livres pour jouer les jours extraordinaires, c'est à dire les lundys, mercredys, jeudys et samedys.

La troupe estoit composée de dix parts et un gagiste, sçavoir: les sieurs de Molière, Béjart l'aîné, Béjart cadet, Duparc, Du Fresne, de Brie, Croisac, gagiste à deux livres par jour, mesdemoiselles Bejar (*sic*), Daparc, de Brie, Herué. »

À cette époque, Molière avait trente-six ans et neuf mois, mademoiselle Béjart (Madeleine) avait quarante ans et dix mois, Béjart l'aîné (son prénom était Joseph) pouvait avoir trente-trois ans ou trente-quatre ans, Béjart le cadet (Louis) avait vingt-cinq ans, et mademoiselle Hervé (Geneviève lre Béjart, qui avait pris le nom de sa mère pour qu'on ne la confondît point avec sa sœur Madeleine, qu'on nommait « la Béjart »), mademoiselle Hervé avait vingt-six ans et deux mois.

Mademoiselle Béjart entra, dit-on, jeune au théâtre; on ne sait au juste l'époque. Qui avait pu décider la fille d'un huissier à monter sur les tréteaux de la farce ou à se produire sous l'habit éclatant des princesses de la tragédie? Les Béjart ne demeuraient pas loin de l'hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil, et du théâtre du Marais, établi dans la Vieille-Rue du Temple; sans doute ils fréquentaient ces deux spectacles aimés de la bourgeoisie, qui y trouvait le gros rire, avec Bruscambille et Turlupin, les grands sentimens et le beau langage avec Bellerose et mademoiselle Beaupré. Le succès obtenu par les comédiens, le bonheur de se montrer au public pour captiver son attention et le faire rire ou pleurer ont de tout temps passionné de jeunes têtes. Madeleine Béjart fut probablement séduite par l'espoir d'obtenir les applaudissemens, en débitant devant la foule les ouvrages des auteurs à la mode; et puis, son père avait une grande famille et une fortune petite; il falloit soulager le pauvre homme et vivre d'un état qui nourrirait passablement ceux qui y réussissaient. Quoi qu'il en soit, elle débuta, et il

paraît que ce fut avec l'agrément de ses parents, car elle garda le nom de son père, qui ne la renia point. Quand et où débuta-t-elle? personne ne le sait, peut-être dans un de ces théâtres forains qui se dressaient sur quelques toits aux environs de Paris, et à Paris même, certains jours de fête. Comédienne également propre au genre plaisant et au genre sérieux, elle obtint apparemment un assez grand succès, car elle attira l'attention des hommes de la Cour. Un d'eux s'éprit de cette jeune fille, bien qu'elle fût « rousse et sentit le gousset », selon l'auteur très-suspect de la comédie satirique intitulée *Elomire hypocondre*¹, et de cette liaison, dont la

¹ *Elomire hypocondre, ou Les médecins vengés*, comédie, par Monsieur Le Boulanger de Chalussay; Paris, in-12, M. DE L'AN. — M. Bazin dit qu'après avoir lu et relu cette pièce (satire plate, sans esprit et sans goût, comme sans style et sans invention), il n'est point arrivé à deviner dans quel but fut composé ce misérable ouvrage, justement oublié et qui paraît n'avoir jamais été représenté. Si les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, pour qui elle semble avoir été écrite, ne voulurent point la jouer, soit qu'ils la trouvasent mauvaise autant que méchante, soit qu'ils craignissent d'encontrer la colère du Roi, qui protégeait très-ouvertement Molière, cette comédie fut évidemment composée en vue du théâtre. La scène où devant *Elomire* (anagramme de Molière) les comédiens de la troupe du Palais-Royal énumèrent les causes de leur mécontentement, cette scène où les camarades opprimés de Molière tiennent lui déclarer qu'ils veulent le quitter, suffirait à le prouver. C'est là que l'auteur, pour plaire aux acteurs de l'Hôtel de Bourgogne, dont Molière s'était moqué dans *l'Impromptu de Versailles* (1663; la vengeance était tardive!) chargea *Elomire* de ridiculiser la déclamation de Molière. Ce détail, sans intérêt à la lecture, ne pouvait réussir qu'au théâtre, dit par un homme habile à charger la manière du comédien qu'un voulait parodier, parce qu'en 1663 il avait fait rive la Cour et la Ville en parodiant Montfleury et ses camarades. Dans la pièce de Chalussay, Molière est représenté comme un mais que tout le monde peut berner, un humoriste insupportable, un vaniteux que les bouffées de son amour-propre rendent odieux à tout ce qui l'entoure, un sot enfin cherchant à se guérir d'une maladie qu'il n'a pas, et consultant opérateurs et médecins qui se moquent de lui à qui mieux mieux. L'auteur de cette diatribe fait entendre que Molière a épousé sa fille, et raconte à sa façon l'histoire de l'homme à qui il eut bien reconnaître quelque talent pour la farce, mais auquel il refuse les qualités sérieuses du poète dramatique. Il montre Molière sortant du collège « en quarante (1640) ou quelque peu devant, prenant ses leçons à Orléans, puis se faisant avocat et suivant « le barreau pendant cinq ou six mois »; puis se jetant dans le théâtre et apprenant un rôle pour monter sur les tréteaux de l'Orviétan. (Voy. ci-dessous l'art. COXTER), débutant ensuite dans une troupe où se

^a Voyant sifflé par des gens de mérite.

^b Et ne pouvant former une troupe d'éclite.

Il se vit « obligé de prendre un tas de gneux

Dont le mieux fait étoit bégue, borgne ou boiteux. »

Le bégue était Bèjart l'aîné; le borgne-boiteux Bèjart le cadet. *Elomire* ajoute :

« Pour des femmes, j'eusse eu les plus belles du monde :

Mais le mesme refus de la brune ou la blonde,

Me jeta sur la rousse, ou malgré le gousset,

Grâce aux poudres d'ALIX, je me vis satisfait.

La femme que ce trait délicat allait atteindre était Madeleine Bèjart, qui, en 1669, quand Chalussay écrivait *Elomire hypocondre*, ayant cinquante et un ans, ne pouvait guère plus être offensée par une grossière épigramme, et, dans tous les cas, avait pour se consoler le soutien des conquêtes nombreuses qui l'avaient rendue célèbre.

Le parti Tartufe ne fut pas étranger à la tentative de diffamation et de calomnie faite par M. Le Boulanger de Cha-

lussay; les reproches adressés à l'auteur de *l'Imposteur* et de *Don Juan* par les dévots sont reproduits, en passant, dans le libelle rimé et dialogué, comme aussi ceux que les prétendus gens de goût avaient fait entendre à propos de *l'École des femmes*: mais le public fit justice de toutes ces sottises, imprimées avec privilège du Roi, qui certes n'avait pas lu ce pamphlet dirigé contre un poète et un comédien qu'il aimait et qu'il avait défendu d'adversaires plus dangereux que l'auteur d'*Elomire*. La pièce tomba promptement dans l'oubli, et Molière continua de grandir dans l'estime du monde. On ne sait quelle impression fit sur le grand comique la publication de la comédie dont je viens de parler; La Grange n'en dit pas un mot. Molière dédaigna de répondre, et ne releva pas de terre où elle était tombée l'injurieuse et misérable satire fabriquée par la haine, la jalousie et l'esprit de parti; il feignit de ne l'avoir point connue, et se vengea par le silence du mépris. Peut-être cependant ne fut-il pas insensible au trait qui venait le frapper; mais il se souvint peut-être aussi qu'il avait autrefois attaqué injustement Boursault, et il paronna à Chalussay comme Boursault lui avait pardonné.

Ce document est curieux de tous points. Comme les actes qui l'entourent, le baptistaire de Française de Modène est sans signature, comme ceux qui constatent des faits analogues, il est marqué du mot *illégitime*, écrit sur la marge du registre. Pourquoi Française, née le trois juillet, ne fut-elle baptisée que huit jours après? M. de Modène hésita-t-il à se déclarer père de l'enfant de sa maîtresse? ou bien était-il absent au moment des couches de Madeleine? ou bien encore le parrain ou la marraine n'était-il pas à Paris? Rien ne peut m'aider à choisir parmi ces conjectures, dont la première me semble la plus vraisemblable. L'enfant n'avait pas été ondoyée, puisque l'acte ne mentionne pas la circonstance d'un ondolement; il y eut donc une cause sérieuse au retard du baptême, et cette cause nous échappe. Si M. de Modène hésita d'abord à se présenter au baptême, il se décida certainement à s'y montrer, puisque la formule « le père absent » n'est point inscrite à la fin du baptistaire. Il fit même complètement les choses, et mieux qu'il ne convenait à un gentilhomme, il donna pour parrain à l'enfant naturelle qu'il déclarait à la sacristie de Saint-Eustache son fils légitime, le premier fruit de son union avec madame Marguerite de la Bannière-Suze, marquise de Lavardin, Gaston de Modène, né en mil six cent trente et un (1631) et qui, plus tard, lorsqu'il eut l'âge de raison, se trouva peut-être un peu étouffé de s'entendre appeler « mon frère » par la fille de la comédienne Bèjart. Gaston n'avait que sept ans quand fut baptisée Française et il n'était point à Paris; son représentant, M. de Vauscelle,

lussay; les reproches adressés à l'auteur de *l'Imposteur* et de *Don Juan* par les dévots sont reproduits, en passant, dans le libelle rimé et dialogué, comme aussi ceux que les prétendus gens de goût avaient fait entendre à propos de *l'École des femmes*: mais le public fit justice de toutes ces sottises, imprimées avec privilège du Roi, qui certes n'avait pas lu ce pamphlet dirigé contre un poète et un comédien qu'il aimait et qu'il avait défendu d'adversaires plus dangereux que l'auteur d'*Elomire*. La pièce tomba promptement dans l'oubli, et Molière continua de grandir dans l'estime du monde. On ne sait quelle impression fit sur le grand comique la publication de la comédie dont je viens de parler; La Grange n'en dit pas un mot. Molière dédaigna de répondre, et ne releva pas de terre où elle était tombée l'injurieuse et misérable satire fabriquée par la haine, la jalousie et l'esprit de parti; il feignit de ne l'avoir point connue, et se vengea par le silence du mépris. Peut-être cependant ne fut-il pas insensible au trait qui venait le frapper; mais il se souvint peut-être aussi qu'il avait autrefois attaqué injustement Boursault, et il paronna à Chalussay comme Boursault lui avait pardonné.

était un ami de M. de Modène et devint son parent vingt-huit ans après, Esprit Raymond ayant épousé, le vingt-six octobre mil six cent soixante-six (1666) Madeleine L'Hermite de Souliers. Je ne sais si madame de la Baume était morte quand son mari se fit aimer de Madeleine Béjart et afficha plus tard sa passion pour cette personne, sans craindre de compromettre dans une intrigue de coulisse le nom du fils de sa femme; je l'espère pour *l'honorabilité* — pardon pour ce barbarisme parlementaire fort à la mode en ce temps-ci — de M. de Modène, assez compromise en tout cela.

Quoiqu'il eût trente ans en 1638, M. Raymond de Moirmon était fort jeune; le page de Monsieur était encore sous le chambellan de Son Altesse. On sait qu'en mil six cent quarante-sept (1647) M. de Modène s'acquiesça une certaine renommée à Naples, à la suite du duc de Guise, dans la lutte qui suivit la révolte de Masaniello. Son importance ne lui fit pas oublier tout à fait Madeleine Béjart, car nous voyons que le quatre août mil six cent soixante-cinq (1665), il tint avec elle sur les fonts de baptême une fille de Molière.

Le nom de Gaston de Modène, dans le baptistaire de sa sœur Françoise, n'est pas le seul détail curieux de cet acte. Sans être très-rigoriste, il est bien permis de trouver étrange que Marie Hervé y figure, marraine d'un enfant dont la naissance accuse si hautement sa fille. Les Béjart avaient donc pris leur parti de l'inconduite de Madeleine, comme si elle était une conséquence naturelle de la profession qu'elle avait embrassée. Marie Hervé acceptait hardiment le rôle fâcheux que lui faisait Madeleine. Celle-ci ne cherchait pas plus à cacher sa faute que ne cherchait à la dissimuler le jeune gentilhomme avignonuais qui avait fait à la Béjart l'honneur de l'aimer.

On peut se demander, en lisant la pièce que je viens de transcrire, si le vicaire rédacteur de cet écrit authentique fut mis dans la confiance de la position des personnages dont il avait les noms à écrire, et si ce fut par pure courtoisie qu'il donna de la « damoiselle » à Madeleine, et de l'« escuyer » à Béjart. Je crois que le respectable ecclésiastique copia une note fournie par M. de Modène, qui, ne voulant point avoir l'air de s'être « encanaillé », éleva, non pas tout à fait à sa hauteur, mais à celle de J.-B. L'Hermite, l'objet de sa passion, et aussi l'huissier des eaux et forêts de France¹. M. de Modène ne parvint cependant pas à empêcher que le

prêtre, après les noms de Madeleine Béjart, n'écrivit les mots : « la mère » sacramentels dans les actes de baptême des enfants naturels, rédigés à Saint-Eustache, et qui remplacent ceux-ci : « sa femme » toujours inscrits dans les baptistaires des enfants légitimes. M. Belfara, qui publia en partie l'acte du onze juillet seize cent trente-huit, substitua « sa mère » à « la mère »; ce n'est pas le seul changement qu'il fit dans la transcription de cet acte orthographié par lui à la moderne. « La mère » était la formule d'un reproche, le seul que se permit l'Église, mais dont elle ne faisait point grâce aux coupables; les registres de presque toutes les paroisses de Paris en font foi. — Ignorez quel fut le sort de Françoise de Modène; peut-être mourut-elle en nourrice. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'épousa point Molière, comme crut pouvoir l'affirmer feu M. le marquis Fortin d'Urban (*La femme de Molière*), reproduit par M. de Courcelles dans son *Histoire généalogique* (t. V, art. RAYMOND DE MODÈNE). M. le marquis Fortin d'Urban imagina que celle des Béjart qui s'unifiait à l'auteur de *Sgumarelle*, était la même que Françoise de Modène, ou, si l'on veut, Françoise Béjart. Et pourquoi aurait-on changé le prénom de celle-ci? Quel intérêt aurait-on eu à cacher Françoise sous Armande-Grésinde? Françoise avait-elle été baptisée en cachette, ayant pour parrain quelque pauvre gagne-deniers et pour marraine une mendiante habituée de la petite porte de Saint-Eustache? Non; l'enfant de Madeleine avait été hautement avouée, comme on l'a vu tout à l'heure, et aucun mystère n'est supposable après l'acte de baptême qu'on a lu ici, pas plus qu'après l'acte de mariage de Molière qui nomme les père et mère d'Armande.

Si l'on ignore l'époque où Madeleine Béjart se jeta dans le tripot comique, on ne sait pas beaucoup mieux le temps qu'elle passa à Paris, actrice et probablement sociétaire du théâtre connu — peu connu! — sous le nom de *l'Illustre théâtre*. Si la compagnie des jeunes gens qu'il figurait en première ligne Madeleine était formée en 1640, « la Béjart » ne se qualifiait pas encore comédienne à cette époque. Je vois que le 5 juin 1640, un valet de chambre qui avait le nom un peu ambitieux de Robert de la Voypière fit baptiser à Saint-Sulpice un enfant dont la marraine est dite tout simplement « Madeleine Béjart ». A quelle époque précise fut formée la troupe dont firent partie Madeleine Béjart et Molière? Dans un « Éstat des gages » payés aux personnes appartenant à la Maison du Roy, édat arrêté pour l'année 1643 et dressé à la fin de l'année précédente (Bibl. Imp., Ms. 9474), je lis : « Appointemens des comédiens : A la bande des comédiens de Belle-Roze (*sic*) (c'étaient les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne), douze cents livres; à la bande des petits comédiens, six cents livres; à la bande des comédiens italiens, douze cents livres. » Les petits comédiens dont il est question ici étaient-ils les comédiens du Marais, qu'on ne voit jamais nommés ainsi, ou bien ceux dont le spectacle avait pris le titre de *l'Illustre théâtre*, la bande des « enfants de famille » dont parle La Grange, enfants parmi lesquels, en 1646 au moins, figurait Molière à côté de Madeleine Béjart et d'un certain Beys qu'on voit cité, avec ses deux camarades, dans une requête en vers adressée par un poète au duc de Guise, à qui le censeur demandait quelques pièces de sa déroque libéralement distribuée par le prince

¹ Quant au titre d'« Escuyer » qu'on donnait à J. Béjart et que peut-être avait dicté Marie Hervé elle-même, je ne sais s'il ne lui appartenait pas. Joseph Béjart était huissier au tribunal de la Table de Marbré, et comme ce tribunal avait pour président-né l'Amiral de France, les officiers de cette Cour de justice se croyaient peut-être autorisés à se qualifier écuyers. Ce titre se donnait à plusieurs personnes ayant de certains offices. Je n'ai pu vérifier cette conjecture, n'ayant point à ma disposition les ordonnances sur le fait de la noblesse et les papiers de la Table de Marbré. Dans le contrat de mariage de Molière (23 janvier 1662), publié par M. Soulié, Marie Hervé se dit « veuve de feu Joseph Béjart, vivant écuyer, sieur de Belleville ». D'où lui venait ce nom de Belleville qui ne se retrouve dans aucun autre acte? Joseph Béjart avait-il acquis un petit fief nommé Belleville? Bien des gens roturiers se donnaient ainsi une apparence de noblesse. Cette acquisition fut-elle pour quelque chose dans les grosses dettes qu'il laissa à sa mort, en 1643? Je n'ai point d'informations à ce sujet, et j'expose seulement des doutes.

aux comédiens du Marais, de l'Hôtel de Bourgogne et de la troupe où étaient

La Béjart, Boys et Molière?

Je crois qu'il n'y a pas de doute, et qu'en 1643 les petits comédiens étaient bien les acteurs de l'*Illustre théâtre*. Soit que le succès fit défaut aux associés de Molière — cette hypothèse est très-vraisemblable, — et que le faubourg Saint-Germain leur fût aussi peu favorable que le port Saint-Paul où ils avaient d'abord établi leurs tréteaux, soit que le désir de courir les aventures, l'amour du changement, la passion des voyages, attrait puissants pour de jeunes esprits, eussent décidé Madeleine Béjart et ses camarades à quitter Paris pour visiter les provinces, l'*Illustre théâtre* plia ses toiles, empaqueta ses habits, et les « petits comédiens », formant une bande d'acteurs de campagne, montèrent gaiement sur une charrette allant chercher la fortune dont le char courait trop vite devant eux pour qu'ils pussent l'atteindre, heureux quand ils l'apercevaient de loin et pouvaient ramasser quelques paillettes d'or que ses roues laissaient dans les ornières. L'association de la Béjart et de l'auteur du *Dépit amoureux* fut heureuse alors. Les enfants de l'*Illustre théâtre* grandirent, leur bande s'accrut de sujets utiles ou distingués et, vers la fin de 1658, à leur retour à Paris, la lutte allait s'ouvrir entre eux et les célèbres de l'Hôtel de Bourgogne. Nous savons ce que put alors le génie de Molière.

On tient que Madeleine Béjart fut une reine tragique, digne précurseur de la Champmélé, et une soubrette de comédie d'une verde et d'une gaieté charmantes. Sa carrière fut longue; elle ne resta

guère moins de trente-cinq ans au théâtre. Elle avait cinquante-cinq ans accomplis depuis neuf jours quand elle mourut, le dix-sept février mil six cent soixante et douze, dans sa maison vis-à-vis du Palais-Royal. Née sur le territoire de Saint-Paul, elle voulut être enterrée près de l'église qu'enfant elle avait fréquentée. Le clergé de Saint-Germain l'Auxerrois pas plus que celui de Saint-Paul ne mit obstacle à l'accomplissement de ses dernières volontés, bien que son exécuteur testamentaire la déclarât « comédienne ». Voici les actes que j'extrais des registres des deux paroisses : « Le dit jour (vendredi dix-neuf février Seize cent soixante et douze), le corps de feüe damoiselle Marie-Magdelaine Béjart, comédienne de la troupe du Roy, prise hier dans la place du Palais-Royal et portée en convoi en cette église par permission de M^{re} l'Archevesque, a esté portée en carrosse en l'église Saint-Paul, le samedi vingtiesme. (Signé) Cardé, exécuteur testamentaire, De Voulgès. » (Regist. de Saint-Germain). — « Le dix-septiesme (février 1672) demoiselle Magdeleine (sic) Bejart est decedée paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, de laquelle le corps a esté apporté à l'église Saint-Paul et ensuite inhumé dans le charnier de la diete église, le dix-neuf du diet mois. (Signé) Béjart Léguisé, J. B. P. Molière. » On aura remarqué que le premier de ces deux actes nomme la Béjart « Marie Madeleine », c'est la seule pièce où je l'ai vu nommer ainsi¹; elle figure sous les noms de « Magdelaine-Gresaindre » (sic) dans le baptistaire d'un enfant de Marie Prevost, le vingt novembre mil six cent soixante et un. Elle fut marraine ce jour-là, ayant pour compère Jean-Baptiste Poquelin Molière, qui signa ainsi :

J. B. Poquelin. Molière /.

« Marie » pas plus que « Grésinde » ne figure dans le baptistaire de la Béjart, rapporté ci-dessus. Ce nom de Grésinde, qu'elle prit pour une raison qui m'échappe et que me fait connaître l'acte du 19 février 1672, m'autorise à penser que Madeleine Béjart fut la marraine, à la campagne, de sa dernière sœur, cette Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth qu'elle aimait toujours beaucoup.

Au registre de La Grange, on trouve cette note : « Le dix-sept février de la présente année, madame Béjart est morte pendant que la troupe estoit à Saint-Germain pour le ballet du Roy, où on joua *La comtesse d'Escarbagnas*. Elle est enterrée à Saint-Paul, sous les charniers. »

Le Béjart Léguisé, dont on vient de lire les noms à côté de ceux de Molière, était Béjart le cadet dont le prénom était Lonis, et qui construisait le B initial de sa signature sur un jambage façonné en L pour indiquer ce prénom. D'où lui venait le nom de Léguisé? D'où venaient ceux de Belle-Rose et

de Floridor que portaient Pierre Le Messier et Josias de Soulas? ceux de Laffleur et de Molière que portaient Juvenon et Jean-Baptiste Poquelin? Léguisé était le nom qu'avait pris pour le théâtre Béjart le jeune, afin de se distinguer de son frère Joseph Béjart. Dans un acte que j'ai sous les yeux il est dit : « Béjart s^r de L'Eguisé »; c'était le style des comédiens. La Grange, par habitude, ne lui donna jamais que le nom de Béjart, dans son registre, lorsqu'il eut occasion de le citer. Dans un registre de La Thorillière — celui-ci avait gardé son nom de gentilhomme — à la date du 28 octobre 1663 (vingt-huit oct. Seize cent soixante-trois), je lis : « A M^{re} Lesguisier (sic) du reste d'une pistolle fausse, etc. » (Arch. de la Comédie franç.). Louis Béjart quitta un moment le théâtre pour entrer dans l'armée, faisant justement le contraire de ce qu'avait fait Le Noir de La Thorillière; il ne laissa point son surnom dans les coulisses. Ni les biographies de Molière, ni les historiens du Théâtre français n'ont connu cette particularité de la vie de L. Béjart, que le comédien, borgne, selon M. de Chalussay, et qui devint boiteux en repoussant sur la scène l'épée d'un duelliste désarmé, le comédien qui avait pris tout jeune le théâtre et le quitta à l'âge de trente-sept ans, devint, son rouge à peine essuyé, officier du Roi dans un régiment d'infanterie. Comment cela put-il

¹ Il n'est pas étonnant que le nom de Marie soit venu se joindre à celui de Madelaine sous la plume du vicaire de Saint-Germain, la Marie de Magdalum en Galilée, étant toujours nommée Marie-Magdeleine par les Livres saints. Dans les baptêmes de toutes les Magdeleine, le nom de Marie est sous-entendu, comme le surnom de Baptiste après le nom de Jean.

arriver? Béjart acheta-t-il une lieutenance ou un guidon? Louis XIV le gratifia-t-il d'un grade, et pourquoi? Je l'ignore. Les archives du corps où servit Béjart n'existent plus au ministère de la guerre et tout moyen d'éclaircir cette question m'est interdit. Dans le registre de La Grange, sous la date de 1670, je lis cette note : « Il y a eu du changement dans la troupe. Le s^r Béjard, par délibération de toute la troupe, a esté mis à la pension de 1000 liv. et est sorti de la troupe. Cette pension a esté la première établie à l'exemple de celles qu'on donne aux acteurs de la troupe de l'hôtel de Bourgogne. Le contrat en a esté passé pardevant M^r Levasseur, notaire, rue Saint-Honoré, près de la barrière des Sergens. » La minute sur parchemin du brevet de la pension faite à Louis Béjart est conservée dans les archives de l'étude de M^r Lelu, successeur de Lofet, demeurant rue Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch et vis-à-vis la rue des Pyramides. Le titre que j'ai entre les mains n'est guère curieux que par les neuf signatures qui l'affirment et donnent l'état de la troupe de Molière, le 16 avril 1670. Les comédiens qui restaient, Louis Béjart étant en retraite, étaient : Molière, de Brie, Ch. Varlet de La Grange, P. Gassaud de Croisy, Lenoir de La Thorillière, André Hubert, mesdemoiselles Molière, Catherine Leclere, femme de Brie, et Geneviève Béjart, alors femme de Villanbrun. Sous la date du jeudi 29 septembre 1678, je lis dans le registre de La Grange : « Mons^r Béjard, pensionnaire depuis le 16 avril 1670, par contrat passé chez M^r Levasseur, notaire, rue Saint-Honoré, par lequel la compagnie lui avoit accordé 1000 livres par an sa vie durant, est mort et la dite pension a esté esteinte. » Ici, La Grange fut trompé par sa mémoire; Béjart ne mourut pas le 29 septembre, mais le 13 octobre 1678. Je trouve en effet, sur le registre mortuaire de Saint-Sulpice, la mention suivante : « Le quatorze octobre, Louis Béjard s^r de Léguisé, officier au régiment de La Ferté, âgé d'environ quarante-cinq ans, mort le treize, rue Guénégaud, au logis du s^r Mécard, marchand chandelier, et ont assisté audit enterrement Jean-Baptiste Aubry, et Isaac François Guérin, beaux-frères du defunct. (Signé) Aubry, Guérin. »

Ce n'est pas seulement dans l'acte que je viens de reproduire que je vois Louis Béjart qualifié d'officier au régiment de La Ferté et nommé Léguisé. En 1675 lui-même avait pris ces noms et qualité, le jour de l'inhumation de sa sœur Geneviève, la femme de Jean-Baptiste Aubry.

J'ai dit que Geneviève H^e Béjart naquit vers 1631; j'infère cette date des déclarations inscrites dans l'acte de son inhumation qu'on lira tout à l'heure. Elle avait un peu plus de trente ans lorsqu'elle se maria pour la première fois. Une ancienne liaison existait-elle entre elle et M. de Villanbrun de Lomenie, ou bien avait-elle inspiré une passion soudaine à celui qu'elle prit pour époux? C'est ce que je ne saurais dire. Mademoiselle Hervé — ou la nommait ainsi au théâtre — pouvait très-bien paraître belle à trente et un ans; sa sœur Madeleine, âgée de quarante-trois ans, n'avait-elle pas figuré sans désavantage aux yeux de toute la Cour sous le costume d'une naïade, débitant le prologue des *Fâcheux*? La Fontaine, comme tout le monde, n'avait-il pas trouvé la Béjart charmante et tout à fait bien dans ce personnage, qui, à la vérité, n'admettait pas alors les gazes légères, indispensables aujourd'hui — mais comportait les brocards d'or, les satins et

les gros de Tours? Qu'on me permette une courte digression. Un des historiens de Molière a dit que la Béjart qui, le 17 août 1661, à Vaux, chez le surintendant Fouquet, sortit de la coquille où Molière et Pellisson l'avaient enfermée, était Armande. L'erreur est évidente. Armande n'avait pas encore débuté. Celle qu'on appela « l'agréable naïade », c'était bien Madeleine. A elle seule pouvaient s'appliquer ces vers de La Fontaine (lettre à Mauverox, 22 août 1661) :

« Il en sortit une nymphe gentille
Qui ressembloit à la Béjart,
Nymphe excellente dans son art
Et que pas une ne surpassa... »

Ce n'est pas d'une fille de dix-neuf ans, que le succès n'avait pas encore illustrée, qu'on aurait dit qu'elle excellait dans son art et qu'aucune ne la surpassait. Elle était trop jeune aussi pour que la chanson pût dire d'elle :

« Peut-on voir nymphe plus gentille
Qu'étoit Béjart l'autre jour,
Lorsqu'on vit s'ouvrir sa coquille
Tout le monde disoit à l'enour :
« Voici la mère de l'Amour. »

« La mère d'Amour » ne pouvait être une mignonne enfant comme on sait qu'était Armande; le compliment allait mieux à une femme de quarante ans, bien conservée.

Je reviens au mariage de Geneviève H^e Béjart. « Le jeudi vingt-septiesme de novembre Mil six cent soixante-quatre (1664) » le vicair de Saint-Germain l'Auxerrois, après avoir béni les époux, écrivit sur le registre des mariages le certificat que je reproduis ici : « Léonard de Lomenye, fils de Léonard de Lomenye et de feu Catherine Monneron d'une part, de la paroisse Saint-Séverin, et damoiselle Genevieve Béjart, fille de feu Joseph Béjart, procureur au Châtelet de Paris. » (L'huissier des eaux et forêts acheta-t-il une charge de procureur au Châtelet avant ses dernières années? C'est ce que l'on pourrait inférer de cette allégation qui n'est peut-être qu'une erreur.) « et de Marie Hervé, d'autre part, de cette paroisse, rue Saint-Thomas, mariés en présence de Jean Monneron, s^r de Courbiat, cousin du marié, et Pierre de La Villette, amy du marié, et de lad. Marie Hervé, mère de la mariée, et Louis et Magdelaine Béjart, frère et sœur (*sic*) de la marié (*sic*), et Henriette de Bertelin, cousine de la mariée, et autres, et Marie Regnault, amis de la mariée, avec dispense d'un ban (Signé) De Lomenie, Genevieve Béjart, de Courbiat, Marie Hervé, Louis Béjard, M. Beiard, de Berthelin, Denillette. » Le 28 août 1667 « Genevieve Béjart, femme de Léonard de Lomenie, s^r de la Ville Aubrun », tient sur les fonts de Saint-Sulpice la fille d'un marchand de toiles nommé Jean de la Motte. Quand mourut L. de Lomenie? Les registres de Saint-Germain l'Auxerrois n'ont pu me fixer à cet égard. Je sais qu'il vivait encore en mil six cent soixante-huit (1668); je vois, en effet, que le neuf juillet de cette année, il présidait à l'enterrement d'une domestique de Molière. (V. SERVANTE DE MOLIERE.) Il mourut bien peu de temps après, car sa veuve se remarria en Mil six cent soixante et douze (1672). Elle épousa un homme qui, poète dramatique à ses heures, avait avec son père une entreprise de pavage, et qui n'était pas plus *pareur* que n'était de

notre temps *boueur* Boursant, l'ancien comédien, qui était aussi poète à sa manière et avait l'entrepris des « boues de Paris ». M. Beuchot est mauvaise grâce à prétendre qu'Aubry, « de maître paveur, était devenu auteur tragique »; c'est comme s'il avait dit que Riboutté, d'agent de change devint auteur comique; que Fulchiron, dont la Comédie française garda longtemps dans ses cartons les nombreux ouvrages dramatiques, devint poète, et négociant qu'il était; que, de commis, d'Avrigny devint auteur de tragédies, etc. D'Avrigny, Fulchiron, Riboutté, comme Aubry, consacrerent leurs loisirs à la poésie; qu'y a-t-il là de ridicule? Aubry était maître paveur, comme tel peintre ou sculpteur était juré mesureur de bois, voilà tout; il surveillait son entrepise et, à ses moments perdus, il se mêlait de tragédies. Il était beaucoup plus jeune que la veuve Loménie de Ville Aubrun dont il reçut la main, le lundi dix-neuf septembre Mil six cents soixante et douze, à Saint-Germain l'Auxerrois. Voici l'acte de son mariage : « Jean-Baptiste Aubry, âgé de *trente-six ans*, s^r des Carrières, paveur ord^e des bastiments du Roy, fils de Léonard Aubry, aussi paveur des bastiments du Roy, et de dam^{lle} Anne Papillon, d'une part, et dam^{lle} Geneviève Bèiard, âgée de *quarante ans* » (non, mais de quarante et un ans environ), « veuve de feu Léonard de Loménie, vivant bourgeois de Paris, d'autre part, tous deux de cette paroisse, rue des Fossés-Saint-Honoré, fiancés et mariés tout ensemble par permission de Monseigneur l'archevêque, en présence desd. Léonard Aubry et de Anne Papillon, père et mère du marié, et Sébastien Aubry, frère du marié, et Anne-Marie et Barbe Aubry, sœurs du marié, Pierre Leuiez, chevalier, médecin général de l'ordre royal et militaire du Saint-Esprit, beau-frère du marié, Louis Raymond, s^r Descluseaux, amy du marié, et autres, les publications faites, et de M. Fraxin, marchand apothicaire, amy de la mariée; (signé) Aubry, Geneviève Bèiard, Aubry, Anne Papillon (*sic*), Sébastien Aubry, Anne Aubry, Marie Aubry, Raymond, Le Viez, Barbe Aubry, Frapin. » Il paraît que le mariage de Mademoiselle Hervé avec le jeune Aubry ne plut point à la famille Bèiard, car ni Madeleine, ni Louis, ni Armande, ni Molière n'assistèrent à la cérémonie religieuse dont je viens de montrer les témoins. Geneviève H^e Bèiard, à l'époque de son second hymen, faisait partie de la troupe des comédiens du Roi; elle y était encore lorsque le vingt-trois juin Mil six cent soixante et treize (1673), « M. de la Reynie, juge et lieutenant de police, ainsi que le qualifié La Grange, rendit une ordonnance qui « cassa la troupe du Marais, et faisait passer du Palais-Royal à la rue Mazarine » celle qui allait être désormais la seule rivale de la bande qui jouait à l'Hôtel de Bourgogne. Dans la liste des comédiens donnée par La Grange, Geneviève Bèiard figure sous les noms de « M^{lle} Hervé-Aubry » pour une demi-part. Elle demeura dans cette situation jusqu'à sa mort, dont La Grange parle dans les termes suivants : « Le troisième juillet Mil six cents soixante et quinze (1675), M^{lle} Aubry mourut; l'on ne jona point le vendredi cinquième. » Morte le mercredi 3, G. Bèiard fut inhumée le lendemain au cimetière de Saint-Sulpice. Le registre mortuaire de cette paroisse contient l'acte que voici : « Le quatrième jour de juillet 1675 a esté fait le connoy, service et enterrement de Geneviève Bèiard âgée de quarante (*sic*) quatre

ans, femme de M. Aubry, paveur ord^e du Roy et l'un des entrepreneurs du pané de Paris, morte le 3^e du présent mois, rue de Seyne, à l'Hostel d'Arras, et ont assisté aud. enterrement Jean-Baptiste Aubry son mary et Louis Bèiard Lesguizé, lieutenant au régiment de la Ferté, son frère, et plusieurs autres amis de la defuncte. (Signé) Aubry. » L. Bèiard ne signa point.

Un mot maintenant sur Joseph Bèiard, Bèiard l'ainé. On a peu de renseignements sur lui. Il fit partie de la bande des « jeunes comédiens », et ne quitta plus la troupe de Molière. Un vers d'*Étomière hypocondre*, en allusion à la troisième scène du quatrième acte du *Dépit amoureux*, nous apprend que Joseph Bèiard jona d'original — ou *créa*, suivant l'expression ambitieuse des comédiens de ce temps-ci, — le rôle de Valère :

« Mon bègue dédaigneux déchira ses poulets »

et cet autre :

« Tes frères? qui? ce bègue et ce borgne boiteux? »

nous font connaître aussi que Bèiard l'ainé était bègue, quand son frère Louis était boiteux et borgne. La Grange nous apprend que, le samedi onze mai Mil sept cent cinquante-neuf (1659), la troupe jouant « au Louvre *L'Estourdy* pour le Roy, M. Bèiard tomba malade et acheva son rosle de l'*Estourdy* (Lélie) avec peyne ». Le même jour il avait joué devant le public. Son mal empira pendant treize jours; enfin le vingt-cinq mai il mourut. On l'enterra à Saint-Paul. Voici l'acte qui le concerne dans le registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « dudict jour » (lundi vingt-six mai 1659) « conuoit de cinquante » (prêtres) « et quatre » (porteurs) « vestres de Joseph Bèygar (*sic*), comédien pris sur le quay de l'Eschoille et porté en carrosse à Saint-Paul. Reçu 29^e. » Le registre de Saint-Paul ne mentionne point l'inhalation de J. Bèiard. — « Du 21 mai au 2 juin, dit La Grange, interruption à cause de la mort de M. Bèiard. » Le théâtre avait réussi à Bèiard; il y avait gagné une certaine fortune, si l'on en croit Guy Patin, qui, dans une lettre du vingt-sept mai Mil six cent cinquante-neuf, dit : « Il est mort depuis trois jours » (il fallait dire depuis six jours) « un comédien nommé Bèjar (*sic*), qui avoit vingt-quatre mil esens en or... Ne diriez-vous pas que le Péron n'est plus en Amérique, mais à Paris? » Guy Patin fut-il bien instruit? Si la rumeur était fondée, la campagne de la troupe de Molière en province, de 1646 environ à 1658, avait été bonne; Bèiard n'avait qu'une part dans la société, chacun de ses camarades avait donc pu recueillir une vingtaine de mille écus. Tous n'avaient pas été si sages que Joseph, probablement, mais je ne veux tirer de ce fait qu'une conséquence, c'est que les jeunes troupes de campagne n'avaient pas toutes les mauvaises chances de celles des *Ragotin*. Il est à croire que les associés de Madeleine Bèiard et de Molière vécurent fort contentement, non pas peut-être l'année même où la bande quitta Paris, mais bientôt après.

La Grange n'écrivit pas sur son registre les noms d'Armande Grésinde Bèiard avant le quatorze février mil six cent soixante-deux (14 fév. 1662); il faut conclure de là que cette jeune fille ne comptait pas encore dans la troupe du Roi, et que si Molière et Madeleine Bèiard la formaient pour le théâtre,

elle n'avait pas encore débuté. Quand elle se maria, le 20 février Mil six cent soixante-deux, elle avait environ vingt ans, dix-sept seulement, en admettant qu'elle eût cinquante ans à la fin de l'année 1700, lorsqu'elle mourut. On a déduit l'époque de sa naissance de la déclaration contenue dans l'acte de son décès, rédigé à Saint-Sulpice, le deux décembre Mil sept cents, acte qui constate que ce jour-là furent faits le convoi et enterrement de « demoiselle Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjart, femme de M. François-Isaac Guérin, officier du Roy, âgée de cinquante-cinq ans, décédée le dernier jour de novembre » (30 nov.) « de la présente année, dans sa maison rue de Touraine » et qu'assistèrent « aud. convoi, service et enterrement Nicolas Guérin, fils de ladite defunte, François Mignot, neveu de ladite defunte, et M. Jacques Raisin, officier du Roy et amy de ladite defunte, qui ont signé : Guérin, François Mignot, Jacques Raisin. » Devenue veuve en 1673, à l'âge de trente ans environ, Armande Béjart garda pendant quatre ans le nom de « mademoiselle Molière » qu'elle avait porté au moins un jour avec dignité, lorsque, étant allée à Versailles, elle s'était jetée aux pieds du Roi pour demander une tombe chrétienne qu'on refusait à celui à qui « on devait, disait-elle, élever des autels ». La femme finit cependant chez Armande par l'emporter; un homme qui avait du talent dans sa profession, un galant homme, un homme bien de sa personne et d'une belle santé, s'était pris à aimer la jeune veuve, dont on avait calomnié les mœurs en exagérant sa coquetterie. Il plut à M^{lle} Molière, qui le trente et un mai Mil six cent soixante et dix-sept (31 mai 1677) lui donna sa main. Guérin et Armande Béjart demeureraient alors assez loin du théâtre où ils brillaient tous deux, et près du Palais. Ils quittèrent ce quartier après leur mariage et se rapprochèrent de la rue Guénégaud. C'est dans leur nouveau logis que naquit en 1678 Nicolas-Armande-Martial Guérin, leur unique enfant, qui mourut en 1708. Le mariage d'Armande avec Guérin a été vivement reproché à la veuve de Molière. Je ne sais s'il déplut à Louis Béjart de Léguisé, mais sa signature ne figure point parmi celles des nombreux témoins de la cérémonie du 31 mai 1677. Cinq mois après la mort de Molière, Armande Béjart fut marraine d'une enfant d'un de ses voisins, « Marie-Grésinde, fille de Philippe Clément, bourgeois, et de Marie Brillard, sa femme, demeurant rue Saint-Honoré ». Ce jour-là, seize juillet Mil six cent soixante et treize (16 juillet 1673), elle signa « Armande Grésinde Claire Elisabeth (sic) Béjard ». Elle signa : « Armande Grésinde Claire Elisabeth (sic) Béjard » le cinq avril Mil six cent soixante et seize (5 avril 1676), au baptême de « Claire Elisabeth, fille de Jean Bourguignon, marchand bonnetier, qu'elle tint avec Nicolas d'Avilliers ».

Voici un petit détail que je trouve dans le registre tenu par André Hubert, administrateur ou caissier de la troupe de Molière : « Compte rendu à M^{lle} Molière de sa dernière part depuis le vendredy 14^e oct. 1672 jusques au dimanche 29^e janvier 1673, inclusivement, qui monte à neuf cens soixante et dix-huit livres dix-huit sols, ... cy 918^l 18^s. »

J'ai dit en parlant du mariage de Joseph 1^{er} Béjard que je donnerais l'acte de décès de sa femme. Cet acte que M. Bellara chercha vainement et que

n'ont connu ni M. Taschereau, ni M. Bazin, je l'ai trouvé après un long dépouillement des registres de quelques paroisses sur lesquelles je présomais qu'avait vécu Marie Hervé. Voici ce que j'ai lu dans un registre de Saint-Paul, sous la date du dix janvier Mil six cent soixante et dix : « Le corps de madame Beïart a esté apporté de Saint-Germain l'Auxer. et inhumé dans les charniers de l'église de St-Paul le mesme jour. » Cette découverte faite, j'ai recouru aux registres de Saint-Germain où j'ai vu l'acte que je reproduis *in extenso* : « Ledict jour (10^e janvier 1670), fut inhumée en l'église de St-Paul Marie Herué, âgée de quatre-vingt ans, décédée hier sur les six heures du matin, venue de Joseph Béjart, bourgeois de Paris, prise rue Frementeau (sic) portée en carrosse en la susd. église par permission (signé) Villanbron son gendre, Louis Béjard fils de Marie Herué. » Si les deux signataires de cet acte furent bien informés de l'âge de Marie Hervé, elle dut naître vers 1590. Je ne sais de qui était fille Marie Hervé; je n'ai pu trouver l'acte de sa naissance; j'ai trouvé l'acte du baptême d'un « Nicolas, fils de Nicolas Hervé, huissier au Chastelet de Paris, et de Magdeleine Traver ». Cet huissier, Nicolas Hervé, pourrait bien être un frère de Marie. Que l'huissier Joseph Béjard ait recherché l'alliance de l'huissier Nicolas Hervé, cela me semble chose très-vraisemblable; je n'affirme rien cependant, selon ma coutume.

Terminons cet article, déjà bien long, en mentionnant la mort de deux filles de Pierre Béjart, Marguerite et Marie. Celle-ci fut inhumée à Saint-Merry, apportée de Saint-Eustache, le quinze septembre Mil six cent soixante et un, veuve de Louis Mercier. Quant à Marguerite, elle fut enterrée à Saint-Sulpice, le dix-sept décembre Mil six cent quatre-vingt, veuve de Martial Mugery, commissaire ordinaire des guerres; elle avait cinquante-neuf ans et deux mois, et non soixante-deux ans, comme le dit l'acte de son décès; elle demeurait rue de Seine, « à la Ville de Chaumont ». Sa sœur était logée rue du Mail au jour de sa mort. — Voy. AVILLIERS, BELLEROSE, LA BRUYERE (CLAUDE DE), FLORIDA, GUERIN (FR. ISAAC), HUBERT (ANDRÉ), LA FLEUR, LA GRANGE, LA THORILLIÈRE, MOLIERE, SERVANTE DE MOLIERE, RAISIN.

P. S. Je ne croyais pas avoir à revenir sur la naissance d'Armande Béjard et sur son mariage avec Molière; un ouvrage qui a paru depuis que l'article qu'on vient de lire fut écrit m'invita cependant à m'en occuper de nouveau. M. Eud. Soulié, dans ses *Recherches sur Molière et sa famille* (in-8°, juillet 1863), a traité cette double question, si souvent abordée, si souvent résolue en des sens différents; je ne dois pas négliger d'examiner les documents nouveaux et décisifs qu'il apporte cet écrivain. Sur l'heure et le jour où fut célébré le mariage de Molière, j'ai démontré, je crois, d'une manière certaine, que Molière ne se maria ni le mardi gras, ni la nuit, ni sans l'assistance de ses amis (roy. MOLIERE). Quant à la naissance d'Armande, j'en ai dit ci-dessus, p. 177-78, tout ce que j'en savais, tout ce que j'en pensais. Mon ami M. Soulié ne doute pas plus que n'en a douté M. Taschereau qu'Armande était fille de Marie Hervé, et non de Madeleine Béjart; il tient, comme M. Taschereau, comme M. Bellara, comme moi, pour très-sérieuse et très-sincère la déclaration de l'acte du mariage de Molière en ce qui touche la

habitait Caen, où naquit Jean-Baptiste, était calviniste; il avait épousé Marie Degron et se nommait Louis Belin. Je ne sais à quel genre de peinture il appliquait un talent qui n'a jamais aucun souvenir. Probablement il peignait les fleurs et admirait Jean-Baptiste Monnoyer, car ce fut à cet artiste, alors fort renommé, qu'il confia l'éducation de Jean-Baptiste Belin, quand celui-ci fut en âge de mettre à profit les leçons d'un maître qui remplissait du bruit de ses succès les salons de Versailles et ceux de Paris. On dit qu'en 1685, pressé de deux desirs également ardents, une réception à l'Académie de peinture, un mariage avec la fille de Monnoyer, Jean-Baptiste Belin de Fontenay « abjura les erreurs de Calvin », dont au reste la révocation de l'Édit de Nantes rendait la profession dangereuse et difficile pour un artiste que le Roi employait beaucoup. J'ai trouvé, en effet, dans le registre des abjurations faites à Saint-Sulpice, une mention qui fait connaître que, « le 31 octobre 1685, Jean-Baptiste Belin Fontenay, âgé de 31 ans, natif de la ville de Caen en Normandie, demeurant place du Palais-Royal, « fit » abjuration de l'hérésie de Calvin, etc. », en présence de Samuel Bernard, Gilbert de Sève, Jean-Baptiste Monnoyer et A. Benoist, tous les quatre peintres. L'acte est signé : « Jean-Baptiste Belin Fontenay, S. Bernard, de Sève, A. Benoist, J. B. Monnoyer. »

Belin ne se maria pas en 1685, comme pourrait le faire supposer le récit de son premier biographe. Ce fut seulement le lundi 16 juin 1687 qu'il reçut, à Saint-Eustache, la main de Marie Monnoyer, jeune fille qu'il adorait et dont il était sérieusement aimé. L'acte de son mariage, inscrit au registre de Saint-Eustache, dit : « Ont esté fiancez et mariés, Jean-Baptiste Blin (*sic*) de Fontenay, peintre ordinaire du Roy, demeurant rue des Deux-Portes, paroisse St-Sauveur, fils de deffunt Louis Blin, aussy peintre, et de Marie Degron, et dam^{lle} Marie Monoyer (*sic*), demeurant rue du Croissant, fille de Jⁿ-Bap^t. Monoyer; peintre ord^{re} du Roy et conseiller en son Académie Royale, et de Marie Monier ». Cet acte est signé : « Jean-Baptiste Belin de Fontenay, Marie Monnoyer, J. Baptiste Monnoyer, Marie Pétu (c'est la seconde femme de Monnoyer), Jeanne Belin (une sœur de Jean-Baptiste, fille de quarante ans alors), Pierre Monier (oncle maternel de la mariée), Poerson (peintre ord^{re} du Roy, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain) Jean Le Moyne, etc. »

Belin de Fontenay eut plusieurs enfants; je n'en connais que six : *Jean-Baptiste*, né le 10 mars 1688, est le premier. Il fut baptisé à Saint-Sauveur le lendemain de sa naissance, tenu par Jean-Baptiste Monnoyer et Madeleine Reneauve, femme de Pierre Monier. Le baptistaire de ce garçon, qui fut un peintre de talent, est signé : « Jean-Baptiste Belin de Fontenay, J. Baptiste Monnoyer, M. Rencauve ». *Marie-Thérèse* de Fontenay naquit le 17 mars 1690, et fut baptisée le même jour, ayant pour marraine Marie-Thérèse Monnoyer. L'acte du baptême est signé par le père : « Jean-Baptiste Belin de Fontenay ». En 1698, naquit *Jacques Belin*, et le 18 juillet 1700, *Marie-Catherine*. Fontenay demeurait alors rue Saint-Denis; sa fille fut baptisée, comme ses aînés, à Saint-Sauveur, le 19 juillet. Belin signa cette fois : « Jean-Baptiste Fontenay ». Le dernier des enfants de Fontenay que je connais est une fille nommée *Armande-Hen-*

riette. Je ne sais en quelle année elle vint au monde et ce qu'elle devint après 1716.

Marie-Thérèse épousa, à Saint-Germain l'Auxerrois — son père était venu se loger aux galeries du Louvre — Étienne Baillon « horloger, fils de deffunt Jean Baillon, horloger à Ronen ». Le mariage fut célébré le 15 octobre 1708. La mariée signa : « Marie Theresse (*sic*) Fontenay. » — Jacques Belin de Fontenay, « peintre ord. du Roy, âgé de 25 ans ou environ », décéda à quatre heures du matin, rue Jean-Saint-Denis, près du Louvre, et fut enterré le 24 juillet 1723.

Quant à Jean-Baptiste II^e, il se maria le 17 février 1716, à Saint-Germain l'Auxerrois, épousant « Charlotte Legroux, âgée de 23 ans, fille d'un menuisier nommé Jean Legroux ». L'acte de son mariage est signé : « Fontenay (le marié), Nicolas Meusnier, peintre du Roi, cousin de la mariée, demeurant aux galeries du Louvre), Armande-Henriette Blain (*sic*) de Fontenay, et Marie-Thérèse Blin (*sic*) de Fontenay ». Jean-Baptiste II^e de Fontenay et Charlotte Legroux ne restèrent pas longtemps en ménage. Celle-ci mourut, et son mari épousa en secondes noces, le 4 février 1723, Marie-Anne Choquet, âgée de vingt-deux ans — il en avait trente-quatre — fille de Claude Choquet, ébéniste du Roy et du duc d'Orléans. Jean-Baptiste II^e Belin de Fontenay signa ce jour-là : « Fontenay », un de ses parents signa : « Nicolas Fontenay. » Ce fut, au surplus, le seul de ses proches qui parut à ce second mariage, désapprouvé probablement par la famille Belin. Marie-Anne Choquet eut au moins quatre enfants : *Pierre*, le 1^{er} avril 1725; *Jacques*, baptisé le 1^{er} octobre 1726, ayant pour répondants devant l'Église : « Jacques Laumonier, peintre du Roy, et Marguerite de Pigy, femme de Pierre-Paul Merelle, peintre du Roy », *Marie-Louise*, née le 26 septembre 1727, et *Claude-Jean-Baptiste*, qui mourut aux galeries du Louvre le 16 janvier 1727, âgé de quatre ans et demi.

Jean-Baptiste II Belin mourut en 1730. Voici ce que je lis à cet égard au registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « Le mercredi, 4 octobre 1730 », enterrement de « Blin (*sic*) de Fontenay, peintre ordinaire du Roy pour les fleurs, époux de Marie-Anne Choquet, âgé de quarante-trois ans et six mois, décédé hier à 7^h du soir en ses appartements dans les galeries du Louvre, en présence de Jacques Bailly, peintre ordinaire du Roy, et de Henry Simon Dufoir, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi ». La *Biographie universelle*-Michand dit, du premier Fontenay, qu'il « avait un fils qui peignit aussi les fleurs avec succès, mais qui mourut à la fleur de l'âge ». Si c'est à Jean-Baptiste II^e que cette phrase fait allusion, et il faut le croire, les biographes n'ayant pas connu l'existence de Jacques Belin, mort bien jeune, celui-là, il faut en corriger le texte et dire : « qui mourut dans la force de l'âge. »

Jean-Baptiste II^e Belin mourut un peu moins de quinze ans après son père. Jean-Baptiste I^{er} était décédé — on prétend que ce fut d'un asthme, — le 12 février 1715 « à huit heures et demie du matin », aux galeries du Louvre. Il fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois le mercredi, 13, en présence d'Étienne « Baillon, horloger, son gendre, et de Jean-Louis L. Moyne, sculpteur ord^{re} du Roi, et calet de chambre de S. A. Monseigneur le duc d'Orléans, son beau-frère ». L'acte le nomme et le qua-

lifié ainsi : « Jean-Baptiste Blain (*sic*) de Fontenay (*sic*), peintre ord^r du Roy et conseiller en son Académie Royale de peinture et sculpt., âgé de 61 ans ». Jean-Baptiste Belin de Fontenay, que la liste des académiciens appelle « Blain », avait été reçu à l'Académie le 30 août 1687. — *Voy.* J. BAILLY, MOXIER, MOXOVER ET LE MOIXE.

BÉLIN (GEOFFROY ET N. DE ST.). 1611-28.

Chez M. Le Monnyer, notaire à Paris, est un acte du 15 mars 1611, au nom de Geoffroy de Saint-Bélin, évêque de Poitiers. Les vieilles Archives de la guerre (vol. 13, pièce 96), gardent la nomination — 13 mars 1628 — de N. de St-Bélin comme capitaine appointé d'une compagnie de cavalerie légère.

1. BELLE (GUILLAUME). ? 1598—1668.
(JOSIAS). 1628—
(JACQUES-ALEXANDRE). ? 1637—1670.
(JEAN). ? 1641 ?

Un Guillaume de Belle, arrivé d'Abbeville,
Vit Josias de Belle à Paris estimé.

dit l'abbé de Marolles en parlant de « quelques orfèvres » dans son *Livre des peintres et des graveurs*. La phrase n'est pas très-claire. Il semble que le rimeur a voulu faire entendre que lorsque Guillaume de Belle arriva à Paris, il y trouva Josias estimé, et que Josias de Belle était étranger à Guillaume. Ce n'est cependant pas le sens qu'il faut attacher à ces deux lignes, obscures comme presque toutes celles qu'a rimées Michel de Marolles, le plus détestable versificateur — il se disait modestement : poète — qu'ait produit la France, sans en excepter peut-être Louis de Neufgermain. Mes recherches m'ont appris sur ces Belle ce que Marolles ne savait pas ou ce qu'il n'a pas su dire. Et d'abord Guillaume, Josias et les autres de la même famille se nommaient « Belle » et non « de Belle » ; la particule est une syllabe parasite, une cheville introduite dans les vers pour en compléter la mesure. Guillaume Belle d'Abbeville était protestant. Il naquit vers 1598 et se maria, avant l'âge de trente ans, à Marguerite Garnot, dont il eut, à Paris, trois fils. Le 29 avril 1628 lui vint le premier de ses enfants, qui fut baptisé au temple de Charenton sous le nom de « Josias, fils de Guillaume Belle, orfèvre, et de Marguerite Garnot ». Des frères de Josias : Jacques-Alexandre et Jean, dont je n'ai pas trouvé les baptisiaires, le premier dut naître vers 1637, l'autre vers 1641. Guillaume, qualifié orfèvre dans l'acte du baptême de Josias, était aussi horloger; Josias le fut comme lui; c'est au moins ce qui résulte de cet acte : « 28 oct. 1668 » enterrement au cimetière des Saints-Pères « de Guillaume Belle M^e Orloger; faubourg St Germain, décédé le 22, âgé de 70 ans », assistance de « Josias Belle, aussi M^e orloger, audit lieu, fils aîné du defunt, et de Jacques-Alexandre Belle, peintre en miniature, son second fils. » Jean Belle ne paraît point avec ses frères dans l'acte qu'on vient de lire; mais il figure à l'enterrement de Jacques Alexandre, qui mourut le 29 septembre 1670, âgé de trente-trois ans. Le 30, « J. A. Belle, peintre en miniature, fut enterré assisté de Josias Belle, M^e orloger à Paris, et de Jehan Belle, maître peintre, frères du defunt. » « Jean Belle, peintre, âgé de vingt-trois ans, fit abjuration des erreurs de Calvin, entre les mains de Pierre Couder, vicaire de Saint-Sulpice, le 2 fév. 1664. » (Reg. des abjurations faites

à Saint-Sulpice, joint aux registres protestants; Arch. du palais de justice). Il épousa « Anne Deschamps », et je crois qu'il eut, le 27 août 1671, Marie-Geneviève, baptisée le lendemain. Il signait d'une bonne écriture : « Jean Belle ».

Je n'ai pu connaître l'époque de la mort de Josias Belle ni celle du décès de son frère Jean. Josias avait épousé Madeleine Millot, fille d'un peintre inconnu aujourd'hui, nommé Charles Millot; elle était née le 24 octobre 1671. Il eut d'elle beaucoup d'enfants, qu'il perdit presque tous. Le 11 mars 1668, il fit enterrer Elisabeth, âgée de quatre ans et trois mois; le 20 juillet 1669, Marguerite-Elisabeth, âgée de 21 jours; le 16 août 1671, Catherine-Elisabeth, âgée de quatre mois; le 8 décembre 1676, Marie-Anne; le 2 mars 1679, Jean-Baptiste, âgé de vingt-sept mois; le 4 août de la même année, Jacques-Alexandre, âgée de dix-neuf ans environ; le 2 janvier 1680, Elisabeth, âgée de huit ans; enfin, le 19 novembre 1681, Marguerite-Madeleine. Le seul enfant qui paraît avoir survécu fut un fils nommé Charles, qui assista aux funérailles de son frère Jacques-Alexandre et de ses sœurs Elisabeth et Marguerite-Madeleine. Josias Belle, toujours qualifié M^e horloger dans les actes mortuaires dont je viens de produire les extraits, eut donc au moins neuf enfants. Ce n'était pas un fait bien rare parmi les artistes du dix-septième siècle que ces nombreuses lignées. — Parmi les enfants de Guillaume Belle, je ne dois pas oublier de citer Marguerite, qui épousa le peintre Jean Michelin et vivait encore en 1663. — *Voy.* MICHELIN, MILLOT.

2. BELLE (JEAN). ? — ?
(ALEXIS-SIMON). 1674—1734.

Mariette dit d'Alexis-Simon Belle, dans les notes manuscrites dont il accompagna l'*Abecedario*, d'Orlandi : « Alexis-Simon Belle, né à Paris et mort dans la même ville en 1734, âgé de 60 ans, est disciple de François de Troy, et, comme lui, il a fait son principal talent du portrait. Il en a peint d'assez beaux, entre autres celui de la veuve Horthmels, libraire, sa belle-mère, qui est présentement dans le cabinet de M. de La Live. Il a laissé un fils qui peint dans le genre historique et qui n'y est pas mal habile. » Ce fils se nommait Clément-Louis-Marie-Anne Belle; il assista, avec son frère, à l'enterrement de leur père, qui fut fait le 22 novembre 1734, par le clergé de Saint-Sulpice, Alexis-Simon Belle demeurant, au moment de son décès, rue du Four-Saint-Germain. Sur le registre de l'église, un vicaire écrivit, le service achevé, cette mention que je erois ne devoir pas abrégier : « 22 novembre 1734, Connoy, service et enterrement de Alexis-Simon Belle, peintre du Roy et de son Acad. Roy. de peint. et sculpt., conseiller du Roy, contrôleur des rentes du clergé et contrôleur de la volaille, époux de Marie-Nicole Horthmels, mort en sa maison, rue du Four, le 21 du courant, âgé d'environ 60 ans, 10 mois, 8 jours; et y ont assisté Clément-Marie-Anne Belle, X. Belle, ondayé, âgé de 7 ans, tous deux fils, Frédéric Eustache Auguste Horthmels, graveur en taille douce, Denis Horthmels m^d libraire, Nicolas Tardieu, graveur du Roy, Charles-Nicolas Cochin, aussi graveur du Roy, tous beaux-frères dud. defunt qui ont signé : F. Horthemels, D. Horthemels, Belle, Nicolas Tardieu, C. X. Cochin ». La liste des académiciens nomme Alexis-Simon

Belle : « Nicolas-Simon-Alexis »; l'acte de son baptême, que je mentionne plus loin, pas plus que les actes de ses mariages, ne portent le nom de Nicolas. Belle fut reçu, selon l'auteur de cette liste, le 4 août 1703, et mourut âgé de soixante ans, le 21 novembre 1739.

Le Nicolas Tardieu dont on vient de lire le nom est le graveur élève de G. Audran, qui eut pour fils Jacques-Nicolas Tardieu, auteur du portrait gravé de Belle, au-dessous duquel on lit : « *se ipse pinx.* 1730, *Tardieu filius sculp.* » Cette petite image donne une idée très-favorable de la physionomie d'Alexis-Simon Belle, qui se représente en trois quarts: joli homme vraiment et, en apparence, homme aimable et bon. — Dans l'acte d'inflamation qu'on vient de lire, on aura remarqué qu'un enfant de sept ans, ondoyé, et non pas encore baptisé, comparut comme témoin, ou du moins comme assistant aux funérailles de son père. C'est le seul cas que j'aie pu constater d'un fait qui paraît étrange. Je ne sais quand Marie-Nicole Horthemels fit baptiser ce grand garçon, et quels noms il reçut au baptême. Il n'aura pas échappé au lecteur que Belle, artiste, accueilli dans le monde de la noblesse et de la finance, où l'avait tout naturellement introduit son mérite de portraitiste, et se faisant, avec le pinceau, une fortune que chaque jour devait grossir, n'avait point négligé les moyens d'arriver vite au but entrevenu par son ambition d'époux et de père. Comme quelques artistes qui avaient acheté des charges de jurés érieurs de vins et de corps, de jurés mouleurs de bois, de contrôleurs des rentes de l'hôtel de ville, etc., Belle avait acheté 1^o une charge de contrôleur des rentes du clergé, et ceci paraîtra un peu plus singulier à ceux qui ignorent que bien rarement de pareils emplois étaient remplis par les titulaires; 2^o une charge de contrôleur de la volaille aux portes de Paris et au marché de la Vallée de Misère. — Je ne sais si Alex.-Sim. Belle était de la famille de Guillaume Belle dont j'ai parlé ci-dessus, rien ne me porte à le croire; rien non plus à en douter. Je n'ai pu trouver aucun document qui me mit à même de résoudre cette question, d'ailleurs peu importante, mais qui n'est pas tout à fait sans intérêt.

Marie-Nicole Horthemels ne fut que la seconde femme d'Alexis-Simon Belle, qui avait épousé en premières noces, à Saint-Sulpice, le 12 novembre 1701, Anne Cheron, âgée de trente-sept ans; lui n'en avait que vingt-sept. Anne Cheron était fille de « défunt Henri Cheron, peintre, et de Marie Lefèvre ». L'acte de mariage que j'analyse dit qu'Alex.-Sim. Belle était fils de « Jean Belle, peintre, et de Jeanne Malcan, et qu'il demeurait chez son père, rue du Cherche-Midi ». Jean Belle assista au mariage de son fils. Alexis-Simon avait vingt-sept ans et onze mois quand il épousa Anne Cheron; je trouve, en effet, au registre de Saint-Sulpice, sous la date du 17 janvier 1674 : « A été baptisé Simon-Alexis, né le 12^e jour du présent mois, fils de Jean Belle, maistre peintre, et d'Anne de Champs, sa femme. » D'où vient qu'Anne de Champs fut transformée en « Jeanne Malcan »? Le vicair de Saint-Sulpice, en 1701, dut avoir sous les yeux l'acte rédigé par son prédécesseur en 1674. *Lapsus calami.*

Clément-Louis-Marie-Anne Belle, fils d'Alexis-Simon, vivait encore en 1817; alors il vendit au Roi Louis XVIII, pour la somme de 16,000 francs,

deux tableaux de Ch. Le Brun qui avaient appartenu à son père. — Voy. CHERON, LERAMBERT.

BELLEAU, BELLOT ET BELOT (LES). XVI^e et XVII^e siècles.

Au nombre des artistes qui furent, au dix-septième siècle,

« Peintres de peu de nom, mais non pas sans mérite, »

l'abbé de Marolles cite un Bellot (*sic*). Aucun prénom ne me désigne cet homme, complètement inconnu aujourd'hui; mais je crois que c'est de Nicolas Belot, Belleau ou Bellot que voulut parler l'auteur du *Livre des peintres*. Ce Nicolas fut un des peintres ordinaires du Roi; il est compris parmi les gens de métier, dans l'Etat de la Maison du Roi dressé en 1648. Il était aux gages de 30 livres par an, comme tous ceux qui, étant peintres ou sculpteurs de Sa Majesté, n'étaient pas en même temps valets de chambre. (Arch. Imp. Z. 1341.) Nicolas Belleau vivait encore en 1671. Je vois que le 3 mai de cette année-là, il fut parrain, à Saint-Sulpice, de Nicolas, fils de Louis Dedoué, peintre, et d'Anne Fabre. Il signait : Belleau.

Un Charles Belleau, de la famille de Nicolas, mais à un degré qui me reste inconnu, était maître peintre; il avait épousé Marguerite Mangin, dont il eut, le 20 mars 1671, Roch, baptisé à Saint-Sulpice le 22, ayant pour parrain « Roch Bellot, aussi peintre ». Roch signait : Bellot, d'une très-mauvaise écriture; Charles signait : Belleau, d'une main très-exercée. Le 21 février, Charles eut une fille qu'on nomma Anne, et dont le parrain fut « Noël Lechantre, m^e peintre », qui signait son nom avec beaucoup de peine et se servait de lettres mouées. Le 18 avril 1678, Charles Belleau fit baptiser Marie-Magdeleine, que tinrent sur les fonts « Philippe Peny, m^e peintre, » et « Marie-Madeleine Belleau, fille de Gilles Belleau, aussi m^e peintre ». Jeanne, baptisée le 29 septembre 1680, fut le dernier enfant, je crois, de Charles Belleau.

Roch Bellot, que j'ai nommé tout à l'heure, était fils de Jacques Bellot et de Madeleine Vereville; c'est ce que m'apprend l'acte de son mariage, inscrit à la date du 24 janvier 1660, dans le registre de Saint-Jacques de la Bouclerie. Il s'unit à Marie, fille de Pierre Manisson, laboureur. Il signa : Roch Bellot, quand son père signait : J. Belot.

Il me reste à mentionner un peintre nommé Lambert Belleau. Il avait épousé Anne Girardin, et je trouve que le 9 novembre 1684, il eut d'elle un fils qu'on baptisa à Saint-Sulpice, ayant pour parrain « Pierre Laize, m^e sculpteur », et pour marraine « Laurentienne Lemercier, femme de Jean Lepoivre, m^e peintre ». Lambert Belleau quitta le faubourg Saint-Germain pour le quai de la Mégisserie. Il y vivait encore en 1609. Le 6 août de cette année, il tint sur les fonts de Saint-Germain l'Auxerrois Louis, fils d'André-François Van Heck.

Tous ces Belot, Bellot ou Belleau étaient sans doute étrangers à « Simon Belot, peintre, demeurant à Tours », qui, le 6 juin 1522, figura comme témoin dans un acte passé à Tours, entre « Jehan-net Clouet, peintre, valet de chambre ordinaire du Roy », sa femme « Jehanne Boucault », et un certain apothicaire nommé Pierre Pourrault, pour une rente achetée de celui-ci. (*Archives de l'art français*, 1858.)

BELLECOUR (JEAN-CLAUDE-GILLE COLSON, DIT).
? 1724—1778.

En des meilleures, ou des plus beaux comédiens de son temps. D'abord élève en peinture, sous la direction de Carle Van Loo, à qui l'avait confié son père, J. B. Colson, peintre aujourd'hui à peu près inconnu, il monta sur un théâtre de province et ne fut pas heureux. Il vint à Paris, de Bordeaux où il était aimé, débuta en 1750 dans le grand emploi tragique. Son bel extérieur lui donnait de sérieux avantages, mais, en dépit des disgrâces de son corps, Le Kain ne perdit pas le rang où son génie l'avait fait monter tout de suite, malgré l'opposition des personnes qui voulaient au théâtre des acteurs nobles de corps et beaux de visage. Ces personnes avaient certes bien raison, et nous voyons qu'aujourd'hui le public n'est pas assez difficile sur ce chapitre, et accueille, sans trop s'en mettre en peine, des gens mal faits, petits et laids, génération disgracieuse, qui s'agitent sur le théâtre, y fait du bruit, et à laquelle manque pour excuse le grand talent de Le Kain. Bellecour eut une brillante carrière. Il mourut le 19 novembre 1778, regretté du parterre, qui ne connaissait en lui que le comédien; aimé de ses camarades pour la bonté de son caractère, et aussi pour la distinction de ses manières, à une époque où, dans les coulisses comme dans le monde, la distinction n'était pas un mérite rare. Le 20 novembre, il fut enterré dans l'église de Saint-Sulpice. L'acte de son inhumation le dit : « Jean- » Claude-Gille Colson de Bellecour, pensionnaire » du Roy, décédé rue du Petit-Bourbon, âgé d'en- » viron 54 ans ». Ses obsèques furent faites par les soins de « François-Gille Colson, peintre, direc- » teur, ordonnateur général des bâtiments et acadé- » mies du duché de Bouillon, frère du défunt, et de » Simon de Beauvais, peintre, son cousin ».

Bellecour avait épousé une jeune femme, mademoiselle Beauménard, qui, dans l'emploi des soubrettes, et surtout dans les servantes de Molière, se fit une grande réputation et, vieille et pauvre, mourut en l'an VII de la République, dit-on. Le Mazurier écrit le nom de Bellecour avec un *t* final, c'est une erreur; le comédien signait : « Colson de Bellecour ». — *Voy.* COLSON.

BELLEGARDE (PIERRE DE). 1636.
(ROGER). 1646.

« Le 12 septembre 1636, suivant la sentence de M^r l'officiel de Paris, en date du présent mois et jour, après s'être dûment confessés, ainsi que porte ladite sentence, ont esté fiancé et espouzez Messire Pierre de Bellegarde, chevalier, seig^r de Soucarrière, premier chambellan d'affaires de Monseigneur frère unique du Roy, et damoiselle Anne Desrogers, tous deux de cette paroisse; ladite sentence portante (*sic*) dispense des bans pour les raisons contenues en icelle sentence, le tout en présence de noble homme Prudent Pitoiset, receveur des deniers au grand prieuré de France, Martin Dagrout, escuyer, maistre Jacques Cholois, prestre, damoiselle Elisabeth de Michel et damoiselle Anne Turpin, qui ont signé : P de Bellegarde, Anne Desrogers, Pitoiset, Dagrout, Cholloy p^{re}, Isabelle de Michel, Turpin, Mordant (vicair). » (Registre de Saint-Paul) Je ne me hasarderai pas à dire quelles circonstances amenèrent ce mariage, dont je rapporte l'acte seulement à cause de sa singularité. Il est le seul où j'ai vu la sentence de l'officiel de Paris or-

donner aux époux de se confesser; mais il n'est pas le seul qui n'ait montré les futurs allant à l'autel en sortant du tribunal de l'officialité. Les mariages faits en vertu de sentence du juge étaient d'ordinaire ceux qui trouvaient contre eux le consentement des familles, ceux que rendaient nécessaires une grossesse trop hâtée ou d'autres circonstances analogues. Ils se célébraient en général dans les petites églises de la Cité. Ici je remarque qu'aucun membre de la famille de Bellegarde n'assista au mariage du chambellan de Monsieur; et pour la première et unique fois, je vois deux femmes servir de témoin à un des conjoints, comme si Anne Desrochers n'eût trouvé aucun homme qui eût voulu l'assister à son mariage. — Le 19 décembre 1644, « Messire Pierre de Belgrade (*sic*), s^r de Soucarrière, chambellan d'honneur de la maison de MONSIEUR, frère du Roy », fit baptiser, à Saint-Gervais, une fille issue de son mariage, qui reçut les noms de *Alphonsine-Genevrière*. — « Le 20 juillet 1646, service pour defunct Messire Roger de Gondrin, duc de Bellegarde, pair de France, grand escuyer de Monseig^r le duc d'Orléans. » « Le 27 juillet 1646, service général pour defunct Monseigneur de Bellegarde. » « Le 10 mai 1647, service de translation du corps de defunct Monseigneur le duc de Bellegarde, porté à Dijon. » (Reg. de Saint-Sulpice.) — *Voy.* PLUVINEL.

BELLEFORIÈRE (MAXIMILIEN DE), marquis de Soyecourt. — *Voy.* SOYECOURT.

BELLE-ISLE (CHARLES-LOUIS-AUGUSTE FOUQUET DE). 1755-56.

Petit-fils de Nicolas Fouquet. Il était « duc de Gisors, vicomte d'Aurillac, baron de Lésignan, seig^r de Paylaurens et autres lieux, Pair et Maréchal de France, général des armées du Roy, prince du St-Empire romain, chevalier des ordres du Roy et de la Toison d'or, commandant en chef dans les Trois Evêchés, frontières de Champagne et du pays de Luxembourg », c'est au moins ce que je vois par un acte du 1^{er} août 1755, conservé chez M. Le Monnyer, acte dans lequel est nommée sa femme « Marie-Casimire-Thérèse-Genevrière-Emmanuelle de Béthune », morte avant le 1^{er} août 1755. Au bas d'un acte du 18 mars 1756, Ch. L. A. Fouquet signa : « Le m^{al} duc de Belleisle ». — *Voy.* BÉTHUNE, FOUQUET.

BELLE-ISLE PÉROU (PIERRE DE), 1663-70. — *Voy.* SERGENT-MAJOR.

BELLEMORE. 1696.

« On ne sait point à quel théâtre il appartenait. Il était mort avant 1673. » (Le Mazurier, *Galerie historique des acteurs du Théâtre Français*.) Je ne vois cité Bellemore dans aucun des actes qui intéressent les troupes rénnies de Molière, de l'Hôtel de Bourgogne et du Marais; La Grange ne le nomme point dans son Journal; mais il figure comme ami de la fille du célèbre sauteur Maurice, au mariage de celle-ci avec Etienne Baron. Quant à l'affirmation de Le Mazurier sur l'époque de sa mort, elle est démentie par l'acte du mariage d'Etienne Baron, qui est daté du 2 mars 1696. Bellemore est sur la liste des acteurs qui en 1674 n'étaient « plus sur les théâtres de Paris », selon S. Chappuzeau dans son *Théâtre Français*, pag. 207. — *Voy.* BARON, CHAPPUZEAU.

BELLENAVE (DE)

M. Fouchy, notaire à Paris, garde, parmi ses anciennes minutes, celle d'un acte du mois de février 1625, passé au nom de Claude-Jean de Bellevave. — Marie de Bellevave, marquise de Clérembault, rendit, le 3 août 1681, à Abraham Du Quesne, la terre du Bouchet et de Valgraud, que le Roi érigea en marquisat sous le nom du Quesne; l'acte en est chez le successeur de M. Tresse, notaire à Paris. La marquise de Clérembault donna une quittance le 30 décembre 1699, chez le prédécesseur de M. Vieville, notaire, à « messire Marc Antoine Bosc ». — *Voy.* MACHAULT.

BELLEROSE (PIERRE LE MESSIER, DIT). 1630.

Un des meilleurs comédiens, dit-on, de l'Hôtel de Bourgogne et de son temps; celui qui établit les rôles de *Cinna* et du *Menteur*: un homme qui fut l'ami de Corneille et le précurseur de Floridor. On sait qu'en 1629 il débata sur le théâtre où régnait alors la farce avec Gautier Garguille, Tnelupin et Gros-Guillaume, et que bientôt l'art eut en lui un adepte sérieux, digne d'une époque plus avancée. A en croire madame de Chevreuse, Bellesrose manquait de physionomie. « Mme de Chevreuse m'a dit depuis qu'elle disoit qu'il (M. de Laigle) « ressembloit à Bellesrose, qui estoit un comédien d'une mine fade. » (*Mém. du Cardinal de Retz.*) Pierre Le Messier épousa Nicole, sœur de Philibert Gassot, sieur du Croisy, qui fut comédien dans la troupe de Molière. L'acte de son mariage inscrit au registre de Saint-Sauveur est ainsi conçu: « fevrier 1639, le samedi 9, Pierre Le Messier dit Belle Rose, comédien ordinaire du Roy, de cette paroisse, et Nicole Gassot, aussi comédienne, veuve de feu Mathias Messier, aussi comédien, depuis peu arrivée de Calais; le 1^{er} Jan proclamé le dimanche 10 fevrier; mariés avec dispense des deux derniers bans, le 12 fevrier, en présence de François Le Messier, marchand de vin, dem^r rue Cadavère, au Heaume, paroisse Saint-Germain le Vieil, frère du d. Pierre Le Messier et de Philibert Robin, comédien ordinaire du Roy, demeurant rue Tireboudin, paroisse de Saint-Sauveur. (Signé) F. Le Messier, P. Robin. » Je ne vois pas que Bellesrose ait eu des enfants de la veuve de Mathias Messier. Ce que je vois de Nicole Gassot, c'est qu'elle fut marraine en 1633, en 1634, en 1637 et en 1640. Le 16 septembre 1633 elle tint sur les fonts de baptême de Saint-Eustache « Louis, fils d'Abel Verdier, m^r joueur d'instruments, et de Philippe de Bove sa femme, demeurant rue Plâtrière ». Elle eut pour compère « Louis Gallien, comédien du Roy ». (Ce Léon Gallien ou Gallien avoit nom au théâtre: M. de Saint-Martin. Il étoit comédien de l'Hôtel de Bourgogne.) Abel Verdier avoit un frère nommé Robert, aussi joueur d'instruments, qui avoit épousé Jeanne Hibout, et qui demeurait rue Comtesse-d'Artois. Le vendredi 28 juillet 1634 Jeanne mit au monde une fille qui, le lendemain, fut nommée Nicole, et qui eut pour parrain « noble homme François Chastellet, comédien du Roy » (c'est Beauchâteau), et pour marraine « Nicole Gassot, femme de Pierre Le Messier, aussi comédien du Roy ». « Nicole Gasaux (sic) femme du s^r de Bellesrose » figura comme marraine, à Saint-Sauveur, le 17 mars 1637, au baptême de Nicole, le dernier des enfants de Turpin (Heuri Le Grand). Ce 1^{er} juin 1640, à Saint-Sauveur, « Denis Bullequin, artificier et ingénieur

du Roi » fit présenter au baptême un fils qui lui étoit né de Catherine Gavoche et dont répondit « damoiselle Nicole Gassot, femme de noble homme Pierre Le Messier (sic) s^r de Bellesrose officier de le Roy (sic). » — *Voy.* BEAUCHATEAU, BENSERADE, BUFFEQUIN, COMÉDIENS INCOGNUS, CROISY (DU), LE GRAND.

BELLEVILLE. — *Voy.* LE GRAND (HENRI).

BELLIN (FRANÇOIS)?

1661.

L'*Extrait des noms des plus célèbres peintres* (Anonyme, 1679; Bibl. Imp. P. 590 — A.) cite un Belin, paysagiste, élève de Jacques Fouquier; je ne sais si cet homme est le François Bellin dont je vais m'occuper. Je ne le crois pas; mais je puis me tromper. Les « *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie Royale de Peinture* », publiés en 1853 par M. Anatole de Montaiglon, ne nomment point François Bellin parmi les maîtres peintres et sculpteurs qui signèrent le contrat de jonction passé entre ceux-ci et les *académistes* en 1651. Il fut pourtant un des adhérents. Je vois son nom au bas des « statuts et articles de la jonction des maîtres académistes de l'art de peinture et sculpture » arrêtés en la chambre de la communauté le 7 juin 1651, et parmi les maîtres qui adhérèrent le 31 août suivant à l'acte de jonction réligé par le notaire Gognier. Dans la première pièce, son nom est imprimé: « F. Bellin. » Dans l'autre, où il figure le dernier des signataires: « France. Bellain. » La véritable orthographe de ce nom est: *Bellin*, quoique plusieurs des documents que j'ai trouvés sur la famille de ce peintre le nomment: *Blin*.

François Bellin demeurait rue de la Tixeranderie, dans une maison dont l'enseigne étoit une *Macque*, instrument propre à broyer le chanvre. Il étoit marié avant 1634, et je vois par les registres de Saint-Jean en Grève que, le 3 avril 1635, il fit baptiser une fille nommée Marie, comme la mère de cette enfant, Marie Lenoir. Marie Bellin eut pour parrain « Toussaint du Mée, peintre du Roi » (nommé Dumée dans l'acte que j'ai sous les yeux et que je rectifie), dont la commère fut « Marie Bourgillot, femme de Pierre Pouteron », peintre du Roi. Le 2 novembre 1637 Fr. Bellin présenta au baptême son second enfant, Geneviève, tenu par « Simon Vouet peintre ordinaire du Roy. » Le 18 février 1640 un troisième enfant de Bellin et de Marie Lenoir recut le nom de Madeleine; « Charles Garette, m^r peintre, fut son parrain. » Ce fut « Pierre Melin, peintre ord^r du Roy », qui tint, le 30 juillet 1641, une seconde Madeleine, quatrième enfant de Bellin, qui fut suivie, le 25 mai 1644, de Marie Madeleine, suivie elle-même, le 21 mai 1645 de Jacques, qui eut pour parrain « Jacques Bellin, commissaire de l'artillerie ». Le septième enfant de Fr. Bellin fut Jean, né le 14 août 1646; le huitième, François, baptisé le 11 mai 1648, ayant pour parrain « François Tortebat, peintre du Roy », et pour marraine « Jeanne Angélique Vouet, femme de Michel Dorigny, aussi peintre du Roy ». On voit que François Bellin étoit l'ami de Vouet; ce qui doit le recommander et faire supposer qu'il n'étoit pas un homme sans mérite. Le neuvième de ses enfants, une fille, naquit le 14 mai 1649. On la nomma Marie; elle fut tenue sur les fonts de Saint-Jean en Grève par Denis Lodomeau, peintre, un des signataires des statuts arrêtés le 7 juin 1651, dont j'ai parlé en

commençant. La fécondité de Marie Lenoir n'était pas à bout ; le 27 novembre 1651 elle eut son dixième enfant, Jean, qui eut pour parrains devant l'Église « Jean Marin, conducteur général des monnoies au moulin de France », le célèbre graveur en médailles, et « Catherine Jansen, femme de Jean Valdor, agent du prince de Ligne ». Un onzième enfant vint à Bellin, le 15 janvier 1653 ; on lui donna le prénom de François, et il eut pour marraine « Geneviève Ballard, femme de Claude Vignon, peintre du Roy ». Le 31 août 1655, Marie Lenoir accoucha de son douzième enfant, nommée « Rade-gonde, par « Radegone Béranger, veuve de Simon Vouet » ; le 21 décembre 1656 elle mit au monde son treizième et dernier enfant, qui fut appelé Nicolas, et dont la marraine fut : « Estienne Chatange, femme de Jacques Dupré, m^r peintre du Roy, demeurant au faubourg St-Germain. »

De cette nombreuse famille, François Bellin vit mourir, le 8 décembre 1641, Madeleine, âgée de 10 mois ; et le 3 avril 1649, Jacques, âgé de quatre ans. Nicolas survécut à son père, mais il mourut le 19 octobre 1688. François Bellin était mort le mardi 23 août 1661, et avait été enterré le 25 dans l'église de Saint-Jean. L'acte de son décès le dit « Bellin, m^r peintre du Roy ». — *Voy.* DORIGNY, R. DUPRÉ, DREIS (VAX), MÉE (DU), MELAN, PONTERON, TORTEBUT, WALDOR, 2. WARIN, VIGNON.

BELLINZANI (FRANÇOIS). 1665.

Je lis au registre de Saint-Eustache, sous la date du 14 janvier 1665 : « fut baptisé Jules-Armand, fils de François de Bellinzani, intendant de M. le duc de Mazarin, et de Louise Séveranes sa femme, demeurant au palais Mazarin ; le parrain h^t et p^r seig^r M^r Armand-Charles duc de Mazarin, la marraine dame Marie Charon, femme de M^r Jean-Bapt. Colbert, ministre d'Etat. L'enfant est âgé de douze mois. » — Dans l'étude de M. Mouchet, notaire à Paris, sont gardés plusieurs actes passés au nom de Bellinzani, créature du cardinal Mazarin qu'employa beaucoup Colbert, lequel en fit un directeur du commerce. Il mourut en janvier 1684, si j'en crois une note de Laffillard. (Arch. de la Mar.) Je ne sais où il décéda, et je n'ai pu trouver l'acte de son inhumation dans les registres des paroisses de Paris à la date de 1684. — *Voy.* LAFILLARD.

BELLOCC (PIERRE I^{er}) ? 1616—1676. (PIERRE II) ? 1636—1704.

Dans la première composition de sa dixième épître, écrite en 1695, Boileau avait nommé Bellocc (vers 36^e) :

A Sanlecque, à Regnard, à Bellocc comparé.

A l'impression, le nom de Perrin vint remplacer celui de Pierre Bellocc, comme ceux de Linière et de Pichène remplacèrent les noms de Regnard et de Sanlecque. Bellocc était un de ceux qui avaient écrit contre la satire X^e, et à qui Boileau n'avait point pardonné cette irrévérence. C'était, d'ailleurs, un homme d'esprit, agréable et fort bien venu dans le monde, où l'on aimait ses vers, que n'estimait pas Despréaux. Pierre Bellocc avait quelques charges qui lui avaient valu la faveur d'être logé aux galeries du Louvre. Il eut un fils, nommé Pierre comme lui, qui fut porte-manteau de la duchesse de Bourgogne, et, après son père, garde de l'appartement de la reine Anne d'Autriche. Cela résulta des deux

notes suivantes que j'ai trouvées dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois.

« Le mardi 15 sept. 1676, fut inhumé Monsieur Bellocc, garde du grand appartement neuf du chasteau du Louvre, cy devant garde des cabinets et raretés de la Reine, mère du Roy et de Monsieur le duc d'Orléans, frère unique de sa majesté, âgé de 60 ans, décédé le 3 à midy, pris aux galeries du Louvre. » De Bellocc, Lemmet.

« Du lundi 17 oct. 1704, messire Pierre de Bellocc, escuyer, valet de chambre du Roy, porte-manteau ordinaire de Madame la duchesse de Bourgogne, et garde du grand appartement neuf de la Reine mère, époux de dame Jeanne Le Cosquino, âgé de 58 ans ou environ, décédé hier à six heures du matin aux galeries du Louvre, a esté inhumé en présence de... »

Pierre H Bellocc était fils de Marguerite Lecullier qui, veuve de Pierre I^{er}, tint sur les fonts de baptême de Saint-Thomas du Louvre Louis Henry, fils de Louis Henry Hérault, peintre, et de Marie Lecullier. — *Voy.* V. HÉRAULT.

BELLOX (GUILLAUME). 1559.

Dans le registre de l'Argenterie du Roi François II, à la date de juillet-septembre 1559 (on sait que Henri II mourut le 10 juillet de cette année), je lis : « A Guillaume Bellon, painctre du feu Roy, six aulnes et demye de drap noir. » Ce drap était destiné à faire le vêtement avec lequel Bellon devait assister aux funérailles de son royal maître. Je ne vois nommé nulle part Guillaume Bellon, qu'il faudrait peut-être ranger parmi les crayonneurs dont on a des portraits anonymes à la Bibliothèque impériale et à la Bibliothèque de Sainte-Genève.

BELLOT (V.). 1656.

Peintre de portraits, il fit le portrait de César d'Estrées que grava Lochon. Je ne sais rien de particulier sur lui. L'abbé Michel de Marolles le cite, dans son Livre des peintres et graveurs, parmi les « peintres de peu de nom, mais pourtant de mérite ». — *Voy.* ESTRÉES (V').

BELLOU (PIERRE-LAURENT BURETTE DE). — *Voy.* CAFFIERI (J. J.).

BELONDE (LA). Comédienne du 17^e siècle. *Voy.* LE COMTE.

BERNARD (JEAN-JACQUES FRANÇOIS). 1621.

Le septième enfant de Simon Guillaun, l'habile statuaire, eut pour marraine, le 17 janvier 1621, une femme que l'acte du baptême nomme Gabrielle Barbou et qu'il dit femme de Gabriel Benard, « peintre de la Roynie mère ». Barbou n'est point le nom de Gabrielle, Gabriel n'est point celui de Beuard ; le baptistaire de Clément Geillain a besoin d'être corrigé. Benard avait pour prénom François ; Gabrielle se nommait Barbe et non Barbou ; c'est ce que m'apprend un acte de baptême inscrit aux registres de Saint-Jean en Grève, le 11 octobre 1630, où je vois que « Gabrielle Barbe, veuve de François Benard, m^r peintre », fut marraine de « François Jossset, fils de François Jossset, m^r peintre ». François Benard, qui épousa Gabrielle Barbe — je ne sais en quelle année — en eut une fille que je vois marraine, le 11 mars 1635, de « Charles, fils de Pierre Jacquet dit Grenoble, m^r sculpteur » ; cette fille est nommée, dans l'acte du baptême de

Charles Jacquet, « Anne, fille de feu François Bernard, m^r peintre ».

Bernard était, je crois, fils d'un peintre demeurant rue de la Verrière, paroisse de Saint-Jean en Grève, et se nommait Jacques. Celui-ci avait épousé Michelle Mornille, qui le reudit père, le 19 juillet 1584, d'une fille nommée Marie, qui eut pour marraine « Marie Masle (*sic* p^r Malo), femme de Hierosme Baulleri, peintre », (*Foy. Ballery*) « et Marie Jacquez (*sic*), femme de Pierre Ponterou, peintre ». Le 30 mars 1586, Michelle Mornille mit au monde une seconde fille, Catherine, baptisée le lendemain. Les baptisaires de Catherine et de Marie Bernard qualifient Jacques « *peintre de la Roynne mère du Roy* ».

Jacques Bernard avait un frère, peintre aussi, demeurant avec lui, rue de la Verrière; il se nommait Philippe. Je vois qu'il avait épousé Catherine Chardon, dont il eut, le 19 juin 1583, une fille nommée Anne.

Philippe et Jacques Bernard eurent-ils pour père un Jean Bernard peintre, qui, en 1545, demeurait dans le quartier Saint-Jacques? Je n'oserais l'affirmer, bien que je le pense. Je n'ai pas trouvé leurs baptisaires; je ne connais de Jean Bernard et de sa femme Reginal de Prailli qu'un enfant, baptisé sous le nom de François, à Saint-Benoît, le 8 mars 1546, « Jehan Bernard pintre (*sic*) » eut pour compère « M^r François Budignet, propenoïtare (*sic*). »

Je reviens au premier Bernard dont j'ai parlé. Je n'ai pas connu l'acte de son baptême. J'ai dit qu'il vivait encore en 1621 quand Gabrielle Barbe tint sur les fonts Clément Guillaïn; il était mort en 1635, lorsque sa fille Anne présenta à l'église Charles Grenoble. Quelles œuvres lui valurent le titre de peintre de la Reine, mère du roi Louis XIII? Était-il peintre artiste, peintre d'histoire, de paysage, de fleurs, d'ornements? ou seulement peintre à teintes plates? Fit-il quelque portrait de Henri IV, de Marie de Médicis, du jeune Louis XIII? quelques tableaux pour les palais royaux? ou bien peignit-il seulement les poutres des plafonds, les portes des chambres, les barrières des jardins ou toute autre chose semblable? C'est ce que je n'ai pu découvrir. — *Foy. GRENOBLE, PONTEROU.*

BENDINELLI (GIACINTO). ? — 1668.

J'ai trouvé peu de chose se rapportant à cet homme, un des comédiens de la troupe italienne entretenue par Louis XIV. Il fut connu sous le nom de l'*aterio*, celui du personnage qu'il représentait le plus ordinairement. Ce personnage était l'*amoureux*. Bendinelli épousa Jeanne Marie Poulain, qui ne joua point la comédie. Voici l'acte de leur mariage que j'emprunte au registre de Saint-Eustache. (Arch. de la vil. de Paris): « Le premier j^r de septembre 1665, ont esté fiancés et mariés avec permission et après la publication des bans, Jacinth Bendinelli (*sic*), gentilhomme italien, fils de feu Luc Bendinelly et de deflunte Françoise Semmasoni » (ou Scavasoni, la lecture de ce nom laisse des doutes), « et damoiselle Jeanne Marie Poulain, fille de Christoffe Poulain, et de Jeanne Roussian, nos paroissiens, en présence de messire Thomas Ferrari, prestre italien, Ange Augustin Loly, italien, mis dnd. Bendinelly, des parents susdicts de la d^e Poulain, de Nicolas Grauelle et de Pierre Touseit, amis, et de M^r Toutain, prest. de cette église, etc. (Signé): jo Giacinto Bandinelli (*sic*), Jeanne Roussian.»

Le 1^{er} juillet 1666, naquit de ce mariage Françoise Marguerite, baptisée le 2 juillet à Saint-Eustache. Dans l'acte de baptême de cet enfant, Bendinelli, que nous venons de voir qualifié « gentilhomme italien », comme son camarade Tiberio Fiorelli est qualifié « gentilhomme napolitain » dans l'acte de baptême de sa fille, Bendinelli prend le titre d'officier du Roy que prenaient très-ordinairement dans leurs actes les comédiens des troupes royales. La petite Françoise Marguerite Bindinelli (*sic*) mourut le 2 février 1669; elle fut enterrée au cimetière de Saint-Germain l'Auxerrois. Elle avait survécu un an à son père, mort le 15 mars 1668 dans la rue Saint-Nicaise qu'il habitait. Je trouve au registre mortuaire de Saint-Germain l'Auxerrois l'acte d'inhumation de Bendinelli, dont voici les termes: « Ledit jour » (vendredi 16 mars 1668) « fut inhumé le sieur Jacinth Bendinelly, dit l'*aterio*, l'un des comédiens de Sa Majesté, de la troupe italienne, décédé rue S^t Nicaise. (Signé): Thomas Ferrary, *prete italiano*, Marc Antonio Romagnesi, *comico italiano*. »

Au registre des décès de Saint-Germain l'Auxerrois, je vois, sous la date du mardi 22 octobre 1669, l'acte mortuaire d'une seconde fille de Bendinelli: « Nicolle Geneveïene Bindinelli (*sic*), aagée de 27 mois, décédée le Lundi 21, sur les dix heures du soir, fille de feu Jacinth Bindinelli, comédien, prise rue S^t Nicaise. » Cet acte est signé d'un seul témoin, Jeanne Roussian, la belle-mère de Bendinelli. Nicole Geneviève était née le dimanche 31 juillet 1667. On l'avait baptisée le 1^{er} août suivant, à Saint-Eustache. Son parrain était Christoffe Contuggi, dit l'Orvietan, autidotaire du Roi, sa marraine Nicole Geneviève Nanteuil, fille de Robert Nanteuil, celle qui le 29 décembre 1667 épousa Michel Hardouin. Le vicair qui inscrivit le baptême de la petite Bendinelli en rédigea l'acte dans des termes qui valent qu'on les rapporte; les voici: « Nicolle Geneveïene fille de Jacinth Bandinelly, officier du Roy, et de damoiselle Jeanne Marie Poulain, sa femme, dem^r rue S^t Honoré: parrain Christophe Contougy *dy Lorniel Temps anti d'hostel du Roy*, la marraine Nicolle Geneveïene Le Nanteuil, fille de Robert Nanteuil graueur ord^{re} du Roy. »

L'orthographe du nom de Bendinelli est douteuse, comme on vient de le voir. La seule signature de lui que j'aie vue pourrait faire croire qu'il se nommait Bandinelli; mais l'orthographe arcuriale qui se remarque dans les actes des 3 février et 22 octobre 1669, et la forme Bendinelli, qui est constante dans tous les autres, me font rejeter cette supposition. — *Foy. ANTIDOTAIRE DU ROY, BLANCOLELLI, GUERIN D'ETRICHÉ, HARDOUIN, LOLLI, L'ANTUELLI, NANTEUIL, ROMAGNESI.*

BENTHER. — *Foy. BENOISTIER.*

BENOIST (ANTOINE et LOUIS) ? 1629—1717.
(GABRIEL) 1662— ?
(LOUIS) 1671.

Antoine Benoît, peu connu aujourd'hui, fut un artiste qu'un ouvrage de lui, conservé à Versailles dans la chambre à coucher du Roi, recommande au souvenir des amateurs et des biographes; je veux parler d'un très-curieux et très-remarquable médaillon, en cire colorée, représentant au naturel, on peut le dire, et certainement d'après le vif, Louis XIV à l'âge de soixante ans environ. Le

grand roi est vu de profil; une chevelure véritable et une sorte d'habit accompagnent le travail en cire, et font de cette image, d'ailleurs belle par le caractère et la science du modelé, un monument fort intéressant d'un art qui eut ses chefs-d'œuvre au 16^e siècle, soit en Italie, soit en France. L'étonnement, et je puis ajouter l'admiration que m'a fait éprouver la vue de ce morceau unique, m'ont inspiré le désir de connaître Antoine Benoist, et voici ce que mes recherches m'ont pu apprendre de cet homme qui d'abord se livra à la peinture et y devint assez habile pour que l'Académie l'admit dans ses rangs, le 29 novembre 1681, comme portraitiste, sur la présentation des portraits de Gabriel Blanchard et de Jacques Buirrette. Je ne sais ce qu'est devenu le portrait de Blanchard; quant à l'autre, j'en parlerai tout à l'heure. A. Benoist fut probablement distingué de bonne heure par les hommes qui avaient le devoir de rechercher les artistes capables; car je vois, dans l'État des officiers de la Maison de Sa Majesté, pour l'année 1657, A. Benoist porté le neuvième sur une liste de dix peintres ordinaires, qui n'avaient pas la charge et le titre de Valet de chambre. Ce titre, cette charge, Ant. Benoist les acquit bientôt. Il se maria, avant 1659, à Antoinette Houdaille, et je vois que dans le baptistère de *Jean-Antoine* son fils (17 août 1659; Saint-Sulpice), il est dit: « peintre et valet de chambre chez le Roy. » Benoist eut plusieurs enfants, outre Jean Antoine: *Françoise* qui mourut âgée de quatre ans, le 8 décembre 1662, rue Saint-Père, vis-à-vis la Charité, et fut enterrée à Saint-Sulpice; *Louise* (15 février 1661); *Gabriel* (12 juin 1662); *Marie-Madeleine* (9 janvier 1664); *Pierre-Raphaël* (30 juin 1669): celui-ci fut tenu par « Pierre Breaun, architecte du Roy », et par « demoiselle Magdeleine Boulogne, fille de Louis Boulogne, peintre du Roy ». Peut-être quelques-uns des enfants d'Ant. Benoist m'ont échappé; mais je me consolerais volontiers du malheur d'être incomplet, cette fois, aucune célébrité ne s'étant attachée au nom d'un des fils d'Antoine. Un cependant travailla du métier de son père, et devint peintre du Roi; c'est Gabriel, dont je lis le nom au bas de l'acte d'inhumation d'Antoine Benoist, acte enregistré à Saint-Sulpice le 9 avril 1717, et qui déclare que Benoist, « écuyer, peintre du Roy et son unique sculpteur en cire colorée, âgé d'environ quatre vingt huit ans », était « décédé le jour précédent » (8 avril) « en sa maison rue des S^{ts}-Pères ». L'Almanach Royal dit qu'il demeurait dans cette rue vis-à-vis de la rue Taranne. Les témoins de son enterrement furent « Gabriel Benoist, écuyer, peintre du Roy, Antoine de la Rochette, cy-devant officier de l'artillerie, et M^{re} Nicolas Trevet, prêtre chanoine de S^t-Maur ». Gabriel signa d'une main peu exercée ou fortement émue: « Gabriel Benoist. » Qui autorisait les Benoist à prendre en 1717 le titre d'écuyer? La charge de valet de chambre du Roi possédée par Antoine. Le Roi avait permis à ses valets de chambre de se qualifier: écuyers, et ils n'y manquaient pas, ce qui est tout simple, des immunités étant attachées à la possession de ce titre, assez recherchée des classes bourgeoises. On a pu remarquer que, dans l'acte de son décès, Ant. Benoist est dit: « unique sculpteur du Roi en cire colorée. » Voici ce qui donna lieu à cet artiste de se qualifier ainsi. Benoist avait fait une suite de portraits des princes de la famille royale et des plus grands seigneurs de la cour, il demanda à

Louis XIV la permission de montrer à Paris et dans les provinces cette collection — industrie longtemps exercée au commencement de notre siècle, sur le boulevard du Temple, par un nommé Curtius —; le Roi accorda cette faveur qui, plus tard, fut changée en un privilège au profit de Benoist. — Antoine Benoist fut parrain à Saint-Sulpice, le 2 juin 1670, d'Antoinette Françoise Hébert. Il signait: « A. Benoist », l'A et le B enlacés. Il assista comme témoin, avec Jean-Baptiste Mounoyer, à la conversion de Jean-Baptiste de Bellin Fontenay, le 31 octobre 1685.

Les registres de l'Académie de peinture disent que Benoist naquit à Paris, et l'abbé de Marolles le fait enfant de Joigny, dans ce quatrain du *Livre des peintres*:

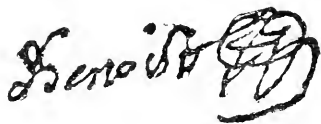
« C'est Antoine Benoist, de Joigny, de Bourgogne,
Qui fait toute la cour si bien au naturel,
Avecque de la cire où se joint le pastel,
Que de la vérité l'âme seule s'éloigne,

ou, pour le français: « qu'il ne manque qu'une âme à ces portraits si vrais. » J'ai trouvé un « Antoine Benoist naissant à Paris le 15 septembre 1627, de Charles Benoist et de Marguerite Burdin, rue des Tournelles »; bien que la date de cette naissance donnât au sculpteur en cire plus de quatre-vingt-dix ans, au moment de son décès, quand l'acte de son inhumation ne lui en suppose que quatre-vingt-huit, je serais fort tenté de croire notre artiste fils de Charles Benoist. Cependant comme je n'ai pu vérifier cette supposition, l'acte du mariage de Benoist avec Antoinette Houdaille me restant inconnu, je ne puis décider entre l'abbé de Marolles et le secrétaire de l'Académie. Le vers: « Qui fait toute la cour si bien au naturel » ferait supposer que les portraits en cire d'Antoine Benoist devaient être assez communs; ils sont fort rares au contraire. Rares aussi sont ses ouvrages à l'huile; je n'en puis citer qu'un, le portrait fort estimable de J. Buirrette, sculpteur, conservé à l'École des Beaux-Arts, parmi les portraits des académiciens. Ignore si le *Christ* peint par un Benoist, pour le chœur de la Charité, où il n'est plus, était d'Antoine ou de Gabriel. Une statue en terre cuite de Claude Bernard dit: le pauvre prêtre, mort en odeur de sainteté, en 1634, ouvrage d'Antoine Benoist, était dans l'église de la Charité; qu'est-elle devenue?

En 1697, au moment où tout le monde prenait des armoiries, Antoine Benoist ne résista point au torrent qui entraînait les bourgeois, derrière la noblesse, vers les bureaux où les commissaires du Roi inscrivaient les nobles et ceux qui, sans l'être, voulaient le paraître et acheter, au prix de vingt livres, le droit d'armoirier leurs cachets, les boutons de leurs laquois et leurs carrosses. Il se présenta au bureau de l'Horloge du Palais, y déclina ses qualités, paya l'impôt de la vanité et reçut en échange de son argent la permission de porter « d'or à trois abeilles de sable, deux en chef et une en pointe, et sur le tout, un voile d'azur semé d'abeilles d'or ». Toutes ces abeilles convenaient fort bien à l'artiste que d'Hozier connaissait pour le « premier sculpteur en cire de Sa Majesté ». (Bibl. Imp. Ms. Armorial de Paris, t. I.)

Un maître peintre nommé Louis Benoist, vivant sur la paroisse de Saint-Sulpice, en même temps qu'Antoine Benoist; était-il son parent? je n'ai point de raison de le supposer. Il eut le 7 février 1671, d'Elisabeth Herré sa femme, une fille qui fut nom-

mée Marie, le 9 février, tenue sur les fonts par Georges Focus, peintre. Il signait ;



— Voy. BOULOGNE, BURETTE, BELIN DE FONTENAY, BERNARD (SAMUEL), GÉOGRAPHIE ET FOCUS.

BENOISTIÈRE.

Le vase qui contient l'eau bénite (eau *benète* ou *benoite*) ; de l'italien : *benè-ditta* dont on fait par contraction *benetta*, beniste, benète ou benoite) était nommé aux 14^e et 15^e siècles : *Eau benoistier*, ou seulement *Benoistier*, d'où nous est resté *bénédictier*, *bénétier*, plus rapprochés en apparence de l'étymologie latine *benedictus* (Voy. Goupillon). — « A Guill. Arode orf... pour auoir fait et forgé un Eubenoistier d'argent blanc avecque l'asperges » (Goupillon) « pendant a vne chape, lesquels eubenoistier est ceré (?) tout par le milieu d'une bande taillée à Arondelles, assises chacune en un bassin, pour mestre l'eau benoiste en la chambre du Roy ». (Ce benétier avait été fait pour remplacer un vieux bénétier qu'on réformait.) Comptes de l'Argenterie de Charles VI, au 139^e. (Arch. de l'Emp. KK. 2^e.) Dans quelques paroisses, au commencement du 17^e siècle, on donnait le nom de Benétier au pauvre homme qui, à la porte de l'église, offrait l'eau bénite aux fidèles. J'ai trouvé dans les registres mortuaires de Saint-Roch (Arch. de la ville) une mention qui m'a fait connaître cette acception de l'ancien mot *Benoistier* : « Landi 1^{er} janvier 1634, conuoy de 6 » (prêtres) « et 4 » (porteurs) « pour deffinet Jehan Mallot, vivant Benoistier de Saint-Eustache, demeurant aux (sic) faulxbourgs (sic) de Montmartre, inhumé aux Immaculés. » — Voy. CAVOYE.

BENOZZI (GIO-BATTISTA BONAVENTURA).

1687—1754.

Acteur, frère de Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, qui joua au théâtre italien sous le nom de *Silvia*, et fut femme de Giuseppe Baletti. Il ne vint à Paris que tard, et prit au théâtre italien le caractère du *Docteur*. Il fut reçu dans la compagnie italienne en 1738, et mourut en 1754. Voici l'acte de son décès enregistré à Saint-Sauveur : « Le lundi, 27 mai 1754, Jean-Baptiste-Bonaventure Benozzi, officier du Roy, âgé de soixante sept ans, époux de Claude Simonne Audureau, décédé d'hier, rue Beaurepaire, inhumé dans la cave de la chapelle de la Vierge, présents Pierre Louis Audureau, bourgeois de Paris, et Joseph Baletti, officier du Roy, ses beaux frères. » Il avait assisté à l'enterrement de Louis Riccoboni le 7 déc. 1753, à l'inhumation d'une fille de Thomas Vientini (Thomassin, l'Arlequin), le 13 7bre 1745, et antérieurement à celui de Thomassin lui-même (29 août 1789). — Voy. BALETTI, THOMASSIN.

BENSERADE ou BENSSERADDE (ISAAC DE).

1613—1691.

Il en est de Benserade comme de La Bruyère : ses biographies n'ont connu ni sa famille, ni le lieu, ni le temps de sa naissance. Le Moréri de 1759, après avoir dit, du ton le plus affirmatif, qu'Isaac

de Benserade, « né en 1612, à Lions, proche de Rouen, étoit issu de Paul de Benserade, seigneur de Chépi, chambellan de Louis XII... », et que « sa famille étoit alliée à la maison de La Porte, à celle de Vignacourt, et selon quelques-uns à celle du cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de 600 livres au sortir de ses études », se ravisa pour dire, d'après Ménage : « La noblesse de Benserade n'a rien de sûr ; on le croit fils d'un procureur de Gisors. » La *Biographie universelle* - Michaud n'est pas d'accord avec le *Moréri*. M. Auger avoue bien, comme les auteurs de ce Dictionnaire, que Benserade « naquit en 1612 à Lyons La Forêt », mais il ajoute : « Suivant l'opinion commune, son père étoit maître des eaux et forêts, et il abjura le calvinisme peu de temps après la naissance de son fils, qui fut confirmé à l'âge de sept ou huit ans... Comme sa mère (d'Isaac) se nommait La Porte, il se prétendit allié au cardinal de Richelieu, qui, sans trop approfondir la chose, lui fit une pension convenable. »

Rectifions toutes les erreurs que contiennent ces assertions. Le père d'Isaac de Benserade n'étoit point calviniste, au moins quand son fils vint au monde ; il n'étoit pas plus maître des eaux et forêts que procureur à Gisors. Isaac ne naquit point à Lions en Normandie, et ne naquit point en 1612. Il vit le jour à Paris, dans le quartier du Marais du Temple, sur la paroisse Saint-Médéric, où il fut baptisé le 5 novembre 1613, comme le prouve l'acte suivant : « Le mardy 5^e jour de novembre 1613 fut baptisé Isaac, fils de noble homme Henry de Benserade, gentilhomme, s^r de la Garenne, et de damoiselle Charlotte de La Porte, sa femme ; le parrain, Isaac de Lenrey, seig^r de Bincé, la marraine, dame Apalmic Mettre, femme de messire Jean de Fonsomier (ou Fonsonnier), chevalier, seig^r dud. lieu. »

On le voit, Benserade étoit bien noble : se rattachait-il au gentilhomme, chambellan de Louis XII, je n'en sais rien. Son père étoit catholique en 1613, et sa mère étoit de la maison de La Porte, ce qui probablement fut parfaitement démontré au cardinal, qui ne donna pas des pensions sans des motifs sérieux, selon lui du moins, aux gens qui sollicitaient ses faveurs. Le lecteur va savoir maintenant pourquoi, en tête de cet article, j'ai écrit de deux manières le nom qu'on écrit toujours d'ordinaire : « Benserade ». J'ai trouvé chez M. Galin, notaire, l'acte suivant :

« Fut présent Isaac de Benserade (*sic*), escuyer, demeurant à Paris, rue de Fromental, paroisse St-Estienne du Mont, lequel a volontairement cédé et transporté à honorable homme Antoine de Sommauille, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Pelleterie, paroisse St-Jacques de la Boucherie... le privilège par led. Benserade obtenu de Sa Majesté par lettres du vingt deuxiesme jour du présent mois et an, d'imprimer une tragédie de luy intitulée *Cleopâtre*... moyennant le prix et somme de cent cinquante livres tournois, sur lequel led. Benserade reconnoist avoir reçu dud. Sommauille soixante quinze livres tournois dont quittance.... l'act et passé... l'an Mil six cens trente six, le vingt sixiesme jour de feurier, et ont signé Isaac de Benseradde (*sic*), A. de Sommauille. »

Ce contrat passé le 26 février 1656 entre Benserade et son libraire dément par sa date le passage que voici du *Ménagiana* (1693, p. 399) : « On dit qu'on voit une pièce de théâtre de M. Benserade,

sous le titre de *Cléopâtre*, imprimée en 1639. Si cela est, il étoit auteur plus que jubilé. Il est mort en 1691, *âgé de plus de 80 ans*; ainsi il y a soixante ans qu'il a fait cette pièce, et je suppose qu'il avoit au moins vingt ans, quand il la fit. De plus, il y est à remarquer qu'en ce temps-là on n'imprimoit guère une pièce de théâtre qu'un an après qu'elle avoit été jouée pour la première fois.

Benserade n'étoit pas « un auteur plus que jubilé », si Ménage entendait par ces mots qu'il travaillait depuis plus de cinquante ans. Né, comme on l'a vu, à la fin de 1613, il avait vingt-deux ans en 1635, quand il donna *Cléopâtre* aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne, et qu'il en fit hommage à La Belle-Rose, dont il s'étoit épris, écuyer échappé des banes de la Sorbonne. Il n'étoit pas *âgé de plus de quatre-vingts ans* lorsqu'il mourut victime de la maladie de son chirurgien, qui, dans une saignée, lui coupa une artère au lieu de lui ouvrir la veine; le jour où il succomba « vide de sang », il s'en fallait encore d'environ dix-sept jours qu'il eût atteint sa soixante-dix-neuvième année. Il mourut, non pas le 19 octobre 1691, comme l'ont cru ses biographes, mais le 20, selon la déclaration contenue dans l'acte de son inhumation inscrit, en ces termes, au registre de Saint-Eustache : « Dudit jour dimanche 21^e, defunct M^{re} Isaac de Benserade, chenuier, conseiller du Roy et l'un des quarante de l'Académie françoise, demeurant au Palais-Royal, décède du 20^e du présent mois, a esté inhumé dans nostre église. (Signé) DeLaveau Irland, J. Lescaudre. Convoy de 43 prêtres. » Antoine Galland, dans le *Ménagiana* (1693, p. 361), fait dire par Ménage, à propos de Benserade : « Il est plus âgé que moy. » S'il est vrai, comme on le prétend, que Gilles Ménage naquit le 15 août 1613, Isaac de Benserade étoit son cadet de quatre-vingt-deux jours.

L'orthographe du nom de Benserade qu'on a remarquée au bas du marché passé par le jeune poète tragique avec son libraire, fut deux fois modifiée par l'auteur de *Cléopâtre*, après 1636. D'abord il supprima un *d* et plus tard une *s*. J'ai vu dans l'étude de M. Bouffier, notaire à Paris, un acte du 24 juillet 1651, par lequel Isaac de Benserade vendit à son cousin Charles de Benserade ses droits dans la succession de leur oncle « Jacques de Benseradde, vivant sieur d'Aroy »; ce titre, dans lequel Isaac est qualifié comme l'étoit son père : « sieur de La Garanne », et où il est dit demeurer « rue des Bons Enfants, paroisse St-Eustache », et signé par son cousin Charles : « de Benseradde », et par lui : « Isaac de Benserade ». C'est cette seconde forme du nom de Benserade que je vois dans l'inscription qui accompagne son portrait, gravé par G. Edelinek. Dans les minutes de Noël Lemaistre, que j'ai parcourues chez M. Dufresne, notaire à Paris, j'ai trouvé une convention entre Benserade et un de ses fermiers, Germain Maignet, le 29 août 1684. Au bas de cet acte, d'une main bien tremblante et affaiblie par l'âge, le sieur de La Garanne signa : « Isaac de Benserade ». C'est la dernière variante orthographique de son nom que j'ai pu constater, et celle qui est restée traditionnelle. — Parmi les minutes conservées chez M. Mouchet, notaire à Paris, est un acte au nom d'Isaac Benserade, à la date de janvier 1675. — Le vieux minutier de M. Galin garde les minutes d'actes passés par Isaac de Benserade les 25 février 1639, 27 septembre 1688 et 27 juillet 1690. — J'ai vu dans le minutier de M. Fourchy,

notaire à Paris, deux actes de mai 1654 et juin 1656, passés par un « Jean de Benserade », probablement parent de celui qui fait l'objet de cet article. — La Reine Anne d'Autriche estimait Benserade, et je vois qu'en 1657 elle lui fit don de son portrait royal peint par les Beaumont. Benserade avait une maison à Arneuil. Adam Perelle dessina et grava le « Berceau de treillage » qui étoit un des ornements du jardin de cette habitation. (V. *Œuvre de Perelle et Ms de Mariette*; Bibl. Impér., Cabinet des Estampes.) — Je n'ai pu vérifier l'assertion du biographe qui dit que Richelieu fit à Benserade une pension de 600 livres; ce que j'ai appris, c'est qu'en 1668 il étoit mieux doté, et qu'il avoit 2000 livres sur l'évêché de Mande. Voici, en effet, ce que j'ai trouvé dans le recueil des lettres reçues par Colbert (*Ancien. Collection vert.*, M., Bibl. Imp.): « Vous sçavez, monsieur, de quelle manière mon évêché est chargé de pensions, et le roole que vous trouverez cy joint nous en rafraichira la mémoire. Lorsque j'estois à la cour, je pris la liberté de représenter mes surcharges au Roy, qui eut la bonté de me faire esperer quelque soulagement... La charge que j'ay perdue à la mort de la Reine, ma maistrise, m'a mis dans un si piteux estat qu'il m'est presque impossible de payer conjointement mes dettes et mes pensions. (Signé) Hyacinthe, évesque de Mande. — A Mande, ce XI mars 1668. — Roole des pensionnaires de l'évêché de Mande : M^r Fénéque de St-Flour, 1600 l.; M^r le commandeur de La Motte, son frère, 1500 l.; M. Fabbé Tallenmant 1500 l.; le père Goth de l'oratoire, aumosnier de la Reine d'Angleterre, 1600 l.; M^r Benserade 2000 l.; M^r Merigot, secrétaire de M^r le duc de Xeuvers, 1500 l.; M^r de La Potterie, bibliothécaire de feu M^r le cardinal, 1200 l.; M^r Sellory, garde des meubles de monseign^r le cardinal, 1200 l. — Voy. BELLEROSE, Jean de LA BRUYÈRE, BEAUBRUN, MÉVIER.

BENYOWSZKY (MARC-LOUIS-AUGUSTE, COMTE DE). 1744—1782.

Voici l'acte de baptême de cet aventurier célèbre. Je le trouve dans les Archives du personnel de la marine : « *† Salutem lecturis in Domino. — Infrascriptis notum factis quibus credidit universis, quod die Vigesima septembris natus sit, die vero rigesima secunda ejusdem mensis et anni millesimi septingentesimi quadragésimi primi bapuzatus (sic) fuerit in ecclesia (sic) n^{ra} parochiali infra Mauritius Ludovicus Augustus, natus a Patre H^{no} Domino comite ac M^{te} quate Saumale (sic) de Benjoir et Urbanor, matre autem H^{no} D^{no} Baronissa Rosa de Roca, Locantibus Spli ac Magnifico Domino Michaela Oeskaraj colonello et consulari (sic) ejusdem magnifica Domina Baronissa Theresia de Roca. In quorum maj rem fidem erga re quisi... » (Ici la pièce attaquée par les souris ne laisse plus lire que les mots) : « *7^{me} familie, presentes de me extracti 7^{mo} tesimo... atum Verbozij die rigésimi septimi. (sic) maj millesimi... septuagesimi septimi. — Paulus Maczunda, P^{bus} Verbozianis.* »*

La pièce qu'en vient de lire est jointe à une lettre datée de Paris, le 7 octobre 1772, et ainsi conçue : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ci joints ma déclaration et mon extrait baptistaire; je vous aurai, mon cher monsieur, une obligation infinie si vous voudriez me faire expédier mon bre-

vet de pension; je n'ai pas encore reçu mon ordonnance pour mon payement de l'année passée. Ayez la bonté de m'indiquer seulement la personne chez laquelle je le dois chercher. — Vous n'ignorez pas, monsieur, que le ministre a confié mes comptes à M. Mars pour les examiner; il est bien affligeant pour moi qu'on charge de ce sorte d'ouvrage, qui n'y entend rien. Je sollicite derechef auprès du ministre tout mon remboursement. Si mes comptes selon mes desirs viendront chez vous, vous vous insurerez, par un simple coup d'œil, de l'injustice qu'on m'a fait. Je suis, etc. C^{te} de BENYOWSKY.»

La déclaration dont il est question dans cette lettre porte que le comte Maurice Louis, etc., retiré » présentement en son château de Verbova, déclare » avoir obtenu du Roi les grâces pécuniaires suivantes, savoir : une pension de quatre mille livres » sur le trésor de la marine, qui lui a été accordée » lorsqu'il a quitté le commandement de l'île de » Madagascar, en considération des services qu'il a » rendus en ladite qualité de commandant général » de Madagascar ». Un brevet de confirmation, daté du 1^{er} octobre 1779, rappelant la décision du 22 mai 1778 qui le pensionnait, fut adressé « Au s^r Maurice » Louis Auguste, comte de Benyowszky, né à Verbova, en Hongrie... Brigadier des armées du » Roy, général major de Leurs Majestés Impériales, » lequel a obtenu cette pension en qualité de colonel des volontaires de Benyowszky, cy devant commandant à Madagascar ».

Le comte avait un frère dont je trouve une lettre adressée au ministre de la marine, M. de Sartine, et datée de « Morlaix, le 10 janvier 1779 ». Cette épître est écrite en un français auquel je crois ne pas devoir ôter sa physionomie par une traduction : « Monseigneur, j'espère que Monseigneur voudra bien faire la bonté pour moi en accorder un » commission un lieutenant si j'étais dans cette position que je serois en état de me rendre digne par » votre Bien veillance M^{er} rendra le plus grand service à un malheureux qui cherche à ce seul apuit » auprès Monseigneur lui même, et promettre ses » services avec la plus grand attansion et fidélité, » qui a l'honneur, Monseigneur, votre très intime » serviteur. *Le baron de Benyowszky.*

» Pour de secours de mon frere, je sollicite point, » parce que je voy que je suis oublié et mon seul » esperance et la cap de mon épée, par quel j'espere » plus, et plus me rendre digne au service de Sa » Majesté, et par cette raison Monseigneur voudra » bien faire la bonté de se souvenir d'un malheureux » qui a besoin en tout votre protection.

» De notre service, je ne suis pas en état de rendre la moindre nouvelle, ou nous sommes tous » égo comme soldats ainsi les officiers de honneur » volonté pour se sinialé au service de Sa Majesté.»

La troupe dont parle le baron de Beniowszky dans le dernier paragraphe de son *post-scriptum*, et dont il garantit le zèle pour le service du Roi, c'est le corps des *Volontaires étrangers de la marine*, dont deux légions tenaient garnison à Morlaix sous les ordres de M. Duchemin, colonel. Beniowszky n'obtint point la lieutenance qu'il sollicitait dans une des légions, et le recueil des lettres écrites en 1779, par ordre de M. de Sartine, m'apprend que la sienne resta sans réponse. Disons que le corps des *Volontaires de la marine* se composait d'infanterie, d'ouvriers et de hussards; il était destiné à l'île de France, et devait s'embarquer sur l'escadre de M. le

chevalier de Ternay. La 3^e légion était en garnison à Morlaix.

Je reviens au comte de Benyowszky. Il avait fait au gouvernement des avances pendant son commandement à Madagascar en 1774, et une correspondance s'était entamée entre le ministre et lui à ce sujet. Par une lettre du 27 décembre 1779 (Arch. de la mar.), M. de Sartine régla d'une manière définitive le compte du Roi avec l'ex-colonel des Volontaires de Benyowszky : « ... En conséquence de » la division que S. M. a bien voulu donner sur tous » ces objets, qui, réunis ensemble, forment la somme » de 37,038, à laquelle toutes vos prétentions ont » été réduites, je vais donner des ordres pour faire » employer 7000 l. dans le premier état de distribution que j'arrêterai, et le surplus vous sera payé » moitié en février et moitié en juin de l'année prochaine... Au moyen de cet arrangement, vous » voudrez bien donner une Reconnaissance signée de » vous, afin de constater le remboursement total » des sommes que vous avez réclamées jusqu'à ce » jour pour raison de votre mission à Madagascar. »

Benyowszky, fort mal satisfait de cette décision, et n'ayant plus rien à prétendre, renonça à servir le Roi de France, et bien que pensionné par lui, et par lui fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, il songea à le trahir. Esprit ardent, inquiet, brave, amoureux des aventures, il rêva une entreprise nouvelle qui pouvait le venger de la parcimonieuse générosité du ministre Sartine. On sait qu'il offrit ses services à l'Angleterre, qui n'eut garde de les refuser, et qu'à la tête de volontaires anglais il se rendit à Madagascar en juillet 1785 pour s'emparer de Foulpoint, et y planter le drapeau de Saint-Georges, après avoir renversé celui de Saint-Louis, de Henri IV et de Louis XIV. L'auteur des Mémoires publiés sous son nom, Jean Hyacinthe de Magellan, raconte quelle fut l'issue de cette campagne. Benyowszky fut tué le 23 mai 1786. Une balle française termina le roman d'un homme qui eut de belles qualités sans doute, et fut une sorte de Beaumarchais militaire. Benyowszky était un héros fait pour le théâtre; aussi le théâtre ne manqua-t-il point de s'emparer de cette figure que la renommée avait grandie. Alexandre Duval l'a raccourcie aux proportions de l'opéra comique, et, le dimanche 8 juin 1890, Elletou, bel acteur, joli homme, chanteur agréable, parut sous la figure de ce personnage poétisé par Boïeldieu, le compositeur élegant. Le succès popularisa *Benyowszky*, aujourd'hui à peu près oublié.

| | |
|---------------------------------|-------------|
| BERAIN (JEAN I ^{er}). | ?1638—1711. |
| (CLAUDE). | ? — ? |
| (JEAN II). | ?1674—1726. |

Le volume E. 9289, anciens brevets (Arch. de l'Emp.), contient à la page 374 un brevet de « dessinateur de la Chambre et du Cabinet du Roy, à la date du 18 décembre 1674, pour Jean Berrain (*sic*), en considération de l'expérience qu'il s'est acquise dans la perspective et les autres parties de la peinture ». Cette charge, qui était devenue vacante par la mort de Henri Gissey, décédé le 4 février 1673, imposait à Berrain le devoir de composer et d'exécuter « toutes sortes de dessins, perspectives, figures et habits qu'il conviendrait faire pour les comédies, ballets, courses de bagues et carrousels ». On verra que le domaine du dessinateur s'agrandit beaucoup, et que Berrain hérita d'une partie des at-

tributions qu'avait eues le premier peintre Charles Le Brun, mort le 12 février 1690.

Jean Berain I^{er} était-il élève de Gissey? Les biographes ne le disent pas, mais il y a quelque probabilité à cela. Cependant on doit penser que, proposé au Roi par Le Brun, il avait appris à dessiner à l'école de ce maître qui forma des sujets dans tous les genres, et qu'arrivé à l'âge où il lui fallut prendre une route définitive, il se donna au genre où Gissey s'était fait une réputation assez grande pour que parvenir jusque-là pût être le but d'une ambition peu vulgaire. A quelle famille appartenait Berain? Comment arriva-t-il que les deux frères, Jean et Claude, prissent le parti des arts? Je n'ai pu le savoir. Sans doute qu'en cherchant beaucoup j'aurais fini par trouver le nid bourgeois où furent nourris le peintre, dessinateur du Cabinet du Roi, le graveur qui ne fut pas sans mérite, enfin la sœur de ceux-ci « Nicole » qui resta fille, trop peu riche peut-être, ou trop dépourvue d'appas pour trouver un époux. Mais le profit que j'aurais pu tirer de ma découverte n'aurait pu être une compensation suffisante au temps que j'aurais passé à la préparer. Assurément j'aurais bien voulu me procurer les baptistaires de Jean I^{er} et de Claude Berain, mais fallait-il passer huit jours à voyager dans toutes les paroisses de Paris, pour obtenir un renseignement que j'aurais voulu avoir à tout prix si les Berain avaient, encore aujourd'hui, l'importance qu'ils eurent dans les arts au dix-septième siècle? L'acte mortuaire de Jean I^{er} Berain me fait connaître que « le lundi 27^e janvier 1711, veuf de Louise Rauhaut (*sic*) et « âgé de soixante-douze ans », fut inhumé cet artiste, « décédé le samedi (25) à six heures du soir en son appartement aux galeries du Louvre ». Jean I^{er} Berain était donc né en 1638 ou 1639, si l'on en croit la déclaration de Jean II^e son fils, de Jacques Thuret son gendre, et de Claude Berain son frère, qui, lui, ne dut pas pouvoir se tromper sur une date que celle de sa propre naissance lui rappelait sûrement.

Jean I^{er} Berain se maria vers 1673. Cette date me reste douteuse, parce que je n'ai pu trouver l'acte de son union avec Louise-Marie Drouault, ou Marie-Louise De Rouault, comme est nommée sa femme dans quelques actes qui me sont connus. Il eut d'elle au moins six enfants : trois fils et trois filles. Le premier de ses enfants fut Jean II^e qui naquit en 1674, si la déclaration, faite par lui-même et par son père, le jour de son mariage, doit être tenue pour vraie. Le 18 août 1675, Berain fit baptiser Catherine, née le 15, ayant pour parrain Charles Le Brun, et pour marraine Catherine Duchemin, femme de François Girardon, sculpteur du Roi. Berain demeurait alors sur la paroisse Saint-Sauveur. Il présenta à cette église son troisième enfant, Pierre-Martin, né le 11 novembre 1677, et baptisé le 14, tenu sur les fonts par « Pierre Beauchamp, officier du Roy ». Beauchamp était un des violons de Sa Majesté, dont on voit le nom figurer dans les programmes des Ballets de la Cour, parmi ceux des musiciens qui faisaient des *entrées*, sur le théâtre. Il était aussi compositeur des Ballets du Roi. En 1678, le 10 novembre, Berain eut de sa femme « Marguerite-Louise », de qui fut marraine « Marguerite-Catherine Le Hongre », fille du sculpteur Étienne Le Hongre. Le dernier des enfants de Berain fut une fille « Louise », née vers 1682. Elle épousa Jacques Thuret, horloger du Roi, et mourut sa femme, le 20 mars 1715, aux galeries du Louvre; elle avait

alors « trente-trois ans », dit le registre de Saint-Germain l'Auxerrois. Son oncle Cl. Berain, son frère Jean II^e et son neveu Jean-Baptiste Le Moine, sculpteur du Roi, assistèrent à ses obsèques.

Catherine Berain décéda au Louvre le 21 septembre 1699, âgée de vingt-quatre ans et non de vingt-deux, comme le dit l'acte de son inhumation. Ses deux frères, Jean II^e et Pierre Berain, n'auraient pas dû s'y tromper. Pierre Berain est un des enfants de Jean I^{er} dont je n'ai pu voir les baptistaires. En 1699, il était « clerc du diocèse de Paris et chanoine de Laon ». Il n'était pas seul prêtre de la famille; un Jean Nicolas Berain était prêtre et chanoine de l'Église Royale de Saint-Quentin. Était-il frère de Jean I^{er} Berain ou son fils? je n'ai pu me fixer sur ce point. Ce fut lui qui, le 3 mai 1707, bénit, à Saint-Barthélemy, le mariage de « Jean II^e » Berain, « âgé de trente-trois ans, dessinateur ordinaire du Cabinet de la Chambre du Roy » avec « Madeleine Hérault, âgée de vingt-huit ans, fille » de Charles Hérault, peintre ordinaire du Roy, en l'Acad. Roy. de peint. et sculpt.... » en présence de « Jean I^{er} Berain », de « Claude Berain, graveur du Roy, demeurant quay des orfèvres, » de « Jacques Thuret, horloger ord. du R., » de « Pascal Colasse, m^e et compositeur de la musique de la Chambre du R., demeurant à Versailles, de Marie Geneviève de Lens, de Charles II^e Hérault, peintre, demeurant place Dauphine avec son frère Jacques Hérault, peintre aussi, chez leur père Charles; enfin de Louis Silvestre, peintre ord. du Roy, beau-frère de la mariée ». Jean I^{er} Berain signa d'une main très-tremblante, incapable de tenir le crayon ou le pinceau, l'acte de ce mariage, d'où sortirent « Marie-Madeleine », baptisée à Saint-Germain l'Auxerrois, le 26 juin 1709; « Jean-Charles », baptisé le 9 août 1710, et présenté par Charles Hérault le père; « Ambroise », baptisé le 4 mars 1713; enfin, « Jean-Louis », tenu sur les fonts, le 18 juin 1717, par « Geneviève-Catherine Hérault, femme de Pierre I^{er} d'Ulm, peintre du Roy ».

Jean II^e Berain décéda le 3 juillet 1726, au Louvre, âgé, dit le registre de St-Germain l'Auxerrois, qui se trompe, « âgé de quarante-huit ans ou environ ». Pierre d'Ulm, Joseph-Charles Roëtières, et François Hutin, peintre, tous trois beaux-frères du défunt, ne savaient pas bien l'époque de la naissance de Berain. Claude Berain, qui signa l'acte mortuaire, aurait dû se le rappeler mieux. Jean II^e Berain n'avait en effet, à sa mort, que quarante-deux ans, s'il n'en avait que trente-trois à l'époque de son mariage, en 1707.

Ce fut en 1677 que Jean I^{er} Berain fut logé aux galeries du Louvre par le Roi, sur la proposition de Colbert. Le brevet qui lui assurait cet avantage est du 19 octobre. Le 11 décembre 1691, Berain prit, « au-dessous de la grande galerie du Louvre, l'appartement devenu vacant par la mort d'Israël Silvestre », et rendit au Roi celui qu'il avait occupé « sous lad. galerie » depuis 1677. Les Etats de la Maison du Roi, conservés aux Archives de l'Empire (KK), me font voir que « Jean-Baptiste Berain » eut, dès l'année 1677, la charge de « dessinateur des jardins » aux gages de 100 livres par an; en 1703, son fils Jean fut reçu à survivance. Les Berain eurent donc deux offices de dessinateurs. — On a, de Jean I^{er}, des dessins de jardins que Mariette a traités de « misérables ». Mariette, au reste, eut des opinions diamétralement opposées sur le compte du

premier Berain; il ne dit pas un mot du fils, continuant fidèle de son père. Après avoir chandement loué Jean I^{er}, comme dessinateur de fêtes, de costumes, de décorations de théâtre, il le maltraite comme dessinateur et peintre d'ornement: « Il a en, dit-il, dans son temps une grande vogue... Il serait aujourd'hui ridicule de l'imiter. » Il est vrai qu'au moment où écrivait Mariette la mode avait singulièrement changé et que tout ce qui procédait du dix-septième siècle était tombé dans le mépris. Le contourné, le rococo avaient établi leur empire. L'opinion de Mariette sur les ornements de Berain me rappelle celle de Hurtaut et Magny qui, dans leur *Dictionnaire historique de Paris*, disent en parlant de l'église Saint-Eustache que « cet édifice est du plus mauvais goût pour l'architecture ».

Un des registres des Menus plaisirs (Arch. Imp., 11475) contient cette mention: « Au s^r Berain, dessinateur du Cabinet du Roy, 462 l. pour la dépense faite au théâtre de Fontainebleau pour la représentation du ballet du *Temple de la paix*, tant en menuiserie qu'en peinture (an. 1685.) » Je lis ailleurs: « Du 1^{er} avril 1688, 1500 l. au s^r Berain pour gratification, en considération des divers dessins qu'il a faits pour le service de Sa Majesté. »

Jean I^{er} Berain, quand Le Brun fut mort, hérita de cette partie de sa charge qui consistait dans la composition et dans le contrôle de toute la décoration extérieure des vaisseaux du Roi. Le volume des dessins faits au Havre par Philippe Caffieri et d'autres, dont je parle à l'article *Caffieri*, contient quelques-unes des compositions de Jean Berain qui ont le caractère de celles de Le Brun et de Caffieri. Le 20 mai 1689, M. de Seignelay écrivait à M. de Louvigny d'Orgeumont, intendant de la marine au Havre: « Le s^r Berain vous envoie incessamment le dessin de la poupe d'un *Brillant*. Il faut que vous me fassiez savoir quand il sera temps de faire passer le sieur Caffieri au Havre pour y travailler. » Le 18 juin 1689, le ministre adressait de Versailles à Berain cette dépêche: « Je vous envoie les profils de la poupe et de la proue des vaisseaux l'*Alcion* et le *Capricieux* qui sont sur les chantiers de Dunkerque, le premier de 36 pièces de canon et l'autre de 30, afin que vous travailliez le plus tost que vous pourrez au dessein de leur sculpture et que vous me les envoyiez aussi tost que vous les aurez faits. Souvenez-vous aussi d'envoyer à M. de Louvigny celui de la sculpture du vaisseau le *Brillant* que l'on bâtit actuellement au Havre, après lequel on attend. » Je trouve dans une lettre que M. de Louvigny adressait de Rouen, au ministre, le 19 octobre 1690: « Le s^r sieur Berrin (*sic*) n'envoie point le dessein de la sculpture du *Guillard* et de l'*Alcroit* qui pressent (*sic*). » Dans une lettre du ministre à M. de Vauvray, intendant de la marine à Toulon, je lis: « J'envoie au sieur Berrin (*sic*) les plans du *Tonnant* et du s^r *Philippes*, pour faire les desseins de la sculpture, et je lui recommande d'y travailler avec diligence. » (Arch. de la Marine du Levant; vol. I^{er}, 1693, 18 mars, p. 248.) M. de Pontchartrain écrivait à M. de La Touche, le 9 juin 1695: « Je vous envoie les proportions des vaisseaux le *Content*, le *Trident* et le *Volontaire*. » (tous trois construits à Toulon par Coulomb, les deux premiers du 3^e rang, l'autre du 4^e) « que je vous prie de donner à Berrain (*sic*) afin qu'il en fasse incessamment les desseins. Il faut qu'ils soient simples, légers, de bon goût et convenant aux

» noms des vaisseaux et qu'il y travaille avec toute la diligence possible. »

Zani fait naître Jean Berain en 1649 et mourir en 1711. Il suppose un Louis Berain, fils de celui-ci, qui travailla en 1724; M. Charles Le Blanc rejette ce prétendu Louis et pense que le Berain dont il s'agit n'est autre que Claude Berain, le graveur, frère de Jean. Cet article servira à rectifier les erreurs de Zani et de M. Le Blanc. Jean I^{er} Berain eut pour fils Jean II, et non Louis; il eut pour frère Claude, dont je n'ai pu connaître le décès, mais qui vivait encore, et certainement fort âgé, le 3 juillet 1726, jour où il signa comme témoin l'acte d'inhumation de son neveu. Il semble que l'inspection de deux pièces fort connues aurait dû prémunir M. Le Blanc contre la pensée de faire de Jean I^{er} Berain et de Jean Berain le jeune un seul et même homme. Un Jean Berain fit, en 1714, les Mausolées du duc de Bourgogne, et de Marie-Louise Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne; et M. Le Blanc dit, avec les biographes, que Jean Berain, celui qu'il appelle le jeune, mourut en 1711; Jean Berain le jeune ne pouvait donc être pour lui que celui qui travailla encore en 1714, et non l'autre. Les pièces « utiles aux armuriers », signées de J. Berain le jeune, sont de Jean II Berain. La signature tremblée et mal conformée de Jean Berain le père, en 1707, m'avertit qu'à cette époque, et probablement déjà quelques années auparavant, le dessinateur fin et précieux, le graveur à la main légère et délicate ne pouvait plus travailler du burin ni du crayon; je crois donc qu'il faut rendre à Jean II les Ornaments de la galerie d'Apollon et du château du Louvre, attribués à Jean I^{er} et gravés en 1710 et 1711 par Berain et Chauveau. Il y a bien d'autres pièces encore qu'on devra restituer à Berain le fils, dont la manière et le style sont de tout point semblables à ceux de son père. Je ne sais si l'on doit attribuer à Jean II le portrait de Balon, dont j'ai parlé à l'article de ce danseur, mais celui de Deschars en habit de polichinelle, au divertissement de Villeneuve Saint-Georges, est assurément de Jean I^{er} Berain.

Jean I^{er} Berain assista, le 19 janvier 1712, au mariage de Pierre d'Utin; le 18 décembre 1704 il avait assisté à l'enterrement de sa sœur Nicole, morte la veille, âgée de cinquante-neuf ans (née, par conséquent, vers 1645). Cette cérémonie eut aussi pour témoin « Claude Berain, graveur du Roy, frère de la défunte », comme Jean qui signa: Berain, quand son frère signait: C. Berain.

« Le 10 août 1726, le Roi donna un brevet de pension de 600 livres à Madeleine Herault, veuve de Jean II Berain. » (Arch. de l'Emp., E. 3712, p. 281.) Ce furent les Brevet père et fils qui eurent, par brevet et du même jour, le logement au Louvre, occupé longtemps par les Berain. (*Ibid.*) Le 30 mai 1678, la femme de Jean I^{er} Berain, « Marie-Louise Brost (*sic*) », fut marraine, à Saint-Sauveur, de Louis-François, fils du peintre Jean Le Moine et de Geneviève Le Blond, sa femme. Le 29 avril 1670, Jean Berain avait tenu sur les fonts de Saint-Eustache une des filles de son ami François Girardon. Terminus en disant qu'il existe un portrait de « *Joannes Berain, regii cubicularii designator ordinarius* », peint par J. Vivien et gravé par Claude Duflos, en 1709. Berain y est représenté en buste, l'air assez gai vraiment et pas trop vieux pour un septuagénaire. — Voy. BALON, BEAUCHAMPS, CAR-

FIERI, COLASSE, COULOMB, GIRARDON, HERAULT, PÉCOURT, ROETIERS, ULIN (d').

1. BERANGER (LOUIS). 1631.

Un des peintres ordinaires de Louis XIII qui n'étaient point pourvus de la charge de valet de chambre de Sa Majesté et n'avaient pour leurs gages que la modeste somme de 30 livres. Il est porté sur l'Etat de la Maison du Roi pour l'année 1631. (Arch. de l'Emp., L. 1341.) Il n'est pas plus connu aujourd'hui qu'Antoine Le Bègue ou Jean Bouchon, ses confrères et commensaux dans la Maison de Sa Majesté.

2. BÉRANGER (PIERRE-JEAN DE). 1780—1857.

Au premier couplet de sa chanson intitulée *Le tailleur et la fie*, Béranger a dit :

« Dans ce Paris, plein d'or et de misère,
En l'an du Christ mil sept cent quatre-vingt,
Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
Moi, nouveau-né, sachez ce qui m'advint... »

Voici qui pourra servir aux futurs commentateurs d'une Œuvre pleine d'allusions à des événements passés et en partie oubliés, en même temps qu'à des faits personnels à l'auteur et qui valent bien qu'on les éclaircisse : Béranger et tous ses biographes ont dit que l'illustre poète naquit le 19 août 1780 ; il fut baptisé à Saint-Sauveur le lendemain, comme le prouve l'acte suivant que je lis au registre de cette paroisse : « Le même jour » (20 août) « a été baptisé Pierre-Jean, né d'hier, fils de Jean François échanger (sic), neg^t, et de Marie Jeanne » Champy son épouse, rue Montorgueil ; parrain » Pierre Champy, maître tailleur, de cette paroisse, » marraine Marie Jeanne Grisel, veuve de Nicolas Dupré, tailleur, paroisse St-Germain l'Auxerrois. Père » absent pour ses affaires. (Signés) : Grisel, Champy. » Voilà donc connu le nom du « pauvre et vieux grand-père » chez qui vint au monde Béranger. Pierre Champy demeurait, à ce que l'on croit, dans une maison sur l'emplacement de laquelle on a établi la Halle aux huîtres, rue Montorgueil. Sa fille Jeanne avait épousé Jean François de Béranger en 1779, le 10 août. Je vois au registre de Saint-Sauveur l'acte de célébration de leur mariage, sous cette date ; l'époux y est dit : « Jean François de Beranger, négociant, fils majeur de feu Jean Louis de Beranger, marchand de vin, et de Marie Marguerite Le Vasseur, selon les extraits de la paroisse de Notre Dame de Doyngt, diocèse de Noyon, et le consentement de la susd. mère devant notaire à Peronne ; ledit époux demeurant rue de Sartine ». — Il était tout voisin de Pierre Champy. — L'épouse est dite : « Marie Jeanne Champy, fille mineure de Pierre Champy, me tailleur, et de Marie Anne Dupré » (sœur du tailleur Nicolas Dupré), « dem^t rue Montorgueil depuis trois ans. »

Il résulte de cette pièce que, Parisien par sa naissance, Béranger était Picard par son origine. Je n'ai pu savoir quel genre de commerce faisait son père, qualifié négociant dans les deux actes qu'on vient de lire ; mais il paraît que ce négoce ne fut pas heureux, car Jean-Louis de Béranger ne put élever son fils, qu'on envoya à Pérouse, chez une sœur de son père. La dame tenait auberge dans un faubourg de la petite ville. Pierre-Jean de Béranger eut cela de commun avec une femme dont nous avons vu le grand succès au Théâtre-Français. Béranger

a dit qu'il fut « garçon d'auberge » ; il se rendit utile, en effet, dans la maison de sa tante, de l'âge de neuf ans à celui de quatorze ; Joséphine Ruffin, qui devait avoir un jour de la réputation sous le nom de Duchesnois, servit aussi pendant quelques années de sa première jennesse les pratiques d'une de ses tantes, aubergiste dans un faubourg de Valenciennes.

J'ai vainement cherché un vers, un mot qui dans les chansons de Béranger fût un hommage à son père ou à sa mère. Il semble que sa protestation contre « le de » qui précède son nom » lui offrait une occasion bien naturelle de pousser un de ces cris du cœur que l'amour filial peut rendre sublime ; il ne voulut pas en profiter : un couplet tendre et touchant n'aurait pas mal fait cependant au milieu des rudes épigrammes qu'il lançait autour de lui.

Béranger, malade depuis longtemps d'une hypertrophie du foie, mourut, rue de Vendôme, n° 5, le jeudi 16 juillet 1857. Le gouvernement se chargea de ses funérailles, qui furent dignes du grand poète ; il eut soin d'en écarter l'esprit de parti, et ne permit pas aux passions politiques de s'agiter autour du cercueil. Pendant sa maladie, Béranger recueillit les témoignages des plus hautes sympathies ; il fut visité plusieurs fois par un digne ecclésiastique, homme d'esprit et de sens que j'ai beaucoup connu autrefois, M. l'abbé Joussetin, curé de Sainte-Elisabeth, qui avait vu Béranger lorsque celui-ci habitait Passy, dont la cure était confiée alors au respectable abbé Joussetin. Ces visites contrarièrent un peu certaines personnes qui espéraient, selon l'expression d'une d'elles, écrire dans un journal que le philosophe populaire « finirait sans capucinade ». Il finit en honnête homme. On a remarqué que, peu de jours après la mort de Béranger, M. Joussetin reçut de l'Empereur la croix de la Légion d'honneur.

P. S. Ces quelques lignes étaient écrites quand parut une très-curieuse et, sous quelques rapports, excellente étude de M. A. de Lamartine sur le caractère et les œuvres de Béranger. (*Cours familial de littérature*, 21^e et 22^e Entretiens ; juillet, 1857.) Dans son travail d'analyse, l'auteur a publié quelques confidences que lui fit, parmi les épanchements de l'amitié, le poète chansonnier sur sa naissance, sur son père et sur sa vie, à Pérouse, chez sa tante l'aubergiste ; il en résulte que si J. P. de Béranger a dit :

Moi noble ? oh ! vraiment, messieurs, non.
Non, d'aucune chevalerie
Je n'eus le brevet sur velin...
Je suis vilain...

il renia ses aïeux pour flatter la démocratie, comme si le chanfre de l'Empereur et de l'Empire avait besoin de faire une fâcheuse concession à l'opinion d'une multitude jalouse pour devenir « populaire » dans la noble et haute acception de ce mot. « Je me nomme bien véritablement de Béranger », disait tout bas à M. de Lamartine celui qui tout haut criait qu'il était vilain ; « ma famille, quoique déchu » par des revers » (le grand Abraham Du Quesne en avait pu dire autant) « de son ancienne aristocratie, est bien réellement noble ; elle est une branche » séparée et sortie de la très-ancienne maison de ce » nom enracinée dans plusieurs provinces de France » et surtout en Provence, en Anjou et en Dauphiné. » Ma famille a conservé précieusement les titres de

« cette filiation dans nos pauvres archives domestiques. » Ainsi il avait beau crier le contraire, Béranger était de « noblesse antique », et il aurait pu faire comme M. de La Fayette, qui ne se targua pas de son origine, mais qui ne fit point litigieux à ses nouvelles opinions des parchemins de ses pères, et garda son titre de Marquis, comme son nom. On naît au hasard ; usurper un nom qu'on n'a pas, prendre un titre qu'on ne tient ni de sa naissance ni du souverain est une chose ridicule, tout le monde en convient ; quitter son nom, cacher son blason, faire mépris de son titre n'est pas moins fâcheux, qu'on le fasse pour conquérir l'amour d'un peuple envieux ou pour s'assurer un trône.

M. de Lamartine, frappé comme moi du silence de Béranger sur son père et sa mère, voulut en connaître la raison ; il raconte que jamais le poète ne lui dit un mot de sa mère, mais qu'il lui parla de son père, « homme bien charmant et bien étourdi », banquier qui avait la main dans toutes les conspirations royalistes pour le retour des Bourbons. Il ne convenait pas au chansonnier libéral et républicain de donner un souvenir à un père royaliste ! Quant à cette qualification de « garçon d'auberge » que se donnait Béranger et que tout le monde avait prise au sérieux — Lannes, duc de Montebello, avait bien été ouvrier teinturier ! — M. de Lamartine nous apprend que mademoiselle de Béranger, l'aubergiste de Péronne, était une fermière assez riche, qui faisait valoir « par ses garçons de ferme » une auberge dont elle était propriétaire. C'était une femme d'esprit et d'éducation qui donna à son neveu les premières leçons de la langue qu'il n'avait point trouvées à Paris, et qui éleva le jeune Pierre-Jean non comme un garçon d'auberge, changeant les assiettes des voyageurs, mais comme un écolier se disposant à embrasser une profession libérale. A la bonne heure ! Reste toujours que Béranger se faisait « garçon d'auberge » comme il se faisait « vilain » par faiblesse ou si l'on veut par vanité. — En vertu d'un décret impérial, rendu le 24 août 1864, sur les voies publiques de Paris, dont la dénomination était multiple, la rue de Vendôme au Marais, où le poète mourut, a pris le nom de « Rue de Béranger ». C'est justice.

BERCHOUX (Joseph). ? 1761 — ? 1838

Dans l'article que j'ai consacré à J.-J. Rousseau et qu'on trouvera plus loin, à son rang, à propos des mots que le philosophe de Genève avait fait graver sur son cachet où ne figurait aucune devise, j'ai cité le vers de Juvénal dont les trois derniers mots du second hémistiche furent adoptés par l'écrivain français qui déclarait vouloir passer sa vie à chercher la vérité (*citam impendere vero*) ; j'ai dit que ce vers appartient à la satire dont le titre est : « *Rhombus* » (le Turbot), et j'ai rappelé que l'auteur de la *Gastronomie*, racontant à sa manière l'histoire contée par Juvénal, dit que le turbot, sur l'avis du sénat, fut mis « à la sauce piquante ». Je dois dire qu'il était l'auteur de la *Gastronomie*, Berchoux, auteur d'autres poèmes moins célèbres que celui-là et, pour parler moins poliment, tout à fait oubliés aujourd'hui. J'ai connu dans mon enfance Joseph Berchoux ; je l'ai vu plus d'une fois à la table de mon père, qui le traitait comme un compatriote, parce qu'ils étaient de ce qu'on nommait encore à la même province, et de ce que l'on commençait à nommer « le même département ». Mon

père était né à Roanne (Forez-Loire), J. Berchoux était né à Luy, près de Saint-Symphorien (Forez-Loire). Mon père avait connu Berchoux à Lyon, après les événements de la Terreur, et l'avait attiré chez lui, où le poète rencontrait quelquefois à l'heure du dîner, — c'est-à-dire à midi, et ensuite à deux heures après midi, quand déjà les vieilles mœurs provinciales commençaient à s'altérer et singeaient celles de Paris, — où il rencontrait, dis-je, l'abbé Paul et M. de Moncheu, deux personnes dont je parle en ce livre et qu'on rencontrera aux lettres M et P. La table de mon père était modeste et frugale, comme il convenait à la fortune d'un petit bourgeois, simple courtier en marchandises ; mais Berchoux était l'homme le moins gourmand, le moins gourmet de tous ceux que j'ai vus se donnant le plaisir de vivre un peu mieux que les brutes. Les mets les plus simples entraient ceux qu'il préférait ; il aimait mieux un « bon gigot cuit à point » — on ne mangeait pas dans ce temps-là le bœuf dégouttant de sang, et le mouton qui bêle encore sous la dent du sauvage de la civilisation — un bon gigot bien cuit lui semblait préférable aux ragoûts les mieux apprêtés ; il n'avait sans doute aucun mépris pour la poularde ou le chapon engraisés dans la Bresse, qui envoyait à Lyon les beaux produits de son industrie, alors livrés à bon marché à nos cuisinières ; mais il avait en grande estime un plat vulgaire qu'on nommait « la buyandière ». La buyandière était tout simplement composée de morceaux de bœuf, bouillis d'abord, puis frits à la poêle dans une petite quantité de graisse d'oie, avec des oignons coupés en tranches minces ; un filet de vinaigre était le dernier assaisonnement de ce mets où le poivre et le sel n'étaient point oubliés. Il y avait là quelque chose du miroton, mais je ne ferai pas à la Buyandière, un des bons souvenirs de ma première jeunesse, l'affront de la comparer au miroton que les Parisiens aiment à l'égal de la gibelotte de lapin, ragoût médiocre, même quand il est excellent. Donc J. Berchoux aimait la buyandière et le gigot, mieux que tout ce qui était justement estimé, sortant des fourneaux des cuisiniers lyonnais, les meilleurs cuisiniers de France et du monde, je le dis avec un juste orgueil. Son goût, il l'a consigné dans une *Épître à sa cousine* qui fut imprimée, au temps du Directoire, je crois, dans le *Mercur de France*, et qui le reproduit dans les Notes du 2^e chant de son poème sur l'Art de manger. Cette épître, qui finit par ces vers :

« Jusques à mon heure dernière,
J'estimerai la buyandière,
Et je défendrai le gigot ».

contient sur le *Cuisinier français* ces vers où Berchoux s'appropriait gaîement la maxime de Rousseau :

« J'ai le courage.
Dût tout Paris crier : Haro !
De n'en pas moins blâmer l'ouvrage :
Vitam impendere vero. »

Joseph Berchoux était un homme aimable, doux, bon, spirituel et parfaitement sobre. Ses écrits ont en général un tour plaisant et satirique. Il écrivait avec une grande facilité, mais ses vers peu châtiés étaient en général mal rimés ; la forme était vulgaire et n'avait rien de vif, de brillant ou d'élevé. Il eut cependant beaucoup de succès, et plus d'un trait de la *Gastronomie* est resté proverbe. Un morceau de lui, plus irréprochable que le reste de ses autres

son rapport du style, est la courte élégie qui commence par ce vers fort connu :

• Qui me dédicra des Grecs et des Romains ? •

La plaisanterie y est d'un très-bon goût, et l'humour en fait une petite pièce charmante. Nous la savions tous par cœur, nous autres écoliers grondés

• Pendant six ans et plus
Grâces à Cécron, Tite et Cornelius,
Tous Romains enterrés depuis maintes années
Dont nous maudissions • fort les œuvres surannées. •

Berehous, qui, sous le régime nouveau, était resté tout à fait de l'ancien régime, reprit plusieurs fois quelques-unes des pensées développées dans son élégie, et les reproduisit avec une certaine aigreur qui ne déplut pas, au moment où une réaction se fit contre ce qu'il y eut d'atroce et de ridicule dans la révolution, dont le bon côté ne pouvait être apprécié avec calme et sang-froid par ceux qui avaient eu à souffrir des violences d'un parti, vainqueur sans pitié. *La Gastronomie*, plaisanterie fort bien accueillie par le pays qui éprouvait le besoin de rire, après avoir tant pleuré, parut pour la première fois en 1801. L'auteur sut s'y défendre de la politique; il n'y fit qu'une innocente allusion, au troisième chant :

• Condé... que ce grand nom ne vous alarme pas,
J'écris pour tous les temps et pour tous les climats... •

Berehous eut été bien hardi en prononçant le nom de Condé qui se rattachait à celui d'une petite armée qu'on venait de dissoudre après de brillantes luttes inutiles; mais le gouvernement ne fit point attention à la réticence du premier vers, et la critique put remarquer que le second était mauvais. En 1805, quand parut la quatrième édition du poème, le censeur ne demanda aucun sacrifice à Berehous, bien que le duc d'Enghien fût mort récemment dans les fossés de Vincennes. Je ne sais si, en 1827, lorsque Berehous fut nommé censeur, il fut aussi sage que son juge de 1805. Le poème de *la Gastronomie* et quelques pièces fugitives très-agréables sont les véritables titres de J. Berehous à l'estime de ceux qui aiment la versification aisée, au tour libre et spirituel. Il composa cependant trois poèmes sur deux desquels au moins il fonda probablement ses espérances d'avenir. *La danse ou les dieux de l'Opéra* fut le premier de ses ouvrages; il parut en 1808 et ne réussit guère. C'est une raillerie en plusieurs chants, trop longs de moitié, et assez peu gais, dont le sujet est la rivalité qui s'établit à l'Opéra entre Vestris vieilli et un jeune homme nommé Duport que le public accueillait avec une faveur signalée, un des beaux de cette danse noble dont la tradition est tout à fait perdue et qui, en vérité, ne mérite guère qu'on regrette qu'on l'ait tout à fait délaissée. Dans une sorte de duel dansant qu'eurent entre eux Vestris et Duport, Vestris tomba, et la victoire de son antagoniste fut proclamée par le parterre. Le poème de Berehous consacre ce triomphe; mais, vanité des choses humaines! personne aujourd'hui ne connaît le nom de Duport, et celui de Vestris restera dans l'histoire de l'art comme est resté celui de Bathylle. Vestris était une espèce d'homme d'esprit, étrange et singulièrement vaniteux, qui procédait d'un père plus vaniteux encore, celui qui disait avec une conviction risible qu'il n'y avait que trois grands hommes en Europe: lui, Voltaire et le roi de Prusse. Vestris-Allard ou

Marie-Auguste Vestris, fils naturel du Florentin Gaetano-Apolino-Balthazar Vestris et de madoiselle Allard, était un superbe danseur, à la manière du temps (1780-1818); je l'ai connu vieux et professeur de grâce — on professait alors la grâce! — au Conservatoire de musique et de déclamation. Il a mérité que les biographes lui consacraient quelques lignes; Duport, malgré sa célébrité d'un moment, n'a pas obtenu un mot de ces dispensateurs dédaigneux de la gloire. Il a un paragraphe dans le *Dictionnaire théâtral* que nous publâmes Harel et moi, sous le voile de l'anonyme, en avril 1824. Duport dansa à Naples, à Saint-Petersbourg, à Vienne, et s'il vint mourir à Paris qu'il avait quitté avant 1824, ce que j'ignore, il mourut sans avoir reparu sur le premier théâtre de ses succès. — Retournons à Berehous. Le poète publia en 1814 une diatribe en huit chants pleins d'ennui, contre Voltaire. Les temps étaient changés; en 1795 peut-être l'esprit de réaction aurait valu quelque attention à ce poème vide de choses et lourdement déclamatoire; après la Restauration, il parut et mourut sans que personne s'en occupât. Il en fut de même du poème que mit au jour Berehous en 1819, *l'Art politique*, qui se résumait en ce vers :

• Vive le Roi! voilà tout mon art politique. •

Je ne rencontrai jamais Berehous, de 1816 à 1838, et je ne sais si, à la fin de sa vie, il avait conservé encore un peu de cette calme gaieté, de cette bonhomie aimable qui l'avait fait rechercher par mon père. Il mourut, dit-on, âgé de 77 ans, en 1838. Ce ne fut pas à Paris, car je n'ai point trouvé son nom sur les tables décennales, pour la période dans laquelle est comprise cette année. Je n'ai pu me procurer l'acte de sa naissance, et n'ai jamais su de quelle famille il était sorti. Il avait porté un instant les armes après avoir porté la robe du magistrat amiable qu'on nomme Juge de paix. Dès 1789 il avait écrit en vers, d'une plume coulante et badine; on a de lui à cette date un billet à Mad. D*** fort gentiment rédigé. Il est imprimé à la suite de *la Gastronomie*, parmi les poésies fugitives, p. 205-10, de l'édition de 1805. — Voy. MONSEN, PAUL (l'abbé), J.-J. ROUSSEAU.

BERGIER. — Voy. BÉGOX, lettre n° 2.

BERGLEM (NICOLAS VAN). ? 1650—1672.

Je lis dans le registre des enterrements faits au cimetière protestant des Saints-Pères une mention qui m'apprend que le 4 janvier 1672 fut inhumé « Nicolas Van Berglem, natif de Harlem en Hollande, peintre, décédé le 3^e dud. mois. » Gabriel Van der Leedm, peintre, cousin du défunt, et Jacob Knyft, peintre aussi, déclarèrent que ledit défunt était âgé de vingt-deux ans ou environ, et signèrent : G. Vander Leedm, Jacob Knyft.

BERINGHEN (PIERRE=HENRI=JEAN=FRÉDÉRIC DE). XVII^e siècle.

Henri de Beringhen a un long article dans le *Dictionnaire* de Moréri, qui le dit né « au commencement du dix-septième siècle », sans préciser davantage l'époque de sa naissance. Ajoutons aux renseignements, d'ailleurs nombreux, donnés par le biographe, quelques notions nouvelles sur ce favori du Roi Louis XIII, sur son père, et quelques autres membres de sa famille. Pierre de Beringhen était protestant, et je vois qu'il fit baptiser, au temple de Charenton Saint-Maurice, deux enfants : 1^o Je-

homme, née le dernier jour de février 1601, présentée le 10 juin suivant, par « Antoine de Loménie, secrétaire du cabinet du Roi, et dame Louyse de Coligny, princesse d'Orange (sic) ». L'acte dit Jeanne « fille de Pierre de Beringhen, premier valet de chambre du Roy, et de demoiselle Magdeleine Brunceau ». 2^o *Henry*, né le 20 octobre 1603, et présenté au baptême « le 15 décembre ensuivant par M. de La Force, capitaine des gardes pour et au nom du Roy (Henri IV) », et par « Madame de Brezoles, pour et au nom de Mad. la duchesse de Bar, sœur unique du Roy ».

Jean de Beringhen épousa Marie de Menou, fille de Jacques de Menou, conseiller du Roy et intendant général des jardins de S. M. Louis XIII. Il eut d'elle six enfants, baptisés à Charenton : 1^o *Marie*, le 17 mai 1643; 2^o *Théodore*, le 1^{er} juillet 1644; 3^o *Jean*, le 13 juillet 1645; 4^o *Isaac*, le 28 octobre 1646; 5^o *Marie II*, le 7 juin 1648; 6^o *Marthe*, le 22 août 1649. J'ai vu chez M. Le Monnier, un acte daté du 12 avril 1680 et signé « J. de Beringhen ». Il intéresse la vie privée de Jean de Beringhen, chevalier de l'ordre du Roy, et premier écuyer de Sa Majesté. Dans les anciennes minutes conservées par M. Fourchy, notaire à Paris, j'ai vu un acte passé par Frédéric de Beringhen, en septembre 1697.

Au tome VI des *Lettres originales* gardées parmi les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, est une missive du Roi, signée : Louis et de Loménie, et adressée, le 20 février 1656, « au prince palatin du Rhin, étant présentement près du duc de Mantoue ». Au bas de la lettre on lit : « M. le P^e Edouard palatin. » Henri de Beringhen y est qualifié « conseiller ord^e dans les conseils du Roy et premier écuyer de Sa Majesté ». Beringhen passant par Mantoue était chargé par le Roi de France de veiller à l'exécution du traité passé entre Louis XIV et le duc de Mantoue, ce que Sa Majesté annonce au prince Edouard, en lui apprenant qu'elle rappelle M. le chevalier d'Anlezy, son envoyé à Mantoue.

Jean de Beringhen tenait encore pour la religion de Calvin à la fin de l'année 1686; on cherchait alors à le persuader, mais on n'employait pas à son égard les moyens de rigueur. Le marquis de Villette-Marsay, lieutenant général des armées navales du Roi, parent de madame de Maintenon, venait de se convertir, et se faisait lui-même convertir; il avait entrepris de rallier Beringhen à l'Eglise catholique; le Roi l'avait su, et il avait chargé le marquis de Seignelay de lui en témoigner sa royale satisfaction. Seignelay lui écrivit à ce propos, le 29 décembre 1686, la lettre suivante : « ... M. Janville Desbories m'écrit que vous avez eu une conversation avec le s^r de Beringhen sur la religion, et qu'il l'a trouvé fort édifié de tout ce que vous lui avez dit. Il est certain que vous feriez une chose fort agréable au Roy, si vous pouviez le convertir, et je crois qu'il est nécessaire que vous le voyez quelquefois pendant le séjour que vous ferez du côté d'Angoulême. » Ignorez si la gloire de la conversion de Beringhen revint à M. de Villette, mais il quitta Genève pour Rome.

Les biographes ou les généalogistes qui auront à s'occuper des Beringhen pourront trouver un grand nombre d'actes catholiques concernant cette famille dans les registres des baptêmes, des mariages et des inhumations célébrés à Saint Germain l'Auxer-

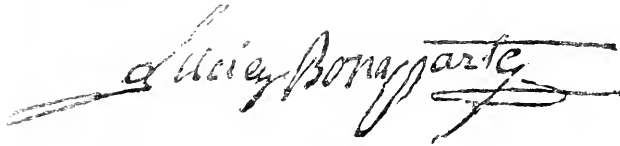
rois, de 1600 à la fin du dix-huitième siècle. Ces registres sont aisés à consulter; ils sont pourvus de tables assez bonnes, accessoire fort rare aux registres des paroisses anciennes de Paris, antérieurs à 1701.

On connaît trois portraits de Henri de Beringhen : un par Michel Lussac, que reproduisit en 1650 Moncornet, avec cette inscription : « Henri de Belingyan, chev., etc. »; un autre gravé par Benoit Audran, d'après Xantenil; le troisième par Jean-Louis Rouillet, d'après Pierre Mignard. Ce portrait, où Beringhen est représenté jusqu'au genou, est assez beau; assez beau aussi est celui que le même Rouillet grava, d'après Mignard, de Jacques-Louis, marquis de Beringhen, celui, je crois, qui se distinguait au passage du Rhin. En 1759, Moitte grava, d'après La Porte, un portrait de Henri-Camille de Beringhen, ouvrage qui n'a rien de remarquable. — Voy. CAUYE, FRONTENNE.

BERNADOTTE (JEAN-BAPTISTE). 1763—18

Voici un extrait de l'acte du mariage de ce général français, qui fut ministre de la guerre pendant la République, maréchal et prince de Ponte-Corvo pendant l'Empire, puis Roi de Suède, successeur de Charles XIII, sous le nom de Charles-Jean ou Charles XIV, et mourut tout à fait Suédois, ce que les historiens de la France lui ont amèrement reproché, et ce dont peuvent le louer les historiens de la Suède : « Aujourd'hui, trente thermidor de l'an sixième de la République française (17 août 1798), à sept heures du soir, par devant moi, Etienne Bouvet, agent municipal de la commune des Secaux-l'Unité » (Secaux-Penthievre), « chef-lieu de canton, département de la Seine, sont comparus en la maison commune, pour contracter mariage, Jean-Baptiste Bernadotte, âgé de trente-cinq ans, Général divisionnaire des armées de la République, demeurant actuellement en cette commune, fils de défunt Henry Bernadotte, procureur au sénéchal (sic) de Pau, département des Basses-Pyrénées, et de Jeanne de St-Jean, son épouse; et Bernardine-Eugénie-Désirée Clary, âgée de dix-huit ans, fille mineure de défunt François Clary, négociant de Marseille, et de Françoise-Rose Somis, ses père et mère, résidants actuellement à Gènes, lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de Antoine Morin, âgé de vingt-six ans, capitaine au 20^e régiment de chasseurs à cheval, demeurant actuellement en cette commune, de François Desgranges, âgé de cinquante ans, notaire public, domicilié en cette commune; de Joseph Bonaparte, âgé de trente ans, membre du conseil des cinq cents, fondé de pouvoir de la citoyenne Françoise-Rose Somis, veuve de déf^t François Clary... de Justiniene-Victoire Somis, âgée de cinquante ans, propriétaire, dem^t à Paris, place Vendôme, n^o 8, et de Lucien Bonaparte, âgé de vingt-six ans, aussi membre du conseil des cinq cents, dem^t à Paris, rue du Rocher, ainsi que son frère susnommé, Moi, Etienne Bouvet... après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins de... l'extrait de l'acte de naissance dud. citoyen Bernadotte du vingt-six janvier 1763, tiré des registres de la commune de Pau, et autres pièces... J'ai prononcé, au nom de la loi, que J^o Bapt. Bernadotte, et Bernardine-Eugénie-Désirée Clary sont unis en mariage... fait en la maison commune à Secaux-l'Unité, les jour, mois et an susdits (signé) J. Bernadotte, B. E. Désirée Clary, Lucien Bonaparte,

Somis, Maurin, Bonaparte, Christine Bonaparte, | cipal. » (Archives de la commune de Sceaux.) Voici
Clary Bonaparte, Desgranges, Benoît, agent muni- | les trois signatures les plus importantes de cet acte :


— Le contrat de mariage de Bernadotte rédigé le 30 thermidor an VI, comme l'acte civil qu'on vient de lire, est gardé parmi les minutes appartenant à l'étude de M^e Manfra, notaire à Sceaux. La petite maison qu'habitait, en 1806, le général Bernadotte, existe toujours rue de la Lune, n^o 3, à Sceaux.

BERNAGE (CHARLES DE). 1650.

Il était fils de Pierre de Bernage, seigneur de Dymont, Pymonçon, La Vaublancie et autres lieux, et de Louise Le Picart. Conseiller du Roi, maître d'hôtel et secrétaire de Sa Majesté, il épousa, le 13 mars 1650, Catherine Le Picart, fille de Jacques Le Picart, seigneur de la Vallée, premier avocat du Roi au châtelet de Paris. Le contrat de son mariage est chez M^e Le Monnyer, notaire.

1. BERNARD (NOËL). 1614-43.
(SAMUEL I^{er}). 1615—1687.
(SAMUEL II^e). 1651—1739.

La *Biographie universelle*-Michaud dit, en parlant du riche et célèbre traitant Samuel Bernard : « Plusieurs personnes le croyaient de race juive, ce qui n'a jamais été prouvé¹. » Je ne m'étonne point

¹ Voltaire, en 1758, dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, avait dit en parlant du financier Bernard :

« Et ce Bernard qu'on vante est heureux, en effet, Non par le bien qu'il a, mais par le bien qu'il fait » ;

il se repentit bientôt de cet éloge qui n'était que mérité et s'adressait à un vieillard honoré, estimé de tout le monde. Quelle circonstance décida Voltaire à effacer, dans les éditions définitives de son *Discours*, les deux vers qu'un premier mouvement de justice lui avait dictés ? Le poète avait pris un intérêt assez considérable dans je ne sais quelle grande affaire entreprise par le comte de Coubert, fils aîné du vieux Samuel ; la chose tourna mal, et Coubert fit une banqueroute où Voltaire perdit une soixantaine de mille livres. Ce fut une affaire scandaleuse. Samuel-Jacques Bernard était fort riche et pouvait désintéresser ses créanciers. — Voltaire le croyait du moins ; — il ne le fit pas. Il continua à mener le train d'un magnifique seigneur ; le Parlement, auquel fut déferée l'appréciation du fait, loin de faire les diligences que la qualité de l'action semblait lui recommander, traita les choses en banqueroute, ce dont Voltaire se plaignit amèrement à ses amis dans plusieurs lettres. Dans la dernière, écrite, au commencement de

qu'on n'ait pas pu faire la preuve de cette assertion hasardée : Samuel Bernard était de souche protestante, son père, son grand-père et son bisaïeul faisaient profession de la religion de Calvin, dans laquelle ses deux aïeux moururent. Quant à son père et à lui-même, ils firent leur jonction avec l'Eglise catholique à une époque très-voisine assurément de la ré-

vocation de l'édit de Nantes. On va voir les témoignages authentiques sur lesquels je fonde ce que j'avance. A la fin du seizième siècle vivait un Bernard dont le nom de baptême m'est inconnu aussi bien que la profession. Il eut un fils nommé « Noël ». Je n'ai pas trouvé l'acte du baptême de Noël Bernard, les registres de l'état civil protestant conservés aux Archives du palais de justice ne contenant que les actes inscrits au temple de Charenton. Noël Bernard épousa, vers 1613, « Madelaine Sevin », qui lui donna dix enfants : 1^o 2⁴ mars 1614, « Jehan » ; 2^o « Sautel » (le baptistaire de ce second fils de Noël Bernard est incomplet, le ministre a oublié d'écrire le nom de baptême de l'enfant, qui fut présenté par « Samuel Sevin » ; mais il n'y a aucun doute que nous n'ayons affaire ici à notre « Sautel I^{er} » dont je parlerai plus amplement tout à l'heure) ; 3^o 11 septembre 1617, un enfant dont le baptistaire est ainsi rédigé : « L'enfant de Noël Bernard, maître peintre aux fauxbourgs St-Germain, a été présenté par Jehan de Coudasne, archer des gardes du corps du Roy ». 4^o 15 juin 1619, « Marie », présentée par Marie Rasouet, mère grande dad, enfant, le 20 juin. (Je n'ai pu savoir si Marie Rasouet était femme de Noël Bernard ou de Samuel Sevin ; j'ai vainement cherché l'acte de son inhumation, qui me l'aurait probablement appris.) 5^o le 21 mai 1621, « Anne » ; 6^o 2 janvier 1623, un enfant dont le nom a été oublié ; 7^o 1^{er} décembre 1624, « Anthoine » ; 8^o 25 janvier 1626, « Olympe », qui épousa Jean Brac du Val, et fut enterrée le 30 mai 1653, au cimetière des Saints-Pères ; 9^o 11 mars 1627, « Marthe », présentée au

l'année 1761, à Helvétius : « J'aimerais mieux qu'il » (le Parlement) « me fit justice de la banqueroute du fils de Samuel Bernard, juif, fils de juif, mort surintendant de la Maison de la Reine, maître des requêtes, riche de neuf millions et banqueroutier. »

Voltaire croyait-il que Samuel Bernard était juif, ou ne le disait-il que par mauvaise humeur ? Il est étrange qu'en son temps personne n'ait su à quelle religion appartenait Samuel Bernard. — M. Clogenson, dans une note de l'édition de Voltaire en quatre-vingt dix-sept volumes in-8^o, dit d'une manière affirmative que Bernard n'était pas juif, mais il ne suit point dans quelle Eglise le prétendu juif avait été élevé et dans quelle Eglise il mourut.

baptême le 14 mars, par « Daniel Moireau, advocat au parlement », et par « Marthe Aumon »; 10^e 1^{er} juillet 1629, « *Magdeleine* », présentée par *Magdeleine* Bernard, fille de Noël Bernard. Cette *Magdeleine*, marraine de sa sœur, est ou l'enfant né en 1617, ou celui qu'on baptisa le 2 janvier 1623.

Je n'ai pu savoir à quelle époque mourut Noël Bernard, qui vivait encore à la fin de 1645; quant à Madeleine Sevin, elle était morte avant le mariage de Samuel 1^{er} Bernard, comme on le verra tout à l'heure. Ce Samuel fut peintre à l'huile et à la gouache, en même temps que graveur. Mariette, dans une de ses notes ajoutées à l'*Abecedario* d'Orlandi, nous fait connaître que Samuel Bernard — il avait probablement reçu les premières leçons de dessin de son père Noël — « étudia d'abord sous Vouet », qui était le maître en crédit. Il ajoute qu'il travailla ensuite sous du Guernier; Mariette ne dit pas ce qui attira chez Louis du Guernier le jeune Samuel. Le genre dans lequel brillait du Guernier était attrayant; c'était la miniature, non pas comme on la pratique aujourd'hui sur ivoire, mais sur parchemin et sur papier, et pour l'ornement des livres. Elle était un bon métier, parce qu'à ce moment-là il y avait encore un certain nombre de riches amateurs qui se plaisaient à faire décorer les beaux manuscrits de leurs bibliothèques de compositions peintes à la gouache; d'autres qui voulaient posséder de petites copies à la miniature de tableaux estimés. Le goût de Bernard le portait vers ce genre, et une communauté d'idées religieuses vers Louis du Guernier, protestant comme les Bernard. Selon Mariette, « il a merveilleusement bien peint en miniature, surtout lorsqu'il a copié de bons maîtres, car il n'avait pas lui-même un grand génie », c'est-à-dire beaucoup d'invention. Que sont devenues ces « merveilleuses » copies? Le temps les a détruites sans doute en grande partie; la mode les a reléguées dans quelques coins où la moisissure les a dévorées! Le temps a respecté les estampes gravées par Samuel Bernard. La Bibliothèque Impériale en garde un certain nombre, et, entre autres, en plusieurs épreuves l'*Attila*, que Samuel fit en petit (figures de deux pouces environ), d'après Raphaël, morceau fort estimable et, de beaucoup, le meilleur ouvrage au burin de Bernard, qui a gravé cependant quelques bons portraits, parmi lesquels il faut citer celui qu'il exécuta de son maître Louis du Guernier. Claude Le Fèvre peignit un portrait de Samuel Bernard que grava P. Van Somer.

Samuel 1^{er} Bernard aurait peut-être été tout à fait négligé par les biographes s'il n'avait pas eu l'étrange fortune, lui, pauvre artiste, d'être père d'un des hommes les plus célèbres de son temps par ses richesses, et s'il fut en croire Voltaire, par ses bienfaits, Samuel Bernard, le traitant, notre Samuel II^e. Samuel 1^{er} Bernard se maria au temple de Charenton, le 8 octobre 1645;acte de son union le dit Samuel Bernard, peintre, fils de Noël Bernard, un peintre à Paris, et de deffunte Magdeleine Sevin. Il épousa « Madeleine Le Queux, fille de deffunt Abraham Le Queux, valet de chambre et valet de chambre de la Roynie Marguerite, et de Barbe Cotty sa femme ». De ce mariage sortirent neuf enfants, baptisés à Charenton : 1^o « *Samuel*, 28 mars 1648 », présenté au baptême par « Thomas Pinagien (*sic*, p^r Pinagier) et Marguerite du Clou ». Ce Samuel mourut le 6 juillet 1654. 2^o « *Marie* »,

le 21 avril 1649, baptisée le 25, ayant pour parrain Louis Tételin, et pour marraine Marie Le Queux ». Sœur de Samuel 1^{er}, née, comme on l'a vu, en 1619, elle épousa « Thomasset, apothicaire épiciier, et mourut le 11 mai 1662; 3^o « *Gabriel* », 7 mars 1650, présenté au temple le 10, par « Samuel Thomasset, apothicaire », et « Mad. Bourdon, femme de M. Bourdon, peintre du Roy ». (C'était Susanne du Guernier.) 4^o « *Sauvel* », 28 novembre 1651, présenté au temple, le 3 décembre suivant, par « Jacques Brisval et Marie Bernard ». Ce Samuel fut le fameux banquier. L'acte de naissance que j'ai sous les yeux contredit formellement une affirmation de M. Robert Dumesnil, l'auteur du *Peintre-graveur*. Ce laborieux critique dit que le financier Bernard naquit de Samuel (le peintre) et de Madeleine Chevalier, « fille d'une femme qui s'était fait auprès des femmes du monde une grande réputation comme fabricante et marchande de mouches ». Si Samuel 1^{er} Bernard eut pour femme Madeleine Chevalier, ce ne put être certainement qu'après 1667. Je n'ai pas trouvé trace de ce mariage. 5^o « *Olympe* », novembre 1652. Elle mourut âgée de huit mois, le 12 juillet 1653; 6^o « *Daniel* », 1^{er} mai 1655, présenté à Charenton-Saint-Maurice par « Daniel Regnier, chirurgien du Roy en son artillerie »; 7^o « *Marie-Anne* », 19 décembre 1660; 8^o « *Antoine* », 9 juillet 1665, présenté par « Roger Costard et Marie Bernard »; 9^o « *Louise* », 1667. Cette enfant fut enterrée le 25 janvier 1670, « âgée d'environ trois ans », en présence de son père « Samuel Bernard, peintre et professeur de l'Académie royale de peint. et de sculpt. », et de « Samuel Bernard, frère de la dicté deffuncte ».

Samuel 1^{er} et Samuel II^e Bernard se convertirent à la foi catholique; la réunion du premier à l'Église catholique eut lieu le 20 octobre 1685. Ce fut à Saint-Sulpice que « Samuel Bernard, peintre ord^r du Roy, conseiller, ancien professeur en son Académie royale de sculpture et de peinture, âgé d'environ soixante-dix ans, natif de cette paroisse Saint-Sulpice, y demeurant rue de l'Université », fit abjuration, en présence de Gilbert de Sève et d'Antoine Benoist, peintres ordinaires du Roi ». (*Arch. de l'état civil*, au palais de justice; Registre des abjurations faites à Saint-Sulpice.) Je n'ai pu trouver l'acte de réunion du banquier, mais je vais citer trois documents qui prouvent que, protestant encore à la fin de 1684, Samuel II ne l'était plus au commencement de l'année 1686. Samuel II Bernard épousa Anne ou Madeleine Clergeot ou Clergeau; — deux actes la nomment l'un : Anne Clergot, l'autre : Magdeleine Clergeau; peut-être se nommait-elle : Anne-Magdeleine. De son mariage, Samuel eut deux fils connus : *Samuel-Jacques* et *Gabriel*. Samuel-Jacques naquit le 19 mai 1686, et fut baptisé le lendemain. (Reg. de Saint-Léon.) Samuel II Bernard eut encore au moins deux autres enfants, le premier : « *Gabriel* », qui mourut le 17 février 1684; le second : « *Samuel* », qui fut enterré aux Petits-Pères le 16 octobre 1684, âgé d'environ un an. Gabriel n'avait que trois mois au moment de sa mort. « Samuel 1^{er} Bernard, grand-père de l'enfant, et Roger Costar, valet de chambre de deffunt M. le duc d'Orléans, oncle dud. enfant », assistèrent à l'enterrement de Gabriel et signèrent : « L. Bernard, Roger Costar ». Samuel 1^{er} Bernard et Samuel II Bernard, marchand banquier, assistèrent à l'inhumation de Samuel, fils de ce dernier et de

« Magdeleine Clergeau ». Ils signèrent tous deux : « S. Bernard ». On voit par les notes que je viens d'analyser que Samuel II Bernard tenait encore à l'Eglise de Galvin le 16 octobre 1684. La liste de l'Académie qui constate que Samuel I^{er} Bernard fit partie de ce corps dès sa première formation ne dit point qu'il fut exclu de la compagnie, comme protestant, ce qui, le 10 octobre 1681, et le 31 janvier 1682, arriva à Jean Michelin et à Jacob d'Agar. L'influence du traitant Bernard était-elle déjà assez grande en 1684 pour faire fléchir la règle que s'était faite Louis XIV au chapitre des religionnaires? C'est douteux. Bernard n'avait que trente-quatre ans, et sa fortune n'avait pas encore toute l'importance qui décida le Roi à traiter un jour d'égal à égal, pour ainsi dire, avec le millionnaire.

Samuel I^{er} Bernard mourut catholique, le 24 juin 1687, en sa maison, rue de l'Université, et fut enterré le lendemain, par le clergé de Saint-Sulpice, en présence de « Pierre Verdier, procureur au Parlement, et de Jacques Chausse, sieur de La Tessière ». Il est singulier que Samuel II Bernard ne figure point parmi les signataires de l'acte d'inhumation, qui contient une faute que n'aurait peut-être pas commise Samuel II, s'il avait dicté au vicaire la partie du document où est déclaré l'âge de son père. L'acte dit « Sammel Bernard, peintre ordinaire du Roy, conseiller, ancien professeur de l'Académie roy. de peint. et sculp., aagé d'environ soixante et cinq ans ». Le défunt avait en effet soixante onze ans et huit mois ou environ, étant né, comme je l'ai dit, le 8 novembre 1615. Il s'était marié à l'âge de trente ans. Le 28 janvier 1670, il avait fait enterrer, au cimetière protestant, « Samuel Rouillet, fils de deffunt maistre Rouillet, procureur en la cour, et de d^{lle} Marie Bernard », fille du peintre Samuel, que nous avons vu naître en 1619. Il assista à l'enterrement de ce petit-fils, âgé de quatre ans et demi, avec « Louis-Ferdinand Elle, professeur à l'Académie » comme Bernard. Samuel Bernard fit partie de l'Académie dès sa fondation ; il fut un des seize que l'Académie désigna pour ratifier l'acte de jonction passé entre les maîtres peintres et sculpteurs et les « académistes ». En 1655, à la restauration de l'Académie, il fut choisi pour un des douze professeurs. (*Hist. de l'Acad.*)

Le dictionnaire de Moréri dit, et c'est avec raison, que le financier Samuel Bernard mourut le 18 janvier 1739, place des Victoires. Il fut enterré le 20, dans la cave de la chapelle de la Vierge, à Saint-Eustache. L'acte de son inhumation le dit : « chevalier de l'un des ordres du Roy » (St-Michel), conseiller d'Etat, comte de Coubert, mort âgé de 87 ans un mois et dix jours ». Au convoi, service et enterrement assistèrent « Samuel-Jacques et Gabriel Bernard, fils de Samuel II. Ce dernier était comte de Réaux et président au Parlement de Paris. Mathieu-François Molé et Christian-Guillaume de Lamoignon, tous deux présidents au Parlement, et le duc Gaston-Charles-Pierre de Lévi signèrent, avec Bernard et Bernard de Rieux, l'acte que j'analyse, et au bas duquel je lis : « Bernard, Bernard de Rieux, Molé, Lamoignon, Louis Mirepoix, Bernard de Rieux (fils du premier).

Le Mathieu-François Molé qui figure comme témoin dans cet acte et que, par erreur, le vicaire nomma « Mathieu-Nicolas », était un des gendres de Samuel Bernard ; sa femme n'était pas sœur de mère de Samuel-Jacques et de Gabriel Bernard. « Ma-

deleine Clergeau », mère de ceux-ci, mourut le 17 novembre 1716, dit l'acte d'inhumation rédigé à Saint-Eustache, le 20, « âgée de quarante-sept ans ». Elle décéda rue Saint-Honoré et fut « apportée en chœur de l'Eglise de St Honoré en celle de St Eustache » pour y être inhumée en présence de ses fils Samuel-Jacques et Gabriel, qui signèrent l'acte mis sous mes yeux : « Bernard, Bernard de Rieux ». Samuel Bernard, quand il devint veuf, avait justement soixante-cinq ans ; ce n'est pas l'âge où d'ordinaire on se remarie ; mais Bernard était fort riche, et les partis ne devaient pas manquer de se présenter pour le vieillard millionnaire vingt fois. Il tint des partis d'importance, « comme dit La Fontaine » ; ce fut « mademoiselle Pauline-Félicité de Saint-Chamans qui fixa son choix. Il l'épousa en 1717 et en eut une fille « Bonne-Félicité » qui, le 22 septembre 1743, à peine âgée de seize ans, donna sa main et sa dot — elle dut être grosse, la dot! — à Mathieu-François Molé, seigneur de Champlatreux, qui avait vingt-huit ans et avait déjà une présidence au Parlement.

Samuel-Jacques Bernard s'était marié en 1715. Le 12 août, il avait épousé, à Saint-Sulpice, « M^{lle} Olive-Louise Protier, fille mineure de très-haut, etc., Benjamin-Louis Protier, marquis de La Coste, lieutenant du Roy de la province de Poitou ». Les témoins de ce mariage avaient été Samuel Bernard, Madeleine Clergeau, Gabriel Bernard de Rieux, Vincent Bernard de La Livinière, frère de Gabriel et de Samuel-Jacques ; Jacques Hardouin Mansart, comte de Sagoume, Madeleine Bernard, sa femme, etc. L'acte fut signé : « Bernard (c'est Pépoux, Olive Louise Protier, Bernard (c'est Samuel), Clergeau, Madeleine Bernard de Sagoume, Mansart de Sagoume (d'une très-méchante écriture), etc. » Gabriel Bernard de Rieux se maria, pour la seconde fois, en 1719, à Boissy Saint-Léger. Le curé de Saint-Eustache lui donna, le 25 mai 1719, la permission d'aller se marier à l'église de ce village « avec Mademoiselle de Boulainvilliers, fille de M. le comte de Boulainvilliers ». Avant d'épouser mademoiselle de Boulainvilliers, il avait eu pour femme « Bonne de Saint-Chamans », dont un fils fut baptisé à Saint-Eustache le 8 novembre 1718, sous le nom de « Jacques-Gabriel-François, fils de messire Gabriel Bernard de Rieux et de dame Bonne de St Chamans, son épouse, demeurant rue Notre-Dame-des-Victoires ». Le parrain de l'enfant fut « Samuel-Jacques Bernard » et la marraine « dame Bonne de Chastellux, veuve de messire François comte de St-Chamans, marquis de Méry ». Gabriel Bernard n'était encore que conseiller au Parlement au moment de ce mariage avec mademoiselle de Boulainvilliers, fait sitôt après la naissance de Jacques-Gabriel-François. — Madame « Bonne de St Chamant (*sic*), âgée de vingt-huit ans » (née par conséquent vers 1690), mourut le 11 avril 1718, rue Notre-Dame-des-Victoires, et fut enterrée le 13, à Saint-Eustache, par les soins de son oncle « Guillaume-Antoine de Chastellux, et de son beau-frère : Samuel-Jacques Bernard ». Le comte de Rieux ne resta donc veuf que onze mois. La matrimonomanie était dans cette famille des Bernard.

En 1731, Bernard (Samuel-Jacques) demeurait « rue des Victoires » ; il était qualifié dans ses actes : « chevalier, conseiller du Roy, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, surintendant des maison, domaines et finances de la Reine, grand'croix, grand

prevôt et maître des cérémonies de l'ordre militaire de Saint-Louis ». M. Le Monnyer, notaire à Paris, garde dans les archives de son étude des actes au nom de « Samuel-Jacques Bernard, 7 février et 4 avril 1731, 10 janvier 1734 ». — *Voy.* BOURDON, ELLE, GUERNIER (DU), MANSART, PIXAGIER ET SOMER.

2. BERNARD (THOMAS). 21650—1713.

Nägler a consacré un petit article à ce graveur qu'il a nommé Zani. Des médailles signées : T. Bernard lui sont attribuées avec raison. Je trouve dans les Comptes des bâtiments du Roy pour l'année 1688 les mentions suivantes : « A Thomas Bernard, graveur, la somme de 630 livres pour, avec 300 l. qui lui ont été ordonnées déjà, faire le parfait paiement pour un modèle en cire, un poinçon et un carré qu'il a gravés, représentant *La satisfaction d'Espagne* » (2^e mars 1662), « pour la suite des médailles du Roy 630 livres pour une cire, un poinçon et un carré de revers qu'il a gravés pour la susdite suite, représentant *l'Établissement de l'hôpital général* (1656); et 200 l. à compte d'un modèle de cire, un poinçon et un carré qu'il fait d'une médaille représentant *l'Établissement de Saint-Cyr* (1686). » — Je n'ai rien trouvé dans les registres de l'état civil de Paris se rapportant au graveur qui, vers 1687, avait exécuté les deux premières médailles désignées ci-dessus, et qui, en 1688, exécutait la troisième. En 1699, il fit, en médaille, un portrait de Colbert, dont parlent deux lettres de Bégon. Th. Bernard fut reçu à l'Académie de peinture le 27 mars 1709, sur la présentation d'un portrait en creux de Mansart, destiné à servir de sceau à l'Académie. Selon la liste des Académiciens, il mourut le 23 août 1713, âgé de soixante-trois ans et demi. Il était donc né au commencement de l'année 1650. — *Voy.* BÉGON, lettres nos 8 et 9.

3. BERNARD (NICOLAS). 1667.

Ce Bernard n'a rien de commun avec les précédents. Je ne sais ce qu'il valut comme peintre, mais il était l'ami de Gabriel Blanchard, et cette circonstance me l'a recommandé. Il demeura rue Sainte-Anne quand, le 5 septembre 1667, il épousa à Saint-Roch « Antoinette Aveline », venue de Jean Bernard, « garde de S. A. de Vendosme ». L'acte de son mariage la dit fille de Henry Bernard, peintre, et d'Antoinette Vaillant. Les témoins de la cérémonie furent « Gabriel Blanchard, peintre ord^e du Roy, demeurant rue St-Martin, paroisse de St-Nicolas des Champs, Vincent Girard, peintre, dem^r rue de Long-Pont, Nicolas Boucherot, peintre, rue de Bucy, et Etienne Bancelin, sculpt., rue Traicrsière. » — *Voy.* L. BLANCHARD.

1. BERNARD (). ?
Sculpteur. — *Voy.* SVALBERG (H.).

BERNIER (ISAAC). 1623—36.

L'abbé de Marolles nomme parmi les peintres qui eurent un logement au Louvre un Bernier, qu'il appelle Benier ou Bernier, quand il parle des croyons dont il possédait quelques dessins. Zani, peu plus que Nægler, ne mentionne ce Bernier, dont je sais peu de chose; mais ce peu vaut mieux que rien. Bernier avait pour prénom Isaac; il était fils d'un marchand demeurant à Blois, Paul Bernier, qui avait épousé Rachel Haussou. Ces Bernier étaient calvinistes. Isaac vint à Paris, se produisit dans le beau monde, et trouva apparemment parmi

ses coreligionnaires — il y en avait de puissants à la cour — des protecteurs utiles. Il réussit, et je vois qu'il eut la double charge de Peintre et de Valet de chambre du Roi. Il était dans cette position, la plus honorable que pût occuper un peintre, et celle à laquelle aspiraient tous les gens de talent; lorsque, le 21 mai 1623, il épousa à Charenton « Magdeleine Guiteau, fille de Pierre Guiteau et de Magdeleine Galand ». Il eut de son mariage deux filles: Magdeleine, qui mourut le 5 octobre 1626, et Elisabeth, qui, le 4 juillet 1636, fut baptisée à la chapelle de l'ambassade de Hollande. (Reg. protestants.) Je ne sais quand mourut Isaac Bernier, dont je ne connais aucun ouvrage.

2. BERNIER (JEAN). — *Voy.* BÉGON, lettre no 2, p. 171, et FOUS, art. de Triboulet.

3. BERNIER (FR.). — *Voy.* BÉGON, lettres 1 et 2.

BERNIÈRES (GABRIELLE DE). 1681.

Femme d'Abraham du Quesne, lieutenant général des armées navales du Roi; actes du 3 août 1681, en son nom, chez le successeur de M. Tresse, notaire.

BERNINI (GIOVANNI LORENZO BERNINO ou BERNINI, dit en France LE CAVALIER). 21598—1680?

Au bas d'un beau portrait de ce statuaire célèbre on lit : « Jo. Bapt. GAULLUS pinxit, Arnol Van Hesterhout sculp. », et cette mention, relative à l'âge de Bernini : « natus die 7 dec. 1598, obiit die 28 nov. 1680. » Tous les biographes ont adopté ces dates de la naissance et de la mort du Napolitain, fils d'un sculpteur florentin, dont on ne connaît aucun ouvrage; je n'ai pas le moyen de vérifier leur exactitude, et si je les accepte, j'en laisse la responsabilité au premier qui les a fixées. — Je ne saurais avoir l'intention d'écrire ici une histoire, même abrégée, de Jean-Laurent Bernini, dont le talent, très-remarquable sans doute, et les œuvres très-admises en leur temps, et dignes d'estime toujours, eurent sur l'art une influence fâcheuse, substituant le joli et le contourné au beau et au simple, et ouvrant à la sculpture cette voie où elle n'entra que trop, au dix-septième siècle, et qui aboutit au style guindé, maniéré, qu'en France on a caractérisé par ce mot de si bizarre composition : *Rococo*. Si je ne craignais d'être taxé de barbarie, je dirais que Bernini fut le père du Rococo, dont Michel-Ange fut le grand-père. Mais il ne s'agit pas de cela. Je ne veux parler du Cavalier Bernini que pour rappeler les choses par lesquelles il se rattache à la France : la statue de Louis XIV, qu'il exécuta pour le Roi, et le projet d'achèvement du Louvre. Sur ces travaux j'ai trouvé, soit dans la collection des Lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.), soit dans les registres gardés aux Archives de la marine, quarante-cinq lettres inédites que j'ai copiées, mais dont le nombre et la longueur m'interdit la publication. Forcé de me restreindre, pour ne pas donner au présent Dictionnaire un volume qui le rende incommode par sa grosseur, je dois me contenter de citer quelques fragments de cette correspondance intéressante, en indiquant les dates et la provenance de chacune des lettres que je mentionnerai. Je ne crois pas devoir traduire de l'italien les billets écrits par Bernini et l'abbé Beneditti, dont le monde lit aujourd'hui l'italien, excepté peut-être les habitués du théâtre où chantent les virtuoses de l'Italie.

La première lettre écrite par Bernini à Colbert,

de Rome, le 4 mai 1664, est pour remercier humblement le ministre d'avoir songé à lui pour la grande affaire du Louvre, et pour lui annoncer qu'il s'est mis tout de suite à l'œuvre : « Ilmo et Eccmo Sigre prone » (padrone) « Celmo » (*Celsissimo*, très-éminent) « dal ser abb. Elpidio Beneditti » (L'abbé Beneditti était, à Rome, une des personnes qu'employait Colbert pour toutes les affaires qui regardaient les arts et les bâtiments du Roi.) « ricevo la compla di V. E. et in essa i comandi dà mie pregratissimi di S. M^a acciò impieghi la mia debolezza sopra la pianta del magnifico edificio de Louvre. La stimà che fà S. M. della mia persona mi farebbe insuperbire, quando non mi accorgessi procedere dal non hauer mai veduta alcuna delle mie opere et in q^{to} niueu assai ripressa l'ambitione che ho di scurilar del timore di non corrispondere a concetto così grande studi aio pecco di non rendermi total^{te} indegno di questo honore, quale ho tanto stimato, che'l dal primo giorno che mi furono presentati i disegni lo tralasciate in gran parte le mie granissime occupationi, e mi sono occupato in questi sperando che le notizie che mi dà il Sig. Abb. Elpidio siano per supplire al disauantaggio ch'è de di non potere essere sultito (*sic*) è qui pregandola ad honorarmi dei suoi comandi de m^{te} me l'inchino de V. S. Gio. CAVALO BERNINI. » (Bibl. Imp.). Le cavalier qui se faisait si modeste alléguait son incapacité (*debolezza*), et disait compter sur les avis de l'abbé Elpidio Beneditti, aussitôt qu'il eut sous les yeux les dessins que lui envoyait Colbert, abandonna ses travaux commencés pour s'occuper des plans du Louvre. Une lettre de l'abbé à Colbert (de Rome, le 3 juin 1664) nous apprend que Bernin n'était pas le seul architecte à qui le Roi de France s'était adressé pour avoir un dessin meilleur que ceux des auteurs français qui n'avaient pas satisfait Sa Majesté. L'abbé Beneditti avait jeté les yeux sur trois autres artistes, et Colbert, afin d'encourager les quatre concurrents, avait envoyé au duc de Créquy, alors ambassadeur à Rome, une boîte (*scatola*) renfermant des présents pour chacun d'eux. L'abbé avait reçu cette boîte de la main de l'ambassadeur, avait trouvé les objets qu'elle contenait dignes de la munificence de Sa Majesté, et il annonçait qu'il distribuerait les cadeaux selon l'ordre qu'il en avait reçu, ajoutant que le travail de tous marchait assez rapidement, mais qu'il ne pouvait encore dire son opinion au sujet du mérite de chacun des dessins commencés. (Bibl. Imp.). Le 17 juin 1664, Beneditti disait : « Il signore cavalier Bernino (*sic*) hà prodotto un pensiero degno del suo bell'ingegno »; celui de la façade principale du Louvre est grand, majestueux, et diffère beaucoup de ceux des autres architectes. Un dessin de Bernin, qui réforme celui de M. Le Vau (qu'on avait communiqué aux architectes italiens) a de la grandeur, et sera peut-être plus applicable que les autres au monument à compléter¹. « Il sigr Pietro Da Cortona » sera le dernier à livrer son dessin, non-seulement à cause de sa mauvaise santé, mais aussi parce qu'il a à terminer un travail à fresque dans l'église des Pères de l'Oratoire. Ce détail est curieux pour la biographie de Pietro Berrettini de

Cortona, qui mourut en 1669. — Les choses marchèrent vite, et le 23 juin 1664, « Gio. caualo Bernino », comme il signait cette fois, annonçait à Colbert qu'il lui envoyait son dessin, après s'être entendu sur toutes choses avec l'abbé Beneditti, et avoir suivi le plan qu'on lui avait envoyé. Il joignait à son dessin des détails écrits, ajoutant, avec sa modestie obséquieuse, que le tout était de nature à prouver au monde son incapacité : « Scurira per authenticare maggiormente al mondo le mie debolezze ». Et là-dessus une longue phrase bien humble pour dire qu'il a dépensé dans l'ouvrage qu'il expédie à Paris tout le talent qu'il tient de la divine bonté, assurant le ministre que s'il avait pu faire suivant son désir, il aurait produit un palais digne de Sa Majesté, qui, par un excès de libéralité, rémunère en même temps qu'elle commande, mesurant plus la récompense à sa propre grandeur qu'à l'indignité du travail.

Tout cela est bien italien. Bernin est content de son dessin; mais on y trouve à redire à Paris, et l'on voudrait qu'il y vint pour s'entendre avec lui et obtenir des changements. Un monsieur de Méuars écrivit de Rome (19 août 1664) : « Je voy souvent le chev^r Bernin; je fais mon possible pour le faire venir à Paris... Après l'avoir bien prié, flatté, et pris de toutes les manières, il m'a promis que quand il auroit achevé un ouvrage qu'il fait à St-Pierre, il y viendrait assurément... » M. de Méuars était un parent de Colbert qui lui avait recommandé de se joindre à l'abbé Beneditti, pendant un voyage qu'il allait faire en Italie, pour déterminer le chevalier à venir en France. Quel travail faisait en 1664 Bernin pour l'église de Saint-Pierre? Le Baldaquin ou la Chaire de Saint-Pierre? Le tombeau d'Urbain VIII ou la statue de saint Longin? Je ne saurais le dire. Pendant qu'on négociait avec le statuaire-architecte, dont la position à Rome était toute royale et commandait les plus grands égards, Beneditti envoyait à Colbert les dessins du chevalier Raynaldi et de Candiani, « gentilhommo assai intendente d'Architettura et di un gusto straordinario¹ ». Le dessin de celui-ci était de petite dimension, et ne devait pas produire l'effet que produisait celui « del sig^r caval^r Raynaldi ». Quant à Pierre de Cortone, qui pour le moment avait une attaque de goutte, son dessin n'était pas encore achevé. (Lettre du 15 juillet 1664; Bibl. Imp.) Une lettre du 19 août dit que Bernin attend, en réponse à la sienne du 23 juin, deux lignes (*due righe*) qui lui fassent connaître l'impression produite sur le Roi par la vue de son dessin. Le 23 septembre, Bernin attendait encore une réponse qui n'arrivait pas, et Pierre de Cortone, « *le pour l'uomo stropiato della gotta* », et voulant tout faire lui-même (*di proprio pugno*), n'avancait guère. (Lettres de Beneditti, des 2 et 23 septembre 1664.) Le 31 août, cet abbé avait reçu de Colbert les observations que le ministre, aidé de L. Le Vau, sans doute, avait faites sur les dessins de Bernin, qu'il laissait toujours sans réponse, ce dont celui-ci était fort mal satisfait². Communiquer ces

¹ Je n'ai pu savoir ce qu'étaient devenus les dessins du chevalier Raynaldi, non plus que ceux de Candiani et de Pierre de Cortone; peut-être les leur renvoyait-on quand il fut décidé que Perrault ferait la façade du Louvre.

² On a peine à comprendre cette résistance de Colbert aux demandes réitérées de l'abbé Beneditti, pour une chose si simple, une lettre de commis signée seulement « Colbert »!

¹ On connaît la façade proposée par le Bernin; elle fut gravée de son temps, peut-être pour qu'on pût comparer les données du maître italien avec le projet réalisé de Perrault. Cette façade doit être celle de son second projet, le premier ayant été rejeté.

remarques critiques au chevalier, Benedetti ne l'osait pas faire lui-même ; il allait les soumettre d'abord au cardinal légat Chigi, qui serait un intermédiaire convenable entre Colbert et Bernin. Pierre de Cortone avait achevé son dessin, et ne voulant pas que Benedetti le communiquât à Bernin, il avait voulu l'envoyer par la voie de Florence. Du reste, il avait modifié beaucoup son premier projet. L'abbé finissait en disant : « Questi virtuosi sono tra loro gelosi et bizzari et convienne lo soffrili con loro diffati. » (Lettre du 30 septembre.) Enfin, Colbert a écrit à Bernin, et l'abbé Elpidio a remis au chevalier une lettre qui a beaucoup adouci l'amertume qu'il avait ressentie du silence de ce ministre. « Je lui ai fait connaître le désir du Roi, dit l'abbé que je traduis, mais pour frapper un coup plus fort sur son esprit, je m'en suis remis à ce que lui en dira le cardinal Chigi, avec qui je m'entendrai pour porter le chevalier à faire un nouveau travail. Le Bernin m'a dit que s'il avait su que d'autres de sa profession avaient eu aussi le devoir de faire des dessins pour le Roi, il n'aurait point mis la main au sien, et que s'il s'estime le moins habile de tous, il ne voulait cependant pas « travagliare à concorrenza ». Je pense qu'il sera nécessaire, si l'on veut de lui quelque chose qui vaille, de lui déclarer qu'on s'en tiendra positivement à son dessin... » (Lettre du 27 octobre 1664.) Les négociations avec l'artiste blessé dans son amour-propre, tout persuadé qu'il avait voulu paraître de son indignité (la *debolezza* de tout à l'heure), furent difficiles. Le cardinal Chigi et l'abbé Benedetti n'y furent pas seuls employés : le duc de Créquy fut prié de se mettre de la partie, et le 18 novembre 1664 il écrivait de Rome à Colbert : « Je ne manquerai pas de faire toutes les diligences nécessaires pour faire que Sa Maj. ait toute la satisfaction qu'il pourra désirer du cavalier Bernin ; et, pour cet effet, je l'iray voir moy mesme, et je tâcherai de le ménager par toutes les voyes que je croiray les plus propres pour l'obliger à faire encore de nouveaux dessins sur le bastiment du Louvre... » (Charles de Créquy était ambassadeur extraordinaire à Rome. Il mourut, dit-on, le 13 février 1687.)

Le cardinal Chigi¹ étant de retour de la campagne où il était allé avec le Pape, Benedetti lui communiqua les observations de Colbert sur le travail de Bernin, et S. Em. promit de mettre tout en pratique pour déterminer l'architecte à recommencer son œuvre. (Lettre du 21 novembre 1664.) Le cardinal vit Bernin tout de suite, et celui-ci lui dit qu'on n'avait compris à Paris ni son dessin ni les explications qui les accompagnaient ; qu'il avait travaillé suivant les bonnes règles de l'art ; enfin, reconnaissant l'honneur qui lui était fait par le Roi, et désirant obéir à ses ordres, il se décida à dire qu'il chercherait, avec toute l'application possible, quelque nouvelle idée qui fût meilleure que la première, et que, s'il la trouvait, il la mettrait sur le papier ; mais que s'il ne trouvait rien de meilleur, il ne voudrait pas se faire le tort de produire une chose qu'il regarderait comme médiocre. (Lettre de Benedetti, 25 novembre 1664.) Le duc de Cré-

¹ Flavio Chigi, de Sienne, neveu de Fabio Chigi qui fut pape sous le nom d'Alexandre VII, du 7 avril 1655 au 20 mai 1667. Le Moréri (art. *Cardinaux*) dit que Flavio fut légat en France, évêque de Porto, cardinal du titre de Sainte-Marie *del popolo*. — Fabio l'avait été. — et créé cardinal par son oncle en 1659, et mourut en 1693.

quy écrivit le 2 décembre, parlant de sa visite au cavalier : « Il me parut extrêmement *scandalisé* de la manière dont on avoit traité son dessin. Il me dit mesme ces paroles, « qu'on lui avoit fait plus d'observations et trouvé plus de défauts qu'il ne falloit de pierres pour bâtir le Louvre, et que quand il en feroit encore un autre, il en arrieroit autant, parce que les architectes de France ne manqueraient jamais de blâmer tout ce qu'il feroit, et avoient intérêt à ne pas mettre en œuvre le dessin d'un Italien... », et enfin, après l'avoir bien tourné, je gagnay sur luy que pour satisfaire Sa Majesté, il en feroit un autre... » Le 16 décembre, Benedetti assure que le chevalier travaille à un nouveau dessin « *solicitato anche dal sig^r card. Chigi* ». Le 16 ou le 17 janvier 1665, le dessin était fait ; le cardinal allait l'envoyer par un courrier extraordinaire au nonce du Pape à Paris, et le 19, le duc de Créquy annonçait à Colbert cette grande nouvelle que lui confirmait l'abbé Benedetti, le 17 février, en disant au ministre que ce nouveau projet n'était pas sans rapport avec le premier ; mais qu'il lui paraissait meilleur (*assai migliorato*).

Nous voici arrivé au voyage que fit Bernin en France¹. Une lettre signée « Esbaupin », et datée de Lyon, le 20 mai 1665, contient ce qui suit : « ... J'arrivé (*sic*) dimanche dernier en cette ville, accompagné des officiers qui partirent avec moy

¹ Les lettres qui durent rendre compte à Colbert des négociations dernières, à la suite desquelles le statuaire désiré se décida à faire le voyage de Paris, n'ont point passé sous mes yeux ; elles ne font point partie du recueil de lettres auquel j'emprunte la correspondance que j'offre aux lecteurs. On voit que les conférences qui provoquèrent la promesse du cavalier Bernin au sujet de son départ de Rome sont postérieures au 19 février 1665 et antérieures au 20 mai. Filippo Baldinucci, dans sa *Vita del cavalier Bernino* (Firenze, in-8°, 1682), nous apprend que ce fut des arts en Italie, pour qui tant de soins étaient pris, tant de courtoisie était déployée, tant de flatterie prodiguée, parti de Rome le 25 avril 1765, avec Paolo Bernino, son fils, Mattia dei Bossi et Julio Cesare, ses élèves. Je n'ai pu savoir qui était cet Esbaupin que Colbert chargea du soin de remplir auprès de Bernin le rôle de maréchal des logis et qui semble s'en être acquitté avec tant de soin. Nous verrons plus tard la personne de distinction à qui fut réservé l'honneur de piloter à Paris Le Cavalier qu'on traita jusqu'à un point comme un prince étranger ou comme on traita le marquis de Seignelay et Jérôme de Pontchartrain, quand ces deux ministres quittèrent Versailles pour aller en Italie ou dans les ports de France. On a beaucoup parlé de Charles-Quint ramassant, dans un mouvement rapide où s'obstinait Sa Majesté, le pinceau de Titien ; mais qu'est-ce que cet acte, tout spontané assurément et assurément aussi tout naturel, au prix de la conduite de Louis XIV à l'égard de Bernin ? Sans doute quand Colbert voulut conquérir sur les Gênois Pierre Puget, les sollicitations ne furent pas moins pressantes que celles dont nous voyons que fut l'objet le cavalier Bernin ; mais on n'y employa ni un duc Ambassadeur, ni un prince de l'Église ; un intendant de port suffit à cette diplomatie. C'est que Bernin était bien un autre personnage que Puget ! — je ne prie point les mérites, je compare les renommées. — Bernin était la lumière de l'art ; l'Italie retentissait de son nom, ses œuvres étaient l'objet de tous les éloges, il pouvait tout, il avait fait oublier tout ce qui l'avait précédé, jusqu'à Michel-Ange, et surtout Michel-Ange ; son talent incontestable, sa grâce maniérée, sa facilité charmante et quelquefois sa grandeur dans le *torcillo* qu'il avait mis à la mode, lui avaient attiré le monde entier. C'était une puissance avec laquelle il falloit compter. On compta avec elle.

pour le service de M. le cavalier Bernin, duquel nous n'eûmes des nouvelles à nostre arrivée; mais le courrier de Turin nous a appris qu'il coucha le dimanche dernier à Saint-Jean de Morienne, lundy à Echelle « (Aiguebelle) », qu'il devoit coucher hier à Chambéry, aujourd'hui au pont de Beauvoisin, demain à la Verpillière, où je l'iray rencontrer, pour luy rendre le paquet de Monseigneur, et vendredy en cette ville.... Dans toute la route jusques icy il ne s'est trompé de la glace qu'à Essanne (*sic*), Fontainebleau et à Chastillon, qui appartient à M^r le mareschal d'Albert, scellé sur le canal de Briare, distant de cinq lieues de Montargis. Il seroit à propos de tirer un ordre de mond. s^r le mareschal adressant à son concierge, de ne faire difficulté de delisurer de la glace lorsqu'on luy en demandera pour le service de Mons^r le canal. Bernin, de laquelle on se servira pour led. Montargy, me faisant fort de la bonne quantité que je feray voiturier d'icy à Roanne, pour mettre dans le bateau qui nous conduira jusq^{u'}à Briare, et *ainsy toute notre route sera fraische*... » Ceci est vraiment fort plaisant; ne semble-t-il pas que l'on entend Boileau s'écriant :

Point de glace, bon Dieu! dans le fort de l'été!

Bernin arriva à la Verpillière le 21 mai 1665, à 7 heures du soir, en compagnie de son fils, d'une autre personne et de trois *valets*. Esbaupin l'y attendait; il lui proposa, pour aller de Lyon à Roanne, trois moyens de transport : la litière, la chaise — il était venu dans ce véhicule, de Turin à la Verpillière, en chaise à porteurs! — ou la chaise roulante, voiture légère à deux roues. Il choisit la chaise roulante comme plus rapide et témoignant la grande impatience qu'il avait de voir le Roi. Esbaupin, qui faisait bien les choses, procura à Bernin un carrosse à six chevaux pour l'amener de Saint-Laurent (trois lieues de Lyon) à la Guillotière où un carrosse à deux chevaux, prêté par Messieurs de la ville de Lyon, l'amena le 22 mai à dix heures du matin. Son logis avait été préparé par les échevins de la ville au quartier de Belle-Cour, où ces magistrats allèrent le complimenter et lui envoyèrent « le vin de la ville ¹ ». (Lett. d'Esbaupin, 22 mai 1665.) Bernin partit le 23 mai, s'embarqua à Roanne le 25, et arriva à Paris le 2 juin. Cependant, pour que tout allât bien, M. du Metz ² envoya au-devant de Bernin une litière et quatre chevaux de selle pour sa suite, n'ayant pas oublié la grande affaire de la glace et ayant expédié à M. Esbaupin l'ordre du mareschal d'Albert pour le « capitaine de sa maison ».

¹ Politesse municipale qui se faisait aux personnages d'importance, à qui cependant on ne donnait pas toujours des carrosses à six chevaux. Six chevaux, c'était un train royal!

² Gédéon Barbier, s^r du Metz, avait auprès de Colbert une charge qui le mettait en relation avec les artistes et artisans qu'employait le roi pour la construction et la décoration de ses bâtiments. Je le vois acquittant, eu qualité de trésorier, les ordonnances de payement données aux peintres, sculpteurs, graveurs, etc., par le ministre ayant le département de la Maison du Roy (Colbert). Plus tard il eut l'intendance du mobilier de la couronne. Le 9 juillet 1690, à Versailles, M. de Pontchartrain lui donna un certificat portant que « M. Du Metz est intendant des meubles de la Couronne actuellement employé en ladite qualité sur l'estat des officiers commensaux de la Maison du Roy. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 557, pièce 336.) — Voy. METZ, SILVESTRE.

(Lett. de du Metz, Versailles, 26 mai 1665.) Ce fut M. Préart de Chantelou que Colbert donna au Cavalier pour *cicerone* dans Paris, je dirais presque pour menin. Paul de Chantelou était un gentilhomme de M. le duc du Maine, amateur d'arts, qui reçut du Roi l'ordre de conduire partout l'illustre Italien, et de satisfaire autant que possible à tous ses desirs. M. de Chantelou rendit compte à Colbert, de vive voix, quelquefois aussi par écrit; je donne certains passages de ses lettres dans l'article que je lui consacre ci-dessous.

Installé à Paris, où il recut une hospitalité magnifique, Bernin, pendant que la question du Louvre se débattait, travaillait au modèle d'une statue de Louis XIV, qu'il ne voulut point exécuter en marbre, parce qu'il ne trouva que deux petits morceaux de marbre statuaire, propres à faire des bustes, mais pas une seule belle et bonne pièce dont on pût tirer une grande figure. Il ne perdit pas de temps pour faire son modèle, écrivait un abbé Berti, le 22 juin 1665, et « pour réussir en cela, il souhaiterait d'aller à St-Germain pour designer (*sic*) d'après le Roy, l'espace d'une heure ». Bernin, qui ne se souciait pas de faire à Paris la statue du Roi et disait qu'il l'exécuterait à Rome, d'après un buste qu'il emporterait, répondit, quand on lui annonça qu'on avait trouvé un bloc de marbre de sept pieds de longueur, qu'il lui en fallait un haut d'au moins huit pieds. (Billet anonyme; 22 juin 1665; Bib. Imp.) Bernin finit par déclarer qu'il emporterait une épreuve en plâtre d'un buste du Roi qu'il faisait, et que cela lui servirait pour la tête de la statue qu'il modèlerait dans son atelier à Rome. Il n'était pas à son aise à Paris; on le flattait beaucoup, on le caressait sans cesse de paroles aimables, mais il ne sortait pas de chez lui; il ne parlait point français, et puis l'échec qu'il avait essayé, à propos de ses premiers dessins faits pour le Louvre, le mettait en défiance contre les artistes de France qui lui donnaient cependant un témoignage de haute estime et de bonne confraternité en l'admettant à l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 5 septembre 1665. Il quitta donc Paris, non pas les mains vides, car en octobre, quelques jours avant qu'il dit adieu à la cour, il reçut du Roi un brevet de 6,000 livres de pension et trois mille louis argent comptant. (L'abbé de Dangeau, *Diction. des bienfaits du Roi*, Bib. Imp. Ms sup. franc., 579-13.) Le 30 octobre 1665, Bernin écrivait de Lyon à Colbert : « *Hoggi, li 30 otte, siamo arrivati a Liona tutti con bona salute per gratia del sig^r Iddio et di quelle che ma fatto et fa il grand Re di Francia, et esequite poi della benignita di V. E.^a alla quale proferro infinita obligatione, et piglio ardire di pregarla a farmi gratia di fare profundissima reu^{ta}. A S. M^a, in mio nome, si come faccio io e Paolo » (Paul son fils) « a V. E.^a.... Gio Lorenzo Berninj (*sic*). » — A Rome Bernin se loua très-fort de la France et déclara à Beneditti qu'il avait reçu plus en six mois du Roi, qu'en vingt ans des papes. (Lettre de Bened. 8 déc. 1665.) A la même date M. Louis de Bourlemont écrivait : « Il public icy, ainsy qu'il le doit, la générosité et les royales et admirables vertus du Roy. » Bernin fut chargé par Colbert de visiter quelquefois l'Académie de France à Rome et de donner aux élèves de bonnes directions; une lettre de Beneditti (10 mai 1667) nous apprend que le Cavalier s'acquittait avec zèle de ce devoir, « étant attaché à ce service par les obligations qu'il a au Roy ». Une lettre du Bernin (13*

mai 1669) prouve qu'il suivait avec intérêt les études et les progrès des élèves.

Le 21 mai 1670, Colbert écrivait au duc de Chaulnes : « Je vous remercie de tout mon cœur de la peine que vous avez bien voulu prendre d'engager le catalier Bernin à vous rendre compte de ce qu'il a fait jusques à présent pour la statue du Roy. Je suis persuadé que si vous continuez à l'exciter par sa propre gloire à travailler à ce grand ouvrage, nous aurons la satisfaction dans quelque temps de le voir achevé. » (Arch. de la Mar.) Le ministre écrivait au duc d'Estrées, le 4 mars 1672, le priant de visiter Bernin, pour lequel il lui envoyait une lettre de change de 7,200 livres pour la pension de l'année 1671, du cavalier et de son fils, et lui demandant de « l'exciter toujours de s'appliquer fortement à cet ouvrage (la statue) qui immortalisera son nom ». (Mêmes arch.) Une lettre de Colbert à l'évêque duc de Laon (15 janvier 1672) est dans le même sens que celle qu'il adressait à M. d'Estrées. (Arch. de la Mar., Dépêches, commerce, 1672, fol. 6.) Au fol. 128, sous la date 5^e août 1672, est une lettre du ministre au cardinal d'Estrées, sur la statue dont une maladie de Bernin avait retardé l'achèvement.

Aux lettres que je viens de produire ajoutons quatre documents qui se rapportent au transport de la statue du Roi si attendue, de Rome à Paris : d'abord un billet du marquis de Louvois à M. de Vaurré, intendant de la marine à Toulon : « Je vous prie de me mander si vous n'avez point connaissance que M^r Colbert eust pris quelques mesures pour faire embarquer à Civita-Vecchia la figure du Roy à cheval, que le cavalier Bernin a faite. — Fontainebleau le 2 oct. 1683. » Ou voit par ce petit écrit qu'en septembre 1683 seulement, fut conduite de Rome au bord de la mer, la statue équestre à laquelle enfin le Bernin, aidé certainement de Paolo et de Mathias de' Rossi, avait mis la dernière main. La statue du Roi ne vint point seule, de Rome à Civita-Vecchia et de là à Paris; un ingénieur romain fut attaché à son transport, de la côte d'Italie au Havre; un sculpteur français, à son transport par la Seine, du Havre à Sève, ou comme on dit aujourd'hui : à Sèvres, où elle fut débarquée et portée à Versailles au moyen d'appareils qui ne me sont point connus. L'ingénieur romain se nommait Jacomo Borzachi; le marché passé avec lui lui allouait la somme de 330 livres par mois, tant que devait durer la navigation. Je lis au registre des bâtiments du Roi, sous la date du 3 décembre 1684, la mention suivante : « Au s^r de Vaurré, intendant à Toulon, la som. de 330 l. pour son remboursement de pareille somme qu'il a payé au s^r Jacomo Brosardi (*sic*) pour le voyage qu'il fait au Havre, pour y conduire la statue équestre de Sa Maj. envoyée de Rome. » A la date du 2^e décembre 1684, je trouve cet article de compte : « Au s^r Borzachi, ingénieur romain qui a conduit » (le voyage était accompli depuis quelques jours) « la grande statue de marbre du Roy à cheval, de Rome en France, 330 l. pour sa subsistance pendant un mois qui finira le 1^{er} janvier prochain. » Une seconde mention fait connaître que pareille somme fut comptée à Borzachi, le 28 janvier, pour un mois finissant le 17 février (*sic*). Le sculpteur français qui reçut de Borzachi le dépôt qu'avait confié à celui-ci l'ambassadeur du Roi auprès du Saint-Siège se nommait de Dieu. Le 15 avril 1685 il reçut « 280 l. pour son payement du

voyage qu'il avait fait au Havre pour débarquer et conduire la statue équestre du Roy du Havre à Sève ». (Reg. des bâtim^{ts} du Roy.) Ce De Dieu ne m'est pas connu; peut-être était-il parent du graveur qu'on nommait toujours Antoine de Dieu et qui, en effet, se nommait Antoine Dieu. (Voy. DIEU.)

Toute la diplomatie dépensée autour du Bernin afin d'obtenir un dessin pour l'achèvement du Louvre, un voyage de l'artiste à Paris et une statue qui devait « immortaliser son nom », aboutit à deux dessins qui ne servirent point — on sait que Claude Perrault fit la fameuse façade — et à une statue qui déplut et fut reléguée au bout de la pièce d'eau des Suisses, après avoir reçu une tête de fantaisie; œuvre médiocre qui a gardé le nom de « cavalier Bernin ». Statue et dessins coûtèrent cher au Roi; ils coûtèrent plus cher encore à la réputation de l'artiste, surpassé par tous les statuaires français dans l'œuvre des statues équestres représentant Louis XIV, et par un médecin dans une œuvre importante d'architecture.

BERRY (CHARLES, DUC DE).

« Dudit jour, mercredi 16^e may 1714, après que le corps de très haut, très puissant et très excellent prince Monseigneur Charles petit-fils de France, duc de Berry, décédé le 7^e de ce mois au château de Marly où il a reçu les sacrements, a été porté le même jour, sur les six heures du soir, au palais des Thuilleries, de cette paroisse, pour y être en dépôt jusques à ce jour 16^e du présent mois, et auprès duquel pour veiller et prier ont été commis par Mons^r le curé, sur la lettre de Monsieur le Marquis de Drenx, grand maître des cérémonies, en date du même jour, d'abord douze, puis six prêtres selon le dernier ordre dud. g^d maître des cérémonies, qui y ont demeuré paisiblement jusques au septième du dit mois que les sieurs doyen, chanoines et chapitre s'avisèrent par voye de fait de se mettre en la place des quatre des dits prêtres avec l'étole, où ils ont demeuré jusques à la fin 16^e dud. mois, non obstant la protestation de Mons^r le curé, dudit jour septième à eux signifiée le 9, avec sommation de se retirer et de laisser l'exercice libre aud. s^r curé; il a été transporté de lad. paroisse à l'abbaye St-Denis en France, auquel transport a assisté M^r le doyen, avec Monseign^r l'évêque de Sées, premier aumônier de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, et ce en contrevenant à l'ordonnance provisionnelle de S. Em. Monseign^r le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, rendue, parties ouïes, lecl. jour 16^e may et portant que M^r le curé fera (*sic*), ou fera faire la conduite du corps de S. A. R. et défenses aux dits sieurs doyen, chanoines et chapitre de le troubler dans la dite fonction, non obstant laquelle, lors du transport, M^r le doyen s'étant trouvé près du carrosse destiné pour ceux qui devoient faire la conduite dud. corps de S. A. Royale Monseign^r le duc de Berry, ne laissa pas de faire résistance à M. le vicaria qui se présenta alors à l'effet de faire ladite conduite, et de monter dans le carrosse et monta luy-même précipitamment dans le carrosse et ainsi a fait la conduite dud. corps à St-Denis. » (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois.)

BERRY (JEAN DE FRANCE, DUC DE). — I. HEURES.

BERTE. (ARMAND).

1677.

Cet homme, fort incommode, était peintre et ne devait pas être tout à fait sans talent, car Jean de La Croix, tapissier ordinaire du Roi aux Gobelins, n'hésita point à lui donner en mariage sa fille Polixène.

Cette union fut bénie, à Saint-Hippolyte, le 15 février 1677, en présence de Charles Le Brun et de tous les artistes composant la colonie des Gobelins. Armand Berte était fils de Tilman Berte, sculpteur, et d'Anne Charlotte Le Leu. (Reg. de Saint-Hippol. 1677, fol. 52.)

BERTHAULT (FRANÇOIS). 1661.

Il est qualifié : « *Peintre du Roy* » dans l'acte de mariage du « *M^e sculpteur en pierres* » Jacques Blanchard. Il avait épousé Marie Bachelier, et de leur union était sortie Marie Berthault qui, le 27 février 1661, donna sa main à Etienne Blanchard. Il signait son prénom : *Berthault*. Voilà tout ce que je sais de ce peintre que ne nomment ni l'abbé de Marolles, ni les historiens de la peinture, et qui dut probablement le titre qu'il prenait de peintre du Roi à ces travaux qui sont faits aujourd'hui par les entrepreneurs de peinture et par les peintres vitriers.

BERTHÉLEMY. — Voy. BARTHÉLEMY.

BERTHELOT (GUILLAUME). ? — 1648.

Dès avant 1624, ce Berthelot, dont le nom est resté à peu près inconnu aux biographes, et que n'a point cité l'abbé de Marolles, avait le titre de « sculpteur de la Reine mère ». Ce titre, il le prit le 21 juillet 1624, à la sacristie de Saint-Sulpice, parrain d'un fils du jardinier de madame d'El Béne. Un registre de la *Maison de Marie de Médicis*, pour l'année 1620 (Arch. de l'Emp., KK. 187, fol. 1334), porte la mention suivante : « A Guillaume Berthelot, sculpteur ord^{re} de ladite dame Roïne, la somme de six cens livres tourn. sur et tant moins des ouvrages de sculpture que Sad. Majesté luy auroit commandé (*sic*) faire pour son plaisir et service (31 déc. 1620). » Dans les *Comptes des bastimens de la feu Roïne* (Arch. de l'Emp., KK. 194, fol. 326) je lis cette mention : « A Guillaume Berthelot, sculteur (*sic*), deux mille cinq cens livres tourn. sur et tant moins des ouvrages de bronze qu'il a faicts, fournis et lirrés pour les fontaines du grand palais » (le Luxembourg) « de lad. dame Roïne. Le feurier 1630. » — G. Berthelot avait épousé Geneviève Veret; il demeura avec elle au palais, à la décoration duquel il avait travaillé et travaillait peut-être encore, lorsque, le 4 septembre 1642, sa femme tint sur les fonts de baptême de St-Jacques de la Boucherie un fils de l'orfèvre, graveur en médailles, Jacques Cottard. — Une *Renommée*, figure en bronze, qui fait partie de la collection des sculptures modernes au Louvre, est attribuée à Berthelot, par M. Barbet de Jouy, dont l'opinion paraît bien fondée. (*Description des sculptures du Louvre*, août 1855.) M. Barbet de Jouy dit à propos de G. Berthelot : « Le peintre romain Baglione, qui a écrit des biographies d'artistes, depuis le pontificat de Grégoire XIII, en 1572, jusqu'au temps du pape Urbain VIII, en 1642, et c'est à peu près l'époque de sa mort, a consacré quelques lignes à un sculpteur français, son contemporain, qu'il nomme Guillaume Bertolot. Le nom n'est pas trop altéré pour être passé d'une langue en une autre. Il (Baglione) nous apprend que ce Français, qu'il cite comme l'un des sculpteurs les plus habiles de son temps, vint de Paris à Rome, où il fit ses études, et pratiqua son art. Les principaux ouvrages dont Baglione lui fait honneur sont des statues de bronze, et en première ligne, le beau modèle de la Vierge portant son fils dans ses bras, pour être placé en

face de Sainte-Marie-Majeure, sur le faite de la colonne antique qu'on avait retirée du temple de la Paix, au Campo-Vaccino; il cite en outre deux anges en métal et une statue de l'apôtre saint Paul, également en bronze; il ajoute qu'il restaura pour les Borghèse le Narcisse en marbre, et qu'il en fit ensuite un en métal; il termine en disant que Guill. Bertolot retourna à Paris, et qu'après y avoir travaillé, *il mourut sous le pontificat d'Urbain VIII.* » Le chevalier Jean Baglione mentionne (p. 339) un beau crucifix en bois, de Berthelot, qui taillait le bois aussi bien que le marbre. Quant à la mort du statuaire français, il ne dit pas qu'elle eut lieu sous le pontificat d'Urbain VIII; voici la phrase du Baglione : « *Ma poi essendo ritornato in Parigi, e lui ancora fatte delle opere nel tempo del questo pontificato, tolto à suoi modelli, ando a godere in cielo la vera idea d'ogni nostro bene.* » Ceci veut dire que « retourné à Paris, il fit encore des ouvrages sous le pontificat d'Urbain VIII, et puis qu'enlevé à ses modèles il alla au ciel, etc. » Gio Baglione vivait encore quand mourut Guill. Berthelot, mais il ne fut point averti de son décès. M. Barbet de Jouy a pensé que Baglione mourut vers 1642, qu'il paraît croire le terme du pontificat d'Urbain VIII; or, le pontificat de ce Pape, commencé le 6 août 1623, ne finit que le 29 juillet 1644, et Baglione vécut quelques années encore après ce souverain pontife. Ce qui a probablement trompé M. Barbet de Jouy, c'est la dédicace de Baglione au cardinal Girolamo Colonna qui porte la date du 15 janvier 1642. Mais en 1649, une seconde édition fut donnée à Rome de « *Le vite de' pittori, scultori et architetti, dal pontificato di Gregorio XIII sino a tutto quello d'Urbano ottavo, scritte da Gio. Baglione romano* ». (Bibl. Imp., in-8°, P. 295-A.) A la fin du volume, qui est daté : « *In Roma M.DC.L.* », est une notice sur le peintre romain, chevalier Jean Baglione, qui finit par ces mots : « Bien qu'il soit fort âgé, il conduit ses travaux avec plus d'amour qu'il ne le fit jamais. » Voilà qui est donc bien entendu : Baglione mourut après 1649, et non vers 1642; si la première édition de son livre parut en 1642, la seconde, qui parut en 1649, fut enrichie de faits qui se passèrent de 1642 à 1644, fin du pontificat d'Urbain VIII. Quant à Berthelot, qui, selon Baglione, alla à Rome sous le pontificat de Paul V, c'est-à-dire de 1605 à 1621, il mourut à Paris en 1648, comme l'atteste l'acte suivant que j'ai longtemps cherché : « 2^e juillet mil six cens quarante huit, conuoy et enterrem^t de Guillaume Bertelot (*sic*), sculpteur ordinaire de la fene Roïne mère, pris rue Férou. 40 prêtres. » Guill. Berthelot avait, depuis 1642, quitté le Luxembourg, où il était avec sa seconde femme, Geneviève Veret. Il avait eu un premier mariage; je vois, en effet, que le 19 octobre 1621 il avait fait baptiser à Saint-Sulpice « *Marie-Salomé* », sa fille, et de Clémence de La Croix, sa femme. Nous avons vu qu'il avait travaillé pour la Reine en 1620; on peut donc croire qu'il alla de 1610 à 1619 à Rome, et que de 1620 à 1648 il travailla en France. J'ignore si Geneviève Berthelot, fille de Guillaume, l'était de Clémence de La Croix ou de Geneviève Veret; mais je vois que cette Geneviève, qualifiée, le 5 septembre 1648, « *filie de defunct M. Berthaut (sic) vivant sculpteur de la Reine-mère* », fut marraine à Saint-Sulpice de la fille d'un tisserand du faubourg Saint-Germain. « *Berthaut* » est une singulière faute dans l'acte où

Genèviève est nommée de son vrai nom « Berthelot ». — Orlandi a consacré une phrase inexacte à Guill. Berthelot, qu'a négligé Mariette. — *Voy. COTTARD.*

BERTHELOT (RENÉ). — *Voy. PARC (du).*

BERTHOLIN (), comte. 1685.

Mis à la Bastille pour avoir brûlé les papiers de l'abbé Sirey gardaît en sa qualité d'historiographe du Roi. — *Voy. Sirey.*

1. BERTIN (NICOLAS). ?1668—1736.

Les biographes de ce peintre, plus estimable que grand, moins fort que correct et tempéré, et à peu près oublié aujourd'hui, bien que les collections publiques conservent quelques ouvrages de lui, disent qu'après avoir appris à dessiner chez son père — ils ne le nomment pas — sculpteur inconnu, il fut disciple de J. Jouvenet et de Boulogne; qu'à l'âge de dix-huit ans il obtint le prix de peinture, « fut protégé de Louvois et envoyé à Rome en qualité de pensionnaire du Roi ». M. de Louvois avait, depuis 1683, l'intendance des bâtiments, et ce fut comme ministre de Louis XIV qu'il protégea le jeune Bertin, vainqueur dans le concours annuel dont le prix était, le plus ordinairement, si non toujours, le droit d'aller à l'Académie que la France entretenait à Rome, compléter ses études et exécuter des travaux destinés aux résidences et aux collections royales. Ce fut en 1685 que Nicolas Bertin partit pour l'Italie. Voici la lettre d'introduction que M. de Louvois lui donna pour M. La Teulière, directeur de l'Académie à Rome : « A Fontainebleau, le 12 oct. 1685. — Ce mot est pour vous dire de recevoir à l'Académie le nommé Bertin, peintre, porteur du présent billet, et pour vous recommander de prendre soin qu'il s'instruise, et de former, tous les trois mois, quelle sera sa conduite, et le succès de son travail. » (Vieilles Arch. de la guerre; Minutes des lettres de Louvois.) Il paraît que pendant trois ans Nicolas Bertin ne donna aucun sujet de plainte au directeur de l'Académie. Cependant, en 1688, il devint le chef d'une cabale, contre le règlement, anima les pensionnaires, ses camarades, pour les porter à une espèce de sédition, et devint l'objet de la juste sévérité de M. La Teulière. Il était bien jeune; Louvois fut indulgent pour lui, et voulut pourtant qu'on l'avertît, ainsi que ceux qu'il avait soulevés. Dans cette intention, il écrivit au directeur de Rome la lettre suivante :

« A Versailles, 18 juillet 1688. — J'ay appris avec surprise par votre lettre du 24 du mois passé l'impertinente conduite des pensionnaires de l'Académie; je vous donnerois ordre de renvoyer icy le sr Bertin, si je n'avois de la considération pour son frère (il était sculpteur) « qui travaille bien icy, et qui est bon ouvrier; mais comme je ne veux pas qu'elle reste impanie, je vous ordonne de les assembler tous pour leur lire cette lettre, et leur apprendre l'ordre que je vous donne de porter aux capucins de Rome le montant de la moitié d'un quartier du sr Bertin, et d'un tiers d'un quartier pour tous les autres... Si cela ne les corrige pas, et qu'ils ne s'appliquent pas uniquement à travailler, je vous ordonne de les envoyer tous les uns après les autres sans leur donner pour leur voyage, et ils peuvent s'assurer qu'en arrivant je les feray mettre à St-Lazarre pour un an. »

L'orage passa, la raison vint, et avec elle le travail sérieux. Mais l'amour vint ensuite, et Bertin eut à souffrir des faveurs de ce dieu. Un roman qu'il

noua avec une grande dame romaine, de famille princière, lui attira la haine des parents de cette femme, qui s'était vivement éprise du peintre, artiste de bonnes manières, et joli homme, à ce qu'il paraît.

« D'être si beau garçon, quelquefois il en coûte! »

Bertin menacé dans sa vie fut obligé de fuir l'Italie et de rentrer en France, où sa fortune se fit assez promptement. L'Académie se l'associa le 28 avril 1703; il appartint à ce corps pendant trente-trois ans. « Nicolas Bertin, peintre ordinaire du Roy, et adjoint et recteur en son Académie de peinture et de sculpture, mourut « rue Fromenteau, vis à vis la place du Vieux Louvre, le 11 avril 1736, et fut inhumé à St-Germain l'Auxerrois, le jeudi 12 avril. » L'acte de son inhumation dit qu'il était « âgé de soixante-huit ans ou environ ». Il était né vers 1668. Aucune personne de son nom n'assista à ses obsèques, faites par les soins de MM. Loubradou de La Ferrière, père et fils, ses neveux et petits-neveux, chefs de fourrière chez le Roi. Dans un registre des bâtiments du Roi pour l'année 1684, je lis cette mention : « Au nommé Bertin, peintre, la somme de 66 l. pour sa subsistance pendant les mois de janvier, février et mars de la présente année, et pour lui donner moyen de s'appliquer à la peinture. — 12 mars. » On voit par ce détail du compte des bâtiments qu'avant de concourir pour le prix de Rome, Nicolas Bertin était déjà sur l'état des artistes encouragés par le Roi. — Nicolas Bertin, qui demeuraît alors « cloître et paroisse Saint-Honoré », fut parrain d'un fils du peintre François Marot. — Un peintre, peu connu, nommé de Lyen, fit de N. Bertin un portrait que Lépicié grava pour sa réception à l'Académie en 1740. C'est un joli morceau. — *Voy. LÉPICIÉ, LYEN, MAROT.*

2. BERTIN (AUGUSTE-LOUIS). 1761.

Il fut un des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il était ami du célèbre Arlequin Bertinazzi, dont il tint le premier enfant sur les fonts de baptême. — *Voy. A. CARLIN.*

3. BERTIN (LOUIS-MATHIEU), MARQUIS DE FRATEAUX. ?1707—1779.

« Le mercredi, 3 mars 1779, est décédé m^{re} Louis Mathieu Bertin, marquis de Frateaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ancien capitaine de cavalerie, détenu au château de la Bastille par ordre du Roy, âgé de 72 ans, et le jendy 4 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous soussigné curé de St-Paul, en présence de m^{re} Henry Jacques Chevalier, major dud. château, cheval de St-Louis, et de m^{re} Jean François Bailly de Gallardon, cheval. de St-Louis, major adjoint de lad. Bastille. (Signé) Chevalier, Bailly de Gallardon, Bossu, curé. » L'acte d'inhumation qu'on vient de lire est inscrit seul, sur un feuillet du registre des décès de St-Paul, pour l'année 1779. Quand M. Bossu l'eut écrit, M. Chevalier le couvrit d'une feuille de papier qui fut fixée sur le feuillet du registre, au moyen de huit cachets à la cire d'Espagne rouge, quelques-uns portant les armes du Roi, avec cette légende : « Château royal de la Bastille », les autres ayant sur l'écu des armoiries un chameau avec une légende latine assez effacée pour que la lecture en soit devenue impossible. La feuille aux huit cachets ne fut probablement arrachée qu'après la prise de la Bastille en 1789, comme en 1793 pro-

bablement fut enlevée du registre de St-Eustache la feuille de papier qui reconvenait l'acte du mariage de Louis-Philippe d'Orléans avec mad. de Montesson. La mort d'un prisonnier de la Bastille ne devait donc pas être divulguée ; c'était un mystère connu seulement du Roi, du ministre et du curé de St-Paul. La famille qui avait connu la condamnation d'un homme qui avait enfermé au château de la Bastille était sans doute informée secrètement, car il pouvait y avoir des intérêts à sauvegarder, quand il n'y avait pas eu confiscation des biens du prisonnier. Mais elle devait se taire pour ne point encourir la disgrâce de la cour. Pour quelle cause le marquis de Prateaux fut-il enfermé ? Un rapport de police que j'ai lu et des notes qui l'accompagnent disent que Louis-Mathieu Bertin, ancien capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Jal, entra à la Bastille le 12 avril 1752 — il y resta donc 27 ans, et il avait quarante-cinq ans quand il y fut enfermé — et qu'il « y est pour la vie par décision du Roy, sur la demande de sa famille ». Le rapport ajoute : « Son père et sa famille représentent qu'il est né avec le caractère le plus dangereux et le plus violent ; qu'il a passé plusieurs fois en pays étranger pour s'y livrer tout entier à ses emportements, dans lesquels il a composé, à l'aide de deux autres particuliers, des écrits pleins d'horreur, qui l'ont rendu criminel d'Etat, et ils finissent par demander la grâce au Roy qu'il soit enfermé à la Bastille pour toute sa vie ». En marge de ce rapport, on lit : « Libelles contre le Roi et mad. de Pompadour. » La mort de la marquise (1764) n'amenda point le sort du marquis de Prateaux ; l'excellente famille Bertin, qui avait supplié le Roi d'incarcérer Louis-Mathieu, ne pensa pas qu'une douzaine d'années de prison eût changé le caractère du dangereux et violent officier ; elle faisait sa cour au Roi de sa propre rigueur contre un de ses membres, irrespectueux pour Louis XV et insolent pour la maîtresse du monarque : c'est édifiant, en vérité ! Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'à l'avènement de Louis XVI, en 1774, le sort du pamphlétaire, qu'on avait bien rudement puni, n'ait pas changé, qu'il n'ait pas été élargi. Les complices de Bertin dans la composition et la publication des écrits qui lui furent reprochés étaient d'Houteville Du Tortre et Guillaume Gazes, prêtre cordelier, qu'il avait rencontrés à Londres. Gazes et d'Houteville avaient mis leur rhétorique au service des haines de Bertin, qui leur dicta « deux requêtes au Roy et un grand mémoire, dans lesquels il déchiroit, non-seulement sa famille, mais y ajoutoit des traits fort rifs contre le ministère, sous prétexte qu'on lui refusait justice ». D'Houteville, arrêté pour quelques libelles, composés en société avec Bertin, « libelles fort indécents contre la personne du Roi, la famille royale, les ministres, et plusieurs seigneurs de la cour de France », fut envoyé aux prisons de Maëstricht. Quant au père Guillaume Gazes, le cordelier, enfermé d'abord à Charlemont, il fut amené le 12 mai 1754, et transféré de là à Vincennes, où il était encore en septembre 1757. (Arch. de la police.)

BERTEINAZZI (CARLO-ANTONIO). — V. I. CARLIN.

BERULLE (PIERRE DE). 1684.

Je n'ai rien trouvé qui intéressât l'histoire du célèbre cardinal Pierre de Berulle, mort, dit-on, en disant la messe (1629), empoisonné, selon les ennemis du cardinal de Richelieu, par les soins de ce

ministre, que l'on suppose furieusement jaloux du prétre éminent qui avait établi l'Oratoire en France et aussi les Carmélites, et s'était acquis la confiance entière de Marie de Médicis par son mérite et sa vertu. J'aurais voulu surtout trouver quelque témoignage sérieux qui disculpât Richelieu de l'accusation que la haine porta contre lui, à l'occasion de la mort de son confrère au sacré collège. Pour ce qui touche à la maison de Berulle, voici tout ce que mes recherches ont pu me fournir. Pierre de Berulle, petit-neveu sans doute du cardinal, conseiller du Roi, et maître des requêtes de l'hôtel, seigneur, vicomte de Guyancourt, épousa Marie Nicole de Paris, et en eut une fille, baptisée, le 19 septembre 1684, sous les noms de Marie-Nicole, et tenue par « messire Jacques, abbé de Berulle ». — Voy. I. BÉVULT.

BESECEUL (JEAN DE). 1388.

Joueur de farces. — Voy. COMÉDIENS INCOGNITS.

BESMAUS (FRANÇOIS DE MONTLESUM, SEIGNEUR DE).
? — 1697.

Il fut capitaine des gardes du cardinal Mazarin, et gouverneur du château du faubourg Saint-Antoine, dit : Château de la Bastille. Il exerça longtemps ces commandements, et mourut à son poste, en 1697. Voici l'acte de son inhumation que je tire du registre de Saint-Paul : « Le 18 décembre 1697, messire François de Montlesum, chevalier, seigr de Besmaus, gouverneur de la Bastille de Paris, duquel le corps a été porté en carrosse au couvent des RR. PP. Carmes deschaux du fauxbourg St-Germain, en présence de messire Jacques-François de Johanne, chevalier, marquis de Saumery, gouverneur de Chambort et gouverneur des Enfants de France, gendre du défunt, et de messire Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, marquis de Saumery, cornette des chevaux légers de la garde du Roy, son petit-fils, et de messire Jacques de Chabanes, marquis de Curton, aussi petit-fils du défunt, (signé) : De Curton, Saumery, Saumery. » Le 10 octobre 1696, M. de Besmaus avait perdu un fils : « J^e B^{apt}.-François de Montlesum, chevalier, seigr de Besmaus, mareschal de camp de cavalerie, et premier cornette des chevaux légers, mort en sa maison, rue St-Antoine, porté chez les RR. PP. Carmes deschaux, en présence de M^r le marquis de Villacerf et de Garrau, parents ; (signé) : Colbert de Villacerf, Luppe de Garraud ». Je lis dans l'Armorial général de France, Ms., Bibl. Imp., volumes de Paris (1696) : « François de Montezum, ch^{er} seigr de Besmaus, gouverneur du château de la Bastille, porte d'argent à un lion couronné de gueules, et une orle de neuf corbeaux de sable bequés, et membres de gueules ». M. de Besmaus fut soldat aux gardes françaises, puis mousquetaire, avant d'être chargé du gouvernement de la Bastille. Courtirol de Sandras en parle assez mal dans ses *Mémoires de M. d'Artagnan*. Besmaus est celui que M. Alexandre Dumas nomme « Baisemeaux » dans son *Vicomte de Bragelonne*. — Besmaus avait épousé Marguerite de Peyrolz. Je vois que le 3 mars 1658 cette dame, dite « femme de M^r François de Montlezum, seigr de Besmaus, capitaine des gardes de M^r le cardinal Mazarin, et gouverneur de la Bastille », fut marraine à Saint-Paul avec le capitaine d'Artagnan, d'une fille de Pierre de Lalaur. (Reg. de Saint-Sulpice.) — Voy. I. ARTAGNAN, MARS (SAINT-), SANDRAS.

BETHOMAS (ÉLÉONOR DE BEAULIEU DE).

?1625—1702.

(CHARLES).

1667.

Bethomas (Éléonor de Beaulieu de), grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et abbé commendataire de l'abbaye royale d'Ivernaux en Brie, paroisse de Lézigny, demeurant à Paris, rue du Bac, passa, le 3 mai 1701, un acte chez le prédécesseur de M^r Le Monnyer, et le signa : « Le Bailly de Bethomas, abbé Diverneaux » (*sic*). Celui que l'acte qui est sous mes yeux nomme Éléonor de Beaulieu se nommait en effet « Léonard de Beaulieu »; Éléonor n'était qu'une forme de « Léonard ». Il fut reçu chevalier à Malte, le 15 février 1675 (il avait bien une vingtaine d'années alors; Vertot, *Hist. des cher. de Saint-Jean de Jérusal.*), sous le nom de Léonard de Beaulieu de Bethomas; il eut un brevet de capitaine de galère le 14 mars 1667, et fut fait chef d'escadre des galères le 26 janvier 1680. (Arch. de la mar. Alphabet de Laffilard.) Il se retira du service avec 6000 l. de pension le 1^{er} avril 1697, et, selon Laffilard, mourut dans le courant de cette même année 1697. S'il disparut des listes de la marine en 97, il ne fut point rayé du nombre des vivants à cette époque. Rectifications en ceci Laffilard. Le Bailly de Bethomas mourut à Paris le 2 août 1702, et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie du Temple sous le nom d'Éléonor de Beaulieu de Bethomas. (Reg. de Sainte-Marie du Temple). — « Je remarquay avec beaucoup de plaisir que M^r de Bethomas et M^r de La Bretesche paroisoient avec leurs galères dans tous les endroits où le danger et le feu étoient les plus grands. » *Mémoires* du marquis de Villette; campagne de 1676 contre de Ruyter et les Espagnols, en Sicile. — Les Archives de la marine possèdent une quittance donnée par M. de Bethomas, qui est signée d'une assez mauvaise écriture : « Le chev^r de Bethomas ». — Charles de Beaulieu, sieur de Bethomas, fut témoin du mariage d'Alexandre Bontemps, le 6 mars 1667. Charles était probablement frère d'Éléonor.

BETHISY (QUELQUES).

1621—91.

Chez M. Fouchy, notaire, est un acte passé, en 1621, par Daniel de Bethisy. — Parmi les vieilles minutes conservées par M. Le Monnyer, j'ai vu des actes des 21 décembre 1629, mars 1632, 3 mars 1636, au nom de « Charles de Bethisy, seigneur de Mezières, Guyancourt, Hapeglaine et autres lieux, dem^r à Paris, à l'Hostel de Soissons » (aujourd'hui la Halle au blé), « près de la personne de monseign^r le duc de Soissons ». Claude Bethisy, conseiller du R. en sa chambre du trésor au palais, et sa femme, dame Anne Pingard, demeurant rue Regratière, île Notre-Dame, paroisse de Saint-Louis, passèrent un acte, le 29 août 1690, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer. Claude de Bethisy vendit sa charge de conseiller en la chambre du trésor, le 30 septembre 1680, à Dominique Boullais, moyennant la somme de huit mille livres. Le marché ne tint pas, et le 3 avril 1691 il tendit cette même charge au prix de huit mille deux cents livres à Nicolas Geusse. L'office devoit être d'un assez mince rapport.

BETHUNE. — Voy. CHAROST.

BEURRIER DE VAVRES.

1668.

On sait que Vavres est un village du département de la Seine, à trois ou quatre kilomètres au S. O. de Paris. Il paraît qu'au dix-septième siècle

on y faisait de très-bon beurre. Si bon qu'il fût cependant, un homme trouva le moyen de le perfectionner; ce que sut Louis XIV, qui, pour le récompenser, lui donna le brevet de « *Beurrier de Vavres* », de la bouche du Roy. Voici l'extrait de ce brevet : « 16 mars 1668. Le Roy étant à S'-Germain en Laye, et sachant que Blaize Gin, verdurier de la maison de Sa Majesté, est le seul qui ayt trouvé la perfection de faire du beurre de Vavre dans la bonté et excellence qu'il peut être, ainsi que Sa Maj. elle-même l'a reconnu et esprouvé depuis le temps qu'elle lui a donné le soin d'en fournir pour sa bouche... retient ledit Gin en Festat et charge de son Beurrier de Vavres. » (Bibl. Imp., Ms. Mortemart, n^o 111, et Registres du secrétariat 1669, E. 3355, fol. 206 v^o.)

BEURRON.

Le 29 novembre 1658, « Bertrand de Beurron, escuyer », passa un acte chez le prédécesseur de M. Le Monnyer. Il signa « de Bertrand de Beurron ». — « Du 21 octobre 1688. Brûet de 4000 l. de pension pour mad. la comtesse de Beurron, jouissant desjà d'une pension de 8000 l. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 556, pièce 980.) — *Voy.* HARCOURT, HÉMÈRES, 5. MONTMORENCY.

BÈZE (THÉODOZE DE).

1611.

Je lis au registre de Saint-Eustache : « 8^e may 1611, Théodoze de Beze et Marie des Moulins, fille de Nicolas Des Moulins et (de) Marine Bonnemert, ses père et mère. Led. Beze a monstré à M^r le curé sa lettre d'Absolution, rédigée par monsieur le cardinal de Sourdy (*sic* p^r Sourdis). » Qui est ce Théodoze de Bèze, protestant converti à la religion catholique, et absous par le cardinal de Sourdis? Est-ce un petit-fils du fameux Théodore, qui fut, après Calvin, l'homme le plus acérédité du parti protestant, et à qui les biographes reprochent naïvement son intolérance, comme si réformateurs religieux ou politiques peuvent être tolérants. Théodore de Bèze était mort en 1605, et Théodosse pouvait désertir son Eglise sans encourir sa malédiction.

BEZOBRAZOFF. — *Voy.* GENTILSHOMMES MOSCOVITES.

BEZOUT (ÉTIENNE).

1730—1783.

Sous le porche de la petite église d'Avon, ancienne église paroissiale de la ville de Fontainebleau, est une pierre sépulcrale adossée au mur; sur cette pierre on lit que « Etienne Bezout, né à Nemours, le 31 mars 1730, mourut aux Basses-Loges, le 22 septembre 1783. » On sait quelle fut la carrière scientifique de ce mathématicien distingué, dont les ouvrages, aujourd'hui fort négligés, étoient encore classiques dans la marine à l'époque où nous fut ouverte l'école spéciale de Brest (1811); ce que l'on sait moins, c'est son origine. La tradition de Fontainebleau à ce sujet veut que Bezout fût le fils d'un marchand ou d'un cultivateur aisé; une pièce que j'ai vue dans les archives de l'étude de M. Le Monnyer, notaire à Paris, m'a fait savoir quelle profession exerçait le père d'Etienne Bezout. Cette pièce est un acte par lequel « François Bezout, bourgeois de Paris, demeurant eul de sac S'-Pierre, paroisse S'-Eustache », renonça « à la succession de sa mère, Marie Bruyère, femme au jour de son décès de m^r Pierre Bezout, *procurer* au bailliage et élection de Nemours ». Etienne Bezout n'intervint pas dans cet acte, passé par son frère François.

BIANCOLELLI DIT DOMINIQUE (DOMENICO).
1640—1688.

CORTESI DITE EULARIA (ORSOLA). 1663-95.

Les frères Parfaict, dans leur *Histoire du Théâtre-Italien*, donnent les noms de « Joseph-Dominique Biancolelli » au célèbre comédien que les actes nombreux où je l'ai vu partie ou témoin ne nomment jamais autrement que Dominique. — Dominique — c'est sous ce nom qu'il fut connu de 1661 à 1688, à la cour, à la ville et au théâtre, où il remplit pendant vingt-sept ans le rôle d'Arlequin — Dominique naquit à Bologne en 1640, d'un certain Francesco Biancolelli, et d'Elisabeth Franchini. Francesco et sa femme étaient-ils comédiens ? Le document qui me les fait connaître et qui est resté ignoré des frères Parfaict, comme des autres biographes, est muet à cet égard. Fils de maître, ou seulement appelé par une vocation qui ne fut point trompeuse, Domenico entra de bonne heure au théâtre. Son entrain et la vivacité de son esprit lui firent bien vite une réputation d'excellent comique. A peine âgé de dix-sept ans, il faisait partie, dit-on, de la troupe qu'un certain Tabarini dirigeait à Vienne en Autriche. C'est de là qu'il vint dans la troupe italienne de Paris dont, par ordre du Roi, le cardinal Mazarin remplissait les vides, et qu'il renforçait de sujets capables de plaire à Sa jeune Majesté, autant qu'à une cour amie des spectacles et assez peu prude en matière de plaisanterie et de rire. Ce fut, selon les historiens du Théâtre-Italien, en 1660 qu'il débuta à Paris. Il avait vingt ans. Cette date de 1660 est inexacte ; on connaît, en effet, une lettre de Louis XIV au duc de Parme, sous la date du 5 juillet 1661, par laquelle le Roi demande au duc de lui faire venir un Arlequin pour sa troupe italienne. Cet Arlequin fut Dominique.

Parmi les premiers sujets de la compagnie dont il devint tout de suite un des associés les plus importants, était une jeune personne plus âgée que lui de trois ans environ, qui, sous le nom d'*Eularia*, jouait les amoureuses. Elle venait de débiter et avait charmé le public. Dominique s'en éprit, elle aima Dominique, et, en 1663, Arlequin épousa Eularia. Les biographes et les frères Parfaict antédiluvien ce mariage d'un an ; ils se trompent assurément, car voici l'acte inscrit au registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « Du lundy deuxiesme (avril 1663) Dominique Biancolelli (*sic*), fils de feu François Biancolelli et de Elisabeth Franqueny (*sic* p^r Franchini), d'une part et Ursule Cortege (Cortesi), fille de feu Antoine Cortege et de Barbe Minouty (Minuti) d'autre part, tous deux de cette paroisse, rue Froidmanteau, mariés en présence de, etc. » (Signé), Domenico Biancolelli, Orsola Cortesi, Barbara Minuti.

Barbara Minuti était-elle comédienne ? et en l'année 1663 était-elle veuve d'un comédien ? C'est probable ; Dominique Biancolelli, depuis trois ans qu'il vivait à Paris, s'était fait, par l'originalité de son talent, par sa verve railleuse et bouffonne, et plus encore par l'honnêteté de sa vie, des admirateurs, des protecteurs et des amis. Le jeune Arlequin éprouva, bientôt après son mariage, l'effet de sa conduite estimée des grands seigneurs, comme de

ses voisins de la rue Froidmanteau. Quand mademoiselle Biancolelli fut près d'accoucher, Dominique pria le premier gentilhomme de la chambre du Roi de daigner être le parrain de l'enfant à venir ; Ursule Cortesi demanda la même grâce à la duchesse d'Elleuf, et Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine, aussi bien que Pierre-François de Beauvillier, firent au jeune couple Biancolelli l'honneur d'aller, le 1^{er} décembre 1664, à Saint-Germain l'Auxerrois, tenir sur les fonts *Françoise-Marie*.

A dix mois de là, un vicaire de Saint-Eustache — car Biancolelli avait quitté la rue Froidmanteau pour la portion de la rue Saint-Honoré qui était du territoire de cette paroisse — un vicaire de Saint-Eustache, dis-je, donnait à Dominique son titre de « comédien italien du Roy », dans l'acte constatant la naissance de *Catherine*, sa seconde fille. Catherine fut baptisée le lundi 26 octobre 1665 ; elle eut pour parrain un personnage d'importance, Antoine-Maximilien de Belforrière, marquis de Soyecourt, chevalier des ordres du Roi, et grand maître de la garde-robe de Sa Majesté. Sa marraine fut madame Catherine de Neufville, femme de messire Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer du Roi en survivance. Dominique trouva un compère plus haut placé que le premier gentilhomme de la chambre et le grand maître de la garde-robe à la naissance de *Louis*, son troisième enfant. Louis XIV lui fit l'honneur d'être le parrain du premier de ses fils, seulement il délégua pour la cérémonie Pierre de Niert, son premier valet de chambre, homme assez considérable d'ailleurs, mais qui pouvait donner la main sans trop de dérogeance à mademoiselle Marie de Leuppe, femme de M. Jean Magron, « seronnier de monseigneur d'Aligre, conseiller ». Le baptême eut lieu à Saint-Eustache le 9 novembre 1666. On voit que la faveur dont jouissait Dominique était grande. Le Roi estimait en lui le parfait honnête homme, il aimait en Arlequin le comédien le plus vrai, le plus naturel, le plus délicat qu'il eût encore vu dans sa troupe italienne. Le mardi, 22 octobre 1669, « *Anne-Caïetan* », sa troisième fille, eut pour parrain « messire Pierre Bargelini, archevêque de Thèbes, nonce de Sa Sainteté en France », et pour marraine « Anne, palatine de Bavière, épouse de Henry-Jules de Bourbon, duc d'Anguien (*sic*), prince du sang royal ». L'acte qui est au registre de Saint-Germain l'Auxerrois, et qui avertit que l'enfant est né le 8 octobre, est signé : « Anne palatine de Bavière, et *Arche de Tebe*. » Dominique Biancolelli ne mit pas sa signature à côté de ces deux-là, bien que la coutume le voulût. Il n'eut pas ce scrupule le dimanche 25 janvier 1671. Il est vrai que les répondants de *Marie-Apolline*, baptisée ce jour-là à Saint-Germain l'Auxerrois, étaient d'un rang beaucoup moins élevé. Le parrain était messire François Bouthy, ancien abbé de Nizore, la marraine, Marie Puzet de Montmaran, femme de messire Gédéon Tallemant, maître des requêtes (*sic*) au parlement de Paris. Marie-Apolline, troisième fille et quatrième enfant de Dominique, était née le 23 janvier. Biancolelli signa l'acte : Domenico Biancolelli (*sic*). Il signa de

Domenique Biancolelli

même, mais d'une main plus sûre et d'une plume plus fine, l'acte du baptême de sa quatrième fille, *Elisabeth-Charlotte*, née le 13 avril 1673, enfant ondoyée le 23 à Saint-Germain l'Auxerrois, et baptisée à Saint-Eustache le mercredi 18 octobre suivant. Elisabeth-Charlotte eut pour parrain « M^r Philippe, chevalier de Lorraine », et pour marraine « Elisabeth-Charlotte, Palatine, épouse de Monsieur Philippe de France, duc d'Orléans ». Biancolelli est dit dans l'acte « officier du Roy » : sa femme y est nommée « Ursule Coris ». Ils demeuraient rue Saint-Honoré. La petite fille baptisée le 18 octobre 1673 mourut le 12 octobre 1674, rue Mazarine, dans la maison du *Lion d'or*. (Reg. de Saint-André des Ares.) L'acte du 12 octobre 1674 dit Dominique « Biancolely, officier chez le Roy ».

Trois mois avant la mort d'Elisabeth-Charlotte, Orsola Cortesi avait mis au monde une fille qui, le 15 juillet 1674, quelques heures après sa naissance, avait été baptisée sous les noms de *Charlotte-Marie*, ayant pour parrain « messire Charles Colbert, conseiller d'État ordinaire et intendant de la généralité de Paris ». La marraine avait été madame la marquise de Valavoire, femme du lieutenant général de ce nom. Le 24 décembre 1675 naquit, au *Lion d'or*, rue Mazarine, le septième enfant du trop heureux Arlequin. Celui-là fut ondoyé le 29 du même mois. Il n'est pas nommé dans l'acte d'ondoiement que j'ai sous les yeux, mais je vois par l'acte de son décès, arrivé le 7 septembre 1677, qu'il avait été nommé *Louis*. (Reg. de St-Sulpice.) Le troisième fils de Biancolelli et son huitième enfant, naquit le 29 mai 1677. C'est celui qui fut nommé *Philippe*, et que les frères Parfaict font naître en 1672; celui qui fut connu dans la marine sous le nom de Boismoran; il eut pour parrain Philippe de Vendôme, grand prieur de France, et pour marraine, Marie-Anne de Manchinj (*sic*), épouse de Godefroy-Maurice de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon. Deux ans après la naissance de Philippe, un quatrième fils vint à Biancolelli, père pour la neuvième fois. Cet enfant, né le 8 février 1679, fut baptisé, à Saint-André des Ares, le vendredi 10, ayant pour parrain « Charles-Gustave de La Trémoille, prince de Tarente et de Talmont, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du Roy »; et pour marraine « Marie de Ligny, princesse de Furtemberg, Hachemberg et Wortemberg ». L'enfant reçut le nom de *Charles*. Le 25 septembre 1680, fut baptisé à Saint-André des Ares, *Pierre-François*, né le 29 septembre. Dominique était absent au moment des couches de sa femme; l'enfant fut tenu par « Françoise Loir, femme de Sébastien Mabre Gramois, directeur de l'imprimerie du Louvre ». Ce Pierre-François fut celui des fils de Biancolelli qui, sous le nom de Dominique, prit la place et le rôle de son père au Théâtre-Italien; acteur de talent, qui trouva toujours le public favorable, bien que le souvenir de son père eût pu lui être dangereux. Dominique II fut le troisième fils, le huitième et dernier enfant de Dominique I^{er}, qui mourut jeune encore — car il n'avait guère que quarante-sept ans, — le 2 août 1688. — Il habitait alors la rue Montorgueil, où il était venu de la rue Mazarine, et non — de la rue Montmartre, à côté de l'ancien hôtel Charost », ainsi que font dit les frères Parfaict. Voici, à cet égard, un témoignage certain, tiré du Reg. de Saint-Eustache : « Le mardi troisième aoust (1688) deffunt

« Dominique Biancolely (*sic*), officier du Roy, demeurant rue Montorgueil, décédé du second du présent mois, a esté inhumé dans nostre église. » (Signé) de La Thorillière, Buecleni, Bartholomy Raignier. « Conuoy de 35 prêtres. »

Douze jours avant sa mort, Dominique I^{er} Biancolelli avait marié une de ses filles, la seconde, celle qu'on avait baptisée le 22 octobre 1669 sous les noms d'Anne-Gaëtan. Il lui avait donné pour époux « Jean-Thomas Buecleni, on, comme dit l'acte du mariage célébré à Saint-Eustache, le 21 juillet 1688 : Bousselainy. C'était, dit l'acte que je cite, un « gentilhomme italien »; Buecleni « demeurait en France depuis plusieurs années ». Il était fils de « feu Octavian Bousselainy, vivant aussi gentilhomme italien, et de feue Antoinette de Franchie » (*sic* pour Francia, sans doute).

Le La Thorillière dont nous voyons le nom parmi ceux des témoins de l'inhumation de Dominique Biancolelli, était Pierre Lenoir, fils de François Lenoir de La Thorillière, comédien comme son père, et gendre de Dominique. Il avait épousé la seconde fille de Biancolelli, Catherine, qui, au dire des frères Parfaict, débuta en 1683, et prit le personnage de *Colombine*. Sur ce mariage, voici ce que j'ai trouvé sous la date 1685, dans un volume de la Bibliothèque Impériale (Ms., Supplément français, n^o 1673), intitulé *Lettres historiques et anecdotiques* : « Madame la Dauphine veut faire le mariage de la Thorillière, le fils du comédien, avec la Colombine, fille du signor Dominique Harlequin, lequel a grande peine d'y consentir, ne voulant que sa fille ny le mary qu'elle pourra avoir montent sur le théâtre : mais il faudra en passer par la volonté de la princesse. »

L'anonyme auteur de la lettre dont on vient de lire un passage, est tombé, sans y prendre garde, dans une contradiction assez singulière. Si la fille de Dominique est *Colombine*, c'est qu'elle est au théâtre; et si elle est au théâtre, comment son père ne veut-il pas consentir à la voir monter sur les planches? Quoi qu'il en soit, que Madame la Dauphine, Surintendante des théâtres et protectrice des Biancolelli, ait voulu ou non que La Thorillière fils, amoureux apparemment de Catherine et probablement aimé d'elle, épousât cette gracieuse fille, le mariage se fit. Je ne sais où il fut célébré, car j'ai vainement ouvert aux années 1685, 1686 et 1687 et aux dates voisines de celles-là, les registres de toutes les paroisses de Paris, ceux de Versailles et de Marly; il se fit avant l'année 1695, car dans l'acte du mariage de Marie-Charlotte Biancolelli, sœur de Catherine, je vois figurer Pierre Le Noir comme « beau-frère » de la mariée. Cet acte, le voici tiré du registre de Saint-Eustache : « Du mercredi 4^e may 1695... ont esté fiancéz et ensuite mariez Jacques Thurin de Bourneuf, commissaire des vivres, demeurant rue Chapon, fils de Nicolas Thurin, entrepreneur des ponts et chaussées de France... et Marie-Charlotte Biancolelli, dem^r rue Mauconseil, fille de deffunt Dominique Biancolelli, officier du Roy, et d'Ursule Cortesi, et en présence de la mère dud. sieur Thurin de Bourneuf, et encore en présence de la mère de la mariée, de Philippe Biancolelli de Boismoran, son frère, et de Pierre Le Noir de La Thorillière, officier du Roy, beau-frère de ladite mariée, demeurant rue Mauconseil. (Signé) Thurin de Bourneuf, Marie-Charlotte Biancolelli... Orsola Cortesi Biancolelli... Catherine Biancolelli,

(femme de Pierre Le Noir), A. Françoise Biancolelli, Le Noir de La Thorillière, Philippe de Bois-moran, etc. ».

Catherine Biancolelli mourut le vendredi 21 février 1716. Son inhumation eut lieu le lendemain à Saint-André des Ares. Dans l'acte mortuaire fait en présence de Jean-Baptiste et Anne Maurice Le Noir, ses fils, et de M. « Florent Carton Dancourt, officier du Roy », elle est dite : « femme de Monsieur de La Thorillier (*sic*), officier du Roy ».

Françoise-Marie Biancolelli, l'aînée des enfants de Dominique, celle qui dans la troupe italienne prit le caractère d'*Isabelle* (amoureuse), épousa, je ne sais en quelle année, mais certainement après juillet 1688, puisque le nom de son mari ne figure point parmi ceux des témoins du mariage d'Anne-Gaëtan Biancolelli avec Buceleni, épousa Charles-Constantin de Turgis. Françoise-Marie mourut en 1747. L'acte de son décès est aux registres de Bonne-Nouvelle. En voici un extrait : « 4 septembre 1747, dame Françoise-Marie de Biancolelli, veuve de Messire Charles Constantin de Turgis, seigneur des Chaises, de Docher et autres lieux, lieutenant au régiment des gardes françaises, âgée de 83 ans, décédée hier en la communauté de l'*Union chrétienne*, de cette paroisse, a été inhumée, dans cette église... en présence de... en l'absence de messire Charles Dominique de Turgis, son fils, chevalier, seig^r des Chaises, capitaine d'infanterie, détenu pour maladie. » On voit que la comédienne, après avoir trouvé dans le monde une alliance, sinon très-brillante, du moins très-honorable par la condition et la qualité de son époux, finit piteusement sa vie.

Louis Biancolelli entra de bonne heure dans le service militaire. Il devint capitaine au régiment royal des vaisseaux, et directeur des fortifications au département de Provence. Il mourut à Toulon, le 5 décembre 1729, âgé d'environ soixante ans. Il avait épousé Marie-Ame Fontaine, dont il eut une fille en 1693. Cette enfant mourut à l'âge de six ans, et fut inhumée à Saint-Germain l'Auxerrois le 23 novembre 1699. Son père, qui dans l'acte mortuaire est nommé : Louis Bienconelli, y est qualifié « capitaine au régiment de Robecq et ingénieur ord^e du Roy ». Il est qualifié de même dans l'acte d'inhumation d'une fille âgée de cinq mois, qu'il perdit le 14 avril 1698. Il demeurait alors rue de la Sourdière, paroisse Saint-Roch. Louis Biancolelli avait épousé, en premières noces, Marie Guillaume, je ne sais en quelle année ; mais les registres de Saint-Eustache me font voir, à la date du 6 juillet 1691, le baptême d'un de ses enfants, Louis-Dominique, qui eut pour marraine Orsola Cortesi, « venue du s^r Dominique Biancolelli, vivant officier du Roy ». Le père n'était pas présent au baptême ; l'acte dit que son domicile à Paris était rue Montorgueil.

Philippe Biancolelli, qui prit le nom de Bois-moran et qui n'en a pas d'autre dans les registres de la marine, où j'ai rétabli, en 1853, ses noms véritables en révélant son origine, Philippe entra le 29 avril 1696 dans le corps des écrivains de la marine au Havre, à titre d'écrivain extraordinaire. Il fut entretenir au port de Brest, le 20 avril 1698. Il alla comme écrivain principal à Saint-Domingue, où il fut fait conseiller au conseil supérieur, le 24 décembre 1708. Cassé en 1718, il redouta conseiller, non pas au Cap, mais à Léogane, en 1721. Revenu en France en 1724, il représenta au ministre que, dans une grave émeute suivie d'un incendie, il per-

dit, à Saint-Louis, 458 mille livres. A titre de dédommagement, il demanda d'être porté comme commissaire de la marine sur l'état de Saint-Domingue, suppliant le Roi « qu'il voulût bien ajouter à cette grâce celle de lui accorder des lettres de noblesse ». Ces propositions ne furent point agréées ; « elles paroissent ne point convenir, » dit le premier commis dans une note au ministre ; mais on lui accorda une gratification annuelle de 100 livres, somme égale aux appointements dont il jouissait comme écrivain principal. « Le 18 novembre 1761, M. Philippe Biancolelli de Bois Moran, conseiller du Roi en ses conseils souverains de Saint-Domingue, et commissaire de marine, âgé de 84 ans, garçon, demeurant rue Plâtrière, décédé le 16 du présent mois », fut « inhumé dans notre église en présence de M. Charles de Turgis des Chaises, chevalier de l'ordre Roy. de St-Louis, neveu, etc. » (Reg. de Saint-Eust.)

Pierre-François Biancolelli — Dominique II — mourut le dimanche 18 avril 1734, rue Montorgueil, âgé de cinquante-trois ans et demi. Son acte mortuaire, qui le qualifie « officier du Roy », dit qu'il fut inhumé « dans la cave dessous la chapelle de la Ste Vierge » de l'église de Saint-Sauveur, « présents les s^{rs} Philippe Biancolelli de Bois-moran, et Charles-Dominique de Turgis des Chaises, frère et neveu, tous deux officiers du Roy ».

Les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-Italien* disent que Pierre-François Biancolelli épousa à Lyon, vers 1702, Marianne, fille de Pascariel, acteur italien, et chef d'une troupe de campagne ; ils ajoutent que Marianne tenait l'emploi de *Colombine* et qu'elle vint à Paris en 1708, où elle fit partie de la troupe, célèbre à la foire, de la veuve Maurice. Je n'ai rien connu qui confirmât ses assertions ; mais j'ai vu des actes qui font Pierre-François époux de Marie-Thérèse Lalande, au moins dès l'année 1722. J'ai trouvé, en effet, dans les registres de Saint-Eustache, à la date du 2 juillet 1723, le baptême de Marie-Thérèse, née la veille, fille de « Pierre-François Biancolelli, officier de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, et pensionnaire du Roy, et de Marie-Thérèse Lalande, sa femme, demeurant rue Tiquetonne ». Entre 1723 et 1726, P. Fr. Biancolelli eut-il des enfants ? Je ne le crois pas. Dans les registres de Saint-Laurent, on lit, à la date du 30 avril 1726 : fut baptisée « Catherine-Françoise, fille de Pierre-François Biancolelli, officier du Roy, absent, et de Marie-Thérèse Lalande, demeurant à la Villette, rue de Notre-Dame ». Cette Catherine-Françoise se maria à Saint-Sauveur, le jeudi 24 avril 1749 ; elle mourut le 4 octobre 1765, « âgée, » dit l'acte de son décès, « d'environ 38 ans » (elle avait 39 ans et demi), « femme de Pierre-Claude Ozanne, bourgeois de Paris, décédée la veille rue S^r Barbe, prise audit lieu ». (Reg. de Bonne-Nouvelle.)

Ursule Cortesi, femme de François-Dominique Biancolelli, avait une sœur, Alessandra Cortesi, qui demeurait chez Dominique. Elle mourut le 2 mai 1672. Voici ce que j'ai vu à son sujet dans le registre des décès de Saint-Germain l'Auxerrois : « 3 mai 1672, fut inhumée au couvent et monastère des frères Carmes de la place Maubert, damoiselle Alexandre Corisse (*sic*), décédée en la maison de monsieur Biancolelli, officier du Roy, son beau-frère, prise rue Saint-Honoré. » (Signé) « Dominique Biancolelli, Ange Lollit ».

En 1694, un écrivain qui s'exerça dans tous les genres, Charles Cotelendi, dont les ouvrages ne

sont guère consultés, publiés sous ce titre : « *Arlequiniana*, ou les bons mots, les histoires plaisantes et agréables recueillies des conversations d'Arlequin » (Paris, M. DC. XCV, in-12. Bibl. Imp. Z. 1846-E.), un livre médiocrement amusant, mais qui, si l'auteur a fait parler Dominique Biancolelli, comme il parlait en effet, nous le montre sous un jour très-favorable, au chapitre de la raison, du bon sens et de la moralité. — On connaît de Biancolelli (Arlequin I^{er}), sous le nom de Dominique, un portrait dans un médaillon ovale, autour duquel sont écrits ces mots : « Joseph Dominique, né à Bologne en Italie. » Au bas de cette image où Biancolelli est représenté la tête couverte d'une vaste perruque, le corps dans une robe de chambre à ramages, ou lit, entre deux vers latins, traduits par deux vers français : « L. Ferdinand *pingebat*, X. Habert *sculpebat*. » Le travail du graveur est médiocre. Le second état de la planche parut après la mort de Dominique, comme on le voit par une ligne gravée au bas du cadre du portrait. A en juger par cette représentation, Biancolelli, qui d'ailleurs était petit et gros, avait une tête d'un caractère agréable et doux. — Voy. BECK (VOX DER), ELLE (FERD.), LOLLI, LORRAINE, SOVECOURT.

BIARD (PIERRE I^{er}). 1559—1609.
(PIERRE II^e). 1592—1661.

Les dictionnaires biographiques, voire les plus complets, et ceux-là même qui se vantent d'être *Universels*, n'ont pas daigné consacrer un article, ou seulement quelques lignes, à deux artistes honorés jadis du brevet de sculpteurs du Roi, qui, à la vérité, n'était pas toujours un brevet de génie; artistes dont les œuvres eurent assez de succès et témoignèrent de talents assez distingués pour que leurs noms soient classés parmi ceux des hommes dont l'art français put se glorifier, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Réparons, autant qu'il est en nous de le faire, cet injuste oubli.

Pierre I^{er} Biard naquit à Paris vers 1559; cela ressort de son épitaphe qu'on lisait autrefois sur une pierre dans le cimetière de Saint-Paul. De qui était-il fils? Je crois, mais sans en avoir une preuve qui me permette de l'affirmer, je crois que son père était un certain Noël Biard, maître menuisier, qui travaillait au château de Fontainebleau en 1568 et 1570, et qu'a cité M. le comte Léon de La Borde dans sa curieuse *Histoire de la renaissance des arts à la cour de France*.

Qu'il fût ou non fils de ce Noël, Pierre Biard, destiné aux arts dès sa première jeunesse, étudia la peinture, l'architecture, la sculpture et la gravure; c'était assez l'ordinaire, à cette époque, que les artistes cherchassent à se compléter. De qui reçut-il des leçons à Paris? On ne l'a pas dit, et il me serait difficile de le deviner aujourd'hui. S'il réussit dans la peinture, aucun ouvrage en ce genre n'est venu de lui, jusqu'à nous, pour témoigner de son habileté et permettre de lui assigner un rang parmi les peintres de son temps. Comme architecte, il est connu par un seul morceau, mais celui-là est capital. Sauval (*Antiquités de Paris*, t. I^{er}, p. 407), lui donne le curieux jubé de Saint-Étienne du Mont, ouvrage d'un charmant caractère, dont on a trop blâmé, selon moi, l'arc surbaissé qui prête une certaine gravité à son élégance. On s'accorde à dire que ce jubé fut commencé en 1600

Probablement les deux portes par lesquelles on communique des nefs latérales au chœur, et qui complètent le jubé auquel elles se rattachent, sont également de Pierre Biard, aussi bien que les deux statues qui les surmontent. Un Christ en croix qui dominait la galerie du jubé, et n'était pas le moindre des ornements de cette entrée du chœur, passait pour un chef-d'œuvre de Biard. Je ne sais ce qu'a pu devenir ce Crucifix dont l'exécution doit être tout naturellement rapportée à la période assez courte comprise entre 1600, date de la construction du jubé, et 1609, époque de la mort de l'artiste¹.

C'est entre les années 1605 et 1608 que Pierre Biard composa et tailla la statue équestre de Henri IV, qui fut placée dans le tympan arrondi, au-dessus de la porte principale de l'hôtel de ville. La personne figurée du Roi (profil marchant à droite) était montée sur un genêt, dont le cheval actuel a l'intention de rappeler le mouvement et la forme générale. De très-petites représentations du bas-relief de Biard, qu'on remarque sur quelques estampes anciennes, font connaître que deux figures de femmes représentaient peut-être la France et la Victoire, suivaient Henri IV, l'une tenant l'épée, l'autre le casque du triomphateur. L'auteur de la statue moderne, M. Lemaire, de Valenciennes, a fait de trois quarts la tête du Béarnais, dans la main droite duquel il a mis une branche d'olivier. La statue de Biard était placée sur un fond de marbre noir dont le ton se mariait mieux avec celui du bas-relief, que le blanc du fronton actuel.

Sauval, parlant de l'hôtel de ville (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 483), s'exprime ainsi : « Quant aux choses qui méritent d'être regardées... enfin la figure équestre de Biard le père, et les tableaux de Porbus... Touchant la figure équestre, c'est un chef-d'œuvre de Biard, l'un des meilleurs sculpteurs que nous ayons eus; et on dit que c'est une copie de celle de Marc-Aurèle à qui Biard a donné un peu plus d'esprit » (de mouvement) « que n'en a l'original, afin de la déguiser et la rendre moins reconnoissable : les jambes du cheval sont si sèches » (si saines), « sa croupe si ronde, son encolure si bien arrondie, son cri si bien mêlé et cependant si bien peigné! d'ailleurs sa tête est d'une beauté incomparable, et son attitude d'une fierté qu'on ne saurait exprimer; Henri IV, qui le monte, est si bien assis, son visage si ressemblant et si plein de vie, son action remplie de tant de douceur et de majesté, que c'est peut-être le seul excellent portrait qui nous reste de ce grand prince. »

Hurtant et Magny, dans leur *Diction. histor. de la ville de Paris* (1779), réfutent l'opinion qui fait du cheval de Biard une copie, ou seulement une imitation de celui qui est sur le Capitole à Rome. Que Biard se fût inspiré du cheval de Marc-Aurèle, qu'il ait pu l'admirer comme tout le monde, c'est possible, c'est probable; mais qu'il ait voulu le rappeler par les détails de forme et de mouvement, c'est ce qu'on ne doit pas supposer. Biard tenait

¹ Dans son *Voyage pictoresque de Paris*, M. D*** (Dezallier) ne donne à Biard que les figures qui ornent le jubé de Saint-Étienne. A la vérité, il ne dit pas sur les dessins de quel artiste fut exécuté ce beau morceau; il écrivait d'ailleurs en 1749 et un peu à la hâte, comme on le remarque dans plusieurs endroits de son livre d'ailleurs intéressant et utile, aujourd'hui que tant de choses ont changé à Paris, que tant d'autres ont été détruites.

sans doute à passer pour original; une imitation servile d'un chef-d'œuvre de l'antiquité lui aurait enlevé un des mérites auxquels il voulait prétendre, ainsi qu'y prétendaient tous ses contemporains français. Hurtaud et Magny ont dit que Pierre Biard était « disciple de Michel-Ange »; s'ils ont voulu faire entendre que ce fut surtout à l'étude des ouvrages du Buonarrotti que s'attacha Biard, quand il alla achever son éducation à Rome, ils peuvent avoir raison: Michel-Ange était le maître en grande renommée; son génie avait passionné toute l'Italie, et il était tout simple qu'un jeune artiste fût vivement frappé par la vue des grandes et belles choses qui se présentaient à lui partout, témoignages glorieux de l'excellence d'un statuaire qui au talent du sculpteur joignait ceux de l'architecte, de l'ingénieur, du peintre, du poète et du musicien, homme immense dans un temps où abondaient les grands hommes. Mais si les auteurs du *Diction. histor. de la ville de Paris* ont voulu dire que Pierre Biard travailla dans l'atelier de Michel-Ange, reçut de ses conseils et lui montra ses essais pour avoir ses avis, assurément ils eurent tort. Il suffit, pour montrer à quel point ils furent dans l'erreur, de rappeler que Pierre Biard était né en 1559, et que Michel-Ange mourut en 1564.

Biard n'alla probablement pas à Rome avant 1579 ou 1580; peut-être même ne lit-il le voyage d'Italie que plus tard, et quand il eut à peu près l'âge de vingt-cinq ans. Je ne sais à quelle époque il revint à Paris, et par quels ouvrages il se fit connaître, d'une manière si avantageuse qu'il mérita d'être porté dès avant 1591 sur l'État de la Maison du Roi, comme sculpteur ordinaire. En 1598, 1599... 1608 (Arch. de l'Emp. KK. 151), et 1609 (mêmes Archives, KK. 152), je le vois sculpteur aux gages de 30 livres par an; c'était la part faite aux artistes qui n'avaient pas la charge de Valet de chambre de Sa Majesté, jointe à celle de peintre, de sculpteur, ou de musicien.

Pierre Biard ne se maria pas très-jeune; ce fut seulement en 1592. Voici à cet égard le document que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Paul: « Dud. dimanche 12^e may 1591, fuerunt affidati » Pre Biard (sic) filz, M^e sculpteur et architecte- » teur (sic) du Roy, et Héleonor Fournier fille, dem^e » rue de la Cerisaie, et desponsati die martis 28 ja- » nuarii 1592 per dominum curatum J. Lefebvre. » Le père de Biard n'est pas nommé dans cette mention. Je serais certainement fixé sur ce nom qui me manque, si j'avais pu voir les actes de naissance des premiers enfants issus de ce mariage; par malheur, les registres des baptêmes enregistrés à Saint-Paul de 1591 à 1595, manquent aux archives de cette paroisse. Pourquoi entre les fiançailles et le mariage de Biard et d'Éléonor Fournier, ce long intervalle de sept mois? On peut supposer une maladie de l'un des deux futurs époux, ou la très-grande jeunesse de la fiancée.

Le premier enfant de Pierre Biard que me fasse connaître le registre de Saint-Paul, est une fille qui, le vendredi 6 octobre 1595, fut baptisée sous le nom d'Aliénor. Cette enfant eut pour parrain « honor. hom. Jean Fontaine, maistre des œuvres » de charpenterie du Roy ». Éléonor Fournier resta quatre ans ou à peu près sans avoir une nouvelle couche; enfin, le 25 décembre 1599, elle mit au monde une fille qui fut nommée Barbe, ayant pour parrain « Leon Lescot, abbé de nostre

» Dame de Clermont en Bretagne, conseiller du » Roy au Parlement de Paris et chanoine en l'église » de nostre Dame de Paris ». Ce Léon Lescot qui avait succédé à Pierre Lescot dans la possession de l'abbaye de Clermont, était assurément un parent bien proche du célèbre architecte. Sa présence au baptême de Barbe Biard, en qualité de parrain, me fait supposer que des liaisons d'amitié avaient pu exister entre le père de Biard et Pierre Lescot, et que peut-être Pierre Biard, dans son enfance, à l'âge de dix ou onze ans, avait commencé l'étude de l'architecture dans l'atelier de l'architecte du Louvre.

Éléonor Fournier donna une troisième fille à son mari le 2 ou le 3 avril 1603; cette enfant fut baptisée le 4, sous le nom de Marguerite. Justement, deux ans après, vint au monde un garçon qui, le 4 avril 1605, fut baptisé sous le nom d'Honoré. Après trois ans et dix mois, Éléonor accoucha d'un garçon, que, le 25 février 1609, « Sébastien Zamet, » gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et » Surintendant des maisons et finances de la Roynie », nomma Sébastien. Le dernier enfant de Biard et de sa femme fut une fille, qu'on baptisa, le 4 février 1610, sous le nom de Jehanne. L'acte de son baptême dit de cette enfant posthume qu'elle était « fille de feu Pierre Biard (sic), luy vivant seul- » teur (sic) du Roy, et de Lienord (sic) Fournier, » rue de la Cerisaie ». Le parrain de Jehanne fut « Ysaye Fournier, architecte du Roy ». C'était probablement un frère d'Éléonor, laquelle, pendant dix-huit ans de mariage, eut sept enfants, et devint veuve quand elle était grosse de son dernier depuis cinq mois environ. Je dis sept enfants, car il faut compter Pierre II Biard, le fils très-connu de Pierre I^{er}, celui-là naquit entre 1592 et 1595, ou, pour être plus exact, entre les premiers jours de novembre 1592, — sa mère s'était mariée le 28 janvier de cette année — et le mois de janvier 1595. Sa sœur Aliénor était née le 5 octobre 1595.

Pierre I^{er} Biard perdit sa mère le 28 janvier 1604. Je lis au registre de Saint-Paul: « 29^e janvier 1604 fut enterrée souz le charnier la mère de Monst' Biard, sculteur (sic), prise en son logis rue de La Serizaie (sic). » Quant à notre artiste, il mourut le 19 septembre 1609: « Le 17^e [sept. 1609], conuoy » de M^e Biard sculpteur, rue Cerisaie; 24 prêtres; » seruiçe. »

Biard ne fut point enterré dans l'église, mais dans le cimetière de sa paroisse où sa famille ne lui éleva pas un tombeau, mais fit dresser une pierre sur laquelle on grava une épitaphe dont on trouve deux copies au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale, l'une dans un volume de la collection de Clairambault, l'autre p. 1176, t. III, des *Épitaphes de Paris*, n^o 9480 — F.

Les derniers vers de cette épitaphe contiennent une plainte qui explique peut-être la qualité de « maistre sculpteur et architecte » donnée dans la première ligne à Biard, au lieu de celle de « sculpteur ordinaire et architecte du Roi », qui était le véritable titre de notre artiste. Biard travailla beaucoup et la fortune ne vint pas à lui; le payait-on mal, ou sa nombreuse famille le réduisit-elle à un état de gêne voisin de la misère? La France et le Roi furent-ils vraiment ingrats à l'égard de cet homme divin », comme dit son panégyriste, — son fils peut-être, à qui il faut pardonner cette exagération? — Eut-il en effet la douleur de voir « tous biens » arriver « aux ignorans », quand il souffrait dans son

amour-propre et dans son bien-être matériel? Mais les « ignorans » à qui tout venait alors, c'étaient, après Germain Pillon, Barthélemy Prieur, Guillaume Dupré, Jacob Buuel, Nicolas Briot, Daniel Du Moustier, que sais-je encore? Pas si ignorants, vrai Dieu! tous ces gens-là!

Devenue veuve, Éléonore Fournier perdit deux de ses enfans, ce que m'apprend le registre de Christophe Petit où je lis: « Ce mesme jour, mardi gras, 12^e j^r de février 1619, convoy de 16 (prêtres) « de la fille » (laquelle?) « de madame Biard, femme de celui qui a fait le pouce-trait du deffunct Henry le Grand et le pouce-trait de son cheual à l'Hostel de ville. » — « Le mercredi 27^e juillet 1622, convoy du second fils » (Honoré) « de mad. Biard, rue Gerisaye. »

Si le Roi ne fut pas aussi généreux envers Pierre I^{er} Biard que celui-ci l'eût désiré, il acquitta sa dette en protégeant Pierre II^e, et en lui accordant la survivance de la charge de sculpteur de S. M. qu'avait Biard le père: je vois en effet sur les Etats de la Maison du Roi de 1611 (Arch. Imp. Z. 1341) Pierre Biard, sculpteur aux gages de 39 li. par an. En 1612 Biard eut de Louis XIII la permission d'acheter une charge de valet de chambre du Roi qui devait ajouter aux privilèges dont il jouissait comme sculpteur ordinaire; et je trouve qu'à cette époque il était sculpteur et valet de chambre aux gages de 660 livres. (Arch. Imp. Trésorerie du Roy, KK. 197.)

Il paraît qu'il ne fut porté sur l'Etat des officiers de Louis XIII qu'en 1611, car il ne figure point parmi les gens de métier qui assistèrent aux funérailles de Henri IV, et qui, à l'occasion de cette cérémonie, reçurent un certain annage de serge noire pour se faire faire des habits de deuil. Nicolas Le Blond, peintre du Roi — celui que la sœur de Germain Pillon avait épousé — et Mathieu Grenoble, sculpteur de S. M., sont portés seuls sur la liste des petits officiers appelés par leurs charges à prendre rang dans le cortège funèbre, ou trois autres artistes parurent à la suite de la Cour des monnaies: Nicolas Briot, tailleur général; Guillaume Dupré et Jean Pillon, contrôleurs des poinçons et effigies. (Registre de la dépense de l'argenterie du Roy, 1610, Bibl. Imp. Ms. S-Germain, 372.)

Dans les Comptes des bastimens de la feue reine Marie de Médicis (Archives Imp. KK. 194), je lis fol. 328 la mention suivante: « A Pierre Byart, sculpteur de Roy, la som. de 500 livres tourn. pour les ouvrages de sculpture par lui faictes and. parais de mad. dame Royné » (le Luxembourg) « mesmes aux figures des potiques » (*sic*) « qui sont au dessus de la grotte au haut de l'orange-rie. » (9 sept. 1630.)

Pierre II Biard demeurait rue des Minimes, ce que m'apprend le contrat de jonction de l'Académie, créée deux ans auparavant, avec les maîtres peintres et sculpteurs. Le 31 août 1651 adhéra à cette jonction « Pierre Biard, sculpteur ordinaire du Roi et prince de l'Académie (de S-Luc), rue des Minimes ». Le 7 juin précédent, Biard avait, le premier, apposé sa signature au bas des statuts « arrestés en la chambre de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs ».

L'année suivante, et le 4 juillet, « une troupe de bons François » s'était assemblée à l'hôtel de ville pour y délibérer sur les affaires publiques; le populaire, excité par les agitateurs qui travaillaient au

profit de la Fronde, se porta à la Grève, attaqua la maison où se tenaient les partisans du Roi, et, voyant que la porte fermée leur opposait une résistance que ne pouvaient surmonter quelques mousquetaires, mit le feu au chène ferré qui fermait l'huis, et la flamme grandissant monta jusqu'à l'image du bon Roi qu'elle gâta. Les jambes du cheval de Henri IV et les figures de femmes placées en arrière de la monture du Roi furent surtout endommagées. Soit que Pierre II Biard se fût offert pour réparer le mal fait à l'ouvrage de son père, soit que les échevins l'eussent assez naturellement choisi pour ce travail, ce fut lui qui restaura la statue. Cette restauration fut-elle malheureuse? Biard déshonora-t-il l'œuvre paternelle? On le croirait, si l'on devait prendre à la lettre cette phrase de Sauval, dont les jugemens en matière d'art ne sont pas de ceux qu'on voit derrière: « Que si les figures qu'on voit derrière » (le cheval du Roi) « semblent mal faites et les jambes de devant déplaisent, il faut s'en prendre aux incendiaires de l'hôtel de ville qui, en 1651, mirent le feu à la porte et à cette belle figure qui la termine, et ont été cause que Biard le fils, ayant voulu restaurer l'ouvrage de son père, l'a gâté. »

Avant 1651, Pierre II^e Biard s'était fait connaître par un ouvrage qui le désignait assez au prévôt des marchands et à son conseil pour la réparation à faire au bas-relief de l'hôtel de ville. Le cardinal de Richelieu voulant élever un monument à Louis XIII avait, en 1638, chargé Pierre II Biard de composer et d'exécuter une figure du Roi qui pût être placée sur un fort beau cheval, modelé et jeté en bronze à Rome par *Daniele Ricciarelli da Volterra*, au refus de Michel-Ange à qui la faiblesse inhérente à un âge très-avancé n'avait point permis de faire la statue de Henri II, que lui avait demandée Catherine de Médicis. Michel-Ange avait prié la reine de France de confier à Daniel de Volterra le travail qu'elle attendait du mâle génie de Buonarrotti. Catherine y avait consenti, et Daniel, son modèle achevé, avait fait en grand, moulé et coulé en bronze, le cheval qui devait porter le Roi. On dit que la fatigue causée par cette opération avait mis au tombeau Ricciarelli, mort, suivant Vasari, âgé de 57 ans seulement, le 4 avril 1566. Le cheval de Daniel avait été envoyé en France où il était resté longtemps sans destination. C'était seulement 72 ans après que ce colosse eut passé les mers et remonté la Seine, que le cardinal « comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon maître et un si généreux monarque » (inscription de la statue de Louis XIII), avait en la pensée de lui faire ériger une statue équestre « pour une marque de son zèle, de sa fidélité et de sa reconnaissance ». Sauval, à qui, décidément, n'était par sympathique le talent de Pierre II Biard, dit, p. 627, t. I^{er} de ses *Antiquités de Paris*: « Le cheval est d'une grande science, fait par Daniel Ricciarelli. La statue n'a pas tant d'approbateurs; » et est de Biard le fils. » Ce monument fut établi sur la place Royale, le mardi 27 septembre 1639, trente-neuvième anniversaire de la naissance du Roi. (*Gazette de France*.)

Pierre II Biard mourut en 1661, âgé d'environ 68 ans. Il demeurait encore dans la rue Saint-Pierre ou des Minimes, ce que me fait connaître l'acte de son inhumation que je lis au registre des décès de la paroisse Saint-Paul: « du samedi 28^e » (Mai 1661) « fut enterré dans l'église Pierre Biard, sculp-

teur, rue St-Pierre. » La veuve de Pierre H Biard alla demeurer rue de Bretagne, après la mort de son mari. C'est là que, le 24 octobre 1661, elle accoucha d'un enfant posthume, « *J. au-François*, fils de feu Pierre Biard, étant sculpteur ordinaire du Roy ». La mère de ce garçon se nommait « Perrette Quirion ». Jean-François fut baptisé le lendemain. (Reg. de St-Nicolas des Champs.) Perrette Quirion était la seconde femme de Pierre H Biard.

Je ne sais s'il faut attribuer à Pierre Biard fils ou à son père deux morceaux dont je trouve la mention dans un « Etat des bustes qu'il est nécessaire d'envoyer à Marly; 12 nov. 1699 ». (Arch. Imp. Bâtimens du Roi, liasse 1608-1759.) « Un buste de femme fait par Biard, n° 19, haut de 2 pieds 3 pouces, de la salle des Suisses. — Un autre buste de femme fait par Biard, de 2 pieds 2 pouces, n° 21. » Que sont devenus ces ouvrages, dont l'aspect seul pourrait lever le doute que j'émet sur leur auteur?

Parmi les enfans de Pierre I^{er} Biard, deux au moins se marièrent : Barbe, dont nous avons vu que le baptême fut célébré le 25 décembre 1599, et Marguerite, baptisée le 4 avril 1603. Celle-ci avait épousé « M^{re} Louis Grisolles, professeur en médecine et chirurgien », dont je vois qu'elle eut un fils, baptisé à Saint-Eustache, le 25 février 1639, ayant pour marraine : « Eléonore Fournier, veuve de Pierre Biard (*sic*), sculpteur et architecte du Roy. » Louis Grisolles demeurait rue des Petits-Champs. Le nom de Grisolles est porté aujourd'hui (1865), à Paris par un habile praticien à qui j'ai communiqué l'acte de baptême dont je viens de donner un extrait, et qui a répondu à la demande que je lui adressais, relativement à sa parenté avec le gendre de Pierre I^{er} Biard : « Je m'empresse de vous écrire que je ne possède aucun papier de famille, et que j'ignore tout à fait si le Grisolles dont vous me parlez est un de mes ancêtres. »

Quant à Barbe Biard, elle donna sa main à un inspecteur général « des œuvres de charpenterie » des bâtimens du Roi. Elle mourut âgée de 63 ans et neuf mois. Voici l'acte de son décès : « Le 19 janvier 1667, Barbe Biard, femme de M^{re} Bonaud, général des œuvres de charpenterie des bâtimens du Roy, ponts et chaussées de France, est décédée au pont St-Louis, de laquelle le corps a été inhumé dans l'église St-Paul, sa paroisse, le 18^e desd. mois et an. »

Feu M. Robert Dumesnil, dans son intéressant volume publié sous le titre du *Peintre-graveur* (Paris, in-8°, 1841) indique les estampes connues des deux Biard : du père, une seule, étrangère au genre de la figure; du fils, un assez grand nombre reproduisant des figures de Michel-Ange ou des compositions de lui-même Biard. Un esclave gravé très-librement d'après Michel-Ange et « *dedicato all'ill^{mo} et ecc^{mo} sign^r et Pr^{mo} Sing^{mo} » (*padrone singularrissimo*, patron, protecteur sans pareil?) « Pierre de Candalle, pari de Francia, fait connaître que Biard fils eut l'appui de Pierre de Foix, comte de Candalle, dont le P. Anselme ne dit rien, sinon qu'il mourut sans postérité, et qu'il ne range point parmi les Candalle qui eurent la pairie. Biard ou Anselme se trompe, et je n'ai aucun moyen de savoir de quel côté vient l'erreur. — Voy. BODIN.*

BIBOLLE.

1584.

Dans l'Etat des officiers du Roi pour l'année 1584,

je remarque parmi les musiciens de la chambre de Henri III : « Jean Fourcade, diet Portet, joueur de Bibolle, à 80 l. de gages annuels. » (Arch. de l'Emp., K^l. 139.) Qu'était-ce que la Bibolle ou le Bibolle? Je ne saurais le dire. Je n'ai vu cet instrument nommé nulle part ailleurs que dans le registre que je cite ici. M. Fétis ne l'a pas connu, puisqu'il ne l'a pas nommé dans son petit Dictionnaire des termes de musique (Bruxelles, 1839), et je ne vois pas que Ducaing et ses continuateurs aient aperçu la Bibolle dans les livres anciens qu'ils ont consultés et dont ils ont expliqué les passages difficiles, chargés de termes hors d'usage. En voyant Jean Fourcade figurer, dans l'année 1609, parmi les musiciens de Henri IV, comme joueur de viole, j'ai supposé d'abord que Bibolle était une faute échappée au clerc qui écrivit le compte de 1584, mais j'ai rejeté cette hypothèse, toute vraisemblable qu'elle me parût, parce que dans ce même compte j'ai vu : « Jacques Anthoine, diet La Chapelle, harpe ou viole » du Roi. On ne peut guère supposer que le trésorier qui lut le compte y eût laissé cette faute si, en effet, Bibolle eût été un lapsus de l'écrivain; et d'un autre côté comment croire que le nom d'un instrument en usage à une époque aussi rapprochée de nous que l'est l'année 1584, ne se trouverait nulle part? Il n'est qu'une fois dans les comptes de la maison du Roi; mais la série de ces documents est fort incomplète; et d'ailleurs, la Saqueboute, instrument moins inconnu que la Bibolle, n'y est nommé qu'une fois non plus; il n'y a donc rien à conclure de là. Rapprochons ce mot : Bibolle du mot Guibolle dont se sert le peuple de Paris, dans ses jours de gaieté, pour désigner une jambe; « jouer des guibolles, » c'est « jouer des jambes ». Or, dans son langage ironique, le gamin de Paris appelle volontiers les jambes minces « des flûtes »; flûtes et guibolles me semblent deux quasi-synonymes; les joueurs de Bibolle pourraient bien avoir été des musiciens jouant d'une flûte d'une forme particulière. Je donne cette hypothèse pour ce qu'elle est, une supposition sans preuves solides. — Voy. SAQUEBOUTE et VIOLE.

BIEUX-AIMÉE (L.).

1464.

Nom d'une des épées du roi Louis XI. — Voy. LOUIS XI.

BIÈVRE () (DE). — Voy. GENTILHOMME DE LA MANCHE.

BIGAME (UX). — Voy. EXCOMMUNICATION.

BILLARD (JEU DE). 1480. — Voy. JEUX.

BILLE (NICOLAS DE).

1679.

Le 24 avril 1679, à Saint-Leu, « Nicolas de Bille, maître échantilliste, veuf de défunte Marie de Clève », épousa « Barbe Guillereau », en présence d'« André Lienard, m^e échantilliste, cousin de l'époux ». Dans l'acte de ses fiançailles, Nicolas de Bille est dit : *peintre ordinaire du Roy*. — André Lienard était peut-être fils de « Jacques Liéuard, m^e peintre », qui, le 13 octobre 1632, fut parrain, à Saint-Jean en Grève, d'Antoinette, fille de Zacharie Normain, m^e peintre et sculpteur. »

BIRON (CHARLES DE GONTAUT, DUC DE). 1602.

Maréchal de France, condamné pour crime de haute trahison et décapité dans la cour de la Bastille le 31 juillet 1602. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Paul. — Voy. EXÉCUTEURS, GONTAUT.

BISSONI (GIOVANNI).

? 1671—1722.

Comédien médiocre, dit-on, mais parfaitement homme de bien, Jean Bissoni, d'abord bateleur, puis cuisinier, vint à Paris en 1716, et fit partie de la troupe italienne qu'organisa le Régent, et à qui son Altesse Royale permit de prendre le nom de Comédiens italiens de Monseigneur le duc d'Orléans. L'emploi de Scapin fut celui qu'il remplit pendant cinq ans environ. Il avait commencé par les bas offices du théâtre. AB. d'Orvigny, dans ses *Annales du Théâtre-Italien* (3 vol. in-8°, 1788), dit (t. 1^{er}, p. 74) : « M^r Bissoni mourut le 9 mai 1722, âgé de quarante-cinq ans. » Il y a une petite erreur dans cette allégation; voici, en effet, ce que j'ai trouvé dans le registre de Saint-Sauveur : Le mardi onze mai « (1722) » s^r Jean Bissoni, natif de Bologne en Italie, âgé d'environ cinquante un ans, officier de son A. R. le duc d'Orléans, décédé le neuf, rue François, a été inhumé dans la nef, présents les s^{rs} Louis Riccoboni père, François Riccoboni fils, officiers de S. A. R. M^{se} le duc d'Orléans, et Pierre François Biancoielli, ancien offi^r de mondit seig^r et pensionnaire du Roy, amis du défunt : Louis Riccoboni, si particulièrement lié avec Bissoni que celui-ci mourant lui laissa sa petite fortune, devait bien savoir l'âge du défunt Scapin; il faut donc croire que l'acte inscrit à Saint-Sauveur est fidèle et que M. d'Orvigny ne fut pas bien informé sur ce chapitre. Giovanni Bissoni avait débuté à Paris, âgé de 45 ans environ; l'auteur des *Annales* confondit l'âge qu'avait le comédien en 1716 et celui qu'il avait en 1722, au moment de sa mort. Il est peu probable qu'on réimprime le livre de M. d'Orvigny, mais il n'est pas impossible qu'on écrive une nouvelle et meilleure histoire du Théâtre-Italien; l'auteur ne sera pas fâché de trouver la rectification que je propose ici pour la page 74 du 1^{er} vol. des *Annales du Théâtre-Italien*. — Voy. RICCOBONI.

BLAIN DE FONTENAY. — Voy. BELIN.

BLAMÉ (JAMES).

1611-38.

Dans la partie de son *Livre des peintres et graveurs* qui traite des « crayons et dessins à la main », Michel de Marolles nomme deux fois « James Blâmé »; pour James, dit-il, on le tient d'Angleterre ou d'Écosse; ailleurs, il nomme « Jame Blâmé » entre Paris et Maillet, parmi les artistes anciens dont il possède des dessins à la plume ou au crayon. Jacques et non Jean Blâmé, comme l'a écrit par distraction M. Georges Duplessis, p. 96 de son édition du Livre de l'abbé de Marolles, était Anglais ou Écossais, ainsi que l'indique son prénom de « James ». Il vint en France et travailla pour Henri IV qui le fit porter sur l'État de ses Officiers, où je le vois encore en 1611, avec le titre de Peintre du Roi et les gages de 30 livres annuelles. (Arch. de l'Emp. Z. 1341.) Les lacunes qui déparent la collection des États de la Maison du Roi ne me permettent point de dire à quelle époque James Blâmé fut admis au nombre des peintres ordinaires de Sa Majesté, ni à quel moment il cessa de compter parmi les Officiers de la cour de France. Blâmé mourut à la fin de l'année 1638. Voici ce que je lis dans le registre de Saint-Paul tenu par Christophe Petit, un des habitués de cette paroisse : « Ce même jour » (lundi 27 décembre), « le matin, nous avons fait un convoi de 24 » (prêtres) « d'un peintre nommé Blâmé, qui a fait le tableau de la salle de M^r de Saint-Paul. » Comment était ce tableau? à l'huile ou en

miniature? Christophe Petit, si minutieux d'ordinaire, a oublié de le dire. Qu'est devenu cet ouvrage de Blâmé après la mort de M. de Saint-Paul?

1. BLANCHARD (JEAN-BAPTISTE). ? 1595—1665.

(JACQUES). 1600—1638.

(GABRIEL). 1630—1704.

On vient de lire les noms de trois hommes, trois peintres, dont un seul eut de la réputation. Cette réputation fut grande et, sous beaucoup de rapports, bien méritée. Cependant celui qui se l'acquit par des travaux nombreux, et surtout par quelques bons ouvrages, n'est guère plus connu aujourd'hui que si jamais aucun succès légitime n'avait honoré sa carrière. Le Musée du Louvre montre quatre tableaux de Jacques Blanchard, celui à qui ses contemporains donnèrent un peu trop libéralement le surnom de *Titien français*. Ces tableaux sont de petites dimensions. Ils valent beaucoup mieux assurément que tant de choses modernes, froides et grises, ou flamboyantes et laides, dont les coteries nous font aujourd'hui d'emphatiques éloges; tels qu'ils sont pourtant, ils n'ont aucune des qualités fortes ou brillantes qui attachent longtemps le spectateur. Il est fâcheux qu'aujourd'hui (1863) le Louvre ne possède aucun grand tableau de Jacques Blanchard, aucun de ceux qui établirent sa grande renommée de coloriste. Où est sa *Descente du Saint-Esprit sur les disciples*, peinte en 1634, pour la confrérie des orfèvres qui l'offrit à l'église de Notre-Dame? La gravure de Nicolas Regnesson en donne une bonne idée; au Musée, il serait pour Jacques Blanchard un titre sérieux à l'honneur qu'on lui fait de le compter parmi les meilleurs maîtres français. Qu'est devenu ce beau portrait où il se peignit lui-même, — *ipse pinxit*, comme on lit au bas de la charmante reproduction gravée qu'en fit Gérard Edelinck, — où il se peignit, dis-je, jeune encore, la tête penchée sur l'épaule gauche, l'air pensif sinon triste, les cheveux longs et flottants, la monstache pointue et relevée, la barbe prolongeant le menton à la manière des raffinés d'honneur, qu'on nommait ou qui se nommaient eux-mêmes les *braves à trois poils*? Quand on connaît cette image attrayante de Jacques Blanchard, on s'intéresse à lui; on veut connaître ce jeune homme qui, sans avoir des traits réguliers ou une beauté mâle, plaît beaucoup par sa douceur apparente et ce que l'on appelle le caractère. L'intérêt qu'il m'a inspiré m'a soutenu dans la recherche de tout ce qui touche à lui et à sa famille; recherche assez longue, mais qui n'a pas été tout à fait sans résultat.

Le père de Jacques Blanchard, que n'ont point connu les biographes, était un marchand ayant une charge de « commis sur le sel »; son prénom était Gabriel. L'acte de son premier mariage m'a échappé; tout ce que je sais de cette union, c'est qu'il eut de sa femme un fils né, dit-on, en 1595, et nommé Jean-Baptiste. Devenu veuf de la mère de celui-ci, Gabriel Blanchard, qui demeurerait rue de la Verrière, non loin des Bollery, s'allia à ces maîtres peintres et sculpteurs. Jérôme Bollery avait parmi ses filles une certaine Judith, dont s'éprit Gabriel Blanchard qui, le 29 juin 1599, l'épousa à Saint-Jean en Grève. Un fils naquit à Gabriel, le 1^{er} octobre 1600. Il fut appelé Jacques. Le 22 mars 1610, Gabriel fit baptiser un second fils qui reçut le nom d'Étienne, ayant pour parrain « Estienne de la Hir (*sic*), juré vendeur de vin » (le père du peintre Laurent de La Hire).

Jean-Baptiste Blanchard eut une existence d'artiste assez brillante. Élève de Nicolas Ballery, son oncle maternel, il alla en 1624 à Rome, avec son frère Jacques, après s'être arrêté quelque temps à Lyon où tous deux étudièrent sous un maître peu connu aujourd'hui, Horace Le Blanc. A son retour en France, il parvint par ses travaux, dont l'histoire de l'art n'a pas conservé le souvenir, à être porté sur l'État des Officiers de la Maison du Roi, parmi les peintres ordinaires, où je le vois, aux gages de 30 livres par an, de 1642 à 1648, inclusivement. (Arch. Imp. Z. 1341.) La collection des États est incomplète aux Archives de l'Empire, et je n'ose dire s'il fut porté sur la liste des officiers de Louis XIV jusqu'à sa mort. Il épousa, vers 1640, Antoinette Guespreau qui, le 18 août 1641, lui donna une fille baptisée à Saint-Jean en Grève sous le nom de *Marquerite*. Jean-Baptiste Blanchard mourut à Paris en 1655. Je trouve dans le registre de Saint-Paul, car sur la fin de sa vie il alla demeurer rue Saint-Antoine, cette mention : « L'an de grâce » 1665, le 5 avril » (pas de nom de baptême), « Blanchard, peintre du Roi et de son Académie » Royale, est décédé, le corps duquel a été inhumé dans l'église de St-Paul, sa paroisse, le 6 avril » dud. an. » L'Académie l'avait reçu le 30 juin 1663. On croit qu'il mourut âgé de 70 ans.

J'ai dit que Jacques Blanchard naquit le 1^{er} octobre 1600, rue de la Verrerie, et qu'il alla à Rome. Les maîtres coloristes furent ceux qui le touchèrent le plus; il s'attacha particulièrement à Titien dont la manière large, forte et éclatante devint l'objet de ses constantes études. Il puisa dans le commerce de ce peintre puissant et riche une vigueur de touche, une entente de l'effet et un sentiment du ton qui lui assurèrent bientôt une place à part dans l'école française, où le coloris était en général assez négligé. Revint d'Italie à Paris, sa réputation s'établit promptement; on peut dire que non-seulement il réussit à souhait, mais qu'il fut bientôt à la mode. Il pensa alors à se marier. Il était assez bien de sa personne, il avait assez de talent pour plaire; l'avenir qui lui était réservé semblait assez beau pour qu'une mère raisonnable lui confiât le bonheur de son enfant. Je n'ai pu savoir quelle profession avait exercée René Castillon, dont la veuve lui donna en 1629 Susanne Castillon, que je suppose charmante, Blanchard ayant pu devenir difficile en Italie au chapitre de la beauté. De sa femme, Jacques Blanchard eut, le 26 décembre 1630, un fils que l'on nomma *Gabriel*. Le second, et je crois le dernier des enfants de Jacques Blanchard fut une fille nommée *Marie*, le 17 août 1633. (Reg. de Saint-Jean en Grève.)

Les biographes font mourir Jacques Blanchard d'une fluxion de poitrine, dans le courant de l'année 1638. Je n'ai pu voir l'acte de son inhumation, le registre des enterrements faits à Saint-Jean en Grève pendant cette année-là manquant aux archives de cette paroisse. Blanchard mourut peu de temps après avoir achevé sa *Vierge au voile*, dont la gravure porte cette double inscription : « *Jacobus Blanchard pinxit*, 1638. *Daret sculp. et excu.* »

Gabriel Blanchard n'avait pas encore atteint sa huitième année quand la mort lui ravit son père. Soit que Jacques eût destiné Gabriel à la peinture, soit que Susanne Castillon eût pensé que le nom, devenu célèbre, de l'époux qu'elle perdait dût être une bonne protection pour cet enfant, si peu qu'il pût avoir de mérite, elle lui inspira le goût

des arts, et le confia à Jean Blanchard qui l'éleva pour le métier qu'il faisait et qu'avait fait son frère avec tant de honneur. Le neveu seconda les bonnes intentions de l'oncle; il réussit, et vers 1661 épousa la fille d'un marchand de la rue Geoffroy-Lasnier, Pierre des Rosiers, dont la femme, Marie Le Roy, fut marraine, le 24 août 1662, avec « Jean-Baptiste Blanchard, peintre du Roy, demeurant rue St-Antoine », du premier enfant de sa fille, un garçon qui fut inscrit au registre des baptêmes de Saint-Nicolas des Champs, sous les noms de « *Jean-Baptiste* » Gabriel Blanchard, peintre du Roy, demeurant rue Saint-Martin.

Je ne connais pas les enfants de Gabriel Blanchard qui purent naître de 1662 à 1669, mais je sais que cette dernière année vint au monde une fille à qui furent donnés les noms de *Marie-Anne*, qui vécut trente-trois ans, et fut enterrée par le clergé de Saint-Germain l'Auxerrois, le 4 décembre 1702, en présence de ses deux frères Nicolas et Philippe Thomas Blanchard, peintres tous les deux.

En 1673, G. Blanchard demeurait sur le territoire de Saint-Sauveur; il fit baptiser à sa paroisse, le 4 août de cette année, un fils qu'on nomma *Antoine*. Le 28 août 1675, il eut un fils que nomma *Jules* « Messire Jules Hardouin Mansar (*sic*), architecte et ingénieur ordinaire des bastimens du Roy ». La marraine de cet enfant fut « Marie Gadenne, femme de Martin Desjardins, sculpteur ordinaire du Roy, de la paroisse St-Sauveur ». Gabriel était alors « peintre ord^{re} du Roy et professeur en son Académie ».

Le 11 mars 1677, Gabriel Blanchard eut une fille, qu'on nomma *Thérèse*, et le 16 juin 1679, une autre, qui reçut les noms de *Louise-Gabrielle*. Les parrain et marraine de cette dernière furent « Jean Lemoigne, peintre ord^{re} des bâtimens du Roy », et « Marie Louise Drault (*sic*), femme de Jean Berain, dessinateur du cabinet du Roy ». Le 3 avril 1681, Gabriel II Blanchard présenta à l'église de Saint-Sauveur *Charles*, né le 1^{er}; et le 29 avril 1682, *Félix-Thomas*, dont le parrain fut « Thomas Blanchet, peintre ord. du Roy, et professeur en l'Acad. royale de peinture ».

Parmi les ouvrages de Gabriel Blanchard qui eurent le plus de succès, on nommait autrefois le tableau qu'il fit en 1670 pour la Confrérie des orfèvres. Il représentait *saint André* à genoux devant la croix sur laquelle il va être étendu. La *Biographie universelle*-Michand attribue cette production à Jacques Blanchard; c'est à tort.

Gabriel II Blanchard décéda le 30 avril 1704, âgé de 75 ans et demi, et non de 72, comme le dit l'acte suivant, que j'extraits du Registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « Du samedi premier mars 1704, Gabriel Blanchard, peintre ordinaire du Roy, professeur en son Académie royale de peinture et sculpture, garde du cabinet de Sa Majesté, fut inhumé âgé de soixante et douze ans, décédé hier à trois heures après midi rue du Coq, en présence de Nicolas Blanchard, peintre, et de Philippe Thomas Blanchard, peintre, tous deux fils du défunt, qui ont signé Blanchard, Blanchard, Labrue, curé. »

Gabriel Blanchard avait apparemment la réputation d'être un connoisseur en tableaux hollandais et flamands, et Seignelay avait sans doute une grande confiance en lui sous ce rapport, car je vois qu'à la fin de 1684 il le chargea d'aller en Belgique, en Hollande, et aussi en Angleterre, chercher, pour la

collection du Roi, qui, pourtant n'estimait pas les *magots*. — comme il appelait les personnages bourgeois ou rustiques, sujets favoris des peintres de Hollande et de Flandre — chercher, dis-je, des tableaux de chevalet que l'on pût présenter à Louis XIV comme des chefs-d'œuvre des maîtres estimés à La Haye, à Anvers, et à Amsterdam et à Londres. Gabriel partit vers la fin de février, et je trouve, dans les Registres des bâtiments du Roi (Arch. Imp.), les mentions suivantes : « 15 février 1685. Au » nommé Blanchard, peintre, 500 l. pour les frais » du voyage qu'il va faire à Mons, Bruxelles et An- » vers, pour le service de Sa Majesté. » — « 30 mars » 1685. A Blanchard Gabriel, peintre, 600 l à compte » de la dépense du voyage qu'il continue de faire » pour chercher des tableaux pour le service de Sa » Majesté. » — « 9 décembre 1685. Audit Blanchard, » peintre, 748 l. 18 s. 7 d. pour supplément de la » gratification à lui accordée pour le voyage d'An- » gleterre et d'Holande qu'il a fait pour chercher » des tableaux pour Sa Majesté. »

En 1686, Seignelay chargea Blanchard de restaurer un tableau de Guido Reni; je lis dans un des Registres des bâtiments l'article que voici, sous la date : 18 septembre 1686. « A Blanchard, 115 liv. » pour avoir racommodé un tableau du Guido, re- » présentant le Dessin et le Coloris. »

G. Blanchard, qui fut toujours occupé par le Roi, eut ordre de faire des tableaux pour Trianon. Le 30 mai et le 12 septembre 1688 on lui paya « 400 l. », dit le Register des bâtiments, « à compte de deux tableaux qu'il fait pour la salle du bal à Trianon ». — Au commencement de cet article j'ai dit que Gabriel 1^{er} Blanchard avait une charge de commis sur le sel; cela résulte de l'acte du baptême de Madeleine Pasquier de Lisle (10 avril 1622), où il est dit que la marraine est « Juditte Bollery, femme de Jacques » (étrange erreur! Jacques au lieu de Gabriel) « Blanchard, commis sur le sel ». Gabriel Blanchard est qualifié : marchand dans le baptême d'un de ses enfants. — Voy. ALLEGRAUX, BOLLERY, DAMOISELET, LE BLANC, LA HIRE, MATREV.

2. BLANCHARD (JACQUES). ?1635—1689.
(ÉTIENNE). 1661.

« Jacques Blanchard, sculpteur du Roy », décéda rue St-Honoré, le 22 octobre 1689, « âgé de 55 ans » — né par conséquent vers 1634 — et fut inhumé le 23 à St-Roch, en présence d'André Blanchard, peintre, son fils, et d'Etienne Blanchard, sculpteur du Roy, son frère. Jacques et Etienne étaient fils de Jean Blanchard, sculpteur, ami de Lerambert; Jean avait épousé Catherine de Villiers, dont il eut plusieurs enfants, et entre autres Mathurin, qui, le 25 août 1642, fut baptisé à St-Roch, tenu par « Charlotte Leronde (*sic* p^r Lerambert), femme de Noël Quillierier, peintre ord^{re} du Roy ». — Etienne Blanchard épousa à St-Roch, le 27 février 1661, Marie Berthault, fille du peintre François Berthault. — Jacques épousa, le 10 juillet 1662, Toussainte Morel, fille de feu Guillaume, m^r sacre-
tier. Jean Blanch., qui vivait le 27 février 1661, était mort le 10 juillet 1662. — Ces Blanchard n'ont rien de commun que le nom avec les précédents. — Voy. BERTHAULT, GULLAUX, LERAMBERT, QUILLIERIER.

1. BLANCHET (THOMAS). — Voy. CHESNE (Mathurin du).

2. BLANCHET (THOMAS). ?1617—1689.

Ce peintre, qui eut une juste célébrité, naquit à Paris, en 1617, dit-on. Il prit d'abord des conseils et des leçons de Poussin, dont il devint l'ami; alla à Rome pour se perfectionner, et fréquenta dans cette ville l'Albane, sans prendre sa manière. Un de ses amis le conduisit à Lyon, où il se fixa, mais qu'il n'habita pas toujours, car il vint plusieurs fois à Paris, où il travailla. C'est ainsi qu'en 1662 il fit pour la Confrérie des orfèvres le tableau qu'elle offre à Notre-Dame le premier mai 1663, tableau représentant *saint Philippe diacre*. Le morceau capital de l'œuvre faite à Lyon par Blanchet fut le plafond de l'hôtel de ville, qu'un incendie endommagea cruellement au dix-huitième siècle. Blanchet était également habile comme peintre d'histoire et comme portraitiste. La ville de Lyon le reçut comme son Peintre en titre d'office, le 11 octobre 1675; l'Académie royale de peinture de Paris l'admit comme portraitiste le 30 mai 1676, et comme peintre d'histoire le 28 février 1682. La liste des académiciens dit « que Thomas Blanchet de Lyon » (il n'était pas Lyonnais, mais Lyon le compte parmi ses peintres), « mourut à Lyon, âgé de soixante ans, le 21 juin 1689 ». Th. Blanchet fut parrain de Félix-Thomas, fils de Gabriel H^{er} Blanchard, le 3 avril 1681. Il signa l'acte de baptême : T. Blanchet. — Voy. I. BLANCHARD, PEINTRES ORDINAIRES DE LA VILLE DE LYON.

BLANCHIN (JEAN). 1639.

« Qui pourrait oublier Jean Blanchin ? » dit l'abbé de Marolles, dans son *Livre des peintres et des graveurs*. Hélas! on ne se souvient guère de lui maintenant! Si Zanf et Nægler donnent son nom, qui en parle aujourd'hui? Je n'ai, quant à moi, que bien peu de chose à en dire, quoique je me sois appliqué à chercher les documents qui pouvaient me le faire connaître. Tout ce que j'ai pu découvrir, c'est que, le 6 septembre 1639, il tint, sur les fonts de St-Jacques de la Boucherie, Claude, fils de Pierre Larcher, m^r peintre à Paris, et de Catherine Boucher, dem^r rue des Lombards. Le baptême de Claude Larcher dit son parrain : « Jehan Blanchin (*sic*), peintre ord^{re} de Sa Majesté, dem^r rue de La Tisseranderie ».

BLARENBERGHE (HENRI DESIRÉ VAN).

1734—1812.

— (LOUIS-NICOLAS)? —?

Aujourd'hui, très-estimés et très-recherchés par les amateurs de gouaches délicates, fines, spirituellement touchées et remarquables par le charme et l'abondance de la composition, les ouvrages de Blarenbergh le père furent tout à fait délaissés pendant une trentaine d'années. L'école de l'Empire n'en fit guère plus de cas que des miniatures de Beaudouin et des grands tableaux de Xatoire, de Boyen, de Pierre ou du dernier des Van Loo. Lorsque la mode reprit sous sa puissante protection Watteau, Lan-
cut, Chardin et Peter, on commença à secourir la poussière qui recouvrait les Blarenbergh, exilés dans les garde-meubles avec les portraits des aïeules, et on lui refit une renommée. On reconnut que ce maître de la fin du dix-huitième siècle n'était pas moins habile que son devancier du dix-septième, le Strasbourgeois Jean Wilhem Bawr, et l'on attacha un grand prix à la possession de ses peintures. Les plus petites surtout firent celles que l'on se disputa avec le plus d'acharnement dans les ventes

aux enchères; et, maintenant, un dessus de bague, un sujet peint pour une tabatière ou une boîte à bonbons, sont payés autant qu'un grand et beau Pierre Patel le père, qu'un Nicolas Robert, un Joubert, ou un Aubriet; c'est qu'en effet Blarenberghé est excellent dans les petites choses. Il a un goût qui ne se dément pas, un entraînement qui ne gêne point le détail microscopique où se complait son pinceau, une harmonie agréable, un coloris naturel, également éloigné de la froideur et de l'exagération du ton. Il empâte sans lourdeur; il accuse la forme sans sécheresse; il est précis sans roideur; et, dans une figure haute comme l'ongle du petit doigt d'un enfant, il est complet autant qu'on pourrait l'être dans une figure de six pieds. S'il compose la foule, il y jette le désordre avec un art infini; il en fait sortir des personnages d'une vérité, d'une originalité remarquables; s'il aligne des soldats, il les serre l'un contre l'autre sans que de l'uniformité du mouvement ou du costume, naisse l'ennui pour le spectateur. Grandes, moyennes ou petites, ses compositions sont aisées et abondantes; on sent qu'elles ont coûté peu à l'auteur, dont la facilité fut merveilleuse et la fécondité étonnante et qui, à une époque où la manière gâta bien des talents, d'ailleurs recommandables, sut n'être pas maniéré.

Eh bien, cet artiste, dont je ne crois pas exagérer ici le mérite, ce peintre aimé des gens de goût et des amateurs de chefs-d'œuvre nains, on n'a jusqu'ici rien su de sa vie. Les biographes l'ont négligé, et les amateurs qui possèdent de ses ouvrages n'ont pas en la curiosité de faire une enquête sur la naissance, la vie et la mort de Blarenberghé, dont les prénoms leur sont inconnus comme le reste. J'ai été plus curieux qu'eux. Quelques délicieux morceaux que j'ai vu s'arracher les heures du monde qui peuvent s'entourer de jolies et de belles choses, et deux lettres qui sont parmi les papiers que mon devoir fut de conserver au ministère de la marine, m'ont inspiré le désir de savoir ce qu'était ce Blarenberghé que la marine entretenait pendant plusieurs années, avec un titre que je dirai tout à l'heure. Mes recherches ont été longues, mais je ne m'en plains pas, elles ont été heureuses.

Henri-Désiré Van Blarenberghé était fils d'un peintre français habitant Lille, et d'origine flamande, comme l'atteste son nom. Ce peintre, aujourd'hui inconnu, avait nom Jacques-Guillaume Van Blarenberghé; il avait épousé Marie-Claire Delmotte, et c'est de ce mariage que naquit à Lille Henri Désiré, baptisé dans l'église de Saint-André « *die tertii martii anni millesimi septingentesimi tringenti quarti* », selon l'acte qui est sous mes yeux. Le parrain d'Henri-Désiré fut « Louis Nicolas Van Blarenberghé », la marraine « Marie-Claire-Julie Van Blarenberghé. » On peut croire que le « Ludovicus Nicolaus » de l'acte était le père de Jacques-Guillaume, et que la « Maria Clara Julia » était la sœur de celui-ci. Henri-Désiré perdit son père en 1742; il n'avait alors que huit ans et deux mois. Jacques-Guillaume Van Blarenberghé, peintre, époux de Marie-Claire Delmotte, fut inhumé dans l'église « *Sancti Andree, Insulis Flandrorum* », le 1^{er} mai 1742; il était décédé la veille.

On voit que si J. Guill. Van Blarenberghé mit le crayon à la main de son fils, ce fut tout ce qu'il put faire pour son éducation pittoresque. Je n'ai pas su qui fut son maître. Ses premiers ouvrages se ressemblent de l'étude faite par le jeune artiste des ta-

bleaux de Jean Breughel. Il imita ensuite d'autres maîtres flamands et hollandais; puis, venu en France, il s'inspira des tableaux de Van der Meulen quant à la composition et à la nature des sujets, et se produisit alors avec des qualités qui lui étaient propres, bien que la manière du Peintre des conquêtes de Louis XIV ne disparût pas tout à fait dans les productions du jeune maître, dont l'ambition ne fut pas celle des grandes toiles, et se réduisit en général aux dimensions que comporte le genre de la miniature et de la gouache.

À quelle époque H. D. Van Blarenberghé quitta-t-il la ville de Lille pour s'établir à Paris? Je l'ignore; mais je vois qu'il était dans cette dernière ville au moins en 1760. Il demeurait sur le pont Saint-Michel, travaillant pour le public, et faisant de ces petits ouvrages qui, depuis quelques années, reparaissent sur le marché, où ils ont une valeur vraiment extraordinaire. Il avait pour ami Jean-Baptiste Joux, peintre, dont j'ai vainement cherché à connaître un ouvrage. Ce Joux demeurait dans l'enclos des Quinze-Vingts, avec sa femme Madeleine Michelon, qui devint veuve le 10 avril 1761. Joux mourut âgé de 44 ans. Madeleine était fille d'un marchand quincaillier de la rue de la Huchette. Le 16 mars 1762, un peu moins d'un an après qu'on eut inhumé J^o Bapt. Joux dans le cimetière de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, Madeleine Michelon, quittant la corvette noire et les robes de deuil, suivit à l'autel Henri-Désiré Van Blarenberghé, paroissien de Saint-André des Arcs. Il y avait douze ans environ que Madeleine avait épousé Joux, « fils de Jacques Joux et de Georgette Dimier, demeurant rue des Orties, paroisse St-Germin. l'Auxer. » (Reg. de St-Severin, 19 juin 1750; Reg. de St-André des Arcs, mardi 16 mars 1762; et Reg. des Quinze-Vingts, 11 avril 1762.) L'acte du mariage de Blarenberghé avec Madeleine est signé : « Michelon, Van Blarenberghé. » Notre peintre avait vingt-huit ans et quinze jours quand il se maria; il était père d'un jeune garçon, enfant né à Lille, probablement vers 1753 ou 1754. Blarenberghé en parle dans la lettre intéressante qu'on va lire :

« A Monseigneur de Sartine, secrétaire d'Etat au département de la marine. — Monseigneur, le s^r Van Blarenberghé, peintre attaché au département de la marine, a l'honneur de vous représenter que, le 1^{er} janvier 1769, il fut choisi par M^r le duc de Choiseul pour remplacer M^r Lenfant en qualité de Peintre des batailles au département de la guerre, avec 3000 l. d'appointemens; qu'il fit des tableaux qui sont au dépôt des affaires étrangères, dont le ministre lui marqua sa satisfaction; et que depuis il fut déplacé par M^r de Monteynard, qui lui retint ses appointemens. Le 1^{er} janvier 1773, le suppliant obtint son rétablissement de M^r de Boynes, et fut attaché à la Marine avec les mêmes appointemens qu'il avoit à la Guerre. Il fut occupé à faire les vues et le développement des villes, ports et lieux remarquables des côtes de France, sur l'Océan et la Méditerranée, pour le dépôt de la Marine. Le suppliant se rendit à Brest, par ordre de M^r de Boynes, pour lever les différentes vues du port. Il partit le 18 janvier 1773¹, et n'en revint que le 2 avril suivant,

¹ Voici une lettre adressée par le ministre, M. Pierre-Étienne-Bourgeois de Boynes, à M. le comte de Brugnon, chef d'escadre, commandant la marine à Brest, au sujet du voyage de Blarenberghé : « A Versailles, le 12 jan-

avec six vues. Depuis, il exécuta, sur les mesures que le Ministre lui avoit données, trois tableaux, dont un de quatre pieds, que le suppliant lui a remis, et deux de six pieds en carré, que le suppliant a encore chez lui, et qu'il aura l'honneur de vous présenter le jour que votre Grandeur voudra bien lui indiquer, pour les placer ensuite où Sa Majesté jugera à propos. Le fils du suppliant l'accompagna à Brest pour l'aider et accélérer ses opérations. Il fut aussi employé par le Ministre, et fit, par ses ordres, un tableau pour le Dépôt de la marine, qui est dans le cabinet de votre Grandeur, à Versailles. Le Ministre avoit promis une récompense à ce jeune homme, qui n'a encore rien touché. Le suppliant a été payé exactement de ses appointemens, par quartier, depuis qu'il a l'honneur d'être attaché à la marine; mais pour assurer davantage son sort, et le mettre à l'abri des événemens, il vous supplie, Monseigneur, de lui accorder un *Brevet de peintre de la Marine*, et de lui fixer et à son fils un traitement honnête qui les dédommage du sacrifice qu'ils ont fait en renonçant à tous ouvrages pour le public, et en s'attachant exclusivement à leurs places et aux ouvrages du Roi. (Signé) VAN BLARENBERGHE.

Cette demande, qui fut mise sous les yeux du Ministre le 30 décembre 1774, porte en marge la décision suivante, de la main de M. de Sartine : « Bon pour le Brevet, avec la clause que les appointemens ne seront païés que tant qu'il plaira à Sa M. » Le Brevet fut expédié le 13 janvier 1775.

Je retiens sur les détails contenus dans cette lettre. Et d'abord sur ce qui touche le fils de Blarenberghe. Ce jeune homme, que son père emmena avec lui à Brest en 1773, et qui fit cette année-là, probablement, un tableau gardé par le Ministre dans son cabinet, ce qui le suppose au moins un peu remarquable, ne pouvait guère avoir que 19 ou 20 ans alors qu'il exécuta cet ouvrage; il était donc né quand son père avoit dix-huit ou dix-neuf ans, et comme je l'ai supposé plus haut en 1753 ou 1754. J'ai trouvé dans deux registres conservés aux Archives de la marine (Reg. de 1781 et 1782) cette inscription : « Louis-Nicolas Van Blarenberghe, peintre des ports et côtes; Brevet du 13 janvier 1775; » le commis qui écrivit la première mention reproduite en 1782, se trompa d'une façon assez étrange, enregistra les noms du fils de Blagenberghe pour ceux de Henri-Désiré, et lui imputant sans raison le brevet que nous avons vu tout à l'heure accordé par M. de Sartine à l'auteur de la lettre du 30 décembre

1773. L'intention du Roy, Monsieur, étant d'avoir dans le dépôt de sa marine toutes les vues, tant de l'intérieur que du dehors, de la ville et du port de Brest, j'ay chargé de cette opération le sr Blarenbergh (sic), peintre, de qui les talens me sont particulièrement connus. Il va se rendre à Brest accompagné de son fils qui a pour le moins autant de mérite que son père, pour l'aider dans l'exécution de cet ouvrage. Je vous prie de donner vos ordres pour qu'il leur soit fourni tous les secours dont ils auront besoin, et pour que l'entrée de tous les lieux où l'objet de leur ministère les appellera ne leur soit point refusée, comme aussi de leur faire donner les bâtimens qui leur seront nécessaires pour aller soit dans la rade ou dans le port. Je les charge de vous remettre cette lettre à leur arrivée. Le fils de M. Berthier que vous connaissez m'ayant demandé la permission d'accompagner ces deux peintres pour lui servir d'instruction, je la lui ay accordée avec plaisir. Vous voudrez bien trouver bon qu'il les suive partout où ils auront à opérer. J'ai l'honneur, etc. » (Archives de la Marine.)

bre 1774. — Louis-Nicolas, qui eut évidemment pour parrain, à Lille, le « Ludovicus Nicolaus Van Blarenberghe », parrain déjà de Henri-Désiré, travailla toujours pour son père, et l'imita si bien, que parmi les ouvrages non signés, mais attribués à Van Blarenberghe (Henri-Désiré, dont les prénoms ne sont jamais écrits au bas des ouvrages de l'habile miniaturiste), plusieurs peuvent lui être donnés, sans aucun doute. Mais lesquels? J'ai vu beaucoup de Van Blarenberghe, mais je ne saurais me prononcer en ce qui touche aux non signés.

Je n'ai pu connaître l'époque de la mort de Louis-Nicolas, décédé je suppose à Versailles, ville qu'habita longtemps Van Blarenberghe le père. C'est peut-être là que celui-ci fit pour le Ministre des Affaires étrangères les tableaux dont il parle dans sa lettre, et qui servent encore de dessus de porte dans les salles des anciennes Archives des Affaires étrangères, où sont aujourd'hui les livres de la Bibliothèque de Versailles; jolis et curieux ouvrages représentant quelques-unes des capitales de l'Europe, et entre lesquelles il faut citer une vue du Vatican et l'entrée d'un ambassadeur de France à Rome. Ces tableaux, dont les figures ont de cinq à six pouces, donnent une très-bonne idée du talent qu'avait Blarenberghe comme peintre à l'huile. Ce talent, j'ai pu en juger mieux dans un des tableaux — le seul de cette série — qu'il fit pour le Ministre de la marine. Ce morceau, d'une exécution fine et précieuse, d'une couleur franche et naturelle, d'une composition abondante et claire, est une vue du port intérieur de Brest; il est signé : « Van Blarenberghe, P 1773. » Sa largeur est de 1^m,07 (3 pieds 3 pouces 6 lig.), et sa hauteur de 0^m,74 (2 pieds 3 pouces 7 lig.). Au milieu de la composition est une frégate en armement. Ce bâtiment, sur lequel s'agitent matelots et forçats, est long 0^m,21 (7 pouces 9 lig.); la hauteur de sa mâture jusqu'à l'eau est de 0^m,23 (8 pouces 5 lig.). La vieille frégate qui servait alors de vaisseau Amiral du port, est non loin de celle qu'on arme. À la gauche du spectateur est le quai de Reconvrance; dans le fond du tableau se voient des restes de fortifications; à droite, le quai sur lequel sont la fontaine et une suite de maisons, encadre la composition. La foule est là, très-amusante à étudier, très-agissante, grand pêle-mêle de soldats, de bourgeois, de belles dames, d'enfants, de chiens, où tout se touche sans se confondre. Les figures du premier plan ont environ 0^m,2 de hauteur (8 lignes). Pour donner une idée de l'incroyable ténuité des détails, je dirai qu'à la porte d'une boutique de marchand de tableaux est apposé un paysage où sont visibles arbres et animaux, grand pourtant à peine de une à deux lignes.

Le tableau dont je viens de parler, sans espérer d'en faire comprendre tout le mérite, appartient, au moment où j'écris (1864), à un marchand de curiosités nommé Baur. Il est d'autant plus à regretter que le Ministre de la marine ne possède pas ce chef-d'œuvre, fait il y a soixante-quinze ans pour l'ornement d'une salle de ses Archives, qu'il n'a pas un seul des ouvrages de Van Blarenberghe exécutés par les ordres de MM. de Boynes, Turgot, de Sartine, de Castries et de La Luzerne. Il ne m'a pas été possible de connaître le sort des autres tableaux livrés au Ministre par le « peintre des ports et côtes de France », et dont six se trouvent mentionnés dans la lettre de l'artiste à M. de Sartine.

Une répétition à la gauche du *Port de Brest* fut

vendue 2,200 francs, le 8 février 1858 (vente Sinoquet). C'est un fort bon morceau, reproduction de l'original avec quelques changements : ainsi, c'est un vaisseau démanté qu'on arme, au lieu d'une frégate ; ainsi, à la place du marchand de tableaux dont j'ai parlé, est une boutique de perruquier, etc. Un faux Blarenberghe se produisit le même jour, et trouva acquéreur à un prix ridiculement élevé, 500 ou 600 francs, je crois : il valait bien de 30 à 50 francs. Il était censé représenter la rade de Toulon. Quelques navires assez finement dessinés purent tromper l'amateur qui se le fit adjuger, mais des devants grossièrement touchés, des figures sans caractère et lourdement accusées auraient dû le désabuser quand le mensonge ne lui aurait pas été signalé par le faussaire lui-même, qui, sans égard pour l'orthographe d'un nom que Van Blarenberghe écrivit toujours avec un *n*, ne fit aucune difficulté de l'écrire avec une *m*, et d'un caractère qui ne fut jamais celui de l'artiste lillois. Il était si facile d'éviter cette faute ! Il suffisait de se donner la peine d'aller au Musée de Versailles et d'y voir les signatures de vingt-deux grandes gouaches, ornement des salles n^o 136 et 138. Ces ouvrages, dans lesquels Blarenberghe a représenté des sièges et des batailles, sont tous signés de même, et le plus lisiblement du monde.

Les gouaches dont il s'agit, toutes des mêmes dimensions (59 centimètres [1 p. 9 p. 10 l.] de hauteur, sur 9 $\frac{1}{2}$ cent. [2 p. 10 p. 6 l.] de longueur), ne semblent point appartenir aux travaux que Blarenberghe fit par ordre de M. de Choiseul, quand, après le 1^{er} janvier 1769, il remplaça Lenfant comme peintre attaché au département de la guerre, avec 3,000 livres d'appointements. Elles constituent un ensemble et forment une suite, commandée apparemment à l'auteur par le ministre de la guerre vers 1778, quand il jouissait de son brevet de peintre de la marine. Elles furent exécutées de 1778 à 1790. Lorsque l'on examine avec soin ces productions d'un pinceau si minutieux, si exact, si attentif aux choses de la vie, du sentiment, du geste, de l'action, et si soigneux en même temps du charme et de la vérité du coloris, on a peine à concevoir la merveilleuse facilité du peintre, et cette fécondité heureuse. Une seule chose peut aider à l'expliquer, c'est la collaboration de Louis-Nicolas dans les œuvres de Henri-Désiré, c'est le fils devenu assez habile pour faire comme son père, et pour préparer tout ce que celui-ci devait finir. Henri-Désiré Van Blarenberghe s'était doublé, si l'on peut dire ainsi ; seul, et si excellent qu'eût été sa vue, il lui eût été impossible de faire tout ce qu'on connaît de lui, eût-il travaillé plus longtemps encore qu'il ne le fit.

Je disais tout à l'heure qu'à la vente de M. Sinoquet, on avait acheté 2,200 francs la vue intérieure du port de Brest, belle gouache de Blarenberghe ; le même jour, un amateur acheta une bague représentant une *Danse champêtre*, et paya ce bijou 1,000 francs, je crois. A la vente du cabinet de curiosités de M. Daugny, cinq petits ouvrages de Blarenberghe furent acquis, l'un (n^o 179, *Un bal à la cour*) au prix de 1,000 francs ; l'autre une tabatière (n^o 204, signée V. Blarenberghe), au prix de 2,750 francs ; le troisième, une tabatière (n^o 200), au prix de 2,100 francs ; le quatrième et le cinquième, bonbonnières (n^o 200 et 220), 3,125 francs et 2,000 francs. Si l'on ôte de ces prix la valeur

des montures, c'est-à-dire de 150 à 200 francs par boîte ou par tabatière, on verra que ce qui reste à Blarenberghe est fort honorable pour sa mémoire. Les choses sont allées plus loin à la vente faite par M. Demidoff en janvier 1863 : une tabatière ovale en or, ornée d'une fine gouache représentant une vue du château de Bellevue et de ses environs, fut payée 11,000 francs ; une autre boîte ronde, en or, ornée d'une vue du château de Bercy, monta jusqu'à 7,565 francs ; une boîte carrée, en or, dont la peinture était signée « Van Blarenberghe », se vendit 10,750 francs. Louis Blarenberghe ne fut pas moins bien traité que son père ; une boîte ovale, en or, portant une gouache représentant un bal dans une salle de verdure, datée de 1769, et portant la signature : « Van Blarenberghe fils », fut poussée jusqu'à 6,050 francs. Je ne sais combien de temps durera l'enthousiasme des *collectionneurs* — qu'on ne passe un barbarisme nécessaire, puisque l'Académie n'a pas voulu que l'homme qui fait une collection fût un *collecteur*, — mais je crois que les bonnes choses des miniaturistes Henri-Désiré et Louis-Nicolas Van Blarenberghe survivront à une passion d'un moment, et seront classées d'une manière définitive parmi les productions charmantes de la dernière moitié du dix-huitième siècle.

II. D. Van Blarenberghe travailla beaucoup pour le gouvernement et pour les particuliers, et, soit que son genre l'éloignât de l'Académie, soit une autre cause, il ne fit point partie de cette société d'artistes. Il paraît qu'il ne s'enrichit pas, ou qu'il ne fut guère ménager de sa fortune, car il mourut pauvre et dans un hôpital. Oui, ce fut aux *Incurables* du faubourg Saint-Martin où il avait cherché un asile et le repos pour ses derniers jours, que décéda, à quatre heures du matin, le 23 septembre 1812, « à la suite d'un affaiblissement sénile, » Henri-Désiré van Blarenberghe, âgé de 78 ans et « deux mois, né à Lille, département du Nord, veuf » de Madeleine Michelon ; comme le déclare le registre de l'hospice et celui de Saint-Laurent que j'ai sous les yeux.

Blarenberghe resta porté sur l'état des entretiens de la marine jusqu'à la fin de la monarchie. Je vois qu'il fut payé de son traitement encore à la fin de 1791. Depuis longtemps ce traitement avait été réduit de moitié. Fixé à 3,000 livres le 13 janvier 1775, il avait été supprimé le 1^{er} octobre de la même année, je ne sais pour quelle raison ; puis rétabli le 20 avril 1776, mais sur le pied seulement de 1,500 livres, et, à partir du jour où le paiement en avait été suspendu, en même temps que Blarenberghe demandait, le 20 avril, qu'il plût à Monseigneur de lui rendre la jouissance de son traitement, il réclamait une somme de 216 livres qu'il avait avancée pour huit lettres sur velin remises « au bureau des consuls, et pour deux cadres des « Vues de Brest ». (Arch. de la marine.) Les deux vues dont il est question ici pourraient bien être le tableau à l'huile appartenant aujourd'hui à M. Baur, et la copie à la gouache vendue le 8 février 1858. Blarenberghe, outre qu'il avait une somme fixe sur l'Etat de la marine, recevait le prix de ses ouvrages, prix fort peu élevé sans doute, mais dont se contentait le peintre, qu'une pension fixe dédommageait. Voici un document curieux à ce sujet : dans un Etat des dépenses et recettes faites par M. Claude Baudard de Saint-James, trésorier de la marine... pendant l'exercice de 1779, fait et arrêté à Versailles

le 7 août mil sept cent quatre-vingt-trois, et signé : le mal de Castries, je lis : « La somme de cent » quatre-vingt-dix-huit livres payée au sr Wan » Blarenberg (sic) peintre de la marine pour deux » tableaux qu'il a faits dont un représente la rade de Brest et l'autre le Cap François. » Ainsi, chacun de ces ouvrages, qui, s'il se présentait sur le marché, serait payé aujourd'hui fort cher, fut cédé par l'artiste au prix de 99 livres!

Un dernier renseignement pour finir. H. D. Van Blarenberghe eut le titre de maître de dessin des Enfants de France, en survivance d'un Silvestre, descendant du célèbre Israël. Dans l'*Etat de la France pour l'année 1789*, on lit, t. 1^{er}, p. 277 : « Education des enfants de France... Maître de dessin, X... Silvestre et X... Van Blarenberghe en survivance. » Probablement Blarenberghe ne remplit jamais les fonctions de sa charge, pas plus auprès du Dauphin qu'auprès du duc d'Angoulême, Silvestre n'étant pas mort avant la fin de la Monarchie.

De son mariage avec la veuve de Jean-Bapt. Joux, Henri-Désiré Van Blarenberghe eut un enfant, Antoine, né en 1765, et mort rue Saint-Merry, le 3 mars 1767. L'acte de son décès, enregistré à Saint-Merry, est signé : « Van Blarenberghe, Cattelée ». Je n'ai pas trouvé de documents qui m'aient appris l'existence d'autres enfants de Madeleine Michelon et de Van Blarenberghe. — Je n'ai pu savoir ce que devint Louis-Nicolas Van Blarenberghe.

| | |
|------------------|--------------|
| BLARU (ANTOINE). | —1632 |
| (JEHAN). | 1577. |
| (BALTHAZAR). | 1581. |
| (PIERRE). | ? 1576—1677. |
| (FRANÇOIS). | 1620—1656. |
| (CLAUDE) | 1657. |

Toute une famille d'artistes restée inconnue aux biographes, et peu connue, je crois, des personnes qui ont fait leur étude particulière de l'histoire de la gravure sur métaux ou spécialement de la gravure des médailles en France. Pierre et François Blaru furent graveurs du cabinet du Roi et graveurs particuliers de la monnaie de Paris, et l'on ne peut guère admettre qu'ils eussent obtenu ces deux charges sans avoir fait preuve d'un certain talent. Je les signale à l'attention des érudits, qui pourront peut-être, dans les médailles anonymes des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, leur donner quelques morceaux qu'ils ne peuvent cataloguer aux noms des Dupré, de Collier, de Favier ou de Warin. Voyons ce que j'ai pu apprendre des Blaru.

Dans le registre coté : Z. 3168 (Cour des monnoies, Arch. de l'Emp.) j'ai trouvé mention d'un « Jehan de Blaru, maître orfèvre à Paris » qui, le 16 mars 1577, fut interrogé par la cour sur quelques faits relatifs à son métier. Les minutes de la même cour, cotées : Z. 2881, m'ont fait voir un « Anthoine Blaru, nr orfèvre » qui vivait au milieu du seizième siècle, « à l'Appore de Paris » ou autrement sur le marché du Châtelet. Le 29 juin 1605, les gardes de la monnaie saisirent dans sa boutique « onze boutons d'argent pesant deux onces » et qui apparemment ne satisfaisaient pas aux ordonnances. Il continua son commerce, se transporta dans la rue Saint-Jacques de la Boucherie où il mourut, comme je l'apprends par l'acte sommaire que voici : « Dul. jour (samedi) quatorze janvier mil six cent trente deux) convoi de deffunct monsieur Blaru orfèvre,

rue St-Jacques de la Boucherie ». Cinquante ans en deçà, Antoine Blaru avait demeuré rue Quincampoix; c'est là que le mercredi, 7 octobre 1581, il avait eu un fils baptisé à Saint-Nicolas des Champs sous le nom d'Anthoine, ayant pour parrain Balthazar Blaru, aussi maître orfèvre, demeurant rue de la Savonnerie. Un Jacques Blaru, époux de Jacqueline Robineau, demeurait au faubourg Saint-Germain en 1576, quand, le 12 février, sa femme lui donna un fils qui, le 13, fut baptisé à Saint-Sulpice sous le nom de Pierre. Le baptistaire de l'enfant ne dit point à quelle profession appartenait Jacques Blaru. Le Pierre Blaru dont nous voyons la naissance est-il le graveur dont je vais parler? C'est très-possible, mais j'en doute.

Dans le registre de la Cour des monnaies, coté : Z. 3218, se lit une pièce, peu importante d'ailleurs, qui intéresse un Blaru, orfèvre à Bordeaux. Que cet homme et tous les Blaru que j'ai nommés déjà fussent parents, c'est ce qui me semble infiniment probable.

Pierre Blaru, qui fut graveur sur métaux et tailleur de la monnaie de Paris, épousa, vers 1619, Claude Richard. Si Pierre est le fils de Jacques, né en 1576, il aurait eu quarante-quatre ans au moment de son mariage, et cela me fait rejeter l'idée que les deux Pierre Blaru aient été un seul homme. Claude Richard était peut-être sœur d'un Sébastien Richard que je vois sur le tableau des maîtres graveurs de Paris en juillet 1638. Je ne sais si Sébastien Richard était parent d'un Pierre Richard, graveur sur pierres fines, qui demeurait en la Cité, sur « le quay du grand cours de l'eau à la Fleur de lys », où le 20 octobre 1638, il perdit une fille nommée Jeanne. Il mourut lui-même le 5 septembre 1661. (Reg. de Saint-Barthélemy.) Pierre Blaru eut de Claude Richard (Claude Le Rieher, comme la nomme par erreur un acte que j'ai sous les yeux) plusieurs enfants. François fut baptisé à Saint-Jacques de la Boucherie le 29 septembre 1620. Pierre Blaru demeurait rue Saint-Denis. Pierre fut baptisé le 12 juillet 1628; un second Pierre, le 27 août 1631; un troisième Pierre, le 6 mars 1633. Ce dernier eut pour parrain « Jean Darman Orphelin (sic), tailleur général des monnaies de France ». Dans les actes du 12 juillet 1628 et 27 août 1631, Pierre Blaru est dit seulement « graveur »; dans l'acte du 6 mars 1633, il est qualifié « graveur ordinaire du cabinet du Roy ». P. Blaru alla s'établir rue de la Pelleterie, où il eut Jean-Baptiste, tenu sur les fonts de Saint-Jacques le 12 novembre 1634, par Jehan Blaru, orfèvre, rue de la Savonnerie, et par Catherine Cours, femme de Matthias Bouclier, maître graveur à Paris. Le 8 avril 1636, Claude Richard mit au monde Louise, et le 7 avril 1637, son septième et dernier enfant, Claude, qui fut présenté à l'église par « Claude Mellan, peintre et graveur du Roy, demeurant isle du Palais, à l'Image nostre Dame ».

Pierre Blaru quitta le quartier de Saint-Jacques de la Boucherie pour celui de Saint-Germain l'Auxerrois; il s'établit rue de la Monnaie. Il y était en 1642. (Baptistaire d'un enfant de Jean Gaubin, orfèvre, le 16 août, Reg. de Sainte-Croix.) Blaru avait à cette époque la charge de « graveur particulier héréditaire de la monnaie de Paris ». Il avait été reçu le 6 janvier 1637, par la Cour des monnaies qui entermit ce jour-là les lettres patentes données à Paris au mois de décembre 1636, par

Louis XIII, en faveur de Blaru, « graveur ordinaire du cabinet du Roy ». Pierre Blaru prenait l'office que « souloit tenir et exercer Jacques Cottard, dernier paisible possesseur d'icelluy ». (Arch. de l'Emp. : Reg. Z. 3218, fol. 1^{er} et suiv.)

Pierre Blaru mourut en 1647. Voici ce que j'ai trouvé au registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « trente janvier mil six cents quarante sept (30 janvier 1647), conuoy compt pour feu maistre Pierre Blaru, vivant graveur ordinaire du cabinet du Roy et tailleur particulier de la monnoye de Paris, pris en l'hostel de la monnoye. Recou 50 livres. » Le successeur de Pierre Blaru fut le dernier de ses fils, Claude, né, comme on l'a vu, en 1637, un enfant qui n'avait pas tout à fait dix ans. Sa mère, quand il eut vingt ans environ, présenta requête pour qu'il fût permis à Claude Blaru « d'exercer par commission pendant une année » la charge de « tailleur particulier héréditaire de la monnoye de Paris » qu'il avait héritée de son père, mais qu'il n'avait pu exercer étant mineur. La Cour des monnaies admit cette prétention fondée sur l'usage, le 20 juillet 1659. Claude Blaru fut tenu, cependant, de faire preuve de sa capacité. En l'absence de Jean Marin, tailleur général, qui devait être juge, la cour délégua un maître graveur de Paris nommé Simon Thomassin, qui, du 20 au 2^e juillet, vit Claude Blaru « grauer un carré pour la fabrication des pièces de quinze sols, et autour d'icelluy, le grenetin et la légende ». Thomassin déclara ledit carré « très-bien frappé et gravé », et le 2^e juillet 1657, la cour recut Claude Blaru dans l'office de son père. (Arch. de l'Emp. Z. 3228.)

François Blaru était « tailleur particulier de la monnaie de Paris » dès avant l'année 1648. Je vois, en effet (Arch. de l'Emp. Z. 3221, fol. 352) que François Blaru — on sait qu'il était né en 1620 — « faisant la charge de tailleur particulier » apporta au greffe de la cour « un poinçon de fleur de lys couronné » au bas de laquelle était gravée la lettre D, et qui « lui avoit esté commandé par Nicolas Le Vasseur, bourgeois de la ville de Dieppe ». La cour avait permis à Fr. Blaru de graver ce poinçon, fait pour marquer des marchandises. Fr. Blaru mourut avant le mois de janvier 1658. Ce jour-là fut enterré, à Saint-Germain l'Auxerrois, Jean, son fils. Fr. Blaru avait épousé Nicole du Test, que je vois marraine, à Saint-Barthélemy, de Nicolas Mignot, le 18 novembre 1657. L'acte du baptême la dit « veuve de feu François Blaru, graveur du cabinet du Roy ». Nicole mourut rue Bourtbourg, le 19 juin 1716, et fut enterrée à Saint-Paul le lendemain, âgée de quatre-vingt-quatre ans environ, en présence de François Blaru, son fils, et de Pierre Léonard Blaru, son petit-fils. — « Claude Richard, veuve de Monsieur Blasrue (sic) graveur du cabinet du Roy et de la monnaie de Paris », mourut le 18 octobre 1675, « âgée de 81 ans ». Elle fut enterrée le lendemain à Saint-Germain l'Auxerrois. Claude Richard était donc née vers 1594, et avait environ vingt-six ans quand elle mit au monde son fils François, et quarante-trois ans quand elle accoucha de son dernier enfant. Claude Richard avait été marraine, le 10 mai 1633, d'un fils de Jean Darman l'Orphelin. — Voy. COTTARD, MELLAN, NOTEUR, L'ORPHELIN, 2. THOMASSIN.

BLET (). 1635.

Organiste de Saint-Paul. Il mourut en 1635; voici

la mention que je trouve dans le registre de Christophe Petit, prêtre de Saint-Paul (Arch. de la ville) : « Le mercredi 25^e aumil 1635, feste de St Marc, fut fait le conuoy de M^r Blet, organiste de céans, qu'on trouua noyé vers Chaillot, depuis trois mois et demy qu'on ne scauait ce qu'il estoit deuenue; et fut apporté dans un bateau jusqu'au port St Paul, où nous le fumes quérir et aussitost enterré, soubz le coin de son orgue du costé de nostre maison, et après fut dicté la messe et *De profundis* en musique sur sa fosse ». — Voy. PETIT (Christ.)

BLIN DE FONTEXAY. — Voy. BELIN.

BLONDEL (FRANÇOIS). ? 1618—1686.

Sur cet homme, qui fut non-seulement un des plus savants architectes de son temps et des plus grands artistes français, mais encore un humaniste habile, un mathématicien savant, un diplomate sagace, un ingénieur militaire estimé, et à qui rien ne manqua de ce qui pouvait le distinguer, ni le titre de professeur du Dauphin, ni le brevet de conseiller d'Etat, ni le grade de maréchal de camp, je n'ai trouvé que ces notes dans les manuscrits de la Bibl. Impériale : « Blondel, professeur en mathématiques au collège Royal, nommé professeur en architecture pour l'enseigner en français aux jeunes gens et en faire des conférences avec les plus habiles architectes du royaume, aux jours, en la manière et dans le lieu qui sera réglé par le s^r Colbert. » Ce fut près de l'Académie royale d'architecture que François Blondel exerça sa charge de professeur. Je lis dans un des registres des Bâtimens du Roy : « Au s^r Blondel, professeur de l'Académie d'architecture établie au palais Royal, pour y tenir les conférences et y enseigner publiquement, pour ses gages, la somme de 1,200 livres. » Les biographes, après Bayle, disent que François Blondel mourut à Paris le 22 janvier 1686, âgé de soixante-huit ans. Je n'ai pu vérifier cette date.

BLOUIN (HIÉROISME). 1655.

« 28 mars 1655 » Bapt. à St-Roch de « Jeanne-Armande, fille de noble homme Hierosme Blouin, conseil^r du Roy et premier valet de chambre de S. M., et de d^{lle} Armande Sénéchal, sa femme, dem^t rue Traversière... marr. Jeanne Langeois femme de noble homme François Sénéchal, s^r des Bonnais, premier valet de chambre de Monseig^r le duc d'Orléans, dem^t rue Traversière. (Sig.) Manroy, Blouin, Janne (sic) Langeois. »

BOBÈCHE ET GALIMAFRE 1791— ?

Deux gloires parallèles, deux célébrités égales, deux noms inséparables, deux émules et non deux rivaux, comme on l'a supposé sans fondement; deux hommes qui partagèrent les applaudissements du peuple, et luttèrent avec énergie pour les mériter chacun de son côté, mais côte à côte et sur les mêmes planches.

Avant d'aller plus loin et de dire ce que j'ai appris de ces plaisants par l'un d'eux, voyons ce qu'en a su un auteur grave, dont le livre, d'ailleurs bien renseigné sur une foule de sujets, laisse fort à désirer sur celui de Galimafre et de son compagnon. M. Boucherelle aimé, dans son *Dictionnaire national* (Paris, 1846), a dit de Bobèche : « Célèbre farceur » qui a donné son nom à tous les niais et paillasses » qui sont venus après lui. C'était un *parodiste* » (sans doute il y a là une faute d'impression, et l'auteur a voulu dire *paradiste*) « extérieur, en face »

(non à côté) « des Funambules, à Paris... On ne sait ni le nom de sa famille, ni le lieu de sa naissance, ni le jour de sa mort. » On voit combien il y a de *desiderata* en ce qui touche à Bobèche, et combien il importait à l'histoire de la Farce que quelqu'un vint remplir les lacunes signalées par M. Bescherelle.

« Galimafré, dit l'auteur du *Dict. nat.*, Sobriquet donné à un bateleur qu'on voyait, sous l'Empire, sur les tréteaux du boulevard du Temple, et qui, par ses lazzi, cherchait à attirer la foule au théâtre des Funambules. » (Xon.) « Il a disparu depuis la Restauration. Son nom est devenu proverbe, et désigne un bouffon, un charlatan. Il était le rival de Bobèche et de Gringalet. »

Il y a dans ces deux articles une foule d'erreurs que redressera la petite notice que je vais donner, et dont les principaux éléments m'ont été fournis par Galimafré lui-même — bien portant, toujours vif et gai — le 9 janvier 1854. Bobèche était un enfant de Paris; Galimafré est né à Orléans le 6 août 1791, et a été baptisé à l'église de Saint-Paterne sous les noms d'Auguste Guérin. Son père, N. Guérin, exerçait l'état de Perruquier coiffeur. Par une coïncidence assez singulière, celui que le monde connaît sous le nom de Bobèche naquit la même année que Galimafré, dont la destinée était de rencontrer celui-ci, et d'embrasser pour un temps la même carrière que lui. Bobèche était l'aîné de Galimafré; il y avait cinq mois et neuf jours qu'il avait fait entendre son premier cri dans l'arrière-boutique d'un petit marchand de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, quand madame Guérin donna aux Orléanais l'enfant qui devait un jour compter parmi les illustres de la parade. Sur le registre de l'église Sainte-Marguerite je lis cette mention : « Le douze » (mars 1791) a été baptisé Jean-Antoine-Anne, » né le 25 février, fils de Jean-Baptiste Mandelart » (*sic*), tapissier, et de Magdeleine Dubé, sa femme, » Graude-Rue; le parrain, Antoine Noyel, prêtre et ancien aumônier de M^r d'Argoult, exempt général des gardes du corps, même rue. » (Signé) Antoine Noyel, prêtre, Mandelart, Guiot, Mahieu, prêtre. » Jean-Baptiste Mandelart et Madeleine Dubé n'étaient pas des jeunes gens quand ils eurent Jean-Antoine-Anne, je vois, en effet, par l'acte de mariage de ces deux époux (registre de Sainte-Marguerite, 1^{er} septembre 1789), que le tapissier Jⁿ-B. Mandelart, veuf de Marie Langlois, avait au moment de son second hymen 53 ans accomplis, et que Madeleine Dubé était âgée de 39 ans et dix mois. Mandelart demeurait, en 1789, rue de Lappe; il s'établit dans le faubourg l'année suivante.

Auguste Guérin, tout jeune garçon, vint à Paris pour apprendre l'art du ciseleur sur métaux. Au moment où il quittait Orléans, cité tranquille, et ne connaissant guère, en fait de théâtre, que les troupes de campagne qui venaient aux foires jouer la comédie, Paris regorgeait de spectacles. Le boulevard du Temple surtout était peuplé d'acteurs de tous les genres, sauteurs, bateleurs, mimes, danseurs de corde, joueurs de mélodrames, et farceurs faisant des parades à la porte de certains théâtres. La parade, comédie bouffonne en plein vent, ne coûtait rien; elle était d'une gaieté franche et sans bornes, et par cela même le spectacle naturel des petits rentiers du Marais, des oisifs du quartier du Temple, des bonnes d'enfants, de « Messieurs les militaires » de la garnison, et surtout de cette par-

tie paresseuse de la petite population de Paris qu'on appelle les gamins. Guérin, en faisant les commissions de son patron, le graveur, poussait jusqu'au boulevard du Temple, et allait prendre place au premier rang des spectateurs de son âge, groupés devant les tréteaux où le directeur du théâtre de la Jeune Malaga faisait jouer des scènes par des gens dont les noms, tout à fait oubliés aujourd'hui, ne méritaient pas sans doute qu'on les retint. C'est devant la porte des danseurs de corde que Guérin rencontra Mandelart. La connaissance fut bientôt faite : « Que fais-tu? — Je suis apprenti ciseleur. Et toi? — Pas grand'chose. — Comment te nommes-tu? — Antoine. — Et toi? — Auguste. — T'es de Paris? — Non, d'Orléans. — Et toi? — Du faubourg Saint-Antoine. — Et tu ne fais rien? et ton père te laisse flâner? — Mon père est mort; il était tapissier, c'est un état que je n'aimerais pas. Ma mère garde des matelas pour vivre; c'est une partie que je ne peux pas souffrir. Je verrai plus tard si le goût me vient pour quelque chose. C'est pas l'embaras, j'aimerais assez à faire comme ces farceurs de là haut. — Je crois ben, t'es pas dégouté! mais c'est plus facile d'être ébéniste ou caporal, comme v'là monsieur, que de débiter des bêtises comme y-z-en disent, entre leurs deux lampions. — Adieu! — Adieu! — A demain. — Ça y est. »

Antoine et Auguste étaient intimes avant de se séparer pour vingt-quatre heures. Ils se tinrent encore quelque temps parmi les simples spectateurs; mais le feu sacré les dévorait; ils voulaient d'ailleurs ne pas « s'arrêter aux bagatelles de la porte », et aller admirer « sur la corde roide » les artistes qui paraissaient si gaillardement habillés derrière les acteurs de la parade. Ils approchèrent, causèrent avec l'*Aboyeur* — un homme à la voix enrouée, qui annonçait le spectacle après la comédie du tréteau — gagnèrent par de petits services rendus l'affection du distributeur des billets, et se firent enfin remarquer par « M. Dromal », directeur du théâtre qui appartenait à un M. Leroy, propriétaire de la maison de bois où dansaient les sauteurs de corde. Dromal trouva intelligents, spirituels et décidés les deux petits drôles, qui avaient besoin de vivre, et ne s'arrangeaient guère bien pour dîner tous les jours. Il s'attacha à eux, les éleva, et les employa dans son théâtre. — Le théâtre des danseurs de corde venait d'échapper à un grand danger; la morale publique blessée par les acteurs de la parade, le préfet de police expédia, le 23 germinal an XI (13 mars 1803), un ordre portant que : « toute » parade à l'extérieur des petits spectacles était » interdite ». Le commissaire du quartier signifia cet ordre le 25 germinal, enjoignant aux citoyens Harpy, Leroy et Dromal, directeurs des petits théâtres, « de démolir les tréteaux sur lesquels se faisaient des parades, et ce, dans les vingt-quatre heures pour tout délai. »

On obéit. Défendre la parade, c'était attenter aux plaisirs d'une classe nombreuse de Français! Le gouvernement était bien hardi! Mais que n'osait-il pas? On ne songea cependant point à l'émeute, et Dromal dit à ses habitués : « Soyez tranquilles, M. Leroy a de grandes protections, et la police nous rendra les parades. » M. Leroy ne se tint pas, en effet, pour battu. Il avait accès, je ne sais comment, auprès d'un homme éminent dans la science, et, alors, assez avant dans l'estime du Premier Consul pour être un protecteur utile; il prit

la plume et écrivit « au citoyen Conseiller d'État, préfet de police » : « Citoyen, Le Roy (Pierre) a l'honneur de vous exposer qu'occupant une petite salle de spectacle, boulevard du Temple, ci-devant occupé par la jeune Malaga, il tient depuis plusieurs années ce petit théâtre de danseurs de corde, qui ne peut subsister que par des petites scènes dites *Parades*, que vous venez de lui interdire, ce qui le met hors d'état, non-seulement de vivre lui et sa famille, mais encore de remplir ses engagements... Il a l'honneur de vous représenter, citoyen, que cette Parade n'est nuisible en aucune sorte, puisqu'au contraire elle fait vivre tous les petits marchands qui sont sur le boulevard, et ne gêne nullement aux (*sic*) cafés et limonadiers qui avoisinent, et qui ont signé sa pétition;... que bien loin d'être préjudiciables, quantité d'ouvriers qui, dénués de moyens pour le moment, ne peuvent se procurer l'entrée du spectacle et des cafés, y ayant passé quelques moments agréablement retournent chez eux contents et satisfaits.

« Daignez donc honorer le pétitionnaire d'une réponse, en lui accordant la permission de faire de petites scènes de dix minutes pour pouvoir annoncer son spectacle. (Signé) Le Roy. »

Le rédacteur de cette supplique la porta à Fourcroy, qui sur la marge écrivit cette apostille : « J'invite mon collègue, le Conseiller d'État, préfet de police, à vouloir bien être favorable au pétitionnaire, que la suppression contre laquelle il réclame ruine presque entièrement. 28 germinal an xi. (Signé) Fourcroy, conseiller d'État, etc. » (Arch. de la police.)

Le préfet de police ne fut insensible ni aux doléances de M. Le Roy ni à ses arguments philanthropiques en faveur des ouvriers « dénués de moyens pour le moment », ni surtout à la recommandation du Conseiller d'État chargé de la direction de l'instruction publique, qui daignait plaider la cause vaine de la parade; il nomma une commission qui, dans un rapport curieux, commençant à établir que l'autorité ne *devait pas recevoir sur une décision prise*, parce qu'elle *ne pouvait reconnaître qu'elle avait eu tort*, concluait cependant à *accorder* au citoyen Le Roy la permission de relever ses tréteaux, à condition qu'il n'y aurait que deux parades par soirée, chacune de dix minutes. Dromal fit donc remonter sur leurs planches les farceurs qu'on en avait précipités, non sans leur recommander d'être bien sages et d'être gais avec décence. Cette restauration à laquelle assistèrent Mandelart et Guérin, fut un événement pour le faubourg du Temple, dont le public ignora toujours ce qu'était à un grade savant qu'il était relevable du retour de ses bouffons favoris. Les choses allèrent bien d'abord; mais, comme toujours, la licee vint remplacer la liberté, et la police fut obligée de menacer Dromal d'une clôture définitive de son théâtre.

Mandelart avait grandi; Guérin avait pris goût au théâtre; les farceurs pensionnés par Dromal pâlaient devant leurs voisins; Dromal dit à ces deux enfants : « Voulez-vous faire la parade? Vous sentez-vous l'aplomb et la verde nécessaires pour débiter des drôleries salées au bon peuple du boulevard? — Oni, m'sieur Dromal; nous sommes prêts. — Eh bien, allez mes amis! et bon courage! » On annonça, pour un certain jour, deux nouveaux comiques au théâtre de la Malaga, qui, à ce moment, joignait les *Fantoccini* à la danse de corde,

et l'exhibition de tableaux maritimes animés, aux *Fantoccini*. Ce fut une grande nouveauté pour tout le quartier, pour tout ce monde de petits acteurs qui vivaient sur le boulevard, pour les concurrents de Dromal surtout. Le grand jour arriva. Ni Guérin ni Mandelart ne voulaient paraître sous leur véritable nom. Mandelart prenait l'emploi de maïs, et le costume de *Jocrisse*, qui était la légitime propriété de Brunet; il ne pouvait prendre le nom de Jocrisse. Jocrisse régnait au théâtre des Variétés, et puis il fallait un nom nouveau, un nom qui frappât la foule, et tout d'abord attirât l'attention. M. Remesson, celui qui dans la parade donnait la réplique, l'interlocuteur sérieux des deux bouffons, dont le devoir, la scène jouée, était d'annoncer le spectacle, et de forcer les auditeurs d'entrer; M. Remesson — il est bien entendu que je dois de connaître ce tiers personnage à Guérin lui-même — baptisa Antoine Mandelart du nom de *Bobèche*, et Auguste Guérin de celui de *Galimafré*. Le peuple trouva cela fort ingénieux, fort joli, et tout de suite le nom de Bobèche se répandit dans tous les quartiers voisins du théâtre, où modestement Galimafré, en gros paysan bas normand, tenait la seconde place, mais ne s'effaçait pas au point de paraître froid et pâle. Si Bobèche trouvait une naïveté plaisante, Galimafré ripostait par une bêtise énorme, mais spirituelle au fond, et d'un grand effet. Les bons mots jaillissaient des deux côtés des tréteaux, et l'esprit passait sur la tête de Remesson, comme un volant poussé par deux raquettes.

Mandelart avait une figure douce, impassible, assez jolie, quoique ses lèvres fussent trop saillantes; la perrière à queue rouge avec la boucle à l'œil, la veste grise, le gilet jaune, la culotte rouge, les bas bleus, le chapeau gris en lampon, lui allaient fort bien; mais il aspirait à les quitter le soir. Aussitôt que la parade était finie, il s'habillait comme un homme du monde, et quelquefois il possait très-loin la recherche de la toilette. Je l'ai eu souvent pour voisin à l'orchestre du Théâtre-Français, quand Talma ou mademoiselle Mars jouait; il était alors tout de noir habillé, portait la culotte courte de drap de soie, le bas de soie, les boucles en or à la jarretière et au soulier, et le jabot plissé. Il ressemblait ainsi au célèbre avocat Tripier, ou à un notaire de comédie; il prenait du tabac dans une boîte de vermeil, applaudissait aux beaux moments, preuve de goût; parlait très-peu, preuve de sens, se passionnait surtout à la tragédie, et, en tout, était d'une convenance parfaite. Mais, comme il fallait que Bobèche perçât sous le M. Mandelart si gravement élégant, il se servait de monchoirs de poche de couleur, de ceux qu'on dit être bon teint, et qui couvraient son visage d'un masque jaune et bleu du plus plaisant effet.

L'astre de Bobèche et de Galimafré resta près de dix ans sur l'horizon du boulevard sans pâlir. A la seconde Restauration, cependant, il fut au moment d'être éclipsé. Bobèche, qui avait trop de succès, et Dromal, qui ne restait pas dans les limites de son privilège, fournissaient aux envieux un prétexte à les ruiner. J'ai sous les yeux un rapport adressé au préfet de police le 16 septembre 1815, rapport dans le style du temps, dont le but était d'arriver à la suppression des parades, qui dépassaient il est vrai quelquefois les bornes. On se plaint, dans cette réclamation, de ce que « l'ancien petit théâtre dit de la Malaga joue même des pièces du Théâtre-Fran-

çais »; puis on écrit cette phrase que je reproduis parce qu'elle constate l'immense succès de nos deux modernes Tabarin : « A l'extérieur, les parades du s^r Bobèche nuisent grandement à la tranquillité des locataires, et excitent surtout les plaintes d'une maîtresse de maison qui se trouve ainsi comme enfermée chez elle tous les soirs. » L'autorité prit en pitié la pauvre propriétaire bloquée, vengea Corneille, Racine et Molière, dont de malheureux histrions brisaient impitoyablement les vers, et cependant elle sauva la parade. Dromal rentra dans son privilège, la propriétaire put sortir de chez elle, et Bobèche put continuer à dialoguer poliment avec Galimafré et M. Remesson.

Mais tout finit. La salle à la porte de laquelle tant de joyeux propos se débitaient depuis longtemps fut condamnée à disparaître; elle menaçait ruine, on la jeta par terre, et avec elle tomba la parade, dans les premiers jours de l'an de deuil 1821. Galimafré, qui, pendant un an, avait fait une infidélité à son théâtre, et avait pris rang parmi les machinistes du théâtre de la Gaité, mais qui, rappelé par le public, avait quitté les *lessons* de la Gaité pour reparaître à côté de son *Oreste*, retourna au théâtre du mélodrame, d'où il passa bientôt à celui de l'Opéra-Comique. Il a vécu là trente ans environ, et ne s'est retiré, âgé de soixante ans, que parce qu'il s'était blessé en faisant un travail de force. Il fait aujourd'hui de la serrurerie, et habite Montmartre, où il rit estimé comme un parfait galant homme.

A. Mandelart ne fut pas si sage. Il n'eut ni le courage ni le bon sens de l'ouvrier, mais la vanité du saltimbanque. Il transporta Bobèche à Bordeaux. C'était mal choisir. Là, tout le monde avait plus d'esprit que lui; qui pouvait-il amuser? La misère lui vint, et la goutte avec elle! On le vit, quelques années, boitant, béquillant, faisant effort sur lui-même, traîner sa gaieté refroidie dans les carrefours et les cafés, et implorer la pitié publique en grimaçant et jouant d'un méchant violon de bois qui avait le son d'une crécelle. Je le crois mort, et Guérin déplore cette triste fin de celui dont il fut si longtemps le fidèle Pylade. Mandelart voulut un jour jouer la comédie, la véritable comédie, à Bordeaux. On le lui permit, mais il fut détestable, et ne recommença pas. Guérin n'eut garde de commettre une telle imprudence.

Mandelart et Guérin, conscrits en 1811, alors que les levées d'hommes laissaient peu de chances aux jeunes gens qui n'aimaient pas l'état militaire, furent exemptés tous deux du service. Mandelart fut déclaré soutien de femme veuve, et la cardeuse de matelas garda Antoine, sa gloire et son appui. Je ne sais plus sous quel prétexte Guérin fut dispensé de payer sa dette à l'Empire; mais il ne retourna pas à Orléans, et resta à Paris, soutien du tréteau de Dromal. Ce n'est pas la circonstance la moins étrange de la vie de ces deux hommes que cette exemption qui conserva à la parade ses deux plus brillants acteurs.

J'ai demandé à Auguste Guérin : « Vos scènes avec Mandelart étaient-elles toutes improvisées? » Il m'a répondu : « Nous disions souvent ce qui nous venait sur la langue au moment même; mais, on se recordait. On convenait d'un thème; on faisait, en causant, un petit *scenarîo*, et là-dessus on allait au hasard de son entrain. Quelquefois on répétait plus sérieusement; c'était quand M. Mouvel venait nous voir. M. Mouvel nous aimait bien; il nous disait :

« Mes enfants, vous êtes intelligents, vous êtes drôles; ce que vous faites n'est pas mal; cependant il y a ceci et cela... », et alors, *il nous donnait un bon coup de main.* »

Mouvel, le grand Auguste du Théâtre-Français, l'auteur de l'*Amour bourru*, de *Blaise et Babet* et de *Ambroise*, prenant intérêt à Bobèche et à Galimafré, écoutant leurs parades et les corrigeant, c'est là un fait assez curieux, et assez honorable pour Mandelart et Guérin. Un si bon conseil manqua trop tôt aux deux jeunes gens; Mouvel mourut en 1811, quand nos paradisistes n'avaient encore que vingt ans. Mais ils étaient lancés, et les hommes de mon âge se rappellent jusqu'où allèrent leur génie bouffon et leur sublime bêtise; s'ils manquèrent quelquefois de goût, c'était un peu la faute de leur public, qui aimait avant tout le gros sel, et puis ils n'avaient plus Mouvel pour leur « donner un coup de main! » — Voy. BRUNET, JOCRISSE, TABARIN.

BOCAGE (GEORGES BOISSAYE D'). 1679.

Je vois que G. Boissaye du Bocage, le père, « hydrographe, et tenant l'école de la marine gratis » (gratuite) « pour le Roy, au Havre, » donna quittance, le 11 janvier 1679, au Havre, de la somme de « cent quatre vingtz livres pour trois mois de ses appointements des mois d'octobre, novembre et décembre de l'année 1678, a raison de soixante livres par mois ». Il signa d'une très-bonne écriture : « Boissaye. » (Arch. de la marine, vol. *Quittances d'officiers.*)

BOCAN (JACQUES CORDIER, S^r DE)? 158.—1653.

Aussi célèbre par sa laideur et les imperfections de son corps que par son air et son talent, cet homme joua à la cour et dans le monde des gens de qualité un rôle qui lui fit une fortune et un nom. Petit, contrefait, cagneux, ayant « les mains croches » et les pieds tortus », selon une tradition recueillie par Hurtault et Magny (*Dict. histor. de la ville de Paris, 1779*), tradition qui exagéra probablement la vérité, et se plut à caudair Jacques Cordier, comme pour faire honte aux grandes dames de leur empressement à se servir de lui, et à la Renommée d'en avoir fait un homme presque historique, — Cordier fut un maître à danser très-recherché et un violon très-habile pour l'époque où il vécut. On dit qu'il ne savait ni lire ni écrire — c'était une ignorance assez commune alors chez les petits bourgeois; qu'il n'avait jamais appris la musique, et qu'il était pourtant compositeur agréé autant que bon violoniste; enfin, qu'il eut l'honneur de montrer à danser, danseur impossible lui-même, à cinq reines : Anne d'Autriche, Henriette-Marie de France, qui fut femme de Charles I^{er}, Roi d'Angleterre; Elisabeth de France, femme de Philippe IV, Roi d'Espagne; Anne ou Constance d'Autriche, femme de Sigismond III, Roi de Suède et de Pologne; enfin, Anne-Catherine de Brandebourg, femme du Roi de Danemark Christian IV. Quant à la Reine de France femme de Louis XIII, un document que je citerai tout à l'heure ne laisse aucun doute à cet égard; il fixe même l'époque où Jacques Cordier enseignait à Sa Majesté l'art de bien marcher, de faire des pas sautés, enfin d'être noble, digne et légère tout à la fois. Ajoutons que Louis XIII reçut des leçons de Bocan. Tout difforme qu'il fût, Jacques Cordier aimait les femmes, et il paraît que le monstre, puisque monstre il y a, n'était pas sans séduction. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se trouva une jeune fille

que les disgrâces de sa personne n'effrayèrent point, et qui épousa, fière peut-être de porter le nom du plus illustre maître à danser et du plus grand violon de son siècle. Voici ce que mes recherches m'ont appris de ce mariage. Sur le registre de Saint-Germ. l'Auxer., à la date du « dimanche 25^e de juillet 1621 », j'ai lu la courte mention qui suit : « Promesse entre noble homme Jacques Cordier » dict Boccau (sic) et dam^{lle} Radegonde Chefdeuille ». Ce fut donc en 1621 que Cordier se maria. Arrêtons-nous ici un moment. D'où vient à Jacques Cordier le surnom de Boccau par lequel il était connu dès 1621 ? Hurtault et Magny avancent, sans citer leur autorité, que Boccau « est le nom d'une petite terre de Picardie que le duc de Montpensier avait donnée à Cordier, mais dont il ne jouit jamais ». Je ne sais dans quelle partie de l'ancienne Picardie était située la terre de Boccau, et je ne comprends guère comment il serait arrivé que Henri de Bourbon, duc de Montpensier — car il faut que ce soit de lui qu'il est question ici — eût donné à son maître à danser une terre sans lui en octroyer la jouissance. Si cependant le fait allégué est vrai, Jacques Cordier avait pu prendre le surnom de Boccau avant le 27 février 1608, car le duc de Montpensier mourut ce jour-là. Or, il est difficile d'admettre que Cordier fût un violon remarquable et un maître à danser en grande réputation, avant l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans; en supposant donc que Boccau lui eût été donné en 1607, et qu'alors il eût vingt-trois ans, sa naissance se reporterait à l'année 1584, et il se serait marié âgé de trente-sept ans. Ce n'est pas impossible.

Jacques Cordier eut de Radegonde Chefdeuille quatre enfants, de 1622 à 1629. Le premier naquit le dimanche 26 juin 1622; il fut baptisé le lendemain, à Saint-Germain, sous le nom de « Gabriel, fils de noble homme Jacques Cordier » (pas de surnom) « violon du cabinet » (du Roi) « montrant à dancier (sic) à la Roynne... le parrain, Messire Bernard de La Valette duc et pair de France, coronel (sic) général de l'infanterie française; la marraine, dame Laurence de Clermont, duchesse de Montmorency, veuve de feu messire Henry, duc de Montmorency, etc. ». Le baptême fut payé à l'église la somme de 21 livres, comme celui de l'enfant d'un grand seigneur. Le second enfant de Boccau n'eut pas des parrains moins illustres que ceux de Gabriel. En janvier 1625, Radegonde accoucha d'une fille, qu'on baptisa seulement cinq mois plus tard, « le mardi 27^e may ». Elle fut nommée *Marguerite* par « dame Marguerite-Charlotte, duchesse de Luxembourg », ayant pour compère « Messire François de Levy, cheval^r comte de Vauvert ». Un autre Levis, « Charles, marquis d'Anoney » (sic), frère de François, fut parrain le « jeudi 25^e avril 1624 », de « Charles-Henry, fils de Jacques Cordier, dict Bocquan (sic), violon du cabinet du Roy », qui eut pour marraine « dame Marie Liesse » (de Luxembourg) « duchesse de Ventadour » (femme de Henri de Levis, père de Charles et de François). Notons que François de Levis, parrain le 27 mai 1625, fut tué en août de la même année dans un combat naval contre les gens de la Rochelle. Le dernier enfant de Cordier, Marie, baptisée le 27 juin 1629, n'eut pas des répondants si illustres que ses aînés. Son parrain fut un « Jehan Cordier » le père ou le frère de Jacques; sa marraine « dam^{lle} Marie Scarron, femme de Pierre de Bécé, sieur de

Noiron ». Dans le baptistaire de cette fille, Jacques Cordier est qualifié « escuyer, sieur de Beaucau (sic); sa femme est nommée Radegonde de Chedeuille (sic) ». A cette époque de 1629, la réputation de Cordier, qui datait déjà d'au moins vingt années, ne s'était pas amoindrie encore, et Saint-Amant pouvait dire dans une de ses épigrammes :

Thibaut se dit estre Mercure,
Et Forgeuilieux Collin nous jure
Qu'il est aussi bien Apollon
Que Boccau est bon violon.

(Œuvres du sr de Saint-Amant,
in-4^e, 1629, p. 252.)

Hurtault et Magny ne comurent point l'époque du décès de Boccau; j'ai cherché à la connaître, et après avoir feuilleté bien des registres mortuaires de l'ancienne paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, j'ai trouvé l'inscription suivante sous la date du « Vendredy 12^e septembre 1653 » : « Dudit jour, » connoy de 40 (prêtres), S. G. (sans cleres) de » M^r Cordier, sieur de Boquant (sic), vivant m^r à » danser du feu Roy et de la Reine et violon du ca- » binet de Sa Maïesté, pris rue St Honoré. Receu » 57 l. 14 s. ». Peu de temps avant ce jour fatal qui priva la cour d'un homme qui avait contribué beaucoup à lui donner le bel air et la bonne grâce, Jacques Cordier avait touché un des quartiers de sa pension. Je lis, en effet, dans l'*Estat des payemens*, etc., pour l'année 1653 (Arch. Imp. KK. 118, n^o 34) : « Au Sr Boccau, cent cinquante livres » suivant l'ordre de Mond. Seigr^r le surintendant ».

Dans le registre des dépenses de la Reine Anne d'Autriche, pour l'année 1642 (Arch. de l'Emp. KK. 203, fol. 54 et suivants) il est mention d'articles de 50 livres payés pour chaque quartier à « Jean Cordier dit Boccau, maître à danser des » filles damoiselles d'honneur de la Roynne ». Les États des officiers de la Maison du Roi pour les années 1631-48 portent : « Jacques Boccau, Balladin » (c'est-à-dire maître à danser), pour la somme de 340 livres, à lui payée comme gages. — Voy. BALADINS, BALLOX.

BOCCIARDI (). 1766.

Il est dit « sculpteur du Roy, demeurant rue de Vendôme », dans l'acte du mariage de François-Xavier Isabey qu'il signa comme témoin, le 12 avril 1766, sur le registre de Saint-André des Arcs. — Voy. 2. ISABEY.

BOCQUET (NICOLAS-FRANÇOIS). ? —1716.
(ANTOINE). 1704.

Nicolas-François est qualifié « peintre du Roy » dans l'acte du mariage d'Antoine, son fils; cet acte, à la date du 23 octobre 1728, dit : « Antoine Bocquet, âgé de 24 ans, m^e peintre, fils mineur de feu Nicolas-François Bocquet, vivant peintre du Roy, et de Jeanne Manjour, demeurant de droit en la ville de Liège, et de fait (à Paris) rue de Harlay, paroisse de St-Barthélemy » épouse, etc. (Reg. de Saint-Roch.) N. François Bocquet était mort le 13 avril 1716, au petit cloître de Sainte-Opportune, et le 14 avait été enterré au cimetière des Innocents. (Reg. de Sainte-Opportune.) N. Fr. Bocquet, peintre flamand, peut-être natif de Liège, était déjà à Paris en 1703. Il y demeurait place Gâtine, lorsque, le 16 juillet de cette année, il fut baptiser, à Sainte-Opportune, Pierre, le premier

enfant des cinq qui lui naquirent à Paris. Antoine était né à Liège (en 1704), ainsi que Jean-Charles, qui mourut à Paris le 24 octobre 1705. Je ne connais rien de Boequet, et ne sais par quel mérite il justifiait le titre qu'il prenait de peintre du Roy.

BOEL (PEETER) DIT BOIL. ? 1627—1674.

Dans un petit livre anonyme (Félibien?) intitulé « *Extrait des noms des plus célèbres peintres*, » etc., Paris, 1679 (Bibl. Imp. P. 590-A), je lis : « Boule (*sic*), animaux. Disciple de Sneyders dont il avoit épousé la veuve. » Ce Boule ou Boul n'est autre que Peeter Boel, dont je vois la signature d'une grande et grosse écriture flamande au bas du baptistaire de « Gerard-Jean-Baptiste Scotin » où il figure comme parrain, avec le titre de « peintre du Roy » (1671). Pierre Boel, dont Félibien ne connut pas le prénom, travaillait aux Gobelins lorsqu'il mourut, en 1674. Je trouve dans le registre de Saint-Hippolyte cet acte incomplet : « Le 4 septembre 1674, fut enterré Boul, peintre (*sic*) ordinaire du Roy, âgé de , décédé le jour d'hyer auant midy, pris en la cour des Gobelins. Présents honorable homme François Vandremeule » (Adam-François Van der Meulen) « et Jean Mosin amyx deffunct (signé) f. Blondel, curé. » Si, comme le disent les biographes, Sneyders mourut en 1657, Peeter Boel ne devait pas être âgé en 1674; il ne put épouser la veuve de son maître qu'en 1658, et en supposant qu'il eût au moment de son mariage une trentaine d'années — il pouvait être plus jeune — il n'aurait pas vécu plus de quarante-six ou quarante-sept ans, et serait né vers 1627. Ceci n'est qu'une hypothèse, on voudra bien le remarquer. — Le Louvre ne possède aucun ouvrage de Peeter Boel; peut-être cependant une *Chasse au sanglier* donnée par le catalogue des tableaux du Musée impérial du Louvre (1853) à Sneyders ou à Paul de Vos, est-elle de P. Boel, artiste habile assurément, puisque, sur sa réputation et probablement sur le vu de ses œuvres, Colbert et les maîtres dont il prenait les avis le jugèrent digne de figurer dans la petite phalange que le Roi entretenait aux Gobelins. — Voy. MEULEN (VAN DER).

BOËSSET DE HAULT ET DE VILLEDIEU
(ANTOINE). ? — 1643.
(JEAN-BAPTISTE). ? 1613—1685.
(CLAUDE-JEAN-BAPTISTE). 1665—

Trois des Boësset de Hault eurent une charge de « Maître et Surintendant de la musique du Roi » : Antoine, Jean-Baptiste 1^{er} et Claude-Jean-Baptiste. A quelle époque Antoine eut-il cet office? l'acheta-t-il, ou le Roi le lui donna-t-il à titre gratuit? Ce que je sais, c'est qu'il en obtint la survivance pour son fils Jean-Baptiste. Antoine Boësset épousa Jeanne Guesdron, fille d'un certain Pierre Guesdron qui appartenait à la musique du Roi, au double titre de « maître des enfants de la musique de la chambre » et de « compositeur de musique de la chambre de Sa Majesté ». Je vois que le 13 novembre 1628, « Antoine Boisset (*sic*), Surintendant de la musique du Roy et maître de la musique de la Reine régnaunte » (Yvonne d'Autriche), fut parrain, à Saint-Germain le vieil, d'Antoine, fils de « Jean Panier, chanteur et valet de chambre de la Royne régnaunte ». Le 2 janvier 1630, « Jeanne de Guédron (*sic*), femme de Monsieur Maître Anthoine Boisset (*sic*), conseiller du Roy et Intend^t des musiques du Roy et de la Royne, de la paroisse St-Eustache, tint à

Ste Croix en la Cité, Nicolas, autre fils de Jean Panie (*sic*) ». Le 6 avril 1630, Antoine Boësset fit baptiser Jacques, un fils qui venait de lui donner Jeanne Guesdron. L'acte du baptême (Saint-Eustache) dit que le ménage Boësset demeurait rue de Grenelle. Il paraît que Boësset était dans une position de fortune au-dessus de la médiocre; il avait une maison montée et un carrosse. Gatebled, dit Saint-Amour, était son cocher. Ce serviteur mourut le 24 février 1642, et fut enterré à Saint-Eustache le mardi 25. L'acte d'inhumation inscrit à Saint-Eustache dit que Boësset demeurait « rue des Prouvelles ». Antoine Boësset mourut le 9 décembre 1643. (Saint-Eustache, 10 décembre.) « Conuoy et service de 50 ». (Fou Belfara qui commit cet acte qu'il indiqua à M. Fétis, ajouta, après ce chiffre 50, le mot *sous*; s'il avait lu avec plus d'attention les registres mortuaires de Saint-Eustache, qu'il feuilleta si longtemps pour y trouver ce qui intéresse l'histoire de Molière et de sa famille, il ne serait pas tombé dans cette singulière faute d'interprétation d'une abréviation qui se retrouve à tous les articles. Au convoi et service d'Antoine Boësset assistèrent cinquante prêtres.) Je reprends : « Conuoy et service de 50 (prêtres) pour deffunct Monsieur Boisset, vivant conser^r du Roy, Surintendant de la musique de la chambre du Roy et de la Royne, demeurant rue Vivien (Vivienne), et son corps fut porté en l'église de Montmartre (Reçu 45 livres ». Comment cette dernière mention n'a-t-elle pas averti M. Belfara et Fétis?

Les registres de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp. Z. 1341) me montrent qu'en 1644-48 « Jean Boësset » avait une des deux charges de Surintendant de la musique du Roi, et qu'Auger avait l'autre. Pendant les mêmes années, Jean Boësset avait l'office de « Maître des enfants de la musique ». La surintendance lui donnait 450 l. de gages; c'était ce que son père avait en 1631-33, quand lui-même Jean-Baptiste avait 720 l. comme maître des enfants de la musique. En 1643, « le sr Boisset (*sic*) eut 1,500 l. comme maître de la musique et pour l'entretien de trois pages ». (Bibl. Imp. Ms. 9474). Tant qu'il vécut, Jean-Baptiste Boësset eut les fonctions de Surintendant et de maître des enfants; en 1650 il était, après Auger, sur l'Etat; en 1664, il y était avant Lulli, toujours avec 400 livres de gages pour le premier office, et 720 pour l'autre. En 1683, l'Etat de la Maison du Roi me le montre aux gages de 630 livres comme Surintendant, et recevait 900 livres « pour sa nourriture et celle des trois pages de la musique. »

On dit que Jean-Baptiste Boësset naquit en 1612; je n'ai pas trouvé l'acte de sa naissance, qui n'est peut-être pas introuvable. Il eut deux mariages, et en premières noces épousa Marguerite Loret. Il ne se maria pas jeune. De sa femme, le 3 août 1665, il eut « Claude-Jean-Baptiste », né rue Jean-Tison, et baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois, ayant pour marraine « Jeanne de Guesdron, veuve de M. Antoine de (*sic*) Boisset, conseil^r Maître d'Hotel du Roy et Surintendant de la musique de Sa Majesté ». Le 8 novembre 1666, Jean-Baptiste Boësset perdit sa mère, qui, le 9, fut présentée à Saint-Eustache, car elle demeurait « rue Montmartre proche Saint-Joseph ». Après l'office, le corps de Jeanne Guesdron fut transporté à l'église des Martyrs pour y être inhumé près de celui de son époux.

Jean-Baptiste Boësset était « sieur de Hault »;

c'est dans le baptistaire de Claude, son fils, en 1665, que je le vois pour la première fois prendre ce titre, qu'il garda toujours depuis. Le 25 février 1665, Marguerite Loret lui donna un fils, *Louis*, qui, le 28, fut baptisé dans la chapelle des Tuileries, ayant pour parrain « Louis, Dauphin de France », et pour marraine « Marie-Thérèse d'Autriche, Roine de France et de Navarre ». Le baptême fut fait par l'évêque d'Orléans. L'acte, enregistré à Saint-Germain l'Auxerrois, est signé « Marie Terèse (*sic*), Louis De Boesset de Hault ». Le 5 février de l'année précédente, on avait baptisé à Saint-Germain « Marie-Françoise » fille de Boësset. En 1671, Boësset demeurait rue Neuve-Saint-Eustache ; c'est là que le 21 mai il perdit son fils Louis, qui fut inhumé à Saint-Eustache par les soins de son oncle Jacques de Boësset (*sic*). Bientôt après il perdit sa femme. Veuf, il songea tout de suite à donner une mère aux enfants de Marguerite Loret. Bien qu'il eût soixante ans, comme le déclare un acte que je vais citer — ce qui, par parenthèse, le fait naître vers 1613 ou, comme on l'a dit, en 1612 — il se fit agréer par une personne de trente et un ans, « Marie-Laurence Le Haquais, fille de feu Augustin Le Haquais, écuyer, conseiller à la cour des aides de Normandie ». Boësset célébra ses secondes noces le 31 juillet 1673. Le registre de Saint-Sulpice où est inscrit l'acte de son mariage le dit « Jean de Boësset, escuyer, seig^r de Hault, gentilhomme ordi^{re} de la chambre du Roy et surintendant de la Musique de leurs Majestés ». Le principal témoin de la cérémonie religieuse fut « Jacques de Boësset, sieur de St-Romain, frère du marié, qui signa : « Jacques de Boësset », quand Jean-Bapt signait : « De Boesset de Hault ». Dans l'acte du 31 juillet 1673, le père de Jacques et de Jean-Bapt. Antoine Boësset est dit « escuyer, s^r de Villedieu ». Jean-Bapt. Boësset eut deux enfants de son second lit : *Marc-Antoine* vint au monde rue Neuve-Saint-Eustache, et fut ondoyé le 25 mars 1677. Ce ne fut que le 30 avril 1679 que cet enfant fut baptisé à Saint-Eustache. Cette même année 1679, madame Boësset mit au monde un second fils, « *Hierôme-Augustin* », que l'on baptisa seulement le 17 janvier 1682, âgé de trois ans. Cet enfant fut tenu par M. Hierôme de Palluau, conseiller au parlement, et par « dame Antoinette Le Jeune, épouse de M. Jacques de Boesset, s^r de St Romain ».

« Jean-Baptiste Boësset, chevalier, seigneur de Haut, maître d'hostel du Roy et surintendant de la musique de sa chambre, âgé de 73 ans ou environ », décéda « en sa maison, sur le fossé de M. le Prince, le 25 décembre 1685 » et fut enterré à Saint-Sulpice le 28, en présence de « Messire Roger du Guast, chevalier, seigneur de Haut, capitaine des gardes de M. le duc de Crequy, gouverneur de Paris, gendre du defunt, et de Louis de Boesset », qui signèrent : « De Guast, Boesset ». Ce Roger de Guast de Lussant avait épousé, à Saint-Côme, le 1^{er} mars 1685, « Marguerite de Boesset », une fille de Jean-Baptiste, dont je n'ai pas connu le baptistaire. — Jacques de Boësset, seigneur de Saint-Romain, avait été lieutenant au régiment de Picardie. Il mourut le 27 décembre 1683, et fut enterré à Saint-Côme le 31 du même mois.

Claude-Jean-Baptiste Boësset, que nous avons vu naître en 1665, hérita de la charge de « Surintendant de la musique du Roy » à la mort de son père. Il la garda neuf ans et s'en démit le 12 jan-

vier 1695, en faveur de Michel Richard de La Lande, à qui le Roi en donna le brevet le même jour, lui assurant 8,000 livres sur sa charge. (Bibl. Imp. Ms. Clairambault 562, p. 116.) Claude-Jean-Baptiste Boësset, le 1^{er} mars 1685, assista au mariage de sa sœur Marguerite. En 1697, il se présenta devant les commissaires chargés de la révision de la noblesse (bureau de la rue de Tournou), et là se dit « Jean-Baptiste de Boësset, écuyer, s^r de Launay et de Villedieu, portant d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois demi-voils de sable. » (Bibl. Imp. Ms. Armorial de Paris.)

Un Boësset eut une certaine réputation sous le nom de Villedieu ; cette réputation lui vint plus de sa femme que de lui-même. Ce Boësset, dont je n'ai pu trouver l'acte de baptême, était fils d'Antoine Boësset et de Jeanne de Guesdron, frère par conséquent de Jean-Baptiste et de Jacques. Il prit le parti des armes. On dit qu'il épousa d'abord mademoiselle de Fez, fille d'un notaire de Paris, et qu'ayant rencontré dans le monde Hortense Desjardins, femme de talent, qui se faisait connaître par des ouvrages d'esprit, il s'attacha à elle et quitta sa femme pour vivre avec cette maîtresse. M. Clongenson a écrit d'une manière piquante le roman des amours de Boësset et de celle qu'on connaît sous le nom de madame de Villedieu (*Athenæum français* des 2 et 16 juillet 1853). Tallant des Réaux dit que ce fut pendant l'hiver de 1661, à un bal, que Marie-Hortense Desjardins vit pour la première fois « un garçon appelé La Villedieu. « Il porte l'épée », ajoute négligemment le chroniqueur, qui dit ensuite : « Au temps de l'entreprise de Gigyery » (en 1665) « sachant que Villedieu devoit passer à Avignon pour s'y rendre, elle se fit donner trente pistoles par avance sur une troisième pièce de théâtre appelée *le Favori ou la Coquette*, qu'elle avoit donnée à la troupe de Molière. Avec cette somme, elle alla en poste à Avignon. Je crois qu'elle y a fait bien des gaillardises dont je n'ai aucune connaissance. » (Pourquoi les dénoncer alors?) « Elle revint ici vers Pâques. » On dit que madame de Villedieu, née à Alençon en 1640, mourut à Paris en 1683 ; je n'ai pu vérifier le fait. M. Clongenson a cru que Boësset de Villedieu mourut à Gigyery, il n'en est rien. *La Gazette de France*, dans le récit de la campagne (1664, p. 1121), ne le cite point parmi les morts, mais le nomme parmi les gens qui se signalèrent dans la journée du 6 novembre : « Tous les officiers et soldats, ainsi que les volontaires, s'y sont signalés à l'envi, comme firent les sieurs... Villedieu aide de camp... » Je n'ai pu savoir quand mourut ce Villedieu, dont il faut croire du bien, quoiqu'il ait été « mis dans *la Gazette* comme le valet de chambre du Misanthrope.

BOILEAU-DESPRÉAUX (NICOLAS). 1636—1711.

Et sa famille, de 1611 à 1715.

M. Berriat-Saint-Prix a fait sur la famille de Nicolas Boileau-Despréaux, et sur le satirique lui-même, un travail excellent qu'il a joint à l'édition correcte des Œuvres du poète, donnée, en 1837, chez Philippe (4 vol. in-8°). Je n'ai pas la prétention de reprendre cette œuvre, que je tiens, avec tout le monde, pour fort remarquable. Je n'apporte ici qu'un petit nombre de documents qui ne se sont pas trouvés sur la route parcourue avec tant de patience et de soins par le savant éditeur, critique curieux qui, en cherchant beaucoup, a décou-

vert une multitude de faits authentiques; qui, en examinant avec sagacité les actes venus à sa connaissance, a, sur plusieurs points contestés ou mal connus des commentateurs, proposé des solutions qui doivent être considérées comme l'expression de la vérité. Après M. Berriat, il n'y a rien d'essentiel à faire pour la Biographie de Boileau. Il n'a pu donner l'acte de naissance de Despréaux, parce que, dans l'incendie de la Sainte-Chapelle, le registre des baptêmes faits en 1636 fut consumé; mais il a publié la déposition écrite de Binet, curé de la basse Sainte-Chapelle qui, le 26 janvier 1699, dans une enquête faite à propos de la noblesse de Boileau, déclara qu'Anne Boileau, sœur de Nicolas Despréaux, lui avait présenté le journal autographe de Gilles Boileau, leur père, et qu'il résultait de ce recueil, digne de foi, que Nicolas, l'auteur des Satires, était né le 1^{er} novembre 1636, et avait été baptisé le lendemain à la Sainte-Chapelle basse.

M. Berriat a connu les actes de naissance des dix enfants que Gilles Boileau, greffier au Parlement, eut de sa première femme, Charlotte Brochard, morte « le samedi quinziesme jour de septembre 1629, âgée de quarante-cinq ans, et inhumée dans l'église de Saint-Nicolas des Champs avec l'assistance de M. le curé et de vingt presbtres y compris les porteurs ordinaires des corps morts, vespres des morts dietes et autres [prières] à son intention le corps présent ». L'éditeur de Boileau n'a pas fait remarquer que malgré son âge, Charlotte Brochard mit au monde, le lundi 6 février 1629, une fille nommée *Anne*¹, fille que M. Berriat a cependant connue. Au reste, la mère Bégart était bien plus âgée quand elle mit au monde la fille qui fut mademoiselle Molière.

Gilles Boileau, qui enterra magnifiquement sa femme, — il l'aimait sans doute beaucoup, la naissance d'Anne en est, je pense, une preuve incontestable, — ne la pleura cependant pas longtemps. Il était pressé de se remarier, peut-être surtout pour donner une mère à sa jeune famille. Il épousa, le 15 avril 1630, à Saint-Nicolas des Champs, une de ses voisines de la rue Quincampoix, fille de dix-neuf ans, bien jeune pour un homme de quarante-quatre. La veille, Jean Demas, successeur de Sébastien Chapelain, notaire, le père du poète que Nicolas Boileau-Despréaux devait poursuivre de ses épigrammes, avait rédigé le contrat du mariage de Gilles Boileau et d'Anne de Nyellé, fille de Nicolas de Nyellé, procureur au Châtelet. Ce contrat que j'ai sous les yeux, et dont il est inutile que je reproduise le texte, est signé des deux fils aînés du marié : Hierôme et Nicolas, le premier, né le 24 août 1612, l'autre, le 24 juillet 1613. (Arch. de l'étude de M. Le Monnyer, notaire.) M. Berriat n'a pas connu cet acte où figurent deux jeunes garçons à peu près de l'âge de leur marâtre. Il a vu les baptistaires de cinq des six enfants qu'Anne de Nyellé donna à son époux, de 1631 à 1637; ces actes sont inscrits aux registres de la Sainte-Chapelle basse, comme ceux du premier lit aux registres de Saint-Nicolas des Champs et de Saint-Merry où je les ai tous lus.

Boileau-Despréaux ne connut point sa mère; il

¹ Gilles Boileau avait eu de Charlotte une première fille nommée *Anne*, le 14 novembre 1615, à Saint-Nicolas des Champs, enfant dont avait été marraine Anne de Saunterre, femme de Ten François de (*sic*) Brochard, demeurant rue Court-au-Villain.

n'avait pas encore dix mois quand mourut, dans la cour du Palais « Anne de Nyellé, aagée de vingt-sept ans, vivante femme de maistre Gilles Boileau (*sic*), commis au greffe de la cour à la charge de la cour ». Ce décès arriva « le lundy dernier jour de may 1638 ». Le corps de mademoiselle Boileau fut présenté à la Sainte-Chapelle et de là transporté en convoi à l'église de Saint-Nicolas des Champs où il fut reçu « par Mons^r le curé et tous ses presbtres habitus ». Les vêpres des morts furent chantées, et l'on mit ensuite le cercueil « sur deux tréteaux pour le lendemain, 1^{er} juin, estre enterrée et inhumée dans l'église avec lad. assistance ». Anne de Nyellé avait voulu reposer non loin des fonts sur lesquels elle avait été faite chrétienne.

Gilles Boileau resta dix-neuf ans veuf pour la seconde fois, et mourut le 2 février 1657, en sa maison de la cour du Palais. Il ne fut enterré que le lundi 5, au milieu de la nef de la Sainte-Chapelle basse, près de la chapelle des Saints Jacques et Christophe. L'acte mortuaire que j'ai sous les yeux le nomme seulement : « M. Boileau, vivant commis au greffe de la cour. »

Gilles Boileau s'était marié la première fois, comme la seconde, à Saint-Nicolas des Champs. Son premier mariage avait été béni le 25 juin 1611. Charlotte Brochard demeurait, aussi bien que lui, rue Court-au-Villain. Ils allèrent demeurer rue des Jardins, paroisse Saint-Paul, en 1617 ou 1618; ils y étaient le 29 avril 1618, quand fut baptisée *Elisabeth* leur quatrième enfant; ils y étaient encore le 17 juin 1619, quand naquit leur cinquième enfant et troisième fille *Marguerite*. Le 15 novembre 1620, ils demeuraient rue Quincampoix, sur la paroisse Saint-Merry, où furent baptisés : *Catherine*, sixième enfant, *Marie* (5 avril 1622), *Charlotte* (14 juin 1623), *Pierre* (5 avril 1625); celui-ci eut pour parrain Pierre Gayant, conseiller au Parlement, petit-fils du prévôt ou Roi des marchands, Louis Gayant; enfin, *Charlotte* (14 février 1629). Gilles Boileau déménagea alors, et dans la même rue s'établit sur la paroisse Saint-Nicolas, où le 10 mars 1631, il eut *Gilles II*, son onzième enfant et le quatrième de ses fils; *Geneviève* (27 avril 1632) et *Elisabeth* (25 novembre 1633). Il passa le pont en 1634, et se fixa dans la cour du palais, où il eut : *Jacques* (18 mars 1635), *Nicolas* (Despréaux) (1^{er} novembre 1636), son quinzième et non comme on l'a imprimé son onzième enfant, enfin *Anne* (1^{er} mai 1638).

Les archives de l'étude de M. Le Monnyer conservent un grand nombre d'actes passés par « Gilles Boileau, commis au greffe civil de la cour du Parlement, demeurant rue Quincampoix », comme procureur de « M^{re} Pierre Almeras, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, et général des postes et relais de France, seigneur propriétaire des revenus des chevaux de louage de ce royaume, cheval, sieur de la Saulsaye et de Saint-Remy ». Ces actes sont reliés dans les registres des années 1626, 1627, 1628, 1629 et 1637. Gilles Boileau signait d'une jolie écriture : Boileau, avec paraphe et ornement au B capitale. — M. Pomet, notaire, a, parmi ses minutes, un certificat de « M^{re} Gilles Boileau à Gerosme Boileau, son fils ». Cet acte sans intérêt est à la date du 23 septembre 1651. — Je vois que Gilles Boileau fut parrain à Saint-Nicolas des Champs, le mercredi 13 décembre

1633, « de Gilles, fils de M^r Jean Dongois, commis au greffe civil de la cour du Parlement, et d'Anne Boileau ». Ajoutons qu'un baptême de son fils Hierosme, Gilles Boileau se qualifia : « l'un des Cent gentilshommes de la maison du Roy ». Ce fut la seule fois qu'il prit cette qualité, remplacée dans ses actes par celle de « commis au greffe ».

Jérôme ou Hierosme Boileau, le frère aîné de notre Boileau que je nommais à l'instant et que j'ai dit plus haut né le 24 août 1612, fut avocat au Parlement et eut la charge de « commis au greffe de la cour à la charge du conseil ». Il demeurait dans la cour du Palais lorsque, le 30 mai 1656, il donna reçu d'une somme de 1249 liv. 17 s. que consignait en ses mains « Madame Lucrèce de Boubier, veuve du maréchal de Vitry ». (Acte apporté chez Demas, le 16 mars 1660; arch. de M. Le Monnier.) Jérôme Boileau était encore commis au greffe le 11 septembre 1658 quand il agissait comme mandataire du « maréchal Abraham de Fabert ». (Archives citées). Il était seulement qualifié « avocat » en 1674, comme on le voit par l'acte de son mariage, enregistré, le 8 septembre de cette année, à Saint-Etienne du Mont. Cet acte déclare que « Maître Hierosme Boileau, advocat au Parlement, de la paroisse de la S^{te} Chapelle », s'unit à « d^{lle} Loyse Bayen, de la paroisse de St-Etienne... » en présence de M^{re} Gilles Boileau, premier commis au greffe civil dud. Parlement, père dud. Boileau, de M^r Harté Bayen, père de lad. Bayen, dem^r rue St Jean de Beauvais, etc. ». L'acte est signé Boileau, Louise Bayen, Boileau (sans paraphe, c'est Gilles), etc. — Hierôme Boileau mourut le 24 juillet 1679, « après avoir reçu les sacrements avec de grands sentiments de piété et de religion ». Son corps fut enterré le lendemain « dans le tombeau de ses pères, dans la nef de la S^{te} Chapelle ».

De son mariage avec Louise Bayen, Hierôme Boileau eut une fille, Anne, qui épousa « Picard s^r de Merri, auditeur des comptes », et mourut dans sa maison, sur la paroisse de Saint-Etienne du Mont, le jeudi 26 juillet 1678. Elle fut transportée dans un carrosse, le 29 juillet, à la Sainte-Chapelle basse où elle fut enterrée. Antoine Picart avait épousé, à la Sainte-Chapelle, le 10 juin 1677, Anne Boileau, en présence de son père, qui signa Boileau sans initiale de prénom, de Gilles Dongois, chanoine de la Sainte-Chapelle, de Gilles Il Boileau (celui qui fut de l'Académie avant Despréaux, et de Pierre Boileau, de Puimorin). L'acte de ce mariage, sur le registre de la basse Sainte-Chapelle, suit immédiatement celui du comédien Guérin, avec Gresinde Béjart, veuve de Molière.

Marguerite Boileau, une sœur de Hierôme, née le 17 juin 1619, fille de Charlotte Brochard, mourut le 1^{er} août 1642. Elle était femme de « maistre Charles Langlois, commis au greffe civil et criminel du Parlement, et principal commis de la chambre de l'Edit » lequel demeurait rue de la Barillerie, devant le Palais ». Elle fut inhumée le 2 août, « dans l'église de Saint-André des Arcs, proche de leur banc, qui est au lieu de la sépulture des Anglois ». (Reg. de Saint-André.)

Gilles Il Boileau que j'ai dit tout à l'heure avoir assisté au mariage de sa sœur Anne, acheta la charge de greffier en la grand'chambre du Parlement. Il avait apparemment de la fortune, car il

avait un carrosse, comme le prouve cet acte mortuaire inscrit au registre de Saint-Barthélemy, et que ne connut point M. Berriat-Saint-Prix : « Le » 5^r octobre 1665, fut inhumé, dans le cimetière » des Saints-Innocents, Louis de Paris, cocher de » M^r Boileau (*sic*), greffier de la Grand'chambre en » la cour du Parlement, décédé chez madame » Lange, demeurant rue Saint-Louis, à l'enseigne » du *Soleil de pierre* ».

Pierre Boileau, qui naquit le 5 avril 1625, prit, comme on sait, le surnom de Puimorin, et eut la charge d'Intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs du Roi, charge qu'il vendit le 24 décembre 1682 à Jean Voille, écuyer, sieur de la Garde, « moyennant la somme de cent quatre-vingt mille livres, outre les charges y portées¹ », ce que j'apprends par l'inventaire fait le 16 décembre 1683, après le décès de Puimorin, mort le 11 décembre. Arrivé à son dernier jour, Pierre Boileau dicta son testament au notaire Aronêt — le père de Voltaire — et le signa d'une main défaillante : Boileau, avec paraphe. M. Berriat-Saint-Prix a connu ce testament, qui existe parmi les minutes d'Arouët chez M. Galin, où je l'ai lu; il en a cité quelques passages. Il n'a pas mentionné l'inventaire dressé par Aronêt le 16 octobre 1683 et où figurent tous les membres de la famille Boileau.

Boileau de Puimorin avait signé, le 26 mai 1676, l'acte du mariage de Jean-Jacques Labbé, célébré à la Sainte-Chapelle basse. Il s'était qualifié, ce jour-là, Intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs, etc. ». Il parut comme témoin, le 20 septembre 1683, au mariage de Françoise-Genèveve, fille de Nicolas Dongois, greffier de la grand'chambre, avec Pierre-Gilbert de Voisius, conseiller au Parlement. Il signa ce jour-là : « Boileau Puimorin » (avec paraphe); il avait signé : « Boileau » (avec paraphe) le 26 mai 1676; le 1^{er} octobre 1672, au baptême d'un fils de Molière, et le 5 février 1677, au baptême d'un fils du comédien italien, Jean-André Zanotti. (Reg. de la Sainte-Chapelle.) Il fut enterré le 13 décembre 1683; les témoins de son inhumation furent l'abbé Gilles Dongois et Nicolas Boileau, qui signa « X. Boileau » (avec paraphe).

M. Berriat, tome I^{er}, p. xxj, de son édition de Boileau, dit que si le satirique prit le nom de Despréaux pour se distinguer de ses frères, il ne l'ajouta jamais à sa signature ordinaire : X. Boileau. C'est une erreur, reconnue plus tard par M. Berriat (t. IV). Au bas de l'acte du mariage de François de Monginot, célébré le 6 août 1690, à Saint-Thomas du Louvre, on lit, écrit en toutes lettres : Boileau Despréaux, sans paraphe et sans addition de l'X, initiale du prénom. Boileau prit la qualité

Boileau Despréaux

d' « avocat au Parlement » — titre qu'il avait depuis le 4 décembre 1656 — dans l'acte mortuaire

¹ Un consentement de Nicolas Boileau Despréaux, Jean Dongois et Anne Boileau sa femme, à Jean-Baptiste Duché (14 février 1685. Archives de M. Le Monnier), m'apprend qu'au moment où se passait cet acte, Jean-Baptiste Duché était « Intendant et contrôleur général de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de Sa Majesté ».

de Nicolle de Nyellé, veuve de Roger Le Marchand, inhumée par le clergé de la Sainte-Chapelle basse, le 25 janvier 1698. Ce jour-là il signa : N Boileau, avec paraphe, comme il avait signé, le 14 février 1685, et le 7 décembre 1688, au bas de l'acte suivant, passé chez Arouët : « Par-devant, etc., fut présent M^{re} Nicolas Boileau s^r Despréaux, grand Historiographe de France (*sic*), demeurant à Paris cloître nostre dame paroisse St-Jean le Rond, lequel a reconnu et confessé avoir vendu... à Edme Gautier, marchand de vin à Paris, y demeurant rue de la Mortellerie, paroisse St-Germain l'Auxerrois... quarante hommées de vigne » (quarante fois l'espace que peut cultiver un homme dans une journée) « reuenant à cinq arpents ou enuiron, situéz au lieu dit Vaumorillon, près Tonnerre, en une pièce, tenant d'une part aux vignes appartenant à la chapelle du St-Esprit, d'autre à... d'un bout au chemin d'en bas et d'autre hont par le Haret; et généralement tout ce qui appartient aud. s^r Despréaux au dit lieu... moyennant la somme de quatre cent cinquante liures... Fait et passé à Paris, en la maison dud. s^r Despréaux sus déclaré, l'an mil six cent quatre vingt huit, le septième décembre auant midy... » (Arch. de l'étude de M^e Galin.)

J. Racine écrivait à Boileau, le mardi 8 avril 1693 : « Madame de Maintenon m'a dit ce matin que le Roi avait réglé nostre pension à quatre mille francs pour moi et à deux mille francs pour vous... » Je trouve parmi les brevets dont Clairambault renouvelait les minutes, le brevet d'une pension de 4,000 livres pour Racine, vu des gentilshommes ordinaires du Roi. 15 avril 1693; un autre brevet de 2,000 livres au s^r Despréaux. (Bibl. Imp. Ms. Clair. n^o 559, p. 290.) Boileau avait demandé lui-même que Racine eût une pension double de celle qui lui serait accordée à lui, déjà impotent et incapable d'entreprendre les voyages que son collègue l'Historiographe du Roi devrait faire à la suite de Sa Majesté. La pension d'Historiographe était d'ailleurs indépendante de celle que Racine et Boileau recevaient comme gens de lettres. Dès longtemps, quant aux faveurs de la cour, Despréaux et Racine étaient sur le pied de l'égalité. Je trouve, en effet, sur un des Registres des bâtiments du Roi, à la date du 6 avril 1680, la mention suivante au sujet d'un don fait aux deux poètes : « Au s^r Despréaux, en considération de divers ouvrages qu'il donne, 2,000 l. Au s^r Racine, en considération de divers ouvrages de poésie qui sont au public, 2,000 liures ».

Dans l'acte de vente à Edme Gautier dont j'ai donné l'extrait tout à l'heure, il est dit que Boileau demeurait au cloître Notre-Dame; c'est là qu'il mourut. Voici l'acte mortuaire rédigé par M. de La Jaunre, curé de Saint-Jean le Rond : « Le dimanche, 15 mars 1714, Nicolas Boileau, escuyer s^r Despréaux, l'un des quarante de l'Académie française, décédé l'ouistre nostre Dame le 13 du présent mois, âgé de soixante-treize ans quatre mois » [ceci supposerait que Boileau naquit en 1638, et au mois de décembre, ce qui n'est point d'accord avec la déclaration du curé Binet, mais ce qui s'explique très-bien. Le laquais de Boileau, qui alla faire à la sacristie de Saint-Jean le Rond la déclaration du décès de son maître, dit approximativement l'âge du défunt, et se trompa de deux ans. Des erreurs analogues se remarquent dans un grand nombre d'actes mortuaires, et j'en ai relevé plusieurs (*voy.* entre autres l'acte d'inhumation de Nion de

Lenclos, celui d'Armande Béjart, la veuve de Molière et de Guérin. (*Voy.* BÉJART ET LENCLOS.) Les signatures apposées au bas de pareils documents ne sont pas toujours des garanties contre l'erreur; on signe presque toujours, sans les lire, les actes religieux qu'on suppose rédigés sur de bonnes informations. M. Berriat-Saint-Prix, qui connut l'acte de Saint-Jean le Rond et le publia, crut devoir, je ne sais pourquoi, supprimer ce détail de l'âge de Boileau, que ne contient pas l'acte dressé à la Sainte-Chapelle. Toutes les paroisses n'avaient pas pour leurs actes des formules pareilles; à la Sainte-Chapelle on n'inscrivait pas dans les mortuaires l'âge des personnes inhumées (*Voy.* LAMOUR). « après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, a été apporté en cette église de St Jean le Rond sa paroisse, d'où après les vespres des morts et autres prières chantées solennellement, il a été transporté en clergé dans l'église de la basse Sainte-Chapelle du Palais, en présence de messire Jacques Boileau, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de la St^e Chapelle royale du palais de Paris, son frère, de messire Pierre Gilbert de Voisin, président en la 2^e chambre des enquestes du Parlement, petit neveu du defunt à cause de dame Geneviève Françoisse Dongois son espouse, lesquels ont signé : Boileau, Gilbert de Voisins, de la janire curé ».

« Nicolas Boileau, écuyer, sieur Despréaux », avait assisté, le vendredi 31 décembre 1700, à l'enterrement de sa belle-sœur Louise Bayen, veuve de Jérôme Boileau, décédée rue Gilles-Cœur. Il avait signé : « N. Boileau » (d'une écriture lourde et tremblée). M. Berriat, qui a connu l'acte enregistré à Saint-André des Ares, dit à son propos : « C'est la première fois qu'il prend ces *qualités*; mais l'acte est postérieur de 18 mois à l'arrêt sur la noblesse. » Que ce soit pour la première fois que Boileau ait pris la qualité d'*écuyer* depuis qu'un arrêt maintint dans leur noblesse les Boileau de la famille de Gilles, c'est possible; je ne connais point de documents antérieurs au 31 décembre 1700, qui démentent cette assertion. Mais que N. Boileau se soit dit : « sieur Des Préaux » avant cette époque, c'est ce que prouve l'Inventaire fait après la mort de Boileau Pimorin, dont j'ai parlé plus haut, p. 257, 2^e col. Or, cet inventaire est de la fin de 1683. Il y avait au moins dix-sept ans que l'auteur de la satire V sur la Noblesse se qualifiait « Messire » et « sieur Des Préaux ». Au reste, il serait difficile de dire si Boileau tenait beaucoup ou non à sa noblesse contestée, et reconnue par arrêt de 1698; bien que, selon Clairambault, un faussaire eût forgé les titres sur lesquels se fondèrent des juges bienveillants pour motiver leur décision, favorable aux prétentions des fils de Gilles 1^{er} Boileau. Le 6 août 1690, « François de Monginot, chevalier de N. D. du Mont Carmel et de St Lazare de Jérusalem, seigr de Grissé et autres lieux, de la paroisse de St Eustache », épousa, à Notre-Dame d'Autueil, « d^{lle} Anne-Thérèse Petit-Jean Marchand », fille d'un pourvoyeur de Monsieur. Ce Monginot était fils de Fr. Monginot, écuyer, docteur en médecine, ami de Boileau, apparemment, car celui-ci assista au mariage du 6 août, et se dit dans l'acte : « Monsieur Boisleau (*sic*) s^r Des Préaux. » Il signa : « Boileau ». En 1665, quand le satirique s'adressa au marquis de Dangeau, il attaqua avec sa hardiesse ordinaire les gens « féconds en rêveries » qui inventèrent le blason et les armoiries; mais, en 1697,

lorsque le Roi eut ordonné une réforme de la noblesse, en permettant à tout bourgeois de prendre, moyennant finance — vingt livres seulement — des armes composées par d'Hozier, il se rendit auprès du commissaire de son quartier, comme firent Marie Charlotte sa sœur, et ses frères Gilles II et Jacques; et se fit inscrire sur le registre du délégué du Roi, où je lis : « Nicolas Boileau *sieur Des Préaux* » (voilà une troisième infirmation donnée à l'assertion de M. Berriat-Saint-Prix), « l'un des quarante de l'Académie française, porte de gueules au chevron d'argent accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef et une en pointe ». Que devenaient les plaisanteries sur le *pal*, le *contrepal*, le *lambel* et la *fascé*,

« Et tout ce que Segouin dans son *Mercur* entasse ? »

Je remarque une différence entre le blason de Nicolas Boileau et celui de sa sœur et de ses frères; quand il porte « de gueules » (ou Rouge), Marie-Charlotte, Gilles et Jacques sont dits par l'Armorial de Paris (Bibl. Imp. Ms.) porter « d'azur ». *Gueules* est peut-être un *lapsus calami* du copiste de d'Hozier. Quant à Jacques Boileau, prêtre, docteur, etc., il ajoutait aux armes de sa famille une écartelure « d'argent à un aigle, le vol abaissé, de sable becuqué et onglé de gueules ». La veuve de Jérôme Boileau, Louise Bayen, portait « d'argent à un aigle de gueules ».

Jacques Boileau était ce prêtre gai, bon vivant, grand débitant de facéties, dont son frère Nicolas disait, quand il fut reçu Docteur en Sorbonne, qu'il ne pouvait manquer d'être docteur, car il l'eût été certainement à la Comédie italienne s'il ne l'eût été à la Sorbonne. Je trouve dans les *Bienfaits du Roy*, liste faite par l'abbé de Dangeau, des grâces, faveurs, pensions, promotions, etc. accordées par Louis XV (Bibl. Imp. Ms. suppl. fr. 579-5) « à Boileau, frère de Despréaux (*sic*), un canonic de la St^e Chapelle, sur la démission de l'abbé Paris. May 1693. — A l'abbé Boileau, l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Tours. Novembre 1693 ». Dans la collection des lettres reçues par l'abbé de Dangeau (Bibl. Imp. Ms.) je lis, p. 85, la lettre suivante adressée par Jacques Boileau audit abbé : « J'ay bien sçeu de vos nouvelles, monsieur, mon illustre maître : si j'avois pu aller vous joindre, j'avois été vous assurer de mes respects. J'ay la *Passion* à prescher vendredi matin à St-Jean où je presche le carême; ce mesme jour là je pourray vous aller trouver au faubourg St-Antoine, si vous voulés me promettre de m'y attendre. Je ne sortiray pas d'icy là de ma chambre, à cause que j'ay peur de m'enrômer, que pour aller d'icy à nostre église. Si cependant la chose presse, j'iray sur le champ à votre ordre, n'ayant rien de plus cher au monde que de vous assurer que je suis plus que qui que ce soit sans exception avec un vray et respectueux dévouement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Boileau. — De St Victor ce 15^e avril 1699. » Une lettre de Bégon à Cabart de Villermont (1^{er} vol. de l'an 1730, p. 272; Bibl. Imp. Ms. de Dangeau) contient cette phrase : « Je trouveray demain à Saintes, Monsieur l'abbé Boileau, qui y prescha jeudy dernier avec tout le succès possible ».

Il existe un joli petit portrait de Jacques Boileau, gravé par Marie Horthemels, d'après un dessin de Horthemels. L'abbé y est représenté comme un gros vieillard à l'air doux et souriant. Desroches a mal

reproduit cette estampe, suivant sa coutume de médiocre copiste. — Robert Nanteuil publia, en 1658, peu après la mort de Gilles I^{er} Boileau, un fort bon portrait de ce greffier du parlement. — Les portraits de Nicolas Boileau-Despréaux sont très-nombreux; la plupart ont été gravés d'après l'original d'Hyacinthe Rigaud, ami du satirique, ou d'après la gravure qu'en fit P. Drevet en 1706, et au bas de laquelle on lit, comme au bas d'un portrait à la manière noire, sans nom d'auteur, copie assurément de Drevet, que Rigaud peignit Boileau « in *non. mart.* m. dcc. iv. » François de Troy peignit aussi Boileau; son portrait, gravé par P. Drevet, ressemble un peu à celui de Rigaud, mais pas du tout à celui que Drevet grava en 1704, d'après R. de Piles, portrait qui n'est pas sans rapports avec le Boileau peint et gravé à la manière noire par A. Bouys. Il est difficile aujourd'hui de se décider entre les quatre types originaux dus à Rigaud de Troy, R. de Piles et Bouys, et de dire lequel rappelle le mieux N. Boileau. Celui de Fr. Troy est le plus beau, et je ne sais pourquoi il me semble le plus vrai. Celui de R. de Piles est aimable, et l'on a préféré celui de Rigaud, qui est plus empreint d'une causticité que les graveurs ont souvent exagérée, en relevant les coins d'une bouche singulièrement grande, et en changeant l'expression des yeux, qui sont devenus ceux d'un méchant vieillard.

Les actes qui intéressent la famille Boileau sont au nombre de soixante-six dans les archives de l'étude de M. Galin, notaire, qui a eu la bonté de me les communiquer. Despréaux est partie dans dix-huit de ces actes qui sont sous les dates : 25 août 1682; 1^{er} février, 15 mars et 30 mars 1683; 25 janvier, 22 février et 31 août 1684; 14 février, 28 avril, 14 août 1685; 27 juillet, 4 septembre 1686; 7 mars 1687; 7 décembre 1688; 15 novembre 1689; 20 février 1690; 9 mars 1691; 1^{er} février 1692. Le dernier des actes reçus par le successeur d'Arouët est à la date du 15 avril 1715; c'est un Consentement donné par Pierre Boileau, non pas Paimorin. L'acte le plus curieux entre tous ceux que j'ai vus, est une Donation entre vifs faite par Pierre, Jacques, et Nicolas Boileau, le 1^{er} février 1683. D'autres études que celle de M. Galin gardent quelques minutes d'actes pour des Boileau de la famille de Despréaux. Les archives du successeur de M. Bouclier possèdent trois actes de Gilles I^{er} Boileau (16 juillet 1649, 16 janvier et 10 février 1650). Le répertoire des actes mentionne le contrat de mariage de Geneviève Boileau avec Dominique Manchon (5 janvier 1651); mais, dans le recueil des minutes, l'acte manque. Un acte du 10 septembre 1679, au nom de la veuve de Dominique Manchon, est parmi les minutes de Cartier, chez M. Roquebert, qui garde un acte du 13 juillet 1685, au nom de Gilles II Boileau et de Louis Boucherat. Ce même Gilles passa, chez le prédécesseur de M^r Guénin, deux actes, à la date du 26 août 1684, dont un est une indemnité accordée par Gilles Boileau à sa sœur Charlotte. Celle-ci, qui demeurait cour de la Sainte-Chapelle, passa un acte le 4 septembre 1688, chez le prédécesseur de M. Le Momyer, qui, le 5 décembre 1657, avait fait un acte pour « noble homme Balthazar-Charles Boileau, conseiller du Roy, receveur et payeur des notes de l'Hôtel-de-ville. » M. Le Momyer a, parmi les minutes de Demas, son prédécesseur, celle du contrat de mariage de « Jean Dongois et d'Anne Boileau, à la date de janvier 1633 (fol. 35 du vol.

de cette année). — Je n'ai pas cherché à connaître tous les enfants d'Anne Boileau; j'ai cependant voulu connaître la qualité de son mari, et pour cela j'ai demandé aux registres de Saint-Severin les renseignements qu'ils pouvaient me fournir. Ils m'ont donné deux baptistaires, celui d'Anne Dongois (20 juin 1637) et celui de Charlotte (20 novembre 1638). — Anne Daniéle (*sic* pour de Nyellé) fut marraine en 1637, ayant pour compère Martin Rapoël, avocat en Parlement. Charlotte fut tenue par Nicolas de Nyellé, le jeune, procureur au Châtelet, et Marguerite Boileau. Jean Dongois est dit dans ces actes « procureur et commis au greffe du Parlement », « Geneviève Boileau, veuve de M. Manchon, commissaire enqueteur au Châtelet de Paris », dont je parlai tout à l'heure, fut marraine, à Saint-Etienne du Mont, le 11 juin 1691, de « Jean, fils de Jean de Sanlecque, bourgeois de Paris... Elle signa : « G. Boileau. — *Uoy. LA GUERRE (DE), LAMOURE, MOLLÈRE, RICINE, RIQUÉ (ANT.), ROI DES MARCHANDS ET ZANOTTI.*

BOISSIEU (JEAN-JACQUES DE). 1736—1810.

Le Musée impérial du Louvre, section des dessins, montre dans un cadre une tête de jeune homme, dessinée à la sanguine, au-dessous de laquelle on lit : « I. I. BOISSIEU. » Qui est ce Boissieu, dont on conserve un dessin joliment fait, largement modelé, à la fois gras et fin? C'est Jean-Jacques de Boissieu, dessinateur, peintre et graveur, que les amateurs connaissent bien, et que Lyon compte parmi ses artistes les plus distingués. Des renseignements qu'à bien voulu me communiquer un des membres de la famille de Boissieu, M. de Valous, l'un des bibliothécaires du Palais des arts, à Lyon, me permettent de parler convenablement d'un homme qui sut être original, qui fut fécond, sans que la fécondité nuisît à ses œuvres, remarquables par un fini sans mollesse, comme par une vigueur sans dureté, qui fut coloriste sans exagération, et à qui l'on donna le surnom de « Rembrandt français », surnom qui dépasse la mesure, ce me semble. Mais comment attendre de compatriotes et d'amis cette mesure rigorreuse que seule sait donner la postérité? Sans doute, Boissieu aima, admira Rembrandt, et s'inspira de ses ouvrages; il rechercha l'effet toujours si juste, si puissant, si attrayant, sous le pinceau du maître de Leyde; mais les qualités qu'il acquit par l'étude de ce peintre, pour grandes qu'elles aient été, ne sauraient justifier la comparaison que l'admiration de contemporains, qui ne se crurent que justes, fit de Boissieu à Rembrandt. Restons dans le vrai, gardons-nous de tout faux enthousiasme, reconnaissons ce qu'il y a de bon, souvent d'excellent dans Jean-Jacques de Boissieu, mais ne le surfaisons pas. En lui laissant sa taille, nous le verrons encore assez grand.

Jean-Jacques de Boissieu naquit à Lyon, le 30 novembre 1736, d'un docteur en médecine, agrégé au collège de Lyon, Louis-Jacques de Boissieu qui, le 17 septembre 1729, avait épousé Antoinette Vitalis, fille de François Vitalis, un des hérauts ou des poursuivants d'armes de France, et qui, établi d'abord à Saint-Germain-Laval, près de Roanne (ancienne Forez-Loire), vint à Lyon, où, le 17 décembre 1730, il se fit inscrire à l'hôtel de ville pour jouir désormais des privilèges attribués à la bourgeoisie. Les Boissieu étaient anciens; un d'eux, Jean de Boissieu, fut, dit-on, un des secrétaires de la

reine Marguerite, en 1608. Louis-Jacques de Boissieu eut deux fils outre Jean-Jacques : « Barthélemy-Camille » et « Jean-Baptiste-Louis ». Tous deux furent destinés par leur père à la profession où lui-même avait obtenu d'honorables succès, et qui lui avait acquis une réputation utile à sa fortune, utile aussi à l'avenir de ses enfants. Barthélemy-Camille, médecin, dont plusieurs Académies couronnèrent les travaux, mourut en 1770 au champ d'honneur des hommes de son état. Une épidémie sévissait autour de Lyon, il marcha au danger et tomba, laissant de son dévouement une mémoire que garde avec respect le corps médical de son pays.

Jean-Baptiste-Louis fut un médecin savant, qui ne dégénéra ni de son père ni de son frère. Je ne sais si Jean-Jacques de Boissieu, ses études humaines achevées, fut dirigé, comme ses frères, vers les études particulières à la médecine; s'il reçut d'abord cette direction, on put reconnaître bientôt qu'un quatrième médecin ne sortirait pas de la maison qui en comptait déjà trois. On pensa pour lui à la magistrature; mais, enfant, il avait montré pour le dessin des prédispositions qui, tout d'abord, n'avaient été considérées que comme un goût sans consistance, comme un amusement puéril. Il copiait déjà cependant, et copiait bien.

Son aïeul, François Vitalis, avait quelques tableaux; le jeune Boissieu ne craignit pas de s'attacher à eux, et de chercher à en reproduire les traits; imitation grossière assurément, comme elle devait l'être, provenant d'une main qui n'avait encore été guidée par personne, mais imitation obstinée, et qui annonçait une volonté ferme, cédant à une voix intérieure. Cette voix, on l'entendit à la fin. On confia le jeune Jean-Jacques à un maître nommé Lombard, qui fut bientôt insuffisant. — Il y a dans toutes les villes de ces professeurs qui mettent le crayon à la main des enfants, et que leurs élèves dépassent quelquefois. — Quand il fut bien démontré que Lombard n'avait plus rien à enseigner à Boissieu, — son intelligence l'avait fait marcher vite, si vite même, que son maître ne pouvait plus le suivre, — on frappa à la porte d'un homme de talent, un artiste qui s'était fixé à Lyon, après avoir été admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris comme peintre d'histoire, Jean-Charles Frontier. Ce « peintre du Roi » ne put longtemps diriger J. J. de Boissieu, car il mourut en 1753; mais Boissieu avait reçu de lui de bonnes directions, il avait appris sous sa discipline à manier la brosse et à dessiner avec correction les figures humaines et les animaux. J. J. de Boissieu avait dix-sept ans quand il perdit Frontier. Il se sentait capable de marcher seul, et de se présenter, un peu sûr de lui-même, devant les maîtres anciens qu'il lui fallait étudier pour compléter son éducation. Quelques curieux de Lyon avaient des cabinets que la position de M. le docteur de Boissieu ouvrit à Jean-Jacques. Il put ainsi passer de longues journées en présence d'ouvrages de genres différents, où il trouvait toujours quelque chose à s'approprier. Il passa de cette façon six ans, ou un peu plus, se dirigeant lui-même, dessinant, peignant, ne se renfermant point dans un seul genre, essayant sa voie, mettant le pied dans tous les chemins, et ne sachant encore quelle route il suivrait en définitive. A vingt-quatre ans, croit-on (1760?), il quitta Lyon pour un temps, alla Paris, où l'appelait le Cabinet du Roi,

justement célèbre, et dont il souhaitait ardemment d'admirer les plus beaux morceaux. Ce voyage fut pour lui décisif. Les maîtres flamands et hollandais qui dans la collection royale avaient de magnifiques échantillons, le passionnèrent à ce point, qu'à partir de ce moment il n'eut plus d'yeux que pour Teniers, Rembrandt, Van Ostade, et les beaux et charmants paysagistes Berghem, Ruysdael et les autres.

Comment J. J. de Boissieu fut présenté au duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, qui, dans ce temps-là, avait montré ce goût pour les arts et les lettres qui en firent un des curieux les plus éminents, un des protecteurs les plus éclairés des savants et des artistes, je n'en sais rien. Le duc rencontra l'amateur lyonnais, ils étaient du même âge, ils avaient les mêmes inclinations, ils se lièrent et devinrent amis, autant qu'amis pouvaient être un bourgeois à peine noble, fils d'un médecin, et un descendant de La Rochefoucauld. Peindre, dessiner et graver — Boissieu commençait à s'occuper de la gravure — c'était toute sa vie d'artiste. Après un certain temps passé à Paris, il revint à Lyon riche d'études soigneusement faites, d'après ses maîtres de prédilection. En 1765, le duc de La Rochefoucauld, qui allait en Italie, passant à Lyon, le revit, et l'engagea à le suivre. Il partit. A quel artiste, à quel ami des arts un peu clairvoyant, un peu instruit, le voyage d'Italie a-t-il été inutile? Boissieu en sentit tout le prix, fait surtout avec un compagnon dont les yeux étaient si bien ouverts aux belles choses, dont l'esprit avait aussi des clartés si grandes, dont l'éducation forte était généreuse et savait se communiquer. Quand Boissieu revint à Lyon, il était graveur à l'eau-forte, et allait se perfectionner dans l'art dont il avait vaincu les premières difficultés. — J. J. de Boissieu était parvenu à l'âge de trente-six ans, et il n'avait pas songé au mariage. Il y pensa, et le 20 avril 1773, à Lyon, il épousa « mademoiselle Anne-Roch de Valous, fille de Benoit de Valous, écuyer, ancien échevin, et de Françoise Furgon de Maison-Forte ». J. J. de Boissieu avait une position officielle; il possédait une charge de Trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon; il y avait été reçu le 7 août 1771. Cette charge était de celles qui donnaient la noblesse héréditaire, à la condition cependant que celui qui la possédait l'exercerait pendant vingt ans. — En 1789, J. J. de Boissieu assista à l'assemblée de la noblesse du Lyonnais.

Si Boissieu gravait depuis son retour d'Italie, il n'avait pas renoncé à peindre. Quelque temps après son mariage, une maladie grave l'affaiblit et lui conseilla de quitter le pinceau, qui le fatiguait. Le dessin et l'eau-forte furent ses seuls amusements à partir de cet instant. Il avait une maison modeste, mais agréable — *parvula, sed grata* — à Crusol; il y travaillait à loisir, à ses heures, quand il ne travaillait pas chez son beau-père à l'Arbresle, où demeurait M. de Valous. Le duc de La Rochefoucauld vint le visiter dans cette demeure, où il le trouva entouré de planches et d'épreuves, essais ou images achevées. — Les sites voisins de ces habitations étaient, en fait de paysage, ce qu'il se plaisait surtout à représenter par la gravure; il aimait ses paysages de figures empruntées à sa famille et à celle de sa femme, dont un des membres — pour le dire en passant, et c'est un détail que je ne voudrais pas omettre — était le chevalier de Valous, capitaine de vaisseau.

La Révolution vint le troubler dans ce repos occupé, où il se délectait. Il était fort religieux et fort dévoué au Roi; ce n'était pas ce qui devait le recommander aux hommes qui croyaient qu'on n'était pas patriote si l'on n'était point partisan des idées démagogiques. Menacé dans sa liberté et dans sa vie, comme tant d'autres Lyonnais, il dut son salut à l'intervention d'un « artiste, membre de la Convention, qui vint à Lyon avec mission expresse de le protéger ». Je regrette que le nom de cet artiste soit resté inconnu à la personne qui me communique ce fait intéressant et curieux. Avec Louis David, le grand peintre, quel artiste était à la Convention? Ma mémoire ne me le rappelle pas. Sauvé de la mort et de la proscription, quelle ne dut pas être sa douleur quand il apprit que le duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, membre libéral des États généraux, avait péri assassiné à Gisors, en septembre 1792, par une bande de révolutionnaires, que blessaient toutes les supériorités réunies chez le respectable ci-devant grand seigneur! Les événements qui avaient renversé tant de fortunes n'épargnèrent pas celle de J. J. de Boissieu. Il avait travaillé longtemps pour son plaisir, il travailla pour vivre. Les estampes sorties de ses mains étaient recherchées; tirées à un petit nombre d'exemplaires, elles avaient un plus grand prix. Au reste, tous ses ouvrages n'entraient pas dans le commerce; il en donnait beaucoup et des meilleurs à ses parents, à ses amis: dessins au crayon, représentant des scènes de famille, médaillons d'une façon fine, délicate, et cependant ferme et colorée, esquisses librement traitées, portraits, paysages, tous petits chefs-d'œuvre en leur genre — ceux qui connaissent le talent de Boissieu sauront bien que je n'abuse pas de ce mot — dont la plupart sont restés dans la maison de Valous, quelques-uns venus du Cabinet de M. le chevalier de Valous, qui, dans la province, était cité parmi les bons cabinets d'amateurs, à la fin du siècle dernier.

L'œuvre de J. J. de Boissieu est assez considérable; un catalogue publié porte à cent sept le nombre des pièces sorties de la main du graveur à l'eau-forte. Le département des estampes de la Bibliothèque Impériale a composé de ces pièces un volume dont le premier morceau est le portrait où Boissieu s'est représenté à mi-corps, tenant à la main une de ses estampes, et ayant près de lui une tête antique, que je crois celle d'un des fils de Laocoon. Ce portrait, que la seule coiffure de la personne représentée suffirait pour dater — un chapeau à très-haute forme un peu pointue, et à larges bords — fut exécuté en 1796.

J. J. de Boissieu, qui avait trouvé un danger dans la fatigue que lui causait la peinture à l'huile, revint un instant à la pratique de cette partie de l'art. En 1800, il fit un portrait de sa femme, et ce fut le morceau capital de cette reprise du pinceau. Boissieu mourut à Lyon, sans avoir cessé de travailler; ce fut le 1^{er} mars 1820 qu'il succomba. Il fut enterré au cimetière de Loyasse, où une simple pierre recouvrit son cercueil. Une inscription latine y fut gravée — sur une tombe française, j'aimerais toujours mieux une épitaphe française. Nos populations savent trop peu de latin pour qu'on leur vante dans la langue de Cicéron les vertus des morts dont elles vont honorer la mémoire, et pour lesquels elles vont prier dans nos cimetières. — J. J. de Boissieu était religieux, je l'ai dit; il était aimable, bon, doux; il

avait des goûts simples et modestes; il était généreux : tout cela pourrait se dire en français, idiome, à la vérité, moins lapidaire que le latin, mais clair et précis.

Outre son portrait dessiné et gravé par lui-même, il y a, à Lyon, deux bustes de J. J. de Boissieu : l'un, sans nom d'auteur et sans date, mais qu'on peut reporter à l'année 1779 ou à l'année suivante; l'autre, de 1834, et signé de M. de Ruolz; tous deux appartenant à l'Académie de Lyon, compagnie dans laquelle Boissieu fut admis en 1780 — 1780 est au moins la date de son discours de réception, dont le sujet est la *peinture*. Boissieu appartenait à l'Institut de France.

J. J. de Boissieu n'eut qu'un fils, père de M. Adolphe de Boissieu, qui s'est fait connaître par un ouvrage sur les inscriptions antiques qui sont en assez grand nombre à Lyon. L'Institut le compte au nombre de ses correspondants. — Un des frères de J. J. de Boissieu eut des fils, un desquels s'exerça, sous la direction de son oncle, au dessin et à la gravure : il n'a rendu public aucun de ses travaux. Son frère, amateur de gravures, a de fort riches portefeuilles. — Les Biographies-Michaud et Didot ont consacré, l'une reproduisant l'autre, des articles qui donnent sur Boissieu quelques-uns des renseignements qu'on trouvera dans celui-ci qui les complète. Le *Dict. historique* de Bouillet a négligé un homme qui occupa parmi les artistes un rang honorable pendant le dernier quart du dix-huitième siècle, et dont le mérite incontestable est surtout dans l'exécution. On se plaira toujours à voir ses estampes finement et spirituellement faites. Il n'y a pas là les hardiesses du génie, mais on y voit les marques de la facilité, de la grâce et du goût. Moins bien, peut-être serait-ce mieux encore. — Voy. FRONTIER.

| | |
|---------------------------|-------------|
| BOIZOT (ANTOINE). | ?1702—1782. |
| (FRANÇOIS-MARIE-ANTOINE). | 1739— ? |
| (LOUIS-SIMON). | 1743—1809. |
| (MARIE-LOUISE-ADÉLAÏDE). | 1744— ? |

Feu M. de Kératry, dans la *Biographie universelle*-Michaud, consacrera un article au sculpteur Louis-Simon Boizot, mais ne s'occupa ni d'Antoine Boizot, père de celui-ci, ni de François-Marie-Antoine, ni de Marie-Louise-Adélaïde, fille d'Antoine. On trouve des données très-incertaines sur les Boizot dans l'*Encyclopædia* de Zani, et le *Dictionn. biograph.* de Nægler. Zani et Nægler font naître en 1748 Marie-Louise-Adélaïde Boizot, femme qui ne fut pas sans talent, et dont on a plusieurs pièces gravées assez estimables. Nægler ne donne ni la date de la naissance de Louis-Simon Boizot ni celle de sa mort; Zani n'est pas bien sûr de ses prénoms, qu'il figure ainsi : L. S. ou L. F., et il ne sait rien de sa naissance et de sa mort. Il connaît François-Marie-Antoine, architecte et graveur, mais il ignore s'il appartient aux autres Boizot. Quant à Nægler, il ne le nomme pas. Voyons ce qu'ont pu m'apprendre mes recherches sur cette famille, dont le membre le plus célèbre est Louis-Simon Boizot, l'auteur du buste de Racine (1779), qui figure honorablement au foyer de la Comédie française, à côté des beaux bustes dus au ciseau de Caffieri et d'Houdon; L. S. Boizot, l'auteur des figures qui décoraient la fontaine de la place du Châtelet, du buste de Joseph Veruet, placé au Louvre dans la salle qui contient les peintures de cet artiste, et d'une statuette de *Lamour*, au Musée des marbres.

Je n'ai pu savoir quelle profession exerçait le père d'Antoine Boizot, cité dans l'acte que voici : « Mardi, 6 mai 1738, Antoine Boizot, peintre ord^{re} du Roy et de son Acad. Roy., âgé de trente-quatre ans » (cette déclaration, faite par Boizot lui-même, doit être vraie, et reporte sa naissance à 1702), « fils de s^r François Boizot, bourgeois de Paris, et de d^{lle} Elizabeth Varry, cy devant de cette paroisse, et de présent de celle de St-Hippolyte », épouse « d^{lle} Marie Oudry, âgée de vingt ans passés, fille de s^r Jean Baptiste Oudry, aussy peintre ord^{re} du Roy, aux Tuileries. » On voit par cet acte qu'Antoine Boizot était déjà, en 1738, un des peintres employés par le directeur des manufactures royales dans la maison des Gobelins. Le 25 mai 1739, Marie Oudry donna à son mari un fils, qui le jour même fut baptisé sous les noms de *François-Marie-Antoine*, ayant pour parrain son grand-père, François Boizot. Cet enfant causa la mort à sa mère, qui le 11 juin succomba aux suites de sa couche, et fut enterrée le lendemain, « âgée de vingt-deux ans », au cimetière de Saint-Hippolyte.

A. Boizot songea à se remarier. En 1742, je crois — je n'ai pu trouver l'acte de son second mariage — il épousa « Jeanne-Marie Flottes », dont il eut sept enfants : 1^o 9 oct. 1743, *Louis-Simon*, dont fut parrain son oncle Louis Boizot, marchand éventailiste; 2^o 15 août 1744, *Marie-Louise-Adélaïde*; 3^o 3 juillet 1746, *Jean-Baptiste*; 4^o 18 septembre 1747, *Louis-François*; 5^o 11 janvier 1748, *Charlotte-Henriette*, que tintrent Nicolas Coustou, sculpteur du Roi, et Charlotte Gillot, femme du graveur Sébastien Leclerc; 6^o 22 décembre 1750, *Marie-Marguerite*; 7^o et enfin, 8 mai 1758, *Antoinette-Louise*, tenue sur les fonts, le 14, par Louis-Simon Boizot, son frère, âgé de quinze ans, et par sa sœur, Marie-Louise-Adélaïde, âgée de quatorze. Jeanne-Marie Flottes mourut « âgée de 42 ans », le 25 janvier 1762. Elle était née vers 1720, et avait environ 22 ans quand elle épousa A. Boizot, qui lui survécut un peu plus de vingt ans. « Antoine Boizot, peintre ordinaire du Roi et de son Académie Royale de peinture, dessinateur de sa Manufacture des Gobelins, ancien Marguillier de St-Hippolyte et Commissaire des pauvres de cette paroisse, mourut le 9 mars 1782 aux Gobelins », et fut enterré le 11, dans le caveau de l'église, « âgé d'environ 84 ans », dit l'acte mortuaire, signé de Louis-Simon Boizot, « sculpteur ord^{re} du Roi et de son Académie », de « François Boizot, m^r éventailiste, et de Pierre Boizot, m^r tabletier, ses neveux. » François-Marie-Antoine Boizot, qui fut architecte et graveur à la manière du lavis, et dont on a deux planches médiocres de 1770, était apparemment mort avant 1782, puisqu'il ne figura point à l'enterrement de son père. Je ne sais ce que devint Marie-Louise-Adélaïde, qui, en 1777, donna, d'après son frère, Louis-Simon, un petit portrait en profil de l'Empereur Joseph II. Quant à Louis-Simon Boizot, qui entra à l'Académie le 28 novembre 1778, sur la présentation d'une figure de *Méléagre*, et qui, plus tard, fit une statue de *Racine*, une statue de *Miltiade*, et les figures estimées, ornements de la fontaine de la place du Châtelet, qu'on a changée de forme, et singulièrement enlaidie, après l'avoir déplacée pour la mettre au centre de la nouvelle place du Châtelet, ses biographes disent qu'il mourut le 10 mars 1809, « âgé de soixante et dix ans »; c'est « soixante et six » qu'il faut dire. Le Musée de Ver-

saillies à quelques ouvrages de Louis-Simon Boizot, et, entre autres, les portraits de Daubenton et de Joseph II; ce dernier, en marbre, fut fait d'après nature en 1777. — Antoine Boizot avait été admis à l'Académie le 27 mai 1737. Il était allé à Rome en 1731, en vertu d'un brevet de pensionnaire, daté du 16 septembre, brevet donné pour récompenser l'élève de l'Académie qui avait mérité le premier prix de peinture. (Arch. Imp., E. 9299, fol. 328). A. Boizot était parti en même temps que Claude-Lair François. — *Loy. FRAXCIX et OUDRY.*

BOLLERY ou BOLLERY (JÉRÔME et NICOLAS).

On ne connaît point du tout, aujourd'hui, Jérôme Bollery, peintre du seizième siècle, et maître de Nicolas; on ne connaît guère de celui-ci que son nom, répété par les biographes à propos de la première éducation de Jacques Blanchard (*roy. 1. BLANCHARD*), et deux compositions naïves et assez peu pittoresques, dont les sujets sont l'*Entrée d'Henry IV à Paris par la porte Neuve*, le 22 mars 1594, et *Henry IV se rendant à Notre-Dame*. Les estampes qui reproduisent les compositions de Bollery furent publiées par Jean Le Clerc douze ans après « la ré- duction miraculeuse de Paris sous l'obéissance du » Roy très chrestien Henry III »; Le Clerc les dédia au Roi, en 1606, les accompagnant de textes français et latins, encadrement qui n'est pas à mépriser aujourd'hui, les récits dont ils sont composés ayant un caractère d'authenticité qu'on ne peut révoquer en doute, puisque l'éditeur les présenta à Henri IV dont la mémoire était pleine des faits qu'on racontait pour lui et surtout pour le menu du populaire. Car les images au bas desquelles on lit : « N. Bollery *pinxit*; Jean Le Clerc *excut.* » semblent être de celles que les marchands faisaient exécuter pour être vendues à bas prix, et qui allaient, dans les boutiques des petits bourgeois et jusque dans les chaumières, entretenir l'amour du peuple pour ses rois. Il paraît que la spéculation fut bonne, car l'une au moins des deux estampes fut copiée par un graveur, et publiée, sans doute, quand la première planche fut usée. C'est l'*Entrée par la porte Neuve* qu'un burin anonyme reproduisit; la Bibl. Impér. en garde une épreuve avec les originaux signés : Bollery et Le Clerc.

Je ne vois pas que les historiens de l'art en France se soient occupés de Nicolas Bollery, qui eut cependant sa place dans la peinture, à côté de ses amis les Quesnel. Ce que je vois, c'est une mention singulière de Zani, dans son *Enciclopedia metodica*. Cet auteur paraît avoir connu deux « Boleri (Nicolo) », l'un peintre d'histoire et de paysages qui travaillait en 1500, l'autre peintre d'animaux qui florissait en 1610. J'ai vainement cherché quelque trace du premier; quant au second, qui était le Nicolas Bollery dont j'ai déjà parlé et dont je vais parler plus longuement, je ne sais pas qu'il ait peint des animaux; il peignait l'histoire, et ce fut de cette partie de l'art qu'il donna les premières leçons à ses neveux Jean et Jacques Blanchard.

J'ai recherché avec un soin extrême et longtemps avant de les rencontrer les actes qui intéressent la biographie de N. Bollery; j'ai fini par trouver, dans les registres de Saint-Merry et de Saint-Jean en Grève, non pas tout ce que j'aurais voulu, mais quelques notions précieuses qui vont m'aider à tirer cet artiste de l'oubli profond où il est tombé, et à faire connaître Jérôme, que ne mentionne point Zani.

Jérôme Bollery était le père de Nicolas; il comp-

taît parmi les maîtres peintres de Paris, et je vois par plusieurs documents qu'il avait épousé Marie Malo, fille de Gervais Malo, marchand libraire. A quelle époque faut-il reporter la naissance de Jérôme Bollery? Je n'ai rien trouvé qui pût me fixer même approximativement sur ce point. Cependant comme Nicolas Bollery se maria en 1584 ou 1585, comme on peut croire qu'il avait de vingt à vingt-cinq ans lorsqu'il prit femme et que, par conséquent, il était né de 1560 à 1565, si l'on fait une hypothèse semblable en ce qui touche son père, on peut dire que celui-ci vint au monde de 1530 à 1540. Jérôme, fût-il né dix ans plus tôt que ce calcul ne m'autorise à le supposer, ne pourrait pas être le Bollery qui, suivant Zani, travaillait en 1500. Le Nicolas de Zani devrait être le père ou l'oncle de Jérôme; mais rien ne prouve qu'il ait existé, et je le quitte pour revenir aux deux Bollery que je connais.

J'ai dit que Jérôme Bollery avait épousé Marie Malo; je vois 1^o que, le 19 juillet 1584, cette femme fut marraine d'une fille de Jacques Benard, peintre de la Reine mère; 2^o que, le 25 janvier 1587, elle tint sur les fonts de baptême une fille nommée Marie Guéret; 3^o et enfin que, le 13 février 1588, elle tint un fils du peintre Théodore Verland. J'ignore quand mourut Marie Malo. Nous allons la revoir bientôt. — Nicolas, dont je n'ai pu trouver le baptême, épousa une fille nommée Aimée Le Febvre; ce dut être vers 1584. Il demeura rue de la Verrierie, et c'est là que sa femme lui donna, le 26 novembre 1585, son premier enfant, une fille qui fut nommée *Catherine* et qui eut pour parrain et marraine ses grands parents, « Hierosme Boleri, m^e peintre », et « Marie Malou (*sic*), femme dud. Hierosme Boleri ». Dans l'acte du baptême de Catherine, comme dans tous ceux qui furent rédigés ensuite pour les enfants de Nicolas Bollery, Aimée Le Febvre est nommée « Esmée Le febvre ». Le 24 janvier 1587, Nicolas fit baptiser son premier fils qu'on nomma *Hierosme*, et dont les parrains furent « Hierosme Boleri (*sic*), peintre, et Germain Malo, marchand libraire. Jacques Bollery, troisième enfant de Nicolas, fut baptisé le 17 mai 1588. Ce fils mourut, et le 8 mai 1589, il fut remplacé par un autre Jacques, qui eut pour répondants devant l'Église « Jacques Benard, m^e peintre, Guillaume Guéret, marchand espicier, et Françoise Desplanches, veuve de feu Guillaume Jacquin, luy vivant aussi m^e peintre ».

Je ne sais si cette couche fut fatale à Esmée Le Febvre, mais en 1591, Nicolas Bollery épousa Marie Delisle, fille d'un maître maçon. Le 11 février 1592, sa seconde femme donna à Bollery une fille qui reçut le nom d'« *Isabiau* ». Le 16 mai 1593, il fit baptiser un fils qu'on nomma *Jehan* et qui fut tenu sur les fonts par « Jean Dangers, m^e peintre, et Pierre Biart, m^e sculpteur ». Le 18 octobre 1595, naquit de Marie Delisle, *Barbe* Bollery, qui eut pour marraine « Barbe Bollery, femme de Gilles Guillot, peintre, et Judith Bollery, veuve de Théodore Varlant (*sic*), aussi m^e peintre ». De 1595 à 1604, je ne vois pas d'actes de baptême au nom de Bollery; mais je vois que le 4 janvier 1604, Nicolas présenta à l'Église *Geneviève*, dont la marraine fut sa tante maternelle, « Isabelle de Lisle, fille de Toussaint de Lisle, maître maçon », et le parrain « Jerosme Boleri, fils dud. Nicolas, m^e peintre », celui que nous avons vu présenté au baptême en 1587, et qui avait par conséquent dix-sept ans. Geneviève Bollery fut

le mariages des enfants de Nicolas, qui, de ses deux mariages, eut trois filles et quatre garçons.

Jérôme 1^{er} Bollery, que je nommais tout à l'heure comme parrain de sa petite-fille Catherine (1584) et de son petit-fils Jérôme (1587), partagée avec son fils Nicolas cette charge, au baptême de « Pierre, fils de Théodore Verlant, m^e peintre, et de Judith Bollery », sœur dudit Jérôme 1^{er}. L'acte rédigé, le 29 juin 1586, à Saint-Merry, dit : « parrains Jherosme » Baullery (*sic*), m^e peintre, et Nicolas Baullery, « aussi dud. estat ». Jérôme 1^{er} Bollery, le 24 décembre 1594, fut parrain, conjointement, avec Toussaint Du Breuil, de Toussaint Quesnel, son neveu. Le 4 août 1597, il fut parrain à Saint-Eustache de « Loys, fils de Jehan Face, peintre ». Quant à Nicolas Bollery, je trouve que le 6 avril 1606, il répondit devant le vicaire de Saint-Jean en Grève pour « Nicolas, fils de François Bonnier, m^e peintre, et de Jehanne Ponteron ».

Je n'ai pu savoir l'époque du décès de Jérôme Bollery; quant à Nicolas, il mourut en 1630. Voici l'acte de son inhumation, je l'extraits du Registre de Saint-Jean : « Le 19^e avril 1630 fut inhumé dans l'église feu honorable homme Nicolas Baulery (*sic*) » vivant m^e peintre, bourgeois de Paris. « A quel âge mourut Nicolas? L'acte est muet à cet égard. J'ai dit plus haut qu'il pouvait être né de 1560 à 1563; il aurait donc eu, au moment de son décès, de 65 à 70 ans.

Jérôme 1^{er} Bollery eut au moins quatre sœurs; la première, Barbe, épousa Gilles Guillot, peintre; la seconde, Geneviève, devint la femme du peintre Théodore Verlant; la troisième, nommée aussi Geneviève, donna sa main au peintre Jacques Quesnel; la quatrième, Judith, épousa Gabriel Blanchard. Je ne les place point ici selon le rang que leur assignerait naturellement leur naissance dont les dates me sont inconnues, et, faute d'autre meilleur ordre, je les nomme selon l'ordre alphabétique. — Geneviève Bollery, veuve de Jacques Quesnel, m^e peintre, fut enterrée au cimetière des Innocents, le 22 septembre 1631, par le clergé de Saint-Jean en Grève. — Nicolas Bollery ne maria pas ses filles à des peintres. Il donna Catherine à Paquier de Lille, maître maçon, fils de Toussaint de Lille, et par conséquent son beau-frère; si bien que Catherine fut à la fois fille et belle-sœur de Nicolas Bollery. Barbe épousa, le 22 mai 1612, à Saint-Jean en Grève, Simon Cornu, archer des gardes du corps du Roi. Geneviève Bollery épousa, le 25 novembre 1619, Jacques Quesnel, libraire, avec qui elle était fiancée dès le 15 septembre. Quant à Isabeau Bollery, je ne l'ai rencontrée nulle part, et j'ignore ce qu'elle devint. — Je vois que, le 20 septembre 1613, Pasquier de Lille eut un fils, à qui Toussaint Quesnel, le fils de Jacques Quesnel, maître peintre, donna son nom; et que le 10 avril 1622, il fit baptiser une fille, nommée Madeleine, et tenue sur les fonts par Jacques Chemart, maître peintre, et par « Judicque Baullery, femme de Jacques Blanchard, commis sur le sel ». (Jacques est une faute dans cet acte; c'est Gabriel qu'il faut y lire.) Catherine Bollery mourut veuve, le 30 mars 1657, dans la rue de la Verrerie, et fut inhumée le lendemain dans l'église de Saint-Jean en Grève.

Barbe Bollery eut de Simon Cornu, le 15 septembre 1614, un fils que présenta à l'église Nicolas Bollery; et, le 5 juin 1622, une fille qu'on nomma *Angelique*, et que présenta le libraire Jac-

ques Quesnel; et, le 3 septembre 1631, elle mourut « femme de Simon Cornu », qui, d'archer des gardes, devint « conseiller du Roy et receveur particulier au grenier à sel de Montfort ». — Je ne veux pas oublier un Germain Bollery, parent de Jérôme, son frère peut-être; celui-là était « premier commis au greffe civil du Parlement ». Il épousa « Marguerite Fournier » qui, le 12 mai 1593, lui donna un fils, enfant baptisé le même jour à Saint-Jean en Grève sous le nom de *Germain*. Le commis au greffe demeurait rue de la Poterie. — Voy. BENARD (J.), BIARD, I. BLANCHARD, BONNIER, BREUIL (DU), QUESNEL, VERLANT.

BOMARE (JACQUES-CHRISTOPHE VALMONT DE). 1731—1807.

Dans un article de la *Biographie-Michaud*, où il rend toute justice au caractère et au mérite de Valmont de Bomare, M. Thiebaud de Berneaud dit que ce naturaliste naquit à Rouen le 17 septembre 1731, et mourut à Paris le 27 octobre 1807. Ces dates ne sont pas tout à fait exactes, comme on le verra tout à l'heure. M. Thiebaud dit encore, après avoir mentionné les nombreux et lointains voyages du laborieux savant dont il écrit l'histoire en raccourci : « De retour en 1756, il forma un cabinet très-curieux... Le 15 juillet de la même année, il ouvrit un cours public d'histoire naturelle. Ce cours, qu'il continua jusqu'en 1788, lui mérita les suffrages de Linné... Il reprit ses cours en 1795, jusqu'en 1806 qu'il se sentit affaibli et chercha le repos... Il avait été environ *deux ans* apothicaire à Paris ». Voyons ce que les documents m'ont appris et ce qu'ils ajoutent aux notions recueillies par M. Thiebaud de Berneaud. Voici d'abord l'acte de baptême de Valmont : « Le 20 novembre 1731 fut baptisé, à Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, Jacques-Christophe, fils du s^r Jacques-François Valmont de Beaumare (*sic*) et de Marie-Rose Chantim; parrain, Jean-François Filoque, prêtre; marraine, Madeleine Loysseau, femme de M. Milet conseil^r du Roy, commissaire ». L'acte ne disant point que J. Christophe est né avant le 20 novembre, on en doit conclure qu'il vint au monde le jour même où il fut baptisé. C'était chose alors fort commune que le baptême administré à un enfant quelques heures après sa naissance.

J. Fr. Valmont de Bomare avait-il de la noblesse? L'endroit dont il s'était fait un second nom était-il une terre fiefée, ou bien l'avocat Valmont avait-il pris, pour se donner dans le monde un meilleur air, un nom de terre? L'usage autorisait cet abus, et il n'y a rien à dire à cela : *Usus et norma*. Au reste, peu importe. On verra que le célèbre naturaliste signait : « Bomare » et « de Bomare » ce qui porterait à croire qu'il se tenait pour noble, et ce qui m'autorise à classer cet article dans la lettre B de ce Dictionnaire, au lieu de le placer à la lettre V.

Jacq.-Christ. Valmont de Bomare eut deux mariages, ce que n'a pas su M. Thiebaud. Il épousa d'abord Jeanne-Madeleine Houdry, fille d'un marchand épiciier, son confrère et son voisin. Ce fut le mardi 3 septembre 1754, qu'à la sacristie de Saint-Jean en Grève on rédigea l'acte suivant : « Furent mariés Jacques-Christophe Valmont de Bomare, m^d épiciier, dem^r de fait rue de la Verrerie depuis plusieurs années, de droit de la paroisse de St-Gordard de Rouen, fils de m^r Jacques-François Valmont de Bomare, avocat au parlement de Normandie,

et de Marie-Rose Chantini son épouse, et Jeanne-Madeleine Houdry, dem^r rue de la Verrerie, de cette paroisse, fils du s^r Louis Houdry m^d épiciér, et de Jeanne Combricé son épouse; témoins François Dey, garde de la cométahle de France, rue de Jony; Jean Schiesser, musicien, rue de Richelieu, etc. » (Signé) Jacques Valmont de Bomare, Jeanne-Madeleine Houdry, Valmont de Bomare (c'est le père du marié), L. Houdry, Dey, Schiesser, Jeanne Combricé, etc. On voit par ce document que Valmont de Bomare était épiciér-droguiste-apothicaire, et, plusieurs années, avant 1754, établi rue de la Verrerie, où étaient beaucoup d'apothicaires-épiciers. Il fut donc plus de deux ans apothicaire, et sur ce point, l'acte qu'on vient de lire rectifie l'article de la *Biographie-Michaud*; on va voir qu'il le fut assez longtemps encore après 1754. Le 28 septembre 1756 — cette date me rappelle que M. Thiebaud de Berneaud fait revenir de ses voyages en 1756 Valmont de Bomare; il en était revenu assurément en 1754. Quitta-t-il sa jeune femme, tout de suite après son mariage, pour aller en Islande, but de sa dernière course? Ce n'est guère probable. En tout cas il était à Paris, rue de la Verrerie en janvier 1755, car neuf mois après, le 28 septembre 1756, J. Mad. Houdry accoucha d'un fils qui reçut le nom de Charles-Christophe, ayant pour parrain un comédien, Charles-Antoine Veronèse, le *Pantolon* du Théâtre-Italien, qui signa l'acte de baptême: « Veronèse. » Cet acte dit Valmont de Bomare « apothicaire-épiciér ». Il est signé par le père de l'enfant: « Bomare. » Valmont fut six ans sans avoir un second enfant. Sa femme, qui n'avait alors que trente-deux ans, car elle était née le 13 décembre 1730, rue Planche-Mibraie, son père étant alors limonadier, J. M. Houdry mit au monde, le 13 novembre 1762, un fils qu'on baptisa sous les noms d'Abraham-Claude. L'acte de son baptême dit Valmont « membre de plusieurs Académies de l'Europe et démonstrateur d'histoire naturelle, rue de la Verrerie ». Il avait quitté sans doute son officine, mais sans changer de maison peut-être. Il signa le 13 septembre: « J. C. Valmont de Bomare ».

Valmont perdit sa femme le 27 juin 1780. Elle mourut rue de la Verrerie, âgée de cinquante ans, et fut inhumée le lendemain à Saint-Jean en Grève, dans la cave de la chapelle de la Communion. L'acte de son inhumation la dit « épouse de J. Christ. Valmont de Bomare, démonstrateur d'histoire naturelle amoué du gouvernement, et censeur royal ». Après douze ans environ d'un veuvage consolé par l'étude, Valmont prit une seconde femme. Il épousa à Saint-Merry, le 12 avril 1792, « Marie-Catherine Jobar », fille de feu Jean-Baptiste-Toussaint Jobar, mort à Rueil le 24 avril 1763. Marie-Catherine était née le 16 avril 1761, à Rueil, où son père était maître perruquier. Elle n'avait donc que vingt-neuf ans quand elle prit pour époux notre naturaliste, qui en avait soixante et un. L'acte du mariage célébré en 1792 est signé par l'époux: « de Bomare »; par l'épouse: « M. C. jobar »; par un des fils de Jacques-Christophe: « Valmont de Bomare ». — Il paraît que Valmont traversa la révolution sans être inquiété, jetant seulement sa particule au vent de l'égalité jalouse qui soufflait alors à l'état de tempête, travaillant, corrigeant, complétant le plus important de ses ouvrages, son *Dictionnaire d'histoire naturelle*, fort bon recueil, dont on profita sans en rien

dire ceux qui depuis ont fait des dictionnaires sur un sujet qu'il avait étudié avec un amour passionné et un soin extrême. La République supprima les censeurs royaux, et Valmont perdit là un de ses revenus; mais il eut une place de professeur à l'École centrale, et ensuite, ce que n'a pas su non plus son biographe, une modeste place dans un des lycées de Paris. Il mourut, le 24 août 1807, à quatre heures du matin, rue Saint-Antoine, au lycée Charlemagne, où il était Censeur des études. Il laissait veuve Marie-Catherine Jobar. L'acte de son décès, inscrit au registre de l'ancien neuvième arrondissement de Paris est signé: « Guérondt », par Pierre-Claude-Bernard Guérondt, professeur du lycée Charlemagne. Dès l'établissement de l'Institut, Valmont de Bomare fut compté parmi les correspondants de la première classe de ce grand corps (Acad. des sciences). Comme il demeurait à Paris, les correspondants devant être ou étrangers ou regnicoles provinciaux, Bomare ayant une petite maison de campagne à Chantilly, choisit Chantilly pour son domicile littéraire; aussi lit-on sur les almanachs de la République et de l'Empire, à l'article des correspondants de l'Institut: « Valmont de Bomare, à Chantilly ». *Voy. VERONÈSE.*

BOMBARDEMENT DE GÈNES. 1684.
Voy. BEECC (JEAN VAN).

BOMBELLES (CHARLES DE). 1699.

Il était major général des galères du Roi, inspecteur des troupes de Sa Majesté et chevalier de Saint-Louis. — Il avait épousé Renée de Viméur, qui fut partie avec lui dans un acte, passé le 30 mai 1699. (Arch. de l'étude de M. Le Mommyer.)

BOXAPART (NAUDIN). 1380

« A Naudin Bonapart, pour XVII aulnes et demie de toile pour faire nappes... » (Comptes de la maison de Charles VI; Arch. de l'Emp. KK. 20, fol. 14 v^o.)

BOXAPARTE. 1782.

Je lis dans une biographie: « Charles Bonaparte vint se fixer à Ajaccio en Corse, en 1612. Ses descendants y vécurent dans l'obscurité jusqu'à la naissance de celui qui devait jeter tant d'éclat sur son pays et sur sa maison. » L'obscurité des Bonaparte ne fut pas aussi grande que le suppose le biographe; ils avaient avant la naissance de Napoléon, une certaine notoriété, puisqu'une rue de la ville portait leur nom. Je possède un acte de l'huissier Delle Piane, d'Ajaccio, qui met ce fait hors de doute; et cet acte est d'ailleurs sans intérêt historique; il commence ainsi: « L'an mil sept cent quatre vingt deux, le vingt huit juin, en vertu de l'arrêt de la cour du 15 novembre dernier et à la requête de... j'ai, huissier audiancier (*sic*) à la juridiction royale d'Ajaccio, demeurant rue de Buonaparte, paroisse Sante (*sic*) Marie, soussigné signifié et baillé copie de l'arrêt de la cour à... » — *Voy. BERNADOTTE, NAPOLÉON.*

BONNARD (JEHAN). 1572.

Dans le registre de l'Épargne du Roi Charles IX, 1572 (Arch. Imp. KK. 133, fol. 2634), je lis cet article: « A Jehan Bonnard architecte dud. seigr 100 livres en considération de ses services journaliers. 30 novembre ».

BOXNART. XVII^e siècle.
Robert et Nicolas Bonnard eurent le titre de

« graveurs du Roy ». Robert, fils de Henri Bonmart, marchand, épousa à la Sainte-Chapelle, le 10 septembre 1680, Catherine Lorne, fille de François Lorne, un des deux cents barbiers-perruquiers réservés par le Roi. R. Bonmart demeurait alors sur la paroisse Saint-Benoît; en 1687, il demeurait au Marché-Neuf. Nicolas Bonmart demeurait rue Saint-Jacques, à l'Aigle noir, en novembre 1689, lors du décès d'un de ses enfants. Il avait épousé Marie Couillard de La Croix. — Henri Bonmart était peintre; il épousa, avant 1684, Madeleine Pierre, fille d'un épiciers. Il demeurait rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins. (Reg. de Saint-Benoît, enterrem^t de François Bonmart, 11 mars 1685.) — Jean-Baptiste Bonmart, « peintre et graveur du Roy », qui vivait encore en 1752, avait épousé Antoinette Héralt, qui mourut le 7 août 1695, sur le pont Notre-Dame. (Reg. de Saint-Gervais.) C'est à ce Jean-Baptiste qu'il faut attribuer les dessins des gravures, médiocres ornements du *Cartonche* de Grandval. — Une fille de Nicolas Bonmart, Marie Susanne, épousa Jean-Baptiste de Poilly, le graveur. — *Foy.* HERALT, MEULEN (VAN DER), POILLY.

BONNEMER (FRANÇOIS)

? — 1689.

Cet artiste que l'abbé de Marolles, dans son *Livre des peintres et des graveurs*, nomme plusieurs fois, et dont une fois, pour la nécessité de la rime, il écrit le nom : Bonnemere, naquit à Falaise; je ne sais pas l'année, mais probablement avant 1652, car il devait bien avoir vingt ans au moins lorsqu'il se maria. Quand il vint à Paris et de qui il fut élève, j'ai vainement cherché à le savoir. Il fut un des peintres entretenus par le Roi à Rome, où il était en 1663, puis aux Gobelins, et l'abbé de Marolles le citant parmi les ouvriers de la manufacture, dit de lui :

Bonnemer de Falaise y vaut aussi son prix.

Le 8 février 1672, il épousa la fille d'un des tapissiers ordinaires du Roi, Jean Mosin, qui logeait comme lui, à l'hôtel des Manufactures royales. L'acte rédigé à Saint-Hippolyte ne dit pas l'âge des époux; un blanc est à la place de chacun des chiffres, l'acme qui par malheur n'a pas été remplie. Bonnemer signait : « f Bonnemer ». Il eut de Catherine Mosin un fils, baptisé le 22 août 1682, sous le nom de « François », ayant pour parrain son oncle maternel Pierre Mosin, et pour marraine sa grand-mère maternelle « Claire Vandriss (*sic* pour Van Dries), femme de Jean Mosin », laquelle déclara ne savoir signer. Par les registres des Bâtimens du Roi conservés aux Arch. de l'Emp., je vois que Bonnemer reçut, en 1679, 400 liv. tour. « pour quatre tableaux représentant l'histoire de *Deucalion et Pyrrha* après le déluge »; que le 31 mars 1680, « Noeret, Monier et Bonnemer reçurent 1000 l. à compte sur les peintures à fresque qu'ils faisaient aux pavillons du château de Marly »; que, le 17 novembre 1686, on paya à Bonnemer 300 livres pour « cinq grandes devises peintes sur velin, avec les ponceils pour tramer sur la moëre, pour servir aux broderies de Sa Majesté »; enfin, qu'en 1688, Honasse et Bonnemer reçurent 750 l. « pour avec 800 l. qui leur « avaient été données » faire le parfait paiement de 1560 l. à quoi « montaient » les ouvrages qu'ils « avaient faits à repeindre huit grands tableaux représentant les hommes, plantes et ani-

maux des Indes, pour faire en tapisserie de basse lisse aux Gobelins ».

Le 21 juillet 1682, Fr. Bonnemer fut parrain de Charles, fils de Fr. Lespingola, le sculpteur, son camarade de Rome. Membre de l'Académie, il mourut le 9 juin 1689, « après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique et extrême-onction », comme le dit le registre de Saint-Hippolyte, qui ne mentionne pas l'âge du défunt — *Foy.* DRIES (VAN), ESPINGOLA, GIRARDON, LE CLERC, L'HOMME, ROUSSELET.

BONNET (ANTOINE ET SILVAIN).

1672-92.

Ces deux artistes étaient amis de Philippe de Champagne et de Nicolas Robert, ce qui suffit pour me les recommander et me faire croire qu'ils n'étaient pas sans talent. Silvain était peintre de miniature et peignait les fleurs et les fruits sur velin. Dans son *Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris* (1692), Abraham du Pradel dit : « Peintre pour la miniature Bonnet, quai des Morfondus ». Voici tout ce que je sais encore de positif sur son compte : il se maria, à Saint-Barthélemy, le 21 juin 1672; l'acte que j'ai sous les yeux dit que furent fiancés et épousés « Silvain Bonnet, peintre de feu Mad. la duchesse d'Orléans, fils d'Anthoine Bonnet, sculpteur de feu Monsieur le duc d'Orléans, demeurant ledit Silvain Bonnet, sur le quay de l'Horloge, et Marie-Thérèse Picart, fille de Jean-Michel Picart, peintre du Roy, demeurant quai de l'Horloge; en présence d'Anthoine Bonnet, père du marié, de Nicolas Robert, peintre ordre du Roy, demeurant rue de l'Arbre-Sec, de Jean-Michel Picart, etc. » L'acte est signé : Silvain Bonnet, Marie-Thérèse Picart, Picart, N. Robert, Picart, p. de Champagne (*sic*), etc... Silvain Bonnet prit le titre de « *peintre du Roy* » dans l'acte de décès de son beau-père. Bonnet assista, avec J. Van Cleve, le 26 mai 1685, aux obsèques de N. Robert; ce jour-là, il signa : Bonnet, sans addition de prénom. A l'enterrement de sa nièce, ou pour mieux dire de la nièce de sa femme, « Jeanne d'Agar », le 29 août 1678, il signa S. Bonnet. Il demeurait place Dauphine, dans la même maison que son beau-père M. Picart. — *Foy.* AGAR (D'), CHAMPAIGNE, L. PICART, ROBERT.

BONNEUIL (ETIENNE = MICHEL = ETIENNE H^e CHABENAT, seigneurs de).

1680.

Etienne Chabenat, seigneur de Bonneuil, vicomte de Savigny, baron de Noïan, conseiller du Roy, introducteur des ambassadeurs étrangers près Sa Majesté le Roi Louis XIV, mourut à Paris le 25 avril 1680, et le 26, fut déposé dans l'église de Saint-Gervais en attendant qu'on le portât au lieu de sa sépulture. Ce dépôt fut fait en présence de « Messire Michel Chabenat de Bonneuil, conseil^r du Roy, Introducteur des ambassadeurs étrangers », et « d'Etienne Chabenat de Bonneuil, abbé de Notre-Dame du Bouchet, ses fils ». (Registre de Saint-Gervais.) — *Foy.* AMBASSADEURS DE SUISSE.

BONNIER (FRANÇOIS).

XVI^e siècle.

(PIERRE).

XVII^e siècle.

Peintres négligés par les biographes, bien que tous deux aient eu le titre de Peintre du Roi. François Bonnier, maître peintre, demeurait, vers les dernières années du seizième siècle, dans cette rue de la Verrierie qu'habitèrent tant d'artistes, et, entre autres, les Bollery, les Ponteron et les Quessel. Vaincu et ami de David Ponteron, il épousa une de ses

filles, « Jehanne » dont il eut, de 1602 à 1617, au moins cinq enfants, dont un seul m'intéresse, Pierre, qui m'est connu par deux actes, celui du mariage de Pierre Folie (28 avril 1630), et celui de son propre mariage, célébré le 27 juillet 1648, à Saint-Jean en Grève. Je vois sur le registre de cette église que furent mariés, ledit jour « Pierre Bonnier *peintre ordinaire du Roy*, et controolleur pour tous les officiers qui ont droit sur les bois de cette ville, natif de Paris, fils de defunct François Bonnier, vivant *peintre ordinaire du Roy*, et de defunct Jehanne Pontheron (*sic*), et Madeleine Deslois, fille de Jean Deslois, huissier en la chambre des comptes; en présence de Jean Bonnier, greffier de l'écritoire, son frère, etc.

« Jehanne Ponteron, venue de feu François Bonnier, vivant *peintre et valet de chambre du Roy* », mourut le 11 février 1647, et fut inhumée le lendemain à Saint-Jean en Grève, prise rue de la Verrière. Son mari était mort avant le 10 novembre 1626; car, ce jour-là, Nicolas Bonnier, qui fut parrain de Madeleine, fille de Nicolas Ponteron, déclara au vicaire de Saint-Jean en Grève, qu'il était « fils de feu François Bonnier, m^e peintre ». — *Voy. BOLLELY, FOLIE, PONTERON.*

BONNIÈRES (NICOLAS-ALEXANDRE DE). — *Voy. MUSIQUE DE LA CHAPELLE (MAÎTRES DE LA).*

BONNIVET (HENRI-MARC GOUFFIER, MARQUIS DE). 1632.

Un descendant de Guillaume Gouffier de Bonnivet, amiral de France. Un acte du 29 août 1632 (Arch. de M. Le Monnier, notaire) me fait connaître que Henri-Marc Gouffier, chevalier, marquis de Bonnivet, seigneur de Greveœur, baron d'Angoulesant, de Liancourt et autres lieux, gentilhomme de la chambre du Roy, avait épousé Anne de Monchy. Il demeurait en son hôtel, hors de la porte Saint-Michel, paroisse Saint-Côme. Il signait : « Bonnivet ». — Charles-François Gouffier, marquis de Greveœur, épousa, par contrat de juillet 1643, « damoiselle Magdeleine de St-Simon ». (Arch. de l'étude de M. Fourchy, notaire à Paris.) — *Voy. GOUFFIER, LA ROCHEFOUCAULD, ROCHECHOUART.*

BONTEMPS (ALEXANDRE). 1626—1701.

Un homme qui fut considérable à la cour de France, pendant près de cinquante ans, bien qu'il ne fût ni un magistrat respecté, ni un prélat élevé par son mérite à une des dignités de l'aumônerie, ni un illustre général, ni un grand artiste, ni un poète aimé, ni un savant apprécié du monde, ni même un habile courtisan. Tout le monde le connaissait, au moins de nom; tous ceux qui l'approchaient l'aimaient; dans un rang inférieur il avait su se faire une haute position; enfin, il était une puissance, et tellement qu'il était plus intimement dans la confiance de Louis XIV que Montausier, Colbert et Louvois. Il eut le bon sens de ne pas se mêler des choses de l'Etat, sur lesquelles le Roi ne lui demandait pas son avis, le bon goût de ne pas lutter contre madame de Maintenon, un tact parfait qui lui conseilla de rester à sa place, de ne pas vouloir se faire plus gros qu'il n'était, et de travailler tout doucement à la fortune de ses enfants, qui ne le valaient pas. Bontemps fut un caractère. Dangeau et Saint-Simon lui ont également rendu justice, et à peu près dans les mêmes termes, ce qui est fort à remarquer. Voyons le journal du marquis,

écoutons le duc, cette fois bienveillant; sachons ensuite ce que mes recherches m'ont appris d'Alexandre Bontemps, « le premier des quatre premiers valets de chambre du Roi » : — « Vendredi 14 (janvier 1701), à Versailles. — Sur les trois heures, M. Bontemps fut frappé d'une paralysie qui lui est tombée particulièrement sur un bras et sur une jambe du même côté. M. Fagon ne croit pas qu'il en puisse revenir, il a soixante-quinze ans; c'est un homme en bénédiction à la cour, qui n'a jamais fait mal à qui que ce soit, et qui a fait beaucoup de bien. Son fils aîné a la survivance de la charge de premier valet de chambre, mais il n'a pas la survivance du gouvernement de Versailles. M^r Bontemps ne prend dans ses qualités que celle d'Intendant de Versailles et non pas celle de Gouverneur. » « Lundi 17, — le Roi au retour de la chasse trouva que le bonhomme Bontemps étoit mort; il envoya aussitôt querir Blouin, et lui dit qu'il lui donnoit l'emploi qu'avoit M^r Bontemps à Versailles, qu'il y avoit longtemps qu'il lui destinoit, voyant le bonhomme Bontemps vieillir et s'appesantir fort, et que cela avoit été cause qu'il ne lui avoit pas fait du bien plus tôt. M^r Du Maine donna, avec l'agrément du Roi, à M^r de Malezieu, son intendant, la charge de secrétaire des Suisses qu'avoit aussi M^r Bontemps : cette charge vaut 15 à 16,000 francs (*sic*) en temps de paix; cela valoit davantage avant la réforme. » « Mardi 18, — le Roi a donné six mille francs de pension à Bontemps l'aîné, son premier valet de chambre, et 4000 francs au cadet, qui est premier valet de garde-robe : il leur conserve à tous deux les entrées et le pouvoir d'avoir des passe-partouts pour entrer par les derrières, comme ils avoient durant la vie de leur père. Il donna à l'aîné, aux Tuileries, à Paris, un logement magnifique, qu'avoit feu Bontemps, il lui donna aussi un beau logement ici. Sa Maj. en se promenant à Trianon lit l'éloge du bonhomme Bontemps, et témoigna le regretter tendrement. »

À Saint-Simon maintenant : « Bontemps mourut d'apoplexie à près de quatre-vingts ans, en quatre jours, le 17 janvier 1701. C'étoit l'homme le plus profondément secret, le plus fidèle et le plus attaché au Roi qu'il eût su trouver. C'étoit, de tous les valets intérieurs, celui qui avoit la plus ancienne et la plus entière confiance du Roi pour toutes les affaires intérieures et personnelles. C'étoit un grand homme fort bien fait, et qui étoit devenu fort gros et fort pesant... Bontemps étoit rustre et brusque, avec cela respectueux et tout à fait à sa place, qui n'étoit que chez lui ou chez le Roi, où il entroit à toute heure et toujours par les derrières, et qui n'avoit d'esprit que pour bien servir son maître, à quoi il étoit tout entier, sans jamais sortir de sa sphère... Il avoit la cour à ses pieds, à commencer par les enfants du Roi et les ministres les plus accredités... Il ne fit jamais mal à qui que ce soit, et se servit toujours de son crédit pour obliger... Je perdis en lui *un ami sûr*, » (quel éloge sous la plume du très-fier, très-haut et très-méprisant duc de Saint-Simon!) « plein de respect » (le duc répondait) « et de reconnaissance pour mon père. » On verra tout à l'heure à quoi ce dernier membre de la phrase fait allusion. Dans une note ajoutée par Saint-Simon au journal de Dangeau, l'auteur des *Œuvres Mémoires* dit : « Bontemps étoit un personnage et un homme rare dans son espèce... Il avoit épousé une mademoiselle de La Roche, sans le déclarer, qu'il vivoit avec lui et lui étoit précisément ce que ma

dame de Maintenon étoit au Roi. » Ici Saint-Simon fait de mademoiselle de La Roche un éloge dont chaque mot est ou veut être une épigramme contre la marquise de Maintenon. Il continue : « Bontemps avoit fait le frère de sa femme, qui s'appelloit Dubois » (erreur : il se nommait Bose), « procureur général de la cour des aides, puis prévôt des marchands et conseiller d'état. La fille unique de Bontemps étoit belle comme le jour, et avoit épousé Lambert, présidant des requêtes du palais ».

Venons maintenant à mes petites découvertes au sujet de ce Bontemps, si estimé de tout le monde et de Saint-Simon. Le duc parlant de l'origine du premier valet de chambre de Sa Majesté Louis XIV dit : « Son grand-père étoit chirurgien et saignoit dans Paris. Portail... étoit premier chirurgien de Louis XIII, et le manqua en le saignant. Le Roi eut le besoin de l'être, et en peine par qui, en parla à M. de Saint-Simon, premier gentilhomme de sa chambre, et son premier écuyer, qui lui proposa Bontemps, qui l'avoit fort bien saigné. Il saigna le Roi de même..., tellement que le Roi le prit à lui, et que M. de Simon fit donner par la suite une charge de premier valet de chambre à son fils, père de Bontemps dont il s'agit, et qui le fut après lui. » Saint-Simon n'étoit pas aussi bien renseigné qu'il croyait l'être; je ne sais rien de l'anecdote de cette saignée de Louis XIII, mais celui qui la pratiqua n'étoit point le grand-père d'Alexandre Bontemps; c'étoit son père. Le rédacteur d'un long article consacré à Bontemps, p. 153 et suiv. du *Mercur galant*, de janvier 1701, instruit par la famille du défunt, dit : « Il estoit fils de messire Jean Baptiste Bontemps, mort revestu de la même charge du premier valet de chambre du Roy et de dame Marguerite Le Roux. » Or, voici ce qu'après bien des peines j'ai trouvé dans les registres de Saint-Roch : « Le 17 juillet 1628, Alexandre, fils de noble homme Jean-Baptiste Bontemps, chirurgien ord^{re} du Roy, et de dame Marguerite Le Roux, sa femme; le parrain hault et puissant prince Monseig^r César de Vendosme, duc de Mercœur; la marraine dam^{lle} Elisabeth de Vendosme, fille de h^t et p^t seig^r Monseig^r le duc de Vendosme; et ledict baptisme fait, icelle dame Bontemps nous a représenté un liure auquel est descript le temps de la naissance, aage des enfans dud. s^r Bontemps et d'elle, par lequel appert led. Alexandre estre nay le neufiesme jour de juin mil six cent vingt six; ce qui a esté affirmé estre véritable. Et ledict liure luy a esté rendu. » En marge de cette mention on lit : « *L'hostel de Vendosme* », ce qui veut dire que le baptême fut célébré à l'hôtel du duc de Mercœur, sur la paroisse de Saint-Roch. Ainsi Alexandre Bontemps naquit le 9 juin 1626 de Jean Bapt. Bontemps, chirurgien ordinaire du Roi Louis XIII; or, ce chirurgien étoit, à n'en pas douter, celui qui saigna le Roi manqué par Portail. Réformons donc en ceci la note de Saint-Simon ajoutée au journal de Dangeau. — Alex. Bontemps avoit plus de quarante ans lorsqu'il se maria. J'ai trouvé l'acte de son mariage, je le transcris dans ses parties essentielles : « Le 6^e mars 1667... nous... auons conionet en mariage par parole (*sic*) de présent, en face de l'Eglise, messire Alexandre Bontems (*sic*) cons^t et premier valet de chambre du Roy, gouverneur des chasteau et parc de Versailles, fils de deffunct messire Jean Baptiste Bontemps et de dame Marguerite Le Roux, jadis sa femme, de la paroisse de St-Germ. l'Auxer. d'une part, et d^{lle} Claude-Mar-

guerite Bose, fille de mess^{re} Claude Bose, conseil^r du Roy en ses conseils, premier commis de son trésor royal, et de dame Marguerite Brossier, sa fem., de cette paroisse, d'autre part, en présence de... » (Signé) A. Bontemps, Claude Marguerite Bose, Charron de Menars, Marguerite Brossier, Bose, Charron. (Reg. de Saint-Louis en l'Île, an 1667, p. 133.) De ce mariage sortirent trois enfants, deux fils et une fille. Le premier fils, Louis, naquit le 14 mars 1669, à Paris, et fut baptisé à Versailles le 19 avril 1675, par le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France. Il eut pour parrain Louis XIV et pour marraine Anne-Marie-Louise de Montpensier, premier pair de France, comtesse d'Éti et souveraine de Dombes ». L'acte de ce baptême, qui m'a été communiqué par mon ami M. Eudore Soulié, à qui je l'avois demandé, est inséré au registre de la paroisse Notre-Dame de Versailles; il est signé :

Louis

« Anne Marie Louise d'Orléans, N. Thibault. » La signature d'Alex. Bontemps manque à ce document, bien que l'acte dise que les cérémonies furent faites en « présence du père de l'enfant, témoin soussigné ». Bontemps, par respect, n'aura pas osé mettre sa signature à côté de celles du Roi et de la Grande Mademoiselle. — Je n'ai pas trouvé les actes de baptême de Claude-Nicolas-Alexandre Bontemps, second fils d'Alexandre et de la sœur de Louis et de Claude-Nicolas-Alexandre. — On a vu que Alexandre Bontemps mourut le 17 janv. 1701; un document, qu'à bien voulu chercher pour moi M. Soulié dans les registres de Notre-Dame de Versailles m'apprend que le corps de Bontemps fut présenté à sa paroisse le 19 janvier, et de là transporté à l'église de Saint-Louis en l'Île, à Paris, pour y être inhumé, son cœur devant être déposé au couvent des Penillants de la rue Saint-Honoré. Avant cette obligante communication, j'avois trouvé au registre de Saint-Louis l'acte suivant : « L'an mil sept cent un, le mercredy dix neuf de janvier, le corps de messire Alexandre Bontemps, escuyer, cons^t premier valet de chambre ord^{re} du Roy, intendant des chasteaux, parcs, domaines et dépendances de Versailles, et secrétaire général des Suisses et Grisons, âgé de soixante et seize ans ou environ, décédé le dix sept desd. mois et an aud. Versailles, sur les sept heures du soir, a esté apporté de la paroisse dud. Versailles, présenté par M. Jouneray, prestre de la congrégation de la Mission de St-Lazare, et inhumé en cette église par nous, curé de St-Louis en l'Île, en présence de messire Louis Bontemps, conseiller premier valet de chambre ord^{re} du Roy, m^{re} Nicolas Alexandre Bontemps, conseiller premier valet de garde-robe ord^{re} du Roy, etc. » Cet acte, comme on le voit, fait mourir Alexandre Bontemps à l'âge de 76 ans; celui de Versailles le dit âgé de 78 ans ou environ; le *Mercur de France* lui donne 77 ans, Dangeau 75 ans, et le duc de Saint-Simon près de 80 ans; j'ai fait voir qu'il étoit né le 9 juin 1626; il n'avoit donc au moment de sa mort que 74 ans et demi.

En 1696, Alex. Bontemps, comme tout le monde, se présenta devant les commissaires chargés de la réforme de la noblesse pour faire vérifier les armoi-

ries qu'il avait prises, et payer pour avoir le droit de continuer à les porter. Il donna quarante livres « tant pour lui que pour défunte Marguerite Bose, son épouse », et il lui fut permis de « porter d'or à un arbre de sinople (vert) et un chef de gueules » (rouge) « chargé d'un lion passant d'or, accosté d'azur » (bleu) « à une fasces d'or, accompagné de trois testes d'aigle arrachées d'argent, posées deux en chef et une en pointe ». (Armorial de 1696, Ms. Bibl. Imp.)

Louis Bontemps, que Louis XIV gratifia si généreusement après la mort d'Alexandre Bontemps, autant parce qu'il était son fils que pour le dédommager du gouvernement de Versailles et de Marly que S. M. donnait à Jérôme Blouin, Louis Bontemps, dis-je, est qualifié « chevalier de St-Luzan » dans l'Etat de la France. Claude Nicolas Alex. Bontemps, son frère, y est nommé sans autre titre ou qualité que de Valet de garde-robe. Louis Bontemps, outre sa charge de premier valet de chambre, avait celle de « Capitaine des chasses de la vénérie du Louvre » (1712). Alex. Bontemps avait une charge de gentilhomme ord^e du Roi; — on sait que ces charges appartenaient souvent à des hommes qui n'avaient la noblesse à aucun degré. — Il s'en défit, le 30 décembre 1690, en faveur de « Louis Rousseau de Chamoy. » (Bibl. Impér., Ms. Clairambault 557, p. 720.) Le 17 décembre 1691, le Roi donna à Louis Bontemps, sur la démission de M^r Pollard d'Inville, la charge de « lieutenant de la grande loutevetie. » (Ms. Clair. 558, p. 889, brevet sur parchemin.) — Quant à la fille d'Alex. Bontemps, cette personne, « belle comme le jour », on trouve à l'article de Lambert de Thorigny l'acte de son mariage avec ce magistrat. — N'oublions pas de dire que ce fut en 1690 que sur la démission de Denis Moreau, Claude-Nicolas-Alexandre Bontemps fut nommé premier valet de la garde-robe du Roi, et qu'à la demande d'Alex. Bontemps, la survivance de cette charge fut accordée à Claude Etienne de la Roche, le père de la moiselle qui fut la Maintenon du bonhomme Bontemps. — Alex. Bontemps avait un frère qu'il avait perdu jeune. Le 20^e juin 1639 on enterra à Saint-Germain l'Auxerrois Louis Arnaud, fils de Jean-Baptiste Bontemps, chirurgien du Roi. — La signature d'Alex. Bontemps où l'A se mariait au B, était longue, d'une plume fine, les caractères lâchement formés, et assez écartés l'un de l'autre, pour que le nom du premier valet de chambre du Roi fut de sept centimètres environ. — On ne connaît pas de portrait d'Alex. Bontemps. S'il se fit peindre, ce ne fut que pour sa famille; il n'eut point la vanité de se faire graver, ce qui prouve sa modestie et témoignage fort en sa faveur. — *VOY. FAGON, 1. LAMBERT, MADEMOISELLE, MAINTENON.*

BONZI (PIERRE DE).

1663—87.

Le cinquième évêque de Béziers de son nom, né à Florence en 1631, neveu d'un cardinal, cardinal lui-même (22 février 1672), évêque de Toulouse, et enfin de Narbonne (octobre 1673), il mourut à Montpellier (11 juillet 1703) et fut enterré dans l'église cathédrale de Montpellier. (*Gallia Christiana*, t. VI.) Ajoutons que P. de Bonzi fut premier aumônier de la Reine, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Prêlat français, il fut accrédité auprès de Louis XIV comme Ambassadeur extraordinaire de Ferdinand II de Médicis, grand duc de Toscane, et en cette qualité bénit l'union de Marguerite-Louise d'Orléans avec Cosme de Médicis,

représenté par Henry de Lorraine, duc de Guise, « le mercredi, dix-neuf^{me} jour d'april 1661 » dans la chapelle du Roi, au Louvre. Il signa : « P. de Bonzy, E. de Beziers; amb^r extraord^e de Mgr le grand duc de Toscane. — Colbert employa beaucoup P. de Bonzi en Italie. Le 20 octobre 1663, Bonzi étant à Venise écrivait au ministre : touchant Viviani, « grand géomètre et mathématicien; Chimantelli, humaniste et professeur à Pise, et Barella, Sicilien très-brave dans les mathématiques, dont il est professeur à Pise, avec 1400 livres d'appointement : « Il n'est pas si grand géomètre que le s^r Viviani. C'est un homme de 54 ans, fort mélanco lique, mais qui se produit plus volontiers que le Viviani; il est fort estimé, et enseigne les mathématiques à M^r le prince de Toscane. Voilà, Monsieur, l'information plus exacte que je puis vous donner de ces trois personnages, qui méritent toutes les grâces du Roy et vostre estime. » (Bibl. Imp., Lettres à Colbert.) On voit par la lettre que je viens de citer que l'évêque de Béziers n'oubliait pas qu'il était né Toscan. On sait que la recommandation de P. de Bonzi ne fut point inutile à son compatriote, le Florentin Vincenzo Viviani, que Louis XIV honora de ses bienfaits. Les Archives de la marine gardent deux lettres écrites au cardinal de Bonzi, les 23 juin 1681 et 2 janvier 1682, sur des sujets peu intéressants pour l'histoire. (Dépêches 1681, fol. 244, et 1682, fol. 20.)

M. de Seignelay écrivait un cardinal de Bonzi, le 7 janvier 1687 : « Monseig^r, le Roy m'a ordonné de vous envoyer une lettre que M^r le comte d'Avaux m'a écrit (*sic*) au sujet du s^r Bose, dont les enfans sont en Hollande; vous verrez par là combien cet homme est de mauvaise foy, quelque semblant qu'il fasse d'estre bon catholique; et Sa Maj. desire que vous preniez les mesures que vous estimerez convenables pour y apporter le remede nécessaire. Je suis, etc... » Le 1^{er} mars, le ministre écrivait au cardinal : « J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'escire en m'envoyant les deux lettres que le s^r Boseq vous a remis (*sic*). J'envoyeroi en Hollande celle que led. s^r Bose a écrit (*sic*) à ses enfans, et je vous renvoye celle que ses enfans lui ont escrite. » (Arch. de la marine, Dépêches, 1687.) Le Bose dont il s'agit ici était un protestant de Montpelier, parent de Du Quesne; il s'était converti, mais il était des Nouveaux catholiques sur lesquels la cour avait toujours les yeux. Il paraît que les craintes de M. d'Avaux étaient peu fondées, et que Bose, appelé par le cardinal, trouva dans M. de Bonzi un conseiller prudent et modéré, et qu'il n'y eut aucune suite fâcheuse à cette affaire. Je vois, en effet, que Seignelay écrivit au comte d'Avaux : « 1^{er} mars 1687, Monsieur, je vous envoie une lettre que le s^r Bose écrit à ses enfans » (sans doute d'après le conseil de l'archevêque), « et qui m'a esté adressée par M^r le cardinal de Bonzy, qui m'assure en mesme temps qu'il luy paroist que le s^r Bose est dans la bonne foy. Je vous prie de faire en sorte que cette lettre soit rendue à ses enfans, et de vouloir bien me faire scavoir l'effet qu'elle aura produit. » (Arch. de la marine, vol. cité.) — L'intendant du cardinal de Bonzi, en 1680, était un avocat au conseil, nommé Barbot de Lardenay. — Parmi les lettres reçues par Colbert (Ms. Bibl. Imp.), il en est un assez grand nombre écrites par P. de Bonzy, évêque de Béziers. La plus intéressante assurément est datée de Venise, le 12 mai

1663, et contient des détails curieux sur la *Cène* de Paul Véronèse, alors au réfectoire des Servi; sur une autre *Cène* du même peintre, qui était au réfectoire de Saint-Georges le Majeur; sur l'*Alexandre* du même maître, qui faisait partie de la collection d'un sénateur vénitien; enfin, sur la *Vierge et les Douze apôtres* de Titien, tableau qui était dans la cathédrale de Vérone, et appartenait à l'évêque de cette ville, ainsi que l'*Alexandre* du Véronèse. L'évêque de Béziers demanda à Colbert s'il doit acheter pour le Roy de France ces morceaux importants dont il dit le prix approximatif. Aucun de ces ouvrages ne fut, je pense, acquis pour Louis XIV; si un d'eux avait fait partie de la collection du Roi, il serait sans doute au Louvre. — Pendant son séjour à Venise, qui fut d'assez longue durée, l'évêque de Béziers fit l'acquisition pour le Roi de France d'un tableau de Paul Véronèse. Cet ouvrage partit de Venise pour Paris, le mardi 22 septembre 1664; il prit la voie de Bâle; c'est ce que m'apprend une lettre de M. de Béziers, datée de Venise, le 27 septembre 1664. (Bibl. Imp. Ms. cité.) Quel était ce tableau et où est-il? — *Voy. DEZALLIER.*

BORDEXAVE (PIERRE). ?1703—1746.
(TOUSSAINT). 1728—1782.

Les biographes disent que Toussaint Bordenave, le chirurgien célèbre, était fils d'un chirurgien qui l'initia aux secrets de la science, mais ils ne nomment point le père de Toussaint. Voici qui le fera connaître. Un registre de Saint-Sulpice, sous la date du 21 avril 1746, contient la mention de l'enterrement de « Pierre Bordenave, chirurgien juré, mort la veille, en sa maison rue de Touraine, âgé de 43 ans ». Toussaint Bordenave, son fils, assista à cette triste cérémonie et signa l'acte qui en fut dressé, du seul nom de Bordenave, sans addition de prénom. Toussaint mourut en 1782. L'acte de son inhumation, inscrit au registre de Saint-Sulpice, est conçu en ces termes : « Le 13 mars 1782, a été fait le convoi et enterrement dans l'église, de M. Toussaint de Bordenave, écuyer, chevalier de l'ordre du Roy, échevin en charge de la ville de Paris, professeur royal des écoles de chirurgie, censeur royal des livres, de l'Académie Royale des sciences, de celles de Rouen, Lyon, Florence et autres, ancien directeur de celle de chirurgie, agrégé au collège de médecine de Nancy; et ancien marguillier de sa paroisse, décédé hier, rue de Touraine, âgé d'environ cinquante-trois ans ». Toussaint Bordenave était né le 10 avril 1728, de Pierre de Bordenave et d'Edmée-Marquerite Hanterive. Baptisé le 11 avril, il avait été tenu sur les fonts par « Toussaint Gilons, m^e cloutier », et par « Marie-Marthe Gefons, femme veuve de Nicolas Hanterive, m^e cloutier ». Pierre Bordenave signa : « Bordenave. » (Reg. de Saint-Sulpice.)

BORDOXI dit BOURDON (FRANCESCO). 1618-51.
(PIERRE). ?1590-

On sait que le sculpteur florentin Francesco Bordini, venu en France au seizième siècle, épousa une fille de Pierre de Francheville, de Cambrai, cet artiste qui exécuta les quatre figures d'esclaves dont était accompagné le piédestal de la statue de Henri IV, dressée sur le pont Neuf. Si l'on a su que Fr. Bordini ou Bourdon, comme on l'appelait et comme

il se nommait quelquefois lui-même, était gendre de Pierre de Francheville, on n'a pas connu sa femme. Elle avait nom Bernarde de Francheville. J'ignore si, de la fille de Francheville, Francesco Bordini eut plusieurs enfants, mais il en eut certainement un fils, nommé Pierre, lequel fut sculpteur comme son père. Ce fils se maria vers 1610 ou 1611, ce qui, en lui supposant de vingt à vingt-cinq ans lorsqu'il prit femme, reporte sa naissance de 1590 à 1596. Il épousa une fille dont les noms, qui ne se lisent qu'une seule fois dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois, me semblent être grossièrement français; — alors on défigurait ainsi les noms italiens. — Je lis sous la date du 2 août 1612, parmi les baptisaires de Saint-Germain l'Auxerrois, celui d'un enfant nommé Pierre, fils d'honorable homme « Pierre Bourdon, sculpteur ordinaire du Roy, et de Smerande » (Emeraude, en ital. *Smeraldo*) « Freugnault » (je ne devine pas quel est le nom toscan qui a été habillé de ce singulier habit français), sa femme ». Le parrain de Pierre Bordini fut le Florentin « Messire Sébastien Galigaj, » conseiller et ausmonier de la Reyne, et Abbé de « Marmoutier ». Je remarque que le clerc de Saint-Germain qui rédigea l'acte du baptême du fils de Pietro Bordini, écrit d'abord, tant François Bourdon était connu : « fils d'honorable homme Franc. », et qu'il raya cette syllabe Franc. pour écrire Pierre.

Pierre Bourdon n'eut pas, de son premier mariage, d'autre enfant que celui dont on vient de voir la naissance. Il perdit Emeraude Freugnault; je n'ai pu savoir en quelle année, et quarante ans après son union avec cette personne, qui mourut jeune peut-être, mais certainement hors du territoire de Saint-Germain l'Auxerrois, il convola à de nouvelles noces. Voici les actes que j'ai trouvés dans les registres de Saint-Germain : « Pierre Bourdon, architecte et valet de chambre du Roy, fils de François Bourdon, premier sculpteur du Roy, et de Bernarde Francheville (*sic*), proche les Tuilleries, et Anne, fille de s^r Petit et de defunte Françoise Girard, rue de la Tannerie, paroisse St-Gervais ». (Publication du 1^{er} janvier 1651.) Le registre de Saint-Gervais m'apprend que le mariage fut béni le 15^e jour du mois de janvier 1651. L'acte qui ne mentionne pas l'âge des conjoints — Pierre Bourdon avait au moins soixante ans — est signé : « Bourdone, Anne

Bourdone

Franc^e Bordini

Petit, franc^e Bordini, etc. » Ce document est très-intéressant pour nous, car il nous montre que Francesco vivait encore en 1651, plus qu'octogénaire sans doute. J'ignore où il finit ses jours. L'acte de son décès ne figure point aux registres de Saint-Germain l'Auxerrois, mais j'infère de son absence aux baptêmes de ses petits-enfants, qu'il mourut bien peu de temps après le 15 janvier 1651. Pierre Bourdon eut deux garçons et une fille d'Anne Petit.

Le premier de ses fils fut baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois le 12 février 1652. Voici l'acte de son baptême : « fut baptisé *Estienne*, fils de Pierre Bourdonis (*sic*), sculpteur du Roy, et d'Anne Petit sa femme; le parrain (*sic*) Estienne Lecamus, conseiller du Roy et surintendant ordonnateur des bastiments de S. M., la marie (*sic*), dame Marie Lecamus, veuve de feu Messire de Particelle, seigr d'Emery, Tanlaire et autres lieux, surintendant des finances de France ». On voit que c'est de Michel Particelli d'Emery qu'il s'agit ici.

Le second fils qu'Anne Petit donna à son mari fut baptisé sous le nom de *Jean-Baptiste*, le samedi 7 juin 1654; il eut pour parrain un homme qui commençait à se faire connaître, et qui devait être bientôt un administrateur habile, un grand ministre, « Jean-Baptiste Colbert, intendant de la maison de M. le cardinal Mazarin ». Colbert tint l'enfant avec « dame Marie Sanguin, femme d'Anthoine Ratabon, intendant des bastiments du Roy ». Pierre Bordon est dit dans le baptistaire de son second enfant : « Pierre Bordon, valet de chambre et premier sculpteur du Roy, demeurant au logis de Mademoiselle ». Il demeurerait « au palais des Tuilleries » le mardi 23 mai 1656, lorsque Antoine Ratabon « surintendant et ordonnateur général des bastiments de Sa Majesté » fut parrain, avec Anne de Neufbourg, d'Anne Bordon, née la veille ou peu de jours auparavant. P. Bordon est appelé « Pierre Bourdon » par le clerc rédacteur du baptistaire de sa fille.

Après la naissance d'Anne, le troisième enfant de Pierre II Bourdon et d'Anne Petit, les registres de Saint-Germ. l'Auxer. ne mentionnent aucun baptême intéressant pour la famille du premier sculpteur du Roi. — Quand mourut Pierre Bourdon? Les registres mortuaires de Saint-Germain l'Auxerrois ne me l'ont pas fait savoir. — Je n'ai recueilli aucune particularité qui puisse aider à la biographie de Francesco Bordon. Tout ce que j'ai entrevu, c'est qu'il était l'ami du statuaire Germain Gisse, et qu'il fut le parrain d'un de ses enfants, le lundi 29 janvier 1628. Ce n'est pas le seul enfant qu'il ait tenu sur les fonts de baptême. Sans compter ceux que je ne connais pas, je puis citer Guillaume Prevost, baptisé à Saint-Sulpice le 27 janvier 1608. Il est dit, dans l'acte, « François Bourdon, sculpteur ». Il est dit : « François Bourdon, sculpteur ordinaire du Roi, dans le baptistaire de François, fils de Martin de Hery, qui fut baptisé le 21 mars 1619 à Saint-Eustache ». La même année, et le 13 octobre, à Saint-Nicolas des Champs, Thomas de Franciny, escuyer, ingénieur ordinaire du Roi et surintendant de ses fontaines, demeurant rue Grenier-Saint-Ladre, « présente au baptême une fille qu'on nomma Catherine » et qui fut tenue sur les fonts par « Monsieur Francisque de Bordon, sculpteur ordinaire du Roy, demeurant aux Tuilleries du Roy ». — *Voy.* FRANCHEVILLE, FRANCINI, GALIGAI, GISSEY, LE SUEUR (PHILIPPE).

BORDURES DES TABLEAUX DU CABINET DU ROY. — *Voy.* CAFFIERI (PHILIPPE).

BORNAT (ANTOINE). ? — 1633.
(JACQUES). 1612 — ?

Quelques actes authentiques me font connaître qu'Antoine Bornat fut « peintre du Roy », et un des maîtres peintres et sculpteurs qui, le 16 janvier 1619, ajoutèrent certains articles aux Statuts anciens de leur art. Je vois qu'il épousa Catherine Grenoble, une fille de la nombreuse famille des

sculpteurs Jacquet de Grenoble. Le 25 février 1612, Catherine donna à son mari un fils, baptisé à Saint-Jean en Grève sous le nom de *Jacques*. Le 7 août 1618, Bornat fit baptiser *Thomas*, tenu par « Thomas Bornat » et par « Marie Jacquet dite Grenoble ». Je ne vois pas qu'Antoine Bornat ait eu d'autres garçons. Il mourut le 6 décembre 1633, et fut inhumé le lendemain au cimetière des Innocents par le clergé de Saint-Jean en Grève. L'acte de son décès le dit : « honorable homme Antoine Bornat, me peintre et sculpteur bourgeois de Paris ». Le 1^{er} mars 1633, A. Bornat avait assisté au mariage du peintre Jean Cotellet. Antoine Bornat eut une fille, *Antoinette*, qui épousa le peintre Charles Hurel. — Catherine Jacquet, veuve d'« Antoine Bornat, me peintre et sculpteur, et peintre ordinaire du Roy », demeurant rue de la Verrerie, mourut le mardi 24 décembre 1633, et, contre l'usage, ne fut enterrée que le vendredi suivant 27 décembre. — Jacques Bornat, que nous avons vu maître en février 1612, épousa, le 25 octobre 1637, à Saint-Jean en Grève, Anne Bénard, fille d'un maître peintre, un de ceux qui, le 16 janvier 1619, révisèrent les Statuts de leur communauté. — Thomas Bornat, né en août 1618, comme nous l'avons vu, ne prit pas la carrière des arts, il suivit les finances comme on disait alors. Il épousa en mars 1643, à Saint-Jean en Grève, « Marie Paumier, fille de feu Jean Paumier, commis à la recette des Aides de l'élection de Senlis, assisté de sa mère Catherine Grenoble, de Jacques Bornat, qui avait quitté sa boutique de peintre pour le greffe du Parlement où il était « greffier de l'écrivoire », et de Charles Hurel, me peintre, son beau-frère. — *Voy.* GRENOBLE.

BORZONE DIT BOURZON (FRANCESCO-MARIA).

? 1625 — 1679.

Dans les registres des Bâtimens du Roy (Bibl. Imp. Ms. Suppl. franc. n° 5126), je lis cet article : « Du 25 feurier 1664, à François-Maria Bourzon, peintre du Roy, sur et tant moins de six tableaux de paysage, pour l'ornement du vestibule de l'appartement de la Reine mère » (Anne d'Autriche) « au Louvre, la som. de 600 livres ». A la date du 22 septembre 1664, et à des dates plus rapprochées de nous, je vois des mentions, dont une constate le payement d'une somme de 1000 livres pour le même objet.

Borzzone naquit à Gènes vers 1625; il vint jeune à Paris, probablement attiré dans cette ville par Romanelli, qui avait le Louvre à décorer, et jenne, il s'y maria à « Catherine Loudin », de qui, le samedi 13 novembre 1660, il eut une fille qui fut nommée « Clémence-Geneviève », ayant pour parrain, « Pierre-Joseph Gioiio, gentilhomme genevois (*sic*) [*Genevoise*, Gênois], conseiller du Roy en son conseil d'Etat ». Le baptême eut lieu à Saint-Eustache, Borzzone demeurant alors rue Plâtrière. Francesco-Maria Borzzone avait déjà le titre de peintre du Roi en 1660, c'est-à-dire que déjà il avait travaillé pour les bâtimens de Sa Majesté. En 1663, il demeurait au Louvre; ce fut là que Catherine Loudin (Ludin, Hedrin, Loudin ou Vlam, car toutes ces variantes orthographiques se trouvent dans les actes que j'ai sous les yeux) donna à Borzzone un fils qui, le 28 janvier 1664, fut baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois sous le nom de « François », tenu par Marguerite Lumagna Burlamachi. Le 7 février 1667, Bourzon fit baptiser « Hadelayda

(sic p^r *Adelaida*, Adelaïde) « *Felicia* », tenue par « Henriette-Marie-Adelaïde, Electrice de Bavière » représentée par « Joanna Bithini Russi, sœur de Matheo Russi (Matthieu de Bonssy, comme on disait), architecte du Roy ». L'enfant était né le 25 janvier 1667. Un autre enfant de Borzone fut « *Denis* », baptisé le 13 avril 1668. Borzon signa le baptistaire « Francesco Maria Borzon », d'une régulière écriture, dont les caractères trahissent leur origine italienne. Le 25 février 1675, Borzone signa : franc^o Maria Borzon, le baptistaire de son fils « *Jean-Baptiste*, né aux galeries du Louvre, et dont le parrain fut « *Lucien Borzon* » fils de François-Marie, et la marraine « Adelaïde Félix », sœur de Lucien et du nouveau-né. La liste des Académiciens publiée par M. Dussieux, d'après l'huissier de l'Académie royale de peinture Reynès, dit que Francesco-Maria Borzoni, — on vient de voir qu'il signait Borzone — reçu le 28 avril 1663, mourut âgé de trente quatre ans, le cinq juin mil six cent soixante et deux. Mariette dit, d'après de meilleurs renseignements, que Borzoni mourut âgé de cinquante quatre ans, le cinq juin mil six cent soixante et dix neuf; et Mariette a raison. Ce fut en 1679 que mourut l'artiste génois; on lit en effet dans le *Mercurie galant* de juin 1679 : « Il me semble vous avoir entendu dire que vous aviez des tableaux de M. Borzon, l'un des plus fameux peintres du temps pour les tempestes et pour les mers... Il estoit Génois et demouroit en France où il travailloit pour le Roy. Sa Majesté l'ayant envoyé à Gènes pour quelques affaires qui regardoient sa profession, il y a esté surpris d'une maladie qui l'a emporté ». Les chiffres 34 et 1672, dans la liste donnée par M. Dussieux, sont des fautes d'impression qu'il sera utile de faire disparaître dans une prochaine édition. Zani (*Enciclopedia*) dit que Fr. M. Borzone étoit le troisième fils d'un « Luciano Borzone », artiste génois. Il le fait naître en 1625 et mourir en 1679. — Le musée du Louvre ne possède aucun ouvrage de Borzone, pinceau aussi fécond qu'habile, et l'on doit regretter cette lacune si, en effet, ce maître mérite, par la vigueur de sa touche et l'énergie de son coloris, d'être comparé à Salvator Rosa, comme n'hésita pas à le faire Mariette. Borzone peignit au Louvre, dans le vestibule de ce qu'on nommait le Nouvel appartement du Roy, neuf paysages à l'huile sur les murs. — Dans le registre de Saint-Germain l'Auxerrois, je trouve la mention du décès de Marie-Jacqueline de Bourson, demoiselle de mad. la Mareschalle de Villeroy, prise à l'hôtel de Villeroy, le 2 mars 1669. Cette femme étoit-elle de la famille du peintre F. M. Borzone? — *Voy. BERLAMACCI.*

BOSIO (FRANÇOIS BARON). ? 1766—1845

— *Voy. CHEVAUX DE VENISE.*

BOSSE (ABRAHAM). 1602—1676.

La plupart des biographes de cet artiste, qui fut presque aussi célèbre par les singularités de son caractère et la violence de sa polémique vaniteuse, que par le mérite de ses beaux ouvrages, ne savent de sa vie que ces deux choses : « Il naquit à Tours en 1611; il alla mourir dans sa patrie en 1678 ». Il y a malheureusement trois erreurs dans cette double affirmation; c'est ce que démontreront les documents authentiques qui vont être produits ici.

Abraham Bosse naquit à Tours en 1602¹ d'un maître tailleur d'habits, comme quarante-sept ans plus tard devait naître à Anvers Gérard Edcluck. Louis Bosse avait épousé Marie Martinet; je ne sais en quelle année, mais probablement vers 1600. Eut-il de sa femme d'autres enfants qu'Abraham? c'est ce que je n'ai pu apprendre.

A Tours vivait, voisin peut-être du tailleur maître Louis Bosse, et probablement son ami, calvinistes l'un et l'autre, — les opinions religieuses avaient pu les rapprocher et les unir intimement — un maître horloger, comme on disait alors, ayant nom Jean Sarrabat. Soit que leurs enfants eussent été élevés ensemble, soit que, compatriotes seulement, Abraham Bosse, et Charles, fils de Jean Sarrabat, et horloger comme son père, se fussent trouvés ou retrouvés à Paris où tous deux étaient venus jeunes, l'un pour se livrer à l'étude des arts, l'autre pour se perfectionner dans son métier qu'il voulait exercer dans la grande ville, déserteur intelligent de sa province, Sarrabat et Bosse contractèrent les liens d'une amitié sérieuse, et lorsque Abraham, déjà habile et renommé, voulut se marier, il demanda à Charles la main de sa sœur Catherine.

Que cette fille fût belle, jolie, bien faite, un romancier ne manquerait pas de l'affirmer. Elle plut à Abraham, qui ne lui déplut pas apparemment, c'est tout ce que je puis dire. Leur mariage fut convenu. Bosse alla à Tours pour s'y faire agréer, et recevoir la bénédiction nuptiale. Ce fut à la fin du mois de mars de l'année 1632 ou au commencement d'avril que la cérémonie dut avoir lieu; car le dernier des bans publiés à Paris est daté du 21 mars :

« Les annonces et promesses du mariage d'entre Abraham Bosse, graveur en taille douce à Paris, fils de deffunct Louys Bosse, vivant m^e tailleur d'habits à Tours, et de Marie Martinet, ses père et mère d'une part; et de Catherine Sarabat (*sic*), fille de deffunct Jean Sarrabat, vivant m^e horloger aud. Tours, et de Marie Rivière, ses père et mère d'autre part, signées : Raillard, ancien dud. Bosse, et veües au Consistoire, signé : Perignon, ont esté publiées par trois divers dimanches consécutifs en l'église réformée de Paris, recueillie à Charenton Saint-Maurice... La troisiemes, le dimanche 21 dud. mois de mars aud. an 1632 ». (Reg. de Charenton, Arch. de l'état civil de Paris, palais de justice.)

Abraham Bosse arracha Catherine aux embrassements de Marie Rivière, sa mère, et le jeune couple vint s'établir à Paris. Bosse avait alors 30 ans; Catherine Sarrabat en avait 22. Le premier enfant que je vois naître à Paris du mariage de ces époux est un garçon, qui reçut au baptême le nom de *Jean*, le 30 août 1635. Je crois qu'il ne fut pas le premier né d'une famille qui devait grandir beaucoup en seize années; j'incline à croire qu'une fille — on verra pourquoi je fais cette supposition — naquit la première, hors de Paris, et probablement à Tours, où Catherine alla faire ses couches chez sa mère. Quoiqu'il en soit, le 30 novembre 1636, Abraham

¹ Un des historiens d'Abraham Bosse a dit que notre graveur naquit « en 1621, d'une famille honnête et riche, qui lui fit donner une éducation distinguée; » et que, « destiné au barreau, il poursuivit à Paris ses études de droit, lorsqu'il se trompa de route un beau matin et prit la porte de Callot pour celle du Palais de justice. » (*Magasin pittoresque*, t. IV, p. 289.) 1621 est là probablement pour 1611, la date admise par tous les auteurs de biographies, trompés par de faux renseignements.

fit baptiser un second *Jean*, qui eut pour marraine madame la marquise de La Force. Cet enfant vécut 3 ans et 2 mois et demi, et fut enterré le 13 février 1640. Les registres de Clarenton me font connaître qu'Abraham Bosse eut successivement : le 2 janvier 1638, *Catherine*, dont la marraine fut, le 31 du même mois, Esther Turpin, femme du peintre Pierre Forest; le 6 mai 1640, *Marguerite*; le 22 septembre 1641, *Marr Anthoine* — un beau nom de graveur! — le 15 mars 1643, *Daniel*; le 5 octobre 1645, un troisième *Jean*; le 31 septembre 1647, *Marie*; enfin un second *Daniel* en janvier 1649.

Le troisième Jean mourut le 29 janvier 1647, âgé de 16 mois. Le premier Daniel, âgé de 27 mois, fut enterré le 25 juin 1645; et Marie, âgée de quatre mois seulement, succomba le 2 février 1648. Catherine Sarrabat survécut à sa petite fille pendant plus de vingt ans; elle put élever les enfants qui lui restaient, et marier ses filles. Mademoiselle Bosse, pour parler suivant l'étiquette du temps où la femme d'un bourgeois ne prenait pas le titre de Madame, mademoiselle Bosse mourut le 4 septembre 1668, et le lendemain on inscrivait sur le registre des décès la mention que voici :

« Aujourd'hui 5^{me} de septembre (1668) a été enterré le corps de deffuncte Catherine Sarrabat, décédée le 4^e dud. mois, femme de Abraham Bosse, graveur en taille douce, auquel enterrement ont assisté ledit Bosse, mari de la deffuncte, et Charles Sarrabat, maistre orlogeur (*sic*) à Paris, son frère, qui ont dit que laditte deffuncte lors de son décès était âgée de 58 ans; et ont signé : A. Bosse, Sarrabat. » On voit par cette pièce que Catherine Sarrabat était née vers 1610. Abraham Bosse, resté veuf à l'âge de soixante-dix ans, survécut à sa femme un peu plus de huit années. Il mourut à Paris le 14 février 1676, et fut enterré, le lendemain, au cinquième protestant des Saints-Pères; ainsi qu'en fait foi le registre des décès que j'ai sous les yeux, et où je lis : « Le 15 février 1676 a esté enterré le corps de » deffunct Abraham Bosse, graveur en taille douce » ordinaire du Roy, décédé du jour d'hier, auquel » enterrement ont assisté maistre Jean des Châteaux, » bourgeois de Paris, et maistre Estienne Gaultier, » marchand bourgeois de Paris, tous deux gendres » du deffunct, qui ont dit que led. deffunct lors de » son décès estoit aagé d'environ soixante et qua- » torze ans. » Quels sont ces bourgeois de Paris qui avaient épousé les deux filles d'Abraham Bosse? Je l'ai vainement demandé aux registres de l'état civil protestant. L'un d'eux avait reçu la main de Catherine Bosse, née le 2 janvier 1638; l'autre s'était uni à la fille qui m'est restée inconnue, et que je crois née à Tours entre 1632 et 1635.

Abraham Bosse tint sur les fonts de baptême, le 23 décembre 1639, un fils du peintre Guillaume Briot, et, le 24 mai 1649, Jean, fils de Charles Sarrabat, son beau-frère. — Bosse, d'abord professeur de perspective à l'Académie de peinture, puis académicien honoraire, ayant voix délibérative dans les assemblées, vécut quelque temps assez calme au milieu de ses confrères; mais il se brouilla bientôt avec eux. La Biographie universelle et toutes les Biographies qui ont copié celle-là prétendent qu'indépendant et fier, Abraham Bosse ne voulut pas se plier à la tyrannie que Le Brun exerçait sur les corps académiques.

La tyrannie de Le Brun! Toujours cette acensation ridicule se trouve sous la plume de ceux qui écri-

vent l'histoire des arts en France pendant le dix-septième siècle. C'est un préjugé accrédité, une opinion injuste qui va de livre en livre, et qui est acceptée par tout le monde. Le Brun, premier peintre du Roi, chargé par Colbert de tout ce qui touchait aux arts, artiste éminent d'ailleurs, eut beaucoup d'influence sur ce qui se produisit pendant sa longue carrière; c'est incontestable; son style fut adopté par un grand nombre d'artistes à sa suite, c'est tout naturel; mais en quoi fut-il un tyran? Eloigna-t-il des travaux du Roi les peintres ou les sculpteurs éminents dont la manière différait un peu de la sienne? On ne cite pas d'exemples. Décorateur des bâtimens de Sa Majesté, il composait, faisait des cartons ou les faisait faire dans le sens de ses idées, dans le style qui lui était particulier, et tout ce qui peignait pour lui s'appliquait à peindre comme lui; quoi de plus simple? Qu'ont fait les élèves de Raphaël quand ils ont travaillé avec lui? Les Veronèse ne sont-ils pas tous sous la peau de leur chef, Paolo? Tout ce qui a mis la main aux tableaux de Rubens ne s'est-il pas infusé dans Rubens? M. Langlois et M. Rouget ont peint beaucoup dans les tableaux de David; et ils ont fait du David. Si, malgré ce grand maître qui disait toujours à ses élèves : « Faites comme vous et non pas comme moi », la cohorte davidienne a marché dans les pas de David, est-ce sa faute à lui? On a dit aussi qu'il était un tyran, parce que M. Ingres n'était pas compris, et que Prudhon mourait presque de faim. Mais David n'est pour rien dans cela. Il n'était pas le dispensateur des faveurs de Napoléon I^{er}, qui avait pour conseiller intime le spirituel M. Denon. David était devenu à la mode, comme M. Ingres l'est depuis vingt ans; cela tient à l'originalité de tous deux. David eut une école qui l'adora; M. Ingres a été suivi par une phalange d'hommes un instant ses très-humbles serviteurs; cela devait être. M. Ingres a fait des victimes, David en avait fait aussi; mais ni l'un ni l'autre n'a exercé de tyrannie dans l'art. Ils y ont en l'empire que leur assurait leur mérite, comme en son temps l'avait eu Le Brun. Il serait bien temps que ce vieux refrain de la tyrannie de ceux qui réussissent fût abandonné par les gens raisonnables! — Ceci dit, revenons à Abraham Bosse. Donc, on a dit qu'Abraham Bosse, révolté contre la tyrannie de Le Brun, attaqua vivement dans des pamphlets piquants tous ceux des artistes qui courbaient la tête sous un joug humiliant. Il n'en est pas ainsi. La vanité de Bosse, qui n'était pas moins grande que son humeur tracassière, fit une sorte d'affaire d'état d'une chose assez innocente, et qui aurait dû trouver facile un homme qu'on représente comme si indépendant par caractère. Voici, en deux mots, ce dont il s'agissait. M. Martin de Charmois avait été pour beaucoup dans la fondation solide de l'Académie, en 1648; il en était reconnu le chef, et c'est en son nom que les brevets furent donnés aux Académiciens, jusqu'en 1654. L'Académie pensa alors qu'il était de sa dignité et de sa liberté de les délivrer elle-même aux artistes qu'elle admettait dans son sein. Elle décida que tous les anciens brevets seraient rapportés à sa chancellerie et remplacés par de nouveaux. Bosse refusa de se soumettre à la décision unanime de ses confrères. Il exigea que le brevet qu'on lui délivrerait, au lieu de la formule commune à tous, contint dans sa rédaction quelques termes particuliers, que son habileté avait fait introduire dans le Brevet-Charmois,

et dont il voulait tirer avantage. Défendu d'abord par trois de ses amis, parmi lesquels on cite Sébastien Bourdon, il fut bientôt abandonné d'eux. Par esprit de conciliation, l'Académie ne voulait rien brusquer, et le procès resta sous le juge, sans que Bosse voulût se désister pendant près de trois années. Durant ce temps, il répandit des pamphlets, colportés partout ses bons mots et sa haine, et vint à l'Académie braver la compagnie dont il éprouvait la longue patience. Enfin, l'Académie prit le seul parti qu'elle eût à prendre : elle déclara Abraham Bosse déchu de son titre d'Académicien¹. Que Bosse furieux soit allé, à ce moment-là, cacher sa honte et sa rage à Tours, c'est possible, c'est croyable; mais il n'y resta pas longtemps; les dates de quelques-unes de ses estampes prouvent qu'il revint travailler à Paris plusieurs années avant sa mort.

Tracassier, pointilleux, ambitieux comme il l'était, Bosse, au moment des troubles de la Fronde, devait se ranger parmi les frondeurs; il n'y manqua pas, et l'on voit une pièce de lui, fort jolie en vérité, qu'il composa et grava à la louange de la Fronde. Le sujet en est très-clair: c'est David montrant la Fronde à l'aide de laquelle il a tué Goliath, dont la tête coupée est à ses pieds. La Fronde n'est pas vide; une pierre en charge encore le sac. Les vers qu'Abraham Bosse fit écrire sous cette figure, et qui sont probablement de lui, — on sait qu'il a beaucoup écrit, — ces vers sont mauvais, et finissent par un trait auquel on ne s'attend guère, à savoir que la Fronde est armée en faveur de Dieu et du Roi².

¹ Voir, au sujet des querelles de cet ouvrage de Bosse avec l'Académie, les *Mémoires* pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés par M. Anatole de Montaiglon, Paris, 1853. Cet ouvrage, en ce qui touche à Abraham Bosse, justifie complètement le mot d'André Félibien qu'on trouve dans son petit livre intitulé *Noms des plus célèbres peintres anciens et modernes*, 1679. (Bibl. imp., P. 590-A.) Félibien dit de Bosse: « Excellent graveur, de l'Académie, mais il s'y conduisit d'une manière qui l'en fit sortir. » Un écrit violent et injurieux que Bosse publia contre la traduction que M. de Piles venait de donner du poème d'Alphonse du Fresnoy: *De arte graphica* (1668), valut à notre Abraham une épître satirique, dont l'auteur, inconnu aujourd'hui, mais peut-être très-connu alors, s'oublia envers le méchant vieillard — le graveur tourangeau avait alors soixante-six ans — jusqu'à lui dire en finissant:

« Je jure le dieu des fagots...
Que si je vous entends medire
Jamais plus, non pas même rire,
Ou marmotter entre vos dents
Contre les vertueux du temps,
Je dauberay tant sur la bosse
Qu'un vieux marouille Abraham Bosse,
Que le marouille se taira,
Ou bien la Bosse crèvera! »

² Je ne sais si le parti de la Fronde compta beaucoup de protestants, mais il paraît qu'à Paris les religieux restèrent en général fidèles au Roi. A Bordeaux il en fut de même, si j'en crois ce passage d'une lettre adressée au duc de Saint-Simon, le 2 mars 1653, par M. de la Villière: « Pour retenir les religieux dans les bons sentiments qu'ils ont témoigné jusques icy pour le bien de l'Etat, dans Bordeaux, je vous adresse deux lettres pour le ministre Ferrant, que Mestrezat et Dreincourt, ministres de ces quartiers » (ils étaient pasteurs de l'église réformée de Paris recueillie à Charenton Saint-Maurice), « lui écrivent pour les comier à entretenir son troupeau dans la mesme affection. Et comme ces lettres sont assez de conséquence, vous prendrez soin de les faire tenir secrètement » on sait que le duc C. de Saint-Simon était

A quelle époque précise Abraham, jeune, et qui venait de quitter des études poursuivies, dit-on, avec succès, vint-il de Tours à Paris? A cette question se rapportent deux pièces connues, dont je veux dire quelques mots. L'une ne porte que le monogramme AB (les lettres liées l'une à l'autre); elle est d'un travail médiocre et représente le théâtre de la place Dauphine ou de Tabarin. Elle doit avoir été faite de 1618 à 1620, quand la vogue de Mondor et de son bouffon était si grande, que tout Paris allait entourer les tréteaux du docteur et de son plaisant associé. Bosse, si l'image est en effet de lui, devait avoir environ 17 ans quand il l'exécuta; il avait au moins un an de pratique dans l'art de la gravure à cette époque: il serait donc venu à Paris vers 1617, ayant 15 ou 16 ans.

La seconde des pièces dont je veux parler représente la Vierge assise sous un arbre, et tenant debout sur sa cuisse gauche l'Enfant Jésus emmaillotté. Au bas et à droite de ce petit groupe on lit: « A Bosse fec. A Tours, 167. » Malheureusement, le troisième chiffre du millésime est illisible; les uns voient dans la faible trace d'un caractère placé entre le 6 et le 7 un 1, que d'autres prennent pour un 2. C'est donc en 1617 ou en 1627 que Bosse grava à Tours cette Vierge, objet d'une contestation. Si la date 1627 est, comme je le crois, celle qu'il faut lire sur cette petite estampe, il faudra convenir on que Bosse était à l'âge de 35 ans encore un assez malhabile graveur, ou qu'il faisait un essai auquel il n'attachait son nom, et les indications du lieu et du temps où il l'avait fait, que pour se rappeler l'époque d'un de ses voyages de Paris à Tours, époque chère peut-être; car qui sait si cette Vierge n'est pas le portrait de Catherine Sarrabat, qu'il aimait déjà, et qu'il devait épouser sept ans après? Si au contraire la pièce fut gravée en 1617, alors qu'Abraham avait seulement 15 ans, il faudra reconnaître qu'il était déjà dessinateur distingué, car la tête de la Vierge est d'un charmant caractère, car les petites mains de l'Enfant Jésus sont pleines de grâce et habilement indiquées. J'avoue que, tout examiné, je tiens pour la première hypothèse. Je crois que Bosse vint fort jeune à Paris, qu'il fit plusieurs voyages à Tours, et que, dans un de ses voyages, en 1627, il jeta sur le cuivre cette petite composition de la Vierge, où le dessinateur l'emporte sur le graveur. — Voy. BRIOT, DAVID (LOUIS), FERRANT, LE BRUX, MONDOR, SARRABAT, TABARIN.

BOSSU (DANIEL LE).

1671.

On connaît de ce graveur en taille-douce plusieurs estampes, qui, à défaut d'un mérite éminent, ont l'importance que donne la grandeur. Ces grandes pièces, qui représentent les *Quatre éléments* et les *Quatre saisons*, ont été gravées d'après des originaux de Michel Corneille, morceaux de peinture décorative, plus remarquables par le mouvement et la facilité que par le caractère et le style. D. Le Bossu grava aussi deux grandes planches d'anatomie, d'après les dessins d'un médecin nommé Bourdon. L'abbé de Marolles cite Le Bossu parmi les graveurs qu'on aime. (*Livre des peintres et graveurs*.) D. Le Bossu, fils de « Mathieu Le Bossu et

gouverneur du château de Blaye), « et ferez entendre au ministre Ferrant qu'il ne divulgue point les noms de ces messieurs-cy qui désirent que leur recommandation soit tenue secrète. » (*Lettre à Saint-Simon*, Manusc., Bibl. imp., S. Fr., 4096, t. II.)

de Marie Odot », épouse, à Saint-Hilaire, le 18 janvier 1671, « Marie Drou, fille de François Drou et de Geneviève Delattre ».

BOUCHAGE () 1636.

« Monsieur du Bouchage, la dame du Bouchage, votre femme, m'ayant fait de grandes plaintes de ce que, bien que vous l'avez espousée en face de l'église, et après un contract de mariage valablement fait, vous ne la voulez point reconnoître en cette qualité de votre femme, et m'ayant fait supplier très instamment de luy en faire rendre justice, l'interest que plusieurs personnes de grandes considérations m'a conuë de vous faire cette lettre pour vous dire que voulant estre informé de la vérité de ce qui s'est passé en cette affaire, je desire et vous ordonne que vous ayez à vous rendre pour cet effect à ma suite, le plustost que vous pourrez, afin qu'après avoir eu vos informations et eu la vérité entière, je puisse en faire ordonner ce qui se trouvera juste et raisonnable. » (Minute du cabinet de Servien, 17 janv. 1636; vieil. Arch. de la guer., vol. XXVII, pièce 32.) — *l'oy. SERVIENT.*

BOUCHARD (SMOX). ? — 1638.
l'oy. LE NOSTRE.

BOUCHARDON (EDME). ? 1698—1762.

A propos de l'*Anatomie nécessaire à l'art du dessin*, ouvrage de Bouchardon, publié par Hugniet, en 1741, à Paris, M. J.-M. Quérard dit, p. 437, t. 1^{er}, de la *France littéraire* : « Bouchardon (Edme), sculpteur et peintre, membre de l'Académie française, né en 1698, à Chaumont en Bassigny, mort à Paris en 1762. » Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier. Bouchardon ne fut point de l'Académie française; aucune production littéraire n'aurait pu donner prétexte à son admission dans une société où, les grands seigneurs exceptés, nul n'était admis sans avoir donné au public quelque ouvrage estimable. Il fut agréé d'abord par l'Académie de peinture et de sculpture, où sa place était marquée, et y fut reçu le 27 février 1745. Il était professeur à l'Académie et dessinateur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quand il mourut, le mardi 27 juillet 1762, comme le déclare l'acte suivant, inscrit au registre de Saint-Philippe du Roule (Arch. de la ville) : « Le mercredi 28 juillet 1762, M^r Edme Bouchardon, sculpt. ord^{re} du Roy, professeur de l'Acad. Roy. de peint. et sculp., dessinateur de celle des belles-lettres, et membre de l'Académie de St-Luc de Rome, mort le jour précédent » (on dit qu'il succomba aux douleurs d'une maladie de foie), « âgé de soixante-quatre ans, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, en présence de, etc. » L'Almanach royal de 1762 dit que Bouchardon était dessinateur de l'Académie des inscriptions depuis 1736; il y a là une faute d'impression. Bouchardon succéda dans cette charge à Chauffourier, qui, dans l'Almanach de 1737, est encore porté à la fin de la liste des Académiciens des belles-lettres. Pour la première fois Bouchardon tient la place de Chauffourier dans l'Almanach de 1738. Le 30 juin 1723, Edme Bouchardon avait reçu, comme Jacques H^e Bailly, De Lobel, et Charles-Joseph Natoire, peintres, Lambert-Sigisbert Adam, sculpteur, et de Rize, architecte, un brevet signé : « le duc d'Antin », et conçu en ces termes : « ... Bien informé des heureuses dispositions du s^r Bouchardon dans l'art de la sculpture qu'il a exercé par étu-

des depuis plusieurs années, l'ayons nommé et choisi pour estre l'un des élèves de l'Académie Royale de peinture et sculpture à Rome, et s'y perfectionner dans led. art, sous la conduite de M^r Poerson » (Charles-François), « directeur de lad. Académie, pendant le temps qu'il nous plaira, à la charge par ledit s^r Bouchardon de s'appliquer avec docilité et assiduité aux études et ouvrages que led. s^r Poerson lui ordonnera, suivant le règlement que nous en avons fait du 4^e oct. 1708, afin de se rendre capable, pour remplir dignement les emplois où il sera destiné au service de Sa Majesté. » (Arch. de l'Emp., Secrétariat des bâtiments du Roy, E. 9297, fol. 231.) Bouchardon fut rappelé par M. Dantin en 1732; avant de revenir en France, il avait fait le buste de Marie-Thérèse Gosset, femme de Nicolas Wleughels, directeur de l'Académie de Rome, qui avait succédé à Poerson. — *l'oy. BAILLI (Jacques II), DROCIS, POERSON, WLEUGHELS.*

BOUCHE (BERNARDIN). 1532.

Voici ce que je trouve dans le Registre de la dépense faite pendant l'année 1531 pour le Roi François 1^{er} (Bibl. Imp., Ms. Saint-Germain 22) : « A Bernardin Bouche, peintre du Roy d'Angleterre, la somme de 400 livres tourn. par lettres patentes du 5 mars 1532, en faveur du présent qu'il a fait aud. seigneur » (le Roi de France) « de plusieurs tableaux et autres peintures qu'il a presentez aud. seigr., bailléz et delivrez, et pour luy ayder à supporter les frais et despens du port et voiture d'iceux tableaux; laquelle somme luy a esté payée comptant. » Ce Bouche, que je n'ai vu cité nulle part, était probablement un Français que le Roi Henri VIII avait pris à son service, mais qui était bien aise de se faire connaître à la cour de France, et de s'attirer les bonnes grâces d'un prince qui passait pour curieux des belles choses, et protecteur des gens de mérite.

1. BOUCHER (MICHEL). 1678.

Un artiste oublié, qui n'est ni ce Jean Boucher dont l'abbé de Marolles dit qu'il « fut un peintre agréable », ni le dessinateur Jacques Boucher. Il m'est connu par un seul fait. Il fut parrain, le 28 mai 1678, de Michel-Octave, fils de Claude Chüet, peintre tout à fait inconnu aujourd'hui, qui demeurait rue Saint-Victor. L'acte du baptême de Michel-Octave, enregistré à Saint-Étienne du Mont, qualifie Michel Boucher « peintre du Roy ».

2. BOUCHER (FRANÇOIS). 1703—1770.

Celui-ci n'a, que je sache, aucun rapport avec les trois Boucher que je viens de nommer. Antoine Bret, le poète dijonnais, l'auteur d'un commentaire attaché à une édition de Molière (1773), a donné une notice sur François Boucher dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1765-82). Ce travail, qui doit être de l'année 1770, est intéressant. Fait avec beaucoup de convenance et d'égards, parce qu'il devait se produire du vivant des enfants et de la veuve de Boucher, il n'a rien de la liberté, de la passion, de la critique outrée ou de l'éloge sans mesure qui caractérisent les pages consacrées par Diderot au « peintre des grâces », comme le beau monde nommait François Boucher. Il est vrai que Diderot n'écrivait point pour le public français, mais pour un public de princes allemands, qui recevait la communication de ses critiques par le baron de Grimm. « Quelles couleurs ! disait Diderot (*Salon* de 1761) quelle variété ! quelle richesse d'objets et d'idées ! Cet homme a tout, excepté la vérité.... Il

vous attache. On y recient. C'est un vice si agréable, c'est une extravagance si inimitable et si rare ! Il a tant d'imagination, d'effet, de magie et de facilité ! » « Je ne sais que dire de cet homme-ci. (*Salon de 1765.*) La dégradation du goût, de la couleur, de la composition, des caractères, de l'expression, du dessin, a suivi pas à pas la dépravation des mœurs. Que voulez-vous que cet artiste jette sur la toile ? Ce qu'il a dans l'imagination. Et que peut avoir dans l'imagination un homme qui passe sa vie avec les prostituées du plus bas étage ? La grâce de ses Bergères est la grâce de la Favart dans *Rose et Colas* ; celle de ses déesses est empruntée à la Deschamps... J'ose dire que cet homme ne sait vraiment ce que c'est que la grâce ; j'ose dire qu'il n'a jamais connu la vérité... ; j'ose dire qu'il est sans goût... Qu'était-ce que ses Vierges ? De gentilles petites caillettes. Et ses anges ? De petits satyres libertins... Ce n'est pas un sot pourtant. C'est un faux bon peintre, comme on est un faux bel esprit. Il n'a pas la pensée de l'art, il n'en a que le *concetti* (pardon, seigneur philosophe, c'est « le *concetto* » qu'il fallait dire ou les « *concetti* »). Cet homme ne prend le pinceau que pour me montrer des Je suis bien aise d'en voir ; mais je ne veux pas qu'on me les montre. — Cela est dur, grossier, mais juste, très-juste assurément. Les gens d'un goût sévère n'ont jamais placé Boucher parmi les artistes du premier rang ; il fut fort à la mode en son temps, au temps de ces « caillettes », dont parle Diderot ; mais une grande réaction se fit plus tard, et si Boucher ne fut pas tout à fait oublié, si les artistes et les amateurs continuèrent à louer chez lui quelques brillantes qualités qui font de certains de ses tableaux des ouvrages agréables, son crédit tomba singulièrement. La mode, depuis une dizaine d'années, l'a remis au pinacle, et une exposition d'un grand nombre de ses tableaux, faite en 1860 sur le boulevard Italien, a fourni à ses admirateurs l'occasion d'exalter ses mérites, contestés d'ailleurs par bien des gens. Le meilleur morceau, à mon sens, de cette collection d'œuvres de Boucher, est *le Couché du soleil*, que le peintre exécuta pour madame de Pompadour¹, et qui, aussi bien que *le Lever du soleil*, son pendant, appartient à M. de Saucy. Cet ouvrage n'a pas de grandes et belles parties de dessin ou de couleur, mais il est charmant. — Bret dit, quelque part, dans sa Notice : « Nous ne pouvions laisser ignorer qu'ayant eu, comme l'Albane, le bonheur de se choisir une compagne qui pût sans cesse lui retracer l'idée de ces grâces fugitives, il sut, comme ce grand homme, en faire le plus heureux usage pour son art. » Cette compagne, Bret ne la nomme pas plus que, depuis lui, ne l'ont nommée les biographes les plus instruits des particularités de la vie de Fr. Boucher. M. Fr. Villot, dans l'article très-détaillé dont il a enrichi sa *Notice des tableaux du Louvre* (1855), a bien dit que « Baudouin (*sic p^o* Baudouin) et Deshayes furent élèves et gendres de Boucher ; que ce peintre eut un fils, né en 1740, mort en 1781, et nommé « Juste-François » (erreur) ; mais il n'a pu dire qui fut la mère de ce fils, et la belle-mère de Deshayes et de Baudouin.

¹ On sait que l'artiste fit de madame de Pompadour un portrait exposé au salon de 1757. Cet ouvrage obtint un succès qui put rendre jaloux La Tour, auteur du magnifique pastel appartenant au Louvre et représentant la trop célèbre marquise.

Boucher épousa, à Saint-Roch, le 21 avril 1733, « Marie-Jeanne Buzeau, fille de J^o Bapt. Buzeau », dont je n'ai pu connaître la profession, et qui dans l'acte du mariage de sa fille est dit : « Bourgeois de Paris ». Ce J^o Bapt. Buzeau avait fait baptiser à Saint-Nicolas des Champs, le 9 janvier 1716, Marie Jeanne, sa fille, et de Marie Anne Sedeville. Il demeurerait alors rue du Temple. L'union de François Boucher avec M^{lle} Buzeau produisit trois fruits : le premier fut *Jeanne-Elisabeth-Victoire*, née rue Saint-Thomas du Louvre, le 24 mars 1735, et baptisée, le même jour, à Saint-Germain l'Auxerrois, ayant pour parrain « Jean Buzot (*sic*), bourgeois de Paris », et pour marraine « Elisabeth Lemesle, femme de Nicolas Boucher, m^e peintre ». Ce Nicolas Boucher était le père de François. M. Préd. Villot dit que « Boucher était fils d'un dessinateur de broderies » ; ce dessinateur pouvait se dire « maître peintre », parce que les dessinateurs ne faisaient point une communauté à part, mais étaient réunis à celle des peintres et sculpteurs. Ils ne pouvaient exercer qu'après avoir eu la maîtrise. François Boucher était donc né de Nicolas Boucher et d'Élisabeth Lemesle, qui s'étaient mariés à Saint-Gervais, le 20 février 1698, Nicolas ayant vingt-cinq ans, se disant « dessinateur » et fils de Jacques Boucher et de Susanne Forget ; Elisabeth Lemesle ayant vingt ans, et se disant « fille de défunt Pierre Lemesle et de Marie Anfroy ». Nicolas Boucher, qui n'était pas encore fixé sur l'orthographe de son nom, signa l'acte de son mariage « Nicolas Bouché ». Le 29 septembre 1703, le ménage Boucher, qui, de la rue Saint-Martin où il demeurait en 1698, était allé se loger rue de la Verrerie, s'enrichit d'un enfant, qui, le mercredi 3^e octobre, fut baptisé à Saint-Jean en Grève, où il reçut le nom de « Fraxçois », ayant pour parrain « François Prevost, huissier aux requêtes du palais » ; dans le baptistaire de François, Nicolas Boucher est qualifié « maître peintre », comme dans l'acte du 21 avril 1733, qu'il signa : « Nicolas Boucher ». Voilà donc fixée d'une manière définitive la date de la naissance de Boucher, que ses biographes ont fait naître en 1704. Ce n'est pas sans peine que je suis arrivé à ce résultat. Le second enfant de François Boucher naquit rue Saint-Thomas du Louvre, le vendredi 4 mai 1736, et fut baptisé, le jour même, sous les noms de *Juste-Nathan* (*sic*), ayant pour parrain « Juste Aurèle Meissonier, architecte, dessinateur (*sic*) de la chambre et du cabinet du Roi », et pour marraine « Françoise Petit, épouse du dit parrain ». L'acte que j'abrège est signé : « F. Petit, Juste Meissonier, François Boucher. » Le dernier enfant de notre Boucher, « *Marie-Emilie* », naquit le 27 avril 1740, et fut tenu le lendemain sur les fonts de Saint-Germain par « Jean-Baptiste Oudry, peintre ordinaire du Roi ».

Bret et les biographes qui ont écrit d'après lui l'histoire du peintre Boucher n'ont pas su à quelle époque ses filles épousèrent Deshayes et Baudouin ; mes recherches ont pu me l'apprendre. Les deux mariages eurent lieu le même jour, à la même heure, au pied de l'autel de Saint-Germain l'Auxerrois, comme l'attestent deux actes inscrits au registre de cette église, sous la date du « samedi 8 avril 1758 ». Boucher demeurerait alors « au vieux Louvre ». — La fin de la vie du premier peintre du Roi, de l'homme qui avait été si longtemps heureux, qui avait vu grandir sa fortune avec son succès, fut troublée par des chagrins cruels. Son fils ne put par-

venir à être un peintre même médiocre ; il se fit architecte, et ne conquit aucune réputation dans son art ; ses gendres le devancèrent dans la tombe. Ce ne fut cependant point à la douleur que succomba François Boucher ; un asthme qui l'oppressait depuis quelque temps, mais qu'on avait cru sans danger, l'étouffa, le 30 mai 1770. Le lendemain il fut transporté à Saint-Germain l'Auxerrois pour y être inhumé. Le vicaire de la paroisse, après la cérémonie funèbre, inscrivit sur le registre des inhumations l'acte que voici : « Led. jour, jeudi, 31 mai 1770, s^r François Boucher, premier peintre du Roy, ancien directeur et recteur en son Académie Roy. de peint. et sculpt., associé libre de l'Académie Royale (*sic*) de St-Petersbourg, âgé d'environ soixante sept ans, époux de dame Marie Jeanne Buzeau, décédé hier, à cinq heures du matin, au château du Louvre, a été inhumé en cette église, en présence de s^r Juste-Mathieu » (et non pas Juste-François) « Boucher, architecte, son fils, de François-Jean Baudouin, petit-fils, et de s^r Charles-Etienne-Gabriel Cuvillier, premier commis des bâtimens du Roy, ami. (Signé :) Boucher, Pierre, Vien, Van Loo. » Le Pierre dont on lit ici la signature était Jean-Baptiste-Marie Pierre, qui fut premier peintre du Roi ; le Van Loo, dont le nom figure à côté de celui de Vien, était Louis-Michel Van Loo. Quant à Vien, c'était celui qui fut le maître de notre grand Louis David. François-Jean Baudouin, cité dans l'acte qu'on vient de lire, était un enfant de onze ans environ, qui ne savait pas encore écrire.

En 1761, Roslin, peintre de l'Académie, avait exposé au Louvre un portrait de Boucher, qui, selon l'abbé de La Porte (*L'Observateur littéraire*), était « très-fortement ressemblant, dans un de ces instants qui ne sont pas donnés au plaisir. » La même année, Roslin avait exposé un portrait de madame Boucher, « bien peint et bien ajusté, et très-reconnaisable ; cependant, en le comparant à celui du mari, dit l'abbé de La Porte, on s'aperçoit que le pinceau saisit toujours mieux l'humeur que les grâces. » — François Boucher, qui signa « François Boucher », le 4 mai 1736, signait ordinairement « Boucher », sans addition de prénom. — FOY, BAUDOUIN, DESHAYS, LOO (VAN), MEISSONIER, PIERRE, ROSLIN, VIEN.

BOUCHERAT (LOUIS). ?1616—1699.

Le *Dict. universel* de Bouillet (1845) a disgracié cet homme qui mérita cependant que le Roi lui confiât les sceaux de l'Etat et de la chancellerie de France (1^{er} novembre 1685), quand Le Tellier fut mort. Il ne l'a point nommé, bien que le P. Anselme lui ait consacré un article dans ses *Chanceliers*, et que les biographes aient répété ce qu'en avait dit l'auteur de *l'Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*. Louis Boucherat était fils de Jean-Baptiste Boucherat, qui fut maître des comptes, « conseil. d'Etat, direction des finances, etc. » Il épousa Françoise Marchant, dont, en 1644, il eut une fille, Madeleine qui « le dimanche 23^e février 1659 » épousa à Saint-Gervais « Messire Henry de Fourey », (un conseiller au Parlement de Paris) « veuf de feu dame Anne Briquet », en présence des parents et amis des deux époux. L'acte que j'ai

trouvé est signé : « De Fourey, Magdeleine Boucherat, Le femme d'Ormesson, Boucherat (c'est Louis) de la Grange, Boucherat (c'est Jean-Baptiste qu'on reconnaît à sa signature lourde, en lettres carrées qui sont du commencement du siècle) de Loménie ». Louis Boucherat perdit son père en 1671 ; Jean-Baptiste Boucherat mourut, le 26 février, dans l'île Saint-Louis, et fut inhumé le même jour à Saint-Landry, en présence de ses fils « Louis Boucherat, seigr^e de Compans, conseil^r du Roy en tous ses conseils et direction des finances, cons^r d'honneur au Parlement de Paris, Guillaume Boucherat, abbé de Xanteuil, cons^r au Parlement, et Edmond-Jean-Bapt. Boucherat, conseiller en ladite cour », qui signèrent tous trois : « Boucherat », sans addition de prénoms. Quant à Louis Boucherat, il décéda dans son hôtel, rue Saint-Louis au Marais, le mercredi 2 septembre 1699, à cinq heures du soir, âgé de quatre-vingt-trois ans et quatorze jours. Ses restes furent portés à l'église de Saint-Gervais, le lundi 7 septembre, et y restèrent déposés jusqu'au samedi 5 décembre de la même année, où ils furent inhumés en la cave de la chapelle qui appartenait au chancelier, en présence de son gendre Henry de Fourey, comte de Chessy, et de Nicolas-Auguste de Harlay, comte de Gely en Brie, son autre gendre, et d'Edmond-Jean-Baptiste Boucherat, son frère, etc.

L'acte qu'on vient de lire servira à rectifier l'assertion des biographes qui font naître L. Boucherat le 20 août 1616, comme celle des écrivains qui le disent né le 6 septembre de cette même année ; il naquit le 19 août 1616, si le jour de sa mort il avait quatre-vingt-trois ans et quatorze jours. L. Boucherat avait perdu François Marchant, sa femme, le 28 octobre 1652. Il s'était marié en secondes noces à Armande-Françoise de Loménie, veuve de Nicolas Butel, le 7 octobre 1655, et avait perdu cette seconde femme le 22 février 1697. Elle avait alors quatre-vingt-trois ans. — Madeleine Boucherat, veuve de H. de Fourey, mourut, le 3 septembre 1714, rue de Jouy, âgée de soixante et dix ans et demi, et fut enterrée à Saint-Gervais, dans la chapelle des Fourey, le 5 du même mois. (Reg. de Saint-Gervais.) Madeleine était donc née en février 1644. — Le 22 mars 1635, était mort rue de Jouy « noble homme François Boucherat, uiuant secrétaire de la chambre du Roy ». Il avait été enterré par un convoi général et en présence du curé de Saint-Paul. On avait dit, le jour de son inhumation, six messes basses. (Reg. de Saint-Paul.) Ce Fr. Boucherat était peut-être un frère du Chancelier.

1. BOUGICAUT (JEAN LE MAIGRE DE).

?1364—1421.

Dans le Manuscrit Béthune 8454 (Bibl. Imp., département des Mss.), j'ai vu un billet adressé par cet illustre maréchal à son « neveu mons^r du Bouehage » (Ymbert de Batarnay, chevalier, s^r du Bou-

En tout v^{ostre} foy et loialté
J. Bouehage

chage, conseiller et chambellan ordinaire du Roy), pour le remercier des soins que celui-ci a « appor-

chage, conseiller et chambellan ordinaire du Roy), pour le remercier des soins que celui-ci a « appor-

tés aux affaires de luy. » Le billet daté d'Avignon le 12^e jour de janvier » (sans indication de l'année), est de la main d'un secrétaire; il n'y a de l'écriture de Boucicaut que ces mots : « Ex tout vostre souert (? peut-être p^e seurt, sûr, qui ne vous manquera pas) HONCLE, J. BOUCICAUT (sic) :

2. BOUCICAUT (ETIENNE LE MAIGRE DE), évêque de Grasse. — Voy. ESPRIT (Ordre du Saint-).

3. BOUCICAUT (GABRIEL LE MAIGRE DE). 1664.

M. Fourchy garde dans les archives de son étude un acte passé en mai 1664 par ce gentilhomme.

BOUCLE (PIERRE ET CHARLES VAN BOECKEL, DITS : VAN). XVII^e siècle.

Voici l'article consacré par M. Fr. Villot dans sa *Notice des tableaux du Louvre*, à Pierre Van Boucle, artiste flamand, dont le Musée conserve un tableau, inscrit sous le n^o 45 de la série flamande, et sous ce titre : « *Un valet gardant du gibier* : « Bouck ou Boucle (Van). On ignore l'année de sa naissance : mort à l'Hôtel-Dieu à Paris en 1673. Il fut élève de Snyders et peignit surtout des animaux ». Félibien a écrit en peu de mots la biographie de Van Boeckel, dont il n'a pas dit le prénom. Il résulte de cette courte notice que l'élève de Snyders, bien qu'il eût travaillé beaucoup et gagné assez d'argent, mourut pauvre et dans un hôpital à Paris. Félibien n'a pas donné cette date de 1673, que produit la Notice du Louvre. L'empereur (*Dict. des artistes*, Ms. Bibl. Imp. cabinet des estampes) a reproduit les quelques lignes de Félibien, en ajoutant au nom de Van Boeckel le prénom de Pierre, qui, en effet, fut celui du peintre, sujet de cet article. Les documents que j'ai sous les yeux — et je les ai cherchés longtemps! — me prouvent que Félibien connut très-bien le nom de Van Boeckel, dont la forme française, conforme à la prononciation des Flamands et des Hollandais, est Van Boucle. Je ne vois point la variante Van Bouck parmi les mauvaises orthographes que produisent les registres de Saint-Sulpice et de Saint-Benoît; mais je vois celle-ci : Van Bouchen qui s'en rapproche, et qu'il faut rejeter comme l'autre. Je connais quatre Van Boeckel : Catherine, Charles, Michel et Pierre. Etaient-ils frères ou seulement parents? Je crois que Charles et Catherine étaient frère et sœur, et que Michel et Pierre, frères tous deux, étaient neveux des autres. Cependant le nom de Boeckel n'est pas rare en Flandre et en Hollande; quelques villages le portent, si j'en crois un Flamand très-instruit, M. Gevaert¹, le charmant compositeur de musique.

Catherine Van Boeckel épousa Pierre Firens en Flandre — je crois que ce fut à Anvers, de 1590 à 1600. — Elle vint à Paris avec son mari et sa suite assez nombreuse d'enfants bien jeunes. Elle survécut à son époux, et je vois qu'elle vivait encore en 1674. Charles Van Boeckel, graveur en taille douce, épousa Anne Moncornet; en quelle année? je n'ai pu le savoir, le registre des mariages célébrés à Saint-Hippolyte avant l'année 1626 manquant aux archives de cette paroisse, sur laquelle vivaient alors les Moncornet. Tout ce que je sais de Charles Van Boeckel, artiste inconnu des amateurs de gravures, c'est qu'il vivait en 1617, le 5 mai, jour où sa

¹ Boeck (bouc), hêtre, fouteau, fau; c'est le Buch allemand.

femme tint sur les fonts de baptême une fille du graveur Jean Van der Burck. (Reg. de Saint-Sulpice.) Sur le registre de Saint-Benoît je lis : « Le mercredi douziesme j^r de novembre 1625, furent fiancés Michel van bouchen (sic) flamant, et Marguerite Le Noir, tons deux de cette paroisse; et furent espousez le lendemain jedy, 13^e j^r dud. mois et an ». Michel Van Boeckel et Marguerite Le Noir n'eurent point d'enfants sur la paroisse de Saint-Benoît. Je ne sais s'ils en firent baptiser ailleurs : je regrette beaucoup de n'avoir vu aucun acte d'eux qui puisse m'aider à décider la question de la parenté de Michel avec les autres Van Boeckel.

Quant au peintre d'animaux, Pierre Van Boeckel, il était probablement d'Anvers, comme son maître Snyders. Je ne sais pas à quelle époque il vint travailler à Paris; mais je vois qu'il y était en 1632. En effet, le 27 septembre de cette année, il tint sur les fonts de baptême, Pierre Moncornet. Dans le baptistère que j'ai sous les yeux, le parrain est nommé : Pierre Van Boukel. Le 30 décembre 1634, il présenta à l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse, Marie, fille de son compatriote et voisin le menuisier Jacques van der Biest. Le vicaire le nomme : Pierre van Boucle. Il est encore parrain en 1635, mais au moment du baptême de son filleul, il est absent; voici, en effet, ce que je lis au registre de Saint-Hippolyte : « 27 septembre 1635 fut baptisé Pierre, fils d'Adam Musnier et d'Anne Moncornet, sa fem., parrain Pierre Van boucle, n^o peintre, paroisse St-Sulpice; Guillaume prestre son fidejusseur en son absence, qui a imposé le nom ». J'ignore si, comme l'annonce M. Villot, Van Boeckel mourut en 1673, mais les registres de l'Hôtel-Dieu de Paris démentent l'assertion qu'il mourut dans cet hospice, en cette année-là ou en 1672. — Voy. BURCK (VAN DER), FIRENS, MONCORNET.

BOUDAN (ALEXANDRE ET LOUIS). XVII^e siècle.

C'est d'Alexandre que parle l'abbé de Marolles, à propos des marchands d'estampes et des graveurs d'armoiries. Il épousa Edmée Corbeil dont il eut, le 25 novembre 1632, Michel; le 19 février 1641, Marguerite; Marie et Louis, je ne sais quand. Il demeurait au quartier Saint-Benoît, ami et voisin de « Jaspas Isaac, graveur et marchand d'estampes », dont la fille fut marraine de Marguerite. Louis Boudan fut graveur, comme son père; il épousa Marguerite Bertrand, de qui il eut deux enfants (22 juin 1687 et 14 octobre 1688) le dernier, une fille, fut tenu par « Pierre-Paul Sevin, peintre ord. du Roy ». (Reg. de Saint-Benoît.) — Marguerite Boudan épousa d'abord Jean Lenfant, et quatre mois après la mort de celui-ci, Étienne Gantrel. — Voy. GANTREL, ISAAC, LENFANT, SEVIN.

BOUDIN (THOMAS). ? 15. — 1637.
(BARTHÉLEMY). 1610 — ?

Thomas Boudin, maître sculpteur, fut un des signataires des Statuts que la communauté des maîtres peintres et sculpteurs revisa le 16 janvier 1619. C'est à lui qu'appartient une statue en marbre de Diane de France, duchesse d'Angoulême, morte en 1619, et représentée à genoux; ouvrage qui figura longtemps au couvent des Minimes, et fit partie ensuite du Musée des monuments français. La statue d'Amador de La Porte, mort en 1640, et représentée aussi à genoux, figure qui était dans l'église du

Temple avant de venir au musée des Petits-Augustins, était-elle de Boudin le fils ou de son père Thomas? Voilà une question à laquelle je ne saurais répondre, et que ne se fit pas Alexandre Lenoir, qui ignorait le prénom du Boudin cité deux fois par lui dans sa *Description des monuments français*, et ne sut point apparemment — bien d'autres que lui l'ont ignoré — que Thomas eût Barthélemy pour fils. — Thomas Boudin, dont j'ignore la naissance, épousa une femme que les documents nomment Marie Aumont, Aumont ou Haumont, dont il eut cinq enfants; *Guillaume* fut le premier. Comme Thomas demeurait rue Montorgueil, ce fils fut baptisé à Saint-Eustache le 29 septembre 1604. A Guillaume succéda *Catherine*, le 16 avril 1607; elle eut pour parrain Guillaume Perret, sculpteur du Roy, fort inconnu aujourd'hui, et pour marraine une tante « Catherine Boudin, femme de Louys du Buisson, m^e gantier ». *Louise*, seconde fille et troisième enfant de Thomas Boudin, vint au monde le 15 novembre 1608. *Barthélemy* fut baptisé le 9 avril 1610, tenu par Barthélemy du Tremblay, sculpteur ord^e du Roy. *Nicolas* fut le dernier enfant de Thomas Boudin; il naquit le 1^{er} mars 1615, et fut baptisé à Saint-Jean en Grève.

Je vois que, le 4 janvier 1631, Thomas Boudin fut parrain, à Saint-Jean en Grève, de Madeleine, fille de Zacharie II Normain, sculpteur, et de Louise Boudin sa fille. Th. Boudin mourut en 1637. Je lis dans le registre mortuaire tenu par Christophe Petit, un des prêtres de Saint-Paul, la mention suivante: « Le mercredi 25^e mars 1637, connoij de 24 » (prêtres) « du bon homme Thomas Boudin, sculpteur, peintre et architecte du Roy ». Boudin demeurait rue Saint-Antoine, vis-à-vis les Jésuites. Il avait un frère, son aîné, qui demeurait à Piepus, où je vois qu'il mourut le 2 septembre 1634, « âgé de 96 ans ». Christ. Petit le nomme « Pierre Boudin l'aîné ». Il ne paraît pas qu'il fût artiste. — Barthélemy Boudin, je ne sais où et en quelle année, épousa Claude Tissier, fille de Jean Tissier, bourgeois de Paris; il en eut quatre enfants, les 12 octobre 1639, 8 mai 1642, 24 novembre 1647, et un quatrième, mort le 13 avril 1644. (Reg. de Saint-Jean en Grève.) Barth. Boudin demeurait rue de la Tisseranderie. — Les anciens registres de l'Hôtel de ville de Paris, cités par M. Le Roux de Lincy dans l'*Histoire* qu'il a publiée de ce monument, font connaître que Thomas Boudin est l'auteur de la belle cheminée de la salle du Trône, qui est au sud, en face de celle que Pierre Biard, le père, avait faite en 1608. Thomas Boudin s'était engagé à la livrer, complètement achevée, le jour de la Saint-Jean de l'année 1618, moyennant cinq mille livres tournois. — *Loy.* BIART, FRANQUVILLE, GULLAIN (SMOX), TREMBLAY (DU).

1. BOUFFLERS (LOUIS-FRANÇOIS DE).

?1643—1711.

(JOSEPH-MARIE). 1706—1747.

« Le 22^e (août 1711), Louis-François, duc de Boufflers, Pair et Maréchal de France, chevalier des ordres du Roy et de la Toison d'or, cap^{ne} des gardes du corps de S. Maj, gouverneur et grand bailli de Beauvais et de Beauvoisis, gouverneur général de la Flandre et du Henault, général des armées du Roy et décédé en son appartement du Louvre (*sic*) à Fontainebleau, âgé de 67 ans et sept mois ou environ, duquel le corps a été apporté en

carrosse dud. Fontainebleau en l'église de St-Paul sa paroisse, pour y estre inhumé, le 26^e du présent, en présence de... etc. ». Le couer du maréchal de Boufflers fut porté à Boufflers. Le P. Anselme dit que Louis-François de Boufflers, par contrat de mariage, du 16 décembre 1693, avait épousé Catherine-Charlotte de Gramont, fille d'Antoine-Charles de Gramont et de Marie-Charlotte de Castelnau. Je n'ai pu trouver l'acte religieux qui consacra cette union d'où sortit, « le samedi 22 mai 1706 », le seul des enfants du maréchal qui intéresse l'histoire « *Joseph-Marie* », baptisé le 23, ayant pour parrain « Pierre La Grange », et pour marraine « Marie-Anne Caron, fille », tous deux pauvres, qui ont signé, « Monsieur le Maréchal absent, gardant la personne du Roy. » Le maréchal de Boufflers fut probablement le dernier grand seigneur français qui eut dans sa maison un nain en titre d'office. — Joseph-Marie de Boufflers entra au service encore enfant. On va voir quels étaient ses titres et les charges dont il était pourvu à l'âge de quinze ans. « Le 15 septembre 1721, M^{re} Joseph-Marie de Boufflers, pair de France, gouverneur des provinces de Flandre et de Haynault, gouverneur particulier des ville et citadelle de Lille, etc., Mestre de camp d'un régiment d'infanterie, comte d'Estogy, seign^r de Boufflers, âgé de quinze ans, fils de deffunt M^r Louis-François, duc de Boufflers, puis maréchal de France, etc. », et de « Catherine Charlotte de Gramont, demeurant place Royale », épousa, à Saint-Paul, « damoiselle Mademoiselle Magdelaine-Angélique de Neufville Villeroy, âgée de treize ans et onze mois, fille de Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, cap^{ne} de la première et de la plus ancienne compagnie française des gardes du corps du Roy, lieutenant g^l des armées de S. M., gouverneur de Lyon, pays de Lyonnais, Forest et Beaujollais, et de deffunte Marguerite Le Tellier, dem^t hostel de Lesdiguières ». L'acte que j'ai trouvé est signé: « Joseph-Marie, duc de Bouffler (*sic*), Madelaine-Angélique de Villeroy, DC » (deux C croisés) « de Gramont, ma^{lle} duchesse de Boufflers, François de Neufville, etc. » Ajoutons que le duc de Villeroy était qualifié: « premier maréchal de France, et gouverneur de la personne du Roy ». Madel. Angélique de Villeroy était née le 27 octobre 1707, et avait été baptisée à Saint-Roch. — Le musée de Versailles possède un portrait en pied du maréchal Louis-François de Boufflers. Il est assez singulier qu'il n'ait point de portrait de Joseph-Marie, officier distingué, qui mourut gouverneur de Gènes, en 1747. Celui que, pendant la défense de la ville, avait épargné la mort, succomba à une maladie qui faisait alors de nombreuses victimes, la petite vérole. — *Loy.* CRÉBILLON, HUMÈRES, XAINS, ROLAND.

2. BOUFFLERS-ROUVERET (MARIE-CHARLOTTE- HIPPOLATE DE CAMPS DE SAUJON, d'abord mar- quise de ROUVERET, puis comtesse de).

1727—18.. ?

On connaît seize lettres de J. J. Rousseau « à Madame la comtesse de Boufflers ». Cette dame fut une des amies les plus sincères, une des protectrices les plus intelligentes et les plus dévouées du grand écrivain, qu'il fut si difficile de protéger et d'aider. Les éditeurs de Rousseau n'ont guère connu madame de Boufflers, car je ne vois pas qu'ils en aient rien dit. Voici ce que mes recherches m'en ont appris.

Madame de Boufflers se nommait « Marie-Charlotte Hippolyte de Camps de Saujon » ; elle était fille de Charles-François de Camps, comte de Saujon, baron de La Rivière, lieutenant des gardes du corps du Roi, et de Louise-Angélique de Barberin de Reignac. Elle fut baptisée à Saint-Sulpice le 6 septembre 1725, née probablement le jour même. Le comte de Saujon eut un fils « Charles-Olive de Camps » que nous retrouverons tout à l'heure. Madame la comtesse de Saujon, mère de Marie-Charlotte-Hippolyte et de Charles-Olive avait eu accès dans la maison de Conti ; sa fille fut accueillie dans la maison d'Orléans. Mademoiselle de Saujon demeurait au Palais-Royal lorsqu'elle fut recherchée en mariage par un gentilhomme de la maison de Boufflers, descendant de Jean de Boufflers, seigneur de Rouveret et de Caigi. Le mardi 15 février 1746, mademoiselle de Saujon épousa, à Saint-Eustache, « Messire Edouard, marquis de Boufflers-Rouveret, capitaine de cavalerie au régiment de Bellefonds, demeurant à Paris, rue d'Anjou (Saint-Honoré), à l'hôtel de Boufflers, fils de messire Oudart, marquis de Boufflers-Rouveret, et d'Anne-Françoise Wanchop », que le Dictionnaire de Moréri nomme : « N. Wacol ». L'acte du mariage de mademoiselle de Saujon, que j'ai sous les yeux, est signé : « L. Phil. d'Orléans, L. II. de Bourbon » (c'est Louise-Henriette de Bourbon-Conti, femme de L. Ph. d'Orléans, « Louise-Adélaïde de Bourbon » (Conti, dame de La Roche-sur-Yon), « L. F. J. de Bourbon » (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche), « de Boufflers-Rouveret, Barbarin de Reignac de Saujon, De Camps de Saujon Boufflers-Rouveret, etc. ». Je vois que le 7 septembre 1756, Charles-Olive de Camps, marquis de Saujon, ci-devant premier lieutenant du régiment du Roi, infanterie, et maintenant chambellan de S. A. I. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Paris, au Palais-Royal « contracta avec sa sœur, la comtesse de Boufflers ». Il signa : « Camps mis de Saujon », elle : « Marie-Charlotte-Hippolyte (*sic*) de Camps de Saujon de Boufflers-Rouveret ». (Archives de l'étude de M. Le Monnyer, notaire, rue de Gramont.) J'ai vainement cherché à connaître l'époque de la mort de la comtesse de Boufflers ; après avoir feuilleté tous les registres de la Madeleine-la-Ville-l'Evêque de 1786 à 1792, ceux de Saint-Sulpice, de Saint-Severin, de Saint-Sauveur, de Saint-Roch, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Louis en l'Île, de Saint-Eustache pour la même période, les tables des décès enregistrées aux municipalités de Paris de 1792 à 1802, je me suis persuadé que madame de Boufflers émigra ou se cacha dans quelque village obscur de France sous le nom très-commun de « de Camps ». Elle ne périt pas à Paris sous la bache du bourreau qui trancha la tête à deux filles de la maison de Boufflers ; voilà ce qui est certain, le registre des condamnés à mort de 1791 à 1795 ne porte point son nom. Elle vivait à la fin de 1785, c'est ce que je puis assurer ; elle signa, en effet, le 19 novembre de cette année, l'acte de naissance d'une fille de Louis-Edouard de Boufflers, comte de Boufflers, époux d'Amélie-Constance Puchot des Ailleux (*sic*). Sa signature est celle-ci : « H. de Saujon, comtesse de Boufflers ». — Je communiquai les détails qu'on vient de lire, le 28 novembre 1862, à mon spirituel et savant ami, M. de Sainte-Beuve, qui m'avait demandé ce que je pouvais avoir sur la comtesse de Boufflers. M. de Sainte-

Beuve consacra à mademoiselle de Saujon un de ses charmants articles dans *Le Constitutionnel* du lundi 19 janvier 1864.

3. BOUFFLERS (STANISLAS-JEAN). 1738—1815.

Voltaire écrivait de Fernei le 15 janvier 1766 à M. Dupont : « Nous avons à Fernei un de vos compatriotes ; c'est M. le chevalier de Boufflers, un des plus aimables enfants de ce monde, tout plein d'esprit et de talent ». Le 21 janvier de la même année, il écrivait au maréchal de Richelieu : « Le chevalier de Boufflers est une des singulières créatures qui soient au monde. Il peint au pastel fort joliment. Tantôt il monte à cheval tout seul à cinq heures du matin et s'en va peindre les femmes à Lausanne, etc. » (Ici je suis obligé par la décence d'altérer un peu le texte du patriarche.) « Il enjole ses modèles ; de là il va en faire autant à Genève, et de là il revient chez moi se reposer » (encore un achoppement !) « de ses travaux de peintre, avec des huguenotes ». Voltaire avait pris, pour parler de son hôte, le ton de Boufflers lui-même. Dans cette même année 1766, le chevalier ayant envoyé à Voltaire sa petite pièce célèbre, intitulée *le Cœur*, badinage libertin, équivoque spirituelle qui devait plaire beaucoup à l'auteur de *Candide*, celui-ci adressa au poète les stances fort connues qui commencent par ce vers :

« Certaine dame honnête et savante et profonde... »

Puis une épître où se trouvent ces lignes laudatives :

« C'est à vous, ô jeune Boufflers,
A vous dont notre Suisse admire
Le crayon, la prose et les vers,
Et les petits contes pour rire, etc. »

Cette affection qu'avait Voltaire pour le chevalier ne s'était pas encore démentie en 1768 — je ne sais si elle s'affaiblit plus tard. — En 1768, le solitaire de Fernei écrivait au chevalier un billet en prose et en vers qui finissait par ces mots : « La Suisse est émerveillée de vous ; Fernei pleure votre absence, et le bouhomme » (c'est Voltaire lui-même, s'il vous plaît) « vous regrette, vous aime, vous respecte infiniment ». Cette effusion de tendresse a quelque chose de merveilleux chez un homme qui n'aimait guère et qui respectait encore moins. Qu'il regrettât Boufflers dont l'esprit l'avait amusé, qu'il dit qu'il l'aimait, passe, mais qu'à cela il ajoute ce « je vous respecte infiniment », c'est à n'y pas croire. Boufflers n'avait que trente ans et Voltaire en avait soixante et quatorze ; mais Boufflers était d'une fort bonne maison, et le philosophe n'était pas insensible à cette considération.

Je disais à l'instant que le chevalier de Boufflers avait trente ans en 1768 : il était né, en effet, en 1738. Les biographes sont d'accord — et comment ne le seraient-ils pas, se copiant l'un l'autre ? — sur ce double fait que « Stanislas » (Jean) « de Boufflers » naquit à Lunéville en 1737. Double erreur que je viens rectifier. Boufflers naquit en 1738, à Nancy, comme l'atteste l'acte de naissance et de baptême que l'on va lire. Il me fut communiqué le 12 septembre 1864, par l'archiviste de la mairie de Lunéville : « Stanislas-Jean, fils légitime de l^h et puis^t seig^r Messire Louis-François, marquis de Boufflers, capitaine de dragons pour le service de

Sa Majesté très-chrétienne et de h^{te} et p^{te} dame Madame Marie-Catherine de Beauvau-Craon, son épouse, étant né à Nancy, le 31 mai 1738, fut baptisé » (ouduyé) « le lendemain dans la paroisse de Saint-Roch » (une petite paroisse qui n'existe plus et que n'a point nommée Brzen de la Martinière dans l'art. Nancy de son *Dictionnaire géographique*, où il nomme seulement trois paroisses : Saint-Evre, Notre-Dame et Saint-Sébastien). « Les cérémonies ayant été différées par ordre de M^{sr} l'Évêque, ont été supplées le 21^e juin de la même année, dans la chapelle du Roi ; il a eu pour parrain et marraine Leurs Majestés le Roi et la Reine, qui ont signé avec moi (signé) « Stanislas Roy, Catherine, Cl Verlet c. R. curé de Lunéville ». Voilà qui ne laisse pas de doute sur le temps et le lieu de la naissance de Boufflers, dont un frère, « Charles-Marc-Jean-François-Régis » avait été baptisé à Lunéville le 21 juin 1736 ».

Madame la marquise de Boufflers, Marie-Catherine de Beauvau-Craon — et non de Beauvais-Craon, comme une faute d'impression l'a fait dire à M. Bouillet — était une femme belle et spirituelle qui faisait l'ornement de la petite cour du Roi de Pologne. Voltaire qui « respectait infiniment » le chevalier de Boufflers, avait peu de respect pour sa mère ; il dit crûment qu'elle était la maîtresse du vieux Roi et qu'elle le gouvernait. Ce n'était pas très-poli, c'était peut-être vrai ; mais cette vérité ne dut pas être fort agréable au chevalier, quand elle fut publiée par Voltaire, bien que les mœurs du temps rendissent sans conséquence ces écarts de vertu que se permettaient les grandes dames et, à leur exemple, bon nombre de bourgeoises, marchandes, procureuses, présidentes et comédiennes.

St.-J. de Boufflers fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique. C'était une carrière pour les cadets de bonnes maisons. Il n'y avait pas eu de chapeau rouge dans la maison de Boufflers, mais rien n'empêchait qu'il n'y en eût un. Il y aurait au moins, pour le descendant d'un maréchal de France, de bons bénéfices et quelque gros archevêché. Le jeune homme entra donc au séminaire et fit ses études à Saint-Sulpice. Le monde qu'il voyait dans ses jours de congé était frivole et libertin, et comme les choses sérieuses n'étaient point pour lui plaire, il reçut de ses fréquentations des impressions qui développèrent en lui le goût d'une littérature qui avait fait un nom, dans les ruelles, à Bernis, abbé et membre de l'Académie française. Il referma, pour ne les plus rouvrir, la *Somme* de saint Thomas et la *Cité de Dieu* de saint Augustin, et ouvrit, pour ne plus les fermer, les historiettes grivoises de La Fontaine et de Vergier. Ce furent ses derniers rudiments. Il avait encore l'habit des Sulpiciens, lorsqu'à l'âge de vingt-trois ans (1761) il composa et fit connaître son conte d'*Aline, reine de Golconde*, qui eut d'abord un succès d'étonnement, et qui fit vite son chemin dans les cercles de la belle société. Bien que le Clergé ne fût guère austère, il y eut une certaine révolte contre la faveur accordée à ce petit ouvrage qu'avouait un jeune lévite ; la pudeur se mêla de l'affaire, et l'on décida que M. de Boufflers devait renoncer à la muse libertine ou à l'étude des canons de l'Église. Stanislas-Jean se rendit sans peine aux conséquences de ce dilemme ; son choix fut promptement fait. Echangeant la vie du futur prêtre contre celle de l'homme des ruelles, poète

et galant, c'était tout ce qu'il souhaitait ; mais il avait un bon bénéfice dont les revenus devaient l'aider à faire une certaine figure ; il ne pouvait se décider à y renoncer. Il y avait un moyen de concilier le bénéfice ecclésiastique avec la vie du gentilhomme mondain, c'était d'entrer dans l'ordre de Malte. L'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem était à la fois religieux et militaire, plus militaire que religieux. A ce moment il était fort dégénéré de son ancienne gloire et de son ancienne sévérité. Les chevaliers de Rhodes n'avaient pas été de bien saints personnages, mais ils avaient eu de beaux jours de combat et de grandes luttes contre les barbaresques. Le temps des Barberousse était passé et aussi celui des illustres capitaines des galères de la Religion. De temps en temps, quelques rencontres avec les corsaires des régences apprenaient aux chrétiens qu'il y avait encore des galères à Malte, mais c'était tout. Il n'y avait pas beaucoup de renommée à acquérir dans la sainte milice, sur mer au moins, mais le titre de Chevalier était bien venu dans les salons de Versailles et de Paris ; Boufflers le prit donc. Il jeta aux orties la soutane noire et prit la soubreveste rouge à croix blanche des profès de l'ordre de Malte ; il quitta le goupillon pour l'épée et surtout pour la plume. Le coup de théâtre réussit. Je ne sais si Boufflers fit ses caravanes sur les galères du Grand maître ; je n'ai rien trouvé qui ait pu me l'apprendre. La mer, au reste, n'était point le champ où le jeune chevalier voulait faire ses preuves ; il prit parti dans l'armée de terre. Quelques chevaliers faisaient le pèlerinage de Jérusalem ; Boufflers fit celui de Fernei ; il alla visiter celui qui disposait de la gloire, et l'on a vu que « le vieillard cacochyme » ne fut point en reste avec le jeune versificateur, « peintre en pastel » qui, en prenant la croix de Saint-Jean, avait fait vœu de célibat, mais non pas celui de chasteté. Colonel à trente-quatre ans, il fut fait maréchal des camps à quarante-six, le 1^{er} janvier 1784.

Sa fortune de poète était faite depuis longtemps, sa fortune de gentilhomme diminuait de jour en jour. Des vers faciles, spirituels, aimables, élégants, coquets, libres et délicats dans leur licence, avaient fait l'une ; le plaisir, l'amour de la dépense, le désir de paraître, l'insouciance avaient défilé l'autre assez rapidement. Une jolie figure, de la grâce, de bonnes manières, enrichissaient quelquefois un cavalier ; ils causaient quelquefois des ruines. Boufflers était généreux et ne se croyait point quitte envers les femmes, objets de ses hommages, parce qu'il était aussi beau qu'elles étaient jolies. Les choses en étaient là pour le chevalier, dit-on, lorsqu'il fut nommé officier général. Un commandement militaire, un gouvernement de ville ou de province lui était nécessaire pour fournir aux besoins qu'il s'était créés ; mais un gouvernement de ville ou un commandement le laissait à Paris, les commandants et les gouverneurs n'étant pas plus sujets à résidence que les prélats ; il fallait donc trouver un poste hors de France et assez loin pour que l'envie de revenir à la cour ou à Paris ne pût être satisfaite aisément. Le gouvernement du Sénégal devint vacant, Boufflers le demanda. Le Roi le lui accorda, et il fut désigné pour cette charge importante le 9 octobre 1785. Qu'allait devenir dans sa résidence de Gorée le brillant chevalier qui était encore dans la fleur de sa seconde jeunesse ! C'est ce que tout le monde dut se demander. Il prit résolument son parti. Il y

avait de jolies femmes de couleur dans l'île, quelques devoirs sérieux à remplir, un reste de verve poétique dans son cerveau; il fit ses adieux pour un temps à tout ce qui l'avait attaché en France, à tout ce qui l'avait ruiné, et, au mois de décembre 1785, monta sur un des vaisseaux du Roi et fit voile pour la côte de Sénégambie. Quand il vit fuir derrière lui le port et le rivage français, il ne s'écria point comme la pauvre reine d'Ecosse :

« Adieu plaisant pays de France ! »

mais « à te revoir quand l'économie aura un peu renflé ma bourse ! » Il arriva au Sénégal le 15 janvier 1786, s'y installa et prit à cœur son nouveau métier, en homme pourtant qui mêlait les distractions aux affaires sérieuses. Il se fit aimer beaucoup, il aima beaucoup aussi, fit avec les signares — les femmes du pays — ce qu'il avait fait avec « les huguenotes de Genève et de Lausanne » ; seulement on ne dit pas qu'il les ait jamais peintes au pastel. Dans les premières années de la Restauration, de mes camarades de promotion dans la marine étant allés à Gorée, trouvèrent de vieilles signares qui montraient avec orgueil des enfants qu'elles devaient aux bontés du gouverneur. Le chevalier resta d'abord six mois entiers dans ce petit paradis que s'était fait sa résignation, mais au mois d'août, appelé à Versailles par le ministre, il alla revoir ses amis et se retrempa un peu aux eaux de ce fleuve des plaisirs où il avait plongé sa jeunesse. Le maréchal de Castries le retint longtemps pour lui donner ses instructions, et, à la fin, le renvoya. C'était au mois de janvier 1787. Le 20 février, il rentrait dans le palais de son gouvernement. Il y resta jusqu'au 20 novembre, non sans avoir visité certains points de la côte et sans avoir donné quelques soins aux affaires de la colonie. Son esprit étant ouvert à tout, à ses moments perdus il travailla au bien du pays et s'arrangea de manière à laisser de bons souvenirs de son passage sur cette terre, où l'on traitait des noirs, de la gomme, de l'ivoire et de la poudre d'or. Le 25 décembre 1787, la corvette *le Rossignol* mouillait aux rades de la Rochelle et débarquait M. le gouverneur du Sénégal. Gouverneur, le chevalier de Boufflers en eut le titre jusqu'au mois d'octobre 1791. Alors il cessa de toucher le traitement attaché à cette fonction (2,400 l.!) En 1788, une place étant devenue vacante à l'Académie française, Boufflers la sollicita et l'obtint. 1789 le vit député aux Etats généraux, où il n'eut qu'un rôle fort secondaire. Quand, ayant quitté le gouvernement du Sénégal, on lui demanda des avis pour la direction des affaires de la colonie, il ne refusa pas de communiquer au ministre ce que son expérience lui avait appris. Il recommanda fort un homme qui l'avait secondé et signa sa lettre : « Boufflers », le temps n'étant plus où il pouvait signer, comme autrefois : « le ch. de Boufflers ». (*Arch. de la mar.*) Le train dont marchaient les événements faisait prévoir à Boufflers, comme à tout le monde, une terrible catastrophe. Il ne fut pas des premiers à émigrer, mais il ne fut pas des derniers ; il passa la frontière et alla attendre à l'étranger la fin de la tourmente. On lui a reproché sa prudence, étrange reproche ! Qui donc alors était d'humeur à tendre

Au conteau de Calchas une tête innocente ?

Il revint quand la France fut ouverte à ceux qui

l'avaient quittée. Lorsque le pouvoir de Napoléon s'établit, Boufflers ne lui refusa point ses hommages : ou lui en a fait un crime. Il était reconnaissant, comme la plupart des citoyens qui revoyaient la patrie qu'ils avaient pu croire perdue pour eux, et qui trouvaient le calme où ils avaient laissé la tempête. Le marin que l'ouragan a menacé de mort, s'il aborde au rivage, grâce à un vent doux et favorable, va se jeter au pied de l'autel pour remercier Dieu ; qui songe à le lui reprocher ? — Boufflers vit le trône des Bourbons restauré ; il prit le titre de Marquis qu'il n'avait pu prendre sous l'Empire, la noblesse impériale n'admettant ni les marquis, ni les vicomtes ; il n'insulta point le souverain déchu, ce que firent tant d'ingrats, et acheva doucement sa longue vie le 18 janvier 1815. Voici l'acte qui fut inscrit au registre de la première mairie de Paris : « Du 19 janvier mil huit cent quinze à midi. Acte de décès de monsieur Stanislas-Jean, marquis de Boufflers, ancien maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre roy. et milit. de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, membre de l'Académie française, décédé hier, en son hôtel, rue du Faubourg-St-Honoré, n° 114, à quatre heures du matin, âgé de soixante-dix-sept ans, marié à dame Françoise-Éléonore Dejean de Mauville. (Signé) Le cte Elzéar de Sabran, Bertscher » (homme de lettres?), « Rendu ». Je n'ai pu trouver l'acte du mariage du chevalier de Boufflers qui ne fut point enregistré à Paris. Le pape l'avait apparemment relevé de ses vœux ; et il avait quitté l'ordre de Malte pour se marier. Boufflers eut un fils que tout le monde a connu, la figure rouge, la voix forte et rauque, l'air idiot, parlant tout seul et tout haut, et poursuivi par les enfants de la ville qui se plaisaient à le tourmenter ; triste spectacle assurément, un tel fils à un tel père !...

BOUGAINVILLE (LOUIS-ANTOINE DE).

1729—1811.

D'une bonne famille bourgeoise qui portait le nom d'un petit bourg de Picardie : Bougainville (Somme), et que je vois établie à Paris dès 1614, dans la personne de Pierre de Bougainville, marchand mercier, demeurant rue des Prescheurs, époux de Marie de Blois. (Reg. de Saint-Eustache, naissances, 26 février 1615.) L. Ant. de Bougainville naquit le cinquième enfant de Marie-Françoise d'Arboulin, fille de Pierre d'Arboulin, marchand, et de Pierre-Yves de Bougainville, notaire, rue Barre-du-Bec, et fils d'Yves de Bougainville, huissier-commissaire preiseur au Châtelet. Ce fut le 13 novembre 1729 qu'il fut baptisé à Saint-Merry, né la veille dans une maison où abondaient avocats, procureurs, huissiers et autres gens de robe longue et noire. Le notaire destinait naturellement son fils à une des carrières qu'avaient suivies ses parents, mais il ne le contraignit point. Au lieu d'étudier le droit et de commenter la coutume de Paris, il se donna aux sciences, et à l'âge de vingt ans, ou quelque peu plus, il écrivit un traité du Calcul intégral. On a cru que

¹ P. Yves de Bougainville était né le 23 février 1686 de Yves II de Bougainville et de Marie-Genéviève Boissard, fille de Michel Boissard, sculpteur inconnu aujourd'hui. (Reg. de Saint-Paul.) Yves II était né, vers 1636, d'Yves I^{er}, procureur au Châtelet, et d'Anne Richer. Yves II se maria à Saint-Nicolas des Champs, le 2 décembre 1684. (Reg. de Saint-Nicolas.)

Bougainville avait été avocat ; erreur¹. Qu'on ouvre l'Almanach royal de 1751 ou 1752, et qu'on y lise la liste des avocats au Parlement depuis l'année 1719, on n'y trouvera point le nom de L. Ant. de Bougainville ; dans la liste des avocats au conseil, on lira le nom de Bougainville de Merville, cousin

de Louis-Antoine ; et pas un autre. M. de Merville avait été reçu en 1742. Dans une lettre écrite le 11 brumaire an x (2 novembre 1801) au ministre de la marine, L. Ant. de Bougainville dit : « Après avoir fait un traité de calcul intégral, Bougainville est entré au service en 1753, aide-maïor d'un ba-

Paris 11 Brumaire
an 10

Bougainville

tailion de milice. » François de Chevert le prit pour aide de camp. Au mois de février 1759, il eut le grade de colonel et la croix de Saint-Louis. Il était attaché alors à M. de Montcalm, qui mourut à Québec, ce qui ramena Bougainville en France. Le comte de Stainville le prit alors comme aide de camp pendant la campagne d'Allemagne (1761-63). La paix faite, il revint à Paris et songea à la marine, dont il avait entrevu les dangers et compris la poésie. Et puis, il était un de ces grands cœurs qui aiment les grands hasards. D'ailleurs, curieux de l'inconnu, il rêvait de mondes cachés, de terres à découvrir. La gloire de Christophe Colomb le tentait. Il eut un brevet de capitaine de vaisseau le 13 juin 1763. On sait quelle fut sa destinée, on connaît ses voyages. Il fut élevé au grade de Chef d'escaadre le 1^{er} janvier 1780. En 1790 (septembre) les équipages de l'escadre de Brest s'étant révoltés, M. d'Albert de Riom ne put conserver un commandement qu'on donna à Bougainville, dont le nom était devenu populaire dans la marine. Ferme et conciliant, il parvint à rétablir l'ordre, et revint à Paris, où, le 1^{er} janvier 1792, il reçut le brevet de Vice-amiral. Il ne crut pas devoir accepter la position qui lui était faite, et le 22 février il écrivit au ministre : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et la liste de la nouvelle formation de la marine. Mon devoir envers la patrie me fait une loi de ne point accepter un grade éminent qui serait un titre sans fonctions. La discipline militaire, cette discipline sainte, sans laquelle ne peut exister une armée navale surtout, est anéantie. Un officier général n'y sauroit agir sans coopérateurs, et je cherche vainement ceux qui joignent à la théorie la science des manœuvres d'armée et la pratique des combats. Après une longue patience de leur part, les excès répétés d'une insubordination consacrée par l'impunité les ont éloignés du théâtre de leurs travaux. Daignez, Monsieur, être auprès du Roy l'interprète de mes sentiments. Je serai bien malheureux si je ne puis dévouer mes derniers jours au service de mon pays et terminer ma carrière comme je l'ai commencée. Je suis, etc., Bougainville. » Bougainville n'émigra pas, et le 25 juin

1795, une loi de l'Assemblée nationale le nomma membre du bureau des longitudes. Une lettre du ministre de l'intérieur lui annonça, le 25 novembre 1795, qu'il avait été choisi parmi les savants pour faire partie de l'Institut. Les consuls lui firent régler, le 12 février 1802, une pension de 4,000 francs. L'Empire le fit sénateur, comte de l'Empire et Grand-officier de la Légion d'honneur. Après une vie longue, honorablement remplie et utile à la science, L. Ant. de Bougainville mourut, à onze heures du soir, le 31 août 1811, passage des Petits-Pères, n^o 5, âgé de quatre-vingt-deux ans, veuf de Marie-Josephe-Flore de Montendre. (Reg. de l'ancien 3^e arrondissement de Paris.) De son mariage il avait eu un fils, Hyacinthe-Yves-Philippe-Potentin de Bougainville, qui vint au monde à Brest en 1781, et mourut à Paris, rue de la Cerisaie, le 10 octobre 1846, Contre-amiral depuis le 1^{er} mai 1838, ayant fait (1824 à 1826) un voyage autour du monde dont il publia le récit (1837) en trois volumes in-4^o.

BOUILLON (LA MAISON DE).

Voici, pour l'histoire de cette maison, l'indication de quelques titres que j'ai vus dans les anciens minutes des notaires de Paris. Les biographes pourront y recourir, s'ils veulent bien prendre cette peine : Chez M. Lefev. Actes du duc de Bouillon : mai et décembre 1647 ; janvier, février, mars et avril 1648 ; janvier 1649. — Quitance de mademoiselle de Bouillon à M. de Turenne, mars 1646 ; — constitution de madame de la Trémoille à mademoiselle de Bouillon, mars 1648. — Chez M. Mouchet. Transport du maréchal de Turenne à Pierre Nourri, 6 mars 1672. — Chez M. Guénin. Actes du cardinal de Bouillon (Emmanuel-Théodose de La Tour d'Avvergne) : 27 juillet et 26 octobre 1684 ; plusieurs en 1685 ; 1^{er} et 2 octobre 1688 ; 4 juin, 16 août, 19 et 25 décembre 1697. Le cardinal de Bouillon, remise au duc d'Albret, 9 mars 1697. Le duc de Bouillon et le duc d'Albret, 25 avril 1686. — Chez M. de Fresne. Deux actes du cardinal de Bouillon, 29 octobre 1672 ; l'un de ces actes est commun au cardinal et à la duchesse d'Elbeuf. — Chez M. Fourchy. Actes du cardinal de Bouillon : mars 1687 ; janvier, février, etc. 1688 ; mai et juin 1690 ; janvier 1698 ; 16 juillet 1700 ; 25 avril 1703 ; 17 juillet 1705. Un acte de Frédéric-Maurice de La Tour d'Avvergne ; 25 avril 1703. — Chez M. Le Monnier. Actes de Godefroy-Charles-Henry de La Tour d'Avvergne, duc d'Albret et de Bouillon... demeurant à Paris quai Malaquais : 10 juillet et 27 juillet, 3, 26 et 30 août, 1^{er} septembre, 2 octobre, etc. 1775. Il signait : « Godefroy Charles Henry de la Tour d'Avvergne, duc souve-

¹ Ce qui a pu donner lieu à cette croyance, c'est que Bougainville eut un frère aîné, Jean-Pierre de Bougainville, qui prit ses premiers grades à la Faculté de droit, mais laissa cette étude pour la littérature. Il fut de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il eut la charge de Secrétaire des commandements du duc d'Orléans et celle de Gardé des Antiques du cabinet du Roi. Né le 2 décembre 1722 (Saint-Merri), il mourut le 23 juin 1763, à Loches. (Communication de M. le maire de Loches, 31 mai 1864.)

rain de Bonillon ». En Normand il était « en son château de Navarre, en Normandie ». Deux actes : 17 janvier et 11 avril 1639, de « Henry-Robert de La Marek, duc de Bonillon, prince souverain de Sedan... capit. des cent suisses de la garde du Roy, dem^r à Paris rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache ». Il signait : « Henry de la Marek. » — Un acte de Jeanne de Sarcuse, veuve de Henri-Robert Eschallart, comte de La Marek. Le 12 février 1681, elle louait la maison de M. Pierre Marin, sieur de La Trousserie, maître des requêtes, laquelle était située rue de Bretagne, au prix de 2,600 livres par an. — Un acte de Jean-Maurice de La Tour d'Auvergne, chevalier, compte d'Apcher, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue de Tournon; 20 septembre 1722. Il avait épousé Claude-Catherine de Sainctot, qui figure avec lui dans cet acte. — Un acte de Charles-Godefroy de La Tour d'Auvergne duc souverain de Bouillon, ci-devant prince de Turenne; 13 août 1776. — Je vois que ce Godefroy-Charles de La Tour d'Auvergne, alors prince de Turenne et grand chambellan de France en survivance, et maréchal des camps et armées du Roi, fut parrain, le 28 août 1771, d'Anne-Gabrielle-Françoise, fille du peintre Philippe-Jacques Louthembourg. — Les vieilles archives de la guerre (vol. 25, pièce 87), conservent le brevet de maréchal des camps et armées du Roi, donné, le 10 septembre 1635, par le Roi, étant à Monceaux, à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, frère aîné de Turenne. — Le 15 juillet 1657, fut entermée Catherine-Éléonore de Bergh, veuve de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prise en son hôtel. (Reg. de Saint-Sulpice). — *Loy. CHASTE (DE), LORRAINE (GAMILLE-LOUIS DE), LOUTHERBOURG, MAXCINI, SAINTOT.*

BOULANGER (NICOLAS). 1691.

Tout ce que je sais de cet homme, c'est qu'il avait le titre de « peintre du Roi », et que sa fille (ou sa sœur) Marie-Thérèse Boulanger avait épousé Henri Pottier, qui se qualifiait aussi « peintre du Roi ». — *Loy. PESNE.*

BOULANGER DES PETITS CHIENS BLANCS.

1547.

Outre ses autres chiens, le Roi Henri II avait des petits chiens blancs qu'il aimait apparemment très-fort, et que, pour cette raison, leur gouverneur gâtait un peu. De quelle race étaient ces intéressants petits quadrupèdes au pelage blanc? C'est ce que j'ignore; ils appartenait sans doute à une race étrangère, rare en France, et par là précieuse. Quoi qu'il en soit, ces animaux mignons avaient un boulanger qui leur fabriquait un pain particulier; cet ouvrier avait nom Anthoine Andrault. Le Roi lui donna un jour une preuve singulière de sa bienveillance. Dans un registre de Guillaume Bochetel, trésorier de l'épargne (Bibl. Imp. Ms Baluze 9732-3), je lis, fol. 54, sous la date du 16 novembre 1547, cette mention curieuse : « A Anthoine Andrault, boulangier (*sic*) des petits chiens blancs, don de la somme de 30 escuz à quoy a esté taxé l'office de sergent au lieu de Comelles-le-Bar, au haut pays d'Auvergne, vacant par le trépas de Claude Maison ».

BOULLE (PIERRE I^{er} — JEAN-PHILIPPE — PIERRE-BENOÎT — ANDRÉ-CHARLES I^{er} — ANDRÉ-CHARLES II^e — PIERRE II, etc.).

Le premier de ces ébénistes marqueteurs qui eut

de la réputation et fit connaître le nom de Boule, illustré par André-Charles, fut Pierre Boule. Il était protestant, en 1617, soit que son père l'eût élevé dans la religion calviniste, soit que, catholique, il eût quitté le giron de l'Église romaine pour le temple de Calvin. Tourneur et menuisier du Roi, il avait un logement au Louvre, où il connut et épousa Marie Babuche, belle-sœur ou nièce de Jacob Bunel. Le mariage se fit vers 1617; je ne sais ni l'endroit où il fut célébré — peut-être est-ce à Tours — ni la date précise de cette cérémonie. Ce que je vois, c'est que le 14 janvier 1618, Marguerite Babuche, cette femme qui brilla parmi les peintres de portraits, et dont Bunel avait reçu la main, présenta à l'Église de Charenton-Saint-Maurice un enfant qu'on nomma Jacques, et qui était né quelques jours auparavant, fils de Marie Babuche et de Pierre Boule. Le 13 octobre 1619, « Pierre Boule, tourneur et menuisier du Roy, demeurant aux galeries du Louvre » dit le registre de Charenton, fit présenter sa fille » (le nom de cet enfant manque à l'acte) « pour estre baptisée. » Le 21 janvier 1621, Boule fit baptiser Paul. Je ne vois pas que, de 1621 à 1626, Pierre Boule ait eu des enfants. Le 5 novembre 1626, Marie Babuche lui donna un fils, à qui Jacques Sarraïn, docteur en médecine, donna le nom de Jacques, le dimanche suivant, 8 novembre. Le 1^{er} mai 1628, Boule vit naître une fille qui, deux jours après, fut baptisée sous le nom de Marguerite, ayant pour parrain un des du Guarnier. — Vers 1610 était né un Jean Boule, qui mourut catholique, et dont voici l'acte de décès que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Germ. l'Auxer. « dudit jour » (vendredi 15^{eme} novembre 1680) « Jean Boule, marchand ébéniste, fut inhumé âgé de soixante et dix ans, décédé hier à huit heures du matin, pris aux galeries du Louvre ». Que Jean fût un parent de Pierre Boule, c'est ce qui me semble infiniment probable; il n'était pas son fils, peut-être était-il son neveu. Il fut père d'ANDRÉ-CHARLES, qui naquit vers 1612, si l'on en croit l'acte suivant qui constate son décès; mais vers 1647, s'il faut s'en rapporter à l'acte de son mariage qu'on lira plus loin. Voici l'acte mortuaire : « Du samedi, » premier mars 1732, André-Charles Boule, ébéniste du Roy, veuf d'Anne-Marie Le Roux, âgé de » 90 ans ou environ, décédé hier à 9^h du matin, » en son appartement aux galeries du Louvre, a » été inhumé en présence de Jean-Philippe Boule, » de Pierre-Benoît Boule, d'André-Charles Boule » et de Charles-Joseph Boule; tons les quatre ébénistes du Roy et fils dud. defunct ». (Saint-Germ. l'Auxer.) De ces quatre fils d'André-Charles Boule, deux naquirent, l'un en 1685, l'autre en 1688. Je n'ai pu trouver les baptisaires des autres.

Le 11 décembre 1685, naquit dans la maison de Boule, au faubourg Saint-Germain, André-Charles, qui fut baptisé le lendemain à Saint-Sulpice, « fils d'André-Charles Boule, ébéniste (*sic*), et de Anne-Marie Le Roux, sa femme ». Le 29 août 1688, vint au monde, dans l'appartement occupé par Boule aux galeries du Louvre, Charles-Joseph, qu'on baptisa le 30; « le père est à la campagne », dit l'acte qui donne à Boule la qualification d'« ébéniste et marqueteur ». Le 16 août 1690, Charles-André Boule fit baptiser Henri-Auguste, dont les parrain et marraine furent Jean-Philippe Boule, et Constance-Léopère Boule, frère et sœur de ce nouveau-né. Je n'ai pu savoir où et quand naquit Constance-Léopère.

Le 25 juin 1688, Boule avait perdu un enfant âgé de neuf ans, et nommé *Nicolas*, lequel fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence du « sieur Boule, cousin dud. defunt, et de Jean Poiret, ecclésiastique, précepteur dud. defunt ». Ce détail montre que Boule avait une certaine fortune et se donnait quelques airs de grand seigneur. C'est en 1677 que s'était marié André-Charles 1^{er} Boule; le registre de Saint-Sulpice déclare que, le 1^{er} mars de cette année « André-Charles Boule, marqueteur » et ébéniste ordinaire du Roy, âgé de trente ans, fils de Jean Boule et de Legère Thorin, présents » aud. mariage, demeurant paroisse de St-Germain l'Auxerrois », épousa « Anne Marie Le Roux, » âgée de vingt ans, fille de henry Le Roux et » de Marie Thillemont, présents aud. mariage, dem' » rue Ste-Marguerite... » Un des témoins signataires de cet acte fut « Pierre Boule, cousin dudit André-Charles ». Boule savait mal son âge en 1677, quand il se donnait seulement trente ans; ou bien ses enfants l'ignoraient en 1732, quand ils déclaraient que leur père était mort âgé de quatre-vingt-dix ans environ. L'acte de naissance d'André-Charles Boule n'étant pas joint à celui de son mariage, je ne puis dire à laquelle des deux déclarations il faut ajouter foi. J'ai dit tout à l'heure que, du mariage d'André-Charles 1^{er} Boule et d'Anne-Marie Le Roux était né, le 14 décembre 1685, un fils qui reçut au baptême les noms de son père. Cet André-Charles II^e prit la profession d'ébéniste et fut employé par le Roi. Il mourut dans la nuit du 22 au 23 juillet 1745, « en sa maison, rue de Seine, âgé d'environ soixante ans », dit l'acte que j'ai sous les yeux, où je le vois qualifié : « ébéniste du Roy ». Aucun Boule n'assista comme témoin à ses obsèques. Comment les amis d'André-Charles II^e purent-ils déclarer qu'il avait soixante ans quand il n'en avait que quarante?

Dans les registres des bâtiments du Roy (Arch. Imp.) je trouve les mentions suivantes qui intéressent A. C. Boule : « A Boule, ébéniste, pour avoir raccommodé un parquet de bois, 70 l. (an. 1679) ». « A Boule, ébéniste, pour ses gages, 30 l. (an. 1680) ». « A André-Charles Boule, ébéniste, pour ses gages, 30 l. (23 fév. 1687) ». Ces deux dernières inscriptions nous font connaître que Boule n'était sur l'état du Roi que pour la somme annuelle de 30 livres tournois, attribuée à tous les officiers qui, chez Sa Majesté, avaient des charges comme artistes, ouvriers ou marchands, et n'avaient point le titre de Valet de chambre.

Quelques biographes disent que Louis XIV donna à André-Charles Boule — le plus habile et le plus célèbre des Boule — le titre de graveur du sceau. (*Dict. universel* de Bouillet.) Aucun des documents que j'ai connus ne qualifie André-Charles Boule : graveur du sceau. S'il est qualifié graveur quelque part, c'est dans son brevet d'ébéniste du Roi, que je n'ai pas vu, et qui est allégué par M. Charles Asselineau, dans la notice que ce critique a consacrée à l'habile ouvrier, sujet de cet article, sous le titre : « *André Boule, Ebéniste de Louis XIV* ». (20 mars 1853, dans le *Monde littéraire*).

M. Asselineau dit que Boule est qualifié dans son brevet « à la fois comme architecte, sculpteur et graveur ». Ce n'est pas que l'ébéniste du Roi ait gravé en taille-douce, qu'il ait fait des statues, bâti des palais ou édifié des maisons, non; les meubles qu'il exécutait étaient composés sur ses dessins, et quelques-uns, par leur grandeur et leur style archi-

tectural, étaient de vrais édifices, pour l'ornement desquels il créait des figures en relief et des ornements appliqués ou incrustés, que son burin tour à tour énergique et délicat enrichissait de dessins ingénieux et d'un charmant caractère.

Reproduisant quelques lignes de l'*Abecedarario* de Mariette (Bibl. Imp., Ms. Cabinet des estampes), dans laquelle l'annotateur du Père Orlandi raconte que Boule, qui avait « serty des Roys et des hommes riches, est pourtant mort assez mal dans ses affaires », ce que Mariette attribue à sa manie de collectionneur de dessins et d'estampes, « dont il ne fut pas possible de le guérir », M. Ch. Asselineau dit : « Le Roi, touché de sa détresse, l'avait logé au Louvre, alors lieu d'asile où ses créanciers le poursuivirent néanmoins. » M. Asselineau se trompe assurément. Louis XIV ne gratifia pas André-Charles Boule d'un appartement au Louvre, pour le soustraire à une détresse dont l'artisan déjà célèbre ne pouvait pas connaître encore les pressants douleurs. Boule n'avait, en effet, que trente ans lorsque le Roi, qui avait pour la famille de l'ébéniste les mêmes bontés qu'avait eues Louis XIII, lui accorda le brevet d'un logement qui venait de vaquer par la mort de « Jean Massé, menuisier, faiseur de cabinets en marqueteur de bois. » Ce brevet est du 20 mai 1672; on en trouve la mention aux Archives de l'Empire, dans les Anciens brevets du Roi (E. 9,289). L'appartement qui lui était dévolu étant trop étroit pour contenir sa famille qui devait s'augmenter un jour, et sinon ses ateliers, du moins un atelier particulier, où il pût travailler seul, Louis XIV y adjoignit, le 27 octobre 1679, le logement qu'avait occupé « Guillaume Petit, fourbisseur et enrichisseur des armes du Roy », qui tenait de mourir.

Pourquoi Boule n'occupait-il pas tout de suite l'appartement agrandi dont ses brevets lui assuraient la jouissance? Je ne saurais le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa femme accoucha de son troisième fils au faubourg Saint-Germain; et que ce fut seulement entre 1685 et 1688 qu'elle alla s'établir au Louvre.

En 1680, André-Charles Boule n'était pas le seul ébéniste couché sur l'état du Roi; Isaac Somer y figurait aussi, aux gages de 30 livres par an. Trente ans auparavant, Louis XIV avait eu, en même temps qu'il avait Jean Boule, un Jean Desjardins, que je vois qualifié : « Menuisier en ebeseu privilégié du Roy », dans l'acte du baptême de son fils Jean (Saint-Germ. l'Auxer., dimanche 17 sept. 1656). Desjardins demeurait « proche la basse-cour du Louvre ». — En 1676, le 6 novembre, « André-Charles Boule, maistre ébéniste du Roy », fit à « Anthoine Le Brun, ébéniste », qui avait de la célébrité, l'honneur d'être parrain d'un de ses enfants, qu'il tint sur les fonts de baptême, à Saint-Eustache, avec « Madeleine, fille de Paul Gougeon, peintre ordinaire du Roy ». Il donna à son filleul le nom d'*André*. — M. Asselineau cite un Caffieri parmi les imitateurs de Boule; c'est de Dominique Caffieri, qui était ébéniste du Roi en 1678, qu'il est question ici. Sans doute André Boule imposa son goût à tout ce qui faisait de l'ébénisterie, et Caffieri suivit le torrent comme ses confrères, mais il fut, avant tout, élève de son père, Philippe Caffieri, et de l'ébéniste Dominico Cucci, qui demeurait, comme Philippe, à l'hôtel royal des Gobelins.

Outre les Boule dont il vient d'être question, je connais un Pierre Boule, ébéniste. Il épousa Cathie-

rine Diard, et demeurait alors rue du Chantre. Je vois que, le 17 novembre 1704, il fit baptiser, à Saint-Germain l'Auxerrois, un fils, qui fut nommé Pierre Tilmand. Il me semble difficile que ce Pierre Boulle soit étranger à la famille des célèbres ébénistes du dix-septième siècle. — Tous les beaux meubles qu'on dit de Boulle ne sont pas du premier André-Charles, mais ils sont tous de son école et de ses fils, ouvriers habiles d'un père fameux. — *Voy. BAHLICHE, BOEL, BUXEL, CUFFIERI, CUCCI, GUERNIER (du).*

BOULLY (FRANÇOIS). 1585.

« A M^e François Bouilly, paincteur dud. Chenonceau, 33 l. 1 s. tour. » (Arch. Imp., Trésorerie de la Reine, KK. 115, fol. 51). Quel était ce peintre qui avait travaillé au château de Chenonceau, et qu'avait-il fait dans cette royale habitation? L'abbé de Marolles paraît ne l'avoir pas connu.

BOULOGNE ou BOULLOGNE (LOUIS I^{er})

| | |
|--------------|-------------|
| | ?1609—1674. |
| (GENEVÈVE). | 1645—1709? |
| (MADELEINE). | 1646—1710. |
| (BON). | 1649—1717. |
| (LOUIS II). | 1654—1733. |

Les Boulogne écrivaient leur nom de manières si diverses, qu'il semble que ce soit pour eux que fut fait le proverbe : « Les noms propres n'ont pas d'orthographe. » On verra dans le cours de cet article sous quelles formes variées se produisent leurs signatures au bas des actes que j'ai pu recueillir touchant cette famille d'artistes distingués.

On ne sait pas de quelle province était originaire Louis I^{er} Boulogne, père de Bon et de Louis II, peintres, qui eurent une grande réputation, dont le temps a peut-être un peu affaibli l'éclat. Il y avait beaucoup de Boulogne à Paris. En 1528, un Boullongne était valet de chambre de la Reine mère (Arch. de l'Emp., Maison du Roy; KK. 99.) Plus tard, je vois dans les registres de Saint-Jean en Grève, à la date du 2 juin 1638, le baptême de « Nicolas, fils de Jean Snellet, maistre peintre, et de Marguerite de Boulogne, sa femme ». Louis I^{er} Boulogne était-il parent de cette Marguerite, l'était-il du Boullongne de 1528? Appartenait-il à d'autres Boulogne, Boullongne ou de Boulogne, qui se trouvent mentionnés dans les registres d'un grand nombre des anciennes paroisses? Je l'ignore. Louis I^{er} Boulogne habita, de 1644 à 1654 au moins, le quartier Saint-Gervais, et il avait une sœur. Son père était mort avant 1644, car il n'assistait point au mariage de Louis Boulogne avec Barbe Larchevesque, béni à Saint-Jean en Grève, le 16 avril 1644, en présence de « Marie Rocquezan, mère dud. Louis Boulogne, de Charles Larchevesque et de Jeanne des Amerses (ou Anterses), père et mère de l'épousée ». De l'union dont l'acte est sans signatures au registre de Saint-Jean, suivant la contume de ce temps à cette paroisse, sortirent six enfants : le premier, Marie, fut baptisé le 12 janvier 1642, à Saint-Jean en Grève. Marie eut pour parrain l'ami de Poussin, le peintre Jean Lemaire — peut-être était-il le maître de Louis Boulogne! — et pour marraine, Jeanne Desarmoies, femme de Charles Larchevesque, juré mesureur de blé. Celui-ci était le père de l'accouchée. Le second enfant de Boulogne et de Barbe Larchevesque fut nommé *Elisabeth*; elle fut baptisée à Saint-Gervais, le mercredi 27 avril 1644; *Geneviève* fut

tenue sur les fonts par « Geneviève Boulogne (*sic*) », sœur de Louis, le 22 août 1645; *Madeleine*, le 24 juillet 1646; *Bon*, le 22 février 1649; *Louis*, le 30 juin 1652; enfin, le septième et dernier enfant, un autre *Louis*, le 10 novembre 1654.

Les biographes rapportent à l'année 1674 la mort de Louis I^{er} Boulogne, et disent que mourut âgé de 65 ans l'auteur du *Martyre de Saint-Simon*, de la *Décollation de Saint-Paul*, et d'autres ouvrages qui eurent une certaine célébrité de 1645 à 1670, et qu'on a tout à fait oubliés aujourd'hui. A force de chercher, j'ai découvert dans les registres mortuaires de Sainte-Marguerite un acte qui confirme cette assertion : « Le mesme jour » (14 juin 1674) « fut enterré Louis » (le clerc avait écrit : de Boulogne, mais le *de* fut biffé) « Boulogne, peintre ordinaire des bastimens du Roy, et professeur en son Académie Royale, pris dans sa maison, rue St-Anthoine, en presence de Louis Boulogne, son fils, et de Nicolas Larchevesque et Charles Larchevesque, beaux-frères ». (Signé) « Louis Boulogne Larchevesque, Charles Larchevesque. »

L'aîné des fils de Louis I^{er}, et le plus renommé des peintres qui ont porté le nom de Boulogne, et qui, par parenthèse, ne figure point parmi les témoins de l'enterrement de son père, parce qu'alors il était en Italie, Bon Boulogne se maria le 8 avril 1687, à Chaillot. Il épousa « Anne Lourdet, fille de defunt Philippe Lourdet, directeur des manufactures de la Saveronerie ». Anne avait alors 18 ans environ; Bon Boulogne en avait 38 passés, et non « trente-deux ans environ », comme le dit l'acte de son mariage que j'ai sous les yeux, et qu'il faut réformer en ce point. Cet acte est signé : « Louis Boulogne (frère); Barbe Larchevesque; Artur Tavernier, s^r de Boulogne, conseiller du Roy, receveur des tailles en l'Electon de Clermont en Beauvaisis; Bon Boulogne; Anne Lourdet; Boullongne » (c'est Geneviève Boulogne qui avait épousé le sculpteur Jean-Jacques Clérion) « Taucernier; Clérion, etc. » Dans l'acte dont je viens de citer les parties importantes, Bon Boulogne est qualifié : « M^e peintre de l'Académie Royale; il est dit de demeurer sur la paroisse de St-Roch. » Il prit les titres de « peintre ord^{re} des bastiments du Roy et adjoindt professeur en son Acad. Roy. de peinture », dans l'acte de naissance de son premier enfant, baptisé à Saint-Roch, le 1^{er} mars 1688, sous le nom de *Louis*, ayant pour parrain Louis Boulogne, le frère cadet de Bon. Les deux Boulogne signèrent ce jour-là : Bon Boulogne et Louis Boulogne. Le 13 mai 1689, Bon eut un second fils, *Denis Henry*.

Bon Boulogne n'eut pas d'autres enfants, du moins mes recherches ne m'en ont pas fait connaître d'autres. Le P. Orlandi, dans son *Abecedario*, dit de Bon Boulogne : « *Mori d'anni 69 u di 6 maggio 1717.* » 6 maggio est une faute d'impression, c'est 16 qu'il faut lire; je vois, en effet, dans le registre de Saint-Roch, sous la date du « 18 mai 1717 », l'acte de décès de « Bon de Boulogne, l'aîné, âgé de 68 ans » [on aurait pu ajouter : 3 mois et 14 jours], « peintre ord^{re} du Roy et ancien professeur en son Académie Royale de peinture et sculpture, décédé avant-hier, en sa maison, place Vendôme. » Les témoins signataires de cette inhumation furent Louis Boulogne, peintre ordinaire du Roi et recteur de l'Académie de peinture, son frère, demeurant rue des Fossés-Montmartre, qui signa : « de Boulogne ». Bon Boulogne avait perdu ses deux

fils, Denis Henry, le 20 novembre 1708, et Louis Antoine, le 17 mai 1716. Le second, Louis Boulogne, qui fut peintre, se maria en 1688. Ce fut à Saint-Eustache, le mardi 3 février 1688; il épousa Marguerite Bacquet, fille de feu Denis Bacquet, maître potier d'étain. Il était alors « peintre ordinaire des bastiments du Roy et de l'Académie »; il demeurait rue des Petits-Champs. Les témoins de cette union furent du côté du marié, sa mère, Gédéon du Metz, garde du Trésor royal, et Charles Le Brun, premier peintre du Roi. Son frère Bon assista à la cérémonie, et signa : « Bon Boulogne »; lui, signa : « Louis Boulogne ».

Louis Boulogne

Bon Boulogne

le 3 juv. 1688

Le samedi 6 novembre 1688, mademoiselle Boulogne donna à son mari un fils, que Bon Boulogne tint sur les fonts de baptême le surlendemain, 8 novembre. Il lui donna le prénom de *Bon*. Le père signa : « L. Boulogne », le baptistaire que son frère signait : « B. Boulogne. » Le 15 octobre 1690, Louis Boulogne présenta à l'église un second fils, qui eut pour marraine Madeleine Boulogne, tante de l'enfant, auquel fut imposé le nom de *Jean*. En 1693, une fille vint à L. Boulogne; on la nomma *Anne*. Elle mourut âgée de six ans, le 7 octobre 1699, rue Neuve Saint-Eustache. Le 12 décembre 1700, Marguerite Baquet, après un long temps de repos, donna à son mari un quatrième enfant, une fille, qui, le mardi 14, fut baptisée à Saint-Eustache, et nommée *Marie-Anne*. A peu près vingt ans, jour pour jour, après la naissance de sa fille, Louis II Boulogne la maria (10 décembre 1720) à « Jean-Pierre Richard, capitaine du château de Bryue » (?). Dans l'acte de la célébration de ce mariage, Louis II Boulogne est qualifié : « écuyer, conseiller et secrétaire du Roy, peintre de Sa Majesté, et recteur de l'Académie Royale de peinture et de sculpture. » L'acte en question est signé : « Richard, de Boullongne (c'est Louis Boulogne qui signa ainsi cette fois), M. de Boullongne (c'est la mariée), M. Bacquet de Boullongne (c'est sa mère), de Boullongne (c'est Jean Boulogne, frère de Marie-Anne), de Beanfort de Boullongne (c'est la femme de Jean), enfin de Boullongne de Conçaux (c'est un troisième fils de Louis de Boulogne, né vers 1702).

Ce monsieur Boulogne de Conçaux se nommait *Edme Louis*. Le 21 juin 1731, il épousa, à Saint-Roch, âgé de 29 ans, Marie Poulietier, âgée de 17 ans, fille de Pierre Poulietier, maître des requêtes honoraire, intendant de la ville de Lyon. Son mariage fut célébré *summo mane*, pour me servir de l'expression de l'acte que j'ai sous les yeux, c'est-à-dire entre minuit et le commencement du jour. Edme Louis Boulogne vécut peu de temps en mé-

nage. Le 28 décembre 1732, il mourut en sa maison rue des Capucines. Il avait la charge de receveur général des finances de la généralité de Tours. Il fut enterré le 29 décembre à Saint-Roch; son frère Jean signa l'acte d'inhumation : « de Boullongne ».

Louis II Boulogne, le père de Bon II, de Jean, de Marie-Anne et d'Edme-Louis, suit bientôt ce dernier de ses fils au tombeau; il mourut le 21 novembre 1733, et fut enterré le lendemain à Saint-Eustache. Voici les titres que lui donne l'acte de son décès : « Messire Louis de Boullongne, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, premier peintre du Roy, directeur de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, et l'un de messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. » Le titre de premier peintre du Roi, domé à Louis Boulogne par le vicaire de Saint-Eustache, notre artiste le prit le 21 mars 1725. Ce jour-là, le Roi lui donna l'héritage de Coypel, qui était premier peintre de Sa Majesté. Déjà le prince avait ennoblé Boulogne, et l'avait fait chevalier de Saint-Michel. (Arch. de l'Emp., Secrétariat, E. 3411, fol. 149.)

Madeleine Boulogne, fille de Louis I^{er} Boulogne, que nous avons vu naître le 24 juillet 1646, mourut célibataire le 30 janvier 1710. Elle fut enterrée à Saint-Roch le lendemain, en présence de ses deux frères, Bon, avec qui elle demeurait rue Saint-Honoré, et Louis, qui demeurait rue des Fossés-Montmartre. Les deux Boulogne signèrent l'acte du décès de leur sœur : « Bon Boullongne, L. Boullongne ».

Je vois parmi les morts de l'année 1700 enterrés à Saint-Eustache, « damoiselle *Marie Marthe* Boulogne, fille âgée de 34 ans, demeurant place des Victoires, décédée le 24 décembre 1700, et inhumée en présence de « Bon et de Louis Boulogne », ses frères. — J'ai peu de détails sur Madeleine Boulogne, qui fut peintre, s'exerça dans le genre et l'histoire, et peignit, dit-on, avec talent les fleurs et les fruits. Je la vois seulement marraine à Saint-Sulpice, le 7 juillet 1669, d'un fils d'Antoine Benoît, peintre, et signant l'acte du baptême : « Magdelaine De Boullongne ». — Quant à Geneviève Boulogne, peintre comme sa sœur, et dans le même genre, je n'ai rien trouvé qui la concernât, hors sa naissance, dont j'ai dit plus haut la date. Elle mourut, selon les biographes, « à Aix, le 5 août 1709, à l'âge de 63 ans. » Si 1709 est bien l'année de son décès, elle n'avait pas 63 ans quand elle quitta la vie, mais bien 68. Je rappelle qu'elle avait épousé le sculpteur Clérion.

Dans les comptes des Bâtimens du Roi (Arch. de l'Empire), on lit, à la date du 15 février 1688, cette mention qui regarde Bon Boulogne : « Au nommé Boulogne l'aîné, peintre, 600 l., pour deux tableaux qu'il a peints et lûrés, représentant, l'un, *l'Art*, l'autre, *la Nature*, qui ont été portés à Marly, — 1100 liv. à compte sur des tableaux qu'il a faits pour la chambre des jeux à Trianon. » Un des registres gardés aux Archives du dépôt des fortifications (in-fol. 206), contient la note suivante :

« Au sr Boulogne le cadet » (Louis II) « peintre ordinaire du Roi, pour un tableau représentant un *Saint-Nicolas*, pour la chapelle de la citadelle de Marseille, ... 600 livres. »

On a des portraits de Louis I^{er} Boulogne et de ses deux fils. Celui que Matthieu peignit de Louis Boulogne le père, et que Louis Surugue grava en 1733, pour sa réception à l'Académie, est un morceau très-agréable; la tête en est fine, jolie, douce et bonne; elle a d'ailleurs assez de caractère.

Bon Boulogne fit son portrait, que Jacques Nicolas Tardieu grava en 1756, et qui figura à l'exposition du Louvre en 1757. Boulogne y est nommé *Bon de Boulogne*. Jacq. Nicolas Tardieu avait gravé sept ans auparavant un portrait de Bon Boulogne, d'après Gilles Allou. Allou avait fait cet ouvrage pour sa réception à l'Académie en 1711. La gravure de Tardieu, exécutée en 1749, fut exposée au Louvre en 1750. Dans l'estampe de 1749, Bon Boulogne est représenté tenant sa palette de la main droite. Est-ce que Tardieu négligea de retourner son modèle, ou bien Bon Boulogne peignait-il de la main gauche? Hyacinthe Rigaud fit un portrait de Louis II Boulogne, que L'Épicié grava en 1736. Louis Boulogne s'était peint lui-même, et F. Chereau avait reproduit par la gravure ce portrait, qu'on doit croire ressemblant. L'estampe de Chereau fut son morceau de réception à l'Académie en 1718.

Les Boulogne ou de Boullongne avaient pris des armes, comme tout le monde. Le père portait « trois étoiles d'argent sur fond d'azur, en tête de son écu, et, en queue, une tour d'argent sur fond de gueules ». Louis II de Boullongne eut successivement les armes de son père, qu'on voit au-dessous de son portrait par Chereau, et celles de Bon de Boullongne, consistant en un écu rond portant « deux lions en tête et un en queue, séparés par une face de sable, descendant de gauche à droite ». — *Voy.* ALLOU, CHEREAU, CLERION, SUEGUE.

BOUQUETIER DE LA REINE. 1618.

Savez-vous quel marchand de fleurs avait, en 1618, l'honneur d'être le *bouquetier* de S. M. la Reine Marie de Médicis? Cet heureux fournisseur, cet artiste, avait nom « Laurent Lambert », et je vois que, le 26 septembre 1618, il fut parrain, à Saint-Eustache, de « Laurent, fils de Pierre de Tournon, maître professeur en musique », demeurant rue Saint-Honoré. — Le Dictionnaire de l'Académie veut que le Bouquetier soit un « Vase propre à mettre des fleurs. » Le vicair de Saint-Eustache, d'accord sans doute avec l'usage de son temps, écrivit dans le baptistaire de Laurent de Tournon : « Parrain, Laurent Lambert, m^{re} *Bouquetier de la Reine.* » — *Voy.* BOURDIN.

BOURBON (FRANÇOIS DE). 1543.

« Fr. de Bourbon, seig^r d'Anghien (*sic*) », obtint, le 28 avril 1543, une commission de lieutenant général pour le Roi de l'armée navale du Levant. (Vieil. Arch. de la guerre, vol. XII, pièce n^o 12.) — *Voy.* COXÉ.

BOURBON (HENRI DE). 1601—1682.

Voy. VERNEUIL.

BOURBON (JEANNE-BAPTISTE DE). 1659.

« Fille légitimée de France, abbesse, chef et général de l'abbaye de Fontevault, estant de présent à Paris, dans sa maison et couvent des Filles-Dieu, membre descendant de l'abbaye de Fontevault »,

passa un acte, le 2 septembre 1650, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer, notaire. Cet acte la qualifie : « Très-illustre religieuse, princesse madame Jeanne Baptiste de Bourbon, etc. » — *Voy.* FONTEVRAULT.

BOURBON (LOUIS DE), Dauphin de Viennois. 1661—1711.

Fils de Louis XIV, qu'on nomma le Grand Dauphin, et qui mourut en 1711. — *Voy.* ARMÉE DE M. LE DAUPHIN, I. ARTAGNAN.

BOURBON (LOUIS-HENRI, légitimé de). 1672.

M. Fourchy, notaire à Paris, garde une transaction consentie en mai 1672 par ce prince.

BOUBBON (MARIE-ANNE DE). 1700.

« Légitimée de France, princesse de Conty, dame des baronnies de Montmirail, Othon La Bazoche, et autres lieux ». Veuve du prince de Conti, elle passa, le 16 juin 1700, un acte, gardé dans les archives de l'étude de M. Le Monnyer. — *Voy.* COXTI.

BOURBON (LOUIS-HENRI-JOSEPH DE). 1787.

M. Fourchy garde la minute d'un acte passé par ce prince le 5 juillet 1787. Ce Bourbon, père du dernier duc d'Enghien, se pendit à l'espagnolette de la fenêtre d'une de ses chambres à Chantilly. — *Voy.* MIRBEL.

BOURBON (JEAN-LOUIS ET LOUIS DE), comte de Bussat. 1651—1690.

Un acte du premier, à la date du 30 mars 1651, chez M. Le Monnyer, notaire à Paris. Louis de Bourbon, comte de Bussat, tint sur les fonts de Saint-Etienne du Mont, le 1^{er} juillet 1670, un des deux enfants jumeaux, nés ce jour-là, de François Dorimier, procureur en la cour du Parlement.

BOURBON (MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE), duchesse d'Angoulême. 1778—

Une des femmes les plus malheureuses d'un temps où tant de femmes furent malheureuses, et je dirais la plus malheureuse, si la reine Marie-Amélie n'existait pas. Née sur les marches d'un trône, dont un parti puissant ébranlait les fondements, jeune fille quand la Révolution éclata, enfermée au Temple avec sa famille, témoin de la mort du Roi, son père, de celle de son frère, de celle de Marie-Antoinette d'Autriche, sa mère, compagne dans l'exil du comte de Provence, son oncle, qui se déclara Roi de France et de Navarre lorsque la mort de l'enfant qui devait être Louis XVII fut connue, revenue de l'étranger à Paris avec le vieillard à qui les hasards de la guerre donnaient la couronne, femme de tête et de cœur, mariée à un prince bon, mais sans aucune des grandes qualités qui font les hommes supérieurs, princesse charitable, pieuse, qui voulait sincèrement oublier un passé que tout rappelait à sa mémoire, choquée par tout ce qu'elle voyait, les institutions comme les hommes, dure en apparence bien qu'excellente au fond, peu sympathique à un peuple que gagnent les dehors gracieux plus que les qualités solides, chassée de France en 1815, revenue à Paris dans la même année, puis chassée de nouveau et pour la dernière fois en juillet 1830, elle finit sa vie sur la terre étrangère, priant et attendant que Dieu lui donnât le repos dont elle avait tant besoin, et les joies de la béatitude éternelle, heureuse compensation aux longues tristesses, aux amertumes cruelles qui avaient rempli ses jours. Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon,

duchesse d'Angoulême, mourut à Froh dorff, le 19 octobre 1851.

Qui eût dit, au moment de sa naissance, que sa mort serait celle d'une fille de France, découronnée, obligée de demander l'hospitalité à un souverain étranger? Les courtisans, qui vivaient alors si bien avec les philosophes, entourèrent son berceau d'hommages et de flatteries, le couvrirent de fleurs et de vers, prédisant à l'enfant royal les plus belles destinées; le peuple fit éclater sa joie en bruyants transports: tout était beau, tout allait bien, mais le siècle faisait son œuvre, et tout allait périr, et à un ancien monde allait succéder un monde nouveau! Heureuse la pauvre princesse, si elle fût morte écrasée sous les ruines du palais enchanté où avait été nourrie sa première enfance!

Voici quant à la naissance de la duchesse d'Angoulême un document que j'emprunte au registre d'une des paroisses de Paris: « Le dix neuf décembre 1778, Marie-Toinette (*sic*) Jeanne-Josephine d'Autriche, Reine de France, épouse de Louis seize, a senti des douleurs d'accouchement de son premier enfant vers les trois heures du matin. A sept heures, le S^t-Sacrement a été exposé en l'église métropolitaine et dans plusieurs autres de cette capitale, notamment dans celle-ci, vers les dix heures à la messe du Chapitre. La Reine a été heureusement délivrée vers onze heures et demie, en mettant au monde une princesse. Comme la nouvelle n'a pu parvenir que vers les deux heures, le S^t Sacrement n'a été remis dans le tabernacle qu'après vespres. Le samedi 26, fête de S^t-Etienne, d'après la lettre du Roy à M^{on}seign^r l'archevêque pour qu'il fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale, les cours souveraines présentes, il a été chanté à une heure et le Mandement distribué pour les églises de la ville et (des) faubourgs; et le lendemain dimanche, immédiatement après le prône, nous l'avons chanté solennellement dans cette église. La veille il y a eu une illumination très brillante dans la ville. La princesse a été baptisée, le même jour de sa naissance et a été nommée: « Marie-Thérèse-Charlotte, et titrée: MADAME, FILLE DU ROY; le Roy d'Espagne a été son parrain et l'impératrice Reine sa marraine. A l'occasion de sa naissance, la ville de Paris a délivré tous les prisonniers détenus pour mois de nourriture d'enfants. « Signé Lienard, prêtre trésorier, F. Brocas, curé, Ebringer, vic. » (Reg. de S^t-Benoît.) La Reine fit une pension à chacune des filles nées à Versailles le même jour que MADAME; elle ordonna aussi que cent mariages fussent célébrés à Paris, de filles pauvres, dotées par Leurs Majestés. — Dans les lettres de Marie-Antoinette qu'on a publiées en assez grand nombre, on trouve celle-ci, relative à Madame: « 23 décembre 1784. Ma fille qui a six ans fait beaucoup de progrès; elle a le caractère un peu difficile et d'une fierté excessive; elle sent trop qu'elle a du sang de Marie-Thérèse et de Louis-le-Grand dans les veines; il faut qu'elle s'en souvienne pour être digne de son sang, mais la douceur est une qualité aussi nécessaire et aussi puissante que la dignité, et une nature orgueilleuse éloigne les affections... » Qui de nous eût osé écrire cette dernière phrase si vraie? — l'oy. MARIAGES (cent), MARS.

BOURDICHON (JEHAN).

1478.

1516.

— « A Jean Bourdichon, peintre, la somme de vingt livres dix sept solz vng denier tourn. pour

avoir peint le tabernacle fait pour la chapelle du Plessis du Parc, de fin or et d'azur. » Compte de l'hôtel de Louis XI, 1478-81. (Arch. de l'Emp., KK. 64, fol. 27). — « A Jehan Bourdichon, peintre et enlumineur, demourant à Tours, la somme de quatre vingt et une liures, douze solz, six deniers tourn. à luy ordonnés ou dit mois de mars 1478, cest assavoir pour six papiers d'or fin a faire or bruny, pour mestre et employer à enrichir un tabernacle de bois que led. seign^r a fait mettre en la chapelle du Plessis du Parc, ouquel avoit une ancienne ymage de Nostre Dame que led. seign^r fait porter après luy en sa dévotion (fol. 35 v^o). » — « A Jacquet François, faiseur d'images » (sculpteur), « et Jehan Bourdichon, peintre et enlumineur, la somme de cent neuf liures vingt solz huit deniers tourn. a eux ordonnés oud. mois de mars... cest assavoir: à Jacques pour une ymage de bois de *Monseign^r S^t-Martin à cheual et le poure* » (pauvre) « qu'il a fait et liuré par l'ordonnance dud. seign^r ... pour mettre en la chapelle du Plessis du Parc, dix huit escus d'or. Aud. Bourdichon pour avoir estoffé et peint led^s S^t-Martin, le cheual et le poure, de fin or moulu et de fin azur et autres couleurs riches, vingt escuz d'or; plus, aud. Bourdichon, pour avoir fait escrire vng liure en parchemin nommé *Le Papaliste*, jecelluy enluminé d'or d'azur et fait en icelluy dix neuf hystoires riches et pour l'avoit fait relier et courrir, 39 escuz d'or (fol. 53). » — « A Jehan Bourdichon, la somme de seize liures dix deniers tourn. en dix escuz d'or de trente deux sols un denier tourn. la pièce à luy ordonnée par ledict seign^r durant led. mois de mars 1480, tant pour les peines et salaires d'avoit pourtraict et peint huict patrons » (modèles) « de plusieurs sortes au plaisir dud. seign^r que aussy pour le recomperer d'un voyage par luy fait, partant de Tours jusques à Thouars, deners led. seign^r où il a vaqué dix jours entiers. Quittance de Bourdichon escripte le 15 mars 1480 » (fol. 111 v^o). — « A Jehan Bourdichon... la somme de vingt quatre liures vng sol trois deniers tourn. en quinze escuz d'or de trente deux s. vng denier tourn. pièce, à luy ordonnés par led. ou dit mois d'avril 1480, pour avoir escript et peint d'azur cinquante grans rouleaux que led. seign^r a fait mettre en plusieurs lieux dedans le Plessis du Parc esquels est écrit: « *Misericordias domini in aeternum cantabo*, et pour avoir peint et pourtraict d'or, d'azur et d'autres couleurs trois anges de trois pieds de haulteur ou environ qui tiennent chacun vng desd. rouleaux en leurs mains.. Quittance de Bourdichon, escripte le 21 avril 1480, avant pasques (fol. 126). » — « A Jehan Bourdichon, la somme de huict liures tourn. à luy ordonnées par led. seign^r ou dit mois de septembre 1480, pour avoir pourtraict et peint en parchemin vingt quatre peintures où il y a pourtraict en chascune vng basteau, plusieurs damoiselles et mariniers, contenant chascune demye peau de parchemin. Quittance de Bourd. le 15 septembre 1481 (fol. 168 v^o). » — « A J. Bourd. ... la somme de huict liures cinq deniers tournois à luy ordonnez par led. seign^r ou mois de novembre 1480, en cinq escuz d'or, pour avoir pourtraict et peint de plusieurs couleurs en cinq peaux de parchemin colez ensemble la ville de Caudebec en Normandie... Quittance dud. Bourd... escripte le 16^e j^r de décembre 1480 (fol. 92). » — « A Joannes Baudichon (*sic*) peintre du Roy » (Charles VIII) « demourant à Tours la somme de

vingt quatre livres quinze sols tourn. pour auoir fait faire deux grans chaires tournicées (*sic*) et par luy painctes et toutes dorées de fin or, pour le service de lad. dame » (Marguerite d'Autriche, enfant de quatre ans, fiancée au Roi de France). » Ces chaises étaient garnies de cuir rouge et frangées de soie Noire et Tannée. (Argenterie de la Reine, 1484-85; Arch. de l'Emp., KK. 80, fol. 154 v^o). — « A Jehu. Bourdichon, peintre dud. seig^r (Charles VIII), pour auoir painct lesd. quatre estendards » (L. ci dessous: Etendarts des troupes de la garde de Charles VIII), « sur chascun costé desquels il a painct et figuré vng grand *Souleil* d'or, vng ymaige de Sainct Michel et le champ desd. estendarts semé de rayons de soleil, tout d'or. Item sur celui des 100 archiers francois a esté fait vng grand *Rosier* tout d'or avec led. soleil et ymaige de S^t Michel, et semé le champ de Roses et Boutons parmi lesd. rayons entrelacéz l'un parmi l'autre; et à l'estendart des 200 archiers de la petite garde a esté seulement fait vng autre *Rosier* d'or moindre que le dessus dict avecque led. soleil et ymaige de S^t Michel sans estre semé de roses ne boutons, fors seulement desd. rayons du soleil. » (Argenterie de Charles VIII; Arch. de l'Emp., KK. 73, fol. 150). Le Soleil et le Rosier étaient au nombre des devises du Roi, aussi bien que le Saint-Michel qu'avait aussi Louis XI, qui créa l'ordre de Saint-Michel en 1470. — « A Jehu. Bourd... la somme de trente trois liures tourn. pour auoir réparé et ramendé cinq paires de bardes dud. seig^r, lesquels estoient toutes esclatées, et vne grande partie de la peinture d'icelles perdue et attachée, et lesquelles il a redorées en plusieurs lieux et toutes recouchées de fin azur et autres couleurs y nécessaires selon les figures d'icelles, dont y a une paire desquelles le champ est de cramoisy semé de plumes, vne autre paire où est la *Chaise perilleuse* (?), et le champ d'un drap cramoisy; vne autre paire où sont figurées plusieurs Colombes blanches dedans un Soleil et tout plein de rayons dor sur un champ d'azur; vne autre paire où est vne figure à la façon d'un Croissant... sur un champ d'or, et lesd. figures d'azur, et l'autre paire où est figurée vne troube » (carquois) « de traictés lyés d'un rouleau » (ruban ou cordon enroulé) « et le champ d'or, semé d'un entrelacement de vert cler... février 1487 (fol. 37). » — « Aud. J. Bourd... la somme de douze liures tourn. pour auoir reffait vng bort de fin or bruny à vne autre paire de bardes dud. seig^r et semé le champ d'icelle de lettres romaines et fait vne diapreure sur azur (fol. 39). » (Les bardes dont il vient d'être question étaient bordées d'une frange d'or sous laquelle était vne frange de soie rouge et noire; et pourvues d'aiguillettes de soie noire, pour les attacher (fol. 39).) — « A Jehan Bourdichon peintre et varlet de chambre du Roy la somme de trente lin. tourn. pour auoir fait et pourtrait par le commandement et ordon. dud. seig^r durant les mois d'octobre, nov. et dec. derniers passez ce qui en suit : cest assavoir *six hommes d'armes* dont l'habit de l'un est de drap d'or Tannée et de velours Cramoisy my party, et de l'autre part par bandes et le bord de mesme en rencontrant; les autres quatre de semblable habit aux trauciers et deux plumeaux dont l'un en rout, vne robe en façon de mantel » (cette dernière phrase est fort obscure); « un homme d'armes a cheval bardé d'unes bardes my-parties de drap d'or et de velours Cra-

moisy, bordées de drap d'or; led. homme d'armes habillé d'une journée d'or, le haut de drap d'or tannée et le bas de velours cramoisy, bordé de drap d'or; sur son armet un plumail de tannée et cramoisy; vng autre homme d'armes aussy monté sur vng cheual bardé de mesmes bardes par bandes de cramoisy et de drap d'or tannée, ledit homme habillé d'une journée faite par palis (bandes?) l'vng de cramoisy et l'autre de drap tannée, et par dessus son armet vng plumail de cramoisy et tannée et les plumes en façon de rouleaux » (frisées en spirales). « Item vng cheual bardé, les bardes à champ d'or et par dessus, comme vne fouldre qui romp vng arbre et force de feu qui remplit led. champ; item plusieurs autres bardes à champ d'or et dessus figuré vne grosse pierre de faix (*sic*) dont il yst » (sori) « force de feu qui remplit led. champ, et plusieurs autres patrons » (modèles, dessins) « tant d'espaignolz que de hongres » (hongrois) « et autres habits à pié et à cheual ». (Menus plaisirs du Roi, 1490; Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 60 v^o). — « A Jehu. Bourdichon la somme de quatre vingt douze livres quinze sols tourn. pour auoir fait et pourtrait... les choses qui se suyent, cest assavoir : vng (*sic*) *ymaige de Nostre Dame*, mise en vng tableau avecque *trois Roys*, laquelle ymaige est environnée d'vng *soleil* et la *lune* sous ses pieds, et vng *tabernacle* par dessus, emiromé de *l'arc en ciel*, et sur les deux coings *l'annonciation*, et au bas dud. tableau trois *paiges* qui tiennent trois *cheuaux*, et plusieurs gens a cheual de diuers habilz chascun, et au plus bas trois histoires, l'une de la *Nativité* nostre seigneur, et plusieurs anges qui descendent du ciel, l'autre Comment l'ange annonce aux pastoureaux lad. nativité, et l'autre est le Roy » (Charles VIII), « lequel saint Louis et saint Charlemagne présentent, et tout a l'entour d'icelle ymaige sont plusieurs cherubins et séraphins qui jouent de diuers instruments. Item pourtrait en deux tableaux l'ymaige de *Sainct Christophe* en diuerse contenance (*sic*), qui passa la mer aiant Dieu sur son coul (*sic*), avecque *la Trinité* sur vng rocher, et plusieurs rochers alentour de lad. Trinité. Item encores pourtrait trois ymaiges de *Nostre Dame*, en trois tableaux dont en l'vng lad. ymaige est dedans vng soleil tenant son enfant en vne nue qui emiromme tout, avecque les *Quatre évangelistes* aux quatre coings dud. tableau; en l'autre lad. ymaige est assise en vne chaise et y a quatre anges qui soutiennent vng ciel » (un dais) « par dessus et est tout a l'entour emirommé d'autres anges, d'un soleil et d'une nue, et en l'autre tableau lad. ymaige est vestue de fin azur doré; le tout fait de fin or, fin azur et fines estoffes » (couleurs et tout ce qui entre dans un tableau, bois, etc.). Item, la genologie (*sic*) des dues de Bourbon avecque les epitaffes en huit histoires faites de blanc et de noir. Item le patron » (modèle dessiné et colorié) « d'une robe de pourpre, fourrée de martres sublines » (zibelines). Item, le patron d'une autre robe faite de Cramoisy bordée de velours Tannée avecque vng grant collet renversé du mesme. Item, le patron de deux hocquetons et d'un estendart. Item le patron de cinq hocquetons. Item le patron d'une crosse et d'une mytre, aussi des bains trois pings et trois gristles (*sic*) de Bourbon l'Archambault; item le patron de la *Vraie croix* et de six lampes en diuerses manières dud. Bourbon l'Archambault; Item, pour auoir fait plusieurs croix en l'église des bon

hommes (moins) des Moultilz les Tours que le Roy nostre seig^r a faict dedyer. » (fol. 92). — « A Jeh. Bourdichon la somme de cent quatorze liur. tourn... pour avoir faict et pourtraict le patron des *monnoies* de Nantes en dix ou douze façons, faiz du fin or et du fin argent; Item *la ville et le chastelet de Nantes* en diverses façons et couleurs; Item tous les *histoires de la vie de la Magdelaine* qui sont en la chapelle du feu trésorier de Bretagne; Item, le patron de huit estendards, quatre grans plumeaux faiz des couleurs Tanné, Rouge et Blanc, semez de papillots (*sic*) d'or; Item, deux harnois de quelles coupées par en bas (*sic*), faiz de fin argent devant et derriere; Item, quatre paires de bardes de toutes couleurs en diferentes manières; six paires de chausses, bigarées et bandées d'or et d'autres couleurs; Item, six ymaiges de St Michel combattans, en diferentes manières, faictes de toutes couleurs devant et derriere; Item, les patrons de quatre *Arbalestriers* tous differens, et de quatre *Archiers* tenans, les aucuns : halebardes, et les autres : ares, faits de fin or et argent et de diverses couleurs. Item, huit façons de radeaux (?) entrelacés d'or, de rouge, de tanné, et huit autres façons de chaînes entrelacées faictes de fin or moulu; Item, six plumeaux tous differens de blanc et de noir, et d'autres petites chaynes de chardons, de pommes de pin et de lettres, faictes d'or et couleurs; Item deux ymaiges de *Nostre Dame* l'une faict de blanc et de noir » (grisaille) « assise sur ung drap de cramoisy, que quatre anges tiennent, et est vestue de son manteau de fin azur, tenant son enfant tout nud. » (Cette figure en grisaille vetue de bleu et assise sur un drap cramoisi devait être d'un singulier effet). « Item, *le Roy et la Reyne* en deux tableaux, auprès du vif » (*ad vivum*), comme ont dit les artistes du dix-septième siècle; *d'après nature*, comme disent les artistes nos contemporains), « et vne damoiselle de Charante en vng autre tableau auprès du vif; Item, encores ledict seig^r Roy, au vif, entier vestu de veloux tanné; Item, quatre tableaux dont en l'ung y a sept *histoires* et frere *Jehan Bourgeois* qui presche, avecque son disciple, le Roy nostre dieu seig^r estant à genoux; en l'autre y a *vne dame* qui réne aux peignes de cœurs » (aux peines de cœur) « au dedans d'une chambre, en l'autre y a vng rapporteur et vng grant palais, et en l'autre est l'ymaige de la mort *lanatomie* (l'anatomie, le cadavre), tout son corps semé de vers laquelle est dedans vng cymetierre où y a plusieurs sépultures entaillées » (sépulcres sculptés) « en diverses façons. — (Août et sept. 1591; fol. 121 du compte des menus-plaisirs; KK. 75.) — « Pour cinq paires d'estrinieres doubles... l'autre pour la mule que chevauche Jean Bourdichon, peintre d'iceluy seigneur (Charles VIII). » Comptes de l'escurie. KK. 74 (janvier 1499). » — « A Jehan Bourdichon, peintre ordinaire dud. seig^r » (le Roi Louis XII), « la som. de 240 liures tourn. » (Gaiges des officiers du Roi de l'année finie 1499; Arch. de l'Emp. KK. 87. Dans ce registre, Bourdichon est porté parmi les valets de chambre du Roi, avant Jehan de Paris). — « Johannes Bourdichon peintre, 240 l. » (*Maison du Roy*. Etat sans date dans le vol. Mémoire du règne de Louis XII; Bibl. Imp. Ms. fr. 8463, fol. 29 v^o.) — « A Jehan Bourdichon peintre du R. la som. de sept vingt seize liures tourn... tant pour son paiement des parties de son mestier qu'il a faictes durant lad. année (1507-08) pour les painc-

tures des deuises qu'il a painctes et faictes de fin or sur vne partie des estendards qui ont esté faiz en icelle année pour servir es bandes des gentilshommes et archiers de la garde du Roy, et sur les bannieres des trompettes et cottes d'armes des heraulx d'iceluy seig^r (Louis XII) que aussi pour la lurrée et despense de son cheual... » (Comptes de l'escurie du Roy, 1507-08; Arch. de l'Emp. KK. 86, fol. 19 v^o.) — Au moment de la mort de Louis XII, Bourdichon, comme les autres officiers de la Maison du feu Roi, reçut quatre aulnes d'étoffe noire pour se faire une robe dont il dut se vêtir pour assister aux funérailles de son maître. (KK. 89, fol. 97 v^o.) — « A Jean Bourdichon, peintre et varlet de chambre du Roy nostre d. seig^r, la som^e de soixante huit liures tourn. à luy ordonné par vceluy seig^r, pour plusieurs portraits qu'il a faiz par ordon. dud. seig^r et mesmement pour avoir portraict led. seig^r au vif... » (Rôle de 1516, payemens des mois de juil., août et sept.) — Je ne sais ce qu'après 1516 devint Bourdichon, qui mourut probablement à Tours, sa patrie, ayant servi, comme peintre ordinaire, les Rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I^{er}; homme de talent sans doute, dont on connaît peut-être quelque ouvrage, sans savoir qu'il doit lui être attribué.

BOURDICT (PIERRE).

XVII^e siècle.

Sculpteur né à Lyon et venu à Paris à la suite des Couston ou de Coyssevox. — La statue de Pallas qui figure à l'hôtel Soubise-Archives de l'Empire, est de la main de cet artiste, qui eut l'honneur d'être de l'Académie. — Voy. COSTOU, COYSSEVOX, FRANCI, HELOT.

BOURDIX (MICHEL I^{er} ET MICHEL II).XVI^e ET XVII^e siècles.

A la suite des « Articles ajoutés aux anciens statuts des Maîtres peintres et sculpteurs, le 16 janvier 1619 », je vois la signature d'un Bourdin; c'est celle de Michel Bourdin le père, ce sculpteur, né, dit-on, à Orléans, et qui fit le tombeau et la statue de Louis XI. On sait très-peu de chose sur cet artiste, négligé par les biographes, et à la fin comme des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de l'Art en France. Quand il naquit, je l'ignore. A quel âge il vint à Paris, je ne le sais pas davantage. Ce que des recherches longues, et à la fin heureuses, m'ont appris, c'est qu'il y était en 1609. Alors il était marié. Il avait épousé Nicole Absolut, dont il eut le 8 novembre 1609 un fils, celui qui fut Michel II Bourdin. L'acte du baptême (Saint-André des Arcs) qualifie Michel I^{er} Bourdin « sculpteur en cire », peut-être parce qu'à ce moment-là il réussissait à faire en cires coloriées des portraits, à la façon de ceux de Danfric. Le 27 septembre 1612, Michel I^{er} fit baptiser Marie, tenue par Geneviève Allezon, femme de Henry Valcain (ou Valquin) Bouquetier et enjoliceur de Madame saeur du Roy ». Un troisième enfant de Nicole fut baptisé à Saint-Sulpice, le 31 août 1615, sous le nom d'Antoinette, ayant pour parrain Barthélemy du Tremblay, sculpteur, et pour marraine Antoinette Guibour, femme de Daniel Rahel, maître peintre. Le dernier enfant de Michel Bourdin, Louis, fut baptisé le 1^{er} mars 1618. Bourdin ne demeura pas alors « en la maison de Nevers », autrement dit : à l'hôtel de Nevers, où depuis dix ans il était établi, lorsque, le 19 novembre 1629, il maria à Saint-André des Arcs, sa fille Marie, âgée de 17 ans.

Michel H Bourdin mit son nom au traité de jonction qui fut fait, le 7 juin 1651, entre les maîtres peintres et sculpteurs, et les membres de l'Académie de 1648. Il demeurait alors, rue de la Tisseranderie et, c'est là qu'il mourut, le jeudi 4 août 1678. « Le vendredi 5^e jour d'aoust fut inhumé au cimetière neuf, Michel Bourdin, M^e peintre sculpteur, décédé le jour précédent, rue Tisseranderie, tenant au bout de la rue des Coquilles ». (Reg. de Saint-Jean en Grève). M. Bourdin n'avait plus de parents de son nom quand il décéda; il avait perdu son frère Louis en 1653. Le registre de Saint-Jean nomme celui-ci : « Louis Bourdin, dit DesFlaceaux », et le qualifie : « Gentilhomme ordre de Sa Majesté ». Il demeurait avec son frère rue de la Tisseranderie. Il voulut que son corps fût inhumé à Saint-André des Arcs, où il avait été baptisé; ce qui eut lieu le 4 mars 1653. — Je regrette de n'avoir rien de plus à donner sur une famille qui compte deux membres distingués, dont un, Michel H, est cité par l'abbé de Marolles avec les Juste de Tours et Jacquin le Lorrain. Je n'ai qu'un détail de peu d'importance à ajouter à ceux qu'on vient de lire. Michel H Bourdin tint sur les fonts de baptême de Saint-Germ. l'Auxer., le 5 août 1668, un fils du sculpteur François Girardon. — Voy. DAXFRIE, GIRARDOX, GUILLAIN, RABEL, TREMBLAY (DC).

BOURDON (SÉBASTIEN).

? 1622—1671.

Les historiens de ce peintre disent que Bourdon naquit en 1616, à Montpellier, d'un peintre sur verre dont il reçut les premières leçons de dessin et de peinture. C'est là tout ce qu'ils paraissent avoir su de sa famille. Je suis plus heureux que d'Argenville et ceux qui ont copié ou abrégé son ouvrage; mes recherches m'ont appris bien des choses dont pourront profiter les futurs biographes du célèbre artiste languedocien. Je n'ai pu me procurer l'acte du baptême de Sébastien Bourdon qui, si j'en crois son acte mortuaire, naquit en 1621 ou 1622 et non en 1616, comme on l'a dit et répété. L'acte que j'allégué est ainsi conçu : « Aujourd'hui, dixième jour de May 1671 a esté enterré le corps de deffunt Sébastien Bourdon, peintre du Roy et recteur de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, décédé le huitième dudt mois, auquel enterrement ont assisté Paul Jumeau, beau frère du deffunt, bourgeois de Paris, et Pierre du Guernier (sic), beau frère du deffunt, peintre du Roy en miniature, qui ont dit que ledit deffunt lors de son decceds estoit aagé de cinquante ans ou environ et ont signé P. du Guernier, Jumeau ». (Reg. protestant; palais de justice). On voit par l'origine de la mention qu'on vient de lire que Sébastien Bourdon mourut calviniste. D'autres notes dont je vais faire usage prouvent qu'il vécut dans la foi de Calvin au moins pendant trente ans. Était-il d'origine protestante? Quoi qu'il en soit, catholique d'abord, ensuite huguenot, comme on disait alors, ou toujours calviniste, comme je le suppose, Sébastien Bourdon ne naquit point en 1616. Deux de ses beaux frères, qui n'avaient pu ignorer son âge, ayant reçu dans une assez longue intimité avec lui, et ayant dû connaître positivement le temps de sa naissance, Pierre du Guernier et Paul Jumeau déclarent le 10 mai 1671 que Sébastien mourut à cinquante ans ou environ, c'est-à-dire à cinquante ans, plus ou moins quelques mois. Il faut s'en tenir à ce témoignage, et admettre comme positif que Sébastien Bourdon naquit

à Montpellier, vers 1622, de qui? on va le savoir bientôt.

Bourdon, après avoir étudié quelque temps à Montpellier et à Bordeaux, ensuite à Paris, chez Jean Barthélemy, entreprit, selon d'Argenville, le voyage d'Italie, où il s'exerça dans la manière de plusieurs maîtres. Son absence ne fut que de trois années, après lesquelles il revint chercher fortune à Paris. Porté tout naturellement dans le monde des artistes, il fit connaissance des du Guernier, qui peignaient avec succès la miniature — un d'eux, seulement Alexandre, était paysagiste; — il se lia étroitement avec Louis du Guernier, vit Susanne, la sœur de celui-ci, qui, jeune et déjà veuve, consentit à lui donner sa main. Le mariage de Susanne avec Sébastien fut chose sans doute bientôt conclue. Bourdon était bien de son personne, et garçon de talent qui déjà faisait sensation; Susanne était probablement une femme jolie. Les du Guernier topèrent à un projet qui donnait à leur amitié avec Bourdon une force nouvelle; et, le 13 janvier 1641, le ministre de Charenton Saint-Maurice bénit le mariage de « Sébastien Bourdon, peintre à Paris, fils du deffunt Morin Bourdon, peintre à Montpellier et de Jehanne Bourdon », avec « Susanne du Guernier, veuve de feu Nicolas Colsonnet, vivant ingénieur à Paris ». (Regist. protest. Palais de justice.) S^e. Bourdon eut de sa jeune veuve neuf enfants, dans les quinze années de leur union : 1^o Louis (15 décembre 1641), mort le 12 septembre 1644; 2^o Marie (6 décembre 1643); 3^o Abraham (21 janvier 1648), tenu par Abraham Bosse, le graveur; 4^o Charlotte (16 janvier 1650); 5^o Elisabeth (mars 1652), morte le 25 octobre de la même année; 6^o Anne, née en 1653 à Stockholm; 7^o Madeleine (15 août 1654), morte le 23 novembre 1660; 8^o Susanne (11 novembre 1655); 9^o Jean (21 mai 1657). — Sébastien Bourdon n'était pas à Paris quand mourut sa fille Elisabeth; il était à Stockholm avec sa femme, depuis quelques mois. Il resta en Suède, peintre de Christine, en 1653 et jusqu'à l'abdication de cette reine à Upsal (16 juin 1654). Il revint à Paris, où sa femme accoucha de Madeleine. — Susanne du Guernier mourut le 26 septembre 1658 « âgée de 40 ans ». (Reg. protestant.) Elle était donc née vers 1618.

Bourdon donna peu de temps aux regrets; il fit dresser l'inventaire de ses biens et des effets de sa defunte femme, par Demas, notaire, le 4 janvier 1659 (Arch. de M^e Le Momyer, notaire); cela fait, les affaires de l'ancien ménage mises en ordre et réglées, les mineurs pourvus de tuteurs et de curateurs, au vu de la loi, Bourdon songea à hâter un nouveau mariage qui devait donner une tutrice dévouée à quatre enfants dont l'aîné avait seize ans seulement. Il fit publier à Charenton les bans de ses fiançailles, et « le jedy sixième dud. mois de mars » and. au 1659 » M. Dreincourt bénit le mariage de « Sébastien Bourdon, peintre du Roy, recteur de l'Académie Royale de peinture et sculpture, » avec « Marguerite Jumeau, fille de feu Daniel Jumeau, » vivant marchand, demeurant à Tours, et de defunte Marie Bernier, » sœur d'un médecin du Roi.

Le 4 décembre 1659, Marguerite Jumeau mit au monde son premier enfant, baptisé le 7 sous le nom de Jacques. Le 2 mars 1662, elle accoucha d'une fille à qui, le 12, on donna le nom de Marguerite. Marie-Anne vint le 15 avril 1663. Le 27 juin 1665 naquit son second fils que nomma Pierre, Pierre Du

Guernier, ayant pour commère Marie Bourdon, la première fille du premier lit. Daniel Jumeau et Anne Bourdon — une fille de Sébastien, — firent, le 30 avril 1666, *Daniel*. Le 26 juin 1667, on baptisa *Pierre-Jean*. Ce Pierre-Jean mourut le 5 novembre 1676, et fut inhumé le lendemain au cimetière des Saints-Pères. Le dernier enfant de Marguerite Jumeau et de Sébastien Bourdon fut une fille, qui naquit en octobre 1670, et qui eut le nom de *Madeleine*.

Bourdon, on vient de le voir, eut de ses deux mariages seize enfants : neuf du premier, sept de l'autre. De son vivant, cette famille se réduisit à peu près de moitié. Il perdit Louis en 1644, Elisabeth en 1652, Madeleine en 1660, Jean le 15 mai 1662, Abraham le 27 novembre 1664, Pierre le 10 décembre 1665, Marie-Anne le 8 août 1669, enfin Marie, décédée le 17 février 1670, âgée de 25 ans.

Marguerite Bourdon, née, comme je l'ai dit, en 1662, ne survécut que de quatre mois à son père, mort le 8 mai 1671. On l'enterra le 26 septembre 1671. Il y avait à peine trois mois et demi que la tombe s'était refermée sur Marguerite, que Marie-Madeleine Bourdon, née en 1670, mourut « âgée de seize mois ou environ, le 15 janvier 1672 ».

Le 16 janvier 1672, Marguerite Jumeau, veuve de Sébastien Bourdon, restait avec sept enfants, quatre filles et trois garçons. Je n'ai pu savoir ce que devinrent deux de ces derniers. Le 26 septembre 1679, Jacques, fils de Sébastien et de Marguerite Jumeau, fut inhumé par les soins de Louis du Guernier, marchand orfèvre. Quant aux filles : Marie, Charlotte, Anne et Susanne, c'est à elles ou à quelques-unes d'entre elles que doit faire allusion Mariette quand il dit que Bourdon « laissa des filles qui peignaient la mignature ». Elles durent apprendre leur métier chez les Du Guernier. Anne vivait encore en 1687. Dans un manuscrit de la Bibl. Imp. (Supplément Franc. 791-5-2) intitulé *Révocation de l'édit de Nantes*, est une pièce dont le titre est : « Etat et mémoire des personnes connues et domiciliées à Paris, sorties du Royaume à cause de la Religion, sans permission du Roy... ensemble des biens qu'ils ont laissés » ; j'y lis sous la date de : « février 1687 », et la rubrique : « quartier de la Cité », « Anne Bourdon, fille de défunt Sébastien Bourdon peintre, place Dauphine... Néant » ; ce qui veut dire qu'en partant pour l'exil, Anne Bourdon avait emporté tout ce qui lui appartenait, et que la police dormait, au moins d'un œil, quand elle avait fait son déménagement.

Sébastien Bourdon était peintre du Roi, sans être valet de chambre de Sa Majesté, titre que plusieurs artistes ont joint à celui de peintre, de sculpteur ou de graveur ordinaire. Je le vois porté pour la première fois sur l'Etat de la Maison du Roi, pour l'année 1648 ; il y figure avec ses gages annuels de 30 l. (Arch. Imp. Z. 1341.) Sur l'Etat de 1650 (Bibl. Imp. Ms. St-Magloire), il est encore parmi les peintres ordinaires non valets de chambre. — Mariette dit de Sébastien : « Il peignit son tableau du *May* (*Martyre de St Pierre*), en 1643 ; il avait alors 27 ans. » Il n'avait que vingt et un ans si, comme je le crois, la déclaration de ses deux beaux-frères, en 1671, sur l'âge de celui qu'ils accompagnaient au cimetière, doit être tenue pour exacte. Mariette ajoute que Bourdon mourut le 8 mai 1671, âgé de cinquante-cinq ans, et il termine ainsi : « J'ay extrait l'année de sa mort de la liste de l'Académie. M. de

Pilles le fait âgé de 60 ans, mais son sentiment me semble moins sûr que l'autre. » Que Bourdon ait, à vingt ans, fait le *Crucifixion de Saint-Pierre*, un de ses bons ouvrages ; qu'il ait à cet âge obtenu de la communauté des orfèvres la faveur que sollicitaient tous les hommes de talent, d'exécuter pour Notre-Dame le tableau de mai, c'est très-honorable pour la mémoire du peintre, mais cela étonne moins quand on se souvient qu'à l'âge de quatorze ans, il avait peint, dit-on, un plafond dans un hôtel à Montpellier ou à Bordeaux.

Et à propos de Montpellier, que je revienne, avant de finir, sur le voyage que Bourdon y fit avant 1663. D'Argenville ne dit point à quelle époque il quitta Paris ; il dit quand il y revint. Son séjour ne dut pas être de longue durée dans sa ville natale où des affaires l'avaient appelé et où il fit entre autres peintures son tableau de *Simon le magicien* ; je ne crois pas qu'il y soit resté un an tout entier. Les actes de baptême de ses filles Marguerite, née le 2 mars 1662, et Marie-Anne, née le 15 avril 1663, ne portent point cette observation : « Le père absent », qu'on n'oubliait pas, lorsque le père n'accompagnait point son enfant à l'église ; et cela me fait penser que Bourdon était à Paris le 12 mars 1662 et le 15 avril 1663. Il ne quitta probablement pas cette ville pour l'autre, avant mai 1662, laissant grosse Marguerite Jumeau, et il revint en 1663, pour assister aux couches de sa femme.

On a quatre portraits peints, gravés ou dessinés, qu'on dit être des images de Sébastien Bourdon. Le Louvre en possède trois ; je ne sais ce qu'est devenu le quatrième, ouvrage d'Hyacinthe Rigaud, que reproduisit au burin Laurent Cars, pour sa réception à l'Académie, en 1773. La tête dans ce portrait est douce et spirituelle, et l'estampe serait très-agréable si une draperie jetée par le peintre devant la poitrine de son modèle et l'entourant comme un rempart qui gêne son mouvement, n'y occupait une trop grande place. Le portrait peint par Rigaud ressemble assez peu à celui que Bourdon peignit lui-même et où il se représenta en buste, dans une demi-teinte très-vigoureuse, même un peu noire, d'où sortent, en clair, le nez et un peu de la joue droite. Celui-là, où Bourdon paraît être âgé de trente à trente-deux ans, annonce un homme bon et fin ; la tête en est jolie et distinguée ; les vêtements n'affectent aucun désordre, et à voir ce jeune bourgeois calme, et plus mélancolique que gai, on ne se douterait pas si l'on ne lisait sur le cadre : « Portrait de M. Bourdon, peint par lui-même » qu'on est en présence d'un homme à l'esprit ardent, au génie fongueux, au caractère vif et remuant. Il y a plus de vie et d'aventure, si je puis dire ainsi, dans le dessin, singulièrement incorrect et négligé, que Bourdon, au témoignage de Mariette, fit d'après le portrait qu'il avait peint de lui dans son tableau de *Simon le magicien*. Cette figure n'est cependant pas sans ressemblance avec celle dont je viens de parler. Un artiste, la poitrine et les bras couverts d'une chemise seulement, le bras droit appuyé sur un rocher, je crois, la main gauche soutenant une tête de marbre blanc, représentant Caracalla, tête couchée sur la cuisse de cet artiste, est, dit-on, Sébastien Bourdon qui s'est représenté la tête penchée dans l'attitude du repos et de la méditation, au milieu d'un paysage. Que cette peinture soit de Bourdon, je le veux ; mais que le personnage soit Bourdon lui-même, j'en doute. Ce Bourdon ne ressemble

point aux autres; et pourquoi le peintre se serait-il donné cette tête de Caracalla, attribut naturel d'un sculpteur? Sébastien Bourdon signait :

On sait que Bourdon, ami de Le Brun, fut un des premiers fondateurs de l'Académie de peinture, en 1648. Il était déjà sur l'Etat du Roi, comme je l'ai montré, et, tout naturellement, il dut se ranger au parti des artistes qui luttaient contre la communauté des maîtres peintres et sculpteurs dont la prétention était de faire abolir les privilèges accordés par le Roi et la Reine à leurs « ordinaires ». Quoiqu'il fût un des plus jeunes des nouveaux associés, il fut choisi pour un des douze anciens qui devaient diriger l'école académique. — *Voy.* BRETONVILLIERS, GUERNIER (DU), TESTELIN.

BOURDON (FRANÇOIS ET PIERRE). — *Voy.* BORDONI.

BOURSAULT (EDME). ? 1638—1701.

Voici ce que j'ai pu trouver sur ce financier, poète comique; c'est peu de chose, mais ce peu ne sera pas sans utilité pour les biographes du spirituel auteur du *Mercurie galant*, d'*Esopé à la ville*, d'*Esopé à la cour*, etc. Boursault épousa Michelle Milley, dont le frère était chirurgien major dans l'armée. Il eut de cette femme au moins dix enfants. Je dis, au moins dix, parce que je n'ai pas trouvé de renseignements sur un plus grand nombre, et que je ne suis pas certain de connaître l'aîné. Suivant toute apparence, cependant, cet aîné fut *Chrysostome*, qui se fit théatin. La naissance de cet enfant se reporte à une époque antérieure à 1669. Le 27 septembre de cette année-là, Boursault fit baptiser à Saint-Sulpice un fils, né le 15, et qu'on nomma *Claude-Edme*. Le 8 octobre 1672, Michelle Milley mit au monde un garçon, que le 3 novembre, l'abbé Abraham de Thesus fit sur les fonts de baptême de Saint-Sulpice, et qu'il nomma *Abraham-Gaëtan*. Entre 1672 et 1678, madame Boursault resta-t-elle inféconde? Ce n'est guère supposable, et je pense que plus d'un enfant vint pendant ces six années; peut-être faut-il placer dans cet intervalle la naissance d'une fille de Boursault qui se nommait *Marie* et dont il sera question tout à l'heure. Le 22 février 1678, Edme Boursault présenta à St-Sulp. un fils, né le 20 fév., on le nomma *François*. Le 22 juin 1679, baptême d'*Antoin-François*. Cet enfant vint un mois et fut entré à Saint-Sauveur, le 22 juillet 1677. Boursault demeurait alors, rue du Petit-Lion. Il retourna bientôt au quartier Saint-Germain. Le 4 juillet 1680, un nouveau garçon fut baptisé sous les noms de *Claude-Louis*. Un second *François* naquit le 26 mars 1682. *Etienne* fut baptisé le 1^{er} août 1683, et *Jean* le 10 janvier 1685. Ici s'arrête la liste de ceux des enfants d'Edme Boursault dont j'ai pu connaître les baptisaires.

Boursault maria son fils Abraham-Gaëtan en 1694. La cérémonie religieuse eut lieu à Saint-Sulpice, le 16 mars. Je lis dans le registre de cette paroisse que la femme du jeune Boursault fut « damoiselle

Magdeleine de Rouxel, âgée de 18 ans ou environ, fille naturelle de Messire Pierre Rouxel de Medavy, comte de Grancey, et de défunte Marguerite Fleury ».

Magdeleine demeurait rue de Verneuil à l'hôtel de Grancey, non loin de la maison où restaient les Boursault. Parmi les témoins du mariage figurent Marie Boursault, sœur du marié (cette fille de Boursault dont je n'ai pas trouvé l'acte de baptême), et François Milley, « chirurgien major des armées du Roy », leur oncle maternel.

De cette union naquit, en septembre 1698, une fille qu'on envoya en nourrice à Verneuil, diocèse d'Evreux, où elle fut baptisée, seulement neuf mois après, le 17 mai 1699, sous le nom de Marie-Bernarde-Hyacinthe-Abraham-Gaëtan. A. B. Boursault ajouta à son nom celui de Roussy; c'est ce que m'apprend l'acte du mariage de sa fille avec Nicolas Lancret. Cet acte dressé à Saint-Christophe constate que « le 13 septembre 1740 furent mariés Nicolas Lancret, peintre du Roi en son Académie Royale de peinture et de sculpture et conseiller de ladite Académie, fils majeur de défunts M. Robert Lancret, et de dame Marie-Catherine Planteroze, de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et d^{lle} Marie-Bernarde-Hyacinthe de Roussy de Boursault, fille majeure de défunt Gaëtan Abraham de Roussy, escuyer s^r de Boursault et de Magdeleine Rouxel de Bois-David, de la paroisse St-Roch. Il est à remarquer que parmi les témoins de Lancret ne figure aucun des membres de sa famille. Aucun Boursault ne paraît non plus à ce mariage. Quelles raisons isolèrent ainsi ces époux? Quelle raison poussa Lancret, dont, suivant l'usage, l'union devait être bénie à Saint-Roch, paroisse de sa fiancée, à s'aller marier à Saint-Chrysostome, une de ces petites paroisses où l'on se mariait comme en cachette?

Edme Boursault mourut dans sa maison, rue de Verneuil, le 15 septembre 1701, et, le lendemain, fut présenté à l'église de Saint-Sulpice, d'où on le porta en convoi à l'église des révérends pères Théatins. C'est là qu'il fut inhumé en présence du R. P. Chrysostome Boursault, vicaire des RR. PP. Théatins, son fils. Où étaient ses autres fils? Boursault n'avait que soixante-trois ans accomplis quand il mourut, s'il est vrai, comme il est dit dans l'averissement placé en tête de son Théâtre (1746), qu'il naquit à Mussy-Lévêque « au commencement de l'année 1638 ». — *Voy.* LANCRET.

BOURZEYS (AMABLE DE). ? 1606—1671.

« Mardy, 3 août 1671, connoy de 62 » (prêtres), « service complet, 4 prestres porteurs pour defunct messire Amable de Bourzais (*sic*), prestre, conseiller du Roy en ses conseils, Abbé et seigneur de Gores, demeurant rue neuve des bons enfans; a esté inhumé dans nostre église. Reçu 85 livres 12 s. » (Reg. de Saint-Enst.) Bourzeys fut membre de l'Académie Française. On le dit né à Volvic, en 1606; je n'ai pu vérifier ce fait.

BOURZON (FRANÇOIS-MARIE), peintre de paysage. — *Voy.* BORZONE.

BOUSSEAU (JACQUES).

1681—1740.

Ce statuaire n'a pas laissé un grand nom. Il était pourtant homme de mérite, et les honneurs qu'il reçut disent de quelle estime il jouissait parmi les artistes et dans le monde où se faisaient les réputations. La *Biographie universelle*-Michaud lui a

consacré un article qui fait connaître que Bousseau « naquit l'an 1681 à Chavaignes en Poitou, et vint à Paris où il eut pour maître Nicolas Coustou » ; qu'il « fut reçu à l'Académie, où il obtint ensuite le grade de professeur » ; que « son morceau de réception était *Ulysse tendant son arc* » ; enfin « que le Roi d'Espagne l'ayant choisi pour *son sculpteur en chef* ! Bousseau se rendit dans ce royaume et travailla beaucoup à Madrid où il mourut en 1740 ».

Ajoutons quelques détails à cette courte biographie. Jacques Bousseau était fils d'un cultivateur nommé Jacques Bousseau, et de Marie Drouneau. Il naquit le 17 mars 1681, à la Crespillère, propriété dépendante de la paroisse de Chavaignes, diocèse de Luçon, et il fut baptisé le lendemain à l'église de Saint-Pierre de Chavaignes. Il avait vingt et un ans lorsqu'il perdit sa mère, décédée à Chavaignes le 2 juin 1708, âgée de cinquante-quatre ans. Il était alors à Paris, étudiant sous Nicolas Coustou, dont il était devenu l'élève, je ne sais par quel hasard. Comment, en effet, le jeune Poitevin s'était-il épris de la sculpture ? Comment avait-il quitté son village pour venir à Paris ? Qui l'avait présenté à Coustou ? Il était homme fait, quand, le dernier jour de novembre 1715, mourut, au bourg de Saint-Sulpice, son père, Jacques Bousseau, âgé de soixante et treize ans. Le bonhomme s'était retiré chez son frère, le curé Bousseau, qui l'inhuina dans son église. Presque au moment où cette perte affligeait notre sculpteur, un bonheur lui arrivait, l'Académie lui ouvrait ses portes (25 novembre 1715). Il avait alors un peu plus de trente-quatre ans et demi. Son atelier était rue du Chantre, *A la Fontaine*, chez madame Coysevox, où il resta jusqu'en 1726, qu'il alla demeurer rue Chamfleury. Ses relations de tous les jours avec Coustou et les autres artistes qui habitaient les galeries du Louvre, décidèrent de son mariage. Nicolas Bailly avait une fille, Marguerite-Thérèse, âgée de vingt-trois ans, qui plut à Bousseau et à qui Bousseau ne déplut pas, bien qu'il eût vingt-deux ans de plus qu'elle. Leur mariage se décida ; il fut célébré à Saint-Germain l'Auxerrois le 18 février 1727, en présence de Nicolas Bailly, de Marie-Louise Lepointre, sa femme, de Nicolas Coustou, sculpteur, de Nicolas Edelineck, graveur du Roi, demeurant rue Saint-Jacques, de Simon Thomassin, graveur du Roi, oncle de la mariée, de Jacques Bailly, peintre du Roi, frère de la mariée, demeurant aux galeries du Louvre, et de l'architecte Jean-Silvain Cartaud. La femme de Bousseau lui donna, en 1731, un fils, *Jacques-Nicolas*, qu'il perdit le 19 décembre 1737, et fit enterrer le vendredi 20, à Saint-Germain l'Auxerrois. Dans l'acte de l'inhumation, Jacques Bousseau est qualifié « sculpteur des Rois de France et d'Espagne ». Ce fut, en effet, en 1737 seulement, que Philippe V l'appela à Madrid en lui offrant la charge de son premier sculpteur, qu'il accepta. Il quitta Paris au commencement de 1738, et l'*Almanach royal* pour cette année, le dit à Madrid. L'*Almanach* de 1740 porte pour la dernière fois cette note : « Bousseau, sculp. de S. M. catholique à Madrid ». M. Henry Barbet de Jouy (*Descript. des sculpt. modernes du Musée impér. du Louvre*, 1855) dit que Bousseau mourut le 13 février 1740, à Balzaïm en Espagne. Je n'ai aucun moyen de contrôler cette assertion. M. Barbet dit de l'auteur d'*Ulysse tendant son arc*, statuette de marbre, le seul ouvrage de Bousseau qui soit au Louvre : « Il n'a fait en France que

» peu de travaux (entre autres le tombeau du » cardinal Dubois), parce qu'il fut appelé en Es- » pagne par le Roi Philippe V, et y termina ses » jours. » On a vu que Bousseau n'alla en Espagne qu'en 1738 ; il n'y resta que deux années, n'y put guère produire, et y mourut âgé de cinquante-neuf ans ; il eut donc, à Paris, trente-six ou trente-huit ans d'étude et de travail. Il produisit sans doute un assez grand nombre de morceaux grands et petits ; ces morceaux n'ont pas tous été conservés, ont passé à l'étranger ou gisent sans gloire dans quelques églises ou musées de province. J. Bousseau fit pour l'église de Notre-Dame de Paris un *Saint Maurice* et un *Saint Louis*, placés aux deux côtés du maître autel et un bas-relief, en marbre aussi, pour le retable, où il représenta Jésus donnant les clefs à saint Pierre. Pour la famille d'Argenson, il fit le tombeau de René d'Argenson le père, qui fut placé dans la chapelle de Saint-René, au couvent des filles de la Madeleine. C'était une grande composition, représentant un ange qui offrait à saint René le cœur de M. d'Argenson. Cette figure en bas-relief était placée sur un fond de marbre bleu turquin. Un génie portant les armes d'Argenson complétait l'ensemble du monument. — *Voy. BAILLY.*

BOUSSINGAULT (LOUIS).

? 1607—1692.

Toutes les éditions des *Oeuvres* de Boileau, celles qui furent faites sous les yeux et par les soins du poète, aussi bien que celles qui ont été publiées depuis par de savants et scrupuleux commentateurs, donnent ainsi le vingt-deuxième vers de la troisième satire :

« J'ai quatorze bouteilles

D'un vin vieux... *Boucino* n'en a point de pareilles. »

Personne ne paraît avoir douté que l'orthographe : *cingo*, consacrée par deux siècles et surtout par l'autorité de Boileau, ne fût véritablement celle du nom de l'« illustre marchand de vin » ainsi que l'appelle Despréaux, dans la note jointe au vers que je viens de rappeler. Comment croire, en effet, que notre auteur ait pu se tromper sur le nom d'un homme dont il consacrait la célébrité ? Ou comment supposer que, sciemment et à dessein — dans quel but ? — il changea : *ssingault* en *cingo*, quand ce changement était sans intérêt ? Quoi qu'il en soit, volontaire ou non, l'altération orthographique existe, et je viens rendre à un nom, qui doit vivre autant que les satires, sa forme réelle que les éditeurs n'ont pas plus connue qu'ils n'ont cherché à connaître la famille bourgeoise de Paris qui le portait.

Lorsque Boileau composa sa satire (1645), il y avait dans le commerce des vins trois Boussingault frères : François-Louis, Jacques et Jean. Ils étaient fils de Noël Boussingault, marchand de vin, et neveu d'Edme Boussingault, maître menuisier, ce que je n'ai pas trouvé sans peine. Edme Boussingault mourut le 14 septembre 1660 (Reg. de Saint-Eustache). Noël Boussingault était fils d'Étienne Boussingault, m^e serrurier. François Boussingault se maria (pour la seconde fois), le 25 avril 1657 (Reg. de Saint-Eustache). Louis Boussingault — c'est l'illustre — avait épousé, le 31 septembre 1640, Marie Tivile (Reg. de Saint-Jean en Grève). Il eut cinq enfants de son mariage ; son unique fils, Louis, mourut le 17 décembre 1669, dans la maison de son père ; rue Bourtibourg (Reg. de Saint-Paul et de Saint-Gervais). L'acte d'inhumation dit le défunt :

« Loys Boussingault, fils de monsieur Boussingault, *en des douze marchands de vin privilégiés*. L'acte de Saint-Gervais est revêtu de la signature du père : « L. Boussingault ». En 1662, L. Boussingault était déjà qualifié « un des anciens marchands de vin privilégiés suivant la cour », au baptême d'une fille de Jules Grenet, — le célèbre cabaretier de la *Pomme de Pin*, — dont Marie Tiville fut marraine. L. Boussingault maria, le 29 janvier 1679, à Saint-Eustache, sa fille Marguerite, à Antoine Neyret, fils d'Antoine, sieur du Val et neveu d'Elisabeth Boileau, en présence de Boileau-Paymorin, frère de l'auteur des satires. Despréaux n'assista point à la cérémonie. Le contrat du mariage de Neyret est à la date du 27 janvier 1679, parmi les anciennes minutes de l'étude de M. Le Monnyer, notaire.

L. Boussingault avait marié, à Saint-Eustache, le 21 juin 1678, une autre de ses filles, Catherine, à Claude Coquille, directeur des affaires du Roi en la province de Picardie. A ce moment Boussingault demeurait rue Coquillière, et il était veuf. Je n'ai pas vu l'acte de décès de sa femme, mais pour lui, il mourut « rue Ste-Anne, le 3 novembre 1692, âgé de 85 ans » et fut enterré à Saint-Roch le lendemain. Je ne veux pas oublier de dire qu'une fille de Boussingault, Marie, épousa Alexandre Luillier, de qui elle eut une fille nommée, comme elle, Marie. Cette Marie Luillier épousa Joseph-Guillaume, chevalier, seigneur de La Vieux-Ville. Le contrat de ce mariage, qui est dans les archives de M. Le Monnyer (24 avril 1680), dit Alexandre Luillier « sr Des Cartes, consr secrétaire du Roy ». Cet acte est revêtu des signatures de J. B. Colbert, secrétaire d'Etat, de Marie Charron, sa femme, de Colbert d'Ormay, de L. Boussingault, etc. La signature du grand Colbert figurant à côté de celle de Louis Boussingault, c'est, je crois, une circonstance assez honorable pour l'histoire de l'ancien marchand de vin privilégié suivant la cour, qui devra à un vers de Boileau de vivre dans la mémoire des Français tant qu'on lira les satires de Nicolas Despréaux.

Jean Boussingault « marchand de vin fournissant la maison de la Reine » mourut le 12 décembre 1707, rue de la Sourdière, âgé de quatre-vingt-deux ans. (Reg. de Saint-Roch.) — *Voy.* GRENET.

BOUTELOUP (GUILLAUME).

?—1573.

Peintre qui vécut et travailla à Blois pendant le seizième siècle. Les Rois Henri II, François II et Charles IX l'employèrent et le firent inscrire sur l'Etat des officiers de leur Maison. Il avait le titre de Peintre ordinaire du Roy, dès 1558 au moins. Le 17 janvier 1559, il donna quittance de la somme de trente-cinq livres « pour ses gages, à cause de « son estat de paintrre durant la dernière demi-année » du Compte de la maison de Henri II (1558). (Arch. Imp. *Officiers* de la Maison du R. KK. 129.)

François II ayant eu l'envie d'avoir le portrait de Thony, son fou, pendant qu'il était à Blois, le commanda à Guillaume Bouteloup. Cet ouvrage fut payé 22 livres au peintre, qui en donna quittance le 18 juin 1560. Guillaume Bouteloup est mentionné pour la dernière fois dans les comptes de la maison royale en 1572. Il y figure pour 70 livres. (Arch. Imp. KK. 134.) Dans le compte de 1572, comme dans celui de 1560, le nom de Bouteloup est écrit sans le *p* final qui se remarque dans le registre KK. 129, et qui, je crois, ne doit pas être plus négligé que celui des noms :

Pasdeloup, Pinceloup et autres analogues. L'Etat de 1574 (Arch. Imp. KK. 134, fol. 66) porte Jacques Patin, peintre « au lieu de Guillaume Boutelot (*sic*) aussy peintre ». De la présence de Bouteloup sur l'état de 1572, et de celle de Patin sur l'état de 1574 au lieu de Guillaume, on peut conclure que celui-ci mourut en 1573, ou à la fin de 1572. — *Voy.* FOUS.

BOUTEVILLE (FR. DE MONTMORENCY, SE^R DE). — *Voy.* 5. MONTMORENCY.

BOUYS (ANDRÉ).

?1657—1740.

Peintre de portraits et graveur à la manière noire, André Bouys a laissé de lui deux portraits qui font partie du Musée historique de Versailles (nos 3615 et 3616, salle n° 160). Dans le premier, Bouys s'est représenté appuyé de la main gauche sur un morceau de sculpture architecturale, et tenant de la main droite un porte-crayon. Nous ne voyons pas qu'il ait reproduit ce morceau par la gravure, ce qu'il fit pour l'autre où il s'est peint à côté de sa première femme, Marie-Anne Rousseau. Ce portrait double est sans date comme le premier ; il est probablement antérieur à 1715, car je vois que Marie-Anne Rousseau, âgée de 26 ans, épouse d'André Bouys « décéda rue Coquillière le 21 mars 1715 » et qu'elle fut inhumée dans l'église de Saint-Eustache, « en présence de Jacques Caffieri cizeleur ». Jacques Caffieri était beau-frère et ami intime de Bouys ; aussi le peintre tint-il, le 4 mars 1717, sur les fonts de baptême, un fils de l'orfèvre-ciseleur, qui, le 7 octobre 1707, avait été parrain, à Saint-Eustache, de *Claude-Jacques* Bouys, né la veille, fils d'André et de Marianne Rousseau. André Bouys eut un second enfant, *Claude-André*, né le 4 janvier 1711, rue Coquillière, et baptisé le lendemain, ayant pour parrain « Claude Bouys, peintre de la » ville de Marseille, frère ind. André Bouys », représenté par Michel Talon, peintre. A. Bouys s'était marié pour la première fois en 1708 ; il n'était plus jeune, car il avait dépassé la cinquantaine, étant né en 1656 ou 1657. Je ne sais quand il prit femme pour la seconde fois ; il avait cinquante-huit ans lorsqu'il perdit Marianne, et probablement il ne resta pas longtemps veuf. Il épousa une demoiselle Quicler, sœur d'un notaire de Paris, ce que j'ai appris par la lecture de l'acte d'inhumation de Bouys que voici : « Ledit jour (19 mai 1740) André Bouys, âgé de quatre-vingt-quatre ans, conseiller du Roy, peintre des Académies roy. de peint. et sculpt. (*sic*), dem^r rue Coquillière, décédé d'hier, a été inhumé au cimetière de cette paroisse, en présence de Gilles Balthazar Kécler (*sic*), prévost de la justice de Juvizy et notaire au Châtelet de Paris, beau-frère, etc. — Bouys avait été reçu à l'Académie le 27 novembre 1688, sur la présentation d'un portrait du peintre Charles de La Fosse, qui figure aujourd'hui au Musée impérial de Versailles sous le n° 3496. — L'Almanach royal de l'année 1713 dit qu'André Bouys, conseiller de l'Académie, demeurait « rue Coquillière, chez un horloger (*sic*) au Temps ». Il était né à Hyères, où sa famille est éteinte. — *Voy.* CAFFIERI, LA FOSSE, MIRAIS (MARIN.)

BOUZONNET (LES). — *Voy.* STELLA.

BRANCAS (quelques-uns des).

« Georges de Brancas, cheval. des ordres du Roi, duc de Villars, pair de France, seigr de la Ferté-

Bernard et autres terres » avait épousé Hippolyte d'Estrées, et demeurait à Paris en son hôtel, rue des Petits-Champs, quand, le 18 septembre 1632, il

passa, chez un des prédécesseurs de M. Le Monnier, notaire, un acte auquel prit part sa femme. Il signait : « George de Branquas » (*sic*), et la du-

George de Branquas

chesse, « Ypollite Destrées » (*sic*). — Louis-François de Branquas, duc de Villars, fit, chez un des prédécesseurs de M. Lefer, notaire, un acte en juin 1667, et un en avril 1677 chez un des prédécesseurs de M. Fourchy. — Charles de Branquas, chevalier d'honneur de la Reine mère, eut pour fille « damoiselle Françoise de Branquas » qui fut marraine, le 2 mars 1664, de « Françoise d'Anglebert ». — Louis-Paul de Branquas, lieutenant général des armées du Roy, etc., fut parrain, le 16 juillet 1772, d'un second enfant de Grétry. — Antoine Baphile de Branquas, comte de Branquas, marquis de Silly, des Authieux, etc., passa, le 1^{er} juillet 1778, un acte qui est gardé dans les archives de l'étude de M. Le Monnier. Il est signé : « A B de Branquas, comte de Branquas. Cet acte m'apprend que le comte avait épousé « Marie-Louise de Lowendal, née comtesse du St-Empire ». — Louis et Marie de Braucaus passèrent, le 25 septembre 1688, un acte, gardé dans le vieux minutier de M. Demanche, notaire. — Louis-Fr. de Braucaus, duc de Villars, eut un fils qui, le 1^{er} mars 1665, fut tenu sur les fonts de Saint-Germain l'Auxerrois par Louis XIV et mademoiselle de Montpensier. — *LOY. ANGLEBERT, ESTRÉES, GRÉTRY, LOUIS XIV, MADEMOISELLE.*

BRANTÔME (PIERRE DE BOURDEILLE, abbé de).

?1527—1614?

Dans son discours des « Couronnels françois » Brantôme, à l'article de M. de Strozze (Philippe Strozzi), raconte comment ce Colonel général des bandes françaises monta le premier à l'assaut des murs de la Rochelle le 11 avril 1573, et comment lui, Pierre de Bourdeille, le suivit dans cette escalade, qui faillit coûter la vie à Strozzi. Ce qu'il ne dit pas, c'est que, la veille encore de l'assaut, il avait le commandement militaire d'un des vaisseaux de la flotte royale qui obéissaient au vicomte d'Uza, lieutenant général de messire Honorat de Savoye, marquis de Villars, maréchal de France, Amiral depuis l'année 1572. Ailleurs, il fait allusion à la campagne de la Rochelle, mais sans parler de son état de capitaine de navire. C'est dans son panégyrique de Catherine de Médicis, qu'à propos de la Saint-Barthélemy il dit : « Quant au massacre de Paris, ce sont lettres clauses pour moi, car alors j'étois en notre embarquement de Brouage. » Ce que Brantôme oublia de dire, ou ne voulut pas dire formellement, peut-être parce qu'il n'eut pas l'occasion de se montrer vaillant sur mer comme il le fit sur terre, le père Fournier (*Hydrographie*, 1643), le père Arcère (*Hist. de la ville de la Rochelle*, 1756) et tous les biographes l'ont ignoré. Une lettre adres-

sée au vicomte d'Uza par le duc d'Anjou, frère de Charles IX, à qui le Roi avait donné le soin du siège de la Rochelle, nous apprend cette particularité qui n'est pas sans intérêt. Je citerai en partie cette missive de Monsieur au « Général des navires » comme il appelle le vicomte d'Uza dans un billet du 20 avril 1573. L'original de ce document fait partie d'une collection de trente lettres ou billets, écrits, pendant le siège de la Rochelle, par Charles IX et Henri III à Jean de Luz, vicomte d'Uza; curieuse correspondance appartenant à M. de Lursaluces, de Bordeaux, qui la communiqua en janvier 1854 à M. le ministre de la marine, l'autorisant à en faire prendre copie pour les Archives de son département :

« Mons^r le Vicomte, j'ai receu vostre lettre escripte ce jourd'huy, par laquelle vous m'aduertissez des nouvelles que vous auez eues de trente nauires qui estoient prestes à partir pour le secours de ceux de la Rochelle » (c'est de la flotte commandée par Montgomeri qu'il s'agit ici; elle était dit-on, composée de quarante navires de guerre et non de trente). « Sur quoy je vous prie suyuant la promesse que vous m'auez faicte et le commandement que je vous ay donné, que estant ce faict de telle importance que vous scaués, que vous et toutz les autres cappitaines des nauires vous teniés prests pour les combattre selon et ainsy qu'il a esté résolu, de façon que ce secours qu'ils attendent ne puisse entrer en quelque sorte que ce soyt; et par ce que vous m'escriuez que vous naués assés de forces de celles que je vous ay ordonnées et qu'il reste quelques nauires et mesmes celles où le s^r de Branthome et le cappitaine Mathé commandent, j'ay ordonné qu'elles vous soient enuoyées, et au commissaire Ruzé les viures qui vous sont pour ce nécessaires.... Escript au camp » (à Nyeul) « ce x^e j^r dauril (1573). Vostre bon Amy HENRY.

De ce que pendant la campagne Brantôme commandait un bâtiment de mer, il ne faut pas conclure qu'il eût des lettres de Capitaine de navire; il était seulement homme de guerre, et comme il était vaillant et résolu, il avait demandé et obtenu le commandement d'un vaisseau dont un marin avait la conduite. De ce que Pierre Bourdeille fut abbé commendataire de Brantôme, il ne faut pas conclure qu'il fut d'église ou qu'il l'eût été. L'Abbaye de Brantôme était un bénéfice dont il touchait les revenus comme propriétaire laïque, et voilà tout.— On trouve dans un compte de la maison du Roi (Charles IX) conservé aux Archives de l'Empire (KK. 134) cette mention qui intéresse Pierre de Bourdeille : « Le sieur de Brantôme, gentilhomme ordinaire du Roy, la som. de 600 liv. tourn. »

(année 1572.) — MM. Prosper Mérimée et Louis Lacour ont publié, en 1858, une édition des Œuvres de Brantôme, qui a donné lieu à une lettre de M. le marquis de Bourdeille, membre de la famille de Pierre. Cette lettre, adressée à un journal le 14 juillet 1859, restituée aux noms de Brantôme leur forme véritable, altérée par les deux savants éditeurs, qui de : Bourdeille ont fait Bourdeilles, et de Brantome, Branthome. M. le marquis de Bourdeille annonce qu'il est possesseur, non-seulement du testament original de Brantome, mais de beaucoup d'autres manuscrits dont quelques-uns n'ont pas été publiés encore ; il ajoute que la famille de Bourdeille « n'a jamais eu à refuser de communication soit du testament, soit d'autres parties des œuvres de Brantome, attendu que jamais personne ne lui a fait aucune demande à ce sujet. — Voy. ARLOTTO, LA GARDE (baron de), HENRI III, VAUBAN.

BRÉBIETTE (PIERRE). ? 1598—164 ?

« BRÉBIETTE (P.) *Opera ab eo iuventa, tab. un. delineata, Parisiis, Quesnel, 1638, in-8° obl.* » 6 à 9 fr. — Outre ce recueil en petit format, « on a du même artiste plusieurs grandes pièces ». (J. Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, etc., 1842, t. I^{er}, p. 450.) Quel est ce P. Brébiette ? Mariette a consacré quelques lignes à cet homme qui eut le titre de « peintre du Roy », et dont on connaît sinon des peintures, du moins de curieuses eaux fortes, encore assez estimées des amateurs. Selon Mariette, d'accord avec Félibien, Pierre Brébiette naquit à Mantes-sur-Seine en 1598 ; il étudia sous Lallemand, et, dans sa jeunesse, il voyagea en Italie. « Il eut une fille nommée Genetière à qui il apprit le dessin, et qui s'y exerça. Sa mort (de P. Brébiette) a dû arriver vers le milieu du dix-septième siècle ; elle le surprit à la fleur de l'âge... Son bon caractère le fit regretter de ses amis. Ajoutons quelques renseignements à ceux que fournit Mariette aux biographes.

En 1628, Brébiette était établi dans la Cité, non loin de Claude Vignon, sur le territoire très-étroit de la paroisse de Saint-Symphorien. En 1626, il avait épousé une fille de ce Louis de Neufgermain, qui, parmi les poètes ridicules de son temps, se fit la réputation du plus extravagant. Voici l'acte de leur mariage inscrit au registre de Saint-Denis de la Charre en la Cité : « Le dix neuvième sept. mil six cents vingt six, Pierre Brébiette, peintre, espousa en premières nocces Loyse de Neufgermain, fille, en ma paroisse, et en face d'église, tous deux de ma paroisse ». Le 2 janvier 1628, Loyse de Neufgermain lui donna une fille, *Genetière*, baptisée le 3 janvier, ayant pour parrain son oncle paternel « Loys de Neufgermain, prestre et chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois ». Le 2^e février 1631, Pierre Brébiette fit baptiser *Claude*, ayant pour parrain « Claude Vignon, m^r peintre, de cette paroisse », et pour marraine « damoiselle Octaviane » (pas de nom de famille), « femme de Pierre Biard, sculpt. du Roy ». Le 4 novembre 1632, on ondoya à la maison de Brébiette, une petite fille qui fut baptisée le 8. Brébiette quitta alors l'île de la Cité pour l'île Saint-Louis, où il eut quatre enfants : *Philippe* fut baptisé le 13 juillet 1634 ; le 27 août 1635, on baptisa *Gabrielle*. Le 25 novembre 1636, « Antoine Godeau, évêque de Grasse » fut parrain d'*Antoine* Brébiette. *Marie*, le septième enfant, fut

baptisée le 30 septembre 1637 ; elle coûta la vie à sa mère, qui mourut le 11 octobre 1637. Louise de Neufgermain fut inhumée dans le cimetière de la paroisse Saint-Louis. C'est dans le baptistère de Marie que Brébiette est qualifié « peintre du Roy » ; dans tous les autres, aucune qualification ne suit son nom. Pierre Brébiette aimait Louise de Neufgermain d'un amour sérieux et passionné ; il nous a laissé un témoignage de cette tendresse dans son propre portrait, gravé en tête de ses *Opera* publiés en 1638, comme le dit M. Brunet, chez Augustin Quesnel, rue Bétisy. Il s'y est représenté triste, la tête appuyée sur la main gauche, et tenant de la droite un petit médaillon où, en quelques traits, est figurée la tête d'une jeune femme. Au bas de cette plume, faite avec l'esprit et la vivacité ordinaires à l'auteur, on lit : « *Fidelissimæ conjugis Ludovicæ de Neufgermain posteritatis memoria consolatur.* » Autour du portrait de l'artiste sont gravés ces mots : « *Petrus Briebiette, pictor regis.* » On remarquera que, par une faute échappée au graveur en lettres, notre Pierre est nommé Briebiette, et non Brébiette. Je n'ai pas trouvé l'acte du décès de P. Brébiette ; je suppose qu'il quitta la vie entre 1638 et 1650. — Voy. NEUFGERMAIN.

BRÉCOURT (GUILLAUME MARSCOUREAU, S^r DE). ? 1658—1685.

Auteur dramatique dont les ouvrages ont mérité qu'on les oubliât, comédien excellent et un des habiles de la troupe de Molière, si la tradition du théâtre français est fidèle, duelliste redouté, homme d'énergie et de sang-froid qui fit preuve de présence d'esprit, de courage et de force dans une rencontre avec un sanglier qu'il eut en présence de Louis XIV, M. de Brécourt fut admiré de Sa Majesté pour le beau coup d'épée dont il abattit devant Elle le monstre furieux ; il en fut aimé pour sa gaieté, pour le naturel de son jeu plaisant, pour la vérité de son comique dans les rôles de paysans naïfs. Le Roi pardonna bien des folies au spadassin qui le faisait rire. Brécourt, ou pour mieux dire Guillaume Marcoureau qui prit ce nom au théâtre, n'était point d'origine étrangère comme on l'a dit, mais de race parisienne. Son père était un certain Pierre Marcoureau qui demeura rue de Poitou, au Marais, et qui, le 18 mai 1637, épousa Marie Boulanger. (Reg. de Saint-Gervais.) — Ce Pierre Marcoureau fut comédien sous le nom de Beaulieu. Guillaume Marcoureau dut naître vers 1638. Il ne naquit point rue de Poitou, car les registres de Saint-Nicolas des Champs ne contiennent pas l'acte de son baptême. Peut-être naquit-il en Hollande, pendant un voyage de ses parents ; mais ce voyage fut de peu de durée, car, le 9 février 1639, Pierre Marcoureau fut baptiser à Saint-Nicolas, une fille née rue de Poitou, qui fut nommée *Marguerite*. Que Brécourt ait commencé la comédie en Hollande dans la troupe de Mouchaings dit Filandre, je n'en sais rien ; aucun témoignage contraire à cette assertion n'est venu jusqu'à moi, aucune confirmation de ce fait ne m'est apparue. « Brécourt avait épousé N. Etienne Des Urlix » (*sic*), dit Le Mazurier. Voici une mention inscrite au Registre de Saint-Gervais qui va rectifier et compléter ce renseignement : « Le jeudi 18 décembre Guillaume Marcoureau fils de feu Marcoureau et de d^{me} Marie Boulanger de la paroisse de St-Nicolas des Champs, et d^{me} Estienne Desurlis, fille d'Estienne Desurlis bourg. de Paris et de Frau-

coise Lesguillon, présents, dem^t Vieille rue du Temple... ont esté fiancez et mariez, présents Claude Deschamps s^r de Villiers porteur de la procuration de la mère dud. pour consentir en son nom aud. mariage, attachée au contract dud. mariage passé par Mounhenaut, notaire au Châtelet de Paris (signé) Marcoureau, Deschamps, Estienne Desurlis, Desurlis (c'est Etienne), F. Lesguillon, Françoise Boulanger, Catherine Desurlis. »

Catherine Desurlis dont on vient de lire le nom était comédienne au théâtre du Marais, comme sa sœur Etienne, qui jouait les confidentes. Le Mazurier n'a point cité Catherine. Il nomme un Desurlis qu'il dit acteur du Marais, frère de mademoiselle de Brécourt, second rôle tragique et grand amoureux de comédie, retiré en 1672. Ce frère d'Etienne et de Catherine était Jean Desurlis qui signait d'une fort belle main : « Desurlis ». Catherine Desurlis mourut enl-de-sac Saint-Sauveur, le 2 janvier 1679. — Guillaume Marcoureau vint, de la province, au théâtre du Marais; il y resta jusqu'en 1662 qu'il passa au théâtre de Monsieur. Voici à ce sujet un renseignement digne de foi. Je lis dans le journal manuscrit de La Grange (Arch. de la Comédie Française) : « Le 10 juin 1662 de La Torillière (*sic*) » et Brécourt entrèrent dans la troupe. Ils estoient » auparavant au Marais. » Brécourt jona dans l'*Impromptu de Versailles*, le 14 octobre 1663, et à la rentrée de Pâques il quitta Molière. La Grange dit à cet égard : « 1664. M. de Brécourt est sorti de la troupe de Monsieur pour entrer à l'hostel de Bourgogne, Mons^r Hubert l'un des comédiens du Marais est entré à sa place. » Le journal de La Grange contient la mention suivante : « Lundi 12 octobre (1682) M. de Brécourt arrêté prisonnier pour dette est sorti à la garde d'un huissier. Deschargé de la garde par arrest du 15 décembre 1682. » — Se sentant malade et désespérant de revenir à la vie, Brécourt fit prier le curé de Saint-Sulpice de le venir voir. M. Claude Bottu de la Barmondière se rendit rue de Seine, au logis du comédien, qui se confessa, et demanda les derniers sacrements. Le curé consentit à les lui administrer, à la condition cependant que le moribond signerait un acte de renonciation à son état qui le séparait de l'Eglise. Guillaume Marcoureau ne résista point au désir manifesté par M. de La Barmondière; on fit venir trois ecclésiastiques en présence desquels le curé rédigea l'acte en question, qui, le 15 mars 1685, fut signé par Brécourt et par les quatre témoins. (Reg. de Saint-Sulpice.) Brécourt vécut encore treize jours, et le 28 mars il rendit le dernier soupir. Le lendemain, un vicaire inscrivit au registre de Saint-Sulpice la déclaration suivante : « Le 29^e jour dud. mois (mars 1685) a esté fait le convoi, service et enterrement de Guillaume Marcoureau, comédien de la troupe du Roy, qui avoit renoncé à la comédie par acte dont la copie est cy dessous, âgé de quarante huit ans, mort le 28^e de mars, dem^t rue de Seine, aux *Trois Poissons*, et ont assisté aud. enterrem^t François Du Perrier, son neveu, André Hubert, et autres amis (signé) François Du Perrier, Hubert. »

Mademoiselle Brécourt survécut vingt-huit ans à son mari. Elle mourut âgée de 83 ans, le 2 avril 1713, rue Sainte-Marguerite. (Reg. de Saint-Sulpice.) — Uoy. DESURLIS, MONCHAINGRE.

BREDA (JOHANN VAN). 1683—1750.

Le Louvre possède un ouvrage de ce peintre an-

versois, qui fut un imitateur habile de Philippe Wouwerman. L'auteur de la *Notice* des tableaux du Musée du Louvre (1853) dit que « cet artiste habita quelque temps l'Angleterre, revint à Anvers en 1725, et fut nommé directeur de l'Académie de St-Luc ». Ce que les biographes flamands ont ignoré, et que n'a pu dire M. Fréd. Villot, c'est que J. Van Breda vint à Paris. Il y était le 10 avril 1719 quand mourut un peintre de Bruxelles, établi marchand de tableaux rue Saint-Jacques. On voit la signature : J. Van Breda, au bas de l'acte d'inhumation de cet artiste brabançonais, Gilles Van der Venne.

BRENET (NICOLAS-GUY). 1728-1792.

Ce n'est point un grand peintre, c'est un homme qui occupe une place honorable dans le second rang des artistes français de son temps. Il travailla beaucoup, et ne produisit pas un ouvrage qu'on puisse citer parmi les chefs-d'œuvre — chefs-d'œuvre relatifs, bien entendu — du dix-huitième siècle. Diderot le maltraita fort dans un de ses *Salons*; il fut plus indulgent une autre fois, mais il le prit avec lui sur le ton de la pitié, et partit de la situation pauvre où il supposait que vivait Brenet, pour faire une de ces parenthèses où il laissait courir sa plume sous l'impression d'un moment de mauvaise humeur, ou dans une veine de mauvais goût.

Brenet avait trente-cinq ans lorsqu'il se présenta à l'Académie de peinture, qui l'admit comme *Agréé*; il passa cinq ans dans cette espèce de stage, et fut reçu en qualité d'Académicien, le 25 février 1769. *Thésée retrouvant les armes de son père* est le morceau sur la présentation duquel ses confrères lui donnèrent l'entrée de leur Compagnie. Ce tableau est un des deux ouvrages de Brenet qui figurent au Louvre, et qui permettent à la critique de juger du mérite de l'Académicien, dont le Musée de Versailles garde quelques peintures.

Les biographes n'ont rien su de la famille de Brenet et de ce mariage contre lequel D^r Diderot protesta si durement. J'ai cherché à savoir d'où sortait notre peintre, et dans quelle famille il entra. Voici ce que j'ai trouvé. Guy Brenet, graveur sur métaux, graveur en cachets, etc., épousa Marie Claude Guyart. Il s'établit dans l'île de la Cité, sur le territoire de Saint-Barthelemy, dans la rue Saint-Louis. C'est là que le 30 juin 1728 naquit le fils de Guy, qui, le lendemain, fut baptisé sous les noms de « Nicolas-Guy ». — L'année même où l'Académie l'admit comme *Agréé*, et bien peu de temps après le jour de son admission, Nicolas-Guy Brenet se maria. Dans le registre de Sainte-Marie du Temple, sous la date du 16 août 1763, on lit : « Nicolas-Guy Brenet, peintre du Roy, fils majeur de Guy Brenet, graveur de M^{gr} le Dauphin, et de Marie-Claude Guyart, dem^t Cour du palais, paroisse de la S^{te}-Chapelle basse, et Marie-Catherine Lefer, fille mineure de François-Nicolas Lefer, chef de S. A. S. M^{gr} le prince de Conty, furent unis, etc. » Cette qualité de « chef » donnée à Fr. Nicol. Lefer m'embarrasse un peu. Au reste, le fils d'un graveur aurait fort bien pu épouser la fille du chef des cuisines d'un prince, sans déroger. Au mariage de Nicolas-Guy Brenet parut comme témoin, son frère, « André Brenet, sculpteur, ancien pensionnaire du Roy ». — Nicolas-Guy Brenet eut au moins deux enfants de son mariage : 1^o *Marie-Anne*, le 30 octobre 1764; 2^o *François-Nicolas*, le 19 juin 1766. Il mourut en 1792, le mercredi 22 février 1792,

âgé de soixante-trois ans et huit mois, et fut inhumé en présence de « André Brenet, sculpteur, de Antoine Brenet, graveur, ses frères, de Anne Charles Renaux, graveur, son beau-frère, et de Pierre-Antoine Demachy, peintre du Roy, ami, (signé) Brenet, Brenet, Renaux, Demachy. » (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois.) — Brenet fut le premier maître du baron François Gérard et de Taunay.

BRETONVILLIERS (CLAUDE LE RAGOIS DE).

1582—1645.

(BENIGNE). ?1624—1700.

(ALEXANDRE). ? — ?

« HÔTEL DE BRETONVILLIERS, *quai de la Cité, à la pointe de l'Isle Notre Dame.* Cet hôtel dut son élévation à M. Le Ragois de Bretonvilliers, président à la chambre des comptes, de même que le quai qui entoure la pointe de l'île. On y remarque une galerie peinte par Bourdon, et, dans une salle de l'appartement d'en bas, d'excellents tableaux copiés par Mignard, d'après les plus beaux originaux de Raphaël, etc. » (*Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par Hurault et Magny, 1779.) Il y a quelques remarques à faire sur cet article. Les auteurs ont-ils eu raison de dire que l'hôtel de Bretonvilliers « dut son élévation à M. Le Ragois de Bretonvilliers, président à la chambre des comptes? » Non. L'hôtel fut construit, en grande partie du moins, par le père du président de la chambre des comptes, et point par celui-ci. Benigne Le Ragois, qui fut successivement maître et président des comptes, naquit, non dans l'hôtel de Bretonvilliers, encore trop peu avancé pour être l'habitation de son père, mais je ne sais sur quelle paroisse, vers 1624. Son père, Claude Le Ragois de Bretonvilliers, fils de Benigne et de Marie Sansier, avait fait construire l'hôtel que compléta le président des comptes. Claude mourut dans sa maison, le 7 mars 1645. L'acte de son inhumation, inscrit au registre de Saint-Louis, le dit « secrétaire du Roy ». Sa femme, Marie Accarie, mourut le 23 décembre 1653, en son hostel, isle Notre Dame, rue de Bretonvilliers. » (Reg. de Saint-Louis.) Claude de Bretonvilliers avait, au moment de sa mort, un peu plus de soixante-deux ans, étant né le 27 novembre 1582. (Reg. de Saint-Sulpice.) Je ne sais à quelle époque il jeta les fondements de l'hôtel qui fut célèbre pendant plus d'un siècle; mais il est certain qu'il en poussa assez loin la construction, que sa veuve et ses héritiers achevèrent par des travaux continus. — Parmi les vieilles minutes conservées dans l'étude du successeur de M. Lefèr, notaire, est celle d'une procuration donnée, en février 1683, par Benigne Le Ragois de Bretonvilliers à Martin Mazel. — Notons que les Bretonvilliers signaient ordinairement : « Le Ragois ». — L'étude de M. Vieville, notaire à Paris, garde des actes nombreux passés par Benigne Le Ragois de Bretonvilliers, de 1691 à 1698. — On a un portrait d'Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers gravé d'après « Montagne » (Plate-Montagne), par « L. Barbery, rue des Noyers, au *Soleil d'or* ».

BREUIL (TOUSSAINT DU).

?1560—1602.

Ce peintre, qui fut célèbre pendant les dernières années du seizième siècle et les premières du dix-septième siècle, n'a point d'articles dans les biographies. Pierre de Lestoile, dans son journal du règne de Henri II, écrit, sous la date du 22 novembre 1602, les quelques lignes suivantes : « Ce jour, Dubrevil,

peintre de Sa Majesté, singulier en son art, et qui avoit fait et demisé tous ces beaux tableaux de St-Germain, revenant dud. Saint-Germain à Paris, sur vng chenal qui estoit restif et alloit fort dur, fust à son retour surprins d'vng remuement de boyaux que les médecins appellent *Miserere*, qui en moins de vingt quatre heures l'envoya en l'autre monde. » Cette mention, cette brève oraison funèbre, que M. Léon de Laborde ne pouvait manquer de connaître, que connut aussi Mariette qui l'abrégea, est, dans le curieux et savant livre de M. de Laborde sur la *Renaissance des arts à la cour de France*, comme dans l'*Alphabet* de Mariette, l'article tout entier consacré à Du Breuil. Mariette et M. le C^{te} de Laborde n'ont pas su où mourut Toussaint, si promptement emporté par le mal, et mort dans un âge si peu avancé. C'est dans l'ancienne maison professe des jésuites, où le Roi l'avait logé en 1594, avec son beau-frère Barthelemy du Tremblay, le sculpteur, que Du Breuil expira dans les bras de sa femme. Je lis, en effet, sur le registre de Saint-Paul l'acte sommaire que voici : « Le samedi xiii^e » (nov. 1602) « fut enterré au cimetière des St-Immoents Mons^r du Breul (*sic*), peintre du Roy, prins à la maison des jésuites. » Je viens de dire que Du Breuil rendit le dernier soupir dans les bras de sa femme; il s'était marié en 1598. Je vois dans le registre de Saint-Eustache — il était allé chercher sa fiancée bien loin de son logis! — « Toussaint du breil (*sic*) et Marie Champion, *affiliati* 25 novembris 1598, *despons.* 28. »

Qu'était cette Marie Champion? Je l'ai vainement cherché. M. le C^{te} Léon de Laborde la donne pour femme à Du Breuil, page 860 de son livre, après l'avoir faite l'épouse de Roger de Ruggieri, page 784. C'est là une erreur à corriger dans le registre copié par M. de Laborde. Si Marie Champion eût été veuve en 1558, l'acte du 25 novembre l'aurait dit. Un peu plus de onze mois après son mariage, Marie mit au monde une fille : « Ce diet j^r » (mercredi 15^e sept^r 1599) « fut baptizée Marie, fille de Toussaint du Breul (*sic*), peintre et valet de chambre du Roy et de Marye Champion. » (Reg. de Saint-Paul.)

Cette Marie Du Breuil, âgée seulement de six ans, fut marraine, le 7 novembre 1605, de Louis, fils de Guillaume du Mée, peintre du Roi. — Le 22 octobre 1600, Du Breuil eut une seconde fille, baptisée, le mercredi 23, à Saint-Paul, sous le nom d'*Anne*. Toussaint Du Breuil n'eut pas d'autres enfants. Sa femme lui survécut vingt-quatre ans. Après la mort de son mari, elle retourna au quartier où elle était née, et je vois dans le registre mortuaire de Saint-Eustache : « 27 juin 1626, connoy et enterrement de Marie Champion, femme de M^r Du Breuil (*sic*), vivant m^e peintre, demeurante rue de l'Egyptienne. » — Celui qu'on voit qualifié ici de « maître peintre » seulement, et, dans les baptistaires de ses filles, de « peintre ordinaire et valet de chambre du Roy », a le titre de « peintre de la chambre du Roy » dans l'acte de baptême de Toussaint Quesnel, son filleul, baptisé à Saint-Jean en Grève le 24 septembre 1594.

Je ne dois pas oublier de dire que Toussaint Du Breuil travailla avec Jacques Bunel à la petite galerie du Louvre, celle qui est connue, depuis le dernier tiers du dix-septième siècle, sous le nom de : Galerie d'Apollon. Tout le monde sait qu'il fit de grandes peintures aux châteaux de Fontainebleau et

de Saint-Germain. — La Bibliothèque Impériale conserve quatre grandes pièces gravées d'après Toussaint Du Breuil. — J'ai dit tout à l'heure que Toussaint Du Breuil avait pour beau-frère Barthélemy du Tremblay. Sa sœur se nommait Jeanne; elle épousa Du Tremblay vers 1600. Jeanne était probablement moins âgée que Toussaint, dont on reporte, je ne sais sur la foi de quel document, la naissance à l'année 1550. Si cette date, que je trouve inscrite sur la chemise de papier où sont gardées les quatre pièces d'après Du Breuil que j'ai citées, si, dis-je, cette date était exacte, Toussaint ne se serait pas marié avant l'âge de 48 ans. Assurément ce n'est pas impossible, mais c'est au moins fort douteux. Je crois qu'on serait plus près de la vérité, si, au lieu de supposer Du Breuil né vers 1550, on le disait né vers 1560; son mariage à 38 ans me semblerait un fait plus vraisemblable. — Voy. BUNEL, MÉE (du), RUGGIERT, TREMBLAY (du).

BRÉZÉ (URBAIN ET ARMAND DE MAILLÉ, ducs de). 1626-49.

« Monsieur le marquis de Brézé prononça le serment de maréchal de France le 29^e octobre 1632; ses lettres portent : « Par la mort de feu mons^r d'Effiat ». Il a eu en même temps le gouvernement de Calais ». Lettre de Fr. Servien, à Servien, secrétaire d'Etat; de Paris le 9 novembre 1632. (*Vieil. Arch. de la guerre*, vol. 20, pièce 177.) Le 12 octobre 1634 le Roi donna à Urbain de Maillé-Brézé la charge de son Lieutenant général et représentant en l'armée d'Allemagne. Le brevet, en minute, en est aux vieilles Archives de la guerre, vol. 21, pièce 74; il est d'un grand intérêt, parce qu'il rappelle tous les services antérieurs du maréchal. — Les Archives de la marine gardent deux *Etats*, l'un de l'année 1640, l'autre du 1^{er} mai 1644 signés le 1^{er} : « Arm. de

Maillé ». L'autre : « Arm. de Maillé, duc de Brézé (*sic*) ».

Armand, duc de Brézé, vendit, en janvier 1635, sa charge de Général des galères et Lieutenant général pour le Royès mers du Levant « au cardinal de Richelieu », pour la somme de 500,000 l. »; et pour la somme de 50,000 l. « le marquis des isles d'Or, vulgairement appelées les isles d'Yères (*sic*) ». C'était pour en pourvoir son neveu, le marquis du Pont de Courlay, que le cardinal duc faisait cette importante acquisition. M. de Brézé eut plus tard une charge plus considérable, celle qui remplaçait, pour le moment, la charge d'Amiral de France, récemment supprimée, mais qu'on rétablit assez peu de temps après. Voici ce que je lis dans la *Gazette de France* de l'année 1643, fol. 40, sous la rubrique de « St-Germain, 7 janvier ». — « Cette semaine le marquis de Brézé a aussi presté le serment entre les mains du Roy pour la charge de *Grand maître*, chef et surintendant g^d des mers, navigation et commerce de France : ensemble le voyage, isle de Ré et Oleron, la Rochelle et pays d'Aulnys : ayant déjà monsté les effects de son courage sur cet élément, où il a fait quelques voyages en autant d'années avec le premier commandement ». — Pour ce qui est de l'Amirauté de France et à la grande maîtrise des mers, la même charge sous deux noms différents. Voyez l'art. BEAUFFREMONT. — Parmi ses vieilles minutes, M. Rouse, notaire à Paris, conserve celles de quatre actes passés à l'étude d'un de ses prédécesseurs par « Urbain de Maillé, marquis de Brézé (23 janvier, 5 avril, 2 juin 1626 et 4 mars 1627). Ce dernier concerne la succession de la dame de Sansac, tante du marquis de Brézé. — Le répertoire des actes passés en 1649 chez un des prédécesseurs de M. Aubry, indique, à la date de septembre 1649, deux actes passés entre « Urbain de Maillé-Brézé et Henri Chabot de Rohan ». Le second de ces actes était un traité pour un gouvernement que M. de Rohan céda au maréchal de Brézé. Les minutes de ces actes manquent aux archives de M. Aubry, comme y manquent toutes les minutes du dix-septième siècle. — Chez M. Guérin, notaire, est la minute d'une convention passée, le 19 mars 1636, entre « Urbain de Maillé-Brézé et Thomas Dumont » — Voy. DAUGNON (du), FILLES D'HONNEUR.

2. BRÉZÉ (DREUX DE). — Voy. DREUX.

BRIE (EDME VILLEQUIN, dit DE). ? — 1676? et sa femme,

BRIE (CATHERINE LE CLERC DU ROZET, dite M^{lle} ou la DE). ? — 1706?

On a ignoré jusqu'ici l'origine du comédien Edme Villequin. Edme était frère de l'Etienne Villequin dont il sera question tout à l'heure. On ne connaît pas plus ses commencements au théâtre que l'on n'a connu sa famille. Il changea son nom, suivant la coutume des comédiens, et se fit appeler : M. de Brie, du nom de la province où il était né ainsi qu'Etienne Villequin. M. de Brie courut, dit-on, la province avec sa femme, et il était à Lyon, en 1653, lorsque Molière y vint avec la troupe dont Madeleine Béjart et lui étaient les chefs. On a dit — que ne dit-on pas? — on a dit que Molière ayant essayé les refus de M^{lle} du Parc, fut mieux accueilli par M^{lle} de Brie, dont l'amitié pour son camarade malheureux se

Arm de Maillé duc de Brézé

changea bientôt en une affection plus vive , et que cette femme compatissante et belle lui resta attachée jusqu'au moment où il se décida à se marier (1662). Aucun document sérieux ne me permet de contrôler cette chronique, dont les mœurs du temps et celles des comédiens autorisent assez les suppositions. Cependant c'est toujours avec défiance que j'accueille de semblables anecdotes; ce qu'il y a de certain, c'est que Villequin et sa femme vinrent à Paris avec Molière en octobre 1658, et firent partie de la troupe qui se donna d'abord à Monsieur. E. de Brie et Mad^{lle} de Brie sont sur la liste des comédiens inscrits au commencement du Journal de La Grange; dans ce mémorial je lis : « octobre 1659... » M^{lle} de Brie est accouchée le d'une fille » nommée Catherine ». Ce fut le 9 de novembre et non d'octobre que naquit l'enfant en question, comme je le vois par le registre de Saint-Germain l'Auxerrois où je lis, sous la date du 10 novembre 1659, « fut baptisée Catherine-Nicolle, fille de » Edme Vilquin (*sic*), comédien de monseigneur le duc » d'Anjou, et de Catherine Leclerc, sa femme, rue » des Fossés; le parrain Estienne Vilquin ».

L'Etienne Villequin qui figure comme parrain de Catherine-Nicolle était peintre; j'en parle ailleurs. Il eut pour commère Nicolle Ravanne, mère de Catherine Le Clerc, bien qu'elle soit dite, en 1658, femme de Jean Brouart. Eclaircissons ce point. La Grange dit dans son Journal, à propos de son mariage, célébré le lundi 25 avril 1672, que, le même jour, Jean Barailon, tailleur ordinaire des ballets du Roi, fut marié à « Jeanne-Françoise Brouart, sœur de M^{lle} de Brie ». L'acte du mariage de Jean Barailon atteste que Jeanne-Françoise, son épouse, était fille de Jean Brouart, un des vingt-quatre violons du Roi, et de Nicole Ravanne. Si donc mademoiselle de Brie était sœur de Jeanne-Françoise Brouart, c'est que Nicole Ravanne, leur mère commune, veuve de Le Clerc, avait épousé Brouart. Le Mazurier a su que M^{lle} de Brie se nommait Catherine Le Clerc, mais il a ignoré que Le Clerc avait un second nom, et qu'il s'appelait Le Clerc du Rozet. Je l'ai appris, quant à moi, par l'acte de baptême de « Jeanne-Catherine », fille de Romain Toutbel, marchand, demeurant rue Saint-Honoré, qui, née le 26 août 1659, eut pour parrain, à Saint-Roch, le 10 septembre suivant, « Jean-Baptiste Poplain (*sic*) Molière, valet de chambre du Roy, demeurant diète rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain », et pour marraine « Catherine du Rozet, femme d'Edme de Brix (*sic*) officier du Roy, demeurant diète rue paroisse Saint-Germain ». Catherine Le Clerc signa cet acte : « Catherine du Rozet ». J'ai vu plusieurs autres signatures de M^{lle} de Brie; celle-ci est la seule où elle produisit son nom de Jeanne-Françoise de Brie, ce qui est un enfant autre que Catherine-Nicolle : Jean-Baptiste, dont je parlerai tout à l'heure. Sa carrière au théâtre fut longue et brillante. On dit qu'elle fit pour l'*Agnès de l'École des femmes*, ce que nous avons vu faire par mademoiselle Mars, à l'âge de soixante ans, pour l'*Henriette des Femmes savantes*, avec plus de charme, de grâce véritable et de talent, que toutes les jeunes filles de son temps. Selon Le Mazurier, M^{lle} de Brie mourut le 19 novembre 1706; il y a apparence que ce ne fut point à Paris, car aucun des registres des soixante-huit anciennes paroisses de cette ville ne contient, vers cette date, l'acte d'inhumation de Catherine Le Clerc ou de Catherine de Brie. Je dis :

Catherine de Brie, car ce fut sous le nom de de Brie qu'Edme Villequin fut enterré : « Le neuf jour » de mars 1676, environ six heures du matin, Edme » de Brie, bourgeois de Paris, est décédé en sa » maison, rue Guénégaud, et son corps a été in- » humé le lendemain... » (Reg. de Saint-André.) Villequin avait assisté, le 25 avril 1672, au mariage de son camarade Charles Varlet de La Grange. Le même jour sa femme avait signé des noms : Catherine Leclerc ce même acte enregistré à Saint-Germain l'Auxerrois. Le 12 décembre de la même année, elle fut marraine, avec Molière, d'une des filles jumelles de La Grange; le 1^{er} mai 1675, elle tint sur les fonts de baptême Charles Barailon, fils de sa sœur Jeanne-Françoise Brouart; le 5 mai 1688, elle répondit à Saint-Sulpice pour Jeanne-Catherine, fille de « Messire Jean-Baptiste Vinx, escuyer, sieur des Plantes, capitaine au régiment de Picardie, et de dame Catherine-Nicolle Villequin », sa fille, née comme nous avons vu en 1659, et qui avait fait un mariage honorable. Enfin, le 10 mai 1688, la veuve de M. de Brie fut la commère de La Grange pour le baptême de Charles, « fils de François Gosmond, m^e charpentier de l'artillerie de France ». (Reg. de Saint-Sulpice.)

Jean-Baptiste Villequin, dont je n'ai pu trouver le baptistaire et qui fut l'un des deux enfants que j'ai pu connaître de mademoiselle de Brie, se maria à Saint-Sauveur le 3 avril 1691. Il épousa « Made- » leine Jacob, fille de defunt maistre Antoine » Jacob, vivant advocat en Parlement, et de Marie- » Marguerite de Soulas », en présence de Catherine Le Clerc, sa « mère et tutrice naturelle »; de « Charles Varlet, sieur de La Grange », de « Jean Barailon, bourgeois de Paris et tailleur du Roy, oncle de l'époux », et de « Marie-Marguerite Soulas, mère et tutrice naturelle de Madeleine Jacob ». L'acte de ce mariage est signé : « Jean-Baptiste Villequin, Magdeleine iacob, Catherine le Clerc, M. Margerite (*sic*) de Soulas, française Jacob, louisse (*sic*) iacob, C. V. De la Grange, Barailon. » La Madeleine Jacob qu'épousait le fils de M^{re} de Brie était petite-fille de Montfleury et de Floridor. Jean-Baptiste Villequin n'est point connu comme comédien. L'acte de son mariage le qualifie bourgeois de Paris. — *Voy.* FLORIDOR, LA GRANGE, MARS, MOLIÈRE, MONTFLEURY, PARC (DU), VILLEQUIN.

BRIENNE. — *Voy.* LOMÉNIE.

BRINVILLIERS (MARIE-MADELEINE D'AUBRAY, marquise de). ? 1630—1676.

Madame de Sévigné, dans une de ces lettres à sa fille où passaient tous les sujets comme passent les tableaux dans une lanterne magique, après avoir remercié M. de Grignan d'une « jolie robe de chambre » qu'il lui avait donnée, parle du Nonce du Pape que les prélats ont défense de visiter et qu'on mettait ainsi en quarantaine; du départ de madame de Montespan pour Bourbon, du futur siège de Bouchain; du chevalier d'Humières sorti de la Bastille, et arrive sans transition à la partie la plus importante de sa gazette du 1^{er} mai 1676 : « On ne parle ici que des discours et des faits et gestes de la Brinvilliers. A-t-on jamais vu craindre d'oublier dans sa confession d'avoir tué son père? Les peccadilles qu'elle craint d'oublier sont admirables! Elle aimait ce Sainte-Croix, elle voulait l'épouser et empoisonnait fort souvent son mari à cette intention. Sainte-Croix qui ne voulait pas d'une femme aussi

méchante que lui, donnait du contre-poison à ce pauvre mari; de sorte qu'ayant été ballotté cinq ou six fois de cette sorte, tantôt empoisonné, tantôt déempoisonné, il est demeuré en vie, et s'offre présentement de venir solliciter, pour sa chère moitié. On ne finirait point sur toutes ces folies. » C'est sur ce ton dégagé, dont j'ai vu plus d'une femme être offensée, que l'aimable marquise parlait presque toujours de la Brinvilliers. La gaieté est son ton habituel, ton de convention, selon moi. Elle était trop sensée pour ne pas prendre en elle-même le côté sérieux des choses graves, comme les malheurs de la Bretagne et les crimes de la « petite » Brinvilliers; mais elle écrivait à sa fille qu'elle supposait devoir mourir d'ennui dans sa province, et pour l'amuser, elle riait de tout, même des choses qui prêtaient le moins au rire.

Tous les biographes de la marquise de Brinvilliers ont dit qu'elle se nommait « Marie-Marguerite-Madeleine Dreux d'Aubray »; il y a là une erreur, si j'en dois croire les documents que m'ont fait connaître mes recherches. Ses prénoms étaient seulement « Marie-Madeleine »; on y a ajouté « Marguerite » je ne sais pourquoi. Elle a dit elle-même qu'elle était née le jour de Sainte-Marie-Madeleine — c'est-à-dire le 22 juillet — et que pour cette raison on lui donna au baptême le nom de cette sainte. On sait qu'elle se maria en 1651, et M. Pierre Clément, dans un article que publia la *Revue des deux mondes* et que reproduisit, les 13 et 20 juin 1864, le *Moniteur universel* à propos du procès de l'empoisonneur Couly de La Pommerais, M. Clément qui travailla sur les pièces du procès, dit qu'au moment de son mariage, Marie-Madeleine d'Aubray était âgée de vingt et un ans; elle était donc née vers 1630. Je n'ai pu me fixer sur le temps précis de sa naissance, l'état des registres des anciennes paroisses de Paris pour 1629-1631 étant tel pour quelques-unes d'entre elles, qu'on n'y trouve point les baptisaires de cette période de trois ans. Ce n'est donc que par supposition que je fixe au 22 juillet 1630 la naissance de la Brinvilliers. J'espérais que l'acte de son mariage m'aiderait à résoudre cette difficulté, mais il ne m'a apporté aucune information à ce sujet. Je ne sais où demeurait en 1629-31 M. Dreux d'Aubray, mais, en 1651, il était établi sur le territoire de Saint-Eustache. Les biographes ont su que la Brinvilliers fut mariée en 1651, mais la date de son mariage comme le prénom de son mari leur sont restés inconnus. Voici, pour les futurs historiens des empoisonneurs célèbres, un document qui ne sera pas sans intérêt : « Le mardi 19^e décembre » (1651) « ont été fiancés au logis de M. le lieutenant civil, avec dispense de M^r de Paris, M^{re} Antoine Gobelin, chevalier seigneur de Saintes, Moranvilliers, Ligamay » (mot douteux), « marquis de Bannilliers (sic), fils de feu M^{re} Balthasar Gobelin, vivant seig^r desd. lieux, et de dame Magdeleine de l'Anbepine de St-Paul, et dam^{lle} Marie-Magdeleine d'Aubray, fille de M. Dreux daubray, lieut. civil de Paris et de défunte dame Marie Ollier, mariez le Jendemain 20, avec dispense de deux bans du temps de l'Avant. » (Reg. de Saint-Eustache.) On a su que Marie-Madeleine d'Aubray aima son mari pendant les premières années de son mariage, et qu'aucun des mauvais instincts qui étaient en elle et s'y étaient développés sous les yeux distraits de sa mère, ne se donna jour, jusqu'au moment où M. de

Brinvilliers introduisit dans sa maison un de ses amis, M. de Sainte-Croix, dont s'éprit bien vite la marquise. On sait que M. de Brinvilliers eut des enfants de son mariage, mais je ne vois pas qu'on les ait connus et qu'on ait su ce qu'ils devinrent après l'exécution qui brûla le corps de leur mère, l'ayant décapité d'abord. Ce dernier point m'est resté inconnu; quant à l'autre, voici ce que j'en ai appris. La marquise de Brinvilliers donna trois enfants à son mari, dans les dix premières années de leur union. « Le dimanche 17^e novembre 1652 » on baptisa à Saint-Paul « Marie-Magdeleine ». Le 30 mars 1654, fut baptisée « Therese fille de h^t et puis^t seig^r M^{re} Antoine de Gobelin, marquis de Brinvilliers (sic) mestre de camp en Normandie » (c'est-à-dire au régiment de Normandie), » et de dame Marie-Madeleine Daubray sa fem., rue neuve St-Paul »; la marraine fut « Marie Daubray », sœur de madame de Brinvilliers. Le troisième et dernier enfant de la marquise fut un fils, venu huit ans après sa sœur Thérèse, et qui fut baptisé sous le nom de « Louis » tenu par « M. Louis Phéliepeux, seig^r de la Vrillier (sic pour La Vrillière), secrétaire d'État » et par « Marie Amelot, femme de feu M. le président de Nicolay ». — J'ai vainement cherché l'acte du décès d'Antoine Gobelin de Brinvilliers; il quitta le Marais, et je ne sais où il porta son deuil et finit une vie si cruellement troublée par l'infamie d'une femme qu'il avait tendrement aimée. — Voy. GAZETIERS.

BRIOCHÉ (JEAN et FRANÇOIS ou FANCHON). — Voy. DATELIN.

BRIOT (ISAAC, NICOLAS, GUILLAUME, MARIE et FRANÇOIS). XVII^e et XVIII^e siècles.

Quatre de ces Briot sont connus; je ne sais si personne a jamais ouï parler de l'autre. Isaac et Marie se firent un nom dans la gravure en taille-douce; Nicolas fut célèbre parmi les graveurs en médailles; François est l'auteur d'un bel ouvrage de ciselure, dont je parlerai tout à l'heure; Guillaume fut un maître peintre obscur, dont je ne connais pas une œuvre, échappée à l'oubli. Ces quatre hommes étaient-ils parents? Rien ne prouve que Guillaume fût de la famille de Nicolas et d'Isaac, mais rien ne démontre le contraire. Isaac et Nicolas se tenaient certainement par les liens de la parenté; mais quels étaient ces liens? Je serais fort tenté de croire qu'ils étaient frères.

Guillaume, Isaac et Nicolas Briot étaient protestants et tout à fait contemporains; c'est ce qui les rapproche. Guillaume était de la frontière de la Franche-Comté et de l'Alsace; Nicolas, selon Ruding (*Annals of the coinage of Great Britain*, t. 1^{er}, p. 385; 3^e édit., 1840), était natif de la Lorraine; c'est ce qui les sépare. Mais Ruding fut-il bien instruit du lieu de la naissance de Nicolas Briot? Et, d'ailleurs, est-il impossible que le fils d'un habitant de Montbéliard soit né en Lorraine? Identité de nom, conformité de religion, rapports intimes d'âge, application aux arts, dans le même temps et dans le même lieu; il me semble que voilà, non pas de quoi m'autoriser à dire affirmativement que nos trois hommes se tenaient par les rapports étroits de la fraternité, mais de quoi porter le critique à présenter comme une probabilité assez grande ce qu'il n'oserait pas donner comme un fait incontestable.

Les registres de l'église réformée de Paris (Arch. de l'État civil, au palais de justice) me font voir

outré Nicolas, Guillaume et Isaac, trois Briot qui ne leur sont peut-être pas étrangers, mais qu'aucun acte des uns ou des autres ne me donne le droit de brancher sur le tronc dont ils sortaient. C'est d'abord un Jacques Briot, dont je ne sais pas la profession, mari de Nicolle Porcher et père d'une fille tenue sur les fonts de baptême par Jeanne Briot, le 5 novembre 1645. C'est ensuite un Edme Briot, natif de Langres, marchand mercier à Paris, qui mourut le 2 janvier 1650, « âgé de 75 ans ». Ce Briot champenois était né vers 1575, vingt-trois ans après le troisième des Briot inconnus : Didier Briot, qui fut enterré au cimetière du faubourg Saint-Germain le 24 novembre 1635, « âgé de 83 ans ».

Ce Didier dont l'acte de décès n'indique pas la profession, pouvait très-bien être le père d'Isaac et de Nicolas Briot; il était né vers 1552, et Isaac, dont je connais la naissance par la mort, vers 1585. Si ce Didier Briot ne fut ni le père ni le parent de Nicolas et d'Isaac, il fut du moins le contemporain de François Briot, l'auteur peu connu d'une belle aiguière d'étain que conserve le Musée de l'hôtel de Clugny, et qu'a décrite dans le *Magasin pittoresque* M. Chabouillet, le savant Conservateur des médailles à la Bibliothèque Impériale. M. Chabouillet n'a pu donner aucun renseignement sur l'artiste habile qui composa avec tant de poésie et de goût, et exécuta avec tant de finesse, dans le style italien, ce vase sur le fond duquel il grava son portrait, et l'inscription *Franciscus Briot*. Je n'ai malheureusement rien trouvé qui puisse servir à la biographie de ce Briot, sculpteur et graveur, qu'on est tout naturellement porté à regarder comme un des descendants d'Isaac et de Nicolas Briot, dont la vie s'écoula dans la pratique de la gravure et de la sculpture. L'aiguière du Musée de Clugny n'est point datée, et l'on n'assigne pas avec quelque certitude une époque à son exécution; mais on y voit François Briot, en apparence âgé d'une trentaine d'années, et dans un costume qui est celui des Français du temps de Henri III : on pourrait donc supposer que Briot fit cet ouvrage quelques années après la mort de Benvenuto Cellini, dont le style était à la mode, et vers 1580. Cela reporterait la naissance de François Briot à une année très-voisine de 1550, c'est-à-dire tout près de celle de Didier Briot. Mais laissons les hypothèses; venons aux choses démontrées par les documents authentiques. Commençons par Guillaume, le moins intéressant des trois Briot dont j'ai à m'occuper, mais celui sur lequel les actes de l'état civil protestant donnent les détails les plus positifs.

Guillaume Briot était établi, maître peintre, au faubourg Saint-Germain en 1627, quand il se maria, le 4 juillet, avec « Madeleine Erondelle, fille de Richard Erondelle, marchand orfèvre ». L'acte de son union, bénie au temple de Charenton, dit que « Guillaume Briot » était « de Montbeliard, fils de » Guillaume Briot, marchand tanneur, et de Jean- nette Verrier ». Je ne sais pourquoi je ne puis me défendre de penser que le tanneur de Montbeliard tenait au Briot de Lorraine. Quoiqu'il en soit, Guillaume Briot, marié le 4 juillet 1627, n'eut pas de progéniture de Madeleine Erondelle, qu'il perdit bientôt. Il avait quarante-cinq ans lorsqu'il songea à contracter une autre union. Daniel Nourret, m^e mason à Paris, lui donna sa fille Henriette, qu'il épousa le dimanche 28 mai 1635, à Charenton Saint-Maurice. Il eut de ce mariage neuf enfants, qu'il est inutile de nommer. Un d'eux, Abraham, eut pour

parrain le graveur Abraham Bosse, le 25 décembre 1639. « Guillaume Briot, vianut m^e peintre à Paris, âgé de 60 ans, natif de Montbeliard », fut inhumé au cimetière des Saints-Pères « le mercredi 1^{er} décembre 1649 ». Sa femme, Henriette Nourret, vivait encore le 9 novembre 1664.

Isaac Briot, comme Guillaume, eut deux mariages. Il était né en juillet 1585 et avait 23 ans quand il épousa Suzanne Rambour. Isaac eut de Suzanne quatre enfants. Louis naquit le 30 décembre 1609, et fut baptisé le 1^{er} janvier 1610; il eut pour marraine Madeleine, fille du sculpteur Barthélemy Prieur (Voy.), et femme de Guillaume Dupré (Voy.). Briot, jeune encore, et déjà graveur habile, avait, comme on voit, d'illustres amitiés. Il était lié avec François Quesnel, dont cette même année il grava un tableau représentant Henri IV en habits royaux, étendu sur un lit de parade, après sa mort. L'estampe de Briot, fort rare aujourd'hui, et très-connue des amateurs, a pour titre : « Le portrait de » très hault, très puissant, très excellent prince » Henry le Grand... qui trespassa en son palais du » Louvre, le vendredy 1^{re} may 1610. » Sur la base d'un meuble, placé à droite du lit, on lit : F. Quesnel, *pinxit*; et au bas de l'estampe : I. Briot, *fecit*. Isaac Briot ne signa pas toujours ainsi; plusieurs de ses ouvrages portent seulement : « Briot *Fe* »; le portrait de Malherbe, qu'il grava d'après celui de Luc Vorsterman, est de ce nombre.

Isaac Briot eut une fille, Jeanne, qui fut baptisée le 1^{er} avril 1612. Le 18 avril 1613, il présenta au temple un garçon, né le 11 du même mois, qui avait pour parrains « M^e Biolet, ministre de la parole de Dieu en l'église de Houdan », et « dame Anne » (erreur du registre, c'est Esther qu'il faut lire) « Petau, femme de M^r Briot, graveur général » des monnoies de France ». Esther Petau était, à n'en pas douter, la belle-sœur d'Isaac. Suzanne Rambour eut, le 14 juillet 1620, un fils, David, qu'on baptisa le 18. — Briot se remarria le 17 juin 1627 avec « Théodore Nicolay, fille de defunt Nicolas Nicolay, bourgeois de la ville de Worcester, et d'Elisabeth Bergé ».

Isaac Briot acheta une charge dans les Monnaies. Graveur, éditeur, et marchand d'estampes — comme le prouve un grand portrait de Louis XIII, gravé en 1632 par Michel Lasne, au bas duquel on lit : « Ysaac Briot *excudit*, et se vend chez led. Briot, — il semble que Briot avait assez d'occupations pour remplir sa vie; il ne le pensa pas : — il devint directeur de la fabrication de la monnaie d'argent. Il avait cet office en 1642, lorsque sa femme lui donna un fils, qui fut baptisé le 30 mars, et nommé Matthieu. L'acte du baptême le dit « fils d'Isaac Briot, commis par le Roy à la fabrication de la monnoye d'argent ». Dans les papiers de la cour des monnaies je n'ai pas trouvé mention d'Isaac Briot.

Voici la déclaration de son décès que je lis au registre de Charenton : « Le 6 mars 1670 fut enterré au cimetière des S^{ts}-Pères defunt Isaac » Briot, vianut bourgeois de Paris, décédé le 5^e dud. » mois; auquel enterrement ont assisté Pierre Briot, » bourgeois de Paris, fils dud. defunt, et Pierre » Beron, son petit-fils, qui ont dit que ledit defunt » étoit âgé d'environ 85 ans et quatre mois. » On voit, qu'ainsi que je l'ai dit, Isaac était né dans le mois de juillet 1585.

M. François Brulliot, dans son *Dictionnaire des monogrammes* (Munich, 1832), parlant d'une Marie Briot, qui a gravé des estampes représentant des

oiseaux, estampes publiées in-4^o chez P. Mariette, avec le nom de l'auteur ou sa marque M. B. F., dit que cette artiste était fille d'Isaac Briot. Je ne sais si quelque pièce authentique autorise l'assertion de M. Brulliot, mais les registres protestants qui sont sous mes yeux ne donnent point de fille du nom de Marie à Isaac. Marie Briot, dont le *Dictionn. des monogr.* cite les ouvrages, n'était-elle pas plutôt une fille du peintre Guillaume Briot, qui épousa le 9 novembre 1664 Daniel Gauché, marchand à Paris?

Nicolas Briot, à qui les actes inscrits aux registres de Charenton ne donnent de prénom qu'une seule fois, et encore se trompent-ils, Nicolas Briot, dont je ne puis indiquer d'une manière certaine la naissance et la mort, était déjà d'une certaine habileté dans l'art du graveur en médailles, en l'année 1605. Ce fut alors qu'il songea à se pourvoir d'une charge de graveur des monnaies, et qu'il traita avec Philippe Danfric, de l'office qui restait vacant entre ses mains par la mort de son fils, à qui il l'avait cédé, à condition de survivance, et qui tenait de mourir. Le Roi consentit, le 15 mars 1606, à la cession que lui demandait Danfric au profit de Nicolas Briot, et donna ses lettres de provision à celui-ci. C'était environ le temps que Briot s'était marié. Il avait épousé Pauline Nisse, qui mourut le 4 décembre 1608, et fut enterrée le lendemain au cimetière du faubourg Saint-Germain. Pauline morte, Nicolas Briot voulut se remarier. — On voit que c'était le goût des Briot de convoler à de seconds mariages! — Il épousa, vers 1611, Esther Petau, qui lui donna deux enfants. Dans le baptême du second (4 mars 1614) Nic. Briot est qualifié « imprimeur en taille-douce et graveur des marques et effigies des monnoies de France. »

Nicolas Briot demeurait, je ne sais si c'était depuis qu'il comptait parmi les officiers de la cour des monnaies ou si ce fut depuis, mais certainement en 1617, rue Quincampoix. C'est ce que nous apprend, page 4, la « *Relation de M. Henry Poultaïn... de l'esperance de fabrication des espèces sur certains nouveaux instruments proposez par Nicolas Briot, tailleur général des monnoyes de France, & faits ez presence de Messieurs de Boissise et de Marillac, conseillers d'Etat* » (in-8^o de 13 pages; Bibl. Imp., F. 4498-5).

On sait que Nicolas Briot, voulant remplacer le monnayage au marteau, dont l'imperfection laissait des chances très-grandes à la contrefaçon, avait imaginé des outils à l'aide desquels il se faisait fort de produire des pièces d'une frappe si uniforme, que les imitateurs ne pourraient les reproduire qu'avec peine. Les commissaires conclurent contre Briot, qui, sous le rapport de la célérité, fut vaincu par les ouvriers du marteau. Alors commença une lutte entre le tailleur général, les ouvriers monnayeurs et la Cour des monnaies elle-même, qui se refusait à admettre l'emploi d'instruments qui ruinaient l'industrie d'une corporation tout entière, dont les membres étaient nombreux en France. Cette lutte dura dix ans, sans que Briot pût obtenir qu'on se désistât du monnayage au marteau. Soit fatigue ou dégoût (*disgust*, comme dit Ruding), soit que d'autres motifs le poussassent à abandonner la charge qu'il remplissait depuis vingt ans, sans se démettre de son office, sans avertir la cour, sans demander au Roi la permission d'aller essayer à l'étranger son système de fabrication, il partit pour l'Angleterre, où il était établi en 1628. — On cite une demi-couronne gravée, signée de lui, et frappée d'après ses

procédés, qui porte le millésime de cette année. — Vingt-huit ans après que Briot eût proposé son importante réforme à Paris, et dix-neuf ans après qu'il l'eût fait adopter à Londres, la Cour des monnaies, rendant une tardive justice à l'artiste, qu'elle avait pour ainsi dire contraint à s'exiler, proclama qu'elle s'était trompée, et rendit un arrêt qui tengea Nicolas Briot de l'injustice de ses arrêts antérieurs. Briot était mort! On ne sait pas la date de son décès, que l'on croit antérieure à l'année 1650. Toujours est-il qu'il ne revint pas en France. Sa destinée fut celle de tant de Français ingénieux, qui, trouvant dans leur pays la barrière des intérêts, des préjugés ou des routines, ont porté à l'étranger leurs inventions, que l'étranger a rendues ensuite à la patrie, après s'en être paré longtemps. — *Voy. BOSSE, DANFRIC.*

BRISSAC (FRANÇOIS DE COSSÉ, COMTE DE). 1619.

Je trouve cette mention assez singulière dans le registre des mariages de Saint-Germain l'Auxerrois : « Messire François de Cossé, comte de Brissac, et Mad^{lle} Jehanne de Schomberg, espousés, ainsi qu'on me l'a dit, par le doyen, le premier vendredy de Caresme. Je n'ay veu la dispense des bans. 25 février 1619. » — M. Vieffville, notaire à Paris, garde les minutes de quelques actes passés dans les derniers mois de 1690, par un duc de Brissac. Son confrère, M. Fourchy, possède, sous la date du 10 janvier 1801, un acte d'Anne-Marie de Brissac. — Le petit hôtel de Brissac était, en 1650, rue des Vieilles-Étuves. — *Voy. CHAISES PORTATIVES.*

BRONGNIART (ALEXANDRE-THÉODORE. — ANTOINE LOUIS). 1781—82.

Le premier était « Architecte de Monsieur », le second « Apothicaire du corps du Roi ». — *Voy. APOTHIKAIRE DU CORPS, GLODDON.*

BROSSE (JEAN DE). 1578-83.

(SALOMON, le prétendu JACQUES DE). ? 15 — 1626.

Les biographes nomment : Jacques de Brosse, un homme qui ils ne connaissent pas et qui, selon eux, construisit pour Gabrielle d'Estrées le château de Monceaux (diocèse de Meaux), le palais du Luxembourg pour la Reine Marie de Médicis, le portail de Saint-Gervais (1616-21), l'aqueduc d'Arcueil, etc. J'ai vainement cherché les traces de Jacques, mais j'ai trouvé mention d'un Jean et d'un Salomon de Brosse, parents, sans doute, architectes tous deux, et tous deux employés par les plus grandes dames de leur temps ; le premier au service de Marguerite de France, femme de Henri IV, le second travaillant pour la Florentine Marie de Médicis, deuxième femme du même Roi. Quant à Jean, voici ce que me donnent les registres de la Maison de la Reine Margot (Arch. Imp. KK. n^o 163) : « A Jehan de Brosse (*sic*) architecte et secrétaire d'icelle » dame, la somme de trente trois escus, un tiers, pour gages durant l'année 1578 ». Les comptes de 1579 (KK. 154) ceux de 1582 (KK. 169) nomment l'architecte de la Reine Marguerite : « Jehan de la Brosse ». — Voyons ce qui touche Salomon de Brosse. Dans le compte des Bâtim^{ts} de Marie de Médicis pour l'année 1616 (Arch. Imp. KK. 193), je lis : « A Salomon Brosse, architecte général des bastiments du Roy et de la Roïne, mère de Sa Majesté, la somme de 300 l. pour les gages ordinaires attribuez et appartenant à sa dicte charge ». Salomon est nommé :

« de Brosse » p. 145, et « Salomon de Brosse » p. 207 des comptes de 1616. Il figure encore sur le compte de 1617, p. 217; mais il n'y a rien pour lui en 1618, 1619 et 1620. — Le cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale garde, dans l'œuvre de Michel Lasne, une grande pièce destinée à consacrer le souvenir de Grégoire XV, qui fut souverain pontife, du 9 février 1621 au 8 juillet 1623 seulement. Au bas de cette image curieuse on lit : « *Salomon de Brosse inuen. Micael Asinius sculp.* Comment arriva-t-il qu'un protestant glorifia le pontificat d'un évêque de Rome? C'est ce que je ne saurais dire. Les coreligionnaires de l'architecte durent trouver assez étrange cet acte d'un des leurs; car Salomon de Brosse était huguenot, comme les Audrouet du Cerceau ses compatriotes, à l'un desquels, Jacques 1^{er}, mort le 16 septembre 1614, il succéda dans l'office d'architecte des bâtiments du Roy ». Il était né à Verneuil-sur-Oise, alors un des foyers du protestantisme, et je suis fort porté à croire qu'il fut élève de Jacques du Cerceau. Il mourut à Paris le 8 décembre 1626, comme le prouve cette mention que je trouve dans deux registres où les fossoyeurs du cimetière protestant de la rue des Saints-Pères inscrivait les inhumations des religionnaires : 1^o « Salomon de Brosse, jngénieur et Architecte des bastiments du Roy, natif de Verneuil, inhumé le 9 décembre 1626 »; 2^o « du 9^e jour du mois de décembre 1626 a esté enterré Salomon de Brosse (*sic*) architecte (*sic*) de la Raine (*sic*) mère au cimeticrre » St-Germain. »

Au registre des baptêmes célébrés à Saint-Sulpice, pendant l'année 1619, je lis, sous la date du 6 décembre, un acte où figure comme marraine « damoiselle Anne Bourde, femme de M. de Brosse, architecte du Roy ». Il n'y a guère à douter que cette personne ne fût la femme de Salomon de Brosse. Elle était donc catholique alors que son mari était calviniste? Cela n'est pas impossible. Elle pouvait cependant être protestante et figurer, devant un curé tolérant ou un vicaire qui ne connaissait pas la religion de la dame, dans une cérémonie catholique où le serment n'était pas déféré aux acteurs.

Et maintenant, lorsqu'on voit *Salomon de Brosse* « Architecte général des bastiments du Roy et de la Roynne, mère de Sa Majesté », en 1615, 1617, justement à l'époque où Marie de Médicis faisait travailler à ce palais du Luxembourg, qui fut construit de 1615 à 1620, et qu'on attribue à *Jacques de Brosse*, n'est-on pas amené à dire que ces deux de Brosse n'en font qu'un, et que Salomon est le prétendu Jacques? Une signature : « de Brosse », précédée de l'initiale S mal conformée et allongée comme un j, n'aura-t-elle pas causé l'erreur si bien acéréditée? Je le crois, quant à moi, et je ne doute point qu'un Jacques de Brosse des biographes il ne faille substituer le Salomon de Brosse que je fais connaître ici. J'attends une preuve contraire à celle que j'apporte à l'appui de mon sentiment, et je reviens à Jean de Brosse. Je n'ai pu trouver l'acte de son décès dans les registres protestants qui ont été à ma disposition. Était-il donc catholique? Aucun des registres de Saint-Sulpice où j'ai trouvé les noms de tous les officiers de la Reine Marguerite ne m'a montré celui de Jean de Brosse, architecte de la première femme de Henri IV, et sans doute auteur de l'hôtel dont cette Majesté répudiée

jeta les fondements en 1606, et qui devint une des plus charmantes habitations du faubourg Saint-Germain, où il était, dans la rue à laquelle on a donné longtemps le nom des : Petits-Augustins, et qui a reçu, depuis peu, celui de : Bonaparte. Je crois, sans en avoir cependant la preuve, que Jean de Brosse était frère de Salomon. — Voy. BULLANT et CERCEAU (DE).

BRUAND (LES).

XVII^e siècle.

Les biographes écrivirent, en général le nom de ces deux artistes avec un t final: les signatures de ces frères, que j'ai sous les yeux, me permettent de donner son orthographe véritable à ce nom que termine un d. Zani et Nägler n'ont connu que Liberal Bruand. Mariette n'a cité que Jacques, comme si l'architecte de l'hôtel des Invalides et d'autres monuments remarquables ne méritaient pas qu'on s'occupât de leur auteur. La *Biographie universelle* - Michaud nomme « Liberal Bruant (*sic*), Pierre, » son neveu, et « un autre Bruant frère aîné » de Liberal. En dehors de quelques-uns de leurs travaux, les biographes n'ont rien su des Bruand, que certains confondent étrangement l'un avec l'autre. Quant à leur origine, ils ne s'en sont point enquis.

1. BRUAND (JACQUES).

? — 1664.

Fils de Sébastien Bruand, « général des bastiments du Roy, ponts et chaussées de France » (et par là collègue de François et de Guillaume de Villedo) et de Barbe Biard, fille du sculpteur Pierre II Biard, née le 25 décembre 1599, Jacq. Bruand qui perdit son père, le 3 mai 1670 (Reg. de Saint-Paul), épousa, vers 1650, Marie Dublet, fille d'un bon bourgeois. De ce mariage sortirent neuf enfants : 1^o 31 août 1651, *Barbe*. L'acte que j'ai sous les yeux dit Jacques Bruand « architecte (*sic*) des bastiments de Mons^{sr} le duc d'Orléans; 2^o 4 novembre 1652, *Hélène*; 3^o 19 février 1655, *Appoline-Emerantine*; 4^o 10 mars 1657, *Charlotte*, présentée par « Evarard Jabach, cons^{sr} secrétaire du Roy; 5^o 27 juillet 1658, *Jacques-Liberal*, que tint « Liberal Bruand, entrepreneur des bastiments de S. M. ». (Dès 1659, Jacques Bruand était qualifié « architecte des bâtiments du Roy » et demeura derrière les Minimes). 6^o 30 avril 1660, *Everard*, levé par Evarard Jabach, banquier; 7^o 1^{er} mai 1662, *Louis*, dont fut parrain un statuaire alors en renom « Louis Lerambert, sculpt. ord. du R., garde des figures et marbres antiques de S. M. »; 8^o 22 octobre 1663, un second *Jacques-Liberal*, tenu par son oncle « Liberal Bruand, arch. des bâtim. du Roy »; 9^o et enfin, 4 novembre 1664, *Jean*, que présenta à Saint-Paul « Jean Pastel, arch. du Roy ». L'acte dit cet enfant « fils de défunt Jacques Bruand, dem^{sr} rue St-Pierre ». Jacques Bruand était mort, en effet, « le mardy 7 septembre 1664, rue Neuve-Saint-Pierre ». (Reg. de St-Paul). — Mariette dit de Jacques Bruand : « Il a fait le portail de la Maison des drapiers, rue des Déchargeurs. Il est mort avant l'année 1675 ». La date de son décès est maintenant acquise à l'histoire de cet artiste. — « Marot grava, d'après ses dessins, une maison en projet qu'on devait bâtir pour M. Jabach à Cologne ». Le nom de Jabach, le célèbre suancier, le curieux qui protégea les arts et dont l'hôtel se meubla de beaux ouvrages français et étrangers, ce nom que nous trouvons ici, après l'avoir trouvé deux fois dans des actes qui intéressent intimement la famille de Jacques Bruand, prouve que Jabach

avait conçu pour cet architecte une estime véritable.

2. BRUAND (LIBERAL). ?1637—1697.

Zani, incertain sur le prénom de Bruand le cadet, dit : « Liberal ou Louis Bruant le vieux, travailla en 1665 » ; il ajoute « Bruant (Liberal) le jeune travailla en 1724 ». La *Biographie universelle*-Michaud dit que « Liberal Bruand laissa un fils qui, en 1721, bâtit l'hôtel de Belle-Isle ». Elle ajoute que « Pierre Bruand, son neveu, dessina les plans d'un ouvrage de Liberal sur une visite des ponts de Seine, Yonne, Armançon et autres, faite en 1684 ». J'ai vainement cherché à connaître ce Pierre Bruand. Aucun des enfants de Jacques Bruand dont j'ai soigneusement cherché le baptistaire ne porta le prénom de Pierre. Pierre Bruant ne fut peut-être qu'un petit neveu de Liberal 1^{er}, né d'un des fils de Jacques. Quant au fils de Liberal qui en 1721 construisit l'hôtel de Belle-Isle, je n'ai pu savoir auquel des fils de Bruand le cadet se rapporte une mention que je trouve en ces termes dans le *Voyage pittoresque de Paris* : « celui de Belle-Isle, du dessin (*sic*) de Bruand ». Dezallier-Dargenville, auteur de ce voyage, n'a pas su le prénom de ce Bruand, qui est probablement le Liberal *junior* de Zani.

Liberal Bruand, de beaucoup plus jeune que son frère Jacques, se maria vers 1661. Il épousa « Catherine Noblet », fille de « Michel Noblet, maître des œuvres de la ville et garde des fontaines publiques de la ville ». Il eut de son mariage neuf enfants, dont sept fils ; en voici la liste : 1^o 7 novembre 1663, *Michel-Liberal*, que tinrent « Michel de Villedo, g^l des bastiments du Roy, et Barbe Biard, femme de Sébastien Bruand, general des bâtim^{ts} du R. ». 2^o 25 octobre 1665, *Marguerite*. Bruand, qui demeurait dans la rue Saint-Pierre en 1663, demeurait en 1665 rue Saint-Louis. 3^o 23 janvier 1667, *Anthoine*. 4^o 20 avril 1668, *François*. 5^o 15 mars 1673, *Catherine*. 6^o 14 février 1674, *Guillaume-Hercules*, que nomma Guillaume Villedo « s^r de Clichy ». 7^o 15 mars 1675, *Louis-François*, présenté à l'église de Saint-Paul par « François Villedo, s^r de Clermont », et par « Marie Dublet, veuve de Jacques Bruand ». 8^o 22 juillet 1679, *François*. 9^o 3 août 1683, *Louis*, que tint « Louis Bruand des Carrières, conseil^r du R. et ancien m^e ordinaire en la chambre des comptes » (un parent de Liberal à un degré que j'ignore). Outre ces neuf enfants, Liberal eut un fils nommé *Sébastien*, dont je n'ai pas vu l'acte de baptême, qui fut né en 1662, et mourut le 26 septembre 1672. Il était évidemment filleul de Sébastien. — Liberal Bruand, dont le décès était resté inconnu, mourut dans la rue Saint-Louis, le 22 novembre 1697 « âgé de soixante ans ou environ ». Il fut enterré le 23 novembre, dans le charnier de Saint-Paul. L'acte qualifie Liberal Bruand, « escuyer, conseil^r secrétaire du R. maison, couronne de France et de ses finances, architecte ord^e des bâtimens de Sa Majesté ». Ce document n'est pas le seul où ces qualités soient données à Liberal Bruand ; dans l'Armorial général de Paris (Ms 1696, Bibl. Imp.) je lis cette mention : « Liberal Bruand, cons^r secrète du R. maison et couronne de Fr. et de ses finances, porte d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux glands de sinople, et en pointe d'un arbre de même, soutenu d'un croissant de gueules, l'arbre

chargé d'un oiseau d'argent » (peut-être un bruant ou bréant). Je ne vois pas que Louis XIV ait donné à L. Bruand de lettres de noblesse, prix du mérite qu'il ne refusa pas à quelques autres artistes. Les ouvrages principaux de Bruand sont l'hôtel des Invalides, auquel Mansart ajouta plus tard l'église que surmonte la coupole gigantesque bien connue de tout le monde ; la Salpêtrière ; une part dans la construction de l'église des Petits-Pères, qu'avait commencée Le Muet, que ne put terminer Bruand et qu'acheva Cartaud (qu'une faute d'impression de la *Biographie universelle*-Michaud nomme « Artaud »). Le portail est de ce dernier architecte. On l'estimait beaucoup autrefois. — Je reviens par un mot au Bruand qui construisit l'hôtel de Belle-Isle ; il est à croire que c'est « Michel-Liberal » que nous avons vu naître le 7 novembre 1663. Il avait soixante ans en 1721. — *Voy. CARTAUD, MUET (LE), VILLEDOD.*

BRUANDET (LAZARE). 1755—1803 ?

« BRUANDET. On ignore la date de sa naissance. Il est mort en 1803. Cet artiste, sur lequel on n'a pas de renseignements biographiques, peint souvent des vues de Paris et a cherché à imiter Ruisdael. — Vue prise dans la forêt de Fontainebleau, signée L. Bruandet 1785 ; acquise en 1846 de M. Fouquet, pour la somme de 1500 fr. » (Fréd. Villot, *Notice des tableaux du Louvre*, 1855.) Donnons au futur éditeur de la Notice, dont les éditions se multiplient naturellement et diffèrent entre elles, des renseignements qui puissent l'aider à compléter l'article de M. Villot ; mais prions-le de nous citer.

Lazare Bruandet, qui fut un bon peintre de paysages, était fils d'un limonadier, François-Lazare Bruandet, établi rue Neuve-des-Petits-Champs. Fr. Lazare se maria à St-Eustache le 28 mai 1754. Il était fils lui-même de Lazare Bruandet, marchand limonadier, avec qui il demeurait. François-Lazare épousa Catherine Davril, fille mineure de feu Jean Davril, marchand de vin. C'est « dans ce milieu » comme on dit aujourd'hui, que naquit celui qui devait devenir artiste. Le 3 juillet 1755, naquit « Lazare Bruandet », de qui fut parrain son grand-père, Lazare Bruandet. Le fils du limonadier entra dans l'atelier d'un peintre, je ne sais lequel. Son père quitta, en 1760, ses fourneaux, sa maison, sa famille, et disparut pour ne plus revenir. On le considéra comme mort, et ce fut Catherine Davril qui prit soin de l'éducation de son fils. Quelque peintre fréquentait peut-être le café de madame Bruandet, et engagea la mère du petit Lazare à cultiver les dispositions qu'on remarquait en lui pour le dessin ; c'est l'histoire de tant d'artistes, qu'on peut croire que c'est celle de Bruandet. Quoi qu'il en soit, l'enfant dessina, prit le pinceau, courut la campagne aux environs de Paris, et en définitive, devint paysagiste. Il perdit sa mère et quitta le quartier de Saint-Eustache pour le quartier latin où il s'établit rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît. Il était là lorsqu'il se maria : « 29 novembre 1780, Lazare Bruandet, peintre, fils majeur de défunt Lazare Bruandet, absent depuis plus de vingt ans, sans qu'on puisse avoir de lui aucune connaissance de vie ou de mort, et de défunte Catherine Davril, dem^e rue St-Jacques de cette paroisse, et Arac-Edmée Languilla, même rue et même maison ; témoins du côté du marié : Edme-Mathieu-Barthélemy Roesere (*sic* pour Röser), peintre, rue des Fossés-St-Germain-

des-Prés, et Martin Drelling (*sic* pour Drölling), peintre, rue de Seine; du côté de la mariée... (Signé) L. Bruandet, abilly Roesere (*sic*), Drelling (*sic*) G. Francoit (*sic*) Genty, de la rade D. M. Les préliminaires de ce mariage furent un de ces petits romans que tout le monde devine. — Bruandet ne fut ni agréé à l'Académie, ni académicien titulaire. S'il exposa avant la Révolution, ce ne fut qu'à la place Dauphine. Il parut au Louvre aussitôt que le Louvre fut ouvert à tous les artistes. En 1791, il produisit plusieurs paysages, et entre autres une Vue prise dans la forêt de Fontainebleau, probablement différente de celle qui figure maintenant au Musée impérial du Louvre. Bruandet demeurait, en 1791, rue des Cordeliers. Il exposa en 1793, 1795 et 1801. Il eut un second mariage et, en secondes noces, épousa Catherine Linger, qui le perdit en 1803. Lazare Bruandet mourut rue du faubourg Saint-Martin, n° 147, le 5 germinal an VII (26 mars 1803), à une heure du matin, âgé de cinquante ans, selon la déclaration faite à la mairie du cinquième arrondissement, mais en réalité âgé d'environ quarante-huit ans seulement. — *Voy* DRÖLLING, RÖSER.

BRUCHER (GUYOT=ANTOINE).

1553—57.

Guyot Brucher était graveur et tailleur de la « monnaie des estuves » lorsqu'il mourut à Paris en 1556. Son frère Antoine se présenta aussitôt à la Cour des monnaies pour obtenir la survivance de la charge du défunt. Le prévôt des marchands et les échevins appuyèrent sa prétention, que, le 17 décembre 1556, admit le président de la cour. Jean Beaucousin, qui était « Tailleur particulier de la monnaie ancienne », forma opposition à la réception d'Antoine Brucher, ordonnée par le Roi le 14 janvier 1557. L'opposition de Beaucousin, présentée le 9 mars 1557, fut examinée, rejetée, et Antoine Brucher fut reçu le 24 mars suivant. (Arch. de l'Emp., Cour des Monnaies, Z. 3176, fol. 90.) Antoine et Guyot Brucher étaient-ils hommes de talent? Je n'ai sous les yeux aucune pièce sortie de leurs mains, et je ne saurais dire qu'une chose, c'est qu'en général les tailleurs particuliers étaient de simples copistes, obligés de reproduire les types que leur livraient les tailleurs généraux, ouvriers sans initiative par conséquent, et qui ne pouvaient avoir qu'un seul mérite, celui d'exécuter avec goût, largeur et finesse les monnaies dont ils recevaient les modèles acceptés par le prince et la cour des monnaies. Des lettres patentes du Roi Henri II, datées du 11 février 1553, et enregistrées par la cour des monnaies (Arch. de l'Emp., Reg. Z. 3174, fol. 95), font connaître que Guyot Brucher fut nommé « graveur et tailleur de la monnaie des estuves » en 1553, à la place de Jacques Beguin.

BRULEMENT DES TITRES DE NOBLESSE. 1792.

Une loi du « 16 mai 1792, l'an 3^e de la liberté », signée : Louis, et contre-signée ; Duranthon, ordonna, conformément au décret du 12 mai, rendu par l'Assemblée nationale, que « les papiers déposés aux » ci-devant Grands Augustins, appartenant aux ordres de chevalerie et de noblesse », seraient « brûlés sous les ordres du département de Paris. » Une loi additionnelle, donnée le 24 juin 1792, prescrivit le « brûlement » de tous les titres généalogiques se trouvant dans un dépôt public, quel qu'il fût. En exécution de la première de ces lois, une « commission de sçavans » fut chargée de trier les papiers,

condamnés en masse comme « insultant aux connaissances humaines, et tendant à éterniser les embêtements de la vanité et de l'orgueil ». (Paroles de Roland, ministre de l'intérieur; séance de l'Assemblée nationale, 12 mai 1792), et de préserver du feu ceux qui pouvaient intéresser les sciences et les arts. Cette commission se mit à l'œuvre; mais son activité ne satisfit point à l'impatience des amis de l'égalité; aussi, le 16 juin, le Directoire du département de Paris arrêta-t-il, le procureur général syndic entendu, que « le brûlement des papiers généalogiques formant le dépôt ex^t établi aux grands Augustins se » ferait « à fur et mesure (*sic*) des » vérifications faites par les commissions ». Cet arrêt, qui existe en original aux Archives de la ville de Paris, carton n° 395, est signé : La Rochefoucauld, Arson, Germain Garnier, D'Ailly, Brousse, etc. Le même jour, le Directoire du département ordonna que « les recueils et volumes désignés aux » procès-verbaux des 1^{er} juin et jours suivants, ainsi » que les dix neuf ballots contenant une édition des » statuts de l'Ordre du St-Esprit... » seraient « brûlés dans la place Vendôme le mardi 19 juin », et qu'à cet effet, MM. de Jussieu et Le Vieillard, « commis par le département, se transporteraient » ledit jour dès le matin à la Bibliothèque nationale » pour recevoir de M. Dormesson lesd. recueils et » ballots, veiller à leur transport à la place Vendôme où le feu serait mis, et que procès-verbal » serait fait du brûlement de ces papiers. (Carton cité). L'ordre fut exécuté en présence du peuple averti par une affiche, annonçant la fête préparée par l'Assemblée nationale. Ce premier acte de la destruction de papiers historiques, assurément fort regrettables aujourd'hui, ne coûta que 66 l. 15 sols selon le compte suivant : « 200 fagots à 3 s., 30 l.; pour » les faire sortir du bateau et charger sur la voiture, » 3 l.; pour la voiture, 4 l.; 25 bottes de paille, » 11 l. 15 s.; au charretier p^r le transport des registres, 15 l.; pour faire serrer les boîtes et les » cartons, 3 l. » (Arch. citées.)

Le 7 juillet, MM. Charles Albert Joseph de Faucoupret, et Jean Charles Dumont, administrateurs du département, furent chargés d'une mission analogue à celle qu'avaient remplie MM. de Jussieu et Le Vieillard; et, le 10 juillet, ils firent brûler « 619 boîtes ou volumes in-folio, remplis de généalogies, extraits de titres, pièces et mémoires » provenant de la partie des titres généalogiques du cabinet des ordres. (Affiche du jour, et procès-verbal du 10 juillet 1792, 2 heures de l'après-midi). L'œuvre de la commission des sçavans qui détruisait et sauvait, selon sa fantaisie ou son opinion, et dont une lettre du 18 juillet 1792 fait connaître que les membres étaient MM. Ameilhon, Le Blond et Camus, cet œuvre se continua après le second *auto-da-fé* patriotique. Le mardi 7 août, un troisième acte du brûlement eut lieu sur la place Vendôme; on y anéantit « 600 cartons, formant la » fin du recueil des généalogies, titres et preuves de » la noblesse, et 200 cartons de preuves de l'Ordre » du St-Esprit ». Les documents que gardent les Archives de la ville sur cette campagne ont périrent tant de pièces utiles à la biographie et à l'histoire de France ne vont pas plus loin que la date du 7 août 1792; on sait ce qui fut fait plus tard pour la satisfaction du peuple. Le massacre des Suisses (10 août) suivit de bien près le brûlement du 7; M. Louis Alexandre de La Rochefoucauld, qui n'avait point

prévu les conséquences sanglantes de cet anéantissement des titres de la noblesse, auquel il s'était prêté avec un enthousiasme si honnête et un si grand désintéressement, quitta Paris en toute hâte ; mais des assassins le suivirent jusqu'à Gisors, et l'y massacrèrent le 14 septembre 1792. — *Voy. BOISSIER.*

BRUX (Le). — *Voy. LE BRUX.*

BRUNET (JEAN-JOSEPH MIRA, dit au théâtre).

1765—1853.

« Le doyen des niais, le vétéran de la farce, le patriarche de la bêtise, Brunet a fait fortune en faisant rire. Le hasard, qui parfois se montre juste, a voulu, en gratifiant ce comédien sexagénaire de quarante mille livres de rente, transporter à d'autres le privilège d'attirer et d'égayer le public. Brunet, quoique surpassé aujourd'hui dans un emploi où l'on n'est rien quand on n'y est pas le premier, joue tous les soirs dans deux ou trois pièces, comme au temps de sa vogue exclusive. On ne va guère au spectacle pour le voir, mais on lui fait bon accueil quand on le voit. C'est un bouffon émérite qui jouit d'un succès d'estime (*Dictionnaire théâtral*, 1825; Anonyme [A. Jal et Harel]) ». Quand nous écrivions ces quelques lignes, Brunet — un fort galant homme, un comédien plein de conscience — n'avait pas tout à fait soixante ans, et avait trente ans de théâtre, auxquels n'avait pas manqué le succès. Il avait pris la comédie malgré ses parents, petits bourgeois de Paris, qui estimaient peu les comédiens, et partageaient à cet égard le sentiment du plus grand nombre. Son père lui avait fait faire quelques études dans un collège où le hasard lui donna Talma pour camarade. François-Joseph Talma était l'ainé de Mira de trois ans et dix mois, étant né le 15 janvier 1763, quand Mira était venu au monde le « lundi 17 novembre 1766 », rue Aubry-le-Boucher. Le père de J. Joseph Mira était boulanger. Talma devint Xénon, Mira devint Joerisse, excellents tous les deux, mais différemment. « Jean-Jacques Mira », m^e boulanger, avait épousé « Marie-Louise Dubois ». J'ignore à quelle époque Mira quitta la boutique paternelle pour la classe où il allait apprendre un peu de français et de latin ; je ne sais pas davantage à quel âge il s'éprit de la comédie, négligea le collège pour les théâtres bourgeois, où se jetait la jeunesse parisienne, et prit *in petto* la résolution de se faire acteur. Quand cette résolution fut prise, il fallut bien qu'il la déclarât à ses parents ; vous voyez d'ici la scène. Jean-Joseph Mira était un petit homme doux, simple, mais entêté ; il revint souvent à la charge, toujours repoussé par son père, qui ne pouvait pas admettre que la comédie fût une vocation, et qu'on montât sur un théâtre sans être un mauvais drôle. Et cependant Jean-Joseph Mira continuait à s'exercer sur tous les théâtres d'amateurs de Paris. Un jour, à la fin, il partit, déposant son nom, et, par un singulier hasard, prenant le nom de Brunet, que quittait, pour prendre celui de mademoiselle Montansier, une actrice dont il devait être bientôt le pensionnaire. Brunet prit parti dans une troupe de campagne, qui exploitait quelques villes de Normandie, et entre autres Mantes-la-Jolie, comme la nomment ses habitants, et aussi pour la flatter les Dictionnaires géographiques. Il était plaisant par sa naïveté, et jouait à la satisfaction des Mantis les rôles comiques dans de petits ouvrages empruntés au théâtre de Le Sage, de Fuzelier et de Collé. On le citait dans les boutiques et

dans les maisons des gens riches de la cité normande. Il habitait une chambre modeste dans la maison d'un tailleur-fripier, nommé Girard. Ce Girard avait une fille ; Brunet n'était pas mal de sa personne, petit, mais assez bien fait, le visage rond, candide et souriant ; le roman de tout le monde commença chez le marchand de vieux habits de Mantes, à peu près comme il commence partout. Il finit honnêtement, loyalement, par un mariage solide, un bon mariage, quoique la fortune ne présentât point à Mira la main de sa fiancée. Brunet, de la troupe modeste où il avait fini son engagement, passa au théâtre de Rouen ; de meunier il devenait évêque. Il plut aux Rouennais, et le coche de la capitale de la Normandie amena à Paris des commissaires de l'endroit qui se déclarèrent fort contents du niais de leur théâtre. Les journaux de la province confirmèrent l'éloge que faisaient les amateurs de Rouen ; Brunet fit alors un grand pas, qui le ramenait à son bercail. Il vint à Paris en 1795, et trouva chez mademoiselle Montansier son bâton de Maréchal. Il le gagna dans *le Désespoir de Joerisse*, ouvrage de Dorvigny, qu'avait établi avec succès Raptiste Cadet, celui-là même qui fut plus tard un des plus charmants comédiens du Théâtre-Français. Tous les Joerisses furent naturellement le bien, la chose, le domaine de Brunet ; il fut parfait dans tous ; il s'incarna dans ce personnage, si bien qu'il ne dépoilla plus guère après la casaque jaune, la culotte rouge, les bas bleus du domestique de M. Duval, et que sous tous ses autres costumes on vit toujours percer un peu celui-là. Brunet ne fut point un grand comédien, mais un acteur soigneux, naturel, vrai, observateur exact des petites choses, amusant toujours, et un des premiers de son genre, loin pourtant de Potier, voire de Tiercelet, dont le comique était plus profond. Jean-Joseph Mira se reconcilia avec son père, radouci peut-être par le succès qu'obtenait Brunet. Jean-Jacques Mira avait quitté le fournil et s'était fait mercier ; il avait un petit commerce de fil, d'aiguilles et de lacets, à la Pointe Saint-Eustache, où sa femme tenait un bureau de loterie. Le 9 frimaire an V (29 novembre 1797), madame Brunet (Marguerite-Nicole Girard) mit au monde un fils dont fut parrain « Jean-Jacques Mira, mercier », et marraine « Elisabeth Chevalier, femme de Girard, frippière à Mantes ». Brunet demeurait alors rue Saint-Denis, n^o 62.

La carrière dramatique de Brunet fut longue et heureuse. Associé à mademoiselle Montansier et à deux autres personnes, si je ne me trompe, pour l'exploitation du *Théâtre des Variétés*, qu'on bâtit sur le boulevard des Panoramas, il gagna des sommes assez considérables pour pouvoir se retirer un jour, riche d'une grande aisance. Cependant, des pertes cruelles le forcèrent à reprendre la comédie, qu'il aimait toujours passionnément ; il ne descendit du théâtre, d'une manière définitive, que le 21 décembre 1841, ayant soixante-quinze ans accomplis. Il choisit pour lieu de sa retraite la ville de Fontainebleau, où il mourut le 23 février 1853, ayant dépassé sa quatre-vingt-sixième année. — Brunet établit un grand nombre de rôles ; dans chacune de ces créations, — c'est le mot ambitieux adopté par la vanité des comédiens, qui se mettent ainsi au-dessus des auteurs, les créateurs véritables de tous les personnages, de tous les caractères que les acteurs animent, en leur donnant un corps, — dans chacune de ces créations, Brunet se montra plaisant, sans re-

courir à l'exagération, à la caricature. Un rôle de femme lui fit une grande réputation; il représenta Cendrillon, et tout Paris voulut voir Joerisse, Cadet Roussel, M. Dumollet, dans la robe de bal de la filleule des fées. On peut dire — et je m'en souviens — qu'il était charmant sans ce costume, qui laissait voir un dos, une poitrine et des bras à faire illusion. Soit qu'il marchât, soit qu'il dansât, il avait une grâce qu'on n'aurait point soupçonnée en lui, Brunet avait quarante ans passés quand il joua Cendrillon.

Un carme était oncle de Jean-Joseph Mira; il faisait de l'Eau de mélisse. Ce moine aimait beaucoup son neveu. La révolution le défroqua, mais ne le tua pas. Se cacha-t-il pendant les années de la terreur, je ne sais; mais quand il put se montrer sans danger, quand il prit l'habit du citoyen, il fréquenta le théâtre de Brunet, où nous le vîmes tous les soirs au balcon.

En finissant, rétablissons la vérité sur un point essentiel de la vie publique de Brunet. On a dit que son audace lui avait plus d'une fois valu la prison, et que captif à la conciergerie pour quelques calambours politiques échappés à sa verve d'opposition, il était amené le soir à son théâtre par les gendarmes, puis « ramené aux carrières ». Il n'y a rien de vrai dans cette légende. Brunet, je le tiens de lui-même, que j'ai beaucoup connu, avait une grande admiration pour le souverain qui avait délivré la France d'un gouvernement sous lequel elle avait eu tant à souffrir; il ne se permit jamais une plaisanterie inconvenante contre Napoléon 1^{er} ou contre sa politique, et s'il se l'était permise, on eût tout simplement fermé le théâtre dont il était propriétaire en partie. Chaque jour il recevait de Paris et de la province des calambours, des quolibets plus ou moins piquants, mais jamais, ou bien rarement du moins, il ne les produisit sur la scène; toutes les plaisanteries qu'il débitait étaient de lui ou des auteurs dont il jouait les ouvrages; toutes étaient parfaitement innocentes. On fit à Brunet, dans le monde, le même honneur qu'au prince de Bénévent (Ch. Maurice de Talleyrand), il devint l'éditeur — heureusement non responsable — des calambours que faisaient dans les cafés et les boutiques les partis hostiles à l'Empereur. On disait: « Brunet a dit ceci sur les tribunaux, il a dit cela sur les bateaux plats de Boulogne »; et les commis voyageurs, agents actifs de la conspiration royaliste ou représentants de la mauvaise humeur républicaine, répandaient ces *lazzi* par toute la France, comme dans tous les salons se transportaient les mots spirituels et fins invariablement attribués à M. de Talleyrand.

BRUSCOLI (MATTEO).

Un de ces marchands florentins qui furent attirés en France par Catherine de Médicis, s'y établirent, et surent par leur active industrie se faire des fortunes considérables. Matthieu Bruscoli épousa une Française, « Jeanne Gaulard », il en eut une fille, « Genevieve », qui épousa Raphaël Mauoelli, autre marchand de Florence, et donna le jour à « Jeanne », qui épousa Raphaël Corbinelli, négociant, fils de Jacques Corbinelli, marchand florentin. — Un « Jacques de Bruscoly, const. du Roy, auditeur en sa chaudière des comptes », épousa Marguerite de Marine, qui, le 29 décembre 1674, lui donna un fils, nommé Jean-Baptiste, à St-Eustache. Jaq. Bruscolidemeurt rue Neuve St-Eustache, et signait d'une

bonne écriture et d'un caractère italien: « De Bruscoly », avec un petit paraphe. — Voy. CORBINELLI.

BRUSQUET (JEAN-ANTOINE-LOMBART, DIT), fou de Henri II. — Voy. FOCS.

BRUYÈRE (JEAN DE LA). — Voy. LA BRUYÈRE.

BUACHE (PHILIPPE). ? 1700—1773.

« Le 28 janvier 1773, a été inhumé en cette église Philippe Buache, premier géographe du Roy, âgé de soixante-treize ans, décédé d'hier quay de l'Horloge du palais; ont assisté au convoi Jean-Nicolas Buache, géographe, dem^r rue du cimetierre St-André des arcs. (Signé) Jean-Nicolas Buache, L. C. Buache... » (Reg. de Saint-Barthélemy.)

BUCOURT (PHILIBERT-LOUIS DE). 1753—1832.

Le *Dict. univers.* de Bouillet ne donne pas un souvenir à cet artiste, qui se fit connaître par de bons, spirituels et charmants ouvrages, et dont les productions, quand elles viennent sur le marché, sont disputées par les amateurs qui recueillent dans leurs cabinets ou dans leurs portefeuilles les morceaux distingués des maîtres de la fin du dix-huitième siècle. Nous avons vu, exposée à l'hôtel des commissaires-priseurs, le 30 novembre 1856, une épreuve signée D B, 92, de la *Promenade publique*, par de Bucourt, qui fut vendue plus de cent fois ce qu'on vendait cette pièce très-jolie, alors qu'elle parut pour la première fois.

Philibert-Louis de Bucourt n'était point noble, bien qu'il écrivit son nom en détachant des deux dernières syllabes la première, qui ainsi séparée, prenait un certain air de particule *fiyffale* (pardon pour le mot). Ses parents écrivaint leur nom tout d'une pièce, mais son père lui avait donné l'exemple et il le suivait. Son père, Jean-Louis de Bucourt, était un simple huissier à cheval au Château de Paris; il avait cette charge quand il épousa « Marie-Luce Dieu », que rien ne m'autorise à croire issue des artistes qui, au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, portaient le nom de Dieu. Philibert-Louis de Bucourt naquit dans le quartier de la place Maubert; il fut baptisé à Saint-Nicolas du Chardonnet le 13 février 1755. Il entra de bonne heure à l'atelier de Vien, le maître le plus renommé de ce temps; il y connut L. David, qui finissait ses études et concourait pour le prix de Rome. Il travailla sérieusement et se mit en mesure de pouvoir faire de grandes choses, bien que son goût le portât vers les petites, c'est-à-dire vers la peinture de chevalet, qui admet les scènes de la vie bourgeoise, les sujets modernes, le paysage, l'anecdote et la fantaisie plaisante ou satirique. P. L. de Bucourt se fit « peintre de genre », comme on dit, et au sortir de l'école, il composa de jolis petits tableaux qui, par leur dessin et le brillant de leur couleur, obtinrent un succès qui ne fut point éphémère, et a maintenant une sérieuse reprise. De Bucourt prit bientôt goût à la gravure, non point à la gravure à l'eau-forte ou au lavis noir, mais à celle qui imite le lavis en couleur et qui s'exécute au moyen de quatre planches. Ce fut de 1789 à 1792 que P. L. de Bucourt publia ses jolies estampes représentant le *Mariage de la mariée*, la *Fête du grand-papa*, la *Noce de village*, le *Jour de l'au*, la *Promenade au Palais-Royal*. Le meilleur des morceaux de cette série et le plus piquant, est celui qui représente la *Galérie de bois du Palais-Royal*, ce lieu de rendez-vous pour les promeneurs

pendant l'hiver, où abondaient les modistes, les fourreurs, les marchands de nouveautés, promenoir boueux, que nous avons vu se transformer par les soins du duc d'Orléans et sur les plans de Fontaine, l'architecte, en une galerie de pierre. Dans la Galerie de bois, P. L. de Bucourt a placé, au centre de la composition, un personnage marchant avec une gravité plaisante, assez ridicule d'ailleurs et qui n'est autre qu'un parent du graveur, dont celui-ci n'avait pas eu, dit-on, à se louer, et qu'il caricaturait pour se venger gaiement de lui. Ce parent immolé par Philibert-Louis, c'était Charles-Adrien de Bucourt, riche mercier, cousin de notre peintre.

P. L. de Bucourt se fit recevoir à l'Académie royale de peinture en 1781, en qualité d'Aggrégé. Il avait ce titre et ne s'en para pas à la sacristie de Saint-Germain l'Auxerrois, le 29 janvier 1782, quand il épousa « Marie-Elisabeth-Sophie Mouchy, âgée de dix-neuf ans et demi passés, fille de Louis-Philippe Mouchy, sculpteur du Roi, et d'Elisabeth-Rosalie Pigalle ». Les deux jeunes époux demeurèrent au Louvre. Les témoins de leur mariage furent le père et la mère de chacun d'eux. Jean-Baptiste Pigalle, chevalier de l'ordre royal de peinture et sculpture (*sic* pour chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel et membre de l'Académie, etc.), Christophe-Allegrain. L'acte est signé : de Bucourt, Mouchy, Dieu, Mouchy, Pigalle, Allegrain, Pigalle, Mouchy.

Un fils naquit de ce mariage, et de Bucourt eut la douleur de le perdre en 1801. Ce jeune homme avait dix-huit ans et donnait déjà de grandes espérances. Devenu veuf, âgé de quarante-huit ans, de Bucourt épousa, à Passy, où il s'était fixé, une de ses voisines, Susanne-Françoise Marquant, âgée de 41 ans, née à Arcy le 13 septembre 1761. Le mariage fut célébré le 5 ventôse an XI (24 février 1803). L'année même de ses secondes noces, notre peintre gravier quitta Passy pour la Chapelle Saint-Denis, où il avait une habitation de campagne. Son père y avait demeuré longtemps. Après avoir été huissier à cheval au Châtelet, ainsi que je l'ai dit, et procureur fiscal, il devint Bailly de la Chapelle Saint-Denis. En 1789, il avait encore cette charge, qui fut bientôt supprimée.

P. L. de Bucourt donna quelque temps à la manière noire ; il produisit en ce genre de gravure : *L'Heureuse famille*, la *Bénédiction de la mariée*, la *Croche cassée*, planches exécutées d'après ses propres compositions. Alors lui prit avec passion le goût de la gravure à l'aqua tinta. Cette espèce de gravure n'avait pas encore produit de choses bien remarquables. Il se mit à l'œuvre et lui fit faire de grands pas, de 1800 à 1810 ; plus tard, il donna ses chefs-d'œuvre d'après Carle Vernet : le *Cherub effrayé par un lion*, le *Cherub effrayé par la foudre*, le *Chasseur ivrogne*, le *Cherub au retour de la chasse*, les *Visites* (1^{er} jour du dix-neuvième siècle), de charmantes caricatures sur les mœurs de l'époque, la *Route de Saint-Cloud* et la *Route de Poissy*, des charges sur les Anglais et sur les Russes, satisfaction donnée par Carle à l'opinion publique au moment de la Restauration ; une série de costumes, uniformes des armées françaises et étrangères, que sais-je encore ? De Bucourt travailla un peu d'après Horace Vernet et reproduisit plusieurs tableaux de genre de Duval Le Camus. — Pendant quelques années, P. L. de Bucourt eut un collaborateur intelligent et actif, son élève et son neveu,

M. Jazet (Jean-Pierre-Marie), qui ne le quitta pour travailler seul qu'en 1813, alors qu'il se maria. M. Jazet s'est rendu populaire en popularisant par la gravure à l'aqua tinta une partie considérable de l'œuvre d'Horace Vernet. On sait qu'il a donné une vive impulsion à l'art qu'il a pratiqué avec succès. Je dois à l'amitié de cet artiste quelques-uns des détails contenus dans la présente notice. M. Jazet m'écrivait le 4 février 1836 : « De Bucourt tint le crayon presque jusqu'à sa dernière heure. Il survécut deux ans à sa femme, ma tante, et mourut à Belleville, chez moi, le 22 septembre 1832. De Bucourt était d'une grande taille ; sa physionomie annonçait l'esprit qu'il avait vif et vraiment aimable. Il était affable et bon ; sa conversation amusante et nourrie de souvenirs agréables, avait un charme très-grand. Il aurait pu se faire une belle fortune ; mais bienfaisant, obligeant et généreux outre mesure, il eût fini sa vie dans un état voisin de la gêne extrême, s'il n'avait pas trouvé chez moi une existence modeste et douce qui ne lui laissa pas la possibilité de regretter l'aisance qu'il avait eue et qu'il avait compromise par sa bonté. » — Voy. ALLEGRAIN, DIEU, MOUCHY, PIGALLE, VIEN.

BUFFEQUIN (GEORGES).

? 158 — 1641.

(DEUX).

1616—66.

« Du 17 mars 1641, conuoy de 6 » (prêtres) « et 4 » (porteurs) « pour défunt Georges Buffequin, vivant peintre et artificier ingénieur du Roy, décédé au palais Cardinal, porté à Saint-Sauveur ». (Reg. de Saint-Eustache.) Cet artiste que Richelieu logeait dans son palais et qui était, ce semble, en même temps un de ses officiers et de ceux de la Maison du Roy, était probablement un homme d'un certain talent dans l'art d'arranger les feux d'artifice. Il paraît que, dessinateur ou peintre, il s'était appliqué particulièrement à la composition des grandes scènes et des pièces architecturales que les artificiers exécutaient pour les fêtes données par le Roi ou par le Cardinal. Je ne sais à quel âge il mourut, mais je suppose qu'il avait environ cinquante ans quand la mort le frappa. Il demeurait rue Beaurepaire, avant que le premier ministre le logeât dans son hôtel ; c'est là que, le jeudi 18 février 1616, Marie Boquillon (appelée Poequillon dans l'acte de baptême que j'ai sous les yeux), lui donna un fils qui, le lendemain, fut baptisé sous le nom de Denis, à l'église de Saint-Sauveur. Il eut, l'année suivante, une fille nommée Françoise. Georges Buffequin, qualifié « peintre, artificier ordinaire du Roy » en 1616, est dit seulement « peintre » en 1633, par un oubli du rédacteur de l'acte de mariage enregistré à Saint-Sauveur, le 26 avril 1633. Par un oubli semblable, Buffequin est dit : « me peintre » dans le baptistaire de Georges, fils de Jean Trevel me peintre, où il figure comme parrain. (Reg. de Saint-Eustache, 8 janvier 1625.)

— Denis Buffequin, élève de son père, exerça le même art que lui. Il fut peintre, décorateur, et machiniste travaillant pour le théâtre. Il eut deux mariages, le premier en 1639, l'autre en 1662 : « le lundy 26^e septembre 1639 », il épousa « Catherine Garroche », une fille de Saint-Germain en Laye, dont je vois qu'il eut trois enfants. Devenu veuf, Buffequin prit pour femme, « le mardi 13 juin 1662 », à Saint-Paul, Marie Auhmont. Un des témoins de son mariage fut « Raymond Poisson, son neveu », qui signa Poisson, avec paraphe, selon sa coutume.

Dans l'acte de son second mariage, Denis Buffequin est dit : « ingénieur décorateur ordinaire du Roy » ; il est qualifié « artificier et ingénieur du Roy » dans le baptistaire de son fils Louis. — Denis Buffequin était lié d'affaires avec les comédiens du Marais; je vois que le 25 février 1662, il fit une transaction avec eux, je ne sais pour quelle cause, la minute de cet acte ayant été brûlée, aussi bien que celle d'un acte de société, passé le 28 juin 1662, entre les comédiens et Denis Buffequin. — Je vois que Buffequin, machiniste, fut l'auteur du « dessin de la tragédie des *Amours de Jupiter et de Sémélé*, représentée sur le théâtre royal du Marais en 1666 ». Ce dessin est le livret explicatif du sujet et de la mise en scène de la tragédie. (Bibl. Imp. *Le Ballet Royal*, in-4°.) — I'oy. POISSON (R.).

BUIRETTE (JACQUES).

1631—1699.

Et sa famille.

Buirette est la véritable orthographe d'un nom d'homme que les documents présentent sous les formes : *Buïret*, *Buyret* et *Buret*, et qui est écrit Buret dans le *Dictionnaire historique* de Paris par Hurtault et Magny. Buirette est le diminutif de *Buire*, nom qui désignait autrefois un vase pour contenir les liquides, une sorte de flacon. De Buirette, la corruption a fait Burette, dont la sacristie a consacré l'usage. Il ne faut donc pas trop s'étonner si la sacristie a ensuite transformé en Buret (le T sonnant) le nom des artistes sujets du présent article. Les biographes ont négligé Jacques Buirette, dont, après Zani, M. Endore Soulié, dans sa *Notice* du musée impérial de Versailles, et M. Henry Barbet de Jouy dans sa *Description* des sculptures modernes du musée du Louvre (1855) disent : « Né à Paris en 1630, mort le 3 mars 1699 ». De cette double allégation, la dernière moitié est vraie, l'autre est inexacte. Mariette (*Abeceario* d'Orlandi) parle en ces termes du sculpteur académicien : « Jacques Buiret (*sic*) auroit été un grand homme, s'il n'eût pas perdu la vue de si bonne heure. Tout aveugle qu'il étoit, il ne laissoit pas de donner son avis et de porter un jugement très-juste sur les ouvrages de sculpture qui estoient présentés à l'Académie, et cela par le seul toucher » (c'est ce qu'on a dit aussi de Michel-Ange). « Il mourut dans les Quinze-Vingts de Paris, où le Roy lui faisoit une pension ». Il en est de ces renseignements comme de ceux que Zani et peut-être la liste de l'Académie ont fournis à M. Soulié; le dernier est exact, l'autre ne l'est pas tout à fait. Buirette mourut, il est vrai, aux Quinze-Vingts, et voici ce que j'ai lu en registre de cette paroisse : « Ce jour-luy quatrième du mois de mars 1699, a esté inhumé dans le cimetière de cet hospital Jacques Buret (*sic*), frère aveugle de cest hospital, cy-devant sculpteur du Roy et ancien professeur de l'Académie Royale de peinture et sculpture. (Signé :) Bomenel ». Je n'ai pu savoir à quelle époque Jacques Buirette fut admis à l'Hospice où le Roi entretenait 300 aveugles, conformément à une tradition charitable qui remontait à saint Louis; mais je sais que notre sculpteur était encore très-clairvoyant au commencement de l'année 1690. En effet, le 30 janvier de cette année, il tint sur les fonts de baptême Jacques, fils du sculpteur l'Espingola. L'acte de la cérémonie qu'il signa d'une fort bonne écriture : « J. Buirette », le dit « sculpteur ord^{re} des bastiments du Roy, dem^{eurant} rue Verdelet, paroisse Saint-Eustache ». En admet-

tant que Buirette fût devenu subitement aveugle en 1699, la cécité, qui n'aurait pas duré neuf ans, ne l'aurait frappé d'incapacité pour le travail qu'à l'âge de soixante ans, et à soixante ans on est un grand homme si jamais on doit l'être. Mariette fut donc mal renseigné; il ne connaissait pas la naissance de Buirette, qui ne fut point un homme de génie, mais qui eut une dose de talent suffisante pour qu'on puisse le compter parmi les sculpteurs distingués du dix-septième siècle. On connaît d'ailleurs maintenant peu de chose de lui. Le Louvre a, parmi les sculptures modernes qu'il garde au Musée, le bas-relief présenté par Buirette à l'Académie, et qui décida de sa réception, le 27 août 1661, morceau assez remarquable, représentant l'Union de la sculpture et de la peinture. Buirette ne devint pas Académicien et professeur sans avoir produit plusieurs bonnes choses. Il est l'auteur de quelques groupes et d'une *Amazon*e, ornements du pare de Versailles. Il n'y a rien à conclure de ce dernier ouvrage, en faveur de l'artiste, sinon qu'il maniait bien le marbre; car cette Amazone est la copie d'une jolie figure qui, aujourd'hui encore, fait partie du musée Capitolin à Rome, où je l'ai vue en 1835 et en 1841. Les figures de *Saint Jean* et de *la Vierge* qui étaient au-dessus de la porte du chœur de Saint-Gervais étaient de la main de Buirette. — J'ai longtemps cherché la famille de J. Buirette; je l'ai découverte à la fin dans le quartier de l'Hôtel-de-ville et dans le faubourg Saint-Germain. Claude Buirette, menuisier, — un de ces menuisiers qui étaient un peu sculpteurs — épousa une fille de Tuby, le statuaire, que le Roi entretenait aux Gobelins. Anne Tuby donna à Cl. Buirette quatre enfants au moins, dont fut *Jacques*, baptisé à Saint-Jean en Grève le dimanche 2 mars 1631, — et non 1630 — ayant pour parrain le grand artiste Jacques Sarazin, qui fut son maître dans l'art de modeler la terre et de tailler le marbre. Je ne vois pas que Jacques Buirette se soit marié.

Claude Buirette, époux d'Anne Tuby, eut un frère nommé, comme lui, Claude, que je nommerai Claude II; il était sculpteur et entra au service du Roi comme maître sculpteur au port de Rochefort; son brevet est du 1^{er} janvier 1672 (Arch. de la mar.) Claude II Buirette mourut à Rochefort « aagé de 55 ans, le 17 avril 1694 », né par conséquent vers 1639. Il était époux de Françoise Barbot. (Reg. de Saint-Louis de Rochefort.) Le fils de Claude II, Claude-Ambroise, maître sculpteur au Port-Louis depuis le 1^{er} janvier 1698, remplit le même office à Rochefort depuis le 21 mai 1712, et mourut dans ce port le 17 juin 1743, âgé d'environ quatre-vingts ans, né par conséquent vers 1663. — Un fils de Claude 1^{er} Buirette, Claude, eut pour fils, Louis, que je vois baptisé à Saint-Gervais le 5 février 1660, tenu par Louis Lerambert. Ce Louis Buirette fut sculpteur et resta obscur. Je ne le connais que par l'acte de mariage d'un certain Jean Perdriel (5 fév. 1660, St-Germain l'Auxer.). Thomas Buirette, frère de Louis, fit aussi de la sculpture. Il travailla sous son oncle Claude II, à Rochefort. Il était né le 23 novembre 1664. (Reg. de St-Gervais; Arch. de la Mar.)

Un Pierre Buirette, maître peintre, était parent de Claude 1^{er}; il demeurait rue des Saints-Pères, et eut plusieurs enfants, dont un fut tenu par Remy Vuibert, peintre du Roi (24 novembre 1678; Saint-Sulpice), et un autre par Antoine Benoit, peintre du Roi (3 août 1664; Saint-Sulpice). Ant. Benoit

fit, pour sa réception à l'Académie, un portrait de Jacques Bûreite, que l'École des beaux arts garde parmi les portraits d'académiciens exposés dans la salle où se réunissent les professeurs. Bûreite assis à la main droite appuyée sur une tête de femme en marbre blanc. Un bas-relief est derrière lui sur un cheval. Ce morceau, dont les chairs sont un peu trop noires et rouges, est de l'année 1681. — *Voy.* BENOÎT, DESJARDINS, LESPIGOLA, FRANCOUR, LEROUBERT, SYRRASIN, TURY, VEIBERT.

BULLANT (JEAN).

xvii^e siècle.

Je trouve à la fin d'un manuscrit de la Bibliothèque Impériale, intitulé : *Etat de la dépense de Catherine de Médicis*, 1571, l'article suivant : « A M^{re} Jehan Bullant, architecte de ladite dame Roïne, mère du Roy, au bastiment de son pallais des Thuilleries, la somme de m^{re}. m^{re} xli. iii s. iii d. ts » (491 l. 3 s. 4 d. tourn.) « à lui ordonnés par led. sieur Euesque de Paris » (intend^t des Bâtimens), « et son ordonnance signée de sa main le viii^e jour de mars m^{re} lxxi (1571), suivant les lettres de S. Majesté données au chasteau de Boullongne le xxviii^e jour de fevrier aud. an, pour vnze mois vingt-quatre jours de ses gaiges, à cause dud. estat d'architecte du bastiment de son pallais des Thuilleries, commençant le viii^e jour de janvier m. v^e lxx (1570) et finissant le dernier jour de decembre ensuivant au dict an, qui est à raison de v^e l. (500 l.) par an. Selon et ainsy qu'il est plus à plain conteu et déclaré en lad. ordonnance par vertu de laquelle paiement a esté fait comptant aud. Bullant de lad. somme de m^{re}. m^{re} xli. iii s. iii d. ts. ainsy qu'il appert par sa quittance signée de sa main le x^e jour desd. mois et an, escripte au bas de lad. ordonnance ». Si je ne me trompe, la conséquence à tirer de cette mention, c'est que Jean Bullant ne fut adjoint à Philibert de Lornie pour la construction des Tuileries qu'en 1570, et qu'il ne commença son office que le 7 janvier de cette année.

A la fin de l'article consacré à Jacques de Brosse par la *Biographie universelle*-Michaud (1812, t. VI), l'auteur dit : « L'époque de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues. On a de lui : « Règle générale d'architecture des cinq manières de colonnes », Paris, 1619, in-fol. » Il y a dans cette assertion une erreur qu'il faut relever. Le biographe anonyme de 1812 n'avait certainement pas vu le livre qu'il citait en l'attribuant à de Brosse ; s'il l'avait eu sous les yeux, il aurait été frappé de cette phrase par laquelle Nicolas Pilonst, éditeur, pour le libraire André Sittard, de la seconde édition de la « Règle générale d'architecture des cinq manières de colonnes », etc. » commence sa dédicace à « Monseigneur de Sceaux, conseiller du Roy... et secrétaire de ses commandemens et ordres » : « Cet » œuvre du feu sieur Bullant, à présent reueu, » corrigé, augmenté et mis en meilleur ordre qu'a » paravant, par M. de Brosse, architecte du Roy, » estant maintenant destiné à vne seconde et plus » belle-édition... etc. »

La Règle des cinq ordres n'est donc point de Jaq. de Brosse. Cet architecte célèbre fut prié par Nicolas Pilonst de revoir le livre de Jean Bullant, que le successeur de Jérôme de Marnef, Sittard, qui avait la maison du Pélican au mont Saint-Hilaire, voulait redonner au public. Ce qu'il y changea, ce qu'il en ôta, ce qu'il y ajouta, je l'ignore ; je n'ai pas eu le temps de conférer ensemble l'édition de

1568, donnée par Bullant chez Hierosme de Marnef, et celle de 1619, donnée par Pilonst. La seule chose qui m'ait frappé, c'est que le titre du volume imprimé en 1619 ne porte point le nom de Bullant, mais seulement celui de « Monsieur de Brosse, architecte du Roy ». Ce titre est composé comme une annonce trompeuse ; il spéculé sur la réputation de J. de Brosse, alors très en vne, quand Bullant était déjà un peu oublié ; il laisse dans l'ombre l'auteur, et cherche une recommandation dans le nom qu'a prêté, peut-être seulement par complaisance, un artiste en grande faveur à la cour et auprès du public. Voici ce titre habile qui ferait honneur à un de nos meilleurs éditeurs : « Règle Générale d'architecture des cinq manières de colonnes, à savoir, Tuscanne, Dorique, Ionique, Corinthie et Composite à l'exemple de l'antique, suivant les règles et doctrine de Vitruve, reueue et corrigée » par M. de Brosse » (pas de prénom), « architecte du Roy ; seconde et dernière édition. A Paris, en la boutique de Hierosme de Marnef, chez André Sittard, etc. m. dc. xix. »

L'édition du traité de Bullant, la seconde et dernière en 1619, fut suivie d'une autre, donnée vingt-huit ans après, non pas à Paris, mais à Rouen, par David Ferrand, qui réimprima le livre de Jean Bullant, d'après un exemplaire de 1568, et ne parla en aucune façon du travail de révision fait par de Brosse. La « Règle générale » est restituée là à « Maître Jean Bullant, architecte de Monseigneur de Montmorency comestable de France ». Le livre qui porte le millésime : m. dc. xlvii, reproduit la dédicace de l'auteur à « François de Montmorency, mareschal de France ». Cette dédicace est datée d'« Ecouen l'an de grace mil cinq cens soixante et quatre », ce qui nous apprend que Bullant attendit quatre ans aus environ, ou que le maréchal de Montmorency fit les frais de l'édition, comme il appartenait au protecteur de l'architecte qui avait construit pour le connétable, son père, le beau château d'Ecouen ; ou bien que Jérôme de Marnef se décidât à publier un ouvrage dont les gravures devaient augmenter beaucoup les frais d'édition. Le livre eut du succès, puisque André Sittard l'édita deux fois, et qu'en 1647 David Ferrand déclara le mettre au jour de nouveau, parce qu'il était devenu très-rare et très-cher. L'auteur de l'article Bullant, inséré dans la *Biographie universelle*-Michaud (1812, t. VI), paraît n'avoir connu de la « Règle générale d'architecture » ni l'édition de 1619, ni celle de 1647. Il cite seulement la première. — *Voy.* BROUSSE (DE). TUILERIES.

BULLES DES PAPES INNOCENT X ET ALEXANDRE VII contre les erreurs de Jansenius.

On sait que cinq propositions mal sonnantes qui sont ou ne sont pas dans l'*Augustinus* de Cornelius Jansenius, suivant qu'on est moliniste ou janseniste, furent condamnées par deux papes, Innocent X et Alexandre VII, en 1653 et 1656, la bulle de 1665 interprétant les termes de la première. Un formulaire dut être dressé, lequel obligeait tous les prêtres à condamner les propositions qui avaient partagé le clergé et le trouvaient encore divisé, malgré l'autorité du saint-siège, infaillible en matière de doctrine. Il paraît que ce formulaire se fit bien attendre, ou trouva longtemps des récalcitrons, car au commencement de 1664 seulement, l'archevêque de Paris en rendit obligatoires les termes aux prêtres de son

diocèse. Voici, en effet, ce que je lis au registre de Notre-Dame et Saint-Lambert de Vaugirard (Arch. de la ville de Paris) : « Le samedi vingt-huitième jour du mois de juin mil six cents soixante quatre, le formulaire de foy dressé en exécution des constitutions de nos saints pères les papes Innocent X et Alexandre VII nous fut envoyé par Monseigneur l'archevêque de Paris pour estre leu au prosne, et signé de nous prestres, curé, vicaire et chapellain de l'église paroissiale de nostre Dame et St-Lambert de Vaugirard lès Paris; ainsi signé : Le Feuvre, Duraud et Menat, dont la forme et teneur suit : « Je me soumetts sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31^e mars mil six cents cinquante trois, selon son véritable sens qui a esté déterminé par la constitution de nostre S^t Père le Pape Alexandre VII, du 16^e oct. mil six cents cinquante six; je recognois que je suis obligé en conscience d'obeir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux papes et les euesques ont condanné, laquelle doctrine n'est point celle de S^t-Augustin que Jansenius a mal expliquée contre le vrai sens de ce saint docteur ». (Signé) « Le Feuvre ».

BUNEL (JACOB). 1558—1614.

L'abbé de Marolles, dans le 3^e quatrain de son *Livre des peintres et graveurs*, parmi les artistes qui se rendirent célèbres aux premiers temps de l'École française, cite :

« Bunel de Tours encore... »

« Encore » unit Bunel à « François Clouet de Tours, dit le peintre Janet. » L'historien de la ville de Blois a revendiqué pour sa patrie l'honneur d'avoir donné naissance à Jacob Bunel, dont il dit que, fils du peintre François Bunel et de Marie Gribbe, il épousa Marguerite Bahuche, qu'il laissa veuve, étant mort à l'âge de 56 ans. Selon Jean Bernier, Jacques Bunel naquit en 1558; sa veuve, qu'il avait laissée sans enfants, épousa en secondes noces Paul Galland, receveur du taillon de la province de Touraine. La prétention du médecin Jean Bernier est sans fondement. Bunel, d'une famille de Touzangeux, vint le jour à Tours; que ce soit en 1558, c'est ce que je ne puis vérifier¹.

Marolles consacra son 4^e quatrain à Bunel, dont il dit :

« C'est ce Bunel qui fit cette ample galerie
Au Louvre qu'on voyoit, et qu'on pouvoit priser
Pour ses dessins savants, sans le favoritiser;
Mais un feu de théâtre y marqua sa furie. »

L'« ample galerie » de l'abbé de Marolles, qui n'était autre que la « petite galerie » du Louvre, celle qu'on appelle la galerie d'Apollon, depuis que Le Brun, dans la décoration qu'il fit pour elle après 1662, peignit au milieu du plafond le Char du soleil, la petite galerie donc brûla en 1664. La *Gazette de Renaudot* (n^o 20, an. 1661), sous la rubrique *Paris*, le 12 février 1661, en parle ainsi :

« Le 6 du courant, qui estoit le premier dimanche du mois.... le feu s'estant pris, le matin, au Louvre, en la galerie de peintures, s'estendit jusqu'à la grande, mais il fut empesché d'y faire aucun notable progresz, par la diligence avec laquelle on travailla à l'éteindre, et qui eut d'autant plus de bon sucez, que Leurs Majestez suivant les mouvemens de leur insigne piété, eurent recours au Saint Sacrement, qu'elles firent aussitost apporter de l'église Saint Germain l'Auxerrois : d'où l'ayant receu à la porte du Louvre, après qu'il eut visiblement détoorné le vent, et, ainsi, ar-resté les flames, elles le reconduisirent jusques en ladite église, accompagnées de toute la cour, avec une dévotion des plus exemplaires. »

La *Muse de Loret* (Rubrique du 12 février 1661) raconte en ces termes l'incendie de la petite galerie :

« Dimanche, un feu prompt et mutin,
Sur les neuf heures du matin,
Se prit à la Maison Royale,
Dans cette galerie, ou sale,
Où l'on prétendoit (à peu près)
Danser ballet, dix jours après;
Et telle fut sa violence...
Ces beaux portraits, d'antiquité
Dont on voyoit, là, quantité.
Ayant l'air, les traits et les marques
De nos Roynes, de nos Monarques
Avec leurs anciens atours,
Et des illustres de leurs cours,
Princes, seigneurs et grandes dames,
Ne périrent point par les flames :
Car par l'avis du sieur Geslé,
Dessaignateur, maître passé,
On avoit depuis trois semaines
Mis ailleurs ces Bois et ces Reines... »

Ce passage de Loret est curieux pour plus d'une raison; d'abord il fait comprendre le sens du vers de Marolles :

Mais un feu de théâtre y marqua sa furie. »

On préparait depuis longtemps la représentation du ballet *l'Impatience*, où devaient paraître, à côté des meilleurs danseurs gagés par le Roi, quelques grands seigneurs et de jeunes et belles femmes du plus haut rang, choisies par S. M. pour exécuter les pas réglés par l'Italien Buti, débiter les vers de Benserade, et chanter la musique de Baptiste, comme on appelait ordinairement Lully, et un théâtre avait été dressé à l'un des bouts de la galerie des peintures. Henri Gissey conseilla de retirer de leurs encadrements tous ces bustes peints, dont quelques-uns étaient des chefs-d'œuvre, et de les déposer provisoirement dans un garde-meuble, où ils fussent à l'abri des accidents. Le Roi consentit à ce dérangement, et par là fut sauvée cette belle suite dont on ne sait ce que sont devenus les morceaux.

Ce qui périt surtout dans l'embrasement de la petite galerie du Louvre, ce fut le travail de Toussaint Du Breuil, qui avait donné le dessin de la décoration de cette pièce, à laquelle il travaillait lorsque Jacob Bunel revenant d'Espagne et d'Italie, où il était allé passer quelques années, Henri IV voulut, suivant son expression, « le marier à Du Breuil. » Bunel peignit, sur les dessins de ce peintre, les ornements, allégories et emblèmes, dont Toussaint composa un ensemble, au milieu duquel ressortaient les portraits des princes et seigneurs français dont le Roi voulait avoir là les images au naturel. Afin de

¹ Il y avait à Blois des Bunel, parents peut-être de ceux de Tours, ce qui avait pu tromper Bernier. Je vois dans les registres protestants de l'état civil de Paris que « Rachel Bunel, native de Blois, veuve de feu Marin Du-mont, n^e tailleur d'habits », mourut le dernier jour de septembre 1625.

faire ces peintures, les originaux étant morts pour la plupart, Bunel courut la France, en quête de « bonnes portraictures », d'après lesquelles il pût faire revivre tant d'illustres trépassés. Marguerite Bahuche, que Sauval nous représente comme très-habile « à faire les portraits des personnes de son sexe », peignit « sur les dessins de son mari » les princesses et nobles dames que le Roi Henri voulut bien admettre dans ce panthéon politique et galant. Toute la collection de ces nobles figures fut exécutée par Bunel et sa femme, à l'exception d'un portrait, celui de Marie de Médicis, fourni par François Porbus, si l'on en croit Sauval.

Toussaint Du Breuil étant mort en 1602, Bunel lui avait succédé dans la conduite des travaux de la petite galerie, et ce fut lui qui en acheva les peintures et les ornements. Pendant le temps qu'il poursuivait l'œuvre commencée par Du Breuil, l'église des Feuillants s'achevait (1608), et Henri IV, qui portait beaucoup d'intérêt à la congrégation de ces religieux de Cîteaux, réformée par l'abbé Jean de La Barrière, demandait à Bunel des tableaux pour l'ornement de leur maître-autel. Jacob exécuta une *Assomption de la Vierge*, et peut-être choisit-il ce sujet emprunté à la vie de Marie, parce que Marie de Médicis avait fait orner le chœur au milieu duquel devait figurer sa peinture. Il peignit aussi *la Descente du Saint-Esprit* des Grands-Augustins, que Ponsin admirait, dit-on.

Jacob Banel était calviniste; J. Bernier avance que cet artiste « mourut dans la religion réformée, à l'âge de cinquante-six ans », ayant « fait un testament daté du 30 octobre 1614 ». De longues recherches m'ont appris que ce fut onze jours après avoir testé que le peintre expira. Voici l'acte mortuaire que j'ai trouvé dans les quelques vieux registres protestants conservés au palais de justice. « Le xv^e dud. mois d'octobre 1614, deffinet Jacob » Bunel, valet de chambre du Roy, et peintre de » Sa Majesté, estant de la vraie Religion, a esté en- » terré au cimettierre du faubourg St-Germain par » Jehan Guillaume, fossoyeur dud. cimettierre, où le » corps dud. deffinet a esté accompagné par ses » amis et archers du guet. »

Marguerite Bahuche, cette femme habile dans l'art de peindre les portraits de femmes, était d'une famille protestante de Tours, et protestante elle-même. Je ne sais si Bunel l'épousa à Tours ou à Paris : les registres des mariages bénis à Charenton que j'ai sous les yeux ne remontent pas au delà de l'année 1622; je n'y puis donc lire les noms de Jacob Bunel et de Marguerite Bahuche. Robert Picon, parent de Marguerite, qui avait au Louvre un de ces logements domés par le Roi aux « artisans » les plus habiles, étant mort en 1614, Marguerite demanda cet appartement, qui lui fut accordé trois jours avant la mort de Bunel. Le brevet, qui est du 8 octobre 1614, ne fut enregistré que le 3 janvier 1615. A quel âge et où mourut Marguerite Bahuche? Je n'ai pas trouvé l'acte de son décès; les registres présentent des lacunes et laissent par conséquent des doutes qu'on ne saurait éclaircir. Mais je puis dire avec certitude que Marg. Bahuche mourut avant le 9 octobre 1632, car ce jour-là, son second mari, Paul Gallaud, receveur de la province de Touraine, veuf de Marguerite, épousa Marie Dornetz, fille d'un auditeur à la chambre des comptes. (Reg. protestants.) — Jacob Bunel fut, croit-on, le premier maître de Claude Vignon. — Voy. Bant-

che, BREUIL (Du), DUPRÉ (Guill.), ERRARD, GISSEY, PICOT, VIGNON.

BURCHT (JEAN et LOUIS VAN DER). XVII^e siècle. Flamand, graveur, établi à Paris dès 1612 au moins, Jean épousa à Saint-Sulpice, le 25 septembre 1613, « honeste fille », Marguerite L'Heureux. De là deux enfants : Louis, le 3 octobre 1614; Anne, le 5 mai 1619. Anne épousa le peintre anversois, Pierre Van Mol, le 19 janvier 1640, et mourut le 23 novembre 1675. Quant à Louis, il fut peintre, et eut le titre de « peintre du Roi ». Il épousa « Francoise, fille de feu Robert Servais, march^d frippier ». (Reg. de Saint-Roch). Il demeurait rue de Richelieu, le 16 juin 1643, lorsqu'il prit femme. Jean, son père, était mort à cette époque, car dans l'acte de son mariage, il est dit « fils de feu Jean Vandrebent (sic), vivant graveur. Il signait d'une fort belle écriture : Louis Van der Burcht. Jean et Louis sont restés inconnus aux biographes. — Voy. BOUCLE (Van), MOL (Van), Mox-CORNET.

BUS (JEAN, = NICOLAS-FRANÇOIS-HYACINTHE DU). XVIII^e siècle.

On sait que « Du Bus » était le nom du comédien qui se rendit célèbre sous le nom de Prévillo. Pierre Du Bus, père de Prévillo, était marchand tapissier, rue des Mauvais-Garçons, paroisse Saint-Sulpice. Il eut sept enfants, que je nomme ailleurs; de ces cinq fils, trois prirent le théâtre : Champville se fit distinguer à la Comédie italienne; Prévillo s'illustra au Théâtre-Français; Hyacinthe, qui prit aussi le surnom de Prévillo, mais qu'on nommait le plus ordinairement Hyacinthe, dans à l'Opéra, non pas comme chef d'emploi, mais comme double. Jean Du Bus, un de leurs frères, qui était dans la régie des vivres, où il se fit une certaine fortune, épousa Elisabeth Robie, dont, à Lorient, où il demeura plusieurs années, il eut au moins deux enfants : une fille, qui, le 27 octobre 1748, fut baptisée sous les noms d'Elisabeth Julie; un fils, qui naquit vers 1756. Je n'ai pu connaître l'acte de son baptême — et qu'on nomma Etienne. Ce fut cet Etienne qui joua les seconds rôles comiques sous le nom de Champville. Jean Du Bus revint à Paris, et il y était établi, veuf et gardien de sa fille, lorsque Philippe Jean Pelletan, chirurgien déjà célèbre, s'éprit d'Elisabeth Julie, et la demanda en mariage. Du Bus accueillit une proposition qui ne pouvait que l'honorer. Le mariage fut célébré à Saint-Severin, le 1^{er} février 1777. Madame Pelletan vécut dix ans avec son mari. Elle décéda le 6 janvier 1787, rue de Touraine, paroisse de Saint-Sulpice. L'acte de son inhumation constate la présence à cette triste cérémonie d'« Etienne Du Bus, bourgeois de Paris, frère de la deffunte », de « Gabriel Du Bus, bourgeois de Paris, son oncle » (c'est le Champville du Théâtre italien), et de « Antoine Du Bus, son cousin », un fils d'Hyacinthe peut-être. Je dis : peut-être, parce que je n'ai pu trouver les baptistaires de tous les enfants de Nicolas-François-Hyacinthe Du Bus. Deux seulement me sont connus, celui d'Anne-Michelle, qui naquit rue Parée, le 16 mars 1760, et fut baptisée, le lendemain, à Saint-Sauveur, « fille de Nicol.-Fr.-Hyacinthe Du Bus, officier du Roy, et de Marie-Anne Fossier, sa femme »; et celui de Marie-Madeleine-Henriette, née le 1^{er} mars 1759. Je ne sais quel fut le sort d'Anne-Michelle-Du Bus; quant à sa sœur, comme sa cou-

sine Elisabeth-Julie, elle trouva un parti hors du théâtre. Un homme, bien jeune encore, et qui s'était acquis déjà dans les lettres une certaine réputation, François de Neufchâteau, s'en éprit, l'épousa en 1776, et eut la douleur de la voir mourir trois mois après son mariage. — Un acte que j'ai sous les yeux constate que « Nicolas-François-Hyacinthe Du Bus, officier chez le Roy », décéda à Villiers-sur-Marne, le 14 septembre 1774. — *Voy.* CHAUVILLE, FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, PELLETAN et PRÉVILLE.

BUSSE DE RABUTIN (ROGER).

Je trouve dans le manuscrit Clairambault n° 558, pièce 728 (Bibl. Imp.), un brevet de 7000 livres de pension pour le « s^r comte de Bussy Rabutin », daté de Fontainebleau le 16 octobre 1691. — Dans le manuscrit n° 561, pièce 472, je lis cette lettre : « 27 juin 1694. On a dit au Roy qu'on a imprimé depuis peu à Paris un livre apparuant imprimé en Hollande, intitulé : *Les Annales amoureuces de France* ; Sa Majesté m'ordonne de vous en avertir; afin que vous fassiez de descourir où cette impression a esté faite, d'en faire saisir les exemplaires et d'en punir l'imprimeur. — A. M. de la Reynie. » Xi Barbier (*Dict. des anonymes*, 1823), ni M. J. M. Brunet (*Manuel du libraire*, 1842) ne mentionnent cette édition parisienne du livre de Bussy Rabutin, publié en Hollande sous ces deux titres : *Histoire amoureuse de France*, *Histoire amoureuse des Gaules*. Ou la police parvint à faire disparaître tous les exemplaires de cette réimpression, ou l'introduction en France de quelques exemplaires d'une des éditions hollandaises donna à croire qu'une presse clandestine reproduisait à Paris le livre proscrit du royaume. — Le grand prieur de Rabutin mourut le 1^{er} janvier 1656, et fut enterré au Temple. « Aujourd'hui 2^e janvier 1656 a esté enterré dans le cœur (*sic*) de l'église de céans Illustre et revêrénd Messire Frère Hugues Bussj de Rabustin, grand prieur de France, après avoir receu les saintes sacremens de l'Eglise ». — *Voy.* SÉVIGNÉ.

BUTAY (LES).

XVII^e siècle.

Toute une famille d'artistes qui ont travaillé pour le Roi, et dont le nom serait certainement inconnu aujourd'hui, si une fille de cette maison, en épousant le peintre Charles Le Brun, ne l'avait préservée de l'oubli. Les érudits et les amateurs qui ont, sur l'histoire prîtée du premier peintre du Roi Louis XIV, des notions un peu particulières, savent que Le Brun reçut la main d'une « Susanne Butay » ; mais ils ignorent, fort probablement, de qui cette Susanne était fille, petite-fille et sœur. Je vais le leur dire. Le père de Susanne Butay avait nom Robert. Il était fils de Boniface Butay, dont on voit le nom inscrit le dernier sur la liste des maîtres peintres et sculpteurs qui, le 19 janvier 1619, signèrent les articles ajoutés aux Anciens Statuts de leur art. Et, par parenthèse, dans l'édition de ces Statuts au bout de laquelle se trouve l'approbation des jurés et anciens de la communauté, le nom de Butay est écrit : Butaye, orthographe modifiée dans le plus grand nombre des signatures des Butay qui ont passé sous mes yeux. — Boniface Butay était fils d'un peintre que je connais seulement par l'acte d'un baptême célébré à Saint Paul, le 10 juillet 1559 : « Fut baptizé Anthoyno, fils de Robert Rousel (*sic*) ; le parrain : « Jehan Butaye (*sic*), painctre demeur à la rue au Prêtre (près de St-Severin) ». Boniface Butay, mai-

tre peintre et sculpteur, épousa, à Saint-Germain l'Auxerrois, le 11 novembre 1596, « Marguerite Panier ». Il eut un second mariage avec « Louise Boutant ». Il était établi rue Saint-Martin, non loin des boutiques de Nicolas Quesnel, le peintre, et du sculpteur Nicolas Le Brun. Le 21 septembre 1607, Louise Boutant le rendit père d'une fille, baptisée le lendemain à Saint-Nicolas des Champs, sous le nom de Marie, tenue par Marguerite Quesnel, fille du Nicolas que je nommais à l'instant. Une seconde fille vint, trente-deux mois après, à Butay, rue de la Barillerie. Le 30 mars 1610 on baptisa Marie, qui remplaçait la première, morte au berceau. (Reg. de Saint-Jacques de la Boucherie). Le 27 juillet 1615, B. Butay fit baptiser, à Saint-Germain l'Auxerrois, Simonne, née la veille. Outre les deux Marie et Simonne, Bonif. Butay eut au moins un fils, Robert, dont je n'ai pu trouver le baptistaire. Bonif. Butay eut un troisième mariage. Le 9 février 1621, à Saint-Nicolas du Chardonnet, il épousa « Louise Vante », nommée « Louise Henlte » dans le registre de cette église. Il demeurait sur Saint-Etienne du Mont.

Robert Butay promit mariage à « Marguerite Legrain », le lundi, dernier jour d'octobre 1616, par-devant le curé de Saint-Nicolas des Champs, et fit publier ce jour-là son premier ban à Saint-Germain l'Auxerrois. Le premier enfant qui me soit connu, issu de R. Butay et de Marg. Legrain, naquit le 10 octobre 1622, et fut baptisé à Saint-Severin sous le nom de Nicolas. Le 21 juin 1624, Marguerite mit au jour Claude. Le mardi, 4 avril 1626, Rob. Butay présenta à l'église SUSANNE, celle qui, à l'âge de 21 ans, devint la femme de Charles Le Brun.

Je ne trouve, entre 1626 et 1631, aucun baptistaire intéressant la famille de Robert Butay; mais certainement c'est dans une de ces cinq années que naquit Jean II^e Butay, qui m'est connu par plusieurs actes. En 1631, le 15 janvier, fut baptisée à Saint-Severin, et nommée « Jeanne », une fille de Robert. — Robert Butay eut le titre de « peintre du Roy », au moins depuis l'année 1644. A cette date, il figure sur l'*Etat* des officiers de la Maison de Louis XIV, parmi les peintres qui n'étaient point Valets de chambre de Sa jeune Majesté, aux gages de 30 livres par an. De 1644 à 1648, il continua à être porté sur l'*Etat* (L. Arch. de l'Emp., Z. 1341); une lacune très-considérable dans la série des registres de la Maison du Roi ne me permet pas de suivre Robert Butay plus loin que 1648. Il vécut encore quatorze ans, et, « le jedy 4^e jour d'Avoust 1662 », fut inhumé à Saint-Severin, mort la veille, « rue Saint-Jacques, proche la fontaine de Saint-Severin ». L'acte de son décès le qualifie : « Peintre ordinaire du Roy et de ses ordres, bourgeois de Paris ». Il avait 76 ans environ. Robert Butay signait « R. Butay », et accompagnait quelquefois son nom d'une tête de Séraphin, vue de face et par-dessus, comme on le verra tout à l'heure par l'acte du mariage de son fils Jean (20 novembre 1651). Disons pourtant que, le 26 février 1646, au mariage de sa fille Susanne avec Ch. Le Brun, il avait signé : R. Butaye (*sic*), sans addition « du séraphin ». Susanne avait signé « Susanne Butaye (*sic*) ». Robert Butaye (*sic*) figure parmi certains bourgeois de Paris, « propriétaires de la maison vulgairement appelée l'Hôtel de Bourgogne, sise en cette ville de Paris, rues Mauconseil et de Saint-Sauveur », en présence desquels fut fait, le 31 mars 1639, l'inventaire des papiers et

titres dud. Hôtel de Bourgogne. » (*Recherches sur Molière*, par M. Eud. Soulié, in-8°, 1863, p. 151.)

— Claude Butay, fils de Robert, alors âgé de vingt-neuf ans, épousa, à Saint-Étienne du Mont, le 25 août 1655, « Marie Haneton ». Cl. Butay eut de sa femme trois garçons et deux filles. Ces filles sont : *Susanne*, qui, le 2 avril 1662, eut pour marraine sa tante, madame Le Brun, et *Antoinette*. « Le 29^e jour d'octobre 1659 fut baptizé *Claude-Robert*, fils de Claude Butay, m^e peintre, tenu sur les fonts par son aïeul « Robert Butay, peintre ordinaire du Roy. » Le second fils de Cl. Butay fut *Pierre II*, que l'acte du mariage de sa sœur Susanne avec Tuby, qualifie : « peintre du Roy. » Son baptême est du 8 mars 1661. Je n'ai pu trouver le baptistaire de son frère *Louis*, troisième fils de Cl. Butay. Louis s'était fait sculpteur, et, en 1680, il avait le titre de « Sculpteur du Roy ».

La femme de Claude Butay, Marie Haneton, mourut « le 6 octobre 1665, rue St-Jacques, proche la Fontaine de Saint-Severin, femme de M. Butay le jeune, peintre ord^e du Roy ». Cl. Butay eut un second mariage. Il épousa en secondes noces « Louise Barry », qui, le 6 avril 1673, lui donna une fille « *Louise* », baptisée le même jour à Saint-Benoît, et le 3 septembre 1675, une seconde fille, « *Antoinette* », baptisée le 6, et tenue sur les fonts par Charles Le Brun et Antoinette Butay, fille de Claude Butay. Butay fut « peintre ord^e du Roy et de ses ordres, et valet de chambre de Sa Majesté ». Il mourut avant le 22 septembre 1680, date du mariage de Susanne Butay avec Tuby. Sa fille Antoinette épousa, le 20 février 1685, le peintre François Verdier, élève et collaborateur de Ch. Le Brun. Une troisième fille de Claude Butay épousa — je ne sais à quelle époque — Charles Tardif, un peintre tout à fait inconnu. Elle se nommait « *Madeline-Louise* ». Fille de Louise Bary, seconde femme de Claude Butay, elle était née le 1^{er} juillet 1671. (Reg. de Saint-Benoît.) Louise Bary avait donné une quatrième fille à Claude Butay, le 28 août 1668, *Geneviève-Charlotte*, baptisée à Saint-Severin.

— Jean II^e Butay épousa, le 20 novembre 1651, à Saint-Germain le Vieil dans la cité, « Foy Panier ». L'acte de son mariage le dit : « Jean Butay, m^e peintre ord^e du Roy, fils de Robert Butay, aussi m^e peintre, et de Marguerite Legrain ». Il demeurerait alors sur la paroisse de Saint-Severin. L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « R. Butay (avec le séraphin), Jan butay (*sic*), André Panier, Le

Brun et C. Butay ». Jean Butay eut — j'ignore en quelle année il la prit — une seconde femme nommée, « Michelle-Louise Lalobe », ce que je vois par l'acte du baptême de « Perrette-Louise Terlé », née le 10 novembre 1682, sur la paroisse de Saint-Hippolyte, fille d'un cordonnier. M. L. Lalobe tint cette enfant avec son beau-frère Pierre Butay, qualifié dans l'acte : « dorcur ordinaire des ouvrages du Roy ». M^e Jean II^e Butay mourut le 6 février 1686, rue Saint-Jacques, et fut enterré le lendemain à

Saint-Severin, « Peintre ordinaire du Roy et de ses ordres ». L'acte est signé : « Jean Butay, Bapt. Tuby, Le Brun, Louis Butay, F. Verdier, P. Butay ». Le 3 mai 1671, Jean Butay, au mariage du graveur Claude Isaac, avait signé : « J. Butay (avec paraphe) ; il avait paru comme témoin, le 12 février 1673, au mariage de Jean Girardin, graveur, et sa signature fut cette fois : « Jean et non Jan Butay ».

— Pierre I^{er} Butay, peintre doreur, épousa, le 13 septembre 1626, à Saint-Germain l'Auxerrois, « Elisabeth Vernier » dont il eut au moins un enfant, un fils baptisé à Saint-Severin le 22 août 1630, sous le nom de Pierre, ayant pour parrain son aïeul maternel, « Pierre Vernier, maître des petites écoles ». Pierre Butay alla finir sa vie, encore jeune, sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, où il mourut le samedi 10 mai 1636. Dans le registre de l'église, je lis : « le dimanche 11^e may 1636, conuoy de Pierre Butaye (*sic*), maistre peintre, pris rue du Chantre. Les seize (prêtres). »

On a vu tout à l'heure un Jean Butay signataire de l'acte du décès de Jean II (6 février 1686) ; ce Jean III, que je suis porté à croire fils de Jean II, mourut le 12 février 1690, rue des Arcis. Il avait le titre de « peintre ordinaire du Roy ». — Ch. Le Brun avait introduit tous ses parents dans les travaux de la couronne, et c'était fort naturel, tous procédant de lui et devant être, sous sa direction, d'utiles ouvriers. — Ce Jean III Butay, présenté d'abord à Saint-Merri, sa paroisse, fut porté de là en convoi à Saint-Severin, où il fut inhumé, le 14 février. Aucun Butay ne parut comme témoin à son enterrement, dont l'acte est signé : « Le Subtil et Baudouyn ». — Boniface Butay, à qui je reviens, ne figurant point dans les actes de baptême des deux premiers enfants de Robert, son fils, peut être supposé mort avant 1626. Les Butay ne mirent point leur nom à l'acte qui, en 1651, cimentait l'union des maîtres peintres sculpteurs avec les « Académistes » de l'Académie Royale ; ni les uns ni les autres ne furent de l'Académie, où Le Brun avait beaucoup d'influence, ce qui peut faire penser que leur talent, ou s'exerça dans des genres inférieurs, ou ne s'éleva pas au-dessus d'une honnête médiocrité. — Disons qu'une sœur de Boniface Butay, Geneviève, devint femme de « Dieudonné Thierry, m^e peintre et sculpteur », lequel, en 1615, demeurait rue Saint-Honoré.

L'abbé de Marolles qui a nommé tant d'artistes tombés aujourd'hui dans le plus profond oubli, n'a point fait aux Butay la grâce d'inscrire leur nom sur son long et froid catalogue rimé. Mariette ne leur a consacré aucun souvenir ; tous les biographes sont restés muets en ce qui les touche : il m'a semblé qu'il y avait quelque chose de rigoureux et d'injuste dans ce silence. — Il paraît que Claude Butay était peintre d'ornements et de blason ; je le trouve cité dans le compte des dépenses faites à propos des obsèques de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, morte à Versailles le 31 juillet 1683. L'article qui le concerne est ainsi rédigé : « A Le Blanc et C. Butaye, peintres ordinaires du Roy, la somme de 480 l. 10 s. pour les armoiries et autres ouvrages par eux faits et fournis au Val-de-Grâce, pour la réception du cœur de la Reine ». (Menus-plaisirs, Arch. de l'Emp. E. 11, 474.)

Pour ne rien oublier de ce que mes longues recherches m'ont pu apprendre sur les Butay, je noterai ici que Boniface, demeurant alors rue Saint-

Martin, fut parrain à Saint-Nicolas, sa paroisse, le 15 mars 1695, de Jeanne, fille de son confrère et voisin Nicolas Falot, maître peintre.

Un des registres de Saint-Benoît contient la mention suivante : « Guillaume Butet, peintre (*sic*), mourut au logis, proche le collège de Lizieux, rue St-Estienne des Greys, et fut enterré au cimetière le 4 janvier 1646 ». Ce Butet était-il un Butay? Peut-être. — Voy. LE BRUX (CHARLES), QUESNEL, TURY, VERDIER.

BUCVAT (JEAN).

1660—1729.

L'abbé Lenglet Dufrenoy, dans ses *Réflexions sur la conspiration projetée par le prince de Cellamare*, imprimées à la suite des *Mémoires de la Régence* (t. V, p. 170-209), parle en ces termes du personnage dont on vient de lire le nom : « Croirait-on qu'un homme qui se met à la tête d'un complot de cette nature, n'eût pas chez lui des gens affidés pour y écrire les lettres, les mémoires et les instructions nécessaires dans de si grands mouvements? L'abbé Brigaute, qui étoit de temps immémorial ami de l'abbé Bignon, produisit le nommé Bucvat, écrivain de la Bibliothèque du Roy... Effrayé, le bonhomme alla tout dénoncer à l'abbé Dubois... On lui devait neuf années de ses gages comme écrivain de la bibliothèque du Roy qu'il réclamait à Dubois... Dubois refusa, et le comte de Maurepas lui donna une pension dont ce bonhomme a joui tranquillement jusqu'à sa mort ». On sait quel charmant relief a donné à ce bonhomme « le plus joli, peut-être, des romans de MM. Maquet et Alexandre Damas le père ». Usant de leur droit, les auteurs du *Chevalier d'Harmentail* ont supposé que Bucvat, édificateur, se dévota à une jeune fille qu'il aime comme le père le plus tendre; du reste, développant les quelques lignes de Lenglet Dufrenoy, ils ont fait de l'écrivain de la Bibliothèque un portrait piquant, naïf et touchant à la fois. Bucvat est une des figures créées ou ressuscitées par le roman, qui ont réussi le mieux devant le public, et qu'on se rappelle avec le plus de plaisir. A côté du Bucvat, acteur dans le drame développé par les romanciers, j'ai pensé qu'il serait bon de placer le Bucvat réel, celui que M. Dumas regrettera probablement de n'avoir pas connu, et qu'après bien des peines j'ai trouvé à la fin.

Bucvat n'était point célibataire, comme l'ont imaginé MM. Maquet et Dumas; il était marié et père de famille, quand l'abbé Brigaute le jeta dans une conspiration dont il se tira en galant homme dupé. Il était marié depuis longtemps même, comme on le verra tout à l'heure. Jean Bucvat était né à Châlons-sur-Marne, ainsi que nous l'apprend cette mention latine écrite par lui, d'une plume fine et exercée, à la fin du 45^e volume d'un des catalogues de la Bibliothèque royale : « *Hæc Noticia Authorum (sic) Alphabetica describit finita est 21. tomis sicut et catalogus ordine materiarum dispositus et 44. tomis digestus Joannis Bucvat catalaunensis manu, die 29 martii ann. 1714.* » On voit que Jean Bucvat de Châlons-sur-Marne savait du latin, et qu'il était copiste dans l'établissement dirigé par l'abbé Bignon. Il avait cet emploi depuis treize ou quatorze ans. Avant de le remplir avec cette conscience et cette sûreté de main dont la Bibliothèque a tant de témoignages, il était maître d'école. Hélas! oui, petit maître d'école, « rue Saint-Antoine, proche la Bastille ». Et en passant, je dirai que MM. Dumas

et Maquet, qui ont désigné plusieurs des logis où, selon eux, demeura Bucvat, par les noms des rues où il les ont supposés, voire même les numéros des maisons — les maisons n'étaient pas numérotées en 1719, et quelques-unes seulement le furent en 1788 — je dirai que ces messieurs n'ont pas bien deviné. En 1691, Jean Bucvat, époux depuis peu sans doute de Marie-Anne Mille, demeurait rue Saint-Antoine; c'est là que le 3 mars 1692, sa femme mit au monde un enfant, dont voici le baptistaire que j'emprunte au Reg. 29, page 27, de Saint-Paul, en conservant l'orthographe de l'officier de l'église qui l'écrivit : « Le même (*sic*) jour » (3 mars 1692) fut baptisé *jean lesprit*, fils de jean buvat, maître decolle demeurant rue St-Antoine proche la bastille, (et) de marie Mille sa femme. Le parrain Esprit Geuy, la maraine raine de conancy. (Signé) J. Buvat, Esprit geuis. La maraine a déclaré ne scavoir signer ». Marie-Anne donna un frère à Jean-Esprit; ce frère fut nommé « *Jean-Robert* ». Le petit Robert vécut peu; Bucvat eut la douleur de le perdre le 4 septembre 1694. Un peu moins de trois ans après, Marianne eut un troisième garçon, « *Jean* », que tinrent sur les fonts de baptême « Jean Paudrigé, sacristain des dames de St-Marie », et « Marguerite Guerin, fille de Claude Guerin, concierge de M. le prince de Gueméné ». Jean vécut seulement un jour. « Jean Buvat », — comme il signait — n'eut plus d'enfants jusqu'à 1701, soit que sa femme fût malade, soit qu'il fût, selon l'expression de La Fontaine, « découragé de mettre au jour des malheureux ». L'école allait mal, apparemment, et Bucvat cherchait une carrière en même temps plus tranquille et plus lucrative. Le directeur de la Bibliothèque du Roi admit Jean Bucvat à copier des catalogues, et lui promit une honnête rétribution pour ses peines. Alors il quitta la rue Saint-Antoine, et pour se rapprocher de la Bibliothèque, s'alla loger rue Saint-Honoré, sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, c'est-à-dire du côté opposé au Palais-Royal et au cloître Saint-Honoré. Il était établi là quand, le cœur content, l'esprit libre et l'amour de la famille se développant en lui, il songea à cette vérité du proverbe qui dit : « Qui n'a qu'un enfant n'en a point. » Il persuada à Marie-Anne qu'elle s'ennuyait de n'avoir à soigner que lui et le petit Jean-Esprit qui allait sur ses neuf ans, et qui lui-même serait bien aise d'avoir un frère à bercer. Marie-Anne le crut, et le mercredi, 2 mars 1701, mademoiselle Bucvat accoucha d'un garçon; c'était son quatrième. Le lendemain, l'enfant fut baptisé à Saint-Germain, où il reçut les noms de « *Jean-Antoine*, fils de Jean Buvat, employé (*sic*) à la Bibliothèque du Roy, et de Marie-Anne Mille, sa femme, rue St-Honoré ». (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois, n° 72, fol. 30^{ve}.) L'acte qualifie Jean Bucvat : « employé (*sic*) à la Bibliothèque du Roy ». Bucvat s'était un peu surfait en déclinant son titre au vicaire de Saint-Germain; il n'était pas « employé », mais seulement « copiste ». L'acte de son décès lui restitue sa véritable qualité. Bucvat mourut en 1729, non pas rue Saint-Honoré, mais rue de Richelieu, sur la paroisse de Saint-Eustache, c'est-à-dire du côté où avait habité Molière, et où était établie la Bibliothèque de Sa Majesté depuis le 1^{er} septembre 1721. Voici le document que j'ai trouvé au registre de Saint-Eustache : « dud. jour » (Dimanche 1^{er} mai 1729) « Jean Bucvat, écrivain de la bibliothèque du

» Roy, âgé de soixante-sept ans, demeurant rue de Richelieu, décédé le jour d'hier » (30 avril), « a été inhumé au cimetière de Saint-Joseph, en présence de Gatten de Villeneuve, concierge de la Bibliothèque du Roy, et de Pierre de Lessement, imprimeur de la Bibliothèque du Roy. (Signé) : de Laissement, de Villeneuve (de Villeneuve ou de Villeneuve?) ».

P. S. Ce qu'on vient de lire sur Jean Buvat était écrit depuis dix-sept ans quand parut le « *Journal de la Régence* (1715-1723) par Jean Buvat. Cet ouvrage, édité par M. Emile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire, forme deux volumes in-8 (Paris, 1865, Henri Plon); c'est un livre intéressant dont l'auteur s'abstient de réflexions, et ne donne que les nouvelles, recueillies jour par jour dans le monde qu'il fréquentait, au café de la Régence peut-être, ou dans tout autre café où se réunissaient des gens de lettres, des politiques et des oisifs à l'affût des bruits de ville et de cour. M. Campardon a enrichi son édition du *Journal* de Buvat de notes instructives qui reforment ou complètent le texte qu'il a imprimé, et dont les lecteurs doivent lui savoir un gré infini. Une introduction fait connaître ce que M. Campardon a pu apprendre de la biographie de Buvat, par un recueil de notes que laissa l'écrivain de la Bibliothèque royale, et qu'on a réunies en un volume, sous le titre de *Mémoires de Buvat*. Ce volume appartient aux Archives administratives de la Bibliothèque impériale. On y voit que Jean Buvat naquit « le 7 juillet 1660 »; il avait donc *soixante-neuf* ans et deux mois moins trois jours quand il mourut, et non *soixante-sept* ans comme le dit l'acte de son décès. Buvat fut admis comme écrivain à la Bibliothèque en juillet 1697, aux appointements de 600 livres qui ne furent point augmentés; aussi le pauvre copiste se plaint-il souvent de sa misérable situation. Il obtint à grand-peine, en 1726, une pension de 300 livres; c'est sans doute la pension dont parle Lenglet Dufrenoy, et dont le brevet a échappé à mes recherches. Buvat parle de son fils qui était à la Martinique en 1727; M. Campardon suppose que ce n'était pas un fort bon sujet, puisque son père « exigea » qu'il quittât la France. Buvat exigea-t-il en effet ce sacrifice, ou conseilla-t-il à son fils d'aller chercher aux colonies cette fortune qui les fuyait à Paris? Il y avait alors deux sortes d'émigrés aux colonies, les vauriens qu'y déportaient la volonté paternelle et l'administration de la justice, et les aventuriers qui espéraient s'enrichir aux Antilles par le commerce. Auquel des deux fils de Jean Buvat, Jean-Esprit ou Jean-Antoine, s'applique le passage des *Mémoires* commenté par M. Campardon? Je ne saurais le dire. M. Campardon n'a point connu la femme de Buvat, ni les enfants issus d'elle; il a ignoré que Buvat fût maître d'école, ce qu'il voulait peut-être oublier lui-même, bien que ce fût chose fort honorable en soi; sa notice est cependant curieuse, et donne sur le laborieux scribe des renseignements qui intéressent à ce pauvre diable que talonna toujours la pauvreté, et qui finit sa vie espérant toujours un sort meilleur, abandonné par ceux qui auraient dû se souvenir de lui; pour toute aisance jouissant d'un revenu de 900 livres, et n'ayant pu vendre le manuscrit de son *Journal de la Régence*, dont le prix aurait ajouté deux cents francs à son existence annuelle. Jean Buvat mourut ignoré; M. Campardon et moi révélons aux amis de la petite his-

toire, son existence, qui fut utile et d'un honnête ouvrier littéraire.

BUYSTER (PHILIPPE DE).

?1595—1688?

Voici tout ce que j'ai trouvé touchant cet artiste anversois établi à Paris, où il travailla plus de cinquante ans comme sculpteur en marbre, en pierre et en bois. Parmi les anciens brevets conservés aux Archives de l'Empire sous la cote : E. 9289, j'ai remarqué un « brevet de peintre et sculpt. ord^{re} du Roy, aux gages de 600 livres par an », accordé par Louis XIII « à Philippe de Buyster, natif de la ville d'Anvers en Brabant ». Ce diplôme, en date du « 19 may 1632 », contient en outre le don d'un logement dans le « palais des Tuileries, proche l'entrée du Dôme et escalier du dict palais, et consistant en une place de quatre arcades au dessous de la terrasse dud. palais ». Le 13 juillet 1664, ce double brevet fut confirmé. Ph. de Buyster continua à demeurer aux Tuileries, qu'il quitta cependant pour aller aux galeries du Louvre où j'ai vu qu'il habitait le 17 mai 1674, jour où il tint sur les fonts de Saint-Germain l'Auxerrois « Marie, fille d'Adrien Barret, sculpteur ». Ce jour-là, il signa : « Philippe (*sic*) de buyster ».

P. de Buyster fut employé aux travaux du Val-de-Grâce. Dans le registre des dépenses faites pour la construction de cette église et du couvent dont elle dépendait (Bibl. Imp. Ms. Suppl. franç. 1924), on lit onze articles concernant Philippe de Buyster et un certain Leclerc, sculpteur ornementiste. Le premier de ces articles est ainsi conçu : « Aux sieurs Bixtel (*sic*) et Leclerc, sculpteurs des bastiments du Roy, 600 l. sur ce qui leur estoit dû pour la sculpture faite aux chapiteaux des colonnes et pilastres du Val-de-Grâce. — 27 déc. 1646. » Le compte de 1654-55 mentionne plusieurs sommes données « à Philippe Buyster (*sic*) pour les ouvrages de sculpture qu'il a faits et qu'il continue à faire dans quatre niches d'un grand réservoir d'eau estant dans le préau du couvent des dames religieuses du Val-de-Grâce et à l'appartement de Sa Majesté (la Reine Anne d'Autriche) ». Versailles possède plusieurs ouvrages de Ph. de Buyster, tant dans les jardins de son royal château que dans les galeries de son Musée historique.

A quelle époque mourut Ph. de Buyster? La liste des académiciens, qui le dit reçu à l'Académie le 2 septembre 1651, me répond que ce fut le 15 mars 1688, et à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Je ne sais si elle a raison : tout ce que je puis dire, c'est que le registre mortuaire de Saint-Germain l'Auxerrois ne porte aucune trace de l'inhumation de notre sculpteur, ni en 1688, ni avant ni plus tard. Si donc Philippe de Buyster mourut en 1688, ce ne fut point aux Tuileries, et probablement point à Paris. Aux Tuileries décéda sa femme, le 26 novembre 1661, précédée au tombeau par « Susanne de Bistre (*sic*) », dont le mortuaire rédigé le « samedi 9^e février 1657 », dit qu'elle était « fille » d'honorable homme Philippe de Bistre, *riant* « sculpteur ord^{re} du Roy et maistre sculpteur et » peintre, bourgeois de Paris ». Cette rédaction pourrait faire croire qu'en 1657, de Buyster était mort. Mais l'acte du 22 mars 1662, que j'ai cité plus haut, et un document que je vais citer, font voir que le vicaire de Saint-Germain l'Auxerrois se trompa. L'acte constate que la défunte fut prise « en la maison de son père, dans le jardin des Tuil-

leries ». Il paraît que Susanne vint au monde avant 1632, car l'acte de son baptême n'est point aux registres de Saint-Germain l'Auxerrois. Peut-être était-elle née à Anvers. La qualification : « honneste fille », ne fait connaître que Susanne n'était point un enfant; elle avait au moins l'âge de discrétion, comme on a dit long-temps.

Je n'ai pu connaître les noms de fille de « mad. de Bistre », nommée seulement du nom de son mari dans la ligne unique qui lui tient lieu d'acte mortuaire. Je ferai, avant de finir, une remarque. Si l'époque de la naissance du sculpteur anversois, de Buyster, doit être reportée à l'année 1595, comme le veut la Notice du Musée de Versailles, cet artiste, en le supposant mort le 15 mars 1688, ainsi que le dit la liste des académiciens, aurait vécu environ quatre-vingt-treize ans. Ce n'est pas impossible. Je sais, à n'en pas douter, qu'il vivait encore en 1680. Dans un registre des Bâtimens du Roy pour cette année, je lis : « A Philippes Buister (*sic*), sculpteur, pour ses gages, 150 livres ». Il avait alors

quatre-vingt-cinq ans. — Un des plus beaux ouvrages de de Buyster était, avant la révolution, dans une chapelle voisine du maître-autel de Sainte-Geneviève; c'était le tombeau en marbre noir du cardinal de La Rochefoucauld, sur lequel figurait la statue en marbre blanc du prélat, à qui un ange servait de caudataire, idée qui arma la satire de Saint-Poix, et qui n'en resta pas moins bonne pour cela, au point de vue de l'artiste. — De Buyster fut un des maîtres sculpteurs qui, en 1651, signèrent le contrat de jonction des maîtres avec les académiciens; il fut choisi pour un des anciens de l'Académie; mais il se jeta dans une cabale fâcheuse contre le corps qui l'avait accueilli, et on l'en éloigna pour toujours, parce qu'il n'avait pas voulu faire ses soumissions à la compagnie. Labin Baugin, qui avait commis la même faute et avait été puni de l'exil, comme lui, reconquit sa position par une rétractation honorable, formulée dans les meilleurs termes. — *Voy.* BAUGIN.

C

CACHETS DU ROI CHARLES V, DE FRANCE.

L'inventaire des bijoux de Charles V (Bibl. Imp. Ms. 8356) désigne un grand nombre de *signets* ou cachets, dont quelques-uns avaient peut-être appartenu au père ou à l'aïeul de ce roi; d'autres portaient des lettres gravées en manière de devises; d'autres enfin avaient des figures royales ou autres. Ainsi, fol. 82, je vois mentionné : « Un signet d'or d'un gros ballay assis en un anel où dessus est taillé le Roy de France tout armé tenant une espée en une main et un escu de trois fleurs de lys à l'autre, et vng ange qui le couronne, et est escripte à l'environ » (le rédacteur de l'inventaire a oublié de dire ce qui était écrit autour de cette composition), « et a » (il y a) « quatre croissans autour le calet dud. balay. » Page 68 du manuscrit, je trouve cet article : « Un signet d'or à une verge toute pleine ou a » (il y a) « vng ruby taillé à une teste de Roy, et est le signet dont le Roy Charles signoit les lettres des généraux. » (Lettres qui n'étaient ni particulières ni autographes.) — Page 66, je remarque l'article suivant : « Le signet du Roy qui est de la Teste d'un Roi sans barbe, et est d'un fin ruby d'Orient, et est celui de quoy le Roy scelle les lettres qu'il escript de sa main. » — Parmi les cachets du Roy qui sont chargés de lettres en devises, je remarque, fol. 74 v^o : « vng petit signet d'or ou dedans a » (il y a) « vng saphir ou est taillé un J une R et une F. » Sur un signet d'améthyste (fol. 83), je vois les lettres J, X et R couronnées. Les lettres J et R se retrouvent sur d'autres bijoux aussi que les lettres C, L et Y. Je n'ai pu découvrir de quels mots ces lettres étaient les initiales. Peut-être cependant les deux cachets où figure le J étaient-ils un héritage du Roi Jean. Dans ce cas, les trois lettres du premier auraient cette signification : *Joannes rex Francorom*. Celles du signet d'améthyste s'expliquent moins aisément, à moins que dans la réunion des lettres J, X et R, on ne veuille voir le monogramme du

Christ. Quant aux lettres J R, elles pourraient signifier : *Jehan roi* ou *Joannes rex*.

CACHET DE CHARLES VI.

1392.

— « A Jehan Davivier, orfeure... pour avoir fait et forgé vn Signet d'or, tournant d'un costé et d'autre, et gravé de deux costez pour le Roy nostre seigr, c'est assavoir l'un des costez d'une Lincorne (*sic*), et y a un V en l'espauls, et en l'autre costé a un C et un Y dedans, pesant deux francs d'or... deliuré devers ledit seigr le 3^e jour de sept. 1392 » (Charles VI était déjà fou). Comptes de l'argenterie du Roi, fol. 111. (Arch. de l'Emp., Kk. 23.) Je ne sais quel sens avait le V, qui était une des devises du Roi; quant à l'Y inserit dans le C, c'était l'initiale du nom d'Ysabelle de Bavière, la Reine, femme de Charles VI. Le C remplaçait là le K, qui était ordinaire comme initiale du nom *Karolus*, Karl ou Charles. — *Voy.* CHARLES VI.

CACHET DE LA REINE MARIE D'ANJOU. 1457.

Je lis dans le registre de l'Argenterie de la Roïne (1457-55). (Arch. de l'Emp., Kk. 55, fol. 74) : « ... Pour vng gros et demy d'or, aloy dessusd., par lui liuré et d'icellui forgé et fait vng amean en façon d'un signet tournant ou jl a mis et enchassé une petite pierre estrange » (étrangère) « que le Roy de Sicille avoit donné à lad. dame... »

CACHET DU ROI CHARLES VIII.

1487.

« A lui » (Jehan Gallant, orfevre) « la somme de cent treize sols vnze deniers ob. tourn. qui deue lui restoit, tant pour une once vng gros deux demiers d'argent qu'il a mis et employé du sien ou diet mois de mars a reffaïre de neuf le cachet dud' seigneur » (le Roi Charles VIII) « ou quel son nom est dedans imprimé servant a signer ses lettres missives, lequel n'estoit à son gré, que aussi pour sa façon dud. cachet lequel il a reffaït jour et nuït en diligence ». An. 1487. (Arch. de l'Emp., Kk. 70, fol. 159.)

CACHET DE DU QUESNE (ABRAHAM).

Outre son sceau officiel qui portait la figure d'un lion grimpaux — le lion appartenait à tous les Du Quesne de Normandie, comme si tous étaient d'un même lignage — Abraham Du Quesne, le célèbre lieutenant général des armées navales de Louis XIV, avait un cachet pour sceller ses lettres familières. Sur ce cachet, dont le module était un peu moins grand que celui de notre pièce d'un franc, figurait un Chêne branché et couvert de feuilles. C'étaient, à vrai dire, les armes parlantes d'un homme dont le nom, en Normandie et en Picardie, correspondait au nom français : Du Chêne, Quesne était dit pour : Chesne ou Chêne. Les Archives de la marine possèdent une lettre adressée par Du Quesne à son ami Trubert, le commissaire général, à laquelle, par fortune, est resté le cachet au « Quesne ».

CACHET DE J. J. ROUSSEAU. — *Voy. ROUSSEAU* (J. Jacques).

CACHETS DES ROIS HENRI IV ET LOUIS XIII. — *Voy. TRAPIX*.

CADENET.

Le 5 janvier 1654 et le 14 février de la même année, François Rostaing de Cadenet passa deux actes chez le prédécesseur de M. Bean, notaire à Paris. — *Voy. I. ALBERT, CHAULES*.

CAEN (GUILLAUME DE).

1619—78.

Voy. SERGENT-MAJOR.

CAFÉ.

Connaissiez-vous le Révérend Père Pierre Dan? C'était un bon religieux, supérieur des Mathurins établis à Fontainebleau, moines utiles et dévoués, qui travaillaient au rachat des chrétiens faits prisonniers par les corsaires de Barbarie. En 1634, il fit un voyage à Alger, d'où il revint en 1635, ramenant quarante-deux captifs, dont l'arrivée à Paris produisit une grande sensation. Il publia (1637), sous le titre de « *Histoire de Barbarie et de ses corsaires* », un livre, assez curieux encore aujourd'hui, qui eut une seconde édition (1649, Paris, chez Pierre Rocolet, au Palais; 1 vol. in-fol.). Le Père Dan mourut, dit-on, en 1649; il avait donné, en 1642, un ouvrage sous consulté sur le château de Fontainebleau et ses *Merveilles*. L'auteur de l'histoire de Barbarie est un des premiers écrivains français, je crois, qui aient parlé de la boisson que nous nommons café, et que les Orientaux nomment *gahré*. Après avoir dit que les Algériens et tous les habitants des réidences barbaresques ont l'habitude de boire de l'eau-de-vie et du « *café* », il dit (p. 282, 2^e édition) : « Ce café est une manière de breuvage noir comme de l'ancre (*sic*), qui leur semble fort sain, et qui dessèche grandement. Quelques-uns appellent ce café l'*herbe divine*, à cause de ses rares propriétés. L'on le fait dessécher, puis réduire en poudre; l'on le fait infuser dans de l'eau, que l'on boit à petites gorgées et reprises, le plus chaudement qu'il se peut. Ce breuvage a telle vertu qu'il rend un esprit gay, dissipe toutes les vapeurs qui surviennent après le boire et le manger, sert beaucoup à la digestion, et fortifie le corps et l'esprit. »

On voit que le respectable mathurin, qui tenait ses renseignements de gens assez mal informés, crut que le café était une *herbe* qu'on faisait sécher au soleil ou au four, et qu'on broyait ensuite pour la réduire en poudre et la faire infuser dans de l'eau.

Il n'avait pas vu la petite fève du caféier, et s'il avait bu de la liqueur noire « qui rend un esprit gai », il n'avait pas assisté à sa préparation. — On ne sait pas exactement à quelle époque s'introduisit en France le café. Le livre du P. Dan dut contribuer à sa propagation. Les chrétiens rachetés durent vanter un breuvage qui dissipait les vapeurs, aidait à la digestion, engendrait la gaieté et fortifiait l'esprit en même temps que le corps. — Le café fut condamné à son apparition par la médecine, qu'épouvanta sans doute ses qualités excitantes; le parlement ne se mêla cependant pas de lui, comme il fit du vin émétique. Les graves magistrats laissèrent les suppôts de la Faculté débattre la question de l'innocuité de la boisson nouvelle, aussi bien que celle du quinquina. Le café fit son chemin malgré la résistance des docteurs, ou peut-être à cause de l'interdiction prononcée par eux. On se passionna pour le breuvage à la mode; il paraît pourtant qu'il y eut une petite réaction, dans le moment même où Procope s'établissait au faubourg Saint-Germain pour débiter la boisson qui avait déjà fait une certaine fortune avant lui. Madame de Sévigné écrivait à sa fille, le 10 mai 1676, lui disant : « Vous voilà donc *bien revenue du café* : Mademoiselle de Meri l'a aussi *chassé de chez elle* assez honteusement. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune? » Disgracié par madame de Grignan et mademoiselle de Mery, le café ne perdit pas tout à fait la faveur publique; il gagna du terrain bien vite, et tout Paris, toute la France, dix ans après, reconnaissait l'empire de ce maître charmant, que n'avait pas trop vanté le père Dan.

Voltaire, dans sa *Lettre à l'Académie française* (1778), a dit, à propos de madame de Sévigné : « Si nous sommes révoltés de cet esprit misérable de parti, de cette aveugle prévention qui lui fait dire que la mode d'aimer Racine passera comme la mode du café... » Et tout le monde a répété après l'infatigable philosophe que madame de Sévigné a dit : « Racine passera comme le café. » J'ai en vain cherché dans ses lettres cette phrase prophétique, ou toute autre analogue; je ne l'ai point trouvée. On a fait tort à une personne d'un goût délicat en lui prêtant un pareil jugement. Où a-t-on vu que madame de Sévigné prit le parti opposé à Racine dans la campagne qu'entreprirent contre l'auteur de *Phèdre* les partisans de Pradon, campagne où les vainqueurs du premier jour furent les vaincus du lendemain? — *Voy. GUÉNAULT*.

CAFÉS LITTÉRAIRES. — I. LAURENT et PROCOPE.

| | |
|------------------------------|------------|
| CAFFIERI (PHILIPPE). | 1634—1716. |
| (FRANÇOIS-CHARLES). | 1667—1729. |
| (JACQUES). | 1678— ? |
| (CHARLES-PHILIPPE). | 1695—1766. |
| (CHARLES-MARIE). | 1736— ? |
| (PHILIPPE II ^e). | 1714—1774. |
| (JEAN-JACQUES). | 1725—1792. |

On trouvera ici, sur une famille d'artistes distingués, assez mal connue ou tout à fait négligée des biographes, quelques renseignements que j'ai puisés aux meilleures sources.

Le premier membre de cette famille qui vint en France fut Filippo Caffieri. On a su que le cardinal Mazarin le demanda au Pape, qui l'employait à Rome, où Filippo était né, descendant d'une maison napolitaine, que de bonnes alliances dans le royaume de Naples avaient établie honorablement parmi les

patriens ; je n'ai rien trouvé qui justifiait ou contredit ces assertions. Quoiqu'il en soit, Philippe I^{er} Caffieri vint à Paris, sous le ministère de Mazarin, comme tant d'Italiens qui comptaient sur l'appui de leur heureux compatriote pour faire fortune. Que le cardinal fait produit tout d'abord en le donnant à Colbert, qui le fit connaître à Charles Le Brun, je le crois. Quant à l'époque où cela put avoir lieu, je pense que ce fut vers l'année 1660, peu de temps avant la mort de Mazarin. Ce qu'il y a de positif, c'est que Caffieri était aux Gobelins avant 1665. Alors il s'était acquis déjà l'estime et l'amitié de Le Brun, à ce point que celui-ci voulant établir une de ses jeunes parentes, la donna à Philippe Caffieri. Le mariage eut lieu le 20 juillet 1665, à la paroisse de Saint-Hippolyte. L'acte de l'union de Caffieri avec Françoise Renault de Beauvallon fut signé par Le Brun, Domenico Cucci, l'Ébéniste du Roi, et Jean Jans, le chef des tapisseries de la manufacture. J'avais espéré que l'acte du 20 juillet 1665 me ferait connaître l'âge, la naissance et le père de Caffieri ; mais point : « Furent mariés Philippe Caffier (*sic*) et Françoise Renault, tous deux de cette paroisse », c'est tout. Le nom de Beauvallon que portait Françoise Renault est supprimé comme dans tous les actes, deux exceptés, où se trouve nommée la femme de Philippe I^{er} Caffieri. Les époux, par un singulier oubli, ne signèrent point, et la première signature que je trouve du sculpteur qui nous occupe est au bas de l'acte du mariage du sculpteur Jean Legeret avec Elisabeth Yvart, le 10 mai 1666. Ce jour-là il signa : Philippe Caffier.

Cinq jours avant cette noce, Françoise Renault, qui commençait cette heureuse fécondité dont nous allons voir les fruits nombreux, avait mis au monde Suzanne (3 mai 1666), tenue par « Paul Gédéon du Metz, intendant des meubles de la couronne », et par « Suzanne Batay, femme de Charles Le Brun ». Le 26 juin 1667, mademoiselle Caffieri accoucha d'un fils, *François Charles*, tenu par Charles Le Brun. Le 10 septembre 1669, *Marie Jeanne* fut baptisée, présentée par « Jean Jans, maître tapisserieur ord^e du Roy », et par « Jeanne Gougeon, femme d'honorable personne Dominique Chassy (*sic* pour Cucci), ébéniste ord^e de Sa Majesté. » Le 10 février 1671, naquit *Philippe*, nommé par Domenico Cucci. Le 20 juin 1672, baptême de *François*. Le 27 août 1674, *Virginie Marie*, sixième enfant de P. Caffieri, fut présentée à l'église par la femme de René Houasse, le peintre, et par Paul Gougeon, peintre du Roi. Le 16 mai 1676, *François-Léon*, eut pour parrain François Verdier, peintre du Roi. Dans l'acte de son baptême, son père est dit « P. Caffieri, contrôleur des bâtimens du R. » Le 18 août 1677, on baptisa *Guillaume*, tenu par Guill. Anguier, peintre du Roi. Le 25 août 1678, *Jacques*, fut tenu par Rochon, concierge de l'hôtel des Gobelins, où demeurait Ph. Caffieri, et par la seconde femme de Dominique Cucci, Catherine Anguier. Enfin, le 8 mars 1681, naquit le dixième enfant de Françoise Renault, *Jean-Baptiste*, dont fut marraine Susanne Batay, femme du sculpteur J. B. Tuby. On voit que les assertions de la *Biographie universelle*, qui donne à Philippe Caffieri trois filles et quatre fils, ne sont guère d'accord avec les actes portés aux registres de Saint-Hippolyte. Les actes qui ne sont pas personnels à Philippe Caffieri, et qu'on lit dans les registres dont

je parle, sont, outre celui de 1666, que j'ai mentionné plus haut, trois actes de baptême où il figure comme parrain (16 novembre 1670 ; 16 août 1675 ; 19 septembre 1683), et deux actes de mariage où il paraît comme témoin (5 février 1673, mariage de René-Antoine Houasse ; 20 février 1678, mariage de Dominique Cucci et Cath. Anguier). Ajoutons que sur les registres de Saint-Louis en l'Île, on voit Ph. Caffieri témoin du mariage de Jean Poulhier, sculpteur (6 février 1678).

Philippe Caffieri travailla pour les châteaux royaux, et comme tous les artistes qui contribuèrent à l'embellissement de ces magnifiques résidences, il eut un compte ouvert dans les registres des *Bâtimens du Roy*, tenus par les Intendants généraux chargés de ce service. Ces registres sont aux Archives de l'Empire, où j'ai pu les consulter. J'y ai vu qu'il fit beaucoup de sculptures en bois dans le grand appartement du Roi à Versailles, dans le petit cabinet de Louis XIV, dans la salle des gardes de la Reine. Il composa et exécuta en bronze des chapiteaux pour le cabinet des bains, des roses de métal pour la grande galerie de Chambord, etc., etc. Ce fut lui qui décora de sculptures en bois une barque construite sur le grand canal de Versailles, en 1683 et 1684 par ordre du Roi. Un détail des comptes des « Bâtimens », à la date du 10 novembre 1686, me fait connaître qu'entre autres ouvrages de bois, Philippe Caffieri fit des bordures pour les tableaux du cabinet de Louis XIV. Ce travail, exécuté en 1682 et 1683, lui fut payé 4,869 l. en 1686. Ses travaux furent assez considérables pendant l'année 1681, pour qu'il reçût la somme de 25,553 l. sur les fonds des différents châteaux. Si je relevais toutes les sommes qu'il reçut pendant son long exercice dans les Bâtimens, je montrerais qu'il fut un des plus employés entre tous les sculpteurs au service de Louis XIV. Outre les parties qui lui sont attribuées dans les détails des Registres, Caffieri figure sur l'état des Gages annuels attribués aux personnes retenues par S. M. pour les bâtimens. J'y vois qu'il recevait par an, de pension fixe, 150 livres, qu'on donnait aussi à Louis Le Gros, à Philippe Buyster, à Matthieu Lespagnandel, à Pierre Mazeline, et à Thomas Regnaudia.

On lit, dans un *Etat du trésor royal* pour l'année 1665 (Bibl. Imp., Ms. Colbert 7, fol. 18^{vo}) : « A Caffier, sculpteur, 267 l. pour trois fauteuils de sculptures à l'antique » (c'est-à-dire à la mode ancienne, la mode de Louis XIII ou de Henri IV), à 25 l. chacun ; et douze sièges plians, de pareille sculpture, à 16 l. pièce. » Dans un *Etat* pour l'année 1668 (Bibl. Imp., Ms. Colbert 10, fol. 16^{vo}) : « A Caffier, sculpt^r, 106 l. pour une bordure de huit pieds de long sur six de large, de 72 l., et un pied d'estail porté à Versailles, de 34. Plus : 741 l. pour 10 bordures de tableaux de plusieurs grandeurs de sculptures, pour servir au cabinet du Roy ». Un des registres des Bâtimens du Roi porte, à la date du 28 mai 1679, cette mention : « A Caffiere (*sic*), sur les bordures des tableaux du cabinet du Roy, 400 l. A lui sur les ouvrages des petits appartemens du Roy, 100 l. A lui sur la sculpture de la coruche de la chapelle de Versailles, 400 l. »

Philippe I^{er} Caffieri ne fut point admis à l'Académie Royale de peinture et de sculpture, soit que le temps lui manquât pour faire un morceau de réception, soit plutôt que le genre dans lequel il s'exerçait, et où il excellait d'ailleurs, ne fût pas assez

relevé pour justifier la présence de l'artiste dans une compagnie où la grande sculpture donnait seule entrée. — Phil. Caffieri, qui avait quitté l'hôtel des Gobelins, vers 1688, pour une cause que j'ignore, demeurait, en avril 1696, rue Saint-Victor, au coin des Fossés Saint-Victor, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet; c'est ce que m'apprend un pouvoir donné par lui, le 6 avril, à sa femme Françoise Renaud. Il mourut vingt ans après dans la maison — sa propriété peut-être — de la rue Saint-Victor, ce qu'ont ignoré les biographes qui ont su seulement qu'il décéda en 1716. Ce fut en septembre, ce qu'on n'a pas su non plus. Le septième jour de septembre 1716 mourut, et le neuvième dud. mois et on fut enterré en cette église Monsieur Philippe Caffieri, sculpteur du Roy, et mouleur de bois, bourgeois de Paris, âgé d'environ quatre vingt deux ans, de cette paroisse; furent témoins, Monsieur Jacque (*sic*) Caffieri, bourgeois de Paris, fils du defunt. » St-Nicolas du Chardonnet.)

La qualité de « mouleur de bois », donnée à Philippe Caffieri, veut être expliquée. Beaucoup de gens la prenaient au sens. Une ordonnance de Charles VI avait établi « quarante jurés compteurs et moleurs de busches », dont la fonction consistait à faire mesurer le bois à brûler, vendu sur les ports de la Seine. La mesure était un cercle de fer, appelé *mole*, et dont l'étalon était déposé par ordre de la prévôté au Parloir aux bourgeois. Comme tous les offices, la charge de maître mouleur de bois se vendait, et des citoyens de toutes les classes s'en pourvoyaient, parce que le revenu en était assez considérable. Rarement ils l'exerçaient eux-mêmes; ils déléguaient ordinairement quelqu'un pour la remplir, comme font aujourd'hui les titulaires des bureaux de tabac.

Les auteurs de l'article *Caffieri* dans la *Biographie-Michaud* disent que « le ministre Colbert de » Seignelay fit nommer Philippe Caffieri, sculpteur, » Ingénieur et dessinateur des vaisseaux du Roy, et » Inspecteur de la marine à Dunkerque ». Il y a là quelques erreurs à réformer et une lacune à remplir. Pour ceux qui connaissent l'organisation de la marine sous les Colbert, il est clair que le sculpteur Caffieri ne put être chargé d'aucune inspection à Dunkerque ou ailleurs. L'inspection appartenait à l'Administration, et Caffieri n'était pas commissaire de marine. Que le Roi ait fait charger Philippe d'aller dans un des ports militaires dessiner les ornements adaptés aux coques des navires de l'État, et de former une collection de dessins que le ministre désirait avoir; qu'on ait ensuite chargé Caffieri de la direction de l'atelier de sculpture dans ce port ou dans un autre, c'est ce qui eut lieu. Parmi les volumes que le port du Havre garda longtemps dans ses Archives, et qui sont maintenant dans celles du ministère à Paris, est un volume in-folio, sans titre, relié en basane, et portant sur le dos un semis de fleurs de lis d'or. Ce volume est un « Registre concernant l'ordre à tenir, par le » m^e sculpteur-designateur chargé de tous les des- » seins de sculpture des vaisseaux de Sa Maj. au port » du Havre de Grace ».

A la suite d'une « Instruction pour le m^e sculpteur-designateur, chargé de dessiner tous les dessins de sculpture des vaisseaux que S. M. fait construire au port du Havre de grace », est un frontispice représentant un palmier surmonté d'un soleil et du chiffre du Roi. Au milieu des branches

est un portrait de Louis XIV (médaille, profil à gauche), à droite et à gauche duquel figurent les écus de France et de Navarre; sur le tronc est attaché un écu aux armes de Moutmor. Un canon, sur affût marin, faisant feu, est au pied du palmier. Ce dessin, qui ne s'éleva qu'au-dessus du médiodre, est signé ainsi : « Par P. Caffieri, fecit ». Parmi les dessins que contient le volume, on en voit quinze de la main de Philippe Caffieri; plusieurs desquels sont accompagnés de légendes, remarquables par la signature et l'orthographe italo-française de l'artiste romain. Les plus anciens de ces dessins portent la date de 1685; le plus récent, celui du vaisseau *le Brillant*, fut exécuté en 1690; plusieurs sont faits d'après les compositions de Jean Berrain, dessinateur du cabinet du Roy.

Les Revues, recueillies par Lafillard (vol. *Havre* 1670-1749, et vol. *Dunkerque* 1670-1749; Arch. de la mar.) font connaître qu'un Caffieri eut, le 1^{er} novembre 1687, une commission de m^e sculpteur au Havre, aux appointements de 1000 l. par an; qu'il resta au Havre dans son emploi, de 1687 à 1691; et qu'alors il passa à Dunkerque, où il resta, maître sculpteur, jusqu'au 1^{er} avril 1714. Lafillard dit quelque part : « Charles Caffieri venu de Dunkerque, 1^{er} avril 1714, 1000 l.; passé à Brest, 26 janvier 1717 ». Ce Charles, ou mieux, ce François-Charles Caffieri était le fils aîné de Philippe, à qui il succéda à Dunkerque. Sur Fr. Ch. Caffieri, voici une note inscrite, fol. 59, t. 1^{er} Reg. Fonds, 1717 (Arch. de la mar.) : « Les officiers généraux et intendans de Dunkerque en ont fait de bonnes relations; il est fils d'un Italien de ce mestier qu'on avait fait venir en France pour les ouvrages de la maison du Roy ».

François-Ch. Caffieri mourut à Brest, le 27 avril 1729, il y était maître sculpteur. Il laissa un fils, Charles-Philippe, qui avait été envoyé au Havre, le 26 janvier 1617, pour remplacer son père, passé à Brest. Ce fils avait alors vingt-deux ans. Au mois de mai 1729, il passa du Havre à Brest, où il remplaça, comme maître sculpteur, François-Charles Caffieri. Charles-Philippe épousa — je crois que ce fut à Brest — Marie Métier, sœur du bénédictin dom Honoré Métier. Il eut d'elle, le 22 juin 1736, un fils nommé *Charles-Marie* (Reg. de Saint-Louis à Brest).

Charles-Philippe Caffieri décéda le 14 mai 1766. Charles-Marie avait été élevé par lui dans la pratique des arts du dessin; il fut d'abord, sous son père, élève sculpteur au port de Brest. En 1760, il partit pour Paris, afin de travailler à l'Académie, avec la permission du ministre; il y resta jusqu'en 1764, époque à laquelle il retourna à Brest, plus capable de seconder Charles-Philippe. Le 19 août 1772, Charles-Marie Caffieri, qui n'avait eu jusqu'alors que 1000 livres d'appointements, fut porté sur l'état pour 1400 livres. Il obtint en même temps une gratification de 1200 l., ayant représenté au ministre que « depuis six ans il étoit chargé de ses » huit frères et sœurs, et qu'il n'avoit pu soutenir » cette famille sans contracter des dettes, pour la » somme de 4200 l. ». En 1774, il se retira pour cause de santé. Il eut un brevet d'ingénieur géographe de M. de Vergennes. Comment de sculpteur devint-il ingénieur géographe? je n'en sais rien. En mars 1779, il demeurait à Versailles, où il mourut probablement.

Jacques Caffieri, le sixième des enfants de Phi-

lippe, né, on l'a vu, en 1678, devint orfèvre, maître fondeur et ciseleur. Il épousa Marie-Anne Rousseau, dont il eut sept enfants, du 19 février 1714 à 1726. Le premier, Philippe, fut tenu par son grand-père qui signa, (*sic*) :

Philippe Caffieri

Ce Philippe II Caffieri fut sculpteur et ciseleur. Il se maria deux fois, d'abord le 7 février 1747, avec Susanne-Édmée de Liège, ayant pour témoin Sébastien Le Clerc et Noël Hallé. Susanne mourut le 12 avril 1749, et Philippe épousa, le 30 août 1751, Antoinette-Rose-Lambert Roland (Reg. de Saint-Sulpice) Philippe II mourut le 8 octobre 1774, et fut inhumé le 9, à Saint-Sulpice, par les soins « de son frère Jean-Jacques Caffieri, sculpteur et professeur en l'Académie de peinture, et de Charles Caffieri, sculpteur du Roi pour la marine, cousin issu de germain dudit défunt ».

Jean-Jacques Caffieri que nous voyons figurer dans cet acte mortuaire, est la plus illustre personne de la nombreuse famille dont j'ai fait connaître quelques membres. C'est à lui qu'on doit ces charnants bustes — il y en a quelques-uns d'excellents — dont au foyer public de la Comédie-Française on admire le naturel exquis, le modelé fin et large, le caractère élégant et la grasse exécution. J'ai dit qu'il naquit le 29 avril 1725. La *Biographie-Michaud* le fait naître en 1723. Il vit le jour rue des Canettes, où demeura longtemps son père. Il termina, par un crachement subit de sang, sa carrière heureuse et honorée, à l'âge de soixante-sept ans, dans la maison où il eût né. Le 22 juin 1792, son corps fut présenté à Saint-Sulpice, et transporté de là, accompagné du clergé de la paroisse, jusqu'à l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, où est sa sépulture. Jean-Jacques Caffieri ne fut point marié. Entre les choses qu'il légua par son testament, eût le buste en marbre du poète de Belloy, qu'il avait exécuté en 1788. Le 22 décembre de cette année, il avait proposé aux comédiens du Roi de leur donner cet ouvrage en échange d'une entrée à vie pour le fils de Buffon. Cette proposition ne fut point acceptée; le buste resta dans l'atelier, et fut donné par volonté dernière à madame Viany, qui, le 23 juillet 1792, écrivit aux sociétaires du Théâtre-Français : « Ayant eu le malheur de perdre, par une maladie précipitée, M. Caffieri, mon oncle, il y a eu jeudi dernier un mois, en mourant son désir a été de me faire jouir des grandes entrées au spectacle de la Nation; à cet effet, par testament, il m'a légué le buste en marbre de de Belloy, etc. » Signé : « Caffieri, femme Viany. » Les comédiens acceptèrent l'offre de la nièce d'un artiste qui avait été l'ami de plusieurs d'entre eux; ils placèrent le portrait de Buirette de Belloy dans leur galerie, et donnèrent des entrées à vie à madame Viany. Ces entrées, quand elle les vendait, la Comédie les faisait payer trois mille livres; c'était le prix que les amateurs donnaient à Caffieri pour chacun de ses bustes en marbre. Lorsque après bien des succès déjà — Caffieri était académicien depuis 1758 — Caffieri eut le désir d'obtenir ses entrées à la Comédie-Française, rendez-vous de tout le beau monde et de ce qu'il y avait d'éminent et de dis-

tingué dans la littérature et les arts, il fit proposer aux sociétaires le buste de Piron. M. de Belloy se chargea de la négociation, qui réussit, mais peu de jours après, le 27 août 1773, Caffieri écrivit aux comédiens pour leur dire qu'il ne pouvait avoir fini le marbre de Piron que dans trois ans; et il ajoutait : « Vous fixez à mille écus vos abonnements à vie, et c'est exactement le prix de mes bustes: celui de M. Helvetius, qui

est actuellement au salon, m'a été payé sur ce pied... » La Comédie délibéra le 30 août 1773 sur la proposition du statuaire, et un acte engageant la Comédie et Caffieri fut passé ensuite pour affirmer l'acceptation de l'offre faite par celui-ci. (Arch. de la Comédie-Franç.) Caffieri avait fait pour les comédiens le buste de Pierre Corneille qu'on voit encore dans le foyer de la salle; M. d'Angivilliers ayant chargé le sculpteur d'exécuter pour le Roi une statue en marbre du grand poète, Caffieri écrivit le 2 novembre 1778 aux comédiens : « Comme on a trouvé que j'ai réussi pour la ressemblance dans le buste que j'ai fait pour vous, Messieurs, je vous prie de me prêter pour quelque temps ce buste. » Outre ce morceau, il emprunta des portraits peints de Pierre et de Thomas Corneille que possédait la Comédie. Au lieu de leur rendre ces deux méchantes peintures, il envoya aux comédiens du Roi un portrait de Pierre Corneille, fait d'après Charles Le Brun, et bientôt après, en leur faisant parvenir un portrait de Thomas Corneille, il leur écrivit : « J'ai profité de la bonne volonté de madame la comtesse de Bouville (petite-fille de Thomas), qui m'avait confié le portrait original de Thomas Corneille, peint par Jean Jouvenet, pour en faire faire une copie; je vous prie, Messieurs et Mesdames, de vouloir bien l'accepter comme preuve de mon attachement et de l'intérêt que je prends à votre collection des grands poètes ». Caffieri ajouta en manière de *post scriptum* : « J'ai l'honneur de vous proposer d'exécuter en marbre le portrait de Jean de Rotrou pour faire pendant à Pierre Corneille. — 9 août 1779. » Les peintures furent acceptées et placées dans le foyer intérieur du théâtre. Quant au Rotrou, la Comédie le reçut à condition d'une entrée pour un ami de Caffieri. Ce buste est le chef-d'œuvre de son auteur et un des plus beaux morceaux de la sculpture de l'époque, qui a rarement ce caractère et cette noble énergie.

Le 16 juin 1782, Caffieri proposa aux sociétaires de la Comédie-Française de faire les portraits en marbre de Thomas Corneille et de La Chaussée, pour les entrées d'un ami et de son épouse. Le dernier fut fait « d'après le portrait de La Chaussée peint par La Tour, et celui de Th. Corneille d'après l'original que possédait madame la comtesse de Bouville ». On sait que les deux bustes proposés font partie de ceux qui ornent le foyer public du Théâtre-Français. Celui de La Chaussée, élégant, fin, gracieusement modelé et pétri dans le marbre, est un des plus attrayants de cette belle collection.

Le 12 décembre 1782, Caffieri proposa de faire le portrait en marbre de Jean-Bapt. Rousseau et de Le Sage. Il réitéra sa demande le 12 mai 1783. On lui accorda de faire Le Sage seulement. En 1779, il donna les bustes en terre cuite de Philippe Quinault et de Jean de La Fontaine. (Une note du 3 janvier 1783 nous apprend que chacun des bustes en

terre cuite de Caffieri lui était payé 25 livres.) Le 22 décembre 1783, Caffieri écrivait : « Toujours exact à remplir mes engagements, je me suis empressé de finir le buste de Jean de Rotrou que j'ai l'honneur de vous envoyer pour les entrées de M... » Si en 1782 on n'avait pas consenti à recevoir le buste de Jean-Bapt. Rousseau, plus tard on l'avait accepté, ainsi que le prouve cette phrase d'une lettre adressée par Caffieri aux Comédiens français : « 15 octobre 1787. J'ay fait placé (*sic*) aujourd'hui dans votre grand foyer le buste en marbre de Jean-Baptiste Rousseau; je l'ai fait d'après le tableau original peint en 1738, par M. Aved, peintre du Roy, et son ami (l'ami de Rousseau bien entendu). » Sur les bases des bustes en marbre que garde le foyer public de la Comédie-Française, on lit que J. J. Caffieri fit celui de Belloy en 1771, celui de Piron en 1775, celui de Pierre Corneille en 1777, celui de Rotrou en 1783, celui de La Chaussée en 1785, celui de Thomas Corneille la même année, enfin celui de J. B. Rousseau en 1787.

Jean-Jacques Caffieri signait ordinairement : Caffieri, sans prénoms; du moins toutes les lettres qu'a bien voulu me communiquer l'obligeant archiviste de la Comédie-Française sont signées ainsi. On a vu qu'il signa J. J. Caffieri l'acte de décès de sa belle-sœur en 1749; ses ouvrages portent en général cette signature. — Voy. ANGIER, BOIS, CUCCI, GOTTEON, LE BRUX (Ch.), METZ (du), TURV.

CAGES DE FER. — Voy. INSTRUMENTS DE GÈNE.

CAILHAVA (JEAN-FRANÇOIS). 1730—1813.

Poète dramatique dont les comédiens français ont tout à fait oublié les ouvrages, ce qu'on ne peut pas trop leur reprocher. Il mourut plus qu'octogénaire, estimé des gens de lettres qui l'avaient appelé à faire partie de l'Institut. Voici l'acte de son inhumation que j'emprunte au registre des décès, conservé aux Archives municipales de la ville de Sceaux. « Du 28 juin 1813, acte de décès de M. Jean-François Cailhava, membre de l'Institut impérial de France, âgé de quatre-vingt-trois ans, né à Toulouse, le 28 avril 1730, célibataire, dem^t ordinairement à Paris rue St-André-des-Arts, n^o 61, et décédé, le jour d'hier, en ce lieu de Sceaux, à quatre heures du matin, en la maison de M. Richard, propriétaire grande rue dud. lieu » (rue Hondan); « sur la déclaration de Jean-Alexandre-Casimir Richard, propriétaire d^t aud. Sceaux, âgé de trente-huit ans, et Louis-Jean-Baptiste Pinchon, employé, âgé de trente-neuf ans, et de Pierre-Jacques Noblet, maître maçon entrepreneur, âgé de 32 ans, tous deux dem^t à Sceaux. (Signé) Richard, Noblet, Pinchon, Lavit de Clauzel ».

CAÏN, DIT LEKAIN (HENRI-LOUIS).

1729—1778.

Celui qui se rendit si célèbre au théâtre sous le nom de Le Kain. Les biographes paraissent n'avoir pas connu cette circonstance de l'altération du nom patronymique du grand tragédien. Le Mazurier (*Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*) dit, t. 1^{er}, p. 334 : « Henri-Louis Lekain naquit à Paris le 14 avril 1729, année remarquable par la mort de Baron. Son père était un orfèvre qui demeurait auprès de la pointe Saint-Eustache ». Il y a là une erreur de date. H. L. Caïn naquit le 31 mars et non le 24 avril; il fut baptisé à Saint-

Eustache quatre jours après sa naissance : « Du dimanche 3^e avril 1729, fut baptisé Henry-Louis, né de jeudi dernier, fils d'Henry Caïn marchand orfèvre et de Anne-Louise Letellier, sa femme, demeurant rue de la Fromagerie¹ ».

Le Mazurier dit que le jeune Henri-Louis Caïn fut « destiné à succéder à son père dans son commerce ». A l'âge de vingt et un ans, celui qui devait être l'interprète des maîtres du théâtre était, en effet, orfèvre, ce que nous apprend l'acte de son mariage que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Severin à la date du 28 juillet 1750. Cet acte, dont la rédaction présente deux singularités, constate que « Henry François Caïn, bijoutier, fils majeur de deffunts Henry et Anne-Louise Letellier, dem^t rue Saint-Denis », épousa « Christine-Charlotte-Georgette Sirot, fille mineure de Charles Sirot et de Mariette Pion, demeurant rue Hauteville ». On voit que le vicair de Saint-Severin, mal renseigné, pressé ou distraît, écrivit : « Henry François », quand il devait écrire « Henri-Louis », et fit majeur un jeune garçon né en 1729. Ces fautes du rédacteur ne frappèrent point Caïn, qui, trompé lui-même par la lecture de l'acte, ému sans doute et assurément fort amoureux, signa : *H. F. Caïn*, au lieu de H. L. Caïn, sa signature ordinaire.

Caïn épousait, en effet, une enfant de seize ans. Où l'avait-il connue? qui était-elle? Qu'avait été son père? Questions auxquelles je n'ai point trouvé de réponses. Peut-être est-ce à l'hôtel Jabac ou à l'hôtel de Clermont-Tonnerre que Caïn rencontra la fille de madame Sirot. Je crois cette supposition fondée. La passion du théâtre les avait rapprochés par hasard dans une de ces compagnies bourgeoises qui se formèrent à Paris vers 1748, comme nous l'apprend Le Kain lui-même; l'amour les unit, quelques mois après que le jeune Caïn eut obtenu dans le *Mauvais riche* d'Arnaud Baenlard, le succès qui le fit connaître de Voltaire et décida de son avenir de comédien. Lekain débuta sur la scène française, le lundi 14 septembre 1750, deux mois après son mariage. Il fut reçu à l'essai, aux appointements de 100 livres par mois, le 4 janvier 1751. Louis XV, qu'il avait fait pleurer dans *Zaïre*, le reçut parmi ses comédiens ordinaires, et son admission eut lieu du fait de ses camarades, malgré l'opposition de mademoiselle Clairon; le 24 février 1752. Cette année lui fut heureuse; sa femme lui donna, le 12 mai, un fils, qui reçut au baptême, le nom de *Bernardin*. (Reg. de Saint-Sulpice). Le jeune ménage demeurait alors rue de Seine. Le 3 avril 1754, Georgette Sirot mit au monde *Louis-Théodore*, fils de Henri-Louis Caïn, « pensionnaire du Roy », qui signa :



Madame Lekain n'avait pas encore débuté. Le

¹ La famille Caïn était depuis longtemps dans l'orfèvrerie. Je trouve dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois un « Noël Caïn, m^e orfèvre, » qui, le 20 janvier 1627, fit baptiser un de ses fils sous le nom de Nicolas. A la date du 8 septembre 1641, je vois le baptême de « Renée, fille de Pierre Caïn, m^e orfèvre, et de Catherine Boildieu. »

Mazurier (t. H p. 363) qui paraît n'avoir point connu le nom de la femme de Lekain, dit d'après Boissy, le rédacteur du *Mercur*, qu'elle avait une figure agréable, du naturel et une grande volubilité. Il fixe au 3 mars 1757 son début dans l'emploi des soubrettes, et en rappelant que son succès fut médiocre, comme son talent, il constate que, reçue à l'essai le 25 avril 1757, elle ne put être admise comme sociétaire qu'en 1761. Elle se retira en 1767, et alla se loger rue des Fossoyeurs, où elle mourut le 18 août 1775 : « Fut inhumée, dans l'église de St-Sulpice, Christine-Charlotte-Georgette Sirot, épouse de s^r Henry Louis Cain, pensionnaire du Roy, décédée hier... en présence du s^r Charles-Augustin Canavas, officier de la maison du Roy, du s^r Sauveur Cain M^e orfèvre, beau-frère, et de s^r Daniel-Henry Cain, bourgeois de Paris, oncle du mari de la défunte ». Le Canavas que nous voyons figurer dans cet acte était le père de Jean-Baptiste Canavas qui joua aux Français sous le nom de d'Alainval. Il était de la musique du Roy.

Le Mazurier a dit : « Lekain avait fait un mariage d'inclination qui ne fut pas heureux » ; l'auteur de la *Galerie des acteurs du Théâtre-Français* fut-il aussi bien informé qu'il voulait le paraître ? Il serait permis d'en douter quand on lit ce passage d'une lettre adressée par le grand tragédien à son ami Jean-Baptiste d'Alainval, le 12 septembre 1775, trois semaines après la mort de sa femme : « Lors que j'aurai remis ce dernier état » (l'état de ce que lui devait la cour, du 1^{er} janvier 1773 au 1^{er} juillet 1775) « à M. Trutat » (le notaire de Le Kain, de mesdemoiselles Dangeville, Dumesnil, Fannier, etc.), « il pourra clore son inventaire » (laît après le décès de madame Lekain) « et vous rembourser sur la masse, de ce que vous avez eu la bonté d'avancer pour ma pauvre Christine. Adieu, mon ami, j'ai le cœur encore si serré qu'à peine ai-je la force de vous assurer de ma tendre amitié. Embrassés bien votre femme pour moy, conservez la bien; elle seule me rappelle l'image la plus chère à mon cœur. Je suis tout à vous, Lekain ». (Arch. de la Comédie-Française.)

Le Kain eut une maîtresse, nommée dans le registre des baptêmes de Saint-Côme. A la date du 11 mai 1770, je lis cette mention : « a été baptisé Henry-Louis, né le même jour, de Henry-Louis Lequain, pensionnaire du Roy, et de Marie-Anne Huichard, rue des Cordeliers, de cette paroisse; le parrain Charles Blanchard, la marraine Madelaine Rid, M^{se} sage-femme, femme du parrain... Le père absent ». Absent ou non, Lekain ne paraissait pas au baptême d'un enfant qu'il ne pouvait pas avouer, en présence de sa femme. De son consentement ou malgré lui, et en fait, à qui l'on donnait ses prénoms, était inscrit par le vicaire de Saint-Côme sous le nom de Lekain; mais bientôt, par scrupule, on surechargea le K d'un R et, sous ce déguisement transparent on carha, par pudeur, Henri-Louis, fils de Henri-Louis Cain. La qualité de pensionnaire du Roy appartenait à tant de gens, qu'on ne songea pas à la biffer.

Le Kain mourut le 8 février 1778, dans une maison de la rue de Vaugirard qui, située non loin du théâtre de l'Odéon et de l'entrée du Luxembourg, portait le n^o 11, en 1839, quand MM. Charles Nodier, Auguste Régnier et Champin publièrent leur *Paris historique*, dans lequel ils donnèrent une vue de cette demeure du grand tragédien. Le re-

gistre de Saint-Sulpice dit, à la date du 10 février : « a été fait le convoi, service et enterrement dans l'église, de M. Henri Louis Cain pensionnaire du Roy, décédé le huit, rue de Vaugirard, âgé de près de cinquante ans; témoins, s^r Sauveur Cain, m^d orfèvre son frère, s^r Daniel-Henri Cain m^d orfèvre son oncle, s^r Augustin-Louis Cain son neveu ».

Ni Bernardin, ni Louis-Théodore Cain, ses fils ne figurent parmi les témoins de ses funérailles. Bernardin survécut longtemps à son père; je l'ai vu en 1816 au Théâtre-Français, où l'on me le montra comme un homme qui portait obscurément un nom célèbre. C'est lui qui, en 1801, avait publié sous le titre de *Mémoires de H. L. Lekain*, un volume in-8^o contenant des lettres, des discours de rentrée et quelques pages intéressantes d'études sur la composition des rôles joués par l'illustre acteur. Ces mélanges furent publiés par la seconde fois en 1825, par l'éditeur de la *Collection des mémoires sur l'art dramatique*. Talma fit précéder les écrits de Lekain d'observations curieuses, mais qui n'ont pas plus de rapports avec la vie de Lekain, que la notice, composée par Molé, à propos de ces mêmes écrits. Outre ce que Bernardin Lekain donna de son père sous le titre de *Mémoires*, Lekain laissa un manuscrit assez considérable, dont une copie, certifiée conforme à l'original, le 20 juin 1816, par « Lekain, fils aimé », appartient à la Bibliothèque Impériale, où elle est conservée au département des manuscrits sous la cote : supplém^t fr. 2506-2. Le volume que je mentionne ici est un in-4^o de 345 pages, ayant pour titre : *Description par ordre alphabétique de toutes les villes que j'ai parcourues dans mes différents voyages, soit en France, en Hollande, Pays-Bas autrichiens, etc.* Cent villes grandes ou petites sont comprises dans ce catalogue, dont la rédaction n'offre rien de piquant ou de rare. Des déclamations contre les moines et les gens d'Eglise, des observations qui ont une prétention assez marquée à l'esprit, des malices que l'auteur avait apprises à l'école de Voltaire, c'est tout ce qu'on peut remarquer dans ce recueil de courtes notices, que la piété filiale a bien fait de ne point livrer au public. Entre les articles qui m'ont arrêté un moment, je puis citer celui que Lekain consacra à la ville de Lyon. Le tragédien voyageur parle des monuments, des institutions, des chanoines, qu'il n'épargne point, des Lyonnais qu'il juge avec une sévérité brutale, qui a mauvaise grâce sous la plume d'un artiste forcé d'avouer qu'il eut beaucoup à se louer de ces gens qu'il traitait si mal; et la seule chose qu'il oublie, c'est la salle de spectacle où la population lyonnaise « de si peu d'esprit et de si peu de goût » lui fit pourtant un si bon accueil. — Avec cette description, Lekain laissa deux volumes d'un Journal des rôles qu'il joua du 14 septembre 1750 jusqu'à l'année 1775. C'est un mémorial peu intéressant, où le comédien inscrivit jour par jour les rôles de tragédie et de comédie qu'il remplit au Théâtre-Français, à la cour et en province. — Outre le fils que Le Kain avait eu, en 1770, de mademoiselle Huichard, il en eut un autre qui, sous le nom de La Cour, fut employé à l'île de France de 1760 à 1777. En 1776, le tragédien intéressa au sort de ce garçon M. le comte d'Artois et le comte d'Argental, à qui le secret de la naissance de La Cour avait été révélé; mais ces protecteurs ne purent obtenir pour leur protégé le grade d'écrivain de la marine à l'île de France. (Arch. de la mar. Dossier Le Kain).

CALPRENÈDE (GAUTIER DE COSTES SEIG^r DE LA).
1648-63.

Dans son contrat de mariage, que j'ai vu parmi les minutes qui appartenait à M. Bouclier, notaire, il est qualifié : « chevalier, seig^r de La Calprenède, de Toulgoud et autres lieux ». Cet acte, dont l'analyse serait inutile ici, nous apprend que G. de La Calprenède demeurait « ordinairement en sa maison de Toulgoud, près Sarlat, pays de Périgord ». Le 6 décembre 1648, jour où il contracta son mariage avec « dame Magdelaine de Lice, veufue en premières nocces de Jean de Vieux-Pont, et en secondes nocces d'Arnoul de Braecq, seig^r de Vaulriers », il demeurait « au marais du Temple, rue du Perche, paroisse St-Nicolas des Champs ». Le contrat de mariage dont je parle est signé : Lardornac, *Magdelaine de Lice*, de Peny, et :

Gautier de Costes

— Le journal tenu par Varlet de La Grange, camarade de Molière, et conservé précieusement aux Archives de la Comédie-Française, me fournit le renseignement suivant : « Le 12^e mars » (1663) « payé à Mons^r de La Calprenède pour une pièce de théâtre qu'il doit faire, la somme de 800 l. que M. de Molière avoit avancée ». On voit que le système des encouragements, en argent, donnés à l'avance par les comédiens aux auteurs, et connus aujourd'hui sous le nom de *primes*, n'est pas aussi nouveau qu'on le suppose. Ce qu'il y a de curieux dans le fait qui nous est révélé par La Grange, c'est de voir l'homme qui avait déjà produit l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, les *Précieuses ridicules*, *Sganarelle*, *Don Garcie de Nararre*, l'*Ecole des maris*, les *Fâcheux*, l'*Ecole des femmes*, et qui travaillait à *Tartuffe*, s'adresser à La Calprenède pour en obtenir un ouvrage utile à son entreprise. Molière, sans partager probablement le goût de la cour et de la ville pour M. de La Calprenède, tenait compte de cette affection du public ; s'il était auteur, il était aussi directeur de théâtre ; les intérêts de ses associés l'emportaient sur ceux de son amour-propre. Il avait autant de raison que de génie.

CAMARGO (MARIE-ANNE DE CUPIS, dite M^{lle} de CAMARGO, et plus généralement : La).

1710—1770.

« Légère et forte en sa souplesse,
La vive Camargo sautait
A ces sons brillants d'allégresse
Et de Rebel et de Mouret.... »

VOLT., *Le Temple du goût*, 1^{re} édition.

Ah ! Camargo, que vous êtes brillante !
Mais que Sallé, grands dieux, est ravissante !
Que vos pas sont légers et que les siens sont doux !
Elle est inimitable et vous êtes nouvelle ;
Les Nymphes dansent comme vous,
Mais les Grâces dansent comme elle.

Juin 1732.

VOLTAIRE.

« M^{lle} Camargo, la première qui ait dansé comme un homme ». (Note de l'édit. de Voltaire, 1828.)
Voilà une singulière recommandation pour une

femme : danser comme un homme ! — Parfait, dans son *Histoire de l'Académie Royale de musique* (Bibl. Imp. Ms. fr. 12,355), s'exprime ainsi au sujet de la danseuse célèbre dont le nom est resté attaché à une danse et à l'air de cette danse : « Camargo (Marie-Anne de Cupis de), née à Bruxelles le 15 avril 1710. D'après une généalogie manuscrite, elle descendait d'une noble famille romaine dont était le cardinal Jean-Dominique de *Cupis de Camargo*, évêque d'Ostie, doyen du sacré collège ». Il y a là plus d'une erreur : d'abord le cardinal Cupis ne se nommait point Camargo ; voici, en effet, ce qu'on lit dans la liste des cardinaux donnée par Moreri : « Jean-Dominique Cuppi ou de Cupis, Romain, archevêque de Trassi, prêtre cardinal du titre de St-Jean Porte-Latine, puis évêque d'Ostie et doyen du Sacré Collège. Cardinal de la promotion de Léon X en 1517 ; mort le 19 décembre 1553 ». On voit qu'il n'est point question de Camargo dans tout cela. On a dit, en effet, que le grand-père de Marie-Anne Cupis ayant épousé une fille de la maison de Camargo, qui en Espagne comptait dans la noblesse, la jeune fille qui allait monter sur le théâtre quitta le nom de Cupis pour celui de Camargo qui avait assez bon air. Le nom de Camargo, que porte une ville du Mexique, était plus sonore et de meilleur goût que l'autre ; le père de Marie-Anne porta toujours son double nom, présentant le second comme une sorte de synonyme de l'autre, et les séparant par l'adverbe latin *alias* (autrement).

Comment un descendant de la famille romaine de Cupis en vint-il là que, malgré sa noblesse, il en fût réduit à donner des leçons de musique et de danse ? Le monde est plein de ces tristes aventures, l'histoire est grosse de ces chutes. M. de Cupis était probablement un homme estimé parmi les artistes, car Quentin de La Tour, qui ne mettait pas ses pastels au service des inconnus, fit de lui un portrait qu'on vit au Louvre, en 1747. Il est vrai que le père de la Camargo, danseuse alors fort à la mode, était, pour cette raison, dans le monde que fréquentait La Tour, un homme assez considérable. Le peintre en vogue fit un ou plusieurs portraits de mademoiselle de Camargo ; c'est tout simple, elle était femme, jolie et célèbre. Un de ces portraits est aujourd'hui à Saint-Quentin, patrie de La Tour, dans la salle d'étude des élèves de l'école de dessin. La Camargo, élève à Paris de mademoiselle Prevost, débuta à Bruxelles, elle alla ensuite à Rouen, d'où la tira le directeur de l'Académie royale de musique. Elle parut pour la première fois à l'Opéra le 5 mai 1726, dans un pas : *Les caractères de la danse*. Son succès fut grand et se soutint pendant huit ans, malgré la présence de mademoiselle Sallé, qui partagea les amateurs. Elle quitta l'Opéra en 1734 et y reentra en 1740. Je dois ces dates précises à M. Nutter, architecte de l'Opéra. Mademoiselle Camargo sentit qu'à l'âge de quarante ans on n'a plus « la souplesse forte et légère » dont Voltaire l'avait louée autrefois ; elle n'attendit pas que le public s'aperçût qu'elle soufflait après chaque couplet d'un pas, et dans toute sa gloire, elle descendit du théâtre en 1751, pour n'y plus remonter. Le Roi lui accorda une pension de 1500 livres, dont elle jouit dix-neuf ans. Elle mourut âgée de soixante ans et quelques jours, le 28 avril 1770, rue Saint-Honoré, sur la paroisse de Saint-Roch. Le registre mortuaire de cette église contient la mention que

voici : « L'an 1770, le 29 avril, a été inhumé en cette église le corps de Marie-Anne Cupis de Camargo, pensionnaire du Roy, décédée hier rue St-Honoré, âgée de soixante ans, présens Charles Cupis, écuyer, rue St-Denis, paroisse St-Leu, et François Cupis, écuyer, rue St-Denis, paroisse St-Sauveur, tous deux frères de la défunte (signé) Cupis, Cupis, Marduel ». — Les biographes ont écrit diversement le nom patronymique de la Camargo : la *Biographie-Michand* l'appelle Cuppi, d'autres la nomment : de Cupis. Le doute était permis en présence de la note que j'ai citée et qui regarde le cardinal Jean-Dominique ; il est maintenant levé ; les signatures des deux frères de la Camargo nous fixent sur le nom véritable du père de la danseuse ; elles attestent du moins que la famille qui s'était alliée aux Camargo d'Espagne avait adopté l'orthographe Cupis.

Qui était le père de Marie-Anne Cupis ? Il se nommait « Ferdinand-Joseph de Cupis, *alias* » (autrement) « Camargo ». Il avait le titre d'écuyer. Né à Bruxelles, il avait épousé Marie-Anne de Smedt ; c'est du moins ce qui résulte de quatre actes que je citerai bientôt, et d'un certificat que j'ai sous les yeux et qui est assez curieux pour que je le transcrive en son entier. Le voici : « Nous prêtres vicaires de l'Hôtel-Dieu de Paris soussignés certifions que Ferdinand-Joseph de Cupis *alias* Camargo, écuyer, âgé de soixante-treize ans, natif de Bruxelles, paroisse de la Chapelle, mari d'Anne de Smet (*sic*), est entré malade à l'Hôtel-Dieu, le 22 février 1767, où après avoir été assisté tant spirituellement que corporellement, il est décédé le 19 mars de la même année (signé) Le Coq, Douel vic. ». Ferd.-Joseph de Cupis était veuf ; il avait trois enfants à Paris, et apparemment pour n'être à charge à aucun d'eux, il ne voulut pas être traité chez eux et ne put pas l'être chez lui. Malade, il se fit donc transporter à l'Hôtel-Dieu, où il souffrit pendant un mois. Le certificat de MM. Le Coq et Douel ne dit point si Camargo exerçait une profession, et si en effet il était musicien et maître à danser. Peut-être les biographes ont confondu Ferdinand-Joseph de Cupis avec son fils François qui était musicien, comme on va le voir tout à l'heure. Marie-Anne de Smedt fut-elle la première femme de F. Joseph de Cupis ? Il serait permis d'en douter en se rappelant que Marie-Anne de Smedt naquit en 1710, et en voyant qu'en 1731, c'est-à-dire vingt ans après, elle mit au monde un enfant, suivi d'un autre en 1732. Quoi qu'il en soit, si nous ne connaissons pas d'une manière certaine la mère de la Camargo, nous connaissons son père : l'acte suivant ne laisse point de doute à cet égard : « Le 3 février 1731, le baptême à Saint-Sauveur de « Marie-Anne-Charlotte, née le premier de ce mois, fille de s^r Ferdinand-Joseph de Cuppis (*sic*) *alias* Camargo, écuyer, seigr^r de Renoussard et d'Oppezzielen » — on n'est pas maître de danse avec de pareils titres — « et de dame Marie-Anne de Smedt, sa femme, dem^r rue Beaurepaire ; parrain h^t et p^t seigr^r M^{re} Jean-Alexandre-Théodose, comte de Melun ; marraine d^{lle} Marie-Anne de Cuppis (*sic*), fille dud. s^r de Cuppis », qui signa d'une bonne écriture : « m a cupis ». C'est bien la Camargo, qui alors avait vingt et un ans environ. Ferd.-Jos. de Cupis eut, le 10 novembre 1732, un enfant, que tint encore le pensionnaire de l'Acad. Roy. de musique : « François, fils de Ferdinand-Joseph de

Cuppis (*sic*) *alias* Camargo, seigr^r de Renoussard et d'Oppezzielen, écuyer, et de dame Marie-Anne de Smedt, sa fem., rue Beaurepaire ; le parrain François d'Alfry, mareschal des camps et armées du Roy, capitaine aux gardes suisses et colonel d'un régiment de la même nation ; la marraine, Marie-Anne, fille de M. de Cuppis, seigr^r de Renoussard, de cette paroisse, rue Beaurepaire (signé) Ferd.-Joseph de Cuppis (*sic*) Camargo, Cupis Camargo, Daffry ». (Reg. de Saint-Sauveur.)

On voit par les deux actes des 3 février 1731 et 10 novembre 1732, que les Camargo allégeaient le premier de leurs deux noms d'un *p*, quand leur père gardait le double *p* dans Cuppis. L'acte de 1732 nous apprend que Marie-Anne Cupis logeait alors chez Ferd.-Joseph de Camargo. François de Cupis, que nous venons de voir baptisé le 10 novembre 1732, se maria en 1770. Le curé de Saint-Eustache se montra très-rigoureux observateur de la règle qui écartait de l'église les personnes de théâtre. François de Cupis était musicien à l'orchestre de l'Opéra, et jusqu'à lors aucune difficulté n'avait été faite aux musiciens d'orchestre quand ils se présentaient devant l'église pour y faire bénir leur mariage, du moins, je n'ai jamais vu d'acte de renonciation à leur état fait par des violons, des flûtes ou des hautbois de l'Académie royale de musique. Le curé de Saint-Eustache exigea une promesse solennelle de François de Cupis, avant que l'on procédât à son mariage. Contraint de céder à une exigence contre laquelle il n'y avait pas de recours, Cupis demanda d'abord un congé absolu aux directeurs de l'Opéra, et l'obtint le 3 juillet 1770. Muni de cette pièce, le démissionnaire se presenta à la sacristie de Saint-Eustache, où il écrivit la promesse suivante : « Je soussigné François de Cupis, *alias* Camargo, écuyer, cy devant attaché à l'Acad. Roy^{le} de musique de laquelle j'ai obtenu congé, le 3 juillet dernier, de MM. Trial, d'Auvergne et Joliveau, directeurs de ladite Académie, promets à MM^{rs} le curé et vicaires de la paroisse de St-Eustache de Paris, non-seulement de renoncer à ladite Académie à laquelle j'étais cy-devant attaché, mais encore de ne monter jamais sur aucun autre théâtre, ni d'exercer à l'avenir la profession d'acteur. En foy de quoy j'ai signé à Paris ce 3 novembre 1770 : f. Cupis (avec paraphe). » On a dit et répété que Louis XIV ayant dansé dans des ballets, les sujets de l'Académie royale de musique avaient été relevés de l'indignité religieuse qui frappait tous les comédiens ; l'exemple que j'apporte ici prouve que l'opinion s'est trompée à cet égard. Non-seulement les chanteurs et danseurs de l'Opéra étaient frappés par la loi canonique qui atteignait tous les acteurs, mais leurs innocents complices les musiciens de l'orchestre n'étaient point épargnés par les rigueurs de cette loi. Et cependant les poètes et les compositeurs, causes premières du scandale que voulait réprimer l'Église, n'encouraient aucun blâme, témoin ce bon abbé Pellegrin, qui dinait « de l'autel et soupait du théâtre ». Fr. Cupis ayant donc fait ses soumissions à la sacristie de Saint-Eustache, se présenta au pied de l'autel, et voici l'acte qui fut dressé de son mariage avec mademoiselle de Beaumont : « Du 6 novembre 1770, messire François de Cuppis, *alias* Camargo, écuyer, âgé de 38 ans, fils de defunts M^{re} Ferdinand-Joseph de Cupis, *alias* Camargo, écuyer, et de dame Marie-Anne de Smedt, dem^r rue du Temple, paroisse St-Nicolas

des Champs et avant de celle de St-Sauveur, d'une part, et d^{lle} Marie-Reyne-Thomé de Beaumont, âgée de vingt et un ans et demi, fille de s^r Emme-mond-Vinot de Beaumont, premier commis au bureau des rentes des secrétaires du Roy... rue des Vieux-Augustins, d'autre part, ont été mariés... etc. (Signé) de cupis alias Camargo, Marie-Reyne-Thomé de Beaumont, Thomé de Beaumont, etc. (Reg. de Saint-Eustache.) De cette union naquirent quatre garçons, 1^o novembre 1771; 2^o 15 juin 1773; 3^o 18 octobre 1774; 4^o 7 janvier 1776. François de Cupis signa : « Cupis » seulement en 1771 et 1776, et « Cupis de Renoussard » en 1773 et 1774. (Reg. de Saint-Eustache.) Les neveux de la Camargo n'intéressent pas l'histoire, je n'ai donc point à m'en occuper.

CAMBERT (ROBERT).

?1628—1677.

La biographie de ce musicien, qui eut de la célébrité au dix-septième siècle, est restée bien vide jusqu'ici. Le collaborateur de MM. Michaud a reproduit, sans y rien ajouter, l'article des continuateurs de Moreri (1759), copistes eux-mêmes du *Dictionnaire historique* de J. B. Ladvocat (1752). Feu notre ami Castil-Blaze, le dernier venu des biographes de Cambert, s'est contenté de répéter, après tout le monde, qu'habile à jouer de l'orgue, Cambert fut organiste de la collégiale de Saint-Honoré, à Paris, puis surintendant de la musique de la Reine mère, Anne d'Autriche, puis associé à Pierre Perin, pour l'exploitation du privilège de l'Opéra, puis dépossédé par Lulli — ce brigand de Lulli, comme dit Castil-Blaze, mort brouillé avec Baptiste, que sa fortune brouilla avec tant de gens; — enfin, désespéré de cette spoliation, et partant en Angleterre son opéra d'*Ariane*, qu'il allait donner à Paris au moment où le théâtre créé par lui fut fermé. Castil-Blaze dramatise le dénouement. « Cambert, » dit-il, emporta son *Ariane* à Londres, et la fait » représenter devant le Roi Charles II. Elle triom- » phe; ce prince donne la surintendance de sa mu- » sique au maître français. Le coup, hélas! était » porté; les succès, la faveur, la fortune, obtenus » loin de son ingrate patrie, ne le consolèrent pas » d'une douleur secrète, poignante. Elle altéra bien- » tôt la santé du malheureux fugitif. Cambert cessa » de vivre en 1667 à l'âge de quarante-neuf ans ». (*Molière musicien*, 1852, t. II, p. 126.)

N'y a-t-il pas un peu de passion dans cette histoire touchante? Est-il bien certain, bien avéré, que Cambert, malgré « la fortune, la faveur, les succès », succomba à sa douleur? Où est la preuve de cette assertion, qui retombe de tout son poids accusateur sur la mémoire de Lulli? Cambert ne put-il mourir d'une mort naturelle, comme il serait mort à Paris? En attendant qu'on me montre quelque preuve irrécusable du trépas causé par la « douleur secrète », je ne rendrai pas plus responsable Lulli de la fin prématurée de Cambert, que je n'impute à Le Brun — on a dit ainsi : « Ce brigand de Le Brun, ce coquin de Le Brun », — la mort de Le Sueur. Quant à l'« ingrate patrie », de Castil-Blaze, c'est un trop grand mot qu'il faudrait rayer. La France ne fut pour rien dans le cruel déboire qu'on fit éprouver au pauvre Cambert; tout au plus faut-il en accuser la cour, qui, après avoir applaudi l'auteur de *Pomone*, se prit subitement de passion pour un Italien, homme d'esprit, violoniste habile, et compositeur charmant, et trouva tout simple que

Lulli remplaçât Cambert. La ville et la cour sont pour qui les amuse. Si Louis XIV déposséda Cambert de son privilège sans l'indemniser, il eut grand tort. Mais enfin, *Privilège* et *Arbitraire* sont cousins germains, et l'on doit s'attendre à tout, quand on jouit d'un privilège. Faveur n'est pas droit.

Les biographes n'ont connu ni le prénom de Cambert, ni son origine, ni son mariage. A force de chercher, j'ai trouvé deux actes qui m'aideront à compléter l'histoire si incomplète de ce virtuose. Cambert se maria en 1655. « Le mardy 30^e j^r de juin (1655), trois bans publiés à St-Eustache, et dans cette paroisse, ont esté, fiancez, le dimanche 27^e du présent mois, et mariés Robert Cambert, organiste, natif de Paris, fils de feu Robert Cambert et de Marie Moulin, de la paroisse St-Eustache, et Marie Du Moustier, fille de feu Jacques Du Moustier, vivant tailleur d'habits à Pontoise... (Signé) Cambert, etc. » (Saint-Jean en Grève). De son mariage, notre Robert Cambert eut au moins une fille; je ne sais sur quelle paroisse elle naquit. Ce que j'ai appris, c'est que Marie-Anne Cambert épousa un musicien nommé Michel Farinelli; et que tous deux vivaient en 1679. Alors Robert Cambert était mort, et un acte que j'analyse dans l'article que je consacre à Farinelli donne encore au défunt le titre d'« Intendant de la musique de la Reine de France ». — Voy. FARINELLI, LAMBERT (Michel), LE SUEUR (Eustache).

CAMPISTRON (JEAN GALBERT DE). ?1656—1723.

Les biographes de ce froid imitateur de Racine ont su que l'auteur d'*Andronic*, d'*Acis* et *Galatée*, et du *Jaloux dérobé*, fut présenté par l'auteur d'*Andromaque* à Louis Joseph, duc de Vendôme, qui lui fit bon accueil, et l'admit auprès de lui comme secrétaire général des galères. Ce qu'ils ont ignoré, c'est que le Roi, par une grâce spéciale, voulut que Campistron jouît toute sa vie de la possession de sa charge, qui lui valait trois mille livres. Les Archives de la Marine gardent la décision royale, dont voici le préambule : « Aujourd'hui 18^e du mois de janvier 1699, le Roy estant à Versailles, Sa Majesté estant informée que depuis le 2^e septembre 1694 qu'elle a approuvé et confirmé le choix que M. le duc de Vendosme, pair de France, général de ses galères, a fait du s^r Jean Galbert de Campistron, pour faire les fonctions de secrétaire général desd. galères et de la Marine du Levant, il a serui tivement en lad. qualité, et voulant luy donner des marques de sa satisfaction qui soient stables et permanentes, en luy assurant le titre et les fonctions de ceste charge, en considération des services par luy rendus pendant la guerre auprès de M^e le duc de Vendosme, Sa Majesté l'a nommé, retenu et establi dans lad. charge pour l'exercer, *quelque changement qui puisse arriver dans celle de général des Galères...* ». Campistron garda sa charge jusqu'en 1713, qu'il s'en démit en faveur de François Grassot, que lui désignait le maréchal de Tessé, général des galères depuis la mort du duc de Vendôme, arrivée à Vinaros, le 11 juin 1712. Sa démission eut une condition cependant, c'est que sur le revenu de sa charge il garderait 1500 livres, et que Grassot ne toucherait que l'autre moitié des appointements, c'est-à-dire 1500 livres. Jean Galbert de Campistron avait succédé, le 2 septembre 1694, dans le secrétariat g^l des galères, à Duché. (Arch. de la Mar.) — Je sais que « Jean Campis-

tron, escuyer », fut parrain, le 8 juin 1686, à Saint-Sulpice, d'un fils de Jean-Baptiste Raisin. — *Voy. Rusin.*

CAMPRA (ANDRÉ).

1660—1744?

M. Bouillet a oublié cet artiste, qui, en son temps, fut un bon musicien, vivant de l'église et du théâtre, compositeur de motets et d'opéras, célèbre d'abord à Toulouse, puis célèbre à Paris, où l'*Europe galante* et le *Carnaval de Venise* obtinrent, en 1697 et 1699, un succès éclatant. Les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris constatent que le lundi 21 juin 1694, « André Campra, clerc du diocèse d'Aix », fut reçu à la maîtrise de Paris, à la place de Jean Mignon. Il est dit, dans ces registres que j'ai sous les yeux : « *Nuper symphoniarcho Ecclesie metropolitanae Tolosanae*; il ne sortait donc point de la maison des jésuites, où, selon le père Bougerel, il aurait été maître de musique, avant d'entrer à Notre-Dame. Campra eut la maîtrise de Notre-Dame jusqu'au 13 octobre 1700. Cette année-là, il quitta le chœur de la cathédrale de Paris, et donna à l'Opéra son *Hésione*, qui réussit à merveille. Il paraît qu'en 1694, Campra avait été reçu à Notre-Dame sans subir l'épreuve du concours, qu'on n'avait point épargnée à Lalouette et à d'autres maîtres; les registres capitulaires sont muets du moins sur ce fait du concours, mentionné pour d'autres musiciens. — André Campra naquit à Aix le 4 décembre 1660, et fut baptisé le même jour, fils de Jean François Campra, Piémontais d'origine, et chirurgien à Aix, et de Louise de Fabre. Jean François Campra s'était marié le 25 février 1659, fils de feu Ruffin Campra et de Jeanne André, de Gaillet, diocèse de Turin. (Extrait des registres des insinuations de la sénéchaussée d'Aix, obligamment communiqué par M. P. Roux, adjoint au maire de cette ville). — Je vois que, le 6 février 1695, « André di Campra (*sic*), m^r de musique de Notre-Dame de Paris » fut parrain, à Saint-Pierre aux Beuils, d'un fils de J^e B. Cheron, faiseur d'instruments. Il signait « Campra », d'une fort belle écriture. Quant à sa mort, à Versailles, en juillet 1744, je n'ai pas vu l'acte qui la constate. — Une aventure singulièrement désagréable arriva à Campra, à Toulouse, en 1690. M. de Tourville avait une flotte, et chacun des capitaines de ses vaisseaux avait reçu l'ordre de composer son équipage. Les matelots des classes étaient l'élément principal du personnel des bâtiments de guerre, mais cet élément était insuffisant, et il fallait recourir à des letcés, qui ressemblaient fort à ce « *compellere intrare* », qu'en Angleterre on nommait la *presse* des matelots. La force, quand la persuasion était inefficace, était souvent employée par les officiers recruteurs, bien que le Roi défendît qu'on eût recours à ces procédés brutaux, témoin cette lettre de M. de Pontchartrain à Louvois (7 mars 1691) : « Je vous envoie une information faite par M^r de La Bourdonnaye contre des officiers faisant des recrues en Poitou, qui ont fait plusieurs violences pour enrôler des soldats; il faut qu'il me l'ait adressée par mégarde. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558.) Mais le Roi n'était point obéi; il l'était bien rarement, quoi qu'on pense de son despotisme, de son impérieux et absolu pouvoir; souvent il l'était moins, celui qu'un préjugé représente comme une sorte de Jupiter tonnant, que ne l'est de nos jours, le plus petit prince vivant sous le régime constitutionnel et parlementaire. On va bien

le voir. Donc les capitaines des vaisseaux de Sa Maj. Louis XIV pourvoyaient à la formation de leurs équipages, matelots et soldats, au commencement de l'année 1690. M. le commandeur de Bellefontaine de la Malmaison avait envoyé dans les provinces des officiers chargés de l'enrôlement; un d'eux, le chevalier de Jularid, enseigne sur le *Sérieux*, était allé à Toulouse de la part de son capitaine, et cherchait par la ville des hommes jeunes et vigoureux qui voulussent bien, moyennant une somme convenue, porter le mousquet sur le vaisseau de M. de la Malmaison, ou faire œuvre de matelot. Jularid rencontra, je ne sais où, André Campra, alors maître de musique de la cathédrale; il lui proposa un bel engagement, mais Campra qui ne se sentait point porté de vocation pour le métier des armes, et qui, à l'honneur de servir Sa Majesté sur un de ses glorieux navires, préférait le modeste devoir de former pour les chants religieux les enfants de chœur de l'église métropolitaine, Campra refusa tout net. L'enseigne de vaisseau espéra se faire du musicien un intermédiaire utile auprès de deux choristes qui lui semblaient d'âge et de taille à manier la demi-pique ou le mousqueton. Campra promit de sonder ses deux élèves, et de faire en honnête homme tout ce qu'il pourrait pour obliger le Roi, M. de Tourville, M. de la Malmaison, et leur agent, M. le chevalier de Jularid. Il échoua complètement. Que fit alors ce loyal recruteur? Il inscrivit sur son registre des enrôlés, André Campra, et fit signifier par un exempt, au maître de musique, d'avoir à se tenir prêt à partir pour Toulon. Il y était attendu sur le vaisseau *le Sérieux*, où un maître des exercices militaires lui apprendrait le métier de mousquetaire. Campra se récria, comme on pense; il protesta, dit qu'il ne voulait point quitter l'église de Saint-Etienne, qui était sa seconde patrie, que son office l'y attachait, qu'il n'entendait pas laisser l'épINETTE et le papier rayé du compositeur de musique pour les instruments honorables, mais répugnants pour lui, de la guerre maritime. La réponse de M. de Jularid fut un ordre d'emprisonnement, envoyant Campra sous les verrous du sénéchal de Toulouse. Si Campra n'avait été qu'un petit musicien, donnant des leçons en ville, il eût été bien et dûment emmené les fers aux mains jusqu'à Toulon; il était heureusement l'homme de Monsieur Jean-Baptiste-Michel Colbert de Villacerf, archevêque de Toulouse, qui ne prit pas la chose tranquillement. Monsieur réclama son musicien, et les portes de la geôle s'ouvrirent pour laisser sortir maître André Campra. Tout n'était pas fini cependant, Jularid réclama son soldat, et, le 25 février 1690, un juge ordonna que, sous trois jours, l'enseigne de vaisseau prouverait que l'engagement nié par Campra était véritable. Jularid ne se mit pas en peine de prouver, et le 18 mars, M. de La Moignon de Basville déclara nul le prétendu enrôlement, condamnant l'enseigne du *Sérieux* aux dépens des instructions. Alors, Campra toujours menacé, l'archevêque porta plainte à M. de Pontchartrain contre l'officier mal avisé qui poursuivait, malgré une sentence respectable, le musicien que couvrait cependant le manteau violet du prélat. M. de Pontchartrain demanda, le 29 mars, à M. de Basville qu'on lui envoyât les pièces de ce singulier procès. Jularid imagina alors cet incroyable roman : « Campra, libertin, a rendu mère une jeune fille abusée; il a déclaré à M. de Jularid qu'il lui fallait faire une campagne pour se soustraire au

conroux des parents de sa victime, et a supplié cet officier de l'enrôler. Un homme, ami du chevalier, a entendu la confession de Campra, et jure sur l'Évangile que l'enseigne dit vrai. » C'était une infamie; on n'y eut pas. L'archevêque s'enquit, sur que le fait allégué était faux, et tira des mains du recruteur Campra, que tout ceci avait fort effrayé. Ce pauvre musicien ne fut que trop vengé des procédés indignes de M. de Juliard; l'officier fut tué, le 10 juillet 1690, au célèbre combat de Bevezier, qui fit tant d'honneur à Tourville.

Les pièces sur lesquelles j'ai fait le récit qu'on vient de lire sont aux Archives de la Marine, où elles étaient classées parmi les documents historiques, sous la date : 16 avril 1690. (Lettre de M. de La Moignon de Basville, Montpellier, 16 avril; lettre du ministre à M. de La Moignon, 7 mars. Requête de Campra; lettre de M. de La Moignon, 18 mars; dire de M. de Juliard, 12 avril; affirmation sur les saints Évangiles de noble Gaudens la Forgue, faisant profession de porter les armes, âgé de 25 ans. Cette dernière pièce est curieuse, et le mensonge s'y lit à chaque ligne. — *L'oy. DANCOURT, PAUL (l'abbé), PÉCOUR.*

CANGE (CHARLES DU FRESNE DU). ?1610—1688.

Le lundi, 25 octobre 1688, fut enterré dans l'église Saint-Gervais, le savant « Charles Du Fresne, escuyer, seigr du Cange, conseiller du Roy, président trésorier de France, et général de ses finances en la généralité d'Amiens, décédé le 23 en sa maison, rue des Escouffes; en présence de Philippe Du Fresne, seigr du Cange, conseiller du Roy, président trésorier de France, et général des finances en la généralité de Poitiers, son fils, François Du Fresne, escuyer, sieur de Graville, aussi fils du defunct, et Jean Du Fresne, escuyer, seigneur d'Aubigny, président trésorier de France, et général de ses finances de Picardie, cousin du defunct. » (Signé) Du Fresne, François Dufresne, Dufresne. — « Au » sr Du Cange, en considération de son application » aux belles lettres, 200 livres », 15 juin 1683. (Reg. des Bâtimens du Roy.) — François Du Cange paraît avoir succédé à Philippe, son frère, dans la charge de trésorier de France, à Poitiers; du moins il possédait cette charge, le 15 avril 1713, quand, époux de Jeanne-Louise Marchant, il fit baptiser, à Saint-Gervais, un fils, qu'on nomma Jacques. Dans le baptistaire de cet enfant il est dit : « Messire François Du Fresne, sieur Du Cange, président trésorier de France, à Poitiers, demeurant rue des Escouffes. » Il signa ce jour-là : « Dufresne Ducange. »

CANTIN (LE) DE SAINT-SIMON. — U. QUENTIN.

CARAVELLES DE CHRISTOPHE COLOMB.

« L'erreur est une plante empoisonnée dont la fleur brillante et la forte odeur plaisent à la multitude. Elle pousse de profondes racines qui tracent au loin; elle est vivace et remonte; il ne faut donc pas se contenter de la couper, il faut l'extirper jusqu'à la radicale, dût-on s'y reprendre vingt fois.

« SÉBASTE ALI DE NYOL. »

La question de la forme, de l'importance, de la solidité des Caravelles qui portèrent Colomb, dans son voyage aux terres inconnues, cette question que je croyais résolue d'une manière définitive dans mes mémoires d'*Archéologie navale* (1840), dans mon

Glossaire nautique (1850), se représente chaque fois qu'un historien, un poète ou un romancier reprend l'histoire de l'aventureux marin génois, et toujours l'écrivain conclut, avec la tradition ancienne, que les Caravelles étaient de méchants navires, faits pour noyer leurs capitaines et leurs équipages, et qu'un miracle seul put les faire aller sains et saufs de la côte d'Espagne à l'île que Christophe Colomb découvrit le 8 octobre 1492. M. de Lamartine a fait, en juillet 1864, un touchant récit des aventures et des douleurs du malheureux amiral de Ferdinand et d'Isabelle. Il n'a pas manqué de donner à ses lecteurs un portrait des « trois navires appelés alors Caravelles ». — On les nomme et on les nommera toujours ainsi, quoiqu'il n'y ait plus de Caravelles, comme on nomme et l'on nommera Trirèmes, certains navires historiques cités par les auteurs anciens, quoiqu'il n'y ait plus de Trirèmes. — Laissons parler M. de Lamartine, nous terrons ensuite ce que nous aurons à reprendre dans la peinture qu'il fait des Caravelles *Santa-Maria, Pinta* et *Niña*, qui prirent le large le 3 août 1492, un vendredi, circonstance que ne craignit pas d'affronter la division navale aux ordres de Colomb, navigateur pieux, mais au-dessus des vulgaires superstitions.

« Des trois barques de Colomb, dit M. de Lamartine, une seule était pontée, celle qu'il montait. C'était un étroit et frêle navire de commerce, déjà vieux et fatigué des flots. Les deux autres étaient sans pont : une lame aurait suffi pour les engouffrir. Mais la poupe et la proue de ces barques, très-élevées au-dessus des vagues, comme les galères antiques, avaient deux demi-ponts dont le vide donnait asile aux matelots dans les gros temps, et empêchait que le poids d'une vague embarquée ne fit sombrer la Caravelle. Ces barques étaient montées de deux mâts, l'un au milieu, l'autre en arrière du bâtiment. Le premier de ces mâts portait une seule grande voile carrée; le second une voile latine triangulaire. De longues rames, rarement et difficilement employées, s'adaptaient, dans le calme, aux bordages bas du milieu de la Caravelle, et pouvaient, au besoin, imprimer une lente impulsion au bâtiment. »

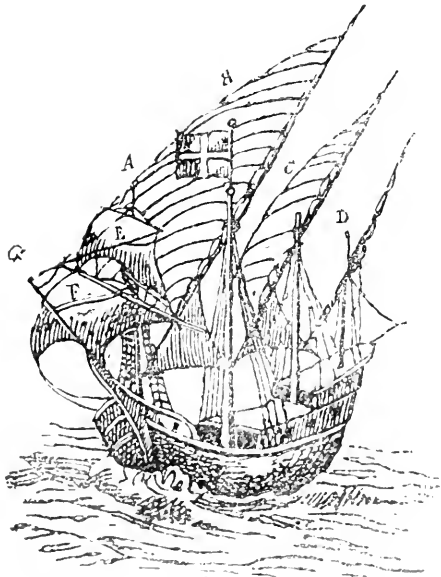
M. A. de Lamartine croit, et son opinion a dû trouver des partisans, parce que grande est son autorité, M. de Lamartine croit que la *Santa Maria* était la seule des Caravelles qui fût pontée. Rien dans le *Primer viage de Colon* publié par l'aumônier de la flottille que guidait l'amiral, n'autorise une pareille croyance, et la raison lui est tout à fait contraire. De Palos à la terre découverte, le voyage se fit-il sur une mer calme? Les Caravelles ne furent-elles jamais assaillies par les lames soulevées? Assurément non. Le vent fut souvent très-fort, la mer souvent très-rude, et les lames hautes déferlèrent plus d'une fois sur les flancs, la poupe ou la proue des Caravelles. Ces efforts de la mer et du vent, cet assaut des vagues soulevées, firent incliner les petits navires, mais ils luttèrent bravement, se redressèrent, et le bon temps revenu, continuèrent tranquillement leur course à l'Ouest. Las Casas parlant d'une tempête qu'essuya la plus petite des Caravelles, la *Niña*, en approchant des Açores, s'exprime ainsi : « Ici l'amiral commença à voir la mer grossir et à éprouver une tempête; il dit que si sa Caravelle n'avait pas été si bonne et en si bon état, il aurait craint de périr. Pendant ce jour il courut onze à douze lieues, mais très-péniblement

et au travers de mille périls ». Vous l'entendez, la *Niña* était bonne et en bon état, quoiqu'elle vint de traverser l'Océan. Les périls furent grands; plus d'une haute lame passa sur le navire, et Las Casas, qui était à bord, ne dit point qu'il faillit être englouti. Les paquets de mer qui tombaient sur la *Niña* s'échappaient par les dalots, en courant sur le pont, et ce qui pouvait entrer dans la cale par les écoutilles était rejeté par les pompes qui devaient faire leur jeu, comme toujours dans de telles occasions, sur les bâtiments petits ou grands.

M. de Lamartine parlant des demi-ponts des Caravelles non pontées, dit que le vide qu'ils laissaient « donnait asile aux matelots dans les gros temps et » empêchait que le poids d'une vague embarquée » ne fit sombrer la Caravelle ». Comment un demi-pont à l'arrière de la Caravelle, et un autre à l'avant de ce navire qui, dans la pensée de l'auteur, laissaient entre eux un tiers au moins du bâtiment ouvert, comme sont ouverts les canots non pontés, comment, dis-je, ces portions de pont auraient-elles pu empêcher que la Caravelle ne sombrât sous le poids d'une vague embarquée? C'est comme si l'on disait qu'un sabot ne sombrerait pas sous une avalanche d'eau, protégé qu'il serait par la partie couverte qui lui sert d'empeigne. La seule chose qui devait protéger les Caravelles contre le poids des lames, c'était la couverture ou pont, allant d'un bout à l'autre du navire, et recouvrant la cale qui contenait les vivres, les provisions de toute espèce, les rechanges du grément, enfin tout ce qu'il fallait pour une traversée qui pouvait être très-longue; et pour un équipage de quatre-vingt-dix hommes; car chacune des Caravelles portait quatre-vingt-dix hommes, je l'ai établi ailleurs avec l'autorité de textes respectables. Je ne puis me répéter ici; je suis obligé d'être bref, et je prends la liberté de renvoyer ceux de mes lecteurs qui douteraient de mes assertions, à mon *Archéologie navale* où le chapitre des Caravelles est traité en détail, t. II, p. 227-240.

montées (mâtées, sans doute) de deux mâts. L'un au milieu, l'autre à l'arrière des bâtiments ». Erreur. Les Caravelles avaient quatre mâts. Le premier de ces mâts, ajoute le nouvel historien de Colomb, portait une seule grande voile carrée; le second une voile latine triangulaire »; erreur encore, erreur, comme le prouve cette figure d'une Caravelle que j'emprunte aux œuvres de J. Devaux, pilote royal au Havre. (Bibl. Imp. Ms. du seizième siècle.)

Cette image, dont tous les détails répondent parfaitement à ceux qu'ont donnés de la Caravelle Bartolomeo Crescentio (*Nautica Mediterranea*) et le capitaine Pantero-Pantera (*Armata navale*), — deux auteurs du seizième siècle, très-spéciaux en ce qui touche à la marine — cette image reproduite ici, est un croquis que j'aurais voulu plus délicatement rendu, — montre le navire avec ses quatre mâts verticaux : A, B, C, D, et son mât incliné sur l'avant, le Beaupré G. Il fait voir les mâts de l'arrière : B, C, D, portant chacun une voile triangulaire (dont la plus petite D est serrée) et le mât vertical de l'avant A, portant deux voiles carrées, la misaine ou *trinquete* F, le humier ou *vela di gabia* E. Telle était la mâture et la voilure des Caravelles destinées aux navigations dans la Méditerranée ou à peu de distance des côtes, dans l'Océan. La manœuvre de l'immense voile triangulaire B était toujours difficile, comme l'était la voile maîtresse, triangulaire aussi dans les galères; pendant le mauvais temps, les galères amenaient leur antenne maîtresse et gréaient à la place une voile carrée sur une vergue horizontale. Colomb, avant de partir, fit gréer la *Sainte-Marie* en vaisseau rond; ou la fit *rotonda*, comme le dit Las Casas; c'est-à-dire que son mât B fut semblable, mais plus grand à son mât A, et que deux voiles carrées remplacèrent la *maestra* triangulaire. Les Caravelles avaient, pendue sous le beaupré G, une vergue portant une voile carrée nommée *cebalera*. Un passage du *Primer viage* cite cette *cebalera*, qu'oublia le dessinateur employé au Havre par Jacques Devaux. Ainsi, la Caravelle *Sainte-Marie* eut une voilure tout à fait analogue à celle des vaisseaux ordinaires qu'on nommait *vaisseaux ronds*, pour les distinguer des navires étroits et allongés de la famille des galères qu'on nommait *vaisseaux longs*. La *Sainte-Marie* était devenue, sinon par le corps, du moins par le grément, une *Nao* (nef); aussi Colomb l'appela-t-il de ce nom dans son journal, autant pour la distinguer de ses deux sœurs aux voiles pointues, que parce qu'elle était le Vaisseau Amiral. Las Casas nous apprend qu'arrivé à la Gomera, Pinzon, qui commandait la *Pinta*, fit *rotonda* sa Caravelle, dont apparemment la *maestra* triangulaire, B, trop vaste, l'avait gêné dans sa traversée de Palos aux Canaries. La *Niña* resta seule Caravelle complète; du moins rien dans le journal de Colomb ne montre qu'on ait modifié sa voilure. Elle traversa deux fois l'Atlantique, moins grande que les deux autres navires, mais non moins bonne à la voile, et non moins solide de corps. Vincent Yanès Pinzon, qui la commandait, ne se plaignit pas plus de son navire que son frère Martin Alonzo Pinzon ne se plaignit de la *Pinta* et que Christophe Colomb ne se plaignit de sa *Nao*. Colomb n'a dit qu'une chose de sa Caravelle *Santa Maria*, que tirant trop d'eau, elle était moins propre aux découvertes dans les rivières que les autres qui avaient moins le pied dans la mer. Voilà toute la vérité, et le *primer viage* est bien



Selon M. A. de Lamartine, ces « barques étaient

fait pour rassurer ceux qui tremblent encore aujourd'hui sur les dangers courus par les Caravelles, pendant les soixante-cinq jours qui séparèrent le moment du départ de Palos (3 août 1492) de celui de l'arrivée à San Salvador (8 octobre 1492). Assurément ce n'était pas une entreprise sans catastrophes possibles que celle qu'allaient tenter les courageux aventuriers en mettant le cap sur l'inconnu. Leurs navires eussent été plus grands de beaucoup qu'il aurait fallu encore à ces hardis marins ce cœur cuirassé du « triple airain » dont parle le poète. Aller au hasard, n'ayant pour toute route indiquée qu'une ligne imaginaire, tracée sur l'Océan par une prévision qui pouvait être déçue, c'était une noble témérité. Mais les Caravelles étaient des navires qui avaient fait leurs preuves; elles n'en étaient pas à un premier voyage lointain; les Portugais les estimaient pour les services qu'elles leur avaient rendus dans leurs navigations aux côtes d'Afrique, et celles qu'on armait à Palos, Ch. Colomb et les Pinzon, hommes d'expérience, qui mettaient sur ces navires leur fortune et leur vie, et la vie de plus de cent vingt compagnons qu'entraînaient à leur suite la confiance qu'ils inspiraient à ces mariners, celles-là, les Pinzon et Christophe Colomb les avaient choisis eux-mêmes. Il les avait trouvés propres à une longue et rude navigation, et s'ils avaient eu quelque doute sur leur valeur, leurs qualités nautiques, la bonté de leur construction, ils auraient eu, fût-ce ailleurs qu'en Espagne, pour leur argent, d'autres navires meilleurs, plus solides, plus grands — si la grandeur eût été une condition essentielle — plus capables enfin de les servir que ces véhicules marins. Avec l'or qu'ils mettaient aux Caravelles, ils auraient acheté des vaisseaux, non pas en Espagne, s'il n'y en avait pas de capables de l'office qu'on attendait d'eux, mais en Biscaye, en Portugal, et au besoin à Dieppe, les Dieppois étant gens de découvertes que ne paralysait point cette prétendue timidité que les historiens ont plutôt les romanciers ont prêtée aux sujets de Ferdinand.

Pantera-Pantera dit des Caravelles : « Ce sont des navires très-légers et rapides dont se servent les Portugais; ils sont petits » — par comparaison avec ceux qu'il vient de décrire — « larges, courts, grandement voilés ». Un détail du *Primer viaje* m'a permis de calculer la grandeur approximative des Caravelles de Colomb. J'ai établi (p. 230 t. II de mon *Archéologie navale*) qu'elles étaient, en moyenne, longues d'environ 27^m,77^c et larges de 8^m,12^c à peu près, ce qui m'autorise à les comparer, pour leur importance, à nos anciens bricks de douze à seize canons, bâtiments qui faisaient avec une très grande sécurité toutes sortes de navigation. Les Caravelles de Colomb étaient, en moyenne, du port de quatre-vingt-dix tonneaux; il ne les avait pas voulu autres, car il dit : « J'équipai trois navires très-courables pour une pareille entreprise, et je partis du port de Palos fort bien pourvu de beaucoup de vivres et de beaucoup de marins ». Que répondrez-vous à cela? Pour les voyages que Colomb fit après celui de 1492, l'amiral ne préféra aucune espèce de navire aux Caravelles. Le mercredi 3 avril 1502, il partit de Séville pour son quatrième voyage et revint à San Lucas le jeudi 7 novembre 1504 avec quatre Caravelles : *Nao-Almirante*, *Viscaina*, *Sant Yago* de Palos et *Galicienne*. (Voy. t. I^{er}, p. 289 de la

Coleccion de los viages, etc., donnée par don Martin de Navarrette.)

Encore un mot. Bien que, dans la première navigation, la *Santa Maria* fût lourde, comparée à la *Pinta* et à la *Niña*, la marche des trois Caravelles fut, en moyenne, d'un peu plus de deux lieues par heure; c'est le journal du *Primer viaje* sous les yeux, que j'ai pu déterminer cette vitesse, qui ne diffère guère de celle que de bons navires du commerce déploient pour aller des ports de France ou d'Espagne à la terre découverte par le grand *Scopritore* italien. — Et maintenant, poètes et romanciers, sur la première navigation de Christophe Colomb en 1492, vous savez la vérité; ne l'altérez plus par de brillants mensonges, par de broyantes déclamations. Colomb choisit ses navires; ses navires étaient bons et convenables pour son entreprise, ils donnèrent satisfaction au glorieux amiral, cela est certain, attesté par Christophe lui-même, c'est un fait historique. Je l'ai déduit des documents les plus authentiques, la première fois en 1849, la seconde fois en 1850; j'en reproduis ici la démonstration pour la troisième fois :

.... Faut-il vous le rabattre
Aux oreilles, cent fois, et crier comme quatre?

1. CARESME (THOMAS). 1643—1688.

« Le sr Caresme qui fait les feux d'artifice pour l'hôtel de ville, demeure rue Fromenteau ». (Abraham du Pradel, *Le livre commode* contenant les adresses de Paris, 1692. Bibl. Imp. I. 31 c. 366). Thomas Caresme avait épousé Marguerite Godeau; il demeurait, en 1674, au Marché-Neuf, dans la Cité. C'est là que lui naquit le 16 mars 1674, une fille qui fut baptisée à Saint-Barthélemy, le lendemain, sous le nom de François. L'acte du baptême signé d'une assez mauvaise écriture : « Caresme », dit le père de l'enfant « Thomas Caresme, ingénieur des feux d'artifice de Sa Majesté et concierge du chateau du Louvre, demeurant au Marché-neuf ». Il est assez singulier que le concierge du Louvre ne demeurât pas au château. La conciergerie était alors un petit gouvernement et non une simple charge de portier. « Les gardes qui veillaient aux barrières du Louvre », comme disait Malherbe, défendaient le Roi, quand les portes en étaient fermées, et le concierge pouvait aller dormir chez lui. Je ferai remarquer en passant que plusieurs artistes eurent la conciergerie de châteaux royaux. Un Audran, H. Gissey et une fille de la maison des Beaubrun sont ceux dont les noms me reviennent en ce moment à la mémoire. — Je vois que Thomas Caresme, concierge des basses-cours du Louvre, artificier ordinaire du Roy et de la ville de Paris, fut enterré à Saint-Germain l'Auxerrois le 23 janvier 1688, âgé de quarante-cinq ans. Il est probable que ce Thomas fut un des ascendants de Claude-François Caresme, qui eut aussi la conciergerie des basses-cours du Louvre. — Avant T. Caresme, les Buffequin avaient été ingénieurs artificiers du Roy. — *l'oy.* BUFFEQUIN.

2. CARESME (PHILIPPE). 1734—1796.

Ce Caresme eut le titre de « peintre du Roi » que lui donna sa qualité d'Agrégé à l'Académie royale de peinture. Il ne manqua pas de mérite dans le genre historique, et surtout dans le genre familier; et cependant tous les biographes l'ont négligé. Est-ce oublié ?

Est-ce mépris? N'est-ce pas seulement parce que les ouvrages de Caresme sont peu nombreux, et que d'ailleurs, ne se recommandant point aux curieux par quelque brillante qualité et n'étant pas classés entre ceux des maîtres supérieurs d'une école longtemps discréditée, personne ne les recherche, personne n'en parle? Diderot, dans son *Salon* de 1769, s'exprime ainsi à propos de la *Nativité de la Vierge*, esquisse d'un tableau de douze pieds de hauteur, exécuté pour la cathédrale de Bayonne: « Caresme n'est pas un artiste sans talent; il dessine très-bien. Mais qu'est-ce que cela est devenu? Ma foi je n'en sais rien. Il est très-difficile ici à un homme sans fortune de se perfectionner; la misère le condamne à la médiocrité... » Que signifie ceci? Caresme était-il donc descendu, en 1769, à ce degré de misère qui tue le génie? Ce qu'il avait eu de talent comme dessinateur s'était-il perdu dans l'infortune? Ses charges étaient-elles grandes? Avait-il une famille nombreuse et qui le ruinait? Diderot n'en dit rien, et le passage de sa lettre à Grimm que je viens de citer, reste une énigme pour les lecteurs des *Salons*. Ph. Caresme n'était pas né pauvre; non que son père jouit d'une bien grande aisance, mais un mariage auquel il semblait qu'il ne pût prétendre l'avait mis en assez belle position. Claude-François Caresme était fils d'un certain Denis Caresme qui, en 1700, était concierge du « vieil Louvre ». La conciergerie du vieux Louvre était une charge peu considérable, recherchée pourtant par les artistes et les petits bourgeois, à cette époque où les emplois analogues donnaient une sorte de considération qui n'est plus attachée à de tels offices. Les conciergeries des châteaux royaux, outre les gages attachés à leur charge, procuraient à leurs titulaires de certains avantages, assez importants pour justifier l'empressement avec lequel elles étaient sollicitées.

Denis Caresme avait épousé « Marie-Anne Lepage », qui, le 1^{er} avril 1709, lui donna un fils, le Claude-François que je nommerai tout à l'heure. Ce garçon perdit son père en 1713 et sa mère en 1723; il se trouva donc orphelin à l'âge de quatorze ans. Son père n'avait pas obtenu pour ce fils la survivance de sa place, Claude-François Caresme ne fut donc point concierge du vieux Louvre. Il eût été d'ailleurs singulièrement jeune pour remplir les devoirs de cette fonction; le Roi le dédommagea plus tard par la concession d'une autre petite charge, — on verra laquelle — une de ces charges sans importance, mais qui autorisaient leurs possesseurs à prendre le titre élastique d'Officier du Roi, que prenaient dans leurs actes ceux à qui la vanité interdisait l'aveu de leur qualité véritable, et qui, les comédiens par exemple, n'osaient pas dans certaines sacristies de Paris, où leur titre aurait reçu un mauvais accueil, se déclarer « comédiens ordinaires de Sa Majesté ». Cl.-Fr. Caresme vivait, rue de Reuilly, chez un sien oncle maternel, Pierre Lepage, honnête maître boulanger, qui avait recueilli le fils de sa sœur et l'élevait de son mieux. Celui-ci exerçait un office dont il ne se vantait guère, à en juger par l'apparence, et son service l'appelait souvent à Versailles, où il s'était fait des amis dans la maison de Sa Majesté. Un des hommes qui l'avaient pris en affection et lui donnaient des marques d'estime, justifiées par de bonnes façons, de l'honnêteté et un esprit assez cultivé, était Philippe Coppel, un des valets de chambre du jeune Roi Louis XV. Phi-

lippe Coppel, le dernier fils d'Antoine, peintre du Roi, avait une tante, jeune encore et jolie probablement, Françoise-Aymée Coppel, qui avait perdu son père en 1707 — elle avait six ans — et restait à la garde assez peu vigilante d'un parent de feu Noël Coppel. Caresme s'éprit de Françoise-Aymée, qui reçut avec complaisance et encouragea l'amour d'un garçon qui avait vingt ans à peine, quand elle en avait déjà vingt-neuf. La famille intervint; on fit comprendre au sieur Claude-François Caresme, homme sans nom et sans carrière, qu'il ne devait pas prétendre à la fille d'un homme qui avait illustré le nom de Coppel, et qui sans doute était maîtresse d'une certaine fortune — car Noël avait gagné beaucoup d'argent — quand lui, Caresme, ne possédait qu'une charge d'un revenu médiocre. Caresme était amoureux, Françoise aimait le galant, assez épris pour ne point compter une différence d'âge qui la faisait fille mère, alors que son ami sortait à peine de la seconde enfance. Françoise entraîna-t-elle Caresme dans la voie de la désobéissance où il alla jusqu'au bout? La passion de Caresme l'emporta-t-elle au contraire sur la raison de son amie? C'est ce que je ne saurais dire. Ce que je vois, c'est que, le 8 février 1730, « Claude-François Caresme, officier du Roy, » — il était concierge des basses cours du Louvre — « fils des deffunts Denis Caresme, concierge du vieil Louvre, et de Marie-Anne Lepage », épousa à Saint-Eustache « Françoise-Aymée Coppel, fille des deffunts Noël Coppel » et dame Françoise Perrin », morte le 3 avril 1728, rue Neuve-Saint-Etienne. La cérémonie nuptiale eut pour témoins « Pierre Lepage, me boulanger », quelques parents de Caresme, petits marchands fort modestes, Noël-Nicolas Coppel, frère de la mariée, Charles-Antoine et Philippe Coppel, neveux de celui-ci et de Françoise-Aymée.

Le ménage de Caresme fut-il aussi heureux qu'ils l'avaient espéré? Je n'ai aucun motif pour en douter. Quoi qu'il en soit, Françoise-Aymée Coppel rendit Caresme père le 25 février 1734, quai de l'École. L'enfant fut baptisé le même jour à Saint-Germain l'Auxerrois, sous le nom de *Philippe*, tenu par « Philippe Coppel, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roy », ayant pour comère « dame Anne-Françoise Coppel, veuve de François Dumont, vivant sculpteur ordinaire du Roy et de son Académie royale de peinture et sculpture, et premier sculpteur de Son Altesse Monseigneur le duc de Lorraine ».

Le Philippe Caresme que nous venons de voir présenté à l'église le 25 février 1754, est celui qui fut peintre et dont on n'avait rien su jusqu'à présent. Le style du petit nombre de ses ouvrages, que l'on connaît par des gravures peu remarquables d'ailleurs, ne laisse pas douter que sa première éducation pittoresque ait été dirigée par Charles-Antoine Coppel, qui, malheureusement pour son élève, mourut trop tôt. Caresme avait dix-huit ans seulement lorsque son guide lui fut enlevé, en 1752. Disons que ses essais furent assez remarquables pour que l'Académie se l'attachât de bonne heure et l'admit dans le rang des Agréés qui faisaient un stage à l'entrée du temple où tous n'avaient pas la bonne fortune d'avoir un accès définitif. Caresme fut un de ces Agréés qui ne purent franchir la porte sur le seuil de laquelle ils étaient assis; il y resta plus de huit ans. Il en fut expulsé pour une affaire d'argent que la Compagnie jugea contre lui,

et sur laquelle les registres de l'Académie ne donnent point de détails. Il n'y était plus lorsqu'il se maria. Je n'ai pu me procurer l'acte de son mariage; mais j'ai trouvé celui du baptême de l'enfant qu'il eut de Renée-Julienne Duchemin, enfant unique, je crois, qui vint au monde rue du Hurepoix, le 2 mai 1784, et fut baptisé le lendemain à Saint-André des Arcs, sous les noms de « Philippe-Auguste David, fils de Philippe Garesme, *peintre du Roy* ».

Ph. Garesme quitta le quartier de la place Saint-Michel, et passa la rivière pour s'établir rue de Provence; c'est là qu'il perdit son fils âgé de trois ans et quatre mois. Cet enfant mourut le 1^{er} octobre 1787, et fut inhumé au cimetière de Saint-Eustache. L'enterrement fort simple auquel assista un seul prêtre fut payé 10 l. 4 sous, ce qui prouve que Garesme était dans une position médiocre. Comment était-il arrivé à cet état que Diderot appelait, dix-huit ans auparavant, d'une façon si cruelle « la misère »? Héritier de son père qu'avait enrichi un bon mariage, comment avait-il perdu, dès 1769, cette aisance heureuse? Je n'en sais rien, et je dois m'interdire toutes suppositions à cet égard.

Sur la fin de sa vie, Philippe Garesme se retira dans un petit logement du quartier Saint-Marceau, où il mourut le 1^{er} mars 1796. Le registre de l'état civil de l'ancien 12^e arrondissement de Paris contient, à la date du 12 ventôse an iv (2 mars 1796), l'acte de son décès, qui avait eu lieu la veille à 2 heures du soir. Dans cet acte, il est dit que Philippe Garesme « né à Paris, paroisse Germain l'Auxerrois », et « domicilié rue Montagne Genetière, n^o 11, veuf de Marie (*sic*) Renée Duchemin, décédée âgée de 63 ans ». C'est une erreur, il n'avait pas encore accompli sa soixante-deuxième année. — Philippe Garesme, son royaliste, le 22 octobre 1781, lorsque Marie-Antoinette mit au monde le Dauphin Louis-Joseph, devint ardent républicain en 1792. En 1781, il composa un dessin allégorique destiné à perpétuer le souvenir de la naissance du prince, dessin que grava Duchesne. Quand la ville de Lyon se fut défilée de Châlier, son tyran, Garesme représenta Joseph Châlier allant à l'échafaud et prononçant ses dernières paroles qui protestaient de *la pureté de ses intentions*. — Il avait établi la guillotine à Lyon!

— Le dessin de Garesme, médiocrement gravé par Jean-Jacques Tassaert, fut présenté par l'auteur à la commune de Paris, le 13 ventôse an ii (3 mars 1794). Tassaert devait refaire en grand son épreuve d'essai; il parait que la mort de Robespierre (28 juillet 1794) rendit circonspect le burin du graveur. — Je finis en disant que Cl.-Fr. Garesme est l'auteur de la Notice sur Noël Coypel, qu'on a faussement attribuée à Philippe Garesme; il dit en effet, énumérant les filles de N. Coypel: « Et Françoise-Emée que j'ai épousée ». — Voyez COYPEL.

1. CARIGNAN (MARIE DE BOURBON, PRINCESSE DE). 1699.

« A M. de la Reynie. Versailles, le 16 août 1699. Monsieur, le Roy a esté informé que Madame la Princesse de Carignan a esté attaquée par la populace qui a crié après elle: qu'elle estoit vne saoyarde, et qu'il falloit la mettre en prison. Cela, joint à ce qui est arrivé à l'occasion du Prince d'Orange, a fait prendre à Sa Majesté la résolution de réprimer l'insolence du peuple, et à cet effet elle

m'ordonne de vous escrire que son intention est que vous vous informiez de ce qui s'est passé à l'égard de Mad. de Carignan, parce que si cela est considérable, elle veut que le procès soit fait aux auteurs de cette violence, afin que l'exemple, dans vne pareille occasion qui regarde une princesse du sang, puisse empescher qu'il n'arrive de tels désordres à l'avenir. Je suis, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 557, p. 557.) La princesse de Carignan dont il est question ici était fille de Charles, comte de Soissons; elle avait épousé, le 10 octobre 1624, le prince Thomas de Savoie, prince de Carignan. Elle mourut, veuve depuis trente-cinq ans, et âgée de 86 ans accomplis, le 4 juin 1692.

2. CARIGNAN (THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOIE-). — Voy. VAUGELAS.

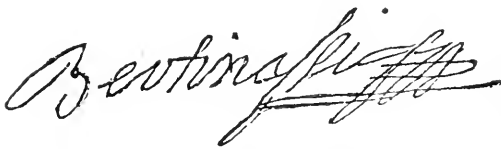
CARLIN (CARLO-ANTONIO BERTINAZZI, dit au théâtre). 1710—1783.

Le souvenir n'est pas encore effacé de la grâce, de la pantomime vive et plaisante, de l'esprit fin et naïf tout ensemble qu'eut, sous l'habit d'Arlequin, cet homme, successeur d'un comédien dont le talent était justement estimé des connoisseurs et qui fut le plus solide soutien du théâtre où se jouait, avec le vaudeville et l'opéra-comique français, la bonne farce italienne. La tradition en était toute vivante quand j'entraî dans le monde, et j'ai entendu des hommes de goût comme Hoffman, Bouilly, le marquis de Ximènes, parler de Carlin avec tant d'éloges que j'ai dû en conclure qu'il était, non point un farceur vulgaire, un bouffon grossier, mais un comédien dans la bonne acception du mot. MM. de Ximènes, Bouilly et Hoffman, jeunes quand ils virent Carlin déjà vieux, nous disaient à nous jeunes gens qui aimions pour toute sa gentillesse Laporte, alors l'Arlequin du théâtre du Vaudeville: « Si vous aviez vu Carlin! »

Carlo-Antonio Bertinazzi était né à Turin, le 2 décembre 1710, fils de Félix Bertinazzi, ainsi que le dit l'acte de son baptême extrait des registres de Saint-Eusèbe de Turin, et que j'ai sous les yeux. Cet acte est ainsi conçu: « Carlo-Antonio, figlio di » Felice et Giovanna Maria Giù (*sic*), consorti Bertinazzi (*sic*), nato li 2 et bap^t li 7 x^{bre} 1710; padrino » signor Carlo Morizio Valler, madrina signora Teresa Dupuis. » Ce document servira à rectifier les biographies de Bertinazzi qui font naître le charmant comique en 1713; il m'autorise aussi à corriger l'acte de son décès que j'emprunte aux registres de Saint-Roch où il est inscrit en ces termes: « L'an 1783, le 7 septembre, a été inhumé en cette église, Charles-Antoine Bertinazzi, pensionnaire du Roi, époux de Françoise-Suzanne Foulquier, décédé hier, rue des Petits-Champs, en cette paroisse, âgé d'*environ soixante ans* » (c'est soixante-troize ans passés qu'il aurait fallu dire), « présens Louis-Albin Guidou, bourgeois demeurant rue St-Denis, paroisse St-Sauveur, son genre, et Jean-Baptiste Rivière, conseiller de l'Ambassade de l'Electeur de Saxe à la cour de France, rue Chaussée-d'Antin, paroisse de la Madeleine, son beau-frère. (Signé) Guédon, Rivière, Marduel, curé. » Ainsi ni son beau-frère, ni son genre ne savaient l'âge le Carlin, ou peut-être le valet qui alla à la sacristie de Saint-Roch déclarer le décès de Bertinazzi et commander son enterrement, pour le lendemain, l'ignorait, et voyant son maître jouer, quelques jours encore avant sa mort,

son rôle qui voulait de la légèreté, de la prestesse, de la présence d'esprit, avait cru lui faire la mesure longue, en le déclarant sexagénaire. Les actes de décès sont pleins d'erreurs semblables à celle que je relève, et à moins de pouvoir se procurer les actes de naissance des défunts, il est impossible d'être exact dans une biographie en ce qui touche à l'âge des gens dont on parle.

Nous savons par l'*Almanach des Spectacles* que Carlo-Antonio Bertinazzi débuta à Paris, en 1741, dans une pièce faite pour lui et intitulée *Arlequin muet par crainte*. S'il n'osait parler, la langue française lui étant alors peu familière, il osait jouer; son action plut, et, en 1742, il fut admis comme sociétaire dans la compagnie italienne. — Carlin se maria tard. Dans la troupe où il tenait le premier rang avaient été reçues deux jeunes filles, jolies, du nom de Foulquier, l'une qui avait pris le nom de Catinon en 1754; elle jouait la comédie, dansait et chantait; comme danseuse elle était la première, et on l'avait admise dans la société en 1759, trois ans après ses débuts. Au second rang dans la danse était Susanne Foulquier, « née le 28 mai 1710, fille de Jean-Baptiste Foulquier et de Marie-Françoise Tourneville, son épouse. » (Reg. de St-Nicolas de la ville de Nantes.) La petite Nantaise plut à Carlin, qui ne déplut point à Susanne, bien que l'amoureux approchât de la cinquantaine et qu'elle eût dix-neuf ans. Mais Carlin était un des héros du temps, d'ailleurs assez joli homme et relativement riche. Carlin agréé par mademoiselle Foulquier, le 14 juin 1760, on alla à Saint-Eustache, paroisse de Françoise Susanne, qui demeurerait alors rue Comtesse-d'Artois, quand Bertinazzi demeurerait rue Saint-Denis, sur la paroisse Saint-Sauveur. Le vicaire de Saint-Eustache bénit « Charles-Antoine, fils majeur de défunts Félix Bertinassi et de Jeanne-Marie Gti », et « d^{lle} Françoise Susanne Foulquier, fille mineure de s^r Jean-Bapt. Foulquier, bourg. de Paris, et de Marie-Foinette Tourneville, » en présence de plusieurs parents et amis des mariés qui signèrent avec eux : « Lejeune, Ozanne, Dehesse, C. A. Foulquier, fompré, Bognoli, Dehesse, Bognoli, et Lyabon. » Les époux signèrent : « M. F. S. Foulquier, Bertinassi (sic). »



Ajoutons que le père, la mère et la sœur de l'épousé assistaient au mariage, et que c'est cette dernière Catherine-Antoinette Foulquier qui signa C. A. Foulquier. De Catherine elle avait fait Catinon, plus convenable que Catin, comme de François, Datchin dit Brioché avait fait en son temps : Fanchon, nom sous lequel il était connu du peuple de Paris.

Félix Bertinassi était mort en 1713 et Jeanne-Marie Gti était décédée en 1725, suivant la déclaration qu'en firent Pierre-Claude Ozanne et Jean-François Lejeune, devant le notaire Morin, le 9 juin 1760. Ceci m'amène à citer, pour le rectifier, le passage suivant d'une lettre de Grimm qui, parlant de Carlin, dit : « Il a eu le bonheur de rire et de plaire pendant quarante ans... Il naquit à Turin en 1710. » (On a vu plus haut que cette date est

bonne; les biographes auraient bien dû l'emprunter à Grimm.) « Son père était officier dans les troupes du Roi de Sardaigne. » (L'acte du baptême de Carlo-Antonio est muet sur ce point.) « Sa première étude fut très-soignée... à quatorze ans il fut reçu portenseigne dans un régiment, mais ayant perdu son père, et se trouvant sans fortune, il ne put résister à l'impulsion de son génie... » Si Carlo Bertinazzi prit le théâtre et quitta l'épée pour la batte d'Arlequin, la mort de son père ne fut assurément pour rien dans sa résolution, puisqu'il perdit celui-ci quand lui, Carlo, avait trois ans, et onze ans avant que la mémoire de Felice Bertinazzi qui le protégeait lui valût une enseigne dans un régiment piémontais. Il céda à sa vocation, faisant en cela comme avait fait Lenoir de la Thorillière, qui, officier, avait déposé les armes pour monter sur le théâtre, où il devint un excellent comédien. La vie du comédien était séduisante pour les jeunes gens de familles honnêtes; elle avait un laisser-aller qui devait plaire à ceux qu'ennuyaient les devoirs d'un monde régulier; elle admettait des familiarités qui avaient leurs profits, elle donnait le succès, et ce qui n'était point à dédaigner, elle faisait voir du pays, dussent les voyages être pénibles quelquefois et semés de mauvaises aventures. Un esprit vif comme celui de Bertinazzi dut facilement se laisser prendre par les attraits d'une profession qui donnait une sorte de liberté, assurait la gloire à ceux qui la pratiquaient avec talent, compensation au mépris dans lequel la société englobait tous les gens de théâtre.

Carlo-Antonio Bertinazzi eut six enfants de son mariage : 1^o (13 janvier 1761) « Auguste-Charles », dont fut parrain « messire Auguste-Louis Bertin, intendant des Ordres du Roy, trésorier g^l des revenus casuels et deniers extraordinaires, de l'Académie des Inscriptions. » Carlo-Antonio signa : « Charles Ant Bertinassi (sic). » 2^o (7 janvier 1762) *Barbe-Susanne*, dont fut parrain le lendemain à Saint-Sauveur « messire Denis-Pierre-Jean Pappillon de la Ferté, intendant de la Maison du Roy, argenterie et menus plaisirs. » C. A. Bertinazzi signa cette fois : « Charles Bertinazzi (sic). » 3^o « Louise-Elisabeth-Hortense », le 4 octobre 1763, tenue par « Jean-Nicolas Beaujon, banquier de la Cour, receveur général des finances, » et par « dame Louise-Elisabeth Bon Temps, femme dud. Beaujon. » Carlin revint à sa première signature : « Charles-Antoine Bertinassi. » 4^o Le 10 mars 1763, Susanne Foulquier mit au monde « Adélaïde, » tenue par « Claude-Heuri Watelet, receveur général des finances, de l'Académie française. » On voit que Bertinazzi avait dans le monde des amis distingués. En 1770, le 1^{er} avril, Charles-Antoine présenta à Saint-Sauveur « Catherine-Françoise ». Ce jour-là, Carlo signa : « Bertinazzi. » Il signa de même, le 27 septembre 1779, l'acte de mariage de « Barbe-Susanne », sa fille, née en janvier 1762, et qui avait par conséquent près de dix-huit ans. Bertinazzi, qui avait demeuré assez longtemps cour du Grand-Cerf, était allé s'établir rue Neuve Saint-Eustache. Ce fut donc à Saint-Eustache que Barbe-Susanne épousa « Albin-Louis Guédon de (pour : dit) Saint-Albin, m^o de danse, âgé de vingt-huit ans et demi, veuf de Louise-Madeleine Lumière, » un de ses voisins de la rue Neuve Saint-Eustache. Les témoins de la cérémonie furent « Pierre Guédon, m^o limonadier, rue du Chevalier du Guet, père de l'é-

poux, messire Léopold-Charles, comte du Hautoy, messire Louis-Robert Hutte de Chevilly, ancien lieu^t au régim^t des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, messire Nicolas-Thomas Hùe de Mironéuil, comte de Mironéuil, brigadier des armées du Roi, colonel du rég^t de Guyenne, et Gabriel-Toussaint Nègre, capitaine de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Vincennes. » L'acte que je transcris en partie est signé « A. L. Guédon, B. S. Bertinazzi, Bertinazzi (c'est Carliu dont la main est tremblante), Foulquier (c'est Susanne) Bertinazzi, (une des sœurs de la mariée), Guédon (le limonadier dont l'écriture est d'une main qui a peu l'habitude du manie^ment de la plume), Du Hautoy, Hutte de Chevilly, Hùe de Mironéuil, Nègre, Guédon de Berchère (qui est de Berchère, comme l'autre est de Saint-Albin), de la Villion (le prêtre qui dressa l'acte). » — Adélaïde-Marguerite Bertinazzi, que nous avons vue naître en mars 1765, épousa, à St-Roch, le 6 octobre 1784, treize mois après la mort de son père, et en présence de sa mère, « Michel Rasteau, négociant, fils de feu Jacques Rasteau, officier de S. A. S M^{re} le duc d'Orléans. » Susanne Foulquier demeurait alors rue Neuve des Petits-Champs. — Je n'ai pu trouver l'acte de décès de la veuve d'Arlequin (elle avait quitté le théâtre en 1770), non plus que l'acte du mariage de Jean-Baptiste Rivière, le conseiller d'ambassade, avec Gaimon Foulquier. — *Voy. BEAUX, DEBESSE, WATELET.*

CARLOS (Dox). — *Voy. MAMELLES DE PERRETTE.*

CARMONTELLE (Louis CARROGIS, dit)

1717—1806.

Les biographes ont su que Carmontelle fut homme de lettres et dessinateur, qu'il imagina ces petites comédies sans intrigue, et à peu près sans dénouement, qui se terminent par une sorte de moralité formulée en un proverbe, et qu'on a pour cette cause appelées : « *Proverbes dramatiques* » ; qu'il se plaisait à faire des transparents représentant d'ordinaire les scènes de ses proverbes ; qu'il eut une charge de lecteur de M. le duc d'Orléans ; qu'il naquit en 1717. (Les *Biographies universelles* Michaud et Didot disent le *vingt-cinq août*, peut-être par une faute d'impression, qui a transformé 15 en 25), et qu'il mourut en 1806. Ce qu'ils ont ignoré — et la chose paraît incroyable si l'on n'avait point sous les yeux les *Biographies* et le *Dictionnaire universel* de Bouillet — ce qu'ils ont ignoré, c'est le nom, c'est le prénom, c'est l'origine, c'est la famille du dessinateur-auteur dramatique. Il semble pourtant que le dernier venu des historiens de Carmontelle, averti par l'indigence du premier, en ce qui touche au prénom du lecteur de S. A. R., remplace par l'X, signe du « non savoir », devait chercher à combler une lacune regrettable. Mais le dernier a copié le premier, qui fut insuffisamment instruit des faits, et les futurs biographes le copieront à leur tour, l'abrègeront, ne changeant à sa rédaction que quelques points et quelques virgules, et les choses iront ainsi jusqu'à la fin des siècles. Mais non ; je viens au secours de ces confrères qui n'aiment point à se fatiguer aux longues recherches, qui s'obstinent à ne lire que dans les livres, et négligent volontairement des sources d'informations, où, pour moi, je puise les vérités à pleines mains.

Carmontelle ne se nommait point *Carmontelle*, mais *Carrogis*. Il changea de nom ; pourquoi ? Pour-

quoi François-Marie Aronet prit-il le nom de Voltaire, en y ajoutant la particule seigneuriale ? Aronet avait mauvais air, et sentait son notaire, Carrogis n'était guère plus présentable ; M. « de Voltaire » pouvait voir ouvrir devant lui les portes des meilleurs salons, les avenues des ruelles les mieux hautes ; M. « de Carmontelle » espérait que, sous son déguisement, nul ne découvrirait Carrogis, le fils du cordonnier de la rue du Cœur-Volant. On dit que, fils d'un cordonnier, Jean-Baptiste Rousseau eut la coupable faiblesse de méconnaître son père ; on n'a pas dit que Louis Carrogis ait renié le sien ; mais assurément il ne l'avouait pas tout haut, puisqu'il n'osait point porter son nom dans le monde où son esprit l'avait introduit. On prit-il ce nom de Carmontelle, qui garde de son nom patronymique la première syllabe, et, en somme, se conforma à peu près comme celui de « Marmontel » ? Les succès de Marmontel décidèrent-ils Louis Carrogis à se mettre, pour ainsi dire, à la suite de l'heureux auteur des *Contes moraux* ? Quoiqu'il en soit, on ne peut s'empêcher de remarquer la ressemblance des deux noms, quand l'un d'eux n'est qu'un pseudonyme inventé par un caprice ou par un intérêt dont le mobile nous reste caché.

J'ai dit que Louis Carrogis était fils d'un cordonnier de la rue du Cœur-Volant, ce que ses contemporains paraissent n'avoir pas su, ou ce qu'ils oublièrent si bien qu'aucun d'eux n'en a transmis le souvenir à la génération qui les suivit. « Philippe Carrogis, m^{re} cordonnier, fils de Jean Carrogis et de Jeanne Gayrol, demeurant rue du Cœur-Volant, paroisse St-Sulpice », épousa, « le 9 novembre 1711, Marie-Jeanne Eybelly, fille de Michel Eybelly, aussi m^{re} cordonnier, demeuré rue des Vieux-Augustins ». (Reg. de Saint-Eustache.) Philippe Carrogis était né le 14 juillet 1677, et avait été baptisé à Saint-André, église paroissiale de La Bastide Bousignac-lez-Mirepoix : Jean Carrogis, son père, était un habitant de La Bastide, un simple cultivateur. Il envoya son fils à Paris, où celui-ci était compagnon cordonnier — probablement chez Eybelly — lorsqu'en 1709 il demanda à son père son consentement à un mariage, qui ne fut fait qu'un peu moins de deux ans après, le père Eybelly ayant voulu que son gendre fût un homme établi. Que ne peut l'amour ? P. Carrogis travailla, accomplit les six années de stage exigées par les statuts de tout compagnon de province qui voulait épouser la fille d'un Maître, fit son « chef-d'œuvre », paya 578 livres pour la maîtrise, 30 livres pour le brevet ; prit boutique rue du Cœur-Volant, et conduisit à l'autel Marie-Jeanne, dont il s'était fait aimer. De leur mariage sortirent au moins cinq enfants ; un ou deux baptisés ont pu m'échapper, mais j'ai recueilli les suivants : 1^o 27 octobre 1712, celui de *Joseph-Philippe* ; 2^o 9 janvier 1714, celui de *Michel-Philippe*, né le 7 ; 3^o 15 août 1717, celui de *Louis* (notre Carmontelle), dont fut parrain, Louis Bréchet, m^{re} épiciier ; 4^o 25 septembre 1718, celui de *Pierre* ; enfin, 27 septembre 1719, celui de *Jacques-Philippe*. Mais Louis Carrogis est-il bien le même que Carmontelle ? On ne manquera certainement pas de se faire cette question, en se rappelant qu'avant moi personne n'a avancé que « Carmontelle » est un surnom pris par le littérateur qui voulut se faire pour le monde un masque de théâtre. Voici la preuve de ce que je viens de dire. Je lis au registre de l'ancien 3^e arrondissement municipal de

Paris pour l'année 1806 : « Le 26 décembre 1806, à une heure de relevée, ont comparu... qui nous ont déclaré que *Louis Carrogis Carmontelle*, rentier, âgé de quatre-vingt-neuf ans, homme de lettres, natif de Paris, célibataire, est décédé ce jourd'hui à 5 heures du matin, à Paris, rue Vivienne, n° 22... (Signé) Briende, Bourel, Gautier, etc. » Qui peut douter que le Louis Carrogis Carmontelle, mort en 1806, âgé de 89 ans, soit le Louis Carrogis né à Paris le 15 août 1717?

Un des frères de L. Carrogis de Carmontelle, Pierre, prit l'état de son père et sa boutique, au coin des rues du Cœur-Volant et des Quatre-Vents; ce qui dut être fort désagréable pour l'homme de lettres. P. Carrogis épousa Madeleine-Françoise Pillet, qui, le 27 décembre 1743, lui donna un fils, baptisé à Saint-Sulpice le même jour, sous le nom de *Pierre Georges*, tenu par George Pillet, grand-père de l'enfant, et maître cordonnier, demeurant rue du Four Saint-Honoré. Le 13 décembre 1744, Pierre fit baptiser *Louis*, que tint à Saint-Sulpice « Louis Carrogis », lequel se dit « oncle de l'enfant, et ingénieur ». Il signa L. Carrogis, sans ajouter : « de Carmontelle ». Pierre Carrogis mourut avant 1754, et sa veuve quitta le quartier de Saint-Sulpice pour celui de Saint-Eustache. Elle perdit là son fils Georges-Pierre; le 26 mars 1754, cet enfant, âgé de dix ans et trois mois, fut pris rue du Bout du Monde, et porté à Saint-Eustache pour y être inhumé.

Carmontelle, dessinateur et graveur à l'eau-forte, est moins connu que Carmontelle auteur des *Proverbes dramatiques*. Les biographes n'ont cité de lui que les portraits de Grimm et de madame Du Defant; l'un et l'autre en profil. Cochin avait mis à la mode les portraits en profil. L'œuvre de Carmontelle, dont presque toutes les pièces sont signées : « L. C. de Carmontelle », — ces deux lettres : L. C. auraient dû éveiller l'attention des biographes et des amateurs d'estampes, — l'œuvre de Carmontelle est assez considérable. La Bibliothèque Impériale (département des estampes) possède un volume où sont réunies quelques-unes des pièces qui furent gravées par L. Carrogis, ou d'après lui par de La Fosse, Houel et J. B. Tilhارد. On voit là à cheval le gros duc d'Orléans dans un costume de chasse, le cor en bandoulière, dessiné en 1763 par son lecteur, et gravé par de La Fosse. Ce gros seigneur et son cheval, rigoureusement en profil l'un et l'autre, font le plus singulier effet du monde. On voit ensuite... Je renvoie pour le reste au volume que j'ai indiqué. — *Voy.* ROUSSEAU (Jean-Baptiste).

CARNAVALET (CLAUDE-DACIGNÉ, SEIGNEUR DE).
1655—59.

Je vois que ce gentilhomme, qui était « conseiller du Roi en son conseil d'État, gouverneur pour Sa Maj. de la ville de St-Brieuc, et capitaine-lieutenant des gardes de son corps », tint pour le Roi Louis XIV, à Saint-Sulpice, le 16 mars 1659, « Louis-Ame, né le 20 oct. mil six cens cinquante huit, fils de feu Michel de St-Germain, vivant sergent aux gardes, et de Susanne de Raffron, sa femme. » M. de Carnavalet signait d'une écriture grosse et informe : « Claude dacigné Carnavalet. » Qu'était ce Saint-Germain dont le Roi honorait ainsi la mémoire? Par quelle action avait-il mérité cette distinction? Je n'ai pu l'apprendre. L'enfant auquel le Roi donnait son nom et celui de la Reine sa mère, eut pour marraine Anne d'Autriche, représentée par « Per-

rette Du Four, nourrice du Roy, et femme de chambre de la Royné ». — Anne d'Autriche honorait Carnavalet de son estime, et je vois qu'en 1655 elle lui en donna un témoignage en lui envoyant son portrait peint par Charles Beaubrun. — Dans le recueil des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. Mss.) on lit, sous la date du 24 avril 1662, une lettre datée de Béthune, adressée au Ministre par Claude Dacigné de Carnavalet. — Le Musée impérial historique de Versailles montre, sous le n° 3,249, un portrait de François de Kerneveloy, dont le nom prononcé d'abord Kernevenai, se corrompit bientôt, et devint Carnavalet. Ce fut ce gentilhomme remarqué à la cour de Henri II, qui fit bâtir par Androuet du Cerceau, rue Culture Sainte-Catherine au Marais, l'hôtel qui garde le nom de Carnavalet. — *Voy.* BEAUBRUN, NOURRICES.

CARON (ANTOINE).

?1521—1599.

Je ne sais si l'on connaît autre chose de ce peintre que son portrait dessiné et gravé par Thomas de Leu. Cet ouvrage, assez bon, qui nous montre un vieillard dont la tête est d'une belle énergie, est accompagné d'une légende et d'une dédicace qui contiennent en peu de mots les éléments de la biographie de cet artiste. Autour du médaillon que remplit le portrait de Caron, on lit : « *Antonius Caron* » *Bellovacus pictor crimis civit., A. 78* ». Sous le buste, après quatre vers français qui n'apprennent rien au lecteur, et où l'auteur joue sur le nom de Caron, à propos d'Antoine Caron, on remarque cette ligne : « *Thomas de Leu socero suo fecit 1599* ». Il résulte de ceci que Thomas de Leu avait épousé une fille de Caron, lequel, mort en 1599, à l'âge de 78 ans, était né à Beauvais en 1521 ou 1522. — Léonard Gauthier, dans sa série connue sous le nom impropre de *Chronologie*, et publiée sous le titre de : « *Pourtraicts de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500 jusqu'à présent* », a placé l'anté pénultième, c'est-à-dire le 142^e, Antoine Caron, dont l'image est la reproduction en petit et retournée du portrait de Thomas de Leu. — *Voy.* LEU (Thomas de).

CARON. — *Voy.* BEAUMARCHAIS.

CARONDELET (JACQUES). — *Voy.* LOUIS XI.

CARROSSES.

« Monsieur, je vous envoie les lettres patentes portant renouveau du privilège des carrosses et coches de la suite de la cour accordé au s^r de Beauvais, afin que vous les fassiez s'il vous plaît enregistrer. Je suis, etc. (Seignelay), à Versailles, le 24^e juillet 1685. M. le procureur général (de Harlay). » (Bibl. Imp., Ms. Saint-Germain Harlay n° 3,678, pièce 112). — *Voy.* DILIGENCES PUBLIQUES.

CARROSSES INVERSABLES.

1696.

« A M. le maréchal d'Estrées (c'est Jean d'Estrées, Vice-Amiral de Ponant), 18 octobre 1696, à Versailles. J'ay recen la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du privilège des carrosses inversables qui a esté accordé au mois de may dernier au s^r de la Garouste; comme je vois que vous avez la pensée que c'est un homme que je protège, je dois vous desabuser, en vous disant que je ne le connoissois point lorsqu'il a fait voir au Roy les modeles de trois machines qu'il a inventées, et que je n'ay fait qu'exécuter les ordres de Sa Maj. en luy expédiant le privilège, sans m'estre meslé

d'autre chose. Je sais bien que le Roy n'ignoroit pas que vous auez obtenu il y a longtempz un privilège pour des carrosses inuersables, mais comme Sa Maj. scauoit que vostre machine n'auoit pas eu le succès que vous vous estiez attendu (*sic*), et que d'ailleurs celle que le sr Garouste a mise au jour est nouvelle et tout à fait différente de la vostre, Sa Maj. n'a pas pu se dispenser de luy accorder le privilège, estant persuadé que le succès en sera tres utile au public. Vous pourrez vous en expliquer avec le Roy lorsque vous serez de retour icy. Cependant je vous prie de croire que je suis toujours, etc. (Pontchartrain). » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 563, p. 717.) — J'ai vainement cherché à savoir si les carrosses de La Garouste furent plus stables que ceux de Jean d'Estrées; mais je vois qu'on cherche toujours un moyen de rendre les voitures inuersables. — *Voy.* VOITURES.

1. CARS (JEAN).

XVII^e siècle.

Peintre que je ne vois nommé par aucun biographe, par aucun historien de l'art français, mais qui ne dut pas être tout à fait sans talent, puisque Pierre Firens lui donna sa fille. C'est « le dimanche » penultimie jour d'aoust 1620 » que « furent » fiancée Jehan Cars, de la paroisse de St-Nicolas » des Champs, et Marie Firans (*sic*), fille de M. Firans, imprimer en taille-douce de cette paroisse, » demr à l'enseigne des *Trois brochets* ». (Reg. de Saint-Benoit.) Les fiancés reçurent la bénédiction nuptiale le 1^r septembre 1620. Je n'ai point trouvé d'actes constatant la naissance d'enfants nés de ce mariage. Marie Firens fut mariée, le 11 mai 1629, d'un des enfants de sa sœur Catherine, fille du graveur Charles David. — Jean Cars, dont je sais si peu de chose, et dont on ne savait rien jusqu'ici, était-il aïeul de François et de Laurent Cars, sujets de l'article suivant, et par conséquent père de Jean François? Je ne saurais l'affirmer; mais je le crois. Le nom de Cars est assez rare pour me faire supposer que Jean, Jean-François, François et Laurent étaient de la même famille. — *Voy.* DAVID et FIRENS.

2. CARS (FRANÇOIS).

?1680—1763.

(LAURENT).

?1699—1771.

La *Biographie universelle*-Michaud, qui rapporte avec raison le décès de Laurent Cars à l'année 1771, le suppose né à Lyon en 1703. Je ne sais si en effet le célèbre graveur, qui fut le maître de Beauvarlet, naquit à Lyon, « fils de Jean François Cars, graveur de thèses à Paris », comme le dit la *Biographie* avec le ton du mépris, — oubliant sans doute qu'au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième les plus grands peintres ont composé des images, gravées par les burins les plus habiles, pour des thèses soutenues devant les maîtres des Facultés; — ce que je vois, c'est que la déclaration faite à l'église Saint-Benoit, le 15 avril 1771, par quatre neveux de Laurent Cars, fait supposer qu'il naquit en 1699 ou 1700, et non en 1703. Voici ce que porte l'acte d'inhumation inscrit à Saint-Benoit : « Le 15 avril (1771), Laurent Cars, graveur » du Roy, conseiller en son Académie Royale de » peinture et sculpture, décédé du jour précédent, » en sa maison rue St-Jacques, vis-à-vis le collège » du Plessis, âgé d'environ soixante et douze ans, a » été inhumé par M. le curé dans cette église, au » bas de son banc, avec l'assistance de quarante ec- » clesiastiques, en présence de Jean François, Louis-

» Antoine et François-Auguste Quillau, et de Jean » François Divry, ses quatre neveux. »

Laurent Cars avait un oncle qui travaillait aussi de la pointe et du burin, François Cars. Ils demeurèrent ensemble, quand le 2 décembre 1763 « François Cars, graveur, époux de défunte Denise Houatte, décéda âgé de 83 ans ». Il fut enterré sous les charniers de St-Benoit, pris « en la maison de M. Cars, graveur du Roy », qui assista à son inhumation le 3 décembre. Dans l'acte que j'analyse, Laurent Cars est dit : « graveur du Roy », neveu du défunt; il signe : « Cars » avec paraphe. Le père de Laurent Cars avait épousé une sœur de Louis Barbery, le graveur. — *Voy.* BARBERY, FLIPART.

CARSILLIER (JEAN-BAPTISTE).

1705—1760.

« Carsillier (J. B.), né à Mantes, mort à Paris. On a de lui des mémoires sur des affaires particulières et des pièces de vers en latin et en français. » Peignot, *Dict. historique et bibliographique*, 1822. — « Carsillier (J. B.), avocat au Parlement de Paris, où il est mort en 1760, a laissé quelques Mémoires estimés sur des affaires particulières, et des pièces de vers en latin et en français, imprimées séparément ou dans des recueils du temps ». (*Biogr.-Furue*, 1833). La *Biographie*-Michaud eut devoir négliger cet avocat poète, que ne nomme point le *Dictionnaire* de Bouillet, et que paraît n'avoir pas connu ou qu'a volontairement écarté M. Quérard. (*Hist. littéraire de France*). Il paraît que Jean-Baptiste Carsillier était homme d'esprit, et qu'il occupait ses loisirs à la composition de vers de société et aussi de vers latins, qui s'adressaient moins aux gens du monde qu'aux lettrés. Je ne connais point les vers latins qu'il adressa, en 1728, à l'abbé Jean Paul Bignon, et qui sont catalogués à la Bibliothèque Impériale sous la cote : Y. 2, 110. Tout ce que j'en sais, c'est que c'est une élogue virgilienne, à propos d'une inscription gravée à l'entrée d'un jardin nommé *la Perle*. Quant aux vers français, qui m'ont été obligamment communiqués par un des parents de Carsillier, et dont un exemplaire est à la Bibliothèque Impériale sous la cote : « Y (37) non porté », c'est une *Requête* au Roy pour le curé d'Antouin, contre le curé de Fontenoy (Gaud, 1745), facétie échappée à une plume facile, et à laquelle la circonstance dut assurer un certain succès. Le curé de Fontenoy demandait à Louis XV que, pour huit mille enterremens faits sur le champ de bataille, il lui fût alloué une somme de huit mille francs; le curé d'Antouin, paroisse sur une partie du territoire de laquelle les troupes avaient manœuvré et s'étaient battues, préteudit que son vicaire et lui ayant récité de leur côté des prières pour les morts, et leur ayant jeté l'eau bénite, il serait juste qu'on lui donnât une part du casuel réclamé par son confrère. Cependant il ne poussait pas la chose si loin, et se contentait de constater son droit, en remerciant le Roi d'avoir délégué ses paroissiens du joug de l'Autriche. La plaisanterie est bien menée, les vers vont vite et gaiement au bout, sans aucune intervention de poésie; c'est un plaidoyer d'avocat gaillardement rimé, et qui à toutes les apparences d'une improvisation. Sans doute J. B. Carsillier se fit connaître par des productions plus importantes que cette spirituelle requête, que l'amitié de J. Paul Bignon, bibliothécaire du Roi, sauva de l'oubli auquel elle était condamnée, — comme tant de pièces fugitives de la même es-

père et du même mérite, — en l'inscrivant au catalogue de la Bibliothèque.

J. B. Carsillier, nommé par quelques biographes, est resté assez peu connu. Je vois au registre de Saint-André des Arcs qu'il vint au monde le vendredi 27 mars 1705, et qu'il fut baptisé le lendemain « fils de Messire Eustache-Jean Carsillier (*sic*); conseil^r premier secrétaire de S. A. Royale Monsieur le duc d'Orléans et de dame Jeanne-Baptiste (*sic*) Richer, son épouse, dem^r rue du Battoir ». — Eustache Jean Carsillier, le père de Claude, s'était marié, le 30 avril 1698, à Saint-Eustache. L'acte de son mariage, que j'ai sous les yeux, le dit : « Bourgeois de Paris », ce qui ne veut rien dire, tous les gens qui n'étaient pas de simples ouvriers prenant ce titre. L'acte ajoute qu'il était « fils du défunt Maître Jacques Carsillier, Maître des ponts de Paris, et de dame Geneviève Darticle (?) ». Quant à Jeanne Richer, elle était « fille de feu Louis-Alexandre Richer, bourgeois de Paris... ». Un des témoins du mariage fut « Messire Charles Carsillier, licencié de Sorbonne, frère « d'Eustache Jean ». Outre J. Baptiste, qui fut baptisé, ainsi que je viens de le dire, le 28 mars 1705, Eustache-Jean Carsillier, ent, le 27 mars 1708, une fille, qu'on nomma *Vic'oire-Genetière*, et le 25 juillet 1712, un second fils, qui reçut les noms de « Charles-Philippe ». — J'ai vainement cherché le mariage de Jacques Carsillier et de Geneviève Darticle; peut-être fut-il célébré à Mantes, car les Carsillier sont originaires de Mantes. Jacques Carsillier est nommé « Jean Carcillier » dans l'acte suivant inscrit au registre de Saint-Roch : « 9 avril 1694, Nicolas Carcillier, âgé de 14 mois, fils de Jean Carcillier, maître des ponts de Paris », et de « (nom en blanc) », est décédé ce matin, rue d'Argenteuil, inhumé en présence de Denys Verny, compagnon de Riviere, même rue. » Cet enfant n'était point né sur la paroisse de Saint-Roch. Je dis ailleurs ce qu'était un « maître des ponts ».

J. B. Carsillier mourut le 6 juillet 1760, âgé de cinquante-cinq ans, selon l'acte d'inhumation inscrit à Saint-Jean le Rond, qui dit le défunt : « ancien, ancien avocat au Parlement, seig^r de la prévosté de Chaudry Bonneuil, et autres lieux ». Les témoins de l'enterrement furent « Eudes-Eustache-Pierre Carsillier, écuyer, fils du défunt, Eustache-René Carsillier, prêtre doct^r de Sorbonne, chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital, frère du défunt, dem^r Cloître de lad. église, et Alexandre Ju des Retz, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges, son beau-frère ». L'acte est signé « Carsillier, Ju des Retz, Carsillier et Pierre Alustus ». Cette dernière signature est d'un enfant ou d'une personne illettrée. — L. MAITRE DES PONTS.

CARTEAU (JEAN SILVAIN). ?1676— ?

L'auteur du *Voyage pittoresque (sic) de Paris* (in-12, 1779), M. D^o (Dezallier d'Argenville), dit, p. 23 : « Le portail des Barnabites, formé des ordres Dorique et Ionique, est de l'invention de M. Cartaud et d'une architecture mâle. » Le *Dictionnaire historique de la ville de Paris* (1779, vol. in-12), dit, t. 1^{er}, p. 528, en parlant du portail des Barnabites : « Il a été élevé en 1704 sur les dessins de Cartault (*sic* pour Cartaud), très-habile architecte ». (Ce portail a été démolí, il y a peu de temps, lorsqu'on a commencé les travaux du Tribunal de commerce, vis-à-vis la grille du Palais de justice). Il y

avait environ un an que Jean Silvain Cartaud était marié quand il fit élever le portail en question. Le mardi 23 janvier 1703, il avait épousé « Jeanne Bailly, âgée de 26 ans, fille de défunt s^r Jacques Bailly, vivant peintre ord^{re} du Roi, et de Marie Susanne Bourgeois, dem^r aux galeries du Louvre. » J. S. Cartaud, qui demeurait, lui, quai de la Mégisserie, avec son père, sa mère et son frère, était fils de Silvain Cartaut, entrepreneur des bâtiments du Roi, et de Marie Marguerite Dubugra. Au mariage de Cartaud assistèrent « René Frémin, sculpteur ord^{re} du Roi, dem^r place Dauphine... Nicolas Bailly, peintre du Roi et inspecteur des tableaux de son cabinet, demeurant ordinairement à Versailles, frère de la mariée, Simon Thomassin, graveur, beau-frère de la mariée, Silvain Cartaud, Marguerite Dubugra et d'autres. » (Reg. de St-Germain l'Auxer.) Le 8 novembre 1703, J.-S. Cartaud perdit son père, qui fut enterré le lendemain à St-Germain l'Auxer., « âgé de soixante et un ans », en présence de ses deux fils, « J. Silvain Cartaud, architecte, et Claude Cartaud, marchand sur le quay de la Mégisserie », qui signèrent « J. Cartaud, Cartaud ». En 1736, J. S. Cartaud tint sur les fonts de Saint-Germain Jean Silvain Bailly, qu'illustrèrent sa vie et sa mort. — Outre le portail des Barnabites, Cartaud fit celui de l'église des Petits-Pères, en 1738-39, une maison pour M. Crozat le jeune, un des curieux les plus célèbres du dix-huitième siècle, maison dont La Fosse peignit la longue galerie où le riche amateur logea ses tableaux précieux, qu'il montrait seulement à un petit nombre d'amis jugés dignes de les admirer. La maison de Crozat était dans le quartier Montmartre. J. S. Cartaud fit dans l'église des Madeelonnettes ou filles de la Madeleine, la chapelle de Saint-René, où Bousseau plaça le tombeau de Mare-René d'Argenson. Cartaud fit le dessin de l'OEuvre de Saint-Roch, dont l'exécution fut confiée à Pierre Le Pautre. — Cartaud avait une sœur, Susanne, qui, le 22 novembre 1707, âgée de vingt-trois ans, épousa « René Frémin, âgé de trente-cinq ans, sculpteur du Roi, qui demeurait alors sur le quai de l'Horloge ». — Je n'ai pas trouvé l'acte du décès de J. S. Cartaud. — Voy. d'ARGENSOX, 4. BAILLY, 3. BRUAND, FREMIN.

CARTES (RENÉ DES). — Voy. BÉCOX, lettre du 15 février 1689, CLERSSELLER, ROHAULT.

CARTES A JOUER.

Quelques auteurs rapportent à l'époque de la folie de Charles VI, vers 1393, l'introduction en France des Cartes à jouer, faites pour amuser la triste enfance du Roi; d'autres croient que les premières Cartes datent seulement du règne de Charles VII. Je ne suis de quel côté est la vérité; ce que j'ai vu, c'est que dans aucun des Comptes de l'Argenterie, du Trésor ou des Menus plaisirs du Roi Charles VI (Arch. de l'Emp., KK.), — il est vrai que ces Comptes sont bien peu nombreux de 1393 à 1422, car ils se réduisent, je crois, à trois registres — on ne voit aucune trace de Cartes à jouer achetées pour « l'ebastement dud. seigneur ». Pour l'époque de Charles VII, c'est différent. Dans le registre de l'Argenterie de la Reine Marie d'Anjou (année 1454, KK. 55), j'ai trouvé ces mentions : « A Guillaume Bouchier, marchand de Chinon, pour deux jeux de cartes (*sic*) et deux cens espingles, achetés de lui, le 1^{er} jour du mois d'octobre, et déliures à mondit seigneur » (Charles de France, duc de Guienne, né le

28 décembre 1446, qui mourut empoisonné le 12 mai 1472) « pour jouer et soy esbatre... v sols tourn. » (fol. 85 v°). — « A Golas Gresle, mercier suivant la court, pour deux jeux de quartes achetées de lui le 2^e jour du mois de mars... pour jouer et soy esbatre » (fol. 87). — « A Guillaume Moreau, marchand apothicaire de Chinon, pour deux jeux de quartes et deux milliers d'espingles, achetées de lui le 1^{er} jour dud. mois d'octobre, et delivrés à madite dame » (Madeleine de France, née le 1^{er} décembre 1443), « pour jouer et soy esbatre... v sols m d. tourn. » (fol. 88). — « A Regnault Fusée, marchand demourant à Selles, pour deux autres jeux de quartes achetées de lui le xv^e jour dud. mois de novembre 1454, que la Reine estoit aud. lieu de Selles, et delivrés à mad. dame » (Madeleine de France).... (fol. 89). Le Registre des Comptes de l'Argenterie de la Reine Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, sous la date de 1469-71 (Arch. Imp., KK. 68) contient l'article suivant : « A Collas Lepaige, mercier, pour vng millier despingles et deux jeux de cartes de luy achetez en ced. mois » (mars 1469) « et bailliez et mis es mains de nos dames Anne et Jeanne de France » (Anne, née en 1462; Jeanne, née en 1464; celle-ci devint femme de Louis XII en 1476, et fut béatifiée par l'Église peu de temps après sa mort, arrivée en 1504, au convent de l'Annonciade de Bonrges, où elle s'était retirée), « pour en faire leur plaisir... x sols x den. tourn. » (fol. 111 v°). — « A Jehan Thiver, mercier, pour vne main de papier, vne liure saou et vng jeu de cartes (sic)... » (fol. 114). — Dans le Registre des Comptes de l'Argenterie de Catherine de Médicis, pour l'année 1536 (KK. 118), je trouve, p. 42, mention d'une somme dépensée « pour deux jeux de cartes fines, pour debaucher de la soye ». — Dans les comptes de l'Argenterie du Roi, pour l'année 1560 (KK. 126) je lis : « Pour deux sixaines de cartes fines pour servir audict seigneur » (François II) « au feur de 25 sols tournois le sixain, cy l. s. ts. » On voit par là que la coutume de débiter les jeux de cartes par sixains est ancienne; on en peut dire autant de l'habitude qu'ont les femmes de se servir de cartes pour faire le noyau de leurs pelotons de soie, de fil ou de laine. Au reste, le débit des Cartes à jouer ne se faisait pas seulement par sixains au seizième siècle; je vois, en effet, dans les Comptes de la Trésorerie de la Reine, pour l'année 1579 [Arch. Imp., KK. 115], cet article : « Pour quatre » jeux de cartes à raison de quatre sols tourn. pour » chaque jeu, xvi s. tourn. » — Voy. CHARLES VI.

CARTHAGE (L'ANTIQUE PORT DE) et les navires antiques.
- *Paulo majora*.... »

Ces grandes questions : l'emplacement, la forme, le développement du port de Carthage, sont-elles résolues? Sommes-nous enfin sortis des voies douteuses de l'hypothèse? Un savant très-considérable, membre éminent de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux arts, etc., M. Beulé, l'affirme, et il me semble que tout le monde est convaincu que M. Beulé a raison d'affirmer, car personne n'a protesté. — Ce n'est point éclairé seulement par les lumières trompeuses du raisonnement, que l'érudit a conclu; c'est la pioche et le mètre infallible à la main qu'il a traduit un texte d'Appien, lequel décrit, en quelques mots trop brefs, le port de Carthage (AIII, 96). Il a ouvert la terre, creusé,

bêché, fouillé, et, comme le recommande La Fontaine aux chercheurs de trésors, n'a laissé nulle place où sa main n'ait passé et repassé. Le port, aperçu par tous les voyageurs et les marins qui ont visité Tunis, et que M. Falbe contourna dans ses promenades inquiètes, pendant onze années de séjour dans cette ville, où il vivait consul général du Danemark, l'ingénieur-explorateur français l'a mis au jour, l'a vu, dit-il, dans tous ses détails importants, l'a mesuré dans tous les sens, et l'a restitué si complètement et si bien, qu'il ne paraît pas possible que de nouvelles recherches puissent infirmer jamais les résultats singuliers qu'il a fait connaître dans un livre sur ses « *Fouilles faites à Carthage* » (Imp. Impériale, in-4^o, p. 87-118). — Appien dit que le port de Carthage — le Cothou, coupe creusée par la main tenace d'un grand peuple, qui se créait un arsenal nautique digne d'une nation à laquelle était promise la domination de la mer, — Appien dit que ce port était curviligne, et qu'il avait à son intérieur, mais *près de l'entrée* qui mettait en communication le port marchand et le Cothou militaire, une île élevée, siège du navarque, qui, de sa maison, pouvait voir non-seulement ce qui se faisait dans les deux ports, sur lesquels s'étendait son pouvoir, mais encore au large, d'où rien de ce qui passait dans l'enceinte de l'arsenal, gardé par un double mur, ne pouvait être découvert. M. Falbe, dans les reconnaissances fréquentes de l'un et de l'autre ports, reconnaissances timides, qu'il ne put aider des moindres fouilles, de peur « d'éveiller les soupçons » d'un gouvernement inquiet et jaloux », crut pouvoir avancer que le Cothou avait la forme d'une ellipse, dont le grand axe est d'environ 325 mètres et le petit de 230 seulement. M. Falbe montre que l'île au navarque n'est pas située près de l'entrée du port, dans le sud, mais au nord ou nord-est, à 70 mètres du quai nord du Cothou, et à 90 mètres des quais sud; en cela, il n'est pas d'accord avec Appien. M. Beulé, non plus, n'est pas d'accord avec l'historien, qu'il contredit, comme il contredit M. Falbe. Entendons-nous pourtant. Si la contradiction est formelle, elle n'est point formellement énoncée. M. Beulé ne dit point : « Appien a tort de placer l'île ici, M. Falbe a tort de la placer là; » il ne mentionne point l'opinion de M. Falbe; il dit, traduisant Appien (p. 90) : « *Au milieu* du second port était une île entourée de grands quais », et (p. 91) : « L'île était située vers le goullet », puis, sans s'arrêter à cette difficulté, qui aurait étonné le plus timide, l'explorateur écrit (p. 95) : « L'île qui forme le centre du port militaire a été le premier objet de mon attention. » Ainsi, tout d'abord, M. Beulé a cherché à connaître l'île, et ce n'est pas celle d'Appien qu'il a trouvée; c'est une île qui est au centre du Cothou, une île parfaitement ronde, dont le diamètre est, dit-il, de 106 mètres. Autour de cette île tourne, à la distance de 109^m50, la circonférence d'un cercle concentrique avec l'île, circonférence qui est le périmètre du grand quai du port. Mais laissons parler le savant voyageur : « ... Je pouvais déjà calculer l'étendue réelle de l'île, qui était, dans l'antiquité, moins considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, son diamètre est de 130 mètres..., le diamètre ancien était de 106 mètres. Le périmètre de l'île était donc, au temps où Carthage existait, de 333 mètres, c'est-à-dire d'un tiers de kilomètre.... Le quai avait donc, en comptant les deux épaisseurs de ses murs, 9^m35

de largeur. Une fois les distances bien constatées, je n'eus qu'à tracer sur le papier la continuation régulière et normale des deux cercles; ensuite je fis la vérification sur les lieux par des fouilles à point nommé. Je retrouvai les murailles à coup sûr, et je pus reconnaître ainsi tout le périmètre de l'île sur son développement de 333 mètres. »

Voilà qui est bien établi. La position et la grandeur de l'île ne laissent plus aucun doute. C'est une autre île que celle d'Appien, mais c'est une île, placée, non pas vaguement, entre les murailles du port, mais au centre du grand cercle, dont on va connaître bientôt le périmètre. « L'île explorée, dit M. Beulé (p. 106), je voulus reconnaître les quais opposés... On devine que le but de mes recherches était de saisir quelques traces des anciennes cales où les galères étaient retirées. » Il est bon de dire ce qu'étaient ces cales. Appien, que traduit M. Beulé, s'exprime ainsi : « Les quais présentaient une série de cales qui pouvaient contenir deux cent vingt vaisseaux. Au-dessus des cales, on avait construit des magasins pour les agrès ». — Appien dit : « Pour les agrès des trières » (ou *trirèmes*) (ἐξ τριερατων ἄγκυρας), et cela n'est pas indifférent. — « En avant de chaque cale, continue le traducteur, s'élevaient deux colonnes d'ordre ionique, qui donnaient à la circonférence de l'île et du port l'aspect d'un portique. » M. Beulé poursuit l'histoire de ses découvertes dit (p. 108) : « ... Je parvins à constater au fond de l'eau, quand elle fut reposée et limpide, des arrachements qui se représentaient régulièrement sur la courbe du port, à 5^m80, 5^m90 de distance. Les arrachements étant perpendiculaires à cette courbe, j'en conclus que c'était l'attache des murs qui s'avancient jadis dans la mer et formaient la séparation de chaque cale. Je n'avais que cette seule indication, mais elle était précieuse puisqu'elle donnait une mesure EXACTE. En effet, chaque cale, y compris le mur qui l'isolait de la cale voisine, occupait une largeur de 5^m90. En donnant au mur 30 centimètres d'épaisseur, on voit que l'espace libre n'était que de 5^m60, et que les galères, pour y entrer, NE POUVAIENT AVOIR PLUS DE 5^m50 D'ÉPAISSEUR, hors bordage. Quant à la longueur des cales, elle devait demeurer inconnue, puis qu'il ne restait trace des arrachements qu'à leur naissance. Mais ce qui me préoccupait au plus haut point, c'était leur décoration; c'étaient les deux colonnes qui les précédaient, et qui, deux cent vingt fois répétées, donnaient à l'ensemble du port militaire l'aspect du portique le plus élégant et le plus riche du monde... Les colonnes étaient engagées, c'est-à-dire qu'elles ne faisaient qu'un avec la tête du mur qui isolait chaque loge de galère (p. 109)... Le plan du port est si noble, ce double portique circulaire, composé de quatre cent quarante colonnes ioniques, devait être d'un si merveilleux effet, que malgré moi j'y reconnais encore l'art grec... Une fois établi sur la ligne du grand quai, je n'ai eu qu'à le suivre par des sondages de distance en distance. Ces vérifications étaient faciles, en calculant avec exactitude la courbe circulaire. Je les ai faites sur tout l'espace qui s'étend du point H au point I, et du point G au point K. »

« Un tiers du cercle n'a pu être sondé, parce que de ce côté : (le côté oriental) le sable et la terre ont tellement comblé le port, qu'on a pu y planter un petit jardin de palmiers; ces palmiers devaient être respectés. Mais j'ai supposé

sans hésitation, et je rétablis sur mon plan la continuation du cercle, puisque les deux tiers en ont été explorés, et donnent nécessairement le troisième tiers. L'ensemble du port militaire, dans sa grandeur primitive, est donc connu, et les mesures en sont relevées. Son diamètre était de 325 mètres, qui se répartissent ainsi sur le plan : 109^m50 du grand quai au quai de l'île, 106 mètres pour le diamètre de l'île, puis de nouveau, 109^m50 pour rejoindre le grand quai. Le périmètre de ce grand quai était de 1021 mètres, ou d'un peu plus d'un kilomètre » (p. 110-111)... « Le goulet intérieur qui réunissait le port rond au port rectangulaire » (le port marchand) « ... était large de 23 mètres environ ou de 70 pieds. Il est singulier que ce soit précisément la mesure que donne Appien pour le goulet extérieur qui met le port marchand en communication avec la mer. Je ne voudrais pas dire qu'Appien a confondu un goulet avec l'autre; je me contente de faire ce rapprochement » (p. 113).

M. Beulé n'est pas moins positif en ce qui regarde le port marchand. Il a découvert une entrée parallèle à la largeur de ce port, l'a mesurée, et a reconnu qu'elle était large seulement de 5^m65. Alors, logicien rigoureux, il a dit (p. 116) : « Puisque le port n'a qu'une entrée, et que cette entrée est large de 5^m65, on est forcé de croire, ou bien qu'à l'époque romaine les navires les plus gros n'avaient pas en largeur 5^m65 hors bordage, ou bien qu'ils ne pourraient pénétrer dans le port de Carthage. Cependant nous voyons la flotte de Bélisaire s'y ranger tout entière, quoiqu'un premier abord les amiraux eussent pensé qu'il serait trop petit pour leurs 500 bâtiments... La largeur du canal était donc calculée d'après celle des navires; ils n'avaient point, hors bordage, plus de 5^m65. Ce sont les dimensions de nos goëlettes et de nos plus petits bâtiments à vapeur, tandis que nos frégates comptent jusqu'à 12, 13 et 14 mètres. Mais il ne faut point oublier que les navires anciens allaient à la rame, qu'ils étaient aussi étroits que possible, afin d'être légers; aussi longs que possible, afin de donner place à plus de rameurs. De là le peu de stabilité avec une grosse mer, de là ces flottes entières que l'histoire nous montre submergées par une tempête. Les caïques de Constantinople, d'une forme semblable, et d'une égale rapidité, sont exposés aux mêmes dangers¹. Si cinq cents navires de guerre anciens trouvaient place dans le Mandracium » (nom donné par les Romains au port de Carthage), « cinquante des nôtres n'y auraient point tenu, et j'ai vu la baie de Salamine, où deux mille vaisseaux grecs et persans ont pu jadis combattre, remplie par une escadre anglaise. Alors, je me suis souvenu de la dimension des cales carthagoises dans le Cothon primitif. Elles n'avaient aussi que 5^m60 de largeur, en laissant trente centimètres pour les murs qui les

¹ Voilà une affirmation qui veut être contredite. Il n'y a aucun rapport de construction ou de forme entre les galères et les canqs de Constantinople; tous les marins et les ingénieurs savent cela; et quant aux navires à rames des anciens, on ne les faisait ni étroits afin qu'ils fussent légers, ni très-longs pour donner place à plus de rameurs, mais longs et étroits afin qu'ils fussent plus rapides. C'est ce qu'on pratique aujourd'hui dans la construction des bâtiments à vapeur, qui n'ont point de rames à placer. Ceci est élémentaire et nul ne l'ignore. Étroitesse et longueur ne sont point des causes d'instabilité; l'instabilité tient à des causes qu'il serait trop long de déduire ici et qui n'y seraient point à leur place.

séparaient. Une telle coïncidence n'est-elle pas frappante? N'en doit-on pas conclure que les navires phéniciens n'étaient pas plus grands que les navires romains? Un troisième fait, qui n'est que l'évidence d'un simple calcul, nous amène à la même conclusion. Appien atteste que le port circulaire contenait deux cent vingt cales. En divisant par 220 le périmètre du grand quai et celui de l'île, on saura quelle était la largeur *maxima* de chaque cale. Le périmètre du grand quai était de 1021 mètres, celui de l'île de 333 mètres. Du chiffre total 1354, il faut déduire 23 mètres pour le goulet, 19 mètres pour la jetée, qui s'attachait à l'île et au grand quai, 3 mètres pour l'embarcadère (M. Beulé a trouvé les débris d'un escalier attaché à l'île, en face de l'entrée du port), « car c'était autant d'espace perdu pour les loges des vaisseaux; il nous reste 1299 mètres, qui, divisés par 22, donnent pour chaque cale 5^m.90. En ôtant 30 centimètres, épaisseur du mur qui borde la cale, nous retrouvons exactement 5^m.60 l. Ainsi, par une triple expérience et d'une nature toute différente, nous sommes conduits à des conclusions identiques. Ni le goulet romain, ni les cales carthagoises ne pouvaient contenir des bâtiments qui eussent en largeur plus de 5 mètres et demi hors bordage. Je crois que c'est un document précis, dont devront tenir compte ceux qui étudient LA MARINE ANTIQUE ET SONT TENTÉS DE S'EN EXAGÉRER L'IMPORTANCE. »

Cet avertissement charitable est malheureusement à l'adresse de peu de personnes; peu de savants étudient la marine antique, peu de marins ont le temps de se livrer à cette étude aussi ardue qu'elle est intéressante, et ceux qui y ont donné quelques journées n'ont pas été tentés, en général, de s'exagérer l'importance des navires de l'antiquité. Tous, ou presque tous, — faute d'étude, — sont convaincus au contraire que les bâtiments carthagoises, grecs, romains, depuis le temps d'Homère jusqu'à celui de Bélisaire, pour ne pas descendre plus bas que M. Beulé, étaient, aussi bien que les vaisseaux du moyen âge, de chétives barques, que le plus faible vent faisait chavirer. Ils croient qu'une marine un peu respectable n'a commencé qu'avec le dix-septième siècle. Je ne suis pas de ce sentiment, quant à moi, et j'ai démonté la fausseté de cette opinion, tant dans mon mémoire sur *La flotte de César* (in-18, 1861), que dans mon *Archéologie navale* (1840, in-8°). C'est donc à moi — car le conseil viendrait un peu tard pour Scaliger, Bail, le docteur Meibom, Scheffer, Montfaucon, le père Languedoc, et tant d'autres, bonnes gens au demeurant, mais un peu naïfs sans doute, à les juger comme M. Beulé, qui ont cru aux grands navires des anciens — c'est donc à moi que vient directement l'obligant avis de « n'être pas tenté d'exagérer l'importance de la marine antique ». Je suis reconnaissant comme doit l'être, envers un des

maîtres du savoir, un écolier qui n'a ni pignon sur rue dans l'étroite et noble cité de la science, ni patente de savant délivrée par l'Institut.

Mais, si ce n'est pas en mon nom, qu'il me soit permis, au nom des historiens dont l'opinion fut comptée jusqu'ici pour quelque chose, de n'accepter point comme définitive la conclusion absolue de M. Beulé, qui d'un trait de plume anéantit tout ce qui, des navires de Rome et de Carthage, a pu être réputé plus large que 5^m.50. Et si je dis : 5^m.50, c'est parce que j'admets pour un instant le chiffre du docte Académicien, que je démontrerai bientôt cependant entaché d'erreur.

Aucun des vaisseaux longs dont parle Polybe, témoin de la ruine de Carthage, n'aurait pu entrer dans une des cales du Cothon, découvert par M. Beulé. Les Quinquères que Polybe dit avoir été faites par les Romains, au nombre de cent, pas plus que les vingt Trirèmes, construites en même temps, dans la prévision de la guerre à laquelle se préparait les Carthagoises (1, 20), n'auraient pu s'introduire dans les niches mesurées par l'auteur des *Fouilles*. Les Quinquères étaient plus grandes que les Quadrirèmes, plus grandes elles-mêmes que les Trirèmes; or, nous savons par Cicéron que la Quadrirème montée par Cléomène « était si grande, que, comparée aux autres navires, elle ressemblait à une forteresse... Si elle avait dû combattre des pirates, elle aurait paru comme une ville (*urbis instar*) au milieu de leurs Myoparons. » Assurément cette ville, cette forteresse, avait plus de 5^m.50 de largeur à son *maître-bau*. Polybe raconte (III, 42) qu'Annibal, au passage du Rhône, avait trente-sept éléphants; est-ce sur des navires larges de 5^m.50 qu'il fit embarquer pour passer la mer chacun de ces trente-sept colosses? Qui oserait le prétendre?

Savez-vous ce qu'était un navire antique de 5^m.50 de large? Tout Paris a vu, en 1861, sur les eaux de Sain.-Cloud, un bâtiment à trois rangs de rames superposés, que l'habile M. Dupuy de Lôme, ingénieur en chef de la marine impériale, avait construit devant Croissy, d'après son système et le mien. Cette Trirème, faite pour l'Empereur, qui avait voulu se rendre compte de l'organisation des rames en trois étages — problème qui a occupé tant de critiques pendant trois siècles, et qui a trouvé sa solution dans cet essai, que le succès a couronné, de l'assentiment des savants et des marins spectateurs de la manœuvre du navire aux cent trente rames, — cette trirème avait de largeur 5^m.50, et de longueur, 39^m.25. Elle était pour nous, non pas le plus grand des vaisseaux anciens, que suppose M. Beulé, mais la plus petite possible des trirèmes; un modèle, un échantillon de trirème, et non un bâtiment suffisamment déployé pour l'office que devaient rendre les navires propres à la guerre. M. Dupuy de Lôme l'avait faite moins large et moins longue que je n'aurais voulu, parce qu'il avait la nécessité de faire passer la trirème sous les ponts, et de la faire virer de bord entre les deux rives rapprochées du fleuve. Se figure-t-on la Trirème impériale donnée comme type aux Carthagoises pour l'édification de leur flotte? Se figure-t-on une Quinquère, une Quadrirème de la taille de ce petit vaisseau? et non-seulement une quadrirème et une quinquère, mais une Hexère, une Heptère, une Ennère, une Décère; car il y avait des décères, des ennères, des heptères, des hexères, et Polybe le déclare formellement en parlant de la flotte d'Attale (*Excerpta*, XVI, 7). Ces navires à

¹ Exactement, non. En effet, si du nombre 1354 on déduit 45, somme des 23^m (le goulet), 19^m (la jetée) et 3^m (l'escalier du débarcadère), il reste 1309^m et non 1299. Or 1309 divisé par 220 donne pour chaque cale non pas 5^m.90, mais 5^m.945. Si des 5^m.94 on retranche les 30^{cm}, épaisseur, admise par M. Beulé, du mur qui borde la cale, on a des cales larges de 5^m.64 et non de 5^m.60. Quatre centimètres sont bien peu de chose; mais répétés 220 fois, ils font 8^m.80. Il s'en faut donc de 8^m.80 que le Cothon ne contienne les 220 cales d'Appien que M. Beulé y croit voir. — Voy. plus loin, p. 327, première colonne.

six, sept, neuf et dix ordres de rames n'étaient pas les plus grands de leur famille, dont les géants avaient *quinze* et *vingt* ordres d'avirons, vaisseaux dont nous ne connaissons pas l'organisation, et que nous ne pouvons point rejeter cependant, à moins de douter des écritures de l'antiquité les plus accréditées, les moins suspects de mensonge. Aucun de ces mastodontes, produits de l'art ancien des constructions navales, n'aurait pu entrer dans le port de M. Beulé. Est-ce à dire qu'ils n'ont jamais existé?

Appien dit quelle part (VIII, 13) que les Romains voulaient aller en Afrique, préparèrent une flotte et une armée; l'armée était forte de cent mille hommes, et fut embarquée sur des navires, dont chacun portait *cent vingt combattants* outre *trois cents rameurs*. Faut-il ne voir dans ce fait qu'un de ces contes qui couraient chez les barbiers de Rome, et que recueillait naïvement les badauds de la ville éternelle? Non, sans doute. Polybe, cité par S. M. Napoléon III (*Histoire de Jules César*, liv. I^{er}, chap. v, p. 145), parle de navires portant chacun 300 rameurs et 120 soldats (I, xv et xvi), navires pontés carthaginois, qui, au nombre de 350, combattirent une flotte romaine, en 498, près d'Héraclée Minoë; faut-il croire que Polybe fut abusé sur la grandeur des vaisseaux de Carthage et des vaisseaux de Rome, qui ne leur étaient pas inférieurs? Assurément non. Il faut convenir que 300 rameurs et 120 soldats, sans compter quelques hommes nécessaires à la manœuvre des voiles et des ancres, auraient été bien mal à l'aise dans des navires de 5^m,50 de largeur, ces bâtiments fussent-ils une fois plus longs que ne pouvaient l'être des navires à rames ayant ce maître-bau. Mais sait-on ce qu'était un vaisseau à trois cents rameurs? Non. Je vais le dire. L'emplacement seul des rames, au nombre de cent cinquante de chaque côté, cinquante fonctionnant dans chacun des trois étages, devait occuper au moins *cinquante-deux mètres* dans la longueur du navire. La proue et la poupe devaient prendre, l'une neuf ou dix mètres, et l'autre sept mètres au moins; le bâtiment était donc long à la flottaison de 68 mètres environ. Or, un navire, des vaisseaux longs, qui avait soixante-huit mètres de longueur devait avoir de 9^m,70 à 11^m,33 de largeur, suivant que, conformément à la loi générale observée dans la fabrication des bonnes galères, au moyen âge, et jusqu'au dix-huitième siècle, le rapport entre la largeur et la longueur était de 1 à 7 ou de 1 à 6. Ce rapport, les constructeurs du moyen âge ne l'avaient point imaginé; probablement, ils le tenaient de la vieille pratique de leurs prédécesseurs. Une trirème à 300 rameurs avait toute l'importance qu'au quinzième siècle et au seizième eut la Galéasse, grande galère, qui était à la galère ordinaire ce que le vaisseau à trois ponts moderne est à la frégate de premier rang. Le *Saint-Laurent*, capitaine des quatre galéasses que commandait Moncade à la bataille de Lépante (1571), avait 50 banches à feu, 130 matelots, 270 soldats et 300 rameurs (en un seul étage, 6 rameurs manœuvrant une seule rame). Cette galéasse avait environ 60 mètres de longueur et 9 mètres de largeur; quel miracle aurait pu la loger sous une des cales de M. Beulé, quel miracle l'aurait pu faire passer entre les deux rangs de ces cales, dans les eaux du port? Faudrait-il taxer d'erreur ou d'exagération Polybe et Appien? Faudrait-il dire qu'ils ont voulu tromper leurs

lecteurs et envoyer des historiettes bizarres à l'adresse de la postérité?

Appien dit quelque part (VIII, 73) que M. Manlius et L. Marcius Censorinus, consuls, furent envoyés de Rome à Carthage avec une flotte portant quatre-vingt mille hommes de pied et quatre mille cavaliers d'élite. Cette armée était embarquée sur *cinquante Quinquérèmes*, *cent Hémioles* et un grand nombre de Cérures et de vaisseaux de charge. Arrien (liv. VI) cite les Hémioles parmi les navires rapides, avec les Triacontores (bâtiments ayant trente rames, quinze de chaque côté) et les Cérures; elles étaient donc des navires assez petits, inférieurs aux trirèmes, et de beaucoup moins grands que les quinquérèmes, les plus grands bâtiments de cette flotte, et certainement navires d'une taille qui ne devait guère le céder à celle de nos petites frégates à voiles. Les vaisseaux de charge, les Frumentaires, les Hippagogues et autres devaient être en fort grand nombre pour ce transport de quatre-vingt mille hommes et de quatre mille chevaux; mais, parmi les bâtiments ronds faits pour porter les lourds fardeaux, les machines de guerre, les vivres, les provisions de toute sorte, les chevaux et les soldats, il y en avait d'une hauteur et d'une capacité extraordinaires. Tous n'étaient point, à la vérité, comme ce porte-bœ nommé *Isis* dont parle Lucien (*πλοίων*), navire de charge, grand justement comme un vaisseau de quatre-vingt-six canons du commencement du dix-neuvième siècle (voy. *Archéologie navale*, t. II, p. 150), c'est-à-dire ayant 58^m,88 de longueur, 15^m,26 de largeur et 13^m,21 de creux. Ne nous voilà-t-il pas bien loin des navires de 5^m,50 de M. Beulé, les plus grands que sa certitude admette?

De deux choses l'une, ou Polybe, Appien, Cicéron, César, Lucien, Tite-Live et les autres auteurs qu'on nous a appris à vénérer se sont trompés, ont été mal renseignés, ont accrédité des traditions mensongères, des contes peu dignes de foi, ou M. Beulé, qui n'a pu se tromper dans son travail d'exploration, qui a bien vu ce qu'il a vu, bien mesuré sans doute ce qu'il a mesuré, et, voyageur sérieux, venu de loin pour démentir le proverbe, a découvert un port moderne fait, jusqu'à un certain point, mais sur une très-petite échelle, à l'image de l'antique port de Carthage. Sédait par les rapports qu'il apercevait entre le Cothon dont il déterminait la circonférence et retrouvait quelques parties, et celui qu'Appien décrit en passant, il semble qu'il ait cédé malgré lui à l'entraînement qui le portait à superposer son plan au texte grec, de telle sorte que la figure du port qu'il dessinait, éposait, pour ainsi dire, tous les mots de ce texte. Non pas tous pourtant, je me trompe; car, ainsi que je l'ai dit déjà, l'île de M. Beulé n'est pas tout à fait celle d'Appien, placée, comme on l'a vu, *près* de l'entrée du port et non au *centre* de la circonférence ou de la courbe, quelle qu'elle fût, qui limitait le Cothon de l'antique Carthage. Et puis, Appien ne mentionne pas la jetée qui, dans le port restitué par M. Beulé, relie l'île à la terre-ferme du côté du Nord-Est. Appien eut peut-être tort d'oublier cette jetée, qui paraît, en effet, utile aux communications du port avec la ville; mais enfin, il n'en parle pas, quand il parle de tout le reste, et son silence doit être remarqué, car l'absence d'une jetée constitue une différence entre le port de l'historien et celui de notre savant compatriote, moins grande à la vérité,

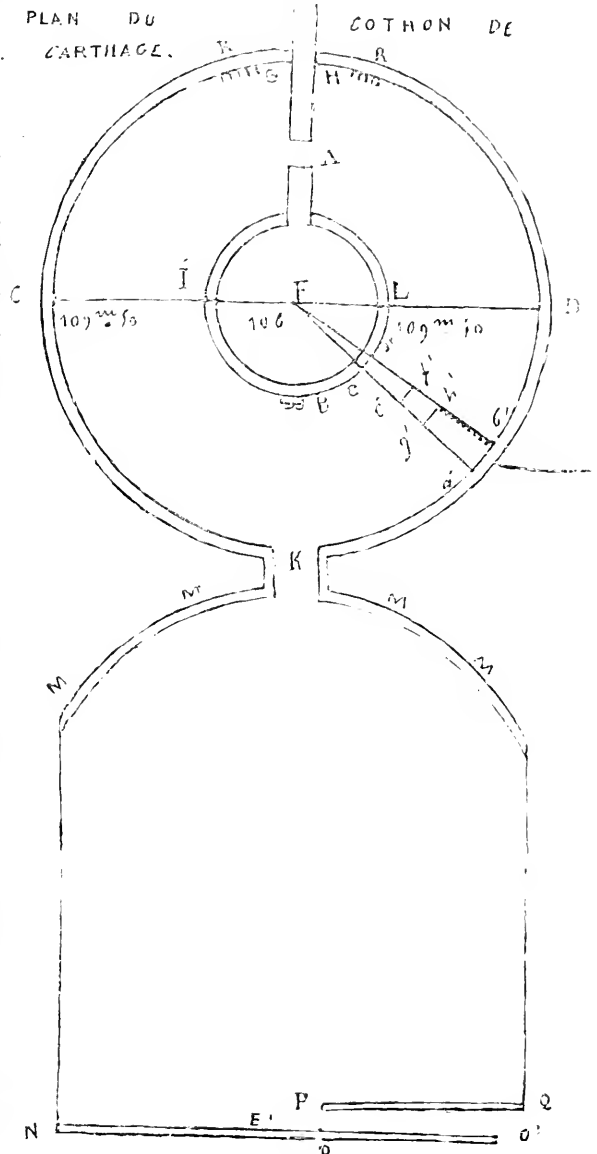
moins importante que le déplacement de l'île au Navarque. Mais, si le port qui nous est bien connu maintenant, grâce à M. Beulé, n'est pas l'antique Cothon de Carthage, où était celui-ci? Pourquoi n'aurait-il pas été sur cette presqu'île où est le port fait, à je ne sais quelle époque du moyen âge et peut-être pour servir de refuge à des navires du commerce, à des bateaux de pêcheurs de corail? Pourquoi ce petit port ne serait-il pas une portion du port ancien qui pouvait s'étendre beaucoup au Nord-Est, au Nord, au Nord-Ouest et à l'Ouest, communiquant avec la mer par un avant-port, ouvert au Sud ou au Sud-Ouest, et fermé par la chaîne qu'Appien suspend aux deux petits môles qui, suivant lui, limitaient l'entrée du port, « large de 70 pieds romains? »

Je ne sais pas si cette supposition est admissible; il faudrait, pour en démontrer la vérité, mettre à nu tout le squelette de la presqu'île de Tunis; et qui pourrait entreprendre et mener à fin un pareil travail? Ce que je sais, c'est que la conclusion tirée par M. Beulé des quelques éléments qu'il a pu connaître, est en un si complet désaccord avec ce que l'histoire nous apprend des bâtiments des anciens, que, le port, reconstruit sur ces données étant accepté comme celui que décrit Appien, il faudrait se hâter de faire une édition des auteurs classiques soigneusement expurgée de tous les passages où ces illustres menteurs ont parlé des vaisseaux ronds et longs des Carthaginois, des Romains et des Grecs, vaisseaux qu'on aurait été obligé de repousser du port aux cales larges de 5^m,60, s'ils s'y étaient présentés pour y trouver des abris.

Le chiffre 5^m,60 donné par M. Beulé comme celui de la mesure des cales de son Cothon, est entaché d'erreur; je l'ai dit, je vais le prouver, et, de cette preuve, nous verrons ce qu'il résultera pour l'ouvrage que j'étudie. Le plan de chacune des cales appuyées, soit à la circonférence de l'île, soit au périmètre du grand quai, n'était pas un rectangle comme paraît l'avoir pensé M. Beulé, mais un trapèze régulier; si bien que les cales adossées au mur du grand quai n'avaient point à leur ouverture les 5^m,60 que, selon le curieux explorateur, elles avaient à leur base, et que celles qui s'appuyaient au quai de l'île avaient, à leur entrée, beaucoup plus que ces 5^m,60. Tous ceux qui auront regardé plus d'un moment une roue de voiture me comprendront. Mais rendons la chose plus sensible par une figure.

Prenons le plan de M. Beulé et, sur ce plan, traçons les lignes qui serviront à ma démonstration. Dans cette figure, KCRRD représente la circonférence du port mesurée par M. Beulé; cette circonférence, qui est le périmètre du grand quai, est de 1021 mètres, on l'a vu plus haut. CFD est le diamètre du Cothon, long de 325 mètres, selon M. Beulé, et composé de 106 mètres représentant

le diamètre de l'île F, et de deux parties CI et LD, distance de la muraille extérieure du quai de l'île, à la muraille intérieure du quai CRDK. Le périmètre ILB de l'île est de 333 mètres, suivant les mesures prises par le voyageur. K est le canal de communication du Cothon au port rectangulaire NMQ. AH représente la jetée qui, de l'extérieur du port circulaire, donnait entrée dans l'île où siégeait le navarque. En RG et HR sont les



arrachements découverts par M. Beulé, qui y voit les débris des murs des cales construites pour abriter les vaisseaux carthaginois. Le passage (au bas de la figure) entre les murailles PQ et N'O' est l'entrée du port. Cela dit, raisonnons.

Les rayons tracés du centre d'un cercle à deux points de sa circonférence forment un triangle et

non un quadrilatère, cela est évident. Tirons de F en a' et b' des lignes droites, nous ferons un triangle : F $a' b'$. Supposons que la ligne $a' b'$ soit un arc de cercle dont la corde est longue de 5^m,60, notre triangle devra enfermer une des cales où M. Beulé place les navires de Carthage, larges au plus de 5^m,50. Si, sur le rayon F a' de la circonférence tracée sans hésitation par le compas vainqueur de M. Beulé, rayon long de 162^m,50, nous prenons de a' en g' une longueur de 38^m,50, et si, d'une ouverture de compas égale à F g' nous traçons une ligne parallèle à $a' b'$, nous aurons, en touchant le rayon F b' , un trapèze $a' g' h' b'$ qui représentera l'aire d'une des 229 cales voulues par M. Beulé. Disons pourquoi cette cale doit être longue de 38^m,50. Dans les navires à rames des anciens, — ceux qui avaient de l'importance — le rapport de la longueur à la largeur était de 7 à 4, quelquefois moindre; mais prenons celui-ci que les constructeurs des galères du moyen âge et des temps modernes, jusqu'au siècle dernier, gardèrent le plus ordinairement; le navire étant large de 5^m,50, devait être long de 38^m,50. Maintenant, quelle était la largeur de la cale mesurée par la corde de l'arc $g' h'$? Le triangle F $b' a'$ et le triangle F $h' g'$ sont semblables, la base $g' h'$ sera donc à la base $a' b'$ comme le côté F g' est au côté F a' , ou en d'autres termes : $x : 5^m,60 :: 12\frac{1}{4} : 162,50$. Cette proportion posée, suivant les préceptes de notre vieil ami Bezout, donnera pour le terme inconnu 4^m,27. Ces quatre mètres vingt-sept centimètres seront la mesure de l'entrée de la cale, et il s'en faudra de 1^m,23 qu'un bâtiment large de 5^m,50 puisse s'y introduire. En supposant qu'il ne faille laisser qu'un mètre d'espace entre le bordage du navire et les murs de la cale, et c'est évidemment trop peu si on songe que les matelots devaient tirer leurs vaisseaux sous cet abri, le navire qui pourrait y être poussé ou tiré ne serait large, au plus, que de 3^m,27. Quelle Trirème, qui aurait la grandeur de la Chaloupe d'une de nos modernes frégates!

Et c'est pour des bâtiments de cette importance que Carthage, si amoureuse qu'on la suppose des belles perspectives, des riches colonnades, aurait dépensé des sommes énormes en marbres et en journées d'ouvriers! Les Carthaginois ne poussèrent jamais la passion du beau jusqu'au délire; leurs ennemis eux-mêmes ne les ont jamais accusés de manquer de bon sens. Les quinquerèmes auraient en dimensions d'une petite chaloupe, ou bien elles ne seraient point entrées dans les niches du Cothon, et si ces niches n'étaient pas propres à les recevoir, on y renaisait des embarcations capables de porter une douzaine d'hommes! A ce compte, la flotte de Carthage et celle de Rome, condamnées à passer dans le goulet de 5^m,56 découvert par M. Beulé, auraient été telles que la flotte d'Asnières n'aurait rien à leur envier.

Quant aux cales que M. Beulé adosse au périmètre de l'île, en admettant que les trirèmes faites pour entrer dans ses niches fussent larges de 5^m,50, comme le veut le rigoureux archéologue, et longues par conséquent de 38^m,50, l'entrée de chacune d'elles ne serait plus comme tout à l'heure de 4^m,27, mais de 7^m,63 environ. Les navires de 5^m,50 pourraient entrer dans les cales, mais non pas tout à fait, car si elles ont, à l'ouverture de la cale, un espace libre de 2^m,13, au fond elles n'auraient que 5^m,50, ce qui réduit les matelots à ne

pouvoir les pousser jusqu'au bout sans frotter leurs flancs contre les murailles. Admettons cependant les cales de l'île construites en un trapèze régulier dont la base à terre est de 5^m,50 et la base à l'eau est de 7^m,63, il y aura dans le Cothon des trirèmes larges de 5^m,50, celles de l'île et d'autres de 3^m,27! Je le veux bien. Les trirèmes de Carthage doivent bien rire chez Pluton! Mais nous, soyons graves.

Cette affaire des cales est grosse de difficultés; M. Beulé a vu, dans l'eau reposée et limpide, quelques arrachements de murs, il a mesuré la distance de l'un à l'autre de ces murs, et l'a trouvée de 5^m,80 ou 5^m,90. 5^m,90 est la distance moyenne qu'il a adoptée; trente centimètres est, selon lui, l'épaisseur de chacun des murs bâtis jadis par les architectes de Carthage pour séparer les cales et pour porter des constructions supérieures à ces réduits des vaisseaux, et dont l'office était, suivant Appien, de figurer là comme magasins pour les agrès des trirèmes. Les architectes de ce temps-ci, moins habiles que ceux de la Phénicie, ne se chargeraient pas de faire solides des murs épais de 30 centimètres, et longs de 39 mètres, de 20 mètres, de 15 mètres seulement, si l'on veut, et hauts de 3 ou 4 mètres. Ils affirment tous que ces feuillets de briques, de pierres ou de marbre, eussent-ils été faits par Apollon lui-même, le divin maçon des murs de Troie, ne résisteraient pas au choc de l'eau agitée par le mouvement des navires dans le port, au heurt d'un vaisseau, si petit qu'il fût, qui les toucherait en entrant dans une des cales, et qu'ils seraient incapables de porter sur leurs têtes les poutres, éléments des planchers de ces magasins qui devaient recevoir les mâts, les voiles, les cordages, les rames, les gouvernails et tout ce qui était du matériel intérieur des trirèmes, barils, vivres, que sais-je; attirail fort lourd assurément et qui voulait des bases très-fortes. Doublez, triplez les 30 centimètres de M. Beulé, et vous serez peut-être loin encore de l'épaisseur qu'il faudrait donner aux murs des cales pour les rendre propres au service qu'on devait exiger d'eux.

Je ne demande pas mieux que d'accorder aux praticiens qu'ont étonnés les 30 centimètres déclarés suffisants par l'antiquaire français, les 90 centimètres au moins qu'ils demandent; je rendrai les cales plus petites, et, par là, j'entrerai plus avant dans le système de M. Beulé, car je diminuerai d'autant la longueur des navires antiques. Les cales deviendront larges seulement de 4^m,90, et les navires qu'elles devront recevoir seront bien moins larges que 3^m,27. Je ne sais ce qu'on pourra penser de cette marine lilliputienne prêtée à Carthage; mais j'avoue que je serais curieux de voir en réalité sur le grand canal de Versailles des quinquerèmes larges de moins de 3 mètres, ayant leur quintuple appareil de rames, leurs rameurs Thracites sur le pont, et, entre ces rameurs, un passage pour l'*avigator* et le triérarque.

Mais acceptons les murs de 30 centimètres, et ajustons-y, engageons-y les colonnes, au nombre de 440, qui ont ravi en admiration le critique devenu tout à coup poète (p. 110), et s'écriant dans un accès de lyrisme : « Ce double portique circulaire composé de quatre cent quarante colonnes ioniques devait être d'un si merveilleux effet, que, malgré moi, j'y reconnaissais encore le génie grec ». Je n'aurais rien à dire à cela, si, en effet, le double portique

supposé par M. Beulé dans son port, pour obéir à une parole d'Appien, avait présenté les 440 colonnes ioniques que l'observateur ébloui a entrevues dans le rêve de sa riche imagination. Appien dit qu'autour des quais du Cothon de la Carthage tyrienne étaient 220 cales, et qu'en avant de chaque cale s'élevaient deux colonnes. Ou je me trompe fort, ou la première cale étant bornée par deux murs, et une colonne s'élevant en avant de chacun de ces murs, cette cale avait deux colonnes à son entrée. La seconde cale, qui avait un mur commun avec la première, mur mitoyen, comme on dit, et un autre à la distance de 5^m,50 ou environ de celui-ci, avait une colonne commune avec la première cale, et une colonne qui lui appartenait, en même temps qu'elle appartenait à la troisième; si bien que *trois* colonnes suffisaient à *deux* cales, pour que chacune des cales eût, à son huis, *deux* colonnes. A ce compte, les 440 colonnes de M. Beulé se réduiraient, non pas à 220, mais à 224. Ici, évidemment, l'artiste a fasciné l'arithméticien. Si, contre toute apparence, sur chaque mur, deux colonnes étaient accouplées, les cales étant partagées en quatre séries égales deux à deux, le nombre des colonnes devait être de 444 et non de 440.

Je dis que les cales étaient partagées en quatre séries, égales deux à deux, la figure rend cela sensible. Mais combien chacune de ces séries comprenait-elle de cales? Prenons les chiffres donnés par M. Beulé et que j'ai reproduits scrupuleusement ci-dessus. La circonférence du grand quai était de 1021 mètres dont la moitié est de 510^m,50. Il faut de ces 510^m,50 soustraire 4^m,77 représentant la moitié de la jetée et 11^m,50 représentant la moitié du goulet. 4^m,77 et 11^m,50 font 16^m,27, qui ôtés de 510^m,50 donnent pour différence 494^m,23. Si l'on divise 494^m,23 par 5^m,90, largeur de chaque cale, on obtient pour quotient 83, et il reste 76 centimètres d'espace non employé. Le quai, dans chacune de ses parties à droite et à gauche de la jetée et du goulet, aura donc 83 cales, 76 centimètres restant vides. La circonférence du grand quai aura donc 166 cales et 1^m,52 d'espace non occupé par les cales. Un calcul analogue appliqué aux deux parties de la circonférence de l'île donne pour résultat 26 cales adossées à chacune de ces parties et 98 centimètres d'espace non occupé. En effet, le périmètre de l'île étant de 333 mètres, la moitié de cet arc de cercle est longue de 166^m,50, dont il faut cependant déduire 4^m,77 pour la moitié de la jetée, et 1^m,50 pour la moitié de l'escalier de l'embarcadère, c'est-à-dire 6^m,27. Le reste sera 159^m,23. Or, 159^m,23 divisés par 5^m,90, donnent pour quotient 26^m,98. A chacun des côtés de l'île seront donc adhérentes 26 cales, et 98 centimètres resteront inoccupés, ou vers la jetée ou vers l'escalier. Autour de l'île, il y aura donc 52 cales; et comme il y en aura 166 autour du grand quai, l'ensemble des cales sera donc de 218 cales et non pas de 220. Il restera inoccupé par les cales quatre petites parties de circonférences : 2 fois 0^m,76 au grand cercle, et deux fois 0^m,98 au petit, qui font ensemble 3^m,48.

Les cales de M. Beulé ont donc un double malheur; elles sont de beaucoup trop étroites pour contenir les navires que mentionne l'histoire, et un peu trop larges pour tenir au nombre de 220 dans le Cothon reconstruit par l'ingénieur archéologue. Mais laissons ces calculs, qu'il fallait bien produire, et venons aux colonnes.

Voilà ce que seraient les colonnes ioniques placées devant les cales, dans l'hypothèse de leur accouplement, qui paraît ne point laisser de doutes à l'auteur des fouilles, puisqu'il les voit au nombre de 440 en avant des 220 cales. Ces colonnes étaient engagées dans les murs; ce n'est pas moi, c'est M. Beulé qui l'a dit. « Ces colonnes étaient engagées, c'est-à-dire qu'elles ne faisaient qu'un avec la tête du mur qui isolait chaque loge de galère. » M. Beulé a trouvé deux tambours de colonnes cannelées, dont il a donné la figure; il n'a oublié qu'une chose, c'est de dire quel est le diamètre de ces tambours. Pour que deux colonnes accouplées pussent être engagées dans un mur de 30 centimètres, il faudrait supposer que le diamètre de chacune serait d'environ 10 centimètres, à cause des bases et des chapiteaux. Suivant les proportions recommandées par Vitruve, ces colonnes auraient 85 centimètres de hauteur, et 90, suivant celles qu'a préconisées Vignole. Des colonnes hautes de 90 centimètres seraient des miniatures convenant assez bien, je l'avoue, à un port fait pour renfermer le matériel de la marine microscopique dont M. Beulé dote les Carthaginois; elles seraient d'un bon effet autour du bassin où nos petits-fils, habitués du jardin des Tuileries, font évoluer leurs navires qu'ils y apportent sous leurs bras; mais je ne puis croire que jamais elles aient pu décorer, non pas seulement le port d'Appien, mais encore celui que M. Beulé a très-laborieusement construit. Je ne saurais admettre ces colonnes accouplées et engagées sur la tranche de murs épais de 30 centimètres.

Les colonnes doubles rejetées, voyons les colonnes simples. Celles-ci pourraient avoir 24 centimètres de diamètre, et par conséquent 2^m,16 de hauteur. C'est mieux; mais, en vérité, c'est trop peu encore. On a peine à se figurer que des colonnes de cette taille eussent bon air autour d'un cercle de 1021 mètres de circonférence. Comparez ces piliers nains aux colonnes qui bordent un des côtés de la place de la Concorde! Celles-ci ont 9^m,87 de hauteur. A la bonne heure! On trouve leur ensemble grand, majestueux, imposant, en rapport excellent avec la place dont la largeur, du ministère de la Marine au parapet du quai, est de 361 mètres. Si, dans un sens, cette place a 36 mètres de développement de plus que le Cothon déterré par M. Beulé, elle en a 108 de moins dans l'autre, car elle n'est large que de 217 mètres, de l'entrée du jardin des Tuileries aux piédestaux des Chevaux de Marly. La surface de la place de la Concorde est de 78,337 m.; celle du port Beulé est de 82,957 m.; les colonnes du Garde-meubles ne sont pas trop grandes pour une enceinte plus petite, que seraient donc celles qui ont quelques centimètres de plus que deux mètres? Ce n'est pas sans intention que je fais le rapprochement de deux espaces, dont l'un fort connu de tout le monde fera très-bien comprendre quelle était l'étendue de l'autre. Chacun pourra ainsi se figurer ce que devait être, grand un peu plus que la place Louis XV, un port où, à de certains moments, la flotte de Carthage — celle dont les historiens font pressentir l'importance — devait trouver un asile inviolable.

Mais autre chose : où étaient les chantiers de construction et de radoub d'ans le port restitué par M. Beulé? A prendre ses chiffres, comme les donne notre auteur, il n'y avait pas un endroit dans le port militaire où l'on pût construire un navire, si

petit qu'on venille le supposer. Selon M. Beulé, les 220 cales remplissaient « *exactement* » tout le terrain des deux quais ; dans quel lieu pouvait-on donc travailler à l'édification ou au radoub des vaisseaux ? Que, pendant la paix, on construisit sur le bord du lac les bâtiments qu'on armait ensuite dans le port, je le veux bien ; mais pendant la guerre ? Et on construisait pendant la guerre dans le Cothon de Carthage ! C'est Appien, cité par M. Beulé même, sans s'arrêter aux paroles de l'historien, sans paraître étonné de la difficulté qu'elles présentent aux personnes peu accoutumées à résoudre les problèmes insolubles, c'est Appien qui nous l'apprend en parlant du siège de Carthage par Scipion : « Les Carthaginois entreprirent de creuser une issue à l'extrémité du port qui regarde la pleine mer... Les femmes et les enfants les aidèrent dans leur travail, qui se fit à l'intérieur et dans le plus grand secret. En même temps, avec de vieux matériaux ils construisirent des *trirèmes* et des *quinquerèmes* ». (VIII, 121.) Ainsi, dans le port, il y avait des chantiers et des magasins où l'on déposait les bois tirés des vieux navires qu'on dépeçait ; quelle place pourrait-on leur assigner dans le plan de restauration dressé par le sagace auteur du livre qui nous occupe ? Aucune. C'est une raison de plus pour croire que le Cothon de M. Beulé, si semblable par sa forme au Cothon antique qu'il ait pu le penser, n'est point celui dont Appien a domé un croquis, malheureusement très-incomplet. Un port sans chantiers intérieurs et sans magasins, un arsenal maritime qui n'a que de mesquines colonnades, un bassin à peine plus grand que la place Louis XV, et qui, à de certains jours de danger, devait servir de refuge à quelques centaines de vaisseaux, tout cela ne répond point à l'idée que le vulgaire des marins, des ingénieurs, des professeurs d'histoire, s'est faite de la marine d'une nation qui a fait tant de bruit dans le monde. Les Carthaginois étaient-ils un petit peuple remuant, se donnant beaucoup de peine pour se faire un nom historique, et ayant pour toute défense une marine pitoyable composée de frêles barques ? J'avoue que je ne le crois pas plus que je ne crois aux vaisseaux romains larges tout au plus de 5^m.60. Ce que je crois fermement, c'est que M. Beulé a découvert sur la presqu'île de Tunis un port, moderne assurément, mais je ne sais de quelle époque, — et la science lui doit avoir une obligation véritable pour la fatigue et l'argent que lui a coûtés cette découverte ; — je crois que ce port, fait en partie avec des matériaux antiques, parce qu'après la ruine de Carthage, toutes les pierres de la ville et du port ne furent point emportées en trophées à Rome ou dans quelque autre cité ; port fait d'ailleurs un peu à l'imitation de celui de la Carthage ancienne, mais sur un patron réduit de beaucoup, n'est point le Cothon d'Appien ; que les cales indiquées par cet historien étaient beaucoup plus grandes que celles dont M. Beulé a calculé la largeur ; que les colonnes qui les ornaient n'avaient que le nom de commun avec celles que fait supposer le calcul de M. Beulé ; que les murs qui séparaient les cales étaient autrement forts que ceux dont le savant académicien a déterminé l'épaisseur (0^m33) ; que le Cothon antique, très-développé sur l'isthme de Carthage, tant au nord qu'à l'ouest, contenait, outre les cales des vaisseaux qui y étaient abrités, comme les galères au port de Venise, des ateliers de construction et tout ce qui est des chantiers d'un grand établisse-

ment maritime ; qu'un port vaste comme la place Louis XV, pour un peuple qui avait des centaines de navires, et de navires grands, est une chose inadmissible ; enfin que la timidité de M. Falbe disant : « Si les ruines que nous venons de décrire ont appartenu à la Carthage tyrienne, ou à celle des Romains, c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer », est, à tout prendre, préférable à la hardiesse de notre savant compatriote qui conclut contre l'histoire, en nous avertissant de ne pas nous exagérer l'importance de la marine antique.

CASANOVA (FRANÇOIS-JOSEPH). 1727—1801.

« Ce Casanova est dès à présent un homme à imagination, un grand coloriste, une tête chaude et hardie, un bon poète, un grand peintre. » Ainsi parle Diderot dans son *Salon* de 1761, à propos des ouvrages par lesquels venait de se faire connaître à Paris, Casanova, « peintre italien ou allemand », comme l'appellait le critique, mais peintre français, né en Angleterre, de parents italiens, et qui avait déjà travaillé à Paris. Il revenait, en 1760, de Dresde, où il avait sérieusement étudié les maîtres en l'art de peindre le paysage, les chevaux et les batailles. En 1765, Diderot, que sa nature enthousiaste portait à l'exagération, et qui mettait toujours au superlatif son admiration comme son dédain, s'écriait : « C'est un grand peintre que ce Casanova ! » Casanova n'est point un grand peintre, c'est un peintre habile, distingué, quelquefois puissant, quelquefois charmant, dont on voit les ouvrages exposés au Louvre avec intérêt, avec plaisir, mais qui n'est guère plus recherché aujourd'hui que Louthembourg. Il est inférieur au Bourguignon, et comme peintre, quoi qu'il soit vraiment peintre, cependant, il est fort au-dessous de Salvator Rosa. Diderot l'a surfait, je ne voudrais pas l'amoindrir : c'est un coloriste, un bon peintre, voilà je crois la mesure. — Les biographes, en ceci copiés par M. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*, 1855) ont dit que François Casanova — il se nommait François-Joseph, on le verra tout à l'heure — naquit à Londres en 1730 ; ils ont ajouté que « l'on a prétendu qu'il était fils naturel de Georges II, roi d'Angleterre ». Quant à cette dernière assertion, il est aussi difficile de la contredire que d'en affirmer la vérité. C'est le secret de sa mère. L'acte de son baptême nomme son père et sa mère, et Jacques Casanova de Seingalt son frère, dans les hardis Mémoires qu'il écrivit, vieillard de soixante-douze ans qui avait conservé tout le libertinage d'esprit de sa jeunesse folle et débauchée, Jacques Casanova qui a fait bon marché de la vertu de toutes les femmes, y compris Anne Palafox son aïeule, et Zanetta Farnsi, la fille du maître cordonnier, qu'enleva son père, ne jette sur la naissance de son frère François aucun soupçon d'illégitimité. Si Zanetta, belle comme elle était, avait inspiré de l'amour au Roi d'Angleterre, si elle avait répondu aux avances du souverain, Jacques Casanova l'aurait dit, assurément ; il n'était pas homme à se défendre d'une indiscretion de cette espèce. Il dit seulement : « J'avais un an quand mon père me laissa à Venise pour aller jouer la comédie à Londres. Ce fut dans cette grande ville que, pour la première fois, ma mère monta sur le théâtre, et ce fut là encore qu'en 1727 » (et non en 1730, comme on l'a dit), « elle accoucha de mon frère François, célèbre peintre de batailles, établi à Vicence, où il exerce son état depuis 1783. » Ailleurs (chap. xxx), J. Ca-

sanova dit : « Mon frère arriva à Paris au printemps de 1751, et vint loger avec moi chez mad. Quinson. Il commença à travailler avec succès pour les particuliers... » Plus loin (chap. xvii du deuxième volume), l'auteur des Mémoires dit : « Nous arrivâmes à Paris le mercredi 5 janvier 1757 » ; et ensuite (chap. xxiv) : « Il n'y avait guère qu'un mois que j'étais de retour à Paris, lorsque mon frère François, le même avec lequel j'en étais parti en 1752, y arriva venant de Dresde.... Il avait passé dans cette ville quatre ans constamment occupé de son art, et il avait copié tous les beaux tableaux de batailles de la fameuse galerie électorale... François fit un beau tableau, et l'ayant exposé au Louvre, il fut reçu par acclamation. L'Académie fit l'acquisition du tableau pour 12,000 francs. Mon frère devint fameux, et en vingt-six ans il gagna près d'un million ; malgré cela, de folles dépenses, un luxe extrême et deux mauvais mariages le ruinèrent. » Au chap. xxviii, Jacques Casanova, parlant encore de son frère François, s'exprime en ces termes : « Il s'était amou-raché de Caroline, et il l'aurait épousée sans une infidélité qu'elle lui fit, et qui le choqua à tel point que pour lui ôter toute espérance de raccommodement, huit jours après il épousa une figurante dans les ballets de la Comédie italienne. M. de Sanci, trésorier des économats du clergé, voulut faire la noce ; il aimait beaucoup cette fille, et, par reconnaissance de la belle action que mon frère avait faite en l'épousant, il lui procura des tableaux à faire pour tous ses amis, ce qui fut l'acheminement à sa grande fortune et à la haute réputation qu'il s'acquit. » Voilà assurément, pour la biographie du peintre Casanova, des renseignements précieux. Avant d'aller plus loin, dégageons les dates de ces fragments des Mémoires de l'illustre aventurier qui prit le nom de *Seingault*, « de par l'Alphabet », comme il le dit un jour au bourgmestre de Nuremberg, que cette réponse satisfît pleinement, honnête magistrat déconcerté par l'assurance bouffonne de celui qu'il interrogeait. François-Joseph Casanova naquit à Londres en 1727, — on saura bientôt quel jour il vint au monde, — il arriva à Paris au printemps de l'année 1751, y resta jusqu'à la mi-août de l'année suivante (Mémoires, t. II, chap. 1^{er}). d'où il partit pour Dresde après avoir essuyé une déconvenue cruelle, par l'exposition d'une bataille mal rendue et vivement critiquée chez M. de Marigny. Il resta à Dresde jusqu'en 1757 qu'il retint à Paris, au mois de février. Il quitta de nouveau la France vers 1753 et se fixa à Vienne, où il demeura jusqu'au dernier temps de sa vie. Ce ne fut pas au reste sans avoir fait au moins une apparition à Paris, ainsi que je le ferai voir.

Jacques Casanova par'e de deux mariages de son frère qui, avec ses sottises dépenses et son luxe désordonné, « le ruinèrent ». On a vu qu'un de ces deux mariages unit François-Joseph Casanova à une figurante de la danse du théâtre italien, qu'« aimait beaucoup M. de Sanci », qui « voulait faire la noce », touché de la belle action que faisait Casanova en épousant la danseuse. Belle action, en effet, d'épouser la maîtresse de M. de Sanci ! Mais Jacques Casanova ne pouvait se montrer bien difficile pour une action semblable, et il n'en coûtait rien à sa délicatesse de la louer. Seulement, il faut remarquer une

contradiction singulière dans ce qui touche à la fortune de Fr. J. Casanova ; Jacques dit que ses mariages le ruinèrent, et il dit ensuite que M. de Sanci par reconnaissance lui procura des tableaux à faire, ce qui fut le commencement de « sa grande fortune et de sa haute réputation ». La danseuse, loin de contribuer à sa ruine, commença sa fortune ; voilà le fait. Le dépit jeta Casanova dans les bras de la ballerine ; mais n'y eut-il pas, outre le dépit, un peu de cet amour que dans la famille Casanova on jetait volontiers à tous les vents ? Je le crois. Quelle était cette fille ? Jacques Casanova, qui a nommé tant de femmes, n'a point nommé ses deux belles-sœurs ; pourquoi ? Parce qu'elles lui faisaient peu d'honneur ; mais toutes les maîtresses qu'il aimait lui en faisaient-elles davantage ? J'ai été curieux de connaître la première M^{me} Casanova ; j'ai cherché, et voici ce que j'ai trouvé : « Le 26 juin 1762, mariage à Saint-Laurent de *François-Joseph Casanova*, peintre du Roi et de l'Acad. royale, demeurant carré de la porte St-Denis, baptisé à Londres, le 1^{er} juin 1727, fils de deffunt Gaetan et de Jeanne » (le nom patronymique en blanc), « et d^{lle} Marie-Jeanne Jolivet, demeurant aussi carré de la porte Saint-Denis, baptisée en l'église de Saint-Cyr d'Issoudun, diocèse de Bourges, le 2 septembre 1734, fille de feu Etienne et de Marie Cotton. » L'acte est signé par les deux époux : « M^{re} Jolivet, François-Joseph Casanova » (*sic*) :

François Joseph Casanova

L'écriture de Casanova est très-lisible et tout à fait italienne, celle de M^{lle} Jolivet est d'une personne complètement illettrée. Marie Jolivet, demeurant au carré Saint-Denis, était-elle voisine de Casanova, par hasard ? Y eut-il un petit roman de voisinage entre le peintre et la danseuse avant que la pensée du mariage vint à Casanova ? Je n'ai pas d'informations qui me mettent en mesure de répondre à ce doute. Quoi qu'il en soit, Marie avait sept ans et demi de plus que son mari, elle était probablement jolie et probablement aussi Casanova ne la prit pas sans l'aimer. On a remarqué que l'acte de mariage que je viens de rapporter est incomplet en ce qui touche au père et à la mère de Casanova. Les Mémoires de Jacques me donnent les moyens de le compléter. Le père de Jacques, de François-Joseph et de Jean leur frère, se nommait Gaëtan-Joseph-Jacques Casanova, il était né à Parme. Amoureux d'une soubrette nommée Fragoletta, il se fit comédien. Il quitta la soubrette et non la comédie, fut engagé au théâtre de Saint-Samuel de Venise, et s'éprit de Zanetta, fille de Jérôme Farusi. Zanetta avait seize ans, et, selon son fils, était une « beauté parfaite ». Le comédien lui plut, et, avec son consentement, l'enleva, puis la conduisit au patriarche de Venise, qui les unit en légitime mariage, dont « Murzia, la mère de Jeannette, jeta les hauts cris et le père mourut de chagrin ». La Jeanne de l'acte de Saint-Laurent est donc Zanetta Farusi. Cet acte qualifie Casanova « peintre du Roi et de l'Académie » ; il n'était pas encore académicien cependant, car il ne fut reçu à l'Académie que le 28 mai 1763, sur un tableau (une charge de cavalerie) que mentionne le livret du Salon de 1763.

Il avait exposé en 1761, mais seulement comme Agréé. Je ne vois pas que Casanova ait eu d'enfants de Marie Jolivet. En quels termes vécut-il avec elle? je n'en sais rien. Leur union fut-elle longue? je l'ignore; je n'ai pu parvenir à trouver l'acte de décès de Marie. Casanova, en 1765, exposa quatre tableaux, dont un de onze pieds de long sur sept de hauteur, représentant une marche d'armée. En 1767 il produisit sept ouvrages, en 1769 cinq, en 1771 deux paysages et les deux tableaux de bataille (3 août 1674 et 29 août 1678) qui figurent honorablement au Louvre. En 1773, il s'abstint, mais il reparut en 1775 avec douze tableaux et deux dessins. Cette année-là, veuf, et demeurant, depuis 1767, rue des Amandiers, faubourg Saint-Antoine (*Almanach royal*), il convola à de secondes noces. Il n'était plus en âge de faire une étourderie, car il avait quarante ans. Il avait donc bien pu choisir, et ce ne pouvait être un aveuglement de jeunesse qui l'avait poussé à un mariage, que son frère lui a reproché aussi bien que le premier. La personne qu'il épousa était orpheline, ou plutôt fille de parents que les témoins qui l'assistèrent déclarèrent absents sans que l'on pût savoir où ils étaient et ce qu'ils étaient devenus depuis longtemps. Ce fut à Saint-Germain l'Auxerrois que Casanova fit bénir sa seconde union, ainsi que je l'ai appris par le registre de cette paroisse qui en contient l'acte, sous la date du « mercredi 26^e juillet 1775. » Il y avait, jour pour jour, treize ans qu'il avait épousé M^{lle} Jolivet. L'acte de 1775 parle ainsi : « Sr François Casanova, peintre du Roy, âgé d'environ quarante ans, veuf de Jeanne-Marie Chalivé (*sic* pour Jolivet), rue des Amandiers, paroisse St-Marguerite, d'une part, et d^{lle} Jeanne-Catherine de La Chaux, âgée de vingt-sept ans passés, fille de sr Joseph de La Chaux, bourgeois de Paris, et de dame Marie-Anne Jean de Bien, absents, et dont le domicile est inconnu, au petit Carrousel de cette paroisse, d'autre part, ont été fiancés et mariés, en présence de Joseph Gagnot, ancien officier au régiment de La Marek, Jean-Christophe Meister, architecte, Jean Destroches, entrepreneur des bâtiments du Roi, et Jean-Antoine Maillio, sculpt. de l'Acad. de St-Luc. » L'époux signa cette fois « Casanova » sans addition de prénoms, sa femme signa « de La Chaux, » d'une bonne écriture. Fr. J. Casanova eut trois enfants; j'ai dit que je n'ai pas trouvé les baptistaires de ceux qu'il aurait eus de Marie Jolivet, je n'ai pas été plus heureux pour les actes de naissance de ceux que lui donna sa seconde femme, un excepté, celui d'une fille, *Adèle-Catherine*, qui vint au monde le 28 octobre 1788. L'acte que j'ai trouvé dans le registre de St-Germain l'Auxer. dit que « Adèle-Catherine, » fille de François Casanova, peintre du Roi et de son Académie, absent, et de Jeanne-Catherine de La Chaux son épouse, dem^e au Carrousel, eut pour parrain Jean Julien, chirurgien, rue de Grenelle, qui signa avec M. Gaultier de Claubry, chirurgien-accoucheur, rue de Grenelle, qui avait présenté l'enfant. » Lorsque Casanova quitta Paris, — en 1783, selon son frère, en 1785 seulement, selon l'*Almanach royal* qui, de 1781 à 1786, indique la cour du Louvre comme le domicile du peintre académicien, — Casanova emmena-t-il sa femme à Vienne, où l'Académie le regarda comme fixé en 1785? Les deux fils que je connais de Casanova naquirent-ils en Allemagne? ou bien, ce qui est plus probable, madame Casanova resta-t-elle à Paris, son mari

n'ayant pas voulu s'embarasser d'une famille à l'étranger? Je ne saurais le dire. Si, comme je le crois, Casanova partit seul, laissant toujours à sa femme l'espoir d'un retour qui pouvait être définitif, s'il payait les dettes contractées à Paris, de l'argent gagné à Vienne, il vint en France à la fin de 1787 ou au commencement de 1788. Car quelle apparence qu'il ait envoyé Jeanne de La Chaux faire ses couches à Paris? Ce point reste obscur pour moi dans l'histoire de Casanova, aussi bien que celui de la naissance des deux fils de Casanova dont l'un « élève de son père et de M. David », comme le dit le livret du Salon de 1808, où il parut pour la première fois, avec un portrait d'un colonel de la Garde impériale, fut peintre de peu de talent et passa comme inaperçu dans le monde des arts où son père avait conquis une place honorable. Ce deuxième Casanova exposa, pour la seconde fois, en 1810: il donna une vue de la Gorge de Brühl, en même temps qu'un portrait du maréchal Macdonald, qu'acheta l'Empereur. Brühl est une petite ville, voisine de Vienne, où s'était établi François-Joseph Casanova. Casanova le fils connaissait cette localité pour y avoir habité sans doute avec son père, lorsqu'il étudiait la peinture sous sa direction. Après 1812 que devint Casanova le fils? Le titre de « peintre du roi d'Oude », qu'il prenait à la fin de sa vie, et les dessins qu'il montrait, représentant des paysages de l'Inde et des scènes de la vie indienne, nous font connaître qu'il alla dans l'Inde et qu'il y séjourna quelques années. Je n'ai jamais connu M. Casanova, le peintre du roi d'Oude, et je n'en parle ici que d'après un artiste de mes amis, M. Justin Ouvrié, qui le connut et m'a dit que sa mort remontait à peu d'années, aussi bien que celle de son frère, M. Casanova, qui émigra, comme un gentilhomme qu'il n'était pas, et fit partie de l'armée royale à l'étranger, puis revint en France où il vécut tranquillement.

Quant à François-Joseph Casanova dont les biographes ont fixé l'époque du décès au mois de mars 1805 (*Notice des tableaux du Louvre*), il mourut le 8 juillet 1802, ainsi que le prouve le document original inédit que voici : « *Ego Sebastianus Faupel parochus in Brühl prope Viennam, testor perillustrem dominum Franciscum de Casanova, arte pictoria celebrem, famosum, et religioni catholica deditum, in mea parochia, sub domus numero secundo habitasse, diuque aegrotantem, omnibus sanctis sacramentis prorsum, die octava Julii anni millesimi octingentesimi secundi pie in Domino obiisse, et die decima ejusdem mensis annique sepultum fuisse. Quonobrem has litteras manus mee subscriptione ac sigillo parochiali corroboratas dedi. Brühl prope Viennam die quarta Martii anno M. D. CCC. V.* (Signé) SEBASTIANUS FAUPEL parochus ut supra. » L'acte de décès qu'on vient de lire est déposé aux archives de l'état civil (Palais de Justice), parmi des pièces annexées à l'acte de mariage de M. Étienne-Charles Gastellier, et de M^{lle} Adèle-Catherine Casanova, née, comme je l'ai dit, à Paris, le 28 octobre 1788. Ce mariage fut contracté devant le maire de l'ancien 4^e arrondissement de Paris, le 1^{er} septembre 1808. Madame veuve Casanova demeurait alors rue du Bouloy, n^o 7. Elle alla demeurer dans la cour des Petites-Ecuries, où elle mourut, le 4 mai 1818, à six heures du soir, âgée de soixante-dix ans, dit l'acte de son décès, qui ajoute qu'elle était née à Bruxelles.

CASAUON (ISAAC). ? 1550 — 1614.

Les biographes disent que ce savant Genevois vint à Paris en 1598, appelé par He. ri IV, et qu'il quitta la France après la mort du Roi, qui l'avait nommé son bibliothécaire. J'ai trouvé un acte qui témoigne de son séjour à Paris. Un registre de l'état civil des protestants, conservé aux Archives de la Ville (Palais de justice), contient, sous la date du 5 février 1608, la mention de l'enterrement au cimetière du faubourg Saint-Germain de « Philippe Casaubon, fille de M. Casaubon, professeur du Roy et garde de sa bibliothèque » — « Professeur du Roy » signifie, dans cette phrase, non pas que Casaubon donnait des leçons de grec à Henri IV, mais que nommé par le Roi à une chaire du Collège royal, il y enseignait le grec à la jeunesse française. — Je vois un Isaac Casaubon parrain, à Saint-Barthelemy, le 15 janvier 1674. Ce Casaubon, dont le prénom était le même que celui du savant célèbre, mort, dit-on, à Londres en 1614, était peut-être un membre de la famille genevoise qui n'avait pas quitté le giron de l'Eglise catholique ou qui y était rentré. L'acte du 15 janvier 1674 le qualifie : « Commis au bureau du domaine. » Il signait « Casaubon ». Au reste, le nom de Casaubon n'était pas rare à Paris, pendant le dix-septième siècle; je l'ai remarqué plus d'une fois dans les anciens registres de l'Etat civil catholique.

CASENOVE. — Voy. COLLON.

CASIMIR V (JEAN), ROI DE POLOGNE ET DE SUÈDE. — 1672.

Prince dont la destinée fut étrange, la vie singulièrement agitée, les goûts prodigieusement changeants. Né sur le second degré du trône de Pologne, il prit le parti de l'Eglise et entra dans l'ordre des Jésuites, au couvent de Rome; distingué par le pape Innocent X, il fut élevé à la dignité de cardinal (1646); Ladislas IV, roi de Pologne, son frère aîné, mort le 19 mai 1648, il fut désigné pour le trône et quitta, pour la couronne, la barrette rouge de cardinal. C'était peu. Ladislas avait laissé une veuve, Louise-Marie de Gonzague, belle et faite pour plaire; le prêtre-roi en devint amoureux, se fit relever de ses vœux par un pontife qui ne lui refusait rien, épousa avec dispense sa belle-sœur, ce qu'il ne pouvait faire sans l'autorisation du pape, et en eut une fille (1650) qui mourut bientôt (1651). Le chapelet laissé pour l'épée, Jean Casimir guerroya en vaillant soldat, en général souvent heureux; il se trouva, dit-on, à « vingt-deux batailles presque toutes gagnées », et ne se reposa qu'à la mort de sa femme, arrivée le 10 mai 1667. Alors le dégoût du pouvoir s'empara de lui; il abdiqua, et son successeur Michel fut élu le 19 juin 1769. Ce ne fut point aux Jésuites de Rome qu'il alla demander une retraite; il ne rentra point au Sacré-Collège, où Clément IX n'aurait pas accueilli peut-être le cardinal démissionnaire de 1648; il vint en France, où Louis XIV lui fit un accueil gracieux et le traita « en roi ». L'Eglise le tenta de nouveau; il ne rechercha pas un évêché, mais tourna ses regards vers une grande abbaye. Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils de Henri IV et de Henriette-Catherine de Balzac, se démit de l'abbaye de Saint-Germain des Prés-lez-Paris,

le 12 oct. 1668, en faveur de Casimir, — le duc de Verneuil voulant épouser la duchesse de Sully, — et l'ex-roi de Pologne eut des lettres (5 mars 1669) qui le reconnurent abbé de St-Germain. Ce fut le 23 mai de la même année que changeant le sceptre pour la crosse et sa double coiffure de cardinal couronné pour la mitre, il prit possession de son abbaye, qu'il garda jusqu'aux derniers jours de sa vie. Malade, il se fit transporter aux eaux de Bourbon-Farchambault pour y chercher la guérison; mais en revenant il fut obligé de s'arrêter à Nevers, où le reçut l'abbé de Saint-Martin, dans son abbaye de l'ordre de St-Augustin; les soins qu'on lui prodigua furent sans fruit, il mourut le 16 décembre 1672. De ses dépouilles mortelles on fit deux parts, le corps et le cœur. Le cœur fut porté à l'abbaye Saint-Germain des Prés, le corps à Varsovie, où on le déposa dans la tombe des rois. Les religieux de Saint-Germain firent élever à leur royal abbé un tombeau somptueux, ouvrage de Gaspard de Marsy, sculpteur habile. Une longue inscription latine, contenant l'histoire abrégée de la vie de Jean Casimir, fut gravée sur le monument. Cette inscription était de dom François Dellau, bénédictin de Saint-Maur. Elle constate que la nouvelle de la prise de Kamimech par les Turcs affligea tellement Casimir que sa santé en reçut un coup qui fut mortel. Son corps ne fut porté en Pologne qu'un mois de mai 1675. De graves auteurs ont avancé que Jean Casimir épousa en secondes noces, secrètement, la célèbre Marie Mignot, veuve du maréchal de l'Hôpital. J'ai vainement cherché la preuve authentique de cette assertion que je crois hasardée; j'en ai dit les raisons à l'article Mignot (Française). J'ajouterai ici que si le mariage fut secret, il ne put être fait sans dispenses des trois bans; or le registre latin des dispenses accordées par l'archevêque de Paris, pendant l'année 1672, ne porte point la mention de celles qu'on aurait accordées à Jean Casimir. Je dirai encore, quant à la date du 14 décembre 1672, donnée par Saint-Simon pour celle du jour où M^{lle} Mignot aurait épousé « dans son hôtel » le roi de Pologne, qu'elle est manifestement fautive, puisque le roi mourut à Nevers, le 16 décembre 1672. Bussi-Rabutin raconte dans une de ses lettres que le bruit ayant couru d'un mariage entre Jean Casimir et sa belle-sœur, Anne de Gonzague, veuve du prince palatin Edouard de Bavière, il en parla au Roi de Pologne, qui lui répondit qu'« à une telle princesse il fallait mieux qu'un roi sans trône, et qu'à lui, il ne fallait plus une femme ».

Je vois que Jean Casimir tint sur les fonts de baptême avec Anne de Gonzague, Anne de Bourbon, fille de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien; ce fut le 16 novembre 1670. Le baptistaire inscrit à Saint-Sulpice le dit « Serenissime prince Jean Casimir, Roy de Pologne et de Suède, grand duc de Lithuanie ». De « Abbé de Saint-Germain des Prés », pas d'apparence. Il signa ainsi :

— Voy. CONDÉ, t. MIGNOT (FRANÇOISE).

CASSAGNE. 1624.

Il ne s'agit pas ici de Jacques Cassagne, le prédicateur que Boileau accola à l'abbé Cottin, dans sa satire sur un mauvais dîner, mais d'hommes qui furent très-communs sous un autre nom que celui de Cassagne, MM. de Tilladet. Bernard de Cassagne, seigr^e de Tilladet, fut capitaine d'une compagnie du régiment des gardes du Roi (les gardes françaises). Il était mort avant 1624. Son fils aîné, Paul-Antoine de Cassagne, s^r de Tilladet, hérita de sa charge, ce que m'apprend un acte passé par ce gentilhomme, le 10 août 1624, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer, notaire à Paris.

CASSEGRAIN (). 1684—86.

Je trouve dans les Registres des dépenses faites pour les « bâtiments du Roy » : « Au s^r Cassegrain, sculpteur, pour auoir coulé en plâtre 14 figures dans les moules d'après l'Antique et les auoir montés dans la Galerie du Palais Brion (?) à Paris, 830 livres, 16 janvier 1684. » Sous la date du 30 janvier, je trouve un article de 676 livres, et sous celle du 3 avril, une autre de 300 livres pour le même mouleur et le même travail; le 27 février, le trésorier des bâtiments avait compté à Cassegrain « la somme de 686 livres pour son payement d'auoir coulé en plâtre et en cire les figures de la *Flore*, du *Lascon* (*sic* pour Laocoon) et de l'*Hercule*. »

CASSINI (JEAN-DOMINIQUE I^{er}). 1625—1712.
(JACQUES). 1677—
(CÉSAR-FRANÇOIS). 1714—1784.
(JEAN-DOMINIQUE II^e). ? — ?
(JEAN-DOMINIQUE III^e). 1748-73.

Jean-Dominique I^{er} Cassini épousa, à Paris, Geneviève de Laistre; il en eut un fils, le 16 février 1677. Ce fils fut nommé *Jacques*, sur les fonts de baptême de Saint-Germain l'Auxerrois, par « Jacques de Laistre, escuyer », et par « Anne Durand, venue de Pierre de Laistre écuyer conseiller du Roy, lieutenant général à Clermont en Beauvoisy ». Jacques fut célèbre, non pas peut-être autant que son père et que son fils, mais il porta honorablement le nom de Cassini. Jean-Dominique est nommé dans l'acte de baptême de Jacques, enregistré le 18 février 1677 : « Jean-Dominique Cassigny (*sic*) cheualier, *Grand mathématicien du Roy* ». Je vois dans un des registres des Bâtimens du Roy pour l'année 1680 : « Au s^r Cassini *célèbre mathématicien*, pour ses appointemens des six premiers mois de 1680, ... 4,500 l. » Il avait donc une pension de 9,000 l. Il était, outre cela, logé aux galeries du Louvre. Dans le vol. 561 Clairambault (Bibl. Imp. Ms.) je remarque la pièce transcrite p. 742 : c'est un Passe-port pour « le s^r Cassini, un de ceux de l'Académie entretenue par le Roy pour les sciences » et pour son fils « qui ont ordre de se transporter tout dans les provinces qu'en pays étrangers pour des observations astronomiques et géographiques qu'ils ont à faire (27 septembre 1694). » (Ils allaient d'abord en Provence, et, de là, en Italie.) Le 15 mars 1677, Jean-Dominique Cassini assista à l'inhumation de Philippe Le Bas, habile fabricant d'instrumens de mathématiques, qui était son ami, et son voisin au Louvre. Sa signature apposée au bas de l'acte est d'une écriture beaucoup plus fine et plus régulière que celle dont il revêtit l'acte du baptême de son fils Jacques. Celle-ci est assez

grande et se lit : « Cossini ». Le 2 juin 1678, Jean-Dominique Cassini eut une fille, baptisée le même jour à Saint-Jacques du Haut-Pas, sous les noms d'« Anne-Tullie ». — Jean-Dominique Cassini mourut le 14 septembre 1712; voici un extrait de l'acte de son inhumation inscrit au registre de Saint-Jacques du Haut-Pas : « Le 16 septembre 1712, Messire Jean-Dominique de Cassiny, escuyer, de l'Académie Royale des sciences, âgé de quatre-vingt-sept ans et demi, décédé le 14 du présent mois, a esté inhumé aujourd'hui dans cette église, en présence de Messire Jacques de Cassini, conseil^r du Roy, maistre ordinaire en sa chambre des comptes, et Messire Jacques Philippe Maraldi, escuyer de l'Acad. Royale des sciences, son neveu. (Signé:) Cassini, Maraldi, Chaudon, vicaire ». On sait que J. D. Cassini, Italien du comté de Nice par la naissance, Français par la naturalisation qui lui fut accordée en 1669 ou 1670, est un des étrangers savants que Louis XIV, sollicité par Colbert, attira et fixa en France par ses faveurs. Jacques Philippe Maraldi, astronome, fut appelé à Paris par son oncle en 1687; il s'y fixa, travailla avec les Cassini, et entra à l'Académie des sciences.

Jacques Cassini, qui fut, comme on l'a vu, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire de la chambre des comptes, et devint aussi membre de l'Académie des sciences, épousa Susanne-Françoise Charpentier du Charmoy, et je vois que le 27 mai 1712, il fit baptiser « Susanne-Françoise, née le 19 », qui eut pour parrain « h^t et p^t seigr^e Hierosme Phéipeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'estat et des commandemens de Sa Maj. » L'acte que j'emprunte aux registres de Saint-Jacques du Haut-Pas est signé : « Phéipeaux, Cassini ». Jacques Cassini eut, en 1714, un fils, César-François Cassini, qui fut seigr^e de Thury, et, de Charlotte-Jeanne Drouyn de Vaudeuil, eut deux enfans au moins : *Jean-Dominique*, né le 30 juin 1748, et baptisé le lendemain à Saint-Jacques du Haut-Pas; *Marie-Bonne*, baptisée le 27 mai 1746. Le parrain de Marie et de Jean-Dominique fut leur grand-père, qui signa : Jacques Cassini, en 1746, et seulement : Cassini, en 1748. César-François Cassini est l'auteur de la célèbre Carte de France, toujours consultée. Il n'eut pas le temps de l'achever, la mort l'ayant surpris en 1784; son fils Jean-Dominique — que par mégarde Bouillet nomme Jacques-Dominique — acheva ce grand et magnifique travail, qui restera comme un monument du savoir et de la patience de ses auteurs, comme le renseignement le plus précieux sur l'état géographique de la France au dix-huitième siècle.

Le second Jean-Dominique Cassini, maréchal de camp, épousa Angélique-Dorothee Baband « que je vois marraine, en 1772, de la seconde fille de Grétry ». Jean-Dominique Cassini se maria à l'âge de vingt-quatre ans et demi. Ce fut le 11 janvier 1773 qu'eut lieu à Saint-Sulpice l'union de « Haut et puis^t seigr^e Jean Dominique de Cassini, de l'Acad. royale des sciences, directeur en survicance de l'Observatoire de Paris, et mousquetaire de la seconde compagnie, fils mineur de h^t et puis^t seigr^e César-François de Cassini, chevalier, conseiller du Roy, maître ord^e en la chambre des comptes, pensionnaire de l'Acad. roy. des sciences, directeur général de l'Observatoire royal de Paris, et de haute et puis^t dame Charlotte Jeanne Drouyn de Vaudeuil présente et consentante, de fait et de droit de la paroisse St-Jacques du

Haut-Pas, chez ses père et mère à l'Observatoire depuis plusieurs années, avec très haute et très puissante damoiselle Claude-Marie-Louise de la Myre...
— Un des registres du secrétariat conservé aux Archives de l'Empire sous la cote : E 3415, contient p. 511, sous la date du 7 décembre 1729, un « Brevet de 2,000 l. de pension en faveur du s^r Cassini de l'Académie roy. des sciences et maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris » (c'est Jacques Cassini) « en recompense d'un travail aussi assidu qu'avantageux au public, et pour l'engager à le continuer ». — *Voy.* GRÉTRY, LE BAS, POY-CHAUBIAUX, PORTZMOUER.

CASTELNAU (DES). 1636-70.

Dans le vol. 27, pièce 412 des *Vieilles archives de la guerre*, on voit que le marquis de Gourdon — des Castelnau — capitaine de la compagnie écossaise, reçut, le 16 mai 1636, l'ordre de se rendre à l'armée de Champagne. — Louis-François de Gourdon-Genouillac, marquis de Castelnau, demeurant ordinairement au château de Vaillac en Quercy, passa, le 14 janvier 1640, un acte chez le prédécesseur de M. Le Monnier, notaire. — Marie de Girard, femme de Jacques de Castelnau, maréchal de France, contracta à Paris chez le même notaire, après 1640. — Louis de Castelnau, chevalier, seigr de Rouvre, maréchal des camps et armées du Roy, demeurant à Paris rue du Mail, fit, le 5 décembre 1662, un acte gardé par M. Le Monnier, aussi bien qu'un acte passé le 2 décembre 1670 par « Charlotte-Marie de Castelnau, femme de Charles-Antoine de Gramont », et par « Michel, marquis de Castelnau », colonel d'un régiment d'infanterie. Ce Michel avait épousé Louise-Marie Foucault, fille du comte de Daugnon qui fut maréchal de France. — *Voy.* DAUGNON.

CASTILLE (CHARLOTTE DE). — *Voy.* CHABOT.

CASTILLE (NICOLLAS JEANNIN DE).

Le contrat de mariage de Nicolas Fouquet, où il est nommé, m'a appris qu'en 1631, ce Jeannin de Castille était conseiller du Roy en ses conseils et trésorier de son épargne. Plus tard, je ne sais point à quelle époque, il acheta la charge de greffier des ordres du Roi; il tomba dans la disgrâce de Sa Majesté, en 1671, et se vit retirer sa charge, que Colbert fit donner au marquis de Châteauneuf. A ce sujet, le Roi lui écrivit la lettre suivante dont j'ai trouvé la minute p. 127, Ms. supp. franc. 2771-3 Reg. Bibl. Impériale. « Mons^r Jeannin de Castille, je vous ai fait donner l'ordre de vous défaire de votre charge de greffier de mes ordres, et cependant, comme vous n'y avez pas satisfait dans le temps que je vous avois prescrit, j'ay estimé nécessaire, pour le bien de mon service, d'en donner la commission avec les marques de mes ordres au s^r marquis de Chasteauneuf, secrétaire d'estat et de mes commandemens. C'est de quoy j'ay esté bien aise de vous aduertir et de vous dire en mesme temps que je désire que vous quittiez les marques d'honneur de mesd. ordres, et que vous ne portiez plus à l'aduenir le cordon et la croix au col et sur le manteau... Eserit à Versailles le x^e de mars 1671. » — *Voy.* ESPRIT (S^t), FOUQUET, POTIER (CHARLES).

CATHERINE DE MÉDICIS (Trois).

L'histoire connaît trois femmes de ce nom; deux, qui malgré leur naissance et leurs alliances sont restées assez obscures, la troisième, qui, née à Florence

en 1519, fille de Laurent II de Médicis, épousa, comme on sait, en 1533, le Dauphin de France, roi, en 1547, sous le nom de Henri II, et mourut en 1589. J'ai peu de chose à dire de cette Reine dont l'histoire est fort connue; je signalerai seulement un de ses bijoux qui peut-être a survécu à celle qui le posséda et figure dans quelque collection où il est classé sous une date arbitraire et un nom supposé. Il s'agit d'un collier fait en 1556, et dont on lit la mention dans un registre des dépenses de la Maison royale, gardé aux Arch. de l'Emp. sous la cote KK. 118 : « Pour quatre onces quatorze escalins, trois grains d'or employé à faire vne chesne (*sic*) à mettre au col; faite de trente-deux pilliers tout ronds, semés de 30C entrelassés, percez à jour, taillez, et esmaillez de blanc et de noir, et garnie de fond d'argent brny par dedans (fol. 32) ». La série des pilliers ronds formait une suite d'H, initiale du nom de Henry II, les 30C « entrelassez » dos à dos étaient le chiffre de Catherine. Disons, puisque je parle de Catherine de Médicis, que la Bibliothèque Impériale, cabinet des médailles, possède un sceau de cuivre, grand module, qui appartient à la femme de Henri II; l'écu y est partagé en deux dans sa hauteur, les armes de Catherine étant d'un côté, et de l'autre les lis de France. Autour du sceau on lit : « Catherine par la grâce de Dieu Roine de France ». — Mais ce n'est pas de cette Catherine de Médicis qu'il doit être question ici; ce n'est pas non plus de celle qui, fille de Ferdinand 1^{er} de Médicis, épousa, vers 1617, Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue. C'est de la femme du noble et infortuné maréchal de Marillac que je veux dire quelques mots.

Le père Anselme, dans sa généalogie de la maison de Marillac (t. VI de l'*Histoire généalogique* qui porte son nom) dit que Louis de Marillac épousa, le 20 décembre 1607, Catherine, fille de Cosme de Médicis et de Diane, comtesse de Bardi. Il ajoute que Catherine mourut à Paris le 14 septembre 1631, qu'elle fut inhumée dans l'église des Feuillants (de la rue Saint-Honoré, l'église des Feuillants de la rue Saint-Jacques n'existait pas encore), et que dans son tombeau fut déposé le corps décapité de son époux, mis à mort sur la place de Grève au pied du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, le 8 mai 1632¹. L'article consacré au maréchal Louis de Marillac, t. VII du travail du père Anselme et de ses continuateurs, porte au 10 mai, sans rappeler l'erreur du tome VI, l'exécution du maréchal; cette dernière date est la bonne.

Catherine de Médicis épousa Marillac le 20 décembre 1607, selon le père Anselme. Que le contrat de leur mariage ait été fait ce jour-là, c'est très-possible, et c'est probablement ce que voulut dire le généalogiste; quant à la cérémonie de leur union, elle eut lieu le jeudi 27^e jour de décembre. Ce fut à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois qu'elle fut

¹ Cette date est donnée par une relation du jugement de Marillac (in-4^e, 1632, Paris; Bibl. imp., 759-30). Une erreur qui a trompé quelques auteurs existait dans l'épithaphe gravée sur le tombeau de Catherine de Médicis et de Louis de Marillac. qui était dans l'église des Feuillants. On y lisait que le pauvre maréchal :

Obit anno R. S. M. D. C. XXXI.

Cette épithaphe rappelle que Catherine de Médicis, frappée de mort par un procès qui la séparait de son mari, décéda peu de mois avant l'arrêt qui tua le maréchal.

célébrée. Je trouve, en effet, parmi les mentions sommaires que le vicaire de cette paroisse inscrivit sur le registre des mariages pour l'année 1607, ces lignes auxquelles, malgré la qualité des époux, l'on n'ajouta rien, le jacobisme étant alors dans les habitudes du clergé de presque toutes les paroisses de Paris : « Led. jour promesse entre Louys de Marillac, gentilh. ordinaire de la chambre du Roy, et damoiselle Catherine de Médicis ». A la marge est un signe fait pour rappeler cette phrase écrite plus haut : « espousez le mesme jour ».

A l'époque de son mariage, Catherine de Médicis était fille d'honneur de la Reine, c'est ce que m'ont appris : 1^o la mention suivante que j'ai lue dans un registre du trésor royal (Bibl. Imp. Ms Colbert 319) : « A d^{lle} Catherine de Médicis, l'une des filles de la Roynie, en faveur de son mariage, 6,000 livres, don par acquit patent » ; 2^o l'acte de naissance suivant que j'ai trouvé dans le registre des baptêmes de Saint-Salpice pour l'année 1607 : « Ledict jour » (17 novembre 1607) « a esté baptisé Loys » fils de Deuis Trouné » (Trouvé), « vallet de pied » de la Roynie, et de Marguerite-Henry sa femme ; « le parrain Messire Octavien Dony s^r d'Atiéchy, » conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priuë ; « la marraine dam^{lle} Catherine de Médicis, l'vnc » des filles d'honneur de la Roynie de France ».

Il semble que la fille d'honneur de Marie de Médicis était d'un âge déjà un peu bien mûr pour occuper auprès de Sa Majesté un emploi rempli pour l'ordinaire par de plus jeunes damoiselles; car, en la supposant née l'année même de la mort de Cosme 1^{er} de Médicis, son père, c'est-à-dire en 1574 — ce qui n'est pas impossible, puisque le grand-duc mourut âgé de cinquante-cinq ans seulement — Catherine aurait eu trente-quatre ans et demi en 1607. Les filles des maisons nobles se mariaient ordinairement plus tôt que cela. Il est vrai que, fille naturelle, Catherine de Médicis était dans une position un peu exceptionnelle; et cependant elle était tante de la Reine dont elle était fille d'honneur, et comme fille avouée de Cosme 1^{er}, elle devait avoir une dot qui pouvait tenter plus d'un grand seigneur. Sismondi, dans l'article : Cosme 1^{er} de Médicis, de la *Biographie universelle*, compte, sans les nommer, trois enfants illégitimes de ce prince; il parle de l'attachement de Cosme pour Éléonore Albizzi, mais il ne nomme point Diane de Bardi, la mère de Catherine, dont la liaison avec Cosme paraît avoir été antérieure à celle qu'il eut avec Camille Marcellini, qui devint sa seconde femme, en 1570. Je n'ai pu parvenir à connaître l'époque véritable de la naissance de notre Catherine. J'avais espéré trouver l'indication de son âge dans son acte mortuaire, mais ce document n'est resté incomplet. Les registres du couvent des Feuillants n'existent pas aux Archives de l'Hôtel-de-Ville, et j'ai vainement cherché dans ceux des paroisses la mention du transport des restes mortels de Catherine, de son logis aux Feuillants. A propos de l'amour de Cosme 1^{er} de Médicis pour Diane, comtesse de Bardi, rappelons que Cosme l'aîné, mort en 1464, avait épousé une fille de la maison de Bardi, que les biographes nomment Contesina Bardi. — Les registres de St-Eustache contiennent, à la date du lundy 4 août 1614, l'acte de baptême de Catherine Dachon, dont la marraine fut « dame Catherine de Médicis, femme » de messire Loys de Marillac, cheualier, seig^r de Fontaine, conseiller du Roy en ses conseils d'estat

» et priuë, gentilhomme ord^{re} de la chambre, lieu-tenant de la compagnie d'hommes d'armes de Monsieur, frère de S. M., et viconte de Beaumont » (le Royer). — *Voy. EXÉCUTEURS, FOUS, LIURE D'HEURES DE CATHERINE DE MÉDICIS, MOUSTIER (DE), NAINS.*

CAULT (CLÉMENT DE). 1618.
(JEAN-CHRISTOPHE). 1689.

Un registre de Saint-Germain l'Auxerrois n'apprend que, « le 28 mars 1689, Jean-Christophe Gault, peintre de S. A. R. Monsieur le Prince (Louis III^e de Bourbon-Condé), assista comme témoin à l'enterrement de Reine, fille de Matthieu Le Marchand, peintre ». Je ne sais si Gault ou de Gault, inconnu de Nâgler comme de Zani, est le Jean de Gault « fils de Clément de Gault, imager, et de Michelle Basin », qui fut baptisé le 14 octobre 1618 à Saint-Eustache, ayant pour marraine la femme de son grand-père paternel « M^r Jacques de Gault, procureur au Châtelet ». — Il faut supposer que Jean-Christophe de Gault n'était pas dépourvu de tout talent, puisque M. le Prince lui avait donné le brevet de son peintre. Il est probable que le portrait anonyme du prince Louis de Bourbon III qui figure au Musée historique de Versailles sous le n^o 3529 est de la main de cet artiste. Peut-être même celui du prince Henri-Jules de Bourbon-Condé, père de Louis III, qui est sans nom d'auteur, au Musée de Versailles sous le n^o 3361, et qui appartenait à la collection du château de Chantilly, est du même pinceau.

1. CAUMONT DE LA FORCE (N. DE). — *Voy. ROURE.*

2. CAUMONT DE LAUSUX. — *Voy. BAUTRU.*

3. CAUMONT (ANNE DE). 1635-39.

Dans ses vieilles archives, M. Le Monnyer, notaire, garde les minutes de trois actes passés par cette dame, qui se qualifiait : comtesse de Saint-Paul et duchesse de Fronsac, en 1635 et 1636, et qu'on disait douairière de Saint-Paul, le 7 avril 1639. L'acte de 1635 est à la page 156 du vol. de cette année, celui de 1636 à la page 48 du vol. de 1636. Ils peuvent intéresser les historiens de la maison de Richelieu à qui je les signale.

CAURROY (ÉUSTACHE DU). 1549—1609.

« Le samedi, 8^e du mois d'aoust, fust inhumé dans l'église des Augustins » (les Petits-Pères), « le corps de M^r Eustache du Caurroy maistre de » (la) « musique des Rois Charles IX, Henry III et Henry IV. Les musiciens ses confrères qui ont assisté à sa sépulture ont chanté un très-beau *De profundis* pour le repos de son âme, attendant de luy faire un service solennel. M. Formé, très-docte musicien qui lui succède, m'a monstré l'épitaphe qu'il veut faire poser auprès de son tombeau ». (L'Estoile, *Journal d'Henry II*, an. 1609.) « L'épitaphe de Du Caurroy est très-couñue; imprimée dans le journal de L'Estoile, dans la *Description de Paris* par Piganiol de la Force (1742), t. VI, p. 196, dans le *Dictionnaire h storiq. de la ville de Paris* (1779), t. I^{er}, et dans l'*Essai sur la musique* de La Borde (1780), t. III. Elle est attribuée, par ce dernier auteur, au cardinal du Perron, protecteur et ami de Du Caurroy. J'avoue que le « très-docte musicien » de Pierre de L'Estoile me fait douter qu'en effet le cardinal ait composé l'éloge latin que Nicolas Formé fit graver sur une plaque de

marbre mise dans l'église des Petits-Pères, près du pilier auquel était adossée la chaire à prêcher, parce que vers ce pilier avait été inhumé le musicien regretté. Pourquoi P. de L'Estoile aurait-il qualifié de « très-docte » Nicolas Formé, si celui-ci n'avait pas fait acte de savoir en écrivant l'épithaphe dans la langue des érudits? Comment, lorsque le successeur d'Eustache du Courroy montra à L'Estoile l'épithaphe qu'il allait faire graver, Formé ne lui dit-il pas que ce morceau ingénieux était du cardinal du Perron? Et s'il le dit à celui qu'il venait consulter, comment Pierre de L'Estoile, qui se plaît au détail, ne consigna-t-il pas dans son journal qu'un éminent prince de l'Eglise avait fait l'honneur à un simple musicien de se mettre en frais d'esprit pour honorer sa mémoire? Plus j'y songe, moins je parviens à me persuader que Nicolas Formé n'est pas l'auteur de ces lignes louangeuses où je vois que, « du contentement non-seulement de l'Espagne, de l'Italie et de la France, mais encore de l'Europe entière, malgré l'entree, contrainte cette fois à l'admiration (*invidi admirante*), Eustache du Courroy fut le prince des musiciens; qu'il avait fait descendre du ciel l'harmonie qui lui était devenue propre, et qu'il l'avait introduite dans les temples des saints. (*Quem harmoniam ipsam ex celo de rocasse, et in templa divina induxisse testantur ingenii monumenta.*) Plus l'éloge est magnifique, plus celui qui est jugé digne de remplacer Du Courroy doit être tenu pour illustre, et cette considération n'est pas une de celles qui me confinent le moins dans la croyance où je suis que N. Formé est bien l'auteur de l'épithaphe. L'épithaphe dit qu'« *Eustatius Du Courroy* » était de Beauvais ou du Beauvoisis (*Bellovacensis*), et qu'il mourut âgé de soixante ans. Jean-Benjamin de La Borde donne à Du Courroy les noms de François-Eustache, le dit « s^r de St-Frémiu », et le suppose né à Gerberoy près de Beauvais; il ajoute qu'il était fils de « Claude du Courroy, prévôt de Milly et procureur du Roi à Beauvais, et frère d'un du Courroy commandeur de Malte ». Il oublie de citer l'autorité à laquelle il emprunte ces détails dont je lui laisse la responsabilité. M. Fétis, dans son *Dictionnaire historique des musiciens*, reproduit toutes les assertions de J. B. de La Borde que je n'ai pu vérifier et qu'il a acceptées lui-même sans faire de réserve. Si Du Courroy avait eu le prénom de François, l'épithaphe l'aurait-elle omis? S'il avait été sieur de Saint-Frémiu, l'épithaphe lui aurait-elle fait tort de ce titre? Ce n'était pas le défaut des épithaphe de se montrer avares au chapitre des qualités et des noms. Quoi qu'il en soit de tout cela, voici ce que je vois dans les registres de la Maison du Roi, malheureusement fort incomplets. En 1583, « M^{es} Nicolas Millot et Eustache de Courroy (*sic*) » avaient « la charge des petits chantes de la chapelle de musique du Roi », et pour cette charge recevoient chacun cent escus solz ». (Arch. de l'Emp. *Comptes de l'argenterie*, 1583, p. 391. KK. 138.) Ces petits chantes étaient les enfants qui, plus tard, furent nommés « les pages de la chapelle ». Eustache du Courroy fut, après 1583, compositeur de la musique de la chapelle, quand Claude Lejeune était « compositeur de la musique de la chambre ». Il était aux gages de 300 l. En 1609 et 1611, il était compositeur de la musique de la chambre, aux gages de 600 l. (Arch. de l'Emp. KK. 152.) — *Voy* FORMÉ, MUSIQUE DE HENRY IV, 1608.

CAVELIER DE LA SALLE (RENÉ-ROBERT).

1678.

René-Robert Cavelier de La Salle découvrit les vallées de l'Ohio et du Mississipi, dans une suite de voyages, de 1669 à 1687. Il mourut assassiné en 1687, allant attaquer les mines des Espagnols au Mexique. (Communication de M. P. Margry.) — « Nous soubz sigez Robert Cauclier, escuier, sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac en Canada, et François Plet, marchand bourgeois de Paris, reconnoissons avoir fait les ventes et conditions qui ensuivent, c'est assavoir moy dit Plet avoir vendu et liuré depuis le 23 mars jusqu'au dix^{me} juin de la présente année 1678 audit sieur Cavelier qui reconnoist avoir en sa possession les marchandises contenues au mémoire que moy de La Salle ay en ma possession et n'avoit esté liuré et dont je me contente, lesquelles marchandises seront conduites aux risques de moy Plet jusques au port de Québec et aux frais de moy de La Salle, ladite vente de marchandises faite moyennant la somme de vize mil quatre ceas quatre vingtz trois liures quatre solz, laquelle somme moy dit Robert Cavelier promet payer aud. sieur Plet en cette ville de Paris à la fin de l'année mil v^{ts} LXXIX, et ce en lettres de change avec le profit à raison de quarante pour cent, montant le profit à la somme de 4,593 liures cinq solz qui font seize mil soixante seize liures neuf solz pour les marchandises que ledit sieur Plet m'a vendues homes, joyalles et dont moy dit Cavelier suis content pour d'yelles en faire et disposer par moy ainsy que j'auseray bon estre. Fait à Paris sous nos seings priés le 28^e jour de juin 1678 : f. Plet, Cavelier de La Salle. » — Cet acte, déposé chez Paillet, notaire, le 8 fév. 1680 par François Plet, est aujourd'hui dans les archives de l'étude de M^e Le Mommyer, notaire à Paris.

CAVOYE (LOUIS D'OGER DE). ? 1639—1715.

La Salle, Beringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois, Fendent les flots tremblants sous un si noble poids.

Ces deux vers de l'épître de Boileau sur le passage du Rhin, effectué par l'armée française le 12 juin 1672, en présence de Louis XIV, attestent que le marquis de Cavoys et non de Cavois, comme l'écrivit le poète pour le besoin de la rime, se distingua dans cette action autant que le marquis de La Salle, le marquis Jacques-Louis de Beringhen, d'Ambre et Arnault de Bautru, comte de Nogent, qui y fut tué. Racine écrivait à Boileau, le 3 juin 1692, du camp devant Namur : « M. de Cavoie me presse d'achever ma lettre. » L'orthographe de Racine, pas plus que celle de Boileau, n'était celle que Louis d'Oger avait gardée pour son nom, dont je trouve la prononciation figurée dans l'acte de baptême suivant que je lis au registre de Saint-Eustache : « Le 18 feurier 1639, fut baptisé *Eustache*, né le 30 août 1637, fils de François Danger (*sic* pr d'Oger) escuier, sieur de *Caroiot*, capitaine des mousquetons (*sic*) de Mouscigr le cardinal de Richelieu, et de dame Marie de Serignan, demeur^t rue des Bons-Enfans... » Pour le dire en passant, Marie de Sérignan est la femme dont Courtlitz de Sandras (t. 1^{er}, p. 36-39, des *Mémoires de M. d'Artaquan*) dit : « Ceste dame faisoit une partie de ce qu'elle vouloit à la cour, et faisoit rire souvent le ministre (Richelieu) lorsqu'il n'en avoit point d'envie. Tout ce qu'elle disoit étoit assaisonné d'un certain sel qui

contentoit les plus difficiles, en même temps qu'il répandoit une certaine estime pour elle qui faisoit qu'on ne se pouvoit plus passer de sa compagnie. Son mari étoit redevable à son adresse d'une partie de sa fortune... »

Je n'ai pu trouver le baptistaire de Louis de Cayoye, qui naquit en 1639 ou 1640. Les continuateurs de Moreri disent que Louis de Cayoye épousa « Louise de Coëtlogon, fille d'honneur de la Reine Marie-Thérèse », et qu'il mourut « le 3 février 1716, âgé de 75 ans et quelques mois ». Voici ce que m'ont appris à cet égard les documents authentiques que j'ai cherchés avec soin. « Le mardi 9 février 1677, à Saint-Paul, Louis d'Oger de Canoye, grand maréchal des logis de la maison du Roy, âgé de trente ans ou environ » (ce qui le supposerait né en 1647; or, nous avons vu que son frère Eustache naquit cette année-là) « fils de deffuncts François Daugier (*sic* p^r d'Oger) de Canoye et de dame Marie de Sérignan, de la paroisse St-Sulpice », épousa « demoiselle Louyse-Philippe de Coëtlogon, âgée de vingt-sept ans ou environ, fille de M. René de Coëtlogon, chevalier, marquis, lieutenant du Roy en Bretagne et gouverneur de Rennes, et de dame Philippe de Coëtlogon, de la paroisse de St-Germain en Laye, et depuis quelque temps de la paroisse de St-Paul ». L'acte est signé : « Louis d'oger de Canoye, Louise-Philippe de Coëtlogon, F. du Guemadene eu (èq^e) de St-Malo... » — Le marquis de Canoye fut nommé un des aides de camp du Roi, le 2 mai 1684. (*Gazette de Fr.* du 6 mai.)

Cayoye étoit un des correspondants à Paris de la princesse des Ursins. Dans une lettre de cette dame au maréchal de Tessé (du Prado, 25 juin 1714), je lis : « Je n'ay appris que par vous, monsieur, que la lettre que j'avois écrit (*sic*) à notre amy M. de Canoye et qu'il vous a montré (*sic*) soit arriivée jusqu'à luy. Il y en a souvent d'égarées, et cela empêche qu'on ne (*sic*) puisse écrire avec liberté ». Les lettres de madame des Ursins arrivaient peut-être toutes à Paris, mais non pas toujours à leurs véritables adresses. C'est ce qu'elle veut dire.

Louis de Cayoye mourut dans son hôtel, rue des Saints-Pères, le 3 février 1715 et non 1716, « âgé de 76 ans ou environ », selon l'acte d'inhumation inscrit, au registre de Saint-Sulpice sous la date du 5 février 1715. Emmanuel de Coëtlogon, lieutenant général des armées du Roy, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, oncle de l'épouse du défunt, et César de Coëtlogon, procureur général des Etats de Bretagne, neveu de ladite épouse, furent les témoins de son enterrement. Ils signèrent l'acte que j'analyse : « Coëtlogon, E. Coëtlogon ».

Le cabinet des titres de la Bibliothèque impériale garde trois reçus donnés : 1^o le 21 octobre 1551 par « Hector de Cayoye, maréchal des logis de la compagnie des cinquante lances du Roy, souz la charge et conduite de François de Montmorency »; 2^o le dernier jour de septembre 1553 par le même Hector de Cayoye, Sr du Bu, commissaire extraordinaire des guerres; 3^o le 5 juin 1567, par le même Cayoye « enseigne de la compagnie de M. le maréchal de Montmorency ». Il signait : « Hector de Cayoye »; il étoit peut-être grand-père de François de Cayoye. — *Voy.* MOUSQUETAIRES, URSINS (DES).

CAYLUS. — *Voy.* QUÉLUS.

CAYOT (CLAUDE-AUGUSTIN).

?1662—1722.

« Le mardy septième Avril 1722 », enterrement

« de Claude-Augustin Cayot, sculpteur ord^{re} du Roy, adjoint à professeur en l'Académie Roy. de peint. et sculpt., et entrepreneur dans les bâtimens du Roy, âgé de 50 ans, décédé hyer, à 5 heures du matin, rue du Roulle... » (Reg. de Saint-Germ. l'Auxer.) Cayot, nommé seulement : « Augustin Cayot » dans la liste des Académiciens publiée par M. Dusieux (*Arch. de l'Art franç.*), fut reçu à l'Académie Roy. de peint. et de sculpt., le 31 décembre 1711, sur un marbre de la *Mort de Didon*, actuellement au Louvre.

CAZES (PIERRE-JACQUES).

?1672—1754.

« L'an 1754, le mercredy vingt-sixième jour du mois de juin, sr Pierre-Jacques Cazes, ancien directeur de l'Académie Royale de peinture et sculpture, âgé de 79 ans, décédé le jour précédent, rue d'Anjou..., a été inhumé dans le caveau de la chapelle de la communion de cette église, en présence de Pierre-Michel Cazes, bourgeois de Paris..., et de Jacques-Nicolas Cazes, peintre de l'Académie de St-Luc, dem^r rue Notre-Dame de Reconrance, tous deux ses fils qui ont signé : Cazes, Cazes. » (Reg. de Saint-Jean en Grève.) On dit que les deux fils de P. J. Cazes furent élèves de leur père. Ils n'ont laissé aucun bon témoignage de leur talent, aucune réputation. — P. J. Cazes fut reçu à l'Académie de peinture le 28 juillet 1703, sur un tableau représentant le Triomphe d'Hercule sur Achéloüs. Parmi les *Mai* dont chaque année s'enrichissait l'église de Notre-Dame, figurait un grand tableau de Cazes, représentant l'Hémorroïsse, cette femme que Jésus guérit d'un flux de sang, et dont parle l'Évangile. Le Louvre n'a jusqu'ici (1865) qu'une esquisse terminée de Cazes; elle représente Saint Pierre ressuscitant Tabithe. — *Voy.* AVEU, MU.

CAZOTTE (JACQUES).

La *Biographie universelle*-Michaud dit que Cazotte, revenu en France de la Martinique, où il avait exercé l'office de contrôleur, sollicita sa retraite, par la nécessité où il étoit de vaquer à ses affaires. « Elle lui fut accordée », ajoute l'auteur de « l'article, de la manière la plus honorable, avec le » titre de Commissaire général de la Marine. » Ceci est une erreur. Cazotte n'obtint point la pension de 3000 livres qu'il sollicitait. Je trouve dans les Cartons du personnel (Arch. de la Marine) des pièces authentiques qui me permettent de rétablir la vérité sur ce fait. Le 5 août 1765, Cazotte demandait seulement 2,000 livres de pension, et joignait à sa lettre au duc de Choiseul un billet du cardinal de Choiseul, son protecteur, qui insista pour que le ministre rendit justice au pauvre commissaire général, ruiné par les jésuites, et presque aveugle en ce moment. Le duc de Choiseul écrivit au bas de la note que lui présentaient ses bureaux : « Quand M^r Cazot (*sic*) » est revenu de la Martinique comme contrôleur, le » ministre de la marine lui offrit ou une retraite en » argent ou le brevet de Commissaire general; le » sr Cazot choisit le dernier; il a opté, il n'y a plus » rien à demander pour luy. »

Cazotte ne se tint pas pour battu. Il recommença ses instances en 1766; M. de Choiseul ne put se décider à revenir sur une première fin de non-recevoir, et, le 1^{er} août, il écrivit en marge du placet de Cazotte : « Suspendre ». En 1774, le Commissaire général, sans traitement et sans retraite, reprit l'affaire perdue, chercha des protecteurs, et je vois qu'il trouva pour le recommander le comte Du Barry, et aussi la

comtesse, dont l'appui semblait devoir être meilleur. M. Du Barry écrivait à M. de Laroque : « Je vous prie, s'il est besoin, de faire connoître à M. de Boyne toute la satisfaction que j'aurai qu'en cette occasion il ait égard à ma recommandation. » Un Commissaire des guerres ayant prié madame Du Barry d'intervenir, la comtesse envoya à M. de Boyne un petit billet sans signature, et de la main d'un secrétaire, pour presser le Ministre de la marine de « déterminer le sort de M. Gazotte, qu'elle protège d'une manière non équivoque par les bons témoignages qu'on donne de lui. » M. de Boyne fut insensible comme M. de Choiseul. Gazotte attendit un changement de ministre, et quand M. de Sartine fut arrivé aux affaires, il plaida de nouveau sa cause; mais, le 27 décembre 1776, M. de Sartine, pour toute apostille, mit sur le mémoire le mot fatal : « refusé ». Gazotte resta, comme devant, Commissaire général à brevet, et sans état, ni pension.

Gazotte était entré dans la marine en 1741, agréé par M. de Maurepas, qui, pour en faire un bon officier de plume, lui fit apprendre le droit chez un procureur, où il l'entretint pendant deux ans, en lui payant des appointements de 1,200 livres par an. Il entra dans le corps des écrivains en 1743, fut fait écrivain principal en 1747, contrôleur en 1749, commissaire en 1750, et commissaire général en 1760. Il servit toujours fort bien aux colonies; c'est la justice qu'on lui rendit au ministère, et qu'il se rendit lui-même dans tous les mémoires qu'il adressa aux ministres inflexibles dont il ne put obtenir une récompense autre qu'un brevet *ad honores*. — On sait que Gazotte, l'illuminé, homme de lettres, versificateur élégant et facile, prosateur qu'on estima vers la fin du siècle dernier, naquit à Dijon en 1720, et mourut à Paris, sur la place de la Révolution, et de la main du bourreau, le 25 septembre 1792. La Harpe lui attribua une prédiction singulière, qui annonçait aux personnes du grand monde et à la Reine elle-même une mort prochaine. On a su depuis qu'il était tout à fait étranger à cette cruelle plaisanterie, qui courut les salons et les carrefours, et dont les prévisions singulières ne furent que trop bien et trop tôt confirmées par les faits.

| | |
|------------------|------------|
| CÉBERET (JELUX). | 1602—11 . |
| (CHARLES). | 1602—1662. |
| (ANDRÉ). | 1603— ? |
| (CLAUDE). | 1647—1702. |

« Le 2 septembre (1706), c'est-à-dire le surlendemain de la bataille de Turin, Médavy marcha avec neuf mille hommes au secours de Castiglione delle Stiviere, que le Prince héréditaire de Hesse-Cassel assiégeait avec douze mille hommes, lequel a depuis été Roi de Suède.... Notre cavalerie, débordée par celle des ennemis, fut d'abord un peu en désordre; il fut augmenté par la fuite que firent quatre régiments d'infanterie de Milanois et de Napolitains. Sebret (*sic*), qui commandait une brigade en seconde ligne, alla les remplacer sans attendre d'ordre. Médavy en fut fait sur-le-champ chevalier de l'ordre..., et Sebret, qui apporta le détail, brigadier. » (*Mém. de Saut-Simon*, t. V, p. 250-51, édit. 1856, in-8°; et t. III, p. 222, édit. in-18. Dans l'édition de 1860, Sebret est appelé Sebert, p. 250, faute d'impression, corrigée dans celle de 1861.) Ce Sebret était un Céberet; Porthographe de son nom fut altérée par Saint-Simon, comme par la *Gazette de France* (15 janvier 1687). Il était de la fa-

mille de Céberet, qui donna à la marine quatre sujets, dont un dans le service militaire et les autres dans le service administratif. Je n'ai pu savoir ni le prénom ni la naissance du Céberet dont parle le duc de Saint-Simon, et dont la *Gazette* dit, à la date du 21 septembre 1706, qu'il apporta « à Paris trente-trois étendarts et 23 drapeaux pris sur les ennemis par le comte de Médavy, à l'affaire du 9 septembre. » Ce Céberet eut une vie militaire fort honorable, et mourut après 1747.

Ce qui me paraît certain, c'est que le lieutenant général Céberet, qualifié « marquis » en 1745, n'était pas le jeune fils que M. Céberet mena à Siam en 1687, que, dans la *Relation* manuscrite de son ambassade auprès du Roi de Siam, il n'a point nommé par son prénom (Arch. de la Mar. et des Colonies), et que dans son livre : *Du royaume de Siam*, Simon de La Loubère a mentionné seulement sur le *Plan du salon de l'audience de Siam* (t. I^{er}, p. 420), où est désignée, par la lettre E, la place que, pendant la présentation des Ambassadeurs français au Roi qu'ils allaient complimenter de la part de Louis XIV, occupa « le fils de Monsieur Céberet, debout, tenant » la lettre du Roy » (de France) « dans un bassin » d'or. » Il n'est, au reste, question de Céberet et de son fils qu'en cet endroit de l'ouvrage curieux de M. de La Loubère. — Le sieur Seberet (*sic*) va à Siam en qualité d'Ambassadeur extraordinaire; 25 janvier 1687. » (*Gazette de France*.) Il s'embarqua sur le vaisseau *l'Oiseau*, avec son fils. Il avait été adjoint à M. de La Loubère, autre envoyé extraordinaire, qui était un des douze directeurs de la Compagnie des Indes (depuis le 21 février 1685), ladite Compagnie ayant le plus grand intérêt à se faire représenter dans une ambassade où le commerce avait, comme la politique et la religion, des prérogatives à demander, des concessions à obtenir, des privilèges à conquérir. M. Céberet était un homme jeune encore, actif, intelligent, ayant dans la marine le rang de Commissaire général. L'auteur de *l'Histoire de la Compagnie des Indes*, Du Chesne de Francheville, cite deux fois (p. 83 et 131) Céberet, mais sans le désigner par un prénom. J'ai eu beaucoup de peine à le connaître un peu.

Voici la seule mention que j'aie trouvée, dans une longue liste du Personnel des ports, dressée par Laffilard quand il était premier commis, ou Chef des Archives de la Marine : « André Céberet, Commissaire général de la Marine, 1627, 1200 livres; » jusqu'en 1674. Commissaire général au Port-Louis, » 1^{er} juillet 1690; Intendant à Dunkerque, 1^{er} janvier 1696; mort à Dunkerque, 16 septembre 1702. » — Charles Céberet, Commissaire ordinaire, 3001. » de 1634 à 1640. » Comment Laffilard a-t-il pu croire qu'André Céberet, Commissaire général dès 1627, mourut, encore Intendant de la Marine, à la fin de l'année 1702, c'est-à-dire soixante-quinze ans après avoir eu le brevet de Commissaire général? Comment n'a-t-il pas supposé qu'André Céberet devait être né au moins dans les premières années du dix-septième siècle, s'il avait pu acheter une charge de Commissaire général en 1627? Comment n'a-t-il pas soupçonné une confusion de personnes? Pour moi, j'ai cru tout de suite à une erreur, tant les centenaies sont rares, et pour éclaircir mon doute, j'ai cherché les documents authentiques qui pourraient m'aider à débrouiller ce qui me semblait confus. Après bien des tentatives, je suis enfin parvenu

à trouver que le père d'André et de Charles Céberet demeurait à Paris; qu'il se nommait « Jehan Céberet », qu'il fut « conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa chambre des comptes de Bretagne », qu'il demeura rue du Coq, sur le territoire de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, « enfin qu'il avait épousé « damoiselle Lucresse (*sic*) Le Coq. » Le 24 février 1602, il fit baptiser son premier enfant « Charles », le 14 novembre 1603, son second fils « André ». Jean Céberet, qualifié alors « notaire et secrétaire du Roy, maison et couronne de France », eut un troisième fils « Jehan », qui, le 20 avril 1611, fut baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois.

Charles Céberet épousa « d^{lle} Marguerite Le Secq. Le 8 février 1646 — il avait quarante-quatre ans — elle lui donna un fils » qui fut nommé « André », par « noble homme André Céberet, conseiller du Roy, commissaire de la marine », et par « Denise Le Secq. » Quant à ce Commissaire de la Marine, il épousa, à Saint-Germain l'Auxerrois, le 25 janvier 1642, « Hélène de Mervilliers (*sic*); ailleurs elle est nommée Mévilliers », en présence de : « dame Louise Le Coq, mère du marié » — que l'acte nomme André Sébret, — « de François Mamouël, de M^r Colbert et autres. » (Reg. de Saint Germain). A. Céberet eut deux enfants de son mariage : 1^o 16 août 1647, « Claude », tenu par « Messire Claude de Guene-gaud, seig^r dud. lieu, trésorier de l'épargne du Roy »; 2^o 17 septembre 1649, « Anne-Marie », ayant pour marraine « Anne de Mévilliers, femme de M^r Pierre Cheuar, secrétaire d^u Roy ». Cette petite fille mourut en nourrice, à Fontenay-sur-Bois (*sic*), d'où elle fut rapportée à Paris le « samedi 9^e juillet 1651 », pour être inhumée à St-Germain l'Auxerrois. Dans l'acte de son inhumation « A. Céberet » est dit « conseil^ler du R. en ses conseils d'Etat et privé et Commissaire général de la Marine. »

Charles Céberet mourut le dimanche 29 octobre 1662 : « Lundy 30^e octobre, conuoij et messe de 20 » (prêtres) « de feu M^r Céberet, pris rue du Coq. » Je lis encore : « Le mardy 31 octobre 1662, service complet de 40 » (prêtres) « de feu Messire Charles Céberet, conseiller du Roy en ses conseils, secrétaire de S. M., maison et couronne de France, et secrétaire de Monseig^r le chancelier. » (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois.)

Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire d'André Céberet, qui paraît n'être pas décédé au logis de famille où mourut Charles.

Claude Céberet alla d'abord aux Colonies. M. de Baas, lieutenant général des armées du Roi, ayant été nommé (1669) gouverneur des îles françaises en Amérique, emmena avec lui à la Martinique, où il allait s'établir, ce jeune homme qu'on voulait lancer dans les affaires du commerce et dans les emplois publics. Il l'eut d'abord à côté de lui comme secrétaire de ses commandements et de son gouvernement. J'ai vu dans les Registres de la Martinique (octobre 1669), parmi les actes de M. de Baas, des décisions signées : « de Baas », et plus bas : « par Monseigneur, Céberet. » La Compagnie des Indes occidentales voulant établir un notaire à Fort-Royal, choisit Claude Céberet. J'ai lu un acte du 11 août 1673, passé par-devant lui, aux noms de Louis Caqueray, commandant au Fort-Royal, et d'Antoine Pellissier. — Je ne sais quel rang occupait dans le monde la maison où Claude Céberet prit sa femme; mais il se maria à une « Catherine Pinel ». Ce doit être vers 1667 environ, car le fils qu'il con-

duisit avec lui à Siam devait bien avoir de seize à dix-huit ans au moment de leur départ. Ce fut, en effet, Claude Céberet qui eut l'honneur d'être choisi par M. de Seignelay pour l'ambassade extraordinaire de 1687; c'est lui que Laffillard confondit avec André, son père. Je ne sais si Claude Céberet eut d'autres enfants que ce jeune homme, dont le prénom me demeure inconnu. « Marie Céberet », qui, en 1697, se présenta aux commissaires réformateurs de la noblesse (Bureau de la rue des Deux-Ecus) pour se faire inscrire comme « veuve de Jean de Leiret, m^r d'hôtel du Roy », et en cette qualité se faire confirmer, moyennant 20 livres, le droit de porter « d'argent à un lion de gueules, et un chef » d'azur chargé de trois étoiles d'or, accolé d'azur à « trois massacres de cerf d'or, deux et un », cette Marie était-elle fille ou sœur de Claude Céberet? En même temps que Marie Céberet, se présentèrent au bureau des Deux-Ecus : « Alexandre-Pierre Céberet, escuyer, seig^r de Champanelle, portant « d'azur » à trois têtes ou massacres d'or, deux et une », et Paul Céberet, s^r de St-Genest, escuier ordinaire de la défunte Reine » (Marie-Thérèse d'Autriche), portant « d'argent à un aigle de sable écartelé, d'ar- » gent, à trois écussons de gueules, et sur le tout, » d'azur à trois massacres d'or. » « André Céberet », — le fils de Charles, né le 8 février 1646, cousin germain de Claude, — « prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur et curé de Saint-Étienne des Fossés », vint à son tour, et déclara qu'il portait les mêmes armes que Paul; ils étaient apparemment frères; Marie et Alexandre-Pierre, qui portaient l'un et l'autre d'azur aux trois massacres d'or, étaient probablement frère et sœur, de leur côté. — Claude Céberet avait des armes tout autrement composées que ses parents; les têtes de cerf des Céberet n'y figuraient point. Voici ce que je lis dans l'*Armorial* de Flandre, 1697. (Bibl. Imp., Ms.) : « Claude Céberet, escuyer, seig^r du Boullay, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la marine au département de » (Dunkerque) « Flandre et Picardie, et Catherine Pinel, son épouse, portent « d'azur à trois rencontres de daïms d'or, deux et un » (qui était de Céberet, de celui-ci au moins) « accolé d'argent à un pin » (Pinel) « arraché, de simple, fruité d'or, et accosté en pointe de deux testes de nègre au naturel, affrontées, couvertes chacune d'un bonnet de gueules, doublé et rebroussé d'argent et perlé de même. » — Claude Céberet, qui avait été envoyé comme commissaire général au Port-Louis, le 1^{er} juillet 1690, parce que là surtout se préparaient les expéditions maritimes de la Compagnie des Indes (Arch. de la Mar., *Ordres du Roy*, p. 133), fut retiré de ce poste quand, Patoulet étant mort, l'intendance de Dunkerque devint vacante. Il passa de Bretagne en Flandre le 1^{er} janvier 1696 (*Ordres du Roy*, p. 17); son traitement fut alors de douze mille livres. (Arch. de la Mar., *Revenues de Dunkerque*.) L'intendance de Flandre et de Picardie fut le dernier emploi de Claude Céberet. Il mourut à Dunkerque, comme le prouve l'acte suivant que je tiens de l'obligeance de M. le maire de Dunkerque : « Lui de grace mil sept cent deux, le seizième jour du mois de septembre, est décédé dans l'hostel de la Marine, Claude Céberet, chevalier, seig^r du Boullay, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances de la Marine, en Flandres et Picardie, âgé de cinquante-deux ans et

un mois » (Erreur, puisqu'il était né, comme on l'a vu, le 16 août 1647), « ayant reçu avec édification les sacrements ordinaires de notre mère la s^{te} Eglise, et, le dix-huitième du mesme mois, a esté inhumé avec le sonage » (sonnerie) « de la première cloche, nommée *Jesus*, dans le sanctuaire du chœur de mon église, les soldats de la marine estant sous les armes depuis le Parc » (c'était là qu'était l'hôtel de l'Intendance) « jusqu'à la paroisse, et Messieurs l'evêque d'Ipres (*sic*), le chevalier de Pointy » (le baron du Pointis, chef d'escadre), « le comte de Lomou » (Florent du Chastelet, comte de Lomont, commandant de Dunkerque, alors maréchal de camp. Il fut fait lieutenant général en décembre 1702), « le chevalier de La Paillerette » (chef d'escadre) « Charles Honoré Barentin, m^r des requestes, et autres estant présens... » — *Voy. AMBASSADEURS DE SIAM, LA LOUBÈRE, TRÉSOR.*

CELLAMARE (ANTOINE GUIDICE, PRINCE DE). — *Voy. BRVAT.*

CELLINI (BENVENUTO). 1500—1570.

Dans ses *Mémoires*, page singulièrement intéressante, détachée par une main hardie de l'histoire des mœurs de son temps, Benvenuto Cellini raconte (liv. III, chap. VIII) comment ayant renvoyé une femme qu'il avait eue pour modèle et pour maîtresse, il prit, pour réparer le bronze de sa Nymphé de Fontainebleau, une pauvre jeune fille, âgée d'environ quinze ans. Cette enfant, qui était belle de forme et brune, se nommait Jeanne. « Comme elle avait, dit-il, l'humour sauvage et taciturne, des allures d'une vivacité extrême, et un regard farouche, je l'appelai *Scozzone*. » (Le dernier traducteur français, M. Léopold Leclanché, traduit par : *Casse-coco*, ce mot italien. Or, *Scozzone*, suivant tous les Dictionnaires, signifie : dompter, et par extension : déniaiser, ou, comme on dit, civiliser. Jeanne était donc la *domptée*, la *civilisée*, par antiphrase.) Benvenuto ajoute : « Elle était pure et vierge; je la rendis mère. » La farouche jeune fille fut domptée par cet homme passionné, qui avait toujours la dague à la main, et qui n'admettait pas les résistances. Il dit enfin : « Elle accoucha d'une fille à la treizième heure du jour » (c'est-à-dire vers les sept heures du matin) « le sept de juin 1544... Je donnai à l'enfant le nom de *Constance*; messer Guido Guidi, médecin du Roi et mon ami intime, fut son parrain; car en France, l'usage est de n'avoir qu'un seul compère et deux commères. » (Cellini se trompe; j'ai vu beaucoup d'actes contemporains de naissance de sa fille, où figurent deux parrains avec une marraine.) « Ces dernières furent la signora Maddalena, femme de messer Luigi Alamanni, gentilhomme florentin, et admirable poète, et une grande dame française, femme de messer Ricciardo del Bene, riche marchand florentin. » Benvenuto ne dit pas à quelle église fut baptisée cette Constanza, qu'il dota, confia à une de ses tantes, et dont il n'entendit plus parler depuis; j'ai cherché à connaître ce détail, et, dans le registre de Saint-André des Arcs, paroisse sur le territoire de laquelle était le château du Petit-Vesle, que François I^{er} avait donné à Cellini, j'ai trouvé l'acte suivant : « Le dymenche, jour de la » Trinité, viij^e de juin mil vclxliij, fut baptizée Constance, fille de Bendeoste Chedeline (*sic*), florentin ou italien, et de Jehanne » (pas de nom de famille), « sa chambrière (*sic*); le parrain, Maistre » Vidus Vidius, florentin; les marraines, damoiselles

» Jehanne Louan, femme de sire Richard Dalbene » (*sic*), banquier, et Magdeleine Bauault. » Il est difficile de savoir si les formes Louan ou Louan, et Bauault ou Brvault, sont bien celles des noms de la femme de Richard del Bene, et de celle du poète Alamanni. Je n'ai pas trouvé d'actes où le nom de Madeleine Bauault (peut-être Bayo) soit inscrit; six actes de baptême que j'ai eus sous les yeux, reproduisent avec la même orthographe le nom de Jeanne Louan. Guido, transformé en Vidus, n'étonnera guère ceux qui savent que Guido Guidi étant médecin, latinisait tout naturellement son nom; quant à Chedeline pour Tchellini, forme arriérée de l'italien Cellini, et à Bendenoste pour Benvenuto, on ne s'y attendrait pas. — *Voy. ASCANIO, ALAMANNI, DEL BENE.*

CENT SUISSES DE LA GARDE DE CHARLES VIII. 1497.

Charles VIII avait dans sa garde des Suisses au nombre de cent, « à sans la charge et conduite du capitaine Loys de Meuton, seig^r de Hornay ». Je vois qu'au mois de mai 1497 on fit faire à « Jean Tavernier, plumassier du Roy », pour la somme de cinq cent vingt livres tournois, « cent grands plumaux, en chacun desquelz » étaient « sept grosses plumes doubles torses des couleurs *grise*, *noire* et *violette*, qui estoient la devise du Roy. » En juillet on fit « cent nouveaux plumaux composés chacun de douze plumes singles » (simples) « dont six *rouges* et six *jaunes* à la devise du Roy ». (Compte de l'écurie, 1497-98; Arch. de l'Emp., KK. 74; fol. 169, 175.) Pourquoi ce changement si prompt dans les couleurs des plumaux des Suisses? Le document que je consulte ne me fournit pas le moyen d'en connaître la raison. Les Tambourins des Suisses avaient des robes où se joignaient le *riolet* et le *gris cendré*. Je ne vois pas dans les Comptes de la Maison de Charles VIII de mention antérieure à 1497, relative aux Cent Suisses. Peut-être la création de leur compagnie ne remonte-t-elle pas plus haut que le mois de mai 1497. — *Voy. CHARLES VIII, COULEURS DE CHARLES VIII.*

CERCEAU (JACQUES ANDROUET DU). ? — 1614. Et sa famille. XVI^e et XVII^e siècles.

L'auteur de l'article consacré à Jacques Androuet Du Cerceau, dans la *Biographie-Michand*, dit, après le Dict. de Moréri et avant M. Bonillet, que cet artiste « chargé en 1596 par Henri IV de continuer la galerie du Louvre ne put l'achever ». La raison qu'il donne de cet abandon d'un travail auquel le Roi attachait un grand intérêt, c'est que du Cerceau « professait pour la religion réformée un attachement qui l'obligea de s'expatrier ». Le biographe ajoute : « Androuet mourut dans les pays étrangers ». Je ne sais si la première assertion est plus vraie que celle-ci; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que cette dernière est fautive. Androuet mourut à Paris, et voici l'acte de son enterrement que j'ai cherché et trouvé dans les registres du temple de Charenton, conservés aux Archives de l'Etat civil (Palais de Justice) : « Le xvij^e jour de septembre » 1614, deffinet Jacques Androuet Du Cerceau, Architecte des bastimens du Roy, estant de la vraie religion, a esté enterré au cimetierre du faubourg » St-Germain par Jehan Guillaume, fossoier dud. » cimetierre, où le corps dud. deffinet a esté accompagné par ses amis et Archers du Guet. » — Deux archers du Guet assistaient toujours alors aux

enterrements des protestants, pour faire respecter les ordonnances sur les sépultures de ceux de la religion prétendue réformée, et pour empêcher les manifestations hostiles qu'aurait pu se permettre quelque catholique emporté par son zèle religieux.

— Du Cerceau mourut donc à Paris, et s'il mourut avec le titre d'architecte des bâtiments du Roi, on peut affirmer qu'il ne déserta pas un moment son office. Il eût certainement perdu sa charge en l'abandonnant un jour, quelque bienveillance que Henri IV eût conservée pour ses anciens coreligionnaires. Et pourquoi Androuet, aimé du Roi, se serait-il vu forcé de s'expatrier? En était-on là à cette époque qu'il ne fût pas possible à un luthérien ardent, voire à un calviniste intraitable, de vivre à Paris? Jacob Bunel, protestant, n'était-il pas peintre du Roi? Barthélemy Prieur et Guillaume Dupré, calvinistes, n'étaient-ils pas sculpteurs de Henri IV? Les Oudin, calvinistes aussi, n'étaient-ils pas sur l'état de la cour en qualité d'interprètes de Sa Majesté? Nicolas Briot n'était-il pas tailleur général des monnaies de France? Le Roi était entouré de protestants, et si je voulais les compter, j'en dresserais une longue liste. Tenons pour certain que les scrupules religieux ne furent pour rien dans la résolution que put prendre Du Cerceau de laisser inachevée l'œuvre du Louvre. S'il alla faire un voyage à l'étranger, ce que j'ignore, il ne resta pas longtemps loin de la cour, car je le vois parmi les pensionnaires du Roi, en 1606, 1607, 1608 et 1609 : « Au s^r Du Cerceau, architecte du Roy, pension de 1200 l. », dit l'État de la Maison du Roi (1606-1609) qui se trouve à la Bibl. Imp., dans un des manuscrits Colbert. Je le vois aussi en 1577, un an avant l'Édit de Nantes.

On paraît n'avoir rien su jusqu'ici (octobre 1865) d'Androuet Du Cerceau et de sa famille, je n'en sais pas grand'chose moi-même; je puis cependant donner quelques détails qui rempliront un peu cette biographie si vide. Jacq. Androuet Du Cerceau avait épousé Marie Malapert, une sœur de cette Madeleine Malapert qui, le 13 mai 1612, fut marraine de Paul, fils de Guillaume Dupré. (Voy. DUPRÉ.) A quelle époque eut lieu ce mariage? Aucun document ne me le fait savoir. Androuet eut de sa femme au moins trois enfants, *Gaspard*, *Marie*, et, je pense aussi, le « Jacques Androuet Du Cerceau, architecte du Roy », que je trouve nommé, comme parrain, le 29 octobre 1628, dans l'acte de baptême de *Jacques*, fils de Remi Millot, maître peintre. Je connais Marie Androuet Du Cerceau et son frère Jacques, par le baptistaire de Nathalie Briet, né le 29 mai 1627, fils d'un Sébastien Briet, maître tailleur d'habits. J'ai sur Marie un renseignement plus important. Les registres des religionnaires me font voir que le dimanche 18 avril 1627, « Elie Bédé, escuyer, sieur de Fougeraitz, docteur regent en la Faculté de médecine de Paris, fils de Jean Bédé, escuyer, sieur de la Gourmandière, advocat en Parlement, » épousa « damoiselle Marie Androuet, fille de défunt Jacques Androuet, vivant escuyer, sieur Du Cerceau, Architecte et Surintendant des bastimens du Roy, et damoiselle Marie de Malapert (sic), ses père et mère. »

Quant à « Gaspard Androuet, escuyer, sieur Du Cerceau, lieutenant d'une compagnie de gens de pied » au régiment de M. le maréchal de Chatillon, en Hollande, fils de Jacques Androuet, vivant escuyer, s^r Du Cerceau, Architecte et Intendant des bastimens du Roy, et de dam^{lle} de Malapert »,

j'apprends par un acte du 18 janvier 1658 qu'il épousa ce jour-là, au temple de Charenton, « Anne Carré, fille de défunt m^r Moysse Carré, vivant conseiller et médecin ord^{re} du Roy, et de dam^{lle} Susanne de Normandie. »

On a dit que Jacques Androuet Du Cerceau naquit à Orléans; il est vrai qu'on a dit aussi qu'il prit naissance à Paris; je n'ai pu vérifier laquelle de ces deux assertions est bien fondée. Je vois qu'un Moysse Androuet Du Cerceau, protestant aussi, habitait à Verneuil-sur-Oise, où naquit un Jean Du Cerceau qui mourut à Paris âgé de 21 ans, le dimanche 25 septembre 1644. Quels liens de parenté attachaient ce Moysse, dont je ne sais pas la profession, au célèbre architecte de Henri IV, à l'habile auteur de tant de charmantes pièces d'architecture et d'ornements gravées d'une pointe si spirituelle et si vive? Je n'ai pu le deviner.

Une Marie Androuet Du Cerceau mourut le 31 décembre 1664, et fut inhumée le 1^{er} janvier 1665, au cimetière protestant des Saints-Pères. Cette personne était fille de Jacques Du Cerceau, orfèvre, et de Marie Beliard sa femme. L'orfèvre Du Cerceau était assurément parent des Androuet; était-il fils de Jacques II Du Cerceau, architecte, ou de Gaspard? Voilà ce qu'il m'est impossible de dire. Il suffira que j'aie nommé tous ces Androuet pour que les futurs historiens du premier Jacques soient mis sur la voie; aidés des documents qu'ils pourront trouver peut-être à Orléans ou à Verneuil, ils seront en mesure de faire une généalogie pour laquelle j'ai trouvé trop peu d'éléments. Je ne dois point oublier un Jacques Androuet Du Cerceau, commis aux gabelles, natif de Verneuil-sur-Oise, parent certainement de Moysse Androuet, et catholique converti, sans doute, qui mourut à Paris, le 24 avril 1689, et fut enterré, le 25, à Saint-Severin. Il avait deux fils, tous deux nommés Paul, qui signèrent l'acte d'inhumation de leur père. L'un de ces deux Paul fut dessinateur. Né vers 1630, il mourut, rue Saint-Jean-de-Beauvais, à l'Olivier, le 1^{er} février 1710; il fut enterré au grand cimetière de Saint-Benoît, en présence et par les soins de son fils aîné Guillaume-Gabriel Androuet Du Cerceau, qui signa l'acte que j'analyse : « G. G. A. Du Cerceau ». Guillaume Androuet Du Cerceau fut dessinateur comme son père. L'acte de son mariage, enregistré à Saint-Benoît, sous la date du 27 février 1691, le qualifie « designeur » et le dit « fils de Paul, aussi designeur, et de Marie-Baptiste Chevrol. Gabriel épousa Françoise-Clémence Gosseman, fille d'un receveur des aides à Laval, Jacques Gosseman. Paul-Simon Du Cerceau, frère du marié, ne prit dans l'acte aucune qualité. Paul eut de Fr.-Clémence Gosseman deux enfants; un garçon nommé Nicolas, et une fille qu'on nomma Louise. Il les perdit, Nicolas le 6 octobre 1697, âgé de quatre ans, dit l'acte inscrit à St-Germain l'Auxerrois; Louise, âgée de deux ans et demi, le 26 juin 1701. L'acte d'inhumation de Louise dit son père : « Gabriel Androuet Du Cerceau, dessinateur pour le Roy, demeuré rue de la Momoye ». En 1697, Gabriel avait demeuré rue de la Linace. Il signa en 1697 : « Gabriel Du Cerceau », et en 1701 : « Gabriel Androuet Du Cer- »

¹ Voici l'acte de décès que je lis dans le registre protestant : « Jean Androuet Du Cerceau, vivant *Architecte*, natif de Verneuil-sur-Oise, fils, âgé de 21 ans, de Moysse Androuet Du Cerceau et de Madeleine du Courty, a été enterré à Saint-Père (au cimetière des Saints-Pères), le lundi 26 septembre 1644. »

ceau ». Quel était le mérite de ce Du Cerceau? quel était le genre de son talent? que dessinait-il pour le Roi? Je l'ignore. On ne connaît rien de lui au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. — A quelle époque naquit Jacques I^{er} Androuet Du Cerceau, à qui je reviens après une longue parenthèse? Les biographies répondent : « au seizième siècle »; c'est bientôt dit, mais dans quelle moitié du seizième siècle et dans quelle année, s'il vous plaît? L'acte d'inhumation de notre architecte-graveur que j'ai reproduit au commencement de cet article ne mentionne pas l'âge auquel décéda « M^r Androuet », et nous laisse dans un doute qu'il n'est pas aisé d'éclaircir, en présence d'une date et d'un mot qui, rapprochés l'un de l'autre, semblent s'exclure, et qui ont cependant tous deux une autorité incontestable. La date est celle de la publication, à Orléans, de l'ouvrage de Jacques Du Cerceau intitulé : « *Jac. Androuetii Du Cerceau xxx exempla arcuum, partim ab ipso inventa partim ex veterum sumpta monumentis.* » C'est en 1549 que ce volume in-folio, daté *Aureliæ*, fut imprimé et livré au public. Quant au mot, il se trouve dans l'article du journal de Henri III, où Pierre de l'Estoile dit : « En ce » mesme mois (mai 1578)... fut commencé le pont » Neuf... sous l'ordonnance du *jeune* Du Cerceau » Architecte du Roy... » Comment l'auteur d'un livre sorti de dessous la presse en 1549, put-il être « le jeune Du Cerceau », en 1578, c'est-à-dire vingt-neuf ans après la mise en lumière de son ouvrage? Sous la plume de tous les écrivains, *jeune*, appliqué à un homme, suppose à celui qu'on désigne par cette épithète, de trente à trente-cinq ans tout au plus. A ce compte, Jacques Androuet serait venu au monde entre 1543 et 1548; et aurait publié son premier ouvrage, si les « trente portes ou ares » sont bien son premier ouvrage, à l'âge de six ans ou plus jeune encore. Il faut admettre que Du Cerceau avait au moins vingt ou vingt-deux ans quand il grava son livre, dont il avait recueilli les éléments principaux pendant son séjour en Italie; à ne lui donner que vingt ans, il serait né vers 1529, et, en 1578, il aurait eu environ quarante-neuf ans. A cet âge-là, fût-on artiste, on n'est plus le *jeune* un tel. Comment le chroniqueur, si exact d'ordinaire, en général si bien informé, et qui, d'ailleurs, s'il n'assista pas le 30 mai 1578, à la pose par Henri III de la première pierre du pont Neuf, dut se renseigner sur cette cérémonie et sur l'architecte qu'il voulait nommer dans son *Journal*; comment Pierre de l'Estoile qui en disant : « le jeune Du Cerceau », voulait évidemment faire honneur à l'artiste de la confiance que, malgré son âge si peu avancé, lui témoignait le Roi en lui confiant une œuvre si importante; comment, dis-je, insista-t-il sur un détail qui nous ferait croire qu'il connaissait personnellement Du Cerceau? et comment qualifia-t-il *jeune* un homme qui avait au moins quarante-neuf ans? C'est ce que je ne m'explique pas. En vérité, quand on se trouve en présence de la difficulté que je viens d'exposer, on est tenté de croire que le Du Cerceau de 1549 est le père de celui de 1578; il n'en est rien pourtant, ce que prouve une phrase de la dédicace du « *Second livre d'Architecture* », publié en 1561. Jacques Androuet y dit au Roi : « Encore que ce petit talent qu'il a » plu à Dieu mettre entre mes mains, toute ma vie » je me suis efforcé à illustrer cet art d'architecture, » comme témoignent plusieurs de mes livres par » moy souvent mis en lumière... » Or, quels sont

les livres d'un Jacques Androuet Du Cerceau qui avaient été publiés avant 1561? Ce sont les *Regenta exempla*, de 1549, les *Exempla templorum antiquorum*, de 1550, les *Grotesques*, de 1550, le premier livre d'*Architecture*, etc.; ces livres étaient bien de celui qui, en 1561, dédiait à Charles IX le second livre d'architecture. Il faut donc rejeter l'idée d'un Jacques Androuet, architecte, antérieur à l'architecte des Rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII mineur; mais il faut avouer que le « *jeune* » de Pierre de l'Estoile est inexplicable. Il n'est point une raillerie; de l'Estoile ne raille guère, et cependant on ne peut guère non plus prendre au sérieux un mot qui s'applique à un homme que nous voyons âgé de cinquante ans ou environ. Du Cerceau était-il si vert, si fort, si beau, si bien conservé, qu'on pût le prendre pour un jeune homme? C'est ce qu'on serait disposé à croire. Pierre de l'Estoile écrivait pour lui sans songer à des lecteurs qu'il ne prévoyait pas, qu'il ne souhaitait pas; peut-être le « *jeune* Du Cerceau » ne voulait-il dire dans sa pensée que « Du Cerceau toujours jeune » ou que « Du Cerceau célèbre dès sa jeunesse ». On se perdrait en suppositions et en commentaires sur ce mot dont les faits contredisent le sens propre; mieux vaut se départir d'un travail de recherches qui n'aboutirait à rien de raisonnable.

Il est certain que Jacques Du Cerceau dut naître vers 1529, sinon deux ou trois ans auparavant, et qu'il avait la cinquantaine lorsqu'il présida, le 31 mai 1578, à la pose de la première pierre du pont Neuf, que scella le roi Henri III, encore tout en larmes de la mort d'un de ses favoris. Il mourut donc âgé d'au moins soixante-douze ans. Il se maria bien tard, puisqu'en admettant que son fils Georges, qui prit femme en 1638, fût alors un homme de quarante ans, ce Georges devait être né vers 1588; ce qui suppose Jacques Androuet marié vers 1585 au moins, c'est-à-dire quand il avait cinquante-six ans environ.

On ne sait pas quel fut le père de Jacques Androuet Du Cerceau; je n'ose pas dire que je crois le savoir. Dans une liste des *pensionnaires du Roy* (Henri III) pour l'année 1577, qui se trouve parmi les manuscrits que recueillit Dupuy (Bibl. Imp., n^o 852), j'ai lu cette mention : « Jacques Androuet diet Cer » ceau, architecte, 200 l. — Baptiste Androuet diet » Cerceau, architecte à Charleval, la mesme pen » sion qu'il y souloit avoir : 400 livres. » Je suis fort disposé à penser que ce Baptiste Androuet « qui avait coutume », en 1577, de recevoir à Charleval une pension de 400 livres, double de celle que recevait Jacques, l'illustre architecte, était lui-même un architecte habile, employé par les prédécesseurs de Henri III; qu'il était père et maître de Jacques, et que le village normand de Charleval où il s'était retiré, pensionnaire de la couronne, était, sinon le berceau, du moins le lieu où s'était établie la branche des Androuet d'où sortit Jacques Du Cerceau, l'autre étant habituée à Vernueil, bourg de Normandie (Eure) comme Charleval. Je ne donne ici qu'une supposition, et je livre mon doute à la critique des habiles, avec les documents dont je suis heureux d'avoir enrichi la biographie de Du Cerceau.

Si, comme je le crois, Baptiste Androuet était père de Jacques I^{er} Du Cerceau, peut-être la qualification de « *Jeune* » donnée à Jacques s'expliquerait-elle tout naturellement. Jacques aurait été dit « *jeune* » par souvenir de son père qui avait travaillé pour le Roi, et qui était pour P. de l'Estoile l'ancien Androuet.

Dans les anciens documents « Jeune » est dit souvent pour « fils ». (*Voy. DANFRIE*).

On dit que Du Cerceau garda toujours le soutien de l'arc de Pola qu'il avait vu dans son voyage au delà des monts; on dit encore que son premier protecteur fut Georges d'Armagnac, qui lui donna les moyens de compléter ses études en Italie. Georges d'Armagnac fut envoyé en ambassade à Venise par François 1^{er}, en l'année 1541; il passa de là à Rome, où le pape lui donna le chapeau rouge en 1544. Il est probable que le futur cardinal d'Armagnac emmena à sa suite Jacques Du Cerceau, ou qu'il l'appela à Venise, d'où il le conduisit à Rome. Si ma supposition est fondée, le voyage de Du Cerceau en Italie daterait donc de 1541, et son retour en France, à Orléans même où il allait publier ses premiers ouvrages, de 1546 ou 1547.

Quant à l'éloignement momentané de Jacques Androuet de la France, dont son attachement aux idées de la réforme lui rendait le séjour impossible, j'ai assez dit qu'il ne peut être reporté à l'année 1596. Peut-être de légitimes appréhensions engagèrent-elles Jacques Du Cerceau à s'éloigner de Paris au moment où se formait l'orage terrible qui céla le jour de Saint-Barthélemy; mais cela n'est pas démontré. En ce qui touche aux personnes protestantes, il faut être très-réservé; beaucoup d'historiettes ont couru qui n'ont pour elles que la haine des catholiques et l'autorité d'écrivains abusés par des récits menteurs, ou passionnés. On doit donc se tenir en garde. La Saint-Barthélemy fit d'assez nombreuses victimes; Charles IX est assez odieux; n'ajoutons pas légèrement un nom de plus à la liste trop longue des malheureux qu'atteignit la persécution ou que frappa le poignard des assassins. — *Voy. BROUSSE (DE), MILLOT et PARÉ (AUBROISE)*.

CÉROGRAPHIE.

Dans les lettres patentes accordées le cinquième mars mil six cens six, par Henri IV à Philippe Danfrye, le père, graveur de Sa Majesté et tailleur général des monnaies de France, on remarque cette phrase : « Ayant esgard aux bons, fidelles et agréables services que... Danfrye... a faict au feu Roy » dernier décédé (Henri III)... et comme depuis » nostre aduenement à la couronne, tant en l'exercice de sond. art » (de graveur) « que en plusieurs » belles inventions de cirgraphie (*sic*)... » Quelles sont ces belles inventions que le Roi tient comme des services rendus à son prédécesseur et à lui-même, et que faut-il entendre par le mot *Cirgraphie*? Ce mot, que j'ai vainement cherché dans les vocabulaires des arts, est probablement sans rapport avec le *cyrographare*, variante de *chirographare*, verbe auquel Jean de Gênes, cité par Du Gange, prête le sens de : « *Manu scribere vel chirographum facere, aut scribere characteres.* » Faut-il croire que le graveur du cabinet du Roi avait écrit les actes que le Roi signait de sa main, ou qu'il avait tracé les lettres majuscules, ornements de ces chirographes? Faire ces actes était l'œuvre d'un clerc, habile en l'art de calligraphie; tracer les caractères, les arabesques, les lettres ornées, c'était le travail d'un peintre enlumineur, et non d'un graveur en médailles. Il faut donc chercher ailleurs que dans les radicaux : *γέρω* et *γράφω* une interprétation raisonnable du terme que le greffier de la cour des monnaies composa ou orthographia d'une manière barbare et qu'on doit lire sans doute : *Cérographie*.

La Cérographie (*αερογραφία*), selon les lexiques grecs, était la « peinture à l'enceustique »; plus exactement, je crois, la peinture à la cire. Quel était le procédé de la peinture enceustique? Plinè n'est pas très-clair sur ce chapitre; c'est d'ailleurs en très-peu de mots qu'il en parle : « *Ceris pingere, ac picturam inuere qui primus excoqtaretur, non constat.* » (On ignore qui, le premier, songea à peindre avec des cires [coloriées?] et à brûler cette peinture). (*Hist. nat.* l. XXXV, chap. XXIX.) — « *Encausto pingendi duo fuisse antiquitus genera constat, cera, et in ebore, cestro il est ririculo donec classes pingi cupere. Hoc tertium addecessit, resolutis igni ceris penicillo utendi, quae pictura in naribus nec sole, nec sale, centisque corruunt pitur.* » (On sait qu'aux temps antiques, il y eut deux manières de peindre à l'enceustique : ou avec la cire, ou sur l'ivoire (qu'elle entame), avec la pointe; (cela fut pratiqué) jusqu'à l'époque où l'on commença à peindre les navires. Un troisième procédé fut trouvé alors, consistant dans l'emploi, fait avec le pinceau, de cires fondues au feu. Cette peinture dont on se servait pour l'ornement des navires n'était gâtée ni par le soleil, ni par le sel [de la mer] ni par les vents.)

Tout cela laisse assurément beaucoup à désirer et ne se fait pas très-bien comprendre. Comment se pratiquait l'incustion des cires dans la première des deux méthodes antiques? Quel était son effet? Avait-elle pour but de faire pénétrer, dans le bois du tableau ou sur le mur, une certaine couche de couleur, et de faire évaporer par l'ardeur du feu la cire qui, sous l'influence d'une chaleur modérée, avait déposé les parties colorantes qu'elle contenait d'abord? C'est probable. Qu'y avait-il de commun entre l'incustion et la gravure qu'on faisait sur l'ivoire au moyen d'une pointe? Dans les raies ou hachures pratiquées avec ce poinçon, introduisait-on des cires de couleur qu'on exposait à un feu, d'abord tempéré, ensuite brûlant? Je ne sais et ne lis là-dessus rien de positif. Chaque commentateur a fait son thème, et je n'en connais aucun qui mérite une entière confiance. Quant à la méthode relativement moderne dont parle Plinè, les cires chaudes étendues sur le bois au moyen du pinceau, elle ne me paraît pas différer de la première, puisque, là aussi, les cires étaient brûlées après leur application avec le pinceau, ainsi que le fait entendre notre auteur dans le chapitre xxxv de son livre XXXV.

Quoi qu'il en soit des systèmes adoptés par les anciens pour la peinture enceustique, quels que fussent les résultats obtenus par les artistes, Philippe Danfrye se fit-il remarquer à Paris pendant les dernières années du seizième siècle par d'heureux essais dans la peinture à la cire? On ne connaît aujourd'hui aucun ouvrage qui puisse faire croire qu'on ait cherché alors à faire revivre cette peinture antique; ou ne voit dans aucun auteur, contemporain de Danfrye ou postérieur à lui, la mention de travaux ou d'essais qui puissent faire croire que l'incustion fût appliquée à la peinture. Ce n'est donc pas à des tentatives en matière d'enceustique qu'il peut être fait allusion dans les « plusieurs belles inventions de cirgraphie » louées chez Philippe Danfrye. De quoi s'agit-il donc? Ne serait-ce pas de ces médaillons en cires coloriées qu'avaient mis à la mode, en Italie, quelques hommes excrès dans ce genre attrayant de plastique, et qui trouva en France quelques imitateurs? On ne sait les noms, je

crois, d'aucun des modeliers en cire italiens; on ne connaît pas davantage ceux des modeliers français. Si ma supposition n'est pas dénuée de vraisemblance, Philippe Danfrye serait un de ceux-ci. Il pourrait être l'auteur d'un médaillon d'Anne de Montmorency que possède le musée de Charles Sauvageot. Le médaillon dont je parle reproduit en profil le buste de l'illustre maréchal Anne de Montmorency qui fut tué à la bataille de Saint-Denis, en 1567, en combattant les huguenots. Sa tête, tournée à gauche, annonce la rudesse; les traits en sont forts; la chevelure en est courte et peu cachée par un berret noir. Son costume est simple et sans élégance, tel qu'il convient à un homme d'une austère gravité. L'ensemble de l'ouvrage est généralement un peu lourd; la couleur en est opaque; en un mot, c'est un morceau plus intéressant qu'agréable.

Il n'en est pas de même de trois médaillons de travail italien que garde le musée Sauvageot, entre autres médaillons de cires colorées, deux desquels sont deux portraits de femme et le troisième celui d'un seigneur que l'on croit être un duc d'Urbain. Ceux-là sont d'un travail exquis et remarquables par le style, la grâce et la finesse. Celle des femmes qui est vêtue est surtout charmante; l'autre qui montre une gorge abondante et de beaux bras est belle aussi, mais un nez court et retroussé ôte à sa tête la distinction, un des caractères de la beauté de la première. Le ton général des carnations chez ces deux dames est plutôt celui d'une cire blanche que le temps a jaunie, que celui d'une cire dans laquelle fut jadis mêlée une couleur rosée. Celui de la tête du prétendu *Della Rovere* est bien autrement vrai; il admet des nuances qui lui prêtent un grand agrément. On peut dire de ce morceau qu'il est d'un peintre coloriste. Les vêtements des trois personnages dont il tient d'être question imitent le naturel et sont ornés d'or et de perles qui font comme des trompe-l'œil de ces trois exemples de la peinture et du modelage en cire au seizième siècle.

Le musée Sauvageot a quelques médaillons de cire blanche que leur matière pourrait faire ranger parmi les ouvrages de Cérogaphie; mais comme ce genre de travail était commun à tous les graveurs en médailles, ce n'est probablement pas à des ouvrages de cette espèce que les lettres patentes de Henri IV en faveur de Philippe Danfrye font allusion; et je persiste à penser qu'il s'agit de figures faites de cires colorées, au moyen de l'ébauchoir, sur des morceaux d'ardoise, de cuir ou de carton. Comment, et par quel mérite particulier les œuvres cérogaphiques de Philippe Danfrye se rendirent-elles dignes qu'on les honorât du titre de « belles inventions »? Imagina-t-il d'appliquer les couleurs sur la cire blanche, et remplaça-t-il le modelage fait avec des pâtes colorées par une enluminure plus ou moins habilement imposée à la cire blanche, pétrie par l'ébauchoir? Il y a des médaillons faits dans ce dernier système, et fort inférieurs assurément aux autres; M. Sauvageot m'en montra quelques-uns qui, mis à côté de ceux dont la matière est la cire fondue et saturée de couleurs, rappellent les visages de certaines femmes de ce temps-ci, couverts de farine de riz et rebassés de noir, de rouge et de bleu, et, par là, ressemblant à des masques affreux, quand ils se trouvent à côté de figures de jeunes filles fraîches, blanches et roses qui n'ont que le fard de leurs dix-huit ans.

Que les « belles inventions de cirgraphie » dont

Henri IV se plut à faire l'éloge fussent des ouvrages dans le genre de ceux qui ornaient le cabinet de M. Sauvageot, et dont les plus beaux appartenant à des artistes italiens, c'est ce que me paraissent démontrer quelques détails que je lis dans le procès verbal de l'enquête faite, en avril 1596, sur « les bonne vie et mœurs, conversation et religion catholique, apostolique et romaine » de Philippe Danfrye, le fils de Philippe 1^{er}, reçu par la cour des monnaies, dans l'office de « contrôleur des poings et effigie, » le 10 mai 1596. Isaac Le Roy, maître tisserier rubanier, voisin des Danfrye, Jacques Busserolles, contreur, et Charles Massé, libraire, appelés en témoignage, déclarèrent avoir vu « Philippe Danfrye tirer en cire des portraits du Roy et de diverses personnes qui estoient bien excellents et beaucoup estimés par ceux qui se cognoissent en peinture ». Le rapprochement entre Cire et Peinture fait assez entendre que les portraits modelés par les Danfrye, — car le fils comme le père faisaient de ces « excellents » ouvrages de cérogaphie, — étaient, comme je l'ai supposé, un travail fait à l'ébauchoir avec des cires préalablement colorées. Rien ne me paraît plus certainement établi. Le mot *inventions*, auquel je reviens, doit être entendu ainsi, qu'en France, au moins, Philippe 1^{er} Danfrye fut le premier qui eut l'idée de faire des portraits en cire, imitant, par leurs couleurs, « le vif et la nature »? Je ne le pense pas. Invention ne signifie pas autre chose ici qu'exécution, arrangement, composition; inventer était pris alors surtout dans le sens d'exécuter. On voit ce verbe employé dans le sens que j'indique au procès-verbal dressé par le greffier de la cour des monnaies sous la dictée de Germain Pillon, en 1590, à propos du concours ouvert pour la monnaie de Charles IX.

Au dix-septième siècle, un peintre, Benoît, se rendit célèbre par l'art merveilleux avec lequel il exécuta des portraits en cires colorées. On connaît un bel échantillon de son talent, un médaillon de Louis XIV. J'en ai parlé à l'article de ce peintre sculpteur. — Voy. BENOIST (ANTOINE), BOURDIN (MICHEL), DANFRYE, DUPRÉ (GUIL.), PILLON.

CERTAIN (MARIE-FRANÇOISE). ? 1662—1711.

Dans son « Épître à M. de Nyert, sur l'Opéra », ouvrage que feu Walekenær (*Vie de La Fontaine*) dit avoir été fait en 1677, La Fontaine parle ainsi de mademoiselle Certain :

« De retour de mainte et mainte église,
Nous irons, pour causer de tout avec franchise,
Et donner du relâche à la dévotion,
Chez l'illustre Certain faire une station;
Certain par mille endroits également charmante,
Et dans mille beaux-arts également savante,
Dont le rare génie et les brillantes mains
Surpassent Chambonnière, Harel, les Couperains,
De cette aimable enfant le clavecin unique
Me touche plus qu'*Isis* et toute la musique;
Je ne veux rien de plus, je ne veux rien de mieux
Pour contenter l'esprit et l'oreille et les yeux. »

Peut-être l'éloge est-il ontré. La Fontaine s'adressait à Pierre 1^{er} de Nyert qui avait pris en affection Marie-Françoise Certain, dès l'enfance de la petite virtuose, et l'avait fait élever pour la musique par Lulli; le poète pouvait donc charger un peu le portrait louangeur qu'il faisait de celle qu'on devait regarder comme la fille du premier valet de chambre du Roy, tant M. de Nyert avait de tendresse

pour elle. Marie Certain était un petit prodige; elle avait chez les amateurs la réputation de la plus brillante claveciniste de son temps. Quelques écrivains ont dit, avec un petit air de malice, que la jenne Certain était « l'amie, l'amie particulière » de Pierre de Nyert; or, quand l'épître de La Fontaine fut composée, elle avait quinze ans à peine et Nyert en avait quatre-vingts passés. Les plaisants ignoraient cela. Titon du Tillet qui dans son *Parnasse François* consacre un article assez développé à mademoiselle Certain (dont par parenthèse, pas plus que les autres auteurs qui se sont occupés d'elle, il n'a connu les noms de baptême), dit qu'elle mourut « rue Villedot, vers 1705. » Fr. Duval, de Tours (*Nouveau choix de pièces de poésies*, 1715), la fait mourir en 1711. L'annotateur de l'édition des *Œuvres complètes de J. La Fontaine* (Lefèvre, 1814) dit que mademoiselle Certain « mourut de la petite vérole en 1711 ». Je ne sais si, en effet, ce fut la petite vérole qui conduisit au tombeau l'artiste dont le salon fut longtemps le rendez-vous des musiciens les plus distingués et des amateurs de la ville et de la cour les plus délicats; mais la vérité est qu'elle fut frappée en 1711, non pas rue Villedot, mais tout près de là. J'ai pris la peine de chercher l'acte de son inhumation, et je l'ai trouvé dans le registre de Saint-Roch, où il est inscrit en ces termes : « Dud. jour » (2 février 1711) « Marie-Françoise Certain, âgée de quarante-neuf ans, fille majeure (*sic*), décédée hier rue du Hazard (*sic*), en cette paroisse, a été inhumée en notre église, présents Edme Lorn (*sic*) de Fontenai, avocat au parlement dem^t ditte rue et paroisse, Pierre Jonquet, commissaire de marine, dem^t rue S^{te} Anne en cette paroisse. (Signé) Laure de Fontenay, Jonquet, Legoff ». — *l'oy.* NYERT.

CERTAINES DE VILLEMOLIN ET DE FRICAMBAULT. XVII^e et XVIII^e siècles.

La Biographie doit une réparation à la maison de Certaines pour l'oubli dans lequel elle l'a laissée jusqu'ici. Je suis heureux d'être l'instrument d'une justice, bien tardive assurément. Mes informations sont puisées à des sources respectables; ce sont : 1^o les documents gardés aux Archives de la Marine; 2^o un croquis généalogique fait vers 1702 par un généalogiste qui semble avoir été bien informé, croquis conservé parmi les pièces du cabinet des titres (Département des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale); 3^o quelques titres appartenant à la famille de Certaines et que m'a bien voulu communiquer une personne, éminente par la dignité personnelle, par la distinction et le charme de l'esprit; 4^o et enfin les allégations de l'ancienne *Gazette de France* que m'ont recommandées leur caractère officiel. La maison de Certaines, dont je vois que plusieurs membres servirent dans la marine royale — et je dois dire que son grand mérite à mes yeux est d'avoir eu six des siens dans ce service honorable entre tous — cette maison est fort ancienne et fort bonne, comme on disait autrefois pour caractériser les races vraiment nobles. Elle possédait, dès la fin du treizième siècle, la terre de Certaines située dans le Nivernais et érigée en comté par Louis XIV. La révolution de 1793 déchira cette terre, et ses parties, *dejecta membra*, sont maintenant propriétés de plusieurs maîtres. La terre de Villemolin ou Villemoulin, comme la nomment plusieurs titres, est voisine de Corbigny. Quant à Fricambault, il était

en Bourgogne, m'a-t-on dit; mais on ne sait pas de quel côté; il n'est plus à MM. de Certaines, qui paraissent ne l'avoir possédé que pendant l'espace d'un siècle environ.


Le premier Certaines nommé est Guyault, qu'un généalogiste un peu naïf appelle *Guyalletti* parce qu'il vit le fils de celui-ci nommé : « Bertrand *filius Guyalletti* ». Guyaut ou Guyot était qualifié *domicellus* en 1297; Bertrand était qualifié de même en 1323 et 1327. Un Guillaume de Certaines est dit, en 1387, « chambellan du duc d'Orléans ». — C'est au dix-septième siècle que commence, on peut le dire, l'illustration des Certaines, par le côté militaire. « Noble Alope de Certaines, fils de Guillaume et d'Edmée de La Croix », eut de « damoiselle Jeanne de Martinet », qu'il épousa le 6 octobre 1608, six enfants, dont cinq sont nommés dans « le *Morceau* », ouvrage utile de l'abbé Baudiau, et quatre seulement dans une généalogie très-fautive, vérifiée cependant par Chérin, le juge d'armes, et produite par « M. Pierre-Constant, marquis de Certaines », en 1788, lorsque fut présentée (15 août) à la Reine Marie-Antoinette, « Anne-Louise Walch », femme du marquis depuis le 19 mai de la même année. Les six enfants d'Alope nommés par l'auteur du croquis généalogiste dont j'ai parlé et auquel je crois pouvoir me fier, sont : 1^o *Edme 1^{er}* de Certaines, chevalier, qui fut seigneur de Villemoulin; 2^o un second *Edme* de Certaines; 3^o *Pierre* de Certaines, qui prit le nom de Fricambault; 4^o *Charles*, qui fut baptisé à Autun le 27 mai 1633; il est resté inconnu à l'abbé Baudiau; 5^o *Antoine*; 6^o *Anne*, cette Anne de Certaines qui épousa « Pierre de Rolland, seig^r de Curiot, cap^{te} au régiment de Laugeron ». Veuve en 1659, elle prit un nouvel époux, « Charles de Chalons, capitaine dans le régiment de la Reine, puis lieutenant colonel au régiment de Beauce en 1686. Le 2 avril 1645, le Roi donna à Loup ou Alope de Certaines, seigneur de Villemoulin, chevalier de St-Michel, « l'état et office de capitaine de Livry et dépendances que naguères souloit tenir et exercer Jean-Claude de Vedrilhe, dernier possesseur, vacant par la mort d'iceluy ». Alope de Certaines éleva-t-il sa famille dans sa capitainerie? Il est peu probable qu'il ait déserté son castel de Villemoulin, pour installer sa femme et ses enfants dans le château de Livry. Les capitaines des places n'étaient guère plus sujets à résidence que les évêques de cette époque; ils allaient de leurs manoirs seigneuriaux trouver leurs postes militaires, à de certaines époques, au moment des montres ou revues des garnisons, par exemple, puis de là retournaient à la cour, ou à leur ménage quand ils étaient seulement de bons gentilshommes de campagne. Quoi qu'il en soit, Alope de Certaines vit grandir ses six enfants, leur donna une éducation convenable à leur fortune, où l'orthographe entra pour peu de chose, si j'en crois deux lettres de Pierre 1^{er} de Certaines que j'ai sous les yeux. L'orthographe était, au reste, médiocrement en honneur en ce temps-là; on dirait qu'elle n'était pas encore sortie du cerveau des grammairiens. L'aîné des fils d'Alope, Edme 1^{er} de Certaines, héritier du nom et des biens, selon l'usage, resta sans profession; il prit le nom de la terre qu'il habitait, et, seigneur de Villemoulin, se maria le 11 février 1652, à « M^{lle} Marie Pitois ou Le Pitois, veuve de Michel de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly et de Gervon. Son frère puîné, Edme II de Certaines, entra dans l'ordre de Malte,

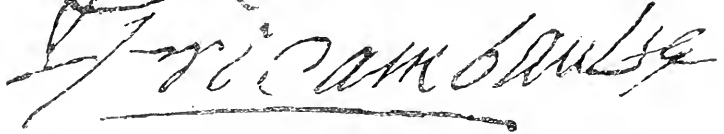
fut reçu au grand prieuré de Champagne, le 8 mars 1630, devint commandeur de la Romagne et eut un brevet de chef d'escadre. Le troisième fils d'Alope, Pierre de Certaines, prit le nom de Fricambault d'une terre apportée à Alope par Jeanne de Martinet, qui la tenait de son père. Il fut seigneur de Fricambault, de Pinabeau et de Courtol, et, comme son frère Edme II, prit parti dans la marine, mais sans se donner à l'ordre de Malte. Le frère puîné de Pierre de Certaines, Charles, que le croquis généalogique du Cabinet des titres me signale comme ayant été baptisé à Autun le 27 mai 1633, fut reçu à Malte, au grand prieuré de Cham-

pagne, le 17 juin 1652, et devint commandeur de Nancy, suivant l'abbé de Vertot (*Histoire de Malte*), de Toné en Lorraine, suivant le croquis généalogique. Il servit dans la marine avec ses deux frères. — Ici se place une observation. La généalogie des Certaines vérifiée, dit-on, par Chérin, indique l'année 1608 comme celle où fut marié Alope; cette date me semble extraordinaire. Jeanne de Martinet eut-elle, en effet, Charles après vingt-cinq ans de mariage, et deux autres enfants depuis l'année 1633? Ce n'est pas absolument impossible, et la belle-mère de Molière est là pour attester que les parturitions tardives, si elles sont rares, ne sont pas du moins sans exemples. — Le cinquième fils d'Alope de Certaines, Antoine, entra dans l'Eglise. Je ne sais rien autre de lui. Il n'est pas nommé dans la Généalogie-Chérin. J'ai dit que le sixième et dernier enfant de Jeanne de Martinet fut Anne de Certaines, deux fois mariée. — Edme I^{er} de Certaines, pour donner à son frère une preuve sérieuse de son affection, partagea avec lui la terre de Villemoulin; l'acte de ce partage fut fait à Corbigny-lez-Saint-Léonard le 1^{er} juin 1654; il est signé: « De Certaines Vilmolins, de Certaine Fricambault (*sic*) ».

Si j'en crois le croquis du cabinet des titres, Edme I^{er} de Certaines eut quatre enfants: 1^o N. de Certaines, qui fut garde du corps du Roi en 1674; 2^o Charles, qui demeura à Villemoulin, et, le 6 juillet 1686, épousa Marie Le Baclé d'Argenteuil; 3^o Louis, qui fut capitaine au régiment de Roussillon cavalerie; 4^o Gabriel, porté d'abord sur la liste des gardes de la marine (25 avril 1683), alors âgé de seize ans, et qui depuis fut capitaine aux dragons de Fimarcon. La Généalogie-Chérin n'est pas tout à fait d'accord avec le document dont je m'autorise, ou plutôt elle le complète, en m'apprenant que le premier fils d'Edme I^{er} de Certaines s'appelait Jean, qu'il fut capitaine au régiment de Foix, et qu'ainsi que son frère Louis il fut tué à la bataille de Steinkerque (4 août 1692). — Pierre I^{er} de Certaines épousa, par contrat, le 27 mars 1659, et le 28 mars, à l'église, à Paris, mademoiselle Le Maître. Voici l'acte religieux de ce mariage: « Le vendredy 28^e j^r de mars 1659, furent épousez Messire Pierre de Certaine (*sic*), chevalier, seig^r de Fricambault, capitaine d'un vaisseau pour le service du Roy, et d^{lle} Anthoinette Le Maître de cette paroisse, avec dispense de temps prohibé de Monsieur le grand vicaire et vu l'arrest du Parlement en date du 25^e jour de february dernier, signifié le mesme jour à dame

Françoise de la Robie » (Robbia) « mère de la dictie Le Maître, en présence, du costé dud. sieur de Certaine, d'Edme de Certaine » (c'est Edme II) « chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la Romagne (*sic*), son frère, et de dame Anne de Certaine veufue de feu Pierre Bolland écuyer s^r de Curiaux, sa sœur; et du costé d'Anthoinette Le Maître, de dame Anthoinette Grenier son ayeulle paternelle, de Charles Le Maître, écuyer s^r de Grandchamps son frère, etc. (Signé): Anthoinette Le Maître, philbert Guillemin, Edme de Certaine, Antoinette Grenier, Charles le maître, a de certaine, J. Longueil, Guillemys, et





Quel motif se cache sous la résistance de Françoise della Robbia au mariage de sa fille avec un officier distingué? Pourquoi l'intervention du parlement dans cette affaire? Je l'ignore.

Pierre de Certaines eut d'Anthoinette Le Maître trois enfants, suivant la Généalogie-Chérin; quatre suivant notre croquis généalogique: 1^o Edme-Elie; 2^o Charles; 3^o Pierre; 4^o Armande. La Généalogie-Chérin n'a pas connu Charles. L'abbé Bandiau, par une confusion fâcheuse, a donné à Edme I^{er} de Certaines les enfants de Pierre, et nommé Armand celle qui fut Armande, mariée en 1680, au marquis Louis de Jaucourt, seigneur du Vaux. Un Georges de Certaines que la Généalogie-Chérin nomme comme le second des enfants de Pierre de Certaines et d'Anthoinette Le Maître, me semble devoir être substitué au Charles nommé ici après Edme-Elie. Il fut chevalier de Malte et commandeur d'Arçon, de Cîteaux; c'est ainsi du moins qu'il est qualifié dans un acte de procédure à la date du 1^{er} juin 1696, entre « Hélie-Philippe de Certaines, seig^r de Fricambault et lui », acte conservé parmi les titres appartenant à la maison de Certaines. L'abbé de Vertot paraît n'avoir pas connu Georges de Certaines, qui entra dans l'ordre de Malte, suivant la Généalogie-Chérin, et fut « capitaine de vaisseau ». Il ne fut point capitaine de vaisseau; voici ce que j'ai pu apprendre de lui. Il était connu dans la marine sous le nom de Chevalier de Fricambault; il entra dans la compagnie des gardes de la marine, à Toulon, le 20 mars 1681, et fut fait lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1691. Il servait sur le vaisseau *L'Adroit* en 1694, lorsque le 29 juillet il fut tué près du Texel.

Pierre I^{er} de Fricambault, le père de Georges, eut d'excellents services dans la flotte. Je n'ai pu apprendre à quelle époque et à quel âge il monta pour la première fois sur un navire de guerre. Une lettre de lui que je citerai tout à l'heure à propos de son frère Charles, m'autorise à croire qu'il commença ses services maritimes vers 1640. Je vois que, le 15 février 1646, il eut une commission pour commander le vaisseau *le Saint-Charles*, qui faisait partie d'une armée de 24 vaisseaux et 20 galères aux ordres de M. de Brézé. Cette armée alla faire

le siège d'Orbitello, où un boulet emporta la tête du jeune marquis de Maille-Brézé, chef et surintendant de la navigation. En 1647, Pierre de Fricambault monta le *Tritou* qui faisait partie de cette escadre de six vaisseaux, trois brûlots et quatre flûtes, qui, sous les ordres du célèbre chevalier Paul, combattit pendant cinq jours dans la baie de Naples, contre une flotte de galères et de vaisseaux, qu'elle ne quitta que blessée mais non vaincue, alors que sept vaisseaux et une galère vinrent secourir les Espagnols et les sauver du malheur d'une défaite. A la fin de la cinquième journée, le chevalier Paul fit signal aux navires de son escadre de rallier son pavillon et alla rejoindre au Gourjan la flotte française commandée par le duc de Richelieu. Le 30 mars 1648, Fricambault reçut une nouvelle commission pour commander le *Tritou* pendant la campagne. Le 24 mai 1652, il eut le commandement de la *Concorde*. Le 20 mai 1654, le Roi lui donna le brevet de « chef d'escadre de Bretagne » ; cette année-là il monta un vaisseau dans l'escadre du duc de Vendôme, qui, les 29 septembre et 1^{er} octobre, combattit la flotte espagnole et le contraignit à regagner Barcelone, froissée, meurtrie, désarmée. Fricambault eut sa bonne part dans ce double succès.

Le 18 avril 1655, il eut une commission du Roi pour commander le *Soleil*. Le 24 décembre 1656, César de Vendôme lui donna la permission d'armer en guerre un vaisseau pour faire la course. L'année précédente il s'était associé avec son frère, le chevalier de Villemolin, qui commandait un navire particulier, armé avec l'assentiment de l'Amiral, pour courir sus aux bâtiments de commerce appartenant aux nations maritimes ennemies de la France. Le chevalier fit des prises; sur leur validité, s'élevèrent des difficultés qui furent portées au tribunal de l'Amirauté. Pierre de Fricambault en écrivit à M. de Vendôme, pour se plaindre d'un arrêt défavorable aux intérêts de l'association. L'Amiral lui répondit, « de Rouenné, le 16 avril 1658 », le billet que voici; il est conservé dans les archives du château de Villemolin: « Monsieur vous scauez que je n'ai donné mon jugement sur le règlement et partage des prises de l'*Appollon* (sic) et du *Saint-Joseph* que par l'avis de M. de Seguiran » (il était président du Parlement de Provence et membre du conseil de marine), « Gaillard l'ad^{nt} et Ricard, et s'il n'est pas à votre advantage, j'en ay bien du des- plaisir. Je n'ay eu pour but que de rendre justice à qu'il appartiendroit selon mon honneur et ma conscience. Il vous est libre aux sieurs Boissiers et » (autres) « intéressez pour le navire de n'y point acquiescer et d'en appeler, je ne l'empeschery point et, au contraire, j'en serai bien aise. Je me resjoins de ce que M^r votre frère a fait encore d'autres prises, vous assurant qu'il ne vous peut venir à l'en et à l'autre tant de bien que je vous en souhaite, et qu'il n'y a personne qui soit plus de cœur que moy, monsieur, votre affectionné serviteur ». Cette lettre, d'une bonne plume de secrétaire, est signée d'une écriture grande, longue et serrée: « César de Vendôme ». Elle a deux cachets de cire d'Espagne rouge aux armes de Vendôme (de France à la barre de bâtarde), et les deux parties d'un laes de soie blanche. Sa souscription est: « A Monsieur Monsieur de Fricambault, chef d'escadre des vaisseaux du Roy, à Toulon. » — Pierre de Certaines qui, dès le 20 mai 1654, ainsi que je l'ai dit, avait eu un brevet de chef d'escadre, vit sa

commission renouvelée, le 11 juillet 1661, comme je l'apprends par les communications obligantes qui m'ont été faites par ses descendants. La raison de ce renouvellement est restée inconnue de la maison de Certaines; je la trouve dans les observations qui furent faites par M. d'Almeras, ou pour lui en 1660, quand un arrêté de l'Amiral fixa les rangs des officiers. D'Almeras prétendit ne point perdre les avantages que lui assurait son ancienne commission de capitaine, d'autant plus qu'il avait toujours servi le Roy, « à la différence de Fricambault qui n'a pas seulement interrompu le service de la marine, mais pendant les guerres civiles » (la Fronde) « a quitté le service du Roy et a esté capitaine de chevaux légers dans le régiment d'Enguien à Bourdeaux. Il ne prétend cependant pas avoir perdu son rang. » Il le retrouva, en effet, à la paix, et rentré en grâce, il fut remis à sa place comme chef d'escadre le 11 juillet 1661. Les observations de d'Almeras se lisent en tête du volume des Ordres du Roy pour l'année 1669, où Colliert les fit copier. (Arch. de la mar.)

A la fin de l'année 1661, Fricambault était à Malte; voici une lettre qu'il écrivait à Colbert, le jour de Noël 1661: « Monsieur, je me donny l'honneur de vous escrire de Cagliari, (Cagliari), « dont nous fisme voile le 19 de ce mois. 24 heure nous nûre sur le cap bon ou nous fisme rancontre d'un petit navire anglois qui avoit esté pris par trois frégate d'Alger, que nous prisme et ou nous treusme dix turs dedans sans auchund cretien. Nous nous sommes decendu en suite dans ce port ou les vent contraire nous retienne. Ce petit navire est le plus meschant navire de voile du monde et nous laouns trené en très meschant estat de voile, de cable et de tout, ayient esté pillé par les turs et comme il est ord destat de le pouvoir emmariné pour l'annuoier à Tollon, je vois M. Gabaret dans le dessein dans tirer ysy ce que nous pourons. Il y a quelque botte d'huile et de la corinte (sic) qu'il avoit chargé à la Scalonie; nous nanous point encore heu lantrée a Malte a cause de cette prise, mais lon nous la fait espérer aujourdhuy il ont heu bien de la peine à ce resoudre ysy a nous rendre le salut mais jay si bien frondé qu'il ce sont résolus de nous le rendre ce qu'il ont fait, de trois coups a cinq chacun que nous leur anons tiré. Lon nous a dit ysy que les troupe n'estoient plus an Serigne » (à Cerigo) « mais dans une petite isle proche Paros nous les yrons chercher ou il seront nous partirons au premier beau temps aydant Dieu... Voilà tout ce que ie vous peulx dire presentement ie vous demande la continuation de vostre amitié et la grasse de me croire tout a vous et vostre très humble serviteur, vous me permaitres aussy d'assurer madame l'intendante de la même chose et toute la famille » (Colbert était encore intendat de Mazarin). « Signé: Fricambault. » (Bibl. Imp. Ms. Lettres à Colbert, vol. sept.-déc. 1661, n. 370.)

Le 25 janvier 1662, Fricambault, chef d'escadre, reçut 2,000 livres. Le 15 novembre 1662, il fut appelé au commandement du *Jule*, un des vaisseaux que du Quesne était allé acheter en Suède. Le *Jule* fit partie de l'armée navale que le duc de Beaufort, d'abord chef de l'escadre des galères, commanda quand les vaisseaux sous les ordres du commandeur Paul eurent rejoint les navires à rames dans les eaux de Cagliari. C'est contre Tripoli que devait agir cette partie des forces navales de la France; rien ne

devait se faire, suivant l'usage, sans qu'un conseil de tous les chefs marins et militaires eût donné son avis. M. de Beaufort fit assembler un conseil général qui ne conclut pas. « Je levay le conseil : écrivait l'Amiral au ministre, le 29 juillet 1663 (Arch. de la Mar.), « et me renfermay avec M^{rs} Paul, de Ternes » (chef d'escadre des galères), « Fricambault, Gabaret et de Vioune, le s^r Du Quesne estant malade ». Ce conseil réduit décida « qu'au lieu d'aller chercher Tripoly, on irait de nuit à Alger, avec les galères et les brûlots, pour incendier les navires qui seraient dans le port ». Les résultats de cette entreprise furent médiocres. On détruisit quelques pirates, et ce fut tout. Au reste, brûler les vaisseaux algériens dans le port, sous les canons des forts, était chose assez difficile; dès le commencement de la campagne Fricambault avait fait ses réserves sur cette opération; il avait prétendu que ruiner l'entrée du port était une action aussi aisée que l'était peu celle de porter le feu dans l'intérieur du môle. Aussi, quand il vit l'issue d'une tentative qu'il avait jugée inutile, il ne put pas s'en faire, et il écrivit à Colbert une lettre où débordait son mécontentement. Cette lettre, entièrement autographe, d'une orthographe très-indépendante et d'un style agressif, était surtout violente contre le chevalier de Buons et quelques autres officiers qui, selon lui, avaient mal fait leur devoir, et que par une obligeante faiblesse le conseil avait innocentés. Fricambault ne signa point son factum, qu'il envoyait comme l'opinion d'une personne embarquée sur l'escadre. Colbert en le recevant écrivit sur le dos de la lettre : « Il faut faire une copie de cette relation. » Une plume de commis écrivit au-dessous : « Ecrit de la main du s^r Fricambault. » (Arch. de la Mar. 1664.)

En 1664, Fricambault fut désigné pour faire partie de l'armée de M. de Beaufort, qui écrivait de Toulon le 24 juin : « MM^{rs} de Fricambault et de Vioune arrièrent hier. » M. de Fricambault avait conduit à Toulon, du port de Brouage, les vaisseaux *la Reine* et *le César*. Dans les lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. Ms.) il y a trois lettres de ce chef d'escadre, la première, de Brouage, 17 mars 1664; la seconde, de la rade de La Palisse, 22 mai 1664; la dernière de « Thollon », 24 juin 1664, qui marquent le départ, la relâche et l'arrivée de ces navires « en fort bon estat et prests à faire voile avec l'armée sans apporter aucun retardement ». La campagne fut sans intérêt pour l'histoire. Le 31 mars 1665, Fricambault eut le commandement du *Saint-Louis*, qu'il conserva en 1666 dans la flotte de M. de Beaufort. (Liste des vaisseaux et brûlots dont l'armée navale du Roy est composée, 27 avril 1666; Arch. de la mar.)

Pierre de Certaines mourut en 1666; où et quel jour? C'est ce que je n'ai pu apprendre. Lafflard, dans son *Alphabet* (Arch. de la mar.) qu'il faut réformer en ceci, dit de Fricambault, qu'il mourut vers 1668. Son décès doit être fixé à 1666, car je vois dans le Croquis généalogique allégué plusieurs fois ici, qu'Edme 1^{er} de Certaines fut nommé tuteur des enfants de Pierre, son frère, le 30 août 1666. Le même document ajoute que les quatre enfants de Pierre étaient mineurs à cette époque.

Venons au chevalier de Villemolins. Lafflard ne l'a pas connu, et c'est assez extraordinaire. Il est vrai que peu de documents le mettent en évidence, parmi ceux du moins qu'ont gardés les Archives de

la marine. Edme II de Certaines, aîné de Pierre, reçut, comme je l'ai dit, dans l'ordre de Malte, le 8 mars 1630, sous le nom de Villemoulin, fit sans doute ses caravanes sur les galères de la Religion, avant de servir sur les vaisseaux du Roi Louis XIII. Je vois qu'en 1637 il commandait dans l'escadre de Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais, le vaisseau de 400 tonneaux *le Triton*, que devait commander plus tard son frère Pierre. Le 26 janvier 1641, il eut une commission pour commander *le Dauphin*; le 21 mai 1644, il commanda *le Soleil*; le 20 mars 1646, il eut le vaisseau *la Victoire*; en 1647 il reçut une somme d'argent pour trois mois de solde et six mois de vivres pour son équipage. *La Victoire* faisait alors partie de la 2^e escadre de l'armée navale, escadre aux ordres de M. de Liniers, capitaine de vaisseau. Le 30 mars 1648, le chevalier de Villemolin eut une nouvelle commission pour commander *la Victoire*, qui servit dans l'escadre de dix vaisseaux armés au port de Toulon. Fricambault en faisait partie avec *le Triton*. Le chevalier eut ordre, le 14 novembre 1652, de monter de nouveau le vaisseau *le Soleil*, son navire de 1644. Le 2 octobre de l'année suivante, il eut une commission de chef d'escadre. Le 21 juin 1655, le duc de Vendôme lui avait donné une commission pour commander *le Brézé*, vaisseau qui faisait partie de l'escadre de Toulon. Nous avons vu que, le 28 mars 1659, Edme II de Certaines, commandeur de la Romagne, était à Paris et servait de témoin à son frère Pierre pour son mariage. Le 13 novembre 1661, le commandeur eut un pouvoir de l'amiral pour faire armer en guerre *le Saint-Joseph* de Marseille, dont il est parlé dans la lettre de César de Vendôme qu'on a lue tout à l'heure. Le 20 juin 1667, Edme II de Certaines, commandeur de la Romagne, fut créé Lieutenant général du grand prieur de Champagne. Ici je perds de vue le chevalier de Villemolin, que je ne vois plus parmi les capitaines qui commandèrent, après 1667, les navires du Roi. Je ne sais à quelle époque et à quel âge il mourut; ce que je vois, c'est qu'en 1675 il n'était plus sur l'*Etat de la marine*, liste très-exacte des officiers et des vaisseaux entretenus par le Roi. (Arch. de la mar. Ms. parchemin, fait pour Louis XIV.) Le chevalier de Villemolin était-il mort à cette époque, ou seulement retiré du service? C'est ce que j'ai vainement cherché à savoir. Quant au moment de sa retraite, je dois le fixer à une époque antérieure à juin 1666; je lis, en effet, dans une lettre assez malveillante de Colbert de Terron au ministre Colbert, datée de la Rochelle le 10^e juin 1666 : « Son frère, le commandeur de Villemolin, est sorti de la marine par foiblesse... » (Bibl. Imp. Lettres à Colbert.) Voyons ce frère du commandeur.

Charles de Certaines, frère cadet de Pierre de Fricambault, fut reçu dans l'ordre de Malte en 1652, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Il entra dans la marine du Roi en 1654 (?) après avoir fait ses caravanes. Il fut successivement enseigne, lieutenant et enfin capitaine en 1663. En 1663, il fit la campagne comme volontaire et à ses dépens, ayant été porté d'abord sur le « petit état » (Etat des dépenses de l'armement), mais en ayant été rayé ensuite. En 1664, ne se trouvant pas assez riche pour servir gratuitement, il alla à Malte et fit la campagne avec les chevaliers ses camarades. Le 24 février 1664, Pierre de Certaines écrivit à Colbert pour lui expo-

ser la situation du chevalier Charles, et lui demander de s'intéresser à son état et d'obtenir pour cet officier « qui servait depuis plus de dix ans », comme lui-même servait « depuis plus de vingt-quatre », une pension que « Sa Majesté, bonne, juste comme elle est, accorde à des gens qui à peine ont fait une campagne ». (Lettre de Fricambault à Colbert; Bibl. Imp. Ms.) Je ne sais quelle fut l'issue de cette affaire; tout ce que je vois, c'est que Colbert permit au chevalier Charles de Certaines d'aller servir sur les galères de la Religion. Il prit part à la campagne de Gigerly, et débarqua avec le bataillon de Malte que guidait le commandeur de Vivier, troupe vaillante qui fit des prodiges aux combats des 23 et 24 juillet 1664. *La Gazette de France* du 28 août 1664 dit que les chevaliers combattirent « revêtus de la soubreveste de drap rouge à la croix blanche », et cite parmi les capitaines de marine qui appartenaient à la Religion et se distinguèrent dans cette occasion, le commandeur de Briennes et les chevaliers de Certaines, de La Garde, de Romilly, de Mirabeau, de Beaumont et de Blondet. Je ne veux pas oublier de dire que le chevalier de Certaines était un des enseignes du vaisseau amiral *la Royale*, où le duc de Beaufort avait son pavillon, pendant la campagne de 1655. Il se trouva par conséquent au combat devant la Gonlette, le 2 mars 1655. Beaufort, dans sa relation dont j'ai donné des extraits ci-dessus p. 144, dit : « Ces coquins de brûlots cependant n'abordaient point » (le navire ennemi), « quoique j'eusse envoyé dire à leurs capitaines par Certaines (*sic*) qu'ils seroient pendus s'ils ne le faisoient pas ». En 1666, le chevalier Ch. de Certaines commandait un vaisseau; il eut une affaire contre un Anglais et fut capturé. Colbert de Terron écrivit, à ce propos, la lettre dont je parlais tout à l'heure, commençant ainsi : « La prise du chevalier de Certaines n'est que trop assurée... » A partir de ce moment, je perds de vue le chevalier, qui probablement se retira après son malheur.

J'ai parlé du chevalier Georges de Fricambault, tué sur le vaisseau *l'Adroit* en 1694. A cette époque, vivaient deux officiers de marine qui servirent très-bien et moururent sur le champ de bataille, tous deux fils de Pierre de Fricambault; le premier: Edme-Elie, qui porta le nom de Fricambault; le second, Pierre II de Certaines, qui était connu sous le double nom de Courvol-Fricambault, ou sous celui de chevalier de Courvol; ainsi du moins le désignent les listes de la marine, qui ne donnent pas plus son prénom qu'elles ne donnent ceux de ses parents et de ses camarades dans l'armée.

Le chevalier de Courvol-Fricambault entra dans la compagnie des nouveaux gardes de la marine à Toulon, le 4 avril 1685; il fut fait enseigne de vaisseau, au département de Rochefort, le 1^{er} janvier 1692. Je vois qu'en 1697, il était à Brest sur *le Superbe*, commandé alors par son frère Edme-Elie. En 1699, il embarqua sur *l'Agréable*, qui demeura à Brest toute l'année, sous le commandement de M. de Château-Morant. *L'Agréable* partit pour les Indes, où il resta toute l'année 1700, et d'où il revint en août 1701. Courvol-Fricambault, le 1^{er} janvier 1703, fut fait lieutenant de vaisseau. Il s'embarqua sur *l'Heureux* et puis sur *l'Intrepide*, où le chef d'escadre Du Casse avait son pavillon. *L'Heureux* faisait partie de l'armée navale commandée par le jeune comte de Toulouse, Amiral de

France, qui, le 24 août 1704, battit les Espagnols devant Vélez-Málaga. C'est dans cette journée que périt le chevalier de Courvol-Fricambault, sur le pont de *l'Intrepide*. Son frère, qu'attendait une mort analogue, le pleura et se promit de le venger; mais Dieu en avait décidé autrement.

Edme-Elie de Fricambault, qu'une liste de la marine nomme « Fricambault l'aîné » pour le distinguer de Georges, entra dans le service des vaisseaux par les gardes de la marine, où il fut reçu le 3 février 1678. Il avait été admis un mois auparavant dans les Gardes françaises avec le grade d'enseigne, car je ne doute pas que ce ne soit à lui que se rapporte cette mention qui m'a été communiquée d'un titre que je n'ai malheureusement pas eu sous les yeux : « Réception de M. de Fricambault, d'enseigne aux gardes françaises, 4 janvier 1678. » E.-E. de Fricambault fut fait enseigne de vaisseau le 26 janvier 1680. Il était à Toulon en juin 1682, revenant d'une petite croisière sur les côtes de Barbarie, avec l'escadre de M. de Lhéry, qui était composée de trois vaisseaux. La campagne n'avait été remarquable par aucun incident de quelque conséquence. Le jeune Fricambault avait, je ne sais comment, fait connaissance avec un grand amateur de nouvelles, dont j'ai déjà parlé à propos de Bégon, M. Esprit Cabart de Villermont, qui s'était fait dans tous les ports des correspondants dont l'activité servait à merveille cette passion de tout apprendre qui le possédait. Fricambault était devenu un de ces correspondants; mais seulement de ses lettres ont été conservées, M. de Villermont ayant égaré ou communiqué les autres à des personnes de la cour ou aux rédacteurs de la *Gazette* et du *Mercur*. Le 16 juin 1682, il adressa à M. Cabart une de ces lettres où il rend compte de la campagne sur le vaisseau de M. Gravier, de la réunion de MM. de Tourville et de Lhéry près d'Alicante, de la navigation pendant cinq ou six jours des deux escadres placées sous le pavillon de M. de Tourville, etc. Le 5 janvier 1683, Edme-Elie écrivait à M. de Villermont une lettre relative aux galiotes à bombes, navires de nouvelle invention, pour lesquels on créait un corps d'officiers. Cette lettre, comme l'autre, est signée : « De Fricambault ». (Bibl. Imp. Ms. Collect. Dangeau, lettres à Cabart de Villermont, vol. 1653-1684.) Le 1^{er} janvier 1684, Edme-Elie de Certaines fut fait lieutenant de galiote. Au mois de mai de l'année 1685, il alla à la mer, et y resta pendant les mois de juin et de juillet. Ce fut alors que Vauban, dans une lettre datée de Barcelonne le 27^e septembre 1685, et adressée à M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat au département de la marine, après avoir recommandé Jean Bart au ministre, lui dit : « Et puisque je suis après, j'oserai encore prendre la liberté de vous faire souvenir de M. de Fricambault, qui est fort bon officier, bien sage et fils d'un homme illustre de mon pays, qui est une chose bien rare. C'est pourquoy vous devez avoir la bonté de vous souvenir de luy ». L'homme illustre du Nivernais était le chef d'escadre de Fricambault. La recommandation de Vauban, qui, pour faire valoir son protégé, faisait si bon marché de ses compatriotes, n'eut pas l'effet qu'il en espérait. Je vois, en effet, que Edme-Elie fit seulement le 1^{er} janvier 1692 un pas dans la carrière de l'avancement, devenant capitaine de galiote. Il ne s'arrêta pas longtemps sur ce degré de l'échelle militaire; le 1^{er} janvier 1693, il eut une commission de capi-

taine de vaisseau, et en octobre le commandement du *Constant*, qu'il ne garda que deux mois. En 1695, il était sur le *Brillant*, second du marquis de Château-Renaud (d'avril en novembre); en juin 1696, il prit le commandement du *Henry* qu'il quitta en octobre. En avril 1697, le marquis de Nesmond le prit pour son capitaine de pavillon sur le *Superbe*, et embarqua avec lui son frère de Courval-Fricambault. En juillet 1697, il passa du *Superbe* sur le *Saint-Philippe*, duquel il descendit bientôt. Le 8 mai 1693, Elie de Fricambault avait reçu, à la première promotion, la croix de l'ordre de Saint-Louis tout récemment créé (5 avril 1693). Une pension de 800 livres accompagnait son brevet, et cette seconde faveur attestait, comme la première, le cas singulier qu'on faisait de Fricambault. Le 2^e août 1699, la pension fut portée à 1500 livres. Le registre des chevaliers de Saint-Louis, gardé aux Archives de la marine, me fait connaître que Fricambault était « estropié d'une main ». Dans quelle rencontre avait-il été blessé? On ne le sait pas.

L'année 1701 fut remarquable par l'armement d'une flotte destinée à agir dans les mers d'Amérique et à protéger le retour en Europe des galions d'Espagne. E. E. de Fricambault fut placé sur le vaisseau *l'Orueilleux*, dont le premier capitaine était le marquis de Château-Renaud, fils du comte qui commandait cette armée navale. En juin 1702, M. de Beaujeu, commandant l'armée en l'absence du comte, nomma capitaine de *l'Oriflamme*, à la place de M. de Pallas qui venait de mourir, Fricambault, le plus ancien des capitaines en second de la flotte. A son retour de la Vera-Cruz, Château-Renaud sanctionna l'acte de M. de Beaujeu. (Arch. de la mar. *Journal de l'escadre étant à la Harane*, 13 juin 1702.) On sait que Château-Renaud ramena en Espagne les galions qu'il escortait, et que, forcé par la présence d'une armée navale anglo-hollandaise, contre laquelle il eût été imprudent de combattre au large, il fit entrer son convoi dans la rivière de Vigo pour le mettre à l'abri. Les Espagnols construisirent alors une estacade dans la rivière pour défendre les vaisseaux français qui s'étaient mouillés devant les galions afin de les couvrir; l'estacade mal faite ne présentait aucune sécurité aux navires de Château-Renaud, qui pendant qu'on déchargeait les galions, dont For était mis à terre et expédié dans l'intérieur de l'Espagne, fit vider d'hommes et de choses les vaisseaux que les Anglais allaient forcer, et les fit incendier. Quatre brûlèrent : le *Fort*, *l'Oriflamme*, le *Prudent* et le *Solide*; pour trois d'entre eux ce fut une perte de matériel seulement, pour le quatrième, ce fut bien plus. Soit que Fricambault, qui, en sa qualité de capitaine, ne devait quitter que le dernier son bord, ait hésité trop à en descendre, pour gagner son canot, soit que volontairement et poussé par « un beau désespoir » il ait attendu la mort sur *l'Oriflamme*, il sauta en l'air avec son vaisseau, quand le feu gagna la soute aux poudres. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il fut le seul officier qui périt dans cette affaire malheureuse; le dégoût de la vie à l'aspect de la défaite et du désastre qui en était la suite, inspira probablement au noble et brave capitaine la pensée d'un glorieux suicide. Les récits qui furent faits de l'affaire de Vigo (23 octobre 1702) mentionnent la perte des quatre vaisseaux brûlés, les papiers de la Marine constatant la mort de Fricambault avec celle

de son navire, mais des circonstances de ce trépas, ils ne disent pas un mot.

De compte fait, voilà le cinquième des Certaines, le troisième des Fricambault tués au service de la France, dans l'espace de dix ans: deux à Steinkerque, un au Texel, un autre à Velez-Malaga, le dernier à Vigo. La marine nomme avec honneur six officiers d'une maison qui eut peut-être des services militaires antérieurs au dix-septième siècle: deux chefs d'escadre, un capitaine de vaisseau et trois lieutenants de vaisseau. J'ai signalé deux de ces derniers: Georges et Pierre II; il en est un troisième dont je ne sais point le prénom et qui, dans *l'Alphabet de Lafflard*, est dit « le chevalier de Certaines de Sens ». Il était capitaine de brûlot au 20 novembre 1662, et un des enseignes du vaisseau amiral en 1665, dans l'expédition du duc de Beaufort à la Goulette (*Gazette de France* du 30 avril 1665); il fut fait lieutenant de vaisseau cette même année et mourut, dit-on, à Rochefort en avril 1672.

Lorsqu'en 1695 fut faite la révision de la noblesse, deux Certaines se présentèrent au bureau ouvert à Moulins: « Charles de Certayne (*sic*) écuyer seigneur de Villemoulin » et « Jeanne de Certaine veuve de François-Eléonor de Bezanne (?) président en l'élection de Châtel-Chinon ». Tous deux déclarèrent que leurs armes étaient: « d'azur à un cerf d'or passant ». Charles était probablement le deuxième fils d'Edme 1^{er} de Certaines et de Marie Le Pitois. Quant à Jeanne, aucun document ne me l'a fait connaître. — La maison de Certaines est représentée aujourd'hui par M. Robert-Amour-Edmond, comte de Certaines, fils de Pierre-Constant, marquis de Certaines, qui fut page de Marie-Antoinette, fils lui-même de Jean-Pierre de Certaines de Villemolin; par M. Joseph, marquis de Certaines, et par mademoiselle Berthe de Certaines. — *Voy. LAFFLARD, ROBBIA (DELLA), VILLERMONT (GABART DE).*

CHAALIS (ABBAYE DE).

On verra à l'article *Guisse*, que Charles-Louis de Guise était abbé de Chaalis en 1626. Je ne sais si pendant son administration la décence régna dans l'abbaye, mais je vois que, soixante ans après, les choses en étaient venues à ce point que le Roy fut obligé de sévir contre les moines. Voici ce que Louis XIV écrivait à ce sujet, « de Versailles, le x juillet 1690. Ayant été informé que dans l'abbaye de Chaalis, diocèse de Senlis, il y a quelques religieux qui y vivent d'une manière scandaleuse, et particulièrement les PP. Robinet, prieur, Du Fresnoy, Desfontaines, Le Blond et La Bretonnière, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que nostre intention est que vous envoyez ces cinq religieux dans d'autres couvents, et qu'en surplus vous fassiez ce qui est de vostre devoir pour remettre la règle et la discipline dans lad. Abbaye. Si n'y faites faute; car tel est nostre plaisir. » (Bibl. Imp., Ms. Clair^{lt}, 557, p. 335.) On sait que l'abbaye de Chaalis était de l'ordre de Cîteaux; ses ruines ont été achetées par madame Alphée de Vetry, qui a fait restaurer le seul corps de logis resté debout, avec la chapelle, et a changé ce reste en une belle habitation de campagne.

CHABOT (QUELQUES)

du xvii^e siècle.

« M^{re} Charles de Chabot, comte (*sic*) de Charly », épousa, le 18 février 1639, « dam^{lle} Charlotte de Castille. » (Reg. de Saint-Eustache.) — « Le 5 janvier 1659 fut présenté à l'église le corps de Char-

lotte de Castille, veufue en 1^{eres} noces de h^t et p^t seig^r M^{re} Charles Chabot, cheualier, comte de Charni, et en secondes noces, de Henry de Talleyrand, prince de Chalais, cons^r du Roy et grand maistre de la garde robe de S. M., porté aux Minimes de la place Royale, lieu de sa sépulture. » (Reg. de Saint-Paul.)

J'ai vu chez M. Le Momyer, notaire, deux actes qui intéressent les Chabot : l'un de février 1631, l'autre du 2^e mars 1647. Ce dernier est au nom de « Louis Chabot, comte de Jarnac, fils de Guy Chabot, seigneur dud. Jarnac, demeurant au château de Jarnac, pays d'Angoumois ». L'acte de février 1631 est au nom de « Catherine Chabot, veuve de messire César-Auguste de Bellegarde, seigneur de Termes, et fille de feu Jacques Chabot, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, marquis de Mirabeau » ; lequel Jacques avait épousé en premières noces Anne de Coligny, et en secondes Marie Antoinette de Lomenie Catherine Chabot demeurait, en 1631, « rue de Périgord, au marais du Temple ». — « Guy Henri de Chabot, comte de Jarnac, » demeurant à Paris sur la paroisse de Saint-André des Ares, épousa, dans la chapelle de S. A. R. Mademoiselle d'Orléans, le 22 août 1669, dame « Marie-Claire de Créquy, dame d'honneur de S. A. R. Mademoiselle d'Orléans », en présence de S. A. R. Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Chastellerau et St-Fargeau, comtesse d'Eu, et première (sic) pair de France », de « Louis Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, parent de l'époux », de « messires Florent de Créquy et Antoine-François de Créquy, parents de l'épouse », de « messire Guy-Charles Chabot, frère de l'époux » et d'autres. La bénédiction nuptiale fut donnée aux mariés par « messire Guy-Charles Chabot, abbé de Jarnac, oncle de l'époux. » L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « Anne Marie Louise D'Orléans (sic), de la grande écriture dont Mademoiselle signait ordinairement ses actes, et que j'ai vue plusieurs fois, Guy Henry Chabot, Marie Claire de Créquy, Louis de Rohan Chabot, Florent de Créquy, Guy Charles Chabot, Antoine François de Créquy. » (Reg. de Saint-Severin.) — Voy. LOMÉNIE, MADEMOISELLE, ROHAN.

CHAISE D'AFFAIRES. — U. PORTEUR DE CHAISES.

CHAISE ROLLANTE A TROIS ROUES. 1692.

« Brevet de don de 1000 l. accordé par le Roy, le 18 février 1693, au s^r Guyot, ingénieur, à titre de gratification, en considération de la despense qu'il a faite pour une Chaise roulante a trois roues qu'il a inventée. » (Bibl. Imp., Ms. Clair. 560, p. 145.)

CHAISES PORTATIVES ou A PORTEURS. 1691.

« Aujourd'huy 1^{er} juin 1691, le Roy estant à Versailles, le s^r de Brissac, serg^t major des gardes du corps de Sa Majesté, luy a représenté qu'après le décès du feu s^r cheualier de Forbin, arrivé le 24 mars 1684, à Péronne. Il était lieut^t des mousquetaires, et lieut^t g^{ral} des armées du Roi) « Sa Maj. luy auroit accordé la part que led. s^r Forbin auoit au privilège des Chaises portatives, établies pour la commodité du public dans l'enceinte du Louvre, et autres maisons Royales, en vertu du brevet du 31 octobre 1667 ; mais comme depuis led. temps led. s^r de Brissac n'en a pas encore obtenu le brevet,

et qu'il pourroit y estre troublé, Sa Maj. a déclaré auoir fait don, comme elle fait par le présent brevet aud. s^r de Brissac du droit et privilège qu'auoit led. s^r de Forbin, pour l'establisement desd. Chaises¹, pour en jouir sa vie durant avec la dame comtesse de Nogent.... » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558, pièce 381.) Les Chaises à porteurs n'étaient point une invention nouvelle en 1667 ; l'usage en auait été introduit en Angleterre vers 1619 par le fameux Buckingham.

CHALGRIN (JEAN-FRANÇOIS-THÉRÈSE).

?1740—1811.

Un des architectes qui eurent de la célébrité à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Il était fils de François Chalgrin, bourgeois de Paris, et de Marie-Henriette Estoff, qui eurent deux fils, Jean-François-Thérèse et Louis-Antoine. Celui-ci fut avocat au Parlement. François Chalgrin mourut, le 23 juillet 1770, rue Saint-Nicaise, à trois heures du matin, et fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence de ses deux fils, qui signèrent tous deux : Chalgrin, sans initiales de prénoms. Le défunt avait soixante-neuf ans ; il était donc né vers 1720, et avait en son premier fils à l'âge de vingt ans. Ce n'était pas chose rare alors que les mariages entre jeunes gens de 19 à 20 ans. J. F. Th. Chalgrin se distingua de bonne heure dans son art. Le comte de Provence lui donna le brevet de son architecte ; il devint aussi architecte du Roi. Joseph Vernet eut une fille, « Marguerite Emilie Pulchérie », qu'épousa Chalgrin. Je n'ai pu trouver l'acte de leur mariage. Il perdit sa femme et se maria à « Marie-Louise Gravel ». Le 24 novembre 1789, il assista à l'enterrement de Claude-Joseph Vernet son beau-père ; l'acte d'inhumation du célèbre peintre de marine qualifie Chalgrin « Architecte du Roi et premier Architecte de Monsieur ». — Lorsque Napoléon résolut d'élever, à la barrière de l'Étoile, l'Arc de triomphe colossal, qui ne fut achevé que sous le règne de Louis-Philippe, Chalgrin fut chargé de faire le plan du monument, et d'en suivre la construction. Architecte de l'Arc de triomphe, il fut aussi architecte du palais du Sénat. Il mourut au Luxembourg, où il avait un appartement ; ce fut le 21 janvier 1811, à trois heures du matin, qu'il expira. L'acte de son décès inscrit au registre de l'ancien onzième arrondissement de Paris, le dit : « Jean-François-Thérèse Chalgrin, architecte du Sénat et de l'Arc de triomphe, membre de l'Institut et du conseil des bâtiments civils près le ministère de l'intérieur, âgé de soixante-onze ans, natif de Paris, veuf en première nocces d'Emilie-Félicie Vernet » (erreur de noms), « et marié en secondes nocces à Marie-Louise Gravel, sa veuve. » Le Dictionnaire de Bouillet ne mentionne point Chalgrin. — Voy. 2. VERNET.

CHAMBRE VERTE (LA) DE LA REINE MÈRE.

?1521.

La mère du Roi François I^{er} fit faire, en 1520 ou 1521, pour son hôtel à Angoulême, une chambre

¹ ... Sa Majesté ordonne que le présent brevet sera exécuté selon sa forme et teneur, et en conséquence fait defenses à toutes personnes, à l'exception des Princes, Princeses, Ducs, Maréchaux de France et autres qui ont droit d'entrer au Louvre, de s'y faire porter en chaise, si ce n'est dans les chaises qui seront établies par lesd. comtesse de Nogent et s^r du Brissac ou ayant cause. » (Pièce 396.)

d'un velours vert brodé, enrichi de sujets variés. Ce devait être un objet d'art curieux. Les Archives de l'Empire gardent, sous la cote KK. 90, un volume des comptes de Guillaume Ruzé, écrit après la mort de « Madame, mère du Roy, duchesse d'Angoulême et d'Anjou, comtesse de Mayne et de Guyen », lequel donne un petit nombre de détails sur cet ameublement, dont le luxe prouve que la Reine régente n'était pas aussi avare que l'ont prétendu quelques auteurs, ou du moins qu'elle ne l'était pas toujours, en ce qui la touchait personnellement. On lit au fol. 19 : « A Estienne Bourcet, marchand, la somme de 1300 l. pour 108 aulnes veloux vert..., pour faire huit pièces, chacune de sept léz et de 3 aulnes et quart de hault, pour le tour et garniture d'une chambre; led. veloux enrichi d'entailleures de thaille d'or fillé, en façon de branches et feuilles de lierre, liées de petits neufs (*sic*, p^r nœuds), et chacune des pièces, cinq hystoires faites d'entailleures de thaille d'or et d'argent, à points de brodeur, rehaussez de fil d'or et d'argent, et diverses couleurs de soye, et au dessous de chacune histoire vng epigraphie de thaille d'argent » (lettres et escriteaux de broderie); et « lesd. hystoires contenant les faicts des bucoliques de Virgille. »

Quatre-vingts sujets, empruntés aux poèmes champêtres, indiqués sans doute par les poésies de la cour, furent exécutés et appliqués, quarante sur le velours de la tenture qui vient d'être décrite, et les cinquante-deux autres sur les chaises et tabourets, et sur un grand ciel ou dais qui devait être suspendu au-dessus du fauteuil de la Reine. Des franges d'or complétaient la décoration du velours vert. Les dessins des feuillages et entretailleures furent donnés par un peintre nommé Berthelemy Guyetti, que d'autres documents cités par M. le comte Léon de Laborde (*Histoire de la renaissance des arts à la cour de France*, 1850) nomment Berthelemi Gueti. Cet artiste reçut « six livres tournois » pour le « portrait » (le modèle) « par lui fait de l'ordonnance desd. entretailleures et feuillages » (fol. 28 du compte de G. Ruzé.) Quant aux tableaux, ils furent faits par Etienne Bernard, brodeur de la Reine sur les dessins de « maistre Mathieu de Luazar, peintre, « qui reçut la somme de neuf vingt quatre liures tournois pour les portraits » (esquisses coloriées, sans doute), « de quatre vingt douze hystoires de Bergerie prinnes sur les bucoliques de Virgille, à 70 sols la pièce » (fol. 28). Les figures dont les « visages et charneures » étaient exécutées sur satin blanc, étaient, à ce qu'il paraît, magnifiquement habillées; elles se détachaient sur des fonds de paysages, où les arbres, les nuages, les animaux, les eaux et les rochers étaient faits de draps d'or et d'argent rehaussés de soies de couleurs variées. Une requête adressée à la chambre des comptes par Guillaume Ruzé, « par ey devant Trésorier et Receveur général des finances de Madame, Mère du Roy », requête présentée un peu avant le 10 juillet 1576, et admise ce jour-là, me fait connaître qu'à cette époque « la garniture de veloux vert aux hystoires des bucoliques » servait au Roy en ses actes solennels (fol. 11 du volume cité.) — *Uog*. GUYETTI.

CHAMEROY (ADRIENNE). 1779—1802.

Dansense qui ne devint célèbre que le jour de sa mort, Adrienne Chameroy naquit, le 5 mai 1779, rue Saint-Martin, de Claude Chameroy, bourgeois de Paris, et d'Anne Caré, son épouse, et fut bapti-

sée le même jour à Saint-Nicolas des Champs, tenue par Jean-Nicolas Guelle, écuyer, contrôleur général des lignes suisses et grisons, demeurant rue Saint-Martin, ainsi que la mar. de l'enfant « Adrienne Villemot, fille mineure. » (St-Nicol. des Ch.) On croit qu'Adrienne Charleroy prit le théâtre dès les premières années de son adolescence, et jona sur une des petites scènes ouvertes au boulevard du Temple; je ne suis pas en mesure de vérifier l'exactitude de cette tradition, qu'il me semble difficile d'admettre en présence des renseignements suivants, qu'a bien voulu extraire des registres de l'Opéra pour me les communiquer, M. Xutter, archiviste du théâtre. Le 28 novembre 1786, à la première représentation de la reprise de *Roland*, mademoiselle Chameroy dansa dans un groupe d'enfants; elle avait sept ans alors. Adrienne grandit, et, en 1791, elle était au nombre des figurantes aux appointements de 600 livres. En 1792, toujours figurante de la danse, elle eut 800 l. d'appointements. Elle figura 107 fois de 1791 au 1^{er} juillet 1792, qu'elle se retira. Pourquoi se retira-t-elle? Alla-t-elle danser en province ou à l'étranger? Elle revint à l'Opéra en 1796, et y fut reçue en qualité de « premier double », aux appointements de 5800 l. Remplaçant quelquefois les « premiers sujets », elle fut remarquée; mais à côté des danseuses qui avaient alors le privilège de plaire au public, mademoiselle Chameroy ne brilla que d'un éclat douteux. Elle avait un peu plus de vingt-quatre ans quand une maladie sérieuse attaquait en elle le principe de la vie, et causa sa mort, le 15 octobre 1802. Ce jour-là même, Hugues Pierre Sarrou et Jean Aumer, « artistes de l'Opéra », allèrent déclarer à la mairie de l'ancien deuxième arrondissement de Paris le décès de leur jeune camarade, qui fut inscrit en ces termes : « Du vendredi, 23 vendémiaire an onze, acte de décès d'Adrienne Chameroy, décédée cejourd'hui à midi, artiste de l'Opéra, âgée de vingt quatre ans cinq mois, née à Paris, dem^r rue de Louvois n^o 8, fille de deffunt Claude Chameroy et de Jeanne Caré, actuellement sa veuve; la deffunte célibataire. » Pendant que cette mention était inscrite au registre de l'état civil, une démarche était faite à la sacristie de Saint-Roch pour régler les choses de l'enterrement religieux de mademoiselle Chameroy. Ici, tout étant facultatif de la part du curé, commencèrent les difficultés. Mademoiselle Chameroy était du théâtre, et le curé, qui avait mémoire de ce qu'avait fait en 1673 le curé de Saint-Eustache à l'occasion du décès de Molière, déclara qu'il n'enterrerait pas mademoiselle Chameroy, une fille de l'Opéra, qui mourait sans avoir eu le temps d'essuyer son rouge. On objecta que, malade depuis quelque temps, elle avait songé à son âme, et qu'elle avait recouru à l'église; car à Saint-Roch une messe avait été dite pour elle, le 7 mai, ce qui pouvait être attesté par la lecture du journal de la sacristie. Rien ne prévalut contre le refus obstiné du curé, et il fallut renoncer à tout accommodement. Le bruit se répandit vite de la conduite rigoureuse du prêtre qui ne voulait pas engager sa conscience dans un acte de complaisance qu'il avait le droit de ne pas faire. La rumeur grossit, et bientôt ce fut un événement. Le gouvernement ne voulut pas contraindre le clergé, mais il trouva un moyen de satisfaire les amis de mademoiselle Chameroy, et de calmer l'irritation qui allait grandissant d'heure en heure. L'église des Filles Saint-Thomas était ouverte alors; on en visita le desser-

vant, et celui-ci consentit à bénir les restes mortels de la danseuse, et à les accompagner jusqu'au cimetière. La foule, comme cela devait être, suivit le corbillard jusqu'à l'église, et de l'église à Montmartre, et tout fut dit. Des catholiques trop zélés attaquèrent l'abbé Rivière, « chef de l'église Saint-Thomas », comme il se qualifiait lui-même, lui reprochant d'avoir fait ce qu'un autre avait refusé de faire, et d'avoir exigé des frais considérables pour son concours à l'inhumation de mademoiselle Chamerooy. Le 17 novembre 1802, celui-ci répondit que, quant au casuel qui pouvait lui revenir, il n'était pas réglé encore, et n'avait même pas été débattu entre l'église et la famille de la défunte, et que, pour l'enterrement religieux lui-même, il s'était cru suffisamment autorisé à le faire, s'étant conformé « aux anciens privilèges qui n'assujétissaient pas les artistes de l'Opéra aux censures et peines ecclésiastiques » (ce n'était pas aussi vrai qu'il le croyait. *Voy. CARRIGO*), et ayant appris que mademoiselle Chamerooy « avait fait acte de catholicité en faisant célébrer une messe à St-Roch, la veille de sa mort ». Ainsi finit cette affaire, qui émut Paris pendant quelques jours, et dont le scandale qu'elle produisit classa mademoiselle Chamerooy parmi les personnages historiques. — *Voy. MOLIÈRE, LE NAIX DE TILLEMONT et RUCOURT.*

CHAMILLART (Lés).

Le Musée historique de Versailles montre un portrait de Michel de Chamillart, ministre et secrétaire d'état au département de la Guerre, qui, né, dit-on, le 6 janvier 1652, mourut à Paris le 14 avril 1721, après avoir été conseiller au Parlement de Paris, intendant de Rouen, intendant des finances en 1690, contrôleur général des finances en 1699, etc. M^r Chamillart avait épousé Elisabeth-Thérèse Le Rebours, dont je vois qu'il eut quatre enfants : *Michel, Catherine-Angélique, Marie-Thérèse et Elisabeth-Genéviève*. Cath. Angélique épousa, le 4 juin 1698, âgée de 16 ans, « Thomas Dreux, chevalier marquis de Brezé, baron de Berrye, seig^r de St-Just, et autres lieux, colonel du régim^t d'infanterie de Bourgogne. » Marie-Thérèse Chamillart épousa, le 24 novembre 1701, âgée de 18 ans, « Louis, vicomte d'Aubasson, duc de La Feuillade, âgé de 28 ans, veuf de Marie-Charlotte Philippeaux de La Vrillière. » Le mariage fut béni dans la Chapelle de l'Étang, où fut célébré aussi celui d'Elisabeth-Genéviève Chamillart, qui épousa, le 14 décembre 1702, « Guy Nicolas de Durfort, duc de Quintin, colonel d'un régiment de cavalerie, âgé de 19 ans, fils de feu Guy de Durfort, maréchal de France ». Elle avait 17 ans. A ce mariage assistèrent « Louis, duc de St-Simon, le duc de Lauzun, le duc de La Feuillade, M. J. de Chamillart, duchesse de La Feuillade, etc. » (Reg. de Saint-Gervais, 1699, 1701, 1702.) — M. Fourley, notaire, a, sous la date du 25 février 1601, deux conventions passées entre Michel Chamillart et sa femme, avec Louise-Françoise-Angélique Le Tellier. — M. Le Monnier, notaire, possède les minutes de plusieurs actes passés au nom des Chamillart : 1^o 23 janvier 1727, entre « Louis-Michel Chamillart, comte de La Suze, g^d maréchal des logis de la maison du Roi, et Elisabeth Chamillart, Louis Chamillart et Henry Chamillart, frères et sœurs, enfants (alors mineurs) de défunt Michel Chamillart, chevalier, marquis de Cany, grand maréchal de la maison du R., et de Marie

Françoise de Rochechouart de Mortemart ». Louis Michel Chamillart signait : « Chamillart de La Suze ». 2^o 10 octobre 1731, inventaire fait après la mort de « M^{me} Elisabeth-Thérèse Le Rebours de Chamillart », signé « Chamillart de La Suze, M. E. Chamillart, L. Chamillart, H. Chamillart de Courcelles et Chamillart de Dreux », par « L. Michel Chamillart, comte de La Suze, g^d maréch. des log. de la Mais. du R., mestre de camp d'un régiment de dragons, Marie Elisabeth Chamillart, Louis Chamillart, abbé, Henri Chamillart, chev. de Courcelles, mousquetaire du Roi, tous quatre frères et sœurs, demeurant en leur hôtel, rue Coq Héron, et par Catherine Angélique Chamillart, aussi leur sœur, femme du marquis de Dreux-Brezé ». 3^o Actes des 14 juin 1736, 7 mars 1740, 5 mars et 14 avril 1755, 30 avril, 5 septembre et 17 décembre 1756, passés « par Louis Michel Chamillart, qui demeurait alors en son hôtel rue du Vieux Colombier ». Louis Michel Chamillart avait épousé Anne Madeleine Chauvelin, dont plusieurs actes des années 1775, 1776, 1778 sont chez M. Le Monnier, et qui signait : « Chauvelin de La Suze ». 4^o Actes des 16 mars, 13 juillet, 30 août, 2 septembre 1724, 12 décembre 1727, « de Hierosme Chamillart, maréchal des camps et armées du Roi, dem^t en son hôtel, rue Coq Héron ». 5^o Inventaire fait après le décès d'Hierosme Chamillart (13 juillet 1728). Cet acte fait connaître que ce Chamillart avait épousé à Lyon, le 6 avril 1702, Philiberte Guyet, qui signait : « Guyet de Chamillart ». 6^o Acte du 30 juillet 1728 passé « par Catherine-Angélique Chamillart, femme de Thomas Dreux, chevalier marquis de Brezé, et autres lieux, grand maître des cérémonies de France, lieut. général des armées du Roi ». 7^o Actes des 5 octobre 1734 et 29 février 1776 de « Marie-Elisabeth Chamillart, femme de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand de Perigord, marq. de Talleyrand ». 8^o Partage provisionnel entre MM. de Chamillart (23 décembre 1734). 9^o Actes au nom de Louis Chamillart, qualifié, le 14 juin 1736, « abbé de l'Abbaye Royale de St-Sever, demeurant aux Missions étrangères, rue du Bac, à Paris » ; dit, le 10 mai 1775, « abbé commendataire des Abbayes Roy. de Toussaint et de La Valleroi, demeur^t rue de l'Université. » Il y a au nom de cet abbé un acte du 11 mars 1734 et un du 29 février 1776. 10^o Actes des 19 juin 1775 et 29 février 1776, au nom de « Henry, marquis de Chamillart, dem^t ordinaire^t aux Tuileries, mais alors en son château de Beuel, paroisse de Marsilly ». 11^o Acte du 29 février 1776, au nom d'« Anne-Madeleine Chamillart, femme du marquis de Trans, et dame de compagnie de Mad. la comtesse d'Artois; elle signait : « Chamillart de Trans ». 12^o Actes, 29 février 1776, 29 avril 14 août 1778, de « Louis-François Chamillart, marq. de Suze, grand maréchal des logis, colonel en second du régiment Royal-Piémont, cavalerie, seul héritier de Louis-Michel Chamillart, son père ». Il signait : « Chamillart de La Suze ». 13^o Un acte passé, le 23 mai 1670, par « Gustave Chamillart, conseiller aumônier et prédicateur du Roy ». 14^o Et enfin, Actes des 14 juin 1736, 17 et 25 février 1740 et septembre 1756, de « Marie-Elisabeth Chamillart, femme de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand de Perigord, marq. de Talleyrand, dem^t à Paris, en son hôtel, rue de l'Université. » Cette dame est qualifiée, en 1756 : « dame du palais de la Reine, veuve de Daniel, etc., brigadier des armées du Roy, colonel du régiment de Normandie (en 1736, il était colonel de Sain-

tonge infanterie), meun de M^{re} le Dauphin » (le père de Louis XVI), « Mad. de Talleyrand demeurerait, en 1756, rue de la Plancher, en son hôtel. » — Ou connaît plus d'un officier de « l'ancien régime », comme on dit, qui, ayant commencé la carrière militaire dans l'infanterie ou dans la cavalerie, entrèrent dans le corps de la marine; on en connaît beaucoup moins qui firent le contraire. Un des Chamillart fut de ceux-ci. Il entra dans la marine comme garde le 3 février 1683, fut fait enseigne de vaisseau le 27 janvier 1686, lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1689, capitaine de frégate le 1^{er} janvier 1692, et capitaine de vaisseau le 1^{er} janvier 1693. Il se retira pour servir sur terre le 1^{er} mars 1702. (Arch. de la Mar. Alphabet Lafillard.) En 1690, Chamillart était embarqué, second lieutenant, sur le *Vernandois*, commandé par Du Chaland, capitaine depuis 1676. En 1696, il commandait le *François*, dans l'armement de M. de Nesmond. L'Etat de la marine Ms. le nomme : « le ch. de Chamillart ». Je vois dans la *Gazette de France* (30 janvier 1694) que le chev. de Chamillart, commandant l'*Alcyon*, s'empara d'un vaisseau anglais richement chargé; que le 12 septembre de la même année, il amena à la Rochelle un vaisseau de Flessingue, non moins riche que le navire anglais. Quel était ce chevalier de Chamillart dont les listes de la marine ne donnent point les prénoms? Quand je vois dans la *Gazette* Michel de Chamillart, marquis de Cany, grand maréchal de la maison du Roi, et colonel du régiment de la marine, mort le 23 juillet 1716, je ne doute point que le capitaine de vaisseau Chamillart ne soit le Michel Chamillart, fils du contrôleur général des finances, qui épousa Françoise de Rochechouart, et dont j'ai parié plus haut. — Voy. DREUX, LAUSUN, PONTCHARTRAIN, TALLEYRAND, SAINT-SIMON, TRANS.

CHAMILLY (NOËL BOUTON, MARQUIS DE).

?1636—1715.

Le volume 275 des Vieilles archives de la guerre contient quelques lettres de cet officier. Une de ces lettres (pièce 318 du vol.) a de l'intérêt; elle est adressée de Liège, au Roi, le 11 mai 1672, et contient un remerciement de ce que « Sa Majesté a bien voulu l'honorer du commandement de l'armée qui estoit destinée pour Monsieur le maréchal de Créqui. » Cette lettre, entièrement de la main du général, est signée : « Chamilly », d'une écriture longue et menue. Chamilly fut fait maréchal de France le 14 janvier 1703, suivant le P. Anselme. Il décéda le 8 janvier 1715; il était né le 6 avril 1636, si l'on en croit le *Mercur galant*, qui dit qu'il décéda sans laisser d'enfants de dame Elisabeth du Bouchet de Villifx, son épouse. Voici un extrait de l'acte de son décès inscrit au registre de Saint-Jean en Grève : « L'an mil sept cent quinze, le mercredi, neuvième jour de janvier, le corps de... Noël Bouton, marquis de Chamilly, chev. des Ord. du R., maréchal de France, gouverneur de Strasbourg, âgé de quatre-vingts ans ou environ, décédé le jour précédent au matin, en son hôtel, rue des petits Augustins, faubourg St-Germain, paroisse St-Sulpice, apporté... en carrosse par M. le curé de St-Sulpice, en cette église, a été inhumé dans la chapelle de Nostre-Dame du Treilly, en présence de M^{re} Claude de Tiard, comte de Bissy, et de M^{re} Joseph de Tiard, abbé de Bissy, tous deux cousins dud. defunt, qui ont signé, « Claude de Tyard, comte (sic) de Bissy, J. de thyard (sic) de Bissy, Anne Claude de thiard,

marquis de Bissy ». Ces Thiard étaient les aïeux de M. le général comte de Thiard, qui fut député sous la Restauration.

CHAMPAGNE (PHILIPPE DE). ?1602—1674.
(CLAUDE). 1634— ?
(JEAN-BAPTISTE). ?1635—1681.

Papillon de La Ferté, après les premiers biographes de Philippe de Champagne, et les biographes modernes, après Papillon de La Ferté, disent que l'illustre peintre naquit à Bruxelles en 1602, et qu'il mourut à Paris le 12 août 1674. J'ai essayé de me procurer l'acte de baptême du grand artiste, mais on n'a pu me l'adresser. Quant à celui de son inhumation, je l'ai trouvé, et le voici : « Le mardi 14^e (août 1674), a été inhumé dans la chapelle de la Communion defunct M^{re} Philippes de Champagne (sic), peintre du Roy, et l'un des directeurs de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, décédé en sa maison, rue des Escouffes. Fait en présence de Mons^r de Vaux, m^{re} chirurgien, et de M^{re} Xatin, procureur en Parlement. » (Reg. de Saint-Gervais.) Pourquoi aucun des parents de Philippe de Champagne ne figure-t-il dans cet acte? Probablement Jean-Baptiste, son neveu, n'était pas à Paris au moment de la mort de celui qui avait été son maître et avait soigné sa jeunesse. Philippe décéda dans la rue, et sans doute aussi dans la maison où il avait pris sa femme, quarante-six ans auparavant; maison qui était celle où était mort Nicolas Du Chesne, le peintre de la Reine mère, le décorateur du palais du Luxembourg, le père enfin de Charlotte Du Chesne, que Champagne épousa à Saint-Gervais « le dernier novembre 1628 », comme le déclare cet acte sommaire : « Ont receu la bénédiction nuptiale, après la publication de trois bans, Philippes de Champagne (sic), peintre de la Roynne mère, et Charlotte Du Chesne, de ceste paroisse tous deux. » On dit que Philippe de Champagne, quand Marie de Médicis lui eut donné la succession de Nicolas Du Chesne, fut logé par la Reine au palais, dont il devait achever la décoration peinte; je n'ai pu vérifier cette assertion. Les actes que j'ai trouvés dans les registres de Saint-Sulpice ne mentionnent point cette circonstance, et toute la conclusion qu'on en peut tirer, c'est que si Champagne ne demeurerait point au Luxembourg, il avait du moins quitté la rue des Ecouffes, et pour se rapprocher de son travail, s'était établi sur le territoire paroissial dans lequel était le palais. Il est probable, au reste, qu'avant de demeurer sur la paroisse de Saint-Sulpice, Philippe de Champagne eut un logement ailleurs que dans la rue des Ecouffes. En effet, je ne vois aucun baptistaire inscrit à Saint-Gervais au nom de Champagne; et le premier qui figure aux registres de Saint-Sulpice est de l'année 1634. Charlotte Du Chesne fut-elle cinq ans avant d'avoir un enfant? Je suppose, avec quelque vraisemblance je crois, qu'en 1628 elle avait de seize à vingt ans, et tout me porte à penser qu'avant 1634 elle put être mère. Prenons cependant les choses comme elles sont. Je vois que, le 5 février 1634, Philippe de Champagne fit baptiser à Saint-Sulpice *Claude*; le 4 septembre 1636, il eut *Catherine*. Treize mois après, Charlotte Du Chesne donna une sœur à ses deux enfants, *Françoise* (29 octobre 1637). Françoise fut le dernier enfant de Philippe de Champagne. Dans l'acte de 1634, Champagne est dit « peintre ord^{re} de la Roynne »; dans celui de 1636, il est qualifié

« peintre du Roy ». En 1631, le 5 janvier, à la sacristie de Saint-Eustache, parrain de « Marie, fille de Josias Barthelemy, compagnon peintre », il avait pris le titre de « Peintre du Roy et de la Roynie, sa mère ». Il s'était dit « peintre ordinaire de Sa Majesté », le 2 août 1643, au baptême de « Marie, fille de Jean-Baptiste Derodé, sculpteur ». Ce jour-là, Philippe de Champaigne avait signé : « Champaigne. » En 1652, notre peintre ne demeurait plus au palais du Luxembourg, mais sur le territoire de Saint-Médard; il était là le 11 avril, comme je l'apprends par un acte de baptême inscrit au registre de Saint-Thomas du Louvre, où il est dit : « Philippe Champaigne, peintre de la paroisse Saint-Médard. » Puisque j'ai été amené à parler des baptêmes où Philippe de Champaigne figura comme parrain, je dirai tout de suite que le 14 octobre 1637 il tint à Saint-Sulpice « Philippe, fils de Jean Fleur, m^e peintre; que le 3 juillet 1666, il leva sur les fonts de Saint-André des Ares « Catherine-Elisabeth, fille de Pierre Van Schuppen, graveur », et que le vicaire, rédacteur du baptistaire, le nomma : « Philippe de Champa (sic), peintre ord^e du Roy. » Champaigne, qui, ce jour-là, signa : « p. de Champaigne », assista, le 29 juin 1672, au mariage de Silvain Bonnet, peintre de la duchesse d'Orléans. Il avait signé : « p. de Champaigne » l'acte du mariage de son neveu, célébré à Saint-Gervais « le marty 3^e may 1669 ». — Philippe de Champaigne avait un frère, Evrard de Champaigne, dont la profession me reste inconnue. Evrard, époux de Catherine Beincey, eut de son mariage *Jean Baptiste* de Champaigne, né, dit-on, « à Bruxelles en 1645 ». Jean-Baptiste vint fort jeune à Paris rejoindre son oncle, qui lui apprit à peindre, et l'admit à l'exécution de ses travaux, auxquels coopérait Claude de Champaigne, ce fils de Philippe, que nous avons vu naître le 4 février 1636. Philippe fit plus, il facilita l'admission de son neveu à l'Académie de peinture (14 septembre 1671), et le maria. Jean-Baptiste épousa, le 9 mars 1670, « Geneviève Jean, fille de Claude Jean, vendeur et contrôleur de vins à Paris, et de Denise Du Chesne »; la cérémonie eut lieu en présence de « Evrard de Champaigne », père de Jⁿ Baptiste, « Philippe de Champaigne, peintre ordinaire du Roy, oncle dudit, Denise Du Chesne, mère de lad. Catherine Du Chesne, femme de M^e de Vaux, tante de lad., etc. » L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « J. B^e de Champaigne, ainsi :

C. de Champaigne (sic) [c'est Claude de Champaigne], p. de Champaigne (sic), Geneviève Jean, Denise Du Chesne, Catherine Du Chesne, X. de Plate-Montaigne. » Denise Du Chesne, belle-mère de Jⁿ Bapt. de Champaigne, était probablement parente de Charlotte, femme de Philippe de Champaigne; mais je n'ai pas trouvé de document qui vint à l'appui de cette opinion, fondée sur ce que les Du Chesne et les Jean, parents de Jⁿ Bapt. de Champaigne, demeureraient sur la paroisse de Saint-Gervais, comme Jⁿ Baptiste, logé alors chez son oncle, rue des Ecoles. L'acte dont on vient de lire l'analyse

m'inspire une réflexion. Jean-Baptiste de Champaigne y est qualifié : « Peintre ordinaire du Roy et professeur en son Académie Royale »; or, si, comme le dit M. Fr. Villot, il naquit en 1645, il était professeur à l'Académie à l'âge de vingt-deux ans. Est-ce bien croyable? Ce que l'on connaît de lui peut-il faire supposer que son génie éclata en chefs-d'œuvre à l'âge de vingt ans? Je serais fort porté à croire que Jⁿ Baptiste de Champaigne vint au monde vers 1635 et non en 1645. L'acte de son décès ne peut malheureusement pas m'aider à trancher la question. Il ne contient aucune indication d'âge : « Le 29^e octobre 1681 » — M. Fr. Villot fait mourir cet artiste, « professeur de l'Académie en seize cent quatre-vingt-treize. » Erreur de douze années — M^e Jean Baptiste de Champaigne (sic), pintre (sic) ordinaire des bastimens du Roy, et professeur en son Acad. Royale, estant décédé le 28 dud. (sic) mois et an, son corps a esté inhumé dans cette église, sa paroisse, en présence de M^e Claude Jean, juré vendeur et contrôleur de vin de cette ville, son beau-père, et de M^e Jean de Vaulx, m^e chirurgien juré, son oncle, qui ont signé : « De Vaulx, Jehan. » (Reg. de Saint-Louis en l'Île.)

Je ne sais si Jean-Baptiste eut des enfants; je n'ai trouvé aucun acte de baptême en son nom. Je vois qu'il fut parrain, le 9 mars 1670, d'un fils de Nicolas de Plate-Montagne. Sa femme tint sur les fonts de Saint-Sulpice un enfant de Philippe Wleughels, le 27 avril 1670; et, le 14 mars 1674, à Saint-Sauveur, une fille de Louis Collard, peintre en miniature, inconnu aujourd'hui.

Le Musée Impérial du Louvre ne garde aucun ouvrage de Jean-Baptiste de Champaigne, qui fit pour Notre-Dame un tableau représentant *Saint Paul lapidé*. Son oncle avait fait, en 1634, un ouvrage très-estimé représentant *le Vau de Louis XIII*. Ce tableau était dans l'église cathédrale, vis-à-vis la chapelle de la Vierge. Le Louvre montre vingt et un ouvrages de Philippe de Champaigne, dont dix portraits et deux paysages. Parmi les portraits — qu'on me permette de dire que j'ai pour les portraits de ce maître une grande admiration — parmi les portraits figure celui de Catherine de Champaigne, religieuse à Port-Royal, guérie miraculeusement, en 1662, d'une fièvre qui la consumait depuis quatorze mois. Doué d'une piété ardente et sincère, Philippe de Champaigne crut devoir consacrer par la peinture le souvenir de cette grâce faite à sa fille,

rappelée par Dieu à la vie qu'elle était près de quitter, à l'âge de vingt-six ans. On a vu que Catherine naquit le 3 septembre 1636. Un portrait de Champaigne, que j'aime peut-être plus que tous les autres, c'est

celui de cette femme pâle, que l'on croit être madame L. M. Arnaud. Je ne sais rien de plus vrai, de plus expressif, de plus fin de ton, de plus délicat de pinceau : mais ce n'est pas de mon goût qu'il s'agit ici.

Les *Etats* des officiers de la Maison du Roi me font voir parmi les Valets de chambre du Roi « Philippe Champaigne (sic) », au lieu de « Nicolas Du Chesne », aux gages de 100 l. par an. (Arch. Imp., Z, 1344; années 1631, 33, 36, 37, 38, 41, 43, 44, 47, 48). Champaigne dut être porté sur l'Etat du Roi dès 1628; il le fut jusqu'à sa mort, mais pour

une somme plus importante que celle de cent livres, attribuée à la charge de peintre-valet de chambre. A quelle époque se démit-il de son office de valet de chambre du Roi, qu'il ne remplissait plus en 1674? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne fut jamais un des valets par quartier, camarade de Molière, du moins ne le vois-je point sur les Etats de la France où figure J^e Baptiste Poquelin. Dans les Comptes du douaire de Marie de Médicis (Arch. de l'Emp., KK. 195, fol. 80) je lis, sous la date du 1^{er} octobre 1635 : « A Philippes de Champagne (*sic*), peintre ordinaire de ladiete dame Roynne, mère du Roy, la somme de 6,000 liur. tourn. » Ceci prouve, il me semble, que les travaux du Luxembourg n'étaient point achevés encore en 1635. Dans le registre des Dépenses du Val-de-Grâce (Bibl. Imp., Ms. Suppl. franç. 1935), je lis : « Au s^r Philippes de Champagne, peintre ord^{re} du Roy, la somme de 800 liur. tourn. à luy ordonnée par M. Tubenif, le 6 may 1656, pour son paiement de plusieurs tableaux qu'il a faits pour Sa Majesté » (la Reine mère) « en sa chambre et alcove, en son nouveau appartement au couvent de lad. Abbaye du Val de Grâce; le tout contenu es parties dud. sieur Champagne (*sic*), modérées et arrestées par le s^r Le Muet, Architecte des bastimens du Roy; somme receue comptant le 10 mai 1656. » — « Autre somme de 833 l. au s^r Champagne (*sic*), sur et tant moins des ouvrages de peinture qu'il a entrepris de faire dans la grande salle basse de l'appartement de Sa Majesté, aud. couvent, moyennant la somme de 2,500 livres pour le total des ouvrages, par marché fait par led. s^r Tubenif, avecq ledict Champagne, au nom de S. M., le 8 juin 1656. Somme recene le 2^{de} de juillet 1656. » Les 30 avril et 1^{er} septembre 1657, Champagne reçut encore 833 livres tournois 6 sous 8 deniers « pour son parfait paiement de la somme de 2,500 l. dont il était convenu, pour tous les ouvrages de peinture qu'il avoit entrepris dans la grande salle basse de l'appartement de la Roynne ».

On sait que Philippe de Champagne travailla au château de Vincennes vers 1660. Il eut avec lui des compagnons peintres, et d'autres ouvriers qui menèrent assez vite l'ouvrage qu'il avait entrepris. Cette œuvre d'ornement était achevée en avril 1661, et notre artiste en demanda tout de suite le paiement, parce qu'il avait lui-même à payer ses aides. Voici, à ce sujet, les lettres qu'il écrivit à Colbert; je les crois inédites. Elles sont assez curieuses pour être publiées. Je les reproduis fidèlement : — « A Paris, ce premier may 1661. Monsieur, nous anons entierement achevé l'ouvrage des peintures et dorures, que vous m'avez fait l'honneur de me commander, dedans le département du Roy a Vincenne, qui montent ensamblement à la somme de 35,238 livres 10 solz. Surquoy nous auons resu 19,000 livres. Je vous supplie très humblement de m'ordonner quelque somme pour m'aider a satisfaire mes gens qui me pressent fort, en attendant mes parties, que j'ay dressé, seront arrestées. Je vous prie de me pardonner la liberté que je prends de vous escrire, mais la nécessité m'i contrint, pour ma part, je ne vous seré jamais importun, parce que j'ay l'honneur de connoitre vostre générosité par les témoignages que vous m'avez fait l'honneur de me faire resëntir dedans l'occasion, qui m'obligent particulièrement d'estre de tout mon

cœur, Monsieur, vostre très humble et très obligé serviteur,

Philippe de Champagne

— « A Paris, ce 28^e juillet 1651. Monsieur, je pren la liberté de vous escrire ce mot pour vous supplier tres humblement de me faire faire justice de mes ouraiges que j'ay fait a Vincenne au département du Roy, par vostre ordre. J'ay appris que vous avez mis mes parties entre les mains de quelque personnes pour les arretter, que je crains fort qu'il me trettent mal, parce qu'il ne considerent pas que je les ay mis a un pris très bas ou il ny a pas grand chose a retraencher a cause que vous m'avez fait l'honneur de me temoigner de desirer scaouvoir avec sincérité la depense, ce que j'ay fait avec toute la fidelité possible, à cause de la confiance que vous temoignat avoir en moy. Je vous prie de considerer ausy que les hommes de journée n'ont jamais tant gagné que l'année passee, ne permettez donc pas que je me troiue trompe et frustre de la justice que vous ne deniez a personne, apres une fatigue semblable et un travail cy grand, que je vous supplie de considerer et de distinguer les ouraiges d'avec les ouraiges. Je vous parle avec sincérité, cy l'on fait monter mes ouraiges moins que à trente deux ou trente trois mille livres, ie ne suis point satisfait; le gain ne ma pas porte a le faire, mais le desir seul de vous temoigner l'inclination que j'ay pour vostre service. Je vous prie donc que la justice ne soit pas denié a cheluy qui sera toute sa vie, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant sermiteur, P. de Champagne. » (Bibl. Imp., Ms. anc. Collect. verte.) — Je ne sais rien de Claude de Champagne, né, comme on l'a vu plus haut, le 4 février 1634, sinon que, bientôt après sa naissance, son père obtint qu'il fût porté, comme lui-même, sur l'Etat de la Maison du Roi, avec le titre de peintre valet de chambre de Sa Majesté. Je le vois en cette double qualité sur les Etats de 1636, 37, 38, 41, 43, 44, 46, 47 et 48. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) Sur l'Etat dressé le 1^{er} juin 1650 (Bibl. Imp., Ms. Saint-Magloire, n^o 70) il est porté pour la somme annuelle de 100 l., quand Philippe de Champagne y figure pour 400 l.

D'Argenville dit que Philippe de Champagne devint veuf à l'âge de trente-six ans. Cette assertion est presque rigoureusement exacte. Né le 16 mai 1602, à ce que l'on croit, Champagne avait trente-six ans et trois mois quand mourut Charlotte Du Chesne. Les Biographes n'ont pas connu l'époque exacte du décès de Charlotte; je suis heureux de pouvoir sur ce point ajouter à leurs informations. Ce fut le 20 ou le 21 août 1638 que quitta la vie cette femme que Philippe avait tendrement aimée : « Aoust 1638, le 22^e, conuoy » (en marge : complet) « de Madame Champagne (*sic*), prise à Luxembourg (*sic*). » Cet acte nous apprend que Philippe de Champagne logeait au palais de la Reine en août 1638. — VOY ALLEMAND (Georges F.), CHESNE (Nicolas Du), PLATE-MONTAGNE, MORIN (J.).

CHAMPMESLÉ (CHARLES CHEVILLET, s^r DE).

1642—1701?

CHAMPMESLÉ (MARIE DESMARES, DITE : LA).

1671—1698.

Le dix septième jour de May 1698 a esté faite la reception du corps de damoiselle Marie Desmarre (*sic*), femme de Charles Chevillet, sieur de Champeslé (*sic*), officier du Roy, âgée d'environ cinquante six ans, décédée le quinze dud. mois dans la paroisse d'Auteuil, près Paris, d'où elle a esté transportée pour estre inhumée dans cette église, sa véritable paroisse; et out assisté à ladite reception, service et enterrement, sondit mari et Nicolas Desmarre (*sic*), son frère, qui ont signé : (Chevillet de Champmeslé, Desmare (*sic*)). (Reg. de St-Sulpice.)

Charles Chevillet survécut un peu plus de deux ans et demi à sa femme, si l'on en croit ce que les frères Parfait disent de l'époque où mourut Champmeslé. Ils fixent au 22 août 1701 le jour du décès de ce comédien, qui eut un talent véritable, selon la tradition, mais qui serait certainement oublié aujourd'hui, s'il n'avait épousé une femme, jolie apparemment, quoi qu'en ait écrit madame de Sévigné, et certainement coquette, qui fut aimée du jeune Sévigné, et de plusieurs autres. Les historiens du Théâtre-Français me semblent s'être trompés; j'ai cherché dans les registres de toutes les anciennes paroisses de Paris, — elles étaient soixante-huit — l'acte d'inhumation de Charles Chevillet, au mois d'août 1701, et je ne l'ai vu dans aucun. Faut-il croire que Champmeslé, qui, le jour même de sa mort, poussé par un pressentiment funeste, était allé au couvent des Cordeliers demander trois messes, une pour sa mère, la seconde pour sa femme — il les avait vues toutes les deux, dit-on, en songe — et la dernière pour lui, fut transporté tout de suite chez ces moines, et enterré par eux, sans que son corps eût été présenté d'abord, suivant la coutume, à sa paroisse? Ce n'est pas impossible, bien que très-difficile à croire.

Les frères Parfait, et, après eux, tous les biographes, ont dit que Champmeslé était « fils d'un marchand de rubans, établi sur le pont au Change, à Paris »; ce qu'ils ont oublié de dire, c'est la date de sa naissance. Ils ne se sont pas donné la peine de chercher son baptistaire; pour moi, après l'avoir demandé aux registres de Saint-Barthelemy et de Saint-Jacques de la Boucherie, je l'ai enfin trouvé dans ceux de Saint-Germain l'Auxerrois, où j'ai appris que « Jean Chevillet » était non point marchand de rubans, mais « découpeur en draps de soie ». Les découpeurs, qui ne faisaient qu'une confrérie avec les brodeurs et les gaulleurs, étaient des ouvriers, qui, avec des emporte-pièces, découpaient les étoffes, ou les gaufrèrent à l'aide de cylindres ou de planches gravées en relief. Jean Chevillet était donc maître découpeur; il demeurait, non pas sur le pont au Change, mais rue Saint-Honoré. Il épousa « Françoise Léveillé », dont je vois qu'il eut trois enfants : 1^o Marguerite, baptisée le vendredi 24 juin 1639; 2^o CHARLES, baptisé le lundi 20 octobre 1642; 3^o André, baptisé le samedi 9 septembre 1645. De ces trois enfants, Jean Chevillet en perdit deux. « Marguerite, fille de Jean Chevillé (*sic*), m^{re} découpeur, prinse rue Saint-Honoré », fut enterrée le dimanche 30^e jour de novembre 1642; André mourut le 10 avril 1647.

Si, en effet, Champmeslé entra au théâtre du Marais en 1669, époux de Marie Desmares, et déjà comédien depuis quelque temps en province, il prit

le parti du théâtre assez jeune, car il avait vingt-sept ans au moment de ses débuts à Paris. Je ne sais si Marie Desmares, qui eut, selon la chronique, de nombreuses amours, donna des enfants à Champmeslé; mais les registres de Saint-Sauveur que j'ai compulsés à ce soin ne m'en ont fait connaître aucun. Je vois dans ces mémoires eux, que, le 2 août 1672, elle tint sur les fonts de baptême le fils d'un tailleur d'habits, nommé François Le Gœur; elle eut pour compère « Jean Juvénon, officier du Roi », (le comédien La Thuillierie). La Champmeslé n'assista point le 15 février 1679 au mariage d'une cousine germaine de son mari, Marie-Madeleine Armande Le Charton, qui épousait un certain Jean Bouillart. Les signataires de l'acte de ce mariage furent « François De Perier, officier du Roy, Charles Chevillet, aussy officier du Roy, et Noël Le Breton,aussy officier du Roy. » Noël Le Breton, connu sous le nom d'Haute-roche, signait « Breton ». — Une convention du 4 mai 1686, passée entre les comédiens français, au sujet des retraites (Mimmes de Bechet, chez M. Tresse, notaire à Paris), m'apprend qu'à cette époque Charles Chevillet et Marie Desmares demeuraient rue Mazarine. Charles signa le 4 mars 1686 : « Du Champmeslé », sa femme :



— Je ne sais si Gaspard Chevillet, que je cite à l'article Wille, était un descendant de Charles Chevillet, s^r de Champmeslé. — Je n'ai point compté Racine parmi les amants de la Champmeslé, parce que Louis Racine affirme que les rapports du poète avec la comédienne furent seulement ceux d'auteur à acteur, de professeur de déclamation à élève. Pourquoi n'en croirais-je pas Louis Racine sur un point qui n'intéresse pas l'honneur de son père? — Je lis au Register de La Grange (Arch. de la Comédie française) : 5^e fevrier 1683. 1^{re} fois, *Les Joueurs*, de M. Champmeslé. — Voy. 1. COMTE (L.), DESMARES, HAUTEROCHÉ, PERIER (du), SÉVIGNÉ, WILLE.

CHAMPROX (VICHY DE). — U. 5. DUFFAND (du).

CHAMPVILLE (GABRIEL - LÉONARD - HÉRVÉ - ET ETIENNE. 1756—1802.

« Fils de Dubus de Champville, qui débuta au théâtre Italien le jeudi 29 mai 1749... et qui y fut longtemps agréable au public; nouveau du célèbre Prévillo, Champville (Gabriel-Léonard-Hervé Dubus de) en se présentant au Théâtre-Français, le 7 mai 1783, devait espérer, et reçut, en effet, l'accueil le plus favorable du public. » Ce passage de la *Galerie des acteurs du Théâtre-Français*, par L. Mazurier (1810), contient deux erreurs, que mes recherches me permettent de redresser. Le comédien plaisant et un peu grotesque, dit-on, qui se fit à la Comédie française une certaine réputation dans le rôle de *Pourcaugnac*, et qui y jona dix-neuf ans sous le nom de Champville, avait pour prénom Etienne et non pas Gabriel-Léonard-Hervé. Il était fils d'un frère de Prévillo, Jean Du Bus, qui ne jona point la comédie, et qui eut un emploi dans la régie des vivres. Voici ce que m'apprend d'Etienne Du Bus le registre des décès enrégistrés à la dixième mairie pendant l'an X de la République : « Etienne Du Bus, dit Champville, décédé le 15 germinal an 10 »

(6 avril 1802), « à 7 heures du matin, rue Guéné-
» gaud, n° 1623, acteur du Théâtre-Français, âgé
» de quarante six ans, né à Lorient, dep^t du Mor-
»bihan. »

Étienne Du Bus était venu au monde, fils de Jean Du Bus et d'Elisabeth Robie, pendant le séjour assez long que firent ses parents en Bretagne, où ils eurent Elisabeth Julie, qui épousa en 1777 le célèbre médecin Pelletan. Étienne, qui avait pris pour le théâtre le nom que son oncle Gabriel s'était choisi, mourut célibataire. Je vois que le 7 janvier 1787 il assista aux funérailles de madame Pelletan, sa sœur.

Quant à Gabriel Léonard Hervé Du Bus de Champville, qui joua les amoureux au théâtre Italien, où, selon l'Almanach des Spectacles de l'année 1765, il avait été reçu en 1760, je vois qu'en 1776 il fut témoin du mariage de sa nièce, Marie Madeleine Henriette Du Bus, avec François de Neufchâteau, et de l'enterrement de cette jeune femme, trois mois après ses noces. L'année suivante, il assista au mariage de Pelletan, et en 1787 à l'inhumation de sa nièce, femme de celui-ci. Gabriel-Léonard Hervé Du Bus demeurait rue Pavée Saint-Sauveur; dès l'année 1780, il était retiré du théâtre. — *Voyez* FRANÇOIS, PELLETAN, PRÉVILLE.

| | |
|-----------------------------|-----------|
| CHANTELOU (JEAN FRÉART DE). | 1599. |
| — (PAUL). | ? — 1699? |
| — (ROLAND) | ? — ? |

L'*Histoire littéraire du Maine*, par M. Barthélemy Hauréau (1843), est, je crois, le seul ouvrage biographique où se trouvent quelques détails sur un homme qui mérita la confiance de Sublet de Noyers et de Colbert, l'estime de Louis XIV et l'amitié de Nicolas Poussin. M. Hauréau dit que Paul Fréart de Chantelou eut deux frères : Jean, qui eut la charge de commissaire provincial en Champagne, Alsace et Lorraine, et Roland Fréart de Chantelou, sieur de Chambray, le plus jeune des trois, qui prit les Ordres, et devint un des aumôniers ordinaires du Roi. M. Hauréau n'a pas connu le père des trois Fréart. Il était à Paris en 1599, et je vois que, le 23 mai 1599, à St-Paul, furent « proclamés les bans de » noble homme Jean Fréart, s^r de Chantelou, prenost » provincial du pays et conté (sic) du Mayne, et de » d^{lle} Magdeleine Lemaire, fille de feu noble homme » René Lemaire, vivant conseiller du Roy et lieutenant » général du Roy aud. pays du Mayne. » Roland fut lié avec Poussin presque autant que Paul, le second des Fréart de Chantelou, qui fut, lui, conseiller du Roi, ainsi que ses deux frères, et secrétaire de M. De Noyers — et non : Des Noyers, comme on l'appelle trop souvent. — Sublet employa Paul de Chantelou dans bien des occasions, dont quelques-unes avaient une certaine importance politique. Le 12 octobre 1639, étant à Lyon, M. De Noyers écrivait à son secrétaire : « Monseigneur le cardinal avoit bien raison de me représenter de vous enuoyer en Piedmont, car je vois bien que sans vos soins, la citadelle de Turin nous eust fait un affront. Je remercie Dieu de ce que vous y auez si ntillement seruy, et je le prie de vous y conseruer en bonne santé, afin qu'ayant satisfait à ce qui vous a esté ordonné, nous nous puissions renuoir pour ne nous pas séparer si facilement que nous auons fait jusques icy. » Au dos de cette lettre conservée, parmi les lettres de Poussin, au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale (Suppl. français, 5253-A. V.), est écrite de l'écriture du corps de la

lettre l'adresse suivante : « Pour Monsieur de Chantelou, commis de Monseigneur de Noyers, secrétaire d'Etat »; et, à côté, d'une autre main, celle peut-être de la personne qui fit un choix des lettres de Sublet : « Une pièce pour Paul Fréart de Chantelou, gouverneur du chasteau du Loir et m^e d'hostel du Roy. » Cette dernière qualification se retrouve au dos d'une instruction pour M. de Chantelou, allant à Rome », instruction datée de « Nanteuil, le 8 may 1640 », et commençant par ces mots : « Le Roy enuoye Mons^r de Chantelou à Rome pour en ramener le s^r Poussin, peintre, et le s^r François, sculpteur. » (Ce François était un artiste qui promettait alors beaucoup, puisqu'on l'appela à Paris, mais qui tint peu, car on ne connaît rien d'important de sa façon. On sait qu'il travailla à la décoration extérieure de la chapelle de Versailles; mais on ne sait plus guère aujourd'hui quels morceaux sont de sa main. Il devait être vieux, en 1699, quand on édifia la chapelle. Je n'ai rien trouvé sur cet artiste, dont j'ignore même le prénom.)

Le 10 mai 1641, Paul de Chantelou était à Ruel, de retour d'Italie. Nicolas Poussin était à Paris, et lui écrivait ce jour-là : « A Monsieur, Monsieur de Chantelou, commis de Monsie^r de Noyers, à Ruel. » [Quand il n'était pas à Ruel auprès du cardinal, M. de Noyers était à Paris, dans sa maison, rue Neuve Saint-Roch. — *Voy. RATABON.*] Les 30 avril et 16 juin 1641, il lui écrivait : « Monsieur et patron... », et datait ces lettres : « De vostre maison du jardin des Thuilleries. » — M. de Chantelou fut envoyé de nouveau à Rome en 1642; il partit de Paris dans les premiers jours d'octobre, et le 15 de ce mois, le Roi Louis XIII écrivit au lieutenant général de ses galères : « Mons^r le Bailly de Forbin, le s^r de Chantelou, l'un de mes conseillers et secretaires, va en Italie pour faire quelques présents à Sa Sainteté, et de là passer à Lorette pour y offrir de ma part un don que j'y fais pour reconnoistre la protection spéciale de la Vierge, en l'heureuse naissance de mon filz le Dauphin, j'ay bien voulu vous faire cette lettre, etc... » Eserit à Fontainebleau, le xv^e octobre 1642. » (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. LXX, pièce 264.) L'envoyé du Roi était encore à Toulon en novembre 1642; M. de Noyers lui écrivait, de Paris, à la date du « 26^e novembre » : « Si la joie que j'ay eüe lorsque j'ay appris v^{re} arriüee à Thoulon a esté grande, mes alarmes ne l'ont pas esté moindres (sic), lorsque vous ay veu embarquer dans cette double fuste (une petite galiote), « car ne croiös pas que vostre personne me soit moins chère que tout ce que vous portez quelque pretieux (sic) qu'il soit. » J'ai dit que Chantelou partit pour sa mission dans les premiers jours d'octobre; il était encore, en effet, à Paris le 21 septembre 1642; Poussin lui écrivait ce jour-là de Paris, « chez M^r De Noyers, en court ». Le 14 janvier 1643, Chantelou reçut à Rome une lettre de M. de Noyers, où celui-ci lui avait écrit de Saint-Germain, le 24 décembre 1642, sur la mort du cardinal de Richelieu. Le 9 juin 1643, Poussin écrivit, de Rome, à Paul de Chantelou, qui retourna en France par Turin, où je vois qu'il était le 21 mai : « Je baise les mains à mesieurs vos freres. » Pour suscription, cette lettre porte ces mots : « A M. Chantelou où qu'il soit. » Poussin, quand il écrivait à M. de Chambray, adressait ses lettres : « A M. de Chantelou l'aisné » (15 octobre 1645, 20 janvier 1646, 2 février 1646). Roland de Chantelou avait un cabinet de curieux, et avait demandé

à Poussin un petit tableau représentant le baptême de saint Jean. — Paul de Chantelou devint, en 1645, secrétaire du duc d'Enghien, ce que m'apprend la suscription d'une lettre de Poussin à lui adressée de Rome, le 20 juillet 1645. Le 21 janvier 1646, le peintre écrivait à son protecteur : « A M. de Chantelou le jeune, à Paris. » Le 24 mars 1647, la lettre qu'il lui écrivait portait pour la première fois dans la suscription le titre de « Maître d'hostel ordinaire du Roy ». Paul de Chantelou venait d'acquiescer cette charge, qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. Dans les *Estats* des officiers de la Maison du Roy, conservés aux Arch. de l'Emp. (Z. 1342), copies horriblement fuitives, mais qu'il faut cependant consulter, je vois de 1664 à 1674 parmi les maîtres d'hôtel ordinaires de Louis XIV : « Le sr de Chanteloup Peaufeart ou Peaufart. » On devine qu'un copiste maladroit fit de : « Chantelou (Paul Fréart de) », ce « Chanteloup Peaufeart » qui se perpétua sur les États jusqu'en 1676. En 1675, l'État porte : « Le sr de Chanteloup Peaufart et Rolland Fréart de Chanteloup, son neveu en survivance. » En 1695, on trouve « M^r de Chantelou » seul ; c'est Rolland Fréart, le fils de Jean Fréart de Chantelou. Paul de Fréart mourut donc vers 1694 ; je n'ai pu trouver l'acte de son décès. Il mourut probablement au Mans, où il allait quelquefois séjourner, comme on le voit par les lettres de Poussin (19 décembre 1678, 3 décembre 1651, 10 novembre 1652). — Paul Fréart, conseil^r du Roy en ses conseils, maître d'hostel ordinaire de Sa Maj., intend^t de la maison de Monseigneur le duc d'Anjou, gouverneur de la ville et chateau du chateau de Loir (*sic*), fils de deffunct Jean Fréart, vivant escuyer sr de Chantelou et de d^{lle} Magdeleine Le Maire », épousa à St-Germain l'Auxerrois, le 20 mars 1656 « dame Françoise Mariette, veufve de feu M^r Jacques de Nicols, seig^r de Montmort. » Fréart demeurait alors rue Saint-Thomas du Louvre ; la veuve qu'il épousait, rue Matignon. (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois.) — Le cabinet des titres de la Bibl. Imp., département des manuscrits, garde deux quittances peu intéressantes données pour ou par MM. de Chantelou.

« Le 3 décembre 1694, M. Rolland Fréart, escuyer, sr de Chantelou, conseiller et maître d'hostel ordinaire du Roy » (on voit qu'il avait hérité de la charge dont son oncle lui avait ménagé la survivance), « reconnaît avoir reçu la somme de douze cents livres, etc. » (Signé) « Fréart de Chantelou ». C'est à ce Roland de Chantelou que fut adressée la lettre suivante, que j'emprunte au manuscrit Clairambault, n^o 565, pièce 276 : « Nous, Louis Phélypeaux, etc., certifions à tous qu'il appartiendra que M^r de Chantelou (*sic*) maître d'hostel du Roy, luy ayant présenté les tableaux de feu M^r de Chanteloup (*sic*) son oncle, et ayant supplié Sa Majesté, au desir du testament du sr de Chanteloup de les accepter à telle condition qu'il plairoit à Sa Maj., Elle luy a témoigné n'en vouloir point, et luy a dit d'en disposer à sa volonté ; en foy de quoy, etc. Fait à Versailles, le 11 aoust 1695. » — Paul de Chantelou, lorsque le cavalier Bernin vint en France, fut chargé par le Roi de recevoir l'artiste romain, et de lui servir de guide à Paris et à Saint-Germain durant son séjour. J'ai recueilli les lettres que cet introducteur du Bernin écrivit à Colbert, du 17 juin 1665 au 24 février 1666, à propos de sa mission. J'en donne ici quelques parties ; la place me manque pour les publier toutes et tout entières.

Je les extrais de l'ancienne Collection verte (Bibl. Imp., Ms.)

N^o 1. — « Du mercredi 17^e juin 1665. Monseigneur, je pensois avoir l'honneur de vous voir aujourd'uy et nous vous auons attendu, mon frère » (Rolland Fréart) « et moy, jusques à une heure après midy, au bastiment des tuilleries. M. le caualier Bernin s'estoit aussy préparé, Monseigneur, pour vous faire voir ses dessins » (pour le Louvre), « y ayant travaillé avec une assiduité extraordinaire, toute la journée d'hier et ce matin. Lundy au soir je fus avec luy veoir la maison de M. Le Coigneux au faubourg Saint-Germain ; mais il ny trouua rien à son goust Hier M. le Nonce le vint veoir à l'heure qu'il a accoustumé de sortir, de sorte que le temps qu'il employe à la promenade se passa presque tout en conuersation. M^{rs} de l'Académie des peintres estoient venus en corps un peu apparaunt le saluer. Il les recut avec beaucoup de civilité et les entre tint d'histories touchant leur profession fort agréablement. Il m'a répété ce qu'il m'auoit desja dit une autre fois, que l'on luy faisoit trop bonne chere et qu'il me prioit qu'il peust auoir du meilleur vin François qu'on trouue, qu'il commençoit à sy accoustumer. Jay donné l'ordre au sr Beaupin » (Esbaupin) « pour l'un et pour l'autre. »

N^o 2. — « Ce vendredy 26^e juin 1665. Monseigneur, A la promenade ce soir, M. le caualier Bernin ma dit qu'il auoit besoin daller à St-Germain dimanche afin de veoir le Roy » (pour faire son portrait), « et que ce seroit sans incommoder Sa Maj. qu'il suffisoit qu'il la vist durant la messe ou ailleurs. Il a travaillé avec grande attache res deux jours cy au modelle de son buste. Hier au soir M. le Président Tubuef et M. de Bartillat le vinrent prier de la part de la Reyne mère de faire un dessin pour l'autel du Val de Grace ; il témoigna qu'il apprehendoit que ce luy par le mouuement du directeur des Religieuses qui luy en auoit desja parlé, qu'à cause de cela il eust esté bien aise d'en auoir un ordre direct. M. Tobeuf l'assura que ce estoit le desir de la Reyne, apres quoy il dit que cela estaut il y penseroit... »

N^o 3. — « A Paris ce lundy (? 29 juin) 1665. Monseigneur, Hier le Roy donna à l'issue de son diner une heure à M. le c. Bernini, comme nous luy aué dit. Je mestois rendu chez vous au sortir de table ; mais j'appris que vous estiez allé à Chatou. Apparaunt que M. le caualier dessingnant, il montra au Roy son dessein de la fassade du costé de la riuère. Se lestant fait expliquer et l'ayant beaucoup regardée, Sa Majesté la monstra à tous ceux qui estoient là present, et au sujet des statues dist qu'Elle faisoit faire une académie à Rome de jeunes sculpteurs qui travailleroient à ces ourages souzb le Cavalier. Ensuite elle se placea où et comment il voulut. Au commencement le Roy estoit debout, mais il desira un moment après que Sa Maj. sassisit. Comme il prenoit le crayon, Langeli » (le fou du Roi) « vint dire un mot tout bas au Roy. Seu estant allé, aussy tost la Reyne vint et demeura toujours là durant qu'il travailla, M. de Belinghen » (Beringhen), « Madame de Montansier, M. de Noailles, estant venus les uns apres les autres ; le Roy commanda qu'on leur list ceoir les desseins. »

N^o 4. — « A Paris ce premier aoust 1665. Monseigneur, Hier au soir, à la promenade, entretenant M. le caualier Bernino, je luy dis que j'auois remarqué à ce que vous auies dit que vous auies une grande jupatiencie qu'on trouuait aux fondations, pour ce que la saison pousse et est auantagense maintenant pour les basses caues, et que pour cela l'on prist les alignementz pour veoir quelles maisons il faudroit abatre, estant préalable de faire des formalitez qui peut estre ne se pratiquoient pas à Rome. Il me respondit, Monseigneur, que j'esto^s tesmoin qu'on n'auoit point perdu de temps, qu'ils en falloit deux ou trois jours qu'il y eust deux mois qu'il estoit à Paris ; qu'il auoit fallu faire son plan ; qu'il auoit en suite fait quatre différentes esleuations ; qu'il auoit travaillé aux dedans, afin de mettre l'ouurage en estat d'estre executé ; que c'estoit, Monseigneur, un travail de six mois ; qu'après pour ne pas triller dans l'execution il auoit fait prendre les alignementz de ce qui est fait, ou j'estoit trouué de la fauce equerre ; qu'il auoit travaillé pour y remedier et l'auoit fait ; qu'avec cela il auoit travaillé au portrait du Roy.

qui est un ouvrage pour luy pénible à cause de la contention d'esprit continuelle où il faut qu'il soit; qu'à l'égard, Monseigneur, des maisons à abattre, cela n'estoit point de son fait; qu'il n'en auroit jamais parlé; qu'il suffisoit qu'il s'appliquast à la partie qui concernoit l'auvention, les autres choses n'estant pas de sa sferè (sic) et pourroient auire à ceste partie; qu'il ne scauoit pas si les maisons estoient au Roy ou non; qu'à Rome il y auoit un prélat qui estoit chargé des bastimens, c'est à dire de pourueoir aux choses pour l'exécution; qu'il ne pouuoit ny ne deuoit faire de ces sortes de diligences; que l'on auroit pu, Monseigneur, depuis que ses desseins sont finis auoir fait celles qui concernent ces maisons; qu'il ne luy eust pas mesmes esté bien-seant d'en parler; que l'on auroit pu abattre ce qui auoit esté commencé à la premiere fassiade pour se pouoir seruir des pierres qui y sont, mais qu'il ne deuoit pas le dire. Je luy dis à cela, Monseigneur, que s'il scauoit de combien de grandes et importantes affaires le Roy se reposoit sur vous et le terrible acablement on vous estiez, qu'il admireroit comment vous pouuez avec une apparence de si grand loisir, donner à celles cy le temps que vous faites. Il me repartit qu'il scauoit bien vos grandes occupations, qu'il scauoit bien qu'il estoit impossible de pourueoir à tout en mesme temps, qu'il compatissoit à la peyne que vous auiez, mais qu'on ne pouuoit lui imputer à blasme ce qui n'estoit pas de son fait. Après cela, Monseigneur, il me dist qu'on auroit deub parler au sieigneur Mathie (Mathias, son élève), qui deuoit auoir soin de l'exécution de ses desseins, - qui disoit qu'il ne vouloit pas demeurer en France, qu'on auroit deub veoir avec luy que c'estoient des premieres choses celles là auxquelles on deuoit pourueoir. Je luy dis qu'il falloit bien que le seig^r Mathie restast icy, que c'estoit son interest de luy, monsieur le caualier, pour ce qu'autrement peut estre, ses desseins n'auroient pas l'exécution qui est necessaire pour le satisfaire luy mesme, qu'on le traiteroit sans doute de sorte qu'il auroit sujet d'estre content. Voila, Monseigneur, un récit au long (peut estre trop) de l'entretien que j'ay eu avec Monsieur le caualier... »

N^o 5. — A Paris ce 6^e aoust 1665. Monseigneur, Si vous auez receu vne lettre de Monsieur Bellisanj (Bellinzani), qui vient de prendre M. le C. Beruino à la mené au palais Mazarinj vous ne vous donerez pas, s'il vous plaist, la peyne de lire cette lettre, je ne lescripitz que pour satisfaire à mon deuoir. M. le Caualier ayant prié M. de Bellisanj de vous mander, Monseigneur, qu'il sera bien a se de traauiller daos ce palais, luy y logeant, pour ce qu'il a pensé qu'au Louure, ce seroit un combat perpetuel pour empescher les gens de qualité qui voudroient entrer, dont on ne viendroit pas à bout; outre que traauillant de grand matin, et sans estre acheué d'habiller, j'y auroit loin pour aller et reuenir quatre fois le jour du palais Mazarinj au Louure. — *Loy*. BERNIN, ERRARD, SENELE.

CHANUT (HECTOR-PIERRE). ?1604—1667.

Le Moréri de 1759 nomme ce personnage, qui, au dix-septième siècle, eut une juste célébrité dans le monde de la politique et des affaires: « Pierre Chanut », et n'ajoute point à ces deux noms le prénom d'Hector. Le biographe dit que Chanut était originaire de Riom, qu'il fut résident, puis ambassadeur de France auprès de la Reine Christine, de 1655 à 1659; qu'il représenta son pays en Hollande de 1653 à 1655, et que rappelé par le Roi de France, il servit Louis XIV dans ses conseils, jusqu'à sa mort arrivée en juillet 1662. Selon le Moréri, Chanut avait soixante-deux ans quand il mourut. Comme il est arrivé presque toujours, les biographes à la suite ont copié Moréri; on n'ouvre pas un dictionnaire historique qu'on n'y lise: « Pierre Chanut mourut âgé de 62 ans, en juillet 1662. » Qu'il eût soixante-deux ans au moment de son décès; je ne puis ni l'affirmer ni le nier: je n'en sais rien; mais il n'est pas sans vraisemblance qu'il fût sexagénaire quand il termina sa carrière, lort rem-

plie par de grands emplois dont il ne put guère être pourvu avant l'âge d'une parfaite maturité et d'une grande expérience. Le poste de résident à Stockholm était d'importance, et Mazarinj n'aurait pas choisi, pour négocier avec Oxenstiern et Christine, un homme jeune, peu recommandé par son nom, tout à fait étranger à la noblesse de France. Si la donnée de Moréri est exacte, Hector-Pierre Chanut fut envoyé en Suède âgé de quarante-neuf ans, car il n'était pas né en 1600, comme le ferait croire la date supposée de son trépas, mais vers 1604. Je n'ai pas vu l'acte de son baptême, mais voici celui de son décès: « Le 19 juillet 1667, conuoy et » seruice général de M. M^e » (Monsieur Maistre, formule très-commune à cette époque) « Hector- » Pierre Chanut cons^{er} au grand conseil, inhumé en » cette église. » (Reg. de St Sauueur.)

Le recueil des tombeaux et épitaphes de Paris (Bibl. Imp. Ms. 9480-F, t. III, p. 1388) contient une inscription qui se lisait autrefois dans l'église de Saint-Sauueur. Elle est en latin et constate qu'un monument fut élevé à la mémoire de « Martial Chanut, homme d'une grande probité, mort en 1630, à l'âge de 84 ans ». Il ne paraît pas qu'un tombeau ait été dressé par l'abbé Pierre Chanut à son père. Sans doute on ouvrit la tombe de Martial et l'on y déposa les restes d'Hector-Pierre, qui, modeste autant qu'éminent par le savoir, avait défendu peut-être qu'on écrivit son nom et ses qualités au-dessous de cet éloge: « *maxime probitatis vir*, et du nom de son aïeul. Car je suppose que Martial fut le grand-père d'Hector-Pierre Chanut. Martial, né en 1545 ou 1546, n'était probablement pas le père d'Hector, né vers 1604, bien qu'il ne soit pas absolument impossible qu'il y ait entre un fils et son père une différence d'âge de cinquante-huit ans. Quoi qu'il en soit, aïeul ou père, Martial Chanut, inhumé dans une église où, à la distance de trente-sept ans, Hector-Pierre Chanut se fit enterrer, était, à n'en pas douter, un ascendant de l'illustre correspondant de la Reine Christine.

H. P. Chanut eut une charge de conseiller au grand conseil. Cette charge, il l'acquît assez tard, et une liste précieuse des membres du conseil privé, qui existe à la Bibliothèque Impériale (Ms. suppl. franc. n^o 2088) sous le titre: « *Geniue* des conseillers du grand conseil », contient à la page 120 cette mention: « 1664, 12 septembre. Hector Chanut, en la charge d'Henry Pussort, reçu le 4 novembre 1641 »; et à la page 122 celle-ci: « 19 avril 1668, Omer Talou en la charge d'Hector Chanut, reçu le 12 septembre 1664 ». Avant d'avoir entrée au grand conseil, Pierre-Hector Chanut occupait une charge de finance dans son pays natal; c'est ce que m'a fait connaître l'acte de son mariage, inscrit en ces termes au registre de Saint-Germain l'Auxerrois: « 23 août 1626, promesse entre Pierre Chanut, conseiller du Roy, Trésorier de France et général des finances à Riom, paroisse St-Sauueur, et d^{lle} Marguerite Clerselier. Mariés 1^{er} septembre 1626. » Chanut eut plusieurs enfants de son mariage, et, entre autres, Anne, le 17 août 1634, Hector, le 18 novembre 1635, Rodolphe, le 3 mai 1638, et Pierre, dont je n'ai pas vu le baptistaire. Les trois premiers furent baptisés à Saint-Sauueur. Anne eut pour parrain Claude Clerselier, avocat au Parlement, et pour marraine, Anne Chanut, « femme de M. Poulhier, recepueur d'Anuergne ». Hector fut tenu par « Hector Musnier » et par Anne

de Virloges, « femme de Claude Gersellier ». Quant à Rodolphe, il fut présenté à l'église par « Philippe Musnier ».

Bouillet, qui fait mourir Chanut en 1662, comme tous les biographes ses prédécesseurs, dit que Chanut laissa des mémoires qu'on publia trois ans après sa mort. Pierre-Hector Chanut ne laissa point de Mémoires proprement dits; mais de sa correspondance et de ses relations adressées au Roi et aux ministres sur les négociations suivies par lui en Suède et en Hollande, un compilateur, assez mal avisé parfois, Linage de Sanciennes, tira un ouvrage qui n'est pas sans intérêt, qu'on a recherché longtemps, et auquel on a recouru encore quand on ne veut pas prendre la peine de lire les lettres originales de Chanut que gardent la Bibliothèque Impériale et les Archives des Affaires étrangères. Cet ouvrage fut publié, non en 1665, ainsi que le suppose le *Diction.* de Bouillet, mais en 1676 (Paris, 3 vol. in-12) sous le titre de *Mémoires et négociations de M. Chanut depuis l'an 1645 jusqu'en 1655*. En 1677, une édition de ce livre fut donnée sous forme elzevirienne à Cologne, mais non pas tout à fait avec le même titre. M. Brunet, dans son grand travail bibliographique, cite cette édition étrangère, et ne mentionne point l'autre, qu'on trouve à 50 centimes le volume dans les balles des bouquinistes sur les ponts et les quais de Paris. — Je pense qu'une demoiselle Marie Chanut qui épousa Hector Musnier, receveur général des finances en la généralité d'Auvergne, et qui demeurait, comme Martial Chanut, sur la paroisse Saint-Sauveur en 1621, était sœur d'Hector-Pierre Chanut. — Un acte pasé par Hector-Pierre Chanut le 20 mai 1643, est gardé parmi les minutes de l'étude de M. Galin, notaire. Le contractant y est nommé seulement Pierre Chanut. — Voy. CLERSSELLIER, FAUVERES, VIII.

CHAPELAIN (JEAN).

1595—1674.

Les biographes disent que Jean Chapelain était fils d'un notaire; le Dictionnaire de Moréri, plus explicite, le dit fils de Sébastien Chapelain, notaire, et de Jeanne Corbière, fille d'une amie de Ronsard. Il a raison. Voici l'acte des fiançailles de Sébastien que j'ai trouvé dans les vieux registres de Saint-Benoît: « Le dix-neufiesme jour de may 1587, » furent fiancez Me Sébastien Chappelain (*sic*) lo- » taire du Roy nostre sire en son Chastelet de la » paroisse St-Mederie, et Jehanne Corhye (*sic*), » de la paroisse St-Benoist. » De ce mariage sortirent cinq enfants: 1^o 23 juillet 1588, Marie, femme, à Saint-Merry, par « Me Jehan Chapelain, not. du Roy au Chastelet de Paris », et par « Marie Sirate, femme de Me Michel de Corbière, et Marguerite Le Preux, femme Me Jacques Chappelain, aussi notaire du R. en iceluy Chastelet ». 2^o 5 décembre 1595, Jean; 3^o 8 janvier 1598, Jean II; 4^o 11 juillet 1600, Anne; 5^o 22 avril 1603, Catherine. — Jeanne Corbière, alors veuve de Sébastien Chapelain, mourut à Fontenay-sur-Bois près Vincennes, d'où son corps fut apporté à Saint-Merry « le lundy 23 octobre 1651 » pour y être enterré. Un service fut célébré dans cette église le jeudi 26 dudit mois. (Reg. de Saint-Merry.) Je ne puis dire quand mourut Sébastien Chapelain, mais ce fut certainement avant 1630. Les registres mortuaires de sa paroisse, antérieurs à cette date, manquent aux archives de l'église, et aucun de ceux qui lui sont postérieurs ne porte la mention du décès de ce notaire. — Sé-

bastien Chapelain était un des conseillers du Roy notaires au Châtelet qui jouissaient de la meilleure renommée. Il suffit de parcourir son minutier ou seulement le répertoire des actes rédigés par lui pour s'en convaincre. Toutes les illustrations du temps venaient à son étude; toutes ont laissé de leur passage chez Chapelain des traces intéressantes pour l'histoire. Sébastien exerça de décembre 1586 à janvier 1614; il succéda à Jean Brigrand, et eut pour successeur Jean de Mas, qui, le dimanche, 13 novembre 1611, fiança Marie Chapelain, à Saint-Merry. Jean de Mas habitait alors sur la paroisse de Saint-Étienne du Mont. Il alla plus tard s'établir dans l'étude de son beau-père.

Puisque j'ai été appelé à parler d'un des gendres de Sébastien Chapelain, je dirai tout de suite qui épousèrent Anne et Catherine. Anne devint femme d'André Belot, procureur au grand conseil du Roi, demeurant sur la paroisse Saint-Barthélemy. Son mariage eut lieu le 18 janvier 1612. Quant à sa sœur Catherine, le lundi 13 mai 1630, elle fut unie à « Me Loys Faroard, procureur, de la paroisse St^e Marie ». (Reg. de Saint-Merry.) Loys Faroard étant mort, sa veuve vendit l'étude du défunt à Antoine Lelen, son gendre, par acte du 12 octobre 1655. (Minutes de Chapelain (Jean) chez M. Le Monnyer.) — Jean Chapelain, dont les premières années s'écoulèrent dans l'étude de son père, n'oublia pas, quand il fut homme et riche, le chemin de la maison où Jean de Mas gardait les traditions honnêtes de Sébastien Chapelain. Il fit là une très-grande partie de ses affaires, et je vois qu'il donna à de Mas la pratique de son ami Valentin Conrart.

Les actes passés par Jean Chapelain sont nombreux dans le minutier des successeurs de son père, et ce n'est pas seulement là qu'on en peut trouver¹. Tous établissent que l'auteur de la *Pucelle* avait une fortune assez considérable; quelques-uns prouvent que de fort grands seigneurs avaient recours à lui dans leurs besoins; ainsi, je vois Chapelain, le 10 septembre 1653, prêter « à la marquise douairière de Rambouillet, au marquis de Montausier, à sa femme Julie d'Angennes, et à Angélique Clarisse d'Angennes de Rambouillet, la somme de 30,000 l. tournois; et ceux-ci s'engager à faire au prêteur une rente de 1500 livres, intérêt au denier vingt de ladite somme de 30,000 livres ».

Plusieurs des titres notariés appartenant à J. Chapelain peuvent être utiles aux biographes qui voudront paraître bien instruits de tout ce qui regarde cet homme de lettres, ce parfait galant homme à qui Boileau et Tallemant des Réaux ont infligé l'immortalité du ridicule. Deux actes des 6 septembre 1631 et 16 mai 1632 nous font voir Chapelain, « secrétaire de Messire Sébastien Le Hardy, seig^r de La Trousse, naguères prévost ordinaire de l'hostel du Roy, grand prévost de France, demeurant en l'hostel dud. seigneur, vieille rue du Temple ». On sait qu'il fut prêteur des enfants de ce seigneur. Un acte du 7 juin 1632 le montre « secrétaire du Roy ». Des actes de juin et décembre 1633 nous apprennent qu'alors il demeurait rue des Ménestriers.

¹ On voit, par exemple, chez M. Poumet, notaire, un acte du 9 septembre 1660 et plusieurs aux dates de janvier et février 1661.

² Un reçu donné par Chapelain, le 26 octobre 1644, prouve qu'il avait prêté de l'argent à « messire P. Charles de Loynes », dont celui-ci lui faisait la rente de « cinq mil soixante six livres dix huit sols dix deniers ».

Un acte du 19 décembre 1673 le qualifie « chanoine prébendé de Fresne en l'église cathédrale de Lisieux », titre « dont estoit ci-devant pourveue noble et discrète personne M^r Guil. Berard ». A ce moment Chapelain demeurait rue Salle-au-Comte, derrière l'église de St-Leu et St-Gilles. Il garda ce logement jusqu'à sa mort. Dans deux actes des 22 avril et 26 octobre 1674, il est dit seulement : « secrétaire ordinaire de la chambre du Roy ». Le 15 mars 1676, il est qualifié : conseiller du Roy, prieur du prieuré de St-Hilaire d'Hières.

Ayant été pourvu en commendé du prieuré conventuel de Notre-Dame de Grand-Champ, ordre de Cluny, diocèse de Meaux, par Armand de Bourbon, prince de Conti, abbé de Cluny, chef et administrateur perpétuel et supérieur général dud. ordre, Chapelain se vit disputer la possession du prieuré par dom François, religieux profès et prieur de St-Nicolas-d'Assises-lez-Senlis, qui tenait Grand-Champ de son frère dom Pierre Chappelier. La contestation fut longue, et pour y mettre fin, le 7 septembre 1678, Chapelain et Chappelier convinrent que le premier céderait le prieuré, cause du litige, à « dom Claude de Sennety, religieux de l'ordre de St-Benoît, docteur en théologie de la Faculté de Paris et prieur claustral du prieuré de St-Martin des Champs, à Paris, de l'ordre de Cluny », moyennant 600 livres de pension viagère, prélevées sur les revenus du prieuré de Grand-Champ.

Je ne sais dans quelles mauvaises affaires s'était mis Jean Maressal, peintre et valet de chambre du Roy, mais je vois ses créanciers, au nombre desquels étaient J. Chapelain et Claude Vignon (*L'oy.*) faire avec lui, le 11 août 1654, un traité d'atournement, et, le 26 avril 1655, lui accorder, et à sa femme Marie Mangin, la permission de vendre « la petite maison qui leur appartient, seize rue Royale en cette ville de Paris ».

Chapelain mourut le 24 ou 25 février 1674. Voici ce que je lis dans le registre des décès de la paroisse de Saint-Merry : « Mes^{rs} Jean Chapelain, conseiller du Roy en ses conseils, décédé rue Salle au compte (*sic*), a esté apporté de la paroisse St-Leu St-Gilles en cette église, où il a esté inhumé le 26 february 1674; et ont assisté M^r Menard, conseiller du Roy et notaire au Chastelet de Paris, et M^r Menard ». — Tallemant des Réaux raconte dans ses *Historiettes*, au chapitre de Chapelain, l'anecdote suivante : « M. de Longueville vit les deux livres (de la *Pucelle*), en fut charmé, et dit à M. d'Andilly qu'il mouroit d'envie d'arrêter M. Chapelain. On lui en parle ; il dit qu'il étoit engagé à la cour pour secrétaire de l'ambassade de M. de Noailles à Rome; mais quelque temps après, ce M. de Noailles lui ayant fait une brutalité, il le planta là, dont l'autre pensa enrager, et remua ciel et terre pour le rattrai; mais Bois-Robert le servit auprès du cardinal de Richelieu, qui croyoit lui être obligé à cause de son ode. M. de Longueville apprend cela, et fait que M. Le Maistre, l'avocat, lui mène M. Chapelain, et après avoir causé quelque temps ensemble, M. de Longueville entre dans son cabinet avec M. Le Maistre, tire d'une cassette un parchemin, demande le nom de baptême de M. Chapelain et en remplit le vide. M. Le Maistre, en s'en retournant, dit à M. Chapelain dans son carrosse : « Voilà un parchemin où il y a quelque instruction pour vostre dessin, touchant le comte de Dunois. » M. Chapelain le prend, et arrivé chez lui, trouve

que c'estoit un brevet de deux mille livres de pension sur tous les biens de M. de Longueville, sans obliger M. Chapelain à quoi que ce soit ».

Le récit est piquant, mais les circonstances qui y sont relatées n'y sont pas d'une entière exactitude, comme le prouve la pièce authentique qu'on va lire et que j'ai trouvée chez M. Le Monnyer parmi les minutes de de Mas, notaire, gendre et successeur de Sébastien Chapelain. On verra que la petite scène entre M. de Longueville et Jean Chapelain n'aboutit pas tout de suite au don d'un brevet de pension, et que probablement le parchemin, si parchemin il y eut en effet, n'étoit qu'une proposition de Henri d'Orléans, que Chapelain fit transformer en un acte notarié, dans l'étude où se traitaient toutes ses affaires :

« Par devant le notaire gardenotes du Roy nostre sire en son Châtelet de Paris soubz sigeuz fut présent très-haut et très-puissant prince Henry d'Orléans, duc de Longueville, de Fontenille, pair de France, comte souverain de Neufchastel et Vallangin en Suisse, assy comte de Dunois, de Chaumont et de Toncarville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la province de Normandie et constable hérital (*sic*) d'icelle, estant de présent en son hostel seiz rue des Fossez paroisse St-Germain de l'Auxerrois, lequel volontairement recongnut confessa et déclara, recongnist confesse et déclare que pour les bons et agréables services qu'il a jà reçeus et qu'il espère à l'advenir recevoir de messire Jean Chapelain (*sic*) conseil du Roy en ses conselz et prieur du prieuré St-Hilaire d'hières particulièrement dans l'ouvrage qu'il a entrepris faire pour l'honneur de la maison dud. seigneur prince au subject duquel ouvrage, il s'est faict dispenser de l'employ du secretariat de l'ambassade de la paix qui se traite à Munster, et outre pour la bonne amitié qu'il a diét auoir et porter aud. sieur Chapelain, il a par ces présentes volontairement donné et donne par donation entre vifz et irrévocable en la meilleure forme et manière qu'il le peut, aud. sieur Chapelain à ce présent et acceptant la somme de deux mille livres tournois de rente viagère payable par chacun an au premier jour de janvier, à prendre sur tous et chacuns les biens tant meubles qu'immeubles présens et advenir dud. Seigneur Prince, pour en jouir par led. sieur Chapelain pendant le cours de sa vie tant seulement, à commencer lad. jouissance dud. premier janvier dernier, pour estre payé de la première année des deux mil livres de rente viagère au premier jour de janvier de l'année prochaine et ainsy continuer; ceste donation ainsy faicte par led. seigneur prince pour les causes et considérations susdictes, et outre pour ce que tel est son plaisir et volonté d'ainsy le faire, dont et de quoy led. sieur chapelain a remercié et remercie très-humblement led. seigneur Prince, avec protestation de l'honorer et servir de tout son pouvoir pendant le cours de sa vie, et pour faire insigner ces présentes au greffe des insignations du Chastelet de Paris et partout ailleurs où besoing sera dans les quatre moys portés par l'ordonnance, lesdicts seigneur Prince et sieur Chapelain ont ensemblement faict et constitué à leur procureur le porteur duquel ils ont donné pouvoir de ce faire et desd. insignations en acquérir et mander acte en la manière accoustumée; car ainsy etc. et promettant etc., obligeant le dit seigneur Prince et renonçant etc. Faict et passé à Paris en l'hostel

dud, seigneur Prince l'an mil six cens quarante cinq le premier jour d'april avant midy; et ont lesd. seigneurs Prince et Chapelain (*sic*), signé ces présentes subjectes au scel (signé) Henry d'orléans, Chapelain ». — *Voy.* ARNAUD D'ANDILLY, CONRART.

CHAPELLE (LA SAINTE).

1688-94.

« A M. Nicolaj 1^{er} octobre 1688. Le trésorier de la Sainte-Chapelle a présenté au Roy un mémoire par lequel il mande que les clefs des deux vollets de la chässe qui est dans la Sainte-Chapelle luy seroient remises et que, suivant l'ancien vsage, Sa Majesté garde celle de la grille qui est dans la mesme chässe, sur quoy elle m'ordonne de vous e-crire pour scauoir les prétentions que vous pouuez auoir à cet esgard, afin de luy en rendre compte. Je suis, etc. » (Bibl. Imp. Ms. Clairamb^t 556, p. 916). — « Monsieur Nicolaj, les reliques qui sont dans la chässe de la Sainte-Chapelle du palais à Paris, n'ayant point esté depuis longtemps visitées, j'estime qu'il sera conuenable que le trésorier de lad. S^{te}-Chapelle en fasse la visite et mesme les expose au public pendant le temps du Jubilé, c'est ce qui m'oblige à vous ecrire que mon intention est que vous fassiez faire l'ouuerture de lad. chässe, en obseruant les formalités requises en pareil cas. Et la présente... Escrit à Versailles le 18^e mars 1690. (Louis). (Ms. Clairamb. 357, p. 247.) « 1^{er} septembre 1694. M. Nicolaj, Mon frère le Roy d'Angleterre (Jacques II) et ma sœur la Reyne sa femme désirant de voir les reliques qui sont dans ma sainte chapelle, je vous escriis cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez l'ouuerture de la chässe en la manière accoutumée, le jour qu'ils le désireront ». (Ms. Clairambault 561, p. 664.) — *Voy.* BOILEAU, LAMOUR, NOTEUR.

CHAPPE (MICHEL ET JEANNE DE LA). XVII^e siècle.

Michel de La Chappe, aujourd'hui très-inconnu, fut comédien à l'hôtel de Bourgogne au commencement du dix-septième siècle. Je n'ai pu savoir à quelle époque il naquit et dans quelle province; je n'ai pas su davantage quels rôles étaient les siens. Il ne paraît point qu'il ait eu une grande réputation, car les historiens du théâtre qui ont nommé sa fille — et par parenthèse ils l'ont mal nommée en l'appelant La Chalpe — n'ont point prononcé son nom. J'ai appris fort peu de chose de Michel de La Chappe, qui était mort en 1642. Il avait épousé une Française Chauveau, peut-être comédienne, ce que j'ai connu par l'acte de baptême du second des enfans de Montleury, rédigé à Saint-Sauveur le 13 novembre 1642. De Française Chauveau, Michel de La Chappe eut au moins une fille, Jeanne, qui épousa d'abord un comédien nommé Duclou au théâtre, et dans le monde Pierre Rousseau, et qui, veuve, donna sa main, en 1638, à Zacharie Jacob, dit, au théâtre, Montleury. Jeanne mourut le 1^{er} mars 1683 : « du deuxiesme mars: Conuoy à chœur de dam^{lle} Jeanne de La Chappe, veufue de feu M. Jacob, tuant comédien du Roy, décédée rue St-Sauueur; V. » (Vespres) « le neuf » (ornement neuf employé pour la cérémonie). « 18 L. » (St-Sauueur). — « Le 1^{er} mars (1683) M^{lle} Montleury pensionnaire de la troupe est morte sur la paroisse St-Sauueur; sa pension de 1,000 L. est esteinte au profit de ceux qui partagent celle de M^{lle} Beauchateau. » (Reg. de La Grange). — *Voy.* BEAUCHATEAU, LA GRANGE, MONTLEURY.

CHAPPELLAIN (CÉSAR).

1643-61.

En 1643, il était « conseil^r du R. secrétaire de sa maison, et intend^t de monseig^r le duc de Vendôme » : il demeurait à l'hôtel de Vendôme. (Reg. de Saint-Roch; acte du baptême de Charlotte-Françoise sa fille et d'Hippolyte Naberat, sa femme; 23 août 1643.) C. Chappellain fut ensuite « secrétaire général de la marine » (Reg. de Saint-Roch; acte de bapt. du 3 février 1653.) Chappellain succéda dans la charge de secrétaire de la marine à Julius de Loynes, en 1648, et eut pour successeur Louis Matharel, en 1661.

CHAPPUZEAU (SAMUEL).

— 1701 ?

« Mauvais poète, mauvais traducteur et mauvais historien », dit la *Biographie-Michaud* dans un article sur cet auteur dont je ne connais ni les histoires, ni les traductions, ni les vers. Le seul de ses ouvrages dont on fasse quelque cas — non pas au moins le *Biographe* de 1813, M. de Villenave, qui juge ce travail un « Livre sans ordre et sans exactitude » — est « *Le Théâtre-François*, divisé en trois liures, où il est traité 1^o de l'vsage de la comédie; 2^o des Auteurs qui soutiennent le théâtre; 3^o de la conduite des comédiens. M. DC. LXXIV; à Lyon chez Michel Mayer ». [Bibl. Imp. Y. 5493. A. 1.] Cet écrit anonyme est dédié à Monseig^r Jⁿ Baptiste Truchy » que Chappuzeau avait entretenu pendant une heure dans un de ses deux voyages à Turin, des choses curieuses et singulières qu'il avait remarquées « en Allemagne, en Angleterre et au Nord », comme le dit lui-même celui qui signe : « de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant seruiteur », et ne met pas son nom au bas de sa dédicace. Notre auteur comptait beaucoup sur le succès de son *Théâtre-François*, pour lequel il demanda à M. Truchy « son illustre protection » lui disant : « Votre Excellence ne voudra-t-elle pas bien estre à la tête de cent mille honnestes gens qui parlent en sa faveur ». Il est probable que les cent mille juges bienveillants qui parlaient favorablement de l'œuvre de Chappuzeau avant qu'elle parût, furent plus froids après sa publication, et que le livre ne trouua pas cent mille acheteurs, car on affirme que Samuel Chappuzeau mourut à Zell, vieux, aveugle et dans l'indigence, le 18 août 1701 ». Quoi qu'il en soit du mérite réel du *Théâtre-François* de Chappuzeau, le livre a été utile, et l'on doit savoir gré à son auteur d'avoir, contemporain de Molière, si vivement attaqué, rendu une pleine et très-libérale justice au sublime poète comique, à l'excellent comédien, au parfait honnête homme (p. 179, 194, 199). Une des parties du travail de Chappuzeau qu'on peut estimer le plus — le reste se lit sans trop d'ennui — c'est la liste qu'il a donnée des comédiens de son temps, ceux de campagne comme ceux des troupes de Paris, ceux qui brillaient encore en 1674 et ceux qui avaient brillé au Marais à l'hôtel de Bourgogne et au Palais-Royal. — M. de Villenave a su que Chappuzeau, « né à Genève de parents pauvres, fut élevé dans la religion réformée, vint chercher fortune à Paris, et n'ayant pas pu réussir, parcourut l'Allemagne, où il exerça la médecine, fit des livres et enseigna les humanités ». J'ajouterai peu de renseignements à ceux qu'a publiés ce biographe; j'ai longtemps cherché et n'ai trouvé que deux actes qui intéressent l'histoire de Samuel. Le premier m'apprend que, le 9 juillet 1662, Chappuzeau fit baptiser, au

temple de Charenton, *Jean*, que venait de lui donner sa première femme Marie de La Serra. Je n'ai pu savoir quand mourut la mère de Jean; mais je vois qu'en 1675 Marie Trichot était femme de Samuel Chappuzeau, qu'elle accoucha le 21 juillet 1676, d'un garçon nommé *Vincent*, et que le 7 août suivant, cet enfant fut enterré au cimetière des Saints-Pères, en présence de son père et de Vincent Savin, banquier, parrain du défunt. Le père signa : « Samuel Chappuzeau » d'une fort bonne écriture. (Reg. protestants.) — *Voy.* BEAUCHAMP, BELLEMORE.

CHARDIN (JEAN-SIMÉON). 1690—1779.

Les biographes ont su bien des choses touchant la vie de Jean-Siméon — et non Simon comme on l'a dit quelquefois — de Jean-Siméon Chardin; ils n'ont pas tout su. M. Villot, dans sa *Notre* des tableaux du Louvre (1855), a consacré à ce peintre, que la faveur publique a replacé depuis quelques années au rang d'où l'avait fait descendre la prévention de l'école un peu trop dédaigneuse de David, un article qui pourrait passer pour complet, auquel cependant je crois que je vais ajouter quelques détails qui ne seront pas sans intérêt. M. Villot dit que Chardin était fils d'un menuisier qui faisait des billards pour le Roi. Il ne dit pas le nom de ce menuisier, qu'on n'a pas nommé avant lui. Cet homme, ouvrier habile, et un peu artiste, apparemment, puisque ses ouvrages pénétraient dans les maisons royales, aux portes desquelles le goût faisait bonne garde, cet homme avait nom Jean. Le 2 décembre 1699 lui naquit l'enfant qui devait devenir un peintre ébahissant, un coloriste quelquefois énergique, mais toujours harmonieux et fin, un maître dans l'art de rendre les petites scènes familiales et les ustensiles des ménages bourgeois. Le lendemain, 3 décembre, cet enfant fut baptisé à St-Sulpice, sous les noms de « *Jean-Siméon*, fils de Jean Chardin, M^e menuisier, et de Jeanne-Françoise David sa femme, demeurant rue de Seine, maison dud. Jean Chardin ». Jean-Siméon eut deux frères et deux sœurs : « 1^o *Noël-Sébastien*, né le 11 septembre 1697, et baptisé le même jour, tenu par Marie Chardin, veuve de Nicolas d'Argonne, m^e parcheminier », 2^o *Juste*, dont je n'ai pas vu le baptistaire; 3^o *Marie-Claude*, née en 1704; 4^o *Marie-Agnès*, dont l'acte de baptême m'est resté inconnu. Juste Chardin prit l'état de son père, et eut comme lui le titre de menuisier des Menus-Plaisirs. Quant à Marie-Claude, elle épousa, à Saint-Sulpice, le 29 avril 1720, Claude-Michel Bulté, marchand de soie, fils de Pierre Bulté M^d joaillier. L'acte de son mariage la dit « aagée de seize ans, et fille de Jean Chardin, menuisier des Menus-Plaisirs du Roy, demeurant rue Princesse ». Nicolas Coppel figure parmi les témoins du mariage. Disons tout de suite que Claude-Michel Bulté alla s'établir à Amsterdam, où il mourut le 22 mars 1748. Sa veuve, Marie-Claude Chardin, donna peu de temps aux larmes; au bout de deux mois et demi elle jeta aux orties les coiffes et les robes de deuil, et, à Saint-Germain le Vieil, donna sa main, le 13 juin 1748, à Jean-Baptiste Mopinot, marchand^l, demeurant rue des Arcis, paroisse Saint-Merry. Pour elle, son logis était dans la rue

¹ C. J.-B. Paul Mopinot naquit le 21 février 1690, fils de Jean-Baptiste Mopinot, marchand de vin, et eut pour parrain « Jules Crenet, M^d de vin, un des douze privilégiés suivant la Cour ». — *Voy.* CRENET.

de la Calandre. Son mariage eut lieu en présence de « Jean-Charles Frontier, peintre ordinaire du Roy, demeurant rue du Petit-Lion, paroisse St-Sulpice »... de « Jean-Siméon Chardin peintre du Roy, conseiller en son Académie royale », et de « Juste Chardin menuisier des Menus-Plaisirs du Roy ». Le 13 juin 1748, Jean-Siméon signa : « J S Chardin ». Chardin ne signait pas toujours ainsi; quelquefois il écrivait son nom sans prénoms ou sans initiales de prénoms, quelquefois il signait en toutes lettres : « Jean-Siméon Chardin ». C'est ainsi qu'il fit, le 1^{er} février 1731, jour de son mariage à Saint-Sulpice, avec « Marguerite Saintard, âgée de 22 ans, fille de defunts Simon-Louis Saintard, marchand, et de Françoise Pantonfflet ». Jean Chardin son père, et Juste son frère, assistèrent à la bénédiction nuptiale. Marguerite Saintard donna à son mari deux enfants : *Pierre-Jean*, le 18 nov. 1631, et *Marguerite-Agnès*, le 3 août 1733. Elle mourut le 14 avril 1735. (St-Sulp.) Chardin resta veuf environ dix ans. Vers 1744, il convola à de nouvelles noces. Il était âgé de quarante-cinq ans quand il épousa « Françoise Marguerite Pouget », dont il eut un seul enfant, né le 21 octobre 1745, baptisé le même jour sous les noms de « *Angélique-Françoise* ». Dès son premier mariage, Chardin demeurait rue Princesse, au coin de la rue du Four; il y demeura jusqu'en 1757, que le Roi le logea aux galeries du Louvre, où il mourut le 6 décembre 1779, « âgé de quatre-vingts ans passés », veuf en premières nocces, dit l'acte de son inhumation » (mardi sept décembre 1779; St-Germain l'Auxer.) « de dame Marguerite Saintard et époux de de Françoise-Marguerite Pouget ». Les témoins de son enterrement furent ses frères « Juste Chardin, ancien entrepreneur des bâtiments du Roy », et « Noël Sébastien Chardin, marchand mercier ». Chardin avait été reçu à l'Acad. Roy. de peint., le 25 septembre 1718. La liste des académiciens dit qu'il mourut le 8 décembre 1779, âgé de *quatre-vingt-un* ans. Il avait quatre-vingts ans et trois jours seulement. Il faut donc rectifier la liste que nous citons. On connaît de Chardin quatre portraits : 1^o Portrait de face, pastel où l'artiste s'est représenté lui-même avec de larges lunettes et un garde-veu; 2^o un pastel de La Tour, lithographié par Frédéric Legrix; 3^o un pastel, tête aux lunettes et à la coiffe de nuit, peinte par Chardin en 1771, et gravée sous l'Empire par Chevillet; 4^o un profil à droite, dessiné en 1776 par C. N. Cochin, et gravé par J. F. Rousseau. Cochin dessina aussi un portrait de Françoise-Marguerite Pouget qui fut gravé, en 1755, par Laurent Cars. Cette tête est assez jolie, et donne l'idée d'une femme encore très-agréable quoique « marquée », comme on dit.

Je ne sais ce que devint Noël Chardin, le mercier; quant au menuisier Juste Chardin, il épousa Marie-Geneviève Barbier qui, de 1734 à 1749, lui donna neuf enfants, dont six filles et trois garçons. Quel fut le sort des fils et des filles de J. Siméon Chardin? Je l'ignore. Je vois seulement que Pierre-Jean fut parrain, le 19 août 1739, à Saint-Sulpice, d'un de ses cousins germains, Jean-Juste Chardin.

CHARIOT BRANLANT.

1470.

Charlotte de Savoie, Reine de France, seconde femme de Louis XI, se fit faire, en 1470, à Tours, un « *Charriot branlant* », que Jehan Delaunay, peintre demeurant à Tours, se chargea de faire transporter par eau, de Tours à Amboise, au mois de

juillet 1470. Ce chariot était recouvert d'un drap d'or frangé de fil d'or; il était traîné par quatre chevaux, harnachés de cuir rouge, chacun des harnais ayant 500 clous de laiton doré et de 240 bezaus de même; deux des chevaux étaient montés. (U. Arch. de l'Emp.; KK. 68, fol. 115 v^o et 137.) Les Chariots branlants étaient, je suppose, des carrosses suspendus; on ne les voit pas nommés dans les Comptes des maisons des Rois de France avant cette année 1470.

CHARLES (GUILLAUME). XIII^e et XVIII^e siècles.

Peintre qui n'est cité nulle part, pas même dans le *Livre des peintres et des graveurs* de l'abbé de Marolles. Il fut cependant *peintre ordinaire du Roy*, aux gages de 10 l. par an, de 1590 à 1609; et à ceux de 30 l., de 1609 à 1649. (Arch. de l'Emp., KK. 151 et 152; et Z. 1374.) Guillaume Charles épousa Denise de La Place; il en eut un fils, baptisé le 12 avril 1605, à Saint-Nicolas des Champs, sous le nom de Denis. Charles demeurait alors rue du Cimetière Saint-Nicolas. Je ne sais rien de plus de lui.

CHARLES - QUINT. — Voy. ARLEQUIN, MUSIQUE DE FRANÇOIS I^{er}, 1544.

CHARLES V, ROI DE FRANCE. 1351-80.

On sait que ce prince naquit de Jean II et de Bonne de Luxembourg, le 21 janvier 1337. Quand son père arriva au trône, en 1350, Charles avait environ treize ans. Il fut le premier chevalier de l'Ordre de l'Étoile, institué en 1351. Je trouve dans un *Compte de l'argenterie du Roi Jean*, de 1351 à 1355 (Arch. de l'Emp., KK. 8), où le Dauphin est souvent nommé, que le jeune Charles avait un fou, nommé Mitton, et un physicien (médecin), qui avait nom Richard Garre (fol. 19). Ce médecin était prêtre, et le compte nous apprend que, par ordre du Roi, le Dauphin lui donna un « hanap ciselé... le jour qu'il chanta nouvellement messe » (fol. 172). S'il avait un fou pour l'amuser, le Dauphin avait « pour son esbatment vn ours qui vivoit priuè et familier dans l'hôtel de Nesles, qu'habitait alors le fils de Jean II. Je lis (fol. 167), sous la date de 1352 : — « A Jehan de Crespy, tapissier, pour sa peine de refaire et rappareiller le grand tapis de laine du vicil testament et du nouuel, lequel auoit esté despeciez et dommagiez grandement en lostel de monseigneur le Dauphin à Xcelles-lez-Paris, de l'ours dud. seigr, pour y refaire plusieurs visages et de plusieurs persomes, et l'appareiller partout là où il estoit despeciez et dommagiez... vi liures xii s. tour. » — Charles de France, Dauphin, assista au mariage de sa sœur Jeanne avec Charles le Mauvais, Roi de Navarre, et, pour les fêtes qui eurent lieu à Viviers en Brie, il eut deux habits, que je mentionne plus loin à l'article de Jean II. — Le *Cerf volant* était une des devises de Charles V : « Pour Jacques et Jaquettes, pour led. seigr fiant et semées de cerfs volans, et deliuré par led. Ymbert, brodeur, armurier du Roy... » (KK. 34; fol. 16 v^o). — En 1380, Charles V se fit faire une litière dont la description est donnée par le *Compte de l'écurie* (KK. 34, fol. 6 v^o), et que voici : — « A Jehan de Troies, sellier, pour le fust » (le bois) « d'une litière... xxiiij liures tourn. Pour paindre lad. litière de la deuise qui s'en suit, c'est assavoir pour plâstier, blanchir, aprester et couvrir de fin or, et toute ouner dessus l'or de arbres de Chesnes et de

daims faits après le tif, et tout le champ de la litière glacé de fin vert a oille » (huile) « et tout ouneré de feuilletes et feuchières » (fougères) « vertes et es bons » (bonts); « et es costez, d'une chasse de chiens et de daims : pour la peinture lx li. tourn. Pour xiiij pomeaux de fin cuire taillez de haute taille et esmaillez et en chascun a vn daim apuyé à vn chesne vert; les ameaux taillez de la deuise des pomeaux, les boittes et les cheuillettes tout de fin cuire, et tout finement doré... lx li. tourn. Pour le harnois de ij cheneaux » (couverts de la deuise de la litière), « les freins de cuire doié et semé de bezaus taillés de daings (sic)... un tapis de laine verte tout semé de daings pour mettre dans le fond de la litière. » — Voy. CACHETS, DEUISES DE CHARLES VI, REMÈDES MERVEILLEUX, TUYAUX A BOIRE.

CHARLES VI, ROI DE FRANCE. 1368—1422.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale possède un volume curieux, conservé sous le n^o 1494 du Supplément français. Le titre de ce document est écrit à la première page, où on lit : « Le xxiiij^e Compte ordinaire de Charles Poupart, argentier du Roy nostre seigr pour demy an, commençant le premier jour doctobre mil quatre cens et quatre, et finissant le dernier jour de mars en souuant on dit au auant Pasques, de la recepte et mises faictes par ledit Argentier..., etc. »

Plusieurs parties de ce compte (original sur parchemin) nous donnent certains détails intéressants pour la vie du pauvre Roi Charles *le bien-aimé*, que le peuple chérissait et plaignait, autant qu'il méprisait Louis d'Orléans et la Reine Isabeau de Bavière, autant qu'il détestait Armagnac et Bourgogne, dont les rivalités troublaient son repos, ensanguinant les villes, et vidant la bourse des bons gens. Quelques articles de la dépense payée par Charles Poupart font connaître les couleurs et la devise que le Roi et son frère portaient sur leurs habits. Ainsi, je lis au folio 31 : « A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du Roy nostre seigr pour la broderie par lui faicte sur la manche senestre d'une houppellande bastarde de veluan » (*velvau*, forme qui se rapproche de l'anglais *velvet*, velours) « noir sur soye à bas poil pour le Roy nostre dit seigr, cest assavoir fait sur ycelle iij branches de May^e et une de geneste tout d'or de Clippre qui geentent feuiltes et fleurs et petites branchettes qui champoient » (remplissent le champ, couvrent tout à fait?) « tout le dehors de laditte manche; tout cousin de soye des iij couleurs diecluy seigneur, cest assavoir *blanc*, *vermeil*, *vert* et *noir*, et se prement tout autour du poignet. Deliurée le xix^e jour d'avril lan mil cccc et quatre, pour ce cx l. xvi s. p. (parisis). »

On le voit, la houppellande dont il s'agit était de moyenne longueur, et faite d'un velours de soie noire, presque ras. Le brodeur avait chargé la man-

¹ Feuillage d'arbre, comme il est au mois de mai, quand l'arbre commence à se couvrir de feuilles; et, par extension, branche d'arbre feuillée. Pierre de Fénelon, dans sa *Chronique* du temps de Charles VI, raconte qu'en 1444, le Roi ayant rassemblé quatre-vingt mille hommes, marcha sur Compiègne qui tenait pour Jean, duc de Bourgogne; le bâtard de Bourbon vint vers Compiègne, le premier jour de mai au matin, accompagné d'une force imposante, et « lui et ses gens avoient chacun un chapeau » (une guirlande, une couronne) « de feuillage vulgairement dit de *may*, sur leur teste armée (autour de leur coiffure de fer). »

che gauche d'un dessin, exécuté en tresses d'or de Chypre, je suppose, et représentant trois branches d'arbre jointes à une de genêt, le genêt et le mai branches de petites pousses qu'ornaient des feuilles et des fleurs. L'or des tresses était fixé sur le velours au moyen d'un travail de soies blanche, rouge, verte et noire.

Ce n'était pas seulement sur la manche gauche de sa robe que Charles VI portait le mai et le genêt; quelquefois une broderie analogue à celle que décrit l'article rapporté ici, était cousue sur l'épaule de la houppelande, ou sur une bande d'étoffe appliquée à l'un des côtés de la poitrine et du dos. La chambre elle-même du Roi était tendue d'une étoffe ornée de mais et de genêts. Le lit de Charles, rouge comme la tenture de l'appartement, avait la même décoration (tol. 21 v°).

Le genêt et les branches d'arbres figuraient encore ailleurs que sur les habits et les tentures. Je vois folio 3r (Ms. 1497) : « A lui » (Jehan Goumon, coutelier) « pour un grand constel appelé *baselaire*, à manche de corne et agathe noire poinçonné de la denise dud. seigr, et est assaoui à branches de may et de geneste acheté de lui... pour bailler à ycellui seigneur... »

Sur d'autres objets au lieu de cette devise étaient les armes de France; ainsi, je trouve, folio 3, la mention de la « vendue d'un bacin d'argent doré signé ou fons a un esmail azur à trois fleurs de liz. » Folio 27, je lis : « A lui » (Guillaume Arrode, orfèvre) « pour anoir lait et forgé tout de neuf un pôt d'argent doré signé » (ayant pour marque) « sur le couerelle à vn ront » (un cercle) « esmaillé à un escusson à iij fleur de liz. » Je vois encore, folio 28, un article relatif au bénitier qui était placé dans le lit du Roi : « A lui » (au même orfèvre) « pour vn aubenoistier d'argent doré, signé sur la pance » (panse) « a un escu dazur à iij fleurs de lis pesant avec le guipellon » (goupillon) « iij mars (*sic*) acheté de lui le dernier dud. mois d'aoust... pour servir à mettre au cheuet du lit du Roy... »

Le genêt et les Mais que Charles VI avait pour devise, d'où lui venaient-ils? Pourquoi les avait-il adoptés? Quant au genêt, il l'avait pris à Louis IX; c'était la plante que le saint Roi avait donnée, emblème d'humilité, à son Ordre de la *Cosse de Genette*, ordre que Charles VI paraît avoir renouvelé, mais dont il changea le collier, le bijou, et aussi la signification en alliant au modeste genêt les branches d'un grand arbre ou May. Mais pourquoi cette antithèse? Pourquoi cette alliance entre l'humble et le superbe, entre le petit et le grand? Je l'ai vainement cherché. Aucun auteur, que je sache, n'a traité cette question; aucun ne paraît avoir connu le fait d'où elle dérive.

Jean Juvénal des Ursins, dans son *Histoire du Roi Charles VI* (in-fol., Paris, 1653; Bibl. Imp., L. 167), raconte ce qui suit, sous l'année 1405 : « Quand le Roy fut en santé, ledit duc » (d'Orléans) « luy pria et requit qu'il en eust le gouvernement » (de la Normandie) « et qu'il s'y voulut consentir : » « Mais oncques n'en voulut rien faire, et c'estoit » « grande pitié de voir les choses en l'estat qu'elles » estoient : car on levoit foison d'argent et grandes » chevances, et toutes fois *le Roy n'avoit rien*; et » « à peine avoit il sa despense. Or, aduint une fois » qu'il disnoit, et estoit à table, que la nour- » ris-e, laquelle nourrissoit Monseigneur le Dau- » phin, vint devers le Roy, et dit qu'on ne pour-

» voyoit en rien ledit seigneur, ny à celles ou ceux » qui estoient autour de luy, et qu'ils n'avoient que » *manger ny que restir*. Et qu'elle en avoit plu- » sieurs lois parle à ceux qui avoient le gouverne- » ment des finances, mais nulle provision n'y estoit » mise. Le Roy de ce fut très mal content, et res- » pondit à ladite nourrisse que *luy mesme ne pou- » voit rien avoir, et qu'il n'avoit autre chose, et » fut le Roy très mal content des facons qu'on ten- » noit... »* Ailleurs, sous l'année 1415, Jean Juvé- » nal raconte que, le vendredi 29 décembre, le Roi, » de retour de la ville de Rouen, fit à Paris, par la » porte Saint-Honoré, une rentrée si modeste, quant » à l'appareil de son cortège, que le peuple en fut » choqué, comparant ce qui se passait là avec ce qui » s'était passé à l'entrée des Anglais, pour qui l'on » avait nettoiyé les rues, fait vaquer le Parlement et » les autres cours, « et aller tout homme au devant ». Il ajoute que le Roi : « comme on disoit *avoit restu » la robe qu'on luy avoit eu porter continuelle- » ment plus de deux années, et le chapperon aussy, » et avoit les cheveux jusques aux espaulles.* »

C'est probablement sur ces deux passages de la chronique de Charles VI, — car ni Pierre de Fenin, dans ses *Mémoires*, ni le Bourgeois de Paris, dans son Journal, ne parlent de mauvais traitements endurés par le Roi malade, pendant ses nombreux et longs accès de mélancolie, ou comme dit Jean Juvénal, de « frénésie », — c'est probablement, dis-je, sur ces deux passages que les biographes modernes et les auteurs dramatiques — ceux-là, du moins, ont le droit de tout oser pour arriver à l'effet, et produire une vive impression sur l'esprit des spectateurs — se sont appuyés pour dire que la Reine et le duc d'Orléans, tuteurs du malheureux insensé, le laissaient manquer de tout, d'habits comme de nourriture, et que le monarque délaissé fut « cinq mois sans se coucher, sans changer même de linge ». L'esprit de parti et les passions de l'époque purent inventer ces fables absurdes, on le conçoit; les intérêts des factions qui se disputaient le pouvoir, expliquent assez les rumeurs répandues à dessin dans les carrefours, et grossies par l'affection des bourgeois pour ce monarque « benin » et facile, qui, selon l'expression de Pierre de Fenin, « fut fort aimé de son peuple toute sa vie »; mais, qu'après quatre cents ans, on se fasse l'écho de ces bruits, de ces contes d'enfants, c'est ce qu'on ne peut point comprendre. Je ne veux pas défendre Isabelle de Bavière, je n'entends pas de justifier le duc Louis d'Orléans, je ne me fais ni Bourguignon ni Armagnac, mais j'examine les faits, j'interroge les documents, et je compare ce qui résulte au vrai de ce travail critique, à ce qui est admis par tout le monde aujourd'hui, et je me crois en droit de dire qu'on a étrangement altéré les faits, et que la vérité n'est pas ou on le croit.

On dit que Charles VI fut cinq mois « sans changer même de linge » (Henri Duval, *Histoire de France* à l'usage de la jeunesse; Paris, 1839). Est-ce à la Reine qu'il faut attribuer la manie qu'il eut dans quelques-uns de ses accès de ne vouloir point se dévêtir? Écoutez là-dessus Juvénal des Ursins : « C'estoit grande pitié de la maladie du Roy, laquelle luy tenoit longuement. Et quand il mangeoit c'estoit bien gloutement et lousissement » (à la façon des loups?) « et ne le pouvoit-on faire despoiller, et estoit tout plin de poiz, vermine et ordure : et avoit un petit lopin de fer, lequel il mit secrette-

ment au plus près de sa chair. De laquelle chose on ne scauoit rien, et luy auoit tout pourry la pauvre chair, et n'y auoit personne qui ozast approcher de luy pour y remédier : Toutes fois il auoit vn Physicien (médecin) qui dit qu'il estoit nécessité d'y remédier, ou qu'il estoit en danger, et que de la guerison de la maladie il y auoit remede, comme il lui sembloit. Et aduisa qu'on ordonnast quelque dix ou douze compagnons desguisez, qui fussent noircis et aucunement garnis dessus pour doute qu'il ne les blessast. Et ainsi fut fait; et entrèrent les compagnons qui estoient bien terribles à voir, en sa chambre : quand il les vit, il fut bien esbahi, et virent de faict à luy : Et auoit on fait faire tous habillemens nouveaux, chemise, gippon, robe, chausses, bottes qu'un portoit; ils le prirent, luy cependant disoit plusieurs paroles; puis le desponillèrent, et luy vestirent lesdites choses qu'ils auoient apportées. C'estoit grande pitié de le voir, car son corps estoit tout mangé de poux et d'ordure. Et si trouuèrent ladite pièce de fer. Toutes les fois qu'on le vouloit nettoyer, falloit que ce fust par ladite maniere.... » (Année 1405.)

Je passe sur ce « lopin de fer » qui, mis sur sa peau, « avait pourri la pauvre char du Roi », et je ne demande pas au « Physicien de Charles VI comment « ladite pièce de fer » atait pu causer un pareil désordre et produire un si singulier effet; mais je vois qu'un médecin veillait sur le prince, moins abandonné qu'on ne le dit, à ce qu'il parait; je vois qu'il chercha et trouua le moyen de contraindre le malade furieux à subir un traitement qui le délivra de l'invasion de cette vermine dont il était dévoré. « Il estoit en danger » dit le docteur, et tous les gens qui étaient autour de lui, ces gens qu'on nous peint comme aspirant à sa mort, et la hâtant par des traitements odieux, vont forcer le Roi à déponiller ses vêtements immondes, à souffrir qu'on lave son corps, que l'on panse ses plaies, que l'on coupe ses cheveux habités. Pourquoi ne le laissaient-ils pas mourir martyr des insectes?

Mais le Roi avait des instants lucides; Juvénal des Ursins compte onze de ces intervalles entre les accès du mal qui égarait la raison et affaiblissait le corps de Charles VI. Pendant ces répités, plus ou moins courts, le monarque recevait les membres de son conseil, et son avocat fiscal, le sire Juvénal des Ursins, qui ne dit pas qu'alors les habits du Roi fussent indignes de la majesté d'un souverain. Tout le monde, en ces moments-là, avait intérêt à ce qu'il fût propre, et la Reine plus que personne, car Charles n'avait pas renoncé à cohabiter avec Isabelle, et l'on sait qu'une de ses nuits, en 1407, lui causa une rechute, dont il fut gravement malade¹. Et comme nul ne pouvait savoir quand aux éclipses totales et imprévues de la raison succéderait une lumière soudaine, une résurrection momentanée de l'intelligence, qui donc aurait accepté la responsabilité de laisser dénué des choses dont il avait besoin, le prince dont la colère aurait fort bien pu se faire jour dans un moment de raison et punir les insolents et les lâches qui l'auraient maltraité ou tout à fait négligé malade? Il est évident que, dans la supposition, que dès-je, dans les affirmations contraires, il y a de l'ignorance des faits d'abord, puis un grossissement

¹ Le vendredi 9^e mars 1407, le Roy estant aucunement empesché de maladie, alla coucher avec la Reyne, et disoit-on qu'à cause de ce il auoit esté plus malade qu'il n'auoit esté dix ans auparavant.

de la négligence des domestiques du pauvre Roi, et surtout un parti pris des historiens, de Juvénal lui-même, contre Isabeau de Bavière, et le duc d'Orléans, les complices des Anglais. Charles VI, comme le lui fait dire l'auteur de la chronique, « tendit-il, en effet, « que luy-même ne pouvoit rien auoir et qu'il n'auoit autre chose? » Si je fais voir que de 1392, époque des premiers troubles auxquels fut en proie sa raison, jusques à ses derniers jours, le Roi fut abondamment pouru de toutes les choses dont il avait besoin — je parle des vêtements, car aucun document relatif à son vivre n'a pu venir entre mes mains, — ne faudra-t-il pas conclure qu'une erreur étrange, accréditée par l'historien de Charles VI, et passée à l'état de vérité, depuis plus de quatre cents ans, n'est rien autre chose qu'une calomnie contre une femme bien coupable à d'autres points de vue, mais qui, après tout, n'eut pas le tort que l'on impute à sa mémoire. Il ne faut adoumaier personne, pas même une Isabeau de Bavière, et à des préventions populaires il faut opposer des faits authentiques, aussi certains que nombreux. Ces faits sont enregistrés dans les Comptes de l'argenterie du Roi, que gardent les Archives de l'Empire, parmi les volumes qui contiennent les dépenses faites pour les maisons des Rois de France, collection malheureusement bien incomplète, bien précieuse cependant encore, malgré les lacunes qui me laissent de si grands regrets.

Que pendant les temps de la lucidité de l'esprit du Roi, la Reine ait fait faire des habits à son époux, ce n'est pas merveille, on comprend qu'elle n'y aurait pu manquer, et qu'eût-elle failli à ce devoir, le Roi l'y aurait rappelée sévèrement, ou plutôt se serait passé de son intermédiaire, et aurait fait mander, par un serviteur fidèle, le tailleur qu'on n'aurait pas fait venir spontanément. Négligeons donc, pour abréger, tout ce qui dans les comptes se rapporte aux époques de santé de Charles VI, et ne nous attachons qu'à ce qui fut fait pour le souverain pendant les années de sa démence. Quelques-unes de ces années nous sont connues; les chroniques nous apprennent qu'en 1393 le Roi fut malade de juin en janvier 1394; qu'il retomba en 1395; qu'en 1397, deux augustins étant venus à Paris, le traitèrent, et que « le Roy revint en santé, mais elle ne luy dura guères. » L'an 1399 « le Roy retourna en santé et atoit bon sens et entendement, et fit la solennité de Pasques en son hostel de St-Paul ». En 1402, le Roi redevint malade; en 1403, il « estoit en bon point ». En 1405, le Roi « revint en aucune conualescence »; la même année il « revint en sante et bonne mémoire ». Le vendredi 9 mars 1407, il redevint plus malade qu'il n'avait été depuis dix années. En 1408, le Roi à Tours « fut très fort malade, jusques au 29 novembre auquel il recouura la santé. » Il était parti de Paris le 3 novembre avec la Reine et toute la cour. L'accès ne fut pas long cette fois. En 1413, « le Roy fut guarý et revint en bonne santé ». Pierre de Fenin n'a pas tenu, comme Juvénal des Ursins, mémoire d'un certain nombre de rechutes de Charles VI; il dit seulement : « Depuis cette malheureuse journée » (de 1392, où il devint fou en entendant la messe dans son oratoire, selon ce chroniqueur) « il n'eust en toute sa vie guères de bien, et ne porta presque point de santé, combien qu'il vesquit encore longtemps du despuis, languissant en ce déplorable estat, et falloit auoir toujours regard sur

luy et le garder. » Je note en passant que Pierre de Fenin ne dit nulle part, comme le fait Juvénal des Ursins, qu'on refusa tout au Roi, et qu'on n'eut aucun soin de lui.

Interrogeons nos documents. Je ne puis les copier; il me faudrait prendre une quarantaine de pages sur l'étendue de ce dictionnaire, et mille autres sujets réclament une place que je dois leur ménager; mais je puis citer sommairement les objets divers faits pour le Roi, et désignés dans le compte gardé aux Archives de l'Empire, non pas tous au moins, ce serait trop long, mais quelques-uns. Voici d'abord (11 janvier 1392) « une courte houppe de drap noir, semé tout au long de bacsins d'orfèvrerie ». Le *bacin* était une des devises de Charles VI, qu'on voit citée souvent dans le compte du brodeur Robert de Varennes. Voici après (22 janvier) « un grant mantel d'escarlatte vermeille, qui, au costé, a un pel de broderie, et dessus le pel cinq W ». (17 février) « une courte houppe de satin vermeil, fourrée de gris, et ouvrée, sur la manche, de broderie à un *Monton* et une *Licorne* (autres devises du Roi) ». — Je ne relève pas un à un pour cette année 1392 tous les articles du compte mentionnant les houppeles ou robes de toutes sortes, simples ou chargées de broderie; je me contente de dire que, dans cette première année de la démence du Roi, on fit pour lui TRENTE-SIX robes. *Trente-six*, ce n'est pas peu, je pense! On en fit autant pour le duc d'Orléans, et là-dessus le compte est très-précis. — Le 14 janvier 1393, une houppele fort historiée, où parmi les broderies figurent des *Hirondelles*. Le 22 mai, une houppele bâtarde de drap de damas noir, fourrée de menu vair; sur la manche gauche une *Licorne*, sur la *Licorne*, 66 perles de compte, pesant 2 onces, et sur l'épaule de ladite *Licorne* un V d'or, autre devise du Roi, à ce moment. 22 novembre, une houppele de damas noir, « courte au genoil »; et sur la manche gauche, une « hirondelle d'or nuée et les ailes ouvertes ». 30 novembre, une houppele de velours noir, sur laquelle est une grande branche de genêt d'or, et cousue de vert, partant d'en bas et montant jusques au-dessous de l'aisselle, semée de petites branches et de fleurs de genêt, et sur la branche, « devant, par bas, une hirondelle de broderie couchée » (fol. 138-39). — Il me semble que voilà bien des houppeles et bien magnifiques pour un homme qu'on traitait comme un fou vulgaire, livré en pâture à la vermine, et ne quittant pas la robe où habitait l'horrible compagnie qui le dévorait! — 13 mars 1394, une aune de drap de soie noir de damas pour faire une paire de manches « a un des viviers pourpoints du Roi » (Arch. de l'Emp., KK. 24.) — Ah! on raccommoût les pourpoints du Roi; on ne le laissait donc pas en quenilles « comme un vieil porc ». Une houppele à mi-jambe de drap noir d'Angleterre, sur laquelle est un *cheval* de broderie, au cou duquel est attaché un collier auquel pendent de cosses de « genestres », l'une émaillée de blanc, l'autre de vert, et sur ledit collier seize lettres d'or qui disent : « J'aime la plus belle. » C'était un des mots du Roi. Dans un autre article, une houppele où un *tigre* remplace le cheval, et porte à son cou le collier avec le mot : « J'aime la plus belle. » Les robes, pourpoints, chausses, chausses surabondent dans le compte de 1394. — Je ne sais ce qu'on servait en fait de mets sur la table du Roi, mais je vois qu'on y met une

Nef et une Salière ayant pour devise un nid d'hirondelle. La nef était comme on sait un grand vase d'argent, en forme de vaisseau rond, assez grand pour contenir le dîner du prince. — Charles VI avait une montre et « un barril d'argent blanc » pour la mettre (KK. 24.) Le 11 août 1394, — le Roi était alors dans un des accès de sa maladie — on achetait pour lui de Jehan de Troyes « une chaire de salle » (un fauteuil) « peinte fin vermeil à arondes » (hirondelles), à bacsins et à KK » (*Kavolus*) « de la denise du Roy, dont le siège et les accousoires d'icelle sont de cordouan vermeil poinçonnés à arondes, à branches et cosses de genestres, frangés de franges de soie et clovez de clouz dorés ». — Voilà pour un malheureux en démence, à qui tout est refusé, un fauteuil dont s'accommoderait un monarque bien portant et ne se refusant rien! — Au registre de 1395, 7 février, un « manteau à chevaucher, une Robe Royale à quatre garnemens pour vestir le Roy, la veille de grans pasques ». Au registre de 1395, 17 avril, « un long manteau à peigner ». Le 27 septembre 1396, « une Robe Royale ». Le 6 avril 1396 on livre à l'orfèvre Jean Davivier, « deux balais pour estre mis en un tableau où il y aura des reliques pour pendre auprès du chet et du Roy ». Le 2 juin de la même année, « un collier rond semé de cosses de genestres, et dessus led. collier est fait par dix fois le mot du Roy, qui dit : « Jamés ». — Charles VI avait été mené en pèlerinage à Notre-Dame du Puy en mai 1396, et pour qu'il y parût déceintement, sur sa robe on avait mis un beau collier de l'Ordre de la Cosse de genêt. Ne voilà-t-il pas bien des joyaux pour un prince à qui l'on mesurait, « comme on disoit », les cures, et qu'on laissait dépourvu d'habits?

En 1394, Charles eut le grand fauteuil fourni par Jehan de Troyes; en 1397, le même sellier lui en livra un autre à peu près pareil au premier, à « Jacques Mercade, premier sommeiller du corps du Roy, pour sernir à soir led. seign. en sa chambre » (Reg. KK. 26, fol. 85 v°). Da 5 mai au 27 septembre 1398 le Roi eut onze houppeles et un « pourpoint de futaine blanche velue à un collet de satin noir, » portant quatre petits tîgres. Sur les houppeles était écrit le mot : « Jamés » (KK. 25, fol. 46-48). Cette année 1398, qui fut une des mauvaises pour la santé du Roi, ne fut pas celle où la garde-robe de Charles VI fut le moins bien fournie, comme on voit.

Faut-il poursuivre? Et pourquoi? Qu'ajouteraient aux témoignages que je viens d'apporter contre le ridicule de la tradition accueillie par les historiens, trente, cinquante articles analogues à ceux que j'ai cités? Quand j'aurai dit qu'en 1407 on fit outre dix-neuf houppeles, des robes royales pour la veille des grandes fêtes, et d'autres pour les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël, ma démonstration serait-elle plus convaincante? Je m'arrête donc ici, renvoyant les incrédules aux Registres que j'ai lus avec soin et qui m'auraient fourni cent nouvelles preuves à l'appui de l'opinion que je soutiens contre une prévention qui a pour elle l'autorité de Juvénal des Ursins, mais non point celle de Pierre Fenin, écuyer et panetier de Charles VI, fonctionnaire de l'intérieur de l'hôtel, en position de bien savoir toutes choses. Je n'ai remarqué dans les comptes de la Maison du Roi que deux témoignages de la fohé de Charles VI. En 1392, « Gilbin d'Abbeville, clerc de la chambre aux joyaux », fit « rap-

pareiller et mettre à point le Hannap d'or du Roy, qui fut despécie la journée de la maladie dud. seigneur au Maus » (KK. 23). En 1404, je vois qu'on débivra à Jehan de Verdelay, valet de Chambre du Roy » des aiguillettes de ruban de soie aux quatre couleurs de Sa Maj., pour mettre à la poitrine des habits dudit seigneur « pour sa plaisance ». Il jouait avec ces aiguillettes, les arrachait, les déchirait, les jetait au loin, comme un enfant fait de ses jouets. — Un dernier mot. On a vu que sur la table du Roi on mettait une Nef contenant les mets que l'on servait à Charles VI; en 1409, Jean Turenne fit faire une grande Nef d'argent doré assise sur six tigres, et émaillée autour à « osteaux? enlevez des armes de France », et aux deux bouts « d'icelle nef sur deux terrasses » étaient deux paons faisant la roue, « émaillés de leurs couleurs » (31 août). Le même Turenne, changeur, demeurant à Paris, fit faire deux autres grandes nefes, ayant à leurs extrémités, l'une deux lions, l'autre « deux angelots », et aussi « un grant garde mangier, couvert d'argent blanc, à deux anses et a vu grand aniel sur le couvercle, signé en plusieurs lieux a osteaux hachiez à fleurs de lys pesant 36 marcs, 11 onces et 15 estrelins, pour débivurer en la cuisine du Roy, pour mettre et garder la viande pour la bouche dud. seigneur » (27 septembre 1409). Pourquoi tant de nefes et un garde-manger, si le maître-queux n'y devait rien mettre, si le Roi en était ordinairement là, qu'il pût crier, comme le Charles VI de la tragédie de M. de La Ville de Mirémont (6 mars 1825), par la voix de Talma : « Du pain! du pain! je n'en ai pas. » Ces mots nous faisaient frémir; heureusement ils n'étaient pas vrais !. — *Voy.* BEVOISIER, CACHET, CARTES A JOKER, COLART DE L'ON, ETENDARDS, ETRENNES, FERMEILS, J^e D'ORLÉANS, JEUX, MAÇONS, MÉXÉTRIERS, MOTS DU ROI CHARLES VI, PASSE-PASSE, VILAINES (Le Bègue de).

CHARLES VII. — *Voy.* COULEURS, DEVISES, FOUS.

CHARLES DE FRANCE, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou (?) 1454

— « A Henry Huault, marchand de Mehun, pour vne main de papier et vne peau de parchemin achetées de lui le 6^e j^r de fevrier 1454 et deliarié à Monseign^r (Charles de France), pour paindre et faire patrons et exemples d'écriture à sa plaisance, trois sols quatre deniers tourn. » (Argenterie de la Reine, fol. 82 v^o. Arch. de l'Emp. KK. 55.) — « A Simon Anjorant marchand dem^t à Bourges pour deux mains de papier a escrire et deux peaux de parchemin achetées de lui, le 12^e j^r de may 1455 et deliurez a mond. seign^r pour escrire et faire liures et papiers à sa plaisance, six sols, trois deniers tourn. (fol. 87 v.). — « A Jehan Bault mercier suivant la court pour unes tablettes de boys blanc à escrire garnies de greffe (grilles?), du prix de cinq sols trois deniers (pour Charles de France) — (fol. 87 v^o). — « A maistre Jehan Majores, chanoine de Saint-Martin de Tours, la somme de cent liures tourn. pour les liures bien escripts, en beau parchemin et richement enluminez prins et achetés de lui pour faire apprendre en iceulx aud. seign^r esquelz Monseign^r le dauphin » (Louis qui fut Louis XI; il

¹ Le Charles VI ne fut représenté que deux fois, arrêté dans son immense succès — Talma y était admirable — par la maladie qui peu de temps après priva la scène française d'un des plus grands acteurs qu'elle ait eus. *Voy.* TALMA.

avait alors vingt-huit ans) « avoit appris l'escolle. Iceulx liures deliurez à maistre Robert Blondel maistre d'escolle de mond. seign^r Charles, ainsi que s'ensuit, c'est assavoir vng A.B.C., vng *Sept psaulmes*, vng *Donast*, vngs *Accideus* (?), vng *Caton* et vng *Doctrinal* (fol. 119 v^o). — « A Guillaume Lallemand, marchant demourant à Bourges, la somme de c. liures a lui semblablement ordonnée pour un grant *Caton* que fist maistre Guillaume de Pergame, lequel est escript en beau parchemin, de bien bonne lettre, bien et richement historié et enluminé, prins et acheté de lui et delivré aud. M^e Robert Blondel pour la dite cause (fol. 119 v^o). — « A Pierre Theucenin, menuisier dem^t à Bourges, pour vne table de chesne de six pieds de long, deux tréteaulx, vne forme (?) a asscoir du long de lad. table, vng grant pulpitre à attacher contre vn mur, tout fait au dit mois d'aoust 1454, par l'ordonnance de la Roynie, pour le seruire de mond. seign^r, cinquante cinq solz tourn. — « Aud. Pierre Theucenin, pour avoir fait on dict mois d'aoust vne chayer » (chaise) « en laquelle a vng pulpitre tournant a estudier, vng autre pulpitre tournant à pié » (monté sur un pied) « a estudier droit » (debout) « pour led. seign^r à mettre en son estude; quatre liures deux sols cinq deniers » (fol. 120.) — « A Colin de Bloys, serrurier dem^t aud. Bourges pour avoir forgé et fait vne verge de fer, pliee en triangle autour sur laquelle tourne le dit pulpitre tenant à lad. chaiere, douze sols six den. » (fol. 120).

CHARLES VIII.

1470-98.

Les Comptes de l'Argenterie de ce Roi pour les années 1487, 88, 89, 90 et 91 (Arch. de l'Emp. KK. 73 et 76) me font connaître qu'en novembre 1487, Charles VIII alla de Saint-Sauveur Dyves (Dives) à Saint-Martin; il alla aussi de Honnelleur (Honleur) à Rantau, et de Rantau à Pont-Audemer. Son guide pour le premier voyage recut dix sous tourn., pour les autres, vingt-huit sous. Le Roy était à Poissy en décembre; il y chassa pendant cinq jours. Il était aussi à Poissy en février 1488, où il chassa pendant plusieurs jours. (KK. fol. 22, 28 et 39 v^o.) Charles VIII était à Vierzon les 11, 14 et 25 octobre 1490. Ce dernier jour, il offrit cinquante-sept liures trois den. tourn. « à la vraie croix de Bourbon » (l'Archambault). Le 25 il était à Moulins en Bourbonnais; le même jour il arriva à Varennes, où il donna 35 sous tourn. « à ung Lacais ». (C'est la première fois que ce mot se trouve dans les comptes de la Maison des Rois de France, où les mots valet et serviteur se rencontrent souvent.) Le 27 octobre, Charles VIII était à Saint-Martin. Le 28 à Ambiarle (*sic*) il donna cent dix sous « à vne femme en récompense d'une sienne vache que ung de ses archiers avoit tué ». Le même jour il passa l'eau « avec son train » entre Saint-Audré et Saint-Saphorien (*sic*). Charles VIII qui voyageait avec la Reine, s'arrêta à l'Hôtel de la *Syble*. Il eut une chambre et Anne de Bretagne une autre, dans des corps de logis différents. On fit ouvrir les murailles des deux chambres et on jeta un pont entre les deux corps de logis pour faire communiquer les appartements. (Menus plaisirs, KK. 76.) Ceci se passa en novembre 1490, et cette date m'embarasse un peu. On dit, en effet, qu'Anne de Bretagne n'épousa Charles VIII que le 6 décembre 1491; comment put-elle voyager avec le Roi un an avant

son mariage? La Reine dont il s'agit ici serait-elle la petite Marguerite d'Autriche, enfant de dix ans, fiancée à Charles, le 23 juin 1483, à l'âge de deux ans et demi? Il faut le croire. Mais comment le Roi se donna-t-il l'ennemi de mener à sa suite sa fiancée? — Les documents la nomment toujours la Reine. — Une femme suffisait à veiller sur la royale fiancée, la gouvernante de ses filles d'honneur. — Le 29, le Roi passa la journée à Saint-Symphorien; le même jour il arriva à Lyon (fol. 17-19-38 v°). Le 3 novembre, il était à Septème, où, le 5, il fit donner 35 s. à « vng poure insensé qui jouoit du Rebec ». Le même jour, Charles jura au « *Fluz* ». Le 7 il était à Trop (?). Le soir il était à La Meulle (en Dauphiné), d'où il alla à Gap, où, le 8 novembre, son argentier lui donna 108 livres et quinze sous tournois pour jouer au Fluz. Le 19 à Ambrun, il offrit « neuf vingt et une liure cinq sols tourn. au maistre autel de l'église de Nostre-Dame et vingt sept liures 17 sols à 139 prêtres qui ont dit et célébré chascun messe en lad. église à son entention (*sic*) ». Le 10 novembre, le Roi était à Saint-Bonnet, où il gratifia « les menestrels dud. lieu » d'une somme de trente-cinq sous. Le 11, il donna neuf livres quinze sous trois deniers « à plusieurs hommes de village qui chassoient aux *perdriz blanches* près led. lieu de Trop ». Le 13, il était à la « Chartrouse ». Le 14, il était de retour à Lyon (fol. 19-24), où, le 3 décembre, il donna 45 l. tourn. « à vng homme qui lui a présenté vne elisouère » (Hémisphère) « en léton ». Le même jour, il alla aux Vèpres des Céslestins. Le 6, il était à Vienne; c'est là qu'Etienne de Salles « verrier du Roy » (peintre verrier) « a fait et pourtraict blanc *les quatre complexions de l'homme* et escrit les dits de chascune » (de ces complexions : le flegmatique, le bilieux, le nerveux, le colérique). (Menus plaisirs, KK, 76, fol. 76.) Etant à Lyon, Charles VIII donna cinq cent vingt-cinq livres tourn. « à vne poure damoiselle pour aider à la marier ». (Menus plaisirs, déc. 1490, fol. 106.) Le 9, son trésorier lui donna 18 liv. 10 s. « pour jouer à la *Babone* (?). Le 11, il partit de Chateau Moirau (*sic*). Le 16, il était à Varennes, où « plusieurs escoliers plantèrent devant luy le Noël » pourquoi il leur donna 35 sous. Il était le 25 à Moulins (fol. 24-25). Le 1^{er} janvier 1490, le Roi était à Moulins, où il était encore le 19. Le 31 mars il était à Nantes, où, le 8 avril, il donna 35 sols au fou de M. le duc d'Orléans. Il quitta Nantes le 12, et le 30 il était au Moutilz-lez-Tours. Il offrit 108 l. 9 deniers « au chef Mons^r Saint-Martin-lez-Tours ». Le 7 juin, il donna « 35 sols au fol, M^r d'Anguerrande ». Le 4 août, il fit donner 77 sols « à plusieurs malades des escrouelles » — les malades de cette espèce sont souvent mentionnés dans ce compte. — Le 9 août, Charles VIII offrit « 11 liv. à la chasse de St-Martin ». Le 21, étant à Laval, il chassa, gâta le blé d'un pauvre homme à qui il fit donner 36 s. 3 den. d'indemnité. — Ajoutons qu'au mois de mai 1490, étant à Saint-Genou, près des Moutilz-lez-Tours, on joua devant lui « le Mystère dud. saint »; il assista à cette représentation dans « vng retraict » (une petite loge) sur un « eschafaut », et comme il redoutait les vents coulis — il avait bien raison le jeune Roi! — on calfeutra les joints des planches du retraict, et Etienne de Salles, son peintre vitrier, colla sur ces joints des bandes de papier. (Menus

plaisirs, 1490, fol. v°.) — Il paraît que Charles aimait à s'exercer au tir des pierres, et qu'il lui fallait un lut vivant et mouvant. Près de Laval, où il était le 21 août 1490, ayant vu une bande de canards, il l'attaqua à coups de pierres, en tua deux, et fit donner à deux femmes à qui appartenaient ces animaux, la somme de 35 s. tourn. pour les dédommager (fol. 100). — Voy. ANNE DE BRETAGNE, BÉATILLES, BOURBIGNON, CENT-SUISSES, DEVISÉS, DÉVOTION, DOUCEMER, EPÉE DE PAREMENT, ETENDARDS, GARDIES DE ROI CHARLES VIII, JEUX, LIVRES, MERLES BLANCS, OTEVENT, PAGES, PAUME, PERDRIZ BLANCHES, SAGE-FEMME, SERINS, SYMBATISME, TAPISSERIES, TRONC DU PARDON.

CHARLES IX. — Voy. DECOUTEVILLE, GANASSE, HÉRY (CLAUDE DE).

CHARLES X (LE PREMIER). 1589.

Il ne compte pas dans la série des Rois de France, Roi d'un parti qui l'honora peu, ne l'estima guère, lui permit de battre monnaie, et le tint enfermé dans un château-fort où il mourut. — Voy. ci-dessous CHARLES DE BOURBON-VENDÔME.

CHARLES-QUINT. 1539.

On sait que ce fut au mois de novembre de l'année 1539 que l'Empereur Charles-Quint traversa la France, avec la permission de François 1^{er}, pour aller faire rentrer dans le devoir les Gantois, ses sujets, révoltés contre lui. François 1^{er}, en véritable gentilhomme de France, en chevalier au noble cœur, voulut que son rival, son ennemi d'hier et probablement son adversaire de demain, fût reçu avec magnificence partout où il passerait sur les terres françaises, mais surtout à Paris. Voici, à ce sujet, ce que je lis dans un des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, conservé aux Archives de l'Empire : «... Auroit led^s seigneur » (le Roi) « aduisé de faire faire vng décin (*sic*) ou pourtraict d'vng *Hercules* couuert de la peau de Lyon (*sic*) bien dorée; le dict Hercules tenant en ses deux mains deux colonnes comme les plantant par force en terre, et lesquelles colonnes fussent appliquées à y mettre flambeaux quand l'on voudroit : auxquelles colonnes seroient escrit la devise de l'Empereur qui est *plus ultra*. Et sur l'escharpe dud. Hercules : *Altera alterius robur*; et pour faire led. pourtraict, auoit ordonné à mond. seigr de Boisy (*sic*) faire lettres » (écrire) « à maistre Rousse » (Le Rosso, qu'on appelait vulgairement maistre Roux) « peintre d'iceluy seigr estant à Fontainebleau, pour en faire le décin à son désir et pour faire les mosles pour le jeter » (les moules pour jeter en bronze la figure d'Hercule), « si besoing estoit; auroit » (le Roi) « nommé vng nommé Cheurier » (Chevrier) « pour accomplir le vouloir dud. seigr ». Qui est ce Chevrier (ou Charrier, car ce nom est d'une lecture difficile) que François 1^{er} désigna au prévôt des marchands, à défaut du Rosso, pour faire le dessin d'un monument auquel il attachait une certaine importance? Mes recherches ne m'ont rien appris à son sujet. Quant au Florentin Rosso, il est assez connu. — Un des beaux monuments qui rappellent le passage de Charles-Quint en France, c'est le petit tableau où Gros a représenté l'Empereur visitant avec François 1^{er} les caveaux de l'église de Saint-Denis. — Voy. ARLEQUIN, COULEURS DE CHARLES-QUINT.

CHARLES DE BOURBON-VENDÔME, cardinal. 1523—1590.

Fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, mais quatrième fils de ces hauts personnages, il était frère puîné d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV. On le dit né en janvier 1523. Destiné à l'Église, il fut bientôt évêque de Nevers, puis de Saintes. Paul III le créa, le 5 août 1547, cardinal diacre du titre de Saint-Sixte, puis cardinal prêtre du titre de Saint-Chrysogone. Le Roi de France le proposa pour l'archevêché de Rouen, et il eut le bref de Rome pour ce siège, le 12 octobre 1550. Il fut commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Les ligueurs, à la mort de Henri III, le proclamèrent Roi de France (1589) sous le nom de Charles X, mais ne lui laissèrent point la liberté. Il régna mais ne gouverna point, fantôme royal auquel le gouvernement parlementaire — comme on l'a appelé — a voulu faire semblables les Rois constitutionnels de France qu'il a renversés (1830 et 1848). Charles fut enfermé dans le château de Fontenay-le-Comte (Vendée) où, le 7 mai 1590, il mourut de la pierre, à l'âge de soixante ans. (*Gallia Christiana*.) Les auteurs de l'ouvrage auquel j'emprunte les faits et dates que je cite ici ne sont pas d'accord avec Bouillet, qui fait mourir le cardinal de Bouillon en 1590, à l'âge de soixante-sept ans. Les informations de MM. de Sainte-Marthe et de leurs savants successeurs sont ordinairement bonnes et font foi. — J'ai décrit le « franc » frappé à l'effigie du Charles X de la ligue (*Voy. MOXNAIES DE CHARLES X*) ; je remarquerai ici que le profil gravé par Philippe Regnault sur cette pièce a les plus grands rapports avec les portraits en taille-douce que nous connaissons du cardinal de Bourbon, et que probablement le portrait gravé par Thomas de Leu servit de modèle à Renault. Thomas de Leu fit un premier portrait de Charles de Bourbon qu'il coiffa de la barrette et autour duquel il fit écrire : « Charles de Bourbon, cardinal archevesque de Rouen ». Quatre vers inscrits sur la planche, au-dessus du buste du prélat, font comprendre que le portrait fut exécuté au moment des troubles civils ; ils recommandent le cardinal « dont la vieillesse est si remarquable ». Probablement la ligue avait déjà jeté les yeux sur Charles de Vendôme pour un rôle dans les événements qui se préparaient. Thomas de Leu fit un second portrait, profil tourné à droite quand le premier l'était à gauche, la tête couronnée, le corps revêtu du manteau royal sur lequel se dessine la croix de l'ordre du Roi. Autour du médaillon, on lit : « Charles de Bourbon X du nom, Roy de France ». Si le premier portrait n'est pas daté et peut être reporté à l'année 1588, celui-ci est évidemment de 1589. Un certain Jean Patrasson, graveur en bois, publia en 1589 une grande image destinée au menu peuple et représentant en buste, Ch. de Bourbon, profil à droite (d'après Thomas de Leu), couronné, en habits royaux, sceptre dans la main gauche, collier de l'ordre au cou. Autour du médaillon : « Charles de Bourbon. X de nom, par la grace de Dieu Roy de France. » — Il ne faudrait pas conclure de ce que Thomas de Leu grava deux portraits du Charles X de 1589, qu'il était un des fauteurs de la ligue ; non, il était graveur travaillant pour le public et pour la circonstance, et gravant les portraits de tous les personnages qu'un événement rendait célèbres. — Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, fut parrain, le 27 janvier 1550, de Marie de Clèves. — *Voy. 1. CLÈVES, LEU (DE), MOXNAIES DE CHARLES X, SCEAU DE CHARLES X.*

CHARMETON (GEORGES).
(CHRISTOPHE).

? 1629—1674.
? —1708.

Mariette dit du peintre Georges Charmeton qu'il naquit à Lyon en 1619, et mourut à Paris en 1674. Il n'ajoute rien d'ailleurs à l'article du P. Orlandi (*Abeccedario*) qui, copiant Félibien, fait connaître que Jacques Stella prit Charmeton pour élève, et que, plus tard, en 1663, Sébastien Bourdon l'employa dans tout ce qui était de la décoration architecturale à l'hôtel de Bretonvilliers, qu'il s'était chargé d'orner de peintures allégoriques ou historiques. Les biographes ne se sont point occupés de Charmeton ; Delandine lui-même, qui était Lyonnais, l'a oublié. Je n'ai malheureusement que peu de chose à en dire. Georges Charmeton fut reçu à l'Académie comme peintre d'architecture et de paysage, le 26 mai 1661. En 1671, il fut parrain de l'enfant d'un maître peintre, artiste tout à fait ignoré. Je ne connais qu'un acte qui lui soit personnel. Georges Charmeton était d'origine lyonnaise et d'une famille de peintres. Je ne sais pas le nom de son père. Il eut un frère, Vincent Charmeton, qui fut maître peintre à Lyon, où il demeurait sur la paroisse de Sainte-Marie de La Platière. Ce Vincent eut un fils, André, peintre aussi, qui épousa Luce Marquis, dont il eut Jean. Jean quitta Lyon et vint s'établir à Paris où il espérait faire fortune. Y réussit-il ? ce que je vois, c'est que le 4 juin 1742, âgé de quarante et un ans, il épousa, à Saint-Sulpice, Anne Banquet, fille de Nicolas Banquet, Me^e sellier, laquelle avait vingt-six ans. L'acte de son mariage qualifie Jean Charmeton « dessinateur et peintre ». André Charmeton mourut à Lyon, âgé de cinquante et un ans, le 3 juillet 1722, et fut enterré le lendemain à la Platière, où le 23 décembre 1702 avait été inhumée Luce Marquis, sa femme, âgée de trente-quatre ans. (Pièces jointes à l'acte du mariage de Jean Charmeton.) Georges Charmeton demeurait en 1671, rue Sainte-Anne ; il y demeurait encore lorsqu'il mourut : « dud. jour et an » (19 septembre 1674) « Georges Charmeton (*sic*) peintre ord^{re} du Roy en son Acad. Roy. de peint. et sculpt., âgé d'environ 55 ans, décédé hier rue Ste-Anne en ceste paroisse, a esté led. jour inhumé dans l'église en présence de Christophle Charmeton, son frère, et André Huret, son cousin germain. (Signé) C. Charmeton (*sic*), A. Huret ». (Reg. de St-Roch.)

Christophe Charmeton était sculpteur à Paris, où il demeurait sur le territoire de Saint-André des Arcs. Il épousa, à Saint-André des Arcs, le 18 mai 1682, « sur les sept heures du matin », Marie Thierry, fille de Daniel Thierry, bourg. de Paris, en présence d'Antoine Paillet, professeur en l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., qui signa : « A Paillet ». De cette femme, C. Charmeton eut sept enfants : 1^{er} avril 1684 ; 25 novembre 1686 ; 21 novembre 1691 ; 21 mars 1693 ; 22 septembre 1695 ; 13 octobre 1696 ; 15 mai 1697 ; et un dernier, mort le 17 septembre 1695. Dans plusieurs des actes de naissance et de décès que j'ai lus, C. Charmeton est qualifié : « Sculpteur du Roy », ainsi que dans celui de son inhumation, dont voici le texte : « Le dimanche 19 février 1708, inhumé dans le cimetière de Saint-André des Arcs Christophle Charmeton, sculpteur du Roy, décédé le jour précédent, rue Hautefeuille ».

CHAROST (ARMAND DE BÉTHUNE, marquis de).
Et autres. 1657.

Le 12 février 1657, à Saint-Nicolas des Champs, « Messire Armand de Béthune, marquis de Charost, cap^{me} des gardes du corps du Roy, fils de Louis de Béthune, comte de Charost, capitaine des gardes de S. M., conseiller du Roy, lieutenant^g en ses armées et gouverneur pour S. M. des ville et citadelle de Calais, fort de Nieullé et pays reconquis; et de Marie Lescaplier, son épouse, de la paroisse St-Eustache » épousa « d^{me} Marie Fouquet, fille de Messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, conseiller du Roy en ses conseils, ministre d'estat, s'intendant des finances de France et procureur général de S. M., et de feu dame Louise Fouchée, jadis son épouse, de la paroisse de St-Nicolas des Champs ». (Signé) : « A. de Béthune Charost, Marie Fouquet, Louis de Béthune Charost, Fouquet, Henry (de Béthune) arch. de Bordeaux, etc. » — Une sœur d'Armand de Béthune, Louise-Anne, née à Calais le 2 août 1641, fut baptisée dans la chapelle du Palais-Royal le mardi 26 avril 1644, par Henry de Béthune, évêque de Mallezais. Les parrain et marraine de cet enfant furent Louis XIV et Anne d'Autriche, Reine régente, mère du Roi. (Registre de Saint-Jean en Grève.) — M. Le Monnier, notaire, parmi ses vieilles minutes, garde celles d'actes passés 1^o par Marguerite de Béthune, fille de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny et femme de Henri, duc de Roan (an. 1509. p. 159); 2^o par François de Béth., comte d'Orval, cheval. des ordres du Roy (8 janvier 1639); 3^o par Louise de Béth. fille de feu Monseign^r le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie de France (9 juin 1662); 4^o par Louise-Marguerite de Béth., veuve de Messire Armand de Gramont, comte de Guiche, gouverneur pour le Roy en ses royaume de Navarre et principauté de Béarn et de la ville de Bayonne, lieutenant^g des armées du R. et colonel général du régiment des gardes françaises de Sa Majesté (15 janvier 1679); 5^o par Hippolyte de Béth., prêtre, doyen de l'église cathédrale de Notre-Dame du Puy, abbé de l'abbaye de Beaupré, conseil^r du Roy et aumônier de la Reyne (13 janvier 1679); 6^o par Maximilien-Pierre-François de Béth., duc de Sully, pair de France, et par sa femme (18 janvier 1680); 7^o par Louise-Marguerite de Béth., veuve du comte de Guiche (18 janvier 1680); 8^o par Armand de Béth., duc de Charost, pair de France, ma^l des camps et armées du R., lieutenant^g de S. M. en ses provinces de Picardie, Boulonois, places de Haynault et pays reconquis, gouverneur de la ville et citadelle de Doullens (*sic*), et Catherine de Lameth sa femme (17 novembre 1698). Ils signent : « Armand de Béthune duc de Charost », et « Catherine de Lameth, duchesse de Charost ». 9^o par Paul-François, duc de Béth., pair de Fr., maréchal des camps et armées du R. et cap^{me} des gardes du corps de S. M., dem^t à Paris en son hôtel, grande Rue du faub. St-Honoré, paroisse de la Madeleine (31 octobre 1727). Sa femme Julie-Christine-Georges d'Entraignes est nommée dans cet acte, signé : « Paul François duc de Béthune »; 10^o par Armand, marq. de Béth., cheval. des ordres du R., lieutenant^g de ses armées, et colonel général de la cavalerie de France, dem^t à Paris rue du faub. St-Honoré (8 juin 1776). Emprunt d'une somme de vingt mille livres, fait à Claude-François Duranti; 11^o autre acte passé par le même (11 décembre 1776); 12^o acte par le même et sa femme « dame Madame Louise Thérèse Crozat de Thiers »

(23 janv. 1777); ils signèrent : « Le M^{is} de Béthune » et « Louise Thérèse Crozat de Thiers, m^{se} de Béthune ». 13^o par Michel de Béthune, s^r du Mesnil, (3 février 1642.) — M. Fouchy, notaire, garde un acte d'Anne de Béthune (juillet 1653); un d'Arnaud de Béthune (novembre 1660), et des actes de Louis de Béthune (avril 1690 et mars 1692). — M. Galin, notaire, a la minute d'un acte au nom du « comte de Charost, sous la date du 21 septembre 1653. — Chez M. Roquebert, notaire, se conserve un acte de « Grégoire de Béthune et de Marguerite Passant, sa femme (octobre 1659). Marie de Béthune épousa François Annibal d'Estrées. Philippe de Béthune fut, en 1631, parrain de César d'Estrées. — UY. BELLE-ISLE, CRÉQUY, DEFPAND (DE), FOUQUET, NOCRET, SCARROX, SULLY.

1. CHARPENTIER (FRANÇOIS). ?1620—1702? *Voy.* ACADEMIE FRANÇAISE, LA BRUYÈRE (JEAN DE).

2. CHARPENTIER (NICOLAS). 1654-63. Un peintre qui eut le titre de « peintre du Roi » et fut l'ami de Michel Corneille le père et celui de Le Sueur. Il avait épousé « Elisabeth Saunier » qui, le 14 novembre 1654, à Saint-Roch, tint avec Eustache Le Sueur, une fille de Michel Corneille. Le baptisfaire dit Elisabeth Saunier « femme de Nicolas Charpentier, peintre du Roy, demeurant devant le Palais, paroisse St-Barthélemy ». C'est là que décéda Charpentier : « Du 7^e janvier 1663, fut inhumé céans honorable homme Nicols Charpentier, vivant m^e peintre ordinaire des bâtiments du Roy, décédé rue de la Barillerie. » (Reg. de Saint-Barthélemy).

3. CHARPENTIER (JEAN-JACQUES). — *Voy.* 2. BEAUVARLET.

CHARRON (PIERRE). ?1541—1603.

On raconte que l'auteur du *Traité de la sagesse*, tombé subitement en apoplexie dans une rue voisine de son logis, s'affaissa sur lui-même et fut relevé mort. L'acte mortuaire dressé par le vicaire de sa paroisse ne fait aucune allusion à cette fin tragique, qui ne laisse pas pour cela d'être véritable; si je fais cette observation, c'est que j'ai vu souvent dans les actes rédigés au commencement du dix-septième siècle, des événements analogues mentionnés, avec accompagnement de réflexions naïves. Le vicaire de Saint-Hilaire se contenta de mettre à la fin de sa mention un des souhaits qu'il avait coutume de coudre au bout de tous les actes de décès dont il chargeait son mémorial des convois et enterrements. Voici ce qui, dans ce registre, se rapporte à l'ami de Montaigne : « Du dymanche seizième jour de novembre mil six cens et troys décéda vénérable et discrete personne Messire Pierre Charron, docteur théologal, premier chantré et grand vicaire de l'église de Gondom (*sic*) en Gascongne, natif de ceste paroisse, et fut inhumé le marly dixhuitième jour du mois dans l'église Mons^r St-Hilaire, dessous l'œuvre qui est le tombeau de ces (*sic*) ancêtres, lequel Charron estoit aagé de soixante et deux ans. *Tum et alia vita fruat^r aterna* ».

Le philosophe qui éprouvait si cruellement la vérité de cette parole dite par lui : « Quel secours apportera au plus grand homme qui soit toute la sagesse, s'il est frappé d'une apoplexie »? (*Sagesse*, liv. I^{er}, chap. v.) Charron est-il le temps de se répéter pour se consoler : « La vie présente n'est qu'une entrée et issue de comédie » (chap. xxxv), et : « Si vous avez fait vostre profit de la vie,

vous estes repeu et satisfait, allez vous-en comme celui qui, appelé en un banquet, a prins sa réfection». — L'acte de décès de Pierre Charron qu'on a lu tout à l'heure, dit que le dessous de l'œuvre était le tombeau des ancêtres de Pierre; il est possible que le père, la mère et d'autres ascendants du moraliste eussent été inhumés là; mais quelques membres de sa famille ne furent pas enterrés dans l'église de Saint-Hilaire du Mont, leur sépulture fut le cimetière, comme le constatent les trois actes mortuaires que voici : « 1595. Le lundy 3^e d'aoust feust » inhumé Jean Charron, imprimeur, au cimetierre » de l'église Monseign^r St-Hilaire, qui feust délé- » funct de la contagion : et le lendemain feust celé- » bré vn service pour son âme de deux grandes » messes, vigilles et vn *Libera*. Et le vendredy en- » suivant sa fille aussy feust deffuncte de mesme » maladie ». Ce Jehan Charron l'ainé avoit épousé Marguerite Raconard, qui lui survécut l'espace de six ans. Elle mourut le 2^e février 1601, et, le lendemain, à Saint-Hilaire, on écrivit sur le registre la mention suivante : « 1601. Du 25^e jour de february » fut inhumée honorable femme Marguerite Ra- » conard, veuve de deffunct honorable homme » M^r Jehan Charron laisé, marchand libraire et » bourgeois de Paris ». — Des nombreux frères et sœurs de l'auteur du *Traité de la sagesse*, les seuls dont j'ai pu trouver la trace, parce que les archives de Saint-Hilaire conservées à l'Hôtel-de-Ville de Paris n'ont point de registres antérieures à l'année 1574, sont-ce Jean Charron, dont il vient d'être question et une nommée Simone, qui mourut en 1617 : « Du dixiesme de mars fust inhumée au cimetierre St-Hylaire Simone Charon (*sic*) veuve de deffunct Gardin Vernier, lors de son deceds demurant rue d'Escosse; laquelle a laissé le present testament en la forme et teneur qu'il est icy attaché ». (Ce testament n'est point au registre, parmi ceux qu'y écrivit le curé de Saint-Hilaire; s'il y fut attaché avec un lien, il a disparu.)

Le plus ancien des registres ne commençant, comme je l'ai dit, qu'en 1574, je n'ai pu connaître l'époque de la mort du père de Charron, décédé avant cette époque. Jean de La Caille, l'auteur de *l'Histoire de l'imprimerie et de la librairie* publiée en un vol. in-4^o, 1689 (Bibl. Imp. Q. 199), dit que le père de Charron était libraire, qu'il « fut marié deux fois et eut de sa première femme quatre enfants, entre lesquels fut un nommé Jean » (c'est le Jehan Charron l'ainé, dont on vient de lire l'acte de décès); il ajoute que de celui-ci il n'est resté aucune postérité. La seconde femme de Thibault Charron fut, selon La Caille, une Nicole de La Barre, qui lui donna vingt et un enfants, « entre lesquels on compte Pierre Charron né en 1541... et un autre nommé Jean le jeune ». Ce Jean II Charron épousa Marguerite Leuclos. Jean de La Caille, qui donne ce détail, n'a pas connu la femme de Jean Charron l'ainé, que j'ai nommé plus haut. Le savant bibliographe français, M. Brunet, à qui je me suis tout naturellement adressé pour avoir sur la famille Charron des renseignements précis, pense que Nicole de La Barre femme de Thibault Charron, et mère de l'illustre auteur de *la Sagesse*, pourrait bien être fille de Nicolas de La Barre, dont on connaît quelques produits, et qui vivait dans les dernières années du seizième siècle et dans les premières du dix-septième.

CHASTE (AYMAR DE).

1593-96.

« Du xxvi^e jour de mars mil v^e quatre vingtz traize. En l'hostel commun de la ville de Dieppe, deuant nous Aymar de Chaste, vis admiral de France et lieutenant général pour le Roy en Caux, etc. » (Acte de délibération de la ville, par laquelle il est arrêté que l'on constituerait la somme de mil sept cens escus, etc.) ». Selon quelques mémoires, Aymar de Chastes fut vice amiral de France, ou du moins, ainsi que M. Dablon en a fait la remarque, « Vice-Amiral en la coste de Normandie et lieutenant dans le pays de Caux lorsque M. de Montpensier estoit gouverneur de cette province. » David Asseline (*Antiq. et chroniq. de la ville de Dieppe*, 1682. Ms. Bibl. de Dieppe) dit : La remarque de Monsieur Dablon est sans fondement; M. de Chaste fut vice-amiral de France et non de Normandie. En effet : « Aymar de Chaste, chevalier de Malte, commandeur de Lormetean, lieut^t pour le Roy au bailliage de Caux, gouverneur des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques, vice-amiral de France, donna, en ces qualités, un certificat de service à Gabriel de Limoges, seigneur de St-Saen, le 22 septembre 1595. Henri III l'avait nommé grand maître de l'ordre de St-Lazare. Il fut aussi abbé de Pescamp, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, lieut^t gén^l de la Nouvelle-France, et mourut après l'an 1692. Il estoit troisième fils de François, baron de Chaste, et de Paule de Joyeuse ». (Le P. Anselme, t. VII, p. 906.) Le 31 décembre 1595, Aymar de Chaste donna à François Hotman, trésorier de l'épargne du Roi, un reçu de la somme de « Mil escuz solz tant pour les frais du voyage » qu'il avait « naguères fait pour le commandement de Sa Majesté au pais d'Angleterre avecq Monsieur le duc de Bouillon, que pour la despense » qu'il avait « faicte à recevoir en la ville de Dieppe Monsieur le comte de Scheresbery (*sic* p^r Shreusbury [un des Talbot]) Ambassadeur de la Roynne d'Angleterre ». (Arch. de la Mar.)

CHASTEAU (GUILLAUME).

? — 1683.

(NOËL).

1696.

L'abbé de Marolles nomme le premier de ces artistes : « Du Chasteau d'Orléans », et dit qu'il avait : « une belle audace ». Guill. Chasteau, graveur, épousa Antoinette Hérault, sœur du peintre Charles Hérault; il en eut trois enfants. Un d'eux, Charles-Guillaume, mourut « âgé de 7 ans » aux galeries du Louvre, le 22 novembre 1675. Le mariage de Chasteau était donc antérieur à 1667. Le 14 octobre 1680, Guillaume Chasteau fit baptiser, à Saint-Benoît, une fille, qu'on nomma *Louise*. Pourquoi et quand Chasteau quitta-t-il son logement du Louvre? Je n'ai pu l'apprendre. Il mourut « rue St-Jacques, en sa maison, à l'enseigne du *Buste* », et fut enterré à Saint-Benoît le 17 septembre 1683. L'acte de son inhumation est signé : « Noël Chasteau, Hérault et Coppel ». Guillaume Chasteau était de l'Académie Royale de peinture, où il était entré le 30 décembre 1663. — Noël Chasteau fut peintre; il épousa, en juin 1696, « Marie, fille de Pierre Bedeau, peintre du Roy, et de Catherine Vernier, de la paroisse de Saint-Féréol, de la ville de Marseille. Sa mère était morte alors. (Reg. de Saint-Gervais.) — Un Nicolas Chasteau mort le 15 novembre 1704, âgé de quarante-quatre ans, m^e peintre de l'Acad. Royale (de Saint-Luc) (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois), ne paraît pas avoir

appartenu à la famille de G. Chasteau. — *Voy. BR-DEAU* (Pierre), p. 168, HÉRAULT.

1. CHASTEL (TANNEGUY DU). 1419.

« Donné à messire Tanneguy du Chastel le roussin sur poil grisse (*sic*), acheté de Bardot Hugo de Sérac, 400 l. t. » (Compte de Pierre Frotier, premier escuyer du Régent, dauphin de Viennois, duc de Berry, etc., fol. 8. (Arch. de l'Emp., KK. 53.) Je lis au fol. 79 : « Donné à messire Tanneguy du Chastel, mareschal de monseignr (le duc de Berry) » « un cheual Morel, avec estoille blanche au front » ; et fol. 82 : « Donné à mess. T. du Chastel un coursier brun bay (*sic*), estoille blanche au front et taché de blanc sous la selle. »

2. CHASTEL (NICOLAS DE). ? — 1662.

Ce peintre, dont j'ignore l'origine et dont je n'ai pas trouvé l'acte de naissance, travailla pour le Roy et pour la Reine Anne d'Autriche. Il ne prenait encore, en 1630, que la qualité de « maître peintre » dans les actes où il figurait. C'est ainsi qu'il se qualifia le 28 avril 1630, au mariage du peintre Pierre Folie, célébré à Saint-Sauveur. Il signait : N. Duchastel. Dans les registres des dépenses faites pour les maisons royales, à l'article Saint-Germain, sous la date de 1639, je lis cette mention : « A Nicolas Du Chastel, me peintre à Paris, la somme de quatre cens liures, pour auoir doré d'or bruny vng balustre de trente pieds de longueur, sur trois de hauteur, servant autour du liet de Sa Majesté. » (Arch. de l'Emp., KK.) Dans un compte des dépenses faites pour la Maison de la Reine en 1653 (Bibl. Imp., Ms. Missions étrangères, n° 231), je trouve cet article : « A Nicolas Du Chastel, peintre, deux cens liures pour auoir acheué de dorer la balustrade qui est dans la chambre de Sa Majesté. » Dans un registre de Saint-Jean en Grève je vois que Du Chastel fut parrain, le 2 juin 1638, d'un fils du peintre Jean Senelle. Le 22 septembre 1658, il tint une fille de Christophe Seruot, maître peintre. (Reg. de St-Sauveur.) Il avait tenu sur les fonts de baptême de St-Eustache, avec « Françoise Vouet, fille de Simon Vouet, peintre, un garçon nommé François, fils de Gaspard Feroret, peintre, le 13 may 1636 ». N. Du Chastel avait épousé Anne Nolis, que je vois marraine, en 1634, d'une fille de Pierre Folie. Il demeurait rue St-Denis lorsqu'il mourut, le 4 janvier 1662. Il fut enterré, le 15, au cimetière des Innocents. L'acte de son inhumation le dit : « Me peintre ordinaire des bastiments du Roy. » (Reg. de St-Leu-St-Gilles.) — *Voy. FOLIE, SENELLE, VOUET.*

CHATEAUNEUF (BALTHASAR-PHELPEAUX, marquis de). ? — 1700.

Il eut la survivance de la charge de son père, en 1669, et se maria, à Saint-Germain l'Auxer., le 21 décembre 1670, avec une fille de M. de Chessy. L'acte de son mariage le dit : « Chevalier, seignr de Chasteauneuf, consr du Roy, en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et de ses commandemens, fils de messire Louis Phelypeaux, seignr de la Vrillière, et de defuncte Marie de Particelle de Saint-Eustache ». L'acte dit sa femme « Damoiselle Marie-Marguerite de Fourey, fille de feu messre Jean de Fourey, seignr de Chessy, consr du Roy en tous ses conseils et en son grand conseil, et de dame Marguerite Flouriau (*sic* pour Fleuriau) ». La bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux par « M^{sr} l'archevesque de Nascance (*sic* pour Nazianze), coadjuteur de

Reims ». (C'était Charles-Maurice Le Tellier.) Balthasar Phelypeaux avait été d'Église et conseiller au Parlement avant de songer au mariage. Alors on entraînait souvent dans l'Église sans parti pris d'y rester, et l'on en sortait avec une facilité que rendait très-grande les complaisances de la cour de Rome pour les personnes d'une certaine condition. Le marquis de Chasteauneuf ne commença à remplir la charge de secrétaire d'Etat qu'en 1676, son père ayant alors 77 ans et ayant dû abandonner à son survivancier le soin et l'expédition des affaires. Balthasar Phélypeaux mourut en sa terre de Châteauneuf-sur-Loire, le 27 août 1700. Je n'ai pas trouvé son baptistaire. — *Voy. LE TELLIER* (CH. MAURICE), PHÉLYPEAUX, SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

CHATILLON (LOUIS DE CHASTILLON ou).

?1639—1734.

« Du vendredy trentieme avril 1734, Louis de Chatillon, peintre du Roy pour l'esmail et dessinateur de l'Académie Royale des sciences, âgé de quatre-vingt-quinze ans ou environ, décédé mercredy dernier (28 avril) à neuf heures du soir, en son appartement aux Galeries du Louvre, a été inhumé en présence de M^{re} Philippe Lambert, président à la cour des Monnaies, de Philippe Coypel, écuier, valet de chambre ord^{re} du Roy, tous deux nepuceux du dit deffunt, de Charles Coypel, etc. » (Reg. de Saint-Germ. l'Auxer.) L. Châtillon ou de Châtillon, qui fut graveur en même temps que peintre en émail, a publié, d'après les dessins de Tordebat, plusieurs grandes pièces au bas desquelles on lit le nom : « Chastillon ». Cet artiste était établi au Louvre depuis l'année 1689. Dans le manuscrit de Clairambault (vol. 556, pièce 873), je lis : « Breuet de don, en faueur du nommé Chastillon, graveur, du logement sous la grande galerie du Louvre, qui estoit cy deuant occupé par le nommé Meslan. » — *Voy. COYPEL, MELLAN, TORDEBAT.*

CHAUDET (ANTOINE-DENIS).

1763—1810.

CHAUDET (JEANNE-ÉLISABETH GABIOU, M^{me}).

1767—1832.

La biographie-Didot, en s'appropriant un article de l'*Encyclopédie des gens du monde*, a accepté la responsabilité des erreurs commises par l'auteur de cet article, qui fait naître Chaudet le trente et un mars 1763, et qui, en cela, se trompe de vingt-huit jours. Ant.-Denis Chaudet naquit, en effet, le trois mars et non le 31. Voici l'acte de naissance du sculpteur qui eut une célébrité incontestée sous le premier empire ; — ceux des ouvrages que l'on connaît de lui gardent son nom de l'oubli — : « Le jeudi trois mars mil sept cent soixante-trois fut baptisé Antoine Denis, né d'aujourd'hui, fils de Jean Chaudet, bourgeois de Paris, et de Angélique Rénée Beuzelin, sa fem., rue St-Joseph. » (Reg. de St-Eustache.) Quelle profession était celle de Jⁿ Chaudet, qualifié ici bourg. de Paris? je n'ai pu le savoir; tout ce que j'ai appris de ce Jean est compris dans l'acte suivant que j'emprunte aux registres de la municipalité de Paris : « 28 brumaire an III (18 novembre 1794). Acte de décès de Jean Chaudet du 25 de ce mois (15 novembre), à minuit, âgé de soixante et dix-huit ans, natif de St-Seine, département de la Côte-d'Or, domicilié à Paris, rue du Bacq, n° 562, section du Bonnet rouge, marié à Rénée-Angélique Beuzelin... » (Signé) Chaudet (c'est Ant.-Denis), More (libraire), et Trial père (c'est le comédien). On sait que Chau-

det entra dans l'atelier de Jean-Baptiste Stouf, qui n'était pas encore membre de l'Académie de peinture, mais qui le fut bien peu d'années après (28 mai 1785). Les progrès de l'élève furent rapides; il avait à peine atteint sa vingt et unième année qu'il remporta le grand prix de sculpture. Il alla à Rome, où il étudia sérieusement les ouvrages des maîtres, réunis en si grand nombre dans la ville où tout ce qui est de l'art abonde, où sont les beaux modèles. Parti pour l'Italie vers la fin de l'année 1784, il revint au commencement de 1789 et se présenta à l'Académie de peinture et de sculpture qui l'admit au nombre de ses *Agrées*. Alors, lui fut ouvert le Louvre, et il y exposa une figure de la *Sensibilité* qui y fut très-remarquée, ouvrage où la grâce, le charme, la délicatesse ne dégénèrent point en manière, où la forme a la beauté particulière au sujet, je veux dire la correction, la souplesse et la suavité des contours. Chaudet était désormais compté parmi les sculpteurs distingués et allait atteindre aux honneurs académiques, lorsque la révolution détruisit les Académies pour satisfaire à ce besoin de l'égalité qu'éprouvaient les jeunes artistes auxquels on avait eu le tort de fermer les expositions du Louvre, en leur ouvrant, pendant un jour, celle de la place Dauphine. En 1791, il était logé aux Gobelins, qu'il quitta pour le Louvre, où il avait un logement quand s'ouvrit le salon démocratique de 1793 dont le livret est si curieux à lire et où se produisirent tant de mauvaises choses qui donnaient trop raison à la ci-devant Académie. A. D. Chaudet y parut avec cinq dessins seulement. Il avait commencé la collection des dessins qu'il fit pour le *Racine* de Didot, et en exposa un, à côté d'une composition à laquelle il donna le titre, accepté par le livret : « *A celui qui donne Dieu redonne.* » Après la déchéance de Dieu et la proclamation de l'Être suprême, ce titre était hardi! — Si l'époque de la Terreur était peu favorable aux arts, elle n'était guère plus propice au mariage, ce semble; Chaudet, qui était amoureux, ne fut point effrayé de l'idée d'entrer en ménage à ce moment terrible, où nul ne pouvait compter sur un lendemain. Il s'était épris d'une jeune fille, sœur d'un notaire; il lui offrit sa main, et l'épousa le lundi 25^e jr d'avril 1793 : « Antoine Denis Chaudet, âgé de trente ans, né à Paris, le 3 mars 1763, sculpteur, dem^r rue Mouffetard, section du Finistère, fils de Jean Chaudet et d'Angélique Renée Benzelin, et Jeanne Elisabeth Gabiou, âgée de 26 ans, née à Paris, le 23 janvier 1767, domiciliée à Paris, rue de Richelieu, section de la butte des Moulins, fille de Louis Gabiou et d'Elisabeth Le Moine, décédés; témoins, Nicolas Antoine Taunay, âgé de trente-huit ans, peintre de paysage, rue Montorgueil, section de Molière et La Fontaine, Jacques Claude St-Aubin, dessinateur, âgé de vingt-neuf ans, cloître Notre-Dame, Jean Baptiste Gabiou, âgé de 32 ans, notaire, rue de Richelieu, frère de l'épouse, et Étienne Tiron, âgé de 42 ans, rue Notre-Dame des Victoires, section du Mail... (Signé) J. L. Gabiou, D A Chaudet Gabiou, J C St-Aubin, Taunay, Tiron, Jacotot. » (Reg. de la Municipalité.)

Le 19 mars 1794, madame Chaudet mit au monde une fille, qui reçut le nom assez singulier d'« *Amitié sincère* ». Les témoins de l'enregistrement de l'enfant furent Jean François Schall, peintre, âgé de 41 ans, et Nicolas Antoine Taunay. Chaudet signa cette fois « Chaudet », sans addition de prénoms. Chaudet, que la vue de son enfant avait inspiré, fit

le modèle en plâtre de son joli groupe de *Paul et Virginie*, qu'il exposa en 1795. Le 31 juin 1796, madame Chaudet donna un second enfant à son mari, une fille, qui fut enregistrée sous les noms de *Jeanne Elisabeth*. Les témoins de l'enregistrement furent Guillaume Lethière, âgé de 36 ans, peintre, rue J. J. Rousseau, et Marie Adélaïde Plessy, qui demeura au Louvre avec les Chaudet. L'enfant vécut peu, il mourut le 3 juillet 1796.

En 1798, notre artiste, qui aimait la peinture, comme l'ont aimée quelques sculpteurs qui y ont peu réussi, produisit un tableau représentant Enée fuyant avec sa famille. Cet ouvrage était bien d'un statuaire, et portait fortement l'empreinte du goût Davidien; il fut gravé par John Godefroy, qui l'exposa en 1810, après la mort du peintre. En 1802, le statuaire gracieux montra le modèle en plâtre de cet *Amour*, qui, traduit en marbre par l'auteur, mais non pas complètement, fut achevé par les soins de Cartellier, et figure aujourd'hui parmi les sculptures modernes, au Musée du Louvre, dans la salle à laquelle l'administration a donné le nom de Chaudet, justice qu'il faut louer, et que le mérite de l'artiste justifie pleinement. La figure de l'Amour a été gravée au trait par Normand, qui grava aussi l'*OÉdipe sauré* par Phorbas, groupe qu'on voit au Louvre, et le groupe des trois jeunes femmes représentant les trois arts du dessin. Le Louvre ne vit point quelques-uns des ouvrages capitans de Chaudet : la Statue de Napoléon législateur (gravée par Langier), l'Hercule, la Minerve, la Statue de l'Empereur qui fut placée en 1810 sur la colonne de la place Vendôme, le fronton du Corps législatif, et la statue de la Paix (en argent), qui orne un des salons des Tuileries.

A. D. Chaudet, dont la santé délicate avait été rudement éprouvée par le travail de ses plus grands morceaux, était comme épuisé, quand il eut mis la dernière main à la statue de l'Empereur, destinée à la place Vendôme; il ne recourra plus ses forces, et mourut le 19 avril 1810, avant d'avoir pu juger lui-même de l'effet que devait produire sur son piédestal glorieux la figure du Napoléon-César qu'il avait vêtue à la romaine, malgré une vive opposition, et pour se conformer à la tradition jusque-là toujours acceptée depuis les temps antiques. L'acte de son décès, enregistré à la dixième mairie de Paris, le 20 avril 1810, déclare que le même jour à dix heures du soir (c'est-à-dire la veille à 10 h.) décéda « Antoine Denis Chaudet, statuaire, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur, professeur aux Ecoles spéciales de peinture et sculpture, âgé de quarante-sept ans, né à Paris, et y demeurant, rue de Seine, n° 6, division de l'Amitié, marié à Jeanne Elisabeth Gabiou. » Chaudet avait été admis à la cinquième classe de l'Institut (Beaux-arts) le 12 janvier 1805.

On a vu que madame Chaudet était née en 1767, elle fut baptisée à Saint-Sulpice le 24 janvier : « Jeanne Elisabeth, née d'hier (23 janvier), fille de Louis Gabiou, maître perruquier, et d'Elisabeth Le Moine, dem^r rue du Bac. » Élève de madame Lebrun et de son mari, elle peignit des sujets familiers, dont quelques-uns furent gravés par John Godefroy, graveur français, né à Londres en 1771. Le chef-d'œuvre de madame Chaudet fut l'*Éducation du carlin*, tableau naïf et gracieux qu'elle exposa en 1799. Elle ne s'éleva jamais beaucoup plus haut, et descendit souvent beaucoup plus bas. Elle mourut

rue de Seine, n° 6, le 18 avril 1832, après avoir produit beaucoup. Elle avait exposé pour la première fois en 1798. J. Elisabeth Gabiou, au moment où elle décéda, était veuve de Chaudet et épouse de M. Pierre-Arsène Denis Husson, ancien archiviste de la Couronne, officier de la Légion d'honneur. (Reg. de l'ancien 10^e arrondissement de Paris). Elle s'était mariée pour la seconde fois le vingt-cinq mars 1812. M. Husson était alors « sous-chef adjoint de division à l'administration de l'enregistrement et des domaines ». Il était né à Arras en 1767. Cette circonstance du mariage de madame Chaudet avec un Artésien explique pourquoi le Musée d'Arras possède quelques tableaux de cette dame, et ce qui vaut mieux, le buste de Napoléon 1^{er} par Chaudet. Madame Husson exposa, sous le nom de Chaudet, quatre peintures au Salon de 1817, le dernier des Salons où elle parut. Un amateur de Versailles, M. Delestange, a eu la bonté de me faire savoir qu'il possède quelques jolis morceaux de cette femme artiste, et entre autres le portrait de madame Chaudet, fait par elle-même, à l'âge de 19 à 20 ans. M. Delestange m'a communiqué très-obligamment quelques détails sur la statue de Napoléon législateur, que 1814 rejeta du palais du Corps législatif; j'ai le regret de ne pouvoir les consigner ici; mais la nécessité me contraignit à m'arrêter. Elle m'empêche aussi de citer une foule de morceaux qui contribuèrent à la réputation de Chaudet. — *Voy. CHEVAUX DE VENISE, STATUES DE LA PLACE VENDÔME, TRIAL.*

CHAUFOURIER (JEAN). — *Voy. EDELINCK.*

CHAULIEU (GUILLAUME ANFRÏE, abbé de).

? 1636—1720.

« Le Roy oblige (*sic*) MM. de Vendosme de se défaire (*sic*) de l'abbé de Chaulieu à la place duquel il leur donne le s^r Croizat (Croizat?), fermier général, pour prendre le soin de leurs affaires. » De la main de M. Cabart de Villermont, sur le dos d'une lettre de M. de Beaujeu, capitaine de vaisseau, datée du Havre, le 2^e avril 1699. (Bibl. Imp., Ms. de Dangeau). — On sait que l'abbé de Chaulieu mourut en 1720; voici l'acte de son inhumation, inscrit au registre du Temple : « L'an mil sept cent vingt, le 28 juin, le corps de Messire Guillaume Anfrïe de Chaulieu, abbé commendataire de l'abbaye d'Aumale, prieur d'Oleron, de Pourrier, de Resnel et de Saint-Estienne, décédé le jour d'hier en son hostel, âgé d'environ quatre vingt quatre ans, muni des SS. Sacraments de l'église, a été transporté de cette paroisse en la paroisse de Fontenay, sa terre, en présence des soussignés : Louis Joseph Anfrïe de Chaulieu, chevalier de Saint-Louis et lieutenant aux gardes françaises du Roy, son neveu. » (Signé:) Fr. Armand Jean Baptiste Durrest, prieur et curé.

1. CHAULNES (HONORÉ D'ALBERT, s^r DE CADENET, DUC DE). 1620.

Je lis dans le *Dictionn. universel* de Bouillet que ce frère de Charles Albert de Luynes, qui parut d'abord à la cour sous le nom de Cadenet, fut créé en 1619 duc de Chaulnes. Je ne sais s'il n'y a pas là une erreur, et si M. de Cadenet ne fut pas fait duc seulement en 1620. Voici ce que je trouve au registre des mariages de Saint-Germain l'Auxerrois : « Messire Honoré d'Albert, s^r de Cadenet, maréchal de France, et dame Charlotte d'Ailly, dame de Péquigny, épousez, le 14^e de janvier 1620. » Si M. de Cadenet avait été duc de Chaulnes dès 1619,

l'acte de son mariage ne porterait-il pas au lieu de : « s^r de Cadenet » « duc de Chaulnes? » — U. LUYNES.

2. CHAULNES (CHARLES D'AILLY, DUC DE). 1669.

— *Voy. ROMAGNESY.*

CHAUMONT (CH. CLAUDE DE). — *Voy. AMBAS- SADEURS*, p. 36, 2^e col.

CHAUSSES-TRAPÈS.

— « A Jehan Forjier, serrurier, la somme de quatre liures dix sols tournois pour deux cents Chaussees trappes, qu'il a faictes par l'ordon. et commandement dud. seigr^e » (Louis XI) « pour mettre aux Forges » (c'était une des habitations du Roi). (Argenterie de Louis XI, 1478-81; Arch. de l'Emp., KK. 64, fol. 29.) Ces pièges étaient placés dans les bois et parcs de Forges, pour prendre les manants qui s'aventuraient sur la terre de Sa Majesté.

CHAUVEAU (FRANÇOIS ET RENÉ). XVII^e siècle.

CHAUVEAU (EVRARD ET CLAUDE). 1691—94.

Et d'autres.

Je n'ai recueilli que peu de documents pour les biographies de François Chauveau, le célèbre graveur, et de son fils René, le sculpteur habile. J'ai su que M. de Montaignon se proposait de publier un travail complet sur ces artistes, et je me suis abstenu de longues recherches; je citerai seulement quelques pièces que j'avais dans mon portefeuille depuis longtemps, et qui pouvaient me mettre sur la trace de toutes les autres. 1^o L'acte du mariage de « René Chauveau, sculpteur des bâtimens du Roy, fils de defunct François Chauveau, graveur ord^{re} du Roy et Académiste en son Académie Roy., et de Marguerite Roger, avec Catherine Cuncy (*sic* pour Cucci), fille d'honorable homme Dominique Cuncy, cbbéniste et fondeur ord^{re} du Roy et de defuncte Jeanne Gougeon, en présence de Hevrad (*sic*) Chauveau, peintre, frère du marié, etc. » Cet acte est du 7 février 1690. (Reg. de Saint-Hippolyte); 2^o L'acte du baptême de « Louis Charles, fils de François Chauveau, dessinateur (27 août 1656, Saint-Severin); 3^o L'acte de naissance d'Errard, baptisé à St-Severin, le 19 janvier 1660, ayant pour parrain Charles Le Brun; 4^o Le baptistaire de « René Chauveaux (*sic*), né le dimanche 1^{er} avril 1663, et baptisé à St-Etienne du Mont le lendemain; 5^o Le baptistaire (8 novembre 1690, Saint-Hippolyte) de « Renée Dominique, née le 7, fille de René Chauveau, sculpt^r ordinaire des bâtimens du Roy », enfant que Catherine Anquier, femme de Dominique Cucci, tint sur les fonts de baptême; 6^o Le baptistaire de Marie-Catherine, fille de René Chauveau, née, le 17 janvier 1692, au Louvre, où était venu René en quittant, pour la première fois, la maison des Gobelins. Marie Catherine fut baptisée le 19 janvier à Saint-Germain l'Auxerrois, ayant pour parrain Paul Gougeon, peintre ord^{re} des bâtimens du Roi. — Evrad Chauveau, frère de René, épousa « Madeleine de Villoy », qui, le 25 juin 1694, lui donna un fils, baptisé le 26 à St-Barthélemy, sous le nom de Nicolas. Errard Chauveau demeurait dans la Cité, près du Pont-Neuf. Le 29 octobre 1695, il fit baptiser Errard-François, né le 28, sur le quai de l'Horloge.

CHAUVELIN.

Dans son vieux minutier, M. Le Monnyer, notaire à Paris, a quelques actes passés au nom de Chauvelin : 1^o Ann. 1596, p. 145, un acte de Claude

Chauvelin, secrétaire de la chambre du Roy; 2^o octobre 1633, p. 123, un acte de Marie Chauvelin, veuve de Gilles Bossau, avocat au Parlem^t de Paris; 3^o 15 juin 1669, un acte de Louis Chauvelin, seig^r de Grismoire; 4^o An. 1680, un acte de Louis Chauvelin, conseiller du Roy, maître des Requestes ord^{re} de l'Hostel, dem^t à Paris, rue des Franes-Bourgeois, paroisse St-Gervais; 5^o Plusieurs actes passés en 1775, 1776, 1778, par Anne Madelaine Chauvelin, femme de Louis Michel Chamillart. Elle signait : « Chauvelin de La Suze ». — M. Fouchy, notaire, a trois actes passés : le premier, par Pierre, Guy et Michel Chauvelin, en juin 1628; le second, par Marie Chauvelin, en 1630; le troisième, par Pierre Chauvelin, en novembre 1632. — *Foy. CHAMILLART.*

CHEMIN (FRANÇOISE), femme MÉNARD, dite FANCHON LA VIELLEUSE. 1737—17..?

Le 28 nivôse an xi de la première république française (17 janvier 1803, vieux style, comme on disait alors), une comédie, en trois actes mêlés de couplets, fut représentée sur le théâtre du Vaudeville, établi alors dans la rue de Chartres, au lieu même où avait été établi l'hopice des Quinze-Vingts. Cette pièce, intitulée : *Fanchon la vieilleuse*, eut un prodigieux succès. Le rôle principal y était rempli par une personne jolie, belle et distinguée, madame Belmont, alors femme d'un comédien agréable nommé Henry, et qu'épousa plus tard Emmanuel Dupaty, de l'Acad. franc. MM. Jean-Nicolas Bouilly et Joseph Pain, auteurs de la comédie de *Fanchon*, avaient imaginé une joueuse de vielle tout idéale, vertueuse, libérale, protectrice de l'innocence, amie des plus grands seigneurs de la cour et des poètes les plus charmants, ingénieuse dans sa bienfaisance, délicate dans ses sentiments; elle épousait un colonel qu'elle avait aimé sous l'habit d'un artiste, et quittait son brillant hôtel du Marais pour son village, où elle allait continuer sa mission de providence visible.

« Aux montagnes de la Savoie
Je naquis de pauvres parens.
Voilà qu'à Paris l'on m'envoie,
Car nous étions beaucoup d'enfans...
Pendant j'ai fait ma fortune
Et n'ai donné que mes chansons.
Fillette sage, apporte en France

Et tes chansons, quinze ans, ta vielle et l'espérance. »

Cette historiette, chantée, récitée devant tout Paris et bientôt devant la France entière, fut prise au sérieux par tout le monde, comme elle l'avait été d'abord par M. Bouilly qui n'avait connu Fanchon que par les récits de madame Agiron, une tante du jeune écrivain, conservatrice religieuse d'une légende accréditée par des gens d'esprit, qui avaient vu la vieilleuse et s'étaient amusés à broder un roman gracieux, sur un canevas assez grossier, dont Fanchon elle-même peut-être s'était appliquée à déguiser la trame sous de capricieuses et piquantes broderies.

Peu mon respectable ami Bouilly, dans les *Mémoires* qu'il a publiés sous le titre singulier de *Mes récapitulations* (1837, 3 vol. in-12), raconte, d'après sa tante, que Fanchon a logé rue de l'Arbre-Sec, en face d'un faïencier chez lequel se réunissaient, pour chanter et boire, les poètes du *Caveau*. Il appelle toujours Fanchon « la belle Savoyarde », persiste à la faire très-riche et possesseur d'un hôtel. Madame Agiron ne lui dit point, par malheur, où et quand mourut la célèbre vieilleuse. La tradi-

tion qu'elle recueillit est plus favorable à Fanchon que ne le sera l'histoire.

Fanchon la vieilleuse n'est pas une invention de MM. Bouilly et Pain; il a existé une Fanchon joueuse de vielle. Le théâtre a fardé singulièrement la Fanchon qui exista, en effet, au milieu du dix-huitième siècle; il en avait le droit et il eut raison d'en user. Son idéal vaut mieux que le portrait *réaliste* — comme on dit aujourd'hui — dont je vais donner quelques traits. Voici sur la vieilleuse ce que m'ont appris mes recherches. C'est la prose après la poésie. Je demande pardon à l'ombre de M. Bouilly de réduire le corps séduisant qu'il anima à un squelette assez difforme. La « Belle Savoyarde », selon madame Agiron, aimait à se rappeler le temps où elle était venue à Paris; Fanchon racontait son voyage et ces premières impressions à la vue de Paris où elle arriva, jeune fille « sans ressource aucune », avec « sa vielle à l'épaule »; elle mentait pour intéresser l'auditeur. Savoyarde par ses parents, elle était Parisienne par le fait de sa naissance. Ce n'est point à Saint-Étienne, du diocèse de Nice, qu'elle vint au monde, comme avaient fait son père, sa mère et toute sa nombreuse famille, mais en haut du faubourg Saint-Jacques, où s'étaient établis ses parents. Son père, Laurent Chemin, était un de ces sujets du roi de Sardaigne qui abandonnaient, pour un temps, leurs montagnes et venaient chercher leur vie en France, ramoneurs, commissionnaires, joueurs de vielle, montreurs de marmottes ou de lanterne magique, gagne-deniers enfin, comme on appelait tous les gens qui faisaient dix métiers sans en avoir un réel. Laurent avait épousé Rose Chemin sa cousine, comme un de ses parents, un autre Laurent Chemin, avait épousé Elisabeth Chemin. Le mari de Rose était fils d'André Chemin, gagne-denier et musicien qui était à Paris dès 1732, avec son frère Jean-Louis. Jean-Louis et André demeuraient rue Mouffetard. Laurent et sa femme Elisabeth habitaient avec Joseph Chemin et Marie Bourly, sa femme, dans la rue Neuve Saint-Médard. Ces Laurent et Joseph étaient frères et gagne-deniers; un de leurs parents, Dominique Chemin, gagne-denier aussi, mari de Marguerite, était, avec Jean-Louis et André, rue Mouffetard, où Laurent et Rose Chemin les rejoignirent en 1738. En 1737, ce Laurent était sur la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas; c'est là que, le 14 mars, naquit celle qui devait être « Fanchon la vieilleuse ». « Le 15 mars 1737, *Françoise* Chemin, née d'hier, » fille de Laurent Chemin, gagne-deniers, et de « Roze Chemin sa femme, a été baptisée; le parrain » a été Sébastien Bernard, gagne-deniers, et la « marraine Françoise Bernard, femme d'André Chemin, tous deux de la comté de Nice et actuelle- » ment de cette paroisse. » (Reg. de St-Jacques du Haut-Pas.) Françoise eut un frère, *Jean-André*, baptisé le 5 février 1739, à Saint-Médard, tenu sur les fonts par André Chemin, « grand-père de l'enfant », dit l'acte que j'analyse, et par « Anne Bernard, femme de Jacques Bernard, aussi Savoyard de la comté de Nice. »

Il n'y a donc pas de doute : Françoise Chemin était Savoyarde d'origine, mais non de naissance. La fable qu'elle accrédita sur son arrivée à Paris était un mensonge auquel donnait toute apparence le costume savoyard qu'elle portait sans doute, et son langage emprunté au patois italo-provençal, usité chez ses parents. Le nom de Françoise qu'elle tenait de sa marraine fut altéré en celui de Fanchon,

suivant une coutume très-répandue à Paris. Fanchon était jolie, et probablement elle trouva des adorateurs dès sa première adolescence, lancée comme elle le fut, enfant, sur les boulevards, au milieu des Savoyards qui couraient les réunions publiques, mendiant avec leurs vieilles et leur ballade : *Diga Djan-netta*, etc. On lui chercha donc — peut-être le chercha-t-elle elle-même — un porte-respect. Ce ne fut point un Parisien qui eut la préférence; c'est dans la colonie niçarde du faubourg Saint-Marceau que se trouva le mari que Laurent Chemin voulut donner à sa fille. Un garçon de 26 ans, natif de St-Etienne près Nice, gague-denier, marchand forain, mécanicien et artificier tout à la fois, sembla un bon parti pour la petite vieillesse, qui, de son côté, devait, grâce à son talent, être d'un bon secours dans le ménage. Fanchon avait dix-huit ans; et un mois lorsque le vicair de Saint-Médard bénit son union avec Jean-Baptiste Ménard, le 10 février 1755. Avait-elle alors de la célébrité? certainement elle chantait à la vielle, dont André Chemin son grand-père avait pu lui enseigner le doigté; elle dansait ou faisait danser sur les boulevards, à la foire Saint-Laurent, à celle du faubourg Saint-Germain, au Palais-Royal ou au pont tournant des Tuileries; mais aucun auteur contemporain ne nous parle de son mérite et de sa vogue. Quoi qu'il en soit, le 6 février 1756, elle donna à son mari un enfant qui fut nommé *Laurent* par Laurent Chemin, le père de Françoise. Ménard est dit dans le baptistaire de son fils « marchand forain, dem^r rue Mouffetard ».

Que fit Jean-Baptiste Ménard, de février 1756 à juillet 1758? mena-t-il sa Fanchon aux foires? Je ne sais, mais il quitta le nid de la rue Mouffetard et alla s'établir rue de Jouy. C'est là que Françoise Chemin accoucha, le 17 juillet 1758, de *Marie-Françoise*, baptisée à Saint-Paul, le 18, et tenue sur les fonts par « André Chemin, musicien, rue Neuve St-Médard », bisain de l'enfant. Que se passa-t-il dans le ménage de J^e-B. Ménard entre 1758 et 1760? Ménard quitta Fanchon, Fanchon infidèle, Fanchon perdue, Fanchon qui lui donna trois enfants encore, portant le nom du père attesté par les noces (*quem nupte demonstrant*). Fanchon demeurait rue du Figuier, le 5 avril 1760, quand elle fit baptiser « Jean-Pierre Ménard », suivi le 2 août 1761 de *Louis-François*, et de *Victoire* le 14 août 1762. Au bas des trois actes de baptême, où J^e-B. Ménard est qualifié « mechanicien et artificier », on lit ces mots : « le père absent », qui sont la marque ordinaire des baptistaires d'enfants illégitimes, surtout quand ils se reproduisent plusieurs fois. Ménard demanda-t-il à la police qu'on fit enfermer sa femme ou se sépara-t-il d'elle sans bruit, la laissant à la débauche où elle se plaisait, et dans laquelle elle ne compromettait pas, du reste, le nom conjugal, car elle n'était connue que sous celui de Fanchon.

Dans les cafés et les cabarets où elle porte sa vielle, elle chante des couplets grivois, tient des propos honteux, se grise de vin et de liqueurs, et livre ses charmes avinés aux entreprises des officiers et des courtards de boutique. M. de Sartines, lieutenant général de police, est, à la fin, averti du scandale que cause la Savoyarde en des lieux où l'on n'est pas prompt à se scandaliser pourtant. Ordre est donné à Bazin, l'inspecteur de la police chargé du quartier Saint-Antoine, de l'admonester et, au besoin, de la faire enfermer pour un temps dans la prison de Saint-Martin. Bazin cite à son prétoire la

vielleuse accusée, pour lui recommander de la part de Mousigneur « de se comporter avec plus de décence dans le café de la dame Hast et ailleurs »; Fanchon ne se rend point à cette première sommation. Bazin réitère ses ordres, et Fanchon comparait pour répondre à plusieurs accusations, et surtout pour s'entendre réprimander, à cause du manque de respect qu'elle s'est permis à propos de la lettre que lui a écrite l'inspecteur de police, lettre qu'elle a montrée, qu'on a « lue publiquement dans un café », et qui « a donné matière à beaucoup de propos indécents. » Au tribunal de l'inspecteur, Fanchon « s'excuse et promet de remplir les intentions de M. le lieutenant général en ce qui est de la décence », promesse bientôt oubliée, comme on va voir. Fanchon avait un amant, un certain officier de robe courte, magistrat portant l'épée, et homme d'assez mauvaises mœurs à ce qu'il semble. La vieillesse vivait avec lui, depuis un an environ, et soit qu'elle se fût prise d'un nouvel amour, soit qu'elle fût lasse, en effet, des assiduités d'un homme qui vivait à ses dépens, comme elle le déclara un soir (le 19 février 1767), elle refusa d'aller souper avec le sieur Loguet, le magistrat en question. De là querelle entre les deux amants, échange de mauvais propos et d'injures, menaces de l'officier de robe courte qui arrache sa vielle à Fanchon, la jette par terre et la brise, enfin tapage nocturne qui attire l'attention de la police et jette « Françoise Chemin, femme Ménard, dite Fanchon la vieillesse », dans un procès jugé sommairement par M. de Sartines, lequel condamne Fanchon à une retraite dans une prison pendant une douzaine de jours. Le 28 février, Bazin arrête Françoise Chemin, et on la remet à la garde pour la conduire à la maison d'arrêt de la rue Saint-Martin. Fanchon ne resta pas longtemps captive; le registre d'écrrou de la prison me fait connaître qu'elle fut mise en liberté le 13 mars 1769. Le registre de Bazin, que m'a communiqué mon bon confrère M. Labat, me fait connaître que ce fut sur la plainte du s^r Loguet, son digne amant, que Fanchon se vit condamnée. Loguet demandait « qu'il lui fût rendu justice contre la nommée Fanchon la vieillesse, qui l'avait maltraité de paroles le 19 fév. 1767, dans une cave où l'on vend du vin muscat ». Bazin ajoute « qu'il y a déjà longtemps qu'on est instruit de la mauvaise conduite de lad. Fanchon, qui s'enyvre journellement et insulte tous ceux qui lui déplaisent ».

On le voit, nous voilà bien loin de la Fanchon modeste, délicate et grande dame de MM. Bouilly et Joseph Pain! — Quand mourut et où mourut Fanchon? En 1782 Sébastien Mercier ne la connaissait pas, ne la nommait point parmi les vieillesse savoyardes « au sein flétri » (*Tableau de Paris*), et l'on peut raisonnablement supposer qu'elle était ou morte alors, ou complètement oubliée, ou ignorée, déjà âgée pour le métier qu'elle avait fait de chantente de cafés. J'ai cherché partout l'acte de son décès sans le trouver. A St-Germain l'Auxer. j'ai trouvé la mention du décès d'une « Marie-Louise Chemin, fille âgée de 45 ans, morte le 25 septembre 1780, à six heures » du matin, rue de l'Arbre-Sec. « Qu'y a-t-il, de commun entre la fille, née vers 1735, et nommée Marie-Louise, et la femme Ménard, née en 1737, et nommée Françoise? Fanchon avait-elle voulu se cacher sous le nom de Marie-Louise? veuve, s'était-elle donnée pour une vieille fille? Ce n'est guère supposable, mais ce n'est pas impossible. Je ne sais pas ce que devinrent ses enfants. Quant à Rose Chemin, elle

était morte, veuve, rue Mouffetard, le 17 juin 1779, « âgée de 75 ans. » (Reg. de Saint-Médard.)

CHEU (TOUSSAINT). ? —1666.

« Voici Guillain, voici Thomas Lourdin,
Sans parler de Cheu si connu dans la ville. »

dit l'abbé de Marolles. Ce Cheu, si connu au dix-septième siècle, si ignoré aujourd'hui, avait prénom : Toussaint. Je le vois mentionné dans le Compte de la dépense faite en 1645 pour la construction du Val-de-Grâce (Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr. 1924) : « A Toussaint Chemu, sculpt^r, la som. de cent liures tour. pour son payement d'une grande lame de cuivre rouge, sur laquelle il avoit fait une inscription contenant le pieux dessein de Sa Majesté » (la Reine Anne d'Autriche) « de faire bastir laditte église du Val de grâce, avec les armes de laditte Majesté figurées sur laditte lame, posée par le Roy souz les fondations du 9^d autel de lad. Eglise. » Cet article du compte est à la date du 21 juillet 1645. — On ne sait rien de Cheu; les biographes n'en ont rien dit; j'ai trouvé peu de chose sur ce sculpteur, dont les travaux sont oubliés. Ce que j'ai appris, c'est qu'il épousa en premières noces Alice Jost, fille d'un plumassier, qui lui donna trois enfants; 27 mai 1622, 25 août 1623, 11 août 1624. Le 4 février 1646, T. Chemu épousa Blanche Vaillant, veuve d'un sculpteur nommé Pierre Corroyis, en présence de Nicolas Vion, sculpteur, qui avait épousé Nicolle Cheu, fille de Toussaint, née en 1623. Toussaint Cheu mourut rue de la Tixeranderie le 2 février 1666, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Jean en Grève, où avaient été baptisés ses enfants. — Une sœur de Tous. Chemu, Susanne, avait épousé André Laurier, maître peintre, le 13 juillet 1631, à Saint-Jean. Elle décéda le 28 juillet 1688. Laurier était fils d'un tailleur d'habits. (Reg. de Saint-Jean en Grève.)

| | |
|---------------------|-------------|
| CHEREAU (FRANÇOIS). | 1680—1729. |
| (JACQUES). | 1688—1776. |
| (FRANÇOIS II). | 1717—1755. |
| (JACQUES-FRANÇOIS). | 1748—17.. ? |

François Chereau, dont le nom au bas de pièces gravées par lui, est quelquefois seulement : « Chereau », quelquefois : « F. Chereau », d'autres fois, « F. Chereau l'ainé », une fois, « F. Chereau maior, naquit fils d'un menuisier, à Blois, en 1680. « Le 20 mars 1680 a esté baptisé par nous soussigné, prêtre, curé » (de St-Martin, à Blois) « François, fils de Simon Chereau et de Anne Hardouin, ses père et mère... » (Communiqué par M. Villers, directeur du Musée de Blois.) F. Chereau se maria en 1714. Marguerite-Etiennette Caillon, sa femme, était d'une famille de marchands épiciers et merciers de la petite ville d'Houdan, et un de ses parents était épiciier à Paris.

Le premier enfant de F. Chereau qui me soit connu est « Marguerite Hélène », baptisée à Saint-Severin le 17 février 1715, tenue par « Hélène Andran, femme de Simon Caquet, intéressé dans les affaires du Roi, d^r rue Thévenot. » A Marguerite Hélène succéda, le 5 avril 1716, « François », dont fut parrain son oncle, « Jacques Chereau, graveur en taille-douce », dem^r rue St-Jacques, dans la même maison que son frère. « François Chereau » est dit dans l'acte du baptême « graveur du Roy et de son Académie de peinture ». La veuve de Baudet, compatriote et un ami des Chereau, fut marraine de François. François Chereau était seulement admis à

l'Académie comme Agrégé. Dès 1715, il avait publié le portrait de Nicolas de Largillière, gravé d'après l'original de Largillière lui-même. François Chereau fut reçu Académicien le 26 mai 1718, sur la présentation du portrait de Louis de Boullongne le jeune, exécuté d'après la peinture de cet artiste habile. Outre ces deux enfants, notre graveur en eut huit (1718-1729). Je m'étonne toujours de la fécondité des femmes d'artistes, au dix-septième et au dix-huitième siècle, et du courage de ces hommes qui se chargeaient gaiement de si lourdes familles! Marie-Edmée Chereau était née posthume; le vendredi 15 avril 1729, « François Chereau, premier graveur du cabinet du Roy », était mort rue Saint-Jacques, aux Deux-Piliers. François et Benoît Chereau, ses deux fils, Jacques Chereau, graveur, son frère, et Gilles-Edme Petit, graveur aussi, son beau-frère, l'avaient accompagné à son dernier gîte. (Reg. de St-Severin.) François Chereau était un habile graveur; il y a de lui de beaux portraits, un surtout, celui d'un ambassadeur du duc de Brunswick, d'après Rigand, qui contient des détails charmants. — Jacques Chereau ne naquit ni en 1687, comme le crut Zani, ni en 1694, comme l'ont dit la *Biographie-Michand* et M. Le Blanc (*Manuel de l'Amateur d'estampes*); il ne mourut pas en 1759, comme on l'a cru. Il décéda rue des Mathurins, le 1^{er} décembre 1776, et fut enterré le lendemain à Saint-Benoît, « âgé de 89 ans environ », dit l'acte signé de deux de ses fils, Jacques Simon et Jacq. François Chereau. Il était né à Blois, le 29 octobre 1688. (Acte de son baptême, déposé par lui au moment de son mariage.) Jacq. Chereau travailla d'abord chez son frère, puis se perfectionna chez les Audran, dont un, Gérard, avait formé François Chereau. Il épousa une des filles de Joseph Yvart, le peintre, qui vivait aux Gobelins. Ce fut le 9 février 1722 que fut béni son mariage à Saint-Hippolyte, en présence de Fr. Chereau, de Jean Audran, etc. A ce moment, Simon Chereau le menuisier et sa femme étaient morts, l'un du 26 novembre 1709, l'autre du 6 février 1720. Jacq. Chereau fut bientôt veuf; Anne Autoinette Yvart, sa femme, mourut le 28 septembre 1722, âgée de 34 ans. Jacques se remaria. Le 11 janvier 1724, il épousa, à Saint-Benoît, Marguerite-Genève Chiquet, fille de feu Jacques Chiquet, graveur. De ce second mariage sortirent neuf enfants au moins : 27 décembre 1725, 20 juillet 1727, 1^{er} mars 1729, 16 avril 1730, 14 juin 1731, 16 octobre 1732, 31 octobre 1736, 21 juin 1739, et enfin 1724? le huitième, une fille qui mourut en 1742. Marguerite Chiquet mourut le 10 mai 1773, rue Saint-Jacques, âgée d'environ 69 ans. (Reg. de Saint-Benoît.) A son inhumation assista Jacques-François Chereau, graveur, son petit-fils.

Ce Jacques-François était né le 27 novembre 1748, fils de François II Chereau, né, lui-même, le 30 mars 1717, de François I^{er} Chereau et de Marg. Etiennette Caillon, comme je l'ai dit. François II Chereau avait épousé sa cousine Genèveve Marguerite Chereau, le 5 février 1742, à Saint-Severin. — François II eut cinq enfants, et mourut le 21 février 1755, âgé de 38 ans, rue Saint-Jacques. (Reg. de St-Severin.) Quant à Jacques François Chereau, il épousa une femme-graveur, Anne Louise Foys de Vallois, fille de Gaspard Foys de Vallois, qui demeura à l'île Saint-Louis, au coin de la rue de la Femme-sans-tête (6 février 1769; Reg. de St-Louis). — J^s. Fr. Chereau, « graveur en taille-douce et

marchand d'estampes, eut de son mariage deux enfants : 16 décembre 1769 et 11 avril 1771. Ce dernier, une fille, Anne-Louise, eût la vie à sa mère, qui fut inhumée, âgée de 22 ans, le 20 avril 1771. — Benoit-Simon Chereau, fils de François 1^{er}, était greffier au Châtelet; il fut inhumé à Saint-Severin, âgé de 29 ans, le 16 février 1748. — Jacq. Simon, fils de Jacques Chereau, épousa, le 1^{er} septembre 1760, à Saint-Severin, Louise Perrette Charpentier, âgée de 20 ans, fille d'Étienne Charpentier, graveur. — Une des filles de Jacq. Chereau, celui qui est nommé Chereau *Junior*, épousa Jacques Gabriel Huquier, graveur, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoit. — Le meilleur ouvrage de Jacq. Chereau me semble son David. Le portrait de la Reine, d'après Van Loo, est une bonne chose de lui. Il alla à Londres, où il travailla quelque temps. Une estampe d'après Raoux est signée : Chereau le jeune, sculpt. London. — *Voy. AURAY, BAUDET, LARGILLIÈRE, PÉCORR, YVART.*

CHÉRON (HENRI). 1647—58
(ELISABETH-SOPHIE) ?1648—1711.
(LOUIS). 1655—1713.

Voltaire n'a pas dédaigné de nommer Elisabeth-Sophie Chéron dans son *Hist. du siècle de Louis XII* : « Chéron (Elisabeth), née à Paris en 1648, célèbre par la musique et les vers, et plus connue sous son nom que sous celui de son mari, le s^r Le Hai. Morte en 1711. » El. Sophie Chéron, fille de Henri Chéron, calviniste, né, dit-on, à Meaux, et peintre de miniature, établi à Paris, ne fut point baptisée au temple de Charenton; probablement elle le fut à l'hôtel de l'ambassade de Hollande, comme un grand nombre de ses coreligionnaires parisiens. Sa mère, Marie Lefevre, donna au moins cinq enfants à Henri Chéron, outre El. Sophie, que l'on croit née en 1648 : Marie, 22 juillet 1649; Pierre, mort le 17 juin 1665, « à l'âge de 16 ans environ »; Anne, qui mourut le 22 juillet 1652, « âgée de 5 ans »; Louis, qu'on fait naître en 1660, mais qui, né le 2 septembre 1655, fut baptisé le 4; enfin Jacques; venu au monde le 28 mars 1658. (Reg. Protestants; Arch. de la ville). — Je ne sais où et quand mourut Henri Chéron, et s'il mourut calviniste ou catholique. Elisabeth-Sophie et sa sœur Marie entrèrent dans l'Église romaine par les soins de madame de Miramion, le 25 mars 1668. Leur abjuration eut lieu à Saint-Sulpice, en présence de Nicolas de la Plate-Montagne. L'acte est signé : « M. Bonneau, Elisabeth Cheron, Marie Cheron, N. de la plate montagne ». Le 12 novembre 1701, Marie, âgée de plus de 52 ans — elle se mariait bien tard ! — épousa le peintre Alexis Simon Belle qui n'avait que vingt ans ! Elle déclara être fille de « defunt Henri Chéron peintre, et de Marie Lefèvre ». Henri était donc mort avant 1701, c'est-à-dire au moins vingt-deux ans avant l'année (1723) que Zani assigne à son décès. — Je n'ai pu trouver le mariage d'Elisabeth-Sophie avec M. Le Hay; quant à l'acte de son décès, il est inscrit à Saint-Sulpice : « Le 5 septembre 1711, a été fait le convoi... de d^{lle} Elisabeth-Sophie Chéron, âgée de soixante-trois ans, de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt. et de celle des *Ricoverati*, et pensionnaire du Roy, femme de Jacques Le Hay, ingénieur de Sa Maj., décédé le 3 du présent mois, rue de Grenelle en sa maison; et y ont assisté le mary de lad. defunte et M^e Noël Bosquillon, clerc licencié en droit... (signé) Le Hay, Bosquillon ».

— Louis Chéron qui n'avait pas quitté l'Église de Calvin, quitta, dit-on, Paris pour Londres en 1695, où il mourut en 1713, selon M. Robert Dumesnil, en 1715, selon Mariette. Louis exécuta deux *Mai* pour Notre-Dame : en 1687, le prophète *Aqubus*, en 1699, *Hérodiade*. Le clergé, assez peu tolérant, aurait-il consenti à recevoir des ouvrages d'un hérétique, sitôt après la révocation de l'Édit de Nantes, quand les rigueurs duraient encore contre les protestants? C'est douteux. Je crois que Louis Chéron s'était rallié à l'Église de Rome, et que s'il alla à Londres, ce ne fut point comme fugitif, mais pour chercher fortune. — Je ne sais si un Simon Chéron, peintre et calviniste, qui fit baptiser un fils à Charenton le dimanche 29 avril 1618, était de la famille d'Henri Chéron. — L'abbé de Marolles cite parmi les « peintres de peu de nom, mais pourtant de mérite » un Chéron que je crois être Henri le miniaturiste. Louis Chéron n'avait que vingt-cinq ans quand Marolles mourut en 1680, et il n'avait pu encore se faire remarquer assez pour avoir une place, même humble, dans le vaste catalogue de l'abbé de Villeloin. — Elis.-Soph. Chéron que la *Vie des peintres*, t. II, p. 369, nomme un peu emphatiquement « la Sapho de son siècle », avoit à la salle de Saint-Thomas, au quartier Saint-Benoit, deux ouvrages estimés : Saint Thomas d'Aquin prêchant, et un portrait en pied de Hardouin de Peréfixe, archevêque de Paris. Que sont devenus ces deux morceaux? E. S. Chéron seignit et grava à l'eau-forte, son portrait que termina G. Simonneau, et qui ne fut publié qu'après la mort de Mad. Le Hay. — *Voy. 2. BELLE, MIRAMION, PLATE-MONTAGNE, SIMONNEAU.*

1. CHESNE (NICOLAS DU). — 1627?

Lorsque Salomon de Brosse eut achevé, pour Marie de Médicis, sur l'emplacement de l'hôtel de Luxembourg, acheté par la Reine en 1612, le beau palais où la Florentine aimait à retrouver l'aspect général et la décoration extérieure du palais Pitti, on livra l'intérieur du nouvel édifice à un peintre chargé d'en orner les appartements¹. Par quels ouvrages s'était fait connaître cet homme? Quels mérites le recommandaient à la Reine? On ne le sait pas. Tout ce qu'on sait de lui, c'est son nom inscrit en tête de cet article, et qui serait probablement oublié maintenant, si, dans l'histoire de la peinture, il ne se trouvait accolé à ceux de Nicolas Poussin et de Philippe de Champaigne, deux grands artistes qui, commençant alors leur carrière et cherchant à utiliser leurs talents, furent trop heureux de devenir les collaborateurs, les ouvriers de Du Chesne, dans l'exécution des travaux du Luxembourg. On a dit que Poussin et Champaigne portèrent bien vite ombrage à leur patron, qui peut-être souffrait de ne les pouvoir assujettir à sa manière. Les ouvrages de Champaigne et de Poussin plaisaient trop à la Reine et à la cour, pour ne pas déplaire un peu à Nicolas Du Chesne, qui, ne voulant pas être supplanté, sut bien trouver le moyen de rendre à ses aides l'existence impossible à côté de lui. Tous deux le quittèrent. Philippe de Champaigne retourna à Bruxelles sa patrie, d'où son projet avait été d'aller

¹ Les travaux de sculpture furent confiés à Claude Cochet. Je ne sais si ce fut Sal. de Brosse qui choisit cet ornementiste, ou si Nicolas Du Chesne, conducteur de tout l'ouvrage, désigna Cochet et le fit travailler sur ses dessins. Cochet travailla encore quand Du Chesne mourut.

en Italie. C'était, croit-on, en 1627. Il était à peine arrivé en Flandre, que Nicolas Du Chesne mourut. La Reine rappela bien vite Champaigne, voulant qu'il achevât l'œuvre commencée par le peintre défunt. Elle fit à Philippe tous les avantages dont avait joui Du Chesne; et comme elle avait vu grandir Charlotte, la fille de celui-ci, et l'avait prise sous sa protection royale, Marie de Médicis engagea Champaigne à l'épouser, ce que fit le peintre, à la fin de l'année 1628, ayant eu le temps de se faire aimer de la jeune fille. Quel âge avait alors Charlotte du Chesne? Je n'ai pu découvrir l'acte de son baptême; mais je suppose qu'elle avait de seize à vingt ans, et qu'elle était née de 1608 à 1612. Nicolas du Chesne finit ses jours rue des Ecoiffes; je n'ai pu apprendre à quelle époque précise il y vint et quand, de Saint-Gervais, on vint l'y prendre pour l'inhumér. Il y était certainement dès 1613, car le 1^{er} décembre de cette année, il fit baptiser une fille de son mariage avec Marguerite Jacquet. L'enfant fut tenu par son grand-père maternel, Sébastien Jacquet, ce qui me porte à croire qu'il était le premier-né de Marguerite. Le 8 janvier 1616, N. Du Chesne eut *Claude*, et le 4 juin 1619, *Marguerite*. (L'acte du baptême qualifie Nicolas Du Chesne « peintre et valet de chambre du Roy ».) En 1624, il avait changé de paroisse et s'était établi sur le territoire de Saint-Gervais. C'est là qu'il eut un fils qu'on nomma *Charles*.

On voit dans les *Etats des officiers de la maison du Roy* (Arch. de l'Emp. Z. 1341) Nicolas Du Chesne porté de 1599 à 1630 inclusivement parmi les peintres valets de chambre de Sa Majesté aux gages de 30 livres par an. Dans l'état de 1631, il est remplacé par Philippe de Champaigne. Ceci me porterait à croire que N. du Chesne mourut en 1630 ou au commencement de 1631 et non en 1627, comme on l'a supposé.

Le compte des dépenses de la maison de Marie de Médicis pour l'année 1625 (Arch. de l'Emp. KK. 189) contient l'article que voici : « A Nicollas du Chesne, peintre de la dame Reyne, mère du Roy, 1,200 liv. tourn. pour les gages et appointements à luy accordés par Sa Majesté, tant et sy longtempz qu'il travaillera en son palais du Luxembourg. — 3 juin 1625 », fol. 2347. — « Marie Jacquet, femme de Nicolas du Chesne, peintre et valet de chambre du Roy, dem^r rue des Ecoiffes », fut marraine, à Saint-Nicolas des Champs, le 21 novembre 1625, et à Saint-Eustache le 22 novembre 1629. — *Voy. Brosse (DE), CHAMPAIGNE et COCHET.*

2. CHESNE (ANDRÉ DU). 1584—1640.

Les biographes de ce savant homme le font mourir écrasé par une charrette. Ce fut sur le territoire de Saint-Benoît qu'il décéda, et voici ce que je lis à son sujet dans le registre de cette église : « M. André du Chesne, conseiller et historiographe du Roy, mourut et fut porté à St-André des Arcs où il a esté inhumé, le 1^{er} jour de juin 1640 ». L'acte, rédigé à Saint-André, dit que Du Chesne fut « inhumé dans la sépulture de defuncte sa femme ». Cette femme se nommait Valentine de Vaucorbeil, sœur de Jean de Vaucorbeil, seigneur de La Grosse et de Forfery, lieutenant des eaux et forêts de la prévôté et vicomté de Paris. Du Chesne s'était marié en 1635 : « Le lundy vingtième jour d'août 1635, espousèrent en l'église de Saint-André noble homme André du Chesne, cons^r et historiographe

du Roy, et dam^{le} Valentine de Vaucorbeil, lesquels avoient esté fiancés le jour précédent, et le tout en présence de leurs parents et amys ». — M. Le Monnyer, notaire, a dans les archives de son étude un assez grand nombre de minutes d'actes intéressant les familles du Chesne et Vaucorbeil, nne, entre autres, du 30 juillet 1637, porte la signature « A. du Chesne ». Le 10 mai 1636, du Chesne eut une fille, *Marie*, qui mourut six jours après; il demeurait alors rue des Deux-Portes Saint-Benoît. D'un premier mariage, André du Chesne avait eu deux fils, *François* et *André*. J'ai vu un acte de « François du Chesne, adouct en parlement et au priné conseil, historiographe du Roy, demeurant rue des Deux-Portes, à la date du 14 avril 1642 »; cet acte est commun à lui, à André du Chesne, « étudiant en l'université de Paris, et à *Mathurin* du Chesne, bourgeois de Paris, frère d'André 1^{er}, demeurant sur les fossés d'entre les portes St-Michel et St-Germain ». J'ai vu encore chez M. Le Monnyer un acte du 15 février 1667, qui intéresse « *François-Denis* du Chesne, secrétaire de monseigneur le maréchal duc d'Amont, demeurant en l'hôtel dud. seigneur, rue de Jouy ». Ce François du Chesne avait épousé Anne Cornart, dont il eut : *Françoise* (6 août 1643); *Louis-François* (19 mars 1657) St-Severin; *Marie-Anne* (29 mai 1658), et *Marie-Madeleine* (30 juillet 1659). — Je ne sais quand naquit François du Chesne, mais j'ai trouvé dans les registres de Saint-Sulpice l'acte du baptême d'*André*, né et baptisé le 15 septembre 1619, fils « de M. André du Chesne, géographe (*sic*) du Roy, et de Susanne Soudan sa » (première) « femme ».

Un autre André était venu au monde en 1628, qu'il ne faut pas confondre avec le fils de l'historiographe. Ce fut le 30 novembre 1628 que Catherine-Louise, femme d'*Emoul* (*sic*) du Chesne acconcha d'un enfant baptisé à Saint-Médard et nommé par « André Lefebvre d'Ormesson, fils de M. d'Ormesson, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé; de la paroisse de St-Germain en Grève ».

Lorsque Valentine de Vaucorbeil eut perdu André du Chesne, elle épousa Jacques Ivard, avocat en Parlement, conseiller et historiographe du feu Roi, ce que m'apprend un acte de cet Ivard (14 avril 1642) conservé chez M. Le Monnyer.

CHEVAL-LÉGER.

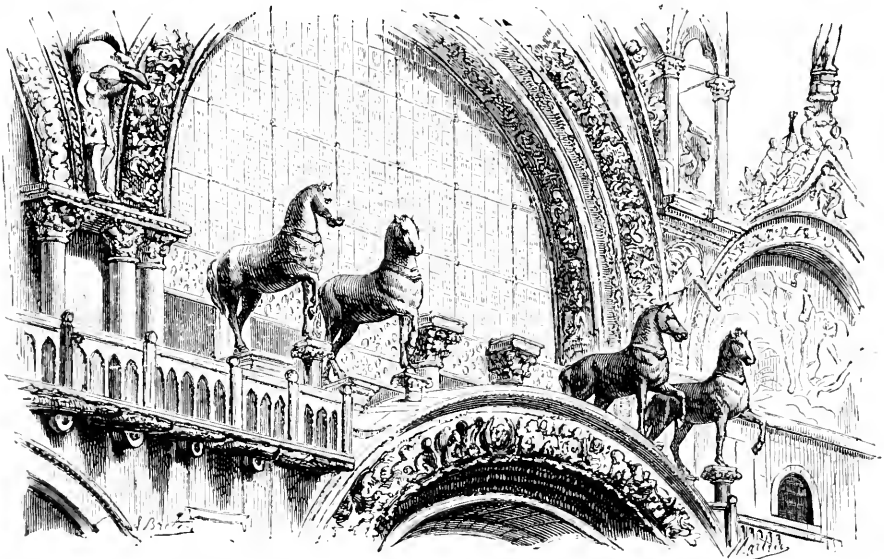
L'Académie française dans son dictionnaire (1814) a donné un article sur les *Cheval-légers* qui finit par ces mots : « On dit aussi un *Cheval-léger* au singulier ». Il paraît qu'on ne l'a pas dit toujours. Je vois que « Guichard Regnault, sieur de Liberany, premier huissier du cabinet du Roy » en 1618, est qualifié : « cheval léger » des compagnies de Sa Majesté; par le vicaire de Saint-Sulpice, dans l'acte du baptême d'un des enfants du miniaturiste Richard Masson de La Richardière.

CHEVAUX (LES) DE VENISE, DITS DE CORINTHE.

Leur origine est incertaine; leur histoire n'a pas été faite. A quelle époque furent-ils descendus de l'arc de triomphe du Carrousel? A quelle époque les y avait-on montés? Quand avaient-ils été pris à Venise? Quand y retournèrent-ils? Quelles furent les vicissitudes de leur séjour à Paris? Quels événements marquèrent leur existence pendant l'antiquité et le moyen âge? C'est ce qu'ont ignoré Dulaure, trop vanté, et les historiens de Paris venus après lui, copistes paresseux et mal renseignés par leur maître.

Je dis que l'origine des Chevaux qu'on nommait les « Chevaux de Venise » est incertaine. Godinos (Origines de Constantinople, dans la Byzantine, page 29) dit que quatre Chevaux dorés, placés sur l'Hippodrome de Constantinople, y avaient été apportés sous le règne de Théodose le jeune. Le comte Giognara, antiquaire estimé, pensait que ces Chevaux étaient un ouvrage romain contemporain de Néron. Francesco Sansovino (*Venitia città nobilissima et singolare*) parle deux fois de ces Chevaux célèbres, la première à propos de l'église de Saint-Marc, la seconde à propos du doge Henri Dandolo. Voici, traduit, le premier passage de l'historien de Venise qui, pour le dire en passant, écrivait au milieu du seizième siècle, et dont Giustiniano Martiniotti a donné, en 1663, une édition augmentée (Steffano Curti, in-4°). « En avant du couloir, sur le plat de la grande voute (du portail de l'église) se voient quatre chevaux antiques de bronze, si beaux » (*cosi rari*) « que jusqu'ici on n'en a trouvé de pareils dans aucune partie du monde. Ils furent faits par ordre du peuple romain, alors que l'em-

pereur Néron vainquit les Parthes; on les lui dédia et on les plaça sur un arc élevé en son honneur. Ils tiraient le char du soleil, comme on le remarque sur le revers de quelques médailles, où ils sont représentés, dans les mêmes mouvements de tête et de jambes que nous leur voyons. Lorsque Constantin établit le siège de l'Empire à Byzance, il emporta les chevaux qu'il fit mettre dans l'Hippodrome, ainsi que l'a écrit le Grec Nicetas Choniates. Ils restèrent là jusqu'à ce que la République de Venise s'emparât de Constantinople. L'Hippodrome faisant partie de la moitié de la ville qui était devenue la part des Vénitiens » (les Français avaient l'autre), « Marino Zeno, qui fut le premier Podesta établi dans la ville conquise, au nom de la Seigneurie, les envoya à Venise avec de grandes pièces de porphyre, de serpentinite et d'autres riches marbres. Les Chevaux furent déposés dans l'arsenal, où plusieurs fois ils coururent le risque d'être détruits. Mais, à la fin, leur beauté ayant été reconnue par tous, on les monta, pour qu'ils gênassent moins qu'ailleurs et pour leur propre sûreté, sur l'église de Saint-Marc; ainsi :



Nicetas, dont Sansovino allègue le témoignage, parle des Chevaux de l'Hippodrome à l'occasion de jeux du Cirque ordonnés par Manuel Comnène; mais il n'avance point que ces quatre figures équestres furent apportées à Constantinople par Constantin. Il ne dit pas un mot de leur origine, grecque ou romaine; il se contente de les décrire, et les montre « sur la tour au pied de laquelle sont les prisons, tour qui sert de borne pour le départ des chevaux dans les courses ». Il ajoute : « Ces chevaux, dorés, sont aux cols recourbés, tournés l'un vers l'autre » (*obversi sibi invicem*), dit le traducteur latin de Nicetas; c'est-à-dire les deux de gauche, tournant la tête à gauche, et les deux de droite tournant la tête à droite « et vifs à la course » (*alacritatis ad cursum pleni*). Ce dernier trait du peintre manque à la vérité; les chevaux sont fiers, vifs, prêts à courir sans doute, mais marchant seulement au pas. Venons au second passage de Sansovino (p. 561 de l'édition de 1663) : « Les Vénitiens eurent dans leur part du butin quatre Chevaux de bronze qui, selon quelques

auteurs, furent exécutés par Lysippe pour les Rhodiens, envoyés de Rome en Syrie, puis conduits à Rome et placés par Auguste sur son tombeau, puis ensuite dédiés à Néron, et finalement portés à Constantinople, d'où ils vinrent à Venise. » — On le voit, grecs ou romains, emportés de Rome à Byzance par Constantin, ou transportés de Chio à Constantinople par Théodose le jeune, les Chevaux que Venise eut dans son partage, en 1204, qu'elle garda jusqu'en 1797, époque où la victoire les donna à la France, ont une origine douteuse. Les antiquaires, quelques-uns du moins, ne reconnaissent pas dans ces figures le caractère qui marque les productions de l'art au beau temps de la Grèce; ils y voient des œuvres d'un goût médiocre, d'un style de décadence, comme ils disent. Je ne me porte point juge dans une pareille question, et laisse aux hommes habiles qui ont fait leur étude particulière des monuments de l'antiquité, le droit de prononcer en matière semblable; tout ce que je veux dire, c'est que les Chevaux peuvent très-bien être d'un artiste inférieur

à Lysippe, mais cependant avoir été exécutés et conlés au meilleur temps de l'art antique. — Les Chevaux de l'Hippodrome de Constantinople allèrent à Venise sous le dogat de Pietro Zani, élu le 5 août 1205, à la place de Henri Dandolo, qui venait de mourir à Byzance, âgé de 97 ans, et dans la treizième année de son pouvoir. Cela est certain, et Sansovino n'en doute point. Ce que Sansovino n'a pu préciser, c'est sous quel doge les Chevaux « *riposti nell' Arsenal* », dont on finit par reconnaître la beauté (« *conosciuta la loro bellezza* »), furent comme exilés sur le portail de l'église, où, il faut le reconnaître, ils font un médiocre effet, petits qu'ils sont, en regard à la hauteur où on les a élevés, déplacés d'ailleurs, car rien ne justifie leur présence sur la façade d'un temple chrétien. — Si je ne puis fixer, même approximativement, l'époque à laquelle les Chevaux furent embarqués dans l'arsenal et débarqués au quai de la Piazzetta, je puis dire quel jour ils furent descendus de la tribune de Saint-Marc pour être envoyés à Paris. Roubaud, chef des mouvements du port et commandant d'armes à Venise, en 1797, quand la ville des doges fut tombée au pouvoir des Français, écrivait au ministre de la marine Pierre Bénézech, successeur (par *interim*) de L. J. F. Truguet : « Venise, 24 frimaire an vi » (14 décembre 1797). « Hier j'ai fait descendre les quatre fameux Chevaux qui étaient sur la porte de Saint-Marc. Ils n'ont souffert aucun dommage et sont embarqués sur une trabaque » (un *trabacolo*, voy. mon *Glossaire nautique*) « qui finit de charger des pièces de cordage et qui partira de suite (*sic*) pour Ancône. Cette opération, pour laquelle on avait quelque crainte, s'est faite tranquillement ». Ainsi, les Chevaux furent descendus de la tribune de Saint-Marc le 13 décembre 1797, et, le même jour, embarqués dans un navire vénitien, qui devait être assez grand, car outre les cordages pris dans l'arsenal de Venise et qu'on envoyait à Toulon, outre les Chevaux qui devaient tenir beaucoup de place dans la cale du *trabacolo*, il portait le *Lion de Saint-Marc*, descendu de sa colonne et envoyé en France avec les autres trophées de la victoire. Le bâtiment chargé de ces précieux monuments fut expédié de Venise pour Ancône sous l'escorte d'une galère, la *Méropé* (Lettre de Roubaud, 17 décembre 1797). Déjà d'autres « objets de sciences et arts » avaient été envoyés à Ancône et chargés sur la frégate la *Diane*. (Lettre du 30 brumaire an vi — 10 novembre 1797.) Les bronzes de Venise arrivèrent sans avaries à Ancône, et M. Pagelet, lieutenant de vaisseau qui commandait la *Diane*, prit à son bord les Chevaux; le lieutenant de vaisseau Fricchet, commandant la frégate la *Carrière*, prit le *Lion de Saint-Marc*. La *Gazette nationale* ou *Moniteur universel* du 28 germinal (17 avril 1798) publia la note que voici : « Toulon, 17 germinal (7 avril) : Quatre frégates aux ordres du chef de division Perrée arrivent d'Ancône en ce port. A bord de la *Diane* sont les quatre Chevaux de St-Marc » Le *Moniteur*, sous la rubrique de « Paris, 5 floréal an vi (24 avril 1798) », imprima les lignes suivantes : « Les monuments que la flotte de Venise a débarqués à Toulon consistent 1° dans les quatre Chevaux antiques qui étaient placés sur l'église de Saint-Marc; 2° en un Lion, dans le genre gothique, formant les armes de Venise et placé sur une colonne de granit à la petite place St-Marc. Tous ces objets sont partis sur une allège, de Toulon pour Arles,

d'où ils remonteront le Rhône jusqu'à Lyon. » Le 24 floréal an vi (13 mai 1798), le *Moniteur* annonça que « le convoi des monuments recueillis en Italie » avait « mouillé à Lyon, dans la Saône, le 7 de ce mois (2^e avril), et qu'il continuait sa marche vers le canal du Centre, devant aller chercher le canal de Briare pour arriver à Paris ». Le 22 prairial an vi (10 juin 1798), le *Moniteur* dit que « l'entrée triomphale des objets des sciences et arts conquis en Italie, se fera le jour de l'anniversaire du 14 juillet 1789. Le Directoire exécutif, ajoutait le journal, « se rendra au Champ de Mars pour les recevoir au nom du peuple français ».

Les eaux trop basses de la Loire empêchèrent les bateaux d'arriver à temps pour la fête anniversaire de la Prise de la Bastille. Enfin, le 29 messidor (17 juillet), la *Gazette nationale* fit cette communication au public : « Le convoi des monuments d'Italie est arrivé; les bateaux sont au-dessus du Jardin des Plantes. Son entrée triomphale aura lieu à Paris le 9 thermidor. » Le *Moniteur* se ravisa le 2 thermidor (20 juillet) et publia cet avis : « L'entrée triomphale des monuments conquis en Italie se fera le jour de l'anniversaire du 10 août (une fête pour l'anniversaire d'un massacre!). Il paraît décidé qu'ils seront débarqués au-dessus du Jardin des plantes ». Les choses ne se passèrent cependant pas ainsi. Le Directoire, au risque d'être taxé de *modérantisme*, hâta le jour de la cérémonie qu'attendait tout Paris, et, le 9 thermidor (27 juillet) le ministre de l'intérieur donna dans le *Moniteur* le programme des *Fêtes de la liberté* : — les directeurs nommaient ainsi l'anniversaire de la mort de Robespierre. Les 9 et 10 thermidor, le butin fait sur l'Italie fut transporté au Champ-de-Mars sur des chars dans une procession où figuraient, en un singulier pêle-mêle, des livres, des tableaux, trois lions vivants, un ours blanc, un ours de Berne, « le buste de Brutus porté par les défenseurs de la patrie », Apollon, Clio, Melpomène, la *Transfiguration* de Raphaël, des ouvrages de Titien, de Paul Véronèse et du Tintoret, que sais-je encore? Sur les neuvième et dixième chars paraissaient les *Chevaux de Venise*, avec cette bannière : « Ils sont enfin sur une terre libre. » (La *République* de Venise n'avait donc pas été un pays de liberté?) Par un singulier *lapsus*, le *Lion de Saint-Marc* fut oublié dans le programme de la fête.

Je n'ai pu apprendre où furent déposés provisoirement les Chevaux de Venise et le Lion de Saint-Marc après le 28 juillet 1798; je n'ai pu savoir non plus à quelle époque le Lion ailé, emblème de la ville des doges, fut placé sur l'esplanade des Invalides. Quant aux Chevaux de bronze (ou, pour mieux dire, de cuivre rouge recouvert d'un patine et jadis dorés), on songea à les utiliser pour en faire l'ornement d'une des places publiques de Paris; on fut très-longtemps indécis quant à l'endroit que l'on devait honorer de ce magnifique trophée des victoires de l'armée d'Italie. Enfin, le 13 brumaire an viii (4 novembre 1799), le *Moniteur* parla : « Les Chevaux antiques, de bronze, transportés de Venise à Paris, vont être érigés sur la place des Victoires. Ils seront attelés au char triomphal de la République. Le Directoire a ordonné la confection de ce monument ». Quelques jours après (13 frimaire — 4 décembre 1799), le journal complétant cette annonce s'exprimait ainsi : « Les consuls ont chargé les citoyens Lemot et Chaudet, statuaires, et

Percier, architecte, de l'exécution du char de la Victoire, auquel seront attelés les quatre Chevaux de bronze pris à Venise... Le monument sera érigé sur la place des Victoires nationales; cet emplacement qui, depuis longtemps, est consacré à la Victoire, a paru celui de Paris qui pouvait le mieux convenir à la petite proportion des chevaux. Je ne vois pas quelle cause s'opposa à l'exécution d'un projet arrêté par les consuls, sans doute après s'en être entendu avec l'architecte et les statuaires; mais il ne paraît pas que rien ait été fait pour la construction du socle que devaient surmonter le char et les Chevaux. Peut-être trouva-t-on que la place des Victoires était trop petite pour que le centre en fût occupé par un massif qui en diminuerait beaucoup la largeur et gênerait la circulation des voitures, très-active dans ce quartier marchand. Quoi qu'il en soit, on songea à mettre les Chevaux dans un endroit où ils fussent en vue, sans nuire au mouvement de la population. La grille du Carrousel parut propre à recevoir, au moins provisoirement, ces quatre figures, dussent leurs formes être déformées par l'espace et s'amoindrir singulièrement à l'œil, vues à distance. Ce fut en 1802 que MM. Percier et Fontaine les firent élever sur les piédestaux où se voient aujourd'hui quatre grandes statues assises, ouvrages de pierre qui sont d'un assez bon effet. Ni le *Moniteur* ni le *Journal des Débats* ne fait mention de cette pose des Chevaux sur la grille des Tuileries; mais je la trouve indiquée dans un passage du journal tenu par Fontaine (Pierre-François-Léonard), qu'a bien voulu me communiquer M. Fontaine (), architecte, son neveu. On voit d'ailleurs les Chevaux, se regardant deux à deux dans une planche assez médiocrement gravée par Fay, d'après un dessin de La Loude, au troisième cahier des *Serrureries* publiées par cet artiste. Les Chevaux de Venise restèrent jusqu'en 1807 sur les piliers de la grille où les avaient fait monter les architectes des consuls. MM. Félix et Louis Lazare, auteurs du *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris*, citent d'un Décret impérial du 26 février 1806 les articles suivants : « Art. 5. Il » sera élevé un arc de triomphe à la gloire de nos » armées, à la grande entrée de notre palais des » Tuileries. — Art. 6. Cet arc de triomphe sera » élevé avant le 1^{er} novembre; les travaux d'art » seront commandés et devront être achetés et » placés avant le 1^{er} janvier 1809 ». MM. Vivant Denon, directeur du Musée, et Fontaine, architecte, furent chargés de la composition et de l'exécution du monument. Le *Journal de l'Empire* publia, le 7 mars 1806, la note que voici : « On a commencé depuis trois jours sur la place du Carrousel les travaux relatifs à l'exécution d'un arc de triomphe qui doit être terminé pour l'époque des solennités de mai ». Le *Moniteur* fait foi qu'aucune solennité n'eut lieu pendant le mois de mai 1806. Le gros œuvre fut mené assez vite, car le 7 juillet 1806, Fontaine déposa sous la première assise du soubassement de l'arc, à droite, des médailles frappées en souvenir de la campagne de 1805 et une médaille commémorative de l'érection du monument, commandée par Denon à Brenet. Celle-là est assez connue. On sait que la face porte la tête de Napoléon I^{er} (profil à droite), et qu'au revers se voit l'Arc de triomphe surmonté du quadrigé. — Qu'une observation me soit permise à propos de la médaille qui porte dans l'exergue la

date M. DCCC. VI. Dans le char qui surmonte l'attique, Brenet plaça la statue de Napoléon; or, jamais cette figure ne fut montée sur le char, je crois même que jamais elle ne fut faite. Sans doute elle était dans le projet arrêté entre Denon et les architectes; probablement l'Empereur ne repoussa point l'idée de se montrer triomphateur, sur l'arc élevé à la gloire de ses armes; cependant, par modestie, ou peut-être ajournant cette justice qu'il pouvait se rendre, au moment où le monde se serait enfin reposé dans une paix glorieuse pour la France, l'Empereur ne voulut point que l'arc du Carrousel portât son image dominant le monument. Voyez pourtant ce qui arrivera dans l'avenir! Quand les savants du trentième siècle feront à grand renfort d'érudition l'histoire de Paris détruit, heureux d'avoir trouvé la médaille de 1806, ils affirmeront qu'un arc fut érigé sous le règne de Napoléon I^{er}, et que sur le char qui surmontait cette porte monumentale se montrait, dans une attitude fière et majestueuse, la statue de l'Empereur. Quelques médailles de Néron portent au revers la représentation d'un arc de triomphe surmonté d'un quadrigé, dont le char porte la figure de cet empereur; oserons-nous conclure de là qu'en effet Néron se fit hisser sur un des arcs qui, selon Tacite, furent érigés en son honneur, après la prise d'Artaxa? Tacite dit bien que des statues et des arcs lui furent décernés (*Annal.* XIII, 41), mais il ne dit pas que les statues furent élevées sur les arcs : qui oserait affirmer qu'elles le furent, malgré l'orgueil connu de Néron?

À la date du 26 avril 1807, je lis dans le journal de Fontaine : « Les grosses constructions de l'arc de triomphe de la place du Carrousel sont terminées... Les Chevaux de Corinthe qui avaient été transportés de Grèce à Rome et qui, depuis, sont venus à Paris, comme l'un des principaux gages de la conquête de l'Italie par le général Bonaparte, vont être déposés des piédestaux de la grille des Tuileries où nous les avons placés en 1802. Ils seront désormais attelés au char de triomphe qui couronnera l'arc ». Le statuaire lyonnais François-Frédéric Lemot, un habile homme, était chargé de faire le char et les deux Victoires qu'on voit encore sur l'arc de triomphe, à la droite et à la gauche du groupe des chevaux. Pour le dire en passant, ces deux Victoires qui produisent un bon effet, et qui sont là, conductrices des Chevaux qu'elles tiennent par la bride, rappellent les deux figures qu'on remarque dans les médailles au quadrigé de Néron et dont l'une peut être prise pour la Victoire et l'autre pour la Paix. — Le 24 avril 1807, le *Journal de l'Empire* avait imprimé cette note : « Depuis quelques jours, des ouvriers sont occupés à descendre les Chevaux de Venise qui décoraient la grille des Tuileries. Ils seront attelés à un quadrigé qui doit être élevé sur l'arc de triomphe qu'on bâtit sur la place du Carrousel. Ce quadrigé sera le premier monument de ce genre qu'on ait encore vu en France. » Le 7 juillet 1809, on plaçait au-dessous des bas-reliefs de l'Arc du Carrousel les inscriptions explicatives de ces tableaux de marbre. Le 24 juillet, le *Journal de l'Empire* disait : « Les travaux de l'Arc de triomphe des Tuileries seront entièrement achevés pour le 15 août, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur. Les statues sont posées, les inscriptions qui accompagnent les bas-reliefs sont également placées; il ne reste plus à mettre que celles qui doivent expliquer la destination de ce mo-

nument. La troisième classe de l'Institut est chargée de les rédiger. » Deux jours auparavant, le *Journal de l'Empire* avait dit : « Le char est découvert et doré, ainsi que les deux Victoires qui conduisent les Chevaux. Ceux-ci sont bronzés. Les harnois seuls sont dorés comme le char ». — L'achèvement de l'Arc du Carrousel ne donna lieu à aucune fête; il n'y eut point d'inauguration. Les partis hostiles à l'Empereur firent alors courir un méchant jeu de mots, auquel donna lieu l'absence de la figure de Napoléon qu'on s'était attendu à voir dominer le monument. « Le char l'attend », dirent les faiseurs de pointes royalistes ou républicaines. La pointe était mauvaise; le charlatanisme eût consisté, tout au plus, dans la présence du héros sur le char de triomphe : la haine se soucie peu d'être logique; là elle fut misée.

Des jours tristes vinrent pour la France. Les Bourbons revinrent et trouvèrent l'Arc de triomphe debout à la porte de leur palais, et n'osèrent d'abord y porter la main. Les ennemis furent plus hardis, non en 1814, mais en 1815. Les Autrichiens revendiquèrent les Chevaux pris à Venise en 1797. Il faut le dire à l'honneur du gouvernement du Roi, cette revendication fut mal accueillie par Louis XVIII et ses ministres, qui se refusèrent à livrer ce que l'on se croyait en droit de redemander. Le baron Denon donna sa démission plutôt que d'approuver par sa présence une spoliation qui blessait profondément le sentiment national; il laissa à Canova le soin de présider au départ pour l'Italie des chefs-d'œuvre que le Pape, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Naples réclamaient avec instance. Le *Journal de l'Empire* qui était redevenu *Journal des Débats* et qui, dans cette affaire, ne montra pas la dignité dont faisait preuve le Roi Louis XVIII, imprima dans son numéro du 1^{er} octobre 1815, l'article qu'on va lire : « L'Arc de triomphe du Carrousel est aujourd'hui couvert de soldats autrichiens et de quelques officiers anglais, occupés, à ce qu'il paraît, à démonter les Chevaux de bronze qui entraînent dans la décoration de l'amortissement de cet arc de triomphe. Le service public, sur la place, est fait par les Autrichiens. On assure qu'une députation de la ville de Venise est venue solliciter S. M. l'Empereur d'Autriche de réclamer ces chevaux qui avaient fait quelque séjour à Venise » (quelque séjour! de 1205 à 1797, c'est à dire près de six siècles!) « en conrant, comme on sait, le monde à la suite des conquérants. On espère que par une espèce de compensation, les Vénitiens emporteront aussi le hideux *Lion de St-Marc* qui défigure la fontaine des Invalides ». Ce vœu de bon goût fut exaucé. Le *Journal des Débats* dit, le 20 octobre 1815 : « Les quatre Chevaux de Venise sont enlevés. Le char et les deux statues sont toujours en place. » Et le 3 : « Le vilain *Lion de St-Marc*, que nous souhaitions que l'on rendit aux Vénitiens, a été enlevé aujourd'hui (2 octobre). Une des cordes qui servaient pour le descendre ayant été rompue, il a été un peu abîmé. » — Le *Lion* et les *Chevaux* retournèrent à Venise qu'ils n'auraient pas dû quitter, selon moi. Je suis d'avis que déplacer les monuments, les mutiler, les transformer, en ôter les emblèmes et les dates pour les remplacer par d'autres dates et d'autres emblèmes, c'est faire acte de barbarie. La politique, la conquête, les révolutions, ne sauraient justifier cette conduite. Un monument porte à son front l'Écu de France, aux trois fleurs de lis; on abat ces

fleurs, et dans l'Écu, soigneusement décapité de la couronne royale, on sculpte un bonnet phrygien ou ce coq, que bien à tort on croit l'antique blason de la Gaule, parce que le latin *Gallus* signifie : « Gaulois » et « coq »; qui espère-t-on tromper? On efface les aigles sculptées sur un pont, et à la place de ces oiseaux devenus séditieux, on grave des majuscules, initiales du nom de Louis XVIII? A qui croit-on faire illusion? Peut-on effacer les pages de l'histoire? Peut-on supprimer la maison de Bourbon, la République ou l'Empire? Misère que cela! ridicule qu'on se donne et dont la trace devient ineffaçable! L'arc démodé perdit le char et les statues de Lemot, et, réduit au squelette qu'on fleurdelisa, dont on effaça les aigles, et la figure de Napoléon qui ornait la voûte, figure à laquelle on substitua un je ne sais quel trophée casqué, il attendit que le Roi eût une épopée militaire à écrire sur le marbre. La guerre arriva. Une révolution éclata en Espagne pendant l'année 1820; le gouvernement français intervint les armes à la main. Cent mille hommes furent placés sous les ordres du duc d'Angoulême, chargé de vaincre l'insurrection constitutionnelle et de rendre son trône au Roi dépossédé. La campagne s'ouvrit le 5 avril 1823 et finit le 11 novembre de la même année. On ne peut comparer cette guerre à aucune de celles que fit la France de 1792 à 1815; mais elle ne fut pas sans gloire. L'armée française eut de belles journées; des faits d'armes justement vantés montrèrent que la paix n'avait point énervé le soldat. Louis XVIII décida qu'on parerait l'Arc du Carrousel de bas-reliefs et de trophées en l'honneur du vainqueur du Trocadero. D'habiles artistes furent chargés de l'exécution de ces bas-reliefs, et par un hasard singulier, le sculpteur chargé de représenter Louis XVIII recevant le duc d'Angoulême à son retour d'Espagne, fut David d'Angers, qui devait mourir un des plus grands ennemis de la maison de Bourbon, un de nos républicains de 1848. Le Roi qui, en habillant l'Arc de 1806 d'un vêtement légitimiste, donnait un démenti si net à une phrase où M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, disait au duc d'Angoulême, le 2 décembre 1823 : « Les noms de Logrono, de Lorea,.... seront « unis désormais à d'autres noms célèbres dont votre « famille toute française adopte la gloire », — les noms célèbres avaient été arrachés des murs de l'arc de triomphe, justement parce qu'on en répudiait la gloire; les flatteurs sont maladroits! — le Roi, dis-je, ne vécut pas assez pour donner à l'Arc du Carrousel le couronnement qui lui manquait. L'amour paternel de Charles X n'allait pas jusqu'à se faire illusion sur le génie militaire de Louis-Antoine de Bourbon; aussi, quand on lui proposa de placer un nouveau quadrige sur l'Arc de triomphe, ordonna-t-il avec une raison qui l'honneur, que le char à placer sur l'attique du monument recevrait la statue pacifique de la *Restauration*, tenant d'une main l'olivier et de l'autre un sceptre qui porterait à sa tête la *Statue de la Charte octroyée*. Ce fut François Bosio, « premier sculpteur du Roy » et alors un des premiers sculpteurs français, qui reçut l'ordre de faire le char, la statue et les quatre chevaux que devait conduire les deux Victoires de Lemot, un peu étonnées sans doute de remonter sur le piédestal d'où on les avait descendues comme usurpatrices. Bosio pensa que ce qu'il y avait de mieux à faire quant aux chevaux, c'était de rendre à l'Arc du Carrousel les Chevaux de Venise, en obtenant un

moule de chacun d'eux. L'Autriche ne s'opposa point apparemment au montage de ces quatre figures antiques, car M. Jacquet, mouleur du Louvre, fut envoyé à Venise vers 1826, moula les Chevaux et rapporta à Paris les creux dont on devait se servir pour opérer une fonte. On rendit compte à Charles X du résultat obtenu par M. Jacquet; le Roi fut moins content qu'on ne l'avait espéré. Il dit qu'il ne voulait pas qu'on empruntât à l'antiquité les Chevaux du futur quadrige, et qu'il avait un premier sculpteur fort capable de modeler des chevaux qui ne le céderaient en rien à ceux de Venise. C'était fort obligeant, mais aussi fort embarrassant pour Bosio, qui prit un parti assez simple et qui devait le tirer de peine. Il garda des chevaux antiques tout ce qu'il en put garder, c'est-à-dire la masse générale, le mouvement et les grands détails. Il composa un nouveau char, plus orné que le premier; il donna tous ses soins à la figure de la Restauration qui avait de l'élégance : l'ensemble de l'œuvre fut achevé dans les premiers mois de l'année 1828. A la fin de mars ou au commencement d'avril, le nouveau quadrige fut établi sur l'Arc de triomphe; on le découvrit, le jour où le Roi se rendit des Tuileries au Louvre, pour distribuer de sa main les récompenses aux artistes dont les œuvres avaient été le plus remarquées pendant le salon longtemps prolongé de 1827 (29 avril 1828). Le Roi fut très-aimable, il créa baron Fr. Bosio, qui, s'inclinant respectueusement et fort ému, eut de la peine à trouver quelques paroles de reconnaissance. Je me rappelle fort bien cette scène, qui nous toucha vivement. Le 26 avril, le Roi avait créé Fontaine chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et Percier, associé de Fontaine dans ses travaux, officier de la Légion d'honneur.

Après la révolution de 1830, il était difficile que la dynastie qui adoptait le drapeau tricolore ne cédât pas à la pression populaire, qui la poussait vivement dans la voie d'un retour vers les idées de 1789 et de 1804. Les bas-reliefs rappelant les faits de la guerre de 1823, furent alors retirés des encastrement où ils avaient succédé à ceux de 1806-9, lesquels reprirent leurs places. Les aigles reparurent sur l'attique d'où on les avait chassés; mais dans la voûte, on ne rétablit pas la figure de Napoléon I^{er}, et, dans le char, resta debout la statue de la Restauration, ce dont ne s'étonna pas le peuple, qui la tenait pour une représentation de la Paix. Cette concession faite au sentiment général contribua beaucoup à la popularité du Roi, qui grandit encore quand il fit monter sur la colonne de la place Vendôme une statue du Napoléon de l'armée; quand il créa le Musée de Versailles où l'histoire de la France moderne devait prendre une si large place; enfin quand il fit revenir de Sainte-Hélène les restes de l'Empereur. La seule chose que le Roi refusa toujours, ce fut le rétablissement de la figure de Napoléon sur le bijou de la Légion d'honneur; on ne sait pour quelle raison.

— Cette courte histoire des Chevaux de Venise était achevée quand je reçus de Venise une lettre fort gracieuse d'un jeune érudit vénitien qui, à la demande de M. Herbet, alors consul général de France dans la ville de saint Marc, avait bien voulu s'informer, pour moi, du moment où les Chevaux de Venise furent rétablis à la place où on les avait pris pour les envoyer à Paris. Voici ce que me dit (20 février 1860) mon obligeant correspondant,

D. Niccolo Barozzi : « C'est le 7 décembre 1815 que sur « un navire qui portait encore beaucoup d'autres objets d'art revenant de France, arrivèrent à Venise les Chevaux et le Lion de Saint-Marc. Le nom de ce vaisseau est resté inconnu ». (Peut-être ce bâtiment était-il français et nolisé au Havre, où sur une allée descendirent les monuments repris par les Autrichiens; mais, à coup sûr, ce ne fut point un navire de guerre portant la flamme militaire. Le ministre de la marine ne se mêla point du tout de cette affaire; aucun ordre de la cour ne lui vint à ce sujet.) « Comme les Chevaux avaient été enlevés de l'église le 13 décembre 1797, il fut décidé que le 13 décembre (un mercredi) de l'année 1815 aurait lieu leur remplacement sur la galerie devant la grande fenêtre du milieu de l'église. Cette opération se fit en grande pompe, en présence de l'Empereur » (d'Autriche) « François I^{er}, qui, à cette époque, était à Venise, et en présence de toutes les autorités royales et municipales. Les Chevaux, à leur arrivée, avaient été relégués provisoirement à l'arsenal. De là, sur un bateau plat, sur lequel se trouvait le directeur de l'arsenal, comte Silvestre Dandolo, descendant de Henri Dandolo, qui avait amené les Chevaux de Constantinople à Venise, on les embarqua pour les amener à la Piazzetta, devant le palais ducal. Après deux discours du commandant militaire et du podestat de Venise, ils furent soulevés au moyen d'une machine *ad hoc*, et placés en peu d'instants à l'endroit où on les voit maintenant. On dressa un procès-verbal de cette solennité, qu'on peut lire p. 132 des *Annali urbani di Venezia de Martinelli*. Le jour de la réinstallation des Chevaux on adapta à l'église cette inscription latine composée par le marquis Ghisleri : « *Quatuor. eorum. signa. a. Venetis. Bysantio. capta. ad. temp. d. Marci. a. v. s. mcccv. posita. que. hostilis. cupiditas. a. mdcxiii. (sic). Abstulerat. Francisc. I. imper. pacis. orbi. data. trophæum. a. m. d. cccxv. victor. reducti* ». (Les Vénitiens de 1815 étaient mal venus à qualifier de cupidité le sentiment qui porta les Français à s'emparer des Chevaux de Saint-Marc. Les Français célébrèrent à la même passion qui avait poussé les Vénitiens de 1204 à dépouiller Constantinople de ce monument. Les Chevaux furent un trophée de la victoire en 1797, comme ils l'avaient été après la prise de Byzance.) Quant au Lion, il arriva qu'en voulant le déplacer de l'endroit où on l'avait mis à Paris, il tomba par terre, se brisa en plusieurs pièces, et fut ainsi rapporté avec les Chevaux à Venise. Il ne pouvait donc être replacé le 13 décembre 1815. Il fut d'abord déposé à l'arsenal; les morceaux furent rapprochés et consolidés, et le 13 avril 1816, le Lion restauré fut hissé sur le haut de sa colonne à la Piazzetta. M. Cicogna a fait sur ce Lion une élégie que l'on trouve dans Martinelli.

CHEVAUX LÉGERS DU ROY.

1667.

— Voy. TROMPETTE (Engagement de).

CHEVAUX LÉGERS DE LA REINE.

En 1680, ils avaient pour capitaine lieutenant Bernardin Cadot, marquis de Sébeville, qui était en même temps « brigadier, commandant la gendarmerie du Roy ». Il demeurait rue et proche la porte Saint-Honoré. Il passa, le 25 mai 1680, un acte qu'il signa : « Bernardin Cadot de Sébeville ». (Arch. de l'étude de M. Le Monnyer, notaire.)

CHEVERT (FRANÇOIS DE).

? 1695—1769.

« Vingt-six juin 1769, M^{re} François de Chevert, commandeur grand-croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chevalier de l'Aigle blanc de Pologne, gouverneur des villes de Givet et Charlemont, lieutenant général des armées du Roy, garçon âgé de soixante-quatorze ans, demeurant rue des Jeûneurs, inhumé dans l'église, étant décédé du 24 du présent mois, en présence de messire Emmanuel-François-Georges marquis de Crussol d'Amboise, maréchal des camps et armées du Roy, et de M. François de Perusse vicomte d'Escars, maréchal des camps et armées du Roy (signé) Le V^{te} D'escars, Crussol d'Amboise, Secousse. — Service général — ». (Reg. de Saint-Eustache.)

1. CHEVREUSE (MARIE DE ROHAN-MONTBAZON, duchesse de). 1670-71.

Je n'ai rien trouvé de bien curieux touchant cette femme célèbre, une des amantes platoniques du célèbre philosophe M. Goussier; j'ai vu seulement que le 1^{er} mai 1670, à St-Sulpice, elle tint sur les fonts « Louis de La Roche Bernard »; et que le 11 avril 1671, elle fut marraine de « François Deszues ». Elle signait « Marie de Rohan » d'une assez belle et grosse écriture ronde, annonçant une main plus lourde que légère. Les lettres de ses signatures ont cinq millimètres de hauteur. — 2. Chevreuse (Marie d'Albert de). — Voy. MONTMORENCY-LA VERRIERE. — 3. Chevreuse (Charles-Honoré d'Albert, duc de). — Voy. SEIGNELAY, LUXEM.

CHIFFLEUR D'OISEAUX DU ROY. 1614.

« A Jacques Abraham, Chiffleur ordinaire d'Oyseaux du Roy » (Louis XIII enfant) « 60 l. tourn. pour l'aider à l'entretenir à son service: 9 janvier 1614 ». (Reg. de l'Épargne; Arch. de l'Emp. KK. 201, fol. 3509.) L'office de ce précepteur des serins et autres petits oiseaux qu'on élevait pour le plaisir du Roi, fut supprimé apparemment quand les pies-grièches remplacèrent à la cour les oiseaux des Canaries si longtemps hôtes du palais, car je ne vois plus le siffleur mentionné dans les registres des comptes de la Maison de Louis XIII. — Chiffleur, pour Siffleur, était ordinaire au commencement du dix-septième siècle. Nathaniel Duez l'admit encore dans son *Diction. ital. e francese* (1664); p. 800, on y lit : « Sibilo Sifflement ou Chifflement, Sibillar, Siffler ou Chiffler. » — Voy. SEMES.

CHILLOU (GUYON LE ROY, seigr de). 1517-24.

On sait très-peu de chose de ce gentilhomme, qui fut conseiller et chambellan du Roi François 1^{er} et eut la charge importante de Vice-amiral de France. Son origine, les faits qui peuvent honorer sa vie, l'époque de sa naissance et celle de sa mort sont également inconnues. Il signa, en sa qualité de Vice-amiral, le rôle des parties qui furent payées au Havre de Grâce, aux ouvriers, pour leur salaire « durant la semaine commençant le lundy xx^{me} jour d'avril mil cinq cens dix sept », des travaux faits pour le port du Havre de Grâce. Ce rôle est signé :

Le parchemin au bas duquel est cette signature difficile à lire appartient aux Archives de la Marine. Le P. Anselme a connu deux pièces analogues à celle-là, l'une du 1^{er} novembre 1517 et l'autre du 30 mars 1524; il dit que le scel des armes de Guyon Le Roy était « écartelé, au 1^{er} et 4, une bande; au 2^e et 3^e, un » échiqueté avec une bordure qui est de Dreux ».

CHINARD (JOSEPH).

? 1756—1813.

Dans ma jeunesse, j'ai vu ce sculpteur lyonnais, mais je ne l'ai pas beaucoup connu. Je me le rappelle grand, fort, portant haut une assez belle tête coiffée de cheveux noirs, épais et bouclés. Son regard vif m'imposait beaucoup. J'allais quelquefois à l'école où il professait, et dans son atelier, où il travaillait à une statue de saint Pothin qui est maintenant dans l'église de Saint-Nizier à Lyon. Je ne me rappelle de lui qu'une seule chose : un élève de l'école de dessin lui demandant un jour lequel était le plus difficile de l'art du statuaire ou de celui du peintre, il répondit : « Ce dernier, sans comparaison. Nous tournons autour de notre statue; le peintre est obligé de faire saillir les figures sur le plan où elles sont appliquées; et puis nous n'avons à nous préoccuper que de la forme, quand le peintre a soigné la forme et de la couleur ». — Joseph Chinard naquit à Lyon, selon les biographes nos compatriotes, le 12 février 1756; je n'ai pu me procurer l'acte de son baptême, et j'ignore quelle profession exerçait son père. — Chinard produisit aux salons du Louvre un assez grand nombre d'ouvrages, témoignages d'un talent distingué. Le morceau le plus connu de lui est la figure de Garabinier placée à un des angles de l'Arc de triomphe du Carrousel. Un amateur lyonnais qui demeure à Paris et dont je reparlerai à propos d'un sculpteur Ximé, M. Grièges possède et a eu la bonté de me montrer quatre médaillons en terre cuite rouge de la main de Chinard. Le premier est celui d'un des généraux qui commandaient devant Lyon, quand cette ville fut assiégée en 1793, par une armée républicaine; c'est peut-être le portrait du général Domet. Il est représenté de profil, coiffé d'un chapeau tricorne, dont la corne gauche portée en avant laisse voir la ganse et la cocarde. Sur son habit sont des épaulettes couvertes de quelques grosses torsades. Sous le bras du général on lit : « Chinard libre, Commune affranchie. » On sait que « Commune affranchie » fut le nom que la Terreur victorieuse imposa à Lyon, dont elle détruisit les monuments et effaça le nom historique, qui lui fut rendu bientôt après la chute de Robespierre. Le second des médaillons de M. Grièges est celui d'un homme que ce curieux suppose être Robespierre jeune. Il est signé : « Chinard, Rome 1792. » Augustin-Bon-Joseph Robespierre était en effet à Rome, où Chinard alla trois fois, en 1792. Un portrait du général Dabesme et un de madame Roland sont les troisième et quatrième des médaillons de Chinard qui ornent le cabinet de M. Grièges. Celui de madame Roland est d'un beau caractère. — Joseph Chinard mourut célibataire à Lyon, dans sa maison de l'Observance, le 9 mai 1813, de la rupture d'un anévrisme; il était âgé de cinquante-six ans et neuf mois. Il travaillait à son tombeau qu'il n'eut pas le temps d'achever. On l'inhumait dans son jardin. Chinard ne fut ni un homme de génie ni un grand sculpteur, mais parmi les artistes de second

rang, il se conquit une place honorable; quelques-unes de ses œuvres préservent son nom d'un complet oubli. Lyon le compte parmi ses enfants estimés, et MM. Breghet du Lut et Péricaud l'ont inscrit au Catalogue de leurs « *Lyonnais dignes de mémoire* ». — *Foy. Axi.*

CHIRURGIENS DU ROI ET DE LA REINE.

Il en était des « Chirurgiens du Roi » comme de ses médecins. Tous ceux qui étaient attachés à un service public prenaient ce titre; ainsi, il y avait des Chirurgiens du Roi, en l'artillerie de Sa Majesté, en sa cavalerie légère, etc. Il y avait les Chirurgiens de la Maison du Roi, attachés à la garde-robe, à la chambre, à la fauconnerie, à la vénerie, à la grande et à la petite écurie, que sais-je? Outre cela, le Roi avait des Chirurgiens particulièrement attachés à sa personne; ceux-là étaient proprement les « *Chirurgiens du corps* », comme on les nommait, comme ils se disaient eux-mêmes. Les premiers Chirurgiens étaient, bien entendu, Chirurgiens du corps; mais leur emploi ne se bornait pas à l'exercice de leur profession, dans les cas assez rares du reste où, en dehors des saignées fréquentes qu'ordonnait le premier médecin, ils devaient faire quelque opération chirurgicale. Ils avaient une autorité sur tout le corps chirurgical dépendant de la maison de Sa Majesté, ce qui leur imposait une responsabilité assez grande. C'était sur leur proposition qu'étaient admis les « Chirurgiens du Roi ». — En 1616, le premier Chirurgien du Roi était « Charles de Lorme » que certains biographes ont donné pour père à la célèbre Marion de l'Orme, laquelle n'a rien de commun que le nom avec ce Chirurgien, qui eut de la réputation en son temps. — Le 12 mars 1623, Jehan Millot, Chirurgien de la Reine, fit baptiser, à Saint-Benoît, sa fille Huguette. Millot passa dans le service du Roi, et il est dit : Chirurgien du Roi, au baptême de son fils « Jehan » le 10 septembre 1625. — « Henry Lirot, chirurgien ord^e du corps du Roy et de sa compagnie de chevaux légers », fit baptiser, à Saint-Germain l'Auxerrois, le 17 mars 1651, Henry, qui fut tenu par son grand-père, « Pierre Lirot, premier Chirurgien de M. le duc d'Anjou, et Chirurgien ordinaire du Roy ». — Le 27 janvier 1671, Louis Rainsant, Chirurgien ordinaire de la Reine, se maria à Saint-Benoît avec Jeanne Collas; il demeurait sur la paroisse Saint-Roch. — « Le samedi 19 août 1677, fut inhumé, âgé de quatre-vingt-trois ans, Guillaume Bouvier, cy devant Chirurgien de la fene Reine Médieis » (Marie de), « pris rue Jean Tison » (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois). — Le 9 juin 1681, Marie Blanchard céda au prix de 2,500 livres tournois, à François Bonneau, Chirurgien à Paris, sa charge de Chirurgien du Roi en son artillerie. — Le 1^{er} janvier 1694, le Roi donna un brevet d'assurance de quinze mille livres à Pierre Gervais, un de ses Chirurgiens du corps, sur sa charge, dont nul après lui ne pouvait être pourvu s'il ne payait à lui ou à ses héritiers lad. somme de 15,000 livres (Bibl. Imp. Ms. Clair. 561, p. 91). Ce même Pierre Gervais qui avait été premier Chirurgien de la fene Reine, fut nommé Chirurgien ordinaire du Roi le 1^{er} mai 1698, par la mort d'Élie Elian, en payant à la veuve d'Elian 22,000 livres pour « récompense » de ladite charge. Le Roi alors assura à Gervais la somme de 22,000 livres en cas de vente ou de décès (Bibl. Imp. Ms. Clair. 563, p. 421). — Pierre Gervais se démit de sa charge,

que lui acheta Charles Pottier, reçu par le Roi, le 9 août 1698. (Ms. Clair. 563, p. 753.) Tout se vendait alors, même le droit de veiller sur la santé des personnes royales. — Monsieur, frère du Roi, avait aussi des Chirurgiens du corps. Antoine Deymier, qui avait été Chirurgien du corps de Gaston d'Orléans, mourut le 25 novembre 1669, âgé de soixante-dix-huit ans. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — *Foy. Félix, Médecins du Roi, PARÉ, RENOUÉ US.*

CHOCOLAT.

1659.

C'est du Mexique que les Espagnols ont apporté le premier Chocolat en Europe, vers l'an 1520; il n'a guère été connu en France, suivant M. l'abbé Grégoire, que vers l'an 1661. (Fr. Noël et Carpentier, *Nouveau diction. des origines*, etc. 1827.) Voici un renseignement positif qui se rapporte au commerce du Chocolat, et dont les auteurs d'un futur *Dictionnaire des origines* feront bien de profiter. Le 28 novembre 1659, Louis XIV data de Toulouse des lettres patentes portant « permission à David Chaillon de composer ou vendre seul pendant vingt-neuf ans, dans tout le royaume, le Chocolat en liqueurs, pastilles, boîtes ou autrement ». Ces lettres, qui ne furent registrées que le 9 février 1666, sont au folio 68 du volume manuscrit, intitulé : *Ordonnances de Louis XIV*, TTT, Arch. de l'Emp. Elles prouvent que, dès 1659, le Chocolat était fort connu en France, sinon d'un usage commun. Je n'ai pas trouvé les raisons qui s'opposèrent pendant sept ans à l'enregistrement du privilège accordé par le Roi à David Chaillon.

CIAVARELLI (ALESSANDRO-LUIGI). ?1702—1774.

Il naquit à Naples vers 1702. Au milieu de l'année 1724, il était retenu dans une des prisons de Naples, et probablement condamné à y demeurer encore un peu longtemps, car il se maria prisonnier. Il eût attendu sans doute de pouvoir marcher libre à l'autel, si la sentence qui l'enchaînait eût été à terme rapproché. Quelle cause lui avait valu une condamnation? Ce n'était pas un crime, sans doute, la corde lui eût été ménagée, et l'autorité n'aurait pas permis qu'il fit une veuve d'une jeune fille aimée. C'était probablement un délit sans gravité sérieuse, délit de paroles ou d'actions, commun dans un pays où le peuple parle et crie beaucoup. Quoi qu'il en soit, Ciavarelli se maria étant *in carcere*; voici l'acte qui fut dressé de son mariage le 16 juillet : « A di sedeci Luglio, mille settecento ventiquattro, Alessandro (*sic*) Ciavarelli, e Maddalena Buonanni di nostra parrocchia sono stati congiunti in legitimo matrimonio dentro la capella delle carceri, dette di S. Maria della Gnora (*sic*), per verbo de presenti sposo et sposa, servate la forma del S. C. T., ed ordini della Corte archiveschionale di Napoli, presenti Antonio Gardioso, Gio : Luca Pappalardo ed altri, per me D. Giuseppe Traguello. » (Reg. de S^{te} Maria di Tutti li Santi, livre I^{er} des mariages, fol. 12.) Madeleine Buonanno était plus âgée que son mari; il avait vingt-deux ans environ, elle en avait à peu près vingt-huit. Je ne sais si elle vint à Paris en 1739, quand Ciavarelli y débuta au Théâtre-Italien où, en 1740, il fut reçu comme secrétaire, tenant le rôle de *Scapin*; je pense qu'elle était comédienne, et que n'ayant pas trouvé d'emploi en France, elle courut les troupes de campagne en Italie. Ce qui est certain, c'est qu'elle mourut, en 1751, à Paola (Paule), la ville de la Calabre citérieure, patrie du second S. François. Voici l'acte latin de son décès :

« Anno Domini millesimo septingentesimo-quinquagesimo-primo (1751), die vicesimo-quarto mensis novembris, Paula, in domo notarii Josephi Cerchiaro, in ora maritima, Magdalena Buonanno uxor » () « ... Etatis suae annorum quinquaginta-quinque circiter, in communione Sacrae matris ecclesiae, animam deo reddidit; cujus corpus die eodem in ecclesia Sancti Leonardi sepultum est... » (Reg. de l'Annuntziata de la ville de Paola.) L'acte ajoute que la Magdalena s'était confessée et avait reçu les saints sacrements de l'Eucharistie et d'extrême-onction; ce qui ne veut pas dire que la défunte n'avait pas été comédienne, parce qu'en Italie les sacrements ne sont jamais refusés aux gens de théâtre. — Giavarelli ne resta pas longtemps veuf : le 8 mai 1754 il prit pour femme « Marie-Jacqueline Commolet, fille majeure de défunt Jean Commolet, maître tailleur ». (Reg. de Saint-Sauveur.) Il en eut deux enfants (19 avril 1755 et 20 décembre 1756). Sa femme mourut « âgée d'environ 45 ans, le dimanche 30 juillet 1769 »; l'acte de son inhumation la dit « épouse de s^r Alexandre-Louis Ciavarelli, ancien officier du Roy, décédé rue Comtesse-d'Artois ». L'enterrement eut lieu en présence de « Louis-Jean-Antoine Ciavarelli, étudiant, fils de la défunte ». Ce garçon avait quatorze ans. A. L. Ciavarelli avait pris sa retraite au mois d'avril 1769, à la rentrée de Pâques. Il mourut le 12 juin 1774, rue des Prouvaires (Reg. de Saint-Eustache). Giavarelli avait alors « soixante et douze ans ».

CLAIRAMBAULT (PIERRE ET NICOLAS PASCAL DE).

« A M^r de Chasteauneuf, 25^e aoust 1698. — J'ay proposé au Roy le s^r Clairambault « Pierre », homme versé dans la connaissance des généalogies pour remplir la charge de Généalogiste de l'Ordre du S^t-Esprit, dont il a traité avec le s^r Chammy, et Sa Majesté l'a agréé. Je vous prie de prendre ses ordres pour luy en expédier les provisions. Je suis, etc. (Pontchartrain). » (Bibl. Imp. Ms. Clairambault 563, p. 811.) — Nicolas Pascal de Clairambault est dit : « Seig^r de Doulon et généalogiste des ordres du Roy, demeurant place des Victoires », dans deux actes inscrits aux registres de Saint-Germain, église paroissiale de Châtenay, village voisin de Sceaux (Seine). Le premier de ces actes est le contrat de mariage de Roland de Tréneville (mardi 30 septembre 1732); Clairambault assista à ce mariage comme témoin; il assista comme ami à l'enterrement de « Philippe Renault, ci-devant directeur général des équipages de l'armée de France en Dauphiné, décédé à Châtenay le 8 août 1734 ». M. de Doulon signait : « Clairambault » le C et le L étant majuscules. Nicolas-Pascal de Clairambault était neveu de Pierre de Clairambault, généalogiste des ordres du Roy; je vois qu'il fut adjoint à son oncle, par un arrêté du 11 mai 1728 (pièce imprimée in-4^o, Bibl. Imp.; cabinet des titres, dépt des manuscrits).

CLAIRON (CLAIRE-JOSEPHE-HIPPOLYTE DE LATUDE, dite).

1755.

Cette actrice célèbre tint sur les fonts de Saint-Sulpice, le 14 juillet 1755, Claire-Louise-Alphonse Du Bus, un des enfants du comédien Préville. Elle signa ce jour-là : « De la tude ». — *l'oy.* PRÉVILLE.

CLAMDINE. — *l'oy.* COLLETET.

CLÉRIION (JEAN-JACQUES).

? 1640—1714?

Sculpteur qui ne fut pas sans mérite. On dit qu'il naquit en 1640, dans une petite ville de Provence, nommée Tretz, à six lieues environ d'Aix. En 1668 il était pensionnaire du Roi à l'Académie de Rome; et Fr. Girardon, dans une lettre du 5 février 1669, adressée à Colbert, attestait son zèle et ses progrès. A Versailles on voit de lui un *Jupiter*, figure terminée en gaine, et une bonne copie de la *Vénus antique* connue sous le nom de *Venus Callipyge*. Je lis dans un des registres des Bâtimens du Roy pour l'année 1688 : « À Clérion sculpteur, 900 l. à compte de deux termes qu'il fait, représentant *Jupiter* et *Jumon*. » Jean-Jacques Clérion épousa Geneviève, une des filles de Louis 1^{er} Boulogne. Il travailla beaucoup à Aix, où il était quand mourut sa femme. Il eut le bonheur — le malheur plutôt — de l'emporter un jour sur Puget, pour un travail important dont celui-ci voulait être chargé; cette bonne fortune lui fut très-fatale : les admirateurs de Puget ne la lui pardonnèrent point, et l'écrasèrent de leur mépris. Il est mort sous le poids de ces injustes dédains.

Clérion assista, avec sa femme, le 8 avril 1689, au mariage de son beau-frère, Bon Boulogne. — *l'oy.* BULLOGNE, GIRARDON.

CLERSELLIER (CLAUDE).

? 1614—1684.

Le traducteur, l'éditeur et l'ami de Descartes fut oublié par Voltaire, qui, dans la liste des gens de lettres contemporains de Louis XIV, nomma le gendre de Clersehier, Jacques Rohault, lequel eut, dans la science, un rang que n'eut point Clersehier. La *Biographie-Michaud* a consacré à Claude Clersehier un article que n'a point abrégé Bouillet, qui s'est contenté de nommer Clersehier (*sic*) dans l'article Descartes. Claude Clersehier naquit de Claude et de Marguerite L'Empereur. On croit qu'il vint au monde en 1614, ce que fait supposer l'acte de son inhumation. Il se maria fort jeune, — trop jeune — il n'avait que seize ans, lorsqu'au 5 novembre 1630, il épousa « Anne de Villelogoux » en présence de « M^r Sébastien L'Empereur, etc. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer., fol. 48^o v^o.) Les personnes qui représentent aujourd'hui la maison Clersehier croient — une d'elles me l'a dit, un magistrat qui s'intéresse très-vivement à Clersehier et aussi à Carsellier — que Claude Clersehier eut quatorze enfants. J'ai cherché à vérifier cette assertion, mais je n'ai pu découvrir que trois actes de naissance des quatorze qu'on m'annonçait : 1^o 15 janvier 1635, d'Anne, tenue par Marguerite Clersehier, femme d'Hector-Pierre Chanut, trésorier général des finances en Auvergne; 2^o 23 avril 1836, de Catherine, tenue par Catherine Clersehier, veuve de Rudolphe Gaimier; 3^o 26 septembre 1674, de Geneviève. Des notes qui m'ont été communiquées m'apprennent que « Catherine Clersehier épousa Adrien Chanut de La Haye, maître de camp d'un régiment de cavalerie »; que « Geneviève épousa Jacques Rohault » — je n'ai pu trouver les actes de ces mariages —; qu'« Anne-Marie Clersehier ne se maria pas »; enfin, que François Clersehier Des Voyers porta les armes et qu'il n'était pas encore marié en 1691. La plupart des autres enfants de Clersehier étaient décédés avant 1691, ainsi que Catherine et Geneviève. — Claude Clersehier mourut le 13 avril 1684, rue Dauphine, et fut enterré le 15, dans la cave de Saint-Barthelémy, en présence de « Messieurs François et Claude Clersehier, ses fils, escuyers,

s^{rs} Des Noyers et de Blainville, dem^r rue Dauphine », dans la maison du défunt. L'acte d'inhumation que j'ai trouvé est signé : « Clerselier Desnoiers (*sic*), Clerselier de Blainville, Chant^r de La Haye, l'abbé Chanat, « Pierre Cureau de la Chambre, membre de l'Académie française, curé de Saint-Barthelémy, composa pour Claude Clerselier une épitaphe, déclarant dans un beau latin que « Claude Clerselier (*sic*), écuyer, était un homme très-illustre, un éminent philosophe, un grand ornement de la république des lettres chrétiennes qu'il honora par ses mœurs antiques et ses écrits très-distingués (*elegantissimis*) ». Ce qu'il y a de positif aujourd'hui, c'est ce qu'ajoute Cureau de La Chambre, que Clerselier décéda « en avril 1684, âgé de soixante-dix ans », ni par conséquent vers 1614. L'inscription dont je viens de dire le sens et qui est rapportée à l'article de Saint-Barthelémy, dans le *Dictionnaire historique de Paris*, par Heurtault et Magny, était gravé sur un marbre noir, entouré de figures et d'ornements dus à un sculpteur bien peu connu aujourd'hui, Barthelémy de Melo. J'ai trouvé à Saint-Gerçais, sous la date du 30 janvier 1652, l'acte du mariage d'Ignace Berthault et de Françoise Clerselier, tous deux de cette paroisse; les témoins de la cérémonie furent du côté de l'épouse : « Jacques Clerselier, frère, Marguerite et Marie Clerselier, ses sœurs. » L'acte est signé : « Ignace Berthault, Françoise Clerselier (*sic*), Clerselier, Marie Clerselier, Marguerite Clerselier (*sic*). » Ces deux dernières signatures sont de deux mains d'enfants. — Pour ne rien oublier, disons que Claude Clerselier mit une préface à la tête de la Physique de son gendre Jacques Rohault. — *Voy. CARSELLIER, ROHAULT.*

CLÈVE (CORNEILLE VAN).

? 1645—1732.

Van Clève fut un des sculpteurs distingués du dix-septième siècle, qui eut beaucoup de statuaires habiles. On tient qu'il fut élève de François Anguier, et que son maître l'employa à l'exécution des bas-reliefs de la Porte-Saint-Martin. Quelques églises de Paris avaient, antérieurement à la révolution de 1793, des monuments, témoignages d'un talent que l'étude des beaux modèles, précieusement conservés en Italie, avait grandi et purifié. De ce nombre était une épitaphe — comme on disait alors — dressée contre le mur d'une chapelle de Saint-Benoît, morceau composé par l'architecte Gilles-Marie Oppenot et exécuté par Van Clève. Ce petit ouvrage avait été voué, par la librairie Ludovic Léonard, à la mémoire de Marie-Anne des Essarts, qu'on dit avoir été « la femme la plus aimable et la plus malheureuse de son temps ». Dans le couvent des Capucines, on voyait une œuvre de Corneille Van Clève, la figure d'Anne de Souvré de Courtauxaux, femme du marquis de Louvois. Desjardins avait commencé cette statue, que la mort le contraignit de laisser ébauchée. Le portail de ce même couvent des Capucines avait été orné de sculptures par Van Clève, ce que j'apprends par un article du *Compte des bâtiments du roi* (16 mai 1688, Arch. de l'empire) : « A Corneille Van Clève, sculpteur, » 200 L. à compte des ouvrages de sculpture qu'il » a faits au portail de l'église du nouveau couvent » des Capucines de l'hôtel de Vendosme. » Cette même année 1688, Van Clève reçut du trésorier des bâtiments une somme plus considérable, huit cents livres à lui ordonnés, le 25 janvier « à compte

des ouvrages de sculpture en bois qu'il faisait alors » pour Trianon. J'ignore si ces sculptures existent encore; quant à celles que j'ai citées déjà, elles ont péri. Un bel échantillon du mérite de Corneille Van Clève existe à Paris, dans le jardin des Tuileries, près de la grille du Pont-Tournant; c'est le groupe de marbre blanc qui représente la *Loire* et le *Loiret*. Les quatre figures dont est composé ce groupe offrent de fort bons détails; l'ensemble est d'un effet très-agréable. Sur le rocher qui sert de siège au Loiret, l'auteur écrivit ces mots : « C. VAN CLÈVE *Parisinus* f^t 1707. » — Corneille Van Clève naquit d'une famille flamande qui s'était établie à Paris; je n'ai pu trouver l'acte de son baptême. Il se maria à Marie-Antoinette de Meaux de Vallière, dont il eut un fils, né le 29 avril 1683, rue Montmartre. Ce fils eut lui-même un fils qui mourut après sa mère et fut enterré à Saint-Germain l'Auxerrois, le 4 juin 1711, « âgé de 28 ans ou environ ». Il décéda chez son père « aux Galeries du Louvre », et fut inhumé en présence de « Martin Van Clève, orfèvre », frère de Corneille. — En 1711, Corneille Van Clève était « adjoint au recteur de l'Académie R. de peinture et sculpture ». Il en devint chancelier. Il mourut en 1733. « Du jedy 1^{er} janvier 1733, Corneille Van Clève, sculpteur du Roy, chancelier, ancien directeur et recteur en son Académie Royale de peinture et de sculpture; veuf de Marie-Antoinette de Meaux de Vallière, âgé de quatre-vingt-huit ans ou environ, décédé hier à minuit en son appartement aux Galeries du Louvre. » (Reg. de Saint-Germ. l'Auxer.) — Corneille Van Clève avait un beau-frère, « dom Antoine de Meaux de Vallière », qui était prieur de Saint-Valérien, près de Chateaudun. Une de ses sœurs, Marie Van Clève, mourut, veuve de François Davène, orfèvre, le 20 novembre 1721, âgé de soixante-huit ans environ. Corneille Van Clève assista à son enterrement. (Registre de Saint-Jacques de la Boucherie.) Une sœur de Marie, Madeleine Van Clève, épousa A. Delan, peintre de miniature. — Un acte du 26 février 1680 nomme Corneille Van Clève : « Corneille Vantelet »; cet acte est signé : « Corneille Van Clève ». (Registre de Saint-Thomas du Louvre.) Corneille Van Clève fut parrain à Saint-Roch, le 2 septembre 1679, et témoin du mariage du peintre F. Boiteau, le 10 avril 1674. — *Voy. LOUVOIS, ROBERT.*

1. CLÈVES (MARIE DE).

1550.

« Le 27^e jour de janvier mil cinq cens cinquante fut née ou naquit sur terre Mademoiselle Marie de Cleues, enuiron sept heures du matin, ainsy qu'il nous a esté affirmé, fille de h^t et p^t prince Monseig^r François de Cleues, duc de Xyuernois et per (*sic*) de France, et de tr.-ill. princ. Madame Marguerite de Bourbon, son épouse, laquelle damoiselle Marie de Cleues fut baptisée en l'église Monsieur St André des Ars (*sic*), parce qu'elle fut née en l'hostel de Laon, en lad. paroisse, par Révérend pere en Dieu Monsieur Ponchert (*sic*), archevesque de Tours, le dimanche quinzième jour du mois de mars mil V^e cinquante, et fut parrin (*sic*) Monseig^r le révérendissime cardinal de Vendosme, Monseig^r Charles de Bourbon, archevesque de Rouen; les marrines (*sic*) Madame Marie de Lorraine, Reyne d'Escosse, et Mademoiselle Henriette de Cleues, fille aisnée dud. Seig^r Duc de Xyuernois. (Signé) A. Le Boulenger (vicaire). » (Registre de

Saint-André-des-Arcs, p. 164.) Est-il besoin de dire que l'archevêque de Rouen qui figure à ce baptême est le cardinal de Bourbon, que la ligue fit roi, sous le nom de Charles X, et que Marie, reine d'Écosse, est la mère de Marie Stuart? — *Voy. CHARLES DE BOURBON VENDÔME.*

2. CLÈVES (CATHERINE DE). 1599.

Dans les minutes de Sébastien Chapelain, qui appartient à M. Le Moutier, notaire, j'ai remarqué un acte du 15 février 1599 commençant ainsi : « Pardevant » etc. « fut présente h^{te} et ill. princ. dame Catherine de Cleues, duchesse douairière de Guise, souveraine de chasteau Regnault sur Meuze, comtesse du pair (2) en France, baronne de Jorcourt en Champagne, demeurante en cette ville de Paris, en sa maison et hostel de Gayse, d'une part, et noble homme M^e Jehan Mérault, trésorier et receveur de lad. dame, dem^t à Paris, rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, les juets » etc. L'acte est de peu d'importance; il est signé par la duchesse de Guise en longs et minces caractères : « Catherine de Cleues ». — Le musée historique de Versailles montre deux statues de cette Catherine, qui, veuve, en 1564, d'Antoine de Croÿ, épousa, en 1579, Henri duc de Guise, le *Balafré*, lequel fut assassiné au château de Blois, le 23 décembre 1588, par ordre de Henri III de France. On connaît le tableau de Paul Delaroche, chef-d'œuvre de son auteur et véritablement un petit chef-d'œuvre, représentant le duc de Guise assassiné. Des statues de Marie de Clèves, l'une représente la veuve du Balafré à demi couchée sur son tombeau, l'autre la représente agenouillée. Catherine de Clèves mourut, dit-on, le 11 mai 1633, à l'âge de 84 ans.

3. CLÈVES (LOUISE-MARIE DE GONZAGUE DE). 1667.

Comme Mademoiselle d'Anmale, Reine deux fois, comme elle aussi, femme des deux frères, Louise-Marie, sœur aînée d'Anne de Gonzague, épousa d'abord, par ambassadeur, Ladislas Sigismond IV, roi de Pologne et de Suède. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du Palais-Royal le dimanche 5 novembre 1645. De Paris, elle se rendit à Cracovie où l'attendait son royal époux; elle fut couronnée dans cette ville le 16 juillet 1646, devint veuve en 1648, et, le 30 mai 1649, épousa Jean Casimir V, le pape Innocent X ayant accordé des dispenses pour un mariage entre beau-frère et belle-sœur. Louise-Marie de Gonzague mourut d'apoplexie à Varsovie le 10 mai 1667; ses restes mortels furent transportés à Cracovie et inhumés dans l'église de Saint-Stanislas. — *Voy. CASIMIR, LOUISE-MARIE, FRANÇOISE-ÉLISABETH DE SAVOIE.*

4. CLÈVES (ANNE DE GONZAGUE DE) ? 1616—1684.

La belle Anne de Gonzague, la célèbre princesse palatine, épousa, ainsi que je l'ai dit à l'article d'Edouard de Bavière (ci-des. p. 131), le fils de Frédéric V de Bavière. On sait que son hôtel était rue Garancière, paroisse Saint-Sulpice. Elle fut marraine, le 25 février 1683, de Louis-Anne de Saint-Anlaire, fils du marquis de Chabannes. L'acte du baptême fut signé par elle : « Anne, palatine de Bavière ». Quatorze mois après, elle mourut accablée de souffrances, mais soutenue par la religion. Ce fut le 6 de juillet 1684 qu'elle dit,

selon le témoignage de Bossuet, « Il n'y a plus ni princesse, ni palatine; ces grands mots dont on s'étourdit ne subsistent plus. » Voici l'acte d'inhumation que j'ai trouvé au registre de Saint-Sulpice : « Le huitième jour du mois de juillet 1684 a esté fait le conuoy de très h^{te} et très puis^{te} princesse Madame Anne de Gonzague de Cleues, née princesse de Mantone et de Montferrat, veuve de très h^t et très p^t prince Monseig^r Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin et du St Empire, décédée en son hôtel rue Garancière, le 6^e jour de ce mois, âgée de soixante et huit ans, et transportée de cette église de St Sulpice en celle des religieuses bénédictines du Val de Grâce. » N'oublions pas de dire qu'Anne de Gonzague avait en un premier mariage. En 1639, elle avait épousé Henri de Lorraine, duc de Guise, et en avait été séparée pour des causes que j'ignore. Je n'ai pu trouver ni l'acte de son premier mariage, ni celui de son second hymen, qui ne furent enregistrés ni aux registres de Saint-André des Arcs, paroisse des Gonzague, ni à ceux de Saint-Eustache et de Saint-Germain l'Auxerrois, où ils auraient été inscrits si le duc de Guise et le duc de Bavière avaient été mariés à la chapelle du Palais-Royal ou à celle des Tuileries, comme il arrivait quelquefois aux personnes des maisons princières. Les dates 1639 et 24 avril 1645 que je donne aux mariages de la Palatine, je les emprunte à Moreri, et j'ai le regret de n'avoir pu m'assurer de leur exactitude.

CLODION (MICHEL [CLAUDE]) dit : 1738-1814.

Le 13 décembre 1861, parmi les objets composant le cabinet de Madame Salatier, fut vendu, à l'hôtel des Commissaires priseurs, rue Drouot, un groupe composé de trois figures en terre cuite grise, ouvrage attribué à Clodion, ce que justifiait la tête baissée d'une des deux bacchantes, quand celle de l'autre semblait rendre l'attribution un peu douteuse. Ce morceau très-gracieux, d'une exécution plus facile qu'étudiée, fut adjugé à un amateur au prix de deux mille cinquante francs. Il n'y a rien à dire sur ce prix : les petites choses de Clodion sont fort recherchées, et, cette fois, la mode est d'accord avec le goût. Qui était donc ce Clodion dont on se dispute les ouvrages, comme on s'arrache ceux de Watteau, de Pater et de Chardin? Les biographes n'ont jusqu'ici rien su de lui, et, au moment où j'écris cet article, aucune notice n'a été publiée qui dise ce qu'il fut. J'ai longtemps cherché à connaître sa naissance et sa mort, un peu de sa vie intime, ses alliances, enfin, ce que je m'applique à trouver sur tous les gens dont je me suis fait un devoir de parler dans ce livre; longtemps il m'a fui, mais à la fin je l'ai trouvé. Les documents qui m'ont fait connaître Augustin Pajon m'ont fait connaître aussi Clodion, et voici ce que j'ai appris. Clodion n'était pas le nom véritable de l'homme de talent qui a rendu célèbre ce pseudonyme; le sculpteur aimé des curieux se nommait Michel et avait pour prénom Claude. Pourquoi Claude Michel se fit-il appeler Clodion? Probablement pour un de ces motifs qui ont fait prendre à d'autres artistes, à des gens de lettres, à des comédiens, des noms ou moins communs, ou plus sonores que les leurs. Peut-être aussi notre Claude s'était-il fait un nom de son prénom un peu altéré; mais qu'importe? Ses contemporains ne commentèrent guère bien son nouveau nom, si j'en crois les livrets des salons,

où je le vois nommé : « M^r Clodion Michel » (1773, 1783), « M^r Clodion » (1779), « M^r Claudion » (1793), « Claudion [Michel] » (1801), et « Clodion » (1806, 1810) Claude Michel n'était point Parisien, mais Lorrain; il naquit à Nancy le 20 décembre 1738 et fut baptisé le même jour à Saint-Roch, « fils légitime de Thomas Michel, marchand traiteur, et d'Anne Adam, son épouse ». Anne Adam était-elle de la famille des sculpteurs Adam de Nancy? Je ne saurais l'affirmer. J'ignore comment un traiteur Michel vint la pensée de tirer de la cuisine, où il était élevé, le petit Claude pour l'introduire dans un atelier de sculpture; parent des Adam, la chose semblait toute simple. Quoi qu'il en soit, Claude Michel abandonna les fourneaux paternels et ambitieusement la gloire des arts. A quelle école dut-il son éducation? Je n'ai pu l'apprendre, et je ne sais pourquoi je suis tenté de croire que ce fut à celle de Lambert-Sigisbert Adam. Alla-t-il à Rome? Rien ne le prouve; ce qui est certain, c'est qu'à l'âge de trente-quatre ans, en 1773, il se présenta à l'Académie qui l'admit, au titre d'*élève*, et que cette année il produisit au Salon du Louvre onze morceaux de sculpture. Il en exposa treize en 1779, entre lesquels une statue en plâtre de Montesquieu. Il ne reparut plus au Louvre qu'en 1783, puis en 1793 et en 1801, où, avec six autres ouvrages, il montra un groupe de ronde bosse représentant une Scène du déluge, composition qui ne fut pas louée sans restriction, mais qui fut déclarée par un critique « malgré des défauts, faire d'autant plus d'honneur à Clodion, que cet artiste sexagénaire n'avait rien fait encore dans de si grandes proportions ». (*Moniteur* du 2 frimaire an x.) Le critique reconnaissait que deux sujets bachiques et deux petits groupes en terre cuite, étaient « agréables et touchés avec esprit ». Les Salons de 1806 et de 1810 furent les derniers où se fit voir Clodion. Il avait alors soixante-douze ans. Il mourut à la Sorbonne le 28 mars 1814. (Reg. du 10^e arrondissement, 1814. « Divorcé de C. F. Pajou », dit l'acte que j'abrège; en effet, Catherine-Flore Pajou avait demandé, le 13 pluviose an II (1^{er} février 1794), la dissolution de son mariage « pour cause d'incompatibilité d'humeur et de caractère », et l'avait obtenue. Clodion ne s'était point présenté à l'audience du juge de paix, et l'officier conciliateur avait déclaré, avant de prononcer le divorce, que tous les moyens de rapprochement entre les époux avaient échoué. L'acte fut signé par la demanderesse et son frère, « Pajou fils ». Il n'y avait pas tout à fait treize ans qu'Augustin Pajou, croyant faire le bonheur de sa fille, lui avait donné pour époux « Claude Michel ». Le mariage avait eu lieu à Saint-Germain l'Auxerrois, le 27 février 1781. Clodion avait déclaré que, « fils de défunt Thomas Michel, M^r traiteur, et de dame Anne Adam, absente, et dont le domicile était inconnu (!), il était sculpteur du Roy, et âgé de 42 ans passés ». Quant à Catherine-Flore Pajou, elle avait « seize ans passés ». Il y avait vingt-six ans de différence entre les deux époux, c'était beaucoup. Claude Michel n'eut pas d'enfant de son mariage. — Le Musée du Louvre ne possède point d'ouvrages de Clodion, pourquoi? — M. Costantini, amateur de beaux morceaux rares et curieux, possède un groupe de Clodion, charmante chose, représentant un jeune homme et une jeune femme qui s'embrassent, des Amours jouant autour d'eux.

CLOUET (les).

xiv^e siècle.

On s'est beaucoup occupé des Clouet, peintres qui, en leur temps, eurent une grande célébrité. M. le comte Léon de La Borde, de tous nos érudits, celui qui s'est attaché le plus à la découverte des faits intéressants pour l'histoire des trois artistes, dont il a très-ingénuement établi la filiation. MM. de Freville et André Salmon ont, après lui, publié quelques pièces utiles à la biographie de ces hommes, connus aujourd'hui par des portraits dessinés aux crayons rouge, noir et blanc, qu'on leur attribue avec plus de vraisemblance que de certitude. Des études de M. de La Borde, de Freville et Salmon, il résulte que « Jehan Cloët » peintre, qui vivait à Bruxelles en 1475, est le chef de la famille des Clouet; qu'il eut pour fils Jehan II dit Jehannet Clouet, et que celui-ci fut le père de François, dit aussi : Jehannet, selon quelques auteurs. — Jean II naquit à Bruxelles, comme le font comprendre les lettres patentes par lesquelles le Roi François II donna à François Clouet les biens qui revenaient, par droit d'aubaine, à la couronne, après la mort de Jean I^{er}, décédé un peu avant le mois de novembre 1541 : « Les biens meubles et immeubles qui furent et appartiendront au dit feu M^r Jehannet Clouet son père, à nous advenus et escheuz... par droit d'aubaine, vu que ledit défunt estoit estranger et non natif ne originaire de nostre Royaume... » Jean Clouet mourut probablement à Paris, car ce fut, selon les lettres patentes, le prévôt de cette ville qui rendit la sentence par laquelle les biens du peintre du Roi, déclaré étranger, étaient adjugés au prince. Je n'ai pu trouver dans les registres des Archives de la ville la mention de l'enterrement de Clouet. — Jean II Clouet se maria, épousa Jeanne, fille de Gatien Boucault, orfèvre de Tours. C'est d'elle qu'il eut François Clouet, né probablement à Tours. Le mariage de Jean Clouet est connu par la publication qu'a faite M. Salmon dans les *Archives de l'art français* (15 juin 1855), d'un acte pour l'acquisition d'une rente en grains faite, le 6 juin 1522, à la demande de « Maître Jehannet Clouet peintre, valet de chambre ordinaire du Roy, et de Jeanne Boucault, sa femme ».

Les registres de la Maison du Roi conservés aux Arch. de l'Emp. et à la Biblioth. Impériale portent : en 1523 « Jehan Clouet peintre et varlet de chambre ord^{re} du Roy » pour la somme de 240 l. (Arch. Imp. KK. 98) ; « Jehannet Clouet » pour la même somme, en 1529 (KK. 99) ; « Jehannet Clouet » encore pour 240 l., en 1532 (Arch. Imp. Z. 1341) ; « Jamet (*sic*) Clouet », toujours pour 240 l., en 1534 (Bibl. Imp. Ms. 9844, fol. 10 et fol. 65 ; « Jehannot Clouet ») ; enfin « Jeanet Clouet » en 1536, pour 11^e xl. l. (Bibl. Imp. Ms. Dupuy, vol. 233). Au registre des dépenses faites pour les menus-plaisirs de François I^{er} pendant l'année 1528, je lis, 1^o sous la date du 16 janvier : « A Maistre Jamet (*sic*) Clouet peintre et varlet de chambre ord^{re} du Roy, la somme de 102 l. 10 s. tourn... qui luy a esté ordonnée pour plusieurs ouvrages et pourtraictures qu'il a cy devant faicts de son mestier et faict encore présentement pour le service dud. seigr ». (KK. 100, fol. 32) ; 2^o sous la date du 28 mars : « A Maistre Jehannet lun des peintres

¹ Arch. de l'Emp., *Trésor des Chartes*; reg. J. CCLIV, cité par M. de Freville.

dud. seigr^r pour plusieurs portraitz et effigies au vif qu'il a faictes pour le service dud. seigneur et selon le denis et ordonnance dud. seigr^r la somme de 40 l. tourn. » (KK. 108, fol. 49 v^o.)

François Clouet figure dans plusieurs comptes de la Maison du Roi. Il était au service de François I^{er} comme premier peintre, depuis la mort de son père en 1541. Ce fut lui qui, conformément aux obligations de sa charge, remplit, après le décès du Roi, son maître, l'office qu'avait rempli Jean de Paris quand Louis XII eut trépassé. (Voy. FUMÉRAILLES DE LOUIS XII.) J'ai trouvé à la Bibl. Imp. dans le Ms supplém^t franc. 178-29, fol. 180, les comptes des funérailles de François I^{er}, dans lesquels se lisent les articles suivants : — « Pour l'effigie du diet feu Roy » (on sait qu'il était mort le 31 mars 1547), « a François Clouet, painctre ordinaire du Roy, la somme de huit vingt seize liures dix huit solz tournoys à luy ordonnez pour son paiement de plusieurs parties de son mestier et fraiz et despenses par luy faictes... » — « Pour le voiage dud. Clouet par luy fait en diligence et sur chevaux de poste depnyz la ville de Paris jusques au lieu de Rambouillet où lediet feu Roy alla de vie à trespas, pour faire ce que luy estoit commandé pour le fait desd. obsèques et funérailles... x l. » — « Et le diet Clouet arrivé aud. lieu, luy auroit esté commandé de moller » (mouler) « et prendre les traits du visage afin de faire l'effigie dud. feu seigr^r, et pour ce faire luy anroit convenu acheter huit liures de cyre jaulne, houille doline et cocton pour moller et faire le creux du visaige; pour ce... c sols tourn. » — « ... Pour le salaire de trois hommes qui ont besoigné par l'espace de huit jours entiers avec led. Clouet pour luy ayder à faire le modelle dicelle effigie et de deux paire (sic) de mains, les unes elozes et les autres jointees... xxxvi l. » — « Pour vn sac de plastre pour faire le creux dud. modelle... ii s. » — « Pour quinze liures de cyre au pris (sic) de vi s. tourn. pour mouller lad. effigie... iii l. x s. » — « Pour le poil dont a esté fait la barbe et les cheueulz de lad. effigie... x l. » — « Pour le mastiq dont a esté attaché lad. barbe et les cheueulx... v s. » — « Pour les couleurs, pinseaulx et huile de petrole qui a seruy a estoffer et donner couleur a lad. effigie, et lesd. deux paires de mains ey denant desclérées (sic) ... t. s. » — « Pour le payement d'un homme qui a taillé le sceptre royal et la main de justice qui ont depuis seruy à lad. effigie... l. s. » — « Pour le salaire et despense de vng homme qui a vacqué par l'espace de trois journées et demye a faire le corps declisse pour seruir à mettre lad. effigie... lxxvi s. v d. » — « Pour le salaire dun bastellier qui a mené par eau lad. effigie et corps declisse, depuis Paris jusqu'à saint cloud... xv s. » — « Pour les peines, salaires et vacations dud. Clouet, durant quinze jours entiers qu'il a vacqué à faire et moller jecelle effigie... lvi l. vi d. »

Je n'ai pas besoin de dire que « le corps declisse » destiné, suivant notre document, à « mettre ladicte effigie » était un mannequin fait de lattes ou éclisses de bois, auquel devaient s'ajuster la tête, les mains et les habits dont l'effigie du Roi était composée. — Les deux fils du Roi, morts avant lui, le Dauphin en 1536 et le duc d'Orléans en 1545, furent enterrés solennellement avec François I^{er}, et Fr. Clouet eut le devoir de faire leurs effigies, non point en moulant leurs têtes, car on n'ouvrit point les

cercueils qui les enfermaient depuis leur décès, mais en modelant leurs figures d'après des portraits que les peintres du Roi avaient certainement faits autrefois. — Dans un compte de l'écurie du Roi pour l'année 1552 (Arch. Imp., KK. 110, fol. 30 v^o) je remarque l'article suivant : « A François Clouet, peintre dud. seigr^r, la somme de 20 liures tournois pour son payement davoür painet et figuré de fin or et argent, durant ce present moys, le dedans dud. coffre appelé *mect*, y avoir painet plusieurs crois-sans, laes et chiffres faiciz aus deuisers d'jcelluy seigr^r ». Clouet donna quittance de cette somme le 2 juillet 1554. Le coffre dont il s'agit fut fait par Francisque de Carpi, menuisier italien, pour être mis dans un chariot branlant qu'il fit en janvier 1552. Il est dit : « la *mect* du chariot branlant » (suspendu) « appelé la coche » (fol. 73 du Compte). — Dans le registre de l'Argenterie du Roi pour l'année 1559, je lis : « A François Clouet (sic), » painctre du feu Roy, sept aunes et demi de drap » noir pour les obsèques du Roy Henri. » (P. 1396. Arch. Imp. KK. 125. (Les comptes des Menus-Plaisirs pour 1559 manquant à la collection des Archives, je ne puis dire quelles sommes furent données à Clouet pour le travail qu'il fit à propos des funérailles de Henri II, où les choses durent se passer comme aux obsèques de François I^{er}. — L'Etat des officiers de la Maison du Roi, dressé en 1559 (Arch. Imp. KK. 129) contient, p. 299, la mention suivante : « A François Clouet painctre dud. seigr^r la somme » de six vingtz liures tournois pour ses gages de » sond. estat durant ladite demie année de ce » compte. » Clouet donna quittance le 30 octobre 1559. Je retrouve Clouet dans les comptes de la Maison du Roi pour l'année 1572, mais je ne le vois plus après cette époque, la série de ces documents étant incomplète, comme je l'ai déjà dit : « François Clouet, 210 liures; Guillaume Boutelon, 70 liures. » (Estat des officiers, 1572, p. 52; Arch. Imp. KK. 134.) Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire de François Clouet, et je ne vois nulle part la mention de sa naissance. Il vivait encore en 1572; c'est tout ce que je puis affirmer, grâce au registre que j'ai sous les yeux; je suis réduit aux conjectures quant au reste. Je vois cependant que « Jehan de Court » succéda à François Clouet, et fut mis sur l'Etat de la Maison de Henri III « au lieu » de celui-ci, en 1574. Fr. Clouet était donc mort probablement en 1573. Lorsqu'en 1547, ayant succédé depuis six ans à son père dans la charge de peintre ordinaire du Roi, il prépara l'effigie de François I^{er} pour les funérailles de ce prince, il avait bien au moins vingt-cinq ans, peut-être quelque peu davantage; et je crois qu'on ne se hasarderait pas beaucoup en le faisant naître de 1516 à 1520. Mais pourquoi se jeter dans des hypothèses inutiles? Laissons les choses que nous ne pouvons éclaircir par des actes authentiques. Un jour peut-être quelqu'un plus heureux que moi découvrira ce que j'ai vainement cherché. Ajoutons seulement, avant d'en finir avec François Clouet, que, le 4 janvier 1549, il fut parrain, à Saint-André des Arcs, de « Raphaël, fils de Simon Le Roy, painctre tailleur d'images ». Dans l'acte, il est dit : « François Clouet painctre du Roy ». — Le nom de Clouet n'était pas rare au seizième siècle et au commencement du dix-septième. Dans la Maison du Roi, en 1536 et 1558, était un « Jehan Clouet aide ou serviteur en la fruiterie ». (Chambre aux deniers; Arch. Imp. KK. 107 et 108.) En

1559, parmi les « chantres de la chambre du Roy », je vois un Mathieu Clouet aux gages de 100 l. (Arch. Imp. KK. 129). Ceux-là étaient-ils parents des peintres? — Dans les papiers du cabinet des titres, à la Bibl. Imp., on conserve la mention d'un échange fait le 1^{er} décembre 1585, entre « Loys Clouet, greffier du bailliage de Malle, et Jehan Logasse, marchand aud. lieu ». Les registres de Saint-André des Arcs mentionnent, à la date de « vendredi 25^e jour de mars 1588 » la mort de « Nicolas Clouet, praticien au palais à Paris, s^r de Moiterin, natif de la ville de Sully-le-Guillaume, pays du Maine ». Enfin je trouve au registre mortuaire de Saint-Paul, que, le samedi 15 mars 1642, on fit le convoi de Marie Clouet, femme de Jacques Le Sueur, prise rue de Jouy, avec l'assistance de 10 prêtres. Quelle était l'origine, quelle était la signification de ce nom si ordinaire de Clouet? Je n'ai pu l'apprendre. — Il existait à Paris, contemporain des Clouet, un peintre nommé Jeannet, qui n'avait rien de commun avec eux. Il demeurait dans le quartier de Saint-Germain l'Auxerrois, et je vois que le 19 octobre 1574, il fit baptiser un enfant inscrit ainsi au registre de sa paroisse : « Estienne fils de Pierre Jehannet, painetie à Paris, et de Marie Mauperlier sa femme; le parrain honorable homme Henry Martin M^e painetie à Paris... » — *Voy. COURT (DE)*.

COCHEFILLET. — *Voy. ROMAN*.

COCHERS DU CORPS. XVII^e et XVIII^e siècles.

Il y avait deux offices de Cocher chez le Roy, la Reine et les Princes : les Cochers du corps conduisaient les carrosses où montaient ces augustes personnes; les Cochers ordinaires conduisaient les voitures de la cour, les voitures de suite, enfin tous les carrosses autres que celui que le grand écuyer mettait sous la responsabilité du Cocher du corps. Je puis nommer quelques-uns de ces hommes, que le chef de l'écurie choisissait parmi les plus adroits et les plus dévoués des Cochers, et qui prêtaient serment entre les mains du grand écuyer. — Marie de Médicis eut un Cocher du corps nommé « Jehan Genty ». (Registre de la Maison de cette Reine pour l'an 1628. Arch. de l'Emp. cote : KK. 189.) Cette même année 1628, le 23 septembre, la Reine, mère de Louis XIII, perdit un de ses « Cochers du corps », Antoine Bonnel, qui mourut rue des Fossés-Saint-Germain, et fut enterré le jour même par le clergé de Saint-Germain l'Auxerrois. Un des Cochers de la même Reine, en 1625, était un certain Codebert. Je lis au registre de Saint-Eustache, sous la date du 19 mai 1625, le baptistaire d'un de ses enfants, « Anne, âgée de neuf mois, fille d'Abraham Codebert, Cocher de la Reyne mère, et de Jeanne Champagne sa femme, demeurant rue du Bouloir (*sic*) : « marraine Anne Pirson, femme de Jean Adam, carrossier du Roy ». Le 28 novembre 1638, on baptisa, à Saint-Eustache, « Denys (*undatus*) né le 22, fils d'honneste homme Jacques Beuzelin, Cocher du corps de la Reyne, et d'Elisabeth de Compans, sa femme, rue Fromagerie ». — Au registre de Saint-Jean en Grève, je lis sous la date du 5 mai 1630 : « Fiançailles de Samuïen Piedard, Cocher du corps de Monsieur, frère unique du Roy » (Gaston d'Orléans). — Un des Cochers du corps de la Reine Margot, en 1576-78, était un nommé Guillaume Fleury, que je vois mentionné dans le Registre de la Maison de la Reine de Navarre. (Arch. de l'Emp. KK. 161-163.) — Avant 1653, le

Cocher du corps de Louis XIV était un nommé « Jean de Rochefort » (Reg. bapt. de St-Nicolas des Champs, 23 novembre 1653). — « Jean Danse dit « La Rose », fut nommé « Cocher du corps du Roy » le 12 juillet 1671, à la place de « feu Claude Pimselet ». (Bibl. Imp. Ms. suppl. franc. 2771-2, fol. 258.) « Pierre Le Hay, dit la Feuillée », était Cocher du corps encore au commencement de 1691. Je ne sais pas l'époque précise de sa mort, mais, le 13 juin 1691, le Roi donna une retenue de Cocher de son carrosse à « Pierre Guérin par la mort de Pierre Le Hay ». (Bibl. Imp. Ms. Clairamb. 558, p. 499.) Le 11 octobre 1693, le Roi nomma Cocher de son carrosse « Pierre Bardon, par la mort de Denis Mignon ». (Ms. Clairamb. 360, p. 700.) La charge de Cocher du corps n'appartenait pas à un seul automédon; il y avait pour les besoins du service et pour les cas de maladie au moins deux titulaires. Quant aux Cochers ordinaires, leur nombre en était nécessairement plus grand. J'en ai aperçu plusieurs, mais je suis forcé d'abrégier, et je finis en citant le billet autographe que voici : « Monsieur le Procureur général, le Roy m'a ordonné de vous escrire que vous ferez chose qui luy sera agréable, sj vous donnez la place qui vaeque aux Petites Maisons au nommé de Balisy, qui luy a esté recommandé par Millet, Cocher de Sa Majesté. Je suis, etc., Colbert. — A Saint-Germain en Laye, 24 octobre 1679 ». (Bibl. Imp. Ms. Saint-Germain Harlay 369). Louis XIV était bien aise de faire quelque chose pour l'homme qui avait souvent sa vie entre ses mains.

COCHERS DE LOUIS XIII.

Leur livrée était tricolore. — *Voy. COCLEURS DE LOUIS XIII*.

COCHET (CLAUDE).

1630.

Claude Cochet était un sculpteur, décorateur et ornemaniste, qui eut le titre de sculpteur du Roi, justifié sans doute par un talent estimable. Je ne connais cet ouvrier que par dix articles des « Comptes des bâtiments de la feue Reyne Marie de Médicis » pour l'année 1630. (Arch. de l'Emp. KK. n^o 174, fol. 328-332.) Le premier de ces articles est ainsi conçu : « A Claude Cochet, sculpteur ord^{re} du Roy, la somme de 2,000 l. pour les ourages faits par led. Cochet au palais de ladite Royne, pendant les mois de janvier et février de l'année 1630. » Les neuf autres articles concernent le paiement de neuf mille livres fait à Cochet, pendant la même année, et déclarent que cette époque se rapporte aux travaux de la grande galerie du palais du Luxembourg.

COCHIN (CHARLES).

1687—88.

(CHARLES-NICOLAS I^{er}). 1688—1754.

(CHARLES-NICOLAS II^e). 1715—1790.

Charles-Nicolas II Cochin, le graveur habile et spirituel, le critique plaisant, l'auteur de la *Lettre de M. Raphaël à M. Jérôme* (1769) et de la *Réponse de M. Jérôme vapour de tabac à M. Raphaël*, peintre de l'Académie de St-Luc (1769), celui dont, en 1765, Diderot disait : « Cet artiste, homme de plaisir, grand dessinateur, *autrefois* graveur de premier ordre... etc. » et en 1767 : « Cochin est paresseux et compte trop sur sa facilité »; C. N. II^e Cochin était fils de Charles-Nicolas I^{er} et de Louise-Madeleine Horthemels. L'époux de Louise-Madeleine mourut en 1754 : « Le samedi sixième juillet 1754, s^r Charles-Nicolas Cochin, graveur du Roy en son

Académie Roy. de peint. et de sculpt., âgé de soixante-six ans ou environ, époux de de Louise-Magdelaine Horthemels, décédé hier à sept heures du matin, en son logement aux galeries du Louvre, de cette paroisse, a été inhumé en cette église, en présence de s^r Charles-Nicolas Cochin, garde des dessins du cabinet du Roy, son fils, et de Jacques-Nicolas Tardieu son neveu, aussi graveur du Roy, et tous deux membres de son Acad. Roy. de peint. et sculpt. » (Signé) : « C. N. Cochin, Tardieu ». Charles-Nicolas 1^{er} Cochin avait été admis à l'Académie le 31 août 1731, Charles-Nicolas II le fut le 27 novembre 1751, et Jacq.-Nicol. Tardieu, le 25 octobre 1749. — Charles-Nicolas Cochin II fut anobli par lettres du mois de mars 1757. (Arch. de l'Emp. Ordon. X. 8752.) — Ch.-Nicol. 1^{er} Cochin était fils de « Charles Cochin, peintre, et de Marie-Marthe de La Farge, qui, le 29 avril 1688, lui donna « Charles-Nicolas », baptisé à Saint-Sulpice, le 2 mai suivant, ayant pour parrain un peintre nommé Charles Duchesne, et pour marraine « Nicolle Destailleurs, fils d'Antoine Destailleurs, peintre ». Le 16 février 1687, Charles Cochin avait présenté à Saint-Sulpice « Marie-Catherine » née la veille. Cet enfant avait en pour parrain Pierre Duchesne, m^e peintre. — *Voy.* FLIPALP, HORTHEMELS, LYEX (DE), ROETTIERS, TARDIEU.

CODIGNAC.

1484.

— « A Estienne Rousseau, fruitier, quatre sols tourn. pr^o coings qu'il a bailléz à faire le Codignac de lad. Dame. Octobre 1484. » (Argenterie de la Reine, Marguerite d'Autriche, alors enfant de quatre ans moins trois mois, fiancée au Roi de France Charles VIII. Arch. de l'Emp., KK. 80, fol. 139.) Les dictionnaires modernes écrivent « Cotignac ».

COINTRES (JEHAN).

1531.

Dans un « *Estat*, pour l'année 1531, des gages des officiers de Madame mère du Roy, duchesse d'Angoumois » (Bibl. Imp. Ms. Clairambault, n^o 46), je trouve, fol. 4831, cette mention : « A Jehan Cointres, painctre, 60 l. » Cet artiste n'est connu aujourd'hui par aucun ouvrage ; du moins, entre les miniatures anonymes des commencements du seizième siècle, aucune ne lui est attribuée par les historiens de l'art en France.

COISLIX. — *Voy.* CAMBOU, LA CHAMBRE.

COL DORÉ. — *Voy.* FONTENAY (JULIEN DE).

COLANGEAU. — *Voy.* COULANGES (DE).

COLARDEAU (CHARLES-PIERRE). ? 1732—1776.

Poète aimable et doux, dont les ouvrages obtinrent assez de succès pour que l'Académie française admit leur auteur, en 1775. Il ne jouit pas longtemps de l'honneur qui avait été fait à ses *Héroïdes* et à ses *Épîtres* ; il mourut le 7 avril 1776, rue Cassette, et fut enterré le lendemain, en présence de « M^{re} Louis Regnard prêtre d^e en théologie, curé de la paroisse de Pithivier, au diocèse d'Orléans, son oncle maternel », et de « M. Gabriel-François, Doyen, professeur de l'Acad. Roy. de peint., premier peintre de Monsieur et de M. le comte d'Artois, frères du Roy ». (Reg. de Saint-Sulp.) Je n'ai pu me procurer l'acte de naissance de Colardeau, qu'on dit né à Janville (Eure-et-Loir) en 1732 ou en 1735. Je ne saurais dire par conséquent de qui était fils Ch.-Pierre, l'honneur de sa petite ville, poète un peu oublié en France, mais dont on relit avec plaisir

quelques vers quand on les rencontre par hasard dans une ancienne bibliothèque de campagne. — *V.* DOVEX.

COLART DE LAON.

1338.

« A Colart de Laon, painctre demourant à Paris, pour... plusieurs escussions de bateure des armes du feu Monseigneur le comte d'Eu, par lui fais, mis et assis sur les goutières de la chapelle de boys » construite dans l'église des Augustins, pour les aïeules du fils de Charles VI « sur le poille et ailleurs, là où il appartenoit, et aussi pour auoir peint de noir et fait plusieurs escussions des armes dud. Augustins, et pour rubans, clous et autres estoilles pour faire et housser » (couvrir, tendre) « ladite chapelle... XIX L. iiii s. parisiss ; en laquelle besoingne pour housser lad. chappelle et armoiries desus d. a esté mis et employé par led. Colart de Laon vn pièces de cendaulx » (taffetas, ceudal) « des estroits, c'est assaouir vn pièces de noirs et vn pièces de jaunes ». (Comptes de l'argenterie du Roy 1388; Arch. Imp. KK. 19, fol. 104.) — A la vente qui fut faite, en 1838, des Archives de la maison de Joursauvaut, fut mise sur table une quittance donnée par « Colart de Laon, painctre et varlet de chambre du Roy » (Charles VI) « de la somme de quarante-deux francs d'or qu'il auoit receu en paiement d'un harnois de joustte qu'il a fait au duc d'Orléans » (Louis, frère du Roi) « pour la feste que le duc de Bourgogne donna à Arras ». Cette quittance est du 15 avril 1402. — Charles VII avait un fou qui se nommait « Colart », dit Monsieur de Laon ; y a-t-il quelque chose de commun entre le peintre et le fou ? L'un était-il fils ou père de l'autre ? Ou bien n'était-ce qu'une même personne ? Je ne saurais résoudre le doute que fait naître en moi la similitude des noms et la contemporanéité des deux Colart de Laon. — *Voy.* FOUS.

COLBERT (JEAN-BAPTISTE).

1619—1683.

Le meilleur, le plus intelligent, le plus laborieux et le plus illustre des conseillers et des collaborateurs de Louis XIV, en comptant même Hugues de Lionne, qui fut un homme habile assurément et un des agents les plus éclairés de la politique de ce Roi. Colbert, qui avait beaucoup appris de Mazarin, apprit beaucoup au prince qui le reçut des mains du cardinal mourant, comme un legs de ce ministre. Réformateur, autant qu'il le put, du système financier qu'il trouva établi, créateur d'une marine systématique dont Richelieu avait entrevu la nécessité et jeté les bases, propagateur d'idées qui pouvaient tendre à développer le commerce, fondateur des grandes compagnies qui devaient porter au loin le pavillon des marchands français, directeur de tous les travaux qu'aimait le Roi et pour lesquels Louis XIV avait besoin d'une armée d'artistes et d'ouvriers, dispensateur de toutes les grâces, de toutes les récompenses, de tous les grands emplois et de toutes les charges petites ou importantes, de la Maison royale, Colbert trouva sa route hérissée de difficultés de tous genres. Les choses et les hommes lui furent également hostiles. Les habitudes, les préventions, les intérêts, les prétentions, il eut tout à combattre. Bourgeois, il avait à lutter contre une noblesse qui possédait tout ; il finit par la soumettre à peu près à la règle du devoir. Sa constance ne se lassa point dans ce combat, qui dura presque jusqu'aux dernières années de sa vie. Infatigable au travail, il croyait que tous les hommes avaient la

même faculté et la même ardeur de vouloir; il faisait vite — son écriture est une preuve de cette promptitude à concevoir, à juger, à ordonner — et pensait que tout le monde était capable de faire aussi vite que lui. Il faut reconnaître qu'il n'aurait pu rien sans l'appui de Louis XIV; il faut reconnaître aussi que le Roi, qui pouvait vouloir, n'aurait pas accompli sans Colbert toutes les choses qui ont fait de son règne un grand règne. Colbert eut des courtisans en foule, dont un grand nombre ne l'aimaient guère et gémissaient de plier sous lui. Homme du monde, il avait des dehors peu agréables; causeur bref, parce qu'il regardait les longues conversations comme un temps perdu, il avait l'abord plus froid qu'engageant. Sa politesse avait quelque chose de rude qui ne s'adoucisait guère dans ses rapports de société ou d'affaires avec les femmes; si elle prenait des airs plus gracieux avec le Roi, elle s'oubliait certainement quelquefois pour revenir à son naturel; mais Louis XIV connaissait Colbert et n'exigeait rien de lui qui sentît l'habitué de l'OEil-de-bœuf. Il estimait en son conseiller l'homme solide, l'homme des choses sérieuses, le serviteur dévoué, le merveilleux instrument du pouvoir royal, le génie qui créait et avait l'habileté de faire croire à son maître qu'il ne faisait qu'obéir aux pensées du souverain. Colbert a laissé des établissements que le temps a respectés, son nom est resté à côté de celui de Louis XIV, et l'on ne peut guère songer à l'un sans penser à l'autre, tellement qu'on pourrait dire que Louis XIV se complète par Colbert et Colbert par Louis XIV.

M. Pierre Clément, membre de l'Institut, a écrit une *Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert* (un vol. in-8°, Paris, 1846), très-bon morceau, étude qui ne prend que les grands côtés du modèle peint par le savant auteur. Je n'ai point la prétention de refaire ce qui a été si bien fait; je n'apporte à la biographie de Colbert que de minimes détails qui n'entraient pas dans le cadre de M. P. Clément, et qui pourtant, ce me semble, ne sont pas tout à fait dénués d'intérêt. — On s'est demandé si Colbert était noble de race, s'il descendait véritablement d'un Kolbert ou Kolberg, seigneur écossais, je crois, dont la famille serait venue, ou une de ses branches au moins, s'implanter sur le sol français, et dont une bouture aurait fait les Colbert de Reims. Je n'ai point de réponse à cette question. Colbert n'avait pas besoin d'aïeux nobles; il était à lui-même son propre ancêtre. Si Colbert descendait en effet d'un noble Écossais, si un généalogiste complaisant n'avait pas imaginé cette descendance, il eut raison de se réclamer de son auteur étranger; si, au contraire, ce fut une concession faite à l'esprit du temps et un mensonge, il se fit tort. On trouve toujours des généalogistes pour flatter: on ne trouve pas toujours des hommes assez forts pour se mettre au-dessus des pièges tendus à leur vanité. Colbert, las du mépris mal dissimulé que des nobles, fussent-ils petits, faisaient — en arrière de lui, mais qui ne lui restaient pas inconnus — de son nom roturier, à leurs généalogies, imaginaires pour la plupart, voulut peut-être opposer une généalogie aux apparences d'autant plus respectables que les preuves venaient de plus loin et pouvaient être moins vérifiées? Quoiqu'il en soit, Colbert savait bien que sa famille rémoise, ses proches, ceux qui l'avaient élevé, n'avaient rien de la noblesse et appartenaient à la marchandise et au négoce. On a

tiré, contre l'opinion qui attribue à Jean-Baptiste Colbert une origine bourgeoise et marchande, un argument du texte de son baptistaire; ce texte ne dit rien, il est vrai, qui soit favorable à cette opinion; l'état du père de Colbert n'y est point indiqué; mais d'autres témoignages vont montrer que Nicolas Colbert était marchand. Voici d'abord l'acte de baptême que l'on allègue: « L'an mil six cent dix neuf, le vingt neuf auoust est né à Rheims (paroisse Saint-Hilaire) Jehan fils de Nicolas Colbert et de Marie Pussot (*sic*), parin (*sic*) M^r Charles Colbert conseiller au siège présidial de Rheims, marine (*sic*) Marie Bachelier veuf de feu M^r Jehan Colbert. » (Arch. de la Mar., dossier Colbert.) L'acte est sans signature et contient une faute qu'il faut rectifier: la mère du nouveau-né est nommée « Pussot » au lieu de « Pussort ». Nicolas Colbert n'est point dit « marchand » ou « fabricant », quand Charles Colbert est qualifié « conseiller au présidial de Rheims ». Il n'y a rien à conclure de cette omission. Mais que X. Colbert fût marchand, cela ressort d'une sentence rendue le 10 juin 1603 contre les tondeurs de draps, où figure ce Nicolas parmi les « *marchands drapiers*, demeurant à Reims », qui plaidaient contre les tondeurs. Dans un arrêt du 14 mars 1583, un Thomas Colbert est dit « *marchand dem^t es fauxbourgs du pont de Sève* (*sic*) dud. Reims. » (Arch. de Rheims publiées par Warin dans la Collection des Documents inédits, Ministère de l'Instruction publique, t. II, p. 323.) Les Colbert étaient donc marchands, et l'un d'eux, Nicolas, père de Jean-Baptiste ou « Jehan », était marchand drapier. Un compte de 1562-1563 est de « Gérard Colbert, marchand et bourgeois, receveur des deniers des pauvres de la ville de Reims. » (Archives de Reims.) Autre chose. Voici ce que je lis dans des « *Mémoires généalogiques* sur les familles des personnes qui » composent les conseils du Roy, dressés pour le » Roy, par l'ordre de M^r Chamillard qui a l'origine » nal. Au net signé D'Hozier. » — M^r le marquis de Torey: « Il est neveu de feu M. Colbert, Ministre et Secrétaire d'Etat, et Contrôleur général des finances, et du feu comte de Maullevrier son frère, Lieutenant g^d des armées du Roy et chevalier de ses ordres. Il est cousin germain de feu M^r de Seignelay, aussi Ministre et Secrétaire d'Etat, et il est fils de feu M. de Croissy, Ministre et secrétaire d'Etat, mort en 1696. Son g^d père Nicolas Colbert s^t de Vandières, après avoir quitté le commerce des serges qu'il faisoit à Reims, vint s'établir à Paris, où il se fit et où il est mort payeur des rentes de l'hostel de ville. Le père de celui-ci, sieur de Terpon, était aussi *marchand de serges à Reims*, dem^t à l'enseigne du *Long rétu*, et il avoit succédé dans ce commerce à Oudart et à Gérard Colbert, ses père et ayeul, l'un et l'autre vivants et qualifiés *marchands bourgeois* de la ville de Reims l'un en 1550, l'autre en 1586 »

Ceci est parfaitement clair et ne laisse aucun prétexte au doute. D'Hozier avait tous les moyens d'informations pour arriver à la vérité; les archives de Reims lui avaient pu être ouvertes par ordre du Roi, et comme, après la mort de Colbert et de Seignelay, les généalogistes n'avaient plus de raisons pour flatter et mentir quand Louis XIV leur demandait le vrai des choses, D'Hozier disait la vérité. D'ailleurs la vérité était dans les actes publics, et D'Hozier n'avait eu qu'à chercher dans les registres du secrétariat, où il avait pu trouver une « Let-

» tre d'établissement d'une manufacture d'habits de draps et toiles d'or et d'argent et de soie à Paris », établissement dont avaient les charges et les profits Oudart Colbert et ses associés Moisset, Sainctot, Lunagne, Camino et Parfaict. (Août 1603.)

Mais en voilà assez sur un point désormais incontestable. Colbert était d'origine bourgeoise, au moins immédiatement. Au reste, qu'importe? Fils d'un petit gentilhomme ou d'un grand seigneur, vaudrait-il davantage? serait-il plus grand devant l'histoire? Il a rendu d'éminents services à la France; ces services seraient-ils plus importants si leur auteur était un Montmorency? Colbert était d'une bonne famille bourgeoise dont les membres tenaient un rang honorable à Reims au seizième siècle et au dix-septième, et à Paris, dès les premières années du dix-septième siècle. Ainsi son père, qui avait quitté Reims et l'étamine pour une petite charge de finances, était établi à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, où le dimanche 11 nov. 1638, Marie Pussort, sa femme, lui donnait un fils, « Antoine-Martin », baptisé le 14, et tenu sur les fonts par « Monsieur M^{re} Antoine-Martin Pussort, conseiller du Roy, général en sa cour des aydes de Paris », et par « Damoiselle Marie Colbert, femme de Messire Nicolas Le Camus, conseiller du Roy, dem^r rue Salle au Comte ». (Reg. bapt. de St-Nicol. des Champs, fol. 161 v^o.) Cet Antoine-Martin Colbert mourut probablement jeune, car les généalogistes ne l'ont point nommé parmi les frères du grand Colbert, qui avait vingt-deux ans lorsque cet enfant vint au monde. On a diversement raconté les premières années de la jeunesse de Colbert : on l'a envoyé à Lyon pour y apprendre le commerce; on l'a placé chez un procureur pour y apprendre la pratique; on a dit qu'il fut destiné au barreau. Je n'ai pu recueillir aucun témoignage grave pour confirmer ou infirmer ces assertions. Ce que j'ai appris de M. Le Monnier, notaire à Paris, c'est qu'il est de tradition dans son étude que Jean-Baptiste Colbert fut clerc chez Chapelain, le père du poète, un des prédécesseurs de M. Le Monnier. Qu'a de fondé cette tradition? C'est ce que je ne saurais dire.

Les biographes disent que Colbert entra en 1648 dans les bureaux du contrôle général des finances, sous Michel Le Tellier. Il me semble que c'est dans les bureaux de la guerre qu'entra Colbert, car Michel Le Tellier était ministre de la guerre à cette époque depuis cinq ans ou environ. Au reste, je vois que, dans le courant de cette année 1648, Colbert avait une charge de « conseiller du Roy en ses conseils », qu'il avait achetée sans doute, comme on les achetait alors. De ce fait voici une preuve incontestable. Tout le monde sait que Colbert épousa une demoiselle Charron. Or, voici ce qu'après l'avoir beaucoup cherché j'ai trouvé dans les registres de Saint-Eustache : « Le mesme jour » (13 décembre 1648) « ont été fiancés noble homme » (ne vous arrêtez pas à cette qualification donnée à tout homme qui avait un certain rang dans la bourgeoisie parisienne; elle ne prouve rien; c'était tout simplement le style courtois employé dans les sacristies de plusieurs églises) « Jean-Baptist (sic) Colbert, conseiller du Roy en ses conseils, et dam^{lle} Marie Charon (sic), fille de Monsieur Charon aussy conseiller du Roy en ses conseils et intendant des terres et lenées de la rivièrre du (sic) Loire, dans la maison dud. Colbert » (on voit que c'était déjà un personnage) « par dispense de M^r l'Official, et mariez le len-

demain avec dispense de deux bans, en présence des parents et amis ». Cet acte, comme tous ceux de la même époque à Saint-Eustache, est sans signatures dans le registre. Le nom de Charron, écrit ici avec une seule r, en voulait deux, comme le prouve une signature donnée le 24 février 1680, et dont je parlerai plus tard. Je vois que J.-B. Colbert eut de son mariage au moins sept enfants. Le premier naquit le mercredi 1^{er} novembre 1651, et fut baptisé à Saint-Eustache sous le nom de *Jean-Baptiste*, ayant pour parrain « Messire J^u Bapt. Colbert, chevalier, seig^r de St Pouange et Villacerf, cons^r ord^r du R. en ses conseils d'état et finances; et pour marraine Elisabeth Turpin, femme de Michel Le Tellier, cons^r du R. » et secrétaire des commandements de Sa Maj. *au départ de la guerre*. L'enfant de 1651 fut le ministre connu sous le nom de Seignelay.

Le dimanche 14 février 1655, Colbert fit baptiser *Jacques-Nicolas*, tenu par « Messire Guillaume Charron, cons^r du R., trésorier g^l de l'extraordinaire des guerres de la cavalerie légère », et par « Louyse Collier femme de M^r Henry Pusseau (sic) seig^r de Pauan, cons^r du R. en son g^l conseil ». En 1651 Colbert appartenait encore à Le Tellier; il était chez Mazarin en 1654, car il est dit « Intend^r de la maison de M^r le cardinal Mazarini », le 7 juin 1654, au baptême d'un fils du sculpteur Francesco Bordoni. Au baptême de son fils Jacques-Nicolas, il est qualifié : « Conseil^r ord^r du R. en ses conseils et Intendant g^l de Son Eminence Monseig^r le cardinal Mazarin ». Le troisième fils de Colbert naquit rue Neuf-des-Petits-Champs, dans cet hôtel qui fait l'angle de la rue Vivienne et appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale. (Colbert avait demeuré en 1651 rue du Coq-Iléron, et en 1655 rue Plâtrière, aujourd'hui J.-J.-Rousseau.) Ce fut le 2 octobre 1659 que vint au monde « *Antoine-Martin* », baptisé seulement le mardi 17 février 1660, et tenu par « Antoine-Martin Pussort, conseil^r à la cour des aydes à Paris », et par « Louise de St Aubin femme de M^r Henri Pussort, conseil^r du Roy ». Dans l'acte de ce baptême, Jean-Baptiste Colbert est dit « chevalier, baron de Seignelay ». Voilà la noblesse qui perçut. Colbert avait acheté la terre de Seignelay et en prenait le titre de baron. Henri Pussort, nommé dans l'acte du 17 février 1660, était oncle maternel de Colbert aussi bien qu'Antoine-Martin Pussort.

Les généalogistes disent qu'Armand, quatrième fils de Colbert, naquit en 1664. Ils se trompent. Le curé de Saint-Eustache baptisa, le 17 décembre 1663, *Jules-Armand*, qui fut présenté à l'église par « Messire Charles-Armand duc de Mazarin, grand maître de l'Artillerie », et par « dame Olympe Mancini, femme de t. h^{is} et p^r prince Eugène de Savoye, comte de Soissons ». Jules-Armand Colbert, qui prit le titre de marquis de Blainville et d'Ormoÿ, eut, dès le 28 mars 1674 (à l'âge de dix ans), la survivance de son père pour la charge d'Intendant des bâtiments du Roi. Si Colbert ne négligea rien pour le bien et la gloire de son prince et de son pays, il eut un soin égal pour ce qui touchait aux intérêts de ses fils. Peut-on lui en faire un bien sérieux reproche? — « Jules-Armand Colbert, ch^r seig^r d'Ormoÿ et autres lieux, reçu en survivance de la charge de Surintendant et ordonnateur des Bâtimens, Arts et Manufactures de France », épousa à Saint-Eustache, le 26 août 1682 — il avait un peu plus de dix-huit ans — « dam^{lle} Marie Gabrielle de Rochechouart, fille unique de defunt Jean-Claude

de Rochechouart, comte de Toune-Charente et de Vivonne, colonel du régiment de la Marine et de dame Marie Phéliepeux de la Vrillière, en présence du père et de la mère dud. époux, de Jⁿ Bapt. Colbert, son frère, de M. le duc de Beauvilliers, de M^r de Mézières (c'est Charron), de M^r Nicolas Desmarests, marquis de Maillebois, Intendant des finances, son cousin, de M. le marquis de Glasteaumont, Ministre et Secrétaire d'Etat oncle de la d. d^{lle} de Rochechouart, et de M^r l'évesque de Bourges aussi son oncle. » On dit que Jules-Armand de Colbert fut tué à la bataille d'Hochstet, le 13 août 1704. Il signa : « d'Ormoys », le 24 avril 1680, au contrat de mariage d'un certain Joseph Guillaume. (Arch. de M. Le Monnier, not. à Paris.)

Colbert eut un cinquième enfant, mort en naissant, en 1658, et enterré à Saint-Eustache. L'acte de son inhumation qualifie Colbert « cons^r ord^{re} du Roy, de tous ses conseils, Intendant des finances de France ». Au baptême de Jules-Armand, Colbert prit les mêmes qualités. Ajoutons que Colbert eut deux filles, Jeanne-Marie-Thérèse, qui épousa Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, et Jeanne-Marie, qui devint comtesse de Beauvilliers. Les mariés de ces deux dames signèrent l'acte de mariage de leur beau-frère, le marquis de Seignelay, le 9 février 1675. M^{me} de Chevreuse s'était mariée le 3 février 1667.

Je vois, sur un Etat des gages et appointements conservé aux Arch. de la Marine, cette mention : « 1^{er} janvier 1661, au sieur Colbert cons^r d'Etat et Intendant des finances ayant le département de la marine, 2,000 l. », et plus bas, de la main de Colbert ; « *Id.* 1662 ; *id.* 1663 ; *id.* 1668 ». Dans un Etat de 1669 je lis : « Au S^r Colbert, conseil^r du Roy et Secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Maj., ayant le département de la marine, pour ses appointements ordinaires en lad. qualité, la somme de 4,000 l. » Sur un Etat de 1676 on trouve Colbert porté pour 2,000 l. et 12,000 l. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1683, que le marquis de Seignelay, fils aîné de Colbert, eut les charges et les appointements de son père. Les 12,000 l. attribuées à Colbert dans les Etats de 1676-83 lui revenaient en sa qualité de Surintendant des Bâtimens. Je tire d'un des registres des Bâtimens pour l'année 1680, cette mention de Colbert lui-même : « A nous en la qualité de Surintendant et ordonnateur g^l des bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 12,000 livres pour nos gages à cause de nostre dite charge. — A nous en lad^e qualité de lad. charge et pension attribuée et unie à icelle » (traitement et pension tout ensemble) « la somme de 3,000 l. » — « A nous comme surint^d et ordonnateur g^l des bastimens du chateau de Moneaux la somme de 2,400 l. » Sur l'Etat de Fontainebleau on voit Colbert porté en 1680 pour la somme de 3,800 l. Voilà donc, sans compter la marine et les autres charges de Colbert, 21,200 livres de traitemens. C'était beaucoup ; mais était-ce trop pour un homme qui donnait en moyenne de douze à quinze heures par jour de sa vie, à toutes les affaires grandes et petites du royaume, qui créait ou ravivait tout, faisait Versailles et refaisait les flottes amoindries par les batailles, commandait à une armée d'artistes et d'artisans, disciplinait les marins, et veillait à la bonne organisation des fêtes au milieu desquelles se produisaient Molière et Lulli? L'orsqu'aujourd'hui nous voyons des chanteurs, hommes

de talent je le veux bien, gagner de 60 à 70 mille francs par an, pourrions-nous trouver que le Roi fut trop magnifique envers Colbert? Parmi les charges qu'avait eues Colbert, je trouve qu'en 1661 il avait en celle de « membre du conseil du G^l maître de la navigation (César de Vendôme), et qu'en 1662 il avait été Intendant de Picardie. En 1667 il était contrôleur général. (Arch. de la Mar.) Le 14 janvier 1665, Marie Charron, « femme de M^{re} Jean Bapt. Colbert, *Ministre d'Etat* », fut marraine à Saint-Eustache d'un fils de François de Bellinzani, intendant du duc de Mazarin. « *Ministre d'Etat* » est dans ce baptême une *lapsus calami* du vicaire de Saint-Eustache ; c'est « *Conseiller d'Etat* » qu'il aurait dû mettre. Colbert ne fut en effet ministre secrétaire d'Etat qu'en 1669, comme on vient de le voir par le relevé des Etats d'appointements.

Colbert était sujet à la goutte ; il en eut attaque au mois d'octobre 1668. M. d'Infreville lui écrivit à ce sujet, de Toulon, où il était Intendant de la marine, sous la date du 6 novembre : « Je ne laisserais d'accuser la réception de la vostre du 26 du mois passé, par laquelle vous m'avez fait part de l'incommodité que vous avez reçue par la douleur des gouttes, dont je vous plains extrêmement. » Au commencement d'octobre, Colbert avait fait un court voyage à Seignelay, et le 30, Infreville lui avait écrit : « J'ay bien de la joye de vous sceavoir à Paris, après le peu de temps que avez eu à séjourner à vostre terre de Sennelay (*sic*). » (Arch. de la Mar.) A cette date de 1662, on trouve dans le recueil des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. Ms. Ancienne collection Verte), un grand nombre de lettres, notamment dans les volumes de septembre, octobre et novembre, de Marin, homme d'affaires ou intendant de Colbert, contenant d'intéressants détails sur la création de la terre de Seignelay, la manufacture qui y fut établie — car industrie et commerce étaient choses que n'oubliait point Colbert, souvenirs d'enfance qui ne le fuyaient jamais, — sur le château auquel travaillaient Le Vau, architecte du Roi, et son frère inconnu, mais que je ferai connaître plus bas. (*Voy. LE Vau*.) La manufacture eut pour directeur un nommé Lenoir, hérault d'armes (au titre de Dauphiné), comme je l'apprends par une lettre de cet homme qui, le 22 novembre 1661, annonçait à Colbert qu'il était au moment d'aller de Mouty à Seignelay, et priait le ministre de luy faire payer, pour l'aider, dans cette occasion, la somme de neuf cents livres qui lui étaient dues pour neuf ans de ses gages de hérault d'armes ; billet curieux qui nous apprend deux choses : la première, que les gages d'un hérault d'armes étaient de cent francs par an ; la seconde, que la régularité dans les finances était encore loin d'être établie en 1661.

La terre de Seignelay fut une des préoccupations de Colbert aux heures courtes et rares de ses loisirs ; et puisque j'en parle, je veux citer trois lettres du ministre qui se rapportent à ce cher objet de ses affections de propriétaire ; je les ai trouvées dans les « dépêches concernant le commerce », aux Archives de la marine. Elles sont adressées à un M. de Motheux, qui gouvernait apparemment le domaine de Colbert ; les voici : « A St-Germain, le 19^e fevrier 1672. — Pour response à vostre lettre du 16^e de ce mois, lorsque j'ay esté à Seignelay, j'y ai trouvé une trop grande quantité de lieures, ainsy il sera bon que tous les hincers vous en envoyiez

ici. A l'égard des lapins, il faut prendre garde aussi qu'il n'y en ait pas un trop grand nombre, mais surtout il faut que vous vous appliquiez à chasser les loups et les renards, et toutes les autres bestes puantes, en sorte qu'il n'y en ait point, s'il est possible, sur mes terres. Examinez soigneusement tous les moyens d'augmenter les perdrix, afin de les mettre en pratique... » — « A Versailles, le 7^e mars 1672. Tout ce que je puis vous dire en réponse à votre lettre du 23^e du mois passé, est que j'ay trouvé trop de lieures lorsque j'ay esté à Seignelay, et que jusqu'à ce que cette espèce de gibier soit réduite à une quantité raisonnable, il faudra que vous exécutiez toujours les ordres que je vous ai donnés à ce sujet. A l'égard des perdrix, faites tout ce qui dépendra de vous pour en augmenter le nombre dans mes terres, et apportez la mesme application à chasser et détruire les bestes puantes. Ne manquez pas aussi de visiter soigneusement mes bois dans ce renouveau et de me faire savoir en quel estat vous les aurez trouvés. »

— « A St-Germain, le 15^e avril 1672. — J'ay receu votre lettre du 11^e de ce mois. Je seray bien aise que vous m'informiez si les dix huit perdrix que je vous ai envoyées en dernier lieu vivront, si elles multiplieront, et surtout que vous vous appliquiez à la conservation de toutes les autres que j'ay dans mes terres. A l'égard de mes bois, je suis bien aise qu'ils soient réduits en coupes ordinaires, et que mes fermiers en jouissent conformément à leur bail. Ne manquez pas de les visiter tousjours et de prendre garde qu'ilz soient bien conservez. Vous m'avez fait plaisir de m'informer de l'estat de la santé de l'evêque d'Auxerre, et du soin qu'il prend du spirituel des habitants de mes terres. » (L'evêque d'Auxerre étoit Nicolas Colbert, frère du ministre. Fait évêque de Luçon en 1661, il avait été transféré depuis au siège d'Auxerre. Il mourut, dit-on, le 5 septembre 1676. Continuons :) « Je suis bien aise de vous aduertir de bonne heure que Mad. la duchesse de Péquigny doit partir douze ou quinze jours après Pasques pour aller à Lyon, avec Mad. l'abbesse de St-Pierre de Lyon, sa fille, et qu'elle passera à Seignelay. » (L'abbaye de Saint-Pierre avait sa maison, place des Terreaux. Le musée et l'école de dessin sont installés dans les bâtimens de ce couvent.) « Il sera nécessaire que vous fassiez meubler toutes les chambres de mon chasteau qui le pourront estre en esgard au nombre de tapisseries que j'ay à present. Il faudra aussi prendre des mesures pour leur faire bonne chère pendant qu'elles y seront et se servir de la vaisselle de M. d'Auxerre. Surtout je vous aduertys qu'il faut bien prendre garde que le concierge, n'y qui que ce soit de mes gens ne prement » (n'acceptent) « rien quand elles sortiront. Je vous aduertirai du jour qu'elles partiront de Paris. » (Reg. Commerce, fol. 54, 58 et 113, v^o.)

Août Colbert en déshabillé, Colbert occupé à se préparer une bonne chasse et à purger ses champs et ses bois d'hôtes incommodes qui venaient rôder autour de ses basses-cours, des lapins qui mangent tout, et des lièvres que, décidément, il n'aime pas. Cet esprit, qui est large dans les grandes comme dans les petites choses, se plaît au détail; il donne un ordre et le répète jusqu'à ce qu'il sache si on l'a bien compris; qu'il écrive à un chef d'escadre, à un intendant de port, ou à M. de Motheux, c'est toujours de même. — « Le Roy m'accorde la grâce

d'admettre mon fils à la signature et aux autres fonctions de ma charge », écrivait Colbert, le 25 mars 1672, à l'Ambassadeur de France à Londres (vol. cité, fol. 81); écoulons-le, parlant à ce fils, Jean-Baptiste Colbert, âgé de vingt-deux ans, qu'il veut mettre au fait de son métier de ministre. Le sujet est plus élevé, mais la manière est la même. Dans une longue lettre, datée de Paris, « le 2^e août 1673 :... Je ne sçais pourquoy vous m'avez envoyé un courrier exprès, ne voyant rien dans votre paquet qui désirât cette diligence. Cela n'est pas un grand mal, mais il faut que vous accoustumiez votre jugement à distinguer quand il faut un courrier exprès et quand il ne le faut pas ». A propos d'oubliés dans les conversations du jeune secrétaire d'Etat avec le Roi, Colbert dit à son fils : « Si vous avez manqué de dire au Roy toutes ces choses que vous avez veu (*sic*) ou deub voir par toutes les despêches, vous avez grand tort et cela vous doit faire juger bien clairement par vostre expérience et par vos propres fautes qu'il faut encore plus d'application que vous n'en avez pour réussir à faire ma charge... Par tout ce que vous m'envoyez, je vois que vous travaillez; j'espère toujours qu'en vous servant des instructions que je vous donne pour bien diriger vostre travail, que (*sic*) vous parviendrez enfin à vous rendre plus capable que vous n'estes de bien faire ma charge; outre toutes les raisons que vous avez, je suis persuadé que quand ce ne seroit que pour me soulager de l'horrible peine que vous me donnez tous les jours, vous debariez vous y appliquer davantage... Je vous aduoc, mon fils, que vous faites des fautes si grossières que j'ay honte moy mesme de vous les dire; je souhaite bien que la houte de les faire vous prenne bien promptement. Surtout considérez que quoi que je dise et que je fasse, je ne puis pas vous obliger à me faire jamais une seule question; vous déciderez toujours mal tant que vous déciderez de votre teste, sans rien demander, et jamais vous n'apprendrez rien qu'à force et qu'avec un trop grand travail de ma part. » (Arch. de la Mar. Lettres et mémoires autographes de Colbert et de Seignelay.) Tout ceci est d'un bon père, d'un homme fort sensé, mais aussi d'un esprit impatient qui veut qu'un ministre de vingt-trois ans ait la maturité d'un secrétaire d'Etat de cinquante-quatre. Colbert, qui avait pour tous les siens une noble et haute ambition, qui souhaitait leur grandeur, voulait voir Seignelay capable de le remplacer tout à fait auprès du Roi, et voyait que son fils n'avait pas en lui l'étoffe qui fait les grands ministres; il se reprochait peut-être intérieurement d'avoir obtenu trop tôt du Roi cette survivance de toutes ses charges, qu'il voulait assurer à son premier-né, et il se donnait une peine infinie pour faire l'éducation pratique de celui qui, suivant son expression, devait « se mettre en état de pouvoir servir bien et agréablement et de faire connoître à Sa Majesté qu'il se rendait capable de la servir ». Colbert prit des soins infinis pour former au détail des affaires celui qui devait lui succéder; toutes ses lettres en font foi; toute sa correspondance montre qu'il ne fut pas moins appliqué à former tous les hommes qui servaient sous lui, à la cour ou dans les postes éloignées de Versailles et de Saint-Germain, et que, si son esprit étoit capable de concevoir de vastes projets, sa vue étoit assez perçante pour voir les plus petites choses, dont il tenait un grand compte.

Colbert perdit son père (Nicolas Colbert) au mois de décembre 1662. A ce sujet, il reçut du duc et de la duchesse Mazarin des lettres datées de Strasbourg ; 30 décembre. Voici celle de la duchesse : « Monsieur, c'est avec un extrême regret que je me trouve obligée de vous écrire pour vous témoigner la part que je prend alla affliction que nous a causé la mort de Monsieur vostre pere. Je cé trop part experience la douleur qu'on recoit de ces sorte de coup pour ny pas participer au dernier point. Je vous supplie de crere que ien ressens toute la douleur imaginable et que ie suis vostre très humble seruaute, monsieur, la duchesse Mazariny. » On aura remarqué le mot « crère », qui représente la prononciation du verbe « croire ». Une lettre du 29 décembre 1662 adressée par Charles Colbert, marquis de Croissy, président du parlement de Metz, à son frère le ministre, ne fait aucune allusion à la mort de leur père, antérieure sans doute d'une ou deux semaines déjà. Je n'ai pas pu trouver l'acte du décès de Nicolas Colbert.

Le recueil des lettres reçues par Colbert, auquel je viens d'emprunter celle de la duchesse Mazarin (Bibl. Imp. Ms.), contient, outre la lettre de Charles Colbert que je viens de mentionner, trois lettres de ce président à Colbert, écrites pendant le mois d'avril 1662; elles se terminent par la formule : « Vostre très-humble et très-obéissant seruiteur. » et portent au bas : « Monsieur mon frère » qu'on voit après la date. Tous les frères de Colbert avaient la même déférence respectueuse pour le ministre, et leurs lettres les plus confidentielles portent les mêmes marques de politesse cérémonieuse. Ainsi, Edouard-François Colbert, seigneur de Vandières, qui fut comte de Maulevrier et lieutenant général des armées du Roi, écrivant de Philipsbourg les 10, 26 avril et 6 août 1662, commençait ses lettres par les mots : « Mon frère », et les terminait par la formule : « Je suis, Monsieur mon frère, vostre très-humble et très-obéissant seruiteur, Colbert de Vandière. » (Bibl. Imp. Lettres à Colbert.) Colbert avait bien discipliné sa famille, qui, au reste, attendant tout de lui, lui donnait les témoignages de respect et de considération les plus marqués.

Le 24 avril 1680, Jean-Baptiste Colbert et sa femme signèrent le contrat de mariage de Joseph Guillaume, que signa aussi, comme je l'ai dit plus haut, leur fils Armand-Jules. Colbert apposa au bas de l'acte que j'ai vu chez M^r Le Monnier son nom, en gros caractères mal formés, que tout le monde connaît. Au-dessous, sa femme signa : « M Charron », d'une bonne plume et en caractères de huit millimètres. — En mai 1681, la terre de Châteauneuf-sur-Cher fut érigée en marquisat pour Jean-Baptiste Colbert. (Arch. de l'Emp., Ordonnances de Louis XIV, GGGG, fol. 28 v^o.) Les lettres n'en furent registrées que le 31 décembre 1681. On sait que Colbert mourut en 1683; voici l'acte de son inhumation, emprunté au registre de Saint-Eustache : « Le mesme jour » (mardi septième de septembre 1683) « deffunct hault et puissant seig^r Messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay et de Chasteaufort (*sic* p^r Chasteauneuf) sur-Cher, baron de Sceaux, Lumières et autres lieux, conseiller ord^{re} du Roy en tous ses conseils, du Conseil Royal, Ministre et Secretaire d'Etat et des commandemens de Sa Majesté, commandeur et grand trésorier de ses Ordres, contrôleur général

de ses finances, surintendant et ordonnateur général de ses bastimens, arts et manufactures de France, demeurant rue Neuve des Petits-Champs, décédé le *sixiesme* du présent mois, a esté inhumé en la cave de sa chapelle, dans nostre église ». Cette chapelle était à côté de celle de la Vierge, derrière l'autel; c'est là que, sur les dessins de Charles Le Brun, fut élevé un monument funèbre représentant Colbert à genoux sur un sarcophage de marbre noir, et lisant dans un livre qu'un ange tenait ouvert devant lui. La Religion et l'Abondance, figures de grandeur naturelle, accompagnaient les deux figures principales. La statue de Colbert et l'Abondance étaient de la main du célèbre Antoine Coysevox, l'Ange et la Religion du ciseau de Jean-Baptiste Tuby, sculpteur distingué. Madame Colbert, qui fit élever ce tombeau à son époux, mourut en 1687, moins de quatre ans après ce grand homme. Elle décéda le mardi 8 avril « en son hostel, rue Neuve des Petits-Champs, âgée de cinquante-sept ans ». Elle fut inhumée le lendemain en sa chapelle, « à St-Eustache, par un convoi de 160 prêtres, en présence de son fils et de Jacques Colbert, qui signèrent l'acte que j'ai sous les yeux » : « Colbert de Seignelay, Jacques de Colbert, coad. de Rouen ». Marie Charron, si le renseignement fourni par ce document est exact, était donc née en 1630 et s'était mariée à l'âge de dix-huit ans. Son père était Jacques Charron, seigneur de Ménars, sa mère Marie Bégon. La maison de Bégon a produit en Michel 1^{er} Bégon un homme remarquable.

Colbert avait acquis une grande fortune, il menait un train qui était en raison de sa richesse et de sa position; son hôtel était magnifiquement meublé, ses écuries bien montées, sa bibliothèque riche, sa galerie ornée de bons tableaux, de belles médailles, de précieux débris de l'antiquité qu'il avait fait venir d'Italie; Madame Colbert avait sans doute un noble et vaste appartement, un domestique nombreux et tout ce qui appartenait à la femme du premier ministre du Roi de France. Je n'ai vu dans un seul détail sur ce qui était de son luxe; je vois dans une lettre écrite de Paris, le 1^{er} octobre 1674, à Colbert par un certain Garsant, le paragraphe suivant : « L'équipage de Madame la marquise de Seignelay est fait et il doit arriuer aujourd'huy à Fontainebleau, qui est un carosse et huit chevaux gris que j'ai assemblés du mieux qu'il m'a esté possible, estant rares à Paris de ce poil pour les faire pareils ».

M. le Ministre des finances a chargé M. Pierre Clément de recueillir et de publier la correspondance de Colbert. Le consciencieux éditeur a déjà produit trois gros volumes in-quarto des lettres du grand ministre. C'est un monument élevé à la mémoire de Colbert, plus beau qu'aucun de ceux que l'art aurait pu lui ériger. Dans cette vaste collection des maximes, des pensées, des ordres émanés de Colbert, on pourra étudier l'administrateur, le financier, le protecteur des arts et des lettres, le politique aussi; on verra là, dans son ensemble, sa figure de bronze dont il ne m'appartenait que de donner un croquis. Pour Colbert, comme pour tous les hommes importants dont j'ai parlé, je ne me suis occupé que des petites choses.

Colbert portait dans ses armes une Couleuvre (*Coluber*) en pal, par allusion à son nom. Tous les Colbert de sa famille prirent la même devise, à laquelle je ne vois pas qu'elle ait ajouté un « mot ». Fouquet

avait ajouté à son Ecureuil grimpant « le mot hardi » *Quò non ascendam?* La Couleuvre de Colbert montant aussi, mais doucement, muette et prudente, était moins téméraire que l'Ecureuil de Fouquet, mais n'était pas sans prétention, si elle était autre chose qu'un *rébus* ou une sorte de jeu de mots. — *Voy.* BEAUBRUX, BEAUFORT, BEAUVAIL, BÉGOV, COMMERCE, COHART, COVSEVOX, LE BRUX, 1. LE TELLIER, MAZARINI, SEIGNELAY, TUBV.

COLIGNY (Quelques).

Feu M. Mommerqué publia en 1841 (in-8°) les *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, qu'il fit précéder d'une Notice historique sur le comte de Coligny, notice composée avec le soin, le goût et le savoir qui distinguaient ce savant respectable. Dans cette Notice, se référant aux Petits Mémoires du comte, M. Mommerqué parle du mariage de Jean de Coligny, nomme sa femme, et mentionne sa mort, arrivée le 16 mai 1683. Mais la date du mariage, le biographe l'a ignorée. J'ai cherché l'acte qui me la ferait connaître, et voici le document que j'ai trouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Paul, à Paris : « Le 15 fev. 1661 Messire Jean comte de Coligny (*sic*) baron de Semeur en Brienois, lieut^e g^l des arm. d. R. maistre de camp d'Anguien de cavallerie, gouverneur des ville et chasteau d'Autun et bailly de Charollois, fils de feu M^{re} Gaspard de Coligny, marquis de Saligny, et de dame Jacqueline Montmorin de St Hérén, de

la parse. St Sulpice, et d^{lle} Anne-Nicole de Maupas, dame dud. lieu, baronne du Tour en Champagne, St Ymoge de Cresson Montaneux, fille de feu M^{re} Jean Baptiste de Maupas vivant cheuallier baron du Tour mareschal des c. et arm. du R. et command^t un régim^t de cavallerie au service de S. M., et de dame Marie de Morillon ses pere et mère, de cette paroisse à la place Royale. » L'acte est signé par le marié « De Coligny Saligny » et par sa femme « Anne Nicolle de Maupas du Tour ». M^{lle} Anne-Nicole de Maupas se nommait A.-N. Cauchon de Maupas. L'acte dissimule ce nom patronymique : Cauchon, comme mal sonnant sans doute. Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy en Velay, est nommé « Cauchon de Maupas du Tour » par la *Gallia christiana* (t. XI, p. 619), qui le représente comme un très-saint homme. — Gaspard-Alexandre comte de Coligny, fils de feu Jean, épousa, le 16 mars 1699, à Saint-Sulpice, Marie-Constance-Adélaïde de Maillaillon de Lespère de Lussé. Il avait vingt-cinq ans, elle en avait quinze. (Reg. de St-Sulp.) — Je vois que Gaspard IV de Coligny, marquis d'Andelot, alors « mestre de camp du régiment de Piemont et maréchal des camps et armées du Roy », fut parrain, le 28 décembre 1673, à Saint-Benoît, de Henry, fils de Clément le Bailléul, barbier. La comtesse de Gaspard de Coligny fut Marion de L'Orme. L'acte du baptême de Henry le Bailléul est signé ; « Gaspar de Coligny » d'une écriture mince et en lettres longues d'un centimètre, *sic* :

Gaspard de Coligny

— M. Guéin, notaire à Paris, garde, parmi ses vieilles nimites, celle d'une quittance donnée, le 27 mars 1648, à Pierre Bizet, par un des Gaspard de Coligny. — Gaspard IV de Coligny mourut le 9 mars 1651, rue Saint-Guillaume, à Paris. Son corps, présenté d'abord à St-Sulpice, sa paroisse, fut porté de là, le 10 mars, aux Petits-Augustins, lieu de sa sépulture. (Reg. de St-Sulp.) L'acte que je cite nomme le défunt : « Gaspard de Coligny comte de Saligny ». C'est un *lapsus calami* du vicaire de Saint-Sulpice, qui peut-être avait malentendu. — M. Le Fer, notaire, a un inventaire fait en janvier 1651, à la requête d'un Gaspard de Coligny qui peut être Gaspard V^e ; il garde aussi un acte, commun à ce seigneur et à Jean comte de Coligny, en date d'août 1651. — M. Pomet, notaire, a la nimitte de la vente d'un office faite le 20 mars 1651, par le comte Jean de Coligny à Claude de Takau. — Les archives de M. Le Momyer conservent un acte de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de Guyenne, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Montpellier, à la date de 1610. Ce Coligny avait épousé « Marguerite d'Ally », qui, dans un acte de 1610, est dite : « veuve de Gaspard comte de Saligny, demeurant à Paris, rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois ». M. Le Momyer possède aussi un acte d'Anne de Coligny (fille de Gaspard III de Coligny, maréchal de France) ; il est daté du 29 juin 1646 ; un autre acte, du 10 mai 1660, passé par la même Anne de Coligny, femme de Georges de Wurtemberg et de Teck, comte de Monthelliard,

Horbourg et autres lieux ; trois actes d'Henriette de Coligny (sœur d'Anne), comtesse d'Hudington : 29 juin 1646, 10 mai 1660 et 15 nov. 1661. Henriette de Coligny, qui fut poète, avait épousé 1^o Thomas Hamilton, comte d'Hudington, Ecossois ; 2^o Gaspard de Champagne, dont elle fut séparée. Selon le P. Anselme, elle se fit catholique le 20 juillet 1653, et mourut à Paris le 10 mars 1673. Cette dernière date constitue une légère erreur. Je lis en effet au registre de Saint-Paul : « 9 mars 1673 convoi d'Henriette de Coligny, veuve de haut et puissant seign^r Messire Thomas Hamilton (*sic*) comte d'Hudington, pair d'Ecosse, décédée rue neuve St Paul ; inhumée dans la chapelle de la Communion le 11 dud. mois ». Entre les lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. Ms.), s'en lit une d'une dame de Coligny, à la date du 11 juin 1662. Elle porte cette suscription : « A Monsieur Monsieur Collebert, conseilé du Roy au tout ses conseilés » ; elle est signée : « Gabrielle de Coligny. » Cette dame avait épousé, le 21 septembre 1632, François de Baradat, seigneur Damery ; elle était fille de Philibert de Coligny et de Gabrielle Dinteville. — *Voy.* L'ORME (M^{re} DE).

1. COLLALTO (CHARLES et LIÉPOLD-ROMUALD DE).

XVII^e siècle.

« Charles de Collalto, comte de l'Empire, noble patricien de la république de Venise, fils de Romuald comte de Collalto St Saviour, noble patricien de Venise, chevalier de la toison d'or et con-

seiller intime de l'empereur Léopold I^{er}, et d'Anne Thérèse Maximilienne née comtesse d'Alheim », mourut à Paris âgé de vingt-un ans et demi, rue de Tournon, hôtel de Berwick, le 6 avril 1698, et fut enterré le lendemain par les soins de son frère, « Léopold Romuald, comte de Collalto, chambellan de la chef d'or de S. M. Impériale », qui signait : « Léopold comte de Collalto ». Ces Collalto avaient-ils de commun quelque chose de plus que leur nom avec leur compatriote

2. COLLALTO (ANTONIO-MATTIUCY).

? 1717—1778.

Celui-ci porta le masque et la robe de Pantalon au Théâtre-Italien, et fut, en même temps qu'un acteur naturel et véritablement comique, un auteur spirituel et fécond de plaisants canovas, de petites comédies bouffonnes. Antonio Collalto, dont les biographes écrivent le nom avec une seule *L*, mais qui l'écrivait lui-même avec deux, naquit à Venise vers 1717, et, vers 1754, épousa Lucia Rosalia, fille de Vincent Cinigoto, de qui naquit à Venise, le 18 septembre 1755, Catarina Maria Antonia, baptisée à Santa-Marina. Collalto vint à Paris et entra à la Comédie-Italienne, en 1770. Il demeurait rue Comtesse d'Artois quand, le 11 avril 1774, il maria sa fille à un « musicien du Roy » nommé Gaillard, en présence d'Innocent Collalto, oncle de la mariée. Antoine et Innocent signèrent l'un et l'autre « Collalto ». Pantalon mourut en 1778. L'acte de son décès, inscrit au registre de Saint-Laurent sous la date : « 6 juillet 1778 », le dit « Antoine Mattiucy Collalto, pensionnaire du Roy, âgé de 61 ans; mari de Lucia Rosalia Cinigoti, décédé hier rue du faubourg St Denis ». Collalto fut inhumé dans l'église avec « l'assistance de 44 prêtres », en présence d'Innocent Collalto, son frère, « et de son gendre », qui signèrent « Innocent Collalto, Felix Gaillard ». — *L'oy.* PICCINELLI, VERONESE.

COLLASSE (PASCAL). 1649—1709.

P. Collasse eut un talent moins éclatant que celui de Lulli; il n'eut pas moins de mérite que Lambert et Campra, et obtint des charges qui prouvent qu'on faisait état de son mérite comme compositeur de musique profane et de musique sacrée. Le *Dictionnaire* de Bouillet l'a cependant oublié, silence injuste, mais peut-être involontaire, qu'il ne faut pas trop reprocher à l'auteur d'un livre dont la prétention est d'être « universel », et que cette prétention même condamne à être incomplet. La *Bio-graphie*-Michaud dit que Collasse, né en mil sept cent trente-neuf, fut enfant de chœur à Saint-Paul et devint *gendre* de Lulli. Que Collasse ait été enfant de chœur à Saint-Paul, camarade ou non de Michel Lambert, je n'en sais rien; qu'il ait été gendre de Lulli et qu'il soit né en 1639, c'est autre chose. Voici ce que je lis au registre de Saint-Germain l'Auxerrois pour l'année 1689 : « Le lundi 7^e janvier, Paschal Colasse (*sic*), âgé de *trente-sept* ans ou environ, M^e de musique de la chapelle du Roy, fils de deffuncts Antoine Colasse, vint au bourgeois de Reims et d'Anne de Martin, de la paroisse St Roch », épouse « damoiselle Blaisine Berin (*sic*) âgée d'environ dix-huit ans, fille de Jean Berin, dessinateur ord^e de la chambre et du cabinet du Roy et de M^{lle} Louise Marie de Rouhault (*sic*), aux galleries du Louvre, (signé) P. Collasse, b berain, Berain (c'est Jean), l. m Derouart, Mercyer, Pierre Le Tessier de Montarsy, Catherine Magdeleine de

Lully..., Pécourt. » Les parents de Collasse se tinrent modestement à l'écart dans la cérémonie, et aucun n'apposa sa signature à la suite de celles des Berain et de leurs amis. C'était des petits bourgeois, marchands tissutiers-leugers (acte du 5 nov. 1689, joint au mariage de Collasse) qui n'osaient pas se nommer après le dessinateur du cabinet du Roi, le garde des pierreries de la couronne, et la femme de M. Francini, maître d'hôtel de S. M. P. Collasse ne produisit pas l'acte de son baptême, qu'il ne prit pas le temps de demander à Reims, et on se trompa sur son âge. S'il avait en « trente-sept ans ou environ », comme le déclara l'acte de mariage, il serait né en 1652. Or voici une difficulté : Collasse produisit un extrait du registre mortuaire de Saint-Médard de Paris, que j'ai vérifié, où il est dit que le « 22 sept. 1651 décéda rue des Postes, Anne de Martain (*sic* pour Martin) femme d'Anthoine Colas (*sic*), « et qu'elle fut inhumée le dit jour ». P. Collasse ne vint donc pas au monde en 1652. Il établit sa femme rue Traversine, où, le 23 février 1691, Blaisine Berain accoucha d'une fille ondoyée à la maison, puis baptisée le 17 mars suivant, sous les noms de *Marie-Louise*, et tenue par « Pierre Le Tessier de Montarsy, garde des pierreries de la couronne », et par « Catherine Magdeleine de Lully, épouse de Baptiste Nicolas de Francini, m^e d'hôtel du Roy, dem^r rue Traversine ». Collasse signa l'acte de ce baptême : « Pascal Collasse ». Collasse changea de logement et alla rue du Chantre — une des rues que recontre aujourd'hui l'hôtel du Louvre. — Le 6 juin 1694, Blaisine Berain mit au monde une fille baptisée le 12, sous les noms d'*Anne-Françoise*, tenue par « Claude Berain » et par « Anne-Françoise Perin, femme de Noël Coypell peintre ordinaire du Roy. Collasse était à Versailles le jour du baptême de sa fille, retenu par son service : aussi l'acte inscrit à Saint-Germain ne porte point sa signature.

Elève de Lulli, ou du moins perfectionné dans son art par le maître italien qui tenait le premier rang en France parmi les compositeurs de musique, Collasse s'acquit l'amitié de celui dont il était, pour de simples choses de métier, l'aide et le collaborateur. Lulli le protégea, et comme il disposait de tout, en ce qui était des services de la musique du Roi, il lui procura la charge de Compositeur de la chambre de S. M. en 1686, charge qu'il partagea avec Michel de La Lande, et qui auparavant était la propriété de Henri Dumont. Il lui fit avoir ensuite celle de Maître des enfants de la musique du Roi, qu'il garda jusqu'à sa mort, la cumulant avec celle de sous-maître de musique de la chapelle, et plus tard de maître de cette musique. Cette dernière, Collasse l'obtint le 14 août 1696, à la mort de Michel Lambert. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 563, p. 579.) Ce ne fut pas à titre gratuit que Collasse eut la charge de Lambert; il dut payer 10,000 livres aux héritiers de son prédécesseur, mais le Roi lui en assura 6,000. — Le 24 juillet 1683, P. Collasse tint sur les fonts de baptême Elisabeth Collasse, fille de Jean Collasse, rubanier » (son cousin germain). Cette fois il signa : « Colasse » (*sic*). Le 2 mai 1707, il assista au mariage de Jean Berain et signa par inadvertance : « J. Colasse » (*sic*). — Le 19 juillet 1709, Collasse étant mort, Michel Richard de La Lande eut la charge de Maître des enfants de la musique de Sa Majesté. On se pressa, car Collasse était mort seulement de la veille, ainsi que le

prouve l'acte suivant, que m'a communiqué mon obligéant ami, M. Eudore Soulié, conservateur du musée de Versailles : « L'an mil sept cent neuf, le dix-huit de juillet, Paschale (*sic*) Collasse, maître et compositeur de la musique de la chambre du Roy, décedé hier, âgé de cinquante-cinq ans, a été inhumé dans la vieille église de cette paroisse, en présence de messire Jean Berain, prêtre et chanoine, et chantre de St-Quentin, son beau-frère, et de, etc. » (Reg. des décès de la paroisse de Notre-Dame de Versailles, pour l'an 1709, fol. 52 v^o.) Jean Berain connaissait mal l'âge de son beau-frère. Mort en 1709, âgé de cinquante-cinq ans, Collasse serait né en 1654. Or nous avons vu que sa mère était morte en 1651. L'acte de naissance de P. Collasse pouvait seul me tirer de l'embarras où me laissait l'acte de son mariage et celui de son inhumation. Je recourus à l'obligeance des personnes qui ont la garde des archives de Reims, et, le 7 mars 1865, M. Ch. Lorient, archiviste de la ville, eut la bonté de m'envoyer le document suivant, qu'avait pris la peine de chercher M. Duchénoy : « Le vingt deuxiesme (janvier 1649) a esté baptisé Pasquier (*sic*) fils de Antoine Colas (*sic*) et de Anne de Martin. Le parin (*sic*) Pasquier Félix, la marianne (*sic*) Perrette Brunaut; baptisé par M. le chapelain. » (Reg. de la paroisse de St-Pierre-le-Vieil, 1649, fol. 49 v^o.) Pasquier Collasse, qu'on appela ensuite Pascal, naquit à Reims le 22 janvier 1649; il y a donc lieu de corriger 1^o l'acte de son mariage, où il faudra lire : « âgé de quarante ans environ »; 2^o l'acte de son décès, où il faudra lire : « âgé de soixante-neuf ans et demi; 3^o la *Biographie-Michaud*, dont la date 1639 n'est peut-être qu'une faute d'impression, mais qui a sa gravité, on en conviendra. — Voy. BERAÏN, LA LANDE, LAMBERT, LULLI.

COLLÉ (CHARLES).

1709—1783.

Je ne connais qu'un portrait de Collé, un petit portrait profil à droite, fait pour l'édition de ses œuvres, et dont l'état que j'en ai vu au département des estampes de la Bibl. Imp. est sans nom d'auteur. Je pense que ce profil, au nez d'une longueur démesurée, qui n'a pas l'aquilon du nez du grand saint Charles Borromée, le héros du dévouement chrétien, mais qui, droit et retombant un peu par le bout, occupe une si grande place sur le petit visage de Collé, que tout disparaît, œil, bouche, menton, et qu'on ne voit plus guère, dans cette figure grotesque, qu'un nez et une perruque à la Jean-Jacques Rousseau; je pense, dis-je, que ce profil sortit d'abord du crayon de Carmentelle, et que le premier trait, poussé peut-être un peu à la caricature par le dessinateur, ami d'ailleurs de Collé et son camarade littéraire à la cour de Louis-Philippe d'Orléans, le roi de Bagnolet, devint le type d'où est sorti le portrait de Charles Collé, dont je parle. Je n'insiste pas cependant, quelque apparente vraisemblance qu'ait ma supposition. Carmentelle et Collé étaient tous deux lecteurs de M. le duc d'Orléans; tons deux composèrent pour l'amusement de la société que réunissaient auprès d'eux le duc et madame de Montesson, de ces petites comédies que jouaient les courtisans et le prince lui-même. Carmentelle était dessinateur, et l'on sait qu'il se fit une collection de petits portraits des personnes au milieu desquelles il passait une partie de sa vie au Palais-Royal et à Bagnolet; qui peut

douter qu'il ait enrichi son portefeuille du profil plaisant de Collé, et qu'il ait chargé la physionomie de celui qui était un peu son rival dans la Maison d'Orléans? Au reste, le portrait de Collé qui me suggère cette observation répond assez à celui qu'en a tracé me de ses contemporaines, mademoiselle Pauline de Meulan, femme d'esprit et de talent qui, en 1812, je crois, épousa M. Guizot : « Je le vois encore d'ici, ce bon Collé, dit-elle, dans le *Publiciste* (8 vend. an XI-30 octobre 1805), avec son grand nez et sa petite perruque, sa mine étonnée, son air grave et son imperturbable et sérieuse gaieté, se divertissant de tout et ne riant de rien. » Les biographes ont dit que Charles Collé naquit à Paris en 1709, d'un procureur au Châtelet père de nombreux enfants. Le père de Collé, que n'ont point nommé les biographes, « Jérémie Collé », n'était pas procureur au Châtelet, mais « avocat en la cour, conseiller du Roy, substitut de M. le procureur du Roy au Châtelet, et trésorier de la chancellerie du Palais. » Jérémie Collé épousa « Marguerite Ronssel ». Le ménage était établi rue des Lavandières; aussi, le « Lundi 15^e avril 1709 », Jérémie Collé présenta-t-il à Saint-Germain l'Auxerrois un enfant qui fut baptisé et reçut le nom de « Charles ». L'acte que j'ai trouvé au registre de Saint-Germain dit : « L'enfant est né le dimanche 14^e du présent mois d'avril. » Le document est signé « Collé » (avec paraphe).

Dans une de ces excellentes études que M. Sainte-Beuve, le critique le plus délicat, le plus fin et aussi le plus instruit de notre temps, publie le lundi de chaque semaine, je lis : « Collé ne pensait point d'abord à être un auteur proprement dit; il avait à s'occuper de sa fortune et remplissait un emploi. Il fut pendant des années commis à gros appointements chez M. de Meulan, receveur général de la généralité de Paris, et il continua de demeurer à l'hôtel de Meulan jusqu'à l'époque de son mariage (1757). » M. Honoré Bonhomme dit, dans l'*Introduction à la Correspondance inédite de Collé*¹, ouvrage à propos duquel M. Sainte-Beuve écrit l'article auquel je viens d'emprunter quelques lignes : « En 1757 Collé se maria, et ce fut un mariage d'inclination qu'il fit. » A quoi M. Bonhomme ajoute ces paroles de Collé : « Depuis l'âge de dix-huit ans j'ai toujours vécu chez les autres; je n'ai pas encore goûté le plaisir d'être chez moi, d'être mon maître. J'en vais jouir avec celle que j'ai épousée secrètement il y a longtemps, et qui est en même temps ma femme, mon amie et ma maîtresse. » (Journal historique de Collé, sous la date de mai 1757.) Voyons ce que les documents authentiques nous apprennent au sujet du mariage de Collé. J'ai cherché longtemps l'acte dont on va lire l'extrait; enfin M. Pique, à l'obligeance de qui je dois plus d'une communication de ce genre, m'a fait connaître que le mariage de Collé fut célébré à Saint-Roch en 1756. J'ai recouru aux registres de cette paroisse et j'y ai lu que « le 5^e juillet mil sept cent cinquante-six », et non 1757 — « Monsieur Charles Collé,

¹ Un beau volume in-8^o (Paris, Henri Plou, 1864). Cet ouvrage est orné d'un portrait au bas duquel je lis : « Adrien Nargeot, del. et sculpt. » Ce portrait, profil à gauche, est une reproduction (arrangée par le graveur moderne) de celui dont il est question au commencement de cet article, « profil à droite », sans nom d'auteur. L'original qu'a imité M. Nargeot a une bouclure que j'ai grettée fort de ce pas retrouver dans la copie.

intéressé dans les affaires du Roy, fils majeur de deffunts Jérémie Collé, vivant avocat en parlement, substitut du procureur du Roy au Châtelet de Paris et trésorier de la chancellerie du Palais, et de Marguerite Roussel, demeurant rue Neuve des Capucines, « épouse demoiselle Petronille Nicole Bazire, fille majeure de deffunts Jean François Bazire vivant avocat au parlement et de Claude-Françoise Coillot de Montoreux, demeurant rue d'Argenteuil ». L'acte est signé : « Collé, p. n. Bazire, etc. » Est-ce à la célébration sans éclat, sans nombreux témoins, mais non pas sans que les trois bans eussent été proclamés, que Collé fait allusion quand il dit : « Celle que j'ai épousée secrètement il y a long-temps » ? En mai 1757, il y avait à peine onze mois que son union avec M^{lle} Bazire avait été bénie à Saint-Roch, et onze mois ne sont pas un espace de temps qui ait pu faire dire à Collé : « Il y a long-temps ». Je crois que Collé aimait dès long-temps M^{lle} Bazire, et qu'en son cœur il l'avait épousée secrètement depuis long-temps. Le sens de sa phrase ne me semble pas pouvoir être autre. Il est certain que l'archevêque de Paris permit qu'on fit les fiançailles et le mariage le même jour, les bans publiés d'ailleurs; il est certain que le frère de Collé n'assista point à la cérémonie du 5 juillet, lui qui devait être son témoin naturel; il est certain aussi que la signature d'aucun de ses amis littéraires, aucun des intimes qu'il avait dans la maison d'Orléans ne parut au mariage, c'est encore vrai; mais, je le répète, ce mariage, pour avoir le caractère d'une cérémonie faite de bon matin, sans bruit, seulement avec les quatre témoins nécessaires — un desquels était cousin germain de Collé — n'est point un de ces mariages presque mystérieux pour lesquels on allait demander la bénédiction au curé d'une des églises borgnes de la Cité. — Pétronille-Nicole Bazire était née rue de Braque, le 20 septembre 1721. Elle n'avait pas tout à fait trente-cinq ans, et Charles Collé en avait plus de quarante-cinq. Aucun enfant ne sortit de l'union de Ch. Collé avec M^{lle} Bazire. Le père de Collé était mort depuis vingt-trois ans au moment où son fils se mariait. Je lis, en effet, au registre de Saint-Eustache que, le 14 juillet 1723, « était mort, rue d'Anjou (Saint-Honoré), Jérémie Collé, âgé de 53 ans », — né par conséquent vers 1670, — et qu'il fut inhumé le 15, en présence de ses fils « Charles, Jacques et Jacques (*sic*) Collé, ses fils ». L'acte d'inhumation est signé : « Charles Collé, Jacques (*sic*) Collé, Jaque (*sic*) Philippe Collé fils ». Les caractères de ces signatures sont très-enfants, ceux même de la signature de Charles, qui avait quatorze ans passés.

Je connais trois états de la signature de Collé : 1^o celui que je viens de signaler; 2^o celui de la signature apposée par Charles Collé au bas de l'acte de son mariage; caractères longs, minces, rapprochés, suivis d'un paraphe compliqué, et couronnés d'une sorte de point d'interrogation gigantesque servant d'accent aigu à l'é final du nom. Ce n'est pas seulement dans l'acte du 5 juillet 1756 que j'ai remarqué ce second état de la signature de Collé, je l'ai retrouvé au bas de l'acte mortuaire de Grébillon fils (13 avril 1777), et le voici ci-dessus. Le troisième état de la signature de Collé qui me soit connu est celui qui se remarque au bas de deux lettres (20 oct. 1777, 5 juillet 1778) que, dans sa publication, M. Honoré Bonhomme a reproduites par l'autographe. Dans celui-là, le nom de Collé est, pour le corps de l'écriture, tout à fait semblable à celui que je donne ici; mais il manque de l'accent aigu en panache. — Je ferai remarquer en passant que, dans l'acte de son mariage, Collé n'est point dit « commis chez M. de Meulan », mais « intéressé dans les affaires du Roy ». Il avait donc dès 1756 un intérêt dans une des sous-fermes. Le premier des témoins de son mariage fut un sieur Pierre-Jacques Deplat de Monticourt, un de ses cousins germains. C'était un homme naturellement gai qui devait être très-sympathique à Collé, doué lui-même d'une merveilleuse dose de gaieté. Collé l'aimait beaucoup, et nous apprenons par une de ses lettres, datée de Grignon, 10 octobre 1778, que « M. de Monticourt mourut « subitement le lundi 5 octobre » de la même année, « en allant (se) promener à Neuilly, où il fut « enterré. J'en suis dans le plus grand chagrin », ajoute Collé. Il eut bientôt un chagrin plus vif, plus profond, qui influa, dit-on, sur sa santé et hâta sa mort. Sa femme, qu'il aimait tendrement, et dont il parle dans ses lettres en termes les plus gracieux, mourut en juin 1781. « Il n'est plus de consolation et de vie pour moi. Tout est fini pour moi dans la nature », écrivait-il le 22 juin, à propos de ce cruel événement. La maison qu'il possédait à Grignon, et qui avait été léguée à sa femme et à la sœur de celle-ci par l'abbé de Gouffier, ne l'attirait plus. Il la vendit en juin 1782 à Marmontel, et il alla chercher l'air de la campagne à Saint-Cloud, où il trouva quelque force; mais c'était fini du véritable Collé.

On a dit que Collé, cédant à sa douleur, attenta à sa vie et y mit fin par le suicide. Rien n'est moins prouvé que cela. Collé avait des envies comme il avait eu des amis — les mêmes peut-être, ou du moins quelques-uns des mêmes — et comme on l'avait vu malade, peu sûr de sa tête, on imagina qu'il avait voulu quitter la vie avant l'heure. Les actes d'inhumation ne disant point à quel genre de mort ont succombé les gens que l'on enterre, celui de Collé ne nous apprendra donc rien à cet égard. Je l'ai cherché cependant, et le voici tel que je l'ai trouvé dans le registre mortuaire de Saint-Roch : « L'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le 4 novembre, a été inhumé en cette église M^r Charles Collé, lecteur de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et l'un de ses secrétaires ordinaires, décédé hier, garçon, rue de la Michodière, âgé d'environ soixante-quinze ans » (soixante-quatorze ans et demi passés), « présents M^r Jacques Philippe Collé, son frère, ancien conseiller au conseil supérieur de Pondichéry, dem^r rue St Thomas du Louvre, et S^r Jean-Louis Paillot de la Garde, chev^{er} conseil^r du Roi, auditeur ordi-

naire en la chambre des comptes, rue de l'Observance, cousin. (Signé) Collé, Paillet de la Garde, Marduel, curé. » Dans cet acte, j'ai souligné le mot *garçon*, échappé à la plume du sacristain de Saint-Roch, qui voulut écrire : *veuf*. Il faut réformer ce document, comme j'en ai réformé tant d'autres dans ce travail de minutieux examen et de critique à la loupe. Jacques-Philippe Collé, le frère cadet de Charles, signa sans le lire l'acte qu'on lui présenta et qu'avait dicté une autre personne. Ce qui arriva à Jacques-Philippe Collé arrive tous les jours, arrivait bien plus souvent encore autrefois, et j'en fournis de nombreux exemples dans ce Dictionnaire. — Le *Dictionnaire* de Bouillet, après avoir cité *Dupuis et Desronais* (1763) et la *Partie de chasse d'Henri II* (1764), deux comédies de Collé qu'on jouait encore sous l'Empire, et dont la seconde, sous la Restauration, devint presque une pièce de circonstance, la politique du moment se plaisait à faire entre Louis XVIII et Henri IV un rapprochement dont tous les partis n'admettaient pas la parfaite justesse, le *Dictionnaire* de Bouillet, dis-je, ajoute à propos de ces pièces de Collé : « On lui doit en outre des chansons grivoises dont la meilleure est *La Vérité dans le vin*. » C'est là un *lapsus calami* de l'auteur de l'article. *La Vérité dans le vin* n'est point une des chansons de Collé, mais une comédie, la première et la meilleure qui soit sortie de sa plume. Elle fut donnée en 1747, eut un grand succès, fut jouée longtemps à la Comédie-Française, et quand les comédiens de Paris l'abandonnèrent, les comédiens de province la gardèrent dans leur répertoire, parce qu'elle offrait aux acteurs des rôles agréables. Si elle ne donne pas une idée bien édifiante des mœurs de certaines classes du XVIII^e siècle, elle est vive, piquante, salée, et vraie comme un portrait peint par un homme d'esprit. — Voy. GARMONTELLE, 2. CRÉBILLON.

COLLETET (GUILLAUME). 1598-1659.
(FRANÇOIS). 2 1628-

On lit, p. 413 de l'*Abrégé des Annaires de la ville de Paris*, par François Colletet (Bibl. Imp., L. 2054-A.)¹ : « Je commencerai par la mort de Guill. Colletet, mon père, qui arriva le dixième de février de l'année 1639, jour de St Guillaume son patron, après une maladie de plus d'un mois ». (Il y a là une erreur singulière ; le jour de Saint-Guillaume n'est point le 10 de février, mais le 16 de janvier. Si donc, Colletet mourut le jour de la fête de son patron, ce fut en janvier qu'il trépassa.) « M. le chancelier » (Pierre Ségnier) « l'avait pourvu gratuitement d'une charge d'aduoct au Conseil, dont il se défit avec sa permission après quelques années. Il naquit à Paris l'an 1598, le 12 de mars, et mourut âgé de 62 ans. Il occupa une des premières places à l'Académie française dont il fut longtemps directeur. Il gisa à St-Sauveur sa paroisse. » Le Dictionnaire de Moreri prétend que G. Colletet fut l'aîné des vingt-quatre enfants d'un Isaac Colletet, dont il ne dit pas quelle fut la pro-

¹ François Colletet s'avisa, en 1676, de publier un journal dont le style épigrammatique déplut probablement à la police, car on trouve dans les registres secrets de Colbert le billet suivant de Seignelay à M. de la Reynie : « J'ai rendu compte au Roy du Mémoire que vous avez donné à mon père au sujet du *Journal des affaires de Paris* que le nommé Colletet s'est ingéré de faire imprimer. Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle veut que vous en défendiez le débit et l'impression. 27 nov. 1676. »

fession. C'est une erreur. L'acte de baptême que j'ai trouvé dans le registre de St-Germ. l'Auxer. constate que, le 13^e mars 1598, fut baptisé « Guillaume fils de M^e Gabriel Colletet procureur au Chastelet de Paris et de Anne Dohin, sa femme » ; et que son parrain fut « François Colletet, examinateur au Chastelet ».

Le registre des inhumations de Saint-Sauveur, pour l'année 1659, manque par malheur à la collection des documents émanés de cette paroisse, et je suis forcé de tenir pour bon, sauf ma rectification, le renseignement donné par François sur l'époque de la mort de son père. La *Biographie-Michaud*, après Gouget, avance que François Colletet naquit en 1628 ; je n'ai pu trouver dans les baptistaires de Paris la preuve de cette assertion, que je ne contredis cependant point, mais que je ne puis corroborer de l'autorité d'un acte authentique. — François n'a parlé nulle part de ces trois mariages de Guillaume qui faisaient dire à Ménage : « Guillaume Colletet a épousé trois servantes. Il estoit *ancillariorius* ; c'est un mot qui se trouve dans Martial sur un certain Alanda. » (*Ménagiana*, 1593, p. 302.) Des trois femmes de Colletet, la première desquelles fut mère de François, ainsi que nous l'apprend Guillaume lui-même qui appelle quelque part ce fils : « Gage précieux de ma première moitié » (*Traité de la poésie morale*) ; de ces trois femmes, dis-je, on n'a un peu connu jusqu'ici que celle qui fut célèbre sous le nom de Claudine, et que Guillaume épousa en secondes noces, selon le Moreri, et, en troisième, suivant l'abbé Gouget qui a raison. (*Bibl. Française*, t. XVI, art. Colletet.) Urbain Chevreau de Loudun, cet écrivain qui fut si renommé au dix-septième siècle et dont le nom est presque oublié aujourd'hui, dit (*Cherrama*, 1700) que Guillaume Colletet, peu délicat en amour, remplaçait bien vite sa femme morte par une nouvelle servante qu'il épousait comme la précédente ; il ne nomme ni la mère de François Colletet, ni la domestique qui succéda à celle-ci ; il parle seulement de Claudine. Il avait connu cependant beaucoup Colletet chez qui il allait dîner, au faubourg Saint-Marceau, portant son pain, son vin et son plat à la table du pauvre poète, comme faisaient tous ses amis qui ne trouvaient là que le sel, la jolie tête blonde de Claudine, la gaieté et les vers faciles de Guillaume.

Tous mes efforts pour découvrir le nom et le mariage de la femme qui donna François à Colletet, en 1628, ont été inpuissants. Si le registre des mariages de 1627 à 1630 ne manquait pas aux archives de Saint-Etienne du Mont, peut-être aurais-je été plus heureux ; cependant, comme dans le registre des baptêmes de 1626 à 1630 n'est point inscrit le baptistaire de François Colletet, je suis porté à croire que vers 1628, le poète ne demeurait pas hors Paris, et que François ne naquit point au faubourg, où certainement demeurait Guillaume en 1644, car c'est là que mourut une des femmes de Colletet, comme le prouve cet acte mortuaire qui est inscrit au registre de Saint-Etienne, sous la date du 11 décembre 1644 : « Fut inhumée dans l'Eglise, deffunte damoiselle Marie Prunelle, vivante femme de noble homme Guillaume Colletet, aduoct au parlement, et privé conseiller du Roy, décédée en sa maison du faubourg St-Marcelle (*sic*) rue pot de fer ».

À quelle époque, Marie Prunelle devint-elle ser-

vante maîtresse, puis la première ou la seconde « Mademoiselle Colletet » ? J'ai bien vainement cherché à le savoir. Ce que j'ai pu connaître, c'est que Guillaume resta onze ans veuf; je ne veux pas dire qu'il ne donna pas tout de suite une remplaçante dans sa maison à sa seconde femme, mais si Claudine entra chez lui, en 1652, comme servante, s'il l'aima dès lors, il ne l'épousa que dix ans après. Et pourquoi l'épousa-t-il si tard? pourquoi ne lui donna-t-il pas tout de suite, et lorsqu'il était dans les premiers transports de sa passion qui fut grande, cette preuve de sa tendresse? Claudine résista-t-elle aux impatients desirs de son maître? On serait tenté de le croire, quand on entend Colletet dire à propos du *Désordre d'esprit*, sonnet qu'il fit un jour qu'on vint lui apprendre la fausse nouvelle de la mort de Claudine : « Vne belle fille que j'ay tant célébrée... et que par mes vers j'ay taché d'esgaler aux Cassandres, aux Cléonistes, aux Calistes et à toutes les autres dames illustres que nos plus excellents poëtes ont si hautement chantées, puisque celle cy ne leur cédoit point en vertu ny peut estre en beauté mesme.... Tel qu'il est (ce sonnet) on le peut voir parmy beaucoup d'autres meilleurs que j'ay faits autrefois pour cette aimable personne qui est à présent ma chère et légitime épouse. » Quoiqu'il en soit d'une supposition qui ferait sage autant que belle cette femme, dont plus d'un homme d'esprit de son temps fut vivement épris, et qui inspira quelques vers à La Fontaine (il est vrai facile à s'éprendre), Guillaume Colletet se décida à donner à sa troisième servante le titre d'épouse qu'il n'avait pas refusé aux deux autres; et, le 1^{er} septembre 1652, il la conduisit chez André Bouret, son notaire, et là, en présence de témoins, lui promit de l'épouser devant l'Eglise le plus tôt qu'il lui serait possible. Un accident qui faillit lui coûter la vie, et dont il a parlé plusieurs fois dans ses écrits, ajourna les effets de cette promesse solennelle. Le 26 septembre, passant dans la rue du Carreau — elle descendait de la rue de la Bucherie au bord de la Seine — un morceau de l'entablement d'une maison tomba sur sa tête et le blessa assez sérieusement pour le tenir longtemps malade en son logis. Enfin, remis apparemment, il se présenta à l'église de Saint-Etienne du Mont, demandant la bénédiction nuptiale pour son amie et pour lui, c'était le mardi 19 novembre 1652. Le vicaire mit Guillaume et Claudine et rédigea l'acte que voici : « Furent mariez M^e Guillaume Colletet advocat au conseil (sic) et Claude Le Hain, tous deux de cette paroisse, après la publication d'un ban, et fiançailles faites sans opposition, et dispense de M. l'official de Paris des autres bans; et ont esté présens audict mariage, etc. (Signé) : « G. Colletet, Claude Lehain, etc. » Quel âge avait Claudine quand G. Colletet l'éleva au rang de « légitime épouse » ? J'avais l'espérance de le savoir; mais, parmi les minutes d'André Bouret qu'a gardées l'étude de M^e Aubry, successeur actuel de ce notaire, je n'ai pas vu celles du contrat passé le 1^{er} septembre 1652. Elle manque à une collection où abondent les lacunes. La seule trace de cet acte qui existe aujourd'hui est dans le répertoire des minutes de Bouret, où j'ai lu cette ligne : « Mariage. Guillaume Colletet et Claude Lehain, 1^{er} septembre 1652. »

J'ai dit que Claudine était blonde; c'est Guillaume qui nous a donné ce détail dans ses *poésies diverses* (in-12, 1656, p. 315 et 363) : « Le ciel qui te

fit blonde... Cette belle Claudine à la perruque blonde », L'auteur de *l'Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine*, feu M. le baron Walekenær, dit de la troisième femme de Colletet : « Claudine était blonde, fort jolie, mais assez sottte. » Pas si sottte apparemment, puisque durant plusieurs années elle soutint assez bien son rôle de femme d'esprit et de poëte, pour que toute la pléiade de ses adorateurs, et La Fontaine en tête, fût dupe de cette comédie, dont une fille maladroite aurait précipité le dénoûment. La Fontaine, qui s'était laissé abuser et que l'amour avait aveuglé sur les mérites de mademoiselle Colletet, quand la tombe de Guillaume fut fermée, reconnut dans la muse devenue tout à coup muette l'instrument d'une mystification qui criait vengeance. Il donna alors franchement dans la palinodie et publia, en 1660, contre Claudine, redescendue pour lui au rang de simple cuisinière, l'épigramme si connue :

Les oracles ont cessé :

Colletet est trépassé, etc.

Le bonhomme crut racheter par là tous les madrigaux adressés par lui à cette beauté, à qui il avait dit, peu de mois auparavant :

* Vous savez régner au Parnasse :

Qui règne sur les cœurs seait bien régner partout. *

Mais les madrigaux sont restés comme l'épigramme, et, avec eux, la lettre très-naïve dont La Fontaine accompagna l'envoi à M. N^{***} (Nyert?), des vers qui le vengeaient, lettre qui finit par ces mots : « Et puis, fiez-vous à nous autres faiseurs de vers! »

François Colletet fut-il trompé, comme tout le monde, par son père, ou fut-il complice de la supercherie qui fit un nom littéraire à Claudine? Était-il de bonne foi lorsqu'il répondait par un madrigal, ou, comme on disait alors, une épigramme, à un madrigal de Claudine qui le nommait son *Cher fils*; et savait-il que sa *Chère maman*, ainsi qu'il l'appelait, n'était autre que l'époux de Claude Le Hain? (*Cabinet des Muses*, 1668, in-12.) Il est difficile de répondre à ces questions. On peut croire que François était dans le secret de Guillaume, et qu'il aimait assez sa belle-mère pour ne pas démentir les amis de son père sur le mérite de Claudine. D'ailleurs, une belle-mère du rang de la sienne ne devait pas le trouver bien hostile, lui, fils d'une servante, et qui estimait les femmes de cette classe au point de publier dans sa *Muse coquette* (finie d'imprimer le 20 novembre 1658 et publiée avec le millésime de 1659) trois petites pièces adressées, l'une, à une « servante qui couchait avec son maître », l'autre, à « vne bonne aimable et belle », et la troisième, à « vne belle fille de cabaret ». (P. 64, 67 et 126.) Ces pièces, il est vrai, ne sont pas de François Colletet; les deux premières sont de Gordes, « la dernière d'un poëte non moins obscur. Les filles servantes étaient, au surplus, fort à la mode chez les versificateurs à cette époque, et nous voyons Isaac du Ryer adresser une déclaration à une d'elles, p. 61 de son *Temps perdu*.

Nous ne connaissons point de portraits de Claude Le Hain; tout ce que nous savons par des vers de La Fontaine et de François Colletet, c'est que Gilbert de Séve en fit un qui avait le mérite de la ressemblance (L. Séve). Cette peinture d'un homme alors en assez grande réputation paraît n'avoir pas

été reproduite par le burin, car on ne trouve point d'estampes représentant « Mademoiselle Colletet ». La renommée d'esprit et de beauté qu'avait cette personne dans le monde des lettres aurait certainement encouragé un graveur à tailler dans le cuivre une image qu'eussent recherchée les amateurs; mais probablement le temps manqua à l'exécution de la planche. Guillaume Colletet mourant emporta au tombeau le mérite de Claudine, et après février 1659, aucun éditeur ne se trouva, sans doute, pour un ouvrage qui venait de perdre toutes ses chances de succès. On peut supposer, je crois, que ce fut en 1658 que Gilbert de Séve peignit la charmante Claudine, tombée tout à coup, en 1659, du piédestal où l'avaient élevée la passion de Colletet et l'admiration de quelques hommes abusés par l'amour. Les vers adressés par François Colletet et La Fontaine à Gilbert de Séve doivent être de 1658, comme le portrait.

J'ai lu quelque part, mais je ne me rappelle pas où, que Guillaume Colletet épousa d'abord Marie Prunelle, qui mourut en 1641, comme on l'a vu plus haut; puis Marie Soyer, servante de Marie Prunelle; puis enfin « Claudine le Nain (*sic*), servante chez son frère le procureur ». Je ne sais si ces informations sont bonnes, mais je n'ai trouvé aucune trace de Marie Soyer. Si Marie Soyer, qu'on suppose la seconde femme de Colletet, avait été servante de Marie Prunelle, elle aurait habité la maison de Colletet et se serait mariée à Saint-Étienne du Mont. Or, de 1641 à 1652, il n'y a point apparence du deuxième mariage de Colletet dans le registre de cette paroisse. Quant à Claudine, si elle fut servante de Colletet le procureur, elle ne l'était plus quand elle épousa Guillaume, car déjà depuis longtemps elle demeurait dans le logis du poète. Je crois donc mal informé celui à qui j'emprunte les renseignements qu'on vient de lire sur les trois femmes de Colletet.

COLLIER (PIERRE ET CLAUDE). ?160.—1667.

A la tête d'une liste des maîtres graveurs sur métaux et sur pierres exerçant à Paris, faite par rang d'ancienneté de brevets, et arrêtée par la cour des monnaies le 22 juillet 1638 (Arch. de l'Emp. Reg. des monnaies : Z, 3218, fol. 114), je lis : « Pierre Collier, doyen des maîtres ». Au cinquième rang, je vois : « Claude Collier », fils de Pierre, sans aucun doute. J'ignore l'époque et le lieu de la naissance de Pierre Collier. Ce que m'ont appris mes recherches, c'est qu'il était marié en 1600; il avait épousé Jeanne Dieu — probablement de la famille qui donna aux arts Edouard, Antoine et Jean Dieu. — Collier avait bien alors une vingtaine d'années; il était donc né vers 1580, ou pour mieux dire de 1570 à 1580. Il eut de Jeanne Dieu au moins treize enfants, dont, excepté celui de *Claude*, j'ai vu les baptistaires aux registres de Saint-Denis de la Châtre, du 1^{er} mai 1601 au 11 juillet 1619. Au registre Z. 3218, je lis, folio 59 : « Du 22 octobre 1637 : Aujourd'hui est comparu au greffe de la cour de céans Claude Collier, maître graveur à Paris, et tailleur et graveur des poinçons de Monseigneur, frère du Roy, duc d'Orléans, lequel (Claude) a déclaré et déclare qu'il prend pour apprentif dudit art Edouard Dieu, à ce présent âgé de 12 ans ou environ ». A la date du 18 juillet 1654 (Reg. Z. 3227, fol. 45 ^{vo}), je trouve un arrêt de la cour qui ordonna que, malgré l'opposition de « Claude Co-

lier (*sic*) graveur de S. A. Royale et m^e graveur à Paris », Philippe Hurault serait reçu maître graveur et burineur, bien qu'il n'eût pas achevé son apprentissage commencé chez ledit Claude Collier ou chez un autre maître de Paris. Claude Collier épousa Marie Mézonillé, dont il eut deux enfants. (Saint-Barthélemy, 20 sept. 1632 et 26 janvier 1637.) Marie Mézonillé « femme de M. Claude Collier, m^e graveur demeurant rue de la Barillerie », décéda le 7 mars 1660 et fut inhumée dans l'église de Saint-Barthélemy. Quant à Claude Collier, lui-même, il mourut le mercredi 17 février 1667, en sa maison, et fut enterré dans la même église. — *Voy. AURY, DANFRIE, MONNAIES.*

COLLIN DE VERMONT. — *V. VERMONT.*

COLOMB (CHRISTOPHE). — *Voy. CARAVELLES.*

COLOMB. — *Voy. COULLON.*

COLOMBEL (NICOLAS). ?1644—1717.

Le P. Orlandi, dans son *Abecedario*, dit de N. Colombel : « *E morto d'anni 73, a di 25 maggio 1717* ». Dézallier d'Argenville dit qu'il mourut âgé de soixante et onze ans.

Le registre des délibérations de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture contient la mention suivante : « Du samedi 29^e may 1717. Aujourd'hui samedi vingt-neuf mars mil sept cent dix-sept, l'Académie s'est assemblée générale; elle a été informée de la mort de trois académiciens, sçavoir : 1^o Monsieur Anselme Flamen père, sculpteur, professeur de l'Académie, qui est décédé et âgé de soixante-dix ans. Il étoit natif de St-Omer. 2^o Mons^r Bon Boulogne, peintre, ancien conseiller, professeur, né à Paris, mort le seize du courant âgé de soixante-huit ans. 3^o Mons^r Nicolas Colombel, peintre né à Sotteville près de Rouen, professeur de l'Académie, mort âgé de soixante-treize ans, le vingt-sept du courant ». Si l'Académie fut bien informée, et probablement elle le fut par la famille de Colombel, celui-ci étoit né vers 1644. M. F. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*, 1855) dit, sur la foi de Dézallier d'Argenville, que Colombel naquit en 1646; je n'ai pu me procurer l'acte du baptême de cet artiste; la date de sa naissance reste donc incertaine pour moi, car je ne saurais l'induire d'une manière raisonnable de cet acte de son décès : « Dud. jour 28^e » (mai 1711) « Nicolas Colombel, ancien professeur de l'Académie Roy. de peinture et sculpture, âgé de 46 (*sic*) ans, demeur^r rue des Victoires » (Notre-Dame des Victoires), « décédé du 27^e du présent mois, a été inhumé dans nostre église, en présence de Romain Vivier, charpentier, et de François Colombel, son cousin germain. (Signé) : Romain Vivier, F. Colombel, Secousse ». Que le charpentier Romain Vivier, voisin probablement du défunt, n'ait pas connu l'âge de Colombel, c'est possible, mais le cousin germain du peintre le connaissait assurément et n'avait pas pu déclarer à la sacristie que son parent avait quarante-six ans au moment de son décès; comment l'acte authentique qu'on vient de lire contient-il une si étrange erreur? François Colombel se trompa-t-il en dictant? Non. Le clerc qui venait d'écrire l'acte d'inhumation d'un certain maréchal ferrant, nommé Robin, mort « âgé de 46 ans », ayant ces 46 encore au bout de sa plume, en laissa tomber le chiffre sans y faire attention. Vivier et Colombel signèrent l'acte sans le

lire, comme il arrivait trop souvent. — M. F. Villot rapporte, d'après certains biographes, que Colombel alla à Rome où il fit un long séjour, étudiant Raphaël et adorateur de Poussin. Il ajoute qu'en 1682, Colombel envoya « quatre tableaux à Paris, afin de se faire connaître, et qu'il « arriva lui-même dans cette ville en 1691 ». Il y a là une petite erreur que je puis rectifier au moyen de documents certains. N. Colombel peignit, à Rome et peut-être pendant le conclave qui eut lieu, en 1691, pour l'élection du pape Innocent XII, le portrait du cardinal Goill. de Furstemberg, qu'en 1692, C. Vermeulen reproduisit par la gravure, pour l'ornement d'une thèse. Ce portrait, Colombel l'apporta sans doute avec lui à son retour d'Italie, avec d'autres ouvrages qu'il montra et dont il se prévalut quand, ayant le désir de se faire agréer par l'Académie royale de peinture, il fit ses visites aux membres de cette compagnie. Voyons ce qu'on lit des suites de ses démarches, dans le registre de l'Académie : « Du samedi 28 février 1693. Le s^r Nicolas Colombel (*sic*), natif de Rouen, s'est présenté à l'Académie et y a fait voir de ses ouvrages, dans le dessein d'y estre receu académicien. Après avoir pris les voix par les f. luees en la manière ordinaire, la compagnie a agréé sa présentation et a résolu qu'il recevra de M. Mignard » (alors président de l'Académie) « un sujet pour son ouvrage de réception et pour connoître sa capacité, duquel sujet il rapportera une esquisse dans un mois ». A la date du 26 septembre 1693, je lis, sur le même registre : « La compagnie a donné au s^r Colombel peintre qui s'est présenté le vingt huit fevrier dernier, encore six mois de temps pour acheuer son ouvrage de réception à compter du jour de l'expiration du premier temps qui lui a esté donné ». Colombel outrepassa la limite de ce nouveau délai; il ne termina son tableau qu'en février 1694, un an après sa première démarche, et voici ce qui arriva; laissons parler le secrétaire de l'Académie : « Cejourdhuy sixième jour de mars m. v^{re} quatre vingt quatorze, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire pour les conférences, auant que de les commencer, le s^r Nicolas Colombel, peintre, a présenté le tableau représentant Les amours de Réa (*sic*) et de Mars, sur le bord du Tibre, qui lui avoit esté ordonné pour sa réception. La compagnie, après avoir pris les voix par les f. luees en la manière ordinaire, a receu et reçoit le d^t s^r Colombel en qualité d'académicien, pour avoir séance dans les assemblées et jouir des privilèges attribuez à lad. qualité, et (il) a presté serment entre les mains de Monsieur Mignard président, cejourdhuy, en foi de quoi les lettres de sa réception lui seront délivrées. » Le procès-verbal est signé : « Mignard, N. de Plate-Montagne, Girardon ». De ce que je viens d'exposer, il me semble qu'il faut conclure que N. Colombel quitta Rome pour Paris en 1692 et non en 1694. — Le Louvre possède deux ouvrages seulement de Colombel, son morceau de réception et un tableau qui décorait autrefois l'église des Jacobins réformés de la rue Saint-Honoré, et qui représente la Statue de la Vierge sauvée par saint Hyacinthe de la ville de Kiovie assiégée par les Tartares. Ce sont deux ouvrages estimables, en deux genres bien différents, d'un artiste qui ne put s'élever au premier rang des peintres ses contemporains et ne put même conquérir une des premières places dans le second. On a gravé quelques-

unes des productions de Colombel, celles sans doute qu'il estimait le plus, sous le rapport de la composition. Gantrel a gravé d'après lui le portrait de M^{re} Le Barbier, évêque de Blois; c'est une assez bonne pièce.

COLOXNE DE LA PLACE VENDOME. — Voy. 2. STATUES.

COLSON (JEAN-BAPTISTE et JEAN-CLAUDE GILLE, DITS).

Jean-Baptiste Gille, que l'on nommait Colson, était peintre de portraits. L'Académie de Saint-Luc l'admit dans son sein, ce qui ne veut pas dire qu'il fut un homme d'un bien grand mérite; mais ce qui me porterait à croire qu'il ne fut pas sans talent, c'est que Gaspard Duchange, le graveur, lui donna sa fille en mariage, le 29 juin 1720. « Jean Gille dit Colson, peintre, fils majeur de Sébastien et d'Anne Colson, depuis un mois de cette paroisse, rue Saint-Jacques, auparavant de celle de Saint-Cosme, rue Saint-Hyacinthe, et Marthe Duchange, fille de Gaspard et de fene Marie-Madeleine Bourgeois, dem^r rue Saint-Jacques, reçurent la bénédiction nuptiale..., etc. (Signé) : Jean Gille Colson, Marthe Duchange, Pernet Duchange, François Duchange (frère de Gaspard), etc. » J^u-Bapt Gille était, je pense, de Verdun; il prit dans le monde le nom de Colson, qui était celui de sa mère, Gille étant un nom que le théâtre de la Foire avait rendu ridicule. Colson fit baptiser, le 15 juin 1721, un fils né la veille, et qu'on nomma « Jean-Gaspard »; cet enfant eut pour parrain « Gaspard Duchange ». Colson demeurait sur l'Estrapade, dit l'acte de baptême de son fils qui est signé : J. B. G. Colson et G. Duchange ». Le peintre Colson eut au moins deux autres enfants: un fils, « Jean Claude », né vers 1724, et qui devint célèbre au théâtre sous le nom de « Bellecour » (je n'ai pu trouver l'acte de son baptême, qui n'est point inscrit au registre de Saint-Benoît); et François Gille, dont le baptistaire m'est également inconnu. Je ne sais quand mourut Colson, mais ce fut antérieurement à 1778. Le 20 mars de cette année fut inhumée à Saint-Sulpice « Marthe Duchange, veuve de Jean Baptiste Gille dit Colson, peintre, décédée, rue du Petit Bourbon, âgée de 80 ans (née par conséquent vers 1689) »; témoins : Jean-Claude Gille Colson de Bellecour, pensionnaire du Roy, son fils.... Simon de Beauvais, peintre... » (Signé :) Colson de Bellecour, Beauvais, etc. — Voy. BELLECOUR, DUCHANGE.

COMBAT D'ANIMAUX.

1529.

— « A Geoffroy Coudroy, boucher demourant à Amboise, la somme de douze liures six sols tournois pour son payement d'un Thoreau (*sic*) qu'il a baillié et amené de l'ordonnance » (par l'ordre) « dud. seigr » (François I^{er}) « à es loges des Lyons qui sont aud. Amboise, pour faire combattre led. thoreau avec lesd. Lyons pour le *deduict* et *passetemps* dud. seigr, 3 may 1529. » (Arch. de l'Emp., Menus Plaisirs du R., KK. 100, fol. 54^{vo}.)

COMBAT DE BARRIÈRE. Comm^t du xviii^e siècle.

En 1630, parut un livre destiné à un grand succès, « L'Honeste (*sic*) homme, de Nicolas Faret. L'auteur disait, en parlant de l'éducation que devait recevoir un « honnête homme », c'est-à-dire un homme du monde et de la cour : « Je n'exige pas seulement qu'il entende toute sorte de maneige (*sic*), qu'il sache voltiger » (sur les chevaux), « rompre en

lice, courre la bague et tous les Combats de barrière, de joute et de tournois, mais encore, etc. » (P. 22, édit. de 1639, Bibl. Imp., R. 3106.) Les Combats de barrière avoient été un divertissement de la noblesse au seizième siècle, et l'on voit qu'ils n'étoient pas encore abandonnés dans la première moitié du dix-septième. Il y avoit des maîtres des Combats de barrière; j'en connois un qui devoit être des plus habiles, car il avoit l'honneur de montrer les pratiques de son art à Gaston d'Orléans. Il se nommait Louis de Loubières. — *Voy. FARET et LOUBIÈRES.*

COMBAT DE LA CORDELÈRE. — *Voy. CORDELÈRE et PORTZMOGUER.*

COMBAT DE GALÈRES. 1638.
Voy. BAILLEBAULT.

COMBAT DE MALAGA. 1704.
— *Voy. MALAGA.*

COMBAT DE LA PORTE SAINT-ANTOINE. — *Voy. ANTOINE (Combat, etc.).*

COMBAT DU 13 PRIMAIAL AN II (1^{er} juin 1794).
— *Voy. VENGEUR DU PEUPLE (Le).*

COMBAT DE TRAFALGAR. (21 oct. 1805).
— *Voy. 2. SUFFREN.*

COMÉDIE FRANÇAISE.

Voici quelques pièces qui pourront n'être pas inutiles aux futurs historiens de ce théâtre. — « M. de La Reynie, 25 jan^{vr} 1688 à V. (Versailles). — Aussytost que le curé de St-Enstache a seen que les comédiens François vouloient s'establi^r rue des Petits champs, il en a fait ses plaintes au Roy, représentant que cet endroit est le quartier le plus considérable de sa paroisse, (et que sad. paroisse est déjà chargée de l'opera et des comédiens italiens) ¹; et plusieurs propriétaires des maisons voisines se sont joints à luy pour faire les mesmes plaintes, sur quoy je vous prie de me faire sçavoir s'il ne conviendro^{it} pas mieux de mettre cette troupe à l'hostel d'Auch, qu'on leur propose rue Montorgueil. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, vol. 556, pièce 90.) — « M. de La Reynie. — 3 fev^{vr} 1688. — Je serois bien aise, pour parler au Roy de ce qui regarde les comédiens François, d'avo^{ir} en main les plans pour les faire voir à Sa Maj. C'est pourquoy je vous prie de prendre la peine de faire lever le plan de l'hostel de Lussant, du couvent des Carmelites, de l'hostel Segnier et des rues qui les environent, et aussy un plan de l'hostel d'Auch et des rues qui l'environent. Vous aurez soin de faire payer celuy que v. emploierez p^r cela. On dit qu'ils ont acq^{is} une maison appartenant aux Carmelites, et qu'ils pensent en acquerir encore une près de l'emplacement de ces religieuses ². Je v. prie de v. informer de ce qui s'est passé à cet esgard, et de me le faire sçavoir. » (*Ib.*, pièce 117.)

— Arrêt du 1^{er} mars 1688, par lequel le Roi permit à la troupe des comédiens François de s'establi^r au jeu de paume de l'Étoile, rue des Fossés St-Germ. des Prés. — « Le Roy ayant cy devant permis à la troupe de ses comédiens François de s'establi^r dans

la rue des Petits champs, ils auroient acq^{is} l'hostel de Lussant avec ses dependances, et vne maison contig^{ue} aud. hostel, appartenant aux religieuses carmelites de la rue du Boulloir, l'un et l'autre scituéz dans lad. rue des Petits champs, sçavoir led. hostel par adjudication à eux faite en l'assemblée des créanciers du s^r Ménardeau de Beaumont et de la dame son esponse, le 28 jan^{vr} dernier, sous le nom de M^{re} Denis Béchet, notaire au Chastelet de Paris, pour la somme de 100,000 l., et lad. maison, par contract volontaire du 5^e décembre dernier, pour la somme de 16,000 l., sous le nom du s^r du Boisguérin, lesquels Béchet et Dubois auroient fait leurs déclarations au profit desd. comédiens led. jour, 5 décembre, et le 30^e jan^{vr} dernier, sur le prix de laquelle maison acquise desd. religieuses led. comédiens auroient payé la somme de 6000 l., et en outre les droits de lots et ventes, et Sa Majesté ayant depuis trouvé plus propos de permettre auxd. comédiens de faire leur établissement dans le jeu de Paulme de l'Éstoille, rue des Fossés St-Germain des Prés, Sa Maj. estant en son conseil a cassé et déclaré nuls et de nul effet led. adjudication et contract de vente desd. jours 5 décembre et 26 jan^{vr} dernier, sans que les créanciers desd. s^r et dame Ménardeau, led. religieuses, et tous autres puissent pour raison de ce prétendre dépens, dommages et intérêts à l'encontre desd. comédiens ny dud. du Bois Guerin, voulant Sa Maj. que les sommes qui ont es^t payées a compte du prix desd. acquisitions ensemble les droits de lots et ventes soient rendues et restituées à ceux qui en auront fait le payement, sans difficulté. Permet Sa Maj. ausd. comédiens de faire l'acquisition dud. jeu de Paulme, et d'y faire incessamment leur établissement, à quoy elle enjoint au s^r de La Reynie, lieutenant général de police de sa bonne ville de Paris, de tenir la main. BOUTHERAT. — A Versailles, le 1^{er} mars 1688. » (Arch. de l'Emp., vol. 161, E. 1874, n^o 34.)

— « De par le Roy : Sa Majesté estant informée que les defenses qu'elle a cy devant faites à toutes personnes d'entr^r aux comédies tant françoise qu'italienne sans payer ne sont pas exactement observées, et mesme que beaucoup de gens y estant entrés jutteront par leur bruit le divertissement public, Sa Majesté a de nouveau fait très expresses inhibitions et defenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, mesmes aux officiers de sa maison, ses gardes, gendarmes, chevaux légers, mousquetaires, et tous autres, d'entr^r auxdites comédies sans payer, comme aussy à tous ceux qui y seront entrés d'y faire aucun desordre ny jutteront les comédies de quelque manière que ce soit... Fait à Versailles, ce 16 novembre 1691. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558, pièce 791.) Le 5 mars 1697, cet ordre du Roi fut renouvelé dans les mêmes termes; il ne fut pas obéi plus que le premier, et le 12 février 1698 de nouvelles defenses furent faites qu'on enfreignit encore. (Arch. de l'Emp., E. 3383, fol. 39; Bibl. Imp., Ms. Clair. 564, p. 129.) L'ordonnance du 16 novembre 1691 fut provoquée par un scandale arrivé à la Comédie française, le 6 novembre, et occasionné par le s^r de Salo, capitaine un régiment de Champagne. Cet officier fut condamné à être mis au for l'Évesque, et l'ordre fut donné, le 12 novembre, au lieutenant criminel de « continuer la procédure tant contre lui que contre ses complices ». (Pièces

¹ Ce membre de phrase manque à la copie, fol. 29 v^o, vol. E. 3374, Arch. de l'Emp.

² La copie, fol. 34 v^o, vol. E. 3374, Arch. de l'Emp., dit : « acquérir encore partie de l'emplacement de ces religieuses. »

775 et 776.) — « A M^e de La Reynie, 15 janvier 1696, à Versailles. — Les comédiens françois n'ayant donné le Mémoire que je vous envoie, j'en ay rendu compte au Roy, qui veut bien entrer dans les expédiens convenables pour empêcher le désordre que les siffleurs font à la comédie, et Sa Maj. m'a ordonné de vous demander sur cela vostre sentiment et ce que vous croyez qu'on puisse faire en pareil cas... » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 563, pièce 43.) — « M. de La Reynie, 28 mars 1696. Je vous envoie le placet du s^r Gasparini, accusé, à ce qu'il dit, pour avoir siffilé à la comédie; faites en s'il vous plaît l'usage que vous jugerez à propos. » (*Ibid.*, pièce 207.) — « Il est ordonné à Lambert Gasparini de sortir incessamment de la ville de Paris, et de se rendre à Lyon ou en tel autre lieu du Royaume qu'il auisera, luy faisant Sa Maj. defenses de rentrer à Paris jusques à nouvel ordre à peine de desobéissance. Fait à Versailles, le 7^e may 1696. » (*Ibid.*, pièce 349.) Une lettre du même jour, écrite par M. de Pontchartrain à M. de La Reynie, porte : « Gasparini sera renvoyé à Lyon, après un mois de prison, ainsy que vous le proposez. » (Pièce 339.) — « A M. de La Reynie, 17 septembre 1696. A Versailles. — Le Roy m'ordonne de vous escrire de faire mettre en liberté le nommé Caraque, boucher, s'il n'est détenu pour autre cause que celle d'avoir siffilé à la comédie. Sa détention de trois semaines avec une sévère reprimande que vous luy ferez le rendront sage, et les autres aussy par l'exemple de sa punition. » (*Ibid.*, pièce 655.) — « A M. d'Argenson, 14 mars 1698. — « Le Roy fera parler à » Milord Portland » (Ambassadeur d'Angleterre) « du » désordre que les gens descurie des Anglois font à » la porte de la comédie. » (Ms. Clairambault 564, pièce 248.) — « A M. d'Argenson, 30 avril 1698. « Je parleray de la part du Roy à M. le marquis de Feuquieres sur le mauvais traitement qu'il a fait à l'exempt qui garde la porte de la comédie. » (Ms. cité, pièce 410.) — « A M. d'Argenson, 21 mai 1698. — Je parleray à Mad. la duchesse de Choiseul, à Mad. la duchesse de la et à M. le comte de Vérue du désordre fait par leurs laquais à la porte de la comédie, le 11 de ce mois. » (*Ibid.*, pièce 481.) — Au même, 28 mai 1698. — « M. le mareschal de Boufflers parlera au s^r Morel de ses laquais qui avoient des bastons à la porte de la comédie. A l'esgard des violences que les laquais y commettent, il faut que les comédiens redoublent leur garde; s'il est besoin qu'ils y mettent des officiers sages et fermes, et punir sévèrement les laquais qui se trouveront en faulte, sans distinction de la qualité de leurs maistres. Sa Majesté fera parler à M. Donzy pour ce qui le regarde en particulier. » (*Ibid.*, pièce 503.) — Dans les Registres mortuaires de la paroisse Saint-Paul, tenus par Christofle Petit, je vois sous la date du 22 septembre 1629 : « Ce mesme jour fut mariée une Damoiselle à un comédien, dont nous eumes chacun dix solz. » En me reportant au Registre des mariages de septembre 1629, je ne trouve que trois bénédictions nuptiales données le 22 à Pierre Obry et Jeanne Leroux, à Jacques Bonchet et Claude Ambroise, enfin à Jean Valiot et damoiselle Elisabeth Dispanet. La qualification de Damoiselle donnée à Elisabeth Dispanet me porte à croire que le comédien dont il s'agit était Jean Valiot son époux. A quelle troupe appartenait cet acteur, dont je n'avois jamais vu encore le nom? Je ne saurais le dire. — Dans le répertoire des ac-

tes conservés en minute chez M. Galin, notaire, j'ai trouvé, à la date du 9 juillet 1699, la mention d'une constitution de rente faite à la Comédie française. Je n'ai pas vu l'acte, et je ne sais qui était le constituant. — Conventions entre les comédiens du Roi, mars 1686. — Les comédiens du Roi à Charles Varlet (déchargé); à Charles Varlet et autres comédiens du Roi (quittance), mars 1687. — Deux conventions entre les comédiens du Roi; deux procurations des comédiens à Varlet et à Le Comte, septembre 1687. — Vente faite par Jean Ledoux et autres aux comédiens françois du Roi, mars 1688. — Obligation des comédiens du Roi à Jean Barailhon, avril 1688. — Quittance donnée par Marie Angélique de Laffemas aux comédiens du Roi, août 1688. — Constitution de rente par les comédiens du Roi à Noël Le Breton, décembre 1688. — Obligation des comédiens françois du Roi à Michel Durieu, janvier 1689. — Ratification des comédiens du Roi, mars 1689. — Pension donnée par les comédiens françois du Roi au s^r Dueroisy, août 1689. — Quittance donnée par André Raison aux comédiens du Roi, janvier 1690. (Tous ces actes sont chez le successeur de M. Tresse, notaire.) — Les comédiens de la troupe royale, 25 avril 1670. (Répertoires de M. Aubry, notaire. Les minutes manquent dans les Archives de l'étude de M. Aubry. Je n'ai donc pu savoir ce que portait l'acte dont je donne la mention; la minute pouvant se trouver par hasard dans une autre étude.) — « Aujourd'huy 2^e jour du mois d'Avoust 1682, le Roy estant à Versailles, voulant gratifier et traiter honorablement la troupe de ses comediens françois en consideration des services qu'ils rendent à son diuertissemens, Sa Maj. leur a accordé et fait don de la somme de 12,000 l. de pension annuelle et viagère pour en estre payés sur leurs *simples quittances*. . . » (Arch. Imp., Secrétariat E. 3368.) — Dans le Registre des Menus plaisirs du Roi pour l'année 1685 (Arch. Imp., 11, 475) je lis les mentions suivantes : « Aux comédiens françois 2716 l. pour vingt-quatre comédies représentées à Versailles, du 1^{er} janvier au 6 avril 1685. » — « Aux comed. franç. 297 l. pour leurs nourriture et frais extraordinaires pendant trois jours qu'ils ont esté à Marly. » — « Aux comed. franç. 5249 l. pour leurs nourriture et logement pendant 42 jours qu'ils ont esté à Fontainebleau pendant l'année 1685. » — « Aux comed. franç. 161 l. 15 s. pour frais extraordinaires qu'ils ont esté à Fontainebleau. » — « Aux comed. franç. pour nourriture, frais extraordinaires, à cause de 29 comédies jouées à Versailles, du 9 mai au dernier décembre, la somme de 2102 l. » Les comédiens français du Roi reçurent donc de la cour, pendant l'année 1685, la somme de 10,516 l. 15 s. pour leurs voyages. Si l'on ajoute à cela les 12,000 l. de pension et les visites à la cour pendant l'hiver, on verra que les profits des comédiens, en dehors des représentations données trois fois par semaine devant le public, à Paris, et des visites faites chez les particuliers, furent assez considérables, la livre tournois valant alors environ 1 fr. 60 c. de notre monnaie actuelle.

COMÉDIE ITALIENNE.

On lit dans les *Mémoires* de Saint-Simon : « Le Roy chassa fort précipitamment toute la troupe des comédiens italiens, et n'en voulust plus d'autre. Tant qu'ils n'avoient fait que se déborder en ordures sur leur théâtre, et quelquefois en impiétés, on n'avoit

fait qu'en rire; mais ils s'amusèrent de jouer une pièce qui s'appeloit *La fausse prude*, où madame de Maintenon fust aisément reconnue. Tout le monde y courut; mais après trois ou quatre représentations, qu'ils donèrent de suite, parce que le gain les y engagea, ils eurent ordre de fermer leur théâtre, et de vider le royaume en six mois. Cela fit grand bruit; et si ces comédiens y perdirent leur établissement par leur hardiesse et leur folie, celle qui les fist chasser n'y gagna pas, par la licence avecque laquelle ce ridicule événement donna lieu d'en parler. » Cette version du méchant duc n'est pas aussi véridique et naïve qu'elle paraît l'être. Il n'est pas vrai que la cour n'eût fait que rire des ordures et des impiétés débitées sur leur théâtre par les improvisateurs italiens, dont les lazzi bouffons et téméraires attiraient la foule des seigneurs et des bourgeois à l'hôtel de Bourgogne. Une pièce officielle dément l'assertion de l'auteur des *Mémoires* à cet égard. Quant à ce fait que le Théâtre italien fut définitivement fermé à cause des représentations de *La Fausse prude*, je ne dis point que la satire hasardée par les comédiens qui étaient sous la conduite de *Lelio* ne détermina pas la fermeture dont on avait menacé plus d'une fois les Italiens; je suis fort disposé à croire que l'injure faite à une femme que le Roi honorait de son estime et de son amour irrita Louis XIV, et décida du sort d'un théâtre qui « se débordoit » en licences de toutes sortes; et loin de blâmer la rigueur du prince, comme le fait le duc, hostile toujours à madame de Maintenon et au Roi, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, je la tiens pour très-légitime. Voici la pièce dont je parlais tout à l'heure. C'est une lettre adressée par M. de Pontchartrain à M. de La Reynie, et datée de Versailles, le 8 janv. 1696 : « Le Roy ayant esté informé que les comédiens italiens font des représentations judécées et disent plusieurs salletés dans leurs comédies, Sa Maj. leur a fait defendre par M. de La Tremoille de faire ny dire de pareilles choses à l'avenir, et Elle m'a en mesme temps ordonné de vous escrire que son intention est que vous les fassiez venir chez vous, et que vous leur expliquiez de nouveau ce s'il leur arrive de faire quelques postures judécées ou dire des mots équivoques, et quelque chose qui soit contre l'honnesteté, Sa Maj. les cassa et les rennoira en Italie. Elle veut qu'à cet effet vous envoiey tous les jours de comédie quelqu'un de confiance qui vous rende compte de ce qui se passera, afin qu'à la première contrauction vous fassiez fermer leur théâtre. Je suis, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, n° 563, pièce 22.)

M. de La Reynie manda les comédiens, qui ne tinrent guère compte apparemment de la menace qui leur était faite. Leur langage ne s'épura point, et la police eut à constater de nouvelles infractions à la règle qu'on leur avait prescrite. *La Fausse prude* vint alors; l'impudence était grande, si elle était volontaire, comme l'a supposé Saint-Simon. Braver le Roi par une allusion transparente, par une insulte caricature aristophanique, c'était une audace qu'aucun souverain n'aurait tolérée; aussi, « le 13 may 1697 », M. de Pontchartrain écrivit-il à M. d'Argenson, qui venait de remplacer La Reynie : « Le Roy a congédié ses comédiens italiens, et Sa Majesté m'ordonne de vous escrire de faire, de main, fermer leur théâtre pour toujours. » (Arch. Imp., Secrétariat, E. 3383, fol. 73.) Les Bouffons essayèrent de faire révoquer l'ordre qui les détrui-

sait; ils s'excusèrent sur ce que le premier jour leur pièce avait paru sans malice au public comme à l'homme de la police aposté pour épier leurs sottises; et que la seule malveillance des ennemis de la noble dame qu'on prétendait outragée avait fait la comédie offensante et dangereuse : M. d'Argenson et le ministre tinrent à l'exécution des ordres du Roi; de prétendus amis de madame de Maintenon, malgré elle sans doute, insistèrent sur ce qu'ils voulaient faire passer pour une vengeance légitime et nécessaire, et qui devait au contraire armer les mauvais plaisants contre la personne qu'on représentait comme voulant venger son honneur, et après bien des instances et des soumissions de la part des comédiens, leur arrêt fut rendu définitif. M. de Pontchartrain écrivit à M. d'Argenson le 6 décembre 1697 : « Il faut, sans difficulté, faire effacer l'inscription qui est sur la salle des comédiens italiens, et faire détruire ce qui resserroit la voie publique. » (Arch. Imp., Secrét., E. 3382, fol. 182.) Il est à croire que si Dominique Biancolelli eût encore vécu en 1697, la Comédie italienne ne se serait pas exposée à la mort. Dominique était homme de goût, il respectait et aimait le Roi, qui avait été pour lui d'une bonté parfaite, et certainement il n'aurait pas permis que ses camarades tombassent dans les fautes qui les ruinèrent.

La pension que recevaient les comédiens italiens était de 15,000 livres. Indépendamment de cette somme, la cour payait à leur société une indemnité pour chaque déplacement et chaque spectacle donné dans un des châteaux royaux. Les registres des *Menzus* conservés aux Archives de l'Empire, E. 11474 et 11475 témoignent en faveur de cette assertion; ainsi, pour l'année 1681, je trouve cet article de dépense : « A Gerome de Cey, l'un des comédiens italiens, tant pour luy que pour la troupe, 3750 l. pour leur entretenement pendant le quartier de juillet. » Des mentions analogues figurent au registre pour les autres quartiers de 1681 et d'autres années. Je remarque les articles suivants dans les dépenses de 1683 : « Au sr Dominique, pour la troupe des comédiens italiens la somme de 530 l., tant pour les nourritures, à raison de six livres par jour chacun — ils n'étaient pas trop mal traités! — les jours de service, que pour celle de quatre gagistes à 3 l. chacun, et trois autres à 30 s., à cause de six comédies qu'ils ont représentées, sçavoir : pour *la Muelle*, le 3 janvier : onze acteurs ou actrices, 66 l., aux sept gagistes, 16 l. 10 s. Pour les deux semblables, le 12 dud. mois, aux acteurs ou actrices, 66 l., aux gagistes, 16 l. 10 s. Pour *le Mariage d'Arlequin*, le 21, onze acteurs, 66 l., gagistes, 16 l. 10 s. Pour *Arlequin lingère*, le 4 février, treize acteurs ou actrices 78 l., gagistes, 16 l. 10 s. Pour *Arlequin plaqué*, le 16 dud., 78 l. et 16 l. 10 s. Pour *le Lunatique*, 78 l. et 16 l. 10 s. » Dominique donna quittance le 26 mai 1683. Pendant l'année 1685, les comédiens reçurent 56 l. 6 s. pour six comédies représentées à Versailles, du 1^{er} janvier au 6 avril; 571 livres « pour leur nourriture et logement pendant qu'ils ont esté à Fontainebleau, du 29 septembre au 11 novembre et suivant. ... 864 l. à cause de huit comédies jouées du 10 novembre au dernier décembre. » Sous l'année 1685, je lis : « Aux comédiens italiens, la somme de 105 l. pour une journée de toute la troupe qui a esté à Marly. » Outre ces sommes, ou d'autres analogues, le Roi donnait des gratifications à ses co-

médiens d'Italie, ou pour les aider dans une maladie, ou pour leur faciliter un voyage dans leur pays. Je ne sais à quel titre, en 1666, « la nommée Florinde, de la Comédie italienne, reçut la somme de 600 l. pour gratification », que je vois inscrite au registre du Trésor royal. (Bibl. Imp., Ms. Colbert, n° 12, fol. 195.) Qui était cette Florinde? Je n'ai pu la connaître, non plus que le Hieronimo de Cey de 1681. Les historiens du Théâtre italien les ont-ils connus? Je ne me rappelle pas avoir vu leurs noms dans le livre des Parfaict. — On a cru que Mazarin fut le premier qui fit venir en France une troupe italienne; on s'est trompé. En 1599, il y avait à Paris une bande d'acteurs « soi-disant » (se disant) « comédiens italiens du Roy. » Ils s'étaient établis dans la ville, hors de l'hôtel de Bourgogne, et mal leur en prit, car, le 28 avril, les Maîtres de la confrérie de la Passion obtinrent du Châtelet une sentence qui leur interdisait comme à tous autres de jouer ailleurs qu'à l'hôtel de Bourgogne; alors les Italiens se soumirent, et le même jour, 28 avril 1599, ils prirent à bail la salle et le théâtre que leur louèrent les confrères de la Passion. Leur bail fut renouvelé cinq fois. Le dernier qu'on leur fit fut à la date du 8 avril 1614. (Voy. *Recherches sur Molière*, par M. Eud. Soulié, in-8°, 1863, p. 154.)

COMÉDIENS DE M. LE PRINCE.

Le prince de Condé avait des Comédiens qu'il subventionnait sans doute et protégeait au besoin. — Dans le répertoire des actes passés chez un des prédécesseurs de M. Décours, notaire à Paris, j'ai lu cette mention : « Société. Les Comédiens de M. le Prince, 8 février 1667 ». La minute de l'acte indiqué ainsi manque aux archives de M. Décours, qui ne possède aucune pièce du dix-septième siècle. Je regrette fort cette lacune, qui me prive de la liste des acteurs qui s'associèrent en 1677 pour composer la troupe de M. le Prince. — Je sais qu'en 1683, le frère de Beauval, Henri Pitel, sieur de Longchamps, était un des Comédiens de M. le Prince, en même temps que J.-Baptiste Monchaingre, dit Flandre; ils figurent l'un et l'autre avec la qualité d'« officier de M. le Prince » au mariage de Louise Pitel, une fille de Beauval (16 janvier 1683). Monchaingre et Henri Pitel faisaient-ils partie de la troupe de 1671? Annusèrent-ils jusqu'à la fin de sa vie, à Chantilly, les loisirs du grand Condé? C'est ce que je n'ai pu apprendre. — Voy. BEAVAL, LONGCHAMP, MONCHAINGRE, MONTFLEURY.

COMÉDIENS DU MARAIS.

Sur le répertoire des actes passés durant le dix-septième siècle chez les prédécesseurs de M. Décours, j'ai remarqué des mentions de traités, aux minutes desquelles je n'ai malheureusement pu recourir, le minitier de M. Décours ayant été dépouillé de tout ce qui était antérieur au dix-huitième siècle. Comme il n'est pas absolument impossible que les minutes que je regrette aient été sauvées, je vais les signaler aux chercheurs qui auraient la patience d'aller à la découverte de ces documents : « Transaction. Denis Buffequin et les Comédiens de la troupe royale du Marais, 25 february 1662. » — « Marché. Guillaume Auguis et autres, et les Comédiens du Marais, 10 juillet 1665 ». — « Soumission. Les Comédiens du Marais et des joueurs d'instruments, 2^e octobre 1665 ». — « Soumission. Antoine Desbrosses, danseur, les Comédiens du Marais, 4 mars 1666 ». — « Société. Les Comédiens

du Marais, Denis Buffequin, 28 juin 1666 ». — « Société. Les Comédiens du Marais, François Collon, 12 mars 1667 ». — « Désistement. Société. Elisabeth Aimée Clérin et les Comédiens du Marais, 28 février 1671 ». Elisabeth-Aimée Clérin qui se retirait le 28 février 1671, était une Comédienne du Marais, probablement sœur d'un des premiers camarades de Molière, Germain Clérin, un des sociétaires de l'*Illustre théâtre*. Elle épousa Henri Cotton. Les frères Parfaict supposent qu'elle quitta en 1670; la mention d'acte que je cite ici prouve qu'elle ne se désista de son association avec les acteurs du Marais qu'au commencement de l'année 1671. — « Société. Les Comédiens du Marais, 3 février 1673. »

Je trouve la mention suivante dans le registre du Trésor Royal pour l'année 1662 (Bibl. Imp. Ms. Colbert, n° 1) : « Aux Comédiens du Marais, 2,000 livres pour deux représentations qu'ils ont faites des machines de la *Toison d'Or*, en présence de Sa Majesté ». Voici ce que dit P. Chappuzeau de cette pièce à machines, dont le succès fut très-grand : « Celles qui ont fait le plus de bruit en France furent les pompeuses machines de la Toison d'Or, dont un grand Seigneur d'une des premières maisons du royaume, plein d'esprit et de générosité, fit seul la belle dépense pour en régaler dans son théâtre toute la noblesse de la province. Depuis il voulut bien en gratifier la troupe du Marais, où le Roy, suivi de toute la cour, vint voir cette merveilleuse pièce ». (Cette merveilleuse machine; *pièce* n'est point ici pour Poème dramatique.) « Tout Paris luy a donné ses admirations. » (*Le théâtre français*, 1674.) — Voy. BUFFEQUIN.

COMÉDIENS ESPAGNOLS.

Les Comédiens espagnols qui, après le mariage de Louis XIV (1660), étaient venus à Paris établir un théâtre, dans l'espérance de s'enrichir et de propager le goût de la littérature castillane, luttèrent dix ans contre la mauvaise fortune et l'indifférence d'un public étranger à leur langue. La protection de la Reine, sur laquelle ils avaient compté, ne put leur créer des spectateurs, et il leur fallut repasser les monts. Ils demandèrent, en partant, une petite faveur que le Roi ne leur refusa point. Colbert leur fit donner un passe-port qui mit leurs bagages à l'abri des exigences des fermiers de l'impôt. J'ai trouvé ce laissez-passer à la Bibl. Imp. dans un des registres du *Secrétariat*, Ms. suppl^t franc. 2771-1, fol. 273. Je le transcris ici, parce qu'il fait connaître les noms de trois des principaux sujets de cette troupe qui battait en retraite devant le malheur, après avoir courageusement lutté : « Passe-port pour les hardes des Comédiens espagnols s'en retournant en Espagne ». « Veu et visité par ordre de Messieurs les intéressez aux cinq grosses fermes de France au logis de MM^{rs} les Comédiens espagnols, xxvi coffres cordelés et un ballot emballé, pour sortir par la province de Poictou, bureau de St-Léger de Nesle, contenant, etc. » L'inventaire de ces caisses manque, et c'est étonnant. « Le Roy voulant que les hardes spécifiées au mémoire cy dessus appartenant aux nommés Marc Garecz, Auguste Manuel, la Bezon et la veufue (pas de nom), comédiens espagnols, passent en Espagne avec ceux qui eu auront la conduite sans aucune difficulté, Sa Majesté mande et ordonne aux gouverneurs... etc. Fait à St-Germain en Laye. le 2^e jour d'aoust 1670. (Louis; Colbert.) — On

voit par cette date d'août 1670, rapprochée de celle de l'arrivée des Espagnols en juillet 1660, que l'auteur de *l'Histoire de la poésie française* n'est pas tout à fait exact quand il dit (p. 237, édit. de 1706) : « Ils restèrent cependant douze ans. » Voici ce que le registre-journal de La Grange m'apprend au sujet de la troupe de Marco Garcès : « Juillet 1660. Il vint en ce temps une troupe de Comédiens espagnols qui joua trois fois à Bourbon, une fois à demy pistole, la seconde fois à un escu et la troisième fois *in four* ».

Le Marc Garcès que nous voyons figurer dans le passe-*port* qu'on vient de lire avait épousé une certaine Marie Hernandez Agoudo ou Agudo, comédienne et sœur d'un comédien de la troupe dont Garcès était le chef. Un acte de naissance que j'ai trouvé dans les registres de Saint-Germain l'Auxerrois m'a fourni ce petit détail, qui n'est pas sans intérêt, la troupe espagnole de 1660 à 1670 étant restée jusqu'ici tout à fait inconnue : « Le 15 décembre 1667 fut baptisé Joseph-Joachim, fils de Marc Garcès, officier de la Reine, et de Marie Hernandez Agoudo sa femme, rue des Fossés-Saint-Germain. Le parrain (*sic*) Simon Agoudo aussy officier de la Reine, la marraine Jacques (*sic*) Rizo, fille majeure. L'enfant né le 9^{me} de décembre. » Outre les deux Agoudo, cet acte nous fait connaître une femme, la signora Rizo, qui faisait partie de la troupe à un titre quelconque. Cet acte nous montre aussi que les Comédiens espagnols avaient le titre de Comédiens de la Reine. — Je lis dans un des registres du Trésor royal (Ms. Bibl. Imp.) « ... La somme de deux mil huit cens cinquante livres pour déliurer à la troupe des Comédiens espagnols, pour leur paiement de leurs appointements, comédies et logement pendant le mois de juillet 1669; savoir 1500 l. pour leur entretienement, 720 l. pour huit comédies que S. M. a ordonné leur estre payées par gratification à raison de 90 l. chacune, et 630 pour louage (*sic*) de leur logement ». En 1662, la troupe des Comédiens espagnols était sous la conduite d'un certain La Roza qui plus tard, apparemment, fut remplacé par Marc Garcès. Je trouve, en effet, dans un registre Colbert (Bibl. Imp. Ms; Trésor royal, juillet-sept. 1662) la mention suivante : « 9,000 livres au sr de La Roza, chef de la troupe des Comédiens espagnols. » Neuf mille livres était la somme que recevaient annuellement les Espagnols en leur qualité de pensionnaires du Roi, Comédiens de la Reine. — *Voy. FOUR, LA GRANGE.*

COMÉDIENS GRECS.

Dans un registre d'une des paroisses sur lesquelles vivaient presque tous les joueurs d'instruments et les opérateurs du pont Neuf, j'ai trouvé, sous la date du « dimanche 7^e septembre 1628 », la mention suivante : « Couvoy d'un pauvre garçon (*sic*) de cette isle » (la Cité) « qui jouet (*sic*) sur le théâtre du grec, inhumé aux Innocents ». (Reg. de Saint-Barthélemy.) Qu'était ce théâtre du grec? Où était-il établi? Était-ce un spectacle du genre de celui que Mondor avait ouvert à la place Dauphine, et le « pauvre garçon » était-il le tabarin d'un charlatan qui se disait Grec, une origine étrangère étant dans le commerce des onguents, des pomades et des secrets remèdes contre les vapeurs et les mauvais rêves, une recommandation puissante auprès du bon bourgeois et du menu peuple de Paris? Ce pauvre garçon dont la mort avait ému le vicairé de

Saint-Barthélemy, qui avait dû peut-être à ce jeune comédien des moments de franche gaieté et de bonne humeur, faisait probablement partie de la troupe des Comédiens grecs qui à cette époque représentaient à Paris, et dont il est parlé dans l'inventaire des papiers de l'hôtel de Bourgogne, publié par M. Eud. Soulié dans ses *Recherches sur Molière* (in-8°, 1863). Les Comédiens grecs, qui « se disoient Grecs de nation » les nommés Besidières, Descombes, Hierôme Le Comte, Georges et autres — quels noms grecs! Mais, avec un turban, une barbe postiche, une grande robe et un langage de convention, on pouvait fort bien passer pour Athénien ou Ipsariote; le spectateur parisien n'y regardait pas de si près qu'on ne pût très-bien le tromper — les Grecs, dis-je, furent troublés dans l'exercice de leur industrie. Les confrères de la Passion, qui seuls pouvaient faire jouer la comédie et qui donnaient la permission de jouer à qui leur payait un certain droit, actionnèrent « Besidières, Descombes et autres qui se disoient Grecs de nation », pour s'entendre défendre de « représenter et jouer aucunes comédies, farces et ballets ». Ce fut le 17 novembre 1627, que requête fut présentée par les Maîtres de la confrérie au bailli du Palais, qui le lendemain ordonna « que les parties écrieroient et produiroient ». Les maîtres se hâtèrent de produire, « à l'encontre desdits opérateurs grecs »; et le 9 décembre 1627, une sentence du bailli maintint le privilège des maîtres contre la prétention des Grecs qui voulaient leur industrie libre, et condamna « Hierôme Le Comte et Georges, Grecs de nation, aux dépens de l'instance ». Les Grecs payèrent, et pour pouvoir remonter sur leurs tréteaux et y jouer comédies, farces et ballets, ils se soumièrent probablement à acquitter la dette journalière, exigée de tout acteur ou directeur de théâtre par les confrères de la Passion. Leur théâtre existait le 17 septembre 1628, quand mourut le jeune garçon enterré à Saint-Barthélemy. La cause portée devant le bailli du Palais me fixe sur le lieu où étaient établis les opérateurs grecs; ils jouaient certainement dans l'île de la Cité dont le territoire était sous la juridiction de ce bailli.

COMÉDIENS INCONNUS.

Mes recherches m'ont révélé l'existence de quelques Comédiens et farceurs restés inconnus aux historiens du théâtre français. Peut-être n'est-il pas inutile de les nommer. Je commencerai par les plus anciens. — « A Jehan de Bescuil joueur de farces (*sic*) pour argent donné à luy par le commandement du Roy, pour foing et auoine à son cheual qui porte son harnois, mercredi 16^e de fevrier 1388, le Roy estant au Loure, 6^l sols paris. » (Comptes de l'Hôtel du Roy Charles VI; Arch. de l'Emp. KK. 30, fol. 55^{re}.) — Le 10 décembre 1557, la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, se donna le plaisir de voir représenter des farces par une troupe de Comédiens qui couraient le pays et étaient allés tenter la fortune aux environs du château de Mehun (près de Bourges) « où était Sa Majesté ». Les Comédiens comme les trouvères, les ménestrels et les bateleurs, allaient toujours frapper aux portes des châteaux royaux, pour tirer quelques bons profits de leur industrie. Le chef de la bande des farceurs dont la Reine paya la peine de cent dix sous tournois était un certain Jean de La Chapelle. — Un compte de la Maison de François I^{er} pour l'année

1533 contient cette mention qui concerne un Comédien directeur d'une troupe qui ne fut pas mauvaise apparemment, puisqu'elle fut un temps à la suite du Roi : « A Jehan de L'épine du Pont Alletz (*sic*) dict : *Songe-creux*, qui a par cy devant suivy ledict seigneur avec sa bande, et joué plusieurs fois devant luy, pour son plaisir et récréation, en don 225 sols tourn. ». Le *Songe-creux* n'est pas tout à fait inconnu; c'est le Jean du Pont-Allais qui brilla parmi les auteurs de Sotties contemporains de Pierre Gringoire, et fut, à la fois, poète et acteur, composant et jouant mystères et farces à la grande satisfaction du populaire et de la cour brillante et délicate du roi de France. Le nom de *Songe-creux* que prit Jean de L'Épine est celui d'un personnage de Gringoire; est-ce le comédien qui le donna à l'auteur ou l'auteur au comédien? Si je ne me trompe, il y eut longtemps à Paris, au quartier Saint-Eustache, près du carreau de la halle, une pierre longue, un ponceau jeté sur un ruisseau profond, et qu'on appelait le Pont-Allais; est-ce Jean de L'Épine qui l'avait nommé? Jean de L'Épine avait-il une loge, un tréteau, une maison près de ce ponceau, et le souvenir de son voisinage inspira-t-il aux habitants de la Pointe-Saint-Eustache l'idée de nommer la pierre : le Pont-Allais? Il y a bien de l'incertitude dans toutes les vieilles origines; il reste cependant une chose en ceci, c'est que Jean de L'Épine se nommait du Pont-Allais, et que le ponceau de la halle avait le même nom, soit qu'il eût fourni un surnom au poète-comédien, soit qu'il eût reçu de celui-ci la dénomination sous laquelle il fut connu pendant plus de deux siècles.

Charles IX entretenait ou da moins entretenait pendant quelque temps une troupe de comédiens, dont le directeur est nommé dans l'article suivant du Registre de l'Épargne pour l'année 1572 (Arch. de l'Emp. KK. 133) : « A Albert Ganasse et ses compagnons, joueurs de comédies, estant à la suite dud. seigneur 500 L. en considération du plaisir qu'ils donnent ordinairement à Sad. Majesté, et pour leur donner moyen de vivre et enlx entretenir à sa suite. » (Quittance du 10 octobre 1572, fol. 2509.) — Voici maintenant trois comédiens de la troupe royale gagée par Henri IV : Mabile ou Mabelle, La Porte et sa femme. Le 18 janvier 1619, « Jacques Mabile comédien du Roi » fit baptiser *Marie*, une fille que venait de lui donner sa femme « Anne Biche », qui, le 27 février 1619, lui avait donné un fils, baptisé sous le nom de *Claude*. Mabile demeurait rue Montorgueil. (Reg. de Saint-Eustache.) Était-il comédien au Marais, ou à l'hôtel de Bourgogne? La marraine de la petite Marie Mabile fut une comédienne « Marie Venière (*sic*), femme de noble homme Mathieu Le Febvre comédien du roi ». Cet acteur avait au théâtre le nom de La Porte. Mathieu Lefebvre fut associé pendant un certain temps avec Valeran Lecomte et joua avec la troupe de celui-ci à l'hôtel de Bourgogne. Leurs profits furent minces apparemment, et ils eurent pour le loyer de la grande salle de l'hôtel un procès pardevant les juges du Châtelet avec les Maîtres de la confrérie de la Passion (26 janvier 1608). L'affaire s'arrangea bien ou mal, mais elle s'arrangea, et La Porte, « Marie Venier (*sic*) sa femme, et leurs compagnons comédiens », louèrent un local dans une maison appelée l'« *Hôtel d'Argent* », et y exercèrent leur profes-

sion. Ce ne fut pas sans que la Confrérie intervint (13 mars 1610) pour réclamer les soixante sols par jour que lui devait tout comédien ou toute troupe qui jouaient ailleurs qu'à l'Hôtel de Bourgogne. Les comédiens se pourvurent, obtinrent un arrêt qui fut cassé le 16 mars 1610, ce qui obligea Mathieu Le Febvre à payer les sommes qui lui étaient réclamées. (Erv. SOLLÉ, *Recherches sur Molière* [in-8°, 1863], p. 155.)

J'ai lu dans un registre de Sainte-Croix en la cité le nom d'un homme qui jouait la comédie dans les troupes de campagne. En 1697, il faisait partie de la compagnie qui représentait à Lyon. Sa femme, Marie Fardenil, comédienne peut-être aussi, était à Paris, où, le 30 juin 1697, elle accoucha d'un fils qui, le 1^{er} juillet, fut baptisé à Sainte-Croix sous les noms de « Charles-Alexis », fils d'« Alexis Corneil comédien à Lyon ». Corneil est déclaré absent au moment du baptême. Jouait-il sous son nom ou sous un nom d'emprunt? Je n'ai rien trouvé qui pût me le faire savoir.

A l'article de Montfleury, on trouvera les noms d'Antoine Jonia, comédien de l'Hôtel de Bourgogne, que les biographes paraissent n'avoir pas connu, que je ne connais guère, mais que je ne dois pas oublier ici, et celui d'un certain « Louis Gabien comédien du Roy », qui, le 16 septembre 1633, fut parrain d'un fils d'Abel Verdier, maître joueur d'instruments.

Michel de La Chappe, dont la fille épousa Montfleury le père, doit être mentionné ici aussi bien qu'un comédien de province, Matthias Meslier, qui fut le premier mari de Nicole Gassot, sœur de Du Croisy et femme de Bellerose. Matthias Meslier eut une sœur — une fille peut-être — Charlotte Meslier qui épousa Jean Guillemy Du Chesnay, sieur de Rozidor, un des comédiens du Roi.

Dans un registre de Saint-Sulpice, j'ai trouvé l'acte du baptême de Jean, né le 21 mars 1677, fils de « Jean Cronier, officier du Roy, et de Barbe Gillot sa femme ». Le parrain de Jean fut « Jean Lolly aussi officier du Roy » (c'était un comédien de la troupe italienne), et la marraine « Marie-Françoise Biancoletty, fille de M. Biancoletty aussi officier du Roy (le célèbre Arlequin Dominique). L'acte est signé : « Ange Lolly, Mary (*sic*) Françoise Biancoletty, Jean Cronier ». Ce dernier était sans doute comédien — un comédien de dernier ordre et jouant les *utilités* — de la troupe italienne. A l'article Molière, j'ai cité un Jean Usset de Beauchamp que je crois pouvoir ranger parmi les comédiens inconnus aujourd'hui. — *VOY. BELLE-ROSE; GALANDS SANS SOUCY, 7. MARTIN, MOLIERE.*

COMMERCE (Édit touchant le) 1673.

Les progrès du commerce et ceux de la marine marchande, instrument du négoce, le développement de la marine militaire créée en vue de la protection des marchands qui couraient les mers, étaient un nombre des plus grandes préoccupations de Colbert. S'il consentait que le Roi dépensât de grandes sommes pour la création de ses châteaux et l'encouragement des arts, qui devaient embellir ces demeures magnifiques et placer la France au premier rang parmi les nations artistes, il savait persuader à Louis XIV que la construction des bâtiments de guerre, qui devaient porter haut le pavillon royal et faire respecter sur mer les Français adonnés au commerce, n'était pas chose moins

importante pour la grandeur de son règne que l'édification de Versailles, l'entretien du château de Saint-Germain ou la création de Marly. C'est sous l'empire de ces idées que le grand ministre rédigea un édit, dont la nécessité était sentie dès longtemps par Colbert et par ceux qu'il avait associés à ses travaux sur le commerce. Cet édit est resté célèbre; il fut donné à Versailles, au mois de mars 1673, sous le sceau royal et avec le contre-sceau de Louis Phélypeaux, le doyen des secrétaires d'Etat à ce moment. Colbert avait préparé la rédaction de l'édit, l'avait apportée au conseil, où, en présence de Louis XIV, elle avait été discutée; le roi avait signé la rédaction définitive, et comme la promulgation de l'édit appartenait à celui qui était le premier des ministres par son rang d'ancienneté de charge, Phélypeaux y avait mis la formule sacramentelle : « Par le Roy, Phélypeaux ».

Mon intention ne saurait être de donner dans son entier l'édit de 1673; mais je ne crois pas qu'il soit sans intérêt d'en faire connaître le préambule, et de dire quels sujets sont réglementés par les douze Titres qui composent toute son économie, et quel nombre d'articles est compris dans chacun de ces Titres; l'ensemble de ces articles faisant cent vingt-deux prescriptions réglementaires, dont la plupart sont entrées dans la rédaction de notre Code de Commerce : « Edit portant règlement pour le commerce. A Versailles au mois de mars 1673. — Louis par la grace de Dieu, etc., salut. Comme le commerce est la source de l'abondance publique et de la richesse des particuliers, nous avons depuis plusieurs années appliqué nos soins pour le rendre florissant dans notre Royaume, c'est ce qui nous a porté premièrement à ériger parmi nos sujets plusieurs compagnies, par le moyen desquelles ils tirent présentement des pays plus éloignés ce qu'ils n'avoient auparavant que par l'entremise des autres nations, c'est ce qui nous a engagé ensuite à faire construire et armer grand nombre de vaisseaux pour l'avancement de la navigation et à employer la force de nos armes par mer et par terre pour en maintenir la sûreté. Ces établissements ayant eu tout le succès que nous en attendions, nous avons cru estre obligé de pourvoir à leur durée par des réglemens capables d'assurer parmi les négocians la bonne foy contre la fraude et de prévenir les obstacles qu'ils détournent de leur employ par la longueur des procès et consommant en frais le plus liquide de ce qu'ils ont acquis. A ces causes, de l'avis de notre Conseil et de toute certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons, ordonnons et nous plaît ce qui en suit. »

Après ce préambule, où se reconnaît la main de Colbert, viennent les titres dans l'ordre suivant : Titre I^{er}. Des apprentis, négocians et marchands, tant en gros qu'en détail. (11 articles.) — T. II. Des agents de banque et de change et courtiers. (3 art.) — T. III. Des livres et registres des négocians, marchands et banquiers. (10 art.) — T. IV. Des sociétés. (14 art.) — T. V. Des lettres et billets de change et promesses d'en fournir. (33 art.) — T. VI. Des intérêts de change et rechange. (9 art.) — T. VII. Des contraintes par corps. (2 art.) — T. VIII. Des séparations de biens. (2 art.) — T. IX. Des défenses et lettres de repy. (5 art.) — T. X. Des cessions de biens. (2 art.) — T. XI.

Des faillites et banqueroutes. (13 art.) — T. XII. De la juridiction des conseils. (11 art.)

— Le tribunal de commerce ayant à pourvoir à la décoration de la salle de ses audiences, dans le nouveau palais qui lui a été construit en l'île de la Cité, vis-à-vis du Palais de justice, a demandé au Préfet de la Seine quatre tableaux représentant des faits se rapportant à l'histoire du commerce et du tribunal. Ce magistrat a confié l'exécution de ces grands ouvrages à M. Robert Fleury, membre de l'Institut et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, peintre placé au premier rang des artistes contemporains par des ouvrages qui ont mérité les suffrages des critiques français et des amateurs hollandais et flamands. Un des sujets exécutés par M. R. Fleury est la discussion de l'Edit de 1673, au conseil, devant Louis XIV. Le Roi est assis à gauche, dans la composition; il a à la main sa longue canne, moins civile que le fouet de chasse dont il était armé dans une autre occasion. Ses ministres sont assis à sa gauche à une longue table; Colbert, debout, au milieu du tableau, lit l'Edit, dont la rédaction et les principes vont devenir l'objet d'une discussion grave à laquelle prendront part Le Tellier, chancelier de France, le vieux Louis Phélypeaux, Armand de Pomponne, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et peut-être le jeune Roi lui-même. Ce morceau de peinture, où les figures sont de grandeur naturelle, est de tous points remarquable; si le sujet interdisait au peintre le mouvement, il lui laissait, avec la noblesse et le caractère pour le dessin et la pose des personnages, la lumière, la force des oppositions, l'effet et l'harmonie dans l'ensemble. M. R. Fleury s'est montré là le coloriste solide que l'on connaît, et, dans son œuvre considérable et si intéressante, cette page comptera parmi les plus belles. L'artiste a donné un digne pendant à cet ouvrage; il a représenté Michel de l'Hôpital, illustre chancelier, communiquant aux délégués des corps de la marchandise de Paris l'Edit de novembre 1563 qui établit un juge et quatre consuls, élus chaque année par les marchands et négocians pour juger gratuitement et promptement tous les différends survenus entre les gens de commerce. Dans le tableau de M. Robert Fleury, le Michel de l'Hôpital a une dignité simple qui touche et impose; il y a autour de lui d'excellentes figures de bourgeois, rendues avec un naturel parfait et une vigueur de pinceau très-remarquable. Deux tableaux restent à faire (1865).

COMPTANT (Madame).

1713.

Sage-femme qui s'était acquis, à Paris, une assez grande réputation pour qu'on la fit venir à la cour d'Espagne, où les personnes habiles de son métier étaient rares. La princesse des Ursins, dans une lettre au maréchal de Tessé, son ami, disait, le 14 décembre 1712 : « Je voudrais estre aussy contente de la duchesse d'Havré » (une de ses nièces); « mais elle est trop incommodée pour estre » (pour que je sois) « tranquille jusqu'à ce qu'elle soit accouchée. Elle a la fièvre qui s'est tournée en continue depuis deux jours... M. le duc d'Havré qui l'aime passionnément n'a pas moins d'impatience que je n'ay de la venue de Mad. Compoint que j'ay peur qui ne se soit noyée en chemin, n'ayant rien appris d'elle, depuis qu'elle est partie de Paris. La présence d'une femme de sa profession, nous seroit d'un grand secours, celles de Madrid ne passant

pas pour estre habiles ». Le 25 janvier 1713, la princesse écrivait au maréchal : « M^{me} Compoint est une créature bien nécessaire pour tant de dames qui sont si aimées de leurs maris; elle est arriivée comme il falloit pour ma nièce et peut-être pour la princesse de San Bueno; ce sera son douzième enfant qu'elle aura à trente-deux ans. Elle a conservé, malgré ces fatigues, une taille fine, de la beauté et un air assez jeune pour ne paroître que la sœur aînée de Mad. de Grèveœur ». Madame de Saint-Bon et sa fille, Madame de Grèveœur, étaient, celle-ci la seconde des dames de la Reine, l'autre la troisième. Madame des Ursins ne dit pas si Madame Compoint accoucha la Reine Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, en 1713; mais on voit que l'ouvrage ne lui manqua pas, dans une lettre du 30 novembre où la princesse des Ursins dit à M. de Tessé : « Dieu met sa bénédiction sur tous ces couples, et je n'ay point vu de maris et de femmes plus satisfaits les uns des autres que ceux-là. Si je pouvois y trouver à redire, c'est qu'on ne fait qu'accoucher dans ce palais, et j'en suis fort importunée ». (Il y a là un sourire qu'il faut remarquer; ils sont rares chez la princesse des Ursins, au moins dans la correspondance inédite de cette dame qui est sous mes yeux.) La Reine n'était pas encore relevée de sa couche du 23 septembre. — Voy. FÉRDINAND VI, TESSÉ, URSINS (DES).

CONCINO CONCINI (MARÉCHAL D'ANCRE).

? — 1617.

(LEONORA DORI GALIGAY.) ? — 1617.

Le Père Anselme, dans son *Histoire des maréchaux de France*, dit qu'après la mort de Henri IV, Concini acheta la terre d'« Anere » (sic); il ne dit pas où était située cette propriété, dont il écrit le nom avec un E initial, contrairement à l'usage. L'A est admis partout, et Bassompierre, dans ses Mémoires, écrit toujours : « le maréchal d'Anere, le marquisat d'Anere. » Anere était l'orthographe usuelle au commencement du dix-septième siècle, et je vois dans le registre des baptêmes de Saint-Eustache, à la date du 25 février 1632, le baptistaire d'un enfant dont le parrain est désigné ainsi : « Augustin Clocher, boucher du bourg d'Anere en Picardie. » Ce bourg a pris le nom d'Albert, peut-être d'Albert de Luynes. Albert, qui a fait oublier Anere, est à une trentaine de kilomètres d'Amiens.

On sait que Concini et Leonora Dori vinrent de Florence en 1600, à la suite de leur maîtresse, Marie de Médicis, qui allait épouser Henri IV. Il paraît qu'ils étaient mariés déjà à cette époque, car on ne trouve mention de leurs fiançailles et de leur mariage, ni dans les vieux registres de Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse royale, ni dans ceux de Saint-Sulpice, paroisse sur le territoire de laquelle je vois qu'ils habitèrent, au moins de 1603 jusqu'en 1617, année de leur mort tragique.

Ce fut en 1603 que Leonora Dori mit au monde son premier enfant, Henri, celui-là même qu'atteignit à quatorze ans la sentence atroce et ridicule qui frappa la mémoire de son père assassiné, et tua par le glaive de maître Jehan Guillaume le bourreau sa mère, réputée « sorcière, magicienne, et coupable de lèse-majesté divine et humaine ». Le 7 juin 1693, Henri Concini vit le jour au faubourg Saint-Germain, dans ce logis que bientôt la rage populaire devait violer, saccager et piller, — car les haines politi-

ques trouvent une assez douce satisfaction au pillage. Prendre sur un ennemi, c'est aux yeux des partis faire un butin légitime. — Le 8 juin, l'enfant fut porté à Saint-Sulpice, où la cérémonie du baptême achevée, un prêtre écrivit sur son registre la mention suivante : « Le 8 a esté baptizé Henri, fils de M. Conchino Consini (sic), comte de la Plume » (on sait que Concini était seigneur de la Plume, et que ses armes doublement parlantes présentaient le sommet d'une montagne (penne), surmontée de trois plumes (penne) et de dame Eleonore Doury (sic), dame d'atour de la Reine, sa femme; la marraine (sic), Madame Marie de Médicis, Reine de France, le parrain (sic), M. le comte de Soissons. » (C'était Charles de Bourbon, grand maître de France.)

Le filleul de la Reine de France avait déjà plus de trois ans quand sa mère devint enceinte. Elle accoucha, le 19 mars 1608, d'une fille qui, le 20, fut nommée Marie. L'acte du baptême de ce second et dernier enfant de Concini est conçu en ces termes : « Ledit jour a esté baptisée Marie, fille de noble homme Concino Concini, gentilhomme florentin, et gentilhomme seruant de la maison de la Reine, et de dame Eleonore Galigay (sic), sa femme; le parrain, Henry de Bourbon, Roy de France et de Navarre; la marraine, très haute, très puissante et très vertueuse dame » (les noms sont restés en blanc sur le registre), « princesse de Condé. » C'était Charlotte Catherine de La Trémoille, laquelle avait épousé, le 16 mars 1585, Henri 1^{er} de Bourbon, prince de Condé, dont elle était la seconde femme.

Marie, à qui Charlotte Catherine de La Trémoille avait donné le nom de la Reine, comme Charles de Bourbon avait donné à Henri celui du Roi, Marie Concini vécut peu. Elle mourut en 1616, et le jour même de sa mort, son père, vivement frappé par cet événement, et donnant des larmes abondantes à cette enfant, qui était charmante, eut, selon l'expression de Bassompierre (*Mémoires* cités, p. 79), « une prescience de l'accident qui lui arriva ensuite. » Il faut entendre le maréchal raconter cette scène de douleur, où Concini s'adressant à celui qui espère le consoler, s'écrie en pleurant : « Signor, je suis perdu! Signor, je suis ruiné! Signor, je suis misérable! » En vérité, je n'ai point envie d'entreprendre la réhabilitation du maréchal d'Ancre, bien que sa mort me paraisse odieuse, et que le procès fait au passé de cet homme tombé sous le pistolet d'un assassin me semble plus odieux encore; mais j'avoue que je ne puis lire sans en être

(in-12, 1721, t. 1^{er}, p. 61) : « Peu après la prise de M. le Prince » (en 1616) « quelques mutins, ou quelques-uns de la maison dudit seigneur, commencèrent à jeter pieusement des pierres contre les fenestres du logis du maréchal d'Ancre, puis d'autres s'estans joints à eulx, par l'esperance de piller prirent des pièces de bois de deuant le Luxembourg que l'on basistoit alors, pour rompre la porte dudit logis, et huict ou dix, tant hommes que femmes, qui estoient dedans » (les serviteurs du maréchal « s'estant retirés de frayeur par la porte de derrière, et quantité de marçons dudit Luxembourg s'y estans joints, ils entrèrent dedans et pillèrent ce logis. » Concini dit à Bassompierre, quelque temps après, qu'on avait saccagé sa maison « avec perte de plus de deux cens mille escus ». La somme est ronde. Il y eut mort d'hommes dans cette expédition populaire; je lis en effet dans le registre mortuaire de Saint-Sulpice — et cet acte sert à dater l'événement raconté par Bassompierre : « Le 3 septembre 1616 a esté inhumé un homme tué au logis du » marquis d'Ancre, trouvé sur la pierre de l'abbaye Saint-Germain des Prez; non recogueu. »

¹ On lit à ce sujet dans les *Mémoires de Bassompierre*

touché ces deux pages de Bassompierre, où Concini maudit les entraînements ambitieux de sa femme, énumère ses pertes, fait le tableau de ses désastres, et finit par dire : « J'ai esté toute ceste après dinée avec ma femme, pour la conjurer de me retirer. Je me suis mis à genoux devant elle pour tâcher de la persuader avec plus d'efficace : mais elle est plus aheurtée que jamais, me reproche ma lâcheté et mon ingratitude de vouloir abandonner la Reine qui nous a donné ou fait acquerir par son moyen tant d'honneurs et de biens¹ : de sorte, Monsieur, que je me vois perdu sans ressource, et si ce n'étoit que j'ai tant d'obligations à ma femme, je la quitterois et m'en irois en lieu là où les grands ni les peuples de France ne me viendroient pas chercher. »

Le maréchal d'Ancre prophétisait juste ; mais, comme dit Bassompierre : « les hommes, et principalement ceux que la fortune a élevés, ont des inspirations et des prévoyances de leur malheur, mais ils n'ont pas la resolution de le prévenir. » Concino demeura à Paris, et le 2^e avril 1617, à onze heures du matin, sur le pont-levis du Louvre, il rencontra Nicolas de l'Hospital, marquis de Vitry, qui l'attendait, et gagna le bâton de maréchal en tuant d'une pistolette celui qui, à la vérité, était peu digne de l'honneur qu'on lui avait fait de l'admettre parmi les maréchaux, mais qui, s'il s'était rendu odieux aux princes, aux ennemis de la Reine, n'avait jamais du moins abattu lâchement à ses pieds un rival désarmé.

Les auteurs du *Dict. historiq. de la ville de Paris*, Hurlant et Magny, disent à l'article de Saint-Germain l'Auxerrois, — le père Anselme avait dit à peu près la même chose, — que « le maréchal d'Ancre fut inhumé la nuit du 24 au 25 d'avril 1617, au-dessous de l'orgue de cette église ; mais dès qu'il fut jour, la populace en fureur le tira de la fosse, exerça sur son cadavre mille indignités, enfin le mit en pièces ». Le registre des décès de St-Germain l'Auxer. ne porte aucune mention de l'inhumation de Concino Concini, soit que le clerc n'ait pas eu le temps de l'inscrire, soit que le maréchal étant détesté du clergé de Saint-Germain, le curé eût défendu que le nom de la victime de Vitry fût écrit sur un des livres de la sacristie.

Il est bien entendu qu'aucun registre de paroisse ne contient l'acte de décès de Leonora Galigai ; elle ne fut point enterrée, comme on sait ; aucune parcelle de ses cendres ne fut recueillie par ordre de la Reine, et enfoncée dans un coin d'un cimetière chrétien. Le 18 juillet 1617, moins de deux mois après l'assassinat de son mari, son procès et celui de quelques hommes qu'on donnait pour complices à elle et au maréchal impliqué dans la procédure, fut achevé. Non pas que la chose fût allée de soi ; la conscience de plus d'un magistrat s'était révoltée contre la prétention d'un parti qui, s'étant déjà fait justice par l'assassinat, venait demander au Parlement un arrêt qui légitimât pour ainsi dire l'assassinat commis par M. de Vitry, et donnât une nouvelle satisfaction à M. de Luynes par la mort d'une des femmes de la Reine. On avait eu de la peine à trouver des commissaires ; et des juges n'avaient pas voulu sanctionner par leur vote la légitimité d'une accusation folle de passion, et péniblement échafaudée sur la magie. La crainte et l'émotion

¹ Sur un des registres du Trésor royal (Bibl. Imp. Ms. Colbert, 319) : « Dame d'atour, la dame Concine, 81,460 l. don par acquit patent. »

du peuple habilement excitée avaient fini par décider des cœurs faibles, et l'arrêt fut rédigé. Dans la dernière séance du procès, la maréchale entendit les longs considérants de ce jugement qui osant à peine résumer les chefs principaux sur lesquels avait été basée la poursuite, craignait de parler de la sorcellerie dont il avait été question si souvent dans la procédure, et concluait ainsi : « Tout considéré dict a esté que ladite cour a déclaré et déclare lesdits Concini (*sic*) et Galligai (*sic*), sa veufue, criminels de leze majesté divine et humaine, et pour réparation a condamné et condamne la mémoire dud. Concini a perpétuité, et ladite Galigai [à] avoir la teste tranchée sur un eschaffaut pour cet effet dressé en place de Grève de cette ville de Paris, son corps et teste à estre bruslez et reduits en cendres, leurs biens féodaux, mouvans immédiatement de la couronne de France, réunis et incorporés au domaine d'icelle...., a déclaré et déclare l'enfant nay du mariage desdits Concini et Galigai ignoble et incapable de tenir estats, offices et dignitez en ce royaume. Ordonne que la maison en laquelle demouroit led. defunct près le Louvre sera rasée et démolie souz le bon plaisir du Roy.... Faict en Parlement et prononcé a ladite Galigai et executé le 18 juillet 1617. (Signé :) Voisin. » (Arrêt de la cour du Parlement contre le mareschal d'Ancre et sa femme ; Paris, 1617, in-12. Bibl. Imp., L. 1596-13, A. D. 1.)

Le crime de lèse-majesté divine, le Parlement en avait vu la preuve dans les pratiques de magie mises en œuvre, selon le réquisitoire, par Eleonor Galigai auprès de Marie de Médicis pour la dominer, obtenir d'elle des grâces et faveurs sans nombre, et tenir le jeune Roi sous une tutelle humiliante. Le crime de lèse-majesté humaine se déduisait du pouvoir que le maréchal d'Ancre exerçait sur l'esprit du Roi, et sur ce fait que par l'ordre de Concini on avait mis sur des canons qu'il avait fait fonder, ses propres armes, à la place de celles du Roi. Assurément c'était là une grande impertinence, et qui méritait un châtement ; mais la mort ! Si, contre tous les insolents, ministres ou autres, qui se plaisent à faire échec aux souverains, usurpent sur leurs pouvoirs, et aspirent à régner en leur place, il fallait armer des assassins ou aiguiser le glaive du bourreau, les sicaires finiraient par manquer, et les bourreaux lassés demanderaient grâce.

Pendant qu'on lisait à Eleonor Galigai un arrêt contre lequel il n'y avait plus de recours ni de protestations possibles, Jehan Guillaume faisait dresser par ses valets l'échafaud et le bûcher de la Grève, et donnait le fil au glaive qui allait abattre une tête dont la chute devait être accueillie par les applaudissements de la populace. La sentence lue, l'exécuteur prêt, Eleonor fut amenée devant l'hôtel de ville, décapitée, déshabillée par les bourreaux, puis jetée dans les flammes, qu'attisa la foale. Les cen-

¹ Dans l'énumération des biens qui lui restaient après le pillage de son logis du faubourg Saint-Germain, Concini disait à Bassompierre : « Nous avons pour un million de livres pour le moins de biens établis en France, au marquisat d'Ancre, Lesigui, ma maison du faubourg, et celle-ci. » C'est de cette dernière seulement que la démolition fut ordonnée par le Parlement ; on ne conçoit guère comment l'autre fut épargnée. Sur l'argent et les propriétés, l'arrêt décida que des prises seraient faites et appliquées à des œuvres religieuses et autres. On ne renversa pas la maison pillée en 1616, mais on la confisqua ; qui sait si ce ne fut pas au profit de Vitry ?

dres chaudes de cette victime, que ses juges ont rendue intéressante, furent dispersées, jetées au vent, pendant qu'un pauvre garçon, Henri Concini, pleurait dans cette maison, qu'il allait fuir et qu'allait frapper le marteau de Jehan Guillaume.

À propos d'une petite pièce satirique, intitulée : *Soupirs et regrets du fils du marquis d'Ancre, sur la mort de son père et exécution de sa mère*. (Paris, 1617, in-8° de 8 pages), le Père Lelong s'exprime ainsi : « On lit dans les manuscrits de Dupuy, n° 661, que M^r de Fiesque prit le fils en sa garde, et le mit dans sa chambre, où la petite Reine lui envoya des confitures ; elle le fit même amener, curieuse de lui voir danser une sarabande que l'on disoit qu'il dansoit très-bien ; il le fit malgré sa douleur. » Ces confitures, envoyées par Anne d'Autriche, enfant de 15 ans, à un jeune garçon de son âge, ont quelque chose de naïf, qui ne déplaît pas. Quelques honnêtes paroles eussent été mieux encore ; mais la sarabande est de trop. Que la petite Reine en ait eu légèrement, innocemment, l'idée, cela se conçoit ; mais qu'après d'elle il ne se soit pas trouvée une femme de cœur, une mère, pour lui faire comprendre qu'il était barbare d'exiger du pauvre orphelin qu'il dansât pour ainsi dire sur le corps de ses parents, c'est ce qui ne se comprendra pas. La victoire remportée sur Concini et Eleonor avait rendu toute la cour folle et féroce.

Henri Concini finit par quitter Paris et la France ; il se retira à Florence pour y vivre sous le nom du marquis della Penna. Quant à l'archevêque de Tours, Sébastien Galigai, abbé de Marmoutier, sa dignité ecclésiastique le protégea. Il ne fut point compris dans la proscription qui frappait sa famille ; mais il abdiqua ses deux titres, et partit pour l'Italie. Pourvu de l'abbaye de Marmoutier, la plus belle abbaye de France, en 1610, Sébastien, frère d'Eleonor Galigai, avait été nommé à l'archevêché de Tours, le 9 mars 1617, et non le 20 avril, quatre jours avant « l'accident » de son beau-frère « *infelici fato trucidatus* », selon l'expression des frères de Sainte-Marthe (*Gallia christiana*, 1661, t. 1^{er}, fol. 797.) La pitié de Messieurs de Sainte-Marthe autorise la même. Contemporains des faits, critiques d'un grand sens et d'une sage impartialité, Scévole et Louis de Sainte-Marthe flétrissent, autant qu'il est en eux de le faire, l'espèce de mort à laquelle succomba le maréchal d'Ancre. Sous leur plume officielle d'historiographes du Roi, les trois mots arrachés à leur conscience valent plus pour la défense de Concini que ne valurent contre lui les pamphlets qu'ont répandus ses ennemis ardents. Quelques phrases calmes et justes du maréchal François Annibal d'Estrées ; le ton général du langage de François de Bassompierre quand il parle du marquis d'Ancre, qui fut son ami et eut des torts envers lui ; une seule épithète de M^r. de Saint-Marthe, et autant que cela est arrêté dicté par la haine et la peur à quelques juges qui triomphaient d'un cadavre, et immolaient une femme audacieuse, heureuse trop longtemps et trop longtemps impertinente, sans doute, à tant de hautes vanités blessées, me paraissent militer en faveur de ce couple florentin, que les biographes traînent chacun à son tour sur la claie, le dernier reproduisant avec le plus grand soin l'opinion de son prédécesseur. Je ne prétends pas m'intéresser plus qu'il ne faut à une mémoire trop outragée, mais j'avoue qu'il m'est impossible de ne pas la défendre un peu, quand je vois au milieu de quelle

cour, de quels intérêts, de quels partis vécut Eleonor et Concino, quand je me demande où furent les sages et les loyaux, dans quel camp furent les vrais amis de la France et de la couronne, lequel valut mieux de M. le Prince ou de la Reine, de M. de Luynes, favori du lendemain, ou du signor Concini, favori de la veille.

Je reviens à Sébastien Galigai, non que j'aie trouvé des actes bien importants pour sa biographie ; mais je recueille les plus petits renseignements, parce que je crois qu'il est bon de ne rien négliger. Eleonor Dori avait fait venir d'Italie son frère, ou l'avait amené de Florence avec elle ; quand sa faveur fut bien établie auprès de Marie de Médicis, elle obtint de la Reine la charge de conseiller et aumônier de Sa Majesté pour celui qu'elle avait pourvu d'abord de l'abbaye de Marmoutier. Le titre d'aumônier de la Reine est donné à Sébastien Galigai dans l'acte du baptême du fils de Pierre Bordonni, sculpteur du Roi (2 août 1612, St-Germain l'Auxerrois). Il est qualifié seulement abbé de Marmoutier dans l'acte de baptême d'un certain Sébastien Sornat, où il figure aussi comme parrain, à Saint-Sulpice, le 6 décembre 1611. Ce fut donc entre le 6 décembre 1611 et le 2 août 1612 qu'il obtint la charge d'aumônier, si le clerc de Saint-Sulpice ne se trompa point ; mais il ne faut pas trop se fier aux écrivains de sacristie, fort peu scrupuleux sur l'enregistrement des qualités et des noms des personnes. C'est ainsi que le prêtre qui, le 8 juin 1613, enregistra le baptême de « Sébastien, fils de Jean de Giassy, secrétaire de feu Madame, sœur du Roy », nomma le parrain : « Monseigneur Sébastien Galigai », et lui donna seulement le titre d'abbé de Marmoutier.

La marquise d'Ancre était trop grande dame pour n'avoir pas une maison complètement montée. Parmi ses serviteurs, elle avait un aumônier, nommé Gilles Porte, ce que m'apprend l'acte d'un baptême enregistré à Saint-Sulpice, le 7 août 1612, où cet ecclésiastique a le titre de parrain. — Je ne connais que deux portraits de Concino Concini : l'un publié par Moncornet, et qui paraît être une figure de fantaisie, copiée bien entendu par les ouvriers de l'éditeur Odieuvre ; l'autre imprimé, sinon gravé, en Angleterre, pièce assez jolie, fine d'exécution, et d'un caractère heureux, autour de laquelle on lit : EFFIGIES D. DE COUCHINO MARCHIONIS ANCREÆ FRANCIE SUCUS MARISCALUS. Au bas de l'estampe est une longue inscription anglaise, où le maréchal est nommé : « *Mons^r Couchino de Couchin*. Après les titres et qualités, on lit : « *He was most deservedly put to death being shot with 3 pistols by Mons^r de Vitrij, the 14th of aprill 1617, as he was entering into the Louvre à Paris.* » Le chiffre 14 dans cette inscription est une faute d'impression ; il faut lire 2th. Des trois coups de pistolet, deux sont probablement de trop. Quant au : *most deservedly* (à très bon droit), il n'est peut-être qu'un passe-port pour la libre circulation du portrait. — Voy. EXÉCUTEURS, MIGNOT (Françoise), SOUVREY, VITRY.

CONDÉ (LES PRINCES DE BOURBON).

Les archives de l'étude de M. Le Monnier, notaire à Paris, gardent parmi les minutes de l'année 1598, p. 581, un acte de « Charlotte Catherine de La Trémouille, princesse douairière de Condé, comtesse de Taillebourg, dame des baronnies de Craon et de Bonnières, veuve de Henri de Bourbon, prince

de Condé, duc d'Enghien, pair de France. » Cet acte dit que la contractante demeurait « en son hôtel, rue Cousture Sainte Catherine ». — Parmi les anciennes minutes appartenant à l'étude de M. Vieville, notaire à Paris, sont plusieurs actes intéressants les Condé, de 1690 et 1691. — Voici l'acte de naissance du frère du grand Condé; je l'emprunte aux Registres de Saint-Sulpice : « Ledit jour (23 décembre 1630) a été baptisé Armand de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier prince de France, duc d'Anguien (*sic*) et Chasteauroux, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays et duchés de Berry et Bourbonnois, et de très haute et très puissante dame Charlotte Marguerite de Montmoransy (*sic*), son épouse, le parrain (*sic*), Eminentissime cardinal messire Jehan Armand Duplessis, cardinal de Richelieu; la marraine (*sic*)... » (L'acte est inacheté.) — « Le 12^e de décembre 1673 a été baptisé Henry-Jules, fils de h^e et puis^e seig^r Louis de Bourbon, duc d'Anguien (*sic*), et de dame Claire Clémence de Maillé Brézé, sa fem. Le parrain, Eminentissime et Reverend. Jules Cesar Mazarini, cardinal, la marr., dame Charlotte Marguerite de Montmorency, femme de Monseigneur le Prince. » (Reg. de St-Sulp.) — Henri-Jules mourut en 1709. — Voici maintenant le baptistaire du petit-fils du grand Condé; je l'extrai aussi des registres de Saint-Sulpice : « Le 28 novembre 1672 fut baptisé Henry de Bourbon, né le 3 juillet dernier, fils du duc d'Anguien et d'Anne de Bavière, son épouse; parrain, Louis de Bourbon, premier prince du sang, prince de Condé » (le Grand), « représenté par Messire Henry d'Orléans, ancien duc de Ventadour, chanoine de l'église de Paris; marraine, Anne Genevieve de Bourbon, duchesse de Longueville. » (Signé) « Anne Palatine de Bavière, Anne Genevieve de Bourbon » (Le duc d'Enghien était à l'armée.) — Les vieilles archives de la Guerre possèdent plusieurs lettres écrites, pendant l'année 1672, par le grand Condé, et signées : « Louis de Bourbon. » Ces lettres sont contenues dans le vol. 275, et datées : de Sedan, 6 may (pièce 296 et 300), 9 may (pièce 310); au camp de La Chapelle, le 13 may (pièce 328); au camp de Neuville, 18 may (pièce 354); au camp d'Hambach, 26 may (pièce 387); au camp de Gustorp, 27 may (pièce 400), une ainsi datée : « Faict dans une marche, le 27 may » (pièce 402); enfin, au camp de Dorsten, le 31 may, à neuf heures du soir (pièce 407.)

Les Registres de la paroisse de Saint-Sulpice contiennent plusieurs actes intéressants pour l'histoire de la maison de Condé. Ainsi, sous la date du 1^{er} février 1666 est enregistrée la mention de l'empoisonnement de « Mademoiselle de Bourbon, fille de h^e et puis^e seig^r Henry Jules de Bourbon, duc d'Anguien (*sic*) et de t. h^e et puis^e princesse Anne de Bavières, sa femme. Présents h^e et p^r prince Louis de Bourbon, prince de Condé (le Grand), Claire-Clemence de Maillé, son épouse, Mad. la duchesse de Longueville, Madame la princesse Palatine (Anne de Gonzagnes de Clèves). *Nota* que ladite demoiselle de Bourbon est née ledit jour et an. » — Le 16 novembre 1670 fut baptisée « Anne de Bourbon, née le 11 et ondoyée le même jour; fille de... Henry Jules de Bourbon, duc d'Anguien (*sic*), et de dame Anne de Bavières; parr., Serenissime prince Jean Casimir, Roy de Pologne et de Suède, grand duc de Lithuanie; marr..., Madame Anne de Gonzagnes de Clèves, princesse de Mantoue, veuve de Monseigneur Edouard, comte Pala-

tin du Rhin, duc de Bavières. » (Signé :) Jean Casimir, Anne de Mantoue. Anne de Bavière finit sur les fonts de Saint-Eustache, le 22 octobre 1669, un des enfants d'Arlequin, Dominique Biancolelli. — *Voy.* BACCOT, BAVIÈRE, BRANCOLELLI, BOURBON, CASIMIR, GAYL (de), CLÈVES, A. CONTI, LA BRUYÈRE, LOCATELLI, MIRBEL, MONTMORENCY (HENRI II), POISSON, RUISIN, SIMON (Saint-), TOURVILLE.

CONDORCET (JEAN-ANTOINE-CARITAT, MARQUIS DE). 1783.

Il assista à l'enterrement de d'Alembert, et signa l'acte d'inhumation : « Le m^{rs} de Condorcet. » — *Voy.* ALEMBERT (d'), VOLTAIRE.

CONRART (VALENTIN). 1603—1675.
(JEAN ET JACQUES).

Ch. Perrault, et, après lui, les auteurs des articles consacrés à Val. Conrart dans le *Dictionnaire* de Moréri et dans la *Biographie-Michand*, se sont contentés de dire que Valentin Conrart naquit à Paris en 1603, d'une famille de la province du Hainaut. M. Viollet-le-Duc, dans une note de son édition des *Oeuvres de Boileau* (4 vol. in-12, 1821, Desoër), dit que « Conrart, né à Paris en 1603, fut nommé Valentin parce que son père et ses ancêtres étant de Valenciennes, ses parents voulurent conserver le souvenir du lieu de leur origine. » Les choses ne se passèrent pas ainsi que l'a supposé le commentateur de la première Épître de Boileau, à propos de ces vers adressés au Roi :

« Ainsi, craignant toujours un funeste accident,
J'imite de Conrart le silence prudent. »

Voici la raison que j'ai de douter du fait allégué par M. Viollet-le-Duc; elle me paraît toute simple. Le grand-père maternel de Conrart se nommait Valentin; il maria sa fille en 1602, et donna son nom à Conrart, qui naquit en 1603. Je n'ai pas vu l'acte de baptême de Valentin Conrart, la série des registres de l'état civil protestant gardés aux archives du palais de justice n'étant pas complète; je ne puis donc pas opposer un acte authentique à une assertion que je crois inexacte, mais je lui oppose un fait que je sais appuyé sur la coutume des familles anciennes, à savoir que le parrainage du premier enfant d'un nouveau ménage appartenait en général aux grands parents. Il me reste donc à montrer que le grand-père de Conrart avait nom Valentin. Un contrat de mariage qui est à la Bibliothèque Impériale (Ms. Cabinet du St-Esprit) m'en fournit le moyen. Voici, en abrégé, ce que je lis dans cet acte : « Furent présents honorable homme Valentin Targer, marchand et bourgeois de Paris, demeurant rue des Cinq Diamans, paroisse St-Jacques de la Boucherie, en son nom et comme tuteur... stipulant pour Perronne Targer, fille de luy et de feu dame Catherine Gobelin, jadis sa femme... et Jacques Conrart, marchand, demeurant à Paris, rue Quincampoix, paroisse St-Nicolas des Champs, fils de defunct Pierre Conrart..., marchand et bourgeois de la ville de Valenciennes, pays de Henault, et de damoiselle Jacqueline Leclere.., et du consentement des sieurs Jehan et Pierre Conrart, ses frères, et de Jacques Muisson, son beau-frère... » Targer donna en dot 3,333 écus et un tiers en derniers comptants, « aud. Jacques Conrart, qui jelle Perronne Targer promet prendre à sa femme et épouse, si Dieu et nostre mère Sainte Eglise s'y accordent.... Lesd. s^{rs} Jacques Conrart et Perronne

Targer espousez de cejourd'huy matin, en face de Sainte Eglise.... Fait le dimanche, quatorziesme jour de juillet mil six cens et deux, en l'hostel dud. sieur *Valentin Targer*. » Voilà bien le grand-père de Conrart nommé Valentin. Comment douter que le premier enfant issu du mariage de Jacques Conrart et de Peronne Targer, né en 1603, dans la rue Quincampoix, ait été tenu sur les fonts du temple de Charenton St-Maurice par son aïeul maternel le marchand Valentin Targer, Pierre Conrart, l'aïeul paternel de l'enfant, étant mort au moment de la naissance de celui-ci? Jacques I^{er} Conrart était mort avant le 30 avril 1644, époque à laquelle Peronne Targer, sa veuve, donna « tant en son nom, que comme tutrice des enfants mineurs du defunct et d'elle » quittance de vingt et une livres tournois (Bibl. Imp., Ms., dossier: Conrart.) Valentin Conrart apposa sa signature à cette quittance: il avait « quarante et un ans ». Quels étaient les enfants mineurs de P. Targer en 1644? Jean, Jacques II, Marie et Peronne. Un acte du 15 octobre 1659, conservé dans les Archives de M. Le Monnyer, notaire, nous montre Valentin Conrart, son frère Jacques et leurs sœurs, Marie et Peronne, agissant comme « héritiers par bénéfice d'inventaire de defunct Jean Conrart, leur frère, vivant, écuyer, s^r de St-Robert, cons^r et secretaire du Roy. » Jean était décédé le 13 juin 1657, et sa famille n'hérita de lui que deux ans après sa mort, grâce aux longues d'un procès, né d'un mariage dont voici l'histoire en peu de mots. — Jean Conrart, en 1644, logeait chez sa mère, dont la servante, jolie apparemment, mais assurément coquette et habile, se fit aimer de son maître. Jeune, on ne demande pas mieux que d'aimer et d'être aimé. Marie Thielbe sut cependant résister tant que vécut Peronne Targer; mais, la dame morte, elle céda, non sans avoir au préalable obtenu une promesse de mariage en forme de son Jean, qui se laissa prendre à ce panneau. Une fille naquit du commerce de Jean et de Marie; on la baptisa à Saint-Sauveur, le 3 septembre 1648, sous le nom de Jeanne Bonnefoy. Alors Marie Thielbe pressa Conrart de hâter leur mariage; il résista tant et si bien qu'au commencement de 1656, Marie était encore la maîtresse de Jean, mais non son épouse. J. Conrart tomba malade, et Marie présenta à l'Officiel de Paris une requête, suppliant ce fonctionnaire ecclésiastique de déléguer, en l'absence du curé de St-Merry, un prêtre pour célébrer le mariage *in extremis*, auquel Jean, moribond, n'eut pas la force de s'opposer. Le curé de St-Sauveur, messire Charles Michard, vint chez M^{re} de St-Robert, rue St-Martin, le trouva au lit, le bénit, et prononça sur le pauvre homme et sur Marie Thielbe les paroles qui permettaient à cette femme de se relever dame de St-Robert. Jeanne Bonnefoy, âgée de huit ans, et déjà fiancée au nommé David, fut reconnue fille de Jean Conrart, et Jean, calviniste, ayant fait un mariage catholique, mourut dix mois après cette action, qui révolta, comme on pense, toute sa famille, dont un membre avait ainsi renoncé Calvin, en privant ses parents d'un héritage qui passait en des mains indignes. Là dessus, procès. Jugement favorable à Marie. Appel et arrêt du 12 juillet 1659, qui casse et annule les mariages de Jean Conrart et de Marie Thielbe, et celui de François David et de Jeanne, condamnée à reprendre le nom de Bonnefoy et à rentrer au couvent d'Yvères, où la succession de Jean devait la faire élever. L'aventure fit du bruit;

mais bientôt on ne s'en occupa plus guère. Les Conrart étaient estimés, on les plaignit d'abord, et on leur donna raison contre leur frère mort.

Jacques et Valentin Conrart firent de bons et loyaux mariages. Le premier épousa à Charenton-Saint-Maurice, le 2 mars 1642, Susanne Regnard, fille de Regnard, sieur de Limoges, demeurant à Boulogne-sur-Mer. Susanne Regnard, effrayée par les persécutions qu'avaient à subir les religieux, abjura « les erreurs de Calvin », le 4 décembre 1685, en même temps que Valentin Conrart, sieur de Roubaupert, son fils. (Reg. de St-Merry.) Quant à Jacques, il passa en Angleterre, laissant à sa femme une procuration pour toucher les loyers de deux maisons qu'il possédait, l'une rue Saint-Martin, l'autre rue des Vieilles Etuves. (Arch. de M. Le Monnyer, 8 déc. 1689.) — M^{re} Valentin Conrart, l'académicien, s'unit à une de ses cousines, Madeleine Muisson, fille de Jacq. Muisson et de Marie Conrart, sœur de Jacques, le père de notre Valentin. Le contrat de mariage de Conrart est dans les archives de M. Le Monnyer, sous la date du 19 février 1634. Parmi les témoins de l'acte figurent « Anthoine Arnauld, seig^r d'Andilly, Abraham Le Duchat, conseil^r au Parlement de Metz, (qui, en 1639, épousa une des sœurs de Conrart), et Jean Chapelain, le célèbre auteur de *la Pucelle*. L'acte religieux du mariage de Val. Conrart, et celui de Henri Muisson, son beau-frère, célébrés le même jour, 22 février 1634, à l'Ambassade de Hollande, sont inscrits au registre de Charenton. Peronne Conrart, femme de Henri Muisson, mourut le 22 septembre 1660, et fut inhumée au cimetière des Saints-Pères. — En 1635, Valentin Conrart et sa femme se firent le don mutuel de tous leurs biens. (Arch. de M. Le Monnyer, p. 127, an. 1635.) — Un grand nombre d'actes passés par les Conrart, du 14 avril 1639 au 23 juin 1700, sont gardés dans les mêmes archives. — Valentin Conrart décéda le 23 septembre 1675, et fut enterré le 25 aux Saints-Pères. (Reg. protestans.) Les témoins de son inhumation furent son frère Jacques et son neveu Jacques, avocat au Parlement, qui dirent que le defunct était « âgé d'environ 73 ans ». Il ne pouvait avoir que 72 ans et demi, son père s'étant marié en avril 1603. Jacques III Conrart, le neveu de Valentin qui se qualifiait s^r de Rabedingen, se convertit au catholicisme à la fin de 1686. Son père, Jacques II, sortit de France avec la permission du Roi. (Papiers protestans, Ms. Bibl. Imp.)

Valentin Conrart avait été fort malade en 1663, et pendant cette maladie Colbert avait attiré sur lui les faveurs de Louis XIV. Ces faits me sont révélés par une charmante lettre qu'adressa au ministre, Conrart convalescent, en juillet 1664. Je la crois inédite, et je la donne ici comme un des plus gracieux exemples du talent de son auteur dans le genre épistolaire: « Monsieur, il y a plus de dix ans que je suis comme mort au monde, et je ne crois plus estre sensible à la joye, lorsque j'eus, l'année passée, celle d'apprendre que mon nom, tout obscur qu'il est, n'estoit pas inconnu au Roy; que mesme Sa Majesté daignoit m'honorer de ses bienfaits, et que c'estoit à vous, Monsieur, que j'estois redevable de l'un et de l'autre. Depuis ce temps la, j'ay toujours esté si languissant, qu'il m'a esté impossible de vous donner plus tost aucun témoignage de ma reconnoissance, et que je me suis trouvé réduit à recevoir vne seconde marque de v^{re} générosité,

avant que de vous avoir pu rendre grâces de la première. Quelques vns de mes amis particuliers ont fait en cette rencontre ce que je n'ay pu faire moy mesme, et vous ont assuré, sans doute, comme je les en avois priez, que mon silence n'a esté causé ni par l'ingratitude, ni par la négligence, mais seulement par vne impuissance toute pure. Ils vous auront dit, Monsieur, que mon cœur ne participe point du tout à la foiblesse de mon corps, et que l'on ne peut avoir de sentimens plus sincères, ni plus vifs, que ceux que je conserveray toute ma vie des obligations que je vous ay. Ils peuvent mesme vous tesmoigner, qu'avant que veus m'eussiez fait paroistre que vous saviez que j'estois au monde, j'avois vne vénération très particulière pour v^{re} vertu, et que je vous regardois comme un homme infatigable et incorruptible, et seul capable d'exécuter parfaitement les volontez d'un prince, à qui le ciel a donné toutes les qualités nécessaires pour rétablir le bon ordre dans la France, pour en estendre les bornes, et pour la rendre florissante au dedans et redoutable au dehors. Ce que je puis ajouter à cela, Monsieur, maintenant que je me trouve un peu moins mourant que je ne l'ay esté jusqu'à cette heure, ce sont de très ardentés prières à Dieu, qu'il luy plaise de vous conserter longtems au Roy, pour le bien de son service, et de le conserter luy mesme à la chrestienté, qui le regarde comme son Libérateur, comme son Protecteur, et comme son Arbitre. Il a comblé cet incomparable Monarque de tant de riches dons, qu'il ne luy reste plus de grâces à luy faire que de rendre sa vie aussi longue qu'elle est glorieuse. Si quelque chose me fait souhaiter la continuation de la mienne, dont beaucoup d'autres raisons me dégoustent, ce n'est que pour avoir part à la consolation de tous les bons François, quand ils verront, après tant de misères, dont la puissance et la sagesse de S. M. nous ont delivrez, la tranquillité affermie dans le Royaume, et les Peuples heureux, le commerce rétably, les sciences et les arts en vigueur; et que vous, Monsieur, aurez esté le principal instrument de l'exécution de tant de si grandes et de si belles choses. Ce sont les vœux que fait de toute son ame, Monsieur, v^{re} très humble, très obéissant et très obligé serviteur, Conrart. A Paris, le 3 juillet 1664. » (Bibl. Imp., Ms., Lettres reçues par Colbert.) — Voy. ACADEMIE FRANÇAISE, ARNAULD, CHAPELAIN, COLBERT, MUISSON.

CONSERVATEUR DES PEINTURES DE FONTAINEBLEAU.

1661.

Le 20 mai 1661, le Roi prenant en considération les services rendus depuis trois ou quatre ans par Balthazar Kukler, peintre allemand, « dans le décroissement, nettoyage et rafraichissement, tant des rares et excellents tableaux à l'huile de Sa Majesté de toutes les peintures à fresque de la galerie d'Ulysse de son chateau de Fontainebleau, lesquelles peintures qui estoient presque effacées, il a rétablies fort proprement et soigneusement », accorda audit B. Kukler le brevet de Conservateur des peintures de Fontainebleau, aux gages de quatre cents livres tournois. (Arch. de l'Emp. E. 9289, fol. 283.) — Voy. DORÉ, J. DUBOIS, FRÉMIET.

CONSTANTIN (JEAN et LOUIS). Commencement du xvii^e siècle.

Deux joueurs de violon dont l'un au moins fut célèbre et eut le titre de « Roi des ménestriers et

Maître des joueurs d'instruments du royaume ». Il fut pourvu de cette charge après François Richomme et avant Guillaume du Manoir. Je ne sais s'il exerça longtems le pouvoir, absolu mais quelquefois contesté, que lui donnoit sa royauté reconnue par le Roi de France, mais je vois qu'il mourut en 1657, presque septuagénaire. Je dis que je vois, et je ne dis pas bien; pour être exact, comme j'ai à cœur de l'être toujours, autant que je le puis, je dois produire les bases de mon assertion. Guillaume Du Manoir devint Roi des ménestriers ou Roi des violons le 20 novembre 1657; il succédait dans cette dignité à Louis Constantin, dont la mort n'était pas bien ancienne. Je n'ai pas pu trouver l'acte mortuaire de Louis Constantin, mais il est évident que son décès n'est point postérieur à novembre 1657. Je ne sais à quelle époque il était né; cependant, je puis conclure très-approximativement la date de sa naissance, de celle de son mariage que l'on fait connaître mes recherches. Il se maria à Saint-Merry à la fin de 1609; il faut bien supposer qu'il avait de vingt à vingt-cinq ans quand il entra en ménage; il était donc né entre 1584 et 1589.

Voici, quant au mariage de notre joueur de violon, ce que je lis dans le registre de Saint-Merry: « Le dimanche vingt-neufiesme jour de novembre mil six cent neuf, furent fiancez Loys Constantin (*sic*) et Marguerite de la Grange de ceste paroisse, en présence de Jehan Constantin et autres tesmoings; espousez le mardi vingtiesme jour de janvier 1610, avec publications de banes. » (Point de signatures, suivant l'usage de l'époque.) De ce mariage sortirent cinq enfans, dont le quatrième fut tenu sur les fonts de Saint-Severin par « François Richomme Roy des violons et violon ordinaire du Roy ». Constantin, qui demeurait rue de la Huehette de 1611 à 1621, s'établit ensuite sur la paroisse de Saint-Sulpice.

I. CONTI (ARNAUD DE BOURBON, prince de). ? 1629—1666?

Fils de Henri II, prince de Condé et de Marguerite de Montmorency, il naquit à Paris, dit-on, le 11 octobre 1629 et mourut à Pézénas le 11 février 1666. Il épousa une nièce du cardinal de Mazarin. Voici l'acte de son mariage, inscrit au registre de Saint-Germain l'Auxerrois: « Du dimanche 22^e february 1654, très h^e et puis Prince Arnaud de Bourbon, Prince de Conty, Prince du sang, fils de feu Henry de Bourbon, premier prince du sang et de defuncte dame Charlotte de Montmorency, d'une part, et damoiselle Anne de Martinozzi, fille de defunct Mons^r le comte de Martinozzi et de dame Marguerite Mazarini, demeurante dans le Louvre, de cette paroisse d'autre part, mariés en présence de Louis quatorziesme de ce nom, Roy de France et de Navarre et de Anne d'Autriche, Reyne mère du Roy, de Monseig^r le duc d'Anjou, frère unique du Roy, et de Monseigneur l'Éminentissime cardinal Jules (*sic*) Mazarini oncle de la mariée, de M. de Ventadour chanoine de Nostre Dame, de M. le duc d'Anville, du Révérend Père de Ventadour, cousin du marié et de M^{lle} Olympe de Manchine » (Mancini) « cousine de la mariée. La cérémonie a esté faicte par Monseig^r l'Archevesque de Bourges aussi cousin du marié, avec la permission et en présence de M. le curé de cette paroisse, dispense de deux bans et du temps par Monseig^r l'Archevesque de Paris (signé): Arnaud de Bourbon, Anne, Marie Martinozzi, Louis, Anne, Phi-

lippe, le cardinal Mazarini, de Ventadour, P. L. arch. de Bourges, Henry Louis de Ventadour, chanoine, François Christophe de Leuy, Louis de Leuy

de Ventadour ». (Je donne ici le *fac-simile* des six premières signatures de cet acte, les plus importantes :)

Armand de Bourbon
 Anne Marie Martinozzi
 Louis. Armand
 Philippe
 Le card. Mazarini

2. CONTI (LOUISE-MARGUERITE DE GUISE, princesse de). — *Loy. LORRAINE, VINCIERRA.*

3. CONTI (LOUIS-ARMAND DE BOURBON, prince de). — 1661-1685.

Né le 4 avril 1661, selon les généalogistes de la Maison royale de France, il mourut le 9 novembre 1685, époux de Marie-Anne de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV. — Je vois que, le 15 février 1675, il tint sur les fonts de Saint-André des Arcs, une fille de « Nicolas Bordier, s^r Des Forges, gentilhomme ord^{re} de Messeign^s les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon, « avec la duchesse de Longueville, Anne Geneviève de Bourbon ». Il signa : « Louis Armand de Bourbon », elle : « Anne Geneviève de Bourbon ».

4. CONTI (ANNE-MARIE MARTINOZZI, princesse de). — ?1637—1672.

Les biographes disent que cette femme, éminente par l'esprit et le cœur, fille de Laure-Marguerite Mazarini, sœur puînée du cardinal Jules Mazarini, épousa Armand de Bourbon, prince de Conti, le 22 février 1644, et qu'elle mourut, âgée de trente-cinq ans seulement, le 4 février 1672. Voici ce que j'ai trouvé : « Le 6 février 1672 fut apporté et mis en dépôt environ les huist heures du soir en l'église de St André des Arcs le corps de son Altesse sérénissime Madame Anne Marie Mar-

tinuzzi Veufue de t. h^t, t. p^t et excellent prince Armand de Bourbon Prince de Conty, prince du sang, pair de France etc. Laquelle décéda en sa 35^e année dans son hostel de Conty sur le quay de Nesle, le 4^e february 1672. — Le 26 avril 1672, du matin a été célébré en l'église de Saint André des Arcs le service de feite Mad. la princesse de Conty, qui a esté inhumée dans le chœur de cette Eglise en vn caneau fait exprès, proche le maitre autel, du côté de l'épître; Mons^r l'évêque d'Angoulesme a fait l'office, du consentement de Monsieur le curé de Saint André, et Mons^r l'évêque d'Authun a prononcé l'oraison funèbre. Messieurs les princes de Conty et de la Roche sur Yon enfans de Mad. la princesse de Conty y étoient, comme aussy y ont assisté Messieurs les princes de Condé et duc Danguien (*sic*), Madame la duchesse de Longueville, mons^r le duc de Longueville et grand nombre de personnes de la première qualité. » « Chassebras. » (Reg. de Saint-André.) — Anne-Marie Martinozzi avait été marraine, à St-Sulpice, le 28 juin 1659, d'un fils d'Octavian Ondedei. Elle avait pour compère le cardinal Jules Mazarin. Elle avait signé d'une écriture grande et assez bonne : « Anne Marie Martinosti (*sic*) ». — *Loy. SOISSONS, VINCIERRA.*

5. CONTI (FRANÇOIS-LOUIS, prince de), Roi de Pologne. — 1664-1709.

On sait que, second fils d'Armand de Bourbon, prince de Conti, et d'Anne-Marie Martinozzi (l'. ci-dessus), François-Louis de Bourbon, connu d'abord sous le nom de prince de la Roche-sur-Yon, fut le candidat présenté par Louis XIV aux électeurs polonais qui avaient à se choisir un roi, successeur de Jean Sobieski, mort d'apoplexie le 17 juin 1696. On sait aussi que le trône de Pologne, dont se souciait assez peu le jeune prince de Conti, lui échappa, malgré les soins des agents avoués et secrets de la France, et que cette déconvenue, qui blessa profondément le Roi, n'arracha pas un soupir à Fr. Louis de Bourbon. Le seul regret qu'il eut peut-être en cette affaire ce fut d'avoir perdu dans un voyage, peu agréable d'ailleurs, un temps précieux pour le plaisir, qui le touchait autant que le touchait peu l'ambition. Le prince de Conti et son compétiteur l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, furent élus, chacun par son parti, dans la diète de Varsovie, le 17 juin 1697. Aller bien vite se montrer à ses partisans, disputer au moins par sa présence une couronne que Condé avait déjà souhaitée en 1674, c'était ce que le roi de Pologne *in partibus* avait à faire. L'abbé de Polignac, ambassadeur de France en Pologne, le pressait et pressait Louis XIV. Louis XIV hésitait, lui qui d'ordinaire savait se décider promptement; Conti attendait patiemment qu'on lui commandât de partir; enfin, ordre lui fut donné de se tenir prêt à s'aller embarquer pour Dantzick. Il fit préparer ses équipages, dans lesquels on mit pour trois millions environ d'écus, de pierreries et de bijoux, monnaie brillante dont il devait payer sa bienvenue. De son côté, Jean Bart, qui venait d'être nommé chef d'escadre (1^{er} avril 1697) à la place du marquis de Langeron, et que M. de Maurepas (Jérôme de Pontchartrain) avait désigné pour conduire le prince-roi à Dantzick, Jean Bart recevait de Louis XIV la lettre suivante : « A Versailles, le 3 septembre 1697. — M. Bart, la confiance que j'ay en vous et la reconnaissance que je scay que vous avez des mers du Nord m'ont engagé à vous choisir pour passer mon cousin le prince de Conti dans la mer Baltique. Il doit se rendre pour cet effet à Dunkerque; et mon intention est que vous le receviez avec les gens de sa suite et ses équipages sur mes vaisseaux qui sont sous vostre commandement; que vous appareilliez aussy tost, et que vous le passiez en cette mer avec toute la diligence qui sera praticable. Je vous ordonne de luy obéir pendant tout le temps qu'il sera embarqué; d'aborder dans tel port de la Baltique qu'il désirera; de faire le détachement des vaisseaux que vous commandez qu'il vous demandera, et d'exécuter tous les ordres qu'il vous donnera, avec exactitude. Mesme, après qu'il sera débarqué, et que vous aurez mis à terre les gens de sa suite, ses équipages, et l'argent qu'il doit porter avec luy dans l'endroit qu'il aura jugé à propos, je désire que vous mettiez à la voile pour revenir à Dunkerque, me remettant à vous des précautions que vous aurez à prendre pour ramener mes vaisseaux en secreté. Et la présente n'estant a autre fin, je prie Dieu, etc. » (Arch. de la Mar. Ordres du Roy; Marine de Ponent, 1697; fol. 146 bis.)

Cette lettre du Roi n'était pas le premier avis que le ministère eût donné à Jean Bart d'une mission importante et peut-être difficile qu'il allait remplir. Sans lui dire quelle pouvait être cette mission, on lui avait écrit, le 13 juillet : « Je m'estois tous jours

bien attendu que les ennemis enuoyeroient vne forte escadre pour vous empescher de sortir de Dunkerque, cependant comme le Roy pourra bien se servir dans peu des vaisseaux que vous commandez pour aller vers les costes de Norvege, Sa Majesté désire que vous vous teniez prêt à mettre à la voile, au moment qu'elle vous en enuoyera l'ordre, et elle est persuadée que vous trouverés moyen d'éviter cette escadre si elle est encore à la veue de Dunkerque ». On avait dit en même temps à M. Céberet, intendant de Dunkerque : « M. Bart m'escrit que les équipages des vaisseaux qu'il commande et particulièrement le sien sont fort mauvais, et que cela lui fait beaucoup de peine, parce qu'il sera obligé de passer entre les vaiss. de guerre ennemis et peut estre de combattre. Comme il faut absolument luy oster tout sujet de plainte sur cela, le Roy veut que vous changiez promptement tous les matelots desd. équipages qu'il ne trouve pas assez bons... »

Le 3 août, M. de Maurepas fit enfin connaître à Jean Bart, à M. de Relingues et à M. Céberet quelle était la destination de l'escadre de Dunkerque. Il dit au comte de Relingues : « M^{sr} le prince de Conty devant passer en Pologne sur les vaisseaux qui sont sous le commandement de M. Bart, il part dans ce moment pour aller à Dunkerque, où il arrivera vraisemblablement en même temps que ce courrier. Son intention n'est pas d'estre receu avec cérémonie, mais il est nécessaire que vous preniez la peine de l'aller saluer chez M. Céberet où il doit loger... » A Jean Bart, M. de Maurepas adressa ce billet : « Je vous enuoye une dépesche du Roy par laquelle vous connoistrez les intentions de Sa Maj. sur la destination des vaiss. qui sont sous votre commandement. Je me remets à ce qu'elle contient. J'estime inutile de vous recommander d'avoïr pour Monseig^r le prince de Conty tout le respect et les égards qui sont deus à sa naissance et à sa personne. Sa Majesté attendra avec impatience la nouvelle de vostre départ. » Quant à M. André Céberet, on lui fit tenir la dépêche suivante : « ... Il faudra que vous receviez M. le prince de Conty dans la maison du Roy que vous occupez et que vous ayez soin qu'il y trouve les commoditez dont il peut avoïr besoin, comme aussy les choses qui lui seront nécessaires dans son passage. »

Quatorze jours se passent, et l'on n'entend plus parler au port de l'arrivée du roi de Pologne, qui faisait peu de diligence à Paris ou qu'on y retenait peut-être, en attendant des nouvelles de M. l'abbé de Polignac. Cependant le 19 ou le 20 août, Jean Bart reçoit une longue dépêche que j'abrège : « Monsieur, le Roy ayant résolu de faire passer par mer Monseig^r le prince de Conty en Pologne, Sa Ma^{te} a destiné ou l'escadre entiere qui est sous vostre commandement, ou vne partie de cette mesme escadre, selon que vous jugerez plus à propos, pour le porter. Mandez moi si vous croyez qu'il soit praticable de pouvoïr sortir en ce temps-là » (dans huit jours) » ou mesme plus tost; si vous n'estimez pas que vous puissiez entrer dans la mer Baltique avant que les ennemis puissent vous joindre; et en quel endroit de cette mer vous croirez que vous pouvez aborder plus commodement. Marquez moy aussy la conduite que vous aurez à tenir pour assurer vostre retour. Je dois cependant vous faire observer que le Roy trouvera des expédiens pour remédier, si vous y voyez des difficultés insurmontables. Il ne faut pas que cela vous arreste.

« Je dois vous aduertir que je n'escriis qu'à vous seul de ce qui regarde le départ de M. le prince de Conty, afin que vous n'en parliez à personne et qu'il n'y ait que vous dans Dunkerque qui en soit informé lorsqu'il y arrivera, estant certain que si les ennemis scaioient que vous dussiez l'embarquer ils redoubleront leur soin et leur attention pour vous empêcher de passer... » Ici le ministre ne disait pas la vérité à Jean Bart, car le même jour il écrivait à M. Cèberet : « J'escriis à M. Bart que je ne vous fais point part de ce secret; ainsy ne lui témoignez pas d'en rien sçavoir. »

J. Bart, sur le choix qu'on lui avait laissé des navires dont il voudrait former son escadre, refusa de grands vaisseaux et se contenta de bâtiments plus légers, plus rapides, plus faciles à manier. L'escadre qu'il commandait, depuis le 21 mars 1696, était composée des vaisseaux de troisième rang : *le Maure*, *le Mignon* et *le Gerzé*; des vaisseaux du quatrième rang : *l'Adroit*, *le Comte* et *l'Acyon*; de la frégate légère : *le Milfort* et d'un brûlot; il quitta *le Maure* pour passer sur *l'Acyon*, et fit désarmer *le Maure* et *le Mignon*, et son escadre se trouva faite des petits vaisseaux : *Gerzé*, *Adroit*, *Comte*, *Acyon*, de la frégate *Milfort* et de deux corvettes.

L'ennemi, sans connaître la mission de J. Bart, serrait de près Dunkerque, où il savait une escadre armée. Le 21 août, trente-six vaisseaux de guerre et neuf galiotes étaient mouillés à la vue du port, et faisaient bonne garde; le temps était beau, et un bon vent seul pouvait favoriser la sortie des navires de J. Bart. Cependant le prince de Conty était toujours à Paris, quand tout était prêt à Dunkerque pour la campagne. On attendait, et une lettre adressée à J. Bart, le 28 août, disait au chef d'escadre, impatient de remplir sa mission : « Sa Maj. n'a pas encore pris de résolution sur vostre départ; mais cela finira incessamment ».

En attendant que cela finit, Jean Bart répondit à ce message par la lettre suivante, datée de « Dunkerque, 2 septembre 1697 » : « Monseigneur, je viens de recevoir tout présentement le courrier que vous me faite l'honneur de m'envoyer, je suis en estat de partir depuis le 26 aoust comme juy eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du 14, le vend à toujours esté bon depuis ledit tems et continue encore. Il auez esté à souhaiter que j'auz peu mettre à la voile il y a trois ou quatre jours parce que en ce temps là, la marré venoit de meilleure heure et que mercredy quy est ce jour que Monseigneur le prince de Conty doit arriuer icy, elle viendra à deux heures après minuit. Ainsy Monseigneur ie tacherez de partir à onze heures du soir sy le vend m'est favorable au faia d'auoir trois heures d'auance auant la haute marré, et gagner par la trois heures de nuit, parce que les ennemis sont toujours plasez aux mesmes endroits. Si comme ie vien Monseigneur d'auoir l'honneur de vous dire le vend m'est favorable j'espere de passer, du moins il ne manquera pas à mes soins, car ie ferz tout mon possible pour réüssir et mériter en quelque manierre l'honneur que le Roy me fait. Sy Monseigneur le prince de Conty pounez estre icy mercredy à six ou sept heures du soir, je pounez encore mieux prandre mes mesures. Je suis dans un très profond respect, Monseigneur, vostre très humble, et très obéissant et obligé seruiteur

Le Chevalier de Bours

(Lettre communiquée par M. ***.)

— Le prince de Conti arriva à Dunkerque le 5 septembre, mais sans les fourgons portant l'argent qu'il devait embarquer. Ils rejoignirent le reste des équipages de S. Mt. pendant la nuit; et, le vendredi, 6, à minuit, Jean Bart prit la mer, poussé par un bon vent, qui, en moins de quatre jours, le mena jusqu'à la hauteur de l'île de Walcheren. Il avait traversé sans accident les parages où les Hollandais et les Anglais tenaient leurs croisières, prêt au combat, s'il avait fallu combattre, mais prudent parce qu'il savait qu'avant tout il devait remplir la mission importante qu'on avait confiée à son expérience et à sa raison, autant au moins qu'à son courage. Éviter les rencontres, fuir les occasions de se mesurer avec l'ennemi, c'était ce que la sagesse lui recommandait; c'est ce qu'il fit, en homme qui avait à cœur de mériter les éloges du Roi. Le 10, bien convaincu que le voyage du prince ne présentait plus de difficultés sérieuses, il détacha de son escadre la corvette *la Volage*, chargée des paquets de François-Louis de Bourbon pour la princesse de Conti et de ses lettres pour la com. M. de Nogent, qui commandait la corvette, arriva promptement à Dunkerque; et, le 17 septembre, le Ministre écrivait à la princesse : « Madame, j'envoie à votre Altesse sérénissime deux lettres que je viens de recevoir de M^{te} le prince de Conty pour Elle. Je suis persuadé Madame que vous y verrez des nouvelles qui vous feront plaisir par la certitude qu'elles vous donneront de son heureux passage. Il estoit en lieu, lorsque le bastiment qui a apporté ces lettres l'a quitté, où il n'y avait plus rien à craindre ni de la mer ni des ennemis ».

L'escadre du prince de Conti mouilla le 13 septembre sous Elseneur, et, le 14, elle défila, un peu avant la nuit, devant la famille royale de Danemark, qui était alors au château de Kronembourg. Les archives des Affaires étrangères gardent sur ce passage du Sund, par Jean Bart et son hôte royal, l'original d'une lettre de M. de Bonrepos, publiée par M. Vanderest de Dunkerque dans son estimable *Histoire de Jean Bart* (1844). Le 15, les frégates françaises jetèrent l'ancre à la rade de Copenhague, d'où elles mirent à la voile le 17. Le vent ne favorisa point ces navires; ils n'arrivèrent devant Dantzick que le 25 septembre. Le prince trouva la ville toute dévouée à des intérêts contraires aux siens. Quelques seigneurs, qui ne s'étaient point vendus à la faction de Frédéric-Auguste et qui ne demandaient pas mieux que de gagner quelque chose à la présence du prince français, cherchèrent à le bercer d'espérances, dont il ne fut guère séduit. S'il eut des illusions, elles se dissipèrent bien vite. Il reconnut, à de mauvais traitements que les Dantzickois firent éprouver aux équipages des navires du Roi, que le vent était contre lui, et que le seul parti qui lui restait était la retraite. Il fit saisir, par forme de représailles, sept navires de Dantzick, et, le 9 novembre 1697, ordonna à Jean Bart de reprendre la mer pour retourner en France. *L'Acyon* appareilla tout de suite, suivi de ses consœurs; et, le 15, l'escadre se montra dans les eaux de Copenhague. L'intendant Cèberet, qui n'avait pas suivi le prince de Conti, comme l'a cru M. Vanderest, car il était, le 1^{er} octobre, à Dunkerque, où le ministre lui adressait une dépêche; l'attendant André Cèberet écrivit de sa résidence, le 29 novembre, au ministre : « J'ay appris ce matin par une lettre de

Dantzick, du 16 de ce mois, que l'escadre du Roy, commandée par M. Bart, estoit arriuée le 15 après midy sur la coste de Copenhague. Vn de ses vaisseaux entra le mesme jour, 15, à Copenhague; mais trois autres ont touché sur un banc nommé Santholm, proche de Dracker, à deux lieues de la ville de Copenhague. » (Une Lettre du 30 novembre porte que l'*Adroit* et le *Comte* avajent touché par la faute du pilote danois et qu'on les avait remis à flot le 17.) « S. A. Monseig^r le prince de Conty débarqua audit Dracker, et logea chez le Bailly » (l'*Alcyon* s'était échoué aussi, et c'est pour cela que le prince était allé coucher à Dracker). « M. de Bonrepas (*sic*) le fut joindre, et le Roy de Danemark envoya vn détachement de ses gardes à cheual, pour le service de S. Alt. sérénissime, qui se rendit » (*incognito*) « à Copenhague ledit jour... » (Arch. de la Mar.)

Le retour du prince de Conty s'effectua sans qu'aucun trouble fût apporté à sa navigation de la part des marines étrangers. Les escadres devant lesquelles Jean Bart avait passé, sans rechercher et sans fuir leur rencontre, ne devaient plus l'inquiéter. La paix avait été signée le 20 septembre à Ryswyk, et l'on s'était empressé d'en porter les nouvelles sur toutes les mers. Le ministre n'avait pas tardé d'écrire à M. de Bonrepas, pour qu'il prévint Jean Bart de ne faire « aucun tort aux anglois, hollandois et espagnols qu'il rencontreroit »; et, au contraire, de leur donner protection et secours dans l'occasion. (Lettre du 11 octobre 1697.)

Jean Bart, qui n'avait pu encore recevoir les ordres que lui adressait M. de Maurepas par le canal de l'ambassadeur de France en Danemark, partit de Copenhague le 19 novembre, et, le 3 décembre, André Cèberet écrivait de Dunkerque au ministre : « Tous les auis d'Holande portent que l'escadre, commandée par le cheualier Baert (*sic*), a mis à la voile de Copenhague le 19 du mois dernier. Monseigneur le prince de Conty qui avoit d'abord eu quelque pensée de revenir de Copenhague en France par terre, a pris la résolution de s'embarquer sur le vaisseau l'*Alcyon* sur lequel M. Bart a passé. » Le 7 décembre, Cèberet adressa au ministre ce billet : « J'ay appris par le maistre d'un vaisseau suédois, arrivé hier de Stockholm, que M. Bart est party de la rade d'Elseur le 21^e du mois dernier, avec trois vaisseaux de son escadre et vne petite frégate. S. A. S. Monseig^r le prince de Conty estoit embarqué sur le vaisseau commandé par M. Bart et estoit en bonne santé ». Trois jours après, le 10 décembre à une heure de l'après-midi, l'intendant de Dunkerque annonçait à M. de Maurepas la fin de l'expédition de Jean Bart : « Monseig^r le prince de Conty vient d'arriver tout présentement d'Ostende où il a mis pied à terre, hier à l'entrée de la nuit ». Le pauvre prince avait hâte d'en finir avec ce drame où on lui avait fait un rôle si triste; il était d'ailleurs fatigué de sa traversée que de très mauvais temps avaient rendue fort pénible. « Il est venu en poste d'Ostende icy et part dans le moment pour aller coucher à l'Isle » (Lille). « Le vaisseau l'*Alcyon* est dans les baues, à deux lieues d'icy; les autres vaisseaux sont encore à la mer, et mesme Monsieur Bart croit que le *Comte* et le *Gerzé* sont relachés à Aorvègne. »

Jean Bart entra à Dunkerque le 10 au soir; il rendit compte, tout de suite, à la cour, des incidents de son voyage. Je n'ai pu trouver ses lettres, dérobées, avec tant d'autres, aux archives de Ver-

sailles; mais je vois que M. de Pontchartrain lui écrivit de Versailles le 18 décembre 1697 : « Monsieur, j'ay reçu les lettres que vous m'avez écrites de Dantzick le 5^e du mois dernier, et de Dunkerque les 11^e et 12^e de ce mois. J'ay rendu compte au Roy de tout ce qui y est contenu, et Sa Ma^{te} m'a tesmoigné qu'elle estoit satisfaite de vostre navigation de la manière dont vous estes comporté à Dantzick et dans les autres endroits où vous auez touché, et de tous les officiers qui ont seryu dans l'escadre que vous commandiez ». (Arch. de la Mar.) — Voy. 2. BART, VAUBAN.

CONTROY (PIERRE). — Voy. FOLIN (PIERRE).

CONTUGI (CRISTOFORO) dit L'ORVIÉTAN.

? — 1651.

Le Laboureur de Chalussy, dans son pamphlet rimé intitulé : *Hélouire hypocondre*, prétend que Molière commença sa carrière théâtrale sur les planches de l'Orviétan et de Bary. J'ai dit qui était Bary; voyons qui était l'Orviétan. C'est probablement Christophe Contugi, que je vois à Paris en 1679¹, et non un certain Jacques Ovyu, maître chirurgien, qui portait avant Contugi le nom de l'Orviétan. J. Ovyu avait un petit théâtre, une loge ou des tréteaux, au quartier de Nesle ou sur le Pont Neuf, lieu de rendez-vous des opérateurs et charlatans qui vendaient au menu peuple des onguents, spécifiques pour toutes les maladies, des pommades contre la calvitie et la gale. Son logis était au quartier Saint-Jacques. Il avait épousé Madeleine Guillois, petite-fille d'un épicier qui, le 7 décembre 1636, tint sur les fonts de Saint-Benoît une fille de l'Orviétan. Le 19 mai 1635, un fils de Jacques Ovyu était venu au monde et avait été baptisé, ayant pour parrain Nicolas Ovyu de l'Orviétan, curé de Saint-Simon, frère de Jacques. Le surnom de l'Orviétan, porté par le curé de Saint-Simon comme par le chirurgien-opérateur, me porte à penser que le père de Jacques et de Nicolas était, lui aussi, un opérateur, un charlatan qui vendait l'antidote composé, disait-on, à Orvieto, par Lupi, docteur ou alchimiste de ce pays. Je perds de vue, après 1636, Jacques Ovyu, qui ne me paraît pas être le l'Orviétan auquel Chalussy fait allusion. — Quant à Contugi, qui hérita peut-être de Jacques Ovyu, il

¹ Dans une longue et assez fastidieuse suite de triollets composés pendant la Fronde, et dont la date est donnée rigoureusement par ces vers :

La Bastille a pour gouverneur
Le fameux Monsieur de Broussel¹

(Broussel, prisonnier en 1648 et gouverneur de la prison en 1649), je trouve cette pièce :

L'Orviétan, retirez-vous,
Jetez le théâtre par terre,
Vous n'attirez plus de fou :
L'Orviétan, retirez-vous.
On ne scauroit donner vingt sous
D'un pot d'onguent, en temps de guerre.
L'Orviétan, retirez-vous, etc. »

C'est une note, de Clairambaut peut-être, jointe à ce couplet dans le manuscrit où se lisent les triollets, s'exprime ainsi : « L'Orviétan, célèbre opérateur italien qui faisoit des farces et qui a donné son nom aux fameux antidotes de Contugi. » Ceci n'est pas très-exact. Contugi, marchand de l'antidote d'Orvieto, prit le nom de ce contre-poison qui, avant lui, était déjà connu sous le nom d'*Antidoto orvietano*. Il se fit nommer l'Orviétan, comme avait fait son prédécesseur dont je parle ici. Contugi avait de la réputation en 1648, et sans doute avant.

était Romain, se disait médecin, et se qualifiait : « Antidotaire du Roi ». Il signait : « Christolfe Contugi diect lorvietan ». (Reg. de Saint-André des Arcs, 10 mars 1670, 11 janvier 1674 et 25 avril 1676.) Il était venu d'Italie en France sous le ministère de Mazarin, à cette époque où arrivèrent de delà les monts une foule d'hommes de tous les métiers, espérant faire leur fortune grâce à la protection du cardinal. Il eut deux mariages : il épousa d'abord, en Italie, une certaine Chiarissa Vitriaria qui lui donna quatre enfants; puis, veuf, il prit pour femme, le mardi 9 septembre 1659, une Française nommée Roberte Richard. G. Contugi n'eut pas moins de neuf enfants de son second lit, ce qui le fit père de treize enfants. Je n'ai pas trouvé les baptisaires de la fille et des trois fils de la Vitriaria; mais j'ai vu tous ceux des cinq fils et des quatre filles de Roberte Richard. Les quatre enfants du premier lit naquirent probablement en Italie; les neuf autres vinrent au monde « sur le quai des Augustins, à la descente du pont neuf », et furent baptisés dans l'église de Saint-André des Arcs, les 22 décembre 1662, 8 septembre 1664, 17 février 1666, 5 mars 1668, 8 mars 1669, 10 mars 1670, 11 janvier 1674, 8 février 1675 et 25 avril 1676. Dans les actes de baptême de ses fils Charles-Louis et Charles-Thomas (1662 et 1666), Cristoforo Contuzi est nommé : « Christolfe de Contugy ». Il garde encore le *de* au baptême de sa fille Anne (1668), aussi bien qu'à ceux d'Angélique-Marguerite, de Simonne-Jude et de Guillaume (1669, 1674 et 1676). La particule ne tirait pas à conséquence, et les opérateurs la prenaient comme les comédiens. C'était le style du théâtre qu'avait cru devoir adopter le « médecin romain ». Pourquoi « Contugi dit L'orvietan » prenait-il le titre d'« Antidotaire du Roi » ? Il avait probablement obtenu un brevet de médecin sapirique et s'était donné pour possesseur d'un antidote infailible contre tous les poisons. Peut-être quelques succès l'avaient mis à la mode et le Roi lui avait permis d'écrire sur sa pancarte le titre qu'il prenait dans ses actes. Au reste, ce titre, Contugi n'eut aucune occasion de le justifier, et il me semble qu'il mourut avec lui dans la nuit du 8 au 9 juillet 1681. « Le jeudi 10^e de ce mois, « le corps de Christophe de Contugy, médecin Romain, et officier du Roy » (voilà l'Antidotaire) « a été apporté en cérémonie de l'église de S^t André des Arcs en l'église des grands Augustins pour y estre inhumé. Il estoit décédé la nuit du 8 au 9 dud. mois, en sa maison au bout du pont neuf. » (Reg. de St-André.) — Charles-Louis Contugi devint « docteur en médecine de la faculté de Paris », puis « régent de la faculté de médecine » (acte de 1705). Je ne vois pas qu'il ait pris le titre d'Antidotaire du Roi. Il se maria le 17 mai 1688, âgé de vingt-sept ans et sept mois, avec une veuve de trente-deux ans, fille de Guillaume Duchemin, maître maçon. Son frère Charles-Thomas était cornette de dragons au régiment de la Reine en 1702. Marie-Geneviève Contugi épousa, le 24 octobre 1699, un greffier au Parlement nommé Alexandre Jeannele. On voit que les enfants du charlatan se tiraient honorablement d'affaire. Un fils de l'Orvietan cornette de dragons sous Louis XIV, cela paraît étonnant à plus d'un lecteur; cela lui dépendant. Un comédien, Béjart de L'Eguisé, ne fut-il pas officier aussi, et longtemps avant 1702? Le cornette devint officier d'artillerie, et sa femme, Marie-Jeanne Geoffroin, veuve alors, prit en 1697 des armoiries,

lorsque son beau-frère Charles-Louis Contugi acheta le droit de porter sur son écusson « d'azur à une montagne de trois coupeaux » (sommets) « d'or, surmontés de trois étoiles de même, rangés en chef ». (Bibl. Imp., Ms. Armoirial de Paris.) Je ne sais si l'Antidotaire avait pris ces armes et les avait transmises à son fils. — *L'oy. BARV, BÉJART, MOLLIÈRE.*

COQUIN (RENÉ).

1659.

Graveur en taille-douce. Il épousa Geneviève Le Gouel, dont, le 15 novembre 1659, il eut un fils nommé Nicolas par le graveur Regnon, peut-être son maître. (Reg. de St-Severin.) — *L'oy. LA HIRE.*

CORBINELLI (LES).

XVI^e et XVII^e siècles.

Le Dictionnaire de Moréri (1759) dit que « Jacques Corbinelli, natif de Florence, vint en France du temps de Catherine de Médicis, dont il avait l'honneur d'être allié ». Il ajoute que « cette princesse le mit auprès du duc d'Anjou, son troisième fils, en qualité d'homme de lettres ». Le Moréri dit encore que « Raphaël Corbinelli, fils de Jacques, fut secrétaire de la Reine Marie de Médicis et père de M^r Corbinelli dont nous avons quelques ouvrages ». « Ce célèbre écrivain » — c'est de Jean Corbinelli, fils de Raphaël, qu'il s'agit; *célèbre* est un peu fort — « mourut », selon les biographes, « à Paris, le 19 juin 1716, âgé de plus de cent ans, laissant beaucoup de manuscrits ». La *Biographie-Michaud*, qui reproduit les assertions du Moréri, dit, en parlant de Jean Corbinelli, qu'il fut « secrétaire de la reine mère Marie de Médicis » et qu'il mourut « âgé de plus de cent ans, le 19, d'autres disent le 28 juin 1716 ». Eclaircissons un peu tout ceci, et parlons des Corbinelli, en débrouillant autant que nous le pourrons ce que les biographes et les éditeurs de madame de Sévigné ont si fort embrouillé. Parlons successivement de Jacques, de Raphaël, de Pierre, de Jeanne et de Jean Corbinelli. Les documents que j'ai pris la peine de chercher me donneront les moyens de classer d'une manière définitive les membres de cette famille florentine et française. — CORBINELLI (Jacques I^{er}). 1574—83. — Je ne sais à quelle époque Jacques Corbinelli quitta Florence pour venir à Paris, où, dit-on, Catherine de Médicis l'appela, l'accueillit du moins, et le plaça, en « qualité d'homme de lettres », auprès de son troisième fils, celui qui fut Henri III, et qui était venu au monde le 19 septembre 1551. Ce ne peut guère être avant 1750 ou plus tard que Corbinelli dut entrer en fonctions auprès de son royal élève, qu'il suivit peut-être lorsqu'en 1573 le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne. Quoi qu'il en soit, Jacques I^{er} Corbinelli était à Paris au commencement de l'année 1574, comme on va voir. Corbinelli avait épousé, non point une de ses compatriotes, mais une Française nommée Isabelle ou Isabeau Pommier. Je n'ai pu savoir de qui elle était fille et quel était dans le monde le rang de son père. Jacques Corbinelli demeurait au faubourg Saint-Germain, et, le 16 avril 1574, il fit baptiser à Saint-Sulpice un fils qui fut nommé « Jacques » : « Le 16 avril 1574 a esté baptizé Jacques, fils de Jacques Corbinelle (*sic*) et de Ysabeau » (le nom en blanc) « sa femme, les parrains... et Pierre François de la Robille (*sic*)... » Le « La Robille » de cet acte était Pierre-François Della Robbia, dont je parle à l'article des « Della Robbia ». Le 2 novembre 1581, le vicaire de Saint-Sulpice inscrivit sur son registre « *Raphael*, fils de Jacques Corbinely (*sic*) et d'Yzabeau Pommier;... la mar-

raine Jeanne Gueslard, femme de Matthieu Bruscoly, florentin ». Nous reverrons tout à l'heure les Bruscolli à l'article de Raphaël Corbinelli. Le 16 février 1583, le vicair, fidèle à ses habitudes orthographiques en ce qui touchait aux noms propres, écrivit l'acte suivant : « a esté baptizé *Pierre*, fils de noble homme Jacques Corbinelle... Furent parrains noble homme Pierre Nicolay et Guido Caualecque (*sic*), fut marraine dame Lucrese (*sic*) Caualecque (*sic*) veufue du feu seigneur d'Albaine (*sic*) ». J'ai à peine besoin d'avertir que ces « Caualecque » sont des « Cavalcanti ». Quant au seigneur d'Albaine, c'est un des membres de la famille « del Bene ». — CORBINELLI (Raphaël). Jacques Corbinelli eut un frère, du nom de Raphaël, né comme lui à Florence, et venu sans doute en France vers le temps où y vint Jacques I^{er}. Raphaël se maria en 1609. Le registre de Saint-Merry contient l'acte sommaire de son mariage, en ces termes : « Le dimanche vingtiesme jour de novembre mil siz cens neuf furent fiancéz Raphaël de Corbinelly et Jehanne de Manonelly, et furent espousez le mardi vingt et miesme jour dud. mois. » Jeanne Manuelli ou Manonelli, comme on l'écrivait conformément à la prononciation italienne, était fille de Raphaël Manuelli et de Geneviève Bruscolli. Je n'ai pu découvrir sur quelle paroisse habita R. Corbinelli après son mariage et où il fit baptiser ses premiers enfants ; mais je le vois au quartier de l' Arsenal en 1620. Il demeurait rue de la Cerisaie lorsque, le 20 octobre 1620, sa femme accoucha d'une fille qui, le « mardi 3 novembre », fut baptisée à Saint-Paul sous le nom de *Cornélie*. Quatorze mois après, Jeanne Manuelli mit au monde un garçon qui, le 3 février 1622, fut nommé « *Jehan* », et dit « fils de maistre Raphaël Corbinelly, secretaire de la Reine mère du Roy » (Marie de Médicis, mère de Louis XIII) ; le parrain de Jean fut « Jehan Zamet, chenalier, conseiller du Roy en ses conseils, mareschal des camps et armées de Sa Majesté ». Raphaël Corbinelli eut une seconde fille le 29 juillet 1631. Cette enfant naquit rue Saint-Antoine, vingt-deux ans après le mariage de son père et plus de neuf ans après la naissance de son frère Jean ; elle fut baptisée le jour de sa naissance, sous le nom de « *Denise* », tenue par « Charles Manonelli, écuyer », frère de Jeanne Manuelli, laquelle, née en 1596, n'avait que treize ans quand elle se maria et trente-cinq ans et demi quand elle accoucha de Denise Corbinelli. J'ignore quand mourut Jeanne Manuelli ; je n'ai pu trouver non plus l'acte qui m'aurait appris l'époque du décès de Raphaël Corbinelli, vivant encore au moment des troubles de la Fronde, car c'est lui et non Jean Corbinelli que nomme le cardinal de Retz dans ses Mémoires. — M. Pomet, notaire à Paris, garde, parmi les anciennes minutes de son étude, celles d'actes passés par Raphaël Corbinelli les 3 juin 1606, 17 janvier 1631, etc. Dans les archives de M. Demanche, notaire, se conservent des actes passés par R. Corbinelli, aux dates des 21 février 1636 et 25 septembre 1637. — M. Gault de St-Germain, dans une *Notice sur Monsieur de Corbinelli*, imprimée à la suite des lettres de madame de Sévigné (12 v. in-8°, 1823-24), fait un seul personnage de Raphaël et de Jean Corbinelli ; il fait naître Raphaël — car il n'a pas connu Jean par son nom de baptême — en 1615, et mourir centenaire en 1716 ; il attribue à Jean, l'ami de madame de Sévigné, des actions qui appartiennent à Raphaël, son père ; enfin il dit que Ra-

phaël était le petit-fils de Jacques Corbinelli, et tout cela pour n'avoir pas lu avec assez d'attention l'article du Moréri que j'ai analysé au commencement de cette étude. — CORBINELLI (Jean). 1562-1716. — On a vu ci-dessus que « Jehan Corbinelli » naquit le 3 février 1622, de Raphaël et de Jeanne Manuelli. Ce Jean là est bien certainement celui dont parle avec affection madame de Sévigné, et dont le *Ménagiana* raconte deux traits assez plaisants (p. 114 et 147 de l'édition de 1693). Jean Corbinelli ne fut point secrétaire de la Reine mère, et en ceci la *Biographie-Michaud* s'est trompée, le confondant avec Raphaël, qu'elle ne nomme point. En ce qui touche l'époque de son décès, le Moréri a raison ; Jean Corbinelli mourut en 1716 : « Le 28 juin 1716, Jean de Corbinelly, gentilhomme originaire de Florence, chenalier », décéda « en sa maison, rue Royale, âgé de *cent-cinq ans ou environ* » ; il fut « inhumé au cimetière de St Paul » le 29 juin. Cet acte, qui fut très-probablement connu des continuateurs de Moréri, contient une erreur qui n'est pas la seule de ce genre que j'ai pu remarquer dans les registres des anciennes paroisses de Paris. Philippe Nicault, valet de chambre du défunt, si ce fut lui qui alla annoncer la mort de son maître, se trompa de dix ans sur l'âge de Corbinelli, qui avait seulement *quatre-vingt-quinze ans et demi* quand il rendit son âme à Dieu. Jean Corbinelli avait peu d'amis contemporains de ses premières années ; il n'y avait guère que Ninon qui eût pu savoir que Jean Corbinelli était son cadet de deux ans, et Ninon était morte depuis neuf ans environ, alors que l'aimable et bon ami de madame de Sévigné s'éteignit, au grand chagrin du monde dont il avait été un des ornements, homme d'un esprit vif et délicat, d'un goût épuré, d'un caractère bienveillant et élevé. — CORBINELLI (Pierre). 1583-1644. — Nous avons vu naître Pierre Corbinelli en 1683, fils de Jacques et d'Isabeau Pommier. Il eut, dans les premières années du règne de Louis XIII, une charge de « commissaire ordinaire de la mariae ». Sur une liste de cent trente-trois commissaires qu'on lit dans un « Etat des pensions, appointements, gages, etc. des officiers de la marine pour l'année 1620 » (Arch. de la mar.), je vois, le cent-deuxième, « Pierre de Corbinelly » porté pour la somme de quatre cents livres tournois. Il ne figure point sur l'Etat de 1627 où se lisent les noms de 112 commissaires ; il n'est pas davantage sur la liste de 85 commissaires entretenus en 1634. Il avait probablement vendu la charge qu'il avait achetée, pour en acquérir d'autres qu'il possédait au moment de sa mort, en 1644, ainsi que l'atteste cet acte mortuaire que j'extrais des registres de Saint-Paul : « Le vendredy, 15^e janvier, feu messire Pierre de Corbinelly, vivant conseiller du Roy, maistre d'hostel ordinaire de sa maison, secretaire de Sa Majesté et de ses finances, pris en sa maison, rue Ste Croix de la Bretonniere, enterré dans la chapelle de la Vierge. » L'acte ajoute ce détail de sacristie : « Connoy général, service complet, M^r de Saint-Paul présent à tout, vingt-quatre basses messes recommandées. » — CORBINELLI (Jeanne). 1681. — Cette femme, dont je n'ai pu trouver le baptistaire, fut prieure du prieuré de l'hôpital royal de Saint-Jacques des Andelys. C'est ce que m'apprend un acte du 29 août 1661, dont la minute est gardée dans les archives de l'étude de M. Le Monnier. — CORBINELLI (). 1665. — Je lis dans

le registre mortuaire de Saint-Paul pour l'année 1665 : « Samedi 21 septembre, conuoy de M^{lle} Corbinelli, rue S^t Claude. » Qui était cette demoiselle? Était-ce Jeanne? Était-ce une fille de Pierre Corbinelli? Les mentions sont fort courtes dans le registre où je lis celle que je viens de transcrire, très-peu donnent la qualité des personnes définites; je ne saurais dire par conséquent à quelle branche des Corbinelli appartenait la demoiselle morte en 1665. — Un romancier de notre temps a fait d'un Corbinelli — ce ne peut être que Raphaël — un valet, un domestique vulgaire et grossier. On vient de voir que tous les Corbinelli furent d'une condition au-dessus de celle de la domesticité, comme on l'entend. L'auteur du *Pédant dupé*, Cyrano de Bergerac, a donné le nom de Corbinelli au valet d'un de ses personnages; peut-être est-ce cela qui a induit en erreur notre auteur de romans.

CORDAY D'ARMONT (MARIE-ANNE-CHARLOTTE DE). 1768—1793.

« Charlotte Corday n'a pas produit le plus léger mouvement dans une ville qui ne méritait pas qu'elle la délivrât d'un monstre. » (Madame Roland, *Mémoires*, II^e partie.) En effet, Paris laissa aller à la mort mademoiselle de Corday sans s'émouvoir, sans chercher à la sauver du bourreau. La pitié fut comprimée par la terreur. Paris, qui gémissait depuis si longtemps, n'osa rien tenter. Plus tard, Charlotte Corday devint intéressante, héroïque; l'horreur qu'inspire toujours l'assassinat fit place à un sentiment d'admiration. Quand David peignait cet admirable et affreux portrait de Marat qui est un de ses chefs-d'œuvre et un chef-d'œuvre de l'art, quand la faction cruelle pour qui Marat était un Dieu pleurait le trépas de celui que madame Roland nommait un « monstre », l'immense majorité des Français plaignait la jeune fille énergique qui avait commis un crime au nom de l'humanité; un petit nombre n'osait absoudre ou condamner la coupable que Dieu avait jugée. — On sait que Jean-Paul Marat fut frappé le 15 juillet 1793, et que Charlotte Corday fut guillotinée le 17. Voici l'acte de son décès : « Du lundi vingt-deux juillet 1793, l'an second de la République. Acte de décès de Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant Darmont (*sic*), du dix-sept de ce mois sept heures du soir, native de Saint Saturnin des Lignerets, domiciliée à Caen, département du Calvados, fille de Jacques-François Corday, ci-devant Darmont, exécutée (*sic*) en vertu du jugement du tribunal criminel révolutionnaire du dix-sept de ce mois; Vu le procès-verbal d'exécution dud. j^r dix-sept de ce mois, Signé E. Manon, comis (*sic*) greffier dud. tribunal. Claude Antoine Deltoit, officier public. » (Arch. de la Ville, Reg. des actes de décès de la municipalité de Paris, vol. X, art. 355.) — Marie-Anne-Charlotte de Corday était morte âgée de vingt-quatre ans onze mois et vingt jours. Elle était née, en effet, le 27 juillet 1768, à Saint-Saturnin-des-Lignerets, comme le déclare l'acte de son baptême, rédigé le 28 juillet par J. L. Gollard, curé de « l'église paroissiale de S^t Saturnin des Lignerets, diocèse de Sées (*sic*) ». Elle était fille de Jacques-François Corday, écuyer, s^r d'Armout » — et non d'Armans, comme une faute d'impression, sans doute, le fait dire au *Dict. de Bouillet* — et de Charlotte-Marie-Jacqueline de Gautier, son épouse. Le père de Charlotte Corday signait : « Corday d'Armout. »

L'acte de baptême fut publié le 1^{er} octobre 1864 dans un numéro d'un recueil intéressant intitulé : *l'Autographe*. Cette pièce est jointe à un assez grand nombre d'autres qui donnent des notions précieuses sur la vie et le crime de la moderne Judith. Charlotte Corday fut exécutée sur la place de la Révolution le 17 juillet 1793, à cinq heures du soir. Elle mourut calme, souriante et fière de son action, au milieu d'un orage mêlé de tonnerre qui éclatait sur Paris. Un valet de Sanson, l'exécuteur des sentences du tribunal révolutionnaire, souffleta la tête sanglante de la victime, qui rougit, dit-on, de cet odieux attouchement. Cethomme, dont un murmure désapprobateur du public flétrit à l'instant l'acte ignoble, fut condamné à la prison pour avoir aggravé la peine prononcée par les juges et n'être pas resté dans les limites décentes de son devoir. On sait que mademoiselle de Corday était arrière-petite-niece du grand Corneille, dont les œuvres n'avaient pas peu contribué à donner à son âme cette trempe qui fit de la jeune fille d'un gentilhomme français une républicaine de Rome.

CORDELIÈRE (La).

1492—97.

Anne de Bretagne avait pris pour devise le cordon de saint François d'Assise, patron de son père, François, duc de Bretagne, cordon double, noué de distance en distance, que portaient les Cordeliers, et qu'elle nomma ou qu'on nomma *Cordelière*. La Cordelière figura dès lors dans les armes de la princesse et souvent dans ses bijoux. Anne porta souvent pour ceinture une Cordelière de soie, d'or ou d'orfèverie montée sur une étoffe. — « A Jehan Favèle, orfevre demourant à Paris, six liures ung sol six deniers tourn. pour refaire et renforcer les belleries de la Cordelière de ladite Anne. » (Trésorerie de la Reine. Arch. de l'Emp. KK, 83, fol. 147.) — « A Charruan, orf., la somme de quatre liures sept sols six den. tourn. pour avoir mis en œuvre un ruby et un ameau d'or à façon de Cordelière esmaillée de Rouge et de Blanc (les couleurs de la Reine). (Fol. 142 v^o.) — « A Jehan Châlant, gaisnier, demourant à Tours, pour deux estus par lui faiz et liurez, pour estuyer et mettre la grosse Cordelière d'icelle dame et l'autre pour mettre et estuyer l'ordre que la dite dame a donné au Roy le jour des estreunes » (le collier de l'ordre de Saint-Michel). (Fol. 80 v^o.) — La Reine Anne fit construire en Bretagne un grand navire de guerre auquel elle donna le nom de *Marie la Cordelière*. Cette nef, qui était entrée dans la flotte française après le mariage de la duchesse de Bretagne avec Charles VIII, cette nef, sous le commandement d'Hervé de Portzmoguer, gentilhomme des environs de Brest, soutint devant le cap Saint-Mathieu, le 10 août 1512, un combat terrible contre une nef anglaise nommée *Régent*. L'issue de cette lutte fut également funeste aux deux vaisseaux et aux deux capitaines; l'un le *Régent* et la *Cordelière* furent incendiés, l'un à l'autre attachés par les grappins d'abordage; le capitaine anglais périt dans l'incendie; Hervé de Portzmoguer se jeta tout armé à la mer pour éviter la mort par le feu, mais le poids de ses armes l'entraîna au fond des eaux, où il périt. Ce duel naval eut un grand retentissement à la cour de France, et Germain Brice composa sur cet événement, qui privait la marine française d'un de ses plus braves officiers et d'une de ses plus belles nefs, un poème latin intitulé : « *Herveus*, sive

Chordigera flagrans. Pierre Choque, un des héritiers d'armes de la Reine Anne, traduisit en vers français le latin de *Brixius*, et présenta au Roi son ouvrage, dont le manuscrit est gardé à la Bibliothèque Impériale, département des manuscrits, sous la cote : « Lancelot, 33 ». En 1844 (décembre), je publiai dans les *Annales maritimes* le poème de Pierre Choque, en accompagnant le texte de notes et d'éclaircissements. Plus tard, M. Guichon de Grandpont, excellent humaniste et poète latin fort distingué, ce que ne lui pardonne pas l'administration de la marine, où il a le grade de commissaire général, M. Guichon de Grandpont publia le texte de Germain Brice (mars 1855). — Hervé Portzmoguer est celui dont le nom s'est transformé en Primauguet, francisation ridicule contre laquelle le bon sens proteste en vain depuis longtemps et qui a offensé à bon droit nos compatriotes de la basse Bretagne. — La *Cordelière* faisait partie d'une flotte française aux ordres de Jehan de Thénouénel, qui se battit contre une flotte anglaise dont l'amiral était Thomas Howard. Celui-ci avait l'avantage du nombre. Les historiens diffèrent sur l'issue du combat : les uns sont favorables aux Anglais, d'autres aux Français. La vérité, là comme en bien d'autres cas, est difficile à établir, sinon tout à fait impossible. Peut-être qu'après de rudes coups portés, les flottes se retirèrent chacune de son côté, blessées, mutilées, et ayant grand besoin de radoub. — *Voy. GOULEURS D'ANNE DE BRETAGNE ET PORTZMOGLER.*

CORMOXT (JEAN DE).

1492.

« A Jehan de Cormont peintre demourant à Paris, 48 liur. 10 s. tourn. pour la vente de vng grant tableau de deux piez de hault ou environ ouquel y a vng ymaige de Nostre Dame, qu'elle a de luy fait peindre pour seruir en sa chapelle... payé le 24 juillet 1492. » Fol. 74, Trésorerie de la Reyne Anne de Bretagne. (Arch. de l'Emp. KK. 83.)

1. CORNEILLE (PIERRE). ? 1606—1684.
(THOMAS). ? 1625—1709.

— « Lettres patentes de Louis XIV, portant permission au sr Corneille de faire imprimer et vendre les quatre pièces de théâtre intitulées : *Andromède*, *Nicomède*, *le Faux Astrologue* et *les Engagements du hazard*. Paris, 12 mars 1651, enregistrées le 19 décembre 1654. » (Arch. de l'Emp. 5^e vol. Ordon. de Louis XIV, coté X. X. X., fol. 17.) — Lettres patentes pour faire imprimer et vendre trois pièces de théâtre intitulées : *Don Bertrand de Sigaival*, *Pertharite roi des Lombards*, et *l'Amour à la mode*. Paris, 13 décembre 1654, enregistrées le 19 décembre 1654. (Vol. cité, fol. 16.) — Lettres patentes portant permission à Guillaume Huine d'imprimer et vendre un livre du sieur Corneille, intitulé : *le Berger extravagant*. Données à Paris le 21 avril 1653, enregistrées le 19 décembre 1654. (Vol. cité, fol. 18.) — « Affaire du grand Pierre Corneille (*sic*) : Il paroisst que l'Académie française s'est proposé de faire imprimer tous les auteurs classiques du siècle passé, et que M. de Voltaire s'étant offert de se charger de celle des tragédies de Pierre Cornelle (*sic*), on souhaita d'avoir un nombre de souscriptions pour être assuré du débit de l'ouvrage. Il sera délivré aux souscripteurs pour 40 L. payables au moment de la livraison. » (A la marge : « Souscripteur à Madrid, M. le duc de Medina Sidonia. ») (Reg. des Notes relatives à l'ambassade de M. le marquis d'Osson à Madrid,

1760 à 1765; « notes tenues, à ce qu'il paroît, par M. de Beliard » (l'abbé Beliardy), « consul de France en la même ville. » (Bibl. Imp., Ms., Suppl. franç. 4314, p. 21.) — On sait que Pierre Corneille mourut en 1684, à Paris : « Dud. jour, second octobre 1684, M^{re} Pierre Corneille, escuyer, cy-deuant avocat général à la table de marbre à Rouen, âgé d'environ soixante et dix huit ans, dé-cédé hier rue d'Argenteuil, de cette paroisse, a esté inhumé en l'église » (de St-Roch), « en présence de M^{re} Thomas Corneille, escuyer, s^r de Lisle, demeurant rue Clos Gergean (*sic*), en cette paroisse, et de M^{re} Michel Bicheur, prestre de cette église, y demeurant proche. (Signé :) Corneille, Bicheur. » Le 1^{er} octobre 1684, le marquis de Dangeau ayant appris le décès de Pierre Corneille écrivit sur son Journal : « Aujourd'hui est mort le bonhomme Corneille ». L'épithète *Bonhomme* a fort scandalisé un critique trop délicat de notre temps qui y a vu l'expression du dédain, sous une plume aristocratique de courtsan. Colère inutile, ouhli du sens véritable attaché, au dix-septième siècle, à cette qualification « Bonhomme ». Simple de mœurs et de manières, doux et d'ailleurs vieux, au moment de sa mort, l'épithète convenait doublement au grand Corneille. Qui s'est étonné, apprenant qu'un des plus beaux esprits de l'époque disait, en parlant de La Fontaine : « Laissez, laissez, le Bonhomme ira plus loin que nous ! » Aujourd'hui encore dans quelques provinces, en Bretagne par exemple, on dit toujours de vieillards honnêtes, bons, estimés : « le bonhomme un tel, la bonne femme une telle ». — La maison rue d'Argenteuil où mourut Pierre Corneille est, croit-on, celle qui porte à présent le n^o 18. — Je lis, dans un des registres manuscrits du Secrétariat (Arch. de l'Emp. E. 3385), à la date du 18 juin 1683 : « Au sr Corneille, en considération de diuers ouvrages de poésie qu'il a composez, la somme de 2,000 liures tournois ». Ceci répond à cette assertion de quelques biographes que le Roi avoit supprimé la pension de Corneille, plusieurs années avant sa mort. Je vois que, « le 11 oct. 1649, Pierre Corneille, escuier, aduocat à la table de marbre de Rouen, » tint sur les fonts de Saint-Jean-en-Grève « Corneille, né du mariage de Josias de Soulas » (Floridor, le comédien). Corneille était l'ami de Floridor, qui avoit joué plusieurs rôles dans ses ouvrages; il lui devoit bien l'honneur d'être son compère. — Guillaume Vallet grava un portrait de Pierre Corneille d'après un dessin fait, *ad vivum*, en 1663, par Antoine Paillet. — Pierre Corneille avoit épousé Marguerite de L'Emperière (*sic*) ; cette dame fut marraine, le 9 janvier 1644, de Gédéon de Soulas, un des fils de Floridor. Elle mourut, le 6 février 1706, âgée de soixante et douze ans, et fut enterrée à Saint-Roch, le lendemain 7, en présence de Bernard de Fontenelle, son neveu, et de Dom Benoit de Bois-le-Comte, théatin, son petit-neveu. Elle demeurait non plus rue d'Argenteuil, mais rue Saint-Hyacinthe. (Reg. de Saint-Roch.)

— « Aujourd'hui sont comparus par deuant, etc. le sr Thomas Corneille, escuyer, s^r de Lisle, et l'un des quarante de l'Acad. franç., dem^t à Paris, eul de sac de la rue de la Sourdière, paroisse St Roch, d'une part, et s^r Jean Bapt. Coignard imprimeur et libraire ord. du Roy et de l'Acad. fr., dem^t rue St Jacques, paroisse St Severin, d'autre part, lesquels, en exécution du traité fait double

entre eux, sous leurs seings privés, le vingt neuf mars 1700, pour l'impression, vente et débit d'un *Dictionnaire universel géographique et historique* composé par led. s^r Corneille et dont led. s^r Coignard acheue l'impression en trois vol. in fol pour estre dans peu de mois produit au public, et voulant dès à présent fixer le prix dont led. s^r Coignard sera tenu de rendre compte aud. s^r Corneille, suivant la réserve insérée aud. traité afin d'eniter toutes discussions et prévenir les contestations qui pourroient cy-après suruenir, sont conuenus expressement que led. s^r Coignard sera tenu ainsy qu'il s'y oblige de tenir compte aud. s^r Corneille, pour sa moitié, au desir dud. traité, de la somme de quinze liures, qui est, a raison de trente liures, la totalité par chaque exemplaire dud. dictionnaire..., lequel Coignard retirera au préalable, les mises, frais et avances par luy faites ou à faire, tant pour la despense de lad. impression, que pour le portrait, vignettes et lettres grises qui doivent seruir d'ornemens aud. liure... Fait à Paris, en la maison dud. s^r Corneille, l'an m. viii^e huit, le vingt vnième jour d'icelluy après midy et ont signé :

Corneille

Coignard. » (Minutes de Doyen, chez M^e Grosse, notaire à Paris.) — Un de nos érudits et spirituels confrères, M. Edouard Fournier, s'est beaucoup et très-utilement occupé de Pierre Corneille. — Les archives de l'énde de M^e Galin, notaire, gardent les minutes d'une procuration et d'une convention passées par Thomas Corneille, à la date du 8 avril 1706. — *Voy.* ACULLIERS, p. 87, 2^e col., BÉGOX, lettre n^o 2, GAFFIERI, p. 304 et 305, FLORIDOR, PAULLET (ANT.), VALLET.

2. CORNEILLE (MICHEL I^{er}). ?1603—1664.
(MICHEL II^e). 1642—1708.
(JEAN-BAPTISTE). 1649—1695.

M. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*, 1855) dit du premier Michel Corneille qu'il naquit à Orléans en 1603, et qu'il mourut à Paris le 16 juillet 1664. Ces dates assignées à la naissance et à la mort d'un artiste assez renommé en son temps et un des bons élèves de Simon Vouet, sont-elles certaines? Je n'ai aucun moyen de vérifier la première; quant à l'autre, on verra tout à l'heure qu'elle est fautive. M. Villot rappelle que Michel I^{er} Corneille fut un des fondateurs et des douze anciens de l'Académie de peinture établie en 1648. Je vois, dans l'acte de jonction signé entre les Académiciens et sculpteurs, le 7 août 1651, qu'à cette époque il demeurait « proche S^t Roch ». En 1636, sa boutique était sur le territoire de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois. Ce fut là qu'il se maria à une jeune fille de son quartier, Marguerite Grégoire, belle-sœur de Jacques Sarazin, le célèbre statuaire. Marguerite était mineure alors et sous la tutelle de l'époux de sa sœur Marie : « Michel Corneille et Marguerite Grégoire, tous deux de cette paroisse » (Marguerite demeurait chez son tuteur), « fiancez le 3 février 1636, en présence de Jacques Sarazin, beau-frère et tuteur de la fiancée, Jacques Grégoire oncle de la fiancée » (il était épiciers-apothi-

caire) « et autres, furent mariés le 4 février ». (Reg. de S^t-Germ. l'Auxerr.) Tous les biographes donnent deux fils à Michel I^{er} Corneille : Michel II^e et Jean-Baptiste. Le Moréri de 1759, après D'Argenville, fait naître Michel II Corneille en 1644, et Jean-Baptiste en 1646. La *Biographie-Michaud* dit que Michel naquit à Paris en 1642, et Jean-Baptiste en 1646. M. Villot s'est rangé à l'opinion du biographe moderne. Il a puisé, à tort, quant à la naissance de Michel II^e, les éléments de sa confection dans une note de Mariette, assez bien renseigné au chapitre des Corneille, dont l'un était un de ses oncles par alliance. Michel I^{er} Corneille fit baptiser, le 22 décembre 1636, à Saint-Germain l'Auxerrois, *Simon*, tenu par « Virginie de Veese (*sic* pour *Virginia* de *Vezzo*), « femme de M^r Simon Voueste (*sic*), peintre ord^{re} du Roy. » Le 21 novembre 1638, il présenta à sa paroisse *Marguerite*. Le 3 juillet 1640, *Michel*, tenu par Michel Grégoire, apothicaire, et Radegone Béranger, seconde femme de S. Vouet. Ce Michel Corneille mourut, et, le 29 septembre 1642, Michel I^{er} fit porter à Saint-Roch — il demeurait alors rue Neuve-Saint-Roch — un second *Michel* (c'est Michel II^e), présenté par Jacques Sarazin, demeurant aux galeries du Louvre. Le 16 novembre 1643, nouvel enfant, une fille, tenue par Jeanne-Angélique Vouet. Michel Corneille alla se loger rue Neuve-des-Boucherries, où, le 18 avril 1646, sa femme accoucha de *Pierre*, dont furent parrain « Jehan Corneille, commissaire de marine, dem^{place} place Royale au Marais », et marraine « Suzanne Guillain, femme de Claude Baslin (*sic*) orphreur du Roy, dem^{place} rue de Grenelle S^t Honoré. » Le 13 août 1647, un septième enfant vint à Michel Corneille, *Catherine*, tenue par un sculpteur du Roi, Henry Perlan. *Elisabeth* vint au monde le 7 août 1648, et fut tenue à Saint-Roch par la femme de Girard van Opstal, le sculpteur, et par François Perrier, peintre ordinaire du Roi, demeurant rue Traverse. *Jean* ou *Jean-Baptiste* Corneille, le neuvième enfant de Corneille, fut baptisé le 2 décembre 1649, ayant pour répondant Jean Corneille, commissaire de marine, demeurant cette fois rue Traverse-Saint-Roch. C'est ce Jean-Baptiste Corneille qui fut peintre et signa tantôt « Jean », tantôt « J. B. Corneille ». M. Villot et la *Biographie-Michaud* le font naître en 1646, le vieillissant de trois ans environ. Le dixième enfant de Michel Corneille fut une seconde *Elisabeth*, que, le 14 septembre 1654, tint Eustache Le Sueur, peintre ordinaire du Roi, qui, ce jour-là, signa :

E. Le Sueur

Michel I^{er} Corneille avait été parrain, le 7 avril 1652, du quatrième enfant de Le Sueur et avait signé ainsi :

M. Corneille

Michel I^{er} Corneille mourut jeune : il n'avait que quarante-sept ans quand il décéda, le 13 juin 1664, « recteur de l'Acad. Roy. de peint. » Il fut enterré

aux Saints-Innocents le 14, par le clergé de Saint-Eustache. Il demeurait, au moment de sa mort, rue de Richelieu. Ses obsèques furent payées « 46 livres 15 sols ». — Nous ne connaissons qu'un portrait de Michel I^{er}; il est au musée du Louvre, de la main de Jacob Van Loo, qui l'exécuta en 1663, pour sa réception à l'Académie.

Michel II Corneille, peintre, fut élève de son père, puis de Le Brun, qu'il quitta pour Pierre Mignard, étant follement épris de cette belle et charmante Catherine-Marguerite Mignard qui devint comtesse de Feuquières en 1696. Il eut la pensée de l'épouser, mais il ne fut pas agréé, et se consola en prenant femme ailleurs. Je ne connais point son épouse. Mariette dit que Le Brun conçut de la jalousie de ce que Corneille avait passé de son atelier dans celui de Mignard; du déplaisir probablement, mais de la jalousie, pourquoi? L'étoile de Mignard montait au zénith, celle de Le Brun descendait doucement à l'horizon; Mignard allait être tout quand Le Brun serait mort; déserteur Le Brun était peut-être une action cruelle, mais elle ne donnait au déserteur ni plus de talent ni plus de valeur personnelle. Rendons plus vrais les termes de la note de Mariette en disant que Le Brun, délaissé par son élève, ou collaborateur, fut douloureusement affecté de la conduite de Corneille, et qu'il devait l'être. Michel II mourut aux Gobelins le 16 août 1708, et fut inhumé le lendemain à Saint-Hippolyte, en présence de son fils Jean-Charles, de son neveu Jean-Baptiste Corneille et de Pierre Mariette. Il avait soixante-six ans et le titre de professeur et ancien recteur en l'Académie royale de peinture et de sculpture, où il fut admis le 19 septembre 1663. L'acte mortuaire que j'ai sous les yeux dit le défunt « Michel de Corneille »; il est signé par son fils « J. Charles de Corneille ». D'où leur venait ce *de*? Michel I^{er}, Michel II^e et Jean-Baptiste Corneille, dont j'ai vu plusieurs signatures, signaient leur nom sans addition de la particule que s'attribua Jean-Charles, et qu'il donna à son père à la sacristie de Saint-Hippolyte. — Jean-Baptiste Corneille, fils de Michel I^{er} et de Marguerite Grégoire, né, comme on l'a vu, le 2 décembre 1649, épousa à Saint-Benoît, le 14 février 1679, Madeleine Mariette, fille de Pierre Mariette, marchand de tailles-douces, et de défunte Madeleine de Collemont, sa femme, en présence de Michel Corneille, son frère, d'Anne-Marie et d'Elisabeth, ses sœurs. (Anne-Marie est un onzième enfant de Michel I^{er} dont je n'ai pas vu le baptistaire.) L'acte du 14 février 1679 est signé : « J. B. Corneille, Marie Magdeleine Mariette, Marguerite Grégoire, M. Corneille, J. Mariette, X. Langlois, P. Mariette, etc. » — Jean-Baptiste Corneille eut plusieurs enfants. Je n'en connais qu'un, « Jean-Charles », né le 27 novembre 1679, et baptisé le 5 décembre, tenu par Charles Le Brun Corneille demeurait alors sur les fossés de M. le Prince. Il quitta ce quartier pour la rue de Richelieu, où il mourut le 12 avril 1695. Il fut enterré à Saint-Eustache le mercredi 13. M. Marg. Mariette survécut à son époux; le 18 juin 1697, elle fut marraine, à Saint-Germain l'Auxerrois, de la fille d'un nommé Fradelle. — Jean-Baptiste Corneille avait été reçu à l'Académie le 3 janvier 1675, sur la présentation d'un tableau représentant *Hercule puissant Busiris*. Ce morceau, que conserve le Louvre, fut gravé par Jean Mariette. — Le Musée ne garde qu'un ouvrage de Michel II Corneille, un *Repos de la*

Sainte Famille en Egypte. — Les Registres des Bâtimens contiennent les mentions suivantes : « 5 nov. 1684, à Corneille l'ainé » (Michel II) « sur le tableau qu'il a fait d'après Raphaël, 500 livres. » — « 1688, A Corneille l'ainé, peintre, 200 l. à compte du tableau qu'il a fait pour le maître autel de la paroisse de Versailles. » — « A Corneille l'ainé 800 l. à compte de quatre tableaux qu'il a fait pour la salle de musique et la chambre des fleurs des appartemens de Trianon. » — « 11 juillet et 5 nov. 1684 : Au S^r Corneille le jeune » (Jean-Baptiste) « sur deux tableaux qu'il a faits d'après Jules Romain, 200 livres ». — Michel I^{er} Corneille fit pour Notre-Dame *Saint Paul et saint Barnabé* (gravé par Fr. Poilly). Michel II, pour la même église, fit la *Vocation de saint Pierre et de saint André*; une *Sainte Famille* pour les Fenillants, qu'il grava lui-même; un *Massacre des Innocents* pour l'église des Innocents; un *Saint François* pour les Capucins du quartier du Temple; enfin, pour les Invalides, la coupole de la chapelle de Saint-Grégoire le Grand, en six parties. Quant à Jean-Baptiste Corneille, il donna à Notre-Dame, pour le Mai, *Saint Pierre délivré de prison* (gravé par Bernard Piccart); aux Chartreux, le *Paralytique et la Cananéenne*; aux Carmes déchaussés, le *Christ apparaissant à sainte Thérèse et à saint Jean de la Croix*. — Voy. BALLIN, LE SŒUR, MARIETTE, PERLAN, SARAZIN, VOLET.

CORNICAL (MICHEL).

? 1668-1705.

« Du mercredi 1^{er} avril 1705, Michel Cornical, peintre ordinaire du Roy, âgé de 37 ans, demeurant rue Montorgueil, décédé du 31 mars, a été inhumé dans notre Eglise, en présence de Louis Boulogne, peintre ord^{re} du Roy, et de Pierre de St Yves, aussi peintre ord^{re} du Roy. » (Signé) : « Boulogne, St Yves ». (Reg. de Saint-Eustache.) Michel Cornical était élève de Louis Boulogne; c'est tout ce qu'en dit Dezallier d'Argueville, qui ne connaît ni sa naissance ni sa mort. Probablement Pierre de Saint-Yves, peintre tout aussi peu connu que Cornical, était un camarade d'atelier de celui-ci.

CORNU (NICOLAS ET JEAN).

1660—99.

Le premier est qualifié « peintre ord^{re} du Roy » dans l'acte de son inhumation (15 décembre 1660; Reg. de Saint-Nicolas des Champs); l'autre est dit « sculpteur ord^{re} du Roy » dans trois actes que j'ai sous les yeux (Reg. de Saint-Germain l'Auxerrois, décès, 3 août et 3 septembre 1699, 12 juin 1703). Jean Cornu épousa François-Louise Peronnet, fille de Jean Peronnet, contr^{ol} g^r des rentes de l'hôtel de ville, et greffier du g^d conseil. Fr. Louise mourut veuve, âgée de 45 ans, le 27 février 1715, laissant un fils, Gabriel Cornu. Jean Cornu vivait encore le 12 juin 1703; je n'ai pas trouvé la date de son décès. Jean n'est pas plus connu que Nicolas; mais leur titre me les a recommandés.

CORONELLI (MARC-VINCENT).

—1748?

Le Père Coronelli est l'auteur des immenses globes céleste et terrestre que possède la Bibliothèque impériale, et qu'elle garde dans une des salles; — je devrais dire dans deux salles, puisque posant sur le plancher d'une salle inférieure, ils traversent celui de la salle supérieure. — Ce qu'on sait moins, c'est qu'établis d'abord dans une vaste pièce au château de Marly, ils vinrent, en 1731, à Paris, où on les relégua au rez-de-chaussée de la Bibliothèque, lieu obscur

où personne ne pouvait les voir. Le projet fut dès lors de percer le plancher de la salle du premier étage pour donner passage à une calotte de chacun de ces deux globes; mais cette idée ne devait être mise à exécution que beaucoup plus tard. Ce qui dans les globes du P. Mare-Vincent Coronelli frappa surtout le public tant qu'il fut admis à les contempler, — on a interdit depuis la salle des globes aux curieux, dans l'intérêt des études poursuivies dans cette pièce par les personnes auxquelles étaient confiés les livres de la Réserve, les livres rares et précieux — ce qui, dis-je, frappa surtout le public, ce fut la grandeur du diamètre de ces globes — onze pieds onze pouces et six lignes, ou pour parler la langue des mesures modernes, quatre mètres; — mais ce qui recommande l'un d'eux, le globe céleste, c'est qu'il présente l'état du ciel au moment où vint au monde le Roi Louis XIV, à qui ces deux grands ouvrages furent consacrés, en 1683, par le cardinal César d'Estrées. Le succès obtenu à la cour par ces gigantesques représentations des mondes céleste et terrestre engagea le Père Coronelli à en faire des réductions que leur prix et leur dimension rendissent accessibles à tous ceux qui ayant fait l'éloge des grands originaux, avaient exprimé le regret que le Roi fût assez fortuné pour les posséder seul. Vers la fin de 1686, il se décida à ouvrir une souscription, capable de fournir aux frais de cette reproduction, qui devait consister en une construction de carton sur laquelle seraient appliquées les cartes gravées du ciel et de la terre, copies exactes des terres et des astres peints sur les globes géants. Les courtisans les plus habiles, les curieux les plus passionnés s'inscrivirent bien vite; Michel Bégon, le grand amateur de tout ce qui touchait aux arts, ne fut point des derniers. De Rochefort, ville où il résidait, intendant de cette province maritime, où il achevait l'œuvre de Colbert de Terron, il écrivit à Cabart de Villermont, son correspondant à Paris, pour tout ce qui était des lettres, des arts et des sciences, chargeant cet ami de hâter autant qu'il serait en lui le moment où il devait être possesseur des bienheureux globes. On lit dans sa correspondance avec Esprit Cabart de Villermont, conservée à la Bibliothèque Impériale (Ms. de Dangeau), trois lettres où il est question de ces monuments dont la possession excitait vivement le désir impatient de Bégon (30 avril 1689, 18 mai 1691, 5 déc. 1694).

Je ne sais quand Bégon fut mis en possession des deux globes qui le mettaient si fort en peine. — Le Père Coronelli se munit d'un privilège lorsqu'il fit connaître son intention de vendre des reproductions de ses globes; ce privilège, il ne voulut pas l'exploiter lui-même, et le céda à un marchand de cartes géographiques. Le répertoire des anciennes minutes provenant des précédents de M. Grosse, notaire à Paris, contient cette mention : « Révérend Père Vincent Coronelli; transport de privilège à Jean Baptiste Nolin, Janvier 1687. — Je regrette que le volume des actes passés en 1737 manque aux archives de M. Grosse; la minute de ce transport nous aurait appris quelque chose sur cette affaire des globes, copies de ceux de Marly, dont je n'ai pu savoir si quelque exemplaire existe aujourd'hui en France ou ailleurs. — Les biographes disent que le Père Coronelli mourut à Venise, sa patrie, d'où l'avait fait venir le cardinal d'Estrées. Il décéda, dit-on, en 1718. — *Voy.* NOLIN (J. B.), VILLERMONT (CABART DE).

CORPS DE VILLE, — *Voy.* PRÉSÉANCE.

CORTONE (PIETRO BERRETTINA DA CORTONA, dit PIERRE DE). — *Voy.* ci-dessus *Beruin*, p. 285.

COSSÉ-BRISSAC. 1684.

M. Beau, notaire, conserve dans ses vieilles archives la minute d'un acte passé, le 18 mai 1684, par Henri Albert de Cossé, duc de Brissac. M. Wassehu, notaire, garde le contrat de mariage de ce Cossé avec Elisabeth de Vertamon, 14 juillet 1684. — *Voy.* BEAUVAIL, BRISSAC.

COSTANTINI (ANGELO) dit MEZETIN. 1681—96.

Il vint de Vérone, sa patrie, à Paris, où il débuta au Théâtre-Italien en 1681. D'abord double de Dominique Biancolelli dans l'emploi d'*Arlequin*, il se fit bientôt un personnage assez semblable au *Scapin*, dont il prit à peu près l'habit, et donna de la vogue à *Mezetin*. Il est auteur de la *Vie de Scaramouche*. Je n'ai pu trouver l'acte de son décès. — De Troy fit le portrait de Mezetin, que grava C. Vermeulen. Angelo Costantini, fils de Costantino Costantini, comédien italien, eut un frère, que n'ont point mentionné les auteurs de l'*Histoire du théâtre italien*. Dangeau en parle ainsi : « Le mardi 30 novembre 1688... le soir il y eut Comédie italienne, où parut un comédien nouveau, qu'on trouva excellent. Il est frère de Mezetin. » — *Voy.* FIORILLI, GBERARDI, TORTORITI, VERMEULEN.

COSTER (ANNE VALLAYER, femme). 1744—

Académicienne, dans un temps où l'Académie royale de peinture et de sculpture s'associait des femmes; peintre de genre, qui, sur la présentation de deux tableaux, l'un desquels représentait les instruments des arts du dessin, et l'autre un groupe d'instruments de musique, fut reçue à l'Académie le 28 juillet 1770. Elle avait vingt-quatre ans, était fille encore, et demeurait aux galeries du Louvre. Anne Vallayer, née le 21 décembre 1744, avait été baptisée le lendemain à Saint-Hippolyte, fille de « Joseph Vallayer, marchand orfèvre du Roy et d'Anne Desfontaines, dem^l en l'hôtel royal des Gobelins. » L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « Anne Vallayer (*sic*), Anne Gosse de La Fontaine (*sic*). » A l'âge de trente-six ans seulement, ayant le succès et la réputation, mademoiselle Vallayer, qui avait perdu son père, songea à se marier. Un homme, d'une famille honorable de Lorraine, se présenta, et se vit accepté. Le 23 avril 1781, à Saint-Louis du Louvre, « maistre Jean-Pierre Silvestre Coster, avocat au Parlement, et receveur général du tabac à Donifront, fils majeur de defunt Claude Coster, marchand juge et consul, et de dame Béatrix Cliquot, demeurant rue Trainée, paroisse Saint-Eustache », épousa « damoiselle Anne Vallayer, lad. Anne Desfontaines » (*sic* p^r Vallayer) « de l'Acad. Roy. de peint., dem^l aux Galeries du Louvre, paroisse St-Germ. l'Auxer., la mère de l'Épouse présente et consentante, temoins Simon Cliquot de Blervache, chevalier de l'ordre du Roy » (St-Michel), « inspect^r général du commerce, Claude Charles Coster, commis des finances, bureau de l'administration de Corse, dem^l rue de Ventadour, etc. » L'acte fut signé : « a Vallayer, a c. De la fontaine, J. Coster, Cliquot Blervache, et c. » (Reg. de Saint-Louis du Louvre). J. P. S. Coster était né à Nancy, et avait été baptisé à Saint-Sébastien le 31 décembre 1745; il avait justement un an de moins qu'Anne Vallayer. Claude Coster était

mort à Nancy le 24 septembre 1775; j'ai dit à l'article ADAM (ci-dessus, p. 18), que le 15 février 1757 il servit de témoin à Nicolas Sébastien Adam, pour son mariage. Je n'ai pas trouvé l'acte du décès de madame Vallayer-Coster. Je sais qu'elle était parente de M. Mario Coster, né en Corse, d'un père napoléon. M. Mario Coster, homme d'esprit et de goût, aussi bon qu'aimable et spirituel, fut secrétaire du duc Decrès, Ministre de la marine sous l'Empire, et finit une longue carrière administrative dans l'emploi de chef de division au ministère où il était entré tout jeune. M. Mario Coster donna quelques heures de ses loisirs au théâtre, et composa plusieurs vaudevilles, qu'il donna sous le nom d'Auguste. Il est maintenant retiré à Limoges. J'aime à saisir l'occasion qui m'est offerte de citer son nom; la reconnaissance m'attache à lui, et je suis heureux de le déclarer. C'est à son influence que je dois d'avoir été appelé (1^{er} juillet 1831) par M. l'amiral de Rigby à la Section historique du ministère de la marine, où j'ai pu faire les plus considérables de mes travaux : *Virgilius nauticus, Archéologie navale, Glossaire nautique, la Flotte de César.* — Voy. ADM.

COSTES (GAUTIER DE). — Voy. LA CALPRENÈDE.

COTEAUX (FRANÇOIS PIGNON DES).

Ouvrez le récit, publié par le *Mercur Galant*, de la fête donnée à Chateaugay-lez-Bagneux, par M. N. de Malézieu, au duc et à la duchesse du Maine, le 5 août 1703, vous y lirez : « On entendit des choses admirables sur la viole et sur la flûte, et l'on n'eut pas grand-peine à comprendre ces miracles quand on reconnut les deux paysans pour être MM. Forerooy et Des Costeaux. » Des Costeaux, qui fut tout à la fois le Tulon et le Vogt de son temps, et qui, au mérite d'un flûtiste habile et d'un hautbois très-distingué, joignit les qualités du cœur et de l'esprit, grâce auxquelles il devint l'ami de Molière, de Racine, de Chapelain, de La Fontaine et de Boileau, avait, dès l'année 1662, le brevet d'un des joueurs de musette et de hautbois de la chambre de Louis XIV, peut-être même l'avait-il avant ce temps. Un des registres des Comptes du trésor porte cette mention : « A Jean Brunet et à François Pignon, dit Des Costeaux (*sic*), musettes et hautbois de la chambre du Roy, cinquante livres » (chacun). — Le 9 avril 1688, le marquis de Seigneclay donna à Des Côteaux le certificat suivant : « Nous J^e Bap. Colbert, marquis de Seigneclay... Certifions à tous qu'il appartiendra que François Pignon Descosteaux est pourvu d'une charge de joueur de hautbois et flûte douce de la chambre du Roy et d'une charge de hautbois et musette de Poitou en la grande escurie de Sa Maj^e, desquelles deux charges René Pignon Descosteaux son fils est pareillement pourvu en survivance, et que led. Descosteaux fils sert actuellement aux deux charges; en foy de quoy, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 556, p. 30.) Quelque temps avant la délivrance de ce brevet, Des Côteaux avait perdu un fils nommé François-Xavier. Dans l'acte mortuaire inséré à St-Germ. l'Auxer., notre joueur d'instruments à vent est dit : « François Pignon, hautbois du Roy ». Je ne sais quand et où mourut Des Côteaux, dont l'acte mortuaire n'est point aux registres de St-Germ. l'Auxer. — Abraham du Pradel, dans son *Livre commode* (in-12, 1692; Bibl. Imp., t. 316-366), dit : « Des cotteaux (*sic*) pour la flûte allemande, faubs St-Antoine. » La flûte allemande était la flûte traversière, la seule

dont on joue aujourd'hui, et dont jouait si merveilleusement notre ami Tulon, mort au mois de juillet 1865, à Nantes, où il s'était retiré depuis plusieurs années. Tulon était né à Paris, le 12 septembre 1776, d'un musicien, modeste choriste de l'Opéra. Il avait remplacé à l'orchestre de l'Opéra, en 1813, son maître Wonderlick. Il se délassait de la musique par la peinture. Il peignait le paysage assez mal, mais, comme il arrive souvent, il estimait beaucoup plus en lui le paysagiste que le joueur de flûte. Tout le monde peignait mieux que lui, nul ne jouait aussi bien de l'instrument qu'il avait illustré.

COTELLE (JEAN I^{er}).

(JEAN II).

? — 1676?

? 1645—1708?

L'abbé de Marolles cite Jean Cotelle. Mariette, dans ses notes ajoutées à l'*Abecedarior* d'Orlandi, donne quelques détails sur cet artiste et sur son fils; voici ce qu'il dit de ces deux peintres : « Jean Cotelle étoit de Meaux et peintre d'ornemens. Il a beaucoup travaillé pour Vouet.... On a une suite de dessins de plafonds gravés par Fr. de Poilly, d'après Jean Cotelle.... J'ai connu son fils, qui étoit un assez mauvais peintre. Sur la fin de sa vie, se trouvant sans ouvrage, il s'étoit mis à faire des dessins pour les graveurs; et mon père lui en a fait faire beaucoup, qui sont sans verve, et d'une pesanteur insupportable. Il étoit à Rome en 1670. Il y peignit le portrait de P. Pierre Sévin, qui fut gravé par Vermeulen. Il y prit la qualité de *Pictor Parisiensis*. » Ajoutons à ce détail, d'après le livre intitulé : *Noms des plus célèbres peintres, etc.* (Félibien? 1679), que L. Guyot fut le maître de Jean Cotelle, et, d'après l'Acte de réunion des maîtres peintres aux Académiciens de 1648, que Cotelle fut un des premiers maîtres qui donnèrent leur adhésion aux statuts de la nouvelle compagnie. Il signa cette adhésion le 6 août 1651. Il demeurait alors à la porte Bandoyer. — Le Paul-Pierre Sévin dont parle Mariette étoit un peintre établi à Lyon, mais né à Tournon. Il avait vingt ans, lorsqu'il étoit à Rome en 1670. Vermeulen grava son portrait en 1688; il avait donc une certaine réputation, puisque, dix-huit ans après que Jean II Cotelle eut reproduit ses traits sur la toile, un graveur estimé eut poutoir, avec quelque espérance de succès pour sa planche, multiplier cette image par le burin.

Je reviens à Jean I^{er} Cotelle. Il eut le titre de *Peintre du Roi*; je vois qu'il le prit à la sacristie de Saint-Sulpice, le 7 février 1649, où il figura comme parrain d'« Anthoine, fils d'Anthoine Driart, peintre ». Il est porté en cette qualité dans l'État des officiers de la Maison de Louis XIV, dressé au 1^{er} juin 1650. (Bibl. Imp., Ms. de St-Magloire 7c.) Son nom est écrit dans ce document : « Jean Cotel ».

— Le 12 mars 1633, Jean Cotelle étoit fiancé à Saint-Jean Grève, « Marguerite Jean, venue de Pierre forestier, vivant fontainier », et le 25 avril suivant il l'avoit épousée. De ce mariage sortirent plusieurs enfants : 1^o *Madeleine*, 4 février 1634. (Reg. de St-Jean); 2^o *Anne*, 12 mai 1637. (Reg. de St-Gervais); 3^o, 4^o et 5^o *Marguerite, Jeanne et Jean*, dont je n'ai pas vu les baptistaires. Selon Zanl, Jean Cotelle *junior*, ou le fils, naquit en 1645; cette date paraît bonne; je vois, en effet, au registre de Saint-Nicolas-des-Champs, à la date du 3 mars 1674, que « Jean Cotelle, peintre ordre du Roy en son Acad. Roy., fils de Jean Cotelle, peintre ordre du R., en son Acad. Roy., fils de Jean Cotelle, peintre

ord^{re} du R., et de Marguerite Jean (seconde femme de Jean I^{er} Cotellet), épousa, âgé de 28 ans, Marie Amelot, âgée de 17 ans, fille de « feu J^e Bapt. Amelot, juré du R., des œuvres de massonnerie ». Charles Le Brun, que le registre de Saint-Hippolyte nomme « Jacque (*sic*) Le Brun », fut le parrain du I^{er} enfant de Jean II Cotellet (18 nov. 1675). — François de Troy était beau-frère de Jean II, ayant épousé Jeanne Cotellet. Il tint, le 7 septembre 1678, sur les fonts de baptême, le 3^e enfant de Jean II Cotellet. Jean Forest, peintre du Roi, tint le 5^e et dernier enfant de ce peintre. — La liste des Académiciens dit que J. Cotellet, peintre de miniature, fut reçu le 10 octobre 1671, et qu'il mourut, âgé de 63 ans, le 2^e septembre 1708. Son père était mort en 1676, selon Zani. Je n'ai trouvé ni l'acte mortuaire de Jean I^{er} ni celui de Jean II. Celui-ci peignit l'histoire, le portrait à l'huile et en miniature, l'ornement et l'architecture. Je lis au registre des bâtiments pour l'année 1688 : « Au nommé Cotellet (*sic*), peintre, 6025 livres à compte des tableaux qu'il peint, représentant les fontaines de Versailles, pour la galerie de Trianon. » J. Cotellet avait des tableaux dans l'appartement des Reines à Fontainebleau, et un tableau à Notre-Dame, dans la chapelle de Sainte-Marie d'Égypte. — Une sœur de Jean I^{er} Cotellet, Catherine, avait épousé Jacques Gervais, m^{re} peintre. Une fille de Jean II, Anne François, épousa (20 octobre 1716) un batteur d'or, P. Inard. (Reg. de St-Nicolas des Champs.) — Voy. FOREST (J^e), LE MOYNE (J.), PARROCEL, SEVIX, TROY (DE).

COTELIER (JEAN). 1674.

Parmi les « peintres ordinaires du Roi », qui sont inscrits sur les États de 1674-75, figure « Jean Cotelier », recevant 60 l. de gages. (Arch. de l'Emp., États de la Maison du Roi.) Ce Cotelier n'est pas plus connu de Zani et de Nögler que de l'abbé de Marolles. Est-il connu de quelqu'un ?

COTON (PIERRE). ? 1564—1626.

« Le jeudi 19^e mars 1626, le Père Coton, jésuite, mourut entre six et sept heures du matin, et fut enterré le même jour entre six et sept heures du soir; lequel preschant le karesme à St-Paul, prescha encore le lundy précédant sa mort, qui estoit le 16^e dud. mois, le lendemain du 3^e dimanche qu'on appelle *Oculi*; et le mardi, 17^e dud. mois, ne prescha point, parce qu'il fut mandé au parlement pour répondre, luy troisieme, en qualité de Provincial, sur un livre composé par leur général, qui avoit esté brûlé par les mains du bourreau, suivant l'arrest de la cour, le vendredy précédant, 13^e dud. mois de mars. » (Reg. de Cristofle Petit; Arch. de St-Paul.) Le P. Coton ou Cotton, comme quelques-uns l'écrivent, était né, dit-on, en 1564, à Xéronde, dans l'ancienne petite province de Foretz, d'un père qui était gouverneur de cette petite ville. On sait quelles furent la fortune et l'influence de ce confesseur des rois Henri IV et Louis XIII, dont on calomnia sans doute les opinions en ce qui touche au régime.

COTTARD (JACQUES). xviii^e siècle.

Jacques Cottard était orfèvre à Paris; il tenait boutique sur le pont au Change, et gravait apparemment assez bien, puisqu'il mérita qu'on l'admit parmi les tailleurs de la Monnaie. Le registre de la cour des Monnaies Z. 3213, Arch. de l'Emp., me fait connaître que, le 26 janvier 1630, Cottard fut pourvu

de l'office, vacant par la mort récente de Jehan Beauconsin, « de tailleur héréditaire particulier de la monnoye de Paris ». Jacques Cottard ne tint pas longtemps cet office; il s'en démit en 1636, et, à sa place, le Roi nomma celui à qui il l'avait cédé, le graveur Pierre Blaru. J. Cottard avait épousé Madeleine Beauconsin, dont je vois qu'il eut un fils, baptisé, le 11 décembre 1631, à Saint-Jacques de la Boucherie, et nommé *Charles*. Un peu plus de dix ans après, il eut une fille, baptisée le jeudi 4 septembre 1642, ayant pour parrain « Germain Davin, essayeur de la monnoye du Louvre, demeurant aux galeries dud. Louvre », et pour marraine « Geneviève Veret, femme de Guillaume Berthelot, sculpteur ord^{re} du Roy, demeurant à (*sic*) Luxembourg, paroisse St-Sulpice. » Je ne sais pas si J. Cottard eut d'autres enfants; sa postérité n'intéresse point l'histoire de l'art, où Cottard lui-même tient une bien petite place. — Voy. BEAUCOUSIN, BERTHELOT, BLARU.

COTTE (CHARLES DE). ? —1662.

(ROBERT). ?1656—1735.

(JULES-ROBERT). ?1683—1767.

Les biographes de Robert de Cotte tiennent pour certain que cet artiste célèbre naquit à Paris en 1656, petit-fils de Fremin de Cotte, architecte ordinaire du Roi Louis XIII. Voilà deux assertions auxquelles je n'ai rien à opposer, n'ayant pu trouver l'acte de naissance de Robert, et ne connaissant pas le mariage de Fremin, la naissance de ses enfants et leurs mariages. Les biographes ne nomment point le père de Robert; je crois pouvoir suppléer à leur silence. En cherchant partout ce qui touche aux De Cotte, j'ai lu dans un registre mortuaire de Saint-Barthélemy : « Le 22 octobre 1662, fut inhumé céans, honorable homme Charles de Coste, architecte du Roy, décédé en sa maison sur le pont au Change. » Je crois très-fortement que ce Charles est le père de Robert, qui, aux termes d'un document que j'ai sous les yeux, « après vingt-cinq ans dans les bâtiments du Roy, eut, le 1^{er} mars 1699, le brevet d'Architecte ordinaire de Sa Majesté, directeur de l'Académie d'architecture ». (Arch. de l'Emp., Secrétariat, E. 3385, fol. 72.) La *Biographie-Michaud* contient cette phrase : « En 1699, Robert de Cotte, devenu beau-frère de Jules Hardouin Mansart, dont il avait reçu les leçons, fut chargé de tous les détails des édifices construits sur les dessins de son maître. » De cette phrase, qui a le malheur d'être ambiguë, l'auteur des notices publiées dans les « *Galerics historiques du palais de Versailles* » a tiré cette conclusion que R. de Cotte épousa en 1699 une sœur de J. Hardouin Mansart. Il n'y a rien de moins vrai que cela. R. de Cotte devint beau-frère de Mansart par son mariage avec Catherine Bodin, sœur d'Anne Bodin, femme de Jules Hardouin. Une inscription latine, placée sous un buste en plâtre de Robert de Cotte, par Coyssevox, et qui figure au Musée de Versailles, ne laisse aucun doute à cet égard. Elle se termine par ces mots : « D. D. Cath. Bodin. ejus vid. 1738. » La Notice du Musée de Versailles dit, d'une manière un peu trop absolue je crois, que Robert de Cotte fut élève de Mansart. Il est fort probable qu'il tint de Charles de Cotte les premières notions de son art, et que son père, prévoyant que la grande fortune de Mansart pourrait être un moyen de succès pour son fils, le donna à l'architecte en réputation, qui développa

le génie de Robert, le fit travailler sous lui, et finit par l'associer à tous ses travaux. On dit que R. de Cotte commença en 1699 l'autel et le chœur de l'église de Notre-Dame, grand ouvrage interrompu un moment, repris en 1704, achevé en 1748, et récemment détruit par les architectes restaurateurs de Notre-Dame. Après la mort de Mansart (1708) il termina la chapelle du château de Versailles, inaugurée le 8 juin 1710 pour le mariage du duc de Berry avec la fille du Régent. Robert avait fait un dessin pour le portail de Saint-Roch, qu'il ne put construire. Son fils, Jules Robert, fut chargé de cette construction. La première pierre en fut posée le 1^{er} mars 1736. Le *Dictionnaire historique de Paris*, par Hurtaut et Maguy, dit que le grand Trianon fut fait par Robert de Cotte sur les dessins de Mansart. Il y a là une difficulté. Saint-Simon, à propos de la guerre de 1688, imaginée par Louvois pour apaiser Louis XIV qu'il avait blessé, à propos de la construction d'une fenêtre commencée à Trianon, s'exprime ainsi : « Le petit Trianon de porcelaine, fait autrefois pour madame de Montespan, ennuoyoit le Roi, qui vouloit partout des palais.... Ce château ne faisoit presque que sortir de terre lorsque le Roi s'appercut d'un défaut à une croisée qui s'achevoit de former... » Si c'est en 1688, comme l'atteste Saint-Simon, qu'eut lieu la reconstruction du château de Trianon, ce ne put être Robert de Cotte qui en suivit la construction. L'œuvre conçue par Mansart doit être exécutée par lui; Robert ne put être que l'inspecteur du travail. — « Messire Robert de Cotte, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Intendant et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts et manufactures de S. M., premier architecte du Roy, directeur de l'Académie Royale d'architecture, et vice protecteur de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt. », décéda, « âgé de soixante dix huit ans et demy », le 14 juillet 1735, à Passy, à trois heures après midi, « et fut porté en carrosse, le lendemain, de l'église paroissiale dudit Passy-lez-Paris », à St-Germ. l'Auxer., « pour y être inhumé dans sa chapelle, en présence de messire Jules-Robert de Cotte..., de messire Jean Armand de Cotte, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, et abbé des abbayes de St-Severin et de (un mot illisible), tous deux fils du defunt, qui ont signé avec Julien François de Cotte, petit-fils du defunt : Decotte, Labbé de Cotte, Julien François de Cotte. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer. — Le cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale possède un recueil précieux de dessins originaux de Robert de Cotte, attestant l'extrême facilité de l'artiste et sa pratique habile. Dans ce volume, il y a quelques meubles charmants et des projets de tapisserie d'un très-grand goût. — Jules-Robert de Cotte, à qui l'on ne reconnait pas tout le talent de son père, hérita de ses charges, et y ajouta celle de Directeur de la Monnaie des Médailles. Je vois que le 18 mai 1719 on expédia pour lui les provisions de la charge d'Intendant et ordonnateur des bâtimens du Roi, dont se défaisait son père en sa faveur. (Arch. de l'Emp., Bâtimens, liasse 1608-1759.) Jules-Robert de Cotte épousa Susanne Dehanay, dont il eut plusieurs enfans, et entre autres un garçon, qui, le 1^{er} janvier 1714, âgé de 2 ans et 5 mois, fut inhumé à St-Germ. l'Auxer., « après avoir esté ouvert par les chirurgiens », dit l'acte que j'ai trouvé. Comme son père, Jules-Robert mourut à Passy. Ce fut le 8 septembre 1767 qu'il dé-

céda, à huit heures du matin; il fut transporté le lendemain à Paris, et inhumé à St-Germ. l'Auxer., dans le caveau de sa famille. L'acte de son inhumation dit que Jules-Robert mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans; il était donc né vers 1683. On voit que Robert de Cotte n'avait pu épouser la mère de Jules en 1699.

Jules-Robert de Cotte avait marié sa fille Susame-Catherine, alors âgée de dix-huit ans, à Charles-Etienne Lepelletier, alors âgé de 26 ans. Le mariage avait eu lieu, le 29 janvier 1729, à Saint-Thomas du Louvre. Les époux avaient été bénis par Jean Armand de Cotte, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, grand vicaire de l'évêché de Verdun, etc. Robert de Cotte avait assisté à la cérémonie. — Voici un document qui se rapporte, autant que je le puis croire, à Charles de Cotte et à un de ses fils. Le 16 février 1636, Pierre Drouin, bourgeois de Paris, époux de Geneviève Lenormant, fit baptiser à Saint-Nicolas des Champs Marguerite, que tintrent sur les fonts « Louis de Coste (sic), fils de M. de Coste (sic), architecte du Roy, demeurant rue du Verbois, et Marguerite Petit-Jean, femme de François Juvenot, dem. rue de Bretagne. » Ce François Juvenot, et non Juvenot, comme le nomme l'acte que j'analyse ici — était le comédien connu sous le nom de M. de La Fleur. — Jean Tortebut peignit, de Robert de Cotte, un portrait en buste qu'Antoine Trouvain, graveur habile, donna pour sa réception à l'Académie le 30 juillet 1707, en même temps qu'un portrait de Jⁿ Jouvenot, d'après Jouvenot lui-même. — *Voy. LA FLEUR, MANSART, TORTEBAT, TROUVAIN.*

COTTIN (MARIE RISTEAU, mad.) 1770—1807.

Voici l'acte de naissance de cette femme, qu'un talent très-distingué rendit célèbre à la fin du dix-huitième siècle, et dont les productions, trop négligées peut-être aujourd'hui, gardèrent tout leur intérêt jusqu'au moment où, de nos jours, une nouvelle école littéraire relégué *Malek-Adel* et les autres productions de l'auteur sur le rayon des « romans qu'on ne peut plus lire » : « Marie, née d'hier, fille de s^r Jacques Risteau, directeur de la Compagnie des Indes, et de dame Anne Leconrt son épouse, dem. place des Victoires; le parr. M^r Jean Bapt. Venez, négociant de Bordeaux, oncle de lad. baptisée, représenté par Jean-Louis Simon, domestique du s^r Risteau; la mar. dame Marie Renac, veuve de M. Mathieu Risteau, négociant de Bordeaux, sa grand'mère, représentée par Marie-Madeleine Legain, femme de chambre de la dame Risteau. (Signé): Risteau, Legain, Simon. » (Reg. de Saint-Eustache, 23 mars 1770.) Marie Risteau mourut à Paris, le 25 août 1807, veuve de « M. Jean-Paul-Marie Cottin ». Elle n'avait encore que trente-sept ans et cinq mois. Son acte de décès est inscrit au registre mortuaire de l'ancien 1^{er} arrondissement de Paris, à la date du 25 août 1807.

COUCHES (deuxièmes) de la Reine Isabeau de Bavière. — 1388.

La Reine, femme de Charles VI, acroucha, le 14 juin 1388, de son second enfant, une fille qui fut nommée *Jehanne*, et qui vécut peu, car elle mourut en 1390. Au sujet de ces secondes couches de la Reine, j'ai remarqué dans les *Comptes de l'argenterie du Roy* (Arch. Imp. KK. 19; fol. 107) l'article que voici : « A Aubelet Bringuet drapier... pour trois aulnes et demie de drap marbre de Mous-

teniller » (Montvilliers) « acheté de luy le IX^e jour de may lan mil lecc iii^e et viij et baillé au tailleur, pour faire une grant et large houppelande, à boutons tout au long par devant, pour vestir lad. dame quant elle travailloit ».

COUCHES (deuxièmes) de la Reine Anne de Bretagne. —1495.

La Reine se sentant près de son terme et redoutant un malheur, songea à s'entourer de reliques, dont l'attouchement pût favoriser et hâter sa délivrance. Je vois qu'elle envoya le 5 septembre 1495, de Tours au Puy-Nostre-Dame en Poitou son Herault nommé Etampes, afin d'y « querir la Sancture Nostre Dame pour servir à l'enferment de lad. dame Roynne ». (Fol. 90, Trésorerie de la Reine; Arch. de l'Emp. Kk. 85.) Etampes reçut 50 sols tournois pour ce voyage qui lui prit quatre journées; il ne revint que le 9, et il n'était plus temps; Anne avait mis au monde, la veille, Charles, second fils de Charles VIII. La couche avait-elle été heureuse? Je ne sais; mais le pauvre enfant royal ne vécut que vingt-quatre jours; il rendit à Dieu son âme innocente le 29 octobre 1495.

COUDRAY (FRANÇOIS). ? 1678—1727.

On sait peu de chose sur cet artiste, né, suivant le rédacteur de la liste des membres de l'Académie, de peinture, en Champagne, au petit village de Villecerf, près de Troyes. Il fut reçu à l'Académie, le 30 avril 1712, sur la présentation d'une petite statue en marbre de saint Sébastien, joli ouvrage qui figure aujourd'hui au musée du Louvre parmi les sculptures modernes; il avait environ trente-quatre ans. Je vois qu'en 1716 il était à Paris, où il logeait « rue du Chantre chez M. Coysevox ». Coysevox était son maître, qu'il aidait sans doute dans l'exécution de certains de ses ouvrages, ce qui expliquerait sa présence dans le logis de l'illustre sculpteur. En 1717, on proposa à François Coudray d'aller en Saxe travailler pour Frédéric-Auguste II, Electeur de Saxe devenu Roi de Pologne; peut-être cette proposition avait-elle été faite à Coysevox lui-même, qui avait désigné Coudray pour un emploi qui ne convenait pas à un homme arrivé à la position qu'avait conquise Antoine Coysevox. Quoi qu'il en soit, académicien, Fr. Coudray ne pouvait accepter un engagement à terme ou définitif sans le congé du Roi; il le demanda et l'obtint. Je lis au registre du Secrétariat de la maison du Roi (Arch. de l'Emp. E 9,299, fol. 140) : « Permission à François Coudray sculpteur de l'Académie Royale, d'aller à Dresde travailler pour le service du Roi Auguste, à condition de revenir au premier ordre ». Cette permission est de l'année 1717. Coudray partit, et s'il revint à Paris, ce ne fut point pour y séjourner un peu longtemps. Il mourut, âgé de « quarante-neuf ans, le 29 avril 1827, à Dresde ». (Liste des académiciens.) M. Henry Barbet de Jouy, dans sa *Description des sculptures modernes* (Paris, 1855), dit que Fr. Coudray fut « premier sculpteur du Roi de Prusse »; ne serait-ce pas du Roi de Pologne plutôt?

1. COULANGES ou COLANGES (CHRISTOPHE DE). ? —1687.

L'oncle de madame de Sévigné, celui qu'elle a fait connaître sous ce nom charmant : *le Bien-bon*. Il assista, le 18 décembre 1659, au mariage de son neveu, le chansonnier Philippe-Emmanuel de Coulanges, avec mademoiselle Angélique Du Gué, et

signa l'acte de cette union, dressé à Saint-Gôme : « C de Colanges ». Il avait assisté, le 7 août 1644, au mariage d'Henry de Sévigné avec Marie de Rabutin Chantal, et avait signé l'acte authentique qui donna à Marie de Rabutin, sa nièce, le nom qu'elle a rendu célèbre : « C de Colanges, abbé de Liury ». On sait que l'abbé de Coulanges mourut en 1687. Au moment de son décès il demeurait rue Culture-Sainte-Catherine. Il fut inhumé chez les Visitandines de la rue Saint-Antoine, dont la maison fut établie par madame de Chantal, et vainc mémoire, aïeule de madame de Sévigné. Voici l'acte de décès du *Bien-bon* : « Le 29 (août 1687) Messire Christophe de Coulange (*sic*), prestre, abbé commendataire de l'abbaye royale de Liury, diocèse de Paris, est decédé rue S^{te} Catherine à l'hotel de Carnavalet, à deux heures et demie après minuit, duquel le corps a été apporté dans l'église St-Paul sa paroisse, le 30, et porté le mesme jour dans l'église des religieuses de la visitation S^{te} Marie, rue St-Antoine (*sic*) où il a esté inhumé : (Signé) « De Colanges, Turpin Sansay ». (Reg. de Saint-Paul.) La signature du Coulanges qui se lit ici est celle de Philippe-Emmanuel. Celle de Turpin Sansay appartient à Louis Turpin, comte de Sansay, Cherzay, Grissé, etc., dont il est parlé plus haut, art. de Saint-Aubin, p. 78, 2^e col. — Je lis au registre de Saint-Paul sous la date « mardy 16^e may mil six cens quarante-deux (1642) conuoy et enterrement dans le cimetièrre d'Heuriette norisse de M. l'abbé de Coulange (*sic*), prise près de la porte St-Pierre. Assistance de 12 (prêtres); chanté ». — I. SÉVIGNÉ.

2. COULANGES ou COLANGES (les autres).

J'ai tiré à dessein du groupe des Coulanges ou Coulanges, ainsi qu'on les a nommés ensuite, l'abbé de Liury, et Saint-Aubin, que madame de Sévigné a surtout fait connaître. Je vais dire maintenant ce que j'ai pu apprendre des parents de Christophe et de Charles de Coulanges. Une *Notice sur Monsieur et Madame de Coulanges* qui se trouve p. 349, t. XII de l'édition des Lettres de madame de Sévigné, donnée par M. Gault de Saint-Germain (Paris, Dalibon 1823), commence par ces mots : « Philippe-Emmanuel de Coulanges, le proche parent et le plus ancien ami de madame de Sévigné, étoit né à Paris vers l'année 1631. Sa famille, illustre dans la robe, le destina à suivre la même carrière : il fut d'abord conseiller au Parlement. » L'auteur de la notice dit plus loin : « L'insouciance, les sentiments et la bonne humeur de Coulanges le conduisirent *jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans*... Ce petit homme jovial... etc. » Ce qu'a oublié de dire, ce que probablement ignorait l'écrivain qui a donné ces neuf pages sur Philip.-Emm. de Coulanges et sur sa femme, c'est de qui était fils « ce petit homme jovial » qui se fit connaître par des chansons, et que la mauvaise fortune n'épargna pas vers la fin de sa vie. Je vais combler cette lacune, rendre à la naissance de P. E. de Coulanges sa date précise, préciser celle de son décès, et rendre à son père, qui n'était pas de robe, son véritable état. Le père de Philip.-Emm. de Coulanges se nommait Philippe; il avait une charge de finance. En 1616, il eut des relations amoureuses avec une jeune fille « Jehanne de Montluc », et je vois qu'il en vint un enfant, baptisé à Saint-Merry « le vendredy 14^e jour de juillet 1617, sur les quatre heures de relucée ». Cet enfant fut nommé *Pierre*; son baptistaire le dit « fils de Philippe de

Coulange (*sic*), *financier* ». L'acte dit : « La mère, Jehanne de Monthuc. » Philippe de Coulanges se maria, non à mademoiselle de Monthuc, mais à une fille de la maison d'Ormesson. Ce ne fut ni à sa paroisse (St-Paul) ni à celle de sa future (St-Jean en Grève) que son mariage fut célébré, mais chez l'aïeule de l'épouse. L'acte qui est sous mes yeux déclare que le 22 novembre 1626 furent fiancés « noble homme M^{re} Philippes de Coulange (*sic*), conseiller du Roi et *trésorier de France* à Paris » (on voit que le père de Philip.-Emm. n'était point comte de robe), « et damoiselle Marie Lefebure, fille d'André Lefebure s^r Dormesson (*sic*) conseiller du Roy et maître des requestes, et de dame Anne Le Pruinst (*sic*), paroisse St-Jean en Grève ». Les fiançailles furent faites en la maison de « Monsieur Pruinst, conseiller du Roy et maître ordinaire en la chambre des comptes, père-grand de lad. Marie Lefebure d'Ormesson ». Quand eut lieu le mariage? L'acte inscrit au registre de Saint-Nicolas des Champs ne le dit pas. Ce que m'apprend le registre de Saint-Paul, c'est que, le 2^e août 1633 fut baptisé « *Philippes* de Coulanges, fils de Philippe et de dame Marie Lefebure, dem^r rue Royale », et que cet enfant fut tenu par « M^r Philippes de Colanges, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et prié » (grand-père paternel du nouveau-né) et par « Anne Leprestot, femme de Messire André Lefebure seig^r d'Ormesson ». Ce Philippe, né le 2^e août 1633, est notre *Philippe-Emmanuel*, qui, le 18 décembre 1659, à Saint-Côme, « conseiller du Roy en sa cour de Parlement », habitant sur la paroisse Saint-Gervais, épousa « d^{lle} Marie-Angélique Dugué, fille de M. François Dugué, conseil. du Roy et maître des requestes ». Le mariage eut lieu en présence de « M. Charles d'Ormesson conseiller d'Etat » (Charles est une erreur du rédacteur de l'acte, c'est André qu'il faut lire), « grand-père de l'époux; Christophe de Colanges, abbé de Liury, oncle de l'époux » (ceci nous fait connaître que le *Bien-hou* était frère de Philippe II de Colanges), « de M. d'Ormesson de Lézeam, conseiller d'Etat oncle de l'époux, François Dugué père de l'épouse, Angélique Turpin, grand-mère de lad. épouse, de Marie-Angélique Turpin, mère de l'épouse; d'Isabelle Turpin, femme de M. Michel Le tellier secrétaire d'Etat, tante de lad. épouse et plusieurs autres ». L'acte est signé : « De Colanges, M. A Dugué, C. de Colanges, abbé de Liury, etc » — Philippe-Emmanuel de Colanges mourut « le dernier du mois de janvier 1716, en sa maison rue des Tournelles, âgé » dit l'acte que je copie, « de quatre-vingt-deux ans ou environ » (né le 2^e août 1633, il avait en effet quatre-vingt-deux ans et demi et non *quatre-vingt-cinq*, comme le dit la notice citée plus haut). « Le corps » du défunt « fut porté en convoi » de Saint-Paul « au couvent des dames de S^{te} Marie » (de la Visitation) « rue St-Antoine, pour estre inhumé le premier de février ».

— Philippe de Colanges, grand-père de Philippe-Emmanuel, se maria, vers 1609, à Marie de Bèze, celle qui fut marraine de madame de Sévigné; i eut d'elle, le 2^e mars 1610, *Marquerite*; le 9 mai 1611, *Elisabeth* (*sic*); le 15 juin 1614, *Loys*; le 23 mars 1616, *Charles*, celui qui fut connu sous le nom de Saint-Aubin; le 10 mars 1617, *François*; le 1^{er} octobre 1618, *Alexandre*, qui eut pour parrain « Philippes de Colanges, seig^r de Montaleau, secrétaire du Roi », et pour marraine,

« Marie de Coulanges ». Quant à Philippe, père de Philippe-Emmanuel, et à Christophe, l'abbé de Livry, je n'ai pas trouvé leurs baptisaires dans les registres de Saint-Paul où sont inscrits ceux de leurs frères et sœurs. Le ménage Colanges et de Bèze demeurait place Royale; P. de Colanges est qualifié, dans tous ses actes que je connais : « Conseiller secrétaire du Roy et de ses finances », comme le fut son fils. On voit que là encore il n'y a pas un homme de robe, comme l'a supposé M. Gault de Saint-Germain. Je n'ai pu savoir ce qu'était à l'époux de Marie de Bèze « Philippe de Colanges, seigneur de Montaleau », que je vois parrain à Saint-Paul d'Alexandre de Colanges, et, le 19 août 1624, à Saint-Louis, de Philippe, fils de Pierre Le Roy, commis à la recette des ponts de bois établis sur l'île Saint-Louis. Je ne sais pas davantage qui était Marie de Colanges. Probablement, elle était sœur du seigneur de Montaleau, et sœur ou cousine du Philippe dont je viens de nommer les enfants. Marie de Colanges fut la mère de madame de Sévigné.

Toussaint de Colanges était-il frère de Marie? Je n'ai pu m'en convaincre. En 1623, quand il fit baptiser à Saint-Paul le premier enfant qu'il eut de sa femme, Marie Héron, il avait une charge de « receveur des aides et tailles en l'élection de Gisors et Pontoise ». Encore un homme de finance au lieu d'un homme de robe! Le 2 octobre 1623, Toussaint fit baptiser *Denis*, dont le parrain fut « noble homme Denis Héron », grand-père de l'enfant. En 1625, Toussaint de Colanges avait une charge de « receveur général de l'hôtel de ville de Paris »; le 30 mai de cette même année, il fit baptiser *Isabelle*, que tint Marie de Bèze. Il perdit sa femme et se remaria en 1639, avec « Claude Dourmel », qui lui donna sept enfants : 1^o *Marie*, le 2 août 1640; 2^o une autre *Marie*, le 11 novembre 1641 (la première étant morte sans doute); 3^o *Elisabeth*, 17 octobre 1642 (celle-ci tenue par Elisabeth de Colanges née, comme je l'ai dit, le 4 mai 1611); 4^o *Toussaint*, le 13 décembre 1643; 5^o *Claude*, le 9 janvier 1645; 6^o *Madeleine*, le 27 décembre 1645; 7^o *Geneviève*, le 1^{er} décembre 1647. Toussaint de Colanges et Marie Héron demeuraient rue Saint-Antoine. Toussaint mourut en 1650; l'acte de son inhumation inscrit à Saint-Paul est ainsi rédigé : « 29 octobre 1650 convoi de défunt monsieur de Colanges vivant conseiller du Roy receveur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, pris rue St-Antoine, enterré dans l'église ». — J'entrevois un Louis de Colanges, seigneur de Mazières; c'est le « Loys » fils de Philippe et de Marie de Bèze, qui naquit en janvier 1614, comme je l'ai dit. Un « Auguste de Colanges, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine au régiment du s^r de Verdun en Piémont », épousa, à Saint-Nicolas des Champs, le 9 février 1626, « Lucie Marcel ». Il avait alors « vingt-huit ans ou environ ». Il signait : « Colanges ». Son mariage n'eut probablement pas l'approbation des Colanges, car aucun d'eux ne parut à la cérémonie, où figurèrent seulement des parents de Lucie Marcel, et, entre autres, « Claude Marcel »? père de celle-ci, qui se qualifiait « escuyer », titre qui n'avait pas une grande valeur. — M. Cl.-Xavier Girault, dans sa *Notice historique* sur les ancêtres de madame de Sévigné (édit. de 1823) dit que la mère de la marquise ne survécut que cinq années à la perte de son mari, et qu'elle mourut en août 1632. Erreur d'une année qui appartient peut-

être à l'imprimeur, mais qui veut une rectification. Je lis dans le Reg. de Saint-Paul « du dimanche 21 aoust 1633, conuoy général » (c'est-à-dire où assista tout le clergé de la paroisse) « de feu dame Marie de Coulanges (*sic*) veufue de feu Messire Celse-Benigne de Rabutin, niuant cheualier; seigr et baron du Chantal, portée dans l'Eglise des filles de la Visitation, lieu de sa sépulture, où furent chantés vespres des morts, etc. » L'acte est sans signature. Le registre de Christophe Petit, habitué de Saint-Paul (Arch. de la ville), contient, à la date du 21 août 1633, cette mention : « Conuoy g^l de la ueufue Mad Chantal, fille de M. de Coulanges; le corps porté droit de la maison aux Filles de S^{te}-Marie. » Sous la date du samedi 6 décembre, il contient cet article : « Samedj 6, feste de S^t-Nicolas, conuoy g^l de M. de Colanges, jadis partisan, dont » (d'où) « sont venus tous ses biens. Le corps porté à S^{te}-Marie avec sa femme et sa fille » (c'est-à-dire où étaient enterrés sa femme et sa fille). « Le conuoy de celle cy fait le samedi 13 may 1634, et de celle-là le dimanche 21 août 1633 ». Ce M. de Colanges, ancien partisan, était le grand-père maternel de madame de Sévigné. — « Marie-Madeleine de Coulanges, femme de M. André Harouys », mourut le dernier jour de septembre 1662 et fut enterrée « le dimanche 1^{er} octobre, au couvent de S^{te}-Marie de la Visitation, après auoir été apportée de S^t-Roch, sa paroisse » (Reg. de S^t-Paul). — *Voy. SÉVIGNÉ.*

COULEURS de quelques Rois et princes. — *Couleurs du Roi Jean II dit le Bon.* Bleu et Rouge. (*Voy. JEAN II.*) — *Couleurs du duc de Berry, dauphin de Viennois, régent du royaume (1419).* Le duc de Berry portait les trois Couleurs qui composent aujourd'hui le pavillon français, le Bleu, le Blanc et le Rouge. — « ... Pour ce faire a esté baillé... vuzze pièces et demie de sendal » (tafetetas) tierceclin, tant *Vermeil* que *Blanc* et *Bleu*, et cinq liures de franges de fines soies et d'or. » (Ce tafetetas devait être employé à faire des étendards.) Comptes du premier écuyer du duc de Berry, fol. 21 v^o (Arch. de l'Emp. KK. 53). — « ... Et yeux harnoys » (achetés à Guillemain Brocquier, sellier dem^t à Lyon) « brodez de drap de layné des trois couleurs que porte mond. seigr et est assaouir Vermeil, Blanc et Bleu ». — « A Guillaume de St-Keneran, bourgeois et drappier de Bourges, ... pour douze aunes de drap Blanc, Bleu et Rouge ». (Fol. 27.) — « A Jean Tibaud, march^d dem^t à Lyon... quatre aunes et demie de sendal tierceclin, Blanc, Vermeil et Bleu, pour faire trois paunceaux pour mettre en la lance de mond. seigr. » (Ils étaient garnis de franges de soies aux trois Couleurs, et de fil d'or.) (fol. 27 v^o.) — « Un chapeau de veluiau noir à trois plumes d'autruche des trois couleurs. » (Fol. 28.) — (*Voy. HUGUENIX.*) — *Couleurs de Charles I.* Ces Couleurs étaient le *Blanc*, le *Vermeil*, le *Vert* et le *Noir*. — (*Voy. CHARLES VI.*) — *Couleurs de Charles II* (1458-59). — « Pour vne ceinture de broderie faicte de fil d'or de Fleurance (*sic*) et de soye Rouge, Blanche et Vert, en manière d'une terrasse de laquelle sault » (s'élève, de : Saillir) « vne fleur de Marguerite pour seruir à mettre autour d'un chaperon conuert de velours gris. » Comptes de l'argenterie du Roi, Arch. de l'Emp. (1458-59. KK. 51). — « A Monseigr Charles, fils du Roy, pour une chaine d'or faite à chaînons,

l'un esmaillé aux Couleurs et deuises du Roy, c'est assaouir Rouge, Blanc et Vert, l'autre rache (?) et bruyt que led. seigr luy a donné et fait faire par Gilbert Jehan... pour estrenne, 1^{er} janvier 1458. » (Fol. 119.) — *Couleurs de Louis XI.* — « A Michou Daurron, march^d suiuant la court, pour deux tiers de drap rouge... pour faire et tiller avec un tiers de drap blanc, vne jaquette de trois couleurs Rouge, Blanc et Vert, sans manches, à la deuse dud. seigr p^r Guillaume Stayer capitaine des gens de la garde du corps du Roy. » Comptes de l'escurie du Roy 1463-65, fol. 99. (Arch. de l'Emp. KK. 65.) — « Pour 95 aunes 3 1/2 de drap Rouge, Blanc et Vert pour faire 104 jaquettes des trois couleurs pour les archers du corps du R. » (Fol. 100.) De ces jaquettes, 25 étaient pour les archers du corps et soixante et dix-sept pour les archers de la garde, y compris leur artilleur. Aux 25 jaquettes des archers devaient être mis trois mares sept onces un gros deux deniers d'orfèvrerie « d'un costé, en bossettes et paillettes pour faire les couronnes desl. jaquettes, et 58 mares 4 onces 6 gros vng denier orfèvrerie blanche en paillettes, bossettes et branlans tant pour couvrir les surtailles (?) de la deuse desdites jaquettes, comme pour couvrir tout le drap d'icelles ». (Fol. 102.) — Dans les Couleurs du Roi, le Noir remplaçait quelquefois le Vert; ainsi, je lis au fol. 25 v^o du Compte de l'argenterie (1462, Arch. de l'Emp. KK. 61) : « A Jehan Petit Fay, mercier suiuant la court, la somme de 20 sols tourn. pour six aunes de rubans Rouge, Blanc et Noir par tiers, acheté de luy le 1^{er} j^r de janvier 1468, pour faire Saincture (*sic*) pour led. seigr Roy ». (*Voy. LUYAL Jean de.*) — *Couleurs de Charles VIII.* (1487-97.) — « A Jehan Quatrepiéz, brodeur dud. seigr (Charles VIII), pour quinze aunes et demie de frange de soye, longue d'emuirn vng pouce, meslée et composée de soye Vert, Rouge et Blanche, pour garnir et border les tentes tout du long et tout autour les bords de deux journées de 3 aunes 3/4 drap d'or noir raz à l'œuvre de Damaz, à la mode d'Italie » (la jornada), « pour seruir aud. seigr à mettre et porter souz son harnoys. » Comptes de la maison du R. (Arch. de l'Emp. KK. 70, fol. 285.) Au fol. 45, dans un article analogue, on lit : « Pour mettre sur son harnoys » ce qui est plus raisonnable. Le Vert, le Rouge et le Blanc étaient les couleurs que Charles VIII tenait de Louis XI qui, lui-même, avait gardé celles de son père. Charles prit ensuite le Rouge cramoisi ou écarlate, et le *Tanné*. Les comptes de son argenterie et de son écurie sont remplis d'articles où ces Couleurs sont mentionnées et dites les Couleurs du Roi. — « Demy tiers velours Cramoisy et demy tiers velours Tanné pour couvrir deux paires d'heures d'iceluy seigr, la couverture de chascune my partye des deux couleurs ». Argenterie du Roy (Arch. de l'Emp. KK. 71 fol. 33 v^o). Le *Jaune* et le *Gris* furent aussi deux des couleurs que porta Charles VIII. Je vois qu'en 1491 (9 déc.) on acheta du velours jaune et du velours gris pour couvrir une paire d'heures imprimées, appartenant au Roi (KK. 72, fol. 54). Cette même année, on fit un ciel pour le lit du Roi, de damas mi-parti *Jaune* et *Gris* (3 mars). — A la bataille de Fornoue, le 6 juillet 1495, Charles VIII portait sur son harnoys une jaquette à manches courtes, de deux couleurs, *Blanc* et *Violet*. (*Voy. ANNE DE BRETAGNE.*) En 1497, on fit pour le Roi « vng grand pareuent » (en 1490 on disait un *Ote-*

rent) « de muraille, pour vne grande salle en l'hôtel de Paris appelé la Court de la Reyne où est l'armurerie du Roi »; ce paravent était fait de vingt pièces de bougran, dix *Rouge* et dix *Jaune*. Comptes de l'écurie du Roy 1497-98 (KK. 74, fol. 50). Quelque 5 mois après celui où l'on fit le paravent, on fit pour les vingt-quatre pages du Roi, vingt-quatre paires de chausses, une cuisse *Rouge* et l'autre *Jaune* (fol. 101 v°). Peu de jours après, pour Guillaume Gouffier, page, on fit une paire de chausses, l'une cuisse *Rouge* et l'autre *Jaune*. (Voy. ANNE DE BRETAGNE, BOURDICHON, CENT SUISSES, DEVICES, PAGES DE LOUIS XII, TABOURIX.) — *Couleurs d'Anne de Bretagne* (1492). Les Couleurs de cette Reine étaient le Rouge, le Blanc et le Noir, comme le prouvent les articles suivants du compte de la Trésorerie, 1492-93 (Arch. de l'Emp. KK. 83). — « A Arnoul du Vinier, orfèvre de Mad. de Bourbon, la somme de neuf vings sept livres, vnze solz, dix deniers maille tourn. pour vng marc troys onces et demye d'or par luy mis et employé à faire un gorgery » (gorgery, ou tout de gorge pour une robe) « auquel il y a trente-deux las » (lacs) « doubles, camoissés (?) et entrelassés en échiquier, avec trente-deux lettres torses faites à façon de AA romaines, esmaillez partie de *Rouge* et *Blanc* et l'autre partie kamoissiez, lesd. lettres bordées par les costez de cordelières kamoissées et esmaillez de *Noir*, le tout assis sur vng fons bruny, auquel gorgery y a six pièces de petites chainettes, en chacune desquelles y a vingt chainons pour former par devant le gorgery, mis es mains de lad. dame » (fol. 128). — « Au même Arnoul... 289 l. 15 sols 4 den. tournois, pour 2 marcs, une once, six gros, or d'esu au soleil par luy mis et employé et vng » (mot illisible; on ne peut lire que : *Saint*, et saint ne présente aucun sens), « fait à SS, les vnes kamoissées et les autres à jour, assises sur vng champ bruny, esmaillez de *Rouge* et de *Blanc*, avec vne cordelière par dessus » (fol. 149). — « Au même orfèvre, quatre cent trente neuf livres huit sols trois deniers pour trois mares, deux onces sept gros d'or par luy mis et employé en vne chaîne faite de 46 grans SS, les vnes faites à escailles, esmaillez de *Rouge* et de *Blanc* et les autres kamoissées, par luy liérées es mains de lad. dame à Melun ». (Fol. 150.) — *Voy. PAGES D'ANNE DE BRETAGNE. — Couleurs de Louis XII*. Le Rouge et le Jaune étaient les Couleurs de ce prince, qui y ajouta quelquefois le Blanc. — *Voy. PAGES DE LOUIS XII, PLEUMUX DE CHANFREIN. — Couleurs de François I^{er}*. La livrée du Roi François I^{er} était de Couleur violette, c'est-à-dire que le loup de l'habit était violet; les ornements en étaient *jaune* et *incarnat*. Les chausses des pages, celles des gardes du lumier du Roi, celles des petits chantres de la chapelle, celles des musiciens aussi étaient de drap *violet*, bigarrées de draps *jaune* et *incarnat*. (Arch. de l'Emp. Comptes de l'argenterie, 1536, KK. 91, fol. 36, 38, etc.) Quelquefois le *gris* se substituait au *violet*; ainsi fol. 211, je vois les plumes d'un casque du Roi dont il est dit qu'elles sont : *incarnat*, *gris* et *jaune*. Au fol. 212 sont mentionnés des brodequins aux couleurs *gris*, *incarnat* et *blanc*, le blanc remplaçant le *jaune*, et le *gris*, le *violet*. Quelquefois l'*incarnat* se joignait seul au *gris* dans un vêtement, quelquefois un vêtement était mi-partie *incarnat* et *jaune*. (Fol. 229.) — « A Léonard de l'Aulne, tailleur dud. seigneur (le Roi), la

somme de 25 livres 10 s. pour la façon de 17 sayes de drap *Viiolet*, bandés (ayant des bandes) de veloux *Incarnat* et *Jaulne*... pour les hautbois, fifres, tambourins et trompettes dud. seigneur ». (Arch. de l'Emp. Argenterie, 1541, KK. 92, fol. 275.) — « Deux aulnes et demi satin *viiolet*, *jaune* et *incarnat*, pour faire un pourpoint aud. Bastard, fondeur flamand qui avoit apporté quatre sacres » (petites pièces d'artillerie) « au Roy de la part de la Roïne de Hongrie ». Il eut aussi un manteau de drap *violet* doublé de drap *jaulne* et *incarnat*. (Fol. 19 et 20.) — *Couleurs de Henri II. Jaune, Rouge et Vert*. (Voy. Fors, et dans cet article ce qui concerne Thony.) — *Couleurs de Charles IX. L'Incarnat, le Blanc et le Bleu*, furent les couleurs de ce Roi, qui avait en aussi le *Jaune*, le *Gris* et le *Vert*, comme on va le voir par quelques extraits des Comptes de l'écurie du Roy pour l'année 1566 : « Vingt-deux aulnes de passament de soie *Blanche*, *Bleue* et *Incarnat*, données au tailleur de l'escurie et par luy employées sur une saye et un manteau d'un page nommé Villiers ». (Arch. de l'Emp. KK. 135, fol. 145.) — « Cinq douzaine de gros boutons à longue queue faictz de soie *Incarnat*, *Blanc* et *Bleu*, dont il y a vne douzaine qui a esté mise sur les manteaux » de vingt-sept grands laquais (KK. 136, fol. 73. Ecurie du R. 1570.) — « Soixante et treize paires de chausses d'estamet *Bleu*, faites à bourses, bandées de taffetas à six fils *Incarnat* et *Blanc*. (Fol. 75.) — « Quarante paires de trouses d'estamet *roige*, coupées au genou, faites à bandes à l'espagnole, chamarrées de taffetas *Blanc* et *Bleu*, pour quarante laquais ». (Fol. 77.) — « Onze onces de passament de soie *Incarnat*, *Blanc* et *Bleu*, pour chamarrer deux manteaux, faits pour deux pages ». (Fol. 79.) Je vois, fol. 80, mentionnés des manteaux pour les pages avec des ornements de soie *Jaulne*, *Grise* et *Verte*, qui, fol. 100, sont dites « les Couleurs dud. seig^r le Roy ». Il semblerait ressortir de là que dans le courant de l'année 1570, le Roi abandonna pour un moment le tricolore rouge, bleu et blanc pour un autre. Peut-être ce ne fut que momentané et pour une circonstance particulière. Ce qui m'autorise à le croire, c'est que je vois Henri IV, Louis XIII et ses successeurs avoir les trois Couleurs qui en 1792 devinrent fortuitement celles de la nation et remplacèrent le blanc, que M. de Mirabeau appela dédaigneusement à la tribune de l'Assemblée nationale : « Les livrées de l'esclavage ». (Voy. PAVILLOX NATIONAL.) On a pu remarquer plus haut que le dauphin, duc de Berry, portait les couleurs : *Vermeil*, *Blanc* et *Bleu*. — *Couleurs de Henri III, roi de France*: *Jaune* et *Viiolet*. — *Francesco Sansovino*, écrivain très-connu à Venise au seizième siècle, dans son excellent livre intitulé : « *Venetia città nobilissima e singolare* (1580?), parlant de la réception qui fut faite par le doge et la seigneurie à Henri III de France, revenant de Pologne après la mort de Charles IX, dit que le 18 juillet 1574, le doge fit monter le Roi de France sur le *Bucentaure* et le mena au Lido. Il ajoute : « *Erano 354 schiaroni posti al remo, tutti vestiti di taffeta giallo e paouzzo a livrea di esso Re* » (il y avait aux rames du navire 354 esclavons tout vêtus de taffetas *jaune* et *violet*, à la livrée de ce Roi). Témoin oculaire des faits qu'il raconte, Sansovino doit être cru sur ce qu'il rapporte des Couleurs particulières à Henri III. Son témoignage ne peut être suspect et peut servir comme un docu-

ment authentique sur ce point. — *Couleurs* de Henri IV. Incarnat, Blanc et Bleu. — « Pour trois haïsses de fine soie *Incarnat, Blanc et Bleu*, pour servir, à sçavoir à deux rats de Barbarie, et vne plus grosse à vn chien de la chambre du Roy. » Argentierie du Roi, 1591. (Arch. de l'Emp. KK 147.) — « Trois aulnes taffetas *Tanné cramoisy* » (couleur qui tenait du rouge brun) « pour faire banderolles aux troupes de la compagnie de Monseigneur le duc d'Orléans. Vne aulne dud. taffetas pour faire la cornette de lad. compagnie. Onze aulnes de velours tanné cramoisy à quatre poils, pour faire les deux casaque des trompettes. Vn quart et demi de toile d'argent pour faire les quatre croix aux casaque des trompettes. Sept aulnes de serge d'escot cramoisy pour doubler les casaque. Quatre-vingt-dix aulnes de galon d'or fin pour border et chamarrer les casaque. Neuf aulnes de frange de soie Tannée cramoisie à mettre aux banderolles des trompettes, cordons, houppes, crêpines, etc. de soie tannée cramoisie. Frange d'or autour de la cornette. » Argentierie du R. 1607, quartier d'oct., nov. et déc. (Arch. de l'Emp. KK. 149, fol. 4.) — Ou trouve plus loin (fol. 18) mention d'un habit fait pour Henri IV, « de sept aulnes de satin Tanné cramoisy; vne juppe de velours Tanné cramoisy, doublée de panne de soie de la mesme couleur; jarretière de rubans de la mesme couleur ». (KK. 147.) Le Tanné cramoisy était donc une des couleurs qu'affectionnait le Roi Henri IV. — Dans les comptes de 1591, on voit mentionnées plusieurs écharpes de taffetas *Blanc* pour le Roi. En 1595 (KK. 148) une enseigne fut faite pour les gardes françaises de « dix aulnes de taffetas Blanc ». Le blanc était la couleur de la France. — *Couleurs* de Louis XIII. Incarnat, Blanc et Bleu. — « Pour vingt-six pourpoints, vingt-six paires de grègues » (culottes) « et vingt-six paires de bas à botte, de serge blanc (*sic*) et vingt-six jupes de chasse et casaquins doublés de revêche rouge, le tout chamarré de galons ou de dentelles de soie *Incarnat, Blanc et Bleu*, pour servir aux cochers, postillous, valets de chiens, etc. » Argentierie de Louis XIII. (Arch. de l'Emp. KK. 200, fol. 25.) — On a vu plus haut que notre tricolore était la livrée de Henri IV et de Charles IX; il fut celui des Rois qui succédèrent à Louis XIII, jusqu'à Charles X et au Roi Louis-Philippe. L'Empereur Napoléon III prit le vert pour sa couleur; l'Empereur Napoléon I^{er} l'a pris aussi. — *Couleurs* de la Reine Marguerite de France, dite la Reine Margot. « *Vert naissant, Jaune doré, Blanc et Bleu* », telles étaient les Couleurs de cette princesse, qui fut femme de Henri IV. Elles étaient aussi celles de l'Ordre du Saint-Esprit, à sa création. (Voy. ESPRIT (ordre du St-.) — *Couleurs* de Charles-Quint. — « ... Puis venoient les pages de l'Empereur qui pouvoient monter à vingt-quatre seulement, tous superbement vestus de velours Jaune, Gris et Violet, estant *pour lors* ses couleurs, montez sur des très-beaux chevaux ». Brantôme, *Charles-Quint*, entrée de l'Empereur à Bologne 1525 (?). On a vu ci-dessus que les Couleurs de François I^{er} étaient le jaune, le violet et l'incarnat, qui est une des bases du violet. — Voy. MUSIQUE, PERDREAUX.

COULLON (GUILLAUME DE CASENOVE, dit).

1473—81.

« Nous Guill^e de Casenove dit Coulomp (*sic*) escuier d'escuerye du Roy nostre Seigneur » (Louis XI

« Visadmiral de France, Maistre enquesteur et reformateur de ses eaux et forests en Normandie et Picardie, confesseurs auoir en et receu de honorable homme et saige Jehan Lassanoine, receueur ordinaire de la viconté de Rouen, la some de dix liures tournois qui deue nous estoit, au terme de Pasques mil cece quatre vint et vng, pour moietié de xl l. ¹⁵ que nous auons acoustumé prendre et auoir par chascun an sur lad. viconté et receipt à cause et pour raison des gaiges de nostre dict office de maistre des eaux et forests, de laquelle somme de dix liures tournois nous nous tenons à contens et bien paieiz et en quitons le Roy nostre d. seigneur, led. recepueur et tous auldres. En tesmoing desquelles choses nous auons signé ces présentes de nostre main et fait sceller de nostre secl. Donné le xxv^e jour de janvier l'an mil cece quatre vintz et vng » (signé ainsi) :

COULLON

L'original de cette quittance que j'avais achetée, le 6 octobre 1852, d'un marchand d'autographes, nommé Danquin, est entré dans la collection de M. Boutron, à qui je l'ai donné en échange de la communication que me fit cet amateur, le 7 novembre 1852, de lettres originales de Du Quesne et de Tourville. — Guillaume de Casenove, vice-amiral de France pendant le règne de Louis XI, sous le nom de Coullon, Goulomp ou Colomb, n'est pas nommé par le P. Fournier (*Hydrographie*, 1643); il est resté inconnu au Père Anselme et à tous les auteurs de *Biographies*. Tout ce que j'ai pu apprendre de lui, le voici. En 1473, il courait la mer avec quelques marins appartenant au Roi de France, lorsque, près des côtes d'Espagne, et à la hauteur d'un port nommé Vivero (*apud portum Hispaniarum quem Virarium nominant*), il rencontra, combattit et prit deux grandes galères qui revenaient d'Angleterre, après avoir porté, par ordre de Ferdinand III, Roi de Sicile, des marchandises en Flandre et dans la Grande-Bretagne : (*Duas nostras magnas tiremes, quo mercatura gratia... in Flandriam, Britanniamque nostro jussu navigaverant, cum redirent a Colombo... apud portum... vi expugnatas, captas esse, ac remigibus ceterisque mercatoribus spoliatis, Normandiam versus esse deductas.*) Les équipages et les marchands amenés en Normandie par Coullon firent parvenir leurs doléances à Ferdinand, leur souverain, qui, le 9 novembre 1474, écrivit à Louis XI, 1^o pour se plaindre de cet abus de la force, commis par un sujet de Sa Majesté le Roi de France, en pleine paix et sans provocation, 2^o pour demander la liberté de ces marins et marchands, et la restitution des navires et de tout ce qu'ils contenaient au moment de la prise faite si audacieusement par le commandant français. La lettre apportée par le Roi d'Armes de Ferdinand fut remise, le 26 janvier 1474, à Louis XI, qui, le 31, répondit, afin d'excuser Coullon (*Colombus*), que celui-ci, sachant que les soldats de Ferdinand avaient maltraité les Français dans le Roussillon,

malgré la paix qui existait entre les deux nations, et ayant appris d'ailleurs que les deux galères dont il s'agissait avaient porté des marchandises à Charles, duc de Bourgogne, sujet rebelle et désobéissant du Roi, et aux Anglais, les ennemis invétérés de la couronne de France et des Français » (*Anglorum, nostrorum et coronæ francicæ intervectorum hostium*) « ledit Coulobout avait agi selon l'usage et le droit de la guerre, en se saisissant de ces bâtimens qui trafiquaient avec des gens nos ennemis. Louis XI cependant, pour montrer son desir de bien vivre avec le Roi de Sicile, déclara à Ferdinand qu'il donnait ordre qu'on rendit à leurs propriétaires les deux galères retenues dans un port de Normandie, et tout ce qu'avait pu prendre en elle Coullon, leur capteur.

Les lettres de Ferdinand et de Louis XI que je viens d'analyser m'ont été obligeamment communiquées par M. Rathery, qui en possède une copie que l'on peut croire du dix-septième siècle.

Pourquoi Guillaume de Casenove ou Caseneuve prit-il le surnom de Colomb, Coulobout ou Coullon, comme il l'écrivait lui-même, sans souci peut-être de la véritable orthographe de son nom? Il serait difficile de le dire. Serait-ce par une sorte d'euphémisme? et aurait-on appelé Coulobout ce guerrier par cela même qu'il y avait en lui plus de l'aigle ou de l'autour que du pigeon ou coulobout, comme on disait alors?

COUPERIN (LES). XVII^e et XVIII^e siècles.

« Chez l'illustre Certain...
Dont le rare génie et les brillantes mains
Surpassent Chambonnière, Hardel, les Couperains. »

Ces Couperin, dont La Fontaine, dans son *Épître à M. de Noyrt sur l'Opéra*, eut devoir altérer le nom, pour la perfection d'une rime placée à la fin d'un vers qui n'est pas heureux, ces Couperin furent, de père en fils, d'oncle en neveu, de très-habiles joueurs de clavecin et d'orgue. Ils étaient originaires, dit-on, de Chaumes, en Brie. Le premier dont les biographes aient conservé le souvenir est Louis, pour qui le Roi Louis XIII, selon une tradition sur laquelle je n'ai aucune information précise, érigea une charge de *Dessus de viole*. On prétend qu'il mourut en 1665, âgé de trente-cinq ans — né, par conséquent, vers 1630. Je n'ai pu trouver l'acte de son décès, et n'ai rien à dire au sujet des dates que j'emprunte à la *Biographie-Alichaud*, qui les tint de J. Benjamin de La Borde (*Essai sur la musique*). Lui-même les tenait peut-être du dernier Couperin le rival de Miroir, à en croire les vieux amateurs qui me vantaient Miroir et Couperin, en 1816 ou 1817. Louis Couperin, ce que n'ont pas su ceux qui ont écrit sa biographie réduite à trois ou quatre lignes, était fils de « Charles Couperin et de Marie Audry ». Il eut deux frères, musiciens comme lui, et probablement comme leur père : François et Charles. Les trois frères demeuraient sur le territoire de Saint-Gervais; un d'eux cependant quitta le quartier de l'hôtel de ville pour l'île Saint-Louis; c'est François. Il y était établi, lorsque, le 25 juin 1662, il se maria à Saint-Louis en l'île, épousant Madeleine Joutteau. L'acte de son mariage, qui fut rédigé en présence de « Pierre Thierry, facteur d'orgues », et de Charles Licames, organiste à Paris », dit « François Couperin, fils de deffunct Charles Couperin et de Marie Audry. » François signa : « Couperin », sans addition de prénom ou d'initiale de prénom. Ni son frère Charles, ni son

frère Louis, n'assista à la cérémonie qui dut avoir de très-nombreux témoins. Quatre mois auparavant, François Couperin avait assisté au mariage de son frère Charles. L'acte ne mentionne pas la présence de Louis Couperin à la sacristie de Saint-Gervais; il est signé par François et Charles. La signature de celui-ci semble être celle d'un garçon encore novice dans l'art d'écrire. Je n'ai pu trouver les baptisiaires des enfans que François Couperin eut, de 1663 à 1677, j'ai vu seulement que, le 14 novembre 1677, il fit baptiser à Saint-Louis en l'île « Marie Anne, née le 11, fille non pas de Madeleine Joutteau, mais de Louise Bongard, seconde femme de Couperin. Cette enfant eut pour parrain « François Couperin, fils de Charles Couperin, organiste de Saint-Gervais ». On sait que *Marie-Anne* embrassa la profession religieuse, et qu'elle fut organiste du convent dans lequel elle termina sa vie. Le 25 octobre 1678, François 1^{er} Couperin fit baptiser « François-Hierosme, né la veille ». François quitta bientôt l'île Saint-Louis, et retourna au quartier Saint-Gervais. Il y demeura rue des Rosiers, quand le 20 décembre 1680 naquit « Nicolas », qu'on baptisa le 22 décembre. Nicolas épousa Françoise de La Coste, qui, le 25 février 1725, lui donna un garçon, baptisé le lendemain à Saint-Gervais, dont Nic. Couperin était l'organiste. Cet enfant reçut les noms d'« Armand Louis ». Outre les trois enfans que j'ai nommés, François Couperin eut une fille, dont le baptistaire m'a échappé, « Louise », qui fut, selon les biographes, cantatrice et claveciniste habile, et mourut en 1728, âgée de cinquante-deux ans. Les biographies ajoutent qu'elle fut « attachée trente ans à la musique du Roy ». Je n'ai pu vérifier cette assertion. Louise Couperin était née vers 1676.

Charles Couperin, frère de Louis et de François 1^{er}, épousa « Marie Guérin »; ce fut le 20 février 1662 qu'eut lieu la cérémonie à l'église de Saint-Gervais. Je ne connais pas tous les enfans de Charles Couperin, j'ai trouvé l'acte du baptême de celui qu'il m'importait le plus de connaître, « François II », qui fut le plus renommé des membres de cette famille célèbre. François II Couperin naquit, rue du Monceau Saint-Gervais, le 40 novembre 1668, et fut baptisé le 12, tenu par son oncle François (1^{er}) Couperin, organiste. « Charles Couperin mourut, dit-on, en 1669; François 1^{er} mourut d'une chute, âgé de soixante et dix ans. » Je n'ai vu l'acte mortuaire d'aucun de ces deux frères; mais voici une petite difficulté. En supposant que François 1^{er} Couperin mourut en 1668, après le baptême de son neveu, il serait né en 1618, quand son frère Louis serait né en 1630? Ce n'est pas impossible sans doute, mais c'est peu vraisemblable.

François II Couperin épousa Marie-Anne Ansault, et je vois que le 11 mars 1690 il en eut une fille, qui fut nommée, à Saint-Gervais, « Marie Madeleine ». Couperin demeura alors rue du Monceau; il était organiste de Saint-Gervais ». (Reg. de Saint-Gervais, bapt. 13 mars 1690.) Ce Couperin signait en toutes lettres :

François Couperin

« Le 20 septembre 1705, il fit baptiser à Saint-Gervais *Marguerite-Antoinette*; il est dit dans l'acte

du baptême « chevalier de l'ordre de Latran (*sic*), organiste de la chapelle du Roy, et professeur de Mousseign' le duc de Bourgogne... dem' rue St-François ». L'enfant était né de la veille; il eut pour parrain Nicolas Couperin. L'acte est signé : « Couperin, le ch^r Couperin. » Le 23 juillet 1707, François II fit baptiser *Nicolas-Louis*.

Le musicien qui avait la charge d'organiste de la chapelle du Roi étant mort, dans les derniers mois de l'année 1693, plusieurs musiciens se présentèrent pour recueillir sa succession; François II Couperin prétendit comme les autres à cette charge. Il avait vingt-cinq ans, et déjà on le connaissait à Saint-Gervais et dans toutes les églises de Paris, où sa réputation s'était établie parmi les organistes. Le concours fut jugé, et voici ce que je lis à ce sujet : « Aujourd'hui, 26 décembre 1693, le Roy estant à Versailles, après avoir entendu plusieurs organistes, pour juger de celui qui seroit le plus capable de remplir la charge d'organiste de la musique de sa chapelle, vacante par le décès de Jacques Thomelin, Sa Maj. a fait choix de François Couperin, comme le plus expérimenté en cet exercice, et pour cet effet l'a retenu et retient aud. estat et charge d'un des organistes de sa chapelle, pour y servir en cette qualité pendant le quartier de janvier et jour de lad. charge, aux honneurs, prérogatives y attachés et aux gages de 600 l., droits, profits, revenus, etc. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 560, p. 889.)

— Je lis la mention suivante dans un *Journal* manuscrit, gardé à la Bibl. Imp. parmi des lettres adressées à M. de Lionne (Collection de Dangeau) : « La nièce de Couperin, l'organiste du Roy, a chanté à la chapelle; sa voix a été admirée; elle a été reçue de la musique de S. Maj., et on lui donne 1000 livres de pension » (Février 1702, p. 52.) Cette nièce de Fr. Couperin ne serait-elle pas sa *cousine* Louise? Je le crois. — « *Antoinette-Marguerite* » Couperin, née en 1705, comme on l'a vu, acquit la réputation d'une habile claveciniste. Couperin avait la survivance de Jean-Baptiste Henri II d'Anglebert, depuis le 15 mars 1717; celui-ci était joueur de clavecin de la chambre. François Couperin exerça sa charge jusqu'au 10 février 1730, que ses infirmités lui commandèrent la retraite. Les infirmités et l'âge avaient également empêché d'Anglebert de continuer ses fonctions; il était resté claveciniste en titre, mais *ad honores*, bien que ses gages lui fussent toujours payés. — Lorsque Louis XIV, en 1696, permit à tout le monde de prendre des armoiries, François II Couperin ne se refusa pas l'innocent plaisir de se retirer vers les commissaires de Sa Majesté et de se faire composer un blason par d'Hozier. Il paya vingt livres, et un de messieurs les commissaires écrivit sur le registre des procès-verbaux de la commission : « François Couperin, organiste de la chapelle du Roy, porte d'azur à deux tridents d'argent passés en sautoir, accosté de deux étoiles de mesme, et accompagné en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'une lyre de mesme. » La lyre, on la comprend donnée à un musicien, mais le soleil et les étoiles, mais les deux tridents neptuniennes, pourquoi viennent-ils là? Qui devinera les intentions de d'Hozier? La langue du blason est pleine de mystères qui nous échappent; tout ce qui n'est pas armes parlantes, comme la Carpe aux Poissons (F. QUINTIX), nous surprend et nous déroute. Inclinez-vous cependant, et passons. — Antoinette-Marguerite, à laquelle je reviens, suppléait son père

depuis assez longtemps, quand, en février 1730, le Roi lui donna le brevet de « survivance d'ordinaire de la musique de S. M. à la place de son père ». Elle-même eut pour survivancier, le 25 novembre 1744, Bernard Bury; mais elle garda jusqu'à sa mort, comme d'Anglebert et François Couperin, le titre et les traitements de claveciniste de la chambre. (Arch. de l'Emp. Secrétariat, E 3416, p. 66.) Je n'ai pu connaître l'époque de la mort d'Antoinette Marguerite Couperin. Son cousin, « Armand-Louis », que nous avons vu naître en 1725, fils de Nicolas Couperin et frère de Louise, fut organiste du Roi, de Saint-Gervais, de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame; il épousa Elisabeth-Antoinette Blanchet, qui lui donna plusieurs enfants. On dit qu'il mourut des suites d'un accident, ce qui était arrivé à son grand-père, François I^{er} Couperin; le mercredi, 4 février 1789, il fut « inhumé dans la cave de la chapelle de la Providence, en l'église de Saint-Gervais. Il était décédé rue du Mouceau, dans le logis ancien des Couperin. Son enterrement eut lieu en présence de « Pierre-Louis Couperin, organiste du Roi et de « François-Gervais Couperin, organiste de la Sainte-Chapelle », qui signèrent « Couperin l'aîné, Couperin le jeune. » « *Pierre-Louis* » était né le 14 mars 1755, et avait été baptisé le 15. Je n'ai pas vu le baptistère de François-Gervais; mais j'ai pu savoir qu'une fille d'Armand-Louis et d'Elisabeth-Antoinette Blanchet avait été baptisée à Saint-Gervais, le 5 avril 1754, sous les noms d'*Antoinette-Angélique*. Cette fille épousa « Pierre-Marie Soulas, commis de la grand'poste aux lettres. » Pierre-Louis Couperin, « organiste du Roi en sa chapelle de Versailles, de l'église de Notre-Dame de Paris, de Saint-Gervais et de Saint-Jean en Grève » (comment faisait-il les jours de fêtes solennelles?), décéda « rue du Pourtour St-Gervais, le 10 octobre 1789, âgé de trente-quatre ans », et fut inhumé, le 12, dans la cave où avait été déposé le corps de son père, huit mois auparavant. A son inhumation assistèrent « François-Gervais Couperin, organiste de la Sainte-Chapelle, de St-Marguerite et des Carmes Billettes, son frère, et Aug. Pierre Marie Soulas, son beau-frère. » Gervais-François Couperin épousa, à Saint-Sauveur, le 22 décembre 1792, « Hélène-Narcisse Fay, fille mineure de feu Louis-Maximilien Fay, ancien officier, dem' rue St-Denis, en présence d'« Armand-François-Nicolas Blanchet, facteur de clavecins, rue de la Verrerie, bel-oncle », etc. L'acte que j'abrège dit le marié « organiste de diverses paroisses de cette ville, fils majeur de feu Armand-Louis Couperin, organiste, et d'Elisabeth-Antoinette Blanchet, rue du Pourtour St-Gervais. » — Ici s'arrêtent les renseignements que j'ai pu recueillir sur une famille intéressante d'artistes, dont plusieurs furent des compositeurs estimés, si tous furent d'excellents instrumentistes. — Voy. ANGLEBERT, THOMELIN.

COUPILLET (NICOLAS).

1693.

Musicien, Sous-maître de la chapelle du Roi, servant au quartier de janvier. Il se démit de sa charge en faveur de Michel de La Lande, et Louis XIV, pour le dédommager autant que pour le récompenser, lui accorda, le 13 septembre 1693, une pension de 2000 livres. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 560, p. 632, 649.) — Voy. LA LANDE, MINORET.

COUR DE LA REINE.

1497.

Nom de l'hôtel du Roi Charles VIII, à Paris, où

était l'armurerie de ce prince. — *Voy. COULEURS* de CHARLES VIII, p. 438, liq. 2.

COURBÉ (ARGESTIN). 1624—56.

Libraire du duc d'Orléans. Je n'ai pu trouver ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Courbé est connu des gens de lettres et des gens du monde, par un passage du *Voyage de Bachaumont et La Chapelle*, où, à propos du fort de Notre-Dame de la Garde, et par allusion à Scudéry, qui en avait été le gouverneur, les plaisants narrateurs disent :

« Portion du gouvernement
A louer tout présentement....
il faut s'adresser à Paris,
Ou chez Conrart le secrétaire,
Ou chez Courbé l'homme d'affaires
De tous Messieurs les beaux esprits. »

Où a vu ci-dessus, (article ACADÉMIE FRANÇAISE), que Conrart, le secrétaire de l'Académie, et Courbé furent en relation au sujet du prix fondé par Balzac en 1654. Courbé demeurait alors rue de la Calandre ; trente ans auparavant, il était établi sur le territoire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il avait la sa boutique lorsqu'il se maria. Il épousa « Johanne Lejay » à St-Etienne du Mont, le 7 janvier 1624. » Il eut sept enfants, de 1627 à 1635. Antoine Sommaille, libraire alors en réputation, fut le parrain de Marguerite Courbé (18 décembre 1629). — *Voy. ACADÉMIE FRANÇAISE, SOMMAILLE.*

COURT (JEHAN CHARLES, et JACQUES DE). 1551—84.

Je trouve dans les registres de la Maison du Roi (Comptes de l'écurie, année 1552; Arch. de l'Emp., KK. 100) la mention que voici : « A Jacques Court, peintre, demourant à Paris, la somme de treize liures seize sols tourn., tant pour les peines et salaires d'auoir fait les portraictz et ordonnances » (c'est-à-dire les dessins et compositions) « des ouvrages qui ont esté faictz sur les selles et harnois des grands cheuaux, que pour le bougran et toile qu'il a employé à ce faire » (fol. 43 v°). J. Court avait donné quittance le 11 mars 1551. Il était peintre de l'écurie, et tout ce qui concernait la décoration des harnois, le vêtement des pages, les lances et bannières, était de son ressort. Les états de la Maison de Henri III me montrent — est-ce le même ? — un Jean de Court, qualifié « peintre ordinaire du Roy et valet de chambre de Sa Majesté » ; je l'y vois de 1572 à 1584. Au volume de l'Épargne du Roy, 1572, je lis : « A Jehan de Court, valet de chambre et peintre ord^{re} du Roy, la somme de 250 l. en considération des services qu'il luy fait journellement. » (Reg. KK. 133, fol. 2650). Dans le registre KK. 134 (Comptes de la Maison, 1572), je remarque cet article : « Jehan de Court, peintre, 100 l. » Dans le registre des dépenses pour l'année 1574 (KK. 134) : « A Charles de Court, au lieu de Jehan de Court, son père, 100 l. » Charles avait succédé à Jean, son père, dans sa charge, quand Jean de Court avait succédé à François Clouet, qui venait de mourir. Dans l'État des off. du Roy pour l'année 1574 (Reg. KK. 134, fol. 66), je vois : « A Jehan de Court, au lieu de François Clouet, 220 l. tourn. pour ses gaiges and. estat durant l'année 1574. » Le manuscrit Dupuy, n° 582 (Bibl. Imp.), intitulé : Pensionnaires du Roy (1577), contient cette mention : « M^r Jehan de Court, aussy peintre de Sa Maj., tant pour luy, sa vie durant, que pour son fils, aussy peintre, retenu par Sad. Maj. en suruinance, xix l. » Dans les comptes

de 1584 (Reg. KK. 139), Jehan de Court est porté comme peintre du R. aux gages de 400 l.; quelques articles de ce compte le nomment « Jehan le Court ». Son fils est sur l'État des privilégiés, mais sans indication de gages. Ce fils, Charles, est porté pour la somme de ix livres dans un compte de 1608 (Bibl. Imp., Ms. Dupuy, cité plus haut). Il est nommé : de la Court, dans les Comptes de la Maison du Roy (1606-1610) (Bibl. Imp., Ms. Colbert) : « Au s^r de la Court, peintre, valet de chambre ordinaire du Roy, une pension de 900 l. »

COURT (HENRY). 1661.

« ... Parrain : Henry Court, sculpteur du Roy, demeurant rue Traversière. » C'est par cette seule mention, contenue dans le baptistaire d'Edmée, fille de Louis Millot, sculpteur, demeurant rue Au Maire, que je connais un artiste dont personne aujourd'hui probablement ne sait le nom. J'ai cherché partout quelque document intéressant pour la biographie de cet homme, qui fut honoré du titre de sculpteur du Roi, sans doute pour la part qu'il eut à la décoration de quelque une des demeures de Louis XIV ; je n'ai rien trouvé.

COURTANVAUX. — *Voy. LOUVOIS, SOUTRE.*

COURTILZ, SIEUR DE SANDRAS ET DU VERGER (GATIEN DE). 1674—1712.

Le plus fécond, je crois, sans en excepter même le « bienheureux Scudéry », et assurément le plus oublié des écrivains français du dix-septième siècle. Notre génération ne connaît guère de Courtilz que ses *Mémoires de d'Artagnan*, recherchés par les lecteurs des *Mousquetaires*, un des plus jolis romans de MM. Alexandre Dumas et Maquet et qui, à certains égards, est une nouvelle édition corrigée et considérablement améliorée du livre publié à Cologne, en 1700, sans nom d'auteur, comme tous les ouvrages du seigneur de Sandras. La vie de Gatien de Courtilz fut très-agitée. Sans compter trois mariages, des voyages incessants, quelques exils et les inimitiés qu'il s'acquit par plusieurs de ses publications anonymes, dont on connut toujours l'auteur, il eut à subir deux fois les rigueurs de l'emprisonnement à la Bastille. De ces deux emprisonnements, les biographes de Courtilz de Sandras n'ont connu que le dernier, qu'ils attribuent à la mise au jour des *Annales de Paris et de la cour* (1701). Si, comme ils le disent, Courtilz fut incarcéré pour les révélations ou les calomnies contenues dans ces Annales, il était incorrigible, car il sortait de prison quand il composa ce méchant livre. Il avait été, en effet, élargi le 28 février 1697 (Arch. de l'Emp. Reg. du secrétariat, E. 3385, fol. 72), entré qu'il était à la Bastille le 20 avril 1693. Je lis à ce sujet dans le vol. 560, Ms Clairamb. p. 288 : « Ordre pour arrêter le nommé Courtilz et le conduire à la Bastille. Lettre pour le faire recevoir à la Bastille, sans qu'il ayt communication avec qui ce soit, si ce n'est avec M. de la Reynie. » Madame de Sandras demanda plusieurs fois, sans l'obtenir, la faveur de voir son mari ; le ministre se relâcha enfin de sa rigueur, et, le 27 février 1694, il écrivit à M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille : « La femme de Courtilz ayant demandé permission de le voir, il faut que vous luy en donniez la liberté pour une fois seulement et en présence d'un officier, et au surplus que vous empeschiez que cet homme n'escrive et ne recoïve aucunes lettres ny mémoires, estant d'un esprit

dangereux ». (Bibl. Ms. Clairamb. n^o 561, p. 159.) Gatien de Courtitz resta deux ans en prison, privé de toutes communications avec sa femme. Enfin, le Roi, ou plutôt Pontchartrain, se laissa attendrir aux prières de madame de Sandras, et, le 15 février 1696, il adressa ce billet à M. de Besmaus : « Le Roy trouve bon que la femme du s^r Courtitz, prisonnier de la Bastille, le voye quelquefois en présence d'un officier, pour leurs affaires particulières. » (Ms. Clairamb. 563, p. 109.) Feu M. Beuchot, qui résuma pour la *Biographie-Michand* ce que les biographes ont su de Courtitz de Sandras, dit qu'« en 1711 il obtint enfin sa liberté; se maria en troisièmes noces, et mourut le 6 mai 1712 ». Voici ce que m'apprennent les documents que j'ai cherchés pour vérifier l'exactitude de ces informations. Si le pensionnaire de M. de Besmaus recouvra sa liberté en 1711, ce fut un mois de janvier que la porte de sa prison s'ouvrit devant lui, car ce fut « le mercredi 4^e jour de février » qu'à St-André des Arcs, M. Girard, vicaire de lad. église, maria « Gatien de Courtitz seig^r du Verger, veuf de dame Louise Pannetier, de la paroisse de Chuelle, diocèse de Sens », avec « d^{lle} Marguerite Maurice, veuve d'Amable Auroy ». Les époux signèrent cet acte : « Gatien de Courtitz », et « M Maurice ». On voit que le domicile de Courtitz, quand il en avait un autre que la Bastille, était le bourg du Loiret nommé Chuelles. Sa seconde femme « Louise Pannetier » était-elle morte dans cette localité du canton de Château-Renard? Je ne saurais le dire. Je n'ai pas trouvé l'acte d'inhumation de madame de Sandras ou du Verger, ainsi que se nommait, en 1711, Courtitz, qui ne prenait pas ce dernier nom, en 1678, lors de son second mariage. Alors, bien qu'il signât « Gatien de Courtitz » l'acte de son union avec « damoiselle Louise-Barbe Pannetier, dem^r rue plâtrière, fille de maistre Jacques Pannetier, secrétaire de M^r Ladvocat maistre des requestes », il se disait, dans l'acte rédigé à la sacristie de Saint-Eustache, le samedi 1^{er} mars 1678, « Messire Gatien de Courtitz, seig^r de Sandras, demeurant dans l'isle Notre-Dame, fils de Messire Jean de Courtitz, seig^r de Tourly, et de fene dame Marie de Sandras ». M. Beuchot dit que, né en 1644 — je n'ai pu trouver le baptistaire de notre Gatien — Courtitz fut d'abord capitaine dans le régiment de Champagne; l'acte que je viens d'analyser porte qu'en 1678, il était « capitaine dans le régiment de Beaupré ». Je n'ai pu voir l'acte du troisième mariage de Courtitz de Sandras. Voici celui de son décès : « Le lundi 9^e jour de may 1712 fut inhumé, dans le cimetièrre de St-André des Arcs, Messire Gatien de Courtitz, escuyer seig^r du Verger, paroisse de Chuel (*sic*) présidial de Montargis, décédé le jour précédent » (donc le 8 mai et non le 6) « rue du Hurepois ». Il paraît que Courtitz avait perdu avant 1712, puisqu'il ne paraît pas à cet enterrement, un fils de Louise Pannetier, né le 23 mars 1684, et baptisé à Saint-Sulpice le 5 avril suivant sous le nom de Jean. G. Courtitz se disait, dans l'acte du baptême de ce fils, « seig^r de Sandras », et signait « Gatien de Courtitz ». — Gatien de Courtitz eut un frère, Jean, qui avait le titre de « s^r de Lusigny ». Il épousa, le 25 mai 1678, Marie de Bieme, à St-Jacques de la Boucherie, toute sa famille faisant défaut à la cérémonie. — Un oncle de Jean et de Gatien de Courtitz, Claude, frère de leur père, était « s^r de Cordon ». Il épousa Madeleine Nicolas et mourut le

29 mars 1660 (Reg. de St-Sulp.). En 1624 (20 juillet), parrain à Saint-Sauveur, il se disait « s^r de Cordon, secretaire du Roy, dem^r sur la paroisse de St-Nicol. des Ch. ». Un de ses fils, Gatien de Sandras, épousa, le 18 août 1644, à Saint-Louis, Marie Depied. En 1668 (9 janvier) au baptême d'une de ses filles, il est dit « cornette dans le régiment royal étranger ». Il signait « de Sandras ». (Reg. de St-Pierre-aux-Bouffés.) — U. ARTAGNAN, ATHOS, ROLAND.

1. COURTOIS (JEAN).

XVII^e siècle.

Dans un *Estat* fait pour la Reine Aune d'Autriche, le 1^{er} janvier 1633 (Bibl. Imp. Ms. 8479), je vois porté « Jehan Courtois » comme peintre aux gages de 12 l. tournois. C'est tout ce que j'ai pu connaître de cet artiste, que n'ont cité ni l'abbé de Marolles, ni Zani, ni Nägler.

2. COURTOIS (MARIE).

? 1656—1703.

Miniaturiste et femme de Marc Nattier, oubliée par Nägler comme par Zani. — Voy. NATTIER.

COURTONNE (JEAN).

1731.

« Le 29^e juin 1731, convoi et enterrement de Catherine Bourguignon, femme de Jean Courtonne, architecte du R. et professeur de l'Acad. Roy. d'architecture, prise rue des Fossés-St-Germain l'Auxer., en présence de Jean-Bapt. Courtonne, m^r peintre, fils de la défunte, et de Jacques-François Martin, sculpteur du Roy, gendre de la défunte. (Signé) J. B. Courtonne, J. F. Martin ». Jean Courtonne, l'architecte, bâtir, rue de Varennes, l'Hôtel de Matignon, cité par Dézallier d'Argenville (*Voyage pittoresque*, p. 257).

COUSIN DU ROI.

« A Versailles, 5 may 1692. Sur le rapport que j'ay fait ce matin au Roy, au conseil, d'un mémoire de M. le prince de Bourbonville, par lequel il demande d'estre traité de *cousin*, la chose luy a esté accordée, et je vous en donne aduis afin que vous puissiez prendre l'ordre de Sa Majesté pour employer ceste qualité dans la commission de Mestre de camp de cavalerie que vous auez à luy expédier. Je suis, etc. (Phélyppeaux.) — A Monsieur de Barbezieux. » (Bibl. Imp. Ms. Clairamb., 559, p. 369.)

COUSTOU (FRANÇOIS).

? — 1690?

(NICOLAS). 1658—1733.

(GUILLAUME I^{er}). 1677—1740.

(GUILLAUME II). 1716—1777.

(GUIL.-NICOLAS). ? 1759— ?

Les biographes disent que Nicolas et Guillaume Coustou, frères, naquirent à Lyon, l'un en 1658, l'autre en 1678; mais ils ne disent pas qui furent les parents de ces sculpteurs, hommes d'un grand mérite, dont le premier pétrissait déjà la terre grasse et taillait le bois quand le second vint au monde, fils d'une mère qui avait passé la quarantaine. — Vers le milieu du dix-septième siècle, vivait à Lyon, où les arts étaient cultivés avec goût dans quelques familles dont les noms sont restés célèbres, un menuisier qui prit femme dans la maison d'un artisan, du même métier que lui. Ce menuisier, qui donnait au bois toutes sortes de façons élégantes, gracieuses ou nobles, selon le besoin, se nommait François Coustou. Il épousa Claudine Coysevox, sœur d'Antoine, qui devint un des habiles statuaires français. Il eut d'elle plusieurs enfants, dont quatre seulement me sont connus. Nicolas, Guillaume, et deux filles que je nommerai tout à

l'heure. Voici les actes de baptême de Guillaume et de Nicolas, que me communiqua, le 10 février 1858, feu mon regrettable ami M. Bonnefont, peintre lyonnais très-distingué : « Ledit jour » (9 janvier 1658) « j'ay baptisé Nicolas, fils de François Coustou, menuisier, et de Claudine Goyseveau (*sic*) sa femme. » — « Ledit jour » (1^{er} mai 1677) « j'ay ondoyé le fils, né le 25 avril dernier, de François Coustoud (*sic*) maistre menuisier, et de Claudine Coizevaud (*sic*) sa femme, avec permission de M. le grand vicaire. (Signé) : F. Coustou, Bozon vic. — « L'ed. jour » (29 novembre 1677) « j'ay appliqué les saintes onctions et baptême, et donné le nom à Guillaume, » « et ondoyé le premier du mois de may dernier, par moi vicaire sousigné, fils de François Coustoud (*sic*), menuisier, et de Claudine Coizevaud (*sic*) sa femme, parrain Guillaume Coizevaud, sculpteur, maréme Benoiste Bourdy (*sic*) fils à Guillaume ». (Signé) : « f Coustou, G. Coizevaux, Benoicte Bourdier. »

François Coustou resta à Lyon avec sa femme; deux de leurs filles quittèrent la maison paternelle et vinrent à Paris chez leur oncle Antoine Coysevox. François Coustou avait de lourdes charges sur les bras, et probablement peu de fortune : Coysevox était homme fait, connu, occupé par le Roi, logé aux Gobelins, et jouissant déjà d'une aisance égale à sa renommée : l'oncle se chargea d'établir ses nièces, et voilà sans doute pourquoi, de Lyon, elles vinrent tout droit à l'hôtel des Gobelins, où vivaient de jeunes artistes célibataires, que pouvait flatter et servir leur alliance avec maître Coysevox, le grand artiste aimé de Colbert. Elisabeth Coustou fut la première qu'établit Coysevox. Le 28 janvier 1685, il lui donna pour époux « Guillaume Hulot », un jeune homme d'une famille de sculpteurs, sculpteur lui-même, et qui se fit connaître. Le mariage eut lieu à Saint-Hippolyte; François Coustou et Claudine Coysevox n'assistèrent pas à la cérémonie; Lyon était bien loin de Paris. Il paraît que Nicolas Coustou n'était pas encore à l'école de Coysevox en janvier 1685, car avec les signatures des sculpteurs Nicolas, Guillaume et Philippe Hulot, Pierre Bourdier et Jean Jolly, je ne vois point la sienne. Nicolas Coustou était à Paris vers la fin de 1689; il était alors au service du Roi, ce que je sais par un acte de baptême, du 14 octobre 1689, où il figure comme parrain, à Saint-Hippolyte; il y est dit : « Nicolas Coustou, sculpteur ordinaire des bâtiments du Roy, fils de François Coustou, sculpteur de Sa Majesté. » Ceci nous apprend d'abord, que le 14 octobre 1689, François existait encore, ensuite qu'il avait exécuté à Lyon quelques ouvrages pour le Roi, ce qui témoigne de son talent. La commère de Nicolas Coustou, au baptême dont il est question, fut « Léonore Coustou, sœur du parrain ». François Coustou mourut dans l'année qui sépare le 14 octobre 1689 du 18 septembre 1690; je lis, en effet, dans l'acte du mariage de Nicolas Coustou et de Susanne Hoïasse, célébré à cette dernière date, dans l'église de Saint-Hippolyte, que Nicolas « âgé de trente-deux ans, sculpteur ord. du Roy en son Académie », est dit « fils de delfunt s^r François Coustou, nuant M^r sculpteur à Lyon, et de dame Claudine Coysevox ». Dame Claudine avait envoyé son consentement, que j'ai vu, joint au mariage de son fils. Susanne Hoïasse qu'épousait Nicolas Coustou était fille de René-Antoine Hoïasse, peintre d'histoire, qui demeurait rue du Coq-Saint-Honoré (aujourd'hui

rue de Marengo). Nicolas Coustou, né à Lyon le 9 janvier 1658, comme on l'a vu, est dit, dans l'acte que j'ai abrégé, mais copié fidèlement : « Sculpteur ord^{re} du Roy en son Académie »; la liste des académiciens publiée par M. Dusieux dans les *Archives de l'art français* (t. 1^{er}) et la *Notice* des sculpteurs du Louvre par M. Barbet de Jouy portent que N. Coustou fut reçu à l'Académie le 29 juin ou août 1693; de quel côté est l'erreur? Faut-il lire 29 juin, ou août 1690? Faut-il rayer de l'acte religieux de Saint-Hippolyte : « En son Académie »? Susanne Hoïasse, qui assista au mariage du sculpteur Francin, et fut marraine, le 20 octobre 1693, de Susanne Hulot, mourut « âgée de quarante-cinq ans ou environ » le mardi 15 décembre 1719, à cinq heures du soir, aux galeries du Louvre. Elle fut enterrée, le 16 décembre, à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence de son beau-frère Guillaume Coustou, qui signa : « G. Coustou ». Susanne Hoïasse habitait le Louvre depuis le mois de juin 1703; je lis, en effet, dans le registre des anciens brevets (Arch. de l'Emp. E. 9289) : « Brevet de logement sous la galerie du Louvre pour Nicolas Balesme (?) Coustou, à la place de Guillaume Sanson, géographe. 14 juin 1703. » Outre l'appartement que Nicolas Coustou occupait au Louvre, ce statuaire avait un atelier dans le vieux Louvre, ce que j'apprends par cet article du *Registre des Bâtimens* E. 9299, fol. 294 : « Certifions que le Roy a accordé à Madame la duchesse de Sforce un logement dans la cour du vieux Louvre, composé de dix pièces au rez-de-chaussée, de huit au premier étage et de sept en galetas, le tout numéroté 26, tenant d'un côté, au rez-de-chaussée, à M. le duc de Nevers et de l'autre à l'atelier du sieur Coustou... A Marly le 3 janvier 1727. » Le nom de « Balesme » qui suit celui de Nicolas dans le brevet de 1703, je ne l'ai vu dans aucun autre acte intéressant cet artiste; je ne l'ai lu nulle part ailleurs. Nicolas Coustou mourut dans les hauts offices de l'Académie : Recteur et chancelier; il décéda le 1^{er} mai 1733, à six heures du soir, et fut inhumé à St-Germ. l'Auxer. le 2 mai, en présence de son frère Guillaume, de son neveu Guillaume H., de Jean Ringuet, et de François Francin, maître sellier, aussi ses neveux. (Reg. de St-Germ.)

La seconde sœur de Nicolas Coustou qui m'est connue, Eléonore, épousa, le 12 janvier 1693, à Saint-Hippolyte, François-Alexis Francin, sculpteur du Roy. Les signataires de l'acte de son mariage sont A. Coysevox (*sic*), Bourdier, G. Hulot, Susanne Hoïasse, Charles Coysevox, Nicolas Coustou, Guil. Coustou et Elisabeth Coustou, qui enrichit son nom d'une s finale, comme la mariée : Eléonore Coustous. Eléonore Coustou, veuve alors de Fr.-Alex. Francin, mourut âgée de cinquante-cinq ans, le 6 septembre 1727, « aux galeries du Louvre, vis à vis la porte de l'église de St-Nicolas ». Elle était née vers 1672. Son fils Claude Francin assista à son enterrement avec Nicolas Behulle, sculpteur, neveu de la défunte.

Guillaume 1^{er} Coustou épousa « Geneviève-Julie Morel, fille de Claude Morel, maître d'hôtel de Monseign^r le chancelier de France, et d'Anne Mazelin ». Ce fut avant 1711; je n'ai pu trouver l'acte de leur union. Guillaume eut de sa femme au moins sept enfants, baptisés à Saint-Germain l'Auxerrois : 1^o Marie-Anne-Geneviève, tenue par Nicolas Coustou et Anne Mazelin, le 17 juin 1711; 2^o Claude, tenu par Claude Bourdier, femme d'Antoine Coysevox, le 19 juin 1715; 3^o 24 août 1714, Geneviève-

Claire; 4^o 20 mars 1716, *Guillaume*; né le 19 (Guill. 1^{er} Coustou demeurait, en 1711, rue des Orties; plus tard il habita place du Vieux-Louvre). 5^o 1726, *Marie-Jacqueline*, qui mourut le 25 février 1733; 6^o 27 juillet 1729, *Julie-Marie-Anne*, tenue par sa sœur Marie-Anne-Geneviève. Guill. 1^{er} Coustou fut reçu à l'Académie le 26 octobre 1704, sur la présentation d'un ouvrage dont le sujet est *La mort d'Hercule*. Ce morceau est au Louvre avec quelques autres de la même main. Coustou était « ancien directeur de l'Académie » lorsque, le 29 février 1746, à trois heures du matin, il mourut en sa maison, place du Vieux-Louvre, âgé de soixante-huit ans ou environ: il fut inhumé le lendemain (21 février 1746) en présence de son fils, Guill. II Coustou, sculpt. du Roy, adjoint à professeur de l'Académie, de M. *Pierre-Charles* Coustou, avocat au parlement (c'est le septième des enfants de Coustou; je n'ai pas vu son baptistaire), de M. Jean Ringuet, conseiller en l'élection de Paris, et de M. Louis Gertais, notaire au Châtelet, ses gendres. (Reg. de Saint-Germ. l'Auxer.) La femme de Guillaume 1^{er} Coustou signait: « Morel Coustou ». Je vois qu'elle assista avec son mari au mariage de Charles Coysseux de Bricourt, cousin germain de Guillaume.

Quant à Guillaume II Coustou, qui fut reçu à l'Académie le 28 juillet 1742 — il avait vingt-six ans et quatre mois — il mourut garçon, âgé de soixante et un ans. le dimanche 13 juillet 1777, à deux heures après midi. Il était chevalier de Saint-Michel, ou, comme on disait, chevalier de l'Ordre du Roy, recteur et trésorier de l'Académie, et garde des antiques de Sa Majesté; il demeurait place du Vieux-Louvre. Il fut enterré le lendemain, 14 juillet, en présence de Pierre-Charles Coustou, architecte du Roy, son frère, et de Charles Dupré, notaire, ami du défunt. L'acte inscrit au registre de Saint-Germain l'Auxerrois est signé: « Dupré, Coustou (d'une main tremblante), et Coustou fils ». Ce dernier était Guillaume-Nicolas, « fils de Charles-Pierre Coustou, chevalier de l'Ordre du Roi, architecte de Sa Majesté, et de dame Catherine-Madeleine-Ursule Cochois ». Il se maria le 20 avril 1785, à Saint-Parthélemy, avec « Marie-Eléonore de La Frenaye, âgée de 18 ans, fille de Claude de La Frenaye, écuyer, dem. place Dauphine. G.-X. Coustou avait alors vingt-six ans. Le mariage eut, entre autres témoins: « Jean-Baptiste-Marie Pierre, chevalier de l'Ordre, et premier peintre du Roy, demeurant place du Vieux-Louvre. Cette fois, Charles-Pierre Coustou, que la douleur n'agitait pas, retrouva la liberté de sa main pour apposer sa signature à l'acte du mariage de son fils. — Charles-Pierre Coustou, architecte inspecteur des bâtiments du Roi, assista, le 8 janvier 1759, avec Joseph-Marie Veu, au mariage d'Alexandre Roslin, le peintre, célèbre alors, de portraits. — Un acte du 20 octobre 1693 (Saint-Hippolyte, baptêmes), présente cette singulière orthographe du nom des Coustou: « Goussetou ». Quand je songe qu'il s'agit d'artistes lyonnais, je me rappelle qu'à Lyon on dit assez généralement: « Glandius pour « Claudius ». — « M. Dronais fils » (Henri Dronais) exposa au Salon de 1758 un portrait de « M. Coustou » (Guillaume II) « sculpteur du Roi ». (*Explication* des peintures, etc. 1759, p. 19.) — *Ury*, BOIZOT, BOURDICT, COYSSEUX, FRANXIN, HOULASSE, HULOT, LYRAN (DE), PIERRE, ROSLIN et VIEU.

COUTEAUX (FRANÇOIS-PROCOPE = MICHEL-PROCOPE = ALEXANDRE-LAURENT-PROCOPE COLTELLI, dits).

Pendant près d'un siècle, le café Procope fut une sorte d'institution politique et littéraire. Rendez-vous des auteurs dramatiques, des poètes connus ou qui cherchaient à se faire connaître, des comédiens, des beaux esprits, des critiques, des nouvellistes et d'un certain nombre d'hommes du monde qui aimaient la société des artistes et des gens de lettres, ce lieu fut comme une Académie où se discutait le mérite des œuvres produites devant le public, où se montaient les cabales pour ou contre les ouvrages représentés à la comédie française, où se dictaient des arrêts, souvent acceptés par la cour et la ville. Les fondateurs de cet établissement ne sont donc pas indignes de la biographie. Je leur dois bien autant qu'aux Boussingault, à Mignot et à Grenet; d'ailleurs leur nom se rattache, par un de ceux qui l'ont porté, à la science médicale et à la littérature, et pour cette raison encore les Procope doivent trouver ici un soutien qu'on ne permettra bien de leur donner.

La *Biographie-Michand* s'est occupée d'un des Procope (t. XXXVI, p. 137; 1823). M. Weiss, mon savant ami de Besançon, s'est exprimé ainsi: « Procope Couteau (*sic*) (Michel Coltelli), médecin, né à Paris, en 1684, était fils de François Procope, noble palermitain qui, le premier, établit en France un café. — Disons tout de suite, et en passant, que le médecin Michel-Procope Couteaux est celui que Lesage désigne sous le nom de Cuchillo (en espagnol: Couteau) et dont Gil Blas dit (liv. II, chap. 4): « J'y trouvai » (chez un marchand épicier qui avait un fils hydropique) « un petit médecin brun qu'on nommoit le docteur Cuchillo... La figure du petit médecin me fit mépriser sa colère ». Michel était chétif, laid, noir et un peu bossu. Que son père fût palermitain et noble, c'est ce que les documents recueillis pour la composition de cette notice n'ont pu me confirmer. Italicu, il vint apparemment fort jeune à Paris, où il apprit à écrire, car neuf signatures de lui qui sont sous mes yeux ont le caractère français, fort différent du caractère italien de l'époque. — Contant d'Orville, dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, ouvrage fait sous les yeux et avec les livres du marquis de Paulmy, raconte ceci, à propos de l'introduction du café en France: « En 1672, quelques Arméniens établirent un café public à la foire Saint-Germain, et, hors le temps de la foire, dans la rue de Bussy qui en étoit proche. Quelque temps après, deux garçons de ces Arméniens, Grégoire et Procope, passèrent dans la rue des Fossés St-Germain, vis-à-vis de la Comédie Française. Cinquante ans après, on voyoit les boutiques des enfants de ceux-ci très fréquentées. » Comment et par quel reux de fortune, le gentilhomme de Palerme, ou d'ailleurs, fut-il contraint de servir comme compagnon liquoriste chez les Arméniens de la foire St-Germain? Hélas! comment d'évêque devient-on meunier? A quelles familles, même royales, la fortune est-elle toujours demeurée fidèle? Quoiqu'il en soit des causes de l'abaissement de Francesco-Procopio dei Coltelli, il tomba et eut le courage de se relever philosophe. Philosophe à vingt-deux ans, c'est beau et rare. Le besoin parla plus haut que le préjugé de caste; le besoin, c'était la raison sous la figure la plus hideuse; François écouta sa voix, se mit en service et

s'en trouva bien. Mais voici qui me semble contredire un peu le roman de la tradition. Fr.-Procopé Coltelli se maria en 1675, c'est-à-dire trois ans à peine après l'établissement supposé des Arméniens au quartier de Saint-Sulpice. Avait-il conseré quelque chose de sa petite fortune? alors, pourquoi s'humilia-t-il jusqu'à devenir le très-humble serviteur de tout le monde? Son intelligence, excitée par le désir de sortir de sa position, trop indigne d'un homme de condition, l'éleva-t-elle tout de suite au rang des distillateurs habiles? Plut-il à ce point, par son esprit, sa gaieté, son entrain italien, par ses chansons placées à propos, que les visiteurs de la boutique arménienne furent généreux outre mesure et lui firent une dot? Inspira-t-il lui de ces passions qui affolent une jeune fille riche et franchit tous les obstacles? Voilà ce qu'il est impossible de décider. Quoi qu'il en soit, notre ultramontain plut, obtint l'aveu de sa maîtresse avec celui de la famille de la belle, et, le 24 février 1675, courut à l'archevêché acheter les dispenses qui pouvaient hâter la conclusion de son mariage. Je lis sur le livre du secrétaire de Monseigneur Harlay de Chanvallon la mention que voici : « *Procopio Couteau (sic) et Margareta Croiim, e paro^a S^{ti} Sulpitii.* » Muni de ce certificat, Couteaux mena sa future chez un notaire, puis à Saint-Sulpice, le 26 février : « Le dit jour a esté faict et solennisé le mariage de Procope Couteau (sic), marelhand, » aagé de vingt-cinq ans, fils de feu Onofre » (Onofrio) « Couteau et de Dominique » (Domenica) » « Sémarque, dem^l rue de Tournon, chez le s^r Petit m^e pâtissier, avec Marguerite Croiim, aagée de vingt ans, fille de Louis Croiim et de Marguerite Féray, présents aud. mariage, dem^l rue de Condé, chez M. Picard : lesdictes parties de cette » paroisse, un ban publié... En présence, etc. »

Je crois que le mariage de Procope I^{er} fut heureux; en tout cas, il ne fut pas stérile. Je vois qu'il en naquit au moins huit enfants : 1^o 6 avril 1676, *Elisabeth*, tenue par Angelo-Maria Rita, gentilhomme italien. 2^o 4 août 1677, *Isabelle-Marguerite*. Procope est dit, dans le baptistaire de cet enfant, « distillateur ». Il est dit « m^e distillateur » dans celui de son troisième enfant, *Marie-Marguerite*, tenue, le 23 juin 1678, par dom Jean-Baptiste Romano, gentilhomme messinois. 4^o 27 septembre 1679, *Louise-Marguerite*. L'acte qualifie Procope « marchand de liqueurs (sic) ». 5^o 30 octobre 1680, *Marie*. 6^o 7 juillet 1684, *Michel-Procope*. 7^o 21 octobre 1686, *Alexandre*. 8^o 10 mai 1688, *Marie-Anne*, dont fut parrain « D. Cristofolo Papi, duca di Pratoameno ». — François-Procope Couteaux ne garda pas la mère de ces huit enfants, la pauvre Marguerite Croiim mourut vers 1696, et François convola à de nouvelles noces. Le 15 juillet 1697, il épousa, à Saint-Sulpice, « Anne-Françoise Garnier de Vaulier, âgée de vingt-quatre ans, fille de noble homme Claude Garnier, s^r de Vaulier ». L'acte que j'ai sous les yeux donne quarante-cinq ans à Procope Couteaux; s'il en avait vingt-cinq au moment de son premier mariage, en 1675, il devait en avoir quarante-sept en 1697. Le 9 novembre 1698, Françoise Garnier accoucha d'un garçon qui reçut le nom de *Thomas*; le 14 décembre 1700, d'une fille que, le 17, on nomma *Françoise-Catherine*; le 18 juin 1702, d'un garçon qui eut les noms de *Jean-Antoine-Procope*, à lui donnés par « J^e Antoine de Mesmes,

président à mortier », et par « Marie Anne Voisin, veuve de Denis Feydeau de Brou ». Le quatrième et dernier enfant de Fr. Procope et d'Anne-Françoise Garnier fut baptisé sous le nom de *Claude*, le 27 août 1704. L'acte du 18 juin 1702 nous apprend que la boutique de Procope, son Café, comme on a dit plus tard, était située « rue Neuve des Fossés (St-Germain), au *Saint Suaire de Turin* ». C'était là une singulière enseigne pour une maison comme celle de Procope! François Couteaux perdit Claude, le dernier de ses douze enfants, le 17 septembre 1716. L'acte de décès, enregistré à Saint-Sulpice, dit que le défunt décéda « rue du Cherche-Midi, chez M. son père près la Vallée-Tessard ». On voit que François-Procope Couteaux était retiré du commerce en 1716. Un de ses fils lui avait succédé, ALEXANDRE-PROCOPE, que l'acte d'inhumation de Claude qualifie « marchand épicier ». — Le 6 avril 1717, « Alexandre-Procope Couteaux, marchand épicier, âgé de trente ans », épousa, à Saint-Sulpice, « Julie Parmentier, âgée de dix huit ans, fille de Pierre Parmentier, contrôleur des rentes de la ville ». Les témoins de ce mariage furent le père du marié qui signa : « F. Procope Couteaux », le père et la mère de la mariée, « Françoise-Catherine Procope Couteaux sœur de l'époux, Marie Tarillon, femme de J^e-Baptiste-Marie Procope, médecin du vice-roi du Mexique, belle-sœur de l'époux, dem^l rue St-Martin, Madeleine Grouin, veuve de Pierre Petit, maître d'hôtel de M. le comte de Fiesque, dem^l grande rue du Bac... » Le marié signa : « A Procope Couteaux ». Julie Parmentier mit au monde, le 2 février 1718, un garçon qui, le même jour, fut nommé « *Claude-François* » par son grand-père, l'ex-marchand de liqueurs. Alexandre devint bientôt veuf; le 20 novembre 1718 mourut Mademoiselle Parmentier « femme d'Alexandre-Procope, marchand limonadier-épicier et bourgeois de Paris, demeurant rue des Fossés St Germain ». L'inhumation eut lieu, en présence de Fr.-Procopé Couteaux, beau-père, et de Jean-Baptiste Parmentier, frère « de la pauvre jeune femme ». Le limonadier ne pouvait rester veuf; il fallait à son comptoir une femme spirituelle ou jolie: il épousa « Philippe Soulet, âgée de vingt-six ans », qui était peut-être l'une et l'autre. Le mariage fut béni à Saint-Sulpice, le 9 octobre 1724, en présence de « François-Procope Couteaux, dem^l rue de Sèvres (il avait quitté la rue du Cherche-Midi), et de Michel Procope Couteaux, docteur régent en la faculté de médecine, frère du marié, demeurant rue Jacob ». Dans l'acte que j'analyse, l'époux est nommé Alexandre-Laurent; il est dit « âgé de trente-six ans », bien que, né le 21 octobre 1686, il en eût justement trente-huit. Il signa : « Alexandre L. Procope »; ni son père, ni son frère n'ajouta au nom de Procope celui de Couteaux. Je vois qu'Alexandre-Laurent Couteaux eut un fils de son second mariage, *Alexandre-Julien*, né le 4 novembre 1725. Le 6 septembre 1736, il gagna un procès contre « Maurin Durand de Chalas, seigneur de Maronges », qui prétendait lui faire boucher les « rues de sa maison située rue des Fossés St-Germain des Prés, qu'il avait fait ouvrir sur les jeux de boules appartenant au s^r Du Roy de Noimville et consorts, établis dans la maison voisine qui avait pour enseigne « *la Roue d'or* ». Ces jours avaient été ouverts en 1733. (Arch. de l'Emp. X. 10523. Alexandre Procope Couteaux, limonadier, successeur

de son père, le fondateur du café Procope, reçut chez lui tous les hommes célèbres dans les lettres et les arts pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Il mourut dans sa maison, vis-à-vis la Comédie française, « le 22 décembre 1753, âgé de 68 ans », dit l'acte d'inhumation (non, âgé de 67 ans et deux mois). Les témoignages de son enterrement furent « Alexandre-Julien-Procope Couteaux, écuyer, conseiller du Roi, son procureur au siège général de la connétablie et marcélaussée de France à la table de marbre du palais, fils de défunt M^e Michel Procope Couteaux, docteur régent de la faculté de médecine, frère du défunt et Louis Castel Boyer, huissier au parlement, beau frère ».

Ce L. Castel Boyer avait été d'abord commissaire de l'artillerie, et il exerçait cette charge lorsque, le 24 mai 1719, âgé de trente ans alors, il épousa « Françoise-Catherine-Procope Couteaux, âgée de 19 ans, qui demeurait chez son père « rue des Vieilles Tuileries ». Le père de Louis Castel Boyer, Jean Castel, qui avait eu la charge de commissaire de l'artillerie, dont hérita son fils, était « homme de chambre de M. le duc de la Feuillade », comme on le voit par le baptistaire de Louis Castel, enregistré à Saint-Sulpice le 26 septembre 1699, époque à laquelle Jean Boyer demeurait « rue de Grenelle, chez M. de La Feuillade ». — Françoise-Catherine Procope mourut le 31 mars 1771 et fut enterrée à Saint-Sulpice en présence de son neveu Alexandre-Julien-Procope Couteaux.

— Venons ardocteur Michel-Procope Couteaux, le petit homme laid, contrefait, mais spirituel et gai, auteur de quelques pièces de théâtre et d'ouvrages sur la médecine. Ce drôle de corps que raille Lesage et dont la présence au café de son père et de son frère ne fut peut-être pas inutile au succès de cet établissement, soit qu'on y allât pour se moquer de lui, soit qu'on fût curieux d'assister aux luttes plaisantes dont il était toujours un des athlètes les plus hardis, les plus heureux aussi, parce que sa verve bouffonne et satirique lui assurait ordinairement l'avantage. Michel Procope naquit, on l'a vu plus haut, le 7 juillet 1684. L'auteur d'un poème burlesque publié, en 1754, sous ce titre : « *La Pr....ade ou l'apothéose du docteur P....pe* (Londres, in-12. Bibl. Imp. V. 5492. B. h.), Claude-Marie Giraud, médecin, né à Salins, dit-on, qui avait recueilli sur Michel-Procope Couteaux des renseignements beaucoup moins exacts que ne l'a cru M. Weiss, fait dire à Rabelais, dans l'enfer où se passe la scène :

« Roi des tisons, cette ombre fut bigame...

Les deux moitiés dont son incontinence

Par sortilège a séduit l'innocence,

L'ont devancé dans cette région;

L'une est Français et l'autre d'Albion. »

Le poète prétend que Michel-Procope avait été enrichi par son second mariage, et que le grand train qu'il avait du vivant de sa femme disparut à la mort de celle-ci. Sur tout cela, voici ce que j'ai pu savoir : Michel-Procope épousa d'abord — j'ignore à quelle église — une nommée Charlotte Beame. Ce fut au moins en 1718. Il ne paraît pas que ce fut à Paris, car Michel Couteaux qui est porté, pour la première fois, dans l'Almanach royal, sur la liste des médecins, en 1709, et qui y est dit : demeurant sur le quai de la Vieille-Vallée, puis rue Sainte-Marguerite, en 1711 et 1712, puis,

rue de Tournon en 1713, est marqué absent de Paris pendant les années 1714-23; il reparait sur la liste de 1725, où il est dit habiter la rue des Fossés-Saint-Germain, devant la Comédie (chez son frère Alexandre-Laurent). En 1726, sa demeure était de nouveau rue Jacob, mais il était absent de Paris. Où était-il? Je ne sais. Ce que je vois, c'est que son frère Jean-Baptiste et lui furent, des médecins de la Faculté, ceux qui furent le moins résidant en France. Les Almanachs royaux témoignent de leurs absences fréquentes et souvent longues. Le 7 mars 1726, Françoise, âgée de sept ans, fille de M. Procope, médecin, et de défunte Charlotte Beame, sa femme, morte cette nuit rue Jacob, *Au tambour*, « fut enterrée le même jour à St-Sulpice ». — A quelle époque Michel Procope se remarqua-t-il? Avant 1730. Absent de Paris en 1726, je vois qu'il n'y revint qu'en 1734; alors il s'établit rue Tiquetonne. La femme qu'avait épousée Michel, en province, je crois, et je pense dans une paroisse voisine de la ville du Mans, était à Paris, le 26 novembre 1739, quand elle mit au monde un garçon dont l'acte de baptême est inscrit en ces termes au registre de Sainte-Opportune : « 1739, 26 novembre, est né et fut baptisé un garçon qui nous a été présenté par Madame Verdier, sage-femme, dem^r grand cloître Ste Opportune; il a été nommé *Michel André*, fils de Michel-Procope Couteau (*sic*), docteur régent en la Faculté de médecine de Paris et de demoiselle Madeleine-Henriette de Brisseau de Montfort, son épouse. La dite dame est accouchée chez la dame Verdier. Le père absent. » Le petit Michel-André décéda, rue Tiquetonne, le 14 mars 1733 et fut enterré à Saint-Eustache le même jour en présence de son oncle, Alexandre-Procope Couteaux. Michel-Procope eut, de Madeleine-Henriette de Brisseau, un autre enfant, « *Charles-Michel* », qui mourut, âgé de deux ans ou environ, rue Tiquetonne, le 18 octobre 1735. Cet enfant avait été précédé au tombeau par sa mère. « Dame Madeleine-Henriette de Brisseau de Montfort, âgée de trente-cinq ans ou environ, demeurant ordinairement en son château de Montfort, près de la ville du Mans, épouse de M. Michel Procope Couteault (*sic*), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, demeurant à présent rue Tiquetonne », décéda le 27 août 1735 et fut inhumée dans l'église de Saint-Eustache le lendemain, 28, « en présence d'Alexandre-Laurent Procope Couteaux, m^r épiciier, beau-frère, et de M^e Louis Castel Boyer, audancier au Châtelet de Paris, beau-frère du côté du mari ».

— On vient de le voir, Michel-Procope eut deux femmes. — Les eut-il à la fois? — Charlotte Beame et mademoiselle de Brisseau de Montfort, toutes deux Françaises; la dernière riche probablement puisqu'elle avait un château dans le pays mançais. Où donc est l'Anglaise dont il est question dans la *Procopiade*? Que le noir docteur, qui avait de quoi séduire apparemment, ait eu une intrigue avec une jeune fille anglaise, ce n'est pas impossible. Que cette fille fût une enfant trouvée, qu'elle eut le nom d'*Emile*, comme le dit un portrait à l'eau-forte de Damon, qui la présente comme la femme d'un Procope, c'est ce que j'ignore. Je n'ai pu trouver aucune trace de cette personne, qui ne fut certainement point épouse de Michel Couteaux. — Le docteur Procope qui, en 1735, demeurait encore rue Tiquetonne, demeurait rue des Mauvais-Garçons en 1736, rue de Seine, près de la rue de

l'Echaudé, en 1738, 1739, 1740, etc., à Chaillot en 1752. Ce fut là qu'il mourut en 1753. Le 23 septembre, il avait assisté à l'enterrement de son frère, Alexandre-Laurent; le 31 décembre, son corps fut enterré, à Chaillot, par les soins de son neveu Alexandre-Julien-Procope Couteaux. L'acte de son inhumation dit qu'il avait soixante-neuf ans ou environ. Il avait, en effet, soixante-neuf ans et cinq mois passés. — Michel Procope, qui s'occupa, dit-on, assez peu de médecine, était, cependant, selon l'Almanach royal, professeur de pathologie en 1741, professeur de physiologie en 1742, professeur de chirurgie française (*sic*) en 1747. Il fut bibliothécaire de la Faculté en 1752, puis régent.

— « 3^e Baptiste-Procope Couteaux, médecin ord^e de Sa Majesté Catholique, avait épousé Marie Tarillon. De son mariage, il eut deux filles : l'une « *Jeanne Camille* », qui, le 11 oct. 1725, épousa, à St-André des Arcs, François Lorenzo de Noboa, négociant. Par une singularité inexplicable, l'acte que j'ai sous les yeux est signé : « Jean Baptiste Marie Procope Couto, Jeane (*sic*) Camille Couto, Feliciane Couto » (c'est la sœur de Jeanne). Que les deux petites filles aient ignoré l'orthographe de leur nom patronymique, passe; mais le docteur Jean-Baptiste!

— Alexandre-Julien-Procope Couteaux, fils d'Alexandre-Laurent, épousa « Claudine Parent », qui lui donna une fille nommée « *Alexandrine-Françoise-Philippine-Sophie* », laquelle épousa, à Saint-André des Arcs, le marli, 7 février 1792, « Jacques Béville de Vieques, baron du St-Empire romain, décoré de l'ordre de Cincinnatus, lieutenant colonel et adjud^t général de la 19^e division de l'armée française, fils de Pierre-François de Béville, baron du St-Empire, décoré de la croix militaire de Cincinnatus, maréchal des camps et armées du Roi ». A. J. Procope demeurait rue des Fossés-Saint-Germain. Alexandre-Julien-Procope mourut en 1797. « 19 germinal an v (8 avril 1797), Alexandre-Julien-Procope Couteaux, ancien magistrat, âgé de soixante et douze ans, natif de Paris, domicilié rue des Fossés St-Germain des Prés n^o 12, marié à Claudine Parent, décédé ce jourd'hui à 6 h. 1/4 du matin. Sur la réquisition à nous faite par Alexandre-Claude-Procope Couteaux, âgé de 23 ans, fils du défunt. » Signé : « Procope Couteaux ».

Voilà tout ce que mes recherches ont pu me fournir de détails sur une famille dont le nom appartient de deux façons à l'histoire littéraire de France. J'ai le regret de n'avoir pu trouver l'acte de décès de François Procope, et de n'avoir pu apprendre qui fut le successeur d'Alexandre Couteaux dans le café de la rue de la Comédie. Ce ne fut pas un Procope, c'est ce qui me paraît démontré. On a dit quelque part (*Musée des Familles*, 1843) que Michel Couteaux vendit le café de son père; cette assertion manque d'un fondement raisonnable. Alexandre Procope, successeur de François, avait des héritiers directs qui seuls purent disposer de ses biens après le 28 déc. 1753. — Voy. CAFÉ.

COYPEL, Alias COUESPEL (NOËL).

| | |
|--------------------|--------------|
| | ? 1628—1707. |
| (ANTOINE). | 1661—1722. |
| (NOËL-NICOLAS). | 1690—1734. |
| (CHARLES-ANTOINE). | 1694—1715. |
| (PHILIPPE). | 1704—17 ? |

Quelques biographes ont assez bien connu cette famille d'artistes, de gens d'esprit et d'hommes du

monde. Feu M. Auguis dans la *Biographie-Michaud* a donné sur les Coypel et leurs productions beaucoup de détails empruntés pour la plupart à une Notice rédigée par un des gendres de Noël, Claude-François Caresme, que les éditeurs de l'*Abecedarior* de Mariette paraissent avoir confondu avec le peintre Philippe Caresme, fils de Charles-François Caresme, le concierge d'un des cours du Louvre. Il semblerait donc qu'on ne saurait ajouter rien aux renseignements publiés par M. Auguis, et depuis par M. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*, 1855), qui a reproduit Cl.-Fr. Caresme et M. Auguis. Tout n'a pas été dit, pourtant, tout n'a pas été connu. On peut compléter les notions publiées, on peut rectifier plus d'une assertion, et c'est ce que je vais faire. — Cl.-Fr. Caresme a dit, et M. Auguis l'a répété, que « Noël Coypel estoit fils de Guyon Coypel, cadet d'une famille de Cherbourg ». Ne semblerait-il pas que cette famille de Cherbourg fût de noblesse normande, ou au moins de cette riche bourgeoisie qui avait un certain rang dans la province, à côté de la robe, que l'épée tenait à distance? Il n'en est rien. Caresme dit que Noël épousa, en 1657 « Madeleine Héralt, femme d'une grande piété, qui s'est distinguée dans la peinture »; mais il ne fait pas connaître l'origine de cette personne, que n'a point connue M. Auguis et que M. Villot a fort bien su être la sœur du paysagiste Charles Héralt, qui alla à Rome, jeune, avec le jeune Coypel, lequel devint son intime ami et plus tard son beau-frère. Ajoutons que le voyage de N. Coypel est à la date de 1672. Le 9 novembre 1672, Colbert donna un passe-port pour Coypel, Jean Jouveuet et d'autres peintres qui allaient à Rome. Il y a à ce sujet une lettre de Colbert à l'abbé Sirozzi aux Arch. de la marine, Reg. Commerce 1672, p. 330. Madeleine Héralt était fille d'un maître peintre de Paris, qui avait de l'importance dans sa communauté et y jouissait d'un certain crédit, comme je le ferai voir à l'article : HÉRALT. Antoine Héralt, père de Charles, Fami et le compagnon de Noël à Rome, frappé des talents précoces de Coypel, et confiant dans l'avenir réservé à un artiste qui, à l'âge de vingt-sept ans, avait mérité les grâces de la cour pour ses ouvrages au Louvre et dans l'hôtel du cardinal Mazarin, n'hésita point à lui donner Madeleine, qu'il avait élevée pour la peinture, et qui réussit assez pour que l'auteur de l'*Extrait des noms des plus célèbres peintres* (1679; Bibl. Imp. P. 590 R.) pût dire d'elle : « Madeleine Héralt, femme de Noël Coypel, peint fort bien à l'huile. » Antoine Héralt demeurait sur le quai de Gères; aussi ce fut à Saint-Jacques de la Boucherie qu'il conduisit sa fille « le 29^e jour d'april mil six cent ein-quante-neuf », où elle fut fiancée et mariée à « Noël Coypel, fils de Gaïon Coypel, marchand, et de défuncte Marie Tillari ». La cérémonie eut pour témoins Guyon Coypel, qui signa : « Couespel », d'une main lourde et peu exercée; Antoine Héralt, qui signa : « A Héralt »; Madeleine Bruiant, femme d'Antoine, qui s'abstint de signer, par la raison qu'elle ne savait pas tenir la plume; les peintres Charles Errard, Charles Héralt et Charles Poerson, amis d'Antoine Héralt et de Noël Coypel, qui signèrent : « Charles Errard, C herault, Poerson »; enfin Jacques Tillard, cousin du marié. On vient de voir, par les déclarations de l'acte ici transcrit en partie, que le « cadet d'une famille de Cherbourg » était tout simplement un marchand; le nom de sa famille était Couespel, et

Guyon en avait gardé l'orthographe ancienne que son fils modifia, car il signa l'acte de son mariage non point comme son père, mais avec la forme nouvelle : Coypel, qui différait par l'introduction de l'y de celle qu'un autre Coespel avait gardée, « Pierre Coespel, maître d'école, dem^r rue du Temple », lequel perdit, le 4 mai 1689, Jean-Baptiste, enterré à St-Nicolas des Champs. D'autres Coespel avaient adopté l'e, d'autres l'i. Je dis : d'autres Coipel, parce qu'à

Paris et en Normandie, il y en avait qui n'appartenaient ni à Guyon, ni à Pierre le maître d'école. Ainsi, mourut à Paris, rue de Versailles, Henry Coipel, imprimeur, le 10 décembre 1603 (Saint-Nicolas du Chardonnet); ainsi, le 29 janvier 1637, on inhuma à Saint-André des Arcs « Jacques Coypel, cocher, natif de Saint-Priour de Grossemure en Normandie, évesché d'Evreux ».

Caresme dit que, de Noël Coypel et de Madeleine Hérauld, naquit *Antoine*; il a raison, mais il oublie deux autres enfants issus de ce mariage. *Antoine* naquit le 12 avril 1661, sur le quai de la Mégisserie, et fut baptisé le même jour, « fils de Noël Coespel (sic) peintre ord^{re} du Roy », tenu sur les fonts de Saint-Germ. par « Antoine Hérauld, juré peintre », et « Marie de La Rue, femme de Charles Errard, peintre et architecte du Roy ». En 1664, Coypel eut un second fils, *Charles*, qui vécut peu, et fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois le 4 mai 1669. En 1667 (le 11 octobre), *Madeleine-Susanne* vint au monde. Elle fut présentée à l'église par « Charles Le Brun, premier peintre du Roy », et par « Susanne Butay », femme de cet artiste éminent. « Après la mort de Madeleine Hérauld, dit Cl.-Fr. Caresme, Noël Coypel épousa, en 1685, Anne-Françoise Perin, en qui les dons de l'esprit égalaient les agréments de la figure, et qui était alliée des Boulogne. »

Ce que ne dit point Caresme, c'est l'époque de la mort de Madeleine Hérauld, et c'est la date du second mariage de Coypel. Il est bien entendu que M. Auguis n'a point cherché à suppléer au silence du premier biographe des Coypel.

Madeleine Hérauld mourut aux galeries du Louvre, à cinq heures du matin, le 7 juillet 1682, « âgée de quarante et un ans et deux mois », selon la déclaration de l'acte mortuaire que j'ai sous les yeux, morte en réalité à *quarante-sept ans et cinq mois*, car elle était née le 11 février 1635, comme on le verra à l'article HÉRAULD.

Un veuvage de deux ans lassa Noël Coypel; il songea à se remarier et rechercha une jeune fille, qui, suivant M. Auguis, a peint quelques tableaux oubliés depuis longtemps.

Anne-Françoise Perin, fille « de feu Jean Perin, bourgeois de Paris », s'unit à N. Coypel « le lundy 12^e jour d'auril 1685 ».

La cérémonie religieuse eut lieu en l'église de Saint-Gervais. Les titres que l'acte rédigé à Saint-Gervais donne à Noël Coypel sont les suivants : « Peintre ord^{re} des bastiments du Roy et cy-devant Directeur de l'Académie Royale de peint. sculp. et architect. établie par Sa Majesté à Rome ».

Le rédacteur aurait dû ajouter que Coypel était membre de l'Académie royale de peinture établie à Paris, et où il avait été admis le 31 mars 1663.

L'acte inscrit à Saint-Gervais est signé : « Coypel » (avec paraphe) ainsi :

Caresme ne donne à la seconde femme de Noël Coypel que trois filles et un garçon, les seuls qui véussent apparemment alors qu'il écrivait sa Notice : « Anne-Françoise, maintenant, dit-il, veuve de François Dumont, très-bon sculpteur; Noël-Nicolas; « Charlotte-Catherine, qui n'a point pris d'alliance », et « Françoise-Aymée, que j'ai épousée ». Copiste fidèle et peu soucieux de vérifier les assertions de Caresme, M. Auguis dit que « Noël eut quatre enfants de cette seconde femme ». Il est bien loin de compte, comme on va voir. Le premier enfant d'Anne-Françoise Perin fut « Anne-Françoise, née en 1686, à laquelle succéda, le 16 avril 1687, Noël-Antoine, tenu sur les fonts par son frère Antoine Coypel, peintre ord. du Roy, et professeur en son Académie Roy. de peinture ». Le 19 novembre 1689, « M. Gédéon Dumetz, garde du trésor royal », fut parrain de *Dorothee-Marie-Louise*, tenue par « Marie-Jeanne Bidault », femme d'Antoine Coypel. *Marie-Louise* naquit le 3 septembre 1691; elle vécut peu et fut enterrée le 18 septembre 1692. Le 6 novembre 1692, madame Coypel eut, d'une couche double, deux filles : *Charlotte-Catherine* et *Catherine-Françoise*, dont furent parrains « Charles Hérauld, peintre du Roy », et « Jean Perin, potier de feu la Reine ». *Élisabeth* vint après ces deux jumelles: on la baptisa, le 20 décembre 1693, présentée à l'église par « Pierre Le Tessier de Montarsy » et par « Elisabeth Selincart, femme de Charles Noret, peintre du Roy et premier valet de garde-robe de MONSIEUR ». *Françoise* Coypel naquit le 17 août 1696, et eut pour répondants devant l'église « Noël-Nicolas », son frère, et sa sœur Anne-Françoise. Le 25 octobre 1697, *Robert* vint augmenter la famille, qui devait être assez à l'étroit dans l'appartement de Coypel aux galeries du Louvre, et qui s'augmenta encore de *Françoise-Aymée*, le 4 septembre 1701, et de *Louis-Maurice*, le 22 septembre 1704. N'oublions pas « *Françoise-Dorothee*, née le 31 mars 1699, et tenue sur les fonts baptismaux par Noël-Nicolas et Dorothee. Noël-Nicolas qui signa à ce baptême « N. N^s Coypel, n'avait pas encore neuf ans. Voilà, si je ne me trompe, douze enfants; la mort en frappa les deux tiers, et, quand Cl.-Fr. Caresme composa sa Notice, ils étaient réduits aux quatre qu'il y a nommés. On remarquera que Noël-Nicolas Coypel qui, selon M. Auguis, dut naître le 7 janvier 1688, naquit le 18 novembre 1690, comme le prouve l'acte inscrit à cette date dans le registre de Saint-Germain l'Auxerrois. — Les biographes s'accordent sur l'époque de la mort de Noël Coypel; ils ont su qu'il décéda le 24 décembre 1707. J'ajouterai que ce fut à trois heures après midi, au Louvre. Il fut inhumé le lendemain, dimanche, 25, à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence de tous les membres de sa famille.

Anne-Françoise Perin, veuve quelques années, épousa François Bonart, peintre et graveur, et décéda, rue Neuve-Saint-Etienne, le 3 avril 1728. Elle fut enterrée à Saint-Etienne du Mont, en présence de son fils Noël-Nicolas Coytel et de Basile Massé, son beau-frère. Son beau-fils Antoine Coytel était mort depuis six ans environ quand elle quitta la vie. « Antoine Coytel, écuyer, 1^{er} peintre du Roy et de S. A. R. Monseign^r le duc d'Orléans, Régent du royaume, directeur et recteur de l'Académie Roy. de peint. et sculpture, veuf de Marie-Jeanne Bidard (*sic*), âgée de 60 ans ou environ », mourut dans son appartement du Louvre, le mercredi 8 janvier 1722, à onze heures du matin. Il fut enterré le lendemain en présence « d'Antoine Coytel » (Charles-Antoine) « 1^{er} peintre de S. A. R. Monseign^r le duc d'Orléans, de Philippe Coytel, valet de chambre ordinaire du Roy, tous les deux fils du défunt, et d'Augustin-François Bidaut, écuyer, valet de chambre ord. du Roy. attaché à son éducation, beau-frère du défunt ».

Le titre d'*écuyer*, donné, par l'acte que je viens d'analyser, à Antoine Coytel, cet artiste le portait depuis près de cinq années. Le Régent, qui l'aimait comme homme d'esprit, poète ou plutôt versificateur à ses heures, et prosateur facile, autant qu'il l'admirait comme peintre, pensa qu'il lui ferait un grand plaisir s'il l'anoblissait, et, au mois d'avril 1717, il présenta à la signature du jeune Roi Louis XV des lettres patentes portant en substance : « Nous avons bien voulu donner à s^r Antoine Coytel, notre premier peintre, directeur de notre Académie de peinture, des marques de l'estime que nous faisons de sa personne et de l'excellence de ses ouvrages... à ces causes... et de l'avis de notre très-cher et très-aimé oncle le duc d'Orléans, régent de notre royaume, nous avons par ces présentes signées de notre main, décoré et honoré, décorons et honorons du titre et qualité de *Noble* le dit s^r Coytel... » (Bibl. Imp. Ms. Boîtes du Saint-Esprit.) Les armes du nouvel anobli furent réglées ainsi par Charles d'Hoziar, juge d'armes de France, qui les enregistra le 13 avril 1717 : « Vn écu de gueules à un aigle d'or, le vol étendu, et, en chef, d'azur chargé d'un soleil d'or accosté de deux fleurs de lis de même. Cet écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins de gueules, d'or et d'azur ».

Antoine Coytel avait épousé Jeanne Bidault à Saint-Germain l'Auxerrois, le 7 février 1689, « âgé de vingt-huit ans », dit l'acte de son mariage, qui le vieillit d'un mois. Marie-Jeanne Bidault avait alors vingt-six ans. Elle était fille d'Auguste-Henry Bidault, « écuyer valet de chambre du Roy ». Les époux avaient été bénis, en présence de Noël Coytel, d'Anne-Félicité Perin, de Charles Héralut, de Vigarani, de Charles-François Poërsou, de J. D. Waldor, etc. Dans l'acte que j'ai sous les yeux, le jeune Antoine Coytel est qualifié : « peintre ordre du Roy, professeur en son Académie Royale de peint. et de sculpt., et premier peintre de S. A. R. Monsieur, frère unique du Roy ». Il signa : « A Coytel ». A ce eroire Garesme, Marie-Jeanne Bidault ne donna que trois enfants à son mari; mais le 18 novembre 1689, madame Coytel accoucha, au Louvre, d'une fille qui reçut les noms de *Marie-Angélique* sur les fonts de Saint-Germain l'Auxerrois où furent « Noël Coytel » et « Marie-Anne Marchand, femme d'Auguste-Henry Bidault ». Après Marie-Angélique, *Marie-Anne* (3 septembre 1691); *Augustin-*

Antoine (12 décembre 1692), baptisé le 16, ayant été ondoyé chez son père. — Sa marraine fut Jeanne Desgranges, femme d'Adrien Helvétius, docteur en médecine — *Charles-Antoine* (1694); enfin *Philippe* (23 janvier 1703), à qui « Philippe de Bourbon, petit-fils de France, duc d'Orléans », fit l'honneur d'être son parrain, le 23 mai, et qui eut pour marraine « Marie-Anne de Bourbon, princesse douairière de Conty ». Cette noble dame signa : « Marie-Anne de Bourbon f. L. (fille légitimée de France) »; Philippe de Bourbon signa : « Philippe d'Orléans ».

Je ne dois pas oublier de dire qu'Antoine Coytel eut une charge de « censeur royal ». Les ouvrages qui lui étaient soumis étaient essentiellement ceux qui traitaient des arts; ainsi le 29 janvier 1749, il donna son approbation au manuscrit du livre qui fut publié bientôt après sous le titre : « *Voyage pittoresque de Paris*, ou Indication de tout ce qu'il y a de plus beau dans cette grande ville en Peinture, Sculpture et Architecture, par M. D*** (Dezallier) [in-18, 277 pages; chez M. de Bure l'ainé]. »

Charles-Antoine Coytel, celui que les actes nomment tantôt Charles seulement, tantôt seulement Antoine, mourut en 1752, de la petite vérole; c'est Claude-François Garesme qui nous l'apprend. Nous avons vu qu'il naquit d'Antoine Coytel et de Jeanne Bidault, en l'année 1694; il avait donc cinquante-huit ans quand il décéda, garçon, aux galeries du Louvre, le 14 juin, à une heure après midi, selon l'acte de son décès inscrit à Saint-Germain l'Auxerrois, qui le dit : « M^{re} Charles-Antoine Coytel, écuyer, premier peintre du Roy et de monseign^r le duc d'Orléans, directeur et recteur de l'Acad. Roy., Garde des dessins du cabinet de S. M. et censeur royal ». Les témoins de l'inhumation, faite seulement le lendemain malgré les appréhensions que donnaient toujours les cadavres des personnes infectées de la petite vérole, furent « Claude-François Garesme, concierge des hautes et basses cours du Louvre, bel-oncle du défunt », et « S^r Edme Dumont sculpt. du R. et de l'Acad., son cousin germain ». Le titre de garde des dessins du cabinet que prenait Charles-Antoine Coytel, il le tenait d'un brevet, à lui délivré, le 16 janvier 1721, qui lui accordait « la direction des tableaux et dessins de S. M. au lieu et place de défunt s^r Coytel (Antoine), son père, premier peintre du Roy ». (Arch. de l'Emp., E. 9,299, fol. 153.)

Noël-Nicolas Coytel dont j'ai dit la naissance (18 novembre 1690) mourut en sa maison, dans le cloître de Saint-Germain l'Auxerrois, le lundi 14 décembre 1734, à quatre heures du matin. Il était « peintre du Roy et professeur de l'Académie Roy. de peint. et sculpt. ». Ses obsèques eurent lieu le lendemain; les témoins qui signèrent l'acte de son inhumation furent ses deux neveux : Charles-Antoine et Philippe Coytel, et son beau-frère Claude-François Garesme, « officier du Roy ». — Je n'ai point connu l'acte de mariage de N. H. Coytel avec Marie-Françoise Legendre, sa femme, et n'ai point vu qu'il ait eu des enfants d'elle.

— Venons à Philippe Coytel dont Cl.-Fr. Garesme a dit : « Celui-ci a une charge à la cour ». Cette charge, notre lecteur la connaît. Philippe était valet de chambre du Roy. Né le 23 janvier 1703, Philippe ne fut point élevé pour les arts vers lesquels ses goûts ne le portaient pas. On lui acheta un de ces offices de valet de chambre de Sa Majesté, qu'a-

vaient remplis depuis deux siècles plusieurs peintres des mieux famés et que n'avaient point dédaignées de fort bons gentilshommes. Agé de vingt-neuf ans, Philippe Coyvel, qui prenait le titre d'écuycr comme son père et son frère, épousa, le 8 février 1732, « Marie Botet, âgée de 23 ans, fille de Bernard Botet, directeur des postes à Phalsbourg ». Je vois qu'il eut trois enfants d'elle. Je ne sais quand il mourut. En 1734, il fut parrain d'un des enfants de Claude-François Garesme, époux de Françoise-Aymée Coyvel, dont la sœur Anne-Françoise avait épousé, en 1712, le sculpteur François Dumont.

Il résulte d'un inventaire fait en 1706 des objets d'art ornant les maisons royales, que, dans ces résidences, il y avait quarante-huit tableaux de Noël Coyvel, et neuf de son fils Antoine.

Jean Audran grava, en 1708, pour sa réception à l'Académie, le portrait de Noël Coyvel, récemment décédé; ce ne fut point d'après une peinture de Noël, comme l'a imprimé M. Auguis, mais d'après un dessin de ce maître. Le portrait a été fort mal reproduit en Italie. Théodore Netscher peignit Antoine Coyvel, et d'après cette peinture, J. Sarrabat fit, à la manière noire, une gravure assez agréable, qui porte la date de 1699, avec la mention : « *Blatis suæ* » (d'Antoine) « 38 ». Antoine se peignit lui-même deux fois, en buste et en pied. Le portrait en buste fut gravé par J. B. Massé pour sa réception à l'Académie en 1717; l'autre portrait où Coyvel s'était représenté en pied, à son chevalet, ayant à côté de lui son fils Antoine-Charles sous le costume d'une petite fille, fut gravé par G. Duchange. Antoine-Charles fit deux fois son portrait; dans le premier, il est tout jeune homme, et dessine, tenant sa tête dans sa main gauche. Nicolas Tardieu a reproduit cette figure.

C'est Baléchon qui a gravé le second portrait de « Charles Coyvel (*sic*) », où l'artiste s'est montré en buste, tenant son porte-crayon de la main gauche. Il y a un portrait de Noël-Nicolas Coyvel, dont je ne connais qu'une épreuve; elle est sans noms d'artistes.

M. Auguis dit, en parlant de Noël Coyvel : « Il apprît les éléments de la peinture d'un peintre obscur nommé *Guillerié*. » M. Villot ajoute quelque chose à cette assertion; « Noël Coyvel, dit-il, étudia d'abord à Orléans chez Poncet, élève de Vouet, et vint à quatorze ans à l'atelier de Quillierier ou Guillerié. » Que M. Auguis, simple amateur, n'ait pas connu « Noël Quillierier, académicien, adjoind à professeur », et qu'il en ait fait un Guillerié, soit; mais que M. Villot, dont la vocation est plus sérieuse, ait eu un doute sur le nom véritable de cet artiste, aujourd'hui bien oublié, certainement, mais non pas obscur en 1642, cela se comprend moins. — *Loy. GARESME, DÉZALLIER, DUJONT, ERRARD, 5. HERAULT, POERSON, QUILLIERIER, SIMONNEAU, et :*

COYSEVOX (ANTOINE).

1640—1720.

Pourquoi les biographes nomment-ils cet habile homme « Charles-Antoine » ? Il se nommait « Antoine » seulement; les actes nombreux de lui que j'ai sous les yeux ne lui donnent jamais d'autre nom. On a su qu'il était Lyonnais, et l'on a dit qu'il naquit à Lyon le 29 septembre 1640; c'est avec raison. Quant à l'origine des Coysevox, les critiques les plus autorisés sont peu d'accord à son sujet; quelques-uns disent que leur famille

était originaire d'Espagne; je n'ai pu vérifier cette assertion; ce que j'ai appris, c'est que le père d'Antoine, établi à Lyon, y exerçait la profession de menuisier, et qu'il y épousa « Elisabeth Morel ». Voici en effet l'acte de baptême d'Antoine, que feu mon compatriote et ami M. Boumefond, peintre, directeur de l'école de dessin à Lyon, m'adressa le 10 février 1858 : « Le 29 septembre 1640, j'ay » baptisé Anthoine, fils à Pierre Quoyzeveau (*sic*), » maître menuisier, et à Ysabeau Morel, sa femme » (*sic*), parain sieur Antoine Blaise, notaire à Lyon, » marraie Claudine Bonardel, femme à Georges » Jomard, boucher à St-Just. (Signé) Blaise, P. Benoist, vicarie. » (Reg. de Saint-Nizier.) Qu'Antoine Coysevox ait appris chez son père à tailler le bois, c'est probable; qu'il soit venu ensuite à Paris apprendre à pétrir la terre et à modeler le marbre chez Louis Lerambert, c'est ce dont on croit être certain, et j'apporte en témoignage de cette opinion ce fait assez probant qu'il épousa une nièce de Lerambert : « 18 janvier 1666, Antoine Coïsevaux » — et par renvoi : « Quoyzevaux, — sculpteur, fils de Pierre Coïsevaux, m^r menuisier à Lyon, et d'Elisabeth Moret (*sic*), d'une part, et Marguerite Quillierier, fille de Noël Quillierier, peintre ordinaire du Roy, et de défuncte Charlotte Lerambert, tous deux de cette paroisse, sur le quay des Tuileries, mariés en presence de Noël Quillierier, père de la mariée, du s^r Louis Lerambert, sculpteur et garde des antiques du Roy, oncle de la mariée et autres..... (signé) :

Antoine quoyzevaux

Quillierier, Lescaarmousier, Pégault, Lerambert. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.). On remarquera que Coysevox n'était pas encore fixé, en janvier 1666, sur l'orthographe qu'il devait adopter pour son nom, qui se prononçait : « Coïzevaux ». — Antoine ne fut pas longtemps en ménage avec sa jeune femme. Avant que le dixième mois de son bonheur fût accompli, la mort la lui enleva : « Le lundy 16^e novembre 1666, conuoy et messe de feïe Marguerite Quillierier, femme de M^r Coyscaux, sculpteur du Roy, prise aux tuileries. Recen 26 livres. » Antoine Coysevox resta assez longtemps veuf; vers 1679, il épousa une de ses compatriotes, Claude Bourdieu, sœur de Pierre Bourdieu, sculpteur lyonnais, employé dans les travaux du Roi, et demeurant aux Gobelins, où Coysevox était logé. Je n'ai pu voir l'acte de ce second mariage, d'où sortirent douze enfants : 1^o *Claude-Suzanne* (7 novembre 1678), morte le 21 avril 1679; 2^o *Charles-Jacques* (11 avril 1680); 3^o *Anne-Virginie* (15 juillet 1682). — Ant. Coysevox signa pour la première fois « A. Coysevox »; — 4^o *Pierre* (8 novembre 1683); 5^o *Claude* (10 juin 1685); 6^o *Jean-Baptiste* (16 novembre 1686); 7^o *Marguerite* (1^{er} août 1688); 8^o *Nicolas* (14 octobre 1689); 9^o *Suzanne* (29 décembre 1691); 10^o *Jean-Antoine* (24 mars 1693); 11^o *Martial* (11 novembre 1694); 12^o et enfin *Antoine-Jules*, mort le 9 mars 1696, âgé de deux ans.

Antoine Coysevox quitta la colonie des Gobelins pour celle des galeries du Louvre, en 1698. Par brevet du 17 avril, le Roi lui donna le logement que quittait le graveur Etienne Baudet, auquel était

donné celui de Claude Bouzonnet Stella, mort récemment. (Arch. de l'Emp., E. 3384.) Antoine Goysevox mourut octogénaire, et travaillant encore. (*Mercur.* de France, 1720) : « Du vendredy encieme octobre 1720, Antoine Goysevox, vendeur ord^{re} du Roy, ancien directeur, cheualier et recteur de son Académie de peint. et de sculpt. » (il avait été reçu dans la compagnie le 11 avril 1676), « époux de Claude Bourdict, âgé de quatre-vingt-un an » (non 80 ans et un mois), « décédé hyer en sa maison, rue du Chantre » (autre son logement du Louvre, devenu trop petit pour lui, il en avait apparement un rue du Chantre), « à vne heure après midy, a esté inhumé en présence », etc. — Le 13 juin 1683, Goysevox avait reçu six cents livres, et deux cents le 4 juillet, à compte sur son modèle du Neptune. (Registre des Bâtimens Roy.) — M. Hatin, notaire à Paris, conserve dans ses archives une constitution de rente sur l'hôtel de ville, à la date du 2 juillet 1692, au nom d'Antoine Goysevox. — On a de Goysevox un bon portrait, gravé pour sa réception à l'Académie en 1708, par Jean Andran, d'après un original de Hyacinthe Rigaud.

Le Roi fit une pension de 1000 livres à la veuve d'Ant. Goysevox. Claude Bourdict se démit entre les mains du Roi de cette pension, en faveur de son fils Charles. (Acte passé par-devant les notaires Chèvre et Du Gastre). Par un acte du même jour, 1^{er} décembre 1720, Charles Goysevox de Brécourt s'obligea « à laisser jouir sa mère de cette pension que le Roi lui avait accordée par la démission de salite mère ». (Arch. de l'Emp., Bâtimens du Roy, liasse 1608-1759). Deux pièces conservées à la Bill. Imp. (Boîtes du St-Esprit), l'une à la date du 13 juin 1722, et l'autre à la date du 17 juin, m'ont fait connaître les enfants qui vivaient alors du mariage de Goysevox avec Claude Bourdict. C'étaient : « Charles Goysevox de Brécourt, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, demeurant avec sa mère, rue Sainte-Appoline; Pierre Goysevox, colonel d'infanterie et ingénieur en chef au service du Roi d'Espagne; Jean Goysevox, capitaine de canonniers au 3^e bataillon d'artillerie au service du Roi d'Espagne; dame Claude Goysevox, femme de Jacques-Antoine Le Comte, seig^r d'Angevilliers, et Susanne Goysevox, femme de Jean Hébert, commis^{sr} des guerres. » On voit que de 1696 à 1722 étaient morts six des enfants, dont j'ai indiqué les baptistaires. Pierre et Jean Goysevox se consacrèrent au service de l'Espagne, on en souvient de l'origine espagnole de leur maison, on seulement parce que Philippe V attira bon nombre de Français dans les rangs de son armée. C'est ce que je ne saurais dire. Je ferai remarquer que le fils d'un habile artisan, comme on disait alors, artiste, comme on dit aujourd'hui, devenu capitaine et chevalier de Saint-Louis, est un témoignage ajouté à tant d'autres, contre le préjugé répandu en France que pour être officier dans les troupes du Roi et pour obtenir la croix de Saint-Louis il fallait absolument être d'extraction noble. [V. à ce sujet l'article MERICIER (Antoine).] — Charles Goysevox eut deux mariages; il épousa d'abord « Marie-Marguerite Le Sueur », puis « Marie-Denise Lequin, fille de Denis Lequin, ancien notaire à Paris ». Il signait « Coisevox de Brécourt ». Je vois dans l'*Etat de la France* pour l'année 1708 que « Charles Coisevaux (*sic*) » — rappelons qu'il fut baptisé sous les noms de Charles-Jacques — « s^r Brécourt (*sic*), capit. au régim^t de Navarre » était « huissier du cabinet de la duchesse de Bourgogne ».

— Les Musées du Louvre et de Versailles, les jardins de Versailles et des Tuileries gardent de nombreux ouvrages de Goysevox; je n'ai point à en faire l'éloge, ils sont connus de tout le monde. Qui n'a pas admiré les *Cheroux de Marty* et les statues de *Flore*, du *Joueur de flûte*, de l'*Hamadryade*, qui ornent le parterre des Tuileries, figures d'une si jolie proportion, d'un mouvement si gracieux, d'un modelé si fin et si doux, véritables petits chefs-d'œuvre dont le style pourrait être plus élevé, sans doute, mais non plus agréable. La *Biographie universelle* dit que lorsque Goysevox eut fait la statue pédestre de Louis XIV, qui décorait la cour de l'hôtel de ville, et qu'on a placée sous le péristyle de cette cour, depuis qu'on y a construit un escalier qui la dépare, les Etats de Bretagne commandèrent à l'illustre sculpteur la statue équestre du Roy, monument qui devait avoir « quinze pieds de hauteur ». Ce fut en 1692, alors que Goysevox achevait le tombeau de Mazarin pour la chapelle du collège des Quatre-Nations, que fut conclu, entre les Etats de Bretagne et l'artiste, le marché, aux termes duquel celui-ci fut fidèle, mais qu'hésitèrent si longtemps à exécuter les Etats, que Goysevox fut obligé d'implorer l'intervention du Roy, qui, le 11 décembre 1707, ordonna à M. de Montaran, trésorier des Etats, de payer sur-le-champ au sculpteur la somme de deux mille cent livres, qui lui étaient encore due sur son travail. (Arch. de l'Emp., Arrêts du Conseil, E. 1955.) — Goysevox produisit beaucoup de belles choses. Outre les morceaux que j'ai cités, on connaît de lui les statues de Colbert et du Maréchal de Créquy, pour les tombeaux de ces deux personnages, érigés, l'un à Saint-Eustache, l'autre à Saint-Roch, où le tombeau de Le Nôtre était surmonté d'un buste de ce grand architecte des jardins, dû au ciseau de Goysevox. Dans le couvent des Filles de l'Arc *Maria* on remarquait un monument élevé par la reconnaissance du sculpteur à la mémoire de J. Hard. Mansart; à Sainte-Pélagie, l'épitaophe du chancelier d'Aligre. On voit à Saint-Nicolas du Chardonnet deux figures et le buste de Le Brun par A. Goysevox, ornement du tombeau de ce peintre célèbre. Aux Invalides, une statue de saint Charles-magne, les figures couchées de la Justice, de la Tempérance, de la Prudence et de la Force, et un Ange au-dessus de la porte de la chapelle de Saint-Augustin sont de Goysevox. — Voy. BAIDET, BOURDICT, COSTOU, CRÉQUI, LERAMBERT, QUILLERIER, RIGAUD, TUBY (J. B.)

CRÉBILLON (PROSPER-JOLYOT DE). 1674—1762.

(CLAUDE-PROSPER-FRANÇOIS). 1707—1777.

On a su de Crébillon le fils que l'auteur du *Sopha* naquit en 1707; ceux de ses contemporains qui surent dans quelles circonstances il vint au monde, furent trop polis pour le dire; ceux qui virent après lui ne se soucièrent point de le savoir, ou furent trop paresseux pour chercher à l'apprendre. Je ne crains pas d'être indiscret aujourd'hui en révélant un petit mystère que j'ai découvert, et que n'avait fait soupçonner l'insistance des historiens de Crébillon le père, au chapitre du mariage contracté par l'auteur d'*Electre*, malgré sa famille. Il me semblait étrange que M. Jolyot, homme de bon sens apparemment, — son titre de notaire royal à Dijon est un garant de sa raison —, se fût indigné à l'idée que son fils voulait « entrer dans une famille qui n'étoit ni opulente ni noble », comme l'a avancé d'Alembert

(1778) après l'abbé de La Porte (1772). Que le notaire fût mécontent de Prosper qui avait le mauvais goût de préférer la poésie à l'étude du droit, et le théâtre à l'aute d'un procureur; qu'il supportât impatiemment l'idée de voir sa charge passer en d'autres mains que celles de son fils, cela se concevrait, et l'histoire imaginée par les premiers biographes de Prosper Jolyot de Crébillon serait admissible; mais cette historiette manque d'une base solide; c'est une intention comme tant d'autres. On s'est amusé à faire, à côté de la vérité, pour Crébillon ce qu'on a fait pour beaucoup d'hommes célèbres; on a imaginé un roman qui rendit intéressante la jeunesse du poëte tragique; et, parce que le père craignit que son fils, enclin au plaisir, ne lâchât la proie pour l'ombre, et ne devint un mauvais poëte, un écrivain famélique, quand il lui était facile d'être un avocat occupé, un notaire estimé et bien vivant d'une charge honnête et tranquille, on l'a fait ridicule de vanité, infatué de sa noblesse, intraitable au chapitre d'une union qui faisait entrer Prosper dans la maison d'un apothicaire. Cela est contraire aux faits, comme on va le voir.

Melchior Jolyot, père de Prosper Jolyot, n'était pas noble, et Prosper Jolyot fut greffier comme son père : deux faits positifs que je vais démontrer. Quant à la résistance de Melchior au mariage de l'auteur d'*Idoménée*, si elle est vraie, je dirai sur quoi elle fut fondée sans doute. — Melchior Jolyot n'était point noble. Je sais que l'abbé de La Porte le fait descendre de deux Jolyot, anoblis par Philippe le Bon, pour leurs services militaires; mais rien ne prouve que Melchior fût de la famille de ces braves soldats; il y avait des Jolyot en Bourgogne qui ne tenaient point à Melchior, et qui étaient peut-être les descendants des anoblis de Philippe le Bon. Et puis, voici qui est plus concluant. Lorsque Louis XIV ordonna, en 1696, qu'une révision fût faite de la noblesse française, dans toutes les provinces du Royaume, ceux qui étaient vraiment nobles, comme ceux qui, ne l'étant pas, voulaient cependant avoir l'air de l'être, et acheter, moyennant finance, le droit de le paraître, se présentèrent aux commissaires délégués par Sa Majesté, firent leurs preuves, montrèrent leurs titres vérifiés, ou seulement exprimèrent le désir d'être comptés désormais parmi les gens de quelque chose. M. Jolyot comparut par-devant ceux qui travaillaient à Dijon à l'exécution de l'ordonnance royale; ceux-ci, après l'avoir entendu, écrivirent sur leur registre : « Melchior Jolyot, conseiller du Roy, greffier en chef de la chambre des comptes, porte d'azur à un aigle éployé d'or, tenant en son bec une plante de trois lys d'argent. » (Bibl. Imp., Ms. Armorial général, Bourgogne.) Y a-t-il rien dans ces trois lignes dont on puisse induire que M. Jolyot fût noble? Je ne vois ni le titre d'écuyer ni la mention d'un fief; ce que je vois, c'est que le greffier en chef de la chambre des comptes de Dijon ne se faisait point appeler « de Crébillon »; qu'il avait pris des armes comme tout le monde, et qu'on lui permettait de les porter désormais, sans être inquiété pour ce fait, qui n'avait rien de commun avec la noblesse. Un des parents de Melchior Jolyot, greffier du Parlement de Besançon, n'avait pas plus de titres que lui. Sa veuve déclara aux commissaires qu'elle se nommait « Anne-Marie Boizot, veuve de M. Jolyot, greffier au Parlement », et qu'elle portait : « d'or à trois tourteaux de gueules, posés deux et un ». Le mari de mademoiselle

Boizot n'était ni chevalier, ni écuyer, ni seigneur de quoi que ce fût; il était bel et bien roturier, d'une famille de robe, peut-être, et c'est tout. Melchior aurait donc eu mauvaise grâce à se montrer difficile, au moins sous le rapport de la noblesse, dans le choix de la famille à laquelle son fils devait s'allier, et je doute fort qu'il se soit donné ce ridicule. L'apothicaire, futur beau-père de Prosper Jolyot, n'était pas riche, et Melchior eût désiré qu'il eût plus de bien; mais là, je crois, n'était pas le vrai motif de la répugnance qu'il montrait pour un mariage auquel il ne donna point son consentement. Le vrai motif, le voici : Prosper Jolyot, âgé de trente-deux ans environ, s'était épris d'une jeune personne, fille d'un Bourguignon, me apothicaire-épicière de la place Maubert, nommé Péaget; il était ardent, tendre, aimable, et déjà un peu célèbre. S'il avait donné *Idoménée*, qui avait eu un succès d'estime, il allait produire au théâtre *Atrée* et *Thyeste*, dont les comédiens disaient que cet ouvrage promettait un grand poëte dramatique. La petite Péaget ne fut point insensible aux attentions d'un jeune homme qui venait de cueillir une des feuilles du laurier qui croissait sur le tombeau de Corneille, et, mal surveillée par sa mère, entraînée par la passion, elle céda aux desirs de son amant, et bientôt sa faute, qu'il fallut avouer à ses parents, contraignit Crébillon à faire une demande en mariage, que ne pouvait pas repousser l'apothicaire, mais que, trop sévère peut-être, repoussa Melchior Jolyot, quand il se fut renseigné. Cacher autant qu'il était possible un malheur dont il fallait que les commères du quartier n'eussent pas connaissance, fut le soin auquel s'appliquèrent les Péaget; obtenir l'aveu de sa famille fut de la part de Crébillon le but de tentatives répétées, qui n'aboutirent à rien. Prosper se décida à user du droit qu'il avait, majeur, de disposer de lui. Il fit à son père des actes de soumission respectueuse, et alla raconter au curé de Saint-Etienne du Mont son histoire, en lui déclarant qu'il avait le désir de réparer le plus tôt possible le tort fait à l'honneur d'une pauvre enfant, fille de parents respectables, qu'il avait entraînée, et qui, à ses yeux, ne cessait pas d'être une personne vertueuse. Le curé approuva très-fort la conduite du coupable amant, et, le dimanche 23 janvier 1707, au prône, il publia le 1^{er} ban d'entre « Prosper Jolyot, fils majeur de Melchior Jolyot, notaire royal à Dijon », (Melchior Jolyot n'était plus notaire en 1707, mais greffier en chef de la chambre des comptes à Dijon. Le curé, rédacteur de la pièce que je cite, copiait les qualités que donnait à Melchior l'acte de baptême de son fils que celui-ci produisait à la sacristie de Saint-Etienne), et de Henriette Gagnard, et Marie, fille de Claude-François Péaget, me apothicaire, bourgeois de Paris, et d'Anne-Claude Gamard, demeurant tous deux place Maubert, et cy devant rue de Bièvre. » (Reg. des publications de mariages de St-Etienne du Mont.) Le lendemain, Crébillon acheta les dispenses des deux autres bans, et le clerc de l'archevêque écrivit sur son livre : « Die 24^o januarii 1707, super duplici proclamatione cum Prospero Joliot (sic), et Maria Carolâ Peaget S^{ti} Stephani de Monte. » Le mariage suivit de près, mais ne fut point célébré à l'église de Saint-Etienne. La pudeur retint sans doute Marie-Charlotte Péaget, qui, grosse de plus de huit mois, n'osa pas se présenter à l'autel de sa paroisse la tête couronnée de fleurs d'oranger.

Crébillon obtint du curé de Saint-Etienne la permission de se marier à la campagne, loin des regards curieux des voisins de son beau-père. Ce fut à la Villette que la bénédiction nuptiale fut donnée au poète, le 31 janvier 1707, Melchior protestant toujours. Les seuls témoins de la cérémonie furent deux amis des Péaget, demeurant sur le territoire de Saint-Etienne, et deux habitants de la Villette, avec le vicaire de cette paroisse. Le mariage de Prosper Jolyot — qui par parenthèse n'est point dit : *de Crébillon*, dans l'acte que j'analyse, ne fut donc pas un mariage clandestin, mais un mariage secret. Le mystère ne put durer longtemps. Le lundi

14 février 1707, Marie-Charlotte accoucha d'un garçon, fruit d'un amour légitimé; le lendemain, l'enfant fut baptisé à Saint-Etienne, sous les noms de « Claude-Prosper, fils de Prosper Jolyot de Crébillon, et de damoiselle Marie-Charlotte Péaget, son épouse, né le jour précédent, à dix heures et demie du matin, place Maubert, et tenu sur les fonts par Claude-François Péaget, maître apothicaire et juge consul, et par damoiselle Jeanne Jolyot, fille majeure ». Le baptistaire que je reproduis ici est signé : « Claude-François Péaget, Janne (sic), Joliot (sic), Prosper Jolyot de Crébillon », ainsi :

Prosper Jolyot De Crébillon

Quelle est cette Jeanne Jolyot, marraine de Claude-Prosper ? Très-probablement une tante de Prosper, moins rigide que son frère Melchior, plus indulgente aux égarements de la jeunesse, excellente fille, qu'on se sent tout disposé à aimer pour cette indulgence.

Le lecteur sait maintenant de quel roman fut le dénouement, Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, qui devait être l'auteur de romans assez peu moraux. Claude Prosper eut un frère, Pierre Jolyot, qui, né à quatre heures du matin, le 9 novembre 1709, ne fut baptisé que le 26 novembre 1710, à Saint-Etienne. L'acte que j'ai sous les yeux qualifie Prosper Jolyot de Crébillon « greffier en chef de la chambre des comptes de Bourgogne » ; il est signé par lui : « Jolyot de Crébillon. » Melchior Jolyot était mort en 1707, et Prosper avait hérité de sa charge, qu'il possédait encore en 1710, comme on voit. Melchior n'avait donc pas déshérité son fils, ainsi qu'on l'a prétendu. Il avait sa charge à titre de survivance pour Prosper, et, avant de mourir, il ne la vendit pas, afin que son fils en jouit.

Je n'ai pu savoir à quelle époque Crébillon quitta la place Maubert pour le Marais, où il demeurait en 1742¹, et où il mourut, rue des Douze Portes, le jeudi 17 juin 1762, « à l'âge de quatre-vingt-huit ans et plus », dit l'acte de son inhumation inscrit à Saint-Gervais. Selon l'abbé de La Porte, d'Alembert et les autres biographes, il était né à Dijon le 15 février 1674². L'acte mortuaire de Crébillon dit : « A été inhumé, sous les charniers de cette église, Prosper Jolyot de Crébillon, *écuyer*, l'un des quarante de l'Académie française et des Académies de Dijon et Rouen, censeur royal, et de la police » ... en présence de Claude Jolyot de Crébillon, *écuyer*, censeur royal, son fils, de

M. Léandre Péaget, docteur régent de la Faculté de médecine en l'université de Paris, ancien professeur desd. écoles, et ancien médecin du Roy au Châtelet de Paris, son neveu, et autres, qui ont signé : « Jolyot de Crébillon, Péaget, etc. » Crébillon père, qui se nommait seulement Jolyot, les 23, 24 et 31 janvier 1707, aux sacristies de la Villette et de Saint-Etienne, et à l'archevêché, se disait Jolyot de Crébillon, le 15 février 1707, à Saint-Etienne, mais qui ne se qualifiait pas *écuyer*, est dit « *écuyer* », en 1762, par son fils, qui se dit aussi lui-même « *écuyer* » ; d'où vient cette noblesse tardive ? d'où vient le nom de Crébillon que prit Prosper Jolyot, et que ne portait pas Melchior ? De noblesse, point d'apparence ; quant au nom de Crébillon, c'était sans doute celui d'une propriété que Melchior Jolyot possédait en Bourgogne, et dont l'auteur d'*Athée* se fit comme un surnom sonore en entrant dans la carrière dramatique. C'était assez la mode que les roturiers, quand ils prenaient un état qui devait les mêler au grand monde, prissent un nom qui les présentât convenablement à la société par laquelle ils devaient être accueillis. On sait que François-Marie Aronnet, fils d'un notaire, aussi bien que Prosper Jolyot, devint M. de Voltaire, comme l'auteur d'*Idoménée*, M. de Crébillon. Cela n'avait rien de singulier dans un temps où les comédiens se faisaient nommer M. de Brie, M. du Parc ou M. de Roselli. Le *de* était du style de l'époque, et ne tirait pas à conséquence ; on avait bonne grâce à le porter, mais personne n'en était dupe.

Crébillon ne jonit pas longtemps en ménage du bonheur que lui avait fait l'amour. Sa femme mourut, âgée de vingt-cinq ans un peu passés, le jeudi 12 février 1711, et le lendemain fut inhumée par le clergé de Saint-Etienne, au nombre de trente prêtres : « Le même jour (vendredy treizième feurier) fut inhumé (sic), dans le cimetièrre des Charniers, Marie-Charlotte Péaget, femme de M^r Joliot (sic), sieur de Crébillon, conseiller du Roy, greffier en chef de la chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, décédé (sic) le jour précédent, pry (sic) place Maubert, en présence dud. s^r Joliot de Crébillon et autres. » Crébillon n'apposa point sa signature au bas de cet acte, qui porte celle de son beau-père et d'un de ses beaux-frères. J'ai dit que « Madame de Crébillon » mourut âgée de vingt-cinq ans un peu passés ; voici, en effet, ce que j'ai appris d'elle et de sa famille : « Claude-François Péaget,

¹ L'Almanach royal de 1742 est le premier de ces almanachs qui contient la liste des Censeurs royaux. Sur cette liste on voit, le vingt-neuvième parmi les Censeurs pour les belles-lettres, l'histoire, etc., « M. Crébillon, rue St-Louis au Marais. » La porte de sa maison était dans la rue St-Louis, mais son appartement était sur la rue des Douze-Portes ; aussi dans l'Almanach Roy. de 1750 lit-on : « M. de Crébillon, rue des Douze-Portes, au Marais, en entrant par la rue St-Louis. »

² Le baptistaire de Crébillon, annexé à son mariage inscrit à la Villette, fait connaître que le 15 janvier 1674, fut baptisé, à St-Philibert de Dijon, Prosper, fils de M. Melchior Jolyot, notaire royal, et de damoiselle Henriette Gagnard.

m^e apothicaire, fils de deffuncts Hugues Péaget et Estienne Pol, de la paroisse St-Roch », épousa à Saint-Etienne du Mont « Anne-Claude Gamard, fille de deffuncts Charles Gamard, m^e apothicaire, et d'Anne Arnaut », en présence de Michel Gamard, m^e apothicaire, échevin de Paris, oncle paternel de ladite ». Le premier fruit de cette union fut *Marie-Charlotte*, qui naquit le mardi 24 décembre 1685, et fut baptisée le jeudi 27, tenue sur les fonts par « Henri Rouvier, apothicaire ord^e du Roy, et des camps et armées de Sa Majesté », et par « Marie-Charlotte Le Royer, femme de Michel Gamard, marchand apothicaire-épiciier et ancien échevin de la ville ». Le baptistaire de Marie Péaget qualifie son père « marchand apothicaire-épiciier » (*sic*), [on sait qu'alors les communants des épiciiers et des apothicaires étaient réunies], « apothicaire ordinaire du Roy ». Cl. Fr. Péaget eut, après Marie-Charlotte (de janvier 1688 à février 1693), cinq enfants qui ne nous intéressent pas.

— Voyons maintenant Claude-Prosper Jolyot, celui que, dans un mouvement de gaieté, Voltaire, écrivant à M. Berger (1734), appelait « le grand enfant de Crébillon », et qui sortait alors de Vincennes, où on l'avait renfermé à propos de la publication de *Taucaï* et *Néardané*. On a raconté qu'une demoiselle anglaise, éprise du talent de l'auteur des *Lettres de la marquise de **** (1732), de *Taucaï* (1734), et des *Egarements du cœur et de l'esprit* (1736), quitta sa famille et Londres, passa la mer, vint à Paris, vit Crébillon, et se fit épouser par lui. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette singulière histoire; ce que je vois, c'est qu'en effet Crébillon épousa une fille noble d'Angleterre, dont le nom mal connu des chroniqueurs était Stafford. Cette Miss Stafford était des Howard. Voici ce qui me l'a fait connaître. En cherchant avec soin dans les registres des anciennes paroisses de Paris les traces de Crébillon fils, dont j'avais trouvé le baptistaire — en 1707, on l'a vu ci-dessus, — je rencontrai à la fin, dans le registre des naissances de la Madeleine en la Cité, l'acte de baptême, à la date du 13 novembre 1749, d'un enfant mâle, nommé : « *Henry-Madeleine* », fils de Claude-Prosper Jolyot de Crébillon et de dame Henriette-Marie Stafford, sa femme. » L'enfant était né le 2 juillet 1746, et avait été ondoyé dans la maison paternelle; son parrain était « milord Guillaume, comte de Stafford, pair de la Grande-Bretagne, demeurant rue des Martyrs, paroisse St-Eustache », et sa marraine, « Madeleine-Angélique de Villeroy, veuve de Monseigneur Joseph-Marie, duc de Bonfflers, pair de France, lieutenant général des armées du Roy, etc., demeurant en son hôtel rue d'Anjou. » L'acte est signé : Stafford, Villeroy de Bonfflers, Jolyot de Crébillon et « Stafford de Crébillon », la mère du jeune Henry-Madeleine, lequel survécut peu à la cérémonie de son baptême, et mourut le 27 janvier 1750. Il fut inhumé le lendemain dans le petit cimetière de la paroisse de la Madeleine. Cet acte de baptême trouvé, je me mis en quête de l'acte de mariage de Crébillon fils avec miss Stafford. Je le cherchai vainement dans les registres de toutes les paroisses de Paris; une circonstance fortuite me le fit connaître. M. L. Cotteret, généalogiste, en feuilletant les registres de la paroisse d'Arcueil, trouva le document que je désirais de connaître, et eut l'obligeance de me le communiquer. De ce document il résulte que « le 23 avril 1748, Claude-Prosper-François » (ce dernier nom ne figure point

dans son baptistaire), « Jolyot de Crébillon, âgé de quarante-deux ans, fils de M^{re} Prosper Jolyot de Crébillon et de deffunte Marie-Charlotte Péaget », épousa à Arcueil, près Paris, « haute et puissante dame Henriette-Marie de Stafford, âgée de 34 ans » (née vers 1714, par conséquent), « fille de deffunt Jean de Stafford, chambellan de Jacques second, Roi d'Angleterre, et de Thérèse-Brigite de Strickland? de la paroisse St-Eustache; témoins, très haut et très puissant seigneur Guillaume, comte de Stafford, pair de la Grande-Bretagne, Messire Jh. de Strickland », etc. Notons que la signature de Crébillon père ne figure point au bas de cet acte. Pourquoi? Et pourquoi ce mariage d'une personne qui était paroissienne de Saint-Eustache célébré à Arcueil? Pour répondre à ces questions on en est réduit à des conjectures. Crébillon fils — son père avait fait ains — légitimait son enfant, né en 1746; son mariage n'était pas tout à fait secret, mais il n'avait pour témoins que ceux que touchait particulièrement l'honneur de Miss Stafford. Evidemment la demoiselle anglaise vivait depuis quelques années avec son amant, crue probablement, dans son quartier, la femme légitime de Crébillon. Mais cet état de choses ne pouvait pas durer toujours; les indiscrètes curiosités avaient dû sonder le mystère de cette union d'un Parisien avec une étrangère; d'ailleurs, la maison de Stafford ne devait pas souffrir qu'une de ses filles, après avoir cédé à un entraînement déplorable, menât toujours la vie d'une concubine, et mère d'un enfant illégitime, se montrât dans la société de Crébillon, cet enfant à la main. Peut-être, heureux de vivre dans le roman, Crébillon et sa maîtresse refusèrent-ils longtemps de satisfaire aux vœux des Stafford; peut-être une certaine contrainte les força-t-elle à un mariage qui leur semblait chose d'une morale bien bourgeoise; quoi qu'il en soit, ou, dès le commencement de l'année 1744, Miss Stafford était en commerce amoureux avec Crébillon fils, et s'était éloigné des siens, ou elle n'était pas encore venue de Londres; je vois, en effet, que le 20 mai 1744, elle n'assista point au mariage d'une de ses parentes, « dame Marie-Appoline-Scholastique de Stafford, âgée de vingt-trois ans, fille de deffunt milord Guillaume, comte de Stafford, pair de la Grande-Bretagne, et de h^{te} et p^{te} dame Madame Anne Holmann. Marie-Appoline-Scholastique épousait ce jour-là « M^{re} Guy-Auguste de Rohan-Chabot, âgé de soixante ans, veuf de madame Yrône-Silvie de Râisy; il demeurerait sur la paroisse St-Paul. (Reg. de Saint-Sulpice.)

Trois Stafford signèrent l'acte que j'analyse ici : « Marie Stafford Howard de Plourden, Marie-Appoline-Scholastique Howard de Stafford et Guillaume (*sic*) Howard, comte de Stafford. » Une Française, « Henriette de Cantillon », mariée à un comte Howard, signa : « Henriette de Cantillon e. de Stafford. » Le Guillaume Howard, comte de Stafford, dont je vois la signature au bas du mariage du vieux Rohan-Chabot, est justement le « milord Guillaume, comte de Stafford, pair de la Grande-Bretagne », qui signa, en 1749, le baptistaire de l'enfant de Crébillon fils; les signatures : « Stafford » sont identiques. Quel degré de parenté liait le comte Guillaume à Marie-Appoline-Scholastique de Stafford et à Henriette-Marie de Stafford? Qu'était Henriette-Marie à Marie-Appoline-Scholastique? Je n'ai pu le deviner; mais probablement il était le frère de l'une des deux, et le cousin de l'autre.

J'ai cherché partout l'acte d'inhumation de Henriette-Marie de Stafford, femme de Cl. P. Franç. Jolyot de Crébillon, et ne l'ai point trouvé. Un portrait de Crébillon fils, copie de celui que grava Saint-Aubin, en 1777, porte une suscription annonçant que Crébillon mourut à Paris le 12 avril 1777. Le renseignement est bon; en effet, ce que je lis au registre de Saint-Germain l'Auxerrois : « Le dimanche treize avril (1777), s^r Claude-Prosper Jolyot (*sic*) de Crébillon, censeur royal, âgé de soixante et dix ans, veuf de miladie Staford (*sic*), décédé d'hier à neuf heures du matin, rue du Chantre, a été inhumé en cette église, en présence de M^r Joseph de La Porte et de s^r Charles Collé, secrétaire ordinaire lecteur de Monseig^r le duc d'Orléans, amys (signé) l'abbé de La Porte, Collé, Rulhière chevalier de St-Louis, Bret. » L'Almanach royal fait connaître qu'en 1777 Crébillon demeurait rue du Chantre — une horrible petite rue, qui a disparu au moment de l'achèvement du Louvre — vis-à-vis l'hôtel du *Saint-Esprit*; il était là déjà en 1759, quand on lui donna une charge de « censeur royal pour les belles-lettres ».

— M. C. N. Amanton, de Dijon, publia, en août 1835, dans la *France littéraire*, un article intitulé *Révélation sur les deux Crébillon*; ce morceau curieux contient une lettre de Crébillon père et une de Crébillon fils; dans la première, datée de « Paris, le 29 janvier 1761, Crébillon père — mensonge respectueux, analogue à celui que fit madame la comtesse de Feuquières, à propos de P. Mignard et d'elle-même — dit qu'il se maria en 1705, que son fils naquit le 7 février 1706, et que ce fils épousa, en 1740, mademoiselle de Stafford, tante de mylord Stafford, chef d'une maison qu'on peut regarder comme la première d'Angleterre. Son nom est Howard. » Tout cela est singulièrement inexact; on l'a vu plus haut, Crébillon père se maria le 23 janvier 1707; son fils, Claude-Prosper, naquit le 14 février de la même année, et se maria le 28 avril 1748. A cet égard, mes *Révélation*s sur les deux Crébillon serviroient à rectifier celles de M. Amanton, qui, sous un autre point, ont une précision qu'aucun document authentique n'em'autorise à contester. M. Amanton dit que Melchior Jolyot acheta, le 3 août 1686, le petit fief de Crébillon, qui est sur le territoire d'un village situé à six kilomètres de Dijon, et nommé Brochon; que Melchior mourut le 24 décembre 1707, enfin que ce Jolyot avait été pourvu en 1695 de l'office de greffier en chef de la chambre des comptes de Dijon. — Voy. AVED, BOUFFLERS, CAÏN (LE KAÏX), HOWARD, MIGNARD, ROMAGNESI.

CRENET (JULES).

VIII^e siècle.

M. d'Herbault (Pontchartrain) veut acheter un moind de bon vin de l'Hermitage; il peut aller droit chez Louis Boussingault, dont la renommée est établie; il s'avise, au lieu de cela, de s'adresser à un homme qui ne saurait manquer de lui donner un bon conseil sur un acte si délicat de la vie gourmande. Cet homme, c'est M. du Broussain, que le monde connaît pour un amateur distingué, pour un délicat gastrolâtre; il sait mieux que personne les cuisiniers habiles et les honnêtes marchands de vins. Du Broussain dit à d'Herbault : « Allez chez Grenet de ma part ! » Il y va, confiant. Le vin est envoyé à sa cave; on goûte la liqueur vantée, et l'on reconnaît à sa fade douceur que, loin de venir des bords

du Rhône où elle aurait trouvé « la sève et la verdure », elle a été fabriquée en la Cité par une main coupable qui a mêlé de lignage le gros vin rouge qu'Orléans doit à un plant d'Auvergne. D'Herbault erie, du Broussain jure, Grenet se défend mal, et Boileau, qui ne demande pas mieux que de flageller un marchand de vin pris en flagrant délit de mélange, après avoir frappé un pauvre traiteur pâtissier, très-innocent celui-là, Boileau ramasse l'anecdote, qui court les salons comme les cabarets, et l'encadre dans sa troisième satire, au-dessous des vers où il déclare Mignot un « empoisonneur ». Mignot s'irrite et veut faire un procès au poète qui calomnie ses ragoûts salubres; mais il se ravise et se venge en homme d'assez d'esprit. Grenet est peut-être furieux aussi, mais il se calme bientôt, en vrai philosophe. Mignot vend par centaines ses biscuits recherchés, auxquels la satire de Cotin, dont il les enveloppe, donne un goût assez piquant, Mignot s'enrichit, grâce à un vers méchant. Grenet n'est pas moins heureux; sa boutique ne désemplit pas de visiteurs qui demandent du vin de l'Hermitage, mais non pas de celui qu'on y fait pour M. d'Herbault.

Les commentateurs de Boileau n'ont pas manqué de raconter ce que je viens de raconter à mon tour; ils ont parlé du cabaret fameux auquel un des prédécesseurs de Grenet donna pour enseigne, au seizième siècle, la Pomme de pin, empruntée au thyrsus du Bacchus grec, le dieu des vins *résinés* que les Hellènes aiment encore; les commentateurs ont dit que la *Pomme de pin* se voyait près du pont Notre-Dame, et presque en face de l'église de la Magdelaine; ils ont cité Villon, Rabelais, Régnier à propos du cabaret dont Despreaux a immortalisé le propriétaire : la seule chose qu'ils aient oubliée, c'est Grenet lui-même. Ils n'ont pas cherché à connaître ce fabricant de vins dont les lecteurs des *Satires* garderont la mémoire tant que les *Satires* auront des lecteurs. J'avais trouvé Boussingault et Mignot, je ne pouvais pas ne pas chercher Grenet. De sa personne grande ou petite, grasse ou fluette, pâle ou vermeille, je ne sais rien; ce que je sais de sa vie, le voici : Au baptême, il reçut le nom de Jules; il se maria vers 1648, à une Anne Poquet, et le 25 juillet 1649, il eut d'elle une petite fille, qui le 26, à Sainte-Madelaine en la Cité, reçut le nom d'Agnès, de mademoiselle Agnès Ferran, femme de Christophe Dunet, marchand de vin, un des amis de Grenet, et, qui plus est, « un des vingt-cinq suivant la cour ». Le 12 avril 1654, il eut un second enfant qu'on nomma *Pierre*. Le 15 octobre 1656, il présenta à sa paroisse une petite fille qui y reçut le nom de *Marie*. Le 12 mars 1658, il fit baptiser un petit *Jean-Baptiste*, un *Nicolas* le 9 juin 1659, enfin une *Anne* le 11 novembre 1662. A cette dernière date, il était un des principaux de sa communauté, et on le qualifiait dans l'acte de baptême « l'un des douze anciens marchands privilégiés suivant la cour ». Anne Grenet eut l'honneur d'avoir pour marraine Marie Thuillier, femme de Louis Boussingault, lui aussi « l'un des douze anciens marchands de vin privilégiés suivant la cour ».

Quelle était la véritable orthographe du nom du célèbre cabaretier de la *Pomme de pin*? Les actes de naissance que j'ai vus de ses six enfants donnent, les premiers : Grenet, les autres : Greuay; l'éditeur des *Oeuvres* de Regnier, Londres, 1739, dit Grenet ou Greuay; les éditions de Boileau portent toutes

Grenet, et c'est Orthographe que j'ai adoptée. Je n'ai pu la contrôler par la signature de Jules Grenet, aucun des actes de baptême écrits dans le registre de Sainte-Madeleine n'étant signé de lui. Je me crois d'autant plus autorisé à suivre les éditeurs des Satires, que je lis dans les registres de Saint-Paul : « Du 25^e february 1605, fut baptisé Loys, fils de Pierre *Crenet*, ommelier du s^r de Nantonillet et de Jeanne Marets, sa femme ». Si ce Pierre Grenet n'était pas le père de Jules, très-probablement il était de sa famille; du sommelier d'un grand seigneur à un marchand de vins tenant cabaret, la parenté est assez naturellement établie pour qu'on n'hésite pas à dire que Pierre et Jules Grenet étaient de la même souche. Un document où l'orthographe des noms propres est aussi incertaine que dans tous les documents de la même époque, donne à Jules Grenet l'y final; c'est le registre du *Tresor royal*, 1666 (Bibl. Imp. Ms. Colbert, n^o 10), où je lis fol. 18 : « A Greney, marchand de vin du Roy, la som. de 180 l. pour deux pièces de vin, l'une d'Arbois et l'autre de La Palotte, qu'il a liurées pour remplir des vins que S. M. a envoyez au Roy de la grande Bretagne ». — Voy. BOUSSINGAULT, POMME DE PIN, ROLAND.

CRÉQUI (quelques-uns des). XVII^e et XVIII^e siècles.

J'ai recueilli un certain nombre de documents qui peuvent servir à l'histoire de la maison de Créqui dont l'illustration est ancienne. Voyons d'abord « François de Bonnes, seig^r de Lesdiguières, marquis de Vizilles et de Trefort, vicomte, etc., conseiller du R., capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, lieu^t général pour Sa Majesté en Dauphine, Maréchal de France ». Par lettres patentes du 25 janvier 1610, la terre de Lesdiguières unie à celle de Grandsaur fut érigée en duché-pairie, à son profit. Ce duché-pairie devait passer à Charles 1^{er} de Créqui, gendre de François de Lesdiguières, et après lui, à ses enfants mâles. (Vieilles Arch. de la Guerre; vol. n^o 13, pièce 17.) Le duc de Lesdiguières fut fait, le dernier jour de mars 1620, maréchal général des camps et armées du Roy, « pour en icelles despartir les *quartiers*, endroits et logis de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, et de nostre artillerie, vivres et munitions, es lieux plus propres et commodes à l'assiette de nos camps et armées, et ainsi qu'il verra bon estre pour nostre service », disent les lettres royales. (Vol. cité p. 52.) Le duc de Lesdiguières est qualifié : « Pair et Connestable de France » dans des lettres patentes du 29 juillet 1626, en faveur de Claude Fougen, et dans des lettres du 2 août 1626, en faveur de Pierre de La Poype (vol. cité). Le Claude Fougen que je viens de nommer était fils d'Hélie Fougen, sieur d'Escures. Le 29 juillet 1626, il eut la survivance de la charge de maréchal général des logis des camps et armées du Roy qu'exerçait son père. Les gages de cette charge, indépendamment des « taxations, fruits, profits, revenus et émolumens », étaient de six cents livres tournois. (Vol. 13, p. 69.)

Charles 1^{er}, sire de Créqui, prince de Poix, duc de Lesdiguières, deux fois gendre de François de Lesdiguières (mars 1595 [il avait 28 ans] — époux de Madeleine de Bonne; décembre 1623, époux de Françoise de Bonne), fut fait maréchal de France en 1622, et mourut, dit-on, le 17 mars 1638, d'un coup de canon, au siège de Crema, en Lombardie.

Les vieilles Archives de la guerre, dans les vol. 24, 25 et 27, contiennent un grand nombre de lettres à lui adressées par le Roi ou par le ministre Servien, pendant les années 1635 et 1636. Le vol. 24 garde les minutes de deux lettres adressées à la Maréchale de Créqui. Par lettres patentes, datées de Saint-Germain en Laye, le 22^e mars 1635, et signées Louis et Servien, Charles 1^{er}, duc de Lesdiguières, fut pourvu du commandement de l'armée qui allait au delà des monts. (Vol. 26, p. 26.) On connaît la figure du Maréchal Charles 1^{er} de Créqui par un portrait plein de caractère, que grava à Rome, en 1633, Claude Mellan, d'après son propre crayon. Cet original remarquable fut reproduit assez médiocrement dans les *Triumphes de Louis le Juste*, publiés en 1649, par Jean Waldor. Antérieurement à Claude Mellan, Michel Lasne grava un grand portrait ovale de « Charles, sire de Créquy et de Ganaples, cheval. des ordres du R., prince de Poiz (sic), comte de Sault, duc Desdiguières (sic), pair et maréchal de France, etc. » au bas duquel on lit : « A Paris par Michel Lasne, et Ysaac Briot *Exrudit*, et se vendent (sic) chez le dit Briot fauxbourgs (sic) St-Germain, rue des boucheries à l'enseigne des 3^s trois pigeons ». Dans le cadre de ce portrait assez médiocre sont écrits ces mots : État. LXV, an. 1632. On en doit conclure que Charles 1^{er} de Créqui était né en 1567. En 1592, Michel Lasne avait gravé de ce seigneur un joli petit portrait, avec cette légende : « Charles sire de Crequi et de Ganaples, État. 25 ».

Venons au fils de Charles 1^{er}, au second Maréchal de Créqui, « François de Bonne de Crequy, d'Agoust, de Vesc, de Montlaur et de Montauban, comte de Sault, chevalier des ordres du Roy, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté et son lieutenant général en Dauphiné »; deux actes qui l'intéressent sont dans les archives de l'étude de M. Le Monnyer, notaire, sous les dates : 13 mai 1633, 18 septembre 1634. François de Créqui est qualifié duc de Lesdiguières dans un acte du 10 août 1640, passé par sa femme Madeleine de Ragny (mêmes arch.); il est dit : « pair et maréchal de France, cheualier des Ordres du Roy », dans le contrat de mariage de Mondyeres, écuyer, sieur du Gué « médecin ordinaire du Roy dans ses bandes » avec « Jeanne Prestat, de Bourbonne », contrat passé dans l'étude de Demas, notaire, successeur de Chapelain, « le 9 juin 1662 ». C'est là une étrange erreur. Comment le clerc qui écrivit la première minute de cet acte put-il se tromper sur le titre de François de Créqui, alors « Général des galères de France » depuis un peu plus d'un an? Comment Demas en relisant le travail de son clerc n'aperçut-il pas le singulier *lapsus calami* de celui-ci qui confondait François de Bonne de Créqui avec son grand-père, mort depuis vingt-quatre ans? Comment M. de Créqui lui-même, qui dut entendre la lecture du contrat avant d'y apposer le premier sa signature ordinaire : « François de Bonne de Créquy Dagoult », ne remarqua-t-il pas la faute de notaire, et ne fit-il pas substituer à cette qualité qu'on lui prêtait par avance de Maréchal — il ne le fit que le 8 juillet 1668 — celle qu'il avait réellement de Général des galères? Cela est inconcevable et ne prouve qu'une chose, c'est que Demas ne relut pas le premier paragraphe du contrat, et que personne, avant de signer cet acte arrêté entre les parties, ne prêta la moindre attention à la lecture. François de Créqui, qui honorerait de sa signa-

ture le contrat de M. Du Gué, n'assista point à la bénédiction nuptiale, donnée « le mardi 13 juin 1662 », en l'église de Saint-Paul, à Louis de Moudyeres et à Jeanne Prestat. Il ne fut parrain d'aucun des enfants issus du « médecin des bandes de Sa Majesté ». (Arch. de St-Paul.) François de Créqui tomba, je ne sais à quelle occasion, dans la disgrâce du Roi, au commencement de l'année 1665, et l'exercice de sa charge de Général des galères lui fut interdit. Louis XIV commissionna, pour le remplir pendant la campagne de 1665, M. le comte de Vivonne. La commission donnée à Louis-Victor de Rochechouart contient cette expression de mécontentement du prince : « Ayant pour certaines causes et considérations importantes au bien de notre service et de nos affaires, *estloigné de nous et des fonctions de sa charge* le sr marquis de Créqui, cap. général des galères de France et nostre lieutenant général es mers du Levant, nous avons estimé qu'il estoit nécessaire de commettre et ordonner à l'exercice d'icelle pendant cette campagne quelque personne qui puisse s'en acquitter dignement... » (Arch. de l'Emp. Reg. du secrétariat O-4 fol. 318.) Cette commission, datée du 1^{er} avril 1665, fut continuée pour la campagne de 1666, à M. de Vivonne, le 22 janvier 1666. (Vol. cité, fol. 320.) La colère du Roi finit par peser sur le cœur de François de Bonne, qui prit le parti de s'adresser à Colbert pour lui demander ses bons offices auprès de Sa Majesté. Voici la lettre qu'il écrivit au ministre à ce sujet : « Monsieur, aiant esté jusqs a present assez malheureux pour que mes submissions naient pas fléchi l'esprit de Sa Majesté j'ay cru quil faloit essayer de trouver des occasions à faire voir au Roy qu'aucun de ses suietz n'a plus de zèle pour son service que moy et dans cette intention je tascheray de joindre l'armée d'holande que l'on dit estre assez proche de nos costes; il ne tiendra pas à mes soins que je ne trouue lieu de faire voir que lexil ne m'a point abatu le courage, je mestimeray le plus heureux des hommes si ma conduite peut estre agréable au Roy et sil a la bonté de m'honorer de ses commandemens, je deuray aussi toutes choses a vostre entremise si nous maidez à mériter cette grâce, puisque vous avez desia eu le dessein de mobliger en plusieurs rencontres, perseurez sil nous plaît dans les mesmes sentimens et je vous proteste que je feray toujours un fort grand desir de nous tesmoigner que je suis avec verité, Monsieur, vostre très humble et très obéissant seruiteur, Le M. de Créqui ». « De St-Valery ce 18^e septembre 1666. » (Bibl. Imp. Ms. anc. *Collection verte*.) L'intervention de Colbert eut l'effet qu'en attendait Créqui. Le général rentra dans les bonnes grâces de son maître, car ses biographes disent qu'en 1667 il battit le comte de Marsin et le prince de Ligue, non loin de Lille. En 1672, Maréchal depuis quatre ans, il commandait un grand corps de troupes en Lorraine, lorsque le Roi nomma, pour conduire l'armée qui alloit faire la campagne d'Allemagne, Turenne, Maréchal depuis 1673 et que le Roi avait fait, en 1660, Maréchal général. Créqui, d'Humières et Bellefonds refusèrent de servir en sous-ordre, et le Roi les frappa justement de l'exil. Parmi les lettres assez nombreuses que les Vieilles Archives de la guerre gardent dans le volume 275^e pour l'année 1672, la suivante nous initie au chagrin du maréchal à ce sujet. Datée du 9 mars et de « Marines », elle est adressée à Louis XIV : « Après

avoir fait connoistre à vostre majesté la vne douleur dont je me suis senty atteint en me voyant des-taché du service de l'armée dans le commencement d'une aussy grande guerre que celle qu'elle entreprend, il semble qu'il n'y ayt rien à pretendre pour moy ny à esperer de tous les expédiens que j'ay pris la liberté de proposer à vostre majesté, je ne puis pourtant m'empescher de luy dire que les marques de sa collere faisant vne plus vne impression sur moy que sur personne du monde je puis attendre de sa bonté qu'elle me laissera la liberté de me rendre auprès d'elle, comme un simple volontaire. La différence de cet estat à celui auquel la bonté de vostre Majesté m'avoit destiné est un assez grand changement dans ma fortune, et c'est souffrir beaucoup de n'auoir pas esté assez heureux pour pouuoir parler à vostre Majesté deuant la publication de son ordonnance. Et comme vostre Majesté, sire, ne demande pas la perte d'un sujet aussy soumis que moy, qu'elle ne m'abandonne pas sy luy plaist aux cuisans desplaisirs de scauoir sa personne exposée à de grands perils, tandis qu'à l'ombre de ma misérable maison, je ne pourray jouir que d'un repos honteux. N'est-il aussy, sy je l'ose dire, de fiutrest de vostre Majesté de vouloir bien que les hommes qu'elle constitue dans certaines charges, puissent s'instruire en la voyant faire et se rendre capables de porter ses commandemens partout, après l'auoir ven agir à la teste de ses armées. Je tremble en attendant que vostre Majesté se soit expliquée sur ma destinée, car c'est une mort pour moy que de viure sans la seruir. (Signé) Le mareschal de Créqui ».

Louvois fit une réponse tardive à cette lettre; le 18 mai, du camp devant Vizet, il écrivit à M. de Créqui : « Sa Majesté m'a commandé de vous faire scauoir qu'elle ne vouloit rien changer à ce qu'elle a résolu à vostre esgard ». (Vol. cité, p. 359.)—J'ai dit que François de Créqui avant d'être élevé à la dignité de Maréchal était Général des galères. Pourvu de cette grande charge, une des premières du royaume, le 21 juillet 1661, il prêta serment le lendemain entre les mains du Roi, et se démit, le 11 mars 1669, en faveur de Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne. — C'est à François de Créqui que Raymond Poisson adressa une lettre en vers pour lui recommander un de ses parents, soldat, sous le nom de Belleruche. — Dans la collection des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. Ms.) on lit un billet sans intérêt adressé au ministre par le maréchal le 9 juin 1662, et signé : « François de Bonne de Créqui Dagault ». — Le père Anselme, dans son histoire des Généraux des galères, fait mourir le 1^{er} février 1687 François de Créqui, lorsque dans sa Généalogie des Créqui et dans son Histoire des Maréchaux, il assigne pour date à sa mort le 4 février, ce que font aussi le *Mercure* et la *Gazette de France*. C'est une erreur qui ne vaut guère la peine d'être relevée, que je relève pourtant, parce que j'ai le besoin de l'exactitude. La vérité est que le maréchal mourut le 3 février; l'acte suivant le prouve : « Février 1687, du jendy sixiesme, avec permission de Monseigneur l'Archev. de Paris, en date du 5^e... le corps de Messire sire de Créqui, Premier Mareschal de France, gouverneur, etc... et premier marguillier de cette église, fut porté en carosse en l'église des RR. PP. capucins de la rue St-Honoré, après auoir esté présentée et l'office des deffunts chanté en cette église, lequel

estoit âgé de 58 ans ou environ, décédé *huidy dernier* à 5^h après midi, pris rue St-Nicaise, à l'hostel de Créquy. (Signé) Du noullin, Maistre Dubreuil, Estienne, D. de Voulgès ». (Reg. de Saint-Germ. l'Auxer.) Cet acte contient une faute : c'est aux Jacobins de la rue Saint-Honoré et non aux Capucins que fut enterré le maréchal de Créqui. Sa veuve, Catherine de Rougé Duplessis-Bellière, lui fit élever un tombeau dans une chapelle voisine du maître-autel de l'église. Ce monument, du dessin de Le Brun, était surmonté d'une statue de Goysevox représentant le maréchal à genoux. — De Catherine de Rougé, que le registre de Saint-Germain l'Auxerrois nomme : « Cath. de Roger », François de Créqui avait eu, le 23 sept. 1670, une fille, baptisée le lendemain sous les noms de « Louise-Alphonsine », et tenue sur les fonts de baptême par « M^{re} Alphonse de Créquy, comte de Canaples, mestre de camp de cavalerie », et par « dame Louise de Béthune de Sully, princesse en partie de Henrichemout, etc. » L'acte signé déclare que le maréchal de Créqui « est en campagne ».

Charles III de Créqui fut inhumé dans l'église des Capucines de la rue Saint-Honoré, où son tombeau s'est vu jusqu'à la Révolution, ouvrage remarquable de P. Mazeline et de Simon Hurtrelle, sculpteurs de l'Académie Royale. Charles ne demeurait point avec son frère à l'hôtel de la rue Saint-Nicaise, mais dans son hôtel au faubourg Saint-Germain. Voici ce que je lis au registre mortuaire de Saint-Sulpice pour l'année 1687 : « Le 15^e feurier a esté fait le conuoy de très h^t et très puis^t seigr^t Monseigneur Charles, duc de Créquy, pair de France, prince de Poix, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de ses ordres, premier gentilhomme de la chambre de Sa Maj. et gouverneur de Paris, décédé en son hostel sur le quay Malausquet (*sic*), le 13^e jour du présent mois, âgé de 63 ans, et de cette église a esté transporté en celle des religieuses capucines, rue St-Honoré, où il a esté inhumé ; et ont assisté aud. conuoy et transport Jean Herard, juré crieur, et Jacques Mathey, ansy juré-crieur. (Signé) J. Herard, Jacques Mathey ». Charles de Créqui mourut dix jours après son frère cadet. Il était né, dit-on, en 1624, et François de Créqui en 1629. Le *Mercur* de France décrit la pompe funèbre dont furent honorés les restes du gouverneur de Paris, suivis par le Corps de Ville contrairement à l'usage. On sait que ce fut Charles III de Créqui qui recueillit Raymond Poisson, après la mort du père de celui-ci ; on sait aussi que Poisson le quitta un jour pour aller courir la province avec des comédiens de campagne, et que le prince de Poix, irrité d'abord de son ingratitude, lui pardonna plus tard, quand le succès et le goût du Roi l'appelèrent au théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Au reste, le duc de Créqui n'avait point de préjugé contre les comédiens. Il les protégeait à l'occasion, et je vois que le 5 novembre 1677, il tint sur les fonts de baptême un fils d'André Boiron ou Baron, le père du célèbre Michel Baron. — Les archives de l'étude de M. Fourchy, notaire à Paris, conservent un acte de Charles de Créqui, à la date d'avril 1686. — Nanteuil grava, en 1662, *ad vivum*, un très-bon portrait de ce seigneur, bien mal reproduit par Larmissin. — Les archives de M. Le Monnyer gardent la minute d'un acte d'Helène de Créqui (p. 124, an. 1616), et celle d'un acte de Françoise de Créqui, veuve de Maximilien de Béthune (18 sept. 1634).

— « Messire Charles de Créquy, duc et pair de France, âgé de vingt-sept ans, fils de feu... Messire Charles de Créquy, seigr^t de Canaple, mestre de camp du régiment des gardes françaises, et de dame Anne du Roure, demeurant sur la paroisse de St-Germ. l'Auxer. » épousa, le 22 juin 1653, à Saint-Nicolas des Champs, « damoiselle Armande de Lusignan, âgée de 16 ans, fille de defunct messire Gilles de Lusignan, marquis de Lusaac, et de dame Marie de Fossé ». L'acte que j'abrège est signé : « Le duc de Créquy, A. De Lusignan, Anne du Roure, de Fossés, Alphonse de Créquy » (seigr^t de Canaples) « François de Créquy » (chevalier de Malte) « tous deux frères du marié », etc. — En 1669, Marie-Claire de Créqui était dame d'honneur de la grande Mademoiselle (Anne-Marie-Louise d'Orléans) lorsque, le 22 août, elle épousa Guy Henry Chabot, comte de Jarnac. A son mariage elle fut assistée par la princesse qu'elle servait. — « Le 25 janvier 1657, fut apporté à Saint-Paul le corps de Françoise de Créquy, veuve de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, G^d m^e de l'Artillerie, et le mesme jour fut porté aux recollets, rue du faubourg St-Laurent, lieu de sa sépulture. » (Reg. de St-Paul.) Il s'agit ici de Maximilien II de Béthune, fils du ministre Sully.

Faisons un grand pas. Le marquis de Créqui, Jacques-Charles, commandant une brigade de carabiniers du Roi, épousa, vers 1736, Marie-Louise de Monceaux d'Auxy. Il était chambellan de S. A. Monseigneur le duc d'Orléans et demeurait au Palais-Royal, où, le 24 février, sa femme mit au monde une fille, baptisée le même jour à Saint-Eustache sous les noms d'Anne-Madeleine-Françoise, tenue sur les fonts par Jacques de Monceaux, marquis d'Auxy, et par la fille de ce marquis, Anne-Madeleine-Françoise, femme d'André de Rosses, duc de Fleury, cousine de Marie-Louise. Madame la duchesse de Fleury avait été mariée par le cardinal de Fleury, à Issy, le 6 juin 1736. (Reg. des mariages de Sait-Gervais.) — L'étude de M. Boudin de Vèrres garde, parmi ses anciennes minutes, celles d'actes passés par « Alfonse et Antoine de Créquy », le 27 avril 1679 ; par « Alfonse et le maréchal de Créquy », le 13 mai 1679 ; par « François de Créquy », le 20 janvier 1680 ; par tous les Créquy, en 1685. — M. Beau, notaire, conserve un acte de « Madeleine de Créquy », 10 mars 1678 ; un de « François de Créquy », 26 août 1651 ; et un d'« Alexandre de Créquy », 14 avril 1674. — Chez M. Pommé, notaire, est un acte de « Charles de Bonue de Créquy », 14 mars 1672. — « Hugues de Créquy, dem^t ordinairement à Dourier, diocèse d'Amiens, à Paris depuis deux ans, rue des Mathurins, paroisse St-Severin, âgé de près de 27 ans, fils de... M^{re} François-Léonor de Créquy, comte de Canaple, et d'Antoinette Schoutteette », épousa « à St-Christophe en la Cité, le 3 juin 1729, Mad^{le} Charlotte de Rohan, demeurante (*sic*) à Paris en l'abbaye de Panthemon, paroisse St-Sulpice, âgée de quarante-sept ans, veuve de M^{re} Antoine-François-Gaspard Colins, comte de Mortagne » (lequel était mort le 23 mai précédent, sur la paroisse de Sainte-Marguerite). L'acte du mariage fut signé par : « Hugues de Créquy de Schoutteette, comtesse douairière de Créquy Canaples, de Créquy marquise de Fercourt (Marie-Antoinette-Léonarde), de Créquy Canaples (Marie-Françoise), le prince Constantin de Rohan (Louis-Constantin, frère de la mariée) et Louis-Charles-

François de Gréquy Canaples » (frère de l'époux). La grande différence d'âge entre la future et son mari explique pourquoi le mariage, au lieu d'être béni à Saint-Sulpice ou à Saint-Severin, le fut à Saint-Christophe, une des églises de la Cité où se célébraient, sans pompe, sans bruit, le matin de très-bonne heure ou le soir très-tard, les mariages que l'on avait quelque intérêt à ne pas rendre trop publics. Les seuls parents intimes accompagnaient alors les époux à l'autel. — *Voy.* BARON, BERNIN, CHABOT, LESDIGUIÈRES, PLESSIS-BELLÈRE.

CROIZET (DU), — *Voy.* CRUZET.

CROISY (PHILBERT, NICOLLE, FRANÇOIS et MARIE ANGÉLIQUE GASSOT DU).
XVIII^e siècle.

Cette famille de comédiens, que Le Mazurier, et, après lui, M. Soleirol (*Molière et sa troupe*, 1858) nomment « Gassaud Ducroisy », se nommait Gassot, et ajoutait à ce nom celui de : « Du Croisy », qu'elle tenait de je ne sais quel petit fief de la Beauce, où les sieurs Du Croisy faisaient, dit-on, figure de gentilshommes. J'ai sous les yeux quatre signatures, apposées au bas d'actes, datés de 1686, 1687 et 1688 ; les deux premiers passés chez Bécbet, notaire, et maintenant dans les archives du successeur de M. Tresse, le dernier enregistré à St-Sulpice, ne laissent aucun doute sur l'orthographe du nom des Gassot. On sait que Philbert Du Croisy fut un des camarades de Molière, et que celui-ci l'estima assez grand comédien pour lui confier le rôle du Tartufe. Je lis dans le registre de La Grange, sous la date de 1659 : « Les s^{rs} Du Croisy et sa femme, et La Grange, entrèrent dans la troupe comme acteurs nouveaux à Paris. » Ce fut, dit-on, le 25 avril que Molière, qui avait connu en province les Du Croisy et Varlet de La Grange, se les associa. La femme de Philbert Gassot était une comédienne de campagne, nommée Marie Claveau, et non Claveau, comme l'appelle M. Soleirol. Leur fille, Marie Angélique Gassot, épousa Paul Poisson. Nicolle Gassot Du Croisy prit le parti du théâtre comme son frère, et devint mademoiselle de Bellerose. François Du Croisy, frère de Philbert et de Nicolle, ne se fit point comédien, et ne se brouilla pas avec ses parents ; il fut le parrain d'un des enfants de P. Poisson. Il signait seulement : « François Gassot. » Philbert Du Croisy signait : « P. G. Du Croisy, Du Croisy ou Gassot Du Croisy. » — *Voy.* BELLEROSE, HAUTE-ROCHE, MOLIERE, POISSON.

CROIX (PÉTIS DE LA). — *Voy.* PÉTIS.

CROMORNE, de l'allemand *Krumm-Horn*. — *Voy.* PHILIDOR et TROMPETTE MARINE.

CRUSSOL (DES).

Les archives de l'étude de M. Fourchy, notaire à Paris, gardent un acte de Louis Galliot de Crussol, passé en mars 1632, et un autre commun à celui-ci et à Alexandre Galliot de Crussol, passé en novembre 1651. — Parmi les vieilles minutes de M. Le Monnyer, j'ai vu le contrat de mariage de « Claude Duparc, maître d'hôtel de M^{se} le duc d'Uzès » (10 février 1724) ; il est revêtu des signatures de « Charles-Emmanuel de Crussol, comte de Crussol, baron des Brangys, Conau et Loch », qui signa : « le comte de Crussol » ; de « Louis-Emmanuel de Crussol, marquis de Florensac », qui signa : « le mar-

quis de Florensac » ; de « Marie-Anne de Bullion, duchesse d'Uzès, dem^t à l'hôtel d'Uzès, paroisse de St-Eustache », laquelle signa : « la duchesse Duzes. » M. Le Monnyer a des actes de « François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle (31 janvier et 10 avril 1776, 20 juillet 1777) ; il signait : « François-Joseph-Emmanuel, évêque de La Rochelle » ; de « Marie-Louise-Victoire de Crussol d'Uzès, comtesse de Senecterre (10 avril 1776) ; elle signait : « Crussol es^{se} de Senecterre. » Le 23 avril 1776, elle renonça à la succession de la comtesse de Maulverrier, sa tante. M. Le Monnyer a un acte de « Charles-Emmanuel de Crussol, marquis de St-Sulpice, baron des Etats du Languedoc, et seigneur de Graulhay (31 septembre 1777). — *Voy.* BULLION, CHEVERT, SENNECTERRE, SIMON (St-), UZÈS.

CRUZET (JEAN-ROGIER, s^r DU). ? — 1651.

« Du vendredi 21^{me} avril 1651, service complet de 30 » (prêtres) « de feu Jean Rogier, vivant escuyer, sieur Du Cruzet, capitaine du vaisseau amiral, et Sergent Major des armées navales du Roy. » Qui était ce capitaine dont la double fonction consistait dans le commandement du vaisseau sur lequel l'Amiral avait son pavillon, et dans l'organisation et la discipline des armées navales de France ? Les biographes ne l'ont pas connu ; les documents gardés aux Archives de la Marine ne le font pas connaître. Je vois que sous les noms de Croizet, Crezet et Creuzet, il est sur les Revenes et les Etats de payement de 1636 à 1649. Il était lieutenant du *Grand-Saint-Louis*, au 19 juin 1636, à la rade de Belle-Ile. (Vieill. arch. de la guerre.) Un Etat de l'armée navale estant sur l'Océan, 1636 (Bibl. Imp., Ms. Dupuys, p. 30), porte : « Le Navire du Roy (c'est le 3^d St-Louis), 1,000 ton. Desgouttes, capit., Le Croiset, lieutenant. » En 1638, Jean Du Cruzet était encore lieutenant sur le même vaisseau que montait, comme « lieutenant 3^d du Roi en son armée navale », Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et à l'affaire de Guctaria, où la flotte française opérait contre l'armée navale d'Espagne, pour appuyer le Prince de Condé, Cruzet se distingua, commandant toutes les chaloupes françaises dans une attaque vigoureuse contre les galères espagnoles (22 août). La *Gazette de France* (3 septembre 1638, et les relations données par le prélat marin sont d'accord pour louer celui qu'elles appellent « Croiset » et « Du Croiset. » En 1639, Rogier Du Cruzet commanda le *Saint-Martin*, de 600 tonneaux ; en 1640, il servit au port de Brest ; un Etat des officiers entretenus le qualifie « lieutenant » et le nomme « Du Grenset. » En 1641, il eut un brevet de capitaine de vaisseau et commanda un des navires que le marquis de Maillé-Brezé conduisit en Portugal. La *Gazette* du 6 décembre 1641 le nomme « Creuzet ». Un Etat d'appointement le porte pour la somme de cent livres comme Sergent Major, c'est-à-dire Major général. En 1646, Rogier Du Cruzet était le premier capitaine du *Grand-Saint-Louis*, vaisseau Amiral de M. de Brezé. Il commandait encore l'Amiral en 1647, lorsque le duc de Richelieu avait son pavillon sur ce navire (Liste du 25 juillet ; Arch. de la Mar.). Le 12 mars 1647, « le s^r Du Croiset », capit. de l'Amiral, reçut 2,000 livres pour l'indemniser des dépenses qu'il avait faites sur ce bâtiment pendant l'année 1646. En 1648, il commandait encore le *Grand-Saint-*

Louis. (Etat de paiement du 8 mars; Arch. de la Mar.) À partir de 1649, le nom du s^r Du Cruzet disparaît des listes, fort incomplètes d'ailleurs, que j'ai pu interroger. Je le perds de vue, et je n'aperçois plus que son cadavre en 1651. Jean Rogier Du Cruzet était marié; sa femme, « Claire Gasnier », lui survécut pendant seize ans et demi. Elle mourut le mardi 29 novembre 1667, et fut enterrée à Saint-Germ. l'Auxer., « Veuve de feu Jean Rogier, escuyer, s^r Du Cruzet, cap^{me} du vais. Admiral de France, et Major des Armées navales de S. Maj., prise rue St-Germain. » Je n'ai pu savoir de quelle province était J. Rogier, et où était la terre dont il portait le nom si diversement écrit dans les documents anciens où les noms ont rarement leur forme véritable. — *Joy. HOULIÈRES (DES), SERGEANT-MAJOR.*

CUCCI (DOMENICO).

1664-99.

On lit dans les Reg. des Bâtimens du Roi (Arch. de l'Emp.) les mentions suivantes : « A Blancheton, serrurier, pour ouvrages faits à la fonderie de » Dominique Cucej, 60 l. 4 s. (1679). » — « A Cucej, » fondeur, pour plusieurs mouleurs de bronze pour » arrester les glaces du cabinet de la Reque au vieil » chasteau de St-Germain, 119 l. 10 s. (du 3 sep- » tembre 1679). » — « A Dominique Cucej qui fait » toutes les garnitures de bronze doré des portes et » croisées des maisons royales, 60 l. pour ses gages » (1680). » — « A Cucci, fondeur, sur ses ouvrages » pour les dix sept croisées de la grande galerie de » Chambord 600 l. (30 novembre 1681); 500 l. » (21 décembre); 500 l. (11 janvier 1682). » — « A » Dominique Cucej, ébéniste, parfait paiement de » 16,000 l. pour deux cabinets d'ébène enrichis de » quantité d'ornemens de bronze doré, qu'il a faits » pour le Roy, suivant l'ordonnance de fonds expé- » diés, 10,800 livres (21 juin 1683). » — « A Cusy » (sic), ébéniste, la somme de 90 l. pour raccom- » dage de cinq chandeliers de cuivre, et pour visces » (sic) et escrous fourrais (1685). » — « Du s^r du » Metz, 500 l. qui auroient esté ordonné, le 31 aoust » dernier, à Domenico Cucej, ebeniste, a compte de » 2 grands cabinets d'orgues de marquetterie qu'il » fait pour le service de Sa Majesté, laquelle il n'a » pas recue... (7 septembre 1687). » — Dans le Registre du Trésor Royal, coté : Colbert, n^o 13; Bibl. Imp., Ms.), je lis, fol. 236 : « 5000 l. à Do- » minico Cuuecy (sic), ébeniste, à compte de deux » grands cabinets qui representent le Temple de la » Gloire et celui de la Vertu, qu'il fait par ordre du » Roy, pour servir dans la gallerie d'Apollon du chas- » teau du Louvre », et fol. 237 : « La somme de 4000 l. » au mesme Dominico Cuuecy, pour, avec les » 26,000 l. qu'il a reçeus (sic), faire 30,500 l. pour » son parfait paiement de deux grands cabinets d'é- » bène, enrichis d'or feuillé (sic), representant les » Temples de la Gloire et de la Vertu, qu'il a liurés » pour le service du Roy (1667). »

Ce Dominico Cucci était Romain; c'est du moins ce qu'affirme l'abbé de Marolles, qui, à propos des artistes travaillant aux Gobelins en 1677, dit :

« Pour la sculpture en bois, là, sont venus de Rome
D'entre les bons sculpteurs Philippe Caffieri
Et du mesme Pays Dominico Cussi
Que partout, en leur art, justement on renomme. »

Je n'ai pu trouver aucun document qui m'apprit en quelle année et à quel âge Dominico Cucci quitta l'Italie pour venir travailler à Paris; mais je crois que ce fut vers 1662 ou 1663. Quoi qu'il en soit, il

épousa, à l'église Saint-Paul, le dimanche 4 mai 1664, « Jeanne Gougeon, fille de Paul Gougeon », (peintre), et de « Jeanne Bertin », qui demeurait rue des Jardins. L'acte que j'ai sous les yeux dit que « led^e de Cussy (sic) » fut « assisté de François de Cussy, son oncle, de Hyacinthe de Cussy, son frère, de M^r Charles Le Brun, gentilhomme de la chambre du Roy (sic), (erreur) etc. » Le document n'est pas revêtu des signatures des membres de la famille de Dominique Cucci; mais on lit, après celle des deux époux, les noms de François et Charles Gougeon, frères de Jeanne. Remarquons que, contrairement à l'usage, les noms des père et mère de Domenico Cucci manquent à cet acte, aussi bien que l'âge des conjoints, ce qui nous prive d'un renseignement précieux, en ce qui touche à l'ébéniste romain, qu'on peut supposer âgé de 25 ans au moment de son mariage, et né par conséquent vers 1638 ou 1639.

Le 4 avril 1665, à Saint-Hippolyte, paroisse des Gobelins, Cucci fit baptiser son premier enfant, Charles, tenu par « M^r Gedéon du Metz, intendant » des meubles de la Couronne », et par « Suzanne » Butay, femme de Charles Le Brun ». Francesco et Jacinto Cucci étaient probablement retournés à Rome, entre le 4 mai 1664 et le 4 avril 1676, puisque ni l'un ni l'autre ne figure aux baptêmes de leurs neveux et petits-neveux. Le 27 juin 1666 on baptisa « Paul-Joseph », né le 20, ayant pour parrain « Paul-Joseph Gougeon, peintre du Roi ». Le 22 février 1668 fut baptisé « Antoine-Dominique ». Le 29 avril 1669, baptême de « Jeanne, fille d'honneste personne Dominicque de Thussy (sic) ». Le 16 novembre 1670, Cucci fit baptiser une autre Jeanne, dont Ph. Caffieri fut le parrain. En 1674, le 20 mai, fut baptisée « Catherine », « Madeleine Cussy (sic), née le 1^{er} août 1675, fut baptisée le lendemain. Jean Thudon, sculpteur ordinaire du Roi, fut son parrain. Le dernier enfant de Cucci fut baptisé le 12 novembre 1676, sous le nom de « Françoise Cuicci (sic) »; il fut tenu par « Jean-Baptiste Tuby, sculpteur ord^{re} du Roi ».

Dominique Cucci avait perdu, le 28 novemb. 1674, une fille, Marguerite, âgée de trois ans; il perdit en 1677 sa femme, qu'il remplaça bien vite. Je vois, en effet, que, le 20 février 1678, il épousa « Catherine Anguier, fille de Guillaume Anguier, peintre du Roy », et de « (le nom de la mère manque dans l'acte), en présence de Charles Le Brun, de Michel Anguier, oncle de l'épouse, de Philippe Caffieri, et de Guillaume Anguier. J'ai cherché dans les registres de Saint-Hippolyte quels enfants naquirent de Catherine Anguier, et je n'ai trouvé mention que d'une « Marie de Cussy », enterrée le 19 juillet 1695, « âgée de quatre à cinq ans ». Le baptistaire de cette fille manque au registre de Saint-Hippolyte, ce qui me porte à croire qu'elle naquit à la campagne, dans un village voisin de Paris, où Dominique Cucci avait probablement une maison, et où mourut Jeanne Gougeon, dont l'acte d'inhumation ne se lit pas au registre de sa paroisse. Il est à présumer que Dominique lui-même mourut dans cette habitation des champs; car aucune mention de son décès n'est dans les mémoires que j'ai feuilletés, entre 1700 et 1740. En 1699, Cucci vivait encore; le 26 novembre de cette année, il maria sa fille Catherine-Susanne — la Catherine née le 20 mai 1674 — à Jean-Chrysostome La Louette, tapissier. Ce jour-là, d'une main tremblante et d'une écriture plus mauvaise encore qu'à l'ordinaire, le « premier

ebeniste du Roy et ancien marguillier de sa paroisse », comme il se qualifia, apposé sur le registre sa signature ordinaire : « *Domenico Cucci pp ii.* »

Quelle était la signification de ces : *pp ii* qui suivent le nom de Cucci? Je n'ai pu le deviner. — *Voy.* ANGUIER, CAFFIERI, GOUGEON, LE BRUN, TUBY.

CURE-DENTS DE FRANÇOIS II. 1560.

— « Pour deux cure dens d'argent dedans un estuif (*sic*), aussi d'argent, tout taillé de moresque » (dans le style moresque), « avec des F. couronnées. ... façon de cure-dens et cure-oreilles, ensemble l'estuif aussi d'argent, tout taillé d'espargne (*sic*) à la moresque, des lettres de F. couronnées, le tout meslé. ... Façon d'vng estuif d'or garni d'vng cure-dens et vng cure oreilles, enrichy de couronnes émaillées de rouge et blanc... » (Argenterie du Roy, 1560, fol. 52; Arch. de l'Emp., KK. 126.)

CUISINE.

Ceux qui sont à l'affût des petits détails ne seront peut-être pas fâchés de savoir le nom de l'homme qui présidait à la cuisine du cardinal Mazarin. Son Eminence n'est point citée parmi les gourmands de son époque; sa table devait être bonne cependant, car il recevait beaucoup, et des hommes considérables. La bouche du cardinal était entre les mains d'un Italien, Vizencio Pronti. Je vois que, le 18 février 1658, à Saint-Sulpice, Vincent Propmy (*sic*), m^e d'hostel de Son Eminence Mazarini, fut parrain de Catherine-Angélique, fille de Jean-Baptiste d'Asty, m^e peintre. — *Voy.* CLODION, DOVEX (P. G.), GÉRARD (dans l'art. SUFFREN), LAFLEUR, 2. MIGNOT (Jacques), SOUVRE, WATEL.

CUREAU.

Ce nom est commun à trois hommes qui furent assez célèbres, au dix-septième siècle, sous celui de La Chambre, et à une femme de chambre de Ninon, qui ne fut guère connue que des amis et des amants de mademoiselle de Lenclos. — *Voy.* LA CHAMBRE et LENCLOS.

CUSSAT (JOSEPH). 1675.

Je trouve dans les registres de Saint-Hippolyte l'acte du mariage de « Joseph Cussat, peintre ordinaire du Roy, âgé de 29 ans », avec « Marie Clément, âgée de 22 ans ». Les témoins de la cérémonie, du côté de l'époux, furent Charles Le Brun et François de Troy, peintres du Roi et de l'Académie Royale. Joseph Cussat, employé, sans doute, dans les travaux des Gobelins, et très-inconnu aujourd'hui, signait : J. Cussat. Je ne sais rien autre de lui.

CYRANO (DE MAUVIÈRES, DE BERGERAC ET DE SAINT-LAURENT. LES).

| | |
|--------------------------|------------|
| (ABEL 1 ^{er}). | 1612—19. |
| (ANNE). | ? —1652? |
| (SAMUEL). | 1616. |
| (ABEL II). | ?1613—61. |
| (SAVINIEN). | 1619—1655. |
| (PIERRE). | 1621. |
| (CYTHERINE). | 1655—58. |
| (PIERRE). | 1669. |
| (HÉRODÈME-DOMINIQUE). | 1721—28. |
| (ÉLISABETH). | 1738. |

Le Bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), dans un avertissement placé en tête des *Oeuvres de Cyrano de Bergerac*, publiées en 1858, déclare que « Cyrano mourut à la campagne, chez M. de Cyrano, son cousin, comme le dit expressément de Bret »,

et que « son corps fut depuis apporté au convent des Filles-de-la-Croix, par les soins de sa pieuse cousine la baronne de Neuville et de la Révérende Mère Marguerite de Jésus ». Le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par Hurtault et Magny (1779), dit que « Cyrano de Bergerac mourut en 1655, âgé de trente-cinq ans, et fut enterré chez les Filles de la Croix, rue de Charonne ». Ce Dictionnaire ajoute : « Il étoit fort connu de la Mère Marguerite de Jésus, qui par ses conseils et ses pieuses remontrances le ramena du libertinage dans lequel il avoit vécu. » Moreri, d'après les *Mémoires du temps* — Je n'aime pas cette expression vague et commode qui ne dit rien. Quels mémoires? — raconte en bref la vie de Savinien Cyrano de Bergerac, et rappelle qu'en 1661, furent donnés, en un volume, quelques ouvrages de cet écrivain, et que ce volume fut dédié par le libraire-éditeur à M. Cyrano de Mauvières, frère de l'auteur. M. P. Lacroix, pas plus que les auteurs du Moreri de 1759 et que ceux du *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, n'a su qui étoit la « révérende mère Marg. de Jésus » de qui étoit fort connu Savinien Cyrano. Les biographes de l'auteur du *Voyage dans la lune* ne paraissent pas avoir essayé de connaître « M. Cyrano de Mauvières ». J'ai été plus curieux. Après avoir cherché vainement l'acte d'inhumation de Cyrano de Bergerac, j'ai fait tous mes efforts pour trouver quelques pièces authentiques qui me montrassent les parents de Savinien et me fissent connaître la date précise et le lieu de sa naissance. J'ai été assez heureux, après de bien longues recherches, pour découvrir des actes qui m'ont fait connaître Savinien, son grand-père, sa grand-mère, son père, sa mère, ses frères, une femme de sa famille qui, à n'en pas douter, est sa tante, la religieuse, enfin d'autres personnes de sa maison.

Voyons ces documents. Dans les Registres de Saint-Gervais j'ai trouvé cette mention : « Le troisieme septembre mil six cent douze ont reçu la bénédiction nuptiale, après la publication de trois bans et veu une lettre de trois autres de St Eustache noble homme Abel de Cyrano, de la paroisse de St Eustache et damoiselle Espérance Berenger (*sic*) de cette paroisse. » Quel est cet Abel de Cyrano? Nous allons le savoir. Recourons aux Registres de Saint-Eustache. Le premier baptême qu'on y trouve au nom de Cyrano est celui de *Denys*, baptisé « le 13 mars 1614, fils de noble homme Abel de Cyrano escuyer Sr de Mauvières et de D^{lle} Espérance Bellanger (*sic*), sa femme, dem^r rue des Prouelles » (rue des Prouvaires) « à Paris; le parrin (*sic*) Denys Fédéau, conseiller et secrétaire du Roy, la marie (*sic*) dame Anne Le Maire femme de feu noble homme Messire Savinien de Cyrano, vivant conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France ». Anne Le Maire étoit apparemment la mère d'Abel de Cyrano, dont le père étoit Savinien 1^{er}, mort avant en 1614. Le 11 février 1616, Abel de Cyrano de Mauvières fit baptiser « *Authoine* », dont la marraine fut « damoiselle Anne de Cyrano, femme de noble homme Jacques Stopar (*sic*), trésorier des offrandes et aumosnes du Roy ». Anne de Cyrano est probablement une tante d'Abel ou une de ses sœurs. Le 3 juillet 1617, Espérance Bellanger — plusieurs documents la nomment ainsi — mit au monde *Honoré*, qui fut tenu sur les fouts par « M^e Honoré Barcutin, trésorier des parties casuelles ». Là s'arrête la liste des enfants d'Abel

Cyrano de Mauvières baptisés à Saint-Eustache. Dans cette liste ne figurent ni *Savinien*, ni un de ses frères nommé *Abel*. Où les trouver? A Bergerac peut-être. Les biographes sont d'accord pour faire naître « en 1620 ou vers 1620 », au château de Bergerac, notre Savinien. J'écrivis à M. le maire de Bergerac, le pria de faire chercher le baptistaire de Savinien Cyrano. M. Birans-Legreze eut l'obligeance de me répondre, le 1^{er} février 1860, que les registres paroissiaux de Bergerac déposés à l'hôtel de ville ne remontent pas au delà de 1656, le reste ayant disparu. Je pensai alors qu'il pouvait en être de Cyrano de Bergerac comme de Tourville, de La Bruyère, de Quinault et d'autres encore, que j'ai vus nés à Paris quand il est constant qu'ils sont nés à Tourville, à Dourdans, à Felletin ou ailleurs, et je me remis à l'œuvre. Enfin, après de longues peines, je connus qu'Abel Cyrano avait quitté le quartier de Saint-Eustache pour celui de Saint-Sauveur, et qu'Espérance Bellanger était accouchée dans son nouveau logis d'un garçon dont voici l'acte de baptême : « Le sixième mars mil six cents dix neuf », (1619) « SAVINIEN, fils d'Abel de Cyrano, escuier, sieur de Mauvières, et de damoiselle Esperance Bellanger (*sic*), le parrain noble homme Antoine Fanny, conseil^{er} du Roy et auditeur en sa chambre des comptes, de cette paroisse, la marraine damoiselle Marie Fêdeau, femme de noble homme M^e Louis Perrot, conseil^{er} et secretaire du Roy, maison et couronne de France, de la paroisse de St Germ. l'Auxer. » Ce fils d'Abel de Cyrano à qui l'on ne donnait pas le nom d'Antoine, qui était celui de son parrain, parce qu'il avait un frère de ce nom né en 1616, mais que l'on nommait Savinien en mémoire de son grand-père, qui pourrait douter que ce ne soit le Savinien Cyrano né, selon les biographes, au château de Bergerac, en 1620 ou vers 1620?

Voilà donc établis, d'une manière définitive et en dehors de toute hypothèse plus ou moins hasardée, l'époque et le lieu de la naissance de l'écrivain que Boileau nomme « Bergerac » (*Art poétique*, IV, vers 39), en louant jusqu'à un certain point sa

« burlesque audace », et qui lui-même, en 1654, signa la dédicace de ses ouvrages : « De Cyrano Bergerac », bien qu'il ne fût point seigneur de Bergerac et que cette petite ville ne fût point un fief appartenant aux Cyrano, comme on le voit chez le Père Anselme (*Hist. généalogique*). Peut-être M. Cyrano de Mauvières avait à Bergerac une propriété qui autorisa Savinien à prendre le nom de Bergerac pour se distinguer de ses parents.

J'ai dit que Savinien de Cyrano avait un frère nommé Abel. Je n'ai pu trouver le baptistaire de ce fils d'Abel 1^{er} de Cyrano et d'Espérance Bellanger; mais voici comment je l'ai connu. J'ai vu l'acte de son mariage. Abel 2^e de Cyrano, en 1649, vivait assez loin du quartier qu'avait habité son père; il demeurait en haut du faubourg Saint-Jacques, courtisant une jeune fille de la bourgeoisie, orpheline, libre de disposer de son cœur et de sa main, qu'elle donna au jeune gentilhomme son voisin. Abel 2^e de Cyrano fiança, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le 30 juin 1649, « Marie Marey, fille de feu Simon Marey et de deffuncte Perrette Dufour », et l'épousa le lendemain 1^{er} juillet. A la sacristie de Saint-Jacques il se dit : « Abel de Cyrano » — pas de qualité, pas de nom de terre — « fils de deffunct Abel de Cyrano et deffuncte Esperance Bellanger ». Les témoins de l'union, bénie le 1^{er} juillet 1649, n'avaient point de noms connus et brillants; c'étaient de simples petites gens du voisinage, qui figuraient par complaisance au dernier chapitre d'un roman amoureux dont ils avaient connu ou soupçonné les prémices. Abel 2^e de Cyrano contractait-il un mariage peu approuvé de sa famille paternelle et des gens de qualité qui étaient ses amis? Peut-être. Peut-être aussi fuyait-il le bruit et cherchait-il un bonheur caché. Savinien ne figure point au nombre des signataires de l'acte inscrit au registre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. N'était-il point à Paris? ou bien, lui qui avait fait déjà tant de folies, désapprouvait-il celle que faisait son frère? ou bien encore Abel ne voyait-il pas ce mauvais sujet de Savinien? Abel 2^e de Cyrano signait ainsi :

Quel âge avait Abel 2^e de Cyrano lorsqu'il se maria? Si l'on remarque qu'Abel 1^{er}, son père, se maria en septembre 1612, et que le premier enfant enregistré à St-Eustache naquit en mars 1614, on trouvera qu'il y a entre ces deux dates dix mois, pendant lesquels Abel 2^e put venir au monde à Paris — sur quelle paroisse? — à Mauvières ou à Bergerac, si en effet Abel 1^{er} de Cyrano avait une maison dans cette ville du Périgord. On peut croire qu'Abel 2^e naquit en 1613 et qu'il avait par conséquent environ trente-six ans quand il se maria, en présence de « Simon Bellanger, marchand », un parent roturier de sa mère, à je ne sais quel degré, « Nicolas Guyot et Gervais Le Verrier, bourgeois de Paris », ses voisins.

Quand moururent Abel 1^{er} de Cyrano et Espérance Bellanger? J'ai vainement cherché à le savoir. — M^{me} Marey de Cyrano fut dix ans inféconde; enfin, le 7 septembre 1659, elle accoucha d'une fille baptisée le lendemain à Saint-Jacques sous le nom de « Marie-Catherine fille d'Abel de Cyrano, escuyer, seig^r de Mauvières, gentilhomme de Sa Majesté ». Le parrain fut « Charles de Barales conseil^{er} et amosnier du Roy »; la marraine : « la reverende Mère Catherine de Cyrano, prieure du couvent des Filles de la Croix, qui a prié de la remplacer damoiselle Magdeleine de Borge ». Cette Catherine de Cyrano dont on lit les noms et la qualité était certainement la femme qui, en reli-

gion, avait pris le nom de « Marguerite de Jésus », et qui, après avoir travaillé, dit-on, à la conversion de Savinien, voulut avoir sous les dalles de l'église de son couvent les restes du libertin repent, afin de pouvoir prier chaque jour sur sa tombe. Par quels liens tenait cette femme à Savinien et à Abel II? Était-elle leur tante ou leur cousine? Sans doute elle avait du mérite et de la distinction. Une femme ne pouvait guère être prieure de la communauté dominicaine des Filles de la Croix sans être fort recommandée, à défaut d'un grand nom, par sa vertu, sa piété et son esprit. Il est fâcheux que Le Bret, qui fut lié avec Savinien de Cyrano, n'ait pas donné de renseignements sur la famille de son ami et en particulier sur Catherine de Cyrano. Quoi qu'il en soit, cette Catherine se fit religieuse sous le nom de « Marguerite de Jésus », et parvint au prieurat de la maison des Filles de la Croix, fondée ou du moins largement établie par demoiselle Charlotte-Marie Ruzé d'Effiat, sœur de Cinq-Mars, morte le 15 août 1692, âgée de soixante-dix-huit ans. Abel II de Cyrano eut, outre Marie-Catherine, une fille et un fils : Catherine, et Abel-Pierre ou simplement Pierre de Cyrano. Catherine épousa Jacques-Philippe Wleughels, fils de Philippe et frère de Nicolas Wleughels, peintres du Roi. Le mariage fut célébré le 2 mars 1699. Pierre de Cyrano prit femme dans la personne de « Marie Daussin », et je vois que, le 7 avril 1661, il fit baptiser à Saint-Eustache Marie-Elisabeth, qui ne fut pas son seul enfant. Le baptistaire qualifie Pierre de Cyrano : « noble homme, conseiller du Roy et trésorier général des offrandes, aumosnes et dévotions de Sa Majesté ». Il avait la charge qui avait appartenu à son oncle Stoppart, époux d'Anne de Cyrano. Il demeurerait rue des Prouvères. Notons, en passant, qu'au mariage de sa fille Catherine avec J. P. Wleughels, s'il signa seulement « Cyrano », il se dit dans l'acte « s^r de Bergerac ». Le 30 janvier 1666, Pierre Cyrano et sa femme passèrent un acte avec un certain Guillaume Belin. (*Répert. des minutes* gardées — en partie, mais aussi en partie anéanties — dans l'étude de M. Beau, notaire à Paris.) Le 2 avril 1674, Marie Daussin (ou Dous-sin?) fit baptiser à Saint-Roch « Jérôme Dominique et Paul, fils de feu Messire Pierre de Cyrano, vivant seig^r de Cassan, cons^r du Roy, etc. » L'aîné, J. Dominique, était âgé alors de « neuf ans un mois et dix jours », — né par conséquent en mars 1665; — le second, Paul, avait « cinq ans sept mois et dix jours » : il était donc né en 1668. Les parrains et marraines des jeunes Cyrano furent quatre « bons pauvres ». — Anne de Cyrano, sœur d'Abel I^{er} de Cyrano, mourut en 1652, le 20 nov., et fut enterrée à St-Eustache. Elle demeurerait au carrefour du Chevalier-du-Guet. L'acte inscrit à St-Germ. l'Auxer., et non à St-Eustache, la dit « femme de M^r Stoppart, ancien trésorier des offrandes et aumosnes du Roy ». — Un Pierre de Cyrano, frère ou cousin? d'Abel I^{er}, vivait à Paris en 1621. J'ai trouvé, au Register des mariages célébrés à Saint-Germain l'Auxerrois, la mention suivante, qui le concerne : « Noble homme Pierre de Sirano (*sic*) paroxius non uxor » (notre paroissien, célibataire) « et Charlotte Geme id., *offidati* 11 julii 1621, *desponsati* 12 *ejusdem mensis et anni* ». Je ne sais sur quelle paroisse allèrent s'établir ces Cyrano, mais je n'ai pu trouver leurs traces après 1621 dans le quartier du Louvre.

Hierôme-Dominique de Cyrano, que nous savons

né en 1665, eut deux mariages : il épousa d'abord « Simonne Landois », qu'il perdit en 1719; puis « Marie Cherbois », une simple couturière, fille demeurant rue Saint-Antoine. Ces secondes noces furent célébrées le 24 février 1721, à Saint-Paul. II. Dominique de Cyrano, qui, par parenthèse, est nommé Alexandre dans l'acte que j'ai trouvé, y est dit âgé de cinquante-trois ans — erreur de trois années, il n'avait que cinquante ans; — sa femme y est dite âgée de vingt-sept ans. Les témoins des époux furent Gilles Barbier, cuisinier, rue Saint-Antoine, Guillaume Vaucoret, maître à danser, etc. II.-D. de Cyrano n'était pas fier, on le voit, bien qu'il se qualifiât : « S^r de St Laurent » et qu'il signât : « de Cyrano de St Laurent ». Je ne connais pas tous les enfants qui purent naître du mariage de M. de Saint-Laurent avec Marie Cherbois, et je ne vois pas qu'on en ait baptisé d'autre à Saint-Paul qu'une fille née le 1^{er} novembre 1728, et portée sur les fonts par « Nicolas Herlingue » (*sic* pour Edelinek) « graveur du Roy, dem^r rue St Jacques, paroisse St Benoist ». II.-D. de Cyrano demeurerait, lui, rue Bourtbouurg. Le baptistaire du 1^{er} novembre 1728 est signé : « de Cyrano, N. Edelinek ».

Pour tout dire sur les Cyrano, je rappellerai que « le 24 sept. 1616, noble homme Samuel de Cyrano fiança, à Saint-Eustache, « Marie de Serquevillé », et l'épousa le 27 des mêmes mois et an. Qu'était ce Samuel à Abel I^{er} de Cyrano? Un frère ou un cousin? J'ajouterai que, le 8 février 1644, une « Marie de Cyrano » — sœur peut-être de Savinien et d'Abel II née hors de Paris après 1619? — épousa « noble homme Jean de Serre » à Saint-Eustache. L'acte de leur mariage se réduit à deux lignes qui ne contiennent aucun renseignement. Le 28 janvier 1649, J. de Serre fit baptiser « Jean-Baptiste », qui est dit dans l'acte : « fils de n. hom. Jean de Serre commis de M. de Maucroy, intendant des finances ». Le parrain fut « nob. hom. Jehan Desboys, secrétaire de feu Monseig^r le cardinal de la Rochefoucault »; la marraine, « d^{lle} Anne de Cyrano, femme de Charles Poussemotte, escuier, s^r de Tiercantille, dem^r rue des Postes, paroisse St Benoist ». (C'était une alliance des Cyrano avec la famille de Pierre de l'Étoile.) Je ne sais qui était cette Anne de Cyrano, parente de l'autre Anne morte en 1652, comme je l'ai dit plus haut.

Maintenant chez qui mourut, en 1655, Savinien de Cyrano Bergerac? Nous avons vu que Le Bret dit que ce fut « à la campagne, chez M. de Cyrano, son cousin ». Si Denis, Antoine et Honoré de Cyrano, frères aînés de Savinien, eurent des enfants — je les ai cherchés partout sans en trouver un seul — ces enfants furent les neveux de Savinien et non ses cousins. Les fils d'Abel II furent ses neveux aussi; ceux de Hierôme-Dominique furent ses petits-neveux. Je ne connais aucun cousin de Savinien, à moins que Samuel de Cyrano n'ait eu des fils qui me sont restés inconnus, ce qui est fort possible. Le cousin supposé était-il « Cyrano baron de Neuville » et la « pieuse cousine » dont parle Le Bret était-elle madame de Cyrano? Je ne saurais l'affirmer ou le nier. Je vois qu'Abel II Cyrano de Mauvières vivait en 1661, lorsqu'on éditait les œuvres de Savinien Cyrano de Bergerac, et jusqu'à preuve contraire je tiens que ce fut chez ce frère que mourut Savinien. — Marie-Elisabeth de Cyrano, cette fille de Pierre et de Marie Daussin, qui fut baptisée le 7 avril 1661, épousa un apothicaire de Pontoise.

Dans un voyage à Paris, étant logée chez l'abbé de Fourcy, Fossés de l'Estrapade, elle mourut. Elle fut enterrée à Saint-Benoît le 19 mars 1738. L'acte de son inhumation la dit « épouse de Jean Choffler m^e apothicaire à Pontoise, âgée d'environ soixante-seize ans ». Elle avait soixante-dix-sept ans moins quelques jours. — *Voy. EDELINCK, LA BRUYÈRE, 2. MOLIÈRE, QUINCAULT, TOURVILLE, WILGUELS.*

Résumons cette courte étude, en ce qui touche à Savinien de Cyrano. Il naquit à Paris le 6 mars

1619, et non à Bergerac en 1629; il était fils d'Abel F^r de Cyrano; il mourut en 1655, probablement chez son frère Abel II. La révérende mère Marguerite de Jésus n'était autre que « d^{lle} Catherine de Cyrano, sœur d'Abel F^r », enfants tous deux de Savinien de Cyrano, secrétaire du Roi. Il y avait lieu de redresser Le Bret, le Bibliophile Lacroix, Moreri, Hurlault et Magny, les *Biographies universelles*, et le *Dictionnaire universel* de Bouillet; c'est fait.

D

DACIER (ANDRÉ).

1651—1722.

Dans les *Dépêches de la marine* pour l'année 1695 (Arch. de la Mar.), je lis à la page 253 et à la page 262 les deux lettres suivantes : « A M. de Fontenelle, le 24 juin 1695, de Fréjus : Je vous répondray très sérieusement que je suis fâché que mon père « (Louis, comte de Pontchartrain) » ait rempli la place de M. Philybien (*sic*) « (André Félibien, un des huit de l'Académie des inscriptions, mort le 4 juin 1695) » avant que j'aie en le temps de lui écrire en vostre faveur; ce sera pour la première occasion. Vous ne serez pas fâché d'avoir un collègue comme M. Dacier dont vous connaissez le mérite aussi bien que moy. » — « A l'abbé Renaudot, 24 juin 1695, de Fréjus : ... je suis persuadé, aussi bien que vous, que l'on ne peut faire un meilleur choix que M. Dacier pour remplir la place vacante par la mort de M. Philibien; et dès à présent, je lui donne ma voix, comme membre de l'Académie et comme secrétaire d'Etat (Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain). » — On sait qu'André Dacier épousa Anne Lefèvre, la fille de son savant ami, professeur à Saumur. Ce mariage eut lieu, dit-on, en 1683; je n'ai pas trouvé l'acte de sa célébration. Dacier eut une fille qui naquit en 1692 et mourut le 24 juin 1710. Elle se nommait Henriette-Susanne. Dans l'acte de son inhumation, inscrit à Saint-Germain l'Auxerrois, André Dacier est qualifié : « Bibliothécaire du Roy ». Il demeurait au Louvre, où il mourut le « vendredi dix huit septembre 1722, à 9 heures du soir, âgé de soixante-dix ans ou environ, veuf de dame Anne Lefèvre ». L'acte mortuaire, qui est au registre de Saint-Germain l'Auxerrois, qualifie André Dacier « bibliothécaire du cabinet des livres du Roy et secrétaire perpétuel de l'Académie française ». Le 10 octobre 1711, André Dacier avait été parrain d'une fille de Louis de Nyert, premier valet de chambre du Roi. Il s'était fait représenter par « Mathurin Coquelin, cordonnier ». — Madame Dacier mourut en 1720, le jour où le pauvre Jacques Vergier fut assassiné par Le Craqueur, Duchatelet et un troisième voleur de la bande de Cartouche. — On a un petit portrait de Madame Dacier, gravé par E. Desroches, d'après Jean-Baptiste Feret. — *Voy. FERET, NYERT, VERGIER.*

DAME DU LIT DE LA REINE.

L'Etat de la France — espèce d'Almanach Royal — porte cette mention : « Dame du lit, mad. Dufresnoy, créée le 2 avril 1673 ». Ce livre,

dont le titre a prêté beaucoup à la raillerie, mais qui renferme une foule de renseignements utiles pour la biographie, ne nous apprend pas quels devoirs étaient attachés à la charge créée pour madame Dufresnoy; il est probable que tout ce qui tenait au coucher et au lever de la reine Marie-Thérèse concernait cette dame, qui devait avoir inspection sur les femmes de chambre chargées de faire le lit de Sa Majesté. Peut-être aussi tenait-elle compagnie à la Reine, quand elle-ci n'avait pas encore de visites. La dame du lit avait rang après toutes les dames de la Reine et avant les gouvernantes des enfants de France. Madame Dufresnoy servit la Reine pendant un peu plus de dix ans. Marie-Thérèse d'Autriche étant morte le 30 juillet 1683, avec elle finit l'office dont je vois que madame Dufresnoy conserva le titre tout le reste de sa vie. Je lis, en effet, dans le Ms Clair^h, 550, page 25 (Bibl. Imp.), que « le Roi confirma, par lettres de janvier 1693, la possession qu'avait mad. Dufresnoy, dame du lit de la feuë Reyne, de la maison du s^r Philidor, mise en loterie à Versailles et gagnée par lad. dame ». Cette confirmation était devenue nécessaire, parce que l'ordonnance du 14 mars 1687, qui défendait de faire des loteries, était toujours en vigueur. — Madame Dufresnoy était femme d'un commis de la guerre; la chronique scandaleuse de la cour de Louis XIV prétendait qu'elle avait dû sa place auprès de la Reine à la passion que M. de Louvois avait conçue pour elle. Lorsque madame Dufresnoy fut nommée, Bussy Rabutin, qui se raccrochait à toutes les branches où le roi le laissait s'agiter, se hâta d'écrire une lettre de félicitations à M. Dufresnoy, espérant que sa femme le protégerait auprès de la Reine et pourrait aussi auprès de Louvois.

DAMOISELLET (FLORENTIN).

1644—16.?

Peintre complètement oublié, mais que me recommandent les amis qu'il eut dans les arts. Il ne fut probablement pas tout à fait sans mérite. Il naquit à Paris, le 1^{er} janvier 1644, de « René Damoisellet, voiturier par terre (Saint-Jean en Grève). Le 3 juillet 1675, il épousa « Louise Perrin, fille d'un maître peintre, L^e Perrin » (St-André des Arcs). Ses témoins furent Guy-Louis Vernansal, Jean Le Moyne, Nicolas Bandesson et Gabriel Blanchard, tous peintres du Roi. Il eut quatre enfants de son mariage (9 avril 1679, 20 octobre 1680, 7 janvier 1682, 1^{er} septembre 1683 (St-André, St-Salpice). Je m-

Baptiste Porrée, peintre ordinaire du Roi, tint le premier, René-Ant. Houasse, aussi peintre du Roi, et la femme de Guill. Anguier, celui-ci aussi peintre du Roi, tinrent le second. Je ne connais point Porrée. Damoiselle demeurait rue Guisarde, le 11 novembre 1683 (St-Sulpice). Le 2 août 1676, il tint sur les fonts une fille de François Datelin, dit Fanchon Brioché. — *Voy.* ANGUIER, BAUDESSON, BLANCHARD, DATELIN, HOUSSE, LE MOYNE, VERNANSAL.

DANCOURT (FLORENT CARTON, sicut).

1661—1725.

Je restitue à ce comédien-auteur l'orthographe de son nom, que les éditens et les biographes ont défiguré en l'écrivant d'Ancourt. Six signatures de « Florent Carton Dancourt » m'autorisent à dire que : « Ancourt » n'était pas le lieu dont les Carton avaient pris leur surnom. Et maintenant, passons. Je lis dans l'*Armorial de Paris* (Bibl. Imp. Ms. de 1697) : « Florent Carton de Dancourt comédien du Roy porte parti au premier d'azur à un rocher d'argent mouvant de la pointe, surmonté d'un soleil naissant d'or; au deuxième de gueules à un Lion d'argent, et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent ». Ces armes étaient celles de « Florent Carton s^r Dancourt », père de notre comédien, petit gentilhomme de Fontainebleau, qui avait épousé « dame Louise de Londy ». La dame de Londy et Florent 1^{er} Carton existaient encore en 1680 quand Florent II, épris des grâces de Thérèse Le Noir, fille du comédien La Thorillière, et n'ayant pu obtenir l'agrément de François Le Noir et de Marie Petit-Jean, père et mère de Thérèse, se décida à enlever la belle pour l'épouser. Le scandale décida La Thorillière et sa femme à consentir à un mariage, qui fut célébré à Saint-Merry, le 15 avril 1680, en présence de « Louise de Londy, autorisée par son époux à l'effet du présent mariage, de La Thorillière, de Marie Petit-Jean, etc. Dancourt avait, au moment de son mariage, dix-huit ans et demi, étant né, comme il le dit lui-même quelque part, à Fontainebleau, le 1^{er} novembre 1661. Quant à Thérèse Le Noir, née le 15 juillet 1663 — et non en 1660 ou en 1665, comme l'ont dit ses biographes, — elle avait dix-sept ans et trois mois. De part et d'autre c'était le temps des belles folies et des douces amours. Mais les amours précoces et l'action qui en fut la suite durent laisser de profonds regrets à nos deux amants, s'il est vrai, comme on l'a dit, que le pauvre La Thorillière mourut du chagrin que lui causa la faiblesse de sa fille. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut le 28 juillet 1680. — En 1687, Dancourt ne prenait encore que la qualité d'Avocat au parlement. Il fut qualifié ainsi dans le baptistaire d'un fils de Michel Baron (16 octobre 1687). Il se qualifia « officier du Roy » le 10 décembre 1711 à l'enterrement d'Étienne Baron, et le 22 février 1716 à celui de Catherine Biancolelli, femme de Pierre Le Noir de La Thorillière. — Les biographes de Dancourt s'accordent à lui attribuer une pièce intitulée *le Carnaval de Venise*. L'annonce de cet ouvrage, que l'on disait gros de malice, fit un grand bruit à la cour. On prétendait que « tous les princes de l'Europe ligués contre la France y étaient représentés d'une manière burlesque ». Le Roi ordonna au comte de Pontchartrain de s'informer, et le ministre en écrivit, le 6 décembre 1690, à M. de La Reynie, le chargeant de lire la pièce,

mais sans qu'il parût que ce fût par ordre de Sa Majesté. (Bibl. Imp. Ms. Clairamb. 557.) La Reynie trouva reprehensibles seulement les intermèdes; on les corrigea, et la représentation fut autorisée (9 et 20 décembre 1690). La comédie fut jouée pour la première fois le 29 décembre et pour la dernière le 2 janvier 1691, devant 2,673 livres 9 sous et 361 l. 10 s. de recettes. (Reg. de la Comédie française.) Chute complète; beaucoup de bruit pour rien. La pièce était devenue d'une telle innocence qu'elle déplut à tout le monde. — Dancourt avait un oncle « Pierre Carton, écuyer, s^r Dancourt », homme d'assez de considération apparemment, car le 15 mai 1654, le surintendant des finances, chancelier et garde des sceaux, Abel Servien, tint sur les fonts un de ses enfants, avec mademoiselle de Saintot. (St-Eustache.) — Dancourt, qui signait ordinairement « F. Carton Dancourt », signait quelquefois seulement « Dancourt »; ainsi, en 1686, il mit ce nom tout simple au bas d'une convention faite entre les comédiens. (Arch. de l'étude du successeur de M. Tresse, not.) — *Voy.* BIANCOLELLI, p. 217, 1^{re} col.; LA THORILLIÈRE.

DANDRÉBARDON (MICHEL-FRANÇ.). ?1700-1783?

Peintre, poète et musicien, Dandrè Bardon s'était fait une réputation à Aix, sa patrie, qu'il habitait encore en 1748, lorsqu'un certain Bernard qui avait à Marseille l'office de « Maître peintre des galères » le quitta, le 6 mars. L'emploi fut offert à Dandrè Bardon, qui l'accepta et le garda jusqu'au 1^{er} avril 1652. Il se retira alors du service avec une pension de 450 l. (Arch. de la Mar.) Il avait été admis à l'Académie royale de peinture comme associé étranger, ce qui lui donnait le droit de délibérer et de voter, car le 25 février 1751, il signa le procès-verbal de la réception de Louis Autreau. (Reg. de l'Acad. à l'École des Beaux-Arts.) — *Voy.* AUTREAU.

DANFRIE (PHILIPPE 1^{er}). ?1534—1611?

— (PHILIPPE II). ?1572—1604.

Philippe 1^{er} Danfrie était graveur sur métaux et graveur en médailles, ayant boutique dans le faubourg Saint-Jacques. Il se maria, avant 1555, à une fille nommée Jehanne Champagne. Le premier de ses enfants que je vois enregistrés à Saint-Benoît, l'est à la date du 1^{er} novembre 1556. Mais les registres des baptêmes de cette paroisse présentent une lacune de 1547 à 1555; je ne puis donc savoir si, en effet, Philippe Danfrie n'eut pas d'enfants après 1547 — je me suis assuré qu'il n'en eut pas avant — et antérieurement à 1555. Prenons les choses comme elles sont, toutes réservées faites pour ce que je n'ai pu connaître. Le 1^{er} novembre 1556 on baptisa donc, à Saint-Benoît, un enfant du sexe féminin, que l'acte de baptême nomme « Rebecca, fille de Philippe Danfrie (*sic*) et de Jehanne Champagne ». Rebecca est pour parain « M^{re} Nicolle (*sic*) Champagne, prêtre, curé de Saint-Nicolas d'Aves, diocèse de Meaux », qui figure encore, le 29 octobre 1558, comme parain de Nicolas Danfrie, le second et dernier des enfants de Philippe dont on lise les baptistaires aux registres de Saint-Benoît. Danfrie eut cependant un fils autre que Nicolas, Philippe II qui, en 1596, avait vingt-deux ou vingt-trois ans, né par conséquent vers 1572. Dans quel quartier vit-il le jour? Le 24 juillet 1573, Ph. Danfrie eut son dernier enfant, Claude. L'état des registres de Saint-Hilaire, antérieurement à cette date, ne permet pas de connaître les baptistaires de

Judith, Adrien et Jean, autres enfants de Jeanne Champagne, dont la fécondité fut au moins de vingt-deux ans. — Le xv^e j^r du mois de novembre 1579, furent affidés ensemble Guillaume Richardière et Judie (*sic*) Danfric, et espouzaient (*sic*) le xviii^e jour du mois de janvier 1580. — Le 1^{er} j^r de janvier 1581 Jehan Anfric (*sic*) et Julienne Delalande, tous deux de la paroisse M^r St Hilaire, furent affidés et mariés le 15^e dud. mois. — Le 21^e j^r du mois de may furent affidés Anfric (Adrien) et Marie Dardelin et mariés le 29^e dud. mois 1581. — Cet Adrien Danfric était marchand de vins, ce que je vois par le baptistaire de son unique enfant, baptisé le 1^{er} août 1582, sous le nom de Nicolas, ayant pour parrain le Nicolas Danfric, né, comme nous l'avons vu tout à l'heure, le 28 ou 29 octobre 1558, et qui, en 1582, ayant vingt-quatre ans, avait la charge de « grand bediau (*sic*) de l'université ». — Philippe 1^{er} Danfric, dont je ne vois le nom nulle part jusqu'en 1581, aspira alors au titre de Tailleur général des monnaies de France, office qu'avait exercé le premier Marc Béchet, en 1547, et qu'exerçait alors Claude de Hery, titulaire depuis le 3 juin 1558. Par un accord dont je ne connais pas l'acte, Claude de Hery céda, à condition de survivance, sa charge à Philippe Danfric, qui se fit immédiatement donner par Henri III des lettres de provision. Ces lettres que je n'ai pas vues et dont j'ignore la date sont alléguées par Germain Pillon, dans une requête, sorte de protestation qu'il adressa, en mai 1582, à la Cour des Monnaies, contre la prétention de Danfric à l'office de Tailleur général, réclamé par celui-ci en vertu de ses lettres de provision obtenues en 1581 et renouvelées le 2 janvier 1582, aussitôt après la mort de Claude de Hery. L'entérinement de ces dernières lettres souffrit de grandes difficultés. La Cour ne tenant pas compte des deux brevets de Philippe Danfric, dont tout le monde attaquait la valeur, sérieusement maintenue par celui-ci, rendit, le 2 mars 1582, un arrêt par lequel elle admettait « à faire expérience » de l'état de Tailleur général de la Monnaie, non-seulement Jean Auger, André Bernard et Gabriel Carlier, qui produisaient leurs lettres dont ils demandaient l'enregistrement, mais encore « tous ceux qui se présenteroient dedans huitaine ». La Cour ordonna, en même temps, à « Germain Pillon, sculpteur des effigies du Roy, present aud. plaidoyer, de faire jusques au nombre de six desd. effigies « (en cire) » pour sur icelles les dictes expériences et esproutes estre faictes ». Ici la Cour se déjouait pour ainsi dire, ou du moins elle paraissait le faire, car, dès le mois de janvier, elle avait admis à l'épreuve Danfric. La Cour n'avait pas reçu le poinçon et avait dit que « auparavant juger lad. esproute », elle ordonnait « que led. Dampfrayze (*sic*) » frapperait « le diet poinçon d'effigie » et graverait « vers pour sur icelles estre monnoyez deniers ». (Arch. de l'Emp. Cour des Monnoies, 2. 2850.) Des lettres de jussion de Henri III eurent leur effet, malgré les instances de Pillon, et de ceux qui demandaient le concours; et la Cour reçut Philippe Danfric le 1^{er} juin 1582. (Z. 3191, fol. 179.) Danfric exerçait sa charge, lorsque la Ligue commençant ses sanglantes folies, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, fut nommé par les Seize Lieutenant général du Royaume, et que lui-même nomma Roi le cardinal de Bourbon. Danfric, qui était fortement attaché au Roi légitime, et qu'époutaient les

extravagances d'un peuple fanatisé par le parti de Guise, quitta Paris et s'alla réfugier à Tours, où il eut pour son fils. Tours, que choisit Danfric pour sa résidence, était-il son pays natal? Je n'ai aucun motif de l'affirmer. En partant de Paris, il ne se démit pas de sa charge, mais comme il s'absentait sans le congé de la Cour des monnaies, le procureur général requit que tout ce qui, dans le cabinet du Tailleur général, se trouvait d'outils nécessaires à la fabrication des monnaies fût saisi. La Cour fit droit à ce réquisitoire, le 20 mars 1589. (Z. 4398, fol. 13.) Cette circonstance de l'éloignement de Ph. Danfric explique le concours qui fut ouvert en 1598 entre Philippe Regnault, Pierre Merigot et Noel Roussel, pour la gravure du poinçon de la monnaie de Charles X, concours jugé par Germain Pillon le 12 janvier 1590. Quand Henri IV, vainqueur et catholique, fut entré à Paris, quand fut fini le long et funèbre carnaval de la Ligue, Philippe Danfric abandonna Tours, où lui et son fils avaient vécu en modelant des portraits en cires colorées, et vint reprendre son office, qu'il remplit assez longtemps encore. En 1598, Ph. 1^{er} Danfric, qui est nommé « d'Anfrayze » (*sic*), figure parmi les valets de chambre du Roi aux gages de 33 livres. Il est sur l'état de 1598 à 1609. (Arch. de l'Emp. Z. 1341.)

On a de Danfric une médaille à demi signée par lui, la seule d'ailleurs qu'on puisse lui attribuer avec certitude, entre toutes les médailles anonymes de son temps. La pièce dont je parle est d'un travail fin, qui laisse désirer un peu plus de largeur, mais qui, en somme, est estimable. Elle représente Henri IV, le profil à gauche, la tête couronnée de laurier, et le corps couvert d'une cuirasse. Au revers, on voit une statue de Minerve sous laquelle est écrit le mot *palladium*. Sous le bras du Roi on lit : DANFR. Les auteurs du *Trésor de numismatique*, en publiant cette médaille, ont proposé de faire un *Danfranc* de ce *Danfr.* qui, à n'en pas douter, est une abréviation du nom de notre Philippe 1^{er}. Danfranc est un inconnu; Danfric était peu connu jusqu'ici, mais voici qu'il se fait connaître. — En 1595, Philippe 1^{er} Danfric exerçant la charge de Tailleur général, qu'il tenait déjà sous le contrôle de Germain Pillon, vit Gervais Pillon, fils de Germain, succéder à son père, comme Contrôleur général des poinçons et effigies du Roi pour la monnaie; il avait peut-être supporté avec patience et résignation qu'un homme du talent de Germain donnât au Tailleur général les modèles en cire des effigies qu'il avait à graver; il se révolta contre l'idée d'accepter les cires qui lui seraient fournies par un jeune homme de peu d'expérience encore, et dont le mérite n'était prouvé par aucun ouvrage agréé des artistes. Il chercha quelle forme il pourrait donner à sa protestation contre la réception de Gervais, à laquelle la Cour des monnaies n'avait pas consenti d'ailleurs sans de longues difficultés. Il déclara s'opposer à la durée d'un office qui portait atteinte aux prérogatives du Tailleur général, et introduisit devant la Cour une demande tendant à sa suppression. Gervais Pillon repoussa cette prétention et, le 28 mai 1595, la Cour se prononça contre Ph. Danfric. (Z. 3198, fol. 264 v^o.) Danfric fut donc condamné à bien vivre avec Gervais Pillon; il n'eut pas longtemps du reste à le supporter, car Gervais mourut peu après sa réception dans la charge de Contrôleur général. — Le second Ph. Danfric, dont j'ai déjà parlé, était né vers 1572. Elevé pour la gravure sur métaux et l'art du

modeleur en cire, il eut son père pour maître et fit des progrès rapides. J'ai dit que pendant les désordres de la guerre civile, il suivit Philippe I^{er} Danfric à Tours, et qu'il revint à Paris en 1594. Gervais Pillon étant mort en 1595, Philippe II Danfric se présenta pour remplir sa charge qui devenait vacante. Henri IV ne pouvait manquer de tenir bon compte à l'homme, dont le talent était d'ailleurs fort estimé, de sa conduite pendant l'usurpation de Mayenne et le règne du pauvre Roi Charles X; il donna donc, le 10 avril 1596, ses lettres de provision à « Philippe Danfric le jeune », pour l'office qu'il sollicitait, mais ne devant en jouir toutefois « led. Damphrye (*sic*) que par commission seulement sa vie durant, aux mesmes droicts, proffits, ... que faisoit et a cy deuant jouy defunct Germain Pillon ». Ainsi, ce n'était pas à titre héréditaire que le contrôle du poinçon et de l'effigie était accordé à Philippe II Danfric; la Cour des monnaies avait toujours soutenu que Germain Pillon étant devenu contrôleur en vertu d'une commission et non d'un édit de création, ses successeurs, si successeurs il devait y avoir, ce qu'elle n'admettait pas sans remontrances et protestations, devaient être admis aux mêmes conditions que Germain Pillon. Philippe II Danfric fut reçu par Messieurs de la Cour des monnaies, le 10 mai 1596, après que, suivant l'usage, une enquête eût été faite sur ses « bonnes vie, meurs et religion ». Cette enquête fut favorable au postulant. Le curé de Saint-Hilaire, M^r Robert Lesgueuin, et trois habitants de la rue des Carmes, voisins de Danfric, furent unanimes dans l'éloge qu'ils firent de l'artiste âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans, selon deux d'entre eux; ils déclarèrent qu'ainsi que son père « il n'avoit jamais esté autre que bon serviteur du Roi et que, pour cette cause, il se retira en la ville de Tours avec ledict Philippe Danfric ». Ils ajoutèrent qu'ils savaient qu'à Tours « il travailla fort bien d'après le vif en cire » et qu'ils l'avaient vu travailler ici à maints portraits du Roy et d'autres personages. Charles Massé, marchand libraire, un des témoins entendus, dit qu'il avait vu Philippe Danfric le jeune « faire d'excellents portraits tirés en cire et aussi des cachets de même, et qu'il demeura à Tours jusqu'à la reddition de la ville de Paris au Roy ». Deux des déclarants attestèrent avoir vu le requérant faire, en cire, des « portraits bien excellents et beaucoup estimés par ceux qui se cognoissent à la peinture ». Jacques Le Roy ajoutait qu'il avait vu Danfric le jeune « graver des poinçons comme son père et des cachets ausy ». (Procès-verbal, parmi les minutes de la Cour des mon. an. 1596.) Il résulte de ces déclarations que Philippe II Danfric s'était rendu habile dans l'art de faire, en cires colorées, des portraits qui faisaient l'effet de peintures, et que les connoisseurs les trouvaient excellents. Il avait appris cet art du modeleur-peintre de son père, qui y était passé maître et l'avait peut-être pratiqué avec talent le premier en France.

En 1603, Philippe I^{er} Danfric céda à son fils sa charge de Tailleur général de la monnaie, à charge de survivance. Le père survécut au fils et reprit son emploi. Philippe II Danfric mourut au Louvre le 12 février 1604, et fut porté à Saint-Hilaire, où on l'enterra « deuant le crucifix de lad. église, souz une grande tombe ». (C'était une tombe commune, ainsi que me l'apprenent d'autres mentions du Reg. de Saint-Hilaire.) Ce fut Guillaume Dupré qui succéda à Philippe II Danfric dans l'office de Contrôleur,

le 21 octobre 1604. (Z. 3204, fol. 180.) Il partagea bientôt la charge avec Jean Pillon, frère de Gervais, sur les ordres réitérés de Henri IV, et malgré les remontrances de la Cour des monnaies. — Philippe I^{er} Danfric, fatigué ou assez riche, se décida à se retirer de la monnaie; le 5 mars 1606, le Roi agréa pour la charge de « Graveur général des effigies des monnaies de France », Nicolas Briot, à qui Danfric céda son office, à condition cependant de survivance. (Lettres de provision signées : Henry, et plus bas : Ruzé; Z. 3204, fol. 255.) Je n'ai pas trouvé l'acte du décès de Philippe I^{er}. — Le 1^{er} mai 1601, il tint sur les fonts une fille du graveur P. Collier; l'acte du baptême le fit : « Contrôleur de l'effigie du Roy, dem^r paroisse St-Hilaire du Mont »; il était cependant Tailleur général et son fils Contrôleur. — Philippe II avait épousé Marie Maugier, qui, le 25 mars 1604, mit au monde un fils qu'on baptisa le 26 sous le nom de Philippe. (St-Germ. l'Auxer.) — *Foy. BÉCHOT, BRIOT, GÉOGRAPHIE, COLLIER, DUPRÉ, PILLON.*

1. DANGEAU. (PHILIPPE DE COURCILLON, marq. de).

Il fut colonel du régiment du Roi, menin du Dauphin, chevalier d'honneur de la Dauphine. L'Académie française le recut, le 11 janvier 1668, sur sa réputation d'esprit. (*Gazette*, 1668, p. 48.) Il fit profession de la religion prétendue réformée, comme on disait alors, jusqu'au 10 octobre 1658 qu'il abjura entre les mains de Bossuet, « en l'église des Carmélites de la rue du Bouloy ». La Gazette qui donne ce fait et cette date (an. 1668, p. 1258), ajoute que l'Archevêque de Paris — c'était alors Fr. de Harlay de Champvalon — l'avait instruit pendant plusieurs mois. En 1670, il était au plus haut de sa faveur, comme le prouve le brevet inscrit à la p. 353 v^o du Ms. Sup. Fr. 2771-2, Bibl. Imp. Par ce brevet, le Roi donne à ce gentilhomme la permission « d'entrer librement et à toutes les heures qu'il voudra en tous les lieux de sa maison où Sa Majesté pourra estre pendant les plus secrètes affaires... Le Roi « veut et entend », ajoute la rédaction abrégée ici, « que les portes luy en soient ouvertes sans difficultés, ordonne aux huissiers de sa chambre, de son antichambre et de son cabinet et à tous autres officiers de sa maison qu'il appartiendra de n'y apporter aucun empeschement ». Ce brevet de grandes entrées est daté de Saint-Germain en Laye, le 23 septembre 1670. — Lorsque, après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV résolut de donner les biens confisqués des religionnaires à leurs plus proches parents, il fit expédier les lettres suivantes à Ph. de Dangeau : « Aujourd'huy 20^e déc. 1688, le Roy estant à Versailles, voulant gratifier et traiter favorablement le s^r marquis de Dangeau, chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, S. M. luy a accordé et fait don de tous les biens meubles et immeubles qui ont appartenu aux demoiselles de Courcillon de Dangeau s. s. sœurs, acquis et confisqués à son profit » (du Roi) « en conséquence de ses édits et déclarations, au moyen de la retraite desd. dem^les hors du royaume, au préjudice des defences, pour, par le s^r de Dangeau, jouir et user desd. biens pleinement et paisiblement... » (Bibl. Imp. Ms. Clairamb. 556, pièce 4169.)

Je vois au registre de Saint-Eustache sous la date : 7 mai 1670, les fiançailles de Philippe de Courcillon, qualifié gouverneur de Touraine, « fils de feu Louis de Courcillon, gentilhomme de la chambre du Roy, marq. de Dangeau, et de feue Charlotte des-

noiers (*sic*), avec mad^{le} Anne-Françoise Morin. » Dangeau signa cet acte : « Philippe de Courcillon Dangeau ». Le marquis de Dangeau « mourut à Paris le 9 septembre 1720, à 67 ans, doyen de l'Académie française ». (*Mercure*, octobre 1720.) — Ai-je besoin de dire que le marquis de Dangeau a laissé un journal très-circostancié des événements dont il fut le témoin à la cour pendant plusieurs années? Il y a bien des choses futiles, dans ce mémorial des petits faits domestiques de la maison du Roi; mais, sous bien des rapports, ce journal est utile pour l'histoire. Quelques écrivains qui l'ont mis à profit s'en sont moqués, d'autres l'ont estimé assez pour en donner une fort bonne édition, dans ces dernières années; il faut les en remercier.

2. DANGEAU (LOUIS DE COURCILLON DE).

Abbé, frère du précédent, et comme lui membre de l'Académie française et calviniste converti. Le département des Ms. de la Bibl. Imp. possède une collection considérable de papiers provenant de cet abbé de Dangeau. Dans le volume intitulé : *Lettres à l'abbé de Dangeau, 1676-1707*, qui fait partie de cette collection, se trouve p. 104 une convention, passée le dimanche 15 mars 1699. On y voit que Louis Courcillon de Dangeau, abbé de Fontaine-Danielle, demeurait alors à Paris rue des Nonaindière (*sic*). Cet acte est signé : « Louis de Courcillon abé de Dangeau ». On remarquera que, promoteur d'une réforme orthographique, qui ne fut pas entièrement adoptée, Dangeau croyait devoir s'interdire le redoublement du *b*. Une lettre de Cabart de Villermont à Louis de Dangeau (même vol.), nous apprend que l'abbé demeurait, en décembre 1697, rue de Charonne, vis-à-vis les Filles de la Croix. En septembre 1703, et encore en 1717, il demeurait à la place Royale, ce qu'on apprend par les suscriptions de lettres à lui adressées par Meschine et de Foucault. L'abbé de Dangeau quitta le Marais pour le faubourg Saint-Germain, et s'établit rue de Verneuil. C'est là qu'agé de quatre-vingts ans, il mourut le 1^{er} janvier 1723. L'acte mortuaire dressé le 3 janvier à Saint-Sulpice m'apprend que les témoins de son inhumation furent son ami Pierre-Joseph Alary, prieur de Gourmay, et son petit-neveu Charles-Philippe d'Allert, duc de Luynes, pair de France. Le 26 mars 1671, l'abbé de Dangeau avait été nommé « lecteur de la chambre du Roy », à la place de feu M. de Périgny. (Bibl. Imp. Ms. Supl. fr. 2771-2, p. 172.)

DANGERS (PIERRE ET JEAN). XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

Pierre Dangers était, en 1558, un des maîtres jurés de la communauté des « ymagiers et peintres de Paris ». Le 4 août de cette année, il agit avec ses trois collègues jurés, au nom de leur corporation, dans une affaire aujourd'hui sans intérêt. (Arch. de la ville de Paris; Carton : Peintres et sculpteurs.) Jean Dangers, fils de Pierre et de Catherine Prieur, sœur, je crois, du sculpteur de ce nom, était peintre de la ville. C'était un voisin et un ami des BOLLERIE et des QUESNEL. Il demeurait rue de la Tisseranderie. Il épousa Claire Formille, de qui il eut trois enfants, baptisés à Saint-Jean en Grève les 25 décembre 1581, 4 avril 1589 et 4 janvier 1590. Le 16 mai 1693, avec Pierre 1^{er} Biard le sculpteur, il tint sur les fonts un des BOLLERIE. — Le 3 juillet 1601, il reçut 35 écus et quatre sous tournois pour des travaux qu'il avait faits à l'hôtel de ville. (Le Roux de

Lincy, *Hist. de l'hôtel de ville de Paris*, 2^e partie, p. 59.) — Voy. BIARD, BOLLERIE, PRIEUR.

1. DANGEVILLE (CHARLES-CLAU DE BOTOT, dit :) 1669—1734?

Comédien qui joua avec esprit les rôles de paysans naïfs et ce qu'on théâtre on appelle *les naïfs*. Les historiens du Théâtre-Français disent qu'il naquit à Paris le 18 mars 1665, et y mourut le 18 janvier 1734. Je n'ai pu trouver l'acte de son décès; quant à l'époque de sa naissance, elle ressort de la déclaration qu'il fit, à Saint-Sulpice, le 9 septembre 1702, jour de son mariage. Il dit ce jour-là qu'il était âgé de trente-trois ans. Il était donc né vers 1669 et non en 1665. « Charles-Claude Botot, officier du Roy » (il était alors comédien de la troupe royale) « fils de Jean Botot, ancien procureur au Châtelet de Paris, et de Charlotte Chantoiseau, de la paroisse de St-Eust. » épousa « Marie-Hortense Racot, âgée de vingt-trois ans, fille de Daniel Racot, bourgeois de Paris, dem^r rue des Fossés-St-Germain », voisins du théâtre par conséquent. Les témoins du mariage furent ses frères Antoine-François et Jean Botot et Michelle Botot leur sœur. Le Mazurier dit (*Galerie des acteurs du Th.-Fr. 1610*) que du mariage de Botot Dangeville avec Marie-Hortense Racot — comédienne sous le nom de Grandval, et sœur du comédien de ce nom — il ne sortit point d'enfants. C'est une erreur; Marie-Hortense donna une fille et trois garçons à son mari : 7 décembre 1703, *Elisabeth-Anne*, qui eut l'honneur d'avoir pour parrain et marraine le maréchal de Noailles et madame Elisabeth de Lorraine, princesse d'Epinois, qui se firent représenter au baptême; 4 février 1707, *Charles-Daniel* (dans le baptistaire de cet enfant, Botot Dangeville est qualifié « officier du Roy à la fruiterie »; il avait donc une petite charge dans la Maison du Roy outre son état de comédien); 9 février 1708, *Hyacinthe*; 8 avril 1710, *Philippe-Charles*, au baptême duquel Botot Dangeville fut qualifié « officier du Roy dans les Menus; enfin 3 juin 1712, *François*, tenu par son oncle maternel François Racot de Grandval. — La Comédie française ne possède qu'une lettre de Ch.-Cl. Dangeville; elle est à la date du lundi 7 décembre 1750; l'acteur s'y excuse de ne pouvoir aller à la Cour, le jeudi suivant, jouer dans *Les femmes savantes*. Il n'a pas, dit-il, la jambe assez forte ni même assez rétablie pour l'entreprendre. — Voy. GRANDVAL.

2. DANGEVILLE (ANTOINE-FRANÇOIS BOTOT, dit :) ?1681—1757.

(MARIE-ANNE). ?1714—1796.

Charles-Cl. Botot dont il vient d'être question avait, comme on l'a vu, deux frères, Jean, qui vécut sans gloire et mourut inconnu, procureur peut-être comme son père, et Antoine-François qui, pendant quarante-sept ans, compta parmi les danseurs de l'Opéra sous le nom de Dangeville. Celui-ci épousa Catherine Desmares, actrice dont le public ne supporta pas longtemps la médiocrité (1707-1712), sœur de cette Desmares (Christine-Antoinette-Charlotte), qui succéda avec honneur à madame de Beauval dans l'emploi des soubrettes, et à madame Champmeslé dans celui des Reines. De Catherine Desmares naquit, le 26 décembre 1714, dit-on — je n'ai pas vu l'acte de cette naissance — Marie-Anne Botot, qui fut la soubrette célèbre sous le nom de mademoiselle Dangeville, et dont les vieux ama-

teurs du théâtre se rappelaient les derniers succès lorsque, jeune, je connus ces habitués, plus que sexagénaires, de l'orchestre de la Comédie française. Mademoiselle Dangeville mourut en 1796. Les archives de la Comédie gardent une seule pièce émanée de cette actrice; c'est un reçu de 300 l., daté du 10 mai 1758 « pour six mois échus, le 1^{er} avril, de 600 l. restant à rembourser d'une rente constituée au s^r Charles-Claude Botot d'Angeville, le 13 janvier 1740 ». — Les archives de l'étude de M. Fourchy gardent les minutes de plusieurs actes passés au nom de mademoiselle Dangeville : ainsi, 5 novembre 1785, remboursement à elle fait par l'ordre du Saint-Esprit; 7 août 1787, huit constitutions de rente perpétuelle; 26 février 1788, autre constitution; 22 janvier 1787 et 29 juillet 1788, baux faits à M. Persan; 19 mars 1789, constitution par la compagnie des notaires; enfin 7 nivôse an II de la République, un acte peu intéressant. Un acte du 11 août 1792 constate que mademoiselle Dangeville était copropriétaire d'une grande maison située rue de Vaugirard, l'autre propriétaire avait été « feu Reynaud-César-Louis de Choiseul-Praslin, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, ambassadeur de France auprès de Leurs Maj. Siciliennes ». Mademoiselle Dangeville avait l'usufruit de cette propriété; ses droits furent rachetés par les héritiers de Praslin, moyennant 2,000 l. de rente viagère. Mademoiselle Dangeville avait une part dans une autre maison « sise à Paris rue des Possoyeurs »; d'accord avec quatre Botot, dont un était maître à danser — un de ses frères? — Elle vendit cette propriété, le 6 février 1793, à Mathieu Laurent, libraire, demeurant rue de la Harpe, n^o 18. L'acte m'apprend que mademoiselle Dangeville demeurait rue de Bourgogne. Elle signait « m. a. botot Dangeville ». — Antoine-Franç. B. Dangeville mourut le 31 janvier 1757, rue de la Comédie-Française. Il avait alors soixante-seize ans et se qualifiait « maître de l'Acad. Roy. de danse et pensionnaire du Roy ». Anne-Catherine Desmares, sa femme, vivait encore, ainsi que son fils Nicolas-Antoine. (Reg. de St-Sulp.)

DANIGAN — *Voy.* PHILIDOR.

DANIEL DE VOLTERRE. — *Voy.* RICCIARELLI.

DANSEURS DE CORDE.

L'acte de baptême de Susanne, fille de Jean-Maurice Von der Beck, nous fait connaître qu'un nommé Jacques Hall était danseur de corde, et se montrait à la foire Saint-Germain en février 1679. Ce funambule était marié, mais Susanne Roy, sa femme, ne montait pas sur la corde et ne paraissait point sur le théâtre, ce qu'elle fut obligée de faire affirmer par témoins, pour avoir la permission de tenir sur les fonts de baptême la petite fille d'un Sauteur à qui elle voulait donner son nom. — En 1671, des danseurs de corde anglais qui avaient en la permission de « sauter et danser en public pendant la foire du faubourg St-Germain », obtinrent, le 24 mars, de continuer encore quelque temps « à danser et sauter dans Paris ». (Bibl. Imp., Ms. Supl. fr., p. 168 v^o.) — En 1610, avait vécu à Paris un Danseur de corde champenois, nommé Jacques Babel. Il avait pour femme Marguerite Volonbereque qui, le 24 juin, mit au monde une fille, baptisée le lendemain à St-Sulpice sous le nom de « Roberde », ayant pour répondants devant l'Église « André Lefort, bouffier de

Paris, et Roberde Lecoq, femme de Robert Julien, peintre enlumineur du Roy ». — Le 29 février 1614, Marie de Médicis, au nom de son jeune fils Louis XIII, fit payer 100 livres tournois, somme assez considérable pour le temps, « à Jacques Fernier et à André Sorelais, comédiens Danseurs sur la corde, en considération du plaisir et passe-temps qu'ilz « avaient donné à Sa Majesté à danser sur la corde ». (Arch. de l'Emp., Reg. de l'Épargne, KK. 201, fol. 3577.) — *Voy.* BECK (J. Maurice Von der), DATELIN, HALL, NICOLET.

D'AQUIN (les). — *Voy.* AQUIN.

DARC ou D'ARC. — *Voy.* JEAN DE LA PUGELLE.

1. DARET (PIERRE). ? 1610—1678?

Pierre Daret de Cazeneuve, peintre de portraits et graveur en taille-douce, natif de Paris, fut reçu à l'Académie de peinture le 15 septembre 1663, et mourut, âgé de soixante-dix-huit ans, à Dax, le 29 août 1678. Je n'ai pu vérifier ces détails donnés par la liste des académiciens. Mariette dit que cet artiste commença et finit sa carrière par la peinture. Voici ce que j'ai pu apprendre de lui. Il vécut quelques années sur le territoire de Saint-Benoît où, le 10 septembre 1633, il épousa « Gillette Guinet ». L'acte qui nomme Charles Guinet père-grand de Gillette, ne nomme point les parents de Daret à qui le nom de Cazeneuve n'est pas donné. De son mariage, Pierre eut au moins trois enfants : 1^o Jean (24 juin 1636); 2^o Claude (10 octobre 1639), tenu par Claude Vignon, peintre du Roi, le maître de Daret probablement; 3^o Marie, que je vois marraine le 8 janvier 1651. — *Voy.* VALLET, VIGNON.

2. DARET (PIERRE).

Peintre en miniature, c'est-à-dire peintre sur vélin, et peintre de gouaches. Le 29 juillet 1657, il épousa Françoise Le Roy, fille de défunt Thierrion Le Roy, en présence de Geneviève Nonnengent, veuve de Vespasien Daret, mère du marié. L'acte de son mariage qualifie Pierre Daret « enlumineur » et le dit demeurant rue Saint-Thomas du Louvre aussi bien que François Le Roy. (Saint-Germ. l'Auxer.) P. Daret eut quatre enfants baptisés à Saint-Severin : 10 juillet 1658, *Augustin*; 9 septembre 1660, *Marie-Anne*, tenue par Denis Beauville, peintre; 10 novembre 1661, *Madleine*, tenue par Pierre Harel, peintre en miniature; 14 février 1664, *Catherine*, tenue par une femme de chambre de la duchesse de Chevreuse. Ce P. Daret signait en toutes lettres, d'un caractère gros et lourd, « Pierre Daret ». Zani ne l'a pas connu.

DATELIN (PIERRE) dit : BRIOCHÉ. 1567—1671.
(FRANÇOIS) dit : FAXON. 1620—1681.
(FRANÇOIS II). 1630— ?
(JEAN). 1632— ?

« Vous aurez la grand' bande, à savoir deux musettes
Et parfois Fagotin et les Marionnettes. »

(MOLIÈRE, *Le Tartuffe*.)

Feu M. Charles Magnin, de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, a écrit une spirituelle, curieuse et sayante *Histoire des marionnettes en Europe* (1850, *Recue des Deux-Mondes*). Ce travail, aussi consciencieux que piquant, contient de nombreux renseignements sur les entrepreneurs de ces petits spectacles, où le public de toutes les classes et de tous les âges allait applaudir des chanteurs, des co-

médicins et des danseurs de bois. M. Maguin a, comme il le devrait, parlé assez longuement, dans son livre de Brioché, et, à propos de celui-ci, d'« un » autre joueur de marionnettes, François Dattelju » (sic), dont nous ne savons rien jusqu'ici », dit le docte académicien, « si ce n'est qu'il avait obtenu, » en 1657, une permission du lieutenant civil pour » montrer des marionnettes à la foire St-Germain ». En effet, jusqu'ici l'on n'a rien su de François Dattelju, et l'on a su très-peu de chose de Brioché, ou pour mieux dire des Brioché, car Brossette (*Commentaire sur la vne épître de Boileau*) distingue deux Brioché, Jean, arracheur de dents, qu'il considère, sinon comme l'inventeur des poupées dramatiques, au moins comme l'artiste qui les perfectionna, et François Brioché, l'homme au singe Fagotin, généralement nommé *Fanchon* par tout le menu peuple qui fréquentait son théâtre, situé à l'extrémité de la rue Guénégaud, sur le quai de Nesle, dans une maison où pendait l'enseigne du *Château Gaillard*. « Je m'applaudis de pouvoir », dit M. Maguin, en commençant sa jolie dissertation sur Brioché, « augmenter la biographie de cet Eschyle burlesque de plusieurs détails inédits ou peu connus. » A mon tour, je puis dire que je m'applaudis de pouvoir, après une critique dont le travail atteste les recherches intelligentes et l'esprit ingénieux, donner sur les maîtres célèbres du polichinelle railleur et du singe Fagotin, personnages qui occupèrent longtemps l'attention de la cour et de la ville, quelques détails entièrement nouveaux et tout à fait inconnus des auteurs qui, depuis des siècles, ont écrit sur Brioché, voire du regrettable M. Maguin lui-même.

Comme Claude Brossette et tous ceux qui, après lui, ont pris pour sujet de leur étude les marionnettes et les directeurs des théâtres forains qui faisaient parler ces petits personnages grotesques, M. Maguin a cru que Brioché était le nom véritable de l'opérateur du quartier de Nesle. Il n'en est rien cependant. Le plaisant qui eut longtemps le privilège de la satire politique et de l'épigramme littéraire; l'auteur comique dont les tréteaux étaient un tribunal où comparaisait Paris tout entier, où nul n'était épargné, homme de robe ou homme d'épée, femme de théâtre ou dame de la cour, médecin ou poète; l'aristophane qui amusait tout le monde parce qu'il frappait sur tous, le souffleur du facétieux et parfois téméraire polichinelle, se nommait PIERRE DATELIN, comme Scaramouche se nommait Tiberio Fiorilli, comme Arlequin se nommait Dominique Biancoelli. Brioché était le pseudonyme, le nom de guerre du farceur qui, à la ville, chez le notaire, à la sacristie de sa paroisse, s'appelait Dattelju, ainsi que le prouvent plusieurs actes que j'ai trouvés dans les registres de Saint-André des Arcs, et entre autres, à la date du 19 septembre 1663, le baptistaire d'un fils de Jean Dattelju, dont fut marraine sa grand'mère, « Anne Prevost, femme de Pierre Dattelju dit Briocher (sic) ». Pourquoi Pierre Dattelju prit-il ce nom de Brioché, qui ne fut pas une corruption de l'italien *Briocci*, comme l'a imaginé Krumitz dans son article *Schauspiel* (spectacle, drame) de l'Encyclopédie allemande? Krumitz a pensé que le joueur de marionnettes était un opérateur venu d'Italie au temps des Médicis; supposition toute gratuite. Pourquoi, dis-je, Pierre Dattelju se fit-il nommer Brioché? Si je voulais me hasarder plus qu'il ne me convient, je proposerais une étymologie peut-être acceptable à ce nom de Brioché, et je dirais : « Pourquoi Po-

lichinelle l'outrecuidant, Polichinelle le matamore, Polichinelle le bravache que M. Maguin « rattache avec certitude au règne de Henri IV et à nos longs démêlés avec l'Espagne », n'aurait-il pas été nommé par moquerie d'un nom espagnol? Pourquoi ne l'aurait-on pas baptisé : *Brioso*, c'est-à-dire : le fort, le vif, l'adroît? Pourquoi le nom de la marionnette ne serait-il pas devenu le surnom de celui qui la faisait agir? Pourquoi le populaire, grand corrupteur des noms propres comme des mots du beau langage, n'aurait-il pas dit : « Allons voir le Brioso, le Brioché, le Brioché, et bientôt Brioché. » Mais je m'interdis de pareilles témérités; je me tiens en garde contre les conjectures, et laisse là les étymologies, matière dangereuse pour qui ne sait pas beaucoup de grec, et surtout un peu de sanscrit. Car le sanscrit, voyez-vous, est tout aujourd'hui; on ne sait rien, si l'on ne bégaye quelques mots de cette langue, qui évidemment se parlait au paradis terrestre, ou au moins dans l'arche, et de laquelle tout idiome qui a la prétention d'être de qualité doit nécessairement découler. Oh! si le Polichinelle de Brioché vivait dans ce temps-ci, quel beau thème pour lui que cette mode du sanscrit qui envahit le monde ingénieux de nos savants! Mais Polichinelle, le véritable Polichinelle est mort; son bâtarde le polichinelle de Guignol fait de méchants calembours, et joue avec un chat. Le chat, c'était autrefois Polichinelle lui-même, et malheur à qui se trouvait à la portée de sa patte! — Je viens au positif, aux faits certains, et je remarque en passant qu'on a dit de Brioché qu'il se nommait Jean. Nous verrons tout à l'heure que Jean Brioché fut le troisième seulement du nom. — Pierre Dattelju, le chef de la famille, mourut en 1671 : « Vendredy 25^e jr du mois de sept. de l'année 1671, décéda au *Château Gaillard*, près le Pont-Neuf, Pierre Dattelju, vivant joueur de marionnettes, et le mesme jour son corps fut transporté de l'église de Saint-André des Arcs, en celle de St-Etienne du Mont, où il fut inhumé » (Saint-André). — « Fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse Pierre Dattelju, apporté de St-André des Arcs, âgé de cent cinq ans commencés, en présence de François Dattelju et Jean Dattelju, enfants dudit, lequel seul (Jean) a signé : Dattelju (Saint-Etienne du Mont). On le voit, le Nestor de la farce, le patriarche des opérateurs, l'aïeul des joueurs de marionnettes avait plus de 104 ans quand il mourut; il était donc né dans la première moitié de l'année 1567, sous Charles IX. Une tante de F. Dattelju, « Jehanne Dattelju », avait épousé un « couturier », nommé Hierosme Luit, à qui elle avait donné un fils, le 15 septembre 1541. (Reg. de Saint-Benoît.) — Pierre Dattelju épousa, vers 1618 ou 1619, Anne Prevost; il avait dépassé la cinquantaine. Il eut d'elle François, né rue Saint-Dominique d'Enfer, le jeudi 9 septembre 1620. C'est celui qui fut Brioché II, Fanchon, plus habile que son père, si l'on en croit Claude Brossette. Vous qui aimez les marionnettes, inclinez-vous, et retenez bien cette date : « 9 sept. 1620, 3 h. après midi. » P. Dattelju eut, après François, sept enfants, dont la liste est inutile à donner. Les seuls qui nous intéressent sont un second François, né le 24 janvier 1630, et Jean, né le 19 juin 1632. Dans les baptistaires de ses enfants, P. Dattelju est dit « joueur d'instruments ». Presque tous les opérateurs appartenaient à la corporation des ménétriers. — François I^{er} Dattelju épousa, le 19 janvier 1644, Anne Péron, en

présence de P. Datelin, « demi rue Daumic (*sic*), paroisse St-Etienne », et de Catherine Musnier, mère de la mariée (St-André). Tous déclarèrent ne savoir signer. Plus tard, François apprit à écrire, mais il lutta contre une nature rebelle, et ne traça que grossièrement le nom de « Datelain (*sic*) ». Fr. Datelin eut sept enfants : 12 février 1645, 16 mai 1647, 17 mars 1652, 17 décembre 1653, 19 septembre 1657, 3 août 1658. Sa dernière couche coûta la vie à Anne Péron.

— François I^{er} Datelin mourut « au bout du Pont-Neuf », le 31 mars 1681, et fut inhumé le 1^{er} avril (St-André). Il avait soixante ans et demi. Un de ses fils, François II Datelin, avait épousé, à St-Benoît, le 9 mai 1667, Louise Mouchet, en présence de François I^{er} et de Jean Datelin. De son mariage, il eut huit enfants; le dernier, Louis-Jean-François, épousa Marie Sautereau. Il était « opérateur pour les dents », et demeurait, en 1723 (22 novembre), rue des Tournelles (St-Paul). Il eut plusieurs enfants. Il signait : « Dattelin dit Broch », Drioché, Brioché, et quelquefois Datelin ». Outre son métier d'arracheur de dents, il avait un commerce de « vannerie en fin », que tenait peut-être sa femme, rue du Four Saint-Germain (Saint-Sulpice; Bapt., 31 janvier 1727). Dans les actes de 1669 et 1670, François I^{er} Datelin est qualifié « joueur des menus plaisirs du Roy, et joueur des menus plaisirs de Monseig^r le Dauphin ». François II se qualifia « joueur des menus plaisirs du Roy », au baptême de Geneviève, sa petite-fille (9 mai 1671). L'acte de ce baptême dit François III, père de l'enfant, « opérateur de la Maison du Roy ». Il arrachait les dents au commun de la Maison de Sa Majesté. François III Datelin était mort en 1699, lorsque son fils Charles, « opérateur pour les dents », épousa, le 12 novembre, à Saint-Etienne du Mont, « Catherine Roüy, couturière, fille de feu René Roüy, avocat en Parlement ». — Jean Datelin, d'abord musicien du théâtre de son père Pierre, puis associé de son frère François I^{er} (Fanchon), ne demeurait pas rue Guénégaud, comme celui-ci, mais rue Dauphine. Il épousa, à Saint-Etienne du Mont, le 29 avril 1655, Catherine Le Comte, en présence de Pierre et de François I^{er} Datelin, qui déclarèrent ne savoir pas signer. Lui, Jean, signa; Jean Datelin. De son mariage il eut huit enfants, et entre autres : en août 1663, Jⁿ Baptiste, que tirent, le 19 septembre, Jⁿ Bapt. Archambault, opérateur, et Anne Prevost, femme de Pierre Datelin dit Briocher (*sic*). J'ai allégué plus haut cet acte pour établir que Datelin et Brioché étaient un même homme en la personne du vieux Pierre.

Le 8 septembre 1668, Robert Nanteuil, le célèbre graveur, tint un enfant de Jean Brioché, avec la femme d'Antoine d'Aquin, premier médecin de la Reine. Brioché III était donc un homme de quelque considération. Marie Datelin, fille de Jean, née le 3 novembre 1665 (St-André), épousa (oct. 1713, St-Nicolas des Champs) un peintre, François Campion, âgé de 36 ans. Elle avait douze ans de plus que son mari. — Marguerite Datelin, fille de P. Datelin et d'Anne Prevost, née le 15 février 1639, épousa, le 29 juillet 1653, Pierre Chupin (St-Paul), et dix ans après, l'opérateur joueur de marionnettes, Jⁿ Bapt. Archambault. — Quand le poète sans fard renvoyait Dancourt, De Brie et Du Frénil à Brioché, ce n'était pas à Fanchon, comme l'a cru M. Magniu, mais à Jean, qui, le 16 octobre 1696, obtenait du

Roi la permission de faire « jouer des marionnettes au quartier de St-Germain l'Auxois. — A Mélique (trésorier des Menus), 915 l. pour délivrer à Briocher (*sic*), joueur de marionnettes, pour le séjour qu'il a fait à St-Germain en Laye pendant les mois de septembre et octobre pour divertir les enfants de France ». (Bibl. Imp., Ms. Trésor. Roy. 1669). Ceci se rapporte à François I^{er} Datelin, qui, en novembre, reçut encore 450 l., et en août, 440 l. pour un séjour à Saint-Germain, du 17 juillet au 15 août 1669. — *Foy.* AQUIN, ARCHAMBAULT, MARIONNETTES.

DAUGNON (LOUIS-FOUCAULT DE SAINT-GERMAIN, COMTE DU). ?1616—1659.

Le *Dictionnaire universel* de Bouillet est resté muet sur cet homme qui, vice-amiral de France, quitta le service du Roi pour celui de M. Le Prince, et changea d'écharpe, seulement afin de se ménager un jour quelque bon accommodement, car il prévoyait, comme tout le monde, que la guerre où M. de Condé commandait contre Mazarin durerait peu, et amènerait une paix à laquelle les gens de la révolte auraient à gagner. Il gagna à sa félonie le bâton de Maréchal, qu'on eut la faiblesse de lui donner. On le traita là comme si son importance eût été bien grande. A la vérité il tenait Brouage, où il s'était établi quand le duc de Fronsac (Armand de Maillé-Brezé, Amiral de France) eut péri d'un boulet au combat d'Orbitello (1646). On pouvait le forcer dans cette place, on capitula avec lui, encourageant, par cet exemple scandaleux, les grandes défections, et ouvrant à toutes les oppositions hardies, à toutes les trahisons, une voie au bout de laquelle sont les récompenses pour les ambitieux tourneurs de casaque. Louis Foucault de Saint-Germain — on le connut sous le nom du Maréchal de Foucault — naquit vers 1616, d'une famille originaire de La Marche ou du Poitou. Il fut élevé page chez le cardinal de Richelieu, qui lui voulant du bien, pour lui assurer une fortune militaire, le donna à M. de Brezé. Celui-ci le fit entrer dans la marine, comme les gentilshommes et les jeunes gens dont les protections étaient puissantes y entraient alors, volontaires, ou, tout de suite, brevetés capitaines entretenus par le Roi. L'appui de l'Amiral ne lui manqua point, car, à l'âge de vingt-trois ou de vingt-quatre ans, il obtint une des grandes charges de la marine, la première après celle d'Amiral. Alors, il en allait ainsi; Noblesse ou Faveur donnait tout, Mérite justifiait ensuite Faveur et Noblesse, si de fortune Mérite habitait chez le favorisé ou chez le grand seigneur. Il en est toujours un peu comme cela; cependant aujourd'hui l'on ne verrait pas un Vice-Amiral de vingt-trois ans, fût-il noble comme le plus ancien des gentilshommes de France, fût-il protégé par un souverain. L. Foucault de Saint-Germain assista comme Vice-Amiral et second de M. de Brezé au combat livré, le 22 juillet 1640, par la flotte française devant Cadix à la flotte d'Espagne, qui perdit en cette occasion deux vaisseaux, et fut obligée de chercher un refuge dans le port, le vent et la nuit favorisant sa retraite. Il partit, en 1641, avec l'armée que la France envoyait secourir le Roi de Portugal. Il était sur un des vaisseaux qui, le 30 juin 1642 et le 1^{er} juillet suivant combattirent les Espagnols devant Barcelone, rencontres où les avantages furent égaux, le second jour, où la France perdit un vaisseau et les Espagnols virent périr deux des leurs, dans la première journée. Le 22 juin 1643,

le duc de Brezé, qui, décidément, s'était pris d'une affection sérieuse pour Louis Foucault, se démit de sa lieutenance générale au gouvernement de Brouage — le port le plus important de la côte occidentale de France — d'Oleron et des îles voisines, et en fit pouvoir Foucault, qui y prit pied, dans la pensée de n'en plus sortir. Tout lui venait à souhait, les occasions et les récompenses. En 1644, il alla bloquer par mer Tarragone, qu'avait investi par terre le Maréchal Du Plessis-Praslin. Ce blocus dura peu, le Maréchal ayant levé le siège pour marcher contre l'armée espagnole. Cette même année, le comte de Jonzac, gouverneur du pays d'Aunis et des ville et château de La Rochelle, se démit en faveur de Foucault de Saint-Germain, qui acheta probablement ce gouvernement, avec l'agrément de la cour, selon l'usage établi. Il en fut investi le 2 juin. En 1645, il assista au blocus de Roses, qui se rendit par capitulation le 26 mai. Il eut un brevet de maréchal de camp le 9 mai 1646. La guerre contre l'Espagne durait toujours, et l'on ne voyait guère un terme à cette lutte entre les deux puissances ennemies. M. de Brezé commandait la flotte qui croisait dans les eaux de l'Italie occidentale, cherchant l'Espagnol. L'Amiral français, ayant avec lui son Vice-Amiral, rencontra l'armée navale d'Espagne, le 14 juin 1646, l'attaqua et en eut raison après un combat rudement rendu à la vue d'Orbitello. Les Espagnols battirent en retraite, Brezé ordonna qu'on leur courût sus à force de voiles; ce fut alors qu'un boulet lui coupa la tête. La mort de ce brave jeune gentilhomme changea complètement la face des affaires. Après tant d'insuccès, les Espagnols allaient demander ou accepter la paix; un dernier acte de vigueur était nécessaire, Louis Foucault ne sut pas le faire. Ne prenant conseil que de son égoïsme, au lieu de chercher une fois encore l'ennemi, il se hâta de gagner le port de Toulon, levant le siège d'Orbitello, et ne songeant qu'à s'assurer Brouage, dont il craignait d'être dépossédé, son protecteur n'étant plus, et bien des voix s'élevaient depuis longtemps contre lui, à cause de la hauteur de son caractère, de son amour effréné du gain, de ses violences envers tout ce qui était en relation d'intérêt avec lui. Brouage lui resta, avec son gouvernement de La Rochelle et du pays d'Aunis. Cependant il était mal avec la cour, mais le Maréchal de La Meilleraye, qui de vrai ne l'aimait pas beaucoup, lui ménagea un congé du Roi pour venir à Paris, au commencement de 1647; il vit la Reine, et se « rétablit assez bien avec elle », selon l'expression d'un contemporain, J. Gargot. A ce moment, le prince de Condé se brouillait avec la Régente, et avait en tête de renverser Mazarin. On sait ce que fut la Fronde, on sait qu'une page est à rayer de la brillante et glorieuse histoire de Louis II, prince de Condé. Foucault crut à la chute prochaine du ministre, et rêva de se faire un protecteur pour le jour de la victoire; il ne se déclara pas tout de suite, car en 1649 il commandait encore les vaisseaux du Roi contre les Bordelais révoltés; mais l'année suivante se fit l'Amiral de M. Le Prince. La Rochelle se tourna contre lui; le comte d'Harcourt, envoyé par Mazarin pour réduire la garnison du château qui tenait pour Louis Foucault, traître au Roi, en força les portes à la tête des Rochellais. On lui retira son gouvernement, mais s'il perdit ces avantages, il gagna l'affection de son nouveau maître. Pendant deux ans environ, sur des vaisseaux qui lui appartenaient,

et de concert avec les Espagnols, il fit la guerre aux navires du Roi. Les choses tournaient mal; Condé avait été battu à la porte Saint-Antoine par Turenne, qu'un prompt repentir avait ramené du camp des rebelles à la tête de l'armée royale; Foucault prit les devants sur les événements, et fit négocier une nouvelle fidélité à Louis XIV. L'intermédiaire fut Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, qu'on écouta, et Mazarin, qui avait assez de gens sur les bras, se débarrassa du comte Du Daugnon, moyennant la restitution de toutes ses charges et le bâton de maréchal. Brouage revenait au Roi, et L. Foucault y resta, lieutenant général de Sa Majesté. Le rôle du comte Du Daugnon était joué. Les lettres d'abolition qui rétablissaient Foucault et lui remettaient ses hautes passées lui furent expédiées de « Paris, au mois de février de l'an de grâce 1653 » (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. 139, pièce n° 78.) Le brevet de Maréchal fut signé du Roi, le 19 mars suivant. — Ici finit en réalité la vie publique de Louis Foucault de Saint-Germain, comte Du Daugnon. Le père Anselme n'en a dit que deux mots dans ses *Maréchaux de France* (Hist. généalog.); Pinard, dans sa *Chronologie historique militaire*, (Paris, 1760, in-4°, t. II, p. 604), en a parlé plus longuement, et je lui dois quelques-uns des renseignements dont j'ai fait usage ici. Quant aux choses qui sont particulières au maréchal de Foucault, j'en ai recueilli quelques notions dans les archives de l'étude de M. Galin, notaire à Paris, en septembre 1852. Toutes se rapportent aux trois dernières années de sa vie. Je vois qu'il était à Paris le 1^{er} juin 1656; ce jour-là il passait deux actes chez le notaire prédécesseur de M. Galin. Le 22 janvier 1657, il fit un testament, deux actes le 28 mars 1658, trois actes en 1659 (12 et 19 mars et 4 juin); le 9 octobre 1659, il fit un nouveau testament, celui-là, *in extremis*, et mourut le lendemain, « âgé de quarante-trois ans ». « Le 13 octobre 1659, convoi et service de h^{is} et p^{is} seig^{ns} M^{rs} Louis Foucault de Saint-Germain, Maréchal et Vice amiral de France, comte Du Daugnon (*sic*), conseil^{rs} du R. en ses conseils d'Etat [et privé], capit^{ne} de cent hommes d'armes d'ordonnance de S. Maj., seig^{rs} de la chastellenie de Flers, etc., pris rue de Grenel (*sic*), et porté en carrosse aux filles de l'*Aue Maria* (St-Sulpice). » Bien qu'il eût des enfants mineurs, on ne se pressa pas, après le décès de Louis Foucault, de faire l'inventaire de ses biens, car celui qui garde M. Galin est à la date du 3 mai 1660.

Louis Foucault de Saint-Germain avait épousé « Marie Fouré de Dampierre ». Le 13 mai 1658 et le 29 janvier 1659 il passa des actes où fut partie sa femme, qui fit des actes les 29 janvier, 5 février, 5 mars, 5 mai et 21 septembre 1660, et 8 janvier 1661. « Madame Marie de Fouré (*sic*) de Dampierre, veuve de t. h^{is} Messire Louis Foucault de Saint-Germain, Vice amiral et Maréchal de France », décéda le 24 avril 1696. Son corps fut présenté à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sa paroisse, le surlendemain, et de là transporté dans l'église des religieuses de l'*Aue-Maria*, « où elle avait élen sa sépulture ». Elle y alla rejoindre son époux. — Les éléments de la biographie morale de Louis Foucault se trouvent dans les *Mémoires de Nicolas Gargot*. Le caractère du Maréchal y est peint avec des couleurs qui ne le rendent pas aimable. C'était un jeune homme dur, violent, âpre au gain, abusant du pouvoir qu'il avait en main, et se faisant de sa volonté

la seule loi qui lui fût respectable. Nicolas Gargot, brave capitaine de mer, fut victime de la cupidité du comte de Daugnon, son associé, malgré Gargot, dans un armement. Il fut ruiné par le vice-Amiral, et en mourut de chagrin. Les Mémoires sont curieux; ils ont été produits dans un long procès poursuivi par Jean, capitaine de vaisseau, frère de Nicolas Gargot, procès dont l'issue ne m'est pas connue. Ils sont devenus très-rares. — *Voy.* BRÉZÉ.

DAULLÉ (JEAN). 1711—1763.

A la tête du volume (Bibl. Imp.) de l'*Oeuvre* de ce graveur, grand in-folio publié « chez la veuve Daullé, quai des Augustins, au coin de la rue Gilles-Cœur », on lit une courte notice intitulée : « *Vie de Jean Daullé, graveur du Roy* », où il est dit que, né à Abbeville en 1711, il mourut à Paris en 1763. Cette notice, dont madame Daullé, l'éditeur de l'œuvre de son mari, dut fournir les éléments, doit être crue, ce semble, dans la déclaration qu'elle contient des dates entre lesquelles est renfermée la vie de l'artiste. Il y a cependant une difficulté ici; l'acte de l'inhumation de J. Daullé que j'ai sous les yeux déclare « Jean Daullé, graveur du Roy, des Académies royales de peinture et de sculpture de Paris et d'Angsbourg, décédé le 23 avril — et non août, comme le dit la liste des académiciens — 1763, quai des Augustins, âgé de 58 ans ou environ ». Les amis du défunt qui signèrent cet acte à la sacristie de Saint-André des Arcs, furent-ils si mal instruits de l'âge de Daullé qu'ils purent le vieillir de six années? C'est peu croyable, et cependant madame Daullé, en 1764 ou 65, quand elle recueillit en un volume un certain nombre des estampes gravées par celui dont elle avait été la compagne pendant vingt ans, n'avait pu oublier l'époque de la naissance de l'homme auquel elle élevait un monument, et avant d'imprimer la date de 1711 elle avait dû s'assurer de sa réalité. J'admets donc, malgré l'autorité de l'acte rédigé à Saint-André, que Jean Daullé naquit en 1711, et je laisse à sa veuve la responsabilité de l'assertion. Cette veuve se nommait Gabrielle-Anne Landry; elle avait épousé Daullé avant 1745, et je vois qu'elle eut de lui cinq enfants : 2 février 1745, 17 mars 1746, 20 décembre 1747, 16 septembre 1750, 1^{er} mai 1753. — J. Daullé qui s'était fait connaître, en 1735, par le portrait de la belle comtesse de Fenquière — la fille de Mignard — grava, en 1741, le portrait d'Hyacinthe Rigaud pour sa réception à l'Académie, le 30 juin 1742. Le 7 juillet, le secrétaire de la compagnie écrivait sur son registre : « M. Daullé, graveur et académicien, remit à l'assemblée, pour son morceau de réception, la planche du portrait de M. Rigaud, avec cent épreuves, conformément à la dernière délibération ». (Reg. 1739-49, fol. xlvi; Ecole des beaux-arts.) — Je ne sais en quelle année Daullé quitta la rue du Plâtre, qu'il habita longtemps, pour le quai des Augustins, où il mourut et où sa femme continua à tenir boutique d'estampes. — Notre graveur signait « J. Daullé » d'une bonne écriture. — *Voy.* AVEL, MIGNARD, RIGAUD.

1. DAVID (CHARLES). 1619—36?

Graveur en taille-douce dont on connaît beaucoup d'ouvrages estimables. Voici ce que j'ai pu apprendre de sa vie domestique. Il épousa une des filles du graveur Pierre Firaens : « Le vendredy 1^{er} jour de feurier 1619, furent fiancés Charles David et Catherine Firaense (*sic*); tous deux de cette paroisse, de-

meurants à l'enseigne des *Trois brochets* » (rue Saint-Jacques); « et le dimanche 3^e furent épousez ». (Reg. de St-Benoît.) Je n'ai pas trouvé les baptisaires des premiers enfants issus de cette union, car je suppose que, de 1619 à 1625, Catherine Firaens ne fut pas stérile. Le 17 février 1627, elle mit au monde *Claude*; *Pierre*, le 10 mai 1629. Une lacune existant aux registres mortuaires de Saint-Benoît, du 28 mars 1636 au 1^{er} janvier 1639, ne me permet pas de fixer d'une manière précise l'époque du décès de Charles David; mais la date en est antérieure à 1639. David mourut avant son beau-père, mort vers 1638; voici la preuve de cette assertion. Charles David est l'auteur d'une suite de portraits, représentant en buste des princesses, des grandes dames, des seigneurs du plus haut rang, et parmi eux, « Louis de Bourbon, prince de Soissons » (1604-1641). La Bibl. Imp. garde dans l'œuvre du graveur l'effigie plus agréable que jolie d'une jeune femme aux cheveux blonds, au-dessous du buste de laquelle sont écrits des vers suivant l'usage du temps :

« Beauté de tant d'attraits et de charmes suivie,
Gloire des immortels,
Il faut, puisque tu es leur *Diane* chérie,
Te dresser des autels. »

Quelle est cette Diane qui brillait à la cour de Louis XIII vers 1634 ou 35? Je n'ai pu l'apprendre. Au bas de l'estampe on lit : « C. David (*sic*) fecit et se vendet (*sic*) par la veuve chez Pierre Firaens, rue St-Jacques, *cum privilegio*. Ferdinand pinxit ». On le voit, Pierre Firaens survécut à son gendre David, décédé après le 28 mars 1636, car antérieurement à cette époque, son acte mortuaire n'est pas inscrit à Saint-Benoît, décédé avant le 3 juin 1639, car à ce moment Catherine Van Boechel était veuve de Pierre Firaens. — *Voy.* FIRAENS.

2. DAVID (ALEXANDRE DE). 1638—57.

Les Etats des officiers de la Maison du Roy pour les années 1638-48 (Arch. de l'Emp. Z. 1341) portent parmi les peintres ordinaires du Roy, aux gages de 30 livres par an, cet Alexandre de David, que je vois avec le même titre et les mêmes appointements dans un Etat de 1650 (Bibl. Ms. Saint-Magloire, n° 75). Il figure encore parmi les peintres qui n'avaient pas le titre de valet de chambre sur un Etat des officiers de la Maison du Roy, pour l'année 1657. (Arch. de l'Emp. Z. 1344.) Alexandre de David est resté inconnu à l'abbé de Marolles, à Pierre Mariette, à Zani et à Nägler.

3. DAVID (JACQUES-LOUIS). 1748—1825.

Les biographes ne sont pas d'accord sur l'époque de la naissance du grand peintre que l'école française reconnut pendant vingt-cinq ans pour son maître, qui fut ensuite discuté, raillé, méprisé, abandonné pendant dix ans environ, et qui, depuis cette époque des ardentes injustices et des vaines tentatives pour renverser sa statue, s'est relevé plus grand, plus fort, plus admiré qu'autrefois. Quelques-uns des critiques qui ont écrit sur David l'ont fait naître en 1750; Bouillet leur a emprunté cette date. L'auteur d'une *Vie de David* (Paris 1826), petit ouvrage fait avec soin et qu'ont mis largement à contribution, pour la *Biographie* - Michaud, MM. M.-t et P.-ot, dit : « Jacques-Louis David naquit à Paris en 1748 ». MM. M.-t et P.-ot ont précisé davantage et ont dit que « le célèbre peintre français naquit à Paris le *treute et un août* 1748.

M. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*, 1855) n'a point hésité à adopter cette affirmation, qui manque pourtant un peu d'exactitude, comme on l'a vu. M. A. Th., dans sa *Vie de David*, dit que David « perdit son père dès l'âge de neuf ans (p. 2) »; la *Biographie universelle* dit : « Son père, mercier sur le quai de la Mégisserie, fut tué en duel »; M. Villot s'est abstenu de ces menus détails qu'a négligés au si Bouillet. L'un mon respectable ami L. D. Delécluse, d'abord élève de David et qui de bonne heure quitta la peinture pour se faire romancier, historien et critique, a donné au public, sous ce titre : « *Louis David, son école et son temps, souvenirs*, par... » (Paris, Didier, sans date), un volume très-intéressant, mais qui n'est pas exempt d'erreurs. Il a parlé de la carrière politique de David, jugée avec une sévérité très-grande, mais, hélas! trop légitime, par la *Biographie universelle*, appréciée avec plus de complaisance par M. A. Th., et il l'a fait avec une grande modération; il s'est peu occupé de l'homme privé, sur les premières années duquel il fut assez mal renseigné. Ainsi, il a dit que David « est né à Paris en 1748 », sans en dire plus; il a avancé que « dix ans après, son père, qui *faisait le commerce du fer*, fut tué en duel »; que « Sedaine était le parrain de David »; que « le peintre Boucher était lié de parenté avec la famille de David »; que ce fut pour cela que le jeune Jacques-Louis fut confié à Boucher, et que celui-ci se déchargea sur Vien de la tâche de donner à son parent l'éducation pittoresque que Boucher « appesanti par l'âge » ne se sentait plus la force de lui procurer par ses soins assidus. Cette dernière assertion se retrouve chez M. Villot, qui l'emprunte à M. A. Th., comme a fait M. Delécluse lui-même; elle manque de vérité. — La famille de François Boucher et celle de Jacques-Louis David étaient tout à fait étrangères l'une à l'autre. J'ai vu les actes civils et religieux qui les intéressent toutes deux, et, de leur examen attentif, j'ai été amené à conclure qu'aucun lien de parenté n'unissait les auteurs de Boucher à ceux de David. Si la mère de David et M. Buron, son oncle, prièrent Boucher de se charger du futur peintre, c'est que Boucher était le maître à la mode et que son atelier était celui où, selon certains amateurs, on pouvait le mieux apprendre les grands secrets de l'art. — Je ne sais si la famille de David était « aisée », ainsi qu'on l'a dit; elle était très-bourgeoise et, je crois, très-honnête. Les David étaient marchands merciers à Paris dès la fin du dix-septième siècle. Louis-Maurice David, père de Jacques-Louis, avait boutique ouverte sur le quai de la Mégisserie; son frère Jean-Baptiste David était établi rue Saint-Denis, sur le territoire de Saint-Sauveur. Les merciers n'étaient pas alors ce que nous les voyons être; la mercerie était le troisième des six corps marchands et s'étendait au commerce de mille choses utiles à l'ameublement et à l'habillement; elle comprenait les marchands d'étoffes de soies brochées ou non d'or et d'argent, les marchands de galons et dentelles d'argent et d'or, les marchands d'objets de modes, de dentelles de fil, les marchands de lainages et aussi les marchands de matelas, de draps de lit, etc. Quelques merciers étaient en même temps joailliers. Les peintres s'allièrent plus d'une fois à la mercerie. Ainsi, Alex. Roslin épousa la fille d'un mercier, et Vincent prit sa femme dans la boutique du mercier Labille. Les merciers étaient de la meilleure bourgeoisie de Paris, et leurs représen-

tants avaient le droit de porter la robe consulaire dans toutes les cérémonies publiques où figuraient les corps des marchands. — Louis David avait épousé Madeleine Touzé, qui, en 1725 ou 1726, lui donna un fils qu'on nomma Louis-Maurice David. Ce garçon, « âgé de dix-neuf ans sept mois » et marchand mercier, successeur de son père, alors défunt, épousa à Saint-Paul, le 26 mai 1746, « Marie-Genève Buron, âgée de dix-huit ans huit mois, fille mineure de Jacques Buron, m^e maçon, et de Jeanne-Marguerite Le Mesle ». Un des témoins du mariage fut « Jⁿ Baptiste David, m^d mercier, rue St-Denis, oncle de l'époux ». Louis-Maurice David amena sa jeune femme au quai de la Mégisserie, où il demeurait « depuis sa naissance », dit l'acte que j'ai sous les yeux. L'unique fruit de l'union de David avec M. Genève Buron fut un fils dont voici le baptistaire : « Du vendredi trentième août 1748, fut baptisé Jacques-Louis, fils de Louis-Maurice David, m^d mercier, et de Marie-Genève Buron, sa femme, dem^r quai de la Mégisserie; le parrain Jacques Prevost, m^d potier d'étain; la marraine Jeanne-Marguerite Le Mesle, femme de Jacques Buron, m^e maçon. L'enfant est né *aujourd'hui*, et ont signé, excepté la marraine qui a déclaré ne savoir signer : Prevost, David (avec paraphe), L. Perrault, vic^e ». (Saint-Germ. l'Auxer.) Ainsi, plus de doute, le peintre David est né en 1748 et non en 1750, le 20 août, et non le 31. Son parrain ne fut point Sedaine. Qu'arriva-t-il dans la fortune et dans la maison de Louis-Maurice David? Pourquoi et quand quitta-t-il sa boutique de mercier? Pourquoi alla-t-il en province exercer un emploi dans une administration financière? Voilà ce que mes recherches n'ont pu m'apprendre. Il mourut le 2 décembre 1757, à Beaumont-en-Auge; fut-ce d'un coup d'épée, ou d'une balle de pistolet? l'acte qui constate son décès ne le dit pas. Cet acte, qui fut produit par Jacques-Louis David, parmi les pièces nécessaires à son mariage, déclare seulement que le « 3 décembre 1757 fut inhumé à Saint-Sauveur de Beaumont-en-Auge, Louis David, commis aux aydes du département de Beaumont, âgé de *trente-cinq* ans ». Trente-cinq ans est une erreur. Louis-Maurice David n'avait en effet que *trente ans*, sa femme en avait vingt-neuf, et Jacques-Louis, leur fils, neuf et demi. Marie-Genève Buron avait un frère, François Buron (architecte qui devint le tuteur de Jacques-Louis), et un beau-frère, Jacques-François des Maisons, architecte aussi. Il était assez naturel que ces deux oncles de l'enfant inclinassent pour l'architecture dans le choix à faire d'un état pour celui-ci. On dit que les études de J. Louis David achevées, Fr Buron insista pour que son neveu prit le crayon, l'équerre et le T, mais que madame David voulut que son fils embrassât l'état militaire. Le jeune garçon se laissa faire, bien qu'avec répugnance, et fut engagé dans les gendarmes de Lunéville. Je n'ai pu vérifier cette tradition recueillie par la *Biographie-Micbaud*, et que n'ont point admise M. A. Th., et M. Delécluse. Je n'ai ni la prétention, ni l'intention de donner ici une biographie complète de David; je rassemble seulement les actes authentiques et les informations sérieuses que j'ai pu réunir pour l'histoire de l'artiste qui, à mon sens, est le plus grand des peintres modernes, de l'homme dont on s'est beaucoup occupé, sur les ouvrages et les actes publics duquel on a beaucoup écrit, et sur qui l'on n'a pas encore tout dit. Puisqu'en France la mode se mêle de tout,

puisque, dans sa mobilité, le goût abaisse et relève, sans motif raisonnable, ce qui était grand ou petit, haut ou bas, on peut prédire que David et une petite partie de son école — je ne prévois pas que son école tout entière puisse avoir cet honneur — redeviendront à la mode. Déjà la réaction, en ce qui touche au maître, est faite dans les esprits sensés pour qui le beau et l'idéal ont plus de charmes que le laid et le grossier réalisme. Il faut donc s'occuper sérieusement de David.

On sait qu'il ne fut pas heureux dans ses concours pour le prix de peinture. Il se présenta, dit-on, en 1771; on prétend qu'il réussit et que Vien fit casser le jugement, parce que son élève avait concouru sans sa permission. L'anecdote me semble peu vraisemblable. Un corps ne réforme pas une de ses décisions, par une complaisance pour un de ses membres, quand cette complaisance devient une injustice publique. Au reste, les registres de l'Académie ne mentionnent pas David parmi les concurrents de 1771, et cela suffit à juger la question. Le 28 mars 1772, David fut admis à concourir et ne réussit pas. L'Académie donna le premier prix à Pierre-Charles Joubert, de Paris, élève de du Rameau, âgé de vingt-quatre ans, et n'accorda point de second prix. En 1773, même insuccès pour David, auquel on préféra Pierre Peyron, d'Aix, alors âgé de vingt-sept ans. (Reg. de l'Acad. à l'École des Beaux-Arts.) On sait que Peyron n'est pas allé bien loin au chemin de la gloire; il n'a pu dépasser la première borne sur laquelle est écrit le mot fatal: « Médiocrité ». — David fut pris, dit-on, d'un accès de désespoir et voulut se laisser mourir. Doyen et Sedaine lui rendirent le courage de vivre, et, en 1774, il obtint le prix qui l'envoyait en Italie. Vien, nommé à ce moment directeur de l'Académie de Rome, l'emmena avec lui en 1775. Les débuts de David furent donc difficiles. Avant de partir, le jeune lauréat acheva le plafond de l'hôtel de mad^{lle} Guimard, la danseuse maigre, qui ne s'engraissait pas, disait Sophie Arnould, quoiqu'elle vécût sur une bonne feuille (la feuille des bénéfices). Fragonard avait commencé cette peinture qu'il n'avait pu terminer.

Je fais un grand pas et j'arrive au mariage de David. M. A. Th. dit que le peintre de *La peste de Marseille* fit à Rome la connaissance de Pécoul, architecte, dont il devint bientôt l'ami. Ce Pécoul, — ce que m'ont appris des actes authentiques, — était fils de Charles-Pierre Pécoul, entrepreneur des bâtim. du R., qui de « Marie-Louise Lalouette avait eu, outre le compagnon de David à Rome, une fille, « Marguerite-Charlotte », bien jeune encore lorsque son frère, parlant à David de leur avenir, lui disait: « Louis, je veux que tu épouses ma sœur ». Marguerite-Charlotte, née le 29 nov. 1764, rue de Richelieu, sur la paroisse de Saint-Roch, avait seize ans seulement lorsque, en 1780, David quitta Rome pour Paris. Notre artiste ne pressa pas beaucoup l'affaire de son mariage; il était sans biens patrimoniaux et le succès ne lui avait pas encore amené la fortune. M. Pécoul fit, dit-on, toutes les avances, et David se décida, vers la fin de 1781. Il chercha alors à plaire à sa future, que la renommée déjà grande de son prétendant flattait plus que ne la satisfaisait probablement son visage singulièrement défiguré par une sorte de loupé qui grossissait sa lèvre supérieure d'un côté, et rendait sa parole lourde et peu intelligible. On prit jour pour le mariage, et le 16 mai 1782, le vicaire de Saint-Germain l'Auxerrois unit

« St Jacques-Louis David, peintre du Roy et de son Académie » (il était Agrégé, mais pas encore Académicien), et « damoiselle Marguerite-Charlotte Pécoul ». — Parmi les signatures qui valident l'acte du 16 mai, et dont quelques-unes appartiennent à des personnes étrangères aux deux familles qui s'alliaient, je cherche en vain celles de Vien et de Sedaine. Par quelle singularité ne figurent-elles point là? Sedaine nous est représenté par la légende comme un ami qui sauva David d'une mort volontaire en 1773, comme celui qui le décida à se marier; Vien était son maître, il l'aimait, il en était aimé, son affection pour lui ne se démentit jamais, et s'il avait fait de Sedaine le portrait que nous a fait connaître une gravure assez fine, il fit celui de Vien et le plaça dans un de ses plus importants ouvrages, le tableau du *Couronnement*; pourquoi donc ni l'un ni l'autre n'assista-t-il à la cérémonie nuptiale?

Quatre enfants sortirent du mariage de David. Le 15 février 1783, naquit au Louvre « Charles-Louis-Jules ». David songeait à ce moment à prendre une position définitive à l'Académie qui l'avait admis au nombre de ses Agrégés sur la présentation de son *Bélisaire*; il préparait un tableau de la *Mort d'Hector*; il l'acheva vers la fin de juillet 1783, et l'envoya à ses juges; cet ouvrage lui valut une honorable admission le 23 août suivant. L'envie de revoir Rome le pressait; il voulait partir, mais sa femme était enceinte, et il était tout simple qu'il attendit ses couches. Madame David mit au jour *Eugène*, le 27 avril 1784. Quand la jeune mère eut célébré religieusement ses relevailles, le peintre, qui avait fait la composition de son *Serment des Horace*, et aspirait à la fixer sur la toile, prit la route d'Italie, emmenant sa femme et Germain-Jean Drouais, son élève, garçon de vingt et un an, à qui son tableau de *Jésus et la Cananéenne* venait de valoir le grand prix de peinture. Arrivé à Rome, David ne perdit pas de temps et jeta en moule, pour ainsi dire, ce beau groupe des Horace dont l'effet fut immense, et au bas duquel l'auteur écrivit: « L. David faciebat, Roma, anno 1784 ». Le séjour de David en Italie ne fut pas très-long. Parti vers la fin de juin 1784, il revint probablement au commencement d'octobre 1786; car sa femme, grosse pour la troisième fois, était près de son terme. Elle accoucha, en effet, le 26 octobre 1786, de « Pauline-Jeanne ». David eut un quatrième enfant, une fille dont le baptistaire m'a échappé; peut-être naquit-elle à Rome.

Je passe sur la vie politique du peintre de Marat; elle est assez connue. À la création de l'Ordre de la Légion d'honneur (mai 1802), le premier consul envoya la croix de légionnaire à David, qui la reçut avec plaisir, en même temps que Vien recevait celle de Commandant. Au salon de 1808. Le 22 octobre, l'Empereur donna la croix d'or des Officiers de l'Ordre à David, et celle des légionnaires à Gros, Girodet, Carle Vernet et Prudhon. Pendant les Cent jours (6 avril 1815), David fut visité par l'Empereur à son atelier où il achevait son tableau de *Léonidas*, et à cette occasion, Napoléon I^{er} lui conféra la croix de Commandant de la Légion d'honneur. David avait accepté le titre de Chevalier de l'Empire, à la création de la nouvelle noblesse; il était revenu de ses anciennes répugnances. Le *Moniteur*, à propos de la visite dont je viens de parler, le nomme: le chevalier David (p. 392). Cette visite n'était pas la première dont l'Empereur avait honoré son peintre;

le 4 janvier 1808, en compagnie de l'impératrice Joséphine, il était allé voir le tableau du *Couronnement*, dans lequel, parmi les témoins de la cérémonie, Sa Majesté reconnut et remarqua avec plaisir « le bon Monsieur Vien ». (*Monsieur*.) Napoléon était allé une autre fois à l'atelier de David, voir le tableau des *Sabines*.

Les biographes de David n'ont pas su que le grand artiste, quand l'Empereur lui demanda de peindre son couronnement — car alors c'était bien le sien qu'il voulait voir représenté — conçut tout un poème dont il fit accepter le scénario par Sa Majesté. Ce programme fut développé par David dans une lettre très-curieuse que je vais reproduire. Je l'emprunte aux Archives de la Maison impériale; la voici : « A Monsieur l'intendant général de la maison de l'Empereur » (c'était alors le célèbre M. Daru) « conseiller d'Etat, l'un des Commandants de la Légion d'honneur, etc., David, premier peintre de Sa Majesté l'Empereur ». (En marge, de la main de M. Daru : Faire un rapport à S. M.) « Monsieur l'intendant général. Je réponds aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la première datée du 16 avril et la seconde du 9 juin, dans lesquelles vous me demandez de vous faire connaître ce que je crois qu'il est juste de m'accorder pour les quatre tableaux que j'exécute, les dimensions qu'ils doivent avoir, l'époque à laquelle ils doivent être terminés, et d'y joindre une notice de leur composition. Je vais satisfaire, Monsieur l'intendant général, à vos justes demandes, dans l'ordre que je crois le plus clair pour amener naturellement au prix que je crois juste de m'accorder, ce qui fait l'objet de votre première information. — D'après le choix honorable que Sa Majesté a daigné faire de moi, je me suis chargé de quatre tableaux les plus caractéristiques de son couronnement, savoir : le Sacre, l'Intronisation, la Distribution des aigles au Champ de Mars, enfin son Arrivée à l'hôtel de ville. J'en ai bien un cinquième en tête, même un sixième; mais je me réserve d'en conférer avec vous, quand ceux-ci seront finis.

« LE SACRE, 1^{er} tableau. Après la tradition des ornements de l'Empereur par le Pape, Sa Majesté montée à l'autel prend la couronne, la place de la main droite sur sa tête¹, puis de la gauche il serre étroitement son épée sur son cœur; ce grand mouvement rappelle aux spectateurs étonnés cette vérité si généralement reconnue : Que celui qui a su la conquérir, saura bien aussi la défendre. L'attitude, le geste, les regards de la foule attendrie, tout indique le sentiment d'admiration dont chacun est pénétré. L'Impératrice, à genoux au pied de l'autel, les mains jointes, attend la couronne que son auguste époux va lui placer sur la tête. Son Altesse Impériale Madame, dans une tribune à part avec le

cortège qui lui convient, est présente à un événement aussi glorieux qu'attendrissant pour le cœur d'une mère. Les princes ses frères, les grands dignitaires, les maréchaux de l'Empire, occupent les places qui leur sont désignées, et remplissent les fonctions qui leur sont attribuées. — Ce tableau est plus d'à moitié fait; il sera terminé dans six mois, j'aurai été par conséquent une année à l'exécuter, ne l'ayant commencé qu'au 21 décembre 1805, parce que l'espace de temps depuis que Sa Majesté me l'a ordonné s'est passé à construire d'abord mon atelier, puis à faire les machines propres à ces sortes d'ouvrages.

» L'INTRONISATION, 2^e tableau. L'Empereur assis, la couronne sur la tête, et la main levée sur l'Evangile, prononce le serment constitutionnel, en présence du président du Sénat, du président du Corps législatif, de celui du Tribunat, du plus ancien des présidents du Conseil d'Etat, qui lui en a présenté la formule. Le chef des hérauts d'armes, averti par l'ordre du grand maître des cérémonies, dit ensuite d'une voix forte et élevée : « Le très-glorieux et très-auguste Empereur Napoléon, Empereur des Français, est intronisé : Vive l'Empereur ! Les assistants répètent le cri de : « Vive l'Empereur, vive l'Impératrice ! » Les portes du temple sont ouvertes; on aperçoit, au travers, le peuple par son attitude exprimer le même cri, au bruit d'une décharge d'artillerie. Le clergé attend auprès du trône Sa Majesté pour la reconduire sous le dais.

» DISTRIBUTION DES AIGLES, 3^e tableau. Le troisième jour des fêtes du couronnement est consacré à la valeur, à la fidélité. C'est la Distribution des aigles à l'armée et aux gardes nationales de l'Empire. Le lieu de la scène est dans (*sic*) le Champ de Mars couvert de députations qui représentent la France et l'armée, les aigles portées par les présidents des collèges électoraux pour les départements, et par les colonels pour les corps de l'armée, sont rangées sur les degrés du trône. Au signal donné, toutes les colonnes se mettent en mouvement, se serrent et s'approchent du trône. Alors se levant, l'Empereur prononce : « Soldats, voilà vos drapeaux, ces Aigles vous serviront toujours de point de ralliement; ils seront partout où votre Empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment, par votre courage, sur le chemin de la victoire : Vous le jurez. — Nous le jurons. »

» Jamais serment ne fut mieux observé : que d'attitudes différentes, que d'expressions variées ! Jamais sujet de tableau ne fut plus beau ! Que de ressources il offre au génie du peintre ! C'est l'avant-coureur des batailles immortelles qui ont signalé l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté; aussi la postérité étonnée, en regardant ce tableau, s'écriera : quels hommes et quel Empereur ! » (Que nous voilà loin du temps où David peignait avec attendrissement le portrait de Marat !)

¹ On lit, dans la *Relation des cérémonies du sacre et du couronnement de S. M. l'Empereur Napoléon*, ouvrage infol., p. 16 (dimanche 2 décembre 1804), « Ensuite l'Empereur est monté à l'autel, a pris la couronne et l'a placée sur sa tête; il a pris ensuite celle de l'Impératrice, est revenu se mettre auprès d'elle et l'a couronnée » On voit que, pour se conformer rigoureusement au fait, David aurait dû pour le second état de son tableau, celui que nous connaissons, représenter l'Empereur, couronné déjà, couronnant Joséphine. Dans le quatrième tableau (gravures de la *Relation*), Isabey a représenté l'Empereur se couronnant de laurier, la couronne impériale étant sur l'autel derrière le Souverain qui se montre à nous presqu'en face.

¹ Dans l'exécution du tableau, David développant son programme assis sur le trône l'Impératrice Joséphine, et c'était aussi naturel qu'indispensable. Cette figure, importante et d'un bon effet, disparut plus tard, pour une raison que j'ignore, si bien que le prince Eugène, à moitié caché d'abord par Joséphine, occupa dans le groupe de gauche toute la place remplie par l'Impératrice. Quand on y regarde de près, il est évident qu'il y a là un trou, et qu'entre le prince Eugène et la Reine Hortense, assez gênée

» L'ARRIVÉE DE L'EMPEREUR A L'HÔTEL DE VILLE. Ce tableau. Je désigne par ces tableaux les différens ordres de la société. Celui-ci est pour le peuple. C'est le premier acte d'obéissance envers son souverain; c'est le gouverneur de Paris qui remet les clefs de la ville entre les mains de son Empereur. Voici comme je l'ai senti : L'Empereur, l'Impératrice et ses frères (*sic*) descendent de la voiture qui les ont (*sic*) emmenés, précédés de la pompe et suivis du cortège usité dans les grandes cérémonies. Le gouverneur de la ville, accompagné du préfet du département et des douze maires, présente à Sa Majesté, dans un plat, les clefs de la ville de Paris. Déjà l'Empereur a franchi les degrés de l'hôtel, lorsque des citoyens de toutes les classes, pressés par la reconnaissance, se précipitent aux pieds de Sa Majesté, la remercient des grâces qu'ils ont d'*avance* obtenues pour des fautes graves que leurs enfans ont commises. Un autre groupe voyant l'Impératrice, semblable au soleil bienfaisant, descendre de la même voiture, se précipitent (*sic*) également à ses pieds; ils la remercient des secours qu'ils en reçoivent pour le soulagement de leur famille, et pour l'acquiescement des mois de nourrice. Le peuple, spectateur de cette scène imposante et attendrissante en même temps, témoigne son ravissement par un cri général de : *Vive l'Empereur, vive l'Impératrice, vive la famille impériale!* Les chapeaux, les honnets élevés en l'air, expriment les sentimens d'admiration dont ils sont animés.

Voilà, à peu près, la description rapide des quatre tableaux que je traite, sauf les changemens que l'exécution amène, et que l'étude améliore. La dimension pour chacun est égale; elle est de trente pieds de largeur sur dix-neuf de hauteur. Je mettrai à les exécuter dix-huit mois pour chacun, ce qui fera six ans pour les quatre. J'en conduis deux de front, un est déjà bien avancé, et le second est commencé. Je serai exact à remplir les engagements que j'ai contractés envers Sa Majesté. Je sens trop bien l'importance de pareils ouvrages! Quel peintre, quel poète fut jamais mieux placé que moi! *Je me glisserai à la postérité à la suite de mon héros.* — Il me reste actuellement, Monsieur l'intendant général, à vous entretenir du prix que je crois juste de m'accorder pour chacun de ces tableaux qui entraînent dans leur exécution tant de frais de détail, toujours renaissans. On connoît le soin que je mets à mes ouvrages, on sait que je ne me contente pas facilement. Je me propose enfin de répondre à l'attente de l'Europe. Je serai satisfait de la somme de *cent mille francs* pour chacun. — mais il y a un autre prix que j'ambitionne et que je mets bien au-dessus de l'argent : c'est celui (*sic*) de répondre à la confiance dont m'honore notre Auguste Souverain.

Je suis avec respect, Monsieur l'intendant général, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DAVID. Le 19 juin 1806.

— Deux seulement des quatre tableaux commandés au premier peintre de l'Empereur furent exécutés, on le sait : le *Couronnement*, ce magnifique ouvrage au-

dans sa pose, il manque quelque chose. Au reste, David et M. Georges Rouget, son élève et collaborateur, ont laissé un morceau du manteau de Joséphine sur les premières marches du trône. Ce *repentir* visible est un reste du premier état du tableau, qui en eut deux comme le *Sacre*. Ici, la figure de l'Empereur ne fut point modifiée; elle est fort belle.

quel il ne manquait, en 1808, que ce qu'il a reçu du temps, une puissante harmonie, un solide éclat; la *Distribution des aigles*, grande page inférieure au *Couronnement*, scène théâtrale où l'action générale et le geste de chaque personnage sentent la déclamation, mais que recommandent quelques bonnes parties de peinture, de beaux détails de dessin, et une grande vérité dans l'expression. Quant à l'*Intronisation*, je ne sais si David essaya jamais de fixer sur la toile ou sur le papier les idées exposées à ce sujet dans la lettre qu'on vient de lire; il est probable que quelque esquisse fut faite, quelque composition tentée, mais j'ai vainement essayé d'en acquiescer la preuve. Pour ce qui est de l'*Arrivée de l'Empereur à l'hôtel de ville*, c'est différent. Trois dessins existent qui montrent que David s'en occupa sérieusement, et que ce quatrième chant de son poème lui tenait au cœur. Ces dessins faisaient partie du petit lot que M. Ed. Wattier acquit à fort bon marché en 1824; ils sont chez M. Wattier, qui les conserve précieusement, les artistes et les amateurs le concevront aisément. Dans ces dessins, tout est indiqué au crayon, et les indications sont peu précises. Un grand nombre de lignes de perspective furent confiés à un « mettre en perspective » afin que chaque chose prit, après l'opération, la place que lui assignait la loi à laquelle le peintre doit obéir, sous peine de créer des scènes de tremblement de terre. Dégotty, décorateur habile de l'Opéra, qui était le *perspecteur* — barbarisme d'atelier que je ne rejette point, parce qu'il est commode — qui était le *perspecteur* de David, avait, en effet, commencé ses opérations d'optique sur les esquisses en question; mais les événemens marchèrent, on oublia le tableau projeté. David se donna tout entier aux *Thermopyles*, ses dessins restèrent dans les portefeuilles de Dégotty, et quand celui-ci mourut, ils en sortirent pour venir sur le pavé, où on les jeta parmi les vieilles images sans valeur.

On a beaucoup parlé de l'empire absolu et de la tyrannie de David devenu premier peintre de Napoléon; j'ai dit, à l'article Bosse (ci-dessus, p. 253), ce qu'il faut penser de cette opinion répandue en France, depuis qu'une école nouvelle a prétendu substituer ses préceptes et ses œuvres aux œuvres et aux préceptes de David; j'ajouterai seulement ici : Quand Louis David fut désigné par l'Empereur pour la charge de Premier peintre, qui lui donnait sur les arts une influence analogue à celle qu'avait eue Le Brun sous Louis XIV, et qu'il eut signé la lettre d'acceptation que lui présentait M. de Fleurien, il alla aux Tuileries remercier Napoléon et le supplier de le laisser absolument à ses ouvrages, en donnant à M. Denon la direction de tous les travaux d'art qui seraient exécutés pour l'État. L'Empereur consentit, comprenant le sentiment délicat qui dictait son refus à David. — Comme chef d'école et professeur, David ne fut pas l'homme que l'on croit. S'il recommanda toujours à ses élèves le culte du beau, l'observation de la nature, l'amour intelligent de l'antique, il ne prétendit jamais les enfermer dans un cercle où ils n'auraient pu se mouvoir; il ne leur offrit point un patron sur lequel ils dussent tailler leurs figures; il leur donna les grands principes du dessin et de la composition, et à chacun dit ceci : « Quand tu sauras bien ton métier, ne fais pas comme moi, fais comme toi; je ne porte la livrée de personne; je suis l'humble serviteur de la nature, ne

porte pas ma livrée, toi, si tu veux être quelque chose ». J'ai connu bien des élèves de David qui tous m'ont répété les paroles que je reproduis ici. — On sait que L. David mourut en exil à Bruxelles, le 29 décembre 1825, à dix heures du matin. On lui fit de magnifiques funérailles. — *Voy.* BUCHER, DROUAS, LE BREFX (Ch.), MARAT, ROSLIX, SÉDINE, VIEUX, VINCENT.

DÉBÈCHE (GÉRARD). 1738—72.

« *Il n'y a qu'un Dieu et qu'un DÉBÈCHE !* » Tel était le mot que répétait fièrement, quand on lui marchandait le prix de ses travaux, cet homme qui portait haut la conscience de sa valeur, et ne reconnaissait point d'égal dans la pratique de l'art qu'il cultivait avec un talent incontesté de ses contemporains; talent supérieur, que peu de gens connaissent aujourd'hui, et que ceux des riches amateurs qui peuvent posséder de ses ouvrages admirent sans savoir probablement le nom de l'habile ciseleur qui exécuta ces petits chefs-d'œuvre. Dans cette espèce d'aphorisme personnel, il y avait peut-être autant de bonhomie que d'orgueil. Débèche, ou, comme on le nommait familièrement, *le père Débèche*, il y a soixante ans à peine, était encore une des traditions du quartier de la Cité, à Paris. Les vieillards se souvenaient de l'avoir, jeunes eux-mêmes, vu déjà vieux, la toilette en désordre, la jambe avinée, le pas incertain, l'œil brillant ou terne, la parole embarrassée ou folle, déclamateur joyeux, chanteur, danseur, échappé à la surveillance de sa ménagère ou de ses fils, donnant la comédie aux enfants de la place Dauphine, de la cour du Palais, du quai des Orfèvres et du pont Neuf, race grossière et railleuse, pour qui les actes bouffons ou insensés d'un ivrogne furent toujours, depuis Xœé, un spectacle amusant. Comment cette tradition, qui n'est, je crois, écrite nulle part, est-elle venue jusqu'à moi? Comment ai-je connu le nom et le mérite de Débèche, le plus fort des graveurs-ciseleurs qui, au dix-huitième siècle, aient orné de sujets en reliefs les bijoux d'hommes et de femmes, montres, tabatières, bonbonnières, pommes de cannes, etc.? Il faut que je le dise.

Un « curieux », pour parler comme au dix-septième siècle, un artiste, qui, pendant de longues années, avec une passion éclairée et une patience à toute épreuve, s'est fait la plus intéressante collection de plâtres, moulés sur de beaux échantillons de l'art élevé de toutes les époques, M. Depaulis, graveur en médailles, connu par de très-bons morceaux, compte parmi ses plus jolies reproductions de pièces exécutées pendant le règne de Louis XV, une trentaine d'objets charmants, dont quelques originaux ont échappé peut-être au creuset. Ces plâtres sont des épreuves de reliefs, représentant pour des boîtiers de montres, des bonbonnières, des tabatières ou des pommeaux de cannes, à l'aide de figures, grandes en général d'un pouce (0,027), des sujets tirés, pour la plupart, de la mythologie. Le style de ces pièces d'orfèvrerie, fortement empreintes de la manière de François Le Moine et de ses élèves Charles-Joseph Xatoure et François Boucher, le style est agréable, facile, coulant; il n'est ni tourmenté, ni contourné, ni grimaçant; l'exécution est gracieuse, fine et large tout à la fois. Quelques-unes d'entre elles, débarrassées de l'ornement qui les encadre, ne paraîtraient pas indignes d'un des meilleurs maîtres graveurs du dix-septième siècle.

— Du « père Débèche », M. Depaulis ne sait guère que le nom, la vie extérieure et les œuvres qu'il n'a fait connaître. J'ai voulu aller plus loin, j'ai cherché, et voici ce que j'ai trouvé. Gérard Débèche était Flamand, de la ville de Liège, comme un sien parent, Pierre Débèche, qui était établi à Paris, rue Trousse-Ache, où il fabriquait des boutons. Gérard épousa, en Belgique, Catherine Germeau, et riche déjà de six enfants, vint travailler à Paris vers 1730. Là, sa famille, de 1733 à 1750, s'accrut de huit enfants : 25 mai 1733 (St-Eustache), 15 juin 1738, 5 mars 1741, 31 mai 1742, 27 septembre 1743, 20 mars 1745, 17 septembre 1749, enfin, 19 mars 1750 (St-Barthélemy). En 1733, il demeurait rue de la Truanderie; il alla ensuite rue de Harlay, puis place Dauphine. Il fallait travailler beaucoup et gagner assez pour nourrir et élever quatorze enfants; il travailla d'abord, s'acquies sa réputation, fut très-employé par les orfèvres ses voisins; puis le cabaret l'appela, le retint, et le renvoja souvent gris à ses outils, qu'il maniait encore avec une certaine prestesse, bien que sa main fût peu sûre et son œil troublé. Débèche perdit quelques-uns de ses enfants; mais il en vit grandir le plus grand nombre. J'ai trouvé les mariages de quelques-uns, les actes mortuaires de quelques autres; mais ces détails sont inutiles, se rapportant à des personnes sans importance. Je dirai seulement que la fortune ne favorisa pas la famille de Débèche: une de ses filles, Marie Catherine, veuve d'un Louis Rousselet, graveur au Marché-Neuf, décéda le 25 nivôse an xi (15 janvier 1803) à l'Hôtel-Dieu. Pierre Débèche, le boutonnier, mourut à la Charité, le 6 avril 1782, âgé de 70 ans. Le père de celui-ci était mort, le 6 février 1722, dans la maison de Miséricorde, dite Bavière, à Liège. — Gérard Débèche signait d'une bonne écriture flamande: G. Debèche, Gerard Debeche ou Debech, suivant que sa tête était plus ou moins saine. Il ne mourut pas à Paris, et probablement alla, fort âgé, finir ses jours dans son pays natal. Je le perds de vue après le 2 juin 1772, jour du baptême d'une fille de son fils Christostome. Il devait être né au moins vers 1705 ou 1706, puisqu'en 1733 il avait déjà six enfants.

DEBUCOURT (PHILIBERT-LOUIS). — *Voy.* BUCOURT (DE).

DÉBUT (ORDRES DE).

On sait que le Roi de France, au temps de la monarchie absolue, s'était, dans les privilèges accordés aux entrepreneurs de théâtres, réservé le droit de prendre à toutes les troupes de comédiens qui exploitaient les provinces, la campagne ou les théâtres ouverts aux foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain à Paris, les acteurs qui pouvaient être utiles à l'ensemble de la troupe royale, établie « pour son divertissement ». Un ordre du secrétaire d'Etat, et plus tard, du Premier gentilhomme de sa chambre, allait au nom du prince trouver le comédien que le Roi prétendait avoir, et lui enjoignait de venir sans délai « à la suite de la cour » pour contracter un engagement, signé seulement après débuts. Cet ordre rompait tous les traités antérieurs, sans qu'une indemnité pût être prétendue par le directeur du théâtre dont on démembrait le personnel. L'usage abusif des Ordres de début fut aboli après la Restauration. — *Voy.* BEAUVAIL.

DECOTEVILLE (NICOLAS). 1563.

Je ne lis dans aucune des histoires générales de

France que Charles IX fit un voyage à Pont-Audemer en 1563. On sait que, le 17 août de cette année, Catherine de Médicis, Régente du royaume, conduisit son fils, qui avait en treize ans accomplis le 26 juin, dans la ville de Rouen pour y tenir un lit de justice, auquel assistèrent les princes du sang et les membres composant avec eux le conseil privé. Probablement ce fut après cette cérémonie, dans laquelle Charles, déclaré majeur, prit, sous le bon plaisir de sa mère, la direction des affaires du royaume, que la Reine mère conduisit, dans quelques villes, le jeune Roi, pour le faire voir à ses sujets normands. Je connais le fait du voyage à Pont-Audemer, de Charles IX et de sa cour, par un document que, le 25 juillet 1854, j'ai trouvé dans les Archives de cette ville. Voici ce document, qui emprunte son intérêt à la rareté des renseignements relatifs au voyage qui dut avoir lieu dans les derniers jours d'août 1563. C'est le mémoire des peintures faites par un certain Nicolas Deconteville, peintre de la ville de Pont-Audemer, à propos des fêtes données à Charles IX et à sa mère. « *Mémoire* de ce que j'ay fait pour l'entrée du Roy par le commandement du procureur de la ville, et premièrement : une douzaine d'armoiries » (armoiries; bas latin *Armarins*, écusson) « du Roy, couronnées avec l'Ordre » (écu de France aux trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale, et entouré du collier de Saint-Michel) « à vii s. vi d. pièce, pour ce m l. x s. — Item pour demye douzaine d'armoirie (de) la ville à v s. pièce, pour ce xxx s. — Item pour avoir pain quatre effigies que le tabourin Villers avoit faite, à vii s. vi d. pièce, pour ce xxx s. » (Ces effigies étaient des figures sculptées par Villers, le tambour de ville; il est difficile de dire ce que représentaient ces images, figures allégoriques probablement.) — « Item pour avoir pain deux petit garçon estant au establie de la pierre, à v s. pièce, pour ce x s. » (Les deux petits garçons peints sur les « establies » de la pierre étaient sans doute deux petits génies que Deconteville fit sur deux tables de pierre ou tables de bois à la maison d'un citoyen de la ville nommé La Pierre.) Le mémoire est signé : « N. Deconteville. »

DECRÈS mieux : DE CRÈS (DEXTS). ?1765—1820.

C'était un homme d'une certaine valeur, bon marin, mais ayant la manie de l'esprit. Bien des pièces gardées aux Archives de la Marine portent des annotations plaisantes, qu'on est un peu étonné de trouver là. En voici une qui se lit au bas d'un rapport, favorable à la demande d'une indemnité, faite par un nommé Fleury, qui, envoyé en Espagne, le 5 frimaire an xii (7 octobre 1803), s'était cassé la jambe sur la route du Ferrol à Cadix. M. De Crès écrivit au bas du rapport : « Appré à condition qu'il ne recommencera pas ». Ce pauvre courrier n'était pas heureux ! Dans l'an viii, il avait été renversé et blessé par son cheval, et cet accident avait coûté 150 l. à la République. Une autre fois, D. De Crès écrivit en marge de la lettre d'un officier qui demandait au ministre la permission de se marier : « Il veut être mari; eh bien, qu'il le soit ! » et il soulignait l'article. Denis De Crès, Vice-Amiral, fut ministre de la marine sous le Consulat et sous l'Empire. Il avait soutenu contre les Anglais, en 1798, après la fatale affaire d'Aboukir, un long et glorieux combat, sur le vaisseau *le Guillaume-Tell*, qui fut obligé d'amener son pavillon. D. De Crès était gen-

tilhomme et d'une bonne famille de Château-Vilain en Champagne; il fut créé Duc lorsque Napoléon I^{er} décréta une noblesse nouvelle. Il mourut en 1820, assassiné par un valet, dit-on, dans son lit; il avait alors cinquante-cinq ans environ, et n'exerçait plus de fonctions publiques. Pendant la Révolution, la particule s'étant soudée à son nom, M. De Crès était devenu le citoyen Decrès. Quand l'amiral put rendre à son nom sa forme véritable, il signa : de Crès. — Voy. ESTRÈS.

DEFFAND (JEAN-BAPTISTE-JACQUES DU) ?1680— ? = *Deffand* (MARIE DE VICHY-CHAMRON DU). ?1697—1780. — Les biographes de madame du Deffand, après l'auteur de la Notice imprimée en tête des lettres de la célèbre marquise, s'accordent à dire que Marie de Vichy « naquit en 1697, d'une famille noble de la province de Bourgogne ». J'ai essayé de me procurer l'acte de baptême de Marie, et quelques renseignements sur la famille de Vichy; je n'ai pu avoir le baptistaire, et quant à la famille, je n'ai vu que ces deux courtes mentions dans l'Armorial de Bourgogne (Ms. Bibl. Imp.) : « Claude Vichy, escuyer, porte de Vair. » (Bureau de Semur, 1697); « Gilbert de Vichy, comte de Charron (*sic*), et mad. Damanzé sa fem. portent de Vair, accolé de gueules à trois coquilles d'or posées deux et une. » (Bureau de Dijon, 1697). Un acte qu'on lia tout à l'heure fera connaître le père de Marie de Vichy, que l'éditir des lettres à Walpole nomme « Chamron », la *Biographie-Michaud*, « Champron », le *Dictionn.* de Bouillet, « Chamrou », et qui, en effet, se nommait : « de Vichy Chamron », ainsi que l'attestent sa signature et celle de son frère que j'ai sous les yeux. L'éditeur des Lettres de madame du Deffand dit : « Comme la fortune de mademoiselle de Chamron (*sic*) étoit fort médiocre, ses parents la marièrent au marquis du Deffand (août 1718) : ce fut probablement le premier parti convenable qui se présenta, et ce mariage se fit, suivant l'usage d'alors, sans aucun égard pour les sentiments du cœur. » On va voir tout à l'heure si ce mariage fut fait « suivant l'usage d'alors », ainsi que l'avance l'historien de la marquise. Quant à ce qu'il fait entendre sur ce que Marie de Vichy Chamron épousa le marquis du Deffand, à cause de la fortune de ce gentilhomme, une lettre de mademoiselle Aïssé dément cette opinion; elle dit formellement, à propos du rapprochement qui eut lieu entre le marquis et sa femme, quelque temps après leur séparation (1728), que M. du Deffand « n'était pas riche ». La *Biographie-Michaud* reproduit à peu près la version de l'éditeur des Lettres au sujet du mariage, dont par parenthèse elle supprime la date, et se hasarde à dire : « Elle accepta le premier parti convenable qui s'offrit, et que ses parents lui proposèrent, le marquis du Deffand (*sic*), beaucoup plus âgé qu'elle ». Bouillet adoptant le fond de ce récit apporte dans sa rédaction une légère variante : « Marie de Vichy, d'une famille de Bourgogne, noble mais pauvre, épousa, étant encore très-jeune, le marquis du Deffand, qui était déjà d'un certain âge. » — On remarquera que Bouillet, copiant la *Biographie-Michaud*, copiste elle-même, quant à ce point, de la Notice placée en tête des lettres de la marquise, écrit le nom de M. du Deffand par un *t* et non par un *d*. La *Biographie-Didot* commet la même erreur, dont il était si facile de s'affranchir en cherchant un peu. Ce qu'on vient de lire des âges

respectifs de M. et de madame du Deffand, va faire croire que mad^{lle} de Chamron était un enfant de quinze ans et son mari un homme plus que mûr; eh bien, il n'en est rien. Marie de Vichy avait passé les vingt ans, et le marquis, son époux, n'avait pas dépassé la trentaine. Pour ce qui est du mariage fait « sans aucun égard pour les sentiments du cœur », voici ce qu'il y a contre cette allégation, qui sent le roman, et disons-le, le roman vulgaire. Une pièce que j'ai trouvée, jointe à l'acte du mariage de M. du Deffand, constate, « contre l'usage d'alors », car cette déclaration est la seule de son genre que j'aie vue dans mes longues recherches, que « Marie de Vichy-Chamron, interrogée, affirma par serment que dans l'affaire de ce mariage elle agissait librement, et sans qu'on eût fait violence à sa volonté ». Sans doute elle n'ajouta point qu'elle avait choisi M. du Deffand, préférablement à tout autre, qu'elle était portée vers lui d'une inclination sérieuse, qu'elle l'aimait d'amour enfin; mais elle ne répugnait pas à cette alliance, elle l'acceptait sans peine, et, de son plein gré, devenait marquise du Deffand. Que le mariage fût convenable, rien ne semblait devoir en faire doute. M. du Deffand était dans une position qui, pour n'être pas des plus brillantes, était cependant de celles qu'une fille de naissance, quand elle n'était pas d'une très-grande maison, pouvait accepter sans déchoir. D'ailleurs, M. du Deffand était parent de Marie; il y avait entre eux des liens de famille, et il était tout simple que petit-cousin de mademoiselle de Chamron, belle jeune fille et fille d'un esprit ouvert et loin du commun, il eût désiré l'obtenir pour femme. Laissons parler maintenant l'acte que j'ai trouvé au registre de Saint-Paul, après l'avoir cherché longtemps dans les registres des autres paroisses: « 2 août 1718.... vu la fulmination d'une bulle de dispense du troisième degré de consanguinité, entre les parties cy-après nommées... vue aussi une permission de marier *summo mane*... ont été mariés par illustrissime et reverendissime Monseigneur Denis François Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, h^e et p^t seigneur messire Jean Baptiste du Deffand de La Lande, chevalier, marquis de Chastres », (notons en passant que si les biographes n'ont pas su l'orthographe du nom de ce gentilhomme, ils n'ont su ni ses prénoms ni sa famille, ce qui valait pourtant bien la peine d'être cherché), « colonel d'un régiment de dragons, âgé de trente ans », (voilà le vicillard en question!) « fils de h^e et p^t seigneur Jean Bapt. du Deffand de La Lande, chevalier, marquis de Chastres, de La Lande et autres lieux, lieutenant-général du Roy, gouverneur de Neufbrisac, et lieutenant-général pour le Roy des duchés d'Orléans, Danois et Vendosmois, et de défunte. ... dame Charlotte Angélique Amelot, ses père et mère, demeuré rue S^{te} Croix de la Bretonnerie » (l'hôtel du Deffand était là), « et d^{lle} de Vichy de Chamron, âgée de vingt deux ans » (voilà l'enfant, beaucoup plus jeune que son mari!), « fille de messire Gaspard de Vichy, chevalier, marquis de Chamron et autres lieux, cy-devant sous lieutenant des gendarmes écossais, et de défunte Anne de Brûlart, de droit aussi de cette paroisse, et, de fait, au monastère des religieuses de la Madeleine de Tresnel (*sic*), faubourg S^t Antoine, paroisse S^{te} Marguerite. » La cérémonie eut lieu en présence de « Jean Baptiste Jacques Charles du Deffand, chevalier de La Lande, colonel d'un régiment d'infanterie, d^t rue S^{te} Croix, frère de l'époux, h^{ic} et

p^{te} dame Louise Prunet de Boisset, épouse dud. seigneur du Deffand de La Lande, sa belle mère » (belle-mère du marié, bien entendu), « rue S^{te} Croix, Marie de Bouthilliers de Chauvigny, veuve de ... César Auguste, duc de Choiseul, d^t rue Royale, ayeule maternelle de l'épouse, Marie Bruslart, veuve de Louis Joseph de Bethune, marquis de Charost, sa tante, d^t place Royale, M^r Jean Armand, avocat au parlement et aux conseils du Roy, porteur de la procuration dud. seigneur de Vichy Chamron, père de lad. d^{lle} épouse, pour assister en son nom aud. mariage, led. père n'ayant pu s'y trouver à cause de son indisposition. » L'acte, que j'abrège un peu en conservant tout ce qu'il a d'essentiel, est signé: « Du Deffand de La Lande, Marie Vichy Chamron » (écriture de moyenne grandeur et assez bien conformée), « M. Bouthillier, duchesse de Choiseul, de Boisset de La Lalande, etc. » La procuration domiée à « M^r Jean Armand » par M. Vichy de Chamron est datée de Ligny en Mâconnais, 5 juin 1718; le château de Chamron n'était pas tout voisin de là, cependant il était dans le Brionnais, petite province limítrophe de la Bourgogne et du Bourbonnais, non loin de Roanne (Loire).

Je n'ai pas l'intention de raconter, après tout le monde, l'histoire de madame du Deffand, qui prit, quitta et reprit son époux et un amant, successeur de celui-ci, et fut, dit-on, une des maîtresses du Régent, calomnie peut-être dont je ne voudrais pas accepter la responsabilité; je m'en tiens aux choses qu'ont pu m'apprendre les actes que j'ai cherchés. Un de ces actes est celui de son inhumation: « Le 24 septembre 1780 a été fait le convoi et enterrement dans l'église de h^{ic} et p^{te} dame Marie de Vichy Chamron, veuve de ... M^r Jean Baptiste Jacques de La Lande, marquis du Deffand, brigadier des armées du Roy, lieutenant-général de l'Orléanois, décédée hier, rue St-Dominique, dans le couvent des dames de St-Joseph, âgée de quatre-vingt-quatre ans » (ce qui reporte sa naissance à l'année 1696), « témoins, M^{re} Nicolas de Vichy Chamron, conseiller du Roy en tous ses conseils, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, frère, M^r Abel-Claude-Marie-Gorie-Cecile, comte de Vichy Chamron, M^r Gaspard-Félix, vicomte de Vichy Chamron, petits-neveux, M^r Roch-Etienne de Vichy, diacre du diocèse de St-Flour, parent, et M^r François-Abraham-Marie Mouchard, écuyer, conseiller secrétaire du R...., receveur général des finances, l'un des exécuteurs testamentaires de la défunte, qui ont signé: « L'abbé de Chamron » (d'une main devenue inhabile à tenir la plume), « Vichy l^r » (l'ainé?), « Vichy e. » (cadet?), « l'abbé de Vichy, Mouchard, Rept. vic. » — Un petit portrait en buste, profil à gauche, signé: Carmontelle, est le seul portrait de madame du Deffand qu'ait reproduit la gravure; il fut dessiné que la spirituelle dame était déjà aveugle, c'est-à-dire quand elle avait dépassé la soixantaine; elle est cependant encore fort jolie, bien que son œil soit éteint, et qu'elle soit à moitié cachée par une large et longue coiffe, qui lui donne l'air d'une religieuse. Peut-être cette coiffure était celle que les femmes du monde, pensionnaires des dames de Saint-Joseph, comme furent pensionnaires des dames de l'Abbaye-au-Bois mesdames de Genlis et Récamier, avaient adoptée pour se rappeler qu'elles habitaient une maison religieuse, où était recommandé le renoncement à quelques-unes des vanités du monde. — Voy. CARMONTELLE, MARIAGES *Summo mane*.

DE GARCINS (MARIE-MADELEINE). XVIII^e siècle. Cette actrice, qui fut célèbre, et joua les premiers rôles tragiques, débuta fort jeune (24 mai 1788), se retira de très-bonne heure et mourut folle de peur, dit-on. Elle s'appela De Garcins et non Desgarcins, ainsi qu'on l'a toujours nommée au Théâtre-Français. Elle était fille de Louis-Joseph De Garcins (et non de Louis-Antoine, comme l'a dit par erreur Le Mazurier), qui se qualifiait : bourgeois de Paris. Marie-Madeleine De Garcins tint sur les fonts de baptême de Notre-Dame de Lorette, le 8 mai 1791, un des enfants jumeaux de Talma.

DEHESSÉ (JEAN-FRANÇOIS). 1705—74.

DEHESSÉ (CATHERINE-ANTOINETTE VISENTINI, M^{me}). 1727—74.

Comédien de la troupe italienne, un de ceux qui ne tenaient pas les rôles de caractère, mais jouaient tous les rôles en dehors de ceux d'Arlequin, de Pierrot, de Pantalon, de Scapin, de Briguel et du docteur, J. Fr. Dehesse naquit à La Haye, fils d'un Français. Son père était un certain Guillaume Dehesse — ou « de Hesse », car je vois le nom écrit des deux manières, mais j'adopte la première, qui est conforme à la signature de J. François, que j'ai vue plusieurs fois répétée ; — sa mère se nommait Françoise Richemont. Je ne sais quelle profession exerçaient en Hollande les parents de J. Fr. Dehesse, mais je vois qu'ils y étaient morts avant l'année 1742. Ils y étaient établis dès avant le mois de septembre 1705, car le 8 de ces mois et an ils firent baptiser leur fils à l'église catholique de La Haye. Je ne sais comment il arriva que J. François Dehesse prit le parti de la comédie — ses parents étaient peut-être comédiens, — mais je vois qu'il débuta au Théâtre-Italien, à Paris, le 2 décembre 1733, dans un rôle de valet, et qu'il y fut reçu comme associé en 1734. Il avait vingt-neuf ans ; il en avait trente-sept quand il se maria, le lundi 30 juillet 1742, à Saint-Laurent, épousant Catherine-Antoinette Visentini, fille de feu Tomaso Visentini dit Thomassin et de Marguerite Rusca. Ce mariage n'eut pas lieu sans procès. Une demoiselle Hamon prétendait avoir des droits sur le cœur de Dehesse, soit que celui-ci eût eu de l'amour pour elle, soit qu'il lui eût promis mariage ; quand elle apprit que son perfide allait rendre heureuse la fille d'Arlequin, elle mit opposition à l'union projetée, et l'on plaïda. Les juges furent du parti de J. Fr. Dehesse, et le 18 juillet 1742 rendirent un arrêt qui déboutait mademoiselle Hamon de ses prétentions sur le comédien. L'union de Dehesse et de mademoiselle Visentini fut donc bénie, quand Dehesse eut obtenu « main levée de l'opposition ci-devant formée aud. mariage à la requête de la d^{lle} Hamon ». « J. Fr. Dehesse s'étant dit à la sacristie de Saint-Laurent « comédien ord^{re} du Roy, de la Comédie italienne », le curé ne consentit à célébrer l'office du mariage qu'après que « lesdits J. Fr. Dehesse et Catherine Visentini eurent promis de renoncer au théâtre, aussitôt qu'il plairait au Roy leur en donner la permission. » Le mariage eut pour témoins des personnes que j'ai nommées dans l'article VISENTINI. Dehesse et sa femme négligèrent de demander au Roi la permission de quitter le théâtre, qui était toute leur fortune, ou bien le Roi, pour ne pas décompléter sa troupe italienne, refusa de les congédier, et les deux époux vécurent longtemps comédiens. En 1766, Dehesse figurait en tête de la liste

des sujets du Théâtre-Italien. En 1774 (le 5 août), Catherine-Antoinette-Visentini mourut, « épouse de J. B. Fr. Dehesse, pensionnaire du Roy ». Dehesse ne s'était retiré qu'entre 1766 et 1774. Je n'ai pas trouvé l'acte de son décès. — Catherine-Antoinette Visentini, femme de Jean-François Dehesse, avait commencé, étant enfant, la carrière dramatique. Elle fut reçue dans la troupe italienne en 1727, pour les rôles de jeunes amoureuses et de soubrettes. Elle était chanteuse et danseuse en même temps que comédienne, c'est-à-dire qu'elle figurait dans les comédies, dans les vaudevilles et dans les ballets. — Voy. VISENTINI.

DE HOËY. — Voy. DOTÉ.

DELAISTRE (FRANÇOIS-NICOLAS). 1746—1832.

Membre agrégé de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, statuaire que recommanda un souvenir des amateurs un œuvre aussi considérable par l'importance et le nombre de ses morceaux que par le mérite de chacun d'eux, Fr. Nicol. Delaistre naquit en dehors du monde des arts, et n'y entra que pour obéir à une vocation irrésistible. Son père, Nicolas Delaistre, était de cette petite bourgeoisie d'où sortirent tant d'hommes qui se firent remarquer dans les arts, les sciences, les lettres, dans l'armée et dans la robe. Nicol. de Largillière, comme Houddar de La Motte et Duclou, naquit fils d'un chapelier ; J. B. Rousseau et Carmontelle poussèrent leurs premiers vagissements dans l'arrière-boutique de cordonniers, Piron dans l'officine d'un apothicaire, et son compatriote Bernard de La Monnoye derrière le laboratoire d'un limonadier, comme le paysagiste Lazare Bruaudet. Le corps des limonadiers, qui donna Bruaudet à la peinture et La Monnoye à l'érudition, fit mieux encore : il donna un de ses Maréchaux à l'armée, qui le perdit naguère. Mais revenons à Delaistre. Le 4 février 1730, Nicolas Delaistre, fils de Côte et de Marguerite-Catherine Destienne, épousa Marie-Antoinette Lecomte, fille de Jean Lecomte, marchand fripier ; tous deux demeuraient rue de la Tonnellerie. Ce ne fut que sept ans après que vint au monde, rue Tirechappe, François-Nicolas Delaistre (9 mars 1746 ; St-Germ. l'Auxer.). Je ne sais rien de l'enfance de Fr. N. Delaistre, sinon qu'un sortit de l'école il apprit à dessiner comme tous les écoliers. Le dessin est pour tout le monde le complément des premières études ; il est inutile à beaucoup, et ne peut guère servir à qui, plus tard, peut en avoir besoin. Il faut toujours oublier ce qu'on en a su au collège, et commencer sous un maître habile un apprentissage sérieux, si l'on veut réellement savoir dessiner. Quand il fut décidé que le jeune Delaistre suivrait la carrière des arts, son père le mit sous la direction de Félix Lecomte, membre de l'Académie de peinture (où il avait été reçu le 22 juillet 1771) et sculpteur d'un certain renom. De l'atelier de Lecomte, Delaistre passa bientôt, je ne sais pourquoi, dans celui d'un autre Académicien, Vassé, qu'on estimait assez, mais qui n'avait pas comme sculpteur un mérite fort supérieur à Lecomte, homme de mérite d'ailleurs. Là, Delaistre se mit en mesure de disputer le prix qui envoyait le vainqueur à Rome. Admis à concourir le 28 mars 1772, il obtint le premier prix le 29 août. (Reg. de l'Académie.) A Rome, il fut le compagnon de Vincent et de David. Ce dernier n'y arriva cependant qu'en 1774, accompagnant Vien, nommé directeur de l'Académie de France à Rome.

Vincent fit, à la sépia, de son camarade Delaistre, un portrait chargé, le représentant en admiration devant le Capitole. Ce dessin, spirituellement touché, et signé « Vincent, 1774 », appartient aujourd'hui à M. Alexandre Delaistre, fils du sculpteur qui nous occupe. De retour en France, Fr. Nicol. Delaistre travailla avec ardeur, puis se présenta à l'Académie, qui l'admit comme Agrégé en 1784. Par là le Salon du Louvre lui était ouvert; il pouvait réellement se faire connaître du public; il avait, d'ailleurs, un titre bien accueilli des bourgeois, il avait le droit de se dire « sculpteur du Roi en son Académie ». Delaistre exposa, en 1785, un *Philote-tède dans l'île de Lemnos*. L'esquisse de cette figure, expressive et d'un mouvement où se montre la douleur sans exagération, appartient au fils de l'auteur. Delaistre était arrivé à l'âge de trente-neuf ans, célibataire, chose assez rare chez les artistes du dix-huitième siècle, qui se mariaient fort jeunes en général, comme avaient fait leurs devanciers du dix-septième; le 21 février 1786 il épousa Marie-Louise-Albertine Martin, fille de Jean-Alexandre Martin, vernisseur du Roi, et d'Angélique Dubertrand, en présence de Philippe-Laurent Roland et d'Augustin Pajou, sculpteurs du Roi... (St-Laurent). J^e Alex. Martin, fils de Robert Martin, qui s'était rendu célèbre comme peintre vernisseur, habitait, au faubourg Saint-Martin, la maison où Delaistre avait son atelier; un petit roman de voisinage se nona donc très-naturellement entre le statuaire et la jolie mademoiselle Martin. Le ménage prospéra; deux fils y apportèrent la joie. Heureux et calme, Delaistre continua sa vie de travail. En 1787, il exposa une Vierge, qui figure, en marbre, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs, morceau d'un beau jet et d'une bonne étude, dont Saint-Laurent possède un plâtre et l'église de Saint-Louis du Havre une autre épreuve. En 1791, Delaistre donna une *Flore*, en terre cuite; en 1793, quatre bas-reliefs des *Saisons*, puis le sujet assez peu poétique de l'*Égalité devant la loi*, en deux médaillons. Il avait fait à Rome un groupe représentant l'*Amour et Psyché*, qui avait bien réussi à son retour d'Italie; il en fit une petite répétition pour Thomire, le fabricant de bronzes d'art. En 1798 il produisit une *Hébé*; en 1800, une grande figure de la *Paix*, sous les traits de la Minerve antique; en 1801, le buste du général Hoche; en 1810, ceux du général Lasalle et de Gardel, le maître des ballets de l'Opéra. Le Salon de 1813 reçut une statue de *Phocion*, faite pour le Sénat, et qui valut à l'artiste une grande médaille d'honneur. Cette belle figure est maintenant au Musée de Bordeaux. Les statues ont leur destinée comme les livres, « *habent sua fata* ». 1814 ramena Delaistre à sa chère *Psyché*, à laquelle il retournait comme La Fontaine. Il en exposa le plâtre qui venait de servir à l'exécution du marbre, lequel fut longtemps un des ornements de la galerie du Luxembourg, et qui est maintenant au Louvre. Le plâtre de 1814, qui appartient à M. Alex. Delaistre, figure au foyer public de l'Opéra. De la grâce, un style français, impressionné par l'antique, une exécution facile et savante tout à la fois, une étude sérieuse, qui ne néglige pas le joli, font de ce groupe un vrai morceau du dix-huitième siècle, antérieur au mouvement de l'école néo-grecque et romaine, dont Louis David fut le puissant promoteur.

Delaistre donna en 1819 les bustes en marbre de Buffon et de Karel Dujardin; il s'arrêta là : il avait

71 ans. Outre les ouvrages que reçut le Salon, Delaistre fit de grands morceaux : un mausolée de plusieurs figures de haut-relief pour une chapelle de Saint-André des Ares; — la Révolution n'épargna pas cette innocente production, dont il ne reste plus que l'esquisse; — quatre évangélistes pour les tours de Sainte-Croix d'Orléans; une *Sainte Thérèse*, et d'autres sculptures pour l'église de Meung; six bas-reliefs pour la colonne Vendôme; deux figures colossales pour les penditifs de la coupole du Panthéon. — Fr. Nicol. Delaistre, attaqué par le choléra en 1832, décéda, rue de la Tour d'Auvergne, le 23 avril, âgé de 86 ans, et jeune encore malgré son grand âge. Il avait perdu, en 1823, M.-L. Albertine Martin, dont il reste un charmant portrait, œuvre de Pajou, faite à l'époque où la petite fille de Robert Martin avait quatorze ans. — *Voy.* 4 et 5 MARTIN.

DE LAN (ABRAHAM).

?1659—1722.

Peintre en miniature, qui eut le titre de « peintre ord^{re} du Roy ». Il épousa Madeleine, sœur du sculpteur Corneille Van Clève, et mourut le 7 février 1722, âgé de 63 ans environ. Il fut inhumé en présence de son fils Henri, de C. Van Clève et de Marin Van Clève, qui signèrent « H. De Lan, C. van Cleve, M^e Van-Cleve » (St-André des Ares). Madel. Van Clève, femme d'Abraham De Lan, « peintre ord^{re} du Roy, dem^t rue Guénégaud, tint sur les fonts un fils du peintre François Marot, son voisin, le 15 août 1709 » (St-André). — *Voy.* CLEVE (VAN), 2. MAROT.

DELAROCHE (HIPPOLYTE dit PAUL).

1797—1856.

Un des peintres célèbres de notre époque, un artiste qu'il faudrait placer au rang des plus habiles, quand il n'aurait produit que son *Cromwell*¹, large et forte peinture, et sa *Mort du duc de Guise*, tableau de genre, qui a les plus belles qualités, morceau précieux et achevé, excellent de tous points. Delaroche, esprit calme et judicieux, quand il eut quitté le paysage auquel il s'était donné sous la direction de notre ancienne connaissance M^r Watteau, se trouva, au milieu de la révolution qui agita les lettres et les arts, dès l'année 1824, un peu étonné de ce qu'il voyait — il y avait de quoi — et un peu embarrassé de son rôle. Il voulait bien que l'art se renouvelât, mais ce qui se produisait, sous prétexte de rénovation, lui semblait, comme à tous les gens sensés, plutôt œuvres de décadence que de renaissance. Le mépris de la forme qu'affectaient ceux qui se présentaient hardiment, et qu'on accep-

¹ Lorsque P. Delaroche, qui avait déjà montré la pauvre Jane Gray sur l'échafaud agenouillée devant le billot où sa tête va tomber, exposa ce Cromwell soulevant avec une curiosité triste le couvercle du cercueil où est étendu Charles I^{er} dont la tête a été rapprochée du corps, Louis-Philippe visitant l'exposition du Louvre dit, en passant devant ce tableau terrible : « M. Delaroche croit-il donc qu'il soit nécessaire de nous rappeler qu'on décapite les Rois? » Rien n'était moins dans la pensée du peintre que l'idée d'un tel avertissement. Il n'était point du parti des tueurs de Rois, il traitait seulement des sujets émouvants faits pour attirer le public; c'était une concession que son caractère faisait à un temps où le roman, le théâtre et une certaine école de peinture cherchaient le succès dans la reproduction des choses laides, violentes ou cruelles. Il ne voulait point passer inaperçu et grossissait sa voix, pour appeler les spectateurs que de plus bruyants retenaient autour de leurs toiles tapageuses; besoin de la lutte qu'il faut comprendre, écarts d'un talent sage et modéré qu'il faut excuser.

fait avec complaisance comme les maîtres d'un art nouveau, comme les apôtres d'une religion qui devait tout conquérir, l'effraya et lui sembla de mauvais augure pour l'avenir. Moins on dessinait autour de lui, plus il rechercha le dessin. Comme il arrive ordinairement, il tâtonna d'abord, puis se fixa; laissa passer ceux qui allaient si vite, qu'ils devaient promptement s'essouffler; marcha d'un pas lent, mais sûr, et arriva à se faire dans la peinture justement la place honorable que, dans la poésie, se faisait Germain Delavigne. Hélas! on lui a bien reproché cette prudence qu'on lui a imputée à faiblesse! On disait à Germain Delavigne: « Vous êtes un girondin de l'art, vous n'avez pas la grandeur d'un révolutionnaire véritable, vous pactisez avec Racine et Boileau, vous n'êtes rien et ne serez rien. » On adressait à Delaroche les mêmes reproches dans les mêmes termes, et l'on croyait lui faire injure. Mais il était peu sensible à ce blâme que l'école exagérée, les enragés de la plume et du pinceau déversaient sur lui. Sans être académique et classique dans le sens dédaigneux où l'entendaient ses adversaires, il cherchait à être grand, naturel et vrai, et il y parvenait souvent. Les raffinisés du dessin, la petite phalange qui marchait dans les pas et à l'ombre de M. Ingres ne lui étaient pas moins hostiles que les coloristes; il levait son chapeau au maître, mais se souciait peu du chœur qui allait chantant sur le mode ionien les louanges du dieu. Le temps fera sa place à chacun. Les injustices des contemporains offensent, découragent quelquefois, mais les vaincus d'un jour sont souvent les vainqueurs du lendemain. Tout ce qu'a fait Delaroche ne restera peut-être pas, mais il restera de lui assez de vraiment bonnes choses pour que son nom soit glorieusement répété dans un siècle. Quoi qu'on en ait dit, sa grande peinture de l'Hémicycle de l'École des beaux-arts est une des belles œuvres qu'ait produites la peinture contemporaine, et quand on rapproche par la pensée, de cet ouvrage capital, ces petites compositions religieuses, si remarquables par le sentiment, qui occupèrent les derniers jours de sa vie, on voit quelles ressources il y avait dans ce peintre, qui peut-être ne fut ni un grand dessinateur ni un coloriste puissant, mais qui eut le talent d'un coloriste sage et d'un dessinateur correct, c'est beaucoup. Ce qu'il est juste de remarquer, c'est qu'une fois parti, il ne s'arrêta pas; il travailla sans cesse à s'améliorer, et la série de ses ouvrages prouve que ses tentatives ne furent jamais infructueuses. On sait que, vaincu par une maladie, Delaroche mourut vers la fin de l'année 1836. Ce fut le 4 novembre qu'il rendit son âme à Dieu, dans le petit hôtel qu'il possédait rue de la Tour-des-Dames, n° 7. Il fut enterré le 6 à midi, présenté à cette petite église de bois de la Trinité, qu'une autre plus convenable remplacera bientôt. Ce temple fut trop étroit pour contenir les personnes que le regret de sa mort avait rassemblées autour de son cercueil. Delaroche avait cinquante-neuf ans et cinq mois moins quelques jours, quand il décéda. Il était né à Paris. Delaroche n'avait pas le prénom de Paul; ce fut pour des motifs qui me restent inconnus qu'il changea son nom d'Hippolyte pour l'autre plus court et moins prétentieux peut-être, qu'il porta fort longtemps, et sous lequel il est connu. Il fut enregistré à la mairie du 4^e arrondissement municipal de Paris, le 29 messidor an v (17 juillet 1797), sous le nom d'Hippolyte, né « à une heure du matin, rue de la

Vrillière, n° 10, division de la Halle aux bleds, fils de Gregoire-Hippolyte et de Marie Catherine Bégat son épouse, mariés, à St-Germain en Laye, en may 1788. » Hippolyte Delaroche n'était pas le premier fils de Marie-Catherine Bégat; je ne sais si de 1788 à 1795 elle donna des enfants à son mari, mais je vois que le 18 germinal an iii (7 avril 1795) elle mit au monde « Jules Hippolyte ». Dans l'acte de naissance de ce fils, M. Delaroche le père est dit seulement: « marchand »; il est qualifié: marchand de tableaux dans celui d'Hippolyte (Paul) Delaroche. Si je ne me trompe, Jules-Hippolyte Delaroche est le peintre d'histoire, élève de David, qui, en 1819, exposa au Salon sous le nom de « Delaroche aîné » un tableau représentant *le Songe de saint Joseph*, et qui se retira bientôt après, sinon de la peinture, du moins des expositions où son frère commençait à briller. En 1822, M. Delaroche aîné montra au Louvre *l'Abondance*, ouvrage commandé par la Maison du Roi. Cette même année, Hippolyte, ou, comme il se nommait dans le livret, Delaroche le jeune, fit son début au Salon par son tableau de *Joas et Josabeth*, et par une Descente de croix. Il demeurait alors avec son frère, rue Gillebert, n° 9. Toujours sous le nom de « Delaroche jeune », Hippolyte, qui demeurait alors rue de Seine, n° 10, hôtel de La Rochefoucault, exposa sous *l'Inceut de Paul*, son *Philippe Lippi* et sa *Jeanne d'Arc malade*, ouvrages fort bien accueillis par le public. Un dessin au trait, lithographié par Delaroche lui-même d'après la *Jeanne d'Arc*, parut dans le volume de critique que je publiai sur le Salon de 1824, sous le titre: *l'Artiste et le Philosophe*. Ce fut au Salon de 1827, pour la première fois, qu'Hippolyte Delaroche parut sous le nom de Paul, avec sa *Prise du Trocadéro*, son *Jeune Caumont de La Force* et sa *Miss Macdonald*, qui fut tant remarquée. Depuis cette époque, il ne quitta plus le nom de Paul. Cependant, lorsque, le 28 janvier 1835, il épousa, à Rome, la charmante, spirituelle et distinguée Anne-Elisabeth-Louise Vernet, fille unique d'Horace Vernet, il signa l'acte de son mariage, passé à l'Ambassade de France, de ses deux noms en toutes lettres, « Hippolyte Delaroche ». Cet acte constatait que Delaroche, qui pour le moment demeurait à Rome, *via Ripetta*, — je l'y ai vu alors, — avait son domicile à Paris, rue des Petits-Augustins, n° 20. Ce document qualifiait M. Grégoire-Hippolyte Delaroche « ex-sous-directeur du Mont-de-piété ». De son mariage, qui fut heureux, et que la mort rompit d'une façon si cruelle le 19 décembre 1845, madame Delaroche ayant seulement alors trente et un ans et demi, Hippolyte Delaroche eut deux fils. Dans les actes de leur naissance, Delaroche est nommé: Hippolyte dit Paul Delaroche. — A la suite du Salon de 1827, le 26 avril 1828, Delaroche reçut, au Louvre, de la main du Roi Charles X, la croix de la Légion d'honneur. Le 1^{er} mars 1834, il fut promu par le Roi Louis-Philippe au grade d'officier de la Légion d'honneur. Le 3 novembre 1832, il avait remplacé à l'Institut M. Meynier, peintre d'histoire. — Voy. VERNET.

DE LA TOUR (MAUR. QUENTIN). — Voy. LA TOUR (M. Q. DE).

DELAUNAY (JEAN). — 1470.

— « A Jehan Delaunay, peintre demourant à Tours, la somme de vuze liures cinq sols tourn. à lay or-

donnée par lad. dame (Charlotte de Savoie, deuxième femme de Louis XI) et par son rôle dud. moys (juillet 1470), pour les parties qu's'ensuiuent, c'est assavoir : pour dix hystoires par luy faictes en ced. moys à la plaisance de lad. dame en vng liure appelé le *Livre des aveugles*, au prix de vi sols chascune hystoire » (image, peinture, sujet peint, hommes, animaux, fleurs ou ornements) « pour ce l.v. s. tourn.; pour une pomme faicte de fil d'or bruyn, armoïée aux armes de lad. dame par luy faicte... pour servir à vng des pavillons de lad. dame xxx s. tourn.; pour vne custode d'orloge faicte de fil d'or, semblablement armoïée aux armes de lad. dame, pour servir à un orloge qui est près de la chambre de lad. dame l.v. sols tourn.; pour la portraicture de deux visages par luy faicts et painctz à la plaisance de lad. dame... xxx sols tourn.; pour auoir faict admener par eau de Tours en cette ville d'Amboise le chariot branlant que lad. dame a fait faire tout neuf, xxx sols tourn.; et pour auoir fait apporter dud. lieu de Tours en ceste dicte ville, partie de la ferrerie dud. charriot xx sols tourn. » Argenterie de la Reine, 1469-71 (Arch. de l'Emp. KK. 68, fol. 115 v°).

DEL BENE, D'ELBÈNE et DALBENE (quelques).

Les documents nomment souvent les personnes de cette famille : Dalbenne, d'Albène, d'Albane, etc. Les continuateurs de Moreri, dans l'édition de 1759, ont consacré un assez long article à la famille toscane des Del Bene, ou d'Albène, comme on les nomma plus tard et comme ils signèrent eux-mêmes leur nom, qui primitivement signifiait en Italie « Du Bien », et perdit sa signification en perdant son orthographe étymologique. Il est une branche de cette maison qu'ont oubliée ou que n'ont pas connue les biographes; je veux parler de celle où Benvenuto Cellini trouva plusieurs amis qu'il cite dans ses *Mémoires*, histoire curieuse de quelques-uns de ses ouvrages et de sa vie singulièrement agitée. Pietro Del Bene fut le chef de cette branche; il eut, selon Benvenuto Cellini, trois fils : Alessandro, Albizzo et Albertaccio. Ce dernier, au moment où écrivait le Benvenuto, résidait à Lyon, possesseur d'une fortune considérable. Outre ces quatre Del Bene, Cellini nomme « Messer Baccio Del Bene » et « Ricciardo Del Bene », consins, ce semble, d'Alexandre, d'Abisse et de l'Albertasse. Baccio fut envoyé, en 1561 ou 1562, auprès du duc de Florence, par la Reine de France Catherine de Médicis, veuve alors de Henri II, pour négocier un emprunt; c'est Benvenuto qui nous l'apprend; quant à Ricciardo Del Bene, il s'était établi à Paris, et le Cellini dit que sa femme fut marraine d'un enfant illégitime que l'orfèvre florentin eut d'une jeune fille qui lui servait de modèle et de chambrière. Cette marraine que ne nomme point, je crois, l'auteur des *Mémoires*, était « Jeanne Lovan », « grande dame française », comme le dit quelque part Cellini. Je n'ai pu savoir à quelle famille appartenait cette femme, aucun de ses parents ne figurant dans les actes que j'ai trouvés aux registres de Saint-André des Arcs. Je ne sais à quelle époque précise Ricciardo Del Bene, que le vicaire de Saint-André nommait « Richard Dalbene » et disait « banquier florentin », épousa Jeanne Lovan; les registres des baptêmes de Saint-André ne remontant pas au delà de l'année 1525, j'ignore si madame Del Bene eut des couches antérieures à cette année. Ce que je vois, c'est qu'elle eut dix

enfants : 1° *Thomas*, le 11 décembre 1527; 2° *Geneviève*, le 10 septembre 1528; 3° *Hélène*, 27 janvier 1530; 4° *Guido*, 13 avril 1533; 5° *Nicolas*, 16 juin 1534; 6° *Catherine*, 1^{er} juin 1536; 7° *Méry*, 10 août 1540; 8° *David*, 2 mars 1541; 9° *Léonard*, 6 mars 1543; 10° et enfin *Jean-Baptiste*, 15 avril 1545. Dans l'acte du 16 juin 1534, je lis : « *Omd. cardinal romanus* et l'abbassat^r du pape (*sic*) *gav^e (sic) fuerunt patrini* ». De quel cardinal le nom se cache-t-il sous ces trois lettres : « *Omd.* » ? Quel était en 1534 l'ambassadeur en France du pape Paul III^e? Je l'ignore. Dans l'acte du baptême de David Del Bene, je lis : « Les parrius (*sic*) furent le révéréntissime cardinal d'Ecosse, David Beaton et frère Bernard Salviati, grand prieur de Reims, che^r de Rodes (*sic*), et d^{le} Jehanne Lovan, femme de Tambouran, m^{re} des comptes, la marraine ». — Ricciardo Del Bene mourut en 1546; voici l'acte de son inhumation : « Le jendy 8^e de septembre, déceda noble homme Richard Dalbene, banquier florentin et bourgeois de Paris, lequel fut inhumé en l'église St-André des arcs près la fabrique des œuvres de cette église. » Je ne sais à quelle époque mourut Jeanne Lovan, veuve de Richard. — Hélène Del Bene épousa Hector Dornal ou Dorual, le 4 septembre 1549. — Un des Del Bene épousa Lucrèce Cavalcanti, qui vivait encore en 1583, veuve alors. — Je relève aux registres de Saint-Sulpice les actes suivants qui intéressent Barthélemy et François Del Bene : « De ultima die septembris 1542, fuit baptizata *Maria* filia Bartholomei de Albene (*sic*); patrinus Brundalis Detaxtus, matrina domicella Magdalena Choum (?) et Pervella Perdrix. » — 10 février 1560, bap. de « *Alexandre*, fils de François Dalbenne (*sic*), conseiller du Roy, maistre ord^{re} de ses comptes et de Anthoinette Mesmes sa femme ». — « 19 octobre 1566, bap. d'*Angélique* (fille des mêmes), marraine Katherine Dalbene fille de Mire (*sic*) Dalbene (*sic*) conseil^r du Roy général surintendant des finances ». — Alexandre Del Bene signa : « Alexandre Delbene » le 20 mai 1648, à Saint-Sauveur, au mariage de Gabriel Diot. — *VOY. CELLINI, GORBINELLI, SCARROX, TALOUET.*

DELISLE (ROBIX).

1419-20.

— « A Robin Delisle, peintre demourant aud. lieu d'Angers, la somme de m^{re} xl. sols tourn. pour auoir fait huit bannières de guerre sur bouquercan pers » (bleu-vert) « armoïées aux armes du Roy nostre seigr^t » (Charles VI) « et de nostre dit seigr^t » (le duc de Berry, régent du royaume) « ... et vn estendant sur tiercehoil... des trois couleurs, à la denise dud. seigr^t le Régent et c'est à scaouir un *Saint-Michel armé*, semé au long de lettres battues d'or ». (Arch. de l'Emp. KK. 53, fol. 85.) Saint-Michel était une des devises du duc de Berry; les trois couleurs du prince étaient le Rouge, le Blanc, et le Bleu. — *VOY. COULEURS.*

DELLA ROBBIA ou DE LA ROBIE. — *VOY. ROBBIA.*

DELORME (MARION). — *VOY. L'ORME (MARIE DE).*

DELORME (PHILIBERT). — *VOY. LORME (PHILIBERT DE).*

DENIS (NICOLAS-CHARLES). — *VOY. 4. MIGNOT.*

DENNEBAULT (FRANÇOISE-JACOB, femme de MATH.). 1642—1708.

Comédienne dont Le Mazurier écrit à tort le nom : d'Ennebault. Elle était fille de Zacharie Jacob, ac-

teur sous le nom de Montfleury; elle prit le parti du théâtre et n'acquit pas une grande réputation. Son mari, Mathieu Dennebault, n'était point comédien, mais « commis pour les affaires du Roy en Guyenne », c'est-à-dire commis de la ferme générale à Bordeaux ou dans la province de Guyenne, ainsi que le déclare l'acte de leur mariage enregistré à St-Sauveur sous la date du 28 février 1661. Mathieu Dennebault était fils de Jacques et d'Anne Dubois. Dennebault avait un oncle carme, le Père François Dennebault, qui assista à son mariage et ne fit pas difficulté, tout même qu'il était, d'apposer sa signature après celle de Françoise Jacob, l'actrice de l'hôtel de Bourgogne. Il était sans préjugé. Un autre prêtre nommé Rastineau signa après Montfleury et Jeanne (*sic*) de la Chappe, sa femme. — Mathieu Dennebault mourut, le 12 nov. 1697, vieille rue du Temple, et fut inhumé, le lendemain, à St-Gervais, en présence de ses gendres, Jean-Baptiste Berthelot, s^r du Parc, et Nicolas Desmares. (Reg. de St-Gervais.) — *Voy.* HAUTE-ROCHE, MONTFLEURY, PARC (DU).

DENON (DOMINIQUE VIVANT BARON). ?1747—1825.

Artiste amateur, membre de l'Académie de peinture, écrivain auteur de deux voyages intéressants, Directeur général des Musées sous l'Empire, homme du monde aimable, qui ne pouvait pas toujours accorder aux artistes ce qu'ils lui demandaient, mais qui savait les refuser avec tant de grâce, que nul ne sortit mécontent de son audience. Il avait beaucoup d'esprit, et ressemblait par là, comme par le visage, à Voltaire. — *Voy.* CHEVAUX DE VENISE, 3. DAVID.

DENTRESQUE (HENRY). 1420.

— « A Henry Dentreque, peintre demourant à Bourges, pour avoir fait et peint quatre cottes d'armes armoyées des armes de mond. seigr. » (Arch. de l'Emp. KK. 53, fol. 25.) Dentreque est qualifié peintre de monseigr le Régent (duc de Berry), fol. 126, et peintre du Roi, fol. 161 des comptes du 1^{er} janv. 1422 au 30 sept. 1423.

DEPRÉAUX (). 1645-48.

Porté parmi les peintres ordinaires du Roy, non valets de chambre de S. M., aux gages de 30 livres par an, dans les *Etats* de la Maison du Roy, 1645-48. (Arch. de l'Emp. Z. 341.) Je ne sais rien autre de cet artiste.

DERODÉ (JEAN-BAPTISTE). 1643.

Le 2 août 1643, « J.-Bapt. Derodé, « sculpteur », fit baptiser une fille que tinrent Philippe de Champagne et Marie Grégoire, femme de Jacq. Sarazin, sculpt. ord. de S. Maj., lesquels signèrent « Champagne, Marie Grégoire ». Qui était ce Derodé? Un élève ou un ouvrier de Jacq. Sarazin? Un compatriote de Ph. de Champagne? Quoi qu'il en soit, l'honneur que lui firent le peintre célèbre et l'illustre statuaire au moment de la naissance de Marie, fille de lui et de Barbe Pellier, sa femme, m'invite à ne pas lui refuser une petite place dans ce recueil, où il entre sous le patronage de deux grands artistes.

DESCARTES (RENÉ). ?1596—1650.

Claude Gerscher, disciple de Descartes, publia une traduction française des lettres de son maître qu'il dédia à Pierre Chanut, son beau-frère. J'ai sous les yeux cette traduction : « *Lettres de M. Descartes*, nouvelle édition, Paris, 3 vol. in-4^o; chez Charles Augot, rue St-Jacques, au *Livre d'or*.

M.DC.LXVII. » 1667 n'est donc pas la date de la première édition de cet ouvrage, comme on l'a dit et répété. — *Voy.* CHANUT, CLERSCHER.

DESCHAMPS (PIERRE LANGLOIS). ?1706—1754.

Le Mazurier n'a pas su le nom véritable du comédien qui jona au Théâtre-Français sous le nom de Deschamps, de 1742 à 1754. Il se nommait Pierre Langlois, était né vers 1706 et mourut, « âgé de 48 ans », le 20 novembre 1754. (Saint-Sulpice.) Il avait épousé, en province, Marie-Thérèse-Françoise Patouart, qui ne jona pas la comédie, à Paris du moins. Cette femme était née en 1714. Elle resta veuve seize ans, et, le 10 mai 1770, âgée de cinquante-cinq ans passés, elle devint la seconde femme du graveur Jacques-Firmin Beauvarlet. Elle mourut le 14 mars 1779. — Deschamps avait du talent et, si la tradition du théâtre est fidèle, bon en général dans les rôles de valets, il jona d'une manière remarquable celui de Tartuffe, qui appartient longtemps à cet emploi. — *Voy.* BEAUVARLET.

2. DESCHAMPS (CLAUDE et JEAN). — *Voy.* VILLIERS.

DESGOITEAUX. — *Voy.* CÔTEAUX.

DESHAYS DE COLLEVILLE (JEAN-BAPTISTE-HENRI et FRANÇOIS-BRUNO). ?1729—1765.

« J'avais bien de l'impatience d'arriver à Deshays. Ce peintre est, à mon sens, le premier peintre de la nation; il a plus de chaleur et de génie que Vien, il ne le cède aucunement pour le dessin et pour la couleur à Van Loo, qui ne fera jamais rien qu'on puisse comparer au *Saint-André*, ni au *Saint-Victor* de Deshays. Deshays me rappelle les temps de Santerre, de Boulogne, de Le Brun, de Le Sueur et des grands artistes des siècles passés. Il a de la force et de l'austérité dans sa couleur; il imagine des choses frappantes; son imagination est pleine de grands caractères... Il n'y eut sur le *Saint Barthélemy*, qu'il exposa au dernier Salon, qu'une seule voix, celle de l'admiration. Son *Saint Victor* et son *Saint André* de cette année ne lui sont point inférieurs. » (Diderot, *Salon* de 1761.) Et la critique continue sur ce ton, cinq pages durant, pour exalter un *Saint Benoît*, un *Saint Pierre* délivré, une *Sainte Anne* faisant lire la *sainte Vierge*, toutes productions chaudement louées aussi par l'abbé de La Porte dans l'*Observateur littéraire* (1761). — « Ce peintre n'est plus. C'est celui-là qui avait du feu, de l'imagination et de la verve! C'est celui-là qui savait monter une scène tragique!... C'est celui-là qui était vraiment poète! *Né libertin, il est mort victime du plaisir*. Ses dernières productions sont faibles, et prouvent l'état misérable de sa santé quand il s'en occupa... Son père, mauvais peintre à Rouen, sa patrie, lui mit le crayon à la main : il étudia successivement sous Colin de Vermont, Restout, Boucher et Van Loo. Il risquait de perdre, sous Boucher, tout le fruit des leçons des autres, la sagesse et la grandeur de l'ordonnance, l'intelligence de la lumière et des ombres, l'effet des grandes masses et leur imposant aspect. Le plaisir dissipa ses premières années; cependant il gagna le prix de l'Académie et partit pour Rome... Il revint à Paris, il épousa la fille aimée de Boucher. Le mariage ne changea pas ses mauvaises mœurs : il mourut âgé de trente-cinq ans, victime de ses goûts inconsidérés. » (Diderot, *Salon* de 1765.)

La liste des membres de l'Académie de peinture dit, de l'artiste qui nous occupe : « Deshayes (Jⁿ-Bap.-Henry) P. d'hist. reçu le 26 mai 1759, mort à 35 ans 2 mois, le 2 février 1765 ». Il y a là une petite erreur qui ne vaudrait guère la peine d'être relevée, si je ne tenais à être exact, autant que je puis l'être. Deshayes mourut, non pas le 2, mais le 11 février : « Lundi onze fev. (1765), M. Jean-Baptiste-Henry Deshayes de Colleville, membre de l'Acad. Roy. de peint., adjoint à professeur de lad. Académie, âgé de trente-cinq ans, demeurant rue des Petits-Champs, décédé d'aujourd'hui, a été inhumé dans notre église, en présence de M. François-Bruno Deshayes de Colleville, agrégé de l'Acad. Roy. de peint. et de sculp., frère, et de M. Pierre-Antoine Baudouin, peintre, de l'Acad. R. de peint., beau-frère. (Signé :) François Bruno Deshayes de Colleville, Baudouin, Secouisse. » (Reg. de Saint-Eustache.) — Le mariage de Deshayes avec la fille aînée de Boucher fut célébré le samedi 8 avril 1758, à Saint-Germain l'Auxerrois, en même temps que celui de P. A. Baudouin avec la fille cadette du même peintre. Le registre de Saint-Germain dit que : Jean-Baptiste-Henry Deshayes de Colville (*sic*), ancien pensionnaire du Roy (à Rome), de l'Acad. Roy. de Peint., âgé de vingt-huit ans et demi, fils de Jean-Dominique Deshayes, peintre », (voilà le mauvais peintre de Rouen dont parle Diderot) « et de Marguerite Leconte, dem^e paroisse St-Eust., et, avant, sans domicile », épousa « D^{lle} Jeanne-Elisabeth-Victoire Boucher, âgée de vingt-trois ans, dem^e au vieux Louvre », en présence du père du marié, de son frère « François-Bruno Deshayes, dem^e rue des Poulies, d'Étienne Falconet, sculpt. ord^e du Roy en son Académie, de Jacques Guay, graveur du Roy ». Cet acte est signé : « Deshayes de Colville (*sic*), m j boucher, Deshayes, Boucher (c'est François), Deshayes (c'est François-Bruno), J. Guay, Falconnet ». — Je ne vois pas que Jⁿ-Bapt. Henry Deshayes ait eu des enfants de son mariage.

Venons à Deshayes le cadet; voici ce que je lis dans le *Salon* de 1765 par Diderot : « C'est le frère de celui que nous avons perdu... Je n'ai rien à vous dire du cadet de Deshayes, dont les tableaux sont plus mauvais encore que ceux de l'aîné n'étaient bons, quoiqu'ils fussent très-bons; qui n'a pas une blquette de génie; qui est sans talent, et qui est entré à l'Académie de Peinture, comme l'abbé du Resnel à l'Académie française ». — « Les portraits de Deshayes sont si mauvais de dessin, de couleur et du reste, qu'ils ont l'air d'être faits en dépit de l'art et du bon sens. » (*Salon* de 1767.) Ces deux passages de Diderot pourraient faire croire que Fr. Bruno Deshayes avait été reçu à l'Académie; il n'en est rien cependant. Deshayes cadet fut *Agréé*, par la protection de son frère, mais jamais académicien. Je ne me suis pas donné la peine de chercher quand mourut cet artiste qui n'eut point de réputation dans son temps, et dont le frère, homme d'un grand mérite, selon Diderot et tous les critiques de l'époque, est aujourd'hui tout à fait oublié. — Deshayes l'aîné produisit beaucoup; il ne devrait pas être impossible de trouver quelque ouvrage de sa façon. Pourquoi le Louvre ne nous montre-t-il aucun morceau d'un peintre qui prit, jeune encore, une belle place dans l'école française du xviii^e siècle? Il ne serait pas sans intérêt pour nous de connaître autrement que par son nom celui qui put s'asseoir à

l'Académie, à côté de Boucher, de Louis Michel et de Carle Van Loo, de Vien, de Pierre, de Nattier, de Chardin, de Joseph Vernet, de Roslin, de Greuze, de Falconet et de Latour. Pourquoi le Louvre ne garderait-il pas un morceau de chacun des hommes qui eurent le titre d'Académicien? Cette collection composerait une histoire curieuse de l'art et nous fournirait de précieuses données pour celle des variations du goût en France, et des grandeurs et décadences de l'art dans notre pays. — Dans son *Salon* de 1765, Diderot mentionne un tableau de Deshayes l'aîné, représentant *St Jérôme* écrivant sur la mort. Il dit : « Deshayes était bien malade quand il fit ce tableau. Plus de feu, plus de génie. Il affecté le vieux, le crasseux, l'enfumé des tableaux d'il y a cent cinquante ans. A cela près, le *St Jérôme* est bien peint et très-bien dessiné... » Il est vrai que le peintre poussa au noir cet ouvrage pour le rendre plus frappant, et qu'il est aujourd'hui difficile d'en bien voir toutes les parties. Ce qu'on voit est d'un grand caractère, hors la tête du saint, qui est laide et vulgaire. Un dessin ferme, une touche hardie, une couleur énergique, qui prouve que Deshayes se rappelait l'Italie, recommandant ce morceau qui, nettoyé et débarrassé de mauvaises retonches, figurerait sans désavantage au Musée du Louvre. Le *St Jérôme* de Deshayes appartient à la petite église paroissiale du Plessis-Piquet (Seine). Il y est mal éclairé et perd beaucoup de sa valeur. Il a été donné par M. Vanderberghe, propriétaire au Plessis-Piquet d'un château qui renferme, dit-on, une collection de beaux ouvrages de peinture. Personne au Plessis ne connaît l'auteur du *St Jérôme* que la description faite par Diderot m'a fait reconnaître au premier coup d'œil. — *Voy.* BAUDOUIN, BOUCHER, DIDEROT.

DESJARDINS (MARTIN et les deux JACQUES VAN DEN BOGAERTS ou BOOMGAARDS, dits :)

xvii^e siècle.

Je n'ai que peu de renseignements à donner sur le Hollandais Martin Van den Bogaerts ou mieux peut-être Boomgaards qui, venu de Breda, sa patrie, à Paris, traduisit et françaisa son nom brabançon et se fit une grande réputation sous celui de Desjardins. Jacques Buirette fut, dit-on, un des maîtres dans l'atelier desquels il entra jeune pour apprendre son métier. On sait qu'il mourut en 1694. Ce fut au Louvre qu'il décéda, dans la force de l'âge et du talent, ayant produit beaucoup et de belles choses, entre autres les statues de Louis XIV pour la place de Bellecour, à Lyon, et pour la place des Victoires, à Paris.

Le registre de St-Germ. l'Auxer. contient ceci à la date du mardi 4^{me} mai 1694 : « Martin Desjardins sculpteur ordinaire du Roy et Recteur de l'Académie Roy. de Peint. et Sculpt. fut inhumé âgé de cinquante-cinq ans, décédé dimanche dernier, » (2 mai) « à une heure après midi en son appartement dans la cour du vieux Louvre, en présence de Jacques Desjardins son fils, de Guillaume Cadaine beau-frère dud. defunct et d'autres qui ont signé : Desjardins, Cadaine, Caelier, Tuffier ». Si le corps de Martin Van den Bogaerts fut inhumé à St-Germ. l'Auxer., le 8 mai son cœur fut transporté dans l'église St-Laurent, où il fut déposé dans la cave du chœur, avec l'assistance de 18 prêtres. L'acte de ce transport et de cet enterrement partiel, inscrit au registre de St-Laurent, est signé de Jac-

ques Desjardins, fils de Martin; de Jacques son neveu et de M. Chapelas, curé de l'église royale de St-Germ. l'Auxer. Dans cet acte, Martin Desjardins est dit âgé de 5½ ans.

Si la seconde déclaration, faite par le fils et les amis de Martin Desjardins, fut plus exacte que la première, Van den Bogaerts était né en 1640, comme le disent ses biographes. Je ne sais sur quelle paroisse et à quelle époque naquit Jacques son fils, qui eut la charge de Contrôleur des bâtiments du Roi, à Marly, comme je l'apprends par l'acte du mariage de « Jacques Van der Beaugard (sic), dit Desjardins, aagé de 29 ans, sculpteur du Roy, fils de deffinet Jean Van der Beaugard, dit Desjardins, vivant marchand à Breda et de Catherine Bernard » avec « Damoiselle Marie Brocard, aagée de 26 ans, fille de M. François Brocard eslu en l'élection de Beauvais ». Cet acte, enregistré à St-Germ. l'Auxer., sous la date du « lundi huitième 1700 », eut pour témoins, du côté de l'époux, « Jacques Desjardins contrôleur général des bastiments du Roy, de Marly, cousin germain du marié » et « Jean Thiery sculpteur du Roy ». Le fils de Jean Beaugard signa d'une main peu exercée : « de jardin »; son cousin, qui écrivait fort bien, signa d'une écriture facile et fine : « Desjardins ». Dans le consentement donné par François Brocard au mariage de sa fille, Jacques Desjardins est nommé : « Jacques van den Bogars ». — Martin Desjardins tint sur les fonts de St-Germ. l'Auxer., le 10 oct. 1671, une fille de François Girardon; il signa ce jour-là : « Martin de jardins ». Le 7 sept. 1687, il signa : « Des jardins » au baptême de « Marie-Anne », fille du sculpteur Simon Hurtrelle. Outre deux fils, Martin Desjardins avait en une fille, Marie-Scholastique, qui mourut, âgée de 21 ans, le 17 juin 1718, femme de Louis Cuvier de La Bussière, gentilh. ordre du Roy, capit. des grenadiers au régim. de Sa Maj. et chevalier de Saint-Louis. — *Voy.* 3. HARDOT IX, HURTRÉLE, LOUVOIS, MIGYARD, RIGAUD (II.).

DESMOULIERES. — *Voy.* HOULIÈRES (Des).

1. DESMARESTZ (). 1644-70.

Secrétaire général des galères, qui exerça d'abord sans « aucuns gages, estats ny appointements », sa charge assez importante — car le service des galères, navires à rames faits pour la guerre, était considérable encore à ce moment. Le ¼ janvier 1644, la reine régente lui accorda la somme annuelle de 3,000 livres, à titre de gages, somme qui, plus tard, fut portée à 4,000 liv. Le brevet de 1644 fut signé : « Louis » et plus bas : « de Loménie ». Le 29 août 1670, une copie lui en fut délivrée par Colbert; il vivait donc — à cette époque, mais je n'ai pu savoir quand il mourut. J'ignore aussi l'époque de sa naissance. Les Arch. de la Mar. gardent un certain nombre d'Etats des galères où figure Desmaréztz en sa qualité. Quelques-uns (1647-53) sont signés : « Le duc de Richelieu », par Monseigneur : « Desmaresztz ». Le duc Arn.-J. de Richelieu était général des galères. — *Voy.* RICHELIEU.

2. DESMARETS (JEAN-SÉRAPHRIN REGNIER sr).

2 1632—1713.

Grammairien célèbre en son temps, aujourd'hui peu consulté; un des auteurs les plus actifs et les plus instruits du premier Diction. de l'Acad. française, qui fut présenté à Louis XIV, en 1694, par Tourreil. Les biographes le disent né en 1632, à

Paris, d'un père qui eut onze enfants dont il était le sixième; ce père, ils ne le nomment point; ils ajoutent que Jⁿ-Séraphin mourut en 1713, mais la date précise de sa mort ils l'ignorent : deux lacunes à remplir. Le père de l'académicien se nommait Jean Regnier sr Desmaretz (sic); il avait épousé Marie Faure (ou Favre), et demeurait rue de Grenelle-St-Honoré, lorsque, le 26 mars 1626, sa femme lui donna un fils, baptisé à St-Eust. sous le nom de Jean-François. (Reg. de St Eust.) OÙ alla demeurer Jean Regnier après cela? Je n'ai pu le savoir. Ce que je sais, c'est que Jean-Séraphin ne naquit point sur le territoire de St-Eust. en 1632, non plus qu'en 1631 et en 1633; il ne vint pas au monde sur la paroisse de St-Germ. l'Auxer.; la date de 1632, pour sa naissance, me reste donc comme un doute que je ne puis résoudre. J.-S. Regnier dit quelque part que l'orthographe de son nom était : « Desmarets », mais que, sans savoir pourquoi, il s'habitua à signer : Desmarais. Cette orthographe a prévalu; aussi les dict. historiq. le nomment-ils toujours : « Regnier Desmarais ». En 1697, lorsqu'il se présenta aux commissaires chargés de la révision de la noblesse, le commis écrivit sur son registre : « François Seraphin Regnier Desmarais, abbé de St Laon et secrétaire perpétuel de l'Académie Française porte de gueules à une montagne de six coupeaux » (sommets) « d'argent, surmontée d'une étoile d'or ». (Armor. de Paris, Ms. Bibl. imp.) Regnier Desm. demeurait, rue St-Honoré, non loin du Louvre, où se réunissait l'Académie, lorsqu'il mourut, le 6 sept. 1713. Il fut inhumé, le lendemain, dans la cave de la chapelle de la Vierge, à St-Roch, en présence de « Louis de Sacy, écuyer, advocat au conseil, l'un des quarante de l'Acad. fr. dem^r rue Beaubourg, paroisse St-Merry », et de « Pierre Duverger son valet de chambre ». L'acte que j'ai sous les yeux dit le défunt « Abbé de St-Laon de Thouars, prieur de St-Etienne de Grammont-lès-Chinon et secrét. perpét. de l'Acad. fr., âgé d'environ 81 ans ». La signature de Sacy, longue, mal figurée, presque illisible, est d'un vieillard dont la main est peu sûre. Il n'avait pourtant que 59 ans, si l'on en croit les biographes qui le font naître en 1654, ce qu'il m'a été impossible de vérifier.

DESMOULINS (CAMILLE).

1760—1794.

« Le vingt-neuf décembre 1790, a été célébré le mariage de Lucile-Simplice-Camille-Benoit Desmoulin, avocat, âgé de trente ans, fils de Jean-Benoit-Nicolas Desmoulin, lieutenant général au bailliage de Guise, et de Marie-Magdeleine Godart, consentants, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon-Duplessis, âgée de vingt ans, fille de Claude-Etienne Laridon-Duplessis, pensionnaire du Roi, et l'Anne-Françoise-Marc Boisdeveix, présents et consentants, les deux parties de cette paroisse, l'époux depuis six ans, rue du Théâtre-François, l'épouse de fait et de droit depuis cinq ans avec ses père et mère, rue de Tournon. . présents Jérôme Pétion, député à l'Assemblée nationale, rue du Faubourg-St-Honoré, Charles-Alexis Brulard, député à l'Assemblée nationale, rue Neuve-des-Mathurins;... Maximilien-Marie-Isidore Robespierre, député à l'Assemblée nationale, rue Saintonge, paroisse St-Louis en l'Île; Louis-Sébastien Mercier, de plusieurs académies, rue des maçons... (Signé) Camille Desmoulin, Laridon-Duplessis (c'est l'épouse), Laridon-Duplessis

Boisdeveix (c'est son père), Petion, Brulart, Robespierre, Mercier, J. X. Brissot, Bernardier, député à l'Assemblée nationale, Guendeville, vicaire de St-Sulpice ». (Reg. de St-Sulp.)

— « Du sept boréal l'an deuxième de la République, acte de décès de Lucile-Simplice-Camille-Biennoist Desmoullins, du 16 germinal » (5 avril 1794), « profession : homme de lettres, âgé de trente-trois ans, natif de Guise, district de Vervin, domicilié à Paris, place du Théâtre-Français ». (Place de l'Odéon.) (Reg. de la municipalité.) Camille Desmoullins avait été baptisé le 2 mars 1760, dans l'église de St-Pierre et St-Paul à Guise, diocèse de Laon (Arch. de l'hôtel de ville de Paris). Il mourut, avec son ami Danton, envoyé à l'échafaud par son ami Robespierre. Sa femme fut décapitée le 13 avril 94, âgée de 23 ans.

DES OEILLET (ALIX FAVIOLE, femme de).

?1621—1670.

« *Des OEillets*. Quoique cette actrice ait eu beaucoup de réputation et qu'elle ait été regardée comme une des plus célèbres comédiennes de l'hôtel de Bourgogne, on sait peu de chose de sa vie. « Elle débuta en 1658, joua la *Sophonisbe* de Corneille en 1665; Hermione dans l'*Andronaque* de Racine, en 1667, et Agrippine dans *Britannicus*, en 1669 ». (Le Mazurier, *Galerie hist. du Th.-Fr.*, t. II.) Sur la célébrité de la Des OEillets, comme disaient les comédiens français eux-mêmes, à l'imitation des comédiens italiens, j'ai voulu consulter le gazetier rimeur acérédité à l'époque où florissait la tragédienne; sur sa mort, j'ai recouru aux registres des paroisses près desquelles était situé l'hôtel, ainsi qu'on nommait alors le théâtre où jouaient Belle-rose, Floridor, Montleury, mademoiselle des OEillets, etc. Voici ce que j'ai lu dans les *Lettres en vers* adressées à Monsieur, frère unique du Roi, par Charles Robinet, continuateur de Loret, l'auteur de *La Muse historique*. Dans sa lettre du 27 déc. 1665, Robinet annonce l'*Alexandre* des comédiens de l'hôtel avec l'*Alexandre* qu'avait représenté la troupe du Palais-Royal, le dimanche précédent. Le 3 janvier 1666, il dit :

« A l'hosfel j'ai vu l'Alexandre...
Et l'Asiane sa maîtresse
S'y rend admirable sans cesse
En l'excellente Des OEillets
Dont l'habit fut fait à grands frais. »

Le 27 juin 1666, il dit :

« Je vois mardy l'*Antiochus* (Thom. Corneille);
Là Des OEillets, sur ma parole,
D'Arsiné fait bien le rôle. »

Le 16 novembre 1667, Robinet, rendant compte de la représentation de *Britannicus*, s'exprime ainsi :

« Pyrrhus est mis à mort
Par ordre de cette Hermione
Qu'on voit agir en la personne
De l'excellente Des OEillets. »

A propos de la *Lodice* de Th. Corneille, voici Robinet (18 février 1668) :

« Des OEillets, cette rare actrice,
Qui représente Lodice.
Contraignit chacun d'avouer
Que l'on ne scauroit mieux jouer. »

Sur la mort de mademoiselle Des OEillets voyons ce qu'écrivait Robinet, « le jour qu'on fait des

saints la fête universelle », c'est-à-dire le 1^{er} novembre 1670 :

« Mais quoi! la scène de l'Hostel
Se voit, par un destin cruel,
Dont elle est toute désolée
De la Des OEillets dépourvée :
Cette actrice qui constamment
Jouoit si naturellement,
Et d'une façon si divine
Dans ses grands rôles d'héroïne,
Que tout chacun qu'elle y charmoit
Sans pareille l'en estimoit...
Néanmoins, même hors de saison
N'ayant pas quarante-neuf années
Bien complètes et terminées,
Samedi dernier, dans son lit,
Sa dernière scène elle fit,
Mais de manière si chrétienne
Que l'illustre Comédienne
N'avoit point encor joué mieux
Pour gagner la gloire des cieus.
La royale troupe éplorée
Et de sa perte très-outrée,
Dimanche accompagna son corps
Jusqu'en son gîte chez les morts. »

Laissons pour ce qu'elles valent ces lignes rimées, et n'y regardons que ce qui en ressort à la gloire de M^{lle} Des OEillets. En faisant la part de la complaisance de l'auteur, lié peut-être d'amitié avec la tragédienne, comme il l'était avec la plupart des comédiens, il restera encore un assez bel éloge pour l'actrice « bien sensée », disait ailleurs Charles Robinet, qui « poussait la passion avecque tant de jugement » et chez qui l'art « secondait si finement la nature » qu'on la pouvait croire, avec raison, « sans parallèle ». Au reste, la femme à laquelle Racine avait confié le rôle difficile d'Hermione ne pouvait être une actrice médiocre. — Alix Faviole, dont je n'ai pu parvenir à connaître le père, épousa un certain Nicolas Devintz Des OEillets, apparemment avant ses débuts. Elle garda au théâtre le nom de son mari, qui, à la vérité, était un joli nom de comédie. Elle eut de son mariage au moins un fils et une fille. Le fils, François Devintz Des OEillets, eut un emploi de commissaire des guerres. Il épousa Elisabeth de Coste. Il demeurerait rue Saint-Antoine lorsque, le 20 juillet 1680, il fit baptiser, à St-Paul, un garçon qui reçut les noms de Joseph-François. Il signa l'acte de ce baptême : « Des OEillets ». Quant à sa sœur, Claude Devintz Des OEillets, elle mourut célibataire, âgée de quarante-neuf ans, et fut enterrée à St-Eustache. Nous avons vu que, suivant Ch. Robinet, madame, ou plutôt mademoiselle Des OEillets, comme on disait des bourgeoises, et souvent aussi des comédiennes, mourut dans la quarante-neuvième année de son âge; ce renseignement ne peut nous tromper, et Robinet avait dû être parfaitement informé; il est d'autant plus précieux que l'acte d'inhumation de la Des OEillets manque du détail de l'âge, qui, souvent, se trouve dans les documents de cette nature. Je lis au registre de St-Leu-St-Gilles : « Le vingt-sixième dud. mois (octobre 1670) Alix Faviole (*sic*) Des OEillets, femme de feu Nicolas Devintz (*sic*) Des OEillets, a été inhumée en cette église et est décédée d'hier. (Signé :) Desocillez » (c'est François), « des œillets » (je ne sais qui est celui-ci, un second fils peut-être). — L'acte du décès de Claude de Vintz (*sic*) Des OEillets est signé seulement : « De Vintz (*sic*) ».

Raymond Poisson, un des camarades de la Des OEillets, écrivant à un de ses amis, comédien de la

troupe du Palais-Royal qui était à Chambord avec le Roi, lui disait, en parlant de celle qui venait de mourir :

• Et justement on dira d'elle
Qu'elle n'étoit pas belle au jour,
Comme elle étoit à la chandelle;
Mais sans avoir donné d'amour
Et sans être jeune ni belle,
Elle charmoit toute la Cour. »

L'éloge donné par Poisson à l'actrice que perdait l'hôtel de Bourgogne confirme si bien celui qu'en fit Robinet, qu'on est fort tenté de prendre celui-ci tout à fait à la lettre. Poisson fait entendre que mademoiselle Des Oeillets était une personne honnête, que sa laideur autant que sa vertu avait protégée contre l'amour des beaux de la cour; sa mort, qui fut d'une chrétienne, fait croire qu'en effet elle était toute vertueuse. De notre temps, M^{lle} Bourgoïn, de la Comédie française, donna aussi un bel exemple d'une mort chrétienne; mais ce n'est que par ce côté qu'elle ressemble à M^{lle} Des Oeillets. Elle était très-médiocre comédienne; elle avait été très-jolie et très-aimée. Elle se vantait de n'avoir jamais aimé et d'avoir été de glace toute sa vie. Seulement elle n'empêchait pas qu'on l'aimât.

DESPESCHES (LUC = HUGUES = JEAN). XVII^e siècle.

L'abbé de Marolles (*Livre des peintres et graveurs*) cite parmi les artistes habiles qui ont laissé des dessins à la plume ou au crayon, un Des Pesches, dont il ne dit point le prénom, et parmi les graveurs un Despesches, aussi sans prénom. Je connais trois Despesches, qualifiés peintres par les actes où ils sont nommés : Luc, Jean et Hugues; ces trois peintres étaient d'une même famille. Luc Despesches était père de Jean et de Hugues. Luc était mort avant 1670, ce que m'apprend l'acte du mariage de Jean qui, « le lundi 26 mai 1670, âgé d'environ 27 ans, et peintre du Roi, fils de defuncts Luc Despesches, vivant peintre, et de Catherine Radix, épousa, à St-Germ. l'Auxer., Françoise Tranchant », fille d'un « m^e chaudelier ». Jean Despesches eut, de son mariage, deux enfants, (13 mars 1672) *Jean-François*, tenu par « Jean Lemoyne, peintre du Roy »; et *Jean-Baptiste*, né le 5 mars 1671. Tous deux décédèrent rue de l'Arbre-Sec; le dernier, le 7 nov. 1675, l'autre le 12 juin 1673. Jean, leur père, les avait précédés au tombeau, le 11 août 1672 (St-Germ. l'Auxer.). Jean Despesches est dit dans l'acte de son inhumation : « Monsieur Despesches, peintre ordinaire de la Royné »; il a le même titre dans l'acte de décès de son fils Jean-Baptiste. Hugues Despesches était un des peintres que le Roi entretenait aux Gobelins et qui travaillaient là sous la direction de Le Brun. Il était dans cet hôtel des manufactures, quand, le 4 mars 1675, sa femme, Anne Faux, mit au monde un fils à qui fut donné le nom de *Claude* par « Claude Perrin, peintre du Roy ». Le 28 mars 1677, H. Despesches présenta, à St-Hippolyte, *Gabriel*, son second fils, enfant tenu par « Gabriel Revel, peintre du Roy », et par « Elisabeth Yvaet, femme de M. Legeret, sculpt. du Roy ». Le dernier des enfants d'Anne Faux fut encore un fils, nommé *Jean*, le 2 décembre 1679, par « Jean Delamonce, peintre de Sa Majesté électorale de Bavière ». Je ne sais quand mourut Hugues Despesches, mais je vois qu'il vivait encore le 30 mars 1681; car ce jour-là, il reçut « 571 livres, prix de plusieurs dessins pour tapisserie de broderie », destinés à Sa Majesté. (Bâtims du R). — Il-

gues Despesches signait : H. Despesches; son frère signait : Jean Despesches, ou seulement Despesches.

DESORTES (FRANÇOIS). ? 1661—1743.
(CLAUDE-FRANÇOIS). ? 1695—1774.
(NICOLAS). ? 1718—1787.

« Vue tenture des Indes, en huit pièces, laine et soye, d'après M. Desportes, scauoir : les Taureaux, l'Éléphant, le Combat des animaux, l'Indien à cheval, le Roi porté par deux Maures, les Pêcheurs, le Cheval rayé, le Chasseur ». (Bibl. Imp., Tapisseries des Gobelins, Ms. Suppl^l français 2767-6.) Ceci se rapporte à l'année 1735, époque à laquelle Fr. Desportes fut chargé de refaire les tapisseries des Indes, qu'il avait déjà restaurées quelques années auparavant. — « Congé accordé au s^r Desportes, l'un des peintres du Roy et de l'Académie royale, pour aller en Angleterre à la suite du duc d'Amont, à condition de revenir en France aussitôt qu'il en recevra l'ordre de Sa Majesté. 16 déc. 1712. » (Arch. de l'Emp., E. 9299, fol. 87.) — « Du lundy 22^e avril 1743. S^r François Des Portes, âgé de quatre-vingt-deux ans on environ, peintre ordinaire du Roy, conseiller en son Académie royale de peinture et de sculpture, veuf de dame Françoise-Angélique-Éléonore Bandot, décédée *samedy dernier* » (20 et non 15 avril, comme l'a cru M. Villot) « à huit heures du soir, en sa maison aux galleries du Louvre, a été inhumé en présence de s^r Claude-François Desportes, peintre ordinaire du Roy, son fils, et de Nicolas Desportes, son neveu. « Signé : N. Desportes, C. F. Desportes, Labruc, curé. » (St-Germ. l'Auxer.) — Claude-François Desportes, « peintre ord. du Roy, conseiller en l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., garçon âgé d'environ soixante et dix-neuf ans », mourut, le mardi 31 mai 1774, à onze heures du soir, aux galleries du Louvre, et fut enterré à St-Germ. l'Auxer. le jeudi 2 juin suivant, en présence de son cousin « Nicolas Desportes, peintre de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., etc. » — Nicolas Desportes mourut en 1787; du moins son nom est, pour la dernière fois, dans l'Almanach royal de cette année, avec la mention : « Quai des Augustins, maison du notaire ». Il paraît qu'il ne décéda point à Paris, car les registres de St-André des Arcs, sa paroisse, ne portent point l'acte de son inhumation. On dit qu'il était né en 1718; je n'ai pu trouver l'acte de son baptême. M. Villot dit qu'il décéda le 26 sept. 1687. — François Desportes avait été reçu à l'Académie le 1^{er} août 1699; Claude-François, son fils, le 25 septembre 1723, et Nicolas, son neveu, le 30 juillet 1757. Le Louvre garde vingt-deux ouvrages de François Desportes (nos 162-183) : il n'a qu'un tableau de Claude-François (n^o 184) : il n'a rien de Nicolas Desportes, qui s'adonna à la peinture de portraits sous la discipline d'Hyac. Rigaud.

DESPRÉAUX. — Voy. BOLEAU, GUIMARD.

DESTOUCHES (PHILIPPE NERICAULT).

? 1680—1754.

Dans l'avertissement qui ouvre le premier volume des *Oeuvres de Destouches*, publiées par ordre du Roi, en 1757 (Imprimerie Royale), Nericault Destouches, fils de Philippe, dit de son père : « Il s'étoit marié en Angleterre. Le secret important que cette alliance exigeoit alors, n'ayant point été gardé par une personne de la famille à laquelle il s'étoit uni, a donné lieu à la comédie du *Philosophe marié* ». La *Biographie-Michaud*, à propos de ce mariage de

l'auteur de *Glorieux*, dit qu'il épousa une Anglaise catholique, d'une famille distinguée; mais, pas plus que l'éditeur de 1757, elle ne nomme la personne avec laquelle s'unit secrètement Destouches. J'ai été curieux de connaître cette fille que le poète comique finit par avouer pour sa femme, ce que n'avait pas osé faire le secrétaire de l'abbé Dubois, à l'ambassade de Londres. A force de recherches, j'ai trouvé un acte qui me l'a fait connaître. Elle se nommait « Dorothee Johnston Blackborn ». Destouches était à Paris en 1723, lorsque le cardinal Dubois mourut (11 août 1723); il demeurait alors rue de Seine, avec sa femme, désormais avouée; Dorothee était enceinte de deux mois quand le protecteur de son mari passa de vie à trépas. Le 20 janvier 1724, elle accoucha d'un fils. Le 22 janvier 1724, fut baptisé Charles Philogène, né avant-hier, fils de Philippe Nericault Destouches, escuyer, seigneur de La Moste (*sic*), chargé des affaires de France en Angleterre, l'un des quarante de l'Académie française, et de Dorothee Johnston de Blackborn (*sic*) (Dorothee Johnston, de la ville de Blackborn), sa femme demeurant rue de Seine; le parrain h^t et p^t seigneur M^r Carloman Philogène de Burlant, marquis de Sillery ». Le Charles-Philogène Nericault Destouches que nous venons de voir baptiser n'est pas ce fils du poète qui signa : « Nericault Destouches », sans addition de prénoms, la dédicace au Roi de l'édition de 1757 des œuvres paternelles. Celui-ci se nommait Philippe-François et servait alors dans la seconde compagnie des mousquetaires, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. Il était l'aîné de Charles-Philogène, et né sans doute en Angleterre. Je ne sais quelle fut sa fortune; on ne le connaît ni comme officier ni comme littérateur. — En 1781, un sculpteur de talent, Pierre-François Berruer, exécuta en marbre le buste de Destouches qui figure aujourd'hui dans la galerie servaut de foyer public à la Comédie française. Sur le piédoche de ce buste on lit : « Philippe Nericault Destouches, né à Tours en l' 1680, mort à Paris en 1754. » La *Gazette de France* n'est pas d'accord avec l'auteur de cette inscription; elle déclare que Destouches mourut à Melun, gouverneur de cette ville, le 4 juillet 1754. La *Gazette* se trompe : ce n'est point à Melun que décéda Nericault, mais, comme le dit avec raison l'inscription placée au bas du portrait gravé d'après Largillière, à Fortoiseau. Fortoiseau était une terre près de Melun, qu'habitait depuis un certain temps l'auteur de *Glorieux*; cette terre est située sur le territoire de Villers en Bierre. J'ai prié un de mes amis de rechercher, dans les anciens registres, l'acte mortuaire de Destouches, et de me le communiquer. Je vais le rapporter tel qu'il m'est parvenu le 12 octobre 1859 : « L'an mil sept cent cinquante (*sic*) quatre, et le cinq (*sic*) du mois de juillet, a été inhumé dans l'église cimetière de cette paroisse, par nous, curé soussigné, messire Philippe Nericault Destouches, escuyer seigneur de Fortoiseau, Vosres (Vosres) et autres lieux, gouverneur pour le Roy des ville et château de Melun et l'un des quarante de l'Académie française, mort de hier à six heures du matin; ont assisté à son inhumation... » Destouches était malade depuis longtemps lorsqu'il décéda; il l'était assez pour ne pouvoir signer, sept mois avant son décès, l'acte du mariage de sa fille, qui fut célébré à Fortoiseau. Cet acte, contenu dans le registre de Villers en Bierre, m'a été adressé de Melun par l'ami à qui j'ai l'obligation

de connaître l'acte de décès de Destouches. Il résulte de cette pièce que, le 5 du mois de janvier 1754, « François de Bourguarrie, brigadier d'infanterie et commandant en chef une brigade de volontaires de Flandre, natif de Quebec en Canada, et de la paroisse de St-Eustache de Paris, fils de François-Gabriel de Bourguarrie », épousa « demoiselle Marie-Thérèse-Gabrielle Nericault Destouches, fille de messire Philippe Nericault Destouches, escuyer, seigneur de Fortoiseau, Vosres et autres lieux, gouverneur pour le Roy des ville et chateau de Melun, et l'un des quarante de l'Académie française, et de dame Dorothee Jonston (*sic*), native de la province de Lancastre en Angleterre ». Le mariage fut célébré « dans la chapelle de Fortoiseau », avec permission de l'Archevêque de Sens, « en présence de Messire Philippe Nericault Destouches, de François-Philippe de Vosres, mousquetaire du Roy de la seconde compagnie; de reverend père Colomban, vicaire des capucins; de Claude Ayoul Bureau, médecin ordinaire du Roy; de Louis-Edme Fauchon, chirurgien juré, et de plusieurs autres... » L'acte est signé : « François-Henry de Thierson de Bourguarrie, Marie-Thérèse-Gabrielle Nericault Destouches, etc. » Charles-Philogène Destouches, le fils né à Paris, ne figure point à côté de son père et de sa sœur; il était probablement mort.

DESTOUCHES (ANDRÉ CARDINAL). 1729.

Sorintendant de la musique du Roi. — Uoy. SERVANDONI.

DESURLIS et non DES URLIS (JEAN). 1661 —

(CATHERINE). ? — 1679.

(ÉTIENNETTE). ? — 1713.

Je lis, p. 26 des *Recherches sur Molière et sa famille*, livre précieux, publié par M. Eudore Soulié, en juillet 1863 : Étienne Des Urlis « était fille d'Etienne Des Urlis, commis au greffe du conseil privé du Roi, et de Françoise Lesguillon, ainsi que le constate le contrat de mariage passé le 13 avril 1661 entre Jean Des Urlis, comédien de S. A. Electorale et prince de Liège, avec Jeanne Bresson, veuve de Pierre Hazard, comédien du Roi, en l'hôtel de Bourgogne. Les parents du futur époux sont : Catherine Des Urlis, sœur, Guillaume Marcoureau, sieur de Brécourt, beau-frère, à cause d'Étienne Des Urlis, sa femme, sœur, et Marie Boullanger, veuve de Pierre Marcoureau, s^r de Beau-lieu. » (Minutes de M^r Turquet.) Voici maintenant l'acte religieux de Jean Desurlis que j'extrahs des registres de St-Sauveur, où il est inscrit sous la date du 21 avril 1661 : « Sur la dispense des fiançailles du s^t temps de Pasques deffendu, et des deux bans obtenus de M^r le grand vicaire, et dattée du 18 avril, signé de Contes et Moussinot » (j'ai cité le préambule à l'article Molière), « je sousigné curé ay marié Jean Desurlis, fils d'Estienne Desurlis (*sic*), et de Françoise Lesguillon, de la paroisse St-Gervais, et Magdelaine Hazard, fille de deffunct Pierre Hazard, et de Jeanne Bresson, de cette paroisse, le tout en face de l'église, et en présence des parents et amis. Sauoir, d'Estienne De Surlis (*sic*), père de l'espoux, de Françoise Lesguillon, mère dud. espoux, de Jeanne Bresson, mère de lad. épouse, et plusieurs autres. (Signé) Desurlis (c'est Jean), Desurlis (c'est Etienne), Magdelaine Hazard, Jeanne Breson (*sic*), Françoise Lesguillon, Brécourt, de St-Fray, Marie Boullanger, de Saint-Fray, Caterine Desurlis, Michard » (c'est le curé de St-Sauveur).

Ce second acte fait voir que le texte du premier manque d'exactitude; Jean Desurlis n'épousa point la veuve, mais la fille de Pierre Hazard. Les auteurs qui ont parlé de Catherine Desurlis ont altéré l'orthographe de son nom patronymique, et ont de Desurlis fait « des Urlis », qui a meilleur air peut-être. Toutes les signatures que j'ai vues des Desurlis ne laissent pas de doute sur la véritable forme d'un nom qui put s'altérer facilement, la prononciation « Desurlis » différant peu de « Des Urlis ». — Dans les archives de l'étude du successeur de M. Tresse est, parmi quelques pièces qui intéressent l'histoire intime des comédiens français, une quittance donnée, le 21 mars 1687, à Charles Varlet de La Grange, par « damoiselle Estienne des Urlis (*sic*), veuve de Brécourt, cyd^e comedienne, dem^e rne de Seine, pour la somme de 92 l. 8 sous. » Elle est signée Estienne des Urlis. — F. BRÉCOURT.

DEVICES DE QUELQUES ROIS ET PRINCES FRANÇAIS.

Devises de Louis XI. — *Voy. LOUIS XI.*

Devise de Charles V. Le cerf-volant. — *Voy. CHARLES V.* — *Devises de Charles VI.* — Par *devise*, il ne faut pas entendre, comme on le fait communément, le mot ou les mots composant une maxime, un dict-on, adopté par une personne pour accompagner le signe, l'objet ou les objets quelconques, choisis par elle pour composer ses armoiries, orner son cachet, figurer sur ses bagues, ses bijoux, sa vaisselle, ses voitures, etc.; mais ce signe ou cet objet lui-même. Charles VI eut plusieurs devises et plusieurs mots. Quant à ces *mots*, on les trouvera mentionnés à l'article : « *Mots du Roi Charles VI.* » Voyons ses devises. Je lis au Compte de l'écurie pour l'année 1383 la description d'une selle faite pour le Roi : « le siège, la couverture, les arçonnières de fin veluau » (velours), « vermeil... ouré et tout le champ semé de couronnes et de K enluez a un point. Le mors, les estriers et les carrefours (*sic*) semés de K et de couronnes de fin cuire, taillés et émaillés, et tout finement dorés. » (Arch. de l'Emp.). Le K était l'initiale du nom du Roi : *Karolus*; il était ici, avec les couronnes, comme devise royale, sans mots et parlant assez de lui-même. — Dans un Compte de l'argenterie pour l'année 1385, je lis : « ... Pour une selle de palefroy pour la Roine, de la façon d'Angleterre, couverte de veluau vermeil semé de lettres de E et de K ... toute la semeure du harnois de lettres de fin cuire doré, c'est assavoir un K et un E ... laquelle selle, le Roy donna à la Roine la veille des estrennes ... pour cette selle cent francs. » (Arch. de l'Emp., KK. 34, fol. 57.) La lettre E était l'initiale du nom d'Elisabeth, patronne d'Isabelle de Bavière. Outre la lettre K, Charles VI eut parmi ses devises le V et le double W, dont le sens n'est resté inconnu; il eut aussi le *cerf-volant*, le *genêt*, le *may*, ou feuillage d'arbre, le *mouton*, le *tigre*, le *bassin*, *Yhiron-delle*, la *licorne*, le *paon*, etc. — Voici ce que, dans son *Trésor des merveilles de Fontainebleau* (in-fol., 1642), dit le R. P. Dan du Cerf-volant, à propos de la galerie des Cerfs : « ... si tant est que ces animaux » (les cerfs) « vivent si longtemps comme assurent ceux qui ont écrit des choses naturelles. Temoin celui dont parlent divers auteurs, que Charles VI prit en la forest de Senlis, l'an mil trois cens quatre vingts un, qui avoit un collier de cuire doré, avec ces mots grauez : « *Cæsar hoc me do-*

navit, Cæsar me l'a donné. » A raison de quoi ce prince, dit le *Bien-aimé*, choisit alors pour sa devise un cerf volant, ayant une couronne d'or au col, pour mémoire de cette prise sur la créance que ce cerf estoit du temps de Jules Cæsar, qui luy avoit mis ce collier, ainsi que plusieurs en écrivent alors » (p. 152). Il n'y a à ce petit conte qu'une difficulté, c'est que le Cerf-volant était une des devises de Charles V, comme je l'ai montré plus haut (art. CHARLES V). Quant à la longévité du cerf, au cerf pris en 1381 par Charles VI et à l'inscription gravée sur le collier de ce cerf, quatorze ou quinze fois centenaire, ce sont historiettes dont je n'ai pas à m'occuper. Quelle raison fit que Charles V adopta le Cerf-volant pour devise? Je ne saurais le dire; mais assurément ce ne fut point par allusion à quelque cerf pris ou tué dans une occasion mémorable. Quel rapport y a-t-il entre un cerf-volant et un cerf, sinon les cornes? Si Charles V avait voulu perpétuer le souvenir d'une chasse, d'une rencontre de cerf ou de quelque chose d'analogue, il n'aurait pris pour devise une tête arrachée de cerf, mais non un cerf-volant. — *Voy. GACHET DE CHARLES VI, CHARLES V, CHARLES VI, MOTS DU ROI CHARLES VI.* — *Devises de Charles VII.* 1458. — « ... Pour auoir fait et ressondéz... une petite feuille d'or esmaillée de Vert, et icelle attachée à une plume d'or faite à semblance de feuille de fougère » (la petite feuille était un fragment détaché de la grande) « en forme de plume esmaillée à lettres, de A A » (Agnès Sorel, peut-être), de Blanc et de Rouge, semée de petits Bacons d'Or, à laquelle il a refait, remis et attaché xx lettres et xiii bacons... vi s. tourn. » (Comptes de l'argenterie du Roy, fol. 63 v^o; Arch. de l'Emp. KK. 51.) La feuille de fougère ne paraît qu'accidentellement comme devise dans ces comptes, où l'on voit partout les *Roses* émaillées de blanc. Le *Cerf-volant* paraît comme bijou; ainsi, fol. 118 : « Pr dix marcs six onces d'arg^t doré prius et acheté de Gilbert Jehan, orfeure et varlet de chambre du Roy nostre seigr en la façon des memes estrennes, dorées, faictes et taillées en forme d'un Cerf volant couchié, donné aux gentils hom. officiers et autres gens de l'hostel dud. seigr. » Fol. 118 v^o, autres Cerfs-volants d'argent blanc pour les memes officiers; d'autres d'or « pour donner aux seigneurs du sang et lignage du Roy et aux grands officiers de l'hostel. » — « A Jehan Cochet, brodeur et varlet de chambre du Roy ... Pour auoir taillé, fait et assis à fil d'or, d'argent et de soie, sur chascune manche d'ycelles quatre vingt dix neuf robes liriées par ordre du Roy aux memes officiers de l'hostel (en 1459) un escot de fin blanchet, à branches garnies de *feuilles de rosier*, à la devise acoustumée dud. seigr. » (Les robes étaient de drap vermeil (fol. 127). — *Devise de Louis XI.* — Le *porc-épic* était le corps de cette devise dont l'âme était : « *coninus et eminus* (de près et de loin) ». On voyait encore dans les dernières années du dix-huitième siècle cette devise en plusieurs endroits sur les bâtiments de l'ancienne cour des comptes (*Dict. histor. de la ville de Paris*, par Hurtault et Maguy, 1779). — *Devises de Charles VIII.* 1487. — « A Jehan Galant, sept livres cinq solz tourn. ... pour une once unq gros d'argent qu'il a mis et employé aud. mois de juing 1487, à faire et tailler par le commandem^t dud. seigr^t » (le Roi Charles VIII) « quarante lettres à sa devise, c'est assavoir : treize G, treize L et quatorze J, lesquelles lettres il a mises

et assises, et icelles clouées sur le manche d'une hache d'armes donnée aul. seigr, que pour un ducat d'or qu'il a mis du sien à dorer led. lettres. » (Comptes de la Maison du R., 1487-88; Arch. de l'Emp., KK. 70, fol. 16^v.) — « A Jehan Gallant ... pour vne garniture d'espée dud. seigr en laquelle a vne boucle carrée avecque la chappe, vng font rapporté et vng mordant, où y a deux fonts, le tout esmaillé de Rouge et de Tanné, et semé de ces lettres G J L, trois clous et trois riuetz esmaillés desd. couleurs, deux autres grandes lettres J et L esmaillées comme dessus, deux grands GG entrelacez, esmaillées aussi desd. couleurs de Rouge et de Tanné, et vng fons dessous non esmaillé seruant à tenir les deux lettres; et vng bout pour le fourreau de lad. espée, esmaillé aussi desd. couleurs et semé des lettres G J L. — Sept. 1487 » (fol. 66). Quel sens était attribué à ces lettres? Quant aux GG enlacés, pas de difficultés : le G était comme le K, la lettre initiale du nom du Roi : *Carolus*, qu'on écrivait aussi *Karolus*. Mais le G, mais l'É et le J? Je ne saurais dire quelle est leur valeur, et à quoi elles font allusion; il en est de même des lettres S et X, qui furent au nombre des devises de Charles VIII. — « ... quinze aulnes et 3⁴ velours Rouge et 15 aulnes 3⁴ velours Tanné, acheptées, le 14 oct. 1492, pour faire quatre pièces de tapisserie ... pour mettre et tendre en vne chambre toute de bois que led. seigr a fait faire pour seruir en son camp devant la ville de Remes; pour deux aulnes et demye d'azur d'or raz violet de damas achepté le 17 octobre et liuré à Hesterlin de Drieq, brodeur dud. seigr, pour faire quatorze lettres de XX romaines, pour mettre et coudre sur chascun desd. lez de tapisserie. » (Argenterie du Roi, 1491-92; Arch. de l'Emp., KK. 72, fol. 36.) Le 1^{er} décembre 1492, on fit pour le Roi un lit dont le ciel était de satin Jaune et les rideaux de satin Gris, chargé de trois cent quatre-vingt lettres « de SS romaines, a cordeliere par dedans » (la cordeliere était la devise d'Anne de Bretagne). Ces lettres étaient de satin Jaune. Sur le ciel on mit trois cent sept X de damas Gris. Le Jaune et le Gris étaient les couleurs que Charles VIII avait prises vers le temps de sa passion pour Anne de Bretagne; elles remplaçaient le Rouge et le Tanné qu'il avait pris en quittant le tricolore Vert, Rouge et Blanc de Louis XI. Charles VIII se fit de la Cordeliere une devise dès le commencement de l'année 1491; ainsi, je vois que, le 26 mars 1491, il acheta à « Pierre de Lion, marchand, dem^r à Tours, sept aulnes trois quarts de damas Gris fait a coquilles et a cordelières », pour faire vne robe longue jusques à la cheuille du pié ». Le même jour, il acheta au même marchand du « damas Gris a coquilles et cordelières, pour faire vu pourpoint » (fol. 71). — *Devise de François I^{er}*. — Les murs du château de Fontainebleau la montrent en plus d'un endroit; c'était la *Salamandre* dans les flammes. — « ... et pour ce que, en l'vne d'icelles inventions pour les théâtres y avoit vne Salamandre qui pouvoit designer sa personne » (la personne du Roi). « Il vouloit icelle Salamandre estre ostée et au lieu y estre mis l'aigle à deux testes... » (Reg. de l'Hôtel de ville de Paris, an. 1539; Arch. de l'Emp.) Il s'agit ici des préparatifs faits par ordre de François I^{er} pour la réception de Charles-Quint. — « La première (des devises royales qui se voyent au chasteau de Fontainebleau) est celle du grand Roy François I^{er}, a scauoir vne Salamandre au milieu des feux et des

flammes, avec ces mots latins : « *Nutresco et ex-tinguo.* » (Le R. P. Dan, p. 152, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, 1642, in-fol.) — *Devise de Henri II*. — « Vn Croissant montant d'argent, surmonté d'une couronne, ou trois Croissants enlasez et ces paroles : « *Douce totum impleat orbem* », jusques à ce que tout le rond soit rempli. » Le P. Dan ajoute : « Il y en a qui croient que ce prince prit cette devise en considération de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, laquelle estoit en grand crédit auprès de luy. » Le P. Dan donne d'autres explications, « fort tirées », de la devise de Henri II, qui, si je ne me trompe, avait enlacé deux D, l'un la panse tournée à droite, l'autre renversé et la panse tournée à gauche, le groupe traversé d'une barre pour présenter ainsi accouplés le D de Diane et l'H de Henri. — *Devise de Charles IX*. — « Deux colonnes en font le corps et l'ame où le mot est : « *Pietate et justiciâ.* » (Le P. Dan.) — *Devise de Henri IV*. — « Vne espèce en pal avec deux sceptres en sautoir, et ces mots : « *Deo protégit vrs.* » (Le P. Dan.) — *Devise de Louis XIII*. — Une massue avec ce mot : « *Erit hæc quoque cognita monstris* »; allusion à la masse d'Hercule, allusion où ne brillait pas la modestie. — *Devise de Louis XIV*. — Un Soleil et ce mot : « *Nec pluribus impar.* » Cette devise fut composée par Louis Douvrou. — *Foy. DOUVROU*. — *Devise d'Anne de France*. — « Anne de France, fille de Louise XI et femme de Pierre de Bourbon, avoit pour devise vne grande nuée d'azur, d'où sortoit des langues de feu, et au milieu un *Cerf volant*, qui portait au cou vne ceinture d'azur, où se voyoit escrit ce mot : *Esperance*, qui est l'ancienne devise et le mot de la maison de Bourbon, qui eseroit arriver au Trône, comme l'expérience l'a fait voir en la personne sacrée de Henry le Grand, issu du sang royal de St-Louis. » (Le R. P. Dan, fol. 1642.) Je ne sais ce qu'il y a de fondé dans la « nuée d'azur » et « les langues de feu » dont parle le R. P. Dan; mais ce qu'on a vu — c'est que le Cerf-volant était la devise de Charles V, de Charles VI, de Charles VII. Quant au mot *Esperance*, il venait de Charles VI, qui ne l'avait probablement pas adopté comme Bourbon. Il faut donc réformer le raisonnement du Père Dan, et ne pas prêter à la dame de Beaujeu, femme de Pierre II, sire de Beaujeu, duc de Bourbon, une pensée d'ambition qui était peut-être loin de son esprit. Fille de Louis XI, elle ne chercha pas à détrôner son frère Charles VIII pour faire régner son époux; elle disputa la régence au duc Louis d'Orléans, faisant valoir sa qualité de sœur aînée de Charles VIII, mais ce fut tout. L'historien ne lui prête pas de prétention plus haute. — *Foy. CHARLES V ET MOTS DU ROI CHARLES VI*. — *Devises de Catherine de Médicis*. — Brantôme dit que Catherine prit en France, après son mariage avec le Dauphin, qui fut Henri II, la devise suivante : Un arc-en-ciel « avec une phrase grecque, dont le sens était : « Il porte la lumière et annonce le beau temps. » Après la mort du Roi, sa douleur adopta pour devise « une montagne de chaux vive, sur laquelle tombaient à foison les gouttes de l'eau du ciel », et pour mot : « *Ardorem extincta testantur vivere flamma.* » — *Devises du duc d'Orléans*. 1399. — Louis d'Orléans, frère du Roi Charles VI, avait pour une de ses devises des *feuilles d'orties*, quand le Roi avait le *genêt*. Les comptes de l'écurie de 1399 à 1404 (Arch. de l'Emp., KK. 35) mention-

neut plusieurs selles du duc d'Orléans, ornées de feuilles d'orties en broderie. Quant aux couleurs de ce duc, c'étaient celles de Charles VI : Rouge, Blanc et Noir, ou : Rouge, Vert, Blanc et Noir. — *Voy.* CHARLES VI. — *Devise* du duc de Berry. 1419. — Le duc de Berry, dauphin de Viennois, régent de France, avait pour devise la *Licorne, Saint Michel* et un *Bras armé*, portant une épée nue, qui n'était peut-être que le bras de saint Michel, exprimant l'idée de force ou de domination. — *Voy.* DELISLE (ROBIX), ETENDARD DU DUC DE BERRY.

DÉVOTION DU ROI CHARLES VIII.

On a beaucoup parlé des petites pratiques dévotionnelles de Louis XI, des images en plomb de la Vierge et des saints qu'il portait à son bonnet, de son cilice et de ses reliquaires ; j'ai vainement cherché la trace d'achats faits pour lui de ces objets bénits dans les Comptes de son Argenterie et de ses Menus plaisirs conservés aux Archives Impériales, comptes qui, à la vérité, ne sont pas très-nombreux ; mais voici ce que j'ai trouvé touchant la dévotion de Charles VIII, alors époux de la pieuse Anne de Bretagne : « A Symon Girault, varlet de garde robe ordinaire dud. seigneur, la somme de 10 liur. 16 s. 6 den. tourn. pour vng orfeure demourant à Ambrun, pour l'or, l'argent et façon de 42 ymaiges de Nostre Dame, aussy pour lescarlate qui a seruy à doubler le drap dor duquel a esté fait une escharpe à laquelle ont esté mises et attachées lesdites ymaiges... » (fol. 45 v° ; Menus plaisirs, an. 1490-91 ; Arch. Imp., KK. 76.) — « A Jehan Ferret, orfeure, demourant à Vienne, la somme de 7 liu. 5 sols tourn., à luy ordonnée pour neuf grans ymaiges de cyure argenté, le chef desquelles est doré, dont y a quatre en façon de tablean, vne coquille et cinquante autres ymaiges tant grans que petites, aussy de cyure argenté et les chefs d'ancuns doréz que le Roy nostre sire a prises et acheptées de luy à la porte de Saint-Maurice dudit Vienne (fol. 51, vol. cité.) — « A Symonnet Girault, varlet de garde robe dud. sr, la somme de quarante huit sols tourn. ... pour plusieurs ymaiges d'argent de Nostre Dame du bourg de Drolz (?), que led. seigr a prises et acheptées de luy » (fol. 81.) N'aurait-on pas prêté à Louis XI les images de Notre Dame dont aimait à se parer son fils ? Je serais tenté de le croire. Charles, jeune et victorieux, aura paru ridicule aux historiens affaibli de l'écharpe aux quarante-huit madones, et les historiens en auront chargé Louis XI, contre lequel se sont soulevés tous les préjugés, toutes les haines, toutes les chaudes colères des philanthropes. — *Voy.* EX-VOTO, LOUIS XI.

DEZALLIER (ANTOINE),

1679—80.

DESALLIER - D'ARGENVILLE (ANT.-JOSEPH).

1680—1765.

(ANTOINE-NICOLAS). ? 1681—1796.

L'intendant de Rochefort, Michel Bégon, écrivait à son assidu correspondant de Paris, M. Cabart de Villermont, le 18 mars 1691 : « Vous trouverez ci joint un billet de 47 l. pour ce que je dois de reste pour ma part des Globes du Père Cornuel. » (Ces Globes devaient être publiés par souscription.) « J'écris à M. Dezallier pour le prier de se donner la peine de les faire emballer et de me les envoyer avec le plus de diligence que faire se pourra. » Et le 14 juin 1691 : « J'écris à Dezallier de m'envoyer la *Vie de Cromwel.* » Le Dezallier dont il est ques-

tion ici était un libraire, fort connu alors au quartier Saint-Jacques. Antoine Dezallier naquit à Lyon ; je ne sais en quelle année, mais probablement de 1650 à 1659. Il vint à Paris, entra dans la librairie et devint marchand de livres. Il demeurait sur le territoire paroissial de St-Benoît, rue St-Jacques, lorsqu'un de ses confrères et de ses voisins, Jean Dupuis, mourut, laissant une femme jeune, appartenant par sa famille au commerce des livres et de la reliure. Antoine Dezallier plut à M^{me} Dupuis, qui consentit à s'unir à lui, et à joindre le fonds du défunt à celui du voisin, qui paraissait d'humeur et de santé à bien vivre et longtemps. Le 13 février 1679, après la publication d'un seul ban, « Antoine Dezallier, marchand libraire, fils de feu François Dezallier, marchand de toile (*sic*) à Lyon, et de Marie Maigut », épousa, à St-Benoît, « Marie Mariette, veuve de feu Jean Dupuis, marchand libraire, de cette paroisse ». Antoine signa ce jour-là : « Dezallier » ; il signa de même, dix-sept mois après, au baptême de l'unique enfant qu'il eut de Marie Mariette. Cet enfant fut un fils, né le 1^{er} juillet 1680 — et non le 4, comme l'ont dit les biographes — et baptisé le 4 juillet, sous le nom d'Antoine. L'Antoine Il Dezallier né en 1680 est l'auteur connu de quelques ouvrages, aujourd'hui peu recherchés, traitant de l'histoire naturelle, et d'un livre consulté très-souvent, l'*Abrégé de la vie de quelques peintres célèbres* (in-4^o, 1762, 4 vol.). Il publia aussi un livre destiné à servir de guide dans Paris aux amateurs de curiosités ; ce livre (1 vol. in-12, 377 p. et deux tables non paginées) est intitulé : « *Voyage pittoresque de Paris*, par M. D^{***} ; De Bure l'aîné a DCC MLX. Je le cite quelquefois. On comprend très-bien comment, parent de Mariette le marchand d'estampes, qui s'occupait très-longtemps de recueillir des documents sur les artistes ses contemporains et sur les artistes plus anciens, Antoine Il Dezallier fut porté à écrire cet ouvrage biographique, justement estimé encore ; ce que l'on comprend moins bien, c'est la raison pour laquelle notre écrivain changea l'orthographe de son nom, substitua l's au z, et ajouta à son nom de baptême celui de Joseph, qui ne figure point dans son baptistaire. Propriétaire de quelques charges qui augmentèrent sa fortune, il acheta un petit fief qui lui donna le droit de se faire appeler « M. d'Argenville » ; cela se conçoit aisément. Rien n'était plus ordinaire, en France, au dix-septième siècle et au dix-huitième. Antoine-Joseph Desallier d'Argenville mourut le 29 nov. 1765, ce que disent la *Biographie universelle* et le Dictionnaire de Bonillet. Ce qu'ils ne disent pas : il demeurait rue du Temple, et fut enterré dans la cave de St-Nicolas des Champs, le dimanche 1^{er} jour de décembre, en présence de « messire Antoine-Nicolas Desallier d'Argenville, conseiller du Roy, maître ordinaire de sa chambre des comptes », son fils, et de « Jacques Hémar, conseiller secrétaire du Roy, son beau-frère. » L'acte d'inhumation est signé : « Hemart, Desallier D'Argenville ». Antoine-Joseph y est dit : « Conseiller du Roy en ses conseils, maître ordinaire de sa chambre des comptes » (Antoine-Nicolas hérita de cette charge), « secrétaire de Sa Majesté en la grande chancellerie de France, époux de dame Françoise Thérèse Hémar, âgé de quatre-vingt-cinq ans ». (Reg. de St-Nicolas des Champs.) Ant. Joseph Dezallier avait eu, le 29 juillet 1722, un fils nommé Antoine Nicolas, comme son frère le maître des comptes. Cet enfant

mourut le lendemain de sa naissance, dans l'hôtel de son père, rue du Puits, et fut enterré au cimetière neuf de St-Jean en Grève. (Reg. de St-Jean.) — Antoine-Nicolas 1^{er} Desallier d'Argenville, auteur de quelques ouvrages oubliés et d'un livre que les artistes et les biographes ont le tort de lire : les *Vies* de quelques architectes et de quelques sculpteurs, travail au-dessous du médiocre, mal renseigné et sans critique ; A. N. D. d'Argenville mourut, suivant la *Biographie-Michaud* — qu'il faut réformer — « au commencement de l'année 1794 ». Il décéda dans le 5^e arrondissement, le 6 vendémiaire an v (27 sept. 1796), ce qui est bien différent, mais assez indifférent, je l'avoue. — *Voy.* BÉGOX, CORONELLI, GOYPEL, VILLERMONT.

DIABLE. — *Voy.* ORDRE DU DIABLE.

DIAMANTS FAUX. — *Voy.* STRAS.

DIAM (JEAN) dit St-AMAND. — *Voy.* AMAND (St), ci-dess. p. 33.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — *Voy.* BÉGOX, PHÉLIPPEUX (lettre du 25 août 1694), TOURSEIL.

DIDEROT (DENIS). 1713—1784.

Les biographies nous ont appris que le philosophe à qui Voltaire, en train de bienveillance ce jour-là, donna complaisamment le surnom de « Platon », qu'il se hâta de ridiculiser, en en faisant : *Toupla*, naquit, en 1713, à Langres, d'un coutelier. Ajoutons quelques détails à ce renseignement. Au milieu du dix-septième siècle, vivait à Langres un maître coutelier nommé Denis Diderot. Cet homme eut un fils, Didier, que son père éleva dans sa boutique et qui devint, à son tour, maître coutelier. Didier Diderot épousa Angélique Vigneron, qui, le 6 octobre 1713, le rendit père d'un fils. L'enfant fut baptisé, le même jour, à l'église paroissiale de St-Pierre et St-Paul, présenté par son grand-père, Denis Diderot, et par une sœur de sa mère, Claire Vigneron. L'acte du baptême, qui est sous mes yeux, est signé : « Denis Diderot, Claire Vigneron, Didier Diderot, et Rigolot, vicaire. » L'auteur de l'article consacré à Diderot, dans la *Biographie-Michaud*, après avoir raconté que le coutelier de Langres, père de Denis, vit avec chagrin son fils se livrer à la littérature, dit : « Ce père mécontent cessa, dit-on, de lui payer sa pension, et Diderot fut obligé de donner des leçons pour subsister. Pour comble de malheur, il se maria, ce qui dut encore augmenter ses embarras de finances. » Plus loin, le biographe ajoute : « On dit qu'il vécut toujours bien avec sa femme, qui, bonne et simple, conserva ses sentiments de religion. » Cette femme qui, chrétienne sincère, eut la douleur de vivre à côté d'un athée déclaré, et eut la vertu d'y vivre de manière à se faire estimer par l'homme dont les écrits et les discours blessaient ses sentiments les plus intimes, le biographe n'a pas cru devoir la nommer, ou n'a pas cherché à connaître son nom, qui mérite pourtant bien qu'on le connaisse et qu'on le conserve. J'ai fait, quant à moi, tous mes efforts pour trouver quelque document qui me montrât cette personne respectable, et j'ai enfin réussi. Voici ce que j'ai pu en apprendre. Diderot, alors âgé de trente ans, clerc de procureur ou professeur de langue française, je ne sais trop lequel des deux, demeurait rue des Deux-Ponts, à l'île St-Louis, quand il fit la connaissance d'une jeune

filles, son aînée de plus de deux ans, qui demeurait rue Poupée. Quel hasard les rapprocha ? je l'ignore. Par quels mérites Anne-Toinette Champion séduisit-elle D. Diderot ? probablement elle était jolie. Elle était pauvre, et son père, Ambroise Champion, l'avait laissée tout enfant aux soins de Marie Maleville, sa mère. Le cher homme était mort à l'hôtel-Dieu, le 25 mars 1713, léguant la misère à sa veuve. Champion avait alors quarante ans ; il était né dans un village près de La Ferté-Bernard, s'était marié dans cette ville du Maine et y avait eu, le 22 février 1710, Anne-Toinette, que je trouve, en 1743, aînée de Diderot, et vraisemblablement amoureuse de cet ardent jeune homme, dont la parole pénétrante et chaude avait pu charmer Antoinette, pour peu qu'elle eût l'imagination vive. Diderot résolut d'épouser son amie ; il fit part de ses projets à sa famille ; on repoussa l'idée d'une alliance qui paraissait déraisonnable, et l'on ne voulut jamais consentir à y donner son approbation. Diderot passa outre, fit publier un ban à l'église de St-Louis, un à l'église de St-Severin, paya la dispense de deux autres et se présenta chez le curé de St-Severin pour obtenir la permission de se fiancer et marier le même jour dans l'église de St-Pierre-aux-Bœufs. St-Pierre partageait avec le Cardinal Le Moine et quelques-unes des petites paroisses de la Cité le privilège des mariages quasi clandestins. On allait là faire bénir les alliances qui avaient contre elles des répugnances de famille ou quelques scandales. Sans parure, sans carrosses, sans invités, on se présentait de bonne heure à la sacristie, on demandait une messe basse, on signait l'acte corroboré par quatre témoins, et l'on quittait l'église sans bruit, sans pompe, comme on y était arrivé. « Denis Diderot, bourgeois de Paris, fils majeur de Didier Diderot, Me coutelier, et d'Angélique Vigneron », et « Anne-Toinette Champion, demeurant rue Poupée, paroisse St-Severin », se présentèrent, le 6 nov. 1743, — le froid favorisant *l'incognito* qu'ils voulaient garder, — à St-Pierre-aux-Bœufs, et furent unis en présence de « Marie Maleville, demeurant rue St-Severin », de « Jacques Bosson, vicaire de St-Pierre-aux-Bœufs, de Jean-Baptiste Guillot, ancien chanoine de Dôle, et d'un voisin de l'épouse. » L'acte dressé fut signé par les deux ecclésiastiques, par Diderot, par sa femme, qui, d'une bonne écriture, signa : « A. A. Champion », et par « Marie de Maleville ».

Diderot emmena sa femme rue St-Victor, où il s'établit dans un logement sans doute fort modeste. Là, le 13 août 1744, Anne-Antoinette Champion mit au monde, premier fruit de son amour, une fille qui fut baptisée le lendemain à St-Nicolas-du-Charbonnet, sous le nom d'*Angélique*, tenue par « Auguste Blanchard, officier de l'église, » et par « Marie-Catherine Leger, veuve de François Lefebvre, en son vivant aussi officier de l'église ». Le père signa avec le parrain et le vicaire officiant : « Diderot, Blanchard, Visdelou, prêtre. » A partir de ce jour, je perds de vue Diderot, que je cherche vainement partout, et ne le retrouve qu'en 1750, c'est-à-dire sept ans après ses noces, place de la Vieille-Estrapade. C'est là que, le mercredi 30 juin mourut « *Didier-François-Devis*, âgé de quatre ans, fils de Diderot, dont l'acte de baptême m'est inconnu. Cet enfant fut enterré, le 1^{er} juil. 1750, à St-Etienne, où, le 30 septembre de la même année, fut baptisé un garçon, né la veille. Ce garçon eut pour parrain « Laurent Durand, libraire », et pour marraine

« Cécile Carbonnier, épouse de Jacques-Noël Pissot, libraire ». L'enfant fut nommé « Denis-Laurent ». On sait que Diderot eut une fille tendrement aimée de lui. Est-ce l'Angélique née en 1744? Est-ce Marie-Angélique qui, née le dimanche 2 septembre 1733, fut baptisée le 3, ayant pour parrain « Michel Gellevers, gagne-denier », et pour marraine « Jeanne Basinet », qui déclara ne savoir pas signer, déclaration faite aussi par Michel? Je crois qu'Angélique Diderot mourut avant la naissance de sa sœur, à qui fut donné, comme à son aînée, le nom d'Angélique, en souvenir de la mère de Diderot, et celui de Marie, comme pour la mettre sous la protection de la Vierge. Je tiens que Marie-Angélique fut l'enfant chérie du philosophe. Je ne sais ce que devint Denis-Laurent Diderot, dont on n'a point parlé; sans doute, il mourut jeune; ce que je vois, c'est qu'il n'assista point à l'enterrement de son père : « L'an 1784, le 1er août, a été inhumé en cette église M. Denis Diderot, des Académies de Berlin, Stockholm, et Saint-Petersbourg, bibliothécaire de Sa Majesté Impériale, Catherine seconde, Impératrice de Russie, âgé de 71 ans, décédé hier, époux de d^{me} Anne-Antoinette Champion, rue de Richelieu, de cette paroisse; présents : M. Abel-François-Nicolas Carroillon de Vanduel, écuyer, trésorier de France, son gendre, rue de Bourbon, paroisse Saint-Sulpice, M. Claude Carroillon Destillières, écuyer, fermier général de Monsieur frère du Roy, rue de Ménard, de cette paroisse, M. Denis Carroillon de la Charmotte, écuyer, directeur des domaines du Roy, susd. rue de Ménard, et M. Nicolas-Joseph Philpin de Piépope, chevalier, conseiller d'Etat, lieutenant général honoraire au bailliage de Langres, rue Traversière, qui ont signé avec nous curé : Carroillon de Vanduel, Carroillon Destillières, Naigeon, Cochin, Carroillon de la Charmotte, Michel... Marduel, curé. » (Reg. de St-Roch.)

P. S. Cette courte notice était écrite depuis assez longtemps, quand un de mes obligés confrères me rappela qu'on avait publié, en 1830, un petit écrit de mad. de Vanduel, destiné à faire connaître son père, mieux que ne l'avaient connu ses biographes. Je recourus bien vite à l'opuscule de la fille de Diderot, lequel a pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Diderot, par mad. de Vanduel, sa fille.* (Paris, in-8°, 1830.) La lecture que je fis de ces quelques pages intéressantes ne m'engagea point à modifier l'article qu'on vient de lire, parce que je reconnus qu'il est comme un complément indispensable au travail de mad. de Vanduel et un éclaircissement pour tous les passages de ses « Mémoires » qui regardent le mariage et la famille de Diderot. Mad. de Vanduel dit bien que sa mère était fille « de M^{lle} de Maleville, fille unique d'un gentilhomme du Mans », et d'un « manufacturier d'étamine, riche et bien élevé, appelé Champion »; mais elle ne dit ni les prénoms de sa mère, ni l'époque de la naissance de M^{lle} Champion. Elle dit bien que M. Champion fit de fausses spéculations et se ruina; mais, toute fille d'un philosophe qu'elle était, elle ne dit point — peut-être, au reste, ne l'apprit-elle pas de sa bonne et respectable mère — que son grand-père mourut à l'hôpital. Elle raconte avec agrément l'histoire toute romanesque des amours de Diderot et de M^{lle} Champion, qui vivait à Paris, faisant, avec Marie Maleville, — M^{me} de Vanduel n'a pas dit le nom de baptême de cette dame, — un petit commerce de dentelles. Ce ro-

man je l'avais entrevu à travers les documents officiels déposés à la sacristie de l'église où se maria Diderot; je l'avais même vu mieux que ne le voyait dans ses souvenirs mad. de Vanduel, lorsqu'elle écrivait cette petite légende touchante et qui plaît assez sous sa plume. Ainsi, elle dit que sa mère avait « seize ans », quand, marchande de dentelles, elle fut remarquée par Diderot, qui demeura « dans la même maison » qu'elle. Les pièces que j'ai eues sous les yeux prouvent que la tradition recueillie par mad. Vanduel n'était pas très-exacte, ou que la mémoire de la fille de Diderot n'était pas très-fidèle, ce qui n'est pas bien étonnant; à 70 ans, cette faculté précieuse fait souvent défaut à ceux-là mêmes qui, dans leur jeunesse, en ont été le plus doués. Anne-Antoinette Champion avait trente-deux ans, en 1742, alors qu'elle connut Diderot. Quant aux logements qui, deux fois et par hasard, selon mad. de Vanduel, firent voisins nos amoureux, il y a là une erreur que corrige l'acte de mariage, dont j'ai donné plus haut l'analyse. Diderot demeurait à l'île St-Louis, rue des Deux-Ponts; mad. Champion et sa fille Toinette demeuraient rue Poupée, près de la rue de la Harpe. Mad. de Vanduel, après avoir exposé tout ce que Diderot trouva de résistance chez son père au chapitre de son mariage, peint Diderot malade, soigné par les dames Champion, puis convalescent, guéri et passant outre aux défenses du coutelier de Langres. « Aussitôt qu'il put sortir, ils furent à St-Pierre et mariés (1744) », dit mad. de Vanduel, qui se trompe d'année. On l'a vu, ce fut en 1743, au mois de novembre, que le vicaire de St-Pierre-aux-Boeufs, — il y avait dans la Cité un St-Pierredes-Arcis, — bénit une union qui trouva plus tard moins hostile le bonhomme Didier Diderot. Madame de Vanduel, qui ne sait pas bien les détails ou qui les néglige à dessein, ne dit point où son père établit sa femme et sa belle-mère; elle ne mentionne pas les changements de domicile du jeune ménage; tout ce qu'elle rappelle, c'est que, aux frais de l'Impératrice de Russie, Diderot fut logé dans un bel appartement de la rue Richelieu, où, malade depuis longtemps, il mourut, non dans son lit, mais à table et subitement. Mad. de Vanduel dit quelque part de son père : « Il avait en trois enfants et les avait perdus. Le premier était mort en nourrice; son fils aîné fut emporté à cinq ans d'une fièvre violente; le troisième tomba des bras de la femme qui le portait sur les marches de l'église, où on allait le baptiser. » Ce petit conte, assez intéressant d'ailleurs, a contre lui les documents authentiques. Le second fils de Diderot, son second enfant, Denis-Laurent, fut baptisé, ainsi que je l'ai montré plus haut. Il ne mourut pas tout de suite de la prétendue chute faite sur les degrés de St-Etienne, car son enterrement ne figure point au registre de la paroisse. S'il mourut, ce fut longtemps après, lorsque Diderot eut quitté le quartier de Ste-Genève. Quant à sa naissance à elle, quant à ses prénoms, mad. de Vanduel s'en tait. Elle garde le silence aussi sur son mariage et ne fait pas connaître la raison qui décida le philosophe à donner sa fille à un gentilhomme. Je n'ai pu découvrir l'acte du mariage d'Abel-François-Nicolas Carroillon de Vanduel avec Marie-Angélique Diderot, « qui fut consacrée à la Vierge », ainsi que je l'avais supposé. « Ma mère fit vœu, dit mad. de Vanduel, d'habiller de blanc et de consacrer le premier « enfant qui lui naîtrait » à la Vierge et à saint François; rien n'aurait pu lui ôter

de la tête que je dois mon existence à ce vau. » Pauvre mad. Diderot ! quel ridicule, en effet, d'avoir cru à une intervention divine ! Il fallait bien qu'elle en fût raillée par sa fille ! Mademoiselle Diderot avait été mordue par la philosophie, et la vieillesse la trouvait encore esprit fort ! J'avoue que cette phrase écrite par une femme, une femme septuagenaire, me gêne quelque peu un petit livre dont certaines pages sont jolies et dont presque toutes sont empreintes du sentiment vrai de l'amour filial. — Un éloge donné par mad. de Vanduel à son père m'a étonné. Après avoir dit la passion de Diderot pour mesdames de Puisieux et Volant, passion qui occupa une grande place dans la vie du bouillant écrivain et rendit si malheureuse madame Diderot, que les infidélités trop publiques de son mari n'avaient pu détacher de lui, mad. de Vanduel parle ainsi : « *Les mœurs de mon père ont toujours été bonnes*, il n'a de sa vie aimé les femmes de spectacles, ni les filles publiques. » A la bonne heure ! — Les *Mémoires* dont je viens de citer quelques passages ne furent point publiés par mad. de Vanduel. Marie-Angélique Diderot était morte depuis le 8 mars 1824, à l'âge de 71 ans. Elle demeurait dans le premier arrondissement de Paris (v^e style). (Arch. de la ville, tables décennales.) — Les portraits de Diderot abondent et ne se ressemblent guère. Celui que dessina Cochin n'a aucun rapport avec celui qu'on peut considérer comme le meilleur et que grava Henriquez, d'après la peinture de C. Van Loo, artiste qu'aima Diderot et qu'il vanta beaucoup dans ses *Salons*, dont mad. de Vanduel n'a point parlé. Le musée de Versailles possède un buste en marbre de Diderot, exécuté en 1775 par Houdon, pour M. Robineau de Bougon. C'est un bon morceau du sculpteur à qui l'on doit les admirables portraits de Molière et de Voltaire. Un amateur distingué de Paris, heureux possesseur d'un cabinet où sont réunis en assez grand nombre des dessins et des peintures, ouvrages de maîtres français du dix-huitième siècle, M. Walfredin, garde, parmi les œuvres de Greuze, un portrait de Diderot. C'est un profil à gauche, au crayon noir, sur papier gris, rehaussé de crayon blanc. Ce dessin, qui a tous les caractères de la vérité, reproduit la tête du modèle dans sa grandeur naturelle. — *Voy.* DESHAYS, DUCLOS, DOYEN, LÉPICIE, LOUTHERBOURG, PIRON, 1 et 3, RAMEAU, ROSLIN, TARAVAL, VOIRIOT, WATELET.

DIEDDES (MARTIN et ALBERT). — *Voy.* ÉMALLEURS EN TERRE.

1. DIEU (ÉDOUARD, ANTOINE, JEAN et JEAN-BAPTISTE). XVIII^e et XVII^e siècles.

Zani classe « Dieu (Antonio de) » parmi les peintres d'histoire et de portraits, et les graveurs à l'eau-forte. Il dit que Dieu, qui travaillait en 1667 et mourut en 1727, était Français et « *bouissimo* ». (T. 7, p. 327.) Il ajoute, p. 400, que ce peintre est « *il più grande e facile inventore di soggetti storici che abbia avuto la Francia* ». L'éloge est magnifique, mais exagéré. Assurément, les grands sujets, gravés d'après lui, et publiés par Audran, Gantrel, G. Montbard, H. Noblin et Fr. de Poilly, attestent une certaine facilité d'invention, mais cette qualité est au même degré remarquable chez plusieurs peintres français contemporains d'Antoine Dieu. Le style de Dieu manque d'élevation et de grâce, mais il a quelque grandeur. Son dessin est lourd, mais il est correct. Tout ce qu'on peut dire d'Ant. Dieu, c'est que ce n'était pas un homme

sans mérite, et que s'il paraissait avec ses qualités et ses défauts, aujourd'hui que nos peintres semblent à bout de forces quand ils ont groupé quatre ou cinq figures, il obtiendrait un grand succès. On sait peu de chose de cet artiste. Voici ce que j'ai pu apprendre sur lui et sur sa famille. Je n'ai point trouvé l'acte de sa naissance; mais l'acte de son mariage (9 février 1698) me fait connaître qu'il était fils « d'Edouard Dieu, maître graveur à Paris, et de Marie Petit-Jean », qui demeurèrent en la Cité, sur les paroisses de St-Germain le Vieil, de St-Barthélemy et aussi de Ste-Genève. Il épousa « Marie Le Febvre, veuf de feu Jean de La Porte, maître peintre », et fille de « Toussaint Le Febvre, maître peintre », demeurant sur la paroisse de Ste-Genève des Ardents. Les témoins du mariage d'Antoine Dieu furent, outre son père et celui de sa femme, Jean-Baptiste Dieu, graveur, son frère, et « Claude Andran, maître peintre, demeuré paroisse St-Sauveur ». Jean-Baptiste et Antoine Dieu n'étaient pas les seuls enfants d'Edouard Dieu et de Marie Petit-Jean. Un fils, nommé Jean, était leur frère; il exerçait la profession de graveur; une fille, Marianne, était leur sœur; je ne vois pas qu'elle fût mariée. Ils eurent encore un frère, Etienne, né le 27 sept. 1676. (St-Barthé.) — Edouard Dieu mourut le 7 décembre 1703 et fut inhumé le lendemain, 8, en présence de ses trois fils Jean, Antoine et Jean-Baptiste, qui signèrent : « Jean Dieu, Antoine Dieu, J. B. Dieu ». (Ste-Genev. des Ardents.) — Jean Dieu avait épousé, avant 1699, Nicole Ménager. Le 24 mai 1699 lui était né un garçon, tenu par « Marianne Dieu, fille d'Edouard Dieu, m^e graveur, demeurant rue de la Calandre », et par « Antoine Dieu, maître peintre, demeurant sur le petit pont, paroisse Ste-Genève des Ardents ». L'enfant de Jean Dieu mourut le 16 sept. 1699; l'acte de son décès dit que le graveur Jean Dieu demeurait rue St-Louis, en la cité, paroisse St-Barthélemy. Le 18 août 1700, Jean Dieu eut un autre fils qu'on nomma Pierre-Paul. Jean Dieu décéda le 11 juillet 1714 et fut inhumé, le lendemain, aux Saints-Innocents. (Reg. de St-Barthélemy.) Il avait, selon l'acte de son décès, « 56 ans environ », ce qui reporte sa naissance à 1658. Les témoins de l'enterrement furent « Jean-Pierre Dieu, graveur », — un fils de Jean, dont le baptistaire n'est inconnu —; « Antoine Dieu, peintre ord^e du Roy, frère du deffunt, demeurant petit pont, paroisse Ste-Genève du Miracle », et « Jean-Baptiste Dieu, m^e graveur, autre frère ». Antoine Dieu fut reçu à l'Académie de peinture en 1722. L'Almanach royal dit qu'il demeurait alors rue St-Séverin, vis-à-vis de la petite porte de l'Église. En 1725, il demeura rue aux Fèves, au coin de la rue de la Calandre, près la petite porte de St-Germain le Vieil. Il quitta bientôt la Cité et vint s'établir non loin du Louvre, rue du Coq, où il mourut le 12 avril 1727, à dix heures du soir. (St-Germ. l'Auxer.) L'acte de l'inhumation dit qu'« Antoine Dieu, peintre de l'Acad. Roy., veuf de Marie Anne Le Febvre », mourut « âgé de soixante-six ans ou environ ». Il était donc né en 1661 ou 1662. — *Voy.* AUDRAN, AURY, JEAN (JEAN DIEU, dit St-), SIMONNEAU.

2. DIEU (JEAN DE).

1718.

« Jeanne Dantan, femme de Jean de Dieu, sculpt^r ord^e du R., âgée de 77 ans et 6 mois, décédée la

veille à huit heures du matin, dans le Louvre » (Reg. de St-Germ. l'Auxer., 25 juillet 1718.) Son mari assista à son enterrement et signa l'acte d'inhumation : « De Dieu » avec paraphe. — Il y a, de Jⁿ de Dieu, une statue de Ste-Eustachie dans la chapelle de St-Jérôme aux Invalides. — Je ne connaissais pas encore Jean de Dieu, quand j'écrivis l'article sur Bernin, qu'on trouvera ci-dessus. Ce fut lui, à n'en pas douter, qui remplit la mission dont j'ai parlé p. 210, 1^{re} colonne, en bas. — *Voy.* BERNIN.

DILIGENCES PUBLIQUES.

xvii^e siècle.

Au xvii^e siècle, l'industrie des transports de voyageurs par voitures publiques n'était pas libre. Nul entrepreneur ne pouvait mettre des carrosses sur les routes, sans le congé du roi ou, pour mieux dire, du Ministre Secrétaire d'Etat qui, dans son département, avait l'administration de Paris et de l'Île de France. L'autorisation accordée n'était pas sans restrictions. La plus considérable, celle qui entravait le plus particulièrement l'exercice du droit accordé au directeur des diligences, c'était l'obligation où son privilège le mettait de donner des places dans ses voitures aux personnes que le ministre munissait d'un ordre du Roi, pour en jouir durant un voyage. Le ministre écrivait au maître des voitures pour l'avertir et, sous aucun prétexte, celui-ci ne pouvait refuser d'obtempérer à l'ordre qu'on lui présentait. Voici un exemple de l'usage que le Secrétaire d'Etat faisait du pouvoir réservé au Roi, dans le cas dont je parle : « De par le Roy. Il est ordonné au maître de la diligence de Lion de donner au s^r coadjuteur d'Arles, cinq places dans le carrosse qui partira de Paris, le samedi xi^e du présent mois, et ce préférablement à toutes autres personnes. Fait à Versailles le 7^e septembre 1688. » (Bibl. Imp., Ms. Clair¹, 556, p. 860.) — *Voy.* PONTCHARTRAIN (HIERÔME).

DINE-MATIN. — *Voy.* DORAT.

DIX AOUT 1792. — *Voy.* SUISSES.

DOMINIQUE. — *Voy.* BIANCOLELLI.

DONABELLA (JULIE). 1627—40

Cette femme artiste, sur laquelle je n'ai trouvé dans les mémoires du temps aucun renseignement, fut peintre de Madame, femme du duc Gaston d'Orléans. Un Etat des officiers de la Maison de Madame (la fille de Louis II de Montpensier, mère de la Grande Mademoiselle) me fait connaître que Julie Donabella reçut 100 l. de gages, en 1627, pour la charge qu'elle remplissait près de Madame. Un Etat de la Maison de Gaston me montre que Julie était, en 1641, « peintre du duc d'Orléans » et qu'elle recevait 600 livres de pension pour son office. (Arch. de l'Emp., Z, 1341.)

DEXON DE LA MONTAGNE ET DE MONTGERON. — *Voy.* L'ORME (DE).

DORAT et d'abord DAURAT (JEAN DINE-MATIN, dit :). 1508?—1588.

DORAT (CLAUDE-JOSEPH). 1734—1780.

Deux poètes de la même famille, à deux siècles de distance; le premier, qu'on nomma le *Pindare français*, surnom trop honorable assurément, est complètement inconnu aujourd'hui, hors peut-être des bibliophiles; l'autre, aimable, spirituel et marié, est presque oublié maintenant des vieillards

et tout à fait ignoré des jeunes gens. Il eut, avec le tour élégant et facile, de la grâce véritable, souvent de la recherche et quelquefois de la verve; il n'eut que bien rarement de la force et de l'élevation. — J'ai trouvé peu de chose sur Jehan Dorat; j'aurais pu trouver beaucoup plus d'actes intéressants pour l'histoire de Claude-Joseph, mais cette histoire, est-il bien nécessaire de l'écrire aujourd'hui? On sait que le poète qui prit le nom de Daurat, changé bientôt en Dorat, se nommait Jean Dine-Matin. Il était d'une famille bourgeoise du Limousin, où le commerce était plus en honneur que les lettres. Jean voulait vivre de la science et de la poésie; il quitta Limoges pour Paris, après avoir fait ses études dans sa ville natale, ou du moins dans la capitale de la province où il avait reçu le jour. En partant, il se débarrassa du nom de sa famille pour prendre le surnom qu'on avait donné à un de ses parents, dont la chevelure était blonde. On ne peut être poète, se présenter d'une manière décente dans le monde de l'esprit, et se laisser appeler Dine-Made ou Dine-Matin; peut-on s'appeler Aronet et régner au théâtre et dans les salons? Aronet devint M. Voltaire, comme Dine-Matin était devenu Daurat (*Deauratus* ou *Auratus*). Un nom euphonique n'est pas inutile au succès. (*Voy.* CARMONTELLE.) — Les biographes, qui rapportent à l'année 1560 la nomination de Jean Dorat à la chaire de grec, établie au collège royal, disent qu'il quitta, le 8 novembre 1567, son professorat, dont il se défit en faveur de Nicolas Goulu, qui épousa Madeleine, fille de Dorat. — Goulu succédant à Dine-Matin, la rencontre est plaisante! Ce qu'il y a de certain, c'est que, dix-sept ans encore après qu'il eut passé du collège Coqueret au collège de France, Jean Dorat avait encore le titre de « poète et interprète du Roi ». Dans un registre de l'*Épargne* du Roi Charles IX (Arch. de l'Emp., KK, n^o 133, p. 2540), je vois, sous la date de 1572, cet article : « A Jehan Daurat, poète et interprète en la langue grecque et latine (*sic*), 25 livres ». Sur une liste des pensionnaires de Henri III pour l'année 1577 (Bibl. Imp., Ms. Dupuy, n^o 852), on lit cette mention : « M^r Jean Dorat poète grec et latin, xii^e l. ». Douze cents livres étaient également données à Pierre Ronsard et à Antoine Baif, en leur qualité de poètes. On sait que tous deux étaient élèves de Dorat, qui donna aussi ses soins et ses conseils à Joachim Du Bellay. Ce fait nous est attesté par l'inscription latine que fit graver Nicolas Goulu, sur la pierre qu'on dressa après le décès de son beau-père, près de la sacristie des chanoines, dans le chœur de l'église de St-Benoît, où fut enterré, dit-on, Jean Dorat, mort le 1^{er} novembre 1588, âgé de 80 ans. L'épithaphe donne le millésime de l'année pendant laquelle mourut le poète, le chiffre de son âge, mais non pas la date précise de sa mort. Les registres de St-Benoît pour l'année 1588, manquant aux archives de cette paroisse, je n'ai pu connaître cette date. L'épithaphe de Dorat, que j'ai lue p. 278, tome IX du *Recueil d'épithaphes*, gardé aux Manuscrits de la Bibl. Imp., fait honneur à Dorat, comme je l'ai dit, d'avoir formé Ronsard et du Bellay (« *Cujus disciplina debet Gallia Ronsardus et Bellains* »); elle nous apprend aussi que Jean Dorat avait des armes et qu'il portait « de gueules à trois croix ancrées d'or ». Pourquoi le poète avait-il des armes? Pourquoi Nicolas Goulu en avait-il et portait-il « d'or à deux

palmes adossées de sinople, et un chef de gueules chargé de trois roses d'argent » ? Ni Goulu, ni Dorat, n'étaient d'extraction noble, et s'ils prirent des armes, c'est en vertu d'un anoblissement personnel et pour le cas que le roi faisait de leur mérite, ou parce que leur position dans l'université les autorisait à prendre un blason. — A la fin du xvii^e siècle, lorsque Louis XIV ordonna qu'une révision fût faite de la noblesse française et accorda aux bourgeois, moyennant finance, le droit de se composer des armoiries et de les faire peindre ou sculpter sur leurs logis ou leurs carrosses, deux Dorat vivaient à Limoges : l'un, Pierre Dine-Matin, qui avait gardé le nom primitif de la famille et vivait de son bien; l'autre, Simon Daurat (*sic*), était marchand drapier : tous deux prirent des armes où, entre autres pièces, figuraient trois marteaux et qui, du reste, n'avaient rien de commun avec les croix ancrées des Dorat qui étaient alors au parlement de Paris ou à la chambre des comptes, descendants directs de Jehan Daurat, et ancêtres de Claude-Joseph Dorat, ce que paraît avoir ignoré feu Au puis, auteur de l'article consacré à cet écrivain dans la *Biographie-Michaud*, car il se contente de dire que Dorat était né de parents connus depuis longue. ops dans la robe.

En 1655, vivait sur la paroisse de Saint-André des Arcs un auditeur en la chambre des comptes, jeune alors, et qui avait pour frère un conseiller au Parlement de Paris; le premier, Jean Dorat, avait épousé Philippe Chaillou, qui, le 8 mars 1655, lui donna un fils, baptisé sous le nom de Jean, ayant pour parrain son oncle Joseph Dorat, du Parlement. En 1657, Philippe Chaillou mit au monde un autre enfant qui mourut au mois de mars, oudoyé seulement. Joseph Dorat se maria à son tour, épousa Anne-Françoise Despinois, dont il eut trois fils, Charles-Léon, Joseph et Claude. Charles-Léon se maria à Anne Aubriot, le 9 mai 1695, en l'église St-Louis en l'Île. L'acte qui est aux registres de cette paroisse qualifie l'époux « chevalier », et le dit fils de défunt m^e Joseph Dorat, conseiller à la cour de Parlement, « en la grande chambre d'icelle ». M^{lle} Aubriot était fille de défunt « Henry Aubriot, Contrôleur général des finances à Tours ». Les témoins du mariage furent, pour l'époux, ses frères Joseph Dorat, écuyer, seig^r de La Barre, et Claude Dorat, prieur et abbé commendataire de Notre-Dame de Cerqueux. — Dans l'Armorial de Paris (Bibl. Imp., Ms.) je vois que les trois frères dont il vient d'être question, un Mathurin Dorat, prieur de St-Jacques, et un Jean Dorat, parents de ceux-ci, avaient, en 1697, les mêmes armes que leur aïeule Jehan Daurat, les trois croix d'or ancrées, sur fond de gueules.

En 1732, demeurait sur le quai Malaquais Claude-Joseph Dorat, « conseiller du Roi et auditeur en sa chambre des comptes », qui avait épousé Marie-Jeanne Fourel, dont il eut une fille, baptisée le 16 Juin à St-Sulpice, sous les noms d'Angélique-Susanne. Le 31 décembre 1734, il eut un second enfant qui, le même jour, fut baptisé sous les noms de *Claude-Joseph*. C'est ce Claude-Joseph Dorat qui fut le poète musqué du xviii^e siècle. Il eut pour grand-oncle un Claude Dorat, qui se maria à Saint-Sulpice en 1731, âgé de 78 ans. Le bonhomme demeurait quai Malaquais avec son neveu. La *Biographie-Michaud* dit que l'auteur de *Regulus*, de la *Feinte par amour*, etc., fut marié secrètement à

M^{lle} Fanier de la Comédie française; il y a là une difficulté. Dorat était marié en 1780 lorsqu'il mourut. Il avait épousé Anne-Pauline-Genèveuve Faurès, dont il eut une fille qui naquit posthume, le 7 octobre, comme l'indique l'acte suivant, inscrit au registre de St-Eustache : « A été baptisée Josephine, » née de ce jour, fille de défunt M^r Claude-Joseph » Dorat, chevalier, ancien mousquetaire du Roy en sa » première compagnie » (il était décédé le 29 avril précédent) « et d'Anne-Pauline-Genèveuve Faurès, » son épouse, demeurant rue Montmartre... La ma- » raine Genèveuve Larcher, femme de Antoine, le » parr. Faurès, écuyer, seig^r de Haburnet Bel Air. » Ces deux personnes nommées, dans cette dernière phrase, étaient la mère et le père de mad. Dorat. — Les portraits de Claude-Joseph Dorat sont fort connus; ceux de son aïeule Jehan le sont un peu moins. Le cabinet des Estampes (Bibl. Imp.) en garde trois : le premier fut publié et peut-être aussi gravé par J. Granthome (*J. Granthome sc.*), en 1679, quand Jehan Dorat était dans sa soixante et onzième année. Cette figure, assez belle et ferme, profil à droite, fut reproduite en 1686, par un graveur assez habile, dont le monogramme ZB cache un nom qui ne paraît pas avoir été deviné par les érudits dont l'occupation spéciale est l'étude de ce qui touche à la gravure. Autour de cette image en buste, dont l'encadrement diffère beaucoup de celui de Granthome on lit : « *Joannes Auratus poeta et interp. Reg. etc. suæ LXVIII* ». Léonard Gaultier ne pouvait oublier, dans son tableau des Français qui se rendirent célèbres au xvii^e siècle, un des membres de la pléiade, *Jehan Daurat*; il grava donc, d'après Granthome, un petit portrait, profil à gauche, du poète, et le plaça dans ce qu'on appelle improprement sa *Chronologie*. — *Voy.* BALOX, ci-des., p. 105, 1^{re} col., en bas; FANIER.

DORBAY. — *Voy.* ORBAY (d').

DORIA (PIETRO).

1609-30.

« Le Roy ayant accordé à la Reyne » (Marie de Médicis) « une gallaire nommée la *Régine* » (forme provençale de l'italien : *Regina*, reine) « et à Monsieur le cheuallier de Vendosme, filz naturel légitimé de Sa Majesté, deux autres gallaires, l'entretènement desquelles est employé sur l'estat de ses gallaires, et voulant aussi pourvoir à ce que lesd. trois gallaires trouvent le rang et ordre qui leur appartient (*sic*) tant sur lesd. estats de ses gallaires, que lorsqu'elles accompagneront l'estendart d'icelles, Sa Majesté a ordonné que lad. gallaire diete la *Régine* sera employée en sond. estat, la première jm-médiatement après la *Réalle*, et, après lad. gallaire la *Régine* seront aussy employées audit estat les deux gallaires dud. s^t cheuallier de Vendosme, et qu'elles tiendront le mesme rang, quand elles accompagneront l'estendart et lorsqu'elles seront commandées pour quelques voyages où l'estendart ne sera point, qu'elles tiendront le rang et ordre qui leur sera (*sic*) ordonné par le général desd. gallaires, auquel Sa Majesté enjoinct de faire observer la présente ordonnance et à tous les capitaines, lieutenans et autres officiers desd. gallaires d'y obéir sans aucune difficulté Faict à Paris le ix^e jour de mars 1609. » (Signé) « Henry », et plus bas : « Forges ». (Vieilles archives de la Guerre, vol. 13, p. 14.) Le jour où Henri IV signait l'ordonnance qu'on vient de lire, il donna au Génois Pietro Doria — un descendant du grand André, je suppose; je n'ai pu sa-

voir de qui ce Pierre était fils — un brevet de capitaine, entretenu dans la marine des galères de France. (V. Arch. de la Guer., vol. 12, p. 41.) Le 23 janvier 1611, Louis XIII nomma « le s^r Pierre Doria au commandement de la galère *Regine*, à la place du s^r Vassalo », qui s'était démis de cette charge. La lïentenance de la *Regine* fut donnée à un neveu de P. Doria, « Charles de Friche, chevalier, s^r de Brasseuze », qui, en l'absence du capitaine, commanda plusieurs fois ce navire à rames. P. Doria mourut en 1630, et probablement dans les derniers jours du mois de décembre. Le 31 de ce mois, « La Reyne mère du Roy estant à Paris, voulant reconnoître à l'eudroit de Charles de Friche s^r de Brasseuze les bons et agréables services que le feu s^r de Doria (*sic*), son oncle, a rendus au Roy son filz depuis son aduenement à la couronne, en plusieurs occasions importantes et particulièrement au commandement de la galère dite la *Regine*, appartenant à lad. dame Reyne, et ceux aussi que led. Brasseuze a déjà faictz en la conduite et commandement de lad. galère en l'absence de sond. oncle, dont il s'est si dignement acquitté, que l'on s'en peut assurer sur sa fidélité, suffisance et expérience à l'aduenir, Sa Maj. par ces considérations » donna et accorda « aud. s^r de Brasseuze la charge de la galère dicte la *Regine*, vacante par la mort dud. deffunct Doria, son oncle, pour en jouir, et y commander soubz l'auctorité de M. le comte de Joigny, général des galères... etc. » (Signé) « Marie » et plus bas : « Colignon » (Secrét. des commandements de la Reine). (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. 12, p. 41.) — La phrase : « Lorsqu'elles » (les trois galères désignées dans l'acte du 10 mars 1609) « accompagneront l'estendart » doit être entendue ainsi : « Lorsque la *Regine* et les deux galères du chevalier de Vendôme feront partie d'une escadre où sera la *Réde* » (La *Réale*, ou galère royale, était l'Amirale des galères, et portait l'étendard de France, qui, pour les galères, était de gros taffetas rouge fleurdelisé.) « la *Régine* et les galères de Vendôme la suivront. »

| | |
|-------------------|--------------|
| DORIGNY (MICHEL). | ? 1617—1665. |
| (LOUIS). | 1654—1742? |
| (NICOLAS). | 1658—1746. |

Michel Dorigny, peintre, souvent employé par l'intendant des bâtiments du Roi, s'acquit une réputation assez grande en mitant Simon Vouët, et fut un graveur fécond, dont on estima fort les ouvrages, aujourd'hui peu recherchés des amateurs. Il naquit, suivant les biographes, en 1617, à St-Quentin. Je n'ai pu me procurer l'acte de sa naissance, ni savoir quelle profession exerçait son père; mais un acte authentique dont on lira le texte tout à l'heure m'a appris qu'il était fils de Nicolas Dorigny et de Françoise Aleaume, et qu'il eut deux frères : François, qui devint avocat au Parlement de Paris, et Nicolas, dont le métier n'est resté inconnu. Nicolas Dorigny, le père de Michel, avait un frère dans l'Eglise, Louis Dorigny, qui, en 1654, prenait la qualité de « chanoine de l'Eglise royale de St-Quentin ». — Lorsque Vouët, de retour d'Italie, ouvrit son atelier, Michel Dorigny n'avait encore que onze ans; il n'en avait que vingt et un lorsqu'en 1638 il publia, gravés d'après son maître, la *Délivrance de St-Pierre*, plusieurs plafonds ovales et octogones, le *Martyre*, que Vouët avait fait pour le maître-autel de St-Eustache, planche assez grande,

et la *Diane*, pièce petite, si on la compare aux plafonds. En moins de dix années son éducation de peintre et de graveur s'était donc faite. Parmi ses élèves, Vouët aima particulièrement François Torabat et Dorigny, celui-ci surtout, qui reproduisait avec un burin facile ses ouvrages si facilement produits. Il l'estimait comme graveur, non pas peut-être à l'égal de Claude Mellan, son compagnon de Rome, mais assez pour lui confier le soin de traduire ses œuvres les plus importantes. Cette estime devint si grande, et l'amitié qui en résulta fut si sérieuse, que Vouët crut ne pouvoir confier qu'à Dorigny l'avenir de sa fille « Jeanne-Angélique », quand elle fut parvenue à l'âge de dix-huit ans. Michel en avait alors trente et un. Il était dans la force de son talent, et sans doute Angélique aimait en lui autre chose que son mérite de graveur et de peintre. Ce fut le mardi 11 février 1648 que Radegone Béranger, seconde femme de Vouët, et belle-mère de Jeanne-Angélique — Simon étant sans doute malade et ne pouvant assister au mariage de son enfant, de son élève bien-aimé — conduisit sa belle-fille à St-Germ. l'Auxer., où, la bénédiction nuptiale donnée, un clerc dressa l'acte que voici : « Michel Dorigny, peintre du Roy, fils de feu Nicolas Dorigny et de Françoise Aleaume, et Jeanne-Angélique Vouët, tous deux de cette paroisse, mariés en présence de François Dorigny, advocat au Parlement, et de Nicolas Dorigny, tous deux frères dud. marié, et de François Torcebat, peintre, beau-frère de ladite mariée et de Jacques Sarazin... sculpteur ordinaire du Roy, cousin de ladite mariée, et d'autres ». Au bas de cette mention, outre les noms des époux, et des témoins du mariage, on lit les signatures de Radegone Béranger et de Françoise Aleaume. Dorigny eut six enfants de J. A. Vouët : 1^o Jean-Baptiste, qui mourut rue St-Thomas du Louvre, le 14 janv. 1649; 2^o Simon-François, tenu le 18 déc. 1649, par Simon Vouët, et sa fille Françoise, femme de Torcebat, valet de chambre du Roi, comme Dorigny. Simon-Fr. décéda aux galeries du Louvre, le 8 janv. 1651. 3^o Louis, que présenta à l'église, le 14 juin 1654, Louis Dorigny, chanoine de l'église royale de St-Quentin; 4^o Jean-Michel, nommé le 17 sept. 1656, par Jean Nocret, peintre et valet de chambre du Roi; 5^o Nicolas, dont fut parrain, le 1^{er} mai 1658, Nicolas de La Fleur, peintre ord^{re} du R.; 6^o et enfin, *Magdeleine*, dont répondit « Magdeleine Grandalle, femme de M. Girodet, m^{re} d'hostel de mad. la mareschale de Gramont ». Ce dernier enfant mourut au Louvre le 12 juin 1661. — Les biographes font mourir M. Dorigny en 1665; erreur : il décéda au Louvre le dimanche 22 février 1665, et fut enterré le même jour; « convoi de 40 prêtres » (Reg. de St-Germ.). Michel Dorigny avait été reçu à l'Acad. Roy. de peint. comme peintre d'histoire et graveur, le 3 mars 1663. — Louis Dorigny et son frère Nicolas furent peintres; le dernier fut surtout connu comme dessinateur et graveur à l'eau-forte : on a de lui une œuvre assez considérable et digne de beaucoup d'estime. Il alla en Italie, où son frère vécut plusieurs années. Quant à celui-ci, il se rendit célèbre, et fut très-recherché « par les grands seigneurs, pour enrichir leurs palais de ses vastes idées »; c'est au moins ce que dit Mariette, qui ajoute que la « grande réputation » de Louis Dorigny se soutenait encore au moment où Mariette écrivait. Voilà pourtant ce que c'est que la gloire! L. Dorigny, un peintre es-

timé, un peintre fort, au moins par quelque côté, aimé, vanté en son temps, est aujourd'hui tout à fait oublié! Le Louvre n'a pas un tableau de lui, comme il n'en a pas un de Michel, son père. Le *xviii*^e siècle et le *xviii*^e se trompèrent-ils donc tout à fait, ou sommes-nous trop dédaigneux? Justice devrait être rendue, dans le Louvre agrandi, à bien des artistes français qu'on a injustement exclus du Musée lorsque, sous l'influence des idées Davidiennes, on forma cette collection. — On a dit que Louis Dorigny mourut à Vérone en 1742; je n'ai pu m'assurer de la vérité de cette assertion. Nicolas, que la Reine Anne fit venir à Londres et qu'elle chargea de graver les cartons de Raphaël, gardés à Hampton-Court, fut créé chevalier par le Roi George I^{er}. Ce ne put être qu'après 1714. Les huit planches qu'il exécuta d'après les cartons sont sans date; les épreuves que j'en ai vues portent au bas cette inscription : « *Eques Nicolanus Dorigny, Gallus, del. et sculp.* » Elles appartiennent à un second état, à moins qu'on ne suppose, ce qui est peu probable, que rien du travail ne fut fait et connu du vivant de la Reine, qui mourut en 1714. Il est difficile de dire à quelle époque Nicol. Dorigny commença cette grande œuvre; on voit par la gravure du *Christ en croix*, faite d'après un tableau de Guido, qu'il était encore à Rome en 1702, année où la Reine Anne monta sur le trône; ce fut donc entre 1703 et 1714 que Nicolas alla en Angleterre et y fit les huit planches d'après Raphaël. Dorigny ne fut reçu à l'Académie qu'en 1726; il mourut le 1^{er} déc. 1746, rue Neuve-Culture-St-Catherine, et fut inhumé le lendemain, « âgé de 88 ans, chevalier d'Angleterre, graveur ord^{re} du Roy, etc. » (Reg. de St-Paul.) — Louis Dorigny, dès l'âge de 18 ans, prenait le titre de « peintre du Roy » (Reg. de St-Thomas du Louvre, 7 juin 1672.) Michel Dorigny signa à son mariage (11 fév. 1678) : M Dorigny, le D se confondant avec l'M; Louis Dorigny signait : « Dorigny » sans addition de prénom. — *Loy. SARAZIN, TORTEBAT, VERDELOCH, VIOLET.*

DOUÉ (NICOLAS I^{er} = JEAN = CLAUDE = JACQUES DE HOËY, dits :) xvi^e et xvii^e siècles.

Plusieurs peintres du nom de : Doué — altération de celui-ci : De Hoëy — figurent sur les Etats des Maisons de nos Rois; ce sont Nicolas, Jehan, Claude et Jacques. Félibien parle de l'un d'eux, « Jean de Hoëy, dit-il, estoit de Leyde en Hollande. Estant venu en France, il s'attacha au service du Roy Henry IV, qui le fist vn de ses vaulets de chambre ordinaires et luy donna la garde de tous ses tableaux. » L'auteur des *Entretiens sur les peintres* ne cite ni Claude, ni Nicolas, ni Jacques. Nicolas I^{er} était, je crois — je n'oserais l'affirmer cependant — frère de Jean, qui fut père de Claude et peut-être aussi de Jacques. Je vois Nicolas Doué (*sic*) porté pour 10 livres de gages sur les Etats de 1590 à 1609; et pour 30 l. sur celui de 1611. En 1609, il ne fut point payé, « faute de fonds ». (Arch. de l'Emp., Z. 1341, et KK. 151, 152.) — Jehan Doué figure pour 33 l. de gages annuels comme peintre et valet de chambre du Roi sur les Etats de 1590 à 1609. En 1609, il est porté pour 100 l., et son fils Claude est inscrit comme survivancier : « A Jehan Dhoëy (*sic*), painctre et vallet de chambre, et Claude Dhoëy, son fils en survivance, 100 l. » (KK. 152.) — Claude De Hoëy eut la charge de « Gardien et con-

servateur des tableaux de Fontainebleau »; il la posséda jusqu'en 1635, et s'en démit en faveur de Jean Dubois, son neveu, fils d'Ambroise Dubois et de Françoise Doué. — Jacques Doué eut en charge la garde du Cabinet des peintures du Louvre, et pour cela, de 1618 à 1623, il toucha une pension de 400 l. portée à 600 en 1626. (Bibl. Imp., Ms. Maison du Roy, Colbert 318.) Outre sa pension, il toucha 300 l. de gages, de 1631 à 1643. (Bibl. Imp., Ms. 9474.)

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre par la lecture des *Etats*, documents très-incomplets et quelquefois informes, que gardent les Arch. de l'Emp. et la Bibl. Imp. Aucun de ces Etats n'est original; tous sont des copies faites à la hâte, pour la Cour des aides, où les fautes abondent, et où, pour ce qui est des Doué, les plus fâcheuses confusions existent entre Jean et Jacques de Hoëy.

Jean De Hoëy qui, selon J.-Baptiste Descamps (*Vie des peintres flamans*, etc. naquit en 1545, mourut à Fontainebleau, le 9 sept. 1615, et fut enterré à Barbeau. (Reg. de St-Pierre d'Avon, cité par M. le comte Léon de La Borde, *Renaissance des arts à la cour de France*.) Il avait épousé une femme dont le nom mal figuré se lit Roanme dans un baptistaire de 1666 (Reg. d'Avon) et Reconce dans les registres de Paris; ainsi « le 8^e avril 1599, fut baptisé Jehan, fils de Jehan Douhoÿ (*sic*), painctre et vallet de chambre du Roy, et de Marie Reconce, sa femme, dem^{ur} rue St-Honoré ». (Reg. de St-Eust.) « Le 11^e may 1597, fut baptisé Nicoulas, fils de Jehan Doheÿ (*sic*), painctre et valet de chambre du Roy, et de Marie Reconces (*sic*)... Mar. Anne Doheÿ, veuve de Julien Perruchon, valet de chambre, et de la musique du Roy. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Je ne sais ce que devint ce Nicolas II De Hoëy. Le 9 juin 1602, Marie Reconce, femme de Jean Doué, et Jehanne Doué, fille du même Jehan Doué, furent marraines d'une fille d'Ambroise Dubois et de Françoise Doyé (*sic*) sa femme, dem^{ur} rue St-Honoré, à l'enseigne du *Paradis*. En 1606, « Marie Reconce, femme de m^{re} Jean de Hoëy et noble dame Anne de Hoëy, femme de M^{re} Oultrebon, valet de chambre du Roy », furent marraines ensemble à St-Pierre d'Avon. Anne De Hoëy, veuve de Perruchon, musicien, était femme d'Oultrebon depuis plus de six ans; elle l'avait épousé à St-Eust. le 11 nov. 1599, comme je le vois au reg. de cette église : « Antoine Oultrebon et Anne Le Doyt (*sic*), *affidati* 7 nov. 1599. *Desp.* 11 nov. 1599. » Antoine Oultrebon était un des chanteurs de la chambre de Henry IV et valet de chambre du R. Un acte du 11 juin 1601 le qualifie « cantre et vallet de chambre du Roy ». (Reg. d'Avon.) — Dans un recueil d'*Epitaphes* des églises de Paris (Bibl. Imp., Ms., Sup. fr., 9480, p. 3, fol. 1633), je lis : « Cy dessous gist Anne D'hoëÿ, femme d'Ant. Oultrebon, ordinaire de la musique de la chambre du Roy, veufve de Julien Perichon (*sic*), joueur de luth, aussi ord^{re} de la ch. du R., laquelle décéda le 23^e jour de l'année 1612. La mort la retira du monde les 38^e ans 2 mois et huit jours de son âge ». (Reg. des Quinze-Vingts.) — Je nommais tout à l'heure Jehanne, fille de Jean Doué; elle, Jean et Nicolas ne furent point les seuls enfants de ce peintre et de Marie Reconce; ils eurent encore deux sœurs, du nom de *Françoise*, et un frère, *Claude*. Celui-ci fut peintre, on l'a vu plus haut. Françoise Doué, qui est nommée dans l'acte du

9 juin 1602, cité ci-dessus, épousa Ambroise Dubois, dont elle fut la seconde femme, comme ensuite elle fut la seconde femme de Martin Fréminet qui, en premières noces, avait épousé une autre Française Doué, sœur de celle-ci. Française Doué qui fut à Dubois et à Fréminet vivait encore en 1645, car le 18 mai de cette année, elle tint, avec son frère Claude, un fils de Jean Dubois. Le baptistaire cité par M. de La Borde la dit « Française de Hoëy, veuve de Fréminet, premier peintre du Roy ». Un acte du 24 février 1604 montre Claude de Hoëy parrain avec « Française de Hoëy, sa sœur, femme de Fréminet ». (Reg. d'Avon.) — Claude de Hoëy épousa Gabrielle Tabouret, fille d'Antoine Tabouret, jardinier du R. à Fontainebleau, et d'Antoinette Rogery, fille du peintre Roger de Rogery. Je ne sais si Claude de Hoëy eut des enfants de Gabrielle Tabouret, mais je vois qu'il en eut un hors du mariage : « Du samedi 5^e avril 1614, fut baptisé Jacques », fils de Claude Donet (*sic*), peintre dem^t à Fontainebleau, et de Marie Dufresne, la mère (signe de l'illégitimité dans les registres de cette paroisse) dem^t au faub. Montmartre; le parrain Hercules Gatineau, compagnon peintre; la mar. Edmonne Dupaty ». (Reg. de St-Enst.) — Claude de Hoëy tint, le 2 juin, 1643, sur les fonts de St-Croix en la Cité, Claude, fils de Jean Monnot, lieutenant du mestre de camp du régiment de Poitou. Il mourut en 1660, le 10 janvier, veuf de Gabrielle Tabouret. (Reg. d'Avon, cité par M. de La Borde.) — Jacques Donet (*sic*), valet de ch. et peintre ord^{re} du R., de la paroisse St-Eust., fut parrain à St-Barthélemy, le 28 mai 1628, de Jacques, fils d'André Vernier, « ingénieur aux instruments de mathématiques du Roy ». — *l'oy.* 1. DUBOIS, FRÉMINET.

DOUJAT (JEAN).

1649—66.

Jean Doujat, qui fut conseiller au parlement de Paris, historiographe du Roi, professeur en droit canon, membre et chancelier de l'Académie française, était fils de Jean Doujat, conseiller au parlement (grand-chambre), et d'Anne Le Roux, et frère de François Doujat. Jean II Doujat, alors seulement conseiller au parlement, épousa à Saint-Benoît, le 27 mai 1649, « damoiselle Catherine Targer », en présence de sa mère, de son frère François et de René de Maupeou, conseiller au parlement de Paris. Dans la collection des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.) on lit, sous la date du sept. 1666, un billet de Jean II Doujat au ministre, en lui envoyant neuf mémoires sur l'affaire du Brabant. — *Voy.* ACADÉMIE FRANÇAISE.

DOULCEMER.

1490.

Nom d'un instrument de musique dont je ne connais ni l'origine ni la forme, et que je vois nommé pour la première fois dans le Compte des Menus plaisirs du Roi Charles VIII, pour l'année 1490 : « A Jehan Carrier, joueur de tabourin, Loys Le Feuve, organiste, Pierre Bodine, joueur de lutz, et Jehan de Tournon, joueur de Doulcemer, 40 liures tourn. en faueur de ce qu'ils ont, par plusieurs fois, joué deuant le Roy en la ville de Moulins. » (Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 156.) — « A Jehan d'Auranthes, joueur de Doulcemer, la somme de trente-cinq sols tourn., à luy ordonnés par le Roy, en faueur de ce qu'il a joué deuant luy dud. Doulcemer. » (Pol. 192). Jean de Tournon et Jean d'Auranthes sont les seuls joueurs de Doulcemer que je connaisse. Mais qu'était le Doulcemer? Nos Dictionnaires modernes

n'ont pu me l'apprendre. Je vois dans le *Dittion. italo-franç.* de Nathaniel Duez (Genève, 1664) le mot : *Dolcemele*, avec cette signification : « Doucine, sorte d'instrument. » Le nom de cet instrument signifie proprement « doux miel »; l'instrument avait peut-être pour mérite et pour caractère une grande douceur. Que *Dolcemele* ait fait « *Doulcemer* », il n'y a guère moyen d'en douter; que l'instrument qui portait ce nom fût d'origine italienne, c'est fort probable. Je ne le vois nommé au seizième siècle dans aucun des documents que j'ai sous les yeux.

DOUVRIER (LOUIS).

Un homme peu connu du public, et je crois à peu près oublié de l'Académie des inscriptions, dont il remplit, quant aux devises, la fonction importante avant qu'en 1663 Colbert eût eu l'idée de réunir en une « petite Académie » quelques savants, chargés pour le Roi de la composition des inscriptions et légendes qui devaient être gravées sur les médailles et les jetons, ou figurer sur les monuments publics et les décorations imaginées pour les fêtes royales. Douvrier, esprit subtil et ingénieux, versé dans la science de l'épigraphie, avait le don de plaire à Colbert, esprit positif, que ne touchait guère le mérite d'une belle inscription latine, mais qui connaissait le Roi, s'était pris d'une passion bien naturelle pour la gloire du souverain, au nom duquel il était tout, et protégeait les arts, parce qu'ils pouvaient travailler à la consécration de cette gloire, et grandir par leurs productions la renommée de son maître, qui était un peu la sienne. Avant 1661, Douvrier recevait une pension royale, qu'on ne lui payait pas toujours bien exactement, car l'exactitude n'était pas encore dans les habitudes de l'administration financière. C'est au sujet de cette pension que Douvrier écrivit au nouveau Contrôleur général la lettre suivante, que je trouve dans le volume de juin-juillet 1662 des lettres écrites à Colbert (Bibl. Imp., Ms., ancienne collection verte) : « J'exécutez l'ordre que vous m'avez enuoyé; si vous m'eussiez fait scauoir les motifs de vostre dessein, ie vous aurois escrit mes sentimens. » (On verra par la lettre qui suivra celle-ci à quel dessin il est fait allusion.) « Vous auez s'il vous plait la bonté de tesmoigner à M^r le duc de Mazarin que vous m'honorez de vostre affection, afin de fortifier par ce moien la justice de ma demande. Je ne vous parle pas de ma pension de l'année dernière 1661, parce que vous m'avez dict que le Roy vous en a parlé. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant seruiteur. Ce 20 juin. Douvrier. » — Au dos de cette lettre on lit, de la main de Colbert : « Vu » acquit de 3000 l. p^r M^r Douvrier, et une ord^e de » 3000 l. pour sa pension de l'année dernière. » Quand Douvrier fut satisfait, un commis du contrôle général passa une barre sur le dernier article des ordres donnés par Colbert, et écrivit au bout de la ligne rayée : « Faict. »

Colbert ayant communiqué à Douvrier l'intention où il était d'élever des monuments de toutes sortes pour immortaliser les faits importants du règne de Louis XIV, et ayant associé à l'exécution de son projet celui qu'il jugeait le plus capable de le seconder en ce qui touchait aux inscriptions et devises, Douvrier écrivit au Contrôleur général la lettre suivante, en réponse à un billet dont je regrette de n'avoir pas trouvé le texte : « Monsieur, j'eusse plutôt

exécuté vos ordres, si ie les eusse plustost receus. Vous m'ordonnes de vous escrire mes sentimens touchant le dessein que vous auez de rendre immortels les actions de nostre Roy, et vous me faites connoistre, en me choisissant pour ce grand ourage, que vous me voulés donner quelque part à la gloire que méritent les grandes actions de nostre maistre. Je voudrois bien, Monsieur, que ma suffisance respondit à la bonne opinion que vous en auez et au desir que j'ay de vous obeir. Mais mon esprit est médiocre; il est vray qu'il est docile, et il se peut faire qu'il receura » (ce mot est en surcharge; dessous on lit fort bien : *reçoive*) « des soins que vous prendrez de la cultiver la fécondité qu'il n'a pas. Il se peut faire qu'estant animé du ressentiment que j'ay de l'amitié que vous auez pour moy et rempli de la grandeur de nostre Roy, il s'esleuera au dessus de luy-mesme, et fera des efforts que vous ne mépriserez pas : Il n'est pas nécessaire que ie vous escrie mon jugement sur le dessein que vous auez, vous estes persuadé, si ie » [ne] « me trompe, que vostre raison est la règle de la mienne, et que ie ne penserois pas estre dans les bons sentimens, si ie m'escartois des vostres, quand mesmes ils ne seroient pas appuiez, comme ils sont de toute l'antiquité. Soiez assuré, Monsieur, que ie croirois manquer à moy mesme si ie manquois de déférence pour vous. Je seay que vous m'honorez de vostre affection, et si vous n'auez pas encore parlé de mes intérêts à M^e le due Mazarin, que vous le ferez si efficacement, que l'auray fait de me consoler d'auoir un peu attendu. Je vous enuoye vn endroit du portrait de feu Monseigneur » (le cardinal de Mazarin) « qui regarde le Roy; ie vous enuoye aussi quelques devises. Si ie ne puis pas mériter la bonté que vous auez pour moy, ie tacheray au moins de ne m'en pas rendre indigne. Je suis, Monsieur, vostre très humble, très obéissant et très obligé seruiteur Douurier. De Paris, ce 12 aoust 1662. »

Quand l'Académie des inscriptions fut erécée, Douurier, qui avoit pour aiusi dire le monopole des légendes, Douurier qui avoit composé cet intraduisible madrigal de trois mots que Louis XIV fit écrire sous le *Soleil* qu'il avoit pris pour devise : *Aec pluribus impar*, Douurier ne fut point admis parmi les savants qu'on applica au travail difficile des emblèmes et des inscriptions pour les médailles. Il continua cependant à fournir des devises au médaillier du Roi. Je vois qu'à la fin de l'année 1665, Colbert l'employoit encore à une œuvre à laquelle ne suffisait pas sans doute l'Académie, composée alors de cinq ou six membres seulement. Une lettre de Douurier, la dernière de celles que contient de lui l'ancienne Collection verte, fournit un détail qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des Médailles de Louis XIV; en voici la première partie: « Monseigneur, je vous enuoye vne devise pour les jettons de l'Épargne, conformément à l'ordre que j'en ay receu de vostre part. Le secours que le Roy a donné aux Hollandois, en conséquence du traité qu'il a fait avec eux, est le suiet de cette devise, et si ie ne me trompe, ie ne pouvois rien faire de plus grand pour la gloire de nostre grand maistre que de faire voir avec combien de bonne foy il agit avec ses alliés. Quoique tous les princes se piquent en apparence d'estre religieux observateurs de leur parole, nous pouvons dire avec vérité qu'il n'y en a presque point qui ne se dispense de la tenir lorsque ses intérêts luy conseillent de ne la pas tenir : *Sed Rex*

non sic.... Douurier. 1^{er} décembre 1665. » Le reste de cette lettre se rapporte au mauvais état de la fortune de Douurier. Le revers du papier ne montre pas cette foy que Colbert ait été subitement touché de la plainte de l'homme de lettres qui venait d'enfanter cependant une devise dont le ministre fut content, puisqu'il fit exécuter le jeton conformément au projet de Douurier. Ce jeton figure dans le volume in-fol. imprimé en 1723, sous le titre : *Médailleur de Louis le Grand*. Le sujet qui y est représenté est Pallas couvrant la Hollande d'un bouclier, sur lequel on voit les armes de France. L'exergue, au-dessous des figures, est : *Bataris terra marique defensis* M. DC. LXX. La légende est : *Religio fœderum*.

Douurier mourut en 1688, selon Moreri; jusques à quelle époque composa-t-il des devises pour le Roi? C'est ce que j'ignore. La famille de l'Érudit dont il est question ici donna des magistrats au parlement de Toulouse; elle existe encore dans cette ville; MM. Douurier de Bruniquel la représentent aujourd'hui, je crois. — *L'oy.* BEAUFORT, p. 141, 2^e col. et suiv.

DOYEN (GABRIEL-FRANÇOIS).

1726—1806?

(PIERRE-GABRIEL).

1723—1799.

On ne nomme jamais qu'un Doyen, celui qui, né à Paris, mourut à St-Petersbourg; celui qui, en 1759, exposa au Louvre une *Mort de Virgine*, autour de laquelle on fit un grand bruit; celui qui, en 1763, montra *Andromaque* disputant à un soldat le jeune Astianax; enfin, celui dont un critique ardent à la louange comme à la satire, Diderot, a dit en 1761, à propos du tableau où Doyen a représenté le *Combat de Diomède et d'Enée* : « Ce peintre sait imaginer, ordonner, composer. La machine est grande; ses figures se remuent. Il ne craint pas le travail. » C'est aussi à propos de ce Doyen qu'en 1767 Diderot s'écriait après avoir longuement analysé son *Miracle des Ardents* : « L'artiste s'y montre un homme, et un homme qu'on n'attendait pas; c'est sans contredit sa meilleure production. Qu'on expose ce tableau en quelque endroit du monde que ce soit : qu'on lui oppose quelque maître ancien ou moderne qu'on voudra, la comparaison ne lui ôtera pas tout mérite. » Et ailleurs (1761) : « Avec tout cela, excepté Deshayes, je ne crois pas qu'il y ait un peintre à l'Académie en état de faire ce tableau! » Il y a du vrai et de l'exagéré en tout ceci. Le *Miracle des Ardents* est une fort belle chose, l'œuvre d'un vrai grand peintre, et aucune des personnes qui visitent l'Église de St-Roch ne passe devant cet ouvrage sans s'y arrêter pour l'admirer; mais qu'il soit sans pareil, et qu'aucun tableau de maître ancien ne puisse lui être comparé, c'est autre chose. Diderot était rarement dans la juste mesure; il obéissait à une nature passionnée qui le menait toujours trop loin. Le Doyen dont il s'agit là, l'ami que Diderot opposait au chevalier Pierre, et mettait immédiatement à côté de Deshayes — Deshayes et le chevalier Pierre!... Que les grands hommes d'une époque iont bien de profiter de leur gloire! A combien d'entre eux appartiendra l'avenir? Combien ne survivront pas à leur gloire d'un jour? Qui se rappelle aujourd'hui que des flots d'encre furent versés dans une polémique à outrance pour la prééminence du *Miracle des Ardents* sur le *Saint Denis prêchant dans les Gaules*, ouvrage de Vien? Qui sait que M^e Pierre fut premier peintre du Roi, et

peintre de mérite?... — Donc le Doyen dont on veut parler quand on prononce ce nom, c'est Gabriel François. Il naquit, le 20 mai 1726, rue Aubry-le-Boucheur, de François Doyen, maître tapissier¹, et de Marie Magdeleine Vignon, fille de Pierre Vignon, maître potier d'étain, qui demeurait rue Guérin-Boisseau. (Reg. de St-Leu St-Gilles). Un biographe a dit que le père de Doyen avait une charge de valet de chambre tapissier à la cour; c'est possible, mais les seuls actes que j'ai pu trouver intéressant François Doyen le qualifient : « maître tapissier » seulement. Le père de celui-ci, Robert Doyen, tapissier aussi, avait un emploi à la suite des musquetaires du Roi; dans l'acte de baptême de Robert Charles, le frère aîné de Gabriel-François, il est dit que Robert Doyen demeurait dans l'hôtel des Mousquetaires, rue du Faubourg-St-Antoine. Ce Robert-Charles naquit le 10 janvier 1705, et fut baptisé le lendemain à St-Leu St-Gilles; son père demeurait alors rue Bourg-l'Abbé. Gabriel-François Doyen tint dans le monde un rang distingué; il vécut au milieu des artistes les plus éminents, et fut accueilli avec considération dans les salons de la noblesse comme dans ceux de la finance. Il compta parmi les amis d'un homme que la science nomme avec respect, et qui honora l'échafaud; il fut un des témoins du mariage de Jean-Silvain Bailly, le 13 nov. 1787. L'Académie Royale de peinture l'avait reçu le 23 août 1759. Le Louvre n'a qu'un tableau de lui et non de ses plus importants ouvrages. Il quitta Paris pour St-Petersbourg, où il demeura longtemps, et mourut en 1806.

Le peintre Doyen se maria-t-il? Eut-il des enfants? Je n'ai pu le savoir. En cherchant à l'apprendre, en suivant sa trace dans les registres de St-Leu et des paroisses sur lesquelles vivaient le plus grand nombre d'artistes au dix-huitième siècle, j'ai rencontré un autre Doyen, peintre aussi, non pas cependant membre de l'Académie Roy. de peint. et de sculpt., mais le fut Gabriel-François, mais de l'Académie Royale de Saint-Luc, ce qui prouve qu'il n'était pas tout à fait sans mérite. Celui-là se nommait Pierre-Gabriel. Il naquit le 2 février 1723 de « Gabriel Doyen, officier » (de bouche) « de M. le marquis de Soyecourt, et d'Anne Magdeleine Le Roux ». Il fut baptisé le 3 février à St^e-Marie Magdeleine de la Ville-l'Evêque. Le 19 sept. 1747, peintre déjà, mais sans fortune et sans renommée, il épousa Marie-Claude Saulquin Dubreuil, orpheline, qui le sort traitait bien cruellement, car son père était mort le 8 juin 1745 à l'Hôtel-Dieu, et sa mère y vivait folle et misérable. Pierre-Gabriel Doyen eut plusieurs enfants de son mariage, deux desquels, Pierre-Gabriel et Jean-Alexandre, furent peintres, et ne sont pas plus connus aujourd'hui que leur père. Pierre 1^{er} Gabriel Doyen mourut le 27 messidor an vii (15 juillet 1799) sur le territoire du 7^e arrondissement de Paris. Deux des actes de baptême de ses enfants le disent « peintre aux ordres du Roy et de son Académie Royale (1^{er} mars 1753; Reg. de St-Eust.), et « peintre aux ordres du Roy et de son Acad. Roy. de St-Luc (13 fév. 1754). — Un des parents de ces Doyen, « Gabriel-Charles, natif de Versailles, domicilié à Paris, rue Nicaise, n^o 506, ci devant cuisinier de la femme du tyran », fut guil-

lotiné le 1^{er} prairial an ii de la République (20 mai 1794), âgé de 31 ans. (Reg. de la Municipalité.) — Rien ne m'autorise à dire que les deux peintres Gabriel-François et Pierre-Gabriel Doyen fussent de la même famille; mais rien non plus ne me porte à les dire étrangers l'un à l'autre. Le nom de Gabriel, que je vois dans la maison du tapissier comme dans celle du traiteur de 1748, officier de bouche de M. de Soyecourt, pourrait sembler un trait d'union entre ces deux maisons; mais le hasard avait pu faire cette rencontre. — Voy. COLARDEAU.

DREUX-BRÉZÉ (QUELQUES-UNS DES).

XVI^e et XVII^e siècles.

Saint-Simon raconte dans ses Mémoires comment Dreux s'unit à Chamillart, et l'Historiette qu'il en fait est également honorable pour Chamillart et pour Dreux : assaut de courtoisie et de loyale générosité. Ces choses-là sont toujours bonnes à rappeler. Dreux était riche et pouvait se vanter, s'il ne s'en vantait pas, d'être de très-bonne famille; Chamillart avait une origine modeste, et était « fort peu accommodé » vers 1660. Tous deux étaient au parlement de Paris, conseillers et amis. Dreux avait un fils, Chamillart une fille, nés en même temps, dit Saint-Simon, qui se trompe, on le verra. Dreux proposa à son collègue de fiancer leurs enfants; Chamillart accepta. Mais voilà que la fortune vint à lui sous la forme des gros emplois. Chamillart, Intendant des finances, alla trouver Dreux pour le sommer de tenir sa promesse : « Nos enfants sont en âge de se marier, marions-les. » Dreux s'en défendit, prétendant que la fille de l'Intendant des finances pouvait et devait aspirer à de plus hauts partis. Chamillart n'en voulut pas démordre, et Dreux fut contraint de céder. Le mariage se fit « sept ou huit mois avant que Chamillart devint Contrôleur général », selon Saint-Simon. La date de cette union, la voici : « Le 2^e juin 1698, Messire Thomas Dreux, chevalier, marquis de Brézé, baron de Berry, seigr de St-Just et autres lieux, colonel du regiment d'infanterie de Bourgogne, fils de Mes^{es} Thomas Dreux, cheual^r, marquis de La Floclière, conseil^r au parlem^t, et de dame (Marie) Marguerite Bodinet, de la paroisse de St-Sulp. », reçut la main de « d^{lle} Catherine Angélique Chamillart, âgée de 14 ans, fille de Mes^{es} Michel Chamillart, conseiller d'Etat, Intend^t des finances, et de dame Thérèse Le Rebours, de la paroisse St-Gervais depuis 10 ans », en présence de « ... Joachim Dreux, chanoine honoraire de l'église de Paris, conseiller au grand conseil, oncle du marié, M^{re} Joachim Dreux, abbé de Mornac, frère du marié, M^{re} Thierry Le Rebours, maître des requestes et président au g^d conseil, seigr de Bertranfosse, grand-oncle de la mariée, messire Michel Chamillart, frère de la mariée, qui signèrent : Thomas Dreux, marquis de Brézé, G A de Chamillart, Thomas Dreux (père du marié), Chamillart (père de la mariée), M.-M. Bodinet, J. Dreux (frère de Thomas 1^{er}), J. Dreux (l'abbé de Mornac), J. Le Rebours, M. Chamillart (Michel, frère de la mariée), etc. » (Reg. de Saint-Gervais). Cet acte servira à redresser bien des erreurs contenues dans les biographies, et qu'il serait trop long d'énumérer ici. J'ai dit que Saint-Simon se trompa quand il avança que les enfants de Thomas Dreux et de Michel Chamillart étaient « nés en même temps ». La pièce qu'on vient de lire déclare que M^{lle} Chamillart avait quatorze ans; elle était donc née en 1684; quant à Thomas III Dreux, il

¹ En même temps que ce François Doyen, vivait rue St-Denis, un Michel Doyen, tapissier, époux de Perette Cadus (Reg. bapt. de St-Leu St-Gilles, 27 oct. 1727.) Il est probable que Michel et François étaient frères.

avait été baptisé le 19 juillet 1677, comme l'atteste l'acte que j'ai trouvé au Reg. de St-Jean Le Rond. Ce Thomas III, fils de Thomas II, seigneur de La Gaillassomière — il n'avait point encore la terre de Brézé, qu'il acquit du prince de Condé, par un échange de propriété, et qui fut enmarquée en 1685 — ce Thomas III, dis-je, fut tenu par son g^d-père, pour nous, Thomas I^{er} Dreux, conseil du R. au g^d conseil, et par Geneviève Baudouin, femme de Michel Colbert, maître des requêtes, Jean Dreux, chanoine de l'Église de Paris, assista au baptême; il était frère de Thomas I^{er}. L'époux de M^{lle} Chamillart avait donc, quand il se maria, non pas 14, mais 21 ans moins six semaines ou environ. — On sait que ce fut Thomas III Dreux de Brézé qui, le premier de sa famille, eut la charge de Grand maître des cérémonies de France, qu'elle garda jusqu'en 1830. Cette charge avait été acquise du marquis de Blainville, qui en était le possesseur, et s'en défit avec l'agrément du Roi, en faveur du colonel du régiment de Bourgogne infanterie. — Joachim Dreux, marquis de Brézé, fils de Thomas III, gendre de M. Chamillart, épousa, à St-Sulp., le 27 mai 1755, Louise-Jeanne de Courtavel de Pézé. Il était maréchal de camp, G^d maître des cérémonies de France, gouverneur des ville et château de Loudun. L'acte de son mariage le dit âgé de 44 ans, né par conséquent en 1710 ou 1711; je n'ai pu trouver son baptistaire, non plus que celui de Michel Dreux, son frère aîné. M^{lle} de Courtavel avait, en 1755, 22 ans; elle était donc née vers 1733. Joachim Dreux eut cinq enfants: 1^o Louise-Elisabeth, née le 8 mars 1756, et tenue sur les fonts de St-Sulp. par « Louise-Elisabeth de La Châtre, v^e de Michel Dreux, marq. de Brézé, lieutenant des armées du Roy, G^d maître des cérémonies de France, command^r prévôt m^e des cérémonies des ordres du R., gouverneur des ville et château de Loudun, des îles Marguerite et de St-Honorat de Lérins. » On voit que Joachim avait hérité de la g^de maîtrise des cérémonies de France de son frère Michel, héritier lui-même en cela de Thomas III, son père, qui la tenait de M. de Blainville, par suite d'un marché, cette grande charge étant vénale comme toutes les autres, et la propriété de celui qui l'acquerrait à prix d'argent; 2^o Charlotte-Marie (26 fév. 1762); 3^o Marie-Marguerite (27 mars 1763); 4^o Louise-Renée (15 déc. 1764); 5^o et enfin Henri-Erard (6 mars 1766). Joachim Dreux signa l'acte de son mariage et les baptistaires de ses deux premiers enfants: « Dreux G. m. des c^{is} » et tous les autres, « Dreux » seulement. Il demeura dans son hôtel rue du Regard. (Reg. de St-Sulp.) Un biographe — ils ont tous été fort mal renseignés sur ce qui touche aux Dreux de Brézé, La Chesnaye des Bois, comme les autres et plus que les autres (*Dictionn. de la noblesse*) — un biographe dit que Joachim Dreux, le g^d maître des cérém., mourut en 1781, et que son fils H. Erard lui succéda dans sa charge, « âgé de 19 ans ». Je n'ai pas vu l'acte de décès de Joachim, mais de l'acte de naissance de Henri-Erard, il résulte que celui-ci avait, non pas 19 ans, mais 15 ans, en 1781. Il avait 23 ans quand éclata la Révolution. C'est lui qui était G^d maître des cérémonies, et remplissait les devoirs de sa charge quand Mirabeau prit la parole pour s'opposer à l'exécution d'un ordre du Roi qu'il apportait aux députés des provinces réunies en États généraux; parole, il faut le dire en passant, qui, selon les personnes bien informées, n'eut pas le caractère arrogant de la

phrase sonore, faite après coup, et que l'on prêta au député de la ville d'Aix. Mirabeau était violent, mais bien élevé. M. H. Evr. Dreux de Brézé mourut, âgé d'environ 63 ans, le 27 janv. 1829, à 1 h. après midi, en son hôtel rue de Varennes, n^o 12. Il avait épousé « M^{lle} Adélaïde-Anne-Philippine de Custine », de qui sortit M. Simon, marquis Dreux de Brézé, qui hérita de la pairie de son père, et fut père de Monseigneur Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux Brézé, né en 1811 à Brézé (Maine-et-Loire), nommé évêque de Moulins, le 28 octobre 1849, et sacré le 14 avril suivant. — M. Le Monnier, not., garde dans les arch. de son étude les minutes d'actes passés par des membres de la maison Dreux de Brézé: 1^o Un acte de Thomas (II) Dreux, et de sa femme Cath. Angélique Chamillart (10 oct. 1731), signé « Dreux » et « Chamillart de Dreux »; 2^o Acte du 17 nov. 1724, dans lequel le même Th. Dreux est dit demeurer « hôtel Du Guesclin, rue Coq-Héron »; 3^o Acte du 30 août 1724, au nom d'Elisabeth-Angélique Dreux, femme de Bertrand Du Guesclin; 4^o Constitution d'une pension viagère par Michel Dreux, marq. de Brézé, au profit de Jean Duhan dit Levasseur (26 avril 1726); 5^o Un acte du 30 juillet 1729 passé par M^{me} Dreux de Brézé, épouse de Thomas (III); 6^o Un acte signé « Dreux », et passé le 9 fév. 1776 par Joachim, G^d maître des cérém., dem^t rue du Regard; 7^o Un acte du 9 fév. 1776, passé par « Catherine Françoise Dreux, veuve de Jⁿ Baptiste Poussard, marq. du Vigeau, cap^{it} de cavalerie au rég^t de Dauphin étranger; cet acte est signé: « Dreux du Vigeau »; 8^o Un acte signé par Thomas (II) Dreux, le 31 mars 1740. — Outre Jean Dreux que nous avons vu assistant au baptême de son petit-neveu, Thomas III (19 juillet 1677), Thomas I^{er} eut un frère, « Guillaume, conseil du R. et son procureur général en la chambre des comptes, époux de Madeleine Du Pont ». Il mourut, âgé de 46 ans, le 8 août 1675, et fut enterré dans la chapelle de la communion, à St-Jacques du Haut-Pas. (Reg. de St-Jacq. du H^t-Pas.) Le Reg. de St-Jean le Rond mentionne la mort de Guill. Dreux, et dit qu'il fut inhumé à St-Jacques, « quoiqu'il fut demeurant en la paroisse de St-Jean le Rond, sans en avoir desouché depuis quatre ans ». Par quelle circonstance avait-il déouché le 6 ou 7 août 1675? Il était mort probablement de mort subite dans le quartier St-Jacques, chez un de ses amis. « Le mercredi 21 août, son frère, chanoine de Fouchault et de l'Église de Paris » (Jean Dreux), « fit faire un service à St-Jean le Rond pour le repos de l'âme de Guillaume. Il avait assisté avec Thomas I^{er} à ses obsèques à St-Jacques. (Reg. de St-Jacq. du H^t-Pas et de St-Jean le Rond). — Voy. CHAMILLART.

| | |
|------------------|--------------|
| DREVET (PIERRE). | ? 1663—1738. |
| (PIERRE-IMBERT). | ? 1697—1739. |
| (CLAUDE). | ? 1705—1781. |

Les biographes font naître Pierre Drevet, l'habile graveur au burin, en 1661, à Lyon, et mourir, à Paris, en 1739. Ils disent que Pierre-Imbert Drevet, fils de Pierre et graveur comme lui, naquit à Paris, en 1697, et y décéda en 1739. Ils ajoutent que Claude Drevet, neveu de Pierre et son élève, vit le jour à Lyon, en 1710, et le perdit, en 1782, à Paris. M. Ch. Le Blanc (*Manuel de l'Amateur*, 1856) hésite entre 1782 et 1768, en ce qui est de cette dernière date. Voici ce que m'ont appris mes recherches au sujet de trois hommes, dont un sur-

tout s'acquiesce une juste renommée. « Le dimanche, dixième août 1738, Pierre Drevet, graveur du Roy et de son Académie Royale, veuf de Marie-Anne Béchet, âgé de 75 ans ou environ et décédé hier, à 9 h. du matin en son appartement, aux galeries du Louvre, a été inhumé en présence de Pierre-Imbert Drevet, graveur du Roy, fils du defunct, de Claude Drevet, graveur, neveu du defunct, et de Jacques-Pierre Debatz, imprimeur libraire, aussi neveu du defunct, qui ont signé : Pierre Drevet, Drevet, Debatz. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Pierre Drevet avait épousé, vers 1695 — je n'ai pu trouver l'acte de son mariage — Marie-Anne Béchet, orpheline et sœur de Marie-Philippe Béchet qui, en 1696, épousa, à St-Séverin, Imbert de Batz, libraire, fils d'un libraire. Drevet demeurait alors rue du Foin. C'est là que sa femme lui donna un fils, le seul enfant qu'il ait eu d'elle, je crois, « Pierre-Imbert », né et baptisé « le dimanche 23^e jour de juin 1697 », ayant pour parrain « Imbert de Batz, libraire rue St-Jacques ». (Reg. de St-Séverin.) Pierre Drevet fut parrain, le 3 août 1697, de « Marie », fille d'Imbert de Batz et de Marie-Philippe Béchet. Anne-Marie Béchet tint sur les fonts de baptême, le 3 oct. 1698, « Imbert-François », un de ses neveux. Le ménage Drevet ne quitta pas le quartier St-Jacques, selon toute apparence, avant l'année 1726. — Par brevet, en date du 10 août de cette année, le Roi accorda à « Pierre Drevet et à Pierre-Imbert Drevet, père et fils, graveurs de Sa Majesté », le logement au Louvre qu'avait occupé feu Berain. (Arch. de l'Emp., E., 3412, p. 281. Une copie insérée au reg. E., 9299, fol. 292, donne à ce brevet la date du 27 juillet 1726.) Pierre Drevet avait été reçu à l'Académie de peint., le 7 oct. 1707. Il signait d'une grosse écriture : « Pierre Dreuet ». (17 fév. 1786). — Pierre-Imbert Drevet ne se maria point, et mourut au Louvre environ neuf mois après son père. L'acte de son inhumation contient une déclaration inexacte en ce qui touche à son âge; ses cousins, qui la firent à la sacristie, ne connaissaient pas d'une manière précise l'époque de sa naissance. Le mardi 28 avril 1739, ils dirent que « Pierre-Imbert Drevet, graveur du Roy et de Son Académie Royale de peint. et sculpt., âgé de 40 ans ou environ » (il avait 42 ans et deux mois, étant né en 1697), était décédé la veille à six heures du matin. Les déclarants étaient « Claude Drevet, graveur, cousin du defunct, Jacques-Pierre de Batz, aussi son cousin ». — Pierre-Imbert Drevet était graveur du Roi depuis dix ans quand il mourut. Le brevet qui lui fut donné de cette charge à la place de feu Chereau est daté du 21 avril 1729. (Arch. de l'Em., E., 3415, p. 131.) Le 8 mai 1739, le Roi donna à « Claude Drevet, neveu et élève de feu Pierre Drevet », le logement qu'avaient occupé son oncle et son cousin germain. (Arch. de l'Emp., E., 3425, p. 132.) Claude avait alors environ 34 ans. J'induis cet âge de la déclaration qu'il fit lui-même, le lundi 15 nov. 1745, devant le vicaire de St-Eust., qui le mariait à « Catherine-Guillemette Baudry, âgée de 21 ans et demi, fille de M. Alexandre Baudry, procureur au Châtelet ». Ce jour-là, Claude Drevet présenta le consentement donné par sa mère à son mariage. Cette pièce, faite à Givors, le 31 oct. 1745, par Geste, not. royal, constate que Claude Drevet était fils de « defunct Floris Drevet, qui avait été marchand à Lyon ». Ce Floris

était, selon toutes les probabilités, originaire de Loire, petit bourg de l'ancienne province du Lyonnais, appartenant aujourd'hui au département de l'Isère, où il est voisin de Vienne. Il s'était marié là à Antoinette Bailly, qui, veuve, s'y était retirée et y vivait en 1745. C'est dans les anciens registres de Loire qu'il faudrait chercher, je pense, les actes de naissance de Pierre et de Claude Drevet, que j'ai demandés à Lyon, d'où l'on m'a répondu qu'on ne les avait pas trouvés. Claude Drevet décéda au Louvre, le 23 déc. 1781, à 6 heures et demie du soir, âgé, dit l'acte de son décès inscrit à St-Germ. l'Auxer., d'environ 85 ans. Cette déclaration faite par « M^e Claude-Denis Monnay, procureur au parlement, neveu maternel du defunct », est entachée, comme on voit, d'une grande inexactitude. Si Claude Drevet avait 40 ans en 1745, il en avait 76 en 1781 et non 85.

Je ne veux pas oublier de dire que les témoins du mariage de Claude Drevet furent : « Jean Andran, graveur du Roy, et Bernard de Jussieu, médecin démonstrateur au jardin du Roi, qui signèrent : andran, de jussieu. — Voy. ANDRAN, BERAUX, BOILEAU, LA BRUYÈRE (J. DE), CHÉREAU, FÉNELON, GREUZE, RIGAUD (HYAC.), SURGUE, TARDIEU.

DRIES (FRANS VAN) dit : FRANÇOIS VANDRISSE. 1625—51.

A propos de Simon Vouet, Félibien dit ce qui suit : « Comme il faisoit faire des patrons de tapisseries de toutes sortes de façon, il employait encore plusieurs peintres à travailler sur ses dessins, aux paysages, aux animaux et aux ornements. Entre ceux-là, je puis vous nommer Just d'Egmont et Vandrisse, Flamands, Scalberge, Pastel, Belin (Belin), Van Boucle, Bellangé, Cotelte ». Cette mention est, je crois, la seule qui existe dans les auteurs anciens du peintre Van Dries. Zani, qui l'a connue, l'a reprise pour son *Enciclopedia*, et voici ce qu'il en a tiré : « Vandrisse (sans prénom) P. Or. (*pittor-ornatista*); franc. (*sic p. fiam.*) *fioriva* 1630 ». Zani a-t-il eu raison de conclure de la phrase qu'on vient de lire que Van Dries était peintre d'ornements? A-t-il connu un dessin, une gravure, datée de 1630 et justifiant son interprétation d'un texte qui peut vouloir dire que Van Dries peignait les animaux et le paysage, comme il peut faire entendre qu'il était *pittor-ornatista*? Je ne sais. Ce que, non sans peine, j'ai trouvé sur Van Dries ne m'autorise pas plus à contredire Zani qu'à l'approuver. Le premier document qui m'ait enseigné les noms du peintre, sujet de cet article, est l'acte de baptême, inscrit à St-Nicolas des Champs le 8 mai 1625, de « Pierre, fils de François Vanderis (*sic*), peintre, et de Jeanne Montagne-largie, sa fem., dem^r rue des Gravilliers ». Ces noms, je les ai vu inscrits dans le baptistère de « Françoise, fille de Mathieu de la Montagne, peintre », (St-Sulpice, 2 janv. 1636), sous la forme « François Vaindris (*sic*) ». Van Dries fut parrain de « François, fils de Jean Zeigler », tapissier, le 11 janvier 1638. (Reg. de St-Hipp.) Dans le baptistère du 11 janv., Van Dries est dit : « maître peintre » de la paroisse St-Sulpice. Le 30 janvier 1638, « honorable homme François Vaindris (*sic*), maître peintre », tint sur les fonts de St-Hipp. Catherine Cordier ». Le 2 juillet 1641, « honorabl. hom. François Vaindrisse (*sic*), peintre de Sa Majesté », de la paroisse St-Hippolyte, fut parrain de Madeleine, fille

de Guillaume Pierre ou La Pierre, brasseur, et de Madeleine Vandrisse (*sic*). Le 6 octobre, il tint « François Pareil », aussi à St-Hippolyte; enfin, le 27 octobre 1651, il fut témoin, à la même paroisse, du mariage contracté par « Pierre Baré, de la paroisse St-Martin à cloistre (St-Martin-Marcel), et Louise Vandrisse (*sic*) ». Ce jour-là, d'une main peu habituée à tenir la plume et peu exercée à l'orthographe, il signa : « *François Vae Vacu endries* ». Louise Van Dries, qui épousait Pierre Baré, était-elle fille du peintre François? Je ne saurais le dire. Il me semble que Madeleine Van Dries, la femme de Guillaume La Pierre, était sa sœur. Cette femme fut marraine, le 2 février 1648, de Mathieu Zegels.

François Van Dries n'était pas le seul homme de son nom veim de Flandre et établi à Paris, sur la rive gauche de la Seine. Un « Jean Vandrisse », dont j'ignore la profession et qui pourrait bien être cousin de notre peintre, épousa, à St-Hippol., Claire de Bévart. L'acte de son mariage le dit « fils de Jean Vandrisse et d'Autoinette Gauthier ». Il fut bientôt veuf et épousa Elisabeth Van Ocque, dont il eut trois enfants. Un Pierre Van Dries, « tordeur de soie », eut, le 16 mai 1652, un fils de Marguerite Cordier, baptisé à St-Martin-Marcel. Rapprochez l'acte de ce baptême de celui du 30 janv. 1638, cité plus haut, et dites si Pierre et François Van Dries sont étrangers l'un à l'autre. Le 24 juin 1670, à St-Hippol., « Pierre Vandrisse, marchand de chevaux, âgé de 32 ans », épousa « Perrette Mutine, veuve d'Étienne Bertrand, peintre, âgée de 38 ans ». « Jean-Baptiste Mozin, tapissier ordinaire du Roi », épousa Claire Van Dries, dont la fille fut femme de François Bonnemer, peintre du Roi. Elle mourut le 9 janvier 1698, « veuve de M. Jean Mozin et âgée de 76 ans », dit le registre de St-Hippol.; elle était donc née vers 1624, fille peut-être du peintre François Van Dries. Jean-Baptiste Mozin était mort le 29 juin 1693, aux Gobelins. — En 1737, il y avait encore aux Gobelins un « Vandrisse, pensionnaire, âgé de 52 ans, de Beauvais, travaillant dans l'atelier du sr de La Croix et logé dans la manufacture depuis vingt ans ». (Communication de M. Lacordaire, alors directeur des Gobelins; 25 mars 1858.) Je n'ai pu trouver ni l'acte du mariage, ni le mortuaire de François Van Dries, qui ne signa point au mariage de Pierre Van Dries, le 27 juin 1670, et qui probablement était mort à cette époque. — *VOY. BELLIN, BONNEMER, BOUCLÉ (VAN), COUELLE, EGMONT (JOOST D'), PATEL.*

1. DRÖLLING (MARTIN). 1752—1817.

La *Notice* des tableaux du Louvre, par M. Fréd. Villot (1853), dit au sujet de cet artiste : « *Drölling* (Martin), né à Oberbergheim, près Colmar, en 1752, mort à Paris en 1817. On sait que cet artiste n'eut pas de maître, mais on ne possède sur lui aucun détail biographique ». Suppléons autant qu'il est en nous de le faire à ce qui manque à l'article de M. Villot. Fixons d'abord l'orthographe du nom du peintre à qui fit une célébrité d'un moment le tableau qu'on exposa au Salon de 1817 et qui représentait *l'Intérieur d'une cuisine*. Cet ouvrage, pour le dire tout de suite, frappa d'admiration le gros du public, celui qui aime les *trompe-l'œil* et qui ne sait ce que c'est qu'une peinture bonne ou mauvaise. Le tableau de Drölling eut longtemps les honneurs du Louvre, mais je crois qu'on l'a retiré des galeries où l'administration

l'avait placé après le Salon de 1817. — Le peintre dont tout le monde écrit le nom : « *Drölling* », nom qu'on prononce en faisant sonner le *g* final, s'écrivait : *Drölling* et se prononçait à peu près : *Dreuline* ou *Dreulline*, l'*o* surmonté du tréma sonnant en allemand, non pas tout à fait comme notre *e* muet, non pas absolument aussi comme notre *eu*. Drölling lui-même en avait fixé d'abord la prononciation française en substituant à l'*o* pointé l'*o* muet. Je citerai de lui deux signatures données avant qu'il fût décidé à garder l'orthographe allemande de son nom, conservée par son fils que nous nommons : *Drölling*, comme si l'*o* de son nom eût été un simple *o* français.

L'acte de naissance en latin, dressé dans la sacristie de l'église d'Oberbergheim, diocèse de Basle, constate que, le 19 sept. 1752, fut baptisé Martin, fils de Martin Drölling (*sic*), bourgeois de la ville, et de Catherine Schoblein son épouse ». Il ne paraît pas que le mari de Catherine Schoblein fût artiste, car le jeune Martin Drölling reçut les premières leçons de dessin d'un peintre de Schélestadt, dont le nom n'est point connu dans le monde des arts. Drölling comprit de bonne heure qu'il lui fallait quitter un maître sous lequel il ne pouvait pas faire de progrès, et qu'il devait aller à Paris chercher une école où il pût se former sérieusement. Quand il se trouva en présence des ouvrages des bons peintres de la Flandre et de la Hollande, il renonça à chercher une direction chez un des artistes qui tenaient école, et se mit à copier les anciens. Mais un fond lui faisait défaut et il ne devait jamais l'acquiescer; il ne savait pas dessiner et bien des choses de la pratique du pinceau lui manquaient. Il eut du courage cependant, et travailla beaucoup, mais ne parvint pas à s'élever au-dessus d'une médiocrité qui, par le public ignorant, fut tenue pour talent. Il réussit apparemment assez dans un certain monde pour ne pas craindre d'associer une femme à son sort. Il épousa Madeleine Welker. Je ne sais pas à quelle époque il contracta ce mariage, mais ce ne fut pas beaucoup avant 1780, car le 6 février 1781, il perdit sa femme, âgée de vingt ans. Madeleine fut inhumée à St-Sulpice le 7 février. L'acte que j'ai sous les yeux la dit « épouse de Martin Drölling (*sic*), peintre ». Drölling resta quatre ans veuf. Le mercredi 4 mai 1785, à St-Germ. l'Auxer., il épousa « Louise-Elisabeth Belot, âgée de 24 ans passés, fille de Michel Belot, peintre, demeurant rue de l'Arbre-Sec ». L'acte dit : « Martin Drölling (*sic*), peintre, âgé de trente-deux ans et demi passés, veuf de Madeleine Weltier (*sic* pr Welker), rue de Seine, paroisse St-Sulpice ». Les témoins du mariage furent : « Claude Deschamps, peintre, cour du Commerce, Mathias Röser, peintre, cour du Commerce ». L'acte est signé : « Bêlot (c'est la mariée), M. Drölling (*sic*) ».



M. Belot (c'est Michel, le père de Louise-Elisabeth), Deschamps, Röser ». Au mariage de Lazare Bruandet, le 29 nov. 1780, Drölling avait signé : « *Dreuling* ». — Les Belot étaient dans le commerce des

couleurs et des tableaux, et leur maison est encore existante. — Martin Drölling eut trois enfants de son second mariage : 1^o *Michel-Martin*, 7 mars 1786; 2^o *Marius*, 27 fév. 1797; 3^o *Lonise-Adéone*, 29 1797. Je n'ai pu savoir ce que devint Marius Drölling. Michel-Martin fut peintre d'histoire; j'en parlerai tout à l'heure. Quant à Lonise-Adéone, elle fut peintre de genre et de portraits, et eut deux mariages: épouse, en premières noces, de M. Pagnierre, architecte, et, en secondes noces, de M. Joubert. Elle exposa plusieurs fois; elle était élève de son père. — Un des biographes de Martin Drölling dit que cet artiste « parvint à se faire admettre à l'Académie de peinture ». C'est là une erreur. Drölling ne fut de l'Académie royale de peinture ni comme agréé, ni comme académicien. Quand l'Institut fut créé, il ne fut point compris parmi les peintres qui composèrent une des sections de la cinquième classe (Beaux-Arts), et je me souviens très-bien — j'ai même écrit cela quelque part dans le temps — que son fils me dit un jour : « Mon père est mort fort affligé de n'avoir pas été reçu à l'Institut, où ont été admis des gens d'un talent inférieur au sien. » On se flatte toujours. Assurément, aucun des peintres qui, de 1797 à 1817, furent membres de l'Institut ne fut inférieur en mérite à Drölling père; tous, au contraire, on peut l'affirmer, lui furent supérieurs, à tous les points de vue. — Martin Drölling mourut à Paris, rue du Bac, n^o 58, le 16 avril 1817, à midi, âgé de 64 ans et demi, selon l'acte de son décès inscrit au registre de l'ancien 11^e arrondissement de Paris, et qui le dit : « Peintre, veuf en 1^{res} noces de Madeleine Welker et en secondes noces d'Elisabeth Belot ». — Martin Drölling exposa deux portraits de lui : l'un en 1793, il demeurait alors rue du Temple; l'autre en 1800, il demeurait « rue de la Révolution, à côté de la Marine, n^o 686 » (c'est la rue Royale d'aujourd'hui). Le salon de 1817 montra trois tableaux de sa façon : outre *l'Intérieur d'une cuisine*, *l'Intérieur d'une salle à manger*, ni meilleur, ni plus mauvais que l'autre, et la *Maitresse d'école de rillage*. Ses deux intérieurs ont été gravés plusieurs fois, et toujours médiocrement. Ces reproductions prouvent cependant que les originaux eurent un très-grand succès. En effet, le succès fut immense, je m'en souviens bien. Il y eut de bonnes gens qui comparèrent Granet à Drölling, quand Granet produisit ses admirables intérieurs d'une vérité si saisissante, d'une exécution si forte, d'une couleur si puissante. — *Voy.* BRUXADET, RÖSER.

2. DRÖLLING (MICHEL-MARTIN). 1786-1852.

Fils du précédent, né, comme je l'ai dit ci-dessus, le 7 mars 1786. Il fut d'abord élève de son père, qui le fit entrer à l'atelier de David. Il y travailla énergiquement, fit des progrès, concourut pour le prix de Rome en 1810, et devint pensionnaire de l'Académie établie à la villa Medici. Les ouvrages qu'il envoya, durant ses cinq années d'étude en Italie, furent remarquables. On aura bien de lui sur ces échantillons d'un talent qui était déjà mûr. Drölling fut un des peintres remarquables de sa génération; il produisit un assez grand nombre d'ouvrages; le plus complet, à mon avis, et celui qui donne le mieux l'idée de sa manière sobre et ferme, c'est son grand tableau sur mur, exécuté dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Lorette. Il représente « Jésus-Christ discutant avec les docteurs ». Drölling fut appelé à l'Institut, où l'avaient devancé plusieurs de ses ca-

marades d'école; l'opinion publique confirma le choix de ses pairs. Drölling était un excellent homme; il resta longtemps célibataire, et, enfin, se décida à se marier. « Le 11 février 1850, Michel-Martin Drölling, peintre d'histoire, membre de l'Institut, âgé de soixante-trois ans, dem^r rue de Sèvres, n^o 23, » épousa « M^{me} Rose Fievet, âgée de quarante-sept ans, née à Commercy et demeurant rue de Varennes ». Il signa l'acte de son mariage :

Drölling

Il ne jouit pas longtemps du bonheur qu'il avait trouvé. Il mourut un peu moins d'un an après son mariage, « le 9 janvier 1851, à 4 h. du matin, rue de Seine, n^o 20 ». (Reg. de l'état civil.)

| | |
|--------------------|------------|
| DROUAIS (JEAN). | 1699— |
| (HUBERT). | 1699—1767. |
| (FRANÇOIS-HUBERT). | 1727—1775. |
| (GERMAIN-JEAN). | 1763—1788. |

Hubert Drouais, portraitiste distingué, membre de l'Académie de peinture, qui le reçut le 29 nov. 1730, sur la présentation des portraits du sculpteur Robert Le Lorrain, et de Joseph Christophe, peintre d'histoire (le premier, gravé par Le Bas, est au Musée de Versailles, l'autre est conservé à l'école des Beaux-Arts, parmi ceux des Académiciens professeurs); Hubert Drouais était, selon les biographes, « fils d'un peintre, et né en 1699 à La Roque, près de Pont-Audemer ». J'ai voulu vérifier cette assertion, et M. Chambrey, greffier du tribunal civil de Pont-Audemer, a eu l'obligeance de m'envoyer l'extrait suivant du registre de l'église de St-Samson de La Roque, pour l'année 1699 : « Un fils, né de Jean Drouais et d'Anne Tallon, le 5 may, fut baptisé le même jour et an par moy sousigné et fut nommé *Hubert* par ses parrain et marraine, Charles Hubert Tallon et damoiselle Genevieve Legrix (signé) G. Legrix, H. Tallon, Baratte ». Jean Drouais ne signa point, ou parce que ce n'était pas l'usage à La Roque que le père signât le baptistaire de son enfant, ou parce que Drouais était tout à fait illettré, et ne savait pas signer son nom, ignorance plus rare dans son temps qu'on a bien voulu le dire. Jean Drouais n'est point qualifié peintre dans l'acte qu'on vient de lire; je ne puis donc affirmer qu'en effet il pratiquait l'art de la peinture, peintre de portraits, de paysages ou d'animaux. Dans une toute petite ville, il n'y avait guère à vivre pour un portraitiste ou pour un paysagiste, à plus forte raison pour un peintre d'histoire; il faut donc croire que Drouais était simplement un maître peintre faisant tout ce qui est du métier du peintre en bâtiments, se hasardant quelquefois au portrait, faisant enseignes, attributs, ornements, et le reste. Quoi qu'il en soit, on tient que Jean Drouais — les biographes ignoraient son nom de baptême — ne donna pas de leçons à Hubert, et qu'il l'envoya à Rouen étudier sous un artiste de peu de talent, bientôt quitté pour François de Troy, portraitiste dont la renommée attira le jeune Hubert à Paris. Hubert Drouais, à l'âge de vingt-sept ans, artiste déjà connu avantageusement dans le monde, épousa Marie Marguerite Luzuriez,

qui, le 14 décembre 1727, lui donna un fils baptisé sous les noms de *François-Hubert*. On sait que ce François-Hubert fut le plus habile, comme il est le plus célèbre des peintres de son nom. Élève de son père d'abord, puis de Nonotte, de Carle Van Loo, de Natoire et de François Boucher, sa fortune se fit bientôt et fut grande. Devant lui posèrent les princes, le Roi et M^{me} de Pompadour, dont il fit un portrait piquant et plein de charmes. Il avait trente ans quand il peignit le duc de Berry, qui devait être l'infortuné Louis XVI, et le comte de Provence, qui devait être l'heureux Louis XVIII. Il avait trente et un ans quand il se présenta pour la seconde fois à l'Académie, qui l'avait agréé en 1754, et le reçut le 25 novembre 1758, sur les portraits de Guillaume Coustou, et d'Edme Bouchardon, deux bons morceaux, exposés au Salon du Louvre en 1760, et dont le premier est au Musée de Versailles (n^o 3692), avec beaucoup d'autres ouvrages de son auteur. Le second est resté dans la collection des portraits d'Académiciens gardés à l'École des Beaux-Arts. Fr.-Hubert Drouais était marié depuis quatre mois et demi quand l'Académie Royale de peinture et de sculpture l'admit définitivement. Le 7 juillet 1758, il avait épousé, à St-Roch, « Anne Françoise Doré, fille majeure de défunts Pierre Doré, m^e serrurier, et de Françoise Brèche de la Bonté, demeurant rue des Moulins ». Lui demeurait rue des Orties. Son père et sa mère avaient assisté à la cérémonie religieuse; Hubert Drouais avait signé « H^e Drouais », le marié : « F H Drouais ». Anne-Françoise Doré donna trois enfants à son mari. Le premier fut « *Hubert-Léopold*, dont le baptistaire n'est point enregistré à St-Roch, et qui probablement naquit à la campagne. Cet enfant fut enterré au cimetière de St-Roch, le 11 janvier 1762, mort rue St-Honoré; « âgé d'environ quatre ans », dit l'acte que j'ai trouvé. Le 22 décembre 1761, Anne Doré accoucha, rue St-Honoré, d'une fille, baptisée le lendemain, et nommée « *Marie-Anne-Louise* », par Pierre Doré, sculpteur, et par « Marie-Marguerite Luzuriez, femme de Hubert Drouais, peintre du Roy ». F. H. Drouais signa ce jour-là « Drouais ». Le 24 novembre 1763 naquit, d'Anne Fr. Doré, *Germain-Jean*, qui fut baptisé le même jour à St-Roch, tenu par « Germain Doré, m^e serrurier, rue l'Evêque ». Ce Germain-Jean, que M. Villot dans sa *Notice des tableaux du Louvre* nomme « Jean-Germain », et dit « né le 25 nov. 1763 », fut l'auteur bien connu de la *Cananéenne*, morceau qui orne le Musée du Louvre. La *Biographie-Michaud*, qui inventa un Henri Drouais, mort en 1774, prétend que ce Henri fut le père de Germain-Jean. L'acte de baptême dont je viens de produire un extrait dément cette assertion, d'autant moins bien fondée que Henri Drouais n'a jamais existé. On sait que l'auteur de la *Cananéenne* et du *Marius à Minturnes*, mourut à Rome; on dit que ce fut le 13 février 1788; je n'ai pas moyen de vérifier cette date. G. J. Drouais, d'abord élève de Brenet, ensuite de David, qui l'affectionna tout particulièrement, eut le premier prix de peinture en 1784. Il alla à Rome l'année suivante, accompagnant David, qui voulut lui-même l'établir dans la ville éternelle, et lui en faire voir les merveilles, et précédé de la réputation que venait de lui acquérir dans le monde des arts son morceau de concours, *le Christ et la Cananéenne*, ouvrage qui est resté une des belles choses de l'École française à cette époque du dix-huitième siècle.

Hubert Drouais mourut « le 9 février 1767, rue des Orties, époux de Marie-Marguerite Lusuriez (*sic*) »; il fut inhumé dans l'église de St-Roch, en présence de « François Hubert Drouais, aussi peintre ordinaire du Roy, son fils », lequel signa : « Drouais » l'acte d'inhumation que j'abrège. Hubert Drouais avait assisté, le 26 octobre 1747, au mariage de Charles-Amédée-Philippe Van Loo, peintre, avec Marie-Marguerite Le Bruu. Quant à François-Hubert, « peintre du Roy et de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., premier peintre de Monsieur, frère du Roy » (le comte de Provence, depuis Louis XVIII), « et de Madame » (Marie-Joséphine-Louise de Savoie, morte à Hartwell, le 13 novembre 1810), il fut inhumé, à Saint-Roch, le 22 oct. 1775, mort la veille, rue St-Honoré. Son fils, « Germain-Jean Drouais, demeurant rue des Orties », assista à son inhumation, dont il signa l'acte : « Drouais ». — Voy. Bouchardon, Buxet, 3. David, Le Bruu (Michel), Van Loo, Troy (de).

DUBLIN (UN ARCHEVÊQUE DE). 1693. — U. FALLON.

1. DUBOIS (AMBROISE et les deux JEAN).

XV^e et XV^e siècles.

On lit, dans le *Dictionn. historiq. de la ville de Paris*, par Hortat et Magny (1779), t. III, p. 63, qu'entre les colonnes de la chapelle du palais de Fontainebleau « sont six tableaux de douze pieds de haut sur huit de large, peints par Ambroise Dubois, par Jean, son fils, et par Jean de Hoey, et mis en place en 1608 ». Dans cette phrase « Jean de Hoey » est une faute d'impression; « c'est Jean de Hoëy » qu'il y faut lire : Jean de Hoëy ou Doué était parent des Dubois. Ambroise Dubois, probablement aidé par son fils Jean, peignit dans la salle ovale de Fontainebleau les *Amours de Thèagène et de Chériclee*, et aussi des tableaux de chasse. Dans le cabinet de Clorinde, qui appartenait à l'appartement de la Reine, Ambroise représenta en huit tableaux les principaux épisodes de l'histoire de Tancred et de Clorinde, sujets qui avaient alors tout l'attrait de la nouveauté. Pour la galerie de Diane, il fit les portraits en pied de Henri IV, sous la figure du dieu Mars, et de Marie de Médicis, en habits royaux. — Ambroise Dubois fut marié deux fois; il épousa d'abord une fille dont je n'ai pu trouver le nom, mais qui était sœur d'un peintre connu sous celui de Maugras. Florent le Comte, dans son *Cabinet de singularités* (1699), dit d'Ambroise Dubois qu'il était d'Anvers, qu'il mourut âgé de 72 ans, et qu'il forma plusieurs élèves, entre autres Paul Dubois, son neveu, et Mogras de Fontainebleau. Zani, dans son *Enciclopedia*, dit de « Mogras ou Magras, peintre, qu'il travailla en 1612. — Le 10 janvier 1595 « Jean Du Bois, fils de maître Ambroise du Bois, peintre du Roy, et de dame diet de Maugras », fut baptisé à St-Pierre d'Avon, tenu par « Jean de Hoëy. Ambroise Dubois perdit sa femme vers 1599, et se remaria. Ce fut une des filles de Jehan de Hoëy qu'il épousa alors, Françoise, sœur d'une autre Françoise de Hoëy, celle-ci femme de Martin Fréminet, le premier peintre du Roi, qu'elle-même épousa après la mort d'Ambroise Dubois. Le second mariage de Dubois eut lieu à Paris, le 4 mars 1601 : « Ambroise du boys non paro. exor, Françoise de Houy (*sic*) par. non exor; affidati, 2^{es} febv^r; despons. 4^e martii 1601 ». Ce qui veut dire : « Ambroise du Bois, qui n'est pas de cette paroisse, et qui a été marié; Françoise de

Hoey, notre paroissienne, fille, fiancée le 2^e février, et mariés le 4 de mars 1601. » — Le premier enfant issu d'Ambroise Dubois et de Françoise Doué fut une fille née à Paris « le 9 juin 1602, rue St-Honoré, à l'enseigne du Paradis », et baptisée à St-Eust. sous le nom de Marie, ayant pour répondants devant l'Eglise « Anthoine Oultrebon, valet de ch. du R., Marie Reconce, femme de Jehan Doué, peintre et valet de ch. du R., et Jehanne Doué, fille dud. Jehan Doué ». Entre 1602 et 1604 je ne trouve point de naissance dans la famille d'Ambroise Dubois. Le 23 février 1604 naquit à Fontainebleau Jean, ondoyé au moment de sa naissance, puis baptisé à St-Pierre d'Avon, et tenu sur les fonts de baptême par Claude de Hoëy, son oncle maternel, et par Françoise de Hoëy, femme de Fréminet, sa tante maternelle. (Cité par M. le c^{te} Léon de La Borde, [Renaissance des arts à la cour de France]). Le 5 décembre 1605, Ambroise Dubois fit baptiser à St-Pierre un fils qui reçut le nom d'Antoine. Dubois eut un autre fils dont je ne connais pas le baptistaire, Louis, qui est nommé dans un acte et dans un brevet dont je parlerai bientôt.

Un des Jean Dubois, fils d'Ambroise, connus maintenant du lecteur par leurs baptistaires, fut peintre; ce ne fut pas celui qui naquit en 1595; celui-là paraît être mort jeune. Le Jean Dubois qui suivit la carrière de son père est celui qui naquit de Françoise Doué, au commencement de l'année 1604. Il eut une charge de valet de ch. du R. Il se maria à St-Germ. l'Auxer., le 13 avril 1643, avec « dam^{lle} Marie Oultrebon », fille « d'Antoine Oultrebon ». L'acte le dit « M^e Jean du Bois, de la paroisse de Fontainebleau ». Les témoins de son mariage furent : « damoiselle Françoise Doué », sa mère, » et son frère, « Louis du Bois ». M. le comte Léon de La Borde n'a pas connu ce mariage; mais il en a connu les fruits. Il a vu par les registres d'Avon que « Jean Du Bois, peintre et valet de ch. du R. », eut deux fils, l'un baptisé le 18 mai 1645, — M. de La Borde a oublié de le nommer —; l'autre baptisé le 16 avril 1646, et qui tint le nom de Louis, de Louis Dubois, « peintre et valet de ch. du R. ». Il est probable que l'enfant né en 1645 est ce Jean Dubois, fils de Jean Dubois, qui, le 21 février 1674, eut du Roi le brevet de Gardien des peintures de Fontainebleau, office que son père lui céda sous le bon plaisir de Sa Majesté. Ce brevet, que j'ai trouvé aux Archives de l'Empire (Reg. E. 9280), nous apprend qu'au commencement de l'année 1674 Jean 1^{er} Dubois vivait encore. Il avait alors soixante et dix ans. Je ne sais à quelle époque il mourut. Quant à Ambroise Dubois, il décéda en février 1614. Voici la mention de cet événement, fournie par les archives de St-Pierre d'Avon à M. le comte de La Borde : « M^e Dubois, maître peintre pour la Reyne, est mort le 29 février 1614. Requiescat in pace. » Dans le chœur de l'église d'Avon, où je l'ai copiée en 1861, on lit l'épithaphe suivante : « Cy gist honorable homme feu Rev. Ambroise Dubois, natif d'Anvers en Brabant, vivant valet de chambre et peintre ordinaire du Roy, lequel est décédé le xxvii décembre mdcxiv. Priez Dieu pour son âme ». A laquelle de ces deux dates : 29 février 1614, 27 décembre 1614, faut-il ajouter foi? Il me semble que c'est à la première. L'inscription sur le registre d'Avon dut être faite au moment même où Ambroise Dubois fut inhumé, l'autre peut être postérieure de plusieurs années au jour de son enterrement. — Claude de Hoëy ou Doué avait eu,

par brevet du Roi, la charge de Conservateur des peintures qui décoraient le palais de Fontainebleau; il songea à s'en défaire en faveur du fils de sa sœur Françoise et d'Ambroise Dubois, Jean 1^{er} Dubois, et avec l'agrément de Louis XIII il le fit, à titre de survivance toutefois de l'un à l'autre. Le brevet fut expédié à Jean Dubois, neveu de Claude Doué, le 26 octobre 1635. Ce brevet, donné à St-Germain en Laye, contient un détail sur lequel je demande la permission d'insister; il s'exprime ainsi : « Ayant esgard aux bons et agréables services que Claude Doué, l'un de ses peintres, luy a rendus, comme il continue chacun jour en la charge qu'il a des peintures et vieux tableaux de Fontainebleau, pour restablir et raccommoder ceux qui sont gastez, faits à l'huile sur bois et sur toile, et nettoyer les bordures des tableaux et fresques qui sont es chambres, salles, galeries et cabinets dud. chasteau dud. lieu... » Le brevet ajoute que Jean Dubois succédait à son oncle aura 1200 livres de gages, « sans préjudice d'autres 1200 l. pour lesquelles led. Dubois est déjà employé dans l'Estat » (des dépenses) « de Fontainebleau, en survivance de la veuve de sen Ambroise Dubois, sa mère, pour l'entretènement d'autres peintures faites de la main dud. deffunt Dubois, son père ». (Arch. de l'Emp., Reg. E. 9289.) Disons d'abord que la veuve d'Ambroise Dubois, au moment où le brevet était expédié, était veuve pour la seconde fois; car elle avait épousé Martin Fréminet vers 1616. Venons maintenant à l'observation que me suggèrent ces mots : « La charge qu'il a des peintures et vieux tableaux » que je remarque dans le brevet du 26 oct. 1635. Quels étaient les vieux tableaux dont il s'agit ici? Je crois que personne n'a encore répondu à cette question; je ne sais si j'ai trouvé la réponse, mais voici ce que j'ai pu apprendre. François 1^{er} avait fait acheter en 1529, à Anvers, un certain nombre de tableaux qu'il paya : « sept vingtz dix neuf (159) liures dix huit solz tournois ». Là ne s'étaient probablement pas bornées ses acquisitions; il s'était fait ainsi une petite collection d'ouvrages qu'on avait placés, je pense, dans les appartements de ce château de Fontainebleau, auquel il avait donné tant de soins, et qu'il aimait d'une affection si grande. Je crois que les peintures achetées à Anvers étaient au nombre des « peintures et vieux tableaux » dont Claude Doué avait la conservation; je crois aussi que tous les travaux exécutés à Fontainebleau par les peintres italiens que dirigeait le Primatice comprenaient parmi ces vieux tableaux, vieux qu'ils étaient en effet de près d'un siècle, en 1635. — Et puisque j'ai parlé des morceaux de peinture achetés par le Roi de France à Anvers, en 1529, je veux faire remarquer que celui-ci qui les vendit à François 1^{er} était un marchand de tableaux, nommé « Jehan Dubois ». Ce Jehan Dubois, d'Anvers, était-il un parent d'Ambroise Dubois, lui aussi d'Anvers, comme le dit son épithaphe? Je le pense, bien que je n'en aie pas la preuve. Jehan pouvait être le grand-père d'Ambroise; et l'on comprend très-bien le peintre Ambroise, petit-fils de Jehan le marchand de tableaux. Je n'insiste pas davantage, mais je recommande à la critique le rapprochement que je viens de faire. — Le vol. E. 9289 des Arch. de l'Emp., cité déjà deux fois dans cet article, contient, sous la date du 14 juillet 1651, un brevet dont voici l'extrait : « Le Roy mémoratif d'avoir en conséquence des brevets du defunt Roy » (Louis XIII) « des 7 janvier 1615, 14 avril 1621 et

14 janvier 1629, accordé par son brevet du 26 oct. 1644 à Jean et à Louis Dubois, frères, peintres de Sa Maj. en son chasteau de Fontainebleau, scauoir aud. Jean Dubois l'entretènement des peintures faites par deffunt Ambroise Dubois leur père, dans les appartemens dud. chasteau de Fontainebleau, aux gages de 100 liures par an; et aud. Louis Dubois le soin et conseruation des ouvrages de peinture faits par le sr Fréminet dans la chapelle du chasteau, aux gages de 200 liures; et d'autant que l'entretènement desl. peintures faites par lesd. deffuncts Dubois et Fréminet n'a jamais esté et ne sont encore à présent qu'un mesme entretènement, lequel Sa Maj. veult estre fait par vne seule personne comme il a tousiours esté practiqué, afin de ne point augmenter le nombre des officiers de sondict chasteau, et ayant, depuis peu de jours, gratifié led. Louis Dubois de la pension de 2000 l. qu'auoit le deffunct sr Fréminet fils, leur frère de mère, naguères décedé, et du logement qu'il occupoit dans le logis de la fontaine aud. chasteau, au moyen de quoy il s'est desmis et desparti en faueur dud. Jean Dubois dud. entretènement des peintures de lad. chapelle... Sa Maj. a reuuy led. entretènement à celui de Jean Dubois, comme il estoit auant le breuét du 26 oct. 1664. . . . Le document qu'on vient de lire prouue que les peintres de Fontainebleau étaient magnifiquement traités par les Rois qui les employaient. Il nous apprend aussi, et c'est un détail curieux pour la biographie d'Ambroise Dubois et de Martin Fréminet, que ce dernier ayant épousé la veuve de Dubois, en eut un fils, « frère de mère », de Louis et de Jean Dubois. — Dans l'église de Fontainebleau, non loin de la sépulture d'Ambroise Dubois, est une pierre tombale sur laquelle j'ai lu l'inscription suivante : « Cy gist et repose damoiselle Henriette Du Bois, femme de noble homme Pierre Dorchaïmer, escuier sr Le Brun, valet de chambre ord^{re} du Roy, qui déceda le xx^e j^r de feburier lan mil six cens huict, et d^{lle} Magdelaine Dorchaïmer fille, qui déceda le xc^e j^r de mars 1626. » Henriette Dubois était probablement fille d'Ambroise. — *l'oy.* DOUTÉ, FRÉMINET, TABLEAUX FLAMANDS.

2. DUBOIS (GUILLAUME). XVII^e et XVIII^e siècles.

Je trouve l'article suivant dans les Comptes de l'Argenterie du Roi Henri IV, an. 1607 (Arch. de l'Emp. KK. 149; fol. ix) : « Huict aulnes de camelot rouge cramoisy ondé pour faire vn habit à m^{re} Guillaume Dubois, poëte, dont Sa Majesté luy a fait don ». Henri IV fit au poëte le don de ce camelot l'année même où furent publiés à Paris, in-12, « les » OEuvres de Guill. Dubois, natif de la paroisse de » Putot en Bessin, et *ouurier du métier de maçon*, » maistre tailleur de pierres à la ville de Caen, etc. » Une des pièces de ce recueil rare et curieux est adressée : *Au Roy par amour loyal*, 15 sept. 1606.

3. DUBOIS (LOUIS). XVII^e siècle.

Peintre du Roi pour la miniature en même temps que Pierre Harel. Il épousa Madelaine Charret. Le samedi, 23 sept. 1679, il fit enterrer Jacques Irallet, âgé de 33 ans, « compagnon peintre en miniature chez Mons^{sr} Dubois, m^{re} peintre ordin^{re} du Roy, décedé la veille, et pris rue Jean-Tison ». (Reg. de St-Germin. l'Auxer.). — *l'oy.* BEAUVOLLE, 2 DARET, HAREL.

4. DUBOIS (GUILLAUME, CARDINAL). 1656—1723.

Fils d'un apothicaire comme Piron, et né à Brives-

la-Gaillarde. On sait comment ce spirituel et ambitieux Limousin devint, de simple serviteur d'un directeur de collège, serviteur et maître d'un prince, puis prince de l'Eglise, au grand scandale de l'Eglise. Il mourut presque Roi :

L'an mil sept cent vingt trois, le onzième du mois d'aoust, le corps de Son Eminence M^{sr} Guillaume Dubois, cardinal de la sainte église Romaine, archeuesque, duc de Cambray, prince du St-Empire, premier ministre d'estat, premier president de l'assemblée generale du clergé de France, et cy deuant précepteur de S. A. R. M^{gr} le duc d'Orleans, et chanoine honoraire de cette église, âgé de soixante sept ans, décedé hier dixième de ce mois à cinq heures du soir, a esté apporté de la paroisse de Versailles, présenté par M^r le curé et le vicaire de ladite église, à dix heures du soir, mis le même jour en deposit dans la chapelle de la Vierge, et enterré dans la cave de M^{rs} les chanoines, près l'autel du chœur, par M. l'abbé de Majainville, chantre, chanoine et curé de semaine, et docteur de Sorbonne, le dix neuf du mois d'aoust present, en presence de MM^{rs} Joseph Dubois, secretaire du cabinet du Roy, directeur général des ponts et chaussées et lenés de France, et secretaire des commandemens de l'Infante d'Espagne, frère du deffunt, et Jean Baptiste Du Bois, chanoine de cette église, neveu du deffunct, et Joseph Gerault du Bois, chanoine de Cambray, neveu aussi du deffunt. » (Reg. de St-Honoré). — Un monument en marbre blanc fut érigé dans la chapelle de la Vierge, à la mémoire du cardinal Dubois, sans doute par les soins de sa famille, dont il avait placé tous les membres d'une manière convenable, comme le prouue l'acte qu'on vient de lire. La statue agenouillée du défunct était de Jacques Bousseau, élève de N. Coustou, ou de son maître : on n'est pas d'accord sur ce point; les accessoires et l'architecture d'un sculpteur moins connu, nommé Couture. Une longue inscription latine gravée en lettres d'or complétait ce monument. — *l'oy.* BOUSSEAU.

DUCHANGE (GASPARD). 1662—1757.

Les amateurs d'estampes et de portraits gravés connaissent le portrait du peintre Charles de la Fosse, bon ouvrage exécuté par Duchange d'après H. Rigaud, et présenté le 30 juil. 1707, pour sa réception à l'Académie, par le graveur, qui présenta, en même temps, un portrait de François Girardon, d'après le même peintre. Le père de Gaspard Duchange n'était point artiste, mais tapissier; il avait épousé Gabrielle Langlois, dont il eut, vers 1662, Gaspard, qui apprit, je crois, son métier de graveur à l'école de Guillaume Vallet. Gaspard Duchange avait vingt-cinq ans ou à peu près lorsque, le 21 oct. 1687, il épousa, à St-Etienne-du-Mont, « Marie-Magdelaine Bourgeois, fille de deffunt Guillaume Bourgeois, m^d mercier ». Les deux époux demeuraient alors rue des Noyers. Les témoins du mariage furent, du côté de Gaspard, « François et Nicolas-François Duchange, maître imprimeur et maître tapissier, ses frères ». Jacques Duchange et Gabrielle Langlois étaient morts. Gaspard Duchange signa l'acte de son mariage : « G. Duchange ». Il signa tous les autres actes que j'ai vus de lui : « Duchange », le G de Gaspard formant le jambage du D. Duchange eut au moins quatre enfants : 1^o *Marthe*, née probablement à la campagne; 2^o *Gabrielle*, baptisée à St-Etienne, le 25 janvier 1690, et tenue par « Guillaume Vallet, designateur (*sic*) et graveur du Roy », et par « Ga-

brielle Duchange (sœur de Gaspard?), femme de Jacques Hubert, marchand de vins; 3^e *Marquise-Louise*; 4^e *Elisabeth*, que je vois, le 27 mai 1725, marraine à St-Barthélemy. Gaspard Duchange maria sa fille Marthe à un peintre de portraits, « Jean-Bapt. Gille, dit Colson, le 29 juin 1720 ». Gaspard Duchange décéda en 1757, le jeudi 7 janvier, rue St-Honoré, vis-à-vis la rue des Bourdonnais. Il fut enterré le lendemain au cimetière de St-Eust., en présence de « Adrien-Etienne Gobaut, son gendre, marchand d'étoffes de soie, et de Nicolas Dupuis, aussi son gendre, graveur du Roy ». L'acte d'inhumation dit : « Gaspar (*sic*) Duchange, graveur du Roy et conseiller en son Académie Royale de peinture et de sculpture » (il était le doyen des conseillers), « mort âgé de 94 ans 9 mois »; il était donc né en avril 1662. J'ai vu que G. Duchange tint, le 24 janv. 1721, sur les fonts de St-Séverin, une des filles du graveur François Thevenin. — F. I CHE-REAU, COLSON, LEGRAS, LÉPICIÉ, TARDIET.

DU CHATELET (FRANÇOIS-PIERRE DE GRUTHUS dit). 1721—26.

Un des lieutenants de Cartouche et, dit-on, le plus cruel; homme de sang et un des assassins qui tuèrent le poète Jacques Vergier dans la rue du Bout-du-Monde, complice, dans cette action, de Jⁿ-Bapt. Rozy, dit : Le Craqueur, et d'un troisième voleur dont je ne sais pas le nom, mais qui n'est ni Bourlon ni Le Roux, quoi qu'en ait dit Barbier dans son journal, qu'il faut lire avec précaution et ne pas toujours croire quand il s'agit de faits relatifs au Régent et à ses ministres. Pierre-Fr. de Gruthus, dont le nom a une forme flamande, hollandaise, allemande ou suédoise, et qu'on a cru gentilhomme poitevin, était un mauvais sujet qui avait pris parti dans le régiment des gardes françaises, et, plus tard, s'était fait admettre dans la bande qui obéissait à Cartouche. Un contemporain de Du Châtelet, dont il ne faut pas tenir toutes les paroles pour exactes, mais qui cependant peut avoir eu quelques renseignements certains sur les bandits jugés par le Parlement en 1721 et 1722, Nicolas Racot de Grandval, dans son poème du *Vice puni ou Cartouche* (2^e édit., 1726; in-8^o, p. 51), dit :

« Du Châtelet possède une valeur très-rare,
Mais il est inhumain, dur, féroce, barbare,
Ne pardonne jamais aux moindres ennemis,
Sans pitié les massacre à ses genoux soumis;
Et poussant jusqu'au bout cette fureur brutale,
Il leur mange le cœur comme un vrai cannibale. »

Je ne sais ce qu'il faudrait retrancher de ces mauvaises lignes rimées pour être dans le vrai, en ce qui touche à Gruthus, et je laisse à Grandval la responsabilité de ce portrait hideux. Avant d'aller plus loin, je dirai un mot du gentilhomme Gruthus, que l'on a cru être d'une fort bonne et ancienne famille du Poitou. J'ai voulu m'assurer qu'en effet une famille de Gruthus vivait dans la généralité de Poitiers longtemps avant la naissance de François-Pierre; j'ai recouru à l'Armorial général de France (M. Bibl. imp., 1697) et n'ai trouvé ni dans l'Armorial de Poitiers, ni dans celui de Paris, ni dans ceux de Picardie, Normandie, Gascogne, etc., aucun Gruthus. Dans celui des Flandres, j'ai vu un Grutère, mais qui n'a rien de commun avec la famille de Gruthus. En 1696, tous ceux qui étaient vraiment nobles, ceux qui avaient quelque prétention à l'être, et ceux qui, ne l'étant point du tout, étaient cepen-

dant bien aises de le paraître, durent, aux termes d'une ordonnance du Roy, se présenter devant les commissaires chargés de vérifier les titres de noblesse et autorisés à accorder, moyennant vingt livres, le droit d'avoir des armoiries réglées par Hozier. Les Gruthus auraient dû se présenter; or, je ne les vois inscrits nulle part, et je conclus ou que Du Châtelet n'était point gentilhomme, ou qu'il était étranger et peut-être noble. Au reste, peu importe. — Quand Du Châtelet vit que Cartouche et ses compagnons étaient sérieusement recherchés par la police, et que bientôt sans doute lui-même serait pris, traduit au Châtelet et condamné à la roue, il songea à sauver sa vie et se décida à livrer Cartouche, pourvu qu'on le garantît de l'échafaud. On lui promit qu'il aurait la vie sauve s'il faisait prendre l'homme qui avait si longtemps fait trembler Paris; il s'engagea dans ce marché et accomplice sa trahison. Cartouche pris, Gruthus et plusieurs autres de leur bande furent traduits à la barre du grand Châtelet. Comme son capitaine et son ancien ami, Pierre-François Gruthus, dit Du Châtelet, fut condamné à mourir sur la roue. L'arrêt du 26 nov. 1721, que je fis dans le livre d'écrans de la Conciergerie, en marge et à gauche (*recto* et *verso*) de l'écran de L. D. Cartouche, concernant Du Châtelet et vingt autres coquins de la même bande, transférés de différentes prisons à la Conciergerie, le 31 oct. 1721, l'arrêt, dis-je, du 26 nov. 1721, porte que « Pierre-François Gruthus Du Châtelet », dit Lorrain, aura, comme Cartouche, Jacques Maire, Jean-Pierre Balaguy et Charles Blanchard, « les jambes, enisses, bras et reins rompus vifs sur un échafaud... Cela fait, son corps devra être mis sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y attendre la mort ». Du Châtelet put ne pas trembler quand il entendit le président Amelot prononcer cet arrêt; il resta à la Conciergerie, alors que ses camarades allaient à la Grève, où les menait le bourreau. Comment et quand en sortit-il? Il en sortit, mais non pas sans doute libre de toute peine. Je le retrouve à Charlemont, prisonnier et n'ayant pas payé sa dette à la justice. L'avait-on oublié, ou ne l'avait-on envoyé à Charlemont qu'en attendant une nouvelle procédure? Il semble probable que la peine de mort avait été commuée, en sa faveur, contre une prison perpétuelle dans un château fort, et que, compromis dans une affaire criminelle qui se rattachait ou non au procès de Cartouche, il dut se présenter de nouveau devant les juges du Châtelet. Le 9 juin 1724, il fut écroué à la conciergerie du Palais avec un autre accusé. Je lis au registre des écrous de la Conciergerie : « Du 9 juin 1724, François-Louis — au lieu de Pierre-François — de Gruthus, dit Du Châtelet, et Joseph Parré, ont été amenez et transferez prisonniers des prisons de Charlemont en celle de céans, par le sieur Pierre-Philippe Coppée, brigadier de la maréchaussée, en résidence à Philippeville, assisté de quatre archers de sa brigade et chargé de lad. conduite, en vertu de l'ordre du Roy donné à Versailles le 27 may dernier, signé Louis, et plus bas : De Breteuil. » (Fol. 41, v^o du reg. cité.) Sur la marge du registre, à côté de cet écron, je lis : « Le 31 août 1724, ledit Joseph Parré a été élargi et mis hors des prisons de céans. — Led. Du Châtelet, mené au Châtelet et ramené es prisons de céans, suivant l'ordre du procureur du Roy dud. Châtelet, en date d'aujourd'hui 5 sept. 1726. — Le 11 sept. (*sic* pour juillet) 1726, led. François-Louis de Gruthus Du Châtelet a été

mis hors des prisons de cécans par moy, Jean Leroux, brigadier du guet, par ordre du Roy donné à Versailles le 3 juillet dernier, signé : Louis, et plus bas : Phélypeaux. » Délivré en juillet, Gruthus fut repris en août et, cette fois, par arrêt du 8 sept. 1726, il fut condamné à être mené et conduit es galères du Roy pour en icelles être détenu et servir ledit Seigneur Roy, comme forçat à perpétuité; préalablement marqué des lettres *Gal*. (Fol. 88, v^o.) Il est à croire que Du Châtelet finit ses jours au bagne de Marseille ou sur une des galères de l'Etat, car je ne revois plus son nom, après 1726, sur les registres de la Conciergerie. — *Voy.* LE CRAQUEUR.

DUCHÉ (ANTOINE). ? — 1691.

DUCHÉ DE VANCEI (JOSEPH-FRANÇOIS). 1668—1704.

(GASPARD) ? — ?

DUCHÉ (Jⁿ-BAPTISTE). ? — 1691.

Les biographes ont connu Duché de Vancy, poète tragique, qui fut de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les Mémoires de cette savante société contiennent, t. 1^{er}, p. 372, une courte notice sur cet écrivain, qui mourut jeune, auteur de trois tragédies tirées de l'Écriture sainte et de plusieurs opéras fort mondains. Dans cette notice on lit : « Son père, secrétaire du Roy et Secrétaire général des galères, l'avoit fait élever avec beaucoup de soin, et ce fut tout l'héritage qu'il lui laissa. » Il y a là une erreur que n'a pas reproduite feu M. Auger, dans la *Biog.*-Michaud. Le père de Duché de Vancy n'était point « secrétaire du Roi »; mais « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi », ce qui est bien différent. Duché, dont le nom de baptême, ignoré jusqu'ici, était Antoine, avait épousé Marie Rousselet, qui lui donna, en 1668, un fils présenté à St-Eust., le lundi 29 oct. de la même année. « Fut baptisé Joseph-François, né d'aujourd'hui, fils d'Antoine Duché, gentilhomme ordinaire du Roy, et de d^{lle} Marie Rousselet, sa femme, demeurant rue Neuve des Petits-Champs. » Les États de la marine, conservés aux Arch. de ce département, montrent qu'Ant. Duché eut, en 1669, la charge de Secrétaire gén. des galères, qu'il garda jusqu'au 31 janv. 1691, jour de sa mort. Il eut pour successeur Malézieu. — Jⁿ Fr. Duché mourut en 1704; son corps fut présenté à St-Eust. : « Le lundy 15 déc. 1704, Joseph-François Duché, pensionnaire du Roy, âgé de trente-cinq ans ou environ, dem^t rue des Petits-Champs, décédé du 14^e du présent mois, a été inhumé au cimetière des S^{ts} Innocents, en présence d'Antoine-Benoist Duché, son frère, bourgeois de Paris... » Signé : « Duché. » J. F. Duché fut-il marié, eut-il des enfants, et Gaspard Duché de Vancy, dont j'ai peu de chose à dire, était-il un de ses petits-fils ou descendait-il d'Antoine-Benoist Duché? Voilà ce qu'il m'a été impossible d'éclaircir. Le 1^{er} volume du *Voyage de La Pérouse autour du monde*, publié en 1797 par Millet-Mureau, contient, p. 4, un Etat général de l'équipage de la frégate *La Boussole*, armée en juillet 1785; dans cet Etat figure parmi les Ingénieurs, savants et artistes, « Duché de Vancy, dessinateur de figures et paysages ». Sur cet artiste, j'ai trouvé à la Bibl. imp. (Estampes) une note contemporaine de l'armement de *La Boussole*, qui m'a fait connaître que « Gaspard Duché » était élève de Vien, et qu'il fut envoyé, en qualité de peintre, avec M. de La Pérouse pour le voyage autour du monde. Le Cabinet

des Estampes, qui possédait deux petites pièces dessinées et gravées par Duché, n'en a plus qu'une; elle représente, maigre, long, frileux, les mains dans un manchon, un homme sans chapeau, portant l'épée et suivi d'un chien; l'auteur le désigna sous le nom du « poète mécontent ». Au bas de cette figure, très-joliment indiquée, fine et spirituelle, on lit : « Duché inv. et sculp. » Duché de Vancy fut une des victimes du naufrage des frégates de La Pérouse.—Le nom de Duché n'était pas rare à Paris; je vois que le 25 janvier 1652, « Marie Arbequin, sage-femme, fit baptiser, » à St-Etienne du Mont, « Louis, qu'elle déclara être fils de François Duché, peintre, et d'Anne Messié, maîtresse de ce Duché. — Je n'ai pas trouvé l'acte du décès d'Antoine Duché, mort en 1691; mais un registre de St-André des Arcs, sous la date du « samedi 3^e j^r de fevrier 1691 », j'ai lu l'acte d'inhumation, dans la chapelle de la communion, de « messire Jean-Bapt. Duché, seig^r de la Grange-au-Bois, conseil^r du R., control. g^r de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre de S. M., décédé, le 1^{er} dud. mois, en sa maison, rue Dauphine ». L'acte fut fait en présence des trois fils du défunt, « Jean-François Duché, clerc du diocèse de Paris, Louis-Auguste Duché, mousquetaire du Roy, et Pierre Duché ». Jⁿ Bapt. Duché ne paraît pas avoir appartenu à la famille d'Antoine Duché. — *Voy.* BOULEAU, MALÉZIEU.

DUCHEMIN (CATHERINE). — *Voy.* GIRARDON.

DUCLOS (CHARLES PINOT). ? 1704—1772.

Voltaire écrivait au comte d'Argental, le 27 octobre 1750 : « Mon *Historiographie* est donnée, mes Angès » (petit nom dont il appelait le comte, ainsi que chacun sait); « madame de Pompadour, qui me l'écrit, me mande en même temps que le Roi a la bonté de me conserver une ancienne pension de 2000 livres ». (Voyez-vous le philosophe, courtisan de la maîtresse du Roi, et pensionné par Sa Majesté!) « Le bien que je dirai de ma patrie en sera moins suspect. » (Qu'aurait-il dit de l'abbé Desfontaines, si, pensionné par le trésor royal, il s'était donné des airs d'historien indépendant?) « N'étant plus historiographe, je n'en serai que meilleur historien. » Le jeu de mots ne dissimule pas ce que la pensée a de singulier. Tout ce que Voltaire écrivit sur la France, pendant qu'il eut la charge d'Historiographe dont il venait de se défaire, est donc suspect de flatterie? ce n'est pas tout; il acheva ainsi : « Les éloges que le chambellan du Roi de Prusse donnera au Roi de France ne seront que la voix de la vérité. » L'antithèse a du brillant, mais le fond qu'elle reconvre est peu solide. Comment entendre cette phrase? M. de Voltaire sera vrai en ce qui touchera désormais au Roi Louis XV pour deux raisons : la première, parce qu'il ne sera plus Historiographe de France; la seconde, parce qu'il sera Chambellan d'un roi étranger! En vérité, cela est étrange. Ah! que si Fréron, ou Desfontaines, ou Duclos, avait écrit de semblables choses, Voltaire aurait trouvé de bonnes railleries pour caractériser cette logique, et ce style « qui sort du naturel et de la vérité! »

Ce fut à Duclos que le Roi donna la charge que venait de quitter Voltaire, et celui-ci ne manqua pas de se moquer du choix. Dans la même lettre à ses « Angès » il dit : « Tout ne va-t-il pas bien? Duclos n'est-il pas Historiographe? » Chaque fois qu'il en trouva l'occasion, depuis ce jour-là, il

lança contre Duolos quelque trait épigrammatique ! Duolos était un honnête homme et un homme de mérite, sinon un homme de génie. Diderot a dit de lui, à propos de Voltaire : « Il serait à souhaiter que Voltaire eût encore... la douceur de Duolos ». (*Le neveu de Rameau.*) Sur cette qualité, que Diderot reconnaissait à Duolos, les biographes ne sont pas tombés d'accord. Quelques-uns ont dit qu'il avait une franchise un peu rude et qui avait quelque chose de désobligeant. On cite, entre autres preuves, sa réponse à Pierre de Bougainville qui, venu pour le solliciter à propos d'un siège à l'Académie française dont il avait grande envie, disait à Duolos : « Dans l'état où je suis, avec une maladie dont je ne puis guérir, ce serait une place bientôt vacante. » — « Monsieur, répondit Duolos à cet autre Sixte-Quint, ce n'est point à l'Académie à donner l'extrême-onction. » Diderot a dit quelque part de Duolos qu'il était « droit et adroit ». S'il était adroit, il ne devait pas être brutal dans ses réponses aux personnes pour lesquelles il avait de l'estime. — Les biographes nomment Duolos : « Charles Pineau Duolos ». Je ne parle point du Dictionnaire de Chaudon et Delandine qui le nomme « Dineau ». Dineau n'est qu'une faute d'impression ; mais Pineau est une mauvaise orthographe du nom de Duolos, qui s'appelait Pinot. Delandine crut que Duolos était né à Dinan, « sur la fin de 1705 » ; d'autres biographes l'ont fait naître en 1704. J'ai voulu me procurer l'acte de naissance de Charles Pinot, pour savoir de quel côté est la vérité ; le 26 juin 1864, je me suis adressé à M. le maire de Dinan, qui a renvoyé ma lettre à M. Luigi Odorici, conservateur du musée et de la bibliothèque de Dinan, auteur d'un volume intitulé : *Recherches sur Dinan* (in-8°, 636 pages avec gravures ; 1857, Dinan, J.-B. Huart). M. Odorici a eu la bonté de m'indiquer son ouvrage qui contient une biographie de Duolos, et, de peur que je ne puisse pas me procurer ce travail, crainte qui s'est justifiée, la Bibl. Imp. n'ayant pu me le communiquer, il a bien voulu m'envoyer une copie de l'acte de naissance que je désirais et quelques renseignements sur la famille du célèbre écrivain, obligeance dont je lui suis fort reconnaissant. — Charles Pinot Duolos, je ne sais si M. Odorici l'a su, eut cela de commun avec Hondar de La Motte et Nicolas de Largillière, le célèbre peintre de portraits, qu'il était fils d'un fabricant de chapeaux ou d'un chapelier, ce qui était tout un alors, dans la province surtout où les deux états étaient ordinairement exercés par le même artisan. Pinot le chapelier n'était pas plus noble que Hondar son confrère, et il était sieur Du Clos, je suppose, comme Antoine Hondar était sieur de La Motte, en vertu de l'acquisition d'une propriété, d'un petit fief, non donnant point la noblesse, mais permettant à son possesseur de se dire non pas « Seigneur » mais « sieur » de tel endroit. Je ne sais point comment les choses se passèrent pour La Motte et pour Duolos, mais il est fort probable qu'il en fut pour eux comme pour ce personnage de la comédie qui, s'autorisant de la possession d'une mare ou d'un bourbier,

« De monsieur de la Bourbe, en prit le nom pompeux. »

Au reste, peu importe. La tradition de Dinan est très-favorable à Michel Pinot ; on sait qu'il avait un bon renom dans le pays, qu'il était commerçant probe et citoyen estimé. Il avait épousé

une fille d'une maison bourgeoise, en bonne odeur aussi dans la contrée. De son mariage naquit, dans la rue de la Ferrommerie, le 12 février 1704, l'enfant qui, sous le nom de Duolos, devait se rendre célèbre par son talent d'écrivain. Cet enfant fut ondoyé le jour de sa naissance, ou parce qu'il était souffrant en venant au monde, ou parce qu'on ne voulait le faire baptiser que plus tard, son parrain ou sa marraine n'étant pas à Dinan le 12 février. Le 22 de ce même mois on « suppléa les cérémonies du baptême », comme on disait dans l'Eglise de Paris, et le Sacrement étant administré au fils de M. Pinot, le vicaire, rédacteur des actes de la paroisse de St-Sauveur, inscrivit sur le registre de l'Eglise la mention que voici : « Charles Pinot, fils de X. H. (noble homme ; cela ne voulait pas dire qu'en effet le père de ce garçon était d'origine noble, ou qu'il avait été anobli ; l'était si peu que le Roi donna la noblesse à Charles Duolos pour ses mérites personnels, ce qui n'aurait pas eu lieu si l'Académicien avait été noble de race ou fils de nouveau noble. Noble homme était un titre qu'on donnait aux personnes considérables dans une ville ; c'était quelque chose au-dessus de l'honorable homme », mais voilà tout. Je reprends) : « Charles Pinot, fils de X. H. Michel Pinot s^r du Clos, et de demoiselle Jeanne Le Bigot, son épouse, né du douzième de ce mois et ondoyé par permission de Monseigneur l'évêque de St-Malo, a reçu les cérémonies (*sic*) et les onctions du baptême par moi soussignant (*sic*) recteur de St-Sauveur, sur les s^{ts} fonts de notre église paroissiale, et a eu pour parrain (*sic*) messire Charles Dandigné, chevalier seigneur de la Chasse » (pas de nom de marraine) « en présence des soussignants, le vingt-deuxième février mil sept cent quatre. (Signé :) Charles Dandigné de la Chasse, Jane (*sic*) Du Clos Pinot » (la marraine de l'enfant, sans doute, et la mère de Michel Pinot?), « Jan (*sic*) Louis de Boysadam, Thomas Baptiste Durand, recteur de St-Sauveur de Dinan ». Michel Pinot Duolos n'eut pas d'enfant que Charles ; il eut, m'a dit M. Odorici, un autre fils et une fille. Celle-ci épousa, en 1709, M. Pelencez, lieutenant du Roi, dont elle eut douze enfants. Quant à son frère, après avoir fait ses classes chez les Génovéfins, il entra dans la congrégation qui l'avait élevé ; ce ne fut pas sans une opposition assez vive et assez longue de Jeanne Le Bigot, devenue tutrice de ses enfants, après la mort de Michel Duolos, qui laissait une fortune assez considérable à sa veuve, femme d'un sens ferme, esprit net et solide, qui fut pour Charles Pinot un conseil excellent, une directrice habile. Charles put se livrer à son goût pour les lettres ; sous l'œil de cette femme distinguée, il fit de bonnes études, et, quand la ville de Dinan et la province de Bretagne lui parurent des théâtres trop étroits pour le rôle qu'il aspirait à jouer, il alla à Paris, fut admis dans le monde et se fit bientôt connaître comme homme de lettres et comme érudit. Il avait trente-cinq ans seulement lorsqu'il fut reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1739). Son ambition le poussait à obtenir un fauteuil à l'Académie française, il le demanda, mais on le lui fit attendre un peu. Ce fut seulement en 1747 qu'il fut appelé dans l'illustre compagnie dont il devint le secrétaire. On sait que Duolos fut anobli, par lettres de 1755 ; je n'ai pas trouvé ces lettres. J'ai vu que le 13 novembre 1770, il assista, comme secrétaire de l'Académie

démie franç., à l'enterrement de Moncrif, dont il signa l'acte de décès : « Duclou », d'une plume soignée, correcte et moyennement grosse. Il avait un de ces logements au vieux Louvre què le Roi donnait à des hommes de lettres et à des artistes; c'est là qu'il mourut : « Le vendredi 27 mars 1772, Charles Pinnot (*sic*) Duclou, écuyer » voilà l'ano-bli), « l'un des quarante, et secrétaire perpétuel de l'Académie française, Historiographe de France, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Société royale de Londres, garçon âgé de soixante-huit ans, décédé hier à quatre heures du matin, au château du vieux Louvre, a été inhumé en cette église en présence de Agathon Pinnot, chevalier du Petit-Bois, sous aide-major du régiment de Picardie, son cousin. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — Maurice Quantin De La Tour fit, au pastel, deux portraits de Duclou, l'un en 1748, l'autre en 1753. — Le nom de Duclou est un des noms les plus respectables entre ceux des littérateurs du XVIII^e siècle; on lit toujours avec plaisir les *Considérations sur les mœurs*, signées de ce nom que n'ont pu déconsidérer quelques plaisanteries de Voltaire. — *Voy.* HOUDAR, LARGILLIÈRE, MONCRIF.

DUELS. — *Voy.* ALLEMAGNE, 5. MONTMORENCY, SENNETERRE.

DUFEY (PIERRE-LOUIS VILLOT, dit).

Comédien que je cite pour n'en oublier que le moins possible. Il joua au Théâtre-Français, sans éclat, du 2 mai 1694 au 31 déc. 1712, et mourut, dit-on, le 19 août 1736, âgé de 72 ans. Il avait épousé Marie-Anne Deschamps, fille du comédien Villiers le jeune. Les 15 juillet et 26 août 1701, il assista à l'enterrement de son beau-père et de sa belle-mère. Il signa le premier jour : « P. L. Villot Dufey », et le second : « Villot » seulement. Villot Dufey avait un frère, Marc-Antoine, qui fut intendant du duc de Bourbon. — *Voy.* LA THORILLIÈRE, 2. VILLIERS.

DUFLOS (CLAUDE).

?1662—1727.

Cet artiste, dont on connaît bon nombre de morceaux estimables et quelques-uns fort bons, était fils d'un chirurgien, nommé « Jacques Duflos », et de « Catherine Petit ». Pourquoi, au lieu de la lancette et du bistouri que maniait son père, prit-il la pointe et le burin? Je l'ignore. Ce que m'ont pu apprendre mes recherches, c'est qu'en 1695 — il avait alors environ trente-trois ans — il demeurait sur le territoire paroissial de St-Etienne-du-Mont et que, le 25 avril, il épousa, à St-Benoît, « Catherine Antoine, fille d'Ignace Antoine, imprimeur en taille-douce ». L'acte de son mariage, inscrit à St-Benoît, est signé : « C. Duflos, Catherine Antoine, Ignatius Antoine, le chevalier Edelinck » (c'est Gérard), « Hélène Licherie » (la femme de Gérard Audran), « et Picart » (c'est Etienne, le Romain). Catherine Antoine donna treize enfants à son mari, du 25 avril 1695 au 29 mars 1711 (Reg. de St-Benoît), fécondité qui n'était pas rare à cette époque, et que j'ai remarquée surtout chez les femmes d'artistes, ce qui, pour le dire en passant, me semble prouver que les artistes, ouvriers simples dans leurs goûts et, pour la plus grande partie du moins, étrangers au luxe, dont avait su se garder avec sagesse la petite bourgeoisie parisienne, pouvaient vivre convenablement de leur profession. Ce fut rue St-Jacques que décéda, le 18 sept.

1727, « M. Claude Duflos, âgé d'environ soixante-cinq ans ». Il fut inhumé le lendemain, 19 sept., aux charniers de St-Benoît. — Claude-Augustin, fils de Claude Duflos, né le 16 mai 1700, fut graveur, comme son père, et probablement son élève; on croit qu'il mourut en 1784 ou 1785, ce que je n'ai pu vérifier. — Un C. L. Duflos, dont on a une suite de petites pièces : le *Feu*, l'*Air*, le *Printemps*, gravées d'après Fr. Boucher, ne paraît pas être de la famille de Claude Duflos. Il assista (25 avril 1702) au mariage de B. Picart, et signa l'acte : « C. L. Duflos ». *Voy.* GONDY, PICART (BERNARD), VALOIS.

DUFRESNOY (MADAME). — *Voy.* DAME DU LIT.

DUFRESNY, S^r DE LA RIVIÈRE (CHARLES).

?1654—1724.

Auteur comique et Architecte des jardins du Roy. Le Musée Impérial de Versailles possède un buste en plâtre de Dufresny, ouvrage de A. Pajou. La notice de ce Musée le nomme Charles Rivière-Dufresny (t. 1^{er}, p. 222). Il se nommait comme ses père et grand-père : Dufresny, s^r de La Rivière, ou peut-être seulement : Dufresny dit : La Rivière. Il signait quelquefois d'une grande et belle écriture : « Charles Dufresny », soulignant son nom patronymique d'un large trait de plume, quelquefois seulement : « Dufresny », accompagnant son nom souligné d'un paraphe assez brouillé. Son grand-père, Charles 1^{er} Dufresny, dit La Rivière, — pour parler comme l'Etat de la Maison du Roi pour l'année 1664 (Arch. de l'Emp., Z. 1342), — avait une charge de Garçon de la chambre de Sa Majesté, ayant son fils Paul en survivance. Ses gages étaient de 240 livres. Il mourut le 20 juin 1672, rue Bourtbouurg, et fut inhumé le lendemain au cimetière de St-Paul. L'acte de son décès, signé : Hotman et Cousinet, qualifié Charles Dufresny « s^r de La Rivière, Valet de chambre du Roy ». Le vicair fut mal informé, Paul Dufresny succéda à son père comme Garçon de la chambre. En 1677, il avait encore sa charge et jouissait des privilèges des commensaux. Il se défit de son office le 25 sept. 1681, en faveur de Bertrand Magontier. Charles Dufresny, l'auteur dramatique, ne fut ni garçon de la chambre, ni valet de chambre du Roi Louis XIV, comme l'ont dit les biographes qui paraissent d'ailleurs n'avoir point connu sa famille; il fut seulement Huissier de la chambre; et le verra tout à l'heure. Le grand-père de cet écrivain a le titre de valet de chambre du Roi dans les registres de l'église de St-Paul, dont le rédacteur se trompa. En 1628, ce Charles 1^{er} Dufresny — il fut probablement le parrain de son petit-fils — habitait déjà la rue Bourtbouurg. Il avait épousé Française Paris, qui, le 16 décembre 1628, lui donna un fils qu'on nomma *Paul*; le 22 mai 1630, une fille qui reçut le nom de *Marie*; le 18 avril 1631, un fils qu'on nomma *Charles*; enfin, le 2 mars 1632, une fille baptisée sous le nom de *Charlotte*. Paul Dufresny épousa Catherine Icharrat, qui fut mère de Charles III, dont je n'ai pu connaître le baptistaire. Ce que les biographes n'ont pas su, c'est que le 9 février 1682, à l'église de St-Merry, « Charles Dufresny, seig^r de La Rivière (*sic*), fils de deffunt Paul Dufresny, seig^r de La Rivière, valet de chambre du Roi » (il avait dû acheter une charge, son père ayant, comme on vient de le voir, vendu la sienne en 1681), « et de damoiselle Catherine Icharrat, de la paroisse St-Paul », épousa une orpheline, « d^{lle} Catherine Per-

dreau, fille de deffunts Nicolas Perdreau, vivant greffier criminel du Parlement... de la paroisse St-Merry, en présence de la mère dud. Dufresny et de sa 3^e mère dame Françoise Paris, veuve de feu Charles Dufresny, vivant valet de chambre du Roy (sic). (Signé) : Charles Dufresny, etc. (Reg. de St-Merry.) Dufresny habitait la rue Bourtibourg, dans la maison de ses ancêtres. C'est là qu'il installa sa femme dont il eut trois enfants : 1^o Louis, qui fut baptisé à St-Merry le 22 déc. 1682, « fils de Charles Dufresny, *Huissier ord. de la chambre du Roy* », ayant pour marraine « Françoise Paris, veuve de Charles Dufresny, vivant, *Garçon de la chambre du Roy* ». Ce baptistaire est signé : « Dufresny ». 2^o *Sophie-Angélique*, baptisée le 21 janv. 1685, fille de Ch. Dufresny, sieur de La Rivière, *officier ord. de la ch. du Roy* ». L'acte est signé : « Dufresny ». 3^o *Gaspard*, baptisé à St-Paul le 4 février 1686, ayant pour parrain Gaspard Pécon, sr de Villedon. Le baptistaire de Gaspard qualifie encore Ch. Dufresny « officier ordinaire de la chambre du Roy, rue Bourtibourg; cet acte est signé : « Dufresny » avec paraphe. L'auteur de la *Récouritiation normande* perdit sa femme le 24 mars 1688, à 10 h. du soir; elle fut inhumée le 25 mars, au cimetière de l'église de St-Paul. L'acte d'inhumation, que j'ai sous les yeux, qualifie Charles Dufresny : « Ci devant officier de la maison du Roy, bourgeois de Paris ». On a dit que Dufresny eut un second mariage, et que sa seconde femme fut sa blanchisseuse; j'ai vainement cherché l'acte de ce second mariage, qui paraît n'avoir pas porté de fruit. Dufresny quitta la rue Bourtibourg pour la vieille rue du Temple; je ne sais combien de temps il habita cette rue, qui le changeait pour la seconde fois de paroisse, sans le changer de quartier; ce que je vois, c'est que le vendredi 6 octobre 1724, il y mourut « âgé de soixante-dix ans ». Il fut enterré le lendemain au cimetière vert de l'église de St-Jean en Grève. L'acte d'inhumation qualifie Charles Dufresny « officier chez le Roy ». Si les déclarations faites à la sacristie de St-Jean furent faites par quelqu'un de bien informé, Charles Dufresny naquit vers 1654 et non en 1648, comme on l'a dit partout.

On sait que Charles III Dufresny avait un talent particulier pour l'architecture des jardins. On a dit que Louis XIV lui donna la charge de « contrôleur » de ses jardins, et que Dufresny la vendit pour venir à Paris se livrer au plaisir, et s'exercer à l'art dramatique. Il y avait déjà longtemps qu'il avait produit ses premiers ouvrages de théâtre, lorsque le Roi le nomma, non pas Contrôleur, mais Dessinateur des jardins. Le brevet est du 21 sept. 1700. (Arch. de l'Emp., vol. E. 9289.)

— « Jedy 2^e de ce mois » (avril 1699) « Monseigneur » (le Dauphin) « fist représenter à Versailles *la Malade imaginaire*, qui eut beaucoup de succès. L'auteur est Freuy Rivière. » Ceci est écrit de la main de M. Esprit Cabart de Villermont, sur le dos d'une lettre à lui adressée par M. de Beaujeu, cap^{te} des vaisseaux du Roi, lettre datée du Hatre, 2 avril 1699. (Bibl. Imp., Ms. Collection Dangeau, lettres à Cabart de Villermont, vol. 1699, p. 109 v^o.) « Jedy 2^e à Versailles. Le Roy alla à Marly... Monseigneur vouloit aller à la ménagerie avec Mad. la duchesse de Bourgogne, mais le mauvais temps les en empescha. Le soir, il y eut comédie nouvelle qui s'appelle *la Malade imaginaire*.

Il n'y aura plus de comédie qu'à Fontainebleau. » (Dangeau, 1699, p. 127; Bibl. Imp. Ms.) Voilà qui est bien précis, bien positif, n'est-ce pas? Le marquis de Dangeau, qui a vu la représentation; M. de Villermont, que ses relations de tous les jours avec le grand monde de Versailles n'ont pu tromper sur un événement littéraire qui n'était pas sans quelque importance, car la cour venait d'accueillir avec faveur l'ouvrage d'un homme connu dans la maison de Sa Majesté, Villermont et Dangeau affirment qu'une comédie nouvelle a été représentée à Versailles le 12 avril 1699, sous le titre de *la Malade imaginaire*; Dangeau oublia de nommer l'auteur, que Villermont nomme Freuy Rivière. Il n'y a donc pas de doute possible sur ce fait qu'ont ignoré les éditeurs de Dufresny et par conséquent ses biographes. L'estimable auteur d'une compilation utile et ordinairement très-exacte, feu Le Mazurier, secrétaire de la Comédie française, dans son Répertoire des Comédiens français (2 vol. manuscrits appartenant à M. Védel, un des anciens directeurs du Théâtre-Français), écrivit, à la date du 2 avril 1699, cette mention : « 2. *L'Avare, Crispin, medecin*. A la cour : *Le malade imaginaire* ». Il est évident que Le Mazurier, qui, dans les archives du théâtre dont la conservation lui était attribuée, ne voyait pas trace d'une série de représentations d'une comédie intitulée *La Malade imaginaire*, et qui, à des dates rapprochées du 2 avril, avant et après ce jour, voyait la pièce de Molière représentée à Paris, eut que le renseignement qui lui montrait *la Malade imaginaire* jouée à la cour était erroné. Il donna, sans le vouloir, à Molière ce qui était à Dufresny, ne se doutant pas que cette malade imaginaire était *la Malade sans maladie*, jouée une seule fois à la ville, où elle ne reçut pas l'accueil qu'elle avait trouvé à Versailles, et dont lui-même annonçait en ces termes l'unique représentation : « 27 nov. 1699. *La malade sans maladie*, 1^{re} non achevée. » On donna pour compléter le spectacle : « *Le souper mal appretté*, 1252 (livres de recette). » L'homme de lettres qui, en 1830, donna quatre volumes des *Mémoires et journal de Dangeau*, tomba dans la même erreur que Le Mazurier; mais il faut le dire, il se trompa d'une manière plus fâcheuse. Corrigéant la leçon, d'ailleurs parfaitement lisible, du manuscrit de la Bibliothèque Impériale, il imprima (t. IV, p. 340) : « Le soir, il y eut comédie nouvelle, qui s'appelle *Le malade imaginaire*, » sans faire attention que le dernier chef-d'œuvre de Molière n'était plus nouveau depuis plus de vingt-cinq ans, joué qu'il avait été pour la première fois le 10 fév. 1673. Dans leur *Histoire du Théâtre-Français*, les frères Parfait ne mentionnent pas la représentation du 2 avril 1699, à Versailles; ils disent seulement que *La malade sans maladie*, comédie en 5 actes, en prose de Dufresny, fut représentée sans succès, le vendredi 27 novembre. L'éditeur des *Oeuvres de M. Rivière du Freuy (sic)* (Amsterdam, 1731, 6 vol.) ne parle point non plus de la représentation à la cour. Ni les uns ni l'autre ne surent que la pièce donnée sous le titre de *La malade sans maladie*, à la ville, fut jouée devant les princes sous celui de *La malade imaginaire*. Que se passa-t-il entre le 2 avril et le 27 nov. 1699 au sujet de la comédie de Dufresny? Pourquoi ce long intervalle entre les deux représentations? Je l'ignore, mais je sais que ces retards n'étaient pas sans exemples, et pour n'en citer qu'un : *le Mari*

confondu, joué pour la première fois à la cour au mois de juillet 1668, ne fut représenté à Paris que le 9 novembre de la même année. On conseilla sans doute à Dufresny de changer un titre qui donnait lieu à une comparaison désavantageuse pour son ouvrage. Cette concession ne désarma point le parterre de Paris. La comédie tomba au troisième acte. Tous ceux qui savaient que *La malade* avait réussi devant un auditoire illustre furent curieux de voir un ouvrage applaudi par les délicats de la cour; la foule fut considérable, et la recette s'éleva, comme on l'a vu, à 1252 livres, somme assez forte pour une époque où la moyenne des recettes était de cinq à six cents livres. Dufresny reprit le sujet et quelques scènes de sa *Malade* pour faire sa comédie des *Vapeurs*, ouvrage en trois actes et en vers. Que ce soit hasard ou emprunt, ceux qui liront la scène de *La malade*, citée par les frères Parfait, reconnaîtront dans certains détails du caractère de la prétendue malade les traits principaux de celui de M. de Marcé, dans la jolie comédie que donna M. Étienne, le 20 mars 1804, au théâtre de l'Opéra-Comique, sous le titre d'*Une heure de mariage*.

Le 9 avril 1852, après la démonstration que je lui fis de l'erreur commise par Le Mazurier, M. Védel rectifia par une note la mention du registre de celui-ci, relative à *La malade imaginaire*. — *Voy.* MOLIÈRE, VILLERMONT.

DULIX (PIERRE). — *Voy.* ULIX (D').

1. DUMESNIL (LOUIS-MICHEL). XVII^e et XVIII^e siècles. Il est qualifié « peintre ord^{re} de l'hôtel de ville », Le 17 mars 1709, il épousa Denise Aveline. Je ne sais ce qu'ont pu devenir deux tableaux de lui, l'un représentant *la Visitation*, un des huit petits cadres qui décoraient le pourtour du chœur de St-Jean en Grève; l'autre représentant *la Prière*, qui décorait l'église des Pères de Nazareth. Dezallier-d'Argenville dit qu'il cherchait la manière de Le Sueur. D'Argenville, qui cite Dumesnil dans son *Voyage pittoresque de Paris*, n'a pas connu les prénoms de ce peintre, qui ne devait pas être sans mérite, puisque l'échevinage l'avait attaché aux travaux de l'hôtel de ville. — *Voy.* SLOUTZ.

2. DUMESNIL (MARIE-FRANÇOISE MARCHAND, dite :) ?1713—1803.

L'ancien minutier de M. Fourchy, notaire à Paris, conserve quelques actes passés par M^{lle} Dumesnil, chez Trutat, 1^o constitution de rente : « Le Roy à la dem^{lle} Dumesnil, édit de déc. 1785; 12 juin 1787 »; 2^o Procuration à M. et M^{me} Blondel, 21 sept.; 3^o « Procuration de la citoyenne Dumesnil »... du 31 janvier 1793; 4^o Bail à loyer de M^{lle} Dumesnil à M^{lle} Colombe; voici un extrait de cet acte : « fut présente dem^{lle} Marie-Françoise Marchand Dumesnil, pensionnaire du Roy, dem^l à Paris rue Blanche, paroisse St-Pierre Montmartre, laquelle a, par ces présentes, fait bail et donné à loyer pour trois, six ou neuf années... à d^{lle} Anne-Marie-Thérèse Théodore, demeurant à Paris, rue Royale, paroisse St-Pierre Montmartre... une maison, jardin et dépendances, situées en cette ville, rue Royale, près la barrière Blanche... » L'acte est signé : « M. P. M. Dumesnil », et en dessous, à droite, d'une écriture lourde : « Théodore » avec paraphe. Cette A-Marie-Thérèse Théodore est la comédienne du Théâtre-Italien, que l'on connaît sous le nom de la Belle Colombe, et qui mourut très-âgée pendant la Res-

tauration, belle encore. — Les archives du Théâtre-Français gardent de la célèbre rivale de M^{lle} Clairon, parmi d'autres billets sans importance, la lettre suivante, assez spirituelle, adressée au secrétaire du comité des comédiens du Roi :

« Monsieur et cher camarade,

» Je me faisais fête d'aller aujourd'hui à l'Assemblée y rendre grâce à mes camarades de l'intérêt qu'ils ont bien voulu prendre au bienfait dont on m'a honorée, mais comme on dit très-bien, l'homme propose, Dieu dispose, — j'ai gagné (car c'est mon moment pour gagner) un mal de gorge affreux, qui m'a alarmée, et qui n'était que l'avant-coureur d'un rhume. — Hé quel rhume! je ne dors ni ne mange; j'ai la teste rompue et une voix... ah! dame, c'est ce qui s'appelle une voix! quand ie puis m'en servir un instant, mes chiens en ont peur. Jugez l'effet qu'elle feroit à l'Assemblée! Il faut donc remettre à quelques jours le plaisir de m'y présenter. J'ay eu très-peu de fièvre jusqu'ici; on la prévient par des soins; je suis déterminée à me faire saigner si je passe encore une nuit comme les précédentes, et ie me flatte pouvoir promptement me mettre en état de vous offrir tout ce qui dépendra de mon zèle et du sincère attachement avec lequel je suis, monsieur et cher camarade, votre très-humble et très-obéissante servante, Dumesnil.

» J'ai la voix d'un dogue irrité, mais je ne mord pas; ainsi, ceux de mes camarades qui voudront me faire l'amitié d'accepter ma soupe, sont bien surs qu'ils me feront grand plaisir; je ne les abandonnerai pas comme moi. Ce lundi 5 novembre 1773. » — Par un billet qui n'est pas de sa main, M^{lle} Dumesnil annonça aux comédiens que Granval était mort le 24 sept. 1784, rue et barrière Blanche, et qu'on devait l'enterrer le lendemain à neuf heures du matin. Le Mazurier, dans sa *Galerie des acteurs du Théâtre-Français*, fixe au 25 la date de la mort de Granval; il faut entendre cela de son inhumation.

1. DUMONT (HEXRU). ? — 1684.

Je vois, p. 43 v^o d'un Reg. du trésor roy. (Bibl. Imp., Ms. Colbert, 19), que Dumont était « m^e de musique de la chapelle du Roy » en 1659. — Dans un Ms. (Suppl. Fr. 1252, Bibl. Imp.) sont : vingt-huit motets à deux voix de la composition de « M. Dumont, m^e de musique de la chapelle du Roy », recueillis par Philidor l'aîné en 1690. Ces motets remplissent 87 pages in-folio, écrites de la main de Philidor. — Dumont mourut en 1684 : « Le huitième (may 1684) Messire Henry Dumont, chanoine de St-Servais de maestrie (*sic*), abbé commendataire de nostre Dame de Sully, ancien maître de la musique des chapelles du Roy et de la Reyne, est décédé dans le St-Pierre à midy, duquel le corps a esté inhumé dans l'église St-Paul, sa paroisse, le 10 dudict mois. (Signé) Mercier, Bignon, Raimbault. »

2. DUMONT (FRANÇOIS). ? 1687—1726.

Ce qu'on sait du sculpteur Fr. Dumont se réduit à peu de chose; on dit qu'il fut élève de son père, que l'on ne fait pas connaître, et qu'il mourut à Lille, le 14 déc. 1726, en tombant d'un échafaud sur lequel il était monté pour poser un de ses ouvrages. Voici ce que mes recherches me permettent d'ajouter à ces notions bien incomplètes. François Dumont était né, vers 1687, de Pierre Dumont, sculpteur, et de Marie Mercier. Il était établi sur la paroisse de St-Sulpice lorsqu'il se maria. Il entra

dans la famille très-estimée des Coytel et s'unit à la fille de Noël, mort avant ce mariage : « Du 21 nov. 1712, François Dumont, âgé de vingt-cinq ans passés, sculpteur ord^{re} du Roy, fils de *deffunct* » (erreur singulière, comme on va voir) Pierre Dumont, vivant sculpteur, et de Marie Mercier, de la paroisse de St-Sulpice, et d^{lle} Anne-Françoise Coytel, âgée de vingt-quatre ans, fille de deffunt Noël Coytel, vivant peintre ordinaire du Roy, et de damoiselle Anne-Françoise Perin, aux galeries du Louvre... furent unis... en présence de Pierre Dumont et Marie Mercier, père et mère dud. marié... de la dame Françoise Perin, mère de la mariée, d'Antoine Coytel, peintre du Roy, garde des tableaux et dessins de S. M., premier peintre de Monseign^r le duc d'Orléans, dem^l aux galeries du Louvre, frère de la mariée, de Noël-Nicolas Coytel, fils de feu Noël Coytel, dem^l rue des Orties, aussi frère de la mariée... Le présent mariage fait la nuit par la permission de Son Eminence Monseign^r le cardinal de Noailles, archév. de Paris, datée du 19 ». (Signé) « F. Dumont, A. F. Coytel, P. Dumont », etc. (St-Germ. l'Auxer.) — Du mariage de Fr. Dumont et Anne-Françoise Coytel, naquirent au moins trois enfants : *Pierre-François, Bonne-Marguerite et Françoise-Dorothee*. Ces deux dernières moururent à quelques jours de distance l'une de l'autre, en 1729, deux ans après leur père. Bonne-Marguerite décéda le « jedy dixième feurier », âgée de dix ans, au Louvre; Françoise-Dorothee le « quinziesme janvier », à l'âge de cinq ans et demi. Marguerite fut inhumée en présence de « Noël-Nicolas Coytel, peintre ord. du Roy, oncle et parrain de la deffunte, et de M^{re} Nicolas-Simon Chalandat... confesseur de la deffunte ». Pierre-François Dumont assista à l'inhumation de sa sœur et signa : « P. F. Dumont », comme il avait fait à l'enterrement de Françoise Dorothee. Noël-Nicolas Coytel signa les deux actes mortuaires : « N. N. Coytel... » Je ne sais ce que devint Pierre-François Dumont, dont je n'ai pas trouvé le baptistaire aux registres de St-Germain l'Auxerrois. — Franc. Dumont fut reçu le 2^e sept. 1712 à l'Académie Royale de peinture et de sculpture, auteur d'un *Titan foudroyé*, aujourd'hui au Louvre. Il demeurerait alors rue du Bac, proche la rue de Grenelle. En 1726, il prenait le titre de « premier sculpteur de S. A. R. M^{gr} le duc de Lorraine »; il demeurerait à cette époque cour du vieux Louvre. — *Voy.* COYTEL.

3. DUMONT le Romain (JACQUES). ?1700—1781.

L'explication des peintures, etc., exposées au Louvre le 25 août 1750, fait connaître que « M. Dumont le Romain, adjoint à recteur de l'Académie, donna deux tableaux : un *St Sébastien* et une figure de la *Santé* tenant un coq de la main droite, et de la main gauche un bâton où s'entortille un serpent. » L'auteur de ces ouvrages, peu connu aujourd'hui, jouissait alors d'une grande réputation, et Diderot lui-même le traitait le plus poliment du monde, quand il lui arrivait d'exposer, comme il le fit en 1761, où Dumont présenta au public un tableau allégorique, à propos de la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, et publiée à Paris le 12 février 1749. Je ne sais pas l'origine de Jacq. Dumont qu'on surnomma le Romain à cause d'un séjour assez long qu'il fit à Rome, et pour le distinguer des autres Dumont; ce que j'ai appris de lui, c'est que, jeune encore, il fut reçu à l'Académie Royale de peinture en 1728. L'Almanach Royal de

1729, le premier qui porte son nom, contient cette note : « Du Mont P., rue d'Argenteuil, devant la porte St-Roch, entre un chirurgien et un chaudronnier ». Jacq. Dumont fut un des hommes de son temps qui changèrent le plus souvent de logement. En 1731, il alla de la rue d'Argenteuil, au quartier de St-André des Arcs, et s'établit au cul-de-sac de la cour de Roueu, où il resta jusqu'en 1733, qu'il s'établit dans la rue des Deux-Ecus. Il quitta cette rue en 1742, pour la rue des Prouvaires. En 1745, nouveau déménagement. Dumont se logea chez M. de Thuguy, place de Louis-le-Grand ou des Victoires. En 1749, gouverneur des élèves protégés par le Roi, il fut logé au vieux Louvre, qu'il quitta en 1749, pour revenir chez M. de Thuguy, où il resta peu. En 1751, il se transporta au cul-de-sac de la Corderie, au bout de la rue de la Sourdière; il fut bientôt las de son repos et alla, en 1754, au cloître de St-Germain l'Auxerrois; il fit là une assez longue station, car ce fut seulement en 1761 qu'il traversa de nouveau la Seine pour monter dans la rue Mouttetard, près de l'église St-Marcel. En 1764, il repassa l'eau et s'installa dans un des appartements des galeries du Louvre; il y resta jusqu'en 1775, qu'il prit un logement rue de Tournon; en 1776, il le quitta pour aller rue des Capucines; en 1777, il pensa être mieux au faubourg St-Germain, et prit un logis rue du Petit-Bourbon; c'est là qu'il était en 1782, lorsqu'il mourut, après avoir changé quatorze fois de domicile dans l'espace de cinquante-quatre ans. Le 17 février trépassa « S^r Jacques » — et non pas Jean, comme le nomme M. Fr. Villot, article Aved de sa *Notice* des tableaux du Louvre — « Dumont le Romain, peintre, chancelier, recteur et ancien professeur de l'Académie Royale de peinture et sculpture, époux de Marguerite-Geneviève Defer, rue du Petit-Bourbon, âgé d'environ quatre-vingt-un ans... » — L'Almanach Royal de 1782, qui contient encore le nom de Dumont le Romain, parmi les peintres de l'Académie, doit être réformé à cet égard. Il y avait un an que Dumont était mort quand l'Almanach de 1782 fut publié. — Jacques Dumont fut parrain, le 17 mai 1731, d'un fils de J. X. Servandoni. — Dumont peignit, dans l'église des Capucins du quartier St-Honoré, un tableau représentant les *Vingt-quatre vieillards devant le trône de l'Angéau*. — Dezalhier le cite et le nomme Dumons, par une faute d'impression. Le Louvre n'a aucun ouvrage de ce maître; cet affront fait à sa renommée ne se comprend guère, et s'explique seulement par le déclin que, depuis le commencement du xix^e siècle, les directeurs du Musée ont affecté pour les maîtres français du xviii^e. — *Voy.* SERVANDONI.

DU MONSTIER ou DU MOUTIER. — *Voy.* MONSTIER.

DUPARC (LE COMÉDIEN). — *Voy.* PARC (DU).

DUPERRIER. — *Voy.* PERRIER (DU).

DUPIN (JOSEPH DU LANDUS DU BIGNON, dit au théâtre :). — *Voy.* MONTFLEURY.

1. DUPRÉ (GUILLAUME). ?1574—1672?
(ABRAHAM). ?1604—1677.

Les auteurs du *Treſor de numismatique et de glyptique*, dans l'Introduction de la partie de leur beau livre qui reproduit les médailles des Dupré et de J. Warin (Paris, in-f°, 1834), disent avec l'ex-

pression d'un regret très-naturel : « Georges ou plutôt Guillaume Dupré n'est connu que par ses ouvrages. » Le « ou plutôt » montre que ses ouvrages eux-mêmes n'ont pas fait très-bien connaître Dupré aux savants éditeurs de ses médailles, qui, après l'avoir nommé longtemps Georges, le nomment Guillaume quand ils décrivent la médaille du maréchal de Tournay, datée : 1634 et signée : GUIL. DUPRÉ ; puis reviennent, par habitude, à Georges, et enfin à Guillaume. Leur hésitation est pardonnable, car jusqu'ici aucun biographe n'a écrit les noms du sculpteur-graveur du Roi, appelé seulement Dupré par les historiens de Paris, à propos de la statue de Henri IV élevée sur le pont Neuf en 1614, et qu'ils lui attribuent, quand elle appartient à Pierre de Francheville. Le prénom de Dupré était si peu connu, si peu public de son temps, que deux actes qui intéressent sa femme et lui présentent un blanc à la place de ce prénom, comme on va le voir. — G. Dupré était protestant ; il se maria vers 1600 ou 1601. Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage dans la série, par malheur incomplète, des registres de l'église calviniste de Paris. C'est la fille de son coreligionnaire, de son ami, de son maître peut-être, Barthélemy Prieur, qu'il épousa. Née en 1578, Madeleine avait alors 23 ans, et l'on doit supposer que Guillaume était à peu près du même âge qu'elle. Dupré eut cinq enfants de son mariage : 1° une fille baptisée à Charenton, le dimanche 3 mars 1602, et tenue par Barthélemy Prieur et Marie Banel. L'acte de son baptême est incomplet ; son nom est resté en blanc dans le registre. 2° Jacques, né le 29 mars 1603 et baptisé le 27 juil. suivant ; 3° une fille qui n'est point nommée dans le registre de Charenton et qu'on baptisa le 18 juil. 1607, bien que née le 20 janv. de cette année ; 4° ABRAHAM, né en 1604, hors de Paris, et, pour cette raison, ne figurant point au registre que j'ai sous les yeux ; 5° Paul, tenu par Paul Prieur, frère de Madeleine, et maître lapidaire. L'acte dit Paul « fils de Dupré, sculpteur du Roy » ; pas de prénom. Madeleine Prieur avait alors 38 ans ; elle mourut le 16 juil. 1648. L'acte de son décès la dit « veuve, âgée de 70 ans, de Guillaume Dupré, vivant Commissaire général des fontes de l'artillerie de France ». Madeleine avait été marraine de Louis, fils d'Isaac Briot, en 1610 ; l'acte la disait « femme de M. Dupré », sans prénom. On remarquera que G. Dupré, dans l'acte du 16 juil. 1648, n'est qualifié ni « sculpteur du Roy », ni « Contrôleur général des poinçons et effigies pour les monnoies », deux titres qui furent longtemps les siens. Il garda le premier jusqu'en 1642 au moins. (Etat des gages des off. de la Maison du R. Bibl. imp. Ms. S. Fr. 9474.) Il est sur l'Etat de 1643 pour la somme de 800 livres. Quant au titre de Contrôleur g^l, il le perdit en 1639, se défaisant de sa charge au profit de son fils Abraham. Je n'ai pu savoir, la série des Etats des off. de la Maison royale étant incomplète, à quelle époque Guil. Dupré put prendre la qualité de sculpt. du R. ; je vois qu'en 1603 il était un des artistes et artisans qui avaient des charges de valet de chambre du Roi. J'ignore à quelle époque notre sculpteur-graveur acquit la charge qu'il avait, à sa mort, de Commissaire g^l des fontes de l'artillerie ; ce que je vois, c'est que son fils Abraham la posséda aussi, héritage de Guillaume. — A quelle époque mourut Guil. Dupré ? Mariette, qui ne connut pas l'Etat des gages des off. du R. dressé en 1643, et que je citais à l'instant, dit de

G. Dupré, « graveur des monnoies sous Henri IV et Louis XIII », qu'il fut « un excellent homme » et qu'il « mourut à Paris vers 1625 ». Il ajoute qu'il était de « Troyes en Champagne ». Je ne sais rien du lieu de sa naissance ; quant à celui de sa mort, ce n'est probablement point Paris, car dans les registres protestants du temple de Charenton, très-bien tenus assurément, son nom ne se lit point parmi ceux de ses coreligionnaires morts entre 1643 et 1648. Ce qu'il y a de certain, c'est que, porté encore sur l'Etat de 1613, fait dans les derniers mois de 1612, comme tous les budgets, — pardon pour ce mot nouveau, quand je parle des états de dépenses du dix-septième siècle, — il était mort avant le 19 fév. 1643, date du mariage de son fils Jacques, comme on le verra bientôt. — Un Dauphin était né à la France le 16 septembre 1601 — il devait être Louis XIII : — à cet événement se rattachaient de grandes espérances d'avenir. Guil. Dupré pensa qu'il était à propos de consacrer, par un monument durable, la mémoire de cette naissance qui mettait en liesse l'immense majorité de la nation, très-sincèrement attachée au Roi Henri. Il composa une médaille, bien connue aujourd'hui, l'exécuta et la publia en 1603. Le graveur présenta son travail à Henri IV et à la Reine, et demanda à Leurs Majestés un privilège qui le garantît de la contrefaçon et lui assurât la propriété de son œuvre. Le Roi ne se fit point prier pour accorder une demande si juste, et, le 28 juil. 1603, S. M. donna des lettres patentes lui accordant le privilège exclusif de frapper et de vendre la « médaille (sic) double en laquelle est représentée d'un costé » dit le Roi « nostre portraict et effigie avec ceulx de la Roynie, nostre très-chère et très-aimée compagne et espouse », et sous l'épaulle de la figure y est escript G. DUPRÉ ; et au revers de ladite médaille est représentée vne Alliance de Mars et Pallas, assy à nostre ressemblance, avec vng petit enfant au milieu posant le pied sur un Dauphin, et au-dessus desdictes figures y a vne Aigle tenant une couronne en son becq, avec cette inscription : *Propago iuperij (sic)*. Ces lettres, données à Paris, sont signées : HENRY, et plus bas : Ruzé, et scellées en simple queue du grand scel de cire jaune. (Arch. de l'Emp., cour des monnoies, Z. 3203, fol. 19.) Ce privilège, très naturel et très-légitimement accordé à Guil. Dupré, fut vivement attaqué par les orfèvres et mouleurs en sable, qui furent déboutés de leur opposition à l'entérinement des lettres, par un arrêt de la cour du 15 oct. 1603. En 1605, usant de la permission qu'il avait de reproduire sa médaille avec des changements s'il le trouvait bon, il fit d'un très-grand module une médaille double, qui différa de la première en ce que les têtes du Roi et de la Reine étaient en profil et superposées dans celle-ci, et que dans celle de 1603 la figure de Henri IV se présente de trois quarts ; en ce que la Pallas est décoiffée du casque qu'elle portait en 1603 ; enfin en ce que le Dauphin Louis XIII, qui, sur la petite médaille, par un mouvement plein de grâce, cherche à placer sur sa tête le casque de Mars, porte ce casque entre ses bras dans la médaille de 1605. — Ce fut un an après avoir produit la première édition de sa médaille *Propago imperij* que Guil. Dupré sollicita et obtint la charge de Contrôleur g^l des poinçons et effigies des monnoies, devenue vacante par la mort de Philippe Danfric le fils, et dont Jean Pillon avait obtenu le brevet, que la cour des monnoies refusait d'admettre. Les lettres

pour G. Dupré sont du 7 oct. 1604. Il fut reçu dans sa charge le 21 oct. (Arch. de l'Emp., Z. 3204, fol. 180.) Jean Pillon fut admis, en 1606, à partager l'office de contrôleur g^l des poinçons avec Dupré; mais soit que se fiant l'un sur l'autre, soit tout autre motif de mauvaise entente, les deux contrôleurs ne fournirent point au Tailleur g^l des monnaies les modèles d'après lesquels il devait graver les coins. Nicolas Briot, Tailleur g^l, se plaignit; le procureur g^l de la Cour des monnaies intervint, et les juges enjoignirent à Dupré et à J. Pillon de fournir chacun « une cire de l'effigie da Roy, qu'ils » devaient présenter « au bureau de la Cour pour, ce fait, estre déliurée au Tailleur g^l et jusques là » fit « d'effense aux receveurs généraux des boëstes de leur payer leurs gages. » (Arrêt du 28 août 1607.)

Je viens ou reviens à Abraham Dupré, un des fils de Guillaume. Elève de son père pour la sculpture et la gravure en médailles, je ne sais si jamais il fit œuvre de statuaire, mais on connaît plusieurs bonnes médailles de lui. Le *Trésor de numismatique* en a publié quelques-unes dont la signature a donné lieu aux savants auteurs de ce recueil de hasarder une interprétation que les documents que j'ai cherchés me forcent de contredire. Ces signatures : « A. DYPRE. F. » et « AB. DYPRE. F. » qu'on lit sur certaines pièces tout à fait contemporaines de celles que Guillaume signait : « G. DUPRE. F. » ont été traduites par les éditeurs du *Trésor* : « A ou Ab Dupré factum » (fait par Dupré). C'était assez naturel, bien que peu ordinaire. A cette interprétation, les renseignements authentiques veulent que l'on substitue celle-ci : « Abraham Dupré fecit. » — La plus ancienne médaille d'Abraham Dupré qu'ait publiée le *Trésor de numismatique* est celle d'un Jacques Boileau; elle est de l'année 1624 et signée; « Ab Depré f. ». Dupré le fils avait 20 ans quand il produisit ce morceau très-estimable. Le Boileau dont ce monument consacre le souvenir n'est guère connu aujourd'hui, je crois; c'était un calviniste ami de Guil. Dupré, et qui fut parrain de Jacques, fils de celui-ci, le 29 mars 1603. Il était s^r de la Baridière. (Reg. de Charenton.) Ab. Dupré avait donné plusieurs ouvrages remarquables, et entre autres la médaille double de Victor-Amédée de Savoie et de Christine de France, datée : 1630 et signée : A. Dypre. F., lorsque Guillaume se démit en faveur de son fils du contrôle des poinçons et effigies, le 23 mai 1639. Abraham ne fut reçu, après épreuve, — il était bien connu cependant — que le 28 fév. 1641. (Arch. de l'Emp., Z. 3218, fol. 355 et 359.) Un arrêt du 15 fév. 1641, qui ordonnait qu'Abraham Dupré fit preuve de sa capacité par-devant Jehan Desprez, conseiller en la Cour des monnaies, contient cette déclaration du procureur g^l qu'il lui était apparu « des bonnes vie, mœurs, conversation et religion catholique, apostolique et romaine de Dupré fils, etc. » Ceci est un témoignage de la tolérance des cours souveraines en matière de religion, à une époque où les élites n'admettaient en principe dans les charges de l'Etat que des sujets catholiques du Roi. Dans la pratique, ce principe trouvait de nombreuses dérogations. Voy. CERCEAU (N^o). Personne assurément n'ignorait que les Dupré, comme les Briot, étaient calvinistes; mais le procureur g^l faisait obligamment un mensonge officieux, et nul ne songeait à protester contre lui. Dans les provinces, les enquêtes se faisaient plus sérieusement. Une simple conversation ne suffisait pas; ainsi, le 28 fév. 1604, à Tours, une enquête fut faite « sur

la vie, mœurs et religion catholique de Gatien Nicollas, pourvu par le Roy de l'office de Garde de la monnoie de Tours », et « Michel Taschereau, marchand, demeur^t à Tours, âgé de 37 ans ou environ », fut interrogé et « diet bien cognoistre led. Gatien Nicollas, pour estre voisins et demourans en mesme paroisse, qui est en la paroisse St-Saturnin, en lad. ville de Tours, et l'avoit toujours veu faire tous actes d'homme de bien et de bonne vie et mœurs, et faire profession de l'Église catholique, apostolique et rom., pour l'avoit veu ordinairement toutes les festes et dimanches assister au service divin et communier le jour de Pasques, et mesme que led. Nicollas est à présent procureur fabricien de l'église St-Saturnin et ne s'est jamais desparty du service du Roy ». (Signé) : « M. Taschereau. » (Z. 2880.) Ce Michel Taschereau est un des ancêtres de M. Jules Taschereau, Directeur de la Bibl. imp., connu par ses travaux littéraires, et, après la révolution de 1830, par sa participation aux travaux de la Chambre des députés, où il siégea sur les bancs de l'opposition. — Abrah. Dupré mourut le 8 juin 1647, âgé de *quarante-trois ans*; il fut inhumé le lendemain au cimetière des S^{ts}-Pères; l'acte le dit « Commiss^{re} g^l des fontes de l'artillerie de France et Contrôl. g^l des poinçons et effigies des monnoies ». Il avait épousé Denise Truffault, dont il avait un fils, Charles, de qui fut tuteur Alexandre d'Esmercy, Commissaire ord^{re} de l'artillerie. (Arch. de l'Emp., pièces concernant J^m Warin; Z. 3221, fol. 329, v^o.) Je ne sais ce que devint Charles Dupré, qui n'est point connu dans les arts. — Le frère d'Abraham Dupré, Jacques, prit femme fort tard, le 19 fév. 1643. Il épousa Tiennette Chavange; l'acte de son mariage le dit « fils de Guill. Dupré, vivant Commiss^{re} g^l de l'artillerie de France (sic), et de Madeleine Prieur ». — Un mot en terminant cette étude. Guill. Dupré donna, en 1597, une médaille où il représenta d'un côté Henri IV, et de l'autre Gabrielle d'Estrées, médaille au bas de laquelle les initiales G et D s'enlacent précédant la lettre F. Selon nos supputations, l'artiste devait avoir alors de 23 à 24 ans, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1574. Il pouvait avoir 68 ans à la fin de 1642, quand il mourut. — Voy. BIAUD, BENEZ, BRIOT, GÉOGRAPHIE, DANFRIE, EXPILLY, FRANCHEVILLE, PILLOX, PRIEUR.

2. DU PRÉ (JACQUES). — Voy. PRÉ (DU).

DURAS (JACQUES-HENRI, HENRI). 1689.

— (EMMANUEL-FÉLICITÉ DE DURFORT DE). 1772.

« Le mercredi 8^e mars 1689, mariage de... Henri de Durfort, duc de Duras, colonel d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service de S. M., fils de... Jacques-Henry de Durfort, duc de Duras, Marechal de France, cheualier des ordres du Roy, capitaine des gardes du corps de Sa Maj., gouverneur de Bourgogne et de Besançon, et de Marguerite-Félix de Lévy, demeurant à la place Royale, paroisse de St-Paul, avec... Louise-Magdelaine de la Marek Eschalart, baronne de Sévignan et Pontaroy, fille de feu Henry-Robert de la Marek Eschalart, comte de La Marek et de Brennes, prince de Sammets (?), marechal de camp, colonel du régiment de Picardie, et de Jeanne de Sauense, veuve dud. seigneur, demeurant à l'hôtel de Bouillon, rue Neuve des Petits-Champs. (Signé) : Henry, duc de Duras, Louise-Madelaide de la Marek, Jacques-Henri de Durfort, n^o duc de Duras, M. F. de Leuy, M. de la Guiche, Janne de Sauenses, le duc de Ventadour. »

(Reg. de St-Eustache.) — Je vois que t. h^e et t. p^e seign^r Monseign^r Emmanuel-Félicité de Durfort de Duras, duc de Duras, pair de France, prince de Bournoville, cheval. des ord. du R. et de celui de la Toison d'or, lieut^e g^l des armées de S. M., premier gentilhomme de la chambre, gouverneur général du comté de Bourgogne et gouverneur particulier des villes et citadelle de Besançon, fut parrain d'Armand-Emmanuel, fils du comédien Antoine Trial, en décembre 1772. — *Voy.* TRIAL, LESDIGIÈRES.

DURER (ALBRECHT OU ALBERT).

On lit dans les *Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres*, etc., par André Félibien : « Il y a quatre tentures qui ont toujours passé pour être de lui » (d'Albert Durer), dont l'une représente l'*Histoire de St Jean* ; une autre la *Passion de Notre-Seigneur* ; la troisième sont ces belles Chasses de l'Empereur Maximilien qui estoient autrefois à Monseign^r le duc de Guise : elles sont toutes relevées d'or. Il n'y a que la quatrième qui n'est que de soie et qui représente la *Vie humaine*. Mais il est vrai que pour les Chasses il n'y a point d'apparence qu'elles soient d'Albert ; aussi l'on m'a assuré qu'elles étoient de la main d'un peintre de Bruxelles nommé Bernard Van-Orlay. (P. 327 de l'édition de Trévoux, m-12, 1725.) Je ne sais si Florent Lecomte est le même doute que Félibien sur l'attribution à Albert Durer des Chasses de Maximilien ; mais dans son *Cabinet des singularités d'architecture*, peinture, etc. (Paris, 1709, in-12), s'il parle (t. 3, p. 104) des autres tapisseries mentionnées dans les *Entretiens*, il ne dit pas un mot des Chasses. Cette tapisserie, qui ornaît un des salons de Henri II de Lorraine, duc de Guise, mort en 1664, fut achetée par le Roi en même temps qu'une autre tenture et un diamant d'un grand prix. L'acquisition eut lieu vers la fin de l'année 1664, et j'en trouve une mention curieuse dans l'*Etat du trésor royal*, année 1665. (Ms. Bibl. imp., J. Colbert, fol. 6.) Je vais transcrire en son entier cette partie du compte de Pierre Olivier, trésorier général de l'argenterie du Roy. — « Aud. Olivier, la somme de trois cens quarante et un mille six cens liures, que Sa Maj^{te} luy a ordonnée pour employer au fait de sa charge, mesme icelle déliurer à mad^{le} Marie de Lorraine de Guise, tant en son nom que comme tutrice de M. le duc de Guise, son neveu, et aiant pouvoir de mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, cousine de Sa M^{te}, héritière de feu Mst Henry de Lorraine, duc de Guise, pour, avec quatre-vingt trois mille quatre cens liures que Sa M^{te} a fait paier au s^r duc de Mazarin en l'acquit de la succession dud. feu s^r de Guise, faire la somme de quatre cens vingt-cinq mille liures pour le parfaict et entier paiement de deux tentures de tapisserie de laine et soie relevées d'or, une ap-

pelée la Grande Chasse de l'Empereur Maximilien, dessin d'Albert Dure (*sic*), composée de 12 pièces qui représentent les douze mois de l'année, faisant 60 ans deux tiers de tour sur trois ans deux tiers de haut ; et l'autre : les Grotesques (*sic*), dessin de Jules Romain, qui représentent aussi les douze mois de l'année, en 12 pièces faisant 45 ans deux quarts de tour sur 3 ans demi-tiers de haut, et un grand diamant espoir (?), très-blanc, un peu longuet, qui manque d'un coing, pesant 33 karats et un quart de quart. » On le voit, la tradition de la maison de Guise, acceptée par le garde des meubles de la couronne et par les artistes que Colbert avait pu consulter sur le mérite et la valeur réelle des Chasses de Maximilien, cette tradition attribuée à Albert Durer la composition des douze tableaux dont l'Empereur était le principal personnage. Malgré l'observation de Félibien, je crois qu'il est prudent de s'en tenir à l'opinion généralement admise au dix-septième siècle relativement à l'auteur des Chasses. Je ne sais ce qu'a pu devenir la tenture célèbre qui passa de l'hôtel de Guise au palais de Louis XIV ; j'ai vainement cherché une description détaillée de cette œuvre, dont je n'ai pu trouver non plus aucune gravure qui m'aidât à me décider entre le doute de Félibien et l'affirmation du document que je viens de rapporter.

DURFORT. — *Voy.* CHAMILLART, LAUSUN.

DUSAULX (JEAN). ? 1729—1799.

— *Voy.* PERRIQUIERS, WATELET.

DUVAL (PIERRE). ? — 1684.

Il avait une charge de « conseiller du Roy », ce qui était fort ordinaire, et une de « géographe du Roy », ce qui l'était moins. Il avait épousé Marie Desmaretz, qui, le dimanche 9 mars 1659, lui donna un fils, baptisé le lendemain à St-Barthélemy sous le nom de Henry, tenu par François le Bouteiller, marquis de Moussy, et par Marie Leloup, dame de Bellevue. On le fait naître à Abbeville, en 1618, et mourir à Paris en 1683 ; je n'ai pu vérifier ces deux dates. Il était parent des Sanson, géographes célèbres. Ses travaux sont encore estimés ; ils sont considérables par le nombre et l'importance. Il mourut en février 1684. (*Mercuré Galant*.)

DUVERNAY (GABRIEL). 1683.

« A Gabriel Duvernay, jeune peintre, pour aller faire ses études à l'Académie de Rome, 200 l. — 6 juillet 1683. » (Reg. des bâtimens du Roi.) Que devint ce Duvernay, à qui Le Bruin reconnaissait d'assez heureuses dispositions pour que le premier peintre de Louis XIV demandât à Colbert et obtint de ce ministre, pour cet élève, le titre de pensionnaire du Roi à Rome, et une indemnité de route, afin qu'il pût se rendre en Italie ? Je ne connais rien de lui, et ne le vois cité nulle part. Il mourut probablement jeune, avant d'avoir pu se faire un nom.

E

EAUBENOITIER. — *Voy.* BENOISTIER, TABLEAU DU CHEVEU DE LA REINE.

ECMAN (JEAN). ? 1641—1677.

« Aujourd'hui dix sept^{ème} jour de juillet 1677 a

esté enterré le corps de deffunct Jean Esqueman (*sic*), académicien de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., décédé le 16 dud. mois, auquel enterrement ont assisté Anthoine Esqueman (*sic*), graveur en bois,

frère du deffunct, et Charles Jourdan, marchand parfumeur et bourg. de Paris, beau-frère... qui ont dit que led. deffunct lors de son décès estoit aagé de trente six ans ou environ, et ont signé Anthoine Eeman, Jourdan. » — Le 26 avril 1676 avait été enterrée « Henriette Eeman, fille de Jean Eeman, peintre ordinaire du Roy, et de Catherine Briot, décedée le 25. » Jean et Antoine Eeman avaient assisté à cet enterrement, et avaient signé : « Jean Eeman, Anthoine Eeman ». Jean Eeman perdit, le 29 juillet 1676, sa fille Marie, âgée d'un jour. Un fils de J. Eeman, Henri, mourut le 28 mars 1678, âgé de trois ans ou environ. Une sœur de Jean et d'Antoine Eeman, Nicole, femme d'Abraham Meusnier, architecte des bâtiments du Roi, mourut le 13 juin 1685, et fut enterrée le lendemain, en présence de son mari et de son frère Antoine, de David Bertrand et d'Issaac Meusnier, ses beaux-frères. Elle était âgée d'environ cinquante-trois ans. (Reg. protest.) J. Eeman avait été reçu à l'Acad. R. de peint. le 3 août 1675. Il était peintre de miniature, comme on l'était en ce temps-là où les miniaturistes peignaient des sujets sur papier et peau de vélin, des ornements, des lettres ornées, et aussi des portraits.

ECROUELLES.

On lit dans le *Dict. de l'Académie française*, édition de 1772 : « Le Roi de France *guérit* des écrouelles en touchant les malades. » L'Académie affirme avec tant d'assurance ce fait révoqué en doute avec tant de mauvaise grâce par les médecins et les philosophes, qu'il n'y a guère moyen, si l'on est disposé à rendre à l'Académie ce qui lui est dû de respect, de s'élever contre une assertion si positive. Nos Rois croyaient-ils en effet que l'attouchement de l'oint du Seigneur fût un remède certain contre les maladies scrofuleuses ? Les esprits forts ont fait à ces princes l'injure de penser que sciemment ils jouaient, depuis saint Louis, une ridicule comédie, et se prêtaient à une pratique assez désagréable en elle-même, et cela seulement pour entretenir les peuples dans une habitude de respect idolâtre, utile à leur pouvoir souverain. Je ne fais pas, quant à moi, si bon marché de la bonne foi d'autrui, et je suis persuadé que, parmi nos monarques anciens, ceux qui étaient réellement pieux croyaient, et surtout au moment où le sacre venait de leur donner quelque chose de quasi divin, croyaient avoir, de par Dieu, le pouvoir de guérir un mal contre lequel la médecine était impuissante. Une formule que je remarque dans les comptes des aumônes faites par Charles VIII et Louis XII en 1497, 1498 et 1506 (Arch. Imp.; Reg. KK. 77 et 88) me paraît un témoignage naïf en faveur de la sincérité de leur croyance à cet égard, et de la confiance de tous dans l'efficacité de l'attouchement royal. Je lis, au fol. 183 du registre 77 : « A Rolland Sauatier, le 23^e jour dud. mois » (août 1498) « pour luy ayder à viure, en attendant que led. seig^r » (le Roi) « l'ait touché pour avoir guérison des escrouelles, la som. de soixante solz tournois. » Le roi Louis XII, pas plus que le clerc qui enregistre cet article du compte, ne doute que lorsque Rolland Savatier aura été touché, il aura guérison. La chambre des comptes n'en doute pas non plus, car elle enregistre et approuve sans observation. Des mentions semblables à celle qu'on vient de lire se retrouvent assez fréquemment dans le registre 77, et j'en ai trouvé six absolument identiques dans le Reg. double K. 88, où

elles se trouvent fol. 9, 87, 139, 142, 207 et 218. Quelquefois l'aumône est donnée à un scrofuleux, sans que le clerc du payeur ajoute aux mots : « Pour luy ayder à viure », ceux-ci : « En attendant que ledit seigneur, etc. ». Cependant les malades touchés par les Rois ne guérissaient pas toujours, et la foi dans l'infaillibilité du remède n'était point ébranlée ! Pourquoi la guérison ne s'était-elle pas opérée ? Le malade s'accusait *in peto* : sa confiance n'avait pas été assez entière, et puis il n'était pas en état de grâce. Le Roi s'accusait lui-même aussi : il n'avait ni assez prié, ni prié peut-être avec assez de ferveur. Aussi, chaque fois que le Roi faisait annoncer que tel jour et en tel lieu il s'approcherait des scrofuleux, la foule des malades accourait pour s'incliner sous la main qui délivrait du mal. On sait que Charles VIII mourut le 7 avril 1498, et que Louis XII fut sacré à Reims le 27 mai suivant. Ce nouveau Roi, le surlendemain de son sacre, toucha 80 scrofuleux. Je lis, en effet, fol. 115, Reg. KK. 77 : « A m^{rs} malades des escrouelles que led. seig^r à ce jour dhuys » (29 mai 1498) « touchéz à Saint Marcoul, au retour de son sacre, la som. de 8 liures tourn. pour leur ayder à viure. » Au fol. 180 v^o, je lis : « A m^{rs}xvii malades des escrouelles que ledit seigneur a touché a l'abbaye de Morigny lès Estampes, le xiiii^e jour d'aoust » (1498) « 8 l^{rs} 14 s. tourn. qui est a chascun 2 s. tourn. pour leur ayder à viure. » Cette mention et plusieurs autres que je trouve aux fol. 181, 185, etc., montrent que ce n'était pas seulement à leur sacre que les rois touchaient les scrofuleux. Dans le compte des *Aumônes et offrandes* faites par et au nom de François I^{er}, en 1528, 29 et 30 (Arch. de l'Emp., KK. 101), je vois, à la date du 14 août 1528, que « le Grand amonier de Sa Majesté, M^{gr} Le Veneux, évêque de Lizieux, fit donner 47 liures 18 s. tourn., » qui était « pour chascun deux solz tournois », à 279 « mallades d'escrouelles touchez par led. seigneur », led. jour. A la date du lendemain (fol. 27) : « 4 liures 14 s. tourn. données » par le même prélat « à 47 malades touchez par led. seig^r Roi, le 15^e jour dud. mois, feste Notre Dame ». Le 8 sept. 1528, le Roi toucha « en l'église Notre Dame de Paris » 205 malades d'écrouelles « à qui l'on donna 20 liv. 10 s. tourn. (fol. 34). Le 9 janv. 1529 le Roi toucha quatre malades « en l'église collégiale du chasteau de Joinville » (fol. 273) ; le lendemain, il en toucha six autres dans la même église. Le vendredi 14, il en toucha vingt-cinq dans l'église de la ville de Joinville, et le 16, vingt-deux autres. A Langres, le 18 du même mois, il imposa les mains à treize malades, qu'il fit aumôner de 26 sous tournois, suivant l'usage. En août 1529, il en toucha 220 (fol. 161) dans la chapelle du château de Trechastel(?). François I^{er} toucha, le 19 sept., cinq malades, auxquels on donna 10 sous. Le dimanche 10 avril 1530, « jour de Pasques fleuries », le Roi toucha, à Desjays (*sic*), 107 malades, aumônez pour cela de 10 l. 14 s. tourn. (fol. 329). Le lendemain ce fut à Lezignan (*sic*) qu'il toucha 271 malades, qui reçurent chacun deux sous d'aumône. Le 17, jour de Pâques, au même lieu de Lusignan, il toucha dix malades seulement (fol. 330). A Blaye, le 4 juin 1530, « vigile de Penthecoste », on donna 24 liv. 16 s. tourn. à 248 scrofuleux touchés par le Roi (fol. 366) ; le 16, à Bordeaux, 24 liv. 4 s. tourn. à 242 malades touchés ce jour-là même par led. seigneur. « Le vendredi 8^e juillet 1530, jour de la feste des espousailles du

Roy à Rocquefort (de Marsau) », le Roi toucha 22 malades, à qui furent donnés 44 s. tourn. (fol. 379). Enfin, le 1^{er} nov. 1530, « jour et feste de Tous-saints », François 1^{er}, de retour à Blois, avec sa nouvelle épouse et sa sœur la Reine de Navarre, toucha 90 malades d'écroelles (fol. 455). Outre ces 1806 malades amonés par ordre du Roi, qui les avait touchés du mois d'août 1528 au 1^{er} nov. 1530, le compte des offrandes de Sa Majesté mentionne un assez grand nombre de serofuleux secourus par le Grand aumônier. A ceux-là, le Roi faisait donner seulement un sou tournois, quand il en donnait deux à ceux qu'il approchait pour leur donner l'espérance de la guérison.

Dans le registre KK. 101, d'où j'ai extrait les détails qu'on vient de lire, il y a au sujet des écroelles un article que je dois citer; il est curieux assurément. Le voici : « A Monseig^r le Grand aumosnier » pour bailler a vng mallade (*sic*) descrouelles que » le Roy avoit guari sur les champs, la somme de » 5 sols tournois » (fol. 68). Ceci est positif; le Roi avait guéri ce malade, et au lieu de lui faire l'aumône de deux sous qui était ordinaire, il lui donnait cinq sous tournois, comme pour constater le miracle opéré par son intermédiaire. Dans la rédaction de l'article qu'on vient de lire, un mot m'arrête; cet homme, que le trésorier des offrandes a le tort de ne pas nommer, le Roi l'avait « guari sur les champs ». Comment faut-il entendre cette expression : sur les champs? Est-ce dans le sens de tout de suite ou *sur-le-champ*, comme nous disons aujourd'hui? ou bien est-ce aux champs, à la campagne, en se promenant hors de la ville, que le Roi toucha le malade qu'il guérit? En général, dans les comptes des Menus plaisirs que j'ai vus, « *par les champs* » est l'expression usitée chez les trésoriers pour désigner la campagne, la promenade hors des cités; et je suis tenté de croire que « sur les champs » signifie ici : à l'instant même. Quoi qu'il en soit, voilà une guérison affirmée, et l'on voit que si le Dictionnaire de l'Académie n'a pas le droit de dire absolument : « Le Roi de France guérit des écroelles », il pourrait dire : « Les Rois de France ont quelquefois guéri des écroelles en touchant les malades. » Du reste, les Rois ne se contentaient pas de demander à Dieu la guérison des malades qu'ils touchaient, et de leur faire une pieuse charité d'argent; ils les faisaient visiter et panser par leurs chirurgiens, voulant que la science vint en aide à la foi. Je vois, fol. 29 du Reg. KK. 101, cette mention : « A Monseig^r le 3^d aumosnier pour bailler à maistre Claude Bourgeois, cirurgien du Roy, qui avoit visité les malades descrouelles, la somme de 41 s. tournois ». — Les articles des comptes que j'ai allégués dans cette note prouvent que les serofuleux étaient fort nombreux à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième; je ne sais trop si la médecine qui s'est fort moquée des Rois touche-écroelles a été beaucoup plus heureuse dans sa pratique curative que ces princes qui disaient avec la candeur d'Ambroise Paré : « Je t'ai touché, Dieu te guérisse! »

Qu'on me permette un mot en finissant, à propos de l'orthographe et de la prononciation du mot : *Ecroelles*. J'avoue que je regrette l's étymologique, et la prononciation : *Escrovelles*, plus rapprochée du latin *serofule*. L'orthographe moderne a de grands avantages; je l'ai entendu dire par des gens très-savants, et qui ont acquis le droit d'en

être crus sur parole; mais je ne suis pas convaincu que l'orthographe étymologique n'ait pas des avantages plus grands. Et puis, ces messieurs ne sont pas conséquents à eux-mêmes; ils ont fait trop ou trop peu. Pourquoi au lieu d'Ecroelles, qui est barbare, n'ont-ils pas adopté tout simplement *crovelles*, abréviation de serofelles? Pourquoi dans Serofules ont-ils gardé l's, qu'ils supprimaient dans écroelles? Pourquoi ne nous ont-ils pas donné Écabeau au lieu d'Escabeau, Écalier au lieu d'Escalier, Étomaç au lieu d'Estomaç, Étampe au lieu d'Estampe, Éturgeon au lieu d'Esturgeon...? Pourquoi? pourquoi?... Les beaux esprits, en s'affranchissant de la loi étymologique, ont tout gâté; ils ont fait une orthographe et des prononciations capricieuses, qu'un jour quelque écrivain autorisé par son génie et son succès réformera certainement. L'abbé de Dangeau et tous les prétendus simplificateurs de l'orthographe, dont n'est pas le plus ridicule, le plus hardi et le dernier, M. Marle, si raillé par l'Académie, ont étrangement défiguré la langue française, au nom de laquelle protestera le réformateur que j'appelle de tous mes vœux. — L'oy. FIRENS.

ÉDELINCK (GÉRARD).

? 1640—1707.

Tous les biographes, ceux-là mêmes qui font le plus autorité dans la question, pour s'être occupés spécialement des artistes graveurs, font naître Gérard Edelinck en 1649. C'est une erreur, si j'en crois son mortuaire. Ce document, que j'ai trouvé dans le registre de la paroisse St-Hipp., à la date du 3 avril 1707, constate que Gérard Edelinck mourut le 2 avril, « *âgé d'environ soixante-six ans* ». Or, la déclaration sur laquelle fut rédigé l'acte était faite par deux de ses fils, qu'on doit supposer bien instruits de l'âge de leur père. Gérard Edelinck naquit donc à Anvers vers la fin de 1640 ou au commencement de 1641. Il était fils de Bernard Edelinck, tailleur d'habits. (I. 2. EDELINCK.) On sait qu'il apprit le métier de graveur chez Corneille Galle, son compatriote. A l'âge de vingt-cinq ans il avait déjà produit quelques planches attestant l'adroite vivacité de sa main. Mariette rapporte à cette première époque de la vie d'Edelinck la *Sainte Barbe*, martyre, le *Saint Thomas d'Arquin*, la *Sainte Catherine*, le *Saint Martin*, et trois ou quatre études, reproductions de gravures faites par des Flamands d'après Rubens. — On a dit que Colbert fit venir Edelinck d'Anvers, et lui donna une pension pour le fixer à Paris. Cela n'est ni exact ni probable. Gérard Edelinck ne pouvait guère être connu à Paris que comme un débutant plein d'intelligence, dessinant déjà bien, maniant avec quelque habileté le burin; mais quelle œuvre importante avait-il produite qui le signalât à l'attention des connaisseurs en qui Colbert avait placé sa confiance? La vérité est que, à l'exemple de plusieurs étrangers de talent, que le désir de se produire et de faire fortune amenait en France, à ce moment favorable où Louis XIV et Colbert commençaient à donner aux lettres, aux sciences et aux arts la grande et généreuse impulsion qui fut une des gloires de leur règne, Gérard Edelinck vint à Paris rejoindre son frère Jean, qui depuis quelque temps s'y était fixé, ayant trouvé dans de petits travaux une existence médiocre, mais suffisante pour son ambition du moment. Ce fut en 1666 que Gérard quitta son père et la Flandre pour venir conquérir la place honorable qu'il devait occuper bientôt parmi les ar-

tistes français. Il avait alors 25 ans. Deux traditions de famille, recueillies par Mariette, qui avait connu un des gendres et un des fils d'Edelinck, ne s'accordent pas tout à fait sur le premier ouvrage qu'exécuta Gérard en arrivant à Paris; mais elles s'accordent sur un point, c'est que ce premier ouvrage fut commencé et achevé le jour même où Gérard était descendu du coche chez Jean Edelinck, son frère cadet. L'anecdote est piquante. Selon Chaufourier, marchand d'estampes, qui avait épousé une des filles d'Edelinck, — nous verrons tout à l'heure laquelle, — Gérard, après avoir embrassé Jean, lui ayant demandé à quel ouvrage il travaillait, celui-ci montra un portrait du médecin hollandais Regnier de Graef qu'il commençait d'après un original de H. Watlée; « C'est bien, dit Gérard. Va faire préparer le souper, et pendant ce temps-là je travaillerai à ta planche ». Jean sortit, et quand il revint, après avoir tout disposé dans son logis pour y recevoir et traiter de son mieux un frère aîné, qu'il considérait déjà comme son maître, il trouva fini le petit portrait de Van Graef. Selon Wleughels et un des fils d'Edelinck — c'est probablement Nicolas — Gérard Edelinck trouva Jean occupé à graver des têtes dans une planche. Chacune d'elles était payée un écu. Gérard en grava deux pendant que Jean était allé veiller aux préparatifs du repas. « L'un et l'autre (Wleughels et Edelinck fils), ajoute Mariette, m'assurent que ce fait leur a été raconté souvent par M^r Edelinck même. » Que ce soit deux petites têtes ou le portrait de Van Graef qu'Edelinck grava ainsi en une heure ou une heure et demie, le fait est curieux, et témoigne de la prodigieuse facilité du graveur. Cette facilité fut toujours, en effet, très-grande, et c'est à cette qualité naturelle qui, par bonheur, ne nuisit en rien à la fermeté, à la finesse et à tous les autres mérites qu'il s'était acquis par la pratique de l'art, qu'est due l'immense quantité de planches de toutes les grandeurs dont se compose l'œuvre de Gérard Edelinck.

G. Edelinck, alors âgé d'environ 31 ans, épousa à St-Séverin, le 1^{er} mai 1672, Madeleine, fille de feu Nicolas Reguesson, graveur et marchand de tailles-douces, en présence de Philippe de Champaigne, porteur du consentement du père de Gérard, de Charles Le Brun, de Jean et de Gaspard Edelinck,

graveurs, frères du marié, de Marguerite Isaac, mère de Madeleine Reguesson, de Martin Reguesson, grand-père de la mariée, de Claude Isaac, graveur

A collection of handwritten signatures in cursive script, including names like 'Le Brun', 'Reguesson', 'Edelinck', and 'Gérard'. The signatures are arranged in several columns and are written in dark ink on a light background.

et marchand de tailles-douces, son oncle, de Robert Nanteuil, graveur ordre de Sa Maj., aussi oncle, et d'autres. L'acte est signé ainsi que ci-dessus :

De ce mariage sortirent huit enfants, cinq garçons et trois filles. L'inventaire fait le 25 oct. 1702 par Gérard Edelinck des biens qui lui avaient été com-

muns avec sa femme, morte en 1686, ne fait voir qu'à la mort de Mad. Reguesson existaient seulement cinq de ces enfants. L'aîné de la famille d'Edelinek fut *Charles*. Il naquit le 1^{er} avril 1673, et fut baptisé le 4, ayant pour parrain Robert Nanteuil, et pour marraine Susanne Butay, femme de Charles Le Brun. (Reg. de St-Séver.) Il entra dans l'administration de la marine, à Rochefort, en qualité d'écrivain, le 1^{er} fév. 1694. Il avait vingt et un ans quand il prit ce parti. Il fut cassé le 16 janvier 1706, et rétabli le 24 janv. 1707. Il mourut le 31 janv. 1712 à bord du vaisseau *le Fidèle*. (Arch. de la Marine.) J'ai trouvé deux courtes mentions de lui : l'une dans une lettre de l'Intendant de Rochefort Bégon à Cabart de Villermont. (Bibl. Imp., Ms., collection Dangeau) : « A Rochefort, le 8 juin 1703. Le s^r Edelinek n'est pas encore parti. Il voudroit bien se dispenser de faire ce voyage » ; l'autre dans une lettre d'un certain Collinet, qui, le 5 sept. 1702, écrivait de Rochefort au même Cabart : « Le s^r Edelin (*sic*) le fils doit s'embarquer avec M^r du Magnon sur le vaisseau du Roy *l'Intrépide*, qui sera en estat pour l'Amérique au mois d'août prochain. » *Marie-Madeleine* fut le second des enfants de Gérard Edelinek. Née le 30 mai 1674, elle fut présentée au baptême le 31 par « Jean-Baptiste de Champagne, peintre du Roy. » Cette fille, le 9 fév. 1700, épousa, à St-Hippolyte, « Grégoire Dupuis, marchand libraire, de la paroisse St-Benoît, fils de défunt Jean Dupuis, aussi libraire, et de Marie Mariette, etc.

Le 11 juillet 1675, Madeleine Reguesson est une fille, « *Magdeleine Genevieve* », dont fut marraine « Nicolle Genevieve Nanteuil, femme de M^r Michel Hardonin, architecte ordinaire du Roy », et parrain Jean Edelinek, oncle de l'enfant. Le ciel, prodige envers Gérard Edelinek, lui envoya, le 15 janv. 1677, deux enfants : *Laurent* et *Anne*, dont les parrains furent Charles Le Brun et Adam François Vander Meulen. Je ne sais rien sur Laurent, dont je n'ai pas trouvé l'acte mortuaire. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il était mort en 1702, le 25 octobre, lorsqu'on fit l'inventaire après la mort de sa mère. Quant à Anne, que je vois marraine, le 15 déc. 1699, à la paroisse de St-Hippolyte, elle épousa, le 5 avril 1703, à St-Hippolyte, « Jean Chaufourier, m^r graveur en taille-douce, âgé de 24 ans 1/2 ». Elle avait alors 27 ans. Chaufourier était fils d'un officier de M. le duc de La Rochefoucauld, et de Madeleine Buillon, qui demeurait à Versailles, au Chenil. Les témoins du mariage d'Anne Edelinek furent son père, son oncle Gaspard François, son frère Gérard, peint. ord^e du Roi, et son beau-frère Dupuis le libraire. Le sixième enfant de Gérard Edelinek fut *Gérard II*, né et baptisé le 14 avril 1678, tenu par « Gérard Scotin, graveur ord^e du Roy », et par Jeanne Reguesson, femme de Robert Nanteuil. (Reg. de St-Séverin.) Gérard II Edelinek embrassa de bonne heure la carrière des arts, et fut d'abord dessinateur et peintre, travaillant aux Gobelins sous les yeux de son père. Il se maria, âgé de 29 ans passés, à une jeune fille nommée Marguerite Garnier. Le 9 août 1709, il eut de ce mariage une fille qui, le 10, fut baptisée à St-Séverin, sous les noms de Marie-Madeleine, ayant pour marraine Marie-Madeleine Edelinek, sa tante, femme de Grégoire Dupuis, libraire, rue St-Jacques. Soit qu'il réussit peu dans la peinture, soit pour une autre cause restée inconnue, à l'âge de 37 ans, il entra,

comme son frère Charles, dans l'administration de la marine à Rochefort. Le 1^{er} mars 1715, le Roi lui accorda un emploi d'écrivain extraordinaire ; le 1^{er} mai de l'année suivante il fut fait écrivain entretenu. Comme il n'avait pas renoncé au dessin, il demanda la place de maître à dessiner des gardes de la marine, et le 21 janv. 1721 il en eut le brevet. Gérard II Edelinek remplit son emploi jusqu'au 25 mai 1728 qu'il mourut, âgé de 50 ans ou environ. (Arch. de la Marine.)

Le seul des enfants d'Edelinek dont se soient occupés les biographes, qui paraissent d'ailleurs n'avoir connu aucun de ceux dont je viens de parler, c'est le dernier, *Nicolas Etienne*, nommé seulement Nicolas par la *Biographie universelle*. Il naquit le 9 avril 1681, et fut baptisé le 10, ayant pour répondant devant l'Eglise « Estienne Baudet, graveur ordinaire du Roy ». (Reg. de St-Séverin.) Nicolas Etienne fut graveur et élève de son père. J'ai appris fort peu de chose sur lui. Les Registres de St-Hippolyte me le font voir seulement, le 26 mars 1699, parrain d'un des fils jumeaux que venait de mettre au monde la femme d'un certain Van Busse, un des ouvriers des Gobelins. On sait d'ailleurs qu'à Venise il grava d'après Corrége.

Outre tous les enfants dont j'ai parlé, Gérard Edelinek eut une fille nommée *Marie-Madeleine*. Elle mourut le 25 mars 1684, chez son père, rue Saint-Jacques, au *Séraphin*, et fut enterrée à St-Séverin. L'acte mortuaire est signé : « Gérard Edelinek, Gaspard Edelinek ». Cette fille devait être née avant son homonyme de 1674. Un fils de Gérard Edelinek, dont je n'ai pas trouvé le baptistaire, *François-Bernard*, mourut le 1^{er} mars 1686 et fut enterré à Saint-Séverin, en présence de son père et de son frère Charles. Un mois auparavant, le 29 janvier, Gérard Edelinek avait assisté à l'inhumation de sa femme, Madeleine Reguesson, morte rue de la Harpe (St-Séverin). Le Brun et Gaspard Edelinek signèrent avec Gérard l'acte mortuaire que j'ai sous les yeux.

Gérard 1^{er} Edelinek, à qui je reviens après avoir donné sur ses enfants tout ce que j'ai pu recueillir dans des recherches faites avec soin, Gérard fut naturalisé Français par lettres du 25 oct. 1675. (Inventaire après la mort de Madeleine Reguesson.) Je ne sais à quelle époque précise il devint graveur du Roi. Mariette ne donne pas cette date. Il dit seulement : « Gérard Edelinek eut le titre de Premier graveur du Roy. » Dans l'Inventaire du 25 oct. 1702, que j'ai cité souvent, il se qualifie « Chevalier romain, graveur ordinaire du Roy et conseiller en son Académie Royale de peinture et sculpture ». Il avait été reçu à l'Académie le 6 mars 1677. Le Pape l'avait fait chevalier ; je n'ai pu savoir en quelle année. Je le vois prendre, pour la première fois, le titre de chevalier romain dans le bail, à la date du 2 octobre 1695, qu'il fit d'une des deux maisons qui lui appartenaient rue de Savoie, l'une au coin de la rue des Grands-Augustins, l'autre non loin de cette dernière rue. (Minutes de l'abbé, chez M. Crosse, notaire ; 13 fév. 1688 et 2 oct. 1695.) Ces maisons étaient l'une et l'autre à quatre étages, mais la première est dite « une grande maison à porte cochère » ; elles constituaient une petite fortune à G. Edelinek, qui avait aussi des rentes sur les gabelles. Edelinek possédait ses maisons au moins dès 1685, car les 10 oct. et 10 nov. de cette année, il les louait à François Tyran et à Gérard Brahin. (Arch. de l'étude de M. Guénin, notaire.) — Dès

que G. Edelinck eut le brevet que lui remit le nonce du Pape, il signa ainsi :

Le Chevalier Edelinck

Le 3 avril 1698, à l'enterrement d'une de ses connaissances, la fille de feu « Gabriel Voët, gentilhomme hollandais », il se dit : « Gerardus Edelinck, chevalier romain, conseil^r et graveur du Roy. » (Reg. de St-André des Arcs.)

Comme Nanteuil, Gérard Edelinck ne grava point son portrait. Il est étonnant que son frère ne nous ait pas laissé une image, qu'il eût été curieux de comparer à la peinture que fit H. Rigaud. Cette peinture intéressante est dans une des salles du Cabinet des estampes, à la Bibl. Imp. La tête d'Edelinck, sans être belle, a du caractère; Gérard paraît avoir de 55 à 58 ans; sa perruque est grise. Au-dessus de sa tête sont écrits en caractères blancs ces mots : « G. Edelinck caleographus », et au-dessous ceux-ci : « *Amici effigiem pingebat H. Rigaud* ». Le 26 juin 1704, Begon écrivait de Rochefort à Cabart de Villermont : « En remerciant le s^r Edelinck des estampes qu'il m'a enuoyé (*sic*), je l'exhorte à graver son portrait à l'exemple de plusieurs graveurs de sa profession » (*sic* p^r : artistes de sa profession) « dont j'ay mis les estampes à la teste de leurs ouvrages ». Ce fut J. J. Spœtt qui, en 1708, grava le portrait de Gérard Edelinck, d'après J. Vivien. Il y a une autre effigie d'Edelinck; c'est celle que grava très-mal, d'après Tortebat, Nicolas Edelinck, et plus mal encore René Devaux, élève de Gérard, dont j'ai trouvé parmi les minutes de Barbier, chez M. Crosse, l'acte d'apprentissage¹.

Gérard Edelinck mourut, le 2 avril 1707, à l'hôtel des Gobelins, âgé « d'environ 66 ans », dit l'acte. Il fut inhumé le lendemain en présence de son fils Gérard, de Gaspard François, son frère, et de ses deux gendres, Grégoire Dupuis et Jean Chaufourier. (Reg. de St-Hippolyte.)

Voici une mention que je trouve dans les Registres des Bâtimens du Roi (Arch. de l'Emp.) ; je la rapporte pour faire connaître quel prix on payait les travaux exécutés par Edelinck : « A Edelinck, du 15 déc. 1680, pour une planche d'une des figures de marbre du parterre d'eau (à Versailles), 250 l. » — Le père des Edelinck, le bon et honnête tailleur d'Anvers, vécut longtemps, et longtemps put jouir des succès de son fils Gérard; je ne sais quand il mourut, mais ce ne fut pas avant le 19 nov. 1687.

¹ René Devaux, fils de François Devaux, maître cordonnier, rue aux Fèves, fut mis, « âgé de quinze ans passés », en apprentissage chez G. Edelinck, chevalier romain, demeurant aux Gobelins, qui devait lui apprendre à dessiner « et son art de graver sur cuivre ». Le temps de l'apprentissage était fixé à cinq années pendant lesquelles Edelinck devait loger et nourrir Fr. Devaux et « lui fournir papier, crayons et cuivre ». Marguerite Collier, veuve du cordonnier, s'engageait à payer la somme de 700 livres, dont elle donna 75 d'avance. Le contrat fut passé chez Barbier, le 24 juin 1702, et signé : « Marguerite Collier, le chevalier Edelinck, René Devaux. » (Arch. de M. Crosse.) La mort frappa le maître près de trois mois avant que l'apprentissage de l'élève fût achevé. Probablement Devaux travailla, en sortant de chez G. Edelinck, chez Jean Edelinck, graveur assez habile.

Ce jour-là, en effet, G. Edelinck était chez Garnot le notaire — dont M. Guenin est le successeur — et y signait l'acte que voici : « Fut présent le sieur Gérard Edelinck, graveur ordinaire du Roy, et cons^r en son Academie Royale de peinture et de sculpture, demeurant à Paris, rue St-Jacques, paroisse St-Séverin, lequel appréhendant de mourir avant le s^r Bernard Edelinck, son père, bourgeois de la ville

d'Anvers en Flandre, et voulant luy assurer une pension alimentaire de deux cents liures par an sa vie durant pour l'ayder et le soulager dans ses infirmités, a par ces présentes donné et donne par donaire à cause de mort, aud. s^r Bernard Edelinck, son père, absent, deux cens liures de pension viagere qu'il veut être payé par ses enfans et héritiers aud. s^r son père, sa vie durant, en la ville d'Anvers, lieu de sa résidence, franchement et quittement de tous ports et autres frais par chacun an, et par auance de quartier en quartier, dont le premier quartier eschera trois mois après le décès dud. s^r Gerard Edelinck. » Cette rente était hypothéquée sur tous les biens du donataire. La pièce est signée :

Gérard Edelinck

G. Edelinck était apparemment un peu malade lorsqu'il fit cette pension, dont son père ne jouit pas, puisque Gérard mourut vingt ans après avoir pris cette disposition de dernière volonté. Il est évident qu'il soutint Bernard Edelinck, tant que le vieillard vécut. — J'ai cité plusieurs fois l'Inventaire fait après le décès de Madeleine Regnesson, femme de G. Edelinck; la minute en est chez M. Crosse. Elle nous apprend 1^o que G. Edelinck eut des lettres de naturalisation le 25 oct. 1675, lesquelles furent enregistrées en la chambre des comptes le 2 mars 1676; 2^o que le contrat du mariage d'Edelinck fut fait le 28 mars 1672 par Langlois, notaire; 3^o que deux fils de Gérard, Gérard, âgé de 23 ans environ, et Nicolas, âgé de 22 ans, étaient les pupilles de leur frère, et avaient pour subrogé tuteur leur oncle Gaspard François Edelinck, graveur du Roi. L'inventaire est signé : « Le chevalier Edelinck, Gaspar Francois Edelinck, Anne Edelinck, Charles Edelinck, M. Edelinck » (c'est la femme de Dupuis le libraire.) — L'oy. BÉGON, BENSERADE, ESTRÉES, HAINZELMAN, NANTEUIL, POISSON (RAY.), REGNESSON, RIGAUD, WARIN (J.)

2. EDELINCK (JEAN).

?1643—1680.

Frère cadet du précédent. Il naquit à Anvers vers 1643, étudia chez le même maître que Gérard et vint à Paris en 1665 ou 1666, quelque temps avant Gérard, qu'il recut dans son logis du quartier St-Jacques lorsque celui-ci quitta la Flandre. La *Biographie-Michaud* dit : « Jean et Gaspard ont gravé quelques morceaux. » Pour Gaspard, soit, mais pour Jean Edelinck, c'est autre chose. Jean travailla beaucoup et son œuvre est assez considérable; il doit le paraître d'autant plus que l'artiste mourut jeune. Il décéda, en effet, le 14 mai 1680, âgé d'environ 37 ans. Il avait le titre de « graveur ord^e du Roy »; il demeurait rue St-

Jacq., à la Reine d'Espagne. On l'inthuma aux charniers de St-Benoît le 15 mai. L'acte de son enterrement est signé : « Gérard Edelinck, Gaspar François Edelinck ». (Reg. de St-Benoît.) Marianne, dans la table des morceaux gravés par G. Edelinck, donne à Jean 23 pièces, grandes ou petites, sans compter des portraits, et dit que Jean travailla à quelques planches de Gérard. Jean Edel. se maria par contrat le 12 oct. 1673; il épousa Anne Sauvage, fille d'un marchand, qui lui rapporta 2,500 livres de dot, « a scavoir deux mil liures en deniers comptant et cinq cent liures tant en meubles meublant qu'argenterie et autres appartenant à lad. future épouse, comme créancière de la succession de deffunt son époux, le s^r Desfontaines ». Il revenait à la veuve, de cet héritage, 4,000 l. pour sa dot, 1,200 l. pour son douaire et 400 l. pour son préciput. « Anne Sauvage, v^{ve} de Louis Desfontaines, écuyer, s^r de Villoiseaux, lieut. de la comtétable et maréchaussée de France »,

s'était mariée en premières nocces le 10 sept. 1661; elle avait une fille, Marie Desfontaines, que le ménage Edelinck devait entretenir, nourrir et instruire jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Le contrat que j'ai sous les yeux ne dit point l'âge d'Anne Sauvage; il déclare âgé de trente ans « Jean Edelinck », fils de Bernard Edelinck, tailleur d'habits, demeurant à Anvers, et d'Anne de Wintes (?), lequel Jean demeurait rue St-Jacques, en la maison où était l'enseigne de *St-Charles-Borromée*, parois. St-Sulp. Gérard Edelinck ne fut pas présent au contrat, dressé par Néra, not., chez la mère de la mariée, Geneviève Baret, demeurant « sur le fossé devers les ports St-Michel, Saint-Jacques ». (Minute de Néra, chez M^e Fourchy, not.) Gérard ne parut point non plus à St-Séverin, le dimanche 29 octobre 1673, jour où fut bémie l'union de son frère et de M^{ms} Desfontaines de Villoiseaux; aussi, ne voit-on pas, au bas de l'acte, sa signature à côté de celles-ci :

Jean Edelinck Anne Sauvage
G. J. Edelinck

Sans doute, Gérard était absent, et en Flandre peut-être. — Jean Edel. eut deux enfants de son mariage : 1^o François (27 déc. 1676), tenu par A. Fr. Van der Meulen et par J^{ne} Reguesson, femme de Robert Nanteuil, le graveur; 2^o Jeanne-Anne (15 mai 1678), tenue par Gérard Edelinck. François vécut très-peu. Jean Edelinck mourut le 15 mai 1680. Le 20 septembre, Anne Sauvage fit faire l'inventaire après décès de son mari, « tant en son nom que comme tutrice d'Anne-Elisabeth » (*sic*; c'est la Jeanne-Anne de 1678), « âgée de deux ans ». L'acte fut fait en présence de Gérard Edelinck; on voit par cette pièce que Jean tenait, rue St-Jacques, boutique d'« estampes encadrées, non encadrées, collées sur toile ou sur bois, images enluminées, etc. ». Anne Sauvage déclara que « la planche de l'Air, commencée par le deffunt, était aux mains de Gérard Edel. pour l'achever, selon l'ordre de M. Perot (*sic* p^r Perrault (Claude), Contrôleur général des bastiments du Roy ». Elle déclara en outre qu'une planche, commencée par son mari et représentant le *Déluge*, était « es mains de s^r Gérard Edelinck qui doit la faire achever par les ordres dud. s^r Pérot ». La planche de l'Air avait été commencée en 1679, d'après une statue d'Etienne Le Hongre. Le *Déluge*, d'après le tableau d'Alexandre Véronèse, fut achevé par Gaspard-François Edelinck, sous les yeux de Gérard, qui y mit la main pour les dernières retouches. L'inventaire, que je cite et dont j'ai trouvé la minute, contient un détail assez piquant pour que je le consigne ici. La *Biographie-Michaud* dit qu'une épreuve avant la lettre de la *Vierge* de Raphaël, par Gérard Edelinck, fut payée 3,000 fr. en Allemagne, au commencement du xix^e siècle; eh bien, voici ce que

je lis dans l'inventaire de Jean : « Quatre-vingt-trois estampes, petit papier, de plusieurs maîtres comme les quatre Hercules du Guide gravés par Rousselet, l'Énée par Audran, et la Vierge de Raphaël par Edelinck, estimées à trois sols la pièce, revenant à douze liures neuf sols. — Item, 25 grands portraits de plusieurs maîtres la plupart gravés par Nanteuil, prisés à raison de huit sols la pièce. Item, 17 moyens portraits de plusieurs maîtres la plupart gravés par Nanteuil, estimés à raison de quatre sols pièce, III^l. VII^s » (Arch. de M. Crosse, notaire.) — On lit dans un des Comptes de la Maison du R. (Arch. de l'Emp.), sous la date du 15 déc. 1680 : « A la veuve et héritiers (*sic*) de Jean Edelinck, parfait payement de 1750 l. pour quatre planches de quatre figures du parterre d'eau (de Versailles), la somme de 1150 liures. » Chacune de ces planches était donc payée 437 l. 10 s.

3. EDELINCK (GASPARD-FRANÇOIS). ?1644-1722.

Le moins habile des trois frères, le cadet de Jean-Gaspard-François. Il travailla pour Gérard et peu pour lui-même apparemment, car on ne cite aucun morceau complètement de sa main. C'était un ouvrier assez habile, puisque Gérard lui confiait une part de travail dans ses planches, un ouvrier qui avait la manière de son frère aîné, dont il était probablement l'élève, mais rien de plus. Il se maria à St-Séverin, le jeudi 3 août 1684. L'acte le dit : « Gaspar Edelinck, fils de Bernard, peintre — le vicaire effaça ce dernier mot et, au lieu d'écrire : tailleur, écrivit avec l'orthographe que je conserve — sculpteur de la ville danuer en brabens ». Le tailleur d'habits était-il devenu sculpteur, et vieux exerçait-il son art en 1684, au moment où il

donnait par écrit son consentement au mariage de Gaspard-François (5 mai), consentement attesté véritable par Frédéric Léonard, imprimeur du Roi, et Van Schuppen, graveur de S. M.? Ce n'est pas probable. Le vicaire se trompa et aucun des signataires de l'acte ne lut ce qu'il avait écrit, comme il arrive très-ordinairement. G.-F. Edelinek épousa « Hélène Guyot, fille de Jean Guyot, marchand à Etampes ». Il signa l'acte de son mariage ainsi :

Gaspard François Edelinek

G.-François Edelinek décéda le 21 mai 1722, « âgé de 69 ans », rue St-Jacques, près St-Yves, et fut inhumé au cimetière de St-Benoît, en présence de son neveu, Nicolas Edelinek, et de Grégoire Dupuis, libraire. Il était né vers 1644. L'acte que j'abrège le qualifie « Graveur », ce qui contredit l'assertion de Mariette, qui prétend que Gaspard abandonna de bonne heure la gravure et qu'il « lui survint d'autres occupations ». Il est certain qu'en 1680, c'est-à-dire quand il avait trente-six ans, il gravait encore, puisqu'il acheva la planche commencée par son frère Jean, comme je l'ai dit plus haut. Gaspard François Edelinek signa de différentes manières : en toutes lettres, comme à son mariage, G.-F. Edelinek et Gaspar-Franciscus Edelinek.

EGMONT (JOOST-VERUS-CONSTANT VAN EGMONT, dit : JUSTE D'). 21628—1679.

Selon Corneille de Bie, cité par Mariette, Juste d'Egmont, qui « estoit excellent pour peindre les portraits, naquit à Leyde en 1602 ». « Son maître n'est point connu », dit J.-B. Descamps. « Il avait étudié sous Rubens », disent Mariette et, après lui, M. Fréd. Villot. (*Notice* des tableaux du Louvre.) Mariette fait de lui cet éloge : « Personne n'estoit plus capable de bien peindre une teste. J'en ai vu qui sont dignes de Van Dyck, tant elles sont peintes avec fraîcheur. » Descamps dit que « Van Egmont fut un de ceux qui travailla (*sic*) le plus aux entreprises de M. Vouet. Il peignoit l'histoire en grand et en petit. » Félibien affirme que, pour les tapisseries dont Vouet faisait les modèles, il peignit des animaux, des ornements et du paysage. Selon ses biographes, Juste d'Egmont était encore à Anvers en 1628. On ne sait à quelle époque il vint à Paris, où je le vois établi en 1635, car, le 3 janv. 1636, il tint sur les fonts de St-Sulpice « Denise, fille de Jean Fleur, me peintre ». Le baptistaire de Denise Fleur nomme Verus Van Egmont : « Justin d'Egmont » et le qualifie : « Peintre de la chambre du Roy ». En 1638 — l'année où il peignit le portrait du maréchal de la Meilleraye, si bien gravé, en 1662, par Robert Nanteuil — il fut parrain de « Marie, fille de Pierre Dubois, peintre ». (Reg. de St-Sulp., 3 août 1638.) La Bibliothèque impériale ne conserve que six pièces gravées d'après Juste d'Egmont, quatre du genre historique et deux portraits. L'une de ces pièces, *les Premiers pas de l'Enfant Jésus*, porte la date de 1645 et cette adresse du peintre-éditeur : « rue Royale proche le Palais-Royal, à Louis XIII le Juste ». Un *Saint Joseph*, peint et gravé cette même année 1645, se vendait rue de Richelieu, à la même enseigne, à propos de laquelle Mariette dit que Verus d'Egmont

prit le nom de Juste pour faire sa cour au Roi. Le 4 août 1651, Juste d'Egmont signa le contrat passé dans la maison de « M. Charles Heere, conseiller au parlement, demeurant en l'isle Nostre-Dame », pour la jonction des Maîtres peintres et sculpteurs avec les artistes de l'Académie de peinture et de sculpture, fondée en 1648, et dont Juste d'Egmont fut un des « Anciens ». Le contrat le dit demeurant rue de Richelieu.

« On ne sait », dit J.-B. Descamps, « ce qui engagea ce peintre à quitter la France; il retourna à Anvers, où il mourut le 8 janvier 1674. Il fut enterré à St-Jacques; sa femme, qui décéda le 19 juin 1685, fut inhumée dans la même église. » Il y a, dans ce dernier renseignement fourni par Descamps, deux erreurs que je puis rectifier. Je remarque que ni Descamps, ni Mariette, ni aucun des biographes, qui se sont occupés de Juste d'Egmont, n'a nommé la femme de cet artiste; aucun n'a cherché à la connaître. La première femme de notre peintre, car il en eut deux, était une de ses parentes, nommée Emerantiane d'Egmont. Je ne sais qu'une chose d'elle, c'est que, le 12 juillet 1646, elle tint sur les fonts de St-Germ. l'Auxer. un fils de Gérard Van Opstal, sculpteur. Je n'ai pu apprendre où et quand mourut cette Emerantiane; mais, assurément, elle ne décéda pas en mil six cent quatre-vingt-cinq. A cette époque, elle était morte depuis 29 ans au moins, car le 29 novembre 1656, « Constantin d'Egmont, escuyer, natif d'Anvers » — et non de Leyde, comme le supposa Mariette, après Corneille de Bie — épousa, à St-Etienne-du-Mont, « Marie-Antoinette Des Brières, native de Reims en Champagne ». L'acte que j'ai sous les yeux ne dit point que « Constantin d'Egmont » fût veuf au moment de ce mariage; c'est un oubli du vicaire rédacteur. L'époux signa cet acte « Constan (*sic*) d'Egmont » ;

Constantin d'Egmont

sa femme : « Mary antoinette de briere (*sic*) ». Pas un artiste ne figura parmi les témoins des époux, qui furent assistés par des gens du monde. Marie-Antoinette Des Brières, qui signait, comme on vient de le voir, en 1656, « Mary antoinette de briere », signa « Marie Antoinette desbriere », le 13 sept. 1667, au baptême, à St-Sulp., de « Marie-Henriette et de Charlotte », ses filles jumelles, et de « Constantin d'Egmont, peintre ordinaire du Roy et gentilhomme de sa chambre », nées le 20 mai 1666. (Reg. de St-Sulp.)

Constantin ou Constantin d'Egmont était-il bien le Verus d'Egmont, connu sous le nom de Juste? Assurément, et j'en suis autorisé à lui restituer un prénom qu'il prenait lui-même et qu'il avait déjà décliné à St-Roch, alors sa paroisse, le 7 juin 1654,

au baptême de son filleul « Constant, fils naturel de feu Jean Moisset, m^e d'hostel chez le Roi ». Egmont signa : « Constant d'Egmont », l'acte qui le dit : « Constant d'Egmont, peintre du Roy ». — La liste des membres de l'Académie de peinture, publiée par M. Dossieux, dit que : « Egmont (Juste d') peintre de portraits né à Anvers, mourut le 8 janv. 1674, âgé de cinquante-six ans ». C'est là une erreur qu'il faut rectifier. Voici ce que je lis au registre de St-Germ. l'Auxer. : « Le mardy 31 janvier 1679, fut inhumé Constantin Degmont s^r le juste (*sic*), peintre ordinaire du Roy et de S. A. M^{te} le duc d'Orléans, âgé de cinquante ans ou environ, décédé dimanche dernier » (29 janv.) « à midy, rue Fromenteau ». Constant d'Egmont était donc né vers 1628 et non en 1632, comme le crut Descamps, si le vicaire de St-Germain ne fut point trompé par la personne qui vint à la sacristie déclarer la mort de l'artiste. Si veuve lui survécut un peu plus de douze ans, ce que prouve l'acte suivant que j'extrai du registre de St-Josse : « Du 1^{er} avril 1691, Marie-Antoinette Desbrières, en son vivant veuve du s^r Juste Egmont, peintre du Roy, est décédée le 31 mars de lad. année 1691, et « a esté » inhumée dans la cave de cette église par moi prestre soussigné curé officiant, en présence des témoins soussignés : Jacques Hellart, Chenallier, Simon, de la Haye curé ». Jacques Hellart, qui signa comme premier témoin, était un peintre de portraits qui avait épousé Charlotte Juste d'Egmont, une des filles de Constant Juste. J'ai vainement cherché l'acte du mariage de Jacques Hellart. Charlotte d'Egmont mourut le 21 avril 1729, âgée de 63 ans, veuve de Jacques Hellart. Elle demeurait rue de la Truanderie. Elle fut inhumée à St-Eustache, le 23 avril, par les soins de ses fils : « Pierre Hellart, prêtre du diocèse de Paris, et Louis Hellart, peintre. » Marie-Henriette d'Egmont mourut fille, rue de la Chanverrie, le 25 avril 1734. Elle fut inhumée aux Sts-Innocents, en présence de son neveu, Louis Hellart, peintre, qui signa : « Louis Hellart » ; le 23 avril 1727, il avait signé après : « Pierre Hellard », « Louis Hellart, le jeune ». — Parmi les vieilles minutes gardées dans les Archives de l'étude de M. Le Monnyer, notaire à Paris, j'ai vu celle d'un acte passé, le 1^{er} mars 1651, par « Philippe-Sabine d'Egmont, héritière de sa tante, feue Madame Magdelaine d'Egmont, comtesse d'Herlic ». Je ne sais auxquels Egmont appartenaient Madeleine et Philippe-Sabine. — *Voy. HELLART, OPSTAL (Vax).*

EGUISÉ (M. DE L'). — *Voy. BÉJART.*

EISEN (FRANÇOIS). ?1700—17 ?
(CHARLES-DOMINIQUE-JOSEPH).

?1727—1778?

L'auteur de l'art. : *Eisen*, dans la *Biographie-Michaud* (tome XII, an. 1814) et, après lui, un des compilateurs de la *Biogr. universelle-Fuene* (1833) font naître à Paris, en 1711, et mourir à Bruxelles, en 1778, Charles Eisen, dont on dit qu'il fut élève de son père, François Eisen, peintre de genre, né à Bruxelles en 1700. Comme il était difficile d'admettre qu'un homme né en 1700 eût un fils en 1711, le biographe de 1833 n'a trouvé rien de mieux à faire que de supprimer ce qui, dans l'article publié en 1814, concernait François Eisen. 1711, chez le premier biographe,

est une faute d'impression; l'auteur avait écrit probablement 1721, comme fit plus tard Zani (*Encyclopedin*). Nagler, qui suppose Franz Eisen né en 1700 et à Bruxelles, avance que Charles, son fils, naquit à Bruxelles, en 1722; il fait mourir Eisen, le père, en 1777, à Paris, et Charles Eisen en 1778, à Bruxelles. Quant à cette dernière assertion, elle est fondée, comme je le prouverai tout à l'heure. Pour ce qui est de la mort de François, on verra bientôt que les biographes français et allemands se sont trompés et que l'artiste vivait encore le 4 janvier 1778.

Charles Eisen naquit Français et non pas sujet du roi des Pays-Bas. Voici, pour appuyer mon affirmation, ce que m'apprend l'acte du baptême de ce peintre, que je trouve annexé à celui de son mariage; j'y vois que, le 17 août mil sept cent vingt, à 10 h. du matin, naquit et fut baptisé le même jour, à St-Nicolas, une des églises paroissiales de Valenciennes, Charles-Dominique-Joseph, fils de François Eisen, peintre, demeurant rue du Fossart, et de Marie-Marguerite Gainse. Je ne saurais dire à quelle époque François Eisen, qui travailla à Paris, ce qu'attestent quelques planches gravées d'après lui, amena dans cette ville son fils et son élève; mais Charles Eisen y était déjà à la fin de 1742. Ce fut probablement dans le courant de l'année suivante qu'il fit connaissance de la personne qui devait devenir sa femme. C'était une fille plus âgée que lui de treize ans, Anne Aubert, née rue Beaubourg, le 27 mai 1707, de J^u-Baptiste Aubert, m^e apothicaire. L'honnête pharmacien était mort et Anne Aubert vivait sous la garde de sa mère, rue de la Hachette, lorsque Charles Eisen la remarqua. Elle était sa voisine, car lui aussi demeurait rue de la Hachette. Le portrait que nous avons d'Eisen et que nous devons à Fiquet, ne nous présente pas Charles-Dominique-Joseph sous les traits d'un Céladon : il nous le montre homme assez laid et commun. Il était probablement aimable et capable de plaire; il plut, il ne plut que trop. Un enfant vint, qui, le 4 oct. 1744, fut baptisé sous les noms de *Christophe-Charles*. Un peu moins d'un an après, il fut reconnu par ses auteurs que le vicaire de St-Séverin mariait, le lundi 20 sept. 1745. L'acte du mariage déclare que « Charles-Dominique-Joseph Eisen, peintre, âgé de 25 ans, fils de François et de défunte Marie-Marguerite Gainse, demeurant rue de la Hachette depuis trois ans », épousait : « Anne Aubert, fille de défunt Jean-Baptiste Aubert, et d'Anne Chataignier, âgée de 28 ans » (erreur du prêtre qui, ayant sous les yeux l'acte de baptême rédigé à St-Nicolas des Champs, le 27 mai 1707, écrivait vingt-huit au lieu de trente-cinq), « demeurant rue de la Hachette depuis plusieurs années ». François Eisen n'assista point — pourquoi? — au mariage de son fils, qui eut pour témoins deux artistes fort ignorés aujourd'hui, « Jacques-Albert Vincenot, sculpteur, dem^t rue de Sève, et Jean Chevallier, peintre, dem^t rue du Jour ». Charles-Dominique-Joseph signa :

Charles Eisen

Eisen eut d'Anne Aubert, outre Christophe-Charles, cinq enfants, dont deux filles : le 3 nov. 1747, *Jacques-Philippe*, tenu sur les fonts par « Jacques-Philippe Le Bas, graveur du cabinet du Roy, demeurant rue de la Harpe, paroisse St-Séverin. Eisen demeurait alors « rue des Noyers, au coin de la rue des Anglois ». 2^o 12 oct. 1749, *Louis-Dominique*, tenu par « Marie-Louise Deforges, épouse de Jean Georges Wille, graveur, dem^t quai des Augustins, paroisse St-André des Arts ». Eisen demeurait, à ce moment-là, rue du Foin. Il avait signé : « C... Eisen », en 1747; il signa, en 1749 : « Eisen »; il signa de même, le 2 nov. 1750, au baptême d'Anne-Louise, et, le 4 juillet 1752, à celui de sa seconde fille, *Elisabeth*. Eisen eut, en 1753, un fils, nommé *Jean-Albert*, qui mourut le 20 mars 1762, quai de la Tournelle, chez son père, qualifié, dans le registre de St-Nicolas du Chardonnet, « peintre et dessinateur du Roy ». Cet enfant, âgé de neuf ans, fut enterré en présence de Charles et de Christophe Eisen, qui signèrent, celui-ci : « Ch Eisen », l'autre : « Eisen ».

Des autres enfants de Charles-Dominique-Joseph Eisen, deux seulement lui survécurent : Christophe-Charles et Jacques-Philippe; le premier, maître peintre à Paris, rue de la Croix, paroisse St-Nicolas des Champs; le second, peintre et doreur à Caen, paroisse St-Pierre. Tous deux assistèrent à l'apposition du scellé, qui eut lieu aux domiciles de leur père, après le 4 janvier 1778, jour du décès de Charles Eisen. L'époque et le lieu de ce décès ont été connus des biographes, qui se sont contentés de dire qu'Eisen mourut dans un état voisin de l'indigence. À cet égard, voici ce que me fut connaître le procès-verbal de l'apposition du scellé et une lettre jointe à cette pièce, qui sont déposés aux Archives de l'Empire.

Charles Eisen était allé, en 1777, à Bruxelles « pour ses affaires », suivant une déclaration de sa femme, qui se montra fort réservée. Il alla s'établir, rue au Beurre, chez un quincaillier, nommé Jean Jacques Clause, où il meubla une chambre. Il était là depuis quelque temps, lorsque la maladie le prit, s'aggrava et enfin devint telle qu'il mourut, le 4 janvier 1778. « Mais, dit une lettre de J.-J. Clause, adressée à madame St-Martin, rue St-Hyacinthe, la première porte cochère à gauche en entrant par la place St-Michel, maison de M. Wasselin, à Paris, « Mais, grâce à Dieu, il s'est bien converti pour mourir. Le curé de St-Nicolas luy à confessay » (je conserve l'orthographe et le français du bon marchand belge) » et qu'il en eût bien contents. Il est enterré sur leimetier de Ste-Gudule le 6 du courant, je l'ay fait enterrer joliment ». Ici, M. Clause entre dans des détails qui lui sont personnels. « Mais, dit-il, le plus triste pour moi, c'est pour avoir ce qu'il me doit et mes déboursés, la somme de 376 florins, qui fait en argent de France 752 livres, sans les dettes qu'y doit encore au santer (aux autres), que la valeur en tout est mil livres. Madame je vous prie d'avoir soin de moi; de ses meubles et son bibliothèque qu'il a chez moi, il m'a dit si en cas que je vins troi cour pour moi » (en cas que je voie que c'est trop court, ou de trop peu de valeur pour me payer de ce qui m'est dû) « que je serois payez de ces meubles de Paris; car chez moi, je crois que je n'aurois point pour la moitié. Et ces meubles, il en a vendu beaucoup sans mon savoir » (sans que

je le suse). « Je vous prie de faire avertir à son père » (on voit que Franz Eisen vivait encore) « et à la famille. » Le reste de la lettre du quincaillier de la rue au Beurre est sans intérêt.

Charles Eisen avait dit à son hôte qu'il avait son père, une famille et un logement, rue St-Hyacinthe, à Paris, chez une Madame « St-Martin ». Mais d'un domicile conjugal et d'une femme légitime, pas un mot. Son domicile de droit était rue du Faubourg-St-Denis, où demeurait la pauvre Anne Aubert, commune en biens avec Eisen, mais, par le fait, séparée de corps, sans jugement et seulement par un caprice injurieux de ce mari qui, âgé de 47 ans, avait eu devoir abandonner sa femme âgée de 60 ans. Anne Aubert, en 1745, n'avait pas prêté cette fin d'un roman où elle s'était jetée à l'étourdie. Eisen s'était cherché une autre compagnie et avait mis le monde entre sa maison de la rue du Faubourg-St-Denis et ses nouvelles habitudes. Il était allé loger près de Le Bas et des marchands graveurs qui l'employaient, quand il voulait bien travailler. Car il paraît que cet artiste, d'abord si fécond, à la main si habile, à l'esprit si inventif, ne produisait plus qu'à ses heures et lorsqu'il ne pouvait faire autrement. Aussi, avait-il partout des dettes, ce qui parut bien le jour où le scellé ayant été mis sur ses deux logements, sa veuve voulut le voir lever pour faire l'inventaire et régulariser sa position vis-à-vis de ses enfants. A ce moment accoururent le chirurgien, le boulanger, une ouvrière en linge, le perruquier Gascouen, le fruitier, le frotteur, à qui l'on devait 45 livres depuis 1774, le propriétaire, « M^e Wasselin-Deslossés, professeur en droit », enfin le graveur « Patuse, demeurant rue du Plâtre », qui réclamait 240 livres données à compte à Eisen sur deux dessins qu'il devait lui livrer en 1773, et 36 livres aussi données à compte, le 7 février 1777, sur ces mêmes dessins », toujours promis et jamais faits.

L'hôte de la rue St-Hyacinthe, « Marie-Charlotte Martin, veuve de René du Courday, valet de chambre, et gouvernante au service du s^r Eisen », fut évincée de la garde du scellé apposé aux deux chambres occupées, au 5^e étage de la maison Wasselin, par son Eisen. Cette circonstance dit assez ce qu'aux yeux d'Anne Aubert était Madame du Courday ou Madame St-Martin, comme l'appelaient Eisen en pays étranger.

Charles Eisen, je l'ai dit, avait 47 ans et Anne Aubert 60, lorsqu'il quitta sa femme, trop vicieusement apparement, pour une autre sans doute mieux assortie avec lui par l'âge; je vois qu'il avait rompu le lien conjugal au moins 10 ans avant sa mort. La preuve de cette assertion, c'est qu'il ne parut point au mariage de sa fille, Catherine-Justine, qui, le 4 novembre 1767, épousa, à St-Nicolas des Champs, « Jean-Baptiste Roger, maître de musique, âgé de 34 ans, fils de feu Michel Roger », qui avait été valet de chambre du président Hénault. Eisen n'assista pas davantage au mariage de son fils, « Christophe-Charles », dessinateur, avec Adélaïde Thibault, âgée de 15 ans, fille d'un contrôleur des fermes, mariage célébré à Ste-Marguerite le 31 janv. 1769. Charles Eisen, qui était membre de l'Académie de Rouen, ne fut jamais reçu à l'Académie royale de peinture, dont il se ferma peut-être la porte par sa conduite désordonnée et le scandale de ses mœurs. Les listes de l'Académie, publiées dans les *Almanachs* royaux, ne portent jamais le nom d'Ei-

sen; c'est donc à tort qu'à la tête d'un recueil de dessins, gravés d'après Eisen et publié en 1753, on lit que cet artiste, qui demeurait alors « rue de Bièvre, au petit hôtel de Braque, place Maubert », et qui bientôt après logea « quai de la Tournelle, à côté de la manufacture de fayence, chez M. Mazois », était « adjoint à professeur à l'Académie de peinture à Paris ». Peut-être professait-il à l'Académie de St-Luc et donnait-il lieu, ainsi, à une équivoque. Eisen était aussi professeur de dessin de « MM. les chevaliers de la garde du Roi ».

ELBÈNE (D'). — *Uoy.* DEL BENE.

ELBEUF. — *Uoy.* HARCOURT, LORRAINE, SAMÉ.

ELGHELO (PHILIPPE). XVII^e siècle.

Cet homme, aujourd'hui tout à fait inconnu, est porté le premier sur la liste des peintres qui n'avaient pas la charge de valet de chambre, dans l'État des officiers de la Maison du Roi, pour l'année 1657. (Arch. imp., Z, 1341.) Le nom Elghelo n'a pas une conformation française.

ÉLISABETH DE FRANCE. 1545—1568.

Dans le registre de l'Argenterie de la Reine Catherine de Médicis, pour l'année 1556 (Arch. de l'Emp., KK, 118, fol. 2 v^o), je lis cette mention : « Pour seize aulnes taffetas violet, rayé d'or fin, large de deux tiers et demy, façon de Florence, pour faire habillement à Madame (sic) Helisabeth et Claude, filles du Roy » (Henri II) « et de lad. dame, pour leur servir à la tragédie qui fut jouée à Blois, 12 L. 15 s. tourn. ».

De divers articles de ce compte, il résulte que la Reine habilla toute la troupe. Je n'ai pu savoir de quel auteur était la tragédie, représentée à Blois par des personnes royales.

ÉLISABETH-CHARLOTTE, PRINCESSE PALATINE.

Femme de Monsieur, frère de Louis XIV. On a d'elle des lettres fort singulières et singulièrement plaisantes. Je vois que cette dame fit à l'Arlequin de la Comédie-Italienne, le 18 oct. 1673, l'honneur de tenir une de ses filles sur les fonts de baptême de St-Eust., ayant pour compère le chevalier de Lorraine (Philippe). — *Uoy.* BEAUVAIS, p. 451, BIANCOLELLI.

ELLE, DITS FERDINAND (FERDINAND = LOUIS I^{er} = LOUIS II = PIERRE). XVII^e siècle.

« Deux ou trois Ferdinand »; c'est tout ce que, dans son *Livre des peintres et des graveurs*, dit l'abbé de Marolles de cette famille d'artistes qui, pendant près d'un siècle, soutint honorablement la réputation que son chef s'était acquise d'habile peintre de portraits. — « En 1609 », dit M. Le Roux de Lincy (*Histoire de l'hôtel de ville de Paris*), « Ferdinand Hellé (sic), M^e peintre demeurant au faubourg St-Germain, s'engageait à fournir, moyennant 400 livres, un grand tableau représentant le prévôt des marchands, les échevins, procureurs du Roi et greffiers ». Le Ferdinand Hellé de M. Le Roux de Lincy, ou le Ferdinand Hellé des anciens registres de l'hôtel de ville, n'est autre que le Flamand Ferdinand Elle, qui vint à Paris dès les premières années du XVII^e siècle, et s'y rendit bientôt célèbre. On voit qu'en 1609, le corps de ville le chargea de l'exécution d'un ouvrage important, dont peu de temps après, Elle commanda le pendant à Georges l'Allemand. Le 19 août 1609, F. Elle reçut les quatre

cents livres tournois que le corps de ville s'était engagé à lui payer pour son travail.

Ferdinand Elle épousa, je ne sais si ce fut à Paris ou en Flandre, une Marie Ferdinand, dont je vois qu'il eut au moins quatre enfants, deux fils : « Louis et Pierre », deux filles : « Marie et Susanne ». Je n'ai pu trouver les actes de naissance de ces quatre Ferdinand, comme on les appelle, sans doute pour éviter une confusion trop facile entre le nom patronymique ELLE et le pronom féminin elle, si fréquemment employé dans le discours français. Les Ferdinand étaient protestants, et les registres des chapelles protestantes de Paris sont loin d'être complets aux Archives de l'état civil. Je ne puis donc fixer qu'hypothétiquement l'époque de la naissance de chacun des enfants de Ferdinand I^{er}, déduite de celle de leurs mariages. — Le 10 février 1630, « Marie Elle, fille de Ferdinand Elle, peintre ordinaire du Roy, et de Marie Ferdinand, sa femme », épousa « Marie Barbot, fils de défunt Pierre Barbot, sieur Du Jard ». Marie Elle devait bien avoir de 18 à 20 ans; on peut donc la supposer née de 1610 à 1612. — Le 29 nov. 1637, « Louis Elle, peintre ordinaire du Roy, fils de Ferdinand Elle, aussi peintre ord^{re} de Sa Majesté, et de Marie Ferdinand », épousa « Elisabeth d'Allemagne, fille de Raymond d'Allemagne, marchand orfèvre à Paris ».

Entre le mois de novembre 1637 et le milieu de l'année 1649, Ferdinand I^{er} Elle mourut, ayant le titre de peintre ordinaire du Roi et une de ces charges de valets de chambre de S. M. que les artistes achetaient quelquefois, et que parfois aussi leur donnaient les princes, à titre gratuit et pour honorer ou encourager leur mérite. En 1625, Ferdinand Elle, tout protestant qu'il fut, avait tenu sur les fonts de baptême de St-Sulpice Antoinette, le septième enfant du miniaturiste Richard Masson de La Richardière. Il ne s'était probablement pas fait connaître pour calviniste.

Louis Elle, en lui supposant de 22 à 25 ans lorsqu'il se maria, était né entre 1611 et 1615. Élève de son père, et de bonne heure peintre distingué, il avait été employé par le Roi avant 1637, et un bel avenir était promis à son âge mûr. Sa sœur « Suzanne », qu'on peut croire née de 1618 à 1621, se maria à Charenton le 20 janvier 1631. L'acte de son union porte que « Suzanne Elle, fille de feu Ferdinand Elle, vivant peintre et valet de chambre ordinaire du Roy », fut mariée à « Paul Pineau, sieur de Champfort, fils de feu M^e Pierre Pineau, avocat au Parlement ». Quant à Pierre Elle, peintre et élève de son père, comme son frère Louis, il dut se marier vers 1632 ou 1633. Je n'ai pas trouvé l'acte qui pourrait appuyer cette supposition; mais je vois que le 7 déc. 1649, il fut enterré, au cimetière des Saints-Pères, « Marie Elle, âgée de 5 ans » dite par l'acte d'inhumation « fille de Pierre Elle, peintre du Roy, et d'Anne Gattier ». Le pauvre père eut du malheur en cette année 1649. Le 15 février, il avait perdu sa mère, « Marie Ferdinand, veuve de défunt Ferdinand Elle, vivant peintre du Roy, âgée de 64 ans »; le 30 octobre, il avait accompagné au cimetière le corps de son fils Paul, âgé de 21 mois; et comme si ce n'était pas assez de ces trois deuils dans sa maison en moins d'une année, le 22 déc. il perdit son dernier enfant, Uranie, âgée seulement de dix jours.

Je viens de dire, de par un acte authentique, que la veuve de Ferdinand Elle mourut âgée de

64 ans, le 15 fév. 1649; elle était donc née en 1588 ou 1589. On peut croire qu'elle se maria en 1608 ou 1609, et que son premier enfant, Marie, naquit vers 1610. Hypothèse cependant que cela; mais hypothèse fondée, je crois, sur de fortes présomptions. — En 1662, Louis Elle eut un fils, « Pierre », qui mourut presque en naissant, comme le déclare l'acte suivant: « Pierre Elle, âgé de six heures, fils de Louis Elle, dit Ferdinand, peintre ordinaire du Roy, et d'Elisabeth d'Almaigne (sic), a esté enterré au cimetière des Saints-Pères, le 15^e de may 1662. » — Pierre Ferdinand, le parrain de l'enfant dont on vient de lire l'acte d'inhumation, mourut le 4 sept. 1665, et le lendemain le fossoyeur écrivit sur le registre que j'ai sous les yeux: « Pierre Elle, dit Ferdinand, âgé de _____, vivant M^e peintre du Roy, enterré le 5 sept. 1665. » — Louis I^{er} Elle, oncle Pierre, décédé en 1682, eut deux enfants: Louis et Louise. Louise épousa Jean Laurent, peintre, et mourut le 8 décembre 1680. Louis II se maria à Jacqueline David en 1677. Il eut, l'année suivante, un enfant que Louis I^{er} Elle tint sur les fonts de Charenton, et qui vécut peu, car le 16 sept. 1681, les deux Louis Elle accompagnèrent cet enfant au cimetière, où ils signèrent l'acte de l'inhumation, Louis I^{er}: « L. elle Ferdinand, » Louis II^e: « Louis Elle Ferdinand. » — Jacqueline David donna à Louis II Elle une fille, le 8 décembre 1683. Cette enfant, nommée, dans l'acte de son enterrement: « Marguerite-Jacqueline Elle Ferdinand, fille de Louis Elle Ferdinand, peintre du Roy », mourut âgée de 7 jours et, le 15 décembre, fut conduite au cimetière des S^{ts}-Pères par Louis I^{er} Elle et Jean Beeck, résident de Hollande, allié de la famille Elle. — Je ne sais quand mourut Louis I^{er} Elle, qui vivait encore, comme on vient de le voir, à la fin de l'année 1683, ayant environ 68 ou 70 ans; quant à Louis II^e, Papillon de La Ferté dit qu'il mourut à Reims en 1717, âgé de 69 ans. Il était donc né en 1647 ou 1648. Ce fut lui qui fit, pour la communauté des orfèvres, le Mai placé, en 1702, dans le bas-côté de l'église de Notre-Dame, côté du cloître. Ce tableau représentait un des fils de Secva, prince des prêtres, battu par le démon. — *Loy. ALLEMAND (L), BIANCOLELLI, DAVID (Charles), MAI, RICHARDIÈRE.*

ELLEVIU (PIERRE-JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS).

?1772—1842.

Un des meilleurs comédiens en son genre, eut de bons comédiens; pendant douze ans il régna par la grâce, le goût, le charme au théâtre de l'Opéra-Comique, après avoir établi sa réputation dans la troupe lyrique française du Théâtre-Italien. Il prit la comédie jeune et la quitta de bonne heure. Le succès ne lui fit jamais défaut, mais il voulut se retirer avant que le public se retirât de lui, sagesse dont font rarement preuve les gens de théâtre. Il est vrai qu'il avait une certaine fortune qui lui permettait le loisir avant la vieillesse. Elleviou était fils d'un chirurgien de Rennes qui l'élevait pour la médecine. Il commença ses études, mais les interrompit brusquement, le démon de la comédie s'étant logé dans son cerveau. Il s'échappa de la maison paternelle et allait monter sur le théâtre de La Rochelle, quand la police le rendit à son père. Il reprit ses livres, mais les quitta de nouveau, arriva à Paris, se fit entendre au Théâtre-Italien, et y débuta par les rôles

principaux, dans le *Déserteur* et dans *Silvain*. Il réussit, garda son nom patronymique, et se fit absoudre par son père d'une folie qui donnait au théâtre un véritable artiste. Son jeu plein de naturel, son élégance, sa voix agréable, lui conquirent le parterre, dont il garda l'affection jusqu'au 10 mars 1813, jour de sa dernière apparition, qui fut un jour de regrets pour le monde parisien. Elleviou se retira aux environs de Lyon, où il vécut dans une propriété qu'il se plaisait à cultiver lui-même. En 1842, il vint à Paris revoir quelques amis et veiller à ses affaires. Un jour il se rendit dans les bureaux d'un journal dont il croyait avoir à se plaindre. Il y eut une explication vive; de sa nature il n'était pas endurant, il s'emporta plus qu'il n'aurait dû le faire, à son âge surtout, et en descendant l'escalier, il tomba frappé d'apoplexie. Sa femme l'attendait dans une voiture, à la porte du journal; on le lui apporta sans connaissance, et avec elle on le transporta à son domicile. Il était mort le soir. Le lendemain, 6 mai 1842, l'adjoit au maire du 1^{er} arrondissement de Paris inscrit sur son registre le décès de « sr Pierre-Jean-Bapt.-François Elleviou, propriétaire, âgé de 71 ans, marié à dame Elisabeth-Henriette Fornas, propriétaire, âgée de 65 ans, led. defl né à Rennes, et dem^t en son vivant au Bois-Douingt (Rhône) et décédé rue d'Alger n^o 14, le 5 mai à 10 h. du soir ». La déclaration de l'âge d'Elleviou, qui dut être faite sur les indications de sa femme, le fait supposer né en 1771, et non le 2 nov. 1769, comme on l'a dit. Je n'ai pu voir son baptistaire. — Je lis au bas d'un certificat de civisme, délivré le 25 novembre 1792 à un marin nommé Ulliac, le nom d'Elleviou que je suis étomé de trouver là. Voici le document: « Nous soussignés citoyens de la section (de) 1792, certifions que le citoyen Ulliac, marin de profession, demeurant rue St-Marc, est plein de patriotisme, qu'il a montré le plus grand zèle toutes les fois qu'il a été requis de prendre les armes, que nous avons reconnu dans ses discours et dans ses actions un citoyen porté pour le bien général; qu'il a assisté avec nous à l'affaire du 10 août, où il s'est comporté en vrai ami de la liberté. En foi de quoi nous avons signé le présent certificat pour lui servir et prouver son civisme. A Paris, le 15 novembre, l'an 1^{er} de la République: Bonchic, Ozaneaux, Génard, Millinet, Bateau, Elleviou. » (Arch. de la Marine.) De la présence d'Elleviou à l'affaire du 10 août, il ne faudrait pas conclure que cet acteur ait été un révolutionnaire. Il assista, malgré lui, comme garde national, au massacre des Suisses, mais assurément il n'y participa point. Il avait en horreur les hommes de sang qui se donnaient le nom de patriotes, et la chronique du théâtre de l'Opéra-Comique raconte un grand nombre de traits à lui personnels qui prouvent qu'il était du parti de la réaction contre la démagogie. — Elleviou, homme de bonne compagnie, autant que bel et joli homme, avait du goût, de l'esprit et de la dignité dans le caractère. Un jour, — c'était pendant la Révolution, — un ancien gentilhomme qui s'était fait connaître par des chansons, des vaudevilles et quelques ouvrages de théâtre, le vicomte Joseph-Alexandre de Ségur, s'oublia, à une répétition d'un opéra comique où Elleviou avait un rôle, jusqu'à maltraiter de paroles l'acteur, qui l'arrêta tout court dans la voie fâcheuse où il s'engageait, en lui disant: « Ah! Monsieur, je vous supplie de ne pas oublier qu'aujourd'hui nous sommes

tous égaux. » Le mot produisit son effet; le vicomte s'excusa poliment et de bonne grâce, et tout fut dit sur cette affaire. Je tiens l'anecdote d'Hoffman, l'auteur d'*Euphrosine*, du *Roman d'une heure* et des *Rendez-vous bourgeois*, qui était présent à la scène. En voici une autre que m'ont contée Hoffmann et l'acteur Chenard. Un certain Mazuel, qui était quelque chose dans la commune de Paris, fréquentait les coulisses et le foyer intérieur du théâtre de l'Opéra-Comique. Il traînait un long sabre, prenait des airs de matamore et se permettait des privautés avec les « citoyennes actrices », qui tremblaient devant lui. C'était en pleine Terreur. Un jour, dans une conversation où la politique du temps était en jeu et où les triomphes de la Montagne étaient exaltés par Mazuel, il alla jusqu'à dire : « Nous sommes vos maîtres, nous prendrons vos maisons, nous boirons votre vin, nous carresserons vos femmes et nous ferons tomber vos têtes. » Ellevion, qui était parmi les auditeurs, indigné, sauta sur lui, l'abattit sur le parquet, et le traînant par les cheveux, lui mit la tête dans la cheminée, où brillait un grand feu, et le tint là jusqu'à ce que Chenard et d'autres témoins de l'événement vissent le tirer des mains d'Ellevion, qui le faisait rôtir. On engagea fort Ellevion à se cacher après cet acte de violence, mais il n'en fit rien, envoya dire à Mazuel qu'il était prêt à mesurer son sabre avec le sien, et les choses en restèrent là. On l'inquiéta plus tard, comme associé à une compagnie de jeunes gens qui rêvaient le renversement de la République. Il fut obligé de se mettre à l'abri des recherches; mais l'orage passa vite; il reparut au théâtre et y fut aussi bien accueilli que le fut mal Ant. Trial, ce comique qui pendant la Terreur s'était engagé dans la troupe des tragédiens de carrefour. — *Voy.* HOFFMAN, MARTIN (J. Blaise).

ELLUIN (FRANÇOIS-ROLLAND). XVIII^e siècle.

Ce graveur, élève et, je crois, parent de Jacques-Firmin Beauvarlet, naquit et mourut à Abberville, vers les commencements de l'Empire de Napoléon I^{er}, si les souvenirs d'un vieillard son compatriote et mon ami sont fidèles. Elluin était encore en apprentissage chez Beauvarlet en 1769. Je vois que, le 17 juillet de cette année, il assista comme témoin à l'enterrement de Catherine-Jeanne-Françoise Deschamps, la première des trois femmes de son maître. Nögler (1837), et après lui M. Ch.-L. Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*, Paris 1856), citent Elluin, dont ils n'ont pas connu les prénoms et l'origine. Ils lui donnent six pièces, d'après Valade, Pierre-Thomas Le Clerc, Dugosse, Subleyras, Charlier et C. F. Le Tellier. Nögler n'avait pas vu le portrait de Molé et celui du Père Houbigault, qu'a signalé M. Le Blanc. M. Le Blanc et Nögler ont oublié une planche assez grande gravée par Elluin d'après un dessin de Greuze, et désignée par ce titre : *Les enfants surpris*. La Bibl. Imp. possède une épreuve noire et lourde de cette estampe. Elle est rangée dans le premier volume de l'œuvre de Greuze. Un autre oubli de MM. Nögler et Le Blanc doit être réparé ici. Elluin a gravé, d'après Le Clerc, le portrait en buste de « Marie-Thérèse Villette, femme de La Ruette, de la comédie italienne, reçue en 1761 ».

ÉLOMIRE HYPOCONDRE. — *Voy.* BÉJARD, p. 179, première colonne.

ÉMAILLEURS EN TERRE. 1599—1611.

On sait que Léonard de Limoges ou le Limousin eut le brevet d'« Emaillieur ordinaire du Roy »; ce qu'on sait moins, c'est qu'après sa mort un certain « Jehan Chipot ou Chipaut » eut ce brevet et fit admettre son fils à survivance. Sur l'état des officiers de la Maison de Henri IV pour l'année 1599 (Arch. de l'Emp., Z. 1371), Jean Chipot et son fils sont portés pour la somme de 10 livres tournois. Ils figurent pour une somme triple de celle-ci dans le compte de 1609. (Arch. de l'Emp., KK. 152.) Henri IV entretenait deux Emaillieurs, outre les Chipot : « Martin et Albert Dièdres », frères ou père et fils, je ne sais lequel. Ils figurent parmi les officiers de Sa Majesté en 1606 (Arch. de l'Emp., KK. 151). Jehan Chipot et son fils étaient encore sur l'état en 1611. Par erreur, peut-être, l'état de 1598 les qualifie « Emaillieurs en terre »; tous les autres comptes les disent Emaillieurs en terre. — *Voy.* LÉONARD LIMOSIN, PALISSY et ROBBIA (della).

ÉMERY (MICHEL PARTICELLI, sr d'). — *Voy.* PARTICELLI.

ÉMÉTIQUE (VIN). — *Voy.* BEAUVAIS (M^{me} de) et GÉNÉAULT.

ENFANTS MIS SOUS LE POÈLE.

Quand, hors du mariage, des enfants étaient nés d'un commerce entre deux personnes qui finissaient par légitimer leur liaison, le jour où la bénédiction nuptiale était donnée aux coupables qui se faisaient pardonner leur faute par l'Eglise, les enfants étaient placés sous le poêle, après que le père avait déclaré reconnaître comme siens les fruits issus de lui et de la femme à laquelle il s'unissait au pied de l'autel. Voici, entre plusieurs exemples que je pourrais citer d'enfants reconnus et légitimés par le mariage de leurs auteurs, d'abord celui que je trouve au registre de St-Merry : Le jendi 12 février 1568, « Antoine Carron et Ambroise (*sic*) Bitouzet, *ambo pyrochiani*, espousez le samedy 14^e j^r dud. moys, et ont esté mis souz le poille Susanne Carron, Marie et Perrette Carron, née en 1568 (*sic*). » Voyons maintenant ce que j'ai tiré du registre de St-Roch, n^o 37, fol. 74 (Arch. de la ville). A la fin de l'acte du mariage d'un certain Dardon et de M. Podeny, je lis : « ... et desquels Dardon et Podeny estoit issu un enfant masle quelque temps auparavant leur mariage que led. Dardon a présenté et recongnu pour sien et l'a fait mettre sous le poille entre luy et lad. Podeny, sa femme, à la fin de la messe, pour le recongnostre et déclarer légitime. » Citons deux autres exemples : « ... Et a esté apporté par lad. mariée une fille âgée de vingt-huit mois en enuiron, laquelle n'est encore baptisée, issue d'iceux auparavant led. mariage, laquelle a esté mise souz le poêle pour y estre légitimée, *suivant la coutume de l'Eglise*. » (Mariage de J. Hard., 25 décembre 1612; p. 109 Reg. de St-Merry.) — « ... Et led. jour (22 avril 1613) a esté mis souz le voile nuptial Guillaume Gaillet, leur fils et a led. Gayet recongneu... etc. » (Reg. de St-Roch) Ce Gayet était un graveur sur métaux, fils d'un pâtissier, qui épousait la veuve d'un émaillieur. — *Voy.* FLORIDOR.

ENLUMINEURS. XVI^e et XVII^e siècles.

« A Regnault Fullote, Escriptuain demourant à Tours, la somme de 12 liures 16 solz, 8 den. tourn. à luy ordonnée par led. seigr (Louis XI) ou dit moys (juillet 1481), pour deux liures de medecine

qu'il a escriptz aud. seigr et pour les Enluminer et reliev, lesquelz iceluy a fait prendre et achepter de luy. (Quittance de Regnault, du 7 sept. 1481). (Arch. de l'Emp., Comptes de la Chambre du Roy, KK. 64, fol. 161 v^o.) — Au même Regnault Pollole ou Feulole « la somme de 9 livres, 12 solz, six deniers tourn. pour le payement de neuf eayers de parchemin escriptz en lettre bastarde, plusieurs chapitres du liure de *Rasis* (?) et vng petit traictié du *Regime* pour la personne dud. seigr. pour auoir fait enluminer plusieurs lettres d'or (et) d'azur, et pour auoir relié et cousu en vng liure, et iceluy auoir couuert de veloux cramoisy. » (Quit. du 19 sept. 1481) vol. cité, fol. 169.

« A Estienne Collault, Enlumineur, demeurant à Paris, la somme de 72 livres tourn. pour son payement de six livres en parchemin, escriptz à la main, contenant les ordonnances et chappitres de l'ordre dud. seigneur » (Ordre de St-Michel) « qu'il a par son commandement escriptz et enluminez, releyz et couverts... 10 sept. 1528. » (Comptes de l'épargne du Roi François I^{er}, fol. 550. Arch. Imp., KK. 96). — « A Robinet Testart, Enlumineur, 35 liur. tourn. » (Estat des gages des officiers de la comtesse d'Angoulesme; 1498. Arch. Imp. KK. 77, n^o 7.) — « A maistre Robinet Testart, Enlumineur et varlet de chambre ordinaire du Roy, 120 l. » (Comptes de la Maison du Roy; 1523, Arch. Imp., KK. 98.) — « Robert Julien, Enlumineur ord. du Roy, a 10 l. de gages annuels ». (Estats des officiers de la Maison du Roy, de 1599 à 1648. Arch. Imp., Z. 1341.) — Dans le volume V, 741, je vois, sous la date du 24 nov. 1656, des « lettres de retenue pour Charles de Heaulme, de Marchand eduantailier et Enlumineur ordinaire de Sa Majesté ». Heaulme peignait des éventails sur papier et sur parchemin. L'Etat de la Maison du Roi pour l'année 1664 porte Charles de Hames (*sic*) avec Jacques Guillot, chacun pour la somme de soixante livres.

Je vois dans les registres anciens de St-Benoît qu'un Enlumineur nommé Jehan Ballin demeurait sur le territoire de cette paroisse. Il avait épousé Jehanne Médard, dont il eut Marie, Geneviève, et le 19 juin 1547, Jacques, un des parrains duquel fut Conrad Duvivier, Enlumineur. — Sur la même paroisse était établi Cyprien Tissier, Enlumineur, qui avait épousé « Estienne Poitou, dont le 3 sept. 1541 il eut un fils qu'on nomma Pierre, et dont fut marraine « Perrette Bude, femme de Robert Estienne ». — *Voy.* 1. ANDRÉ, ESTIENNE, JEAN DE PARIS, HEURES (Livres d'), PEINTRES, VALCOU.

ENTERREMENT A VISAGE DÉCOUVERT. 1626.

« Le vendredy 30^e octobre 1626, conuoy général du colonel des Suisses, porté de sa maison rue St-Antoine-des-Champs à Picpus, conduit avec tout le régiment des Suisses, les Carpettes » (capucins du Marais), « les Mathurins et nous. Le corps dud. colonel tout vestu et *face découverte*, botté et esperonné. » (Reg. de Christolle Petit, habitué de St-Paul.) Les Enterrements à visage découvert se pratiquent encore en Italie; les Grecs, à Constantinople, en ont conservé l'usage; je suppose qu'ils le maintiennent dans toute la Grèce, mais je ne l'affirme pas, n'ayant point vu de cérémonie funèbre à Athènes, où j'étais en 1841. — *Voy.* PETIT (Christ.).

1. ENTRAGUES (MARIE-CHARLOTTE DE BALSAC

d'ANTRAGUES ou), dite la maréchale DE BASSOMPIERRE). ? 1581—1664.

Les biographes se sont fort occupés de Catherine-Henriette de Balsac d'Antraques ou d'Antraques, suivant les vieilles orthographes du nom, d'Entragues, suivant l'orthographe moderne; la raison de leur intérêt pour cette belle fille, c'est qu'elle fut une des maîtresses de Henri IV, et que le Roi la fit marquise de Verneuil¹. Si l'on en croit Tallemant Des Réaux, qui, à la vérité, ne fut pas toujours bien informé, Marie-Charlotte de Balsac, sœur de Henriette, méritait aussi que l'on se souvint d'elle, car le Béarnais, qui les aimait toutes, l'aima aussi, un temps du moins, le temps de satisfaire son désir et de faire un autre amour. M. Paulin Paris, dans son édition des *Historiettes* de Tallemant Des Réaux (t. III), a dit quelques mots de M^{lle} d'Entragues, à propos du procès qu'elle soutint contre François de Bassompierre. M. Floquet, au t. IV de son *Histoire du parlement de Rouen*, mentionne le procès de Bassompierre contre Marie de Balsac, et, malheureusement, n'entre pas assez dans le détail de cette affaire, qui fit grand bruit à la cour et à la ville, vers les derniers mois de l'année 1615. Le P. Anselme, dans ses *Maréchaux de France*, et le Moréri de 1759, dans son art. Bassompierre, disent de Marie de Balsac qu'elle donna à François de Bassompierre un fils *naturel*, qui devint évêque de Saintes. Ce qui recommande M^{lle} Marie d'Entragues à mon attention, ce n'est pas sa vertu assurément; elle ne la ménagea pas plus que ne ménagea la sienne sa sœur Henriette, et que ne la ménagèrent tant de jeunes filles des meilleures maisons, tant de femmes de tous les rangs, dont la chronique scandaleuse a recueilli les noms; ce qui me la recommande, veux-je dire, c'est sa persistance à porter le nom de Bassompierre et le titre de Maréchale, qu'un arrêt, contre lequel elle protesta ainsi tout le long de sa vie, lui avait défendu de porter. Il y a dans son entêtement — si l'on veut appeler de ce nom sa conduite énergique — il y a quelque chose de bon et de fier qui plaît assez pour qu'on s'intéresse à la personne qui eut le courage d'être ainsi entêtée. J'ai été curieux de savoir ce qui arriva dans cette aventure de Bassompierre avec celle qui, à la barbe des gens et en présence de la famille de Bassompierre, assez puissante, maintint sa position de femme mariée et de légitime épouse que lui avaient déniée son séducteur et les juges de Rouen. J'ai cherché les documents authentiques et je vais dire ce qu'ils m'ont appris. Voyons d'abord ce qu'ont dit Tallemant et Bassompierre, le second, moins cru et plus suspect peut-être que l'autre, parce qu'il plaide quand il semble seulement raconter. « Une de ses plus illustres amourettes » (de Fr. de Bassompierre) « ce fut celle de M^{lle} d'Entragues, sœur de M^{me} de Verneuil », dit Gédéon Tallemant. « Il eut l'honneur d'avoir quelque temps le Roy Henri IV pour rival... Elle prétendit obliger Bassompierre à l'épouser. La cause fut renvoyée au parlement de Rouen; il y gagna son procès.... Elle ne lâssa pas de s'appeler, comme elle fait encore, Mad. de Bassompierre. » Tallemant ajoute que lorsqu'un s'étouma que Mad^{lle} d'Entragues portât un nom qui ne lui appartenait pas, Bassompierre ré-

¹ Cather. Henriette de Balsac est nommée; Benoîte de Balsac dans le baptistaire d'un fils de Martin Freminet, le peintre, Louis, dont elle fut marraine (24 sept. 1617). — *Voy.* FREMINET.

pondit : « J'ayme autant, puisqu'elle veut prendre un nom de guerre, qu'elle prenne celui-là qu'un autre. » Ce mot est-il bien de Bassompierre? Que Mlle d'Entragues prit un nom de guerre, que ce nom fût celui du père de son fils, et que Bassompierre ne s'en émut pas, c'était affaire entre elle et lui, et le monde n'avait rien à dire à cela. Le monde accepte tout, et, à ce qui l'a révolté au premier moment, il finit par s'habituer; il le trouve tout simple. Mais que, François de Bassompierre devenu Maréchal de France, Mlle d'Entragues se fasse appeler : la Maréchale de Bassompierre — et elle prit ce titre, comme je le ferai voir tout à l'heure, — cela intéressait le Roi, la Reine mère, la cour, les Maréchaux; c'était un scandale qu'on ne devait pas souffrir et qu'on souffrit pourtant. Et de ce qu'on le souffrit, ne suis-je pas en droit de conclure que l'audace de la dame qui put déplaire à Mesdames les Maréchales ne déplut point en définitive. Cette complaisance, qui tolérait l'insolence de la prétendue Maréchale, m'apparaît comme une cassation de l'arrêt injuste de Rouen, comme une consolation réelle apportée au malheur d'une fille séduite, d'une mère dont le fils avait le droit, devant Dieu et devant les hommes, de porter le nom de son père, droit qu'il tenait de l'acte de son baptême que je donnerai ici.

Bassompierre fit-il quelque démarche pour engager Mlle d'Entragues à quitter un nom et un titre usurpés avec tant de résolution, gardés avec tant de constance? On ne l'a pas dit et je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que Mad. de Bassompierre, comme tout le monde la nommait, recevait dans son hôtel de la place Royale les courtisans du Roi et ceux de son malheur; que la compagnie paraît ne lui avoir jamais manqué, et qu'elle mourut Madame de Bassompierre, comme elle avait vécu pendant près de cinquante ans. — Quelle cause décida François de Bassompierre à refuser de finir avec Mlle d'Entragues un mariage *commencé*? Je dis *commencé*, et on verra dans un instant ce qui m'autorise à employer cette expression. Bassompierre ne le dit point dans ses Mémoires. Il dit seulement quelque part qu'un mariage lui ayant été proposé avec une autre que Marie de Balsac, il refusa, étant trop bien venu des femmes pour renoncer à la vie de galanterie qu'il menait. Quels motifs, quels prétextes alléguait-il devant les juges pour repousser la demande qui lui était faite par la maison d'Entragues? M. Floquet a vu les pièces du procès, et n'a pas dit sur quoi se fonda Bassompierre pour se dispenser d'épouser la jeune fille qu'il avait rendue mère? Tallemant Des Réaux, qui répétait les bruits de St-Germain, du Louvre et des ruelles des Marais du Temple, ne se fait l'écho d'aucun bruit malveillant contre Marie de Balsac; et Bassompierre, qui pouvait librement accuser sa maîtresse, ne l'accuse point. Après avoir montré qu'il était amoureux de Mlle d'Entragues dès 1608 (p. 163, t. 1^{er}, éd. de 1721 des *Mémoires*), il dit, d'une manière assez dégagée, sous la date de 1610 : « Cependant Entragues devint grosse ». Il y a là une légère erreur qu'un document authentique me permet de redresser. Mlle d'Entragues devint grosse en novembre 1609, car elle accoucha le 17 août 1610. Bassompierre écrivait de souvenir, sans notes antérieures, il le dit lui-même; aussi ne faut-il pas s'étonner s'il se trompe quelquefois, s'il oublie même certains faits, et, par exemple, la naissance de son fils

Louis. Bassompierre raconte que lorsque Mad. d'Entragues (Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX, qui eut le malheur de voir ses filles faibles comme elle l'avait été elle-même) s'aperçut de la grossesse de Marie, elle la chassa de chez elle, et qu'alors Marie obtint de son amant une promesse de mariage faite pour apaiser sa mère; elle ne la voulait, selon Bassompierre, que « pour pouvoir accoucher en paix et avec l'aide de sa mère »; elle déclara, dans des contre-lettres données à Bassompierre, qu'elle reconnaissait comme nulle cette promesse, s'il plaisait à celui-ci de n'y vouloir point donner de suite. Ces lettres furent les seuls arguments que Bassompierre paraît avoir opposés à Marie de Balsac dans leur procès : il n'avait point de plaintes à formuler contre Mlle d'Entragues; il l'avait déshonorée, c'est vrai, mais on n'en était pas à cela près avec les filles en ce bon temps-là. Il voulait rester garçon, il avait en main une contre-lettre à la promesse qu'il l'aurait fait époux, et il la produisit pour se dégager. Voilà qui est d'un singulier gentilhomme! Il n'était cependant pas bien sûr du succès de ce moyen, car, pour solliciter ses juges à Rouen, il se fit suivre de deux cents de ses amis qui l'accompagnèrent chez tous les conseillers du parlement, ce qui amena des rixes dans les rues où ces gentilhommes, ses amis, rencontrèrent les amis des Entragues qui, eux aussi, faisaient escorte aux dames allant visiter leurs juges. Les choses en vinrent à ce point que le parlement fit défense aux parties de se faire accompagner par plus de cinq ou six personnes. La guerre civile allait naître à Rouen de ce procès qui partagea la noblesse, la robe et la bourgeoisie en deux grandes factions bientôt ennemies. Bassompierre n'avait pas seulement pour lui la terreur qu'inspiraient aux magistrats les deux cents batailleurs venus pour l'aider dans sa sollicitation, il avait encore la Reine mère, qui avait pris parti contre Marie d'Entragues en haine de Henriette, sa sœur, laquelle, au moment du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, s'était jetée, par dépit, dans une cabale politique devenue une véritable conspiration, où faillirent perdre la vie François de Balsac, son père, et le comte d'Auvergne, son frère. Marie de Médicis ne se ménagea point dans l'affaire de Bassompierre; elle prodigua les lettres, les prières, les ordres, et le résultat fut l'arrêt qui dispensait Bassompierre d'épouser Mlle d'Entragues. Quelles armes opposa Marie de Balsac aux instances de Bassompierre, à la protection de la Reine et aux lettres qu'elle avait écrites à son amant pour obtenir de lui une promesse de mariage et rendre cette promesse vaine? Sa beauté, l'influence de sa famille, — celle du comte de Soissons, qui lui avait été acquise dès le commencement de cette contestation, lui manqua à la fin, le comte étant mort le 1^{er} novembre 1612 — la cohorte de ses amis qui la suivit à Rouen, et sans doute, avant tout, les deux actes authentiques dont voici la copie : « Le 3^e avril 1615 fut publié le premier ban d'entre haut et puis seig^r messire François de Bassompierre, chevalier et seig^r baron dud. lieu, de St-Germain l'Auxerrois, et de Marie-Charlotte de Balzac, damoiselle d'Entragues. » (Reg. de St-Paul, n^o 34, fol. 115.) — « Led. j^r vendredy 22^e may 1615 fut baptisé Loys de Bassompierre, fils de Messire François de Bassompierre ch^t seig^r dud. lieu, coronel général des Suisses, coronel de cinq cens cheuaults Restres, et de dame Marie-Charlotte de Balsac, *sa femme* ;

parrain Messire Charles de Balsac évesque et comte de Noyon, pair de France¹, marraine haulte et pl^e dame Charlotte de Montmorency comtesse d'Auvergne, lequel Loys Bassompierre feust né le dix seiesme aoust mil six cens dix. » (Reg. de St-Paul.) Ces deux pièces, présentées aux juges, durent produire sur leur esprit un effet favorable à M^{lle} d'Entragues, et auraient gagné sa cause, si la conscience des magistrats de Rouen n'eût été troublée par la violence qui lui était faite, si la Reine fût restée neutre dans le débat, si la légion Bassompierrière n'avait pas été menaçante dans les rues de la ville et à la porte de chacun des conseillers du parlement. Bassompierre, cité devant l'officiel de Paris, y perdit son procès; l'officiel le condamna à épouser M^{lle} d'Entragues. Ce fut, en 1610, quand le comte de Soissons, détestant Bassompierre qui, dans une circonstance récente, avait pris parti contre lui, poussa M^{me} d'Entragues à exiger, pour sa fille devenue mère, le titre d'épouse, que tout d'abord le père du petit Louis refusa de donner à sa maîtresse. De 1610 aux premiers mois de 1615, que se passa-t-il? Bassompierre revint-il un moment à des sentiments plus loyaux? Il faut le croire. Il fit publier le premier ban de son mariage, le 3 avril 1615, et donna le titre de « sa femme » à Marie de Balsac, le 22 mai suivant, au baptême de leur fils. Je dis qu'il le donna, car il fut présent au baptême, et la preuve en est qu'on ne lit point, à la fin du baptistaire, les mots : « le père absent », qui sont sacramentels et se trouvent toujours au bas des actes des baptêmes auxquels n'ont point assisté les pères, ou des baptêmes d'enfants que leurs pères ont refusé de reconnaître. Autre chose encore : le mot *illégitime* ne se lit point à la marge du registre, et il ne pourrait s'y lire, puisque Marie de Balsac est dite, par la déclaration du père et des parrain et marraine, la « femme » de Bassompierre. Il est bien évident que Bassompierre eut un instant la volonté d'épouser Marie d'Entragues, qu'il fit publier un ban qui devait être suivi de deux autres, qu'il considéra Marie comme son épouse au moment du baptême de Louis, et qu'il ne se ravisa et ne se démentit qu'après le baptême et alors que madame d'Entragues, le duc d'Angoulême et Marie, le pressèrent de ne plus différer de mener Marie au pied de l'autel de St-Paul. Quelle cause le détourna d'accomplir une promesse déjà à moitié réalisée? On ne le sait pas, et, pour moi, je ne l'entrevois que dans le désir libertin qu'avait Bassompierre de continuer sa vie de conquérant de femmes et de filles. En était-on donc là, en ce temps de morale facile, que le mariage fût une chaîne qui retenait les volages? Mais on dira peut-être que les actes des 3 avril et 22 mai 1615 furent inscrits aux registres de St-Paul sans la participation de Bassompierre; je répondrai qu'il ne saurait en avoir été ainsi. En admettant que Marie d'Entragues eût fait baptiser son fils en l'absence de Bassompierre ou sans qu'il le sût, le baptême de « Loys de Bassompierre » put-il être longtemps ignoré de son père? Un acte public, auquel avaient eu part un évêque et une grande dame qui comptait parmi les princesses, ne put pas être ignoré de celui qui devait avoir in-

¹ Charles de Balsac, fils de Thomas de Balsac sieur de Montagu, et d'Anne Guillard de Lonjumeau, fut nommé à l'évêché de Noyon, le 4 janvier 1596. (*Gallia christiana*.) Il était oncle de Marie de Balsac d'Entragues. Il mourut le 3 décembre 1625.

térêt à le connaître. Des amis officieux, l'aumônier même de Bassompierre, purent lire cet acte et dénoncer à l'aumônier de M^{lle} de Balsac la hardiesse de celle qui prenait sans droit, à la sacristie de St-Paul, le titre de « sa femme ». Bassompierre s'inscrivit-il en faux contre l'assertion accueillie par le vicaire de St-Paul? Assurément non, car l'acte ne fut point réformé. Quant à la publication du ban, le 3 avril, fut-elle le fait de Marie de Balsac toute seule? Assurément non encore. Nous verrions l'acte biffé sur le registre, par ordre de l'officiel, sur la demande de François Bassompierre. Bassompierre participa donc à cette publication, et ce fut bien convaincu de cette participation que l'officiel de Paris condamna Bassompierre à achever son mariage annoncé par un ban, comme devant être fait bientôt et annoncé comme accompli par l'acte de baptême du 22 mai 1615. Entre avril et septembre, Bassompierre refusa ce qu'il avait accordé; il se prévalut lâchement des contre-lettres données par Marie, qui avait dû se flatter qu'un homme d'honneur n'en abuserait pas, et, Marie de Médicis aidant, il obtint l'arrêt, contre lequel toute la vie de M^{lle} d'Entragues fut une longue et persistante protestation, ainsi que je l'ai dit.

Marie prit le nom de M^{me} de Bassompierre, et je vois que, le 1^{er} déc. 1632, faisant un bail à fief, pour une maison à elle appartenant à Boissy-sous-St-Yon, avec Regnault Lambert, avocat au Parlement, conseiller et maître des requêtes de la Reine, elle prenait par-devant Demas, notaire au Châtelet de Paris, les noms et qualités suivants : « Marie-Charlotte de Balsac, dame de Bassompierre, Maréchalle de France, dame et baronne de Thervaux (?), Boissy Sobz St-Yon et Marcoussis en partie, demeurant en cette ville de Paris, en son hostel, siz en la place Royale, paroisse de St-Paul ». L'acte est signé : « Marie X de balsac »; ces mots sont précédés et suivis de petits paraphes en forme de S; l'écriture en est longue, fine, assez singulièrement conformée, et l'X, qui figure dans la signature, est formée de deux Cadossés et enlacés (X), monogramme, ordinaire alors, des noms de Charles et de Charlotte. Cet acte est en minute chez M. Le Mommyer, successeur de Demas. Tant que vécut Bassompierre, Marie de Balsac se fit nommer : la Maréchale de Bassompierre. Si c'eût été chez elle un simple caprice, une façon de taquinerie ou une mesquine vengeance, après le 12 octobre 1646, elle aurait quitté ce que Bassompierre appelait « un nom de guerre », et se fût nommée M^{lle} d'Entragues; il n'en fut pas ainsi. Elle continua à porter le même nom que la famille de Bassompierre ne paraît pas avoir songé à lui disputer, et qu'en tout cas elle ne voulut point quitter. Seulement elle se dit : « veuve du Maréchal de Bassompierre ». Cette qualité, je la vois énoncée dans trois actes passés, chez le prédécesseur de M^e Galin, les 9 fév. 1652, 22 sept. 1653 et 27 fév. 1655, par M^{lle} d'Entragues. N'est-il pas singulier que des notaires, s'il était bien reconnu que Marie-Charlotte de Balsac n'était point Madame de Bassompierre, aient consenti, au risque de ce qui pouvait leur arriver, comme complices d'un faussaire, à qualifier de « dame Maréchale de Bassompierre » celle qui n'était que M^{lle} d'Entragues? Ne peut-on pas, en présence de ce fait, supposer qu'un remords vint à Bassompierre et qu'un mariage tardif, postérieur à la rédaction des Mémoires, l'acquitta envers sa maîtresse, avec la-

quelle, d'ailleurs, il ne vécut pas apparemment. Je n'insiste pas; mais, quoi qu'il en soit, voici ce que je lis au registre mortuaire de St-Paul, pour l'année 1664: « Le mardy 29^e (de juillet) connoy général » (c'est-à-dire de tout le clergé de la paroisse) « de Madame de Bassompierre, prise à la place Royale, portée aux Minimes. » — Marie d'Entragues fut inhumée dans la cave ou reposait son père et sa mère; sa belle-sœur avait été enterrée dans une autre cave de la même église. Marie-Charlotte de Balsac d'Entragues était fille de François de Balsac, seigr d'Entragues, de Mareoussis, etc., et de Marie Touchet, fille d'un lieutenant particulier au présidial d'Orléans, et non d'un apothicaire de cette ville, ainsi que l'ont dit quelques biographes. Fr. de Balsac était gouverneur d'Orléans lorsqu'il épousa Marie Touchet. Louis de Bassompierre survécut douze ans à sa mère et ne mourut point à Paris. — Voy. ANGOULÈME (ducs et duchesses d'), BASSOMPIERRE, VERNEUIL.

2. ENTRAGUES (LOUISE DE BALSAC), comtesse de VERTUS. ? -1696.

« Le 26^e february 1682, h^{te} et p^{te} dame Louise de Balsac d'Entragues, veufue de h^t et p^r seigr Messire Louis de Bretagne, seigr baron d'Avau-gour, premier baron de Bretagne, comte d'e Vertu (*sic*), est décédée rue des Tournelles à neuf heures du soir, de laquelle le corps a esté apporté dans l'église de St-Paul le premier mars et porté le lendemain à Mézières où elle a esté inhumée. (Signé) Marchin, de Villenion ». Claude, père de Louis de Bretagne, baron d'Avaugour, de Clisson et Engrande, comte de Vertus, conseiller d'Etat, avait été nommé lieut^t au gouvernement de Rennes, le 15 juillet 1609. (Vieil. Arch. de la guer., vol. 13, p. n^o 15.) Un acte du 2^e décembre 1629, apporté le 31 juillet 1632 chez Demas, notaire, prédécesseur de M. Le Monnyer, qualifié Claude, baron d'Avaugour, comte de Vertus, « premier Baron de Bretagne, gouverneur de la ville de Rennes, lieut^t pour S. M. en la haute Bretagne, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et priu^e ».

ENTRÉES (GRANDES) chez le Roy. — Voy. DAN-GEAU, LAUZEX.

ÉPAULES (SUSANNE AUX). — Voy. GÉRAN (St-).

ÉPÉE DU ROI LOUIS XI. — Voy. LOUIS XI.

ÉPÉE DU ROI CHARLES VIII. 1487.

« A Jehan Gallant orfeure... pour... un bout d'épée et deux esmaux en l'un desquelz a vng Saint-Georges et en l'autre vne Sainte-Barbe, enlevez en boccs (*sic*); pour servir ledit bout au bout du fourreau d'une des espées dud. seigneur, et lesd. esmaux au pommeau d'icelle espée ». Comptes de l'argenterie du Roy. (Arch. Imp., KK., 70, fol. 161.)

ÉPÉE DE CHEVET DU ROI FRANÇOIS I^{er}. 1536.

Comme la plupart des chevaliers et gentilshommes, qui pour se mettre en garde contre les surprises et les trahisons, quelque bien gardés qu'ils fussent en apparence par leurs archers, François I^{er} avait ordinairement une épée sous son chevet. Voici ce qu'on lit, fol. 90 des Comptes de l'argenterie, 1536 (Arch. de l'Emp., KK., 91.) : « A Léonard de Laune, tailleur du Roy, la somme de huit liures dix sols tourn. pour son remboursement de pareille

somme qu'il a desbonnée de ses deniers au fourbisseur d'espée suivant la court, tant pour avoir fourby et nettoyé la grande espée à deux mains que l'on met ordinairement derrière le chevet du liet où couche led. seigneur... »

ÉPÉE DE PAREMENT.

Aux cérémonies publiques où le Roi paraissait, à cheval, dans toute la pompe de l'appareil militaire, — je parle des rois de France au x^ve siècle, au xvi^e et au commencement du xvii^e — le connétable portait devant Sa Majesté l'épée nue, signe de la puissance du prince et de son droit de commandement sur les armées. Si la cérémonie n'avait pas un caractère hautement politique, le grand écuyer portait, mais dans le fourreau, une épée que le Roi était censé pouvoir prendre si, par une circonstance quelconque, il venait à perdre ou à briser la sienne. Cette épée était nommée : Epée de parement, épée de parade, comme on dirait aujourd'hui, ne figurant que pour l'ornement et la forme. Le devoir de la porter qui appartenait au grand écuyer, le roi permettait quelquefois qu'il fût rempli par un officier de l'écurie, marchant à cheval devant le grand écuyer ou le premier écuyer quand il remplaçait celui-ci. Cet officier avait le titre de « porte-épée de parement ». Je vois dans le registre de l'Épargne, pour l'année 1614 (Arch. de l'Emp., KK., 201, fol. 3504), cette mention : « A Jean Bardin, porte épée de parement, en l'écurie du Roy, la somme de 300 liures, pour ses étrennes. » Dans les comptes de l'argenterie de Charles VIII (Arch. de l'Emp., KK., 93, fol. 178), je lis : « A Pierre de Saint-Martin, varlet du cheval de l'espée de parement, la somme de 99 liures tourn. pour ses gages de 1487 à 1488. » — Dans les comptes de l'écurie de Louis XI, 1463-65, je lis : « A Jehan Berjon, valet du cheual de parement sur lequel on porte l'épée du Roy. » (KK., 65, fol. 84.)

ÉPERNON (JEAN-LOUIS LA VALETTE, duc d').

Les vieilles archives de la guerre gardent (vol. n^o 12, p. 118) une pièce où cet homme, qui fut Amiral de France, est qualifié : « Pair et colonel général de l'infanterie française, gouverneur et lieut^t général pour le Roy des ville, citadelle et évêché de Metz » (23 sept. 1629). Son fils Henri, duc de La Valette, avait en survivance ces charges. « A notre très cher et bien aimé beau frère le duc de La Valette, pourvu des charges en survivance de notre cousin le duc d'Épernon son père. (Signé :) Louis et plus bas Bouthilier ». (Vol. cité.) — Le 23 déc. 1629, J.-L. de La Valette donna le brevet de chirurgien du régiment de Piémont à Matthieu Bertereau. Tout le personnel de l'infanterie française était sous ses ordres, et nul n'avait de l'avancement que par lui. La charge de « Colonel général de France », comme on disait par abréviation, fut supprimée en avril 1643, comme « trop onéreuse au trésor royal ». M. Le Monnyer, notaire, garde, parmi les anciennes minutes de son étude (12 sept. 1661), un acte de « Bernard de Foix et de La Valette duc d'Espéron (*sic*) et de Candalle, pair et colonel de France, gouverneur et lieutenant général des provinces de Bourgogne et de Bresse, demeurant à Paris, en son hostel, rue Platrière; 23 juin 1654 ». Il signait : « Bernard de Foix et de La Valette ». — Elisabeth-Régina de Goth, duchesse d'Épernon, fille majeure, héritière par bénéfice d'inventaire de feu Jules de Goth, marquis de

Rouillac, abbé de Notre-Dame du Tronchet, fit, le 23 mars 1701, un acte chez le prédécesseur de M. Le Mommyer, notaire à Paris; elle le signa : « E. Régine de Goth Despernon ». — *Voy. ÉRAMÈS, FOIX.*

ÉPICIER.

« Vous ne savez pas faire le portrait, c'est possible, cela est même certain, s'il faut le faire *dans les conditions du succès bourgeois*; mais M. Palmer n'exigeait nullement qu'il en fût ainsi. *L'ous l'avez pris pour un épiciër*, et vous vous êtes trompé. C'est un homme de jugement et de goût, qui s'y connaît, etc. » Ainsi parle madame la baronne Dudevant (Georges Sand) dans *Elle et Lui*. Cette définition de l'Épiciër est très-claire. Pour les artistes vaineux, pour les gens de lettres qui se croient du génie, de l'originalité, de la profondeur ou de la sublimité dans l'esprit; pour tout ce qui a la prétention d'être grand et fort; pour tout ce qui méprise la tradition; pour tout ce qui méprise surtout le jugement du public et n'admet pas qu'on puisse se connaître aux productions de la littérature ou des arts, être homme de goût et de jugement, si l'on n'a un brevet signé d'un des tourmenteurs de la langue française, si l'on n'est l'habitué de certains ateliers où se font adorer les grands maîtres de cette époque de modestie et de haute raison où nous avons le bonheur de vivre, le mot *Épiciër* est synonyme d'ignorant, de sot, d'idiot, de crétin. Dans l'échelle des injures, *Épiciër* est d'un degré au-dessus de *Bourgeois*. Au sentiment de nos grands hommes, Paul Delaroché était un peintre bourgeois, Casimir Delavigne un poète bourgeois, leurs admirateurs sont des épiciers, gens bons, tout au plus, à vendre du poivre ou de la cassonade et dont la capacité de l'esprit ne saurait se hausser à connaître une chose qui n'est pas huile, figue ou pruneau. Les artistes d'autrefois étaient moins dédaigneux; plusieurs et des habiles ne firent point difficulté de s'allier avec des épiciers, honnêtes gens qui ne s'y connaissaient pas plus que ceux d'aujourd'hui, mais dont on ne se moquait pas alors, parce qu'on ne se croyait pas le droit d'être impoli, sous prétexte qu'on avait du talent. Molière se moquait des précieuses et des pédants, engancee sottie que la bourgeoisie modeste et de bon sens sifflait avec lui et qu'elle siffle encore aujourd'hui. — *Voy. CORNFILLE (MICHEL), COITEAUX (PROCOPE), FRANÇIN, MARSE, RIGAUD, SARAZIN (JACQUES), SUEUR (ÉLSTACHE LE), THOMASSIN.*

ÉPINETTE (JOUEURS D'), ÉPINETIERS, ÉPINETTES du Roy et de la Reine et autres.

Au xv^e siècle et au xvii^e, nos rois avaient des joueurs d'épinette, en titre d'office, comme ils avaient d'autres instrumentistes. Le lis au reg. de St-Médéric, sous la date du 19 avril 1545, le baptistaire de « Lucresse, fille de Jehan Duguay » (ou Dugué), « epinette du Roy nostre sire » (Francois I^{er}). En 1599, le même Duguay était organiste du Roi François II. (Arch. de l'Emp., KK., 129.) Il avait un frère, Matthien Duguay, qui était à la fois joueur de luth et joueur d'épinette; il est sur l'État de la Maison du Roi, en 1559, comme joueur de luth; il est qualifié « épinette » au baptême de son fils Pierre, le 11 janv. 1548, à St-Merry. Le petit Pierre eut pour parrain Pierre Duguay, « épinetier », père de Jean et de Matthieu, et parent de Jacques et d'Antoine Dugué (*sic*), qualifiés « chan-

tres » (chanteurs) « et joueurs d'instruments de la chapelle du feu Roi Henri II ». En 1559, « Jehan Duguay » n'était pas le seul « épinetier du Roy », je vois dans l'État de cette année qu'en qualité d'« épinette du Roy », Augustin Langlois recevait la somme de 50 livres. Ce même Langlois, en 1556, avait reçu 4 aunes de drap noir « pour vng manteau et une saye ». (Arch. de l'Emp., KK., 106, fol. 2.) — Claude Chabeausseau était, en 1602, un des joueurs d'épinette de Henri IV. Il avait épousé Jeanne Mesnage, dont il eut Noël, baptisé à St-Jean en Grève, le 17 déc. 1602, et Isabelle, baptisée le 29 nov. 1605. Chabeausseau demeurait rue de la Verrerie. — En 1609, Jacques Champion, sr de la Chapelle, était « joueur d'épinette de la chambre du Roy »; il avait encore cette charge en 1633, ayant à survivance pour sa charge « Jean-Henri d'Anglebert », qui était alors enfant, et que son père fit pourvoir de l'emploi d'« épinette », longtemps avant qu'on sût s'il serait un jour capable de l'honorer par son talent, et quitta à l'en démettre s'il ne réalisait pas les espérances que Claude-Henri d'Anglebert, son père, avait conçues. — En 1668, Souillard, joueur d'épinette du Roi, reçut une pension de 50 livres. (Maison du Roy; Bibl. Imp., Ms. Colbert.) — Le joueur d'épinette de Louis XIII, en 1624, était un nommé Jacques Le Breton. Je vois qu'il avait épousé Marie Thomas et que, le 27 avril 1624, il fit baptiser Michel, un fils qu'elle lui donna. (Reg. de St-Etienne du Mont.) Si le Roi avait un joueur d'épinette, Anne d'Autriche en avait un aussi; c'était Pierre de La Barre, qui touchait quatre cents livres de gages en 1642, et dont l'emploi était assuré à son fils, Charles-Henri de La Barre. (Arch. de l'Emp., KK., 203.) — Contemporain des Duguay, vivait, sur la paroisse de St-Merry, Robert Denis, qui était « épinetier » et en même temps « organiste ». Il prit cette double qualité, le 12 mai 1546, au baptême de « Michel », un de ses fils, et, le 17 mars 1548, à celui de son autre fils, « Jehan », tenu par « Jehan Ferrand, organiste de Ste-Opportune ». — L'épinette et le clavecin, aieux du fort-piano, ne différaient guère quant au système de leur construction; c'était deux instruments à cordes et à claviers : le premier, petit et renfermé dans une caisse carrée montée sur quatre pieds; l'autre, plus grand et contenu dans une caisse à queue, comme est le piano à queue d'aujourd'hui, mais moins ambitieux. Louis XIV avait un clavecin, ce qui est tout simple : c'était un meuble de cabinet, sur lequel venait jouer Henri d'Anglebert; je vois que cet instrument fut, en 1688, orné de peintures par J. Joubert. Le nom de l'épinette est maintenant une injure; on le donne aux vieux pianos carrés, usés par le temps, ou aux pianos plus jeunes qui ont de mauvaises cordes et rendent des sons désagréables. — *Voy. ANGLEBERT, JOUBERT (JEAN).*

ERRARD (CHARLES II).

? 1615—1689?

Le département des Estampes de la Bibl. Imp. possède (Vol. Da-29) le portrait d'un homme barbu, couronné de laurier, la tête penchée à gauche et appuyée sur la main de ce côté. Cet homme tient de la main droite un compas, et cette main s'appuie sur un volume. Un manteau à l'antique cache à demi le corps du personnage, sous le buste duquel on lit : « Charles Errard de Bre-suire (*sic*), peintre ordinaire du Roy, âgé de cin-

quante-uit ans, 1628 ». « Cet Errard né vers 1570 (on ignore la date de sa mort), était le père (?), peu connu, de celui qui va nous occuper. P. Mariette, dans ses Vates, dit de Charles II Errard qu'il naquit à Nantes en 1606; qu'il fut un des premiers membres de l'Académie royale de peinture, fondée en 1648; qu'en 1666, il devint directeur de l'Académie de France à Rome; qu'il revint à Paris en 1672, et retourna à Rome en 1677, où, directeur de l'Académie, il mourut le 25 mai 1689, âgé de 83 ans. Mariette ajoute qu'Errard était peintre d'ornements, ce qui fit sa fortune avant l'année 1666. Je n'ai aucun moyen de contrôler les chiffres donnés par Mariette; je n'ai pu me procurer ni l'acte du décès d'Errard, ni l'acte de son baptême; je n'ai pas trouvé celui de son mariage avec « Marie de La Rue », que n'ont point nommé les biographes. Ce mariage est au moins de 1655. Voici, d'ailleurs, une preuve à l'appui de cette supposition : le 28 oct. 1655, « Marie de La Rue, femme de Charles Errard, peintre du Roy, dem^r dans la galerie du Louvre », fut marraine, à St-Roch, d' « Anne, fille de Henri Le Grand, m^e sculpteur, dem^r rue Ste-Anne ». Et puisque je parle de *parrainage*, je dirai que le « mercredi 26^e de décembre 1657, Charles Hérad (*sic*), peintre ord^r du Roy », fut parrain d'une fille de Jacques Sarazin, seizième et dernier enfant de ce sculpteur, et qu'il eut pour commère « Dam^{le} Marie de La Rue, femme dud. s^r Hérad (*sic*) ». Marie de La Rue tint un enfant de Noël Coypel, Antoine, le 12 avril 1661. Ch. Errard avait assisté comme témoin, le 29 avril 1659, au mariage de Noël Coypel; il avait signé l'acte de cette union en toutes lettres : « Charles Errard ». Errard fut parrain de deux des enfants d'Antoine Hérad. Le 12 avril 1661, Marie de La Rue fut dite « femme de Charles Errard, peintre et architecte du Roy ». Ce titre d'architecte du Roy, appliqué à Ch. Errard, je l'avais déjà remarqué dans le baptistaire de « Catherine, fille de Claude Descampot, dit de La Villette, m^e peintre ». L'acte inscrit au registre de St-Sulpice, sous la date du 25 juillet 1658, nomme le parrain : « Charles Herard (*sic*), peintre et architecte du Roy ». M. Fréd. Villot dit que Claude Lelorrain, se rendant à Rome, rencontra, à Marseille, « Charles Errard, peintre du Roy, qui s'y acheminait avec son père et son frère ». Ils arrivèrent à Rome le jour de St-Luc (18 oct.) 1627. J'ignore à quelle époque Errard revint d'Italie; le premier document qui me le montre à Paris est celui de 1655, que je viens de citer. Errard assista, le 4 nov. 1664, au mariage de Gaspard Marsy. Tenons pour assuré ce qu'avance Mariette, qu'Errard fut chargé de la direction de l'Académie de Rome en 1666. (Voir d'ailleurs ci-dessus l'art. Bernin.) Selon Bellori (*Vie du Poussin*), Ch. Errard présidait à l'exécution des moulages et des copies faites par les élèves d'après les antiques, « et il dessinait en même temps les plus belles statues antiques, les plus beaux reliefs qui furent ensuite envoyés à M. de Noyers ». J'ai recueilli et je vais transcrire quelques lettres qui feront connaître en partie les devoirs qu'Errard avait à remplir à Rome et la confiance qu'il avait inspirée à Colbert. Voici d'abord un billet d'Arnoul, intendant de Marseille; il est daté de cette ville, le 22 sept. 1668, et adressé au grand ministre : « Il est arriué, avec M. l'ambassadeur (de Rome) sur les galères, cinq petites quai-

ses (*sic*) que l'on me mande estre pressées d'envoyer... Il y a aussy trois grandes quaiesses de M. Errard, je ne les ay pas encore veues; il me prie qu'elles ne tardent pas dans les magasins, et appréhende l'économie des marchands qui pour attendre une commodité d'espargner dix escus font périr un tableau de cent... il me marque qu'il faut appréhender l'humidité, et, si faire se peut, faire aller le tout par mulets sur des brancards. Tout partira demain pour Lyon ». (Bibl. Imp., Lettres reçues par Colbert: Ms.) Voyons une lettre autographe de M. de Bourlemont, que le Roi pensionnait à Rome pour faire, en dehors de l'ambassadeur, une foule d'affaires minimes qui ne valaient pas que le représentant officiel d'un grand souverain y mit la main :

« Monseigneur, j'ay receu celle qu'il vous a plu de m'escire du 14 décembre, et aussy tost j'ay vu M. Erard (*sic*), pour sçavoir quand il trouveroit à propos que je demandasse les permissions pour mouler les statues de Montecaval et celle de Marc Aurel du Campidole » (*Campi Olio*) « et généralement d'autres permissions à mesure qu'il en auroit (*sic*) à faire. Il m'a dit qu'il mauiseroit lorsqu'il seroit temps, ven que a présent la rigueur de l'hyver ne permet pas d'y pouvoir travailler, et aussitost que le temps sera adouci, il m'a dit qu'il deuroit commencer par faire mouler des statues qui sont au jardin de Borghaise (*sic*) et Ludovisio, et lorsqu'il jugera à propos je luy obtiendré la permission et ensuite toutes les autres susdites. — L'Académie du Roy est tres bien réglée et ledit sieur Erard en prend un grand soing. Je luy ay donné un aduis de me faire une notte des peintres de Lombardie les plus fameux qui ont travaillé autrefois dedans l'état des Vénitiens, come sont Paul Veronese, le Corregge, Palma, le Tintoret, Titien et d'autres qu'il sçait, et que j'envoierois cette notte à M. de St-André, ambass. du Roy à Venise, sur l'occasion des comments supprimés qui sont en quantité dedans l'Etat des Vénitiens et qui ont peust estre des peintures en leurs églises de ces fameux peintres qui sont a present à vendre; et faisant reconnoistre lesdits tableaux pour vray originaux lon pourroit les avoir à prix raisonnable pour la galerie du Roy, ni ayant point de tableaux plus assurees destre originaux que ceux qui ont tonieurs esté vus et conceus pour tels aux églises. — J'ay apris de M. l'Arch. de Toulouse come il avoit plu au Roy d'ordonner le paiement de deux mille escus des pensions qu'il plaist à la bonte de Sa Maj. de m'accorder par an pour m'aider à subsister icy, et que vous m'avez voulu faire la grace, Monseigneur, d'en faire si promptement expedier l'ordonnance quelle estoit desia es mains de moudit s^r l'Archevesque. Je rens de tres respectueues graces au Roy par une lettre que j'ay l'honneur d'escire a Sa Maj. et vos remercie très humblement de tant de bonté qu'il vous plaist avoir pour moy. En attendant l'honneur de vos commandements, je demeure avec tout respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur, Louis de Bourlemont. — A Rome ce 8^e janvier 1669. Mgr Colbert. »

Le 19 février 1669, le même Bourlemont écrivait à Colbert :

« Monsieur Erard est tombé malade, j'espère pourtant qu'il n'y auroit (*sic*) pas de danger; c'est une atteinte d'apopleisie (*sic*); je voirai que ceux de l'Académie ne perdent pas le temps. »

Je tire de la même collection la lettre suivante, non pas autographe, mais signée d'Errard; elle est intéressante :

« Monseigneur, Mons^r Girardon aiant l'honneur d'estre apres de vous, informera Vostre Excellence de toutes les particularités de l'Académie, tant de l'estude et conduite des pensionnaires du Roy que de tous les ouvrages que j'ai fait faire par vos ordres pour le service de Sa Majesté, le séjour de plus de deux mois qu'il a fait à l'Académie luy en aiant donné une parfaite connoissance, lequel temps il a employé aussi vtilement a veoir les belles choses et

les habits depuis et principalement Mons^r le cheualier Bernin, duquel il pourra dire a Votre Excellence les sentimens. Je croi quil aura beaucoup profité en son voyage, aiant veu et examiné les belles choses avec plaisir et estonnement; ces grands et magnifiques restes de l'antique Rome lui auront asseurement inspiré de haultes pensées, le voyant dans la passion si Votre Excellence lui commande de mettre la main à l'œuvre et s'efforce d'en produire quelque une, je lujay conseillé de remarquer dans ces fragmens antiques que le tout et les parties sont grandes et simples et ces beaux esprits onst fait la confusion des choses petites et tristes (*sic*) tant dans leurs ouvrages d'architecture que de sculpture, ce qui leur donne la grandeur, netteté et harmonie avec la resistance aux inieures du temps et qui diminue beaucoup de la despense; ces grans genies n'ayant mis les ornemens que dans les lieux propres à les recevoir, ne s'estant seruis de cette delicatesse que pour faire paroistre leurs ourages plus grands et magnifiques. Je crois que mond. sieur Girardon quitte Rome avec douleur de se detacher sitost de ces belles choses, mais l'ordre qu'il a receu de la part de Votre Excellence luj a fait prendre en mesme temps resolution d'obeir; je le vois partir avec desplaisir principalement dans l'estat ou je suis aiant crainte de ne pouvoir pas bien m'acquitter de la charge dont Votre Excellence m'a honoré, la guerison de ces sortes de maladies dont j'ay esté atteint estant tres longue et quelquefois incurable. Je soumetts le tout à la volonté du Très-Puissant, persistant dans le zèle d'obeir aux ordres de Votre Excellence jusques au dernier moment de ma vie. C'est avec beaucoup de desplaisir, Monseigneur, que je ne puis auoir l'honneur de vous escrire moy mesme, vous demandant pardon de la liberté que je prens de me seruire d'une autre plume pour dire à Votre Excellence que je suis avec profond respect, Monseigneur, vostre tres humble, tres obéissant et tres obligé seruiteur, ERRARD. De Rome, ce 31 apr. 1669. »

Les lettres suivantes furent écrites par Colbert à Errard, à l'ambassadeur de France auprès du St-Père, et à l'abbé Benedetti, un des hommes dont se servait le Roi pour l'arrangement des affaires qui intéressaient particulièrement les arts. Ces lettres sont aux Archives de la Marine, dans des registres où l'on n'irait pas les chercher sans doute, ceux des *Dépêches concernant le commerce*. La première est adressée au duc de Chaulnes, ambassadeur de Louis XIV :

« A St-Germain, le 7^e mars 1670. J'ay esté bien aise de voir par la lettre que vous auez pris la peine de m'escrire, le 11^e du mois passé, que le soin que le sr Errard a pris de faire copier les tapisseries de Raphaël ayt vostre approbation. Je vous auoie que je crains fort que nous ne perdions ce pauvre homme, parce que j'aurois beaucoup de peine à trouver vn sujet aussi bon que celui-la pour mettre à sa place. » (Arch. de la Mar. Com., 1760, t. 1^{er}, fol. 95.) — A M. le duc de Chaulnes. A St-Germain, le 15^e mars 1670. — J'ay reçu avec la lettre qu'il vous a plu de m'escrire, le 8^e du mois passé, le plan du palais du prince Ludouïsio. Je n'ay pas manqué aussy tost de rendre compte au Roy de la proposition que vous faites de l'acheter; mais quoique je n'y ai pas tromné Sa Majesté disposée, comme la beauté des statues et des antiques qui sont dans le palais et la vigne pourroit l'y conuier, s'il y auoit quelqu'apparence de pouuoir traicter du tout a bon marché, j'escriis au sieur Errard (*sic*) d'examiner soigneusement ce palais et tout ce qui est dedans et de me mander le prix que l'on en pourroit donner, après quoy j'escriroy à M. l'archeresque de Toulouse à Madrid pour voir s'il s'en pourra accommoder directement avec le dit prince. » (Vol. cité, fol. 114.)

Colbert écrivait, de St-Germain, le 18 juin 1670, à Errard :

« Le supérieur des Minimes de Rome me donne aduis qu'il a fait mettre les armes du Roy sur le portail de l'église de ce couuent, mais que comme cet ourage ne peut durer longtems n'estant que de maçonnerie, l'on

pourroit les faire en marbre, ce qui ne costera pas grand'chose; de sorte qu'il sera bon que vous conferiez avec luy sur ce sujet, et qu'ensuite vous m'en envoyez un dessin, en me marquant en mesme temps a quoy la despense en pourra monter. »

Colbert ayant résolu d'envoyer le jeune Seignelay en Italie pour s'y former le goût, écrivit à Errard de donner au voyageur un peintre pour dessigner ce qu'il trouvera de bon dans son voyage, cet artiste devant l'accompagner jusqu'à Turin et puis s'en retourner à Rome ». (Instructions pour mon fils pour son voyage d'Italie, 31 janvier 1671.) Le 17 juillet 1671, Colbert écrivait, de St-Germain, à Errard :

« J'ay esté bien aise de recevoir vostre lettre du 9^e de ce mois, mais je vous auoie que j'ay esté surpris de ce que mon fils m'a dit que vous n'estiez pas content du travail et de l'application des academistes, ny de leurs mœurs, et encore moins de l'obeissance qu'ils vous doibuent rendre, d'autant que vous ne m'en auez jamais rien fait scauoir. Ne manquez pas de m'escrire en détail tout ce qui se passe sur ce sujet; et comme il n'y a rien de si nécessaire pour le bien de l'Académie que d'establi la subordination, et la déférence que tous ceux qui y sont enuoyez doibuent auoir pour vous, en cas que vous ayez besoin de quelque ordre pour cela, ne manquez pas de m'en aduertir, parce que mon intention est que vous ayez une autorité entière et absolue, pour chasser ceux qui manqueraut à ce principe. » (Commerce, 1671, fol. 19.)

Voici une lettre adressée, le 6 novembre 1671, par Colbert à l'abbé Benedetti :

« Monsi^{eu}r, j'ay receu la lettre que vous m'anez esrit le 13^e du mois passé par laquelle vous me donnez aduis que l'on pourroit à present acheter le buste de *Jupiter* de M^{rs} de la Valle. J'approuue fort la pensée que vous auez de faire cette acquisition pour le Roy; mais comme il faut prendre garde de ne pas acheter cet antique plus qu'il ne vaut, il sera bon que vous conferiez sur ce sujet avec M. Errard qui l'examinera, et en fera le prix, et ensuite vous pourrez le payer des deniers que vous auez entre les mains. » (Commerce, 1671, fol. 156.)

Colbert écrivait le 20 novembre 1671 à Errard :

« J'ay receu vostre lettre du 20^e du mois passé; j'examineray dans peu de jours la proposition que vous me faites d'acheter quelques statues du prince Ludouïsio. Cependant, je vous puis dire dès à present que je n'y penseray jamais pour le Roy, que le prix n'en diminue considérablement. — Je suis bien aise que le caualier Bernin se plaise à travailler à la statue du Roy; informez moy de temps en temps de l'estat auquel elle sera, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. » (Vol. cité, fol. 162^o.)

Autre lettre de Colbert à Errard, datée de Paris, le 23^e janvier 1672 :

« J'ay veu vostre dernier Mémoire que vous auez enuoyé à M. Dumetz concernant l'Académie de Rome. Il me semble que le nombre des Academistes diminue trop. J'auray soin de vous en enuoyer de nouueaux; vous voyez bien par là que le Roy n'est pas résolu de discontinuer le soin des arts, nonobstant les grandes guerres auxquelles S. M. est à présent appliquée, et vous pouuez estre asseuré que Sa Majesté ayant autant les beaux arts qu'elle fait, les cultivera encore avec d'autant plus de soin qu'ils pourront seruir à éterniser ses grandes et glorieuses actions. Ne manquez pas de m'escrire amplement tous les moys, à moy mesme l'estat de l'Académie, et enuoyez moi soigneusement les mémoires de tous les ourages auxquels vous employez les Academistes; et marquez avec soin les différens degrez d'application, de génie et d'estude des Academistes; faites faire aux peintres les copies de tout ce qu'il y a de beau à Rome, et lorsque vous a rez fait tout copier, s'il est possible, faites les recommencer, et à mesure que vous auez quelqu'ouvrage fait, enuoyez le moi par les premiers vaisseaux qui passeront le destroit; et en cas qu'il vous en manque, en me donnant aduis j'auray soin de vous en en-

uoyer. — Faites faire aussy aux sculpteurs la mesme chose et faites leur copier tous les beaux bustes et les belles statues qui sont à Rome; et, en un mot, redoublez vostre chaleur et vostre application plus que jamais, et entreprenez hardiment de faire copier tout ce qu'il y a de beau. Surtout pensez à conserver vostre santé, parce qu'elle est nécessaire pour bien établir cette Academie qui sera éternelle dans Rome, si Dieu donne aux Roys successeurs de Sa Majesté le mesme amour qu'elle a pour les beaux arts. » (Vol. cité, fol. 218 v°.)

Je finis par une lettre écrite, de Versailles, à Errard, le 29 janvier 1672 :

« M^r l'enesque et duc de Laon m'a enuoyé vn de sin pour le nouvel ordre d'architecture que le Roy fait rechercher auquel vn père de l'Oratoire de Rome, nommé Chapuis, et vn nommé Barrière ont trauaillé; et comme ce dessin m'a paru assez beau, ne manquez pas de vous informer de la capacité dud. Barrière, combien il y a qu'il demeure à Rome, s'il est bon architecte, s'il s'est fortement appliqué à cette science, et en un mot s'il a le goust et discernement nécessaire dans tous les ouurages qui en dépendent, afin de me le faire sauoir incessamment. » (Commerce, 1672, fol. 24 v°.)

— « Charles Errard, âgé de *soixante ans*, peintre Architecte du Roy et Recteur de l'Academie Royale établie à Paris par Sa Majesté, veuf de deslincte damoiselle Marie de la Rue, » épousa à St-Germain l'Auxerrois, le 28 avril 1675, « damoiselle Marie-Marguerite-Catherine Goy, âgée de *dix-huit ans* », (le fou!) « fille de Charles (*sic* pour Claude) Goy, peintre ordinaire du Roy, et de damoiselle Marguerite Caillion, tous deux de St-Germain, dem^r aux galleries du Louvre. » L'acte que je copie est signé :

Charles Errard

Marie-Marguerite-Catherine Goy, Claude Goy, Marguerite Caillion. » Charles Errard est-il rajeuni dans cette note et n'avait-il en effet que 60 ans? ou en avait-il 69, comme le ferait supposer la note de Mariette, citée au commencement de cet article? Dans le premier cas, il serait né en 1615 et non en 1606. Peut-on supposer que Claude Goy, qui faisait déjà une étrange sottise en donnant sa fille à un homme de soixante ans, l'eût donnée à un vieillard presque septuagénaire? Je crois, quant à moi, que Mariette eut de mauvaises informations, qu'Errard naquit vers 1615 et qu'il mourut en 1689, âgé de soixante-quatorze ans et non de quatre-vingt-trois.

En 1682, Charles Errard envoya d'Italie en France des caisses contenant des marbres antiques et des copies exécutées par les pensionnaires du Roi à Rome. Je vois que la flûte nommée *la Reine-des-Anges*, fut chargée d'aller à Civita-Vecchia chercher ces objets destinés aux maisons royales. Colbert écrivit, le 23 janvier 1682, à M. de Vauvré pour le charger de prier M. le chevalier de Châteaurenand de détacher de son escadre un de ses vaisseaux, pour escorter *la Reine-des-Anges* jusqu'à Civita-Vecchia et de là jusqu'à Brest. (Arch. de la Mar.) — Je trouve dans un des registres des Bâtimens du Roi, pour l'année 1680 : « A Charles Errard, peintre, retenu pour seruir Sa Maj., la somme de 1200 l. pour ses gages. » — On lit dans le *Dict. historiq. de Paris*, par Hurtant et Magny, t. III, p. 67 : « Errard peignit le plafond de la salle des gardes à Fon-

tainbleau, » salle qui a 60 pieds de longueur sur 27 et demi de largeur. Les auteurs de ce même dictionnaire disent que ce fut Ch. Errard qui donna les dessins de l'église de l'Assomption. Ce travail a trouvé beaucoup de critiques; ce qu'on peut reprocher surtout à cet édifice, c'est la coupole qui le coiffe comme un lourd turban, mal proportionné avec le corps qu'il surmonte. — En 1671, une médaille fut frappée en l'honneur de Ch. Errard; le Musée des Médailles à la Monnaie de Paris possède un exemplaire de ce petit monument. Sur la face, est (profil à droite) la tête du peintre autour de laquelle sont écrits les mots « CAR. ERRARD MONSTRAT TER. » Sur le revers est Apollon, un monstre abattu à ses pieds, avec cette légende : « *Sic fies Apollo.* » Cette médaille avait été frappée sans doute par les soins des pensionnaires de l'Académie; elle est datée : « Roma, 1671. » — Je ne sais si quelque ouvrage important de Charles Errard est venu du xvii^e siècle à nous; je n'ai pu trouver qu'un dessin de cet artiste, qui jouit d'une certaine réputation dans son temps, quoique Poussin l'estimât assez peu comme dessinateur et qu'il lui reprochât sa lourdeur. Le dessin dont je parle est au crayon rouge et représente, dans une petite dimension, Orland Fréart de Chambray, tête de profil à droite. Il n'y a rien à conclure de ce portrait pour ou contre le talent de son auteur. Il est bien, et c'est tout. Il porte la signature : « *Carol. Errard.* » — Dans l'acte du mariage d'un « Jean Lacroix », musicien (27 sept 1655), figure parmi les témoins « Charles Errard », qualifié « Architecte du Roy ». — Voy. BERNIX, CHANTELOUP, COYPEL, GHEINST (VAN DER), GOY, MÉDAILLES, MOSYX, SEIGNELEY HÉRAULT.

ESCALIN DES AIMARS (ANTOINE). — Voy. LA GARDE (DE).

ESCARS (CHARLES et D'). 1611—34.

Je vois dans la minute d'un acte, d'ailleurs peu important, à la date du 15 mars 1611 (étnde de M^r Le Monnyer), que « Charles d'Escars, enesque et duc de Langres, pair de France, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, commandeur de l'ordre du St-Esprit, » était « logé de présent à Paris, place Maubert, » en la maison où « était » pour enseigne l'image St-Etienne. — « N., comte d'Escars, le s^r de St-Bonnet et madame de La Feuillade, ayant en ensemble des procès et différends pour la possession et jouissance de chastean et terre de Juilliac en Limosin, dependants de la succession de Jacques d'Escars », et les gentilshommes du pays ayant pris parti pour ou contre chacun des contestants, le Roi, par lettres patentes du 20 sept. 1630, commit à la garde du château en litige le capitaine Villemarceau, exempt des gardes du corps. Malgré cette garantie, M. de St-Bonnet se permit des violences qui contraignirent le Roi à renvoyer au Parlement de Paris les informations faites contre le s^r de St-Bonnet. L'arrêt, du 10 juin 1634, est aux Vieilles archives de la guerre, vol. 21, pièce 134. — Voy. CHEVERT.

ESCRIMEURS. — Voy. MAÎTRES D'ARMES.

ESKENA, ESQUENAT ou HIESKENA (EDRIK?).

? —1677?

Peintre de miniature, aujourd'hui très-inconnu, bien qu'il ait en le double titre de « Peintre de Monsieur » et de « Peintre du Roy ». Les documents que j'ai pu voir donnent à son nom des formes très-

diverses. Le premier en date est un acte de naissance inscrit au Registre de St-Jean en Grève. Il m'apprend que « Egrez Esquenat, compagnon peintre », eut, le 9 mai 1636, de « Catherine Davian, sa femme », un fils baptisé le lendemain sous le nom de Claude. Une copie de cet acte dans un autre registre de la paroisse, dit : « Le 10^e may 1636 fut baptisé Claude, fils de Egrez Esquenat, m^e peintre, et de Catherine Davian, sa femme ». Le 9 mai 1637 fut baptisé, à St-Jean, « Angélique, fille d'Egucenig (*sic*) Hesguena (*sic*), peintre, et de Catherine Davian ». Le 12 déc. 1640, baptême de « Hierosme, fille d'Agry (*sic*) Arsqnag (*sic*), Peintre de Monsieur, frère unique du Roy » (Gaston d'Orléans), « et de Catherine Dorient (*sic*) ». Esquenat eut un autre enfant, André, dont je n'ai pas recherché l'acte de naissance, mais dont le décès est inscrit à St-Jean en Grève, à la date du 15 nov. 1647; il est dit : « André, fils de Egrez (*sic*) Esquenac (*sic*), escuier, dem^t rue de la Tisseranderie ». L'année précédente, Esquenat avait perdu son fils Claude; « le jeudi 29 sept. 1646 », dit le registre, « décéda Claude Esquenac, fils de Egrez Esquenac, m^e peintre, dem^t rue de la Tixeranderie... » — Les États de la Maison du Roi, pour les années 1642, 43, 44, 45, 47, 48 (Arch. Imp., Cour des aides, t. 1^{er}), et 1^{er} juin 1650 (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, n^o 73), comprennent parmi les officiers aux gages de 30 l. et non Valets de chambre : « Egrick Hieskena », et « Egreck Hiskena ». Il est à croire qu'Hiskena ou Hieskena est la forme approximative du nom étranger que les vicaires de St-Jean eurent tant de peine à écrire sous la dictée de l'artiste qui ne savait probablement pas écrire lui-même, et dont la prononciation était intraduisible ou du moins très-difficile à représenter orthographiquement. Les ouvrages d'Hiskena ou Esquenat, s'il en existe encore, ne sont connus de personne, ou du moins, parmi les peintures anonymes de la première moitié du dix-septième siècle, aucune ne lui est attribuée. Une seule chose peut faire croire que cet artiste n'était pas sans talent, c'est qu'il travailla pour Gaston d'Orléans, qui lui donna le titre de son peintre; et l'on sait que Monsieur était un amateur éclairé des beaux-arts, qui n'aurait pas fait entrer dans sa collection réputée fort belle les ouvrages d'un homme médiocre ou nul. — Le petit livre intitulé : « *Extrait des noms des peintres les plus célèbres*, etc. » (anonyme, Paris, 1679; Bibl. Imp., p. 590-A), porte cette mention qui se rapporte évidemment au peintre dont le nom véritable reste encore un mystère : « Ekenas, de Paris, miniature, compositions d'histoire, mort en 1677. »

ESPARBÈS DE LUSSANT. ?1613—1693.

« Le 13 juin 1693 est mort, à Clignancourt, dans le logis du s^r Garost, cons^r du Roy en son Châtelet de Paris, h^t et p^t seig^r messire Louis d'Esparbès de Lussant d'Aubeterre, seig^r comte de La Serre, premier et plus ancien lieutenant g^l des armées de Sa Majesté, âgé d'environ quatre vingt ans, après avoir reçu tous les sacrements avec beaucoup d'édification, et a été transporté à St-Roch, à Paris, lieu de sa demeure. » (Reg. de Montmartre.) — « 11 janvier 1615 », Bapt. de « Roger, fils de M^{re} François d'Esparbes de Lussan, marquis d'Aubeterre, baron de La Serre et Chadenas, cons^r du R., cheual^r de ses Ordres, cap^{ne} de 50 h. d'armes, gouverneur et sénéchal du pays d'Agénois et Gas-

cogne et gouverneur de la ville et comté de Blaye, et de dame Hippolyte Bouchard (*sic*) sa fem., marquise d'Aubeterre; parr. M^{re} Roger de Bellegarde, marq. de Serre, ch^r des ordres du R., cap^{ne} de 100 hom. d'armes, g^l escuyer de France, premier gentilh. de la Ch. du R. et gouverneur g^l des pays et duché de Bourgogne et Brosse; marr. Marguerite de Valois, Reyne et Duchesse de Valois, d'Agénès (*sic*), Condommois et Laurageois, fille de Henri II, Roy de France. » — Dans ses vieilles minutes, M. Galin, not., garde 1^o un acte de Pierre d'Esp. de Luss., marq. d'Aubeterre (15 oct. 1663); 2^o un de Pierre de Bouchard d'Esparb., marq. d'Aubet. (20 juill. 1644); 3^o acte du mariage de Gabriel d'Esp., baron de Lussan, avec Marguerite du Fay (15 mai 1644).

ESPINAY (d'). — Voy. LEXCLOS, LUC (St-).

ESPRIT (ORDRE DU ST-).

Les auteurs ne sont pas d'accord sur les motifs qui portèrent Henri III à créer l'Ordre militaire du St-Esprit, dont les uns reportent la fondation au 31 déc. 1578, et les autres au 1^{er} janv. 1579. Pierre de l'Estoille, qui recueillait les bruits de la ville, et les enregistrait dans son *journal*, n'ose rien affirmer à ce sujet; il se contente de rapporter la rumeur qui courait le monde, et s'exprime sur les intentions du Roi avec une prudente réserve. « *On disoit*, » écrit le chroniqueur, « que le Roi avoit institué cet Ordre pour joindre à soi, d'un nouvel et plus estroit lien, ceux qu'il vouloit nommer, à cause de l'effréné nombre de chevaliers de l'Ordre de St-Michel, qui estoit tellement avili, qu'on n'en faisoit non plus de compte que de simples hobereaux ou gentilastres..., et ce faisoit, à ce qu'on disoit, parce que beaucoup de ses sujets agités du vent de la Ligue... tendoient comme à rebellion... A quoy Sa Majesté désirant pourvoir, s'estoit aduisée de se fortifier desdiets chevaliers qu'elle croyoit, avec ses mignons et un régiment des gardes, qui journellement l'assistoient, lui estre plus prompts et fidèles défenseurs, adavançant quelque émotion. » De ce passage du *Journal de Henri III*, Sismondi (*Hist. des Français*) s'est cru en droit de conclure « que la pensée de faire entrer les mignons dans une puissante association, dans laquelle ils contractassent l'obligation de se défendre les uns les autres, eut autant de part que l'habitude de mêler la dévotion aux plus honteuses débauches, dans l'institution de l'Ordre du St-Esprit, qui fut fondé par Henri III, le 31 déc. 1578 ». Ainsi, pour Sismondi, l'Ordre du St-Esprit fut surtout fondé en vue de réunir par un lien solide les favoris du Roi, et de faire de ce faisceau comme le centre d'une phalange toujours prête à défendre le prince fondateur. Le P. Louis Mainbourg, dans son *Histoire de la Ligue* (Paris, 1683, in-12, t. 1^{er}, p. 60), sous l'année 1579, se référant au Journal de l'Estoille, après en avoir analysé les termes, dit : « On a cru longtemps que Henri III en estoit l'instituteur et le fondateur, et luy mesme a fait ce qu'il a pu pour établir cette créance dans le monde. Mais... on a trouvé, par une voye qui ne peut estre nullement suspecte, et qui ne laisse plus aucun doute sur ce sujet, que l'origine de cet Ordre se doit rapporter à un prince de l'auguste sang de France, je veux dire à Louis d'Anjou, dit de Tarente, roi de Jérusalem et de Sicile, qui en l'année mil trois cens cinquante-deux, le jour mesme de la Pentecôte, institua dans le chasteau de l'OEuf à Naples l'Ordre des chevaliers du St-Esprit... Cet Ordre périt tellement

avec lui, qu'il n'en seroit pas même resté la mémoire, si l'original de la constitution du Roy Louis ne fust tombé... au pouvoir de la République de Venise, qui en fit présent à Henry III à son retour de Pologne.... Trouvant cet ordre très-beau, et de plus, qu'il lui convenoit parfaitement bien, parce qu'étant né le jour de la Pentecoste, il avoit été couronné le même jour, premièrement Roy de Pologne, et puis Roy de France, comme Louis de Tarente avoit reçu ses deux couronnes de Jerusalem et de Sicile à pareil jour, il lui prit envie de le renouveler quatre ans après. Mais comme il vouloit aussi que l'on crust qu'il en étoit l'auteur, il en changea le collier, où il mit *certain* chiffres, auxquels on a substitué depuis des armes en formes de trophées, qu'on y voit encore aujourd'hui; et après avoir pris ce qu'il voulut des statuts de cet Ordre, il commanda au s^r de Chiverny de brûler cet original pour en abolir la mémoire, mais ce ministre ne se crut pas obligé d'exécuter cet ordre, et une pièce si rare échut à l'Evêque de Chartres, son fils..., ce que nous apprenons de M. Le Laboureur, qui nous en a donné tout au long la copie dans ses Additions aux Mémoires du s^r de Castelneau. » Louis Maimbourg, qui ne dit point quels furent ces « certains chiffres » dont il parle, se tait sur les intentions de Henri III. Jean Le Laboureur, qu'il cite, parle dans les termes suivants de la création de l'Ordre du St-Esprit : « C'est à ce prince » (Henri III) « qu'on doit l'institution de l'Ordre du St-Esprit, où il y eut d'abord plus de mystère d'amourcettes que de religion; le vert naissant, le jaune doré, le blanc et le bleu estoient les couleurs de sa maîtresse; les doubles M désignoient son nom, et les deux lettres grecques, qu'on appelle *delta*, enlacées ensemble, qui dans la rencontre du centre forment un *phyl* grec, pour signifier *fidelta*, devoient servir d'assurance de cette fidélité qu'il lui avoit jurée, et qu'il ne continua pas longtemps. Les H qui sont adouctées au chiffre des doubles M marquoient le nom du Roy, et les fleurs de lys dans les flammes représentoient le feu de son amour... Cet Ordre n'est qu'une imitation d'une pareille milice du St-Esprit, instituée l'an 1352, par Louis d'Anjou, duc de Tarente, Roi de Hierusalem et de Sicile, à cause de la Reine Jeanne, sa femme et sa cousine.... Il lui convenoit parfaitement » (à Henri III) « pour estre né le jour de la Pentecoste et pour avoir esté le même jour couronné Roy en Pologne et en France. » (*Mémoires de Messire Michel de Castelneau*, Addition de J. Le Laboureur, in-fol., 1660, Paris, t. II, p. 295.) Il n'y a là, comme on voit, ni mignons, ni association dans l'intérêt d'une défense mutuelle ou de la défense du Roi. Mais quelle était cette maîtresse de Henri III en l'honneur de laquelle le Roi institua ou renouvela un Ordre de chevalerie? Le Laboureur le savait, et ne voulut pas le dire, tant apparemment la chose parut à ce digne homme incroyablement monstrueuse. La femme que le Roi aima d'un amour si caché que nul de ses contemporains ne parut l'avoir soupçonné, n'est autre que la propre sœur de Henri III, celle qui fut l'épouse de Henri IV, Marguerite de Valois. Si improbable que ce fait paraisse, il est vrai pourtant, et voici, à son sujet, ce que je trouve, de la main de Pierre Dupuy, dans le vol. 661-662 de la collection manuscrite à laquelle on a donné son nom, et qui est conservée à la Bibl. Impériale : « L'Evêque de Grasse, premier aumônier de la sene Reine Marguerite, dit avoir appris d'elle, fort con-

fidemment, que l'institution de l'Ordre du Saint-Esprit avoit esté faict(e) pour l'amour d'Elle, et de faict que les couleurs de l'Ordre estoient les siennes propres, sçavoir est le vert naissant, le jaune doré, le blanc et le bleu ou violet; que les chiffres des doubles M estoient pour elle, comme aussi les : $\Theta\Delta$ ou *fidelta*, et les H pour le Roi Henry III; qu'en effet, il l'avoit grandement aimée sans qu'elle y eust aucune inclination, et qu'il n'avoit jamais rien eu d'elle que par force; ouy bien ses deux autres frères le Roi Charles et Monsieur d'Anjou, lesquels elle avoit aimez grandement; que c'avoit esté un caprice de faire mettre le Saint-Esprit en croix, tandis qu'Elle faisoit attendre trop longtemps quelle inspiration elle avoit du St-Esprit sur les propositions dont elle estoit aliène. » Nous voilà bien loin des « ont dit » de P. de Lestoille et des inductions de Sismondi!

Où l'Evêque de Grasse déposa-t-il ces confidences de la Reine Marguerite que Dupuy lui emprunta? Je l'ai cherché vainement. Dupuy tint pour véritables les assertions de Le Laboureur sur des choses qu'il connut, mais qu'il n'osa pas répéter, de peur de nuire à la réputation de la sœur de Henri III, ou de jeter la désapprobation sur l'origine de l'Ordre du St-Esprit. L'Evêque de Grasse calomnia-t-il la Reine Marguerite? Comment le supposer? Où seroit l'intérêt dans une si indigne conduite? Qu'il ait eu tort de ne pas oublier ce que Marguerite lui avoit dit « fort confidemment », on pourra le penser. Dans un homme grave, qui avoit été le serviteur d'une femme dont pendant environ trois ans il avoit dirigé la conscience, une telle indiscretion est étrange assurément; mais il ne s'ensuit pas qu'Etienne de Boucicaut ait inventé ce qu'il a raconté des rapports de Marguerite avec ses trois frères incestueux. Il faut croire à la parole d'un prélat dont on n'a aucun motif pour suspecter la vérocité, et prendre ce qu'il rapporte comme un renseignement curieux pour l'histoire des mœurs de l'époque où il vécut. — Etienne Le Maingre de Boucicaut, natif d'Arles, évêque de Grasse, nommé le 8 avril 1598 et sacré le 8 mars 1604, fut fait, le 27 juillet 1612, premier aumônier de la Reine Marguerite de Valois (*Gallia christiana*, t. III, p. 1179; *Ecclesia Grassensis*), M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. XI, p. 375), dit que l'institution de l'Ordre du St-Esprit fut solennisée le 1^{er} janv. 1579 en l'Eglise des Grands-Augustins à Paris; il n'est pas tout à fait d'accord en ce point avec le Père Anselme, qui (*Hist. généalogiq.*, t. IX, p. 1) publie les Statuts de l'Ordre « donnés à Paris au mois de décembre l'an de grâce mil cinq cens soixante et dix huit »; et ajoute que la première promotion — dont il nomme les chevaliers — fut faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31 décembre 1578.

L'*Encyclopédie méthodique*, après les Mémoires de Castelneau, dit que Henri III établit l'Ordre du St-Esprit « en mémoire de trois grands évènements arrivés le jour de la Pentecôte, et qui le touchoient personnellement, sçavoir sa naissance, son éléction à la couronne de Pologne et son avènement à celle de France. » Selon l'Art de vérifier les dates, ce fut le 31 mai 1573 qu'eut lieu l'élection de Pologne, et le 30 mai 1574 que Henri III succéda au pouvoir de son frère Charles IX; quant à la naissance du troisième fils de Henri II, les historiens la reportent unanimement au 19 sept. 1551. Or, comment Castelneau, Le Laboureur, qui a édité ses Mémoires, et les auteurs de l'*Encyclopédie*, ont-ils pu croire que

la fête de la Pentecôte ait pu tomber à la date du 19 septembre l'année 1551? Elle fut solennisée le 17 mai cette année. Quant aux années 1573 et 1574, elle tomba en effet le 31 et le 30 mai. — « Ce mesme jour 1^{er} janv. 1620 furent faits soixante quatre cheualiers de l'Ordre du St-Esprit, par le Roy Louis XIII^e, surnommé *Le juste*. » (Reg. de Christophe Petit, Arch. de St-Paul.) — Antoine Bobasse, notaire au Châtelet de Paris, fut nommé notaire de l'Ordre du St-Esprit le 26 juin 1680. L'acte en est dans l'étude de M. Roquebert. — *Voy.* CLAIRAULT, CASTILLE, HUMÈRES, LE LABOUREUR, LOUVOIS.

ESSARTS (CHARLOTTE DES). ? — 1651.

On sait que cette femme ne brilla point par la pureté de ses mœurs. Jeune et belle, elle plut à Henri IV, qui se l'attacha et en eut deux filles: l'une mourut abbesse de Fontevrault, l'autre abbesse de Chelles. Du palais du Roi, elle passa à l'hôtel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise et archevêque de Reims! — Ah! le beau temps! — L'histoire ne dit pas si entre le Béarnais et le Lorrain aucun amant moins illustre ne toucha le cœur de la fille de François des Essarts et de Charlotte de Harlay-Champvallon. — Moreri dit de Louis de Lorraine que, né le 21 janvier 1575, il mourut le 2 juin 1621, *laissant de Charlotte des Essarts, son amie*, Charles Louis de Lorraine, évêque de Condom, mort le 1^{er} juillet 1668, Achilles, Henri, Charlotte et Louise. En 1627, Charlotte des Essarts et son fils, Charles Louis de Lorraine, demeurèrent ensemble dans un hôtel voisin du Luxembourg. J'ai trouvé, dans les Arch. de l'étude de M. Le Monnyer, notaire, une pièce assez curieuse pour être rapportée ici à peu près en son entier. Elle témoigne des rapports de Charlotte avec le cardinal de Lorraine, et fait connaître une des sommes que la dame de Romorantin tint de la générosité de son *ami*, le digne prêtre que l'on sait. Voici l'acte que je copie : « Par devant les notaires Gardenottes du Roy n^{re} sire en son chastelet de Paris soubz^{mes} furent presens en leurs personnes... dame Charlotte des Essarts dame et comtesse de Romorentin et aultres lieux, et M. Charles Louis de Guise abbé commendataire de l'abbaye de n^{re} Dame de Chaalix, prieur commendataire des prieuré de la charité et prieur : — seigneur tant au temporel que au spirituel du prieuré Saint Martin de Lacour, demeurant a present au fauxbourg Saint germain en leur maison près l'hostel de Luxembourg paroisse St Sulpice lesquels ont confessé et confessent auoir ceddé, quitté et transporté et par ces presentes.... à M^{re} Marc Vétou, procureur au Chatelet de Paris, y demeurant rue Saint Martin paroisse St Mediercq à ce present et acceptant la somme de six mil livres tournois à prendre tant sur la somme de soixante mil livres tournois deubs à lad. dame des Essarts par la succession et heritiers de deffunt haul et puissant prince Monseigneur Louis de Lorraine archevesque duc de Raïms premier pair de France légat né du Saint Siège apostolique par obligation passée par denant Richer et Lybault not^{res} le 2^{me} janv. mil six cens seize de laquelle somme elle auroit fait cession et transport à Jacques Guillan vallet de chambre ordinaire de la Royne mère du Roy par contract receu et passé par denant lesd. Richer et Lybault not^{res} le neufmesme jour d'aoust en sonnant aud. an mil six cens seize signifié aud. deffunt seigneur cardinal de Guise par Marchand sergent le vusiesme jour dudict mois daoust etc. Fait et

passé en l'hostel ou lad. dame et led. sieur sont demeurans le vingt troiesime jour de february mil six cens vingt sept après midy et ont signé JC Dessessars, Charles Louis de Guise. »

De 1621 à 1630, Charlotte des Essarts contracta-t-elle une nouvelle union de cœur? Qui le sait, et qui en doute? En 1630, elle eut l'habilité de se faire épouser par le maréchal de l'Hôpital, qu'elle perdit le 20 avril 1630. — L'étude de M. Galin garde parmi ses anciennes minutes la constitution d'une rente à un nommé Jean Hardy, faite le 17 juin 1642 par « Charlotte des Essarts, femme, et procuratrice de François de l'Hospital, seig^r du Hallier. »

La maréchale de l'Hôpital mourut le 11 juillet 1651. Voici ce que je lis dans le registre des décès de St-Eust. : « Ce jour » (vendredi 1^{er} juillet 1651), « sur les huit heures du soir, on a aporté en carosse » le corps de deffunte dame Charlotte Desessars, « femme de Messire François de l'Hospital, décédée » en son hostel le mardy x^{re} de ce mois, et a esté « mise en deposit dans la caue de MM^{rs} les curés et « transporté en plomb (*sic*) en l'église de Fresne. » — *Voy.* L'HOSPITAL (DE), MIGNOT (FRANÇOISE).

1. ESTAING (CHARLES HENRI, COMTE D')? 1729-1794.

Les biographes nomment cet officier général de la marine, cet ancien colonel d'infanterie, qui eut de beaux jours dans sa vie, et que perdit la politique brûlante de 1791, Charles-Hector d'Estaing. Je n'ai pu me procurer l'acte de sa naissance, je me réfère à celui de son décès, que je trouve dans le registre de la municipalité, sous la date du « vingt floreal an 1^{re} de la république » (9 mai 1794). Ce document est ainsi rédigé : « Acte de décès de Charles Henry Estaing, du neuf de ce mois » (28 avril 1794), « ancien Amiral et lieut^l général, âgé de soixante cinq ans, natif de Ruvel, départem^t du Puy de Dôme, domicilié à Paris rue Helvetius, n^o 52, section de Lepelletier; vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et procès verbal d'exécution en date du neuf de ce mois (signé) l'écrivain greffier Delcroit. » L'ardeur avec laquelle le comte d'Estaing avait adopté les principes de la Révolution ne le rachetèrent point du péché originel. Il était noble, on le sacrifia sur l'autel de l'Égalité; on ne lui tint compte de rien, et peut-être ses juges le punirent-ils de l'abandon de ses principes et de son ingratitude envers un prince qui l'avait aimé et honoré. Le comte d'Estaing, qui eut une belle carrière militaire, fut fait Vice-Amiral de France le 6 fév. 1777. J'ai dit ailleurs ce qu'était alors la charge de Vice-Amiral. (*Voy.* ESTRÉE.) Quand la charge d'Amiral de France fut enlevée au duc de Penthièvre, qui rentrerait dans la vie privée, le Roi la donna au comte d'Estaing; ce fut une de ces concessions qui ne désarment point les partis, qu'arrache la nécessité, et qui ne servent jamais aux princes qui les font. Amiral en 1792, Estaing porta sa tête sur l'échafaud en 1794.

2. ESTAING (MAISON D').

— Voici ce que j'ai pu trouver de documents intéressants pour l'histoire de la maison d'Estaing : — « Un des ayeux du comte d'Estaing » — c'est de l'illustre marin qu'il s'agit; il venait de se signaler dans la guerre d'Amérique — « pour avoir sauvé la vie à Philippe Auguste, acquit le droit pour lui et pour les siens de porter les armes et la livrée des Rois » (*Mercur de France*, oct. 1779, p. 49). — « Gabriel d'Estaing fut reçu chevalier de Malte le

9 mars 1619; Louis d'Estaing, le 24 avril 1625; un autre Louis d'Estaing, le 28 juin 1629; Pierre d'Estaing, le 24 juillet 1671; enfin Maximilien d'Estaing du Terrail, le 22 nov. 1688. (Liste des chevaliers de la langue d'Auvergne, dans l'*Histoire des chevaliers de St-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot.) Les armes d'Estaing étaient : « d'azur aux trois fleurs » de lis d'or et un chef d'or. » Voici un Estaing qui m'a échappé dans ma lecture de la liste que je viens de citer : « Charles d'Estaing, chevalier de St-Jean de Jérusalem », passa un acte, le 11 fév. 1623, avec son parent, je ne sais à quel degré, son frère peut-être, « Jean Louis, seig^r et vicomte d'Estaing, baron de Marol, en Auvergne ». (Mimtier de M. Le Monnier). — Le comte d'Estaing, commandant la compagnie des gendarmes de la Reine, reçut, le 19 mai 1636, l'ordre de se rendre avec sa troupe à l'armée de Champagne. (Vieilles Archives de la Guerre, vol. XXVII, pièce 412.) — Le 30 juin 1663 on fit, à St-Sulpice, le baptême de « Louise Anne d'Estaing, fille de Joachim, comte d'Estaing, marquis de Marol, baron d'Espois, etc., et de dame Claude-Catherine Le Goux de la Bergère (sic), sa fem. ». Le parrain fut « Monseig^r Louis d'Estaing, évêque de Clermont... » — « Joachim d'Estaing, marquis de Marolles, baron d'Espois, Morville, Sommeclonne, et autres lieux, demeurant rue de Jony, passa, le 4 juillet et le 10 déc. 1670, deux actes chez le prédécesseur de M. Le Monnier. Il signait : « Esteing. » — François d'Estaing était en 1693 capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes Dauphin. Il était marié à « Marie d'Ossonville de Vanbecourt de Nétancourt, qui mit au monde, rue St-Gilles, le 10 sept. 1693, un fils, que l'on baptisa à St-Paul, le surlendemain, ayant pour parrain « Charles Le Goux de la Berchère, ancien évêque de Laval, et nommé à l'archevêché d'Alby... » (Reg. de St-Paul.) J'ai vu de Fr. d'Estaing une quittance ainsi formulée : « Pour servir de quittance de la somme de huit cent livres à moy ordonnée par le Roy pour la remonte de la première brigade des gendarmes de Monseigneur le Dauphin (sic), comme capitaine lieu^t de lad. compagnie, pour le present quartier d'hiver. Fait à Paris, le diviesme feurier mille (sic) six cent (sic) quatre vingt quatorze (signé) le comte d'Estaing », et sur le revers « François Estaing. » (Arch. de la Marine, vol. Quittances d'officiers (541-1703). — « Du 19 janv. 1727 (St-Sulpice), convoy et enterrement de h^t et p^t seig^r Messire Charles d'Estaing, aagé d'environ soixante et seize ans, décédé le jour précédent en sa maison rue des Sts-Pères; y ont assisté illustr. et reverendis. père en Dieu Messire Joachim Joseph d'Estaing, évêque et seig^r de St-Florent, conseiller du Roy, frère du defunt, h^t et p^t seig^r Messire Charles d'Estaing, marquis de Saillans, colonel du régiment d'infanterie du mesme nom, brigadier des armées du Roy, chevalier de St-Louis, nepveu dud. def^t, h^t et p^t seig^r Messire François, comte d'Estaing, lieu^t. g^l des armées du Roi, chevalier de l'Ordre du St-Esprit, gouverneur de Douay, cousin dud. def^t, avec M^r son fils, Messire Charles François, marquis d'Estaing, colonel d'un régiment d'infanterie, etc. (Signé) Joachim Joseph Destaing eueque et seigneur de St-Florent (écriture lourde de vicillard), Estaing, D'Estaing, Saliens Destaing. » — « 11 sept. 1752, St-Jacques de la Boucherie; bapt. de « Sophie Française, née du j^r précédent, fille d'André Philippe, marchand, et d'Anne Testu, sa fem., dem^t rue St-Denis; le parrain, tres h^t et t.

p^t seig^r Monseig^r Gaspard François Anne de Forbin, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jerusalem, dem^t rue des Deux-Ponts, ile St-Louis; la marraine, tres h^e et t. puis^{sr} dame Mad. Marie Sophie de Rousset de Chateaurenault, épouse de tres h^t et tres puissant seig^r Mg^r Charles Henry, comte d'Estaing, colonel du régiment de Rouergue, dem^t quai d'Anjou, ile et paroisse St-Louis. » (Signé) « Chateaurenault d'Estaing, le M^r de Forbin. » Ce n'est pas le chef d'escadre connu par ses Mémoires. Quant au comte d'Estaing, à ce moment colonel d'infanterie, c'est celui qui fut chef d'escadre, puis lieutenant général des armées navales. Cet acte le nomme, comme celui de son décès, Charles Henry; Charles Hector est donc une erreur des biographes. — Marie-Catherine-Euphrasie d'Estaing, qui fut comtesse de Maulévrier, était morte avant le mois de fév. 1776, comme on le voit par deux actes des 10 fév. 1776 et 22 juillet 1776, gardés dans les Archives de l'étude de M. Le Monnier. — Voy. 1. ESTAING.

ESTIENNE (ROBERT). ?1503—1559.

ESTIENNE (HENRI ET ANTOINE). 1614-27.

Dans la *Nouvelle biographie générale*, M. Ambroise-Firmin Didot a donné un long et curieux article sur le célèbre imprimeur libraire qui, fils du premier Henri Estienne, fut père du second et de deux autres Estienne dignes d'être cités après leur aïeul, leur père et leur frère, trois hommes remarquables par le savoir; trois des plus grands artistes — on peut les qualifier ainsi — qui ont honoré la typographie française. Nul autant que M. Didot n'avait le droit de se faire l'historien des Estienne. Son travail, qui embrasse la vie de tous les membres de cette famille savante, restée justement célèbre, est fondé sur des informations sérieuses, et sur de curieux documents; une critique saine éclaire la route de l'auteur, et l'on peut dire que les quarante pages consacrées par l'Estienne de ce temps-ci aux Estienne du xvi^e siècle sont dignes de l'un et des autres. Après cet éloge bien sincère, et où n'entrent pour rien les sentiments d'estime et d'amitié qu'ont fait naître en moi les relations que je m'honore d'avoir eues avec M. Didot, imprimeur de mon *Archéologie navale* (1840), éditeur de mon *Glossaire nautique* (1850), comment oser proposer quelques rectifications, quelques additions à un ouvrage, ce semble, si exact et si complet? — M. Didot, parlant de Robert I^{er} Estienne, dit : « Père de neuf enfants, tous mineurs, etc. »; et, de Robert II^e : « Il était le second des neuf enfants de Robert I^{er} » (p. 500, 556). De ces neuf enfants, M. Didot nomme (p. 500) : Henri II^e, Robert II^e, François, Charles, Jean, Jeanne et Catherine (p. 560), c'est-à-dire sept seulement des membres de la famille de Robert I^{er} Estienne. Quels sont les 8^{me} et 9^{me} que M. Didot n'a point vus nommés dans les documents qu'il a pu mettre à contribution? Je puis faire cette question, parce que je connais trois enfants de Robert Estienne dont les noms ne figurent point parmi ceux dont M. Didot suit qu'en 1550, ou 1551, Robert fut entouré à Genève, où il s'établissait, veuf de la mère de tous ses garçons ou filles. M. Didot dit (p. 186) que Robert Estienne reprit en 1526, « pour emblème, l'olivier qui figurait dans l'écusson de la branche maternelle (Geoffroy Estienne avait épousé Laure de Montlivet); il dit aussi que, cette même année 1526, Robert publia son premier livre dans sa boutique, située rue St-Jean-de-Beau-

vais, où l'olivier se voyait encore cent ans après, au rapport de Sauval. Il ajoute qu'en 1628 « Robert Estienne épousa Pierrette ou Pétronille, fille du savant Josse Bade, à la fois professeur et imprimeur célèbre ». M. Didot a été conduit assez naturellement à supposer que Robert avait son ménage où était son imprimerie et sa librairie, et qu'il resta rue St-Jean-de-Beauvais, sous l'olivier, jusqu'au jour où les persécutions, qu'il avait un peu cherchées, le contraignirent à quitter Paris pour Genève. Contraire à ce que les choses se passèrent ainsi pour Robert Estienne, c'est aux registres de l'ancienne paroisse de St-Hilaire que M. Didot dut recourir, dans l'espoir de trouver les actes de baptême des enfants de Perrette Bade; mais sa déconvenue fut grande, les registres de St-Hilaire manquant pour les trois premiers quarts environ du xiv^e siècle. Robert Estienne demeura-t-il dans la maison où il s'établit en 1526, jusqu'au moment de son émigration? c'est ce que j'ai voulu savoir; et, après avoir cherché inutilement dans les registres de St-Etienne du Mont, qui pour les naissances remontent à 1630, j'ai demandé à ceux de l'église St-Benoît si, par hasard, Estienne n'aurait pas eu, rue St-Jacques, ou dans une des rues voisines de St-Benoît le Betourné, sa librairie ou au moins sa maison d'habitation. Malheureusement les archives de St-Benoît sont fort incomplètes: les registres des mariages ne commencent pas avant 1594, ceux où sont inscrits les baptêmes ont des actes seulement de la seconde moitié de 1540. Je n'ai donc pu avoir de renseignements antérieurs à 1540, année que le mariage de Robert Estienne et la naissance de Henri, son fils aîné, précédèrent de douze ans, selon les informations de M. Didot. Voici ce que j'ai trouvé dans les mémoires de la paroisse sur laquelle demeura Robert, au moins depuis le mois de décembre 1540; ce sont cinq baptisaires:

1^o « Du xij^e décembre » (1540) « Jehane, fille de Robert Estienne M^e libraire et (*sic*) Perrette Bade. P. Jehan Baber clerc au parlement. M. Jehane Langlois femme de Geoffroy Grainger, et Marie Baber. » — 2^o « Du iij^e mars » (1542) « Katherine fille (*sic*) Robert Estienne libraire et jmprimeur du Roy et de perrette bade. P. Conrad Badius (*sic*); M. Madamoiselle Katherine Dufief, et Marie Bade. » — 3^o « Du xiiij^e » (juin 1543) « Estienne fils de Robert Estienne et perrette Badius (*sic*). P. Pierre Danez et M^e Jehan Henry; M. Magdaline Grou, femme de M^e Millez procureur. » — 4^o « Dud. jour » (dernier janvier 1544) « Marie fille de Robert Estienne libraire, et perrette Badius (*sic*) sa femme; P. Jehan Loys; M. Katherine Beauaurlet veufue de feu Jehan OÛstard et Estelye Chaudière. » — 5^o « Du xxij^e » (août 1546) « Symon, fils de Robert Estienne et perrette Badius (*sic*); P. M^e Symon Vadier rapporteur à la chancellerie, et M^e Thomas Biuoys aduocat en court de parlement; M. Françoise Quelin femme de M^e Claude Metayer aduocat à la court. » — Pendant l'année 1547, Perrette Bade ne donna point d'enfants à son mari; je n'ai pu savoir si sa fécondité, grandement prouvée, fit de nouvelles preuves plus tard, des naissances manquant aux Archives de St-Benoît de 1547 à 1555. Etienne, Marie et Symon, fils et fille de Robert Estienne, sont trois enfants que n'a point nommés M. Didot; un d'eux complète le nombre neuf allégué par le biographe; les autres portent à onze au moins celui des fruits que Robert eut de son mariage. Je dis: au moins, parce que de 1528 à 1547,

en défalquant l'année 1520 [les documents connus par M. Didot prouvent que Robert II naquit en 1530] et les années 1541 et 1544, où je viens de montrer que Robert I^{er} Estienne ne présenta pas d'enfants au baptême; en admettant ensuite que chacune des autres années ait été marquée par la naissance d'un enfant, Perrette Bade aurait pu donner à Robert Estienne quatorze fils ou filles. Mais ceci n'est guère supposable. Qu'en 15 années Perrette ait eu onze couches, ce qui paraît établi, c'est bien assez. Elle avait dû être mariée de bonne heure, de 18 à 22 ans probablement, et naître de 1506 à 1510; morte avant 1551, elle aurait cessé de vivre de 41 à 45 ans. Je n'ai pu vérifier cette supposition, les registres des décès de St-Benoît commençant après 1551. On a vu qu'en 1543, un Pierre Danez fut parrain d'Etienne Estienne; je n'ai pas besoin de dire que ce Danez était le célèbre professeur de grec au collège royal, celui qui, de retour cette même année 1543 de Venise, où il avait suivi George de Selves, fut, dit-on, un des juges de Ramus. Plus tard il devint évêque de Lavaur. — On a pu remarquer qu'une Marie Bade figure comme marraine au baptême de Catherine Estienne en 1542; c'était probablement une sœur de Perrette et de Conrad Bade, qui eurent une autre sœur, Catherine, laquelle épousa Vascosin, le libraire dont je vois que, le 26 avril 1544, elle eut une fille, baptisée à St-Benoît sous le nom de « Katherine ».

Je trouve que Perrette Bade, grosse alors de Katherine Estienne, fut marraine, à St-Benoît, le 3 sept. 1541, de Pierre, fils de Cyprien Villier, enlumineur. — Je n'ai découvert sur les registres de St-Benoît, après les actes que je viens de citer, aucune mention se rapportant aux Estienne.

M. Didot, page 526, dit, en parlant de Henri Estienne, le fils aîné de Robert I^{er}: « Cette année » (1564) « au mois d'octobre, il eut le malheur de perdre une femme chère, Marguerite Pillot, qu'il avait épousée en 1554, elle était fille de la seconde épouse de Robert Estienne... Elle mourut à vingt-cinq ans. » Nous avons vu que Perrette Bade donna à Robert Estienne son fils Simon, le 21 ou 22 août 1546. M. Didot a établi, d'après des informations certaines, que Robert épousa Perrette en 1428; or, pour que Marguerite Pillot soit morte âgée de vingt-cinq ans en 1564, il faut qu'elle soit née vers 1539. Comment accorder ce calcul avec l'assertion de M. Didot? Quelle peut être cette « seconde épouse de Robert Estienne »? Il y a là quelque chose que je ne saurais comprendre, et qui aurait fort besoin d'être expliqué, ou plutôt rectifié. Si Robert Estienne eut deux mariages, il ne put convoler à de secondes noces qu'après 1547, et Marguerite Pillot avait alors environ huit ans! — Je trouve à la date de 1614, dans les comptes de l'Épargne du Roi (Arch. de l'Emp., KK. 201, fol. 3503), la mention suivante: « A Henri Estienne, secrétaire interprète en langue grecque et latine, 120 livres pour ses estrennes. » — Dans les registres de St-Benoît, je remarque trois baptisaires au nom d'Estienne: 1^o 6 juin 1622, celui de « Jehanne, fille d'Anthoine Estienne, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, et de Jehanne Le Clerc, sa femme. Par. Henry Estienne, escuyer s^r Dessossé; marr. Perrette Le Clerc »; 2^o dimanche 15^e j^r d'oct. 1623, « Marie », fille des mêmes, nommée par Marie Le Clerc, qui eut pour compère « Paul Casaubon »; 3^o 11 juillet 1627, celui de François-Estienne, fils du même.

— Le vieux minutier de M. Fourchy, notaire à Paris, garde quelques actes passés au nom d'un second Robert Estienne : ils sont aux dates de 1631, 1652 et 1653. Son testament fut déposé en 1652.

ESTOILLE (P. de l'). — *Voy.* LESTOLLE.

ESTRÉES (quelques).

Voici un petit nombre de renseignements utiles à qui voudrait écrire l'histoire de la maison d'Estrées, dont une femme est devenue célèbre par l'amour qu'elle inspira à Henri IV, et dont quelques hommes durent leur illustration à de grands emplois qui les mirent en passe de faire preuve d'un mérite réel. — Il résulte de l'inventaire fait par François Myron, conseiller d'Etat et lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris, le 24 avril 1599, des biens de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort et d'Estampes, que cette dame avait son hôtel à Paris, rue Fromenteau. (Arch. de l'Emp., KK. 157.) — Le portrait de Gabrielle d'Estrées qui peut passer pour le plus authentique est celui que grava Thomas de Len. On sait que la « charmante Gabrielle » mourut subitement le 10 avril 1599, âgée, croit-on, de vingt-huit ans, et mère de trois enfants qu'elle devait au Roi. — « Le mardi ix^e du mois de novembre 1600, fut baptisé Hannibal, fils de Messire Gabriel de Gornel, seigneur de Ham en Picardie, et de dame Marguerite Destrez (*sic*) son épouse, dem^r rue des Petits-Champs; les parrins (*sic*) Messire Hannibal Destrez (*sic*) marquis de Cœuvres, et Messire Damian de mon Luch (*sic* p^r Montluc?) marquis de Reuil; la marraine (*sic*) vénérable abbesse Angélique Destrez, abbesse de Monbuisson. » (Reg. de St-Eust.) — 6 mars 1622, promesse de mariage à St-Gerin. l'Auxer. entre François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, et de d^{lle} Marie de Béthune, paroisse de Coussy (*sic*). — François-Hannibal d'Estrées, chevalier des ordres du Roi, Mareschal de France, marquis de Cœuvres, conseil^r d'Etat, lieutenant général pour Sa Majesté en l'île de France et gouverneur des ville et citadelle de Laon, passa un acte, le 13 juillet 1628, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer, notaire. Ce François-Annibal était le frère de la belle Gabrielle. — 15 oct. 1628 furent baptisés François-Annibal et Jean, fils de haut et puis^s seig^r Messire François-Annibal d'Estrées, marquis de Queuure (*sic*), Mareschal de France, et de dame Marie de Béthune sa femme, dem^r rue des Bons-Enfants, le parrain de François, Nicolas Lefeure, la marraine Marguerite Fournier, dem^r l'un et l'autre au bourg de Queuure, led. François-Annibal, né aud. Queuure, le mercredi, six heures du soir, 5^e juillet 1623; le parrain de Jean, Laurens Pellers; la marraine, Marguerite Fontaine, aussy dem^r aud. bourg de Queuure et est né à Solleure en Suisse le mercredi 3^e nov. 1624 ». (Reg. de St-Eust.) — Le 29 mars 1631, baptême à St-Roch de « César, fils de h^t et puis^s seig^r Messire François-Hannibal d'Estrées, cheual. des ord. du R. Mareschal de France, lieu^t g^l pour le Roy en l'île de France, et gouverneur de la ville et citadelle de Laon, marquis de Cœuvres, et de defuncte h^{te} et p^{te} dame Marie de Béthune son épouse; le parrain h^t et p^t seig^r messire Philippe de Béthune... la marraine h^{te} et p^{te} princesse Madame Française de Lorraine, épouse de h^t et p^t prince M^{er} le duc de Vendosme... et ont led. parrain et marraine et assistant au baptême déclaré ledit enfant M^{er} César d'Estrées estre nay dès le douziesme de february,

après midy l'an 1628 et encore estre ondoyé lors de sa naissance. » — François-Annibal d'Estrées, veuf de Marie de Béthune, eut un second mariage, dont les circonstances paraissent n'avoir point été connues du Père Anselme (*Les Marchéaux de France*), qui sut le nom de cette seconde femme et l'enregistra dans sa Généalogie d'Estrées (t. IV de l'*Hist. généalogiq. de France*) Voici ce que mes recherches m'ont fait trouver : « Dimanche 2^e avril 1634, » le curé de St-Nicolas des Champs donna « certificat de s'esponser par devant le sieur curé ou vicaire du Mesnil St-Denis appartenant à M. Habert de Montmort, père de la marquise de Thémimes, le samedi buictiesme desd. mois et an, signé Malingre » à « Messire François-Annibal d'Estrées, dem^r vieille rue du Temple, paroisse St-Gervais, veuf de dame Marie de Béthune » et à « dame Madame Aline Habert, veufue de M^r Charles, marquis de Thémimes, maistre de camp du régiment de Navarre et mareschal des camps et armées du Roy, demeur^r rue du Temple ». Le mariage eut donc lieu au Mesnil St-Denis, le 8 avril 1634. Il en sortit deux enfants, *Christine*, dont je n'ai pas vu le baptistaire, et avant elle, *Louis*, qui fut tué à Valenciennes en 1656. Louis naquit le 1^{er} décembre, et fut baptisé le 2 juin 1638 seulement, à St-Nicolas des Champs. Il est dit « fils de Messire François-Hannibal d'Estrées, marquis de Queuure, comte de Tourpe, cheval. des ord. du R., capit^e de 100 hom. de ses ordonnances, lieu^t de l'Isle de France, gouverneur de la ville de Laon, Mareschal de France et Ambassadeur extraordⁱⁿ à Rome, et de dame Anne Habert, dem^r rue St-Avoye ». — François-Annibal H^e d'Estrées que nous avons vu naître le 5 juillet 1623, à Cœuvres — le Père Anselme qui ne connut ni le jour de sa naissance, ni celui de son baptême, dit « François-Annibal H^e âgé de onze ans le 4 avril 1634 »; il n'avait que dix ans et neuf mois. Le généalogiste sut qu'il se maria « en 1647 », mais il ne sut pas la date de son mariage; je suis heureux de le compléter sur ces deux points — se maria, le 27^e février 1647, à Paris, dans l'église de St-Jean en Grève; il épousa « dam^{lle} Catherine de Lauzières-Thémimes, fille de defunct Messire Ponce-Charles de Lauzières, marg. de Thémimes, vianut sénéchal du pays de Querey, et de dame Anne Habert... » Les deux époux demeuraient rue Barbette. L'acte que j'ai sous les yeux, et que j'abrège, est signé : « François-Annibal d'Estrées ». César d'Estrées, abbé commendataire de Longpont, et Jean d'Estrées, comte de Tourpe, frères du marié, figurent parmi les témoins du mariage; les autres signataires de l'acte, après « Catherine de Thémimes », sont « Anne Habert, Marie Habert, Louis d'Estrées et Christian Destrées » (frères du marié). Le Jean d'Estrées dont la signature suit celle de son frère Fr.-Annibal et précède celle de César est celui qui fut fait Vice-amiral de Ponant le 12 novembre 1669, Maréchal de France le 24 mars 1681. — Fr.-Annib. d'Estrées épousa Madeleine de Lyonne, le 8 fév. 1670, à St-Roch. — Le 3 oct. 1675, à St-Eustache, furent suppléées les cérémonies du baptême de « Victoire (*sic*) Marie, né le 30 nov. 1660, fils de... Messire Jean, comte d'Estrées, premier baron du Boullonois et Vice-Admiral de France es mers du ponant et de... Marguerite Morin sa fem., dem^r rue nostre Dame des Victoires. Le parrain Victoire (*sic*) Amédée duc de Sauoye prince de Piedmont, Roi de Chypre, représenté par Thomas,

comte Ferrere (*sic*), marquis de Barianne », la marine « Françoise-Elisabeth de Sauoye, Roïne de Portugal et des Algarde (*sic*)... représentée par Messire Doualt (*sic*) Ribero de Massedo, enoyé de la susd. Roïne vers Sa Majesté très-chrétienne ». L'acte est signé : « Le conte (*sic*) d'Estrées, T. Ferrero Ambassadeur (*sic*) de Sauoye, Duarte Ribeyro de Massedo, enoyé de Portugal. » (Reg. de St-Eust.) Ce Victor-Marie d'Estrées, qu'introduisait dans le monde chrétien le duc Victor-Amédée 1^{er} de Savoie et la Reine de Portugal, fut un homme de mer éminent. Il devint Vice-amiral, Maréchal et pair de France, Vice-roi d'Amérique, membre de l'Académie française, etc., etc.; et mourut à Paris le 28 déc. 1737. — Notons que la Reine de Portugal, que l'acte, dont je viens de donner la partie principale, nomme Françoise-Elisabeth de Savoie, est nommée, par les historiens et les généalogistes de la maison de Savoie, Louise-Marie-Françoise-Elisabeth.

Puisque je viens d'écrire deux fois le mot Vice-amiral, que je dise qui il désignait au xv^e siècle dans le vocabulaire de la marine française. En ce temps-là, et avant et après, jusqu'à la fin du règne de Charles X (1830), il y eut un Amiral de France, marin ou non, le plus souvent étranger à la marine. Il était à la tête de la flotte comme le comète à la tête de l'armée de terre. C'était un des grands officiers de la couronne, un des hauts dignitaires de l'Etat. Assez longtemps ce fut un prince du sang royal qui eut l'Amiralat, mais non pas avant la seconde moitié du xv^e siècle. Quand le cardinal de Richelieu fut arrivé aux affaires, il supprima l'Amiralat, et créa une dignité qui correspondait à celle-là, mais dont le titre avait en apparence quelque chose de plus modeste; cette dignité, il se l'attribua, non point à cause des larges bénéfices qu'elle devait rapporter, mais parce qu'elle lui donnait le pouvoir d'agir librement et sans autre contrôle que celui de la Reine régente, pour la création d'une véritable marine militaire, une de ses œuvres méritoires assurément. Le Cardinal prit la Grande maîtrise et intendance générale de la navigation et du commerce de France en octobre 1626, et la garda jusqu'à sa mort. Son neveu, Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Brézé, en hérita, le 5 déc. 1642, au lendemain même du décès du Cardinal. Ce jeune et brave officier fut tué au siège d'Orbitello, le 14 juin 1646, commandant une escadre. A sa mort, pour que l'action du ministre sur la marine ne souffrit pas d'interruption, le cardinal Mazarin pria la Reine Anne d'Autriche de prendre la Grande maîtrise de la navigation, espérant que la Reine lui laisserait les charges de l'emploi dont elle acceptait les titres et les revenus. Le 7 juillet 1646, la Reine prit la Grande maîtrise, et la garda jusqu'au 12 mai 1650, que César, duc de Vendôme, la reçut de ses mains. Celui-ci eut, le 22 oct. 1665, pour successeur, son fils François de Vendôme, qui mourut au siège de Candie en 1669, et dont le corps ne fut point retrouvé, comme on sait. Alors, le titre d'Amiral fut repris et donné à un enfant de deux ans, Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de M^{lle} de La Vallière, qui le garda jusqu'à sa mort (18 nov. 1683). Il eut pour successeur, le 19 nov. 1683, L. Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, un fils de Louis XIV et de la comtesse de Montespan; il n'avait guère alors que cinq ans. Celui-ci grandit

pour la marine et, à son heure, fut un vaillant officier. Son fils, le duc de Penthièvre, lui succéda, en 1747, et, sans avoir servi activement sur mer, rendit des services qui ont fait son nom populaire dans la marine. La Révolution supprima l'Amiralat, que rétablit Napoléon 1^{er}. L'Amiral prit alors le titre de Grand Amiral, que quelques écrivains ont en le tort de donner aux Amiraux de l'ancienne monarchie. Le Grand Amiral, sous le premier Empire, fut le prince Joachim Murat, Roi de Naples, admirable général de cavalerie, qui ne se mêla guère de la marine, dont la direction fut confiée à un officier de l'ancienne marine, le duc de Crès (Denis), homme d'esprit, mais d'un esprit assez singulier, qui faisait profession d'estimer assez peu les capitaines et quelques-uns des généraux de son temps. Il quitta le ministère — étant vice-amiral — en 1815, au retour des Bourbons, l'ayant quitté une première fois en 1814, et mourut en 1820, assassiné, je crois, par son domestique. Le dernier Amiral de l'ancienne monarchie fut M^{sr} Louis-Abe de Bourbon, duc d'Angoulême, qui posséda cette dignité jusqu'au 29 juillet 1830. L'Amiralat fut supprimé à cette époque, et n'a point été rétabli depuis. S'il l'eût été de 1830 à 1848, c'eût été sans doute au profit de M^{sr} le prince Joinville, marin très-éminent, praticien habile et studieux, à qui l'on doit plusieurs écrits signés sous pseudonymes (*Revue des Deux Mondes*), qui seront toujours des documents utiles à consulter pour les historiens de la marine moderne. Si, sous le règne de Napoléon III le titre d'Amiral avait été récréé, probablement il eût été dévolu au prince Jérôme Napoléon, ancien Roi de Westphalie, maréchal de France, qui commença sa vie par la marine, fut capitaine de vaisseau et commanda le *Vétéran*.

Au xv^e siècle, il y eut deux charges de Vice-amiral, l'une de Vice-amiral de Levant et l'autre de Vice-amiral de Ponant. Comme l'Amiralat, la Vice-amirauté, était une dignité et non un grade. Le Vice-amiral avait tous les pouvoirs de l'Amiral, en l'absence de celui-ci, sur la marine à la tête de laquelle son titre le plaçait; il rendait compte à l'Amiral dont, pour toutes les nominations, il fallait l'attache. Il commandait tous les lieutenants généraux dans les flottes, où il était naturellement chef. Aujourd'hui, les choses ne vont plus de même. Autrefois, un Lieutenant général des armées navales pouvait être Maréchal de France et Vice-amiral sans cesser d'être lieutenant général; aujourd'hui que le Contre-amiral a remplacé le Chef d'escadre, le Vice-amiral remplace l'ancien lieutenant général, et quand il devient Amiral-maréchal, il cesse d'être Vice-amiral. Le nombre des Vice-amiraux varie suivant les besoins des temps. On a fait des Amiraux qui n'ont rien de commun avec les anciens Amiraux de France; ils ont le rang des Maréchaux dont ils portent l'uniforme et le bâton de commandement; ils sont inscrits sur la liste des Maréchaux. J'ai expliqué cela plus amplement dans mon *Glossaire nautique* (1850), auquel je prie mes lecteurs, si ces choses les intéressent, de vouloir bien se reporter.

Après cette longue digression, je reviens aux Estrées. César, qui, en 1647, était abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Longpont, est celui qui fut le cardinal d'Estrées. On a vu qu'il naquit le 12 fév. 1628; il était donc « abbé », ayant une abbaye avant l'âge de 19 ans. Il y avait des abbés plus jeunes encore, et presque au berceau, comme des amiraux. Les abbayes étaient des béné-

fices, les régiments étaient des titres pour les enfants à qui on les donnait afin de leur en faire plus tard des emplois.

Du mariage de François-Annibal II^e d'Estrées, sortirent trois enfants qu'on baptisa le même jour, 6 février 1652, à St-Jean en Grève; le 1^{er}, né le 30 déc. 1648 et ondoyé le 2 de janv. 1649, fut nommé François-Annibal (III^e); le 2^e, né le 1^{er} avril 1650 et ondoyé le lendemain, fut nommé Ponce-Charles; enfin le dernier, né le 22 août 1651 et ondoyé le 25 du même mois, reçut le nom de Jean. (Reg. de St-Jean en Grève.) Le père Anselme, qui a connu François Annibal III^e et Jean qui fut abbé de Conches, puis évêque de Laon en 1681, et mourut le 1^{er} décembre 1694, a ignoré la naissance de Ponce-Charles; peut-être cet enfant mourut-il très-jeune. Je n'ai rien trouvé sur lui, non plus que sur son frère Louis-Charles d'Estrées, dit le marquis de Thémînes, qui fut Cap^{te} de vaisseau, selon le P. Anselme, et mourut le 5 mai 1672. — « Jean d'Estrées, alors lieutenant général des armées du Roy et lieutenant au gouvernement de l'Île de France, demeur^t à Paris, rue Nostre-Dame-des-Victoires paroisse St-Eust. », eut la propriété des « bois de La Haye, Igouville, Blanqueville, Lethiel, la maîtrise particulière des eaux et forêts de Valongne, du Gast et Mouton-Bœuf, et la maîtrise de Bayeux et de La Haye près Vire, et de huit cens arpens dans la forêt de St-Sévère, et la maîtrise dud. Vire le tout seïs en la province de Normandie ». Par acte du 5 juillet 1663, passé chez lui par-devant Sainfray, notaire, il révoqua tous les procureurs qui avaient pu être établis en suite des procurations données par lui, chez M^e Le Semelier, notaire, le 12 oct. 1660. Le même jour, il établit « garde de ses bois d'Igouville, Blanqueville et Lethiel, Pierre le Cerf, dit la Forest, du village de Ste-Croix près Cherbourg en basse Normandie ». Les minutes des deux actes sont dans le minutier de M^e Mouchet, notaire à Paris. — Le 2 mars 1664, « Franc-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maître de camp d'un régim^t de cavalerie, lieutenant g^l des armées du Roy et gouverneur de l'Isle de France », fut parrain de « François, fils de Jean-Henri d'Anglebert, ordinaire de la musique de la chambre du Roi pour le clavecin, rue de l'Arbre-Sec ». La comière de M. d'Estrées fut « D^{lle} Françoise de Brancas fille de Messire Charles de Brancas chevalier d'honneur de la reine-mère ». — « Le mardi 6^e mai 1670, fut apporté en l'église » (de St-Jean en Grève) « le corps de messire François-Hannibal d'Estrées, marquis de Cœuvre, comte de Nanteuil, duc, pair et premier Mareschal de France; et le dixiesme de ce mois fut transporté à Soissons ». Le frère de Gabrielle avait 98 ans selon les uns et 102 ans selon les autres, au rapport du P. Anselme. Si l'on en croit Tallemant Des Réaux, qui lui a consacré un des chapitres de ses Historiettes, c'était un homme assez étrange que messire François-Annibal d'Estrées. Mais faut-il en croire toujours M^e Gédéon Tallemant? Il prenait un peu partout ses informations et se plaisait à faire du grotesque; il est, je crois, plus amusant qu'édifiant et véridique. De ce François-Annibal 1^{er} d'Estrées il y a un acte, à la date du 19 mars 1658, chez M^e Poumet, notaire, et un de sept. de la même année chez le successeur de M. Vallée. — Un acte du comte Jean d'Estrées, à la date du 5 juillet 1663, est chez M^e Mouchet; M. Fould en garde un du même

comte, à la date du 25 janv. 1684. — Puisque je mentionne les actes que j'ai vus chez quelques-uns des notaires de Paris, je dirai que de « Juliette-Hypolite d'Estrées », M. Beau conserve plusieurs actes passés en 1635 et 1636. M. Beau a aussi la minute d'un acte au nom de Fr.-Annibal d'Estrées, à la date du 28 sept. 1672. Chez M^e Galin sont des actes passés par Fr.-Annibal d'Estrées, les 20 oct. 1685 et 20 juillet et 23 août 1690. Le vieux minutier de M. Fould garde, au nom de Fr.-An. d'Estrées, des actes des 7 février 1687 et 10 janv. 1697. Le 25 nov. 1697, Fr.-Annibal donna une procuration chez le prédécesseur de M^e Mouchet. Jean d'Estrées, évêque et duc de Laon, transporta une rente à Louis Carpentier, le 9 février 1682 (chez M^e Rousse). Le duc Fr.-An. III d'Estrées transporta une rente à son frère l'évêque de Laon, le 13 juin 1690, chez le prédécesseur de M. Vieville qui, le 19 sept. 1691, dressa un acte au nom de Franc-Annib. d'Estrées. Le 9 sept. 1714, « Victor-Marie duc d'Estrées, Mareschal, Vice amiral de France, Vice roy de l'Amérique, commandeur des ordres du Roy, grand d'Espagne, gouverneur des ville de Nantes et pays nantais, comte de Nanteuil, baron de Boullonois », et sa femme « Lucie-Félicité de Noailles », passèrent un acte chez le prédécesseur de M. Le Mommyer. Cet acte est signé : « le maréchal duc d'Estrées, de Noailles maréchale duchesse d'Estrées ». — En 1681, « François Annibal III^e d'Estrées, marq. de Cœuvres et de Thémînes, comte de Nanteuil, etc. », perdit deux de ses enfants, morts en son hôtel, rue Barbettes : 1^o Charles-François-Annibal, qui décéda le 29 mars; 2^o Madeleine-Mélanie, qui mourut le 14 juillet. Tous deux furent mis en dépôt dans l'église des Feuillants de la rue St-Honoré. (Reg. de St-Jean en Grève.) — Jean d'Estrées, Maréchal de France et Vice-amiral de Ponant, reçut la « somme de dix mil six cens cinquante livres » pour trois mois d'avance de son *Etat-major* et de ses officiers, à-compte de la campagne qu'il allait faire sur le vaisseau le *Magifique*, armé contre Alger. La quittance du Maréchal, signée : « Jean le mareschal Destrées », et datée : 24 avril 1688, est aux Archives de la marine (Vol. officiers de marine, quittances, 1541-1705, pièce n^o 96). (Voy. ETAT-MAJOR.) — Le comte d'Estrées, Vice-amiral en survivance¹, eut une pension annuelle de quatre mille livres le 1^{er} mars 1692. (Arch. de la Mar., Ordres du R., 1692, fol. 69.) — Le Roi donna au comte d'Estrées, Vice-amiral de France, le 15 février 1698, une pension de six mille livres, et comme il avait, par brevet du 17 janv. 1689, une pension de quatre mille livres, sa pension fut de 10,000 l. à partir du 15 fév. 1698. Ce même jour, 15 fév., on lui délivra une ordonnance de 10,000 l. pour une année de sa pension.

¹ Victor-Marie, comte d'Estrées, fils du comte Jean d'Estrées, servit d'abord comme volontaire dans la marine, pendant la campagne de 1678, selon Lafflard, mais comme capitaine sur l'*Excellent*, où il était avec Chabert, selon le marquis de Vilette (*Mémoires* publiés par M. Mommerqué, 1844, p. 55). Vilette était dans l'escadre du comte Jean d'Estrées et ne put se tromper sur ce fait. Lafflard dit que le jeune comte d'Estrées eut le brevet de capitaine le 5 janvier 1679; il faut donc le réformer sur ce point. V.-M. d'Estrées fut fait Lieut. g^l et Vice-amiral de Ponant en survivance, le 12 déc. 1689. Maréchal de France le 14 janvier 1703. Il devint Vice-amiral, le 19 mai 1707, par la mort de son père; il eut la Vice-royauté d'Amérique le même jour.

(Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 564, p. 138.) — « Le Roi d'Espagne a fait le comte d'Estrées » (Victor-Marie) « lieutenant général des mers de sa monarchie avec dix mille écus d'appointements. Il commande pour l'Espagne tous les vaisseaux français et espagnols, ceux de France en cas de guerre ne devant être que vaisseaux auxiliaires. » (*Mercur Galant*, may 1701, p. 300.) — Revenons sur nos pas. Fr.-Annibal III d'Estrées prit femme en 1670; il épousa à St-Roch, le 10 février, « damoiselle Magdeleine de Lyonne (*sic*) fille de messire Hugues de Lyonne, marquis de Berny, commandeur des ordres du Roy, Ministre Secrétaire d'Estat, et de Paule Payen, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs ». Le mariage eut lieu « dans la chapelle dud. s^r de Lyonne », dit l'acte que j'emprunte au registre de St-Roch. La bénédiction fut donnée aux époux par « messire César d'Estrées, évêque de Laon ». Dans l'acte, François-Annibal III d'Estrées est dit : « Fils de... François-Annibal d'Estrées, Lieutenant général des armées du Roy et Gouverneur de l'Isle de France, et de feue Catherine de Lauzière de Themine ». Les témoins de la cérémonie furent, outre M. et M^{me} de Lyonne, François-Annibal 1^{er} d'Estrées, duc de Ceuvres, Pair et Maréchal de France; François-Annibal II d'Estrées, père de l'époux; le marquis de Berny, frère de l'épouse; l'abbé de Lyonne, frère de l'époux; le comte de Charost, chef des ord. du Roy et capitaine des gardes du corps du Roy, grand-oncle de l'époux, et le comte de Brancas, qui signèrent : « Destrées (*sic*) comte de Nanteuil, etc. » — César d'Estrées, que nous voyons qualifié « évêque de Laon », naquit le 5 février 1628, fils de Fr.-Annibal et de Marie de Béthune, qui, par parenthèse, mourut des suites de sa couche, ce même mois de février. César, destiné à l'Eglise, ne pouvait pas attendre longtemps un évêché. Il eut le siège de Laon en 1655. Ce fut probablement alors que R. Lochon grava le portrait qui représente César d'Estrées, jeune, et la croix pastorale au cou, ouvrage exécuté d'après une peinture de N. Bellot. En 1657, l'évêque de Laon entra à l'Académie française, où le portait sa naissance. Le pape Clément X l'éleva au rang des Cardinaux, le 24 août 1671. A Rome, un certain Albert Clouet grava pour la collection des princes de l'Eglise, que faisait un éditeur romain, un portrait, d'après une peinture où Ferdinand Vouet avait représenté César d'Estrées coiffé de la barrette. Le cardinal d'Estrées se démit de l'évêché de Laon vers 1681, se retira à Paris et administra l'abbaye de St-Germain des Prés, dont il était abbé. C'est là qu'il mourut, ainsi que le déclare l'acte suivant que je tire des registres de St-Germain : « L'an de grâce 1714, le 23 du mois de décembre, César d'Estrées, Cardinal de la s^{te} Eglise Romaine, ancien évêque duc de Laon, pair de France, commandeur des ordres du Roy, évêque d'Albano, abbé de l'abbaye Royale de St-Germain des prez à Paris, âgé de 87 ans, décédé dans son palais abbatial, la nuit du 18 du même mois, a été mis dans le caveau de la chapelle de Ste-Marguerite de l'Eglise de la dite Abbaye, en présence de messieurs ses neveux, Monseigneur le Maréchal d'Estrées et de Monseigneur l'abbé d'Estrées. (Signé) le maréchal Destrées, l'abbé Destrées, F. Claude Guénié, Gilbert, le chevalier Chopat (*sic*), Cochin ». — Le mercredi 17 août 1707, le Cardinal César d'Estrées, évêque d'Albano, abbé de St-Germain des Prés, avait marié, dans la chapelle de l'abbaye,

« Louis-Armand d'Estrées Lanzière Thémine, duc d'Estrées, pair de Fr., gouverneur de l'Isle de France, fils de deffunt Monseigneur François-Annibal d'Estrées et de dame Madeleine de Lionne, demeurant rue St-Benoît, paroisse St-Sulp., avec d^{lle} Diane-Adélaïde-Philippine Mancini Mazarini, fille de Philippe Mancini Mazarini, duc de Nevers, et de dame Gabrielle de Damas de Thiangès, demeurant à l'hôtel Mazarin, paroisse St-Eust. — J'ai cité deux portraits de César d'Estrées; je ne puis oublier celui que Gérard Edelinek fit en 1698, d'après un original de François de Troy. C'est un magnifique ouvrage; la tête en est vraiment merveilleuse de modelé, de vérité et d'effet à la fois doux et fort. Ce morceau est, à mon avis, un des chefs-d'œuvre de son illustre auteur. On ne peut guère parler ensuite d'un portrait gravé par Étienne Gantrel, pour la thèse d'un certain J.-B. Tabary, ni de celui que fit un nommé Billy en Italie, d'après Jean-Marie Morand. Ces deux portraits ne sont cependant pas tout à fait à dédaigner. — P. Daret fit un portrait, de médiocre grandeur, de François-Annibal d'Estrées, Maréchal de France; c'est une pièce remarquable par la correction du dessin et la fermeté sans sécheresse du burin. Ce morceau, qui rappelle la manière de Mellan, fut reproduit en petit par Daret lui-même, qui le vendait en 1655. — Je m'aperçois que j'oubliais un fort joli portrait de César d'Estrées fait « *ad vivum* », en 1660, par Nanteuil, qu'il faut placer près, mais un peu au-dessous de celui d'Edelinek. — *Voy. BERNIN, BÉTHUNE, BRANCAS, CARROSES INVERSABLES, CORONELLI, DARET, EDELINCK, ETAT-MAJOR, GANTREL, LAFILLARD, LOCHON, LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH DE SAVOIE, MARÉCHAUX DE FRANCE, NANTEUIL, 1. RICHELIEU, SOURDIS, 2. SEFFREN, TROY (DE).*

ÉTAMPES (N. = JACQUES = LOUISE-ÉLISABETH = CHARLOTTE = FRANÇOIS-HENRY D'). VIII^e siècle.

N. d'Estampes, « conseiller d'estat, président au grand conseil et Intendant de la justice et finances en l'armée de Sa Majesté au delà des monts et ancien trésorier de France au Dauphiné », fut chargé par Louis XIII de régler, avec les commissaires envoyés par le duc de Savoie (Victor-Amédée 1^{er}), les confins du territoire de la ville de Pignerol et des vallées qui appartenaient à la France, au moyen de la cession et délaissement qui venaient d'en être faits par ledit duc. Les lettres en sont du 4 oct. 1632. (Vieil. arch. de la Guerre, vol. 14, pièce 173.) — Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, qui fut connu sous le nom du Maréchal de La Ferté, passa, les 8 et 15 juillet 1629, chez un des prédécesseurs de M. Le Monnier, notaire, des actes où il est dit : « Jacques d'Estampes, chevalier des ordres du Roy et gouverneur pour Sa Majesté des ville et citadelle de Calais. » On sait qu'il fut fait Maréchal en 1651 et qu'il mourut en 1668, âgé de 78 ans. Dans la sixième salle des Maréchaux, le Musée historique de Versailles montre un portrait en pied de ce guerrier, peint par M. Lugardon (Jean-Léonard), peintre estimable dont ce musée a neuf morceaux. — « Louise-Élisabeth d'Estampes de Valençay, veuve de Louis de La Chastre, chevalier des ordres du Roy, Premier maréchal de France, demeurant rue des Douze-Portes, paroisse de St-Paul », passa, les 19 nov. 1644 et 1^{er} janv. 1645, deux actes que garde le vieux minuter de M. Le Monnier. — Charlotte d'Estampes de Va-

lançay, veuve de Pierre Brulart, chevalier des ordres du Roy, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, passa, le 25 sept. 1645, un acte dont la minute est chez le même notaire, où j'ai vu, sous la date du 23 mars 1701, un acte au nom de François-Henry d'Estampes, chevalier, comte de Valençay, qui signa : « François-Henry destampes de Vallançay ». Il est dit « cousin d'Elisabeth Régine de Goth ». — *Voy.* EPERNON.

ÉTAT-MAJOR.

1688.

J'ai dit ci-dessus, art. d'Estrées, p. 549, 2^e col., que Jean d'Estrées, Vice-amiral de Ponant, s'embarquant sur le vaisseau le *Magnifique* que le Roi faisait armer contre Alger, recut 10,650 l. pour trois mois de son « Etat-Major » et de ses officiers. Le terme Etat-Major a besoin d'être expliqué. L'Etat-Major d'un officier, au xviii^e siècle, était le principal des sommes qu'il recevait pour ses appointements et traitement. Il y avait un grand et un petit Etat sur lesquels étaient inscrites, par les agents du trésor, les sommes allouées à chacun; sur le premier, figuraient les sommes principales comme appointements et solde; sur l'autre, les pensions et autres attributions accessoires. Aujourd'hui, l'Etat-Major d'un vaisseau, d'un régiment et, par extension, d'une place, est composé d'officiers qui sont inscrits en tête de l'Etat du personnel militaire de la place, du régiment ou du vaisseau. — On se rappelle que dans sa fable : *L'Ane et ses Maîtres* (VI, 12), La Fontaine dit de l'animal toujours prêt à se plaindre de sa condition :

• Et sur l'état d'un charbonnier
Il fut couché tout le dernier. •

Le fabuliste fait allusion à l'État sur lequel, dans les maisons des Rois, des princes et des grands seigneurs, étaient inscrits les noms de tous les serviteurs, état dressé par celui qui payait les gages. Je me rappelle que mon professeur de cinquième, quand il nous commentait cette fable, répondait à cette question : « Qu'est-ce que l'état d'un charbonnier ? » — C'est la profession du charbonnier. — Et quand nous ajoutions : « Mais comment est-on couché tout le dernier dans une profession ? » le docte maître — au demeurant fort bonhomme — nous tirait de peine et se tirait lui-même de la difficulté en nous disant : « couché tout le dernier est une locution de la vieille langue française, de cette langue gauloise dont aimait à se servir le bonhomme Jean La Fontaine ! » Quand le digne professeur n'avait pas pour l'aider les naïfs commentaires de Pierre Coste, il était fort empêché et s'embourbait dans des explications troubles, d'où il sortait rarement à son honneur; mais il expliquait très-bien le *De viris illustribus*.

ÉTENDARDS DE CHARLES VI.

1412.

Dans l'inventaire de l'Écurie du Roi Charles VI, fait le 16 sept. 1412, figurent deux étendards ainsi décrits : « Item vn très riche estendant des trois couleurs » (du Roi) « c'est assavoir Blanc, Rouge et Noir, de satin double à deux grands panous de broderie, l'un d'un costé, l'autre de l'autre, et semé de raiz de soleil et de plumes de Paon et de branches de genestes, lequel fut fait neuf pour le voyage de Bourges, en cette présente année ». — « Item vn autre estendant aux trois mêmes couleurs, a vn cerf volant qui a vn collier d'or et de

genestes ». (Arch. de l'Emp., KK, 35, fol. 123 et 125.) — *Voy.* COULEURS, DEVICES.

ÉTENDARDS DU DUC DE BERRY.

1419.

Voy. BERRY (BERTRAND DE LA), ci-des., p. 116.

ÉTENDARDS DES TROUPES DE LA GARDE DE CHARLES VIII.

1487.

« A Jacques de Beaune, marchand... pour dix huit aulnes taffetas tant Blanc, Rouge que Vert, par luy déliuré a Jehan Pielle, dit Marlet, tailleur, pour faire quatre estandars pour les quatre gardes du Roy nostre seigr » (Charles VIII), « c'est assavoir vng pour les *Cent gentilshommes de l'hostel* dud. Roy, l'autre pour les *Cent archers escossois* de sa garde, l'autre pour les *Cent archiers francois* de lad. garde, et l'autre pour les *Deux cens archiers* de la petite garde; lesd. estendards faiz a queue forchée et my partys, c'est assavoir les deux des *Cent gentilshommes* et archiers escossois, par bandes Blanches, Rouges et Vertes, et les deux autres desd. deux gardes francoises, my partys par bandes blanches et rouges seulement; les premiers frangés de soie blanche, rouge et verte, les autres de franges de soie blanche et rouge seulement ». *Argenterie* du Roy, 1487-88. (Arch. de l'Emp., KK, 73, fol. 149.) Ces étendards furent faits au mois d'août 1487; le peintre Bourdichon y mit les figures des devises de Charles VIII. — *Voy.* BOURDICHON.

ÉTRENNES.

« A Jehan Duvivier » (orfèvre du roi Charles VI) « pour anoir rappareillé et mis à point vn petit jouet (*joyau*; c'est l'anglais : *jewel* qui se prononce à peu près : *jiouel*) d'os fermant à charnière, auquel a dedans le Sépulture de Nostre Seigneur d'un costé, et de l'autre costé l'image de Nostre-Dame tenant son enfant, tout d'or enleué et esmaillé de blanc garni de balais, d'esmeraudes, de perles de compte, et par dehors garni de perles de compte au tour, et en l'un des costés vn miroir, et de l'autre part, l'image de Nostre-Dame esmaillée de rouge cler (*sic*); et en yeellui jouet led. orfeure a mis deux grosses perles de compte... lequel jouet le Roy nostre Seigr enuoya de Languedoc à la Roynie » (Isabelle de Bavière) « le premier jour de l'an m ccc miii^{es} et ix dernier passé ». (L'année commença le 30 mars. Ce *jouet* était apparemment un reliquaire ou du moins un coffret béni que le Roi offrait à sa femme pour ses étrennes.) (Arch. de l'Emp., Comptes de la Maison du Roy, KK, 21, fol. 90.) Dans le registre coté KK, 25, je lis, fol. 70 r^o : « A. Hernant Ruissel pour anoir désassis et rassis le fruitellet de dessus le counerelle d'un hanap d'or esmaillé à esmaux de plite, lequel hanap fut donné au Roy, le jour de l'an dernier passé (1396) par M^{rs} d'Orléans; et dessus led. fruitellet aoit trois balais, vn gros et deux petits, neuf perles eneanés et deux grosses... et en lit dud. fruitellet a esté fait et forgée... dessus le counerelle vne grand fleur de genest d'or. » Le *geuêt* était une des devises de Charles VI. — « A Guillaume Le Pelletier, marchand suivant la cour, pour vn petit anneau d'or auquel estoit enchassée une petite pointe de dyamant que la Roynie a pris et acheté de lui, dès le 1^{er} jour de janvier 1453 et déliuré à madite dame en ses mains pour donner en estraine (*sic*) à celui qui lui apporta les estraines que le Roy » (Charles VII) « nostre sire lui enuoya » (à Marie d'Anjou) « celui jour ». (Comptes de la Mai-

son du Roy; Arch. de l'Emp., KK, 55, fol. 121 v^o.) — « A Madame Jehanne fille du Roy, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, que le Roy lui avoit donné pour ses étrennes dud. jour de l'an premier dud. mois de janvier... 500 l. tour. » (KK, 51, fol. 109.) — « A Guyeme, Verry (*sic* p^t Bery?) , Mont Penys (*sic*), héraux d'armes dud. seig^r » (le Roi Louis XI), « Charles et Jean trompettes, Pierre de Molins, Pierre Seruoyse (*sic*), Clément, Estienne et petit Jean Troloup, frères, Barthélemy Desmaretz et Pierre de Nillausse trompettes, la somme de 100 livres tournois que led. Seig^r leur a donnez pour leurs estraines du premier jour de l'an 1479. Quittance des dessusd. escryte le tiers jour de janvier. » (Comptes de la Maison du Roy; Arch. de l'Emp., KK, 64, fol. 76 v^o.) — « Pour cinq aulnes de coste *jaune* et *rouge* (c'étaient alors les couleurs du duc d'Orléans) pour moitié pour servir à faire fillets » (bride) « a deux petits chevaux de bois peincts qui trainoient deux pièces d'artillerie que lad. dame a donnez à Monseig^r d'Orléans pour ses estraines ». (Argenterie de la Reine [Cath. de Médiçis], 1556; Arch. de l'Emp., KK, 118, fol. 13.) — La République française, celle de 1793, eut la prétention d'ancanfir toutes les traditions populaires, de changer tous les usages que de longues habitudes avaient enracinés dans la société française; elle ne réussit pas autant qu'elle l'avait espéré : on continua à fêter, mais secrètement et entre gens surs, les Rois de la fève; on continua, mais ouvertement, à donner et à recevoir des étrennes. Il est vrai qu'ici le peuple avait intérêt et que les philosophes de la Convention n'osaient pas s'attaquer à des abus dont profitait le populaire. Les étrennes, qui avaient pour elles leur antiquité païenne, ce qui les aurait, au besoin, recommandées aux réformateurs, ne furent point supprimées; les dames de la halle conservèrent le privilège, qu'elles avaient de temps immémorial, de se présenter aux portes de tous les hauts fonctionnaires pour les complimenter et recevoir l'argent des étrennes.

Comme elles avaient félicité Louis XVI, M^{rs} de Choiseul, M. Necker, MM. Robespierre, Danton et Barras, elles félicitèrent les consuls, l'Empereur et les ministres. Je vois dans un état de l'an vi que, par ordre de M. de Grès, ministre de la marine, « les poissardes », ainsi qu'elles sont nommées dans ce document, « reçurent pour leurs étrennes 24 francs, comme elles les avaient reçus en l'an vi ». Le système décimal n'était pas encore adopté, bien que décrété depuis longtemps, et, aux femmes qui avaient assisté au supplice de Louis XVI, on donna des pièces d'or à l'effigie du pauvre monarque décapité! — Un prêtre de St-Paul, Christolle Petit, qui, sur le registre où il inscrivait les enterrements auxquels il assistait et tous les faits publics et particuliers qui intéressaient l'histoire contemporaine et l'histoire de sa vie, ne négligea point de mentionner les étrennes qu'il recevait, tant des parents des élèves qu'il instruisait, en sa qualité de maître d'une école qu'il tenait à St-Paul, que des paroissiens avec lesquels il était en relation comme directeur ou comme ami. Voici le catalogue des dons qui lui furent faits le 1^{er} janvier 1624 : « Estrennes d'autres que des escholiers : de Mad. Parfait, un escu d'or, et demy muid de vin; de M. Parfait, le marchand, 1 escu d'or; de M^{lle} de Bordeaux, 1 escu d'or; M. Lentra, une bouteille de vin; Mad. Gendron, une grosse tallemonse; Mad. Gain » (une des

aïeules de Le Kain) « de la salade confite; M^{lle} Goin, un boisseau de pruneaux de Tours, six bocttes de coignac, 2 bouteilles d'eau rose et d'hyopercas; M. Vigeon, un pot de beurre; Jacqueline, 3 bouteilles de vin; M^{lle} de La Garde, un coq d'Inde tout lardé; M. Dupont, six serviettes neuves et une nappe; M. Philippes, deux bouteilles de vin ». — *VOY. ABATIA, CORDELIÈRE, EPÉE DE PAREMENT, ESTIENNE, FILLES DE JOIE, MOTS DU ROY, PETIT (CHRIST.)*.

EUGÈNE (EUGÈNE-ROSE DE BEAUHARNOIS, dit : le prince). 1780—1824.

Le *Dictionnaire* de Bouillet fait naître cet homme illustre en 1781; un biographe assure qu'il vint au monde, en Bretagne, le 3 sept. 1780. (Le journal *la Patrie*, 11 sept. 1852.) La vérité est qu'il naquit, rue Thevenot, à Paris, le 3 sept. 1780. En voici la preuve, tirée du Reg. de St-Sauveur : « Le mardi quatre (7^{bre} 1780) a été baptisé Eugène-Rose, né d'hier, fils de h^t et p^t seigneur messire Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnois, capitaine au régiment de la Ferre, chevalier, et de haute et puissante dame Mad me Marie-Joseph-Rose de Tascher de La Pagerie, son épouse, rue Thevenot; parain h^t et p^t seigneur M^{re} François marquis de Beauharnois, baron de Banville, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chef d'escadre des armées navales, ancien gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la Martinique et isles adjacentes, ayeul paternel; maraine haute et puissante dame Rose-Claire Desvergers de Sanois, épouse de haut et puisst seigneur messire Joseph-Gaspard Tascher de La Pagerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine de dragons, ayeul maternel, présent; représentée par h^{te} et p^{te} dame Marie-Euphémie-Désirée Tascher de La Pagerie, dame Renaudin, tante maternelle. (Signé :) Tascher de Lapagerie, le M^s de Beauharnois, le V^{te} de Beauharnois, Tascher de la pagerie, Bégon, Jacquin, curé ».

ÉVÊCHÉS.

Les évêchés ne se donnaient pas toujours autrefois sans conditions de charges. Si je vois, en effet, que, le 28 janvier 1671, Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, fut fait archevêque de Tours à la place de M. Bouteiller, sans que le Roi l'obligeât à payer quelques pensions sur les revenus de son archevêché (p. 58, Ms, Supl. fr., 2771-2; Bibl. Imp.); si je vois l'évêque de Lectoure, Louis de Vautorte, passer à l'évêché de Vannes, le 28 janvier de la même année (p. 59, Ms cité); François de Harlay, archev. de Rouen, fait archev. de Paris, le 4 janvier, après la mort d'Harloin de Poulme (p. 10); l'abbé Le Camus, aumônier du Roi, nommé à l'évêché de Grenoble le 5 janv. (p. 17); Jacques Séguier, évêque de Lombez, fait évêque de Nismes à la place de D. Cohon, 5 janv. (p. 20). Jean de Gaillard fait évêque d'Apt le même jour (p. 21 v^o); Jules Mascaron, prédicateur du Roi, appelé à l'évêché de Tullès, le 5 janv., à la place de Louis de Rechigevoisin de Guron, démissionnaire (p. 26 v^o); de Bar, évêque d'Acqs, nommé à Lectoure le même jour, 5 janvier, à la place de Louis de Vautorte, démissionnaire (p. 29); Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, premier aumônier de la Reine, fait évêque de Langres, le 16 janv., à la place de Louis Berhier de La Rivière (p. 76), et cela sans qu'il en dût rien coûter dans l'avenir à ces

bénéficiaires; je vois, en 1668, l'évêché de Mende grevé de 10,900 livres de pensions (*Voy. BRESKAUDE*); et, en 1669, l'évêché de Condom chargé de 8,300 livres de rentes annuelles payables à diverses personnes. En 1671 (5 janv.), le Roi nomma Michel Amelot, conseiller, clerc du parlement de Paris et abbé de St-Calais, à l'évêché de Lavaur, vacant par la mort de Jean-Vincent de Tulle, mais à la charge par lui de faire, sur les produits de l'évêché, 4,000 livres de pension au chevalier de Lorraine et 200 à Henry de Pouilly de Lanzon, clerc du diocèse de Reims. Le même jour, Sa Majesté assigna 3,000 liv. de pension annuelle à Gabriel de Cassaget de Tilladet, clerc du diocèse de Paris, 2,000 liv. de pension à Jean-Baptiste-Michel Colbert de St-Pouanges, clerc du même diocèse, et 1,500 l. à Henry Testu, aussi clerc du diocèse de Paris, sur les revenus de l'évêque de Lombes qu'il donnait au R. P. Dom Cosme, général des Feuillants et prédicateur ordinaire du Roi. Le 16 janvier 1671, il imposa des obligations analogues à Louis de Roehigno voisin de Garon, lequcl, quittant l'évêché de Tulle où était nommé Mascaron, allait remplacer M. de Choiseul à l'évêché de Comminges. M. de Garon devait payer 6,000 l. de pension annuelle au chevalier de Lorraine et 1,500 à l'abbé Richard. (*Reg. cité p. 89.*) Jean-Armand de Rotondi, évêque de Lodève, nommé à l'évêché de Béziers à la place de M^{sr} de Bonzy, démissionnaire (5 janv.), dut payer 1,000 l. de rente annuelle à Christophe Maure, prêtre du diocèse de Coire, 600 l. à Camille de la Volte et 1,200 à Atto Melant, clerc du diocèse de Pistoie, en Toscane (p. 117), etc.

ÈVÈQUE (un) de sept ans. — *Voy. 2. VERNEUIL.*

ÈVÈQUES MIXES. — *Voy. PRÉLATS.*

ÈVÈREMONT (CHARLES-MARGUERITE DE ST-ÈVÈREMONTS, S^{sr} DE ST-). 1665.

Le marquis de Montpesat, gouverneur de Dunkerque, écrivait, le 13 décembre 1665, à Colbert : « Depuis quelque temps, Monsieur, j'ay veu passer par cette ville des gens qui m'ont tesmoignay auoir esté fort surpris d'auoir ouy parler à La Haye, M. de St-Euremon (*sic*) sur les grandes forces maritimes de S. M. Britannique qu'il leuet fort extraordinairement et mesme faisant quantité d'autres discours. C'est un gentilhomme qui a de l'esprit; il n'est pas aduentageux, ce semble, qu'il soit là. Il se plaint, Monsieur, qu'on luy a refusé d'aller habiter les pays chauds luy estant salutaires, je pense mesme qu'il nomme Avignon. Je prandray la liberté de vous dire qu'en ce climat esloigné ces discours seront peu de chose et qu'au lieu où il est jls font un très-méchant effect. » (*Bibl. Imp., Ms.*; Lettres reçues par Colbert, vol., déc. 1665.) Ceci servira à réformer une phrase de l'art. St-Evremont du *Dictionnaire* de Bouillet qui dit : « Il se vit obligé, pour éviter la Bastille, de sortir de la France (1661) et se retira en Angleterre, où il resta jusqu'à sa mort (1703) ». St-Evremont se retira d'abord en Hollande et y resta au moins quatre ans, puisqu'il était encore à La Haye à la fin de 1665. Peut-être cependant alla-t-il d'abord en Angleterre, puis passa-t-il en Hollande pour retourner à Londres.

EXCOMMUNICATION MAJEURE (UNCASB'). 1714.

On sait que dans les pays chrétiens la polygamie est un crime, quand, en pays mahométans et ailleurs encore, elle est chose toute simple, naturelle et seu-

lement réglée par de certaines lois civiles ou religieuses. Tous les Musulmans n'usent point du droit que leur donne la loi d'avoir plusieurs femmes légitimes; Hussein-Pacha, le dernier Dey d'Alger, que je connus beaucoup à Paris pendant le long séjour qu'il y fit, rue Moudot, Hussein n'avait jamais eu qu'une femme, et il me disait un jour à ce propos qu'il ne comprenait pas que l'on pût faire plusieurs parts égales de son cœur pour donner chacune d'elles à une femme. Christophe-Nicolas de Heurles, s^r de Laboras, n'eut pas cette délicatesse de sentiment d'un « barbare », comme on appela en France le Dey qui descendit de la casbah d'Alger en 1830, pour n'y plus remonter. Ch. Nicol. de Heurles eut deux femmes à la fois; il est vrai qu'il ne les avait point réunies dans la même maison, à la manière turque : celle-ci était en Champagne, celle-là était à Paris. Peut-être et probablement il allait quelquefois de l'une à l'autre; quoi qu'il en soit, un jour une de ses épouses fut avertie du tort que lui faisait celle qui était sa rivale sans le savoir, et M. de Laboras eut à se défendre de l'accusation de bigamie portée contre lui par ses deux épouses légitimes. Christ. Nicol. de Heurles, s^r de Laboras, fut le père de la seconde M^{me} Riccoboni; les biographes ne l'ont pas connu, et je vais le faire connaître pour achever l'histoire qu'on trouvera plus bas de la comédienne, auteur de jolis romans, qui épousa le second des Riccobini.

Christ.-Nicol. de Heurles naquit à Troyes et fut baptisé à l'église de St-Nizier, le 9 mai 1671, fils de Claude de Heurles et de Perette Semillard; il eut pour parrain « M^r Christophe Lefevre, conseil^r du Roy, lieut^e criminel » de la ville de Troyes, et pour marraine « Elizabeth Pithou, fille de M^r Pierre Pithou, cons^r du Roy ». (*Reg. de St-Nizier de Troyes.*) Comment se passa la première jeunesse de Ch. Nicol. de Heurles? Je l'ignore. Il avait dix-neuf ans lorsqu'il se maria. Il épousa à Troyes, en l'église de St-Nizier, le 22 janvier 1690, une femme, dame Catherine de Combes, venue de Philippes Jorel : sottise des deux parts. Après un assez long séjour dans son pays natal, il vint à Paris, et y fit la connaissance d'une jeune fille, « Marie-Marguerite Dujac, fille de Jⁿ Bapt. Dujac, Bourgeois de Paris ». Marie-Marguerite avait alors vingt-trois ans. Elle plut beaucoup à Ch. de Heurles, qui, sans doute, lui plut aussi. Ils étaient voisins dans la rue de Grenelle St-Honoré. Marie-Marguerite n'ayant plus sa mère pour la guider, et mal surveillée par son père, se laissa prendre aux doux propos de son adorateur, qui n'hésita pas à lui promettre mariage. M^{lle} Dujac demanda le consentement de son père, l'obtint, et il fut décidé que la cérémonie aurait lieu bientôt. Que la pauvre fille, emportée par la passion, ne se soit point occupée de prendre, sur son futur époux, des renseignements sérieux, il n'y a là rien de bien étonnant; mais que Jⁿ Bapt. Dujac ait négligé de s'informer à Troyes de la situation de son genre, de sa famille, de ses relations de jeunesse, c'est ce que l'on ne comprend pas. Heurles avait apparemment séduit le père comme la fille. Quoi qu'il en soit, Dujac consentit à un mariage qui se fit dans des conditions qui seules auraient dû l'avertir que quelque chose de fâcheux se cachait sous le mystère dont Ch. N. de Heurles désirait voiler ses noces. Les deux futurs demeuraient sur la paroisse de St-Eust., c'était donc à l'autel de cette église que devait être béni leur union; il n'en fut pas ainsi. On demanda

an curé de St-Eust. la permission de s'aller fiancer et marier à Ste-Croix en la Cité, et le pasteur se désista de son droit en faveur du curé de Ste-Croix. Ste-Croix était une des petites églises de l'île Notre-Dame, où se célébraient les « mariages borgnes », ceux qui se faisaient après des consentements de parents arrachés par importunité, ceux où l'on ne voulait avoir pour témoins que quatre complaisants voisins ou amis, mariages qui, pour n'être pas tout à fait secrets, se faisaient cependant à peu près secrètement, et s'entouraient de précautions qui leur donnaient un certain caractère suspect. Le 29 avril 1710, Jⁿ Bapt. Dujac mena sa fille à Ste-Croix, où elle fut fiancée et mariée. L'acte fut signé: « De Heurle, Marie-Margueritte (*sic*) Dujac, Dujac, etc. » De son mariage, Christ. Nicol. de Heurles eut deux filles, la première 3 juillet 1711, la seconde — celle-ci devint M^{me} Riccoboni — le 25 oct. 1713. Ch. de Heurles, qui n'avait pas pris le nom de Laboras en 1710, le prit en 1711, au baptême de son premier enfant. D'où lui venait ce nom qu'on ne lui donna point dans le procès dont je fais parler, et que ne portait point son père? Intéressé dans les fermes, fit-il l'acquisition d'un fief de Laboras? C'est possible. Mais peu importe. Christophe Nicolas vécut assez tranquillement dans son second ménage pendant deux ans et demi, allant de temps en temps voir à Troyes Catherine de Combes. Mais soit que Catherine le trouvât singulièrement refroidi à son égard, soit que quelque Troyen venu à Paris eût eu connaissance du commerce de Ch. de Heurles avec M. Marg. Dujac, la Troyenne, première épouse de Laboras, connut l'indigne conduite de son infidèle, et la dénonça à Marie Dujac. Les deux femmes se réunirent dans une action commune contre leur époux, demandant, l'une qu'on lui rendit un mari, dont elle ne se souciait guère, l'autre, qu'on la délivrât d'un scélérat dont elle ne se souciait plus, et qu'à bon droit elle détestait autant que la femme première en date. L'affaire n'alla point au Parlement; elle fut portée devant le Salomon de l'officialité de Paris, juge ecclésiastique qui connaissait, au nom de l'archevêque, de tout ce qui touchait aux choses où l'Église était intervenue. M. Dorsanne fit plaider à sa barre les avocats des trois parties, et, par une sentence du 4 juin 1714, cassa le second mariage de Christ. Nicol. de Heurles, le condamnant « à adhérer à Catherine de Combes, comme à sa légitime épouse, et pour avoir, ledit de Heurles, ajouté l'official, trompé l'Église et abusé du sacrement de mariage, l'avons déclaré avoir encouru l'excommunication majeure, pour de laquelle être relevé, il se pourvoira devers le sieur pénitencier de Paris, l'avons condamné en quarante livres d'aumône, applicables à la décoration de la chapelle de St-Nicolas de cette cour » (de l'officialité), « et aux dépens, tant envers la demanderesse qu'envers Catherine de Combes. » M. Dorsanne disait au surplus qu'à M.-Marg. Dujac il était « permis de se pourvoir d'ailleurs par mariage ou autrement, ainsi que bon lui pouvait sembler », laissant au procureur général à agir plus tard comme il lui conviendrait. (Extrait du reg. de l'officialité.)

Que devint notre bigame? *Adhéra-t-il* à Catherine de Combes, comme il lui était enjoint de le faire? Se réconcilia-t-il avec l'Église « par une pénitence salutaire? » Le procureur général de l'officialité le déclara-t-il à la justice séculière? Je n'ai pu le savoir. Il n'assista point au mariage de sa fille,

Marie-Jeanne, le 7 juillet 1734; c'est tout ce que j'en ai su. Marie-Marg. Dujac se remaria-t-elle? Rien ne m'autorise à le penser. La sentence de l'official fut-elle le seul acte judiciaire dont Christ. de Heurles eut à subir les conséquences? Probablement il ne se pourvut pas au Parlement contre la décision ecclésiastique, qui, en somme, au point de vue purement humain, était indulgente. Il est à croire que le coupable se tint pour bien jugé, et qu'il ne s'exposa point comme M. de Pourceaugnac à s'entendre chanter pour la seconde fois par deux avocats: « La polygamie est un cas, est un cas pendable ». (Acte II^e, scène XIII^e.) — *l'oy.* 2. RICCOBONI.

EXÉCUTEURS DES ARRÊTS CRIMINELS.

XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

A Paris la justice criminelle avait deux Maîtres exécuteurs, en titre d'office; l'un appartenait à la Prévôté de l'hôtel du Roi, l'autre à la Prévôté et vicomté de Paris. Je ne sais à quelle époque la prévôté de l'hôtel commença d'avoir son exécuteur; mais dans les comptes de cette prévôté, pour les années 1520-1523 (Arch. de l'Emp., KK. 97), si je vois de nombreux archers, je ne vois pas un seul exécuteur. L'exécuteur des arrêts de la prévôté de l'hôtel avait une charge moins importante et moins lucrative que l'autre; en effet, je trouve qu'un certain Jehan Guillaume, après avoir mis à exécution les sentences et arrêts du grand prévôt de la Maison du Roi, devint, sous les ordres du procureur général au Parlement, le *Bourreau* de Paris, comme disait le peuple, qui n'admit jamais la dénomination officielle d'*Exécuteur*, bien qu'elle fût ancienne, et que *Monsieur de Paris*, ainsi que l'appelaient ses confrères des provinces, repoussât avec dédain le nom de Bourreau, resté encore aujourd'hui dans le langage vulgaire.

Le Jehan Guillaume que je viens de nommer appartenait à la prévôté de l'hôtel en 1594. Une requête que j'ai lue aux Arch. de l'Emp. parmi les papiers de la prévôté (carton V. 651), m'a fait connaître ce commencement de la carrière d'un homme sur la descendance duquel je puis donner quelques détails. Je ne sais si Jehan était fils de maître, et si, de père en fils, l'épée de la justice était dans la main des Guillaume; je n'ai pas trouvé de documents pour établir sa généalogie, et je ne remonte pas au delà du 19 avril 1594, date de la requête adressée « à Mous^r le grand prévost de l'hôtel du Roy », et qui commence ainsi: « Supplye humblement Jehan Guillaume, exécuteur des sentences criminelles de la prévosté de l'hôtel, disant que Denis Voisin, demeurant à Melun, prétendant led. suppliant luy estre redeuable de la somme de soixante escus sol par obligation, etc. » Guillaume conclut à faire arrêter Denis, et on lit au bas de la pièce: « Soit faict ainsi qu'il est requis. Faict à Paris, le Roy y estant, le xix^e jour d'april 1594. — (Signé) Lugolles. » Ce Lugolles était lieutenant général en la prévôté de l'hôtel. — Je vois qu'avant 1605 Jehan Guillaume maniait la corde et l'épée au nom de la prévôté de Paris; son successeur à la prévôté de l'hôtel était Denis Corneillet. Voici à cet égard ce que je lis dans les registres des baptêmes de l'église de St-Eustache: « 29 décembre 1605, fut baptisée Thomase, fille de Jehan Guillaume exécuteur, et de Mathurine Beauvils, le parrain Denis Corneillet, exécuteur des sentences et arrêts de la prévosté de l'hôtel. » — « 3 aoust 1607, fut baptisée Mathurine, fille de Denis Corneillet, exécuteur des sentences criminelles

de la prévosté de l'hostel du Roy, et de Barbe Dubois, sa femme, demeurant rue de l'Égyptienne » (Ste-Marie l'Égyptienne), « à Paris; le parrain, Pierre Lecompte (*sic*), exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Rouen; la marraine, Mathurine Beaufils, femme de Jehan Guillaume, exécuteur des sentences criminelles de la prévosté et vicomté de Paris. » Le 26 sept. 1609, Denis Corneillet fit baptiser une fille, Marie, qui eut pour marraine « Marie Guillaume, fille de Jehan Guillaume » qualifié « exécuteur des arrêts de la cour de Parlement ». Le 6 avril 1611 il eut un fils, qui fut baptisé sous le nom de Jehan.

Jehan Guillaume, dont on vient de voir que la femme se nommait Mathurine Beaufils, eut plusieurs enfants; outre la Thomase, née en 1605, et Marie, nommée tout à l'heure, je n'ai pas trouvé les baptistaires de quelques-uns d'entre eux, qui me sont connus par des actes que j'ai vus. Le 6 nov. 1608, Jehan Guillaume eut une fille, Claude. Il demeurait alors sous les piliers des Halles. Le 2 janv. 1611, une autre fille, nommée aussi Claude.

Dans un Registre de la cour des Monnaies, pour l'année 1612 (Z. 3206, Arch. Imp.), je trouve qu'en 1609 il fut payé XI l. v sols à « Jehan Guillaume, exécuteur de la haute justice », qui avait exécuté des faux monnaieurs.

Jehan Guillaume mourut le 26 octobre 1620. On lui fit des funérailles magnifiques, à l'église du moins. Je lis dans le Registre des décès de St-Eust. : « Mardi 27 oct. 1620, conuoy et service complet de 30 (prêtres) pour deffiner maistre Jehan Guillaume, en son vivant Maistre des hautes œuvres et exécuteur de la justice, demeurant souz les piliers des halles, inhumé au cimeticrre des Sts-Innocents. » Jean II Guillaume hérita immédiatement de la charge de son père, et il était en fonction lorsqu'il épousa une fille nommée Catherine Bataleau ou Bataillart, dont il eut plusieurs enfants. Un d'eux vint au monde le 16 ou 17 avril 1623, et fut baptisé à St-Eust. le 18 sous le nom de Jehan, sans doute en mémoire de son grand-père. Il eut pour parrain « Noel Guillaume, frère dudict Jehan Guillaume ». Je n'ai pas eu la patience de chercher quels enfants purent naître de 1623 à 1639 sous les piliers des halles, dans ce nid sombre où se succédaient des générations de bourreaux, mais je vois que, le 25 août 1628, Jean II Guillaume présente à St-Eust. une fille, qui y fut nommée « Jehanne », tenue sur les fonts par « Jehan Basin, procureur au Chastelet », et par « Jehanne Guillaume, fille de feu Jean (1^{er}) Guillaume »; je vois que le 23 janv. 1639, Jean II Guillaume fit baptiser Anne. Le 1^{er} déc. 1640, Catherine Bataillart mit au monde — heureuse fécondité — un garçon, que maître Jean Turpin, chirurgien-barbier, tint le lendemain à St-Eust., où le prêtre qui rédigea le baptistaire donna de « l'honorable homme » à Jehan II Guillaume.

Jehan l^{er} Guillaume, que nous avons vu exécuteur des arrêts de la prévôté de Paris en 1607, l'était-il déjà en 1602? Est-ce sous son glaive que se courba le Maréchal Charles de Biron pour recevoir le coup mortel (31 juillet 1601¹)? Ce fut lui, certainement,

qui écartela François Ravaillac (27 mai 1610) (*coy. HENRI IV*); lui qui, le 18 juillet 1617, décapita Éléonore Galigai, Maréchale d'Ancre, et jeta son corps dans le bûcher, allumé avant l'exécution. (F. COXCIXO). Le Maréchal Louis de Marillac eut la tête tranchée à 4 h. et demie du soir, le 10 mai 1632, par Jehan II Guillaume, que ne nomme point le récit curieux et touchant de la mort du loyal, fier et beau serviteur de Henri IV et de Louis XIII. (*Relation véritable de ce qui s'est passé au jugement du procès du mareschal de Marillac*, in-4^o, 1632. Paris, Bibl. Imp., t. 709-3s et 3la.) La Relation (p. 32) ne fait qu'un reproche à l'exécuteur; c'est d'avoir trop et bien inutilement serré les poings du Maréchal quand, après l'arrêt cruel prononcé par les commissaires au château de Rueil, il fut livré aux Feuilants, qui le devaient consoler, à son confesseur, qui allait le préparer à la mort, au bourreau, qui, après avoir fait dresser un échafaud à six pieds du sol, et tout près de l'escalier de l'hôtel de ville, devait lui couper les cheveux et le mener au supplice. Du reste, Jean Guillaume fut plus pitoyable que les juges; il se montra poli envers la victime du cardinal, lui demanda pardon de la part forcée qu'il avait à sa fin tragique; lui releva doucement le menton, après lui avoir bandé les yeux; passa trois ou quatre fois sa main sur le col du Maréchal pour en ôter les cheveux qui pouvaient être restés — horribles détails — et d'un seul coup de sa large épée trancha la tête du patient, que le trépas trouva ferme, modeste et résigné, protestant de son dévouement au Roi, et heureux de se rendre cette justice que, du moins, il n'était pas condamné pour « félonie et desservice envers Sa Majesté ». (F. MARILLAC). — Jean II Guillaume, en 1640, frappa une tête moins illustre que celle de Marillac, pour un crime que j'ignore. Un gentilhomme, nommé Fontenelle, périt de sa main le 8 mars 1640, au coin de la rue St-Paul; le clercg de la paroisse l'inhuma en terre sainte — Marillac avait été enterré dans l'église des Feuilants de la rue St-Honoré — et un prêtre de St-Paul écrivit sur le registre mortuaire cette note : « Dudict » jour » (8 mars 1640) « a esté apporté le corps » exécuté à mort, au coin de St-Paul, en cette église, » de feu Laurent Bouchard, vivant escuyer, sieur de » Fontenelles, et a esté enterré dans la nef de cette » église, souz la tombe où est le feu Maréchal de » Biron. » Cette sépulture était-elle donc réservée aux déloyaux? Laurent Bouchard n'était pas des Moutmorency; un de ceux-ci, François de Montmorency-Bouteville, passa par les mains de Guillaume, sur la place de Grève, le 22 juin 1627, pour crime de duel.

Jehan II Guillaume avait un frère, Noël, qui partagea, après la mort de Jean l^{er}, l'office d'exécuteur des arrêts criminels de la prévôté de Paris. Noël se maria; il épousa Claude Gernier, sœur d'un aide du bourreau, dont il eut trois enfants : 1^o Denis, le 27 sept. 1627 (il demeurait alors rue Montmartre); 2^o Noël, le 20 sept. 1629; 3^o Jehanne, le 16 nov. 1631 (il demeurait aux Halles).

J'ai montré tout à l'heure que Denis Corneillet avait succédé à Jehan l^{er} Guillaume dans l'office d'exécuteur des arrêts de la prévôté de l'hôtel. C'était avant le 3 août 1607. Ce Corneillet eut d'Anne Dubois, outre Mathurine, présentée à St-Eustache par la femme de Jean l^{er} Guillaume, deux enfants, dont je n'ai pas vu les baptistaires, mais dont j'ai trouvé les décès aux dates des 12 janv. 1613, et

¹ L'inhumation de Charles de Gontaut, duc de Biron, est mentionnée en ces quelques mots dans le registre des décès de St-Paul : « Le 31^e (juillet 1602) conuoy de monsieur le Mareschal de Biron; il est général. » (P. 101 du registre.) Le service fut solennel et tout le clercg y assista; c'est ce que signifie cette phrase : « il est général. »

5 août 1615. Les mentions de leurs enterrements ne portent point leurs noms ; ils sont désignés, suivant l'usage du temps, par ces mots : « Un petit enfant à... » Après ces défunts, Corneillet eut deux filles et deux garçons. Le premier des garçons, né le 7 février 1616, fut baptisé sous le nom de Jehan, ayant pour marraine Jehanne Guillaume, « fille de maistre Jean (1^{er}) Guillaume, Exécuteur de justice à Paris ». Dans l'acte de baptême de Jehan Corneillet, Denis est dit demeurant rue des Vieux-Augustins ; il est qualifié : « Exécuteur de justice de la court », dans celui de Laurent, le dernier de ses enfants (13 septembre 1619). Dans les actes de décès de ses trois enfants morts en 1613, 1615 et 1616, Denis Corneillet est appelé : *Bourreau de la cour* ; ce qui n'est pas moins étrange, on lui donna le titre sommaire et assez singulier d'*Exécuteur de la cour*.

Jehan II Guillaume eut au moins quatre enfants : Jehan (1623), Jehanne (1628), Anne (1639) et Jean (1640).

Un acte de baptême que j'emprunte aux registres de St-Eust., dit que les bourreaux demeuraient sur cette paroisse à cause du voisinage du pilori des Halles, instrument toujours debout pour l'exécution de ce que je pourrais appeler les petites sentences de la justice du Châtelet, du parlement et de l'hôtel. — Un acte de baptême m'apprend les noms des deux aides ou valets de Jehan II Guillaume. Je lis sous la date du 29 mars 1639 : « Fut baptizé Germain fils de Jean Garnier (beau-frère de Noël Guillaume), Exécuteur, et de Catherine Quémot sa femme, demeurant rue de la Truanderie, le parrain Marc Teveveau, aussy exécuteur. » Le prêtre rédacteur n'a garde d'appeler « honorable homme » Jean Garnier ou son compagnon, Marc Teveveau ; la condition de ceux-ci était humble ; Jehan Guillaume était un officier en titre de la justice, il avait une responsabilité qui l'élevait au-dessus de ses aides, et on pouvait le traiter comme le protocole alors en usage traitait les bourgeois distingués, les peintres du Roi, les gros marchands, lui qui portait le glaive, écrasait de sa barre de fer le patient étendu sur la roche, l'étranglait sous la potence, ou broyait ses membres dans les brodequins de la question. Jean II Guillaume avait un serviteur, « Jehan Lemère », qui se maria à Michelle Giral, dont il eut un fils, Jehan, baptisé le 23 juillet 1629, et tenu par « Jehanne Guillaume, fille de deffunct Jean (1^{er}) Guillaume ». Le Mère avait pour ami un frère de Denis, Corneillet, Pierre, « serviteur de Jehan Guillaume ». Il épousa Barbe Bollau, qui le rendit père d'un fils, tenu sur les fonts de baptême de St-Eust. par « ledict Jehan Guillaume, Exécuteur, etc. » Je ne sais si Teveveau et Garnier assistèrent à l'exécution de Louis de Marillac, et si ce sont ces deux valets qui, aussitôt la décollation du pauvre Maréchal, se ruèrent sur son cadavre sanglant pour le dépoiler, et se partager sa déroque, scandale qui révolta la foule et qu'arrêta le chevalier du Gaet, au nom de quelques serviteurs du défunt, empressés sans doute de racheter aux valets de l'Exécuteur ces hardes que l'usage donnait aux aides du bourreau. Garnier et Teveveau, pas plus que Corneillet et les deux Guillaume, ne sont nommés dans les extraits des comptes de l'ordinaire et du domaine de Paris, allégués en preuve par Sauval dans ses *Antiquités de Paris*. Un extrait du compte de 1476 (Sauval, p. 429) nous montre Henri Cousin, Exécuteur, achetant « une grande Espée à feuille servant à exécuter et décapiter les

personnes qui, par justice, sont condamnées ». En même temps il fait « remettre à neuf et rhabiller la vieille espée qui s'estoit esclarcée (?) et ébréschée en faisant la justice à M. Louis de Luxembourg¹ ».

En 1417, le « Maistre de la hante justice du Roi » était un certain Etienne Le Bré (p. 274-282 de Sauval). Jean Tiphaine est porté dans les comptes de l'ordinaire de Paris pour l'année 1425, avec le titre d'« Exécuteur de la haute justice du Roi ». Ce n'était pas le maître bourreau, mais seulement un des valets. Il n'est mentionné dans le compte que pour un bas office de son métier, pour avoir dépendu les corps des exécutés. Un autre valet de bourreau, « Colin Feucher, sergent à verge et tourmenteur juré du Roi au Chastelet de Paris », est porté dans le compte de 1445 (p. 341 de Sauval). Il reçut 23 liv. parisis pour fournitures faites, à propos de l'exécution d'une femme qu'on avait « boullue ».

— Une erreur généralement aceréditée en France, veut que les Exécuteurs exercent leur office de père en fils, de façon que le fils aîné ne peut se soustraire à l'obligation de succéder à son père mort ou infirme. Il est bien entendu qu'aujourd'hui, aucune contrainte de ce genre n'est possible ; chacun est libre de choisir son état, et nul n'est forcé de prendre celui de bourreau. Si un exécuteur vient à manquer, les solliciteurs ne manquent pas pour la place vacante, et les procureurs généraux n'ont que l'embaras du choix. Avant le régime de liberté sous lequel nous vivons, l'état d'Exécuteur était libre aussi, seulement, comme la répugnance publique écartait de la société les hommes qui brûlaient, torturaient, pendaient ou décollaient les criminels, ces hommes formaient une grande famille à part, une caste isolée au milieu du monde, s'alliaient les uns aux autres et se succédaient dans toutes les justices du royaume, d'ailleurs peuplant beaucoup, et peu riches par conséquent, bien qu'ils eussent des privilèges qui leur devaient assurer d'assez bons revenus. Le plus important de ces privilèges était dans la possession du droit de *Havage*, que leur assuraient les lettres patentes en vertu desquelles ils remplissaient leur terrible office. Ce droit leur permettait de lever sur tous les marchés et à toutes les foires des villes, bourgs et villages de la vicomté ou du bailliage où s'étendait la justice au nom de laquelle ils exerçaient, un impôt en nature, toujours payé sans contestation, sinon sans murmure intérieur. Sur une charrette de bois, l'exécuteur prenait tant de bûches ; sur une charrette de fagots, un fagot ; sur tous les grains, une cuiller pleine, etc., etc. Le jour du marché, quand

¹ L'épée était l'instrument ordinaire du supplice, en cas de décapitation. « Le fil de l'espée lui trancha d'un seul coup la teste, » dit l'auteur du *Récit du procès* et de la mort de M. de Saint-Preuil (François de Jussac d'Ambleville), maréchal de camp et gouverneur d'Arras (1611). Quelques bourreaux ne se servaient point de glaive, mais du couperet ; ainsi l'exécuteur de Lyon trancha la tête à MM. de Cinq-Mars et de Thou, le 12 sept. 1642 : « Pendant quoy l'exécuteur tira de son sac son couperet... » (Procès de MM. de Cinq-Mars et de Thou.) La tête de Cinq-Mars ne fut pas détachée complètement du tronc par le premier coup ; quant à de Thou, il fut véritablement martyrisé par le bourreau, qui lui porta plusieurs coups avant de l'achever. La foule du peuple, furieuse, faillit faire un mauvais parti à cet homme que son premier succès avait ému et rendu tout à fait incapable de son sanglant office.

la vente allait commencer, l'Exécuteur paraissait à la halle suivi de ses valets portant des sacs, et sa cuiller à la main; il allait à tous les vendeurs demander le havage. Si le bourreau ou maître des hautes œuvres était en même temps maître des basses œuvres, comme cela arrivait dans de certaines localités, les petites villes surtout, il avait, outre le havage qui était peu considérable, « la vidange des cours et aisances, la rillerie et dépouille des bêtes mortes ». On a dit que les bourreaux portaient l'épée, mais qu'ils la devaient porter à droite; j'ai vu les lettres patentes de près de cent Exécuteurs des arrêts de la justice criminelle: toutes donnent à ces officiers et à leurs serviteurs le droit de porter « armes offensives et défensives pour la sûreté de leurs personnes », mais aucune ne contient de prescription relative à la manière dont ces armes devaient être portées. Dans les obligations qui leur étaient imposées, je n'ai pas vu celle du port d'un habit particulier, différant par la forme et la couleur du vêtement des bourgeois et marchands. Aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles au moins — je ne sais antérieurement à cette époque ce qui était d'usage — les bourreaux avaient le costume de tout le monde, habit modeste probablement, et les jours d'exécution, de couleur sombre. — Quand un office devenait vacant par abandon du titulaire qui n'en avait pas disposé, ou par forfaiture, ce qui était au possesseur tous ses droits dans le présent et l'avenir, le Roi pourvoyait au remplacement, sur la présentation de l'autorité judiciaire et administrative du district où l'office vaquait. — La Révolution ruina beaucoup de bourreaux; tous ceux qui exerçaient avant cette époque ne purent être conservés dans leur charge, le nombre des offices ayant été réduit, et tellement, qu'un administrateur parlant, dans un rapport au Ministre de la justice, d'un département qui manquait de bourreau, disait: « Il faut donner un exécuteur à ce département *qui en a bien besoin* ». (Arch. de l'Emp., 540.) Les droits féodaux ayant été abolis, le havage fut supprimé, et les exécuteurs qui n'avaient pas de sources de fortune restèrent sans revenus, obligés cependant de pourvoir à tout ce qui était du matériel de leur office; on leur attribua alors un traitement fixe, et l'on donna 1000 l. de pension aux bourreaux qui ne pouvaient plus exercer ou qui attendaient des vacances. J'ai dit que la répugnance ou l'horreur inspirée par des fonctionnaires qui, d'« Exécuteurs des vengeances publiques » — ainsi que les nommait assez singulièrement B. C. Cahier, Ministre de l'intérieur (3 février 1792; Arch. de l'Emp. V. 540), — étaient souvent devenus les Exécuteurs des vengeances particulières, horreur qui avait fait de ces hommes tachés de sang une caste isolée au milieu de la France, où elle était partout répandue; je pourrais dire, et cela seulement pour les personnes qui aiment les petits détails qui se rapportent aux mœurs publiques, combien de familles étaient entrées dans cette tribu flétrie par le préjugé et avaient accepté le devoir d'exécuter les arrêts de la justice criminelle à Paris et dans les provinces, mais je serais forcé d'entrer dans un détail trop long. Il suffira que je signale aux intéressés et aux curieux la masse des documents officiels qui existent aux Archives de l'Empire dans les cartons (V. 540) intitulés *Exécuteurs*; ils trouveront là de quoi se satisfaire.

Je finirai cependant en donnant un court détail sur une famille dont le nom fut très-commun à Paris,

jusqu'à ces dernières années qu'un de ses membres a quitté l'office. Je veux parler des Sanson, dont un eut, pendant la Révolution de 1793, l'horrible devoir de décapiter tant d'innocents et de faire tomber deux têtes Royales. Je ne sais comment le premier Sanson acquit l'office d'Exécuteur de la haute justice à Paris, et si ce fut à titre gratuit ou à prix d'argent qu'il eut cette charge, qui était vénale comme toutes les charges du royaume, et se transmettait de la même manière, étant comme elles une propriété que l'on ne pouvait perdre — ce qui arriva quelquefois — que pour crime de forfaiture, ainsi que je l'ai dit. Je vois que, le 11 août 1688, le Parlement ordonna que « Charles Sanson », dit Longval, ferait seul la fonction d'Exécuteur de la haute justice à Paris. Le Roi accorda cela le 23 sept. de la même année. Longval succéda à Nicolas Le Vasseur, dit : Larivière, destitué par arrêt du Parlement. Le 8 mai 1707, Charles Sanson succéda à son père, qui, ayant donné volontairement, le 30 août 1726, sa démission en faveur de son fils Charles-Jean-Baptiste, l'eut pour successeur le 9 sept. Charles-Jean-Baptiste se démit, le 30 juillet 1778, avec l'agrément du Roi, de son office, au profit de son fils, et celui-ci, Charles-Henri Sanson, lui succéda le 12 août suivant. — La charge d'Exécuteur à Paris était payée au fisc, lorsqu'elle s'acquerrait à prix d'argent, la somme de 6000 livres tournois. — Charles-Jean-Baptiste Sanson demeurait, en juin 1792, n° 31, rue St-Jean, faubourg St-Denis. Je trouve qu'à cette époque il avait recueilli chez lui son oncle Nicolas-Charles-Gabriel Sanson, âgé de 71 ans, exécuteur des arrêts criminels de Reims, qui demandait une pension, après 30 ans « de bons et loyaux services ». Il avait été supprimé le 11 oct. 1792, la question ayant été abolie. Il obtint mille livres annuelles. Au mois de messidor an vi (juin-juillet 1798) Sanson demeurait rue du Faubourg-du-Temple, n° 32.

EXORCISME. — Voy. GRAMMONT.

EXPIILLY (CLAUDE).

? 1560—1636?

Une notice sur ce personnage (signée : de Vallès) fait naître messire Claude Expilly à Voiron, village distant de Grenoble d'environ quatre lieues, le 21 déc. 1561, fils de Claude Expilly, qui portait les armes. Elle ajoute que Claude H, qui fut un magistrat célèbre et un écrivain estimé, devint procureur général des comptes à Grenoble, puis en 1604, avocat général au Parlement de Dauphiné. Il était président de cette cour souveraine lorsque, le 25 juillet 1636, il fut frappé par la mort, ayant alors 75 ans et demi. Dans le vol. 12 des Vieilles Archives de la guerre, j'ai trouvé un brevet (pièce n° 139) daté de Lyon le 20 juin 1630, donnant à « Claude, sieur d'Expilly, conseiller du Roi et président au Parlement de Grenoble », la charge de « président et garde des sceaux du conseil souverain de justice établi à Chambéry ». Deux pièces qui font partie du vol. 14 des mêmes Archives (n° 164 et 194) rapportent à l'année 1631 la nomination d'Expilly à cette présidence du « conseil souverain établi de delà les monts, à la place du sieur d'Estampes », que le Roi sur sa demande avait rappelé près de lui et nommé « maistre des requestes ordinaires de son hostel et président du grand conseil »; et, au 13 juin 1633, sa nomination à la charge de « Garde du sceau » près du conseil dont il était le président. Il y a dans tout ceci une erreur de dates

que je ne me charge pas d'expliquer, mais que je signale aux historiens de l'illustre Dauphinois. — Peu d'hommes, même dans la position élevée que s'était acquise par son mérite Claude Expilly — que par parenthèse je vois qualifié : « sieur d'Expilly » seulement dans les pièces des Archives de la guerre — peu d'hommes, dis-je, virent leurs traits plus souvent reproduits par le burin. Je trouve sept portraits au nom d'Expilly : trois en taille-douce, quatre en médailles. La première des tailles-douces est signée de Thomas de Len; Claude Expilly y est représenté vêtu à l'antique et paraît n'avoir pas plus de 30 ans. Ce Claude pourrait bien être le père, celui qui, suivant les biographes, fut Sergent de bataille; les flammes dont le graveur fait un encadrement au portrait d'Expilly me semblent une allusion à la guerre; je ne vois pas comment elles pourraient convenir à un jeune légiste, à un humaniste, à un écrivain. Le second portrait en taille-douce est sans nom d'auteur; Claude Expilly, en costume de magistrat, y paraît âgé d'environ 60 ans. L'œuvre est médiocre, et je lui préfère de beaucoup le portrait gravé par un artiste lyonnais, chef d'une famille d'artistes célèbres; celui-là a du caractère, de la fermeté, de la tournure; il est d'un burin large et vigoureux. On lit en bas de ce buste : « *Germ. Andran sculp. Lugd.* » L'ancien propriétaire de l'exemplaire de cette estampe, qui est à la Bibl. Imp., a écrit sur la marge du papier : « Claude Expilly, président au Parlement de Grenoble en 1616. » Expilly avait cinquante-cinq ans. Le portrait, sans nom d'auteur, que j'ai mentionné avant celui de Germain Andran, porte pour inscription : « *Claudius Expillius. equ. Delphinat. Curia præsens.* »

La plus ancienne des médailles à l'effigie de Claude Expilly, et la plus belle, date de 1601. C'est une pièce du module de 3½ mill. (15 lignes) — l'exemplaire de la Bibl. Imp. est en argent — représentant Expilly drapé à l'antique, la tête de profil et tournée à gauche. La légende est ainsi conçue : « *Claudius Expillius. at. xl. coron.* » Sous le buste à gauche on lit le nom : DUPRÉ. C'est Guillaume et non Abraham qui est l'auteur de cette médaille dont le revers montre une femme debout, portant dans la main droite une petite figure de la Justice, et montrant de la main gauche un faisceau d'armes. La légende, qui met en parallèle les services du père et ceux du fils, est composée de ces trois mots : « *Non inferiora. secretis.* »

Une médaille de 58 millimètres (26 lignes) signée : OLIER, représente Expilly vu de trois quarts, la tête chauve et tournée à droite; ouvrage d'un mérite assez mince, mais cependant pièce assez curieuse par son revers qui montre un petit castel campagnard, au-dessus duquel, dans un cartouche, on lit : *La poepe*; l'exergue porte : « *Deris. nobis. hæc. otia. fecit.* » La date de l'exécution est 1629. La devise qui entoure le buste nous dit que Claude Expilly était alors dans la 68^e année de son âge.

Olier fit une seconde médaille d'Expilly. L'exemplaire que je connais est en bronze, comme celui de la précédente. Le président du Parlement de Grenoble y figure de trois quarts, la tête chauve, tournée à gauche. Au revers est un paysage, au

milieu duquel on voit un arbre sec, sur la branche la plus haute duquel est un oiseau avec la devise : « *Nec gemere cessabit,* » prise du 59^e vers de la première bucolique de Virgile : « *Nec gemere acria cessabit turtur ab ulmo.* » La date de cette médaille est 1630. Les biographes de Claude Expilly disent qu'en 1636, peu de temps avant sa mort, qui arriva le 25 juillet, la ville de Grenoble fit faire une médaille en l'honneur de l'illustre Dauphinois. Guillaume Dupré fut chargé de l'exécution de ce monument de l'admiration de ses compatriotes. La Bibl. Imp. en possède un exemplaire en bronze et un autre en argent. La pièce a 46 millimètres (20 lignes) de diamètre; Expilly s'y montre dans son costume de magistrat, la tête couverte d'une calotte à quatre pièces; le profil est tourné à gauche. Autour de ce buste, digne de son auteur, on lit la même légende que dans la médaille d'Olier (1630) : CLAUDI EXPILLI COM. CONSIST. S. D. PRESSES. Sous le buste on lit : « *Dupré,* 1636. » Le revers reproduit à peu près celui d'Olier : paysage à fonds de montagnes, petite église, bois à droite; et sur le devant, à droite, l'arbre mort, l'oiseau et la devise : « *Nec gemere cessabit.* » Je ne sais si Claude Expilly, âgé de 75 ans, rendit son âme à Dieu dans son petit logis de La Poype ou à Grenoble; je ne sais non plus en quelles mains passa La Poype, mais je me rappelle avoir connu un officier général, Dauphinois, qui portait le nom de ce château et le titre de comte. En 1815, ce comte de La Poype commandait à Agen, au moment du retour des Bourbons en France. — Voy. DUPRÉ, OLIER.

EX-VOTO.

1478.

« A Guillaume Merlin, fruitier dud^t seign^r » (le Roi Louis XI), « la somme de quarante livres quinze s. tourn. pour un cierge pesant viii^s x liures » (150 livres!) « de cire et pour vng chien de cire pesant xii liures de cire que led. Roy... a fait offrir et présenter à sa dévotion devant Monseign^r Sainct-Martin de Tours, payé le 23 novembre 1478. » Argenterie du Roi, 1478, fol. 19. (Arch. de l'Emp., KK, 64.) — « Au Roy, donné comptant le 9^e j^r d'octobre 1478, la somme de 120 l. tourn. laquelle il emoya à St-Hubert d'Ardeumes pour le pesant de cire de deux saugliers qu'il a ordonnez y estre offerts. » (Fol. 3 v^o.) — « A Pierre Régné la somme de 30 l. tourn. pour vng cierge pesant viii^s liures de cire que led. seign^r a fait offrir et présenter devant Nostre-Dame de Gléry, en faveur de Mad. Anne de France, dame de Beaujeu. » (Fol. 32.) — « ... Pour trois grands cierges pour chascun deux cent liures de cire... pour offrir et présenter, en faueur du seign^r de Chaumont, gouverneur de Bourgogne durant sa vie, l'un devant Monseign^r St-Martin de Tours, et les deux autres au Puy, devant Nostre-Dame en Anjou. » (Fol. 110 v^o.) — « A Guill. Merlin, la somme de trente-sept liures quinze sols tourn. ordonnée au mois de déc. 1478 pour vng grand cierge pesant viii^s xl liures de cire que led. seign^r a fait offrir et présenter à sa dévotion à mad. Sainte Katherine de Fierboys, qui est à la raison de v sols tourn. pour chaque liure. » (Fol. 20.) — Voy. DÉVOTIONS DE CHARLES VIII, LOUIS XI.

FAG

FAGON (GUY-CRESCENT). 1638-1718.

Au bas d'un petit portrait, fort joliment gravé par Fiquet, d'après Edelinck, pour la collection d'Odieuvre, on lit que Fagon, premier médecin du Roi, naquit à Paris le 11 mai 1638 et qu'il mourut le 11 mars 1718, âgé de 80 ans. Ces deux dates, qui sont aussi celles qu'a données Fontenelle dans son *Eloge de Fagon*, sont de la plus grande exactitude, comme on va le voir. Fontenelle — et il était fort bien renseigné, ayant vécu longtemps à l'Académie dans l'intimité des savants qui avaient connu Fagon, ayant d'ailleurs pu avoir des mémoires de l'un ou de l'autre des fils du botaniste-médecin dont il est de mode aujourd'hui de se moquer, mais que l'estime de Fontenelle protège contre le superbe mépris de ceux qui attaquent Fagon — Fontenelle dit que Fagon naquit de « Henri Fagon commiss^{te} ordinaire des guerres » et « de Louise de La Brosse », nièce de Gui de La Brosse, médecin ordinaire du Roi Louis XIII. Pour contrôler les informations du secrétaire de l'Académie des Sciences, j'ai cherché l'acte du mariage de Henri Fagon et, non sans peine, j'ai trouvé, au reg. de St-Germain l'Auxerrois, la publication qui en fut faite à cette paroisse, sous la date de juin 1639 et, dans le registre de St-Médard, la mention de la cérémonie célébrée le 27 juillet 1637. Henri Fagon n'est qualifié d'aucune manière dans cet acte qui fut rédigé « en présence de Pierre Fagon », frère de Henri (?), de « Louis de La Brosse, esquier », le père de Louise, et de (le nom de baptême en blanc) de La Brosse, « médecin du Roy ». Henri Fagon quitta, en se mariant, la paroisse de St-Germain l'Auxerrois et alla s'établir chez Guy de La Brosse, au jardin du Roy, sur la paroisse St-Médard. Le mardi 11 may 1638, il présenta à l'église un fils qui fut nommé « Guy », ayant pour parrain « Guy de La Brosse, conseiller médecin ord^{re} du Roy », et pour marraine « d^{lle} Marguerite Fagon », tante ou sœur de Henri. Dans le baptistaire de Guy — qui ajouta, j'ignore par quelle raison, le nom de *Crescent* au nom inscrit sur le registre de St-Médard — Henri Fagon est qualifié : « Conseil^r du Roy, commissaire ordinaire des guerres ». Le 28 oct. 1639, Louise de La Brosse donna un frère à Guy; il fut nommé « François ». La *Biographie*-Didot avance que le commissaire des guerres, Fagon, fut tué, « en 1640, au siège de Barcelone ». C'est là une erreur, car, le 9 déc. 1640, il fit porter à l'église son troisième enfant qui reçut le nom de *Henry*, tenu par « Vespasian Robin, arboriste (*sic*) du Roy ». Louise de La Brosse eut, en 1641, un quatrième et dernier enfant, *Marie-Louise*, baptisé son père vivant. Que Henri Fagon soit mort à l'armée en 1642 ou 1643, c'est possible et je n'ai aucun moyen de m'en assurer; mais on voit qu'il n'était pas mort en 1640. Aux renseignements donnés par Fontenelle et reproduits par les biographes de Guy Crescent Fagon, j'ajouterai qu'en 1671 (31 juillet) il fut nommé Démonstrateur des plantes et simples médicinaux du jardin du Roi; qu'en 1680 il reçut la somme de

FAL

1200 livres comme « Démonstrateur de l'utileur des plantes du jardin Royal », et qu'en 1681, au même titre, il reçut 1500 livres. Guy Fagon, successivement médecin de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis des enfants de France, fut appelé, le 2 nov. 1693, à exercer la charge de premier médecin du Roi, que perdit Antoine d'Aquin, qui l'avait remplie depuis 1672. (Bibl. Imp., Ms, Clairambault, n° 560, p. 798.) Tant que vécut le vieux Roi, son vieux médecin fut fidèle au poste de confiance qu'il lui avait donné auprès de son auguste personne. Quand Sa Majesté eut rendu son âme à Dieu, Fagon se retira de la cour et se confina dans le Jardin des plantes dont il avait la surintendance. Faible depuis longtemps, sinon tout à fait malade, souffreteux, délicat, il y végéta plus qu'il n'y vécut, pendant environ trois ans. Enfin, vaincu par l'âge, il mourut le 11 mars 1718, et, le lendemain, un vicair de St-Médard inscrivait sur son registre la mention que voici : « Le douze de mars a esté inhumé dans l'église par nous prieur curé soussigné Messire Guy-Crescent Fagon conseiller et premier médecin du Roy » (il aurait dû écrire : ci-devant premier médecin. Le premier médecin en titre était, depuis les derniers mois de 1715, Poirier, qui mourut en 1718, après Fagon, et eut Dodart pour successeur. Almanachs Royaux, 1716-19.), « surintendant du jardin royal des plantes, veuf de Marie Noisereau, décédé le jour précédent en sa maison du jardin Royal, âgé de quatre-vingt-un ans » (erreur, il avait 90 ans et 3 mois) « en présence de Messire Louis Fagon, conseiller du Roy en son conseil d'Etat, fils dud. defunct et de M^{re} Pierre Pellard, escuyer et autres qui ont signé : Fagon, Pellard, etc. » — En 1696, G. Fagon, comme tout le monde, demanda à prendre des armoiries; on lui permit et à Marie Nozereau, sa femme, de porter « d'azur à un mouton d'argent, regardant un lion d'or, surmonté d'un soleil de même, accolé de gueules à une jumelle d'argent, accompagnée de six annelets de même, trois en chef et trois en pointe ». (Bibl. Imp., Ms, *Armorial de Paris*, 1697.) — *Voy. AQUIN (D^r), LA BROSSÉ (G. DE), JARDIN DES PLANTES, MÉDECIN DU ROI.*


FALCONET (ÉTIENNE-AURICE). ?1716—1791.
(GUILLE). ?1671—1762.

Diderot nous a laissé ce portrait du sculpteur Falconet : « Voici un homme qui a du génie et qui a toutes sortes de qualités compatibles, incompatibles avec le génie, quoique ces dernières se soient pourtant rencontrées dans François de Verulam » (Fr. Bacon, baron de Verulam et de St-Alban) « et dans Pierre Corneille. C'est qu'il a de la finesse, du goût, de l'esprit, de la délicatesse, de la gentillesse et de la grâce tout plein; c'est qu'il est rustre et poli, affable et brusque, tendre et dur; c'est qu'il pétrit la terre et le marbre, et qu'il lit et médite; c'est qu'il est doux et caustique, sérieux et plaisant; c'est qu'il est philosophe, qu'il ne croit rien » (une belle preuve de génie, maître Denis Diderot!) « et

qu'il sait bien pourquoi; c'est que qu'il est bon père et que son fils s'est sauvé de chez lui; c'est qu'il aimait sa maîtresse à la folie, qu'il l'a fait mourir de douleur » (aimable caractère!), « qu'il en est devenu triste, sombre, mélancolique, qu'il en a pensé mourir de regret, qu'il y a longtemps qu'il l'a perdue et qu'il n'en est pas consolé... » (*Salon de 1765.*) On voit que Falconet ressemblait un peu à un autre philosophe, son contemporain, cet insupportable et bon J.-J. Rousseau de Genève. La *Biographie-Michaud* dit de Falconet, cet homme si charmant et si désagréable : « Il était d'une famille originaire d'Exilles, sur les frontières du Piémont, et alliée à celle des médecins célèbres de ce nom. Il naquit à Paris en 1716, de parents peu fortunés, origine dont il tiraît autant de vanité que d'autres en mettent à appartenir à une famille illustre... » Que Falconet fût né de « parents peu fortunés », pour parler comme la *Biographie*, c'est incontestable; mais ces parents, le biographe ne les a pas connus : tout à l'heure, je les ferai connaître. Que Falconet fût venu au monde en 1716, c'est la vérité; mais, cette vérité est incomplète; je dirai le jour de sa naissance et de son baptême. Que sa famille fût alliée à celle des médecins célèbres du nom de Falconet, oh! pour cela, je crois qu'il y a erreur, et je dirai ce qui me fortifie dans cette croyance. Voyons la famille de celui qui, élève de J.-B. Le Moyne, devint un des meilleurs sculpteurs de son temps et un des plus agréables sculpteurs français. Au registre de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour l'année 1714, je lis un acte daté du 12 février, constatant que « Maurice Falconet, âgé de près de trente ans » (né par conséquent vers 1684) « compagnon menuisier, fils de défunt Claude Falconet laboureur en Savoie, et de Françoise Bertholet sa femme, demeurant » (lui Maurice) « rue des Poissonniers, et Françoise Guérin, âgée de vingt-huit ans » (née vers 1686), « fille de Nicolas Guérin savetier et d'Anne Bonpierre, s. f. demeurant de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle », furent mariés en présence de « François Falconet, son frère, domestique, demeurant rue Pavée, paroisse St-Sauveur, de Pierre Falconet son cousin, compagnon menuisier, demeurant même rue et même maison que l'époux... ledit époux » fut « marié suivant le consentement de sa mère donné par devant le sr Lantillon curé de Syurier, diocèse de Genève ». De cette pièce, signée en toutes lettres d'une assez bonne écriture : « Maurice Falconet », il résulte que notre artiste célèbre était fils d'un compagnon menuisier, neveu d'un domestique, petit-cousin d'un garçon menuisier, petit-fils d'un laboureur et d'un savetier. Lameret n'avait pas une famille plus illustre; Talma non plus. Maurice Falconet quitta la rue des Poissonniers et installa sa femme dans un petit logement de la rue de Bourbon (Villeneuve); c'est là que, le 1^{er} décembre 1716, elle mit au monde un garçon qui, le jour même, fut baptisé à Bonne-Nouvelle sous les noms d'ETIENNE-MAURICE. Le 5 juin 1718, Maurice Falconet fit baptiser Marie-Anne-Françoise, qui eut pour parrain « René Falconet, bourgeois de la paroisse St-Paul », et pour marraine « Marie-Anne Guérin, femme de Nicolas-Guillaume sculpteur, paroisse St-Nicolas des Champs ».

Est-ce dans la boutique de son oncle maternel, Nicolas Guillaume, qu'Etienne-Maurice Falconet apprit d'abord à dessiner et à pétrir la terre glaise?

C'est croyable. Mais Guillaume n'était pas, sans doute, un artiste; c'était un de ces ouvriers qui tiraient de la pierre et du marbre des ornements, des cheminées et de modestes mausolées; il ne pouvait donner à son neveu une éducation qui dût le mettre en mesure de se présenter à l'Académie pour y disputer les prix aux élèves des maîtres alors en renom. Maurice, qui lui-même, peut-être, comme tous les bons menuisiers de son temps, taillait le bois avec la gouge et le ciseau, jugeant que le petit Etienne avait des dispositions pour les arts du dessin, le fit entrer à l'atelier de J^e-Baptiste Le Moyne, où il se fit remarquer bientôt par son goût et sa facilité. On dit qu'avant d'aller chez Le Moyne, le jeune Falconet avait appris à sculpter en bois chez un faiseur de têtes à perruque? Ce n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, il ne resta longtemps ni chez Guillaume, ni chez le tourneur en bois qui travaillait pour les perruquiers; il apprit son métier chez Le Moyne, et il était déjà d'une certaine force lorsqu'en 1739, il s'éprit d'une jeune fille « Anne-Suzanne Moulin » qu'il épousa et qui lui donna quatre enfants en neuf ans. Le 1^{er} naquit rue Montmartre, le 8 oct. 1741, et fut nommé Pierre-Etienne. (Reg. de St-Eust.) Le 13 avril 1745, second fils, Jean-François. Le 27 fév. 1747, Anne-Marguerite. Et Maurice Falconet signa, ce jour-là : « Falconnet » et prit la qualité de « sculpteur de l'Académie Roy. de peint. et sculpt. » Il avait été agréé à l'Académie, en 1745, sur la présentation d'un *Milon de Crotone* déchiré par un lion, figure qu'il corrigea et reproduisit, en 1754, à l'Académie, qui le reçut définitivement. Le quatrième enfant de Falconet fut baptisé, le 11 janv. 1748, sous le nom d'Etienne. J'ai remarqué que Maurice Falconet et Françoise Guérin ne figurent dans aucun des baptistaires dont je viens de rapporter les dates. A quoi faut-il attribuer cet éloignement du père et de la mère d'Etienne-Maurice Falconet? L'aimable caractère du sculpteur en fut-il la cause? S'il fut longtemps en froid avec ses parents, il ne fut pas absolument brouillé avec son père, car je vois que, le jeudi 7 juin 1753, à St-Etienne du Mont, celui-ci fut témoin du second mariage de « Maurice Falconet, bourgeois de Paris, veuf de Françoise Guérin, demeurant rue Neuve et paroisse St-Eust. », avec « Emilie Quérat, fille majeure de feu Jean, fabricant d'instruments de mathématiques, demeurant rue de la Bucherie ». Etienne Falconet, « sculpt. du Roy et de l'Acad. Roy. de sculpture, demeurant au Louvre », signa l'acte de ce mariage comme il signait le plus ordinairement : « Falconet ». Il avait signé :



l'acte de son mariage, enregistré à St-Eustache le jeudi 19^e nov. 1739. Cet acte dit : « Etienne-Maurice Falconet, sculpteur, fils mineur de Maurice, etc. » Il avait, en effet, vingt-deux ans et demi; sa femme : « Anne-Suzanne Moulin, fille mineure de défunt Pierre Moulin, m^e chéniste du Roy, et de Suzanne Colin », était à peu près de son âge. Falconet, qui demeurait rue Montmartre au moment de son mariage et encore en 1748, alla loger

« cour du vieux Louvre »; il y était en 1753 et encore en 1761; il avait un atelier au faubourg St-Honoré, près de la Madeleine. En 1767, il alla à St-Petersbourg, et y resta jusqu'en 1780. De retour à Paris, vers la fin de cette année, il s'établit rue des Fossoyeurs, près de St-Sulpice. En 1785, il alla demeurer sur le quai des Théatins, hôtel de Tessé. Il était paralytique depuis l'année 1783; à la fin de 1786, il se fit transporter rue Regratière, en l'île St-Louis; il y était souffrant et privé de l'usage d'une partie de ses membres lorsqu'il mourut, le 24 janvier 1791. Ce fut le clergé de St-Louis qui, le 26 janvier, l'inhumait dans son église: « ancien recteur de l'Académie Roy. de peint. et sculpt. et associé libre de celle de St-Petersbourg, âgé de soixante-quatorze ans ou environ ». L'acte d'inhumation fut rédigé en présence de « Pierre-Etienne Falconet, peintre, rue d'Anjou, faubourg St-Honoré, fils du défunt, et de Louis-Philippe Mouchy sculpteur du Roy et professeur en son Académie, demi galerie du Louvre ». Les biographes disent que Pierre-Etienne Falconet, peintre aussi inconnu que son père est resté célèbre, épousa une jeune fille, M^{lle} Collot, élève pour la sculpture d'Etienne-Maurice Falconet; j'ai vainement cherché l'acte de ce mariage. — Etienne Falconet, comme il est nommé, et Maurice, dans presque tous les actes qui le concernent, assista, le samedi 8 avril 1758, au mariage de son ami, le peintre Jean-Bapt.-Henry Desbays de Colleville; et, pour la seconde fois, il signa: « Falconnet » par un *lapsus calami* que j'ai fait remarquer déjà.

Je reviens à l'assertion du biographe qui avance que la famille d'Et.-Maurice Falconet était alliée à celle des médecins qui portaient ce même nom de Falconet. Je n'affirmerai point que c'est là une erreur, mais j'exprimerai le doute que cette assertion fait naître en moi. Tous les actes appartenant aux Falconet qui vivaient à Paris, contemporains de Maurice et d'Etienne-Maurice, me montrent ces Falconet qui furent compagnon menuisier, gagnedeniers, frotteur et suisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, parents du sculpteur; mais dans aucun de ces documents, pas plus que dans ceux qui intéressent en particulier celui-ci, je ne vois rien qui prouve des rapports de famille entre Maurice, Etienne Falconet et Camille Falconet, le médecin qui vint à Paris en même temps qu'eux. Bien plus, on sait qu'en 1761, Falconet exposa au Louvre un buste de Camille que Diderot loua comme un chef-d'œuvre de vérité, plein de caractère et d'une excellente exécution. Or, Diderot, qui connaissait intimement le sculpteur et aussi le médecin, ne dit point qu'ils fussent parents, circonstance qu'il aurait certainement connue et qu'il n'aurait pas manqué de signaler. L'abbé de La Porte, qui, dans le *Spectateur littéraire* de 1761, fit l'éloge du buste du docteur Falconet, « un citoyen philosophe », dit que cet ouvrage faisait autant honneur au talent de l'artiste qu'à « son cœur ». Je serais tenté de croire que ce mot aura donné lieu à l'assertion du biographe; mais je ferai remarquer que l'abbé de La Porte, qui exaltait la noblesse du caractère d'un « citoyen philosophe », trouvait, suivant le langage de son temps, que tout homme qui admirait cette grandeur de caractère était un homme « sensible », et que cette sensibilité faisait « honneur à son cœur ». D'ailleurs, Camille Falconet avait lui-même jugé la question; il avait composé une inscription

grecque pour son buste et il y avait dit: « L'un des deux homonymes fit le portrait de l'autre; le jeune fit le vieux ». Pourquoi n'aurait-il pas dit: « L'un des deux parents, du même nom, fit, etc. » C'est probablement qu'il n'aurait pas pu le dire. Ceci m'a donné occasion de rechercher l'acte du décès de Camille Falconet, pour voir si au bas de ce document figure le nom du sculpteur, le prétendu parent du médecin; eh bien, ce nom ne s'y lit point et tous ceux qui y sont inscrits sont d'étrangers au docteur qui décéda le 8 février 1762, rue Traversière-St-Honoré, « âgé de quatre-vingt-onze ans environ, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris et l'ancien des écoles, médecin consultant du Roy, médecin de la grande chancellerie de France, doyen du collège des médecins de Lyon et pensionnaire de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, veuf de Marie-Anne Verduin ». Les signataires de l'acte furent: « Jean Le Thioullien, doyen de la Faculté de médecine, David Vasse, Drouet, Garnier, Vallant, médecins, et Mar-duel, curé de St-Eustache ». Si Et.-Maurice Falconet, qui venait de faire tout récemment le buste de Camille Falconet, avait été le parent ou l'allié de son modèle, n'aurait-il pas figuré parmi les témoins de son enterrement à St-Eustache? — *Loy.* LAXCRET, TALMA.

FALENS (KAREL VAN VALENS, dit: CHARLES VAX). 1683—1733.

Dans sa Notice des tableaux du Louvre (Ecole flamande; Paris, 1853), M. Fr. Villot fait naître le peintre paysagiste, qu'il nomme: Carl Van Falens, à Anvers, en 1684, et mourir à Paris, le 29 mai 1733; ces dates manquent d'exactitude. Voici d'abord l'extrait du baptistaire de Karel Van Valens: « Anno » dominii millesimo sexcentesimo octuagesimo tertio, » vigesima quarta die nouembris baptisatus est Caro- » lus filius legitimus Joannis Baptistae Van Valens et » Mariae Annae de Kogel... » (Signé:) « J. Car. » Huens, pastor S^{ta} Walburg, Antwerp. » (Extrait donné en 1705.) Karel Van Valens naquit donc à Anvers, sur la paroisse de Ste-Walbrugge, le 24 novembre 1683. Son père, Jean-Baptiste Van Valens, était un bourgeois qui devint capitaine de la bourgeoisie d'Anvers. On dit que Karel Van Valens, déjà peintre assez habile, vint à Paris en 1703; je n'ai aucune preuve de ce fait, je n'ai aucun témoignage contraire à l'assertion de ceux qui l'ont avancé. Valens se fit recevoir dans la corporation des maîtres peintres, et je pense que ce fut pour sa réception qu'il fit faire à Anvers la copie de l'acte de naissance que je viens de reproduire en partie. Si mon hypothèse est fondée, ce fut en 1705 ou 1706 qu'il fut reçu maître. Il fit partie de l'Académie de St-Luc; et, pour son admission, présenta un tableau (sujet de chasse) qui fut agréé et qui, en 1779, ornaît encore la salle d'assemblée de cette Académie. — A quelle époque Karel Van Valens prit-il l'habitude d'orthographier ses noms à la française? Je ne le sais pas. La plus ancienne signature de lui que je connaisse est celle qui se voit au bas de l'acte de son mariage. Flamand et Anversoise, il était tout simple que Van Valens fréquentât chez Sébastien Slodtz, Anversoise comme lui. Slodtz avait une fille; elle plut à Karel et un mariage fut convenu entre eux. Ce mariage fut célébré à St-Thomas du Louvre, le mardi 16 juillet 1716. L'acte, rédigé à la sacristie de St-Germ. l'Auxerrois, dit:

« Charles Valens (*sic*) m^e peintre et bourgeois de Paris, âgé de trente et un ans passés, fils de defunctes Jean-Baptiste Valens, vivant capitaine de la bourgeoisie dans la ville d'Anvers, et de Marie-Anne Destelk » (*sic*; on a vu qu'elle se nommait de Kogel, suivant l'acte du 21 nov. 1683), « de la paroisse St-Eust. depuis huit jours, et auparavant, de celle-cy d'une part, et Marie-Françoise Slodtz, âgée de dix-huit ans passés, fille de Sébastien Slodtz, sculpteur des bâtiments du Roy et de Marie-Magdeleine de Cuncy » (*sic*. *Voy.* SLODTZ) « dem^t dans la cour du vieux Louvre... ont esté mariés... en présence de Sébastien Slodtz et de Marie-Magdeleine de Cuncy, père et mère de la mariée, d'Antoyne-Sébastien Slodtz aussi sculpteur, et frère de lad. mariée, demeurant dans led. Louvre, de René Chauveau sculpteur des bâtiments du Roy, oncle maternel de lad. mariée, etc. » (Signé :) « Arcle Van Falens, Marie-Françoise Slodtz, Magdeleine de Cuncy (*sic*), Slodtz, P. Vanheck, René Chauveau, etc. » Van Falens eut dix enfants : 1^o 29 juin 1716, *Marie-Madeleine*, tenue sur les fonts par Sébastien Slodtz; 2^o 15 oct. 1717, *Nicolas-Charles*, tenu par Madeleine Gucci; 3^o 1719, *Charles-Sébastien*, qui mourut le 25 oct. 1724, sur le quay de la Mégisserie, où demeurait Van Falens; 4^o 18 août 1721, *Jean-Antoine* (Karel Van Valens signa ce jour-là : Van Falens seulement); 5^o 1723, *Charles-Bonaventure*, qui décéda, « âgé de 7 mois ou environ, le 3 nov. 1724 au Louvre » (dans la cour du vieux Louvre); 6^o 25 oct. 1725, *Louis* (K. Van Falens est dit, dans l'acte du baptême de cet enfant : « Académiste de l'Académie Royale de peinture »; il signa : Van Falens); 7^o 28 nov. 1727, *Marie-Louise-Charlotte*, qui eut pour parrain : « Jacques Bousseau, sculpteur ord^e du Roy », et pour marraine : « Marie-Louise Lepointre, femme de Nicolas Bailly, peintre et garde des tableaux du Roy » (*Voy.* BAILLY.); 8^o *Marie*, qui épousa J.-Bapt. Leyton, marchand mercier; 9^o *Marie-Louise-Charlotte*; 10^o et enfin *Catherine-Suzanne*, qui prit pour époux Charles-Louis Denelle, marchand bonnetier à Paris. Ces trois dernières filles dont je n'ai pas vu les baptisaires me sont connues par le testament d'un des Slodtz que j'ai eu sous les yeux, au mois de décembre 1856.

L'acte du décès de Charles-Sébastien Van Falens (26 oct. 1724) qualifie Karel Van Falens, son père, « peintre ordinaire du Roy ». Il avait présenté à l'Académie Royale de peinture, pour y être admis, deux tableaux qui, aujourd'hui, font partie du Musée du Louvre, où ils sont exposés parmi les ouvrages flamands sous les nos 166 et 167. Ces deux morceaux, d'un ton agréable et d'une touche fine, furent gravés par J. Moyreau. On remarque dans le n^o 166, sur la cuisse d'un des chevaux peints par Van Falens, imitateur intelligent de Philippe Wouverman, les lettres C V F. Falens fut reçu, dit-on, à l'Académie le 29 sept. 1726; le 25 octobre 1725, il prenait, comme je l'ai fait remarquer, le titre d'« Académiste », comme « Agréé de l'Académie Royale ». — Karel Van Falens assista, le 9 mai 1726, à l'enterrement de son beau-père, Sébastien Slodtz; il signa : « Van Falens », sans addition de prénom. — Dans la liasse 1608-1757, (Pâtiments du Roy, Arch. Imp.), je trouve cette mention : « Mémoire et ordonnance, le tout en forme pour un payement de 800 l. au s^r Van Falens peintre, pour deux tableaux par lui faits, lad.

ordonnance du 20 déc. 1732. » Cinq mois après mourut Falens. Voici l'acte de son inhumation : « 27 may 1733. Charles Van Falens, peintre ord^e du Roy et de son Académie Royale de peinture et sculpture, époux de Marie-Françoise Slodtz, âgé de 49 ans ou environ, décédé hier » (et non le 29) « en son appartement à la cour du vieux Louvre, à onze heures du matin, a été inhumé en présence de Sébastien-Antoine, Jean-Baptiste et Paul-Ambroise Slodtz sculpteur et peintre ord^{es} du Roy, tons trois beaux-frères du deffunct ». Louis Van Falens ne paraît point dans cet acte; il n'avait alors que huit ans. Il survécut longtems à son père, et je vois que, le 6 sept. 1775, il fut témoin du mariage de sa cousine Marie-Angélique Slodtz avec Jean-Henri Lecoq. (*Voy.* SLODTZ.) Dès cette époque, il demeurait dans la rue Grenier-St-Lazare; il y mourut, le 19 juin 1786, et fut enterré dans le cimetière de St-Nicolas des Champs. Aucun parent du défunt ne figure dans l'acte d'inhumation parmi les témoins. Il ne s'était pas marié, et je crois qu'en lui finit la descendance de Karel Van Valens. Il signait : « L. Vanfalens ». L'acte de son décès, comme celui du mariage de Marie-Angélique Slodtz, le qualifie : « Bourgeois de Paris ». — *Voy.* CUCCI.

FALLON (GRÉGOIRE DE).

1693.

Prélat irlandais. Il vint à Paris, où il se logea au collège des Lombards, qui, depuis 1677, appartenait à la nation d'Irlande, après avoir appartenu pendant plus de trois siècles aux Italiens. Il tomba malade dans cette maison et y mourut le 9 mai 1693. Il était évêque d'Ardagh, ville qui eut un siège catholique jusqu'en 1741. Voici l'acte de son inhumation inscrit au registre de St-Hilaire : « 1693, onze may, a esté inhumé dans le cœur (*sic*) de céans, du costé de l'évangile Messire Grégoire de Fallon euesque, cloumacnois » (je n'ai pu deviner ni la composition, ni le sens de ce mot, qui semble être la traduction d'un mot irlandais), « et administrateur du diocèse d'Ardagh en Irlande, décédé en cette paroisse le neuvième jour du présent mois, laditte inhumation fut faite en présence de Monseigneur l'archevuesque de Dublin, primat d'Irlande, de M. Maguy et de M. Nary prestres, prouiseurs du collège des Longs bards (*sic*) qui ont signé : Pierre Archevesque de Dublin, G. Maguy, Nari, R. Pars, J. Jollain curé ».

FALOT (NICOLAS).

XVI^e et XVII^e siècles.

Ce peintre était un des hommes considérables de sa communauté au commencement du XVII^e siècle, et je vois son nom avec ceux de Simon Guillain, de Louis Beaubron, de Jacques Quesnel, de Georges Lallemand, de Bourdin, de Bourdin et de Boniface Butay, au bas des articles que, le 16 janvier 1619, les maîtres peintres et sculpteurs ajoutèrent aux statuts de leur art. Falot demeurait rue St-Martin, sur le territoire de St-Nicolas des Champs. Il fut marié deux fois; sa première femme, Madeleine Naver, lui donna un fils, *Jacques*, baptisé le 25 juillet 1580; de sa seconde femme, Guillemette Mercelin, fille de Sébastien Mercelin, marchand de vin, rue Beaubourg, il eut plusieurs enfants et entre autres *Jehan*, baptisé le 15 mars 1605, tenue par Boniface Butay, m^e peintre, demeurant rue St-Martin; et une seconde, *Jeanne*, tenue par « Pierre Manier (Magnier), m^e sculpteur et peintre », le 6 mai 1627. Je ne sais quand mourut N. Falot, mais il ne figure point parmi les maîtres qui se joi-

gnèrent aux peintres et sculpteurs académiciens, le 4 août 1651. — *Voy.* BUTAY, MAGNIER.

FAMILLES NOMBREUSES.

Je ne veux parler que de celles dont les chefs courageux et peut-être peu soucieux de l'avenir vivaient du pinceau, de la plume, du burin ou du ciseau. Comment pouvaient faire ces hommes pour élever des familles que chaque année agrandissait de telle sorte qu'il semblait que les mères partageassent, avec « Madame Gigogne », le don de l'éternelle fécondité? Sans doute, leur condition était modeste et leur vie sans luxe comme celles des artisans obscurs; ils n'avaient point accès dans ce qu'on appelle le Monde, vivaient entre eux, se faisaient des plaisirs simples et faciles, travaillaient fort, mettaient de bonne heure l'instrument du travail à la main de leurs enfants, et l'on voit que, malgré toute la peine qu'ils pouvaient prendre, leur santé, soutenue par un régime simple, se maintenait longtemps et les menait à une vieillesse souvent très-avancée; car on le remarquera, si l'on parcourt avec quelque attention ce livre, la moyenne de la vie des artistes, au XVII^e siècle et au XVIII^e, était de soixante ans ou environ. Les besoins factices qu'a multipliés une civilisation très-avancée, où l'égalité a fait naître l'envie — je ne me plains pas, je constate — les besoins factices n'étaient point pour eux d'impérieux tyrans; les molleses, conquêtes de notre époque amoureuse du *confort* et à qui ne suffit pas le bien-être, n'affaiblissaient pas leurs vaillantes femmes. Aussi, Marie Grégoire donnait 16 enfants à Jacques Sarazin, et François Vonet 18 à Tortebut. Sébastien Bourdon tenait 16 enfants de deux femmes et regardait en pitié Abraham Bosse qui n'en avait que 10. Charlotte Le Leu donnait 11 enfants à Vignon, pour qui c'était trop peu apparemment et qui, remarié, en avait 13 autres de Geneviève Ballard. Daniel Du Moustier tenait 16 enfants de deux femmes, dont la première lui en avait donné 11. Claude Vignon allait plus loin : de deux femmes, il avait 25 enfants. Le sculpteur Girardon n'eut qu'une femme, mais elle lui donna 10 enfants. Pierre Collier en eut 12 de la sienne; Gilles Rousselet, 10; Robert Nanteuil, 8; Noël Bernard, 10; Simon Guillain, au moins 10; Jean Jouvenet, au moins 14; Jacques Bruant, l'architecte, 9; Liberal Bruant, 9 aussi; Simon Lerambert, 10; Gerard Edelinck, 8; Jacques II Quesnel, 11; La Richardière, 8; Sébastien Le Clerc, 13; François-Joseph Lancret, 9; Pierre Van Mol, 8, comme Joseph Yvart, Noël Quillier, Josias Belle, Ubleschi et Simon I^{er} Thomassin; Simon II Thomassin en eut 10, comme Philippe Caffieri, Michel I^{er} Corneille, Franc. Marot, Fr. de Poilly, Jean Noret, Jérôme Vallet et Joseph Roëttiers. Oh! celui-ci eut deux mariages, comme François Quesnel qui eut 14 enfants, ainsi que Noël Coppel qui en eut 12 et Antoine Boizot qui en eut 8. Daniel Hallé n'eut qu'une femme qui, en douze couches, lui donna 14 enfants; d'une seule femme, Jacques Bailly en eut au moins 8; Louis Beaubrun, d'une seule femme, en eut 9; Henri Beaubrun, 7; Jean Berain, 6; Antoine Coysevox, 12; Samuel Bernard, 9; Gilles-Marie Oppenordt, 9; Gérard-Jean-Bapt. Scotin, 9; Laurent Jouvenet, 15; Jean Jouvenet, 12; Gérard Van Opstal, 8; Gérard Debèche, 14; Antoine Héroult, 14; Nicolas de Platemontagne, 12; Guill. Oudry, 15;

Guillaume I^{er} Goustou, 7; Mignard, 6; Robert Lechon, 11; Rolland Millot, 12; Josias Belle, 9; Nicolas Le Brun, le père de Charles, 8; Jacques Pron, 8; Edme Boursault eut 10 enfants, mais lui, il était financier en même temps que poète; Claude Clercier eut 14 enfants, mais une charge qu'il exerçait lui donnait honnêtement à vivre; Nicolas Bollery était seulement maître peintre, et de deux femmes il avait 7 enfants. Les doubles mariages étaient assez communs, comme on vient de le voir; il y eut quelques hommes qui ne s'en tinrent pas à deux femmes et allèrent plus loin. Si François-André Van Heek, de l'Acad. de St-Luc, se maria deux fois, son frère André-François en trois femmes et leur père Charles quatre. Eustache Le Sueur n'eut qu'une femme, Geneviève Goussé, qui lui donna 6 enfants; notons qu'il mourut à l'âge de 38 ans et que Geneviève était jeune; s'il eût vécu, sans doute, il eût suivi l'exemple que lui donnaient ses amis et confrères. — Mais, arrêtons-nous ici. J'ai cité, un peu au hasard et selon que ma mémoire me les a rappelés, quelques hommes, chefs de familles nombreuses, qui ne craignirent pas de se tailler de la besogne pour nourrir de 6 à 16 enfants et ne moururent cependant pas à la peine, car la plupart eurent sexagénaires et même octogénaires. On en trouvera bien d'autres en parcourant ces pages, et peut-être qu'en les voyant si nombreux, le lecteur, regardant ce qui se passe autour de lui, aujourd'hui que deux ou trois enfants sont un luxe que peut se permettre seulement un homme riche, se demandera : « Mais comment faisaient ces gens-là pour vivre? » — *Voy.* LONGÉVITÉ, MAUPERCHÉ.

FANCHON, joueur de marionnettes sous Louis XIV. — *Voy.* DATELIN.

FANCHON LA VIEILLEUSE. — *Voy.* CHEMIN (FRANÇOISE).

FANIER (ALEXANDRINE-LOUISE).

J'ai vu chez M. Fourchy, notaire, le nom de M^{lle} Fanier, ancienne actrice de la Comédie française, au bas d'une constitution de rente de 240 l. sur l'hôtel de ville, faite « à raison du denier 25, moyennant la somme de 6,000 livres, versée, le 7 août 1787, par M^{lle} Fanier, » qualifiée, dans cet acte : « pensionnaire du Roy ». Elle demeurait alors rue de Vaugirard. Voici la signature de cette soubrette, qui avait laissé de charmants souvenirs à ceux des anciens habitués du Théâtre-Français que j'ai connus dans ma jeunesse :

a l fanier

En 1810, M^{lle} Fanier habitait St-Mandé près Vincennes. Elle avait épousé, le 11 frimaire an 11 de la République (22 nov. 1793), âgée de 48 ans, M. Louis-Marie Gasse, âgé de 32 ans seulement. L'acte de cette union, inscrit au registre de la municipalité de Paris, m'apprend qu'Alexandrine-Louise Fanier naquit à Cambrai le 26 oct. 1745, de Charles-Joseph-Marie Fanier et de Marie-Hélène Cristadain, laquelle vivait encore à Cambrai en 1793. M. Gasse, que j'ai encore connu, naquit, le 7 janvier 1762, à la montagne du Bel-Air (Bellevue), départ. de Seine-et-Oise, de Louis-Jean-Baptiste Gasse. La *Biog. univ.-Michand* (art. Dorat) pré-

teud que le poëte Claude-Joseph Dorat avoit épousé M^{lle} Fanier. C'est une assertion que j'ai réfutée ci-dess., p. 499, et que démontre fausse l'acte du 22 nov. 1793 où M^{lle} Fanier n'est point dite : « veuve en premières noces », mais demoiselle.

FARE (Ch. AUGUSTE, MARQ. DE LA).—U. LA FARE.

FARET (NICOLAS). 1596 ou 1600—1676.

« Ainsi, tel autrefois qu'on vit avec Faret
Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret. . . »

Ces deux lignes de l'*Art poétique* (chant 1^{er}) ont établi la réputation qu'a maintenant Faret d'un buveur intrépide, d'un pilier de taverne. Boileau prit trop à la lettre quelques plaisanteries de St-Amant, et ne tint aucun compte de la protestation, imprimée par Nicolas Faret, contre les allégations plaisantes de son ami, qui, trouvant une rime riche à *Cabaret* dans le nom d'un bon vivant que les cabinets de la *Pomme de pin* recevaient quelquefois, buveur délicat et spirituel, et non pas ivrogne grossier, s'en servit pour une chanson à boire et pour une pièce de vers plaisants, intitulée *la Vigne*. Dans *la Vigne* on lit (page 224, *Oeuvres du sieur de St-Amant*, Paris, in-4^o, Robert Estienne, 1629) :

« Jeune portrait du vieux Silène,
Grand buveur à perte d'halene (sic),
Chère rime de Cabaret,
Mon cœur, mon aymable Faret... »

On lit dans la *Chanson à boire* (p. 244) :

« Ainsi chantoient au cabaret
Le bon gros Saint-Amant et le vieux père Faret
Célébrans l'un et l'autre à son tour
La santé du conte de Harcourt. »

Une pièce intitulée *Impréccation* (p. 235) contient ces mots à propos de la ville d'Evreux :

« O bon ivrogne, ô cher Muret.
..... On y voit plus de trente églises
Et pas un pauvre cabaret. »

On peut croire que Muret est une faute d'impression, et qu'il faut lire Faret. Nicolas Faret ne se fâcha pas lorsqu'il vit, en 1629, son bien-aimé Saint-Amant imprimer des vers qui le tympañisaient et pouvaient lui nuire dans un monde où il avait la prétention d'entrer et de briller par son esprit facile et raffiné ; il prit la chose galement ; en homme de bonne compagnie, il réclama contre l'abus fait de son nom à la rime de vers bachiques, et ce fut en tête des *Oeuvres* de Saint-Amant que, dans une Préface apologétique du talent de son ami, il imprima cette défense : « Je voudrais bien que ce fust icy un bien à propos de parler aussy de la bonté de ses mœurs comme de la bonté de ses vers, mon inclination s'estendrait bien volontiers sur ce sujet ; et combien qu'il m'ayt fait passer pour *rieux* et *grand buveur* dans ses vers, avec la mesme injustice qu'on a inscrit dans tous les cabarets le nom de Chaudière, qu'on dit qui ne beut jamais que de l'eau, si est ce que pour me vanger agréablement de ces injures, je prendrois plaisir à publier qu'il a toutes les vertus qui accompagnent la générosité ; mais il m'arrache la plume des mains, et sa modestie m'empesche d'en dire davantage. »

L'histoire de l'Académie, dont on sait que Faret fit partie dès 1633, dit que cet Académicien fut marié richement deux fois, la seconde surtout. J'ai

cherché ces deux mariages, sans les trouver, dans les Archives de l'état civil de Paris ; j'ai cherché vainement aussi les naissances de tous ses enfants ; je n'ai rencontré que deux de leurs baptistaires ; ceux de deux fils qu'il eut en 1639 et en 1646. Dans les Registres de St-Séverin, j'ai lu cette mention : « Le mardi vingt neufiesme jour dudict mois » (mars 1639) « fut baptisé *Henry*, fils de M^r Nicolas Faret, premier secretaire et intendant des affaires de monseign^r le conte (sic) de Harcourt » (par un étrange oubli du rédacteur de cet acte, le nom de la mère du petit Henry manque à ce baptistaire). « Le parain, t. h^e et t. p^t prince Messire Henry de Lorraine, conte de Harcourt, cheualier des Ordres du Roy, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Touraine et en ses armées navales du Levant ; la marime, t. h^e et t. p^{te} dame Madame Marie du Cambout, duchesse de la Valette. » L'acte est signé « Henry de Lorraine, conte de Harcourt, Marie du Cambout ». Faret n'osa pas, apparemment, mettre son nom à côté de ceux de son seigneur et patron, et d'une grande dame qu'il respectait et qui était au rang de ses protecteurs.

Je n'ai pu savoir à quelle époque, où et comment mourut la première femme de Faret ; ce que j'ai su, c'est qu'en secondes noces il épousa, vers 1645, Marthe Pavillon, dont il eut un enfant inscrit au Registre de St-Germain l'Auxer. parmi ceux dont le baptême fut fait dans cette paroisse. Voici l'acte de naissance que j'ai relevé : « Du dimanche 11^e jour de feburier 1646 fut baptisé *Nicolas*, filz de noble homme Nicolas Faret, conseil^r et secretaire du Roy, maison et couronne de France, et jutendant des maisons et finances de Monseigneur le conte d'Harcourt, grand escuier de France et vice Roy de Catalogne, et de dame Marthe Pavillon, son épouse ; le parrain, Jean Gantin, escnier, s^r de Richebourg, tenant pour Monsieur le R. père en Dieu, Messire Nicolas Pavillon, euesque Dalez (sic) ; la marraine, da^{lle} Elisabeth Vernaciny, femme de M^r Poignan, lieutenant des gardes de mondit seigneur le conte d'Harcourt, tenant au lieu et place de tres haute et tres illustre princesse Madame Marguerite de Cambout, femme de mondit seigneur le conte d'Harcourt. » Le titre qu'avait Nicolas Faret de secretaire du conte d'Harcourt est changé en celui de « secretaire de l'armée du Roy en Italie, commandée par M^{gr} le conte d'Harcourt », dans un recu donné, le 10 oct. 1641, à Pierre Le Clerc, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, pour « la somme de trois cents livres en pistoles d'Italie et autres monnoyes, a lui ordonnée pour ses appointemens de secretaire susdit ». Ce fut entre 1631 et 1643 que Faret acquit une charge de secretaire du Roi. Le 9 oct. 1643 il donna « au payeur des gages de MM^{rs} les secretares de Sa Majesté un recu de la somme de 750 l. pour trois quartiers eschus le dernier septembre 1643, à cause de 3000 l. de gages attribuez à son office de conseiller secretaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances... » Ce recu et le précédent sont gardés au cabinet des titres de la Biblioth. Impér. — Samuel Guichenon, dans son Histoire de Bresse et de Bugey (Lyon 1650), dit que Faret, né à Bourg en Bresse, mourut d'une fièvre maligne en septembre 1646, à l'âge de 46 ans. Il serait donc né en 1600. Les auteurs de biographies le font mourir en 1649, après Hurtaut et Maguy, qui, dans leur *Dict. historiq. de Paris* (1779), affirment que Faret fut inhumé à St-

Germ. l'Anxer. le 21 nov. 1679. Guichenon a raison contre le Dict. de Paris et les biographes. Je lis, en effet, au Reg. de St-Germ., 1676, fol. 76 : « Led. jour » (dimanche 9 septembre) « conuoy de 40 » (prêtres) « sans clerc » (sans confesseur), « de feu M^r Faret, Const^r secretaire du Roy, maison couronne de France, et de ses finances, Intendant de la maison et affaires de Monseign^r le comte d'Harcourt, grand escuyer de France, pris en l'hostel de mond. seigneur deuant les tuilleries. Receu 60 l. » — Une note de l'écriture de Buvat, qu'on lit dans le catalogue manuscrit des imprimés de la Bibliothèque Impériale, dit que Faret mourut âgé de cinquante ans. Si celui qui dicta cette ligne à Buvat fut bien instruit, Faret naquit vers 1596.

J'ai dit qu'en 1629 Nicol. Faret protesta contre l'abus que St-Amant avait fait de son nom dans ses vers. Cette protestation, faite d'un air assez gai, fut bientôt suivie d'une autre plus sérieuse en sa forme, et à propos, dans un livre où Faret se montrait grave et comme un précepteur de la jeunesse bien née et bien élevée. Voici cette seconde protestation : « Je ne suis guère d'humeur à me débiter pour autre que je suis : aussi n'ay-je garde de me vouloir faire passer pour une personne qui soit fort réglée en sa vie ; et certes le tracas et le desordre dans lequel roulent tous ceux qui sont engagez à la suite de la Cour ne leur permet pas d'exercer ces belles vertus qui requièrent ce bel et paisible estat de vie, après lequel je soupire de si bon cœur. Acantmoins je puis dire avec vérité, et de cette vérité peument estre tesmoins tous ceux de qui je suis particulièrement connu que jamais je n'ay exposé ma raison au hazard d'estre surpris par aucun excès. Que si l'amour des honestes gens, et de leur conuersation m'a fait passer, avec ceux que j'ai conueus, vne partie de ma vie dans d'honestes resjouissances et parmy des plaisirs innocents, j'ay sujet de louer mon bonheur d'auoir ainsi vescu, plustost que d'auoir regret de m'estre trouué dans ces compagnies. Cependant, je ne scay comment il s'est rencontré que mon nom, par malheur, ryme si heureusement à *Cabaret*, que les bons et les mauvais poëtes, mes amis et les inconnus, confusément, et avec mesme liberté, se sont seruis de ceste ryme, qu'ils trouuoient si commode, et l'ont rendue si publique, que la plupart de ceux qui ne me connoissent pas bien, s'imaginent que je suis quelque bouchon de tauerne ou quelque goinfre qui ne desenyure jamais... Quant à ce qui va aux bonnes mœurs, en quoy tout le monde est obligé de conserner sa réputation, j'auoue que je serais bien aise que l'on me creust tel que je suis, et que l'on me conneust plustot par mes actions que par les sonnettes qui se chantent aux carrefours. Mais puisque mes actions sont trop communes pour auoir de l'esclat, je m'assure que l'on ne trouuera pas estrange si je me montre comme je suis, et si je me sers de l'occasion de ce discours pour faire cette déclaration. » Dans quel discours se lit donc « cette déclaration » de Faret ? Dans un de ses livres oubliés ; le meilleur peut-être, celui du moins qui eut le plus de succès : « *L'Honeste homme ou l'Art de plaire à la cour*, ouvrage dédié « A Monseigneur, frère vniue du Roy » (Gaston d'Orléans). Le livre publié pour la première fois en 1630 eut plusieurs éditions, et fut traduit en espagnol. C'est une sorte de catéchisme à l'usage des gens de bonne maison qui veulent fréquenter la cour ; un recueil de préceptes adressés aux honnêtes gens, c'est-

à-dire aux gens nobles et riches. L'auteur dit quelque part : « Un honeste homme que je ne distingue point de l'homme de bien » ; et par là il élargit un peu la définition que donnaient alors les courtisans des mots « honnête homme ». Tel qu'il est encore, le livre de Faret serait une lecture utile aux jeunes gens de ce temps-ci qui entrent dans le monde, et au monde où ils entrent. Il y a de très-bonnes choses dans ce petit volume, qu'on ferait peut-être bien de réimprimer ; les salons y gagnaient en politesse, en bonne grâce, en belles manières. « *L'Honeste homme* », venu bien longtemps après *Il Cortegiano*, du comte Balthazar Castiglione, qui, au commencement du xv^e siècle enseignait à l'homme de cour l'art de vivre convenablement, eut la bonne fortune de fournir à Molière le sujet d'un des plus jolis détails du *Misanthrope* ; on le verra ailleurs. La défense de Faret par lui-même qu'on a lue tout à l'heure est à la page 120 de l'édition de 1639. (Bibl. Imp., R. 3106 + + B.) — *L'oy. BUVAT, 2. MOLIERE.*

FARINELLI (MICHEL).

1679.

On voit qu'il ne s'agit pas ici de ce monstre charmant qui fit l'admiration de l'Italie et de l'Espagne ; de ce chanteur merveilleux qui devint presque un personnage politique ; de ce musicien habile qui ne fut pas tout à fait un homme, et ne dut rien à l'amour de toute la faveur dont il jouit auprès d'une Reine ; de cet artiste médecin à qui Marie-Thérèse donna la croix de l'Ordre de Calatrava, comme plus tard Napoléon 1^{er} donna celle de la Couronne de fer à Crescentini ; de ce Carlo Broschi enfin, dont Sacchi publia à Venise, en 1784, la biographie curieuse sous ce titre : « *Vita del cavaliere D. Carlo Broschi.* » Broschi prit le nom de Farinelli ; pourquoi et quand ? Les Biographes ne le disent pas. Assurément ce ne fut point pour cacher son origine sous un masque d'emprunt, au moment où il monta sur le théâtre. Son père, qui l'avait destiné de bonne heure aux rôles de femme, et lui avait fait retrancher toutes les notes étrangères au *soprano*, ne pouvait répugner à voir le nom de Broschi sur les affiches ou dans les Gazettes ; il y eut donc un motif d'intérêt au changement que fit Carlo Broschi de ce nom obscur contre celui de Farinelli.

Un Farinelli avait eu de la célébrité peu de temps avant la naissance de Carlo Broschi (24 janv. 1705) ; il était directeur de la musique de Louise d'Orléans, Reine d'Espagne, et femme de l'indolent Charles II. Etait-il Napolitain comme Broschi ? Etait-il parent de la mère de celui-ci ? Etait-il chanteur remarquable, et devenu pour ainsi dire proverbe, à ce point qu'un *musicco* qui cherchait la renommée put croire n'avoir rien de mieux à faire que de se mettre sous la protection de son souvenir et de sa grande renommée ? Je l'ignore ; mais je ne suis pas éloigné de pencher pour l'affirmative. Le Farinelli qui fut célèbre, et dont je suppose — sans l'affirmer, au moins — que Carlo Broschi voulut continuer la tradition, avait pour prénom Michel. Voici ce qui me l'a fait connaître. Dans le vieux minutier de M. Le Monnier, not., j'ai trouvé une procuration signée : M Farinelly, et donnée, le 1^{er} oct. 1679, à Jean Guyon, avocat en Parlement, pour l'autoriser à traiter une affaire où il s'agit de cent livres de rente. Les mandants sont : « Michel Farinelly, intendant » de la musique de la reine d'Espagne, et Marie Anne » Cambert, sa femme, demeurant rue du Chantre. »

Le document ne donne aucun détail sur la famille de Farinelli, mais il m'a appris que Marie-Anne Cambert était fille de cet homme de talent « feu Robert Cambert, vivant intendant de la musique de la Reine de France ». On croit savoir que Cambert, dont la vie est peu connue, au reste, mourut à Londres en 1677, intendant de la musique du Roi Charles II. Je n'ai pu apprendre à quelle époque naquit Marie-Anne Cambert. Les Registres de la paroisse de St-Honoré, sur laquelle vécut Robert Cambert, organiste de cette collégiale, sont dans un si mauvais état, et présentent de si fréquentes lacunes, que rien de ce qui touche Cambert n'y est inscrit. J'ai cherché dans les Registres de St-Germ. l'Auxer., sur le territoire paroissial duquel était la rue du Chantre, aujourd'hui démolie et couverte par l'Hôtel du Louvre, et je n'ai rien vu qui intéresse la biographie de Michel Farinelli. Il ne paraît pas qu'il ait eu, en France, d'enfant de sa femme, du moins n'y en a-t-il aucun inscrit aux Registres dont je parle.

Ajoutons un mot au sujet de Carlo Broschi. Amiconi peignit de ce modèle des chanteurs un portrait où Farinelli est représenté en habit brodé, les cheveux relevés et roulés, sans poudre, ayant auprès de lui des cahiers de musique. Autour de sa tête imberbe et d'une expression douce, on lit : « Carlo Broschi detto Farinelli. » Je connais deux états de ce portrait; l'un, au bas duquel sont écrits ces mots : « Amiconi pinx. 1735 »; l'autre, où, sous le nom du peintre, qu'aucune date n'accompagne, on voit ces mots : « Wagner scul. » La Bibl. Imp. possède une épreuve de la planche datée. Une épreuve de la planche aux deux noms d'artistes et sans date a été vendue, le jeudi 4 décembre 1856, à l'hôtel des commissaires-priseurs, rue Dronot. Aucune initiale n'accompagnant le nom de Wagner, je ne sais auquel des nombreux Wagner il faut donner le portrait fort estimable du jeune Farinelli. — U. CAMBERT.

FASTRE DIT LA VIOLETTE (JEAN). 1691.

Jean Fastré était soldat aux gardes françaises. Il s'introduisit nuitamment dans un des pavillons du château de Marly, y déroba de l'argenterie, fut pris, non sur le fait, mais à quelque temps du vol; et traduit devant les juges, fut condamné à mort, convaincu de son crime, dont les circonstances avaient mis en émoi la cour de Louis XIV. Cependant, soit que la perte de la vie parût bien cruelle au Roi pour un vol, soit aussi que les rumeurs pour les galères de Sa Majesté fussent rares, et qu'on pensât qu'il valait mieux, en usant de clémence, donner un homme à la chourme d'un des navires à rames de la flotte de Marseille, M. de Pontchartrain proposa au Roi de commuer la peine de Jean Fastré, tout en suivant contre ses complices, s'il en avait — et l'on croyait qu'il avait dû en avoir pour pénétrer dans le pavillon où s'était commis le crime — l'action judiciaire dont le premier effort avait abouti à une condamnation capitale. Le Roi se rendit, mais à une condition, que je trouve énoncée dans la pièce que voici : « A M^r de Grandmaison, 17 juillet 1691, à Versailles. — Le Roy a commué la peine de mort à laquelle le nommé Fastré a été condamné en celle des galères à perpétuité; mais cela n'empêche pas qu'il ne doive estre mis à la question, ainsi qu'il est porté par le jugement, Sa Majesté n'ayant dessein de changer que la peine de mort seulement; et je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous dire qu'il luy faut cacher la grâce

qui luy a este accordée, afin que vous puissiez plus seurement scavoir ses complices. (Signé :) Phelypeaux ». (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558, pièces 194 et 615.)

| | | |
|------------------------|---|--------|
| FAUCON (ALEXANDRE DE). | ? | —1628. |
| (CHARLES). | ? | —1647. |
| (CLAUDE). | | 1663. |

« Le samedi 10 aoust, je fus au Palais-Cardinal, où je vis le Roy en bonne santé. On me dit la mort du premier président de Rouen, lequel ayant dîné chez M^r de Montigny, gouverneur de Dieppe, remarqua qu'ils estoient treize à table. On fit venir un fils de M^r de Montigny. Le président témoigna n'avoir jamais en plus de santé. Ensuite, il fut faire sa harangue, qui fut mauvaise; et, en se retirant sur le bas de la montée, il tomba mort sans dire autre chose : « Mon Dieu, que je me trouve mal ! » Il fut porté dans la chambre de M^r de Guitaut où la Reine le vint voir. On lui donna force coups de lancette; mais il estoit mort. » (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, an. 1647.) J'ai trouvé dans le t. VII des Registres du Parlement de Rouen (Ms. Bibl. de la ville de Rouen, fol. 36) la mention que voici : « Du lundy 5 aoust 1647 : A esté donné auis du décès de M^r le P. P. M^{re} Charles de Faucon, arriué le jour d'hier en la ville de Dieppe, comme il descendoit de la chambre du Roy, incontinent après avoir salué leurs Majestés » (Louis XIV et sa mère) « de la part de la compagnie avec les autres députés d'icelle, d'une apoplexie de laquelle il anoit esté surpris. » Les magistrats dépités auprès du jeune Roi et de la Reine Anne étoient, outre le premier président, « M^r le président Poirier, MM^{ts} de Brion Lamy, Desmarests, Puchot, de la grand chambre, et deux de Messieurs des enquêtes. Ils devoient se joindre au procureur général qui « estoit en cour. » (Fol. 35, Regist. cité.) — Le père de Charles Faucon, Alexandre Faucon, qui avait été Premier président de la cour de Rouen depuis le 15 mars 1608 (Reg. V, p. 139), mourut aussi de mort subite. J'extrait du Registre VI, fol. 11, le passage suivant : « Du jedy 10 feurier 1628. — M^{ts} estants assemblés après midy pour travailler à un procès, a esté donné auis que M^r le P. P. » (premier président) « M^r Alexandre Faucon estoit décedé presentement de mort subite, et tost après est venu M^r le presid^t Anzeray, lequel a dit que venant en ce palais, et passant par deuant le logis dud. s^r P. P., il auoit appris que led. s^r P. P. venoit de mourir, et estant entré au logis il l'auoit ven mort en son lit; a esté auisé de députer MM. Mahant et de Cuille afin de se transporter audit logis, pour, en attendant que les s^{tes} heritiers fussent en cette ville, faire sceller par l'un des huissiers de lad. cour les cabinets et autres lieux les plus importants de lad. maison, où pourroient estre les papiers et autres choses de valeur et de conséquence. » (Fol. 12, t. VI, Reg^s. du Parlement de Rouen, Ms. Bibl. de Rouen.)

Aux vieilles Archives de la Guerre (vol. XXVIII, p. 445) se lit une lettre du Roi, adressée le 12 aout 1636 à M. Faucon, premier président du Parlement de Rouen. Cette lettre lui enjoint de veiller à ce que le maire et les échevins de la ville de Rouen fournissent des chevaux pour le transport de huit coulevrines que le marquis de La Barre, lieutenant général de l'artillerie de France, doit faire conduire dans cette ville. — Les Archives de l'Etude de M. Le Mommyer, notaire à Paris, gardent la minute

d'un acte passé par « Charles de Faucon, président au Parlement de Bretagne (*sic*) (an. 1615, t. II, p. 25), et celle d'un acte passé par « Claude de Faucon », fils de Charles (même vol., p. 75.) C'est de ce Claude de Faucon, qui signait « Faucon de Ris », qu'est une lettre gardée parmi celles que reçut Colbert en 1663, et dont voici le texte : « Rouen 17^e aoust 1663. Monsieur, je me treuve encor obligé de vous demander vostre protection pour la conservation de mes chauffages consistant en quarantes (*sic*) cordes de bois que le Roy a tousjours accordées à mes pères en qualité de seigneurs de Charleval et de vingt cinq autres cordes de bois dont jouissoit feu monsieur le président de Roüen mon père, comme capitaine des chasses et plaisirs du Roy en vne partie de la Normandie, qui est le seul appointment attaché à cette charge dont le Roy eut la bonte de me pourvoir du vivant de feu mon père. » (Bibl. Imp., Ms. Lettres de Colbert, vol. juin-août 1663.)

FAUX DIAMANTS. — Voy. STRAS.

FAVART (CHARLES-PAUL). ? 1680—1730.

(CHARLES-SIMON). 1710—1792.

(MARIE-JUSTINE-BENOÏTE CABARET DU RONCERAY, Madame). 1727—1772.

Le *Dictionnaire* de Bouillet dit que Favart (Ch.-Sim.) « était fils d'un pâtissier en renom, chaussonnier amateur ». Le *Dict. de l'Acad.* définit l'« amateur, celui qui aime les beaux-arts sans les exercer ». Le père de Favart aimait-il les chansons sans en faire? Non; il faisait des chansons dont il régalaït ses amis, qui en prenaient copie, et qu'on publiait, sous un nom supposé, dans le *Mercure* ou ailleurs. Tout en broyant la farine et en la réduisant en une pâte qu'il étendait sous le rouleau, Favart rimait des couplets dont il était moins fier peut-être que des éclaudés qu'il faisait à merveille, dit-on, et qui n'avaient pas moins de débit que n'en avaient eu les biscuits de Jacques Mignot, quelque soixante-dix ans auparavant. Favart était chaussonnier comme le furent tant d'autres qu'une profession manuelle ou libérale n'empêcha point de tourner agréablement des vaudevilles : Adam Billaut, le menuisier de Nevers, par exemple. Comment se nommait ce « pâtissier en renom? » Où était sa boutique? Les biographies paraissent ne l'avoir pas su. Ses noms étaient Charles-Paul. Il demeura dans la partie de la rue de la Verrerie qui dépendait de la paroisse St-Jean en Grève. Il épousa Hélène Boisseau, fille de Jean Boisseau, laboureur de Goussainville, et eut de cette femme six enfants. *Charles-Simon* fut le premier; il naquit le 13 nov. 1710. Il est le seul qui nous intéresse. Le dernier vint le 24 nov. 1716. Charles-Paul Favart mourut le 29 sept. 1730, rue de la Verrerie, dans sa boutique, qu'il n'avait point quittée, et fut enterré le lendemain à St-Jean en Grève, « âgé d'environ 50 ans », dit l'acte que j'ai sous les yeux; il était donc né vers 1680. — Voyons ce que m'ont appris mes recherches sur Ch.-Sim. Favart, le fondateur de l'opéra comique et sur sa charmante femme. L'acte du baptême de la spirituelle comédienne, à laquelle Diderot reprochait ses grâces maniérées, son naturel faux et sa gentillesse exagérée, cet acte, écrit en latin, constate que le 15 juin 1727 fut baptisée, à l'église de St-Agricol d'Avignon, *Marie-Justina-Benedicta*, fille d'André-Réné Duronceray, musicien, et de d^{lle} Pierrette-Claudine Bied, son épouse. Du Ronceray n'était pas le seul nom d'André-Réné; il en

avait un autre moins sonore, moins agréable surtout pour un musicien, il s'appelait : Cabaret. André-Réné eut devoir sans doute entrer dans le monde avec un nom moins fâcheux; il fit ce qu'il voyait faire autour de lui, au théâtre, dans les lettres et dans la bourgeoisie ambitieuse de titres. Il se donna le *du* sous un prétexte difficile à deviner aujourd'hui¹. Quoiqu'il en soit, il alla à Lunéville avec sa femme et son enfant, se fit recevoir ainsi que Claudine Bied dans la musique du duc-roi, et vécut de son art jusqu'en 1744. Le théâtre du duc de Lorraine avait vu les premiers débuts de Marie-Justine-Benoîte, qui s'était fait applaudir par la cour Ducale comme chanteuse comédienne et danseuse agréable, comme jeune fille jolie et sage. Du Ronceray et Claudine Bied pensèrent à produire leur petite merveille devant un public plus difficile que celui de Lunéville et sur un théâtre qui fût un piédestal plus élevé pour le talent de leur fille. On présenta à l'Opéra-Comique M^{lle} Chantilly, comme « la première danseuse du roi de Pologne² ». Favart, qui dirigeait le théâtre, fit accueil à l'actrice de 17 ans, pleine de gentillesse et d'esprit, qui réussit devant le public parisien à ce point que les autres scènes, jalouses de la fortune qu'elle assurait à l'Opéra-Comique, obtinrent la suppression de ce spectacle où l'on parlait, où l'on chantait de petits couplets et de petites ariettes, où l'on dansait de petits divertissements gais et bien composés. M^{lle} Chantilly fut contrainte de se taire et de ne paraître plus que dans les pantomimes; mais, l'effet de la persécution fut d'accroître son succès. Favart s'éprit très-vivement de sa pensionnaire; celle-ci ne fut point insensible aux attentions d'un homme qui avait déjà une réputation faite comme auteur. Favart lui offrit son nom et la moitié dans sa fortune à venir, que les circonstances présentes rendaient un peu problématique; elle accepta. Tous deux avaient la conviction qu'ils feraient une bonne affaire. Ce fut le 12 déc. 1745 que le curé d'une petite église, où se célébraient les mariages auxquels on ne voulait pas donner l'éclat d'une brillante représentation, unit Favart à M^{lle} Du Ronceray. « Après la publication d'un 1^{er} et dernier ban, fait le 28 sept. dernier en l'église de Lunéville en Lorraine, en raison du domicile de droit... et pour le domicile de fait en l'église de St-Jean en Grève et en celle de St-Sulpice, le 21 du mois de novembre, signé : de Georgy, curé de St-Sulpice, lequel nous a permis de célébrer les fiançailles et mariage... de Charles-Simon Favart, bourgeois de Paris, fils majeur de défunt Paul Favart, bourgeois de Paris et d'Hélène Boisseau, de la paroisse de St-Jean en Grève, rue de la Verrerie, et Marie-Justine-Benoîte Cabaret Du Ronceray, fille mineure d'André-Réné Cabaret Du Ronceray, ex-devant musicien de la chapelle du Roy et de celle du duc de Lorraine, roy de Pologne, et de Pierre (*sic*) Claudine Bied, musicienne en lad. cour du Roy de Pologne, son épouse, demeurant rue de Bussy... » L'acte que j'ai sous les

¹ Peut-être était-il né, en Normandie, au Ronceray, village voisin de Rouen, ou à Ronceray, village peu éloigné de Duclair (Seine-Inférieure).

² La *Biograph. univers.* dit : « Elle prenait le titre de première danseuse du feu roi de Pologne. » Elle n'aurait pu prendre ce titre qu'après le 23 février 1766, Stanislas le Bienfaisant étant mort ce jour-là à Lunéville. Alors mademoiselle Chantilly était madame Favart depuis plus de dix ans.

yeux est signé : « C. - S. Favart, M. i B. Cabaret Duronceray, etc. » (Reg. de St-Pierre aux Beuifs.) Du Ronceray était à Paris; il n'assista point à la cérémonie, il avait cependant donné son consentement au mariage de sa fille, le 3 déc. 1675, par-devant Robineau, notaire au Châtelet. Mad. Du Ronceray était à Lunéville, d'où elle avait envoyé son consentement, donné par-devant Galland, notaire à Lunéville, le 27 novembre, et avait déclaré par cet acte qu'elle regardait « le sieur Charles-Simon Favart » comme « un parti sortable pour sa fille ». Pourquoi Du Ronceray s'abstint-il de paraître au mariage de M^{lle} Chantilly? Je l'ignore; mais son éloignement suffit à expliquer cette circonstance, de la bénédiction nuptiale donnée, non pas à St-Sulpice, mais dans une église obscure, si je puis parler ainsi, et en présence des seuls témoins obligés pour la validité de l'acte. Mad. Favart était mal avec son père; pour quelles causes? Il est difficile de le savoir aujourd'hui. Ce que j'ai pu apprendre, c'est que les choses allèrent fort loin et que l'actrice, qui ne manquait pas de protecteurs dans le monde, obtint un ordre du Roy pour faire enfermer Cabaret Du Ronceray et le détenir dans une maison de force. Ce fut en 1747 que le musicien du duc de Lorraine se vit arrêter et enfermer. La captivité fut bientôt à charge au prisonnier, qui fit agir pour obtenir sa liberté; il y réussit et songea à prendre sa revanche. Il sollicita du ministre un ordre de détention, en vertu duquel « Marie-Justine-Benoite Cabaret Du Ronceray, dite Chantilly, femme de s^r Favart », fut arrêtée le 26 oct. 1749 et conduite au convent des Andelys. La mère de madame Favart demanda que sa fille fût transférée des Andelys à Issoudun, où elle fut « exilée dans un des deux convents de cette ville », pour parler comme le rapport du commissaire que j'ai sous les yeux. L'ordre obtenu par Mad. Du Ronceray est du 21 déc. 1749. (Arch. de la préfecture de police.) Je n'ai pu apprendre combien de temps dura la prison de Mad. Favart; la punition fut tenue probablement bientôt pour suffisante, car on ne sait pas que l'actrice ait manqué longtemps au théâtre de son mari. 1749 ne fut pas une année heureuse pour les Favart, Charles-Simon fut dénoncé à la police, je ne sais par qui, comme coupable de débauche, et administrativement condamné à l'exil. Le lieu qui lui fut assigné comme séjour fut la petite ville de Rüe, dans la généralité d'Amiens. Favart fut averti à temps, l'ordre d'exil ne put lui être notifié le 2 oct. 1749, et il fut révoqué le 21 juin 1750.

Madame Favart eut plusieurs enfants; j'ai trouvé le baptistaire de l'un d'entre eux seulement et l'acte d'inhumation d'un autre. Ce dernier était une fille, morte presque en naissant. Le reg. de St-Eust. porte cette mention : « 17 déc. 1767, entermé d'un enfant femelle, ondayé, fille de Charles-Simon Favart, né et décédé hier, rue Mauconseil ». Le jeudi 8 juin 1770, Madame Favart, âgée de quarante-trois ans moins quelques jours et après vingt-six ans et demi de mariage, mit au monde un enfant qui, le samedi 10 juin, fut baptisé sous les noms de « Armand-Paul ». Le parrain de ce garçon fut « très-h^t et très-pt seigneur Louis-François-Armand Duplessis duc de Richelieu, pair et Maréchal de France », représenté à la sacristie par son écuyer, « Charles-Michel de Barbot, cheval. de St-Louis, ancien commandant au régiment de Touraine ».

On sait que Favart eut un fils comédien, né, dit-on, en 1749. Il se nommait *Charles-Nicolas-Justin*. Il assista à l'enterrement de sa mère, « le mardi 21 avril 1772 » : « Marie-Justine-Benoite Cabaret Du Ronceray, âgée de 44 ans en environ, femme de Charles-Simon Favart, pensionnaire du Roy, demeurant rue Mauconseil, décédée d'aujourd'hui, a été inhumée en notre église, en présence de Nicolas-Justin Favart, son fils, etc. » (Reg. de St-Eust.) Le fils de Favart fit enterrer son père le samedi 19 mai 1792. C. - S. Favart s'était retiré à Belleville avec ce fils et le fils de celui-ci; il y mourut le 18 mai, en sa maison, « grande rue de ce lieu », comme dit l'acte d'inhumation que j'ai trouvé. L'acte ajoute qu'il avait 81 ans; il lui donne le titre de « pensionnaire du Roi » et le dit « veuf de Marie-Justine-Benoite Cabaret Du Ronceray ». Cet acte fut fait en présence de « Charles-Nicolas-Justin Favart, aussi pensionnaire du Roi, capitaine des chasseurs du bataillon de Belleville », fils du défunt, « d'Antoine-Pierre-Charles Favart, son petit-fils, de Joseph Dorsenville, pensionnaire du Roi, demeurant rue des Martyrs, paroisse Notre-Dame de Lorette », qui signèrent : « Dorsenville, Favart, P.-C.-N. D. Favart ». Ch.-Nicol.-Justin Favart, mourut le 2 février 1806, sur le 2^{me} arrondissement municipal de Paris. Il avait épousé « Maurice-Geneviève Bellot », et je vois que « le samedi 7 oct. 1789 », il fit baptiser « *Pierre-Charles* », né la veille.

Greuze fit un remarquable portrait de l'auteur de *la Chercheuse d'esprit* et des *Trois Sultanes*; un amateur distingué, M. Opigès, le possédait, lorsqu'en 1834 (16 avril), M. Grosnier prit la direction du théâtre de l'Opéra-Comique. M. Opigès en fit alors présent à M. Grosnier, aujourd'hui membre du conseil général et député du département de Loir-et-Cher. Les portraits de Favart et de Mad. Favart ne sont pas rares. J.-E. Liotard en peignit un qui fut gravé assez bien par C.-A. Littret. C.-X. Gochin le fils dessina, en 1753, profil à droite, un très-agréable portrait de Mad. Favart, gravé, en 1762, par J.-J. Flipart. Ces deux images ornent les 1^{er} et 5^e vols du *Théâtre de M. Favart*, donné en 10 vol. in-8° en 1763. Au bas de chacun des portraits on lit quatre assez méchants vers signés : « V..... », et qui doivent être de l'abbé de Voisenbon, le galant ami de Madame Favart.

FAVÈRES (DIDER).

1620-64.

Cet artiste fut graveur du Roi et de Monsieur pour les cachets, et graveur de la chancellerie pour les sceaux. Je ne sais ni l'époque de sa naissance ni celle de sa mort. Il avait seulement le titre de « graveur de Monsieur, frère du Roi », quand il épousa la sœur d'un graveur en cachets, fille d'un marchand de vins. Il demeurait sur la paroisse de St-Croix, en la Cité, et, « le 25 février 1620, — le propre jour de la feste et solennité, M^r St-Mathias — comme dit le registre de St-Pierre des Arcis, en la Cité, il reçut la main de « Marie Turpin ». Le 4 sept. 1621, sa femme lui donna son premier enfant, *Marie*, tenue par le grand-père, « Claude Turpin, marchand de vins, demeurant sur la paroisse St-Benoist », et par « damoiselle Marie Chanut, femme de noble homme Hector Musnier, conseiller du Roy, receveur général de ses finances en la généralité d'Anvergne, dem^t à Paris, paroisse St-Sauveur ». Plusieurs enfants suivirent *Marie* Fa-

vières : *Anne*, le 1^{er} avril 1625; *Pierre*, le 16 avril 1626; celui-ci eut pour parrain « Pierre Turpin, graveur ord^{re} pour le Roy et des sceaux des chancelleries de France »; *Jehanne*, le 13 juin 1627; *Louis*, le 13 mai 1629; *Louise*, le 26 sept. 1630; *Philippe*, le 2^e avril 1635; enfin une seconde *Marie*, le 27 février 1640. Jusque'en 1631, les baptistaires des enfants de Didier Favières le qualifient seulement « graveur ordinaire de M^r frère du Roy »; cependant, dès 1629, au moins, il était « graveur du Roy et de Monsieur ». Il prit ce double titre dans l'acte du baptême de « Pierre, fils de Pierre Le Blanc, M^e peintre », acte où figure comme marraine « Marie Turpin », sa femme. En 1631, le 28 octobre, Mad^{le} Favières fut marraine de Louis, fils d'Aubin Vouet, peintre du Roi; elle est dite « femme de Didieres (*sic*) Favières, graveur ord^{re} pour le Roy des sceaux des chancelleries de France, et cachets de Sa Majesté ». En 1633, le 7 mars, les mêmes qualités furent données à Favières, qui « leva et tint sur les fonts de baptême Jean, fils de Jean Lefebvre m^e graveur, paroisse St-Barthélemy ». — Dans les États (incomplets) de la Maison du Roi (Arch. Imp., Z. 1341), Didier Favières est porté comme graveur du Roi, de 1633 à 1664. J'ai dit qu'il avait brevet de Sa Majesté au moins depuis 1629. — *I. OY. CHANUT.*

FAYD'HERBE (JEAN). 1641.

« Bientôt le marquis de Nointel arriva » (à Athènes) « avec ses peintres, Rombaut, Fayd'herbe et Jacques Carrey. » L. Beulé, *Athènes et les Grecs modernes (Revue des deux mondes, 1^{er} juin 1855)*. Je n'ai rien trouvé sur le peintre Fayd'herbe, qui pourrait bien être fils du Jean que je connais. Jean Fayd'herbe était sculpteur de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, ce qui me fait supposer qu'il n'était pas sans talent. Il épousa Françoise Ricard, qui, en 1641, le rendit père d'un garçon, tenu, le 19 juin 1646, par Julien Lebret, intendant de la maison de M. de Longueville, et par Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, représentée par « Anne de Casenave, femme de Christ. de Boldesac, m^e d'hotel ord^{re} du R. ». L'enfant fut nommé « Louis-Heury ». (Reg. de St-Sulp.) Ce Louis-Henri, qui avait une trentaine d'années quand Olier de Nointel alla dans le Levant, est probablement un des trois dessinateurs qui accompagnèrent le marquis, un curieux et riche amateur de choses d'art.

FELIBIEN (ANDRÉ). ? 1619—1695.
(JEAN-FRANÇOIS). 1725.

« Au S^r Felibien, Historiographe des bâtiments du Roy, pour ses gages, à cause de sa charge, la somme de 1200 livres. » (Reg. des bâtiments du Roy.) — « A André Felibien ayant la garde des figures et le soin de tenir nets et polis les marbres des maisons royales, pour ses appointements » (de cette charge) « la somme de 400 l. » (Reg. des bât. 1680). — « 13 juin 1695. — André Felibien, écuyer seigr des Avaux et de Saverey, conseil^r historiographe du Roy et de ses bâtiments, arts et manufactures de France, âgé de soixante-seize ans, décéde hier rue St-Vincent » (aujourd'hui rue du Dauphin) « en cette paroisse a été transporté de cette église en celle des Jacobins de la rue St-Honoré, pour y être inhumé ». (Reg. de St-Roch, 1695, fol. 94.) — Felibien (JEAN-FRANÇOIS), fils du précédent, succéda à toutes les charges de son père,

comme nous l'apprennent les documents suivants : — « Aujourd'hui 1^{er} aoust 1695, le Roy estant à Versailles, bien informé que Jean-François Felibien s'est acquis, avec le s^r Felibien » (André) « son père, la capacité et les connoissances nécessaires pour continuer avec succès l'exercice de la charge d'Historiographe de ses Bastiments que son père a si dignement remplie, Sa Majesté a retenu et retient led. Jean-François Felibien aud. estat et charge d'Historiographe des Bastiments, Peintures, Sculptures, Arts et Manufactures Royales vacants par le décès de son père, pour par lui l'exercer, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 562, p. 587.) — Jean-François Felibien épousa Catherine-Elisabeth Monnet, dont je vois qu'il eut au moins deux enfants : 1^o 15 déc. 1721, *Jean-François*; 2^o *Charles-François*, qui mourut en nourrice à Auteuil, chez Louis Alan, vigneron, le 15 mars 1725. (Reg. de Notre-Dame d'Auteuil.) Dans l'acte de l'inhumation de Charles-François, comme dans le baptistaire de Jean-François, Felibien est dit : « sieur des Avaux, seigr de Taverny, des Poullies, et en partie de Coltauville, const^r historiographe du R., des bâtiments, arts et manufactures royales, garde des antiques de Sa Majesté ». Il signait d'une grande écriture : « Felibien », sans addition de prénom, ainsi :

FÉLIX I (FRANÇOIS-FÉLIX et CHARLES-FRANÇOIS TASSY, dits :) XVIII^e siècle.

François-Félix Tassy fut reçu par le Roi comme son Premier chirurgien, en l'année 1653; il mourut en 1678, exerçant encore cette charge. Louis XIV avait donné, dès l'année 1662, la survivance de l'office de son Premier chirurgien à Charles-François Tassy, fils de François-Félix, qui, à un moment que je ne puis préciser, et pour se conformer sans doute à une habitude familière de ses amis, quitta le nom de Tassy et se fit appeler « Félix », ce que le Roi autorisa par des lettres de commutation. Charles-François suivit tout naturellement l'exemple de son père, et ne fut connu longtemps que sous le nom de Charles Félix. Soit que son père fût vieux, soit qu'en effet Charles fût plus habile que François Félix, Charles, dès 1666, suivit le Roi à l'armée, et fit, depuis, toutes les campagnes à la suite de Sa Majesté. Il n'eut pas occasion de montrer au Roi lui-même un peu de ce qu'il savait de son métier, Louis XIV n'ayant pas reçu de blessure qui rendit nécessaire l'intervention du chirurgien; mais un jour, le Roi étant à la chasse, son cheval fit un faux pas et tomba, tenant sous lui son cavalier; celui-ci se démit un bras. Ch. Félix, qui accompagnait le Roi, remit le bras de S. M., et la chute n'eut pas de suites graves. Lorsque le Roi, au milieu de l'année 1686, fut pris d'un mal qui dégénéra en une fistule du rectum, les médecins insistèrent pour que le prince se soumit à une douloureuse opération, et Charles Félix fut chargé — c'était de son emploi — d'opérer la fistule. Il réussit complètement, et les choses se passèrent le mieux du monde quant aux conséquences. De grandes appréhensions avaient été ma-

nifestées avant l'événement, la cour et la ville avaient tremblé pour la vie du prince; et enfin, on put rassurer le peuple en annonçant, par des lettres qui coururent de main en main, que le Roi avait subi « la grande opération » (on ne la nommait point, par décence) et que Félix avait montré là tout ce que pouvait son talent. Je dirai tout à l'heure comment Louis XIV paya le service qui lui avait été rendu; mais voyons les documents que j'ai trouvés, intéressant la vie de l'un et de l'autre Félix. — « François-Félix Tassy, 1^{er} chirurgien du Roi », recut, en 1662, la somme de 300 l. (Bibl. Imp., Trésor, Ms. Colbert.) — « François Félix, chirurgien du Roi, le 3 mai 1669, se démit de la charge de premier barbier de S. M. en faveur de François Cadeau, Jean Belot, Pierre Gausson, Gaspard Rome, Jean Réty de Villeneuve, François-Quentin de La Vienne, René Le Blanc et Louis Herbin, tous barbiers et valets de chambre du Roi, lesquels devaient se partager les revenus de la charge, qui rapportait huit cents livres de gages, six cents livres de « livrées » et six cents autres de récompense, en tout deux mille livres. Chacun des acquéreurs gagnait donc, à ce marché, 250 livres par an. Le 3 août 1687, — un peu moins d'un an après la grande opération, et la guérison parfaite ayant montré à Sa Majesté quelle avait été l'habileté de son chirurgien — le Roi donna à Charles Félix la somme de cent cinquante mille livres — c'était payer royalement un service rendu! — « pour l'aider à acheter la terre de Flainx, que Félix payait deux cent vingt mille livres. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 557, p. 582.) De qui Félix achetait-il cette terre qui appartient, dit-on, aux maisons de Thou et de Harlay? et où était-elle située? Je l'ignore, mais cela importe peu. Le Roi n'en resta pas là avec Félix; il voulut lui donner le plus haut témoignage qu'il pût en recevoir de son estime et de sa reconnaissance. Le 2 mars 1690, par ses lettres datées de Versailles, de la quarantième année de son règne, et signées: « Louis, » et sur le repli: par le Roy, « Colbert », Louis XIV anoblit Félix. Ces lettres veulent être rapportées au moins par extraits; citons: « Sachant par nous mesmes les bons, fidèles et utiles services que nostre cher et bien aimé Charles-François Félix, seig^r de Flains (*sic*), nostre Premier chirurgien nous a rendus dans les fonctions de sa charge près de nous, tant du vivant du s^r Félix, son père, qui estoit aussy nostre Premier chirurgien et à la surriuanee duquel nous l'avons honoré de lad. charge en l'année 1662, que depuis son décès arriué en l'année 1678 jusques à présent, et qu'il continue de nous rendre journellement en l'exercice d'icelle, non-seulement avec tout le zèle et l'attachement possibles, partout où nous avons esté dans les diverses campagnes et voyages que nous avons faits et dans nos armées depuis l'année 1666, où il ne nous a point abandonné¹, mais aussy avec une capacité et expérience sans pareille(s) et dont nous avons nous

¹ Je vois qu'en 1690, le Roi nomma un chirurgien de voyages et de champs de bataille, en la personne de « François Du Tertre, m^e chirurgien à Paris ». Le 25 février il recut des lettres qui lui annonçaient que Sa Maj. l'avait choisi pour « servir près de sa personne et le suivre partout où il lui sera ordonné ». On lui accordait pour ses « subsistances et entretenement » la somme de cinq mil sept cens livres par an. D'Arquin, premier médecin, était chargé de l'exécution des ordres du Roi en ceci. (Ms. Clairambault, 557, p. 105.)

mesmes ressenty les effets en toutes les occasions où il a en l'honneur de nous traiter, mesme lors qu'estant à la chasse, le cheual sur lequel nous estions montez s'estant abattu par un faux pas, et ayant esté engagez sous luy, nous aurions eu le malheur dans ceste chute de nous estre démis vn bras, lequel le sieur Félix nous auroit si bien remis » — le chirurgien renoueur ne suivait donc pas la classe, car le cas était de sa charge — « et pensé qu'en peu de jours nous en aurions esté guéris; mais son expérience aud. art de chirurgie a bien paru encore davantage dans vn mal dangereux qui nous estoit survenu depuis peu de temps avec danger pour nostre personne, et duquel il auroit fait l'opération (18 novembre 1686). (Voy. Louis XIV) » et nous auroit traité avec tant de capacité, de dextérité et d'application, que, avec l'aide de Dieu, il a en le bonheur de nous en guérir entièrement. Desirant temoigner aud. s^r Félix la satisfaction particulière que nous avons de tant de bons et vtils services, et reconnoistre aussy en sa personne ceux que sond. père nous a rendus en la mesme charge de premier chirurgien, depuis l'année 1653 qu'il avoit esté receu en jelle, jusques à son décès, nous avons estimé ne le pouvoir mieux faire qu'en l'honorant et sa postérité du titre de noblesse. A ces causes, ... nous avons le s^r Félix Anobli et anoblissons par ces présentes signées de nostre main, et du titre de Noble et de Gentilhomme décoré et décorons » (ceci est contraire au sentiment des hommes des vieilles races françaises, qui disaient: « Le Roi peut faire des nobles, mais des gentilshommes, point ») ensemble ses enfans... voulons et nous plaît... qu'ils puissent jouir et vser de tous honneurs... privilèges... dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres nobles de nostre royaume, tout ainsi que si led. s^r Félix estoit issu de noble et ancienne race, luy permettons et à ses enfans et descendans de porter les armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées par nostre premier Hérault d'armes... sans que pour raison du présent anoblissement, led^r s^r Félix soit tenu de nous payer ni à nos successeurs Roys aucune finance ny indemnité... A la charge de vivre noblement sans néantmoins que l'exercice de nostre 1^{er} chirurgien que nous voulons estre continué par led. s^r Félix luy puisse estre imputé à dérogeance. Et sur ce qui nous a esté représenté par led. s^r Félix que le nom propre de ses père et ayeul estoit icelui de Tassy, lequel nom led. s^r Félix son père auroit cessé de porter plusieurs années avant son décès, pour raison de quoi seroit qu'il a cy devant obtenu nos lettres de commutation, nous avons de nouveau permis au s^r Félix de changer ledit nom de Tassy en celui de Félix et de se faire appeler du nom de Félix, à la charge que les actes que luy et son père pourroient auoir faits sous le nom de Tassy demeureroient en leur force et vertu... car tel est nostre plaisir... » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 557, p. 1408.) Quant aux armes qui furent réglées pour Ch.-F. Félix par Charles René d'Hoziere, juge d'armes et généalogiste de la Maison du Roi, voici ce que je trouve dans l'Armorial de Versailles (1697, p. 57 et 217; Ms. Bibl. Imp.): « Charles-François Félix, escuyer, seig^r de Flainx, premier chirurgien et 1^{er} valet de garde-robe du Roy... Charles-Louis Félix fils, premier valet de la garde-robe du Roy, en surriuanee de son père... portent d'azur et de gueules, l'azur chargé d'un Lyon (*sic*) naissant d'or et le gueules chargé d'une rose d'argent

à une fasce d'or brochant sur le tout. » — Cette même année 1690, Pierre Rose de la Chevalerie, premier valet de garde-robe du Roy, étant mort, Ch. Félix, qui pensait qu'on ne pouvait avoir trop de charges de la Maison du Roi, demanda à Louis XIV de lui donner celle que laissait Rose; le Roi y consentit et donna à Charles-Louis Félix, fils de Charles, la survivance de cette charge. (Ms. cité, p. 552.) Mais ce ne fut pas à titre gratuit que Louis donna à Félix cet emploi de premier valet de garde-robe; le successeur de Pierre Rose dut payer à la veuve et aux héritiers du défunt la somme de soixante et quinze mille livres. (Ms. cité, p. 554.) C'était un beau prix, et il fallait que l'office fût d'un bon rapport. On a peine à se figurer aujourd'hui que le devoir de veiller sur les coffres où étaient enfermés les habits du Roi, de les suivre dans les voyages de Sa Majesté, de les fournir d'habits nouveaux quand le temps ou des circonstances accidentelles les vidaient, pût rapporter autre chose que les gages annuels attachés au titre qu'il donnait. Quelles pouvaient être les sources de bénéfices étrangers aux gages? Les pots-de-vin sur les fournitures, et surtout le crédit que donnait au premier valet de garde-robe l'honneur qu'il avait d'approcher chaque jour le Roi, crédit dont il pouvait, avec adresse, user à son profit ou au profit de ses protégés — quelquefois des protégés du plus haut rang. — Avoir l'oreille du Roi, s'en faire écouter, en obtenir des grâces, des faveurs qu'on aurait refusées à des ministres, à des dignitaires de l'armée ou du parlement, c'était pour tous ceux qui étaient titulaires des charges que j'appellerais intimes, une situation qui valait bien qu'on l'achetât un peu cher. Le 29 oct. 1690, le Roi décida que, « après la mort du sr Félix père » (Charles), « Charles-Louis Félix payerait à sa mère une pension annuelle de mille livres, sa vie durant, laquelle somme serait prise sur les gages et appointements attribués à la charge de premier valet de garde-robe ». (Ms. cité, p. 554.) Le même jour, Louis XIV autorisa Charles-Félix « à se défaire de sa charge, sans le consentement de son fils, à moins que celui-ci, encore mineur, le 27 oct. 1690, n'eût atteint sa vingt-cinquième année, auquel cas il pourrait s'en démettre en faveur de son fils ». (*Ibid.*) — Le Roi ayant, par un édit de fév. 1792, supprimé la faculté qui était accordée au premier médecin et au premier chirurgien de commettre et établir des chirurgiens dans les villes, bourgs et autres lieux de France pour correspondre avec eux, et les tenir au courant des choses qui pouvaient intéresser la science, et visiter, à Paris, le premier médecin, chef de toute la médecine de France, chirurgiens qui prenaient le titre de « Visiteur ord^{re} du 1^{er} médecin du Roi », et cette suppression diminuant les droits casuels des premiers médecin et chirurgien du Roi, par brevets du 14 avril 1692, Sa Majesté accorda à d'Aquin, son premier médecin, et à Félix, son premier chirurgien, une pension de 4,000 l. pour d'Aquin, et une de 3,000 l. pour Félix. (Ms. Clairamb. 539, p. 281, 282.) Le casuel dont il est question dans les brevets provenait des nominations qui étaient faites de « chirurgiens visiteurs », chacun d'eux devant payer une certaine finance que se partageaient, inégalement sans doute, Aquin et Félix. — Premier chirurgien et premier valet de garde du Roi, Charles Félix ambitionna une troisième charge, et l'obtint. Il devint « Contrôleur général de la maison du Roi »

ayant son fils à survivance. Le 29 déc. 1698, « étant au moment de marier son fils à M^{lle} de Montarsy », il se démit du contrôle général en faveur de son fils à qui le Roi accorda un brevet d'assurance de cent soixante mille livres sur la charge de contrôleur. (Ms. Clair., 564, p. 1313.) On voit que Louis XIV ne refusait rien à Félix; il reconnaissait lui devoir la vie, et ne pouvait trop lui donner pour s'acquitter. C'était fort naturel.

Charles-Louis Félix épousa, le 11 janvier 1699, à Saint-Germain l'Auxer., « D^{lle} Anne Le Tessier de Montarsy, âgée de seize ans et demie, fille de M^{re} Pierre Le Tessier de Montarsy, escuyer, conseiller, secrétaire du Roy, seigneur de Bieuve, et de dame Anne Minot de Merville, dem^t cul-de-sang de St-Thomas du Louvre ». Dans l'acte que j'ai sous les yeux, Ch.-L. Félix est dit « Contrôleur général de la Maison du Roy, âgé de 23 ans, fils de M^{re} Charles-François Félix, escuyer, cons^{er} et premier chirurg. du R., et de dame Marguerite Brochaut, dem^t dans le Louvre ». Le marié signa : Félix, sans addition de prénoms ou d'initiales de prénoms; son père signa : CH Félix, le dernier jambage de l'H faisant l'F de François et de Félix. Anne de Montarsy signa : « de Montarsy »; son père : « Pierre Le Tessier de Montarsy ». Montarsy était d'une famille d'orfèvres, il avait exercé longtemps cette profession. Charles-Louis était né à Paris, le 29 juillet 1676, et avait été baptisé le lendemain à St-Germain l'Auxerrois par « Messire Henry Félix, aumosnier, conseiller du Roy et trésorier de la S^{te}-Chapelle de Vincennes, et nommé à l'évêché de Digne ». L'acte signé : « Henry Felix nommé (*sic*) euesque de Digne » déclare que « le père est à la cour ». Son service l'avait retenu à Versailles, où il avait un logement et où naquirent probablement, en 1674, Geneviève Félix, et en 1680, Antoine-François Félix, sœur et frère de Charles-Louis. Geneviève mourut le 16 oct. 1676, rue Frémenteau (*sic*), âgée de vingt-deux mois; Antoine-François, le 17 nov. 1680, dans le Louvre; il avait trois semaines. L'acte du décès de Geneviève qualifie Charles Félix « chirurgien de la Reine » (St-Germ.). Marguerite Brochaut était la seconde femme de François Félix, qui avait épousé en premières noces Hélène Barbier, ce que m'apprend le baptistaire d'Eusèbe-Jacob, fils de Jacob de Laurières, chirurgien de Monseign^r le duc de Longueville, dem^t rue des Fossés-St-Germain. Eusèbe-Jacob fut baptisé à St-Germ. l'Aux. le 1^{er} août 1659, ayant pour parrain Eusèbe Renaudot, docteur en médecine, et pour marraine, Hélène Barbier, femme de François Félix, premier chirurgien du Roi. — Voy LOUIS XIV, MONTARSY, RENAUDOT.

FÉNELON (FRANÇOIS DE SALAGNAC DE LA MOTHE). ?1651—1715.

Autour d'un portrait ovale de Fénelon (trois quarts à gauche, par Pierre Drevet, d'après Joseph Vivien; joli morceau de gravure) on lit cette légende : « *Franciscus de Salignac, vel de Salignac de la Mothe Fenelon, archiepiscopus dux Cameracensis* ». Le doute imprimé par le *vel* de P. Drevet est curieux et d'autant plus que Salignac et Salagnac, deux localités de la même province (Périgord) sont fort différentes l'une de l'autre. Les La Mothe ou La Motte de Fénelon étaient-ils seigneurs de Salignac ou de Salagnac? J'ai le moyen de résoudre cette question par des documents authentiques. Salignac a prévalu; on va voir que c'est

par un abus, autorisé peut-être par les Fénelon eux-mêmes et qui, d'ailleurs, est assez ancien, ce qui ne le rend pas plus respectable à mes yeux. — Le premier des Fénelon que j'ai pu connaître est le « s^r de La Motte Fénelon, gentilhomme, ord^{re} de la chambre du Roy » (Charles IX) « qui reçut la somme de 600 l. en oct. 1572, pour ses gages du quartier de juillet-septembre ». (Arch. de l'Emp., KK, 139.) J'ai lu, à la date du 18 juin 1679, l'acte de bapt. suivant : « Marie-Françoise, née d'aujourd'hui, fille de Pierre Simon, m^e charpentier, tenue par Messire François de Salaignac abbé de Fénelon, et par Françoise de Salaignac, comtesse de Fontaine, fille de Messire Antoine de Salaignac, marq. de Fénelon ». Cet acte est signé : « X. F. de Salaignac, Fr. de Salaignac Fénelon ». Celui qui signait le dernier est l'illustre prélat, sujet principal de cet article. J'ai vu qu'« Antoine de Salaignac s^r de La Motte Fénelon » se démit volontairement de la charge de Lieutenant général au pays de la haute et basse Marche, et que le Roi la « donna pour trois ans au marquis de Laval, ex-capitaine au régiment royal de cavalerie, le 16 mars 1681 ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 558.) Le 24 déc. 1683, « François de Salaignac, abbé de Fénelon (le nôtre), tint sur les fonts de St-Sulp., à la place de « François de Salaignac évêque de Sarlat », Françoise, née le 22^e, fille de Pierre-Marguerite Laval, chef du nom et des armes des Laval, et de dame Marie-Françoise de Salaignac. L'acte est signé par l'abbé de Fénelon : « Fr. de Salaignac Fénelon », comme celui de 1679. Le 31 mars 1687, à St-Sulp., « François de Salaignac de La Motte Fénelon, doyen de Carnac (*sic*), fut parrain d'Elisabeth-Thérèse d'Aligre ». Il signa : « Fr. de Fénelon ». Dans le manuscrit Clairambault 558, que je citais à l'instant, est un brevet de retenue d'exempt des gardes du corps de la compagnie de Noailles, à la date du 12 mars 1691, pour le s^r « Henry-Joseph de Salaignac de La Motte Fénelon, sur la démission du s^r Chevalier de Dray ». On voit que cinq documents anciens, documents officiels ou authentiques, nomment Salaignac ou Salaignac — ce qui est tout un — les La Motte Fénelon. Les lettres du 25 août 1690, qui nomment Fénelon précepteur du duc d'Anjou, le nomment « François de Salaignac de La Motte Fénelon ». Ces lettres commencent ainsi : « Ayant résolu de faire eslever près nostre cher et très aimé petit fils le duc de Bourgogne, nostre très cher et très aimé petit fils le duc d'Anjou son frère sous la conduite et direction de nostre cousin le duc de Beauvilliers, nous auons voulu qu'il reçoive aussi les mesmes instructions de nostre cher et bien aimé François de Salaignac de la Motte Fénelon, précepteur de nostre d. fils le duc de Bourgogne, nous réservant de pourvoir à son soulagement en augmentant le nombre des personnes destinées pour les dites instructions; à ces causes..., etc. » Fénelon fut nommé précepteur du duc de Berry le 24 avril 1693. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 560, p. 392.) L'abbé de Fénelon, en récompense de ses services, fut désigné par le Roi, en février 1695, pour l'archevêché de Cambrai; il fut sacré par Bossuet, dans la chapelle de St-Louis, de la maison royale de St-Cyr, le 10 juillet 1695 et prit possession de son siège le 10 août suivant. (*Gallia christiana*.) L'affaire du *Quiétisme* ne tarda pas à venir troubler le royaume et le calme de l'esprit du vertueux prélat. Aujourd'hui, une querelle entre deux grands évê-

ques à propos d'une question de la nature de celle qui fit captive mad. Guyon et attira sur la tête de Fénelon les foudres du Vatican, pourrait émouvoir le clergé, alarmer quelques âmes tendres, mais elle n'aurait pas le pouvoir d'inquiéter le gouvernement. Il n'en fut pas ainsi. Le quiétisme anima l'Eglise et le Roi contre Fénelon, qui avait trouvé pour adversaire Bossuet, contradicteur terrible, du côté duquel fut, au reste, le Saint-Siège et toute, ou à peu près toute la prélature de France. Il est bien entendu que je me réuse dans le jugement de ce procès où intervint un arrêt de la cour de Rome; je me contente de publier quelques petits renseignements que j'ai pu trouver et qui intéressent Fénelon. Voici d'abord une lettre de M. Jérôme de Pontchartrain à M. d'Argenson, 5 juin 1698 : « Vous avez bien fait de suspendre le débit des livres de mysticité venus de Flandres... A l'esgard des écrits de M. l'archevêque de Cambrai, il faut aussi les arrester, et s'ils sont comme vous le dites dans des couens ou maisons particulières, en me les nommant, je vous expédierai les ordres dont vous avez besoin pour les y emoyer prendre. Vous n'avez pas encor fait une grande descouverte d'en avoir saisy douze exemplaires, pendant qu'on les distribue par milliers ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 563, p. 560.) Maintenant une lettre au même Lieutenant général de police, 18 juin 1698 : « Vous avez bien fait d'empescher le débit du premier liure de M. de Cambrai, quoiqu'imprimé avec privilège; à l'esgard des mil exemplaires que vous avez saisy (*sic*) j'attendray les nouveaux auis que vous espérez sur ce sujet ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 563, p. 586.) A son tour, voici un billet à M. d'Herbigny (intend^t de Lyon), même date que la précédente : « Le Roy estant informé que le nommé Boudet, libraire, rue Mercière, à Lyon, imprime les dernières lettres de M. l'évesque (*sic*) de Cambrai, Sa Maj. m'ordonne de vous escrire d'empescher cette impression et de faire saisir les exemplaires qui pourroient s'en trouver chez luy. » Une lettre à M. de La Bourdonnais, 19 juin 1698, contient ce qui suit : « Le Roy estant informé qu'on imprime à Rouen les ouvrages de M. l'évesque (*sic*) de Cambrai, et qu'il y a lieu de croire que c'est le Père Tournemynce qui prend soin de cette impression, Sa Maj. m'a ordonné de vous en avertir, afin que vous puissiez vous en informer, et, supposé que cela soit, vous en fassiez cesser l'impression et supprimer les exemplaires qui s'en pourroient trouver. » (Ms. cité, p. 593.) Une nouvelle lettre à M. d'Argenson, à présent : « 8 juillet 1698 : J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit par vostre dernière lettre du 30 juin concernant la distribution des écrits de M. de Cambrai, et Sa Maj. m'ordonne de vous mander en response que, sans qu'il paroisse rien de sa part, vous cessiez toutes poursuites et toutes recherches à cet esgard, n'estimant pas qu'on doive empescher M. de Cambrai d'escrire, pendant que les autres prélats le font en toute liberté. » (Ms. cité, p. 648.) On s'avise un peu tard de justice en cette affaire, mais enfin on s'en avise; non qu'on veuille favoriser Fénelon, on veut seulement le laisser écrire, en le surveillant et en supprimant ses écrits s'ils déplaisent, mais sans punir l'écrivain. Voyons deux dernières lettres à M. d'Argenson, 4 août et 10 oct. 1698 : « Je n'ay rien à vous dire sur les nouvelles lettres de M. de Cambrai, si ce n'est que vous me ferez plaisir de

m'envoyer un exemplaire de l'une et de l'autre, le plus tost qu'il se pourra. » (Ms. Clair., 563, p. 749.) — « Le Roy n'ordonne de vous escrire de garder les lettres contenues dans les deux valises que M^{rs} l'archev. de Cambrai envoioit à Paris, mais de ne faire aucune poursuite contre son valet de chambre ny autres pour raison de cet envoi. » (Ms. Clair., 564, p. 954.) Ces rigueurs mitigées, ces petites persécutions corrigées par l'indulgence, quand il s'agit d'un homme considérable, je les retrouve dans la conduite du gouvernement du Roi à l'égard de Duquesne, au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Le Roi ordonne d'appliquer les édits au grand marin, puis il prend le parti de la temporisation, et enfin il ordonne de laisser tranquille l'illustre lieutenant général de ses armées navales qui, en effet, meurt, non sans avoir été visité, exhorté, supplié par Bossuet, mais sans avoir essuyé aucune des poursuites judiciaires ou administratives qui, de ses coreligionnaires, n'ont épargné que lui et M. de Roze. — Sur le revers d'une lettre écrite de Lorient, 4 mai 1699, par un M. de Mauclere à M. Cabart de Villermont, je lis de la main de celui-ci : « On espère toujours qu'on fera imprimer *Télémaque* entier. » (Bibl. Imp., Ms., collect. Dangeau; Lettres à Cabart de Villermont, vol. 1699, p. 147.) Cette note est curieuse. On avoit donc pensé à publier un *Télémaque* expurgé? — François de Fénelon mourut le 7 janvier 1715. Je tiens cette date du *Gallia christiana*, et je la prends pour bonne; je n'ai, d'ailleurs, pas le moyen de la contrôler. — Outre le portrait que j'ai cité au commencement de cet article, il y a, de François de Fénelon un portrait gravé par N. Habert, probablement d'après un dessin de lui, ouvrage médiocre qui nous montre un archevêque de Cambrai maussade, laid et ne ressemblant guère à celui que P. Drevet grava d'après J. Vivien, ni à celui que Benoît Audran exécuta, en 1714, d'après une autre peinture du même Jos. Vivien; celui-ci très-bon, où Fénelon est représenté à mi-corps, la tête tournée à droite et en trois quarts. Dans le portrait de Drevet nous avons un Fénelon doux, naïf, calme; dans celui d'Audran, nous en avons un digne, ferme, plus fier, le Fénelon de la lutte, qui ne plie pas la tête sous une condamnation venue de Rome. — Je connais un beau portrait peint de Fénelon, buste d'une main habile que je ne saurais nommer. Dessin ferme, coloris solide, touche sage sans froideur, telles sont les qualités qui recommandent ce morceau, où Fénelon ressemble complètement aux Fénelon de J. Vivien. — Voy. AUDRAN, DREVEY, GUYON.

FERDINAND. — Voy. ELLE.

FERDINAND VI, roi d'Espagne. 1713-1759?

Les biographes disent que Ferdinand VI, fils de Philippe V, naquit en 1713; une lettre de la princesse des Ursins au maréchal de Tessé fait connaître la date précise de la naissance de ce prince « A Madrid le 23^e sept. 1713. Je connois trop, monsieur, votre respectueux attachement pour leurs Maj. Catholiques pour vous laisser apprendre par un autre que par moy que la Reyne » (Louise-Marie-Gabrielle de Savoie) « nous a fait présent à quatre heures et demie du matin d'un enfant très-fort et qui a bonne envie de vivre. Sa M^{te} n'a eu que deux seules douleurs et se porte à merveille. Ce petit prince a été nommé Ferdinand, que les Es-

pagnols ont en grande vénération. J'ay l'honneur, monsieur, de vous faire part de cette bonne nouvelle comme à un amy, etc. » (Lettres inédites de mad. Des Ursins.) L'enfant royal, qui fut un roi très-bon, très-aimé et très-digne de l'être, monta sur le trône de son père en 1746. — Voy. URSINS (DES).

FERDINAND III, *Le Catholique*. — Voy. GOULON.

FERET (JEAN-BAPTISTE, dit BAPTISTE).

?1665—1739.

« Le septième tableau » (dans l'église des Pères de St-Lazare) « est de BAPTISTE et représente Vincent de Paul, qui présente à Dieu les prêtres de sa congrégation et les destine à avoir soin du corps et de l'âme des soldats, ainsi que le Roi l'avoit souhaité. » (*Dict. hist. de Paris*, 1779, art. de St-Lazare.) Le Baptiste auteur du tableau dont Hurtaut et Magny donnent ainsi le sujet était non pas un des Monnoyer connus aussi sous le nom de Baptiste, mais Jean-Baptiste Feret, Académicien reçu le 26 oct. 1769. La liste des académiciens le dit peintre de paysages; c'est une erreur. Jean-Baptiste Feret n'était pas paysagiste; son genre était l'histoire, où, s'il fallait en juger par la gravure qui reproduit son tableau de St-Vincent de Paul, ouvrage médiocre d'Hérisset et Dupin, il n'avait pas acquis une bien grande habileté, soit au point de vue de la composition, soit au point de vue du style. Feret peignit aussi le portrait; on a de lui une image d'Anne Lefèvre — la célèbre madame Dacier — gravée par E. Desroche. La liste de l'Académie ne dit pas à quelle époque mourut J.-B. Feret. Zam, qui le nomme « *Battista o Giambattista Ferret o Feret* », le dit mort en 1737; un biographe rapporte sa mort au 1^{er} février 1737 et dit que Baptiste mourut ce jour-là âgé de 73 ans. Mil sept cent *treute-sept* est mal dit, c'est *treute-neuf* qu'il faut dire. Voici, en effet, l'acte mortuaire de Baptiste : « Du lundy deuxième février 1739. Jean-Baptiste Feret, peintre de l'Académie royale, veuf de Marie-Anne Thibert, âgé de soixante-quatorze ans ou enuiron, décédé hier à huit heures du matin, rue St-Nicaise, a été inhumé en présence de Denis-Charles Feret, fils du deffunt et de Louis-Jacques Thibert m^e peintre beau-frère du deffunt qui ont signé : Thibert, Feret ». (Reg. de St-Germain l'Auxerrois.) L'acte qu'on vient de lire qualifie J^e-Bap. Feret « peintre de l'Acad. Royale »; je ne sais s'il se retira de l'Académie ou s'il fut contraint de quitter la compagnie, comme le fut en son temps Abraham Bosse; mais je remarque que le nom de « Baptiste Feret, peintre, cloître St-Germain l'Auxerrois », est dans l'Almanach royal des années antérieures à 1732 (art. Académies) et qu'à partir de cette époque ce nom manque à la liste des membres de l'Académie Royale de peinture. — Denis-Charles, fils de Baptiste, dont le nom figure au bas de l'acte d'inhumation de son père, à côté de celui de son oncle maternel, un peintre tout à fait inconnu aujourd'hui, naquit de Marie-Anne Thibert, « fille de Charles Thibert, sieur de Villiers, avocat au parlement », qui demeurait rue Ste-Avoye. Marie-Anne Thibert épousa « Jean-Baptiste Feret », qualifié : « Peintre du Roy et de l'Acad. R. de peint. et de sculp. », le 23 avril 1708, à St-Merry. Un des témoins des mariés fut « Louis Galloche, peintre du Roi et de l'Académie Royale. Jean-Bap-

viste Feret signa l'acte de son mariage : « Baptiste Fêret », d'une plume très-fine. — *Voy.* BOSSE et GALLOCHE.

FERMEILS. 1387—89.

« A Jehan Dutivier, orf. pour vingt-cinq fermailles (*sic*) et cosses de genestes (*genêt*) d'argent, d'or et esmail faites par lui et délinrées deniers le Roy nostre seigr^r » (Charles VI) « pour donner le jour des estraines, le 1^{er} jour de l'an mil trois cent quatre-vingt et sept, pesant sept onces et quinze esterlins d'argent. » Compte de l'argenterie du Roi, an. 1388, fol. 62 v^o. (Arch. de l'Emp., KK, 19.) — « Un fermeil d'or fait en façon d'un Aigle. — Un fermeil d'or fait en façon d'un papagault » (perroquet); « un autre rond, d'or, auquel est au milieu un Cerf volant esmaillé; — un autre d'or d'une branche auquel il y a un Chardonneret esmaillé de blanc. » (KK, 20, fol. 76.) Ces derniers fermeils, fermoirs ou agraphes, étaient destinés à être donnés en cadeaux à l'occasion de la fête qui eut lieu à St-Denis, le 1^{er} mai 1389, fête où toute la cour dansa. Parmi les damoiselles et bourgeois de Paris qui assistèrent au bal et reçurent des présents, je vois la femme de « maistre Jehan Jouvenel ». L'année 1389 commença le 18 avril. (V^r le religieux de St-Denis, vol. 1^{er}, fol. 185.) — *Voy.* ETRÉNNES.

FÊTE DES ROIS. — *Voy.* ROIS.

FERTÉ (LA). — *Voy.* LA FERTÉ.

FÈVE (ROIS DE LA). — *Voy.* ROIS.

FÈVES POUR LE SCRUTIN.

On sait que chez les Romains on donnait aux juges qui avaient à se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité d'un prévenu, traduit devant eux, deux petites pierres, l'une blanche, l'autre noire; celle-ci pour condamner, celle-là pour absoudre. Ovide le dit bien clairement, au quinzième livre des Métamorphoses :

« *Mos erat antiquus, niveis atrisque lapillis,
His damnare reos, illis absolvere culpas,
Nunc quoque sic lata est sententia tristis: et omnis
Calculus immitem demittitur ater in urnam.* »

De petites boules remplacèrent les petits cailloux à de certaines époques, dans les scrutins secrets, les urnes blanches, les autres noires. Nos assemblées délibérantes votèrent longtemps avec ces boules, les blanches disant : *oui*, les noires disant : *non*. Des billets blancs ou noirs servaient au lieu de boules, d'où le mot : bulletin (*boletino*). Des fèves furent employées au lieu des pierres, des bulletins de papier et des boules. Quand recourait-on aux Fèves pour avoir l'expression d'un vote? Je ne saurais le dire. L'usage paraît en avoir été assez général au XVIII^e siècle. Je lis dans le *Dizionario italiano e francese* de Nathanaël Duez (Genève, 1667) : « *Fava*, voix ou suffrage en jugement que l'on donne par une Fève. » Les membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture suivaient la mode; ils exprimaient leurs votes au moyen de Fèves. Mais comment procédaient-ils? Il n'y a pas deux espèces de Fèves; toutes les Fèves sont brunes ou noires — « *nigras fabas* », dit Ovide au cinquième livre des *Fastes*, vers 436. La Fève avait-elle le même sens que la pierre noire — *calculus ater* —? Excluaient-elle le candidat qui se présentait à l'Académie pour y être admis, ou, au contraire, l'accueillait-elle? Je n'ai pu l'apprendre. — *Voy.* COLOMBEL.

FEUILLADE (AUBUSSON de La).

XVII^e et XVIII^e siècles.

M. Demanche, notaire à Paris, garde dans ses anciennes minutes celles d'actes passés en 1649, 1650, 1651, 1653, 1659 et 1674, par Georges, François et Louis d'Aubusson de La Feuillade. — M. Galin, notaire, a la minute d'une pension faite, le 20 déc. 1638, par « Léon d'Aubusson, comte de La Feuillade », à Louis d'Aubusson. — M. Fourchy a, parmi ses vieilles minutes, celles d'actes passés en janvier 1629, par François d'Aubusson; en octobre 1649, février 1650, etc., par Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun; en 1649, par Jacqueline d'Aubusson; en février 1630, par Louis d'Aubusson. — Chez M. Mouchet, notaire, sont des actes passés les 10 janv. et 23 mai 1681, et le 13 juin 1685, par François d'Aubusson de La Feuillade. — Chez M. Le Monnier, j'ai vu un acte du 29 avril 1723, de Louis, vicomte d'Aubusson, duc de La Feuillade et de Rouannés (*sic*), pair de France, lieutenant général des armées du Roi, demeurant rue St-Dominique, paroisse St-Sulpice. L'acte est signé : « Louis vicomte D'aubusson duc de La Feuillade. » — M. Vieville, notaire, garde un acte du duc de La Feuillade, à la date du 9 avril 1665. — Dans la collection des Lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp. M.) est, sous la date du 26 avril 1662, une lettre datée de Madrid et écrite par Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, touchant l'affaire de la dette contractée par le Roi d'Espagne envers Mad. la duchesse de Chevreuse, en vertu de l'article 105 du traité de paix, signé le 7 novembre 1659, qui stipulait, au profit de cette dame, « 175,000 l. » pour le prix des terres et seigneuries de Kerpen et Lomezen, que lad. duchesse avait acquises de S. Maj. Catholique, en l'année 1646, desquelles terres lad. dame avait été depuis dépossédée par les ministres de S. M. Catholique, à l'occasion de la guerre contre la couronne de France ». Cette lettre est signée : « G. Arch. d'Ambrun... » — Le maréchal Louis d'Aubusson de La Feuillade demeurait rue de Grenelle St-Germain en 1699. — *Voy.* CHAMILLART, COUTEAUX.

FEUILLET (FRANÇOIS). 1657-69.

Il était peintre d'architecture et souvent employé, dit-on, par Jouvenet. M. Villot lui attribue l'architecture peinte dans le tableau de ce maître représentant la messe célébrée au maître-autel de Notre-Dame de Paris, par l'abbé Delaport. Feuillet travailla pour le Roi. Il demeurait rue Neuve-des-Petits-Champs en 1668; c'est là que le 2 novembre Madelaine Le Marçais, sa seconde femme, lui donna un fils baptisé seulement le 14, à St-Roch, sous les noms de « Charles-François, fils de François Feuillet, peintre ordinaire du Roy ». François signa : « Feuillet », d'une bonne écriture, les *f* initiales de ses noms liées ensemble. Il signa de même le 26 fév. 1669, sur le registre de St-Leu-St-Gilles, l'acte du mariage de Simon Turet, peintre, fils de Pierre Turet, avec « Denise feuillet, fille de François Feuillet et de Jacqueline Braillau ». Dans cette pièce, il est dit : « François Feuillet, peintre ordinaire du Roy, de la paroisse St-Roch, cousin de l'épouse ». On lit le nom de Fr. Feuillet dans l'Etat des officiers de la Maison du Roy pour l'année 1657, parmi ceux des peintres ordinaires qui n'étaient pas valets de chambre de Louis XIV. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.)

FEULIE (LOUIS-HENRI). 1736—1774.

En 1689, Antoine Feulie, marchand fruitier oranger, demeurait au quartier des St^e-Geneviève, époux de Marie-Geneviève Pessot. Le 12 sept. de cette année, il perdit un enfant. (Reg. de St-Et. du Mont), et quitta la montagne pour s'établir rue du Cœur-Volant, au faubourg St-Germain. Le 11 juillet 1699, sa femme lui donna un fils, Jacques-François (Reg. de St-Sulp.); elle mourut bientôt après. Feulie se remaria bientôt, et sa seconde femme, Elisabeth Trachet, lui donna, le 5 oct. 1702, un garçon qu'on nomma Claude. Le baptistaire de cet enfant qualifie Antoine Feulie « marchand fruitier oranger et maître tailleur d'habits ». Il prend les mêmes qualités dans l'acte de baptême de son dernier fils, Philibert-Henry, né le 14 février 1705. Antoine Feulie savait écrire; sa signature est assez jolie, et annonce une certaine éducation.

Philibert-Henry, élevé chez son père, prit de bonne heure les ciseaux, l'aiguille et le carreau; il se fit tailleur d'habits, mais ne joignit pas, comme Antoine, à cette profession le commerce des fruits et des oranges. Il se maria vers 1732 à Elisabeth-Jeanne Guérin, et s'établit dans la Cité, place Dauphine. C'est là qu'il eut son premier enfant, baptisé le 10 nov. 1733, à St-Barthélemy, sous le nom de Jacques. Il quitta un peu plus tard la place Dauphine pour la rue St-Louis, où Jeanne Guérin accoucha, le 25 février 1736, d'un garçon qui, le lendemain, fut baptisé à St-Barthélemy sous les noms de Louis-Henry.

Comment Louis-Henry Feulie fut-il attiré vers la scène? Comment descendit-il de l'établi de son père pour monter sur les planches d'un théâtre? On ne le sait pas. Ce que l'on sait, c'est que Feulie débuta à la Comédie française le 8 mai 1764, dans l'emploi si difficile des *Valets*. Il avait vingt-huit ans. Il réussit et fut reçu en 1766. Préville régnait alors.

Être souffert à côté de Préville, c'était déjà une grande bonne fortune; être aimé, estimé, applaudi dans son emploi, ce fut une gloire qu'eut Feulie pendant les courtes années qu'il vécut au théâtre. La tradition de la Comédie française était, il y a cinquante ans, lorsque je commençai à la fréquenter, que nul ne représentait avec plus de convenance et plus de haut comique le rôle de *Tartufe* que Feulie, dont La Harpe, le sévère critique, a dit qu'il était un « excellent comédien ». Ce fut en 1774 que cet acteur disparut de la scène; il mourut de maladie le 17 octobre, au Louvre, où il avait un appartement parmi ceux des artistes qu'y logeait le Roi. « Le mardi dix-huit » (oct. 1774) « Louis-Henry Feulie, pensionnaire du Roy, garçon âgé d'environ 35 ans, décédé hier à onze heures du soir, aux galeries du Louvre, a été inhumé, en cette église, en présence de Pierre-Simon Siffait, M^e orfèvre son cousin ». (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

L'acte qu'on vient de lire contient une énonciation inexacte; Feulie n'avait pas 35 ans au moment de sa mort, mais 38 ans et sept mois et demi.

FEUQUIÈRES (MANASSÈS DE PAS, S^r de). 1618.

Les biographes disent que ce gentilhomme, qui fut Lieutenant général sous Louis XIII, naquit à Saumur en 1599, et qu'il contribua puissamment à la prise de La Rochelle (1629). Il avait donc changé de drapeau, car il était protestant une douzaine d'années auparavant. Je vois, en effet, que le 13 mai 1618, il fit baptiser, au temple de Charenton St-Maurice, Isaac, un fils né le 10 du même mois d'Anne Armand, femme de « Messire Manassès de Pas, chevalier, sieur de Feuquières ». — François de Pas, s^r de Feuquières, chambellan ordinaire du Roi, épousa Madeleine de La Fayette. — Jules de Pas, comte de Feuquières, fils d'Isaac de Pas, épousa Catherine Mignard, qui signait :

C. Mignard Comtesse de
Feuquières

— Voy. LA FAYETTE, LA QUINTINE, MIGNARD.

FIESQUE.

« Le 1^{er} jr de february 1623 a esté enterré noble homme Jehan Louys de Fiasque (*sic*) trouvé mort derrière l'hostel de M. le prince de Condé. » (Reg. de St-Sulp.) — Voy. PROH PUDOR.

FILANDRE ou PHILANDRE.

Nom assez rare au XVII^e siècle, et que prit pour nom de théâtre un comédien directeur d'une troupe de campagne. Son nom véritable était peut-être Olivier Bourguignon. — Voy. BEAUVAIS, p. 152, 1^{re} col., BEAUVAIL, VINCIGUERRA.

FILLES DE JOIE SUIVANT LA COUR.

Les Comptes de la Chambre aux deniers de 1469-70 (Arch. de l'Emp., KK. 62) contiennent l'article suivant, fourvoyé entre plusieurs mentions de dons faits par Louis XI à toutes les chapelles de Tours et d'Amboise : « A lui » (au Roi) « encore

ledit jour » (4 mai 1470) « baillé par Guillaume Graffort, archier de sa garde, pour donner aux Fillettes de joye suivant sa court pour leur May dix escus... treize l. quinze s. tournois. » Sur le registre des Meus Plaisirs du Roi Louis XII pour l'année 1503 (Bibl. Imp. Ms.), je remarque un article semblable à celui-là. Dans les Comptes de la Maison de François 1^{er}, je trouve cette mention : « Aux Filles de joye suivant la court... don, tant à cause du bouquet qu'elles ont présenté au Roy, le premier jour de May dernier passé et de leurs estraynes du premier jour du présent moys » (janvier 1538), « ainsi qu'il est accoustumé, à prendre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de la personne du Roy, 90 l. tourn. » Le registre de l'*Eparque* de François II, pour l'année 1560 (Arch. Imp., KK. 127, fol. 2,076), mentionne la dépense faite par les joyeuses Filles entretenues traditionnellement à la cour. « A Jehanne Lignière, dame des Filles de joye suivant la court, la somme de 40 l.

tourn. en testons à XII s. tourn. pièce, dont led. seigr a fait don tant à elle que aux autres Filles de joye estans à lad. suicte; à départir ainsi qu'elles aduiseroient, pour leurs estreintes du 1^{er} jour de May, ou dit an 1560. » On voit par les détails qu'on vient de lire que, si, comme l'a pensé Dulaure, les Filles de joie étaient placées pour la police sous la surveillance du Roi des ribauds, leur honorable communauté reconnaissait pour chef une femme qui avait le titre de « Dame des Filles de joie suivant la court ». — Voy. MAI.

FILLES D'HONNEUR.

1484.

Les éditeurs de l'*Art de vérifier les dates*, dans l'histoire d'Anne, duchesse de Bretagne (1818, t. III, p. 245), citent un passage de J.-Jacques Garnier, où ce savant, à propos des immenses revenus de la bonne et magnifique Reine, dit : « ... Le surplus servait à l'entretien d'un grand nombre de jeunes filles de condition; qu'elle formait dans son palais, qu'elle nommait ses « filles », et qu'elle mariait avantageusement, sans qu'il en coûtât rien aux parents. » M. de Saint-Allais ajoute, entre parenthèses : « Tel est le premier établissement des filles d'honneur à la cour. Il subsista jusqu'en 1673, qu'il fut supprimé pour faire place aux *Dames du palais*. » Cette assertion de M. de St-Allais me paraît souffrir quelque difficulté, en présence du fait suivant : Les Comptes de l'Argenterie de la Reine Marg-érite d'Autriche pour les années 1484-85 et 1488-89 (Arch. de l'Emp., KK. 80 et 81), donnent la liste des *Femmes mariées* attachées, sous la direction de « madame Jeanne de Corradon, dame de Segré, première *Dame d'honneur* », à la personne de la Reine, femme future du Roi Charles VIII, qui, née à Gand en 1480, fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, et fiancée, au château d'Amboise, le 23 juin 1483, vécut à la cour de son futur époux jusqu'en 1493. Le Roi avait fait une maison complète à Marguerite, bien qu'elle eût tout au plus deux ans et demi d'âge, et qu'elle fût confiée à une nourrice, « Jehanne de Jousse », femme de Gilles de Bouzanton, un des maîtres d'hôtel de Sa petite Majesté. A la suite des Femmes mariées, ou Dames de la Reine, les comptes donnent la liste des « *Filles d'honneur* » pour l'année 1484; ce sont : « Anne et Katherine de Brézé, Antoinette et Gabrielle de Bussièrs » (filles de Françoise Forest, dame de Bussièrs, une des dames de Marguerite d'Autriche), « Jehanne de Berthanne, Ysabeau de Montalembert, etc. ». Pour l'année 1488, la liste des Filles d'honneur n'est pas tout à fait identique avec celle qu'on vient de lire; on y voit seulement sept jeunes filles pour amuser la Reine au berceau, au lieu de neuf qu'elles étaient d'abord. Il est probable que les Filles d'honneur de Marguerite étaient des enfants ou du moins de très-jeunes filles; quoi qu'il en soit, l'institution des Filles d'honneur est antérieure, comme on le voit, à la royauté d'Anne de Bretagne, qui, le 6 décembre 1491, monta sur le trône promis à Marguerite et que Charles VIII renvoya « avec honneur » à sa mère Marie de Bourgogne, après un traité conclu à Senlis le 23 mai 1493. — Voy. CHARLES VIII.

FIORILLI (TIBERIO) DIT SCARAMOUCHE.

? 1608—1694.

Les biographes de ce comédien célèbre le nomment Fiorelli, Fiorilli ou Fiorilli. Son camarade Mezetin ou mieux Costantini, dans l'histoire singu-

lière qu'il donna de Scaramouche, le nomme Fiorilli; c'est la forme véritable qui n'a qu'une variante : Fiorillo. Les signatures de Tiberio et de son fils, que j'ai vues au bas de quatre actes authentiques, ne laissent aucun doute à cet égard. Puisque j'ai cité l'histoire de Fiorilli, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse pour donner quelques détails sur ce petit écrit devenu rare. Il est intitulé : « *La vie de Scaramouche*, par le s^r Angelo Costantini, » comédien ordinaire du Roy, dans sa troupe italienne, » sous le nom de *Mezetin*. Paris, in-8^o, chez Michel » Brunet, M. DC. LXXIII. » L'ouvrage est précédé d'une dédicace à Son Altesse Royale Madame, et de vers récités par Mezetin à cette princesse, en lui présentant son Histoire. A la tête du livre est une figure en pied représentant Scaramouche chantant et tenant, de la main gauche, une guitare dont il ne joue pas. Le personnage porte bonnet, manteau, pourpoint, ceinture, haut-de-chausse colant, bas et souliers, le tout de couleur noire. Il a une fraise plissée, d'étoffe blanche. Cette image est de la main de Bonnat; sous le comédien est écrit un quatrain finissant par ces vers :

« Il fut le maître de Molière,
Et la nature fut sien. »

On apprend par un extrait du privilège placé à la fin du volume que le livre de Costantini fut intitulé d'abord : « *La naissance, vie et mort de Scaramouche*; que les lettres patentes pour l'impression sont du 7 janv. 1695, et que le travail signé de Mezetin fut achevé d'imprimer pour la première fois le 15 mars 1695. L'édition de 1698 n'est donc pas la première. Le seul exemplaire que j'aie connu de *La vie de Scaramouche* appartient à la Bibl. Imp. où il est coté : « L. Falconet 19642. » A propos du madrigal apologétique placé sous le portrait de Scaramouche, rappelons ces paroles de Ménage, rapportées par Baudelot (*Menugiana*, 1693, p. 210) : « On peut dire de Scaramouche qui ne paroit plus sur le théâtre : *Homo non perit sed perit artifex*. » C'étoit le plus parfait pantomime que nous ayons vu de nos jours. Molière original François n'a jamais perdu une représentation de cet original italien. » A ce que je viens de dire sur le petit volume qui porte le nom d'Angelo Costantini, ajoutons une observation. Il paraît que *La vie de Scaramouche* ne fut point écrite par Mezetin, mais par un auteur travaillant pour le comédien. Voici en effet ce que je lis dans l'Avertissement de l'édition du *Théâtre Italien*, donné en 1700 par Evariste Gherardii. « J'excuse cependant l'auteur de *La vie de Scaramouche* sur ce qu'il contient que son livre est détestable, mais qu'il a été obligé de le faire tel, pour le conformer à la capacité de celui qui vouloit y mettre son nom. » Cette phrase fait penser que Costantini n'étoit pas homme d'esprit, et que Gherardii n'avoit ni beaucoup d'estime ni beaucoup d'amitié pour ce camarade. Pourquoi n'a-t-il pas nommé le teinturier de Mezetin?

On fait généralement naître Tiberio Fiorilli à Naples en 1608. Un portrait de cet acteur, dessiné par Henri de Gissoy, dessinateur ordinaire des Ballets du Roi, et peut-être gravé par lui, bien que le Père Le Long, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, ait pensé le contraire, a donné à ce savant bibliographe l'occasion de fixer au 9 nov. la date de la naissance de celui qui devait illustrer le costume de Scaramouche. Il semble résulter de deux vers

d'une octave en dialecte napolitain écrite au bas du portrait de Fiorilli que ce ne fut pas à Naples même, mais près de là que naquit et passa ses premières années le futur mime que Rome devait applaudir avant Paris. L'octave dit : « Je suis fils de Citrouille (ou tête de fou) et de madame l'Oie aux trente œufs ; je suis né à Picorto, j'ai grandi à Pejulo. » — Pejulo et Picorto ne figurent sur aucune des cartes des environs de Naples que j'ai vues ; mais ce sont deux petites localités très-voisines de la ville que Fiorilli quitta enfant, si j'en erois des Napolitains que j'ai pu interroger là-dessus. Quant au père de Fiorilli, c'était une espèce de petit gentilhomme, selon Costantini ; la « citrouille » que lui donne pour auteur le premier vers de l'octave est une imagination bouffonne, aussi bien que « madame l'Oie aux trente œufs » qu'on suppose être sa mère. La mère l'Oie et la tête de citrouille sont les parents de Scaramouche, le mime, le farceur, le personnage extravagant ; les parents de Fiorilli étaient autres, et de ceux-là Tiberio tint le droit de se faire qualifier dans ses actes « gentilhomme napolitain ».

Dulaure (*Hist. de Paris*), qui cite Mezetin cependant, dit que Scaramouche mourut le 8 déc. 1695 ; le *Dictionn. historiq.* de Bouillet (édit. de 1845) rapporte à l'année 1696 la mort de Fiorilli : erreur des deux côtés. Tiberio Fiorilli mourut le 7 décembre 1694, ainsi que l'a dit Costantini : « Dudit jour mercredy huitième décembre 1694, » deffunct honorable homme Tiberio Fiorilly, officier du Roy, ci devant en sa troupe de comédiens italiens, demeurant rue Tietone, décédé du mardy septième du present mois a esté inhumé dans nostre église. (Signé) Silvio Fiorilli, Marc Antoine Romagnes. » (Reg. de St-Eust.) — Ce Silvio Fiorilli, qui figura comme témoin aux obsèques de Tiberio, était fils de Scaramouche. Comment Silvio devint-il suspect à la police parisienne ? Je n'ai pu le découvrir. Ce que je sais, c'est qu'arrivé à Paris, d'Italie peut-être, et au commencement du mois de mars 1694, sa présence donna quelque inquiétude à M. de Pontchartrain, et, le 29 mars, ce ministre écrivit à M. de La Reynie : « Le Roy veut que vous fassiez venir chez vous le fils de Scaramouche, que vous luy parliez sur son voyage, et que vous fassiez observer la conduite qu'il tiendra. » (Bibl. Imp., Ms. Clair., n° 561, pièce 225.) Il paraît que Silvio fut sage, car on ne trouve, dans les minutes des Expéditions du Secrétaire d'Etat, aucun ordre qui le concerne. Silvio était né de Marinette — on verra bientôt que le nom de cette soubrette fameuse était : *Del Campo* — et filleul du cardinal Flavio Chigi. Sa mère était morte depuis quelques années quand mourut Scaramouche. Elle était restée en Italie, et Tiberio Fiorilli s'était épris, en son absence, d'une jeune et belle fille de rien, « une grisette », comme dit Costantini, qui jamais ne l'appelle autrement. Cette beauté s'accommoda assez bien d'abord de l'amour du septuagénaire comédien, qui avait de l'esprit, de la gaieté, une grande réputation, et, avec tout cela, ce qui n'est pour gâter rien, de la fortune. Cependant « suivant le penchant qui est inséparable du beau sexe », pour parler le français de Mezetin, après avoir vécu quelques années en assez bonne intelligence avec son amant — dont en 1681 elle avait eu une fille, que je nommerai plus loin — elle se mit à coqueter, écouta les galants, et, un beau jour, partit pour

Londres avec un jeune homme qui l'abandonna bientôt. Elle revint d'Angleterre, mais, en l'état où elle était, n'osant plus guère se présenter à Scaramouche. Celui-ci, qui l'aimait toujours, et qui depuis peu de temps avait appris la mort de Marinette, sa femme, la signora Lorenza-Elisabeta del Campo, alla chercher Marie Duval, la ramena à son logis, et, après avoir reçu d'elle de touchantes promesses de sagesse, « le samedi Seme de may l'an de grâce 1688 », la conduisit à l'église de St-Sauveur, où fut dressé l'acte suivant de leur mariage : « Je soussigné vicair ay marié Tiberio Fiorilli, veuf de deffuncte Laurence Elisabeth del Campo, et Marie du Val, agée de trente ans, fille de deffunct Richard du Val, vivant bourgeois de Paris, et de Jeanne Fronazel, tous deux de cette paroisse, eul de sac des deux portes, ce jour en face de l'église, en présence de M^r Xphe Marin prestre chanoine de Nostre Dame de Dammartin, Camille Bologuini, comte de Boulogne » (Boulogne), « Romulus Vallenti, Julien Vallenti, amis communs desdictes parties, lesquels nous ont répondu de la vie, meurs » (honnêtes répondants des meurs de Scaramouche et de Marie du Val !), « paroisse, aage, liberté desdictes parties ». Ce n'était pas la première fois qu'un vicair donnait à Marie du Val le titre de « femme de M^r Tiberio Fiorilli » ; par une singulière inadvertance, par charité chrétienne, ou plutôt parce qu'une fausse déclaration lui était faite, le vicair de St-Eust. avait écrit, le 29 juillet 1681, sur son registre cette mention sommaire : « Fut baptisée Anne Elisabeth née de ce jour de Tiberio Fiorillo (*sic*)¹, officier du Roy, gentilhomme napolitain, et de dam^{lle} Marie Duval, sa femme, demeurant rue de la Friperie ». Tiberio Fiorilli était donc père, depuis huit ans, du fait de Marie, quand il épousa sa perfide maîtresse.

Marie Du Val devenue mademoiselle Fiorilli, heureuse d'être pardonnée, fière de porter le nom illustre du Scaramouche, qui pendant trente ans le Roi de France avait honoré de ses bontés, va vivre sans doute en honnête personne ! Point. L'habitude de la galanterie est contractée, et bientôt Scaramouche, qui fait le sourd cependant, entend bourdonner à ses oreilles les plaisanteries du voisinage. Il patiente, examine, interroge et cherche à se tromper lui-même. Il voit, mais ne voudrait pas voir. Il excuse d'ailleurs la coquise ; car enfin il est bien vieux, elle est bien jeune ! Il est laid, elle est jolie ! Il est grondeur, elle est folâtre ! A la fin, la modération n'est plus possible ; on se moque de lui à sa barbe ; on lui rejette les *lazzi* impitoyables que du haut de son théâtre il faisait pleuvoir naguère sur les maris faciles et les jaloux dupés ; il prend alors résolument son parti, et plein de rage, rédige un placet au Roi, pour demander la protection de Sa Majesté contre une femme qui le désole. Louis XIV n'est plus le jeune prince que le bonheur de ses égarements personnels rendait indulgent aux égarements d'autrui ; il n'aime pas le scandale, et puis il veut obliger Tiberio qui l'a tant fait rire autrefois, et qui a longtemps été de ses officiers. Il n'entend pas cependant, car il est juste, que mademoiselle Sear-

¹ Cette forme du nom de Fiorilli se remarque dans l'acte de baptême de « Nicolas, fils de Pierre-Paul Manchin y, officier, et de Jeanne Gudret, sa femme », acte rédigé à St-Sulpice le 10 sept. 1677, où le parrain est nommé par le vicair « Tiberio Fiorillo, officier du Roy ». Scaramouche lui-même l'adopta ce jour-là. car le baptistaire est signé de sa main : « Tiberio Fiorillo ».

mouche soit condamnée sur la seule dénonciation de son mari; il prétend qu'on s'informe, et qu'avant d'en venir aux dernières rigueurs, on avertisse au moins l'accusée. M. de La Reynie reçoit et exécute les ordres du Roi. Marie Du Val est mise en demeure d'être sage; mais le mauvais pli est pris. Le désordre continue, et la police dénonce l'impénitence de mademoiselle Fiorilli au Secrétaire d'Etat. Celui-ci, le 16 avril 1696, envoie à Desgrez, lieutenant de la compagnie du guet, « ordre d'arrêter Marie » Robert du Val, femme de Tiberio Fiorilli, et de » la conduire au Refuge ». (Ms. Clair., p. 554.)

Marie va enfin se repentir; la prison la convertira à la sagesse! Non. Les conseils d'un directeur sévère qu'on donne à sa conscience restent sans effet pendant quatre mois. Il y a dans la maison du Refuge d'horribles pécheresses, et leur compagnie ne peut qu'être funeste à Marie, que de bons exemples pourraient toucher. C'est du moins l'espoir du désolé Scaramouche. Il demande donc que l'on mette sa femme au couvent de Chaillot, où de saintes femmes la ramèneront à la vertu par la religion. M. de Pontchartrain, touché de la bonté du vicillard, se hâte d'écrire l'ordre suivant : « De par le » Roy, il est ordonné au s^r Desgrez de se transporter dans la maison de Refuge, pour en tirer Marie » Robert Du Val, femme du nommé Tiberio, et la » conduire au couvent des religieuses de Ste-Genevieve à Chaillot. Fait à Versailles, le 28 août 1693. »

Fiorilli devait payer pension pour sa femme. Il y a apparence qu'il trouva cruelle l'obligation où les bontés du Roi le mettaient d'acquitter cette dette pour une telle coupable; il avait supposé que sa gracieuse Majesté ferait bien les choses, et entreprendrait la belle à Chaillot; il se pourvit donc d'une prise de corps contre elle, sauf à voir ce qu'il aurait à faire plus tard. L'abbesse de Chaillot relâcha Marie sur le vu d'un ordre du Roi (29 sept. 1693).

Voilà Marie en liberté, mais sous le coup d'un décret. Se jettera-t-elle aux genoux de son Géronte pour obtenir grâce? Scaramouche l'espère peut-être pour avoir l'occasion de faire le magnanime. Elle n'a garde. Elle va prendre le rôle d'une épouse outragée, espérant que le juge ne pourra manquer de donner raison à deux beaux yeux. Elle court chez maître Richer, le procureur, qui lui conseille de se constituer tout d'abord prisonnière, sauf à demander à l'audience réparation pour son honneur, et par-dessus le marché des dommages-intérêts. Marie Du Val se rend donc à la prison du grand Châtelet, accompagnée de son conseil, et assiste à la rédaction de son érou (2 oct. 1693). (Arch. de la police.) Le procès dure un mois; le juge est insensible, et Marie Du Val se voit condamnée à retourner à Chaillot, où Scaramouche la nourrit. Voilà un pauvre mari bien chanceux! Le 30 octobre 1693, l'exempt Jarry écrit sur le registre du Châtelet : « Ladite Robert Duval a été mise ès mains de nous exempt » soubsigné pour estre conduite au couvent de S^{te} Genevieve de Chaillot, au desir de la sentence du » jour d'hier, ainsi qu'il appert par la descharge » signés Gallyet, en liasse. Jarry. Reçu vingt sols. » (Arch. de la police.)

Marie Robert Du Val ne sortit plus de Chaillot, si l'on en croit Angelo Costantini, qui donne en quelques mots seulement l'histoire des démêlés de Scaramouche avec sa femme. « Elle mourut bientôt de chagrin et de désespoir », ajoute Mezzetin. Les frères Parfaict — dans leur *Histoire de l'ancien Thè-*

tre Italien, et Dorigny, qui les copie (*Annales du Théâtre-Italien*), disent que la mort de Scaramouche délivra Marie Du Val des ennuis de son procès. Entre ces deux versions, je ne saurais me prononcer, aucun document ne me faisant voir Marie après le trépas de Tiberio. — Scaramouche se maria-t-il trois fois, et non pas seulement deux, comme le prétend son historien? Je serais tenté de le croire, si je n'avais vu Fiorilli donner à Marie Du Val le titre de sa femme, sept ans avant qu'elle eût reçu d'un prêtre le droit de le porter; et encore si je ne pouvais pas supposer qu'en l'absence de Marinette il fit le même mensonge au profit de l'honneur d'une demoiselle Anne Doffan, qui lui donna un fils, le 6 nov. 1673. L'acte de baptême de l'enfant déclare que le père est à la campagne; c'est là une formule assez ordinairement employée dans les constatations des naissances illégitimes, pour que je puisse affirmer que Scaramouche, oubliant ce qu'il devait à Elisabeth del Campo — qui sait si de son côté Marinette avait plus de mémoire? — ne craignit pas d'afficher son crime en permettant qu'on inscrivent sous son nom le fils de sa maîtresse. Voici le texte du baptistaire que j'ai trouvé. (St-Germ. l'Auxer.): « Du mercredi 8^e novembre 1693, fut baptisé Tibere François, fils de Tiberio Fiorilly Napolitain, officier du Roy, et de damoiselle Anne Doffan, sa femme, rue de l'Arbre Sec. »

Vingt-neuf ans avant la venue au monde de cet enfant, le vicaire de St-Germ. l'Auxer. avait constaté la naissance d'un fils de Fiorilli et de Marinette. L'acte de baptême de ce fils prouve que, dès ce temps-là, Scaramouche jouissait d'une certaine considération à la cour de France, et que la Reine Régente et le cardinal Mazarin étaient les protecteurs déclarés des comédiens venus d'Italie : « Du jeudi vnziesme jour d'août 1674, fut baptisé Louis, fils de Tiberio Fiorilly, comédien de la Roynne et d'Isabelle » (on l'a vu plus haut nommée : Laurence Elisabeth) « del Campo, sa femme; le parrain, maître Claude Aury (Aury), presbtre, abbé, tenant pour Monseign^r l'Éminentissime cardinal Mazarin; la marraine, Dame Marie Indret, femme d'honneur de la Roynne, tenant pour Anne d'Autriche, Roynne mère regente de France. » On voit que pour la seconde fois Scaramouche avait l'honneur d'être le compère d'un cardinal. Fabio Chigi, celui qui, en 1655, devint Pape, sous le nom d'Alexandre VII, avait donné l'exemple à Jules Mazarin. L'Eglise alors était assez bien avec la comédie italienne. Que devint ce Louis Fiorilli dont Costantini ne parle pas plus que de Tibere-François? Il mourut âgé de deux ans et demi environ : le « vendredy, 1^{er} décembre 1676 » fut » fait le » conuoy de prestre et cleres, de Louys, » fils de Tiberio Fiorilli, Italien, pris rue des Laitans dières ». (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Outre cet enfant, et le Silvio dont nous avons vu la signature au bas de l'acte d'inhumation de Tiberio Fiorilli, Scaramouche eut un troisième fils légitime que Mezzetin cite sans le nommer; qu'il appelle « un prestre » sçavant et d'un grand mérite », à qui son père laissa « tout le bien qu'il avoit en France et en Italie, s'élevant à la valeur de près de cent mille écus ». Pourquoi Tiberio deshérita-t-il Silvio? Sa conduite peu de temps avant la mort de Scaramouche légitima peut-être cette sévérité. L'ordre donné par M. de Pontchartrain à M. de la Reynie, ordre que j'ai reproduit au commencement de cet article, justifie, je crois, cette supposition. Le frère de Silvio désigné par Costantini se nommait Charles-Louis; je

Je connais par l'acte de mariage de Silvio, qui épousa la fille d'un gentilhomme français. Ce fut à St-Eust. que, le 5 sept. 1666, « Silvio Bernardo de Fiorilly (*sic*), gentilhomme napolitain, fils de Tiberio de Fiorilly (*sic*), et de d^{lle} Isabelle del Campo », reçut la main de « damoiselle Marie de Roussel de Lamy, fille de Gilles de Roussel de Lamy et de Cloyes, en présence de « Charles Louis de Fiorilly, son frère... » L'acte que je viens de transcrire est signé : « Silvio Bernardo Fiorilly, Marie de Roussel Lamy, De Roussel Lamy, Tiberio Fiorilli; *Carolus Ludoricus Fiorillus*, etc. » Ne nous étonnons pas de la particule placée devant le nom de Fiorilli dans la pièce qu'on vient de lire; le vicaire de St-Eust. ne comprenait pas un gentilhomme napolitain s'appelant Fiorilli tout court. Je n'ai pu savoir ce que devint Carlo Lodovico Fiorilli, le savant père.

J'ai dit que de Marie Du Val, Scaramouche eut, en 1680, une fille; elle se nommait « Anne Elisabeth Fiorilli », et je vois qu'elle épousa, orpheline et mineure, le 19 sept. 1695, à St-Eust., Jean de Clermont, maître peintre, fils de Jean de Clermont, aussi peintre, demeurant rue du Mail. Ces Clermont sont restés complètement inconnus.

Louis XIV aimait beaucoup Tiberio Fiorilli, ou plutôt Scaramouche. Je trouve plusieurs preuves de cette affection dans les *Etats du Trésor Royal*. (Ms. Bibl. Imp., Collect. Colbert.) En 1662, je vois un don de 300 l. fait à « Tiberio Scaramouche », et la même année 430 l. données audit Tiberio « en considération de ses services », outre 600 l. que « Sa Majesté luy ordonna par forme de voyage pour luy » donner moyen de s'en retourner en Italie ». La Comédie italienne venait d'être supprimée. Fiorilli fit partie de la nouvelle troupe; il était à Paris en 1664, et chargé sans doute par le Roi de compléter la compagnie qui venait remplacer celle de 1662, car je remarque, dans les comptes de cette année, que Louis XIV lui fit donner 400 l. « pour le voyage qu'il devoit faire par ordre de Sa Maj. de la ville de Paris à Florence ». (P. 558 v^o, n^o 5, Colbert.) En 1666, le Roi fit compter « au sieur Tiberio Fiorilly (*sic*) dict Scaramouche, comédien italien, la somme de 1000 l. que S. M. luy avoit accordée par gratification, en considération de ses services ». (P. 12, n^o 12, Colbert.) En 1668, Fiorilli quitta pour un temps le Théâtre-italien, et Sa Majesté lui accorda 600 l. « pour luy donner moyen de s'en retourner dans son pays ». (Colbert, n^o 13, etc.)

En terminant cette notice, je ne veux pas oublier de mentionner une figure assez élégante, mais passablement maniérée de Scaramouche, gravée par Poullain, d'après Claude Gillot. Je ne sais si cette tête, d'un joli caractère, est le portrait de Fiorilli; cf. croquis plutôt que c'est un masque de fantaisie, qui n'est là que comme un accessoire au costume du mime, sujet principal de l'ouvrage. La Bibliothèque Impériale possède une épreuve de cette estampe dans un volume où sont réunies beaucoup de pièces gravées d'après Gillot, Pater et Lancret. — Scaramouche signait ainsi : — *Uoy. BECK (VOX DER)*.

FIRENS (LES).

xvii^e siècle.

« Trois Firens », dit l'abbé de Marolles, à propos des graveurs d'armoiries. Qui sont ces trois Firens? La question n'est pas simple, comme on va voir, et je ne me flatte pas d'y apporter une réponse définitive. Zani (*Enciclopedia*) nomme trois Firens : 1^o « *Pietro o Gasparo Pietro* », marchand, dessinateur et « graveur médiocre, Flamand qui travaillait en 1609 et 1640 »; 2^o « *Isacco* », graveur et marchand qui travaillait en 1637 »; 3^o et enfin « *Iodoc* (Josse), peintre de paysages qui vivait en 1640 ». Nägler nomme aussi trois Firens : « Pierre et César, graveurs en taille-douce et marchands de gravures à Paris, dans la première moitié du xvii^e siècle, et Josse (*Jodocus*) Firens, peintre et dessinateur de paysage ». M. Le Blanc (*Mamel de l'Amateur d'estampes*, 1856) cite, d'après Nägler, César Firens dont il n'indique aucun ouvrage; Gaspard Firens dont il indique trois planches : un *St-François*, un *St-Pierre* d'après Cl. Vignon et une *Ste-Marie-Madeleine* d'après Van Mol; enfin, Pierre Firens dont l'œuvre est assez considérable.

Des cinq Firens, connus ou aperçus par les auteurs que je viens de nommer : Pierre, César, Gaspard, Isaac et Josse, je n'en connais que deux, Pierre et Gaspard, dont Zani fait un même homme. Je ne sais où Nägler a pu voir son César, adopté par M. Le Blanc; assurément, il n'était point à Paris contemporain de Pierre; je l'aurais vu figurer dans les actes que j'ai trouvés, non sans une grande peine, et dont je ne rapporte qu'une partie, tant ils sont nombreux et tant me sollicite le besoin d'être bref. Quant à Josse et à celui que Zani nomme Isacco, ils ont probablement travaillé en Flandre et ne sont point venus en France, du moins ne s'y sont-ils pas établis et n'y ont-ils pas travaillé. Outre Pierre et Gaspard, tous deux graveurs, j'ai entrevu Guillaume, Pierre II et Jean qui furent marchands, Melchior et Pierre III qui furent peintres, et dont je voudrais pouvoir signaler quelques ouvrages, que j'ai vainement cherchés. Voyons ce que m'ont pu apprendre les documents authentiques sur la famille d'un graveur qui, pour n'être pas au premier rang des maîtres de son art, n'est cependant pas à dédaigner. Pierre 1^{er} Firens, Flamand — je le crois d'Anvers, mais je n'en ai pas la preuve — vint à Paris dès les premières années du xvii^e siècle. En 1610, il donna un portrait de « Louis XIII^e, Roy de France et de Navarre », enfant. Il avait donné auparavant une estampe assez grande, représentant Henri IV touchant un malade pour le guérir des écrouelles. Cet ouvrage, composé, dessiné et gravé par lui, est sans date; une légende de plusieurs lignes in-folio qui l'accompagne constate que Firens a « taillé le cuivre » pour consacrer le souvenir des guérisons opérées par l'attouchement du Roi. Au bas de la planche, on lit : *Cum privilegio regis, P. Firens fecit*, et sous la légende : « *Chez P. Firens, rue St-Jacques, à l'enseigne de l'imprimerie de taille douce* ». Les épreuves de cette image sont devenues rares; la Bibl. Imp. en possède une sans

la légende. Ce ne fut probablement pas le premier travail, à Paris, de Firens.

— Il était venu de Flandre avec une famille assez nombreuse : trois filles et trois fils, encore enfants, nés de Catherine Van Boeckel, ou, comme on écrit en français, Van Boucle. Catherine était-elle sœur ou tante du peintre

Tiberio Fiorilli

Pierre Van Boeckel? c'est ce que je ne saurais dire. Elle était jeune quand Firens s'établit, rue St-Jacques, sur le territoire paroissial de « M^r St-Benoît le Bétourné », parmi les marchands d'estampes et au milieu de la colonie flamande, qui, depuis quelques années, était venue chercher fortune en France et s'était assise sur les hauteurs des faubourgs St-Jacques et St-Germain. « Le jour de Noël, 25^e décembre mil six cent sept, Catherine Vandouquel (*sic*) » donna à « Pierre Firens (*sic*) » un fils qui fut baptisé le même jour sous le nom de « Melchior ». Melchior était le septième enfant de Catherine, et je vois qu'il fut le dernier.

Des trois filles de Pierre Firens, *Catherine* — je suppose qu'elle était l'aînée — épousa, « le dimanche, 3 february 1619, Charles David », graveur habile et bien connu des amateurs. La seconde, *Marie*, fiancée à « Jehan Cars, peintre, le dimanche 30 aoust 1620 », l'épousa le 1^{er} septembre suivant; *Jeanne*, peut-être la dernière par l'âge, épousa François Panfil, peintre flamand, le « mardi penultimè jour d'april 1625 ». (Reg. de St-Benoît.) Quant aux frères de ces femmes, Melchior fiança, à St-Sulpice, le 11 janvier 1632, Marie Godard et l'épousa le 27 des mêmes mois et an, en présence « de Pierre I^{er} Firens, de Catherine Vandouquel (*sic*), de Charles David, de François Pamphil (*sic*), de Jean Cars, de Claude Godard, père de Marie, etc. » Il eut d'elle plusieurs enfants et entre autres : *Gilles*, tenu, le 6 mars 1640, par le premier Gilles Rousselet, graveur; *Catherine*, le 29 sept. 1642 (Melchior demeurait alors à la porte St-Germain), enfin, *Françoise-Marie*, le 20 novembre 1647.

Guillaume Firens, qui ne s'était point adonné aux arts, mais qui avait une boutique de gantier, se maria, je n'ai pu savoir à quelle femme, dont il eut une fille, que je nommerai tout à l'heure, et mourut avant l'année 1631. Pierre II Firens s'était établi lingier dans la rue St-Martin, sur la paroisse de St-Jacques; il épousa la fille d'un tailleur de Monsieur, Marie Bellejambe. Quant à *Gaspard* Firens, graveur et marchand de tailles douces, il prit pour femme Françoise Poirier, fille d'un marchand de vins. Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage, mais je vois que, le 1^{er} mai 1641, il fit baptiser, à St-Benoît, *Pierre*, tenu par « Catherine Vandouque (*sic*), veufve de Pierre Firens ». Gaspard Firens et Françoise Poirier eurent un second enfant : « Jacqueline », baptisée le 17 mai 1648, tenue par « Jacqueline Firens, femme de Pierre Couv, marchand à Paris ». Pierre III, leur fils, fut graveur et marchand de tailles douces; il épousa Louise Chevallier, qui lui donna « *Pierre* », tenu, le 19 déc. 1669, par « Jean Raon, sculpt. du Roy », et par « Françoise Poirier, mère grande » de l'enfant.

Je reviens à Melchior Firens. Il demeurait chez son beau-père, à la porte St-Germain. C'est là que sa femme, Marie Godard, lui donna quatre enfants : 1^o *Pierre*, baptisé à St-Sulp., le 9 fév. 1637; 2^o *Gilles*, le 6 mars 1640; 3^o *Catherine*, dont « Jaspard (Gaspard) Firens » fut parrain le 29 sept. 1642; 4^o *Marie*, le 27 mars 1644. Cette Marie n'épousa point un artiste. Le hasard ou l'amour — c'est encore le hasard — unit à Charles-Antoine de Brie, maître paumier, fils et frère de maîtres paumiers établis au faubourg St-Germain. (Reg. de St-Sulp., 19 déc. 1662.) — Pierre Firens, que nous venons de voir naître le 9 fév. 1637,

épousa, à St-Sulpice, le 22 fév. 1661, Françoise Richomme, fille de Pierre Richomme, m^e maréchal, et sœur de Charles Richomme, peintre, fort inconnu maintenant. Pierre Firens eut au moins trois enfants : *François*, *Jean* et *Pierre-Charles*; ce dernier eut pour parrain Charles Richomme, le peintre.

On voit qu'en mars 1644, Gaspard et Melchior Firens vivaient, jeunes encore tous deux. Je n'ai pu me procurer l'acte du décès de Melchior. Mais on vient de voir que Marie Godard sa femme est dite : « veufve » le 18 sept. 1665. Quant au mortuaire de Gaspard, voici en quels termes il est rédigé : « Gaspard Firens, m^e imprimeur en taille douce et marchand imagier » (marchand d'estampes) « décéda en son logis, icy près, rue St-Jacques, et fut enterré le 15 décembre 1649 ». (Reg. de St-Benoît.) — Pierre II Firens, le marchand lingier, eut deux fils de Marie Bellejambe; le premier, *Pierre*, né rue de la Pelleterie, fut baptisé à St-Jacques de la Boucherie le 8 déc. 1636, tenu par son grand-père paternel, « Pierre Firens, m^e graveur du Roy, rue St-Jacques ». Le second fut baptisé le 3 juin 1639, tenu par « Catherine-Vandouguen (*sic*), veufve de feu Pierre Firens vivant m^e graveur demeurant dans la grande rue St-Jacques ». — Deux actes, l'un du 1^{er} février 1619, l'autre du 30 août 1620, m'ont appris que la boutique de Pierre Firens, le mari de Catherine Van Boeckel, était à l'enseigne des « *Trois Brochets* ». A quelle époque précise mourut Pierre I^{er} Firens? L'état des registres mortuaires de St-Benoît ne me permet pas de le dire. On vient de voir que le 3 juin 1639, Catherine Van Boeckel était veuve. Le frontispice des « *Métamorphoses d'Ovide* », gravé par P. Firens, d'après Daniel Rabel, et publié par « Pierre Billaine, rue St-Jacques à la Bonne-Foy, devant St-Yves », nous fait voir qu'en 1637 Firens vivait encore; il mourut donc entre le moment de la publication de ce livre et le 3 juin 1639, ou, dans tous les cas, entre cette dernière date et le 8 déc. 1636, jour du baptême du fils de Pierre II Firens. Firens signait : « Pierre Firens » d'une jolie écriture flamande. — *Voy. BOUCLE (VIX), CARS (JEAN), DAVID (CHARLES), RIOX et TOPICAMAS.*

FLAGELLANS.

Philippe V les supprima en Espagne dès les premières années de son règne. Mad. Des Ursins en parle ainsi dans une de ses lettres au Maréchal de Tessé : « On ne souffre plus en cette cour, devant ce palais, tous ces fouetteurs qui passaient dans les processions et qui, sous l'ombre de faire des pénitences publiques, faisoient ruisseler leur sang pourry pour faire des *Finezas* (des caresses, des avances gracieuses) à leurs divinités (*sic*). Je crois, Monsieur que vous en auriez fait autant que S. M^{te} Catholique qui ne peut souffrir la fausseté en rien, n'aimant rien tant que la vérité. » (Madrid, 24 avril 1713.) En fait de religion, la princesse des Ursins n'était pas pour les raffinements; elle avait horreur des pratiques où paraissait un peu de vanité, où se montrait le fanatisme. Tout l'appareil de la dévotion hypocrite, devenu fort à la mode à la cour de France, était pour lui déplaire. Elle en parla un jour très-librement avec le Maréchal, et le passage d'une de ses lettres qui y a rapport mérite qu'on le cite : « Nous ne faisons point d'ostentation icy d'avoïr des directeurs; on n'y connoît point les

Quinquettes, les Tourettes, les Gaillardes et les Bourdanoues » (les femmes qui se faisaient diriger par Quinquet, Touret, Gaillard ou le père Bourdanoue et, dans le monde, parlaient sans cesse de ces guides de leur conscience); « nous allons notre grand chemin sans entrer dans les disputes et les préventions des jansénistes et des jésuites. Je ne suis point sévante; je ne sçay que mon catéchisme, fort uniment comme les bonnes femmes et j'en suis à dire mon chaplet comme elles font, sans aucune honte de n'être point du bel air, en me servant de prières plus choisies et moins anciennes. En un mot, Monsieur, je ne puis ny ne veux avoir la teste rompue de choses qui ne me dinertiroient point en ce monde cy et qui ne me feroient peut-être pas occuper une bonne place dans l'autre. Madrid, 25 fév. 1713. » Ceci pourrait paraître peu orthodoxe à de certains dévots. — *Loy. URSINS (DES).*

FLAMEN (ANSELME I^{er}). 1647-1717.

Voici l'acte de mariage de ce statuaire dont Versailles possède quelques ouvrages, ornements de la chapelle, de l'Oeil-de-Bœuf et des jardins : « Du dimanche 18^e february 1680, Anselme Flamen (*sic*), âgé de trente-trois ans, sculpteur ordinaire du Roy, fils de deffuncts Jean Flaman, vivant marchand à St-Omer, et de Jeanne Dumont sa femme, rue Frémenteau, d'une part, et Louise Blart, âgée de 20 ans ou environ, fille de deffuncts Jean Blart, vivant bourgeois de Paris, et de Marie Le Bé, rue du Coq, tous deux de cette paroisse, mariés en présence du s^r Gaspard de Marsy, aussy sculp. ord^e du Roy, dem^t rue Frémenteau... d'Arnault Duc peintre, dem^t dans lad. rue Frémenteau, amis du marié, de Charles Le Brun, esceuyer et premier peintre du Roy et de dame Butay sa femme, cousins issus de germain et tuteur de la mariée, du s^r René Houasse, peintre ord. du Roy, cousin de lad. mariée, et autres qui ont signé : Anselme Flamen, Louise Blart, Le Brun, Suzanne Butay, Gaspar Marsy, Houasse, etc. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.). De ce mariage naquit, au bout de 7 mois, le vendredi 13 sept. 1680, un fils qui, le lendemain, fut baptisé à Saint-Germain sous le nom d'Anselme, « fils d'Anselme Flamen, sculp. du Roy », dem^t rue du Coq. « Le parrain d'Anselme II fut Gaspard de Marsy », qui signa encore : « Gaspard Marsy ». Lorsque je vois Gaspard Marsy témoin du mariage d'Anselme Flamen et parrain de son fils, je suis porté à croire que le statuaire de Cambrai fut le maître du sculpteur de St-Omer. A. Flamen et « Marie-Louise Blar (*sic*) » eurent, le vendredi 22 janvier 1683, deux enfants jumeaux, baptisés le lendemain : *Antoine-Charles*, tenu par le peintre « Charles Le Brun » et par « Antoinette Butay, fille de Claude Butay, peintre ord. du Roy » ; *Jacques*, par « Jacques Proust, sculpteur ord^e des bastiments du Roy », et par « Charlotte Le Bé, femme de Claude de Bry, capitaine des gabelles ». Anselme I^{er} Flamen fut reçu à l'Académie de peinture et de sculpture le 26 avr. 1681. Il était professeur, lorsque, le samedi 15 mai 1717, il mourut « à deux heures après midi, rue du Louvre, près les Pères de l'Oratoire ». Il fut inhumé, « âgé de soixante-dix ans ou environ, veuf de Louise Blart », en présence d'« Anselme Flamen, sculpteur ordinaire du Roy », son fils, et de « Denis Le Roux marchand tapissier allié au défunt qui signèrent :

Flamen, L. Roux ». Anselme I^{er} Flamen est l'auteur du beau groupe de « Borée enlevant Orithie » qui est au jardin des Tuileries. Il avait fait pour l'église St-Paul le Tombeau du duc de Noailles, grande machine à quatre figures de marbre; et pour les Invalides, un bas-relief, placé au-dessus de la porte de la chapelle de St-Grégoire. — FLAMEN (ANSELME II). 1680-1730. — Anselme II Flamen, né, comme on l'a vu ci-dessus, le 13 sept. 1680 à Paris, fut élève de son père et acquit un talent qui lui ouvrit les portes de l'Académie, le 27 octobre de l'an. 1708. La liste des Académiciens, publiée par M. Dussieux, dit qu'il naquit à St-Omer en 1679 », mourut le 9 juillet 1730. Le rédacteur de la liste des académiciens, aussi bien que M. Barbet de Jouy, se trompèrent sur le lieu et sur la date de la naissance de Flamen II (Paris, 13 nov. 1680); quant à la date de sa mort, ils furent plus exacts. Je lis, en effet, au registre de St-Germain l'Auxer. qu'Anselme Flamen, sculpt. du Roy, en son Acad. Roy. de peint. et de sculpt., époux d'Anne Oignon, décéda le 9 juillet 1730, à sept heures du matin, en son appartement au vieux Louvre. Il fut inhumé le mardi 10 juillet, en présence de Jacques Flamen, marchand joaillier, son frère, et de Louis Vignon, bourg. de Paris, son beau-frère. Du mariage d'Anselme II Flamen avec Anne Oignon était né, en 1712, un fils, nommé *Pierre*, dont il sera parlé tout à l'heure. Anselme II Flamen donna pour sa réception à l'Académie, une petite statue de *Plutus*, marbre blanc, d'un joli travail, qui figure au Louvre parmi les sculptures du xviii^e siècle. Anne Oignon mourut le 4 avril 1768, à 2 h. du matin, cour du vieux Louvre, âgée de 81 ans; elle fut inhumée par le clergé de St-Germ. l'Auxer., en présence de Pierre Flamen, son fils. — FLAMEN (Pierre), 1712. — Fils du précédent, il naquit le 27 nov. 1712, rue Champfleury, et fut baptisé le 29 à St-Germ. l'Auxer. Son père est dit dans l'acte de sa naissance : « Marcel Flamen » au lieu d'« Anselme ». P. Flamen fut sculpteur, comme son père et son aïeul; on cite peu de chose de lui. Il travailla pour la cour, car il eut le titre de « sculpteur du Roi ». Longtemps célibataire, il se décida à se marier. Le 31 août 1773, demeurant au Louvre, il épousa une femme, sa voisine, « Angélique Le Paultre, âgée d'environ cinquante-deux ans, veuve de Claude-Clair Francin, professeur de l'Académie Roy. de peint. et de sculpt. » Il avait, lui, 61 ans. L'acte du mariage, inscrit à St-Germ. l'Auxer., est signé : « Flamen, Paultre (*sic*, d'une écriture attestant une main peu exercée), et Francin ». Ce Francin était Guillaume, fils d'Angélique Le Paultre; il demeurait rue des Fossés-St-Germ. de l'Auxer., où il avait son atelier de sculpteur. Nous retrouverons ailleurs Angélique Le Paultre et son fils. — *Loy. BUTAY, COLOMBEL, LE BRUN, LE PAULTRE, MARSY.*

FLEUR (JEAN).

xvii^e siècle.

Peintre qui vivait au commencement du dix-septième siècle, à Paris, sur le territoire de la paroisse St-Sulpice. Il épousa Madeleine Ferret, dont il est deux enfants : *Denise*, veuve sur les fonts de baptême, le 3 janv. 1636, par Juste d'Egmont; *Philippe*, baptisé le 14 oct. 1637, ayant pour parrain Philippe de Champaigne. Jean Fleur n'est pas connu.

Ami de Philippe de Champaigne et de Juste d'Égmont, fut-il un homme tout à fait sans talent? Je répugne à le croire, et voilà pourquoi je lui donne une petite place ici. — *Voy.* CHAMPAIGNE, ÉGOMONT.

FLEUR (FRANÇOIS-JUYEYON, s^r de la). — *Voy.* LA FLEUR.

1. FLEURY (CLAUDE). ? 1640—1723?

Voici des lettres du Roi qui intéressent la biographie du collaborateur de Fénelon : « Louis, etc. La satisfaction que nous avons du soin, de l'application avec laquelle nostre cher et bien-ami Claude Fleury, prestre, abbé de Loedieu, se donne aux fonctions de la charge de sous-précepteur de nostre très-cher et très-ami petit-fils le Duc de Bourgogne, nous fait désirer qu'il remplisse la mesme charge près de nostre très-cher et très-ami petit-fils le Duc d'Anjou... A ces causes... Donné à Versailles le 25 jour d'aoust l'an de grâce 1690... » (Bibl. imp. Ms. Clair., t. 557, pièce 476.) — Le célèbre auteur du *Catéchisme historique* et de l'*Histoire ecclésiastique* mourut, dit-on, en 1723; je n'ai pu trouver l'acte de son décès, non plus que son baptistaire.

2. FLEURY (ANDRÉ-HERCULES DE). 1743.

Les biographes disent que ce prélat mourut en 1743. Ce fut au séminaire de St-Sulpice qu'il décéda le 29 janvier. Le 1^{er} février suivant fut « fait le convoi et transport en clergé du corps d'Éminentissime seigneur Monseign^r André-Hercules de Fleury, cardinal, ancien évêque de Fréjus, cy-devant précepteur du Roy, Grand aumônier de la Reine, Ministre d'État, etc., l'un des quarante de l'Académie française, âgé de quatre-vingt-neuf ans sept mois et sept jours, décédé en la maison du séminaire de St-Sulpice le 29 janvier précédent ». Le registre de St-Sulpice, auquel j'emprunte ces lignes, ajoute : « Et restera led. corps dnd. Éminentissime cardinal en dépôt dans lad. église paroissiale de St-Etienne d'Issy, dans la chapelle de St-Charles, jusqu'à ce que l'église de St-Louis du Louvre étant finie, on le transportera dans la sépulture qui lui est destinée en lad. église de St-Louis... (Signé) H. de Ceilhes, abbé de St-Séverin, l'abbé de Fleury, l'abbé de Fleury de Ceilhes, Constructeur, supérieur du séminaire de St-Sulpice. » Dans le registre de St-Louis du Louvre je lis, sous la date du 14 janvier 1745 : « A été transporté dans cette église royale, collégiale et paroissiale de St-Louis du Louvre le corps de... etc. (Signé) De Rosset, duc de Fleury, etc. » — H. Rigaud fit un portrait du cardinal de Fleury. Cet ouvrage fut gravé par les Drevet, par J. Chereau et par d'autres moins habiles. Autreau l'encadra dans une composition allégorique, espèce de pétition que le pauvre poète-peintre adressait au Ministre. J'en ai parlé à son article ci-dessus, p. 86. — *Voy.* AUTREAU, 2. CHEREAU, DREVEY, RIGAUD.

FLIPART (JEAN-CHARLES). ? 1684—1751.

(JEAN-JACQUES). 1719—1782.

(JEAN-ANTOINE). 1720—57.

(JACQUES-NICOLAS). 1724—57.

Peintre et graveur, Jean-Charles Flipart (et non Flippart, comme l'ont écrit quelques personnes), épousa en 1717, je crois, Marie-Michelle Devolle, qui mourut, « âgée de cinquante-cinq ans, le 27 décembre 1739, rue St-Jacques, et fut inhumée le lendemain à St-Benoît, en présence de J. Jacques, Jean-Antoine et Jacques-Nicolas Flipart, ses fils ». (Reg. de St-Benoît.) Du mariage de Jⁿ Charles Flip-

part et de M. M. Devolle sortirent : 1^o 5 janv. 1718, Jérôme, baptisé à St-Séverin et tenu sur les fonts par « Jérôme de La Guerre, directeur de la monnaie du Louvre, et par Elisabeth Jacquet, veuve de Maria de La Guerre, organiste, dem^t dans l'île de Notre-Dame » (Reg. de St-Séverin); 2^o 15 fév. 1719, Jean-Jacques; 3^o 18 janv. 1720, Jean-Antoine; 4^o 9 janv. 1721, Charles-Joseph, tenu par « Hugues-Joseph Gamot, graveur, dem^t cour du Palais, qui signa : H. J. Gamot. » Jusqu'à lors, Jⁿ Charles Flipart avait demeuré rue Galande; il alla demeurer rue des « Anglois », sans changer de paroisse. C'est là que le 17 novembre 1724, Marie-Michelle Devolle mit au monde Jacques-Nicolas, 5^e enfant. — « Jean-Charles Flipart, graveur en tailles douces, âgé de 67 ans » (né par conséquent vers 1684), « veuf de Marie Devolle », mourut le 23 mai 1751 (et non en 1759 comme on l'a cru), en sa maison rue St-Jacques, et fut inhumé le lendemain dans les charniers de St-Benoît, en présence de « Jean-Jacques Flipart, graveur en tailles douces, de Jean-Antoine Flipart, organiste, de Jacques-Nicolas Flipart, peintre, et de Charles-François Flipart, graveur en tailles douces, tous ses fils ». (Reg. de St-Benoît.) Le Flipart nommé ici Charles-François est un sixième enfant de Jean-Charles, dont je n'ai pas vu le baptistaire; il naquit après Jacques-Nicolas, sa position dans la série des fils de défunt Jⁿ Charles Flipart le dit assez. — Jⁿ Charles Flipart signait : « Flipart », sans addition d'initiales de prénoms; ses fils signaient de même.

Jean-Jacques Flipart, graveur en tailles douces, comme on vient de le voir, épousa, le 15 mai 1747, à St-Séverin, une jeune fille, Marie-Antoinette-Genetivère Contat, fille de Nicolas Contat, enlumineur, rue St-Jacques, qui se qualifiait « maître peintre », parce que les enlumineurs appartenaient à la communauté des m^{es} peintres et sculpteurs. La cérémonie eut lieu en présence de Jⁿ Charles Flipart, de François-Marie Le Boudout, seig^r de Baudry, de Laurent Cars, graveur du Roi, dem^t rue St-Jacques, paroisse St-Benoît — le maître de Jean-Jacques Flipart —, de Pierre-Alexandre Aveline, graveur, frère de l'épouse, demeurant rue du Fouare, paroisse St-Etienne du Mont, Jacques Dufresse-Ducange, chanoine régulier de St-Victor. — Jⁿ J. Flipart perdit, le 29 mai 1748, Marie-Nicolle, son premier né, âgée d'environ un an. Jⁿ Charles Flipart l'avait tenu sur les fonts. Le 14 juillet 1749, Jean-Jacques fit baptiser Marie-Thérèse-Nicolle, et le 9 juin 1752, Pierre-Alexandre-Jacques, tenu par « Pierre-Alexandre Aveline, graveur en tailles douces », et par « Marie-Cornélie », fille mineure de Jⁿ Charles Flipart, un septième enfant de ce graveur, dont je n'ai pas trouvé le baptistaire. — P. Alex. Aveline ne m'était pas connu quand j'ai imprimé l'art. AVELINE; il était fils de Pierre H Aveline et de Marie-Antoinette Genest, et, par là, frère de mère de Marie-Antoinette Contat, fille de Marie-Antoinette Genest, qui, en secondes noces, avait épousé Nicolas Contat. — Jean-Jacques Flipart fut Agrégé en l'Académie de peinture en 1755, et ne fut jamais reçu, quoi qu'en ait dit la *Biographie-Michaud* (1^{re} et 2^e édit.). — J. J. Flipart, veuf de Marie-Antoinette-Henriette Contat, mourut le 10 juillet 1782, rue d'Enfer, âgé de soixante-huit ans environ, dit l'acte de son inhumation, qui se trompe comme tant d'autres actes de cette espèce; il n'avait que soixante-trois ans et demi. Il fut enterré le 11 juillet dans le cimetière de St-Séverin, en pré-

sence de « Charles-Nicolas Cochin, chevalier de St-Michel, secrétaire de l'Acad., de Jacques-Philippe Le Bas, graveur du Roi, et de Pierre-François Basan, graveur, tous trois amis », qui signèrent : Cochin, J. P. Le Bas, Basan. (Reg. de St-Séverin.) — Un biographe fait naître Jⁿ Jacq. Flipart en 1723; nous avons vu qu'il naquit le 15 fév. 1719. — L'œuvre de J. J. Flipart est considérable; cet artiste grava d'après plusieurs des meilleurs peintres de son temps; on l'estime sans le rechercher beaucoup. Il fit, d'après de La Tour, un bon portrait de Jacques Dumont le Romain, peintre du Roi.

— « Jⁿ Antoine Flipart, maître de musique » — nous avons vu qu'il fut organiste —, épousa à St-Germ. l'Auxerr., le 12 janvier 1743, Susanne-Marie Golier, âgée de trente ans — il n'en avait que vingt-trois —, fille de défunt Mathurin Golier, maçon, dem^t rue St-Honoré. Son père n'assista point à son mariage, mais son frère Jⁿ Jacques lui servit de témoin. Jⁿ Antoine eut un second mariage. Devenu veuf, le 25 mars 1753, après neuf ans et dix mois de mariage environ, il épousa à St-Paul, en mars 1757, Marie Damiens, âgée de 29 ans, fille de défunt Pierre Damiens, maître carlier. Tous deux demeuraient rue St-Antoine. Je ne sais quand mourut Flipart l'organiste et n'ai rien trouvé d'intéressant sur le peintre J. N. Flipart, qui n'a pas laissé de nom dans les arts.

FLORIAN (JEAN-PIERRE-CLARIS DE). 1755—1794.

On sait que Florian, le charmant auteur des *Fables*, naquit au château de Florian, dans les basses Cévennes, en 1755; il mourut à Sceaux, où il avait vécu longtemps auprès d'un excellent prince, le duc de Penthièvre, qui a laissé une mémoire honorée dans la marine comme dans les pays où étaient ses biens. Voici l'acte du décès de Florian; je l'emprunte au registre de la commune de Sceaux : « Aujourd'hui vingt-septième jour du mois de fructidor de l'an 2^e de la Républ. une et indivisible » (13 sept. 1794), « à six heures du soir, pardevant moi Claude-Edme Putois, membre du conseil général de la commune de *Sceaux-l'Unité*, département de Paris, élu officier public de lad. commune par délibération du 30 déc. 1792, *style esclave...* sont comparus en la maison commune François... » (les noms de ces témoins importent peu)... « lesquels... m'ont déclaré que Jean-Pierre-Clarice (*sic*) Florian, homme de lettres, est mort cejourd'hui vingt-septième jour du présent mois de fructidor » (13 sept. 1794), « en son domicile, heure de midi, âgé de trente-neuf ans; d'après cette déclaration je me suis sur-le-champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de Jean-Pierre-Clarice Florian, et j'en ai dressé le présent acte que François... ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Sceaux-l'Unité, les jour, mois et an ci-dessus. (Signé) François-Germain Mercier (dem^t rue de Brutus), J. L. Courtois (dem^t rue de Voltaire), J. J. Moullé (dem^t rue de l'Unité), Putois, off. public. » — Florian avait été nommé commandant en second de la garde nationale de Sceaux, bien qu'il fût domicilié à Paris; mais pour obéir aux décrets constitutionnels qui exigeaient qu'on fût « citoyen actif domicilié dans un lieu pour pouvoir appartenir à la garde nationale de ce lieu », il donna sa démission du commandement qu'il exerçait à Sceaux. Sa lettre, conservée aux archives de la mairie de Sceaux, est datée : « A Sceaux, ce 26 sept. 1791. » Florian ayant craint d'être inquiété

à Paris, arrêté peut-être et alors certainement guillotiné, — nous voilà bien loin d'*Estelle* et de *Galatée*! — alla se réfugier à Sceaux dans une humble maison de la rue du Petit-Chemin, n^o 17; c'est là qu'il mourut. Les habitants de Sceaux firent, en 1839, une souscription dont les deniers furent employés à l'érection d'un cippe surmonté du buste en bronze de Florian. Ce monument est debout à côté de l'église, sur l'emplacement de l'ancien cimetière. — J'ai eu l'honneur de connaître un homme aimable et distingué, M. le général Devaux, qui, en 1811-14, lorsque j'étais à l'École de marine, était commandant de l'artillerie de terre, à Brest; cet officier avait été attaché comme Florian au duc de Penthièvre. Ils avaient commencé leur carrière militaire ensemble à l'école d'artillerie de Bapaume. Leur liaison dura jusqu'au dernier jour de Florian. M. Devaux possédait et gardait religieusement une collection assez considérable de lettres de son ami; il me permit de lire et de relire ces lettres charmantes. — M. Viardot, qui a publié du *Don Quichotte* une traduction estimée, a dit à propos de la traduction abrégée que Florian donna du roman de Michel Cervantès : « C'est vraiment une pitié de voir les œuvres d'un si grand génie audacieusement macérées, écourtées, mutilées par un si petit bel esprit. » Ceci me paraît fort injuste. Florian, qui savait l'espagnol, aurait pu traduire fidèlement en son entier le *Don Quichotte*; mais il travaillait plus pour les enfants que pour les grands beaux esprits, et il pensa avec juste raison, je crois, que les longueurs du roman de Cervantès étaient de nature à rebuter des lecteurs de douze à vingt ans. S'il se décida à réduire son original et à ne lui emprunter que les scènes principales, il pensa faire acte, non de littérateur et de savant, mais d'homme de bon sens. Plusieurs générations ont appris à lire dans les fables de Florian, dans sa *Galatée*, dans son *Don Quichotte*, et l'on peut affirmer que l'imitation du « petit bel esprit » a fait plus en France pour populariser le héros de Cervantès qu'n'avaient fait les traductions complètes données avant Florian. Si j'avais un fils de douze ans, je lui donnerais à lire le *Don Quichotte* abrégé, et je lui recommanderais dans mon testament de lire, à vingt-cinq ans, celui de M. Viardot. Chaque chose a son temps et sa valeur; il faut être juste pour tout le monde et ne pas avoir de ces hauts mépris pour les hommes modestes qui ont fait des œuvres utiles, estimables, et par-ci par-là de petits chefs-d'œuvre que des hommes de génie n'auraient pas su faire. L'auteur des fables n'était pas un si « petit bel esprit » qu'on veut bien le dire.

FLORIDOR (JOSIAS DE SOULAS, sieur de PRIMEFOSSE, dit :) ? — 1671.

Cet acteur qui, selon la tradition, fut un comédien distingué, un artiste sérieux, à une époque où le théâtre se débattait encore dans les langes de la farce italienne; cet homme de bonnes mœurs et de bonnes façons que le jeune Roi Louis XIV honora de son estime et de ses bienfaits, était, dit-on, d'une famille noble, d'origine allemande, dont un des membres, Georges de Soulas, — le père de Josias — se retira en France, dans la province de Brie, où il se maria, après avoir embrassé la religion catholique. Le Mazurier, qui, dans sa *Galerie du Théâtre-Français*, résume ce que les auteurs contemporains ont écrit de Floridor, ne dit point quelle fut la mère de Josias de Soulas, et à quelle date il faut placer sa

naissance. Je n'ai point trouvé l'acte de son baptême : mais voici deux actes qui m'ont fait connaître la femme de Georges de Soulas, et me donnent le moyen de fixer, à un ou deux ans près, l'époque où Josias vint au monde.

Dans les registres des baptêmes faits à St-Nicolas des Champs, je trouve, à la date du 23 mars 1615, la mention que voici : « Catherine, fille de Georges de Soulas, escuyer, sieur de Primcfaux (*sic*) et Du Taut, et la mère d^{lle} Judith Donnay, dem^r rue St-Martin, tenue par l'illustissime et révérendissime Charles de Lorraine, euesque de Verdun, dem^r place Maubert, et par... » Charles de Lorraine fut représenté par « Jacques Haumassel, contrôleur de la ville et cité de Verdun ». Au Reg. de St-Séverin on lit : « Jendy 11^e jour d'octobre (1618) fut baptisé François, fils de Georges de Soulas, escuyer s^r de Primefosse (*sic*), et de damoiselle Judic (*sic*) Dainay (*sic*) sa femme... le diet enfant avoit esté ondoyé. » Plus loin : « 2^e jour de mars (1620) fut baptisé Lazarre, fils de Georges, etc., et de damoiselle Judicque (*sic*) Donet (*sic*) sa femme... etc. »

Il n'y a pas à douter que le Georges de Soulas, écuyer et sieur de Primefosse, nommé dans ces trois titres, ne soit le père de celui qui fut Floridor. S'il s'était marié en Brie, comme on l'a dit, on voit qu'il vint à Paris, où il habita au moins deux années. Les registres de St-Séverin ne contiennent point d'autres actes touchant sa famille, et l'on peut croire que Josias de Soulas était né, avant 1618, dans la province où s'était établi d'abord son père.

La *Biographie universelle* et Le Mazurier font naître Josias pendant l'année 1608 ; le *Dictionnaire historique* de Delandine le fait mourir en 1673, âgé de 64 ans. Ces deux affirmations se déduisent l'une de l'autre ; la dernière est erronée en un point. Josias ne mourut pas en 1672. Si l'on en croit l'anecdote recueillie par Le Mazurier, Floridor fût reconcilié avec l'Église par les soins du curé de St-Enstache, pendant une maladie qu'il fit au commencement de l'année 1672, et qu'il décéda peu après. Non ; Floridor mourut au milieu du mois d'août 1671. J'en trouve la preuve au registre de St-Sauveur : « Le 1^{er} août 1671, réception de Josias » de Soulas, escuyer, s^r de Floridor ». Ceci veut dire probablement que, par esprit de pénitence, Floridor demanda à être enterré sans pompe, sans convoi, seulement accompagné, de sa maison à l'Église, par un prêtre et quelques amis, et reçu à sa paroisse comme un pauvre homme, sans office chanté, avec un simple *Requiem* récité ou murmuré. L'âge de Josias n'est point mentionné dans cette note si brève, et c'est fâcheux, car nous restons sans renseignements positifs sur l'époque de sa naissance. Admettons donc que 1608 soit, en effet, l'année où vint au monde le fils de Georges de Soulas et de Judith Dainay (ou d'Annay?) ; dans cette hypothèse, il avait environ trente-deux ans quand il monta sur le théâtre du Marais, avec la beauté extérieure qui le rendait remarquable, et un talent qui s'était formé bien vite dans une troupe de campagne. On veut qu'après avoir fini ses études — vers l'âge de 25 ans sans doute, c'est-à-dire vers 1633 — il ait pris le mousquet dans la compagnie de M. de Besne, capitaine aux *gardes françaises* ; qu'il soit passé de là au *Régiment de Rambures*, où il eut une enseigne, et qu'il ait quitté le service militaire alors qu'on réforma quelques compagnies de cette bande qui, en 1638, si je ne me trompe,

était devenu le *Régiment de l'Île de France*. Les archives des Gardes françaises, compagnie de Besne, et celles du Régiment de Rambures, manquant aux Archives de la guerre, je n'ai pu savoir combien de temps Josias de Soulas porta l'épée. Je crois que ce fut de 1633 environ à 1637, Rambures existant encore à cette dernière date, et n'ayant été réorganisé sous un nouveau nom qu'au commencement de l'année 1638.

Doné d'une parole facile, ingénieux dans ses idées, grave ou plaisant selon l'occurrence, beau garçon, élégant et gracieux, acteur habile, honnête homme estimé de tous ceux qui le connaissaient, supérieur au plus grand nombre de ses camarades par le mérite autant que par l'éducation, le comédien qui laissait toujours voir le gentilhomme véritable sous le masque de Floridor devint l'orateur de la troupe du Marais ; et, lorsqu'en 1643 il passa à l'hôtel de Bourgogne, où la mort de Bellerose laissait vacant le premier emploi, il continua son office d'orateur, où il se fit, dit-on, une réputation méritée. — En 1643, Floridor était marié. L'année précédente peut-être, mais certainement avant la fin du mois de mai 1642, il avait épousé Marguerite Baloré, comédienne du Marais, qui le suivit à l'hôtel de Bourgogne, où elle eut une carrière sans éclat. Marguerite était-elle fille d'acteurs ? Je ne sais. — Le Mazurier dit que Josias de Soulas eut trois enfants de Marguerite : un garçon, qui fut prêtre à St-Sauveur, et deux filles, dont une épousa M. Bigodet, qui devint fermier général, et l'autre Montfleury, l'auteur de *La femme juge et partie*. Les renseignements de Le Mazurier ne sont pas, cette fois, très-exacts. Floridor eut sept enfants ; je n'ai pu trouver les baptisaires que de quatre d'entre eux, mais je vois les signatures de deux autres au bas de l'acte de mariage de Montfleury ; et je connais le dernier par l'acte de baptême d'un de ses propres enfants, en 1674. Floridor fit baptiser, à St-Jean en Grève, le 18 janvier 1643, l'aînée de sa famille, *Marie-Marguerite*, qui eut pour parrain : « Messire Philippes Andrault, vicomte de Langeron, gentilhomme de Son Altesse Royale », et pour marraine « dame Marie Puger, femme de Monsieur Tallemant, conseiller d'Etat et privé ». Le 9 janvier 1644, Floridor fit baptiser « *Gédéon* », que tint « Monsieur Maistre Gédéon Tallemant, conseil du R. en ses conseils d'Etat et privé, maître des requêtes ord^e de son hostel » et par « Marie Lempérière, femme de Pierre Corneille, escuyer, conseiller du Roi et son advocat à la table de marbre à Rouen ». Le 4 avril 1645, naquit *Claude* de Soulas, le futur habitué de St-Sauveur. Il ne fut baptisé que le 18 mars 1647. Floridor demeurait rue des Quatre-Fils, où il resta plusieurs années. Claude fut présenté au baptême par « haut et puissant seigneur Claude de St-Simon de Rasse, duc et pair de France, gouverneur de Blaye¹, demeurant sur le quay proche l'esgoût des Tuilleries », et par « haute et puissante dame Gilome de Harcourt, comtesse de Fiesque ». *Madeleine* de Soulas naquit le 29 mars 1646, et fut baptisée le 4 avril suivant. Le 27 août 1647, naquit un second garçon à Floridor ; celui-là n'eut point pour parrain un duc et pair : il fut tenu sur les fonts par l'auteur du *Cid* et de *Cinna*, « Pierre Corneille, escuyer, advocat du Roy à la table de marbre à Rouen », qui eut pour comière

¹ Le père de l'auteur des *Mémoires*.

« dam^{le} Louise de Soulas, fille de Georges de Soulas, escuyer sieur de Primefosse ». C'était une sœur de Floridor. Notons que le vicaire, en enregistrant ce baptême, au lieu d'écrire : fut baptisé *Pierre*, fils de Josias de Soulas, écrivit : « *Cornelle*, fils de... etc. »

Floridor donna sa fille Marie-Marguerite à Antoine-Jacob de Montfleury le 5 février 1666; il signa l'acte de ce mariage de son nom patronymique, sans le faire suivre de son surnom de théâtre, ainsi :

D. Soulas

Montfleury le père fit de même, bien que sa qualité de comédien lui tint fort au cœur.

Une grande dame s'intéressa à Elisabeth, seconde fille de Floridor, quand cet acteur eut cessé de vivre. Elle désira la placer dans un couvent, pour la garder des mauvais conseils jusqu'au moment de son mariage. Ce couvent était un de ceux où le Roi faisait entrer les jeunes converties et les filles qui avaient besoin qu'on veillât sur elles. Je vois à ce sujet une lettre de Colbert à Mad. la duchesse de Piquigny : « A Versailles le 30 sept. 1672, Madame, j'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'inscrire sur le sujet de la fille de feu Floridor ; Sa Maj. a fort bien reçu vos excuses et m'a ordonné de vous dire qu'elle ne doute point que Mad. de St-Pierre ne reçoive cette fille, suivant son ordre, et qu'elle ne la traite bien. » (Arch. de la mar. Dépêches Commerce, 1672, p. 292.) La fille mise ainsi au couvent put y apprendre à bien vivre. Elle y resta peu de temps, et n'y apprit pas la sagesse. — Floridor se retira du théâtre en août 1671; Bussy-Rabutin écrivait, le 2 sept. de cette année : « Il estoit temps que Floridor quittât le théâtre. » (Lettres du comte de Bussy, t. III.)

— Dans les baptisaires de St-Leu-St-Gilles, je trouve, à la date du 10 septembre 1674, celui de « Jean-Antoine, fils de Jean Lissège, bourgeois de Paris, et d'Elisabeth de Soulas, sa femme ». La marraine de l'enfant est « Marguerite Baloré, veuve de feu Josias de Soulas, escuyer, s^r de Floridor, » demeur^t sur la paroisse de St-Sauveur ». Elisabeth de Soulas avait épousé, à St-Sauveur, le 7 janvier 1675, « Jean de Lissèche, fils de deffunct Arnoult Lissèche et de Marguerite de Fortune » reconnaissant « un enfant né le 4 sept. 1673, et baptisé à St-Leu-St-Gilles, de leurs fait et œuvre, qui a été mis sous le poille (*sic*) selon la coutume de nostre mère S^{te} Eglise ». L'acte que j'ai sous les yeux est pour témoins Nicolas Rabié, Marguerite Baloré, Antoine-Jacob, advocat, beau-frère de la mariée, Marie-Madeleine de Soulas, etc.

Marguerite Baloré — M^{lle} Floridor, comme on la nommait au théâtre — mourut, dit-on, le 15 oct. 1690. Ce ne fut point à St-Sauveur qu'elle fut enterrée; les registres de l'église ne mentionnent pas sa présentation à cette paroisse, où le 2 février 1664 avait été fait le convoi de la mère de Marguerite. Dans le Mémorial des décès enregistrés par le clergé de St-Sauveur, je lis cette mention, malheureusement incomplète : « Conuoy à chœur de... » (point de nom; un blanc qui ne fut point rempli depuis 1664) « mère de M^{lle} Floridor. 3 m. »

(messes) » et offrande 20 sols. payé 8 l. » C'étaient là d'assez belles funérailles; j'ai remarqué qu'à cet endroit les comédiens de cette époque étaient généralement magnifiques. L'Eglise ne leur en tenait pas toujours compte.

Floridor, orateur de la troupe dont il était le sujet le plus éminent, en était aussi le représentant devant l'autorité royale. C'est à ce titre qu'il touchait les subventions accordées par le Roi aux acteurs de l'hôtel de Bourgogne. J'en trouve la preuve dans cet article des Comptes de l'épargne (Arch. Imp., KK. 208) : « A Josias de Soulas, escuyer, » sieur de Floridor, tant pour luy que pour ses compagnons, tous comédiens de la troupe royale entretenue par Sa Maesté, la somme de douze mille livres tournois à luy ordonnée pour leurs appointements durant lad. année 1651 ».

Il y avait à Paris, étrangers peut-être à Floridor, deux Soulas, dont l'un « François de Soulas, musicien de Monseig^r le duc d'Angoulême » (Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573), se maria le 21 mai 1646, ayant pour témoin son frère « Jean-Paul Soulas ». (Reg. de St-Roch.) Ces François et J^e-Paul ne figurent dans aucun des actes qui intéressent la famille du comédien. — Voy. CORNELLE (PIERRE), ENFANTS MIS SOUS LE POËLE, TALLEMANT.

FOCUS (GEORGES).

?1641—1708.

Peintre de paysages, qui fut de l'Acad. Roy. de peint., que Félibien et Mariette nomment Faucus, et qu'on a dit mort fou aux Petites-Maisons, le 26 février 1708. Quant à cela, on s'est trompé. Si G. Focus mourut en 1708, le 26 février, fou et dans un hospice, ce ne fut point aux Petites-Maisons; les registres de cet établissement, que j'ai sous les yeux, ne contiennent pas la mention de son décès. On a de Focus quelques jolies compositions gravées d'une pointe fine et légère. Il ne paraît pas que cet artiste ait été marié, du moins, je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage. Tout ce que j'ai pu savoir de lui, c'est que le 9 fév. 1671, il fut parrain à St-Sulp. d'un enfant de Louis Benoit, maître peintre. Il signa le baptisaire « Focus » d'une bonne écriture, sans addition de prénom. — Voy. BENOIST, p. 193.

FONTAINE (PIERRE-FRANÇOIS-LÉONARD).

1762—1853.

Cet artiste célèbre, qui eut l'honneur d'être architecte de l'Empereur Napoléon 1^{er}, des Rois Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, et architecte de l'Etat sous les deux républiques (Consulat et 1848), naquit à Pontoise, fils et petit-fils d'architectes, et mourut à Paris, le 10 oct. 1853, rue de la Muette, n^o 31, dans un petit hôtel qu'il avait acheté, le 7 nov. 1826, et fait disposer pour y loger avec lui deux amis de sa jeunesse, ses deux camarades Percier et Bernier, architectes distingués, dont le premier fut le collaborateur ordinaire de Fontaine. Sur le fronton intérieur de ce petit temple, douce retraite que son propriétaire, logé longtemps dans un des bâtiments de l'Etat, n'habita définitivement qu'à partir du jour où il quitta les affaires, P. F. L. Fontaine avait fait écrire cette portion du 6^e vers de la 1^{re} Eglyque de Virgile : « *Deus nobis hæc otia fecit.* » Bernier mourut le 21 déc. 1830, et Percier le 5 septembre 1838. A la mort du premier, Fontaine fit creuser au Père-Lachaise une tombe où descendirent successivement trois hommes, modèles d'une rare amitié que la mort semble avoir resserrée

encore. Sur ce monument Fontaine avait gravé ces mots latins : « *Hic tres in unum.* »

L'architecte P. F. L. Fontaine naquit à Pontoise le 20 sept. 1762; le 24 avril 1860, M. Lointier, maire de la ville de Pontoise, eut l'obligeance de me communiquer à ce sujet le document que voici : « Ce jourd'hui vingt septembre mil sept cent soixante-deux, a été baptisé par M. Nicolas-Charles-Léonard Oury, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Martin-du-Pont de Rouen, du consentement de M. le curé de cette paroisse, un enfant né ce jour du légitime mariage de monsieur Pierre Fontaine, architecte, et de dame Marie-Jeanne Meunier, ses père et mère, lequel a été nommé *Pierre-François-Léonard*, par M. Pierre Fontaine, architecte, seigneur en partie de Concrelles de Viosnes, grand-père dud. enfant, représenté, attendu sa maladie, par M. Oury, ci-dessus nommé, et par madame Marie-Jeanne Meunier, épouse de M. François Meunier et grand-mère dud. enfant, lesquels ont signé, avec le grand-père et le père : Oury, curé de St-Martin-du-Pont, Marie-Jeanne Meunier, P. F. Fontaine, P. Fontaine, d'Amorville, curé. »

Après Pierre-François-Léonard, six enfants naquirent à Pierre Fontaine, de Marie-Jeanne Meunier. Sept enfants ! c'était beaucoup; mais, en ce temps-là et dans une petite ville surtout, la vie était plus facile qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'architecte Pierre Fontaine était un homme sage. S'il voulait que son fils aîné exerçât l'art qu'il pratiquait lui-même, il voulait aussi que par la culture de l'esprit, ce fils fût au-dessus de tant d'hommes qu'il voyait étrangers même aux principes de la langue vulgaire. C'était le malheur de bien des artistes ses contemporains. Aussitôt que P. F. L. Fontaine eut dépassé le temps de la première enfance, son père le mit au collège de Pontoise; il n'y resta que peu d'années, assez cependant pour qu'en lui se développât le goût des bonnes lettres, et pour qu'il apprît à aimer les belles choses et à contracter cette habitude des lectures sérieuses qu'il garda toute sa vie; car, homme d'un esprit vif et délicat, il fut en même temps homme d'un esprit solide, passionné pour les classiques et l'on peut dire véritablement lettré.

En 1777, Fontaine quitta les classes pour commencer la profession à laquelle le destinait son père. Pierre Fontaine faisait exécuter alors, pour le prince de Conti, au château de l'Isle-Adam, de grands travaux dont la direction était confiée à un homme de talent, nommé André; il associa son très-jeune fils à sa mission. P. F. Léonard Fontaine eut la charge de surveiller certains ouvriers, en même temps que le devoir d'apprendre l'office de l'inspection des bâtiments. Cependant, il fallait que Fontaine commençât les sérieuses études dont jusqu'à ce moment il n'avait qu'entrevu les difficultés. Peyre, le jeune, avait une école très-suivie rue Boucher; c'est là que se fit recevoir Fontaine, attiré par la célébrité du maître. Percier, qui devait devenir *l'alter ego* de Fontaine, venait d'être admis dans cet atelier; c'était en 1779. Des sympathies de caractère, une ardeur commune au travail, le voisinage à la même table des deux *nouveaux* amenèrent une liaison qui bientôt fut élevée à la condition de la plus étroite, de la plus dévouée, de la plus durable amitié. En 1785, Fontaine, présenté à l'Académie d'architecture, comme élève, par Heurtier, membre de cette Académie, concourut pour le prix de Rome. Ses

efforts ne furent couronnés qu'à demi. Moreau, qui se fit plus tard un nom honorable parmi les bons architectes de Paris, eut le premier prix, quand Fontaine obtint le second. Fontaine n'abandonna pas l'idée de visiter l'Italie et de séjourner quelques années à Rome. Il obtint de son père une pension de 400 livres, et une somme pour les frais du voyage qu'il allait faire en la société de l'architecte Dufour et de Michallon, qui avait obtenu le prix de sculpture. A la fin de l'année 1785, il s'établit et travailla courageusement, faisant argent de quelques dessins qu'il exécutait, pour les amateurs étrangers, d'après les monuments antiques. Un gentilhomme français, M. de Nainville, vieillard aimable, instruit, adonné aux arts, connu le jeune architecte, le prit en amitié et voulut aider au développement des qualités qu'il reconnaissait en lui. Il lui enseigna la perspective, le dirigea dans le choix des sujets qu'il devait traiter, lui indiqua les procédés les meilleurs dans la pratique du dessin, et voulut compléter son éducation classique, fort négligée depuis le collège de Pontoise. Le latin devint une de leurs études favorites; c'est dans les conversations qu'il eut avec son bienveillant protecteur que Fontaine apprit à comprendre, aimer, admirer Virgile, Horace, Ovide, qui restèrent les compagnons élégants de sa vie d'artiste.

Fontaine revint à Paris. Il fit le voyage de Rome en France à pied, dessinant tout ce qui pouvait l'intéresser, et en société avec un bon compagnon, Dufour, dont le temps d'école était fini. Vivre à Paris était pour un artiste, et surtout pour un jeune architecte, chose difficile en 1790. La Révolution bouleversait ou menaçait toutes les grandes fortunes; Fontaine se tourna du côté de l'industrie; en attendant que l'orage fût passé, il fit des dessins pour des marchands de soieries, pour des fabricants de papiers peints, pour Jacob, ébéniste, qui s'était fait une réputation comme ouvrier en meubles, et aussi pour l'architecte Ledoux, qui préparait la publication de ses Barrières de Paris. Ces occupations donnaient à Fontaine le pain de chaque jour, mais elles le glaçaient. Fontaine ne pouvait pas vivre ainsi. Il songea à la guerre, mais ses amis le détournèrent d'un projet qui rendait inutiles ses études. Que faire?... Il partit pour Londres avec un de ses camarades, Bonnard, que la vie de Paris dégoûtait aussi. Hélas! ce qu'ils avaient fait en France, ils furent contraints de le faire en Angleterre. Là, du moins, ils étaient libres, tranquilles, et n'avaient pas devant les yeux le spectacle cruel des convulsions de la patrie. Des dessins d'ornements furent tout ce qu'ils purent produire pendant une année environ qu'ils restèrent à Londres. Ils revinrent. Fontaine avait été porté sur la liste des émigrés. Un jour il reçut de son père la lettre suivante : « Un décret injuste confisque les biens des pères dont un enfant serait passé à l'étranger sans mission reconnue, ou qui refuserait de rentrer en France après le délai fixé par la loi. Ainsi, le peu que je possède va être saisi; comment et avec quoi pourrai-je nourrir ta mère, tes frères et tes sœurs? » P. F. Léonard Fontaine repassa immédiatement la mer, sauvant ainsi la petite fortune de sa famille.

A. V. Arnault, ancien secrétaire du comte de Provence, et poète qui avait déjà réussi au théâtre, vint de faire pour le Théâtre-Français — alors à l'Odéon — la seconde de ses tragédies, *Lucrece* (1792), qui venait après *Marius* et *Mitruces* (1791), dont

le succès avait été grand. Arnault voulait que la mise en scène de sa pièce fût tout à fait antique; il demanda à Percier et à Fontaine cinq décorations, historiques, si l'on peut dire ainsi. La pièce n'eut qu'un médiocre effet. Marius avait tué Lucrèce; mais l'accessoire réussit pleinement et soutint quelque temps un ouvrage qui n'était pas d'ailleurs sans beautés. Cet incident lança Fontaine et son ami dans le théâtre. Célerier, architecte, à qui l'on doit le théâtre des *Variétés*, excellent ouvrage et qui restera comme un modèle du genre; Célerier, directeur de l'Opéra, venait de perdre le directeur des décorations de l'ancienne Académie Royale, Paris, architecte habile, qui se retirait de son emploi; il offrit la place à Percier, qui ne voulut la prendre qu'à condition d'en partager le travail et les profits avec Fontaine. Célerier ne resta pas bien longtemps chargé de l'Opéra, où nos architectes avaient donné les décorations des ballets de *Télémaque*, du *Jugement de Paris* et de *Psyché*; il résigna ses fonctions entre les mains d'un comité dont firent partie Fontaine et Percier, associés ainsi à la direction de l'Opéra.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer ici les travaux exécutés par Fontaine et Percier; je me contenterai de dire que, pendant près de cinquante ans, le premier de ces artistes, architecte des chefs des gouvernements qui se succédèrent en France, depuis le Consulat jusqu'aux jours de 1848, toucha à tout ce qui se fit par les ordres de ces souverains. La plus belle chose, à mon avis, que concurrent et mirent à exécution Fontaine et Percier, ce fut l'escalier du Louvre qui donnait accès au Musée de peinture. Cet escalier si grand, si bien développé dans un étroit espace, rappelait par son mouvement quelques-unes des plus belles *scale* des palais génois. Ce morceau, objet de l'admiration de tout le peuple et des étrangers, a disparu. Dans le nouveau plan du Louvre, Visconti ne put le conserver.

P. F. L. Fontaine, âgé de 86 ans, et porté d'ailleurs d'une affection très-peu tendre vers la seconde république française, dont il avait trop connu la sœur aimée, donna sa démission d'architecte du Louvre et des Tuileries; il se retira, le 1^{er} oct. 1848, et quitta l'hôtel d'Angévilliers, sa demeure habituelle depuis de bien longues années, pour sa petite maison de la rue de la Muette. Il y mourut commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de St-Michel et de deux ordres royaux de Prusse, membre de l'Institut de France et de dix académies étrangères. Indépendant par caractère, son indépendance trouvait quelquefois, pour sa manifestation, des expressions d'une franchise dont la qualité de ses interlocuteurs ne parvenait guère à tempérer la rudesse. Entier dans ses idées, bien que bonhomme au fond, il eut souvent avec le Roi Louis-Philippe, qui, lui aussi, voulait, et voulait bien, des luttes très-divertissantes et dont, il faut le dire, le prince très-poli et très-bon s'annaisait beaucoup. Le Roi cédait en riant ou paraissait céder; mais il savait éloigner Fontaine par une mission en Angleterre ou ailleurs, et bien vite, comme un écolier qui fait une niche à son professeur, il faisait exécuter ce dont son architecte avait nettement refusé d'autoriser l'exécution. Et Fontaine revenu, de jurer, de pester, de gronder; mais le tour était jonné. Innocent antagonisme qui laissait amis les deux adversaires! Louis-Philippe se plaisait à ces luttes avec le petit homme au front chauve, à la tête blanche, à l'œil vif, à la parole nette, au geste énergique, qui aimait

assez le Roi pour lui tenir tête et ne lui cédaît qu'en sauvant sa retraite par un bon mot.

Si, dans l'association de Percier et de Fontaine, on devait faire la part de chacun des deux artistes, je crois qu'on pourrait dire que Percier était l'homme de goût, le dessinateur délicat, quand Fontaine était le solide constructeur. — *Voy.* CUEVAUX DE VENISE.

FONTAINE (JEAN DE LA). — *Voy.* LA FONTAINE.

FONTANON (ANTOINE)? — 1590.

Lacroix Du Maine et, après lui, les continuateurs de Moreri (1759) disent que Fontanon, né en Auvergne, habitait Paris vers la fin du xiv^e siècle; ils avancent même, d'une manière affirmative, qu'il « vivait en 1574 ». Erreur à corriger. Voici un acte qui porte en lui la rectification de cette assertion hasardeuse: « Le dimanche 26^e jour d'aoust 1590, a été enterré dans l'église de St-André des Arcs à Paris M^r Anthoine Fontanon aduocat en la cour de parlement, lequel avoit rendu l'âme à Dieu la nuit précédente, emiron sur les dix heures avant la minuit ». (Reg. de St-André des Arcs.) L'auteur de l'utile et grand recueil intitulé: « *Les édits et ordonnances des Rois de France*, etc. » (quatre volumes en trois, in-fol., 1587 et 1611), avait épousé « Marguerite Sardé », qui lui survécut pendant dix-sept ans et demi; elle fut enterrée dans l'église de St-André « le samedi 26^e janvier 1608 ». Marguerite Sardé était encore jeune quand elle perdit son mari, qui, lui-même, ne devait pas être d'un âge bien avancé au moment de son trépas. Je vois, en effet, que la veuve de Fontanon mit au monde, « le mardi 27^e novembre 1590 », une fille qu'on nomma « Germaine ». Elle était enceinte de quatre mois au moment où la mort lui ravit son époux. Quelques jours avant sa dernière couche, « le lundi 5 nov. 1590 », Marguerite Sardé eut la douleur de perdre un de ses enfants, « Claude », qui précéda de 35 jours, au tombeau, son frère « Pierre », inhumé « le dimanche 10^e jour de décembre 1590 ». Pierre était né le 9 may 1589. On voit que l'année 1590 fut fatale à la famille Fontanon.

1. FONTENAY (JULIEN DE). 1590—1611.

Ce Julien de Fontenay était un graveur sur pierres fines; il paraît qu'il était habile dans son métier, car le Roi de France l'avait retenu pour son « graveur en pierreries ». Il figure sur l'État de la Maison de Henri IV, en 1590, et je l'y vois jusqu'en 1611. (Arch. de l'Emp., KK, 151, et Z, 1341.) Ses gages annuels étaient de 33 l. tournois. Il avait, outre sa charge de graveur, celle de valet de chambre du Roi. C'est tout ce que je puis dire de lui. La *Biographie universelle* croit que c'est à lui que fut donné le surnom de *Col doré*, qu'il aurait dû aux chaînes d'or qu'il portait au cou, présents faits par les rois et les princes pour lesquels il avait travaillé.

2. FONTENAY (FRANÇOIS DU VAL, marquis de). ? — 1665.

« Le bon homme M. de Fontenay, qui avoit été deux fois ambassadeur à Rome, qui avoit de l'expérience et du bon sens et l'intention sincère et droite pour l'État, déplorait tous les jours avec moy la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber les princes ambitieux, comme les meilleurs citoyens... » Ce « bonhomme M. de Fontenay », dont faisait nul cas si particulier le Car-

dinal de Retz (p. 57, t. IV, des Mémoires du Cardinal, édit. à la sphère de 1717), ce M. de Fontenay se nommait François Du Val. Je sais que, le 23 août 1646, il passa, chez le prédécesseur de M. Le Monnier, un contrat avec Jean Chapelain, le poète. Cet acte le dit : « marquis de Fontenay, seign^r de Mareil, Villiers-le-Sec, Jagny-en-France, conseil du Roy en son conseil d'État, mareschal des camps et armées de S. M., dem^r en son hostel, rue du Coq-Héron ». Un acte du 23 avril 1647 le qualifie « Ambassadeur extraordinaire du Roy à Rome ». Fr. Du Val eut pour femme « Dame Suzanne Daussi de Monceau ». De son mariage sortit une fille, « Marie-Françoise », qui, le 15 février 1651, épousa, à St-Eustache, « Léon Potier, marq. de Gesvres ». Le marquis de Fontenay-Mareil mourut le 23 oct. 1635, rue Coq-Héron. (Reg. de St-Eust.) L'acte de son inhumation que j'ai sous les yeux le dit : « lieut^e général des armées du Roy, cy-devant son ambassadeur en Italie et Angleterre et gouverneur de la ville de Nancy ». — *Voy.* CHAPELAIN (Jⁿ), I. POTIER.

3. FONTENAY (BELIN DE). — *Voy.* BELIN.

FONTENELLE (BERNARD LE BOUYER DE).

1657—1757.

Dans un long et intéressant article fourni par l'abbé Trublet aux continuateurs de Moreri (1759), je lis : « Son père (de Bernard de Fontenelle), François Le Bouyer, homme de condition, mais d'une famille médiocre, exerçoit à Rouen la profession d'avocat avec plus d'honneur que de célébrité. Sa mère, Marthe Corneille, étoit sœur des deux poètes Pierre et Thomas Corneille. Tous trois de-vaient le jour à Pierre Corneille, avocat du Roi à la table de marbre, et à Marthe Le Pezant... Marthe Corneille avec beaucoup d'esprit, de douceur et de piété. » Ces détails, tirés par l'abbé Trublet de la *Vie de Pierre Corneille* par Fontenelle, ne de-vaient laisser aucun doute; voici cependant ce que j'ai trouvé dans les Archives de l'état civil de Rouen (Reg. des mariages de Notre-Dame de la Ronde, au 1649) : « M. François Le Bouyer, escuyer, s^r de la Fontenelle, advocat au parlement de Rouen, de cette paroisse, fils de défunt Isaye Le Bouyer, vivant advocat au siège présidial d'Alençon, et de damoiselle Françoise de Civiano, de la paroisse de Notre-Dame d'Alençon, ses père et mère d'une part, et damoiselle Françoise Corneille de la paroisse St-Sauveur, fille de défunt M. Pierre Corneille, vivant, escuyer, conseiller du Roy, maistre particulier des eaux et forêts de la vicomté de Rouen, et de damoiselle Marthe Le Pezant, ses père et mère d'autre part, etc. » Il semble, d'après ceci, que la mère de Fontenelle se nom- mait « Françoise Corneille » et non « Marthe »; il est vrai que le vicaire qui venait d'écrire le nom de « Françoise de Civiano » put très-bien, par un *lapsus calami*, écrire : Françoise où il devait mettre Marthe. — Les biographes se sont demandé si le nom de Fontenelle étoit « Le Bovier ou Le Bouyer »; il n'y a pas à douter qu'un des aïeux n'ait eu le surnom de Bovier, ou parce qu'il habitoit une *Boveria*, petit domaine labouré par des bœufs, ou parce qu'il avait soin des bœufs et qu'il étoit pour cette raison : *Boverius* (de *Boveris* pour *Boris*). Or, l'ancienne orthographe française admettait l'u pour le v, ou, pour dire mieux, l'u n'étoit qu'une forme du v; on écrivoit donc : Bouier ou Bouyer (l'y étant

ordinairement à la place de l'i) pour Bouyer ou Bovier, d'où Bovier. Le premier qui fut surnommé : Le Bovier signa donc : X. Le Bouyer. La famille de Fontenelle garda cette orthographe, tout en se nommant Le Bouyer; puis, l'usage prévalut contre la prononciation primitive, et : « Le Bouyer » de- vint dans le discours : Le Bouyer. Les : Le Bouyer firent ce qu'avaient fait quelques Fabure qui, au lieu de contracter le b et l'u pour faire Fabvre et Favre, effacèrent le b et se firent nommer « Faure », comme des Le Febvre restèrent Le Fébvre. Les Fontenelle se nommèrent Le Bouyer, antérieurement à François, le père de Bernard, car l'u de leur nom n'est point surmonté du tréma, alors usité sur l'u qui prenait le son qu'il a aujour- d'hui. Quant à Bernard, il n'est pas douteux qu'il se disoit lui-même et qu'on le disoit : Le Bouyer, car, en 1757, quand l'orthographe moderne avait prévalu, le vicaire de St-Roch inscrivit ainsi qu'il suit l'acte de l'inhumation de l'académicien cente- naire : « L'an mil sept cent cinquante-sept, le dix janvier, a été inhumé en cette église le corps de M. Bernard Le Bouyer, sieur de Fontenelle, doyen des Académie française des sciences et belles-let- tres, garçon décédé hier rue St-Honoré » (près de l'Assomption) « âgé de cent ans moins un mois, présens... » Marduel, curé de St-Roch, fut le prêtre qui reçut les dernières déclarations que fit B. de Fontenelle de son attachement à l'Eglise catholique. — Bernard de Fontenelle avait assisté, le 7 février 1706, à l'enterrement de « Marguerite Lempé- rière », femme de Pierre Corneille. Il signa l'acte d'inhumation : « Fontenelle ». — *Voy.* A. CORNEILLE, PONTCHARTRAIN.

Fontevrault.

Une des abesses de l'abbaye de Fontevrault, et la plus célèbre, fut Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée de France. — « Abesse, chef et général de l'abbaye », tel étoit le titre de l'abbesse de Fontev- vrault, titre bizarre en apparence, mais qui s'ex- plique par ce fait que le convent renfermait deux monastères, un d'hommes, l'autre de femmes, sui- vant la règle de St-Benoît, et gouvernés par la même personne qui, dès le xiv^e siècle, dit-on, fut toujours une femme, à la fois « chef et général » des Bénédictins et « Abbesse » des Bénédictines. L'abbaye de Fontevrault étoit une de celles qui avaient toujours à leur tête des femmes d'un rang très-élevé dans le monde. — *Voy.* BOURBON (JEANNE- BAPT.)

FORBIN. — *Voy.* ALLEMAGNE, CHAUSES PORTA- TIVES.

FORÇATS.

1606.

« Henry, par la grâce de Dieu... à nos amez et féaux les gens de nostre cour de parlement de Paris, salut. Par nos lettres patentes du jour de _____, et pour les causes y contenues nous vous auons mandé et ordonné que procédant par vous aux condanmations et impositions de peines contre les malfaiteurs et criminels qui seroyent par vous jugez, vous eussiez à considérer ceux qui seroyent propres à nous servir en nos gallaires pour estre forts, puissants et robustes, et jeux condanmés aux gallaires les vns à perpétuité, les autres à temps selon la diversité de leurs forfaits, assavoir à per- pétuité ceux qui seroyent coupables de mort, non tantolois pour crimes atroces, comme assassinats,

faulces monnoyes et autres semblables qui ne sont réparables que par mort; et, à temps, ceux que vous jugeriez auoir mérité moindre peine que la mort; aduisans néantmoins à n'eu condamner aucuns à lad. peine des gallaires pour *moins temps que six ans*, afin qu'ils puissent estre plus propres et plus habiles à nous seruir en uosd. gallaires, et d'autant que nous sommes aduertis que cet ordre n'a pas tousiours esté bien observé en nos parlements, mesmes en celluy de nostre dicte ville de Paris, où ordinairement les condamnations qui sont à temps ne sont que deux ou trois années, ce qui est cause que nosd. gallaires ne sont emplies que de forzatz fort peu expérimentez, au grand préjudice de nostre service, à quoy voullans pouoir, de l'aduis de nostre conseil... nous vous mandous et très-expressément enjoignons par ces présentes que vous ayez à n'en juger aucun en lad. peine des gallaires que ce ne soit pour le temps de *six ans pour le moins*... Donnée à Paris le 22^e jour de joié l'an de grâce 1606 et de nostre règne le xviii^e. » (Signé :) « Henry, Par le Roy, Forges ». (Vieil. Arch. de la guerre, vol. n^o 12, pièce 36.) Cette ordonnance fut envoyée le même jour au comte de Joigny, général des galères. Sous Louis XIV, toutes les fois qu'on eut besoin de rameurs pour les galères, le Roi fit ce qu'avait fait Henri IV.

FORANT (Job). ? — 1692.

Un bon homme de mer, qui servit longtems et avec distinction et dont je n'aurais point parlé cependant, s'il n'eût compté parmi les officiers protestants que Louis XIV eut à cœur de rallier à l'Eglise romaine. Né à la Tremblade, d'une famille bourgeoise qui avait embrassé les principes de la Réforme, il entra jeune dans la marine, sans au préalable avoir reçu une éducation libérale; il parlait le français un peu comme tout le monde, mais il l'écrivait comme un matelot ignorant. De bonne heure, il alla chercher fortune en Hollande, monta sur les vaisseaux des Etats et y fit si bien qu'il arriva à une position brillante. Un document conservé aux Archives de la marine le qualifie : « Amiral de Hollande ». Je n'ai pas pu vérifier, étant à Amsterdam, ce qu'il y eut, en effet, sous ce titre. Quoi qu'il en soit, il quitta le service des Etats et revint en France, où Mazariu lui donna un brevet de capitaine des vais. du Roy et 1,000 l. de traitement. Il resta trente-trois ans dans ce grade, naviguant beaucoup. En 1666, il eut l'ordre d'aller acheter des vaisseaux en Hollande; on a de lui quatorze lettres autographes relatives à cette mission qu'il fit réussir et qui rendit un grand service à la flotte française. (Bibl. Imp., Ms., Lettres reçues par Colbert, 18 fév.-16 déc. 1666.) En 1668, il était à terre, à la Rochelle, lorsqu'il apprit qu'on parlait, à Paris, d'un armement; il écrivit alors à Colbert la lettre suivante dont je conserve l'orthographe : « Le 26 janv. 1669, Monsieur, seur l'avis que lon ma donné que sa majesté estoit dans le desin de fere armer quelque veso dan la mer deu leuan, et comme il y a lontan que je seus san employ et que je née autre recour qu'a monsieur set pour coy je pran la liberté de madresser auous pour vous seuplie tresumbleman d'auoir la bonté de vouloir se souuenir de moy comme estant vne personne quiet antierem auous et quy ne cherche les ocasions que de bin et fideleman seruir an toute les ocasions la où il plera à Sa Majesté de mordonner comme

estant, Monsieur votre tres emble... Forant ». Let. reg. par Colbert.) Forant fut employé et alla au siège de Candie avec l'escadre du duc de Beaufort. Forant servit très-activement pendant l'année 1676, aussi en 1677, eut-il une pension de 1000 l. Cette même année, commandant le *Hasardeux* dans l'escadre de M. de Château-Renaud, il se signala au combat du 12 juillet, rendu par les vais. français contre ceux de Hollande, commandés par Tobias. Il prit dans cette affaire un navire du convoi hollandais, estimé 200,000 livres; mais sa prise coula. Le 2 janv. 1679, sa pension fut portée à 1500 livres. (Arch. de la Mar., Ord. du R., 1679, fol. 4.) Cette pension fut maintenue jusqu'à la fin de 1686.

On pressait depuis longtems le capⁿ Job Forant de faire sa soumission à l'Eglise catholique et on lui faisait entrevoir le brevet de Chef d'escadre, s'il se rendait aux vœux du Roi; il résistait cependant. Bossuet, qui avait échoué auprès d'Abraham Du Quesne, entreprit la cure de cette conscience calviniste et réussit à la guérir. Forant ajura, en 1685, et, le 12 février 1686, Seignelay fit signer au Roi le brevet de la « charge de Chef d'escadre de Poictou et de Saintonge, vacante par la mort du marquis de Graucey » pour Forant. Il est bien entendu que le brevet n'allègue pas la déférence de Job Forant à la volonté du Roi, au sujet de la religion; il mentionne seulement les services rendus, pendant trente années, par le capit. de vaisseau « en plusieurs rencontres ». (Arch. de la Mar., Ord. du R., 1686, p. 81, 100 et 102.) Les faueurs du Roi ne s'arrêtèrent pas là; le 1^{er} janv. 1687, Louis XIV accorda au nouveau catholique une pension de 2,000 l., que celui-ci garda jusqu'à la fin de sa vie. — Dans la campagne de 1686, Forant avait combattu et pris deux galions d'Espagne, chargés de 1500 soldats et matelots qui se rendaient à Cadix. « Le Roy avait fort approuvé l'action de Forant; mais il envoya les ordres pour relâcher ces deux bâtiments qui avaient été pris depuis la signature du traité avec l'Espagne, dont Forant n'avait pu être averti. Les galions avaient été amenés à la Rochelle, d'où ils regagnèrent les ports d'Espagne. » (Bibl. Imp., Ms., S. F., n^o 1643; et Arch. de la Mar., Lettre à Arnaul, 6 juillet 1686.) — Une commission donnée à Forant, à la fin de février 1686, avait pu lui être pénible; mais il avait dû accepter toutes les conditions de sa situation nouvelle. Chargé de veiller sur la contrée environnant la Tremblade, pour que les matelots religionnaires ne quittassent pas le royaume, des officiers envoyés dans toutes les paroisses de la Saintonge et du pays d'Annis correspondaient avec le chef d'escadre, rendu responsable de ce qui pourrait arriver dans l'étendue de son commandement. Forant s'était acquitté loyalement de son devoir, et la pension que Louis XIV lui accorda, en 1687, le paya de son obéissance aux ordres de la cour. — Voici quelque chose d'assez singulier; le 17 fév. 1687, Seignelay écrivait à Forant : « Le Roy a été informé qu'il y a à la Tremblade une fille de la Rochelle, nommée Taton Buetel, qui y mène une vie scandaleuse et avec laquelle vous avez un commerce qui est d'un très-mauvais exemple; je suis bien aise de vous dire que vous feriez mal votre cour à Sa Maj. si vous continuiez dans une pareille débauche, et qu'à votre âge et dans la dignité dont Sa Maj. vous a honoré vous devez avoir une conduite exempte de

tout reproche et qui édifie les anciens catholiques et les nouveaux convertis. J'espère que vous y donnerez ordre et que vous empêcherez qu'il ne vienne plus de pareilles plaintes à Sa Majesté ». (Arch. de la Mar., Dépêches, Ponant, 1687, t. I^{er}, fol. 116 v^o.) Quand le vieux Job oubliait ainsi ce qu'il devait à son caractère et à son âge — hélas ! les exemples lui venaient de Versailles et de Paris — sa femme, Marguerite Richer, était à la Tremblade témoin des infidélités du vieillard ; elle y était avec ses jeunes enfants. L'affaire fit de l'éclat, et l'on arrêta Taton Burtel qu'on envoya dans un couvent. (Arch. de la Mar., Ordres du R., 1687, fol. 21 v^o.) — Marguerite Richer ne s'était pas convertie en même temps que le capitaine ; elle resta calviniste au fond et même un peu extérieurement. On le sut à Versailles, et, le 17 sept. 1688, le ministre écrivit à Forant que sa femme ne faisait « aucun acte de catholique » ; que c'était là un mauvais exemple et que si elle continuait, on l'enfermerait dans un couvent. Forant eut assez de crédit sur l'esprit de sa femme pour la contenir ; mais il mourut à Brest le 28 août 1692, et sa veuve jeta le masque qu'on l'avait forcée de prendre. Elle fut dénoncée par M^{lle} Forant, sa belle-sœur, nouvelle convertie que la grâce avait touchée, mais qui pratiquait peu les devoirs de la charité chrétienne, et, sur cette dénonciation, le Roi ordonna que Marguerite Richer serait mise dans une des maisons des Nouvelles catholiques et que ses deux enfants seraient « remis entre les mains de la M^{lle} Forant, leur tante, pour les élever en la Relig. Cathol., Apost. et Rom. », la pension de la mère et des enfants devant être payée sur leurs biens. (Bibl. Imp., Ms. Clairt, 560, p. 234.) Les enfants de Forant étaient : Isaac-Louis et Marguerite ; ils étaient fort jeunes et Forant les avait eus tard. Isaac devait avoir cinq ou six ans environ. Mad. Forant se soumit ; la mère Garnier, supérieure de la maison où elle était reclus, se rendit garante de « la sincérité de sa conversion », et Marg. Richer eut la permission de retourner chez elle. « Vous pouvez compter, lui écrivait Philippeaux à ce moment, que le Roi se fera un plaisir de vous donner des marques de sa protection et du souvenir qu'il a des services de M. Forant. » (Ms. Clairt, 560, p. 747.) Ceci se passait en 1693. Le Roi tint parole, quand on se fut assuré que, au moins par les dehors, Mad. Forant était catholique. Le 27 fév. 1697, Louis XIV signa un brevet de pension viagère de 600 l. pour « Marguerite Richer, veuve du s^r Forant, premier chef d'escadre des armées navales, pension réversible sur ses enfants Isaac-Louis et Marguerite », successivement jusqu'à leur décès. (Arch. de la Mar., Ord. du R., 1697, fol. 12, et Dépêches, 1697, t. I^{er}, fol. 240.) — La veuve de Forant, quand la réforme de la noblesse fut faite en 1696, se présenta aux commissaires de la Rochelle, qui inscrivit sur son registre cette mention incomplète : « N. veuve de N. Forant, écuyer, chef d'escadre des armées navales de Sa Maj., porte d'Azur à une syrène d'argent sur une mer de même et un chef cousu de sable chargé de trois étoiles d'or ». (Armorial de la Rochelle, 1697, Ms., Bibl. Roy.) — Lafillard, dans son Alphabet (Arch. de la Mar.), nomme le chef d'escadre Forant : « Isaac » ; c'est une erreur à corriger. J'ai sous les yeux une quittance autographe donnée le 19 juillet 1674, signée : « Forant », et commençant par ces mots : « Je Job Forant, capitaine commandant un des reso

deu Roy au por de Rochefort... » ; elle ne laisse pas de doute sur le prénom de Forant.

Isaac-Louis, fils de Forant, entra dans la marine comme garde en 1703, fut fait enseigne le 1^{er} nov. 1705, lieutenant le 25 nov. 1712, capit. le 1^{er} oct. 1731. Le 1^{er} avril 1739, il fut nommé gouverneur de l'île Royale ; il y mourut le 10 mai 1740. Je n'ai pu savoir ce que devint sa sœur et quand mourut leur mère.

FORCE (JACQUES II, NOMPAR DE CAUMONT, duc de La).

« Le duc de La Force a un ordre du Roy de se retirer dans sa maison de La Boulaye, en Normandie, où un exempt des gardes du corps lui tiendra compagnie ; sa femme dans un couvent, ses filles à Ste-Marie, ses fils aux jésuites. Son frère Montpouilliant a été mené à la Bastille. » (Bibl. Imp., Lettr. historiq. et anecdot. S. F. n^o 1643, Lettr. du 2 fév. 1686.) — « M^{lle} de La Force s'est faite catholique ; ses frères, que le Roi avait fait mettre dans le collège des jésuites, ont fait abjuration avec une grande cérémonie. » (Lettre du 16 mars.) — « Le duc de La Force a été mené par ordre du Roy aux Pères de l'Oratoire de St-Magloire. » (Lettre du 24 avril.) — « M^{gr} l'Archevesque a rendu plusieurs visites au duc de La Force qui est aux RR. PP. de l'Oratoire de St-Magloire, mais jusqu'à présent fort inutilement. » (Lettre du 4 may.) — « Le duc de La Force fit, samedi ; son abjuration dans l'église des Pères de l'Oratoire de St-Magloire, entre les mains de Monseign^r l'Archevesque de Paris. » (Lettre du 29 may.) — « La fille du duc de La Force est entrée septième Fille extraordinaire de Madame la Dauphine. Le Roy lui a donné 6,000 l. pour ses équipages, et 3,000 l. de pension. » (Lettre du 13 juin.) — Tout converti qu'il fût, le duc de La Force ne laissa pas de faire certains actes témoignant de son attachement au parti protestant. Le Roi l'apprit et, le 28 avril 1691, lui écrivit : « Mon cousin, sur les assurances qui m'ont été données que vous tiendrez à l'avenir une meilleure conduite que vous n'avez fait cy devant, j'ai bien voulu vous faire sortir de mon chasteau de la Bastille, mais je désire qu'en mesme temps vous vous retiriez dans la maison de St-Magloire, des Pères de l'Oratoire, et que vous y demeuriez jusqu'à nouvel ordre... » (Bibl. Imp., Ms. Clairantib. 558). Le duc manifesta quelques « bonnes dispositions », et, le 13 mai 1691, Pontchartrain lui écrivit que le Roi lui permettait de se retirer chez mad. de Courtemer, ajoutant qu'il pouvait sortir de St-Magloire quand il lui plairait « et venir saluer Sa Maj. qui le trouverait bon ». (Ms. cité, p. 314.) Le 13 juin 1691, Pontchartrain écrivait à M. de La Reynie, lieutenant-général de Police : « Je vous envoie l'ordre... pour faire remettre à M. le duc de La Force les papiers et autres choses qui furent saisies lorsqu'il fut arrêté. S. M. veut qu'en votre présence il brûle un mauvais testament qu'il avoit fait, afin que pareille faute demeure dans l'oubly. A l'égard des deux cassettes qui appartiennent à Mad. De Lorme, S. M. veut que vous en fassiez l'ouverture et que vous examiniez s'il n'y a rien de contraire à son service... Sa Maj. ne prenant cette précaution que pour voir si parmi les papiers de cette femme, qui est hors du Royaume, il n'y a rien de préjudiciable au service ». (Ms. cité, p. 414.) — *Foy. SAUX (St-)*.

1. FOREST (PIERRE I^{er}). ? 1587—1675.
(JEAN). ? 1634—1712.
(PIERRE II). 1637—1663.

Pierre I^{er} Forest était calviniste et originaire du Perche. Son père, qui se nommait Pierre, comme lui, n'était point artiste, mais marchand. Il avait épousé Mine Dugué, qui, en 1586 ou 1587, lui donna, à Mortagne, un fils, le Pierre Forest qui devint peintre, et à qui je consacre une partie de cet article. Ce Pierre se maria pour la première fois en 1613, à l'âge de 26 ans environ. Les registres protestants conservés aux Arch. de l'état civil de Paris (Palais de justice) portent cette mention : « Promesse de mariage d'entre Pierre Forest, m^e peintre à Paris, fils de defunt Pierre Forest, marchand, demeurant à Mortagne, et de Mine Dugué, d'une part, et Marie Legou, veuve de François Forestier, aussi m^e peintre. Epousez le jeudi 13 de janvier 1613. » Ce Forestier n'est resté inconnu. Marie Legou vécut assez longtemps femme de Forest, qui épousa Esther Turpin avant 1633. Pierre Forest fut parrain, le 27 mars 1627, de Charlotte, fille de Guillaume Briot, m^e peintre, et sa femme Esther Turpin tint sur les fonts de baptême de Charenton St-Maurice, le 3 janvier 1638, Catherine, fille du célèbre graveur Abraham Bosse, et, le 22 juin 1649, Marie, fille du peintre Henri Chéron. — Pierre Forest mourut le 9 nov. 1675; il fut enterré au cimetière des St-Pères, le lendemain, par les soins de « Pierre Turpin, avocat au conseil d'État et privé du Roy » et de... qui « dirent que le defunt, lors de son décès, estoit âgé d'environ quatre-vingt-huit ans ». L'acte que j'ai sous les yeux, signé : « Turpin, Libourel », qualifie Forest « Maître peintre et ancien garde de la communauté des maîtres peintres sculpteurs de Paris ». — Jean Forest naquit dans le giron de l'Église calviniste; mais il se convertit à la religion catholique. Il était sous la loi de Rome en 1673. Dézal. d'Argenville a dit de lui : « Quoique *philosophe* et d'un *caractère assez particulier*, il se maria et épousa la sœur du célèbre La Fosse ». Ce fut le 4 juin 1673 — le biographe l'ignore — qu'à St-Barthélemy « Jean Forest, peintre du Roy, fils de Pierre Forest, peintre, et d'Esther Turpin, ses père et mère, demeurant Isle du Palais, ledit Jean Forest demeurant, lui, rue du Harlay » fiança et épousa « Elisabeth de La Fosse, fille de feu Anthoine de La Fosse et de Marguerite Langlois, demeurant Isle du Palais à l'enseigne du *Cachet d'or*. » L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « Forest, Elisabeth de La Fosse, etc. » P. Forest et sa femme Esther Turpin, calvinistes, ne signèrent point sur le registre catholique. Dans l'acte du 4 juin 1673, parmi toutes les signatures, ne figura point celle du peintre Charles de La Fosse, probablement brouillé avec celui qui devenait son beau-frère. Le mariage d'Elisabeth de La Fosse ne fut point une occasion de rapprochement entre ces deux artistes, car lorsque, le 27 nov. 1673, Charles se maria, Jean Forest et sa femme s'abstinrent d'assister à la cérémonie. Faut-il attribuer le froid régnant entre les deux beaux-frères à ce « caractère assez particulier » de J. Forest dont parle d'Argenville ? Je n'oserais l'affirmer. — De son mariage, Jean Forest eut deux filles : 1^o *Marguerite-Elisabeth*, née le 30 mars 1674, et qui, le 14 sept. 1699, épousa le célèbre peintre Nicolas de Largillière. Elle mourut plus qu'octogénaire le 25 déc. 1756; 2^o *Elisabeth-Marguerite*, qui épousa un con-

trôleur des guerres, nommé Louis Dufour. Elle naquit jumelle de sa sœur en 1674. (Reg. de St-Barthel.)

Jean Forest n'était pas le seul enfant de Pierre Forest et d'Esther Turpin. Je lis dans un des registres protestants que, le 2 sept. 1637, naquit un frère à Jean, et que le 20 on le baptisa sous le nom de *Pierre*. Outre ce frère, Jean Forest eut trois sœurs, dont je n'ai pas les baptisaires : l'une, *Marie*, mourut, le 14 août 1688, âgée de 34 ans, femme de Jean Fournier, commissaire de la marine, demeurant place Dauphine, à l'Image de saint François. Remarquons que « 34 ans » doit être une faute du rédacteur de l'acte que j'abrège. Il faut lire, peut-être : 43 ans; ce qui au lieu de la faire naître en 1654, la ferait naître en 1645. On ne peut guère supposer, en effet, qu'Esther Turpin ait eu des enfants de 1634 à 1654. L'autre sœur de Forest avait épousé Jean Libourel, avocat en Parlement, qui mourut, âgé de 62 ans, le 7 fév. 1689, dans la maison de son beau-frère, « à la pointe de l'île, vis-à-vis le cheval de bronze » (la statue de Henri IV). La troisième sœur de Jean Forest fut *Susanne*, qui mourut « âgée de sept semaines » le 20 mars 1646; on l'enterra aux Sts-Pères le 21.

Jean Forest mourut le 17 mars 1712, et fut inhumé à St-Barthélemy, le lendemain, en présence de Nicolas de Largillière et de Louis Dufour, ses deux gendres. L'acte de son décès dit qu'il était « aagé d'environ soixante et dix-huit ans, peintre ordinaire du Roy et conseiller honoraire en son Acad. Roy. de peint. et de sculpt. ». Si ses gendres étaient bien informés de son âge, et l'on peut le supposer, Jean Forest était né en 1634 et non en 1636, comme l'a dit d'Argenville. Jean Forest avait été admis à l'Académie étant encore protestant; il en fut exclu, dit-on, en cette qualité, et ne fut réintégré que le 25 avril 1690. On a vu qu'il était déjà catholique en 1673; comment avant cette époque put-il être frappé d'exclusion à cause de sa religion? Ce ne fut qu'en octobre 1681 que les scrupules religieux du Roi écartèrent de l'Académie les calvinistes, et que Michelin et Lespagnaudel furent éloignés d'un corps où le dernier reentra après son abjuration, le 1^{er} décembre 1685. Je crois que Jⁿ Forest entra religieux à l'Académie, et qu'il se convertit sans avoir quitté la compagnie, et de son propre mouvement.

J. Forest fut parrain du premier enfant de Largillière; Marguerite-Elisabeth de La Fosse, sa femme, tint le second. Elisabeth-Marguerite Forest, femme de Dufour, répondit pour le troisième. Le 23 oct. 1673, Jean Forest fut parrain d'une fille de René Frenin, le sculpteur, qui, le 23 juill. 1688, tint sur les fonts un fils du peintre Jean Cotelte. Le 21 juin 1680, Elisabeth de La Fosse fut marraine d'une fille de François de Troy.

Le Loivre ne possède aucun ouvrage du paysagiste Jean Forest, qui eut, dans son temps, une grande réputation, que Dézal. d'Argenville traitait de « grand peintre » et que Mariette nommait le « célèbre Forest ». — Pierre H Forest, frère de Jean, et que j'ai dit né en 1637, se convertit à la religion catholique. Il mourut âgé de vingt-six ans : « Du vendredi 21 sept. 1663, fut inhumé écans defunt Monsieur Forest le jeane, peintre du Roy, bourgeois de Paris, décédé en sa maison sur le quay de l'Horloge du Palais ». (Reg. de St-Barthel.) — Voy. BOSSE, BRIOT, COTELLE, LA FOSSE, LARGILLIÈRE., TROY (de).

FORMÉ (NICOLAS).

1609-38.

J. Benj. de La Borde a nommé ce musicien dans son *Essai sur la Musique* (1780); il n'a rien su de lui, sinon qu'il avait eu de la célébrité et qu'il avait succédé à Eustache Du Caurroy dans sa charge de Compositeur de la musique de la chapelle du Roy. Je sais peu de chose de N. Formé; je sais cependant un peu plus avancé de La Borde à cet égard. Comme son prédécesseur Eustache Du Caurroy dans la maîtrise de la chapelle de Henri IV, Nicolas Formé fut chanoine de la S^{te}-Chapelle du palais. Le 7 août 1609, Du Caurroy mourut, et le jour même Formé fut nommé par le Roi à la place du défunt. Voici ce que je lis à cet égard dans un registre de dépenses de la Maison royale pour l'année 1609 (Arch. de l'Emp. KK. 152): « A M^r Nicollas Formé retenu, le 7 aoust par le Roy en la charge de soubz maistre de sa chapelle de musique et Compositeur en lad. chapelle, que nagüeres souloit tenir et exercer feu maistre Eustache du Caurroy... 720 l. » Dans l'Etat de la Maison du Roi pour les années 1636-43, Formé est porté comme « compositeur de la musique de la chapelle » aux gages de 600 l. Je vois que le 1^{er} janvier 1633, il fut parrain d'un fils de Paul Auger, Surintendant de la musique de la chambre du Roi. Le baptistaire de Nicolas Auger le qualifie: « chanoine de la S^{te} Chapelle de Paris et maistre de la musique de la chapelle du Roi ». — Morand (Sauveur-Jérôme), chanoine de la S^{te}-Chapelle, dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle royale du palais* (in-4^o, 1790), a consacré un article à Nicolas Formé; selon cet auteur, qui put être bien informé, Nicolas était Parisien; il fut chanoine de la S^{te}-Chapelle du 11 novembre 1626 à l'année 1638, où il mourut. D'abord chanteur, il se fit remarquer par la justesse de sa voix de haute-contre; compositeur, il imagina les « motets à deux chœurs que les maîtres de musique ont imités et copiés ». C'était un homme « naturellement de mauvaise humeur », ce qui devait le rendre d'un commerce assez désagréable. Il était tellement sensible aux beautés de sa musique, qu'il lui arrivait parfois, quand il l'entendait, de tomber en pâmoison. Un jour qu'il faisait exécuter devant la cour une de ses compositions, le plaisir qu'il éprouvait fut si grand, qu'il se trouva mal, tomba sur le parquet, se blessa et ne revint que difficilement à lui. La Reine, qui l'estimait fort, le fit porter à son logis dans sa propre litière. En 1638, quand N. Formé fut mort, Louis XIII, grand admirateur de son talent, envoya chez le défunt un exempt se saisir de toutes ses œuvres, lui ordonnant de les lui apporter, comme choses précieuses. Une armoire les reçut, dont le Roi garda la clef, qu'il ne confiait qu'à une personne sûre, quand il voulait faire exécuter quelque belle chose de son cher maître de chapelle. Ce que n'a pas su Morand, c'est que « Messire Nicolas Formé, vivant, prestre et chanoine de la S^{te}-Chapelle, maistre et compositeur de la musique du Roy », déclara rue Bertin-Poirée le 23 mai 1638, et que le « lundi 29^e », il fut conduit à St-Germain l'Auxer. où l'on fit un service solennel. S. J. Morand dit que Formé fut inhumé dans l'église des Cordeliers; j'y vois une difficulté. L'acte que j'ai sous les yeux ne mentionne pas le transport de St-Germain au convent des frères Mineurs; cette phrase « Le poille qui a seruy un jour sur le corps » pourrait faire croire qu'en effet, après vingt-quatre heures, les Cordeliers vinrent chercher les restes de Nicolas Formé, en convoi,

mais l'ouverture de la tombe étant mentionnée parmi les choses qui furent payées avec le service, fait supposer que l'enterrement eut lieu à St-Germain. D'ailleurs, Formé n'est point cité dans le *Diction. de la ville de Paris* (1779) parmi les personnes remarquables enterrées aux Cordeliers. — Voy. AUGER, CAURROY (du).

FOULLON ou FOULON (BENJAMIN).

xvi^e et xvii^e siècles.

On ne sait presque rien de ce peintre. Un Etat des pensionnaires du Roy, an. 1577 (ibid. Imp. Ms. Dupuy, n^o 852) porte « Bainjamin (sic) Foulon, painctre, neveu de M. Jamet (sic), de son rüant aussi peintre » (c'est Jean Clouet), « pour la somme de six cents livres. » L'Etat des off. de la Reine pour l'année 1586-87 attribue à Foulon 133 l. un sol tournoi comme peintre, et le dit: « neveu de fen maistre Jamet » (sic^o Jamet). Dans les Etats des officiers de la Mais. du Roi, je vois, à la date de 1590, Foulon porté pour 33 livres 1 sol tournoi de gages, en qualité de peintre. (Arch. de l'Emp. KK. 151.) En 1598, il a encore les mêmes gages (Arch., Z. 1341). En 1609, il est porté parmi les peintres qui avaient la charge de Valet de chambre, aux gages de 100 liv. avec cette note: « néant, faute de fonds. » (KK. 152.) Il est encore à 100 livres en 1611 (Z. 1341); à la même somme en 1612 (Etat, Ms. Dupuy 862). C'est la dernière fois qu'il figure sur les Etats, d'ailleurs très-incomplets. Je n'ai pu apprendre à quelle époque mourut Benjamin Foulon, dont la naissance m'est inconnue aussi bien que l'origine. Ce que mes recherches m'ont fait connaître, c'est que Foulon se maria en 1605 ou 1606, à Marie Michel, et que, de cette femme, il eut une fille, dont voici le baptistaire inserit aux registres de St-Eust.: « Da dict jour » (15 mars 1607) « fut baptisée Francoyse, fille de Baniamin (sic) Foulon, peintre de la chambre du Roy, et de Marie Michel, sa femme, demeuré rue de Mardres (sic) à Paris... »

Avant son mariage, Foulon avait eu une maîtresse qui le rendit père. « Le jeudi 25 novembre 1604 » dit le registre de St-Eust. « fut baptisé Pierre, fils de Benjamin Foulon, peintre du Roy, et de Francoise Nicole, la mère, etc. »

M. Frédéric Reiset qui a connu ce dernier acte, l'a publié dans le troisième vol. des *Archives de l'art français*; mais sa leçon, reproduite par M. de Fréville dans un autre volume de cette intéressante collection, diffère de celle que je viens de donner, en ceci qu'elle dit: « Francoise Nicole, sa femme », quand le texte original porte, à n'en pas douter: « la mère ». La variante importe beaucoup. Pour ceux qui ont étudié les registres de St-Eustache, ces mots: « la mère », écrits par les rédacteurs des baptistaires, à la place de: « sa femme », annoncent toujours une naissance illégitime. Il en est de même pour les registres de quelques-unes des autres anciennes paroisses de Paris. Je relève l'erreur commise par M. Reiset, parce que, de sa version, il résulterait que Benj. Foulon eut deux mariages, tandis qu'il n'en eut réellement qu'un. — Voy. GLOUER.

FOUCAULT (LOUIS FOUCAULT DE ST-GERMAIN, comte du DAUGNON, dit le Maréchal de). — Voy. DAUGNON.

FOUQUET ou FOUQUET (LES).

M. Pierre Clément, membre de l'Institut, a pu-

blie un fort homme notice sur le célèbre Surintendant des finances Nicolas Fouquet; mais il n'a pas connu quelques documents que m'ont procurés mes recherches, et qu'il est bon peut-être de publier. Les généalogistes ont dit quels furent le père et la mère de Nicolas Fouquet — comme on écrit aujourd'hui son nom que lui et tous les siens écrivaient : Fouquet; — on va les voir figurer dans certaines pièces que les généalogistes n'ont point produites, et d'abord dans le baptistaire du futur Surintendant, inscrit au Regist. de St-Jean en Grève, sous la date du 27 janv. 1615, et ainsi rédigé : « Nicolas, fils de M^r maistre François Fouquet, conseiller du Roy en sa court de parlement et commissaire des requestes du palais à Paris, et de damoiselle Marie Maupeou, son épouse; le parrain noble homme M^r Nicolas Morely, s^r de Chenenier, conseiller notaire et secretaire du Roy; la marraine Magdeleine Maupeou, femme de noble homme M^r Claude de Bugnons, s^r dud. lieu, conseiller trésorier du Roy en la généralité d'Amiens. » Nicolas Fouquet vint au monde rue de la Verrerie, où demeurait encore, en 1632, son père, ce que j'apprends par l'acte suivant que j'ai trouvé parmi les vieilles minutes de M. Le Monnyer, notaire : « Aujourd'huy est comparu par devant... Messire François Fouquet (*sic*), conseiller du Roy en son conseil d'estat, demeurant à Paris, rue de la Verreye, paroisse St-Jehan en Grève, lequel a recongneu... anoir cédé... à noble homme Angran, greffier des requestes de l'hostel du Roy, demeurant à Paris, rue Quinquampoix, paroisse St-Nicolas des Champs, à ce présent et acceptant, le tiers de l'office de Receueur des consignations des requestes de l'hostel du Roy, dont les deux autres tiers appartiennent tant aud. sieur Angran qu'à Monsieur le président Aubery chacun pour moitié, suivant la declaration faicte par ledit sieur Angran titulaire dud. office, au proffict desd. sieurs Aubery et Fouquet chacun pour une tierce partye, etc. » Cet acte est signé : Angran, et

François Fouquet était mort avant l'année 1651, et n'assista point, par conséquent, au second mariage de son fils Nicolas, mariage annoncé, le 29 janv. 1651, à St-Germain l'Auxerrois, conclu par-devant M^r Baudry, notaire à Paris, le 7 fév. suivant, et béni à St-Nicolas des Champs, le dimanche 5 fév. Je dis le « second mariage », parce qu'en effet, avant d'épouser celle qui fut l'impérieuse et fière madame Fouquet, si différente, dit-on, de sa bonne et sainte belle-mère, Nicolas s'était uni à une damoiselle « Louise Fourché », sur laquelle il ne m'a pas été donné de rencontrer un seul renseignement autre que celui-ci : « Vendredy 23 aoust 1641, service et connoy aux religieuses de la visitation Sainte Marie, paroisse de St-Paul, de deffuncte dame Louise Fourché, vivante femme de Messire Nicolas Fouquet, cheualier, vicomte de Melun et de Vaux, seig^r de Quichillac (?), conseil^r du R. en son conseil d'estat et maistre des requestes ordinaire de son hostel. »

Voici un extrait des conventions matrimoniales

passées entre le Procureur général et M^{lle} de Castille, sa seconde femme; on verra que si Fouquet avait une certaine aisance en 1651, il était loin, bien loin, de cette immense fortune dont l'éclat l'éblouit, et scandalisa Louis XIV, et dont l'exagération sans modestie perdit le Contrôleur général : « Furent prés. en leurs personnes Messire Nicolas Fouquet, cheualier, cons^r du Roy en ses conseils d'estat et privé, et son Procureur général en sa Cour de parlement, seigneur et vicomte de Melun et de Vaux, demeurant à Paris, rue de Matignon, paroisse Saint-Germ. l'Auxer, d'une part; Messire François de Castille, seigneur de Bellasize, aussy cons^r ord^r du Roy en sesd. conseils et direction de ses finances, et dame Charlotte Garrault, son épouse, de luy autorisée, demeurans aussy à Paris, rue du Temple, paroisse Saint Nicolas des Champs, tant en leurs noms que pour et au nom et stipulans en cette partye pour damoiselle Marie Magdeleine de Castille, leur fille, a ce présente, de son libre consentement d'autre part; lesquelles parties, de leurs bons gréz et volentéz, en la présence d'aucuns de leurs parens et amys pour ce assemblez, à scauoir de la part dudict sieur futur espoux de Dame Marye de Maupeou, v^{ve} de feu Messire François Fouquet, vivant cons^r du Roy ord^r en ses conseils et direction de ses finances, sa mère; Messire François Fouquet euesque et comte d'Agde, cons^r du Roy en sesd. conseils; Messire Bazille Fouquet cons^r aulmosnier du Roy, baron de Dannemarye, trésorier de St-Martin de Tours; Messire Pierre Fouquet, cons^r du Roy en sa cour de Parlement, Messire Fleurant Fouquet s^r de Nanterre, Mess^{re} Gilles Fouquet, ses frères; M^{re} Cristolle Fouquet cons^r du Roy en sesd. conseils, et président en sa cour de parlement de Rennes, cousin paternel; de dame Anne de Maupeou, v^{ve} de feu Josias Danian (ou Danian); dame Magdeleine de Maupeou, v^{ve} de feu Mess^{re} Claude de Bugnons, président des trésoriers de France à Paris, ses tantes maternelles; Mons^{rs} Mess^{re} Nicolas de

Bugnons, conseil^r du Roy en son grand conseil; M^r Mess^{re} de Maupeou conseil^r en la cour de parlement; ses cousins du costé maternel; et de la part de lad. dam^{lle} future épouse, de M^{re} Henry de Castille seigneur des Murs, conseil^r du Roy et intendant

des maisons, domaines et finances de Monseig^r le duc d'Orléans, son oncle, hault et puissant seigneur M^{re} Nicolas de Xeuville, cheualier des ordres du Roy, marquis de Villeroy, conseil^r de Sa Maj. en ses conseils, Gouverneur des pays de Lyonois, Forestz et Beaujolais, Mareschal de France et Gouverneur de la personne du Roy, cousin maternel, M^{re} Jean de Castille, cheualier, marquis de Cheuoise (?) et autres lieux, Mess^{re} Nicolas Jeannin de Castille, conseil^r du Roy en sesd. conseils et trésorier de son espargne, cousins paternels de lad. damoizelle... Ont volontairement recongneu et confessé, etc., pour parvenir auquel futur mariage a esté accordé que lesd. sieur Fouquet et dam^{lle} de Castille, futurs espoux, seront vnys et commungs en tous biens, meubles, conquestz et immenbles, suivant la coustume de cette ville, Préuosté et Vicomté de Paris, au desir de laquelle la commnauté et les autres conventions ey après seront reiglées, encores qu'ilz allassent demeurer ailleurs et que leurs acquisitions soient faictes en autres coustumes, auxquelles

ilz ont par esprès desrogé et renoncé... En faveur du quel futur mariage lesdictz sieur et dame de Castille ont donné ausdictz sieur et dam^{le} futurs espoux la somme de cent mil liures tournois, scavoir trente mil cent huit liures six solz en deniers comptans qu'ilz ont baillez, comptez, nombrez et delivrez en la présence des notaires soubszignez en vingt solz et aultres monnoye... et soixante neuf mil huit cens quatre vingtz onze liures quatorze solz en principaux de rentes et arrerages d'icelles eschuez au premier jour du présent mois.... En outre, lesd. sieur et dame de Castille ont encores donné ausdictz sieur et dam^{le} futurs espoux, la maison en laquelle ils sont demeurant seize diete rue du Temple, avecq les maisons et logemens estans sur le denant et à costez d'icelle louez à present deux mil deux cens liures... Ledict sieur futur espoux a doüé et doüe lad. dam^{le} future espouse de cinq mil liures tournois de rente en douaire préfix, pour en jouir suivant lad. coustume... Car ainsi a esté accordé... le samedi après midy quatriesme jour de february mil six cens cinquante vng et ont tous signé, etc. » (Minut. de Baudry, chez M. Hatin, notaire à Paris.)

Voyons maintenant les actes religieux qui précédèrent et suivirent la rédaction de l'instrument qu'on vient de lire : « Du dimanche 29 janvier 1651, publication du 1^{er} ban, entre Messire Nicolas Fouquet, cheualier, conseiller du Roy et son procureur général, vicomte de Melun, de cette paroisse, et d^{lle} Marie Magdeleine, fille de M^r de Castille, seigt^r de Belle isle, conseiller du Roy en ses conseils et de dame Charlotte Jaraut (*sic*), paroisse de St-Nicolas des Champs. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — « Le dict jour » (dimanche 29^e j. de janvier 1651) « a esté publié le premier ban entre Messire Nicolas Fouquet (*sic*), cheual. vicomte de Melun et de Vaux, cons^{sr} ord^{re} du Roy en ses conseils et son procureur général, veuf de deffuncte dame Louise Fouché, demeurant au cul de sac rue St-Thomas du Louvre » (remarque que l'acte passé la veille chez Baudry le dit : « demeurant rue Matignon » ; la rue de Matignon revenait par un retour d'équerre dans le cul-de-sac de St-Thomas), « et damoiselle Marie Magdeleine de Castille, fille de Messire François de Castille, cons^{sr} ordinaire du Roy en ses conseils, et dame Charlotte Garault (*sic*) de Bellasize... dem^r rue du Temple... Epousez le dimanche 5^e j^r du mois de february, aud. an 1651, en présence de dame Marie de Mauprou, veufue de feu Messire François Fouquet, conseil^r du Roy, chef de son conseil de Marine, mère de Messire Nicolas Fouquet », etc. (Reg. de St-Nicolas des Champs.)

On sait que Nicolas Fouquet eut plusieurs enfants : le 31 mars 1656, une fille nommée Marie par « Susanne de Bruc, veufue de feu Messire Jacques de Rougé, cheualier, marquis du Plessis-Bellière, conseil^r ord^{re} du Roy et lieutenant général des armées de Sa Majesté, rue St-Thomas du Louvre. » Mad. du Plessis-Bellière était une amie fort intime de Fouquet, sa confidente en beaucoup de cas, on a dit même le complaisant intermédiaire du Surintendant et de ses futures maîtresses. Plusieurs des pièces du procès de Fouquet mentionnent cette femme.

La veille du jour où Nicolas Fouquet fit baptiser sa fille Marie, une autre de ses filles, nommée aussi Marie, enfant issue de son premier mariage, tint sur les fonts de St-Nicolas « Marie-Charlotte, fille d'André Patelé », avocat au Parlement. Le 2 mars

1656, « Nicolas Fouquet, cheualier, vicomte de Melun et de Vaux, ministre d'Etat, etc. », avait été parrain à St-Roch de « Nicolas Barthelemy, fils de Barthelemy de Quelen de Bronton, M^r de camp du régiment de Xauarre, et de dame Marie Stuard, son épouse ». Il avait signé, selon sa coutume : « Fouquet » en huit lettres fines, longues de dix millimèt., écartées, sans majuscule initiale, et le *q* fait comme un *g*, ainsi qu'il est dans plusieurs signatures des Pocquelin, ce qui a étonné feu Boffara. — Une lettre conservée à la Bibl. Imp. (Ms. Collect. Dangeau, 1708-1725, p. 201) dit que Fouquet vendit sa charge de Procureur général au Parlement la somme de 1,300,000 l. ; on sait par ses propres déclarations qu'il la vendit cent mille livres de plus. La lettre ajoute : « Il avoit eu de sa femme, fille de Jeannin de Castille, qui est presentement au Val de Grâce, 2,800,000 liures. » Il faut reformer doublement ce passage. On a vu que Marie-Madeleine de Castille était fille de François et non de Jeannin de Castille, et que Fouquet avait reçu de sa femme cent mille livres, la maison de la rue du Temple, habitation des Castille, et les bâtiments annexés à cette maison, et loués au prix de 2200 livres. Ceci est loin des pretendus deux millions et huit cent mille livres, qu'il faut peut-être réduire à 280,000 livres ¹. — Dans les Vieilles Archives de la Guerre, j'ai trouvé deux pièces qui intéressent les Fouquet. La première nous apprend que « Fouquet » (Christophe, sans doute), « procureur général au Parlement de Rennes, fut un des notables convoqués par le Roi pour l'assemblée qui se tint aux Thuilleries, du 2^e jour de décembre 1626 au 28^e jour de février 1627. » A cette réunion assistèrent tous les présidents et procureurs généraux du Royaume (vol. XIII, p. 73). La seconde pièce est ainsi conçue : « Aujourd'huy 2^e du mois de juillet 1637, le Roy estant à Versailles, desirant gratifier et favorablement traicter M^r François Fouquet, clere du diocèse de Paris, cy devant conseiller en la cour du Parlement de Paris... Sa Maj. luy a accordé et fait don de l'Euesché de Bayonne, vacant par la mort de Mess^{re} Raymond de Montagne, dernier enesque... » (vol. XLII, pièce 4). Je ne sais par quel degré de parenté ce François Fouquet, tout à fait contemporain du père de Nicolas, tenait à celui-ci. — Les études de quelques-uns de Messieurs les notaires de Paris conservent les minutes d'actes passés par plusieurs des Fouquet. J'ai cité un acte de François, père de Nicolas, que j'ai trouvé chez M. Le Monnyer, et l'acte du mariage du Surintendant, qui m'a été obligamment communiqué par M. Hatin : M. Hatin conserve certains actes de « Marie Madeleine de Castille, veufue de Nicolas Fouquet », passés en août 1686 ; d'autres passés en 1685 et depuis, par « Louis Nicolas Fouquet, vicomte de Vaux, fils de Nicolas ». Une obligation du 15 août 1689 (minutes de Taboué) m'apprend que « madame Fouquet » donna à son fils, à l'occasion du mariage de celui-ci, la somme de cent mille écus, ce qui prouve que la disgrâce qui avait abattu le Surintendant n'avait pas ruiné sa femme, à la vérité, par une sage précaution, séparée de biens d'avec son mari, comme je le vois par un acte

¹ « ... Ensuite on lui a parlé de ses dépenses; il a dit: Je m'offre à faire voir que je n'en ai fait aucune que je n'aie pu faire, soit par mes revenus dont M. le cardinal avoit connaissance, soit par mes appointements, soit par le bien de ma femme. » (Madame de Sévigné, lettre à Pomponne, 4 décembre 1664.)

du 23 juillet 1662, gardé par M. Galin, notaire à Paris. Louis Nicolas Fouquet demeurait rue Montmartre, paroisse St-Eust., en août 1689; il signait : « Fouquet » d'une assez mauvaise écriture. Son frère « Louis François, marquis de Belle Isle », était alors à Paris, mais ordinairement il demeurait « en la ville d'Issoudun en Berry ». Il signait : « L. Fouquet ». Un frère de Louis-François et de Louis-Nicolas, Charles-Armand Fouquet, prieur de Mauregard, demeurait à Paris, rue St-Jacques, maison de St-Magloire. Il signait, le 15 août 1689 : « Fouquet de Foratoire... » Le vicomte de Vaux, L. Nicol. Fouquet, avait épousé Jeanne-Marie Gayon, ce que je vois par un acte du 15 août 1689. M. Hatin a des actes de « François Fouquet (fév. 1635, 1^{er} sept. 1651 et sept. 1653.) M. Pounnet conserve un bail fait par Nicolas Fouquet à Jean Hardy, le 10 déc. 1651; M. Guéin un concordat entre Nicolas Fouquet et Jean-François de Mascaron (12 mars 1636). M. Le Monnyer garde un acte de François Fouquet et de Marie de Maupeou, passé le 19 juillet 1634; un acte du procureur général N. Fouquet du 15 mai 1652, où ce magistrat est dit « un des administrateurs des hospitaux de Paris »; un acte (13 mai 1679) de Louis Fouquet, évêque et comte d'Agde, abbé de Notre-Dame de Ilam (il avait acheté cette abbaye de Pierre du Buisson); un autre acte de lui (8 août 1680), signé : « Louis évesque G. d'Agde abbé de Ham »; enfin, un acte passé par « Louis Fouquet de Belle Isle, comte de Gisors, colonel du régiment de Champagne, gouverneur des ville et citadelle de Metz et pays Messin, et lieutenant général des duchés de Lorraine et de Bar, mineur émané par son mariage, fils du Maréchal de Belle Isle. » Cet acte est du 1^{er} août 1755. M. Fourchy, notaire, possède la minute d'un acte passé chez un de ses prédécesseurs, en avril 1671, par Jean Fouquet, et celle d'un acte d'avril 1693, passé par Louis Nicolas Fouquet et sa femme.

René Lochon grava, en 1656, un portrait de Louis-Nicolas Fouquet, fils du Surintendant. Son modèle avait alors environ cinq ans; il est représenté coiffé d'un petit béguin, vêtu d'une robe de fille, et tenant de la main gauche une rose épanouie. Le même graveur exécuta *ad vivum* un portrait de Louis Fouquet, évêque d'Agde; il est daté : « 8 juillet 1659 ». En 1658, Nanteuil termina et publia un portrait de Basile Fouquet, abbé de Barbeaux; ce portrait fut fait d'après nature, comme le dit le célèbre graveur : « *Ad vivum sculpebat.* » C'est un très-joli morceau, assez bien reproduit par Nicolas de Poilly (sans date). Basile Fouquet est celui que le cardinal de Retz nomme souvent dans ses Mémoires parmi ceux des hommes politiques et des courtisans de la Reine régente qui lui étaient contraires : « Je fus aduerti que l'abbé Fouquet cabaloit contre moi dans le menu peuple, qu'il y jetoit de l'argent et tous les bruits qui pouvoient me rendre suspect » (t. II, p. 220). Parmi les portraits des Fouquet que possède la Bibl. Imp. (département des Estampes) est celui d'un prélat au email de moire, à la figure pleine, ronde, noble et bonne; ce doit être l'image du François Fouquet qui fut évêque de Bayonne. L'épreuve de ce portrait, la seule que je connaisse, est avant toutes lettres et sans noms d'auteurs. Les portraits de Nicolas Fouquet ne manquent pas; le meilleur assurément est celui que publia « *ad vivum* » R. Nanteuil, en 1661. Gaillard donna de cet ouvrage une petite copie assez

bonne. Claude Mellan avait publié, en 1660, un portrait du Contrôleur général, ouvrage médiocre, préférable cependant à celui que Gilles Rousselet donna en 1659. François Poilly a donné, d'après Charles Le Brun, un portrait assez estimable de Nicolas Fouquet. Il ne faut point parler d'un portrait en pied du procureur général signé : « de L'Armessin », c'est de tous points une détestable production. Un portrait anonyme, qu'on pourrait attribuer à Frosue, représente, dit-on, Nicolas Fouquet; la tête en est agréable et a un grand accent de vérité, mais elle ne ressemble point à celle des portraits de Nanteuil et de Mellan; celui-ci rappelle un peu l'abbé Fouquet gravé par Nanteuil. Une remarque en finissant. Plusieurs des portraits des frères de Fouquet sont accompagnés de l'écu des armes de leur maison « l'Écureuil grim pant », aucun mot n'accompagnant cette devise. Le mot : « *Quo non asculdet* » ne se lit que sur le drapeau de la trompette d'une renommée placée par L'Armessin en haut et à droite de sa planche. L'Écureuil n'était donc point la « devise insolente » particulière à Nicolas Fouquet; mais celle de toute sa famille; celle de son père, peut-être, ce dont je n'ai pu m'assurer, au reste. — Marie Madeleine de Castille, veuve de Nicolas Fouquet, se procura, je ne sais comment, le corps de St-Libérat, martyrisé à Carthage, et le fit déposer chez les capucins du faubourg St-Jacques. Elle voulut ensuite que ces reliques fussent transportées à St-Jacques du Haut-Pas, pour y demeurer désormais. La translation des os du martyr fut faite processionnellement, des Capucins à Saint-Jacques; ils étaient renfermés « avec quelques autres reliques dans une chaise de bois d'ébène, garnie de cuivre doré ». (27 août 1690.) (l. Reg. de St-Jacques du Haut-Pas.) — Voy. 1. ARFAIGXAN, CASTILLE, CHAROST, LIBÉRAT, LOCHON, MAUPEOU, MELLAN, NANTEUIL (R.), POILLY et WATTEL.

FOUQUIER DE TINVILLE (ANTOINE-QUENTIN). 1747—1795.

La *Biographie-Michaud* et toutes celles qui ont copié ou abrégé cet ouvrage nomment Fouquier-Tainville ou de Tainville cet homme dont la mémoire n'est pas restée moins odieuse que celle de Robespierre. Dans les tables du *Moniteur universel* son nom est écrit : Fouquier-Thinville; dans le n^o 230 de l'an III de la République, où est analysé son procès, il est écrit : « Fouquier-Tinville. » Cette dernière orthographe est celle qu'avait adoptée Fouquier, lorsqu'il eut supprimé la particule dont, avant 1792, il se parait sous un prétexte qui reste inconnu. Peut-être Tinville était-il le nom de la ferme, du bien rural sur lequel vivait le père de Fouquier, honnête cultivateur; peut-être Fouquier, qui eut deux mariages, épousa-t-il d'abord une demoiselle Tinville ou de Tinville; je n'ai pu connaître sa première femme, dont je sais qu'il eut deux enfants. Quant à la seconde, qu'il épousa vers 1788 ou 1789, elle se nommait Jeanne-Henriette Gérard d'Aucourt. Je n'ai pas trouvé le contrat de ce second mariage, mais j'ai sous les yeux deux baptistaires enregistrés à St-Nicolas des Champs qui m'apprennent : 1^o que, le 8 janvier 1790, naquit, rue de la Croix, un enfant mâle nommé *Auguste*, et qui est dit « fils d'Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, bonrg. de Paris, et de Jeanne-Henriette Gérard d'Aucourt, sa femme ». Ce premier acte est signé « Fouquier de Tinville ». 2^o Que, le 30 décembre 1790, naquit *Adélaïde*, qui

eut pour parrain et marraine : « Pierre-Quentin Fouquier de Tinville, fils mineur, et Aglaé-Victoire Fouquier de Tinville, fille mineure, frère et sœur de l'enfant. » Ce second acte est signé : « A. Q. Fouquier de Tinville, P. E. Fouquier de Tinville. » L'écriture de cette dernière signature me fait supposer que Pierre-E., et non Quentin, comme dit l'acte, pouvait avoir de seize à dix-huit ans. Aglaé-Victoire était plus jeune et ne signait pas encore. Ces deux enfants étaient du premier lit. J'ai vainement cherché leur naissance.

On sait que celui qui fut longtemps le pourvoyeur infatigable du bourgeois porta sa tête sur l'échafaud, et que son procès et celui de ses complices, commencé le 18 germinal an III (7 avril 1795), dura jusqu'au 17 floréal (6 mai). Fouquier et les siens furent exécutés le 18 floréal (7 mai) ; le *Moniteur* du 21 floréal dit que l'exécution eut lieu le 18 vers les onze heures, et l'acte de décès de Fouquier confirme cette assertion, qui rectifie la *Biographie* dont l'auteur prétend que Fouquier fut condamné à mort le 7 mai 1795. Voici cet acte :

« Du 10 prairial de l'an trois de la République » (29 mai 1795), acte de décès du 18 floréal dernier, d'Antoine-Quentin Fouquier, ex-procureur et accusateur public, âgé de 48 ans, natif de Herrouet (*sic*), département de l'Aisne, domicilié à Paris au Palais ; vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès verbal d'exécution en date des 17 et 18 floréal dernier, signé : Josse, commis greffier. « Officier public : Jean-François Bois. »

Notons en finissant que Fouquier, qualifié : ex-procureur par le tribunal révolutionnaire, se qualifiait lui-même : Homme de loi, le 30 décembre 1790. Procureur au Châtelet en 1773, à la place de Cornillier dont il avait acheté la charge, Fouquier de Tinville se retira en 1783, ayant cédé son office à Bligny. Son étude était rue de Bourbon-Villeneuve, près de la rue St-Philippe. (Almanachs Royaux.) — *Voy.* BARRY (DE).

FOUR (FAIRE UN FOUR, OU FAIRE). XVIII^e siècle.

Cette locution qui, dans le jargon des coulisses, signifie aujourd'hui : Manquer son effet, ne pas réussir, tomber devant le public, était déjà usitée au dix-septième siècle parmi les comédiens. La Grange, dans son *Registre-journal*, l'emploie deux fois, la première, à propos des comédiens espagnols, la seconde, à propos des comédiens de Molière : « Mardi, 23 mai 1662, four. » Ce jour-là on fit une si méchante recette qu'on pria les rares spectateurs de s'en aller et qu'on leur rendit leur argent. On les mit poliment dehors. Faire four, ou Faire un four, fut donné certainement aux comédiens français par les farceurs italiens. *For fuori* signifie, en Italie : « Oster, mettre dehors. » Le dictionnaire de l'Académie française n'a point négligé ce terme de l'argot théâtral : « On dit des comédiens qu'ils font Four, pour dire qu'ils renvoient les gens parce qu'ils n'ont pas assez de monde pour jouer. » (Édit. de 1772.) L'édition de 1835 a modifié cette rédaction : « Faire Four se disait autrefois des comédiens lorsque, au lieu de jouer, ils renvoyaient les spectateurs parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour couvrir les frais. » L'Académie aurait dû dire : « Pour payer la garde et les chandelles. » — *Voy.* COMÉDIENS ESPAGNOLS, LA GRANGE, RELACHES DU TH.-FRANÇ.

FOURBAULT (YUO). 1669.

1669.

« A Yuon Fourbault, peintre demourant à Paris

la somme de 8 l. 5 sols tourn. qu'il denoit audit pour marché faiet avecque luy pour paindre deux bannières : c'est assavoir en l'une d'une part l'*image de Nostre-Dame*, et l'autre d'une part et l'autre l'*image St-Denis et ses deux compagnons martyrs.* » (Arch. de l'Emp. Comptes de Louis XII, 1469.)

FOURNIER (LE PÈRE).

Jésuite qui navigua comme aumônier de vaisseau, pendant le règne de Louis XIII, homme instruit et laborieux et qui fit un grand traité de l'histoire de la marine et de la science nautique, dont j'ai dit quelques mots ailleurs. — *Voy.* ASTROLOGIE LYONNOIS.

FOUS EN TITRE D'OFFICE.

Les philosophes ont fait de belles phrases chagrines à propos de la coutume antique qui plaçait un fou sur le dernier degré du trône d'un Monarque.

Et pourquoi interdirait-on la gaieté aux grands de la terre? Les princes n'ont-ils pas des tâches assez rudes et d'assez sérieuses préoccupations pour que le plaisir de rire, à leurs moments perdus, leur soit permis? Louis-Philippe aimait les histoires grasses et salées, les bons gros mots rabelaisiens et les chansons gauloises, qui venaient le distraire un peu et auxquels il riait comme un enfant. Dans son secrétoire, J. Vatout, homme d'un esprit délicat d'ailleurs, il estimait beaucoup une certaine veine plaisante d'où sortaient des drôleries, rimées ou non, dont la vertu était de désopiler la rate de Sa Majesté, et de lui faire oublier pour un instant les tracasseries incessantes de ses opposants bourgeois et les complots de ses ennemis qui avaient pris sa poitrine pour le but de leurs pistolades. Qui penserait à faire un crime à ce prince infortuné de sa tendresse pour un homme dont le dévouement avait embelli l'emploi des *L'Angeli*? — Le Fou de cour était d'ordinaire un pauvre diable d'esprit, besoigneux, fainéant et trop heureux de trouver à titre de l'aumône royale. Il était payé sur le fonds des Menus plaisirs, comme l'étaient sur celui de l'Argenterie les Nains et aussi les poètes, les peintres et les sculpteurs qui figuraient sur l'*Etat* parmi les valets de chambre, quand ils étaient les mieux traités, et après les « hâteurs de la cuisine du commun », parmi les bonnetiers, les menuisiers et les empeseurs, quand ils n'avaient pas l'honneur de servir le prince dans un des offices de la domesticité du corps. Il faut plaindre le fou et non le blâmer; il faut se reporter surtout, pour bien juger son caractère, à cette époque où le dernier rang lui était assigné parmi les familiers et commensaux de l'hôtel, il s'élevait dans l'affection de son seigneur par la vivacité caustique de son humeur, la singulière allure de son imagination dont on craignait les éclairs, la naïveté originale de son esprit, ou la facétieuse habitude de sa parole, parfois délicate, mais souvent grossière et brutale comme la boulaie d'un exempt de la prévôté.

Peu d'auteurs se sont occupés des fous de cour, je veux dire que peu ont fait des recherches sérieuses sur ces personnages qui eurent leur importance et qu'il n'est pas plus permis de négliger que les Nains, lorsqu'on écrit l'histoire des mœurs anciennes et celle des Maisons des princes pendant le moyen âge et jusqu'au dix-huitième siècle. Drenx Du Radier, dans ses *Récitations historiques* (2 vol. in-12, Paris, 1767; Bibl. Imp. Z. 2284. A + j. i.), Gaillard, dans son *Histoire de François I^{er}*, t. VII, p. 213, Brantôme, dans ses *Discours sur Louis XI*

et le Maréchal de Strozzy, citent quelques fous des *xv^e* et *xv^e* siècles. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, reproduit Du Radier et ajoute aux détails fournis par eet auteur la mention d'un Compte des dépenses royales qui se rapporte à une folle et à un fou, familiers de la Maison de Henri IV. J. Bernier consacre quelques lignes à Triboulet dans son *Histoire de Blois*. Messieurs Gimber et Danjou, qui ont eu sous les yeux la partie des registres de la Cour des aides où sont consignées les dépenses des Maisons des Rois et des Reines de France, ne se sont point attachés à la recherche de ce qui touche aux Nains et aux Fous; ils citent des Nains, et, parmi les Fous, seulement Merville, Sibilot et Chicot. (Archives curieuses.) Cependant ces registres contiennent de bien nombreuses mentions qui font connaître les Fous des princes, depuis 1352 jusqu'à 1594, et ne sont pas les moindres curiosités qu'on peut tirer de ce recueil des Comptes, par malheur très-incomplet, et dans lequel le temps et les incendies ont fait de bien fâcheuses lacunes.

Je n'ai ni la prétention, ni le temps, ni l'espace qu'il me faudrait pour écrire une histoire, même abrégée, des Fous en titre d'office; seulement, pour cette histoire, qui tentera peut-être un jour la plume de quelque auteur pareux dont la patience reculerait devant un travail de recherches où s'est longuement exercée la mienne, je veux faire ce que j'ai fait pour celle des Nains et réunir ici tout ce que j'ai pu trouver sur le sujet des Fous.

Chez les anciens, comme au moyen âge, les princes permettaient rarement à leurs courtisans de leur faire entendre des vérités crues. Les sages, avec leurs lourdes maximes, leurs remontrances gourmées, leurs avertissements qui se coloraient d'opposition, et, sous prétexte d'indépendance, se faisaient parfois insolents, les sages les ennuyaient. Ils voulaient que la vérité leur apparût avec un visage moins solennel, qu'elle leur vint riante et humaine, et non pas triste et prêchante. L'histriion qui faisait son métier du rire, le bateleur qui, pour plaire, savait amuser, le bouffon qui, dans les entraînements de sa folle gaieté, savait placer avec adresse une leçon utile et parfois hardie, trouvaient dans leurs palais un accueil empressé qu'y auraient en les philosophes, s'ils avaient voulu être moins rebûgnés et moins pédants. Les acteurs d'atellanes, sous leur masque comique, avaient le droit de lancer l'épigramme aux rois qui riaient de leur audace..., quand elle n'allait pas trop loin pourtant. La licence était permise aux fous spirituels, et le rire qu'ils excitaient les absolvait de leurs impertinences. La liberté eut de tout temps des organes plaisants: les bouffons dans l'antiquité, les fous dans les cours du moyen âge, les mariottes du pont Neuf, en face du Louvre, Pasquin et *Pucicella* à quelques traits d'arbalète du Vatican. Erasme eût pu dire des histrions et des fous, que les rois et les grands seigneurs avaient à gages dans l'antiquité et dont ils se faisaient peut-être un peu trop des compagnons, ce que dans son *Eloge de la folie* il disait des fous pensionnés par les princes ses contemporains: « Ils donnent ce que les princes souhaitent le plus, de bons mots, des railleries, des traits satiriques et des saillies à faire éclater de rire. Remarquez le beau privilège des bouffons; eux seuls sont en droit de parler sincèrement sans offenser... c'est aussi ce qui fait le plus d'honneur aux fous; car ils ne dissimulent point les défauts et les vices des Rois; que dis-je? ils s'é-

chappent souvent jusqu'à les insulter et leur dire des injures sans que ces maîtres du monde s'en fâchent et s'en offensent. » (Erasme, traduit par Gueudeville; Paris, 1757, p. 82.)

Le plus ancien de ces francs parleurs que me fassent connaître les Comptes des Maisons du Roi et des princes, conservés aux Archives de l'Empire sous la cote KK., est *Maître Jehan Arcemalle*, qui, ayant eu l'honneur d'être, pendant les dernières années du règne de Philippe VI, fou du Dauphin, le fut, en 1350, du Roi Jean et servit ce prince pendant au moins cinq ans, après que celui-ci fut monté sur le trône. Maître Jehan avait pour camarade à la cour *Mitton* qui, entretenu par le Roi et payé sur sa cassette, appartenait cependant à Charles, Dauphin de France, celui qui, en 1364, devint le Roi Charles V. Maître Jehan et Mitton sont nommés plusieurs fois dans le compte de l'Argenterie du Roi pour les années 1351-1355 (Arch. Imp., KK. 8). Ainsi, p. 9, on lit: « Pour faire et forger vne pate d'argent et vn bouillon d'argent pour le haunap de Madre de Maistre Jehan, le fol du Roy... 1x s. paris. » Même page: « Pour faire et forger la tasse et garnison d'une ceinture d'argent... pour Mitton, fol du Dauphin. » Des articles relatifs à Mitton se lisent aux folios 59, 63, 84, 110, 201 et 207 du même compte. De 1355 à 1380, je ne trouve aucune dépense faite pour les fous par les argentiers du Roi; mais bien des registres manquent à la série des comptes de ces serviteurs de la Maison royale. Une mention de Sauval nous apprend que Charles V eut deux fous, l'un qui avait nom *Thevenin*, et l'autre dont le nom est resté inconnu, et qui moururent, le premier en 1374, le second à une époque qu'on ignore. Thevenin fut enterré dans l'église de St-Maurice, à Senlis, par ordre de son maître, qui lui fit dresser un tombeau, sur lequel étaient une figure de marbre, vêtue du costume des fous, et l'épithape suivante: « Ci-gît, Thevenin de St-Legier, fol du Roy nostre Sire, qui trespassa le vii. iuil. l'an de grâce m.ccc.lxxiv. Priez Dieu pour l'âme de li. » Quant au compagnon de Thevenin, Sauval et Du Radier disent qu'il fut enterré à Saint-Germain l'Auxerrois. Son tombeau avait disparu quand Sauval fit son grand travail sur Paris, car il ne cite pas l'épithape du fou. Ce fou n'était probablement autre que Mitton, qui, à l'avènement de Charles V, devint Fou du Roi, de fou qu'il était de Monseigneur le Dauphin. Quoiqu'il en soit, Thevenin de St-Léger n'eut une des charges de fou qu'après 1355; car il n'est jamais nommé de 1352 à la fin de 1355.

En 1380, Maître Jehan brillait encore à la cour. Le compte de l'Hôtel du Roy Charles VI pour cette année (KK. 30), note, p. 7^o, une dépense de 33 sous paris, remboursée le 31 oct. 1380, à « Maître Jehan le fol du Roy, lequel avoit à dire » (selon son dire): « unq cheual qui fu retourné à Crespy ». Maître Jehan Arcemalle, qui avait déjà 29 ans au moins de folie au service des rois de France (de 1351 à 1380), avait encore son grand-père en 1380. Le bonhomme vint à Paris voir son petit-fils, et le Roi lui fit payer son voyage de retour. Je lis, en effet, p. 21^o (KK. 30): « Le père grant Jehan fol du Roy » (le grand-père de Jean, fou du R.) « qui estoit venu devers le Roy, pour don fait à lui par commandement dud. seigr^r pour s'en retourner en son pais; vendredi 28 jour de déc. 1380, 4 liures xv s. paris. » — « à Maître Jehan Arcemalle fol du Roy, pour don fait à lui par commandement dud. seigr^r

pour avoir chausses et soulers et autres menues nécessités; lundî 15^e jour d'octobre 1380. » Une dépense de la même nature, enregistrée p. 43^{vo} des comptes de l'Argenterie pour l'année 1387 (KK. 18), est la dernière qui concerne Jean. Il paraît qu'il mourut cette année-là. — Maître Jehan mort, apparaît *Haincelin Coq*. Dans un compte de « Jehan de Saumur cordonnier et valet de chambre du Roy » dont les articles sont relatés dans celui de l'Argenterie (KK. 18), on trouve « huit douzaines et neuf paires tant hotines, sollers comme chausses semelées, au prix de 4 s. paris. la paire, et 3 paires de housiaux, au prix de 16 s. paris. la paire » liurées, du 1^{er} janvier 1386 au dernier jour de juin en suivant 1387, à Haincelin Coq, fol du Roy, si comme il appert par la certification de Jehan l'aucou, varlet et garde dud. fol. » — Le frère du Roi, Louis, alors duc de Touraine et plus tard duc d'Orléans, avait son fou nommé ou surnommé *Coquinet*. Isabeau de Bavière avait le sien qu'on nommait *Guillaume Fouel*. A celui-là le Roi donna, le 7 avril 1387, cinq aunes de drap vert pour une houppelande et un chaperon. Colin Castille, valet et garde de Coquinet, reçut des souliers, bottes et housiaux autant qu'en avait eu Haincelin Coq, à qui, le 2 mars 1387, on donna, ainsi qu'à Coquinet, trois aunes d'iraigne et trois de drap vert, pour se faire une longue houppelande (p. 76. KK., 18). Le jour de Pâques 1388, Haincelin Coq et Coquinet portèrent de longues houppelandes vertes fourrées de dos de petit-gris rouge (KK. 19, p. 132). — Le Dauphin Louis, fils de Charles VI, avait un fou nommé *Guillaume Crosson*. Au registre des comptes pour l'année 1399 (KK. 27, fol. 44^{vo}), je lis : « A Robert de Varennes, pour la broderie par lui faite sur une houppelande de drap noir, pour Maître Guillaume Crosson, fol de Monseigneur le Dauphin, c'est assavoir fait sur la manche senestre un grant Dauphin, et autour d'icellui un grand chapeau de broderie de branches et tyges de gemestres et autres devises, de soye de plusieurs couleurs, la som. de 36 sols parisis. » — Coquinet vivait encore en avril 1404, comme on le voit par le registre 1494-2, suppl. fr. (Ms. de la Bibl. Imp.), où il est nommé, p. 46. Le 20 may 1404, il reçut, aussi bien qu'Haincelin Coq, « une houppelande d'iraigne vermeille doublée de taffetas vermeil ». Jacquet Coiffier et Edouard Lefort, « varlets desdits folz », reçurent pour « leur liurée de la fête de pentheoste » des houppelandes et des chaperons « de fin drap vert gay de Rouen ». Coquinet était mort sans doute en 1407, car, dans le registre KK. 29, je vois Haincelin Coq nommé tout seul. A cette époque, le valet commis à sa garde était un certain Perron Ducreux. Quand mourut Coq, le fou du Roi? C'est ce que je ne saurais dire. — Dans la série des comptes de la Maison royale, je ne vois aucune mention de fous du Roi entre 1408 et 1454. A cette dernière date, le compte de l'Argenterie de la Reine Marie d'Anjou nomme une folle de Sa Majesté. Ce volume (KK. 55) contient, p. 97, sous la date du 27 oct. 1454, la mention que voici : « Deux aunes » et demie drap estrange, du prix de 30 s. tourn. » l'aune, et une aune de vert gay du prix de 20 s. » tourn., délivré aud. Beaujon (tailleur de la Reine), » pour entailler et faire robe et chaperon pour *Mi-chon*, folle de ladite dame. » Sous la date du 7 nov. 1454 : « A Huet Bictou, homme de labour, demourant près de Chinon, pour avoir ledit jour conduit sur un sien cheval par l'ordonnance de ladite dame,

dud. Chinon à quatre lieues par delà en une place qui est à madame de Furgières, Michon, folle de lad. dame, pour *illec* demourer avecques madite dame de Furgières jusques ad ee qu'il plaise à mad. dame (la Reine) l'envoier querir, par marchié à lui fait, 13 s. 6 deniers tournois » (p. 100). — En 1458, le fou de Charles VII était un nommé *Colart*, qui avait reçu le surnom de *Monsieur de Laon*. Le compte de l'Argenterie pour cette année (vol. KK. 51), contient, p. 85, la partie suivante : « A Jehan Lalement, marchand suivant la cour du Roy nostre seigneur, pour 6 aunes veloux bleu... pour faire une robbe à maistre Colart, fol dudit seigneur appelé Monsieur de Laon... taffetas vert pour doubler les poignets... » — Je trouve dans le registre des comptes de l'Argenterie du Roi Charles VIII pour l'année 1487 (KK. 73), plusieurs mentions du fou du Roi, mais jamais son nom. Quelques vêtements faits pour lui sont désignés aux pages 139, 140, 142, 143 et 145^{vo}; mais le détail en est sans intérêt. — Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, avait une folle en 1492. Je lis dans le reg. (KK. 83), p. 97 : « A Sinoecte, poure femme, mère de la folle de la Roynie, la somme de 17 l. 10 s. toarn. que lad. dame a ordonné et ordonne lui estre baillez et ausmonez, pour luy aider à vivre et s'en retourner en sa maison (18 janvier 1492). — Un registre appartenant à la Bibl. Imp. (Ms. 8463) nous apprend que, le 17 janvier 1499, le Roi fit faire pour « un fol nommé *Le Vicome*, lequel jectluy seigneur a fait habiller à son plaisir », un vêtement de tous points conforme à celui que devaient porter les quatre tambourins de son écurie (p. 169^{vo}). Ce Le Vicome était-il fou en titre de Charles VIII? Il est permis, je crois, d'en douter. La rédaction du compte me laisse croire que ce bouffon n'était pas le fou ordinaire du Roi, mais un fou suivant la cour, un fou momentanément attaché au service de Sa Majesté. Les documents que j'ai sous les yeux me font voir qu'entre les bouffons en titre, il y avait, en effet, des fous suivant la cour. *Dazo* et *Robinet* étaient de ce nombre en 1454; ils tenaient à la Maison du Roi seulement par occasion, n'étaient point sur l'État ordinaire et ne recevaient pour tous gages que de petites gratifications, des aumônes, et parfois des vêtements. C'étaient des fous de place publique ou de foires dont la gaieté plaisait pour un temps aux princes et qui les suivaient dans leurs voyages, jusqu'à ce que d'autres plus amusants les vinssent supplanter. Dans les comptes de Marie d'Anjou, je trouve ces deux articles : « A vng poure fol nommé *Dago*, suivant la court, vng escu ou 27 s. 6 deniers tournois, le 2 nov. 1454 » (KK. 55, p. 128). « A vng poure fol nommé *Robinet*, aussi suivant la court, le 10 nov. 144, 10 s. tourn. (p. 128^{vo}). Le fou en titre d'office du bon Roi Louis XII fut *Triboulet*. Celui-là a laissé un nom devenu, pour ainsi dire, proverbe. Il vaut qu'on en parle un peu longuement et qu'on cherche à le connaître mieux qu'on ne l'a connu jusqu'ici. Je vais essayer de rendre à cette figure, qu'on a faite hideuse et misérable, sa véritable physionomie. Voyons d'abord le portrait dessiné par J. Bernier : « Loïn d'estre un de ces foux spirituels qui réjouissent par de bons mots, ou qui disent au hasard quelque chose de sententieux, ce n'estoit qu'un pauvre hébété, natif de Foix-lez-Blois, dont les naïvetés sans doute n'auroient pas esté du goût de nostre siècle. Quoi qu'il en soit, comme les pages, les laquais et les enfants abusoient de sa misère, le Roy Louis XII eut la charité de le

commettre aux soins d'un homme qui empêchât qu'on ne lui fit mal. C'est pourquoi Michel le Verroy parut employé dans l'État de la Maison du Roy en qualité d'aide et de gouverneur de Triboulet. » J. Bernier, *Histoire de Blois* (in-4^o, 1682; Bibl. Imp., L. 94; preuves, p. xxxix). Ainsi, selon Bernier, Triboulet n'était qu'un idiot dont se moquaient les enfants et les valets, et que le Roi retira par pitié des carrefours de la ville, où le peuple tourmentait ce pauvre diable. Je erois que les faits ne sont point parfaitement d'accord avec cette assertion du respectable historien de Blois. Je ne pense pas que Louis XII, dont l'esprit était assez délicat, eût mené à l'armée avec lui, en 1509, un misérable hétébé, et se fût donné, pendant la campagne, le triste délassément que pouvait procurer tout au plus, à des laquais grossiers ou à des soudars moqueurs, le spectacle d'un être stupide. Si Triboulet eût été celui qu'à dépeint J. Bernier, je ne doute point que le roi ne lui eût donné une chambre en son hôtel, un gardien pour veiller sur lui, une pension pour vivre et un prêtre pour dégrossir son esprit et élever un peu son âme; mais il ne l'aurait pas traîné à sa suite jusqu'à Venise; il n'en aurait pas embarrassé ses équipages et surechargé sa cour. Il faut absolument admettre que Triboulet fut, dès ses jeunes ans, un personnage aussi plaisant d'esprit que grotesque de corps; il faut l'admettre avec Jean Marot, qui le connut, et que Bernier a cité, sans tenir assez compte de ce qu'il a dit du fou de Louis XII. Dans son récit poétique de « *la Prise du chasteau de Pesquière* » (p. 142, Œuvres de Jⁿ Marot, Paris, in-12, 1723; Bibl. Imp. Y. 4483-1-2), le chroniqueur dit de Triboulet :

« Triboulet fut un fol, de la teste escorné.
Aussi saige à trente ans, que le jour qu'il fut né,
Petit front et gros yeulx, nez grand, et taille à voste,
Estomac plat et long, haulz dos à porter hote;
Chacun contrefaisoit, chanta, dansa, prêcha,
Et de tout si plaisant, qu'one homme ne facha. »

Cette peinture, qui doit être ressemblante — on peut dire d'elle ce qu'on est toujours porté à penser de ces portraits anciens dont on n'a pas connu les originaux et qui frappent par leur air de parfaite vérité — cette peinture donne l'idée d'un individu singulièrement façonné par la nature, sorte de singe laid, voûté, ayant le nez fortement saillant entre deux gros yeux surmontés d'un front étroit et déprimé; mais aussi d'un homme dont le cerveau fêlé était incapable d'idées sérieuses et raisonnables, homme incomplet du côté du bon sens, gai cependant, caustique et railleur, parodiste amusant et méchant d'une façon si plaisante, et il faut croire si mesurée, qu'il ne fâchait aucun de ceux qu'il contrefaisait. Les idiots, les hétébé, n'ont pas de ces allures; ils n'ont aucune sorte d'esprit, et leur lourde naïveté n'a jamais un trait original qui puisse plaire, ou même un mot drôle, fût-il brutal et mal-séant, qui puisse provoquer le rire. Ils sont niais et insupportables; ils peuvent inspirer la pitié, mais non provoquer la gaieté des honnêtes gens. Triboulet n'était point de ceux-là. C'était apparemment un malheureux garçon qui n'aurait su se gouverner lui-même, travailler pour vivre, se défendre contre la populace insolente, ou se garer des attaques de la maligne enfance; sans avoir de la délicatesse dans l'esprit, de la finesse dans la gaieté, il avait sans doute une certaine justesse dans le coup d'œil, et

surtout une sorte de verve téméraire qui rendait comiques ses discours, extravagants et difformes comme sa personne. Je ne voudrais pas prendre la défense de Triboulet plus qu'il ne convient, mais en insistant, après Jean Marot, sur les traits qui ont échappé à Bernier, ou qui n'ont pu adoucir ses mépris, il me semble que je justifie et défends Louis XII, dont la bonté fut grande pour un être chétif qui abrita peut-être sa faiblesse et sa timidité derrière un rôle de fou, et se vengea sur les courtisans gracieux et bien disants de ses disgrâces corporelles. Quoi qu'il en soit, Triboulet fut le bouffon du Roi et de sa cour; il fit la campagne de Venise, et, à Pescaire, pendant la canonnade, il eut une grande peur. Mais sa terreur, à ce demi-treuve enfant qui n'était pas né pour la guerre, était bien excusable, s'il est vrai, comme l'affirme Jean Marot, que le bruit du canon fut si épouvantable :

« Qu'il n'y avoit souldart, oyant telle tempête,
Qui dessus les carnaulx osast montrer sa teste. »

Quand les hommes d'armes français ne se hasardaient pas à mettre la tête au-dessus des remparts crénelés, Triboulet avait bien le droit de se cacher « souz un liet de cañon » et d'y rester jusqu'à ce que, le vacarme apaisé, on vint le tirer de là.

François 1^{er} trouva Triboulet dans la succession de son devancier, et le prit avec les autres charges et bénéfices de la couronne. Bernier nous apprend que Louis XII avait donné au fou Michel Le Verroy pour « aide et pour gouverneur ». Je vois dans un Compte de la Maison du Roi pour l'année 1523 (Arch. Imp., KK., 98, fol. 185) un article, classé parmi les dons de Sa Majesté, qui me fait connaître que Triboulet eut un autre protecteur, sans doute à la mort de Le Verroy : « Dons faictz par le Roy. A François Bourcier, gouverneur de Triboulet, la somme de cent liures tournoys » (à peu près 400 fr. de notre monnaie) « a luy donnée et ordonnée par le Roy nostre sire en ses lettres patentes duement vérifiées et expédiées par les généraulx des finances le sixiesme jour de february mil cinq cent vingt-troys (1523) tant pour ses gages de cette présente année commencée le 1^{er} jour de janvier 1523 et finie le dernier jour de décembre 1524, que aussi pour blanchir et entretenir du linge blanc et payer le logis dud. Triboulet ». Aucune mention de ce genre ne se trouve dans les Comptes de 1529 (KK, 99), comptes qui, dans la série des pièces financières gardées par les archives impériales, suit immédiatement celui de 1523. L'allocation accordée à François Bourcier lui fut-elle retirée, ou bien Triboulet était-il mort en 1529? Triboulet était mort, je crois, avant qu'on dressât le compte de 1529, et voici comment je le démontre. On a vu que Jean Marot dit : « Triboulet fut un fol » qui « chascun contrefaisoit... » qui « chanta, dansa, prescha », et non : Triboulet est un fou qui contrefait chacun, qui danse, chante et prêché; quand Jean Marot composa son *Voyage de Venise*, Triboulet était donc mort, « aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né ». Or, j'ai établi (article : Marot) que l'historien poète de Louis XII était décédé avant 1529, et je me crois en droit de conclure que le fou, dont il dessina si vivement la silhouette au profil accidenté, avait précédé son peintre dans la tombe. L'épithaphe latine faite à Triboulet par le poète français Voulteir (ou Valterius), et publiée dans les œuvres de celui-ci (Paris, in-12, 1538;

Bibl. Impériale, V, 2818), ne porte point de date, et je ne vois pas pour quelle raison on la reporterait à 1536 pour fixer à cette époque la mort de Triboulet. M. Weis, dans la *Biographie-universelle*, s'est bien gardé de conclure ainsi. Il a dit que le fou de François I^{er} mourut avant 1536; le *Dictionn.* de Bouillet aurait dû être aussi prudent. Tous les biographes ont cru que le nom véritable du bouffon des cours de Louis XII et de François I^{er} était : Triboulet. Il n'en est rien pourtant. Le nom de sa famille était *Ferial*, *Ferial* ou *Le Ferial*, car je ne sais à quelle orthographe m'arrêter, en présence de deux documents qui me montrent trois variantes. Ces documents sont les comptes de 1523 et ceux de 1529, dont j'ai parlé plus haut. Je lis dans le premier : « A Nicolas Le Ferial, frère de Triboulet, aussi enfant de cuisine, la somme de soixante liures tournois ». Dans l'autre, à la page 20 : « Galoppins et enfans de cuisine... Nicolas Ferial, frère de Triboulet, 60 l., et vi^{xx} (140). A Nicolas Ferial, aussi enfant ordinaire de cuisine du Roy, la somme de soixante liures tournois. » Triboulet avait donc protégé son jeune frère, et si son crédit n'avait pu lui obtenir un office un peu important — il était de trop basse extraction pour être admis parmi les pages et, à plus forte raison, parmi les enfants d'honneur — il lui avait assuré une entrée dans les cuisines du Roi et un rang parmi les marmitons, qui servaient à la suite des hâteurs, tournaient les broches, épiluchaient les herbes et faisaient les commissions du maître queux et de ses aides. En 1535, Nicolas Ferial faisait encore partie de la cuisine du Roi; il avait vieilli et ne figurait plus parmi les enfants; il était devenu porteur. C'est entre les serviteurs de ce rang qu'il est classé dans un Etat des officiers de la maison de François I^{er} pour les années 1534 et 35. (Als., Bibl. Imp., ancien fonds, n^o 9844.) On lit dans ce document : « Nicolas Ferial, frère de Triboulet, 70 l. tourn. »

Et maintenant, pourquoi ce nom de Triboulet? Il me semble évident qu'on baptisa le pauvre Ferial de ce nom parce qu'il subissait l'ennui de continuelles *tribulations* de la part de ses camarades et de la populace de Blois; il était Ferial le tourmenté, l'affligé. Quelque Italien ou quelque Espagnol de la cour de Louis XII, quelque clerc de l'aumônerie, ou bien des écoliers de la ville, lui donnèrent probablement un surnom qui, pris au latin ou à la langue italienne, exprimait l'idée du déplaisir, du tourment, en même temps qu'il faisait allusion au chardon (*Tribulus*, *Tribulo*), dont la tête, armée de petites pointes, pique ceux qui la touchent, comme piquait de ses railleries le malheureux Ferial, obligé de riposter à d'incessantes provocations. Ferial *Tribulatus* ou Ferial *il Tribulato* devint bien vite le triboulet et Triboulet, je n'en doute guère; mais, selon ma coutume, je ne l'affirme pas. Au reste, le surnom de Triboulet était devenu le nom propre de quelques familles contemporaines des Ferial de Blois. Ainsi, je vois dans le registre des Menus plaisirs du Roi pour l'année 1529 (Arch. Imp., KK, 400) : « Pirame Triboulet, orfèvre, demourant à Paris. » Dans les baptistaires de St-Sulpice, à la date du 16 nov. 1616, je trouve un Jean Triboulet, maître apothicaire à Paris. Les anciens registres de St-Eustache contiennent des actes d'un Fiacre Triboulet, maître cordonnier, qui eut de nombreux enfants au commencement du xv^e siècle. J'ai vu ailleurs un Tri-

boulet, huissier, je crois, au Châtelet. Je n'ai pas noté tous ceux que j'ai rencontrés, parce que cela importait peu. A quel âge mourut Triboulet? Si l'on se rappelle qu'il mourut — je le crois du moins — avant l'année 1529 et que Marot dit qu'il fut « aussi sage à *trente ans* que le jour qu'il fut né », on pourra conjecturer que vers 1525 ou 1528, il mourut âgé d'environ trente ans, et que, par conséquent, il était né dans les dernières années du x^v siècle, en 1495 ou 1496. A ce compte, il aurait eu seulement de treize à quatorze ans en 1509, au siège de Peschiera. Son frère, Nicolas Ferial, que nous voyons « *enfant ord^{re} de la cuisine de François I^{er} en 1523* », ne devait guère avoir que quinze ou seize ans alors et serait né vers 1507 ou 1508, plus jeune que son frère de dix ou onze ans. Triboulet fut-il marié? Aucun document n'autorise à le penser; aucune mention dans les comptes de la maison ne se rapporte à sa femme, à sa veuve ou à ses enfants, que le Roi n'aurait pas oubliés plus qu'il n'oubliait les familles de ceux de ses officiers qui mouraient à son service, ou qui, du vivant de leurs chefs, étaient dans le besoin. Et puis, quelle apparence que François I^{er} ait conjoint une femme à un garçon aussi disgracié que Triboulet paraît l'avoir été, si nous en croyons le portrait tracé par Marot? Quelle apparence qu'une jeune fille, n'y étant pas contrainte, eût épousé un magot, dont l'esprit ne lui rapportait que de faibles gages et bien peu de considération? J'insiste sur ce point de l'histoire de Triboulet parce qu'un poète royaliste, devenu démocrate, a cru devoir supposer que le fou de François I^{er} fut marié et père d'une jeune fille déshonorée par le Roi, et cela pour avoir le plaisir de rendre odieux François I^{er} et pour se faire bien venir du peuple, et crier à la plèbe : « Venez voir, ceci est de l'histoire; venez voir comment le Roi s'amuse. » Heureusement, ceci n'est point de l'histoire, malheureusement c'est de la calomnie. Quand il serait vrai que Triboulet eût été marié, mort à trente ans, aurait-il eu une fille en âge d'inspirer une passion véritable ou un désir libérin? — Pendant que Triboulet « tenait » l'office de fou du Roi à la cour de France, un certain *Jouan* avait l'honneur d'égayer Marguerite de Valois. Ce bouffon, qui devait être un homme d'un certain esprit, m'est connu par son épitaphe; elle est d'un poète qui l'avait pu voir de près, car lui-même avait appartenu à la maison de Madame. On lit, p. 103, t. II, des *Oeuvres de Clément Marot de Cahors* (La Haye, 1702; Bibl. Imp., V, 4494, A, 2) le quatrain suivant, dans lequel le poète plaisante sur le nom Jouan, qui, apparemment, avait alors la signification de mari trompé, comme, au moyen âge, Arnal ou Heraux :

« Je fus Jouan, sans avoir femme;
Et fol jusqu'à la haulte gamme;
Tous fols et tous jouans aussy
Venez, pour moy prier icy. »

C'est probablement de ce Jouan que parle Rahe-lais, au livre III^e, chap. xxxvii du Pantagruel, et qu'il appelle : « Seigny Joan, fol insigne de Paris, » bisayeul de Gaillette, et « Seigny Joan le fol » insigne de Paris ». — Du Radier dit que du temps de Triboulet était *Gaillette*, « fou imbécile », et un certain *Polite*, qui était à l'abbé de Bourgueil. Il parle de ces bouffons d'après Bonaventure Des Priours, qui cite quelques-unes de leurs plaisanteries

dans un de ses contes. Caillette ne paraît pas avoir appartenu au Roi; je ne vois son nom dans aucun des registres des Archives de l'Empire qui se rapportent au règne de François I^{er} ou à celui de son successeur. Le plaisant qui eut l'office de fou du Roi après Triboulet est très-connu sous le nom de *Brusquet*. Brantôme n'a pas dédaigné de se faire son biographe et de lui consacrer vingt pages dans son *Éloge du Maréchal Strozzy*. Le charmant conteur s'étend avec complaisance sur les mérites de ce méchant chirurgien provençal qui, après avoir tué impunément Suisses et lansquenets au camp d'Avignon où il s'était introduit hardiment, en habile aventurier, manqua pourtant de se faire pendre pour avoir abusé de la permission qu'il avait prise d'envoyer ses malades « *ad patres*, menu comme mouches ». Le Dauphin qui commandait l'armée — c'était en 1536 — ayant ouï dire qu'on allait exécuter cet enragé physicien qui faisait plus de victimes dans les bataillons que les mousquets de l'ennemi, et ayant su que Brusquet était garçon de bonne humeur, gai à faire plaisir, s'il était médecin à faire peur, voulut le voir avant que le prévôt s'emparât de lui pour l'accrocher au gibet. L'audience fut bonne pour Brusquet, qui se défendit si bien et fut si heureusement extravagant dans ses réponses que le Dauphin lui fit grâce, et tout de suite le prit à son service. D'abord, il l'eut comme valet de garde-robe, puis comme valet de chambre, et il en fut si content qu'il lui fit donner la poste de Paris, qui était d'un grand rapport, et qu'il tint d'ailleurs très-bien, ayant toujours cent bons chevaux dans ses écuries, d'où il prenait le titre de « capitaine de cent chevaux-légers ». Audacieux, adroit, insinuant et protégé par la bienveillance de Henri II, qui l'autorisait dans toutes ses entreprises pourvu que le tour en fût singulier et quelle qu'en fût d'ailleurs l'issue, pour ceux contre lesquels elles étaient faites, Brusquet fit une fortune rapide et considérable. Ceux-là mêmes qui auraient en le plus à s'en plaindre, comme le Maréchal Strozzy, son éternel antagoniste et son plastron de tous les jours, ceux-là l'aimaient pour sa franche jovialité, pour la vivacité de son esprit inventif, pour la ruse même de ses attaques et la prestesse de ses ripostes. Brusquet ne fut ni un fou timide et peureux comme Triboulet, ni un bouffon niais comme Caillette, il a mérité que Brantôme fit de lui cet éloge que jamais, de fous, « il ne se vint de pareil, et n'en desplaît à Piovan, à Arlot (*sic pr* « au piovan Arlot »), ny à Villon, ny à Ragot, ny à Moret, ny à Chicot, ny à quiconque jamais a esté ». Et comme si ce n'était pas assez, l'historiographe de Brusquet y revient à une seconde fois pour déclarer que « si M. d'Estrozze estoit fin, ingénieux et industrieux, Brusquet l'estoit autant en matière de gentillesse; car il faut dire de luy que ça est le premier homme pour la bouffonnerie qui fut jamais n'y sera et n'en desplaît au Moret de Florence, fut pour le parler, fut pour le geste, fut pour écrire, fut pour les inventions, bref pour tout, sans offenser ny desplaît ». (*Voy. ARLOTO.*) *Brusquet* n'était qu'un surnom; celui qui le portait s'appelait Jean-Antoine Lombart. Le compte de l'Argenterie du Roi François II pour la seconde moitié de l'année 1559 (Arch. Imp., KK, 125, p. 1440), m'apprend que, pour les obsèques de Henri II, on donna sept aunes et demie de drap noir à « Jehan-Anthoine Lombart dict Brusquet, valet de chambre du feu Roi ». Dans le re-

gistre des officiers de la Maison du Roi pour cette même année 1559 (KK, 129), je vois figurer parmi les valets de chambre « Jehan-Anthoine Lombart, dict Brusquet, et Chabot son fils » (le fils de sa femme peut-être?), « l'un en l'absence de l'autre ». Les gages de Brusquet étaient de 240 l. tourn. par an. Charles IX donna, en 1565, une grande fête où, dans un tournoi, figurèrent presque tous les officiers grands et petits de sa maison, habillés de différentes façons pour cette circonstance; le compte de l'argentier (KK, 130) mentionne, p. 332, des « chausses de velours noir découpées à petites bandes avec franges d'or doublées de toque (*sic*) d'or, et bouillonnées de taffetas noir rayé d'or et d'argent pour servir à Brusquet et à Batia ». Batia, ou mieux Bernard Abatia, n'était pas un fou, mais un médecin, astrologue du Roi. Il vivait encore en janvier 1588; car le 1^{er} jour de l'an, il reçut de Henri III, pour ses étrennes, 15 écus... sols. Pour Brusquet, que nous voyons vivant en 1565 et qui, à cette époque, était fou en titre d'office à la cour de France, depuis près de trente ans, quand mourut-il? Je l'ignore. Jean-Antoine Lombart n'était pas le seul qui eût le surnom de Brusquet dans la maison du Roi. Un certain laquais du corps de la Reine, nommé Gui Richard, était aussi dit Brusquet en 1561, comme on le voit par le registre de l'écurie de Marie Stuart (KK, 120). Au moment où Brusquet, livré par le connétable à la justice du prévôt du camp d'Avignon, fut sauvé par le Dauphin, homme d'esprit qui faisait cas de la bonne plaisanterie, ce même Dauphin, dont la maison n'était pas distincte alors de celle des ducs d'Orléans et d'Angoulême, avait, en commun avec ces princes, un fou, nommé Martin et dont le surnom était *Le Bailli*. Le compte de l'Argenterie du Roi pour l'année 1535 (KK, 91) contient, p. 239 v^o, un article assez curieux à son sujet; le voici dans son entier : « A vng fol nommé Maistre Martin, dict *Le Bailly*, de la maison de Messeigneurs les daulphin, duc d'Orléans et d'Angoulesme, pour luy faire habillement pour son service à ce qu'il soit plus honestement habillé près et autour des personnes de nosd. seigneurs, le tout suivant lettres patentes du Roy nostre seig^r, données à Lyon le 18^e jour de juillet 1536 : 10 aunes velours violet en graine, 12 chemises de toiles de lin... vng ordre » (parodie de l'ordre du Roi) « doré de fin or de ducat faicte exprès à ceurs lyés en laz d'amour au bout de laquelle (*sic*) y a esté faicte exprès une figure de Diable de laiton doré aussi d'or de ducat en lieu d'un saint Michel pour le service dud. fol porter dessus l'habillement cy dessus... deux paires de souliers de maroquin jaune à poulaines, etc. ». — Contemporaine du Bailli, vivait à la cour une folle à laquelle on avait donné le nom de « Madame de *Rambouillet* ». Le 17 janv. 1528, le Roi fit compter « 20 livres 10 s. tourn. pour subvenir à ses nécessitez et affaires, à Jehanneton Guyotonne sœur de Madame de Rambouillet folle ». (Menus plaisirs, KK, 100, fol. 32.)

— Les jeunes princesses, filles du Roi, Madeleine, née le 10 août 1520 et mariée le 1^{er} janv. 1536 à Jacques V Stuart; et Marguerite, née le 5 juin 1523, puis mariée, le 9 juillet 1559, à Emmanuel-Philibert de Savoie, avaient une folle, si leurs frères avaient un fou. Cette folle avait nom *Kathelot*, diminutif de Catherine, usité dans la Touraine et le Blaisois. P. 233 du vol. KK, 91, je

vois que sa gouvernante était une nommée Francoïse Girard. On fit faire à Cathelot, en 1535, un trousseau complet. La Reine à qui, d'abord, avait appartenu Cathelot, l'avait donnée à ses filles. La folle était entretenue sur le fonds des dépenses attribuées à Eléonore d'Autriche, avant 1535. Ainsi, dans un registre des dépenses de la cour pour l'année 1534 (Bibl. Imp., Ms. St-Germain, n° 22, vol. 52^e), je lis cette mention : « A Francoïse Girarde (*sic*), gouvernante de Cathelot, folle de la Roïne, la somme de neuf vingt dix liures tournois... à ce qu'elle fut plus soigneuse et curieuse de la conduite, nourriture et bon traitement de lad. Cathelot, aussi pour luy aider à s'en acquitter. 22 Fevrier 1533 ». Cathelot était à la cour avant 1533, je remarque son nom dans le registre des offrandes et aumônes faites par le Roi pendant les années 1528, 29 et 30. (Arch. Imp., KK, 101.) Sous la date du 18 oct. 1529, je lis cette mention : « Vne robe pour la seur de Cathelot, folle de Madame ». Cathelot appartenait alors à Marguerite de Valois, seur de François I^{er}. Elle ne vivait plus en 1558. Dans les registres de cette année-là, on ne la voit jamais nommée, et l'on rencontre souvent une folle de la Reine qu'on appelait *La Jardinière*. Le compte de l'Argenterie de Catherine de Médicis pour l'année 1556 (KK, 118) contient plusieurs articles qui la concernent, ainsi : « Vne paire de souliers à doubles semelles pour servir à La Jardinière, folle d'icelle dame... » (P. 17) Au compte de l'Argenterie du Roi François II pour l'année 1559 (KK, 125), figure *La Jardinière*, pages 1344, 1349 et 1352. Un des achats faits pour elle cette année, 1559, consiste en 300 peaux de « menu vair blanc pour fourrer les queues de la robe de La Jardinière, folle de la Roïne ». Cette pauvre fille, qu'on habillait si magnifiquement, avait pour gouvernante une femme, nommée Charlotte Mariel, que je vois nommée quelquefois dans le compte de l'Épargne du Roy pour l'année 1560 (KK, 127); ainsi, à la date du 17 juillet 1560 : « A Charlotte Mariel, gouvernante de La Jardinière, folle de la Roïne, la somme de 13 l. 16 s. pour luy ayder à acheter vne robe. » Plus loin : « A Charlotte Marielle (*sic*)... pour luy aider à paier la pension et entretenement d'une sienne fille qu'elle tient en religion. » — Henri II, pendant les dernières années de l'exercice de Brusquet eut un autre fou nommé *Tony*. Je l'ai remarqué pour la première fois dans le compte de l'Argenterie du Roi pour l'année 1559 (KK, 125), qui ne mentionne point Brusquet, ce qui n'a rien d'étonnant, ce fou étant valet de chambre et ayant des gages qui lui donnaient le moyen de s'entretenir, indépendamment des revenus de la poste et des sommes qu'il extorquait à ceux dont il avait su se faire craindre. A la p. 1315 du vol. KK, 125, je lis : « ... Huict chemises dont y en a six pour Thony et deux pour La Farce, son gouverneur; » p. 1323 : « Pour vne paire de chausses d'estainet noir doublées de noir, p^r Tony la somme de 100 s. tournois. Trois aunes et un tiers de velours noir pour faire un saye à Thony fol dud. seigr... » P. 1448 : « Pour un lentre à quatre carres poinctures pour led. Thony. » Le compte de l'Épargne pour 1560 (KK, 127) donne le véritable nom du gouverneur de Tony, dont le surnom était *La Farce*, à la page 2052, sous la date du 14 mai 1560 : « A Guy de La Groue, nepveu de Loys de La Groue, gouverneur de Tho-

ny (*sic*) fol dud. seigr la somme de 69 liures tourn. pour les faire tenir à son oncle auquel S. M. en a fait don, pour luy aider à se faire panser et guarir d'une maladie dont il y a longtems qu'il est déteuu en la ville de Blois. » Cette même année, 1560, le Roi, qui aimait apparemment beaucoup Tony, voulut avoir son portrait; il le commanda à un bon peintre de Blois, qui travaillait assez souvent pour lui. Celui-ci fit le portrait du fou en avril ou mai et on le lui paya le 8 juin, comme me l'apprend cette mention du vol. KK, 127, p. 2129 : « A Guillaume Boutelon painctre dud. seigr demourant à Blois, la som. de 22 liu. tourn. pour auoir fait le portraict de Thony (*sic*) fol dud. seigneur. » Au tournois de 1565, où nous avons vu que figura Brusquet, Tony parut aussi. Il s'y montra dans un costume à l'ancienne mode. Voici ce qu'à cet égard je lis dans le compte de l'Argenterie pour 1565 (KK, 130) : « Un quart et demi quart de velours vert pour servir à faire vng bonnet à la vieille francoïse » (à la vieille mode de France) « pour servir à Thony. — Dix aunes de velours mi-parti pour servir à Thony, fol dud. seigr, à lui faire grant saye traioant jusques à terre fait à la vieille francoïse » (c'était la saye ordinaire au temps de Charles VI). « Deux aunes et demie de satin vert pour un pourpoint; un tiers de velours vert pour servir à lui faire des souliers à la vieille façon francoïse. » (P. 167.) « Trois paires de chausses d'estainet jaune, vert et rouge, faites à la suisse pour servir à Thony. » (P. 335.) Guy de La Groue, neveu de La Farce, gouverneur de Thony, que je citais à l'instant, eut, comme son oncle, le gouvernement d'un fou; il est nommé dans le compte de l'Épargne pour l'année 1580 (Arch. Imp., KK, 140). Sous la date du 2 oct., on lit : « A Guy de La Groue gouverneur de *Cibilot*, fol dud. seigr 10 escus. »

A cette époque de 1580, Henri III avait, outre *Cibilot*, un fou que son courage à la guerre, ses actions d'éclat et sa mort ont rendu aussi célèbre que ses facéties; c'est *Chicot*, nommé par Brantôme parmi les badins les plus plaisants. On lit dans le *Thana*, que *Chicot* « estoit un bon François, grand bouffon et fort vaillant », et qu'il « avoit esté un Mareschal de Villars ». (C'est probablement de l'Amiral de Villars, André de Braneas, qu'on a voulu parler.) L'auteur ajoute qu'il s'attacha à Henri IV. Il s'était donné d'abord à Charles IX, et il lui appartenait en 1572, si l'on en croit Brantôme, qui, peut-être, fait un grand tort à la mémoire de ce plaisant en écrivant, à propos de la mort du comte de La Rochefoucauld, tué le jour de la St-Barthélemy : « *On dit* que ce fut *Chicot* le bouffon et son frère le capitaine Raymond » qui expédièrent le comte. Ce *on dit* est fâcheux, et M. de Brantôme aurait mieux fait de ne pas hasarder une telle accusation qu'il n'était pas en mesure de prouver. Henri III hérita le capitaine *Chicot* de son frère en 1574. Je lis dans le compte de l'Argenterie pour l'année 1580 : « Sept aunes de taffetas noir pour faire accoustrement à *Chicot* bouffon de S. M. la somme de 18 l. tourn. » Le compte de la Maison du Roy pour l'année 1584 (Arch. de l'Emp., KK, 139), contient une liste des porte-manteaux de Henri III, en tête de laquelle est cette mention : « A *Chicot* qui servira ordinairement 400 l. tourn. » En 1591, le compte de l'Argenterie de Henri IV (KK, 147) nomme *Chicot* pour la dernière fois : « Cinquante escus en marchandises dont le Roy a

fait don au capitaine Chicot. Ce fut cette année-là qu'au siège de Rouen, après une rude joute, Chicot fit prisonnier le comte de Glatigny, l'amena au Roi et lui dit : « Tiens, voici mon prisonnier que je te donne. » Glatigny, connaissant alors à qui il avait en affaire et furieux d'avoir été vaincu par un bouffon, porta à Chicot un coup d'épée sur la tête, dont le brave fou mourut quelques jours après, regretté de tout le monde. — Chicot eut pour successeur Nicolas Joubert, s^r d'Angoulevant, qui avait pris le titre de *Prince des sots*. On le voit mentionné, en 1595, dans le compte de l'Argenterie du Roi (KK, 148). L'article qui le concerne est inscrit en ces termes : « Cinq aunes de velours de couleur du Sa Maj. (Henri IV) a fait don à un nommé Angoulevant pour luy faire habillement. » Henri IV eut, vers le temps qu'il avait Angoulevant, un autre fou, nommé *maître Guillaume*, sous le nom duquel furent publiés un grand nombre de pamphlets politiques et religieux (*Voy. Bibl. hist. de la Fr.*, par le P. Le-lou), et une folle dont le Roi crut avoir reçu un coup de poing au moment où le poignard régicide de Jean Châtel le frappait (27 sept. 1594). Dans un *Sommaire traité du revenu... de la France* (publié en 1622), on trouve la mention suivante : « *Mathurine*, 1,200 l.; maître Guillaume par les mains de M^e Jehan Lobeys, son gouverneur, 1,800 l. »

Je ne sais si Louis XIII eut des fous en titre d'office comme il eut des nains. Ceux des comptes de sa Maison qui existent aux archives de l'Empire ne contiennent aucun article duquel je puisse induire la présence d'un fou à la cour de ce prince. Je ne vois dans les registres des dépenses faites sous Louis XIV, où je trouve un nain de Sa Majesté, aucune trace de fou en titre; cependant, tout le monde sait que *L'Angeli* eut l'honneur d'être fou du grand Roi, après avoir amusé la petite cour du prince de Condé. Hors deux ou trois bons mots de ce bouffon, recueillis par la *Menagiana* de 1693, on ne sait presque rien de *L'Angeli*. On ignore son nom de baptême, on ne sait pas si son nom patronymique est *Angeli* ou *L'Angeli*, on ne connaît pas son père. Tout ce qu'on connaît de lui, c'est sa naissance obscure¹, qui le destina à la domesticité, le jeta dans l'écurie du jeune Louis II de Condé, qui l'amena à l'armée en 1643, le trouva satirique, spirituel, le traita bien, en fit son bouffon et peut-être aussi un peu son ami, et qui, beaucoup plus tard, après les événements de la Fronde et le pardon du Roi, le donna à Louis XIV², qui se plut aux éclats de sa gaïeté mordante et parfois bien libre, et, sans le faire porter sur l'État de sa maison, l'entretint, le rauga au nombre de ses commensaux et lui ouvrit la voie à la fortune. Car, à l'abri de la protection royale, il sut se rendre redoutable et faire acheter parfois chèrement son silence. Ses

¹ Un des biographes de *L'Angeli* dit qu'il était d'une famille noble, mais pauvre, qui, après que le bouffon eut fait fortune, se fit réhabiliter. Je ne sais sur quelle preuve est appuyée cette assertion.

² Les biographes de « *L'Angeli* » et les éditeurs de Boileau, la plupart du moins, font de ce bouffon le fou en titre d'office du roi Louis XIII. Il suffirait pour réfuter cette assertion de faire remarquer que *L'Angeli* était avec M. le Prince à Rocroy, c'est-à-dire après la mort de Louis XIII, et qu'il suivit son maître pendant les folles campagnes de la Fronde. Il est évident que *L'Angeli* n'appartint au Roi qu'après 1660, quand Condé fut raccommodé avec la Cour. Il ne fut donc jamais le fou de Louis XIII.

épigrammes emportaient la pièce, et comme elles avaient un bon tour, comme elles frappaient juste, elles étaient répétées et faisaient rire fièrement aux dépens de ceux qu'elles avaient visés. Il y avait du Brusquet dans *L'Angeli*, mais Brusquet mourut à la cour, et *L'Angeli* fut obligé, dit-on, de la quitter. Une révolte de courtisans contre sa malice, dont il se faisait un métier qui ruinaît ses craintifs en l'enrichissant, le renversa, et nul ne sait où il alla vivre en gros bourgeois et mourir en philosophe. Je n'ai, dans mes longues recherches, trouvé aucun document qui puisse faire connaître plus qu'on ne la connaît cette existence bizarre, humble et brillante à la fois; ce personnage singulièrement gai et hardi qui, pour monter de l'écurie au salon, prit le parti de l'extravagance outrée, et dont le nom devint célèbre, grâce à deux vers de Boileau (*Satires* 1^{re} et 6^{me}). Cependant, j'ai trouvé des *L'Angely* qui me semblent devoir être proches parents de notre fou. Sur les registres de St-Germain, de St-Sulpice et sur ceux de St-Nicolas des Champs — on voit que je ne me suis pas épargné pour me mettre sur la trace de cette famille inconnue — j'ai découvert deux Philippe et un Jean Langely. Leur nom est écrit Langelli, Langelly, Langely, Langeli, mais jamais *L'Angely*, comme il l'est dans les satires et p. 410 du *Menagiana* de 1693 qui, p. 378, l'écrit : *Angely*. Ce n'est pas là une difficulté sérieuse pour qui sait combien se souciaient peu de l'orthographe des noms propres les prêtres rédacteurs des anciens actes de l'état civil. Le premier Philippe Langeli, celui du moins que me signale l'acte le plus ancien, était un maître tailleur d'habits, qui demeura d'abord dans le quartier de St-Germain l'Auxerrois, où, de 1600 à 1606, il eut quatre enfants au moins. Dans le baptistaire de l'un d'eux, Ame (11 avril 1601), Philippe Langely est dit : « *tailleur d'habits suivant la court* »; il alla demeurer alors rue St-Martin (Reg. de St-Nicolas des Champs, 21 mars 1607); je le retrouve avec sa femme, Marguerite Coquelin ou Gouquelin, au faubourg St-Germain, où il eut un fils, nommé Guillaume, le 1^{er} décembre 1614 et un autre garçon nommé Pierre (25 mars 1619). (Reg. de St-Sulp.) L'un des deux pourrait être notre *L'Angeli*. Un jeune Langeli épousa Barbe Bolley, dont il eut deux enfants : Jacques en 1613, et une fille en 1616. Un second Philippe Langeli avait épousé Catherine Banger, qui, le 18 juin 1612, mit au monde une fille nommée « *Etienne* », tenue, à St-Sulpice, par « *Estienne de Luppe* fils de M. Pierre de Luppe *escuyer de M. le prince de Conty* ». Je n'ai pas vu d'autres enfants issus de Langeli et de Catherine Banger. Le nom de Langeli n'est pas assez commun pour qu'on puisse croire que les trois hommes dont il vient d'être question fussent étrangers les uns aux autres. Frères ou cousins, mais très-probablement parents, le hasard seul ne les avait pas réunis au faubourg St-Germain. Un d'eux avait des relations à l'hôtel de Condé et le fils de l'écuyer de Monseigneur François de Bourbon, prince de Conti, était parrain de sa fille. Ces rapports font comprendre comment le fils d'un des Langeli, Guillaume, Pierre ou Jacques, put être introduit dans la maison où grandissait le jeune duc d'Enghien, et comment il y fut admis en qualité de valet d'écurie. Mais lequel de Jacques, fils de Jehan Langeli, ou de Guillaume, ou de Pierre, fils du tailleur Philippe Langeli, fut le bouffon Langeli? Je ne puis le dire. — Les rois,

les reines et leurs enfants n'avaient pas seuls à leur suite, et parmi leurs officiers, des fous en titre d'office; les prélats et ceux des seigneurs qui avaient des maisons un peu considérables se permettaient ce luxe; ils avaient des fous, comme ils avaient des nains, des ménestrels, des joueurs d'instruments et des danseurs. L'Église, qui travailla longtemps à l'abolition de la fête des fous, carnaval scandaleux où les diacres, les sous-diacres et les clercs parodiaient, à l'époque de l'Épiphanie, les institutions les plus respectables, la prélature et la papauté (*Foy. Du Gange: Kalendæ*), l'Église s'émut de voir des évêques prendre plaisir à entretenir auprès d'eux des bouffons, dont les facéties licencieuses et parfois sacrilèges nuisaient à la considération qu'il importait à la dignité de leur saint ministère d'inspirer aux populations. Le concile assemblé à Paris en 1212 défendit aux ecclésiastiques de tous rangs d'avoir des fous; et je ne sais si le concile fut obéi; il était si rare que la voix sortie de ces assemblées fût entendue! Le concile de Paris pouvait excommunier les bouffons, leur interdire les palais des rois et les hôtels des riches particuliers; il ne le voulut pas; il fit cette concession aux mœurs du temps, et les fous de cour continuèrent paisiblement leur métier. — Le duc de Bretagne, François II, était un assez grand seigneur pour avoir le luxe des fous. Un de ses bouffons, dont j'ignore le nom, vint, en 1458, auprès du Roi Charles VII de la part de son maître, et Charles, suivant la coutume, le gratifia d'un présent; il lui fit donner un habillement neuf, dont je vois mention faite dans le compte de l'Argenterie (KK, 51) que j'ai cité déjà à propos de Colart. Le présent du Roi consistait en « six aunes de velours tanné pour faire robe au fol du duc de Bretagne; trois aunes de drap rouge, blanc et vert (les couleurs de Charles VII) pour faire un chapperon aud. fol; et un ponpoint de velours gris, pour ledit ». — Le sénéchal de Beaucaire, qui n'était pas duc régissant, avait une folle nommée *dame Jehanne*. Le même volume, KK, 51, me montre, p. 87, un article ainsi conçu : « Trois aunes Migraïne, achetées de Jehan de Beaune, au mois de novembre 1458, pour faire une robe à la folle [de] Joachim Renault, escuyer, sénéchal de Beaucaire, appelée Dame Jehanne ». — En 1490, le duc d'Orléans, Louis de France, qui fut Louis XII en 1498, avait un fou. Charles VIII, étant à Nantes, fit donner à ce bouffon 35 sous tournois. (Compte des Menus plaisirs, KK, 76, p. 29.) — Mathieu, nommé : le grand bâtard de Bourbon, avait dans le même temps un bouffon auquel on donnait le nom de *M. d'Anguerande*. Etant aux Mantilz-lez-Tours, le Roi lui fit donner 35 sous tournois (KK, 76, p. 31, 7 juin 1490); une autre fois, il lui fit présent d'un couteau. Je trouve, p. 93 v^o du vol. cité : « A Gervais Geaully constellier demourant à Tours la somme de 35 s. tourn. pour vng couteau que led. seigr a prins et acheté de luy, pour donner au foul, messeigr de Bourbon, nommé Anguerande. » Charles VIII gâtait ce fou, car je vois encore, p. 204 : « 36 s. 3 den. tourn. au fol de Monseigr de Bourbon nommé Anguerande. » — Robert Stuart, comte de Beaumont-Le-Roger, celui qui fut le Maréchal d'Aubigny, avait un fou que le Roi gratifia, cette même année 1490, ainsi que le prouve une mention du vol. KK, 76, p. 106 : « A Jehan Du Moustier valet de chambre, la somme de 35 s. tourn. qu'il a baillée au Roy nostre

seigr lequel l'a donné au fol (de) Monseigr d'Aubigny pour acheter vng arc. » — En 1491, le Roi traita plus magnifiquement le fol de François d'Orléans, comte de Dunois. P. 120 du volume auquel j'ai emprunté les trois précédents détails, je lis : « A Charles de Brillac conseiller et maistre d'hostel dud. seigr la som. de sept liures tournois à luy ordonnée pour le remboursement de pareille somme qu'il a baillée au fol de Monseigr de Dunois. » — Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne et mère de notre reine Anne, avait une folle, *Françoise Gallart*, que pensionnait la femme de Charles VIII. Dans les Comptes de l'hôtel de la Reine pour l'année 1492, je vois (p. 89, KK, 82) : « A *Françoise Gallart*, autrefois folle de ladite feue duchesse de Bourgogne, la somme de dix liures à titre de pension. » — Marie d'Acigné, femme de Jean VIII, sire de Créqui, Fressin et Canaples, prince de Poix, etc., « ce brave et vaillant capitaine, qui », au jugement de Brantôme, fut « de son temps le plus rude homme d'armes », car il brisait les lances « comme on casse des cannes »; Marie d'Acigné avait un fou, dont le nom n'est pas connu. Je trouve dans un compte de 1541 (KK, 92, p. 133) : « Une robe pour le fol de Mad. de Canaples, de draps rouge, bandé de velours rouge, et une manche bigarrée des couleurs dud. seigr (le Roi François I^{er}) ».

Venons maintenant à d'autres fous. Il y avait des bouffons qui couraient les marchés des villes et villages, allaient dans les châteaux où ils espéraient recevoir un bon accueil, couraient où devaient passer les princes, et, comme les joueurs de farces, gagnaient leur vie à faire des folies, à débiter de grosses ou fines plaisanteries, à exciter le rire chez les nobles hôtes qui les hébergeaient, ou chez les manants et vilains qui leur donnaient, avec quelques pièces de monnaie, un morceau de pain et une coupe d'hydromel. J'ai appris les noms de deux de ces plaisants cosmopolites; l'un se nommait *Jehan de Hérault*, et Charles VI, devant qui il avait débité son rôle, à l'hôtel St-Pol, le 2 juin 1380, lui fit donner 15 sous parisis. (Comptes de l'hôtel; KK, 30, p. 23.) L'autre, nommé *Jehan de La Marche*, « fol lequel prêcha devant le Roy, le jour de la St-Pierre à Montreuil », reçut 16 sols parisis. (Même registre, même page.) — En 1493, Anne de Bretagne étant à Moulins, un fou, qui jouait du tambourin, eut l'honneur de lui être présenté et de se faire entendre de Sa Majesté sur son instrument; la Reine lui donna 8 sols 9 den. tournois. (KK, 94, p. 98.) Dans cette même ville de Moulins, François I^{er} aumôna d'un habit un fou qui se recommanda au Roi. Le compte de l'Argenterie pour l'année 1541 (KK, 92, p. 102) constate le fait en ces termes : « Une paire de souliers pour vng fol que led. seigr feist habiller à Molins. » — J'ai dit que Henri II fit faire, en 1560, par son peintre ordinaire, le Blaisois Guillaume Boutelou, un portrait du fou Tony; Titien fit, je ne sais pour quel prince, le portrait d'un bouffon, fort bel ouvrage, dit-on, qui figure au musée de Madrid. Le fou représenté par Titien est contrefait; sa barbe et ses cheveux « tirent sur le roux »; son habit et ses souliers sont blancs; il a un surtout brun. De sa main droite il tient un jeu de cartes; il appuie sa main gauche sur le pommeau de son épée. On n'a point conservé le nom de ce plaisant grotesque, auquel un des plus grands artistes du xvi^e siècle fit l'honneur de le peindre.

Parmi les fous que je pourrais appeler des fous de place ou plutôt des idiots courant les villes, je puis citer une certaine Marguerite, qui allait par les rues et carrefours de Paris, jouant de la musette et que, pour cette raison, on nommait *Margot la Musette*. Augustin Quesnel fit son portrait que grava Ganière. Cette image, d'un mérite fort médiocre et qui devait se vendre à très-bas prix chez Quesnel, est accompagnée d'un quatrain dont le sens est que Margot n'est pas si folle, puisqu'elle attrape les pistoles des passants.

— Je finis par une observation. Traditionnellement, la figure de la Folie et les représentations des fous sont ornées de grelots; on aura pu remarquer qu'entre tous les détails fournis par les comptes des tailleurs, brodeurs et orfèvres, sur les costumes des fous, détails rapportés ici avec le plus grand soin, les grelots ne sont point mentionnés. Il semble que cet accessoire de l'habillement du fou ait été une sorte d'exception, loin d'être une des marques ordinaires de l'office de ses bouffons. Je ne l'ai vu mentionné que dans un seul article d'un compte de 1487 (KK, 70, Arch. Imp.); je lis, p. 333 : « A Auffroy, marchand drappier pour... aucuns habits de fol my partie de soye de diuerses couleurs, garnis de sonnettes, boutons et houppes lesquels habits led. Seigr^e (Charles VIII) a fait bailler et déchirer en sa présence un petit Peronet, jeune fils de l'hostel du seigr^e de Bourbon. » Cet enfant, élevé à l'hôtel de Bourbon, n'était point un fou; mais apparemment pour une fête, une mascarade ou un jeu dramatique, le Roi avait voulu qu'on fit paraître, sous un costume analogue à celui des fous, le petit Peronet, qui sans doute était leste et avait de la gaieté. Si dans le costume de Peronet les sonnettes étaient un des attributs de la folie, ce que je ne pense pas d'ailleurs, on ne peut pas croire que, mises sur les robes du Roi et de son frère, en 1390, elles eussent ce caractère. On voit dans le compte de l'Argenterie (KK, 21), sous la date du 4 décembre 1390, p. 93 : « ... Petites sonnettes d'argent doré pour mettre et assoier sur deux haïneclins ou houppelandes bastardes de velours noir pour le Roi (Charles VI) et le due de Tourraine ». Les sonnettes étaient alors un ornement fort à la mode, plusieurs fois cité dans les comptes de l'Argenterie du Roi. — *Foy*. FUYÉRAILLES DE LOUIS XII, HOCHET, LAON, NUNES, RIGOT.

FOYS DE VALLOIS (ANNE-LOUISE).

1749—1771.

Femme de Jacques-François Chereau, graveur et marchand d'estampes, graveur elle-même. — *Foy*. 4. CHEREAU.

FRAGONARD (JEAN-HONORÉ). ? 1732—1805.
(ALEXANDRE-ÉVARISTE). 1780—1850.

Jean-Honoré Fragonard fut un des peintres les plus estimés de la dernière moitié du XVIII^e siècle, un de ceux que dédaigna le public injuste, lorsque l'école de David eut gagné tout le terrain que perdait celle de Boucher, un de ceux aussi que la mode a replacés le plus haut dans l'opinion des amateurs, et dont la chute nouvelle, peut-être prochaine, sera d'autant plus lourde, que son élévation a été plus grande. Certainement Fragonard fut un homme de talent, un homme né pour la peinture; mais s'il eut le côté brillant de l'art, l'éclat, la facilité, l'entrain, la chaleur, en eut-il le côté sérieux : le style, la grandeur, la vérité, la force? Chacun en juge à sa

manière, suivant ses impressions; il me semble qu'on le surfait beaucoup aujourd'hui, comme je crois qu'on le mésestimait trop de son vivant même. Il fut un des admirés de Diderot, qui lui consacra de longues pages louangeuses dans son *Salon* de 1765, à propos du tableau de *Corisus se sacrifiant pour sauver Callirhoé*. Ce tableau, vaste machine mélodramatique d'un effet surnaturel, est au Louvre, où il attire peu l'attention aujourd'hui; les visiteurs de la galerie française seraient sans doute un peu étonnés si quelqu'un venait leur réciter ces phrases de Diderot : « Fragonard revient de Rome; *Corisus* est son morceau de réception. Il le présenta il y a quelques mois à l'Académie, qui recut l'artiste par acclamation. C'est en effet une belle chose; et je ne crois pas qu'il y ait un peintre en Europe capable d'en imaginer autant! » Il y a de jolis ouvrages de Fragonard; mais je n'en ai jamais vu dont on puisse dire : Voilà une belle chose! Je laisse aux amateurs passionnés du maître le droit de me traiter d'ignorant, mais j'ai le tort de lui préférer Chardin et Greuze pour les tableaux de chevalet; Vien, David et même Carle Van Loo pour les grandes compositions, et je passe. Non, je m'arrête un moment pour dire que Fragonard a retrouvé toute sa vogue. Ses ouvrages ont une valeur vénale qu'ils n'avaient pas de son vivant; on se les dispute, on se les arrache, comme on se dispute et s'arrache ceux de Greuze. Un amateur en a rempli sa maison, et, à la vente du cabinet de M. le duc de Morny, le 1^{er} juin 1865, un petit tableau de Fragonard (80 centimètres de hauteur et 64 de largeur) a été acheté au prix exorbitant de 30,200 fr. C'est l'*Escarpolette*, dont un des mérites est dans l'indécence du sujet, mérite qui procura à Delannay un prodigieux débit de la gravure qu'il en fit au moment où Fragonard venait de produire ce morceau, qui ne perdrait rien de son prix si la figure du jeune homme étendu sous l'escarpolette où se balance la femme, dont la pantoufle s'envole avec ses jupons, n'était pas là. Me voilà bien pudibond, n'est-ce pas? Que voulez-vous! Toutes ces petites indécentes du XVIII^e siècle, toute cette peinture de chambre à coucher, n'ont jamais eu le don de me plaire. Je ne relirais ni le *Sopha* de Crébillon fils, ni le *Faustas* de Louvet, qui n'ont pas amusé ma jeunesse, pour quoi aimerais-je mieux l'*Escarpolette* de Fragonard? Si j'avais 30,000 fr. je ne les mettrais pas sur une peinture de ce genre et de ce mérite. Question de goût.

Jean-Honoré Fragonard fut reçu à l'Académie Royale de peinture avec le titre d'agréé — qu'il ne changea point plus tard pour celui d'Académicien — le 30 mars 1765. Il se maria, quatre ans après son succès, à une de ses compatriotes. Son mariage fut célébré à St-Lambert de Vaugirard : « Le 17 juin 1769, Jean-Honoré Fragonard, peintre de l'Académie Royale, fils majeur de François et de défunte Petit », épousa « d^{lle} Marie-Anne Girard, fille mineure de Claude et de Marie Gillette... tons deux de fait domiciliés au Louvre, et de droit de l'église cathédrale et paroissiale de Grasse en Provence. » — Grasse était alors évêché. — Assistèrent au mariage François Fragonard, père, bourgeois de Paris, demeurant au Louvre, et François Gouguet, etc. Fragonard avait environ trente-sept ans quand, au lieu de conduire sa femme à l'église de St-Germ. l'Aux., paroisse du Louvre, il la mena au pied de l'autel de St-Lambert. — Un fils naquit de l'union de Fragonard et de Marie-Anne Girard, *Alexandre Evariste*,

que sa mère mit au monde à Grasse en octobre 1780, dit la Notice des tableaux du Louvre; en 1783, selon M. Soulié (Notice des tableaux du Musée de Versailles). Je n'ai pu vérifier laquelle des deux assertions est bien fondée. Alex.-Évar. Fragonard fut peintre et tout à fait notre contemporain. Laborieux, fécond autant que son père, il retint de la manière de celui-ci l'amour de l'effet poussé à l'excès et l'exécution rapide. Son style est flamboyant; homme de talent sans doute, à qui le succès ne manqua point, mais dont la réputation serait plus solide, s'il eût pu être plus sévère, il fut un des ardents propagateurs de la lithographie; on a de lui une œuvre considérable de dessins lithographiés. *La France pittoresque*, grand et bel ouvrage de messieurs Taylor, Charles Nodier et de Gailleux, contient de M. Fragonard beaucoup de bonnes planches, représentant des ruines, des monuments et des paysages animés de figures. Alex.-Évar. Fragonard mourut à Paris, le 10 nov. 1850, âgé de soixante-dix ans environ. Son père était mort, le vendredi 22 août 1806, à cinq heures du matin « au palais du Tribunal » (Palais-Royal) « maison de Véry restaurateur » comme le dit l'acte de son décès inscrit au registre de l'ancien 2^e arrondissement de Paris. Cet acte dit encore que « Jean-Honoré Fragonard, peintre de la ci-devant Académie » décéda « âgé de soixante-quatorze ans et cinq mois » (ce qui fait naître le peintre provençal en mars 1732) « époux de Marie-Anne Girard ». Le document que j'ai sous les yeux est signé « Alizart » par un ami du défunt, et « Fragonard » par son fils « Alexandre-Evariste, peintre d'histoire, demeurant rue Verdelet, n^o 4 ». — On n'a qu'un petit portrait de J.-Honoré Fragonard, spirituellement fait dans la manière de l'artiste qu'il représente.

— Le Musée de Versailles garde trois tableaux d'Alex.-Évar. Fragonard; le Musée du Louvre possède de Jean-Honoré une *Leçon de musique*, esquisse, un paysage et le *Corisus*. Messieurs de Goncourt ont publié dans la *Gazette des beaux-arts* une notice développée sur J.-Hon. Fragonard et ses travaux. — Les Gérard, alliés aux Fragonard, n'ont rien de commun avec le peintre Gerard, qui fut baron, membre de l'Institut et premier peintre des Rois Louis XVIII et Charles X. M^{lle} Gérard, élève et quelquefois collaborateur du premier peintre Fragonard, était sœur de Mad. Fragonard. Le Louvre n'a rien de cette femme artiste.

| | |
|----------------------|--------------|
| FRANCART (FRANÇOIS). | ? 1622—1672. |
| (GILBERT). | 1657—72. |
| (LAURENT). | 1662—90. |
| (FRANÇOIS H). | 1663—80. |

Fr. Francart est le dixième et dernier des « peintres ordinaires du Roy non valets de chambre de Sa Majesté » que je vois porté sur l'*État* des officiers de la maison de Louis XIV, en 1657. Depuis l'année 1654, il logeait dans un des pavillons du Palais-Royal. Le 19 mai 1654, le Roi... « voulant témoigner à Denis Bnnet, n^o menuisier, et à François Francart (*sic*) peintre qui ont travaillé aux machines qu'il avoit commandé estre faite dans le Petit-Bourbon pour les ballets qu'on a représentés devant Sa Maj., la satisfaction qu'elle a de leur industrie... leur a libéralement accordé leur logement dans l'un des pavillons qui ont servi à ses corps de garde dans le Palais-Royal, lorsqu'elle y logeoit, et qui est sur la rue St-Thomas du Louvre, pour estre le bas tenu

par Denis, et le haut par led. Francart... » (Arch. de l'Emp. E. 9,289). — Je lis dans l'*Extrait des noms des peintres les plus célèbres* (Anonyme, Félibien ? in-12, 1679, Bibl. Imp.; v. 264) : « Francart estoit entendu pour les ornements et pour les décorations de théâtre. » Il était, en effet, le peintre des décorations du théâtre de Molière au Petit-Bourbon, on vient de le voir : C'est de Fr. Francart que parle l'abbé de Marolles lorsqu'il dit dans son *Livre des peintres et graveurs* :

« On a fort estimé Georges de La Chapelle, Dauvel, Chauvel, Franquart (*sic*)... »

J'ai voulu connaître Francart autrement que par cet éloge de l'abbé de Marolles, et par les documents que je viens de produire; j'ai cherché. François Francart eut trois mariages. Il épousa d'abord « Marie Leclere », dont, le 20 février 1655, il eut un fils, baptisé sous le nom de *François* à St-Roch, le 18 avril suivant. Le baptistaire de cet enfant qualifie F. Francart « peintre du Roy » et le dit demeurant rue de la Grande-Ecurie. Francart, devenu veuf, épousa, avant 1658, « Marie Jaquet ». Il demeurait alors au *Gaillard-Bois*, rue St-Roch; ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un appartement ou atelier au Palais-Royal. Je vois qu'il fit baptiser, le 20 juin 1659, une fille nommée « Marie ». En troisièmes noces, Fr. Francart épousa « Anne-Elisabeth Legeret », à St-Hippolyte, le 5 juillet 1669. Il avait alors quarante et un ans, selon l'acte de son mariage que j'ai en sous les yeux. De son union avec M^{lle} Legeret, Francart eut une fille « Jeanne-Françoise » qui, à l'âge de 16 ans, épousa le sculpteur Pierre Mazeline. François Francart mourut en 1672 : « Le 11^e jr d'août 1672, fut enterré François Francart, peintre ord^{re} du Roy, décédé d'hier au matin à 8 h. âgé de *cinquante ans*, veuf en secondes nocces » (erreur : en 3^{mes} nocces) « de feue Elisabeth Lejeret (*sic*), pris dans la grande cour des Gobelins. » (Reg. de St-Hippolyte.) — Fr. Francart était employé aux Gobelins comme peintre d'ornements pour les tapisseries. (Voy. LEGERET et MAZELINE.) — Gilbert Francart, frère du précédent, était peintre, et je le vois inscrit sur une liste des Maîtres peintres, publiée en 1682. La date de sa réception dans la communauté est : 25 avril 1657. Il avait bien au moins 25 ans, peut-être même en avait-il trente et était-il né vers 1627. Ce n'est là qu'une supposition; il était le cadet de François, c'est tout ce que je puis affirmer. Il épousa Madeleine Boulot, et d'elle il eut plusieurs enfants; je ne les connais pas tous. Il demeurait rue « Cousture-St-Gervais », et fit baptiser à St-Gervais, le 1^{er} janvier 1660, une fille qui fut nommée *Claude-Gilbert*, ayant pour parrain Claude Buirette, et pour marraine Anne Tuby, femme d'un autre Claude Buirette, son voisin. Le 22 janv. 1663, Gilbert présenta à l'église un autre fils, que Foncle de l'enfant, François Francart, peintre ord^{re} du Roi, nomma *François*. Le 6 oct. 1664, Madeleine Boulot donna un autre fils à son mari; on le nomma *Jacques-Gilbert*. Le 3 nov. 1665, Gilberte Francart, sœur de Gilbert et de François, tint sur les fonts *Claude*. Le 3 janvier 1672, Guillaume Auguier, peintre du Roi, et Catherine Francart, fille de Gilbert, dont je n'ai pas le baptistaire, nommèrent *Guillaume*. Dans l'acte de 1672, Gilbert Francart est qualifié « peintre ord^{re} des bastimens du Roy ». Vers 1663 naquit un enfant à Gilbert, *Laurent*. Je ne sais quand mourut

Gilbert Francart, dont je n'ai pas trouvé l'acte d'inhumation. Il signait d'une fort jolie écriture : « Gilbert Francart. » François signait : « f. francart. » — Laurent Francart, fils de Gilbert Francart, ainsi que je viens de le dire, et François II son frère furent tous les deux dessinateurs et tous deux employés comme tels par Vauban. Les registres de la paroisse de Bazoches (Nièvre), que j'eus à ma disposition en juin 1855, étant au château de Vauban, chez mon ami M. Millereau, m'ont fait connaître ces deux Francart. A la date du 3 août 1681, je vis pour la première fois « Laurent Francard (*sic*) dessineur (*sic*) de M. de Vauban, mareschal des camps et armées du Roy, de la paroisse St-Gervais de Paris » (Francart et non Vautban) « parraïn de Louise Pestin ». Le 24 juin 1683 « Laurent et François Francart, peintres à Bazoches », assistèrent au baptême de la fille d'un tuillier de l'endroit. Laurent Francart, le 27 juin 1684, fut témoin du mariage de Jean Panetier, notaire royal; il fut parrain, le 15 août 1684, de « Pierre-François Ragon », ayant pour commère « dame Jeanne Donnay (*sic* pour d'Aulnay), femme de M. de Vauban ». Le 15 janvier 1686 « M. Laurent Francard (*sic*) déceïeur (*sic*) demourant au chasteau de Bazoches » tint sur les fonts « Louis-Laurent Thierry ». Le même Francart, qualifié cette fois « ingénieur du Roy », fut parrain de Jeanne, fille de Nicolas Thomas, officier-euismier de M. le comte de Villeberlin. Enfin, le 24 déc. 1690, le même dessinateur ou ingénieur représenta, au baptême d'une fille de Lazare Gudin, écuyer de cuisine au château de Bazoches, « Messire Louis le Prestre de Vauban, abbé de Brantôme et de Belleville ». Laurent Francart signait ordinairement : « Francart »; une seule fois, le 3 août 1681, il signa : « L. Francart ». Son frère, François II, signa : « f. francart » le 24 juin 1683, et je ferai remarquer que cette signature est de tous points semblable à celle de François I^{er} Francart, oncle de François II. J'insiste sur ce point pour prévenir les amateurs qui verraient des dessins signés « f. francart » de ne point se hâter de les attribuer au peintre d'ornements, et de tâcher d'en bien connaître la date. Laurent Francart fut pendant plusieurs années l'hôte habituel du château de Bazoches. Il y mettait au trait les plans esquissés par Vauban, faisait des vues des citadelles et des villes de guerre que le maréchal fortifiait, et, de ces dessins, composait une collection que, dans ses courts et rares séjours à Bazoches, notre grand ingénieur aimait à tenir suspendue aux murs d'une galerie où j'ai vu, religieusement conservées par M. le comte de Vibraie, les poulies qui servaient à les y monter et à les en descendre. Quant à François Francart, il ne paraît pas qu'il ait fait au château de Bazoches d'autre visite que celle de 1683. Le service de M. de Vauban ne l'y appela peut-être que cette fois; peut-être aussi la mort l'empêcha-t-elle de visiter plus souvent son frère dans le Morvan. Je ne connais point les actes des décès de Laurent et de François II Francart. — *Uoy. VAUBAN.*

FRANCE (ALEXANDRE de).

1637.

« Alexandre, fils d'Alexandre de France, *peintre ordinaire de la Reine*, et de Marie Mahnet, sa femme, a été baptisé le 25^e jour de mai 1637; parrain salla (*sic*) Mahuet secrétaire de la chambre du Roy ». (Reg. de St-Benoît.) On ne connaît pas cet artiste qu'employa la Reine Marie de Médicis.

FRANCHEVILLE (PIERRE de). ? 1553—1625.

Le socle carré sur lequel M. le directeur du Musée du Louvre a groupé, dos à dos, quatre figures de bronze, œuvre de Francheville, porte cette inscription : « Pierre de FRANCHEVILLE [1548 +] » ce qui signifie que Francheville naquit en 1548 et qu'on a ignoré jusqu'ici l'époque de sa mort. Je dirai en quelle année mourut ce sculpteur; voyons d'abord s'il vint au monde en 1548, comme l'affirme l'inscription du Louvre. Jacob Bunel fit de Pierre de Francheville un portrait peint, que grava Pierre de Jode. Autour du cadre dans lequel le graveur plaça la tête du statuaire, Jode fit écrire cette légende, précieuse par les renseignements qu'elle contient : « *Petrus a Francavilla, cameracensis, gall. et navar. Regis christianiss. architect. et proto sculptor, Academicus florentinus et ob egregia artis opera civitate pisana donatus.* M. DCC. XIII. Æ 60. Il résulte des déclarations de cette légende que « Pierre de Francheville, de Cambrai, architecte et premier sculpteur de Louis XIII », membre de l'Académie de Florence, et honoré du titre de citoyen Pisan à cause de la beauté de ses ouvrages, avait soixante ans en 1613. Pierre de Jode était son contemporain, probablement son ami; il devait avoir des notions précises sur l'âge de celui dont son burin reproduisait avec une fidèle naïveté les traits, qui dénotaient à la fois la force et la bonhomie; tenons donc pour exacte, jusqu'à preuve contraire, cette conclusion tirée du rapprochement du chiffre : 60 et du millésime : 1613, que Pierre de Francheville naquit vers 1553, et non en 1548, comme on l'a dit. — Francheville était un artiste d'un vrai mérite. Sans doute la grande figure d'*Orphée* qu'on a placée au Louvre, dans une des salles basses, parmi les sculptures de la Renaissance, n'est pas exempte de défauts; le poète qui joue du violon avec beaucoup moins de grâce et de naturel que l'Apollon de Raphaël (dans *Le Parnasse*), a une pose renversée, dont la noblesse fanlaronne est plus d'un Capitain ou du « *formidatus nautis Apollo* » que de l'amant éploré d'Eurydice. Mais il y a de bien belles parties dans cette statue. Beaucoup plus petit, le *David vainqueur* qui se repose, debout, appuyé sur l'épée avec laquelle il vient de trancher la tête de Goliath, est un morceau charmant, d'une gracieuse et savante étude, qui porte à la fois le cachet de l'antiquité et celui du xvi^e siècle. — Les œuvres italiennes de Pierre de Francheville ont à Florence et à Pise autant de réputation que si l'auteur était Toscan. Les Florentins les montrent avec complaisance aux étrangers qui visitent la sacristie de l'église de Sainte-Croix; et, quand on est Français — je l'ai senti — l'on est ravi de trouver, dans un temple où abondent les belles productions du ciseau et du pinceau italiens, ces marbres d'un caractère noble et grand dont le *custode* vous dit gracieusement : « *Sono grande belle cause del Pietro di Francavilla, bravo scoltore francese* ». Sur la porte du dôme de Pise, Francheville soutient dignement le voisinage de Jean d'All Opera, de Mocchi, de Pietro Tacca et de notre Jean de Douai, que l'Italien nomme toujours avec orgueil Jean de Bologne. — Pierre de Francheville était dans la force de l'âge et du talent lorsqu'il produisit les ouvrages qui le firent adopter par la Toscane. J'ignore l'époque à laquelle il quitta l'Italie pour revenir en France;

¹ *Enéide*, liv. III.

mais je tiens pour certain qu'il était de retour avant 1607, époque vers laquelle Ferdinand 1^{er} de Médicis, qui mourut en 1609, fit jeter en bronze la statue de Henri IV, une de ces quatre sœurs jumelles faites par Jean de Douai, et dont la plus heureuse est l'image de Cosme 1^{er} qui décore la place du Grand-Duc à Florence. La statue de Henri IV dont Francheville fit, à Paris, la tête qu'il envoya à Pierre Tacca, chargé d'achever l'œuvre de Jean de Bologne, fut établie sur son piédestal du pont Neuf par Pierre de Francheville lui-même, qui, pour orner cette base, composa quatre figures allégoriques, et prépara les bas-reliefs destinés à trois des faces du socle de la statue. Sur cette figure équestre, vouée, par l'admiration du grand-duc, au Roi de France, époux de sa nièce, deux auteurs qui vivaient en même temps que Francheville ont laissés des détails utiles, mais que leurs développements me défendent de reproduire ici. Le premier est Louis Savot, qui composa un petit traité des Statues Équestres, sous ce titre : *Discours sur le sébjet de colosse de grand Roy Henry posé sur le milieu de pont neuf à Paris*, anonyme sur le titre, mais signé au bas de la dédicace; sans date, mais antérieur à 1615, puisque Francheville mourut cette année-là. Le livre est in-12; un exemplaire en est classé à la Bibl. Imp. dans la lettre L, avec la cote : 1538.12 A K. Cet exemplaire appartient à l'académicien Balesdens, qui écrivit sous le titre : « *J. Balesdens ad* » (voeat). Le second auteur, dont je veux indiquer, sur le cheval de bronze, une note presque inédite, cachée qu'elle est dans celles d'une traduction qu'on ne lit plus depuis cent cinquante ans, est J. Baudoin, qui fit des *Annotations sur les histoires de Cornelius Tacites*, à la suite des *OEvres de C. Corn. Tacitus chevalier romain, de nouveau traduites en françois* (Paris, in-4^o 1628). Cette note est à la page 857.

Sauval a donné, p. 236, t. 1^{er} de ses *Antiquités de Paris*, quelques renseignements dont l'exactitude n'est pas ionable. Il dit d'abord qu'en 1614 « Marehand et Franqueville furent choisis » pour placer la statue sur sa base, faite par Marehand; que « Franqueville employa son industrie à l'élever et à la mettre sur ce piédestal »; enfin que le même Franqueville fit pour les quatre angles du monument quatre captifs de bronze « qu'on peut appeler des squelettes, tant ils sont maigres et décharnés ». Ces captifs sont au Louvre (*Salle de Francheville*, sculptures de la Renaissance), où tout le monde peut se faire juge de la critique de Sauval. Pour moi, je trouve l'observation de l'historien assez mal fondée. Les quatre esclaves sont plus élancés que ramassés, suivant le type général qu'avait proposé, ou mieux, imposé aux statuaires de son temps, Michel-Ange, le grand maître du xvi^e siècle; mais elles sont loin de la maigreur que leur reproche Sauval. Toutes les quatre, également bonnes sous le double rapport de la forme et du sentiment, sont d'un mouvement juste, dans lequel l'auteur sut éviter la gêne, la manière et aussi l'uniformité qui semblait devoir résulter de cette donnée générale : un homme va de lace, le corps penché en avant, la tête tournée vers le héros victorieux qui domine la plinthe sur laquelle le vaincu est attaché, les mains derrière le dos; cet homme, un pied appuyé sur ses armes qu'il fonce avec plus de douleur que de rage. Une de ces quatre figures est surtout remarquable par sa grâce juvénile, sa force sans exagération, le charme de son

mouvement et la vérité de son expression; c'est celle du captif dont le pied gauche est appuyé sur une cuirasse à l'antique.

Pierre de Francheville ne mit pas la dernière main à ce travail des quatre statues qui, selon J. Baudoin, représentent les quatre parties du monde enchaînées aux pieds du Roi de France. La maladie, puis la mort arrêtrèrent l'illustre artiste, qui laissa son œuvre inachevée. Francheville mourut le 25 ou 26 août 1615 : « Le mardy 26^e jour d'aoust 1615, le connoi de Pierre Franqueville, architecte du Roy pris aux galleries du Louvre. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer., fol. 254.)

Francesco Bordoni de Florence reprit le travail inachevé de son beau-père, de son aï, peut-être aussi de son maître; et le Roi Louis XIII lui ordonna de l'achever en 1618. L'œuvre fut complétée, c'est-à-dire que les statues furent terminées, fondues et réparées, prêtes enfin à prendre leurs places aux angles du piédestal qui les attendait. Une inscription ainsi conçue nous fournit cette date de 1618 :

« A PETRO FRANCAVILLA CAMARCENSI (sic p^r *Camarcensi*) INVENTUM ET INCEPTUM. FRANC (isrus) AUTEM BORDONI FLORENT (inus) EIVS GENER PERFECIT LUTETIE AN. DNI MDCXVIII.

Cette inscription a été déjà publiée par M. Anatole de Montaiglon, dans sa notice sur Henri de Gissey à propos de Barthélémy du Tremblay. Il a seulement oublié les deux mots « *ejus gener* », qu'il avait lus cependant, puisqu'il écrit : « Bordoni, son genre (de Francheville), dit les avoir achevés. » Ce savant a commis une autre petite erreur; il dit que « trois des quatre esclaves portent l'inscription »; tous les quatre la portent. Elle est gravée sur les épauières de la cuirasse du premier; sur la plate-bande de la culasse du canon brisé, placé aux pieds du second; autour de la ceinture de l'armure du troisième; enfin sur la tranche de l'écaille de tortue, bouchier du quatrième.

À propos de l'érection de la statue équestre du pont Neuf, Sauval ajoute : « Le cardinal de Richelieu, en 1635, fit orner les faces du piédestal de cinq bas-reliefs de bronze, qui, comme autant de tableaux, nous font voir les cinq principales conquêtes du grand Roi, et qu'on regarde bien d'un autre œil que les captifs de Bourdon et de Francaville. Ils furent distribués entre Bourdin, Bourdon (Bordoni) et Tremblay; Bourdon en fit trois, et les deux autres furent faits en concurrence par Bourdin et par Tremblay. »

Le passage de Baudoin que j'ai allégué tout à l'heure prouve que Sauval se trompe en rapportant à l'année 1635 la distribution du travail de ces bas-reliefs entre Bordoni, Bourdin et du Tremblay. Évidemment cette distribution eut lieu au moins deux ou trois ans avant que J. Baudoin publiât son *Tacite*, édité en 1628. Probablement François Bourdon, comme on nommait à Paris le Florentin Francesco Bordoni, poursuivit avec ardeur l'achèvement de la décoration qu'avant 1615 Louis Savot avait vue en projet chez Francheville. Après avoir achevé les captifs ébauchés par son beau-père, Bordoni, gardant pour lui l'exécution de trois des bas-reliefs, fit donner les deux autres à deux sculpteurs estimés, Michel Bourdin et Barthélémy du Tremblay. Pourquoi la date de 1635 s'est-elle donc trouvée sous la plume de Sauval au lieu de la véritable, qui est probablement 1624 ou 1622? Le voici. L'inscription gravée sur la face antérieure du piédestal de la statue de

Henri IV, et qu'y put lire Sauval, était ainsi conçue :
 « *Errico IV Galliarum imperatoris uxor. R. Ludovicus XIII filius ejus opus inchoatum et in-
 terminissum, pro dignitate pietatis et imperii
 plenius et amplius absolvit. Emin. D. C. Ri-
 chelivus, commune votum populi promovit, super
 illustri viri Bullion, Bouthillier, P. Ararii f.
 faciendum curaverunt A. M. DC. XXXV.* »

Cette inscription, très-différente de celle que Louis XIII avait fait placer sur le socle de la statue de son père, et dont le texte nous a été conservé par J. Baudoin, ne dit point que le cardinal fit compléter en 1635 le monument érigé dès le 23 août 1614; elle constate que MM. de Bouillon et de Bouthillier firent achever l'ouvrage entrepris par les ordres du Roi, ouvrage qui réalisait le vœu du peuple, porté au pied du trône par l'Éminentissime cardinal de Richelieu. Une seconde inscription — celle-ci fixée sur la grille qui entourait le piédestal de la statue et la défendait contre les dégradations — disait que Richelieu songea à finir l'œuvre (« *opus absolvendum consuit* ») et que MM. de Bouillon et de Bouthillier le firent achever au milieu des circonstances les plus difficiles (« *difficillimis temporibus* »). Les distiques latins qu'avant 1628 on avait placés sous chacun des cinq bas-reliefs du piédestal furent changés, au moment où, en 1635, on donna une dernière façon au monument du pont Neuf. Les nouvelles inscriptions sont rapportées dans la *description de Paris*, par Piganiol de La Force, comme dans le *Dictionnaire géographique* de Bruzen de La Martinière. Le géographe qui, dans son article consacré à la ville de Paris, dit que le cheval de la statue de Henri IV, fait à Florence, était « de Jean Boulogne, né à Douay, élève de Michel-Ange di Buona Rota (*sic*) », et que la figure du Roi était de Dupré (erreur accréditée par Piganiol et ses copistes), se dément, sans trop s'en inquiéter, en publiant le procès-verbal qu'on avait gravé sur une plaque d'airain et renfermé dans le ventre du cheval, le jour même de l'inauguration de la statue. Ce procès-verbal est curieux; il contient l'histoire exacte de la statue et l'orthographe véritable du nom du sculpteur-architecte qu'on a nommé Franqueville, Francavilla et Francheville: sous ces deux rapports, il est intéressant, et j'en dois reproduire la plus grande partie: « Le sérénissime grand-duc de Toscane Ferdinand, meü d'un bon zèle pour la postérité, fiet faire et jecter en bronze par l'excellent sculpteur Jean de Boulogne, cette statue représentant à cheual Sa Majesté très-chrestienne que le serrenissime grand-duc Cosme II du nom a faict élaborour par le sieur Pierre Tacca, son sculpteur, et l'envoya en très-digne présent sous la conduicte du cheualier Pescholini, agent de Son Altesse Serenissime, à la très-chrestienne et très-auguste Marie de Médicis, Roïne régente en France, après le décès de ce grand Roy, souz le règne du très-auguste Louis XIII^e du nom, Roy de France et de Navarre, pour le commandement très-exprès duquel et de ladite dame Roïne, sa mère, estant MM. de Verdun, premier président » (suit un grand nombre de noms d'hommes) « tous commissaires ayant l'intendance de la construction du pont Neuf de Paris, ont, au milieu d'icelluy, présent le sieur Pierre de Francheville, premier sculpteur de Leurs Majestés, fait dresser et poser avec solemnité lad. statue sur le piédestal à cette fin érigée... l'an mil six cens quatorze, le 23^e jour d'aoust. »

Je n'ai pu savoir, quelque effort que j'aie fait pour y parvenir, quand se maria Pierre de Francheville, s'il épousa une Française ou une Italienne, et combien il eut d'enfants. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que sa fille qui épousa Francesco Bordoni, le Toscan, avait nom: Bernarde. Je vois dans les registres de St-Eustache que, le 7 novembre 1696, Pierre de Francheville (*sic*) fut parain de Luce, fille de Luc Blondel, compagnon sculpteur, demeurant rue de la Truanderie. Ce Blondel était probablement l'ouvrier, l'apprenti, ou le praticien de Francheville.

FRANCIN (LES).

Franç.-Alexis Francin, sculpteur que le Roi employa et logea aux Gobelins, naquit à Remes, de Pierre Francin, marchand drapier, et de Vincente Commère. Il était à six Gobelins lorsque, le 12 janv. 1693, il épousa, à St-Hippolyte, « Eléonore Coustou, fille de defunt Pierre François Coustou et de Claudine Koiseaux (*sic* p^r Coysevox), en présence d'Antoine Koiseaux sculpt. ord^{re} du Roy, en la manufacture des Gobelins, oncle maternel de la mariée, Nicolas Coustou, sculpt. du Roy, frère de la mariée, Guillaume Hulot, sculpt. ord^{re} du R., etc. » Zani, pas plus que Nagler, n'a mentionné F. A. Francin, que n'ont pas connu les biographes, et que Mariette oubliä. Ce Francin n'était probablement pas un homme sans mérite, mais il tint un rang secondaire dans la pléiade brillante des artistes français du dix-septième siècle. Il fut sans doute un instrument utile sous la main de Coysevox ou de Coustou, avant son mariage et un peu après. Vers 1694, il partit pour Strasbourg, où l'appelaient des travaux qui l'y retinrent longtemp, et dont malheureusement je n'ai pu me procurer la nomenclature. Fr. Alexis Francin, qui allait faire un établissement à Strasbourg, y emmena naturellement sa femme. Là, il eut d'elle des enfants dont trois me sont connus: 1^o *Marguerite*, en juin 1697; 2^o *Claude-Clair*, en 1702; 3^o *Catherine-Elisabeth*. Eléonore Coustou revint à Paris avec ses enfants; elle était au Louvre, chez son frère Nicolas, lorsque, le 23 sept. 1710, mourut sa fille *Marguerite*, âgée de treize ans et trois mois. L'acte de l'inhumation de cette enfant la dit « fille de s^r François Francin, sculpteur à Strasbourg (*sic*) ». (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Si Fr. Alexis Francin vivait encore à la fin de sept. 1710, il était mort quatre ans après, quand le 12 sept. 1714 on enterra à St-Germ. l'Auxer. Eléonore Marguerite, âgée de vingt ans et demi, ainsi que le déclarèrent les témoins, au nombre desquels figure sa sœur Catherine Elisabeth, qui signa l'acte: « C. Francin. » Eléonore Coustou ne survécut que peu d'années à sa fille Eléonore Marguerite; le 6 sept. — toujours le mois de septembre fut fatal à cette famille! — le 6 sept. 1727, elle mourut âgée de cinquante-cinq ans, à 4 heures du matin, aux galeries du Louvre. Elle fut inhumée le lendemain en présence de son fils « Claude Francin » et de « Nicolas Rebillé, sculpteur du Roi, neveu de la défunte », qui signèrent: « Francien (*sic*) et Rebillé ». Le Francin qui signa « Francien » en 1727 est le sculpteur que les biographes connaissent sous le nom de Claude, et qui se nommait Claude-Clair, qu'ils font naître en 1701, et qui naquit à Strasbourg le 5 juin 1702, ainsi que le déclare l'acte de baptême dressé à la sacristie de St-Etienne, acte que j'ai sous les yeux, et qui dit l'enfant baptisé le cinq juin

1702 : « *Claudius-Clarus, quinta die natus filius legitimus Francisci Francini scultoris et Eleonor Const* (sic). » Que Claude-Clair Francin, neveu de Guillaume Coustou, et venu enfant à Paris, ait été élevé pour la sculpture par son oncle, on ne peut en douter. A si bonne école, il devint bien vite habile dans la pratique de l'art. Il ne s'éleva cependant pas bien haut, et ce fut assez tard qu'il arriva aux honneurs académiques, dont les Coustou lui avaient frayé le chemin. Il présenta à la compagnie, où il aspirait à prendre une place, un *Christ à la colonne*, statuette en marbre d'un bon travail, que garde le Louvre dans son Musée des sculptures modernes. L'Académie le reçut le 31 janvier 1767 ; il avait soixante-cinq ans : c'était déjà un vieillard. Il y avait vingt-cinq ans qu'il s'était marié, et il avait dépassé la première jeunesse lorsqu'il prit femme. Ce fut le 19 janv. 1740 qu'à St-Laurent il épousa « Angélique Lepaultre, fille mineure de Pierre Lepaultre, sculpteur et recteur de l'Académie Royale » (de St-Luc, aurait dû ajouter le vicarie rédacteur de l'acte que j'analyse, et que par parenthèse j'ai eu grand-peine à trouver) « et de Marie-Hélène Pain, dem^r rue Neuve St-Denis. Quant à C.-C. Francin, il demeurait au Louvre, chez Guillaume Coustou, qui lui servit de témoin. De son mariage, C.-C. Francin eut trois enfants : 1^o *Marie-Angélique*, baptisée à St-Laurent le 29 oct. 1740, ayant pour parrain Guillaume Coustou, et pour marraine « Marie-Hélène Pain, femme de Pierre Lepaultre, sculpt^r ord. du Roy » ; 2^o le 21 oct. 1741, *Guillaume*, que tint sur les fonts « François Francin, maître scellier » ; 3^o le 24 juillet 1743, *André*, que présenta à l'église « André Bultel, sculpt. du Roy ». A. Bultel est aujourd'hui bien peu connu. Claude-Clair Francin, qui signa le baptistère de sa fille : « Francin », signa « C. Fransin (sic) » celui de Guillaume, et « Claude Francin (sic) » celui d'André. Il avait signé « Francin » — on l'a vu — l'acte d'inhumation de sa mère, et « Francin » celui de son mariage. Comment expliquer ces variantes orthographiques sous la plume de notre artiste, sinon par une complète absence d'instruction première ? Les Coustou, qui eux-mêmes ne signaient pas leur nom toujours de la même manière, ne s'étaient pas montrés difficiles sur un article qui ne leur paraissait pas d'une bien grande importance ; ils avaient enseigné à Claude-Clair Francin à dessiner correctement, mais non pas à écrire d'une manière correcte. Pour un artiste, bien écrire leur semblait un art d'agrément assez inutile. — La liste des Académiciens dit que Cl. Francin mourut le 19 mars 1773 ; elle a à peu près raison ; il faut cependant la réformer pour rendre au décès de Francin sa véritable date, « 18 mars 1773, décès de Claude-Clair Francin, professeur de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., âgé de soixante-huit ans, inhumé le lendemain (19) à l'église, en présence de Guillaume Francin, son fils, de Pierre Flamen, sculpteur, au Louvre, etc. ». (Reg. de St-Leu.) On voit que Francin mourut le 18 et non le 19 mars, non pas au Louvre, mais sur le territoire de St-Leu ; l'acte dit qu'il décéda « âgé de soixante-huit ans », et il se trompe ; né le cinq juin 1762, Francin avait au moment de sa mort soixante-dix ans et neuf mois environ. La triple rectification qu'a nécessitée le seul fait du décès de Claude-Clair Francin prouve à quel point il faut faire attention, en ce qui touche aux petits détails de la biographie, et combien il est nécessaire de tout vérifier, quand on le peut. —

Cl.-Cl. Francin, sous la conduite des Coustou, fit des progrès assez grands pour être admis à concourir au prix de sculpture dès l'âge de vingt-neuf ans ; ce prix lui fut adjugé, en 1731, et l'envoya à l'Académie de Rome. Voici, sous la date du 12 sept. 1731, ce que je lis au Registre du Secrétariat des bâtiments (Arch. de l'Emp., E. 9299, fol. 328) : « Brève et d'élève pour Claude Francin, sculpteur, qui en qualité d'élève s'est acquis l'estime des plus habiles professeurs, et a remporté le premier prix de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpture, établie au Louvre à Paris. » — On ne connaît qu'un petit nombre d'ouvrages de la main de Cl.-Cl. Francin, outre son *Christ* de 1767, que j'ai mentionné plus haut. Le Musée de Versailles ne garde de lui que deux bustes en marbre, l'un de Jean Goujon, l'autre de Jean d'Alembert. L'église de l'Oratoire, rue St-Honoré, avait un groupe de Francin, dont le sujet était le Baptême du Christ. Au portail de l'église St-Roch se voient deux groupes des Pères de l'Église latine, figures de pierre, du travail de Francin. Les deux anges prosternés au pied de la croix qui couronne le fronton sont du même ciseau. La chapelle de la Vierge de l'église, aujourd'hui démolie, de St-André des Arcs, était ornée d'une figure en marbre de Marie par Claude-Clair Francin. — Guillaume Francin, fils du précédent, né, comme on l'a vu, le 21 oct. 1741, auteur d'un buste de Gluck, qui figure au Louvre et à Versailles, d'un buste de Peyreze, qu'on voit au Musée de Versailles, celui-ci exécuté d'après un ouvrage du célèbre Caffieri, l'autre d'après un modèle de Houdon, Guillaume Francin, élève de son père, n'a point laissé de nom. Il est resté perdu dans la foule des artistes que la critique aperçoit à peine et dont elle ne peut par conséquent désigner les œuvres à l'attention du public. En 1773, il assista au second mariage de sa mère, Angélique Lepaultre, qui, le 31 août, échangea le nom de Francin contre celui de Flamen. Il demeurait alors rue des Fossés St-Germain l'Auxerrois. Quand il mourut, le 8 janv. 1830, à onze heures du soir, il demeurait rue Saint-Jacques, n^o 243, ainsi que l'atteste l'acte d'inhumation inscrit au Registre de l'ancien douzième arrondissement de Paris. Cet acte, dressé sur la déclaration de Gilbert-Charles Martinet, âgé de 29 ans, peintre, dem^r rue du Faubourg-St-Denis, n^o 108, dit Guill. Francin *veuf d'Angélique Lepaultre*. Encore une rectification à faire. Guill. Francin était fils et non pas veuf d'Angélique Lepaultre, morte « cour du Muséum », le 6 juin 1793, âgée de soixante-six ans, native de la paroisse St-Laurent, veuve en 1^{es} noces de « Claude Leclere (sic pour : Clair) Francin, et en secondes de Pierre Flamen », ainsi que le déclara « Guillaume Franck, sculpteur, âgé de cinquante et un ans, dem^r cour du Louvre ». Cet acte aussi veut être rectifié. Angélique Lepaultre n'avait sans doute pas quinze ans quand elle mit au monde son second enfant. Elle déclara à son second mariage, en 1773, avoir cinquante-deux ans ; vingt ans après, elle devait donc avoir soixante-douze ans. Je n'ai pu trouver l'acte de son baptême dans les Registres de St-Laurent ; il est probable que, née vers 1721, elle fut baptisée en nourrice. — *Joy. COUSTOU, FLAMEN, LEPAULTRE.*

FRANCINI (LES).

XVIII^e siècle.

Les amateurs d'estampes à qui tout l'œuvre d'Abraham Bosse est connu savent que cet habile graveur exécuta, d'après T. de Francini, plusieurs

planches représentant des fontaines, ouvrages publiés en 1623 et 1624, et, d'après A. de Francini, une suite de planches réunies en un volume, sous un titre que j'abrège : « *Livre d'Architecture contenant plusieurs portiques*, etc., par Alexandre de Francini Florentin, ingénieur ord^{re} du Roy, dédié à Sa Majesté (Paris, in-fol., chez Michel Tanernier, MDCXXVI) ». Au milieu du frontispice de ce volume, est le portrait d'un homme de quarante à quarante-cinq ans environ, sous le buste duquel Abraham Bosse fit écrire : « *Alexander Francini florentinus Ludovici XIII Regis christianissimi ingeniosus hos Architecturæ porticus juvenit* A° 1631. » Des armes se voient au front de l'Arc dans lequel est le portrait du dessinateur. Un écu, en forme de cœur, y montre une main tenant une pomme de pin, que surmonte une étoile, et trois fleurs de lis, deux en tête et une en queue. Ces fleurs de lis sont-elles de Florence ou de France; les Francini les devaient-ils aux Médicis ou aux Rois français qui avaient une Médicis pour mère? Y avait-il déjà longtemps que les Francini étaient habitués à Paris en 1631? A la première de ces questions je n'ai point de réponse; à la seconde, je puis dire que les Francini étaient en France au moins depuis l'année 1605 : on verra tout à l'heure pourquoi. Dans son excellent catalogue des œuvres d'A. Bosse, M. Georges Duplessis a décrit le volume d'Alexandre de Francini et quelques pièces signées T. de Francini, mais il n'a pas dit à quel nom servait d'initiale ce T qui, fait ainsi : J, a pu être pris pour une F, et laisser supposer qu'il y avait trois Francini dessinateurs ou architectes de jardins, vivant à la même époque, c'est-à-dire vers 1620-31. Il n'y en eut que deux : Alessandro et Tommaso. Un troisième Francini vivait contemporain de ceux-ci, leur parent, je le pense. Celui-ci avait nom Horatio; il était versé dans la connaissance des chevaux, et devenu « écuyer ordinaire du Roy, et capitaine des garennes en Bourgogne », il donna un volume in-4° intitulé : « *Hippiatrique* du sieur Horace de Francini ». La dédicace, signée : Horatio D. Francino, est adressée à « Rogier de Bellegarde, grand escuyer de France »; l'auteur y dit qu'à peine âgé de douze ans le seigneur Charlot Ruina (Carlo Ruina), gentilhomme bolognaise, son oncle, le prit chez lui, et lui donna les premières leçons d'un art qu'il a toujours pratiqué depuis. Il resta, dit-il, l'espace de douze années sous la discipline de ce maître; puis le désir de voir la France le conduisit à Lyon, chez un autre de ses parents, le seigneur Cavacque. Ce fut là qu'il composa, en italien, un premier Traité communiqué à Cavacque, qui augmenta et corrigea le travail de Francini, que l'on publia sous le nom de Cavacque. Après la mort de celui-ci, Horace reprit son ouvrage, le modifia, lui donna « l'habit à la française », et le mit au jour en 1607. Je ne sais d'Horatio de ou dell'i Francini que ce que je viens d'en dire. Était-il Florentin? Je le crois, bien que les preuves manquent pour appuyer ma conviction; sa mère, une Ruina, était de Bologne, mais ce n'est pas une raison pour qu'il fût Bolognais lui-même. Quant à Alessandro, Florentin et ingénieur hydraulique, je n'ai pu trouver aucun acte qui me le fit connaître mieux que je ne le connais par son Livre

d'Architecture; aucun des actes qui intéressent Thomas ne me montre Alexandre homme du même métier que lui, et très-probablement son frère. Aucun des enfants de Thomas de Francini ne reçut le nom d'Alexandre ni celui d'Horace, ce qui ne prouve rien contre l'opinion où je suis qu'Alexandre, Thomas et Horace se tenaient par les liens d'une parenté très-proche.

Voici ce que j'ai pu recueillir de documents relatifs à Thomas de Francini : « Le vingtième jour de juillet mil six cent six, furent fiancés Thomas Francis (sic) de la paroisse de St-Germain en Laye et Loyse Porcher de la paroisse de St-Merry, et furent espousés le mardy 26^e j^r d'aoust 1606, avec publication de bans. » (Reg. de St-Merry). Cet acte, sommaire comme la plupart de ceux de cette époque, ne permet pas de dire quel âge avait Thomas Francini au moment de son mariage; il me laisse ignorer aussi le nom de son père. La table des dessins de Gaignières publiée par le P. Lelong m'apprend que le père de Louise Porcher se nommait François, qu'il mourut le 8 août 1591, fut enterré aux Jacobins de Sens, et qu'il était de son vivant chef d'office de la fourrière de S. M., et vitrier des bâtiments du Roi Henri IV. Je n'ai pu me procurer les baptisaires des enfants issus du mariage de Thomas de Francini, entre 1607 et 1612; peut-être furent-ils inscrits aux Registres de St-Germ. en Laye. On verra tout à l'heure paraître deux des premiers-nés de Louise Porcher, venus au monde avant Marie, qui naquit rue St-Antoine, le 21 nov. 1612, et fut baptisée le même jour à St-Paul de Paris. Thomas de Francine (voilà le nom tout à fait français, ayant passé de l'italien, qui se prononçait Frantellini, à Francini, prononcé à la française, puis enfin à Francine, qui sera la forme définitive), Thomas de Francine eut de très-nombreux enfants de son mariage : 1^o Henri ; 2^o Clémence, née sans doute à St-Germain; 3^o Marie (21 nov. 1612; Reg. de St-Paul); 4^o Loys (20 fév. 1614); 5^o François (15 janv. 1617) (Th. Franci était alors « ingénieur du Roy et contrôleur de la Maison de la Roynie »; l'acte le nomma Thomas de Francine); 6^o Anne (7 juin 1618; Reg. de St-Nicol. des Ch.); elle fut tenue par « Jehan Donon, cons^r du R. et Général de ses bastiments »; 7^o Catherine, tenue par Francesco Bordoni, sculpt. ord. du R. (13 oct. 1619); 8^o Pierre, né le 21 fév. 1621, rue « Grenier St-Ladre », et tenu par ses frères et sœur Henri et Clémence (Reg. de St-Nicol.); 9^o Elisabeth (11 mai 1624); 10^o Paul, tenu, le 27 fév. 1623, par « Paul de Goudy, abbé de Notre-Dame de Bazé et de Ste-Croix de Quimperlé », et par Françoise de Goudy, marquise de Ménéclé (sic). — En 1647, Th. Francini avait une charge de maître d'hôtel du Roi, ce que m'apprend l'acte du mariage de son fils François avec Madeleine de Fontenu, fille d'un contrôleur de la Maison du R. (22 mai 1647; Reg. de St-Germ. l'Auxer.) François de Francini avait la survivance des charges de son père; il se disait seigr de Grandmaison. (Reg. de St-Roch, bapt. 17 avril 1648.) Il décéda rue des Proutaires, le 24 oct. 1688, joignant à ses titres celui de « Marechal de bataille de Paris, et major de la ville ». François de Francini fit souche d'hommes qui eurent une certaine importance. Un de ses fils, François II, mourut, le 30 avril 1720, au cul-de-sac de St-Thomas du Louvre, pourvu de toutes les charges de son père et époux d'Isabelle Bachelier. Il avait 66 ans. Il était comte de Ville-

¹ Michel Lasne grava, d'après Th. de Francini, le « portrait de la maison Royale de Fontaine Bellevue et les fontaines du Tibre, de Persée, etc., qui ornent le « Trésor des merveilles de Fontainebleau », par le R. P. Dan (in-fol., 1642).

preux; — un des fils de Thomas Franc. et de Louise Poreher, Pierre, fut maître d'hôtel du R. Il épousa, le 9 fév. 1660, Marie-Louise Pidou, en présence de son frère François 1^{er}, Franc., seig^r de Grandmaison, lieutenant criminel de robe courte. Un des fils de Pierre Franc., Jean-Nicolas, épousa, en 1694, une fille de Jⁿ Bapt. Lulli. Thomas-Honoré, frère de Jⁿ Nicol., entra dans l'Église, et fut connu sous le nom de l'abbé de Francine. — Trois Francini prirent parti dans la marine, mais n'y acquirent pas une de ces célébrités qui recommandent à l'histoire ceux qui surent les mériter. — Henri-François, comte de Villepreux, après avoir été garde de la marine, devint sous-lieutenant aux gardes françaises et chr de St-Louis; il avait outre cela la charge qui était dans sa maison d'« Intend^t g^ldes eaux et fontaines de France ». Un acte du 14 août 1728 (Arch. de M. Le Momyer, notaire) lui donne les qualités que je viens de rapporter. — Voy. BORDONI, BOSSE, LASNE, LULLI.

FRANCK (HERONYMUS). ?1540—1610.

« Le tableau de leur principal autel » (du couvent des Cordeliers à Paris) « représente la Nativité de Notre-Seigneur. Il a été fait en 1585 par un des Francks. » (Dezal.-d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, in-12, 1749.) Descamps, dans son *Hist. des peintres flamands*, attribue ce tableau à Jérôme Franck, l'aîné des trois fils d'un Nicolas Franck, que l'on croit avoir été peintre à Anvers. Selon Descamps, Hierosme Franck naquit à Herenthals, petite ville de la province d'Anvers, aîné de Franz et d'Ambros; je n'ai pu vérifier ces assertions. M. Villot, dans sa *Notice* des tableaux du Louvre, suppose que Jérôme « naquit vers 1544, et mourut vers 1620 ». Mes recherches serviront à rectifier les hypothèses de l'ingénieur et savant auteur des *Notices*. Après de longs voyages au travers des anciennes paroisses de Paris, j'ai trouvé cette ligne précieuse dans un des Registres mortuaires de St-Sulpice: « Du 1^{er} may 1610, M^r Hierosme Le Franc, peintre du Roi. » Qui pourrait douter que celui que nous voyons nommé « Le Franc » ne soit notre Franck? L'abbé de Marolles, suivant le besoin de son vers, le nomme « Hierosme Franque » ou simplement « Franc », le sonnant comme *q*. — H. Franck épousa une Française, je crois, car la conformation de son nom « Française Miraille » ne me paraît point permettre qu'on la prenne pour une Flamande. Le 12 oct. 1588, sa femme donna au peintre un fils qu'on nomma Jérôme. (Reg. de St-Sulpice.) En 1594, « Hierosme Franque (*sic*), peintre de la Roynie », demeurait rue des Quatre-Fils, au Marais; c'est là que, le 29 avril, Franc. Miraille mit au monde Marie, qui fut tenue à St-Jean en Grève par Michel Portier, seig^r de Marigny. H. Franck eut une autre fille, Catherine, qui fut marraine à St-Sulp., le 15 août 1605, d'une fille d'Adrien Loppeau; l'acte du baptême la dit « damoiselle Catherine Le Franc (*sic*), fille de noble homme Le Franc, peintre du Roy ». — Isabelle ou Elisabeth Franc, qui, en fév. 1607, tint sur les fonts une fille de Jehan Bourgin le peintre, et fut aimée de François II Porbus, à qui elle donna une fille le 20 janv. 1614, était-elle sœur de Catherine Franck? Je le crois, sans pouvoir l'affirmer. — On a de H. Franck, et d'après une peinture de lui-même, un assez beau portrait, gravé au commencement du dix-septième siècle, par Morin. Franck y paraît âgé d'environ 35 ans. Sous le buste, le graveur fit écrire: « Hierosme Franque (*sic*),

peintre du Roy, — Francque *pin.*, Morin *fecit.* » — Franck fut parrain, le 25 mars 1600, d'un fils de François Quesnel; l'acte le dit « Hierosme Franque (*sic*), peintre de la Roynie ». — Voy. BOURGIN, PORBUS, QUESNEL.

1. FRANÇOIS 1^{er}. 1494—1547.

On sait que, fils de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie, François, comte d'Angoulême, naquit à Cognac, le 12 sept. 1494; qu'il succéda comme roi de France à Louis XII, en 1515, et qu'il mourut le 31 mars 1547. Il fut enterré à St-Denis; ses funérailles eurent de grandes analogies avec celles de son prédécesseur. Ce fut François Clouet qui fit l'effigie royale qu'on plaça sur le lit mortuaire, office qu'avait rempli Jehan de Paris à la mort de son maître Louis XII. Ce devoir tenait à la charge du peintre ordinaire du Roi, et Clouet avait eu cet emploi sous François 1^{er}, comme Jean Perréal, dit « de Paris », sous Louis XII, après Jean Bourdichon. Voici ce que j'ai lu dans un Reg. de St-André des Arcs: « Le dymanche xxv^e de may mil v^e quarante et sept, fut fait le conuoy du feu Roy François, et de deux de ses enfants, depuis l'église Nostre Dame des Champs jusqu'en l'église St-Denis en France, et le lendemain l'enterrement en serueice solennel, ainsi qu'il est accoutumé faire aux Roys et Princes. » — Les deux fils de François 1^{er}, morts avant leur père et enterrés le même jour que lui, étaient: 1^o François, Dauphin de France et Duc de Bretagne, né le 28 février 1517 et mort le 10 août 1536; 2^o Charles, Duc d'Orléans, né le 22 janvier 1522 et mort le 9 sept. 1544. Tous deux étaient enfants d'Anne de France, première femme du Roi. Je ne sais si les historiens ont mentionné le fait de ce triple enterrement royal, et je n'ai pas le temps de vérifier mon doute. Tout ce que je puis dire quant à l'exactitude du document que je produis ici, c'est que le vicaire de St-André qui inscrivit au registre des décès de son église la mention qu'on vient de lire parla comme témoin oculaire, le clergé entier de toutes les paroisses ayant assisté aux funérailles du Roi, suivant l'usage traditionnel. — Le Père Anselme, dans son histoire de la *Maison Royale de France*, dit que François 1^{er} épousa en secondes noces, « au mois de juillet 1530, dans l'abbaye de Veïen, Eléonore d'Autriche, veuve d'Emmanuel de Portugal et sœur aînée de Charles-Quint ». « Au mois de juillet », la date est un peu vague; j'ai un moyen de la préciser. A l'article ECROUELLES, j'ai dit, d'après un document authentique, que le huit juillet, jour de la fête des épousailles à Roquefort, le roi toucha vingt-deux serofuteux. Le 8 juillet est donc le jour de son mariage, célébré religieusement à l'abbaye de Veïen, puis politiquement et par une fête à Roquefort de Marsan. — Voy. CHARLES-QUINT, CLOUET, COEURS DE FR. 1^{er}, DEUSES, EPÉE DE PAREMENT, FOUS, FUNÉRAILLES DE LOUIS XII, JEHAN DE PARIS, JUST (JUSTE DE), MÉDECINS, NAÏNS, NOURICES, PARFUMEUR, PRÊTRES LITTEURS, SONGE-CREUX.

FRANÇOIS II. — Voy. CURE-DENTS.

2. FRANÇOIS (JACQUET), sculpteur. 1478. — Voy. BOURDICHON.

3. FRANÇOIS (JEAN-CHARLES). ?1717—1769.

FRANÇOIS (MARIE-CATHERINE FREDON, femme de). ?1712—1773.

François grava à la manière du crayon; on a de

lui une série de petits portraits d'hommes illustres et quelques autres morceaux, choses assez faibles que ne suffit point à lui faire pardonner un portrait d'Erasme, d'après Holbein, ouvrage assez bien venu. On sait peu de chose de cet artiste; voici ce que j'ai pu en apprendre. Il épousa, un peu plus âgée que lui, une femme peintre qui eut de la réputation et dont les noms : « Marie-Catherine Fredon », ne sont point inscrits au bas des portraits d'Alexandre Saverin et de Joseph I^{er}, roi de Portugal, où on lit seulement : « Mad. François pinxit. » Ces deux portraits furent gravés, le premier à la manière du crayon, par J. Ch. François, en 1759, et le second en taille-douce, par le même, qui ne fut point heureux dans ce travail. François eut de son mariage un fils qui ne devint pas artiste. Jean-Charles demeurait en l'île de la Cité, derrière St-Denis de la Châtre; ce n'est pas là qu'il mourut, ce fut rue St-Jacques. « Le mercredi 22^e mars (1769), Jean-Charles François, graveur de dessins » (c'est-à-dire dont le travail imite le dessin au crayon) « du cabinet et pensionnaire du Roy, époux de Marie-Catherine Fredon, décédé hier rue St-Jacques, de cette paroisse (St-Séverin), âgé de cinquante-deux ans, a été inhumé dans le petit cimetière de cette église, en présence de Jean François, son fils, et de François-Ignace François, m^l drapier, son frère. » — M.-Cath. Fredon survécut trois ans à son mari : « Le 11 avril 1773, Marie-Catherine Fredon, veuve de Jean-Charles François, graveur du Roy, décédée d'hier rue St-Jacques, âgée de soixante et un ans, a été inhumée dans le petit cimetière en présence de Jean-Gilles François, son fils, et de François-Ignace François, son beau-frère. » (Reg. de St-Séverin.)

Les noms de la femme du graveur J. C. François, la date de la mort de Jean-Charles et celle du décès de Mar.-Cath. Fredon sont des détails que j'ai communiqués au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque. Ils ont été inscrits sur la chemise qui contient quelques pièces de l'œuvre de J.-C. François, gardées dans le Supplément.

4. FRANÇOIS (SÉRAPHIN-DOMINIQUE). 1749-1800. — Voy. SÉRAPHIN.

5. FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU (NICOLAS). 1750—1828.

L'acte du baptême de ce poète, homme d'Etat, que j'ai sous les yeux, constate que « Nicolas, fils légitime de Nicolas François, régent d'école à Suffais, bailliage de Rosières aux Salines, juridiction de la Cour souveraine de Nancy, et de Marguerite Gillet, son épouse », né le 17 avril 1750, fut baptisé le lendemain. Un autre acte m'apprend que le maître d'école de Suffais quitta l'enseignement, et qu'en 1774, époque de la mort de sa femme, il était « fermier du magasin à sel et contrôleur à St-Martin de Vrécourt ». La *Biographie-Michaud* raconte qu'« en 1775 », celui qui plus tard devint Ministre, Comte de l'Empire et Sénateur, « épousa » M^le Dubus, fille d'un ancien danseur de l'Opéra et neveu de Prévillo ». Elle ajoute que cette union fut considérée par le conseil des avocats au parlement comme une mésalliance, et que François de Neufchâteau fut rayé du tableau de l'ordre, ce qui le força de chercher fortune hors du barreau; que le jeune écrivain voulut entrer alors dans le corps des avocats au conseil du Roi, dont les charges s'acquerraient à prix d'argent — elles sont encore vénales — ; qu'il n'y put réussir et qu'alors il se tourna

du côté de la magistrature et acheta l'office de Lieutenant général au bailliage de Mirecourt. « Sa jeune » épouse, cause involontaire de ses disgrâces », dit le biographe, « se vit avec peine obligée de quitter » Paris; triste aussi des chagrins de son mari, elle » contracta une maladie de langueur qui la conduisit « au tombeau, le 18 mai 1776. » Ce récit manque d'exactitude en plusieurs points. François de Neufchâteau se maria en 1776, et non en 1775. S'il fut rayé du tableau des avocats au parlement, ce ne fut pas après son mariage, mais avant; et pourquoi le fut-il avant, s'il le fut en effet? Je ne le vois pas. Ce que je vois, c'est qu'autrement à son mariage il avait la charge qu'on suppose acquise par lui postérieurement à cette union, qui le brouilla, dit-on, avec ses confrères. Voici les preuves de ce que j'avance : « Le neuf janvier 1776 fut marié » M^e Nicolas François de Neufchâteau, docteur en » droit, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage royal et président de Mirecourt, » associé des Académies de Dijon, Lyon, Marseille » et Nancy, fils majeur de s^r Nicolas François, receveur des fermes du Roy, et de défunte Marguerite » Gillet, rue et paroisse St-Germ. l'Auxer., avec » D^le Marie-Magdelaine-Henriette Dubus, fille mineure de défunt Nicolas-François-Hyacinthe, officier chez le Roy » (non, mais : officier du Roi) « d^e » droit et de fait rue de Bourbon, de cette paroisse... Présens Jean Dubus, bourgeois de Paris, » rue St-Jacques, paroisse St-Séverin, oncle maternel de la mariée, et s^r Pierre-Louis du Bus, officier et pensionnaire du Roi, faub^e St-Martin, paroisse St-Laurent, aussi oncle. » (C'est Prévillo, le fameux comédien.) (Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.) Le bonheur des deux jeunes époux fut de courte durée. Madame François de Neufchâteau mourut le 18 avril, et non le 18 mai, 1776, rue de Bourbon-Villeneuve, et le 19 avril, « âgée de 17 ans, un mois et demi », dit l'acte de décès que j'abrége, fut inhumée dans le caveau de l'église, en présence des s^{ts} Jean Du Bus, bourgeois de Paris, et Gabriel-Éléonor-Hervé Du Bus, pensionnaire du Roi, tous deux ses oncles. L'acte est signé : « J. Dubus, G. Dubus. » Marie-Magdelaine-Henriette Dubus mourut elle de chagrin et de langueur, comme on l'a prétendu? Après trois mois seulement de mariage, c'est difficile à croire. Rien ne m'autorise à le croire. Notons en finissant que François de Neufchâteau, dans les trois actes que j'ai sous les yeux, est toujours nommé Nicolas, et non pas : Nicolas-Louis, comme il l'est dans les Biographies. — I. Bus (br).

6. FRANÇOIS DE SALES (S^t). 1567—1622.

Il était à Paris en 1619, car le 15 mars de cette année il baptisa François de Paule, fils de Henri de Savoie, duc de Nemours. On n'attendit pas, pour cet illustre personnage, le temps laissé d'ordinaire entre la mort de ceux que l'Eglise honore et le jour de la déclaration du St-Siège qui les range au nombre des saints. La cour de France poursuivit avec un grand zèle, par son ambassadeur à Rome, la canonisation du sage évêque de Genève, et le pape Clément IX se rendant aux vœux de Louis XIV, François de Sales, mort en 1622, fut déclaré Saint le 19 avril 1665, dans une cérémonie solennelle qui eut lieu à St-Pierre, cérémonie à laquelle assista, sur un trône couronné par la couple de l'église pontificale, Christine, la reine de Suède, éloignée pour toujours de ses Etats. La *Gazette de France* (an.

1665, p. 485) contient le détail de la cérémonie qui eut lieu pour la canonisation de François de Sales, j'y lis cette phrase d'une naïveté charmante : « Le peuple romain témoigna par ses acclamations sa joie de ce qu'on avait rendu justice à ce saint. » — *Voy. L. XEMOURS.*

FRANÇOIN () 1703.

Peintre resté inconnu aux biographes et aux curieux qui se sont occupés de recueillir tout ce qui intéresse les artistes. Il était à Toulon en 1698, et, d'une lettre qu'il écrivit le 11 janvier 1699 à M. Cabart de Villermont, il résulte qu'il fit le portrait de plusieurs personnes de la cité provençale, et entre autres, celui de M. Louis Le Roux d'Infreville, Intendant de la marine du Levant. Il faut croire que François avait un certain mérite, puisqu'un homme comme M. d'Infreville consentait à poser devant lui. Il dit lui-même dans sa lettre à M. de Villermont, dont j'ai cité la date, qu'il est malhabile au paysage, que son talent réel est le portrait, et qu'à Rome, où il va bientôt se rendre, il espère se perfectionner sur l'histoire. (Bibl. Imp. Ms. Dangeau; lettres à Cabart, an. 1699.) François était encore à Toulon le 26 avril 1699; il devait s'embarquer bientôt sur une galère dont la destination était Civitá-Vecchia. Jacques Lubin, qui le connaissait, lui avait conseillé de chercher à faire, pendant son séjour à Rome, le portrait du cardinal de Bouillon, que lui, Lubin, était assez disposé à graver. François obtint de M. de Villermont des lettres pour le cardinal; mais je ne sais pas s'il réussit à peindre le doyen du Sacré Collège, M^{re} Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne. S'il obtint cette faveur de l'envoyé de Louis XIV à Rome, il ne paraît pas que son ouvrage ait en les honneurs de la gravure. Une lettre d'un M. Guillois à M. de Villermont contient cette phrase : « J'oubliais de vous dire que le peintre en faveur duquel vous m'avez écrit il y a un an est de retour de Rome et croit rester ici quelque temps. Toulon, 23 mars 1700. » Le 18 nov. 1700, François vivait à Toulon, où il travaillait. En 1703, François était à Rochefort, où il logeait avec Lubin chez le peintre du port, un certain Silvain, qu'on ne connaît pas. Avant le 29 mai 1703, il avait fait un portrait de Michel Bégon, l'illustre intendant de la marine à Rochefort. Il fit ensuite un portrait de Scipion-Jérôme Bégon, fils de Michel, qui fut évêque de Toul. Il était encore à ce travail, qui tirait à sa fin, le 30 oct. 1703. Depuis cette époque, je perds de vue François, qui, tout ignoré qu'il soit, m'a semble devoir mériter une mention dans ce catalogue des oubliés, des inconnus et des mal connus. Le peintre de d'Infreville, et surtout celui de Michel Bégon, cet amateur délicat qui encouragea beaucoup de gens de talent, ne peut pas avoir été un artiste médiocre. Il mourut probablement jeune, ayant produit peu et n'ayant pas eu le temps de se faire un nom. Un des correspondants de M. Cabart, M. Collinet, n'hésite pas à nommer François « le peintre habile qui est actuellement en cette ville » (Rochefort). — *Voy. LA BIXE, LA ROZE (J.-B.).*

FRANSSIÈRES (JACQUES DE). 1687—91.

Graveur en taille-douce qui demeurait rue St-Jean de Beauvais. Il épousa « Catherine Le Sueur », et eut de cette femme au moins trois enfants. Il était ami de Noël Coypel et d'Étienne Picart, ses maîtres peut-être. Il fit baptiser à St-Etienne du Mont, le

2 juin 1687, un fils qu'on nomma « Jacques », et signa l'acte de ce baptême : « Jac. de Franssières. » Le 6 nov. 1689, Catherine Le Sueur accoucha d'un second fils qui, le 9 du même mois, fut tenu sur les fonts de St-Benoît par « Noël Coypel », et par « Angélique Tourant, femme de monsieur Picard, graveur du Roy ». L'enfant vécut peu; il fut enterré le 10 nov. 1691. Ses parents avaient, pour adoucir leur chagrin, un troisième garçon qu'on avait baptisé sous le nom de *Pierre*, le 2^e mars 1691. Franssières signait ordinairement : « Jacques de Franssières », d'une bonne écriture ronde. — *Voy. COYPEL, PICART (ÉTIENNE).*

FRÉMIN (RENÉ). 1672—1744.

Mariette n'est pas très-favorable à cet artiste, dont il dit qu'il mourut subitement. « Il ne faut pas croire, ajoute-t-il, que ce soit l'habileté qui ait fait la fortune de M. Frémin. Il avait du talent, mais il s'en fallait beaucoup que ce fût un homme de la première volée. Un peu de *manigance* a suppléé à ce qui lui manquait du côté de l'art et en a fait un sculpteur heureux. » R. Frémin avait fait une fortune considérable en Espagne, où il avait travaillé beaucoup pour le Roi Philippe V. En 1720, ce Prince ayant souhaité d'avoir à Madrid, pour l'exécution de grands travaux, deux sculpteurs français, gens de mérite, mais dont les services ne seraient pas mis par eux à un trop haut prix, l'ambassadeur d'Espagne se renseigna; les « hommes de la première volée », pour parler comme Mariette, ne voulurent pas se déplacer, le marché fut proposé à Frémin et à Thierry, qui l'acceptèrent; « Frémin et Thierry, sculpteurs du Roy, ont obtenu la permission d'aller en Espagne travailler pour S. M. Catholique. Le 14 janv. 1721. » (Arch. de l'Emp. E. 9299, fol. 220.) Philippe V accorda à R. Frémin le titre de son premier sculpteur, lui donna des lettres de noblesse, et de tous points se montra magnifique à son égard. Quand, en 1738, R. Frémin revint définitivement en France, il était riche, d'« une richesse immense », si l'on en croit Mariette (*Notes à l'Alphabetario d'Orlandi*). Frémin avait quarante-huit ans lorsqu'il s'engagea avec le roi d'Espagne; les avantages qu'on lui faisait, l'avenir qu'il entrevoyait le décidèrent. Il n'était qu'un second rang à Paris, il allait être au premier à Madrid; il n'hésita point et réussit. Ce n'est pas qu'il fût sans travail et sans crédit à Paris; admis à l'Académie Roy. de Peint., le 27 août 1701, il était occupé par le Roi, et l'Académie l'estimait assez pour en avoir fait un des professeurs qu'elle nommait parmi ses membres. Il était déjà en 1716. En 1717, il fit une statue de *Diane* qu'on voit dans les jardins de Versailles. Il fit pour la chapelle du château un bas-relief de la *Moderation* et de la *Mortification*. L'église des Invalides a une *Sainte Sibylle* de sa façon; à Notre-Dame est un bas-relief de la *Prudence* et de la *Tempérance*, œuvre de son ciseau. Un plus grand ouvrage de lui était, à Notre-Dame, une *Assomption de la Vierge*, bas-relief en bronze qui tenait lieu de tableau sur l'autel de la chapelle de Noailles. La fontaine de la Samaritaine, sur le pont Neuf, avait sur sa façade deux statues, un *Christ* de Philippe Bertrand, et en face une figure de la *Samaritaine* de Frémin. Les biographes — non pas Bonillet, qui ne dit pas un mot de notre sculpteur, il en a négligé bien d'autres! — les biographes rapportent à l'année 1673 la naissance de R. Frémin. C'est une erreur. René naquit sur le Pont-au-Change,

A la ville d'Amiens, de Jean Frémin, maître ceinturier, et de Marguerite Tartarin, le lundi 1^{er} oct. 1672, et fut baptisé le 3, tenu par Madeleine de la Fosse, fille d'Antoine de la Fosse, orfèvre. (R. de St-Barthélemy.) Jean Frémin eut, outre René, huit enfants; un d'eux, *Elisabeth*, fut tenu par le peintre Jean Forest, le 27 oct. 1673. Dans les baptistaires de ses premiers enfants, Jean Frémin est toujours dit « maître ceinturier »; mais, du 5 sept. 1677 au 3 sept. 1682, il est qualifié « marchand joaillier, quai des Orfèvres, *A la ville d'Amiens* ». Pourquoi le ceinturier changea-t-il d'état? Je n'en sais rien. Il ne changea pas d'enseigne; peut-être était-il Picard et natif d'Amiens. — René Frémin épousa, le 22 nov. 1717, Susanne Cartaud, âgée de 23 ans, fille de défunt Silvain Cartaud, architecte, et de Marie Dubugra, dem^t quai de la Mégisserie. Frémin demeurait sur le quai de l'Horloge-du-Palais. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) R. Frémin mourut aux galeries du Louvre, le 17 fév. 1744, à 5 h. du soir, et fut inhumé le mardi 19, à St-Germ. l'Aux., en présence de ses fils, Jean-Silvain Frémin, conseil^r du R., maître ord^e en la chambre des comptes, et Claude Frémin, écuyer. R. Frémin était, au moment de son décès, « écuyer, conseil^r du R., maison, Couronne de France et de ses finances, directeur et recteur de l'Acad. R. de peint. et sculpt. et premier sculpt. de S. M. Cathol. ». Il était veuf et avait 71 ans passés. — R. Frémin assista, le 11 nov. 1708, au mariage de son frère Jean, orfèvre; le 22 déc. 1743, il fut parrain d'un enfant de P.-L. Surrugue, l'auteur d'un joli portrait de Frémin, gravé d'après un pastel de La Tour. En 1707, il avait tenu sur les fonts de St-Barthél. une fille de J^e Bapt. Tuby. — *L'oy. CARTAUD, FOREST, SAMARITAINE, SURRUGUE, THIERRY, TUBY.*

FRÉMINET (MARTIN FRÉMINEL, dit):

1567—1619.

Je commence par restituer au nom du premier peintre des Rois Henri IV et Louis XIII sa véritable orthographe et sa prononciation altérée, longtemps même avant la naissance de Martin, comme le prouvent les actes que je citerai tout à l'heure. Le cabinet des titres de la Bibl. Imp., dépar^t des manuscrits, conserve une quittance, donnée chez le notaire De Sève, par Martin Fréminet et dont voici le texte exactement reproduit: « En présence de moy de Sève, cons^r notaire et secrétaire du Roy, Martin Fréminet, premier peintre et valet de chambre ordinaire de Sa Majesté, a confessé avoir receu comptant de M. Raymond Phelypeaux, s^r de Herbault, conseiller du Roy en son conseil d'Etat et trésorier de son espargne, la somme de six cens livres à luy ordonnée par led. s^r (seigneur Roy) pour la pension qu'il plaist à Sa Maj. luy donner durant le quartier de juillet et octobre de l'année dernière m.vr^e douze, à raison de xii^e l. par an, de laquelle somme de vr^e l. led. Fréminet s'est tenu content et bien payé, et en quitte le s^r de Herbault, trésorier de l'espargne susd. et tous autres, tesmoing mon seing en anuel y mis le xxvi^e jour de janvier m.vr^e treize: De Seue,

On voit que Fréminet signait alors Fremmel¹, et que le notaire secrétaire du Roi lui donnait ce nom qui différait par la terminaison de celui que l'usage avait déjà consacré et qui était comme un diminutif de celui de Frémin. Je n'ai vu la signature d'aucun des parents de Martin, les actes de baptême de cette époque étant fort rarement signés; mais je vois que le *t* final est partout, au bout du nom du peintre, comme au bout de ceux de son père et de ses oncles.

Au bas d'une estampe, gravée par Philippe Thomassin et publiée par lui à Rome, en 1615, ouvrage représentant le Christ entouré de tous les souvenirs de sa passion, on lit: *M. Frémintus inventor*. Au bas d'une *Annouciation*, gravée par le même Thomassin et éditée en 1591, on lit: *Martin Frémint*, et au-dessus de *Pa* de Martin et du *t* de Fréminet, on remarque l'abréviation de la syllabe *us*. Toutes les pièces gravées d'après Fréminet portent le nom: Fréminet; une seule, représentant un *Sacrifice*, est signée: Frémintet.

Les biographes, dont quelques-uns rapportent à l'année 1567 la naissance de Martin Fréminet, et que tous font le fils d'un peintre médiocre, n'ont connu ni ce peintre médiocre, ni l'époque précise de cette naissance. Voici, sur ce double sujet, ce que m'ont appris des recherches assez longtemps poursuivies.

Médéric Fréminet, maître peintre, demeurant rue St-Martin, épousa, vers 1566, Jeanne Carre, sœur d'un certain Pierre Carre, qui avait une charge de conseiller du Roi. Médéric eut trois enfants de ce mariage. Le premier naquit le 23 septembre 1567; « Mereredy 2^o (sept. 1567) MARTIN fils de Médéric Fréminet, maître peintre et de Jehanne dequare (*sic*) sa femme, demeurant rue St-Martin; p. (parrain) Martin Fréminet marchand orfeure et Mathurin Delestre sergent à chenal; m. (marraine) Marguerite Tellier, femme, etc. » (Reg. de St-Jacques de la Boucherie). Le Martin qu'on vient de voir naître est le peintre célèbre qui fait l'objet de cet article. « Le lundy 27^e february 1570 » Médéric Fréminet présenta à l'église *François*. Ce second enfant eut pour marraine « Jacqueline Bordet, femme de maistre Pierre Carre, conseiller du Roy », sa tante. Le troisième et dernier enfant de Médéric fut *Jehanme*, baptisé le 2 mai 1573.

Le Martin 1^{er} Fréminet, parrain de celui qui nous touche, était frère de Médéric. Il demeurait, en 1555, sur la paroisse de St-Merry. Martin et Médéric Fréminet étaient fils de Mathieu Fréminet, maître sellier à Paris. Mathieu fut parrain du premier enfant de son fils l'orfèvre. « 18^e septembre 1555 fut né vng fils à médiet (*sic*), baptisé à 5 heures et demy du soir et nommé Mathieu, fils de Martin Fréminet, orfeure, et Marguerite Petrouillart (*sic*) sa femme, les parrains Mathieu Fréminet M^e sel-

¹ Je me fis un plaisir de faire connaître à M. Frédéric Villot cette petite particularité dont il a tenu compte dans sa *Notice des tableaux* du Louvre (1855), ainsi que de la communication que je lui fis de l'acte de naissance de Martin Fréminet, resté inconnu jusqu'au jour où je l'ai trouvé. Dans la précipitation de son travail, M. Villot a oublié de dire qu'il tenait de moi ces deux renseignements et quelques autres qui ont leur importance. Je m'inscris ici contre les conséquences de cet oubli, tout involontaire sans doute; je ne voudrais pas que l'on pût croire que j'ai dérobé le savant auteur de la *Notice*, et que mes découvertes sont de seconde main. Elles m'ont coûté d'assez longues peines pour que j'en revendique le mérite, si petit qu'il soit.

1 fremmel

» hier, et Thomas Longuel m^e boulanger, la marraine
» Claude Patrouillart, femme de Claude Doublet,
» marchand orfèvre.»

Le sellier Mathien Fréminet, outre ses fils Martin l'orfèvre et Médéric le peintre, avait un fils du même état que lui et nommé Simon. Je m'abstiens de nommer les enfants assez nombreux qu'eut Martin l^{er} Fréminet de 1556 à 1570, rue St-Jacq. de la Boucherie; je me bornerai, pour n'être pas inutilement long, à dire que cet orfèvre eut un second mariage (1^{er} mai 1571) (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

Au troisième quatriain de son *Livre des peintres et graveurs*, l'abbé de Marolles dit :

..... Martin Fréminet

Qui, sans Rome, peignit des choses si durables...

Ainsi, selon l'abbé de Marolles, Fréminet n'alla point en Italie, et fit de belles choses sans avoir été chercher l'inspiration à Rome. D'Argenville n'est pas, sur ce point, de l'avis de Marolles; il avance que Martin Fréminet passa quinze ou seize ans à Venise et à Rome, où il fit de grandes études. D'Argenville doit avoir raison contre Marolles; les planches publiées à Rome par Philippe Thomassin et par les Turpin y furent certainement exécutées d'après des peintures faites dans cette ville et non à Paris. Un biographe a dit, je crois, que Fréminet partit pour l'Italie à l'âge de 25 ans; ce n'est pas exact. Si ce fait était aussi vrai qu'il l'est peu, c'est en l'année 1592 qu'il aurait quitté la France pour l'Italie; or, la *Vierge, l'Enfant Jésus et St-Joseph*, morceaux si bien gravés par Ph. Thomassin, sont datés : 1589, et avant d'avoir mérité l'honneur de la gravure, le talent de Fréminet avait dû se manifester à Rome par quelques bons essais, ce qui suppose au moins trois ou quatre années d'études. Fréminet fit donc probablement le voyage de Rome vers 1585, c'est-à-dire à l'âge de 18 ans. En admettant pour exacte l'assertion qui le fait rester quinze ans en Italie, Fréminet serait revenu en France à l'âge de 23 ou 24 ans, c'est-à-dire vers 1600. Qu'il continuât à travailler à Paris pour Thomassin son graveur, c'est ce qui me semble démontré par la publication, à Rome, en 1615, du Christ, signé : *M. Fréminettus*, dont j'ai parlé plus haut. Fréminet travailla pour Henri IV, peu de temps après son retour; ses travaux en Italie lui avaient acquis une grande réputation, et il ne fut pas longtemps avant d'être honoré du titre de peintre du Roi et d'avoir l'agrément de Sa Majesté pour l'acquisition de la charge d'un de ses valets de chambre. Personne n'ignore que Fréminet peignit à Fontainebleau et qu'on lui doit la décoration de la chapelle de la Trinité. On trouve, p. 66 du *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, par le révérend Père Pierre Dan (in-fol. 1642), la mention suivante, qui précède une description détaillée des peintures de notre Martin Fréminet : « Henry le Grand ayant appris les mérites du sieur Fréminet, peintre célèbre, en fit choix pour travailler aux tableaux qui enrichissent cette église. » Le Père Dan ne dit point quand fut commencé et fini ce grand travail, qui vient d'être restauré par M. Le Jeune (1854). Mais dans son *Hist. générale* des provinces du Gastinois, le R. P. Dom Guill. Morin dit que « le grand et excellent peintre M. de Fréminet » commença à peindre la chapelle le 1^{er} mai 1608, et qu'il mourut le 8 juin 1619 à Paris. Ce fut pendant la première année de l'exécution de cet ouvrage que Fréminet

fut porté sur l'Etat de la Maison du Roi, en la double qualité de peintre et de valet de chambre. C'est sur le registre de 1609 (Arch. Imp., KK. 152) que se remarque la première apparition de son nom. On y lit : « A Martin Fréminet painctre et vallet de chambre de S. M. au lieu et par la mort de Du Moustier laiscné... 100 l. » En marge est écrit : « Néant, faute de fonds. » Fréminet ne fut couché sur l'Etat des pensions que peu avant sa mort. « Au s^r Fréminet premier peintre du Roi, pension de 1200 l. — 1618. » (Bibl. Imp., Mais. du R., Ms. 318 Colbert.)

Moréri dit que M^o Fréminet mourut à Paris, le 18 juin 1619; Guill. Morin dit que ce fut le 8^e; faute d'impression. L'état des registres des vieilles paroisses pour cette époque ne m'a point permis de trouver l'acte du décès de l'artiste qui, se sentant malade, se fit transporter à Paris, où il mourut, n'ayant pu achever sa tâche commencée à Fontainebleau. De Paris, son corps fut transporté, selon Guill. Morin, à l'abbaye de Barbeau, où il fut inhumé. Le 23 décembre 1854, M. Charpentier de Melun, qui s'occupe spécialement des antiquités du département de Seine et Oise, a bien voulu me communiquer l'épithaphe gravée sur la pierre qui fermait le caveau où avait été déposé le cercueil en plomb de Fréminet, cercueil qui fut porté, en avril 1791, dans l'église de Fontaine-le-Port. Voici cette inscription : « *Siste viator et perlege : Jacet hic Fréminetus, cujus penicello debemus quod Gallia jam suo gloriator Apelle, quem nasci voluerunt oculorum deliciae; Rex, Aula, virtus, si per fata liceret, voluissent immortalen; postquam artis suae nobilitaverit lumen, et umbras istas reliquit, illud verius retinuit. Obiit anno Martin de Fréminet 18 juin 1619 (sic).* » Un buste de bronze, œuvre présumée de P. de Francheville, était dans la chapelle de l'église de Barbeau; en 1793, un chandronnier l'acheta et le garda par hasard. M. Alex. Lenoir le découvrit et le signala au ministre de l'intérieur, qui en fit l'acquisition. Il est aujourd'hui au Louvre dans la salle des sculptures de la Renaissance, qu'on a honorée du nom de Francheville. Cet ouvrage représente Fréminet jeune, joli garçon, portant la fine moustache relevée, la barbe pointue au bout du menton; les cheveux courts et frisés, le pourpoint boutonné; la chaîne et le bijou de l'ordre de St-Michel. — Martin Fréminet fut marié deux fois; je n'ai pu voir les actes de ses mariages. Felibien dit qu'il eut un fils « peintre habile » et nommé, comme lui, Martin. Je n'ai rien connu de cet habile homme, qui eut deux frères : « Paul », né, comme lui, de la première femme de son père, et que l'abbé de Marolles nomme parmi les bons crayonneurs; « Louis Fréminet, qui mourut le 22 juin 1651, écuyer, gentilhomme servant le Roy », et décéda rue Montmartre, au cul-de-sac de la Boucherie. Il fut inhumé à St-Enstache. (Reg. de St-Eust.) Le Roi lui avait donné une pension de 2,000 l. comme garde et conservateur des peintures faites dans la chapelle de Fontainebleau par son père. Cette pension fut détachée, le 1^{er} juillet 1651, à Jean Dubois, frère par sa mère de Louis Fréminet. Frère par sa mère, en effet, Martin Fréminet épousa Françoise de Hoey, veuve d'Ambroise Dubois; le peintre Fréminet était veuf alors de l'autre Françoise de Hoey. En secondes noces, il prit donc sa belle-sœur, dont le prénom était le même que celui de sa femme et il eut d'elle Louis : « 2^e sept. 1617, fut baptisé Louis, fils de messire Martin Fréminet, chevalier de l'ordre du Roy »

(St-Michel) « et de dame Françoise Douée (*sic*), rue des Francs-Bourgeois; parrain M. Jean Zamet, gentilhom. de la chambre du Roy; marraine, dame Benoïtte (*sic*) de Balsac, marquise de Verneuil. L'enfant né le 10^e juin 1616. » (Reg. de St-Paul.) — M. Fred. Villot, dans sa *Notice* des tableaux du Louvre, dit, p. 113 : « Ambroise Dubois qui avait épousé la veuve de Fréminet », et p. 129 : « Sa veuve » (de Fréminet) « se remaria à Ambroise Dubois ». M. Villot n'a bien connu ni Dubois, ni les De Hocq. Martin Fréminet mourut en 1619; or, Ambroise Dubois était mort le 25 fév. 1614; il ne put donc pas épouser mad. Fréminet. Le contraire est lieu; Fréminet épousa mad. Dubois en 1615. Dans de prochaines éditions de sa *Notice*, M. Villot pourra profiter de cette observation et corriger les art. Dubois et Fréminet. — La Bibl. Imp. ne possède aucun portrait de Fréminet. Le Louvre n'a qu'un de ses ouvrages, un tableau représentant Mercure ordonnant à Enée d'abandonner Didon. — *L'oy. BUNEL, DOUÉ, DUBOIS, I. ENTRAGUES.*

FRÉRON (ELIE-CATHERINE). 1718—1776.

Je ne veux ni accuser ni justifier cet athlète que Voltaire et toute l'armée philosophique ont attaqué, combattu et fait mourir à la fin. Un homme de talent et d'esprit de notre temps, M. Charles Monselet, a entrepris de le réhabiliter (Feuilleton du journal *le Constitutionnel*, décembre 1861); je veux seulement ajouter aux informations qu'ont données les biographes sur ce littérateur qui ne fut pas médiocre, sur ce journaliste qui eut quelques-unes des grandes qualités qui font le polémiste habile, mais aussi quelques défauts, des vices peut-être, faits pour décrier l'écrivain qui, dans le métier difficile et périlleux de la critique, surtout à des époques de passions religieuses, politiques ou littéraires, a besoin de garder pure sa réputation d'homme privé pour la mettre en dehors et au-dessus des débats où s'engagent son esprit et ses convictions. Dans ce personnage, à la distance où je le vois, je ne suis frappé que d'une chose, l'influence que Fréron eut sur Voltaire. Avant que Fréron prit sa place dans le monde que venait de quitter l'abbé Desfontaines, Voltaire, qui avait su être un railleur fin, délicat, spirituel, cruel parfois, mais de bon goût, devint, au chapître du nouvel adversaire que voyait grandir le parti des philosophes, un critique grossier, plein de lourds et dégoûtants sarcasmes. Lui qui avait levé l'étendard de la révolte contre tout ce qu'on avait admis jusque-là, qui avait proclamé le droit du libre examen, ne voulut pas souffrir qu'on examinât les ouvrages de ses suivants ni les siens, qu'il regardait comme sacrés. Il prit feu pour la moindre chose, s'irrita, s'emporta en violences inouïes; quand il écrivit le nom de Fréron, sa plume écuma de rage et jeta sur le papier des flots d'invectives, dont la lecture ferait rougir un portefaix de la halle. Qu'était devenu ce bel esprit si gai, si enjoué, si ingénieux dans la malice, l'homme des petits madrigaux coquets, le doux flatteur du grand Frédéric et de Sa Majesté Louis XV, le poète galant des maîtresses royales? Où était surtout le sage qui doit garder la modération dans la force? Voltaire n'était plus le chef d'un grand parti, il descendait au rôle d'un gazetier subalterne, d'un libelliste de bas étage, il dégradait en lui le philosophe, l'homme de lettres et l'homme d'esprit. Cela fait mal à voir.

Les biographes sont tous d'accord sur un point,

un seul, en ce qui touche à l'histoire d'Elie-Catherine Fréron, c'est qu'il naquit en 1719 à Quimper-Corentin. M. Monselet ajoute que la maison où il recut le jour était dans la rue Obscure. Ce dernier détail est sans doute exact, mais le fait principal, la date de la naissance de Fréron, ne l'est pas. L'acte de son baptême que j'ai sous les yeux dit que, « le 24 janvier 1718, fut baptisé dans l'église de St-Corentin de Quimper » (église cathédrale) « Elie-Catherine, fils légitime de noble homme Daniel Fréron, orfeure, et de d^{lle} Marie-Anne Campion, son épouse, demeurant en la paroisse de St-Renan. » Dans un écrit daté de 1760 (*Ancedotes sur Fréron; Œuvres complètes de Voltaire, Delangle, 1827, t. XXXVI, p. 3*), Voltaire dit : « Voici un fait qu'on m'a assuré, mais dont je n'ai pas la certitude. On prétend que le père de Fréron a été obligé, plusieurs années avant sa mort, de quitter sa profession pour avoir mis de l'alliage plus que de raison dans l'or et l'argent. » Voltaire déshonore Daniel Fréron sur un « on dit », pour déshonorer son adversaire. Seulement il a le soin de dire, précaution oratoire, qui l'accuse plus qu'elle ne le justifie : « Je n'en ai pas la certitude. » Le Basile de Beaumarchais n'aurait pas mieux fait; mais Basile ne se pique pas de probité, de philosophie et de générosité. M. Ch. Monselet dit : « Fréron était marié et père de famille. Il avait épousé sa nièce, après l'avoir, dit-on, tirée de la condition la plus humble. S'il fallait s'en rapporter à une abominable brochure de l'époque, il aurait d'abord vécu avec elle scandalement. » M. Monselet ajoute : « Le fait est peu probable, si l'on veut considérer que le Roi de Pologne lui accorda la faveur d'être le parrain d'un de ses enfants. » Il est vrai, et nous le verrons tout à l'heure, que Stanislas, Roi de Pologne, fit tenir sur les fonts de baptême un fils de Fréron; mais il est vrai aussi que M^{me} Fréron avait vécu avec Elie-Catherine avant son mariage. Voltaire dit dans ses *Ancedotes* : « Vous demandez ce que c'est que son mariage (de Fréron) avec sa nièce... Sa nièce est de Quimper-Corentin comme lui. C'est la fille d'un huissier. Elle vint à Paris il y a treize ou quatorze ans, et fut mise en qualité de servante chez la sœur de Fréron. Je l'ai vue balayer devant la boutique de sa tante. Le mauvais traitement qu'elle recevait chez cette même tante engagea Fréron, qui demeurait avec sa sœur, à en sortir, et à prendre avec lui, dans une chambre garnie, rue de Bussi, la petite fille avec laquelle il était en commerce. Quelque temps après Fréron prit des meubles. Sa nièce devint sa gouvernante. Il en eut deux enfants. Pendant la grossesse du second, il se maria par dispense... La sœur de Fréron est fripière; son enseigne est : *Au riche Laboureur*. » Voltaire cette fois avait été bien instruit. Thérèse Jacqueline Guyomar était fille de Guyomar, « huissier général et d'armes (*sic*) », et de « Louise Fréron », une sœur d'Elie-Catherine. Elle était née à Quimper le 16 janvier 1730. Comment elle vint à Paris? Le voici. Son grand-père, Daniel Fréron, tuteur de l'enfant, l'avait confiée à une de ses filles, Marie Fréron, qui s'était établie à Paris. C'est celle que Voltaire a connue, dit-il, et qui était « fripière *Au riche Laboureur* ». De ce dernier détail je ne sais rien, les actes que je consulte ne donnent à Marie Fréron aucune qualité. Que la petite Jacqueline ou Jacqueline ait été servante chez sa tante, cela n'est probablement pas plus vrai, qu'il n'est vrai que M^{lle} Duchesnois, la tragédienne, notre contempo-

raine, fut servante de cabaret, comme on l'a dit. M^{lle} Duchesnois avait une tante aubergiste à la porte de Valenciennes; sa famille, malaisée, à ce qu'il paraît, l'avait confiée à cette parente, qu'elle aidait dans toutes les choses de l'administration et de la direction de l'auberge. Sans doute, plus d'une fois, comme sa tante elle-même, elle mit la nappe ou apporta le vin pour les voyageurs; mais elle ne fut pas à proprement parler servante dans la maison où elle vivait. Il est très-vraisemblable qu'il en fut de même pour la petite Fréron. Si Voltaire la vit à balayer devant la boutique de sa tante, il la vit faire en cela ce que tant de filles de petits bourgeois tenant boutique faisaient et font tous les jours sans être servantes. Voltaire, que son métier de philosophe aurait dû rendre moins dédaigneux et plus dégagé de préjugés absurdes, ne pensa peut-être jamais au nombre de fois que Molière, jeune garçon, et avant l'illustre théâtre, balaya devant la boutique de Jean Poquehu, son père, le tapissier du quartier des halles. Et Quinault, sans être domestique chez son père, ne balaya-t-il jamais la boutique, et la rue, devant la porte d'icelle, quand son père, le boulanger de la rue de Grenelle, ne les balayait pas lui-même? Et le jeune Arout, s'il fut, comme on le croit, clerc de notaire, ne balaya-t-il pas l'étude de son patron, ne fit-il pas les commissions des clercs plus grands, plus anciens, plus forts que lui, toutes choses qu'avaient faites avant lui, en son temps, M^r Arout, notaire de M. le duc de St-Simon, et aussi de M^{lle} de Lenelos. Qui s'avise de dire qu'il a été le domestique d'un Tabellion? Misère que ce détail du balai dans le récit de Voltaire. On ne devrait pas le trouver chez lui, et l'on ne s'étonnerait point de le rencontrer chez le duc de St-Simon que je nommais à l'instant, grand et fier aristocrate, qui dans ses Mémoires a traité assez mal le fils de son garde-note, jeune mauvais sujet, si l'on en croit le noble duc.

Thérèse Fréron était donc chez sa tante en 1748, quand Fréron s'éprit d'elle et s'en fit aimer. Une enfant résulta de ce commerce intime, qui, née le 14 nov. 1749, fut baptisée le lendemain à l'église St-Côme sous les noms de « Marie-Catherine Françoise ». Le père et la mère dissimulèrent leurs véritables noms, et l'enfant fut enregistrée « fille de François-Pierre de Vauconleurs et de Thérèse-Marie de La Boissière ». Après cette faute, qui ne put rester inconnue à Marie Fréron, tante de Jacqueline, et par conséquent à Daniel Fréron, tuteur de celle-ci, ce qu'Élie-Catherine Fréron devait faire c'était d'épouser immédiatement sa maîtresse. Il paraît que Daniel Fréron ne s'avisa pas de ce moyen de parer à l'avenir; ce ne fut que plusieurs mois après, lorsqu'une seconde grossesse fut déclarée, qu'il songea à mettre à l'abri la réputation de sa pupille sous le sacrement réparateur. Il ordonna à son fils d'épouser Thérèse-Jacquette, mais celui-ci ne s'y trouva pas trop disposé d'abord, et Daniel prit alors les grands moyens, se pourva devant les juges de Quimper et obtint une sentence qui ordonnait à Fréron de prendre pour femme la fille mineure qu'il avait rendue mère. Fréron se rendit. On écrivit en cour de Rome afin d'obtenir les dispenses nécessaires pour un mariage entre oncle et nièce, et, le 21 janv. 1751, Fréron conduisit à l'église de St-Sulpice « Thérèse-Jacquette Guyomar », de droit de la paroisse St-Renan à Quimper, de fait de St-Sulpice depuis trois ans, rue de Seine ». L'acte que j'abrégeai dit que « ledit mariage » fut « décrété juridique-

ment au greffe des Regnaires (?) de Quimper, le 28 octobre précédent, et fait du consentement de Daniel Fréron, aïeul et tuteur de l'épouse. » Aussitôt que la bénédiction nuptiale fut reçue par les époux, « les deux parties déclarèrent reconnaître pour leurs enfants Marie-Catherine-Françoise, née le 14 nov. 1749 », et « François-Élie-Marie, né le 14 du présent mois de janv. 1751 », et baptisé le lendemain « à St-Sulpice sous les noms et surnoms véritables de ses père et mère ». Une chose assez singulière, c'est qu'en effet, le 16 janv. 1751, Fréron avait fait baptiser son fils comme enfant de lui et de « Thérèse-Jacqueline Guyomar, son épouse ». Le parrain de l'enfant avait été « François Darius, directeur général des hôpitaux militaires du Royaume », sa marraine « Marie Fréron, fille majeure », tante de l'enfant, la friprière, selon Voltaire.

Th. Jacq. Guyomar fut d'une fécondité qui dut embarrasser un peu Fréron, obligé de travailler pour vivre, et aimant à vivre bien; elle lui donna, outre les deux enfants venus d'une façon si inopportune, deux garçons et deux filles. Le 27 juin 1753, Fréron fit baptiser « Anne-Françoise-Thérèse », tenue sur les fonts par « François Morand, chevalier de St-Michel, chirurgien major des Invalides, membre de l'Académie des sciences », et par « Charlotte de La Rivière, veuve de J^b Bapt. Cheron, marquis de Ménars », qui signèrent : « Morand, Larivière, marquise de Ménars ». En 1754 — et non 1757, comme l'ont dit quelques biographes, reproduits par le *Dictionn. historiq.* de Bonillet —, le 17 août, Fréron présenta à St-Sulpice un garçon qui reçut les noms de « Stanislas-Louis-Marie », noms qu'il tint de « Stanislas, Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar », et de « Marie-Louise Jablonowska, épouse de très-haut et très-puissant seign^r de La Trémoille, prince de Talmont », représentés par « Jacques Hulin, ministre de S. M. Polonoise à la cour de France », et par « Elisabeth de Ligneville, femme de Nicolas Dedelay de La Garde, fermier général ». — Voltaire ne pardonna point au bon Roi Stanislas la protection que ce prince accordait à Fréron; il écrivait à un de ses amis, le 1^{er} sept. 1760, à propos de son adversaire, en parlant du père de la Reine de France : « Ce monarque est comme le soleil qui luit également pour les colombes et pour les vipères. » — Le 1^{er} janv. 1756, Fréron fit porter à St-Sulpice un garçon, qui fut baptisé sous les noms de « François-Charles », que lui donnaient « Messire François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville, conseiller d'Etat, chevalier de la Toison d'or, grand chambellan de S. M. l'Empereur et son ministre plénipotentiaire à la cour de France », et « dame Elisabeth de Ligneville, comtesse du St-Empire, épouse de Messire Nicolas Dedelay de La Garde ». Le 22 avril 1757, Thérèse-Jacquette Fréron donna à son mari une fille qui, le 24, fut baptisée et nommée « Louise-Philippine-Marie-Anne-Françoise ». Le parrain de cette fille fut « S. A. S. Mgr Louis-Philippe, duc d'Orléans », et la marraine « Marie-Anne-Françoise de Noailles, épouse de Louis Engelbert, comte de La Marek ». Le prince se fit représenter par « Louis Poincnet, écuyer, valet de chambre de S. A. S. », la comtesse de La Marek, par « Françoise Bénard, sa femme de chambre ». L'acte fut signé par « Fréron, L. Poincnet (c'est Poincnet de Sivy et non l'auteur du *Cercle*), Palissot de Montenois (beau-frère de Louis Poincnet, auteur de *la Dunciade*, etc.), et Coste d'Arnobat, gendarme de

la garde du Roy. (C'est celui que Voltaire donne comme le seul ami de Fréron, et qu'il dit avoir été l'amant de M^{me} Fréron.) Je ne suis pas en mesure de dire si cette assertion de Voltaire est ou non calomnieuse; je ne dirai qu'une chose qui intéresse l'histoire littéraire : Voltaire n'osa pas avouer son libelle contre Fréron, et voulut en rejeter l'odieux sur La Harpe; mais la vérité se fit jour, et les éditeurs n'ont point hésité à restituer à Voltaire ce qui est bien de lui par la forme et le fond. Le 13 mars 1760, « Madame Anne Maurice de Montmorency-Luxembourg, épouse d'Anne-Louis-Alexandre, duc de Montmorency, prince de Robecq, tint avec « Christian, » duc de Bavière, « *Christian-Maurice*, » avant-dernier enfant de Fréron. Le 26 mai 1760, Voltaire écrivait des Délices à un de ses léaux : « M^r de Choiseul est-il bien affligé de la maladie de M^{me} de Robecq? Je la tiens pour morte; c'est la maladie de sa mère » (la duchesse de Luxembourg, morte en 1747). « C'est bien dommage; mais pourquoi protéger Palissot? Et M^r de Choiseul protégé aussi ce Fréron. Fréron est un monstre... » Voyez un peu, cette pauvre princesse de Robecq que Dieu frappe d'une maladie mortelle parce qu'elle a protégé Palissot! Voltaire ne croit rien, sinon que Palissot porte malheur, et qu'on est justement dévoué à la mort quand on l'a protégé. « Hélas, M. de Choiseul protégé aussi ce Fréron »; gare à lui donc, l'état de M^{me} de Robecq est un avertissement céleste! En vérité, cela est aussi ridicule qu'odieux. Encore une fois où est le Voltaire de la « Belle Pompadour » et de M^{me} Du Barry? Pourquoi les éditeurs n'ont-ils pas expurgé Voltaire? Nous l'aurions seulement dans son beau. — Le dernier des six enfants de Fréron fut une fille, « *Thérèse-Jeanne*, » qui, le 5 avril 1761, eut pour répondants devant l'église « Messire Jean-Benjamin de La Borde, receveur général des finances », et « Jeanne Bouret, épouse de M^r Philibert Tiron de Montsaugé, administrateur g^l des postes ». — Quand je vois tant de personnes considérables mettre leurs noms à côté de celui de Fréron sur les Registres de St-Sulpice, je ne puis me défendre de penser que le critique si décrié valait beaucoup mieux qu'on ne le disait alors dans le monde sur lequel régnaient Voltaire. — Thérèse-Jacqueline Guyomar vécut peu, après sa dernière couche. Elle mourut le 18 janvier 1762, et fut enterrée le lendemain par le clergé de St-Sulp.

M. Ch. Monselet dit qu'en 1766 Fréron avait perdu sa femme, et qu'il « restait seul avec une fille et son fils »; il est vrai qu'un peu plus loin le biographe mentionne les mariages de deux filles de Fréron, l'une, épouse de Corentin Rojou, l'autre, du général Lapoype. Quand la mort enleva M^{me} Fréron à sa famille, un seul des enfants de Fréron était mort, « Marie-Françoise-Catherine », décédée le 14 sept. 1753. (Reg. de St-Sulpice.)

En 1766, Fréron fit un voyage en Bretagne. Il s'éprit alors d'une jeune fille, sœur de l'abbé et de l'avocat Rojou. Il se fit agréer d'elle, obtint l'aveu de sa famille, et se procura auprès de l'archevêque de Paris pour obtenir une dispense de deux bans. Le grand vicaire fit écrire sur le registre des dispenses cette mention que j'y lis : « *Die 21 Junii 1766. Eliâ-Catharinâ Fréron, St Sulpicij, ac Annâ Francisçâ Rojou de Penarrou (sic), Lotady D Corrisopit.* » Je ne sais quel jour fut célébré à Loc-Tady (canton de Pont-L'Abbé, Finistère) le mariage projeté; probablement ce fut à la fin de juin ou au

commencement de juillet 1766. Les époux ne vinrent pas tout de suite à Paris; au milieu du mois de septembre ils étaient encore à Quimper, en fêtes et en grands dîners. On a publié des lettres de Fréron qui décrivent la réception honorable à lui faite par la société bretonne. Ces lettres sont gaies, faciles, sans prétention, amusantes, pleines de bonhomie; elles témoignent surtout du bonheur que Fréron ressentait de la douce affection de « sa chère petite femme ».

Voltaire fut délivré du « monstre » en 1776. M. Ch. Monselet raconte que Fréron, étant à la comédie, le 10 mars, quelqu'un lui annonça que le garde des sceaux venait de supprimer le privilège de l'*Année littéraire*; c'était sa ruine et celle de ses enfants. « Fréron pâlit, puis rougit », dit son biographe; « la goutte qui le tourmentait depuis quelque temps lui remonta au cœur et l'étonna. Quand sa femme, qui depuis le matin implorait dans les antichambres de Versailles pour conjurer la terrible menace, rentra au logis, elle le trouva agonisant. » Je ne sais où ces détails ont été puisés, mais la « Comédie française » n'y paraît de trop. Fréron mourut à sa maison de campagne, qu'il fréquentait beaucoup, même avant la belle saison. Probablement il y était quand on vint lui dire que M. de Miromesnil, — un homme qu'on représentait pourtant comme juste et intelligent, le ministre d'une Royauté que défendait Fréron, — obéissant aux ennemis de Fréron, ennemis eux-mêmes du trône, — et l'événement le prouva bien, — avait supprimé le journal contre l'existence duquel toute la secte philosophique conspirait depuis près de trente ans. Les protecteurs de Fréron ne pouvaient plus rien pour lui; Louis-Philippe d'Orléans ne se mêlait de rien, Choiseul était en disgrâce, la Reine de France était sans crédit, et M^{me} Du Barry, qui « baisait Voltaire sur les deux joues », régnait après M^{me} de Pompadour. Fréron mourut à Montrouge; transporta-t-on de la rue de la Comédie à Montrouge l'écrivain agonisant, quand sa maison de Paris était à quelques pas du théâtre? Ce n'est pas admissible. Au reste, voici ce que je trouve dans la *Gazette de France* du 18 mars 1776 : « Le s^r Elie-Catherine Fréron, de Quimper en Bretagne, écrivain polémique très-connu, est mort le 10 de ce mois en sa maison près Montrouge. » C'est tout ce que la censure permit qu'on imprimât sur la mort du journaliste célèbre. Le *Mercur* du mois d'avril reproduisit (p. 237) la même annonce, dans les mêmes termes. Fréron avait cinquante-huit ans et un peu moins de deux mois quand il succomba; Voltaire alors en avait quatre-vingt-deux. Elie-Catherine Fréron signait toujours : « Fréron », l'f étant minuscule et le nom ordinairement suivi d'un paraphe en quelques traits. — Quand on parcourt l'*Année littéraire*, en se rappelant les attaques de Voltaire, on est frappé de la modération du journaliste comparée aux emportements du philosophe; Fréron grandit singulièrement par cet examen. Il tint le parti du goût, de la décence, contre une école qui méprisait les grandes traditions littéraires du dix-septième siècle; il eut des défauts, sans doute, des vices même, mais lequel de ses adversaires, à commencer par Voltaire, fut pur de tout vice, exempt de tout défaut? Il fit une grande faute, amant de sa jeune nièce; l'auteur du *Siècle de Louis XIV* la lui reprocha amèrement, mais ne trouva pas une parole de blâme quand il parla des maîtresses du grand Roi et de leurs enfants que

le monarque légitimait autrement que par le mariage. Fréron épousa celle qu'il avait séduite, et par là répara le tort fait à son honneur, autant qu'il était en lui de le faire. Plus équitable, moins courtisan et moins pensionné, Voltaire aurait compris que le scandale était plus grand, venant du Roi que de Fréron, et qu'il cessait du côté de Fréron par la légitimation de ses deux enfants, quand il augmentait par celle des enfants de Louis XIV.... Mais quoi? Voltaire est debout et Fréron est profondément enterré! Donc, tout à l'un, rien à l'autre: c'est la justice des partis. Sans doute Voltaire a de grands côtés qui lui ont mérité de survivre; mais Fréron a de belles parties qui le recommandent encore aux gens de goût; pourquoi mépriser tout à fait l'un, quand on adore l'autre tout entier? — « Je lis dans un Registre des prisonniers détenus au donjon de Vincennes de 1685 jusqu'en 1746 », document publié par J. Delort, au t. III de son « *Histoire de la détention des philosophes*, etc., (Paris 1829, Firmin Didot): « Fréron, entré au donjon le 23 janv 1746, par ordre du 21, contresigné Phélypeaux, sorti le 2 mars 1746 p. ord. du cont. s. Phélip. » — *Voy. VOLTAIRE.*

FRESNY (DE). — *Voy. DU FRESNY.*

FRIPIER EN BOIS.

L'Académie française (1772) définissait les fripiers des gens ayant pour métier d'« acheter et de vendre de vieux habits », oubliant ainsi les fripiers en bois, qui appartenaient à la corporation des fripiers, dont les statuts remontaient à l'an 1554. Ceux-là pouvaient « acheter, vendre, raccommoder et troquer toutes sortes de meubles, ustensiles, etc. ». La rue Chapon, à Paris, est peuplée de fripiers en bois. Le 29 juin 1628, Pierre Le Vasseur, fripier en bois, fit baptiser à St-Sauveur *Claude*, que venait de lui donner Jacqueline Cœur, sa femme.

FRIPIER SUIVANT LA COUR.

La cour, — c'est-à-dire le Roi et sa maison, — avait à sa suite, dans ses voyages, des marchands privilégiés de toutes sortes, fournissant, chacun selon son état, les objets nécessaires aux maîtres et aux valets. Parmi ces marchands était un fripier. En 1639, un certain Clément de Cussy avait la charge de « fripier privilégié suivant la cour ». Il demeurerait rue St-Avoye. Les arch. de M. Le Momyer, not., conservent un acte passé par ce petit trafiquant, le 9 janvier 1639.

FRIQUET (JACQUES). 1638—1716.
(CLAUDE). ? 1652— ?

« Friquet (Jacques-Claude) dit : de Vaux-Rose ou Vaurose, né en 1648, mort à Paris, le 25 juin 1716. » — On ne sait presque rien sur cet artiste, élève de Bourdon, qui peignit, vers 1663, d'après les dessins de son maître, dans la galerie de l'hôtel de M. de Bretonvilliers. — Une copie manuscrite des registres de l'Académie le fait mourir « conseiller, le 25 juin 1715, à 78 ans et demi ». (Fr. Villot, *Notice des tableaux du Louvre*; 1855, p. 131.) Zani nomme deux Friquet : Antoine Friquet de Vaurose, peintre et graveur français, qui vivait en 1670, et Jacques Friquet, dont Zani ne sait rien, sinon qu'il fut « graveur et marchand d'estampes ». Nägler consacre un petit article à « Friquet de Vaurose », dont il ne connaît point le prénom et sur lequel il donne quelques détails étrangers aux époques de sa naissance et de sa mort. — Après avoir

rappelé ce qu'ont écrit, de Friquet, les biographes que l'on doit regarder comme les plus autorisés, disons ce que mes recherches m'en ont appris. Friquet est nommé Jacques, et non Jacques-Claude, dans tous les documents que j'ai trouvés. Il signait : « J. Friquet de Vaurose » ou, en toutes lettres : « Jacques (*sic*) Friquet de Vaurose. » Ce nom de Vaurose que portait Jacques Friquet, il ne le tenait point de ses aïeux, il appartenait à un certain « Etienne Jacquinet », bourgeois de Paris, qui, je ne sais à quelle occasion, lui permit de le prendre, sans le quitter lui-même. Friquet épousa Louise Hollier. De ce mariage naquirent au moins deux enfants : 1^o *Marie*, le 4 mai 1670; elle fut baptisée le 10 septembre suivant à St-Eustache, et eut pour marraine « Marie Le Bé », — une parente de la femme de Charles L. Brun, — femme de M. Etienne Jacquinet de Vaurose, bourgeois de Paris; 2^o *Charles*, baptisé le 11 décembre 1672. Jacques Friquet demeura alors rue Vivienne. Plus tard, il quitta le quartier du Palais-Royal pour celui de St-Paul et eut un logement à l'arsenal, près du Mail. C'est là qu'il mourut, le 25 juin 1716 : « Jacques Friquet, s^r de Voroze (*sic*), peintre et académiste ordinaire du Roy (*sic*), est décédé en son appartement à l'arsenal, âgé de 78 ans ou environ, duquel le corps a été inhumé sous les charniers de St-Paul, sa paroisse, le 26 du courant, en présence de M. Claude-Mathieu, seig^r de Montchevrau, architecte ord^re du Roy, gendre de François-Mathieu de Montchevrau, petit-fils, et de Claude Friquet, bourgeois de Paris, frère du défunct. » La signature « Friquet », que je lis au bas de cet acte mortuaire, je la retrouve à la fin d'un acte de mariage qui me fait connaître la famille des Friquet. Cet acte de mariage est celui de Claude Friquet lui-même, qui, le 8 oct. 1679, âgé de 27 ans et commis aux fortifications, épousa, à St-Nicolas des Champs, Marguerite Renault, âgée de 31 ans, sa voisine dans la rue aux Ours. Claude est dit, dans le document qui est sous mes yeux, fils d'Antoine Friquet, bourgeois de Troyes. Jacques Friquet ne figure point parmi les témoins du mariage de Claude; où était-il? en voyage peut-être; peut-être retenu chez lui par une maladie. Trois de ses frères sont nommés par l'acte du 8 oct. 1679 : « Nicolas Friquet, commis au bureau des aydes, âgé de 43 ans, rue St-Antoine; Jean Friquet, sculpteur, âgé de 36 ans, rue Traversine; enfin Antoine Friquet, peintre et concierge pour Monseigneur de Chevreuse, âgé de 32 ans, demeurant ordinairement à Dampierre. » Cet Antoine Friquet est celui qu'a signalé Zani, qui paraît n'avoir pas su que Jacques Friquet était peintre surtout, et non pas surtout graveur. Le Cabinet des estampes de la Bibl. Imp. garde, parmi les estampes gravées d'après Bourdon, le maître de Friquet, cinq planches médiocrement traitées à l'eau-forte, et portant l'inscription : « F. *f. in. et excu. c. p. Regis* », et une seule avec cette légende : « F. *exc. c. p. Regis* »; on les attribue à Friquet. M. Charles Le Blanc n'a pas considéré ce F ou Friquet comme assez important pour lui donner une place dans son *Manuel de l'amateur*. L'auteur du Dictionnaire des Monogrammes l'a négligé aussi. Mariette l'a oublié ou méprisé, et son *Abecedarior* se fait sur cet artiste, qui eut cependant un mérite sérieux et une renommée assez grande. Le Musée du Louvre n'a de lui que son tableau de réception à l'Académie, ouvrage d'un intérêt médiocre, mais non pas sans mérite.

Les registres des bâtimens du Roi (Arch. de l'Emp.) contiennent quelques articles de dépenses qui intéressent l'histoire de J. Friquet. Ainsi, sous la date du 21 juin 1679, je lis : « A Jacques Friquet, peintre, pour les ouvrages qu'il a faits au modèle du bastiment de la Magdelaine, proche Fontainebleau, la somme de 424 l. » « 18 juillet, à Friquet, pour le parfait payement de 4045 livres, pour les ouvrages de peinture qu'il a faits auld. modèle, la somme de 2645 l. » « Du 10 sept., auld. Friquet, sur ses ouvrages, 400 l. » « Du 17 août 1680, parfait payement de 1177 l. pour ouvrages faits par led. Friquet, 777 l. » « Au sieur Friquet, peintre, 200 l. pour les soins qu'il prend d'instruire les élèves de l'Académie de peinture et de sculpt. dans la connoissance de l'anatomie et des proportions des figures antiques et ses autres applications dans son art pour le service du Roy, pendant l'année 1683. 17 sept. 1684. » Ce fut comme professeur d'anatomie que Jacques Friquet fut reçu d'abord à l'Académie. Il le fut ensuite comme peintre d'histoire, le 16 octobre 1670. En 1697, Jacques Friquet de Vauroze, cédant à l'entraînement général qui attirait tout le monde à la porte de P. d'Hozier, prit des armes qui furent ainsi réglées par le généalogiste en titre, au prix de 20 livres tournois : « d'Azur à un Friquet, volant au naturel » (voilà une pièce d'armes parlantes !) et un chef d'azur chargé de deux roses d'or » (allusion à Valroze ou Vauroze). (Armorial de Paris, 1697 ; Bibl. Imp. Ms.) — Louise Hollier tint sur les fonts de St-Eust. le 23 février 1679, Etienne Allegrain ; son compère fut Gabriel Blanchard. Elle signait très-bien : « Louise Hollier. » — Voy. ALLEGRAIN, BÉGON, BOURDON, Gov.

FROIDE-MONTAGNE [LES DE].

Des quatre peintres de ce nom, Zani n'a connu que Guillaume, qu'il suppose né en 1647 et mort en 1685 ; on va voir que l'hypothèse, en ce qui touche à la naissance de Guillaume de Froide-Montagne, n'est pas bien fondée. Je ne sais de qui étaient fils Gilbert et Corneille de Froide-Montagne, et de quelle province ils étaient ; je vois qu'ils habitaient Paris dès le premier quart du dix-septième siècle, et qu'ils étaient alliés à un maître peintre nommé Etienne Saget, qui avait épousé leur sœur, « Anne de Froidemontagne ». Cette femme mourut veuve, le 10 sept. 1636, et fut enterrée à St-Merry. Corneille, son frère, épousa, le 29 avril 1642, à St-André des Arcs, « Pernelle Aubryé, servante en la maison de M. le président du Tronchay, en la rue des Augustins ». (Reg. de St-André.) Corneille de Froide-Montagne ne fut pas le premier peintre qui épousa une servante ; le spirituel Daniel du Moustier lui avait donné l'exemple. Les servantes n'étaient pas dédaignées dans ce temps-là ; on les aimait beaucoup, et Colletet en épousa jusques à trois.

Gilbert de Froide-Montagne s'était marié avant Corneille ; « Catherine Gautier, qu'il avait épousée, était fille d'un « Jean Gautier, marchand de la Flèche en Anjou », dit un acte que j'ai sous les yeux. Il eut de sa femme trois enfans : 1^o Guillaume, baptisé à St-Jacques de la Boucherie, le 4 avril 1641 (et non 1647) ; ce fut ce Guillaume qui se fit une réputation comme paysagiste, et fut admis à l'Académie Roy. de peint., le 1^{er} février 1676, à l'âge de 35 ans. L'acte de son baptême le dit « fils de Gilbert des froiets de montaigne (sic), m^e peintre... demeurant rue St-Martin. 2^o Corneille et Renée,

enfants jumeaux, nés rue des Arcs, le 8 mars 1645, et baptisés le même jour, le garçon ayant pour parrain « Corneille de Froidemontagne, m^e peintre, rue des Arcs », son oncle, et pour marraine « Françoise Saget, femme de François d'Uverlat, aussi maître peintre, demeurant rue de la Verrerie ». La fille fut tenue sur les fonts de St-Jacques par sa tante maternelle, « Renée Gautier, fille de Jean Gautier », que je nommais tout à l'heure.

Je lis au registre de St-Eustache, sous la date de 1680, l'acte du baptême de « Pierre, fils de Guillaume de Froidemontagne, peintre ord^e du Roy, et de Marie Chastelain, sa femme, demeurant rue de la Truanderie ». Pierre eut pour parrain « Pierre Le Gros, sculpt. ord. du Roy ». Guillaume signa : « G. de Froydemontagne ». L'enfant mourut le 7 mars 1684. Guillaume décéda âgé de quarante-quatre ans, et non de trente-huit ans, comme l'avance la liste des Académiciens : « Guillaume Froidemontagne, peintre de l'Acad. Roy., dem^r rue de la Grande-Truanderie, décéda le 12 nov. 1685 et fut enterré le 13, au cimetierre des Innocents ». (Reg. de St-Eust.) — Le livre intitulé : « Noms des plus célèbres peintres », etc. (Paris, 1679), cite notre Guillaume en ces termes : « Frèdemontagne, de Paris, peintre pour le paysage, Académicien. »

FRONTENAC (ANNE DE LA GRANGE, COMTESSE DE).
? 1632—1707.

FRONTENAC (LOUIS DE BUADE, COMTE DE).
? —1698.

« Mourut aussi M^{me} de Frontenac, dans un bel appartement que feu le duc du Lude, qui étoit fort galant, lui avoit donné à l'Arsenal, étant grand-maître de l'artillerie. Elle avoit été belle et ne l'avoit pas ignoré. Elle et M^{lle} d'Outrelaise, qu'elle logeoit avec elle, donnoient le ton à la meilleure compagnie de la ville et de la cour, sans y aller jamais. On les appeloit les Divines. En effet, elles exigeoient l'encens comme déesses, et ce fut toute leur vie à qui leur en prodigeroit. M^{lle} d'Outrelaise étoit morte il y avoit longtems. C'étoit une demoiselle du Poitou, de parents pauvres et peu connus, qui avoit été assez aimable et qui perça par son esprit, beaucoup plus doux que celui de son amie, qui étoit impérieux. Celle-ci étoit fille d'un maître des comptes qui s'appeloit La Grange-Trianon. Son mari, qui, comme elle, avoit peu de bien et comme elle aussi beaucoup d'esprit et de bonne compagnie, portoit avec peine le poids de son autorité. Pour l'en dépêtrer et lui donner de quoi vivre, ils lui procurèrent, en 1672, le gouvernement du Canada, où il fit si bien longues années, qu'il y fut renvoyé en 1689 et y mourut, à Québec, à la fin de 1698. Son grand-père étoit premier maître d'hôtel et gouverneur de St-Germain. Il fut chevalier de l'ordre en 1619. Il avait marié son fils à une fille de Raymond Phélypeaux, secrétaire d'Etat, après son père et son frère... Cela fit Frontenac » (Henri « père du gouverneur du Canada, beau-frère de MM. d'Humières et d'Huxclies. Il falloit que ce ne fût pas grand-chose, car on trouve avec les mêmes nom et armes un Roger de Buade, huissier de l'ordre en 1641, seigneur de Cussy, après Paul Aubin. Ce Roger, seigneur de Cussy, mourut en 1655¹, et Jean Aubin,

¹ Est-ce de Roger ou du grand-père de Louis de Buade, cheval. de l'ordre en 1619, qu'étoit fille « Anne de Buade qui, le 14 juin 1620, épousa Clément de Rochebouillac s^s de Geny » ? (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) L'acte du ma-

fits de son prédécesseur, reentra dans la charge. M^{me} de Frontenac étoit extrêmement vieille, et voyoit encore chez elle force bonne compagnie. Elle n'avoit point d'enfants et peu de bien, que par amitié elle laissa à Beringhen, premier écuyer. » (*Mémoires de St-Simon*, pour l'année 1707, p. 374, t. 3, édit. Chéruel, 1862.) Tallemant des Réaux, qui a parlé dans un des chapitres de sa chronique scandaleuse de madame de Frontenac, dit qu'elle étoit fille de « La Grange, sieur de Xeuville », et qu'elle avoit été élevée par une de ses parentes, madame Bouthillier. Il ajoute que lorsque M. de Frontenac se présenta pour épouser M^{lle} La Grange, mad. Bouthillier se montra fort opposée à une alliance qui ne donnoit à la belle jeune fille que vingt mille livres de rente de plus que ce qu'elle avoit du chef de son père; que La Grange insista, puis qu'au moment où il n'y avoit plus qu'à aller au monastère, il se dédit, à quoi répondit sa fille : « Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer; j'y suis engagée, je n'en aurai pas d'autres. » Ceci embarrassa fort La Grange, qui, prenant conseil de mad. Bouthillier, déclara à sa fille qu'elle eût à choisir de retourner avec lui — il parait qu'elle vivoit chez sa parente — ou d'entrer en religion. « La fille, dit Tallemant, aima mieux aller en religion; mais avant, elle s'alla marier secrètement. Après, ceux du parti de la fille disaient qu'elle étoit mariée. » Elle l'étoit en effet. La Grange s'apaisa et les choses se passèrent entre le père et la mère le plus honnêtement du monde. La grande Mademoiselle parle dans ses Mémoires de mad. de Frontenac, qui étoit une de ses « maréchales de camp » pendant la guerre de la Fronde. Elle se plaint assez amèrement d'elle, qu'elle taxe d'ingratitude et raconte quelques traits singuliers de M. de Fron-

tenac. On conçoit que j'ai pu être tenté de connaître ce qu'il y a de vrai dans les récits de St-Simon et de Tallemant des Réaux; voici ce qu'après bien des recherches, j'ai pu apprendre. M^{lle} La Grange fit, en effet, un mariage à demi secret. Ce ne fut point à sa paroisse que fut bénie son union avec M. de Frontenac, mais dans une des petites églises de la Cité qui avoient le privilège de recevoir les amants qui s'unissaient malgré leurs parents, et ceux qui régularisaient leur position et s'épousaient un peu avant — quelquefois après — la naissance d'un enfant. Ce fut à St-Pierre-aux-Bœufs que, le mercredi 28 octobre 1678, « Messire Louis de Buade, chevalier, comte de Frontenac, conseiller du Roy en ses conseils, maréchal des camps et armées de S. M. et maître de camp du régiment de Normandie », épousa « damoiselle Anne de La Grange, fille de Messire Charles de La Grange, conseiller du Roy et maître des comptes, » de la paroisse St-Paul, comme M. de Frontenac, « en vertu de la dispense... obtenue de M. l'official de Paris, par laquelle il est permis au s^r de Buade et damoiselle de La Grange de célébrer leur mariage suivant et conformément à la permission qu'ils en ont obtenue du s^r Coquerel, vicaire de St-Paul, par-devant le premier curé ou vicaire sur ce requis, en gardant les solennités en ce cas requises et accomplies. » Le mariage eut lieu en présence de « Messire François d'Espinau, marquis de St-Luc... beau-frère, Messire Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor, Messire Hippolyte de Béthune, comte de Celles... dame Anne de Buade, femme du marquis de St-Luc, et dame Geneviève de Buade, femme de M. de Montrésor, maître des requêtes. Signé : Louis de Buade Frontenac, Anne de La Grange, ainsi :

Louis de Buade Frontenac
Anne de La Grange

François Despinay, Anne de Buade Frontenac, Henri de Buade Frontenac, Hippolyte de Béthune, Claude de Bourdeille Montrésor. » On voit que si le mariage d'Anne de La Grange déplaisait à son père, il avoit trouvé grâce devant la famille de Buade.

Mad. de Frontenac entra-t-elle au couvent, comme le fait supposer Tallemant? Je n'ai pu trouver rien qui m'autorise à l'affirmer. Si elle s'y renferma, ce ne fut pas pour longtemps, car elle figura à la suite de Mademoiselle dans les premiers événements de la Fronde. Le 7 mai 1651, elle mit au monde un fils qui fut baptisé le 13 mai 1655, à St-Sulpice. L'acte que j'ai sous les yeux dit que fut baptisé « François-Louis, âgé de cinq ans et six jours, ainsi que le père présent fit témoigner, fils de Messire Louis de Buade de Frontenac, comte de Pallnau, maréchal de camp des armées du Roy, et de dame Anne de La Grange, sa femme, demeurant sur le quay des Célestins; parrain, M. François d'Espinau,

riage dit Anne • fille de M. de Frontenac », sans autre indication.

chevalier, seigneur marquis de St-Luc, conseiller du Roy, lieutenant^g des armées du Roy, gouverneur de Guyenne; marraine, dame Marie de Bragelonne, femme de M. Claude de Bouthillier, vivant surintendant des finances et ministre d'Etat. Ledit enfant, ondoyé le 28^e jour d'avril mil six cent cinquante cinq (*sic*) par M. le curé de la paroisse de Clion, diocèse de Bourges. » 1655 est un lapsus *calami* dans l'acte qu'on vient de lire. Il semble naturel de penser que le petit de Frontenac, dont la mère tenait la campagne à la suite de la grande frondeuse M^{lle} d'Orléans, et dont le père ne pouvoit guère veiller sur ses premiers jours, fut mis en nourrice à Clion (arrondissement de Châteauroux) et fut ondoyé le 28 mai 1651 et non le 28 avril. Je ne sais ce que devint François-Louis de Buade; quant à sa mère, dont la mort donna occasion à St-Simon d'écrire une page piquante sur cette femme célèbre et sur les Buade, elle mourut le 30 janvier 1707, ainsi que le déclare l'acte suivant que j'ai trouvé au registre de St-Paul : « Le 30 janvier (1707), dame Anne de La Grange, veuve de Messire Louis de Buade, cheva-

lier, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en Canada et dans toutes les îles de l'Amérique septentrionale, est décédée en sa maison de l' Arsenal, de laquelle le corps a été inhumé dans ladite église de St-Paul le dernier du courant, âgée de soixante et quinze ans environ, en présence de Messire Joachim-Jeannot Bartillat, petit-neveu, et de Messire Gaspar Lescaopier, conseiller du Roy en sa cour de parlement et grand-chambre, parent, qui ont signé : Jeannot de Bartillat, Lescaopier. » Si Anne La Grange avait, en effet, 75 ans au moment de sa mort, elle était née en 1632. Je n'ai pu trouver l'acte de sa naissance. Remarquons en passant qu'une singulière erreur s'est glissée dans le *Moréri*, à l'art. Phélypeaux; il y est dit : « Anne, épouse de Henri de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, morte en 1633; c'est probablement « née en 1633 » qu'il faut lire.

Louis de Buade était fils de « Henry de Buade, baron de Palluau, et d'Anne Phélypeaux », qu'il avait épousée le 28 janvier 1613. (Registre de St-Paul.) Je n'ai pas trouvé l'acte de baptême de Louis de Buade, mais j'ai lu ceux de trois de ses sœurs et d'un de ses frères. Ils sont inscrits aux registres de St-Paul de 1614 à 1617. Le premier est celui de *Jeanne* de Buade, baptisée en janvier 1614; le second, celui d'une fille baptisée le 8 mars 1615 sous le nom de *Claude*; le troisième, celui d'*Anne*, baptisée le 9 mars 1616; enfin, celui d'*Antoine*, baptisé le 6 juin 1617. Tous ces enfants sont dits fils de « Henry de Buade, baron de Palluau, et de dame Anne Phélypeaux, demeurant sur le quai des Célestins. » Au baptême de *Jeanne*, Henri de Buade est qualifié : « premier maître d'hôtel chez le Roy. » Le parrain d'*Antoine* de Buade fut « Antoine de Buade, sieur de Frontenac, premier maître d'hôtel du Roy ». C'était le père de Henri. La marraine de l'enfant fut dame « Marthe Gobelain, femme de M. le président Lescaopier ». Cette dame était fille de Balthazar Gobelain, président de la chambre des comptes. — Louis de Buade, qui, apparemment, naquit hors de Paris, vint probablement au monde vers 1618 ou 1619. Ce que je viens de dire sert d'explication au passage des *Mémoires* où le duc de St-Simon établit que le grand-père du mari de mad. de Frontenac (c'est Antoine) était premier maître d'hôtel et gouverneur de St-Germain. Son fils, qu'il « avait marié à une fille de Raymond Phélypeaux », était Henri, comme on vient de le voir. St-Simon ajoute que « cela fit Frontenac, père du gouverneur du Canada » (c'est-à-dire Henri, père de Louis), « beau-frère de MM. d'Humières et d'Uxelles ». Expliquons ceci. Raymond Phélypeaux, seigneur d'Herbault, de la Bruyère et du Verger, né à Blois en 1590, eut de Claude Gobelain, fille du Balthazar dont je parlais à l'instant, et d'Anne Raconis, Anne, qui épousa Henri de Buade; Marie, qui fut femme de Henri de Neuville de Villeroy; Claude, mariée en 1627, selon Moréri, à Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, et Isabelle, qui, le 18 juillet 1627, épousa Louis de Crévant, marquis d'Humières, premier gentilhomme de la chambre, qui fut père du maréchal d'Humières et du marquis de Preilly, lieutenant général des armées navales. — Le Paul Aubin mentionné par St-Simon comme prédécesseur de Roger de Buade dans la charge d'huissier de l'ordre du St-Esprit fut parrain, à St-Paul, de Paul du Fresny, père de Charles du Fresny, l'auteur dramatique. — Voy. FRESNY (DU), PREILLY, RACONIS.

FRONTIER (JEAN-CHARLES).

? 1701—1753.

Il est qualifié : peintre ordinaire du Roi, et il est dit : demeurant rue du Petit-Lion, paroisse St-Sulp., dans l'acte du mariage de J^e-Bapt. Mopinot avec Marie-Claude Chardin, sœur du peintre Jean-Siméon Chardin. Je ne connais aucun acte qui intéresse personnellement Frontier, qui, selon Zani, naquit en 1701, et, selon M. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*), alla se fixer à Lyon, où il fut le maître de J. J. de Boissieu et où il mourut. Voici un document qui fait connaître deux frères de Jean-Charles Frontier : « Le 23 août 1746, fut baptisé Edme-Pierre, fils d'Edme-Charles-François Frontier, contrôleur des bureaux de S. A. S. Mg^r le prince de Condé, et de Julie-Catherine Louhradon de La Perrière, demeurant hôtel de Condé; par. Pierre-Sulpice Frontier, m^e sellier, oncle paternel de l'enfant, demeurant rue du Petit-Lion, paroisse St-Sulpice. »

Jean-Charles Frontier fut admis à l'Académie Royale de peinture le 30 juillet 1744; son tableau de réception, *Prométhée attaché sur le Caucase*, figure sans éclat au musée du Louvre. En 1750, l'auteur exposa un tableau en hauteur, de 5 pieds sur 3 de largeur, représentant la *Prédication de St Jean au désert*. M. Villot dit que Frontier mourut à Lyon le 2 sept. 1763; c'est 1753 qu'il faut lire. Le nom de l'artiste est en effet sur l'Almanach royal de 1753; et il ne se lit plus dans celui de 1754. L'Almanach de 1753 le dit demeurant rue du Petit Lion-St-Sulp. à Paris, bien qu'il habitât Lyon ordinairement et depuis assez longtemps. — Voy. BOISSIEU (J.-J. de), COURT (Jehan).

FROSNE (JEAN).

1643-76.

L'abbé de Marolles le cite deux fois. Ce n'était pas un graveur sans talent; on a même de lui des morceaux fort estimables, et, entre autres, quelques portraits dont celui de Gassendi, une *Sainte Famille* datée de 1654, et un *Saint Georges* à cheval, sans date, et signé : « J. Frosne (sic) Fec. » M. Le Blanc (*Manuel de l'amateur*) n'a pas cru devoir mentionner ces deux estampes, qui ne sont pas inférieures cependant aux travaux de J. Frosne qu'il signale. Question de goût. Zani dit que J. Frosne naquit en 1630, et travaillait encore en 1672; Nägler, d'accord avec Zani sur l'époque de la naissance de l'auteur des portraits d'Anne d'Autriche, de la duchesse d'Elheuf (1659), de Noël Langlois (1660), de l'abbé de Richelieu, d'après Martin Moncornet, le fait mourir vers 1673. J'ai vainement cherché l'acte mortuaire de Jean Frosne, qui, après avoir demeuré près des Gobelin, quitta le territoire de St-Hippolyte; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il vivait encore au commencement de 1676. En effet, le 2 janvier de cette année, il fit baptiser *Anne-Marquerite*, le troisième et dernier enfant qu'il eut de son mariage avec Anne Masse, fille d'un menuisier. La première couche d'Anne Masse eut lieu le 15 janvier 1670; *Jeanne-Charlotte*, qui en fut le produit, reçut le baptême quatre jours après, tenue par son grand-père, « Charles Masse, menuisier en ébène », et par « Jeanne Frosne, femme de Bernard Larche orfèvre, dem^e paroisse St-Sulpice ». Au bas de l'acte du baptême de Jeanne-Charlotte Frosne, on lit cette mention : « Le père et la marraine ont déclaré ne savoir signer. » Frosne n'est pas le seul graveur qui ne sût pas écrire. Jeanne-Charlotte mourut le 1^{er} avril 1671, « rue Gobelin », comme dit son acte mortuaire. Le

29 avril 1674, vint au monde *Catherine* Frosne, dont la marraine fut Catherine Frosne, femme d'André Beaufrère, tapissier, de la paroisse St-Sulpice. « Jean Frosne, graveur en taille-douce », fut prairain, à St-Hippolyte, le 12 avril 1643, de Jean Tételi. L'acte que j'ai sous les yeux réfute l'assertion de Nügler et de Zani, quant à l'époque de la naissance de Frosne, qui devait bien avoir au moins vingt ans en 1643, puisqu'il n'est pas qualifié : « compagnon graveur », mais « graveur en taille-douce ». J. Frosne, né au moins en 1623, se maria tard, à l'âge de quarante-six ans environ. — *Voy.* HARLAY, MONCORNET, 2. VENDÔME.

FROULLAY.

Le 23 avril 1671, Louis de Froullay eut la survivance de la charge de « grand maréchal des Logis du Roy, que possédait son père » Charles de Froullay, comte de Montflaux, chevalier des ordres du R. (Bibl. Imp. Ms. Sup. fr. 1771-2, p. 201 v.). Charles de Froullay était oncle du maréchal de Tessé (René III de Froullay); Louis était le cousin germain de celui-ci. Ce Louis, qui fut tué en 1675, près de Trèves, selon le P. Anselme, était fils d'une fille de la maison de Sourdis, Marie d'Escoubleau, dont l'époux, Charles de Froullay, mourut à Paris le 25 mai 1671, âgé de 70 ans. — *Voy.* TESSÉ.

FUENTÈS DE TOLED Y DEL CASTILLO. — *Voy.* 3. POTIER des CAILLETIÈRES.

FUNÉRAILLES DE LOUIS XII. 1515.

Je ne sais s'il existe quelque part une description des funérailles du Roi Louis XII, mais il est un document officiel à l'aide duquel cette description pourrait être faite dans le plus grand détail. Ce document existe aux Archives de l'Empire, sous la cote KK. 89, et forme un volume de parchemin ayant pour titre : « *Obsèques et funérailles de feu le Roy Loys douziesme qui decéda le premier jour de janvier l'an mil cinq cens quatorze* ». C'est le compte des dépenses faites pour ces funérailles par M^e Morteleur de Museau, argentier de François I^{er}, tant à Paris qu'à St-Denis en France ». Abrégeons-le : « Le lundi premier jour de janvier (1515, nouveau style) entre dix et onze heures de nuit », le Roi rendit « l'âme à Dieu », à l'hôtel des Tournelles. Aussitôt « fut bullé par les fruitiers » (les fruitiers de la maison étaient au nombre de quatre; ils fournissaient, outre les fruits, toute la cire qui servait à l'éclairage de l'hôtel et aux dévotions du Roi) « deux cierges de cire jaune de chacun 3 livres, pour servir pendant que le corps resteroit dans la chambre à coucher où Louis XII étoit mort ». (Fol. 19 du registre.) Lorsque le Roi eut rendu le dernier soupir — le trépas n'était pas inattendu — les sept personnes que François I^{er} avaient désignées pour prendre soin des obsèques de son prédécesseur et ordonner la pompe et en régler les dépenses entrèrent en fonction. Ces commissaires étaient « Monseigneur le duc de Longueville, marquis de Rothelin, MM^{es} les évêques de Lizieux et de Gisteron, les seigneurs de Montmorency et de Genly (*sic*), Messire Galéas de Saint-Séverin, grant escuyer, et Gaucher de Tinteville, bailli de Troyes ». (Fol. 9.)

Chacun se mit en mesure de remplir les devoirs de sa charge. Les ouvriers furent convoqués; la marche de la cérémonie et le plan des décorations funèbres de l'hôtel et des églises où devaient être conduits les restes du prince défunt furent discutés et arrêtés. Il y avait des usages traditionnels qu'on

respecta, et si l'on innova, ce fut dans quelques petits détails seulement.

Des religieux furent établis tout d'abord gardiens du corps, que l'on ouvrit seulement le mercredi 3 janvier. Les chirurgiens, après avoir retiré les entrailles du cadavre royal, les mirent dans une « casse » (caisse) « de plomb estamé » sur laquelle Jehan Simon grava une « épitaphe » dont le compte de l'argentier ne nous a pas conservé le texte. (Fol. 50.) On embaumait alors les restes mortels du Roi, et on les étendit dans un cercueil (*sic*) de plomb. » (Fol. 23 et 50.) Le cercueil « dedans lequel avoit esté mis tout embaumé le corps dud. feu seigneur » et sur lequel Jehan Simon avait gravé une autre épitaphe (fol. 50), fut placé dans un « coffre de bois carré » garni de plusieurs bandes et de six gros anneaux de fer, attachez aux deux costez et aux deux bouts dicellui coffre, pour plus aisément le porter ». (Fol. 23.) On descendit alors dans une salle basse de l'hôtel le cercueil encaissé, et on l'établit sur un grand parquet porté par deux tréteaux, après quoi on le couvrit « d'un drap d'or bordé d'une bande de velours bleu, sur lequel le brodeur avoit semé 411 fleurs de lis, gaufrées et relevées, de fin or de Florence ». (Fol. 17 et 38.) Ce fut Isambert de Garmin, menuisier du Roi, qui, le 3 janvier 1515, fit descendre le corps de son maître de la chambre dans la salle basse, à l'un des bouts de laquelle il plaça un « ostevent », ou cloison en planches fortes, à hauteur d'appui, « devers la court, pour garder la presse des gens qui » allaient « venir veoir le corps du feu seigneur ». (Fol. 29.) Le cercueil fut transporté de la chambre dans la salle basse, où il devait faire une station, à la clarté de six torches. (Fol. 17 v°.) La salle était éclairée par huit flambeaux qui furent renouvelés souvent jusqu'au mercredi 10 janvier. (Fol. 18.) Ces flambeaux étaient dans des « boubesches », en deux croisées de bois qui pouvaient se hausser et se baisser (fol. 8 et 30). Le même jour, mercredi 3 janvier, on porta sans grande pompe les entrailles du feu seigneur en sépulture en l'église des Célestins; la marche eut lieu à la lueur de quatre torches seulement. (Fol. 17.) L'église des Célestins avait été ornée d'un « double rang d'escussons aux armes du Roy », tant à cause de feu Sa Majesté, que « pour l'honneur du corps du père qui yisoit en icelle église ». (Fol. 47.) Pendant que l'embaumement et l'installation dans la salle basse de l'hôtel des Tournelles furent faites, « Jehan Perreal, dit de Paris, ou » (du) « vian du feu Roy Louis naguère decédé, que Dieu absolve, son valet de chambre et peintre » exécuta une image du défunt qui, de l'atelier où elle avait été faite, fut transportée d'abord à la salle basse des Tournelles, puis figura au convoi, des Tournelles à Notre-Dame, et de là à St-Denis. Au sujet de cette image, voici la mention du manuscrit : « A lui (Jean de Paris), la somme de 40 livres tournois, pour avoir fait à grant diligence de jour et de nuit à cause que l'on hastoit fort l'œuvre, le visage dud. feu Roy a près du vif » (en naturel et comme s'il eût été vivant) « et vne pernuque selon la sienne, dont il avoit payé quatre livres tournois; fait le corps, bras et jambes pour remuer ainsi qu'il falloit » (il était articulé); « pour avoir fourni et payé les despens de tailleurs et ourriers, bois et engins pour le tenir ferme, et pour le porter de nuit aux Tournelles, du lieu où il avoit esté ainsi fait, pour le vestir d'habits royaux, fournir de gants et de coulleurs, et l'accoustrer et

garnir su les lieux, et fournir de clous, cordes et autres choses nécessaires. » Ce mannequin auquel le peintre donne le visage et la perruque du feu Roi et qu'il articule pour le pouvoir revêtir plus aisément sans doute des habits royaux, Jehan Perréal le couvre d'une tunique qu'il a ornée au préalable de « six aulnes et demy de frange de fin or de Florence bien riche » (fol. 35 v°); il cache ses pieds de bois dans des « chausses appelées sandalles » que le brodeur a couvertes d'abord de quarante fleurs de lis » (fol. 41 v°); il met dans l'une des mains de ce simulacre royal « vng grant ceptre (*sic*) de six pieds de long », couvert « d'or fin et bruni »; et, dans l'autre, une main de justice, aussi dorée et brunie. (Fol. 49 v°.) Quand cette « faincte et statue du dict. seigneur » est bien devenue la figure et apparence de Louis XII, Jean de Paris la fait dresser sur un piédestal, élevé en avant de l'estrade qui porte le cercueil, et sous un « ciel de soie noir frangé de soie noire de deux pieds de long ». (Fol. 34 v°.) C'est là que restera cette représentation du noble défunt, présentée aux regrets et à l'admiration du peuple qui doit assiéger en foule la porte de la salle, où sera pendant dix jours le corps du Roi, bien aimé et bien pleuré. Cette statue de charpente, cette carcasse de bois, pour mieux dire, dont le visage et les mains ont voulu quelque étude, le visage surtout, qu'il a fallu faire « près du vif », et ressemblant, ce n'est qu'une part de l'œuvre de Jehan de Paris, pour ces Funérailles royales; on le verra tout à l'heure.

Pendant que le peintre travaille de son métier, menuisiers, brodeurs, tailleurs et criers travaillent du leur, et vite, et en toute hâte. Des ouvriers de Perréal peignent en noir celles des parties des chapelles ardentes de Notre-Dame et de St-Denis qui ne devront pas être tendues de satin noir. (Fol. 39 v° et 49 v°.) « Guillaume Faulcon, le brodeur de la Roynie Marie », fait « de papier collé trente mitres, lesquelles il » couvre « de damas blanc et qu'il double de taffetas ». Ces mitres devront servir aux « évesques, abbés et prélats qui assisteront aux couvoit et service de celui corps ». Ces coiffures, Guillaume Faulcon les complète par des pendants derrière, et des « phanons garnis de franges de soie blanche ». Un autre brodeur fait, grandes et petites, des fleurs de lis, en nombre considérable, pour les mettre partout. Cortonne et Ysambert de Carmin n'ont pas un travail moins important à faire. Le premier construit « vne protonere en façon de li tière, avec trois banquars de vingt pieds de long et plusieurs autres banquars pour mettre de traeners qui » serviront « à porter la pourtraicture et faincte d'icellui feu seigneur depuis son hostel des Tournelles jusques en l'église de Notre-Dame de Paris et, le lendemain, à Saint-Denis en France ». (Fol. 31 v°.) Outre cette li tière, Cortonne assemble les côtés d'« vn grant carré ou chassis de bois, pour servir à soustenir le poesle de drap d'or sur lad. faincte et pourtraicture », poesle qui sera porté par douze hommes, tenant chacun un long bâton de bois de sapin soutenant le châssis. (Fol. 32.) Ce poesle ou ciel sera garni « d'une frange d'or et de soie bleue, longue d'un grand empan » (plus de six pouces) « que prépare Girard Odin, passementier ». (Fol. 36 v°.) Disons tout de suite que les douze hommes qui porteront le ciel de drap d'or sur l'effigie du Roi seront vêtus de cotes d'armes de taffetas bleu, ornées chacune de douze fleurs de lis d'or, peintes par Jehan de Paris. (Fol. 49.)

Les chapelles ardentes dans lesquelles sera placé pendant les offices le cercueil de Louis XII se construisent en même temps dans la nef de Notre-Dame et dans celle de St-Denis. Cortonne ordonne la première, Ysambert de Carmin exécute l'autre. Celle de Notre-Dame est « faite en croisée de 15 pieds de long et autant de large, à huit pilliers, à pans, à quatre pignons, huit clochiers faits à pans pareillement; vng autre grant clochier ou pinacle » s'élève « au milieu de la chapelle, de vingt-six pieds de haut, et autre, quatre petits clochiers » se dressent « sur les quatre coings (*sic*) dud. grant clochier, sur lesquels » Cortonne « fait encore treize croix ». Ces « chapelle, pinacle, clochiers et croix » sont garnis « de cheuilles et escuelles de boys à mettre les cierges ». (Fol. 32.) « La chapelle ardent (*sic*) de St-Denis est un édifice un peu moins considérable. Carmin ne lui dome que quinze pieds de long et dix de large; il a cependant neuf grands clochers et quatre petits ». (Fol. 34.) Autour de cette chapelle ardente, les menuisiers placent « quatre escabelles pour servir à assoier partie des Roys et heraulx d'armes à l'entour dud. corps ». (Fol. 32 v°.) En dehors de ces escabelles qui sont sous la chapelle elle-même, on a soin d'établir « trois bancelles à double étage, de quinze pieds de long, mises à trois des costés de la chapelle ardent pour les cierges de cire blanche ». (Fol. 32 v°.) A chaque coin de la chapelle on monte un « grand chandelier de bois de trois pieds et demi de hault, empatté (?) » pour porter « vng gros cierge de cire blanche ». (Fol. 33.) Pendant que les compagnons d'Ysambert de Carmin et de Cortonne assemblent les bois taillés en clochers, en clochetons, en ogives, en rinceaux, ceux de Jehan Perréal tendent le chœur et la nef de Notre-Dame de Paris et de St-Denis de bougran bleu, que le maître a « estoffé et semé de grandes fleurs de lis d'or gros, de batture en grand nombre, et à grande diligence, vu l'opportunité du temps, tellement que pour ce faire il a eu continuellement par trois jours trente ouvriers qui gaignoient 20 sols tournois par jour ». (Fol. 51.)

Les 520 aunes de bougran bleu dont on a « circui (*sic*) et garni tout le long des deux cueurs et nef » des royales églises, Jehan Perréal a pu les confier à des compagnons peintres pour les « battre de fleurs de lis de gros or »; mais ce qui est vraiment œuvre de peintre et d'artiste, les bannières avec leurs devises diverses et leurs images colorées, il se l'est réservé; et le voilà qui « pourtraict sur vng grant estendard de taffetas *jaulne* et *rouge* » (*Voy. COULEURS DES ROIS*) « de cinq aulnes de long et plus, *vng Saint Michel*, tout enrichi de fin or et argent, et *vng grand Soleil*, les rayons et estincelles duquel remplissent led. estendard, avec *vng Porc-Epic* d'argent couronné d'or, et une *rose* au bout. » (*Voy. DEVISES*.) L'estendard reçoit ces figures des deux côtés. (Fol. 48.) Après cette enseigne, il aura à faire encore « vng autre estendard des mesmes grandeur et taffetas », sur lequel il « portraictera *vng St Michel*, *vng Soleil*, *vng Porc-Epic* et *vng Houlx* ». Ce dernier étendard sera porté, aux obsèques, par le grand sénéchal de Normandie, à la tête des gentilshommes de l'hôtel du feu Roi. (Fol. 48.) Un guidon « des mesmes taffetas rouge et jaulne, de quatre aulnes de long », ayant « vng Saint Michel, vng Soleil et vng Porc-Epic, le tout de fin or et argent à deux costez », figurera aussi dans le cortège, peint de la main de Jehan de

Paris, qui, pour ces trois pièces, recevra, selon le marché passé avec les commissaires des obsèques, la somme de 151 livres 10 s. tournois. Il recevra encore, le jour où seront payées les dépenses des Funérailles du Roi, 231 l. 15 s. tournois, « pour anoir, par le commandement du Roy » (François I^{er}) « et des commissaires par luy ordonnez pour le fait desd. Obsèques faictz et distribuez... 206 grands escussons aux armes du Roy, avec l'ordre, la couronne et le timbre, faictz de fin or et azur, pour ce que le Roy lui avoit dict qu'il fust le mieulx que possible seroit »; et, « à cette cause les a faictz beaulx, grans et riches... au feur de xvi s. vi d. tourn. chascune pièce. » (Fol. 45 v^o.) Et ce n'est pas tout, le payeur de l'argenterie lui baillera encore « 1270 liv. tourn. pour 3386 grans escussons aux armes dud. seig^r faictz sur grand papier Lombard, de la grandeur, marge et forme » la plus grande de ceux « qui viennent de Millan, et de gros or de batture et de fin azur »; et comme « pour la grande marge du papier y est entré plus desd. or fin et azur », et qu'aussi ils « ont esté beaulx et de grande monstre » ils lui seront payés « au feur de vi s. vi d. tourn. chascune pièce ». (Fol. 47.)

Ce fut le mercredi, 40 janvier 1515, que, tout étant prêt à Notre-Dame et à St-Denis, et que les tailleurs ayant rendu tous les vêtements de deuil domés par François I^{er} aux serviteurs de Louis XII, qui devenaient les siens; ce fut, dis-je, le mercredi, 40 janvier, que le corps du Roi défunt fut transporté de l'hôtel des Tournelles à Notre-Dame (Fol. 15.) Le deuil fut conduit par « cinq princes et seigneurs du sang », suivis de tous les officiers grands et petits de tous les services de l'hôtel, vêtus de robes noires, fonctionnaires de la maison dont les noms sont inscrits dans le registre KK. 89, et parmi lesquels, le seul qu'on chercherait en vain, est ce pauvre son Triboulet, que Louis XII avait recueilli, et que nourrit François I^{er}, par respect pour la mémoire de son prédécesseur. Quand « Simon Beaugarin », qui menait le « Lieparde » du Roi, et Jean-Baptiste « qui menait le cameau », sont nommés parmi ceux que le Roi gratifia d'un certain aumage de drap noir, pour « soi vestir aux obsèques du feu seigneur Louis », ne peut-on pas s'étonner de ne pas trouver sur la liste des dons le pauvre Triboulet? Qu'on ne s'en étonne pas trop, cependant. Ce que recevait Triboulet de la munificence royale n'était point porté aux comptes de l'argenterie, parce que le feu n'était point un officier de l'hôtel. Cela figurait au compte des Menus-Plaisirs qui, pour cette année 1514, manquent à la collection des comptes de la Maison du Roi. Triboulet assista certainement aux Funérailles de Louis XII, sérieux probablement par décence, et véritablement affligé; quittant pour trois jours son rôle qu'il devait reprendre, le quatrième, auprès d'un nouveau maître. — « Quatre cens poures hommes » portant chacun une torche, accompagnèrent le corps du Roi, des Tournelles à la cathédrale, conloits eux-mêmes par dix archers de la garde de Sa Majesté, faisant la police parmi ces mendians, qui reçurent chacun quatre sous tournois, les 10, 11 et 12 janvier, jours de la translation du corps, de l'hôtel des Tournelles à Notre-Dame, de Notre-Dame à St-Denis, et jour de l'enterrement à St-Denis. (Fol. 15.) Vingt-quatre officiers du feu Roy, munis d'une torche de cire blanche, du poids de quatre livres, entourèrent la litière sur laquelle était le cercueil. (Fol. 30 et

50). Un chariot d'armures portait ce qu'on nomme aujourd'hui un catafalque, et ce que le document que j'analyse nomme « vng coffre à festz (sic) servant de monstre ». On y devait mettre le corps pour le transporter de Paris à St-Denis; on l'y mit en effet. Ce furent des hommes au nombre de quatre, sous les ordres de Jean de Paris, qui firent le transport du cercueil, de la litière sur le chariot d'armures. Ces quatre hommes suivirent la litière, de Notre-Dame à St-Lazare, de là à St-Denis, le jeudi, 11 janvier, quand fut fini le service auquel assistèrent « cent dix-sept prêtres, tant chanoines que vicaires et chapelains ayant charges et chapelles en l'église Notre-Dame de Paris ». (Fol. 15 v^o.) Pour cette assistance, ces ecclésiastiques reçurent 17 liv. 41 s. tournois, et les quatre hommes au service de Jean Perréal reçurent chacun une livre tournois pour avoir suivi « à pyé depuis N.-D. de Paris jusques à St-Denis en France le corps et stature (sic) du feu seigneur, lequel fut, entre Saint-Ladre et la Chapelle, remué de la faimete, et mis sur le charriot d'armures ». (Fol. 50 v^o.)

J'ai dit que cinq princes et seigneurs du sang conduisirent le deuil aux Funérailles de Louis XII: j'ajoute qu'à Notre-Dame le premier donna « quatre escuz d'or au soleil, flichez en vng cierge qu'il offrit », et que les quatre autres donnèrent, « chacun en son cierge, deux escuz d'or ». Les mêmes offrandes furent faites à St-Denis, le jeudi, 11 janvier, à l'office. (Fol. 13 et 13 v^o.) L'inhumation eut lieu le vendredi 12. Entre le temps de l'office du jeudi et de l'enterrement, le corps fut veillé par le clergé de St-Denis, par des archers de la garde et par les hérauts d'armes. 3117 cierges brûlèrent pendant tout ce temps, placés autour du cercueil et de l'église. (Fol. 23.) De ces cierges, 84 entouraient par le bas la chapelle ardente, sous laquelle, et autour du lit d'honneur, figuraient 24 cierges, chacun du poids de six livres. (Fol. 24.) A Notre-Dame, les cierges placés aux quatre coins de la chapelle ardente pesaient chacun 30 livres. C'était alors la mode des cierges très-gros et très-lourds; on voit souvent dans les comptes des dépenses faites pour les dévotions de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII, des cierges de 25 ou de 30 livres offerts aux autels de la Vierge ou des saints les plus invoqués par les pieux donateurs. — J'ai parlé des étendards que la maison du Roi déploya aux Funérailles de ce seigneur; n'oublions pas de dire que, devant le cercueil, fut portée la bannière de France, carrée, de velours bleu, semé sur ses deux faces de 190 grandes fleurs de lis gaufrées et profilées d'or. Cette bannière était garnie de 12 aunes de « frange de fil d'or de Florence, longue de six doigts, mise sur six aunes de frange de soie bleue ». (Fol. 35 v^o et 38.) — Voy. JEAN DE PARIS (PERRÉAL).

FUNÉRAILLES DE FRANÇOIS I^{er}. 1547.

Le cérémoniel ne différa guère de celui qui avait été observé pour les obsèques de Louis XII. Quant à la part qui eut le peintre du Roi défunt, Voy. CLOUET (François).

FUNÉRAILLES DE HENRI IV. 1610.

— Voy. HENRI IV.

FURETIÈRE (ANTOINE). 1619—1688.

Les biographes font maître Antoine Furetière en 1620, ce qui n'est pas tout à fait exact. Furetière naquit le 28 décembre 1619 et fut baptisé à St-Etienne du Mont, fils de « M^r Anthoine Fure-

tier (*sic*), secrétaire de la chambre du Roy, et de Marie Sauvage sa femme, demeurant rue Ste-Geneviève, près St-Etienne des Grés ». Il eut pour marraine « Nicole Beauchamp, femme de Ponce Sauvage, procureur au Châtelet ». Ce Ponce Sauvage était le frère de Marie; il fut parrain du second enfant de sa sœur, *Porce*, né le 24 avril 1623 et dont j'ai trouvé le baptistère, à la date du 25, dans le reg. de St-Benoît. Anthoine Furetière et Marie Sauvage eurent un troisième fils, né le 14 mars 1625 et baptisé le 15 à St-Benoît, sous le nom de *Gilles*, ayant pour parrain M^e Gilles Le Semelier, notaire au Châtelet. Le lundi, 13 avril 1626, un frère naquit à Gilles, à Ponce et à Antoine; il fut baptisé le 14 à St-Benoît, sous le nom de *Benoît*. D'autres enfants vinrent à Antoine Furetière : *Anne*, baptisée à St-Benoît le 24 mai 1627; *Nicolas*, dont l'acte de baptême (12 déc. 1629) m'apprend que son père demeurait encore « rue Ste-Geneviève près de St-Etienne des Grés »; *Claude*, fille née le 24 juillet 1633 et baptisée le lendemain à St-Nicolas du Chardonnet; *Marie*, baptisée le 23 mars 1635, ayant pour parrain son frère *Antoine* et pour marraine sa sœur Madeleine, dont je n'ai pas trouvé le baptistère, non plus que celui d'un de leur frère, nommé *Noël*, que je vois nommé dans un acte qui intéresse Antoine II Furetière. Depuis la fin de 1630, le secrétaire de la chambre du Roi, père de notre Furetière, était allé demeurer rue des Bernardins; c'est ce que m'apprennent des regus donnés par Antoine Furetière les 4 janv. 1630 et 4 février 1631. (Cabinet des titres, Bibl. imp.) Il y mourut le 4^e décembre 1646. Je trouve, en effet, dans le registre mortuaire de St-Nicolas du Chardonnet, la mention de l'enterrement de « M. Antoine Furtiere (*sic*) », fait le dimanche, 2 décembre 1646. — Non loin d'Antoine I^{er} Furetière vivait un autre Antoine Furetière, qui ne lui était peut-être pas étranger. Celui-ci avait épousé Simone Bridou, dont il eut, le samedi 11 avril 1626, un fils, nommé Claude, le même jour, à St-Etienne du Mont.

Benoît Furetière entra dans les ordres et devint prêtre de l'Oratoire; Nicolas, son frère, suivit le barreau, se fit recevoir avocat au parlement de Paris et devint ensuite assesseur du prévôt des marchands de Beaujeu. Marie épousa M. de Boumer, seig^r de Chantelou. Antoine II Furetière fut, comme on sait, prieur commendataire de St-Pierre-Gigny, abbé de Chaliroy et membre de l'Académie française. Quant à Ponce et à Gilles Furetière, il paraît qu'ils moururent jeunes, ou, du moins, avant l'année 1664. Je ne les vois pas figurer, en effet, dans un reçu de 7 livres 10 s., donné, le 3 sept. 1664, par « M^e Benoît Furetière, prestre de l'Oratoire, tant en son nom que comme procureur de M. Antoine Furetière abbé de Chaliroy, de M. Nicolas Furetière advoocat au parlement et de M^e Jacques-Marc-Antoine de Boumer, cheualier, seig^r de Chantelou », époux de « damoiselle Marie Furetière, enfans et héritiers de deffunct M. Antoine Furetière et de dam^{is}e Marie Sauvage leurs père et mère ». (Bibl. Imp., Ms., Cabinet des titres.)

Ce fut le 22 août 1662 (il avait été reçu le 15 mai précédent à l'Acad. fr.) qu'Antoine II Furetière, prieur du prieuré séculier de St-Laurent-sur-Saône et prieur commendataire du prieuré conventuel de St-Pierre-Gigny, ordre de Cluny, diocèse de Lyon, demeurant rue des Boncheriers, au faubourg St-Germain des Prés, céda à Abraham Thesut, clerc

de Châlons-sur-Saône, ces deux prieurés en échange de l'abbaye de Chaliroy, ordre de Claux, diocèse de Bourges, que venait de céder à Thesut Abraham Girard, lequel se mariait avec Marie Villard. (Bibl. Imp., cah. des titres; et minutes de Cartier, chez M^e Roquebert, notaire.)

J'ai dit que Nicolas Furetière, après avoir été avocat en parlement, était devenu assesseur du prévôt des marchands de Beaujeu. Cette dernière qualité lui est donnée à son mariage (10 sept. 1687, à St-Louis en l'Île). Ce jour-là, il épousa Anne Favrier, fille de feu Jean Favrier, avocat au parlement. L'acte de cette union me fait connaître Noël Furetière, prêtre de l'Oratoire, un des frères d'Antoine II et de Nicolas; il m'apprend que le père du marié, « deffunct Antoine (I^{er}) Furetière », avait été « porte manteau du Roi ». Du mariage de Nicol. Furetière sortirent quelques enfans et, entre autres, Claire, baptisée à St-Gervais le 9 janv. 1691, et Anne, baptisée à St-Louis en l'Île le 24 mars 1695. Antoine II Furetière n'était point présent au mariage de Nicolas, non plus qu'aucun autre membre de sa famille. Benoît et Marie étaient peut-être morts; quant à Antoine II, il vivait encore, car il ne décéda que le 14 mars 1688, comme je le vois par l'acte mortuaire, dressé à St-Eust. le « samedi quinze dud. mois », qui déclare que « deffunct messire Antoine Furetière, prestre abbé de Chaliroy, prieur de Chaisne, l'un des quarante Académiciens de l'Académie française, demeurant rue de Grenelle » (St-Honoré) « décédé le 14 », fut inhumé dans l'église ». Cet acte est signé : N. Furetière, et Furetière sans prénom. Ces deux seings sont ceux de Noël et de Nicolas Furetière. Ce dernier vivait encore en 1693; la Bibl. Imp. garde deux reçus de 50 livres, donnés par lui dans le courant de cette année.

On vient de voir que le vicair de St-Eustache, rédacteur de l'acte mortuaire d'Antoine II Furetière, le qualifia « un des quarante académiciens de l'Académie française ». Furetière avait été exclu de l'Académie, le 22 janv. 1685, à propos de la regrettable et ridicule querelle qu'il eut avec un certain nombre de ses confrères, à l'occasion de la publication d'un dictionnaire qu'on lui contestait le droit de mettre au jour, l'Académie n'ayant pas terminé celui qu'elle promettait depuis longtemps; mais il n'avait pas été remplacé : l'Académie espérait toujours qu'il ferait amende honorable et viendrait reprendre son fauteuil. Il mourut dans l'impénitence finale, peu de temps après avoir donné au public ami des scandales littéraires son troisième *Factum*, apologie des deux premiers (1685 et 1686). — La Bibl. Imp., département des Manuscrits, possède une lettre que je crois inédite, de Furetière à M. Cabart de Villermont, cette lettre, sans date, classée par erreur dans les pièces de l'année 1682 (Collect. Dangeau, vol. 1653-1684, p. 115; Lettres à Cabart), doit être de l'année 1686 et annoncer le second *Factum* (Amsterdam, in-12, Henri Desportes, 1686). La voici textuellement reproduite : « Je suis maintenant en estat de m'acquitter de ce que j'ay promis au public touchant la suite de l'Histoire de l'Académie, où je veux faire voir les bonnes et les mauvaises qualités de ces messieurs qui la composent; mais comme je ne veux rien dire que de certain et de véritable, je suis obligé d'avoïr recours à mes amis pour avoïr la connoissance de plusieurs faits que

j'ignore et la confirmation de ceux que je sçay desjà; c'est pourquoi je leur adresse vne lettre circulaire et je m'adresse à vous, Monsieur, particulièrement comme à vn des plus esclairez sur cette matière, pour m'en fournir les mémoires que vous pourrez recouvrer. Vous les connoissez la plus part et entr'autres Monsieur de Segrais. Je m'enquiers particulièrement de leur patrie, de leur naissance, de leur famille, des principales aventures de leur vie et de leur fortune, des titres de leurs livres et généralement de leurs bonnes ou mauvaises qualités, afin que j'en choisisse ce que j'en jugeray à propos. J'en escriray aussi dans les provinces à l'esgard de ceux qui en sont originaires ou qui y résident. Vous me ferez un plaisir signalé et le public vous sçaura gré de m'aïoir instruit de plusieurs choses qu'il sera bien aise de sçavoir. Je suis vostre très obéissant serviteur,

Furetiere

« Si vous voulez entrer chez moy en passant ou allant à la ville, je vous montreray vne pièce nouvelle que vous serez bien aise de voir anant que je la rende publique. — A Monsieur Monsieur de Villarmont (*sic*) ».

Je termine cet article, en signalant un petit portrait au crayon noir d'Antoine II Furetière, par Robert Nanteuil; il fait partie de la collection des dessins de maîtres que garde le Louvre. C'est un charmant morceau. — M^r Fould, notaire à Paris, a dans son vieux minutier un acte passé par Antoine Furetière, le 27 juin 1686, il est sans intérêt pour l'histoire de cet écrivain. Je le cite pour montrer que je n'ai rien négligé dans mes recherches. Le répertoire des actes reçus par les prédécesseurs de M^r Crosse porte la mention d'une procuration donnée, en décembre 1649, par Antoine Furetière et celle d'un transport de rente à Michel Petit, fait en avril 1652. Les minutes manquent aux archives de l'étude de M^r Crosse. — V. LA CHAPPELLE, NANTEUIL.

1. FURSTEMBERG (GUILLAUME EGON).

? 1629—1704.

Les amateurs d'estampes qui se sont attachés à

recueillir les pièces gravées par Nanteuil possèdent sans doute le portrait — de grandeur naturelle — que fit, en 1671, cet artiste, de Guill. Egon de Furstemberg, pour un certain Zacharie Morel, qui crut devoir l'offrir au landgrave d'Alsace, tribut de reconnaissance, de respect ou d'admiration. Le morceau est beau et tout à fait digne du burin de Robert Nanteuil. Le personnage représenté a une figure douce, bonne, bourgeoise, sans caractère; le graveur n'a point cherché à le surfaire, il a voulu seulement être vrai, sans flatterie et sans tomber dans le commun. Guill. Egon de Furstemberg, fils d'Egon, comte de Furstemberg, et d'Anne-Marie de Hohenzollern, et frère de François Egon, naquit, selon les généalogistes de sa maison, le 27 mai 1626. François, destiné à l'Église comme Guillaume, fut fait évêque de Strasbourg en 1663. Il occupa le siège jusqu'en 1682 qu'il mourut. Guillaume fut alors choisi pour le remplacer. Il fut nommé à l'évêché de Strasbourg le 8 juin 1682. Louis XIV le désigna Cardinal, et le pape Innocent XI confirma le choix du Roi de France, le 2 sept. 1686. Louis XIV remit la barrette au nouveau cardinal le 2 janvier 1687, puis, en 1694, le créa Commandeur de l'ordre du St-Esprit. Guill. Egon de Furst. finit ses jours à St-Germain des Prés, dont il était abbé. « L'an de grâce 1704, le 5^e du mois de juin, t. h^e et t. p^e prince Monseig^r Guillaume Egon de Furstemberg, cardinal de la s^{te} Eglise Romaine, évesque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, administrateur et prince de Stavelot et Mahmedy, abbé de l'abbaye royale de St-Germain des Prés, Commandeur de l'ordre du St-Esprit, décédé le 10^e du mois d'avril dans son palais abbatial a été inhumé et déposé dans le caveau de la chapelle de Ste-Marguerite, en l'église de ladite Abbaïe, après la messe célébrée pontificalement par t. h^e et t. p^e prince de Sombise, Monseig^r l'évêque et prince de Strasbourg, qui a bien voulu signer avec M^{rs} Breget, d'Hauteville et Blouin. (Signé) Armand G. Evesque et Pr. de Strasbourg, B. de Breget, le commandeur d'Hauteville, Blouin, F. Claude Guenié ». Bréget était intendant de la maison du cardinal, qui n'eut point de monument dans l'église de St-Germain des Prés. — E. Vermeulen fit, pour une thèse, un bon portrait du cardinal Furstemberg, d'après une peinture de Nicolas Colombel; ce morceau est daté de 1692. — Voy. BIANCOLELLI, COLOMBEL.

G

GABARET (Les).

Une famille de marins qui servirent honorablement au xv^e siècle et au xviii^e. Originaires de l'Île de Ré, Mathurin, le chef de cette maison roturière qui s'illustra, fut aimé par le duc de Beaufort entre tous ses capitaines; aussi, le prit-il toujours, ou du moins autant qu'il le put, pour le commandant du vaisseau où il arborait son pavillon amiral. Je l'ai dit à l'art. *Beaufort*. (Voy. p. 144, 145.) Il eut un brevet de capitaine, en 1636, et fut fait chef d'escadre, le 30 nov. 1663. Il mourut à Barège, en septembre 1671. Parmi les lettres que reçut Colbert,

et dont la Bibl. Impériale garde la collection (Ms.), il en est une, datée de la grande rade de Toulon, le 10^e juin 1664, et signée : « M. Gabaret », dans laquelle le vieil officier se plaint de ce que, sans raison, on lui supprime les appointements qui lui reviennent comme chef d'escadre, quand on les donne aux autres et quand il a « depuis douze ans l'honneur de porter un des pavillons des vaisseaux du Roy et ayant servi sans aucun reproche ». Dès 1652, il avait donc, n'étant que capit., fait les fonctions d'officier général. — Math. Gab. eut deux fils, Jean et Louis. Jean, capit. de vais. dès le 16 mars 1653,

devint chef d'escadre, le 12 déc. 1673, et lieutenant des armées navales, le 1^{er} nov. 1689. Il mourut à Rochefort le 26 mars 1697, suivant les listes de la marine. Sa veuve, Olympe de Caichault, fit vérifier ses armes, à la Rochelle en 1697, et il lui fut permis de continuer de porter « de sinople à un réchaud d'argent ». (Bibl. Imp., Ms., Armorial de la Rochelle.) Jean Gabaret eut deux fils, l'un qui, entré dans la marine en 1677, quitta l'habit galonné pour le froc et se fit capucin le 1^{er} mars 1682; l'autre, Gabaret d'Angoulin, marq. de Jousserans, prit le parti de la mer en 1679, le quitta en 1689, le reprit un mois après, fut fait cap. de vais. le 1^{er} janv. 1693, fut interdit en 1696 et, après un duel, fut forcé de passer en Espagne (juin 1702). Il revint en France, en 1716, et y mourut. « Messire Jean Gabaret, lieutenant des armées navales du Roy », assista, le 3 février 1693, à St-Jacq. du Haut-Pas, au mariage de « Philippe-Benjamin de Mazière, s^r Du Passage », nouveau catholique. Il signa : Gabaret, sans paraphe et sans addition de prénom. — Louis Gabaret, fils de Mathurin, lieutenant de vais. le 31 mars 1665, fut fait capitaine, le 5 sept. 1666. Il commandait un des navires de l'escadre du comte d'Estrées, lorsque cet officier brûla les vaisseaux hollandais devant Tabago; il fut tué dans le combat (3 mars 1677), laissant une veuve, Louise Aubinet, qui portait « d'argent à un chevron d'azur et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or ». (Armorial de la Rochel., p. 149) Elle avait deux fils dans la marine, l'un qui mourut à la Havane, le 23 août 1706, commandant le vaisseau *le Fidèle*; l'autre, qui mourut chef d'escadre le 21 juin 1744; il était général depuis le 1^{er} oct. 1736. — Un Gabaret, fils du commandant du *Fidèle*, mourut, enseigne de vaisseau, le 11 janv. 1737, au Cap, sur la *Baleine*, commandée par M. de Marceil. (Arch. de la Mar.)

GAIGNIÈRES (FRANÇOIS-ROGER DE). ? 1633—1715.

Un des illustres « curieux » du xvii^e siècle, un homme qui poussa aussi loin que Michel Bégou et l'abbé de Marolles la passion des estampes et des livres, un *Collectionneur* dont les riches portefeuilles et la bibliothèque sont devenus la propriété de la Bibl. Roy. On sait peu de chose de lui. Dans ses *Causeries d'un curieux*, M. Feuillet de Conches dit que Gaignières mourut peu de temps avant Louis XIV, en mars 1715. L'information est bonne, mais n'est pas complète; je vais la compléter. « F.-Roger de Gaignières, écuyer, âgé de 77 ans ou environ », décéda, dans son hôtel, rue de Sévres, près et presque vis-à-vis de l'Hospice des incurables, le 27 mars 1715 et fut inhumé le lendemain. (Reg. de St-Sulp.) Il était né vers 1633, si la déclaration de son acte mortuaire fut faite par quelqu'un qui savait bien son âge. — En 1696, Gaignières demeurait au Marais; il se présenta au bureau de la rue St-Antoine pour y faire vérifier ses titres de noblesse, et le commissaire écrivit sur le registre gardé à la Bibl. Imp. (Armorial de Paris, Ms.) : « François-Roger de Gaignières, escuyer, cy devant gouverneur des ville et chasteau de la principauté de Joinville, porte de gueules à un lion d'or, escartelé d'or, à deux lions passants, l'un sur l'autre, de gueules ». Voilà bien des lions! Gaignières s'était attaché aux Guise à qui appartenait Joinville. Le 19 fév. 1711, il avait cédé au Roi ses belles collections, moyennant 4,000 livres de pension annuelle, la jouissance de ses trésors jusqu'à son der-

nier jour et 20,000 l. de dédommagement pour ses héritiers. — Gaignières mourut célibataire. Il était d'origine lyonnaise et fils d'Aimé Gaignières, qui fut secrétaire du duc de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne. Aimé avait épousé, « de l'avis de M. Roger de Bellegarde », dans le bourg d'Entrains (Nivernais), le 23 fév. 1612, Jacqueline de Blaufort. Il était fils de Michel Gaignières, marchand bourgeois de Lyon, dont le père, Jean, était, en août 1579, procureur en la cour de la primatie de Lyon. (Bibl. Imp., Ms., Cabinet des titres.) — Il est assez remarquable que l'on ne connaisse point de portrait gravé de F.-Roger de Gaignières.

GALERIE D'APOLLOX. — Voy. ВАНУШЕ, ВРЕВІЛ (DE), БУХЕЛ.

GALIGAY. — Voy. GONCINO-GONCINI.

GALLAND (ANTOINE). ? 1646—1715.

Ce savant orientaliste, dont tout le monde a lu les charmants récits publiés sous le titre des *Mille et une nuits*, fut employé, à Constantinople, à la suite de l'ambassadeur de France, M. Olier de Nointel. Le 30 avril 1682, il écrivit une longue lettre, intéressante pour l'histoire des relations diplomatiques de la France avec l'Empire ottoman. Elle est trop étendue pour que je la publie ici; les personnes qui, sur la fameuse affaire du Sopha, seraient bien aises de connaître quelques détails intimes de la négociation entamée par M. de Nointel, appuyé des vaisseaux d'Abrah. Du Quesne, la trouveront au départem^t des Manusc. de la Bibl. Imp. dans le supplément français. Cette lettre est signée :

Galland

Ant. Galland demeurait dans le haut du quartier St-Benoît, près du Mont-St-Hilaire, à Paris, quand il mourut, le vendredi 17 février 1715 : « Lundy 18^e feurier fut inhumé, au bas de cette église, M^e Antoine Galand (*sic*) antiquaire du Roy, lecteur et professeur royal en langue arabesque, et associé de l'Acad. Roy. des inscriptions et médailles, mort le jour précédent, âgé de 68 ans, pris rue des Sept-Voyes ». (Reg. de St-Etienne du Mont.) — Dans un des Comptes des bâtimens du R., je trouve cette mention : « A Antoine Galant (*sic*) 300 l. à compte des médailles qu'il enoquera de Constantinople; 16 avril 1684 ».

GALLANS SANS SOUCY. 1492.

C'était une bande de comédiens, joueurs de mystères et de farces qui couraient le pays, et que les auteurs ont nommée, je crois, « les enfants sans soucy ». Ils étaient à Tours à la fin de 1491 et dans les premiers mois de 1492. — « Aux Gallans Sans Soucy, la somme de 12 liur. 10 s. tourn. pour leurs étrennes (1^{er} janvier 1491; Arch. de l'Emp., KK, 82, fol. 49). — Aux Gallans Sans Soucy, la somme de 35 liur. tourn. pour leur vin (le pourboire) d'auoir joué devant la Roynie (Anne de Bret.) plusieurs moralitez, farces et esbatemens... Payée le 18 mars 1492 ». (Fol. 59, vo.) — Voy. VIX.

GALLOCHE (LOUIS). 1680—1761.

Le Louvre n'a de cet artiste qu'un morceau, le tableau sur la présentation duquel l'Acad. Roy. de peint. l'admit, le 31 janvier 1711. Au moment où il se fit recevoir, il demeurait au Louvre, marié à

Louise-Catherine Maillard, qui lui donna *Louise-Elisabeth* (15 février 1711), *Louis-Florentin* (9 janv. 1712; St-Germ. l'Auxer.) et *Charles-Benoît*, je ne sais où et à quelle époque. Galloche avait fait, en 1705, le *Mai* de Notre-Dame. On voyait de lui, à la Charité, une *Résurrection de Lazare*; à St-Louis du Louvre, un *St Nicolas*; un autre *St Nicolas*, dans la chapelle des Petits-Pères, appartenant aux Lullis; dans la bibliothèque du couvent, une *Translation de reliques*, qui passait pour son chef-d'œuvre; et *St-Lazare, l'Institution des enfants trouvés*, etc. Il jouissait d'une grande considération parmi ses confrères, qui lui décernèrent tous les honneurs académiques. Il est bien oublié aujourd'hui! Il mourut au Louvre le 21 juillet 1761, « âgé de 91 ans, veuf de L^{se} Cath. Maillard ». Son fils, Charles-Benoît, assista à son enterrement. (St-Germ. l'Aux.) Louise-Elisabeth, sa fille, mourut célibataire au Louvre le 20 juin 1763. Le célèbre graveur en médailles Pierre-Simon-Benjamin Du Vivier l'accompagna au cimetière. (St-Germain.) — On dit que L. Galloche naquit le 24 août 1670; je n'ai pu trouver l'acte de sa naissance. — *Voy. FÉRÉT, Mal.*

GAMACHES (ROUAULT, seig^r de).

La généalogie de la maison Rouault, qui donna un Maréchal à l'armée (3 avril 1461), est incomplète dans *l'Hist. généalog. de Fr.* du père Anselme et dans le *Dict. de Moreri* (1759) qui la copie. Le P. Anselme ignora que Nicolas II Rouault, seig^r de Gamaches, fils de Nicolas I^{er}, eut une charge de Vice-Amiral de France, on, comme on disait à ce moment, d'Intendant général de la navigation et du commerce. Cette charge était considérable; Nicolas II y fut reçu le 3 mai 1644, le commandeur de La Porte s'en étant démis. Il ne la garda pas longtemps, s'en défit en sept. 1645, et le comte Du Danguon — le Maréchal de Foucault — lui succéda dans ce haut emploi. — Nicolas II Rouault épousa, le 24 mars 1607, selon le P. Anselme, Françoise Mangot, dont les enfants sont nommés dans la généalogie de Gamaches. — Le 28 mai 1645, Nicolas-Joachim Rouault, époux de Marie-Antoine de Loménie, fit baptiser *Henri-Nicolas-Joachim* qui, dans l'acte de son baptême, est nommé seulement : Henri-Nicolas. Cet enfant avait « neuf ans »; il était né par conséquent vers 1636. Son parrain fut « Henry-Auguste de Loménie... comte de Montbrun et de Brienne », sa marr. « M^{me} Françoise de Mangot, veuve de feu Messire Nicolas Rouault (sic), seig^r, marquis de Gamaches, vice-admiral de France ». (St-Sulp.) *Julie-Gabrielle*, fille de N.-Joachim Rouault, fut baptisée le 27 oct. 1643, tenue par « Eminentissime Jules-César Mazarin, cardinal », et par « Henriette de Montmorency, femme de Monseig^r le Prince ». *Joseph-Emmanuel*, autre enfant de N.-J. Rouault, né le 9 juillet 1650, fut baptisé le 8 fév. 1656. Ces détails sont restés inconnus aux biographes, aussi bien que les suivants. *Claude*, frère de Nicol.-Joach., fut baptisé, à St-Eust., le 29 déc. 1616, tenu par Alophe Rouault, baron de Thiebroune. Le 7 janv. 1617, Nicolas II Rouault, père de Claude, fit baptiser *Gabriel*, « âgé de 18 mois ».

Alophe Rouault présenta au baptême, le 28 mars 1617, une fille que venait de lui donner sa femme Claude Chabot, *Eléonore*, que n'a point nommée le père Anselme. L'enfant, née rue Coq-Héron, fut

tenue par René Rouault — qui fut jésuite — il représentait, au baptême, son père, Nicolas II Rouault de Gamaches. (St-Eust.) — Nicol.-Joachim Rouault tint, le 12 fév. 1667, Louis-Henri-Joachim, fils de « Monsieur Collet », son maître d'hôtel, qui eut pour marraine « Louise-Henriette Rouault, femme du marquis de Monlort (sic), premier écuyer de la grande écurie du Roy ». (St-Sulp.) — *Voy. DAUGNON.*

GANIÈRE (Les).

xvii^e siècle.

L'abbé de Marolles cite, parmi les graveurs médiocres, un Ganière qui doit être le plus ancien de ceux que je connais et le contemporain de l'abbé. Celui-là se nommait Jean; Zani le tient pour un très-bon graveur. Je serais fort embarrassé de dire qui a raison de Marolles ou de Zani, car je n'ai pu voir aucun ouvrage de la façon de cet artiste, qui était allié aux Vallet par son mariage avec Marguerite de Lirecourt (sic), sœur d'une autre Marguerite de Lirecourt qu'avait épousée le graveur Jean Vallet. Jean Ganière était marchand d'estampes et graveur, rue St-Jacques, à *l'Image de St Louis*. Le 15 oct. 1638, il fit baptiser, à St-Séverin, *Marie*, que tint « Augustin Quesnel, m^e peintre à Paris ». Il eut un fils, nommé *Etienne*, lequel, à son tour, eut un fils, nommé *Pierre*. Jean Ganière figura, le 25 nov. 1664, au mariage de Guillaume Vallet, fils de Jean. « Le mercredi 9^e j^r de juin 1666 », il fut inhumé à St-Séverin. Sa veuve fut marraine, le 18 janv. 1667, de Jérôme, fils de Guillaume Vallet. Etienne Ganière, graveur, signa, le 9 mars 1692, l'acte mortuaire d'une fille de ce même Guillaume. Le 3 juillet 1704, il assista avec Pierre, son fils, à l'enterrement du même Vallet. Au mariage de Jérôme Vallet (1705), Etienne Ganière prit la qualité de « marchand graveur » et fut dit oncle du marié; Pierre Ganière fut dit son « cousin germain » et qualifié « graveur et géographe ». — *Voy. QUESNEL, VALLET.*

GANTREL (ETIENNE).

?1670—1706.

« *Stephanus Gantrel, sculptor regius.* » Ces quatre mots qui se doivent traduire par ceux-ci : « Etienne Gantrel, graveur du Roy », se lisent au bas d'un assez bon portrait, exécuté à la manière noire par Jean Sarabat, d'après Largillière. Le personnage représenté est un homme d'une cinquantaine d'années environ, coiffé d'une grande perruque, et qu'on prendrait pour un grave conseiller au parlement ou pour un membre de la chambre des comptes. Etienne Gantrel était un artiste d'un talent moins sévère que facile, fécond d'ailleurs, et qui donna plusieurs portraits fort dignes d'estime et de beaucoup préférables à ses grandes planches, où la précipitation semble avoir remplacé la sérieuse étude. « Estienne Gantrel, graveur ord^{re} du Roy, de la paroisse St-Séverin, fils majeur de feu Pierre Gantrel, marchand tanneur, dans la ville de Toul... », épousa, le 8 juil. 1674, à St-Benoît, « Marguerite Boudan, veuve de Jean Lenfant, marchand et graveur en taille douce ». Il eut de ce mariage au moins un enfant : « *Lambert-François*. (9 nov. 1678; St-Benoît.) E. Gantrel demeurait en haut de la rue St-Jacques, à *l'Image de St Maur*, où il mourut le 1^{er} nov. 1706, « âgé de 60 ans ». Alex.-Louis Lenfant, son beau-fils, assista à son enterrement. (St-Benoît.) Gantrel tint sur les fonts une petite fille le 22 avril 1690. Il signait d'une longue et fine écriture : E. Gantrel

avec paraphe. En 1704, il signa : *Steph. Gantrel*, le portrait d'Alfonse Le Moyne, docteur en Sorbonne, mort en 1659, morceau qu'il grava d'après Plate-Montagne. — *Voy. AQUEIN, ESTRÈES, LENFANT, LUBIX, ORVILLIERS, SARHUBAT.*

GARAT (PIERRE-JEAN).

? 1764—1823.

J'ai dit, plus haut (p. 30 et 31), quelques mots de cet artiste qui fut, en même temps, l'homme le plus singulier, le meilleur chanteur et le maître de chant le plus estimé, d'une époque qui n'est pas encore bien éloignée de nous. Je lui dois une mention plus spéciale. Je l'ai connu beaucoup, pendant les dernières années de sa vie, et j'en puis parler avec plus de détails que ne l'ont fait ses biographes. Je vois, dans le *Dict. univers.* de Bouillet, que Pierre-Jean Garat, fils de Dominique Garat et neveu de Dominique-Joseph, qui fut ministre de la justice après Danton, naquit à *Ustaritz* (près de Bayonne) en 1764. C'est une erreur; Garat m'a dit bien souvent, et son accent le disait de reste, qu'il était né à Bordeaux. — M. Joseph-Dominique Fabry Garat, « employé aux contributions indirectes, âgé de » 46 ans et dem^r à Paris, rue de Lanery, n^o 23 », déclara, le 2 mars 1823, que son frère, M. Pierre-Jean Garat, professeur de chant au Conservatoire, âgé de soixante ans, ne à Bordeaux, dépr^r de la Giroude, célibataire, » était « décédé en sa demeure, rue Montmartre, n^o 182 », le 1^{er} mars, « à trois heures du matin ». Voilà donc un fait hors de doute. Quant à l'âge du défunt, Fabry Garat ne le déclara pas très-rigoureusement; Pierre-Jean n'avait pas encore atteint sa soixantième année, et la vérité est qu'il était tout près des derniers jours de sa cinquante-neuvième.

Bien qu'une courte maladie ait hâté sa fin, on peut dire que P.-J. Garat mourut de vieillesse. Dès longtemps déjà, il avait toutes les apparences d'un octogénaire; il marchait lentement et parlait de même, à moins que quelque chose ne le passionnât et ne lui rendît pour le moment un peu de cette verve méridionale qui, longtemps, avait débordé chez lui et en avait fait un conteur spirituel, vif et caustique, et, en ce qui touchait à la musique, un discoureur plein de saillies originales, raisonnable ou paradoxal, selon l'heure, le lieu et l'auditoire, éloquent quand il parlait des maîtres qu'il aimait, critique fin, mais impitoyable quand il jugeait ceux des contemporains qui n'avaient pas le don de lui plaire. Si, avant l'âge, la caducité manifesta ses effets chez Garat, ce n'est point qu'il eût manqué de soins pour sa personne. Jamais homme ou femme ne porta plus loin, à cet égard, le respect de soi-même; il semblait qu'en rendant à son cher individu ce qu'il croyait lui devoir de soins pressés et délicats, il rendit un hommage sérieux à Dieu qui l'avait créé. Il adorait Dieu dans lui-même. Il avait poussé les choses jusqu'à l'extravagance, il s'était rendu ridicule. Son costume en faisait une caricature, proverbiale à Paris. Il marchait bravement au milieu de la population surprise et égayée, et son bonheur était d'être remarqué par les promeneurs étonnés. Je me rappelle qu'un printemps de 1822, le promenant, par une très-belle matinée d'avril, sur le boulevard des *Variétés*, nous rencontrâmes Habeneck l'ainé et Kreutzer, deux habiles violons, amis de Garat. La conversation s'engagea, mais languit bientôt. Garat cessa tout à fait d'y prendre part et sembla tomber dans une pro-

fonde rêverie et regarder la terre à ses pieds. Nous tâchâmes de le tirer de cette espèce de sommeil, d'où il ne sortait, par moments, que pour donner un coup d'œil furtif aux passants, mais il resta immobile et muet. Kreutzer et Habeneck nous quittèrent, espérant trouver de plus aimables partiers. Quand nous fûmes seuls, je secouai mon compagnon en lui disant : « Je vous quitte aussi, moi, si vous ne me dites pas ce que vous avez. Êtes-vous malade? Voulez-vous que je vous reconduise chez vous? Vous avez l'air inquiet; qui vous tourmente? Avez-vous quelque chagrin; dites ce qui vous attriste? » Il releva alors la tête et, du doigt, me montrant la foule des passants : « Les ingrats! Il y a vingt » ans qu'ils n'auraient point passé près de moi » sans remarquer que j'ai des bottes jaunes! » *Les ingrats!* mot sublime d'une vieille coquette qui donna longtemps la mode et qu'on a délaissée. Garat avait ce jour-là, il m'en souvient — on n'oublie pas de parcelles choses — un habit vert, sous une redingote de drap marron, un pantalon de cette panne rouge que portaient et que portent encore les jockeys, puis des bottes d'une peau molle de couleur jaune. Il portait toujours son chapeau en arrière, laissant voir le plus étrange visage : gros yeux à demi fermés, nez retroussé, bouche aux lèvres épaisses, entr'ouvertes par une grimace indéfinissable. — Garat avait toujours été moins beau que laid; mais, sa physionomie spirituelle n'avait rien de vulgaire ou de repoussant. Quand le talent lui eût donné la vogue, il se crut en droit de tout oser et poussa le mépris de l'opinion jusqu'à l'insolence. Il lutta un jour, mais fut vaincu : c'était à un de ces concerts qu'il donnait au théâtre Feydeau avec Martin (Blaise), le chanteur de l'Opéra-Comique, son intime ami. Garat était au plus haut de sa gloire. Revenu de l'émigration, sans avoir été un « émigré », il avait conservé la poudre, les faces longues et les cheveux en queue. Cette coiffure était réputée celle des royalistes, et déplaisait au public, dont l'immense majorité était bonapartiste, Bonaparte étant premier consul. On avait fait entendre hautement à Garat, à un concert précédent, que sa queue choquait ses auditeurs, — le peuple le plus spirituel du monde, comme il le dit modestement de lui-même, le peuple français est quelquefois bien bête! — Garat avait fait semblant de ne pas comprendre. Il se présenta donc avec sa coiffure ordinaire, du reste, élégant comme le plus recherché des « incroyables », ayant eu soin d'inscrire, au programme de la matinée musicale, les meilleurs morceaux de son répertoire. Quand il parut, une bordée de coups de sifflets accueillit son salut, et les mots : « La queue, la queue! » sortirent d'une centaine de bouches. Il se retira et dit à Martin : « Qu'ont-ils donc? — Tu seras sifflé tant que tu garderas ta coiffure. — M'empêche-t-elle de bien chanter? — Non, sans doute. — Ils ont donc tort. » Il reparut, même scène. Il ne bougea pas et attendit que le bruit cessât; le bruit ne cessa point. Tandis que Garat affrontait les sifflets, les épigrammes, les injures, Martin s'était procuré une paire de ciseaux. De la consilise, il appela son camarade, qui commençait à faire moins bonne contenance : « Garat, viens; laisse-moi chanter avant toi et pendant ce temps-là ils se calmeront ». Garat vint à Martin, qui, lestement passant derrière lui, d'un coup de ciseau abattit la queue, cause de tant de tumulte; Garat de se fâcher, Martin de se fâcher plus tort;

enfin, Martin prit Garat par la main, l'entraîna sur la scène et le présenta au public, « à la Titus » ou à peu près. Des braves frénétiques accueillirent cette concession. Garat chanta, et jamais son triomphe ne fut plus complet. Garat bouda Martin, mais ne laissa pas repousser ses cheveux. Je tiens l'anecdote de Martin, qui me la raconta peu de jours après la mort de Garat.

J'ai dit que Garat avait été en émigration; je vais dire pourquoi. A l'âge de 20 ans environ, Pierre-Jean Garat était venu à Paris avec son père, magistrat au parlement de Bordeaux. Dans quelques maisons où l'avait présenté M^r Dominique Garat, le jeune garçon avait réussi par la vivacité de son esprit et par le charme d'une très-jolie voix conduite avec goût. On sut cela à Versailles, et comme la cour particulière de la Reine Marie-Antoinette recherchait les nouveautés piquantes, on fit dire à M. Garat qu'on serait bien aise qu'il présentât le virtuose qui, déjà, avait fait sensation dans les salons de la robe à Paris. Désir de Reine est un ordre; MM. Garat se rendirent à Versailles. Le cabinet de Marie-Antoinette était plein des curieux à qui la merveille de Bordeaux avait été promise. Les comtes de Provence et d'Artois étaient là, et Salieri attendait au clavecin. Après les saluts dont P.-J. Garat se tira sans trop d'embarras et en homme qui savait le meilleur des choses de la danse : « Comment, Monsieur Garat, dit Marie-Antoinette, avec grâce, au magistrat, vous amenez à Paris votre fils, un musicien excellent, un chanteur habile, et vous ne nous le présentez pas! » A ce reproche obligeant, Dominique Garat répondit qu'il n'aurait jamais osé solliciter l'honneur de présenter son fils à Sa Majesté, que, musicien, il ne l'était pas du tout et que, chanteur, il ne l'était que comme un écolier qui chante dans ses récréations sans avoir jamais su ce que c'est que chanter. « Vous êtes modeste pour votre fils, Monsieur; mais nous le prions de l'être moins que vous. » Le jeune Garat se défendit un peu, assurant qu'il n'avait aucune notion de la musique et du chant, et que tout ce qu'il chantait, à Bordeaux, c'était des chansons patoises de la province d'Aquitaine. « Eh! bien, voyons vos chansons gasconnes. » P.-J. Garat ne se fit point prier; il chanta, ayant soin, après chaque petit poème, de traduire en français les passages difficiles à comprendre pour les personnes étrangères au dialecte gascon. Son succès ne fut pas douteux; on trouva le chanteur agréable, le traducteur élégant et l'on reconnut que la timidité n'était pas son défaut. « Mais ne savez-vous rien, Monsieur Garat, de la musique des opéras français? — Je n'en ai rien appris, Madame, Monsieur mon père ne m'ayant permis de perdre mon temps qu'à l'étude du droit. » Le mot n'était pas respectueux, mais il fit rire les augustes auditeurs et M. D. Garat lui-même, assez bon courtisan pour suivre l'exemple donné par la Reine et les princes. « Quoi, rien? reprit Marie-Antoinette. — Mon dieu, Madame, je suis allé hier à l'Opéra; j'y ai entendu *Armide*, et peut-être en ai-je retenu quelque chose. — Ah! voyons. Monsieur Salieri, voulez-vous prendre le volume et accompagner M. Garat? » Garat chanta. Sa mémoire ne le trahit point et il dit presque tous les morceaux *soli* du célèbre opéra. La Reine, émerveillée, donna le signal des applaudissements et des félicitations, et le comte d'Artois prenant la parole : « C'est déjà très-bien; et quand il aura appris la

musique! » Salieri se leva vivement de son siège : « Lui, apprendre la musique, Monseigneur, mais il est la musique même. — Cependant, je vous le recommande, Monsieur Salieri ».

P.-J. Garat quitta Versailles enchanté, ébloui, fier d'avoir plu à cette jeune princesse, alors dans toute la fleur de son bonheur et de sa beauté. On lui avait dit : « Nous vous reverrons, Monsieur! » M^r D. Garat était moins content; il voulait son fils avocat, et non chanteur et musicien. Il le laissa à Paris, devant suivre les leçons de l'école de droit, mais peu rassuré cependant par la promesse que lui faisait Jean-Pierre de se donner au Droit romain et à la Coutume. Il avait raison de craindre. Les bancs de l'école furent bientôt désertés par le « libertain », qui fit connaissance avec tout ce qui s'amusaît, chantait et mettait l'esprit avant la froide raison. Le théâtre eut toutes ses soirées, ceux surtout, l'Opéra et la Comédie italienne, où il allait entendre Gluck et Piccini, Grétry, Duni, Gossec et Monsigny. Il écoutait là de belles ou de jolies choses qu'il redisait en sortant et qu'il savait le lendemain aussi bien et souvent un peu mieux que ceux dont il les avait apprises. Ce fut alors qu'il se lia avec Martin (Blaise), bon musicien, chanteur déjà remarquable qui avait santé, de l'orchestre sur le Théâtre de Monsieur, aux Tuileries. Cette liaison fut utile à tous deux; Garat donna de son goût à Martin, qui enseigna à son ami les premiers éléments de la musique. Cependant, Garat allait souvent à Versailles chanter devant la Reine, et, avec la Reine, Salieri étant toujours au clavecin pour accompagner, et quelques dames, dans le salon de musique, pour entendre les deux chanteurs. Ces moments d'un plaisir bien innocent, d'abord reprochés à Marie-Antoinette par une cour envieuse qui n'était pas admise à ces douces récréations, puis par quelques jaloux qui en prirent prétexte pour calomnier une femme qu'ils n'avaient pu compromettre autrement, ces moments, Garat en avait conservé un souvenir dont, plus d'une fois, j'ai pu constater la vivacité. L'honneur qu'il avait reçu du bienveillant accueil de la Reine était resté dans son esprit comme le plus grand bonheur de sa vie, qui, à tout prendre, fut véritablement heureuse. Il en parlait avec un plaisir et une reconnaissance qui charmaient. Il ne prononçait jamais le nom de Marie-Antoinette sans l'accompagner de quelque respectueux hommage; et là, point de réticence, point de sous-entendu, point de sourire gascon sentant la fatuité. Garat avait admiré la Reine, comme tout le monde; il s'était défendu de l'aimer. Est-il besoin de dire que la familiarité de la jeune femme ne descendit pas au-dessous des convenances que commandaient son rang et sa dignité personnelle à la Reine de France?

Les jours mauvais vinrent bientôt et puis les jours cruels. Il n'était plus temps de chanter des *duos* avec la Reine. Garat avait une pension de la cour qui le faisait vivre; mais la Révolution emporta la cour et la pension, et Garat se trouva fort empêché, ne sachant quel parti prendre pour subsister. Martin, qui était établi au théâtre, l'aïda; mais Garat voulut se faire une existence indépendante. Il n'avait pas de goût pour la *Marseillaise*, que des voix féroces hurlaient dans Paris, ou pour la *Carmagnole*, qui courait la France; il n'entrevoit pas le jour où tout le tapage révolutionnaire finirait; il avait horreur du sang qui coulait; il se décida donc à voyager, en attendant le retour de la paix inté-

riure. Il alla porter à l'étranger, avec ses sentiments intimes de royaliste, son talent très-apprécié, sa jolie voix de *haute-contre* et son répertoire fort étendu. Partout il fut bien accueilli, et le positif du succès ne lui manqua pas. Il revint d'Angleterre, sous le Directoire, et occupa tout de suite une position très-honorable, comme artiste exécutant et comme compositeur. Il n'était pas devenu un maître dans l'art de composer; il savait très-peu d'harmonie et l'instinct suppléait en lui à l'étude. Il se borna à faire des romances et en produisit qui réussirent à souhait. *Bélisaire* fut, je crois, celle qui plut davantage, et quand, dans une solennité, à propos de la mort récente de Garat, Mad. Rigaud, actrice de l'Opéra-comique et une des meilleures élèves de ce maître, chanta cette petite pièce, déclamation simple et touchante, l'assemblée tout entière, comme la chanteuse, fondit en larmes; je n'en souviens. Revenu à Paris, où « il fit fureur », comme on dit, Garat paya à Martin la dette de sa reconnaissance, en l'associant au succès de ces concerts de Feydeau, qui dura assez longtemps.

Garat eut un moment, sur la langue française, un empire qui, s'il eût duré, en aurait changé le caractère. En parlant, mais en parlant seulement, il proscrivit, pendant un temps, la prononciation de *r*. Il eut des imitateurs, mais cette mollesse affectée du langage fut bientôt raillée, et lui-même s'en corrigea d'autant mieux qu'il la répudiait dans le chant. Comme chanteur, Garat avait des qualités précieuses : le bon sens que je cite le premier, le bon sens qui est le goût par excellence, une voix bien posée, l'articulation et la prononciation irréprochables et, selon le cas, l'âme, la sensibilité ou l'esprit. Il chantait tout et d'une manière supérieure; il avait pour la simplicité des préférences qui étonneraient aujourd'hui bien des chanteurs, et n'admettait les ornements que lorsqu'ils étaient utiles et dans le caractère du morceau où il les faisait entrer. Il comparait les traits longs et lourds dont on chargeait la musique légère à une broderie faite avec une corde à puits sur une toile d'araignée. Garat a formé tout ce qui a bien chanté de son temps; MM. Ponchard et Levasseur, ses deux élèves, ont gardé sa tradition dans leur enseignement au Conservatoire; mais depuis eux, hélas! Finissons, en racontant deux anecdotes, qui aideront le lecteur à bien discerner l'homme sous le fantasque. Une belle jeune fille, son élève, était devenue la compagne de ce célibataire, incapable du mariage. Elle avait tout sacrifié par reconnaissance pour celui qu'elle admirait, sa coquetterie de femme, sa liberté, son bonheur. Elle avait une belle voix grave, ce qui lui avait valu, de la part de son maître, le nom de « Madame *Contralto* »; elle chantait bien, ce qui la faisait l'esclave de ce passionné qui ne lui laissait

pas un moment de loisir. Elle sortait quelquefois pourtant, mais affolée, Dieu sait comment! et montée sur de hauts patins de fer qui mettaient la semelle de ses chaussures à six pouces au-dessus du pavé. Quand elle sortait par un temps humide, elle ne rentrait pas au logis sans y trouver la tempête. Garat finit par la maltraiter. Elle souffrit longtemps sans se plaindre; on sut enfin quel était son sort, et Fabry Garat me dit : « Vous avez quelque influence sur mon frère, tâchez donc de lui faire honte de sa rigueur envers la pauvre femme. » Je me hasardai, un jour que nous nous promenions ensemble, à lui demander la raison de cette dureté envers la douce et bonne madame *Contralto*; après un long silence et une hésitation qui montraient la honte qu'il éprouvait de sa conduite, il me dit tout bas : « La malheureuse, elle devient sourde et chante faux! » C'était, cependant, un galant homme. Elle le pleura et porta longtemps son deuil.

Garat avait une fierté dont il donna une preuve qui aurait pu lui mal réussir. Il devait chanter aux Tuileries avec Martin devant S. M. l'Empereur. Arrivé dans la galerie du concert, avant son auditoire, il vit que les chaises réservées aux deux chanteurs étaient placées dans l'embrasure d'une fenêtre. Il ne trouva pas l'endroit honorable, prit le billet qui portait son nom et celui qui portait le nom de son ami et alla les poser sur deux fauteuils destinés à des dignitaires de la cour. Le chambellan vit ce changement et voulut rétablir les choses dans l'ordre qu'il avait prescrit; Garat lui dit : « Monsieur, nous serons là ou nous ne chanterons pas. — Mais, Monsieur Garat! — Nous aurons une place convenable, ou nous partirons d'ici. » Le chambellan alla à l'Empereur pour lui soumettre le différend : « Ces Messieurs, dit avec bienveillance Napoléon, ont leur dignité, placez-les où ils voudront être. » Le chambellan revint et dit aux deux célèbres artistes que Sa Majesté consentait au changement de place qu'ils exigeaient. Garat reprit alors les billets, les reporta à leur première place, en disant : « Nous ferons de notre mieux pour satisfaire un souverain qui veut bien avoir une déférence indulgente pour des hommes peut-être trop vaniteux. — *L'oy.* ALUMARE, 5. MARTIN.

GARDE DU ROI LOUIS XI. — *L'oy.* ARCHERS DU CORPS.

GARDE DU ROI CHARLES VIII. 1487.

Charles VIII avait pour sa garde quatre corps, dont trois d'archers : 1^o cent gentilshommes de l'hôtel; 2^o cent archers écossais; 3^o cent cinq archers français; 4^o deux cents archers français, dits de « la petite garde ». Le capitaine des archers écossais avait nom « Jehan de Conighan (*sic*) »; la journée

¹ Le 6 janv. 1866, Louis-Antoine-Éléonore Ponchard mourut, après huit jours de maladie, suite d'une attaque d'apoplexie. Il était né, rue St-Sauveur, à Paris, le 31 août 1787. (Reg. de St-Sauveur.) Son père, Antoine Ponchard, était un musicien que la fortune promenait de ville en ville. L.-Ant.-El. Ponchard fut successivement élève aux collèges d'Auxerre et d'Avallon, où Antoine donnait des leçons de musique. Il alla plus tard à Lyon, d'où il partit à pied pour Paris, où il arriva sans un sou; il alla frapper tout de suite à la porte du Conservatoire, demanda à être entendu, et sur-le-champ fut reçu comme pensionnaire dans cet établissement (15 juillet 1808). Il se prépara pour l'Opéra, mais sa taille et la qualité de sa voix le désignaient pour le théâtre de l'Opéra-Com-

mique, où il débuta en 1812. Son succès ne fut pas douteux; sa carrière fut brillante. Ponchard est le chanteur français le plus parfait qu'ait entendu notre génération. Il quitta le théâtre en avril 1847. Professeur de vocalisation au Conservatoire dès le 1^{er} janv. 1817, il devint professeur de chant le 1^{er} janv. 1820. Il se retira le 1^{er} janv. 1857. Le Roi l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur le 1^{er} mai 1845. Ponchard épousa, le 23 nov. 1814, M^{lle} Marie-Sophie Callault, excellente musicienne qui débuta à l'Opéra-Comique en 1818. Il en eut de six fils dont un, Charles-Auguste-Marie, né le 17 nov. 1824, après avoir joué, au Théâtre Français, les jeunes amoureux, passa au théâtre de l'Opéra-Comique, où il est compté parmi les meilleurs comédiens.

qu'il portait sur son harnais était de damas rouge doublé de satin noir par devant, et de bougran par derrière; elle avait une manteline. Sur la journée étaient brodées deux grandes couronnes, l'une devant, l'autre derrière, et plusieurs rosiers et branches de rosier; le vêtement était semé de paillettes et de branlants d'or et d'argent. Jehan de Coniglian portait sur son casque un « plumail de dix-huit plumes en façon de houpe, aux couleurs du Roy, Rouge, Blanc et Vert; ces plumes, garnies de ruban de fil d'or, et d'orfèvrerie dorée en branlants ». Ce fut en avril 1487 que fut donné ce costume au capitaine de la Garde écossaise, dont les archers portaient des jaquettes sans manches, à pointes et girons de drap rouge, vert et blanc, avec surtaillies et broderies au collet, de drap blanc et jaune. Leur arme était un arc; ils avaient sur l'épaule une trousse garnie de flèches ferrées et empenées. (Argenterie du Roy (Arch. de l'Emp., KK. 73, fol. 156, 157, 158, 162.) Le capitaine des archers français était Claude de La Chastre. Voici qui regarde les archers. « quatre-vingt-douze anles trois quarts de drap tant Blanc que Rouge, pour faire my-parties par bandes blanches et rouges à pointes et girons cent cinq jaquettes ou hoquetons pour les cent cinq archiers de lad. Garde. » Les surtaillies, les collets et les rosiers mis sur ces jaquettes étaient de drap Blanc et Vert. La journée de Cl. de La Châtre était chargée de deux grands rosiers, l'un devant, l'autre derrière, et de branches, profilées de soie aux couleurs du Roi. Les cent cinq archers portaient chacun une trousse « fournie de 24 flèches ferrées ». (Fol. 164, 166, 169) — Voy. BOURCIGNON, ETENDARDS DES TROUPES DE LA GARDE DE CHARLES VIII.

GARGOT. — Voy. DAUGNON.

GAULLUS (Jx.-BAPT.). xvii^e siècle.

Peintre, auteur d'un portrait de Bernin. Ce Joannes-Baptista Gaullus ou Gaulus, — car les graveurs en lettres ne respectaient pas toujours l'orthographe des noms propres — ne serait-il pas membre de la famille hollandaise des Gole, dont je parle plus bas? L'association du prétendu Gaullus avec un graveur hollandais ou flamand n'est pas, pour appuyer ma supposition, une preuve suffisante, mais c'est une induction qu'il ne faut peut-être pas rejeter. — Voy. BERNIN, GOLE.

1. GAULTIER (MICHEL). xvii^e siècle.

Sculpteur. Son nom n'est pas tout à fait inconnu; mais on connaît peu de ses œuvres. Il fut un des auteurs du tombeau de Henri II; et je vois dans un Compte de la Maison du Roi (1564-65) cette mention qui le regarde: « A Gaultier (Michel, sculpteur, pour ouvrages par luy faites (sic) à lad. sépulture du feu Roy Henry, la somme de 75 livres. » (Arch. de l'Emp.) Ami de Germain Pillon, peut-être son camarade d'atelier, peut-être son collaborateur, mais sans doute à peu près de son âge, il épousa Noëmi, la sœur de Germain, dont il eut au moins deux enfants: 1^o Germaine (8 déc. 1568); 2^o Germain (19 janv. 1571). Une des marraines de Germaine fut « Germaine Durant, femme de Germain Pillon, sculpteur pour le Roy » (sic) lequel fut un des parrains de Germain Gaultier. (Reg. de St-André des Arcs.) Le 23 août 1570, Noëmi Pillon figura au mariage de sa nièce Susanne Pillon. Le 1^{er} déc. 1556, Michel Gaultier avait tenu sur les

fonds un enfant d'André Pillon, le père de Germain. Sa sœur épousa Pierre Giffart, me peintre. Je ne sais quand mourut Gaultier; je suppose qu'il naquit de 1537 à 1542, et qu'il se maria en 1567 ou 68, âgé de 25 à 30 ans. — Voy. GIFFART, PILLON.

2. GAULTIER-GARGUILLE. — Voy. GUÉRU.

3. GAULTIER DE CLABRY. — Voy. CASANOVA.

GAYE (JEAN ET JACQUES). xvii^e siècle.

Dans les intermèdes de la comédie de *Georges Dandin*, jouée à Versailles en 1668, on voit que le personnage de Philène, un des bergers chantants, fut représenté par « le s^r Gaye ». (Molière, édit. de Bret, 1773.) Ce Gaye, un des ordinaires de la musique du R., avait prénom: Jean. Il est porté sur un Etat de janv. 1683 (Arch. de l'Emp., Menus-Plaisirs, E. 11, 474) et ne figure point sur l'Etat de 1684. Sans doute il était mort. Il avait eu l'Anne Borel, sa femme, un fils nommé Jacques (29 avril 1669; St-Eust.). Jacques fut comme son père « ordinaire de la musique et chapelle » de Louis XIV, et de plus, valet de chambre de la duchesse de Bourgogne. Il eut sans doute un certain mérite, car Baron, le grand comédien, si fier, si difficile, lui donna sa fille Catherine (27 juin 1701; St-Benoît). — Voy. BARON.

GAZETIERS.

1662—1669.

« Du 5^e avril 1662. Le lieutenant civil a fait arrêter aujourd'hui deux Gasettiers (sic) qui escrivent des Gasettes à la main, nonobstant toutes les défenses; dont il a creu devoir avertir Monsieur Colbert en lui envoyant une des Gassettes saisies, par la lecture de laquelle il verra l'impudence des auteurs et la conséquence de l'affaire. (Signé) : Daubray ». (Bibl. Imp., Ms. Lettres reçues par Colbert.) Le Daubray signataire de ce billet est le père de la marquise de Brinvilliers. — « M^r de Besmans, estant nécessaire d'instruire le procès commencé contre les Gazetiers et escrivains que j'ay fait mettre dans mon chasteau de la Bastille, je vous faict cette lettre pour vous dire que vous ayez à les mettre entre les mains de celui qui sera porteur de l'ordre de mon procureur au Chastelet de Paris, et de les recevoir ensuite, toutes les fois qu'ils seront reconduits en mond. chasteau. Faict à St-Germain en Laye, le 21 décembre 1669. (Signé) : « Louis » et plus bas : « Colbert ». (Arch. de l'Emp., secrétariat, E. 3355, fol. 373 v^o. — Voy. AMANACH DE MILIX.

GELAIS (LOUIS DE ST-), s^r de Lonsac. xvi^e siècle.

Chevalier d'honneur de Catherine de Médicis. Il eut de Gabrielle de Rochechouart : François de St-Gelay, tenu par François, duc de Montmorency, pair et Maréchal de France, Emery de Rochechouart, évêque de Cythéron (sic p^r Sisteron), et « madame de la Baume, femme du Maréchal de Tavannes ». (St-Germ. l'Auxer.)

GENDARMES DE LA REINE. 1636—58.

Anne d'Autriche avait une compagnie de Gendarmes pour sa garde d'honneur. En 1636, cette troupe était commandée par le comte d'Estaing. En 1658, les Gendarmes de la Reine qui devaient appartenir bientôt à Marie-Thérèse d'Autriche (1660) étaient sous le commandement d'Edme-Claude de Simiane, comte de Monclou. — Voy. 2. ESTAIING, MOUSQUETIERS.

GENÉALOGIE D'UNE ERREUR. — Voy. MISSON.

GENOELS (ABRAHAM). ?1640—1723.

« Abraham Genoels d'Anvers, peintre de paysages, travailloit à Paris au temps de M^r Vander Meulen, qui l'employoit dans ses ouvrages, de même que M^r Le Brun. Il étoit de l'Académie... Genoels s'étant retiré à Anvers et étant devenu vieux, quitta la peinture, et, par une bizarrerie qui marquoit la chute de son esprit, il voulut qu'on le nomma (*sic*) Archimède, et en cette qualité, il enseignoit gratuitement aux jeunes gens la perspective. Il mourut à Anvers le 10 may 1723, âgé de 83 ans moins 15 jours; il estoit né le 25 mai 1640. Communiqué par M^r Reynez » (Marianne, *Abecedarium* d'Orlandi.) Le « M^r Reynez », auteur de la communication mise à profit par Mariette, étoit, selon l'Almanach royal, huissier et concierge de l'Académie de peinture. Comme il avoit à sa disposition les registres de la compagnie, dont il fréquentait d'ailleurs tous les membres, il devoit savoir beaucoup de choses sur les artistes qui composaient cette société. Les indications qu'il pouvoit fournir sont donc précieuses, mais il ne faut pas les admettre sans critique; il faut aussi les compléter. Reynez, qui dressa une liste des Académiciens, publiée par M^r Dussieux dans le 1^{er} vol. des *Archives de l'art français*, dit que Genoels fut reçu à l'Académie Roy. de peint. et de sculp. le 4 janvier 1663. Il ne dit pas à quelle époque Genoels, qui, selon Descamps (*Vie des peintres flamands*), étoit oncle de Laurent Franck, — qu'il trouva à Paris avec Francisque Millet quand il y vint — quitta Anvers pour la ville où Colbert attirait les hommes de talent de tous les pays, afin d'aider Le Brun à décorer les maisons royales que créait ou transformait Louis XIV. Genoels étoit à Paris avant 1662, car, le 7 mai 1662, je le vois assistant au mariage de Guy de Lanoy, tapissier ordinaire du Roy, signant l'acte rédigé à St-Jacques de la Boucherie : *Abram Genoels*. Il ne signa pas toujours ainsi; le 12 janvier 1670, par exemple, il apposa au bas de l'acte du mariage d'Adrian-François Bauduins la signature : A. Genoels, suivie d'un étrange monogramme : la figure d'un homme accroupi près d'un rocher où il satisfait un besoin naturel. — En 1675, Genoels étoit à Rome, où il gravait des paysages qui portent, quelques-uns du moins, sa signature : A. Genoels. J'ai remarqué qu'en 1676 Genoels avoit déjà cette singulière fantaisie de se faire nommer Archimède, que Reynez impute seulement à sa vieillesse et à la « chute de son esprit ». Il n'avoit que trente-six ans, lorsqu'au bas d'une de ses planches, il écrivait : « *A Genoels alias Archimedes f. Roma, 1676*. En octobre 1690, à Anvers, je crois, il signait une planche : A. Genoels « *Archimedes fecit 1690 octob.* » — Voy. BAUDUINS.

GENTILSHOMMES DE LA MANCHE.

L'extrait suivant des provisions pour cette charge accordée à M. Henri de Candau fera assez connaître quels étoient les devoirs des gentilshommes qui l'exerçaient.

« Louis, etc., voulant pourvoir à ce qu'il y ait toujours près de nostre... petit fils le duc d'Anjou des personnes pour le suivre partout, veiller sur ses pas, et prévenir les accidents qui peuvent arriver aux enfans de son aage, nous avons fait choix à cet effet de nostre cher et bien aimé Henry de Candau, aide-major du régiment de nos gardes françaises... A ces causes nous avons led. s^r de Candau commis, ordonné et établi... pour suivre nostre d. fils le duc d'Anjou partout, demeurer assidu auprès de sa personne

en qualité de gentilhomme de sa manche, ne le point perdre de veu, et prendre exactement garde qu'il ne lui arrive aucun inconuenient, le tout sous les ordres et la direction de nostre cousin le duc de Brinville... Donné à Versailles le 25^e jour d'aoust l'an de grâce 1690 »

Mêmes provisions pour Charles-Auguste d'Alonville, s^r de Louville, cap^{te} au régiment de Poitou. (Bibl. Imp., Ms. Clair., 557 v^o 473.)

On voit que les deux Gentilshommes chargés à tour de rôle d'accompagner partout le jeune prince devoient le suivre de si près, qu'ils fussent pour ainsi dire toujours touchant ou frôlant la manche de son justaucorps. Ils remplaçaient les femmes de chambre qui avoient veillé sur les enfans royaux pendant leurs premières années. — Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, eut auprès de lui deux gentilshommes que je vois nommés, p. 31, vol. XIII des Vieilles Arch. de la guerre : « Aux sieurs de Bièvre et de Puisieux, ordonnez pour suivre et courre après Monseigneur » (il avoit alors 7 ans environ) « pour leurs liurées la somme de 1200 l. par an, qui est chacun 600 l. » (25 août 1651.) Livrées est ici pour subsistance et entretien. — Sous la Restauration, nous avons vu des gardes de la Manche servant auprès du Dauphin, bien que M. le duc d'Angoulême fût loin d'être un enfant.

GENTILHOMME SERVANT ORDINAIRE DE LA REINE.

M. de La Croze fut le premier titulaire de cette charge que le Roy créa le 22 mai 1669. Les lettres que j'ai trouvées (Bibl. Imp., Ms. Mortemart, n^o 111) donnent ainsi la raison de cette citation :

« Voulant procurer que le service de lad. Reyne se fasse avec tout le soin, la propreté, la diligence, la bienséance et la grandeur convenables à la dignité de sa personne, nous avons jugé qu'il estoit nécessaire de créer et établir une charge de gentilhomme servant ordinaire, qui ait l'œil et tienne la main à ce que ce service se fasse avec l'exactitude nécessaire. »

Les Gentilshommes servant du Roi avoient plus que la surveillance sur le service; ils apportoient les plats sur la table de S. M. et servaient le Roi pendant le repas, mais le Roi seulement. (Etats de la France.)

GENTILSHOMMES MOSCOVITES EN FRANCE.

1717-27.

Le célèbre général et amiral de Russie François Lefort, reproduit par Voltaire (*Hist. de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*), raconte qu'au mois de mars 1697, le Tzar envoya soixante jeunes Russes en Italie, et particulièrement à Venise et à Livourne, « pour y apprendre la marine et la construction des galères »; il ajoute que l'Empereur en « fit partir quarante autres pour s'instruire en Hollande de la fabrique et de la manœuvre des vaisseaux », pendant que « d'autres furent envoyés en Allemagne pour servir dans les armées de terre et pour se former à la discipline allemande ». Ce ne fut pas la seule mesure de ce genre que, dans l'intérêt de l'organisation de sa flotte, et de l'instruction des officiers de ses vaisseaux, prit le souverain qui, ayant tout à créer, jeta les premières bases d'une civilisation que le temps devoit développer avec une lenteur dont les derniers termes sont prochains maintenant. — Dix-sept ans après la mort de Lefort, en 1716, le Tzar, qui se disposoit à venir visiter Paris, négocia avec le gouvernement français l'admission dans les compagnies des Gardes de la marine de quelques jeunes Gentilshommes destinés à servir

de maîtres aux cadets et matelots embarqués sur les navires de guerre russes. Ce détail, que ne pouvaient lui signaler les manuscrits de François Lefort dont il avait eu connaissance, est resté ignoré de Voltaire, et je ne vois pas qu'aucun biographe de Pierre I^{er} en ait fait mention; il n'est pas sans quelque intérêt cependant pour l'histoire maritime de la Russie, et pour celle de certaines familles moscovites qui, je crois, existent encore aujourd'hui. Le Régent du royaume et le Conseil de Marine que présidait M^r l'Amiral de France, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, ayant accueilli avec faveur le désir exprimé par l'Empereur Pierre, vingt jeunes gens partirent de Pétersbourg pour la Hollande, en décembre 1716, et de là, se rendirent à St-Malo, d'où ils furent dirigés sur Brest et Toulon. Dix de ces gentilshommes arrivèrent à Brest le 11 mars 1717 : « Alexandre Gérébloff (*sic*), Fr. Géréb-zhoff, Alexis Kologrioff (*sic* p^r Kologrioff), Simon Morduinoff (*sic* p^r Morduinoff), Grégoire Soumbouloff, Joannes Nefvickoff, André Polausky, Joannes Donbrofsky (p^r Donbrofsky), Abraham Mescherinoff, Daniel Pontiloff et Joannes Bezobrazoff. — Joannes Kikin, Petrus Soltikoff, Leo Miloslaskoy et Alexis Pouchkin, qui avaient dû aller à Toulon, furent envoyés à la compagnie de Brest où ils arrivèrent le 24 mars. — La compagnie de Toulon reçut tout d'abord Michel et Vrin (Vrain) Rimsky Korsakoff, Boris Von Soupoff (p^r Yousoupow), Alexandre Volkonsky, Boris Boratinsky (p^r Baratinsky) et Alexis Gliboff, que vinrent bientôt rejoindre Alexandre Géréb-zhoff, Grégoire Soumbouloff, André Polausky et Alexis Kologrioff. La carrière de ce dernier fut courte. Arrivé le 1^{er} mai 1717 à Toulon, il y mourut le 11 octobre de la même année. Alexis Gliboff avait été malade à Brest, où toute la petite troupe moscovite s'était arrêtée, en venant de St-Malo; mais le 24 mai, il était présent à la compagnie. Jean Donbrofsky mourut le 19 juin 1721, à Brest. A peu près un mois auparavant, le 24 mai, Boris Baratinsky, atteint de la peste, était mort à Toulon. Un événement fâcheux, une rixe où tous les torts n'étaient pas du côté du jeune Russe, et où il eut le malheur de tuer un rôtisseur de Toulon, força Grégoire Soumbouloff de quitter la compagnie des gardes (17 sept. 1717), de se cacher à Marseille, chez un négociant nommé Solicoffre, puis de passer en Hollande et de là en Russie, après avoir fait une pension à la famille de sa victime. J'ignore si les Gentilshommes moscovites gardes de la marine à Brest donnèrent à M. de Nogent, le capitaine de leur compagnie, des raisons de mécontentement; je n'ai pu voir ni une lettre de cet officier, ni une seule lettre à lui adressée par le Conseil de marine; mais je vois que M. le chevalier de Vatan, commandant de la compagnie de Toulon, eut fort à faire pour mettre au pas messieurs les gardes russes. M. de Vatan était plein de bon vouloir pour ces jeunes étrangers; il écrivait au Conseil de Marine, le 14 mars 1717 :

« J'ay reçu la liste des Gentilshommes Moscovites avec leurs lettres d'admission que le conseil m'a fait l'honneur de m'adresser, j'apporteray une attention toute particulière à leur faire faire régulièrement tous les exercices ordinaires, en les traitant honnêtement; et j'ay fait entendre aux autres gardes de la compagnie qu'il est de la politesse et de l'honnesteté d'avoir pour eux de certains égards dont ils aient lieu de se louer. »

« Comme ils sont schismatiques je ne les obligeray point d'entendre la messe, à moins que le Conseil ne me l'ordonne. » (Il ne l'ordonna pas.) « Les maîtres auront de

la peine à leur montrer, parce qu'ils ne parlent ni n'entendent le François. » (4 mai.)

Là n'étaient pas les plus grandes difficultés. Leurs habitudes, leur éducation, leur naturel préparaient de grandes peines au chevalier de Vatan, dont la patience lutta pendant quelques mois; mais à la fin, le 22 août, le commandant des gardes adressa au comte de Toulouse une lettre que je reproduis en son entier; elle est curieuse :

« Monseigneur, j'ay l'honneur d'informer Vostre Altesse Sérénissime que je me suis donné tous les soins possibles pour civiliser les jeunes gentilshommes moscovites, et les engager à avoir de la politesse les uns pour les autres, et leur faire comprendre que des personnes de condition doivent avoir des sentiments tous autres que ceux qu'ils ont, sans que j'aye pu, jusqu'à présent, y réussir. Il y en a une partie qui n'ont que la figure de l'homme; ce sont de véritables sauvages. Ils se battent entre eux à coups de poings, à coups de chaises et à coups de pieds, et se parlent en crocheteurs. J'en ai mis quelques-uns en prison, dans l'espérance que cela pourroit les corriger, et rendre sages les autres, sans que cela les aye fait changer de manières ni de sentiments. J'ay cru qu'il estoit de mon devoir d'en donner ains à Vostre Altesse, afin qu'elle eust la bonté de me donner ses ordres. Ce sont des enfans qui, après s'estre bien battus, oublient au bout d'un quart d'heure tout ce qui s'est passé. Mais j'appréhende que dans leurs violences, ils ne se donnent quelques coups de couteau ou d'épée. Comme Vostre Altesse m'a ordonné de les faire servir régulièrement, avec politesse, je les ay beaucoup ménagés; ils sont d'ailleurs assez assidus aux écoles, ils paroissent avoir envie d'apprendre, et ils ne manquent point de politesse pour les François. Je crois qu'il seroit à propos de les séparer. S'ils avoient une pension réglée et si je pouvois sçavoir à quel m'en leur, je l'aurois déjà fait. Le s^r Cavasse, marchand banquier de cette ville qui est leur commissionnaire, et qui a déjà fait de grosses avances pour eux, commence à s'en lasser. »

Le Conseil n'avait point à s'occuper de la question d'argent soulevée par M. de Vatan; c'était affaire à régler entre le gouvernement du Tzar et le banquier chargé des intérêts des gardes de la marine russe; aussi, dans sa réponse au commandant de la compagnie de Toulon, n'est-il fait aucune observation sur cet article. Quant au reste, le Conseil dit au chevalier de Vatan (lettre du 22 sept.) :

« M^r le Régent n'a pas paru bien surpris de la difficulté que vous trouvez à les civiliser et à leur faire observer entre eux la politesse qui s'observe entre gentilshommes François; S. A. R. espère que, comme ils en marquent à l'égard de ces derniers, ainsi que de l'assiduité aux écoles et de l'attachement à la discipline, ce commencement suivi adoucira la dureté de leurs mœurs, et qu'ils se corrigeront peu à peu. C'est ce qu'on peut attendre du temps et de votre application à ne leur laisser rien faire les uns contre les autres, sans les reprendre, en meslant à vostre autorité les regards d'indulgence qu'on doit à ces étrangers, dont les défauts sont d'autant plus difficiles à changer qu'ils sont naturels. Le Conseil vous laisse, au surplus, toute la liberté nécessaire d'employer le chastiment, lorsque vous verrez des procédés réitérés qui le méritent, et qu'il pourra servir d'exemple aux autres. Il vous recommande de continuer à l'informer de temps en temps de la manière dont ils se conduiront pour en informer S. A. R. »

Il paraît que M. de Vatan n'eut plus de graves motifs de plaintes contre les gardes marines russes, car je n'ai trouvé aucune autre lettre de cet officier ou du Conseil qui eût trait à la conduite des Gentilshommes appartenant à la compagnie de Toulon, depuis le 22 sept. 1717. Apparemment qu'ils s'étaient rendus sages. Ils accomplirent, comme leurs camarades de Brest, les cinq années d'études qu'ils devaient faire pour être élevés au grade d'officier.

Le 11 juillet 1722, le Régent de France signa des brevets d'enseigne de vaisseau pour Michel Rinskoy et Urin Rinskoy Korzakoff, pour Borissins Yousoupow, Alexandre Volkonsky, Alexandre Gérébzoff, André Polausky, Simon Mordvrioff, Johannes Nefvickoy, Abraham Mescherinoff, Daniel Poutiloff (peut-être Potonloff), Johannes Bezobrazoff, Joannes Kikin, Petrus Soltikoff, Leo Miloflaskoy (ou Miloslavroy) et Alexis Pouchkin.

Quelques-uns des nouveaux officiers — ils ne devaient pas servir en France, et leur promotion n'était qu'un brevet de capacité qui les recommandait au Tzar — quelques-uns, dis-je, des nouveaux officiers n'avaient pas attendu leurs lettres d'enseigne pour retourner en Russie; Abraham Mescherinoff et Jean Bezobrazoff avaient quitté Brest le 1^{er} mai 1722; Simon Mordvrioff et Jean Kikin en étaient partis le 1^{er} juillet. Les gardes de la compagnie de Toulon retardèrent au contraire leur départ de plusieurs mois, pour des raisons qui me sont restées inconnues. Les deux Korzakoff et Volkonsky ne se mirent en route pour leur pays que le 30 mars 1723. Boris Yousoupow, qui devait partir plus tard, mourut à Brest le 1^{er} juin de la même année. André Polausky demeura au port jusqu'au 1^{er} juillet 1725. Quant à Alexandre Gérébzoff, il était encore à Marseille le 31 décembre 1727; il n'avait pas quitté ce port depuis le 1^{er} août 1719.

Les noms de plusieurs des jeunes gentilshommes dont il vient d'être question sont vivants encore en Russie. Je ne sais si le célèbre poète Alexandre Pouchkin, qui mourut en février 1837, à Pétersbourg, des suites d'une blessure reçue dans un duel (voy. *Moniteur universel* des 1^{er} mars et 11 mai 1837), appartenait à la famille de l'Alexis Pouchkin qui fut garde-marine en France. Il pouvait être arrière-petit-fils ou petit-neveu d'Alexis. — Au moment où j'écris ceci, un parent de Boris Yousoupow, qui mourut à Toulon en 1723, est à Paris, où sa présence a été révélée par un acte de générosité. Quelques-unes des grandes vallées de la France ont été ravagées par les rivières qui, montant à des hauteurs inaccoutumées, ont détruit les récoltes, abîmé les habitations, emporté les troupeaux et laissé le deuil et la désolation où étaient naguère la joie, le bonheur et la fortune. Des souscriptions ont été ouvertes aussitôt en faveur des malheureux ruinés par les inondations, et auxquels l'Empereur des Français s'est hâté de porter lui-même les premiers secours et les premières consolations, au milieu des eaux qui grossissaient encore; tout le monde a voulu imiter l'exemple donné par le souverain avec un dévouement si charitable; les étrangers eux-mêmes se sont généreusement associés aux Français pour soulager nos malheureux compatriotes, et les journaux du 10 juin 1856 ont publié la lettre suivante, communiquée par M. le préfet de police de Paris :

« Monsieur le Préfet, me trouvant dans ce moment à Paris, et apprenant les désastres qui affligent une partie de la France, je m'empresse de remettre la somme de 1,000 fr. pour l'ajouter à la souscription ouverte en faveur des victimes des inondations. — Je profite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma plus parfaite considération. — Prince Yousoupow. »

Outre les vingt jeunes Moscovites envoyés à l'école dans les ports de France par le Tzar Pierre, et que m'ont fait connaître les *Ordres du Roy*, 1717, les *Recus des gardes de la marine*, 1717-1723,

les Registres du Conseil et les lettres de M. de Vatan (Arch. de la Mar.), deux gentilshommes vinrent en France; voyageurs curieux de s'instruire particulièrement de la tenue des arsenaux maritimes, sous la conduite de M. le comte de Zotoff, ils se rendirent à Brest, où ils restèrent assez longtemps, visitant tous les établissements de la marine, dessinant, prenant des notes, demandant même qu'on exécutât pour eux des modèles de certaines machines, qu'on leur promit. Pierre 1^{er} étant venu à Paris (1717) pendant que ces jeunes Russes étaient à Brest, et en étant reparti bientôt, ils quittèrent la Bretagne pour aller se mettre à la suite de l'Empereur. M. de Champmeslin, capitaine de vaisseau, commandant du port de Brest, écrivait, le 21 juin 1717, au Conseil de marine : « Les jeunes Moscovites qui étoient à Brest en sont partis depuis quelques jours; ils doivent aller trouver le Czar à Spar (sic). »

Je ne sais si le comte de Zotoff, qui leur servait de mentor, est le même que « ce vieux fou nommé Sotof » à qui, selon Voltaire, Pierre le Grand fait jouer le rôle ridicule de Pape en 1718, et qui, dit-on, avait appris à écrire au Tzar. Ce n'est guère probable. — N'oublions pas de dire, en finissant, que les documents qui m'ont fait connaître le voyage en France des deux pupilles de M. de Zotoff ne m'ont point appris leurs noms. — Voy. sur le voyage du Tzar l'art. BARR, p. 122, 1^{re} colon., en bas.

GÉRAN (JEAN-FRANÇOIS DE LA GUICHE, seigneur de St).

De ce brave gentilhomme qui fut Maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais et mourut, dit-on, le 2 décembre 1632, au château de La Palice, qui lui appartenait, les archives de l'étude de M. Fourchy, notaire, conservent la minute d'un acte passé en 1620, au nom de « La Guiche, Maréchal de France ». Le Maréchal de St-Géran avait épousé « Suzanne Aux Epaulles ». Elle est nommée dans un acte du 24 avril 1681, passé entre Marie de La Guiche, duchesse de Ventadour, et la femme du chancelier d'Aligre, toutes deux héritières pour moitié de sene la Maréchale de St-Géran, par contrat du 5 juin 1648. Marie de La Guiche, duchesse douairière de Ventadour, comtesse de St-Géran et de Ste-Marie du Mont, baronne de Vigny, demeurait en son hôtel à Paris, rue St-Paul. Les archives de l'étude de M. Le Monnyer gardent cinq actes d'elle, outre celui du 24 avril 1681; 6 et 12 avril, 19 juillet et 1^{er} août 1679; 17 février 1680. Elle signait quelquefois : « Marie de La Guiche », quelquefois seulement : « M. de La Guiche ».

GÉRARD (FRANÇOIS-PASCAL-SIMON, BARON).

? 1770—1837.

Voy. 1. SUREN.

| | |
|---------------------|--------------|
| GERMAIN (FRANÇOIS). | 1658—76. |
| (PIERRE). | ? 1645—1684. |
| (SALOMON). | 1674—76. |
| (THOMAS). | ? 1673—1748. |
| (PIERRE II). | 1748. |

« Et ces plats si chers, que Germain
A gravés de sa main divine..... »
• Et cet argent fut poli par Germain. •

Le Germain dont Voltaire parle ainsi dans *Les tuteurs et les vous* et dans le *Moulin* est Thomas, celui qui fut le plus habile des hommes de sa famille; celui qui fit les chandeliers d'or qui étaient encore,

en 1779, sur une table, dans la seconde chambre à coucher du Roi, à Versailles, et dont les contemporains louaient « la fin de l'exécution et l'élégance du dessin ». (*Dict. historiq. de Paris*, 1779.) Des girandoles d'or à cinq branches, que Th. Germain fit, en 1748, et qui ne sont peut-être que ces chandeliers, sont fort loués par Lempereur. (*Dict. des artistes*, 1795, Ms. Bibl. Imp., Cabinet des Estampes.) Ces girandoles furent détruites; on les foudra au commencement de la Révolution; la matière et les cartels fleurdelisés condamnaient à la destruction ces « derniers chefs-d'œuvre de Thomas Germain ». Le célèbre orfèvre mourut, en effet, le 14 août 1748, au Louvre, où il avait un logement, et âgé de soixante et quinze ans. Il fut inhumé en présence de Thomas-Léonard Germain, écuyer, conseiller du Roy, greffier en chef des requêtes au parlement, son fils aîné, de François Germain, écuyer, orfèvre du Roy, son second fils, et de Philippe Andrieu, seigneur de Maureux, son gendre. (Reg. de St-Louis du Louvre.) Les Germain fils tenaient leur titre d'écuyer de leur père, qui, échevin en 1738, et anobli par là, avait le droit de le porter. — Lempereur et la *Biog-Michaud* font naître Th. Germain en 1673; cette date est fort probable, mais je n'ai pu voir l'acte de baptême qui pourrait l'affirmer. Germain ne le produisit pas à son mariage, le samedi 20 janvier 1720. (St-Germ. l'Aux.) Par une singulière erreur, dans l'acte que j'ai vu, Thomas est dit « âgé de trente-cinq ans », ce qui le ferait naître en 1685, chose impossible, car le 6 fév. 1684 il fut parrain d'un de ses frères, ce qu'on verra tout à l'heure. Mais disons d'abord d'où venait Thomas Germain. Il était fils de Pierre, orfèvre, fils lui-même d'un orfèvre nommé François Germain. J'ai eu quelque peine à établir cette généalogie. François vivait sur la paroisse St-Barthélemy, et le 5 déc. 1658, époux d'Hélène Flamant, il fit baptiser *Théodore*. Il mourut le 7 janv. 1676, « m^e orfevre, dans la maison de Pierre Germain, son fils, aussi orfevre, et fut enterré le lendemain aux Innocents ». (St-Barthél.) Pierre Germain demeurait alors « quay des orfeures, à *La Samaritaine* ». Le 23 avril 1676, époux de Marguerite Décour, il perdit *Marguerite-Emée*, un de ses enfants. (Reg. cité.) Un Salomon Germain, orfèvre, était-il oncle ou frère de Pierre? Je ne saurais le dire. Il avait épousé Anne Millet, et je vois qu'il perdit, étant sur le Pont-au-Change, à l'image de *Sie Geneviève*, *Catherine*, âgée de 4 ans, enterrée le 30 août 1674; puis, le 9 nov. 1676, « place Dauphine, à l'Escu, *Claude*, âgé de trois ans ». (Reg. cité.) Les biographes ont mal ou point connu Pierre Germain, qui fut « ciseleur et orfèvre du Roy » et, selon Lempereur, « un habile graveur en médailles ». Quant à cette dernière qualité, qui lui est donnée aussi par *Henrich Bolzenthall* (*Skizzen Zur Kunstgeschichte der modern Medaillen-Arbeit*, Berlin, in-8°, 1840), rien n'a pu venir à ma connaissance qui la puisse justifier. Les savants conservateurs du Cabinet des médailles de la Bibl. Imp. ne connaissent ni une monnaie, ni une médaille, ni un jeton signé de P. Germain, ou qui lui soit attribué. On a dit que cet artiste, « à peine âgé de 17 ans, fut chargé par Louis XIV, à qui l'avait présenté Colbert, de travaux importants qui lui firent une grande réputation, mais abrégèrent sa vie ». Germain décéda, suivant un biographe, « à la fleur de l'âge »; « à l'âge de 36 ans », selon le P. Orlandi, qui le fait naître en 1660 et par conséquent mourir en

1696; « à l'âge de 37 ans », dit Lempereur, qui ne fut un peu mieux renseigné que l'auteur de l'*Abecedario*. La vérité est que P. Germain, qualifié « orphebre ordre du Roy », décéda âgé de *trente-neuf ans*, le samedi 23 sept. 1684, à une heure après minuit, aux galeries du Louvre. (St-Germ. l'Aux.) L'acte est signé de Décour, beau-frère du défunt qui, probablement, savait bien l'âge de son parent. P. Germain était donc né vers 1645 et non en 1647, comme le dit la *Biog-Michaud*, qui le fait mourir en 1682. — Pierre Germain eut au moins sept enfants: 1^o *Marguerite-Emée*, morte, comme on l'a vu, le 23 avril 1676; 2^o *Thomas*, dont je n'ai pas vu le baptistaire; 3^o *Catherine*, baptisée le 20 avril 1678 à St-Thomas du Louvre (Germain était alors établi au cloître St-Thomas); cette fille fut tenue par le sculpteur François Girardon et par Catherine Vernier, femme du peintre Pierre Bedeau; 4^o *Marguerite-Françoise*, qui mourut fille le 14 sept. 1743; 5^o *François-Alexis*, qui, le 4 février 1684, eut pour marraine *Marie*, sa sœur, jeune enfant dont je n'ai pas connu le baptistaire, et pour parrain Thomas, son frère, qui signa de la main lourde et inhabile d'un garçon de onze à douze ans: « Thomas Germain » (*sic*) Son père, graveur adroit, mais fort mauvais calligraphe, signa: « piergermain » avec paraphe. Si Thomas, à l'âge de onze ans, avait l'écriture d'un écolier à peine dégrossi, plus tard il signait d'un caractère assez joli:

J'ai dit que Th. Germain se maria le 20 janv. 1720; il épousa « Anne-Denise, âgée de 22 ans, fille de feu François Gauchelet, marchand orfèvre, rue du Roule ». Lui demeurait à cette époque rue de la Monnaie. De son mariage naquirent: 1^o 5 oct. 1720, *Thomas-Léonor*; 2^o 9 mars 1722, *Pierre-François*; 3^o 19 août 1723, *Anne-Marguerite*; 4^o 18 avril 1726, *François-Thomas*, tenu par Marguerite-Françoise Germain, sa tante, qui, par parenthèse, mourut rue du Roule le 19 sept. 1743; 5^o 26 juin 1727, *Marie-Louise*; 6^o une fille dont je n'ai pas trouvé le baptistaire et que je connais seulement par cela que Germain eut trois gendres. Thomas Germain ne fut logé dans les galeries du Louvre qu'en 1723. Le 28 sept., le Roi lui accorda l'appartement que laissait vacant Elisabeth Sélincart, veuve du peintre Charles Nocret. Elisabeth y était restée après la mort de son mari. Anne-Denise Gauchelet ne jouit pas de la même faveur; elle alla demeurer au Marais, rue des Vieilles-Audriettes, où elle mourut le 12 nov. 1758. Elle fut enterrée, non pas à St-Nicolas des Champs, sa paroisse, mais à St-Thomas du Louvre, sous la chapelle de St-Thomas de Cantorbéry, dans la cave où reposaient les restes de son mari, à qui les chanoines de St-Louis avaient cédé chapelle et caveau « en reconnaissance des travaux importants faits par lui dans leur église¹ ». (Reg. de St-Thomas.) — En 1748, l'année même de la mort

¹ Ce fut Th. Germain qui donna « l'élégant dessin de St-Louis du Louvre. » (*Voyage pictor. de Paris*, par Dezallier d'Argenville, 1749.)

de Th. Germain, un Pierre Germain publia, chez lui Pierre, « place du Carrousel, à l'orfèvrerie du Roy », un recueil de dessins de chandeliers, buires, hacons, etc., gravés d'après lui par Pasquier; ces modèles pour les orfèvres parurent sous le titre : *Eléments d'orfèvrerie* (1 vol. in-4°). Le Cabinet des Estampes possède un exemplaire de cet ouvrage, qui paraît avoir appartenu à l'auteur, car, au bas du titre, on lit, écrit de sa main : « avec privilège du Roy », et plus bas : « P Germain » avec paraphe, le P et le G réunis en une seule lettre. Ce Pierre Germain, orfèvre du Roi, en 1748, me paraît devoir être le fils de Thomas, baptisé le 9 mars 1722, sous le nom de Pierre-François. Il avait alors vingt-six ans. — Un Charles Germain, orfèvre en 1705, eut une fille, *Marguerite*, qui, âgée de 40 ans, épousa à St-Germ. l'Aux., le 22 fév. 1745, Gabriel Gaulier, procureur, âgé de 28 ans. — Un François-Lazare Germain, orfèvre, fils de Joseph Germain, maître ès arts, et né à Marseille vers 1716, épousa, le 12 fév. 1748, Alexandrine Goutte, à St-Germ. l'Aux. — Une Françoise Germain, d'une famille d'orfèvres, épousa à François Vincent, orfèvre, dem. au cloître St-Thomas. Elle en eut quatre enfants, de 1682 à 1689, un desquels, le 11 déc. 1684, fut tenu par une fille du dessinateur Berain. Charles et Françoise étaient peut-être de la famille de François, de Pierre et de Thomas Germain Quant à François-Lazare, de Marseille, il leur semble étranger; peut-être cependant le berceau des Germain, orfèvres, était-il en Provence. — V. BEDEAU, BERRAIN, GIRARDOX, NOCHER.

GERVAIS (Église de St).

Dans le volume manuscrit intitulé *Premier Registre des fondations et autres titres de St-Gervais* (Arch. de l'Emp., section histori., LL. 746), on lit : « Construction des portail et grand hostel (*sic*) de ladite église. — Le xiii^e jour de juillet 1616 Louys XIII^e Roy de France et de Navarre avecques grande allegresse et jeux d'orgues, trompettes et instruments musicaux mist et posa de sa main la première pierre du grand et superbe portail qui se void fait de neuf en lad. église, soubz laquelle pierre il mist deux médailles l'une d'argent et l'autre de bronze où estoient ses figures et devises. Lors estoient marguilliers messieurs de Fourey cons^t de Sa Majesté en ses conseils d'Etat et intendant des bastiments de France, et de Donson » (Donon) « aussy cons^t de Sad^e Maj. et contrôleur général desd. bastiments, les sieurs de St-Georges et Nicolas Bourgeois marguilliers tenant le compte du revenu et domaine de lad. fabrique. Lesd. s^{rs} de Fourey et Donson ont esté tellement curieux de cet édifice que, ne s'estantz contentez de leurs capacitéz et longue expérience au fait des bastiments en ont communiqué diuers desseins aux plus grandz architectes et meilleurs m^e maçons de la France, et enfin l'ont rendue la plus parfaite et accomplie ouvrage qui se trouue entre les antieques et modernes tant en France qu'en Italie. Ceux qui entendent les dessins, les ordres et reigles de l'architecture en peuvent juger... l'achevement a esté ès années 162) et 1621 de la marguillerye de messieurs de Flécelles, etc. Comme aussy ont esté acheués le grand et superbe autel de ladite église et les deux jubés qui se voyent; le tout aux despens de la fabrique, fors la menuiserie et façon desd. jubés que le s^t de Fourey a donnez, à cause de quoy il a fait mettre ses armes au deuant de chacun d'iceulx... » — Le

portail de Saint-Gervais est attribué à Sal. de Brosse. — Voy. BROUSSE (SALOMON DE), I. GUILLEMIN.

GEUSLAIN () 1688. (ÉTIENNE-CHARLES). ? 1585—1765.

Au bas d'un assez beau portrait de Louis XIV, en costume de guerre, gravé par Vermeulen, on lit : « Peint par Geuslain, d'après Sa Majesté. » Geuslain est une faute du graveur en lettres; c'est *Geuslain* qu'il faut lire et non Geuslin, comme Mariette l'écrivit dans le catalogue qu'il dressa de l'œuvre de Vermeulen. (Bibl. Imp., Cab. des Estampes.) L'auteur du portrait dont je viens de parler est le *Gueslain* ou *Geuslin* dont Zani dit qu'il fut « peintre de portraits et qu'il travailla en 1590. 1590 est, dans l'*Encyclopedia* de Zani, une faute d'impression manifeste; il faut lire 1690. Zani donne pour fils à Geuslain — dont j'ignore le prénom — un fils qu'il nomme Carlo Stefano, et qu'il dit né en 1695 et mort en 1765. Nous verrons tout à l'heure ce Charles-Etienne Geuslain; quant à son père, voici ce qui le touche dans un compte des Bâtimens du Roy, 1688, Arch. de l'Emp. : « Du 12 may, la somme » de 3,476 livres au s^r Guislain (*sic*) peintre pour » son paiement d'avoir retablí le tableau de la *Venus* » du Titien, pour le service de Sa Majesté. » Ce détail est intéressant. Quelle est cette *Venus* du Titien, qui appartenait, en 1688, au cabinet de Louis XIV? Qu'est-elle devenue? Elle ne faisait plus partie de la collection du Roi, lorsqu'au milieu du dix-huitième siècle Lépicié fit le Catalogue raisonné des tableaux qui appartenaient à la couronne. Quel accident était donc arrivé au tableau que l'on confia à Geuslain, pour que le « retablissement » de cette peinture ait pu être payé à l'artiste restaurateur 3,476 livres, somme à peu près équivalente à 7,600 francs de notre monnaie? Geuslain réussit apparemment dans l'œuvre délicate qu'il avait entreprise; Segnelay, qui avait les traditions sévères de Colbert, ordonna la dépense, et ce fait suffit pour témoigner du succès. — Je n'ai pu savoir en quelle année mourut Geuslain le père; je n'ai trouvé ni l'acte de son mariage ni le baptistaire de son fils. Etienne-Charles Geuslain, le peintre, qui fut reçu à l'Acad. Roy., le 28 août 1723, sur la présentation des portraits de Largillière et de Barrois, demeurait alors rue Aubri-le-Boucheur, devant l'église de St-Josse. (Alm. Roy.) Il décéda rue de Seine (St-Germ.), le 10 fév. 1765, peintre, ancien professeur de l'Acad. Roy. de peint et de sculpt., âgé d'environ *quatre-vingts ans...* (St-Salp.) On doit conclure des déclarations de cet acte que Geuslain naquit en 1684 ou en 1685, et non en 1695, comme le dit Zani. Etienne Geuslain fut marié; il épousa Catherine de la Villette. Le 31 août 1680, demeurant alors rue de Richelieu, il eut une fille, baptisée le surlendemain à St-Eust. sous les noms de « Magdelaine-Louise ». Etienne est dit dans l'acte : « Etienne *Geuslain*, peintre de Monseign^r le duc de Chartres. — Voy. LARGILLIÈRE. »

GHEINST (JEAN-CHRYSOSTOME VAN DER) ? — 1670.

Un des nombreux artistes flamands et hollandais qui, au dix-septième siècle, vinrent chercher fortune à Paris. Il était fils de « Jean Vander Gheinst, contrôleur des marchandises en la ville de Bruges; et d'Adrienne Van der Iette » (*sic*, peut-être : Van der Vliet). Il épousa, le 8 juil. 1656, Catherine, fille de François Deinslaghe, m^e peintre, et de Françoise Saget, en présence de François Bourlier, peintre du R. (Reg. de St-Merry.) Gheinst, dont le père

était mort à cette époque, demeurait rue Jean-Pain-Mollet. Sa femme lui donna six enfants, du 13 janv. 1658 au 15 sept. 1670. Charles Errard, peintre et archit. du R., homme alors considérable parmi les artistes, tint le second (19 oct. 1660, St-Merry); Charles, fils de Jean Nocret, tint le troisième (25 mai 1664); Jean Le Moyne de Joinville, peintre du R., fut parrain du sixième, avec Geneviève Le Blond, femme de Jean Le Moyne (de Paris), le 15 sept. 1670. Cet enfant naissait posthume; Jⁿ Chrysostome Van der Gheinst était mort le 30 mai 1670. Les témoins de son enterrement avaient été François Van Duinslaghe et Jacques Léchevin, peintres. (St-Merry) — *Voy.* ERRARD, LE MOYNE, NOCRET.

GHÉRARDI (GIOVANNI). ? — 1683.
(EVARISTA). ? 1666—1700.

Les historiens du Théâtre-Italien et l'auteur d'un portrait qui représente Jean Ghérardi font naître ce comédien à Prato, en Toscane; ce n'est pas ce qui résulte de l'acte suivant : « Le mardi 23^e j^r de mars 1683 fut inhumé dans le cimetière de St-André des Arcs Jean Ghérardi, comédien italien de la troupe du Roy, natif de Spolette en Italie, diocèse de Spolette, de l'Etat ecclésiastique, décédé le jour précédent en sa maison, rue St-André, présents Dominique Biancollelli et Ange Lollj, tous deux comédiens de la troupe royale italienne soussignée : Dominico Biancollelli, Ange Lolly. » Cet acte est muet sur l'âge du défunt, et je ne saurais dire à quelle époque il vint au monde; ce que je sais, c'est que, le 15 mai 1678, parrain d'un enfant de Vénéroni, il signa d'une écriture fort tremblée : « Gio. Ghérardi », ce qui me fait croire qu'il était alors déjà vieux. — Evarista, fils de Giovanni et comédien comme son père, naquit à Prato vers 1666. J'infère cette date de l'inscription suivante placée autour du portrait spirituel et très-fin, gravé en 1699 par G. Edelinek d'après un dessin de J. Vivien : « *Evaristus Gherardi, Regii Italorum Comedie princeps, aetatis suae 33* ». Le portrait que j'allègue est placé en tête de l'édition, en 6 vol. in-12 (1744), du Théâtre-Italien publié par Evariste Ghérardi en 1697 et en 1700. On dit que Ghérardi fils mourut le 31 août 1700, d'une chute qu'il fit en revenant de Versailles, où il était allé présenter son livre, nouvellement réédité, à Monseigneur le Dauphin. Je ne sais rien de cette chute que ce que je viens d'en dire; quant à la date de la mort, elle est attestée par l'acte suivant (Reg. de St-Sauveur) : « Dud. jour » (mercredi 1^{er} sept. 1700) « Evariste Ghérardi, âgé de 36 ans, cy devant officier du Roy dans la troupe des comédiens italiens, natif de Prato, en Toscane, demeurant aux Petits-Carreaux, décédé du trente et un et dernier aoust, a été inhumé au cimetière des Sts-Innocents ». Si E. Ghérardi avait 36 ans en 1700, il était né vers 1664; mais la déclaration faite à la sacristie ne fut pas exacte. Edelinek ne dut pas se tromper.

Evariste Ghérardi ne garda point au théâtre le surnom de *Plautino* qu'avait pris Giovanni, « à cause de la flûte cachée en son gosier », selon l'inscription placée sous un de ses portraits; il prit celui d'Arlequin, ayant débuté, le 1^{er} oct. 1689, dans le *Divorce forcé*, où Dominique Biancollelli avait eu peu de succès. Avant d'entrer au théâtre et pendant qu'il étudiait la philosophie au collège de la Marche, Evariste s'était épris de la fille d'un officier du Guet et l'avait rendue mère. Il eut son enfant devant

l'Eglise; l'acte du baptême que j'ai trouvé (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) est ainsi conçu : « Le 7 fevrier 1689, fut baptisé Florentin-Hyacinthe, fils naturel de Euariste Guerardi (*sic*), professeur ès langues estrangères, et de Marie-Magdelaine Poignand, sur le quay de la Mégisserie... la marraine Michelle Ardon, femme de Simon Poignant, officier du Guet; l'enfant né le 5. (Signé :) Euariste Guerardi (*sic*) ». On voit que Ghérardi, élevé à Paris, avait renoncé à la forme orthographique de son nom italien, et qu'avant de monter sur le théâtre, il professa « les langues étrangères », l'italien sans doute. Ghérardi eut un enfant légitime, né d'Elisabeth Launeret, sa femme. Cet enfant fut baptisé à St-Eustache — Evariste demeurant rue Montorgueil — le 10 nov. 1696. Il fut tenu sur les fonts par « Ange de Costantini, officier du Roy », qui signa : « Ange de Costantini ». Ce Costantini est l'auteur de la Vie de Scaramouche. Elisabeth Launeret était comédienne et jouait sous le nom de Babet. J'ai parlé du portrait d'Evariste Ghérardi par J. Vivien et l'aimé des Edelinek; je dois ajouter que ce charmant ouvrage, fort mal copié deux fois, fut publié comme le portrait d'Evarid (*sic*) Ghérardi. Sous celui qu'on donna en France, on lit quatre vers d'un M. Daquin, où il est dit que Ghérardi fut le rival de Dominguin. L'autre parut, je crois, en Allemagne. — *Voy.* BIANCOLELLI, COSTANTINI, LOLLJ.

GIARATONI ou GIRATONI (JEAN-JOSEPH).

D'abord simple gagiste dans la troupe italienne, il se hasarda à se montrer dans un rôle d'une certaine importance et parut pour la première fois, le 4 fév. 1673, sous le costume de *Pierrot*, qu'il ne quitta plus. — *Voy.* LUCCATELLI, TORTORITI.

1. GIFFART (PIERRE).

Peintre qui fut l'allié de Germain Pillon et aussi de Michel Gaultier, dont il épousa la sœur Catherine. Cela suffit à me le recommander et à me faire croire qu'il fut homme d'un certain talent. Il eut deux enfants : 1^o (20 mars 1576) *Germain*, tenu par « maître Germain Pillon, sculpt. du R., et Michel Gaultier de pareil estat. » (St-Jacq. de la Boucherie); 2^o (17 juil. 1577) *Madelaine*, dont fut marraine « Noëmy Pillonne » (*sic*, pour Noëmi Pillon), « femme de Michel Gaultier ymagier ». — Là s'arrêtent les renseignements que j'ai pu me procurer sur un artiste tout à fait oublié, de qui procède peut-être le suivant :

2. GIFFART (PIERRE). ? 1638—1723.

Libraire et graveur en taille-douce que reçut l'Acad. Roy. de peint. le 2 janv. 1682. Il épousa Anne, sœur de Simon Thomassin, aussi graveur en taille-douce. Il eut plusieurs enfants, baptisés à St-Séverin (1672, 1674, 1682, 1684 [deux jumelles nées et mortes le 4 sept.], 1687, 1711). Giffart demeurait rue St-Jacques, à St^e Thérèse. Il y mourut le 20 avril 1723, âgé de 85 ans ou environ. (St-Séverin.) Il avait perdu sa femme, âgée de 62 ans, le 15 mars 1714. — Un des meilleurs ouvrages de P. Giffart est un portrait de mad. de Maintenon, jeune et dans tout l'éclat de sa beauté. — Pierre-François Giffart, fils de Pierre, fut graveur; je ne connais de lui qu'une jolie petite pièce oblongue, représentant une assemblée de docteurs ecclésiastiques, et signée : P. F. Giffart. — *Voy.* TARDIEU.

GILBERT (NICOLAS-JOSEPH-LAURENT). 1751-1780.

« Ob. 16 nov. Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert, à. 29. n. Fontenoy-le-Château, D. Besançon. 24 »

(oct. 1780). (Reg. de l'Hôtel-Dieu.) Voilà tout ce que j'ai pu trouver sur le malheureux poëte que sa verte satire contre les philosophes du dix-huitième siècle exposa aux inimitiés les plus dangereuses. Il mourut fou à l'hospice, des suites d'une chute de cheval qui nécessita, dit-on, l'opération du trépan. La mention que j'emprunte au reg. de l'Hôtel-Dieu constate que Gilbert, entré à l'hôpital le 24 oct. 1780, âgé de vingt-neuf ans, y mourut le 16 novembre suivant; sa folie ne fut donc pas bien longue, celle du moins qui nécessita l'emploi de la force. On a dit qu'elle fut précédée d'accès d'une démeuce ascétique; mais comme cette information vient de ses adversaires, il faut ne l'accueillir qu'avec une grande réserve. — *Voy. MALFILATRE.*

GIPON. — *Voy. JUPON.*

GIRARDIN (JEAN).

1673.

« Furent mis Jean Girardin, graveur en taille douce de la paroisse St-Sulpice, et Marguerite Fermery, venue en troisièmes et dernières nocces de deffunt Claude Isaac, vivant aussi graveur de cette paroisse, en présence de Estienne Girardin orfevre, père du marié... de Nicolas Fermery, brodeur, père de lad. Marguerite, de Jean Butay et d'autres. » (St-Séverin, 12 fév. 1673.) — *Voy. BUTAY, ISAAC, NAYTEUIL.*

GIRARDON (FRANÇOIS).

1628—1715.

GIRARDON (CATHERINE DE CHEMIN, femme de Fr.). 1630—1698.

M. Corrad de Bréban publia, en 1850, une courte mais intéressante « *Notice sur la vie et les œuvres* » de son illustre compatriote « *François Girardon, de Troyes, sculpteur, etc.* »; ce travail, utile surtout pour ceux qui veulent connaître l'histoire des productions de l'habile statuaire, résume les travaux des biographes qui ont précédé M. de Bréban, et n'ajoute que peu, trop peu de détails à ceux qu'avant lui donnèrent, sur l'homme, les écrivains qui s'occupèrent de Girardon. Sans doute, il nous le peint bien, passionné pour sa patrie champenoise, revenant souvent à Troyes, surtout au temps joyeux des vendanges, et gratifiant sa ville natale d'un de ses ouvrages — un médaillon du Roi, que l'édilité troyenne reçut avec une reconnaissance empressée, laquelle se traduisit en une fête magnifique; — mais il me semble que M. de Bréban aurait pu faire connaître mieux la famille de l'artiste et nous introduire plus avant dans sa vie domestique. Peut-être, au reste, M. Corrad n'était-il point commodément placé pour faire les longues recherches que nécessitait ce côté de l'étude qu'il a publiée. Ces recherches, je les ai faites avec constance; en voici les résultats. — M. le maire de Troyes, à qui je me suis adressé pour avoir communication des actes religieux que contiennent les anciens registres des paroisses de cette ville et qui se rapportent à François Girardon et aux siens, a eu l'extrême obligeance de me faire savoir que Fr. Girardon naquit à Troyes sur le territoire paroissial de St-Remy, le vendredi 17 mars 1628; qu'il fut baptisé le même jour, « fils de Nicolas Girardon, maître fondeur, et d'Aune Saingevin ». M. de Bréban a connu et publié le baptistaire que j'abrége ici, rectifiant ainsi l'erreur des biographes qui ont fait naître Girardon en 1627 ou 1630. Mais il s'est arrêté là. Girardon, selon les informations qui me sont venues de Troyes, eut deux frères et trois sœurs. Le premier de ses frères, Jacques, fut bap-

tisé, le dimanche 23 février 1631, à St-Remy. Ce Jacques Girardon devint procureur à Troyes. Nicolas Girardon, second frère de François, fut baptisé, le 4 avril 1637; il entra dans les ordres sacrés; j'en parlerai plus bas. Quant aux sœurs des trois Girardon, on n'a pu trouver leurs baptistaire; mais M. le maire de Troyes m'a appris que, de ces jeunes filles, une dont on ignore les noms de baptême s'unit à un procureur nommé Rochette; une autre, inconnue aussi, épousa un procureur troyen nommé Braconnier; la troisième, Marie, un marchand pelletier du nom de Jean Camusat. M. le maire de Troyes ajoute à ces renseignements: « François Girardon, notre célèbre sculpteur, avait épousé Catherine Du Chemin, qui peignit les fruits et les fleurs avec une rare perfection. Elle fut la première de son sexe à qui l'Académie accorda des lettres d'académicienne (sous la date du 4 août 1663). Elle mourut en 1698, âgée de soixante-neuf ans; son époux décéda le 1^{er} sept. 1715. De leur mariage naquirent quatre enfants, un fils et trois filles. Le fils fut chanoine régulier de St-Genèveux; *Elisabeth* épousa Henri Martinot, célèbre horloger qui avait son habitation au Louvre; *Catherine-Françoise* fut mariée à Edmond Michelin, conseiller au bailliage de Troyes, qui alla se fixer à Paris, où il acheta une charge à la chambre du Trésor. Il mourut sans enfants en 1742. Sa succession échut à ses neveux Martinot. *Anne* eut pour mari Claude Ponce, sculpteur à Paris. » Les notions recueillies à Troyes, exactes en général et, par là, précieuses pour la biographie, contiennent quelques erreurs que les documents recueillis par moi me permettent de redresser. M. de Bréban dit que François Girardon, tout jeune garçon, « fut placé d'abord chez un procureur »; — cette histoire est grosse de procureurs! — Il n'avait aucun goût pour la pratique; il n'apprit donc rien chez son patron, pas même l'orthographe qu'il ne sut jamais, comme le prouvent deux lettres publiées par son biographe. Ses inclinations le portaient vers les arts, et le maître fondeur, Nicolas Girardon, bien que cruellement déçu dans ses espérances, qui lui promettaient un procureur de son nom, le retira de l'étude et le plaça comme apprenti chez un menuisier, sculpteur sur bois, nommé Baudesson. Ce Baudesson n'était point, comme on l'a cru, le père du peintre de fleurs, Nicolas Baudesson, mais probablement le frère de celui-ci, nommé Antoine. Le père de Nicolas était Claude Baudesson, peintre et non menuisier. Je saute par-dessus les premières années de Girardon. On sait qu'élevé de Laurent Magnier, puis de François Anguier, et tout à fait adopté par Le Brun, Girardon fut admis à l'Académie, le 7 juin 1657. Comme un bonheur est quelquefois suivi d'un autre, à ce moment il se fit aimer d'une jeune fille qui l'accepta pour époux. Cette jeune fille est connue à Troyes, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure; mais à Troyes on ne sait pas qui était son père. C'était un maître peintre, bien ignoré aujourd'hui, et peu connu sans doute alors, car je ne vois son nom dans aucune des longues nomenclatures données par l'abbé de Marolles, Nager et Zau. Jacques Du Chemin, qui, en 1627, demeurait rue St-Martin, paroisse St-Jacques de la Boncherie, avait épousé Marie Hubault, laquelle lui donna, le 12 novembre 1630, *Catherine*, qui fut madame, ou plutôt, comme on disait, mademoiselle Girardon. Quelles circonstances rapprochèrent François Girardon, homme d'un âge mûr, mais renommé entre les gens réputés

habiles, et Catherine Du Chemin, fille d'un homme sans gloire encore, sans illustration elle-même, mais non pas déjà sans talent? Je n'ai pas trouvé les documents précis qui m'auraient pu mettre sur la voie de la solution de ce petit problème domestique. Qui sait si je ne serais pas bien près de la vérité en supposant que Jacques Du Chemin, voulant donner à sa fille une profession honorable, choisit pour elle la peinture, et, dans cet art, le genre qui paraît le plus approprié au caractère de la femme; que Du Chemin confia l'éducation pittoresque de sa Catherine à Nicolas Baudesson qui, parmi les peintres de fleurs, tenait un rang distingué; que Nicolas Baudesson, étant compatriote et ami de Girardon, Girardon fréquentait chez lui; et enfin que Girardon vit, agréable, peut-être jolie et belle, et maniant avec habileté le pinceau, Catherine Du Chemin, à laquelle il sut plaire et de qui il se fit agréer? Quoi qu'il en soit d'une hypothèse à laquelle je n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut. « François Girardon, sculpteur, fils de feu Nicolas Girardon et d'Anne Saingevin, de la paroisse de St-Roch », fiancé à St-Eust., le 22 octobre 1657, « Catherine Du Chemin, fille de Jacques Du Chemin et d'Elisabeth Hubault », et, le lendemain, l'épousa en présence des parents susdits », etc. On croit à Troyes que Girardon eut quatre enfants; on est là bien loin de compte. Il en eut dix : 1^o 14 sept. 1658, *Jacques*, né rue de Cléry, tenu par « Anne Cingevin (*sic*) », veuve de Nicol. Girardon, march^d à Rheims (*sic*); 2^o 22 juil. 1659, *Cyprien*; 3^o 5 sept. 1660, *Corantine*; 4^o 8 août 1661, *François*; 5^o 8 juil. 1664, *Elisabeth-Catherine*; 6^o 27 avril 1666, *François-Jean-Baptiste*; 7^o 5 août 1668, un second *François*, baptisé à St-Germ. l'Auxer. et tenu par le sculpteur Michel II Bourdin (Girardon demeurait alors aux galeries du Louvre); 8^o 27 avril 1670, *Catherine*, tenue par le dessinateur-graveur Jean Bérain; 9^o 9 oct. 1671, *Catherine*, ayant pour parrain le célèbre sculpteur Martin Desjardins; 10^o et enfin, 21 sept. 1673, *Marie-Anne*, présentée par « Anne-Marie de Groot, femme de noble homme Evrard Jabach, banquier. » Catherine Du Chemin avait quarante-trois ans au moment de sa dernière couche; Girardon en avait 43 et demi; il était dans toute la force de son talent, dans tout l'éclat de son succès.

Les biographes ont su que Girardon fut choisi par Le Brun parmi les artistes les plus connus pour leur goût pur et délicat, pour aller en Italie chercher les objets d'art dont le Roi voulait orner ses châteaux; ce qu'ils ont ignoré, c'est l'époque où Fr. Girardon reçut cette mission de confiance de Colbert, tout à la fois Intendant des bâtiments du Roi et Ministre de la marine, qui chargea le sculpteur de s'arrêter à Toulon, en se rendant en Italie, et de donner des dessins pour la décoration de trois vaisseaux qu'on venait de descendre des chantiers, et que Louis XIV voulait magnifiques, mais en même temps dégagés de ces sculptures massives qui, depuis le seizième siècle, surchargeaient les navires de guerre, en ayant singulièrement alourdi la masse et avaient ni à leur marche autant qu'à leurs autres qualités. Le *Royal-Louis*, le *Dauphin-Royal* avaient été mis à l'eau avant le *Monarque*. Rodolphe avait construit ces vaisseaux, et ce charpentier, élève des meilleurs maîtres de la Hollande, avait réussi dans son œuvre. Rombaud et Toro avaient jusqu'alors donné de beaux dessins pour les proues et les poupes, et taillé avec talent le bois des ornements des navires

faits au port où ils étaient maîtres sculpteurs; mais Colbert et l'Intendant d'Infreville voulaient cette fois des chefs-d'œuvre. Girardon partit, au mois de juillet 1667, pour Toulon, où il demeura peu. En novembre il était à Paris, de retour pour la septième couche de sa femme. M. d'Infreville le rappelait (14 février 1668); Colbert pressa Girardon de retourner au port, où il arriva, le 27 mars, suivant de près les dessins et modèles en relief envoyés par lui de Paris, à Rombaud et à Toro, qui les avait reçus, le 20 mars. Girardon travailla alors avec constance; mais, comme l'écrivait l'Intendant, il avait beaucoup d'impatience de se revoir à Paris, ce qui mettait le pauvre M. d'Infreville dans une si grande peine qu'il proposait à Colbert de placer Puget, — alors encore à Gènes, mais qui songeait à en revenir, — à la tête de l'atelier de sculpture, où il fallait un homme ayant l'autorité d'un grand talent, pour diriger Toro, Rombaud et leurs compagnons, et mener promptement à fin la décoration des vaisseaux, et surtout celle du *Royal-Louis*, que devait monter le duc de Beaufort, Amiral de France, et qu'on voulait montrer dans toute sa splendeur au Roi, qui se proposait alors, disait-on, de faire un voyage en Provence. Le 17 avril 1668, Infreville écrivait à Colbert : « Le sr Girardon songe à son retour (à Paris) quand il aura donné ses modèles. » Il avait travaillé de sa main aux deux figures principales de la poupe du vaisseau amiral, et avait donné pour le reste ses dessins et ses ébauches aux maîtres Rombaud et Toro. Girardon partit peu de jours après qu'on eut mis à l'eau le vaisseau le *Monarque* (samedi 28 avril 1668). Colbert l'attendait pour les travaux du Louvre, et Puget allait être appelé de Gènes par l'Intendant. (Lettre d'Infreville, 8 mai 68.) Cependant Colbert ne voulut pas que Puget vint s'immiscer dans le travail de Girardon, en ce qui touchait au *Royal-Louis*; il craignit des froitements d'amour-propre qui auraient eu de fâcheux résultats. Il laissa le *Dauphin-Royal* et le *Monarque* aux soins de Puget. (Arch. de la Mar.) Pendant son séjour à Toulon, Girardon était allé à Marseille, où deux galères en chantier attendaient un décorateur (juillet 1668); il vit ces navires, revint à Paris et retourna en Provence, où il porta les dessins qu'il avait composés. (Bibl. Imp., lettres à Colbert, 20 sept. 68.) Le 16 oct. il était à Toulon, d'où il accompagna Puget à Marseille; puis il revint au chantier du *Royal-Louis*, et partit bientôt de Toulon pour Rome. Infreville regretta fort que le devoir l'éloignât du vaisseau dont les sculptures s'achevèrent sans lui. Cet Intendant écrivait à Colbert (20 nov.) : « Le sr Girardon est fort sujet sur les ateliers (ne les quitte guères) et travaille de sa main partout. Il a préparé à merveille les figures de la poupe de l'Amiral. » (Arch. de la Mar.) Pour leur laisser tout leur grand aspect et les rendre plus légères de moitié, il les avait fait creuser. Girardon quitta Toulon pour l'Italie, le 22 ou 23 déc. 68; il était à Gènes, le 2 janvier 1669, et, à la fin de ce mois à Rome, où son premier soin fut de visiter l'Académie de France, alors sous la direction d'Errard, voulant se rendre compte des progrès des pensionnaires du Roi et en écrire à Colbert, ce qu'il fit, le 5 février. Il était de retour en France en avril 1669 (lettre d'Errard à Colbert). — M. de Bréban dit que Girardon fit de fréquents voyages à Troyes; mais il ne cite pas les époques des apparitions du célèbre statuaire dans son pays. Je ne puis pas être plus précis à cet égard; la seule chose que je puisse

affirmer et qui ressort d'actes nombreux venus à ma connaissance, c'est qu'il était à Paris au moment de la naissance de tous ses enfants; il y était aussi les 21 nov. 1677, 20 avril 1678, 12 août de la même année (au bapt. d'un fils de Fr. Lespingola, le sculpteur qu'il avait vu élève à Rome en 1669); 16 sept. 1678, 7 mai, 10 août et 25 sept. 1679, où il donna des rechs de 3,326 liv. « pour ouvrages faits au tabernacle de la chapelle de Fontainebleau »; 10 juin 1680, 1^{er} fév. 1683, 3 juil. 1689 : ce dernier jour il assista au mariage de sa fille Catherine avec Edmond Michelin, âgé de 27 ans ou environ, fils d'un ancien échevin de la ville de Troyes. L'acte de mariage porte la signature de Claude Poan, gendre de Girardon, parce qu'il avait épousé Anne Girardon. Ce Poan était « huissier de la chambre du Roi »; à Troyes, on croit qu'il fut sculpteur. Erreur à rectifier. Cl. Poan mourut le 28 janv. 1708 et fut enterré à St-Landry. — Girardon perdit sa femme, le dimanche 21 sept. 1698. Catherine Du Chemin mourut au Louvre et fut enterrée à St-Landry, le 23 septembre. Elle avait 68 ans, moins deux mois. L'Académie de peinture l'avait admise, le 14 avril 1663, âgée de 21 ans. Le 16 nov. 1702, Girardon perdit sa fille, femme de Martinot; il eut le courage d'assister à son enterrement. Il vieillissait et songeait à arranger ses affaires. Il fit deux testaments (2 oct. 1705 et 24 fév. 1706); puis, par un acte du 7 mai 1706, des

donations à Claude et Jeanne Girardon, enfants de son frère Jacques, le procureur, à Nicolas Girardon, son frère, chanoine de St-Urbain de Troyes, enfin aux pauvres de la paroisse de St-Remy, de la même ville. 150 l. de rente à ceux-ci, à Nicolas 155 l. de rente et 125 à son neveu et à sa nièce, « conjointement et à chacun par moitié ». (Arch. de M. Grosse, not. à Paris.) Le 17 avril 1706, il passa avec Pierre Gourdat, avocat au parlement, marguillier de St-Landry, un acte (mêmes Arch.) par lequel il déclara qu'il avait « formé le dessin d'ériger », dans St-Landry, où il voulait être enterré, « un monument qu'il fait maintenant, représentant une *Descente de croix*, auquel il entend consacrer tout ce qu'il peut avoir acquis d'intelligence dans son art pendant sa vie ». L'acte porte que Girardon désire être inhumé « au pied dud. ouvrage de piété », et lègue « 500 l. de rente à l'église pour des prières à perpétuité ». Par un dernier acte testamentaire du 27 oct. 1708, Girardon déclare de nouveau qu'il veut être déposé, après sa mort, « au pied de l'ouvrage de piété qu'il a fait faire » (par Le Lorrain et Nourisson, ses deux élèves, monument très-critiqué). Ce dernier testament contient des dispositions favorables à Catherine Girardon, femme de Michelin, à Elisabeth Girardon, sœur du testateur, veuve de Jⁿ-Bap. Canusat, marchand pelletier à Troyes, et à Jacques Martinot, fils d'Elisabeth Girardon. L'acte est signé :

François Girardon

F. Girardon, « âgé de 86 ans ou environ », dit le regg. de St-Germ. l'Auxer., qu'il faut réformer en ceci, car notre sculpteur avait 87 ans et un peu plus de six mois avec, mourut au Louvre, à cinq h. du matin, le dimanche 1^{er} sept. 1715, presque au moment où Louis XIV mourait à Versailles. Il fut porté le lendemain à St-Landry. — En 1696, alors que tout le monde versa au trésor royal épuisé la somme de vingt livres pour avoir le plaisir de prendre des armoiries, Girardon acheta le droit de porter « d'azur à un saule arraché d'or, accosté de deux croissants d'argent ». (Bibl. Imp., Armorial de Paris, Ms.) A ce moment, Nicolas Girardon, frère de François, et Claude, chevecier de l'église de St-Etienne de Troyes, prenaient un écu d'azur à un chevron d'or. (Armorial de Champagne.) Claude Poan, huissier de la chambre du Roy, recevait de d'Hozier des armoiries ainsi composées : « d'or à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux palmiers de Sinople et en pointe d'un paon d'azur. » Le paon était là à cause du nom de Poan. — En même temps que Fr. Girardon vivaient Pierre et Louis Girardon, sculpteurs, étrangers à l'artiste troyen. (Reg. de St-Sulp. 1682.) — Hyacinthe Rigaud peignit un portrait de Franç. Girardon que grava Duchange pour sa réception à l'Académie (30 juillet 1707). Vassé, sculpteur de l'Académie, exposa en 1757 un buste en marbre de Girardon. — Arnould, intend^t de Marseille, écrivait à Colbert, le 20 sept. 1670 : « M. Girardon (*sic*) est ici qui nous secourre comme il faut. Il a ce que beaucoup d'autres n'ont pas : capacité, facilité et libéralité de donner ce qu'il

scit. C'est la marque d'un habile de ne point croire se faire faute de ce qu'il montre. » (Arch. de la Mar.) — Voy. ANGUIER, BALLIN, BAUDESSEX, BÉGON, BÉRAIN, BONNEMER, BOURDIN (MICHEL II), CLÉRION, CORNEILLE (MICHEL), DESJARDINS, DECHANGÉ, ERRARD, GERMAIN, 2. LE CONTE, LE NOIR, LE LORRAIN, LESPINGOLA, LOUVOIS, MAGNIER (LAURENT), MARTINOT, MOXIER (P.), RIGAUD, ROMBAUD, TORO.

GIRY (LOUIS).

1596—1666.

L'abbé d'Olivet dit que Louis Giry, Parisien, fut reçu à l'Acad. franç. le 14 janv. 1636, et qu'il mourut en 1665; une note de la main du copiste Buvat, sur le catalogue manuscrit de la Bibl. Imp., porte que Giry mourut en 1667, âgé de 70 ans. Erreur des deux parts : « M^r Louis Giry, âgé de 70 ans, advocat en Parlement et aux conseils du R., a esté pris rue Beaubourg, apporté à l'église, puis porté à l'église de St-Médéric, lieu de sa sépulture » (St-Nicol. des Ch.). — « L^s Giry... a esté inhumé dans cette église le mercredi 28 juil. 1666 » (St-Merry). — « Louis, fils de M^r Louis Giry, procureur en Parlement, et de sa femme, Marie de Villiers », fut baptisé « le jedy 8 du mois de fevrier 1596 » (St-Merry). Louis Giry, le procureur, avait épousé Marie de Villiers le « xxij apuril 1578 » (St-Merry). Tous les Giry étaient dans la robe : Vincent Giry le jeune, procureur au g^d conseil, décéda rue des Prouvaires, et fut enterré à St-Merry le 6 mars 1661. Martin Giry, procureur en parlement et tiers référendaire, décéda rue Geoffroy Langevin, et fut inhumé à St-Merry le 30 janv. 1661. — M. Le Monnier, not., garde parmi ses

vieilles minutes l'acte du mariage de Georges de La-
roque, seigr du Theil, neveu de L^e Giry (24 août
1661); cet acte est signé de Louis Giry, de son
frère Antoine, procureur au g^d conseil, et de Gabriel,
fils d'Antoine. M. Le Monnier garde aussi la minute
d'un bail passé par L. Giry, l'académicien (14 fév.
1663). — *Voy.* ACADEMIE FRANÇAISE, BEVAT.

GISSEY (GERMAIN). 1594—1641.
(HENRY). 1621—1673.

L'abbé de Marolles dit :

• Jessé (*sic*) fut admirable
A former des dessins pour des jeux de balet. »

Dans son livre sur *Paris*, l'abbé cite « Gessé (*sic*)
à côté de Mellan, de Dorigny et d'autres artistes,
que le Roi Louis XIV avait logés au Louvre. Feli-
bien (s^e Entretien) dit : « Bien que Henry Gissey ne
fut pas peintre, il étoit toutefois de l'Acad., parce
qu'il dessinait assez bien et avoit la charge de *Des-
sinateur ord^e du Cabinet du Roy*. » M. Anatole de
Montaignon a travaillé à découvrir Henry Gissey, as-
sez peu connu avant lui, et a publié en 28 pages,
tirées à 100 exemplaires, les résultats de ses re-
cherches. Son écrit intéressant est intitulé : « Henri
de Gissey, de Paris, dessinateur ord^e des plaisirs
et des ballets du Roi, 1608-1673 ». (In-4^o, août
1854.) Les dates 1608 et 1673 qu'on lit dans le
titre de la notice de M. de Montaignon sont, selon
l'auteur, les deux dates extrêmes de l'existence de
Gissey. Quant à la seconde, elle est exacte; la pre-
mière est loin d'avoir ce mérite. — Le samedi,
4 fév. 1673, mourut, au palais des Tuileries, « Mon-
sieur Gessey (*sic*), dessinateur ord^e du Cabinet du
Roy et concierge de son palais des Tuileries » ; — il
fut inhumé « le lendemain dimanche 5^e fevrier ».
(St-Germ. l'Auxer.). En 1674, un service solennel
fut fait en l'église des Augustins Déchaussés par les
soins d'un ami de Gissey, Mathurin Chantoiseau; et
une grande décoration, déployée dans l'église des
Petits-Pères, ajouta beaucoup à l'éclat de cette cé-
rémonie funèbre. Le cénotaphe dressé par Chantoise-
au aux Petits-Pères portait cette inscription lati-
ne : « ... *Henrico Gissey, nobili parisino, palatii
regii custodi, liberatum artium peritia et morum
caudore etiam Lutovico Magno non parum ac-
cepto, et ab intimis et cubiculis familiarit^r assi-
duo...* » M. Anat. de Montaignon s'est cru en droit
de conclure de ces paroles que Henry Gissey étoit
noble et « membre du conseil privé du Roi ». C'est
là une interprétation, d'un texte très-clair, que nous
ne saurions admettre. Le service des fêtes étoit privi-
légié, tout naturellement, dans la maison d'un prince
où jeux, carrousels, spectacles, fêtes de toutes sortes
étoient un nombre des choses importantes, et l'on
pourrait dire sérieuses. Gissey, en sa qualité de
« dessinateur des fêtes », avait très-souvent à sou-
mettre à Sa Maj. des compositions, des modèles de
costumes, des motifs de décorations, et afin que le
cérémonial ne retardât point les communications
entre l'artiste ingénieux et son royal maître, le Roi
avait donné à Henry G. les entrées libres du cabinet
et de la chambre, ce qui autorisait Chantoiseau à le
représenter comme un familier des petits apparte-
ments, ayant des audiences intimes du Monarque.
De là à la condition de « membre du conseil privé »
il y avait loin ! Le conseil privé n'admettait que les
Princes du sang, les Ministres secrets d'Etat et
quelques hauts dignitaires que le Roi honoraît d'une

confiance particulière. Quant à la noblesse préten-
due de Gissey, il faut dire que notre dessinateur
n'avait point été anobli, et qu'il étoit d'extraction
bourgeoise, ce que me démontrent des actes en
foule que j'ai sous les yeux. Il y avait plusieurs Gis-
sey marchands; il y avait un Jean Gissey opérateur.
Celui-là étoit protestant. Quant aux membres de la
famille de Henry, ils signaient tous : Gissey, sans ad-
dition de la particule : « H. Gissey, Michel Gissey,
Guy, Guillaume, J. Bapt. Gissey. » Deux actes nom-
ment Henry : « de Gissay », mais il n'y a rien à
inférer d'une marque de courtoisie qui étoit alors
commune. Le *de* étoit du style de l'époque; bien
des gens le prenaient qui n'avaient la noblesse à
aucun degré; la sacristie le donnait à tout bourgeois
« hupé », comme on disait, aussi bien qu'elle lui
donnait du « noble homme ». Les Registres des an-
ciennes paroisses de Paris portent, à toutes les pages,
des preuves de ce que j'avance.

H. Gissey naquit-il en 1608, ainsi que l'a con-
jecturé M. de Montaignon, trompé par la liste des
Académiciens qui fait mourir Gissey le 4 fév. 1673,
« âgé de 65 ans » ? Non, et on va le voir. Allons au
plus court; l'espace qui m'est mesuré ne me permet
pas les longs préliminaires. — « Germain Gissé (*sic*),
Marie Trambé, *affidati* 25 *februarii* 1618, *des-
ponsi* 3 *februarii* an. 1620. » (Reg. de St-Eust.,
p. 150.) — « Led. jour (11 janvier 1620) promesse
entre Germain Gessey (*sic*) et Marie Trembley, pa-
roiss. St-Eustache. » (St-Germ. l'Auxer.) Pourquoi
un an se passa-t-il entre les fiançailles et les noces
de Germain Gissey et de Marie Du Tremblay ? Je ne
puis le deviner; mais qu'importe? Germain Gissey,
sculpteur, épousant la fille du statuaire Barthélémy
du Tremblay, peut-être un peu son maître, quitta
le quartier de St-Germ. l'Auxer., et alla s'établir
rue des Vieux-Augustins, chez son beau-père. C'est
là que Marie accoucha, le 19 juin 1621, de HENRY,
baptisé le lendemain à St-Eust., tenu par « Henry
de Fourcy, Surintend^t des bâtiments du Roy », et
par « Elisabeth Séguier, fille de Maistre Hiérosme
Séguier, président au g^d conseil, et conseil d'Es-
tat ». Henry Gissey avait donc 52 ans et cinq mois
et non 65 ans quand il mourut. G. Gissey eut six
autres enfants, dont un (9 janv. 1628) fut tenu par
François Bordone; un autre (24 nov. 1630) par Si-
mon Vouet; un troisième (19 juin 1636) par Michel
L'Asne. Marie Gissey, née le 14 mai 1622, épousa
à St-Germ. l'Auxer., le 9 fév. 1660, « Louis Le-
rambert, sculpt. du R. et garde des marbres de
S. M. ». Germain Gissey étoit mort dès longtemps,
car le 4 août 1648, au mariage de sa fille Geneviève,
(née en 1620), avec un horloger lyonnais, Jean Le
Gaigneur, il est dit « defunct Germain Gissey ». Marie
du Tremblay étoit morte aussi. Dans l'acte du 4 août
1648 (Reg. de St-Jean en Grève) figure « Jeanne
Jacquemin, veuve de Pierre Gissey, vivant huissier à
la cour des aides, mère grand de la mariée ». Ger-
main Gissey étoit donc fils de l'huissier Pierre Gissey
et de Jeanne Jacquemin. P. Gissey avait eu de
Jeanne Jacquemin, le 9 août 1594, Germain Gissey,
le père de Henry. (St-Germ. l'Auxer.) — Au ma-
riage de Leraumbert et de Marie Gissey, Henry Gis-
sey est qualifié garde du corps de la Reine. Ainsi,
il étoit tout à la fois militaire et dessinateur, et avoit
la conciergerie des Tuileries. Charles Gissey, frère
de Henry étoit aussi garde du corps de la Reine; il
mourut aux Tuileries, chez son frère, le 9 mai 1670;
Henry et Michel ses frères assistèrent à son enterre-

ment et signèrent l'acte d'inhumation. (St-Germain l'Auxer.) — Henry Gissey mourut célibataire. — L'épithaphe, conservée dans un des Recueils manuscrits de la Bibl. Imp. (Suppl. Fr. 5024, xvi), sous le n° 9480, fait mourir Germain Gissey en 1641 : il faut que ce soit une faute, car le Registre de St-Eust. pour cette année ne porte point l'acte d'inhumation du sculpteur, genre de Bart. du Tremblay. — Ajoutons que Pierre Gissey, père de Germain, eut entre ce fils : *René* (158...), *Jehan* (28 fév. 1603), *René* (15 sept. 1606), *Anne* (10 mars 1609), *Catherine* (7 juillet 1610), *Pierre* (13 fév. 1615); *Marie* et *Générière*, nées avant 1603, mais dont je n'ai pas vu les baptistaires aux Registres de St-Germ. l'Auxer. — Voy. BOURDOX (FR.), BUNEL, LASNE, LERAMBERT, QUILLERIER, TREMBLAY (DU), YVART.

GLOBES. — Voy. CORONELLI.

GOBILLE (PIERRE, GÉDÉON et JEAN). XVII^e siècle.

L'abbé de Marolles classe Pierre Gobille (*sic*) parmi les peintres; les documents que j'ai trouvés le qualifient toujours graveur. — Les Gobille étaient protestants; « Jehan Gobille » était marchand passementier à Paris, où il épousa « Susanne Loison », de qui il eut Pierre, Gédéon et Judith, le premier vers 1616, le second vers 1624, la troisième vers 1615. « Pierre Gobille, graveur », son père étant mort, épousa « Marie Robert » le 25 avril 1641, au temple de Charenton. Il mourut « âgé de 30 ans », et fut enterré au cimetière des Saints-Pères « le mardi 4 juillet 1646 ». Gédéon Gobille, marchand en taille-douce, mourut le 1^{er} septembre 1670, et fut enterré le lendemain, âgé de quarante-six ans. Ses fils, Jean et Gédéon, le premier, « graveur en taille-douce », assistèrent à son inhumation. — Jean Gobille abjura le calvinisme, et Louis XIV, pour le récompenser de cette soumission à ses desirs, lui donna la permission d'élever une boutique d'orfèvrerie. L'orfèvrerie était une profession libre, cependant nul ne pouvait la prendre sans l'autorisation du Roi et de la Cour des monnoies. Dans les lettres « données à Versailles, le 8^e jour d'avril, l'an de grâce 1690 » on lit : « Ayant voulu traiter favorablement Jean Gobille, en faveur de la profession qu'il a faite de la religion C. A. et R., nous luy aurions permis par arrest de nostre conseil du 7 novembre 1689... d'exercer la profession d'orfèvre et de tenir boutique ouverte en nostre bonne ville de Paris... » (Bibl. Imp., Ms. Clair., vol. CCCXXXVII, pièce 152.) — Judith Gobille épousa Abraham Peronnin, et mourut âgée de 57 ans environ, le 15 sept. 1672. A son enterrement assistèrent « Jean Gobille, graveur en taille-douce », son neveu. — On connaît peu d'ouvrages de Pierre Gobille; on cite de lui une *Vie de Jésus-Christ* et une *Sainte Famille* d'après Sébast. Bourdon. On a d'un Jean Gobille une pièce datée de 1659; il est douteux qu'elle soit du fils de Gédéon II, qui ne put pas naître avant 1645 ou 1646, Gédéon I^{er} étant né vers 1624, et n'ayant guère pu se marier avant 1644. Or, en 1646 Jean Gobille, fils de Gédéon II, pouvait avoir seulement quinze ans, et sans doute à cet âge il ne gravait pas encore. Le Jean Gobille qui gravait en 1659 était peut-être un frère de Gédéon II. Auquel des deux Jean Gobille faut-il donner une restauration des Arènes de Nîmes, gravée d'après un dessin de Guillet? Les connaisseurs résoudreont une difficulté pour la solution de laquelle je me récusé.

GODEAU (ANTOINE). ?1603—1672.

Avocat, poète, prêtre, historien, académicien, homme du monde aimable et spirituel, bien reçu dans les ruelles, les salons et les bureaux d'esprit, prêtre respectable, qui commença sa fortune par des vers ingénieux et galants, et dont son biographe latin a dit qu'il était « *pietate, eloquentia, scriptis toto orbe notissimus* », Antoine Godeau naquit à Dreux vers 1603, fit de bonnes études, fut inscrit parmi les avocats au Parlement de Paris, s'exerça à la parole, entra dans l'Église pour monter à la chaire, plut, dit-on, à Richelieu par une paraphrase du *Benedicite*, et eut un siège épiscopal en récompense de son mérite de poète chrétien, et par un jeu de mots qu'on impute à la mémoire du grand Cardinal. Ce siège, celui de Grasse, Godeau ne l'obtint pas cependant sans avoir fait des œuvres plus considérables que cette prière « traduite du latin en français »; les caprices de Richelieu pouvaient tout faire assurément, mais le ministre était homme de bon sens, et il n'eût pas fait un évêque seulement pour placer un bon mot. Godeau n'eut pas « Grasse » à cause du seul *Benedicite*. On ne sait guère aujourd'hui par quels ouvrages il avait commencé, et s'était acquis dans l'Église et au Parnasse une réputation qui l'avait recommandé au monde (*toto orbe*) et au Cardinal. Voici à ce sujet ce qu'il y a de certain. « Le 4 mars 1632, étant avoué en Parlement, demeurant à Paris, rue du Franc Murier, paroisse St-Jean en Grève », il passa chez Demas, notaire, successeur de Chapelain, avec « Toussaint De Bray, marchand libraire, rue St-Jacques, en la maison où « pendait pour enseigne *Les espis meurs* », un acte par lequel il permettait à celui-ci de faire imprimer, vendre et distribuer un livre intitulé : *Paraphrases sur les épîtres de St-Paul aux Corinthiens, Gallates, Ephésiens*, pendant le temps et terme de six ans. Godeau se réservait le droit de faire imprimer, durant ce temps, s'il lui convenait, « la paraphrase de toutes les épîtres de St-Paul en un ou plusieurs tomes », et aussi le « *Discours sur la paraphrase des épîtres de St-Paul* ». La minute de cet acte signé : « Godeau » est chez M. Le Monnyer, notaire, qui garde un assez grand nombre d'actes intéressants pour la biographie de Godeau; et entre autres, deux de 1633, le dernier du 23 déc., où il est dit « avocat et adjudicataire de tous les droits de l'Élection de Rethel, dont il a fait cy devant déclaration au proffit de noble homme Valentin Conrart, Gabriel-Du Mast, etc. » — Le Roi nomma A. Godeau à l'évêché de Grasse, le 21 juin 1636, à la place de Scipion de Villeneuve, mort le 3 mai précédent. Le 8 sept. 1636, Godeau vendit à Jean Camusat, libraire, rue St-Jacques, à la *Toison d'Or*, le droit de faire imprimer et vendre la « Paraphrase de toutes les épîtres de St-Paul et le Discours sur ces épîtres ». L'acte (chez M. Le Monnyer) qualifie le vendeur « conseil du Roy en ses conseils d'Etat et privé, nommé par S. M. à l'évêché de Grasse, dem^{te} en son hostel dans l'isle Notre Dame ». Le 7 mars 1637, le Roi donna à Godeau « tous et chacuns les fruits, revenus et impost de l'évêché de Grasse échuz depuis le décès de feu Messire S. de Villeneuve, et qui seront dus cy après jusqu'à l'obtention (*sic*) des bulles et prise de possession dud. évêché par led. s^r Godeau ». (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. XLII, p. n° 2.) Le 8 juillet 1637, Godeau vendit à Val. Conrart « 277 liv. 15 sols 1 den. de rente perpétuelle ». L'acte (chez

M. Le Mommyer) est signé : « Antoine Godeau, évesque de Grasse », et au-dessous : « Conrart ». Le 10 janv. 1643, Demas enregistra une procuration spéciale donnée à Valent. Conrart, et rédigée par Bapt. de Guigne, notaire à Vence, le 2^e jour de l'année 1642, au nom d'Ant. Godeau, évêque de Grasse, et nommé à l'évêché de Vence. Le 15 juillet 1647, Godeau étant à Paris vendit à ce même Conrart 300 l. de rente. (Arch. de M. Le Mommyer.) Le 22 sept. 1660 il fit une donation à un certain Jean Cavalier. (Arch. de M. Guérin, not.) Le 25 nov. 1653, Godeau se démit de l'évêché de Vence; il mourut cependant à Vence le 21 avril 1672 d'une attaque d'apoplexie, âgé de 67 ans. (*Gallia christiana*). — Le 4 juillet 1645, étant encore évêque de Grasse, bien que nommé depuis 1642 à l'évêché de Vence, Godeau bénit l'union de M. de Montausier avec la belle Julie d'Angennes. Ceci m'amène à dire que Ant. Godeau ne fut que pour un seul madrigal dans la composition de *La Guirlande de Julie*. — *Voy.* ACADEMIE FRANÇAISE, BRÉBIETTE, MONTAUSIER.

GOESBRIANT.

XVII^e siècle.

Orthographe véritable du nom de Guébriant, dont usait au moins Yves de Guébriant, le frère du célèbre Maréchal de France, Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant. Je n'ai point vu la signature du Maréchal; quant à celle de messire Yves, je l'ai trouvée au bas de l'acte de baptême de Françoise-Gabrielle, fille de Simon Des Vignes, m^e de danse, tenue sur les fonts de St-Sulpice, le 24 mars 1677, par « M^e Yves de Goezbriand (*sic*), marquis dud. lieu, et dame Françoise-Gabrielle de Quergnesay, femme dud. marquis ». L'acte est signé : « De Goesbriant, Françoise Gabrielle de Quergnesay, Des vignes ». On voit très-bien comment le Breton Goesbriant, qui se prononçait Guébriant, est devenu Guébriant. L'orthographe française, Guébriant, était usuelle du vivant même du Maréchal, si l'on en juge par le portrait de cet illustre officier, gravé par Montcornet, et dédié par le marchand-artiste au Maréchal, en 1642 ou en 1643, car Jean-Bapt. Budes mourut, dit-on, le 24 nov. de cette dernière année, des suites d'une blessure reçue devant Rothweil, ville du Wurtemberg, qu'il assiégeait et qu'il prit, dernier exploit du général, frappé quand il avait à peine atteint sa quarante et unième année. Le portrait de Montcornet n'est pas le seul que l'on connaisse de Guébriant; Nanteuil en fit un en buste qui nous représente le Maréchal comme un fort joli homme. Nanteuil exécuta ce morceau d'après celui de Montcornet et celui de Grégoire Huret, car il ne put le faire du vivant du Maréchal, étant né seulement douze ou treize ans environ avant le décès de J.-B. Budes. Je n'ai pas besoin de dire que le portrait gravé par R. Nanteuil est une fort bonne chose. J'en dirai autant du portrait équestre gravé par Grégoire Huret. Le Maréchal, comme Vauban, portait sur une des jones, la droite, une large mouche de taffetas noir que n'ont oubliée aucun de ses portraitistes. M. G. Rouget a peint, pour le musée de Versailles, un portrait de Guébriant. La collection des portraits historiques de ce musée ne possède point d'image de la Maréchale de Guébriant. Elle fut cependant célèbre. Ambitieuse, elle se jeta dans les intrigues politiques qui divisèrent la cour sous le ministère de Mazarin. Les biographes de son mari disent qu'elle travailla fort dans l'affaire du bâton qu'elle voulait voir à Guébriant, autant pour

élever le général au premier rang que pour se pouvoir dire Maréchale. Renée du Bec, fille de René du Bec, marquis de Vardes, eut l'honneur d'être nommée Ambassadrice extraordinaire pour remplir une mission dont je parle à l'art. de Ladislas. Montcornet fit son portrait en 1657; en 1651, Michel Lasne avait dessiné d'après nature la Maréchale, et gravé son dessin qu'il avait signé : « M. Asne », comme il en signa quelques autres. Lasne a représenté Renée du Bec en costume religieux, la croix pectorale attachée au corset, costume qu'elle avait pris sans doute dans les premières années de son veuvage. Le cardinal de Retz a parlé des « infidélités de mad. de Guébriant », infidélités de femme politique et de parti, non de femme du monde galant. Elle était peu jolie, grasse et avait la figure lourde, si l'on en croit M^l Lasne. — Le 7 septembre 1650 « dame Renée du Bec, veufue de Messire Jⁿ-Bapt. Budes comte de Guébriant (*sic*), Maréchal de France », tint sur les fonts de St-Sulp. « Jean-Bapt. René, fils de m^e Pierre de Rotrou, conseil^r et maître d'hôtel ord^{re} du Roy ». — *Voy.* LADISLAS, LASNE, LA VALLIÈRE, NANTEUIL.

GOLE (PIERRE = JACOB = CORNEILLE). 1680-84.

« Pierre Gole, ébéniste du Roy », mourut le 27 nov. 1684. Il avait pour fils Jacob et Corneille, celui-ci ébéniste, l'autre graveur en taille-douce. Pierre Gole était protestant et Hollandais; ses fils étaient nés en Hollande. Je vois que Jacob Gole, graveur, assista, le 7 déc. 1680, à l'enterrement de Jean Blondeau, graveur, natif de Sedan, son cousin, décédé le 6. Il signa : « Jacobus Gole ». L'inhumation eut lieu au cimetière protestant des Saints-Pères. On voit par cet acte que Pierre Gole avait épousé une Blondeau, de Sedan. (Registres protestants, Archives du palais de justice.) — *Voy.* GAULTUS.

GOMBERVILLE (MARIN LE ROY, s^{de} de). ?1600-1674.

Poète et bel esprit, qui fut un des premiers lettrés admis à l'Académie française. Il épousa Barbe, fille de Claude Fauveau, « l'un des 12 march^{ds} de vin privilégiés suivant la cour ». De son mariage, il eut au moins cinq enfants : *Philippe-François, Marin II et Marc-Antoine*, dont je n'ai pas vu les baptistaires, *Claude-François* et *Bonaventure*, nés, le premier, rue Frépaut (7 sept. 1622), et baptisé à St-Nicolas des Champs; le second, baptisé à St-Jean en Grève (18 juillet 1627). Le père de Marin I^{er} de Gomberville était Louis Le Roy, s^{de} de La Croix Le Chapitre, qui tint Bonaventure; sa mère se nommait Marie Vallenson; elle fut marraine de Claude-François. — « Marin I^{er} Le Roy de Gomberville mourut en sa maison, rue d'Enfer, paroisse St-Gôme, le 14 juin 1674, et son corps fut transporté, pour y être inhumé, à St-Etienne du Mont. » Cet acte servira à rectifier le *Dict.* de Bouillet qui, par une faute d'impression, fait mourir Gomberville en 1647, et le *Dict. histor. de Paris* (1779), qui prétend que cet académicien fut entré à St-Gervais. Gomberville signa : « Gomberville Le Roy, académicien, le 21 fév. 1656, comme on le voit ci-dessus, p. 17. — « Philippe-Frédéric Le Roy, écuyer, s^{de} de Gomberville, ancien capitaine dans le régim^t de la Couronne et gentilhomme serrant de S. A. M^{te} le duc d'Orléans », mourut « âgé de 82 ans, le 27 mai 1705, dans sa maison, rue de Sèvres ». (Reg. de St-Sulp.) Il était né en 1623, si la déclaration faite à la sacristie le fut d'après de bonnes informations. — Marc-Antoine Le Roy de G. épousa Anne Jouvin, et en eut *Anne*, baptisée à St-Eust. le

18 avril 1680. Il demeurait alors rue Montorgueil, et signait « Le Roy de Gomberuille ».

GONDI (des).

Voici l'indication de quelques actes qui peuvent intéresser les historiens de cette famille illustre : « Le mercredi 25 mai 1580, fut baptisé Philippe, fils de Albert de Gondy, comte, doyen, baron dud. lieu, Mareschal de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy et Général des galères de Sa Majesté, et de dame Claude-Katherine de Clermont, dans la chapelle du logis de madame de Dampierre, par le curé de St-Germ. l'Auxer., dont ont été les parrains, révérend père en Dieu Pierre de Gondy, évêque de Paris, conseil^r du Roy en son conseil privé, et chancelier et surintendant de la maison de la Roye Elisabeth, douairière de France, et Philippes de Strozcy (*sic* ^{pr} Strozzi), chevalier de l'ordre du Roy et de l'ordre du St-Esprit, couronnel général de l'infanterie française ; la marraine damoiselle Madaline (*sic*) Bourdelle, l'une des filles de la Royne, mère du Roy. » — Le 21 mai 1601, Anne, fille de « Messire Hierosme de Gondy, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté et chevalier d'honneur de la Royne », épousa « Charles de Maupas, baron du Tour ». Le même jour, à la même messe, « Marie de Gondy, sœur d'Anne », épousa « noble homme Léonor de Pisseleu, seign^r de Hellyn ». La double cérémonie eut lieu à l'église « Monsieur St-Cloud ». (St-Sulpice.) — Henri de Gondy, évêque de Paris, baptisa, le 24 juin 1613, trois sauvages, venus du Brésil, avec M. François de Rasilly. — Le mardi, 2 avril précédent, il avait donné le baptême, sur les fonts de St-Eust., à Louis d'Espigny, de St-Luc. — Le 30 mars 1618, Pierre de Gondy, comte de Joigny, Général des galères de France, fut parrain, à St-Eust., d'un fils de « Christophe Cadot, brodeur et valet de chambre du Roy, demeurant rue du Boulloir ». — Le 14 déc. 1616, « dame Françoise-Marguerite de Silly, femme de messire Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny et Général des galères de France en la mer du Levant », fut marraine, à St-Eust., d'une fille de « Pierre d'Hanin-gues, s^r de Seïnamin, écuyer ord. de la grande écurie du Roy, et huissier de ses ordres ». La même dame avait tenu sur les fonts de St-Eust., le 8 janv. 1617, « Françoise, fille de Christophe Cadot, brodeur du Roy, rue des Petits-Champs ». — Le 12 mars 1626, le Roi, étant à Tours, accorda à Pierre de Gondy, fils aîné de Philippe-Emmanuel, comte de Joigny, la survivance de la charge de « Général des galères de France et Lieutenant général de Sa Majesté es-mers du Levant » que tenait son père. (Vieilles Arch. de la guerre, vol. 13, pièce 33.) — M. Fourelly, notaire à Paris, garde les minutes d'actes passés en juin 1633, par Charles-Emmanuel de Gondy, et, à la même date, des actes au nom de Henri-Pierre de Gondy. — Les archives de l'étude de M. Le Monnier possèdent un acte du 13 mai 1633, au nom d'« Hypolite de Gondy, veuve de Léonor de la Magdeleine, marquis de Raigny, demeurant ordinairement aud. lieu de Raigny, pays de Bourgogne, de présent en son hostel, faubourg St-Honoré ». Dans les mêmes archives, sont une quittance de 1500 livres donnée le 21 janv. 1648, par « Claude-Marguerite de Gondy, marquise de Piennes et de Maignelay, veuve de Florimond d'Alluin », à « Charles de Schomberg, duc d'Alluin » ;

et un acte du 22 janvier, signé de la même dame, dans lequel est mentionné « messire Henri de Schomberg, cheualier des ordres du Roy, Mareschal de France, père du duc d'Alluin ». — Jean-François de Gondy, « premier archevêque de Paris », bénit, le 26 mai 1643, à Meudon, l'union de Marguerite de Lorraine avec Gaston d'Orléans, Monsieur, frère du Roi. — Le 4 août 1644 « Messire Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris », assista au mariage de mad. de Sévigné, et signa l'acte comme témoin. (St-Gervais.) — Les archives de l'étude de M. Poutmet, notaire, gardent deux actes au nom de Pierre de Gondy (2 et 3 sept. 1653). — M. Guérin, not., garde de Jean-Frang.-Paul de Gondy trois actes, 6 janvier 1649, 30 janvier de la même année, 16 oct. 1649; celui-ci est commun au coadjuteur, à Pierre de Gondy et à son épouse. Le même notaire a la minute d'un acte de Philippe-Emmanuel de Gondy (14 août 1651). — Chez M. Roquebert, notaire, est conservé l'acte d'une vente faite par le cardinal de Retz, à une Mad. Couturier, le 22 sept. 1664. — M. Le Monnier, not., a, dans ses vieilles minutes, l'acte du don fait le 11 février 1684, par François Mèglat, écuyer, sieur de Farcins en Dombes, de tous ses biens à son petit-neveu « Pierre-Paul-Ferdinand de Gondy, seigneur de La Brosse », qui signait en toutes lettres « Pierre-Paul-Ferdinand de Gondy ». Ce Gondy manque à la généalogie donnée par le P. Anselme, t. III aussi bien que Charles-Emmanuel et Henri-Pierre, que j'ai cités plus haut. Ajoutons que, par une erreur typographique fâcheuse, les auteurs de l'*Hist. gènéal.* reportent à l'année 1626 le brevet du *doux* mars 1616 relatif à Pierre de Gondy. La copie de ce brevet, d'une écriture contemporaine du fait qu'il consacre, ne laisse aucun doute quant à sa date. Il faut donc rectifier en ce point le Père Anselme, réformer aussi le Père Fournier qui, dans son *Hydrographie* (in-fol., 1843, p. 336), dit : « le six de mars 1617, le Roi Louis XIII accorda la survivance de Général des galères de France, etc. » — Pierre de Gondy, né en 1606, n'avait que quatorze ans quand son père se démit en sa faveur de la charge importante de Général des galères, s'en réservant toutefois la survivance. — Parmi les Gondi, je dois citer « Charles-Antoine de Gondy, envoyé extraordinaire du grand-duc de Toscane », qui, le 22 juin 1681, tint sur les fonts de baptême un des enfants du comédien Zannotti, et signa ce jour-là : « Charles-Antoine, abbé de Gondy. » — Dans une suite de portraits, Claude Dullas grava plusieurs des Gondi. — Voy. ALLEMAGNE, HÉRAULT, LA GRANGE, LESDIGUIÈRES, LORRAINE, POERSON, PONT DE COURLAY, RETZ, SÉVIGNÉ, TOPIXAMBAS.

GONTAUT-BIRON (quelques).

Charles Gontaut, baron de Biron, qualifié, en 1590, « l'un des mareschaux des camps et armées de Sa Maj. » ; en 1591, « mareschal général de camp de l'armée du Roy » ; en 1593, « mareschal des camps et armées du Roy et Admiral de France » ; en 1595, « Mareschal de France et mareschal général des camps et armées de St Maj. », comme mareschal général de camp, recevait 333 écus et un tiers d'écu par mois. (Vieil. Arch. de la guerre, vol. n° 13, pièce 8.) Charles de Biron avait été élevé à la dignité d'Amiral en 1592, par Henri IV. On sait quelle fut la fin de la carrière brillante parcourue par celui

qui, longtemps l'ami du Roi, conspira contre lui et paya de sa tête, en 1602, un crime que le Béarnais aurait pardonné au coupable s'il l'eût avoué. — M. Fouchy, notaire à Paris, garde parmi ses vieilles minutes, celle d'un « traité de charge » conclu en septembre 1647, par François de Gontaut et Pierre Guyon. — Dans son vieux minutier, M. Le Monnyer conserve quatre actes passés au nom de Gontaut; 1^o 11 et 12 sept. 1634. « Actes de Jean de Gontaut, seig^r de Biron, conseiller du R., mar^l des camps et armées de Sa Maj., demeurant ordinairement en sa maison seigneuriale de Biron, pays de Périgord, de présent à Paris, logé rue des Deux-Ecus, paroisse St-Eustache ». Jean de Gontaut signait : « Biron ». 2^o Acte passé le 16 déc. 1661, par Louise de Gontaut, dame de Busaulieu et de Moigny en partie, veuve de Blaise Méliand, seig^r de Brimande, conseil^r du R. et procureur général au Parlem^t de Paris. 3^o Acte du 27 nov. 1670, signé : « Lansac de Gontaut », et passé par Barthélemy de Gontaut de St-Geniez, marquis de Lansac, demeurant ordinairement au château de Lansac. — François de Gontaut de Biron épousa Elisabeth de Cossé, et je vois que, le vendredi 30 mai 1654, il fit baptiser, dans la chapelle du Louvre, *Louis*, qui avait été ondoyé par le curé de St-Michel, à Biron en Gascogne. Cet enfant fut tenu par « le Roi Louis quatorziesme du nom, Roi de France et de Navarre », et par « Marie de Cossé, épouse de M^{re} Charles de La Porte, duc de La Meilleray ». (St-Germ. l'Auxer.) — Le 12 août 1663, bapt. à St-Paul de « Louise, née au mois de janvier 1655, fille des mêmes, tenue par « Timoléon de Cossé, ch^r des ordres du R., grand pannetier de France », et par « dame Louise de Crucol (*sic*), marquise de St-Simon.

On a imprimé, dans ces derniers temps (1858), et, pour toutes sortes de raisons, la publication en a été fâcheuse, un mauvais livre : les *Mémoires* d'Armand-Louis de Gontaut de Biron, qui eut successivement les titres de duc de Gontaut, duc de Lauzun — bien qu'il ne fût pas des Nompur — et de duc de Biron. Cet autre Faublas qui n'a point en beau ni lui, ni les femmes de son temps, était fils de Charles-Antoine, marquis de Gontaut de Biron, maréchal de camp, et de dame Antoinette-Eustachie de Crozat du Chastel. Il naquit rue de Richelieu, et fut baptisé à St-Eust. le 13 avril 1747, tenu par Charles-Armand de Gontaut, duc, pair, et premier Maréchal de France, etc. (St-Eust.) Ant.-Eustachie Crozat, « âgée de 19 ans et six mois », mourut le 16 avril 1647, et fut inhumée le 18 à St-Eust. On maria presque enfant « Armand-Louis de Gontaut de Biron, duc de Gontaut; ce fut le mardi 4 fév. 1766; il avait dix-neuf ans et deux mois. Il épousa, à St-Eustache, la femme qu'il devait n'aimer jamais et rendre toujours si malheureuse, « Amélie de Boufflers, âgée de 15 ans, née le 5 mai 1751 (St-Eust.), fille de Charles-Joseph, duc de Boufflers, noble Génois », et de Marie-Philippine-Thérèse de Montmorency. Le mariage eut lieu dans la chapelle de Mad. la duchesse de Luxembourg, rue St-Marc. La vie du duc de Lauzun est connue, grâce à ses propres révélations. Aussi brave officier que libertin, il servit bien; à la Révolution, il se rangea du parti des réformes contre la cour, comme l'honnête duc de La Rochefoucault; il commanda les armées de la République, mais inspira des défiances à la Montagne, qui le fit décréter d'accusation, condamner à mort et exécuter : « Du 20 nivôse (9 janvier) 1794,

Pan second de la Rép., acte de décès d'Armand-Louis Biron du onze (31 déc. 1793) de ce mois, profession : commandant en chef des armées de la Rép., âgé de 46 ans, natif de Paris, y domicilié rue des Piques et à Montrouge ». (Signé Deltroit.) (Reg. de la municipalité.) La duchesse de Biron, bien innocente assurément, et ennemie peu dangereuse de l'ordre nouvellement établi, ne fut pas plus épargnée que son époux; elle fut condamnée et exécutée le 27 juin 1794 (9 messidor an II) : « Du 17 messidor (4 juillet), acte de décès d'Amélie Boufflers, du 9 de ce mois, âgée de 43 ans, native de Paris, y demeurant rue de Lille, veuve du ci-devant duc de Biron... » (Reg. cité.) — Voy. BIRON, BRULEMENT.

GONZAGUE. — Voy. BAVIÈRE, LADISLAS.

GORJU (BERTRAND HARDOUIN ou HARDUIN DE ST-JACQUES, dit au théâtre : GUILLOT).

1600—1648.

Grand, maigre, osseux, portant le plus singulièrement du monde un nez qui s'allongeait sans mesure, sur une bouche largement ouverte et entre deux yeux d'émerillon, couverts à demi par d'énormes sourcils; vêtu de noir de la tête aux pieds; le chef coiffé d'un bonnet étrange; ses jambes cachées dans des bas de chausse trop larges; le dos chargé d'une houppelande courte que bordait une chose sans nom, ayant la prétention d'être ou d'avoir été une fourrure; gai à la folie avec un air d'enterrement; improvisateur spirituel et hardi; railleur d'autant plus impitoyable des médecins, qu'il avait commencé par pratiquer la médecine et qu'il avait vécu d'abord dans une maison remplie de membres de la Faculté, et ensuite avec les opérateurs, qui, eux aussi, tranchaient de l'Hippocrate et du Galien; bouffon quelquefois raisonnable, mais rarement délicat, tel fut cet homme qui, au commencement du xvi^e siècle, partagea la royauté de la farce avec deux héros de l'hôtel de Bourgogne, balança Tabarin et fit oublier Gros-Guillaume, ce tonneau humain, cette outre de chair, d'où la grasse plaisanterie s'échappait, comme d'une cuve le vin qui bout, comme d'un broc ventru la mousse piquante de la bière. Le Blond, graveur et, je pense, aussi éditeur d'une collection de portraits en pied de comédiens, a reproduit, d'après J. Falck, la figure grotesque de Guillot-Gorju dans son costume de docteur ridicule. — Sauval n'a rien su de Bertrand Hardouin ni de sa famille; les historiens du théâtre qui sont venus après Sauval ont dit que, vers l'année 1642, le comédien, emporté par son inconscience naturelle, descendit du théâtre et alla porter ses plantes et sa science médicale à Melun, où l'enfermi le gagna bientôt. Ils ont ajouté qu'il revint à Paris et se logea en face de l'hôtel de Bourgogne, où il mourut en 1648. Quant à la date précise de son décès, les biographes ne l'ont point connue. « Du dimanche 5^e juillet 1648, Conroy de 52 » (prêtres) « vespres et les 4 » (porteurs) « pour feu Monsieur de St-Jacques, vivant, docteur en médecine, demeurant rue Montorgueille (*sic*), enterré aux Innocents. » Le *Dictionnaire historique* de Paris, par Hurtaut et Magny (1779), dit que Guillot-Gorju mourut âgé d'environ cinquante ans. Si cette assertion était fondée, Bertrand Hardouin de St-Jacques serait né en 1594. Or, Bertrand Hardouin naquit le 31 août 1600, à six heures du matin, et fut baptisé le même jour, fils de Philippe Hardouin de St-Jacques, docteur régent de la faculté de mé-

decine de Paris, et de Geneviève Drouet, sa seconde femme. (St-Germ. l'Auxer.) Guillot Gorju avait donc seulement 48 ans lorsqu'il passa de vie à trépas. — Philippe Hardouin, que n'ont point connu les historiens du théâtre français, eut au moins 7 enfants de ses deux mariages. D'abord, de Catherine Gervais, qu'il épousa le 14 déc. 1586 (St-Germ. l'Auxer.), *Marie* (18 août 1588), une seconde *Marie*, tenue par la Maréchale de Joyeuse (18 août 1589), et *Gabriel* (3 nov. 1592). Philip. Hard. épousa sa seconde femme, Geneviève Drouet, à Ste-Opportune le 30 août 1594 et eut d'elle *François* (5 sept. 1596), *Joseph* (24 juin 1597), *Philippe II* (30 juin 1598) et *Bertrand*, le dernier de ses enfants qui me sont connus. — Philip. Hard. 1^{er} avait un frère cadet, Gabriel Hardouin de St-Jacques, qui fut médecin ordinaire de la Reine-mère et doyen de la Faculté de médecine de Paris. Il épousa Marie Le Breton, qui lui donna trois enfants (14 mars 1622, 13 août 1623, 23 août 1626; Reg. de St-Merri). — Le frère de Bertrand, Philippe II, né en 1598, fut médecin comme son père et son oncle. Il épousa, à St-Merri, en 1628, Anne de Caul, dont il eut trois enfants (3 oct. 1629, 30 déc. 1634, 25 oct. 1636; Reg. de St-Merri).

Des enfants de Philippe II et de Gabriel Hardouin de St-Jacques, aucun n'eut pour répondant à l'église ni Bertrand, ni la femme de Guillot-Gorju. Le bouffon était mal avec sa famille; les médecins n'avaient probablement pas un frère qui amusait le populaire à l'hôtel de Bourgogne, empruntant une partie de son comique aux termes barbares de la médecine, dont Guillot-Gorju se plaisait à débiter la nomenclature à ses auditeurs en l'accompagnant des *lazzi* les plus « cocasses ». Je n'ai pu savoir quand et où se maria Bertrand Hardouin; j'ai vainement cherché l'acte de son union avec une femme qui ne m'est connue que par le baptistaire d'un des enfants de Montfleury, baptisé en 1639, ayant pour marraine « Gabrielle Messier, femme d'Adam (*sic* pour Hardouin) de St-Jacques ». Le vicaire de St-Sauveur qui, ayant mal entendu le nom de Hardouin, écrivit « Adam », n'entendit pas mieux celui de Gabrielle Le Messier, et il écrivit seulement « Messier ». Gabrielle était à n'en pas douter une sœur de Pierre Le Messier, comédien à l'hôtel de Bourgogne sous le nom de « Bellerose ». Je ne vois point que Guillot-Gorju ait eu des enfants. — *Voy.* BELLEROSE, MONTFLEURY ET TABARIN.

GOUGEON (PAUL-JOSEPH). ? — 1690.

Paul-Joseph Gougeon, s^r de La Baronnière, est qualifié « *Peintre du Roy* » dans cinq actes de baptême : 27 juin 1666, 29 avril 1669, 24 août 1674 (dans celui-là il est dit : « Paul Gougeon, s^r de La Baronnière »), 2 août 1675, 6 nov. 1676. Les quatre premiers de ces baptistaires sont aux registres de St-Hippolyte, le cinquième se lit au registre de St-Paul. St-Paul fut la dernière paroisse de P.-Jos. Gougeon, qui habitait rue des Jardins. Il épousa Jeanne Bertin et en eut plusieurs enfants. J'ai trouvé les baptistaires de trois d'entre eux, mais je ne sais où naquirent sa fille, *Jeanne*, qui, le 4 mai 1664, épousa Domenico Cucci, et *Paul*, que je vois qualifié : « *peintre des bâtiments du Roy* » au baptême de Marie-Catherine Chauveau (18 janv. 1692). Les trois enfants de P.-J. Gougeon, qui, par parenthèse, est presque toujours nommé Paul et non : Paul-Joseph, sont : 1^o *Charles* (21 janv. 1650,

St-Paul); 2^o *Magdeleine* (18 avril 1655); 3^o une autre *Magdeleine* (16 sept. 1657), ayant pour parrain *Paul Gougeon*, son frère, et pour marraine *Jeanne Gougeon*, sa sœur. P.-J. Gougeon avait une sœur, *Jeanne*, qui épousa « M. de La Prévotière, capitaine des gardes ». Il mourut en 1690 : « Le 16 (décembre 1690) Paul Gougeon, peintre, est décédé rue St-Antoine, à 2 heures du matin, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de l'église St-Paul, sa paroisse, le 17 dudict mois. (Signé :) P. Gougeon ». — *Voy.* CAFFIERT, CUCCI.

GOURNAY (MARIE LEJARS DE). ? 1566-1645.

Cette femme, l'amie et l'éditeur de Michel Montaigne, mourut le jeudi 13 juillet 1645 : « Du » vendredy 14, connoy du cœur (*sic*) et les 4 porteurs, et messe pour defuncte Mademoiselle » Marie Jars de Gournay, vivante fille de Monsieur » Jars, demeurant rue St-Honoré à l'opposite de » l'Oratoire, inhumée en nostre église. » (St-Eust.)

GOURVILLE (JEAN HERAULD DE). 1625-1703.
(FRANÇOIS). ? 1655-1718.

« Je suis né à la Rochefoucauld le 11 juil. 1625 », dit J. Hérauld de Gourville au commencement de ses *Mémoires*; cette affirmation sert à réformer l'assertion de l'auteur anonyme de l'*Histoire des hommes illustres de la France* (Paris, au v; vieux style 1797), qui dit que Gourville naquit le 21 mai 1625. — « Gourville mourut en ce temps-ci, à quatre-vingt-quatre ou cinq ans, dans l'hôtel de Gondé où il avoit esté le maistre toute sa vie ». St-Simon se trompe ici sur l'âge de J. Hérauld, qui n'avait que 77 ans et 11 mois lorsqu'il mourut, le 14 juin 1703, accablé d'infirmités et dès longtemps condamné à la retraite par la douleur. Il y avait justement un an que Gourville avait commencé la rédaction de ses curieux mémoires lorsqu'il succomba : « Le quinzième jour de 1703, a esté fait le convoi et enterrement de Messire Jean Hérauld de Gourville, conseiller du Roi en ses conseils, Surintendant des maisons et affaires de S. A. S. Monseig^r le Prince, âgé de soixante et dix-huit ans, décédé le jour précédent, rue de Gondé au pavillon dud. hôtel; et y ont assisté Messire François Hérauld de Gourville, cy-devant conseiller au parlement de Metz et enuoyé extraordinaire de Sa Majesté en Allemagne, son neveu. (Signé :) F. Hérauld de Gourville ». (St-Sulp.) — Le François Hérauld qui figure dans cet acte est un de ces parents de Gourville que St-Simon traite si lestement quand il dit : « Il n'avoit point d'enfant, mais des neveux et des nièces qu'on ne voyoit point, hors un neveu, qui même se produisit peu, qui furent ses héritiers et qui sont demeurés dans l'obscurité. » Celui des neveux en faveur duquel St-Simon daigne faire une obligeante exception est justement François Hérauld. S'il se produisit peu dans le monde et à la cour, il ne vécut cependant pas tout à fait obscur; on voit qu'il fut conseiller au parlement de Metz et que le Roi lui confia une mission extraordinaire en Allemagne, ce qui dut le mettre en vue. Il était d'ailleurs un des familiers de la maison de Ninon, où l'avait présenté son oncle; il continua à voir M^{lle} de Lenclos après la mort de Gourville, et je l'ai trouvé, le 17 oct. 1705, à la sacristie de St-Paul, signant, comme témoin, l'acte du décès d'Anne de Lenclos. François Hérauld de Gourville décéda, rue de Grenelle-St-Germain, le 5 mars

1718, âgé de 63 ans, et fut enterré le lendemain à St-Sulpice. — *Voy.* LEXCLOS, WATTEL.

GOUSSÉ (THOMAS). 1627—1658.

Ce peintre, qui fut l'ami, le beau-frère, le collaborateur de Le Sueur et dont le nom est écrit par les biographes du grand Eustache : Gousset, Goussay et même Goullay, naquit à Paris, le 3 janvier 1627, à 10 h. du matin, place Maubert, de « Jean Goussé, marchand épiciier, et de Noelle Roze sa femme » ; il fut baptisé le « lundy 4^e jour de janvier ». (St-Ét. du Mont.) Thomas Goussé mourut, âgé de 31 ans, le 4 janvier 1658, chez son frère, épiciier place Maubert. Outre ce frère, né le 12 sept. 1621 et baptisé le même jour sous le nom de *Nicolas*, ayant pour parrain Nicolas Roze, marchand épiciier, son grand-père, Th. Goussé eut deux sœurs : *Marguerite*, née le 20 mars 1629 et baptisée le 22, et *Geneviève*, née le 28 février 1625 et baptisée le 1^{er} mars, ayant pour parrain Claude Roze, marchand apothicaire, son grand-oncle maternel. C'est Geneviève Goussé qui épousa Eustache Le Sueur. Dezallier d'Argenville dit, p. 234 de son *Voyage pictoresque de Paris* (in-12, 1749), que le tableau qu'on voyait dans St-Gervais, représentant le martyre de ce saint, était de la main de Thomas Goussé, qui l'avait exécuté d'après une esquisse de Le Sueur. A ce propos, le savant amateur, qui nomme l'auxiliaire d'Eustache Le Sueur : Thomas *Goullay*, dit : « C'est ainsi qu'il faut l'appeler et non *Goussé*, comme quelques auteurs ». Les actes et la signature de Goussé que je connais démentent cette affirmation qui a égaré quelques écrivains. D'Argenville croyait savoir que Goussé était auteur en partie de quatre des tableaux de l'Histoire de St-Bruno, que Le Sueur aurait seulement retouchés. Je serais fort tenté d'attribuer à Goussé les copies excellentes de sept des St-Bruno de Le Sueur, qui sont aujourd'hui dans l'église de Châtenay, près de Secaux. — *Voy.* LE SUEUR.

GOUTTES D'ANGLETERRE.

XVII^e et XVIII^e siècles.

« Adorons la Providence... Souffrons en paix et espérons. » Ces paroles firent sur l'âme de l'Ingénu l'effet des gouttes d'Angleterre, qui rappellent un mourant à la vie et lui font entr'ouvrir des yeux étonnés. (Voltaire, *l'Ingénu*, chap. X.) On ne sait plus quelle était la composition de cette liqueur, dont on prenait quelques gouttes dans les cas d'apoplexie, de paralysies, de vertiges, etc. On l'ignorerait déjà, au milieu du xviii^e siècle, lorsque Nicolas Lemery donnait sa *Pharmacie universelle*, dont la 2^{me} édition parut en 1764 (2 vol. in-4^o). Certains apothicaires, contemporains de Lemery, pensaient que la liqueur anglaise, recommandée par les médecins pendant le règne de Louis XIV, pouvait bien n'être autre chose que l'*Elixir* anti-épileptique dont la formule se trouve p. 960, t. II, de la *Pharmacie* de X. Lemery. Cette formule est curieuse : « Esprit d'opium, *Esprit de tête humaine*, mêlés par parties égales. » Quand on manquait d'Esprit, tiré du crâne humain, on pouvait le remplacer par de l'Esprit de corne de cerf ou de l'Esprit de vipère. Les chimistes modernes ne croient pas qu'un crâne humain, infusé dans de l'alcool, puisse donner une liqueur douée d'une vertu quelconque ; aussi, l'*Elixir* anti-épileptique est-il passé de mode, comme tous les *Remèdes secrets* publiés en un gros volume

in-12, par Liebaux (1573), volume¹ qui contient des recettes d'un *Codex* empirique très-curieux et très-amusant, où figure entre autres spécifiques l'*Eau de fiente d'homme rouge* ou *rousseau* (!), p. 37, excellente pour éclaircir la vue, guérir les taies, et, prise à l'intérieur, souveraine dans les apoplexies, les pleurésies, les paralysies, etc. Aujourd'hui, l'on a l'Eau de mélisse des Carmes et l'Eau des jacobins de Rouen, dont la mode passera à son tour, et qui seront remplacées par des liqueurs d'un effet non moins infallible.

GRAINCOURT (ANTOINE-NOËL-BENOÎT).

1748—1823.

« Les hommes illustres de la marine française, leurs actions mémorables et leurs portraits, par M. Graincourt, peintre et pensionnaire de S. E. Monseigneur le cardinal de Luynes. » Ce volume très-connu est composé de deux parties, réunies par une même pagination. Le privilège accordé par le Roi à Graincourt est du 30 déc. 1779 ; le titre du livre porte la date : M. DCC. LXXX, et, au bas de la dernière page du volume, on lit : « De l'imprimerie de L. Jorry, rue de la Huchette, 1781. » Graincourt n'était pas un grand écrivain, mais il n'avait pas la prétention de l'être. « Heureux, dit-il, si ma plume exercée davantage, eût pu exprimer mieux le sentiment de mon cœur ! C'est payer sa dette à la patrie que d'employer pour elle les talents que la nature nous a départis, quelque faibles qu'ils puissent être. » Cette déclaration est modeste et commande l'indulgence ; d'ailleurs, l'ouvrage de Graincourt, je le préfère, quant à moi, avec sa naïveté, à ceux des historiens de seconde main et des compilateurs prétentieux et sans vergogne, qui l'ont mis largement à contribution pour leurs livres si médiocres et pourtant si vantés par les ignorants. — Dessinateur et peintre, Graincourt n'a pas mérité que la critique lui assignât un rang parmi les artistes ses contemporains. Son dessin est lourd, sans caractère, sans esprit ; sa couleur est vulgaire, ou plutôt sa peinture est sans couleur. Son pinceau, sans énergie et sans finesse, semble tout à fait étranger à l'art délicat du modelé. Je n'insisterais pas, si une bonne fortune étrange ne lui était pas arrivée après sa mort, quand déjà un incroyable bonheur l'avait favorisé de son vivant. Je m'explique. Lorsque Graincourt eut achevé son travail de dessinateur et d'écrivain, pour ses *Hommes illustres*, et pendant que François Hubert terminait les planches où il reproduisait les portraits des dix-sept grands marins qui devaient orner l'ouvrage de l'historien-peintre, celui-ci, qui n'entrevoit pas le succès dans la carrière de la grande peinture, où il était entré sous les ailes de Doyen et de Pierre, professeurs, qui avaient fait à un pauvre élève ; celui-ci, dis-je, conçut un projet dans lequel il persista plus tard, d'autant plus que son volume, présenté au Roi qui l'accueillit avec bonté, fut accueilli avec faveur par M. de Sartine et réussit très-bien auprès du public et des officiers de marine. Ce projet n'était pas sans grandeur, et eût suffi à la gloire de l'artiste, s'il avait eu la main assez habile pour l'exécuter en maître. Graincourt proposa au ministre de faire, pour la décoration du Dépôt de la marine, à Versailles, une série de quarante portraits (grandeur de nature), représentant

¹ De 297 pages, avec tables et figures grossières gravées sur bois.

dix-neuf Ministres, six Amiraux de France et quatorze marins français des plus célèbres, parmi lesquels les Maréchaux de Vivonne, de Tourville, de Château-Remault, d'Estrées et de Coëtlogon. M. de Sartine agréa cette proposition, et, comme il fallait qu'elle parût venir d'en haut et non d'en bas, *ordonna* à Graincourt de peindre les quarante hommes dont il lui présentait la liste; décidant que chaque portrait, encadré dans une bordure sculptée et dorée, serait payé cent livres à l'artiste et qu'on ajournerait à ce prix quatorze livres pour l'inscription à placer au bas de chaque portrait, inscription qui devait contenir une courte biographie du personnage représenté. Le marché était assez peu profitable à Graincourt; mais, se sentant peintre médiocre, il n'avait pas le droit de se montrer exigeant. Graincourt se mit à l'œuvre. Le 27 février 1781, il reçut un à-compte de 1500 l.; le 10 août 1782, on lui donna la somme de 2,024 l., et celui qui le fit payer adressa cette note au Maréchal: « On observe (*sic*) qu'à la fin de l'exécution de cette collection, il sera représenté au ministre les peines et soins qu'ont occasionnés, à M. de Graincourt, les démarches qu'il a faites tant pour se procurer les tableaux originaux, que les renseignements dont il a eu besoin pour la composition des inscriptions, pour y avoir tel égard qu'il lui plaira. »

Graincourt ne put achever son œuvre. Le gouvernement républicain dut, tout naturellement, penser que l'argent de la marine pouvait avoir un emploi meilleur; il supprima le fonds destiné à la collection, qui comprenait alors trente-trois portraits. Ces peintures ne restèrent point au Dépôt de la marine; le district de Versailles les fit enlever par des commissaires. La marine ne voulait pas perdre les portraits qui avaient fait partie du mobilier des Archives; le chef de ce dépôt, M. Villet, demanda à la Commission de la marine et des colonies l'autorisation de les réclamer au district de Versailles, et le président de cette Commission lui répondit, le 29 messidor an III (16 juillet 1795): « Je ne vois nul inconvénient, citoyen, à ce que vous réclamiez les portraits des marins, illustrés par des exploits guerriers, dont la commission des arts de Versailles s'était provisoirement nantie, pour effacer les décorations militaires » (ce qu'elle ne fit pas). « Il me paraît convenable que ces monuments de gloire nationale appartiennent à la portion de la force publique qui en a fourni les sujets. Je vous autorise à faire cette réclamation. » (Arch. de la Mar.)

Après être restés longtemps ensevelis dans les greniers du Louvre, les tableaux de Graincourt ont eu l'honneur insigne d'être transportés au musée de Versailles, où ils figurent, non pas tous.

M. Henri Dussevel, dans le supplément de la Biographie des hommes célèbres du département de la Somme (Amiens, 1838), a consacré quelques lignes à Graincourt. Il dit que Antoine-Noël-Benoît naquit à Corbie le 17 mars 1748; il ne dit pas où il décéda. Ce fut à Champeaux, près Guignes, départ. de Seine-et-Marne, et le 26 déc. 1823. (Communication de M. le maire de Champeaux, 12 déc. 1857.)

GRAMONT (ANTOINE V, duc de).

En 1694, il était gouverneur de Bayonne. Ses lettres au Ministre de la marine le font connaître comme un homme qui plaisait avec esprit, citait Scarron à l'occasion et ne craignait pas d'entretenir

Pontchartrain de choses fort étrangères au service de la mer et du port. Ainsi, le 19 déc. il écrivait au Secrétaire d'Etat la lettre suivante, que je dégage de l'orthographe un peu téméraire du noble duc :

« Après vous avoir entretenu, Monsieur, de matières de commerce et de choses sérieuses, je vais en traiter une qui vous paraîtra singulière et dont peut-être vous serez bien aise de faire lecture au Roy — Je débiterai donc par vous dire en premier lieu que, naturellement, je ne suis bien confiant ni crétule en fait de sorciers et de maléfices; je crois mesme vous connoître assez pour estre persuadé que vous me donnez encore « quinze et bisque » en pareil cas : voici le fait en peu de paroles. Une des plus jolies femmes de Bayonne, mariée à un des principaux bourgeois de cette ville, est ensorcelée, à ce qu'on prétend, par une rivale qui vouloit occuper sa place. Il y a huit jours que cette femme est dans un estat affreux, et que les médecins n'en cognoissent point la cause et avouent qu'il faut qu'il y ait quelque chose de surnaturel. Estant à bout de leur rôle, ils conclurent qu'il y avoit du sortilège dans le fait de la malade, pour cet effet qu'il falloit avoir recours à l'exorcisme et à la vertu spécifique de l'eau bénite, et des paroles sacramentelles du prestre. Il y a deux jours qu'on envoya chercher un jacobin qui est icy prédicateur et homme de très-bon esprit; il fut chez la malade qu'il trouva dans un estat assez tranquille. Sitost qu'il eut prononcé les paroles ordinaires et jeté de l'eau bénite, elle devint furieuse et dans un estat surnaturel, et souffrant des douleurs si horribles qu'on fut obligé de faire retirer le jacobin. A mesure qu'il s'éloignoit d'elle, ses convulsions s'apaisèrent. Toutes les fois qu'il est entré dans la maison et au bas du degré, elle l'a toujours senti venir, et les mesmes douleurs et convulsions l'ont reprise, sans qu'il fut question d'exorcisme, ni de le voir dans la chambre. — Comme cette aventure a fait un grand bruit à Bayonne, j'en suis averti hier, et la curiosité me prit, pour voir s'il n'y auroit point de la matassine dans tout ce qui se passoit, d'envoyer chercher le jacobin et de lui demander moi-mesme si tout ce qui m'estoit revenu estoit véritable; ce qu'il me confirma naïvement, et me dit que si je voulois me donner la peine d'y aller, je verrois qu'il ne m'en donnoit point à garder, que j'eusse seulement à entrer dans la chambre de la malade tout seul, qu'il resteroit à la porte de la rue, que je verrois la femme assez tranquille dans son lit et que sitost que je lui manderois par quelqu'un de mes gens de monter les degrés et d'approcher de la chambre, je verrois dans peu le ménage du Diable... Je m'en allai hier au soir dans la maison... Sitost que le moine eut mis le pied sur le degré, elle commença à sentir les approches et à avoir de telles convulsions et à faire de si terribles hurlements que je crus que le Diable alloit tous nous emporter. Le moine venu au chevet du lit, le spectacle devint encore plus affreux et à ce point que le médecin qui tenoit le pouls de cette malheureuse me dit qu'elle alloit expirer si le jacobin ne se retireroit... Il s'éloigna et nous la vîmes revenir de la mort à la vie... Le vicaire général fut appelé; on voulut « voir si le Diable auroit plus de respect pour la seconde personne de la cathédrale que pour un simple moine défrôqué »; l'effet fut le même. « Voilà, » dit le duc, « ce que j'ay vu de mes yeux... aussi puis-je vous assurer que rien n'est plus extraordinaire. » (Signé) « Le duc de Gramont. » (Archives de la Marine.)

Dans l'étude du successeur de M. Vallée, not., sont plusieurs actes appartenant à la maison de Gramont, entre autres le contrat du mariage de Cath.-Charlotte de Gram avec Louis Grimaldi, prince de Monaco (28 avril 1659). — Chez M. Rousse, not., est le contrat du mariage d'Antoine de Gramont, comte de Guiche, avec M^{lle} de Chivré (25 nov. 1654). — M. Fourchy, not., a un acte de Susanne de Gram. (juillet 1623). — M. Beau a un acte d'Antoine III, Maréchal de Gramont (9 juil. 1691). — Chez M. Galin est un acte d'Ant.-Charles de Gramont (23 juin 1689). Cet Ant.-Charles avait épousé Charlotte-Marie de Castelnaud,

dont un acte (2 déc. 1670) est chez M. Le Monnyer, qui garde un acte de Jean de Gramont (1612). — Le Roi donna, le 15 janv. 1691, une pension de 12,000 l. à Antoine V de Gramont. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t, 558.) — *Voy.* CHAROST, RABON.

GRAND MAITRE DE LA GARDE-ROBE. — *Voy.* GUITRY.

GRANDVAL (NICOLAS RACOT DE). ? 1675-1753?
(CHARLES-FRANÇOIS). 1710-1784?
(MARIE-GENEVÈVE DUPRÉ, femme).
1711-1783.

Charles-François Racot, que la nature semblait avoir formé pour le théâtre et que la tradition de la comédie française représente comme un des plus beaux et des meilleurs acteurs qu'elle ait eus, débuta, dit-on, sous le nom de Duval, le samedi 19 novembre 1729, par le rôle d'*Audronie*, n'ayant alors que dix-huit ans. Le renseignement n'est pas tout à fait exact. Je vois, en effet, au reg. de St-Sulp., sous la date du 25 oct. 1710, le baptistaire de « François-Charles, né le 23 dud. mois, fils de Nicolas Racot de Grandval, m^e joueur de clavier, et de Marie Macé, son épouse, demeurant rue Dauphine ». La marraine fut « Françoise Pitel, veuve de Jean Raisin ». Nicolas Grandval avait épousé, à St-Sulp., le 14 juillet 1707, « Marie-Claude Macé, âgée de vingt-six ans, fille de feu Jean Macé m^d limonadier ». Il avait, quant à lui, trente-deux ans, était fils de « Daniel Racot Granval (*sic*), conseiller du Roy, syndic g^l des rentes de l'hôtel de ville, et demeurant rue des Fossés-St-Germain ». — Nicolas R. de Grandv. composa quelques ouvrages burlesques et un petit écrit sur la musique, complètement oubliés aujourd'hui. Sa production la plus importante est un poème médiocre, d'un mauvais style, plus bouffon que sérieux, intitulé : *Cartouche ou le Vice puni*. — Voisin de la Comédie, ami des comédiens et beau-frère d'un acteur, Nicolas Racot était tout naturellement son fils dans les coulisses qu'il fréquentait. L'exemple des maîtres servit au jeune François-Charles, qui, dès ses premiers débuts, se montra homme de talent et fut reçu pensionnaire dans la troupe du Roi. La carrière de cet artiste fut longue et heureuse. Le succès de *Le Kain* le contraignit à quitter la tragédie; mais il resta maître du premier emploi comique, où nul ne l'égalait. Il avait autant de feu que de grâce, autant d'esprit que de raison, autant de finesse dans l'exécution des détails que de largeur dans la composition des rôles; ses manières étaient d'un seigneur bien élevé, plus que d'un comédien. Un grasseyement assez fort était le seul défaut qu'on pût lui reprocher : on le lui pardonna. Une jeune personne, Marie-Genève Dupré, fille de Nicolas Dupré, « maître horloger (*sic*) rue Mazarine » (et non rue Dauphine, comme le dit Le Mazurier), grandissait tranquillement dans la boutique de son père, non loin du théâtre où Grandval venait de débiter. Elle était à peu près du même âge que Charles-François Racot, car elle était née le 25 oct. 1711 (Reg. de St-Sulp.); elle était jolie; le jeune comédien était beau et réussissait fort dans le quartier où tout le monde l'avait vu enfant; elle s'éprit de lui, qui ne fut pas insensible à son amour. Un mariage donna satisfaction à cette passion réciproque. En janvier 1734, Genève prit le parti du théâtre; elle fut une comédienne d'un talent distingué, dans l'emploi si difficile et aujourd'hui si médiocrement rempli des grandes coquettes, où

elle avait l'ampleur, dont manquent toutes les femmes qui jouent *Célimène* et dont manquait M^{lle} Mars elle-même, si fine, si spirituelle, si gracieusement impertinente. Mad. Grandval décéda, rue Mazarine, non loin de son berceau, le 10 août 1783, âgée d'environ 72 ans. Elle fut inhumée dans l'église de St-Sulpice. Grandval survécut un peu plus d'un an à sa femme; il mourut, le 25 sept. 1784, à Paris, selon la *Biographie universelle*-Michaud; ce ne fut pas sur la paroisse St-Sulpice, au moins; car les registres mortuaires de cette église ne contiennent pas la mention de son décès. Il était pensionnaire du Roi depuis assez longtemps, aussi bien que Genève Dupré. — La tante maternelle de Grandval, Marie Racot Grandval, avait épousé Charles-Claude Botot, dit Dangeville. — *Voy.* DANGEVILLE.

GRANDON (JEAN CHARLES). ? — ?
(JACQUES-IRÈNÉE). ? 1691—1762.
(PIERRE GENYS). ? 1723—1763.

« Il » (Greuze) « allait, dit-on, être renvoyé de la maison paternelle lorsqu'un peintre lyonnais nommé Grandon passa par la ville de Tournus, et fut témoin d'une scène extrêmement vive entre le père et le fils. Frappé du talent original dont ce dernier paraissait avoir le germe, Grandon demanda et obtint la permission d'emmener le jeune Greuze à Lyon, etc. » (*Biographie-Michaud*.) Au bas de la page où se lisent les lignes que je transcris se trouve cette note attachée au nom de Grandon : « Beau-père du célèbre Grétry ». M. Fr. Villot, dans sa *Notice des tableaux du Louvre*, commence l'article consacré à J^u Bapt. Greuze par cette phrase : « Un peintre lyonnais nommé Gromdon (*sic*), père de M^{me} Grétry, frappé des dispositions du jeune Greuze pour le dessin, l'emmena » (de Tournus) « à Lyon, etc. » (Page 160.) A la page 434 on retrouve ce « *Gromdon* » qu'une faute d'impression dans un petit ouvrage où les fautes de ce genre abondent a fait connaître à M. Villot. La *Notice sur Greuze et sur ses ouvrages*, publiée en tête de *Greuze ou l'Accordée de village*, comédie-vaudeville en un acte, par M^{me} de Valori (31 mai 1813), nous apprend que Greuze ayant dessiné à la plume un *Saint Jacques, patron de son père* » (erreur, le père de J^u Bapt. Greuze se nommait « Jean-Louis »), et le lui ayant offert pour sa fête... « obtint d'être envoyé à Lyon chez Gromdon, père de l'épouse du célèbre Grétry, qui tenait, comme le disait en riant Greuze, une fabrique de tableaux ». A la vérité, le beau-père de Grétry s'appelait Grandon, et peignait à Lyon, où il est maintenant tout à fait inconnu, aussi bien qu'un autre Grandon qui fut, celui-là, maître du jeune Greuze. M^{me} de Valori n'a donné aucun détail sur le Grandon dont elle avait mal entendu le nom, ou que son imprimeur changea en Gromdon. M. Villot s'est cru autorisé à adopter ce nom de Gromdon; il a pensé que personne ne devait être mieux informé que M^{me} de Valori, filleule de la fille de Greuze, qu'il nomme Anna, et qui s'appelait en effet « Anne-Genève ». M^{me} Caroline Tochon, épouse du comte Henri de Valori (Quérard, *la France littéraire*) tint de sa marraine et de Greuze lui-même quelques-uns des détails publiés par elle, et cela suffit pour que M. Villot ait pu se croire en droit de réformer l'article consacré par M. Fabien Pillet dans la *Biographie* à la mémoire de Grétry. M. Pillet avait connu Grétry, et par lui Grandon, le père de sa femme; Grétry lui

dit-il que ce Grandon avait mis le pinceau à la main de Greuze? Je ne le pense pas. Un Grandon fut maître de Greuze, un Grandon fut beau-père de Grétry; tous deux étaient peintres à Lyon, de là une confusion qu'il faut faire cesser. — Le père de M^{me} Grétry se nommait Jacques-Irénée Grandon. Je dirai plus loin quand il se maria et de qui lui vint Jeanne-Marie, qui, en 1771, épousa l'auteur de *Lucile* et du *Héron*. Jacq.-Irénée Grandon naquit vers 1723; or, Greuze naquit en 1725, et quand il eut dix-huit ans, Grandon en avait vingt. Si Grandon était peintre alors, il ne pouvait guère être qu'apprenti dans son métier. Quelle apparence qu'il tint déjà cette fabrique de tableaux dont parlait Greuze, en se rappelant les souvenirs de sa jeunesse? D'ailleurs, comment supposer que le père de Greuze, homme sensé apparemment, eût osé confier son fils à un jeune garçon qui pouvait être pour Jean-Baptiste un compagnon d'études et de plaisirs, mais non pas un Mentor responsable des actions de son élève? — Jacques-Irénée Grandon, beau-père de Grétry, ne fut pas le maître de Greuze, cela est certain; quel Grandon, peintre à Lyon, fit donc la première éducation de l'auteur de tant de petits drames domestiques, si heureusement mis en scène, si touchants, si gracieux? Il y avait à Lyon, contemporain de Jacques-Irénée, un Charles Grandon, peintre de portraits, que n'ont cité ni les biographes lyonnais, à qui l'autre Grandon est resté également inconnu, ni les auteurs des Biographies universelles. Si ce Charles avait la main leste et les habitudes d'un *fa presto*, s'il avait boutique ouverte de tableaux improvisés et médiocres — on n'en cite aucun — il avait probablement une certaine habileté comme portraitiste, puisque des magistrats de la seconde ville du Royaume et un illustre prélat ne dédaignèrent pas de poser devant lui et de lui confier la mission de reproduire leurs traits vénérables. Nous avons, en effet, un portrait de Pierre de Tencin, Cardinal, qui fut archevêque de Lyon, au bas duquel on lit: « C. Grandon *pincit*, Pariset *sculp.* » Il ne peut être antérieur à 1740, parce que c'est cette année seulement que P. Guérin de Tencin, Cardinal depuis 1739, obtint le siège archiepiscopal de Lyon. Charles Grandon avait, antérieurement à 1740, fait un portrait historié de Camille Perrichon, où il avait représenté ce prévôt des marchands en regard d'un portrait de Camille, le dictateur romain, comparé, dans une inscription pleine de toutes sortes d'ingéniosités latines, au magistrat lyonnais qui porte le collier de St-Michel, et que, pour cette raison, le peintre nomma *Torquatus*, comme il nomma son Camille. Ce double portrait en médaillons fut gravé par Sérancourt. Un Grandon fit un portrait de « Barthelemy-Jean-Claude Pupil, président en la Cour des monnaies de Lyon »; il n'y a pas à douter que ce ne fût Charles. Il porte la signature: « Grandon », sans l'addition d'une initiale pour le prénom; mais il n'y a rien à conclure d'un pareil oubli, qui n'est pas rare. Ce fut J. Tardieu qui gravait cet ouvrage que n'a point connu Nägler. Le seul morceau de C. Grandon qu'ait cité l'auteur du *Lexicon* est le portrait du Perrichon-Torquatus. Dans son *Encyclopedia*, Zanì nomme deux Grandon, Charles et Grandon l'ainé; il dit que Charles, peintre de portraits et d'histoire, travaillait en 1737; quant à Grandon l'ainé, il le donne pour un graveur travaillant en 17.. On ne voit rien de ce Grandon l'ainé dans la riche collection d'estampes de la Bibl.

Imp. — Quel degré de parenté unissait C. Grandon à Jacques-Irénée? Étaient-ils parents? Je n'avais pas à ma disposition les documents authentiques dont je pouvais m'aider pour répondre à ces questions; les Archives de la ville de Lyon devaient garder quelques actes qu'il m'importait de posséder si je voulais parvenir à connaître les Grandon, mieux que par les pièces que j'avais ici sous les yeux: je me suis adressé à MM. Monfalcon et Rolle, deux savants et obligeants compatriotes, le premier, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon, l'autre, sous-archiviste de la même ville, qui ont bien voulu chercher les renseignements qui m'étaient nécessaires et me les communiquer les 12 et 19 mars 1862. Je leur suis bien reconnaissant de cet envoi, et je me fais un devoir de proclamer ici ma gratitude.

J'ai dit plus haut que Charles Grandon peignit avant 1740 le portrait de Camille Perrichon, prévôt des marchands de Lyon; son talent lui avait procuré cet avantage qui le recommandait à tous les hauts fonctionnaires de la ville et à la noblesse lyonnaise. Il n'avait pas encore de titre officiel qui fût une manifestation de l'opinion publique en sa faveur; ce titre lui vint. En 1749 il fut nommé alors « Peintre ordinaire de la ville de Lyon », charge qu'avait exercée pendant dix-huit années un peintre très-inconnu aujourd'hui, nommé Joachim Verdier, nommé le 7 nov. 1721. Le brevet donné à Charles Grandon l'ainé est à la date du « jeudi 23 janv. 1749, après midi »; M. Rolle a bien voulu m'en envoyer une copie. Je ne reproduis point cette pièce trop longue pour trouver ici sa place. Grandon, ayant comparu au consulat, prêta le serment de « vivre et de mourir dans la religion C. A. et Rom., et de bien et fidèlement servir la ville et communauté de Lyon dans les ouvrages de son art qui lui seront ordonnés; dont et du tout il remercia très-humblement le Consulat¹. » Charles Grandon, qui acceptait un emploi, sans doute fort recherché, mais d'un revenu très-minime, était non pas encore père de famille mais marié et près de le devenir. Il avait en un premier mariage avec une nommée « Marie Bidaud », et le 2 mai 1746 avait épousé en secondes noces « Anne Guinaud, fille de defunt Jean-Bapt. Guinaud, de la paroisse de St-Symphorien le Château ». Anne Guinaud et Charles Grandon étaient paroissiens de St-Nizier depuis plus d'un an; ce ne fut cependant pas à l'église St-Nizier qu'ils firent bénir leur union, mais à celle de Notre-Dame et St-Thomas de Fourvières, avec la permission de leur curé, qui leur donnait dispense « des trois bans, de lieu et de prêtre », et leur permettait de se marier de très-grand matin, *summo mane*. (*Paroisse de Fourvières*, 1677-1747, fol. 7.)

Tout ici est assez étrange. Il me paraît vraisemblable que, pour une raison quelconque, le mariage de Charles Grandon, veuf de Marie Bidaud, avec Anne Guinaud, déplût également aux Grandon et à Jeanne Guyot, mère de la mariée, car ni elle ni aucun d'eux ne parut à Notre-Dame de Fourvières, et

¹ Le devoir du peintre de la ville était de faire, outre les décorations pour les fêtes, les portraits à l'huile et sur vélin des Echevins de Lyon. La série des portraits à l'huile fut, pendant la Terreur, portée aux Brotteaux, champ des exécutions révolutionnaires, et brûlée avec tous les titres féodaux de la ville sur l'autel de la liberté. Quant aux portraits peints sur vélin, arrachés du volume qui les renfermait, ils entrèrent dans les collections de patriotes, amis des bonnes productions de l'art de peinture.

quatre étrangers réunis à la hâte et secrètement attestèrent seuls ce qu'on les pria de constater, que Anne et Charles Grandon étaient « libres et domiciliés dans la rue Neuve, paroisse St-Nizier ». Grandon, épris de celle qu'il allait épouser, et près de faire ce qu'on appelle dans le monde un *sot mariage*, parce qu'il convient aux seuls mariés, Grandon était brouillé avec sa famille, cela me semble certain. Les choses ne changèrent point plus tard, car dans les actes que M. F. Rolle m'a fait connaître, personne des siens n'intervint comme parrain ou marraine. De leur côté, Charles Grandon et sa femme s'abstinrent de tenir sur les fonts les enfants de Jacques-Irénée et ceux d'un troisième Grandon, Pierre-Genis, peintre comme Charles et Jacques-Irénée. Mais Pierre-Genis, Jacques et Charles n'étaient peut-être unis par aucun lien de parenté. Oh! il serait trop extraordinaire que cinq hommes du même nom — il y avait deux Jean Grandon, on les verra tout à l'heure — de la même profession et contemporains dans une même ville fussent étrangers les uns aux autres! Le premier enfant de Charles Grandon et d'Anne Guinaud que fassent connaître les registres de St-Pierre et St-Saturnin, paroisse du peintre Grandon depuis sa nomination à la charge de peintre ordinaire de la ville, est « Julien », né le 29 oct. 1749 à l'hôtel de ville, et baptisé le 31 du même mois. Le père du nouveau-né signa « Grandon l'aîné ». Au baptême de son second enfant, le 15 janv. 1753, à l'hôtel de ville, Charles Grandon signa « Grandon l'aîné ». Il signa seulement : « Grandon » le baptistaire de son troisième enfant, le 17 juil. 1754. — Charles Grandon mourut en 1762 : « Sieur Charles Grandon, peintre de la ville, âgé de soixante et onze ans, décédé hier à l'hôtel de ville, a été inhumé dans l'église de St-Pierre, par moi vicaire soussigné, ce 9^e fevrier 1762.... » Mort en 1762, à l'âge de 71 ans, C. Grandon était né vers 1691. Il paraît que Lyon ne fut point sa patrie, du moins n'y prit-il pas naissance; il l'habita très-longtemps, et Lyon peut le réclamer pour un de ses enfants, comme la France réclame Grétry, Philippe de Champaigne, Vander Meulen, et d'autres étrangers qui devinrent Français par une longue habitude dans le pays. — Jacques-Irénée Grandon était dans le même cas que Charles. M. J. Rolle, qui a pris la peine de chercher les actes de naissance de Charles et de Jacques-Irénée, n'a trouvé ni l'un ni l'autre, ce qui nous autorise à croire que les Grandon n'étaient point originaires de Lyon. Jacques-Irénée se maria en 1745. Il habitait sur le territoire paroissial de St-Pierre et sur le quai de Retz; il aimait une jeune fille qui habitait à la Platière depuis la mort de son père, « feu Antoine Toupet, maître fûtanier à Lyon ». Elle était sous la garde de « Catherine Jannot », sa mère, qui autorisa le jeune peintre à rechercher « Benoîte ». — Le 9 nov. 1745, mariés par contrat, les deux amants reçurent la bénédiction nuptiale, le 16 des mêmes mois et an. Aucun Grandon ne figure dans l'acte qui dit Jacques-Irénée Grandon « peintre à Lyon, fils de feu Jean Grandon, dudit art, à Lyon, et de Jeanne Brionde ». Cinq enfants sortirent d'un mariage que l'on peut croire heureux : « Jeanne-Marie (8 sept. 1746), Catherine-Sébastienne (20 juillet 1747), Sébastien-François (11 oct. 1748), Jean-Fleuri (21 juin 1750), enfin Jeanne, qui vivait en juillet 1771, quand Jeanne-Marie épousa Grétry. — Jacques-Irénée Grandon mourut, à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, le 23 oct. 1763, à l'âge de « 40 ans », dit

l'acte de son inhumation; il était donc né vers 1723. Charles Grandon était né vers 1691, comme je l'ai déjà dit; il y avait donc entre eux une différence d'âge de quarante-deux ans environ, ce qui écarte toute idée de fraternité entre les deux peintres. Ce que je voulais établir, et ce qui est établi, c'est que Charles Grandon fut l'artiste qui enseigna à Greuze l'art de peindre, et qu'il ne fut pas le beau-père de Grétry. Charles Grandon avait trente-quatre ans quand Greuze vint au monde; Jacques-Irénée n'avait alors que deux ans; c'était un homme fait, un artiste ayant de la réputation à Lyon quand Greuze et Jacques Grandon avaient l'un dix-huit ans, l'autre vingt, tous deux peintres élèves, peut-être camarades dans l'atelier de Charles. Tenons donc pour certain que les biographes se sont trompés quand ils ont supposé que le beau-père de Grétry fut le maître de Greuze. Rendons Greuze à Charles Grandon son véritable maître, son père à M^{me} Grétry, et rectifions en ce sens la Notice de M^{me} de Valori, dont l'erreur a couru de biographies en biographies, comme il arrive le plus ordinairement. — *Loy. GRÉTRY, GREUZE, LORRAINE.*

GRANIER (PIERRE). ? 1635—1715.

« Sculpteur né aux Matelles, près de Montpellier, en 1635, mort en mil sept cent seize. » (Notice du Musée Imp. de Versailles) Versailles a cinq ouvrages de ce statuaire; la chapelle de St-Jérôme, aux Invalides, en a un. Granier, que l'Almanach Royal nomme Garnier, fut admis à l'Acad. Roy. de peint. le 30 juin 1685. « Du marly huit^{me} oct. (1715 et non 1716), Pierre Granier, sculpt. du R, époux de Marie Munier, âgé de 80 ans ou environ, décédé dimanche, à onze heures et demie du matin, rue des Orties, a été inhumé en présence de Pierre-Charles Granier, sous-diacre du diocèse de Paris, son fils, de Benoît Masson, sculpt. du R., son gendre... » (St-Germ. l'Anx.) — P. Granier fut parrain, le 2 mars 1685, d'un enfant de Lespingola. Il signait « Granier », le G étant fait comme un P.

GRAPPIN (ANNE-OUDETTE). 1606—1741.

Un homme d'esprit, qui vécut auprès de Louis XV, dont il fut valet de chambre comme il le fut ensuite de Louis XVI, un amateur qui écrivit plusieurs ouvrages et composa la musique de quelques opéras comiques pendant les loisirs que lui laissait la ferme générale, dont il était un des soumissionnaires, Jean-Benjamin de La Borde, que sacrifia la Révolution parce qu'il était riche, s'imagina un jour de bâtir un petit roman dont l'héroïne serait Marion de L'Orme. On ne connaissait alors ni la date de la naissance ni l'époque de la mort de la célèbre courtisane; il eut l'idée bizarre de l'incarner dans une femme dont le décès avait été remarqué, parce qu'elle avait cessé de vivre à l'âge prodigieux de 134 ans. Cette femme se nommait Anne-Oudette Grappin; Benjamin de La Borde changea ses prénoms en ceux de Marie-Anne, parce qu'il lui était difficile de faire « Marion » d'« Anne-Oudette »; il arrangea alors une histoire assez ingénieuse, mais aussi invraisemblable que bien composée, et fit, de sa prétendue Marion, la veuve de Cinq-Mars, la femme d'un gentilhomme écossais, puis celle d'un chef de voleurs, puis enfin celle d'un « François Le Brun », mort vers 1686, quand elle avait quatre-vingts ans. C'est sous la forme d'une lettre datée des Champs-Élysées et adressée au rédacteur du *Journal de Paris*, qu'en 1780 La Borde publia son historiette qui fit fortune. Tout le monde

crut alors que Marion de L'Orme était enfin trouvée, que le voile qui la cachait depuis près de deux siècles était déchiré et qu'en effet la rivale de Ninon de Lenelos était une Marianne Grappin qui, par respect pour sa famille, avait pris un nom de guerre et n'avait repris son nom patronymique que le jour de sa mort. Le succès du conte fut tel que la critique n'eut même pas la pensée de l'examiner d'un peu près et qu'il fut tenu pour une page d'histoire, écrite avec agrément, mais sur des documents authentiques. Il resta pour vrai, et lorsqu'en 1806 on donna, en 3 vol. in-12, les *Lettres* (apocryphes) de *Ninon de Lenelos au marquis de Sévigné*, on réimprima, à la suite de cette correspondance, la prétendue lettre de Marion de L'Orme. — J. Benj. de La Borde n'inventa pas M^{lle} Grappin; il connut l'acte de décès de cette femme et, par cet acte, le nom de « François Le Brun », son quatrième mari; il n'eut donc qu'à lui prêter trois maris antérieurs à Le Brun, et c'est là qu'il se donna carrière. Rien ne le gênait, et il put supposer un Écossais, un voleur et Cinq-Mars, qu'on disait avoir été — bien jeune! — au nombre des amants de la belle Marion. Voici la seule pièce que j'ai pu trouver touchant Anne-Oudette Grappin, dont j'ai vainement cherché le dernier mariage, comme j'ai cherché sans le trouver l'acte du décès de François Le Brun. A la fin du registre mortuaire de St-Paul, années 1740-41, on lit : « Le cinq janvier (1741) est décédée au *Paon blanc*, rue de la Mortellerie, Anne-Oudette Grappin, âgée de cent trente-quatre ans et dix mois, comme il nous a apparu par l'extrait baptistaire, délivré le 18 sept. 1707, signé et extrait par M. Thomas, curé de Batheram (*sic*) proche Grez (*sic*) en Franche-Comté, laquelle est née le 5 mars 1606, venue en quatrième nosce (*sic*) de François Le Brun, procureur fiscal de M. de Rhumont, quay des Théâtres, a esté inhumée le six dans le cimetièrre de St-Paul, sa paroisse, par nous prestre soussigné, en présence de François Brinbour, son petit-cousin, et Thomas Violette. (Signé) : François Brinbour, Thomas Violet (*sic*), J. Foucheray, prestre. » Donnons maintenant l'acte de naissance allégué par le mortuaire qu'on vient de lire; il est joint à l'acte du 6 janv. 1741. — « *Anna Oudetta filia Jacobi Grappin et Leonore Jacquet baptisata fuit die Quinta Marsii* (*sic*), » « *Anno millesimo secentesimo sexto; patroni fuere Joannes Franciscus Vaidoines et Anna Oudetta Gantelet.* » Ita est in libro filiorum baptisatorum ecclesie parochialis de Batheram; in cuius rei fidem sigillum meum manuale apposui die decima octava septembris 1707; *Thomas parochus de Batheram.* » — « Collationné sur l'extrait du s^r Thomas curé de Batheram qui m'a esté fourny pour dresser l'extrait mortuaire ce six janvier 1741. (Signé) J. Foucheray, prestre receveur des conuoyz. » — J. Benj. de La Borde ne reproduisit pas exactement l'acte mortuaire de la veuve Le Brun; outre le changement des noms de baptême, il altéra le nom de J. Foucheray, qu'il ne put pas lire, et, de la ville de Grez (*sic*), il fit une ville de Giez. Fen M. Beuchot, à qui les 134 ans d'Anne-Oudette Grappin parurent une plaisanterie de M. de La Borde et qui voulut lire lui-même l'original de l'acte imprimé par l'auteur de la lettre de Marion de L'Orme, ne releva que l'infidélité de La Borde au sujet des noms « Marie-Anne » substitués aux noms « Anne-Oudette », ne devina pas sous la forme : *Grez*, qui dissimule assez mal pourtant la forme : « *Gray* », le nom véritable de la ville citée

par le curé Thomas, lut : *Giez* où il y a *Grez* et déclara qu'il n'y a pas de *Giez* en Franche-Comté. Quant à « Batheram (*sic*) près de Giez », M. Beuchot et M. Weiss, de Besançon, déclarèrent qu'aucun village de ce nom n'existe dans la province. Ces deux savants hommes se trompèrent; s'ils avaient recouru à l'excellente carte de Cassini, ils auraient vu, près du petit bois de Gray, l'indication d'un hameau ou village nommé Batherans. L'acte que MM. Beuchot et Weiss suspectèrent de faux, pour l'avoir mal lu, est tout à fait digne de foi. Anne-Oudette Grappin naquit à Batherans le 5 mars 1606 et mourut à Paris le 6 janvier 1741; cela n'est pas douteux. Ce qui est aussi certain, c'est qu'elle eut quatre maris. Pourquoi pas? Il n'y a rien de commun entre A. O. Grappin et Marie de L'Orme; c'est ce que démontre l'article qu'on lira plus loin, où je donne sur Marion et sa famille des détails précis tirés d'actes irrécusables. Le conte inventé par La Borde n'est qu'un jeu d'esprit fait pour trouver sa place dans la Bibliothèque bleue, où il y en a beaucoup de plus divertissants. — *Voy.* L'ORME (MARIE DE).

GRASSOT (FRANÇOIS).

? 1671—1764.

Secrétaire général des galères de France, qui succéda à Campistron dans cette charge, le 15 mai 1713. Il s'en démit en juillet 1716, ainsi que de celle de secrétaire du Maréchal de Tessé, alors Général des galères. Il mourut, âgé de quatre-vingt-treize ans passés, le 20 février 1764, à Troyes. (Reg. de St^c-Madeleine de Troyes.) Il avait été « argentier des écuries de la Reine », et avait conservé, sur la charge de secrétaire des galères, quinze cents livres à titre de gratification. (Arch. de la Mar.) Son successeur dans sa charge fut Olivier du Couëdic de Kerdrain. — *Voy.* CAMPISTRON.

GRAVET (JEAN = GENEVIÈVE = MARGUERITE).

1643—88.

Jean Gravet était orfèvre et graveur sur or et argent. Louis XIII lui accorda un logement au Louvre (11 janv. 1643). Il mourut au commencement de l'année 1676, et ses filles obtinrent de Louis XIV la conservation de leur logement. Le Roi fit plus pour elles; le 16 juillet 1688, il leur permit de « dessiner, blasonner et graver toutes sortes d'armoiries sur vaisselle d'or et d'argent et autre métal, sans néanmoins avoir et tenir aucuns apprentifs graveurs, ny employer aucune autre personne à graver pour elles ». Le Brevet du 16 juil. 1688 est aux Arch. de l'Emp., vol. E. 1845; il est signé « Boucherat » et porte le mot : *Bon*, écrit de la main du Roi. La restriction contenue par le brevet s'explique par ce fait que Geneviève et Madeleine Gravet, ne pouvant se faire recevoir « maîtres graveurs », n'avaient pas le droit de former des apprentis et d'avoir des ouvriers.

GREFFIER DES ORDRES DU ROI.

Il portait « les honneurs des ordres », c'est-à-dire au cou le ruban et la croix du St-Esprit, et, sur le manteau, la croix de l'ordre. — *Voy.* CASTILLE (N. JEANIN DE).

GRENIER (CLAUDE).

1628.

« Le 3 mars 1628, bans de Claude Grenier, peintre de Monseig^r le frère du Roy, et de Magdelaine Lorigné, restant au faubourg St-Honoré. » (Reg. de Ste-Opportune.) L'abbé de Marolles ne cite point cet artiste, à qui Gaston d'Orléans avait donné le titre de son peintre et qui ne devait pas être un

homme sans mérite. Le Musée de Versailles garde deux portraits de Gaston-J^o-Bapt. d'Orléans (nos 3371 et 3442) ; ils sont anonymes et de « l'Ecole française », selon la *Notice* de M. Eud. Soulié ; peut-être sont-ils de Cl. Grenier.

GRENOBLE (MATHIEU = NICOLAS = GERMAIN = PIERRE = ALEXANDRE = ANTOINE, JACQUET DE GRENOBLE, dits :)
XVI^e et XVII^e siècles.

Toute une famille de sculpteurs qui travaillèrent pour les rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et dont aujourd'hui les noms ne sont guère plus connus que les œuvres. Je vois qu'un Mathieu Grenoble, probablement originaire de la ville dont il portait le nom, qui avait fait, pour ainsi dire, oublier celui de Jacquet, son nom patronymique, je vois, dis-je, qu'un Mathieu Grenoble était sculpteur et attaché à la Maison du Roi, en 1590, aux gages de 33 livres par an. En 1597, il figurait sur les Etats de la Maison de Henri IV, au double titre de sculpteur et de valet de chambre, ce qui lui donnait 133 livres de gages. Je ne sais à quelle époque mourut Mathieu Jacquet de Grenoble, mais je crois qu'il était mort avant 1618, quoique dans les Etats de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., Z. 1341 et KK. 151, 152) le nom de « Mathieu Jacquet dit Grenoble » se lise encore sous l'année 1631. Ces Etats sont des copies très-fautives auxquelles il faut se garder d'ajouter une foi aveugle, et qu'il faut, toutes les fois qu'on le peut, contrôler avec des actes authentiques. C'est ce que j'ai cherché à faire en ce qui touche aux Grenoble, et l'on va voir ce que mes recherches m'ont procuré de notions certaines. Je remarque d'abord que chacun des Etats ne mentionne qu'un seul Jacquet de Grenoble de 1590 à 1636, où il nomme le Grenoble titulaire de la charge de sculpteur du Roi, et le fils de celui-ci, Jacques, son survivancier. Contemporains de Mathieu Grenoble, qui vivait encore en 1611, travaillaient à Paris Nicolas, Pierre et Germain Jacquet, fils, je crois, de Mathieu. Nicolas, qualifié maître sculpteur et peintre, avait épousé Marie Girard. Il demeurait rue Mauboué, quand, le 9 fév. 1606, il fit baptiser à St-Nicolas des Champs un fils qu'on nomma *Nicolas* et qui eut pour marraine « Katherine Grenoble, femme d'Antoine Bornat, m^e peintre, demeurant rue des Cinq-Diamants ». Le 23 février 1612, N. Grenoble, qualifié cette fois sculpteur du Roi, fit baptiser un second *Nicolas*. Germain Jacquet dit de Grenoble (*sic*) demeurait aussi rue St-Martin, paroiss. St-Nicolas des Ch., probablement dans la même maison que Nicolas. Il épousa « Anne Pomereux », et le 31 déc. 1632, fit baptiser une fille qu'on nomma *Catherine*. Le 7 oct. 1618, il présenta à l'église *Marie*. L'acte de baptême que j'ai devant les yeux qualifie Germain Jacquet « valet de chambre et sculpteur ordinaire du Roi et garde des antiques de Sa Majesté ». Germain Grenoble avait succédé évidemment à Mathieu Jacquet dans la double charge de valet de chambre et de sculpteur du Roi. Le 30 novembre 1626, Germain Jacquet fit baptiser à St-Nicolas, *Henry*. — En 1636, Germain Jacquet dit Grenoble, sculpteur et valet de chambre du Roi, fit recevoir en survivance *Jacques*, son fils, dont je n'ai pas trouvé le baptême. En 1650, Jacques et Germain étaient encore sur l'Etat des off. de la Maison du Roi. (Bibl. Imp. Ms St-Magloire, 74.) — « Pierre Jacquet dict de Grenoble », maître sculpteur, avait épousé Marguerite

Mahon. Il demeurait alors sur la paroisse de St-Jean en Grève, où, le 1^{er} oct. 1618, il lit baptiser *Pierre*, dont fut marraine la femme de Germain Lerambert, m^e sculpteur. Il changea de paroisse et alla rejoindre sa famille rue St-Martin. Le mercredi 26 août 1626, il présenta à St-Nicolas des Champs *Marguerite*, que tint « Marie Girard, femme de Nicolas Jacquet dit Grenoble, dem^t rue St-Martin ». Le 12 mars 1635, Pierre Jacquet fit baptiser *Charles*. Il était redevenu paroissien de St-Jean, où il présenta, le 2 mai 1638, *Adrien*. Que, dans l'espace de vingt ans, Pierre Jacquet n'ait eu que les quatre enfants dont je viens de mentionner les baptêmes, c'est ce que je ne crois pas ; mais je n'ai pas connu les baptisaires des autres. — Il est un Jacquet dont je regrette de n'avoir pas découvert la naissance ; il était fils de Germain et se nommait *Alexandre*. Il dut naître vers 1614. Il eut la double charge de sculpteur du Roi et de garde des antiques qu'avait eue son père ; j'apprends cela par un acte passé, le 27 juil. 1639, devant le prédécesseur de M. Le Monnier, not. à Paris. Cet acte constate que « Alexandre Grenoble, sculpteur ordinaire du Roi et garde des antiques de Sa Majesté, dem^t à Paris, rue St-Martin, en la maison où pend pour enseigne : *Notre-Dame de Liesse*, paroisse de St-Médéric, » s'engagea à faire une tombe de pierre de liesse (*sic*), longue de 6 pieds et large de 3, sur laquelle il devait graver l'épithaphe qui lui serait baillée par M^r Laisné, s^r de la Tremblaye, à la mémoire de Robert Boneste, doyen de la cathédrale de Chartres ; il s'engagea, en outre, à faire transporter ladite tombe à Chartres et à la poser dans l'église des Capucins de cette ville, le tout moyennant la somme de 270 livres tournois. L'acte est signé : « Grenoble ». Alexandre Jacquet dit Grenoble mourut le 28 mai 1686 et fut enterré à St-Hippolyte le lendemain, en présence de J^o-Baptiste Tuby, sculpteur ordinaire du Roi, et de Pierre Montmarque, sculpteur aux Gobelins. L'acte d'inhumation dit que Alexandre Grenoble était âgé de soixante-douze ans. — « *Jacqueline*, fille mineure de feu Germain Jacquet de Grenoble et d'Anne Pomereux, épousa, par contrat du 21 avril 1651, Nicolas Le Roy de Burquerolle, sieur de la Fontaine, bourgeois de Paris. » Elle signait : « Jacqueline Jacquet de Grenoble. » (Arch. de l'étude de M. Le Monnier.) Ce Nicolas de Burquerolle était frère de Jacques Le Roy de Burquerolle, peintre. « Marie Jacquet dit Grenoble », sœur de Nicolas, de Pierre et de Germain, épousa un peintre nommé Simon Fournier, demeurant rue St-Martin, paroisse de St-Nicolas des Champs. Elle eut un fils qui fut baptisé, le 9 nov. 1626, sous le nom de Louis, ayant pour marraine « Ester Rogery, femme de Pierre Du Moulin, march^d orfèvre ». Cette Ester Ruggieri (ou Rogery) était-elle fille de Ruggiero Ruggieri, peintre du Roi qui travailla à Fontainebleau ? Je le crois sans pouvoir l'affirmer. — Catherine Jacquet, sœur de Marie et femme d'Antoine Bornat, peintre du Roi, était venue le 26 juillet 1638, quand elle fut marraine d'une fille de Jacques Bornat. — Outre les Jacquet dont il vient d'être question, vivait, contemporain de Henri II, de Charles IX et de Henri III, un « Antoine Jacquet dit Grenoble, imager », qui pourrait bien être le père de Mathieu Grenoble. Il vécut ordinairement à Fontainebleau, où M. le comte Léon de Laborde a retrouvé ses traces dans les vieux registres de la paroisse d'Avon. Le 16 décembre 1556, il eut de sa femme, Catherine Morgant, un

filz qui fut baptisé sous le nom de Noél. Il eut une sœur nommée *Catherine*, qui épousa Noël Milion. Il vivait encore en 1559. — *Voy. BORXAT, LERAMBERT, ROGGIERO RUGGIERI.*

GRÉTRY (ANDRÉ-ERNEST-MODESTE). 1741—1813.

« *Andreas-Ernestus-Modestus, filius legitimus Francisci Gretry et Mariae-Joannae Defossez, baptisatus est in ecclesia nostra parochiali B. V. Mariae ad fontes Leodii, anno Domini 1741, mensis februarii, die undecima; puer natus die octava ejusd. mensis; patrinus Andreas-Ernestus Falle, recillator in copiis S. C. Leodiensis, matrina Maria-Catharina Bodeur* ». Tels sont les termes de l'acte du baptême de Grétry, inscrit au registre de l'église de St^e-Marie, de Liège. Cet acte établit que André-Ernest-Modeste naquit le 8 février 1741 (et non le 11, comme l'ont dit quelques biographes), fils de François Grétry et de Marie-Jeanne Defossez, et qu'il fut baptisé trois jours après. La profession de François Grétry n'est point indiquée dans ce document; mais on sait qu'il était musicien. On connaît assez la vie de notre grand compositeur dramatique, Français par sa longue habitude à Paris, par ses succès obtenus sur la scène française, je puis ajouter par son esprit, qui a toutes les qualités de l'esprit français; on sait qu'étant allé fort jeune en Italie, il en revint au commencement de l'année 1767, qu'il passa par Genève, s'y arrêta, y fit une musique nouvelle pour *Elisabeth et Gertrude*, petit ouvrage de Favart, que Blaise avait mis d'abord en musique. Arrivé à Paris, où il trouva sous ses pas toutes les difficultés que voient se dresser devant eux les hommes qui veulent se produire et qui ont l'impatience du succès, il ne lutta pas cependant aussi longtemps que tant d'autres, que la fortune dédommagea plus tard et très-amplement, M. Aubert, par exemple, qui ne commença réellement qu'à l'âge de 40 ans une carrière, la plus longue et la plus brillante entre toutes celles que l'on peut citer. Marmontel confia à Grétry, ou, pour mieux dire, fit pour lui le *Huron*, représenté le 20 août 1769. Cet essai lui valut les applaudissements des connaisseurs, qui augurèrent très-bien d'un tel débat. Il était parti et devait arriver bientôt. Grétry demeurait alors rue Traversière. Le hasard — est-ce le hasard? — avait amené là une jeune fille, jolie probablement, sensible aux charmes de la musique et de l'esprit, et touchée peut-être des douleurs du jeune musicien, qui se débattait contre les obstacles à vaincre pour aborder le théâtre. Une vieille romance de l'Opéra-Comique a beau dire que « *la pitié n'est pas de l'amour* », elle est bien près d'être de l'amour, quand celui qu'on plaint est un homme de talent, n'ayant pas trente ans encore, bien fait de sa personne, doux et tendre, qui, ayant vu déjà bien des choses aux pays étrangers, a de jolies histoires à raconter, qui joue d'aillieurs du clavecin, chante agréablement, sait être touchant et gai à propos, et vous dit : « Si je fais passablement, c'est que vous êtes ma Muse, c'est que je pense à vous en travaillant, c'est que dans mon cœur je vous dédie toutes mes mélodies les plus heureuses ». Résistez donc à un laborieux artiste, qui mène la vie la plus rangée, qui vous aime, qui a fait le *Huron*, joué à la cour, qui a pour ami M. Marmontel, travaille à un nouvel opéra (*Lucile*) et vous chante avec passion un air qui sera bientôt proverbe, on le pressent : « *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* »

Cette famille, on la voit déjà s'animer autour de soi, on l'entend, on lui parle, on est charmé, et, aux premiers jours du printemps, on apprend que le premier membre de cette famille dont on sera les heureux auteurs viendra bientôt au monde dans le petit logis de la rue Traversière, un nid de tourtereaux au quatrième étage. Hélas! oui, Jeanne-Marie a cédé. Elle était seule, orpheline de père, presque orpheline de mère, car sa mère était à 120 lieues de Paris! Comment et pourquoi était-elle seule? à qui l'avait-on confiée? Je ne sais; mais quelle femme jettera la première pierre à cette coupable? Un prêtre a pitié d'elle, d'eux; il écrit à cette mère imprudente, lui demande son consentement à un mariage qui est dans les vœux des deux amants et que l'amour, un amour impatient, a rendu nécessaire. La mère, irritée, résiste; mais tant de pleurs coulent dans la chambre de la pauvre fille, les jeunes gens sont si intéressants, le gendre qu'on offre à la mère a un si bel avenir, qu'enfin elle se décide, et que le 24 novembre 1770, elle déclare, par-devant deux notaires de Lyon, consentir au mariage de Jeanne-Marie avec Grétry, « compositeur de musique ». Elle charge de sa procuration, pour ce mariage, — car elle ne peut venir à Paris, retenue par trois enfants (Catherine-Stéphanne, Jean-Fleury et Jeanne), dont la pauvre veuve est tutrice — elle charge de sa procuration cet abbé, qui est à Paris la Providence des deux jeunes gens, « Messire François Rozier, prêtre du diocèse de Lyon », compatriote bienveillant de Jeanne-Marie et, par cela, ami du musicien liégeois. L'abbé Rozier prépare toutes choses; mais, si vite que la poste ait apporté le consentement attendu, il arrive un peu tard; Jeanne-Marie est en mal d'enfant quand le facteur remet à François Rozier le paquet désiré. Le 1^{er} décembre 1770, Jeanne-Marie met au monde une petite fille, en danger de mort immédiate; le bon abbé ondoie tout de suite la petite créature que sa mère croit perdue pour elle, mais qui se reprend à la vie, et que l'on commet aux soins d'une nourrice, femme de Jean-Michel, m^{re} vigneron à Rueil. Jeanne-Marie se rétablit de couches pénibles; elle se rétablit lentement, et le mariage s'ajourne. Cependant on baptise « Andriette-Marie-Jeanne », qui est tenue sur les fonts de Rueil par l'abbé « François Rozier » et par « Marie-Jeanne Defossez », mère de Grétry. Les choses vont donc le mieux du monde; la santé de la jeune mère, que, par une anticipation morale, le curé de Rueil a dite « femme de Grétry », se fortifie de jour en jour, et l'on entrevoit l'aurore de celui qui va régulariser une position fâcheuse et donner à la maîtresse les droits et le titre d'épouse.

Le 3 juillet 1771, Grétry conduit au pied de l'autel de St-Roch sa fiancée, et le mariage béni, le vicar de St-Roch écrit sur le registre de son église que de leur plein consentement, libres tous deux et tous deux catholiques, ont été unis « André-Ernest-Modeste Grétry, compositeur de musique, fils majeur de défunt François et de Marie-Jeanne Defossez, de cette paroisse, et Jeanne-Marie Grandon, fille mineure de défunt Jacques-Irénée, et de Benoîte Tonpet, de fait de cette paroisse, de droit de celle de St-Pierre et St-Saturnin de la ville de Lyon ». Les témoins sont « M^{rs} André Morellet, diacre du diocèse de Lyon, l'abbé Rozier, etc. » L'acte est signé : « Grétry, Grandon, Morellet, Defossez, etc. » Qui était cette Jeanne-Marie Grandon? L'acte de son baptême m'apprend qu'elle était fille de « Jacques-

Irénée Grandon, peintre », et qu'elle naquit à Lyon sur le quai de Retz, le 8 sept. 1746, et fut baptisée le même jour à St-Pierre et St-Saturnin. J.-I. Grandon est, dit-on, le peintre qui fut le premier maître de Greuze; je prouve ailleurs qu'on se trompe. (Voy. GRAXDOX.) L'André Morellet témoin de Grétry, le 3 juillet 1771, est le Lyonnais qui devint ecclésiâtre comme littérateur. Déjà, à cette époque, il avait publié quelques écrits qui avaient mis son nom en lumière. On sait que l'abbé Morellet, né le 7 mars 1727, mourut à Paris le 12 janvier 1819, âgé de quatre-vingt-douze ans moins sept semaines. Il décéda rue d'Anjou-St-Honoré, n° 27; il était membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur. (Reg. de la municipalité de l'ancien 1^{er} arrondissement de Paris.)

Voilà donc le ménage Grétry tranquillement établi, après bien des ennuis, bien des regrets, bien des douleurs, que ne calmèrent pas toujours bien des tendresses réciproques. Grétry travaille, il a le succès, son nom est fait; déjà avant son mariage il a donné *Lucile* (5 janvier 1769), le *Tableau parlant* (20 sept. 1769), *Silvain* (1770), *Les deux avarés* (17 oct. 1770), *l'Amitié à l'épreuve* (13 nov. 1770), *Zémire et Azor* (1771); il a dépassé Philidor, il est le rival de Monsigny, qu'il dépassera à son tour, mais sans le faire oublier. La fortune vient avec la gloire, et avec la fortune un nouvel enfant. Le 15 juillet 1772, Jeanne-Marie met au monde une petite fille que le lendemain tiennent à St-Roch « Louis-Paul de Brancas, lieutenant général des armées du Roi, chevalier des ordres », et « dame Angélique-Dorothee Babaud, femme de Jean-Dominique de Cassini, maréchal des camps et armées », qui signent : « le mis de Brancas, Babaud de Cassini. » L'enfant reçoit les noms d'« Angélique-Dorothee-Louise », et le vicaire la dit, dans l'acte de son baptême, « fille de M. André Grétry (*sic*), de l'Académie des philharmoniques de Boulogne (*sic*) en Italie. » — Grétry mourut à Montmorency, dans sa maison de l'*Hermitage*, le 24 sept. 1813, à onze heures et demie du matin, veuf, sans doute, de Jeanne-Marie Grandon, comme le dit l'acte de son décès transcrit au registre de l'ancien deuxième arrondissement municipal de Paris. Grétry demeurait à Paris sur le boulevard des Italiens, n° 7. Il n'est pas besoin de dire qu'il était membre de l'Institut et de la Légion d'honneur. Je ne sais à quelle époque il perdit la femme qu'il avait tant aimée. — Voy. GRAXDOX et :

GREUZE (JEAN-BAPTISTE).

1725—1805.

Les biographes ont su que Greuze, un des plus charmants peintres du dix-huitième siècle, un des plus originaux aussi, naquit à Tournus en 1725, et qu'il mourut à Paris en 1805; mais c'est à peu près tout ce qu'ils ont su de la vie privée de cet artiste, dont Diderot, en 1765, disait : « Il est un peu vain, notre peintre, mais sa vanité est celle d'un enfant; c'est l'ivresse du talent. Otez-lui cette vanité qui lui fait dire de son propre ouvrage : « Voyez-moi cela! C'est cela qui est beau! », vous lui ôterez la verde, vous éteindrez le feu, et le génie s'éclipsera. » — Greuze était fils de « Jean-Louis Greuze et non de « Jacques Greuze », comme l'a dit mad. de Valori, dans une longue *Notice* d'un style incorrect et déclamatoire qui précède *Greuze ou l'Accordée de village*, comédie-vaudeville en un acte, représentée au théâtre du Vaudeville, le 31 mai 1813. Jean-Louis

Greuze était entrepreneur-architecte « de Tournus » comme dit l'acte du baptême de Jean-Baptiste que j'ai sous les yeux; « à Tournus », comme il aurait dû le dire. Sa femme était « damoiselle Claudine Roeh ». J.-Bapt. Greuze naquit le 21 août 1725, et fut baptisé le jour même à l'Eglise de St-André de Tournus. Je n'ai rien appris de particulier sur les relations qui s'établirent, dit-on, d'abord à Tournus, puis à Lyon, entre le jeune Greuze et un Grandon, qu'à tort on a cru être celui dont la fille épousa Grétry, en 1771 (Voy. GRAXDOX). On a dit que Grandon se rendit à Paris avec son élève qui y allait chercher fortune, car Lyon lui paraissait un théâtre trop étroit pour le succès qu'il rêvait; je n'ai trouvé aucune preuve de ce fait que je ne nie point; mais quand eut lieu ce voyage? Je pense que ce fut vers 1749 ou 1750, alors que Greuze avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Il avait bien fallu que le jeune dessinateur de Tournus donnât cinq ou six ans de ses premières études chez Grandon, pour se rendre capable de faire ensuite si vite ce qu'il fit si bien. Greuze fut admis comme *Agrégé* à l'Académie Royale de peinture le 28 juin 1755, âgé de trente ans moins deux mois; est-il admissible qu'il eût mis moins de cinq à six ans pour se débarrasser des habitudes d'une pratique rapide contractée à l'école du peintre lyonnais qui lui « faisait fabriquer un tableau par jour » selon l'expression de Greuze répétée par mad. de Valori; pour apprendre à dessiner correctement, à tempérer l'action de son pinceau, à combiner avec art les effets de la lumière, à donner au sentiment toute sa force sans le gêner par l'exagération, à composer des drames capables d'émuouvoir les cœurs hommes, sans tomber dans une ridicule sentimentalité? *L'Arcueil trompé*, premier ouvrage remarquable de Greuze, prouvait que les études faites à Paris, au sortir de l'atelier de Grandon, avaient été sérieuses; ce morceau frappa tellement l'habile sculpteur Pigalle, que cet artiste n'hésita pas à se faire le patron de Greuze pour sa présentation à l'Académie!. Le nouvel agrégé partit pour l'Italie à la fin de 1755; il n'y resta pas longtemps, puisqu'il parut au salon de 1757. Ce fut pendant son séjour à Rome que, chargé de donner des conseils à une princesse Lætitia del Orr..., jeune fille bien née, mais probablement romanesque, il s'éprit follement de cette personne, qui, de son côté, mit toute réserve de côté, et lui dit naïvement un jour : « Monsieur Greuze, je vous aime... m'aimez-vous? Oui, monsieur Greuze, je vous aime et je vous épouse ». Le roman n'alla pas plus loin, grâce à la sagesse de Greuze, qui abandonna Rome et revint en France sans avoir à se reprocher une faute, et sacrifiant son amour à l'honneur de la princesse. M^{me} de Valori, qui raconte longuement le roman très-court si honorablement dénoué par Greuze, s'abstient de parler d'un autre roman très-court aussi, qui se dénoua par le mariage du peintre. Le récit de cette aventure a été fait en quelques lignes chagrines par Greuze lui-même, dans un mémoire sur procès qu'il dicta à quelqu'un, vers 1793, mémoire imprimé dans les *Archives de l'art français*, il y a peu d'années. Greuze y raconte qu'à son retour de Rome — ce fut en 1757, avant l'ouverture du salon du Louvre — passant par hasard dans la rue St-Jacques, il aperçut

¹ *L'Arcueil trompé*, qu'acheta M. de la Live de Jully et que gravit Laurent Cars, appartient aujourd'hui (juin 1865) à M. Opizès. Un amateur disait de cet ouvrage : « C'est plus beau que Greuze. » Le mot est spirituel et vrai.

dans la boutique du libraire Babuty une jeune fille dont la grâce l'attira. « Elle avait une très-belle figure », dit Greuze, qui ajoute immédiatement à cet éloge ce singulier correctif : « Sa physionomie était sans caractère et même montomnière ». M^{lle} Babuty avait déjà près de trente et quelques années, selon Greuze, qui se trompe et oublie, quand il dictait son *factum*, l'âge véritable d'Anne-Gabrielle, sa femme, née le 25 décembre 1732, et baptisée le lendemain à St-Benoît. (Reg. de St-Benoît.) En 1757, Anne-Gabrielle Babuty avait un peu moins de vingt-cinq ans, et non pas plus de trente. Greuze hanta la maison du libraire de la rue St-Jacques, bien accueilli par tout le monde, et surtout par la jolie fille, dont il fit plus tard le portrait, gravé par Aliamet, et connu sous le nom de la *Philosophie eudorée*. — M^{lle} Babuty avait fort envie de quitter ce « beau nom de fille » qu'Armande vante à sa sœur Henriette en lui reprochant d'avoir le « vulgaire dessein de se marier » (Molière, *les Femmes savantes*, scène 1^{re}) ; elle était en quête d'un époux, mais elle était d'humeur à ne pas recevoir de la main d'un père celui qu'elle prétendait associer à son sort. Greuze était doux, aimable, bien fait, sans avoir de l'Apollon ou de l'Hercule ; il avait déjà de la réputation, et son titre d'agréé à l'Académie raisonnait assez bien à l'oreille de la petite Babuty, qui, un jour, sans préambule, et comme avait fait la princesse Lætitia, prenant par la main le jeune peintre, lui dit : « Monsieur Greuze, m'épouseriez-vous si j'y consentais ? » A cette question fort inattendue, et faite à brûle-pourpoint, comme on dit, Greuze répondit par une de ces phrases polies qui d'ordinaire n'engagent à rien, mais qu'Anne-Gabrielle prit tout de suite au sérieux. La demoiselle alla vite raconter la chose à sa mère et à toute la famille, qui, dès ce moment, regarda comme une affaire conclue un mariage auquel ne s'opposait pas Greuze, pris au dépourvu, mais qu'il ne souhaitait pas très-ardemment. Greuze fit sa cour plus de dix-huit mois, peu pressé d'épouser une fille dont le caractère lui paraissait assez hardi et difficile, mais n'osant pas se dédire. Il dit dans son *factum* que, malgré la hâte que paraissait avoir M^{lle} Babuty de fuir cette grande affaire du mariage, ce ne fut que « deux ans » après leurs premières entretiens qu'eut lieu la cérémonie qui, de M^{lle} Babuty, devait faire M^{me} Greuze. Il ajoute que le mariage fut béni, non pas à l'église paroissiale de la fiancée, mais à St-Médard, « M^{lle} Babuty craignant les plaisanteries qu'on aurait pu faire, attendu qu'elle avait dit qu'elle était mariée ». Il y a dans ceci une erreur. Greuze ne se souvenait pas très-bien de ce qui s'était passé trente-quatre ans avant le jour où il dictait son mémoire. Greuze fut marié, non point à St-Médard, mais à St-Martin-St-Marcel, une des petites églises de Paris où se mariaient les filles qui ne voulaient point passer au milieu d'une foule de commères de leurs quartiers pour aller, du portail de l'église, au pied de l'autel, et se soumettre à la critique de toutes les bonnes langues de la paroisse. Ce fut assurément ce désir qui décida Anne-Gabrielle Babuty à préférer St-Martin à St-Benoît ; elle était fort connue dans la rue St-Jacques, et si son mariage avait été sommé à St-Benoît, la foule aurait encombré l'église, et rien de sa personne élégante et coquette, rien de son vêtement de mariée n'aurait échappé au coup d'œil exercé des demoiselles ses voisines, ses rivales en beauté, ses ennemies intimes. Greuze, quand il

dit que M^{lle} Babuty craignait les plaisanteries qu'on aurait pu faire, « attendu qu'elle avait dit qu'elle était mariée », ne réfléchit pas qu'il était impossible que personne pût croire, dans la rue St-Jacques, qu'Anne-Gabrielle était mariée. On la voyait tous les jours dans la boutique paternelle ; tous les voisins la savaient occupée dès le matin aux choses du ménage, et toute la journée aux choses du commerce ; les amis qui fréquentaient la maison Babuty connaissaient Greuze comme le futur époux de Gabrielle, ils n'ignoraient pas que le mariage, toujours en projet, était toujours différé, par de bonnes raisons dont ils avaient le secret qui nous est inconnu ; ils voyaient tous les soirs, après le souper et la veillée, Greuze prendre seul le chemin de la rue du Petit-Lion-St-Sulpice qu'il habitait alors ; comment aurait-on pu croire que M^{lle} Babuty avait fait un mariage clandestin ? Et pourquoi un tel mariage, quand les Babuty avaient agréé la demande — un peu forcée peut-être — de Greuze, quand le mariage était annoncé publiquement, quand le futur fréquentait assidûment la boutique du libraire, quand aucune opposition n'apportait d'obstacle à la réalisation d'un projet qui plaisait à la famille Babuty et ne déplaisait pas aux Greuze de Tournus ? Le registre de St-Martin constate que « le 3 février 1759 J^e-Bapt. Greuze, fils majeur de Jean-Louis Greuze, architecte, et de Claudine Rock, dem^r rue du Petit-Lion, paroisse St-Sulpice », épousa « Anne-Gabrielle Babuty, fille majeure de François Babuty, marchand libraire, et de Marie-Anne Réal, dem^r rue St-Jacques, paroisse St-Benoît ». Greuze quitta la rue du Petit-Lion et alla s'établir rue de Sorbonne ; c'est là que, le 19 nov. 1759, Anne-Gabrielle mit au monde une fille qui, le lendemain, fut tenue sur les fonts de St-Benoît par « Claude Drevet, graveur, dem^r aux galeries du Louvre ». Marie-Anne-Claudine décéda chez son grand-père, François Babuty, rue St-Jacques, à l'image de *St-Christophe*, le 16 juillet 1762. Le 14 mai 1764, Greuze eut un second enfant, « Louise-Gabrielle », qui eut pour parrain le même Claude Drevet, et pour marraine, « Marie-Louise Desforge, femme de Jean-George Wille, graveur du Roy, quay des Augustins, paroisse St-André des Arcs ». Une troisième fille naquit à Greuze, « Anne-Genetivère », dont je n'ai pas trouvé le baptistaire. Ce fut cette personne, peintre et élève de son père, dont on connaît peu de chose, qui fut la marraine de mad. de Valori. Elle mourut à Paris, rue du Cherche-Midi, n^o 40, le 6 novembre 1842, âgée de quatre-vingt-deux ans. (Reg. de l'ancien 40^e arrondissement de Paris.) Anne-Genetivère Greuze dut naître vers 1760. Pendant sept ans Greuze fut heureux, il l'avoue ; depuis cette époque, sa femme lui donna, dit-il, de graves sujets de plaintes ; elle fut plus que légère, eut des amants que Greuze nomme, et disposa, sans la permission de son mari, d'une fortune qui était devenue assez considérable. Le ménage fut troublé. Greuze se plaignit ; madame Greuze ne tint compte de ses remontrances et de ses prières, et le pauvre peintre résolut de mettre fin à une vie commune qui était devenue impossible ; c'est pour arriver à ce résultat qu'il rédigea son acte d'accusation, violent, et moins véridique qu'il ne devait l'être, ce semble. De son côté, M^{me} Greuze, que les façons de son mari blessaient, qu'irritaient des soupçons peut-être injustes, demanda à la loi de rompre la chaîne qui l'attachait à Greuze. Remarquons, quoi qu'en dise Greuze, que la

séparation ne fut pas demandée d'un commun accord; les documents que j'ai sous les yeux prouvent, qu'appelé chez le juge de paix pour consentir au divorce, Greuze ne se présenta pas, et que le magistrat prononça en son absence la sentence qui déclarait séparés de corps et de biens les deux époux, dont l'un faisait défaut. Le divorce fut prononcé le 4 août 1793; Greuze demeurait rue Basse, porte St-Denis; Anne-Gabrielle Babuty, rue de l'Échelle. — Greuze avait eu un logement aux galeries du Louvre; il décéda « rue des Orties, n° 11, le vendredi 21 mars 1805, à dix heures et demie du matin », peintre de l'ancienne Académie de peinture, âgé de soixante-dix-neuf ans et demi, dit l'acte inscrit au registre de l'ancien 1^{er} arrondissement de Paris, à la date du « 1^{er} germinal an xiii ». — Greuze mourut pauvre, à peu près oublié; mad. de Valori dit que « MM. Dumont et Barthélemy furent les seuls artistes qui honorèrent les funérailles de Greuze ». On a publié dans l'*Isographie* une lettre de Greuze, qui prouve que l'artiste si longtemps célèbre était tombé de l'aisance dans un état voisin du dénûment, et que ses deux filles étaient elles-mêmes dans une situation bien précaire, puisque leur père manquait de moyens d'existence. Par cette lettre adressée au ministre de l'intérieur, le 21 pluviôse an ix (10 fév. 1801), Greuze demandait qu'on lui donnât « encore un à-compte » pour l'aider à terminer un tableau à moitié fait, que le gouvernement lui avait commandé. « J'ai eu l'honneur de vous faire part de tous mes malheurs, dit Greuze au Ministre, j'ai tout perdu, et le talent et le courage; j'ai soixante et quinze ans, pas un seul ouvrage de commandé » (par des amateurs); « de ma vie je n'ai eu un moment aussi pénible à passer. Vous êtes le cœur bon, je me flatte que vous aurés égard à mes peines le plus tôt possible; car il y a urgence. » Greuze datait de la « rue des Orties, aux Galeries du Louvre, n° 11 ». Greuze mourut misérable; aujourd'hui ses ouvrages se vendent à des prix exorbitants. Un charmant tableau de lui, à la vente après décès de M. le duc de Morny (1865), a été couvert d'or. La mode a de ces retours! — *Voy.* DREVET, GRANDOX, STRAS, WILLE.

GRIGNAX. — *Voy.* SÉVIGNÉ.

GRIMAREST (JEAN-LÉONOR LÉ GILLOIS DE).
1659—1713.

La *Biogr.*-Michaud a consacré un article à ce Grimarest et à son fils, Charles-Honoré, assez méchants écrivains, dont le nom serait tout à fait oublié si Jean-Léonor n'avait publié une « *Vie de M. de Molière* », ouvrage dont Boileau ne faisait aucun cas, mais toujours cité par les historiens de l'auteur du *Misanthrope*, et qu'il ne faut consulter qu'avec défiance, bien que Grimarest ait déclaré tenir de Baron une partie considérable des choses qu'il a imprimées sur le poète comique et le comédien. Le biographe de J^o-L. Grimarest dit qu'il « mourut en 1720 dans un âge avancé ». Erreur qu'il faut reprendre. J^o-Léonor de Grimarest décéda « en sa maison, rue de Vaugivard, le 23 août 1713 (et non 1720), âgé de cinquante-quatre ans », ce qui n'est pas un « âge avancé ». Grimarest épousa Jeanne Forfait, dont il eut au moins deux enfants: Charles-Honoré et Jean-Henri, qui, tous deux, signèrent l'acte d'inhumation de leur père. (St-Sulp.) Ch.-Honoré naquit le 17 fév. 1685 (St-Sulp.), et le 29 nov. 1716, il épousa « Rénée Dreizon de Villevert, âgée de 35 ans ». Il

n'en avait que 32. (St-Sulp. et Ste-Madeleine de la Ville-Évêque.) Je ne sais quand mourut Ch.-Honoré de Grimarest; je n'ai pu trouver l'acte de naissance de son frère, Jean-Henri. — *Voy.* MOLIERE.

GRISOLLE (LOUIS). — *Voy.* BIARD, p. 221, 1^{re} col.

GROS-GUILLEUME (ROBERT GUÉRIN, dit :).
— *Voy.* LA FLEUR.

GROS-REXÉ. — *Voy.* PARC (DE).

GUÉBRIANT. — *Voy.* GOESBRIANT.

GUÉMÉNÉE. — *Voy.* ROHAN.

GUÉNAULT (FRANÇOIS). ?1590-1667.

Une des victimes de Boileau, nu des confrères de Guy Patin, que ce critique impitoyable a le plus maltraités. Si Guy Patin avait été son seul ennemi, Guénault serait tout à fait oublié; il sera connu longtemps encore, grâce à deux épigrammes de Nicolas Despréaux, grâce surtout à ce vers que nous avons tous retenu et que nos petits enfants savent déjà :

« Guénault sur son cheval en passant m'éclabousse. »

Tout le monde ne lit pas les Lettres du spirituel et méchant docteur Patin, tout le monde lit les Satires de Boileau. — Guénault allait toujours à cheval par la ville, quand ses autres « camarades » allaient en carrosse, en chaise ou, plus modestement, à pied. Guénault n'était cependant pas le seul qui préférât un cheval à une voiture, à une chaise à porteurs, et Molière nous a montré dans « Monsieur Tomès » de *l'Amour Médecin* un docteur aussi enchanté de sa mule que « Mons Desfonandrès » l'est de sa bête chevaline. Ce M. Desfonandrès qui « a fait tout Paris sur son cheval et de plus a été à Ruclil voir un malade », ce M. Desfonandrès qui conclut « à donner de l'émétique » ou autrement de l'antimoine à Lucinde, c'est, à n'en pas douter, Guénault. La querelle pour ou contre l'antimoine où Guénault jouait le rôle du partisan le plus passionné de ce remède, qui lui avait assez mal réussi pourtant dans quatre occasions importantes, si l'on en croit G. Patin, adversaire violent du « vin émétique » et du confrère qui en usait jusqu'à tuer les gens; cette querelle était encore dans toute sa force lorsque Molière improvisa *l'Amour Médecin* (1665). La quatrième satire de Boileau, composée en 1664, était connue de Molière, au courant, d'ailleurs, de la querelle sur l'antimoine; Boileau l'avait lu certainement à son ami, qui connaissait aussi la locution devenue proverbiale : « Guénault et son cheval »; Molière ne pouvait donc manquer de s'emparer, pour la comédie, d'un personnage qui était au rang des hommes singuliers appartenant de droit à la caricature et à la farce. Je suis convaincu que la malice de l'auteur comique, pour être plus dissimulée que celle du satirique, n'échappa à personne, et que, dans le Desfonandrès, tout le monde reconnut le premier médecin de la Reine. Plus j'y songe, et plus je me persuade que ma remarque est fondée. Boileau dit, dans la Satire IV^e :

« Il compterait plutôt combien, dans un printemps,
Guénaud (sic) et l'antimoine ont fait mourir de gens; »

et je vois que l'homme à l'émétique, qui est aussi le docteur au cheval, est appelé par Molière « Desfonandrès », nom composé des mots grecs *phoros*, meurtre, et *andrès*, hommes. Je dis que ce n'est pas sans intention que Molière donna au médecin à

l'émétique, au docteur à cheval, ce nom de « tueur d'hommes », et j'ajoute que ce Desfontandré n'est autre que le Guénault qui faisait mourir ses malades avec l'antimoine. Cette observation a échappé aux commentateurs de Molière et de Boileau; je la soumetts humblement aux futurs éditeurs des deux grands poètes. — Les annotateurs de Boileau, pas plus que ses anciens éditeurs et que Boileau lui-même — on a vu que le satirique connaissait mal l'orthographe du nom de *Boussingault* (voy. ci-dess., p. 235) — n'ont su comment Guénault écrivait son nom. Ils l'ont écrit avec un *d* final, quand le docteur à l'antimoine le terminait par *lt*. À défaut d'autres documents qu'il fallait prendre la peine de chercher, on pouvait recourir aux portraits publiés du temps même de Guénault. En 1658, Gilles Rousselet donna, d'après Gilbert de Sève, un portrait de « *Franciscus Guénault* ». Le portrait gravé, en 1664, par Robert Nanteuil, sur le vif « *ad vivum* » ou d'après nature, porte les noms de « *Franciscus Guenault* ». Un fort mauvais petit portrait, publié chez Mariette, porte cette légende qu'auraient pu connaître les éditeurs de Boileau et le satirique lui-même : « *François Guénault, médecin célèbre de la Faculté de Paris, âgé de 67 ans : 1657* ». Pierre Mariette, voisin de Guénault, qui ne dut pas publier son portrait sans l'aveu de l'original, fut certainement bien instruit de l'âge du premier médecin de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, né vers 1590. Mais où naquit-il et de qui? Dans les États des officiers de la Maison du Roi (1641 à 1648; Arch. de l'Emp., Z, 1342), je vois « Pierre Guénault, médecin de Monsieur et médecin anatomiste du Roy, et son fils en survivance » pour cette dernière charge. Ce Pierre Guénault était le père de François, qu'un registre du Trésor royal pour l'année 1662 (Bibl. Imp., Ms.) nous montre avec le titre de « Premier médecin de la Reine » aux gages de 9,000 l. Cette année, il reçut 1,500 l., plus 2,250 autres pour le dernier quartier de sa pension de 1661. Il avait donc sous sa responsabilité la santé de la Reine, au moins depuis le mois d'oct. 1661. — Le commentateur de Boileau le mieux instruit des faits auxquels le poète fait allusion, Ch.-Hughes Lefèvre de St-Marc, dit que « Guénault (*sic*) », dont il ne connut pas le prénom, facile à trouver, cependant, puisque trois portraits l'avaient rendu public, « mourut le 16 mai 1667 »; le renseignement est bon. Voici, en effet, ce que je lis au registre de St-Benoît : « M^r François Guénault, ancien docteur professeur en médecine et premier médecin de la Reine, fut enterré en cette église le 17^e may mil six cent soixante et sept. » Fr. Guénault avait 77 ans quand il rendit l'âme et 74 lorsque Mad. de Beauvais, au dire de Guy Patin, l'accusa, devant la Reine, d'avoir tué son gendre avec le vin émétique. Sur cette question de l'antimoine, Guénault obtint toute satisfaction contre Patin, l'année qui précéda sa mort. Pour mettre fin à cette guerre d'injures, de pamphlets, de rudes épigrammes que se jetaient à la tête et se renvoyaient les fanatiques de l'antimoine et ses acharnés détracteurs, le parlement ordonna à la Faculté de médecine de Paris de s'assembler. La réunion eut lieu le 29 mars 1666, et, à la majorité de 92 membres contre 10, le vin émétique fut mis au rang des remèdes purgatifs innocents. Le parlement, fort de cette décision, rendit un arrêt autorisant les médecins à faire usage du vin émétique

ou antimoine. Une cour royale qui, aujourd'hui, rendrait un arrêt en semblable matière, se rendrait parfaitement ridicule; mais, le parlement se mêlait de tout, de politique et de médecine, se jetait dans la guerre civile et dans les querelles scientifiques, et se déclarait nettement contre la circulation du sang! — G. Patin, dans une lettre du 8 janv. 1640, parle de la mort récente d'un frère de « M. Guénault (*sic*) l'aîné; celui qui s'est servi le plus de l'antimoine et qui, presque seul, l'a mis en crédit de deça ». Ce frère périt victime du vin émétique, bien entendu, de l'aveu même de son oncle, « *ex propria narratione patrum* ». Je n'ai pu découvrir l'acte d'inhumation de ce Guénault cadet, « un beau garçon, savant et débilé et bon esprit ». Quant à son oncle, à qui Patin fait allusion, je le connais. Il se nommait Jacques Guénault et avait un fils nommé aussi Jacques. Ils figurent dans les États des officiers de la Maison du R. de 1643-67 (Arch. de l'Emp., Z, 1342), comme « apothicaires-distillateurs ». Jacques Guénault, le père, « apothicaire et distillateur du R. et de M^r le Prince », était protestant. Le 2 oct. 1649, dem^t alors rue St-Honoré, paroiss. St-Germ. l'Auxer., il abjura le calvinisme à St-Sulp., en présence de Mad. la princesse de Condé. L'acte de l'abjuration est signé : « Guénault, C. de Montmorancy » (*sic*), etc. Le 18 nov. suivant, J. Guénault épousa, à St-Sulp., Anne-Marie Desmier, dem^t chez Mad. la princesse de Condé, fille d'Antoine Desmier, chirurgien; elle fut assistée de son père, de son frère, Thomas Desmier, aussi chirurgien, etc. François Guénault parut au mariage de son oncle et signa d'une fort bonne écriture : « F. Guenault », avec paraphe. Antoine Moreau, docteur régent de la Faculté de médecine, beau-frère de la mariée, signa avec tous les parents des deux côtés. C'est ce Moreau que, selon G. Patin, quitta M. de Montmorency, pour prendre, comme médecin, Antoine d'Aquin. Jacq. Guénault eut une fille, Marie-Elisabeth, tenue, le 29 oct. 1651, par Elisabeth Guénault, veuve de Jean Monstreuil, médecin de M. le prince. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — François Guénault se maria; je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage. Il eut au moins trois filles. Le 15 nov. 1653, Guy Patin écrivait : « La troisième fille de Guénault (*sic*) fut enterrée le 13 de ce mois, âgée de vingt et un ans » (née par conséquent vers 1632). « Elle est morte en couches de son deuxième enfant; son bourreau de père est si méchant » (ailleurs, il l'appelle : scélérat dangereux) « qu'en cette dernière maladie elle a, par ses ordres, pris six fois du vin émétique! » — Fr. Guénault, ami du médecin Eusèbe Renaudot, celui que Patin nomme toujours avec l'accent du mépris : « le Gazetier », fut parrain, le 20 sept. 1654, de François, fille de celui-ci. Le baptistaire dit Guénault « conseil^r-médecin du Roy et doct. régent de la Faculté de Paris ». — L'édition des Satires faite en 1674 (in-4^o), sous les yeux de Boileau, porte dans la Satire IV^e : « Desnaud et l'antimoine, etc. » et dans la Satire des *Embaras de Paris* : « Guénault sur son cheval, etc. » Pourquoi Guénault n'est-il pas dans la 1^{re} Satire comme il est dans la 4^{me}? Desnaud déguisait d'autant plus mal Guénaud qu'il n'y avait point de médecin, à Paris, du nom de Desnaud. Mais, Boileau sut, en 1674, que des parents de Guénault existaient, qui pouvaient se fâcher d'une diffamation, tandis qu'ils ne pouvaient être blessés d'une plaisanterie innocente, constatant un fait

connu de tout Paris, l'habitude qu'avait le docteur d'aller à cheval visiter ses malades. Tout le monde, sous le nom transparent de Desnaud, lisait le nom de Guénault, mais la famille de Guénault n'avait le droit de se plaindre. — Disons, pour ne rien oublier, que, le 23 nov. 1657, cet enragé Guy Patin écrivait de Guénault : « Il ressemble fort à un singe, à un magot, à une guenon ». Le portrait de Nanteuil en donne une idée moins défavorable; il n'y est pas beau, mais il y a une figure douce et spirituelle. — Jacques ^{de} Guénault, fils de Jacques l'apothicaire et de Marie du Bié, naquit le 1^{er} janv. 1623, et fut baptisé le jeudi 5, présenté par Abel Bremier, médecin du R., et Françoise Guénault, veuve de Michel Rimbault. Il eut un frère, *Paul* (1^{er} mai 1620), et une sœur, *Anne* (28 déc. 1623). (Reg. protest.). — *Voy.* AQUIX, PATIN, RENUOT.

GUÉNÉGAUD (LES).

On sait que la rue de Guénégaud prit son nom de l'hôtel qu'y fit bâtir Henri de Guénégaud, celui qui fut Ministre et secrétaire d'Etat. Dans un acte gardé par M. Le Momyer, not., Henri de Guénégaud est dit : « Chevalier, marquis de Planey, conseiller du Roy en tous ses conseils, et secrétaire de ses commandements, demeurant à Paris, sur le quay de la porte de Nesle, en son hostel, paroisse St-André des Arcs ». (13 nov. 1658.) Ce Guénégaud avait épousé Elisabeth de Choiseul, nommée dans l'acte auquel je fais allusion. M. Le Momyer a, dans son vieux minutier, un acte de « Jean de Guénégaud (*sic*), seigr des Brosses, demeurant à Paris, rue d'Orléans, au marais du Temple ». (5 sept. 1632). — M. Rousse, not., conserve plusieurs actes faits au nom de ce Jean de Guénégaud, pendant le mois de décembre 1637. — Gabriel de Guénégaud était, en 1629, conseiller d'Etat et trésorier de l'épargne; il fut marié à Marie de La Croix, dont il eut Claude Guénégaud. — M. Galin, notaire, garde parmi ses vieilles minutes une obligation de « Marie de La Croix (veuve de M^{re} Gabriel de Guénégaud) et de Claude de Guénégaud à Georges de Mouchy » (16 nov. 1643). Il possède aussi un acte du 3 juin 1647, passé par « Jean de Guénégaud pour sa femme, à Claude de Guénégaud. — Le 28 fév. 1648, Claude de Guénégaud fit un acte que M. Pomet, not., conserve dans les archives de son étude. — Claude de Guénégaud était trésorier de l'épargne du Roi en 1647; cette année, il tint sur les fonts de St-Germ. l'Auxer. un fils d'André Cèberet, commissaire général de la marine. — *Voy.* BASSOMPIERRE, CÈBERET.

GUÉRIN, s^r D'ETRICHÉ (ISAAC-FRANÇOIS).

1636?—1728.

Le Mazarinier, dans sa *Galerie des acteurs du Th.-Fr.*, nomme ce comédien « Eustache-François Guérin »; erreur, il se nommait Isaac et non Eustache. Guérin naquit de Charles Guérin et de Françoise d'Etriché de Bradane, vers 1636. Je n'ai pu voir l'acte de son baptême. On dit qu'il vint au monde à Paris. Son père, comédien, appartenait à une des troupes subventionnées par le Roi, d'où il prit le titre d'« officier du Roy ». Sa mère jouait-elle la comédie? C'est très-probable; mais je n'en ai pas trouvé la preuve. Après s'être essayé dans quelques troupes de campagne, Isaac débuta au th^{re} du Marais en 1672. Ses emplois étaient les premiers con-

fidents dans la tragédie, et, dans la comédie, ce qu'on appelle en-terme des coulisses les rôles à *manteau*. Il fit preuve d'assez de talent pendant une année qu'il jona au Marais, pour qu'après la mort de Molière on lui donnât une place dans la troupe qu'on reformait et que l'on complétait, troupe qui, en juillet 1673, ouvrit à l'hôtel Guénégaud le théâtre qui allait remplacer l'Opéra établi dans le jeu de Paume de M. de Laffemas, rue Mazarine, comme le dit La Grange. — Isaac Guérin, qui avait pris un des noms de sa mère pour paraître sur le théâtre, et que cependant on nommait plus souvent Guérin que d'Etriché, grandit assez vite en talent et en réputation. On le compta bientôt parmi les meilleurs acteurs de la troupe. Un naturel parfait, une diction juste et sage, une vérité sans bassesse, une noblesse sans enflure, le recommandaient, dit-on, à l'estime des hommes d'un goût délicat et sûr, autant que ses bonnes qualités, sa droiture, son honnêteté, et sa douceur le rendaient sympathique — comme nous disons aujourd'hui — aux gens du monde qui le fréquentaient. Ses mérites personnels, le succès qu'il obtenait chaque jour, peut-être aussi sa bonne mine — nous n'avons pas de portrait de Guérin, et nous ne hasardons cette supposition que pour être mieux dans le vraisemblable — firent impression sur une femme que son talent recommandait, et qui s'appelait encore M^{lle} Molière. Armande Bèjart plut à Guérin, qui s'éprit de la veuve du grand comique, et leur union se décida dans les premiers jours de l'année 1677. Elle s'accomplit à la fin du mois de mai, et La Grange écrivit sur son Mémoires les deux lignes suivantes : « Le dernier may 1677, M. Guérin d'Etriché a espousé la veuve de M^{ons}r de Molière, à la S^{te} Chapelle basse à Paris. »

Je ne sais si ce mariage fut reproché à Guérin, mais les épigrammes ne manquèrent pas, adressées à la veuve de Molière, qu'on disait heureuse d'avoir perdu un « mari d'esprit » pour trouver un « mari de chair ». Il y avait bien de la rigueur dans ces reproches. Sans doute, il eût été beau à M^{lle} Molière de garder toujours le nom illustre de son époux; mais en 1677, ce nom n'avait pas tout l'éclat que lui ont fait deux siècles de gloire, et, pour Armande Bèjart, l'auteur de *Tartuffe*, si habile homme qu'il fût, n'était qu'un grand comédien qui pouvait bien avoir pour successeur un comédien de talent. — La Grange dit que Guérin se maria à la Ste-Chapelle basse. Voici en effet ce qu'on lit au reg. de cette église : « Le lundy 31^e jour de mai (1677), après les fiançailles et la publication de trois bans, je soussigné curé de la paroisse de la Sainte-Chapelle de Paris, ay, en l'église de la basse Sainte-Chapelle interrogé M. Isaac-François Guérin, officier du Roy, fils de feu Charles Guérin et de Françoise de Bradane, ses père et mère, d'une part, et Grésinde Bèjart, fille de feu Joseph Bèjart, et de Marie Hervé, ses père et mère défunts, et veuve de Jean Poquequin, officier du Roy, tous deux de cette paroisse; et leur consentement mutuel par moi pris, les ay solennellement, par paroles de présents, joints en mariage, puis dit la messe des espouzailles, en laquelle je leur ay donné la bénédiction nuptiale » (ce dernier membre de phrase a été raturé) « selon la forme de notre mère sainte Eglise, le tout en présence des parents et amis soussignés, assavoir. (Signé) :

Isaac François Guérin

et après « Gresinde Bèjard, Aubry », etc. — Dans le courant de l'année qui suivit ce mariage, Armande Bèjard donna à son mari un fils qui fut nommé Nicolas-Armand-Martial. Je n'ai pas vu l'acte de son baptême. Nicolas Guérin ne prit point le parti de la comédie; on ne sait quelle profession il exerça jusqu'au jour où la mort le frappa: « Le 8 mars 1708, enterrement de Nicolas-Armand-Martial Guérin, bourgeois de Paris, âgé de 30 ans, décédé le jour précédent, rue des Fossés-St-Germain, dans sa maison, et y ont assisté Claude de Rachel, écuyer, s^r de Montalan (*sic*), son beau-frère, et François Mignot, marchand orfèvre, son cousin-germain, qui ont signé: Montalan, Mignot, Procope ». Procope Couteaux, dont on voit le nom au bas de cet acte, était le célèbre limonadier de la rue des Fossés-St-Germain auquel j'ai consacré un article ci-dessus. — Isaac Guérin survécut à peu près vingt ans à son fils. Il avait perdu sa femme à la fin de l'année 1700. Armande Bèjard était alors retirée du théâtre, et lui, bien qu'âgé de soixante-quatre ans, mais vert, fort, plein de santé, et consommé dans son art, poursuivait sa carrière, à la satisfaction du public et de ses camarades. Un grave accident le força de prendre sa retraite, à un âge où, à la vérité, l'on doit songer au repos; il se disposait à jouer le rôle d'*Exupère* dans la tragédie d'*Hercules*; il était costumé et prêt à partir pour l'Opéra, où la représentation devait avoir lieu, quand il fut frappé d'apoplexie. C'était le 25 juillet 1717; il avait environ 82 ans. Le coup ne fut pas mortel; Guérin se remit, mais il ne reparut plus devant des spectateurs qui le regrettaient vivement. En 1723, le Roi lui fit une pension de 300 livres, dont il jouit jusqu'au 28 janvier 1728, qu'il mourut: « Le 29 janvier 1728 » enterment « d'Isaac-François Guérin, âgé d'environ 92 ans, officier du Roy, veuf d'Armande-Gresinde-Claire-Elisabeth Bèjard, mort le jour précédent, rue des Fossés-St-Germain, chez M. Fume, et y ont assisté François Mignot, m^r joaillier, neveu... et Charles Botot-Dangeuille, officier du Roy, amy dud. défunt, qui ont signé: Mignot, Botot-Dangeuille. » (St-Sulp.) — La mère d'Isaac Guérin était morte le 23 juin 1688: « 2^e de juin convoy et enterment de Françoise Destriché de Bradane, veuve de M. Guérin, vivant officier du Roy, âgée de 71 ans... dem^r rue de Seine, et ont assisté aul. convoy et enterment, Isaac-François Guérin, bourgeois de Paris et officier du Roy, fils de lad. défunte, etc. » — En 1697, Guérin et sa femme avaient pris des armes, comme ayaient fait tant de bourgeois, d'artisans et de marchands; on lit dans l'Armorial général de Paris, vol. II, fol. 1,000 (Ms. Bibl. Imp.) la mention suivante: « François Guérin, officier du Roy, et Armande-Gresinde-Claire-Elisabeth Bèjard, son épouse, (veuve de) Poquequin de Molière, portent d'Azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croisants de même et en pointe d'une gerbe d'or accostée de deux tourterelles d'argent, accolé d'Azur à la fasce d'argent, accompagné de trois molletes d'or, deux en chef et une en pointe. » — Voy. BÉJARD, COUTEAUX, DAN-GEVILLE, LA GRANGE, MONTALANT.

GUÉRIN (GILLES). ? 1609—1678.

« Ce sculpteur, mort en 1678, à l'âge de 72 ans, est auteur de divers morceaux qui n'ont rien de séduisant; mais son ciseau taillait le marbre avec beaucoup d'intelligence, partie qu'on estimait alors parce

qu'elle étoit peu commune. » (*Nouv. dict. historiq.*, par Chaudon et Delandine, Lyon, 1804.) Ce jugement porté sur le mérite de l'artiste, que recommandent encore aujourd'hui à l'estime des connoisseurs le groupe des chevaux et des tritons qui fait partie de la décoration des Bains d'Apollon, à Versailles, et une figure de l'Amérique pleine de grâce et de vérité, n'est-il pas étrange? Cet éloge sur l'intelligence avec laquelle Guérin taillait le marbre n'est-il pas bizarre? Quoi, peu de gens de son temps savaient assouplir le marbre? Avait-on donc oublié cette pratique depuis Germain Pilon? Pierre I^{er} Biard, Barthélemy Prieur, du Tremblay, Simon Gaillain, Sarazin, les Anguier, Grenoble et bien d'autres encore maniaient donc le marbre sans intelligence? A qui persuadera-t-on cela? Gil. Guérin savait assouplir la matière, c'étoit une de ses qualités, mais il n'est ni le premier ni le dernier qui l'ait eue de son temps. — Dès 1648, G. Guérin étoit porté sur l'Etat des off. de la Maison du Roy en qualité de sculpteur ordinaire de S. M. (Arch. de l'Emp., Z. 1341 et Bibl. Imp. Ms. St-Magloire, n^o 74.) Il fut un des premiers membres de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., et dans l'acte passé, le 4 août 1651, pour la jonction des maîtres peintres et sculpteurs avec les *Académistes*, il est qualifié « sculpt. ord^{re} du Roy en son Académie ». Il demeura rue d'Argenteuil dès 1645; il tint cette année sur les fonts un fils de Jean Le Grue, sculpteur, rue de la Cordonnerie. Alors il étoit marié; il avoit épousé Marguerite Pellard, fille d'Étienne Pellard, « tabellion en la ville de Boscamen (*sic*) et maître palfrenier de la 3^e écurie du Roy ». Singulière charge pour un notaire! Gil. Guérin eut au moins quatre enfants de son mariage: 1^o Jacques (6 mai 1646); 2^o Marie (29 sept. 1647), tenue par Marie Grégoire, femme du sculpteur Jacques Sarazin; 3^o une seconde Marie (6 janvier 1658); 4^o Etienne (19 avril 1659), ces deux derniers baptisés à St-Sauveur. — Gil. Guérin perdit sa femme le 16 août 1665. (Reg. de St-Sauv.) Il mourut treize ans et demi après, le 26 février 1678, rue de Bourbon. On l'enterra à St-Laurent, qu'il avoit décoré de plusieurs bons morceaux de sculpture. L'acte de son inhumation, qui le qualifie « sculpt. ord^{re} des bastiments du Roy et ancien professeur en son Acad. Royale », le dit âgé de 68 ans. Si la déclaration signée de ses gendres Hierosme Dorbais et Charles Frousillard est véridique, Gil. Guérin naquit vers 1609 et non en 1606, comme l'ont supposé ses biographes, qui le font mourir âgé de 72 ans. — Étienne Baudet grava le groupe des Chevaux du soleil et des tritons qui les font boire; l'estampe porte les noms de « Gilles Guérin, Parisien », et cette suscription: « Stephanus Baudet, sculp. 1676. » — Voy. JOUVE-NET, SARAZIN.

GUERNIER (LES DE).

XVII^e siècle.

« Louis Du Guernier, pour la miniature; Ancien de l'Académie, mort en 1659. Ses frères, plus jeunes que lui, peignoient aussi la miniatur. Alexandre, paysagiste, mourut avant lui; Pierre mourut en 1574 ou 75. » (*Noms des plus célèbres peintres*, 1679 [Félibien?]) Bibl. Imp. P. 590-A.) Ces renseignements sont à peu près les seuls qu'on ait sur une famille d'artistes protestants dont ne se sont pas souciés les biographes et que ne connoissent point les amateurs, parce que ceux de leurs ouvrages qui ont pu venir jusqu'à nous y sont arrivés sans signatures.

Les documents que j'ai cherchés m'ont signalé cinq Du Guernier : Louis, Alexandre II, Pierre, Susanne et Marguerite, enfants d'Alexandre I^{er} et de Marie Dauphin. Louis épousa Marguerite Du Cloux, qui lui donna trois enfants : un qui mourut, âgé de 4 ans, le 13 avril 1650 ; un autre, qui décéda le 14 mai 1658 ; le troisième, qu'on enterra le 25 juillet de la même année. Louis Du Guernier suivit de près ses deux derniers enfants ; il mourut le 17 janv. 1659, « peintre du R. et professeur à l'Acad. Roy. de peint. ». Il s'était joint aux fondateurs de l'Acad. le 16 août 1651. — Marg. Du Cloux vivait encore en 1665 ; le 11 nov., elle tint sur les fonts un fils de Henri Tételin. Ls Du Guer. tint sur les fonts de Charenton-St-Maurice, une fille du même Tételin (4 nov. 1657). — On connaît un charmant portrait de L. Du Guer. gravé par Samuel Bernard. Louis, beau, plein de caractère, âgé d'environ quarante ans, y est dit : « Louis Du Guernier, peintre de miniature ». Alexandre II du Guern., dont Félibien n'a pu dire à quelle époque il mourut, fut inhumé aux SS. Pères, le 22 sept. 1655. L'acte que j'ai lu le dit « peintre du Roy ». Il avait épousé Anne du Rat, qui lui donna un fils, mort âgé de quatre ans, le 15 mai 1656. — Je ne sais si Pierre Du Guernier fut marié ; je n'ai vu sa femme nommée nulle part. Pour lui, il est dit « peintre en miniature » dans des actes des 10 mai, 2 sept. et 17 oct. 1671, et 15 janvier 1672. Il mourut le 26 oct. 1674, « âgé d'environ 50 ans ». (Reg. protest.) Marguerite Du Guern. mourut fille, le 16 oct. 1671. Susanne, sa sœur, décéda « aagée d'environ 40 ans », le 27 sept. 1658. Elle épousa, à l'âge de 21 ans, un ingénieur nommé Colsonnet, qui la laissa bientôt veuve et sans enfants. Le 13 janv. 1641, elle prit en secondes noces Sébastien Bourdon, peintre d'histoire célèbre, à qui elle donna neuf enfants. — *Voy.* A. BERNARD, BOURDON (SÉBAS-TIEN).

GUÉRU (HUGUES), dit FLÉCHELLES et GAULTIER GARGUILLE.

On dit que cet acteur, qui joua les rôles sérieux et les *grimes*, débuta en 1598 au théâtre du Marais, où il resta pendant 40 ans ; je n'ai aucun témoignage en faveur de cette assertion des historiens du Théâtre-Français. Ce que je sais, c'est qu'en 1623, il demeurait en l'île de la Cité avec son beau-père, Jean Salomon, le fameux Tabarin de la place Dauphine, et qu'en 1627, il logeait dans le voisinage de l'hôtel de Bourgogne. Il était alors comédien du R. à ce théâtre, Roi, sous le nom de Flécheilles, comique, sous celui de Gaultier Garguille. Vers 1622, il avait épousé Aliénor ou Eléonor Salomon, dont il eut trois enfants (1623, 1627, 1628). On dit qu'il mourut un peu après Jean Salomon. Guéru fut inhumé à St-Sauveur, sa paroisse ; mais une lacune dans les registres de cette église ne me permet pas de dire à quelle époque. — Hugues Guéru publia, en 1631, un recueil de chansons, plus que grivoises, mais parfois assez spirituelles. Le livre est intitulé : « les nouvelles chansons de Gaultier Garguille ». Le privilège qui lui fut accordé, le 4 mars, dit que Guéru le sollicita pour éviter les contrefaçons et aussi pour qu'on n'ajoutât point « quelques autres chansons plus dissolues que les siennes ». Le volume eut jusques à trois éditions, 1631, 1632 et 1636. Un exemplaire de cette dernière est à la Bibl. Imp. dans la Réserve, sous la cote : V. 6085. L'approbation, en style burlesque, est signée :

Turlupin et Gros Guillaume, et datée : 31 déc. 1636. La seconde édition des Nouvelles chansons, comme la troisième, est ornée d'une estampe qui montre à droite et à gauche les faces riantes de Gros Guillaume et de Turlupin, et au milieu, une canne à la main, long, maigre et tout de noir vêtu, le bonhomme Gaultier Garguille. Cette image est de Michel Lasne. — *Voy.* LASNE, TABARIN.

GUESLAIN. — *Voy.* GUESLIN.

GUÉTY (JEAN-BARTHÉLEMY). — Un des peintres de François I^{er} nommé dans le vol. des Menus plaisirs du R. (Arch. de l'Emp., KK. 100, fol. 23, 34 et 64.) — *Voy.* CHAMBRE VERTE.

GUICHE. — *Voy.* GRAMONT.

GUICHÉ (DE LA). — *Voy.* GÉRAN (S^v).

I. GUILLAIN dit : CAMBRAY (SIMON).

? 1581—1658.

On croit que Simon Guillain naquit en 1581 d'un sculpteur, qui tenait du lieu de sa naissance le surnom de Cambray ; je ne puis dire si l'on a raison. Ce que je vois, c'est que Simon Guillain et Martin Cambray furent du nombre des maîtres peintres et sculpteurs qui, le 16 janvier 1619, signèrent les articles aux Statuts anciens de leur art. Martin Cambray était-il un Martin Guillain ? Je n'oserais le dire. Il n'était pas le père de Simon ; c'est ce que mes recherches me permettent d'affirmer. Celui-ci se nommait Nicolas ; il avait épousé Jehanne Delatte. Une quittance donnée par Simon, le 2 sept. 1651, m'a fait connaître que Nicolas son père avait possédé une maison « à l'Image de Notre-Dame de Liesse ». Nous reverrons tout à l'heure Nicolas. — Simon Guillain, âgé d'environ trente ans, se maria le 23 janv. 1612 avec Germaine Cochet. (Reg. de St-Nicolas Ch.) « Symon Guillain dict de Cambray » demeurait alors sur la paroisse St-Médéric. De son mariage il eut : 1^o Catherine (1^{er} avril 1613), femme par « Nicolas Guilin (*sic*) dict Cambray, m^{re} sculpt. et peintre », et par « Catherine Gabry, femme de Jehan Cochet, m^{re} masson » ; belle-mère de Simon ; 2^o Jehan (3 oct. 1614), tenu par Jⁿ Cochet et Jehanne Delatte ; 3^o Jacques (11 fév. 1616) ; 4^o Denise (10 oct. 1617) ; 5^o Simon (22 sept. 1618) ; 6^o Susanne (14 nov. 1619) ; 7^o Clément (15 janv. 1621), tenu par Clément Métézeau, architecte du R., et par « Gabrielle Barhou, femme de Gabriel (*sic*) Jⁿ Jacq.-François Bénard, peintre de la Roynne Mère » ; 8^o un second Jehan (29 mai 1622), tenu par Jehan Tirol. Simon Guill. quitta le quartier de St-Merry pour celui de St-Gervais, et, à sa nouvelle paroisse, il fit baptiser : 9^o Jeanne (10 août 1628). S. Guil. eut un dixième enfant, Françoise, qui épousa d'abord Jean Jné, m^{re} chapelier ; puis, le 9 sept. 1672, Guil. Vuarin, m^{re} chirurgien. (St-Séverin.) — Catherine Guill., née en 1613, épousa, le 26 juillet 1632, Louis Le Moyne, dont le fils Jean fut peintre. La cérémonie eut lieu en présence de Simon et de Nicolas Guillain, père et grand-père de la mariée. (St-Merry.) — Denise Guil., née en 1617, épousa Ant. Guyot (12 fév. 1635), Simon et Nicolas étant présents au mariage. (St-Merry.) — Le 31 janv. 1640, Susanne Guil., née en 1619, épousa Claude, fils de l'orfèvre Pierre Ballin. (St-Gervais.) — Sim. Guillain fut un des premiers artistes qui se rallièrent à Le Brun quand fut fondée l'Acad. R. de peint. (1648). Il demeurait alors près de la place

Royale ; il y était encore lorsque, « le vendredi 26^e déc. 1658 », il décéda « rue Neuve St-Louis, proche le Calvaire » (le couvent des dames du Calvaire), « Maretz du Temple ». (St-Gervais.) — Nicolas Guillain perdit sa femme je ne sais à quelle époque, et en secondes noces épousa François Moreau, qui, veuve à son tour, en 1639, se remaria, le 30 sept. 1641, à un nommé Jean Lorion, mesureur de charbon. Simon Guillain assista à ce mariage. (Reg. de St-Jean en Grève.) — Le Musée du Louvre garde quatre bons morceaux de la façon de S. Guillain. Ils composaient le Monument que la ville fit élever à Louis XIII et à Louis XIV à l'extrémité du Pont-au-Change. Ce sont les statues en bronze de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Louis XIV enfant, et un bas-relief en pierre représentant quatre captifs. — Pierre-Louis Surogue, pour sa réception à l'Acad. de p. et de sculp., donna, le 29 juil. 1743, le portrait de S. Guillain, gravé d'après un original de Noël Coypel. A en juger par cette image, Guillain était un joli homme. — *Voy.* LÉXARD, MÉTÉZEAU, TIROL.

2. GULLAIN (autres).

Dans un article consacré à Simon Guillain, Mariette dit : « Ce Guillain avoit un frère nommé Augustin, qui étoit architecte de la ville. » C'est là une erreur grossière. Simon était fils de Nicolas, on l'a vu ci-dessus ; Augustin était fils de Pierre, « maître des œuvres de maçonnerie », qui demeurait au Marais. Que Nicolas et Pierre Guillain fussent parents, je le pense, mais c'est ce que les documents que j'ai sous les yeux ne me permettent pas d'assurer. Augustin Guillain naquit de Pierre et de Gillette de la Fontaine, le 4 janv. 1581, et fut tenu sur les fonts par Augustin de Thou. (St-Paul.) Augustin épousa Marguerite Rambourg, qui lui donna deux fils (5 avril 1619 et 12 juin 1630). Aug. Guil., « maître des œuvres de maçonnerie et garde des fontaines de Paris », mourut « en la coulure Ste-Catherine, le 6^e jr de juin 1636 ». (Reg. de St-Paul, et Recueil d'épithaphes, Bibl. Imp. Ms. 9480-F.; t. III, p. 1108.) — Pierre Guillain avait un frère, Guillaume, greffier pour le grand bailliage du Palais, qui demeurait, en 1582, rue Neuve St-Paul. Ils étaient fils de Guil. Guillain, « maître des bâtiments de la ville de Paris », lequel fut, le 9 mars 1568, parrain d'une fille de Germain Pilon. — *Voy.* PILOX.

GULLAUME. — *Voy.* EXÉCUTEURS, FOCS.

GULLERAGUES (GABRIEL-JOSEPH DE LA VERGUE, S^r DE).

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire, Guilleragues, qui sais et parler et le taire, Apprends-moi si je dois ou me taire ou parler.

Les biographes ont su que celui à qui Boileau adressait, en 1674, sa 5^{me} Epître commençant par ces vers, fut président à la cour des aides de Bordeaux, Ambassadeur à Constantinople et l'auteur d'une relation de son ambassade, qui parut en 1684 ; mais je ne vois pas qu'ils aient su qu'il eût une charge intime, si je puis dire ainsi, qui le mit auprès du Roi sur le pied d'une certaine familiarité. Le 21 oct. 1669, le Roi lui donna son aveu pour la charge qu'il achetait de M. Bartet, de « secrétaire ord^e de la chambre et du cabinet de Sa Maj. ». Le brevet que signa Louis XIV disait Guilleragues « naturels président en la cour des aides de Bordeaux », et ajoutait : « vent, entend le Roi » que led. s^r de

Guilleragues, comme ses prédécesseurs, depuis le 22 août 1626, ait la nourriture ordinaire, ayant les clefs de ses coffres et couchant en sa chambre et garde robe tout ainsi que l'ont en les s^{rs} Lucas père et fils, et depuis led. s^r Bartet. » Le même jour, Louis XIV donnait à son nouveau secrétaire un brevet d'assurance de 150,000 livres sur sa charge, au cas où elle passerait en d'autres mains. (Arch. de l'Emp., vol. E. 3355, fol. 274 et p. 224, Bibl. Imp. Ms. Mortemart, n^o 141.) — On voit par ce brevet d'assurance quelle était la valeur et par conséquent l'importance de la charge de ces secrétaires de la chambre et du cabinet qui, ainsi que les premiers valets de chambre et de garde robe, avaient « bouche à cour » et, avec l'entrée et le lit dans la chambre du Roi, les clefs de ses coffres. Le mérite que Boileau louait dans Gab.-Joseph de la Vergue, de savoir parler et se taire, était une précieuse qualité pour la charge qu'il acquérait en 1669 ; secret au chapitre des grandes affaires et des petits mystères personnels au Roi, ouvert à propos pour répandre les mots bienveillants que le souverain, en son particulier, disait des gens, et dont la connaissance pouvait être d'un bon effet dans le public des courtisans.

GULLERMIN (JACQUES-JEAN-BAPTISTE). 1663.

Le 23 avril 1663, Louis XIV donna des « lettres de retenue de sculp^r ord^e en bois et ivoire, tant en grand que petit, à Jean-Bapt. Guillermin, à la place de Jacques, son père ». (Arch. de l'Emp. Prévôté de l'hôtel, vol. A. 741.) Ces Guillermin ne sont pas connus.

GUILLOT-GORJU. — *Voy.* GORJU.

GUIMARD (MARIE-MADELEINE). 1743—1816.

Cette femme qui fut si célèbre dans sa jeunesse par son talent et le charme de sa personne, plus tard par sa maigreur proverbiale et sa grande fortune, et longtemps par le scandale de ses mœurs, naquit, selon Bouillet, en 1743 — c'est bientôt dit —, le 10 oct. 1743, selon la *Biogr.*-Michaud, qui se trompe, et, en réalité, le 27 décembre 1743, rue de Bourbon-Villeneuve, de Fabien Guimard, qualifié « inspecteur des manufactures de toiles de Véron, en Dauphiné », et de Marie-Anne Bernard. (Reg. de Bonne-Nouvelle.) M^{lle} Guimard se montra d'abord dans la petite troupe de danseurs qu'entretenait la Comédie-Française ; puis, son noviciat fait pendant trois années, monta sur les planches de l'Acad. Roy. de musique, où son succès fut complet. L'Eglise, la Finance, l'Armée furent tour à tour, ou peut-être à la fois, aux pieds de la divinité qui détrônait M^{lle} Allard. Le plus spirituel des fermiers généraux, Jⁿ-Benjamin de La Borde, le plus malheureux des Marchaux de France, le prince de Soubise, l'impudique évêque d'Orléans, M. de Jarente, qui tenait la feuille des bénéfices, se disputèrent l'honneur d'être l'esclave de la danseuse et de la montrer dans leurs carrosses. En 1786, le Roi — qui donc arracha à l'honnête Louis XVI cette faveur ? — donna à M^{lle} Guimard une pension de six mille livres. Elle était la reine de la mode, et la Reine de France ne dédaignait de la consulter sur ses coiffures et ses toilettes pour les jours de bal et de fête à la cour. (*Voy. l'Ésvion anglois* [1778], t. III, p. 230.) — En 1764, un garçon de seize ans, fils d'un violon de l'Orchestre de l'Opéra, avait débuté sans éclat, mais convenablement, dans la

danse. Il « travailla », comme disent ces messieurs et ces dames, et devint bientôt un des premiers sujets pour la « danse haute ». M^{lle} Guimard le remarqua, dansa souvent avec lui ; je ne sais si elle l'aima ; ce qu'il y a de sûr, c'est que le jour où, lasse du succès, même encore babile, mais danseuse alourdie par l'âge, elle songea sérieusement à la retraite, son ancien *partner*, blessé sur son champ de bataille à lui, et boiteux, obtint la main de M^{lle} Guimard. Jean-Etienne Despréaux, qui s'était fait connaître par de piquants couplets et d'ingénieuses satires, qui fut un bon maître de ballet et un administrateur intelligent de l'Opéra, épousa M.-Marg. Guimard, le 14 août 1789. (Reg. de S^{te}-Marie du Temple.) Les époux reçurent la bénédiction nuptiale « après avoir renoncé à leur ancien état », dit l'acte que j'ai sous les yeux. Le sacrifice était facile. La Guimard avait environ 46 ans, c'est-à-dire quinze ans de plus que son mari, né en 1758. Tous deux demeuraient sur le territoire de St-Laurent. M^{lle} Guimard avait quitté son hôtel de la Chaussée-d'Antin, dont Boucher et David avaient orné les salons, et qui, plus tard, fut gagné à la loterie par le banquier Perrezeaux. Elle vécut vingt-six ans et trois mois avec son mari, parfaitement oubliée, cachée sous le nom de mad. Despréaux, heureuse peut-être de son obscurité, après avoir eu les joies vaineuses du succès, de l'éclat et de la richesse. Le 5 mai 1816, la ville et la cour, Louis XVIII, M^{sr} le comte d'Artois et quelques gentilshommes contemporains de la danseuse apprirent la mort de Marie-Madel. Guimard, décédée la veille, « à 2 heures de relevée, rue de Menars, n^o 4 ». — Jⁿ-Etienne Despréaux mourut à Paris en 1820, auteur d'un poème sur la danse, parodie sérieuse, calquée sur l'*Art poétique* de son glorieux homonyme. — Un catalogue de lettres autographes, vendues le 18 mai 1857, porte cette note : « Guimard (Marie-Madeleine Morelle, femme Despréaux, dite : M^{lle}) ». Jamais le nom de Morelle n'a été un de ceux de M^{lle} Guimard ; l'acte de son baptême et celui de son mariage protestent contre cette assertion de l'auteur du catalogue en question. — M^{lle} Guimard débuta comme « danseuse figurante » en 1762, aux appointements de 600 l. ; elle devint « danseuse seule en double » en 1763, et eut 800 l. d'appointements ; en 1766, elle fut « dansense seule » et reçut 2,000 l., qui furent portées à 3,000 en 1767 ; des « feux et des gratifications » montèrent, en 1784, son traitement à 7,000 l. ; en 1790, elle fut réformée avec 3,000 l. de pension. (Arch. de l'Opéra.) — *Voy.* 3. DAVID, p. 476, 1^{re} col.

1. GUISE (HENRI DE LORRAINE, DUC DE). 1550-1588.

(LOUIS II DE LORRAINE DE CARDINAL). 1556-1588.

Je lis dans le *Registre* de St-André des Arcs la note suivante inscrite au fol. 16 v^o, vol. 1588 : « En ce mesme jour du samedi 24 de décembre 1588 est venu un courrier de la ville de Blois qui a apporté nouvelles comme Monsieur le duc de Guise avoit esté tué et massacré le vendredi précédent au cabinet du Roy, luy estant présent ; lequel sieur estoit allé à son service à l'assemblée des Estats, fuit trop exécration et qui ne demeurera point jupuni (*sic*). *Anima eius requiescat in pace ; Amen.* Et en cor non content, comme estant possédé du diable, comme il est vray semblable, » le Roi a depuis (le lendemain) « fait massacrer monsieur le cardinal de Guise, et non pour aultre cause sinon quilz s'oposoient aux entreprises du Béarnays qui se dict

Roy de Navarre, hérétique excommunié que led. Roy jadis Roy de France nome M^r Henry de Valois, vouloyt installer après luy à la couronne de France et contre la volonté de M^{re} saint père le pape Sixte cinquiesme quy l'en avoit jugé indigne, pour sa maudicte hérésie et pour avoir esté relaps. » Cette note fut bâtonnée, depuis les mots « assemblée des Estats » jusques à la fin, probablement après l'entrée de Henri IV à Paris. — *Voy.* DELAROCHE, DURER.

2. GUISE (CHARLES DE). 1591.

— *Voy.* LORETTE (X.-D. DE).

3. GUISE (QUELQUES-UNS DES).

« Très hault et très puissant prince Charles de Lorayne (*sic*) duc de Guise, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays et comté de Provence, Admiral des mers du Levant, et très haulte et très puissante princesse Madame Henriette Catherine de Joyeuse, duchesse douairière de Montpensier, espouzés le 5^e jour de janvier 1611, par Monseigneur le cardinal de Joyeuse, en l'autel (*sic*) de Montpensier. » (Reg. de St-Eust.) Le Père Anselme dit de Henriette Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, qu'elle « fut mariée l'an 1611 ». L'acte que je viens de transcrire ajoute une date précise à la donnée un peu vague du père Anselme. La duchesse de Guise mourut le 25 fév. 1656 d'une fluxion de poitrine. Son corps fut porté aux Capucines de la rue St-Honoré. Les Archives de l'étude de M. Boudin de Vèvres, notaire à Paris, gardent la minute d'un acte passé le 19 sept. 1649 par cette princesse. — M. Le Monnyer, notaire à Paris, conserve, aux pages 158, 159, 160, 161 du 2^e vol. de l'année 1616, quatre actes passés par Louis, cardinal de Guise, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, légat né du Saint-Siège, abbé de St-Remy de Reims, St-Denis en France, Corbie, etc., demeurant rue des Audriettes. Ces actes sont signés : « Loys de Guise. » Par un de ces actes, signé « Loys, card^{al} de Guise », et daté « en l'hostel dud. seigneur cardinal, sis rue des Haudriettes, paroisse Saint-Nicolas des Champs, l'au mil six cens seize, le jedy après midy, troisiemes jour de novembre », le prélat révoque son procureur général et spécial « M^{re} Jehan Domartin », et le remplace par « M^{re} Jacques du Vivier, receveur des consignations du Mans », pour « comparoir » devant les commissaires nommés par le Roy « pour la direction de la maison dud. seigr^r cardinal et revenu de ses bénéfices », « promettant led. constituant, en foy de prince et parole de prélat », d'approuver ce que fera du Vivier. Un autre acte du même jour montre le cardinal de Guise « empruntant trois mille livres à Jacq. Du Vivier » pour servir à ses urgentes affaires. — Charles Louis de Guise, abbé commendataire de l'abbaye de Chaalix, prieur de la Charité et prieur spirituel et temporel de l'abbaye de St-Martin de Layrac, passa cinq actes, qui sont chez M. Le Monnyer, p. 89 de l'an 1626 ; p. 39 de l'an 1628 ; 28 mai, 5 et 6 juin de l'an. 1632. — Le duc de Guise, gouverneur de Provence, est nommé, le 4 déc. 1630, au commandement de l'armée assemblée dans cette province, après la rébellion d'Aix. (Vieilles Arch. de la guerre, vol. III, p. 183.) En 1633 le Roi envoya au même duc un arrêt défendant aux trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers Etat du pays et comté de Provence, de s'assembler nouob-

stant les permissions que le duc de Guise leur en avait données. (Mêmes Arch., vol. XIV, p. 128.) M. Le Mounier a, sous la date de sept. 1632, un acte passé par Henriette-Catherine Joyeuse, duchesse de Guise. — Le répertoire des vieux actes passés en l'étude d'un des prédécesseurs de M. Grosse, notaire à Paris, indique une transaction passée par Henriette de Lorraine de Guise, abbesse de Jouare, avec Claude Breton. Le volume des minutes de 1688 manque au minutier de M. Grosse. — On sait que Marie, duchesse de Guise et de Joyeuse, princesse de Joinville, dite « Mademoiselle de Guise », fille de Henriette-Catherine de Joyeuse, mourut le 3 mars 1688, et fut enterrée aux Capucines, près de sa mère. « On n'espère plus rien de M^{lle} de Guise; on dit qu'elle meurt d'un cancer dans la matrice. » (Journal de Dangeau, 2 mars 88.) « Mad^{lle} de Guise mourut à Paris âgée de 73 ans. » (Dangeau, 3 mars 1688.) Elle avait fait, le 6 février 1686, un testament dont le père Auselme a publié les principaux articles. Ce testament fut modifié par des codicilles, et changé par un testament olographe écrit peu de temps avant la mort de la testatrice. Ces testaments furent toute une affaire. Le 9 mars 1688, M. de Seignelay écrivit au lieutenant civil : « Je vous prie de prendre la peine de m'emoyer une copie de la donation faite par feu M^{lle} de Guise à M^r le comte de Coze (?) » « que vous m'auez escrit auoir esté déposée chez Desnoz, notaire, le Roy desirant d'estre informé de ce qu'elle contient. » (Le Roi avait de ces curiosités qu'il aimait à satisfaire. — Voy. MADEMOISELLE.) (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 556, p. 231.) — Dans une collection curieuse de Lettres anonymes, originales, appartenant à M. le baron Paul Toussaint, se trouvent deux lettres desquelles je puis extraire les passages suivants : « A Paris, le 5 mars 1688 : M^{lle} de Guise mourut auant hier a midy; elle estoit sœur du dernier duc de Guise et la dernière de la branche. Son testament a esté porté au Roy. Elle laisse de grands biens en fonds et pour 800 mille livres de meubles, mais il y a beaucoup de debtes. M^{lle} d'Orléans et M^r le prince entreront en partage de quelques terres. M^{me} de Guise veufue de son nepueu a 40 mille livres de douaire à prendre sur les biens de la defuncte.... L'on commence à parler du testament de feüe Mademoiselle de Guise; l'on diet qu'elle laisse pour plus de neuf millions de biens; qu'elle institue le fils cadet du prince Charles de Lorraine son légataire universel, sous le bon plaisir du Roy; qu'elle donne aux deux demoiselles de Lislebonne cent mille escus à chacune, et qu'elle prie le Roy d'agréer le présent qu'elle luy fait de sa belle tapisserie et de son beau liect en broderie de perles. Ce présent est estimé 500 mil liures. » « Du 9 mars 1688... Outre le testament de feu Mad^{lle} de Guise il paroit encore trois codiciles de cette princesse. Mademoiselle d'Orléans et M^r le Prince voudroient bien trouver les moyens de faire rompre et le testament et les codiciles. » — M^{me} de Guise, celle à qui M^{lle} de Guise laissait quatre cent mille livres à titre de douaire, mourut à Versailles le 17 mars 1696; aussitôt que la nouvelle fut portée au Roi de son décès, M. de Pontchartrain écrivit au procureur général : « A Versailles, le 17 mars 1696. Madame de Guise estant morte aujourd'huy le Roy ma ordonné de vous le faire scauoir et que vous fassiez députer deux commissaires du parlement pour apposer le scellé au Luxembourg, comme il se fit pour feüe Mademoiselle » (de Montpensier). « Elle

auoit icy un appartement au chasteau et vn hostel à la ville. S'il est besoin d'y faire quelques procédures, demain je vous le feray scauoir. » Ce fut M. de Pontchartrain que le Roi choisit pour exécuter testamentaire de M^{me} de Guise. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 563, p. 183, 185.) M^{me} de Guise laissa deux testaments olographes; ils sont parmi les minutes de mars 1696 dans l'étude du successeur de M. Le Fer, qui garde une procuration de « S. A. R. Madame Elisabeth d'Orléans de Guise; févr. 1695. — M^{me} de Guise avoit recueilli un enfant ture nommé Kinet; il n'étoit point majeur à la date de la mort de sa bienfaitrice, et en mai 1698, M. de Pontchartrain (Louis Phéliepeux), exécuter testamentaire de la princesse, donna chez Denoz une procuration « pour élire un tuteur à Kinet, enfant ture ». Cette pièce est chez M. Le Fer. — L'inventaire fait après le décès de Mademoiselle de Guise est, à la date du 15 mars 1688, parmi les anciennes minutes gardées chez M. Demanche, notaire à Paris. C'est une pièce assez curieuse. — En 1631, Phôtel de Guise étoit rue du Chaume, au Marais. Là-dessus *roy.* plus loin : SOTRÔIS. — Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, comtesse de Ponthieu, duchesse d'Angoulême, fut marraine, le 31 mars 1687, à St-Sulp., d'Elisabeth-Thérèse d'Aligre. Elle signa : « Isabelle Dordéans. » — Charles, duc de Guise, mentionné au commencement de cet article, avait un galion et un vaisseau nommé *le Pericorne* (sic), que le Roi fit acheter, quand cet Amiral du Levant sortit de France. Lorsqu'en 1636 Richelieu voulut faire armer ces deux navires pour les faire entrer dans la flotte royale, il donna l'ordre de reprendre dans les diverses places de Provence les cacons qui étoient dessus, au moment de l'acquisition qu'en avait faite la couronne. On dépouillait les places fortes pour garnir les vaisseaux; cela prouve que le matériel naval et le matériel de guerre étoient assez pauvres à cette époque. (Vieil. Arch. de la Guer., vol. XXXII, p. 278.) — Voy. ANGOULÊME, 2. JOYEUSE, MÉDICIS (COSME III DE).

GUITARE (MAÎTRE DE) DU ROI LOUIS XIV.

1650—1695.

Ce professeur avait nom Bernard Jourdan de La Salle; il épousa Elisabeth Le Sœur (*sic*), dont il eut un enfant, nommé *Louis-Anne*, le 22 avril 1662. Ce garçon naquit et fut baptisé à St-Germain en Laye. Bernard Jourdan de La Salle avait bien choisi les patrons de son fils, qui fut tenu par « Anne Jules de Noailles » et par la charmante duchesse de La Vallière. Dans l'acte du baptême du petit Louis-Anne, La Salle est qualifié « Maître des Guytars du Roy ». Bernard Jourdan mourut au commencement de l'année 1695; son fils Louis obtint sa charge : « Grand chambellan, etc. Ayant esgard aux services que feu Bernard Jourdan de La Salle nous a rendus depuis l'année 1650 que nous le choisismes pour nous enseigner à jouer la Guitarre, nous auons bien voulu, en cette consideration, continuer lad. charge à Louis Jourdan de La Salle, son fils, et luy continuer les gages ordinaires des 1200 l. qui y sont attachez, etc. » — 14 mars 1695. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 562, p. 202.) — « A Chassepot de Beau » mont, 1200 livres, pour deliurer au sr De La Salle, » M^e à jouer de la Guitare pour montrer à Sa Ma » jesté, pour ses gages ordinaires de l'année 1664. » (Bibl. Imp., Ms. Trésor Roy., fol. 397.) B. Jourdan de La Salle eut l'honneur de faire un excellent élève,

si l'on en croit la Princesse Palatine, qui dit de Louis XIV : « Il ne savoit pas une note de musique ; mais il avoit l'oreille juste, jonoit mieux qu'un maître sur la guitare, et y exécutoit tout ce qu'il vouloit. » (*Mém. sur la cour de Louis XIV*, extraits de la correspond. allemande d'Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans. Paris, 1823, in-8°, p. 28.)

GUITRY (GUY DE CHAUMONT, MARQUIS DE).

Ce gentilhomme, qui étoit un des Maîtres de la garde-robe du Roi, ayant domé sa démission de cette charge le 15 déc. 1669, Sa Maj. lui donna pour successeur dans son emploi le comte de Nogent, capitaine des Gardes de la Porte. Le 26 déc. Louis XIV créa pour M. de Guित्रy la charge de Grand Maître de la Garde-robe. (Bibl. Imp., Ms. Mortemart n° 111, p. 282 et 291.) Dans le règlement fait sur la nouvelle charge, il est dit que « le grand maître aura soin d'habiller le Roi tous les matins, c'est-à-dire qu'il lui donnera son pourpoint, juste au corps, manteau, baudrier, épée, et attachera son ordre et son ruban ». — *L'oy.* BEAUCR.

GUYON (JEANNE-MARIE BOUVIER DE LA MOTTE, dame).
? 1648—1717.

Les biographes ont raconté, dans leurs principaux détails, les aventures de cette femme qui, vers la fin du XVII^e siècle, occupa vivement l'attention publique et fut le chef d'une petite secte qui acquit une certaine importance, grâce à l'appui que trouvèrent ses doctrines dans l'esprit de Fénelon, mais qui ne laissa pas de traces après elle. Le *Quiétisme*, attaqué par Bossuet avec cette ardeur qu'il mettaît aux choses où sa conscience trouvaît à reprendre, frappé par le Vatican d'une réprobation devant laquelle s'inclinèrent les catholiques, est un de ces mille et un schismes sans importance, dont on ne sait plus guère que les noms et les promoteurs. Je n'ai gardé de vouloir recommencer l'histoire de cette dévotion des cœurs tendres, ni celle de la célèbre mystique à qui l'on n'épargna point les rigueurs, comme si sa doctrine eût été un péril imminent pour le trône et l'autel; je ne veux faire connaître qu'un certain nombre de menus documents qui ne sont pas sans intérêt pour la biographie de la pauvre dame, à laquelle on donna pour logement deux prisons d'Etat, avant de lui donner pour retraite un couvent, ce qu'il aurait fallu faire tout de suite, si l'on ne vouloit pas lui laisser la liberté de prier Dieu à sa façon et d'avoir, sur certains points, des croyances étrangères à celles de Bossuet et d'autres grands esprits. — « A M. de La Reynie. — Le père de Combes qui, comme vous sçavez estoit le guide de M^{me} Guyon dans ses opinions nouvelles, a esté transféré à Vincennes. S. Maj. veut que vous l'alliez interroger et que vous m'envoyiez ses interrogatoires... Sûivez sur toute cette affaire tout ce que M^{re} l'archevesque de Paris vous dira. (Signé) Phélypeaux » (c'est Jérôme de Pontchartrain). (Arch. de l'Emp., F, 3283, fol. 93.) — « A M. l'archevesque de Paris, 20 juin 1696. — Il est survenu quelques incommodités à Mad. Guyon qui l'ont obligée à demander un médecin et le gardien des Récollets pour confesseur. J'écris au commandant de Vincennes » (M. de Bernaville) « de lui faire venir le s^r Guyart médecin; mais, pour le confesseur, le Roy se remet à vous de lui envoyer celui que vous jugerez à propos. (Phélip.) » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 563, p. 385.) — « A M. de Villacerf, 23 juillet 1696. — Mad. Guyon qui est à

Vincennes a demandé qu'on lui fist quelques accommodements dans la chambre qu'elle y occupe, le Roy m'a chargé de vous avertir de prendre sur cela l'ordre de Sa Majesté ». (M. de Villacerf étoit Intendant des bâtimens, et ce détail étoit de sa charge. Ms. cité, p. 474.) — « A M. de Bernaville, 8 août 1696. — Mad. Guyon a demandé au s^r Desgrez du papier pour m'escire, vous pourrez lui en donner pour cet usage seulement et convenir avec elle qu'elle vous rendra autant des feuilles de papier que vous lui en aurez donné, et que vous me les adresserez cachetées ». (Vraiment on se croirait en Autriche ou en Russie; on croirait l'infortunée dévote condamnée au *carcere duro!*) (Ms. cité, p. 531.) — « A M. de La Reynie, 3 sept. 1696. — Le Roy ayant receu adois qu'un nommé Davant compose des livres en faveur du Quiétisme, Sa Maj. m'a commandé d'expédier l'ordre que je vous envoie pour le faire arrester et de vous dire en mesme temps de faire prendre tous les livres et escrits qui se trouveront chez lui et de l'aller ensuite interroger. Il est logé chez Hervé perruquier, au bout de la rue des Deux-Èsens, du costé de la rue de Grenelle. » (Ms. cité, p. 592.) — « A M. de Bernaville, 21 sept. 1696. — Le Roy trouve bon que vous mettiez auprès de Mad. Guyon la seconde fille dont vous parlez pour la servir, et vous pouvez la faire entrer avec elle quand elle voudra, après cependant que vous en aurez conféré avec le s^r Desgrez qui a quelques aisis à donner à ce sujet à M. le curé de St-Sulpice ». (Ms. cité, p. 632.) — « Ordre au s^r Desgrez, pour tirer la dame Guyon et ses deux femmes du chasteau de Vincennes et de la conduire au lieu qui lui sera indiqué par M. l'archevesque de Paris. » 9 oct. 1696. (Ms. cité, p. 695.) Je perds de vue Mad. Guyon pendant toute l'année 1697; je la retrouve en 1698 : — « Il est ordonné au s^r Desgrez, lieutenant de la compagnie du Chevalier Du Guet, d'arrester la dame Guyon et de la conduire au chasteau de la Bastille avec une des deux filles qui la servent, pour y rester détenues jusques à nouvel ordre, et de conduire pareillement l'autre fille qui la sert au chasteau de Vincennes. Fait à Versailles, le 31 may 1698. » Le même jour, lettre « A M. de Juncq, lieutenant du Roi à la Bastille. — Mad. Guyon et une fille qui la sert doivent estre conduites à la Bastille. Il faut mettre Mad. Guyon dans une bonne chambre, la bien traiter et lui donner une ou deux femmes à son choix pour la servir. Vous saurez de M. l'archevesque de Paris quelles femmes vous mettez auprès d'elle... Sinon vous en choisissez, s'il vous dit de le faire, en observant s'il vous plaît en cela la conduite qu'il vous marquera. Il ne faut point que Mad. Guyon ny les femmes qui la serviront aient aucun commerce avec cette fille qui sera menée en mesme temps qu'elle, et vous devez la mettre dans une chambre séparée et faire en sorte que M^{me} Guyon ne sache point qu'elle soit à la Bastille. » (Ms. Clairamb.) Quel luxe de précautions! Une chose m'étonne, c'est qu'on n'ait pas mis Fénelon à Vincennes ou à la Bastille, quand on y renfermaît Mad. Guyon. La persécution contre lui fut timide; on saisissait ses livres, on les condamnait, mais on respectait la liberté de sa personne. Fénelon arrêté, c'eût été un scandale qu'on n'osa point donner; on craignit de révolter tout ce qu'il y avait de catholiques raisonnables. On avoit sur les bras le protestantisme mal déguisé par le manteau des nou-

veaux concertis, le jansénisme que les bulles n'avaient point tué et Port-Royal qui inquiétait; c'était bien assez d'affaires. — Jeanne-Marie Bouvier de La Motte avait épousé, le 18 janv. 1664, dit-on, le fils de l'entrepreneur du canal de Briare, Jacques Guyon, dont elle eut plusieurs enfants. Elle était née, le 13 avril 1648, à Montargis. Après avoir reconqué la liberté, par les soins de quelques personnes sages et tolérantes, entre lesquelles on compte une noble et sainte femme dont le nom est resté célèbre, Madame de Miramion, elle se rendit à Blois, où les biographes la font mourir le 9 juin 1717. — Voici sur Mad. Guyon ce que porte le registre des prisonniers enfermés au donjon de Vincennes de 1685 à 1746, document curieux, publié par M. J. Delort, en 1829, au 3^e volume de son *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres*, où figurent bien des gens qui ne furent ni gens de lettres, ni philosophes : « M^{me} Guyon, sous le nom de Mad. Besnard, et sœur Manon, une de ses femmes. Sœur Marthe, autre femme de la dame Besnard. Elles étaient ses deux filles !. Entrées au donjon le 30 déc. 1695, sorties le 16 oct. 1696. — Marie Devaux, servante de Mad. Guyon, entrée le 4 juin 1698, sortie le 24 décembre 1700, rentrée bientôt après et renvoyée, le 30 mars 1706, à la Salpêtrière ». Pourquoi Mad. Guyon fut-elle enfermée sous un nom qui n'était pas le sien? C'est ce que je n'ai pu savoir; elle est la seule des prisonniers cités dans le registre qui y figure avec un nom étranger. A la Bastille, Mad. Guyon fut écorchée sous son nom de femme, comme le prouvent les actes du commissaire Duval que j'ai vus aux Archives de la police. — Voy. FÉNELON.

1. GUYOT (LAURENT). XVIII^e siècle.
Il eut un brevet de peintre du Roi pour les tapisseries, le 2 janv. 1610, à la suite d'un concours ouvert entre Guillaume Du Mée, Gabriel Honnet, Martin de Hery et lui. Ami de Guillaume Du Mée, il épousa la sœur de celui-ci. Guyot demeura alors dans le faubourg St-Marceau; Du Mée demeurait au Marais, rue des Jardins. C'est là que vint s'établir Laurent Guyot, le 1^{er} juillet 1613, jour de ses noces. Il avait fiancé Jeanne Du Mée le 2 juin précédent (St-Paul). Guyot eut seulement deux enfants de son mariage : 1^{er} (22 sept. 1615) « Jehanne », tenue par « Jehanne Mezé (sic) », femme de Guillaume Du Mée; 2^e (27 août 1623) « Louys », tenu par « Guillaume Du Mée, peintre du Roy ». Dans l'acte de ce baptême, Laurent Guyot est qualifié « peintre ord^{re} du R. ». — Voy. COTELIER, MÉE (Dc).

2. GUYOT (ANTOINE). XVIII^e siècle.
Celui-ci eut le titre de « sculpteur du Roi ». Il était fils d'un Jean Guyot, bourg, de Paris et gendre de Simon Guillain, dont il épousa la fille Denise, en 1635. Il en eut plusieurs enfants; un d'eux fut tenu, le 8 juil. 1641, par « J^e Guyot père grand, et Germaine Cochet femme de s. Guillain ». Le 6 août 1651, il signa l'acte de jonction des maîtres peintres et sculpteurs avec les Académiciens nouvellement établis. Il demeura alors au faubourg St-Michel. Une de ses filles, Louise, tint, à St-Roch le 14 janv. 1668, sur les fonts de baptême, une fille du sculpteur Claude Cosson. A. Guyot était peut-être élève de Guillain. Je ne vois pas que l'on connaisse rien de lui. — Voy. 1. GUILLAIN.

H

HAFTEN (NICOLAS VAN). ?1663—1715.

Peintre et graveur, il peignit et grava son portrait, qui fut publié, à Paris, chez Démortain, marchand d'estampes sur le pont Notre-Dame. Sous cette image on lit : « Nicolas Van Haften, natif de Gorcum (sic), a sceu dépeindre (sic) mieux que personne les buveurs et les ivrognes. » Cette note me porte à croire que Nicol. Van Haften était mort quand on publia son portrait. Eloge d'éditeur; Van Haften n'aurait pas oublié que les David Teniers avaient peint des buveurs « mieux que personne ». Adam Bartsch (le *peintre-graveur*, Vienne, 1805) dit de Nicolas V. H. : « Cet artiste n'est point connu »; voici quelques petits détails utiles à sa biographie. X. Van Haften travailla en France; il vint à Paris avant 1714, peut-être avec sa femme « Marie-Michelle de Vuoll ». Il s'établit dans la rue St-Jacques, où, le 25 juin 1714, Marie-Michelle mit au monde *Nicolas-Sébastien*, que tint, sur les fonts de St-Séverin, Sébastien Slodtz, le sculpteur.

¹ Il y a là, je crois, une erreur. Les lettres du 9 octobre 1696 et 31 mai 1698 font comprendre que les deux femmes enfermées avec M^{me} Guyon étaient deux filles de service. Si elles avaient été les propres filles de M^{me} Guyon, Pontchartrain les aurait certainement désignées par leur condition véritable qu'il ne pouvait pas ignorer.

L'acte inscrit à la date du 1^{er} juillet est signé : « X. Van Haften ». Nicolas mourut bientôt après : « 20 février 1715, Nicolas Van Alhaften (sic), peintre et graveur, âgé de 52 ans, décédé ce jour, rue St-Jacques, fut inhumé en présence de Jacques Fray, m^e peintre dem^t sur le petit pont... » (Reg. de St-Séverin.) Il paraît résulter de la déclaration faite par Fray que N. V. Haften naquit vers 1663 (à Gorcum). Je ne sais ce que devint Marie-Michelle de Vuoll. — Peut-être V. Haft. était-il en France dès 1694; une pièce de lui, publiée à Paris, porte cette date.

HAIN (CLAUDE LE). — Voy. COLLETET.

HAINZELMAN (JEAN). 1677—87.

Graveur élève de François 1^{er} de Poilly. Protestant, il abjura, le 10 sept. 1677, l'hérésie de Luther et, onze jours après, il épousa Françoise-Charlotte Clousier, fille de Germain Clousier, libraire à Paris. Le mariage, célébré en présence de « Guillaume Valet, dessinateur et graveur du Roy », est inscrit au registre de St-Germain le Vieil. L'acte dit le marié « fils de Elye Hainzelman d'Ausbourg (sic), ville d'Allemagne ». Je ne connais qu'un enfant de Françoise Clousier, « Gerard-Géffroy (sic), né le 21 mars 1687 » et baptisé le lendemain à St-Sé-

verin, tenu par Gérard Edelinek. Hainzelman signait son nom, le premier jambage de l'H majuscule ayant la forme d'un J. On croit que Hainzelm., né en 1641, mourut à Berlin en 1693; je ne sais combien d'années il passa à Paris, mais, après 1687, je ne le vois plus mentionné par les registres de St-Séverin. — C'est Jean Hainzelm. que R. Hecquet nomme « Inkelmans d'Augshourg », dans son Catalogue de l'œuvre de F. de Poilly. (Paris, in-12, 1752.) — *Foy.* POILLY, VALLET.

HALL (JACOB).

1679.

« Le Roi avoit en plusieurs démêlés avec la belle » (Mad. de Castelmaire, au sujet de ses faiblesses pour Jermy), « mais toujours inutilement. Ce fut dans le dernier de ces démêlés qu'il lui conseilla de faire plutôt des grâces à Jacob Hall pour quelque chose, que de mettre son argent à Jermy pour rien, puisqu'il lui seroit encore plus glorieux de passer pour la maîtresse du premier que pour la très-humble servante de l'autre. » (*Mémoires du comte de Gramont.*) J. Hall était un danseur de corde anglais, apparemment beau et bien fait, à la mode parmi les grandes dames; tout ce que je sais de lui, c'est qu'il était à Paris en 1679, donnant peut-être des représentations à la foire St-Germain chez Maurice, le sauteur célèbre. Sa femme, une Française, « Suzanne Roy », y était avec lui. Le 26 fév. 1679, elle tint sur les fonts un enfant de Maurice. — *Foy.* BECK, ci-dess., p. 164; DAXSEUX DE CORDE.

HALLÉ (LES).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Résumons, dans le moins de mots possible, les renseignements que j'ai pu recueillir sur une famille de peintres assez mal connue jusqu'aujourd'hui. Daniel Hallé, le chef de cette maison, épousa, le 28^e fév. 1650, Catherine Coquelet. Son « mariage fut fait en présence... ». L'acte s'arrête là et, à la marge du registre, on lit : « *gra* », c'est-à-dire *gratis*. (St-Sulp.) Contre l'usage, les pères et mères des époux ne sont point nommés et l'acte est sans signatures. Daniel et sa femme étaient donc assez pauvres pour que le clergé de St-Sulpice les mariât sans retirer aucun casuel de la cérémonie? Hallé était cependant un homme de talent et devait être au-dessus de la misère. Les biographes lui connaissent un fils, et il eut *quatorze* enfants! Une grande fortune qui coûte cher! Il eut neuf garçons et cinq filles, de 1651 à 1671 : 1^o 22 janv. 1651, 2 jumeaux; 2^o 17 janv. 1652, *Claude-Guy*; 3^o 20 nov. 1653, 2 jumeaux; 4^o 25 oct. 1655; 5^o 28 mars 1657; 6^o nov. 1658; 7^o 7 nov. 1659; 8^o 21 nov. 1660; 9^o 27 oct. 1663; 10^o 19 déc. 1665; 11^o 6 mai 1667; 12^o et, enfin, 6 sept. 1671. (Reg. de St-Sulp.) L'acte du 22 janv. 1651 nous fait connaître « Jean Coquelet, marchand mercier, père de Catherine ». — En 1661, Daniel Hallé fit, pour la communauté des Orfèvres, le *Mai* ou tableau offert par elle à Notre-Dame, le 1^{er} mai 1662. Les biographes font mourir Daniel en 1674; erreur. Il avait logé longtemps rue de Buey, au *Grand-Turc*; il alla rue Ste-Marguerite et y mourut le 14 juillet 1675. (Reg. de St-Sulp.) Hallé signait d'une très-jolie écriture : « D. Hallé ». — Claude-Guy Hallé, qui fut de l'Académie de peint. (28 déc. 1682), naquit, non en 1651, comme le dit la *Notice* des tableaux du Louvre, après Dézal. d'Argenville et Mariette, mais le 17 janv. 1652, comme on vient de le voir. Mariette dit qu'il

se maria en 1697; je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage, mais je sais qu'il épousa « Marie-Anne Boutet », dont il eut au moins deux enfants : *Marie-Anne* et *Noël*. Marie-Anne Hallé épousa, le 14 nov. 1729, le peintre Jean Restout; elle avait 24 ans, selon l'acte de son mariage, et était née par conséquent vers 1705. Noël naquit, dit-on, le 2 sept. 1711. Je n'ai pu trouver les baptisaires de Noël et de sa sœur. Claude-Guy Hallé fit le *Mai* pour Notre-Dame, en l'année 1685. Il décéda, à l'entrée de la rue des Cordeliers (aujourd'hui de l'École-de-Médecine), le 5 nov. 1736, et fut enterré le lendemain, « veuf de Marie Boutet, âgé d'environ 84 ans et 9 mois ». Les signataires de l'acte, inscrit à St-Sulp., furent Noël Hallé, qui signa : « Hallé », Jean Restout et Gaspard Boutet, beau-frère du défunt. — Notons que Claude-Guy Hallé, qui signait ordinairement : « C. Hallé », le 31 fév. 1731, signa : « Hallé », sans addition d'aucune lettre initiale de prénom. — Noël Hallé, né en 1711 (?), mourut le 5 juin 1781 et fut enterré à St-Benoît le 6. Il demeurait rue Pierre-Sarazin, était chevalier de St-Michel et recteur de l'Acad. Roy. de peint. Jean-Noël Hallé, doct. en médecine, son fils, assista à son enterrement, ainsi que Jean-Bernard Restout, peintre ord. du R., veuve du défunt. (Reg. de St-Benoît.) — X. Hallé était de l'Acad. depuis le 31 mai 1748. Il fut « Surinspecteur des manufactures de tapisseries de la Couronne. » (Almanach royal, 1781.) Biderot faisait peu de cas de cet artiste; en 1761, il disait de lui avec la vivacité ordinaire à sa critique : « Je ne sais si M. le professeur Hallé est un grand dessinateur, mais il est sans génie. Il ne connoît pas la nature; il n'a rien dans la tête et c'est un mauvais peintre. » Le Louvre ne montre aucun des nombreux ouvrages que le firent connaître. — Jean-Baptiste Hallé, fils de Daniel, vint au monde le 16 mai 1667 et fut peintre, mais apparemment fort médiocre, car Mariette ne daigna pas même écrire son nom. Il épousa, âgé de 24 ans, « Louise Barbier », dont il eut, le 7 déc. 1692, un fils, tenu par Claude-Guy Hallé. (St-Germ. l'Auxer.) Le 3 mars 1694, il eut un second fils, tenu par Nicolas de Largillière. Le 22 janv. 1696, Louise Barbier accoucha d'une fille, tenue par le peintre Joseph Christophe. André Bouys fut parrain d'un fils de J.-B. Hallé le 30 sept. 1697; une fille vint encore à Hallé le 14 janv. 1700 et un fils le 19 juillet 1701. Ce dernier enfant mourut le 24 juin 1708 et fut enterré à St-Eust., en présence de sa mère, qui déclara ne savoir pas signer. Je ne sais quand mourut Jⁿ-Bapt. Hallé. — A la fin du xv^e siècle vivaient, sur la paroisse de St-Germ. l'Auxer., un « Jehan Hallé, graveur et orfèvre », et un « Jacques Hallé, me orfèvre »; rien ne m'autorise à les rapprocher de Daniel, bien que les signatures de ces gens-là et celle de Daniel semblent tracées d'une même main. — *Foy.* BOUYS, CHRISTOPHE, LARGILLIÈRE, I. LE GROS, RESTOUT.

HAMILTON (JACQUES).

1650.

Voici un James Hamilton qu'il faut ajouter à la série des seigneurs écossais de ce nom mentionnés par les biographes. Je n'ai pu savoir qui fut son père et s'il joua un rôle en Angleterre. Il était catholique, ainsi que le charmant Antoine, auteur des *Mémoires du comte de Gramont*, et probablement Irlandais. Il était à Paris, au faubourg St-Germain, en 1650, quand sa femme mit au monde une fille,

qu'on baptisa, à St-Sulpice, le 22 mars, sous les noms d'« Elisabeth-Marie, fille de Jacques de Hamilton, chancelier, baron de Rhall, et de dame Marie-James sa femme ».

HANS (LOUIS). ? —1658.

Cité par l'abbé de Marolles. On ne connaît rien de lui. Il demeurait au faubourg St-Germain, rue Férou, où il mourut le 6 août 1658. L'acte de son inhumation le dit « Louys Hans, bourgeois de Paris et peintre ordinaire du Roy ». 40 prêtres assistèrent à son convoi, ce qui prouve que s'il n'était pas un artiste considérable par le talent, il s'était cependant acquis une certaine fortune.

HARCOURT (HENRI DE LORRAINE, comte d').

1601—1666.

Tout le monde connaît l'histoire de cet illustre cadet de la maison de Lorraine-Elbeuf qui, longtemps après que fut passée la mode, adoptée par les courtisans de Henri III, de porter des perles à leurs oreilles, en portait une à l'oreille gauche; tout le monde connaît surtout le beau portrait de « Cadet la perle », peint par Nicolas Mignard d'Avignon et admirablement gravé par Antoine Masson (1667); je n'ai que peu de chose à dire de cet homme qui s'acquit beaucoup de gloire dans la carrière des armes. Il fut parrain d'un des enfants de Nicolas Faret, son secrétaire. Les arch. des affaires étrangères possèdent un assez grand nombre de lettres du comte d'Harcourt, comprises dans le vol. 19, Espagne, 1638-39; quelques-unes sont intéressantes pour l'histoire de la guerre, deux sont curieuses, se rapportant à l'histoire particulière du général. Henri de Lorraine était allé prendre le commandement de l'escadre et des troupes qui devaient agir contre les Espagnols; mais, en partant, il avait laissé à Paris une jeune veuve aimée, et tous ses vœux tendaient à revenir avant l'ouverture des hostilités, pour recevoir la main de la dame. Cependant, le Roi lui donna l'ordre de songer aux affaires de France plutôt qu'aux siennes; il ne put retourner sur ses pas comme il le souhaitait, mais, en s'éloignant, il écrivit à M. de Chavigny ce billet dont je conserve l'orthographe :

« Monsieur, vous excuserez s'y vous plet le plus inquiet de tous les amoureux de la liberté que ie prens de vous importuner encore de supplier très humblement Son Eminence de ma part de me vouloir per metre de randre tous les soins et les honneurs que je doicts à madame pilorans « (Puylaurens) » et monsieur de pouchâteau assure que ie suis si heureux que tout est conclu. Iespère tout de vostre générosité et de vostre franchise que vous m'auanserés par vos bons ofises la seule chose que j'ay souëtée avec le plus de selle et de passion, et que Dieu me fera la grase de trouver quelque occasion on ie pourray tesmoigner que ie suis avec patien et de tout mon cœur, Monsieur, vostre très affectionné et tres obligé seruiteur, Harcourt. »

(Le billet est sans date et on l'a classé parmi les lettres du mois d'avril.) Richelieu ne se laissa point toucher par cet impatient désir de l'officier à qui le Roi avait confié le commandement de son armée. Le comte d'Harcourt fut obligé de poursuivre sa route et de faire la campagne, quelle que fût son impatience de venir soupirer aux pieds de la belle Marguerite-Philippe de Cambout. Enfin, le succès couronna son entreprise militaire en oct. 1638 et, le 8 nov., étant à Toulon, il écrivit au même M. de Chavigny :

« ... Touchant ce que vous me faites la faueur de me mander que vous m'enouyérés mon congé aussi tost que

les vaisseaux seront dans le port et les autres ordres necessaires pour les radoubz donnez, ie puis vous assurer qu' devant qu'il soit cinq iours d'aujourd'huy tout cela sera acheué. C'est pourquoy ie vous supplie de vouloir soulager l'impatience d'un amoureux en l'expediât promptement. I'aurois tant plus tost la joye de vous pouvoir embrasser et de vous reconforter comme ie suis véritablement, monsieur.... Harcourt. »

Le congé, tant souhaité et si longtemps attendu, fut envoyé bien vite au « Lieutenant ^{g^l} du Roy es mers du Levant » qui, dans les derniers jours de décembre, put enfin « rendre tous les soins et tous les honneurs » qu'il devait à Mad. de Puylaurens et au père de cette veuve, M. Charles Du Cambout, baron Du Pont-Château, dont il devint le gendre en 1639. — On sait que le comte d'Harcourt mourut d'apoplexie à Royamont, le 25 juillet 1666. Il fut inhumé dans un caveau de l'église de cette abbaye célèbre, dont un de ses parents était alors abbé. Son cercueil en plomb et ceux de deux autres Harcourt étaient encore, à Royamont, il y a dix ans, dans un caveau, au milieu de fûts d'esprit-de-vin. Le conseil ^{g^l} de la Meurthe avait envoyé un de ses membres pour voir les cercueils, que l'on avait promis de faire enlever pour les transporter à Nancy; mais cette promesse est restée sans effet¹. Un de ces jours, on vendra sans doute à l'encan le plomb qui garde encore les ossements de celui qui vainquit à Quiers, à Turin et à Valenciennes, et les cendres d'un héros seront obscurément cachées dans un cimetière de village. — Voy. FARET, LORRAINE, RABUTIN.

HARDES ET MEUBLES D'UN AMBASSEUR.

1685.

Voici une pièce curieuse pour l'histoire de l'ameublement et des costumes; je l'extraits du *Registre des ordres du Roi*, pour l'année 1685 (Arch. de la Mar.) : « A Versailles le 23 janvier. — Mémoire des hardes et meubles appartenans au s^r Ch^r de Chamont ambassadeur pour le Roy au Royaume de Siam : — Dix douzaines et quatre chemises neuves dont cinq douzaines à dentelle. — Six chemises fines. — Six culottes d'Hollande. — Douze caçons. — Quatre douzaines de coiffes de bonnet, dont trois douzaines à dentelle. — Huit bonnets piqués, dont deux chamarez de dentelle. — Neuf douzaines de paires de chausses » (ce qu'on nomme aujourd'hui chaussettes) « — Dix-neuf garnitures de dentelles, dont deux de point d'Espagne. — Vne garniture de point de France. — Quatorze toilettes de toile dont deux garnies de dentelle. — Deux toilettes d'estoffe. — Deux miroirs de toilette. — Deux estuys à peignes garnis de dentelle. — Huit paires de draps. — Vne douzaine de seruiettes, et vne nappe damassée. — Treize seruiettes et vne nappe de p » (une sorte de toile sans doute) « de Venise. — Six cravattes et quatorze manchettes à dentelle. — Vne tenture de tapisserie de cuir Doré. — Vn lit de damas jaune. — Dix huit sièges dont le bois est doré et le dessus de brocatelle de Venise à frange d'or. — Deux fauteuils de mesme. — Vn dais de mesme avec vne crespine d'or. — Vne chaise à porteurs, garnie de brocard d'or et sa calotte garnie de sa crespine d'or. — Deux seruiées de cristal en deux caisses. — Cent soixante livres de vaisselle d'estaing en vne caisse. — Douze

¹ Le 10 août 1856, à Royamont, J'ai vu trois Harcourt de Lorraine Deshérités de leur tombeau, Attendant — espérance vaine — L'honneur d'un sépulcre nouveau.

habits de liurées pour des laquais. — Deux autres pour des porteurs. — Trois autres garnis de galon d'argent pour des trompettes. — Dix neuf chapeaux bordez d'argent dont deux d'or. — Deux habits de point d'Espagne. — Vn habit de brocard bleu et or. — Vn habit couleur de feu de brocard bleu et or. — Vn habit de droquet d'argent garni de dentelle d'argent. — Deux habits de drap bleu garnis de galon d'or. — Six habits d'esté simples. — Vn habit de drap d'Angleterre. — Trois habits de toile. — Dix sept paires de bas d'Angleterre. — Sept paires de bas de soye. — Trois douzaines et demie de paires de gants, dont quatre paires garnies de dentelle or et argent. — Six chapeaux de castor. — Vn bouquet de plumes et deux plumets. — Quatorze paires de souliers. — Trois paires de pantoufles. — Cinq perruques. — Deux robes de chambre. — Vne espée. — Vne brandebourg avec vn gallon d'or » (c'était une grande casaque à manches servant de pardessus). — « Dix paires de bas de toile. — Quatre camisoles. — Vn bonnet fourré et vn de taffetas. — Vne douzaine de peignes de corne et de buis. — Plus : vn coffre rempli d'vn justaucorps bleu chamarré d'or doublé de taffetas bleu. — Vne culotte de velours Isabelle. — Vne veste de brocard or et argent. — Vn justaucorps d'écarlatte chamarré d'vn grand galon d'argent, avec la culotte. — Vn habit d'esté avec vn galon d'argent. — Vn surtout gris à bouton d'or. — Vn habit de frise complet. — Six chemises fines. — Six cravattes et six paires de maichettes. — Deux garnitures d'Angleterre et quatre autres de point de Maline. — Six paires de bas de toile. — Quatre chapeaux de castor gris et noir. — Deux caudebec » (c'étaient des chapeaux de laine foulée) « bordez d'or et d'argent. — Cinq plumets. — Deux laisses » (cordons mis autour de la calotte du chapeau) « or et argent. — Quatre ceinturons or et argent et deux vnis piquez. — Quatre paires de bas (vue de soye). — Vne espée d'argent doré. — Deux paires de gants, l'une à frange d'or et l'autre à frange d'argent. — Dix autres paires de gants. — Vingt deux ceuds de cravattes. — Quatre ceuds d'espaule et d'espée. — Trois liures de poudre » (à poudrer?). — « Vne escrivoite de chagrin. » Le Roi donnoit un passe-port pour ces effets qui allaient de Paris à Brest, port où devait s'embarquer, sur l'*Oiseau*, M. le chevalier de Chaumont. — *Voy.* AMBASSADEURS DE SIAM.

1. HARDOUIN (BERTRAND DE ST-JACQUES). — *Voy.* GOROU.

2. HARDOUIN (LES), peintres. — *Voy.* MANSART.

3. HARDOUIN (MICHEL). De 1647 à 1700 environ.

Frère cadet de Hardouin Mansart, et comme celui-ci architecte du Roi. Sa réputation fut assez honorable et sa fortune assez bonne pour que Robert Nanteuil, le graveur en renom, lui donna sa fille, Nicole-Geneviève, le jeudi 29 déc. 1667. (St-André des Arcs.) Nicole-Geneviève ne vécut que dix ans et demi en ménage; elle mourut le 13 août 1676, non chez son mari, mais chez son père, et fut inhumée dans la nef de St-André, « proche l'œuvre ». Michel Hardouin n'était pas alors à Paris, d'où son état d'architecte entrepreneur des bâtiments du Roi l'éloignait souvent. Pendant ces absences, Nicole-Geneviève allait habiter la maison de ses parents. Je vois qu'au commencement de l'année 1674 elle était

sous le toit paternel, au quai de Nesle, et qu'elle s'engagea, avec ses parents et son mari absent, pour constituer une rente de cent livres tournois au profit de René Daterterre, qui prêtait de quoi faire reconstruire une maison que possédait Nanteuil, au coin des rues de Savoie et des Grands-Augustins. Le 17 juillet 1674, Michel Hardouin, de retour, ratifia l'acte passé le 25 janv. 1674 chez Carnot, not. au Châtelet. Cet acte dit que M^r Harl. demeurait rue St-Martin, paroisse St-Nicol. des Champs. — Quatorze mois après la mort de sa femme, M^r Harl. se remaria. Le 25 août 1677, il épousa Marie Hinard, fille de Louis, entrepreneur des manufactures royales de tapisserie, et sœur de Pierre, un des architectes du R. (Reg. de St-Roch.) Jules Hardouin Mansart assista à ce second mariage de son frère, comme il avait assisté au premier. Alors Michel Hard. demeurait rue St-Anastase, paroisse St-Gervais. Marie Hinard eut une fille en 1678, *Marie-Julie*, qu'on maria fort jeune à « Jacq. Desjardins, contrôleur des bâtiments du château de Marly ». Elle mourut à Marly, âgée de 26 ans, et fut enterrée à Paris le 19 nov. 1704. (St-Germ. l'Auxer.) Outre sa fille, M^r Harl. eut deux fils : Jules-Michel-Alexandre et Jean-Michel-Alexandre. Ce dernier mourut dans le vieux Louvre, le 7 mars 1701, âgé de 15 ans. L'acte de son décès le dit « fils de feu Michel Hardouin... contrôleur des bâtiments, jardins et manufactures de France ». (St-Germ. l'Auxer.) — Marie-Radegonde Hinard, femme de M^r Harl., mourut au vieux Louvre, le 17 janv. 1731, âgée de 82 ans, et fut enterrée en présence de Jules-Michel Hardouin, architecte et contrôleur des bâtiments du R., son fils, de Pierre de Lépine, architecte, son gendre (époux d'une fille de M^r Harl. que je ne connais pas), et de Pierre-Anne Desjardins, son petit-fils. L'acte mortuaire est signé : « Montarsy, Hardouin, de Lespine, Hardouin fils. » — *Voy.* DESJARDINS, MANSART, MONTARSY.

HARLÉ (PIERRE).

XVII^e siècle.

Peintre de miniature qui eut assez de talent pour que le Roi lui donna, le 12 nov. 1668, un brevet de retenue comme peintre « faiseur d'éventails de miniature ». (Arch. de l'Emp. V. 741.) — Le 10 nov. 1661, il avait tenu sur les fonts une fille du miniaturiste Daret. Il demeurait, en 1669, rue Ste-Avoye, ami et voisin du savant Adrien de Valois, au mariage duquel il assista le 19 août. Il signait « Harlé » avec paraphe. — *Voy.* BEAUVILLE, DARET, VALOIS (AD. DE).

HARLAY (Quelques).

XVI^e-XVII^e siècles.

La maison de Harlay s'acquit une grande illustration au seizième siècle et, depuis, tint un rang important dans le monde. Pour ceux qui voudraient écrire son histoire, j'ai recueilli quelques actes et l'indication d'un grand nombre d'autres, utiles au travail de l'historien. En voici la liste : de Jacques de Harl., gentilh. de la ch. du R., un acte à la date de 1595 (Arch. de M. Le Monnier, not.); de Scipion, frère de Jacq., aussi gentilh. de la ch., seig^r de St-Quentin, en Champagne, un acte; un acte aussi de Scipion, signé « Harlay Sainet-Quentin ». Au nom de Jacq. de Harl., cheual^r de l'ordre du R., seig^r de Chauvallon (*sic*) et de Précigny, dont la femme était Catherine de la Marek, deux actes de 1587 et un de 1612. Au nom de « Frère Jacq. de Harl., cheval^r de St-Jean de Jérusalem, command^r de Couloupe (?) et prieur de St-Jean en l'Isle, dem^t

à Paris dans l'enclos de la commanderie de St-Jean de Latran, un acte de 1615 (p. 146 du vol. des Arch. citées). Au nom de Louis de Harlay, gouverneur de St-Maixent, en Poitou, 2 actes de 1617 (p. 187-88 du même vol.). Au nom de Nicolas de Harl., ch^r, seig^r et baron de Saucy — le propriétaire du célèbre diamant qui a gardé le nom de *Saucy* —, conseil^r d'Etat, maître d'hôtel du Roi, plusieurs actes de 1616 à 1620. De Jeanne de Harl., dame de St-Georges, gouvernante de Mademoiselle, fille de Monsieur, frère unique du Roi — la grande MADEMOISELLE —, un acte du 27 déc. 1634. Cette dame de Harlay était fille de François de Longuejume. D'Achille de Harl., seig^r de Chauvallon (*sic*), marq. de Brevat, gentilh. de la ch. du R., un acte du 15 sept. 1637. Cet Achille avait épousé Anne de la Terre : il signait : « de Harlay Chauvallon » (*sic*). — M. Galin, not., garde un acte du 5 juillet 1635, au nom de ce Champvallon. — Chez le successeur de M. Lefer est un acte passé, en mars 1650, par Bonaventure de Harlay. — M. Poumet, not., garde un acte, du 7 mars 1654, d'Achil. de Harl., dont un acte du 25 mars 1655 est chez Beau, not., qui conserve des actes des 17 mai 1655 et 6 mai 1661, au nom de Henry de Harl., prêtre. — Chez M. Mouchet est un acte de François de Harl., an. 1661. — Chez M. Aubry est la mention d'un acte passé, le 18 avril 1670, par M. Achille de Harl. — Chez M. Maignin sont en assez grand nombre des actes passés, pendant l'année 1670, par François de Harl., archevêque de Paris, et, à la date du 7 avril 1686, un concordat fait entre ce prélat et Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres. L'inventaire, fait après la mort de Fr. de Harl., arch. de Paris (août 1695), est chez M. Fourchy, qui a des actes au nom d'Achil. de Harl. passés en juil. 1644 et sept. 1696, et au nom d'Achil.-Louis Fermont de Harlay, un acte de janv. 1698. M. Fourchy a aussi, au nom de Geneviève-Françoise de Harlay, des actes de sept. 1692, mai et oct. 1693, août 1694, juin 1696, et le contrat de mariage de cette demoiselle avec Claude Damas, sous la date du 1^{er} mars 1695. Ajoutons que M. Le Monn., not., a un acte (22 janv. 1663) passé par Achil. II de Harl., conseil^r au parlem^t de Paris. — A propos de l'Arch. de Paris, citons ce court passage des *Mémoires* de l'abbé Legendre : « François de Harlay de Champvallon, successeur à l'archevêché de Paris du bon M. de Percéfixe et prédécesseur de l'insuffisant M. de Noailles, est ce beau, spirituel, éloquent, habile et judicieux prélat qui onblia tout à fait sur son siège épiscopal le vœu qu'il avait fait de chasteté en recevant les ordres. Fr. de Harlay mourut subitement à Conflans, sa belle demeure des champs qu'avait donnée le Roi à l'archevêché de Paris, le 6 août 1695. » (Conflans ne fut pas donné le 6 août; ce jour est celui de la mort du prélat.) « Il étoit souffrant depuis quelque temps et finissoit, au milieu de la désaffectation d'un clergé qui l'avoit beaucoup aimé, une vie de vingt-quatre ans d'épiscopat. Il avoit alors 70 ans environ. » — « Noble homme Achilles de Harlay fiança à St-Paul, le 25 avril 1604, Camille-Odetta-Magdeleine de Vandetur ». Il eut plusieurs enfants de son mariage, entre autres (16 fév. 1612) *Ame*, tenue sur les fonts par Franc. de Harl., abbé commendataire de St-Victor de Paris, et par « Anne de Nicolay, veuve de Messire Loys de Vandeltart (*sic*), cheual^r de l'ordre du R. et gentilh. de sa chambre ». Dans le baptistaire (St-Paul), A. de Harl. est dit seig^r de

Bréval, Ambassadeur pour S. Altesse de Lorraine et superintendant de ses affaires, demeure^r rue du Roi de Sicile. Il demeurait rue Pavée le 16 avril 1616, jour du bap. de sa fille *Isabelle*, que tint Nicol. de Harl., s^{er} de Sausse (*sic* p^r Saucy), baron de Maulé. A. de Harl. fit baptiser, le 8 fév. 1620, *Marguerite*, dont fut marraine Elisabeth de Pluvière, duchesse de Bouillon. — Le lundi 12 sept. 1667, fut célébré par Claude Anvry, évêque de Coutances, dans la Sainte-Chapelle basse, le mariage d'Achille de Harl., procureur général, fils de Ach. de Harl. et de Marie de Bélièvre, avec Madeleine de La Moignon, fille de Guillaume de La Moig., présid^t au parlem^t, et de Madeleine Potier. La cérémonie eut lieu après minuit, suivant la permission de l'archevêque inscrite au registre des dispenses de l'archevêché en ces termes : « *ut celebrata post mediam noctem missa, eorum matrimonium celebraret.* » (L'évêque officiant.) Ce mariage fut de ceux que les dispenses disaient quelquefois devoir être faits *summo mane*, de très-grand matin. Dans l'acte du mariage, les deux Achille de Harlay sont dits « procureur général au parlem^t »; le fils avait cette charge en survivance de son père, qualifié « comte de Beaumont ». Marie de Bélièvre était morte au moment du mariage de son fils. Le bonheur d'Achille de Harl. fut de courte durée; le 9 oct. 1671, Madeleine de La Moig. mourut à Stains, d'où elle fut apportée à St-Eust. Son corps fut descendu dans le caveau où, le 7 juin 1671, on avait rangé le cercueil de son beau-père, « Messire Ach. de Harl... cy devant procureur général, dem^r rue d'Orléans (St-Honoré), décédé le 6 du présent mois ». (St-Eust.) — Achil. III de Harl., veuf de M^{re} de La Moig., mourut, « cy devant premier président au parlem^t de Paris, le 23 juillet 1712, âgé de 73 ans, rue de l'Université ». Ses restes furent portés à Beaumont, diocèse de Sens, le 26 juillet. (St-Sulp.) Il était né vers 1629. C'est le petit-neveu du grand Achille 1^{er}, l'homme d'esprit dont on recueillit les bons mots dans l'*Harleiana*. — Voy. ARLEQUIN, LA GRANGE, MARIAGES *summo mane*, THIANGE, TOPINAMBAS.

HARLEQUIN (NICOLAS).

1753—57.

Harlequin est, comme je l'ai dit à l'art. ARLEQUIN (ci-des. p. 65), l'orthographe ancienne et abusive, en France, du nom d'un personnage de la Comédie italienne. Arlequin devint un surnom; on le donna sans doute à quelque plaisant qui imitait, ou du geste ou de la parole, le comique de la parade, gourmand, paresseux et beau danseur; ou qui, pauvre et vêtu d'habits rapiécés, avait un pourpoint qui rappelait celui de l'amoureux de Colombine. Pour certains, le surnom Harlequin devint un nom; ainsi, pour Nicolas Hurlequin. Cet homme, d'abord « cavalier au régiment de Beauvilliers, compagnie de Moutomer », épousa à Sissy, diocèse de Laon, Marie-Jeanne Piot, qui, le 5 mars 1753, lui donna une fille, baptisée à Notre-Dame de Sissy, sous les noms de Marie-Anne-Joseph-Angélique. Nicol. Harlequin, en entrant au service, pensa que son nom serait un sujet de plaisanterie et, par suite, de rixes et de duels; il profita de l'usage où étaient les soldats de prendre un sobriquet, et ne se traîna pas dans l'ornière où l'on rencontrait les La Rose, les La Tulipe, les La Violette, les Va de bon cœur, les Bel Espoir et autres de cette espèce; il cota au plus haut et se fit appeler Conlé. C'était fier, mais peut-être la hardiesse était-elle autorisée par sa naissance;

peut-être était-il né à Condé. Quoi qu'il en soit, l'acte de naissance de sa fille le nomme « Nicolas Harlequin dit Condé, cavalier au régiment », etc. Le cavalier descendit de cheval et devint mineur. En cette qualité, il fut embarqué sur un vaisseau de guerre, où il mourut, ainsi que le déclare le certificat suivant : « Je soussigné écrivain sur le vaisseau du Roy l'*Appollon* (sic), commandé par M. de Vaudas-Turgot, cap^{ne} de vaiss., certifie que le nommé Nicolas Harlequin dit Condé, mineur au détachement de l'*Appollon*, commandé par M. de Reveux, cap^{ne} du corps royal, est mort, après avoir été administré à bord, le 15 mai 1757. (Signé) Querçon. » Mad^{lle} Harlequin produisit cette pièce lorsqu'au moment de son premier mariage elle dut prouver que son père était mort. Quand Marie-Anne-Joseph-Angélique vint-elle à Paris du village voisin de Ribemont? Je n'ai pu l'apprendre. Qu'y faisait-elle? Je n'en sais rien. Ce que je vois, c'est qu'en 1774 elle habitait sur le territoire paroissial de St-Gervais. Un homme jeune, qui n'était pas son voisin et la connut dans le petit monde qu'ils fréquentaient l'un et l'autre, s'éprit d'elle et lui proposa de venir régner dans sa boutique où manquait une femme. Il est probable qu'elle avait une dot fort mince; fille d'un pauvre soldat, elle ne devait pas être riche, mais elle était probablement jolie et faite pour achalander une maison. Le 24 oct. 1774, « Jean Perreau, maître boulanger, âgé de vingt-neuf ans, demeurant sur la paroisse de la Madeleine de La Ville-l'Evêque, la conduisit à l'autel de St-Gervais, où fut béni leur union. L'acte fut signé par elle; d'une bonne écriture : « Marie-Anne-Joseph-Angélique Harlequin ». Perreau mourut en 1786, dans sa maison qu'il avait transférée du quartier St-Honoré au quartier de St-Gervais; sa veuve avait un peu plus de trente-trois ans. Elle était encore bien, à ce qu'il paraît; elle plut à un huissier à verge au Châtelet de Paris, qui lui persuada de quitter le commerce du pain pour vivre en bourgeoise, dame et maîtresse au logis d'un homme de robe. Elle accepta et, le 9 janv. 1787, épousa, à Ste-Marine en la Cité, M^{re} « Hippolyte-Charles Lutel, âgé de trente ans » — plus jeune qu'elle par conséquent —, « fils de défunt Edme-Nicolas Lutel, labourer ». L'acte de leur union fut signé par eux : « Lutel, Arlequin (sic) ». On voit qu'en 1787 mad. Lutel retint à la forme moderne française du nom d'Arlequin; elle supprima l'*h*, que depuis longtemps on supprimait en France. Que devint M. A. J. A. Arlequin? Je n'ai pas eu la curiosité de le savoir. — Et maintenant, pourquoi ai-je consacré un soldat Arlequin dit Condé et à sa fille ces quelques lignes? Ils n'intéressent ni l'un ni l'autre l'histoire politique; ils n'appartiennent ni au monde des lettres, ni au monde des arts; leur nom seul, que je compte au nombre des noms singuliers que j'ai remarqués, leur a valu cette mention. Ils ne sortent d'ailleurs pas du cercle des infiniment petits dont je m'occupe. — Je reviens à l'étymologie du nom d'Arlequin que j'ai proposée ci-dessus, p. 65, rejetant Charles-Quint aussi bien que Harley-Quint (le 5^{me} des Harley qui avaient la terre de Champvalon); je veux dire un mot de l'hypothèse dont parle, dans « *La Normandie romanesque et merveilleuse* » (in-8°, Paris et Rouen, 1875), une personne d'un grand savoir, M^{lle} Amélie Bosquet. Cette personne erudite, à propos de la chasse fantastique qui, dans les légendes normandes, est nommée « chasse Hennequin, Hellequin ou Herlequin », rappelle que

« M. Paulin Paris a conclu, à l'aide de rapprochements très-ingénieux, que la Mesgnie » (famille) « Hellequin ou Herlequin, confondue avec celle de la mort, était devenue insensiblement la famille Arlequin ». Assurément il y a un certain rapport apparent entre l'*Herlechinus* d'Orderic Vital (liv. viii), corrompu d'Hennequin ou Hellequin, et Harlequin ou Arlequin; mais qu'y a-t-il de commun entre le chasseur fantastique, dont les bonnes gens de Normandie croyaient et croient peut-être encore entendre les quiens (chiens), les chevaux et les cors, tapageur nocturne qui, sur terre ou dans les nuages, poursuit un gibier imaginaire, et le pauvre garçon dépenaillé qui porte une casaque ou un pourpoint couvert de loques de toutes couleurs; valet paresseux, gourmand, amoureux de Colombine, intrigant, ennemi de Gilles et de Cassandre, qui n'a rien du démon, plus naïf et balourd que spirituel et malin; que sais-je encore? Si Arlequin a jamais chassé, ce n'est pas la nuit assurément; il aimait trop le sommeil; s'il porte à son bonnet une queue de lapin, c'est celle d'un animal qu'il aura volé, mais qu'il n'aura pas été chercher au bois et tué à l'affût d'un coup de son innocente épée. Il n'y a aucune analogie, même lointaine, entre le personnage de la farce italienne et le terrible chasseur dont le nom seul faisait trembler, au moyen âge, nos compatriotes de Normandie, et que quelques-uns encore ne prononceraient pas sans se signer. Une ressemblance fortuite de noms est, sans doute, tout ce qu'il y a de commun entre Arlequin et l'Hennequin, l'Hellequin ou l'Herlequin de la légende. Encore ceci. La figure d'Arlequin, tel que nous le connaissons, est italienne; Arlequin est enfant de Bergame et parlait autrefois le bergamasque; a-t-on trouvé en Italie une mention, un souvenir de la tradition du Herlequin de nos chroniques du Nord? M^{lle} Bosquet, qui n'a négligé aucune source d'information et qui cite les « soldats d'Herlin » de Pierre de Blois, comme l'*Herlechinus* de l'historien de Normandie, le vieil Orderic Vital, n'a rien connu dans la littérature italienne qui ait trait à la chasse fantastique dont Hennequin est le meneur. Jusqu'au jour où l'on aura découvert une mention du tapageur Herlequin, dans les contes et légendes du nord de l'Italie, il me sera permis de ne pas croire que le bouffon Arlequin soit de la Mesgnie ou famille d'Herlequin ou Helechien, ou de celle d'*Alichino*, le démon de la luxure dont parle Dante et qui, sans doute, est tout autre que l'Herlequin de la chasse nocturne. Je n'insiste pas sur la composition du nom d'Arlequin que j'ai donnée comme possible ou probable, mais je me refuse à croire que l'Hellequin ou Alichino soit père d'Arlequin. Au reste, mon ami M. P. Paris m'a dit qu'il ne tenait point à sa conclusion.

HAUTE ROCHE (NOËL LE BRETON, au théâtre, le sieur de). ? 1619—1707.

J'ai bien peu de renseignements particuliers sur ce comédien-auteur, dont *Crispin Médecin* est le dernier ouvrage resté au théâtre. Je n'ai pu trouver ni l'acte de décès, ni le baptistaire de Noël Le Breton, fils, dit-on, d'un huissier au parlement qui, riche et bienvenu dans un certain monde, fit élever ce garçon comme celui d'un gentilhomme. Le journal de La Grange nomme Haute Roche parmi les comédiens qui formèrent la troupe française représentant rue Guénégaud, en suite de l'ordre du Roi donné à Charleville le 8 août 1680. La Grange dit :

« M. de Hauteroche est sorti de la troupe, le 24 mars 1684, et a cédé sa part à M^{lle} Raisin » (femme de Jⁿ-Bapt. Raisin) « qui lui donne par forme de desdormagement 300 louis d'or. Hauteroche se retire avec la pension de 1000 livres. » Ce passage du journal de La Grange servira de correctif à cette phrase de Le Mazurier (*Galerie des acteurs du Th.-Français*) : « Hauteroche retiré en 1682, mais qui se trouve porté sur la liste des pensionnaires de l'année 1683, mourut, etc. » Il dut être porté sur la liste de 1684 postérieure au 24 mars, et sur celles de 1685 et suivantes. Une délibération prise par les comédiens français, le 19 juillet 1681, porte la signature de l'auteur de *Crispin médecin*, qui, ce jour-là, signa : « de Haute Roche » ; le 12 septembre (le millésime de l'année manque à l'original de la lettre, gardée aux archives de la Comédie Française) il écrivait à La Grange le billet suivant :

« Mon cousin (je n'ai pu connaître par quelle alliance La Grange et Haute Roche étaient unis. Vous ne pouvez pas douter que nous n'ayons été obligés de cesser le théâtre aujourd'hui. Vous savez que de représenter une pièce sérieuse sans une petite pièce, c'est absolument chasser le peuple ; vous n'ignorez pas aussi que nous ne pouvons donner aucune comédie, tous les comiques étant à Fontainebleau. Si vous voulez que nous remontions au théâtre, au plus tost envoyez nous les secours nécessaires, c'est à dire Raisin et Poisson, autrement nous serons contraints d'aller faire très humble re-nou-trance à Sa Majesté qui ne veut pas que la comédie cesse à Paris, je laisse à votre prudence à enuisager les choses avec l'avis de tous nos camarades. Je suis de tout mon cœur, mon cousin, votre obéissant serviteur : de Haute Roche. » Ce nom est suivi de ceux-ci : « La Tuilerie, M. Desmares (c'est la Champmeslé), Beauval (Jeanne Olivier), la Raisin (la femme de Jean-Baptiste Raisin), Le Conte (*sic*), Angélique (Du Croisy), de Champmeslé, de Villiers, Beauval (c'est Jean Pitel), Deneubault, Baron. » En *post-scriptum* : « Nous saluons tous ces messieurs et demoiselles. » La suscription est : « A Monsieur Mons^r de la Grange de la Grange (*sic*) comédien du Roy, à Fontainebleau. »

Haute Roche signa de son nom de théâtre l'acte du mariage du fils de Du Parc, le 1^{er} mars 1668, mais au bas de celui d'un cousin de Champmeslé le 15 février 1679, il signa : « Breton » ; ce qu'il fit aussi le 21 mars 1687, au bas d'un reçu de 225 l. 8 sous qu'il donna chez Béchét, notaire, à La Grange, pour un quartier de sa pension. Le corps de la quittance le dit : « Noël Breton s^r d'Hauteroche cid. comédien, rue Beaupaire, paroisse St-Sauveur ». Dans l'acte de mariage du 15 février 1679, il est dit : « Noël Le Breton, officier du Roy » ; il est dit : « Noël Le Breton, bourgeois de Paris » dans celui du 1^{er} mars 1668, où figure avec lui « mademoiselle Jacqueline Le Sœur, sa femme ». Je n'ai pu trouver l'acte d'union de Jacqueline avec Haute Roche et n'ai pas vu qu'ils aient eu des enfants. Mademoiselle Le Breton n'est point connue au théâtre. — *Voy.* LA GRANGE.

HEINSIUS (DANIEL) et Jⁿ HEVELIUS.

Heinsius était un des savants étrangers à qui Louis XIV voulut se faire connaître par ses libéralités. On le dit né à Gand en 1580 ; je n'ai pu vérifier cette date. Le *Diction.* de Bouillet le fait mourir en 1655 ; c'est là une erreur assez considérable. Je ne connais point la date précise de la mort de ce poète et commentateur hollandais, mais en 1663, il était bien vivant dans son pays où Colbert lui adressait, de la part de Louis XIV, une lettre de change, dans un billet dont

voici les premiers mots : « Monsieur, sur la connaissance que le Roy a eue de ce que vous valez dans la profession de l'éloquence et de la poésie, Sa Maj^{esté} m'a ordonné de vous envoyer... etc. Le 21^e de juin 1663. » (Arch. de la mar., fol. 66, vol. Ordres du Roy 1663-64). Heinsius avait à ce moment quatre-vingt-trois ans, si, en effet, il était né en 1580. — Le Roi fit à Jean Hévélius, savant qui vivait à Dantzig, où il mourut, dit-on, le 28 juin 1697, le même honneur qu'à D. Heinsius (vol. cité). — *Voy.* ALLACI.

HELLART (JACQUES).

? 1664—1719.

« Jean Helart (*sic*) peignit le duc de Bourgogne, 1667. » (Note, dans un des catalogues conservés au cabinet des estampes de la Bibl. Imp.) Il y a deux erreurs dans cette courte mention, qui a cependant sa valeur. D'abord, ce peintre se nommait Hellart, et non Helart, ensuite son prénom était Jacques et non pas Jean. Le rédacteur de la liste des académiciens se trompa lorsqu'il dit que « Hellard (*sic*) Jean (*sic*) fut reçu le 7 août 1677 » Jacq. Hel. avait épousé « Charlotte-Juste d'Egmont qui, marraine le 23 juil. 1725, d'Antoine-Charles, un de ses petits-fils, déclara être veuve de Jacques Hellart, peintre de M. le duc de Bourgogne ». Elle signa : « Charlotte d'Egmont veuve de Monsieur Hellart ». (Reg. de St-Eust.) Jacq. Hel. est qualifié « peintre du Roy » dans l'acte du mariage de son fils aimé Louis-Charles, qui épousa, le 26 juillet 1724, Françoise Massonis, dite Lagenois, marchande lingère, née à Versailles le 9 avril 1698, fille du tailleur d'habit de feues Mesdames les Dauphines de France. (Reg. de St-Eust.) Jacq. Hellart, « peintre âgé de 55 ans », mourut en sa maison, rue de la Bretonnerie, et, le 18 juin 1719, fut inhumé au charnier de St-Jean en Grève. (St-Jean.) — Louis-Charles et Louis Hel. furent peintres et sont fort inconnus. Le premier naquit à Versailles le 8 mars 1696, et fut tenu sur les fonts par Henriette-Juste d'Egmont, sœur de Charlotte, qui signa : « Degmont Juste. » Quant à Louis, il naquit à Versailles le 7 mars 1699. (Reg. de Notre-Dame de Vers.) Il s'établit à Paris rue de la Truanderie, où il demeurait avec sa sœur Henriette-Juste en 1726. Il se maria, le 16 janv. 1727, épousant Elisabeth-Claude Blondeau, fille d'un bourgeois d'Auteuil, en présence de son frère Louis-Charles, « peintre, rue Coquillière », de sa mère, Charlotte d'Egmont, de sa sœur Henriette et de son jeune frère Pierre Hel., prêtre. — Je ne sais quand décéda Charlotte-Juste d'Egmont. Les enfants de Louis-Charles et de Louis ne nous intéressent pas, et je les néglige. — Jacq. Hel. assista, le 1^{er} avril 1691, à l'enterrement de la veuve de Juste d'Egmont, et signa en toutes lettres l'acte d'inhumation : « Jacques Hellart. » — Le musée de Versailles garde, sous le n^o 4230, un portrait de « Louis de France, duc de Bourgogne », « ouvrage, dit la notice, de l'école française du xvii^e siècle » ; peut-être est-il de la main de Jacques Hellart. — *Voy.* EG-MONT.

HELvétIUS (ADRIEN).

? 1661—1727?

(JEAN-CLAUDE). ? 1684—1755.

(CLAUDE-ADRIEN). 1715—1771.

Financier, poète, philosophe et auteur du livre de *L'Esprit*, dont la secte philosophique fit la réputation, bien vite passée, et tout à fait morte aujourd'hui, Claude-Adrien Helvétius était fils, petit-fils et arrière-petit-fils de médecins. Son bisaïeul, Jean

Helvétius, Allemand (les biographes n'ont point connu son prénom), était un de ces médecins spagiriens qui, livrés à la pratique de la chimie, composaient des spécifiques pour certaines maladies, et gagnaient assez bien leur vie en vendant ces produits de leurs laboratoires, accueillis avec avidité par le peuple, qui avait la plus grande foi dans l'efficacité des eaux de bezoard, de corne de cerf, de dents de crocodile et aussi de Furius d'enfant. Cet homme habitait la Hollande, où naquit, vers 1661, son fils Adrien, qu'il éleva pour la médecine, et qu'il envoya jeune à Paris, où il débûta d'abord les drogues de son père, étudia ensuite sérieusement pour se faire une place à côté des praticiens qui s'étaient acquis de la réputation, et fit connaître les propriétés de l'Ipécacuanha, plante venue d'Amérique, à laquelle son nom bizarre et difficile à prononcer ne fut pas d'une médiocre utilité. A. Helvétius l'appliqua à la guérison de la dysenterie, et réussit à ce point, que drogue et médecin, contestés, puis acceptés, comme l'antimoine et Guénauld, s'établirent parfaitement dans le monde. On a dit que Louis XIV, à la demande du P. Lachaise, acheta 1000 louis d'or à Helvétius le remède dont il était le propriétaire; mais on n'a pas dit à quelle époque, avant cette acquisition qui mit l'Ipécacuanha dans le domaine public, Helvétius avait eu la permission de débiter son remède. A ce sujet, voici un document précis :

« Permission à Adrien Helvétius, docteur en médecine, naturalisé français, de débiter pendant quatre années un spécifique pour guérir immanquablement et sans retour le flux de ventre, le flux de sang et la dissenterie, sur les épreuves qui ont été faites à l'hôpital général et l'Hôtel-Dieu de Paris, outre lesquelles épreuves, le s^r Daquin (sic) nostre cons^r et premier médecin en a fait et fait faire et qui ont eu un heureux succès. Donné à Versailles le 19^e jour de juillet 1688; (signé) Louis. (Bibl. imp., Ms. Clairault, 556, p. 798.)

— Le Roi ayant résolu d'envoyer un ambassadeur à Siam et Du Quesne-Guillon préparant son départ qui devait avoir lieu sur le vaisseau *l'Oiseau*, où celui qui devait être l'abbé de Choisy allait prendre passage, Seignelay voulut mûrir le coffre du médecin du bord de l'Ipécacuanha qui faisait grand bruit dans le monde; il écrivit, le 13 mars 1689, à Helvétius :

« Vous m'avez fait plaisir de m'écrire que vous estiez en état de fournir la quantité de votre remède qu'il sera nécessaire d'envoyer à Siam; il faut que vous en prépariez en toute diligence pour 300 malades, à raison de 3 prises pour chacun, et que vous l'accommodiez de manière qu'il puisse souffrir la mer et conserver sa vertu à Siam, le plus longtemps qu'il se pourra. (Arch. de la mar., Dépêches, 1689.)

— En 1684, A. Helvétius était à Paris, déjà docteur en médecine; il demeurait dans la Cité, rue St-Louis, à l'enseigne de *la Belle Étoile*, voisin de la veuve de « Louis Delbée, en son vivant capitaine du navire *la Justice* ». La veuve plut à Adrien, et un mariage fut décidé entre eux; mais Jean Helvétius, père d'Adrien, et Jeanne Pely, sa mère, trouvant qu'un mineur épousant une femme de trente ans faisait une folie, refusèrent leur consentement. Adrien passa outre, fils insoumis, mais amoureux, que la veuve tenait fortement dans ses chaînes. Il présenta une requête au lieutenant civil de Paris, qui, « tout bien examiné », autorisa le curé de St-Barthélemy, « nonobstant le consentement des père et mère de l'une des parties requis à cause de sa minorité », à procéder au mariage. Le 3 août 1684, Adrien Helvétius reçut la main de « Jeanne Desgranges,

agée de 30 ans ou environ ». L'acte inscrit à St-Barthélemy dit Adrien « docteur de la faculté de médecine de Rheims »; il est signé :

A. Helvetius m. J.

En se mariant, A. Helvétius légitimait « Jean-François », qu'il avait eu, le 15 fév. 1683, de la belle et tendre veuve. — On dit qu'Ad. Helv. mourut en 1727; je n'ai pas vu l'acte de son inhumation, non plus que celui de Jeanne Desgranges, qui vivait encore à la fin de 1692, car le 16 déc., elle tint un fils d'Antoine Coppel. — Du mariage d'Adrien et de mad. Delbée naquirent, outre Jean-François, « Antoine Gaillot » (9 août 1687), « Jean-Claude » (1684?) et « Anne » (12 juillet 1693). — Jean-Claude Helv., qui se fit un nom, et fut un des médecins du Roi, épousa Geneviève Darmancourt, dont il eut *Jeanne-Genève* (17 oct. 1711), *Claude-Adrien* (26 janv. 1715), l'auteur du livre, très-ennuyeux, en vérité, *de l'Esprit*. Cl.-Adr. fut baptisé le 28 janvier; son père demeura rue et hôtel Serpente. J. J. Caffieri fit un buste en marbre de cet écrivain. — Jean-Claude Helvétius, « médecin de la Faculté de Paris, premier médecin de la Reine, un des méd. consult. du R., inspecteur g^l des hôpitaux de Flandre, associé vétéran de l'Acad. des sciences et membre de l'Acad. de Berlin, est mort le 17 juillet 1755, à Versailles, dans la 71^e année de son âge ». (*Gazette de France.*) — Voy. AQTIX, AUBASSADEURS, ASTROLOGUE LYONNAIS, CAFFIERI (J. J.), COPPEL, GUÉNAULD.

HENRI II. 1519—1559.
Voy. GAULTIER (Michel), LERAMBERT.

HENRI III. 1551—1589

On sait que ce prince, alors duc d'Anjou, fut élu Roi de Pologne le 9 mai 1574, qu'il prêta serment à Notre-Dame le 10 novembre de la même année, en présence des envoyés polonais, et qu'il apprit à Cracovie, le 13 ou le 14 juin 1574, la mort de Charles IX, arrivée le 30 mai précédent. Roi de France, par le trépas de son frère, pressé de quitter un pays qu'il n'aimait pas, un peuple qu'il ne connaissait guère, une noblesse qu'il connaissait déjà trop, il partit, dans la nuit du 16 au 17 juin, à cheval, accompagné de quelques fidèles, et emportant, selon M. Henri Martin (*Hist. de Fr.*, t. X) « pour 500,000 écus de pierreries de la couronne », étrange larcin, que justifiait sans doute la pénurie d'argent où se trouvait le fugitif. Il fut poursuivi par ses sujets qui le voulaient absolument garder Roi, et peut-être aussi prisonnier; mais arrivé aux frontières de la Moravie, il put respirer. Il était en pays autrichien et n'avait plus rien à craindre de l'amour passionné des Polonais. Pour rentrer en France, il prit, par l'Autriche, la route de l'Italie, comme s'il n'avait pas un désir bien ardent de venir se coiffer de la couronne de France, comme si le plus long chemin devait le conduire assez vite au trône qui l'attendait. Je ne connais aucune relation française du voyage que fit le Roi, et de son séjour à Venise; mais il existe un récit fort circonstancié de la réception qui lui fut faite par le Doge et la seigneurie vénitienne, récit italien par un témoin oculaire des faits racontés, Francesco Susovino, un des historiens les mieux informés du xv^e siècle en ce qui touche

Venise. Sansovino a laissé, entre autres ouvrages estimés, un livre, curieux sous tous les rapports, intitulé : *Venetia città nobilissima e singolare*; au chapitre des *Venute di principi esterni* (venues des princes étrangers); il s'étend longuement sur les honneurs qui furent rendus à Henri III, en 1574, par le duc Louis Mocenigo. Le livre de Sansovino est rare, même dans sa seconde édition donnée par Giustiano Martinioni en 1663; je n'y puis donc renvoyer le lecteur, mais je dirai, d'après l'auteur, que je vais résumer :

« Le Doge envoya quatre seigneurs, dont trois étaient procureurs de Saint-Marc, au-devant du Roi, jusqu'à Ponteba, limite du territoire de la République. Henri III arriva, le 17 juillet, au Lido ou le dimanche 18. L. Mocenigo et tous les hauts fonctionnaires de l'Etat allèrent le chercher avec le *Bucentaur*, dont les 354 rameurs étaient vêtus de taffetas aux couleurs du prince français. Le Roi logea au palais Foscaro. Le 19 juillet il assista à une course (*rogatta*) de toutes sortes de petits navires à rames. Le 20, Henri reçut le duc de Savoie, venu pour le complimenter avec une brillante suite de gentilshommes. Le mardi 21, le Roi assista à un splendide repas servi dans la salle du grand Conseil. Le mercredi matin le Doge, sur le *Bucentaur*, alla chercher le Roi au Palais Foscaro et le mena solennellement à St-Marc, dont la porte et les colonnettes étaient garnies d'étoffes aux couleurs de Henri III. Débarqué au quai des Esclavons à la Piazzetta, le Roi marcha jusqu'à l'église ayant à sa droite le cardinal de Saint Sixte, à sa gauche le Doge et devant lui les ducs de Savoie, de Ferrare et de Nevers. Un *Te Deum* fut chanté. Le jeudi 21 juillet, le Roi, dans une gondole magnifique, alla rendre visite au Doge. Il alla de là visiter le patriarche Grimani et la collection de choses anciennes que contenait le palais de ce prélat. Le vendredi, le Roi assista à une élection de magistrats, en compagnie du duc de Mantoue et du grand prieur de France. Le samedi, 23 juillet, Henri visita l'arsenal. Le dimanche, 24, il assista à une grande fête qui eut lieu au palais ducal; un ballet y fut dansé. Le lundi, 25, le Roi vit un combat simulé, au pont Carmini. Enfin le mardi 26 juillet, il prit congé, entendit la messe, monta dans la gondole du Doge qu'il embrassa, en le quittant, lorsqu'il eut mis le pied sur la terre ferme. « Il est bien entendu que je passe sous silence les salves d'artillerie, prodiguées dans cette occasion où une République de marchands immensément riches et fastueux à proportion déploya tout son luxe, à la grande joie du peuple qui se pressait sur les pas du Roi de France et se montrait très-fier des dépenses prodigieuses faites par ses magistrats pour donner à un prince étranger une haute idée de la magnificence de Venise qui prétendait n'être surpassée en rien. »

Henri III resta huit jours entiers à Venise; voilà un fait acquis à l'histoire, grâce au soin que Franc. Sansovino prit de consigner, dans la description de sa ville natale, tous les détails de la visite faite au Doge Mocenigo par le Roi de Pologne qui se rendait lentement en France, où sa mère brûlait de le voir arriver. Trois monuments consacrent le souvenir du passage de Henri III à Venise : son portrait, fait d'après nature par le Tintoret, la longue inscription latine gravée sur un marbre noir et placée en haut de l'escalier des Géants, enfin un grand tableau représentant l'arrivée du Roi de France au Lido, bon ouvrage du Vicentino (Andrea de Micheli), dont le Louvre possède l'esquisse. — Voici ce que l'esprit de la Ligue dicta, touchant la mort de Henri III, à « Pierre Trohel, prestre, natif de Carguetleville (*sic*); ce nom de lieu n'est point sur la carte de Cassini) près Val-longues », digne « vicaire de Christophe Obry (*sic*), curé de la paroisse de St-André des Arcs », et comme on sait, un des partisans zélés de la Ligue :

« Le premier d'aoust 1589, Henri de Valois, jadis Roi

de France, s'estant armé avec ses hérétiques, comme le Roi de Navarre et ses consors, estant à St-Cloud pour assiéger Paris, ayant donné le pillage à toutes sortes de larrons desquels il estoit acompagné, eust pratiqué beaucoup de traitres dans lad. ville, et ayant juré la mort de toutes sortes de gens de bien, promettant seulement de soulever les hérétiques et leurs adhérents, pour pnyz après ruiner l'église de nostre seigneur, et planter l'hérésie au beau meillen (*sic*) de la France, par un juste jugement de Dieu qui ne permet régner longuement un si pervers tyrant (*sic*) et hypocrite a esté tué par un religieux de l'ordre des Jacobins nommé frère Jacques Clément, lequel religieux a esté tué à l'heure mesme par les satellites dud. Henry. *Anima illius* (de Clément bien entendu) *requiescat in pace.* »

Cette note, qu'on lit au reg. de St-André, fut bâtonnée probablement après que Henri IV eut pris définitivement possession du trône de France. — *Voy. BRANTÔME, COULEURS DE HENRI III, ESPRIT (ordre du St.)*

HENRI IV.

1553—1610.

Un registre mortuaire de St-André des Arcs contient la note suivante sur la mort de ce Roi :

« *Mors regis Henrici quarti* : Le vendredy quatorzième jour de may 1610. enuirn quatre heures et un quart après midy, en la rue de la Ferronnerie, près l'église des Saints Innocentz, fut traistrement assassiné par un impie et scelerat angoumois « (d'Angoulême), « nommé Franc. Ravallart » (*sic* p^r Ravallac), « le clement Roy Henri 4^e, d'un coup de cousteau, estant dans son carrosse debriere » (*derrière*) « accompagné de M^{rs} de Moubazon (*sic*), d'Esperon (*sic*) de « (la) » Force, et Rocloure » (*sic*, Roquelure), « Le vicaire ne sut pas que MM^{rs} de Lavardin, de Liancourt et de Mirebeau étaient aussi dans le coche à huit places du pauvre prince), « lorsqu'il alloit veoir les préparatifs qui se faisoient pour l'entrée de la Roynne Marie de Médicis, laquelle se devoit faire le dimanche 16^e, aiant esté jelle couronnée et sacrée le lundy 13^e dans l'église de St-Denis en France. *Tota genuit Francia tanto facinore admisso!* Et son corps porté aul. lieu de Saint-Denis pour y estre inhumé, le mercredy. dernier jour de juin 1610. »

Aucune mention du crime de Ravallac ne se lit dans les registres des autres paroisses de Paris, conservés par les Archives de l'Etat civil à l'hôtel de ville; mais j'ai lu les lignes suivantes dans le registre de la paroisse de St-Germain en Laye :

« Le dict jour (14 mai 1610) sur les quatre heures et demie après midy, fut frappé malheureusement Henri quatriesme du nom, Roy de France et de Navarre, estant dans son carrosse, d'un cousteau, par un miserable que l'on dict estre d'Angoulesme, ce qui fut fait en la rue de la Ferronnerie à Paris, duquel coup il mourut incontinent »

Le manuscrit de la collection Dupuy, n^o 324 (Bibl. Imp.), contient, au fol. 237, une assez longue description des Funérailles du Roy, dont je crois devoir extraire les détails suivants :

« Le trespas, obseques, pompes et funérailles faites à l'enterrement du Roy Henry le grand, une de ce nom, fust ensevely par les gentilhommes de sa chambre et posé dans vng cerceuil de plomb, couvert d'un aultre cerceuil de bois..... Led. cerceuil posé en son lit mortuaire j'l y fut xviii jours dans la chambre du Louvre richem^t tapisée. Il estoit couvert d'un grand drapeau d'or croisé d'une grande croix de toile d'argent..... Après led. xviii jours led. corps et cerceuil fut descendu et porté en la grande salle d'honneur et mis dedans un chalit souz son effigie... Lad. salle d'honneur estoit tapissée des plus celebres tapisseries du Roy, au haut bout de laquelle estoit un tribunal de quatre marches sur lequel estoit un grand chalit de neuf pieds en carré... Dessus led. couverture de drap d'or fut apposée l'effigie de S. M. représentée au naturel .. Cette effigie avoit les mains jointes »

L'auteur de la relation dont on vient de lire un

extrait, ne dit pas quel artiste fut chargé de faire l'image en relief du Roi défunt; suivant l'usage ancien, ce devoir incombait au peintre ou au sculpteur du Roi; il est donc à croire que Dubreuil ou G. Dupré eut ordre de faire la représentation au naturel dont parle le document que j'ai abrégé. F. Quessel dessina la salle d'honneur et le chalet qui portait l'effigie royale; Isaac Briot grava et publia ce dessin, comme je l'ai dit à l'article de Briot.

Je trouve dans les *Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot* (in-4^o de 155 pages; Paris, avril 1667), un fait qu'a ignoré, ou du moins que n'a pas cité Hardonin de Péréfixe dans sa *Vie d'Henri IV*. Le Roi de Navarre était à La Rochelle en 1576, « étant tombé dans le canal entre deux vaisseaux, Jacques l'Ardeau (*sic*), capitaine de marine, le retira de la mer et le sauva sur ses épaules ». Ce Lardeau était le grand-père maternel des capitaines de marine Jean et Nicolas Gargot. — Un « Etat des pensions, gaiges et appointements des Visadmiraux, gentilshommes... etc. appartenant à la marine, état dressé par l'ordre de Charles de Montmorency, amiral de France, pour l'année 1605, et approuvé par Henri IV, avec le contre-seing : Potier » est signé ainsi :

Sous l'approbation datée du 26 juillet 1605, est une décision signée aussi du Roi et portant :

« Veut et ordonne que toutes les personnes comprises dans cet estat, depuis les Vice-amiraux jusqu'aux charpentiers, jouissent des privilèges, exemptions, franchises et libertez dont jouissent les domestiques de Sa Majesté »

Un des principaux privilèges était l'exemption des tailles. La mesure était favorable aux officiers de mer et prise pour engager les sujets du Roi à prendre parti dans la marine que Henri IV voulait voir grandir. — Foy. BÉRINGHEV, BIARD, BOLLERY, BRIOT, D'AYGON, DURBIL, DUPRÉ, FRANCHEVILLE, FÉNÉRAILLES DE LOUIS XII, GUISE, LARDEAU, QUENNEL, SIÈGE DE PARIS, SOURDIS.

HÉRARD (GIRARD-LÉONARD). ? 1637—1675.

La liste des Académiciens dit : « Hérard (*sic*) (Girard-Léonard), Sr et Gr, né à Liège, reçu le 16 oct. 1670, mourut âgé de 45 ans, le 8 nov. 1675. » Ce renseignement diffère de celui que je trouve au Reg. de St-Germ. l'Auxer. : « Du samedi 9 nov. 1675; fut inhumé en l'église M. Hérard âgé de 38 ans, sculpt. ord^{re} du Roy, en son Acad. de peint. et sculpt., pris aux galeries du Louvre, décédé hier au matin à 9 h. » (Signé) L. Loir, Moisy. Loir, artiste qui demorait au Louvre, voisin d'Hérard, et qui put savoir de la femme du défunt l'âge de celui-ci, fut-il mieux renseigné que l'hissier de l'Académie? Je ne saurais l'affirmer. — Il y avait seulement quatre ans qu'Hérard avait été logé au Louvre lorsqu'il mourut. Le Roi lui avait donné, par brevet du 4 sept. 1671, « le logement et la boutique du dessous de la grande galerie, occupé autrefois par Girard

Laurent, tapissier hautlissier ». Le brevet (Bibl. Ms. 2771-2) dit le successeur de Laurent : « Léonard Hérard (*sic*) sculpt^r et grav^r en médailles. » Le nom de cet artiste ne prenait pas deux r. Je le vois écrit : « Hérard » par notre sculpt. au Reg. de St-Louis du Louvre (23 août 1670, bapl.) — Hérard avait épousé « Marie Mony, qui mourut au Louvre, le 26 juin 1676, aagée de vingt-huit ans ». (St-Germ. l'Aux.)

HÉRAULT (LES). XVII^e et XVIII^e siècles.

Autour d'un portrait fort agréable et qui inspire la sympathie pour l'original, portrait peint par Fr. de Troy, et gravé, en 1704, par A. Bouys, on lit ces mots : « *Carolus Herault parisinus, pictor regius et in regia picture et sculpturae Academia consiliarius.* » Quel est ce peintre du Roi, ce conseiller de l'Académie, ce Charles Héraul Parisien? De quelle souche sortait-il? Le Louvre n'a point de ses ouvrages; les biographes l'ont dédaigné; son nom est connu des érudits, et je crois que tout ce qu'on sait de lui aujourd'hui, c'est ce qu'on a appris par la liste des Académiciens : « Charles Héraul, peintre de paysage, reçu à l'Académie le 29 janvier 1670, parisien, mort âgé de 78 ans, le 19 juillet 1748. » Dans l'*Extrait des noms des plus célèbres peintres anciens et modernes* (in-12, 1679), on lit cette simple indication : « Héraul, de Paris, paysage. » Levons le voile épais sous lequel, depuis un siècle, est resté caché un artiste qui eut en son temps de la réputation. Parlons de son père d'abord et de sa naissance. — Antoine Héraul était peintre; il n'est connu des curieux que par un portrait, ou pour parler plus exactement, par la reproduction gravée du portrait de l'Eminent Cardinal Pierre de Bérulle. Ant. Héraul avait probablement peint d'après nature ce prince de l'Eglise; le caractère de la tête à face de grenouille est en effet de ceux que la flatterie n'aurait garde d'imaginer. Charles Errard, le père, en fit un dessin que grava H. Bachot, son gendre¹. L'estampe parut au commencement de l'année 1630, je suppose, à l'occasion de la mort du cardinal, frappé par l'apoplexie au pied de l'autel où il disait la messe, ainsi que le rappelle l'inscription suivante : « *Obiit ad altare die 2 octobris anno domini 1629, annorum aegens circiter 55.* » — Ant. Héraul était un des jurés de la communauté des peintres et sculpteurs lorsqu'il signa, le 6 août 1631, le contrat qui joignait les maîtres aux Académiciens établis en 1678. Il demeurait alors sur le quai de Gèvres. Vingt ans auparavant, il s'était établi rue des Petits-Champs, sur le territoire de St-Eust. Alors il était déjà le mari de Madeleine Bruiant, qui lui donna au moins douze enfants : 1^o 6 mars 1630, *Marie*, tenue par le peintre du R. Charles (1^{er} ou II^e?) Errard; 2^o 4 sept. 1631, *Henry-Charles*, que tin-

¹ J'ai dit à l'art. Errard que l'artiste couronné dont j'ai cité le portrait était le père, peu connu, de Charles II Errard; on le connaît très-peu, en effet. On sait de science certaine qu'en 1621, deme rant alors rue de Joux, au Marais, à Paris, il céda par acte notarié, à son gendre Jérôme Bachot, son oiseau d'ingénieur dessinateur des fortifications à Nantes (*Revue de l'Onest.*, art. de M. Fillon). On croit savoir qu'en 1627 il fit avec ses deux fils le voyage de Rome, en société avec Claude Le Lorrain. Le portrait du cardinal de Bérulle nous fait voir qu'il était de retour à Paris en 1630. On dit qu'il mourut en 1660; j'ai vainement cherché à m'en assurer. Ch. 1^{er} Errard est l'auteur d'un tableau qui orne la sacristie de la cathédrale de Nantes, ouvrage dont M. Fillon fait un médiocre éloge.

rent « Henri de Gondy, duc de Retz, pair de France, et Anne de Halluin, femme de Charles de Schonberg », ce qui témoigne de l'estime dont jouissait le peintre ; 3^e *Madeleine* (qui épousa Noël Coypel) ; 4^e 25 mars 1636, une seconde *Marie*. Ant. Héroult quitta la rue Mauconseil pour le voisinage de St-Merry, où sa femme lui donna : 5^e 2 avril 1639, *Françoise*, tenue par Michel Ballin et par Antoinette Héroult, sœur d'Antoine ; 6^e 1^{er} mai 1641, une seconde *Madeleine*, née rue Quincampoix (St-Nicolas des Champs) ; 7^e 13 juillet 1642, *Antoinette* (qui épousa Guil. Chasteau, graveur) ; 8^e 20 août 1643, *François*, tenu par « François-Paul de Gondy, nommé à la coadjutorerie de l'archevêché de Paris, et par Claude-Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay ». On voit que la maison de Gondy protégeait le peintre Ant. Héroult. 9^e 1^{er} janv. 1644, *Charles-Antoine* (celui qui fut peintre de paysage et académicien), tenu par Charles Errard, peintre, dem^r rue Quincampoix ; 10^e 6 nov. 1650, *Antoine*, tenu par son frère Ch.-Antoine et par Charlotte Richard, servante d'Antoine Héroult, une de ces domestiques qui étaient alors comme de la famille. (Reg. de St-Nicolas des Ch.) Outre ces dix filles ou garçons, Héroult eut encore une *Antoinette*, qui épousa un des Bonnard, et *Jean-Henri*, dont je parlerai tout à l'heure. — J'ignore quand mourut Ant. Héroult, qui vivait encore en 1661. Le 21 avril de cette année, il tint sur les fonts Antoine Coypel. Sa femme décéda au Louvre, veuve, le 4 mai 1676, chez son gendre Noël Coypel ; elle avait 68 ans. — Charles-Antoine Héroult, que nous venons de voir naître en 1644, rue Quincampoix, élève de son père d'abord, puis d'un paysagiste qui m'est resté inconnu, se perfectionna à Rome dans la pratique de son art, en étudiant les ouvrages de Guaspre Poussin et de Salvator Rosa, qui étaient dans tout l'éclat de leur talent ; puis il revint en France, et, le 17 sept. 1676, âgé de 32 ans et demi, épousa la fille de Jean de Lens, orfèvre et joaillier de Monsieur. (St-Germ. l'Auxv.) Marie-Genetivève de Lens avait 21 ans ; elle donna huit enfants à son mari. Ch.-Ant. Héroult demeura, voisin de son beau-père, au coin de la place Dauphine, à l'enseigne du *Buis* ; il fit baptiser, à St-Barthélemy : 1^o 21 janv. 1678, *Charles*, tenu par Madel. Héroult, femme de Noël Coypel. Cet enfant mourut le 26 janv. 1683. 2^o 4 déc. 1679, *Jacques* ; 3^o 6 oct. 1680, *Marie-Catherine*, tenue par Cath. de Lens, femme de Pierre Le Blanc, peintre du Roi. Cette fille épousa, le 7 janv. 1704, à St-Barthél., Louis Silvestre, peintre du Roi. 4^o 2 mars 1682, *Madeleine* ; 5^o 21 août 1693, *Antoine-Nicolas*, tenu par Ant.-Nicolas Barthélemy, m^r peintre et sculpt. Je n'ai pas vu les actes de baptême d'un *Charles*, né sans doute entre 1682 et 1693 ; d'une fille qui épousa le peintre François Hutin ; de *Genevieve-Catherine*, qu'épousa Pierre Dielin, le 19 janv. 1712, ni de *Catherine*, qui devint la femme de Charles Roëttiers. Celle-ci dut naître vers 1691. — Nægler dit que Charles-Ant. Héroult mourut en 1710, âgé de 70 ans ; c'est là une erreur que rectifie l'acte du décès de cet artiste, mort le 19 juillet 1718, place Dauphine, « ancien marguillier de St-Barthélemy ». Cet acte, au reste, veut être rectifié lui-même ; il dit que Ch.-Ant. Héroult avait 78 ans au moment de sa mort ; il n'en avait que 74 et demi. Cet acte est cependant signé de ses fils Jacques, Charles et Antoine-Nicolas. — On lit aux Reg. des bâtiments du R. : « 7 janv. 1686, à Charles Héroult,

peintre, pour le port de trois tableaux, de Paris à Versailles. » Ch. Héroult, qui fut admis à l'Acad. de peint. le 25 janv. 1670, fit présent à la compagnie d'un portrait de Louvois, copie d'un original de Ferdinand Elle, laquelle faisait partie de son cabinet (Guérin, *Descript. de l'Acad.*, p. 39). — Charles Héroult, noble à aucun titre, suivit le torrent bourgeois qui l'entraînait chez d'Hoziere, en 1696, et, moyennant 20 liv., se fit composer des armoiries et put porter « d'azur à une colombe d'argent, sur ses pieds, tenant en son bec un rameau d'or ». (Bibl. Imp. Armorial de Paris, Ms., vol. 1^{er}, p. 1342.) — Les trois fils de Ch.-Ant. Héroult, que j'ai nommés à propos de l'inhumation de leur père, furent peintres ; ils demeuraient, en 1718, place Dauphine. Au bas du portrait de Charles-François Silvestre, gravé fort médiocrement par L. Desplaces, on lit : « L. Héroult *pinxit*, 1710 ». Cette pièce est cataloguée au Cabinet des Estampes (Bibl. Imp.), sous le nom de « Jean Héroult » ; il faut la restituer à Jacques. Il est assez naturel de penser que le portrait de Louvois dont il a été parlé tout à l'heure était une copie faite par ce Jacques Héroult. — On ne connaît rien de Jacques-Louis-Henry, non plus que de Charles II^e et d'Antoine-Nicolas. Jacq.-L.-Henry eut deux mariages ; il épousa d'abord Denise, fille du sculpteur Houzeau, morte en couche le 8 mars 1680, puis Marie Lecallier, qui, le 13 sept. 1681, lui donna un fils, tenu par Noël Coypel. Je ne sais quand il mourut. — Voy. BALLIX (MICHEL), BELLOCCQ, CHASTEAU, CLEVE (CORNEILLE VAN), COYPEL, ERRARD, GONDY, HOUZEAU, LENS (DE), LE MOYNE, ROËTTIERS, SILVESTRE, TROY (DE), ULIX (D').

HÉROLD (LOUIS-JOSEPH-FERDINAND). 1791-1833.

Le *Dict. histor.* de Bouillet dit que le célèbre auteur de *Zampa* et du *Pré aux clercs*, « né à Paris en 1792 et mort en 1833, était fils d'un pianiste allemand ». Il y a là deux petites erreurs. L. J. Ferd. Hérould naquit, rue des Vieux-Augustins, le 28 janv. 1791, et, le même jour, fut baptisé à St-Eust., tenu sur les fonts par un ami de son père, qui depuis fut son maître de piano, Jean-Louis Adam, père de feu notre ami Adolphe Adam, le compositeur facile, l'auteur du *Chalet*, mort le 3 mai 1856. Le père d'Hérould se nommait François-Joseph. Il était Alsacien, et l'Alsace appartenait à la France depuis près d'un siècle quand il vint au monde à Seltz (Bas-Rhin). Professeur de musique à Paris, en 1789, et maître de piano, il se maria à St-Sauveur, le jeudi 4 mars 1790. L'acte de son mariage porte : « François-Joseph Hérould, professeur en (*sic*) musique, fils majeur de défunts Nicolas Hérould, musicien, et d'Elisabeth Lambin, selon les extraits de la paroisse de la ville de Seltz, diocèse de Strasbourg ; ledit époux demeurant rue des Vieux-Augustins. » François-Joseph Hérould épousait Jeanne-Gabrielle Pascal, fille mineure de Jean Pascal, bourgeois de Paris, en présence de « Jean-Louis Adam, rue des Vieux-Augustins, et de Jacques Witerker, rue Feydeau, tous deux professeurs en (*sic*) musique, amis de l'époux ». — On sait que Hérould, qui venait de donner à l'Opéra-Comique le *Pré aux clercs*, un très-bel ouvrage et son chef-d'œuvre, mourut aux Ternes, près Paris, le 18 janvier 1833, d'une maladie de poitrine. Il n'avait pas tout à fait accompli sa quarante-deuxième année. Je l'ai beaucoup connu depuis son retour de Rome ; c'était un homme d'un esprit fin et caustique, qui avait la faiblesse de n'ai-

mer point le succès d'autrui. Compositeur tour à tour gracieux et fort, il a conquis une belle place parmi les grands artistes français du dix-neuvième siècle. Sa mère lui survécut un peu plus de vingt-sept ans. Elle mourut aux Termes, rue Demours, le 12 mars 1860, dans sa 90^e année. C'était une toute petite femme, très-active, très-intelligente, qui avait pour son fils une tendresse peu commune. Madame Hérold (M^{le} Rollet), veuve de Louis-Joseph-Ferdinand, est morte à Paris, le 30 décembre 1861, âgée de cinquante-cinq ans.

HERPE (JOUEUR DE LA) OU HARPE. xv^e siècle.

« A Jehan de la Ville joueur de la herpe... vingt et une l. tourn. pour soy entretenir plus honestement au service dud. seigneur (Charles VIII). (Ménus plaisirs, 1490-91; Arch. de l'Emp. KK. 76, fol. 145.) — A Jehan de la Ville joueur de Herpe dud. seig^r la somme de 262 l. 10 s. tourn... (Fol. 201.) — A Roger des Marestz, joueur de Herpe du Roy de Naples, la somme de 35 liv. tourn. à luy ordonnée pour son retour deuers le Roy de Nappes son maistre. » (Fol. 207.) — « A Jehan Morel, tabourin et Jehan de la Ville herpeur dud. seig^r dix liures pour leurs estraynes, du 1^{er} jr de janvier 1490. » (Fol. 149.) — La harpe, très-négligée aujourd'hui, fut un temps l'instrument à la mode. Elle succéda à l'épINETTE, à la vielle et à la basse, chez les femmes du monde.

HERVART (MAD. D'). — Voy. GOUVERNET, LA FONTAINE (Jⁿ DE).

HÉRY (CLAUDE DE).

1557—82.

Maître orfèvre à Paris, qui apprit, comme la plupart de ses confrères, et peut-être un peu plus que la majorité d'entre eux, l'art du graveur sur métaux. Il s'y rendit assez habile et obtint la charge de Tailleur et graveur général des monnaies de France. En novembre 1557, il demanda au Roi ses lettres de provision pour l'office laissé vacant par Béchot, qui en avait été pourvu le premier, dix ans auparavant. Henri II les lui accorda, le 24 novembre; mais la Cour des monnaies, à laquelle il en demanda l'enregistrement, refusa de les entériner, disant que l'office de Tailleur général n'était pas nécessaire et qu'il le fallait supprimer par économie. La Cour se fondaient encore sur d'autres raisons que celle du « divertissement des deniers du Roi »; elle déclarait que « les monnoyes de France estoient aussi bien gravées avant que depuis la création dud. officier... », que les Tailleurs particuliers, qui « n'avoient qu'à suivre la taille du général, » étaient « nourris en ignorance »; enfin que c'était « grande longueur, grands fraiz et dangiers aux officiers des monnoyes de venir de toutes les parties du royaume et principalement des loingtaines querir matrices et poinçons en ceste ville de Paris ». (13 déc. 1557.) Claude de Héry insista; le Roi persista et donna des lettres de jussion. Alors se présenta un graveur nommé Guillaume Martin, apportant à la Cour des monnaies des coins gravés à l'effigie royale, et demandant que son travail fût soumis à l'appréciation de Sa Majesté en même temps que celui de Claude de Héry. La Cour, qui commençait à admettre l'idée du concours, — idée souvent bien fâcheuse quand il s'agit d'œuvres d'art, — reçut les coins, les envoya par ses députés à Henri II, qui, après les avoir examinés à loisir, et sans doute aussi après les avoir soumis au jugement de ses peintres, choisit les coins de

Claude de Héry, et, par une lettre datée de Monceaux, le 1^{er} juin 1558, avertit la Cour, qui, ne pouvant plus soulever d'objections contre la réception du Tailleur général, si manifestement soutenu par le Roi, reçut l'orfèvre dans l'office qu'il sollicitait, et l'installa le 3 juin 1558. (Arch. Imp., Monnaies. Z. 3176, fol. 83, 96 et suiv.) Claude de Héry exerça sa charge paisiblement sous les Rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, de 1558 à la fin de 1581. Charles IX étant monté sur le trône, le 5 décembre 1560, Claude de Héry fit les coins de la monnaie nouvelle qui servirent — au moins pour les testons — pendant neuf années. Le Roi était arrivé à l'âge viril: il avait dix-neuf ans et demi, et il était singulier que sa monnaie fût toujours frappée à l'effigie d'un enfant. Soit que Charles en eût fait le premier la remarque, soit que l'observation vint de quelqu'un de la Cour des monnaies, celle-ci se réunit pour aviser, ayant « mandé Claude de Héry Tailleur général qui dict que led. seig^r Roi estant dernièrement, un mois de juillet, en l'abbaye St-Germain des Prés, après l'anoir veu par diuerses foys, jl en avoit fait le portraict au mieulx qu'il luy avoit esté possible et fait et grané vng nouveau poinçon de son effigie », et Claude de Héry montra à la Cour ce poinçon, qu'elle fit voir « à M^r François Clouet dict Janet painctre et varlet de chambre du Roy pour ce mandé au bureau », qui rapporta « led. poinçon estre fort approchant de l'effigie du Roy en l'aage qu'il étoit à présent ». La Cour ordonna alors au « Tailleur g^d de faire et graver un autre poinçon de l'effigie du Roy « le mieulx qui luy sera possible, son aage et figure propre, et commode à Deniers Testons pour sur jechy faire frapper une pille et vng troussau pour la fabrication desd. testons, en la plus grande diligence que faire se pourra ». (9^e déc. 1569. Reg. Z. 3176, fol. 325.) Claude de Héry ne perdit pas de temps, car « le trentiesme et penultiesme jour dud. moys de décembre » il présenta au bureau de la Cour un poinçon de l'effigie du Roy, une pille et un troussau « pour monnoyer Testons ». Sur quoi la Cour ordonna que devant ses commissaires on tirât quelques épreuves pour voir si le travail était bon et acceptable; et « parce que lesd. pille et troussau n'estoient trempés » on les rendit aud. de Héry avec ledit poinçon « et à luy fut enjoint d'estre prest le lendemain ». Il fut exact. Les épreuves tirées pour être communiquées au Roy furent envoyées à Angers, où se trouvait Charles IX. Le Roi était malade quand les testons du nouveau type lui furent présentés. Malgré l'assentiment de Clouet, ils déplurent. Charles IX ne les trouva pas ressemblants; ils ne reproduisaient, suivant Sa Majesté, ni les traits de son visage, ni sa taille actuelle. Messieurs des monnaies furent avertis de cette déconvenue par le président Faucher, un des leurs, qui, le 13 fév. 1570, présenta à ses collègues une lettre à lui adressée par Messire Henri de Mesmes, et datée « d'Angiers ce mardy gras 7^e feurier v^e lxxv ». Voici cette lettre qui fut lue par le président :

« Monsieur, vostre paquet a été présenté au Roy longtemps après mon arrivée, à cause de sa maladie, laquelle a fait aussi peult estre juger vos Testons moins ressemblans à son visage; la Roynie en a fait le jugement, qui n'a garde de trouver bonne aucune portraicture de luy; car, à ce que nous auons vu et voyons à toute heure, nul painctre (ne) peult suffire pour le représenter à nostre contentement; ainsi je crois qu'ils (le roi et la reine) demeurent en opinion de n'y toucher qu'ils ne soient à Paris, et dict Sa Maicsté qu'il y a trop longtemps que vous

ne l'aurez veu trestous pour vous ressouvenir assez de sa semblance. »

Catherine de Médicis s'arrêta, en effet, à cet avis, et le 5 fév. 1570, le Roi écrivit à la Cour des monnaies qu'on « attendit à faire de nouveaux coings » jusqu'à ce qu'il fût de retour à Paris. (Reg. cité, fol. 326.)

Il paraît que, vers la fin de sa vie, Claude de Héry céda sa charge de Tailleur général, à titre de survivance sans doute, à Philippe Danfric, qui, en effet, fut son successeur, en 1582. C'est au commencement de cette année-là, avant le mois d'avril — je n'ai pu trouver la date précise, — que mourut Charles de Héry. La signature de ce graveur était « de Héry », le D fait comme une grande S dont la boucle inférieure se complétant sortait à droite, par le milieu de la lettre, et formait par un grand délié la boucle et le jambage droit de l'H, qui n'était point majuscule. J'ai vu deux fois cette signature; elle est au bas d'un certificat de capacité délivré, le 7 avril 1571, à Jacques Cochet, m^e orfèvre, tailleur de la monnaie de La Rochelle. (Minutes des monnaies : Z. 2839). — Claude de Héry avait été marié; je ne sais pas le nom de sa femme, dont je vois qu'il eut au moins trois enfants : 1^o Marguerite de Héry, qui épousa Alexandre Olivier; 2^o Claude de Héry, qui fut parrain de Marie Olivier, fille de Marguerite, le 24 juillet 1595, à la Sainte-Chapelle; 3^o Martin de Héry, qui fut peintre et épousa Anne Le Blond, dont il eut cinq enfants : 1^o 15 août 1611, Elisabeth; 2^o 28 juillet 1617, Nicolas; 3^o 21 mars 1619, François, tenu par « François Bourdon (Francesco Bordon), sculpt. ord. du R. »; 4^o 1^{er} mai 1621, Louis; 5^o 15 sept. 1623, Alexandre. (Reg. de St-Eust.) Martin de Héry demeurait rue Mauconseil. Le 11 fév. 1630, il fut témoin du mariage de Jean Warin, graveur. — Uoy. BÉCHOT, DANFRIE, MÉE (DU), OLIVIER, 2. WARIN (J.).

HEURES (Livres d').

1. HEURES DE MARIÉ D'ANJOU. — Uoy. VALCOP.

2. HEURES DU DUC DE TOURAINE (LOUIS, 2^e fils de Charles V, qui fut duc d'Orléans). 1387.

« A Huguelin de Champdiuers enlumineur de livres, demourant à Paris, pour deniers à luy payez qui deubz lui estoient par sa paine et sallaire d'avoir enluminé par les bors et relié vnes grant Heures pour Monseign^r le duc de Thouraine; pour ce . par quittance de lui donnée le xxxv^e jour de janvier ccc m^{xx} et xvij : xxxij s. paris. » Comptes de l'Argenterie de Charles VI, 1387. (Arch. de l'Emp., KK. 18, fol. 180.)

3. HEURES (Petites) DE LA REINE MARIE D'ANJOU. 1454.

« A Jeh. n Couart, enlumineur demourant à Bourges, la somme de ix liur. xii s. vi d. tour. que ladite dame lui a fait paier comptant par ledit trésorier pour vnes petites Heures à l'usage de Paris, escriptes de lettre bastarde, bien enlumonnées et hystoriées, acheptées de luy ledit pris, le ij^e jour de janvier, et déliurées à lad. dame en ses mains, pour en faire ses plaisirs... » (Arch. de l'Emp., KK. 55, fol. 81.)

4. HEURES (Petites) DE MADELEINE DE FRANCE. 1454.

« A Jehan Gayniver escripvain demourant à Paris pour vnes petites Heures à l'usage de Paris escriptes de lettre bastarde, prises et acheptées de lui le 23^e j^r de sept. 1454, et déliurées à mad. dame » (Madeleine de France) « pour son service... pour ce vi l. xvii s. vi d. tourn. » Madeleine avait alors onze ans environ. (Fol. 90, vol. cité.)

5. HEURES DU ROI CHARLES VIII. 1488-1490.

« A Nicolas Le Souple, orfeure, demourant à Angers, la somme de 91 liures 6 s. 3 den. tourn., pour avoir fait et forgé par le commandement dud. seign^r « (le Roi) » dix boullons godelonnés et huit coings (sic), sur chacun desquelz a un boullon aussi godelonné, deux fermours larges de deux grans doys (sic) chascun, sur lesquels fermours il a grané dun costé ung Crucifement de Nostre Seigneur et vne Annonciacion, et sur l'autre costé grané et esmaillé les Armes de France, lesquelles choses a mises et assies sur vnes grans Heures en grant volume appartenant aud. seigneur, appelées *Les Heures du feu Duc Jean de Berry* » (Jean de France, né le 30 nov. 1340, d'abord comte de Poitou, puis duc de Berry, en 1360, mort le 15 juin 1416). « et fait et forgé aussi deux pièces plates seruans à atacher le ruban desd. ferrures et sept charnières par lui assies et clouées sur le dus desd. Heures ». Fol. 166 v^o. Compte de l'Argenterie de Charles VIII (Arch. Imp., KK. 70).

Au folio 288 du même compte je lis :

« A Messire Robert Moreau, chappelain ord^e du Roy... 60 sols tourn. pour avoir led. jour » (7 juillet 1488) « couuert en ais de bois et relyé vnes grans Heures en parchemin en volume de deux feuillets la peau, hystoriées d'environ 45 grans histoires, appelées les Heures du feu Duc Jehan de Berry, et d'icelles heures avoir timpané toutes les histoires grandes et petites, et avoir fait environ m^{xx} couleurs (sic) sur le fond d'icelles, et pour papier, de Lombardie lyssé qu'il a fourny et liuré pour seruir à mettre sur lesd. histoires; que aussy, pour avoir couuert lesd. heures d'une aulne de velours » (acheté de Jean-Etienne Couturier [fol. 286]) « cramoisy » Un autre détail du compte nous apprend que la couverture des Heures en question était garnie en dedans de « satin tanné » ou de couleur feuille morte. — V. Livres.

— « A Regnault Fullole libraire dud. seign^r pour avoir, le xi^e jour dud. mois de mars (1487), écrit en quatre feuillets de parchemin en lettre bastarde vne oraison et anthayne » (sic p^r Antienne) « de Monsieur Saint-Thomas, par lui liurées es mains dud. seign^r pour mettre en ses Heures, la som. de xi s. ix d. tourn. » fol. 272 v^o vol. cité.

— « A Pierre Abraham escripvain demourant à Angers la somme de 26 liures tournois qui deue lui estoit pour son paiement d'une paire de Heures escriptes sur parchemin en lettre bastarde. contenant xxxiii cayers de parchemin, acheptées de lui le xi^e jour dud. mois de juing (1488) et liurées es mains dud. seign^r, esquelles Heures sont escriptes plusieurs oraisons à la devoction dudit seigneur. » Fol. 284, vol. cité.

6. HEURES DU ROI CHARLES VIII. 1490.

— « À Clément Longis libraire demourant à Paris pour deux grans liures en papier de Lucan » (la *Pharsale* de Lucain?) « reliez entre deux aïs, les lettres desquels sont d'or et de fin azur, et deux paires de Heures en papier, à l'usage de Rome, les lettres desquelz sont azurées, que led. seign^r a prins et achepté de luy la somme de xxi l. tourn. » (Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 82 v^o.)

7. HEURES (Petites) DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE. 1497.

— « A Jehan Riueron escripvain demourant à Tours, la somme de 44 liur. tourn. pour avoir écrit à la main vnes petites heures que lad. dame a fait faire à l'usage de Rome, et pour avoir fourny de velin... payée le 3^e j^r de sept. 1497. — « A Jehan Soyer enlumineur et hystorieur demourant aud. Tours, la somme de sept viugt treize liur. 3 s. tourn. pour avoir fait es dictes Heures viugt trois histoires riches, deux cens soixante et vne vignettes et quinze cens versés » (lettres ornées commençant les versets) « payés le 29^e aoust 1497 ». (Arch. de l'Emp. - KK. 85, fol. 91 v^o.)

Je vois par la suite de ce compte que les Heures en question furent recouvertes en velours cramoisi. Elles n'ont rien de commun avec le beau livre de prières que l'on croit avoir appartenu à la femme

de Charles VIII et de Louis XII, et que l'on nomme Les Petites Heures de la Reine Anne. Ce beau volume in-4^o, que possède le Musée des souverains, a quarante et une histoires et, autour de chaque page du texte latin écrit d'une plume habile, des encadrements d'arabesques charmantes où, parmi les fleurs et les fruits, se montrent quelques figures humaines, des oiseaux, des insectes et certains animaux fantastiques. Un précieux portrait de la Reine Anne, placé à la fin du volume, n'est pas le moindre ornement de cet admirable livre, qui appartient longtemps à la Bibl. Imp. où il était rangé parmi les manuscrits, sous la cote : Suppl. fr. 867.

8. HEURES IMPRIMÉES.

1491.

— « Vng quart veloux Jaune et vng quart veloux Gris liurés à Messire Robert Moreau sommelier de la chapelle dud. seigneur » (Charles VIII) « pour courir une paire d'heures imprimées sur parchemin appartenant aud. seigneur. » (9 décembre 1491) fol. 54. Argenterie du Roi. (Arch. Impér., KK. 72.) — *V. Couleurs de Charles VIII.*

9. HEURES (Livre d') DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Ce livre d'Heures, un des plus beaux manuscrits qu'on ait vus en France, où les beaux manuscrits ne sont pas rares — et parmi eux on peut citer les admirables Heures de la Reine Anne de Bretagne, que je nommais tout à l'heure, et celles de Louis XIV, moins précieuses, mais encore d'un grand prix — ce livre est d'un format qu'on peut rapporter à celui que la librairie désigne aujourd'hui par les mots : in-32. Il est gros, trop gros même pour sa longueur et sa largeur; c'est, comme disent les libraires, « un billot », ayant 10 centimètres de hauteur et seulement 7 centimètres de longueur. Sa robe est d'un maroquin rouge, dont la teinte, noircie au dos et sur les plats, atteste qu'il n'est pas resté toujours enfermé dans « la librairie » de la Reine où dans le « cabinet » de ses bijoux; mais qu'il a servi beaucoup, ouvert tous les jours et, après les offices, rangé par le chapelain de Sa Majesté, avec les chapelets et les reliques, dans la sacristie de l'oratoire ou dans le prie-Dieu, sur lequel s'agenouillait Catherine. Des écoinçons aux fleurs de lis de France, des attaches en or, des médaillons émaillés et ciselés par une main savante, sont les ornements de cette reliure. Sur chacun des écoinçons, figure en relief, joliment enlacés, le G et H, monogrammes de la Reine et de Henri II, son royal époux. Les médaillons, qui occupent le centre de chacun des plats, sont à jour et montrent, à leur milieu, deux mains l'une dans l'autre et, au-dessus, une grande S, dont les deux extrémités sont unies par une barre qui en fait comme un S. Cette S est émaillée de bleu, quand les mains sont émaillées de blanc. Un ruban entoure chacun des médaillons, et sur ce ruban se lit cette légende, en un vers hexamètre :

Firmus amor juncta adstringunt quem vincula dextræ.

Au dos du volume, sont fixés les chiffres dorés de la Reine et du Roi. Ce qui fait surtout la richesse du livre, que je tâche de décrire pour en donner une idée à ceux qui ne peuvent pas l'aller voir au Louvre, où il est à côté de la cuirasse de Henri II, ce n'est pas sa reliure que quelque artiste distingué aurait pu remettre complètement à neuf et que, pour ma part, je préfère en l'état où l'ont mis les mains royales qui l'ont feuilleté, ce sont les pein-

tures qui en décorent chaque page et, avant tout, la collection de portraits qui l'enrichit. Ces portraits sont au nombre de cinquante-cinq. Chacun d'eux représente un des membres de la maison royale de France, quelques-uns, sans doute, faits *ad vivum* par les peintres ayant du Roi brevet de « peintres de Sa Majesté » et, par ces brevets, le droit exclusif de peindre le Roi et les personnes dont Sa Majesté voulait avoir la « pourtraicture ». Ceux des portraits que les peintres du Roi ne purent faire, d'après nature, les modèles étant morts, durent être exécutés d'après des peintures authentiques faites sous les règnes précédents. La réunion de ces images a donc une importance historique dont on comprendra tout l'intérêt. Un certain nombre des portraits fut fait spécialement pour le livre, d'autres y furent ajoutés, après qu'il eut été offert à la Reine et à des époques différentes. Plusieurs des peintures ajoutées successivement au volume, qu'elles ont épaissi et un peu défiguré, font comprendre que la Reine l'enrichit des portraits de ses enfants et d'autres princes ses contemporains, et que, pour laisser à ses héritiers un souvenir complet d'elle-même, deux ans avant sa mort, elle se fit peindre et plaça son image dans le livre où elle était déjà représentée, âgée seulement de quatorze ans, lorsqu'en 1533 elle épousa le Dauphin. Agée de 44 à 45 ans, alors qu'elle était régente, pendant la minorité de Charles IX, elle fit mettre encore son visage. Les Heures de Catherine de Médicis, après avoir subi quelques-uns de ces caprices du sort (*fata*) qui sont communs aux livres et aux hommes, vinrent en la possession de Mad. la duchesse de Berry, bru du Roi Charles X, qui les garda jusqu'en 1864. Alors, des événements de famille dont on a parlé tout haut, mais dont il ne m'appartient point de parler ici, parce qu'ils sont privés et que rien d'ailleurs ne m'en garantit l'authenticité, ont contraint la princesse à se défaire d'une partie de sa bibliothèque, et le précieux manuscrit est venu sur le marché de Paris, en avril 1864. A l'hôtel des commissaires-priseurs, il fut « mis sur table » et adjugé au prix de 63,000 fr. à la personne qui en poursuivait l'acquisition au nom de l'empereur Napoléon III. Le livre entra immédiatement au Louvre, où il est dans le reliquaire impérial et royal qui a nom : « Musée des souverains ». Il eût été fâcheux, sans doute, qu'il passât à l'étranger ou qu'il devint la propriété d'un de ces amateurs jaloux de leurs trésors, qui les enferment dans des écrins, à l'abri des regards curieux. Il est vrai qu'au Louvre on ne peut le voir que derrière la vitre qui le sépare du visiteur, et il ne peut guère en être autrement.

A quelle époque fut exécuté le livre monumental dont je m'occupe? Et quel peintre ou quels peintres l'ornèrent des miniatures qui en font un volume unique? Il est difficile de répondre catégoriquement à ces questions; cependant, on peut hasarder une hypothèse qui ne serait pas sans vraisemblance. Il ne me semble pas douteux que les Heures en question aient été écrites et enrichies de peintures, alors que fut décidée l'union de Henri de France et de Catherine de Médicis. C'est un véritable livre de mariage que le jeune Henri dut offrir à l'enfant que la Toscane donnait à la France. Je n'hésiterais pas à en fixer la date à 1532-33; plus tard, où serait l'apropos des deux mains unies, des deux monogrammes enlacés, de la légende latine et de cette grande S, que l'on peut considérer comme l'initiale du mot

semper, du mot *siuercitas*, ou encore du mot *secu-ritas*? Les deux derniers Clouet (Jean II et François) étaient peintres en titre d'office du Roi François I^{er}, lorsque le Dauphin se maria; on est en droit de conclure de cela que toutes les peintures qui furent faites pour « le premier état » des Heures de la Reine sont de la main du père et du fils. C'était le devoir des deux Jehannet, en même temps que leur privilège. Peut-être que les miniatures représentant la Reine Glacde de France, Eléonore d'Autriche et ses enfants, et un des portraits du Roi François I^{er}, sont de Bourdichon ou de Jehan Ferréal dit de Paris. Quant aux figures des princes et princesses qui vinrent après 1533, elles peuvent être de François Clouet, en partie, et de son successeur dans l'emploi de peintre ordinaire du Roi, puis encore de Toussaint Du Breuil et même de Jacob Bunel. Je ne puis avoir là-dessus que des soupçons, car les éléments d'une conviction sérieuse me manquent.

Un mot avant de finir. L'auteur du Catalogue des livres de Mad. la duchesse de Berry, vendus, comme je l'ai dit, en avril 1864, décrivant le manuscrit dont je parle ici, le nomme : « Le livre d'Heures du Roi Henri II et de la Reine Catherine de Médicis ». Il semble avoir tiré son opinion de la présence du chiffre de Henri II sur la couverture du volume et de quelques prières écrites en français qui se lisent dedans, telles que : « Oraison du matin que doit faire un grand Roy gouvernant son pays » et : « Quand quelque gran affaire se présente pour le gouvernement du royaume... » La conclusion ne me paraît point rigoureuse. Sur un livre de mariage où les mains des époux sont jointes (*juncta dextra*), il est tout naturel que les chiffres soient joints et entrelacés. Quant aux oraisons, si la première nomme « un grand Roy », elle aurait pu tout aussi bien dire « un grand prince », ce qui serait plus général et ce qui aurait le même sens, celui de « représentant du pouvoir royal », Roi, Régent ou Régente. On ne pouvait attrister la jeune Florentine en écrivant ce mot de « régente », qui eût semblé devoir porter malheur au ménage royal, mais que la religion ne pouvait pas tout à fait sousentendre, la vie des princes étant dans la main de Dieu comme celle du plus obscur de leurs sujets; le mot « Roy » disait tout, et c'est pour cela qu'il devait figurer au livre d'Heures, destiné particulièrement à la Reine.

HILAIRE (HIL. DU PUY, dite: M^{lle}). 1625—1709.

« Ce n'est plus la saison de Raymond ni d'Hilaire », dit La Fontaine, dans son *Épître à M. de Nyert sur l'opéra* (1677), et les mieux informés entre les éditeurs du poëte ajoutent aux deux noms propres cités dans ce vers la note que voici : « Célèbres chanteuses pendant la minorité de Louis XIV ». Feu M. Walckenaer, dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* (in-8^o, 1820), dit, à propos de l'Épître à M. de Nyert : « Le célèbre Lambert qui, avec sa belle-sœur, Mad. Saint-Hilaire, donnoit de si délicieux concerts dans les appartements, les jardins et les bosquets de sa maison de Puteaux-sur-Seine, avoient cessé de faire les délices des amateurs ». M. Walckenaer, qui emprunta à l'abbé de Fontenay (*Diction. des artistes*) la première partie de cette phrase, ne lui emprunta point le nom de « Madame St-Hilaire », car l'abbé ne nomma point la personne dont M. Walckenaer a changé le nom et la condi-

tion. Titon Du Tillet, que M. Walckenaer avait sous les yeux en écrivant la page de son livre où il est question de « Raymond » et « d'Hilaire » (car il renvoie son lecteur au *Paruasse français*), nomme « M^{lle} Hilaire », dans son article sur Lambert, et l'on peut s'étonner qu'un travailleur exact comme l'était M. Walckenaer n'ait pas hésité à faire de cette demoiselle une « dame Saint-Hilaire », quand aucun document ne l'autorisait à contredire Titon Du Tillet. M^{lle} Hilaire est nommée « Hilaire » dans l'Historiette de « *Niert, Lambert et Hilaire* » de Tallemant Des Réaux. Cet auteur dit : « Mademoiselle Lambert » (c'est de Geneviève Dupuy, femme de Lambert, que parle ici Tallemant) « avoit une *petite sœur* » (c'est Hilaire). Il dit ensuite que « *Niert* » (Pierre de Nyert) « donna d'abord des leçons à cette fille, qui eut ensuite pour maître Lambert, bientôt amoureux fou d'elle », parce que, dit le chroniqueur, « *c'étoit la seule dont il ue devoit pas l'être* ». Il ajoute : « Sa beauté ne lui servit pas d'excuse, car elle n'est pas jolie; il est vrai qu'elle ne fait pas peur ». Tallemant avance que Lambert fit mourir sa femme de chagrin, et prétend que Geneviève Du Puy décéda trois ans après son mariage; on verra à l'article : LAMBERT que Tallemant fut très-mal informé. Si Lambert eût été amoureux de « la petite sœur », du vivant de Geneviève, Tallemant n'aurait pas hésité à le dire; il aurait insisté là-dessus et affirmé que la jalousie mit au tombeau la pauvre Mad. Lambert. Que faut-il donc entendre par la phrase : « C'étoit la seule dont il ne devoit pas être amoureux »? Sans doute, Tallemant était révolté de ce que Lambert s'adressât à un enfant; mais l'enfant avait de l'énergie et du bon sens, et Tallemant nous apprend lui-même que la *petite sœur* repoussa toujours les propositions de son beau-frère et finit par le ramener à la raison. En vérité, je ne sais comment expliquer l'observation de Tallemant. De trois choses l'une, si Lambert fut amoureux d'Hilaire avant qu'il épousât Geneviève, celle-ci aurait certainement refusé de s'unir à Lambert; si Lambert fut amoureux d'Hilaire du vivant de sa femme, Tallemant l'aurait dit, lui qui dit tout; enfin, si Lambert s'éprit d'Hilaire, après la mort de Geneviève, pourquoi Hilaire aurait-elle été la seule femme dont il ne devait pas s'éprendre? Combien de beaux-frères ont aimé et épousé leurs belles-sœurs, dont personne n'a blâmé la conduite! Tout cela, propos en l'air et petites méchancetés qui ont le malheur de n'être pas d'accord avec la raison. Tallemant suppose — et j'y reviens — que Lambert fit mourir sa femme de chagrin, et il dit, sans s'apercevoir de la contradiction, que Lambert demeura chez Dupuy, au *Bel Air*, jusqu'à l'époque assez tardive où M. Hervart attira, dans le quartier des Petits-Pères, lui, M^{lle} Hilaire et M. Marchand, un homme qui vouloit du bien à la famille Du Puy. Les Du Puy auraient-ils gardé sous leur toit, à leur table, l'assassin de leur fille? Qui pourrait le supposer? Mais voyons quel âge avait, quand mourut Geneviève Du Puy, la *petite sœur* Hilaire. Tallemant ne l'a pas su; M. Mousmerqué, éditcur des *Historiettes*, l'a ignoré aussi; Titon Du Tillet ne s'est pas soucié de le savoir; M. Walckenaer, comme ses prédécesseurs, les commentateurs de La Fontaine, n'est point parvenu à l'apprendre. J'ai cherché, quant à moi, à me fixer sur ce point de l'histoire de Lambert et, à la fin, j'ai connu que la sœur de Geneviève avait

dix-sept ans et sept mois lorsqu'on enterra Mad. Lambert. La petite n'était plus tout à fait une enfant, comme on voit. Hilaire naquit en 1625, au faubourg St-Germain : « Du 7 avril 1625 Hilaire fille de Michel Dupuis (*sic*), marchand, bourgeois de Paris et de Magdelaine Briol (*sic*) sa femme; parrain, etc. » (St-Sulp.) Hilaire avait seize ans moins un mois quand Lambert épousa sa sœur; à quel âge mourut-elle? On le verra bientôt. En 1671, quand Molière donna la *Comtesse d'Escarbagnas*, elle chanta dans le divertissement ajouté à cette comédie; elle avait alors 46 ans. Si M^{lle} Hilaire Du Puy acquit de la réputation « pendant la minorité de Louis XIV », on voit qu'elle la conserva environ dix ans encore après la mort de Mazarin. Elle chanta dans les divertissements de sept des pièces de Molière. Il paraît qu'elle était jugée incapable ou qu'elle était morte en 1677, car, le 7 janvier, elle ne parut point dans l'opéra d'*Isis*, où je vois figurer M^{lles} Verdier Des Fronteaux, Caillot et Piesche¹. Il est vrai qu'en 1677, elle avait cinquante-deux ans et qu'alors sa voix, comme sa taille, avaient bien pu subir « du temps l'irréparable outrage ». M^{lle} Hilaire mourut en 1709 : « Du trentième jour de novembre 1709, damoiselle Hilaire Dupuis, fille âgée de d'environ *quatre-vingt-sept* ans, décédée hier en la maison des Nouvelles catholiques, rue Ste-Anne, en cette paroisse, a été inhumée en l'église des dites Nouvelles catholiques, etc. » (St-Roch.) Cet acte doit être rectifié; M^{lle} Hilaire n'avait point « 87 ans environ » au jour de sa mort; née, comme je l'ai montré, le 7 avril 1625, elle avait *quatre-vingt-quatre* ans, et un peu moins de neuf mois le 30 nov. 1709. Il arriva pour elle ce qui était arrivé pour Ninon, sa contemporaine, morte à peu près au même âge qu'elle, quatre ans auparavant. — Le 1^{er} mai 1663, « damoiselle Hilaire Du Puits, fille jouissante de ses droits », fut marraine d'une fille de Lulli, ayant pour compère son beau-frère Lambert. — *Voy.* LAMBERT, LEXCLOS, LULLI, NYERT (DE).

HOBBEEMA (EDRART).

XVII^e siècle.

M. Frédéric Villot, dans sa *Notice sur les tableaux hollandais* du Louvre (Paris, 1853), après avoir résumé les notions que les biographes ont recueillies sur la naissance, la vie et la mort d'Hobbema, conclut de tout ce qu'on sait à son sujet qu'en effet on ne sait rien. L'un fait naître le grand paysagiste à Anvers, en 1614; l'autre lui donne l'Allemagne pour patrie; un troisième suppose qu'il est né en 1629 à Harlem; M. Villot est tenté de le faire enfant de cette dernière ville, parce que ses rapports avec plusieurs peintres de la cité féconde en grands artistes sont attestés par ses ouvrages, où l'on retrouve et la manière de Ruysdaël et les figures de Berghem et de Wouwerman. Qu'Hobbema ait travaillé à Harlem, c'est très-probable, si ce n'est pas prouvé par des documents authentiques; mais que, de sa présence ou même de son séjour habituel dans ce chef-lieu de la Nouvelle-Hollande, on conclue à sa naissance à Harlem, c'est, je crois, se hasarder beaucoup. Dans quelque endroit de la Hollande, des Flandres, de la Frise ou du Brabant que fût né Hobbema, il est tout simple qu'attiré par la réputation des peintres de Harlem, il soit allé étudier à leur école, qu'il ait

contracté avec eux de solides amitiés, et qu'enfin il se soit établi, au moins pour un temps, au milieu de ces hommes qu'il affectionnait. Van der Willegen et son collaborateur Van Eynden supposent (*Diction. des peintres*, 1816) qu'Hobbema vit le jour à Coetvorden, quand la *Biographie-Michand* le fait Frison d'origine. Personne n'a pensé qu'il pourrait être d'Amsterdam; rien, en effet, jusqu'ici n'avait pu donner une apparence de raison à cette hypothèse que je hasarde, et voici sur quel fondement. Dans les registres de l'Eglise réformée de Paris (Palais de Justice) j'ai trouvé cet acte de mariage :

« Ce mesme jour, 21^e décembre 1669 a esté béni le mariage d'entre Edouard Hobbema orfeure à Paris, fils de deffunt Hubert Hobbema, vianat charpentier, demeurant en la ville d'Amsterdam en Hollande, et de Amarante Edouard sa femme, d'une part, et Magdeleine Harache fille de Pierre Harache m^e orfeure à Rouen et de feu Marie Le François sa femme, d'autre part, et ledict époux dit estre âgé de vingt huit ans et lad. épouse de vingt trois, et estre sous le pouvoir de son père... »

Le marié signa cet acte : « Eduart Hobbema », comme il fit un peu plus de trois ans après, lorsqu'il fut parrain de Madeleine, une fille de son beau-frère Pierre Harache (22 avril 1673). Edouard n'eut de sa femme qu'un enfant, né ailleurs qu'à Paris. — L'acte de son baptême manque aux registres très-complets pour cette époque de l'église de Charonton. — Quel est cet Edouard Hobbema? Remarquons d'abord que le nom d'Hobbema n'est pas de ces noms communs qu'on rencontre sur les portes de toutes les boutiques ou dans tous les livres hollandais; il est rare comme ceux qui ne désignent pas une profession, un bois, un puits, une montagne, un ruisseau, ou bien le fils de Jean, le fils de Pierre ou le fils de Gustave. Edouard avait 28 ans accomplis en décembre 1669, il était donc né vers 1641. Le peintre Hobbema « florissait en 1663, et la dernière date connue de ses ouvrages est, selon M. Villot, celle de 1669; supposons-le dans la maturité de son talent en 1663, et donnons-lui vingt-neuf ou trente ans à cette époque; il serait né en 1634, tout à fait contemporain de Ruysdaël, un peu plus jeune que Berghem, les deux Wouwerman et Edouard Hobbema. Pourquoi ne serait-il pas frère d'Edouard? Assurément, je ne voudrais pas affirmer qu'il le fût; mais je crois que je suis bien près de la vérité, et que si Minnaar Hobbema n'est pas né d'Hubert Hobbema, le charpentier d'Amsterdam, il est fils d'un frère de celui-ci, et probablement né comme Edouard sur l'un des rivages de l'Amstel et non loin du Dam. La *Biographie-Michand* donne à Hobbema le prénom de Minard (*sic*); M. Villot le nomme Meindert ou Minder-Hout. *Minard* est la francisation du Hollandais *Minnaar*, signifiant : qui aime, amant, amateur (*Minne*, amour). Le prénom *Minne* n'est pas sans exemple en Hollande, et pour ne pas quitter le dix-septième siècle, la femme du peintre Pierre Forest se nommait Minne du Gué. *Minder* est allemand et signifie : Moindre; *Hout* est hollandais, et désigne : le bois; la jonction de *Minder* et d'*Hout* est contraire à toutes les règles; il faut *Minne-Hout* si le nom est hollandais, *Minder-Hols* s'il est allemand. Je n'ai jamais vu la signature d'Hobbema, mais je pense qu'il se nommait Amant Hobbema (*Minnaar Hobbema*.)

HOCHETS DE PRINCES.

¹ Cette M^{lle} Piesche ou Pièche était fille d'un musicien qui, dès le mois d'août 1660, avait la charge de « garder des instruments de musique » chez le Roi. — *C. Nams.*

« And. Jehan Duvivier pour avoir fait et forgé vu Hochet dargent doré à un esmail aduessus dud. Hochet, armoyé

des armes de Monseig^r le Dauphin « (Charles, fils de Charles VI, mort le 11 juiv. 1400), « auquel sont pendus autour dud. Hochet xij clochettes, pour l'esbatement dud. Monseig^r le Dauphin, pesant v onces j esterlin... et pour or à dorer yvelui... led orfevre a receu un autre viez Hochet dud. Monseig^r le Dauphin, pesant ij onces iij esterlins d'argent... déliuré le 23 aoust 1392 » (Arch. de l'Emp., KK. 23, fol. 111.) — A lui « (Guillaume Arrode, orfevre) « pour avoir rappareillé et mis à point le Hochet d'argent de Monseig^r le Dauphin... c'est assavoir en yvelui avoir fait ix amelés (sic) autour où pendent ix clochettes d'argent, et aussy fait une clochette sonnante aud. Hochet... et pour yvelui avoir redoré, reburny et mis à point... déliuré le 17 décembre 1392. » (KK. 23, fol. 99.)

On voit que les hochets à grelots ou sonnettes, encore en usage aujourd'hui, sont d'invention ancienne.

HOËY (LES DE). — Voy. DOUÉ.

HOFFMAN (FRANÇOIS-BENOÎT). 1760—1828. Bouillet, dans son *Dict.* (1845), écrit le nom de cet auteur dramatique, de ce critique délicat, le Z du *Journal de l'Empire* et des *Débats* : Hoffmann. Il y a là un n de trop. Voici l'acte de son décès. (Reg. de l'ancienne 2^{me} municipalité de Paris) :

« Du samedi 26 avril 1828, acte de décès de François-Benoît Hoffman, homme de lettres, âgé de soixante-huit ans, né à Nancy, décédé hier à neuf heures du matin en sa demeure rue Neuve des Petits-Champs, n° 73, veuf de dame Jeanne-Louise-Caroline Bouillet; témoins Hippolyte Hoffman, fils du défunt, employé, âgé de trente-six ans, dem^r rue de Richelieu, n° 95, et Silvain de la Vaux, rentier... Signé : Hoffman, etc. »

Lorsqu'en 1825, en société avec M. Harel, ancien préfet, — qui fut journaliste, directeur de théâtre et obtint, peu de temps avant sa mort, le prix d'éloquence à l'Académie française — je publiai le *Dictionnaire théâtral*, qui parut anonyme, Hoffman fut prié par l'éditeur de parler de ce petit ouvrage aux lecteurs du *Journal des Débats*. Il accepta, et apprit que j'étais un des auteurs de cette plaisanterie, et s'étonna que je ne lui en eusse point parlé. Je lui écrivis alors pour recommander à son indulgence le Dictionnaire, et je commençai mon billet par ces mots : « Monsieur mon maître. » Je reçus le surlendemain la lettre que voici :

« Monsieur mon maître vous-même, car je ne suis le maître de personne, c'est par votre dictionnaire que je commencerai le mois prochain; mais je ne puis vous fixer le jour, moitié malaise et moitié paresse, je ne fournis plus que 20 ou 24 articles par an au *Journal des Débats*, mais je vais secouer ma paresse pour vous et pour votre livre. Je l'ai lu et bien lu; j'ignorais que vous en fussiez l'auteur et j'avois quelque penchant à l'attribuer à Dupaty. Il y a de l'esprit à foison — j'ai dit qu'Harel était mon collaborateur —, « pas trop de sévérité et toujours de la justice. Je veux bien y reconnoître douze cents vérités » (le second titre de l'ouvrage était : *Douze cent trente-trois vérités* sur les directeurs, régisseurs, acteurs, etc.); « mais accordez-moi qu'il s'y trouve trente-trois erreurs dont trente-deux pour ce qui touche au classique. Vous voyez que quand même j'aurois complètement raison, votre lot serait assez beau, puisque le bien y serait au mal comme 36 1/3 sont à 1. J'espère que Barba sera content et que vous le serez aussi. » (Signé) « Hoffman. » — Paris, 28 avril 1824. »

Éditeur et auteurs furent contents; l'article de Hoffman, très-piquant, fit connaître le livre, qui eut une seconde édition tout de suite, et dont on se soucie aujourd'hui comme d'une vieille lune. Hoffman fut un des adversaires les plus vifs et les plus gais des romantiques; il avait été critiqué très-sérieux

de Chateaubriand. Il admirait fort les grands classiques, mais n'estimait guère les classiques médiocres. Il était en littérature, comme en politique, ouvert à tout ce qui était nouveau, à tout ce qui était vraiment le progrès, qui venait lentement, en son temps, et sans secousse; aussi quand devant lui, dans nos conversations du soir au foyer du théâtre de l'Opéra-Comique, on parlait des libéraux, il disait, en bégayant, car il était bégue : « Moi, je suis libéral, mais je ne suis pas un libéral. » — Voy. ALUMARE.

HOLBACH (PAUL THIRY, BARON D'). 1723—1789.

Les biographes ont su que ce philosophe endiablé, cet athée qui publiait ses ouvrages dangereux sous des noms supposés, n'osant pas les avouer tant ils lui paraissaient téméraires, eut des enfants dont il confia l'éducation à un de ses amis, Lagrange, autre philosophe hardi. Mais ils n'ont pas su à qui s'allia le baron d'Holbach. Il épousa Charlotte-Susanne d'Aine, fille de « Maître Marius-Jean-Baptiste-Nicolas d'Aine, conseiller du Roi en son grand conseil, associé externe de l'Acad. des sciences et belles-lettres de Prusse ». M^e d'Aine prit ces qualités, le 22 août 1757, au baptême de *Charles-Marius*, le premier enfant de Charlotte-Susanne; l'acte rédigé à St-Germ. l'Auxer. qualifie le père de Cl^r. Marius : « Messire Paul Tiry (sic) d'Holbac, baron d'Héze, Lécade (sic), sig^r de Walperg et autres lieux, conseil^r secrétaire du R., associé externe de l'Acad. Roy. des sciences et belles lettres de Prusse. » Voilà bien des titres pour un philosophe! Paul Thiry signait d'une fort jolie écriture : D'Holbach, avec paraphe.

HONNEURS RENDUS AUX ENFANTS DE FRANCE. — Voy. MADEMOISELLE.

HOSPITAL (L.). — Voy. L'HOSPITAL.

HORLOGERS.

XV^e et XVIII^e siècles.

Je m'occuperai seulement de quelques-uns, qui eurent brevet des Rois, et qu'on peut croire les plus habiles de leur temps. — « *Petrus de Sancta Beata, orlogiator palatii, pro radiis suis* » (pour ses gages) « de vi s. per diu... » *Journal du Trésor*, 26 juill. 1391, fol. 118, Arch. de l'Emp., KK. 13). — « *Johannes du Tremblay, horlogiator bosci Vincen.* — p. radiis suis 8 lib. » (*Ibid.*, fol. 138.) — « A Jullian Coudroy » (Coudray), « orloger dud. sig^r » (Louis XII) « demourant à Blois, la somme de 19 l. 4 solz tourn. pour achepter du cuire et abiller la sere (sphère) dud. sig^r et pour le louage d'une maison et l'entretenement de varletz pour besoigner à lul. sere et autres choses pour la former durant le moys de sept. dernier passé. » (Offi. de la Maison du R. Bibl. Imp., Ms. 8463, fol. 75 v^o.) Ce Jul. Coudray était encore au service du Roi en 1529. (Arch. de l'Emp., KK. 99.) — « A Jehan de Lymbourg, muistre ouvrier d'orloges, d^t à Paris, la somme de 96 l. 5 s. tourn. en septante escus d'or, à compte; c'est assavoir pour la vente de cinq orloges, quatre desquels sont à cloche et contrepoix (sic) et l'autre n'est que demy orloge doré de fin or, sans contrepoix... qu'il auoit apportées au mois de juillet 1459, dud. lieu de Paris à Razilly, près Chignon... » (Argenterie de Charles VII; Arch. de l'Emp., KK. 51, fol. 97.) — « A Jehan de Paris, orloger, 16 l. 10 den. tourn. ordonnez au mois de mars 1480, pour une orloge où il y a vng cadran, et some les heures... laquelle led. sig^r » (Louis XI) « a fait acheter de luy pour porter par tous les lieux où il

va. » (KK. 64, fol. 124.) Cette horloge, mise dans une malette, était portée par un cheval comme l'Épée de parement. Martin Guerier, conducteur de ce cheval, avait 5 s. tourn. par jour pour lui et sa monture. (Fol. 138.) — Un Guill. Coudray, fils peut-être de Julien, est porté sur l'état avec Jean du Jardin, autre « orlogier du R. » en 1547. Ils assistèrent tous deux aux funérailles de François I^{er}. (Bibl. Imp., Ms. Sup. Fr. 178-29.) — En 1541, Michaud Bertrand était horloger du Roi François I^{er}. (KK. 92, fol. 184.) Henri II avait, en 1559, pour horl^{rs} Bernardin Abatti et Jean Petit, aux gages de 100 l. tourn. chaecn. (KK. 129.) — Gilbert Martinot est porté sur les Comptes de la Maison du R. pour la somme de 100 liv. en 1572 et 1580 (KK. 139 et 140.) Il reçut, le 27 avril 1580, 70 écus sols pour deux montres, « une grande ronde pour mettre en la chambre du R. » (Henri III) « et une aultre haute à pillastres que S. M. a donnée à M^r le bastart d'Orléans ». — Maurice-Bernard Ferry, valet de ch. du R. de Navarre, reçut en 1579 dix écus, « pour auoir racoustré, nettoyé et poly vne grande monstre appartenant à mad. Marguerite de Valois, et refaict trois roues neuues pour la sonnerie, ensemble le ressort du reueil main, avec trois autres pièces au mouuement de l'une des roues; 6 esuz pour auoir racoustré vne autre petite monstre de lad. dame, qui est garnie de diamans et rubis, et y auoir faict vn grand ressort neuf, rampignonné la sonnerie, nettoyé tous les mouuemens et y auoir mis des cordes neuues; et 2 escus pour auoir racoustré le luth de lad. dame qui estoit tout rompu, l'auoir refaict et rendu tout à neuf. » (KK. 165, fol. 454.) L'horloger de la Reine mère (Cath. de Médicis), Garaudran, reçut, la même année, 3 écus « pour auoir par plusieurs fois racoustré la monstre de lad. dame Roïne de Navarre ». — En 1584, Jean Gaucher était horloger du château de St-Germ. en Laye. (KK. 139, fol. 35.) — Abraham de La Garde, « horlogier du R. », reçut, en 1591, 145 écus pour une montre d'argent taillée, dorée « à vn cadran au soleil, etc. » (KK. 147.) Ab. de La Garde servait encore en janv. 1611, en même temps que Denis Martinot, qui est sur l'état de 1605 pour 90 livres. (Bibl. Imp., Ms. Sup. Fr. 178-25), et encore sur les états de 1608 à 1643. (KK. 151-152 et Z. 1341.) — Guillaume Ferrier, horloger du R., était logé au Louvre en 1622 et 1624; son père, Ant. Fer., horl. du R., était mort au Louvre le 22 juin 1622, et avait été enterré à St-Thomas. — En 1631 Abraham Grébelin était un des horl. du R. Louis XIII, en même temps que Denis Martinot. Marie de Médicis avait dans sa maison Nicolas Le Mairand, valet de ch. et horl. de la feue Reine Cath. de Médicis. (KK. 191.) — Antoine Fémeritté, horl. du R. en 1629, demeurait au Louvre quand il perdit sa femme, Marie Martinot, parente de Zacharie Martinot, horl. et valet de ch. du R., qui, garde et conducteur de l'horloge du palais, mourut « en sa maison sous la dicte horloge », le 7 déc. 1639, et fut inhumé le lendemain à St-Barthélemy. — Claude Bidault, père de Marie, qui avait épousé Guill. Ferrier, était sur l'état de la Mais. du R. de 1631 à 1650; Henry-Auguste Bidault était en survivance dès 1644. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) — Pierre Nouvry était un des horl. de Louis XIV en 1650. — Le 10 mai 1659, Jean Martinot, horl. du R., eut l'honneur de tenir sur les fonts Armand, fils de François de Béthune, baron d'Orval, premier écuyer de la Reine, et d'Anne

de Hartville de Palaiseau, son épouse. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Ce Jⁿ Martinot, « orlogier et valet de ch. du R. », mourut au Louvre le 1^{er} nov. 1669. (St-Germ. l'Auxer.) — Henri Aug. Bidault était logé au Louvre, où, le 22 avril 1669, il perdit une fille. (St-Germ.) — Henri Martinot, neveu de Jean, et fils de Gilles, m^e horloger, épousa, âgé de 33 ans, le 10 juin 1680, Elisabeth, fille du célèbre sculpteur Girardon. — Zach. Martinot, que je nommais tout à l'heure, est sur l'état des Off. du R. comme horl. et valet de ch. dès l'année 1640. — Henri Martinot eut un fils, Hierome, reçu en survivance de Gilles le 8 sept. 1691. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^l 558, p. 634.) — Jacques Martinot, fils de Henri, fut valet de ch. du R., 1^{er} horl. de S. M. et horl. ord^{re} de la Reine; il épousa Anne Geneviève de la Genière, qui lui donna plusieurs enfants. Aux historiens de l'horlogerie française qui voudront faire la généalogie des Martinot, artisans qui ont été célèbres, je dirai que les Reg. de St-Barthélemy, pour les années qui ont suivi 1650, contiennent un grand nombre d'actes intéressants Jean, Balthazar, et d'autres hommes de cette longue famille. — N'oublions pas de dire qu'en 1639, Jean Le Gaigneur, m^e horl. à Paris, reçut 1500 l., « tant pour une horloge neuve qu'il auoit livrée au château de St-Germ. en Laye, que pour les cadrans de cuire des deux monstres et mouuemens seruant à la conduite d'iceux ». C'était un m^e serrurier, Guill. Le Roy, qui avait « l'entretènement de l'horloge du donjon de St-Germ. en 1639 ». Il recevait pour ses peines 50 l. (Bâtiments du Roi.) — Voy. HUYGENS, SAMARITAINE.

HORTENSE (HORTENSE-EUGÉNIE DE BEAUHARNAIS, la Reine). 1783—1837.

« L'an 1783 le 11 avril, par nous Louis Leber prêtre docteur de Sorbonne et curé de cette paroisse a été baptisée Hortense-Eugénie, née d'hier, fille de h^e et p^{te} seigr^s Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnois baron de Beauville, capitaine au régiment de la Sarre, actuellement en Amérique pour le service du Roy, et de h^e et p^{te} dame Mademoiselle Marie-Rose-Joséph de Tascher de La Pagerie, vicomtesse de Beauharnois son épouse, dem^s rue de la Pépinière en cette paroisse. Le perein (sic) h^e et p^{te} seigr^s Joseph-Gaspard Tascher de La Pagerie capitaine de dragons Chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, grand-père maternel de l'enfant représenté par h^e et p^{te} seigr^s Robert-Gaspard Tascher de La Pagerie, fils mineur et son neveu (sic) dem^s rue de Seine des Fossés St-Victor paroisse St-Nicolas du Chardonnet. La mareine (sic) h^e et p^{te} dame Marie-Anne-Françoise Mouchard épouse de h^e et p^{te} seigr^s comte Clau^de de Beauharnois chef d'escadre des armées navales chevalier de l'ordre roy. et milit. de St-Louis dem^s aux Dames de la Visitation, rue du Bacq pass^{ss} St-Sulpice (Sigué) Mouchard c^{esse} de beauharnois, tascher de la pagerie (sic) le M^e de Beauharnois, le C^{te} de Beauharnois, Leber. » (Reg. de la Madeleine de la Ville-Flévéque, 1783-84, naissances; n^o 56, fol. 30 v^o.)

— Une double faute d'impression m'a fait dire (p. 552, 2^e col., l^{rs} 17 et 19) qu'Éugène Beauharnois, frère aîné de S. M. la Reine Hortense, naquit le 3 sept. 1780, c'est 1781 qu'il faut lire.

Comment le Musée de Versailles n'a-t-il pas encore (1865) de portrait de la Reine Hortense? — Voy. ALMIVARE, 3. NAPOLÉON.

HORTHEMELS (les). XVIII^e et XIX^e siècles.

Les Horthemels qui s'allièrent à Alexis-Simon Belle, à Ch.-Nicod. Cochin et à Nicol.-Henri Tardieu et dont un, Frédéric, est bien connu des amateurs d'estampes, étaient originaires de l'île de Walcheren. Je ne sais qui, le premier, vint s'établir à Pa-

ris, qui le premier y eut boutique de libraire et atelier de graveur, mais le premier que j'ai pu connaître est « Daniel, natif de Middelbourg en Zélande, fils d'Allier Horthemels, marchand libraire en lad. ville » ; il épousa à Paris, le 15 mai 1678, Marie-Anne Cellier, fille d'Antoine Cellier, marchand libraire. (Reg. protestants, au Palais de justice). La descendance d'Antoine Cellier, comme celle de Daniel Horthemels, se rallia à l'Eglise romaine. — *Voy.* 2. BELLE, BOILEAU, COCHIN, TARDIEU.

HOUSSE (RENÉ-ANTOINE). ? 1644—1710.
(MICHEL-ANGE). ? 1680—1730?

« Au nommé Houasse, peintre, 200 l. pour son paiement d'un tableau par lui fait et livré pour l'autel du chœur de l'église des Récollets (à Versailles) représentant le *Christ en croix*. » (Reg. des bâtim^{ts} du R.) Sous la date du 21 nov. 1688, on lit : « And. Houasse, 1300 l. à compte de six tableaux qu'il fait pour la chambre du *Sommeil* et le salon des *Sources*, des appartements de Trianon ». L'église de l'Assomption, à Paris, gardait sur son maître-autel un bon tableau de René-Antoine Houasse, représentant la *Nativité de Jésus*. — R. A. Houasse, qui fut reçu à l'Académie de peinture le 15 avril 1673, avait environ vingt-neuf ans lorsque, peintre entretenu par le Roi à la manufacture des Gobelins, il épousa, le 5 février 1673, à St-Hippolyte, « Marie le Bé, une parente de Charles Le Brun, son maître et protecteur ». R. A. Houasse eut pour témoins de son mariage « Charles Le Brun, Louis Le Bé, Nicolas Houasse ». Nicolas et René-Antoine étaient fils de « Roch Houasse », qualifié bourgeois de Paris — ce qui ne nous apprend rien de son état — et « d'Agnès Tienloup ». Quel métier exerçait Nicolas Houasse? Il est difficile de le dire. Dans l'acte du baptême du premier de ses neuf enfants, baptisés à St-Paul, de 1666 à 1688, il est dit : « M^r cordonnier, époux de Marie Thibault, dem^r rue St-Paul ». (21 nov. 1666.) Dans les baptistaires de ses quatrième et cinquième enfants, il est dit « *peintre* ». (9 août 1672 et 20 juillet 1675.) L'acte de son inhumation le dit : « Bourgeois de Paris, décédé rue St-Anastase, âgé de 74 ans, le 15 février 1708 ». Il était né vers 1634. Sur la paroisse St-Paul vivait un Mathieu Houasse, m^r sacre-ter, dem^r rue St-Antoine; il était parent de Nicolas et de René-Antoine. — Marie Le Bé donna à son mari plusieurs enfants : 1^o *Agnès-Susanne*, 27 déc. 1673; 2^o *René-Philippe*, tenu le 15 août 1675, par Philippe Caffieri et par Agnès Tienloup, veuve de feu Roch Houasse, bourgeois de Paris; 3^o *François-Hippolyte* (24 juillet 1679). R. A. Houasse avait quitté les Gobelins et demeurait alors sur la paroisse St-Germ. l'Auxer., rue du Coq, au Cabinet des tableaux du Roy, dont il était garde, ou, comme on dit aujourd'hui, Conservateur. 4^o 20 juin 1683, *Agnès-Françoise*; 5^o 1682, *Louise*, qui mourut âgée de 12 ans, le 9 mai 1684; 6^o 26 août 1686, *François*, qui décéda le 9 du même mois. Je n'ai pas vu le baptistaire de *Michel-Auge* Houasse, frère du précédent, qui vint au monde vers 1680.

Agnès-Susanne Houasse, âgée de dix-sept ans, épousa, à St-Germain l'Auxerrois, le 18 sept. 1690, Nicolas Coustou. Elle mourut le 12 décembre 1719, aux galeries du Louvre. « René-Antoine Houasse, peintre ord^{re} du Roy, ancien recteur et trésorier de l'Académie royale de peinture et sculpture, aussi ancien directeur de l'Académie royale de Rome,

garde des tableaux et dessins du cabinet du Roy, âgé de 66 ans ou environ » (né par conséquent vers 1644), mourut le 27 mai 1710 « au vieil hôtel de Grammont, rue du Coq ». Il fut inhumé le lendemain à St-Germain l'Auxerrois, en présence de ses gendres Nicolas Coustou et Jean Carré, syndic des rentes de la ville, et de son fils *Michel-Auge* Houasse, peintre ord^{re} du Roy, à qui son nom prétextueux ne porta guère bonheur, car il est aujourd'hui moins connu que son père, dont il fut le 7^e enfant. Cependant Michel-Auge fut admis à l'Académie roy. de peinture le 24 septembre 1707. La liste des académiciens dit qu'il mourut le 30 sept. 1730, « âgé de cinquante ans ». Je n'ai point trouvé l'acte de son décès. — Jean Tortebat fit, de René-Antoine Houasse, un portrait à l'huile que grava Antoine Trouvain pour sa réception à l'Académie, le 30 juillet 1707. — R. A. Houasse assista, le 18 février 1680, à St-Germ. l'Auxer., au mariage d'Anselme Flamen, sculpteur, avec Louise Bart, cousine d'Houasse. Le 20 octobre de la même année, il fut parrain d'une fille de Florentin Damoisellet, peintre. — R.-Ant. Houasse, n'oublions pas de le dire, peignit, en 1675, pour la confrérie des orfèvres de Paris, le tableau que cette communauté, suivant un usage traditionnel, donnait chaque année à l'église de Notre-Dame, le 1^{er} mai, et que, pour cette raison, on appelait le *Mai*. Le tableau d'Houasse représentait *St-Etienne* allant au supplice. — *Voy.* BONNEMER, CAFFIERI, COUSTOU, DAMOISELLET, LE BRUX (Ch.), TORTEBAT, TROUVAIN (Ant.)

HOUAT (FRANÇOIS). 1684.

La Bibl. Imp. a quelques pièces de ce graveur peu connu. Tout ce que je sais de particulier sur lui, c'est que, le 29 fév. 1684, il fit baptiser une fille nommée Marie-Madeleine. Il signait : « François (*sic*) Houat ». (Reg. de St-Et. du Mont.) Il appartenait à une famille de graveurs marchands d'estampes. — *Voy.* LARMESSIN.

HOUDANCOURT. — *Voy.* LA MOTTE-HOUDANCOURT.

HOUDAR DE LA MOTTE (ANTOINE).

1672—1731.

« La Mothe (*sic*) Houdar, après avoir, par une faiblesse d'esprit assez bizarre, été un an novice à la Trappe, revint à Paris. Son génie pour les vers commençait à se développer. Il débuta par la balade de l'*Europe galante* » (on sait que la musique de cet ouvrage fit un grand honneur à André Campra) « en 1697. » (*Vie de J. B. Rousseau*, dans les OEuvres de Voltaire, éd. de 1827, vol. XXXV, p. 222.) — « Antoine Lamotte-Oudart (*sic*), célèbre par ses ouvrages et aimable par ses mœurs. Il avait beaucoup d'amis, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de gens qui se plaisaient dans sa société. Je l'ai vu mourir sans qu'il eût personne autour de son lit, en 1731. » (Vol., *Siècl. de L. XII*, édit. de Genève, 1770, t. IV, p. 230.) Le poète honnête homme que Voltaire appelle La Motte-Houdart, ou Houdar, suivant ses éditeurs, que le plus ordinairement il nomme seulement La Motte, et dont les biographes ont écrit souvent le nom : La Mothe-Houdart, se nommait Houdar. Il eut cela de commun avec le célèbre peintre Nicolas de Largillière, qu'il naquit d'un maître chapelier. Le père de Largillière avait demeuré sur le pont Notre-Dame avant la naissance de Nicolas (1656); celui d'Antoine Houdar demeu-

rait sur le pont St-Michel au moment de la naissance de l'enfant qui devait être auteur dramatique, auteur d'odes assez belles, et académicien. Il est dit partout qu'Antoine Houdard de La Motte naquit à Paris le 17 janvier 1672; *dix-sept* est une légère erreur de date, dont il faut tenir compte, si l'on veut être exact : « Le lundy dixhuitiesme jour dud. mois » (janvier 1672) « fut baptisé AVRHOIXE, âgé de trois jours, filz de Anthoine Oudard (*sic*) marchand chapelier (*sic*) et de Marguerite Ruan, ses père et mère, sur le pont St-Michel, *Aux deux Anges*; le parrain, etc. (Signé) : G. Robert, Elisabeth Hemery (*sic*), Anthoine Houdard (avec paraphe). » (Reg. de St-Barthélemy.) Le maître chapelier du pont St-Michel eut un second fils : « Du ventredy 22^e juin 1674, fut baptisé Pierre-Anthoine, né du 2) dud. mois, filz d'Anthoine Oudard (*sic*) marchand chapelier ordinaire du Roy et de Marguerite Ruan, ses père et mère, sur le pont St-Michel aux deux Anges... (Signé) Robert, Houlard. » Outre ces deux fils, Houdard eut une fille, *Marguerite*, dont je n'ai pas vu le baptistaire. Elle épousa le procureur Jean Lefevre. On la verra tout à l'heure. Antoine Houlard avait l'honneur de coiffer Louis XIV, et par là il était au nombre des officiers du Roi portés sur le petit Etat. Houdard fit pour ses fils, pour l'aîné du moins, ce que Nicolas Rousseau, le colonnier de la rue des Noyers, faisait de son côté pour le sien, qui devint le célèbre Jean-Baptiste Rousseau. Le hasard probablement inspira à ces deux artisans la même pensée, qui valut à ces lettres françaises deux hommes de mérite, amis d'abord, puis ennemis, comme il arrive trop souvent à des hommes éminents, mus par une jalousie de métier.

La *Biographie-Michaud* dit qu'après un insuccès au théâtre en 1693, Antoine Houdard se retira à la Trappe avec un de ses amis, mais qu'au bout de deux mois, l'abbé de Rancé les renvoya l'un et l'autre dans le monde; qui a raconté la biographe, collaborateur de Michaud, ou de Voltaire? Les registres seuls du couvent de Notre-Dame de la Trappe pourraient éclaircir ce fait, assez peu important du reste; mais où sont ces registres? Revenu du Pèrèche à Paris, Antoine Houdard donna un libre cours à sa vocation véritable, la poésie; il composa des vers qu'on estimait, des opéras qui réussirent, des fables qui eurent le bonheur de plaire après celles de La Fontaine, des comédies qu'applaudit le parterre. Voltaire le défendit avec chaleur du « crime » d'avoir écrit quelques-uns des complots qui firent le malheur de Jⁿ Bapt. Rousseau, et pèseront éternellement sur la mémoire de ce poète. Voltaire dit avoir vu mourir

La Motte « sans qu'il y eût personne autour de son lit ». Il y était sans doute, mais si aucun homme de lettres, aucun des habitués du café Laurent ne le visita pendant sa dernière maladie, fut-il abandonné par sa famille? Voltaire lui ferma-t-il les yeux en l'absence de tout parent? Et si ce ne fut pas Voltaire, un valet, une servante lui rendit-il ce qu'on appelle le dernier service? Si aucun de ses parents n'assista à ses derniers instants, trois au moins d'entre eux présidèrent et assistèrent à ses funérailles, ainsi que l'atteste l'acte que voici : « Le 27^e jour de décembre 1731, a été inhumé dans l'église monsieur Houdard (*sic*) de La Motte, l'un des quarante de l'Académie française, décédé en sa maison, rue Guénégault, le jour précédent » (23 déc.), « âgé de cinquante-neuf ans » (il avait soixante ans moins un mois et quelques jours); « assistèrent à l'inhumation maître Joseph Lefevre, avocat en parlement, Charles-François Cordier, bachelier en droit, maître Antoine Durand, avocat en parlement et aux conseils du Roy ». (Signé) Lefevre, Cordier, Durand, De Lamotte. Le Lamotte qui signa ce document était Pierre-Nicolas Houdard de La Motte, neveu du défunt; j'en parlerai tout à l'heure. Ch.-Fr. Cordier était beau-frère de Pierre-Nicolas Houdard; Joseph Lefevre était cousin germain de celui-ci. N'oublions pas de répéter, d'après les biographes, que Houdard de La Motte mourut d'une fluxion de poitrine, et qu'il était aveugle depuis assez longtemps. Ajoutons cependant que je n'ai pu vérifier cette double assertion que je reproduis sous toutes réserves.

Antoine H^e Houdard, qui tenait, croit-on, son surnom de La Motte, d'une petite terre que son père possédait près de la ville de Troyes, sa patrie, Antoine Houdard de La Motte ne fut point marié; il n'en fut pas de même de son frère Pierre-Antoine. Celui-ci prit femme en 1696 : « Du 3 sept. 1696 » mariage de « Pierre Houdard (*sic*) sieur de La Motte, fils de feu Antoine Houdard (*sic*) bourgeois de Paris » (le chapelier disparaît ici caché sous le « bourgeois de Paris ») « et de feu Marguerite Ruan, dem^e dans la paroisse St-Christophe, âgée de vingt-trois ans », avec « Marguerite Walon, âgée de 21 ans, fille de feu Claude Walon, vivant marchand orfèvre-jouaillier, rue des Fossés-St-Germain ». (Signé) Houlard de La Motte, Marguerite Walon, etc. (St-Sulp.) Ant. Houdard ne parut point à ce mariage; mais, le 24 mai 1700, il fut parrain du second des neuf enfants de son frère, une fille que tint avec lui « Marguerite Houdard, femme de m^e Jean Lefevre, procureur en la cour », sœur, comme je l'ai dit, de Pierre-Antoine et d'Antoine Houdard. Ce dernier signa l'acte du 24 mai :

Antoine Houdard

— Pierre-Nicolas Houdard, qui figure dans l'acte d'inhumation de son oncle, naquit le 5 août 1716 (St-Jacques du Haut-Pas). Son père, Pierre-Antoine, mourut à Versailles le 30 janv. 1739, âgé de 56 ans, dit l'acte de son décès, qui le vicillit de cinq mois. — Bouillet écrit le nom de Houdard avec un *d* final, trompé par quelques-uns des éditeurs de Voltaire et par les biographes qui n'ont pas vu les *Œuvres de M. Houdard de La Motte* (1754, in-12). — Voy. AUREAU, LUGILLIÈRE, ROUSSEAU (Jⁿ-Bapt.)

HOUDETOT (LOUIS-PIERRE, c^{te} de). ?1685— ?
« Agé de 36 ans », dit l'acte que j'ai sous les yeux, et « fils de défants Charles, marq. de Houdetot, brigadier des armées du R., inspect^r g^l de la cavalerie et des dragons de France, mestre de camp de caval^{ie} au rég^t de Bourbonne, et de dame Catherine Le Breton », L. P. de Houdetot épousa, le 12 janv. 1721, « d^{lle} Louise-Françoise Fillion de Villemur, âgée d'environ quatorze ans, fille de François Fillion de Villemur, gentilh. ord. de la

chambre de S. A. R. Mouscigr^e le duc d'Orléans, rég^t du Royaume, et l'un des fermiers généraux de S. M. et de Louise-Françoise Ménager, son épouse ». Le 8 janv. 1722, L. P. de Houd. fit baptiser *Louise-Charlotte*, tenue par « Charles de Houdetot, marq. d'Écquetot, seigr^e de la Brière, Grimboville, St-Laurent, etc., colonel d'infanterie et brigadier des arm. du R., lieut. gén^l au gouvernement de l'Île de France, dem^r rue de Grenelle-St-Germain ». L'acte est signé : « Houdetot » par le parrain, et « le c^le de Houdetot » par le père, « colonel du reg^t d'Artois infanterie, lieut^r pour le Roy en Picardie, dem^r rue St-Honoré ». (Reg. de St-Roch.)

HOUDON (JEAN-ANTOINE). 1741—1828.

Je l'ai connu très-vieux. C'était un petit homme vif, singulier, qui, au moment où je le vis pour la première fois, était redevenu presque enfant. Il ne déraisonnait pas complètement, et parlait encore bien de sculpture, de ses ouvrages qu'il estimait, du temps de sa gloire, de Voltaire, de Franklin, et des autres hommes illustres ses contemporains, qui avaient posé devant lui. Il aimait le spectacle, et ses habitudes du soir étaient à l'orchestre et au foyer public du Théâtre-Français. — Houdon fut un maître. On l'a dit élève de Le Moyne et de Pigalle, mais lui-même se déclara, dans le livret du Salon de 1795, élève de Michel-Ange Slodtz. — J. A. Houdon naquit à Versailles, et voici l'acte de son baptême qu'a bien voulu me communiquer mon ami M. Endore Soulié, conservateur du Musée de cette ville : « L'an mil sept cent quarante un, » — et non 1740, comme l'ont cru quelques biographes, — « le 23^e j^r de mars, Jean-Antoine, né le *vingt* du même mois, fils de Jacques (*sic*) Houdon, domestique chez M. de Lamotte, et de Anne Rabache son épouse a été (*sic*) baptisé par nous sousigné, prêtre de la missions (*sic*) faisant les fonctions curiales (*sic*), le parrain a esté Jean-Antoine Lemère, officié (*sic*) de la Reine, etc. » (Reg. de St-Louis, 1741, fol. 19^{vo}.) Jacques Houdon avait épousé Anne Rabache, à Versailles, le 5 février 1735. Jean-Antoine n'était pas son premier enfant ; le 27 oct. 1735, il avait fait baptiser, à St-Louis de Versailles, Jacques-Philippe, tenu par Anne Bulard, veuve de Gabriel Rabache, jardinier. (Acte de nais. joint au mariage de J.-Ph. Houdon. St-Enst.) Jacq.-Philippe et Ant. Houdon avaient un frère, Philippe-Valère, dont je n'ai pas connu le baptistaire, et deux sœurs, Henriette-Suzanne (28 janv. 1738), Anne-Julie (28 oct. 1742). En 1742, Jacques Houdon était, non plus domestique, mais marchand de vin. (Reg. de St-Louis de Versailles.) — J.-Ant. Houdon se plaça, par le travail et le génie, au premier rang des artistes du xvi^e siècle. On connaît sa statue de Voltaire, un véritable chef-d'œuvre de vérité sans bassesse, ses bustes de Molière et de Voltaire, sa *Fritense*, jolie figure de jeune fille, à demi nue, qu'il affectionna particulièrement, et qui, produite en plâtre pour la première fois au Salon de 1784, reparut en marbre, en 1795, après s'être montrée en bronze, en 1793. La statue de Voltaire fut exposée au Louvre, en 1810, et l'effet en fut vraiment prodigieux. Le poète y est vivant, et l'on peut dire parlant. Le buste de Voltaire avait été exposé, en 1791, avec ceux de Bailly, de Franklin et de Mirabeau, morceaux excellents, mais inférieurs à l'admirable buste de Molière, imité du Molière de Mignard, et véritable création, pourtant ; œuvre admirable de style et d'étude, phy-

sionomie animée, tête qui pense, œil qui observe, bouche qui va dicter à la main invisible une scène prise sur la nature, ou un trait piquant, spirituel et profondément comique. — J. A. Houdon, ayant obtenu le grand prix de sculpture, alla travailler à Rome pendant une dizaine d'années. Revenu en France, il se présenta à l'Acad. Roy. de peint., s'y fit *agrèer* et y fut reçu définitivement le 26 juillet 1777. A partir de 1788, il ne déserta guère les expositions du Louvre, où il figura jusqu'en 1814. — Houdon était arrivé à l'âge de 44 ans, et n'avait pas encore songé au mariage. Le 1^{er} juillet 1786, il épousa M^{lle} « Marie-Angé-Cécile, fille mineure de Jean Langlois, employé dans les affaires du Roi », née à Amiens. Jacques-Philippe Houdon, garde-magasin g^l des Menus-Plaisirs du Roi, Philippe-Valère Houdon, employé au greffe de la ville, et deux sculpteurs, inconnus aujourd'hui, Joseph-André-Vincent Mazzetti et François Baudouin, furent les témoins du mariage. (Reg. de St-Philippe du Roule.) L'acte fut signé par le mari :

J. A. Houdon

Notre statuaire eut trois filles (6 mars 1787, 15 déc. 1788, 27 oct. 1790). Elles devinrent trois femmes charmantes ; la seconde épousa, le 27 sept. 1810, l'archéologue Désiré-Raoul Rochette ; la troisième s'unir au docteur Lonyer-Villermé ; la première entra, le 30 sept. 1805, dans une famille d'hommes de lettres, épousant M. Henri-Jean Pineu-Daval, frère d' Amaury-Charles-Alexandre Pineu-Daval, antiquaire, de l'acad. des inscriptions et belles-lettres, et d'Alexandre-Vincent Pineu-Daval, auteur dramatique dont la carrière fut heureuse et brillante. — Selon quelques biographes, Houdon mourut à Paris le six juillet 1828 ; suivant un autre, ce fut le *vingt-trois février* 1828 qu'il décéda, âgé de 75 ans ; voici la vérité : « Acte de décès du *seize* juillet 1828, à dix heures du matin. Le jour d'*hier* (15 et non pas 6) à 9 h 1/2 du soir est décédé, au palais de l'Institut, M. Jean-Antoine Houdon, âgé de 88 ans » (pas tout à fait : 87 ans et 3 mois, au lieu de 75 ans), « membre de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur, né à Versailles, veuf de Marie-Angé-Cécile Langlois... » — Voy. Slodtz.

HOULIÈRES (ANTOINETTE DU LIGIER DE LA GARDE, dame des). ? 1638—1694.

HOULIÈRES (ANTOINETTE-THÉRÈSE DES).

1659—1718.

L'auteur de l'*Eloge historique* de M^{me} et de M^{lle} Deshoulières » imprimé à la tête des *Ouvrages* de la mère et de la fille, publiés en 1803 (Herhan, 2 vol. in-12), dit que M^{me} Deshoulières « naquit en 1633 ou 1634 » ; que « ses parents la marièrent en 1651 » (pas d'autre date) : « Guillaume de La Fon (*sic*) de Boisguérin, seigr^e des Houlières, gentilhomme de Poitou » ; qu'elle perdit son mari le 3 janvier 1693 ; qu'elle mourut elle-même « âgée d'un peu plus de soixante ans », le 17 fév. 1694 et qu'« elle fut inhumée le 19 du même mois dans l'église de St-Roch ». Quant à M^{lle} Des Houlières, selon notre auteur, elle « naquit à Paris en 1662 », y mourut le 8 août 1718, « âgée de cinquante-six ans, et fut enterrée à St-Roch, près de Mad. Des-

houlières ». N'oublions pas d'ajouter que le biographe anonyme dit que le Roi avait accordé à Madame Deshoulières, « dès le commencement de 1688, une pension de deux mille livres, en reconnaissance des éloges qu'il lui avoit donnés dans toutes les occasions ». Il dit encore que, le 5 mars 1697, Sa Majesté accorda à M^{lle} Des Houlières « une pension de trois cents livres et une autre de pareille somme, le 29 août suivant ». Tout cela est assez près de la vérité, mais n'est pas tout à fait exact, comme on va voir. Je n'ai pas été assez heureux pour trouver le baptistaire de madame Des Houlières. Voici l'acte de son mariage :

« Le 17^e juillet 1651 ont esté fiancés au logis de M. de la Garde, rue St-Hon., avec dispense de M. l'offical, M^{re} Guillaume de La Fon (sic) seigneur des Houlières (sic), conseiller maître d'hôtel du Roy, gentilhomme ord^e de M. le prince de Condé fils de feu Messire René de la Fon et de defuncte dame Anne Férou, et d^{lle} Antoinette du Ligier, fille de M^{re} Melchior du Ligier seigneur de la Garde, cheualier de l'ordre du Roy et de dame Claude Gaultier, en présence de Jacques Geruais de la Fon, frère dud. fiancé, du Révérend Père Mornet, prédicateur du Roy, religieux Augustin, son cousin, des parents susd. de la d^{lle} du Ligier, et autres amis. Mariez le lendemain 18^e. » (St-Eust.)

Voyons l'acte du baptême de M^{lle} Des Houlières, dont M. Bonillet, dans son *Dict. univers.*, n'a pas cru devoir prononcer le nom, et qui, suivant les éditteurs des œuvres de sa mère et des siennes, vint au monde en mil six cent soixante-deux.

« Le 4 nov. 1659 a esté baptisée Anthoinette Claude (sic) fille de M^{re} Guillaume de la font seigneur des Houlières (sic) ayde de camp es armées du Roy, major de Dixmude, et de dame Anthoinette du Ligiere (sic) sa femme; le parrain Jean du Ligiere sr de la Garde, la marraine dame Claude Gaultier veuve de M^{re} Melchior du Ligiere sr de la Garde, chevalier des ordres du Roy. » (St-Sulp.)

On ne voit point comment il put arriver que M^{lle} Des Houlières fut inscrite sous les noms d'Antoinette-Claude, quand, en effet, elle se nommait Antoinette-Thérèse. Un mot sur les titres donnés à Guillaume de LaFond. L'auteur de l'Eloge de M^{re} Des Houlières dit que Monsieur le prince de Condé « avoit accordé » à M. Des Houlières, une charge de maître d'hôtel du Roi (notons en passant que M. le prince pouvait obtenir du Roi une charge de maître d'hôtel de Sa Majesté, pour un de ses gentilshommes à lui, mais qu'il ne pouvait *accorder* à personne un emploi que le Roi seul avait le droit de donner), un emploi de gentilhomme ordinaire à sa suite « (du prince), « un logement dans son hôtel... M. Des Houlières devint ensuite lieutenant-colonel » du régiment d'infanterie dit : « le petit Condé », et fut fait « sergent major de bataille, grade militaire en usage dans ce temps-là ». On voit qu'en 1659, M^{re} La Fond prenait le titre de « major de Dixmude et d'aide de camp es armées du Roy ». Major de la place de Dixmude, c'était, pour le moment, son emploi; aide de camp aux armées du Roi, c'était son grade. La Fontaine définit mieux que le Dictionnaire de l'Académie le « sergent de bataille », lorsque, dans « *Le Coche et la Mouche* », il dit de l'insecte ailé :

« Va, vient, fait l'empresée : il semble que ce soit
Un sergent de bataille allant en chaque endroit
Faire avancer ses gens et hâter la victoire. »

Le sergent de bataille, porteur des ordres du général, les communiquait aux chefs des corps et ha-

taient l'exécution des mouvements ordonnés; c'était un aide de camp, ainsi qu'on l'entend aujourd'hui. Le sergent major de bataille était le chef des sergents de bataille, et, comme on l'appelle aujourd'hui, le chef d'état-major d'un général commandant une armée. La marine avait des sergents majors, remplissant les fonctions que remplissent, dans l'organisation moderne de la flotte française, les majors généraux des escadres. Ceci expliqué, revenons à Guillaume Des Houlières :

« 5 janvier 1693. M^{re} Guillaume de la font (sic) de Bois Guérin, cheualier seig^r des Houliers (sic), ancien lieutenant du Roy de la ville et citadelle de Doulan (sic), agé de soixante et onze ans et demy, décédé le trois du présent mois, rue de la Sourdière, a esté inhumé en cette église, présens M^{re} Jean Alexandre de la font de Bois Guérin fils dud. deffunt, M^{re} Jean du Ligiaire (sic) de la Garde, cheualier seig^r de Fontaine beau frère dud. deffunct dem^t tous deux susd. rue. (Signé) Deshoulières (sic), Duligier De la garde. » (St-Roch.)

M^{me} Des Houlières, en proie à de longues douleurs, succomba un an et treize jours après son mari :

« 19 février 1694. Dame Antoinette de la Garde, veuve de M^{re} de la font de Bois Guérin, cheualier, seig^r des Houlières, agée de cinquante six ans, décédée avant hier, rue de la Sourdière en cette paroisse, a esté inhumée en cette église, présens M^{re} Jean Alexandre de la font de Bois Guérin cheualier seig^r des Houlières, son fils, M^{re} Jean du Ligieres (sic) de la Garde cheualier seig^r de Fontaine, frère de lad. dame, dem^t tous deux dites rue et paroisse. (Signé) J. A. de la fond (sic), Boiguerin Deshoulières, Duligier De la garde. » (St-Roch.)

Arrivons à la mort de M^{lle} Des Houlières, pauvre fille qui ne fut pas plus heureuse que sa mère et n'eut guère moins de talent qu'elle :

« 9 août 1748. Antoinette-Thérèse de la fond de Bois Guérin Deshoulières, fille agée d'environ soixante ans, décédée hier rue de la corderie, en cette paroisse, a été inhumée dans la cave de la chapelle de la Vierge en cette église, présens Esprit Anfossy, exécuteur testamentaire dem^t rue traversière... » (St-Roch.)

J'ai cherché à deviner quelle maison de la rue Traversière habita la famille Des Houlières, rue de la Sourdière, à la fin du xvii^e siècle; quand je vois M^{lle} Des Houlières mourant rue de la Corderie, je suis tenté de penser que le logis modeste où vivaient pauvres, ou à peu près, le soldat et les femmes poètes, était cette maison vicille, maussade et de triste apparence, qui fait le coin des rues de la Sourdière et de la Corderie (nommée aujourd'hui rue Gombour), et porte le numéro 33. — Aux pensions de Mad. et de M^{lle} Des Houlières maintenant :

« Le Roi étant à Versailles, le 9 janvier 1693, « voulant gratifier et traiter favorablement la d^e Des Houlières, tant en considération des services de son mari que de son mérite personnel » lui accorde une pension de 1000 liv. (Bibl. Imp. Ms. Clair^l, n^o 560, pièce 24.) — « 5 mars 1694. Breuet et ordonnance de 400 livres de pension pour « D^{lle} Antoinette des Houlières, en considération des services de son père ». (Ms. Clair^l, 561, p. 180.) — « Le 29 août 1694, le Roi augmenta de 200 l. la pension de M^{lle} Des houlières. » (Ms. cit^l, p. 655) — Voy. DENNEBULT, SERGENT MAJOR.

HOUZEAU (JACQUES).

? 1624—1691?

Ce sculpteur, dont on voit, au palais de Versailles, plusieurs ouvrages estimables, naquit, dit-on, à Bar-le-Duc en 1624. Je n'ai pu vérifier cette assertion; ce que je sais de cet artiste, c'est qu'il épousa Catherine Le Hongre, fille d'un sculpteur.

En 1674, le 14 janv., il tint, sur les fonts de Saint-Leu, Saint-Gilles, le fils d'un menuisier. L'acte du bapt. le dit « sculpt. du Roy, paroisse St-Nicolas des Champs ». La liste des académiciens fut mourir J. Houzeau le 18 mars 1691, âgé de soixante-sept. Nägler dit aussi que Houzeau mourut en 1691. Je ne sais point où il décéda. — Dans le vol. E, 9289 (Arch. de l'Emp.), on lit, sous la date : « 23 déc. 1656 » :

« Brevet de sculpteur ordinaire du Roy pour Jacques Houzeau (*sic*) en considération de la capacité et expérience qu'il s'est acquise en l'art de sculpture depuis plusieurs années et du service qu'il rend journellement es bastimens de S. M. en lad. qualité. »

Le 15 mars 1663, un nouveau brevet fut expédié à « J. Houzeau, en considération de la capacité qu'il a fait voir, tant pour les *belles ouvrages qu'il a faites* (*sic*) aux bastimens de S. M. qu'ailleurs ». — Dans le reg. des bastimens pour l'année 1680, je trouve cette mention : « A Jacques Houzeau, sculpteur, faisant ordinairement les modelles et ornemens, tant au Louvre qu'ailleurs, pour ses gages, la somme de 400 l. » — *Voy. LE HONGRE.*

HOWARD (HENRI). 1646.
(CHARLES). 1679.

On lit, au registre des baptêmes célébrés à St-Sulpice, sous la date du 28 février 1646 : « A esté baptisée Luce, fille de t.-h^t et p^t seigr^r Mess. Henry Howard (*sic*), comte de Mowbray (*sic*), Grand mareschal d'Angleterre, et de t.-h^{te} et p^{te} dame du sang d'Escoce, Elisabeth Stuart (*sic*); le parrain t.-h^t et p^t seigr^r Mess. Jean Penredork (?) seigneur Anglois; la marraine, damoiselle Catherine Howard, fille dud. seigneur comte de Maubray (*sic*) ». Ce Henri Howard, qui épousa une fille du sang des Stuart — mariage auquel ne fait aucune allusion le révérend Hugh James Rose, dans son *New general Biographical dictionary* (London, 1845) — ce Henri, que la longue liste des Howard donnée par M. Rose ne fait pas connaître sous le titre de comte de Mowbray, est fort probablement le *Henricus Arundeliv comes* que Van Dyck peignit debout, la tête nue, le corps couvert d'une armure brillante, le bras appuyé sur un casque, posé près d'un bâton de commandement, que supporte un pan de mur où se lit la devise du Maréchal : « *Droit et avant* ». La peinture de Van Dyck, reproduite au burin par P. Lombard, fut publiée à Londres et à Paris, je ne saurais dire à quelle époque. Dans ce portrait, Henri Howard paraît avoir de trente à trente-cinq ans. Henri Bromley, qui publia, à Londres en 1793, un *Catalogue of engraved British portraits*, mentionne l'ouvrage de Lombard; il cite aussi un portrait ovale, gravé par Hollar, de Henri Howard, alors qu'il était lord Mowbray. Bromley dit que ce seigneur florissait en 1646 et qu'il mourut en 1652. Je n'ai pu me procurer une généalogie de la famille Howard; j'ignore donc si les généalogistes de cette maison célèbre ont connu l'acte qui a donné lieu à cet article. — Un autre Howard vint à Paris au xviii^e siècle; il y mourut en 1679. Je lis sur un des registres de St-Sulpice, à la date du 15 avril 1679 : « Charles Howard, comte de Berkshire, âgé de 66 ans, Anglois de nation, mort le 14, rue des Sts-Pères, chez M. Vleugles (*sic*) peintre du Roy ». — Une fille de la branche catholique des Howard épousa Crébillon fils. — *Voy. CRÉBILLON, VLEUGHELS.*

HOZIER (quelques-uns des').

Les biographes ont dit que Pierre d'Hozier, d'une famille noble de Provence, naquit à Marseille en 1592 et mourut à Paris en 1660; je n'ai pu trouver l'acte d'inhumation de l'auteur de la Généalogie des principales maisons de France, et je ne connais point celui de son baptême. On sait que P. d'Hozier eut un fils, *Charles-René*, qui lui succéda dans sa charge de Juge d'armes et eut l'office de Généalogiste de la Maison du Roy. Ce Ch.-René naquit à Paris et fut baptisé à St-Germ. l'Auxer., « le 29 fév. 1640, fils de Messire Pierre d'Hozier, sieur de La Garde, chevalier de l'ordre du R., gentilhomme ord^{re} de la Maison de S. M., et de dame Yolande de Cernuy ». P. d'Hozier eut un fils, nommé *René*, le 12 avril 1643, et tenu, sur les fonts de St-Germ., par Gaspard de Coligny, comte de Saligny, marquis de d'Orve... marchal des camps et sous-lieut. de la compagnie des gendarmes du Roi. — « *Louis-Roger* d'Hozier, chevalier de l'ordre du Roy, cy-devant généalogiste de la Maison de Sa Maj. et juge g^l des armes de France », décéda, le vendredi 27 juin 1708, « muni des sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction », et fut inhumé le lendemain dans le chœur de Ste-Marine en la Cité, en présence de ses parents et amis, qui signèrent : « dhozier (*sic*) Petit Pied, dhozier, Boisseau, de la Loue, Du Puyde ». — Le 22 sept. 1706, la fille de L. Roger, *Antoinette-Louise* d'Hozier, avait épousé, à Ste-Marine, Denis Petit-Pied, seigr^r Des Essarts, ancien cap^{te} au régiment de Grancey, veuf d'Angélique-Françoise de La Planche. Elle était assistée de sa mère, Madeleine Bourgeois, et de Messieurs Louis-Roger d'Hozier, Charles-René d'Hozier, Louis-Pierre d'Hozier et Marguerite d'Hozier. Son père, malade, ne put assister à la cérémonie du mariage.

HÜ, puis HÛE (JEAN-FRANÇOIS). 1751—1825.

Une note au crayon, écrite sur la chemise de papier qui, à la Bibl. Imp., renferme cinq estampes gravées d'après ce peintre, contient les renseignements suivants : « Né à Versailles, en 1750; élève de J. Ver-net; exposa, en 1781, comme Agréé à l'Académie; reçu à l'Académie, en 1783. Son fils, Alexandre, peignit aussi le paysage ». Rectifions cette note, en ce qui concerne la naissance de J.-François Hü, et ajoutons-y quelques détails restés inconnus à la personne qui classa les cinq estampes en question. — J.-Fr. Hü ne naquit point à Versailles et ne vit pas le jour en 1750. Son berceau fut une petite ville de l'ancienne province de La Beauce, St-Arnould, dans la forêt d'Yveline, à 8 kilom. de Dourdan et à 28 de Chartres. J'ai sous les yeux l'acte de son baptême, tiré des registres de St-Arnould et produit par notre artiste le jour de son second mariage. En voici un extrait : « L'an 1751 le deux de décembre, par nous prêtre vicaire de St-Arnould (*sic*) a été baptisé Jean-François né d'hier du légitime mariage de François Hue (*sic*) et de Marie-Renée Fouquet, sa mère, etc. » L'état de François Hü m'est resté inconnu; c'était un marchand ou un petit bourgeois, probablement, qui vint s'établir à Versailles. Il paraît que son fils, Jean-François, y passa quelques-unes des premières années de sa jeunesse; mais il quitta la ville royale pour venir à Paris, où il entra dans l'atelier de Doyen, afin d'apprendre le dessin de la figure. Quand il eut acquis une certaine habileté dans cette partie de l'art,

il s'alla présenter à Joseph Vernet, qui l'admit au nombre de ses élèves. On sait s'il profita bien des exemples et des enseignements de ce maître. Il acquit un talent si complet que, lorsque Vernet, fatigué du long travail de ces Vues de ports, dont la collection est au Louvre, déclara qu'il renouait à finir la série, entreprise à laquelle, peut-être, J.-F. Hü avait mis la main, le gouvernement chargea celui-ci d'achever la tâche commencée. — Hü, que j'ai vu vieux, était un petit homme gras, à l'air bon et doux; il avait eu beaucoup de vivacité dans sa jeunesse et des passions ardentes s'étaient éveillées de bonne heure en lui. Les choses étaient à ce point qu'à l'âge de seize ans et trois mois il fallut le marier. Il épousa, à Versailles, le 14 mars 1768, Marie-Charlotte Dargent, qui avait alors sept ans de plus que lui. (Reg. de St-Louis.) Je ne sais s'il eut des enfants de ce mariage; ce que je vois, c'est que, le 11 août 1772, décéda, rue Thévenot, « âgée de vingt-sept ans, Marie-Charlotte Dargent, femme de François Hü (*sic*) peintre ». (St-Sauveur.) Hü ne resta pas longtemps veuf; il s'éprit bientôt d'une toute jeune fille que sa famille consentit à lui confier, alors qu'il n'avait encore que vingt-deux ans. Mais il avait un talent qui promettait et, apparemment, une maturité de raison peu ordinaire à son âge. Le 15 février 1774, « Jean-François Hü, peintre, âgé de vingt-deux ans, veuf de Marie-Charlotte Dargent, de droit de la paroisse de St-Louis de Versailles, et, de fait, dem. rue de la Bucherie, paroisse St-Etienne du Mont », conduisit, à l'autel de St-Eust., en présence de « François Hü », son père, et de « Marie-Renée Fonquet », femme de celui-ci, « Marie-Théophile Milard de la Corbière, âgée de près de seize ans et demi ». Elle était née, rue St-Pierre-Montmartre, le 1^{er} sept. 1758, fille de « M^e César-François Milard de La Corbière, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant de la compagnie de robe courte, et de défunte Anne Barbe de La Crau, demeurant rue Tiquetonne ». L'acte de ce mariage, que j'emprunte au reg. de St-Eust., est signé : « J.-F. Hü, M^e Milard de la Corbière, François Hü, de la Corbière, etc. » Le nom de notre paysagiste, peintre de marine, était donc bien : Hü et non pas Hüe. Cette première forme : Hü, était celle du nom d'un Pierre-Philippe Hü, traîtreur qui, en 1782-85, demeurait rue des Petits Pères, en même temps qu'un Jean-Louis Huc, peintre doreur, demeurait sous les piliers de la Tonnelierie. Pourquoi Hü renouça-t-il à l'orthographe du nom de son père? Caprice ou motif grave, il changea, mais non pas tout de suite. Le 25 juin 1779, il eut son premier enfant de Marie de La Corbière; et, à la sacristie, il signa : « Hü » l'acte du baptême de ce fils qu'on nomma « Alexandre-Laurent ». Le 25 juin 1780, le peintre vit naître « Antoine-Marie ». J.-F. Hü signa encore cette fois : « Hü ». (Reg. de St-Sauveur.) L'élève de Doyen et de Vernet abjut avoir trente ans; il se présenta à l'Académie, en 1781, et y fut admis en qualité d'*Agrégé*. Son nom parut dans le livret du Salon avec l'orthographe : Hüe, qu'il prenait pour l'avenir. Il exposa, cette année, sept paysages qui le firent remarquer; aussi, figura-t-il au Salon de 1783 comme Académicien, avec sept paysages reproduits des sites des environs de Paris. De 1783 à 1785, il quitta la rue Thévenot pour celle du faubourg Montmartre, où il vint s'établir au coin de la rue Bergère. Il de-

meurait là quand sa femme mit au monde, le 28 août 1785, une fille, baptisée à St-Eust., le même jour, sous les noms de *Charlotte-Flore*. Le père de Charlotte-Flore signa l'acte du baptême : « Hü », d'une écriture plus régulière et plus jolie que l'ancienne. En 1786, il alla, avec Taunay, en Italie. Le public apprit ce voyage en remarquant, au Salon de 1787, six paysages, dont cinq étaient des vues prises à Rome et dans d'autres parties de l'Italie. Le 1^{er} avril 1788, Marie-Théophile eut une couche double; elle mit au monde deux filles, dont l'une, « Adélaïde-Angélique », fut baptisée le 3 avril et l'autre, par une singularité que je n'explique pas, « Louise-Augustine », le fut seulement le vendredi 4 avril. Cette dernière fut tenue par « Jean-Jacques Augustin, peintre » (de miniature), et par « Marie-Louise François, épouse de Jacques Dumont Valdaïou, chirurgien-major, renoueur des camps et armées du Roy, chirurgien démonstrateur de la ville de Paris ». Le père signa : « Hü ». — Ce ne fut qu'au Salon de 1789 que J.-F. Hü se fit connaître comme peintre de marine; il exposa le combat naval soutenu par le comte d'Estaing, devant la Grenade, contre l'amiral anglais Byron (6 juillet 1779). En 1791, il donna un pendant à ce tableau : la *Prise de la Grenade*, par le comte d'Estaing (4 juil. 1779). Ces deux tableaux, achetés par le Roi, firent assez longtemps partie du mobilier de l'hôtel des Ministres de la marine. Un document, gardé aux Archives de la marine, m'apprend qu'ils furent rentoilés en 1800 et que chacun des rentoilages fut payé soixante francs. Avant avoir figuré quelque temps au Musée du Luxembourg, ces deux ouvrages furent transportés au Musée historique de Versailles, avec deux autres morceaux du même maître : « *L'Entrée de l'armée française à Gènes*, le 24 juin 1800, et *Napoléon visitant le camp de Boulogne*, en juillet 1804. En 1792, Hü logeait dans la rue Bellefont, au faubourg Poissonnière; en 1793, il fut logé au Louvre; c'est là qu'il acheva sa *Vue du port de Lorient*, un des tableaux qui devaient faire suite à la collection de Vernet. Il avait été commandé à l'auteur; aussi lit-on au livret du Salon de 93 : « Ce tableau appartient à la Nation ». Hü demeurait rue de Cléry, hôtel Le Blanc, près de la rue Poissonnière, quand il exécuta son *Camp de Boulogne*. Je tiens ce détail de feu mon ami J.-A. Régnier, le paysagiste, qui reçut ses premières leçons de dessin de Jean-François Hü, justement en 1806. Hü quitta son logement de 1806 et s'établit rue de Cléry, n^o 96, au coin de la rue St-Philippe; ce fut son dernier domicile. Il y mourut le 5 déc. 1825, âgé de soixante-douze ans et vingt-quatre jours. — La fécondité de J.-F. Hü fut grande et longtemps heureuse. Ce n'était pas un coloriste; à proprement parler, mais il entendait très-bien l'effet, et plusieurs de ses ouvrages attestent son admiration pour Claude Le Lorrain. Vers la fin de sa vie, sa main s'alourdit; son procédé de peinture, consistant à couvrir la toile d'épaisses couches de couleurs, devint d'un effet très-fâcheux. Ses derniers ouvrages ont donc moins de charme et moins de valeur que ceux de sa jeunesse. Il est regrettable que le Musée du Louvre ne possède pas quelque bon échantillon du talent d'un homme qui, inférieur sans doute à Joseph Vernet, fut supérieur à beaucoup de ceux de ses contemporains dont le pinceau s'exerça dans le même genre que le sien. Exclure Hü du Louvre me paraît ne

rigueur injuste. — Alexandre Hûe, paysagiste, élève de son père, a passé presque inaperçu dans le monde des arts. Il demeura à Versailles. Il exposa longtemps sans que la louange ou le blâme s'attachât à ses productions; il est mort, je crois, en 1858. — On pense que Jean-François Hûe était parent de François Hûe, ce valet de chambre du dauphin qui se signala par son dévouement pour son jeune maître et pour Louis XVI, pendant leur cruelle captivité au Temple. Ce François, qui pouvait être cousin germain de Jean-François, naquit, en 1757, à Fontainebleau et, après des vicissitudes dont l'histoire n'est pas sans intérêt, mourut en 1819, premier valet de chambre de Louis XVIII. Je n'ai pu vérifier si, en effet, le peintre et celui que l'amour pour ses princes malheureux fit écrivain étaient de la même famille, ainsi qu'on l'a dit. Les biographes se sont occupés de François Hûe; ils ont négligé Jean-François, qui était cependant fort digne de leur attention. — Voici les différentes signatures de Jean-François Hûe :

1. HUBERT (ANDRÉ).

1664-87.

« 1664. M. de Brécourt est sorti de la troupe de Monsieur » (la troupe de Molière) « pour entrer à l'Hostel de Bourgogne. M. Hubert, l'un des comédiens du Marais, est entré à sa place. » (*Journal de La Grange*.) Hubert, dont je n'ai pu trouver ni l'acte de baptême, ni le décès, fut, dit-on, un des comédiens auxquels Molière prit la peine d'enseigner les finesses de son art; il excella dans les rôles de *caractères*, qui n'appartenaient pas alors aux femmes, tels que ceux de Belise, de mad. Pernelle, de la comtesse d'Escarbagnac, de mad. Jourdain. Il joignit à cet emploi quelques rôles de marquis et de médecin. Il fut assez longtemps l'administrateur de la troupe et, après la mort de Molière, fit partie de la compagnie formée des débris de la troupe royale et de celle du Marais. Son nom est dans le *Journal de La Grange* de 1673 à 1680. Le 19 juillet 1681, il signa une délibération que la Comédie-Française garde dans ses archives. Il était retiré du théâtre lorsque, le 21 mars 1687, il donna un reçu de 206 l. 5 sous 4 deniers pour un quartier de sa pension. Ce reçu le dit « cy devant comédien du R., rue des Boucheries, paroisse St-Sulp. » (Arch. du successeur de M. Tresse, not.) — *Joy. BEAUV. BRÉCOURT, LA GRANGE, PÉRIER* (du).

2. HUBERT (NICOLAS DE ST-).

1647-50.

« Peintre ord^{re} du R. et valet de chambre de Sa Maj. » Il est à ce double titre sur les Etats de la Maison du R. pour les années 1647-48 (Arch. de l'Emp., Z. 1341) et pour l'année 1650 (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire 74). Il est tout à fait inconnu aujourd'hui. Zani et Nagler ne l'ont point nommé.

HÛET (PAUL-DANIEL).

1665.

Voici à propos d'une faveur que le futur évêque d'Avranches avait obtenue, et dont il était redevable à Colbert, la lettre qu'il écrivit à celui-ci, de Caen, le 11^e déc. 1665 :

« Monseigneur, je serois bien indigne de vos faveurs et

vous auriez bien sujet de vous repentir de celles dont vous m'auez honoré, si je manquois de vous dire que je les ay reçues avec tout le respect, et tout le ressentiment qu'on peut attendre d'une personne qui en connoist le véritable prix. Je sçais Monseigneur quel est l'avantage de tenir place dans vostre mémoire, pendant qu'elle est chargée d'une multitude infinie des plus importantes affaires du monde, et je n'ignore pas qu'il m'est très glorieux que, lorsque vous appliquez vos soins et vos pensées à rendre heureux tous les sujets de Sa Majesté, vous ayez daigné les abaisser jusqu'à moy, et me distinguer d'avec mille gens qui ne surpassent en mérite, par un me faire des graces particulières, ne vous contentant pas des générales dont je jouis avec le reste du royaume. Ma joye ne laisse pourtant pas d'estre traversée du déplaisir de ne pouvoir reconnoistre vos bontez, Monseigneur, que par une volonté impuissante, et des souhaits sans effet, et de n'avoir pas d'occasion de vous marquer le zèle respectueux avec lequel je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur. Huet. » (Bibl. Imp. Ms. Lettres reçues par Colbert.)

HUILLE MIRACULEUSE.

1454.

« A Jehan Lienart, potier d'esteign demourant audit lieu de Bourges, pour ung flacon de fer blanc acheté de lui le 23^e jour dud. mois » (décembre 1454) « à mettre et tenir de huile d'oline pour remplir une boïste que lad. dame a, et qui fut d'une des trois Maries, laquelle huile après qu'elle a reposé en lad. boïste est miraculeuse et garist playes et autres maladies... 11 s. 11 d. » (Argenterie de la Reine Marie d'Anjou. Arch. de l'Emp., KK. 55, fol. 103.)

HULOT (GUILLAUME).

1685-99.

Ce sculpteur fut employé par le Roi aux travaux de ses bâtiments. On a de lui un vase en marbre dans les jardins de Versailles. Il demeurait aux Gobelins et se maria à St-Hippolyte, le 26 janvier 1685. L'acte que j'ai sous les yeux nous apprend que : « Guillaume Hulot, fils de defunt Jacques Hulot, m^e sculpteur à Paris, et de defunte Marguerite Toré », reçut la main d'« Elisabeth Coustou, fille de François Coustou, sculpteur à Paris, et de dame Claudine Coyzevox ». Cette Claudine Coyzevox était sœur d'Antoine. Elisabeth Coustou demeurait aux Gobelins chez son oncle; François, son père, était resté à Lyon, quand les Coustou étaient venus chercher la fortune qu'ils trouvèrent à Paris. Les témoins du mariage de G. Hulot furent : « Nicola: et Philippe Hulot, sculpteurs, frères du marié; Jean Joly, Pierre Bourdict, tous deux aussi sculpteurs, amis du marié, Antoine Coyzevox, sculpteur du Roy, oncle de la mariée. » L'acte est signé : « Guillaume Hulot, Elisabeth Coustou (sic), N. Hulot, P. Hulot, A. Coyzevox, P. Bourdict, J. Jolly. » Hulot eut plusieurs enfants. Je vois que, le 20 oct. 1693, une fille vint à Hulot; on la nomma : *Susanne*; « d^{lle} Susanne Houasse, femme de M. Goussetou (sic), sculpteur de Sa Majesté, fut sa marraine. Elisabeth Coustou est dite, dans le baptistaire de sa fille : « Elisabeth Goussetou. » Le 1^{er} janv. 1699, Hulot perdit un fils qui venait de naître; ce jour-là il signa : « g hulot. » Le 1^{er} août 1688, il avait tenu sur les fonts de baptême un fils d'Antoine Coyzevox. — *Joy. BOURDICT, COUSTOU, COYZEVOX.*

HUMBELOT ou HUMBLOT (DIDIER ET JEAN qu'on nomme JACQUES).

XVI^e ET XVII^e SIÈCLES.

Zani (*Enciclopedia*, Parma, 1823) mentionne six « Humbelot ou Humblot » : *Grégoire*, qui florissait vers 1640, selon l'auteur italien; *Jacques*, dont il fixe la naissance à l'année 1600; *Antoine*, qui vivait, croit-il, en 1740; *Charles* et *Didier*. Sur ce dernier, comme sur Charles, tous deux graveurs,

selon Zani, et Didier, sculpteur en même temps qu'« *intagliatore di rame* », notre auteur est sans renseignements aucuns. Un des Humblot lui est resté inconnu, ou plutôt, il l'a connu sans s'en douter : c'est Jean, son Giacomo et le Jacques de l'abbé de Marolles, qui a induit tout le monde en erreur. Mais procédons par ordre, et disons d'abord que je ne connais ni Grégoire, ni Antoine. Les seuls Humblot sur lesquels j'ai pu trouver des renseignements sont Jean et Didier. Didier vivait à la fin du XVII^e siècle, sur la paroisse St-Merry, où il n'était pas né, car on ne trouve pas, dans les reg. de cette paroisse, son baptistaire, de 1560 à 1575, époque présumable de sa naissance. Fils de Nicolas Humblot, « praticien au palais », et petit-fils d'« Antoine Humblot, chaudronnier », il épousa — je ne sais quand et où — Claude Saguène, qui, le 8 déc. 1595, lui donna un fils qu'on nomma Didier, tenu par « Nicolas Humblot, praticien », et par « Félèce Humblot, fille d'Antoine Humblot, march^d chodronnier (*sic*) ». Cette fille était la grand'tante de Didier I^{er}, qualifié « sculpteur » dans l'acte du 8 déc., et « m^e sculpt. et peintre », le 8 avril 1599, au baptême de sa fille « Jehanne ». (St-Merry.) Sans changer de quartier, Didier Humb. changea de paroisse et, le 15 mai 1605, fit baptiser à St-Nicol. des Champs, Claude, né rue Guarnier-St-Ladre (*sic*). Le 31 janv. 1609, Humblot fit baptiser Denis, tenu par « Denis Martinot, horloger du R., dem^t dans le palais ». — On connaît un *Ecce homo* publié par Gilles Rousselet, et gravé par J. Humblot (*sic*), d'après « *Desiderius Humblot* ». Une *Regina martyrum*, du même style, mais non signée, est, à n'en pas douter, des mêmes Didier et J. Humblot. Au bas de chacune des estampes se lit une dédicace au cardinal François de La Rochefoucault; elle est en latin et signée : C. Humblot. Qui désigne ce C? *Carolus* ou bien *Claudius*, le Claude de 1605? Carolus serait probablement le *Carlo* de Zani; mais rien ne prouve qu'un Charles fut graveur, ou même éditeur de gravures. On ne connaît rien de lui. Celui qui signa les dédicaces peut fort bien être le Claude que je fais connaître, une des créatures, ou, comme on disait, « des domestiques » de l'Éminence qui, par courtoisie, aura offert au prince romain les ouvrages de ses parents Didier et J. Humblot. Et maintenant, l'*Ecce homo* et la *Regina martyrum* sont-ils de Didier I^{er} ou de celui qui vint au monde en 1595? Celui-ci fut-il artiste? Les estampes doivent être antérieures au 14 janv. 1645, date de la mort du Cardinal, et postérieures à l'époque où Fr. de La Rochf. reçut la barrette rouge (1607), et même à celle où le prélat publia ses écrits contre l'hérésie et le schisme, c'est-à-dire après le temps où le Cardinal présida l'Assemblée générale du clergé, tenue à Paris en 1616. Une des dédicaces autorise cette remarque qui, malheureusement, n'éclaircit pas le point de critique qui nous occupe. Jusqu'à preuves contraires, je crois que le *Desiderius* des deux estampes est Didier I^{er}, que l'abbé de Marolles nomme parmi les peintres « qui ont vécu en France depuis 1600 », c'est-à-dire qui n'ont été bien connus que depuis cette époque. — Quel Humblot désigne l'initiale J. de l'*Ecce homo* et de l'estampe qui fait pendant à celle-ci? Parmi les graveurs d'armoiries, Marolles cite « Jacques Humblot » qu'il nomme seulement « Humblot » quand il nomme les médailles graveurs. « C'est celui-là; mais celui-là se nommait Jean et non pas Jacques. Le J de toutes

les pièces gravées où il figure trompa l'abbé de Villeloin et les biographes venus après lui. Voyons les documents authentiques. Disons d'abord qu'on fait naître le prétendu Jacques en 1660, et que, par une faute d'impression, Michel Bryan (*Dictionary of painters*, etc., 1854) rapporte sa naissance à l'année 1760. On a, signé de J. Humbelot, un portrait du maréchal de la Millaeraye, représenté au siège d'Arras en 1640, image très-probablement contemporaine d'un événement militaire qui eut un grand retentissement. J. Humbelot gravait encore en 1664, comme le prouve le portrait d'un prélat, marqué du millésime de cette année. Il n'est donc pas possible que J. Humbelot fût né en 1660; qu'un déplacement du second 6 et du 0 ait fait, de 1606, le chiffre 1660, c'est possible et probable. Quoi qu'il en soit, 1660 est une erreur manifeste. — Jeanne Humbelot épousa Nicolas, le frère du peintre Charles Le Brun, le 12 fév. 1642, en présence de son frère Jean Humbelot. L'acte du mariage nous apprend que Jean et Jeanne étaient nés de « Jean Humbelot, marchand à Dijon ». A quelle époque Jean, frère de Jeanne vint-il à Paris? Il y était, en 1638, graveur en taille-douce, déçà mari de Nicole Gaultier, sœur d'un orfèvre. Nicole lui donna, le 1^{er} oct. 1638, *Antoinette*, tenue par le peintre, alors célèbre, « Claude Vignon. (Reg. de St-Séverin.) Le 20 nov. 1641, « Jean Hummelot (*sic*), graveur en taille-douce », fit baptiser *Pierre*, tenu par « Claude Géliot, veuve de Jean Hummelot ». C'était la 9^d-mère paternelle de l'enfant. (Reg. de St-André des Arcs.) Le 31 janv. 1644, Nicole Gaultier, mit au monde *Charles* (Reg. de St-Benoît.) Le 24 avril 1646, elle fit présenter au baptême *Anne*, et, le 26 oct. 1647, *Marie*, dont le parrain fut « Charles Le Brun, m^e peintre et valet de chambre du Roy ». Enfin, le 14 janv. 1653, *Renée*, fille de « Jean-Baptiste Humbelot graveur », fut tenue sur les fonts de St-Benoît par Antoine Le Paultre, architecte du Roi. — Le 4 avril 1643, notre graveur tint un des enfants de sa sœur Jeanne. Cette Jeanne, femme de Nicolas Le Brun, mourut le 3 janv. 1704, âgée d'environ 92 ans. Elle demeurait rue de Bièvre. Elle fut inhumée à St-Nicol. du Chardon. (Reg. de St-Étien. du Mont et de St-Nicol.) Morte en 1704, à l'âge de 92 ans, elle était née en 1611 ou 1612, et s'était mariée, âgée d'une trentaine d'années. En admettant que son frère Jean se fût marié en 1637, âgé de 25 à 30 ans, sa naissance devrait être reportée entre l'année 1606 et l'année 1612. — Jean Humbelot tint, en 1671, le 1^{er} juillet, une fille de Claude Butay; dans l'acte de baptême, il est qualifié « graveur ord^{re} du Roy pour les blasons ». Voilà bien le Jacques Humbelot de l'abbé de Marolles! Le 7 février 1678, Jean-Bapt. Humbelot, graveur et marchand de tailles-douces, assista au mariage d'une de ses petites-filles, Jeanne Humbelot, qui épousait François Bermen, graveur en taille-douce; il signa J. Humbelot, le J faisant le premier jambage de l'H. Signèrent avec lui : Le Brun, Susanne Butay, sa femme, Nicolas Le Brun, Gérard, Jean et Gaspar-François Edelmeck, Madeleine Regnesson, etc. Alors Jean Humblot devait avoir dépassé l'âge de 70 ans. Je n'ai pu savoir quand il mourut. — *Loy. BUTAY, EDELMECK, LE BRUN* (Nicolas).

HUMIÈRES (LOUIS DE CREVANT, duc d').

« Monsieur, le Roy vous ayant permis de porter les marques de l'ordre (du St-Esprit), « en attendant que

vous puissiez estre reçu, je vous enuoye *la croix, les heures et le chapelet* et je profite en mesme temps de cette occasion pour vous assurer que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (Colbert — marq. de Seignelay). Versailles, le 31^e décembre 1688. »

De semblables lettres furent écrites le même jour à M. L.-Fr. de Boufflers et à M. de Benyon. Dans la première rédaction de la lettre au maréchal d'Humières, il y avait : « Je vous enuoye un cordon et une croix. » Seignelay substitua de sa main, à ce membre de phrase, celui qu'on vient de lire. Le P. Anselme dit, t. VII, p. 699, que Louis de Crevant d'Humières, IV^e du nom, fut cheval. des ordres du Roi le 31 déc. 1688; il ne fut reçu que le 1^{er} janv. 1691.

« Louis, etc. Nostre très cher et bien aimé cousin le duc de Humières, Marechal de France, nous ayant supplié d'agréer la démission de la charge de la capitainerie des chasses de Compiègne, à condition de survivance en faveur de... Louis d'Aumont, marquis d'Humières, son gendre, nous y avons consenti volontiers... si donnons en mandement à nostre cousin le duc de la Rochefoucault Grand veneur de France... Donné à Versailles le 26^e juin 1690... » (Ms. Clair., 557, p. 293.) — « Voulant donner à nostre cousin le duc de Humières, Marechal de Fr., des marques de la satisfaction que nous avons de ses services nous avons en agréable la démission qu'il a faite de sa charge de cap^e et gouverneur de nos villes et chasteau de Compiègne en faveur de notre... Louis d'Aumont, marquis d'Humières son gendre... nous lui avons donné et octroyé (à Louis d'Aumont) ladite charge de cap^e et gouverneur, etc., et concierge dud. châteu, le tout réuni en une même charge par nos lettres patentes du dernier mars 1671... à condition toutefois de survivance (pour le duc d'Humières). 26^e juin 1690. » (Bibl. Imp. Ms. Clair., 556, p. 1197.) — *Voy. I. BOUFLERS, PRECULV.*

HURPIÈRE (). 1688.

Nägler, pas plus que Zani, n'a connu ce graveur, dont le nom paraît ignoré au Cabinet des médailles de la Bibl. Imp., aussi bien qu'au musée de la Monnaie. Je vois qu'en 1688 il reçut 150 liv. pour trois carrés qu'il avait gravés « représentant la *Bataille d'Agosta* » (22 mai 1676) « et *Strasbourg fortifié* » (1683). (Bâtimens du Roy; Arch. de l'Émp.) Les médailles que l'on connaît de la fortification de Strasbourg et de la bataille gagnée par Abraham Du Quesne sur Michel de Ruyter, celles qui sont gravées dans le volume où est reproduite la suite des « Médailles du Roy », portent des marques qui ne sont pas celles de Hurpière. J'ai cherché à connaître le prénom de cet artiste; mais j'ai été moins heureux pour lui que pour Revoir: je ne l'ai aperçu nulle part dans les registres des anciennes paroisses de Paris. — *Voy. REVOIR.*

HURTRELLE (SIMON). ?1648—1723.

Versailles posséda sept ouvrages de ce sculpteur, dont on a su jusqu'ici bien peu de chose. Il naquit, dit-on, « en 1648, à Béthune, mourut, en 1724, membre de l'Acad. Roy. de peint., où il avait été reçu le 30 mars 1690. — En 1715 il demeurait au bout de la rue de Bourbon, derrière les chantiers du pont Royal ». Il resta là jusqu'à la fin de 1718, époque où il alla à Niort. Les Almanachs royaux de 1719, 20, 21, 22 et 23 le portent comme habitant ou travaillant à Niort. Sur celui de 1724, on cherche en vain le nom de notre statuaire, qui mourut ou en 1723, ou au commencement de l'année 1724, avant la publication de l'Almanach. J'ai demandé à Niort l'acte de décès de Simon Hurtrelle; il m'a été répondu qu'on ne l'avait pas trouvé. Ajoutons à ceci que Simon Hurtrelle se maria, et que d'Anne Leclerc, sa femme, il eut plusieurs enfans. J'en con-

mais seulement quatre : 1^o *Marie-Anne* (le 7 sept. 1689), tenue par « Martin Des Jardins, sculpt. ord^{re} des bâtimens du Roy »; 2^o *Jeanne*; 3^o *Marqueline*; 4^o *Simon* (5 avril 1692), tenu par « Jeanne Hurtrelle ». Dans l'acte du 5 avril 1692, Hurtrelle est dit « sculpt. du R. », demeurant rue de Bourbon, proche le pré aux clercs. Cet acte est signé : « S. Hurtrelle, Mazeline, etc. » — Hurtrelle exécuta les figures de St-Jérôme et de St-Augustin qui sont sur la façade de l'Église des Invalides parmi celles des Pères de l'Église. — *Voy. CRÉQUET, I. LETELLIER, MAZELINE.*

HUTIN (FRANÇOIS). 1748.

Peintre d'histoire dont le Louvre ne montre point d'ouvrages qui puissent nous mettre à même d'avoir une opinion sur son mérite. Ce que je sais de lui, c'est qu'il eut le titre de « peintre du Roi de Pologne, duc de Lorraine ». Il demeurait rue de Grenelle-St-Honoré. Il avait épousé une fille du peintre Charles Hérault, et par là était devenu beau-frère de l'Académicien Pierre d'Ulin. — *Voy. HÉRAULT, ULIN (D').*

HUYGENS DE ZUYLICHEM (CHRISTIAN).

?1629—1695?

On sait qu'après avoir fait, en 1665, une courte apparition à Paris, ce savant Hollandais, à la sollicitation de Colbert, s'y vint établir en 1666, le Roi lui donnant, avec le brevet d'une pension honorable, celui d'un logement au Louvre. Il y était depuis peu de temps, lorsque, voulant s'assurer la propriété de son invention de l'horloge à pendule appliquée à la détermination de la longitude, il s'adressa au ministre pour demander un privilège qui le garantît contre les imitateurs et contrefacteurs français, pendant l'espace de vingt années. Je suppose que Colbert n'hésita point à accorder ce brevet, mais je n'ai pas trouvé la preuve de cette justice rendue par le ministre au nouveau pensionnaire du Roi. Quant à la demande, la voici :

« Le sieur Christian Huygens de Zuyllichem, gentil-homme hollandais, ayant inventé une nouvelle et très-exacte manière d'horloges à pendules, ajustées en sorte qu'elles peuvent estre portées sur mer, sans que leur mouvement s'altère par les plus rudes secousses de la tempeste, et en suite servir à trouver toutes longitudes, comme desjà la preuve très-certaine en a esté faite en des voyages de long cours, supplie très-humblement le Roy qu'en considération des peines et fraix qu'il (lui) a fallu supporter en tranailant à perfectionner cette invention tant importante, laquelle d'ailleurs venant à estre mal imitée, pourroit causer de grands préjudices et inconvénients à la navigation, il plaise à S. M. le gratifier d'un privilège, en vertu duquel il soit ordonné que dans le royaume de S. M. personne ne puisse faire ni contrefaire soit entièrement soit en partie lad. invention, ni généralement faire des pendules de la façon qu'il faut pour estre d'usage à la mer, sans la permission dudit exposant, sur peine de confiscation desdits ouvrages et amendes de... liures tournois, applicables au profit de l'inventeur susdit, et ce pour l'espace de vingt ans. » (Bibl. Imp. Lettres reçues par Colbert, 5 fév. 1665.)

Colbert, qui avait connu Constantin Huygens, le père de Christian, pendant le séjour qu'il avait fait à Paris, négociateur au nom de Guillaume III pour le recouvrement de la principauté d'Orange, inspira au Roi la pensée d'honorer d'un souvenir un homme éminent dans le monde des lettres plus encore que dans le monde politique. Louis XIV, qui savait d'ailleurs que Constantin Huygens était, en Hollande, un partisan déclaré de la France, fit envoyer à

Christian un objet, je ne sais malheureusement pas lequel, pour que celui-ci le fit parvenir à son père. Christian, aussitôt le cadeau reçu, écrivit à Colbert la lettre suivante :

« Monseigneur, je viens de recevoir des mains de monseigneur de Careaty le riche et beau présent dont il a plu au Roy d'honorer mon père, et je ne perdray pas de temps à le luy faire tenir si tost que j'auray trouvé à qui le confier seulement. Cependant, Monseigneur, je ne puis m'empescher de vous assurer par ces lignes de la joye et satisfaction qu'il recevra de cette grace imprévue, et sachant combien elle luy doit estre precieuse, tant pour la qualité du don que pour la grandeur de l'auteur, je pourrois vous exprimer une partie des ressentiments de gratitude qu'il en tesmoignera, sans crainte d'estre désavoué. Mais parce que je dois laisser à luy mesme de s'acquiter mieux de ce devoir, il me suffira de vous protester icy, Monseigneur, du ressentiment particulier que j'ay de l'honneur que fait cet illustre regale à nû père qui m'est si cher; duquel vous aurez bien la bonté de croire qu'il participe réciproquement de son costé, et répute comme estant faict à luy mesme les biens et faveurs qui me viennent incessamment de la part de Sa Maj^{te} et de la vostre, en considération desquels je suis obligé d'estre toute ma vie, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur, Chr. Huygens de Zuÿlichem. A Paris ce 18 décembre 1666. » (Bibl. Imp. Lettres à Colbert.)

— Le 5 déc. 1670, Colbert écrivait à Christian Huygens, alors malade en Hollande, le billet suivant :

« Quoique personne pour vous ne fasse aucune instance pour le payement de vostre pension, je crois que vous serez toujours bien aise de recevoir cette marque de la bonté du Roy et de mon souvenir, dans vostre pays, c'est ce qui m'oblige de vous envoyer la lettre de change de cinq cens escus cy joincts, vous conjurant de travailler au rétablissement de vostre santé et (de) m'en envoyer des nouvelles de temps en temps. Je suis, etc. » (Arch. de la Mar. Dépêches-Commerce, t. II, fol. 670.)

Colbert faisait là une chose d'autant plus précieuse, que le payement des pensions et des appointements des sujets français ne s'obtenait qu'avec la plus grande difficulté et après des sollicitations pressantes, fortement appuyées par de puissants protecteurs. Être payé de ses « soldes, gages ou appointements », était une faveur qui se faisait le plus ordinairement longtemps attendre; et cela non pas seulement en 1670, mais bien plus tard et à cette époque où Colbert avait, dit-on, apporté l'ordre et la régularité dans l'administration des finances.

ILLUSTRES INCOGNUS.

Les Reg. de St-Sulp., parmi leurs anciens actes, généralement fort sommaires, contiennent cette mention curieuse : « Le 6^e oct. 1625 fut enterré » Claude Le Heurteur, enfant treuvé, bon grammaire » rien, poète excellent (sic) ». Quel est cet excellent poète, ce bon grammairien, à qui le ciel ne refusa que l'amour de ses parents? Je me suis assuré qu'il ne naquit pas sur le territoire de St Sulpice, ou, du moins, qu'il ne fut point baptisé à cette église; je suis sûr aussi qu'il ne s'y maria point. D'où vint-il donc pour s'y faire connaître, estimer et honorer, et pour y mourir? « Enfant trouvé! » Pourquoi le rédacteur de l'acte qu'on vient de lire y introduisit-il cette constatation d'une naissance mystérieuse en présence de l'éloge du défunt? Ce fut ou pour faire comprendre que seul, sans famille, sans appui, l'enfant, recueilli par la charité, dut au travail et au talent une place honorable dans le monde, ou pour annoncer qu'il était bien jeune encore quand il quitta la vie. Aucun ouvrage de Le Heurteur n'est venu jusqu'à nous, du moins avec son nom. Le père Lelong ne classe point parmi les auteurs dont il a soigneusement recherché les titres littéraires cet enfant ou cet homme à qui le vicaire de St-Sulpice donna un brevet de grand poète et de grammairien savant. Sous la responsabilité de ce digne prêtre se recommande à l'avenir Claude Le Heurteur, dont quelques poésies, ou quelque traité de grammaire, sont peut-être gisant manuscrits et sans honneur dans le fond d'une bibliothèque. Au reste, Le Heurteur n'est pas le seul illustre qu'on ait connu à St-Sulp., et qu'aient ignoré les critiques et les biographes. Je vois que le faubourg St-Germain eut, à la fin du xvi^e siècle, un citoyen qui ne fut pas moins grand par la philosophie que Claude, l'enfant trouvé, par la poésie. « Le 18^e jour de décem-

bre 1608 a esté inhumé au cimettierre Jacques Le Roy, autrement dit Dupéret, vivant grand philosophe ». Qui a entendu parler de ce sage? qui connaît Dupéret, ou Jacques Le Roy? Il n'est cité nulle part. Il n'a rien écrit sans doute, et la philosophie dont on lui savait tant de gré à la sacristie de St-Sulpice était une philosophie pratique qui dut le rendre heureux. Je recommande donc aussi la mémoire du bonhomme Dupéret; ajoutez son nom à la liste très-courte des gens qui surent trouver le bonheur dans la sagesse et furent assez modestes pour ne pas donner la recette de leur félicité.

IMPOSTEUR (un). 1688.

La révocation de l'Edit de Nantes (1685) donna lieu à bien des impostures, quelques-unes fort excusables, d'autres, au contraire, qui appelaient un juste châtiment. Que la marquise Du Quesne, devenue catholique, à son cœur défendant, quand le Roi n'exigeait pas que Du Quesne fût pressé plus que de raison de se convertir, parce qu'il fallait laisser libre et en paix « un homme d'un tel service », pour parler comme le lieutenant civil; que Mad Du Quesne, dis-je, se comportât dans son château comme une protestante, affectant à peine l'extérieur catholique, cela se comprend et s'excuse; que Mad. Forant, la femme du chef d'escadre, fit à la Tremblade ce que celle du lieutenant général des armées navales faisait au Bouchet, cela se pardonne : la force appelle la ruse et la désobéissance. Mais qu'une fausse conversion ou, mieux que cela, une conversion simulée fût un prétexte pour obtenir des faveurs, pour extorquer emplois ou pensions, c'est ce qui se vit plus d'une fois et ce qui fut puni, quand on découvrit la fraude. Je pourrais citer plusieurs exemples, un seul suffira. Je laisse parler M. de Pontchartrain :

* A M. de la Roynie, 2 mai 1688 : L'année passée, le curé de St-Sulpice recommanda fortement un jeune homme appelé Stenck qui se disoit nouveau catholique et estre fils du chancelier de Saxe; le Roy le fit recevoir dans la compagnie des mousquetaires commandée par M. de Maupertuis, le fit équiper et luy donna de quoy s'y entretenir. Mais on a aduis que ce jeune homme s'appelle Antoine d'Huest, dit : de Renne, et qu'il est fils d'un lapidaire qui demeuroit cy-devant au Temple et qui estoit catholique, ainsi que vous verrez par les mémoires ci-joints. Et comme S. M. veut estre certainement instruite de cette surprise, elle m'a ordonné de vous escrire d'esclaircir ce fait et de me faire sçavoir ce que vous en apprendrez. Je suis, etc. — * A M. de Miromesnil, 16 may 1688 : Il y a un jeune homme qui se disoit nouveau catholique, fils du chancelier de Saxe, lequel a trompé bien des gens, sous ce prétexte, et mesme le Roy qui, sur ce qui luy en fut dit, il y a un an, le fit équiper et mettre dans ses mousquetaires, ce qui y ayant esté découvert il s'est vuy reconnu. M. de Maupertuis apprend par M. vostre fils qui est dans sa compagnie que ce jeune homme est pissé à Chalons où il vous a fait récit d'une mauvaise affaire qu'il avoit eue et a mesme tiré de vous quelque secours; Sa Maj. m'ordonne de vous envoyer l'ordre ci-joint pour le faire arrester, en cas que vous puissiez encore estre informé du lieu où il sera. Je suis, etc. (Bibl. Imp. Ms. Clairambt, 556, pp. 425, 494.)

Je n'ai pu apprendre ce que devint cet imposteur. Ce qui étoume, c'est qu'avant de l'admettre aux mousquetaires, on n'ait pas pris la peine de s'informer auprès de l'agent de la Saxe, à Paris, si Ant. d'Huest ou le prétendu Skenk étoit bien le fils du chancelier de qui il disoit descendre. Mais on n'y regardait pas de trop près; on conquéroit un nouveau catholique, et cela suffisait.

IMPRIMEURS.

En 1669, le Roi accorda « au sr Oschaph de Valtubiet » ou Vartabief, — les deux orthographes se lisent dans la copie que j'ai sous les yeux — « le privilège d'établir dans la ville de Paris, de Lyon ou telle autre qui sera trouvée plus propre et commode, pendant le temps de une imprimerie pour imprimer ou faire imprimer en langue arménienne toutes sortes de livres, iceux vendre ou débiter, etc. » (Arch. de l'Emp., E, 3355, fol. 194, v°.)

* A M^{sr} le cardinal de Bourbon : Monseigneur, j'ay enfin obtenu la survivance de la charge d'Imprimeur du Roy pour Muguet fils » (Théodore Muguet, fils de François Muguet, qui exerçoit cette charge depuis le mois de novembre de l'année 1661), « et je vous en envoie l'expédition que je vous prie de regarder comme un grand présent que je vous fais, ayant pour cela mis en usage tout le zèle que j'ay à vous rendre service, car le Roy n'avoit encore point accordé pareille grâce. Je suis... (Jérôme de Pontchartrain). A Versailles, le 14 sept. 1694. » (Bibl. Imp. Ms. Clairambt, 561, p. 697.)

Pour bien comprendre le sens de cette lettre, il faut se rappeler que la charge d'imprimeur du Roy étoit une source de fortune. Cet imprimeur avoit, en effet, seul le droit d'imprimer et de vendre « tous édits, déclarations, réglemens, ordonnances, tant du conseil du Roy que des parlements et autres juridictions ». Pour la plupart des charges de la maison du Roi, la survivance étoit très-ordinairement accordée par Sa Majesté; il parait que celle-ci ne s'accordait guère et que, donnée à Théodore Muguet, elle fut une exception. — *l'oy. ESTIENNE.*

INKELMANS. — *l'oy. HINZELMAN.*

INSTRUMENTS DE GÈNE. 1478.

* A Maître Laurens Volme, canonier du Roy » (Louis XI), « la somme de deux cent soixante-neuf livres douze solz six deniers tourn. à luy ordonnée par led. seigr on dit

moys de mars 1478 » (payés le 25 avril suivant 1479 après Pâques); « c'est assavoir pour ungs grands fers à crampes » (crampous) « à double serrure et une grande chesne à sonnette au bout, qu'il a faicts et liurez au mois de may 1478 pour enfermer Messire Lancelot de Berne, 34 l. 1.; pour deux fers et gras chesnes et boulle pour enfermer deux prisonniers d'Arras que gardoit Henry de la Chambré, 6 liu. tourn. pour ungs fers riuéz, à chascun une chesne et une bolle, pour deux francs archiers, 6 s. tourn.; pour ungs fers à crampes à double serrure, aneque une chesne et une sonnette au bout et pour brasselets, pour autres prisonniers, 34 liu. tourn.; pour ungs fers rongs » (ronds) « à crampes à chesne longue et une sonnette au bout et ungs brasselet à bouter deux hommes ensemble, pour garder de nuyt, 13 l. tourn.; pour trois fers fermez à loquetz, à chascun une longue chesne et une sonnette au bout, pour enfermer des prisonniers que le maistre d'hostel Estienne avoit en garde, 60 liures tourn.; pour ungs loquet pour les fers d'un prisonnier nommé Labbé, soixante solz tourn.; pour ungs fers à bouter les deux bras, les jambes et aboutir au col et parmi le corps pour ungs prisonnier, 15 liur tourn. » Argenterie du Roi, 1478. (Arch. de l'Emp., KK. 64; fol. 35 v°.) — * A Maître Laurens Volme, 15 l. 3 solz tourn. à lui ordonné au mois de mars 1478, pour avoir fait faire au Plessis du Parc trois forges à faire une cage de fer que led. seigr » (le Roi) « y avoit ordonné faire faire. » (Fol. 40.) [Voilà les seules traces que j'ai trouvées de ces cages de fer qui pèsent de tout leur poids sur la mémoire du Roi Louis le onzième du nom.] — « ... Unze petits fers pour enfermer le frère de François de la Sauvagière. » (Fol. 124.)

INTENDANT DES BATIMENTS DU ROY. 1632.

Voici en quoi consistait sa charge, le 8 avril 1632, le jour où N. Jacquelin, qui succédoit à Jean Jacquelin, son père, en fut pourvu : Il avoit pouvoir de « régler tout ce qui touchait à l'entrefien, aux embellissemens et accroissemens des « bastiments et chasteaux du Louvre, Bourbon, palais des Tuilleries, St-Germain-en-Laye, pompe du Pont-Neuf » (la Samaritaine), « collége royal seiz en l'université de Paris, chateau de Vincennes, sépultures du feu Roy (Henri IV) et dépendances d'iceux, collége royal des PP. Jésuites de la Flèche, et à trente lieues aux environs de nostre ville de Paris, excepté Fontainebleau, et des tapisseries de haute lisse, et à la Marche et autres manufactures, avec le pouvoir de donner ordre et de veiller sur ceux qui sont ou seront logez souz la grande galerie du Louvre ». (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. XIV, p. 159.) Colbert ajouta, pour lui, à cette charge celle de l'Intendance du commerce.

INTERPRÈTES DU ROI.

Le 15 déc. 1697, le Roi donna « ordre à Armand Le Pilleur, trésorier général de sa Maison, de payer des deniers de 1696, au sr Michel Ancel, la somme de 550 livres pour ses gages de secrétaire interprète en langue grecque et latine, au lieu de François Mormot, à la place duquel il a été pris ». C'étoit à titre provisoire et pendant la maladie qui détermina la mort chez Mormot qu'Ancel avoit été appelé à remplir la charge dont je vois qu'il eut le brevet le 28 juillet 1698. (Bibl. Imp., Ms. Clairambt 653, p. 708, 709.) Le 4 août 1698, Michel Ancel eut un second brevet de retenue, celui de « secrétaire interprète en langue latine (seulement) vacante par la démission de François Angilbert, dernier possesseur d'icelle ». (Ms. 563, p. 751.) Ancel eut donc à la fois deux charges d'interprète? — François de Camps, abbé de Signe, eut un brevet de retenue de « secrétaire interprète du Roi en langue latine, au lieu et place de François Angilbert, qui s'en étoit » démis, 22 sept. 1698. (Ms.

Clair. 564, p. 892.) Le brevet du 4 août 1698, en faveur d'Ansel, fut donc annulé? Ces interprètes étaient des professeurs de langues au Collège Royal. — *Uoy.* POËTE GREC DU ROY, TRANSLATEUR DU ROY.

IPÉCACUANHA. — *Uoy.* HELVÉTIUS.

ISAAC (JASPAR et CLAUDE). XVII^e siècle.

L'abbé de Marolles cite « Jaspas Isaac (*sic*) » parmi les graveurs d'armoiries, parmi les « médiocres graveurs » et enfin parmi les graveurs qu'on aime ». C'était un homme d'un mérite vulgaire, si j'en juge par quelques morceaux de sa façon que j'ai pu voir. Il était, comme tant de ses confrères, marchand d'estampes en même temps que graveur. — « Le penultiesme jour » (de juillet 1612) « furent esposés en l'église de Mons^r St-Benoist, Jaspard (*sic*) Isaac, flamant de nation et Barbe Neaubert. » J. Isaac mourut en son logis rue St-Jacques, vis-à-vis des Mathurins, et fut enterré sous les charniers de St-Benoit le 23 mai 1654. En oct. 1651, il avait tenu, sur les fouts de St-Séverin, une fille de Nicolas Regnesson, le graveur. — Claude Isaac, fils de Jaspas, épousa, à St-Séverin, le 3 mai 1671, Marguerite Fremery, veuve de Jean Guérin, march^d de tailles-douces. Il était lui-même « graveur et marchand d'estampes ». Les témoins de son mariage furent Martin Regnesson, Jean Butay, le peintre, etc. — Marguerite Isaac, fille de Jaspas, fut marraine, le 5 avril 1634, d'un fils de Pierre Miossans, peintre, époux de Barbe de Roussy. (St-Barthél.) — *Uoy.* BUTAY, 4. LE BLOUX. NANTEUIL, REGNESSON.

ISABEY (JEAN-BAPTISTE). 1767—1855.

Peintre de miniature, réputé le plus habile, dans un temps où florissait Augustin, où vieillissait Paul Guérin, auteur du beau et célèbre portrait de Kleber, où travaillait Aubry, qui s'était acquis une certaine réputation, Jean Baptiste Isabeay fut un artiste dans la plus large et la meilleure acception du mot. Non qu'il fût à la fois peintre, sculpteur, architecte et graveur; non qu'au talent de miniaturiste il joignit celui de peintre d'histoire ou de genre; mais de l'artiste, il eut l'esprit, le goût, le savoir, l'intelligence, qu'il aurait pu appliquer à tout, s'il ne se fût pas cantonné dans un genre qui n'est inférieur que sous des doigts vulgaires, qui est grand quand un Petitot le pratique, quand il est exercé par des hommes comme Hall, Isabeay ou Saint, par des femmes comme mad. de Mirbel ou mad. Herbelin. Isabeay était homme du monde, aimable, gai, se prêtant à tous les jeux de société, ingénieux dans l'exécution de ces petites scènes improvisées qu'on nomme *Charades*, au besoin beau joueur de proverbes, — je parle ici de sa vive jeunesse et même encore de son âge mûr — lesté, vif, adroit à tous les exercices du corps, cavalier, patineur élégant, sautant comme un écolier, bien fait de sa personne, de taille moyenne, ni laid ni beau, et à la fin de sa vie remarquable par l'expression énergique et agréable tout à la fois de sa tête, que couronnait une masse de cheveux blancs bouclés. Il avait vu bien des choses, connu bien des gens de notre temps; il avait vécu dans la familiarité de grands personnages, camarade des grands artistes en tous genres; il avait pu beaucoup apprendre et avait appris beaucoup; et, comme il était doué d'une mémoire excellente, il savait une foule d'anecdotes qu'il contait plaisamment, quelquefois cependant

narrateur sérieux. Octogénaire qui n'avait aucune des infirmités de la vieillesse, il avait conservé tout son feu dans le discours, toute son activité dans l'action. Il écrivit des Souvenirs dont il fit quelques lectures dans le monde, où ses récits furent bien accueillis. Je ne sais s'ils seront publiés; peut-être lui-même pensa-t-il que le métier d'historien n'étant pas celui auquel il s'était préparé par l'étude, l'écrivain ferait tort au peintre. Je n'ai rien entendu de ces mémoires, et je ne puis juger de leur valeur, mais je suis porté à penser qu'écrites sans prétention, les pages qu'Isabeay fit connaître à quelques auditeurs des meilleurs salons de Paris seraient, pour l'histoire anecdotique du temps, des renseignements précieux.

Comment Isabeay devint-il peintre? Quels furent ses commencements? A quelle école se forma-t-il? Voici ce que j'ai pu apprendre de lui-même et de ses contemporains en réponse à ces trois questions. Je reprends les choses d'un peu haut, ce que j'aime toujours à faire quand je puis me procurer des documents certains. Tous ceux qui ont travaillé à la biographie d'Isabeay — et à sa mort chacun y mit un peu la main — ont su qu'Isabeay naquit fils d'un marchand, à Nancy. Bouillet, dans un supplément de son *Dict. univers.*, dit qu'il vint au monde en 1764; cette date n'est pas exacte, elle vieillit notre miniaturiste de trois ans. Le marchand de Nancy qui fut père de Jⁿ-Bapt. Isabeay était un épicier, demeurant à l'enseigne de *La Vierge*, sur la place Stanislas; il avait nom Jacques, et n'était point d'origine lorraine; c'était un Franc-Comtois, natif de Dôle, que la fortune avait conduit dans la capitale du petit Etat du bon Roi-Duc Stanislas Leekzinski. Les Isabeay de Franche-Comté étaient partagés en deux branches: celle à laquelle appartenait Jacques habitant Dôle, l'autre à laquelle appartenait un Ant.-Joseph Isabeay, et qui s'était établie, ou du moins demeurait, en 1738, à Morteau (arrondissement de Pontarlier)¹. Jacques Isabeay, épicier, comme sont les épiciers des petites villes, c'est-à-dire marchand de toutes sortes de choses en même temps que d'épicerie, avait épousé « Marie-Françoise Poirer ». De son mariage, il eut au moins deux enfants, *Louis*, qui ne m'a pas intéressé au point de rechercher l'acte de sa naissance, et *Jean-Baptiste*, « né le onzième jour du mois d'avril de l'année mil sept cent soixante-sept — et non soixante quatre — à neuf heures du matin, fils de Jacques Zabey (*sic*), marchand. » Il fut baptisé, le même jour, à l'église de St-Sébastien de Nancy. (Reg. de St-Sébastien.) Les deux frères Jⁿ-Baptiste et Louis grandirent sous l'œil de leur père, qui songea de bonne heure à leur donner des professions. Stanislas Leekzinski avait mis en honneur dans son duché, et surtout à Nancy, le culte des arts; le goût s'en était répandu dans toutes les classes de la société, et avait pénétré jusqu'au fond de la boutique de Jacques Isabeay. Ce goût avait survécu à Stanislas, mort en 1766, et il était encore dans toute sa force au moment où Louis

¹ Un homme de cette branche, Franc-Xavier, fils d'Ant.-Joseph Isabeay, né en 1738, à Morteau vint à Paris, où il étudia la peinture. Il fut de l'Acad. de St-Luc, se maria le 12 avril 1766 (St-André des Arcs), eut cinq enfants de ce premier mariage, devint veuf le 26 juin 1775, se maria de nouveau le 4 février 1777 (église du cardinal Lemoine), et eut un fils au baptême duquel (18 janv. 1780) il se qualifia « marchand ». Il avait une boutique d'estampes rue de Gèvres. Je ne sais quand il mourut.

et Jean-Bapt. Isabey recurent de leur père, le premier, des crayons, et le second, un violon et un maître de musique. Les deux enfants, bien élevés, soumis, se mirent en devoir de seconder les intentions bienveillantes de leur auteur; Louis dessina, que bien, que mal, J^e-Bapt. prit l'archet et s'en esprima en écolier obéissant, mais non pas en musicien qui se plaît à la musique et se passionne pour son instrument. La chose alla ainsi quelque temps; mais à la fin, les maîtres de Jean-Baptiste et de Louis, qui y voyaient plus clair que Jacques Isabey, avertirent celui-ci que Louis n'aimait guère le dessin et qu'en secret il prenait le violon de son frère pour s'en amuser, et que, de son côté, Jean-Baptiste, qui se plaisait peu aux exercices du violoniste, empruntait un crayon à Louis et copiait avec assez de facilité les modèles devant lesquels Louis restait des semaines entières sans en tirer autre chose que des formes disgracieuses et de lourdes ombres machurées. — « Eh bien, essayons de changer », dit sagement le marchand épicier. Les deux fils sautèrent de joie; Louis prit l'archet, Jean-Baptiste prit le porte-crayon, et, depuis ce moment, tout alla bien. Jean-Baptiste ne négligea cependant point tout à fait la musique; on ne le contraignait plus à l'apprendre, et il l'apprit à son aise et assez pour en bien juger plus tard, sinon pour être un virtuose.

J. B. Isabey aimait véritablement la peinture; il fit des progrès à Nancy, mais il sentait que Paris pouvait seul lui offrir les moyens de devenir un peintre. Il vint donc à Paris, en ou vers 1786. Le 17 juillet 1787, « Jacques Isabey, natif de Dôle, en Franche-Comté, négociant, âgé de soixante-cinq ans, époux de Marie Poirel », mourut à 7 h. du soir, et fut inhumé à St-Sébastien, en présence de « Louis Isabey, professeur de musique, son fils », que n'assistait point Jean-Baptiste. Notre Isabey n'était donc pas à Nancy au moment de la mort de son père; il était probablement à Paris. David avait ouvert un atelier que le succès des *Horaces*, rapportés de Rome par leur auteur, en 1785, avait bien vite rempli. Isabey désirait y être admis, mais il hésitait. Il y avait de quoi. Les longues études sans résultats immédiats ne convenaient guère à sa fortune, qui était des plus minces. Il avait besoin d'une industrie qui le nourrit et dont il pût recueillir les profits modestes, pendant qu'il travaillerait sérieusement à devenir véritablement peintre. Qu'allait-il faire? Il cherchait ses voies et se tournait à tous les vents pour savoir lequel lui serait favorable. Il avait fait à Nancy une étude du paysage, de la peinture d'architecture et de décoration, mais il n'en savait pas assez pour se produire tout de suite. En s'amusant, il avait fait les portraits de quelques-uns de ses jennes camarades; il songea à utiliser, en le perfectionnant, ce talent qui pouvait lui être utile. Il faut des peintres pour tout le monde; médiocre, on peut vivre du portrait. Il se mit pour un temps sous la direction d'un miniaturiste en renom, Jacques Dumont, peintre du Roi, dont nous avons vu, dans les premières années de la Restauration, des ouvrages accusant une main trahie par l'extrême vieillesse. Isabey mit une grande ardeur à ce travail de la miniature, et en dehors du temps passé chez son maître, il peignait, pour les tabletiers et les boutonnières, des dessus de boutonnières et de ces larges houtons que portaient alors les élégants. Il fit plus, il voulut s'essayer aux portraits. Il fallait trouver des amateurs peu difficiles et

ne se connaissant point aux bonnes choses peintes; il en trouva. Fort de sa résolution et d'une volonté qui devait triompher des obstacles, il se munit de quelques vieux jetons d'ivoire qu'il gratta pour les préparer, puis il s'en alla dans le quartier du Gros-Caillois, et là, choisissant de belles têtes d'invalides, faces avinées et prêtant un peu à la caricature, il pria ses vieux soldats de vouloir lui servir de modèles. Il avait une verve de jeunesse qu'échauffait le besoin de réussir et qui se répandait en contes plaisants, en mots drôles, en calembours bouffons; il fit rire, il plut. On trouva jolis et ressemblants les portraits qui, à vrai dire, n'étaient pas trop mauvais. Il en donna quelques-uns, il en vendit quelques autres, et eut bientôt des pratiques, dont aucune ne recula devant l'idée de payer « quarante sous » un portrait auquel ne manquaient ni les signes particuliers du modèle ni la médaille des vétérans, disque de drap rouge entouré d'un cercle de cuivre et chargé de deux épées de cuivre en croix de St-André. Quand plus tard il eut à charger la poitrine des généraux français et étrangers des plaques et bijoux de tous les ordres de chevalerie, il se rappela sans doute plus d'une fois la médaille de ses chers invalides, ses premiers chafands. Isabey avait donc un métier qui le mettait à l'abri des premiers besoins, c'était beaucoup. Laborieux, intelligent, bien doué, il fut promptement capable d'entreprendre des travaux qui lui fissent quelque honneur. Si l'on voulait se faire connaître, il fallait travailler pour la cour; tout venait de ce côté, Paris suivait l'impulsion de Versailles. Mais comment arriver à la cour? On procura à Isabey la connaissance du gouverneur des enfants de France, M. le marquis de Servant, à qui il plut par l'ouverture de son esprit et la vivacité de son caractère. Le marquis le présenta à la Reine Marie-Antoinette, qui lui permit de faire son portrait. Faire le portrait d'une souveraine n'est pas chose facile, au moins en ce qui touche aux séances; le peintre doit être à la fois circonspect et de manières aisées, modeste mais sans trop de timidité, muet et causeur au besoin. Isabey se tint à merveille, fit un joli portrait, et eut à faire ensuite ceux des jeunes Dues d'Angoulême et de Berry. C'était un bon commencement. Cependant Isabey avait toujours l'œil sur l'atelier de David; il comprenait que l'avenir appartenait aux hommes qui sortiraient de cette école, et dont le maître faisait une révolution dans les arts. Il se présenta donc à David (1788) et demanda à perfectionner ses études sous les yeux de celui qui avait planté la foi nouvelle. Il fut admis et devint le camarade de Gros, de Girodet, de Gérard et de quelques autres, qui étaient les enfants chéris de David. Mais les temps devenaient mauvais; la Révolution, qui faisait bouillonner les têtes, nuisait fort aux études amies du calme. On travaillait cependant avec l'ambition de produire, avec l'entrain que donnent l'émulation et déjà une certaine rivalité. Isabey dessina et peignit sous les yeux du maître, qui l'engagea à se donner définitivement à la peinture du portrait en miniature. Aidé, prôné par ses camarades qui n'avaient rien à redouter de la concurrence, il fut introduit dans la société du Directoire, où il commença sa fortune, qui grandit vite et s'acheva au moment de la Restauration. Le Roi le nomma dessinateur du cabinet, c'est la charge qu'avaient eue, sous Louis XIV, Charles Le Brun et Jean Berain. Un homme moins connu, M. Lafitte, l'avait eue sous l'Empire.

Isabey peignit les femmes comme elles voulaient être peintes, gracieuses, roses, enveloppées de gaze, un peu maniérées, — il faut bien le dire —, mais le simple, le vrai, le naïf n'étaient pas de l'époque. C'était à qui serait le moins naturel, le plus recherché, le plus contourné, réaction sur un temps où le grossier, le vulgaire, le barbare avaient fait de la société française, à sa surface, quelque chose qui n'avait plus de nom dans la langue des peuples civilisés. Quand, en bas, la langue du *Père-Duchesse* était la seule qui eût cours, plus haut, mais en secret, la langue de Dorat et de Du Moustier, des chevaliers de Parny et de Boufflers était l'idiome qu'on cultivait en le raffinant; Barère de Vieuzac était resté fleuri et, chez Barras, on parlait le Barère; Garat apportait sa couche de prétention sur ce foud singulier; il donnait la mode aux tailleurs et aux beaux parleurs. Tout marchait du même pas, le costume et le langage; qu'aurait pu faire Isabey s'il avait conservé la tradition sècre des *Horaces*? Il alla aussi loin qu'on voulait dans cette voie de la recherche, se contentant de faire des visages agréables où la ressemblance était un mérite, mais qui valaient surtout par le ton rosé qui convenait à tous les âges, et à l'un comme à l'autre sexe. Isabey fit cependant alors plusieurs portraits bons de tous points, et qui restent comme ses chefs-d'œuvre. Isabey fut sous l'Empire premier peintre de miniature de Napoléon I^{er}, qui le fit aussi premier peintre de la manufacture de Sèvres. Le Roi Louis XVIII lui conserva son brevet de miniaturiste. — L'œuvre d'Isabey est très-considérable, et je doute que lui-même ait jamais su exactement le nombre de ses ouvrages. Les ébauches de ce peintre sont, à mon avis, préférables à bien de ses morceaux finis. J'ai et je conserve comme une relique une de ces ébauches, un profil fait d'après Joséphine, pour le grand portrait officiel qu'il exécuta de l'Impératrice. On ne peut rien voir de plus fin, de plus charmant par le ton, de plus gracieux par la ressemblance et de mieux dessiné.

On connaît par la gravure trois morceaux capitaux de Jⁿ-Bapt. Isabey : *la Rue du Carrousel*, qu'il fit avec Charles Vernet, *le Congrès de Vienne*, et le portrait en pied du général Bonaparte se promenant à la Malmaison. Ce portrait me rappelle une anecdote que je tiens, non pas d'Isabey, mais d'un de ses amis. Isabey était reçu chez mad. Bonaparte, où le Consul le voyait avec plaisir. Il y avait dans la familiarité de la Malmaison quelques hommes jeunes, gais, un peu écoliers dans leurs jeux et qui s'amusaient à des tours de force, à des sauts qui montraient à la fois l'adresse et la vigueur des joueurs. Il n'est pas besoin de dire que le Consul restait en dehors de ces lettres où brillaient Lauriston et Dalvimare, le maître de musique de la future Impératrice et de la future Reine Hortense. Un jour qu'on se promenait dans les allées du parc, riant à l'ordinaire, chantant, faisant de l'esprit et des bons mots, il prit envie aux promeneurs de jouer à saute mouton.

Aussitôt fait que proposé. Chacun à son tour fut franchi par celui qui le suivait; Isabey venait le dernier, il franchit tous ceux qui l'avaient précédé, et entraîné par son élan, franchit aussi une personne qui n'était pas du jeu, et marchait gravement en avant des sauteurs. C'était le général. Qu'on juge de l'effet! Tout le monde s'arrêta, on se regarde, on regarde le général, qui froidement regarde Isabey, ne dit rien et s'en va. On court alors raconter l'aventure à Joséphine, qui conseille d'abord à Isabey de s'éloigner et de ne revenir à la Malmaison que lorsqu'elle le ferait avertir. Elle était bonne, excusa Isabey auprès de son époux, et le pria de n'en pas vouloir à un homme bien affligé d'un manque de respect involontaire. L'affaire s'arrangea; Isabey fut rappelé, le général ne parla de rien et oublia. — Le Louvre possède d'Isabey une fort belle aquarelle représentant le haut de cet escalier du Louvre, œuvre élégante et gracieuse de Percier et Fontaine qui, dans la nouvelle construction du palais, n'a pas été conservée, et dont tout le monde a déploré le sacrifice nécessaire. La peinture d'Isabey, dans laquelle figurent quelques personnages, n'est pas d'un de ces pinceaux qui poussent la vigueur jusqu'à la dureté, elle est d'une harmonie douce et d'une exécution qui annonce le miniaturiste patient et ami des choses fines. Jⁿ-Bapt. Isabey se maria, pour la première fois, le 13 août 1792; il épousa M^{lle} Jeanne Laurice de Salienne, âgée d'environ 25 ans. Il signa ce jour-là :

Le seul des enfants d'Isabey qui intéresse l'histoire des arts est M. Eugène Isabey, peintre de genre et de marines, qu'ont rendu célèbre un grand nombre de fort bons ouvrages. Il naquit le 22 juillet 1803, rue des Orties. — Le Louvre possède un curieux et beau portrait d'Isabey, par Fr. Gérard, qui, lorsqu'il le peignit (1795), ne se doutait guère qu'il serait un jour baron. La petite fille que tient par la main Jⁿ-Bapt. Isabey est sa fille, aujourd'hui femme de l'octogénaire Cicci, peintre, qui a longtemps donné à l'Opéra de bien belles décorations.

ISNARD (JACQUES). XVIII^e siècle. Avocat au parlement de Paris et historiographe du Roi. On connaît quatre ouvrages de lui, en latin. Je ne sais qu'une chose de cet écrivain, c'est que, le 1^{er} avril 1636, il tint, sur les fonts de St-Jean en Grève, Isabelle, fille du sculpteur Zacharie Normain. — Voy. NORMAIN.

ITHIER ou ITHIER (LÉONARD). — Voy. MOLLIER.

JABACH (EVERARD).

Un des curieux les plus célèbres du XVII^e siècle.

Il avait épousé Anne-Marie de Groot qui, le 21 sept. 1673, tint, sur les fonts, le dernier enfant de

Franc. Girardon, le sculpteur. Lui-même fut parrain de deux enfants de l'architecte Jacques Bruand. — *Voy. BUCAND.*

JACQUES II. 1691.

« A M^r Phélypeaux » (Jean Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris), « 2^e décemb. 1691, à Versailles. — Le Roy d'Angleterre doit partir en poste samedi prochain 15^e de ce mois, pour se rendre à Brest, afin d'y voir les troupes irlandaises qui ont esté débarquées; le Roy » (Louis XIV) « m'ordonne de vous en donner aduis et de vous dire que dans les lieux de vostre généralité où il » (Jacques) « pourra passer il ne doit luy estre rendus aulcuns honneurs de quelque façon et manière que ce puisse être, en sorte qu'on ne s'aperçoive pas de son passage. Vous vous contenterez de lui faire fournir les cheuaux et autres secours dont vous pourriez estre requis par ceux qu'il enuoiira à l'auance pour ses relais. » (Bibl. Imp. Ms. Clairambault, 558, p. 844.)

Un billet semblable fut écrit à M. de Creil. Jacques II préparait l'expédition dont la triste affaire de la Hougue fut la fin douloureuse, malgré l'habileté de Tourville et l'admirable énergie de la flotte française, très-inférieure en force à l'armée anglaise.

JACQUES (BERNARD HARDOUN DE ST-). — *Voy. GORJU.*

JAILLE (CLAUDE DE LA). XVII^e siècle.

Peintre resté inconnu à l'abbé de Marolles, à Zani et à Nägler. Je ne sais quel fut son talent, mais je le vois porté, en 1631, sur l'Etat de la Maison du Roy (Arch. de l'Emp., Z, 1341), parmi les peintres aux gages de 30 liv. Louis XIII l'estima assez pour lui permettre d'acheter une charge de valet de chambre, qui le rapprochait de sa royale personne. Je vois que, dans l'acte de son mariage (3^e avril 1634, St-André des Arcs), il est dit : « Claude de La Jaille, peintre et valet de chambre ord^{re} du Roy ». Je ne sais ce qu'il devint.

JAILLOT (PIERRE-SIMON = ALEXIS-HUBERT = FRANÇOIS-BERNARD). XVII^e siècle.

Une famille de sculpteurs et de géographes que Bouillet a passée sous silence et que la *Biographie-Michaud* n'a pas mieux connue que le Moreri de 1759. Pierre-Simon et son frère, Alexis-Simon, étaient fils d'un « Jean Jaillet », mari d'Étiennette Fournier, et originaire d'un petit village de la Franche-Comté, Avignon, près de St-Claude. Pierre-Simon fut sculpteur et s'appliqua surtout à la sculpture en ivoire, et particulièrement à l'exécution de crucifix dont la beauté acquit à leur auteur une réputation qui lui ouvrit la porte de l'Académie de peinture, le 28 mai 1661. Son caractère la lui ferma, le 27 oct. 1673; il se permit des propos injurieux contre l'Académie, qui l'exclut et ne lui pardonna pas. Il mourut, sur le quai des Augustins, le 23 sept. 1681; l'acte de son décès le dit : « Pierre-Simon Jaillet l'aisné sculpt. ord^{re} du Roy ». (Reg. de St-André des Arcs.) — Alexis-Hubert Jaillet s'appliqua aussi à la sculpture et, tout en pratiquant son art, se donna sérieusement à l'étude de la géographie. Il devint géographe du Roi, en même temps que sculpteur employé par l'intendance des bâtiments. Il décéda, rue des Augustins, le mercredi 2 nov. 1712; l'acte de son inhumation le dit : « M^r Jaillet, géographe ord^{re} du Roy et ancien marguillier, âgé d'environ 81 ans ». Son corps fut inhumé au couvent des Grands-Augustins, en présence de « François Hubert-Joseph Jaillet,

procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts et en la capitainerie des chasses de Fontainebleau, et de Bernard-Jean-Hyacinthe Jaillet, géographe du Roi », frère du précédent. (Reg. de St-André.) Si le vicairé rédacteur de l'acte fut bien instruit de l'âge du défunt, Alex.-Hub. Jaillet naquit vers 1632 et non en 1640, comme le dit la *Biog.-Michaud*. Al.-H. Jaillet avait eu deux mariages. Le 11 janv. 1665, et non en 1664, comme l'a dit le Moreri, il avait épousé « Jeanne, fille de Nicolas Bercy, marchand graveur, de la paroisse de St-André ». Ce Bercy vendait des cartes géographiques qu'il culminait. Dans l'acte du 11 janvier, Jaillet est qualifié « sculpt^{re} du R. » (Reg. de St-André.) Sept enfants sortirent de ce mariage; un desquels (15 déc. 1670) fut tenu par Guillaume Sanson, géographe ord^{re} du Roy. Bernard-Jean-Hyacinthe Jaillet naquit le 11 fév. 1673. Quant à Franc.-Hubert-Joseph, je n'ai pas vu son baptistaire, mais il dut naître vers 1671. — Alex.-Hubert Jaillet perdit sa femme le 1^{er} nov. 1675; dans l'acte de son inhumation, il est dit « sculpt. ord^{re} du R. » Il prit le même titre, le dimanche 26 avril 1676, jour de son mariage avec Charlotte Orban, qui succéda sitôt à la pauvre Jeanne Bercy. Charlotte donna huit enfants à son mari. Le 12 fév. 1678, au baptême de son fils, Charles-Hubert, il prit la qualité de « sculpt. et géographe ord^{re} du Roy ». En 1697, il se fit régler des armoiries, et, moyennant la somme de vingt livres, eut le droit de porter « d'azur à une face de gueules, accompagnée de trois mondes d'azur, cintrés et croisés d'or, deux en chef et un en pointe ». L'Armorial de Paris le nomme « Alexis-Gilbert », au lieu de « Hubert ». (Bibl. Imp., Ms.) — Le 29 oct. 1663, « Alex.-Hub. Jaillet, sculpt. du R. », tint, par procuration, un enfant de Pierre-Louis Van Schuppen, sculpt. du R. Le 11 oct. 1669, il assista à l'enterrement d'Agnès, fille de Pierre Van Schuppen, graveur. — François-Bernard Jaillet, géographe du R, épousa Marie-Marguerite La Salle. Le 19 janv. 1706, il fit enterrier un de ses enfants, en présence de « Bernard-Hyacinthe Jaillet, géog. du R. », demeurant sur le quai des Morfondus, comme François-Bernard. (Reg. de St-Barthélemy.) Je crois que François-Bernard est le fils d'Alex.-Hubert qui fut baptisé à St-André, le 8 fév. 1672, sous le seul nom de « François ». Il était l'aîné de Bern.-Jean-Hyacinthe, qui signait : « B. Jaillet ». — Pierre-Simon Jaillet, le sculpteur de crucifix, fit un christ en ivoire pour la bibliothèque de l'abbaye de St-Germain des Prés; il passait pour un très-beau morceau. — *Voy. BAUGIN, BUYSER, SANSON, SCHUPPEN (Vix).*

JANSENIUS (CORNELIUS). — *Voy. BULLES.*

JANSSENS (HENDERICH) dit : HENRI JANSS.

1682—86.

Le 20 avril 1682, « Henry Jansens (*sic*), graveur en taille-douce, fils de Jean Jansens et de Catherine Fermerlens », épousa « Marguerite Petit, veuve de Claude Redouté ». Henri ou mieux Henderich signa ce jour-là : « Henderich Jansens ». (St-Benoît.) Le 11 avril 1685, il fit baptiser *Nicolas-Henry*, tenu par « Nicolas La Jilière (*sic p^r* Largillière), m^e peintre à Paris, et par Marguerite Landry, fille d'un graveur ». Janssens signa « Henderich Jen », l'*n* surmonté d'un signe annonçant une abréviation; le parrain signa « Nicolas de Largillière ». Le 27 nov.

1686, « Joseph Roëttiers, tailleur g^l des monnoies de France », et « Marie-Élisabeth de Largillière », tinent *Joseph*, dont le père signa cette fois : « Henderich Jaenssens ». A partir de 1686, H. Janssens disparaît des registres de St-Benoît. — M. Le Blanc (*Mannel de l'amateur*) dit que Janssens travailla en Hollande au milieu du xvii^e siècle; Zani prétend qu'il naquit en France. M. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*) rappelle qu'un « Jans (sic) » fut élève de Largillière; on vient de voir que des rapports de bienveillance existaient du peintre au graveur. Je n'ai pu vérifier ni l'assertion de Zani, ni celle de M. Le Blanc. — On connaît un grand nombre de petites pièces d'ornements, finement touchées, les unes sont signées « H. Janss », abréviation de « Janssens », les autres : « H. Janssen ». Un petit portrait d'Antoine d'Aquin est signé : « H. Jans », le graveur en lettres ayant mal connu l'orthographe du nom de notre Henderich. R. Lochon grava quelques pièces d'après les dessins de Henri Janssens, qu'on ne doit pas confondre avec un Janssens dont, en 1631, Wicher publia une suite de dessins d'ornements. Le Janssens de 1631 pourrait être le père de Henri, si, en effet, Jean Janssens fut graveur. — *Voy.* AQUIN, LARGILLIÈRE, ROËTTIERS, VALDOR.

JAQUIN (FRANÇOIS). 1687.

Le 3 nov. 1687, cet homme fit baptiser *Denis*, enfant que venait de lui donner Marguerite Gonthin, sa femme. (St-Etienne du Mont.) L'acte que j'analyse qualifie Franç. Jaquin « sculpteur de S. A. R. le duc d'Orléans ».

JARDIN DES PLANTES. 1626—71.

« Louis, etc. Par l'édit du mois de janvier 1626, vérifié en notre cour de parlement de Paris, le feu Roy nostre très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire auroit ordonné l'establisement d'un jardin royal des plantes médicinales en l'un des faubourgs de nostre ville de Paris, qui auroit esté depuis construit au faubourg St-Victor de lad. ville, et d'iceluy accordé la Surintendance au feu s^r Hervard, lors son premier médecin et à ses successeurs en lad. charge, avec pouvoir de commettre sous lui telles personnes capables et à nous agréables, que bon nous sembleroit, pour la conduite, culture et gouvernement dud. jardin, suivant lequel édict et en conséquence de l'arrest de nostre conseil du 14 juillet 1646 et de nos lettres de déclaration du mois de septembre de lad. année 1646, données en faueur de nostre amé et féal conseil en nos conseils le feu s^r Vautier, lors nostre premier médecin, et de l'arrest contradictoire de nostre dict conseil du 26 avril 1647, intervenu sur les oppositions formées à l'exécution dud. arrest et déclaration, tant par le feu s^r Bonnard, premier médecin du feu Roy Louis XIII^e de glorieuse mémoire, le feu s^r Bonnard son fils conseil aud. parlement, que par les doyens, et docteurs régens de la faculté de médecine de Paris, par lequel nous auons voulu et ordonné que led. feu s^r Vautier jouiroit de lad. charge de Surintendant de la maison et jardin royal avec tous les pouvoirs, gages et droicts y attribués, et que suivant led. édict de 1626, led. feu s^r Vautier nommeroit à tous les offices dud. jardin, nostre amé et féal conseil en nos conseils et nostre premier médecin le s^r Vallot auroit nommé et commis sous nostre bon plaisir nostre amé et féal conseiller et médecin ordinaire le s^r Fagon en la charge de démonstrateur et professeur des plantes et simples médicinales (sic) dud. jardin royal, pour en faire la démonstration, et explication de leur usage dans la médecine à tous les jeunes médecins, apothicaires, chirurgiens et autres aux temps, et jours ordonnez par les premiers médecins; et pour en jouir en souveraineté du s^r Denis Jouquet seulement aux honneurs, prerogatives, franchises, libertés, etc. Donné à Versailles le 31^e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1671 et

de nostre règne le 29^{me} : pour le Roy, Colbert. — (Bibl. Imp. Ms. S. F. 2771-2, p. 311.)

JARRETIÈRES DE LA REINE ISABELLE DE BAVIÈRE. 1387.

« A Robert Thierry mercier... pour un quartier de satin azur des foibles, acheté de lui, le 17^e jour d'avril 1387, pour faire des jarretières à lier les chausses « (les bas) « de lad. dame » (Isabeau) : « pour ce viij sols parisis ». (Comptes de l'argenterie de Charles VI, pour l'année 1387; Arch. de l'Emp. KK. 18, fol. 23) — « A lui » (Simonne Lebet, orfèvre) « pour quatre onces d'argent doré fin vermeil, par lui mis et employées ès blouques (sic) et mordans, et en plusieurs clox » (elous) « d'argent doré pour la fermeture des deux jarretières de satin azur pour lier les chausses de madame la Reine, lesquels clox et blouques et mordans sont emailés à K et à E » (Karolus et Elisabeta) « la somme de VI. l. viii s. paris. » (*Ibid.*, fol. 48.) [Les lettres K et E étaient à cette époque sur tous les meubles et bijoux d'Isabeau de Bavière. Voyez au reg. cité, fol. 55, 55^{vo} et 179.]

JARRY (NICOLAS). 1666.

Parmi les habiles calligraphes du xvii^e siècle, les amateurs connaissent au moins de nom Le Bé, Rousselet et Jarry. Le Bé était parent de Le Brun, qui dut le faire employer par la cour; je n'ai rien trouvé de Rousselet, et quant à Jarry, voici ce qui le concerne : « A Jarry, escrivain, pour des escriptures et filets d'or mis sur 25 feuilles de velin, de fleurs et oyseaux, la somme de 31 l. 5 sols ». (Reg. du trésor roy., 1666, Ms., Bibl. Imp.). — X. Jarry était Noteur du Roi. — *Voy.* NOTEUR.

JEAN (JEAN I^{er} ET II^e DIEU, dits : DE SI^l).

? 1655—1695.

Tous deux peintres, et Jean I^{er}, graveur à l'eauforte. Celui-ci épousa Anne Du Chesne, dont il eut plusieurs enfants, et, entre autres, *Jean II* et *Anne*, qui, le 22 juillet 1665, fut marraine d'un fils de René Lochon, graveur en taille-douce. (St-Etienne du Mont.) — Jean II de St-Jean épousa, le 15 mars 1683, Catherine Davin ou Danin, fille d'un lapidaire. L'acte de son mariage le dit « peintre de l'Académie Royale ». (St-Jacq. de la Boucherie.) Il demeurerait sur le territoire de St-Gervais. Il mourut le 15 juin 1695 sur le quai Neuf, et fut inhumé le lendemain à St-Gervais « proche la chapelle de la Vierge ». L'acte que j'ai sous les yeux le nomme « Jean Dieu de St-Jean », et le dit peintre ordinaire du Roy, âgé de quarante ans. — Pierre Van Schuppen grava en 1657 un portrait de Bordier, peint par un des Jean Dieu. — *Voy.* DIEU, LA BRUYÈRE (J^u DE), LOCHON, SCHUPPEN.

JEHAN DE LA PUCELLE. 1477.

« A Jehan de la Pucelle, fils de feu Pierre du liz, en son vivant chevalier, frère de Jehanne la Pucelle, la somme de viij s. v. (125) « liur. tourn. à lui ordonnée par le Roy nostre sire, pour sa pension de l'année liussant à la feste de la Magdalaine » (22 juillet) « mil ccccxxvij ». (Arch. de l'Emp. Comptes du Trésor royal; KK. 58, fol. 7^o.)

Louis XI donnait à Jean, fils aîné de Pierre du Lis, la pension que son prédécesseur avait faite audit Pierre, qui portait les noms d'Arc ou (Dare peut-être), de Prevel et du Lis, et qui était frère puîné de Jeanne d'Arc. Ce Pierre Prevel ne quitta point Jeanne pendant la campagne, et ne s'éparigna pas. Après la mort de la Pucelle, il continua le métier des armes, fut fait chevalier, le 28 juillet 1473, par le duc d'Orléans, et « reçut des récompenses pour les signalez services par lui rendus en fait d'armes avec sadite seur, et après le décès d'icelle, tant au-

dit seigr^r Roy Charles VII^e, qu'aud. duc d'Orléans ». (Lettres patentes du 25 oct. 1612, accordées par Louis XIII à Charles et à Luc du Lis, arrière-petit-fils de Jean d'Arc, fils de Pierre, lettres qui permettaient à Charles, à Luc et à leur postérité d'écarter les « armes du Lis » que Charles VII avait données à la famille d'Arc, avec celles d'Arc, qu'ils portaient déjà. Les armes d'Arc données par Charles VII à Jeanne et à sa famille qu'il anoblissait étaient « d'azur à deux fleurs de lys d'or et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut, fêlée en une couronne d'or ». En donnant ces nobles armes aux d'Arc, le Roi les autorisait à « porter le lys tant en leur nom qu'en leurs armoiries. »

Je n'ai pu savoir d'où venait à Pierre d'Arc le surnom de Prevel qu'il portait, et qui est inscrit dans l'acte d'anoblissement du mois de déc. 1429, lettres données à Mehun-sur-Yèvre, publiées par Buchon dans le *Panthéon littéraire*, 1838.

JEHAN DE PARIS.

Les documents me font connaître deux peintres de ce nom : le premier, dont le nom véritable était Jehan de Boulogne, l'autre qui avait pour nom patronymique : Perréal, et avait pris ou reçu, comme le précédent, le surnom de Jehan de Paris. Tous deux étaient probablement Parisiens, ou du moins habitants de Paris. Dans les *Comptes de l'ordinaire de Paris* pour l'année 1464, cités par Sauval, t. III, p. 373, *Antiquités*, etc., on lit cette mention : « Jehan de Boulogne dict de Paris : un escu de France painct à l'huile, de sin or et azur, pour mettre sur la porte de l'hostel du Roy, proche des » Tournelles. » Dans un volume de la Bibl. Imp. (Ms. 8463) intitulé *Mémoires du règne de Louis XII*, on trouve un Etat (sans date) de la Maison du Roi, où, fol. 29 v^o, est porté parmi les valets de chambre de S. M. « Johannes de Paris, aussi peintre », ayant pour gages 240 livres. Dans le volume KK, n^o 87, des Arch. de l'Emp., an. 1499, on voit inscrit pour la même somme de « 240 livres », « Jehan de Paris, varlet de chambre et peintre ordinaire dud. seigr^r (Louis XII.) » — « A Jehan de Paris, peintre dud. seigr^r, la somme de 10 l. tourn. pour la despense de son cheual des mois de juing et juillet en cette année 1507. » *Comptes de l'écurie du R.* (Arch. de l'Emp., KK. 86.) Les comptes de la Maison du Roy (François I^{er}) pour l'année 1523 (KK. 98, fol. 86 v^o) contiennent cette ligne qui regarde notre peintre : « A Jehan Perréal dict de Paris, varlet de chambre ordinaire du Roy, 240 l. tourn. » Sur cette liste, il est avant Jehannet ou Jean Clouet; sur l'état de 1499, il est après Jehan Bourdichon. — *Voy.* BOURDICHON, FLUXÉRAILLES DE LOUIS XII.

JEHAN D'ORLÉANS.

1385—92.

« A Maistre Jehan d'Orléans peintre et valet de chambre du Roy nostre seigr^r, pour avoir lierez et painz (*sic*) bien richement vns tableaux de bois où il a fait une Annonciation, c'est assavoir Nostre Dame et Sainct Gabriel, pour M^{rs} le Dauphin, et par luy déliuré le second jour de juillet lan mil CCC LXXXI et XLII. »

Ces tableaux, peints à l'œuf très-probablement, et sur vélin, étaient petits. Sur l'un se voyait la Vierge et l'ange sur l'autre. Ils furent montés comme un livre en deux feuillets, dans une garniture d'argent que fabriqua l'orfèvre Quentin de Gossy. L'espèce de boîte formée par cette reliure était à charnière et suspendue par une chaîne double, au bout de laquelle étaient un anneau et un crochet. (Arch.

de l'Emp., Argenterie de Charles VI, 1387; KK. 23, fol. 145 v^o.)

— « A Perrin Bernard guaiquier demourant à Paris, pour vng grand estuy de cuir bouilli acheté de lui, ce jour pour mettre et porter vns tableaux que a fait Jehan d'Orléans, peintre et valet de chambre du Roy, nostre seigr^r; pour ce xxx sols parisis. » (Argenterie 1387, KK. 18, fol. 42.) [Cet étui devait servir peut-être à renfermer l'Annonciation dont il tient d'être question.] — « A Jehan d'Orléans peintre, pour avoir painct et contrefait » (imité) « ix plumes de faisau diude, dont aucunes furent mises sur les haumes du Roy et sur celui de Messire Pierre de Nauarre, et les autres furent mises sur le bacinet » (casque) « du Roy; pour ce, par quittance donnée le xiiiiij jour de juing, xii francs (*sic*). (Despence à cause des joustes et festes de Cambrai, faites au mois d'auril m^{xxx} et v; et pour vne jouste faite le 1^{er} mai.) »

Après l'année 1492 je ne vois plus nommé, dans les comptes de la maison du Roi, le peintre Jean d'Orléans.

JETONS. — *Voy.* DOUVRIER, LOYVES.

JETONS DU CONSEIL PRIVÉ POUR L'ANNÉE 1573.

« Nous... sur la requeste présentée par Aublin Ollivier » (U. Olivier) « M^e ouvrier et conducteur des engins de la monnoye du moulin, aux fins de comptes, estimer et aualluer (*sic*) les jetcons d'argent qu'il a faitz en la monnoye du moulin, par le commandement de lad. court, pour distribuer aux princes et seigr^{rs} du conseil du Roy pour la présente année, certifications que ledit Ollivier a présenté à diuerses fois en lad. court la quantité de quatorze mille cent jetcons » (que l'on ne s'étonne pas de ce nombre; les jetons n'étaient pas alors attribués aux membres du conseil, comme une sorte de rémunération pour leur présence, mais des pièces, n'ayant pas cours comme monnaie, et faite pour aider à compter et calculer) « d'argent ayant d'vng costé les armes de France, et à l'entour cette inscript : *Nul nisi consilio*, 1573; et de l'autre costé y a vng cerf et autour est escript : *Nullis fraus tuta latebris*... » (6 mars 1573, Arch. de l'Emp. Z. 2841.)

JETONS DES COMÉDIENS DU ROI. 1682.

Voici ce que je lis, sous la date du 31 août 1682, dans un des Registres conservés aux Archives de la Comédie française :

« La compagnie a résolu de faire des assemblées régulières de quinze en quinze jours, à commencer d'aujourd'hui, après avoir fait faire des jettons d'argent, du poids de 30 sols, pour les présens aux assemblées. Les absens perdront leurs jettons. Il y a 29 acteurs ou actrices, et 29 jettons pour chaque assemblée, qui ont esté fabriqués aux galeries du Louvre au balancier du Roy par l'abbé Bizot. »

Le jeton était ainsi marqué : A la face, l'effigie de Sa Majesté, profil tourné à gauche, et autour : « *Ludovicus XIV. francorum Rex.* » Au revers : une ruche, et dans le fond, des abeilles sans nombre; au bas : « *Comedians du Roy* »; autour : « *Priviel et Singulier.* » Je crois que le sens de ce mot est celui-ci : « Tous travaillant pour un seul but », ou bien : « Ils sont plusieurs et ne font qu'un. »

JEUDI ABSOLU.

Le Jeudi saint, le jour où l'on allait chercher au tribunal de la pénitence l'absolution de ses péchés.

« 2 livres 4 s. 3 den. tourn. donnez pour Dieu » (le dernier jour de mars 1484) « à ireize pourez ausquelz la Roynie a lauc lez piez le jour de Jeudi absolu, à xxxiiij s. vi d. pour chacun. » (Arch. de l'Emp.; Argenterie de la Reine, an 1484-85; KK. 30, fol. 78.) — « A Maistre Pierre Blanchet, conseiller et aumosnier de lad. dame » (Anne de Bretagne), « la somme de 60 livres tourn. que lad. dame a ordonné estre bailléz pour faire les fraiz et aumosnes de la scène (*sic*) de jcelle dame led. jour Jeudi

Absolu, 4^e jour dud. mois d'auril 1493. » (Trésorerie de la Reine, 1493. KK. 85, fol. 102.) La Reine était alors à Compiègne, où le jour de Pâques (7 avril) elle fit donner « 70 sols tournois aux églises de St-Corneille et de St-Jacques. » (Fol. 103, vol. cité.) — « À Maître Jehan Coquerel 75 liur. 8 s. tourn. pour distribuer et faire la cène du jeudi absolu derrenier passé... c'est assavoir à 13 pources jeunes filles à marier ausquelles lad. dame laua les piez led. jour, à chascune deux escus d'or Solleuil (sic p^r So'eil)... et à cinq poures femmes grosses, le vendredi saint deux autres escus à chascune. » (Fol. 40, KK. 85.)

— « Trois aubes d'étoffe d'argent faulx pour servir à l'Oratoire, le jeudi absolu. » Fol. 21 v^o. Compte de l'Argenterie du Roy, année 1536. (Arch. Imp., KK. 106.)

JEU.

1380—1688.

Réunissons ici quelques-uns des articles nombreux que j'ai trouvés sur les jeux d'adresse et les jeux de hasard, dans les registres des Maisons de nos Rois, dans les extraits de ceux des secrétaires d'État et ailleurs. « À Jehan Poquet, pour enfant lequel le Roy enuoia querre pour jouer aux barres deuant lui avec les autres enfanz de son hostel, 16 s. parisés; jeudi 16^e avril 1380, à Melun ». (KK. 30, fol. 22.) — « Le Roy, pour argent baillé à lui par commandement de Monseign^r de Bourgogne, pour jouer aux dez, dymanche 23^e jour de décembre 1380, la somme de LXII s. » (*Ibid.*, fol. 7, v^o.) « Robinet de Roissy et Cerise, paiges du Roy nostre sire lesquels jouoyent à la paume et aux tables » (Trictrac) « avecques led. seigneur, pour don à eulx fait par jecellui seign^r mardj ij^e jour de mars 1422, au bois de Vincennes, XVI s. par. » (KK. 33, fol. 53.) — « Tassin de Fresnes, Robinet de Roissy et Cerise paiges du Roy... pour jouer à la paume avec lui, au bois de Vincennes, mardi ij^e jour de juing 1422, XVI s. » (*Ibid.*) — Le jeu de paume était en usage depuis longtemps. En 1838, à la vente des Archives du baron de Joursavault, parurent plusieurs pièces relatives à ce jeu, sous diverses dates, de 1374 à 1394. Ainsi, un ordre du comte de Blois pour faire payer « 33 sous tournois qu'il » avait « perdus au jeu de la paume »; et un reçu donné par le seigneur de Vieux-Pont, de la somme de 200 liv. tourn. perdue au jeu de la paume, par le duc d'Orléans. A la même vente figurèrent 1^o une pièce constatant que « Mathieu Regnault, trésorier de St-Martin de Tours », gagna, en 1396, au duc d'Orléans, « au jeu des eschaiz une annuee de gris, fourrure de Petit gris, à chavoine; 2^o une autre, portant ordre du même duc de faire payer « à Gefroy Le Maingre dit Boucieault, 1200 fr. perdus au jeu de la bille » (le billard); enfin, une troisième ordonnant le remboursement de sommes qu'on avait prêtées à ce même prince « pour jouer aux Tables et au Glic ». Le jeu des *Tables* était celui qu'on appelle aujourd'hui le *Trictrac*. Les disques dont on sert à ce jeu étaient nommés : *Tables*; ils ont encore ce nom, auquel on préfère cependant celui de *Dames*. Quant au *Glic*, je ne sais quel jeu était désigné par ce nom; peut-être était-ce le *Gleck*, sorte de jeu de cartes usité en Angleterre. Dans le registre de la Trésorerie de la Reine Anne de Bretagne pour l'année 1492 (Arch. de l'Emp., KK. 83), on lit : « A Elle, la somme de 105 l. tourn. pour jouer au *Glic* ». (29 nov. 1492.) Les continuateurs de Du Gange, art. *Glissis*, citent ce passage d'un sermon : « *Qui ludit ad ludum chartarum, du Glic, du Flus, de la Triumphe* ». Le *Glic* était donc un jeu de cartes. Villon et Coquillard citent le *Glic* sans le définir. — Louis XI aimait, apparemment, à jouer

ou à voir jouer au billard et aux boules; voici, à cet égard, ce qu'on lit dans les Comptes de l'hôtel du Roy, 1478-81; Arch. de l'Emp., KK. 64, fol. 122 v^o : « A Robert Gaultier, tapissier dud. seign^r pour deux jeux de billes, garniz de billars » (on sait que les billards étaient d'abord ce qu'on nomme aujourd'hui « queues de billards », le billard lui-même étant nommé « table ») « et deux jeux de boules qu'il a achetéz pour servir au Pies-sis » (mars 1481). — « A deux enfans qui ont joué de souplesse devant la Roynie, 10¹/₂ s. tourn. 22 mars 1484 ». (Argenterie de la Reine; KK. 80, fol. 78.) — « 10 l. 8 s. tourn. donnés par lad. Reine, à vng gentilhomme qui a joué de souplesse devant elle au chateau d'Amboise; 24 avril 1485 ». (Fol. 80 v^o.) Ces jeux de souplesse auxquels ne craignait point de se livrer, en public, un gentilhomme sans doute fort pauvre, étaient de ceux que font traditionnellement, aux foires et sur toutes les places publiques des villes, grandes et petites, les faiseurs de tours de force. — « À Jehan Daniel, pignier » (march^d de peignes) « et tabletier, demourant à Paris, la somme de 46 sols, 3 den. tournois pour ses peine et salaires d'auoir, le xiii^e jour du mois de janvier 1487, rabillé le Tablier d'yoivre (l'échiquier) dud. seign^r (le Roi) « lequel estoit rompu et despiécé en plusieurs lieux et fourny d'yoivre, que aussi pour douze tables et douze pions d'yoivre, my parties de blanc et rouge, lesquels il a fourmies et liurées pour servir aud. tablier au lieu d'autres qui ont esté perdues... Aud. Jehan Daniel, tant pour douze tables et seize pions et quatre roys blancs et rouges, faiz de bois acheptez de luy, pour servir à un Tablier de boys qui est aud. seign^r au lieu d'autres qui ont esté perdues, III sols, viii d. tourn... A luy pour trois balles de gros dez acheptez de lui led. jour pour servir ausd. deux tabliers quand led. seign^r se veut esbatre à jouer aux Tables » (au trictrac) « au feur de II s. ix d. tourn. la balle, viii s. iii d. t. » (Dépenses de Charles VIII; KK. 70, fol. 266.) — « Pour 2 aulnes 3¹/₄ drap vert gay achepté, le 18 aoust 1492 et liurer à Parquet pour faire bureau et iceluy actacher et clouer sur vne table (de billard) en la chambre dud. seign^r pour servir à jecellui seign^r et à la Roynie jouant aux billes... Pour trois aulnes drap vert gay, achetées le 22 aoust et liurées à Parquet pour couvrir vne table longue d'environ 10 piez pour servir en la chambre dud. seign^r à jouer aux billes ». (Argenterie de Charles VIII; KK. 72, fol. 29 et 30 v^o.) — « A Jacques Lasnier marchand demourant à Paris, la somme de 272 livres 10 s. pour les choses cy-aprés déclarées... c'est assavoir la maison Dedalus aux quatre bouts de laquelle y a en chascun vne tour, vng personnage et, au milieu, vne haye ou est mynez thaurus » (minotaure) « et huit personnages qui jouent avec Dedalus, six dez et douze humboreaux (sic) marquez à douze carrés chacun. *Item*, deux tabliers dont l'un est carré comme le Dedalus, et l'autre ployant, garny chacun de tables et d'eschets. *Item*, vng coffre, table à ymaiges de la Passion et Vie nostre dame et au-dessous à quatre lettres dud. seigneur » (quatre fois l'initiale du Roi Charles VIII, un K ou un G), « lesquels sont les jeux de billart, de jouchaiz, de maucontent, de quilles, de martes, de campanes » (cloches) « d'eschetz et les tables ». (Comptes des Menus, 1490-91; KK. 76, fol. 46 v^o.) — « 72 s. 6 deniers tourn. à deux joueurs de bateaux » (bateleurs)

« qui ont joué devant le Roy aux Mouttilz-lès-Tours ». (KK. 76, fol. 89.) — 70 s. t. a vng tabourin et à vng fol » (un bouffon) « qui ont joué devant luy vne farce aux Mouttilz-lès-Tours [juin 1491] ». (KK. 76, fol. 100 v.) — « A maistre Jehan de Molière, chantre de la chapelle dud. seigr et garde de son jeu de paulme des Mouttilz-lès-Tours, 43 l. 15 s. tourn. pour quatorze grosses et sept douzaines d'esteuifs qu'il a pris de luy à plusieurs foiz pour jouer et soy esbatre au jeu de paulme, depuis le 12^e j^r du mois de may, jusques au 2^e j^r de juillet 1471 ». (*Id.*, fol. 101 v.) — « 31 décembre 1492, la somme de 50 escus d'or à la couronne, pour jouer au fluz » (espèce de jeu de cartes) « en la compaignie de Monsieur de La Trémoille et autres à Melun ». (Trésorerie de la Reine Anne de Bretagne; KK. 83, fol. 23.) — « A Lyonnel Patris, 35 liures qu'il auoit prestées à lad. dame pour jouer aux fleuz ». (Pol. 52 v.) — « Pour six paires de souliers » (au Roi) « pour jouer à la paille-maille (*sic*), à raison de xv s. la pièce ». (Argenterie du Roy, 1559; KK. 125, p. 50.) — « Deux anles taffetas noir armozin » (*sic* pour Armoisin) « à six fils, pour faire jarretières aud. seigr » (le Roi) « pour luy seruir quant il rompt ses chausses » (ses bas de chausses) « jouant à la paulme ». (Argent. du R., 1560; KK. 126, fol. 81.) — « A François Scache, joueur de Paille-Maille à la suite dud. seigr » (le Roi François 1^{er}) « 69 l. tourn. en faueur du plaisir et récréation qu'il donne quelquefois à Sa Majesté aud. jeu de paille-maille, et pour luy donner meilleur moien de se entretenir à sa suite, où il estoit ordinairement pour cet effect; 1^{er} may 1560 ». (Épargne du Roy; KK. 127, fol. 2054 v.) — « A Jacques Romy pour garder les boules et porter le mail de Sa Maj. 56 l. » (Comptes de la Maison de Henri III, 1584; KK. 139.) Le jeu de Paille-Maille n'était pas autre que le jeu de mail, où une boule est poussée, suivant certaines règles, par un maillet emmanché d'une verge longue et flexible. Paille-Maille est dans l'anglais avec la forme : *Pallmall*, dont la prononciation est la même que celle du mot français de 1560 : Pèle Mèl. Lyon est une des villes où le jeu de mail était le plus aimé. — On sait quelle aversion saint Louis eut toujours pour les jeux de hasard; ses successeurs ne se montrèrent pas moins empressés que lui à interdire ces amusements, causes de la ruine de tant de leurs sujets, grands ou petits. Louis XIV fut un de ceux qui poursuivirent avec le plus de sévérités brelandiers de tous étages, contempteurs aad'eux des ordonnances, rendues par Louis XIII et par lui-même, toujours renouvelées et violées toujours. Le parlement l'aida autant qu'il fut en lui de le faire, mais il ne fut guère plus obéi que le grand Roi, dont on s'est imaginé, bien à tort assurément, que les volontés étaient sacrées pour ses sujets craintifs. Les arrêtés du parlement des 8 juillet 1661, 16 sept. 1663, 29 mars 1664, sur les maisons de jeu; 16 déc. 1680 sur les jeux de *Hoca* et de *Bassette*, n'eurent pas plus d'effet que l'édit du 16 déc. 1666 et que l'arrêt du conseil du 16 janvier 1691, qui prohibait, avec la *Bassette* et le *Hoca*, la *Barbacole* et le *Pharaon*. Voici, en effet, ce que je trouve dans les minutes du secrétaire d'Etat, de 1688 à 1698 seulement. « A M. de La Reynie, 17^e aoust 1688 : J'ay rendu compte au Roy du Mémoire que vous m'avez enuoyé des lieux dans lesquels on donne à jouer à Paris; vous trouuez cy-joint les

ordres pour faire sortir de Paris la dame comtesse de Rothelin et la dame de Reuilly qui sont les plus notées parmi celles comprises dans vostre mémoire. A l'esgard des autres, Sa Maj. veut que vous les poursuiviez suivant la rigueur de la justice, et Elle ne doute pas que l'exemple qu'elle fait en chassant ces deux femmes ne fasse un bon effet. Je suis, etc. » — « De par le Roy, il est ordonné à la dame comtesse de Rothelin de se rendre incessamment en la ville de Rethel en Champagne et d'y demeurer jusques à nouvel ordre à peine de désobéissance. Fait à Versailles le 17^e aoust 1688. » Pareil ordre fut donné à Mad. de Reuilly, qu'on exilait à Abbeville. Charlotte de Biencourt de Potrinecourt était veuve de François d'Orléans, comte de Nauffe et de Rothelin, mort en 1671. Il paraît qu'elle ne se pressa pas d'obéir; car, quelques jours après la première ordonnance, en parut une autre qui lui enjoignoit « de se rendre incessamment en sa terre de Neauphle près Gisors ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., vol. 556, pièces : 773 et 795.) — « A M. de La Reynie, 9^e aoust 1688 à Marly : Monsieur, le Roy est informé qu'on recommence à jouer à la *Bassette* dans Paris, et qu'il y a plusieurs lieux où l'on tient académie, sur quoy Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire que son intention est que vous m'informiez de ce que vous aurez appris, afin qu'il l'empesche par son autorité. Je suis, etc. » (Ms. Clair., 556, p. 751.) — « A M. de La Reynie, 15^e déc. 1688 : Je vous enuoye vn placet du sr Jaugeon qui tenoit les *Jeux du monde* qui ont esté defendus avec ceux des *Fortifications*; prenez la peine s'il vous plaît d'examiner si ce qu'il dit mérite quelque considération. » (Ms. Clair., 556, p. 1138.) Le Jeu du monde, inventé par l'abbé Jacques Jaugeon, était un divertissement de géographie pour lequel l'auteur avait obtenu, le 16 août 1681, un privilège, enregistré au vol. GGGG des ordon. de Louis XIV, fol. 143 (Arch. de l'Emp.). Comment était-il devenu dangereux? — « A M. Phélypeaux, 20^e janvier 1691, à Versailles : Je vous enuoye vn arrest du conseil pour la deffense des jeux du *Hoca* et de la *Bassette*, afin de le rendre public dans l'estendue de vostre parlement. Je suis, etc. » (Ms. Clair. 558.) — « A M. de La Reynie, 14 sept. 1691, à Versailles : Je vous enuoye vn mémoire qui m'a esté adressé au sujet du jeu qui se tient au petit hostel d'Amont; il m'en est desjà reueu plusieurs de cette manière, et je crois que le commerce de l'homme dont il est parlé n'est que trop véritable. Le Roy veut que, sans esgard au lieu où il est et dont il abuse, vous le poursuiviez avec rigueur comme les autres, il est mesme à désirer qu'on puisse faire vn exemple en luy ». (Ms. Clairamb., 558, p. 622.) (Je ne vois pas que l'exemple ait été fait.) — « A M. de La Reynie, 15 juillet 1691 : On a donné aadis à Sa Majesté qu'on joue publiquement chez la dame de La Guette, près de la Charité, qu'il s'y fait des blasphemés execrables et que le commissaire Gazon tolère ce scandale parce qu'il en tire vne rétribution. Sa Maj. veut que vous poursuiviez cette femme suivant la rigueur des ordonnances et que vous examiniez si ce qu'on dit de ce commissaire est véritable ». (Ms. Clairamb., 558, p. 481.) — « Il faut poursuivre les dames de La Guette et Rouuray ». (P. 535.) — « A Versailles, le 21 décembre 1695 : Le Roy estant informé, Monsieur (l'intendant), que l'on recommence à jouer à la

Bassette, au *Hoca*, au *Pharaon*, *Barcarole* » (ou *Barbacole*), « la *Dupe*, *Banque faillite* et autres jeux qui ont esté expressément delfens lus par l'arrest du conseil du 15 janvier 1691, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire que son intention est que vous renouelliez vos soins pour l'exécution de cet arrest. (Signé) Pontchartrain ». (Ms. Clairamb^l, n° 562, p. 871.) — A ce moment, le Roi ordonna que l'on fit sortir de Paris, avec défense d'en approcher plus près que trente lieues, Mad. de Razac, la comtesse de Lanery, Mad. de St-Martin, veuve de l'intendant de la feue Reine, et le s^r Gombaud, de Bordeaux, qui donnaient à jouer. (Ms. cité, p. 882.) — « A M. de La Reynie, le 14 fevrier 1697 : Le Roy m'a ordonné de parler, et a parlé luy mesme à MONSIEUR, des lieux où l'on joue sous sa protection, ou sous prétexte d'estre dans ses écuries ou dans celles de Monsieur de Chartres. Monsieur delfendra au s^r de la Bachelerie de donner à jouer et fera la mesme delfense à M. d'Effiat pour son maistre d'hostel. A l'égard du nommé d'Ambronvilliers, des demoiselles La Motte, La Guilloterie et Du Mayne, ny Monsieur, ny M. le duc de Chartres ny prennent aucun interest. J'escriis à Franceur de les avertir de cesser. Passé cela, il faudra les condamner à l'amende sans aucune considération. J'ay ordre du Roy de parler à M. de Congis et à M. de Gestar. (Sig.) Pontchartrain ». (Arch. de l'Emp., secrétariat E, 3383, fol. 24.) — « A M. d'Argenson, 22 juillet 1698 : Je parleray à M. d'igny sur son jeu, ensuite je vous feray scauoir les intentions du Roy à son esgard. J'ay parlé à M. de Congis qui m'a promis de faire cesser le jeu de sa femme. Il faut obseruer s'il tiendra parole. » (Ms. Clair^l, n° 563, p. 679.) — « A M. d'Argenson, 17 feur. 1698, à Versailles : Je vous enuoye une orlonnance pour delfendre les jeux du *Monde*, des *Fortifications* et autres; mais je dois vous dire que le privilège de ces jeux ayant esté réuocqué par vn arrest du Conseil du 23 oct. 1688, ils ont dû cesser, et que s'il en a esté restabli de nouveau, vostre ordonnance suffiroit pour l'empescher sans aucun recours a celle du Roy que j'estime estre employée pour trop peu de chose ». (Ms. Clairamb., 564, p. 140.)

JOCRISSE.

« ... Si j'avois un mari, je le dis,
Je voudrois qu'il se fit le maître du logis,
Je ne l'aimerois point s'il faisoit le Jocrisse. »
(MOLIÈRE, *Les femmes savantes*, acte V, scène III.)

D'où vient ce nom : *Jocrisse*, qu'en 1672 Molière mettait dans la bouche d'une fille du peuple, servante chez des Précieuses, que révoltait le langage familier et plus que bourgeois de cette Martine la raisonneuse? Depuis quand et comment est-il entré dans la langue française? Est-ce le nom d'un homme, devenu injurieux comme ceux de Tibère et de Néron, toutes différences gardées? Est-ce un mot de la langue devenu le nom d'un personnage? Les paroles de Martine font assez comprendre que la qualification de *Jocrisse* était donnée, du temps de Molière, au mari facile, bon jus-qu'à la bêtise, qui n'était pas le maître en son logis et tremblait devant sa femme. Furetière (*Dictionnaire*, 1690) dit que *Jocrisse* est un terme injurieux usité dans cette phrase : « *Jocrisse* qui mène les poules pisser », et qu'on l'applique à « un homme qui s'amuse aux menus soins du ménage, qui est foible et avare ».

Ce caractère est évidemment celui d'un benêt, d'une lourde bête, d'un ignorant à qui l'on fait croire que les poules peuvent avoir besoin qu'on les mène où l'on mène les chiens que l'on veut rendre propres. Si le nom fut appliqué au mari débonnaire et minutieux qui s'occupe des petits soins du ménage, celui que les bonnes femmes de Paris nomment un « chauffe la couche » parce qu'il ne répugne pas à chauffer les couches de ses petits enfants, ce ne fut, très-probablement, qu'après que « mener les poules » fut donné comme un trait saillant de l'esprit du *Jocrisse*. L'Académie, par une pudeur que j'honorerais beaucoup plus si le mot : « Pisser » n'était pas dans son Dictionnaire, a supprimé de la définition donnée par Furetière la phrase : « *Jocrisse* qui mène, etc. »; elle ne l'a remplacée par rien d'utile, et c'est dommage. Le mot : *Jocrisse* n'est pas dans Rabelais, qui a : *Jobelot*; il ne se lit point non plus dans le *Trésor de la langue françoise* de Nicot (1606), in-fol.; on peut induire de là, non pas rigoureusement pourtant, qu'il n'était guère usité au XVI^e siècle, et qu'au commencement du XVII^e, on s'en servait encore bien peu, si tant est qu'on s'en servit.

Ménage (1650) ne s'est point occupé de l'origine du mot : *Jocrisse*; c'est une lacune dans son travail. Il lui en coûta si peu de forger de singulières étymologies, qu'on peut s'étonner qu'il ait reculé devant celle d'un terme qui semble avoir des affinités très-grandes avec le latin *Jocari*, plaisanter, *Jocularis*, bouffon ridicule, et le bas latin *Jocista*, badin. Conrt de Gibelin veut que *Jocrisse* vienne « de Pital. *Zugo*, prononcé *Jog* ». Que *Zugo* signifie mias, bouffon, badin; soit, mais qu'il se prononce *Jog*, c'est ce que je nie; que le français : *Jocrisse* vienne de lui, c'est plus que douteux. *Jocularis* me semble le mot qui, par des contractions successives (*Joclaris* et *jocaris*), est devenu *Jocrisse*; mais comment au XVI^e ou au XVII^e siècle *Jocrisse* est-il entré dans la langue? Parmi les personnages de la farce italienne, *Jocrisse* n'a jamais figuré, compagnon d'Arlequin, de Pantalou et de Scaramouche; ce n'est donc point un masque italien, un bouffon venu de l'étranger avec la comédie en plein vent. Son origine est toute française; il a donc pris naissance parmi nous, mais pour qu'il devint proverbe, il a fallu qu'il eût une certaine popularité et qu'individu d'abord, il se fit type. Par quelles circonstances la chose arriva-t-elle? Ici, rien de certain; voici mon hypothèse. Dans le monde des bateleurs, saltimbanques, vendeurs de pommades ou de recettes, tireurs de cartes, nécromanciens, chanteurs de noëls et de chansons, bien des individus se firent des réputations, que l'on ne connaît plus aujourd'hui. Trois noms ont échappé à l'oubli par hasard : Brioché, l'Orviétan, Tabarin. Chaque tréteau, chaque loge du pont Neuf, de la foire St-Germain, des carrefours, avait son bel esprit, chargé d'attirer le public par la bizarrerie de son costume, de sa figure arrangée, composée, fardee, et de le retenir par ses jeux de mots et ses grosses facetes. Tous ces plaisants n'avaient pas le même habit, la même physionomie, la même rhétorique, le même jargon; chacun se distinguait par quelque chose de particulier; probablement il y en eut un qui imagina de se faire un genre de bêtise à part, la bêtise naïve et maladroite, la simplicité poussée jus-qu'à la limite de l'imbécillité. Il lui fallait un nom qui ne fût pas commun; il s'adressa à quelque cestre du quartier St-Jacques, qui lui dit :

« Mon ami, vous êtes un joueur de farces, un bouffon; les Italiens appellent vos semblables *Giocolari*; les vieux Latins nommaient l'homme qui exerçait votre profession sur les planches publiques de Rome : *Jocularis*, j'en ai Cicéron pour garant; appelez-vous tout simplement : *Jocularis*. — Tout simplement! lui répliqua l'autre, ce n'est pas si simple, et j'aurai bien de la peine à prononcer mon nom, que les valets, les enfants et les oisifs ne pourront retenir. Il me faudrait quelque chose de plus court. — Eh! bien, racontez; aimez-vous mieux *Joclaris*? — Oui, mais c'est encore long. — Voulez-vous *Jocaris*? — Et pourquoi pas tout bonnement *Jocris*? — Soit, la contraction est bonne; faites sonner l's finale par respect pour l'étymologie, et si votre nom vous porte bonheur, n'oubliez pas que je suis un pauvre hère, vivant assez mal du grec et du latin, et que je n'ai pas souvent à l'es-carcelle les deux ou trois blancs que vous faites payer aux spectateurs introduits dans votre loge. La reconnaissance est la vertu qu'honoraient particulièrement les anciens. » Je n'affirme pas que la chose se soit passée tout à fait comme je viens de le dire, mais assurément je ne dois pas être bien loin de la vérité. Jocrisse, j'en suis persuadé, fut d'abord un personnage de tréteau, un balourd aimé de la populace, un valet écorchant la langue et cassant la vais-selle; son maître s'avisait de lui dire un jour : « Jocrisse, va mener les poules pisser! » et le mot fit fortune, et tout Paris le répéta, et Molière ramassa le nom de *Jocrisse* sur le pavé où il était, le mit dans une de ses meilleures comédies et fit plus pour lui que n'aurait pu faire l'Académie, qui le recueillit après Molière et Furetière. Le personnage parut dans quelques ballets dansés sous Louis XIII; il ne fut réellement important qu'au commencement du xv^e siècle sous la figure de Brunet. — *Voy.* BRUNET.

JODELET (JULIEN BEDEAU dit) : ? — 1660.

Tous les biographes supposent que le comédien qui, au théâtre, portait le nom de Jodelet se nommait Julien Geoffrin. Je ne sais d'où vient cette tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nous. — Jodelet se nommait Bedeau; je n'ai pu connaître sa famille. J'ai cherché son mariage et la naissance du fils qu'on lui donne, et je n'ai pu parvenir à les trouver. La Grange dit que Jodelet mourut le vendredi saint, 25 mars 1660; l'indication est exacte : « Ledit jour » (27 mars 1660) « connoy de 16 » (prêtres) « de *Julien Bedeau*, comédien du Roy, pris rue des Poullies. Receu 18 l. 12 s. » (St-Germ.

St Joseph d'après Capucins indignes

De Xécar ce 8 novembre. » (1632). A Mons^r Seruien. (Vieil. Arch. de la Guer., vol. 20.)

On sait que le P. Joseph mourut chez le card. de Richelieu, à Ruel, le 18 décembre 1638. Ses restes furent transportés au couvent des Capucins de la rue St-Honoré et inhumés dans l'église de cette communauté. Richelieu fit graver sur le marbre de sa tombe une longue et louangeuse inscription latine, où il était dit qu'appelé aux affaires par le Roi Très-Christien, « bien véritablement nommé le Juste », Joseph Le Clerc « servit Dieu, le Roi et la patrie avec une prudence et une sagesse incomparables, une

l'Auxer.) Peut-être Julien Bedeau débuta-t-il sous le nom de Geoffrin, et prit-il ensuite celui de Jodelet, personnage qu'il représenta souvent. Geoffrin était peut-être le nom de sa mère qu'il prit comme firent quelques autres comédiens. On dit que Julien Jodelet débuta au Marais en 1610. Je crois la tradition menteuse en ce point; si Jodelet avait encore paru sur le théâtre à quatre-vingts ans, La Grange n'aurait pas manqué de le dire en annonçant sa mort, comme il dit, à propos de la retraite de l'Espy, frère de Jodelet, quittant le théâtre en 1663 : « Le s^r de l'Espy, l'un des acteurs de la troupe, âgé de plus de soixante ans, s'est retiré auprès d'Angers, à une terre qu'il avoit acheptée du vivant de son frère Jodelet, qui » (la terre) « se nomme Vigray. » — *Voy.* L'ESPY, PARC (du).

JODELLE (ETIENNE).

1532—1573.

« A Estienne Jaudelle (*sic*) sieur de Limodry » l'ung des poètes dud. seigr^r la somme de 500 l. » dont Sa Majesté luy a fait don, en consideration » des services qu'il luy a ci-deuant et de longtemps » faits en son dict estat, et mesme pour luy donner » moyen de se faire penser (*sic*) et guarir d'une » maladie de laynelle il est à present déteuu et sup- » porter les frais et despens qu'il est contraint faire » à ceste occasion, et ce outre et par dessus les » autres dons et bienffaitz qu'il a cy deuant ens dudiet » seigr^r. Jodelle donna quittance le 29 oct. 1572. (Arch. de l'Emp., Épargne du R. Charles IX; 1572. KK. 133, fol. 2,549.) Il mourut peu de mois après.

1. JOINVILLE (CHARLES de Lor., duc de Guise, prince de). — *Voy.* 2. JOYEUSE.

2. JOINVILLE (FERD. d'Orléans, prince de). — *Voy.* ESTRÉES, SUFFREN.

JOSEPH (FRANÇOIS-LECLERC DU TREMBLAY, COUHU sous le nom du PÈRE).

« Monsieur, j'ay receu depuis peu seulement la lettre qu'il vous a pleu m'escire il y a quelque temps par le P. Mariage de l'ordre de St-Dominique, de laquelle ie rendray compte au premier iour à Monseigneur le cardinal, où il verra la continuation du soin que vous prenez en toutes les choses qui concernent le service du Roy. Je prends aussy volontiers cette occasion de l'enuoy du s^r Bachelier à Mantoue, pour vous renouveler les assurances de mon affection à honorer v^{re} mérite. J'espère que l'affaire qui vous retient sera bientost finie à n^{re} commun contentement, et que nous aurons bientôt le bonheur de vous voyr. Je vous supplie de me faire tousiours l'honneur de me croire, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur en n^{re} seigr^r :

dévotion séraphique et une merveilleuse tranquillité d'esprit ». L'épithape apprenait aussi au lecteur que le P. Joseph, si nécessaire au prince, avait été dispensé par trois pontifes de l'observation rigoureuse de la règle de son ordre, difficile à suivre dans le monde où il vivait, « austère et pauvre au milieu des délices de la cour et des richesesses ». Le P. Joseph avait été désigné pour le chapeau rouge par le Roi Louis XIII, le 14 janv. 1638; mais quoique Paul III fût favorable à la France, Joseph Le Clerc mourut sans que le pape eût nommé Cardinal celui que Richelien avait voulu récompenser en le faisant son égal.

JOSÉPHINE (MARIE-JOSEPH-ROSE de TASCHER de LA PAGERIE, Impératrice des Français, sous le nom de).

A qui apprendrais-je aujourd'hui que Joséphine, cette femme aimable et généreuse qui sut conquérir, par sa bonté, l'affection des Français, et que tant de sympathies accompagnèrent dans sa retraite à la Malmaison, de 1809 à 1814, était « madame veuve de Beauharnais », lorsque, le 9 mars 1796, elle épousa le général Bonaparte? Le 13 décembre 1779, à Noisy-le-Grand, elle avait donné sa main au vicomte de Beauharnais, et le curé de Noisy avait inscrit sur le registre des actes religieux de son église une longue mention dont j'extraits les passages suivants : « Vu le certificat des trois bans publiés en la paroisse de Notre-Dame de la Martinique; vu l'extrait de baptême d'Alexandre-François-Marie de Beauharnais, né le 28 mai mil sept cent soixante; vu aussi l'extrait de l'acte de baptême de Marie-Joséph-Rose de Tascher, née le vingt-trois juillet mil sept cent soixante-trois, certifié véritable par Frère Théodore de Colmart, capucin, curé, sous la date du huit avril présente année; vu enfin la procuration de messire Gaspard de Tascher, passé par-devant M^e Trutat et son collègue, notaires à Paris, le deux décembre mil sept cent soixante-dix-neuf, pour se faire représenter par Messire Louis-Samuel de Tascher, prêtre docteur de Sorbonne, aumônier de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre... à donner son consentement à l'effet du mariage ci-après énoncé, tant en son nom que comme fondé de procuration de dame Rose-Claire Des Vergers de Sanois son épouse, déposée en l'étude de M^e Trutat, notaire à Paris; les fiançailles célébrées, le même jour ont été mariés par nous, curé soussigné... Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, capitaine au régiment de La Sarre, fils mineur de Messire François, marquis de Beauharnais, chef d'escadre des armées navales, ancien gouverneur de la Martinique et des îles du Vent, et de défunte dame Marie-Aune-Henriette Pivart de Chastalet, ses père et mère, de fait et de droit de la paroisse de St-Sauveur de Paris, avant de celle de St-Sulpice, même ville, d'une part, et d'autre part, demoiselle Marie-Joséph-Rose de Tascher, fille mineure de Messire Joseph Gaspard de Tascher, chevalier, seigneur de La Pagerie, capitaine de dragons, et de dame Rose-Claire Des Vergers De Sanois, ses père et mère, de fait et de droit de cette paroisse, ci-devant de celle de Notre-Dame de la Martinique, assistés du père de l'époux, de Messire Michel de Bégon, chevalier, cons^r honoraire au parlement de Metz, intend^t de la marine, etc., et autres parents et amis qui ont signé avec nous : V^{te} de Beauharnais, M. J. R. de Tascher de La Pagerie, C^{te} de Beauharnais, Bégon, C^{te} de Beauharnais ». (Reg. de l'état civil de Noisy-le-Grand; Arch. du tribunal civil de Pontoise.) On sait que de ce mariage sortirent deux enfants, un fils et une fille, le prince Eugène et la Reine Hortense, le premier en 1781, la seconde en 1783; on sait aussi que, les jours terribles de la Révolution étant venus, le vicomte de Beauharnais se retira dans sa maison de La Ferté-Beauharnais pour y vivre loin du tumulte du monde politique et ne pas assister aux événements qui l'attraient tant qu'ils effrayaient sa jeune épouse. Cette retraite lui fut imputée à crime, et on l'en arracha pour le jeter dans une prison, suspect de n'aimer pas le

régime nouveau, qui ne se recommandait guère par sa bénignité envers les membres de la noblesse déchuë. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 7 thermidor an II (22 juillet 1794), il fut exécuté le lendemain, comme le déclare l'acte de son décès inscrit au Registre de la municipalité de Paris, sous la date du 13 thermidor (31 juillet), et signé « Trial père ». Ce Trial était le gai comédien du théâtre de l'Opéra-Comique, qui avait brigué l'honneur d'être « officier public »; j'en parle ailleurs. Joséphine, emprisonnée comme son époux, échappa à la mort. On intéressa au sort de cette pauvre veuve, de cette mère désolée, un homme puissant à ce moment-là; elle fut sauvée et entra dans le monde, dans un monde un peu différent de celui où elle avait vécu jusque-là. Elle y trouva un bon accueil et des amitiés dévouées. Sa beauté, sa bonté, le charme de son esprit, son malheur lui acquirent l'affection et le dévouement des personnages importants de la République directoriale qui avait succédé à la République de Robespierre. Ce fut alors que le général Bonaparte la remarqua et s'en éprit vivement. On a raconté diversement les circonstances qui amenèrent leur première entrevue; aucun document authentique n'étant venu à ma connaissance sur ce chapitre de l'histoire de Joséphine, je m'abstiendrai de répéter les anecdotes qu'on a répandues, toutes charmantes, toutes honorables pour l'un et pour l'autre, mais différant toutes par quelques points. Le général plut à madame de Beauharnais, et leur mariage décidé eut lieu le mardi 9 mars 1796, comme on le verra à l'article de Napoléon. — L'acte du 13 décembre 1779, qu'on a lu tout à l'heure, déclare que « Marie-Joséph-Rose de Tascher est née le vingt-trois juin mil sept cent soixante-trois; » cette déclaration est faite d'après un extrait de l'acte de baptême produit au curé de Noisy-le-Grand, extrait « certifié véritable par frère Théodore de Colmart, capucin », curé de Notre-Dame de la Martinique. Il semble que rien ne doive être plus certain que le fait allégué par un acte que certifie véritable un vénérable prêtre; voici pourtant ce qu'on lit dans l'acte du mariage de mad. de Beauharnais avec le général Napoléon Bonaparte : « ... après avoir fait lecture en présence des parties » et témoins... 2^e de l'acte de naissance de Marie-Joséph-Rose de Tascher qui constate qu'elle est » née le vingt-trois juin mil sept cent soixante-sept. » Ici 1767, là 1763. Il y a là une contradiction que je ne saurais expliquer. La date officielle de la naissance de l'Impératrice est restée : 23 juin 1763.

Joséphine perdit son père le 6 novembre 1790, comme le déclare « frère Marc, capucin, missionnaire apostolique, curé de la paroisse de Notre-Dame de la Purification des Trois-Îlets ». L'acte mortuaire rédigé le 7 novembre qualifie Joseph-Gaspard Tascher de La Pagerie, écuyer, ancien capitaine de dragons, chevalier militaire de la croix de St Louis (sic), habitant cultivateur dud. lieu. » (Arch. de la mar. Reg. Martinique 1773-1793, cahier 1793, p. 3.) — « Madame Rose-Claire Des Vergers de Sanois, veuve Tascher de La Pagerie, mère de S. M. l'Impératrice et Reine », décéda le 2 juin 1807, « à huit heures trois quarts du matin, âgée de soixante-dix ans neuf mois et six jours, fille de feu Monsieur Joseph-François Desvergers de Sanois et de feu (sic) Madame Marie-Catherine-Françoise Broune. » La déclaration du décès fut faite par « l'amiral Louis-Thomas Villaret-Joyeuse, grand

cordon de la Légion d'honneur, capitaine général de la Martinique et dépendance, âgé d'environ cinquante-huit ans, et par M. Clément Laussat, membre de la Légion d'honneur et préfet colonial, âgé d'environ cinquante ans. » L'acte est signé : Villaret, Laussat, Zacharie Verani. » (Reg. des Trois-Ilets, 1791-1819, cahier 1807, p. 3 v^o). — Louis-Thomas Villaret qui figure ici est l'amiral qui commandait la flotte française au combat fatal du 13 prairial an II. — L'Impératrice Joséphine mourut dans son petit palais de la Malmaison, le 26 mai 1814, à midi. Elle fut inhumée dans l'église de Ruel le 2 juin suivant. Elle avait été couronnée le 2 décembre 1804. — *Voy.* ANDRÉ (Jean-Bon Saint-), EUGÈNE, HORTEXSE, ISABEY, 1. NAPOLÉON, TRIAL.

JOUBERT (JEAN).

XVII^e siècle.

Successeur de Nicolas Robert et prédécesseur de Claude Aubriet dans la charge de peintre en miniature du Roi pour l'histoire naturelle, Jean Joubert fut un homme de talent qui ne se borna pas à peindre des fleurs, des animaux et des plantes. Je ne sais de quel maître il apprit un métier où il se montra habile. Nicolas Robert, qui peignait pour le cabinet de Louis XIV les plantes et les animaux qu'on réunissait au Jardin du Roi, autant pour le plaisir des yeux que pour l'étude sérieuse de l'histoire naturelle, Nicolas Robert mourut le 25 mai 1685. Je vois dans un État de la Maison de Sa Majesté, pour l'année 1686, « Jean Joubert, peintre en miniature », porté, à la place de Robert, aux appointements de 600 livres par an. Dans les Registres des bâtiments du Roi, on lit sous les dates des 5 sept. et 5 déc. 1688 : « Au nommé Joubert peintre, 600 l. pour son payement de 24 desseins de » plantes rares qu'il a peint (*sic*) en miniature sur » vélin pour être insérés dans la suite des livres des » plantes de miniature du cabinet de Sa Majesté... » 200 l. sur la peinture en miniature qu'il a fait (*sic*) » au claucin du Roy. » Jean Joubert peignait des sujets historiques, mythologiques, allégoriques, avec autant d'art que les plantes et les fleurs; je vois que, le 12 avril 1683, on lui compta la somme de 600 livres, « pour son payement d'un tableau représen- » tant la Vertu héroïque victorieuse des Vies, ac- » compagnée des autres Vertus et couronnée par les » mains de la Gloire, d'après celui du Corrège, pour » le cabinet du Roy ». Je ne sais ce qu'a pu devenir cette miniature; j'en connais une qui m'a donné une assez grande idée du mérite de l'artiste. Elle sert de frontispice à un des volumes conservés aux Archives du dépôt des fortifications, et représente Louis XIV dans le costume héroïque, assis, la main droite appuyée sur un glaive à la romaine, dans son fourreau, et tendant de la main gauche une branche d'olivier à quatre nations figurées par des femmes, que Minerve amène au vainqueur. La Victoire couronne le Roi, dont la Renommée proclame la gloire. Derrière Sa Maj., une jeune femme personnifiant le Génie militaire offre à Louis XIV des plans de villes fortes; elle est aidée dans son action par un Génie, vu de dos, très-jolie figure pour le mouvement, le contour et la couleur. Ce morceau capital, d'une bonne exécution, et aussi remarquable par le dessin et la composition que par le coloris, fut exécuté à propos du traité de Nimègue (5 février 1679). Il est signé : J. Joubert. — Je n'ai pu savoir en quelle année et où mourut notre artiste, qui céda sa charge

de « peintre du cabinet pour la miniature » à Claude Aubriet. Je n'ai pu connaître, non plus, le lieu et le temps de sa naissance. Il vivait encore à la fin de 1689; car, le 4 déc. de cette année, il tint sur le fonts de St-Sulpice un des fils du peintre Thomas Pesne, son ami. — *Voy.* AUBRIET, ÉPINETTE, PESNE, ROBERT (NICOLAS).

JOUEUR D'ÉPÉE.

XVII^e siècle.

Le joueur d'Épée était un maître en fait d'armes qui maniait l'épée avec dextérité, voire l'épée à deux mains, cette arme longue, lourde, à la lame large, à la poignée faite en croix, dont Antonio Canale, octogénaire, se servit avec une merveilleuse rigueur à la bataille de Lépante (7 oct. 1571) pour reprendre sur les Turcs la galère d'Agostino Barbarigo, qu'ils avaient conquise après la mort de ce général vénitien. — Le 27 mars 1543, « Guillaume Cardinal, maître joueur d'Espée », fit baptiser un enfant. (St-Benoît) — « Le dernier jour de juillet 1573, Jehan Bonfardeau, maître joueur d'espée dem^r rue Transonain, à l'enseigne du *Marteau d'or*, fit testament de cinq solz pour estre sa sépulture à Sts-Innocents; et pour le regard de son conuoy et service, remet le tout à la volonté de Tiennette Blanchard sa femme. » (Testaments de St-Jacq. de la Bouche-rie, Arch. de la ville.)

JOUVENET (LES).

XVII^e et XVIII^e siècles.

On a beaucoup écrit sur les Jouvenet. M. Clougenon, qui était à la source des bonnes informations, leur consacra, il y a quelques années, un article intéressant dans l'*Athenæum français*; M. Fréd. Villot a résumé, dans sa *Notice* des tableaux du Louvre (1855), ce qu'ont dit les anciens biographes du peintre que la ville de Rouen compte parmi ses hommes illustres; il semble donc qu'il y ait peu de chose à ajouter aux notions fournies par MM. Villot et Clougenon; voyons cependant. — Nous tenons du savant magistrat rouennais qu'un Laurent Jouvenet, m^r peintre et sculpteur à Rouen, demeurant rue des Juifs, paroisse St-Lô, à l'image de *Ste-Catherine*, épousa Marguerite Sebille, qui lui donna : 1^o *Jeanne*, mariée à Allain Féron, et morte antérieurement à l'année 1616; 2^o *Noël*, peintre à son tour, et qui, selon d'Argenville, fut le premier maître de Nicolas Poussin. Ce Noël Jouvenet eut trois fils : *Laurent*, *Jean* et *Noël*. Laurent épousa Catherine Deleuse, femme d'une merveilleuse fécondité, qui lui donna, selon les actes recueillis par M. Clougenon, quinze enfants : 1^o *Catherine*; 2^o *JEAN*, celui-ci baptisé le 1^{er} mai 1644 (c'est le peintre célèbre); 3^o *Pierre*; 4^o *Jacques*; 5^o *François* 1^{er} (il fut vicaire de St-Lô); 6^o *Martin*; 7^o *Marie-Elisabeth*; 8^o *Marie-Madeleine*, née vers 1655. Elle épousa Jean 1^{er} Restout, en 1690; à Rouen; 9^o *Marie*; 10^o *Guillaume*; 11^o *Laurent*; 12^o *Jean-Baptiste*; 13^o *François* II (il fut peintre et de l'Académie); 14^o *Noël*, qui fut sculpteur; 15^o et enfin *Noël* II, qui eut la charge de peintre de l'Electeur de Hanovre. — Jean Jouvenet, dit M. Villot, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans, peignit le *Mai* (tableau offert chaque année à l'église de Notre-Dame, le 1^{er} mai, par la communauté des orfèvres de Paris). Le *Diction. historiq. de Paris*, par Hurtaut et Magny, dit que ce fut en 1673. Jouvenet avait donc 29 ans, s'il était né en 1644, comme on le sait. Ce *Mai* avait pour sujet *La guérison du paralytique*; il fut gravé par C. Vermeulen. L'auteur entra à l'Académie de peinture, parmi

les Agrées, le 23 fév. 1674, comme le dit M. Villot, et le 27 mars 1675, sur la présentation d'un tableau représentant *Esther et Assuérus*, il fut admis comme peintre parmi les membres titulaires de l'Académie. Il y avait deux mois et trois jours qu'il était marié : « Le 20 janvier 1675, Jean Jouvenet, peintre de l'Académie Royale » (il l'était comme Agrée), « fils de Laurens Jouvenet et de Catherine de Leuze, de la paroisse de St-Barthélemy, et Marie Baronneau, fille de Louis Baronneau, horloger de la Reine, et d'Anne Barberet, de la paroisse de St-Germain le Vieil... ont esté fiancéz et mariez le mesme jour... Signé : J. Jouvenet, Marie Baronneau, B. Martinot, de la Fosse, Simon Thomassin, P. Loir, etc. » (St-Germ. l'Auxer.) De ce mariage sortirent au moins quatorze enfants : 1^o 30 oct. 1675, *Marie-Anne* (St-Barthélemy). Jouvenet demeurait alors sur le quai de l'Horloge, *Aux trois estoilles*. 2^o 29 oct. 1677, *Françoise et Catherine*, jumelles. La première fut tenue par Françoise Barberet, femme de Simon Thomassin, graveur. J. Jouv. n'assista point à ce double baptême. 3^o 1^{er} mars 1680, *Jean-Baptiste* (St-Sulp.), parrain Noël Jouvenet, sculpt. du Roi, qui n'avait pas assisté à la cérémonie du 20 janv. 1675. 4^o une seconde *Marie-Anne* (18 juin 1681); la première était morte, le 5 juin 1680, « sur le quai Malaquais, dans le grand pavillon sur l'eau, au collége des quatre nations », chez son père. 5^o 16 avril 1684, *Elisabeth-Anne*; 6^o 17 juil. 1682, *Marie-Madeleine*; 7^o 13 oct. 1685, *Catherine*; 8^o 12 oct. 1686, *Jean-Baptiste-Antoine*; 9^o 27 oct. 1687, *Jean-Claude*; 10^o 30 déc. 1691, *Marie-Cécile*, tenue par Marie Ellain, femme de M. (Frang.) Jouvenet; 11^o *Jean-Baptiste-François*, et un second *Jean-Claude*, nés jumeaux le 8 mars 1693, et tenus sur les fonts de St-Sulp., le premier par François Jouvenet, peintre, l'autre par Claude Baronneau, peintre aussi. Le 14^o des enfants de J. Jouvenet que j'ai pu connaître est une *Marie-Thérèse*, morte le 1^{er} dec. 1698, âgée de 7 ans et demi, selon le registre de St-Sulp., née par conséquent vers 1690. Je n'ai pas vu son baptistaire. — Jean Jouvenet décéda le 5 avril 1717, en sa maison quai Malaquais, et fut enterré le 7, en présence de « François Jouvenet, peintre du Roy, son frère » (et non son neveu, comme l'a cru M. Villot), et de Bernard-Claude Lordelot, avocat au parlement, son gendre. — On connaît un portrait de Jean Jouvenet; c'est un des morceaux de réception à l'Académie de peinture du graveur Antoine Trouvain (30 juillet 1707). Jouvenet s'y représenta en raccourci, dans un cadre ovale, et peignant un plafond, je crois. — Je lis au Reg. des bâtiments du Roy, sous les dates des 30 mai et 25 juillet 1668, deux mentions de la somme de 350 livres payées à Jouvenet, « à compte d'un tableau qu'il faisoit pour le salon de Trianon ». — Le Roi donna à Jouvenet, ainsi qu'il avait fait à d'autres artistes, un terrain à Versailles, à condition d'y bâtir une maison. Ce terrain contenait « douze toises de face sur l'avenue de St-Cloud, sur 41 toises de profondeur, tenant d'un costé au s^r Le Hongre » (sculpteur) « et au s^r Guérin (sculpteur aussi), d'autre au s^r Mazelines » (sculpteur), « et par derrière à la rue des Coches. 15 sept. 1692 » (Bibl. Imp. Ms. Clairt, 559, p. 596.) — Quatre des grands tableaux de Jouvenet furent traduits en tapisserie. Je lis dans le manuscrit Suppl. franc. 2767-6 (Tapisseries des Gobelins, Bibl. Imp.) la mention suivante : « Une tenture laine et soye, d'après le

s^r Jouvenet, représentant des sujets du Nouveau Testament, en quatre pièces, scavoir : *La Magdelaine chez le pharisien, la pesche miraculeuse, les vendeurs chassés, la résurrection de Lazare*; ce qui fait en carré 120 aunes 5, à 358 l. 10 s. l'aune carrée : 43,131 l. 8 s. Luré à Sa Majesté Czarienne par ordre le 17 juin 1717 (lors du voyage que fit à Paris Pierre le Grand. *Voy. BART*, p. 122). En 1736, le Roi fit donner au Roi de Prusse ces mêmes pièces, auxquelles on ajouta le *Lave ment des pieds, la Cène et le Seigneur qui guérit les malades*, aussi d'après Jouvenet. — Quand en 1696 tout le monde put prendre des armoires, moyennant la somme de 20 livres versées au trésor royal. J. Jouvenet obtint de porter « de sable à un cerf passant d'argent » (Bibl. Imp., Armorial de Paris. Ms.) — Veuve à François Jouvenet : « Peintre, âgé de 22 ans », — né par conséquent vers 1665, vingt et un an après son frère Jean, qui fut son maître; — « fils de feu Laurens Jouvenet et de Catherine de Leuze », il épousa « Marie Ellain, âgée de vingt-quatre ans, fille de feu Henri Ellain et de Jeanne Sageret, demeurant chez le s^r Le Jeune Boulanger », rue de Seine, voisin de Fr. Jouvenet, qui y demeurait chez un bonnetier nommé Boutet. (St-Sulp.) Ce mariage n'eut pas l'agrément des Jouvenet, car aucun d'eux n'assista à la cérémonie. Fr. Jouvenet eut cinq enfants (21 mars 1688, 15 mai 1689, 21 août 1691, 12 nov. 1692, 5 mai 1694). Dans les actes des baptêmes de ses enfants, Fr. Jouv. est qualifié : « Académiste dem^r rue de Seine, à la ville de Montpellier. » Il était alors Agrée; il fut reçu d'une manière définitive, comme peintre d'histoire, le 25 juin 1701, sur la présentation des portraits de Coysevox et d'Houasse. Il mourut, âgé de 84 ans, le 8 avril 1749. On ne cite point de grande peinture de lui; il fut probablement le collaborateur, l'instrument de son frère, dans les grands ouvrages de celui-ci. — Quant à Noël Jouvenet, il épousa Elisabeth Guichard, qui lui donna quatre enfants : (6 août 1670, *Noël-Etienne*, tenu par Etienne Le Hongre, sculpteur comme Jouvenet; 19 juil. 1671, *Marquerrite-Elisabeth*, tenue par Jean Jouvenet; 13 sept. 1672; 7 oct. 1679. (Reg. de St-Eust.) X. Jouvenet demeurait rue des Jeûneurs. Il n'était point frère de Jean et de François, mais leur cousin et fils de Noël, frère de Laurent; comme je le vois par l'acte du mariage de son frère, « Isaac Jouvenet, sculpteur chez le Roy », qui, le 11 juillet 1686, âgé de 26 ans ou environ, fils de Noël Jouvenet, aussi sculpteur, dem^r à Rouen, et de défunte Marie Ellain, — qu'il ne faut point confondre avec Marie Ellain, — épousa, à St-Jacq. de la Boucherie, Gabrielle La Motte. Isaac était né vers 1660; il mourut « le 27 sept. 1692, âgé d'environ 33 ans, rue de Varennes, à la Malce ». (Reg. de St-Sulp.) Son frère Noël assista à son enterrement, mais pas plus que les autres Jouvenet, il n'avait assisté à son mariage. Le 24 janv. 1693 Isaac avait eu une fille, tenue par « Simon Mazière sculpt. du Roy ». Je lis dans les Reg. des bât. du R. 1688 : « A Noël et Isaac Jouvenet, frères, sculpteurs, 1,645 l. pour, avec 1,400 l. qui leur ont été ordonnées, faire le parfait paiement de 3,045 l. pour un chapiteau de colonne isolée, dix chapiteaux de pilastres droits et cinq chapiteaux de pilastres d'angle, d'ordre ionique, qu'ils ont faits en marbre et livrés à Trianon. » « Au nommé Isaac Jouvenet le jeune, pour un chapiteau en marbre... etc. » — Noël-Etienne Jouvenet, fils de Noël, mourut com-

missaire g^l de l'artillerie au départem^t de Cambrai, le 8 février 1726. A ses obsèques assistèrent Isaac, son frère, Isaac-François, et François Jouvenet, peintre, son cousin. Noël-Etienne était époux de Marguerite du Verger. (St-Sulp.) — Jacques Jouvenet, un des fils de Laurent, mourut « peintre à Paris » rue St-Jacques, le 12 nov. 1674; il fut inhumé en présence de son frère Jean, peintre fécond et aussi célèbre que l'était peu Jacques. (St-Benoît.) — Voy. RESTOUT.

1. JOYEUSE (ANNE, DUC DE). 1583.

Ce grand seigneur qualifié « pair et Admiral de France, chevalier de l'Ordre du Roy, premier gentilhomme de la chambre du Roy et capitaine de cent hommes d'armes », fut parrain, le 17 janv. 1583, d'Anne Bernard, fils de Michel de Mullet, valet de chambre ord^{re} du Roi. (St-Germ. l'Auxer.)

2. JOYEUSE (HENRIETTE-CATHERINE DE). 1611-56.

J'ai dit (art. Guise) que cette dame épousa, le 5 janv. 1611, Charles de Lorraine, duc de Guise, qu'elle mourut le 25 fév. 1656, et qu'elle fut inhumée au cimetière du couvent des Capucines, à Paris. Le 1^{er} oct. 1864, des ouvriers terrassiers, qui fouillaient la rue de la Paix pour la construction d'un égout, découvrirent les débris d'un cerenoil de plomb, contenant un crâne et des ossements qu'une inscription, gravée sur une plaque de cuivre trouvée près de ces restes, fit connaître pour ceux de la duchesse de Guise, veuve en premières noces du duc de Montpensier, et en secondes noces de Charles de Lorraine. — Parmi les vieilles minutes de son étude, M. Le Monnier garde celle d'une « vente de mille livres de rente perpétuelle » faite à « monsieur Maître Gaillot Mandat, maître ord^{re} en la chambre des comptes » par « t. h^{te} et t. illustre princesse Madame Henriette-Catherine de joyeuse (*sic*), duchesse de Guise, épouse de... M^{sr} Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, pair de France, gouverneur et lieutenant pour le Roy en prononce, Admiral des mers du Levant ». L'acte est signé d'une grande écriture : « H Catherine de joyeuse », les deux premières lettres : H et C n'en faisant qu'une.

JUMÈLE (PIERRE). 1675—76.

Sculpteur employé par le Roi. Il épousa François de Marquet, qui lui donna, aux galeries du Louvre où il demeura, un enfant, baptisé le 25 juillet 1675, et tenu par Charles de Vigarany, gentilhomme modenais. Dans l'acte du baptême, P. Jumèle est qualifié « peintre et sculpteur du Roy ». Il est dit seulement « sculpteur du Roy » dans l'acte de décès de son enfant, Charles, mort le 7 janv. 1676, n'ayant vécu que six mois. Le 8 janv., Jacques Sarazin assista à l'enterrement de Charles Jumèle, ce qui peut faire croire que Pierre était ou élève de Sarazin ou un de ses collaborateurs. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

JUPON.

« Vous pourriez bien ici, sur votre noir jupon, Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton ».

dit à M. Loyal, dans, au 5^e acte du *Tartufe*. Le mot « jupon » employé par Molière dans ce passage paraît avoir arrêté les commentateurs du poète comique qui ne se sont point hasardés à l'expliquer, bien que la chose fût facile. Les Italiens nommèrent le pourpoint *Giabbone*, *Giuppone* et *Giuppon* (*Dictionar. ital. e france*, par Nathanael Duez,

1664); les Français leur avaient emprunté ce nom, et je vois que Saint-Amant (*Oeuvres*, in-4^o, 1629-31) donne le détail suivant, dans son *Poète crotté* :

Aue estroite jarrière grise,
Faite d'un vieux lambeau de frise
Enzodiaquant le Gijon
Seroit d'escharpe à mon fripon. »

Il est bien clair que ce vieux morceau de toile de frise, large comme une jarrettière, qui entourait le gijon, comme la bande zodiacale entoure la robe du monde, était l'écharpe passée sur le pourpoint. Mais pourquoi Molière, qui ailleurs parle de pourpoint (*Femmes savantes*), désigne-t-il le pourpoint de M. Loyal par le mot jupon? C'est qu'un moment où Molière écrivait, le jupon était un pourpoint fait d'une certaine façon. Il est ainsi défini par A. Furetière (1690) : « espèce de grand pourpoint ou de petit juste-au-corps qui a de longues basques, qui ne serre point le corps et qui n'a point de basquière... propre pour l'été. »

JUST (JUSTE DE).

1528—29.

« A Juste de Just, tailleur en marbres, demourant à Tours, la somme de 102 l. 10 s. tourn., pour commencer à besouquer à deux statues en marbre, l'une de *Hercules* et l'autre de *Léda*, lesquelles led. seig^r luy a ordonné faire pour son service. » 15 mars 1529.

— « A Juste de Just, jmmager en marbre, demourant à Tours, la somme de 102 l. 10 s. tourn... sur les fraiz, salaires et payement de certaines ymaiges de marbre que led. seig^r luy a donné charge de faire pour son service. » 27 sept. 1529. (Arch. de l'Emp. Menus plaisirs du R. François 1^{er}; KK. 100.)

Michel de Marolles nomme « les Justes de Tours » dont il rapproche Michel Bourdin; mais c'est une énumération et non un jugement. Il ne faut pas s'y arrêter. Y avait-il plusieurs Just? Je ne saurais le dire.

JUSTAUCORPS A BREVET.

1665—95.

Le 16 janvier 1665, le roi de France décida que « personne ne » pourrait « faire appliquer sur les justaucorps passementeries, dentelles et broderies d'or et d'argent », sans en avoir la permission expresse de Sa Majesté. L'ordonnance qui réglait ainsi les choses trouva contre elle bien des gens, et quelques historiens se sont rangés du côté de ces mécontents, pour blâmer la décision de Louis XIV et se moquer des « justaucorps à brevet ». Que s'était proposé le Roi en rendant l'ordonnance du 16 janvier 1665? De réprimer les excès d'un luxe qui ruinait une foule de jeunes courtisans, de gentilshommes peu riches et surtout d'officiers des armées de terre et de mer qui, sans fortune, se voyaient comme obligés par la mode, à laquelle il fallait céder sous peine d'être ridicule et moqué, de faire des dépenses qui tournaient à leur propre détriment et surtout à celui des fournisseurs leurs créanciers. Était-ce donc un grand mal que de pourvoir à ce que des hommes qui avaient peu de raison trouvaissent dans une défense royale une garantie contre les conséquences de leur ardeur à se ruiner? Ils avaient le Pharaon et la Bassette, qu'on leur interdisait — et ils n'obéissaient guère à la sage interdiction; — fallait-il qu'ils eussent encore, pour que leur ruine fût plus prompte, la libre émulation d'un luxe effréné?

L'ordonnance sur les justaucorps ne tomba point en désuétude comme tant d'autres; elle fut respectée, ce qui n'arriva pas à toutes celles que signa le Roi et dont si souvent Colbert recommanda la stricte exécution, sans l'obtenir jamais d'une manière com-

plète. Pendant trente ans au moins, Louis XIV donna des brevets de justaucorps bleus, peut-être en donna-t-il plus longtemps; mes recherches ne m'ont rien fourni après le commencement de l'année 1695. Les princes furent les premiers soumis, pour l'exemple, au régime du brevet. Le 5 fév. 1665, le Roi donna au prince de Condé et au duc d'Enghien des brevets accordant la permission de porter des just-au-corps de couleur bleue, garnis de galons, passements, dentelles ou broderie d'or et d'argent, en la forme et manière qui leur seront prescrites par Sa Majesté. (Arch. de l'Emp. KK. 118.) La même permission fut accordée au duc de Bourbon le 10 oct. 1685. (KK. 120.)

Le 15 oct. 1688, le Roi, étant à Fontainebleau, signa un brevet de « juste au corps bleu pour le s^r marquis d'Harcourt, maréchal des camps et armées de Sa Maj. et son lieutenant général au gouvernement de Normandie ». (Ms. Clairamb., vol. 556, p. 955.) — Le 4 janv. 1690, le Roi signa un brevet semblable pour M. « le prince d'Elbeuf », lui permettant de porter un justaucorps de couleur bleue, garni de

galons, dentelles et broderie d'argent et d'or, en la forme et manière qui lui seront prescrites par Sa Majesté ». (Vol. 557, p. 10.) — Le 16 août 1692, brevet de justaucorps bleu brodé pour le s^r marquis de Villars, maréchal des camps et armées et commissaire général de la cavalerie de Sa Majesté. (Vol. 559, p. 522.) Ce Villars est Louis-Hector de Villars, celui qui fut Maréchal de France. — Le 9 sept. 1694, le marquis de Villacerf, — un Colbert — surintendant et ordonnateur des bâtiments, eut un brevet de justaucorps bleu galonné, etc. (Vol. 561, p. 680.) — Le 27 fév. 1695, le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, eut un brevet pareil. (Vol. 562, p. 153.) — Je n'ai pas besoin de dire que le juste-au-corps (ou justaucorps) était un habit long, à longue taille, ajusté au corps qu'il serrait à la ceinture, aux larges pans plissés par derrière et quelquefois tout autour du corps. Il bottonnait on pouvait boutonner du haut jusqu'aux hauches et portait des boutons et des boutonnières jusqu'au bas des pans.

JUVENON. — Voy. COTTE (DE), LA FLEUR.

K

KERDRAIN (OLIVIER DE COÛDIE DE).

? 1678—1748.

Secrétaire du Chevalier d'Orléans, général des galères (20 août 1716) et secrétaire g^l des galères (13 oct. 1716), ce gentilhomme breton succéda à François Grassot dans sa double charge, dont il se démit le 15 avril 1738, gardant 1,500 liv. d'appointements. Il eut pour successeur Philippe Sarreau de Vahiny. En 1721, il se fit pourvoir d'une charge de « contrôleur des trésoriers généraux de l'ordre de St-Louis », ce qui lui donnait le droit de porter la croix de chevalier. Il vendit sa charge le 22 fév. 1745 à Toussaint-Alexis Frat des Prés, commissaire des guerres et secrétaire de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre; mais le Roi lui permit de se dire toujours « contrôleur, etc. ». Il mourut le 8 oct. 1748, rue des Petits-Champs et fut inhumé à St-Roch, « âgé d'environ 70 ans ». (Reg. de St-Roch et Arch. de la Marine.) Ol. du Couëdic laissait une veuve, Jeanne-Marguerite Le Moine, qu'il avait

épousée le 10 mars 1716, à minuit, dans l'église de St-Eust. Il se disait dans l'acte de son mariage « fils d'Alain du Couëdic et de Marguerite Roperi, et né à Mesléne (sic), diocèse de Quimper Corantin, le 3 mai 1678. » (St-Eust.) De son mariage, Oliv. du Couëdic eut un fils, Charles-Olivier, né le 29 juin 1718. (St-Roch.) Notre Olivier signait « Du Couëdic de Kerdrain ».

KNYFF. — Voy. BERGLEM.

KORZAKOFF. — Voy. GENTILSHOMMES MOSCOVITES.

KRANS (HAYS). 1576.

Un des prédécesseurs des Boulle dans l'art de l'ébénisterie. Il eut le titre de « marqueteur du Roy », épousa Jacqueline David et eut d'elle, le 27 sept. 1576, un fils qu'on nomma David. (St-Germ. l'Aux.) Je ne sais rien de plus de cet artiste, dont on connaît peut-être quelques beaux meubles restés sans nom d'auteur dans les cabinets des curieux.

L

LA BEAUMELLE (LAURENT ANGLIVIEL DE).

1726—1773.

La *Biographie*-Michaud fait naître ce littérateur le 28 janvier mil sept cent vingt-sept, et dit qu'il élève au collège de l'Enfance de Jésus à Alais, il s'attacha aux dogmes des protestants, mais qu'il « n'est pas certain qu'il ait prêché dans leurs temples, comme Voltaire l'a imprimé ». Une mort prématurée l'enleva, ajoute le biographe, à sa famille et à la littérature, le 17 nov. 1773, à l'âge de 45 ans. » Peu M. Maurice Angliviel, parent de La Beaumelle, et, en

1856 — il était alors Bibliothécaire du dépôt de la Marine — éditeur de la *Vie de Maupertuis*, ouvrage posthume de Laurent Angliviel, a dit dans une *Notice biographique* sur l'auteur du livre qu'il publiait : « La Beaumelle naquit à Vallerangue (Gard) le 28 janvier mil sept cent vingt-six, de Jean Angliviel et de Susanne d'Anal, nièce du général Carle, et mourut à Paris le 17 nov. 1773. Il fit ses études au collège d'Alais, et fut d'abord destiné au commerce... » De la religion de La Beaumelle, pas un mot. Voici à cet égard la vérité. Quand beaucoup

de protestants quittaient l'Église de Calvin, l'élève du collège de l'Enfance de Jésus quitta celle de Rome, et se fit calviniste. Il mourut dans sa nouvelle religion; la preuve en est au Reg. des inhumations faites au cimetière du Port-au-Plâtre : « Du 18 nov. 1773, procès-verbal dressé par le commissaire Chenon, qui constate que Laurent Angliviel de La Baumelle (*sic*), âgé d'environ quarante-cinq ans, natif de Valleranque dans le Vigan, province du bas Languedoc, homme de lettres attaché à la Bibliothèque du Roy, est décédé *led. jour* » (et non le 17) « professant la religion protestante, inhumé dans le chœur du s^r Dapaigne, au port au plâtre. » (Arch. de la ville de Paris; Reg. protest., n^o 80, p. 6.) Si La Baumelle avait prêché dans les temples protestants, il aurait été un des prêtres de Calvin, et l'acte de son inhumation n'aurait pas manqué de le dire. Les ministres seuls ont le droit de monter en chaire. A quelle époque l'ennemi de Voltaire abjura-t-il le catholicisme? Peut-être pendant son séjour en Danemark, de 1751 à 1755.

LA BOISSIÈRE (GILLES JODELET, s^r DE). 1673.

Architecte et graveur ord^e du Roi. Il épousa Anne Villery, qui, le 10 juillet 1673, lui donna un fils, nommé *Gilles-François*, par François Warin, conducteur g^r des monnaies de France. Le père du nouveau-né signa : « G J de Laboissière. » (Reg. de St-Séverin.) Je crois que c'est à lui qu'il faut attribuer les médaillons gravés d'après les médaillons du Cabinet du Roi, qui sont réunis dans un volume in-folio (Bibl. Imp.), ayant sur les plats les armes dorées de Louis XIV. Quelques-unes des planches portent cette mention : « *De La Boissière. fecit.* » Aucune lettre pré nominale ne précède ces mots. Nægler et Zanì citent un Simon de La Boissière, qui, disent-ils, grava des vues et des morceaux d'architecture; je ne connais point ce Simon, qui, s'il a réellement existé, peut être le père ou le fils de notre Gilles Jodelet, dont j'ai vainement cherché l'acte d'inhumation dans les Reg. de St-Séverin et ailleurs.

LA BROSSE (GUY DE). ? 1589—1641.

Dans les articles très-courts qu'ils ont consacrés à ce médecin botaniste, qui, en 1626, sur un terrain qui lui appartenait, établit le Jardin royal des plantes, dont Louis XIII le nomma Surintendant, les biographes ont dit que Guy de La Brosse mourut en 1641, mais ils n'ont pas dit à quel âge. J'ai été désireux de le savoir, et j'ai trouvé, dans le Reg. mortuaire de St-Médard, la courte mention que voici : « Guy de La Brosse, conseiller médecin du Roy âgé de cinquante-cinq ans, inhumé au Jardin du Roy le 31 août 1641. » Guy de La Brosse était frère de Louis de La Brosse, dont la fille Louise épousa Henri Fagon et devint mère du médecin du Roi, dont le nom est très-connu, Guy Crescent Fagon. — Foy. FAGON.

LA BRUYÈRE (JEAN DE). 1645—1696.

Dans le catalogue manuscrit des livres imprimés de la Bibl. Imp., on lit (vol. B.), de la main de Jean Buvat : « Jean de La Bruyère, natif d'un village proche Doullan; trésorier de France à Caen, ensuite attaché à M. le duc de Bourgogne, en qualité d'homme de lettres; l'un des 40 de l'Académie française, reçut le 15^e juin 1693, mort subitement à Versailles, le 10 mai 1696, âgé de 52 ans. » L'abbé d'Olivet, dans son *Histoire de l'Académie française* (1729), nous avertit (t. II, p. 317) que cette

note fut « mise sur le catalogue de la Bibliothèque du Roi par M. Clément. » (Nicolas Clément, employé, puis sous-bibliothécaire, homme très-laborieux, est l'auteur des catalogues que Jean Buvat mit au net.) Le Dictionnaire de Moreri, d'après d'Olivet, dit que La Bruyère « acheta une charge de trésorier de France à Caen; mais à peine la possédait-il que M^r Bossuet, évêque de Meaux, le mit auprès de feu M^r Le Duc pour y enseigner l'histoire; et il y passa le reste de ses jours en qualité d'homme de lettres et non de gentilhomme ordinaire, comme plusieurs l'ont dit. » Jean de La Bruyère naquit-il, en 1644, à Doullan, ou près de cette ville, assertion toujours reproduite depuis l'apparition du livre de l'abbé d'Olivet? Fut-il attaché à M. le duc de Bourgogne? Ne fut-il pas gentilhomme de M. Le Duc? Ajoutons à ces deux dernières questions : MONSIEUR LE DUC et M^{sr} LE DUC de Bourgogne, sont-ils une même personne? Assurément non. M. LE DUC « c'était le titre que portait toujours le fils aîné de la maison de Condé, comme « M. Le Prince » était celui par lequel était désigné le chef de cette grande maison. Je ne vois pas que « le duc de Bourgogne » ait jamais été nommé « M. Le Duc. » Le duc de Bourbon, qui, au temps dont il s'agit, était « M. Le Duc », c'est Louis III, petit-fils du grand Condé, si je ne me trompe. Il naquit le 10 oct. 1668, et mourut en 1710. Est-ce auprès de lui que « fut mis » La Bruyère par l'intervention de Bossuet, ou auprès du duc de Bourgogne, comme l'ont dit Nicolas Clément et le poète Jacques Delille dans la *Biographie-Michaud*? Si l'on considère que Jean de La Bruyère acheta en 1673 sa charge de trésorier de France à Caen, et que le duc de Bourgogne, fils du grand Dauphin, naquit en 1682; si l'on se rappelle que Bossuet, fort aimé de « M^r le prince » — le grand Condé, — était toujours consulté par lui; si l'on fait attention ensuite que La Bruyère mourut — on le verra plus loin — « gentilhomme de Monsieur le duc », et dans l'hôtel de Condé, on reconnaitra que La Bruyère servit « M. le duc de Bourbon » et non Monsieur le duc de Bourgogne, auprès de qui il n'aurait pu être appelé que vers 1692 ou 1693, c'est-à-dire vingt ans après avoir fait l'acquisition de sa charge de finance. Je tiens pour certain, quant à moi, que J. de La Bruyère enseigna l'histoire à M. le duc de Bourbon et non à M. le duc de Bourgogne; et je crois fermement que sur ce premier point il faut réformer l'article de Delille, et par conséquent celui du *Dictionnaire* de Bouillet, comme la note de Nicolas Clément. — Jⁿ de La Bruyère naquit-il à Doullan, et en quelle année vint-il au monde? Les biographes n'ont jamais songé à vérifier l'assertion de Clément et de l'abbé d'Olivet sur le fait de la naissance de notre auteur à on près de Doullan. Comment auraient-ils osé supposer que l'historien de l'Académie eût pu se tromper sur un détail essentiel de la vie d'un illustre confrère, qui valait bien cependant que l'on se mit en peine de savoir si Nicolas Clément n'avait pas été induit en erreur par une tradition menteuse? Les biographes n'y regardent pas de si près. Bien peu prennent le temps de s'enquérir de la vérité. Une chose devait pourtant les avertir que le doute était possible quant au nom du lieu qui fut le berceau de La Bruyère. Parmi les portraits assez nombreux de l'auteur des *Caractères*, tous répétitions plus ou moins mauvaises de la petite gravure faite par Pierre Drevet d'une peinture de Jean Dieu-de-St-Jean, le fils, il en est deux qui

contredisent cette note « né près de Dourdan » placée au bas du portrait gravé par « E. Marlié Lépicié » (Renée Elisabeth Marlié, femme de Bernard Lépicié), d'après Drevet, pour la collection d'Odièvre. L'un, gravé par E. Desroches, porte cette inscription : « Jean de La Bruyère, de l'Académie française, *gentilhomme de M. le prince, né à Paris, et mort à Versailles le 10 may 1695, âgé de cinquante-sept ans* » ; l'autre, fait en Allemagne et sans signature, reproduit le renseignement fourni par Desroches, et dit : « *Geboren zu Paris 1639.* » Je ne comprends pas que cette circonstance n'ait pas éveillé l'attention des faiseurs de notices ; il est vrai que, s'ils ont connu les deux portraits que je cite, ils auront considéré les éditeurs de ces images comme gens mal informés, dont l'autorité ne pouvait balancer celle de l'abbé d'Olivet. Eh bien, ces éditeurs se trompèrent, comme Odièvre, en faisant mourir La Bruyère à l'âge de 57 ans, et en reportant par conséquent sa naissance à l'année 1639 ou 1640. — J. Ch. François, qui grava fort mal un petit portrait dessiné par Bachelier d'après Drevet, fut un peu plus près de la vérité en supposant La Bruyère né en 1674. — Ces éditeurs eurent raison sur l'autre point. *Jean de La Bruyère naquit à Paris.* Ce n'est pas sans de longues recherches que je suis parvenu à m'en assurer. Je m'étais d'abord adressé à M. le maire de Dourdan pour lui demander communication du baptistère de La Bruyère, s'il existait dans les Registres anciens des paroisses de la ville ; M. le docteur Diard m'avait répondu (25 nov. 1851) : « Rien dans les Archives de notre ville et dans les traditions locales ne vient confirmer l'opinion des biographes qui font naître La Bruyère à Dourdan. On croit plus généralement qu'il était originaire de Roinville, à trois kilomètres de Dourdan, et né dans une famille de cultivateurs aisés du nom d'Hardouin. » Dourdan écarté aussi bien que Roinville où M. Diard n'avait rien découvert, restait Paris. Mais quel quartier de Paris vit naître le traducteur de Théophraste ? A quels Registres m'adresser ? Il y avait soixante-six paroisses à Paris ; sur laquelle vivait le père de La Bruyère ? Sur laquelle avaient vécu deux La Bruyère ligueurs, dont J. A. de Thou n'a connu qu'un seul, qu'il nomme une fois par son nom de baptême, et que ne nomme point l'historien de l'Académie qui dit : « Il (La Bruyère) descendoit d'une fameuse ligueur qui, dans le temps des barricades de Paris, exerça la charge de lieutenant civil ? » — On verra qu'il était dans la prévôté assez longtemps avant les barricades. — Les gens d'un certain monde demeuraient en général, au dix-septième siècle, près du Louvre et du Palais-Cardinal, au faubourg St-Germain, à l'île St-Louis ou aux Marais du Temple. Je feuilletai donc attentivement — notons que l'année de la naissance de La Bruyère était inconnue comme son hereau — je feuilletai ligne à ligne, de 1638 à 1646, les Registres des baptêmes des églises de St-Paul, St-Nicolas des Champs, St-Gervais, St-Jean en Grève, St-Jacq. de la Boucherie, St-Germain l'Auxois, St-Thomas du Louvre, St-Roch, Ste-Opportune, St-Eustache, St-Sulpice, St-André des Arcs, enfin St-Louis en l'Île. Dans ce long voyage, plusieurs fois recommencé, je coudoyai bien des La Bruyère — car le nom était commun, — mais je n'apprêchais point notre Jean. En revenant au quartier St-Martin, si troublé à l'époque de la Ligue, je pus à la fin — il était temps, car je n'avais pas mis moins de cinq mois à faire mon enquête — je pus recon-

naître dans un La Bruyère que je trouvai le bisainé de Jean de La Bruyère.

Avant de nommer tous les parents de Jean de La Bruyère que j'ai découverts, et dont il paraît qu'il parla peu à ses amis, il est bon que je rappelle ce qu'on sait du ligueur cité par l'abbé d'Olivet. M. Henri Martin (*Hist. de France*, t. X, p. 630, édit. de 1873) dit : « Ces quatre premiers conjurés » (les réorganisateur de la Ligue parisienne en 1587) « s'ouvrirent à quelques affectionnés catholiques, tel que l'avocat Louis d'Orléans... les deux La Bruyère père et fils... » Et, t. XI, p. 102, à propos des nominations faites par le duc de Guise et les Seize, après la journée du 12 mai 1588 : « Les Seize s'emparèrent également de l'autorité judiciaire du Châtelet... en nommant La Bruyère, fils, lieutenant civil. » Voilà donc, au lieu d'un ligueur du nom de La Bruyère, deux partisans des Seize, l'un, le père, qui n'eut aucune charge dans la distribution des 1^{er}, 15 et 16 mai, l'autre, le fils, qui devint le premier lieutenant du prévôt de Paris, officier nommé par le Roi dans les temps de tranquillité, mais créature du chef de la faction populaire dans les temps de révolution. Dans son *Histoire de la Ligue* placée en tête de son histoire dramatisée des événements racontés par le P. Maimbourg (*Histoire de la Ligue*, 1653), M. Lud. Vitet dit : « La Roche Blond s'associa Pierre La Bruyère, parfumeur, et Mathieu La Bruyère, son fils, conseiller au Châtelet. » On va voir qu'il y a là de légères erreurs à corriger. Qui était le La Bruyère fils que son zèle pour la sainte union recommanda à la bienveillance des Seize ? Il avait nom *Mathias* et non *Mathieu*, et demeurait sur la paroisse de St-Médéric : « Du dimanche 6^e j^r de may l'an v. c^o lxxvi (1574) noble homme M^{re} Mathias de La Bruyère, cons^{eur} du Roy, lieut^e particulier civil et criminel de la prévosté et vicomté de Paris » — et non conseiller au Châtelet, ce qui était fort différent — « et da^{lle} Loyse Aubert, fille de feu Monsieur Saventou, président à Poitiers. » (St-Merry). Cet acte de mariage ne fait pas connaître le père de Mathias, qui ne fut point le parrain du seul enfant que le lieutenant particulier civil eut de Louise Aubert en 1574 : « Le lundy 1^{er} j^r de mars, à cinq heures du soir, a esté né vng fils et baptisé le mardi 2^e, et nommé *Guillaume*. fils de noble hom. Mathias de La Bruyère, lieut^e particulier pour le Roy au Chastellet de Paris, cons^{eur} dud. seigr et de da^{lle} Loyse Aubert, sa femme, parr. noble hom. M^{re} Guill. de l'Aubespin... et noble hom. M^{re} Pierre Séguier, cons^{eur} du R. et (un mot illisible) en la prévosté de Paris... » On le voit, Mathias de La Bruyère avait une des charges de la prévôté, pour le Roy, quatorze ans avant la journée des barricades qui le fit lieut^e civil, de lieut^e particulier, c'est-à-dire de lieutenant qu'il était du lieutenant civil. Mais laissons pour un moment ce Mathias et son père, et sachons tout de suite ce qui advint de Guillaume, né le 1^{er} mars 1574. Il avait vingt-sept ans et un peu moins de quatre mois, lorsque, le 24 juin 1601, il épousa Diane de la Mare, par contrat fait chez Barbereau. J'aurais voulu lire ce contrat, mais la minute en manque aux Archives de M. Latocat, successeur actuel de Barbereau. Je connais sa date par un acte du 2 mai 1692, duquel il résulte que Diane de la Mare fut séparée, quant aux biens, de son mari, le 5 juillet 1636. J'ai vu d'elle une quittance donnée le 27 mars 1673, où elle est dite : « Diane de la Mare, femme séparée de biens d'avec Mess^{re} Guil-

laine de La Bruyère, secrétaire ord^{re} de la chambre du R., son mari. » (Biblioth. Imp., Ms., Cabinet des titres.) Diane mourut, veuve, avant le 23 mars 1652 (Acte du 2 mai 1692); je n'ai pu trouver ni la date de sa naissance, ni l'acte religieux de son mariage, ni la naissance de ses enfants, ni le décès de Guill. de La Bruyère, qui vivait encore en 1647, ainsi qu'on le verra. Guillaume eut au moins trois enfants : 1^o *Louise*, qui était encore fille en 1685; 2^o *Jean*, je ne vois pas qu'il ait pris femme; 3^o *Louis*, qui, le 24 juil. 1644, fiança à St-Merry Elisabeth Hamonyn, fille de Daniel Hamonyn, et l'épousa le lendemain, lundi, 25 juillet. Louis de La Bruyère avait une charge de contrôleur des rentes de l'hôtel de ville et demeurait dans la Cité, sur la paroisse de St-Christophe, près de Notre-Dame. Les témoins de son mariage furent de son côté « Maître Guillaume de La Bruyère, son père, et Jean de La Bruyère, son frère. » Tous trois signèrent : « De La Bruyère. » Le premier enfant issu du mariage de Louis et d'Elisabeth fut un fils, baptisé le « *jeudy* 17^e août 1645 » à St-Christophe sous le nom de JEAN (c'est l'illustre écrivain), tenu sur les fonts par « noble homme Jean de la brière (*sic*) », et par « Geneviève Du Bois, espouse de M^r Daniel Hamonin¹. » A Jean succéda François (18 juil. 1647), tenu par François Hamonyn, marchand, bourg. de Paris, et par « Anne (*sic*, p^r Diaac) de la Mare, femme de M^r Guill. de La Bruyère, secret^{re} de la chamb. du R. » Le 3^e enfant d'Elisabeth Hamonyn fut Louis, tenu, le 2 août 1649, par Guill. de La Bruyère, son g^d-père, et par Marguerite Du Bois, femme de Pierre Hamonyn, procureur au Châtelet. Louis 1^{er} de La Bruyère changea alors de quartier. Dans celui où il s'établit pour un temps et que je n'ai pu connaître, il eut trois enfants, *Robert-Pierre*, *Elisabeth-Marguerite* et *Marguerite*. Il était redevenu paroissien de St-Merry, lorsque le 21 janv. 1651 il perdit, âgée d'un an, *Marguerite*, que remplaça dans la famille *Alexandre*, le 30 sept. 1651; la marraine de ce garçon fut sa tante Louise, dont je n'ai pas vu le baptistaire; elle est dite dans l'acte : « Louise de la Brière, fille de Guill. de la Brière, vivant bourg. de Paris et secret^{re} du Roy. » Je n'ai pas vu que Louis 1^{er} de La Bruyère ait eu d'autres enfants. Le traducteur de Théophraste eut donc cinq frères et deux sœurs. Trois des fils de Louis 1^{er} vivaient encore en 1692; le 2 mai, ils se rendirent à l'étude du not. Chuppin, et devant cet officier du

Châtelet « Louis II de La Bruy., dem^t rue des Petits-Augustins, paroisse St-Sulp., légataire universel pour un quart de deffunt Jean (1^{er}) de La Bruy., son oncle, escuyer, cons^t et secrétaire du Roy », déclara céder sa part de l'héritage dudit Jean, 1^o à Jean (II) de La Bruy. (c'est le nôtre), escuyer, cy devant conseil^r du R. et trésorier de France en la généralité de Caen. » — Il s'était démis de cette dernière charge le 5 janv. 1687 en faveur de Charles-François de la Bonde d'Iberville (M. Eug. Châtel) — « dem^t à Paris au petit Luxembourg, paroisse St-Sulp. [Cet hôtel était celui de Jules-Henri de Bourbon, prince de Condé]; « 2^o à M^r Robert-Pierre de La Bruy., clerc au diocèse de Paris, dem^t au séminaire de Notre-Dame des Vertus, à Aubervilliers, lesdits s^{rs} Jean et Robert-Pierre, tant en leur nom que se faisant forts de demoiselle Elisabeth Marguerite de La Bruy., leur sœur majeure, iceux s^{rs} Jean et Robert-Pierre et Elisabeth-Marg. de La Bruy., frères et sœurs, aussi légataires universels chacun pour un quart dud. deffunt Jean de La Bruyère. » (Arch. de M. Le Monnyer, not.) — Les La Bruyère perdirent leur père, Louis 1^{er}, mort, le 8 sept. 1666, rue Grenier St-Lazare, « âgé de cinquante-cinq ans ou environ. » (St-Nicol. des Champs.) — Je ne crois pas que Jean II de La Bruy., sujet de cette étude, se soit marié. Son frère, Louis II, épousa, le 22 janv. 1679, Claude-Angélique Targas. (St^e-Chapelle Basse.) Jean II assista au mariage et signa l'acte : « De La Bruyère, frère. » Louis II était premier huissier au parlement et demeurait rue des Charités-St-Denis, paroisse St-André des Arcs, où, le 21 mars 1690, il donna quittance de « mil vingt livres tournois » à Charles Picard, procureur au Châtelet. » (Arch. de M. Le Monnyer.) Cl. Angélique Targas était fille de Pierre Targas, secrétaire du R. Le 2 janv. 1683 elle mit au monde *Elisabeth*, que tint Jean de La Bruy., cons^t du R. et trésorier de France à Caen; il signa :

J. de La Bruyère

Louis II de La Bruy. quitta, en 1683 ou 1684, son office de 1^{er} huissier du parlement pour la charge de Receveur g^l et payeur des rentes du clergé. Il l'exerçait lorsque naquit, le 25 juil. 1684, *Louis* (III) que tint sur les fonts Elisabeth Hamonyn, veuve de Louis 1^{er}. Le dernier enfant de Louis II fut *Denis-Claude* (10 août 1685). — Louis II de La Bruy. céda rue de Berry, âgé de 47 ans, le 12 mai 1695, et fut enterré le 13, en présence de ses frères Jean II et Robert-Pierre. (St-Nicol. des Champs.)

Jean II de La Bruyère était en relation avec Jérôme de Pontchartrain. La Bruyère avait envoyé au jeune futur ministre une Gazette fort gaie du châtelet de Chantilly, Pontchartrain lui en accusa réception en ces termes :

« Il me semble, monsieur, si je ne me trompe, d'avoir lu dans votre excellent livre des mœurs de ce siècle, que l'amour-propre nous expose souvent à de grands inconvénients. Il faut assurément que vous ne vous souveniez pas de ce passage où que vous ne le prenies pas pour vous, et que vous soyez aussi amoureux de vous même que le Narcisse de Chantilly¹, pour croire que lorsque nous

¹ Le 19 août 1860, je communiquai un extrait de cet acte à M. le Roi, auteur d'une *Histoire des rues de Versailles*. Le 16 novembre de la même année, je fis la même communication à M. Eug. Châtel, archiviste du Calvados, qui, en échange, voulut bien me faire savoir que, de documents authentiques trouvés par lui à Caen, il résulte que Jean de la Bruyère acheta, le 23 nov. 1673 la charge de « conseil^r du R. trésorier de France : énéral des finances en la généralité de Caen », et qu'il fut installé le 22 sept. 1674. — M. Eug. Châtel a publié en 1861, dans le 11^e vol. du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 3^e livraison, ses découvertes intéressantes. Il a fait de son travail un tirage à part (31 pages in-8^o, Caen, chez Tardel; Paris, chez Durand, rue des Grès). M. Châtel, qui reconnaît, avec une loyauté un peu trop rare dans ce temps-ci, que je lui fis connaître l'époque et le lieu de la naissance de J. de La Bruyère, dit que la découverte du baptistaire de notre Jean fut pour moi « *inattendue* ». Elle fut heureuse, mais non pas « inattendue ». Le hasard n'eut aucune part à ce résultat; l'acte du 17 août 1645 ne pouvait m'échapper si la persévérance ne faisait pas défaut au chercheur; elle ne lui manqua pas.

¹ Une des statues qui ornaient le parc de Chantilly.

sommes seuls, M. de La Loubère et moy¹, nous ne passons pas un seul moment sans songer à vous. Il faudroit que nous n'eussions guères de choses à faire. Je vous diray, moy, pour rabattre un peu de vostre vanité, que sans vostre lettre, nous n'aurions peut estre pas fait réflexion que vous fussiez au monde, et que nostre voyage se seroit passé sans qu'il eust esté fait mention de vous. Sérieusement parlant, vous estes un grand paresseux; depuis près de deux mois que je suis party, vous ne m'avez donné aucun signe de vie, et vous mérites bien les reproches que je vous fais. Cependant, je me sens trop de penchant à vous pardonner pour ne pas excuser volontiers vos fautes passées, à la charge que vous vous corrigerez à l'avenir. J'ay lu avec un extrême plaisir toutes les nouvelles que vous m'eschivez de Chantilly. Il y en a telles qui m'ont fait trembler et suriout l'aventure de la demoiselle avec son « [un mot effacé par le grattoir qui n'a pas tellement enlevé l'écriture qu'on ne puisse encore lire : « eiddneque ».] Il est difficile de savoir aujourd'hui quelle demoiselle est commerce avec son héridique, en 1694, au château de Chantilly. » et de ce que vous estes un des rudes jours de languet que soient au monde. Il ne vous faut plus que cela pour devenir tout à fait fou; et, si vous faites encore plusieurs voyages à Chantilly, je ne doute pas qu'auant qu'il soit un an ou ne vous mène haranguer aux Petites maisons. Ce seroit une fin assés bizarre pour le Théophraste de ce siècle et je trouve que cela commiendroit mieux au « [un mot oublié par le copiste. Il est évident que c'est le nom d'un fou de l'antiquité, et que le fou moderne auquel Jérôme Pontchartrain le compare est L'Angeli que le prince de Condé avait, dit-on, donné au Roi] » moderne dont il est tant fait mention. Si pourtant par cas fortuit cela arriroit ne doutés pas que je ne vous y aille rendre visite, et qu'en quelque estat que vous soyés, je ne vous mette toujours au rang de mes amis, quoyque l'homme le moins sage qui soit sur la terre. » (Arch. de la Mar. Correspondance de Pontchartrain, 1694.)

Ce balinage est assez prétentieux et un peu sans façon, d'un jeune garçon à un homme d'un âge mûr, à un écrivain déjà célèbre, un de ceux de l'Académie; mais Pontchartrain étoit fils d'un ministre, presque ministre lui-même, et cela lui donnoit une assurance qu'on aimerait à voir moins grande. Le 23 août, lorsqu'il écrivit de nouveau à La Bruyère, il étoit entre Paris et Abbeville, d'où il étoit parti le 27 pour rejoindre son père qui l'attendait. Voici la seconde lettre :

« Si, par hasard, vous avez, monsieur, quelqu'un de vos amis qui vous connoisse assez peu pour vous croire sage, je vous prie de me le marquer par nom et par surnom, afin que je le détrompe, à ne pouvoir douter un moment du contraire. Je n'auray pour cela qu'à luy montrer vos lettres; si, après cela, il ne demeure pas d'accord que vous estes un des moins sensés de l'Académie Française, il faut qu'il le soit autant que vous. Je n'ay pu encore bien discerner si c'est la qualité d'Académicien ou les honneurs que vous receués à Chantilly qui vous ont fait tourner la cervelle; ney qu'il en soit, je vous assure que c'est dommage, car vous estiez un fort joly garçon qui donniez beaucoup d'espérances. Si j'arriue devant vous à Paris, je ne manqueray pas de vous faire préparer une petite chambre bien commode à l'Académie du faubourg St-Germain » (Hôpital des Petites-Maisons). « J'auray bien soin qu'elle soit séparée des autres afin que vous n'ayez communication qu'avec vos amis particuliers, et que les Parisiens, naturellement curieux, ne soient pas témoins du malheur qui vous est arriué. En attendant, vous pouvez penser, faire et escrire autant d'extravagances que vous voudrez, elles ne feront que me réjouir, car les

folies quand elles sont aussy agréables que les vostres divertissent tousjours et délassent du grand travail dont je suis accablé. Je suis, monsieur, entièrement à vous. »

J. de la Bruyère avait été reçu à l'Académie, après l'abbé Bignon, et le même jour, lundi 15 juin 1693, il remplaçait l'abbé Pierre Cureau de La Chambre, curé de St-Barthélemy, mort le 15 avril précédent. Dans son discours de réception, un des meilleurs qu'on ait recueillis, le critique sévère montra qu'il savoit être, au besoin, louangeur habile et délicat. Il ne jouit pas longtemps du bonheur que lui avait causé son élection, due en partie, il se plut à le reconnaître, au zèle amical de l'abbé Claude Fleury, — qui devint son successeur, en 1696. On sait que ce fut cette année que La Bruyère mourut frappé d'une apoplexie, annoncée la veille par le phénomène étrange d'une surdité complète. L'abbé d'Olivet a raconté les circonstances de cette mort si regrettable, rapportées avec plus de détails par une personne qui en fut presque témoin. La Bruyère expira à Versailles, après quelques heures de maladie, soigné par Fagon et Félix, et assisté par un prêtre qui l'administra et l'aida à mourir en bon chrétien. Atteint par le mal dans la journée du 10 mai, il trépassa pendant la nuit suivante et fut enterré le lendemain 12. L'acte de son inhumation, déjà imprimé dans la *Revue rétrospective*, dans l'*Histoire anecdotique des rues... de Versailles*, par M. J. A. Le Roi, bibliothécaire de cette ville (1854, t. 1^{er}, p. 34), et dans l'édition de La Bruyère de 1854, est inscrit au registre ancien de la paroisse de Notre-Dame. Il nous apprend que le 12 mai 1696 « Jean de La Bruyère, escuyer, gentilhomme de Monseigneur le Duc » (et non simple homme de lettres, comme l'a voulu Clément, copié par Butat et suivi par d'Olivet et Suard), « âgé de cinquante ans ou environ » (il avait cinquante ans huit mois et quelques jours), « décéda à l'hôtel de Condé » (rue des Réservoirs), « le onzième du mois et an cy dessus et » fut « inhumé le lendemain dans la vieille église de la paroisse » (l'église des Missions, où le 8 février 1693 on avait enterré Jean Fontanier Pélisson, que La Bruyère avait probablement accompagné à cette dernière demeure), « en présence de Robert-Pierre de La Bruyère, son frère, de Messire Charles Laboreys de Bospese, amosmier de S. Alt. la Duchesse » (de Condé), « et de M. Huguet, concierge de l'hôtel de Condé ». Dangeau, dans son journal, enregistra en ces termes la mort de La Bruyère : « Vendredi 11 mai, à Versailles. La Bruyère mourut ici d'apoplexie; il étoit un des quarante de l'Académie, et étoit connu par un ouvrage qu'il a fait à la suite de la traduction des caractères de Théophraste. » Cela est un peu sec. Le marquis de Dangeau étoit aussi un des quarante; il estimait probablement assez La Bruyère; mais La Bruyère étoit seulement un homme de lettres, homme de génie peut-être, mais roturier; il n'avait pas été présenté, ne suivait pas la cour du grand Roi et se tenait dans celle de M. le Duc, « domestique » sage et modeste; il ne pouvoit donc avoir qu'une mention très-courte dans le Mé-morial des grandes choses qui s'accomplissaient à l'OEil de boeuf, au cabinet de Louis XIV, ou derrière le balustre de Sa Majesté, au moment du lever royal. Et puis, Dangeau se rappelait peut-être que si le discours de réception de La Bruyère avait loué Richelieu, l'abbé de Choisy, Ségrais, La Fontaine, Boileau, Racine, Bossuet, Fénelon, Charpentier, l'abbé Bignon, l'abbé de La Chambre, Séguier, l'abbé

¹ Jérôme Pontchartrain, reçu en surintendance de son père, secrétaire d'Etat pour la marine, voyageait pour s'instruire des détails de sa charge, à l'âge de 20 ans. M. de La Loubère l'accompagnait. Il étoit à Brest le 5 juillet 1694, quand il écrivait cette épître à La Bruyère.

Fleury et Louis XIV, il avait négligé le marquis de Courcillon-Dangeau.

La Bruyère, entré dans la maison de Condé vers 1684, était occupé déjà probablement de la composition de l'ouvrage qui l'a immortalisé ; car, dans un des chapitres de ce livre (*des Esprits forts*), il dit : « Il y a quarante ans que je n'étois point, et qu'il n'étoit point en moi de pouvoir jamais être, comme il ne dépend pas de moi, qui suis une fois, de n'être plus. » Il écrivait donc ce chapitre en 1685, avant le 17 août ; or ce chapitre est le dernier de son livre, et l'on doit supposer que La Bruyère employa plus de deux ans à la composition des « Caractères ».

— Je reviens aux deux ligueurs, aïeux de La Bruyère, et d'abord au père de Mathias. Jean de La Bruyère dit quelque part : « L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée ; c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable... Ayez les choses de la première main ; puisez aux sources. » Le conseil est très-sage ; le lecteur peut avoir la preuve que je me plais à étudier les textes, et que je ne plains pas ma peine quand il s'agit de découvrir les sources où j'espère puiser les bonnes informations. Mais, les sources, le temps en a tari beaucoup ; il en détourne beaucoup aussi, de telle façon qu'il est impossible à l'investigateur le plus patient de les retrouver toutes. Que m'est-il arrivé en ce qui touche à la famille de l'illustre écrivain ? Quand j'ai connu le mariage de Mathias de La Bruyère, j'ai cherché sa naissance, en supposant que, Lieutenant particulier avant 1572, il devait avoir au moins vingt-cinq ans alors, et plus probablement trente ; j'ai donc feuilleté tous les registres de baptême des paroisses qui conservèrent, jusqu'à la révolution de 1789, leurs archives anciennes, et je n'ai trouvé nulle part mention de sa naissance, de 1540 à 1552. Après m'être assuré que les mémoires des églises ne contenaient rien qui pût me signaler le père de Mathias de La Bruyère, j'ai recouru aux écrivains, auteurs ou ennemis de la Ligue, et je n'ai pas été plus heureux. Le journal de Nicolas Poulain dit qu'« au logis de La Chapelle estoient assemblés les sieurs du Bay, Hotteman, le père La Bruyère, de Santeuil... etc. » Il ajoute : « La Bruyère avoit charge de pratiquer ce qu'il pouvoit des conseillers du siège du Chastelet. » C'est, je suppose, de Mathias de La Bruyère qu'il est question cette fois, sa charge de lieutenant particulier le mettant en rapports quotidiens avec les conseillers. Poulain raconte ailleurs qu'en 1586, les ligueurs se croyant trahis — Poulain les avait dénoncés au Roi, dont il était l'agent mystérieux dans le conseil des Seize — et « cherchant le moyen par lequel ils avoient esté découverts », eurent « opinion sur La Bruyère le père, pour ce que le Roy fauait enuoyé quérir ». Le « Dialogue d'entre le Mahestre et le Manant » n'est pas plus explicite : « Toutes les forêts ne suffiroient pas à faire gibets et roues pour les Seize et leurs agents ; et principalement pour ceux qui sont nommez par la Harangue faicte par les bourgeois de Paris au légat Caëtan, par laquelle les Seize sont nommez, le premier desquels est de La Bruyère. » Lequel ? Le Mahestre dit plus loin : « On dit que La Bruyère est le sire safranier de la Ligue. » Plus loin encore, il cite « de La Bruyère, lieutenant civil », parmi les quarante députés du peuple pour le tiers Etat. Quant à celui-ci, pas d'embarras, c'est Mathias ; mais « le safranier » n'est-ce pas son père, nommé le premier dans la harangue ? Je le crois. Pourquoi le parti royaliste, dans ses

plaisanteries contre celui des Guise, nommait-il La Bruyère le père un des plus violents ligueurs : « Le sire safranier de la Ligue ? » N'est-ce pas que ce mot « safranier » était en même temps une injure et l'indication d'une profession ? Dans le langage du peuple, un safranier était un homme mal dans ses affaires, ruiné, misérable, sans crédit, et par-dessus cela effronté, impudent¹. Un homme qui vendait du safran, pour la teinture et pour la médecine, pouvait être appelé safranier. Il est à présumer que La Bruyère était un des maîtres épiciers qui vendaient des drogues ou un de ces apothicaires qui vendaient des épices, l'épicier étant alors assez ordinairement apothicaire ou droguiste. Dans ses remarques sur la Satyre Ménippée, Le Duchat ne fait point cette observation, mais sans dire ce qui l'autorise à penser ainsi, il écrit (t. II, p. 67, édit. de 1711 de la *Sat. Ménip.*) :

« Les douze autres... qui, devant et après la réduction de Paris, s'enfouirent soit en Flandre ou à Naples, soit à Soissons, étoient Mathieu La Bruyère apothicaire. » Et, page 338 : « ...Nuilly, Marchant, Bastou, Acarie et La Bruyère qui s'étaient portés pour lieutenant civil dès le moment des barricades ne garda cet emploi que jusqu'au jour où le Roi entra dans Paris, étoient des garnemens que l'histoire de ce temps nous a dépeints avec les plus noires couleurs... A propos du nommé La Bruyère dont il est parlé dans cet article », ajoute Le Duchat, « le lecteur me permettra bien de dire un mot du père de cet homme. C'étoit un appelé Mathieu de la Bruyère, furieux ligueur, apothicaire de son métier. Ce ligueur ayant, conjointement avec son fils, été chassé de Paris lorsque le Roi y fut entré, se retira d'abord à Anvers, où il fit le *Rosaire* de la très-heureuse Vierge Marie. De là il gagna l'Italie et Naples, où les plus désespérés des ligueurs qui s'y tenoient aussi, la plupart ne cessèrent avec lui de travailler à des conspirations contre Henri IV, jusqu'à ce que par le secours de ce faux dévot ils eussent enfin réussi. »

Pour Le Duchat il n'y a donc aucun doute sur le nom du père de Mathias et sur sa profession ; il se nommait Mathieu et vendait des drogues. Où Le Duchat a-t-il vu le nom de Mathieu La Bruyère, que ne commentent ni de l'Estoile, ni Palma Cayet, ni l'auteur du Dialogue entre le « Mahestre et le Manant », que Nicolas Poulain savait sans doute, mais qu'il n'a point écrit ? Il renvoie : on lecteur au chapitre 128^e de l'histoire de J. A. de Thou ; voyons donc ce que dit l'historien : « Is (Carolus Hebertus) indulgentia regis postea demissus..., ad hispanos » transflugit ac Neapolim concessit ; ad quem et *Mathiam Bruerium* » (quelques pages auparavant on lit : « Bruerium » ; Bruerium est une faute d'impression qui se trouve t. V, p. 1029, de l'édit. de 1623 ; mais non t. VI, p. 145, de celle de 1733, où on lit, comme on doit y lire, en effet : « Bruerium »), « qui se jam eo contulerat, tamque ad sentinam, » quicquid securiorum et perduellium infamiam toto » regno exulare cogebatur, etc. » Pourquoi Le Duchat a-t-il fait de Mathias de La Bruyère un Mathieu de La Bruyère ? Qui a pu le porter à voir dans le La Bruyère réfugié à Naples La Bruyère le père plutôt que La Bruyère le lieutenant civil ? Il ne le dit pas, et l'on ne peut guère le deviner. Il est probable que c'est la connaissance incomplète qu'il eut du

¹ La Bruyère, dans son chapitre de *La cour*, cite un « vieil auteur » qu'il dit : « estre eshonté, safranier et sans point de vergooge ; endurer brocards et gauseries de tous chacuns... engendre heur et fortune ». Les boutiques des banqueroutiers étaient peintes en jaune, ou safranées ; on croit que de la vient le mot safranier, appliqué à tout homme sans considération.

Rosaire de 1603 qui l'a induit en erreur; mais on peut s'étonner qu'un savant si grave ait été si léger dans cette circonstance. Le *Rosaire* qu'il a connu par sa seule inscription dans la *Bibliotheca exotica* de G. Draud, et qu'il n'a pas eu sous les yeux, eut pour auteur, selon une indication erronée, un Français nommé « Mathieu Le Bruire ». « *Matthæus de (sic) Brivæ, natione Gallus; vir variæ eruditionis, ac doctrinæ, Cujus Meminit Georgius Dandius* », dit P. H. Marracci dans sa *Bibliotheca Mariana* (Rome, 1648, in-8°, t. II, p. 104). Marracci se trompa dans la lecture du titre du *Rosaire*, qu'il cite d'après C. Draud., reproduit par Le Duchat. Ayant vainement demandé aux Bibliothèques de Paris un exemplaire de l'ouvrage imprimé en 1603, je me suis adressé à M. le bibliothécaire de la ville d'Anvers, M. J. H. Mertens, qui, le plus obligeamment du monde, a recherché le livre rare que je tenais à connaître et a fini par en découvrir un exemplaire, à propos duquel m'a fait l'honneur de m'écrire, le 2 avril 1859 : « Voici le titre bien exact de l'ouvrage : « *Le Rosaire de la très-berceresse Vierge Marie, par Mathias de La Bruyère, cy devant Lieutenant de la Prestosé de Paris. L'autre page montra le contenu d'icelle. A Bruxelles, chez Rotger Velpers, imprimeur juré, l'Aigle d'or (sic), près de la cour. m. d. c. m (1603). Avec privilège, in-12.* » Dans sa préface à « Messieurs de la confrairie du saint Rosaire », l'auteur dit : « Estant requis, y a environ deux ans, de mettre la main à ce subiect et ordre institué de ce saint Rosaire, j'ay prins plaisir (selon qu'il a plu à Dieu m'inspirer) en la méditation des effets de ceste sapience et miséricorde infinie, et d'employer en la confection de cest opuscule suvant le conseil de St-Luc. 18. ca. vne partie du loysir qu'il a plu à la bonté de Dieu me donner pendant mon affliction et *voluntaire* exil... » Les deux approbations ecclésiastiques sont datées, la première du 26 mars 1602, et la seconde du 15 novembre suivant. Le privilège daté de Bruxelles est du 24 janvier 1603. » Ces renseignements sont précieux pour moi. D'abord, ils me permettent de rectifier la bibliothèque étrangère de G. Draud, qui donne comme imprimé à Anvers le Rosaire de son « Mathieu Le Bruire; » ensuite ils m'autorisent à corriger Le Duchat en restituant à Mathias de La Bruyère un ouvrage qu'il donne au père de celui-ci, « un Mathieu de la Bruyère » que nous ne connaissons pas. Des déclarations de Mathias lui-même, il résulte qu'il n'attendit pas qu'on le chassât de Paris au moment du retour du Roi, qu'il s'exila, et que, dès l'année 1600, il s'occupa de la composition de son Rosaire. Le La Bruyère qui, dès avant 1602, était à Naples, selon de Thou, était évidemment le père de Mathias. Mais quel était le nom de ce La Bruyère ? Le cabinet des titres de la Bibl. Imp. possède deux croquis généalogiques, dont malheureusement nous ne pourrions rien tirer de concluant pour la question qui nous occupe. L'un d'eux contient les renseignements que voici : « *Martin* de la Bruyère, lieutenant particulier du Châtelet, grand ligueur, ancteur (sic) de ses confrères 1585; chassé de Paris, 22 mars 1594, avec son fils, se retira à Naples. — *Martin* de La Bruyère aussi ligueur que son père, 1585; chassé de Paris, 1594, suit son père à Naples, y complete, 1609, l'assassinat de Henri IV, avec Magan, jésuite, oncle du duc de Lermé; Jacques Hébert, Henri d'Aix, Roux, Provençal; Fr. Ravaillac. » On voit que cette note, de la main de

Bertin du Rocheret, qui se mêlait de généalogies, est grosse d'erreurs, inutiles à relever. Voyez maintenant le second croquis qui se trouve dans les papiers de d'Hozier. Une note avertit qu'il a été fait sur les mémoires de M. Hautain. Qui était ce M. Hautain ? D'Hozier paraît avoir eu quelque confiance en lui, car d'après ses données il écrivit : « *Jean* de La Bruyère, marchand épicier à Paris », (épousa) « *Claude Séguier* » (d'où) « *Mathias de La Bruyère*, licent. particulier au Chastelet ». (La sœur de celui-ci) « *Marie* fut femme de *Jean Le Sellier*, receveur des consignations au Chastelet ». « *Jean* de La Bruyère, assesseur du prévost des maréchaux à Poitiers », (épousa) « *Louise Aubert* », (dont la sœur) « *Marie* fut dame d'Ivry ». « *Marie* de La Bruyère », (fille de *Jean II*, épousa) « *George Cornutti* ». Les informations de M. Hautain n'étaient guère meilleures que celles de M. Bertin du Rocheret. Nous avons vu que Mathias de La Bruyère n'eut qu'un fils de Louise Aubert, sa femme, et que ce fils fut Guillaume, et non pas ce Jean que M. Hautain fait mari de Louise Aubert. Ce Jean de La Bruyère, qui par erreur introduit dans la famille des ligueurs, était, selon les Reg. de St-Nicolas, seigneur de Grissay, et demeurait rue de la Grissaye en 1628; il contracta cette année avec un de ses parents, Jacques de La Bruyère, époux de Marguerite Foydeau et fils de Pierre de La Bruyère, argentier du Roy. (Arch. de M. Le Momyer). Quant à Marie, qui épousa « Georges Cornuty, docteur régent en la Faculté de médecine, demeurant rue de Bièvre », comme je le vois par un acte du 29 avril 1627 (Étude de M. Le Momyer), elle appartenait à la famille de Pierre de La Bruyère et non à celle de Mathias. Le Jean de La Bruyère s^r de Grissay mourut, le 25 août 1654, rue de Berry, âgé de 60 ans, et fut enterré le lendemain à St-Nicolas des Champs, « avec l'assistance du chœur », dit l'acte que j'ai trouvé. Toutes ces confusions me mettent justement en garde contre la première assertion de l'auteur du mémoire accueilli par d'Hozier. M. Hautain connaît Mathias de La Bruyère et Louise Aubert, dont il ne sut pas l'union; eut-il un renseignement plus certain qui l'autorisait à faire Mathias fils de Jean de La Bruyère et de Claude Séguier ? Je n'ose pas le croire; et cependant, quand je vois Pierre Séguier parrain du fils de Mathias, quand je vois le prénom de « Jean » se retrouver chez un des fils de Guillaume et chez notre moraliste, je suis fort tenté de croire que M. Hautain fut bien instruit sur ce seul point, et dans son épicier Jean de La Bruyère je suis fort disposé à reconnaître l'apothicaire de Le Duchat, le safranier de la Ligue, celui que M. Vitet nomme Pierre Labruyère et dit : parfumeur. De parfumeur à épicier-apothicaire, il n'y avait que la main. Cependant je me renferme à cet égard dans la réserve dont je me suis faite une règle et je termine par un détail qui intéresse la famille du Théophraste moderne. Pierre-Robert de La Bruyère, clerc au diocèse de Paris, et Claude-Angélique Targas, veuve de Louis (II) de la Bruy., sa belle-sœur, firent vérifier, en 1697, leurs titres et leurs armoiries. Ils sortirent de chez les commissaires du Roi autorisés à porter : Pierre-Robert, « d'azur à deux racines de bruyère mises en chevron, accompagnées en chef de deux molettes d'or et d'un croissant d'hermines en pointe »; Cl.-Angé. Targas, « de gueules à une croix angulée d'or cantonnée de quatre gerbes de même ». (Bibl. Imp., Armorial de Paris, Ms. 1697.) — Suard a dit : « On ne connaît rien de

la famille de La Bruyère ; » les futurs éditeurs des Caractères n'auront pas à répéter ce mot désolé du secrétaire de l'Académie française ; ils trouveront dans l'étude qui m'a longuement occupé de quoi enrichir leurs notices historiques sur le grand homme. Je suis heureux de pouvoir leur rendre ce service ; aussi, loin de me plaindre de la peine que m'ont causée mes recherches pour éclaircir bien des points restés obscurs, je suis tenté de dire avec notre auteur : « Il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser : il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la patience. » (*Des jugemens.*) — Voy. DREVET, LA LOUBÈRE, PONTCHARTRAIN.

2. LA BRUYÈRE (CLAUDE DE). 1610-22.

Il est qualifié « peintre et valet de chambre du Roy », le 18 sept. 1619, au baptême de *Nicolas*, un de ses fils, tenu sur les fonts de St-Nicolas des Champs par « Nicolas Bérart, huissier, sergent à verge au Châtelet de Paris, dem^r rue St-Merry ». Il est dit seulement « m^e peintre », le 1^{er} déc. 1619, au baptême de son fils *Charles*, né rue du Figuier. (St-Paul.) Cl. de La Bruyère avait épousé Geneviève Ménessier, dans les premiers jours de février de cette année 1610. (St-Paul, 31 janv.) En 1615, notre peintre demeurait rue de Poitou ; ce fut là que sa femme lui donna *Françoise*, son second enfant (1^{er} juillet 1615) ; *Anne* (18 fév. 1617) ; *Nicolas*, que j'ai cité ; *Denise*, tenue par Jean Tirol, m^e maçon architecte (29 oct. 1621) ; enfin, *Marie* (4 janv. 1624). Dans l'acte de baptême, le père de Denise est dit : « honorable homme Claude La Brière (*sic*), peintre et valet de ch. du R. et bourgeois de Paris. » Je n'ai pu savoir rien de plus d'un artiste tout à fait inconnu aujourd'hui, mais que sa présence parmi les officiers de la maison de Louis XIII me dit avoir été un peintre de quelque mérite. — Voy. BÉRART.

LA CHAISE (FRANÇOIS D'AIX DE).

Sans souci de l'orthographe de son nom, les biographes nomment François d'Aix de La Chaise, jésuite célèbre : « Le père Lachaise. » On sait que ce religieux fut un des directeurs de la conscience de Louis XIV ; un État g^l des off. commensaux de la maison du Roi pour l'année 1674 me fait voir que le père de La Chaise venait de succéder au Père Février dans l'office de confesseur du Roi. (Arch. de l'Emp.) Ce fut le P. de La Chaise qui célébra la messe du mariage de Louis XIV avec mad. de Maintenon. Il avait un frère nommé François, comme lui ; le Roi le pourut, le 27 nov. 1687, de la charge de capitaine de ses Gardes de la porte. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 560, p. 835.) Une lettre conservée dans les boîtes du St-Esprit qualifie François d'Aix « comte et cap^m des gardes de la porte », et nous apprend qu'il mourut en 1697. Il eut pour successeur dans sa charge de cap^m des gardes son fils Antoine (20 août 1697). (Arch. de l'Emp., E. 3383, fol. 126, 127.) — Voy. BONTEMPS.

LA CHAMBRE (MARIN=PIERRE=FRANÇOIS CUREAU de). XVII^e siècle.

Né au Mans, dit-on, médecin et client lettré de P. Séguier, Marin Cureau de La Chambre, que le *Dict. univers.* de Bouillet nomme *Martin* Cureau, entra à l'Acad. franç. en 1635, par la grâce de son patron, et de l'aveu du Cardinal de Richelieu ; en 1666, par ordre de Louis XIV, dont il était un des médecins les plus intimement consultés, il fut admis

à l'Acad. des sciences ; en 1640 ou peu avant, il se maria et eut de Marie Duchesne un fils, qui fut nommé *Pierre*, le 21 déc. 1640, par « M^r Pierre Séguier, chancelier de France », et par Marie Séguier, femme de M^r Cesar de Cambout, marq. de Coaslin (*sic*), colonel général des suisses. (St-Eust.) Marin Cureau demeurait alors rue de Grenelle-St-Honoré. Il eut un autre fils, dont je n'ai pas vu le baptistère, *François de La Chambre*, qui, le 7 mars 1670, « ancien médecin ord^{re} de la Reine et des enfants de France », fut nommé « médecin ord^{re} du R. en l'absence du premier médecin », et trois jours après (10 mars) médecin ord^{re} des bastiments pour avoir soin de tous les officiers, seruaux et employés en l'État ». (Bibl. Imp., Ms. S. F. 2771-1, p. 121 et 133.) Le 31 juil. 1671, Franç. Cureau eut le brevet de « démonstrateur opérateur de l'intérieur des plantes médicinales au Jardin du Roy, à la place de Marin Cureau de La Chambre, son père, pourveu de cette charge en 1669 et récemment *décédé* ». (Ms. S. F. 2771-2, p. 314.) François Cureau, à qui tout venait, fut nommé, en 1671, « médecin pour seruir auprès de l'Amiral de France ». (Arch. de la Mar. États de 1671-1685.) — Marin Cureau de La Chambre, que le brevet du 31 juil. 1671 dit « récemment *décédé* », était mort rue de Grenelle le 29 déc. 1669. (St-Eust.) L'acte de son inhumation fut signé : « Pierre Cureau de La Chambre, La Chambre (c'est François), B. Halle de Fréteville. » — On sait que P. Cureau, homme d'esprit, sourd, et curé de St-Barthélémy, fat de l'Acad. française ; il mourut « en sa maison sur la paroisse St-André des Arcs, au-dessus de la porte du collège Mazarin », le 15 avril 1693. Son corps, présenté d'abord à St-Barthélémy, fut ensuite porté à St-Eust. où il fut inhumé. (St-André, St-Eust.) On le déposa dans le tombeau de Marin de La Chambre, qu'avait dessiné le cavalier Bernin et qu'avait élevé le sculpteur J^o-Bapt. Tuby. Le médaillon porté par l'Immortalité, et autour duquel on écrivit : « *Mariusus de la Chambre, architect.* obiit 1669, *act.* 75 », fait partie maintenant du Musée de Versailles. Le *Dict. historiq. de Paris*, en reproduisant l'inscription latine, substitua à *Mariusus*, *Martinus*, erreur contre laquelle protestent tous les actes que j'ai eus sous les yeux. — Voy. ACADEMIE FRANÇAISE, BÉGON, 1. LA BRUYÈRE.

LA CHAPELLE (JEAN DE).

1703.

Poète tragique dont personne ne citerait un vers, romancier qu'on ne lit plus depuis cent cinquante ans, successeur oublié de Furetière à l'Acad. française. Le 24 juillet 1703, il tint sur les fonts un petit-fils du peintre Pierre Mignard, ayant pour commère la belle mad. de Feuquières. L'acte que j'ai vu le dit : « Jean de La Chapelle, chevalier, seig^r du Plaix, l'un des quarante de l'Acad fr., *cess^r* du R. et procureur g^l des finances de La Rochelle. » Il signait : « La Chapelle », d'une grande écriture. (St-Germ. l'Auxer.) — Voy. MIGNARD.

LA CHÂTRE (Quelques).

Claude de La Châtre était, en 1487, cap^m des archers français de la garde de Charles VIII. (Voy. GARDE DE CH. VIII.) — M. Le Monnier, not., conserve un acte important pour la famille de La Châtre, passé en l'hôtel du Maréchal Louis de La Chastre, ch^{er} des ordres du Roy, B^m de la Maisonfort, et signé d'une écriture grande et belle : « Louys de Lachastre. » (31 oct. 1622). Le même

not. a des actes assez nombreux du même Maréchal, qualifié « Premier Mareschal de France » (1619, p. 149, 169, 170, 173, 2^e vol.; juin 1624, p. 251, etc.) Le Maréchal L. de La Châtre avait épousé Louise-Elisabeth d'Etampes. — Claude-Louis, comte de La Châtre, colonel des dragons de Monsieur, et l'un de ses gentilshommes d'honneur, seigr de Malicorne et de Chalandras, passa, le 28 fév. 1777, un acte chez le prédécesseur de M. Le Monnier. Il le signa : « le c^{te} de La Chartre (sic). » — Chez M. Rousse, not., est un acte de vente (19 mars 1697), passé par Louis-Marie de La Châtre et dame Anne-Charlotte de Beaumanoir, son épouse. — Les Maréchaux Louis et Claude de La Ch. ne figurent point au Musée de Versailles, qui possède une statue de Marie de La Châtre, dame de l'Aubépine, ouvrage de Buyster, et une statue à genoux de Gaspard de La Châtre, seconde femme du président Jac.-Auguste de Thou, ouvrage de Franc. Anguier, fait pour le tombeau du président, érigé dans l'église de St-André des Arcs.

LA CHAUSSÉE (PIERRE-CLAUDE NIVELLE DE).
?1692—1754.

Poète et auteur dramatique dont Voltaire faisait assez état, et qui n'est plus guère connu des gens de lettres et des gens du monde que par une épigramme sur la comédie larmoyante, qui lui valut de nombreux succès. Je n'ai pu trouver l'acte de sa naissance; sur sa famille, je n'ai découvert que l'acte mortuaire de « Pierre, fils de Charles Nivelle de La Chossée (sic), pris rue Bethizi à l'enseigne de l'Est-toile. (Reg. de St-Germ. l'Aux. décès 5 avril 1628; fol. 227.) On dit que l'auteur du *Préjugé à la mode* naquit en 1692; l'acte de son inhumation autorise cette croyance : « L'année 1754, le samedi 16^e j^r du mois de mars, s^r Pierre-Claude Nivelle de La Chaussée, l'un des quarante de l'Académie franç., âgé de 62 ans, décédé le jeudi précédent » (14 mars), « rue des Quatre-Fils, a été inhumé dans la cave de la chapelle de la Communion... » (St-Jean en Grève.) — Le théâtre de La Chaussée est tout à fait abandonné, et depuis assez longtemps; sa mémoire est cependant gardée à la Comédie française : un charmant buste de lui, ouvrage fin et gracieux de J.-Jacq. Caffieri, le saint e de l'oubli. — *Voy. CARRIÈRE*, p. 304, 2^e colon.

LA CLOS (PIERRE-AUBROISE CHODERLOS de).
1741—1803

Auteur des *Liaisons dangereuses*, dangereux ouvrage, fort goûté de 1784 à 1820, mais tout à fait négligé aujourd'hui; officier d'artillerie né, dit-on, en 1741, à Amiens, mais dont la famille était à Paris quarante ans auparavant, comme le prouve cette mention inscrite au registre de St-Eust. le 23 avril 1700 : « Pierre Choderlos, bourg. de Paris, âgé de 49 ans, dem^r rue Montmartre, décédé du 22 dud. mois, inhumé au cimetière de St-Joseph, en présence de Jean De Laelos, prêtre, prieur du Mont St-Jean... (Signé) : Jean de La Clos. » P. A. de La Clos entra au service, dans le corps de l'artillerie, en 1759, se retira en 1791 avec 1,800 livres de retraite, reutra dans l'armée en sept. 1792, comme général de brigade; fut chef d'état-major de l'armée des Pyrénées; revint à Paris et fut nommé au gouvernement des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance; ne se rendit point à son poste, empêché par les événements; proposa au comité de Salut public de nouveaux cousins de

guerre applicables à la marine; en fit une première expérience qui réussit pleinement (procès-verbal du 20 août 1792); donna, le 21 sept. 1793, sa démission de g^l de brig. et de gouverneur g^l de l'Inde; proposa de nouvelles expériences pour le tir à boulets rouges; fut arrêté comme suspect — qui n'était pas suspect alors? — le 4 nov. 1796, puis relâché, ses expériences ayant réussi pendant sa prison. Alors il demanda qu'on lui payât ses appointements de général et les indemnités qui lui étaient dues pour ses expériences; on lui accorda 10,000 l. de récompense. (Lettre signée : « P. Choderlos Laelos », le 9 nivôse an III de la Rep. une et indivisible (31 déc. 1794). En marge de cette lettre on lit : « Renvoyé à l'agence de la marine pour un prompt rapport. (Signé) Dubois Crancé. » (Arch. de la Mar. — *Voy. QUINCAULT*.)

LADISLAS IV, Roi de Pologne et de Suède.

?1595—1648.

« Le dimanche vingt-neuf jour d'octobre 1645 et le mercredi premier j^r de novembre et le vendredi suivant ont esté publié par ordre du Roy » (et par) « Le m^e des cérémonies les bans d'entre t. h^e, t. excel. et t. p^r prince Ladislas quatriesme, par la grâce de Dieu Roy de Pologne et de Suède, grand duc de Lithuanie, Russie, Prussie (sic), Masonie, Samogisie, Lolynie, Ljuonie, Simolinistie et Czernikoua, etc. avec t. h^e, t. ex^e et t. p^r princesse Louise-Marie de Gonzagues de Cleves, princesse de Mantoue et de Montferat, demeurant en son hostel de Xevers, sciz en la paroisse St-André des Arcs, proche du Pont neuf, en laquelle paroisse lesdits bans ont esté proclamés afin de ne rien obmettre qui fust important à la solemnisation du mariage qui a esté fait au Palais-Royal, en suite du certificat, donné par M le curé, des bans, avec permission de Monseigr l'archevesque de Paris qui a consenti ainsi que led. s^r curé que Monseigr l'evesque de Larmie (sic) du Royaume de Pologne qui avoit accompagné l'ambassadeur du Roy de Pologne en France, mariast led. Roy et princesse; ce qui a esté fait le dimanche cinquiesme du mois de novembre aud. an. » (St-André des Arcs, Reg. n^o 7, fol. 42.)

Ce fut un mariage par procureur, bien entendu. La Reine se rendit bientôt en Pologne, accompagnée par mad. de Guébriant, la femme de Jean-Baptiste Bades, comte de Guébriant, qui fut fait Maréchal de France en 1642. On a le récit par Le Laboureur du voyage de cette dame et du couronnement de la Reine, qui eut lieu à Cracovie le 16 juillet 1646. Ladislas-Sigismund IV mourut en 1648, et laissa une veuve, non pas tout à fait inconsolable, qui continua sa royauté, femme de son beau-frère, Jean-Casimir V. — *Voy. CASIMIR*, 3. CLEVES (Louise-Marie de Gonzague de), GOESBRIANT.

I. LA FAYETTE (MARIE-MADELEINE DE LA VERGNE, comtesse de).
1666—93.

Parmi les anciennes minutes conservées dans l'étude du successeur de M. Lefèr, notaire, sont : une quittance donnée par François, comte de La Fayette, et son épouse, à Frédeau, en février 1653; un autre acte des mêmes, passé dans le même mois; enfin « le testament olographe de Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de La Fayette », déposé par le lieutenant civil en mai 1693. Mad. de La Fayette était morte le 25 mai : « Le 27 mai 1693, a esté fait le connoy et enterrement de dame Marie-Magdeleine de La Vergne, âgée d'environ soixante ans, venue de h^e et p^r seigr Messire François de La Fayette, seigr du dit lieux (sic), décédée le vingt-cinq du présent mois, en son hostel, rue de Vaugirard proche la

rue Férou... » (St-Sulp.) Si la déclaration contenue dans cet acte est bien fondée, l'autent, si longtemps estimé de la *Princesse de Clèves*, de *Zaïde* et de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre*, était née en 1632 ou 1633. On dit que ce fut au Havre de Grâce qu'elle reçut le jour. — *Voy. SÉGRAIS* et l'article suivant.

2. LA FAYETTE (MARIE-JOSEPH-PAUL-YVES-ROCH-GILBERT DU MOTIER, marquis de).

1757—1834.

« L'an 1757 et le 6^e sept. est né t.-h^t et t.-p^t seigr^r Monseigr^r Marie, Joseph, Paul, Yves, Roch, Gilbert Du Motier (sic) de La Fayette, fils légitime de tr.-h^t et tr.-puis^t seigr^r Monseigr^r Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert Du Motier marquis de La Fayette, baron de Vissac, seigr^r de St-Romain et autres places, et de t.-h^{te} et t.-puis^{te} dame Madame Marie-Louise-Julie de La Rivière, a été baptisé le 7^e du même mois. Son parrain a été t.-h^t et t.-p^t seigr^r Monseigr^r Joseph-Yves-Thibeaux (sic) Hyacinthe de La Rivière seigr^r de Kerollois et autres places, et en son absence a été tenu sur les fonts baptismaux par Messire Paul de Murat, grand vicaire de Sens, aumônier de Madame la dauphine, abbé de Mauriac; sa marraine a été t.-h^{te} et t.-p^{te} dame Madame Marie-Catherine de Chavaniac dame dud. lieu, et de cette paroisse, en présence de Messire Antoine Bonnefoi prêtre et curé de Vissac, et d'André Courtial. (Signé de Murat, Chavaniac, de La Fayette, Bonnefoi, curé de Vissac, Courtial, Vidal curé ». (St-Roch de Chavaniac, diocèse de St-Flour.) La mère de Marie-J.-P.-Yves de La Fayette mourut « au palais du Luxembourg, le 3 avril 1770, âgée de près de trente-trois ans ». Elle fut enterrée, le lendemain, en présence de son fils et de son oncle, Hugues-Thiebault-Henri-Jacques, marquis de Lusignan, maréchal des camps et armées du Roy (Reg. de St-Sulpice.) — M. de La Fayette avait seize ans et demi lorsque, le lundi 11 avril 1774, il épousa, dans la chapelle de l'hôtel de Noailles, rue St-Honoré, « Mademoiselle Marie-Adrienne-Françoise de Noailles fille mineure » (elle était née, rue St-Honoré à l'hôtel de Noailles, le 2 novembre 1759) « fille de Monseigr^r Jean-Paul-François de Noailles, duc d'Ayen, seigr^r de la principauté de Tingry, etc., maréchal des camps et armées du Roy, premier cap^{te} des gardes du corps de S. M., etc. », et de « Mad. Henriette-Anne-Louise d'Agnesseau de Fresne, duchesse d'Ayen ». La bénédiction fut donnée à ces deux enfants par l'abbé de Murat, « cousin paternel du contractant ». L'acte, inscrit à St-Roch et que j'abrège parce qu'il est d'une longueur peu commune et ne contient rien de curieux, est signé d'une petite et assez mauvaise écriture : « Du Motier de La Fayette » et non : « De Motier », comme le nomme la *Biographie-Michaud*, ou simplement : Motier, comme le veut Bouillet, puis : « de Noailles, d'Agnesseau, Du Boulay etc de Tessé, m^{is} de Bouillé, l'abbé de Murat, le duc de Noailles, le v^{ic} de Noailles, Gérard (avocat tuteur dud. contractant) ». — On sait que le général La Fayette mourut en 1834. La postérité n'est pas encore venue pour lui. — Les archives de l'étude de M^e Fourchy, notaire à Paris, conservent les minutes de plusieurs actes passés par M. de La Fayette; leurs dates sont : 5 janvier 1786; 26 juin et 5 août 1787; 10 juillet et 30 nov. 1789; 12 mars et 30 décembre 1790; 26 janv. et 30 mars

1792. Un acte entre M. et Mad. de La Fayette est à la date du 29 février 1792. — M^e Fourchy garde aussi un acte de Louise de La Fayette, la célèbre fille d'honneur (décembre 1624); un autre de Marie-Madeleine de La Fayette (22 avril 1707). Chez M^e Le Monnyer, notaire à Paris, se trouvent : un acte de Madeleine de La Fayette, veuve de François de Pas, sieur de Feuquières, chambellan ordinaire du Roy; deux autres de Claude de La Fayette, veuve de Michel de Gaillard, s^r de Longjumeau, Fayet et Racont (p. 147, 241, du Reg. de l'année 1707); et deux actes de François de La Fayette, évêque de Limoges (11 juin 1640). Ce prélat est qualifié : « conseiller d'Etat et prieur d'Harcourt, diocèse de Rheims ». (6 juin 1642.) — Le successeur de M. Lefer, not. à Paris, garde un « consentement de Louis de La Fayette et d'Armand comte de La Fayette à Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, leur mère ». (Avril 1685.)

LA FERTÉ. — *Voy. PAPILLON, SENNETERRE.*

LAFFEMAS (de). 1633—34.

« Cons^r du R., maître des req. ordin^{te} de l'hôtel de S. M. », il fut pourvu de la charge d'Intendant, tant en les armées que dans les villes et province de Champagne, Toul, Verdun et autres lieux. (Lettres du 6 fév. 1633; Vieil. Arch. de la guerre, vol. 14, pièce n^o 44.) Laffemas fut, l'année suivante, envoyé comme Intendant dans la province du Limousin. Sa commission, sur parchemin, signée Louis et Servien, est aux mêmes Arch., vol. 21, pièce n^o 146. Une lettre du Roi à M. de Pompadour (24 juillet 1634) lui annonce l'envoi de M. de Laffemas. (Vol. 21, p. 126.) — *Voy. COMÉDIE FRANÇAISE.*

LAFFILARD (FRANÇOIS-MAURICE). 1687-1754.

Le nom de Laffilard est très-commun de tous ceux qui, ayant eu des recherches à faire dans les Archives de la Marine, ont eu besoin de consulter les travaux aussi considérables qu'utiles faits par l'homme qui, succédant, le 18 janvier 1740, à Clairambault le cadet, mort très-pen de jours auparavant, remplit, jusqu'à la veille de son décès, la charge de premier commis (directeur) du dépôt des Archives. Mais de Laffilard on ne sait, dans les bureaux de la marine, que son nom et ses prénoms, inscrits par lui, avant ceux de son fils, au catalogue général manuscrit des « officiers civils employés dans les ports, et à la cour », c'est-à-dire dans les bureaux du ministère. J'ai désiré beaucoup connaître ce patient et laborieux employé, qui eut le tort étrange de classer les papiers des Archives sous l'ordre alphabétique des noms d'hommes, quand, avant lui, elles l'étaient, ce qui était sage, selon l'ordre chronologique des faits; mais qui de ce mauvais système tira du moins une chose excellente, la liste de tous les officiers d'épée et de plume qui servirent sur les vaisseaux, et sur les galères, dans les ports, dans les colonies et à Paris, dès avant Colbert et jusqu'en 1754. Voici ce que je suis parvenu à trouver sur lui : François-Maurice, fils de Michel Laffilard, ordin^{te} de la musique du Roi, et d'Anne Tiphaine, fille de Jⁿ-Louis Tiphaine, chanteur de lad. musique, naquit à Paris le 5 février 1687 et fut ondoyé le 9. (Reg. de St-Sulp.) Il fut baptisé à Versailles le 8 juillet 1698, tenu par Adrien-Maurice de Noailles, comte d'Ayen, et par la femme de celui-ci, Charlotte-Françoise-

Amable d'Aubigné, fille de Charles d'Aubigné, oncle de François d'Aubigné, qui fut Mad. de Maintenon. (Reg. de Versail.)

Soit que François-Maurice Laffilard eût peu de goût pour la musique, soit que son père rêvât pour lui une carrière plus brillante, plus lucrative au moins que celle d'« ordinaire de la musique de Sa Majesté », le filleul de M. le comte d'Ayen obtint une lettre de commis dans les bureaux de la marine sous le comte de Pontchartrain (Jérôme-Phélypeaux) (1^{er} déc. 1706). Il avait alors dix-neuf ans, de l'intelligence, de la volonté; il travailla, se fit remarquer, et, le 19 mai 1715, le Roi lui permit d'acheter une charge de Correcteur des comptes à Rouen. Le 21 juillet 1716, il fut nommé « commis principal de la Marine ». Le 15 mars 1721, il alla au port de Rochefort, où, le 19 nov. 1722, il fut nommé « commissaire ordinaire ». Le 28 mars 1729, on lui confia le contrôle. Il resta au port de Rochefort, attendant qu'un poste important vint à vaquer dans les bureaux de la cour. Le m^{rs} de Maurepas (Jean-Frédéric Phélypeaux, ministre de la marine depuis le 1^{er} août 1723), qui faisait état de lui, comme tous les ministres ses prédécesseurs, l'appela à Paris aussitôt que les Archives eurent perdu leur conservateur, Clairambault le cadet. Du 18 janvier 1740 à juillet 1754, Laffilard ne quitta plus le dépôt des Archives; il se défit, le 23 nov. 1743, de sa charge de Correcteur des comptes et en garda le titre d'« honoraire » que le Roi lui permit de porter.

Laffilard s'était marié le 30 oct. 1714, « commis de M. de Pontchartrain, âgé de 27 ans », à Marie-Madeleine Girardot, âgée de 17 ans, fille de Charles Girardot, marchand de vin. (Reg. de Ste-Marguerite.) Il eut de son mariage : 1^o 12 sept. 1716, Jacques-François; 2^o 13 mars 1718, Maurice; 3^o 8 déc. 1719, Claude-Maurice; 4^o Pierre-François, qui mourut, le 12 janv. 1750, âgé de 17 ans. (St-Roch.) Celui-ci était commis dans les bureaux de la marine depuis le 1^{er} juillet 1742. Le 9 juillet 1754, Franç.-Maur. Laffilard, écuyer, ancien correcteur de la chambre des comptes de Rouen, conseiller du Roi, commissaire et premier commis de la marine, époux de Marie-Madeleine Richardot, décéda, rue Neuve-des-Petits-Champs, âgé d'environ soixante-sept ans. (St-Roch.)

Dans une demande d'augmentation d'appointements adressée, en 1749, par Laffilard à M. de Rouillé, successeur du comte de Maurepas, je lis qu'à cette époque Laffilard avait encore trois enfants. Ses appointements avaient été réglés à 8,500 livres, il demandait qu'on les réglât à 13,300, ce qui, disait-il, n'égalerait pas encore le traitement des autres premiers commis, ses confrères et ses cadets. Laffilard expose au ministre que si à Rochefort 6,000 l. par an lui suffisaient « pour vivre honnêtement sans y mettre du sien », étant d'ailleurs logé « dans une maison du Roy », 8,500 l. ne peuvent lui suffire à Paris, où la dépense « est doublée, avec un logement de 4,100 l. à payer », ce qui fait que depuis dix ans il a dépensé, chaque année, 5,000 l. « pour se soutenir avec sa famille suivant la décence convenable à la place qu'il occupe ». Dans cette pétition, Laffilard déclare que pour mettre les papiers du dépôt des Archives de la Marine « dans le même ordre que ceux où il avait mis ceux du contrôle de Rochefort », il « y avait travaillé sans relâche, depuis

10 ans, festes et dimanches et pendant 15 à 18 heures par jours et nuits ». — François-Maurice Laffilard eut un frère, « Jacques-Hyacinthe », né à Versailles le 27 janvier 1692 et ondoyé le lendemain. Je ne sais si ce Laffilard vécut et quelle carrière il embrassa; je ne l'ai vu nommé nulle part. — *Coy. ESTRÉES, NOAILLES.*

LA FLEUR (ROBERT GUÉRIN, dit).

LA FLEUR (FRANÇOIS JUVENON, s^r de).
? 1623—1674.

LA THUILLERIE (J^u JUVENON, s^r de).
1650—1688.

J'ai vainement cherché quelque document devant me faire connaître Robert Guérin, qui, au théâtre, eut deux noms : Gros Guillaume et La Fleur. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est qu'il jouait encore à l'Hôtel de Bourgogne en août 1632. (Eud. Soulié, *Recherches sur Molière*, in-8^o, 1863, p^o 151, 172.) On a son portrait, où il est représenté démesurément gros, vêtu de blanc et coupé en deux hémisphères par une ceinture équatoriale. Il y a dans son costume quelque chose du *Puccinella* napolitain. — Le second des La Fleur que je réumis ici, seulement parce qu'ils furent du même état, François Juvenon, était fils d'Etienne Juvenon, maître cuisinier, qui donnait à manger chez lui et portait en ville. Etienne était originaire de Charonne, où était établi son frère, Oudard Juvenon; il avait épousé Jeanne Prestat, qui, vers 1623, lui donna François, dont l'enfance et la jeunesse se passèrent auprès des fourneaux paternels. Etienne Juv. étant mort, son fils lui succéda, associé à sa mère ou aide de celle-ci. Le Mazurier a su que « M. de La Fleur avait été cuisinier », mais il a ignoré tout le reste. Il a cru que Fr. Juv. avait épousé une fille de Gros Guillaume; erreur. « François Juvenon, cuisinier âgé de 24 ans, assisté de Jeanne Prestat veuve de def^q Estienne Juv. aussi cuisinier, dem^r rue de Bretagne », épousa, « le 29 juillet 1647, Marguerite Petit-Jean, âgée de 22 ans, dem^r rue Beaubourg ». (St-Nicolas des Champs.) Plusieurs enfants sortirent de ce mariage; un seul nous intéresse, Jean, venu au monde le 18 mai 1669, rue de Bretagne, chez son père, encore cuisinier. (St-Nicolas.) — On ignore si, par habitude, par prudence ou autrement, Franç. Juv., montant sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, garda sa cuisine, comme de notre temps fit Louis Juliet, l'acteur si vrai de l'Opéra-Comique; ce que l'on croit savoir, c'est que, dépouillant, le soir au moins, le tablier blanc, il prit le manteau des rois qui venait de tomber des épaules de Montfleury (1667) et fut tragédien assez habile pour que Corneille lui confiât le rôle de Lélius, dans sa *Sophonisbe*, et Racine ceux de Burhus et d'Acomat. Son talent eut de la souplesse; il sut être plaisant dans les paysans et bouffon dans les rôles de capitans et de gascons, deux types comiques alors très en faveur auprès du public. — Le 24 oct. 1674 mourut « Juvenon, s^r de La Fleur, comédien ord^r du Roy ». (St-Sauveur.) Le 27 avril 1672, il avait marié son fils, « Jean Juvenon, s^r de La Thuillerie », qui n'avait pas encore débuté, à Louise-Catherine Poisson, fille de Raymond Poisson et de Victoire Guérin. (Voilà, sans doute, l'origine de l'erreur de Le Mazurier.) D'Anvilliers assista au mariage, dont l'acte est enregistré à St-Sauveur. La signature de Jean Juvenon y est d'une plume fort inexpérimentée, qui

donne à penser que « M. de La Thuillerie » fit ses humanités dans la cuisine de « M. de La Fleur » et non au collège des Jésuites. Franç. Juv. écrivait mieux. Ce fut lui, sans doute, qui forma son fils pour le théâtre, où il fut reçu en 1672. La tradition est muette sur le talent de La Thuillerie, qui fut, dit-on, beau de corps, habile aux armes, bon écuyer, grand joueur de paume et, par-dessus tout, admirateur passionné des femmes, qui le mirent au tombeau. Mad. Deshoulières a donné du mérite de La Thuillerie une idée peu avantageuse, dans une jolie lettre en couplets, datée de 1677 et adressée à son mari :

« L'Hôtel s'apprête à nous donner
Les vieilles pièces de Corneille ;
Mais, ce qui va vous étonner,
L'Hôtel s'apprête à nous donner
Le fils de La Fleur, pour jouer
Acomède : ô rare merveille ! »

Le Mazurier dit que Jⁿ Juvenon mourut le 13 fév. 1688, âgé de 34 ou 35 ans. Il avait 37 ans et 11 mois quand il rendit son âme à Dieu, réconcilié avec l'Église par M. de La Barmondière, curé de St-Sulp., qui, avant de lui administrer les derniers sacrements, exigea sa renonciation au théâtre, dans le cas où il recouvrerait la santé. (St-Sulp., 14 fév. 1688.) Paul Poisson, « ci-devant portemanteau de S. A. R. Monsieur », assista à l'enterrement de son allié. — Le Mazurier dit que la veuve de Jⁿ Juv. épousa un « gentilhomme de la maison de Coislin ». Le 2 novembre 1691, l'archevêque de Paris donna des dispenses d'un troisième ban à François-Anne de Noyal, s^r de La Mothe, et à Louise-Catherine Poisson; je ne vois pas que ce Noyal fût de la maison du Cambout de Coislin. Peut-être était-il un des gentilshommes attachés à un des Coislin. — Mad. de Noyal mourut le 13 mai 1706, rue St-Pierre-Montmartre, et fut enterrée le lendemain par les soins de son frère, Paul Poisson, et de son neveu, Philippe Poisson, tous deux « officiers » (comédiens) « du Roi ». L'acte de son inhumation la dit « âgée de 49 ans et femme de Fr.-Anne de Noyal, escuyer, s^r de la Motte ». — Jⁿ Juv. fut parr. les 30 mars et 2 août 1672; la seconde fois, ayant pour comèrre, au baptême d'un fils de son tailleur, « La Champmeslé », qui signa : « m desmar (sic) ». — Voy. CHAMPMESLÉ, POISSON.

LA FONTAINE (JEAN DE). 1621—1695.

« Il mourut à Paris, rue Plâtrière, et fut enterré dans la cimetière de St-Joseph, à l'endroit même où Molière avait été mis vingt-deux ans auparavant. » Cette assertion de l'abbé d'Olivet, l'historiographe de l'Acad. franç., a fait fortune comme tant d'assertions fausses. Le continuateur de Moreri (1759) répéta les paroles de l'abbé d'Olivet, et, après lui, presque tous les biographes brodèrent sur ce thème, et tirent une intention dans le rapprochement des restes de La Fontaine et de Molière. Cela donna matière à quelques phrases sonores, et aussi à l'exclamation d'ossements qui n'appartenaient point au fabuliste, et qu'on enterra dans l'église de St-Joseph, où ils étaient encore en 1780, selon Jean Benjamin de La Borde, qui en parle ainsi dans ses *Essais sur la Musique*, t. IV, p. 252 : « Vers l'année 1750 on creusa une fosse dans le cimetière; on trouva leurs cercueils (de Molière et de La Fontaine), et on les transporta dans l'église où ils sont encore. » A quoi reconnut-on le cercueil de La Fontaine, voisin de celui de Molière? Celui-ci fait de bois, comme

on sait, inhumé depuis quatre-vingt-sept ans, s'était-il assez bien conservé pour qu'on pût en retirer quelques fragments? Où est le procès-verbal d'exhumation? La Borde l'avait-il vu? Qui l'a vu? Qui a vu le procès-verbal du transport des restes de La Fontaine au cimetière de St-Joseph, de celui des Innocents, où ils avaient été déposés en 1695? Car La Fontaine ne fut point enterré à St-Joseph, comme on l'a dit d'après Joseph Thoolier d'Olivet. Voici en effet l'acte d'inhumation qui se lit, fol. 148, Reg. des sépultures de St-Eust. pour l'année 1695, immédiatement au-dessus de la mention du décès de Jean-Baptiste Corneille, peintre ord^{re} du Roy : « Le jeudy 17^e » (avril 1695) « deffunt Jean de La Fontaine, vn des quarante de l'Acad. francoise, âgé de soixante-seize ans, demeurant rue Plâtrière, à l'hostel Derval » (sic, p^r d'Hervart) « décédé du 13^e du présent mois a esté inhumé au cimetière des S^{ts}-Innocents » (signé) « Chandleet. R. (reçu) 64 l. 10 s. » Voilà qui est bien positif. Mais si l'on a dit que La Fontaine fut enterré à St-Joseph, comment a-t-on pu être amené à le dire? Pour mettre d'accord le fait certain avec la tradition erronée, on a imaginé que, pour être agréable sans doute aux « ombres » de Molière et de La Fontaine, deux grands hommes qui s'étaient aimés, l'on déterra les restes de La Fontaine pour les aller déposer au cimetière de St-Joseph, à côté de ceux de Molière. Où est la preuve de cela? Quand eut lieu la translation? L'abbé d'Olivet fut mal informé de ce qui se passa à l'enterrement de La Fontaine; on lui nomma, par mégarde sans doute, St-Joseph au lieu des Innocents, et, se rappelant que Molière avait été inhumé au premier de ces cimetières, il fut conduit à faire un rapprochement qui a donné lieu à tant de déclamations. Il pouvait aisément vérifier le renseignement qu'on lui fournissait, en allant à la sacristie de St-Eust., ou en écrivant un mot au curé de cette église; il n'y songea pas, et tranquille dans son cabinet, fonda une erreur contre laquelle s'élève le document authentique produit ici. M^{me} d'Hervart ne demanda probablement pas que la dépouille mortelle de son ami fût déposée dans les caveaux de St-Eust.; peut-être aussi La Fontaine, par humilité, voulut-il être enterré avec tout le monde dans le cimetière commun des Innocents. Il y resta jusqu'au jour où le cimetière fut fouillé pour la construction du quartier des Halles. Si sa tombe fut retrouvée alors, c'est ce que je ne saurais dire. — Quand il mourut, J. de La Fontaine n'avait pas tout à fait les 75 ans que lui prête l'acte du 14 avril 1695; il s'en fallait d'environ trois mois, car il était né le 8 juil. 1621, « fils de Maistre Charles de La Fontaine, con^{te} du Roy et maistre des eaux et forests au duché de Chateau Thierry, et de d^{lle} Françoise Pidoux. » (Reg. de St-Grépin, de Chât. Thierry, cité par M. Walckenaer dans son *Histoire de La Fontaine*.)

— A leur apparition, les *Contes* de La Fontaine, trop bien accueillis par le public, lus avec empressement, mais un peu en cachette, dans lesuelles des plus grandes dames, avaient été défendus par ordre du Roi; mais les presses de la Hollande, et peut-être aussi celles de Paris les répandaient en France. La police les saisissait toutes les fois qu'un nouvel *index* contre les ouvrages dangereux lui donnait l'occasion d'entrer chez les libraires. En 1685, alors que Seignelay fit rechercher les mauvais livres, c'est-à-dire à ce moment les livres protestants, on saisit un exemplaire des *Contes*.

Voici un extrait du rapport du commissaire de La Marre à M. de La Reynie : « Liures et pièces trouvées chez Louis Lucas » (relieur de livres) « dans la visite du 21 mars 1685, en sa boutique et logement au palais, dans la salle royale neuve : un exemplaire (*sic*) d'un livre in-12, qui a pour titre *Nouveaux contes* de M. de La Fontaine, 1675, sans nom d'imprimeur ny de lieu. » En marge : « dit » (Lucas) « qu'il luy a esté donné en troque d'autres liures par un particulier inconnu, il y a trois semaines ou environ. » (Bibl. Imp., Ms. Révocation de l'édit de Nantes; Suppl. fr. 791-5.) L'exemplaire fut confisqué, et Lucas se tira sans amende de la procédure. — *Yoy.* CERTAIN, COLLETET, COUPERIN, HILAIRE, LAMBERT, MIGNARD.

LA FOREST. — *Yoy.* SERVANTE DE MOLIERE.

1. LA FOSSE (CHARLES DE). 1636—1716.
Peintre que les uns font naître en 1640 et d'autres en 1636. Ces derniers ont raison. Le père de Charles de La Fosse, Antoine, était orfèvre, et demeurait sur le quai des Orfèvres, paroisse de St-Barthélemy. Il épousa Marguerite Langlois, une des épouses fécondes de ce dix-septième siècle où la fécondité fut donnée aux femmes d'une manière si remarquable. (*Yoy.* FAMILLES NOMBREUSES.) Marguerite donna à son mari : 1^o *Paul* (29 juillet 1625); 2^o *René* (12 mars 1628); 3^o *Marie* (28 janv. 1630); 4^o *Marguerite* (2 mars 1631); 5^o *Philippe* (9 nov. 1632); 6^o *Claude* (27 nov. 1633); 7^o CHARLES (dimanche 15 juin 1636); 8^o *François* (30 sept. 1638); 9^o *Simon* (23 juin 1639); 10^o *Marie-Madeleine* (26 juin 1642); 11^o *Pierre*, né et baptisé à la campagne, mort le 20 janv. 1659; 12^o *Elisabeth*, qui épousa le peintre Jean Forest; 13^o et 14^o deux *Antoine*, l'un qui fut orfèvre comme son père, l'autre qui fut notaire. Je ne connais point d'autres frères ou sœurs à Charles, qui mourut le 13 déc. 1716 : « Charles de La Fosse, peintre ord. du Roy, chancelier, recteur perpétuel et ancien directeur de son Acad. Roy. de peint. et de sculpt., âgé de soixante et dix-neuf ans » (il avait quatre-vingt ans et demi; il faut donc rectifier cet acte sous ce rapport), « demeurant rue de Richelieu, décédé du 13 du présent mois, a été inhumé dans notre église, en présence de Jacques Lombard, premier secrétaire de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans et de M. Antoine de La Fosse, conseiller notaire au Châtelet de Paris. » (St-Eust.) Notons, en passant, que la sœur de ce notaire, Hélène de La Fosse, nièce de Charles, épousa le peintre Thomas Pesne. — On sait que La Fosse alla jeune en Italie, sortant de l'atelier de Le Brun, mais on ne dit pas à quelle époque il se sépara de son maître. En 1663 il était à Venise. Un homme d'Eglise que Colbert employait en Italie dans toutes les affaires qui intéressaient les arts, Pierre de Bonzy, qui fut Cardinal, écrivait au ministre de Venise, le 23 août, un billet où je lis : « J'ay baillé suivant vos ordres 300 l. au peintre nommé La Fosse. Il a de l'estude et avec le temps pourra estre capable de servir le Roy; mais il a besoin d'estre encore quelque temps en Italie. J'aury soin de luyder en tout ce que je pourray pour secondier vostre dessein. Je suis, etc. »

Charles de La Fosse fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 23 juin 1673; cinq mois après, il épousa Elisabeth Béguin, âgée de 20 ans ou environ, dem^t rue des Quatre-Vents, chez sa mère, Marie Tartarin, veuve. (St-Sulp.) Il demeurait sur le territoire de

St-Germ. l'Auxer., et passa sur celui de St-Eust., où il mourut sans enfants. — Le 8 mai 1688, il fut parrain d'un des fils de Joseph Parrocel, et le 21 janv. 1692, d'un enfant de Fr. Robert Chevreuil, peintre, inconnu aujourd'hui. Il signait :

De la Fosse

Ch. de La Fosse fit plusieurs ouvrages pour Trianon : « A de La Fosse, peintre, 1250 l. à compte de trois tableaux qu'il fait pour le cabinet du couchant des appartemens de Trianon. » (Bâtim^{ts} du R.; 9 mai 1688.) — *Yoy.* BONZY, DUCHANGE, FOREST, PESNE.

2. LA FOSSE (ANTOINE). ?1653-1708.

Auteur de la tragédie intitulée *Manlius Capitolinus*, que Talma maintint longtemps au théâtre — où elle ne reparaitra probablement plus — par la manière profonde et terrible avec laquelle il jouait la fameuse scène du : « *Qu'en dis-tu?* » — « Le samedi 3^e nov. 1708 a été inhumé, proche la chapelle de M. le duc d'Aumont, Antoine de La Fosse, secrétaire de mond. seig^r, décédé hier en son hôtel rue de Jouy, âgé de 55 ans... en présence de Paul de La Fosse, marchand joaillier, son frère, Sébastien-Paul de La Fosse... son neveu... » (St-Gervais.) — Dézal. d'Argenville dit que Charles de La Fosse est *pour oncle* « le célèbre La Fosse, poëte tragique »; c'est : *pour neveu* qu'il aurait dû dire — *Yoy.* 1. LA FOSSE.

LA GARDE (ANTOINE ESCALIN DES AIMARS, baron de), dit : le capitaine PAULIN. ?1498—1578.

Brantôme a écrit une courte *Vie de Monsieur le baron de La Garde* (t. II, p. 375-387; édit. de Leyde, 1666); le père Anselme a consacré à ce capitaine un article dans son *Histoire généalogique de France* (t. VII, p. 929), et l'on sait par ces deux auteurs ce que fut ce brave aventurier, qui, de simple gonjat (valet) d'un caporal, devint Général des galères des Rois François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Le Père Anselme dit que le baron « mourut au château de La Garde, le penultiesme jour de may 1578, lendemain de la fête Dieu, sur les huit heures du matin ». C'était le vendredi, suivant l'*Art de vérifier les dates*. Brantôme, qui n'assigne point de date au trépas du seig^r des Aimars, que d'ailleurs il ne nomme jamais de ce nom-là, avance qu'il décéda « en l'âge de plus de quatre-vingts ans, et si ne se monroit trop vieux, retenant encore quelque belle et bonne grâce et apparence du passé ». Si Brantôme fut bien instruit, et il lui arrive quelquefois de montrer qu'il ne l'était guère, Escalin était né vers 1497 ou 1498. Selon les informations du Père Anselme, qui avait eu apparemment des mémoires de la famille de La Garde, le baron fut fait Général des galères le 23 avril 1544, étant déjà Lieutenant général de l'armée de mer depuis le 9 mars 1543, sous le duc d'Enghien. L'auteur de l'*Hist. généalogique* cite une quittance donnée par le baron de La Garde le 9 déc. 1544, pour ses gages et appointements, où il est nommé : « Antoine Escalin, dit Paulin, chevalier capitaine du château Dauphin. » J'ai sous les yeux deux quittan-

ces sur parchemin où le nom de Paulin ne paraît point. Voici la teneur de la première :

« Nous Antoine Escalin (*sic*) des Aymars s^r et baron de La Garde, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil privé, et général de ses gallaires, confessions avoir eu et receu comptant de M^e Thomas Serre conseiller du Roy trésorier et receveur général de la marine de l'enant la somme de dix huit cens liures tournois en testons à XII s. pièce et XI s. (le nom de la monnaie est illisible) « à nous ordonnée par le Roy pour la solde de soixante hommes de guerre entretenus extraordinairement sur nostre galere réelle durant le quartier de janvier, feurier et mars mil 1^e soixante cuze de laquelle somme de XVIII^e l. 1^e nous nous tenous content et bien payé et en auons quieté et quietons led. Serre trésorier susd et tous autres par la présente signée de nostre main et scellée du scel de nos armes le vingtième jour d'auril mil cinq cens soixante douze. (Signé) P Escalin (*sic*) :

La seconde quittance, donnée « le troizième feurier mil cinq cens soixante quatorze (1574), nomme celui qui la donna : « Anthoyne Escalin des Aymars, s^r et baron de La Garde », etc. La somme qui y est mentionnée est : « cent quatorze liures deux sols tournois en XII s. pièce, sur et tant moins de la solde de soixante hommes de guerre entretenus extraordinairement sur » la « galère Réale, durant le quartier d'octobre, novembre, décembre mil ve soixante onze (1571). » La pièce est signée comme l'autre. Le sceau a aussi disparu. (Arch. de la Mar., volumes : Officiers de mar. Quittances Ms.)

La galère Réale dont il est question dans les quittances qu'on vient de lire est celle dont parle Brantôme en ces termes : « Ce fut luy (Escalin) qui fit faire cette belle galère qu'ont appelloit la Réale, e

qui l'arma à galoche, et à cinq pour banc, dont paradyant on n'en avoit veu en France. » Cette phrase a besoin d'être expliquée, même pour les marins qui ne se sont pas occupés des marines du moyen âge et de la renaissance, et n'ont pas eu le temps de lire ce que j'en ai écrit dans mon *Glossaire nautique*. La rame à galoche — corruption de l'espagnol *galocha*, en relation avec l'italien *scaloccio*. (V. mon *Glossaire nautique*, au mot : *Remo*) — était une grande et forte rame dont la partie sur laquelle agissaient les mains des rameurs était garnie d'un appendice en bois appelé *manille*, qui facilitait aux forçats le manement de l'aviron. Cinq hommes manœuvraient chacune des rames à galoche de la Réale d'Escalin. Avant lui on n'en mettait que quatre à chaque rame, comme le remarque Brantôme de la galère qu'André Doria avait armée « pour l'entreprise de Thuning, à y recevoir l'Empereur », et qui n'avait que quatre forçats à chaque rame. Le Père Fournier (*Hydrographie*, liv. VI, ch. xv) raconte que le 8 janvier 1544, le Roi comanda au parlement d'Aix et à tous les justiciers de Provence de délivrer au sieur « Anthoine Escalin des Esmars, dit Paulin, seigneur de La Garde, capitaine général de l'armée du Levant, « tous les condamnés à mort, hors les coupables d'hérésie et de lèse-Majesté, « afin qu'il s'en » pût « servir à bon nombre de galères, et spécialement à la quinquerame, appelée la Royale... qu'il devait mettre en mer au plustost pour son service. » Cette quinquerame était la Réale à galoche dont je viens de parler. — Le baron de La Garde mena de Marseille en ponant 25 galères qui se joignirent à l'armée navale commandée par l'Amiral d'Annebaut, et contribuèrent au combat donné par les navires du Roi de France, à la flotte anglaise devant l'île de Wight, le 18 juillet 1643; combat sans issue, mais non pas sans gloire et sans pertes.

— Brantôme raconte qu'Escalin naquit à La Garde, dont « du depuis il en voulut porter le nom »; il dit que « à son commencement on l'appelloit le capitaine Paulin, et » que « ce nom luy a duré longtemps »; mais il ne dit pas d'où il le tenait. Les auteurs qui ont écrit : Poulain et Polin se sont tous aussi sur cette particularité de la vie du baron de La Garde. Je ne suis pas plus avancé qu'eux à cet égard. — Voici un document qui montre qu'en 1565 Escalin des Aymars commandait deux galères, et prouve que le contrôle n'était pas chose vaine à cette époque dans la marine.

« Protision sera expédiée au baron de la Garde pour estre payé de ce que les commissaires et contrerolleurs de la Maryne luy ont retranché et mis en deniers revenans bons, sur le paiement et solde de ses deux gallaires à faulte de n'avoit trouvé les cheurmes » (chiourmes) « d'icelles complètes, attendu qu'il a depuis recouvert » (recouvert) « plus grand nombre de forçats qu'il ne luy en est besoing, et sont à présent ses deux gallaires en bon estat et esquipage. 1^{er} mars 1566. (Signé) Charles. Robertet ». (Arch. de l'Emp. KK. 94, n^o 6, fol. 55.)

On sait que Montaigne, dans son chapitre des Noms (*Essais*, liv. 1^{er}), blâme le baron de La Garde d'avoir changé son premier nom : « Qui croiroit, dit-il, qu'Antoine Escalin se laisse voler, à sa veue, tant de navigation et charges par mer et par terre, au capitaine Poulain et au baron de La Garde? »

Antoine Escalin ne se maria pas; mais il eut de Marguerite L'Anglois un fils, Jean-Baptiste, qui se maria, lui, et eut Louis Escalin, qui épousa Jeanne Adhemar de Monteil de Grignan, d'où Louis II, père d'Antoine II Escalin des Aymars, lequel, en sa qualité de parent du comte de Grignan, assista, le 29 janv. 1669, au mariage de ce seigneur avec M^{lle} de Sévigné. — Je vois qu'en 1658 « Adhemar Escalin, baron de La Garde », était « lieutenant de la compagnie des gardes de la Reine », dont était capitaine le comte de Comminges. (Arch. Imp., États de la

maison du Roi; Z. 1341.) — *Voy.* BAILLEBAULT, SÉVIGNÉ.

LA GRANGE (CHARLES VARLET, dit : de).
? 1639—1692.

VERNEUIL (ACHILLES VARLET, dit : de).
1636—1709.

Le Mazurier (*Galerie historiq. du Th.-Franç.*; Paris, 1810) dit, à propos de Verneuil (t. 1^{er} p. 556) : « Ce comédien était fils d'un procureur d'Amiens, et frère de Lagrange, l'un des meilleurs acteurs du théâtre de Molière. L'infidélité de son tuteur le força, ainsi que son frère, à prendre le parti du théâtre; mais il ne s'y fit pas la même réputation que Lagrange. » Je ne sais si Le Mazurier fut bien instruit de l'état du père des Varlet; on verra tout à l'heure que le prétendu procureur d'Amiens se qualifiait : « Capitaine du château de Nanteuil. » Le capitaine avait-il commencé par la pratique? Y avait-il des capitaines de châteaux qui n'étaient pas militaires? Deux questions auxquelles je n'ai pas de réponses. Tout ce que je sais, quant à la première, c'est que Varlet le père n'est qualifié ni procureur ni capitaine dans l'acte de son mariage, qui fut célébré, non point à Amiens, mais à Paris : « Du 5 mai 1634, promesse entre noble homme Hector Varlet² et demoiselle Marie de La Grange, tous deux de cette paroisse; furent fiancés le huitième dud. mois et an, et espousés le neuvième... avecque dispense de deux bans. » (St-Germ. l'Auxer.) De ce que Hector Varlet est qualifié : « Noble homme » et Marie de La Grange : « demoiselle », il ne s'ensuit pas rigoureusement que Varlet et sa femme fussent d'origine noble; mais peu importe. Les époux Varlet partirent-ils de Paris pour Amiens, où l'on suppose que naquirent Verneuil et La Grange? Je l'ignore; ce que je puis affirmer, sur la foi d'un document authentique, c'est qu'avant le mois de décembre 1636, ils étaient à Montpellier; ils y étaient encore en mai 1638. C'est dans cette ville que naquirent *Achille* Varlet, le 17 déc. 1636, et *Justine-Françoise*, sa sœur, le 14 mai 1638. Ces deux enfants furent ondoyés le jour de leur naissance, et ne furent baptisés qu'assez longtemps après, à Paris. Je lis sur le registre des baptêmes de St-Nicol. des Champs, à la date du 12 février 1642, que les cérémonies du baptême furent suppléées ce jour-là pour « Achilles et Justine-Françoise, fils et fille de Hector Varlet, escuier, capitaine du château de Nanteuil, et de demoiselle Marie de La Grange, sa femme »; le fils ayant pour parrain « Messire Achilles de Harlay, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, évesque de St-Malo », et pour marraine « h^{te} et p^{te} dame

¹ On sait que Turcaret donne à Flamand, son laquais, dont il a fait un commis, la place de « capitaine concierge de la porte de Guibray, à Falaise ». Cette charge imposait au titulaire l'obligation de veiller sur tout ce qui entrait dans la ville et devait payer un droit à l'une des fermes, et de faire la perception du droit imposé par l'Etat. Quant à Varlet, capitaine du château de Nanteuil — quel Nanteuil? il y en a cinq ou six —, je soupçonne qu'il était capitaine-concierge, c'est-à-dire gardien chargé de l'entretien et de tout ce qui tenait audit château. Il y avait de ces capitaineries-là. — *Voy.* LIXNER.

² Et non Beauvarlet, comme M. Ed. Fournier nomme La Grange, d'après « l'abbé Bordelou, qui semble l'avoir bien connu ». Cet article servira de correctif à l'abbé Bordelou et au passage du *Roman de Molière* (1863) où l'a cité M. Ed. Fournier.

Claude-Marguerite de Goudy, veufue de h^t et p^t seigr^r le marquis de Mayncelay »; la fille, tenue par deux personnes de la maison du Maréchal de Schomberg. De Montpellier, Hector Varlet alla-t-il à Amiens, et Charles Varlet vint-il au monde dans cette capitale de la Picardie? J'accorde à Le Mazurier que le camarade et l'ami de Molière était Picard, parce que rien ne me démontre le contraire.

A quelque carrière qu'eussent été destinés les fils d'Hector Varlet, les événements, parmi lesquels il faut compter peut-être la mort de leurs parents, les jetèrent dans celle du théâtre, ouverte à tous les jeunes désœuvrés, à ceux qu'effrayaient les études sérieuses ou l'apprentissage d'un métier, aux amis du plaisir et des aventures. Je n'ai pu savoir quelle troupe de campagne enrôla les deux Varlet, probablement séduits par l'appât du succès facile qu'obtenaient à Amiens quelques acteurs forains, ou quelque tabarin courant la campagne pour y débiter des spécifiques menteurs et de grossières plaisanteries. Charles Varlet dut prendre de fort bonne heure le parti qui lui réussit bien, mais un peu moins à son frère, car il avait environ vingt-quatre ans seulement en 1659, quand il fut reçu à Paris dans la troupe de Monsieur. Je trouve, sous cette date de 1659, à propos des changements survenus dans la compagnie qui jouait au théâtre du Petit-Bourbon : « Le s^r du Croisy et sa femme, et Lagrange entrèrent dans la troupe comme acteurs nouveaux à Paris. » Le document auquel j'emprunte ces lignes est une sorte de Journal ou de Mémorial écrit par La Grange, d'après les registres des recettes et dépenses de la Comédie, tenus de 1663 à 1672 par La Thorillière, de 1672 à 1673 par Hubert, de 1673 à 1685 par un autre comédien que je ne connais pas, écrit aus-i d'après ses propres souvenirs, rappelés un peu tard sans doute; ce qui explique certaines erreurs que j'ai eu occasion de relever dans le présent Dictionnaire. Ce Mémorial, que les Comédiens français possèdent aujourd'hui, et que leur caissier garde comme un trésor dans le coffre de fer, où il enferme ses recettes, forme un vol. in-4^o, écrit sur papier de Hollande, d'une écriture assez grosse, non pas belle, mais lisible. Une reliure de parchemin en manière de portefeuille, attaché par un cordon de cuir, couvre le livre auquel La Grange donna ce titre : « *Extrait des recettes et des affaires de la Comédie depuis pasques de l'année 1659, appartenant au s^r de La Grange, l'un des comédiens du Roy* » Ces lignes sont écrites sur le parchemin de la couverture. Au premier feuillet, on lit : « Ce » liure appartient au s^r de La Grange, l'un des comédiens de la troupe du s^r de Molière. » Sur la garde sont quelques notes relatives à la famille de l'artiste. Le Mémorial s'arrête au 1^{er} septembre de l'année 1685. Sur le dernier feuillet on lit cette mention : « Ma sœur Marie-Justine, religieuse aux filles Ste Marie de la Visitation, rue du Bac, est morte à une heure après minuit, le 10^e du mois d'aoust (1685). » Nulle part ailleurs, dans le Journal de La Grange, il n'est question de cette sœur qui prit le voile; orpheline et sans autres appuis dans le monde que deux comédiens qui ne voulurent peut-être pas qu'elle abordât le théâtre, et la confièrent prudemment à la supérieure des Visitandines, chez qui elle put travailler à son salut et prier pour celui de ses frères. — Charles Varlet, en entrant dans la troupe où il allait faire ses premières armes, quitta le nom de son père, par respect pour les Varlet, mais il

prit celui de sa mère, sans respect pour les La Grange. Achilles se fit appeler : Verneuil. Une fois admis par Molière, La Grange, à qui les leçons du maître ne furent point ménagées, fit de grands progrès dans l'art où il fut bientôt un modèle pour les jeunes Premiers rôles et les Amoureux. En 1661, il établit le rôle d'Eraste dans les *Fâcheux*, qui furent représentés le 17 août au château de Vaux, somptueuse demeure du Surintendant Fouquet. Trois mois après, il fut obligé de céder son personnage à un de ses camarades. Je lis dans son journal : « 13 novembre 1661. Ici je tombay malade d'une fièvre continue double-tierce, et j'eus deux rechutes. Je fus deux mois sans jouer. M. Du Croisy prit mon rôle d'Eraste. » — Molière était l'orateur de sa troupe, et l'on sait qu'il remplissait à merveille cet emploi difficile; il pensa cependant à s'en décharger sur quelqu'un qui pût satisfaire le public par un tour d'esprit facile, une parole polie et agréable, une bonne grâce complète et une assurance contenue. Il choisit La Grange, dont le *Mémorial* contient cette ligne, à la date du 9 novembre 1664 : « J'ai commencé à Annoncer pour M. de Molière. » — La Grange n'était plus tout jeune quand il songea à se marier. Il y avait, dans la compagnie dramatique, dont la confiance et l'amitié de Molière lui avait donné l'administration, une actrice plus laide que jolie, d'un talent assez mince, qui jouait quelques rôles sans importance et ne comptait point parmi les acteurs sociétaires; cette personne, qui avait 33 ans — La Grange avait alors le même âge à peu près, — était fille d'un pâtissier devenu comédien, et qui était mort camarade de Molière. Grimarest dit qu'elle servait M^{lle} de Brie en qualité de femme de chambre; j'ignore si l'allégation est fondée, mais je vois que la fille de Cyprien Ragueneau jouait sous le nom de Marotte dès 1663; peut-être cumulait-elle les fonctions de soubrette, à la ville, et de comédienne, payée à la représentation, on au cachet, comme on dit. La Grange s'éprit de Marie Ragueneau, en même temps que Baraillon, tailleur des ballets du Roy, et costumier de la troupe du Palais-Royal, devenant amoureux de la fille d'un des vingt-quatre violons de Sa Maj., Jean Brouart, père de M^{lle} de Brie. Voici l'acte de mariage de La Grange :

« Charles Varlet, âgé de 33 ans, bourgeois de Paris, fils de défuncts Hector Varlet, vint capitaine au chasteau de Vanteuil, et de Marie de la Grange, d'une part, et Marie Ragueneau, âgée de 29 ans » (Erreur. Marie ne

se rappelait pas son âge ou voulait ne pas se rappeler, lorsqu'elle déclarait n'avoir que 29 ans; elle était née le 18 mai 1639, et avait par conséquent 33 ans moins quelques jours), fille de défuncts Cyprien Ragueneau, vint bourgeois de la ville de Paris, et de Marie Brunet, d'autre part, tous deux de cette paroisse, rue St-Honoré, mariés en présence de Achilles Varlet, bourgeois de Paris, frère du marié, et des s^{rs} Pierre de la bare ord^e de la musique du Roy, et de Jean Baraillon, tailleur ordinaire des ballets du Roy, amis du marié, Marie Ragueneau, tante paternelle de la mariée, Edme Villequin officier du Roy et Guyou Castel, m^e tailleur d'habits à Paris, amis de la mariée et autres, les publications faictes. (Signé) Charles Varlet, Marie Ragueneau, Achilles Varlet, Catherine Leclerc, P. de la Barre, Edme Villequin, Jean Baraillon, Guyou Castel. »

Immédiatement après l'acte qu'on vient de lire, est inscrit celui du mariage de « Jean Baraillon, âgé de 34 ans, veuf de Jeanne Levasseur », avec « Françoise Brouart, âgée de 25 ans, fille de feu Jean Brouart, vivant l'un des violons du Roy, rue St-Honoré. » Je remarque que Molière n'assistait point au mariage de son camarade, de son ami Lagrange; Sans doute il était souffrant et avait dû garder le lit. La présence de Catherine Leclerc, femme d'Edme Villequin, s^r de Brie, parmi des témoins amis de Marie Ragueneau, prouve l'intérêt que M^{lle} de Brie prenait à celle qui devenait Mademoiselle de La Grange, et justifie peut-être l'assertion de Grimarest. — La Grange écrit dans son journal : « Mad. de La Grange est accouchée le 12^e (décembre 1672) de deux filles, à 8 heures du matin, baptisées à une heure; la première, tenue sur les fonts par M. de Verneuil (Achille Varlet) et M^{lle} Molière, a eu nom *Claire-Elisabeth*; la deuxième, tenue sur les fonts par M. de Molière et M^{lle} de Brie, a eu nom *Marie-Catherine* ». La Grange avait changé de logement et de paroisse, sans changer de rue; du côté gauche de la rue St-Honoré, il avait passé au côté droit, aussi est-ce dans un registre de St-Eust. qu'on trouve l'acte qui se rapporte au passage du journal qu'on vient de lire :

« Dud. jour 12^e décembre » (1672) « furent baptizée (sic) Marie Catherine et Claire Elisabeth née (sic) deux. jour filles de Charles Varlet sieur de la Grange bourgeois de Paris, et de Marie Ragueneau (sic) sa femme, d^{roit} rue St-Honoré; le parrain de Marie-Catherine, Jean baptiste Pocquelin de Molière, valet de chambre du Roy, la marraine Catherine Leclerc femme d'Edme Villequin (sic) bourgeois de Paris; le parrain de Claire Elisabeth, Achilles Varlet, bourgeois de Paris, la marraine Armande Gresinde Beiard (sic) femme de Jean Baptiste Pocquelin sieur de Molière, valet de chambre du Roy (Signé)

Charles De la Grange

J. B. Pocquelin. Molière.

Armande Gresinde Bejart, A. Varlet, Catherine Leclerc. »

Les deux jumelles nées de La Grange et de Marie Ragueneau, venues au monde avant terme, étaient faibles et moururent bientôt. La Grange dit que

« Marie-Catherine décéda le 12 au soir, et fut enterrée le lendemain 13, et que Claire-Elisabeth mourut le 13 dans l'après-dîner et fut enterrée le 14 à St-Joseph, paroisse de sa nourrice ». Sa mé-

moire servit mal l'auteur du journal qui certainement n'écrivit pas tout de suite ce qui touche à la mort de ses deux filles. Les actes mortuaires inscrits aux registres de St-Eust., le premier signé des deux frères Varlet, l'autre seulement de La Grange, nous apprennent que Marie-Catherine fut enterrée le 14 décembre, et Claire-Elisabeth le 15, et que toutes deux furent prises « rue Montmartre, à la ville de Neufchâtel ». Elles étaient donc toutes deux confiées aux soins d'une même nourrice. Toutes deux furent enterrées, au cimetière St-Joseph, par le clergé de St-Eust. St-Joseph était succursale seulement. — Vingt-six mois après la première couche de Marie Raguenau, dont les deux fruits furent perdus, La Grange eut un nouvel enfant « du 19 février 1675 : Ma femme est accouchée de ma fille *Manon*. » « Du lundi 7^e mars 1675, Marie-Jeanne, fille de Charles Varlet, sieur de La Grange, bourgeois de Paris, et de Marie Raguenau, sa femme, rue St-Honoré » (ils étaient revenus à leur ancienne paroisse.) « Le parrain, Gilbert de Cheuigny de Belot, escuyer » (La Grange le qualifie : « marquis de Blot ») « l'enfant est né le mardi 19^e february aud. an. » (St-Germ. l'Auxer.) *Manon* Varlet, pour parler comme son père, ne fut point élevée pour le théâtre, et n'épousa pas un comédien. Le dimanche 16 décembre 1691, dans l'église de St-André des Ares, — Charles Varlet de La Grange demeurait alors à la porte de Bucy — elle fut unie à « François-Louis Musnier, avocat en Parlement, de la paroisse St-Jean en Grève ». Les époux signèrent : « De Trohcou Musnier, Marie-Jeanne Varlet. » Louis Musnier et sa femme Fiacre de Graff n'assistèrent point au mariage de leur fils, et l'acte ne dit pas qu'ils fussent morts ; il ne dit pas non plus qu'ils accordèrent leur consentement. Ce mariage leur déplut-il ? La tradition du théâtre, recueillie par Le Mazurier, veut qu'il n'ait pas été heureux, et que, tout de suite, le jeune époux ait eu de mauvais procédés pour la femme de dix-sept ans que lui avait confiée La Grange. Le malheur de la pauvre *Manon* causa, dit-on, un si violent chagrin à son père, qu'il en mourut le samedi, 1^{er} mars 1692. Je ne sais si, en effet, sa douleur fut mortelle, mais la tradition est fidèle quant à l'époque de sa mort : « du dimanche 2^e jour de mars 1692, fut inhumé dans l'église, Charles le varlet (*sic*) sieur de la Grange, officier du Roy, décédé le jour précédent en sa maison, à la porte de Bussy (*sic*), etc. » — Je ne sais ce que devinrent Marie-Jeanne Varlet et son tyran : quant à Marie Raguenau, elle survécut trente-cinq ans à son mari. — Après la retraite d'André Hubert, La Grange était devenu l'administrateur et le chef de la troupe des comédiens du Roi ; il continua de l'être après la réunion opérée, le 8 août 1680, entre les comédiens de la rue de Guénégaud et ceux de l'hôtel de Bourgogne, en vertu d'un ordre du Roi donné à Charleville. C'est en cette qualité de directeur qu'il reçut du trésor les sommes allouées par Louis XIV aux acteurs qu'entretenait Sa Majesté. Ainsi, je trouve dans les registres des Menus-Plaisirs (Arch. Imp., II, 475) les mentions suivantes :

« Au s^r de La Grange pour la troupe des comédiens français, 7201 tant pour leur nourriture à raison de 6 livres chacun les jours de service que pour les neuf comédies qu'ils ont représentées le 5 janvier 1683, les 7, 14, 26, 28 janvier, les 9, 18 et 25 février, et le 2 mars. » — Aux comédiens français, 3,331 l. 10 s. pour leur entre-tenement et nourriture pendant leur séj^r à Chambord en 1685. » — « Au s^r Lagrange, l'un des coméd. fr., pour

Champagne décorateur, la somme de 1125 l. pour frais extraordinaires faits à Chambord. »

Je vois que, le 1^{er} mai 1675, Charles Varlet fut parrain, à St-Germain l'Auxerrois, de « Charles, fils de Jean Baraillon et de Jeanne-Françoise Brouart, demeurant rue St-Nicaise ». Le 3 février de l'année suivante il tint, sur les fonts de St-André, le fils d'un cocher nommé Edme Séverin. Le 10 mai 1688, il tint, à St-Sulpice, un fils de « François Gomond, M^e charpentier de l'artillerie de France » ; le 12 août 1688, il signa comme témoin l'acte du mariage d'un nommé Jacques Roger, célébré à St-André des Ares ; enfin, le 25 juillet 1689, il donna son nom à un fils de son camarade Beauval.

Venons maintenant à Achille Varlet, sieur de Verneuil. Le journal de La Grange ne mentionne pas, d'une manière expresse, son entrée dans la troupe, mais nous avons vu qu'il était présent au mariage de son frère en 1672. Alors il était au théâtre du Marais ; ce ne fut qu'après la reconstitution de la troupe du Roi, le 23 juin 1673, quand s'ouvrit le théâtre de la rue Guénégaud, que Verneuil vint, avec quelques acteurs du Marais, s'associer aux efforts des héritiers de Molière, dont les seuls rivaux allaient être, désormais, à Paris, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Bien qu'Achille Varlet ne jouât que les Troisièmes rôles et les Confidants, il eut part entière, par l'influence de son frère Charles.

Vers la fin de l'année 1673, Achille Varlet se maria ; il ne prit point femme au théâtre :

« Le samedi 25 novembre Achilles Varlet, demeur^t rue Montorgueil, à la *Caillière*, fils de feu Hector Varlet, vicaire capitaine du chateau de Nanteuil et de fene Marie de la Grange » épousa « dam^{le} Valée, demeurant chez M. Du-four procureur, fille de feu Louis Valée, vicaire chapelier... en présence de Charles Varlet, bourgeois de Paris frère dud. Varlet... et de Marie Raguenau femme dud. Charles, sa belle sœur, etc., etc. »

Verneuil eut plusieurs enfants de son mariage. Un d'eux, *Jean-Achille*, fut baptisé (9 mai 1681, St-André des Ares), tenu par « Laurence de Nyert, fille de feu M. de Nyert », premier valet de chambre du Roi Louis XIV. Il perdit, le 1^{er} mai 1676, sa fille *Margie*, qui fut enterrée à St-Eust. — Il demeurait alors rue Plâtrière ; — le 18 août 1678, son fils *Achille-Pierre*, enterré à St-André ; — il demeurait rue Guénégaud ; — le 1^{er} oct. 1696, *Marguerite* ; — il demeurait rue de Nevers, au bout du pont Neuf ; — enfin, le 17 août 1697, *Geneviève*. Il lui restait alors deux fils, *Jean-Achille* et *Dominique*, et une fille, qui épousa un procureur. Jean-Achille Varlet devint procureur au Parlement de Paris ; il mourut, le 13 mars 1720, rue de Nevers, « âgé de 36 ans environ », dit l'acte de son inhumation, qui se trompe de beaucoup, car « maître Jean-Achille » avait quarante ans et deux mois, étant né, comme on a vu, le 9 mai 1681. Jean-Achilles Varlet avait épousé Marguerite Miget, qui lui avait donné, le 30 janvier 1720, un garçon baptisé sous le nom de Pierre. — Le Mazurier avance que Verneuil « alla finir ses jours à Amiens, sa patrie » et qu'il « y mourut vers la fin de 1706, ou au commencement de 1707. On le trouve encore », ajoute l'historien, « sur la liste des pensionnaires du 12 avril 1706 ; mais c'est le dernier où il soit porté. » Il y a là deux erreurs que je dois relever. Achilles Varlet ne mourut ni en 1706 ni en 1707, mais en 1709 ; il n'alla point finir ses jours à Amiens, il les finit à Paris, auprès

de son fils le procureur. « Le mardi 27 août 1709 » il fut inhumé « au cimetière de St-André » sous le nom de « Achille Varlet, bourgeois de Paris » ; il était décédé la veille « en sa maison rue de Nevers ». Les témoins de son enterrement furent « Jean-Achilles Varlet bourg. de Paris son fils, et maître Antoine Olivier, procureur au Châtelet son gendre ». Si l'état des pensionnaires de la Comédie ne porte plus Verneuil après 1706, c'est par un oubli du rédacteur. — Je vois que, le 25 janvier 1688, « Achille Varlet, sieur de Verneuil, bourg. de Paris », assista à l'enterrement d'« Elisabeth Tonetti, fille de Jean Tonetti, rue de Nevers ». Ce jour-là, il signa : Varlet ; au mariage de son frère, il avait signé : « Achilles Varlet. » Comme quelques-uns des comédiens leurs camarades, les Varlet avaient pris des armes ; La Grange et Verneuil portaient « d'azur à un rocher d'or, posé sur vne onde d'argent », et un chef d'or chargé d'un rameau d'olivier » et d'une palme de sinople passée en sautoir et liés » de gueules. « Quel sens avait ce blason que je vois décrit fol. 1162, t. II, de l'*Armorial de Paris*, 1697 (Ms. Bibl. Imp.) ? Je n'ai pas la prétention de le dire. Je ne chercherai pas davantage à expliquer celui que erut devoir prendre la fille du pâtissier Cyprien Ragueneau. « Marie Ragueneau, veuve de Charles Varlet, sieur de La Grange, officier du Roy, porte my-party, au premier d'Azur à un rocher d'or, posé sur des ondes d'argent et un chef d'or chargé d'un rameau d'olivier et d'une palme de sinople passés en sautoir et liés de gueules » (qui est de Varlet), « et au second, d'argent à un cheuron de gueules accompagné de trois trefles de sable, et en chef vne étoile d'azur. » Marie Ragueneau paya quarante livres le droit de faire graver sur sa vaisselle, et peindre sur sa chaise à porteurs, si elle avait une chaise, et une vaisselle d'argent, ce double écu qu'elle put faire porter pendant trente ans à ses gens, si elle avait des gens. — Tous les Varlet picards n'avaient pas les mêmes armes que celles qui viennent d'être décrites. Je vois dans l'*Armorial d'Amiens* 1697 (Ms. Bibl. Imp.), qu'un Joseph Varlet, avocat au présidial, et assesseur à la mairie d'Amiens, avait trois pattes de loup pour son blason. — Voy. BEAUVAIL, LE COMTE, HAUTEROCHÉ, HUBERT (ANDRÉ), MOLIERE et 2. RAGUENEAU.

LAGRÉNÉE (LOUIS-JEAN-FRANÇOIS = JEAN-JACQUES = ANTHELME-FRANÇOIS). XVIII^e siècle.

Trois peintres dont un, le premier, eut de la célébrité dans la dernière moitié du dernier siècle. On le surnomma l'Albane français, comme on avait nommé Jacques Blanchard le Titien français. Le temps a rabattu de ces enthousiasmes, et Lagrénée reste un artiste distingué, mais c'est tout. Il réussit fort en Russie, où l'impératrice Elisabeth le fixa, pour un temps, avec le titre de premier peintre, une pension honorable et la mission de compléter les travaux qu'avait commencés Louis-Joseph Le Lorrain, pour l'embellissement de la résidence impériale. Revenu à Paris, trois ans après son départ pour Pétersbourg (1763), il reprit le cours de ses succès et, en 1781, alla à Rome directeur de l'Académie de France. — Quand L.-J.-Fr. Lagrénée partit pour se rendre aux ordres de l'impératrice, il était marié depuis deux ans environ. Le 10 juil. 1758, il avait épousé, âgé de 33 ans, Anne-Agathe Isnard, âgée de 16 ans, fille d'un marchand de la rue des Bourdonnais. (St-Germ. l'Aux.) Il était né,

non pas le 30 décembre 1724, comme l'a dit M. Villot (*Notice* des tabl. du Louvre), mais le 21 janv. 1725, de Louis Lagrénée — qui fut agent des six corps des marchands — et de Marie-Catherine Morel, dont le mari fut Déchargeurs. (St-Germ. l'Aux., bap. 27 janv. 1725.) Louis Lagrénée mourut le 17 janv. 1762, pendant que L.-J.-Fr. était en Russie ; il fut accompagné au cimetière par deux de ses fils, Claude-Louis et Augustin-Elie, avocats au parlement. Marie-Cath. Morel décéda le 6 fév. 1774 à Dorly et fut inhumée en présence de ses quatre fils : Louis-J.-Franc., Claude-Louis, Augustin-Elie et Jean-Jacques. — De son mariage, L.-J.-Fr. Lagrénée eut plusieurs enfants : Augustin (25 juin 1767), Alexandrine (30 juin 1768), *Anthelme-François* (14 déc. 1774 et non en 1775). Celui-ci naquit aux galeries du Louvre. — L.-J.-Fr. Lagrénée mourut le 30 prairial an xiii (19 juin 1805) à 3 h. du matin, rue des Orties, aux galeries du Louvre, « membre de la Légion d'honneur, (ancien) recteur et professeur de l'Acad. Roy. de peint. et sculp., âgé de 80 ans et six mois, époux d'Anne-Agathe Isnard ». (Reg. de l'état civil, 1^{er} arrond.) La déclaration du décès fut faite par Anthelme-François Lagrénée, peintre, rue de Lille, n^o 496, fils du défunt, et par Antoine-Laurent Vaudoyer, architecte des bâtiments civils, âgé de 48 ans et demi, genre du défunt, aux galeries du Louvre¹. — Lagrénée, l'ainé, avait été reçu à l'Académie le 31 mai 1755. — Jean-Jacques Lagrénée épousa, le 4 mai 1774, Henriette-Victoire Le Roux, âgée de 22 ans passés, fille de feu Fr.-Adrien Le Roux, caissier de la monnaie des médailles. (St-Germ.) Il prenait alors le titre de « peintre du R. et de son Académie ». Il n'était encore qu'agréé et fut reçu seulement le 30 juin 1775, comme peintre d'histoire. — Je vois que, le 10 nov. 1766, il fit baptiser Jean-Baptiste, que tint L.-J.-François avec Anne-Geneviève Le Roux, femme de Pierre-Simon-Benjamin Du Vivier, l'habile graveur des monnaies. (St-Germ. l'Auxerr.) Jean-Jacques Lagr. était né le 18 sept. 1739 (St-Germ.) ; il mourut le 13 fév. 1821. — Anth.-Fr. Lagr., dont on estime les miniatures plus que les ouvrages à l'huile, est connu aujourd'hui surtout par de jolis portraits, imitant les camées antiques. Il y a, de lui, de petits chefs-d'œuvre en ce genre. Il mourut du choléra le 27 avril 1832. — Les ouvrages de L.-J.-Franc. Lagrénée, qui avaient été longtemps relégués dans les greniers, ont repris faveur et sont à la mode ; on les paye assez cher maintenant. Il n'y avait pas de raison pour qu'on les fût dédaigné, il n'y en a pas pour qu'on leur ait fait un second printemps. — Voy. LE LORRAIN (L.-Jos.).

LA GUERRE (MICHEL = HIÉRÔME = ELISABETH-THÉRÈSE DE). XVIII^e siècle.

A propos de la chanson de Boileau : « *Philosophes réveurs qui pensez tout savoir* », Brossette dit : « La musique de cette chanson fut faite par M. de La Guerre, père de M^{lle} de La Guerre qui joue du clavecin ». Boileau dit qu'il fit cette petite pièce alors qu'il « avait 17 ans », c'est-à-dire vers 1653. Hiérôme La Guerre la mit en musique quand

¹ Aut - Laurent Vaudoyer, membre de l'Institut, que nous avons connu très-âgé, était le père de M. Léon Vaudoyer, un des architectes distingués de ce temps-ci, connu par une belle et savante restauration du Conservatoire des arts et métiers.

Boileau se fut fait une réputation par ses Satires. Michel était « organiste du R. en sa sainte chapelle » ; il demeura dans la Cité, sur la paroisse de la Madeleine, avec Marguerite Trépagne, sa femme. Il eut dix enfants : 15 janv. 1647, 27 mars 1648, 6 juil. 49, 8 janv. 56 (la Madeleine), 1^{er} déc. 1658, 4 juin 1660, 20 juil. 61, 7 juil. 62 (Ste-Chapelle basse). Michel de La Guerre mourut le lundi 13 déc. 1679 ; sa femme, le 28 mai 1686. (Ste-Chapel.) L'acte de l'inhum. de Marie Trépagne est signé par ses fils Hiérôme (dont je n'ai pas vu le baptist.) et Marin, né le 1^{er} déc. 1658. Celui-ci était alors organiste des jésuites de la rue St-Antoine. — Jérôme de La Guerre épousa Claude de Saisy, qui lui donna cinq enfants. Il avait succédé à son père comme organiste de la Ste-Chapelle. Il se qualifiait, le 21 juin 1693, « organiste du R. et Directeur de la Monnoye ». On ne s'attend pas à trouver un musicien directeur de l'établissement de la monnaie. — Marin de La Guerre était organiste de St-Séverin en 1690 et mari d'Elisabeth Jacquet. — Jeanne, un des dix enfants de Michel, mourut le 6 fév. 1684 ; je n'ai pas trouvé son baptistaire. — Quant à « Mlle de La Guerre », citée par Brossette (1715), c'était Elisabeth-Thérèse, fille de Jérôme, née le 6 février 1684. (Ste-Chap.) Elle avait une trentaine d'années quand Brossette nommait elle et son père ; elle était la seule fille de Jérôme qui eût dépassé la première enfance.

LA HAYE (SIMON = JEAN = N. DE).

Simon, Jean et N. de La Haye étaient-ils parents ? Rien ne m'autorise à le croire, mais rien ne me prouve qu'ils ne le furent pas. Simon est sur les États des off. du R. aux gages de 30 l. par an, de 1644 à 1650. (Arch. de l'Emp., Z, 1341, et Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 74.) — Jean de La H. vivait en 1683, sur le territoire de St-Sulp. Il avait épousé Hélène Agnès, dont il eut quatre fils (8 mai 1684, 3 mai 85, 23 mai 86, 23 juil. 88). Dans les baptistaires de ses enfants, J. de La Haye est qualifié : « *peintre de Mad. de Montespan* ». La dame pouvait choisir, et probablement elle ne prit pas un homme devant lequel elle n'aurait pas voulu poser. Trois portraits de Mad. de Montespan sont au musée de Versailles (n° 2031, 3449, 3450) ; ils sont anonymes ; on peut croire qu'un au moins est de J. de La H. Mais lequel ? Un portrait du comte de Toulouse (n° 2034), anonyme aussi, pourrait être attribué avec quelque vraisemblance au même artiste. Zani, non plus que Nagler, n'a pas connu ce J. de La Haye, fils peut-être de Jean qui, le 6 août 1651, ratifia le contrat passé entre les maîtres peintres et les académiciens nouvellement établis. Celui-ci, peintre, demeurait rue d'Arnetal ou Greneta. — Le P. Lelong, p. 73 de sa *Table d'un Recueil d'estampes*, cite une médaille faite par un La Haye, en l'honneur du duc d'Orléans, à l'occasion de la bataille de Cassel. Je n'ai pu connaître le prénom de ce graveur, nommé dans les comptes des bâtiments du R., an. 1685 et 1688, à propos de carrés « gravés pour les médailles de S. M. et représentant une Victoire avec un caducée pour la trêve (1684), le Rhin et Strasbourg (30 sept. 1681), le Port de Brest (1681), les Dix villes d'Alsace (1680). Le cabinet des médail. a « le Port de Brest » seulement (format de quarante et un millimètres). La Monnaie des médail. a les poinçons et les coins des quatre sujets traités par

La Haye, mais rien n'indique qu'ils soient de lui. Ce sont peut-être des *refaits*, les coins de La Haye ayant été brisés à la frappe.

LA HIRE (ETIENNE = LAURENT = PHILIPPE 1^{er} et 1^{er} = AUGUSTIN = JEAN-NICOLAS DE).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Le *Dict. univ.* de Bouillet a négligé, de tous les membres de cette famille d'artistes et de savants, celui qui est aujourd'hui le plus connu par ses ouvrages exposés dans les musées de Paris, de Lyon, de Rouen, de Strasbourg, de Nantes, du Mans et dans quelques cabinets d'amateurs, gardiens de bons et curieux tableaux. Laurent de La Hire ou de La Hyre — et non de Lahire, comme l'écrivit la *Biographie-Michaud* — s'acquit un grand renom, élève de Vouet, le maître alors en crédit, et peut-être aussi de son père Etienne, que l'on dit avoir été peintre estimé en Pologne, où sont restés quelques-uns de ses tableaux. Cet Etienne de La Hire eut un frère, « Laurent de La H. », qualifié « précepteur des pages de la grande écurie, aux gages de 300 l. », dans un rég. de l'Écurie de Henri IV, an. 1607. (Arch. de l'Emp., KK, 55, fol. 89.) Qu'enseignait aux pages L. de La H. ? Les registres sont muets à cet égard. Il avait épousé Jehanne Le Maire et demeurait rue de la Poterie. J'en parle parce que « le mardy, 28^e feurier 1606 », il fut parrain de LAURENS (*sic*), fils d'Estienne de La Hire et de Philippe Humblot. (St-Nicolas des Champs.) Dans l'acte du baptême, Etienne est dit : « juré vendeur et contrôleur de vins à Paris », et son frère Laurent : « précepteur des pages du R. en sa 9^{de} escurie ». Aucun des actes où figure E. de La Hire ne le dit « peintre ». Il était plus fier de sa charge de vendeur de vins que de son métier d'artiste. Le 5 fév. 1610, il fit baptiser *Marguerite* ; le 4 mars 1612, *Estienne* ; le 6 juillet 1619, une seconde *Marguerite* ; le 14 nov. 1621, *Marie* ; le 21 mars 1623, *Quentin*, que présenta à l'église « Quentin Warin, m^{re} peintre, rue du Pare-Royal », lequel eut pour commère « Jehanne Maillard, femme de Je Clemen Métezcan, architecte du R. » ; le 7 juil., Et. de La H. eut *Pierre* ; le 21 déc. 1627, *Philippe* ; enfin, le 25 août 1629, *Louis*, qui mourut le 9 janv. 1653. (Reg. de St-Nicol. des Ch.) Etienne de La Hire demeurait rue des Gravilliers ; il y mourut le 19 mars 1643, « âgé de 60 ans ou environ ». (St-Nicol.)

Laurent de La Hyre, né en 1606, un des huit enfants d'Estienne, et celui qui fut un bon peintre, épousa, le 31 janvier 1639, Marguerite Coëquin, fille de Charles Coëquin, écuier, garde du corps du Roi. (St-Eustache.) L'acte le nomme « Laurent de Laire ». Marguerite lui donna cinq enfants : 1^o *Philippe* (18 mars 1640) ; 2^o *Marguerite* (30 sept. 1641) ; 3^o *Marie* (24 avril 1643) ; 4^o *Louise-Marie* (11 janv. 1648) ; 5^o *Barthélémy* (21 avril 1652). Laurent de La Hyre fut un des premiers membres de l'Acad. Roy. de Peint. et un des douze anciens désignés pour le professorat. Il mourut en 1656 : « Vendredy 29^e dec. connoi de 32 (prêtres) service complet, quatre porteurs pour deff^r Mons^r de La Hire, ord^{re} des bastiments du Roy, dem^r rue Neuve-Montmartre, inhumé dans nostre église ». (St-Eust.) Laurent de La H. avait peint, en 1635 et 1637, les tableaux du *Mai* pour Notre-Dame ; *St-Pierre guérissant les malades* (aujourd'hui au Louvre) et la *Conversion de St-*

Paul. — Philippe 1^{er} de La Hire, né en 1640, s'adonna d'abord à la peinture du paysage, puis aux mathématiques. C'est comme mathématicien qu'il se fit une grande réputation. Il épousa Catherine Lesage, dont, outre *Jean-Nicolas* et la *Catherine-Geneviève* qui mourut le 20 juin 1718 (St-Jacq. du H^l-Pas), il eut, le 8 janv. 1673, *Marie-Anne*; le 25 juill. 1677, *Philippe II*; le 14 fév. 1680, *Anne-Julie*, tenue par Geneviève de Lestre, femme de Jean-Dominique Cassini. L'acte qualifie Ph. de La Hire, « membre de l'Acad. Roy. des sciences »; il avait été reçu dans cette compagnie en 1678. Ph. de La H., qui, en 1680, demeurait encore rue Neuve-Montmartre, était voisin de l'Observatoire en 1688. Il avait épousé, vers 1684, Catherine Nouet, sa seconde femme, qui lui donna, le 19 janv. 1688, *Augustin* (St-Jacq. du H^l-Pas); en 1689, *Catherine* (qui mourut le 5 sept. 1694) et *Madeleine*, le 17 fév. 1691. Ph. 1^{er} de La H. mourut, dit-on, le 21 avril 1719. Ph. II, son fils, le Gabriel-Philippe des biographes, à qui les documents que j'ai sous les yeux ne donnent jamais le nom de Gabriel, mourut, dit-on, la même année que son père. Je n'ai pas vu son acte mortuaire. — Jean-Nicolas de La Hire, doct. en médecine, de l'Acad. des sciences, fils de défunt Ph. de La Hire et de Marie-Catherine Nouet, âgé de 33 ans — né par conséquent vers 1685; je n'ai pas trouvé son baptistaire — épousa, le 13 sept. 1718, Anne-Geneviève Herissant, fille de feu Pierre Herissant, libraire, en présence de son frère, « Philippe de La Hire, architecte du Roy, de l'Acad. des sciences, dem^r à l'Observatoire », et d'Augustin de La H., aussi son frère, bourg. de Paris, à l'Observatoire. (Reg. de St-Séverin.) De son mariage sortirent: le 8 août 1719, *Anne-Geneviève*; le 31 déc. 1720, *Jean-Nicolas* et, le 10 oct. 1723, une seconde *Anne-Geneviève*. Il mourut le 18 juin 1727, rue St-Jacques, « âgé de 42 ans », dit l'acte de son inhumation. Il était doct. régent de la Faculté de médecine, ancien professeur de pharmacie, et de l'Acad. Roy. des sciences. (St-Séverin.) — Dans une liste des bienfaits du R., 1688, je remarque cette mention qui se rapporte à Ph. 1^{er} de La H.: « Au s^r de La Hire, mathématicien, la somme de 1500 livres. » — Laurent de La H., le peintre, fut parrain, le 29 avril 1635, au Temple, d'un fils de « François Motelet, menuisier et imprimeur de toiles pour les peintres ». Le 2 juill. 1643, il tint, sur les fonts de St-Séverin, « Laurens, fils de Herman Weyen, març^d de tailles douces ». — Augustin de La Hire était « ingénieur du R. pour les ponts et chaussées ». (St-Jacq. du H^l-Pas, acte de bap. du 8 août 1719.) — Un « Pierre de La Hire, escuyer capitaine d'une compagnie de gens de pied », qui ne me paraît pas appartenir aux La Hire dont il vient d'être question, « époux de dame Elisabeth Rotamberg », fit baptiser, le 7 nov. 1648, une fille nommée Elisabeth. (St-Germ. l'Auxerr.) — *VOY. CASSINI, MÉTEZEAU, WARIN, WEYEN.*

LA HOUBE (PAUL 1^{er} et II^e = HYACINTHE DE).

A la fin du xvi^e siècle et au commencement du xvii^e, Paul 1^{er} de La Houve était marchand de tableaux et d'estampes. Peut-être était-il aussi graveur et exécuta-t-il quelques ouvrages, au bas desquels on lit: « Paulus de La Houve excudit. Il avait boutique au Palais, mais il demeurait rue St-Martin. Il épousa Régine Plessier, dont, le 25 août

1607, il eut une fille nommée *Régine*, tenue par Catherine de La Houve, fille d'honneur de la Reine, dem^r rue St-André-des-Arcs, et Adriane de La Houve, femme d'un certain Vallier, marchand, rue des Ménétriers. (St-Nicol. des Ch.) Paul 1^{er} de La Houve eut un fils, Paul II, qui fut peintre et n'a pas laissé de nom dans les arts. Il épousa Gabrielle Lambert, dont il eut *Reyne*, tenue au baptême par la Régine de La Houve, née en 1607, et par Pierre Van Mol. L'enfant naquit le 22 février 1637. (St-Sulp.) Paul II de La Houve eut un fils, *Hyacinthe*, qui fut peintre, autre inconnu. Il épousa Germaine Bouquet, qui lui donna un fils le 9 avril 1678. (St-Sulp.) Ce La Houve signait: « Hyacinthe de La Houve, autrement dit de Claix ». — *VOY. BRÉBIETTE, MARCHANDS DE TABLEAUX, MOL (VAN), VENNE (VAN DER), I. VERNEUIL.*

LA LANDE (MICHEL-RICHARD DE). xvii^e et xviii^e s.

« Aud. s^r Dumetz, la somme de 900 l. pour les appointements du s^r La Lande, sous-maître de la musique de la chapelle pendant le quartier d'octobre 1683. » (Arch. de l'Emp. *Mens.* E. II, 774.) — « Mercredi 24 novembre 1688. Le Roy a peine à marcher » (il avait un accès de goutte) « et il s'est fait traîner dans sa chaise jusqu'à la tribune de la chapelle, où il a entendu la messe. L'après-dîner, il a fait venir les dames dans sa chambre pour lui tenir compagnie... Il y fit venir La Lande qui répéta la musique qu'il a faite pour un petit ballet qu'on prépare à Monseigneur. » (Journal de Dangeau.) — « 22 sept. 1690, à Versailles. Retenue de compositeur de la musique de la chambre pour Michel de La Lande, par la mort de Jean-Louis de Lully. » (Bibl. Imp. Ms. *Clairambault*, 537, p. 517.) — « La charge de sous-maître de notre chapelle de musique du quartier de janvier étant vacante par la démission de M^{re} Nicolas Couppillet, nous auons désiré que Michel de La Lande, qui nous sert en la même qualité pendant le quartier d'octobre remplace la place dud. Couppillet et nous voulons que cette nouvelle grâce » (il cumula les deux quartiers) « lui tesmoigne la satisfaction que nous auons de ses services... 20 sept. 1693. » (Bibl. Imp. Ms. *Clairambault*, 560, p. 649.) — « Du 12 janvier 1695. Brevet de l'un des maîtres de musique de la chambre du Roy, pour Michel Richard de La Lande, m^{re} de la musique de la chapelle de Sa Majesté, sur la démission qu'a faite de lad. charge en faveur de La Lande, Claude-Jean-Baptiste Boësset » (Bibl. Imp. Ms. *Clair.*, 562, p. 116.)

Le même jour le Roi assura 8,000 livres à La Lande sur sa nouvelle charge. Le document qu'on vient de lire n'est pas le seul que j'aie trouvé donnant à Michel de La Lande le nom de Richard. La *Biographie-Michaud* le nomme, en effet, Michel Richard, et le dit né à Paris en 1637, et mort à Versailles en 1726. Selon le biographe, il fut le 15^e enfant de son père et il épousa Anne Rebel. Je n'ai trouvé aucun acte qui infirme ou confirme ces assertions. Quant à Anne Rebel, elle était probablement une des filles de « Jean Rebel, violon du Roi, et d'Anne Molleson, qui demeurait rue Froidman-teau en 1667. Michel-Richard de La Lande succéda à Collasse, le 19 juillet 1709, dans la charge de maître des enfants de la musique du Roi. — *VOY. COLLASSE, 5. DEFFAND (DE).*

L'ALLEMAND. — *VOY. ALLEMAND (Georges L'), p. 28.*

LA LOUBÈRE (SIMON DE).

? 1642—1729.

Homme d'esprit, qui fut de l'Académie fr. et de celle des inscriptions et belles-lettres. Le Roi l'associa à Cèberet pour l'ambassade qu'il envoyait à Siam en 1687. Louis Phélypeaux de Pontchartrain, secrétaire d'Etat au départ de la marine, le choisit,

en 1694, comme un guide sage et instruit, pour accompagner son fils Jérôme, garçon de vingt ans, pendant le voyage qu'allait faire dans les ports de l'Océan le futur secrétaire d'État, dont l'apprentissage, en ce qui touchait aux choses de la marine, n'était pas encore commencé. Il remplit cette mission comme il avait rempli celle de 1687. S. de La Loubère mourut le 20 mars 1729 (*Mercur de France*). Il laissa quelques écrits, dont le plus intéressant, encore aujourd'hui, est son livre du *Royaume de Siam* (2 vol. in-12, 1689). L'éloge de M. de La Loubère se lit au t. VII de l'*Hist. de l'Acad. des inscript.*, p. 419-24. Je n'ai pu m'assurer de l'époque et du lieu de sa naissance : on le dit né à Toulouse en 1642. — *Voy. AMBASSADEURS DE SIAM, CÉBERET, I. LA BRUYÈRE, PONTCHARTRAIN.*

LALOUE (JACQUES).

Fils de « Claude Lalouette, imprimeur du Roy pour la taille-douce, et de Marie Pinard », il fut graveur et eut le brevet de Graveur du cabinet du R., vers 1682. Il épousa, le 16 nov. 1670, Catherine Paulé (St-Séverin); il demeurait alors sur la paroisse de St-Hilaire, qu'il abandonna. Il eut plusieurs enfants : 30 mars 1683 (St-Séverin); 31 juil. 1680, 6 juil. 1691, 3 juin 1693 (St-André des Arcs). Il perdit une fille le 2 juin 1689; l'acte d'inhumation le dit, par erreur, « Jean Lalouette, sculpteur ». Il perdit deux autres enfants, 10 mars 1692 et 21 oct. de la même année. Il demeurait à cette époque rue Dauphine (St-André). Il signait : « Jâque Lalouète », et quelquefois : « D Lalouette. »

I. LAMBERT (JEAN-BAPTISTE). ? —1644.

LAMBERT DE THORIGNY (NICOLAS).

? —1692
(CLAUDE-J^B-BAPTISTE). ? 1653—1702.

LAMBERT DE THORIGNY (MARIE-MARGUERITE BONTemps). ? 1668—1700.

Hurtault et Magny, dans leur *Dict. hist. de Paris* (1779), disent que l'hôtel de Thorigny, situé au quartier de la Cité, île St-Louis, « a appartenu au président Lambert de Thorigny (*sic*), dont le nom lui est resté; ensuite au sr Dupon, fermier général, puis au marquis du Châtelet-Laumont ». Ils ajoutent que cette maison fut bâtie sur les dessins de Louis Le Vau. On sait que dans l'hôtel de Thorigny, Eastache Le Sueur et Charles Le Brun firent des peintures, dont quelques-unes ont été apportées au Louvre. P. Patel et Herman Swanevelt y peignirent quelques paysages; Romanelli y représenta l'histoire d'Enée en cinq tableaux. Il faut ajouter aux informations des auteurs du *Dict. hist.*, et, en un point, les réformer. L'hôtel de Thorigny appartient aux présidents Lambert, et non pas seulement « au président Lambert », magistrat dont Hurtault et Magny ne donnent point le prénom ou qu'ils négligèrent de faire connaître. Nicolas Lambert, qui put ajouter plus tard à son nom celui de Thorigny, fut président en la chambre des comptes; c'est lui qui acheta l'hôtel de l'île St-Louis, dont les premiers fondements avaient été jetés par Jean-Baptiste Lambert, qui avait une charge de secrétaire du Roi. Ce J^B-Bapt. Lambert mourut en décembre 1674 : « Le vingt-trois décembre m. vi^e quarante-quatre, M. Jean-Baptiste Lambert, secrétaire du Roy estant mort, son corps a esté porté à l'église St-Louis où ont esté dictes les pres des morts, et de là a esté transporté en l'hospital des incurables au fav-

bour (*sic*) St-Germain, où il a esté enterré ». Sous la date du 30 décembre 1635, on lit au Reg. de St-Louis : « A esté fait le bout de l'an de Mons. Lambert en l'église St-Louis. » Pourquoi J. B. Lambert voulut-il être inhumé aux Incurables, hospice que le Cardinal de La Rochefoucault avait fondé en 1637? Je l'ignore. Peut-être, riche et charitable, avait-il contribué à l'établissement d'un hospice dont il était un des patrons. — Nicolas Lambert, fils de Jean-Baptiste, et président en la chambre des comptes, continua les travaux de l'hôtel et acheva l'édifice qu'il fit décorer par les artistes dont j'ai parlé tout à l'heure. Il avait épousé Marie de L'Aubépine, dont il eut au moins deux enfants : Claude-Jean-Baptiste et Nicolas. Il mourut en son hôtel, le 8 mai 1692, dans un âge avancé. Son corps fut porté à St-Louis le 9, et y resta déposé jusqu'au 16 mai, jour où il fut inhumé dans une des caves de cette église, en présence de ses fils Claude-J^B-Bapt. Lambert de Thorigny, président en la chambre des comptes — c'est le second des présidents Lambert — et Nicolas Lambert, cons^r au Parlement, de Claude Le Pelletier, président à mortier au Parlem^t de Paris, et de Bénigne Le Ragois, seigr de Bretonvilliers, président en la chambre des comptes. — Claude-J^B-Bapt. Lambert n'était que conseiller au Parlement quand il se maria. Il épousa la fille d'Alexandre Bontemps, le premier valet de chambre du Roi. Ce fut le 9 juin 1682, qu'en la chapelle de St-Frambourg du village d'Ivry-sur-Seine, fut bénie l'union des deux jeunes époux, en présence de Nicolas Lambert, père du marié, de Claude de L'Aubépine, marquis de Verderonne... L'acte que j'ai trouvé est signé : « Lambert de Thorigny, MM. Bontemps, Lambert, A. Bontemps, Laubépine, H. Daligre, Lambert de Vermont, Quinault (c'est le poète Philippe Quinault) ». (Reg. de St-Louis en l'île n^o 9, 1688, p. 33.) St-Simon, à qui je laisse la responsabilité de cette indiscretion, prétend que le mariage de Lambert fut dérangé par Brissac, que M^{lle} Bontemps entra enfin en grâce auprès de son mari, et qu'elle en eut plusieurs enfants. Cette dernière partie de la chronique de St-Simon est justifiée par les actes que j'ai recueillis dans les Reg. de St-Louis, et dont voici le résumé : « Le 24 mars 1686, ondoïement à l'hôtel du fils de M^{re} Cl.-Jean-Bapt. Lambert seigr de Thorigny et de dame Marie-Marguerite Bontemps. » L'enfant fut baptisé le 31 mai 1687, sous les noms d'« Alexandre-Jean-Baptiste », ayant pour parrain « Mess^{rs} Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi », et pour marraine « dame Hélène d'Aligre, épouse du marquis de Verderonne. » Le 23 fév. 1694, « ondoïement d'une fille de Lambert, née la veille. » Le 10 nov. 1696, décès sur la paroisse de St-Eust. de Marie-Marguerite Lambert, née le 24 mars 1684, premier fruit du mariage de Lambert. Le corps de cet enfant fut porté à St-Louis, où il fut enterré en présence de son frère « Alex.-J^B-Baptiste ». Le dernier enfant de Lambert fut « Alexandre-Louis, né le 26 janvier 1697, et baptisé le lendemain, ayant pour répoudants Louis Bontemps, premier valet de chambre du Roi, chevalier de St-Lazare, et Jeanne Bosc, veuve de M. de La Roche, premier commis du trésor royal. » Cl.-J^B-Bapt. Lambert de Thorigny, L'Apostole, Sucey en Brie, etc., président en la ch. des comptes, décéda le 7 juin 1702, fut inhumé le samedi 9, âgé de quarante-neuf ans seulement. Il était veuf depuis dix mois. Marie-Marg. Bontemps mourut dans sa mai-

son, ile Notre-Dame, le 5^e du mois d'août 1700, « âgée de trente et un ans. » Madame Lambert, morte âgée de 31 ans en 1700, était donc née vers 1668, et avait été mariée à l'âge de quatorze ans. — *Voy.* BONTEMPS, ORRAY.

2. LAMBERT (MICHEL). ?1610—1696.

« Nous n'avons, m'a-t-il dit, ni Lambert, ni Molière... » (Boileau, satire 3^{me}.) Michel Lambert, qu'on attendait pour égayer un repas, bon vivant, causeur agréable, gourmet et gourmand, qui payait son écot en petits contes joyeux, en chansons gail-lardes ou en airs d'opéras, naquit, suivant les uns, à Poitiers ou à Vivonne, selon Tallemant, à Champigny (?). Il mourut dans la maison des Lulli, au coin des rues St^e-Anne et Neuve-des-Petits-Champs, le 27 juin 1696, pendant la nuit, « âgé de 85 ans », présenté à St-Roch, puis porté à l'église des Petits-Pères, où il fut inhumé le 28, dans la chapelle de Lulli, son gendre. (Reg^s de St-Roch et des Augustins.) Lambert mourut « maître de la musique de la chambre du Roy ». Il eut pour successeur, le 1^{er} août 1696, Pascal Colasse, qui paya aux héritiers du défunt 10,000 l. pour la charge qu'avait remplie Lambert, et qui leur appartenait. Le Roi en assura, sur la charge, 6,000 à Colasse. (Bibl. Imp., Clairamb^t 563, p. 579.) Le 10 mars 1658, Louis XIV avait donné à Michel L. la permission de faire imprimer et de publier toute sa musique « pour être très-utile au public ». (Arch. de l'Emp., X. 8650, fol. VI^{rs}, XVII.) — Tallemant raconte que Lambert était enfant de chœur à Champigny « où il y a une Sainte Chapelle » quand Moulinié, m^e de la musique de Monsieur, le fit page de la musique du Roi. Le chroniqueur fut-il bien informé? Voici, quant à moi, ce que je trouve dans le journal de Christophe Petit, prêtre habitué de St-Paul : « du samedi, 13 juillet 1624, connoi de 10 prêtres, de la mère du petit Lambert chante, jadis enfant de chœur de nôtre Dame de Paris, et mère aussi du petit cordonnier de la rue de Jony. » Mad. Lambert avait nom « Michelle Depresse ». (Reg. de St-Paul.) Notre Michel Lambert était donc fils de X. Lambert et de Michelle Depresse, ce que ses biographes ont ignoré. Tallemant dit que Lambert fit connaissance avec « la fille de Bel-air, qui avait la voix fort belle et qui était assez jolie ». Il l'épousa, mais, ajoute St-Simon « elle mourut de chagrin au bout de trois ou quatre ans de mariage ». Quant au beau-père de Lambert, l'auteur des *Historiettes* le nomme « Le Puis ». Voici le vrai. La femme de Lambert se nommait Gabrielle Dupuy, elle était fille de Michel Dupuy, qui tenait, près du Luxembourg, le cabaret du Bel-Air. Elle fut mariée à St-Sulp. le 13 mai 1641, en présence de Remi, chirurgien, cousin du marié, de Balthazar de Lyonne, présid^t de la cour

des Monnaies, de Michel Dupuy, de Madeleine Briolle, sa femme, etc. De son mariage, M^r Lambert eut, le 19 fév. 1642, *Madeleine*, qui devint femme de Jⁿ-B. Lulli. Gabrielle Dupuy mourut, non pas 3 ans après son mariage, mais 18 mois après ses noces, le 9 nov. 1642, à Bel-Air, où demeurait Lambert depuis 1641. Le 12 nov. un service fut fait pour « d^{lle} Gabrielle Dupuy, femme de M. Lambert ». (St-Sulp.) Je laisse à fait de droit la responsabilité de l'assertion qui fait mourir Gabrielle de chagrin, et qui me gênerait singulièrement mon Lambert, si gai, si bon homme, si recherché de ce qui s'appelait les honnêtes gens. — Quelques biographes ont confondu Cambert et Lambert qu'ils ont mal connus. Bouillet n'a point nommé Cambert, musicien, contemporain de M^r Lambert, que Hurtault et Maguy (*Dict. histor. de Paris*, 1779) nomment : « Cambert ou Lambert ». — M^r Lambert jouissait d'une pension de 1,200 livres comme compositeur de la chambre. (Arch. de l'Emp., Menus, E. II, 474.) — *Voy.* CABBERT, COLASSE, HILAIRE, LULLY.

1. LA MEILLERAYE (CHARLES DE MOY, seig^r de). Vice-Amiral de France. 1532. — *Voy.* MOY.

2. LA MEILLERAYE (CHARLES DE LA PORTE, sieur de). 1635-64

Chevalier des ordres du Roi et lieutenant général pour Sa Majesté en Bretagne, il fut nommé Grand maître et capitaine général de l'artillerie, le 21 sept. 1635, charge devenue vacante par la mort du marquis de Rosny, et par la cession à tous les droits à ce haut emploi faite au s^r de La Meilleraye par le duc de Sully. Charles de La Porte administrait depuis deux ans l'artillerie de France, Sully étant parvenu à un âge qui ne lui permettait pas de vaquer à tous les devoirs de la grande maîtrise. Les provisions pour La Meilleraye sont aux Vieilles Archives de la guerre, vol. 26, pièce 89; on y voit que « M. de La Porte » était « attaché de parenté » au cardinal de Richelieu. — *Voy.* LESCALOPIER. — 3. MEILLERAY. (Arnaud-Charles Mazarin, duc de La). 1680. — *Voy.* MAZARIN.

LA MOIGNON (GUILLAUME DE). 1637-58

Le 15 fév. 1637, alors conseil^r au parlem^t de Paris, il signa au contrat de mariage de Pierre de Chavanes ainsi :

Guillaume Moignon

Le 26 nov. 1658, premier présid^t du parlem^t, il signa le contrat de mariage de sa cousine Jeanne Tardif, fille de Thomas Tardif de Chamères, échevin perpétuel de Tours, avec Pierre Chamet :

Desamoignon.

(Arch. de l'étude de M. Le Monnyer.) M. Poumet, not^r, garde un acte au nom de Guil. de Lamoignon (16 déc. 1650); un autre au nom de Chrétien de Lam. (9 sept. 1605). Chez M. Galin sont : un acte passé entre Guil. de L. et Madeleine Potier, sa femme (10 mars 1643), et un autre passé par Guillaume (16 juillet 1640). — *Voy.* 1. BERNARD, HARLAY, MALESHERBES.

LA MOXNOYE (BERNARD DE). ?1640—1728. Un des hommes de lettres dont se glorifie la ville de Dijon. Il mourut, à Paris, le 15 oct. 1728 :

« Convoi et enterrement de Bernard de la Monnoye, ancien correcteur de la chambre des comptes de Dijon et l'un des quarante de l'Académie française, veuf de Claude Henriot Mothier, dem^t rue Honoré-Chevalier, âgé de qua-

treving huit ans, chez M. Pierre de la Monnoye, avocat en parlement son fils, présent avec Claude Pierre de la Monnoye, petit-fils et Louis Rustaing, commandeur de St-Gory, ami... » (St-Sulp.)

1. LA MOTTE-HOUDANCOURT (LOUISE DE PRIE, Maréchale de). 1624—1709?

Cette dame, qui fut gouvernante du dauphin, fils de Louis XIV, des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry et, enfin, des enfants de M. le duc de Bourgogne, eut, de Philippe de La Motte-Houdancourt, son époux depuis l'année 1650, une fille « *Françoise-Angélique* », dont s'éprit le duc d'Aumont (Louis-Marie-Victor), qui l'épousa le 27 nov. 1669. Il aimait les très-jeunes femmes : celle-ci avait 19 ans ; celle qu'il avait perdue, en 1669, M^{lle} Le Tellier, avait le même âge quand il la fit Duchesse de Villequier. La Maréchale de La Motte assista au mariage de sa fille et en signa l'acte : « Louise de Prie, mareschalle de La Motte ». Elle était veuve depuis douze ans de Philippe de La Motte, fait Maréchal de France en 1642. Elle mourut à Versailles, le 6 janvier 1709, âgée, dit-on, de quatre-vingt-cinq ans, née, par conséquent, vers 1624. — *VOY. AUMONT, LE TELLIER.*

2. LA MOTTE (ANTOINE HOUDAR DE). — *VOY. HOUDAR.*

3. LA MOTTE LE VAYER. — *VOY. LE VAYER.*

LAMOUR (DIDIER). 1638—97.

On ne sait que peu de chose sur cet homme, dont, avant 1701, le nom n'avait guère été prononcé que dans l'étroite enceinte de la cour du palais. Le *Lutrin* le rendit célèbre ; alors il remplaça dans le poème l'horloger La Tour, que Boileau y avait établi par précaution, dans la première version de son ouvrage comique. Le *Ménagiana* de 1715 dit : « L'horloger La Tour est un perruquier nommé L'Amour... On commença, dans l'édition de 1701 (in-4°), à substituer tout au long le perruquier L'Amour à l'horloger La Tour... son nom étoit Didier L'Amour. Sa première femme étoit une elabandense éternelle qui lui savoit étriller sans s'émouvoir. Molière a bien peint leur caractère dans la 1^{re} scène de son *Médecin malgré lui*. La seconde femme du perruquier s'appeloit Anne Dubuisson ». Ajoutons aux renseignements fournis par le *Ménagiana* ; résumons les documents que Bernard de La Monnoye aurait pu consulter et qu'il ne prit pas la peine de chercher. — Didier Lamour était Lorrain d'origine et fils d'un certain Claude Lamour, habitant d'une petite localité nommée Seneviseuse, selon un acte que j'ai trouvé. Sa mère se nommait Idelette de Laporte. Didier, venu jeune à Paris, s'y établit sur le territoire de St-Merry. Il y était perruquier ; le hasard, sa bonne fortune, que sais-je ? lui présenta une veuve agréable dont il s'éprit vivement et qui l'aima. Anne Géronard, veuve de Pierre Déduict, consentit à devenir M^{lle} Lamour et, le dimanche 7 oct. 1638, elle l'épousa à la Ste-Chapelle Basse. Le jeudi, 13 oct. 1639, elle mit au monde *Anne*, baptisée à la Ste-Chapelle, car le ménage Lamour s'était installé dans l'enclos du palais. Le jeudi 13 juin 1641, Lamour eut un second enfant qu'on nomma *Anthoine* et qui fut inscrit comme fils de « Didier de (*sic*) Lamour, maistre perruquier à Paris ». Un troisième enfant vint d'Anne Géronard, *Paul*, né le 25 nov. 1642. On voit que si, comme le

Singe marié de La Fontaine, le galant battait la dame, il savait se faire pardonner ses brutalités. L'état des registres de la Ste-Chapelle ne me permet pas de dire à quelle époque mourut « Anne la perruquière », mais je vois que le 20 oct. 1658 « furent esponsez Didier de Lamour... et Anne Dubuisson... ledict de Lamour assisté d'Anthoine de Lamour, son fils, et de François de Coursille, son gendre ». (St-Barthélemy.) L'acte est signé d'une jolie écriture : « de Lamour et Anthoine de Lamour ». Pourquoi le perruquier ajouta-t-il la particule au nom de son père ? Qui pourrait le dire ? — Didier Lamour avait une sœur qui épousa un nommé Colson, dont le fils, Jacques, prit pour femme, 8 fév. 1671, Marg. Lefebvre, en présence de « Didier de Lamour, bourg. de Paris, oncle maternel de Jacques, d'Anne Dubuisson et d'Anne de Lamour ». (Ste-Chap.) — Le 1^{er} mai 1697, mourut D. de Lamour, bourg. de Paris, en sa maison, Cour du Palais. Il fut enterré le lendemain au cimetière de la Ste-Chapelle, en présence de « Louis Mardor, son gendre (mari d'Anne Lamour), etc. » Anne Dubuisson ne survécut que dix mois à son époux ; elle mourut le 30 mars 1698 et fut enterrée en présence de « Jacques Colson, valet de ch. de M. de Pommeuil, conseil d'Etat... » (Ste-Chap.) — Le 14 mars 1658, « Didier de Lamour » avait été parrain, à St-Sulp., du fils de Franç. Raco, blanchisseur.

LANCRET (NICOLAS). 1690—1743.

Les biographes n'ont point connu l'origine de cet élève de Watteau, qui marcha à peu près l'égal de son maître, éclipsa Pater, son gracieux et spirituel émule, et fit tout à fait oublier Gillot, génie facile, crayon maniéré qui n'a pu redvenir à la mode, quand Watteau, Pater et Lanceret ont eu une brillante résurrection. Le Moreri de 1759 dit que Lanceret naquit d'une « *honnête famille bourgeoise* ». Que les parents de Lanceret fussent d'honnêtes gens, je n'en doute pas, mais ils n'étaient pas de la classe qu'on appelloit alors « l'honnête bourgeoisie ». Ils étaient du menu peuple et ouvriers des bas états. Voyons les aïeux de notre peintre. Le 10 déc. 1579, Robert Lanceret, « gagne deniers », rue de la Mortellerie, fit baptiser Denise, et, le 27 mai 1599, Jacqueline, tenue par Jean Lanceret, aussi « gagne deniers ». Le 29 mai 1639, « Louis Lanceret, maître savetier », épousa une fille d'« Etienne Bresillart, m^e savetier », dont il eut cinq enfants. A côté de Louis Lanceret, je vois « Nicolas Lanceret m^e savetier », son frère, marié à Agnès Lelièvre. Voilà bien des savetiers ! Tous deux étaient parents d'un Gilles Lanceret, laboureur. Celui-ci eut un fils, né en 1645 et nommé Robert, qui se fit cocher, comme nous l'apprend l'acte de son mariage. Le 20 janvier 1674, il épousa Marie-Catherine, fille de Robert Planterose, m^e savetier, dont le fils, Laurent Planterose, était aussi m^e savetier. (St-Eust.) Robert Lanceret eut plusieurs enfants : *Jean-Henri* naquit rue Verderet le 17 nov. 1674 ; son père était encore cocher (St-Eust.) ; *François-Joseph* fut baptisé le 17 sept. 1686 et Nicolas, celui qui fut célèbre, le 24 janvier 1690 ; il était né rue Verderet, l'avant-veille. (St-Eust.) — Robert Lanceret mourut le 3 mai 1695 et fut enterré à St-Jacq. de la Boucherie, « contrôleur de la porte St-Antoine, âgé de 50 ans ». — Jean-Henri Lanceret, alors « commissaire dans les vivres », épousa (19 janv. 1711 ; St-Gervais) Françoise Loy,

âgée de 25 ans (elle domestique chez M. Mallay, perruquier au coin du pont Notre-Dame). Il n'était pas fier! — Franç.-Joseph Lancret était « maître graveur »; il épousa une de ses cousines, Geneviève Planterose (10 mai 1716). Geneviève, qui avait reçu du ciel le don de fécondité, lui donna 9 enfants du 23 août 1716 au 11 nov. 1731. (St-Germ. le Vieil.) Il mourut le 2 juin 1752. — François-Nicolas, un de ses fils, né le 30 déc. 1717 et tenu au baptême par Nicolas Lancret, « peintre du Roy », fut architecte. Le 16 février, il épousa Marie-Claude Lamarre. (St-Roch.) Il demeurait rue de la Calande. Devenu veuf, il épousa, le 11 sept. 1756, Geneviève-Marie Vinache de Monblanc, fille de feu Jean-Joseph Vinache, sculpt. ord^{re} du R. (St-Roch.) — Revenons à Nicolas, élève d'abord de son frère François-Joseph, plus âgé que lui de quatre ans, comme on l'a vu, il fut d'abord graveur sur métaux; il quitta bientôt la boutique de la rue de la Calande pour l'atelier du peintre d'Ulin, d'où il alla chez Watteau. Il grandit vite et entra à l'Académie le 2^e mars 1719. Il demeurait alors sur le quai Neuf, aux *Deux bourses*. En 1723, il logeait sur le même quai, au *Lion d'or*; en 1724, rue de Harlay, à la *Croix de diamants*; en 1727, sur le quai de la Mégisserie; en 1728, sur le quai de la Ferraille; enfin, en 1740, rue St-Nicaise, près de la rue St-Honoré. C'est là qu'il mourut, à 2 heures du matin, le 14 sept. 1743. On l'enterra le même jour, en présence de son frère Franç.-Joseph et du fils de celui-là, Franç.-Nicolas, l'architecte. (St-Eust.) Il laissa veuve Marie Boursault, qu'il avait épousée le 13 sept. 1740. (St-Christophe.) Marie Boursault était petite-fille d'Edme Boursault, l'auteur comique, et non sa fille, comme l'a dit M. Charles Blanc (*Manuel de l'amateur*). M. Blanc a cru que Lancret ne se maria qu'à l'âge de 52 ans et qu'il mourut deux ans après. Il vécut 3 ans en ménage et se maria à l'âge de 50 ans et huit mois. — Voy. BOURSALT, VIXACHE.

1. LANGLOIS (JEHAN). 1600— ?

Un des « peintres ord^{res} du R. » qui n'eurent point le brevet de « valet de ch. de S. M. ». Il est porté sur les Etats de la Maison du R. de 1644 à 1648. (Arch. de l'Emp., Z, 1344) et sur celui de 1650 (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 74.) Jehan Langlois naquit le 15 sept. 1600, rue de la Fixeranderie, quartier de tant de peintres et de sculpteurs, fils de Gilles Langlois, m^e peintre, et de Marie Guillot. Il fut tenu, à St-Jean en Grève, par Jehan Dangers, peintre. Je ne sais quand il mourut. Est-il le Langlois que nomme l'abbé de Marolles parmi les peintres estimables « qui ont fleuri, en France, depuis 1600 »? C'est probable. — 2. LANGLOIS (JEAN). 1653-95. — Celui-ci prenait dans ses actes le titre de « m^e graveur ord^{re} du R. ». Il épousa Catherine Caillon, fille d'un libraire, dont il eut quatre enfants, du 19 fév. 1683 au 24 avril 1689. (Reg. de St-Etien. du Mont.) Il eut un second mariage, épousant Marie Robert, qui lui donna une fille le 5 oct. 1695. (Reg. de St-Benoît.) Jⁿ Langlois était ami de Francart et de Gantrel. — 3. LANGLOIS (FRANÇOIS = JACQUES), dits : CLARTRES. — L'abbé de Marolles cite, parmi les marchands et éditeurs d'estampes, Clartres et Langlois fils. Voici ce que j'ai pu trouver sur ces deux hommes. Au reg. de St-Benoît se lit la mention du baptême de « Jacques, fils de François Langlois dit :

Chartes (*sic*), marchand de livres et d'images, et de Madeleine de Collemont; 3 oct. 1644 ». Ce Jacques eut un parrain illustre, « Jacq. Stella, peintre du Roy »; sa marr. fut Marie Du Bray, fem. de Pierre Mariette, « marchand imagier ». L'acte est signé « Stella, Marie Du Bray ». Je vois que Fr. Langlois fut parr., le 6 mars 1640, à St-Sulp., d'un fils d'Antoine Quinet; il est nommé dans l'acte : « Fr. Langlois dict Clartres (*sic*) ». — Voy. STALLA.

LANTARA (SIMON-MATHURIN). 1729—1778.

M. Emile Bellier de La Chavignerie a publié, en 1852, un curieux petit ouvrage, intitulé *Recherches historiques, biographiques et littéraires sur le peintre Lantara* (in-8° de 84 pages); je renvoie le lecteur à ce travail, qui donne d'excellents détails sur un paysagiste charmant qu'on grandit trop quand on le compare à Claude Lorrain, et qu'on classerait avec plus de justice peut-être si on lui donnait, parmi les artistes français, un rang immédiatement après Patel le père, qui marche lui-même à la suite et assez loin de notre Claude Gelée. Tous les biographes ont dit que Lantara mourut, en 1778, dans un hospice; Alexandre Le-noir, reproduit par M. de La Chavignerie, a prétendu que le peintre, malade en 1778, se fit porter à la Charité, où il fut bientôt guéri; mais que le supérieur de cet hôpital le garda six semaines en convalescence, échangeant avec son malade des confitures et des morceaux de sucre contre de petits dessins faits à la plume ou au crayon sur des cartes à jouer. Voici ce que je lis au reg. de la Charité : « Entré le 9 janvier 1778, Simon-Mathurin Lantara, peintre, âgé de 49 ans, natif de Housy (*sic*), diocèse de Sens (et non près de Montargis, comme le dit Bouillet, qui fait naître Lantara en 1745 et mourir « à peine âgé de 33 ans ». M. de La Chavignerie place Ouey (*sic*) dans le canton de Milly (Seine-et-Oise), « fils de deffunts Pierre-Mathurin et de Marie-Françoise Malvilain. Sorti le 11 février ». A la marge, je vois cette note : « La v. n^o 8 », ce qui signifie que le malade occupa le lit n^o 8, dans la salle de la Vierge. On voit que son premier séjour à l'hospice fut de trente-quatre jours seulement et que le supérieur ne le garda point « convalescent », six semaines, « au régime du sucre et des confitures ». Lantara, que son régime ordinaire ne pouvait guère préserver de la maladie, retomba et se fit de nouveau conduire à la maison où il avait reçu de bons soins. Mais cette fois il ne put revenir à la santé; aussi trouvai-je sur le reg. de la Charité cette mention : « Simon-Mathurin Lantara, dessinateur, âgé de » 49 ans, natif de Housy, diocèse de Sens, fils de » deff^{ts} Simon-Mathurin (*sic*) et de Marie-Françoise » Malvilain (*sic*), est entré malade en cet hôpital le » 22 décembre 1778, où après avoir été assisté tant » spirituellement que corporellement y est décédé » ledit jour. Certifié par nous prieur et procureur » soussignés : F(rère) Farondassy, F. Hédiphonse » Fontaine ». A côté de cette inscription, sur la marge du registre, de la même encre que ce que l'on vient de lire et de la main du procureur fr. Farondassy, sont écrits les quatre vers suivants, dictés peut-être par le moribond, qui les avait probablement composés pendant son séjour à la Charité en janvier-février :

« Je suis le peintre Lantara :
La Foie me servit de livre,

L'Espérance me faisait vivre
Et la Charité m'enterra.

Cette épitaphe, que les biographes attribuent à « un bel esprit », écrite le jour même de la mort de Lantara, à côté de l'acte de son décès, ne peut être que de lui. Elle a été reproduite, avec une mauvaise variante, au bas du portrait de Lantara, gravé d'après Watteau. — Dans le roman de Lantara, qui court les recueils d'anecdotes, on cite trois personnes avec lesquelles le peintre eut des relations familières, le cafetier Dalbot (*sic*) qu'il payait, dit-on, avec des dessins; un perruquier de la rue du Chantre, qui l'accommodait et recevait aussi en paiement des paysages dessinés par « sa pratique »; enfin, la fruitière de la rue Jean-St-Denis, Jacqueline, son amie intime. Je n'ai pu découvrir ni Jacqueline, ni le perruquier, voisins de Lantara dans la rue du Chantre — rue que recouvre aujourd'hui l'Hôtel du Louvre; — quant à Dalbot, voici ce que j'ai trouvé: André Dalbeaud (*sic*) était limonadier, sur la place du Louvre. Epoux de Marie Marthe, il eut d'elle quatre enfants, baptisés à St-Germ. l'Auxerr. de 1754 à 1757. — M. de La Chavignerie a connu plusieurs des logements habités par Lantara, qui ne payant guère ses termes, échangeait souvent de maison; il demeurait, en 1778, rue des Déchargeurs, selon son dernier biographe, qui n'a pas connu le séjour qu'il fit chez M. Perrot. M. Perrot s'était construit un hôtel rue des Tournelles; il recueillit chez lui, pendant un temps, le peintre dont il aimait le talent, le caractère naïf, l'esprit gai et l'aimable insouciance. Lantara y était entretenu comme maître, devant donner un jour des leçons de dessin à M^{lle} Perrot, libre d'ailleurs dans l'hôtel et servi chez lui, afin qu'il n'eût pas à subir la contrainte d'une vie au milieu d'une société élégante et façonnée, avec laquelle ne pouvaient sympathiser ni ses goûts, ni ses habitudes. M. Lazzarre-Antoine Perrot était architecte; il fut père de M^{lle} Augustine-Marguerite Perrot, née le 12 avril 1774 et mariée, le 21 mai 1793, à M. Pierre-Laurent Hinguerlot, alors âgé de 25 ans, né à Caen, négociant, demeurant rue des Tournelles. (St-Paul et reg. de la municipalité.) Je tiens ce fait du séjour de Lantara chez M. Perrot de Mad. Alphée de Vetry, fille de M. Hinguerlot; il est donc très-certain. — M. de La Chavignerie a remarqué que la mort de Lantara ajouta aux pertes faites par la France pendant l'année 1778; il met son nom sur la liste des décès regrettables, après ceux de Voltaire, de Rousseau et de Le Kain. Le reg. de la Charité me fait voir que, cette même année, moururent pauvres, dans cette maison hospitalière, *dozce peintres*, dont aucun n'a laissé de nom: Ausselin, Bonnard, Boutin, etc.: tous morts jeunes, deux exceptés qui succombèrent l'un à 65 ans, l'autre à 57. Le proverbe du temps était: « Gueux comme un peintre »; si Lantara fut gueux, ce fut sa faute; paresse et in conduite le ruinèrent. — Le 25 février 1855, le hasard me fit découvrir un parent de notre paysagiste, M. Lantara, marchand de salaisons à la Chapelle-St-Denis. Il a souvent, me dit-il, entendu son père parler d'un membre de leur famille dont il avait vu quelques ouvrages, « une espèce de fainéant qui, au lieu de travailler comme le fils d'un paysan qu'il était, perdait son temps à faire des peintures et d'autres bêtises qui ne lui rapportaient rien ». M. Lantara, qui regrette sincèrement les fautes de son cousin, ajouta

qu'il n'a jamais entendu nommer la prétendue Jacqueline. Quant au perruquier de la rue du Chantre, il n'en sait rien non plus; mais celui-ci a existé certainement. Un M. Barbier, dont le fils épousa M^{lle} Regnier, sœur de feu mon ami Jacques-Augustin Regnier, peintre de paysage, mort volontairement plus que septuagénaire il y a peu d'années, avait connu ce perruquier et tenait de lui quelques dessins de Lantara, aujourd'hui encore en la possession de Mad. Barbier, devenue Mad. Angibout. — *l'oy.* PATEL.

LA PALISSE (JACQUES DE CHABANNE, seig^r de). 1490.

« A Jacques de Chabannes, chevalier, seig^r de la Palisse, la somme de 525 livres tournois à lui ordonnée par nostre d. seig^r » (Charles VIII) « pour plus honnestement soy entretenir ou service du Roy ». (Menus plaisirs du Roy, 1490; Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 131 v^o.) — *l'oy.* CHARLES VIII.

LA POTERIE (FRANÇOIS DE). 1688.

Il avait été bibliothécaire du cardinal Mazarin et, en 1688, il avait la charge d'historiographe du Roi. (Reg. de St-Sulp., bapt. de Gilles Cossé, 1^{er} janv.)

LAQUAIS.

Dans les documents très-nombreux qui ont passé sous mes yeux et que j'ai lus avec attention, j'ai vu le mot *Laçais* (*sic*) pour la première fois dans le Compte de l'Argenterie de Charles VIII, sous la date du 26 oct. 1490. La locution: « petit laquais » était fort usitée au v^{ne} siècle, comme on sait; j'ai remarqué cette phrase dans le Compte que je viens de citer: « Vingt sols à vne poure femme pour ses fromages que « menus laquetz (*sic*) avoient mangés ». (Fol. 30.) — Le 21 sept 1693, le Roi, étant à Fontainebleau, renouvela les défenses faites aux laquais et autres gens de livrée d'entrer dans les jardins du palais des Tuileries « à quelques heures que ce soit, sous prétexte d'y suivre leurs maistres, ou quelque autre prétexte que ce puisse estre, à peine de prison ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 560, p. 650.) En 1697, défense fut faite aux laquais de porter des bâtons. Le 20 mai 1696, on défendit à tous gens de livrée d'entrer dans le jardin du Luxembourg. (Ms. Clairamb., 563, p. 320, 321.) — « A M. d'Argenson, 26 février 1698: Sur ce qui concerne les laquais qui continuent à porter des bastons, je ne puis que vous répéter qu'il faut faire exécuter les ordonnances rendues sur ce sujet; elles sont précises; on ne peut en rendre de meilleures, c'est à vous d'y tenir la main. (Pontchartrain) ». (Ms. Clairamb., 564, p. 182.) — *l'oy.* CHARLES VIII, COMÉDIE FRANÇAISE.

LA QUINTINYE (JEAN DE). 1626—1688.

Au bas d'un petit portrait en buste gravé par Ponce, d'après Marillier, on lit: « Jean de La Quintinye, né à Poitiers en 1626, « mort à Paris en 1688. » J'ai voulu connaître la date précise de la naissance du célèbre « directeur g^l des jardins fruitiers et potagers du Roy ». M. de La Quintinye, ancien maire de Chabanais, m'a fait l'honneur de m'écrire, le 14 juin 1860, qu'il est de notoriété publique que Jⁿ de Quintinye est né à Chabanais de 1625 à 1626, sur la paroisse de St-Sébastien; mais la perte des registres de cette église pour les années 1622-28 rend impossible la vérification de cette tradition ve-

me, de père en fils, jusqu'à l'honorable M. de La Quintinye, qui m'a fait savoir que Jean de La Quintinye, par un testament, du 11 déc. 1687, légua à l'église de St-Sébastien la somme de 10 l. de rente annuelle, à perpétuité, à la charge par le curé de dire deux messes de *Requiem*, les jours anniversaires de sa naissance et de son décès. Tenons probable la naissance de J. de La Quintinye en 1626, et passons. Jean épousa, vers 1662, Marguerite Jou-

bert; je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Il était alors avocat au parlement et maître des requêtes de la Reine mère. Il eut trois enfants : 1^o 21 avril 1663, *Michel*, tenu par Michel Antoine Tambonneau, conseiller au parlement, le patron et l'ami de La Quintinye; 2^o 10 sept. 1666, *Gabriel-Louis*; 3^o 12 sept. 1671, *Jean-Baptiste*. A ce moment Jean de La Quintinye se qualifiait « avocat en parlement et intendant des jardins du R. ». Il signa l'acte du 12 sept. 71 (*sic*):

De la Quintinye

Par brevet du 12 mars 1670, Jⁿ de La Quintinye avait été chargé « des arbres fruitiers des maisons Royales ». (Bibl. Imp., Ms. S. fr. 2771-1, p. 124.) Le journal de Dangeau dit, sous la date du samedi 28 avril 1685 : « Nous nous promenâmes longtemps dans le potager et seules que le Roy ne donnoit plus que 2,000 francs de pension à M. de La Quintinye et qu'il avoit fait un marché avec luy pour toute la despense du potager; il lui donne 1,800 francs par an pour tous les jardins et tous les frais qu'il faut faire. » — « Au s^r de La Quint. 2,000 l. pour ses gages de l'année 1687. » (Bât^{ts} du R., 25 mai 1688.) La Quintinye habitait ordinairement Versailles, et quand il venait à Paris, il logeait à l'hôtel Tambonneau, rue de l'Université, où demeurait son fils cadet, qui faisait ses études sous les yeux du conseiller au parlement. Il était là, le 8 sept. 1688, quand mourut Gabriel-Louis, âgé de vingt-deux ans. (Reg. de St-Sulp.) Le corps du jeune La Quintinye fut transporté à Versailles et inhumé dans l'église de Notre-Dame, le 9 sept., en présence de Michel de La Quintinye, prieur de St-Privat et S^{te}-Colombe, qui signa : « M. de La Quintinye. » Il signa de la même manière l'acte de décès de son père, enterré, le 12 nov. 1688, non loin de Gabriel-Louis. Jean de La Quintinye était mort la veille. (Reg. de Notre-Dame de Versailles; communication de M. Eudore Sohier.) — Florent Richard de La Marre, peintre de l'Acad. Roy. de peint., fit un portrait de J. de La Quintinye, que Vermeulen grava, en 1689, et qu'on voit en tête de l'*Instruction pour les jardins fruitiers et potagers* (2 vol. in-4^o, 1690, chez Barbin), ouvrage publié par « le s^r (Michel) de La Quintinye, bachelier en théologie ». Le même original de Richard de La Marre fut gravé pour les *Hommes illustres* de Perrault, par Gérard Edelinck. Puisque je suis amené à citer La Marre, disons que l'abbé de Marolles le nomme « La Marre Richard », et que la liste des Académiciens le fait mourir le 22 sept. 1718, âgé de 88 ans, ce que je n'ai pu vérifier. Il avait été reçu à l'Acad. le 30 janv. 1677.

LARDEAU (JACQUES).

1576.

Capitaine de vaisseau, qui, étant à La Rochelle, lorsque Henri IV, alors Roi de Navarre, faillit s'y noyer — détail qui manque à l'histoire de ce Roi, par Hardouin de Pérefixe — sauva le prince, en se jetant lui-même à la mer pour le repêcher. Jacques Lardeau eut une fille qui épousa Hilaire Gargot, marchand à La Rochelle, dont elle eut plusieurs filles

et deux fils, Nicolas et Jean Gargot, dont je parle ailleurs. (*Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot, capitaine de marine*, in-4^o, 155 pages, 1667.) — Voy. DUCXON.

LA REYNIE (GABRIEL-NICOLAS DE). 1666—99.

« Aujourd'hui 22^e fevrier 1690, le Roy estant à Versailles, voulant gratifier et traiter favorablement le s^r de la Reynie, conseiller ordinaire en son conseil d'Etat, lieutenant g^l de police de sa bonne ville de Paris, en considération des services qu'il a rendus tant en lad. charge de lieutenant g^l de police, depuis l'année 1667 qu'il en a esté pourveu, que dans les conseils et dans plusieurs commissions importantes... Elle a déclaré et déclare qu'elle entend qu'en cas que led. s^r de la Reynie vienne à se démettre de lad. charge, ou à décéder en possession d'icelle, nul n'en puisse estre pourveu qu'en payant aud. s^r de la Reynie, ou à sa veuve, enfans, héritiers ou ayant cause la somme de 150,000 l. en un seul payement... » (Signé) « Louis ». (Bibl. Imp. Ms. Clairambault, vol. 557, pièce 95.)

La charge de Lieutenant général de police, créée par ordonnance royale du 12 mars 1667, fut donnée à La Reynie, qui la garda jusqu'en 1697. Elle passa à Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson. — Dans le vieux minutier de M. Mouchet, notaire à Paris, sont, aux dates des 7 et 8 déc. 1699, un bail à ferme passé par Nicolas de La Reynie à Jacques Boutillier, et une procuration donnée par le même. Je n'ai pas besoin de dire que le lieutenant g^l de police remplissait les fonctions que remplit de nos jours le préfet de police. — Voy. ARGENSON.

LARGILLIÈRE (NICOLAS DE).

1656—1746.

Les biographes à la suite ont connu cet habile portraitiste, un des grands peintres de son temps, seulement par l'article que lui consacra Dézallier d'Argenville dans son *Abregé de la vie des peintres* (t. III, p. 246). Ils ne l'ont pas bien connu, car d'Argenville, quoiqu'il ait déclaré que son travail « a cela de singulier que Largillière lui-même en a « fourni les mémoires deux ans avant sa mort », fut assez mal renseigné sur ce qui touche à la famille du célèbre artiste. Selon d'Argenville, le père de Nicol. de Largillière, « originaire de Beauvais, établi à Anvers, où il faisoit le commerce de marchandises, y fit venir son fils à l'âge de trois ans ». L'auteur ajoute qu'à neuf ans Nicolas fut envoyé à Londres, « où, pendant vingt mois, il s'appliqua à dessiner ». Largillière, paralysé au moment où il se racontait à Dézallier, n'avait plus la mémoire très-sûre; on va voir qu'il oublia bien des choses de son histoire, et se souvint assez mal de celles qu'il se

rappelait. — J'ai dû chercher Largillière comme j'ai cherché La Bruyère parmi un grand nombre de ses homonymes, établis à Paris au moment de sa naissance; à la fin j'ai trouvé un « Antoine Largillière (*sic*), maître boutonnier », qui, le 25 août 1618, habitant la rue St-Denis, fit enterrer un enfant à St-Enstache. Antoine passa l'eau, et je l'ai retrouvé, en 1655, alors march^d passementier et boutonnier sur la paroisse St-Barthélemy. Ce passementier est le bisaïeul de notre artiste. Il eut deux fils : Antoine II^e et Jean de Largil., chapeliers l'un et l'autre, en 1650, rue du Pont-aux-Tripes, faub^s. St-Marceau. Antoine II épousa Marguerite Gousin, dont il eut, vers 1621, un fils : Antoine III, et un autre : Jean. Ant. III de Largil. épousa, le 13 fév. 1651, « agé de 30 ans et march^d chapelier sur le pont Notre-Dame, paroisse St-Jacq. de la Boucherie, Marie Mignon, âgée de 25 ans, orpheline, dem^e rue aux Ours ». Le mariage eut lieu en présence d'« Anthoine (II) Largil., m^e chapelier, rue du Pont-aux-Tripes, père du marié, de Jean Largil., aussi m^e chapelier, dem^e même rue », et de deux frères de la mariée, l'un march^d lingier, rue Aubri-le-Boucher, l'autre marchand au Palais. (St-Nicol. des Ch.) Antoine III de Larg. avait un frère, son associé dans le commerce de la chapellerie, et demeurant avec lui; il ne figura pas au mariage. Il se nommait Louis, et je vois que, le 9 fév. 1656, il fut parrain, avec sa belle-sœur, Marie Mignon. (St-Nicol. des Ch.) Ant. III de Largil. eut le 21 août 1655 son premier enfant, *Marie-Barbe*, tenue par « Antoine de Largil., march^d passementier boutonnier. » (St-Barthélemy.) Quatorze mois plus tard, le vicaire de cette église écrivit sur son registre l'acte suivant : « Du mardy 10^e j^r dud. mois » (oct. 1656), « fut baptisé NICOLAS, fils de Anthoine de Largillière, march^d chapelier, et de Marie Mignon, sa femme, levé et tenu par François Mignon, marchand, bourg. de Paris, paroisse St-Josse, et d^l^l^e Catherine Fauvé, femme de Nicolas Houzé, s^r de la Boullais, parois. St-Enst. » Cet acte, qui fixe la date de la naissance de Nicol. de Largil. au 9 ou 10 oct. 1656, servira de correctif à la légende placée au bas du portrait de cet homme illustre, peint en 1745 par Descombes, et où se lisent ces mots : « Né à Paris le 2 oct. 1656. Au bas du portrait de Largil., gravé d'après Goussain, par Charles Dupuis, pour sa réception à l'Académie (27 oct. 1730), on lit seulement : « Né à Paris ». Dans ses notes, Pierre Mariette, dit : « Le s^r Nicol. de Largillière mourut à Paris le 20 de mars 1746, dans la 91^{me} année de son âge, étant né le deux oct. 1656. Le *Mercur* de France contient une mention analogue. Je crois, quant à moi, que l'acte du baptême de Largil. ne contenant point les mots « né hier ou tel jour », qui sont ordinaires lorsque le baptême est postérieur au jour de la naissance, on doit fixer au 10 oct. l'époque précise où il poussa son premier vagissement. Antoine III de Largil. eut un troisième enfant, *Marie-Elisabeth* (28 déc. 1657). — Faisons ici une courte remarque. Si Largil., comme un document le prouve, était d'une famille originaire de Beauvais, la branche dont il sortait était habituée à Paris au moins depuis une quarantaine d'années, et son père était Parisien. — Le Musée de Versailles possède un tableau où Largillière se représente faisant le portrait de sa mère, Marie Mignon, ayant auprès d'elle la femme du peintre, deux de ses frères, dont l'un porte le costume de moine, et les trois filles de Nicolas de Largillière. Je

n'ai pu connaître les frères de Nicolas — si le moine et l'autre homme sont ses frères, comme on le croit; — ils naquirent peut-être à Anvers, car Antoine III alla s'établir dans cette ville après 1657. Quant aux filles du peintre, je n'en connais que deux; je ne sais pas où et quand naquit la troisième. D'Argenville, reproduit par Pierre Mariette, dit que N. de Largil. épousa, « en 1698, la fille du célèbre Forest, peintre du Roy ». Il y avait, je le répète, un peu d'incertitude dans les souvenirs de Largillière, lorsqu'il instruisit Dézallier de son passé. Nicolas se maria « le lundy 14^e sept. 1699; il épousa Marie-Elisabeth Forest, fille de Jean Forest, peintre du R., et officier en l'Académie, et d'Elisabeth de La Fosse ». (St-Barthél.) Largillière demeurait rue Ste-Avoie depuis plusieurs années; M^l^e Forest demeurait place Dauphine, où elle était née. Largil. signa l'acte du 14 sept. : « De Largillière » avec paraphe. Il eut, à ma connaissance, trois enfants : *Elisabeth-Marguerite*, tenue par Jⁿ Forest et par Marie-Elisabeth de Largil., sœur de Nicolas (St-Merry, 23 janv. 1701); 2^o *Marguerite-Elisabeth* (27 mars 1703), marr. Elisabeth de La Fosse, femme de Jⁿ Forest; 3^o *Nicolas* (21 août 1704). Ce Nicolas n'est-il pas le troisième enfant de Largillière représenté dans le tableau de Versailles, tout jeune et habillé en fille? — Nicolas de Largil. mourut le 20 mars 1746, rue Geoffroy-Langevin, « agé de 90 ans ». (St-Merry.) Il était alors chancelier de l'Académie Roy., où il avait été admis le 30 mars 1686. Marie-Elisabeth Forest lui survécut dix ans; elle décéda rue Geoffroy-Langevin, le 8 déc. 1756, « âgée de 53 ans ». Elle fut enterrée aux Innocents, en présence de son beau-frère, « Claude Pocquelin, ancien cap^l au régiment de Chartres, chevalier de St-Louis ». (St-Merry.) — Mariette dit que le système de Law endommagea fort la fortune de Largil., qui eut cela de commun avec H. Rigault. Il avait dû gagner beaucoup d'argent, car il fut d'une fécondité remarquable, et très-recherché d'un monde qui payait largement ses portraits. Un de ses derniers ouvrages fut, dit-on, le portrait de Néricault-Destouches; le peintre avait alors 86 ans, et sa main était encore sûre et obéissante. On connaît le beau tableau de ce maître que garde l'église de Ste-Genève, le Veuu fait en 1694 par le corps de ville de Paris, après une famine qui avait duré deux ans. Le prévôt des marchands et les échevins sont des portraits vivants; Largil. s'y est peint lui-même à côté de son ami le poète Sautenuil. — N'est-il pas étrange que le Musée du Louvre ne montre qu'un échantillon du talent de Largillière, le portrait en pied de Ch. Le Brun (n^o 320, Peint. franç.)? — Le 12 juil. 1712, N. de Largil., « demeurant rue Ste-Avoie », assista au mariage de Fr. Roëttiers. Il fut parrain d'un enfant de Jⁿ-Bapt. Hallé; il assista, le 18 mars 1712, à l'enterrement de son beau-père. Le 13 oct. 1667 il avait été témoin du mariage de Jⁿ Gonchet, march. de vin, fils d'Antoine Gonchet, laboureur, et de Quentine de Largillière, de la paroisse de Fontenay en Picardie (arrond^t de Beauvais.) Quentine pouvait être une cousine d'Ant. III de Largillière. Deux Largil. signèrent avec Nicolas l'acte dressé à St-Leu : Guillaume, m^e teinturier, et Charles, march^d de vin. Nicol. signa en toutes lettres, de sa jolie écriture : « Nicolas de Largillière », sans paraphe. — Un chapelier de la rue Bonaparte porte aujourd'hui le nom de Largillière (1865). — Marie-Elisabeth de Largil. épousa, le 18 août 1703, Charles-Michel-Nicolas Houzé de Bénécourt, capit.

d'une compagnie détachée de l'hôtel Royal des Invalides, son frère Nicolas assista à la cérémonie du mariage, et signa : « N de Largillière. » (St-Merry.) — *Foy.* FOREST, GEUSLAIN, HALLÉ, OUDRY, ROËTTIERS.

LARMESSIN (les trois NICOLAS DE). XVII^e siècle.

Nicolas II de Larmessin épousa, le 9 mai 1683, Catherine Pineau (St-Séverin); il était graveur en taille-douce, et avait un frère nommé aussi Nicolas, et aussi graveur en taille-douce. L'acte ne nomme ni le père ni la mère des deux Nicolas, mais il porte la signature Jean Larmessin, marchand libraire, « aussi frère du marié ». Or, je vois qu'en 1635 était établi sur le territoire de St-Benoît un Nicolas de Larmessin, libraire, qui eut trois enfants (Pierre, François, Etienne, 19 août 1635, 2 janv. 1638, 22 nov. 1639); nos deux graveurs et notre Jean, march^d libraire, peuvent très-bien être enfants d'un des trois fils du libraire Nicolas de Larmessin, fils lui-même de Philippe Larmessin, m^e peintre, qui, en 1602-1606, demeurait sur le territoire de St-Germ. l'Auxer., puis alla au quartier latin, où il eut, le 25 oct. 1625, Nicolas, fils de sa femme Marguerite Collamet. (St-Et. du Mont.) Quoi qu'il en soit, le Nicol. de Larmessin, époux de Cath. Pineau, eut, le 28 janv. 1684, Nicolas, qui devint célèbre comme graveur, et que je nommerai Nicolas III, à cause de son père Nicolas II, et de son oncle Nicolas I^{er}. Ce 3^e Nicol. fut tenu par « Nicolas de Larmessin, march^d graveur », mon Nicolas I^{er}, le frère de son père. Le 29 juil. 1685, naquit Antoine, tenu par Marie Bertrand, femme de Nicolas I^{er}. Le mari de C. Pineau signa : « de Larmessin, le jeune; » ce qui m'apprend que, des trois frères, il était le cadet, et autorise mon classement des trois Nicolas. Le 3^e enf^d Nicolas II, Pierre, fut baptisé le 8 sept. 1686; Catherine, 4^e enf^d, le 29 oct. 1687; puis vinrent Jean (7 mai 1690), Anne (17 avril 1691), Geneviève-Catherine (14 juil. 1692), Louise-Madeleine, qui mourut le 24 mars 1695, et Catherine (27 avril 1696). — Nicolas III épousa, le 8 sept. 1705, Louise Marchand, fille d'un pâtissier de la rue St-Jacques (St-Benoît); Nicolas II, Cath. Pineau et Jean de Larmessin, libraire, paroisse St-Hilaire, assistèrent au mariage. Tous signèrent : « de Larmessin. » Nicol. III épousa en secondes noces, le 26 janv. 1716, Marie Scandre, fille d'un marchand d'Angoulême, laquelle demeurait chez M. Lafosse, marchand lingier. Nicol. II fut témoin de son fils et signa : « De Larmessin », quand le marié signait : « N. de L'Armessin ». Ces braves gens-là n'étaient pas bien fixés sur l'orthographe de leur nom. — Nicolas III de Larmessin, graveur du cabinet du R. et de son Acad. Roy., époux de Marie Scandre, décéda, le 28 fév. 1755, rue des Noyers, et fut enterré dans la cave de la chapelle de Ste-Geneviève, en présence de son gendre « Jean Adoubeau de Franqueville ». Larmessin avait été admis à l'Académie le 27 juil. 1730. — Je n'ai pu trouver l'acte de décès de Nicol. II de Larmes; quant à Nicol. I^{er} le graveur, époux de Marie Bertrand, il mourut le vendredi 23 juillet 1694. Il demeurait rue St-Jacques, *A la pomme d'or*. Ses frères Jean et Nicol. II assistèrent à son enterrement; Nicol. signa : « Nicolas de L'armessin. » (St-Séverin.) — Voici ce que je lis dans les papiers de la Bastille (Arch. de la police, cartons nos 1 et 4) : « Nicolas Larmessin, graveur, entré à la Bastille le 15 nov. 1704, mis en liberté le 20 mars 1705, accusé d'avoir gravé et

distribué des estampes injurieuses au Roy et à la religion, et d'en avoir vendu à un étranger. » — « On a saisi chez Larmessin une planche représentant deux figures; l'une, d'un homme qui vomit, au-dessous de laquelle on lisait *Le Roy*, l'autre d'une femme qui lui soutient la tête, indiquée : *Mad. de Maintenon*; et dans le flux du vomissement on lit : « *Bataille perdue. Landau pris*, » et au bas de la planche ces mots : « *Dévastance de la France*. » Deux personnes furent impliquées dans cette méchante affaire, qui retint cinq mois en prison Nicolas II de Larmessin, Jean-Charles Houat, apprenti graveur, et Marie-Anne Marchand, femme d'André Houat, graveur; ils restèrent à la Bastille quelques jours de moins que Larmessin. — *Foy.* CRÉQUIL, HOUAT.

LA ROCHEFOUCAULT (FRANÇOIS DE) et autres. 1613—1680.

Celui à qui La Fontaine dédia sa fable des *Lapins* (liv. X, fab. 15^e), le moraliste désolant, l'excellent écrivain, l'auteur de ces *Maximes morales* qu'il ne faut pas lire sans une grande défiance, et qu'il vaudrait mieux ne pas lire du tout, le gentilhomme brave et honnête, que l'amour rendit infidèle au Roi et jeta dans la Fronde, que la raison, et peut-être aussi l'intérêt — il est permis de faire cette supposition quand il s'agit de celui qui soutint que l'égoïsme est le mobile de toutes les actions humaines — ramenèrent à Louis XIV, François de La Rochefoucault, naquit à Paris « en 1605 ou 1613 » selon le *Dict. de Bouillet*, qui résume ainsi les doutes des biographes anciens. Moreri ne se compromet point en donnant une date; il se contenta de dire que François VI de La Roch. fut le premier fruit du mariage de François V et de Gabrielle de Liencourt, unis en 1611. Je n'ai pas trouvé l'acte du mariage de François V, mais quant à la naissance de son fils, voici ce qu'il y a de certain. Le 15 sept. 1613, à 2 h 12 après midi, naquit rue des Petits-Champs un enfant, qui, le 4 oct. suivant, fut baptisé à l'église St-Honoré, sous le nom de François, « fils de Messire compte (*sic*) de La Rochefoucault, prince de Marcillac (*sic*), cons^r du R. en ses conseils d'Etat et prie^r, et m^r de sa garde-robe, et de mad. Gabrielle duplaisis (*sic*), sa femme. » Le parr. fut « Rev. père en Dieu, Mess^{re} François, Cardinal de La Rochefoucault; la marr. Mad. Antoinette de Ponce, marquise de Guercheville, dame d'hon. de la R. et épouse de M^{re} Charles duplaisis (*sic*) chev^r de l'ord. du R., premier escuyer d'honneur du R., lieu^t g^t pour Sa Maj. en la ville et prévosté de Paris, seig^r de Liencourt (*sic*) et autres lieux ». Le baptême fut administré par « Rév. Père en Dieu, M^{re} Ant. de La Rochef. », évêque d'Angoulême, avec la permission de M^{re} l'archev. de Paris. (Reg. de St-Eust.) Voilà donc fixée d'une manière définitive la date de la naiss. de l'auteur des *Maximes*; quant à celle de son décès, je lis au reg. de St-Sulp. que « Mess^{re} François, duc de La Roch., pair de France et chev^r des ord. du R., décéda en son hôtel, rue de Seine, le 17 mars 1680, âgé de soixante-six ans ». — Moreri avait été bien instruit. Le corps, présenté à St-Sulp., fut porté de là chez les cordeliers de Verteuil en Poitou. — Franç. VI de La Roch. avait épousé André de Vivonne, qui lui donna huit enfants. Moreri avance que l'aîné de ces enfants naquit le 15 juin 1634, erreur; il vint au monde le 2 sept. 1644, et fut baptisé le 15 du même

mois. (Reg. de St-Jean en Grève.) Le prince de Marsillac demeurait alors rue des Blancs-Manteaux. François VII de La R. reçut le baptême (15 sept.) dans la chapelle du Cardinal François de La Rochefoucault, qui le tint sur les fonts avec Catherine de Montbron, fille de Jean de Montbron, comte de Fontaine de Chalandray (*sic*). — On croit qu'Andrée de Vivonne mourut en 1670. Je n'ai pu m'assurer du fait. — Je note, eu revenant sur Gabrielle du Plessis, que, le 3 sept. 1632, elle fit au peintre Toussaint Quessel l'honneur de tenir sur les fonts son fils Gabriel.

— Le vieux minifit de M. Fourchy, not., contient les actes suivants, passés par des La Rochef. chez ses prédécesseurs Danvergne et autres : 1^o mariage de Louise de La Rochef. et de Renée Lemoenne (*sic*) (1620); 2^o un acte passé par François V, comte de La Rochef. (août 1622). Il fut fait duc cette année-là; il est qualifié : G^d m^e de la garde-robe du R., cap^{ne} de 100 hom^s d'armes, gouverneur du Poitou et de Poitiers, le 8 juin 1617, au bapt. d'un fils de Christophe Cadot, brodeur du R. (Reg. de St-Enst.); 3^o acte de J^u de La Roch. (1627); 4^o acte de François, duc de La R., pair de France (17 nov. 1641); 5^o acte de Benjamin d'Estissac de La R. et de sa femme (sept. 1653); 6^o plus. actes de Charles-Louis de La R. (1691, 7 juil. 1700); 7^o actes de Luce de La R. (août 1696, janv. 1698); 8^o acte de Charles-Louis de La R. (août 1696); 9^o acte de Charles de La R., marquis de Montandre (janv. 1698); 10^o le duc de La Roch. (4 fév. 1698). — Chez M. Le Mommyer, not., sont gardés : 1^o un acte passé par Isaac de La R., seig^r et baron de Roissac, Jonzac, Chacalon (?) et Salignac, demeurant ordinairement audit Salignac, pays de Xaintonge (15 juillet 1635); 2^o acte de Dominique de La R., Arch. de Rouen, qui signait : « Dominique, Arch. de Rouen » (10 fév. 1776). — Parmi les anciennes minutes de l'étude de M. Anbry, not., était autrefois celle du testament de Louis de La R. (sept. 1678). Elle a disparu avec toutes les pièces du XVII^e siècle. — Chez le successeur de M. Lefevre, est un acte d'Anne-Charlotte-Françoise de La R., femme de Charles-Franç. de La R. des Vergers (avril 1685). — Chez M. Demanche sont : 1^o Contrat de mariage de Louis de La R. et Anne Dony d'Attichy (28 juin 1635); 2^o invent. des biens d'Anne Dony (27 juin 1635); 3^o quatre actes de L. de La R. (14 et 16 juil. 1635); 4^o quit. à Louis Dony par L. de La R. et sa femme (13 sept. 1635); 5^o act. de Louis et de sa fem. (nov. et déc. 1635); 6^o actes de Louis de La R. (22 janv. et 9 avril 1636); 7^o promesse de Gabriel et L. de La R. (21 avril 1636); 8^o actes nombreux de 1636 à 1688, aux noms de plusieurs La Rochef. — M. Galin, not., possède un acte passé par Gabriel et Gaspard de La Roch. (14 oct. 1673), et M. Rousse, un acte passé entre L. de La Roch., sa femme, et Louis Gouffier, duc de Rohanois (1^{er} avril 1628). — Le 14 déc. 1623, Anne de Villontreys (*sic*), femme de Benjamin de La R., seig^r et baron d'Estissac (*sic* p^r Estissac), tint à St-Roch, Gabrielle de La Rochefoucault. — Voy. BOISSIEU, SERRON, SIMON (St-).

LA ROQUE (PIERRE REGNAULT PETIT-JEAN, dit : de). ? 1595—1676.

D'abord comédien au théâtre du Marais, puis orateur de la troupe, à la retraite de Floridor, qui avait rendu difficile cet emploi, La Roque fut, dit-

on, un acteur médiocre, mais un juge excellent en matière d'œuvres de théâtre; il fut aussi un brave homme, et dans les rencontres, un homme brave qui ne craignit pas de mettre l'épée à la main pour défendre les intérêts de la société à laquelle il appartenait. Louis XIV faisait à La Roque l'honneur de l'estimer, et lui donna quelques preuves de sa bienveillance, et retournant toujours à l'avantage de ses camarades, qui lui remirent le soin de toutes leurs affaires. En 1673, La Roque passa, avec une partie de sa troupe, dans celle des anciens associés de Molière, « malgré son âge avancé », dit Le Mazurier. La Roque avait soixante-dix-huit ans environ quand il passa au théâtre du faubourg St-Germain. La Grange, dans son Journal, donne, sous la date du 20 juillet 1673, la composition de la troupe qui allait « représenter » sur le théâtre construit rue Mazarine, dans le jeu de panne de M. de Laffemas; il cite Du Croisy, Hubert, de La Grange, Rosimond, de Brie, d'Auvilliers, Guérin, Verneuil, et La Roque, comme associés, avec une part. Sous la date du 24 mars 1676, il dit : « M. de La Roque a demandé à se retirer à la fin de l'année, à la condition de recevoir la pension accoutumée de mille livres, au lieu de la part entière qu'il avait dans la troupe; ce qui lui a été accordé. » Quelques lignes plus loin, La Grange dit : « M. de La Roque est mort le 31 juillet 1676. Enterré le 1^{er} août. » Je lis à propos de cet événement au reg. de St-Sulp. : « Ledit jour (1^{er} août 1676), convoi, seueice et enterrement de feu Renaud (*sic*) Petit-Jean (*sic*), s^r de La Rocque, bourgeois de Paris, aagé d'environ soixante-trois ans, mort le premier jour de ce mois, rue Guénégault, chez un marchand de vin, au coin de la rue, et ont assisté aud. enterrement François Le Noir, s^r de La Thorillière neveu dud. deffunct, et Jean de Bière, m^{re} escrivain juré son beau-frère. » Le vicaire de St-Sulpice entendit certainement mal ce qu'on lui disait; car, je vois qu'en avril 1641, Pierre Petit-Jean avait quarante-six ans; il le déclarait du moins au rédacteur de l'acte du mariage d'André Baron, son camarade au Marais. Il est à présumer qu'il ne se troupa pas et n'avait aucun intérêt à se vieillir. Pourquoi se serait-il donné 46 ans s'il n'en avait eu que vingt-huit? Il faut prendre, je crois, pour sérieuse l'indication fournie par l'acte du 22 avril 1641, admettre que Pierre Petit-Jean naquit vers 1595, et mourut âgé d'environ quatre-vingt-un ans, sociétaire du théâtre de la rue Mazarine, depuis trois ans. P. R. La Roque avait épousé une femme qui ne joua pas la comédie, Marie Bidot ou Bidault, qui parut au mariage de sa fille, Marie Petit-Jean, avec François Le Noir de la Thorillière (14 avril 1658). Marie Petit-Jean eut une sœur, Françoise, qui épousa le cuisinier Jean de La Traverse, lequel joua la comédie sous le nom de Sévigny. La Traverse avait épousé en premières noces Anne Petit-Jean, sœur de La Roque. — Pierre Regnault Petit-Jean de La Roque, « Bourgeois de Paris, demeurant rue de Poitou », au Marais, fut parrain à St-Nicol. des C., le 15 avril 1656, d'un fils de feu Daniel Petit-Jean, cap^{ne} d'une compagnie de cavalerie au régiment de M. de Turmeze, et de d^{lle} Elisabeth Lenoir, sa femme, sœur de La Thorillière. — V. LA THORILLIÈRE, SÉVIGNY.

LA ROSE (JEAN-BAPT. ET PASCAL DE). XVII^e siècle.

Dans la *Vie* de Pierre Mignard qu'il écrivit sur les mémoires et par l'ordre de mad. de Feuquières,

file, comme on sait, du célèbre peintre, l'abbé de Monville raconte que Mignard revenant d'Italie, en 1657, resta trois jours à Aix en Provence, pendant lesquels il fut entouré de tous les peintres du pays, et il s'en trouvait, dit-il, d'une grande habileté. « Il » suffit de nommer le célèbre Jean-Baptiste de La » Rose, si distingué par son talent pour les marines. » Le Jⁿ-Baptiste de La R. qui méritait apparemment qu'on le considérât comme un homme d'un vrai talent, et qui avait alors de la célébrité, est tout à fait inconnu aujourd'hui. M. de Chennevières cite deux portraits de La Rose, peints par Fauchier, et dont un figure dans la collection de l'École de médecine de Montpellier. (*Les peintres provinciaux.*) C'est, je crois, là tout ce qu'on a trouvé jusqu'ici sur le peintre natif d'Aix probablement, et qui travailla à Toulon, comme j'ai pu l'apprendre par mes recherches dans les Archives de la marine, dont j'ai été Conservateur. La Rose était maître peintre au port de Toulon dès avant 1665, sous l'administration de M. de La Guette, qui fut remplacé, comme Intendant de la marine, par Louis Le Roux d'Infreville. Celui-ci écrivait à Colbert, le 4 août 1665, à propos des peintures et sculptures du *St-Philippe* : « Elles reviennent à 20,000 l.; M. de La Guette m'a laissé un nommé La Rose, peintre, qui en conduit l'ouvrage. » Le 23 juillet 1669, le même Intendant écrivait à Colbert : « Si le Roy l'a pour agréable, j'obligerai le sieur de La Rose, peintre, à dresser une toile pour tirer » (portrait) « le *Royal-Louis* en toute sa grandeur » (non pas de grandeur naturelle sans doute, car c'était un vaisseau à trois ponts, mais dans toute sa magnificence) « pour (le) luy envoyer. Il lui faut du temps, mais l'ouvrage sera beau et curieux. » En 1678, La Rose et Pierre Puget (qui alors n'était pas entretenu à Toulon comme sculpteur du port) firent un certain nombre de dessins « de différents bâtiments de mer » sur vélin, par ordre de la cour. Le 21 avril 1679, Arnoul, Intendant de la marine à Toulon, écrivait au ministre, que pour ses dessins, « le s^r de La Rose » n'avait rien « à demander, parce qu'il était » entretenu », mais que « le s^r Puget n'était plus sur l'État, demandait cent cinquante livres pièce de ceux qu'il avait faits ». L'Intend^t croyait que Puget laisserait ces morceaux au prix de 100 fr. la pièce et disait à Colbert : « Vous pouvez juger de leur valeur sur ceux que vous avez déjà de sa main. » — Je n'ai pu savoir à quelle époque mourut Jⁿ-Bapt. de La Rose; il avait certainement quitté la vie avant le mois de sept. 1687; car, à ce moment, son fils Pascal eut l'inspection des matières d'or et autres fournies au port pour la peinture des vaisseaux. (Arch. de Toulon. Communication de M. Senéquier, contre-maître sculpt^r). Pascal de La R. était élève de son père, à qui il succéda dans l'emploi de maître peintre. La charge ne pouvait rester longtemps vacante dans un arsenal où les constructions navales se poussaient avec une si grande activité; il est donc probable que Jⁿ-Bapt. de La R. décéda, en août ou sept. 1687. — Pascal se maria à Toulon, le 16 nov. 1688; il épousa Claire Sicard. L'acte de son mariage le dit « fils de Jⁿ-Bapt. de La Roze (*sic*) et de d^{lle} Anne de Mezière ». Pascal de La R. était, à Toulon, aux gages de 1,200 l. Il les conserva jusqu'au 1^{er} fév. 1731, qu'il se retira avec 800 l. de pension. (Arch. de la Mar. Revues du port de Toul.) Il mourut « âgé d'environ 80 ans, le 28 janv. 1746, à Toulon ». (Arch. de Toulon.) Il avait eu pour succes-

seur dans sa charge, le 12 fév. 1731, son fils Jean-Baptiste II de La R. Un frère de celui-ci, Alexandre, devint « sous-peintre », et l'autre, Joseph, « maître à dessiner des gardes de la marine ». (Etat de 1736.) L'emploi d'Alexandre fut supprimé le 20 janv. 1745. — Jⁿ-Bapt. II de la R. mourut à Toulon le 17 mai 1740: il eut pour successeur, comme maître peintre, un nommé Hermite, tout à fait inconnu comme artiste. — Pascal de La Rose n'eut pas moins de talent que son père, si l'on en croit quelques lettres écrites, en 1699, à Cabart de Villermont par Franquin, peintre français, qui se rendait à Rome et passait à Toulon. P. de La Rose fit, pour Cabart, un dessin de la rade de Toulon, « animée par quelques navires », qui, le 8 mars 1699, remis par Franquin à M. Guilloire, major de la marine, fut envoyé à M. de Villermont. Dans ce dessin, il y avait « un vaisseau et une galère qui vont vent arrière, un autre vais. qui va vent large, et quelques autres bastiments en éloignement ». (Lettres à Cabart de Villermont; Bibl. Imp., Ms. de Dangeau.) — *Voy.* VILLERMONT.

LA ROUSSIÈRE. — *Voy.* CHESNE (Math. du).

LA RUETTE. — *Voy.* ELLIUX.

1. LA SABLIERE (MARGUERITE HESSIN, femme d'ANTOINE RAMBOUILLET DE LA). ? 1630—1693.

Dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* (p. 1820, in-8°; p. 402), Walekenaer se demande si le frère de mad. de la Sablière se nommait Hessein, Essain, Essein ou Hesselin; il adopte l'orthographe : Hessein, qui est peut-être la bonne; on va voir pourquoi je dis : peut-être. Dangeau, à la date du vendredi 9 janv. 1693, dit dans son journal que mad. de la Sablière mourut à Paris, « depuis longtemps retirée aux Incurables, où elle menoit une vie fort austère et fort exemplaire ». Walekenaer a conclu de là que la célèbre dame mourut « aux Incurables, le 9 janvier 1693 ». Il n'en est rien pourtant. Elle décéda « le *sixiesme* janv. 1693, rue aux Vaches » (au quartier du Luxembourg), et fut enterrée « le septiesme » par le clergé de St-Sulp. L'acte de son inhumation la dit : Marguerite Hessin (*sic*), âgée d'environ 53 ans, veuve de Mess^{rs} Ant. de Rambouillet, « seigr^e de la Sablière, du Plessis », etc. L'enterrement eut lieu en présence de « Charles de Nocé, seigr^e de Fontenay, gendre de lad. dame defunte, Paul Tallemant, prieur d'Ambierle, et St-Albin, tuteur honoraire d'une petite fille de lad. dame ». (St-Sulp.) — Les Incurables étaient rue de Sèvres et non rue aux Vaches. — *Voy.* TALLEMANT.

2. LA SABLIERE (NICOL. RAMBOUILLET DE). 1688.

Ce Nicolas de Rambouillet — car il y en eut plus d'un — était fils d'Antoine de Rambouillet de La Sablière, celui que Valentin Conrart nommait *le madrigalier français*, l'ami de La Fontaine et l'époux de Marguerite Hessin. Les biographes semblent n'avoir rien su de ce qui touche à la vie de cet homme, car Walekenaer, dans l'article qu'il consacra à Antoine Rambouillet, se contente de dire que Nicolas, qui *paraît* avoir été le fils unique d'Antoine, fut l'éditeur d'une partie des madrigaux de son père. — Nicolas Rambouillet était calviniste, comme tous les siens, comme les Tallemant leurs alliés. Quand Gédéon Tallemant des Réaux se convertit au catholicisme, Nicolas de la Sablière, fidèle à sa religion, quitta la France, et l'édit sur les religion-

naires lui fut appliqué. En partant, La Sablière et sa femme laissèrent aux soins d'amis leurs jeunes enfants, pensant pouvoir revenir bientôt à Paris, les protestants se flattant toujours de l'espoir que le Roi révoquerait ses édits et rendrait aux réformés l'Édit de Nantes. En 1685, au moment où l'ordonnance de Louis XIV vint frapper les calvinistes qu'on pressait depuis quelque temps de se rallier à l'Église de Rome, Nicolas Rambouillet vivait à Paris, rue des Fossés-Montmartre; voici ce que m'apprend de sa famille une Note remise au lieutenant civil, M. de la Reynie, par le commissaire de police de ce quartier :

« A l'Hostel de Rambouillet, Monsieur Nicolas de Rambouillet, seigneur de la Sablière et du Plessis, âgé de 30 ans » (né par conséquent vers 1655) « persiste en la R. P. R. (religion prétendue réformée). — Dame Louise Madeleine Hensy (sic pour Hessin), épouse dud. sr de la Sablière, âgée d'environ 24 ans, native de la Rochelle, persiste en la R. P. R. Ont trois enfans, sçavoir : Renée-Madeleine de Rambouillet, âgée de 4 ans et demy; Anne Marguerite, âgée de 2 ans et demy; Marie Henriette, âgée d'un an, et norrie en Beauce, près de la terre de la Sablière, à 4 lieues de Chartres; tous trois élevés dans la R. P. R. — Susanne Thibault, native de Maran (sic), près de la Rochelle, âgée de 40 ans, servant de gouvernante aux enfans dud. seigneur de la Sablière. » (Bibl. Imp., Ms., Supp. franc., 791 2/2.)

Après leur départ pour l'étranger, Nicolas de La Sablière et sa femme apprirent que leurs biens avaient été confisqués au profit de la couronne, mais que, par une faveur, accordée à la plupart des réfugiés — adoucissement conseillé par mad. de Maintenon, quoi qu'en pensent les ennemis de cette femme éminente par l'esprit et le cœur, — le Roi fit don aux enfans de Rambouillet de ceux des biens de leurs père et mère qui étaient connus du fisc au moment de l'émigration. Le brevet de don, à la date du 28 mai 1686, fut renouvelé le 1^{er} janvier 1688 par un acte dont voici les termes :

« Le Roy estant à Versailles, s'estant fait représenter son brevet du 28^e may 1686 par lequel Sa Maj. auroit accordé, aux enfans du sr de Rambouillet de la Sablière et de sa femme, la terre de la Sablière appartenant auxd. sr et dame de Rambouillet, confisquée au profit de Sa Majesté, à cause de leur retraite hors du royaume, et estant parvenus qu'ils ont laissé quelques autres biens qui n'étoient pas alors connus à ceux qui sont chargés du soin desd. enfans, Sa Maj. en confirmant sond. brevet du 28 may 1686, a fait don auxd. enfans nommés Renée — Magdeleine et Anne Marguerite « (Marie Henriette était morte en nourrice) » de Rambouillet, de lad. terre de la Sablière et des terres du Plessis-Fieure, de Lanay, du Tertre et du Trenchay-Gallet » (tous ces noms sont si mal écrits dans la copie que j'ai sous les yeux que je ne réponds pas de les avoir bien lus), « ensemble du tiers d'une maison seise à Paris, rue des Fossés-Montmartre, et généralement tous les biens appartenant auxd. de la Sablière et sa femme avant leur retraite, fruits et revenus d'iceux depuis eschus, pour en jouir par lesd^{es} Renée-Magdeleine et Anne Marguerite de Rambouillet pleinement et paisiblement, en vertu du présent brevet que Sa Maj. a donné pour assurance de sa volonté... » (Bibl. Imp., Ms. Clair. vol. 556, pièce 13.)

Je n'ai pu connaître l'époque du décès de Nicolas R. de la Sablière. — Les archives de M. Le Monnier, not., gardent deux actes d'un « Pierre de la Sablière » qui n'est probablement point des Rambouillet. Ces deux actes sont de l'année 1616; le premier dit Pierre de la Sablière « possesseur de deux offices de greffier au bureau des finances en la sénéchaussée de Soissons » (fol. 248, 2^e vol. de l'année 1616); le second (fol. 258) le qualifie « possesseur de deux offices de greffier au bureau des

finances en la généralité de Champagne, établi à Châlons ». — M. Beau, not., garde parmi ses minutes un acte de « Nicolas de Rambouillet », à la date du 16 oct. 1676. — M. Galin, not., conserve une procuration en latin, donnée le 4 avril 1631, par Nicolas de Rambouillet à Annibal Tassa. — Je lis dans un des registres protestants (Archives de la ville de Paris) un acte qui constate que, le 26 août 1635, fut baptisé, à la chapelle de l'ambassade de Hollande, « Pierre fils de Nicolas Rambouillet, conseiller, secrétaire du Roy et de d^{lle} Catherine Bigot, présenté au baptême par M. Talmard » (sic). — Uoy. Muissox, TALLEMANT.

LASNE (MICHEL).

? 1595—1667.

Mariette dit que ce graveur célèbre et très-habile naquit dans la ville de Caen; ce fait est hors de doute et plusieurs témoignages en ont démontré la certitude. Ce qui est moins certain, c'est l'époque de sa naissance, que l'on reporte à l'année 1595. Je n'ai pu vérifier cette date. Mariette suppose que Michel Lasne apprit son métier du maître qui avait formé Claude Mellan et que ce maître pourrait bien être L. Gaultier. Zani (*Enciclopedia*, Parma, 1823), qui fait naître Michel en 1595, le fait mourir en 1667. L'abbé de Marolles le cite parmi les artistes que le Roi logea au Louvre : « Lundy 5^e jr de décembre 1667 conuoy de 20 » (prêtres) « et vespres de deffunct monsieur Lasne, vivant graveur et designateur ordinaire du Roy, décédé aux galleries du Louvre ». — En 1622, Michel Lasne était établi dans le bas de la rue St-Jacques, sur le territoire de St-Séverin. Il était marié à cette époque au moins depuis un an. Il avait épousé Madeleine de Martigny, dont le 15 juillet 1622 il eut une fille qui fut nommée *Elisabeth* par « Charles de Lorme, conseiller et médecin ordinaire du Roy ». Dans l'acte du baptême, M. Lasne est dit : « marchand graveur en taille douce à Paris. » Trois ans et demi après la naissance d'Elisabeth, Lasne demeura sur le territoire de St-Benoît, sans avoir changé de rue. Le 7 décembre 1625, il fit baptiser une seconde fille nommée *Anthoinette*, qui eut pour parrain « Claude Herardin, secrétaire de mad. la duchesse de Longueville ». Le 16 janvier 1627, une troisième fille de M^l Lasne fut baptisée sous le nom de *Madeleine*. Outre ces trois filles, Michel eut trois fils, le 1^{er}, *Bernard*, naquit le 25 février 1628 et fut tenu sur les fonts par « M^r de La Villette » (Bernard de Nogaret), « due et pair et colonel g^l de France »; le 2^e, *Pierre*, mourut le 2 juillet 1631 et fut enterré le même jour à St-Benoît. Dans l'acte de son décès, le père est dit : « graveur en taille douce, dem^r rue St-Jacques ». Le 3^e, *Claude*, fut baptisé le 22 juillet 1632. — Michel L. était lié d'amitié avec le sculpteur Germain Gissez, et je vois qu'en juin 1636, il tint sur les fonts un fils de cet artiste. — Madeleine de Martigny survécut peu à son mari; elle avait quitté le Louvre et demeurait dans une rue voisine quand elle mourut : « Le mercredi 19^e jr de décembre 1668, fut inhumée Magdeleine de Martigny, veuve de deffunct honor. hom. Michel Lasne, graveur et dessinateur ord^{re} du Roy, décédée rue du Chautre. » Cette mention est signée : « Belot, Ch. Mollet ». Je ne sais qui était ce Belot; quant à Ch. Mollet, il était fils de Claude Mollet, jardiner du Roy. Claude Mollet était beau-frère de mad. Lasne, ayant épousé « Claude Martigny ». Cette Claude Martigny ou de Martigny fut marraine du célèbre

André Le Nostre. — M^r Lasne produisit beaucoup :

« Plus de cinq cents portraits, au goût de force gens, Ont honoré ses jours, tant sa main fut féconde, »

a dit l'abbé de Marolles. Si Lasne vécut soixante-douze ans ou environ et s'il travailla cinquante ans, il exécuta en moyenne par an cinquante portraits; c'est énorme, surtout si l'on songe que quelques-uns de ces morceaux sont de grandes dimensions. Je crois que les portraits les plus anciens en date sont ceux d'Anne d'Autriche et du Roi Louis XIII; ce sont peut-être aussi les plus intéressants pour l'histoire du costume royal. — Mariette a laissé un catalogue manuscrit des pièces nombreuses gravées par M^r Lasne, pièces qu'il avait recueillies en deux volumes ou portefeuilles, et qui faisaient partie de son cabinet d'amateur et de marchand. Ce catalogue appartient au Cabinet des Estampes de la Bibl. Imp. Quand on parcourt cette liste et qu'on feuillette l'œuvre de Lasne conservée à la Bibliothèque, on se demande si Michel Lasne n'eût pas quelque élève fait à sa manière qui l'aida dans ses travaux. — Michel Lasne, jouant sur son nom, signa quelquefois « M. Asinus », quelquefois « M. Asne ». — On a un très-médiocre portrait de M^r Lasne, gravé par Nicolas Habert, d'après Charles Le Brun. — U. BROSSÉ (DE), BERINGHEM, CRÉQUI, GISSÉV, GUÉRC, MELLAN, 2. VERNEUIL.

P. S. Cet article était écrit depuis longtemps (1852), lorsque MM. Thomas Arnauld et Georges Duplessis me firent gracieusement connaître, en me l'offrant (19 déc. 1864), la notice qu'ils avaient publiée en 1856, à Caen, chez B. Mancel, et que l'on tira à cent exemplaires seulement, sur « Michel Lasne de Caen, graveur en taille douce ». Ce petit morceau, que son importance et sa rareté recommandent également aux curieux, contient sur la vie de Michel Lasne quelques détails empruntés à de bonnes sources et, sur le talent du maître, des appréciations que nul n'aura envie de contester, parce qu'elles viennent de deux hommes dont l'art de la gravure a fait la principale étude et qui, pour cela, occupent un rang distingué parmi les employés de la Bibliothèque Impériale. Les auteurs mis à contribution par MM. Arnauld et Duplessis ont su que Michel Lasne était fils d'un orfèvre dem^r sur la paroisse de St-Pierre, à Caen; ce que les documents que j'ai cherchés et dont j'ai fait connaître les textes ne m'avaient point appris. MM. Duplessis et Arnauld disent : « C'est vers 1625 qu'il » (M. Lasne) « dut épouser Madeleine de Martigny, nièce d'un curé de Plumetot, près Caen », et pour appuyer cette assertion, ils citent l'acte de naissance de Madeleine Lasne, qu'on a vu plus haut, acte qui fut connu par M. Fr. de Reiset, conservateur des dessins du Louvre, et que ce fonctionnaire publia dans les *Arch. de l'art français*. On a vu que Lasne eut une fille en juillet 1622, ce qui reporte son mariage au moins à l'année 1621. MM. D. et Ar. citent d'après M. Lacroix les brevets des 28 mars 1633, 28 sept. 1637, et dernier avril 1648, en vertu desquels Michel L. eut un logement au Louvre et fut maintenu dans la jouissance de cet appartement. Après Florent Le Comte, ces messieurs disent de M^r Lasne : « Il avoit un merveilleux talent pour exprimer les passions et faisoit fort vite ce qu'il faisoit; mais il falloir pour cela qu'il fût entre deux vins. » Ainsi ce qui aurait brouillé la vue d'un autre éclaircissait la sienne, ce qui aurait fait trembler une main moins sûre

d'elle-même donnoit à sa main la fermeté et la vigueur. Le Comte ajoute : « Il aimoit la douce vie et faisoit son capital de la joye. » Rob. Nanteuil était un peu de ce caractère, gai, bon vivant, chansonnier et buveur dont le vin inspirait la muse. « Les grandes débauches qu'il fut obligé de soutenir » — c'est de Lasne qu'il s'agit et non de Nanteuil — « avec des personnes du premier ordre » — M. Bernard de Nogaret était-il de celles-là? Charles de Lorme, le célèbre médecin, les autorisait-il? — « avancèrent beaucoup ses années ». Elles avancèrent aussi sa ruine. J'apprends par MM. D. et Arn., qui citent une pièce de procédure publiée par M. de Montaiglon, que « aucuns des créanciers de Michel L. » firent apposer les scellés sur les biens du graveur du Roi, immédiatement après sa mort, mais qu'ils furent levés le 7 décembre 1667, à la requête « d'Elisabeth Lasne, fille dud. défunt ». Cette Elisabeth, née en 1622, était donc la dernière survivante des enfants de Michel Lasne; car elle agissait seule. Pourquoi sa mère n'agissait-elle pas? Était-elle absente ou malade? On a vu qu'elle mourut un an après cet événement. Peut-être était-elle désintéressée dans cette affaire et n'avait-elle rien à prétendre sur le maigre héritage de son mari qui revenait à Elisabeth, fille majeure et jouissant de ses droits. — Voy. BALZAC, GOESBRIANT, 2. VENDOME.

LASSÉ. — Voy. 2. COLIGNY, MADAILLAN.

LASTIC DE ST-JAL. — Voy. MARGUERITE DE VA-LOIS.

LA THORILLIÈRE (FRANÇOIS = PIERRE = CHARLOTTE = THÉRÈSE = ANNE-AURICE LE NOIR DE).

XVII^e siècle.

Une famille de gentilshommes comédiens qu'on mal connus ou que n'ont pas connus du tout les biographes. Le Mazurier (*Gal. des act. du th. français*) n'a pas su le prénom du premier La Thorillière, dont il dit qu'il fut « capitaine de cavalerie », et qu'il obtint du Roi la permission de quitter l'armée pour entrer « dans la troupe de Molière ». La *Biog.*-Michaud a reproduit ces renseignements et le *Dict. de Bouillet*, qui l'abrège, sans la corriger jamais, a répété la version qui fait de La Thoril. un acteur de la troupe de Molière, comédien ensuite de l'hôtel de Bourgogne. Le Maz. ne fut pas bien instruit par la tradition qui, déjà lointaine, s'était un peu altérée. Allons au plus court : « Le dimanche 14^e j^r d'avril 1658, 1^{er} ban d'entre François Le Noir, escuyer, s^r de La Torillière (*sic*), capit^{ne} d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Lorraine et mareschal de camp, garçon majeur jouissant de ses droits, âgé de trente-deux ans » (né par conséq^t vers 1626), « demeurant rue de la Marche, et Marie Petit-Jean, âgée de 21 ans » (née vers 1637), « fille de Pierre Petit-Jean, bourgeois de Paris, et de Marie Bidot, dem^r rue de Poitou... épousez le mardy 30^e j^r desd. mois et an... » Les père et mère de Fr. de La Thorillière ne sont point nommés dans l'acte inscrit à St-Nicol. des Ch., et ne figurèrent point au mariage de leur fils, non plus qu'aucun membre de leur famille; on trouva sans doute que le « maréchal de camp » abaissait singulièrement le gentilhomme par une alliance avec une fille de théâtre. P. Petit-Jean jouait la comédie sous le nom de La Roque; il signa : Petit-Jeau; La Thorillière signa : « Lenoir »; un des témoins de la mariée fut son beau-frère, Jean de la Traverse, de

cuisinier traiteur, âgé de 35 ans, qui devint comédien sous le nom de Sévigny. — Fr. Le Noir de la Thoril. eut trois enfants : 1^o *Pierre* (3 sept. 1659), baptisé, le 10 avril 1660, « fils de Fr. Le Noir, capitaine au régiment de Lorraine, d' rue de Bretagne », tenu par « P. Petit-Jean s^r de La Roque, et par François Petit-Jean femme de J^m de La Traverse, maître traiteur vieille rue du Temple » ; 2^o *Charlotte* (16 avril 1661). Au bapt. de cette fille La Thoril. se qualifiait « cy devant cap^e au régim^t d'infanterie de Lorraine ». Le parr. de Charlotte fut Alexandre de Rieux, marq. de Sourdeac, d^t rue Garancière ; 3^o *Thérèse-Marie-Jeanne*, née « au palais royal, le 15 juil. 1663, et baptisée le 8 août suivant, à St-Eust., tenue par « Jean Bapt. Poulin (*sic*) Molière vallet de chambre du R. et par d^{lle} Marquise-Thérèse de Gorlle (*sic*) femme de René du Pareq (*sic*) bourg, de Paris ». — On vient de voir que, le 16 avril 1661, La Thoril. se disait cy devant capitaine. Il faisait alors partie de la troupe du Marais qu'administrait son beau-père. Il resta peu de temps au Marais et passa au Palais-Royal. La Grange dit dans son journal, sous la date du 10 juin 1662 : « Les s^{rs} de La torillière (*sic*) et de Brécourt entrèrent dans la troupe. Ils estoient auparavant au Marais. » La Thoril. jouait les rôles de rois, et, selon l'usage du temps, qui a duré plus d'un siècle, ceux de paysans, ce qui paraît singulier. Molière étant mort en 1673, « les s^{rs} La Thorillière et Baron quittèrent la troupe, pendant les festes de Pâques. M^{lle} Beauval et son mari les suivirent ; ainsi la troupe fut rompue. » (La Grange.) C'est à l'hôtel de Bourgogne qu'allèrent ces quatre sujets. La Thorillière y resta sept ans et trois mois environ. On dit que le mariage de sa fille Thérèse avec Dancourt, qui l'avait enlevée, causa sa mort. La Grange ne dit rien de cela. Il se contente d'écrire : « Le samedi 27 juillet 1680 M. de la Torillière est mort à l'hostel de Bourgogne, ce qui a donné lieu à la jonction des deux troupes deux mois après. » La Thorillière décéda rue du Renard, et fut enterré le 28 juil. 1680. (St-Sauveur.) — Je n'ai pas trouvé l'acte d'inhumation de Marie Petit-Jean. — Les armes de La Thorillière étaient : « d'azur à une hure de sanglier de sable (noire) accompagnée de trois glands de sinople (verts). Pierre de la Thorillière les fit vérifier en 1697, à la réforme de la noblesse. (Armorial de Paris, Ms. Bibl. Imp., t. II, p. 1027.) — Pierre de La Thoril., né, comme on a vu, le 3 sept. 1659, avait un peu plus de 14 ans quand mourut Molière. On a dit que celui-ci lui donna des leçons de l'art difficile du comédien et en fit un acteur parfait dans l'emploi des valets ; il eut bien peu de leçons du maître assurément, il n'était pas d'âge, en 1673, à profiter de l'enseignement de Molière ; tout au plus en reçut-il quelques premiers avis ; son père fit le reste. P. de la Thoril. épousa Catherine Biancolelli, la charmante *Colombine* du Théâtre-Italien ; il eut d'elle plusieurs enfants : 1^o *Marie-Anne* (11 janv. 1704) (St-Sulp.) ; 2^o *Charlotte-Agathe* (9 oct. 1709) ; puis *Marie-Madeleine*, *Marie-Louise* et *Anne-Maurice*, dont je n'ai pas trouvé les baptisaires. Marie-Madeleine épousa à St-Sauveur, le 8 janv. 1733, Louis-Charles des Ruineaux, écuyer, s^r de Monbion, gendarme de la garde du R., veuf de Marie de Daurc. P. Le Noir et Catherine Biancolelli étaient morts avant ce mariage ; Pierre, le 18 sept. 1731 (St-Sulp.) ; Catherine, le 22 fév. 1716. — Marie-Louise de La Thoril. épousa, à St-Sauveur, « pendant la nuit du 16 juil. 1732 »,

Jacques de la Creusette seigr de Gualt, cap^e de la ville et château de Gien, veuf de Madeleine La Pierre. Marie-Louise mourut le 30 janv. 1792, à 3 h. après-midi, rue de l'Échelle St-Honoré, hôtel des Princes, âgée de 87 ans environ, veuve de Jacq. de la Creusette, ancien maire de Gien. Elle était née vers 1705, suivant la déclaration faite à la sacristie de St-Germ. l'Auxer.; et signée par son fils « Louis de la Creusette, ancien off. du bataillon de Corbeil ». — Anne-Maurice Le Noir, le troisième des comédiens du nom de La Thorillière, prit l'emploi des valets après son père, mais lui fut très-inférieur, si l'on en croit les historiens du Théâtre-Français. Il épousa Marie-Marguerite Langlois le 3 juillet 1756, veuf d'Elisabeth Fauvel, sa première femme. M.-Marguer. Langlois était fille de feu Charles et de Marie Blainville. (St-Côme.) An.-Maurice signa « Lenoir de la Thorillière ». Il mourut le 23 oct. 1759, « âgé de 60 ans » (né par conséq^t vers 1699). (St-Sulp.) Le Mazurier dit qu'il décéda à l'âge de 63 ans ; les actes d'inhumation sont si souvent fautifs que Le Maz. a peut-être raison. — Thérèse-Marie-Anne Le Noir, qui fut M^{lle} Dancourt, de par le rapt auquel se prêta son amour, joua, dit-on, les rôles d'Amoureuses jusqu'à l'âge de 60 ans, et mourut le 11 mai 1725 ; je n'ai pu trouver l'acte de son inhumation. — Charlotte Le Noir épousa Michel Baron le 1^{er} sept. 1675 (date qu'ont ignorée les biographies) ; elle avait quatorze ans, et Baron vingt-deux. Elle ne fut pas une comédienne remarquable. On croit qu'elle se retira le 22 oct. 1691 ; elle n'avait alors que 30 ans, étant née le 30 août 1661 ; cette retraite hâtive tendrait à prouver qu'elle n'avait pas trouvé le succès, qui n'avait manqué ni à son grand-père, ni à son père, ni surtout à son mari, le beau Baron, l'excellent comédien. — Voy. BARON, BIANCOLELLI, DANCOURT, LA ROQUE, LA TRAVERSE, PARC (DU).

1. LA THUILLERIE (LES COIGNET DE).

Cette famille eut des charges importantes ; un de ses membres fut, si je ne me trompe, Ambassadeur. Mathieu Coignet, écuyer, sieur de la Thuillerie, fut gentilhomme ord^{re} de la chambre de Henri IV. Il épousa « Marguerite Hue », qui, le 11 sept. 1595, lui donna un fils, baptisé le lendemain à St-Germ. l'Auxer. sous le nom de Gaspard. — Henri Coignet de la Thuillerie, comte de Coursen, fut parrain, le 30 mars 1654, d'une fille de la marquise de Brinvilliers. — Voy. BRINVILLIERS.

2. LA THUILLERIE (JEAN-JUVENON, S^r DE). — Voy. LA FLEUR.

LA TOUCHE TRÉVILLE (CHARLES-AUGUSTIN LE VASSOR, comte de). ? 1712—1788.

Lieut^g des armées navales sous Louis XVI, et command^t de l'ord. roy. de St-Louis. Il avait épousé Marie-Françoise de la Ville, veuve en premières noces de M. Le Vasseur, commissaire g^l de la marine. Il mourut à Paris, rue de Grenelle St-Germ., le 19 nov. 1788, « âgé de 76 ans passés ». (Reg. de St-Sulp.) Deux de ses neveux assistèrent à son enterrement : Louis-Jean-François, marquis de la Touche, chef d'escadron du régiment de Conti-dragons, et l'aîné de celui-ci, Louis-René-Madeleine, comte de La Touche, chancelier du duc d'Orléans, et capitaine de vais., qui signèrent : le G^{te} de la Touche, le mqs de la Touche. Le capit. de vais. se rendit célèbre dans la marine. Cap^e en 1780, à l'âge de

35 ans; commandé en 1781 la frégate l'*Hermione*, qui naviguait avec l'*Astrée*, aux ordres de La Pérouse, il soutint un rude combat contre quatre frégates et deux corvettes anglaises; député aux États généraux et à la Constituante, il continua à servir dans la marine et commanda la grande flottille de Boulogne que Nelson tenta vainement deux fois de détruire. Il fut promu en 1804 au grade de Vice-Amiral, et mourut bientôt après à Toulon, où un tombeau lui fut dressé au cap Sécé, d'où il domine la rade et le large.

LA TOUR D'Auvergne (QUELQUES).

Louis de la T. d'Avver., prince de Tarente, demé en son hôtel f^s St-Germ., fils de M^{re} Godefroy-Maurice de la Tour d'Av., duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albert et de Château-Thierry, comte d'Avverg.... pair et g^d chambellan de Fr., gouv^r de l'Avvergne, et de Marie-Anne Mancini, épousa, le lundi 16 fév. 1691, Anne-Geneviève de Lévy de Ventadour, fille de Louis-Charles Lévy de Ventadour, pair de Fr., prince de Maubuisson... et de Eléonore-Charlotte-Madeleine de la Motte Houdancour, demé au Palais-Royal, en présence de M^r le duc d'Orléans, de Louis de Bourbon, prince de Condé, du prince comte d'Avverg., de Louis-Marie d'Aumont, duc et pair de Fr., premier gentilb. de la ch. du R., de Louis de Savoie, comte de Soissons, et de Louis de Duras, Maréchal de France. (St-Eust.) — Les arch. de M. Wasselin, not., gardent un assez grand nombre d'actes d'un La Tour d'Av., duc d'Albert, depuis 1688, un entre autres du 19 août 1668, qui est une obligation du duc d'Albert à André Cramoisy, libraire. — Ignace de la Tour d'Avverg. reçut, le 13 août 1671, un consentement du Cardinal de Bouillon. — *Voy.* 3. ALBERT, BOUILLON, MANCINI.

LA TOUR (MAURICE-QUENTIN DE). 1704—1788.

Derrière un charmant portrait en miniature, morceau précieux, parce qu'il est probablement unique, — il est entré en nov. 1865 dans la collection des belles choses que possède S. A. I. Madame la princesse Mathilde, sortant du cabinet de M. Opigez, un de nos curieux les plus délicats, — derrière ce portrait on lit : « Portrait de Monsieur Maurice Quentin de La Tour, peintre du Roy et de son Académie de peinture et sculpture, honoraire de l'Académie d'Amiens, né à St-Quentin le 4 sept. 1704, revenu audit lieu le 21 juin 1784, où il est mort et enterré au cimetier (*sic*) de la paroisse St-André, le 18 fév. 1783, peint par lui-même. » Dans cette note, 4 sept. est une faute : M. Q. de La Tour naquit le 5 sept. 1704 de M^{re} François de La Tour, chanteur, et de Reine Zaur, sa femme ». M. Charles Desmaze, dans son joli petit livre intitulé : « *Maurice Quentin de La Tour, peintre du Roy Louis XI* » (in-18 de 78 pages, 1854, Michel Levy), a publié l'acte de naissance du célèbre artiste, qui ne laisse pas de doute sur la date : « 5 sept. » M. Desmaze, à propos des derniers jours de La Tour, où sa raison l'avait abandonné, dit : « L'artiste est victime de son génie. » Comme proposition générale, ceci manque d'exactitude; on peut citer une foule d'artistes éminents, morts vieux, et dans la plénitude de leur bon sens; appliqué à La Tour, le mot *génie* est un mot bien solennel. La Tour eut beaucoup de talent, dans un genre inférieur qu'il traita certainement en maître; cela est vrai. Talent charmant, agréable, élégant, quelquefois élevé, tant que vous voudrez, mais n'allez pas plus loin, si vous voulez rester vrai.

M. Desmaze dit (p. 9) : « L'art du pastel était déjà inventé; faut-il l'attribuer à l'Allemand Alexander Thiel ou à l'Italienne Rosalba? C'est une fille d'Italie au gracieux nom, qui *inventa* un art destiné surtout à reproduire la finesse des traits féminins. » Je ne sais rien d'Alex. Thiel; quant à Rosalba Carreira, née, dit-on, à Venise, en 1675, et morte, le 15 avril 1757, si elle fut la première en Italie qui se servit du pastel, ce que j'ignore, elle fut devancée en France par plusieurs peintres. A Paris, trois artistes au moins maniaient le pastel avec une certaine habileté, et Abraham du Pradel, dans son *Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris* (1692 — Rosalba avait 17 ans seulement) les cite ainsi : « Pour le pastel, MM. Vercelin (*sic* p^r Verselin), rue St-Martin; Vivier (*sic* p^r Vivien), quai de l'École; Desgranges, rue Tictonn. » (Dans le Livre commode, les noms propres sont étrangement défigurés.) Verselin, né vers 1646, fut admis comme peintre de portraits à l'Acad. Roy. en 1687; il faisait du pastel, avant sa réception sans doute. Quant à Vivien (Joseph), né vers 1657, il s'était acquis avant 1692 une certaine célébrité dans un genre que Verselin cultivait avec succès depuis assez longtemps. Alors Rosalba Carreira n'était point connue à Paris; elle entra à l'Académie en 1720. Vivien y était entré en 1701. — M^{re} Q^u de La Tour, agrégé par l'Académie en 1738, y fut reçu définitivement le 24 sept. 1746, sur le portrait de Restout. Il donna, le 31 oct. 1750, le portrait de Dumont le Romain pour compléter sa réception, comme le dit le Reg. de l'Académie. (Ecole des beaux-arts.) — La Tour eut deux frères; l'un « suivit les finances », comme on disait alors; l'autre, Jean-François, militaire, devint chev^r de St-Louis; il mourut le 20 sept. 1806, ce qu'a dit M. Desmaze. Quant à l'aîné, dont M. Desmaze a ignoré le prénom, Charles de La Tour, il mourut à Paris, rue des Poulies, le 3 juil. 1766, et fut enterré le lendemain, « bourg. de Paris, garçon, âgé d'environ 66 ans », né par conséquent vers 1700. L'acte inscrit à St-Germ. l'Auxer. est signé : Deschamps, chanoine de l'église de Laon... » M. Opigez a un portrait de Charles de La Tour, parmi d'autres ouvrages intéressants du maître. — *Voy.* LONGÉVITÉ, PASTEL, VERSELIN, VIVIEN.

LA TRAVERSE (FRANÇOIS DE LA). — *Voy.* SÉVIGNY.

LA TREMOILLE OU TRIMOILLE (DES). — *Voy.* BIANCOLELLI, FRÉRON, LESDIGIÈRES, MAÎTRESSE (la grande), MONTMORENCY-LUXEMBOURG, ROI DE LA FÈVE.

LATTAIGNANT (GABRIEL-CHARLES DE).

? 1696—1779.

« Poésies de M^r l'abbé de Lattaignant, contenant » tout ce qui a paru de cet auteur, sous le titre de « *Poésies dérobées*, etc. » (Londres et Paris, 4 vol. in-12.) C'est sur l'autorité du titre de ce recueil, et sur la foi de l'éditeur qui écrivit à chaque page le nom du chansonnier : « L'Attaignant », que le savant bibliographe Beuchot fit dans la *Biographie-Michaud* un « abbé de L'Attaignant », au lieu d'un « Lattaignant ». M. Beuchot a égaré tous les biographes venus depuis lui, en ce qui est de la véritable orthographe du nom du chanoine poète, et aussi en prêtant l'appui de son autorité à une historiette qui courait les almanachs et affirmait que, revenu des vanités du monde, et converti à une vie honnête, calme et doucement religieuse, l'épicurien mourut chez les Pères de la doctrine chrétienne, où

il faisait une retraite. Or, voici ce que je lis au registre de St-Benoît : « Le 11 janv. 1779 a été inhumé, à la cave de cette église, le corps de M^{re} Gabriel Charles de Lattaignant, prêtre du diocèse de Paris, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Reims, doyen de la chambre ecclésiastique, âgé de 82 ans, décédé la veille, rue du Faub^s St-Jacques de cette paroisse ; l'inhumation faite par M. le curé avec l'assistance de vingt ecclésiastiques, après la messe chantée à son intention, en présence de M. Pierre de Lattaignant, cons^r de grand-chambre, command^r de l'ordre de St-Lazare, arrière-cousin du défunt... (signé) Lattaignant » (sic). On voit par cet acte que l'abbé de Lattaignant mourut en sa maison, et non chez les Pères de la doctrine chrétienne, qui n'y sont pas nommés, et qu'on n'aurait pas oubliés. Pour ce qui est de son nom, l'orthographe n'en est point douteuse ; la signature de Pierre de Lattaignant est conforme à celle d'un Gabriel de Lattaignant, seig^r de Grangemenant, qui, le 8 mars 1686, fit baptiser *Pierre*, né de lui et de M^{re} de Lestrée. Ce Gabriel signait : « de Lattaignant. » (St-Sulp.) — Jacq. Léonard Morel, exécuteur testamentaire de l'abbé de Lattaignant, fit mettre les scellés sur les biens du défunt, qui n'avait pas tout bu pendant les joyeux années de sa vie. (*Journal de Paris*, 16 janv. 1779.)

LATUDE (JEAN-HENRI DIT : DE). 1725—1805.

On connaît ce Latude que sa longue captivité, son évasion, et les écrits publiés sous son nom ont rendu célèbre ; je n'ai ni la prétention ni le désir de faire ici son histoire. Il fut très-malheureux, après s'être rendu peu intéressant par une fante qui aurait dû être punie de quelques jours de prison au Châtelet, et qu'on punit d'une détention de trente-cinq années, contre toute justice et toute raison. On sait qu'il imagina une conspiration, dont M^{me} de Pompadour devait tomber victime, qu'il alla pour la dénoncer à la maîtresse du Roi, et que celle-ci n'ayant pas voulu le recevoir, il récitait son roman tragique au valet de chambre de cette dame. La police s'empara de la dénonciation et du révélateur, que l'on emprisonna, et qu'on traita comme le dernier des misérables, quand on aurait dû le traiter comme le premier des fous. On fut barbare, et rien ne saurait excuser la conduite des gouverneurs des prisons à l'égard d'un pauvre diable qu'on irrita à tel point que, dans ses plaintes, il oubliât que l'on ne doit pas injurier ceux qu'on prie, si l'on veut être écouté d'eux. Latude accusa M^{me} de Pompadour d'être l'auteur des maux qu'il endurait à la Bastille et ailleurs ; or, lorsqu'après la prise de la Bastille on vint le greffe de ce château fort, on y trouva toutes les lettres, quelques-unes cachetées encore, que Latude avait adressées à celle au nom de qui de lâches courtisans le martyrisèrent, et à qui aucun de ses placets n'était parvenu. Plusieurs de ces lettres furent imprimées, en 1824, par M. J. Delort (t. III, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes*. — Qu'est venu faire Latude parmi les gens de lettres et les philosophes ? — Paris, in-8°, Didot). Arrêté en 1749, il fut relâché définitivement en 1784. — Dans l'*Histoire d'une détention de trente-neuf ans* (non, trente-cinq dans les prisons d'Etat, écrite par le prisonnier lui-même (in-12, Amsterdam, 1787) [Bibl. Imp., L. 23-76-4 D]), Latude dit : « Mon nom est *Henri Masers de Latude* » ; la plus grande par-

tie des lettres qu'on a imprimées de lui sont signées : « *Daury* » ; le 15 août 1762, il adressa au Roi un mémoire sur une nouvelle formation d'infanterie, et le signa : « *Henry Masers d'Aubrespy* » ; le 10 déc. de la même année il signait un autre mémoire au Roi : « *Daury*, ou mieux : *Henry Masers d'Aubrespy*, prisonnier à la Bastille » ; il signa, le 5 août 1763, une lettre à M. de Sartines : « *Daury*, ou mieux : *Henry Masers* ». Pourquoi ces noms divers, et pourquoi aucun des écrits qu'il fit pour le Roi n'est-il signé : « *Latude* » ? Voici la vérité sur ce point. Henri se nommait « *Jean-Henri* » ; son père était : « *Vissec de Latude* » ; *Masers* est le nom d'une terre qui appartenait à M. de Fontès et Jⁿ-Henri prit ce nom par une fantaisie difficile à expliquer ; *Aubrespy* était le nom de sa mère, le seul qu'il eût jamais le droit de porter. J'ai voulu savoir le nom véritable et connaître la naissance de celui qui, après sa détention, en 1784, se disait dans le monde : « *Henri Masers de Latude* » ; M. le maire de Montagnac m'a très-obligamment communiqué le document que voici : « *L'an 1725 et le 26 mars, » Jean-Henri, illegitime, né depuis trois jours, » fille de Jeanneton Aubrespy et d'un père inconnu, » les parrain et marraine ont été Jean Bonhour et » Jeanne Boudet... » (Reg. de l'Etat civil de Montagnac, arrond^l de Béziers [Hérault]). « *Tel est, m'a dit M. le maire de Montagnac, l'acte réel de Masers de Latude, dont la mère Jeanneton Aubrespy était domestique chez M. de Latude, propriétaire du château de Creissels.* » Ainsi, Jean-Henri, qui avait le droit de s'appeler Aubrespy, n'avait pas celui d'ajouter la particule *de* au nom de sa mère, servante et maîtresse d'un gentilhomme qui n'avoua jamais son fils, car la mention d'un acte de reconnaissance n'est point à la marge de l'acte du baptême où elle aurait été inscrite selon la coutume, et au terme des édits royaux. Jean-Henri ne prit le nom de Latude qu'après la mort de son père ; et, lorsqu'en 1749 il fut mis à la Bastille, voulant cacher le nom de sa mère et ne pas prendre celui de son père naturel, qu'il n'avait pas le droit de porter, il se fit écrouer sous les noms de Jean-Henry altérés en Jean Dany. Latude, dans ses Mémoires (p. 109), dit, à propos de ce nom de Dany : « *Il était d'usage dans ce lieu de baptiser ainsi à leur arrivée ceux des prisonniers qui pouvaient avoir des protections, pour qu'on pût répondre à ceux qui solliciteraient leur liberté que l'on ne connaissait à la Bastille personne qui portât le nom que l'on citait.* » Allégation ridicule et mensongère. Mon honorable confrère M. Labat, archiviste de la préfecture de police, a bien voulu me communiquer une suite de notes extraites pour M. de Sartines, des Registres de la Bastille par Duval, commissaire de cette prison, et j'y ai vu que le maréchal de Luxembourg, implé dans l'affaire des poisons, et enfermé en 1677, Louis de Montgomery enbastillé en 1706 pour avoir favorisé l'émigration de religionnaires, Charles-François de Montaignu, compromis dans l'affaire du duc du Maine (1718), le marquis de Montanban (1714), le marquis de*

¹ Jean-Henry fit demander à M. Vissec de Latude, fils de M. de Latude qui avait été gouverneur de Sedan et qui avait aimé Jeanneton, de le reconnaître pour son frère naturel ; celui-ci repoussa cette prétention, et laissa Jean Henry sans autre nom que celui d'Aubrespy. La chose se passa en 1792 ; elle m'a été signalée de Montagnac par une personne fort instruite de ce qui touche à la famille de Vissec.

Beauvais (1784), furent éconus sous leurs noms, tout aussi bien qu'Allègre, le compagnon d'évasion du prétendu Jean Daurry, tout aussi bien que Baculard d'Arnaud, enfermé « pour des livres infâmes » (1741), qu'Arouet de Voltaire, mis en prison « pour des vers contre le régent et la duchesse de Berry » (1717), que Lingnet, mis à la Bastille « le 16 mai 1790, puis exilé à Rethel le 19 avril 1782 », que La Grange Chancel, secrétaire du duc de La Force (1717), que le marquis de Sades (31 janv. 1784), que la comtesse de La Motte (21 fév. 1782), enfin, que Mirabeau, dont la captivité fut payée si cher par la Monarchie. Assurément tous ces prisonniers « pouvaient avoir des protections », et le secrétaire de la Bastille ne leur donna point de sobriquets.

Par une singularité assez grande, l'éconu de Jean-Henri n'est point au Registre de la Bastille. Jean-Henri fut mis à Vincennes après son évasion de la Bastille, en 1756; de Vincennes on le transféra à Charenton, et voici la note qu'a bien voulu extraire pour moi des Registres de cet hospice M. le directeur de l'établissement : « Du 27 sept. 1755. S^r Henry de Mazères (*sic*), né à Montagnac, diocèse d'Alby (*sic*), fils de s^r Henry et d^{lle} Jeannette d'Aubrespy, conduit de Vincennes en cette maison *pour cause de dérangement de tête*, en vertu d'un ordre du Roy du 23 dud. mois contresigné : de Lamoignon. Le Roi paiera sa pension ». En marge de cette mention on lit le nom « *Dangers* » ; c'était celui que Jean-Henri avait pris de lui-même en entrant à Charenton. Au-dessous de la note on lit : « Sorti le 6 juin 1677. » A cette dernière date, Jean-Henri avait recouvré sa liberté ; on l'envoyait à Montagnac. Il fut repris en route, pour quelque imprudence de paroles sans doute, et impitoyablement enfermé à Bicêtre. Le Reg. des ord. du Roy (Arch. de la police) contient la lettre de cachet qui l'envoie dans cet hôpital, et au-dessus de l'acte officiel on lit : « 1^{er} août 1777, s^r Henry Mazers de Latude, écuyer (*sic*), garçon de 55 ans, de Montagnac, en Languedoc, diocèse d'Agde (*sic*), taille : 5 pi. 3 pou., cheveux et sourcils châtain, les yeux bruns, nez long et pointu » (ce que ne fait pas supposer son portrait gravé d'après Vestier), « la bouche moyenne, visage rond et plein, menton court et double, front rond et découvert, marqué de petite vérole, a les cheveux coupés, portant perruque ; transféré du Châtelet à Bicêtre par le s^r Martins, inspecteur de police ». En marge on lit : « Cabanons ». Il était traité comme insensé, et avait un cabanon pour demeure ! En entrant à Bicêtre, il signa « Masers de Latude » la note suivante : « Je soussigné reconnois qu'il s'est trouvé sur moi une redingote de drap gris, une veste de camelot, une culotte de drap bleu, une paire de bas de laine noire, une paire de souliers, une chemise garnie, un chapeau, le tout mis en paquet et en magasin ; plus, remis ès mains de M^r Hugon, une paire de boutons en pierres, garnis d'argent, un porte col d'argent, et la somme de 72 livres. » Sur la même page du Reg. de Bicêtre, le 23 mars 1784, alors qu'il fut définitivement élargi et condamné à aller vivre à Montagnac — où il n'alla pas, — Latude donna un reçu de ses effets qu'on lui rendait et le signa : « Masers de Latude » avec paraphe. (Arch. de la police ; Reg. de Bicêtre, p. 31.) On voit que Jean-Henri tenait à ce nom de Masers, qu'il accola à celui de Latude, usnrpé comme l'autre, qui lui fut dénié d'ailleurs longtemps après sa mort, chose assez singulière et jusqu'ici restée inconnue. Latude

mourut le 2 janv. 1805 ; j'ai trouvé au Reg. de l'ancien 10^e arrondissement de Paris la mention suivante : « 12 nivôse an XIII » (3 janv. 1805) « le jour d'hier, à huit heures du matin est décédé Jean Henry Mazers (*sic*) Latude, rentier, âgé de 79 ans, né à Montagnac, départ^t de l'Hérault, dem^t à Paris, rue des S^s-Pères, n^o 53, division de l'Unité, célibataire ; sur la déclaration de Claude-François Le Gros, dem^t à Paris, rue de l'Université, employé, âgé de 48 ans, et de Jean-Jacques Fontaine, dem^t rue des S^s-Pères, n^o 53, cordonnier, âgé de 50 ans. (Signé) Legros, Fontaine, Fabre. » En marge de cet acte est écrit : « Sur l'acte ci-contre est intervenu un jugement qui est inscrit au Reg. de l'État civil de cette mairie, sous la date d'aujourd'hui, et qui ordonne la rectification dud. acte en ce que le s^r Latude a été prénommé *Jean-Henry Mazers*, au lieu de *Jean-Henri* seulement. » (Signé Brian). La rectification avait été demandée par d^{lle} Henriette Elisabeth Le Gros, fille majeure dem^t à Eth, canton de Quazercy, 5^e arrond^t du dépt du Nord, et par Claude-Vincent Le Gros, employé, dem^t barrière Fontainebleau, sur la présentation d'un acte de notoriété fait par sept témoins devant le juge de paix du 9^e arrond^t de Paris, le 13 janv. 1834. (Arch. de la ville.) Claude-François Legros, qui, en 1805, fit la déclaration du décès de Latude, était le mari de la bonne M^{me} Legros, qui avait tant fait pour obtenir l'élargissement du prisonnier. Quel intérêt les enfants des Legros avaient-ils, en 1834, à protester contre une usurpation de nom ? Je ne sais ; mais cette protestation rétablit un fait qui leur importait peut-être ; au reste, elle contient la vérité, et c'est l'essentiel.

M. Lefèvre, libraire sous l'arcade Colbert, possède quelques manuscrits de Latude, qu'il a bien voulu me montrer. Il résulte de leur lecture que Latude n'était pas content de la rédaction de ses Mémoires écrits par un jeune avocat nommé Thiéry, et qu'il voulait en donner lui-même une édition meilleure. On y voit que Thiéry reçut quatre cents livres pour son travail, et pour l'impression 1,200 l., qui furent insuffisantes. — D'une des notes de Latude, il résulte que M^{me} Legros, ayant usé toutes ses ressources pour mener à bout l'affaire de la délivrance du prisonnier auquel elle s'était intéressée, fut obligée d'emprunter six mille livres, ce qui gêna considérablement son ménage et son petit commerce de mercerie. — Une des choses curieuses que font connaître les papiers inédits de Latude, c'est ceci : Latude et Legros demandèrent, sans l'obtenir, le privilège d'un théâtre à ouvrir sur le boulevard. Le prisonnier voulait, sans doute, exploiter sa renommée et se présenter peut-être lui-même dans quelque drame bâti sur ses aventures. — Après sa délivrance, en 1784, Latude avait obtenu une pension de 400 l., qu'on lui paya mal ; l'Assemblée nationale vota en sa faveur un secours de 3,000 l. (25 février 1792). Latude, aidé par Chaumette, que la Convention lui donna pour conseil, poursuivit les héritiers de M^{me} de Pompadour et ceux du ministre Amelot, pour obtenir une indemnité due à ses longues souffrances. Ils furent condamnés à payer 60,000 l. « à la victime du despotisme ». (*Monit. universel.*) Le lendemain de la mort de Latude, le *Journal de Paris* et le *Journal du Commerce* publièrent une note communiquée, sans doute par Legros, qui finit par cette phrase : « Les héritiers de M^{me} de Pompadour avaient réparé envers lui les effets d'une vengeance trop prolongée et peu proportionnée à l'offense en

le gratifiant de deux ou trois mémoires, qui le mettaient dans le cas de vivre d'une manière honorable. » — Finissons par une remarque : Latude a fait dire dans ses Mémoires qu'on lui refusait le plus souvent du papier pour écrire à ses persécuteurs ; cependant, le 16 juillet 1789, comme il le déclare aussi dans ses Mémoires (p. 67), on lui rendit « cent lettres écrites de sa main », une desquelles avait cent pages, celle que j'ai sous les yeux et que Darry adressa, le 10 juin 1762, à M^{me} de Pompadour, qui ne la reçut pas. Le greffe l'avait retenue comme toutes les autres ; je l'ai déjà dit. — Jean-Henri continuant de prendre le nom et la particule de son père, qui n'appartenaient point au fils de Jeanneton Aubrespy, signa tous les exemplaires de ses Mémoires pour leur donner le cachet de l'authenticité :

De Latudes

LAUBARDEMONT (JEAN MARTIN, baron de).
? —1653.

Le *Dict.* de Bouillet le nomme « Jacques-Martin », comme si ces deux noms étaient les noms qu'il reçut au baptême ; il était Martin, et avait été baptisé sous le nom de « Jean », et non de « Jacques ». La *Biographie-Michaud* dit : « Nous ignorons l'époque précise de la mort de Laubardemont. Nous savons seulement qu'il vivait encore en 1655, et qu'il n'était plus en 1657. » Il est vrai qu'il n'était plus en 1657, mais il ne vivait pas en 1655 ; en voici la preuve : « Du vendredi 23^e may 1653, convoi... pour deffunct Messire Jean Martin de Laubardemont, chevalier, conseil ordinaire du R. en ses conseils d'Etat et priué, seigr^e et baron de Laubardemont, de St-Denis, de Pillés et St-Georges, inhumé dans le cimetière de St-Joseph. » On sait que Laubardemont fut premier présid^t de la cour des aides de Guyenne ; on sait moins qu'il eut les sceaux de la chancellerie d'Agen. Ce fut le 7 mai 1630 qu'il fut fait chancelier d'Agen. (Vieil. Arch. de la guer., vol. 13^e.) — Le 8 juillet 1634, le Roi donna commission à Jean Martin de Laubardemont pour faire le procès à Urbain Grandier, et lui adjoignit comme assesseurs Roatin, de Cosigny, Richard Chevalier, Tessier, Houmin, Cothureau, Pequinot, Burgos, Texier, Dreux, de La Barre, Brizé de La Piochérie et Rivrain. » (Vieil. Arch. de la guer., vol. 21^e, p. 144.) — Le B^{on} de Laubardemont avait épousé Eléonore-Thérèse Fouré de Dampierre, qu'il perdit le 21 mars 1644. Jean Martin demeurait alors rue des Filles-St-Thomas. (Reg. de St-Eust.)

LAURENT (FRANÇOIS). ? —1694.

LAURENT (CATHERINE BERTAUT, femme et veuve). ?1655—1735.

A propos des couplets méchants qui perdirent Jⁿ-Bapt. Rousseau — innocent ou coupable, qui le sait ? — troublèrent la tranquillité de Joseph Saurin et vinrent, bien tardivement (1752), peser sur la mémoire de Houdar de Lamotte, chaudement défendue par l'auteur de l'*Histoire du siècle de Louis XIV* contre Boindin, qui venait de mourir, Voltaire dit : « Toute cette funeste affaire qui a eu de si longues suites, et dont il n'y a guères d'hommes plus instruits que moi, dut son origine au plaisir innocent que prenaient plusieurs personnes de mérite de s'assembler dans un café. On n'y respectait pas

assez la première loi de la société, de se ménager les uns les autres ; on se critiquait durement, et de simples impolittesses donnèrent lieu à des haines durables et à des crimes. » (*S. de L. XIV*, art. *La Motte*.) Quel était ce café auquel fait allusion Voltaire ? Dans sa *Vie de J.-B. Rousseau*, Voltaire nous l'apprend : « Il y avait alors à Paris un café assez fameux, où s'assemblaient plusieurs amateurs des belles-lettres, des philosophes, des musiciens, des peintres et des poètes. M. de Fontenelle y venait quelquefois, M. de La Mothe (*sic*), M. Saurin, fameux géomètre, M. Dauchet, poète assez méprisé, mais d'ailleurs homme de lettres et honnête homme ; l'abbé Alary, fils d'un fameux apothicaire, garçon fort savant ; M. Boindin, procureur général des trésoriers de France ; M. de La Faye, capitaine aux gardes, de l'Académie des sciences ; monsieur son frère, mort secrétaire du cabinet, homme délicé et qui faisait de jolis vers ; le sieur Roy, qui avait quelques talents pour les ballets ; le sieur de Rochebrune, qui faisait des chansons... On faisait des épigrammes, des chansons fort jolies ; c'était une école d'esprit, dans laquelle il y avait un peu de licence. » Et plus loin : « Rousseau continua à faire beaucoup de couplets... ils étaient la plupart contre des personnes qui s'assemblaient au café de la veuve Laurent. » On voit que le café Laurent était un établissement qui avait une importance à peu près égale à celle du café que tenait Procope, dans la rue qu'on nomme aujourd'hui « de l'ancienne-Comédie ». J'ai consacré un article à Procope ; je ne puis, sans injustice, ne pas dire quelques mots de Laurent et de sa veuve. François Laurent s'était établi dans la rue Dauphine, où il était voisin de Barême, le fameux calculateur, et de Brioché, le célèbre joueur de marionnettes. Il se maria tard, et épousa une fille d'un âge mûr. Ce n'était point pour donner une jolie enseigné à sa maison, mais probablement pour lui donner un administrateur habile. Quoi qu'il en soit, je vois qu'en 1693 il avait pour femme Catherine Bertaut, sœur d'un maître sellier. La dame avait alors trente-huit ans. Le 11 février 1694, elle mit au monde une fille qui, le 14 du même mois, fut baptisée à St-André des Arcs, sous le nom de *Marie-Madeleine*, ayant pour marraine « Marie-Madeleine de La Fontaine, veuve de Messire François Portas, seigr^e de la Burelle, gouverneur pour le Roi de la ville de Brie-Comte-Robert », et pour parrain « Joseph Saurin, bourgeois de Paris ». Fr. Laurent vécut peu après la naissance de sa fille : « Le 30^e mai 1694, fut inhumé dans le cimetière de St-André, François Laurent, maître, distillateur et marchand de liqueurs, décédé le 29^e dud. mois dans la rue Dauphine (*sic*) où furent présents Pierre Bertaut, n^o sellier à Paris, et Paul Stugnet, aussi n^o sellier. » Voilà donc veuve Catherine Bertaut. Au malheur d'avoir perdu son mari s'ajouta bientôt celui de perdre sa fille. Marie-Madeleine mourut le 16 août 1695, et fut enterrée le lendemain, « fille de feu François Laurent, marchand d'eau-de-vie ». (Reg. de St-André.) La veuve Laurent survécut assez longtemps à sa fille et à son époux ; elle vieillit au milieu des disputes des gens de lettres, auxquelles elle prit peut-être intérêt, passionnée pour ou contre J.-B. Rousseau, probablement du parti de Saurin, parrain de sa fille. Était-elle femme d'esprit, d'un goût un peu délicé ? La fréquentation des gens de lettres lui avait-elle donné un peu de ce qu'elle n'avait pu prendre

dans la boutique du sellier son père? Avait-elle été jolie, et à quarante ans l'était-elle encore assez pour que l'amour la vint rejuvenir dans son automne? Je n'ai là-dessus aucun renseignement positif. Mademoiselle Laurent — ou ne donnait pas de la madame aux personnes de sa condition, à moins qu'on ne fût très-courtois ou qu'on eût un intérêt de cœur à être fort poli. — M^{lle} Laurent mourut en 1735, trois ans avant que Voltaire écrivit son pamphlet contre J.-B. Rousseau. « Le vendredi, 29 avril 1735, » dit le registre de St-André des Ares « fut inhumée dans le cimetière Catherine Bertaut veuve de François Laurent, maître limonadier, décédée le jour précédent en sa maison, rue Dauphine, âgée d'environ quatre-vingts ans » (née par conséquent vers 1655) « assistèrent à l'inhumation M^r Pierre-Léonard Bertaut, avocat en Parlement, et Jacques Bertaut, bourgeois de Paris, neveu de lad. défunte ». La veuve Laurent eut-elle un successeur qui garda la « clientèle » — comme on dit — des beaux esprits et des artistes du quartier? Les gens de lettres, les peintres et leurs compagnons de la coterie Laurent se transportèrent-ils chez Procope, qui avait, lui, son monde d'auteurs, de comédiens, d'avocats, de déshonneur spirituels? C'est ce que j'ignore. — V. HOUARD DE LA MOTTE, PROCOPE, ROUSSEAU (J.-B.).

LAUZUN (GABRIEL NOMPAR de CAUMONT, comte de). 1671.

LAUZUN (ANTONIN NOMPAR de CAUMONT, duc de). 1695.

Le 25 mars 1671, le Roi donna au comte de Lauzun, capitaine des gardes de son corps », un brevet d'entrée libre dans la chambre de Sa Majesté, « de la même manière et aux mêmes heures qu'y entrent les premiers gentilshommes de la chambre. » (Bibl. imp., Ms. Suppl. franç., 2771-2, p. 173 v^o.)

Les biographes du célèbre duc de Lauzun disent que, marié secrètement avec Mademoiselle — le fait est resté douteux — il attendit, pour se marier, que deux années se fussent écoulées entre la mort de Mademoiselle d'Orléans (5 mars 1693) et le jour de son nouveau contrat.

« Du 21 mai 1695, tr. h^l et p^t seigr^r Antonin » (les biographes le nomment Antoine) « Nomp^r de Caumont, duc de Lauzun, fils de feu h^l et p^t seigr^r M^{sr} Gabriel de Nomp^r de Caumont, vivant, comte de Lauzun, et de feu madame Charlotte de la Force, demeurant rue Saint-Honoré, » épousa « damoiselle Genevieve de Durfort, âgée de quatorze ans, fille de h^l et p^t seigr^r M^{sr} Guy de Durfort, chevalier des ordres du Roy, maréchal de France, général des armées du Roy sur le Rhin, duc de Quintin, etc. » (Saint-Roch.)

L'acte est signé d'une écriture longue, grosse, irrégulière : « Le duc de Lauzun. » Remarquons que le gentilhomme à qui le maréchal de Lorges confiait une fille de quatorze ans était plus que sexagénaire, étant né en 1632. — Le duc de Lauzun assista, le 14 déc. 1703, au mariage de Guy-Nicolas de Durfort, duc de Quintin, et signa, comme il avait fait, le 21 mai 1695, son nom précédé de son titre, et l's remplaçant le z.

Le duc de Lauzun

— V. CHAMILLART, GONTAUT, P. LORGES, MADEMOISELLE.

LA VALLÉE (MARIN DE). ? 1576—1655.

Un des architectes et entrepreneurs qui furent employés à la construction de l'hôtel de ville de Paris. Ce fut lui qui fournit, en grande partie du moins, les matériaux pour la construction de la cour qu'on a nommée, au XVIII^e siècle, « la cour de Louis XIV » à cause de la statue du Roi par Coysevox, qui était son dernier ornement; cour que l'on a si cruellement défigurée en l'obstruant par un escalier inutile, et dont la masse lourde écrase tout ce qui l'entoure. Marin La Vallée était, dès 1606, « juré maçon, entrepreneur des travaux de la ville », il l'était encore en 1623. M. Le Roux de Lincy a publié les marchés qu'il passa avec les échevins en 1618 et 1623 (*Hist. de l'hôtel de ville*, in-4^o, 2^e partie, fol. 57). Marin La Vallée donna le dessin du grand escalier du palais du Luxembourg, que faisait construire Marie de Médicis. A ce propos on lit dans le *Dict. historiq. de la vil. de Paris* (1779) : « Le grand escalier a été très-mal ordonné par Marin de La Vallée et conduit par Guill. de Toulouse, qui passaient l'un et l'autre pour habiles architectes dans ces temps d'ignorance. » Oh! oh! La fin du XVI^e siècle et le commencement du XVII^e, des « temps d'ignorance » en matière d'architecture et d'art en général! Mais il ne faut pas s'arrêter aux jugements de MM. Hurtault et Maguy, qui trouvaient le style Louis XV de

beaucoup préférable aux styles antérieurs, et qui disaient de l'église St-Eustache : « L'édifice en est du plus mauvais goût pour l'architecture. » — Marin de La Vallée a été négligé par les biographes, et Bouillet ne l'a pas nommé. Il épousa Jeanne Morissant, qu'il perdit le 30 juillet 1646. (St-Sulp.) L'acte de l'inhumation de cette femme qualifie Marin de La Vallée « architecte des bastiments de la feue Reine Mère ». Il survécut neuf ans à Jeanne Morissant, et mourut rue de Mézière, le 16 mai 1655. (St-Sulp.)

LA VALLIÈRE (LOUISE-FRANÇOISE DE LA BAUME LE BLANC DE). ? 1642—1710.

On tient que cette femme célèbre naquit en Touraine pendant l'année 1644. La date précise et le lieu de sa naissance sont restés inconnus aux biographes, qui la font mourir aux Carmélites de la rue St-Jacques « le 6 juin 1710, âgée de 66 ans moins deux mois ». (*Dictionnaire* de Moreri.) Je crois qu'elle vint au monde à St-Médard du Ragucy, paroisse qu'habitait son père lorsqu'il n'était pas à Amboise, comme je l'ai appris par l'acte du mariage de celui-ci, qui se lit au registre de St-Jean en Grève, sous la date du 24 nov. 1640 :

« Furent fiancés au logis, avec dispence, noble homme Laurens de la Baume (sic) le Blanc, chevalier, seigr^r de la Valenne (sic) la Vallière), lieutenant du Roy au pays, nille et chateau d'Amboise, et lieutenant de la compagnie, maistre de camp, generale de la chevalerie (sic) légère de France, de la paroisse St-Médard de Raguc (sic), diocèse de

Tours, et ^dme Françoise le Prenost, venue de défunt messire Bernard Rosay, conseiller en la court du Parlement de Paris, de cette paroisse, assistez de leurs parens et amis, et ont esté espousez le lendemain, avec dispense du dernier ban. »

Les biographes racontent que la mère de M^{lle} de La Vallière « s'étant mariée à M. de Saint-Remi, premier maître d'hôtel de Gaston d'Orléans », Louise-Françoise « fut élevée à la cour de ce prince et résida successivement à Orléans et à Blois ». Françoise Le Prevost eut donc trois mariages, dont on n'a connu jusqu'ici que les deux derniers. Elle devait être jeune, au reste, quand, déjà veuve, elle s'unit à M. de La Vallière, qu'elle rendit père, le 3 janvier mil six cent quarante-deux (1642), d'un garçon, baptisé le lendemain à St-Jean en Grève, sous les noms de Jean-François, et tenu par « Messire François de Baune (sic) Le Blanc, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, au nom et comme ayant pouvoir de Messire Jean de La Baune (sic), baron de la Maison fort, et maître d'hostel ordinaire du Roy »; et par « Elisabeth Le Preuost, femme de Messire Pierre de Guébriant, conseiller du Roy en son conseil d'Etat et gouverneur de la tour de Cordouan ». — Je n'ai point de faits particuliers à

Louise-Françoise de La Vallière, « duchesse de Vaujours et *paire* de France », comme la qualifie le Moreri; je la vois seulement deux fois marraine : d'abord à St-Germain en Laye, le 22 avril 1662, de « Louis-Anne, fils d'honorable homme Bernard Jourdan de La Salle, maître des guytares (sic) du Roy. » Ce jour-là elle signa en toutes lettres : « Louise-Françoise de La Baune Le Blanc, duchesse de La Vallière. » (Arch. de la ville de St-Germain.) Le second baptême où figura la duchesse fut fait à St-Sulpice le 18 décembre 1673. L'acte que j'ai sous les yeux, et qui fut longtemps caché par une feuille de papier collée sur le feuillet du registre, est étrange. Les noms de l'enfant baptisé et ceux de ses père et mère furent omis par le vicaire. Quel mystère a disparu dans les lacunes de ce document? « Le dix-huitiesme jour » (décembre) « a esté baptisée Louise-Françoise, née le premier jour de » juin de l'année présente mil six cent soixante-treize » (un blanc) « le parrain Louis-Auguste » (autre blanc), « tenant pour luy comme procureur M^e Tho- » mas Dandin, prestre; la marraine dame Louise- » Françoise La Baune Le Blanc, duchesse de La » Vallière. » Signé : E. Dandin, et

*L. F. de la Baune Le Blanc
duchesse de la Vallière*

Le Moreri mentionne le mariage de Jean-François de La Vallière, mais il ne dit pas où et quand il fut célébré. Ce fut à St-Roch que, le 12 juin 1663, le frère de M^{lle} de La Vallière, qualifié par l'acte qui est sous mes yeux : « Cornette commandant la compagnie des chevaux légers de Monseigneur le Dauphin », demeurant sur la paroisse St-Germ. l'Auxer. », épousa « damoiselle Gabrielle Glé, fille de Jean Glé, seigneur de La Cotardaye... » — Le Roi donna, en 1671, à M^{lle} de La Vallière, la permission de peupler son duché de bêtes fauves. (Reg. de la Secrét. d'Etat, E. 335, fol. 200; Arch. de l'Emp.) — Voy. GUYTARE.

LAVARDIN (BEAUMANOIR DE). XVII^e siècle.

Louis Poquelin ?

enfin un acte passé le 16 juillet 1640, entre Henri de Beaumanoir, marquis de Lavard. — le fils aîné de Jean de Beaumanoir III, Maréchal de Lavardin, et de Catherine de Carmain, et le frère de J^e-Baptiste-Louis, de Claude, de Charles et d'Emmanuel — et le même Louis Poquelin, 16 juillet 1640. — M. Fould, notaire, garde les minutes d'actes passés chez un de ses prédécesseurs (sept. 1687 et 29 avril 1698), entre « Henri-Charles de Beaumanoir et son fils Emmanuel-Henri de Beaumanoir » qui épousa,

Les archives de M. Galin, notaire à Paris, conservent deux actes : 17 et 20 juillet 1632, au nom de « Jean-Baptiste-Louis de Beaumanoir, baron de Lavardin »; deux actes : 2 et 7 août 1635, au nom de « Claude de Beaumanoir, vicomte de Lavardin » (c'est le vicomte de St-Jean, qui fut maréchal de camp et mourut, selon le père Anselme, le 6 février 1654); une obligation de « Charles De Beaumanoir, évêque du Mans, à Louis Poquelin, 23 nov. 1635; un acte d'Emmanuel de Beaumanoir, abbé de St-Ligaire, du 11 mai 1638; une obligation de « Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin », et de « Messire Claude de Beaumanoir, vicomte de Saint-Jean (19 mai 1638), à Louis Poquelin qui signait :

le 20 fév. 1703, Marie-Françoise de Noailles. Le même notaire a des actes au nom de « Henri-Charles » en 1681 et 1697. — Voy. NOAILLES.

LA VIENNE (FRANÇOIS-QUENTIN, ^{sr} DE). — Voy. QUENTIN.

LAVIRON (PIERRE).

Sculpteur qui n'est connu aujourd'hui, je crois, que par une statue de *Ganyméde*, copie de l'antique qui se voit au parterre de Latone à Versailles.

M. Eud. Soulié (*Notice du Musée de Versailles*) dit que cet artiste naquit à Anvers; je n'ai pu vérifier cette assertion. Aux Arch. de l'Empire, parmi les papiers des bâtiments du Roy (liasse 1608 à 1759), sont deux mémoires de sculpture, l'un non arrêté, l'autre arrêté par ordre de M. de Villacerf, à la somme de 2,200 l. pour « le nommé Laviron, sculpteur ». Sur la feuille dans laquelle sont enveloppés lesdits mémoires, j'ai lu : « L'on assure qu'il estoit bastard. Il est mort, il y a longtems; ainsi le Roy ne payera jamais rien de ses ouvrages. » Cette note est sans date.

LE BLANC (HORACE=SIMON=PIERRE=NICOLAS).

XVI^e et XVII^e siècles.

Charles Perrault, dans son *éloge* de Jacq. Blanchard, mentionne le premier de ces Le Blanc qu'il nomme Henri, et qui se nommait Horace. Artiste distingué, né à Lyon, il y travailla d'abord et, le 18 mai 1638, eut le brevet de « peintre ord^e de la ville de Lyon ». Il remplit son office jusques au 10 nov. 1636, et fut remplacé alors par Germain Panthot. Il quitta Lyon pour Paris où l'appelaient Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce prince lui confia le soin de décorer la galerie de son château de Grosbois. Il y représenta, dans une série de tableaux, les diverses manières de combattre des peuples différents. Le plafond, composé à l'italienne, était un ciel où volaient des oiseaux et où quelques figures allégoriques apparaissaient sur des nuages; il était entouré d'une balustrade, derrière laquelle le peintre avait placé Louis XIII, Ch. de Valois et une foule de courtisans. L'œuvre d'Hor. Le Blanc fut estimée. J. Blanchard prit Le Blanc pour son premier maître, et tint de lui un certain sentiment délicat de la couleur. Mariette dit que, « coloriste agréable, il était médiocre dessinateur ». Hor. Le Blanc eut le brevet de peintre du Roi, et, dans la Maison de Louis XIII, les gages de 30 liv. qui étaient ceux des artistes non valets de chambre. (Arch. de l'Emp., Z. 1341, an. 1637-48.) Il n'est plus sur l'état de 1650 (Bibl. Ms. St-Magloire, 74), ce qui me porte à supposer qu'il mourut de 1648 à 1650. — Nicolas Quesnel donna sa fille Marguerite à un peintre que cette alliance me recommande, Simon Le Blanc, fils de Simon et frère de Pierre Le Blanc. Simon II Le Blanc eut sept enfants, de 1611 à 1624 (St-Jean en Grève). Jacques de Hoëy, peintre et valet de chambre du R., tint un d'eux, le 1^{er} mai 1621. Simon III Le B., fils de Simon II et de Marguerite Quesnel, né le 24 janv. 1618, épousa, le 7 mars 1645, Marguerite Marsot, fille d'un marchand de bois; deux de ses témoins furent ses frères Pierre Le Bl., qualifié « peintre ord^e du Roy », et Nicolas, dit par l'acte « m^e peintre ». Les Le Blanc demeuraient rue de la Tixeranderie où moururent, avant 1649, Simon II, et le 19 juil. 1649, sa femme Marg. Quesnel, qu'on enterra au cimetière des Innocents. — V. ANGOULÊME (duc d'), DOUÉ, QUESNEL.

1. LE BLOND (NICOLAS 1^{er} et II^e). 1610.

Qualifié « peintre du Roy nostre sire » dans le baptistaire de Marguerite Pillon (31 octobre 1584; Ste-Chapelle basse); il était beau-frère du célèbre Germain Pillon, dont il avait épousé la sœur Claudine. Le Blond demeura sur le territoire de St-Germ. l'Auxer.; il eut trois enfants, dont un, Claude, fut tenu, le 23 juin 1584, par « maître Germain Pillon, sculpteur du R. et contre-rolleur de la fabrique des monnoies ». N. Le Blond changea de pa-

roisse et alla demeurer « rue des prouelles »; c'est là qu'il mourut le 26 ou 27 juil. 1610. (St-Eust.) — Voy. OLIVIER, PILLON.

2. LE BLOND (). 1701—16.

Architecte qui bâtit, en 1701, pour la veuve de Louis-Joseph, duc de Vendôme, l'hôtel voisin du Luxembourg, qui prit le nom d'hôtel de Vendôme. Des offres avantageuses lui ayant été faites à Paris par le Tzar Pierre, il demanda au Roi la permission d'aller travailler pour l'Empereur en Russie. Cette permission lui fut accordée le 15 avril 1716. Il emmena avec lui quarante-cinq personnes, artistes ou artisans, hommes et femmes. Parmi ces compagnons de Le Blond, je remarque deux mécaniciens, Gérard et Joseph Suallem, fils probablement du Hollandais Rennequin Suallem, l'auteur de cette ancienne machine hydraulique de Marly qui poussait des gémissements si tristes et si agaçants. (Arch. de l'Emp., E. 9299, fol. 150.)

3. LE BLOND DE LA TOUR (ANTOINE).

Peintre de la ville de Bordeaux. — Voy. 1. LE MOYNE.

1. LE BRUN (NICOLAS). ? 156. — 1648.
 (NICOLAS II^e). 1615 — 1660.
 (CHARLES). 1619 — 1690.
 (GABRIEL). 1625 — ?

L'inscription gravée sur le tombeau que madame Le Brun fit élever par Coyscox à la mémoire de son mari, dans la chapelle de St-Charles, à St-Nicol. du Chardonnet, dit que Charles Le Brun était « né à Paris le 22 mars 1619 ». La veuve du célèbre artiste avait oublié ou n'avait jamais bien su la date de la naissance du premier peintre de Louis XIV. Charles Perrault (*Hommes illustres*), copié par le Moreri de 1759, prétend que Ch. Le Brun « naquit au milieu de l'année 1618, d'un père qui était sculpteur ». Il est vrai que le père de Ch. Le Brun était sculpteur — un sculpteur peu connu et qui n'a laissé aucun grand témoignage de son mérite; — il n'est pas vrai qu'il soit né en 1618. — Nicolas Le Brun, maître sculpteur, demeurait rue St-Martin lorsqu'il épousa Julienne Le Bé, fille de Pierre Le Bé, maître écrivain, demeurant rue Montmartre. De son mariage sortirent : 1^o Nicolas (20 avril 1615); 2^o Marie (17 fév. 1617); 3^o CHARLES (24 fév. 1619); 4^o Etienne (30 avril 1621) (ces quatre naissances sont enregistrées à St-Nicolas des Champs); 5^o Madeleine, née le 26 août 1623 sur la place Maubert, justement vis-à-vis la boutique où demeurerait l'épicière qui fut le beau-père d'Eustache Le Sueur; 6^o Gabriel (21 oct. 1625); 7^o une fille nommée Claude (1^{er} janv. 1628); 8^o une fille qui reçut le nom de Philippe. Madeleine Le Br. fut tenue par le sculpteur Thomas Boudin. Les quatre derniers enfants de Nicolas Le B. furent baptisés à St-Séverin. — Voilà donc une chose définitivement établie : Charles Le Brun naquit, rue St-Martin, le 24 fév. 1619, et non le 22 mars de cette année ou au milieu de 1618. Guillet de St-Georges, historiographe de l'Académie de peinture, dit que le père de Charles Le Brun « étoit un homme de probité, sculpteur de profession et originaire de Crouy (sic pr Jouy), dans le Beauvoisis, à deux lieues de Beaumont ». Je n'ai rien à dire à cela, n'ayant trouvé aucun document qui appuie ou contredise ces assertions. Cambry, dans sa description du départ^t de l'Oise, dit que Ch. Le Brun naquit le 22 mars 1618 à Jouy-en-Telle, auprès de Chau-

mont en Vexin. (C'est le Jouy-sur-Thiel du *Dict.* de Vosgien qui dit ce bourg du Beauvoisis « patrie du fameux peintre Le Brun ». Encore une erreur, rectifiée par l'acte du 24 février 1619.) — J'ai dit, avec le registre de St-Séverin, que Nicol. Le Brun était établi place Maubert, quand lui vinrent ses derniers enfants; il y était encore le 21 déc. 1646, date de l'engagement qu'il prit, par-devant notaire, avec « dame Louise Hubert, venue de Rousseau, maistre d'hostel du comte de Soissons », de faire une épitaphe ou pierre tombale appliquée contre un mur, avec deux colonnes de marbre noir, etc., en l'honneur du défunt maître d'hôtel. La minute de l'acte est aux Archives de M. Le Monnier, notaire à Paris. Nicol. Le B. y est dit demeurant « rue Galand, place Maubert ». C'est là qu'il mourut « le dimanche 9 fév. 1648 ». (St-Séverin.) Le 28 fév. 1632, N. Le B. avait été témoin du mariage du paysagiste Pierre Patel. Julienne Le Bé mourut « chez M. Le Brun, son fils, premier peintre du Roy », aux Gobelins, le 30 mai 1668, et fut enterrée le 1^{er} juin à St-Nicol. du Chardon., apportée de St-Hippolyte. Les 22 mots qui, dans l'acte mortuaire, précèdent les signatures sont de la main de Charles Le Brun, sur le registre de St-Nicol. du Chard. — On sait que Ch. Le Brun étudia pendant quelques années chez Vouet, le peintre alors en réputation, et qu'il fut confié à ce maître par le chancelier Pierre Séguier, qui l'envoya ensuite en Italie où il l'entre tint. Les biographes ont dit que Le Brun, allant à Rome, rencontra Poussin à Lyon, en 1642; je ne sais ce qu'il y a de vrai dans ceci; ils ajoutent qu'il revint d'Italie en 1648; mais voici qui contredit cette assertion. Le 7 mai 1646, Ch. Le Brun fut parrain d'un fils de son frère Nicolas. Il resta à Paris depuis; je le vois, en effet, le 16 août 1647, tenant à St-Benoît un enfant de Mariette. Il était marié alors; on le verra tout à l'heure. Dès avant son départ pour Rome, en 1642 (?), Le Brun avait le titre de peintre du Roi; j'ai trouvé, en effet, l'acte suivant : « Le 26 juin 1638, a esté baptisée Geneviève, fille d'Edme Le Voile... Parrain Charles Le Brun, peintre de Sa Majesté, paroisse St-Séverin... » (Reg. de St-Hippolyte.) Le parrain avait dix-neuf ans, et déjà il était employé dans les travaux que S. Vouet faisait pour le Roi. — En 1644, Ch. Le Brun était à Rome, d'où il écrivait, le 17 octobre, à P. Séguier :

« Monsieur, j'ay receu largeant « (je conserve l'orthographe du jeune peintre) » qu'il a pleu à Votre Grandeur de menuier et en mesme temps ay apris de mon père les ordres qu'elle désire que je tienne, à sçavoir que ie demeure encore icy deux années ». (on vient de voir qu'il était de retour à Paris le 9 mai 1646). « ce sera avec joye que l'accompliré ses volontés, puisque je n'ay autre dessein que de luy obéir. Mon père ma escrit assy que vous désirez que je fisse des tableaux pour vostre galerie, c'est la monseigneur me comble de trop de grâces de daigner mettre mes ouvrages aux rangs de celles (sic) des plus habiles gens et de qui ie ne mériteré jamais la comparaison, mais puisqu'il plaist ainsi à Votre Grandeur, j'employéré tous mes efforts a me surpasser moy mesme pour essayer a luy donner quelque petite satisfaction ou au moins luy tesmoigner l'ennie que j'en ay. Monseig^r, je supplie à présent Votre Grandeur de me permettre que je luy fasse une très humble requeste, qui est qu'après avoir fait la grace à M. de Beauvaillon de luy accorder la charge d'avocat au conseil de laquelle il a joui quelque temps ce qu'il ne peut à présent continuer ny exercer sans vostre permission, qu'il plaise à Votre Grandeur de lui concéder la grace de pouvoir jouir de lad. charge sa vie durant, sans financer, attendu qu'il n'en a pas le moyen. Votre grandeur me pardonnera s'il luy plaist la hardiesse que je prends envers

elle, considerant que c'est pour une personne qui est comme la cause et le premier motif des grâces que je reçois de vous, puisque ce fut led. sieur de Beauvaillon qui me fit cet honneur de me présenter à Votre Grandeur, c'est par cette raison que j'ay osé prendre la liberté de l'importuner et par icelle mesmes que j'espère qu'elle me pardonnera, suppliant encore une fois Votre Grandeur de luy faire cette faueur, ainsi toute nostre famille sera obligée d'ogmenter les prières qu'elle fait tous les jours à Dieu pour la conservation de vostre santé, et moy particulièrement qui suis de Votre Grandeur, Monseigneur, le plus humble et le plus obligé et seruiteur : Le Brun. » (Bibl. Imp. Ms. St-Germain. n° 1027.)

Cette lettre est intéressante assurément, et je la crois inédite. Le Brun s'appliqua beaucoup à dessiner à Rome, d'après l'antique. Des figures principales qu'il copia, il fit des réductions dont il composa un volume contenant 65 dessins, destiné à P. Séguier. Il le présenta à son protecteur dès qu'il fut de retour d'Italie. Ce recueil a été conservé à la Bibl. Imp., où il est classé parmi les manuscrits de St-Germain, sous le n° 1517. Les armes de l'illustre chancelier, dessinées à la plume, sont en tête de la collection que précède une lettre du donataire, lettre à laquelle j'emprunte ce passage :

« Monseig^r, je passerois dans vostre esprit pour téméraire, si ie prétendois vous faire un présent des dessins que vostre libéralité m'a permis de rassembler des plus beaux ouvrages des sculpteurs anciens, puisque ce n'est qu'une restitution de ce qui est à vous et une revoulution de ce qui doit retourner à son principe. Si mon travail vous satisfait, Monseig^r, il vous doit estre d'autant plus agréable que vous le regarderez comme le fruit d'une plante que vous avez eu la bonté de cultiver, et les défauts que vous y remarquerez me seront pardonnables, ayant esté commis dans une saison que vous aviez destinée à mes études... »

Mariette dit que Ch. Le Brun fut reçu « maître peintre » le 8 oct. 1642; il était donc maître avant son départ pour Rome, à l'âge de 23 ans. Il est vrai que la maîtrise était facile à acquérir pour un fils de maître, et que, naturellement, Nicolas Le Brun avait travaillé auprès des anciens de la communauté à aplanir les difficultés qui pouvaient s'élever contre le jeune prétendant. — Séguier présenta-t-il Le Brun à Colbert? C'est probable. Quoi qu'il en soit, Colbert s'empara de Le Brun et vit le parti qu'il pouvait tirer de cet homme ardent, vigoureux, au génie facile, à la main habile qui ne demandait qu'à faire, ambitieux de produire de grandes choses. Le Brun fréquentait la maison de Colbert que celui-ci n'était encore que l'intendant de Mazarin; mais cet intendant était déjà une puissance; l'estime dont l'entourait le Cardinal témoignait de sa valeur personnelle, et tout faisait concevoir à ceux qui le connaissaient qu'il était destiné à une grande fortune. Colbert, héritier de Mazarin et son successeur dans la faveur du Roi, Le Brun songea à se ménager les bonnes grâces du nouveau ministre, en intéressant à son succès madame Le Brun; j'en vois une preuve dans la lettre suivante qu'il adressa à Colbert le 1^{er} octobre 1661 :

« Monsieur, c'est avec confusion que j'offre à Madame une chose de si peu de conséquence; mais j'espère que vostre bonté suppléera à son défaut, et luy fera agréer : puisque vous avez déjà tesmoigné quelque estime pour ce sujet, je prends donc la liberté de luy présenter en attendant que l'indisposition où je suis me permette de luy faire quelque chose plus digne d'elle et où je puisse faire voir que je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant seruiteur : Le Brun. » (Bibl. Imp., Ms. ancien, collect. verte.)

Je ne sais quel dessin, quelle esquisse ou quel

petit tableau Le Brun envoyait à M^{re} Colbert; mais enfin il employait le moyen que les artistes ont employé de tout temps pour se rendre les puissants favorables. — Le Roi voulant, en la personne de Ch. Le Brun, « restablir le titre et fonction de Premier peintre dont les grands hommes en cet art ont esté autrefois honorés, non-seulement pour l'advantage qui en reviendra à Sa Maj. lorsque tous les ouvrages de peinture seront exécutés et dirigés par led. s^r Le Brun, mais encore... » le Roi, dis-je, lui donna le brevet de son Premier peintre, aux gages de 1,200 livres et 2,000 livres « par forme de libérés » le 1^{er} juil. 1664, à Fontainebleau. (Arch. de l'Emp., E. 9289, fol. 305 et Z. 1342, Etat de 1664.) Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'honneur fait à Le Brun par Louis XIV fut un malheur pour l'art; je crois, au contraire, que l'influence exercée par le premier peintre fut utile, en ceci du moins : l'œuvre immense que les artistes devaient mener à bout, pour satisfaire Colbert et le Roi, marcha rapidement, et toujours dans un même sens, ce qui fait si véritablement belle la décoration de Versailles, par exemple, où ne se choquant pas les manières différentes, les styles antagonistes, les pensées divergentes. J'ai dit ailleurs (ci-dessus, p. 253) ce que je pense de la prétendue tyrannie de Le Brun; je ne dirai ici qu'une chose : si Colbert avait eu dix grands artistes, de ceux qu'on appelle originaux, et s'il leur avait livré Versailles, au lieu de l'ensemble plein de grandeur et d'unité que nous admirons dans ce palais, nous aurions de beaux morceaux, mais sans accord, une mosaïque de pièces brillantes sans harmonie. Le Brun comprit Louis XIV; il imposa à l'art le caractère fastueux et fier qui convenait à la monarchie fière et fastueuse du grand roi. Le Brun exerça sa charge de premier peintre pendant 26 ans quatre mois et demi; il mourut, le 12 fév. 1690, aux Gobelins, et le 14 fut porté, de St-Hippolyte, à St-Nicol. du Chardonnet, où il fut inhumé. L'acte inscrit à St-Nicol. dit le défunt « M^{re} Charles Le Brun, escuyer » (on sait qu'il avait été anobli par lettres du 20 déc. 1662), « s^r de Thionville, premier peint. du R., directeur des manufactures royales de meubles de la couronne, aux Gobelins, directeur, chancelier et recteur de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt. » (qu'il avait établie en 1648). L'inhumation eut lieu en présence de ses neveux Charles et François Le Brun; le premier, auditeur en la chambre des comptes; le second, bourgeois de Paris, de « François Vandremeuille » (Van der Meulen) « peintre ordinaire des extraits du Roy (*sic* p^r exploits du Roi), cousin germain du défunt à cause de sa femme defunte (celle de Van der Meulen), et de François Villain (*sic*), aussi cousin germain ». L'acte est signé : « Le Brun, Le Brun, Van der Meulen, Fr. de Velle, Flaman, Jans, Houasse. » Ch. Le Brun voulut être enterré à St-Nicol. du Chardonnet, sur le territoire paroissial duquel était la maison qu'il s'était fait construire, rue des Fossés-St-Victor, « à côté du convent des Anglaises ». C'est dans cette maison qu'alla s'établir, en quittant les Gobelins, Susanne Butay, veuve de Le Brun, qu'elle avait épousé le 26 fév. 1647, à St-Séverin. Susanne était d'une famille de peintres qui jouissaient alors d'une certaine considération dans leur art. Elle était fille de Robert Butay et de Marguerite Le Grain. Dans l'acte de son mariage, Le Brun est qualifié « peintre et valet de chambre du Roy ». Il avait acheté sa charge de la chambre, à son retour de Rome, en 1646; il s'en

défit plus tard. Au moment de son mariage, il demeurait dans l'île St-Louis; c'est le moment où il travaillait à l'hôtel Lambert, en même temps que Le Sueur, qui s'était aussi établi sur l'île. — Susanne Butay mourut, âgée de 73 ans, le 26 juin 1699 et fut inhumée dans le tombeau de son mari, en présence de J^u-Bapt. Tuby, Verdier, Tardif, neveux de la def^{te}, à cause de leurs femmes, et de Charles Le Brun, l'auditeur des comptes, neveu du peintre Le Brun. Le sculpt. Tuby signa : J. Bapt. Tuby, les peintres Verdier et Tardif signèrent : François Verdier et Michel Tardif. (Reg. de St-Nicol. du Chardonnet.) — Charles Le Brun et Susanne Butay vécurent sans enfants. Un correspondant anonyme du *Mercure de France* s'avisa d'écrire de Lyon à ce journal, le 15 mai 1763, que Le Brun avait eu un fils nommé André, qui avait fait souche à Lyon. Qu'un André Le Brun, pour se faire une illustration, se soit réclamé du grand peintre, c'est possible; mais qu'il fût fils de cet artiste, c'est un mensonge. J'ai soigneusement cherché dans les registres des anciennes paroisses de Paris le prétendu André et ne l'ai trouvé nulle part. Si le premier peintre du Roi n'eût pas d'enfants, il eût des filleuls en foule, et cela se comprend à merveille : tous les artistes voulaient pour protecteur de leurs fils l'homme qui, avec Colbert, disposait de tout le département des bâtiments de Sa Majesté.

— Gabriel Le Brun, que nous avons vu naître le 21 oct. 1625, frère cadet de Charles, fut peintre et graveur. On a de lui beaucoup de pièces gravées d'après ses propres dessins ou d'après ceux de Charles; on peut citer des *Thèses* intéressantes, traitées d'une manière large et d'une main facile. Charles Le Brun ne grava pas de thèses, mais il en composa un assez grand nombre, longtemps encore après qu'il eut travaillé pour Séguier, Fouquet et le président Lambert. On s'est apitoyé sur le sort de Le Sueur, obligé, a-t-on dit d'un ton mélancolique, de composer des Thèses pour vivre; Le Sueur et Le Brun firent ce que faisaient les hommes les plus habiles de leur temps, Vouet, Vignon, Dorigny et les autres. Gabriel Le Brun, dont je n'ai pas découvert l'acte d'inhumation, vivait encore en 1657, époque où il grava, d'après sa peinture, le portrait de Charles Févret. Zani fait fils de Charles Le Brun, Gabriel son frère, graveur erreur corrigée maintenant par l'acte de sa naissance que j'ai fait connaître. — Nicolas II Le Brun, né le premier enfant de Nicolas I^{er} (20 avril 1615), n'a pas été connu par les biographes. Il s'adonna à la peinture de paysage. C'est de lui que Guillet de St-Georges, dans son *Mémoire* sur Éust. Le Sueur (5 août 1690), dit en parlant des tableaux qui décoraient les angles du cloître de la Chartreuse de Paris : « Nous ne parlerons que de celui qui représente l'aspect de la grande Chartreuse, parce qu'il est de M. Le Brun, peintre paysagiste et frère de M. Le Brun, directeur de l'Académie. » De ce frère, qui ne s'éleva guère au-dessus du médiocre, M. de St-Georges ne sut point le prénom. Nicolas, pas plus que Gabriel, ne fut admis à l'Académie, où Le Brun était tout-puissant; ils n'avaient donc pu conquérir un rang honorable dans l'art. Nicolas II Le Brun épousa, le 2^e février 1642, Jeanne Humbelot, fille d'un marchand de Dijon et sœur d'un graveur en taille-douce. (St-André des Arcs.) Il eut plusieurs enfants de son mariage, et entre autres Charles que tint son oncle et que nous avons vu assister à l'enterrement de son

parrain et à celui de sa tante Susanne Butay. Ce Charles épousa, le 9 sept. 1695, la fille de Philippe Quinault. Nicolas H Le B. décéda le 28 sept. 1660, et fut inhumé le lendemain à St-Nicolas du Chardonnet. — Charles 1^{er} Le Brun, anobli par Louis XIV, portait : « en tête, de sable à un soleil d'argent; en queue, d'azur à une fleur de lis d'or ».— La Bibl. Imp. (Ms. n^o 8069-7) possède un emphatique discours latin, avec traduction française, ouvrage de François Le Brun, un des fils de Nicolas II, composé à l'occasion du tableau où Le Brun a représenté le passage du Rhin. Ce morceau d'éloquence boursoufflée donne une assez triste idée du talent et du goût de son auteur. — *Voy.* BOSSE, BODIN, BUTAY, GOTTÉLLE, DAVID (LOUIS), HOUSSE, HUMBELOT, MASSÉ, MEULEN (VAN DER), PATEL, POUSSIN, QUINVAULT, ROUSSELET, LE SUEUR (EUST.), TUBY, VERDIER.

2. LE BRUN (MICHEL = LOUIS-MICHEL).

Etranger aux précédents et à plusieurs Le Brun, peintres ou sculpteurs que j'ai trouvés et dont je n'ai pas cru devoir m'occuper, parce que rien ne me les recommandait, Michel Le Brun fut peintre de miniature et probablement homme d'un certain talent, car il épousa une des filles de la maison Van Loo, Marie-Catherine. Il eut d'elle quatre enfants, dont un, Louis-Michel, eut le titre de peintre du Roi, prenait la qualité d'écuyer et vivait encore en mars 1768. Michel Le B. avait aussi le titre de peintre du Roi. Il demeurait rue de l'Arbre-Sec en 1747; en 1732, il était établi au carrefour de l'Ecole. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — *Voy.* LOO (VAN).

3. LE BRUN (PONCE-DENIS ECOUCHARD).

1729—1807.

« Ponce-Denis (Écouchard) » [pourquoi ce nom est-il mis entre parenthèses? Il était le nom patronymique de ces Le Brun avant qu'un nom tiré du teint ou de la couleur des cheveux de l'un d'eux lui fût ajouté, je ne sais à quelle époque, et devint à son tour le nom de toute une famille] « Le Brun naquit à Paris en 1729. Son père était attaché au prince de Conti. *Sous quelque titre qu'il le fit*, ce qui importe peu à la gloire de son fils, il était extrêmement aimé de ce prince, et ce fut à l'ancien hôtel Conti, qui occupait, sur le quai des Quatre-Nations, la place où est aujourd'hui l'hôtel des Monnaies, que Le Brun reçut la naissance. » (P. L. Ginguené, *Notice sur Le Brun*, en tête des œuvres de ce poète, 1811, Gabriel Warie, 4 vol. in-8^o.)

L'éditeur de Le Brun put être bien instruit du lieu de la naissance de son ami, et s'il affirme qu'il naquit à l'hôtel de Conti, on doit l'en croire assurément. On l'en a cru, et MM. Michaud jeune et Weiss ont répété dans la *Biographie* que P.-D. Écouchard Le Brun « naquit à Paris, en 1729, dans l'ancien hôtel » [le prince de Conti avait-il un nouvel hôtel en 1729, et ne demeurait-il pas sur le quai de Nesle? Il y demeurait certainement, et MM. Weiss et Michaud eurent tort de reproduire la phrase de Ginguené, où le mot *ancien* se fourvoyait malheureusement] « dans l'ancien hôtel du prince de Conti, au service duquel son père était employé ». M. Quéraud (*La France littéraire*, t. V) ne dit pas dans quel quartier de la ville naquit « le Pindare français », comme on appelait notre poète, mais il le dit « né à Paris le dix août 1729 ». Qui a-t-il de vrai en tout ceci? P.-Denis Écouchard ne « regut » pas « la naissance » à l'hôtel de Conti et ne vint pas au monde le dix août. Son père, qui « était attaché » au prince de Conti, *sous un titre* qu'il convient à P. L. Ginguené de dissimuler, parce qu'il ne se rappela pas sans doute que le père de Molière et

Molière lui-même furent valets de chambre de Louis XIV, — et Jean-Baptiste Poquelin Molière valait bien Ponce-Denis Écouchard Le Brun! — son père était au service du prince Louis-François de Bourbon, né le 13 août 1717, comme il avait été au service de Louis-Armand, mort le 4 mai 1727. Il avait auprès du prince de Conti la charge de valet de chambre. Voyons les documents. Au Reg. de St-Benoît on lit : « 11 août 1729, Ponce-Denis né aujourd'hui (et non le 10), fils de Claude-Écouchard Le Brun premier valet de chambre de Monseigneur le prince de Conti et d'Anne-Elisabeth Caffin, rue St-Jacques (et non hôtel de Conti), fut baptisé; parrain... etc. » Au Reg. de St-André des Arcs, je trouve la mention suivante : « Le jeudi 26 sept. 1743 inhumation de Claude-Écouchard Le Brun, valet de chambre de S. A. S. Mst le prince de Conti, décédé la veille hôtel de Conti, âgé de cinquante ans » (né par conséquent vers 1693. Il avait trente-six ans quand Ponce-Denis vint au monde); « présents Ponce-Denis Écouchard son fils et Jean-Simon Caffin, m^e chapelier, beau-frère ». Ponce-Denis avait quatorze ans quand il perdit son père, pleura par le prince de Conti, si l'on en croit le poète (*Épître* à M. le prince de Conti); il en avait trente lorsque, le 25 sept. 1759, à St-Roch, il épousa M^{lle} de Surcourt. L'acte que j'ai sous les yeux dit que « Pons (*sic*) Denis Écouchard Le Brun secrétaire des commandemens de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, fils majeur de défunt Claude et d'Anne-Elisabeth Caffin, demeuré enclous et paroisse du Temple » (le prince de Conti, étant grand Prieur de France depuis 1749, demeurait au Temple), « s'unit à « Marie-Anne de Surcourt, fille mineure de feu Jean et de Jeanne-Aymée de St-Yon, demeuré place Louis-le-Grand » (aujourd'hui place Vendôme). « Signé : Ponce-Denis Écouchard Le Brun, m. a. de Surcourt, J. E. Escouchard (*sic*) Le Brun, Écouchard (*sic*) Iebrun (*sic*), etc. » Ces deux Écouchard étaient frères du marié. On a dit que, difficile de caractère, Le Brun rendit malheureuse sa femme, qui se sépara de lui vers 1773. Je n'ai aucune preuve de cette assertion, démentie par Ginguené, lequel prétend que « le premier amour de Le Brun, dont il a chanté l'objet sous le nom de Fanni, le conduisit, en 1760 » (on vient de voir que ce fut en 1759), à un mariage « qui le rendit heureux pendant près de quatorze ans ». Cependant Ginguené ajoute : « Sa femme, en le quittant sous prétexte d'emporter tout ce qui était à elle, l'avait laissé dénué de tous ses meubles. » Comment quatorze années de bonheur eurent-elles ce triste retour? Je n'ai pu le savoir, et Ginguené est muet à cet égard. Plusieurs épigrammes de Le Brun semblent rejeter sur la « brune » Marine-Anne de Surcourt tous les torts, dans une affaire de séparation, dont, selon le rimeur, devait profiter le juge qui prononça cette espèce de divorce et qu'il nomme « de feu Judas, le bâtard au poil roux ». Ginguené dit que « pendant l'été de 1807, Le Brun fut attaqué d'un affaiblissement général et d'un anéantissement de forces qui le conduisirent au tombeau. Il mourut, ajoute son historien, le deux décembre, âgé de soixante-dix-huit ans ». Il y a là une légère erreur. Je lis dans les Tables décennales (Arch. de la ville) : « Écouchard Le Brun (Ponce-Denis), 1^{er} sept. 1807, 2^e arrondissement. » Ainsi la déclaration de décès fut faite le 1^{er} sept., et Le Brun dut mourir le 31 août, comme le dit fort bien feu Quéraud. Le Brun demeurait alors au palais du Tribumal (Palais-Royal),

maison du Café de Foy. (Almanach impérial, 1807.)

LE CLERC (SÉBASTIEN 1^{er}). ?1639—1714.
(SÉBASTIEN II). 1676—1763.

Graveur justement célèbre, Sébastien Le Clerc — un petit homme fluet et délicat, selon P. Mariette — naquit à Metz, d'un horloger qui lui apprit le dessin. Mariette fixe sa naissance au 26 sept. 1637; cette date semble bien positive, nous verrons cependant tout à l'heure deux documents qui la contredisaient. On croit que Sⁿ Le Clerc vint à Paris vers 1665; il travailla avec courage et succès, car sept ans après, le 16 août 1672, l'Acad. Roy. de peint. lui ouvrit ses portes. Israël Silvestre l'y avait précédé de dix mois environ. Le Clerc était logé aux Gobelins; il y connut la fille du teinturier Josse Van Kerkove, l'aima, l'obtint de son père et l'épousa, le 21 nov. 1673. (St-Hippolyte.) Dans l'acte de son mariage, Sⁿ Le Clerc est dit « âgé de trente-deux ans », ce qui reporte sa naissance à l'année 1639 ou à 1640. Quant à la jolie fille flamande qui devenait sa femme, elle avait vingt ans. Le Ciel l'avait douée de cette fécondité dont il gratifia tant de femmes d'artistes, ses contemporaines; Charlotte Van Kerkove donna 13 enfants à son mari, de 1676 à 1695. Le seul qui nous intéresse est Sébastien II, le premier de tous, qui fut baptisé le 1^{er} oct. 1676. — Graveur de l'Académie, Le Clerc eut le droit de se qualifier, dans tous les baptistaires de ses enfants, « graveur du Roy »; à partir du 20 janv. 1693, il eut ce titre en vertu d'un brevet de retenue « d'un des graveurs du Roi », à la place de Claude Mellan, mort tout récemment. A ce titre étaient attachés une pension de 400 l. et d'autres avantages encore. (Arch. de l'Emp., E, 9289, et Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 560, p. 63.) Sⁿ Le Clerc fut anobli par le pape comme Girard Edelinck; aussi lit-on dans l'acte de son inhumation : « Sébastien Le Clerc, *chevalier romain*, designateur (*sic*) et graveur ord^{re} du cabinet du Roy, ancien professeur en géométrie et en perspective » (aux Gobelins), « de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., décédé le 25 oct. 1714, âgé de 75 ans, fut inhumé à St-Hippolyte, le 26 oct., en présence de Sébastien Le Clerc, peintre ord^{re} du R.; Benoit Le Clerc, mathématicien; Claude Le Clerc, accolite du diocèse de Paris; Bénigne Le Clerc, tous fils du defunct, etc. » Si les fils de Le Clerc étaient bien instruits de l'âge de leur père, celui-ci était né en 1639 ou 1640, comme le fait supposer l'acte de son mariage, et non en 1637, comme le crut Mariette. La liste des académiciens dit Le Clerc mort à l'âge de 77 ans; les actes de St-Hippolyte, 21 nov. 1693 et 26 oct. 1714, servent de correctif à ce document. — Sébastien Le Clerc avait pris le titre de « designateur et graveur du Roy », le 28 avril 1676. (Sts-Martin-Marcel.) Il avait tenu sur les fonts un fils de Jⁿ-Bapt. II Toby, le 24 nov. 1701, et le 4 août 1709, une fille du même sculpteur. Dans l'acte de 1709, il se qualifia « chevalier romain », noble qu'il était depuis 1706. Il signait : « S. B. Leclerc ». — Sébastien II Lec. n'est guère connu aujourd'hui, bien qu'il ait été reçu à l'Académie comme peintre, le 23 août 1704; il n'avait pas encore 28 ans; il avait donc un certain mérite. Il épousa Charlotte Gillot, qui, le 8 août 1733, lui donna un fils, tenu par Jacques Caffieri. L'acte du baptême le dit « peintre ord^{re} du R., professeur en son Académie, pensionnaire du R. et ancien marguillier de St-Hippolyte ».

Sébastien II mourut aux Gobelins, le 29 juin 1763, « âgé, dit l'acte mortuaire, d'environ 87 ans ». L'acte a raison. — Voy. BAILLY, BOIZOT, BONNEMER, EDELINCK (G.), FAMILLES NOMBREUSES, MELLAN, MEULEN (VAN DER), TUBY.

LE COIGNEUX (JACQUES).

« Le président Le Coigneux (N.); Montsigot, maître ord^{re} de la chambre des comptes de Paris, les chevaliers de Valançay et de Bragelonne, le baron d'Estissac et le père de Chanteloube, « ayant suivi Monsieur le Duc d'Orléans hors le royaume », furent déférés par lettres patentes des 30 mars et 27 mai 1633, au parlement de Dijon qui, le 25 oct. 1632, condamna Le Coigneux d'Estissac, de Valançay et Montsigot « deument attainciz et convaincus du crime de Lèze-Majesté, à avoir la teste tranchée par l'exécuteur de la haute justice, au champ de Mormion de ceste ville de Dijon », chacun d'eux en vingt mille livres d'amende et à la confiscation de tous leurs biens et fiefs. Et « pour leur absence », dit l'arrêt, « sera l'exécution faite en figure » (en effigie), « ce qui eut lieu effectivement le 28 octobre. Quant au chevalier de Bragelonne et au père de Chanteloube, la cour ordonna qu'il en serait plus amplement informé. » (Extrait des registres du parlement de Dijon, aux Vieilles archives de la guerre, vol. XIV, pièce 174.)

Jacques Le Coigneux, marquis de Morfontaine, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Paris, demeurait en son hôtel, rue des Vieilles-Audriettes. Il signait : « Le Coigneux ». (Arch. de l'étude de M. Le Monnyer.) Quand Gaston d'Orléans entra en grâce, après sa triste équipée, dont les principales victimes furent MM. de Ginq-Mars et de Thou, Le Coigneux vint reprendre sa place au parlement. Jacques Le Coigneux avait épousé Angélique Le Camus, par contrat du 11 janvier 1648. (Arch. de l'étude de M^e Poumet, not. à Paris.)

I. LE COMTE (JEAN GUYOT, dit :). ?1644—1707.

BÉLONDE (FRANÇOISE CORDON, dite : L.).

?1649—1716.

Le Comte fut un comédien médiocre et un confident de tragédie plus médiocre, dit-on; mais il fut galant homme et parleur agréable. La Grange avait remplacé Molière comme orateur de la troupe royale, Le Comte remplaça La Grange et ne fut pas moins aimé du public. Sa faconde était spirituelle et facile; il avait été avocat. Tout jeune, au sortir du collège, il avait pris la robe et le bonnet carré et s'était fait inscrire au tableau des avocats au parlement. L'amour le donna au théâtre. M^{lle} Champmeslé venait de quitter l'Hôtel de Bourgogne, et une femme qui s'était fait une célébrité dans les troupes de campagne la remplaçait (1679). Jⁿ Guyot, spectateur assidu de l'Hôtel, s'éprit de cette personne, dont le début avait été heureux; il se déclara, se fit agréer et, le 16 août 1679, « M^e Jean Guyot, advocat au parlement, fils de defunct M^e Gabriel Guyot, procureur et notaire au siège royal de Tiré-Soubart (?), et de d^{lle} Rose Velut, » épousa « Françoise Cordon, veuve de Thomas de Bury, bourg. de Paris ». Françoise Cordon avait, au théâtre, le nom de Bélonde, qu'elle avait pris pour ne pas compromettre celui de sa famille et puis parce que « M^{lle} Bélonde » avait meilleur air que « M^{lle} Cordon ». Elle était fille d'un maître peintre, Jean Cordon, dont la veuve, Madeleine Chemin, assista au mariage de sa fille, eu même temps que deux frères de Jⁿ Guyot, l'un procureur au Châtelet, l'autre principal clerc de celui-ci. Aucun comédien ne signa l'acte inscrit à

St-Sauveur, et que le marié signa « Guyot », quand la Bélonde signait en toutes lettres « Françoise Gordon ». La Bélonde avait 30 ans; Guyot en avait environ 35. Ce fut un an seulement après son mariage que Jean Guyot parut sur un des théâtres de Paris, ayant donné cette année à l'étude et à la pratique de l'art du comédien, dans une troupe de province. Je lis au Journal de La Grange : « M. Le Comte est entré dans la compagnie, le 1^{er} jour de sept. 1680, suivant le brevet qu'il a obtenu du Roy. Il a commencé à jouer à Paris le 29 août ». Le Comte faisait partie de la troupe qui représentait rue Gnénégaux; sa femme était restée à l'hôtel de Bourgogne, où elle eut la douleur de voir revenir M^{lle} Champmeslé, qui l'éclipsa tout à fait. — Jⁿ Guyot eut trois enfants de son mariage. Au baptême de l'un d'eux, Charles (3 avril 1682), tout acteur qu'il était, il se dit « aduocat en parlement ». — La Bélonde mourut en sa maison, rue Ste-Marguerite, le 23 août 1716, âgée de 67 ans ou environ, et « veuve de feu maître Jean Guyot, aduocat en parlement ». (Reg. de St-Sulp.) Outre ses deux fils, Charles, avocat, et Henri, bourg. de Paris, figura à son enterrement son gendre, Louis Silvois, écuyer, s^r de Frénière. — Le Comte renonça au théâtre le 9 août 1682, et acheta deux charges, l'une de conseiller du Roi, l'autre de contrôleur et syndic g^l des rentes de l'hôtel de ville. Il décéda, rue Ste-Marguerite, le 8 fév. 1707, âgé de 63 ans, suivant la déclaration de ses fils. (St-Sulp.) — Jⁿ Guyot signa : « Guyot Le Comte, Jean Guyot Le Comte, et seulement : Le Comte », les délibérations de 1681, 1686 et 1687, dont les minutes sont chez le successeur de M. Tresse, not. Au mariage de Beaubourg (14 juin 1694), il signa « Guyot ». Le 4 mars 1686, la Bélonde, qui faisait alors partie de la troupe dans laquelle le Roi avait réuni le troupe royale et celle de l'hôtel de Bourgogne, signa une délibération : Françoise (*sic*) Gordon ».

2. LE COMTE (FLORENT). ?1655—1712?

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des arts connaissent un livre assez mal fait, confus, manquant d'un *index* des noms propres, qui en rendrait l'usage facile, ouvrage utile d'ailleurs que « Florent Le Comte, sculpteur et peintre à Paris, rue St-Jacques », donna sous le titre de « *Cabinet des singularités* d'architecture, peinture, sculpture et gravure », et qu'il dédia à Mansard (3 vol. in-12, 1699). La biographie du patient auteur de cet ouvrage, que n'a pas nommé Bouillet, est restée bien vide jusqu'ici; je n'ai que peu de détails à lui apporter, quelque peine que je me sois donnée pour l'enrichir. Florent Le Comte était fils de Nicolas Le Comte, dont je n'ai pu connaître la profession, et de Susanne Pelletier. Il avait trois sœurs, l'une, Catherine, épousa Nicolas Leclerc, libraire, qui fut un des premiers éditeurs du Cabinet des singularités; l'autre, Marie, épousa Jacques Le Gendre, maître sculpteur; la troisième, nommée aussi Marie, épousa un « M. Le Roux, officier du Roy ». (St-Benoît, Bapt. 23 oct. 1687.) En 1684, Flor. Le Comte demeurait rue du Four, devant la porte de la foire St-Germain et dans la maison qu'habitait une jeune femme, Marie Many, âgée de 36 ans, veuve de Clément de La Haye. Il avait trente ans; ce que la veuve avait de plus que lui ne l'effraya point; il s'éprit de sa voisine et, le 19 juin 1685, l'épousa, en présence de Nicol. Le Comte, de Jacq.

Le Gendre, de Marie Le Comte et de quelques amis. Il signa d'une fort bonne écriture : « F. Le Comte »; sa femme, moins lettrée, signa ses nom et prénoms d'une plume très-novice. (St-Sulp.) Florent, ou, comme l'écrivent les vicaires de St-Sulp. et de St-Benoît, Fleurant Le Comte, tint, le 1^{er} avril 1685, un enfant de son beau-frère Le Gendre. — Zani et Nägler disent que F. Le C. mourut en 1712; je n'ai pu trouver l'acte de son décès.

1. LE COMTE (SAUVEUR). ?1659—1694.

Artiste que Le Brun employa aux Gobelins et donna à Van der Meulen pour l'aider dans l'exécution de ses grands ouvrages. Il était fils d'un peintre inconnu, nommé Mainfrain Le Comte et de Marguerite Du Roure. Le 26 juin 1689, « peintre du Roy, âgé d'environ trente ans », il épousa Susanne-Louise Legeret, fille de feu Jean Legeret, sculpt. ord. du R. et de Marguerite-Elisabeth Yvart. (St-Hippolyte.) S. Le C. eut un fils, *Claude-François*, tenu, le 25 juil. 1690, par « M. François Van der Meulen, peintre de l'histoire du Roy », et par « Claude Bourdieu, femme de Coysevox ». Le Comte, qui à son mariage avait signé « Sauveur Le Comte », signa le 25 juil. : « S. Comte », comme il fit, le 17 oct. 1690, au mariage d'un gantier. (St-Hippolyte.) Le Comte se fit une bonne réputation apparemment, car dans son *Livre commode* (1692, Bibl. Imp., t. 31 C.), Abraham du Pradel cite : « Le Comte (*sic*), peintre de batailles aux Gobelins », parmi les peintres célèbres. S. Le Comte, qualifié dans l'acte de son décès « peintre ord^{re} des conquêtes du Roy, dans l'hôtel des manufactures roy. des Gobelins », mourut, âgé de 35 ans, le 31 déc. 1694. Il fut accompagné, au cimetière de St-Hippolyte, par les peintres Joseph Yvart et F. Arvyer, et par ses beaux-frères, le sculpt. Jⁿ-Bapt. Legeret (que l'acte dit, par erreur, « peintre du Roy »), Joseph et Marie Legeret, celui-ci, m^e menuisier. — *Coy. ARVYER, LEGERET, VERDIER (FR.), YVART.*

2. LE COMTE (LOUIS). ?1639—1694.

Sculpteur qui n'est pas inconnu aujourd'hui et dont on voit deux bons ouvrages à l'Orangerie de Versailles : *Zéphire et Flore*, *Adonis et Vénus*, groupes d'un style agréable et d'une exécution qui atteste une main habituée au maniement du marbre. Zani nomme Louis Le Comte : « Le Comte »; il se trompe. La signature de l'artiste ne laisse aucun doute à ce sujet. Elle est au bas du baptistaire de « Louis, fils de Pierre Lenain, maître sculpteur et peintre ». (St-Sauveur, le 6 août 1679.) L'acte est signé : « Pierre Lenain, Le Comte »; il qualifie celui-ci : « sculpteur ordinaire du Roy ». Louis Le Comte avait été reçu à l'Académie Roy. de peint., le 25 janv. 1676, sur une figure de St-Barthélémy. Abraham du Pradel dans son *Livre commode*, cité plus haut, nomma, parmi les sculpteurs recommandables : « Le Comte (*sic*), rue Ste-Appoline ». Si j'en crois le petit livre anonyme, intitulé : « *Extrait des noms des plus célèbres peintres*, etc. » (Bibl. Imp., P. 390, A.), Le Comte était de Boulogne. Zani (*Encyclopedia*), qui fait naître Louis Le Comte en 1643 et mourir en 1694, fut mal renseigné sur la date de sa naissance, si j'en crois l'acte suivant inscrit à St-Laurent : « 25 déc. 1694, Louis Le Comte (*sic*), âgé de cinquante-cinq ans — né, par conséquent, vers 1639 — sculpt. du Roy adj^t à professeur de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt. décédé d'hier, rue Neuve-de-Bourbon ».

(Bourbon-Villeneuve) « a esté enterré en l'église avec l'assistance de 24 prestres, en présence de M. François Girardon, recteur de la mesme Acad. amy, etc. »

LECOUVREUR (ADRIENNE).

1721?

Les Archives de la Comédie française n'ont gardé de M^{lle} Lecouvreur qu'une seule lettre que voici : « Je supplie la compagne de ne point conter sur moy pour jendi dans *Britannicus* sy M^{lle} Aubert y joue Agrippine (*sic*) sy lon peut engager Mademoiselle Dangenille a anoir la bonté de jouer Junie on me fera grand plaisir, mais rien ne me pourra déterminer à changer la résolution que j'ay prise de ne point jouer avec M^{lle} Aubert ». M^{lle} Aubert, objet de la répulsion d'Adrienne Lecouvreur, quitta la Comédie française le 19 mai 1722, après y avoir été regue le 27 mai 1721.

LE CRAQUEUR (FRANÇOIS-JEAN-BAPT. ROZY, dit : le chevalier).

?1696—1722.

Un des assassins de Jacques Vergier, le commissaire de marine, auteur de contes en vers, jolis mais licencieux. Complice de Cartouche et de ses plus redoutables compagnons, Rozy, à qui son intempérance de langue avait valu le surnom de : Craqueur, que lui donnaient ses camarades, fut arrêté par quelques soldats du guet, à la sortie d'un cabaret du marché Neuf, où il avait été reconnu par le sergent Hubert de La Marinère, dit : La Motte. Rozy ne se laissa point prendre sans résistance; il tira un coup de pistolet sur un soldat qui, d'un coup d'épée dans la cuisse, l'abattit et put s'en rendre maître. L'arrestation eut lieu le 27 mai 1721. Le Craqueur fut jugé en même temps que Dominique Cartouche et plusieurs de sa bande; mais l'arrêt du 26 nov. 1721, qui condamnait à mort Cartouche, ordonna qu'il serait « sursis à faire droit à l'égard de Jⁿ-Baptiste Rozy et d'autres jusqu'après l'entière exécution du présent arrêt ». Le 9 juin 1722, la chambre du Châtelet condamna Rozy à être rompu vif, sur la place de Grève, puis « exposé sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours ». Au préalable, Rozy devait être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Au-dessous de l'arrêt, le greffier inscrivit ce post-arrêt : « A esté arrêté que ledit Jⁿ-Bapt. Rozy, dit : le chevalier Le Craqueur, ne sentira aucun coup vif et sera secrètement étranglé ». D'où venait cette pitié pour un tel misérable? On avait fait à Cartouche cette faveur qu'on ne lui refusa pas; étendu sur l'échafaud, il fut étranglé par le bourreau, sans que le peuple s'en aperçût, et la barre qui brisa ses membres ne frappa qu'un mort. Une des pièces du procès de Cartouche me fait connaître que, pendant l'épreuve de la question, Rozy fit des révélations qui, le 17 août 1722, portèrent M. Joly de Fleury, procureur général, à faire arrêter Franc.-Louis Grathus du Châtelet, condamné à mort par l'arrêt du 26 nov. 1721, mais à qui sa trahison envers Cartouche, qu'il avait livré, avait valu une commutation de peine. (Arch. de l'Emp. et arch. de la police.) François-Jean-Bapt. Rozy avait 23 ans, si l'on en croit sa déclaration, inscrite à côté de son interrogatoire. (24 nov. 1721; Arch. de l'Emp., Reg. X, 9112.) Il était donc né vers 1698. Je crois que, pour intéresser ses juges, il se rajouta un peu. Il était parisien et j'ai cherché longtemps sa famille; je l'ai trouvée, à la fin, plus heureux dans cette recherche que je ne l'ai été

dans celle dont le but était de connaître la naissance de Dominik. Cartouche. Je n'ai pu découvrir aucun Cartouche dans les registres de Paris; quant au chevalier Le Craqueur, voici ce qui est aux registres de la paroisse du Roule, village alors à la porte de la ville. Jean-Bapt. Rozy, charron, époux d'Anne Rossignol, fit baptiser à St-Philippe, le 13 sept. 1697, *Gilbert*, qui mourut le 1^{er} oct. de la même année, et *Denise*, seur jumelle de celui-ci. Le 6 juil. 1700, il eut *Bonaventure* et, le 17 août 1701, *Guillaume*. Les registres de St-Philippe antérieurs à 1697 manquant aux archives de cette église, je n'ai pu voir le baptême du Craqueur, le premier-né, sans doute, des enfants du charron Rozy, qui reçut au baptême le prénom de son père Jean-Baptiste et celui de son parrain François. Je ne doute pas, quant à moi, que le scélérat auquel sont consacrées ces lignes ne soit né au Roule vers 1695 ou 1696. Si, en effet, il naquit en 1698, ce fut à la campagne; mais je tiens pour la première supposition. — Voy. DUCHATELET, VERGIER.

LE DAIN (OLIVIER).

XV^e siècle.

« — Le Roy Louis XI^e avoit enuoyé à Gand son barbier, appelé maître Olivier, natif d'un village auprès de lad. ville de Gand, » (Philip. de Commines, liv. V, chap. xiii.) « — Et estoit led. Olivier vestu trop miex qu'il ne luy appartenoit. Ceux de ce conseil le prendrent en dérision, tant à cause de son petit estat que des termes qu'il tenoit, et par spécial, ceux de Gand, car il estoit natif d'un petit village » (Thiels) « auprès de lad. ville; et luy furent fais aucuns tours de moquerie, et luy soudainement s'en fuist de lad. ville, car il fust aduert que s'il ne l'eust fait, il estoit en péril d'estre jeté en la riuière; et le crois ainsi. » (*Ibid.*, liv. V, chap. xiv.) « — A Guy de Moreunes, pintier d'estaing, demenant à Tours, la somme de 35 sols tourn., pour deux flacons d'estaing, tenant chascun pinte, prius et acheté de luy aud. moys de janvier 1468, et liurez à maistre Olivier le Mauvais, barbier du Roy nostre seigr pour en yeulx mettre l'eau rose et le fumettere (*sic*) pour led. seigr. » (Argenterie du Roy, 1468-69; Arch. de l'Emp. KK. 61.)

Avant d'être nommé Olivier Le Dain, le barbier Olivier avait, on le voit, le surnom de Mauvais. Son maître, le gracieux roi Louis XI, le délivra de ce surnom et lui en imposa un autre, assez étrange en apparence et dont la signification véritable n'est pas connue. N'est-ce qu'un caprice de ce singulier esprit royal, qui en eut bien d'autres? Un document authentique constate le fait du changement de nom de maître Olivier, mais n'explique pas les causes qui lui valurent, de la part du Roi, son nouveau surnom : « Ce sont des lettres du Roi Louis XI par lesquelles il donne à Olivier le Mauvais qu'il a ennobli (*sic*) et lui oste le surnom le Mauvais, voulant qu'il soit surnommé « Le Dain (*sic*) ». 10 oct. 1474. » Maintenant, voyons quelques articles des Comptes du Trésor de Louis XI, de l'année 1477 (Arch. de l'Emp., KK, 58) :

« — A maistre Olivier le Dain (*sic*), varlet de chambre du Roy, uostre sire, et cappitaine de Meulant, la somme de cent escus d'or, sur l'amende en laquelle pierre Le Roy, marchand demeurant à Paris, a esté condamné, par le preuost de Paris et maistre Jehan de St-Denis, deputé commissaire à faire son procès, enuers le Roy nostre sire; lad. somme ordonnée par led. seigr aud. Olivier le Dain pour le rembourser de semblable somme qu'il a baillée comptant aud. seigneur, et mise en ses mains au mois d'octobre mil cccc lxxvij, pour faire ses plaisirs et volontés. Pour ce, cent escus d'or valant au feur de xxxii sols i dernier tourn. pour escu. » (Fol. 12.) — Aud. maistre Olivier le dain (*sic*) la somme de x liures, monnoie courante

au païs d'Arthois, à luy donnée et ordonnée par le Roy nostre sire, pour aucunement récompenser et rémunérer les grands et loyaux serueices qu'il a faiz au Roy nostre S. et des pertes et dommages qu'il a euz a supporter en diuers noyages et plusieurs lieux et contrées rebelles, et desobéissans aud. seigr, tant en Flaunders que ailleurs part le command^t et ordonnance dud. seigr en grant danger et péril de sa personne, laquelle somme a esté assignée audit maistre Oliuier Le Dain sur luy mesme comme commis de par led. seigr au gouvernement et recepte des biens, meubles et rentes et reuecus de maistre Ferry de Cligny, euesque de Tournay, desloyal et rebelle et desobéissant subject dud. seigr et des deniers de sa commission... (Ib.) — « Aud. m^e Oliuier le Dain (sic), la somme de 2 m. cl (2150) livres tourn. à luy donnée et ordonnée par le Roy nostre sire, oultre et par dessus les autres bienfaiz qu'il a de luy, et jecelle somme auoir et prendre sur Nicolas de la baiz (? non douteux) et autres commis à recevoir les deniers venus et qui viendront des biens, meubles et jmeubles de plusieurs des habitans de la ville de Tournay qui ont fréquenté et fréquentent avecques les flamands rebelles et desobéissans subjects dud. S. et d'autres tenant le party des duc et duchesse d'Autriche, sur ce qu'ils ont reçu et recourant a cause de leur dite commission des tiers desd. biens, lequel tiers a quelque somme qu'il se puisse monter le Roy a donné aud. Le Dain. » (Ibid., fol. 13.)

Faut-il écrire Le Dain ou Le Daim? Les lettres de noblesse du 10 oct. 1474 donnent la dernière orthographe, et j'étais fort tenté de l'adopter; mais, dans tous les documents de cette espèce, les noms propres sont si rarement bien écrits par ceux-là mêmes qui les portaient, que leur forme véritable reste fort douteuse. Je ne sais, mais il me semble que Louis XI, narquois et malin à plaisir, voulut donner seulement un synonyme à « Mauvais », qui était un des noms du démon, et trouva « daim », qui déguisait un peu, mais bien peu, le mot « *damnatus* », damné. Je me conforme cependant à l'usage, et j'écris Olivier Le Dain.

LE FEBVRE (CLAUDE). ? 1633—1675?

Excellent peintre de portraits, qui fut reçu à l'Acad. le 31 mars 1663, et ne donna que, le 30 oct. 1666, son morceau de réception, un portrait de Jⁿ-Bapt. Colbert, alors Contrôleur général. Le Louvre possède deux ouvrages de cet artiste, le musée de Versailles trois. Il fit le portrait du peintre Samuel Bernard. L'abbé de Marolles a dit :

Gilbert Sève et Lefebvre ont beaucoup de mérite; dans leur douce manière on voit de la grandeur.

La manière de Cl. Le Febvre est plus énergique que douce; elle a moins de grandeur que de naturel et de vigueur. On croit Le Febvre né à Fontainebleau en 1633; on dit qu'il reçut des conseils de Le Sueur et de Le Brun, qu'il alla travailler en Angleterre, enfin qu'il fut le maître de François de Troy; je n'ai trouvé aucun document qui puisse m'autoriser à confirmer ces données de la biographie de Cl. Le Febvre publiée par Déz. d'Argenville; ce que je sais, c'est que notre peintre épousa Jeanne Du Tillois, qui fut marraine, le 2 mai 1664, d'une fille de Nicolas Perrelle, peintre. (St-Sulp.) L'acte du baptême dit Jⁿe Du Tillois « femme de Claude Le Febvre, peintre du Roy ». Louis XIV l'avait donc employé avant qu'il fût admis à l'Académie. Cl. Lef. fut parrain, le 6 janv. 1665, d'un fils du gratenr P. Van Schuppen et, le 1^{er} août de la même année, d'un fils du peintre Michel Semel. (St-Sulp.) On dit que Le Febvre eut deux fils, ses élèves, médicéres peintres; je n'ai pu trouver leurs baptisaires. Mourut-il à Londres le 26 avril 1675, comme le dit Déz. d'Argenville, ou à Paris le 5 avril

1675, comme e veut Guérin, historien de l'Académie de peinture? Je n'ai pas trouvé l'acte de son décès. — Voy. 1. BERNARD, PERRELLE.

LÉGARÉ (GÉDÉON). — Voy. BAIN.

LÉGAT-NÉ DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE.

C'est un des titres que l'acte de son décès donne à Charles-Maurice Le Tellier et que ce prélat prenait en sa qualité d'archevêque de Reims. Le Dictionnaire de l'Académie dit : « Il y a quelques prélats qui prennent la qualité de Légats-nés du St-Siège. L'archevêque duc de Reims se qualifie légat-né du St-Siège ». Mais pourquoi se qualifiait-il ainsi? Je ne suis point parvenu à le savoir. Le 26 oct. 1864, j'eus l'honneur d'écrire à Monseigneur Gousset, Cardinal archevêque de Reims, le priant de faire rechercher l'origine d'une tradition intéressante pour l'histoire du siège occupé par Sa Grandeur; l'éminentissime Cardinal ne me fit point l'honneur de me répondre. A qui, cependant, pouvais-je m'adresser mieux qu'à lui? Je m'humilie devant un silence qu'expliquent peut-être les grandes occupations du saint prélat. — Voy. 3. GUISE, 3. LE TELLIER, MARIE (GUILLAUME DE STE-).

LEGERET (JEAN). 1628—1688.

Sculpteur de second ordre, qui eut assez de talent cependant pour que Colbert l'employât à la décoration des châteaux royaux. Je lis au Reg. des bâtiments du Roi pour l'année 1688 (Arch. de l'Emp.) : « Au nommé Legeret sculpteur, 1,100 l. a compte des ouvrages en bois qu'il fait pour les appartements du chateau de Trianon, et 500 l. à compte d'un grand vase qu'il fait en marbre pour l'allée royale de Versailles. » Ce grand vase est un des deux vases de marbre ornés de fleurs de tournesols, qu'on voit encore dans le jardin. Jean Legeret était fils du maître sculpteur, Jean Legeret, qui demeurait sur l'île St-Louis; il naquit en 1628. Son père eut un second mariage, avant 1652, et de sa seconde femme, Marie Foubert, il eut trois enfants. Quand mourut Jean 1^{er} Legeret? Je n'ai pu le savoir. Il ne vivait plus le 10 mai 1666, jour du mariage de Jean II avec Elisabeth, fille de Bandrin Yvart, peintre du Roi. L'acte du mariage de Jⁿ II Legeret est signé : « Le Brun, B. Yuart, Pierre Mazeline, Philippe Caffier (sic), Richon, Le Brun (c'est Nicolas, frère aîné de Charles), Jean d'Estenoy et Santier ». (St-Hippolyte.) Les époux ne signèrent point, je ne sais pourquoi; ils savaient écrire. Elisabeth Yvart donna plusieurs enfants à son mari. Jean II Legeret quitta les Gobelins, où Colbert l'avait logé pendant longtemps, et alla demeurer rue Beauregard, « Aux trois torches »; c'est là qu'il mourut, le 26 déc. 1688, âgé de 60 ans ou environ ». (Reg. de N.-D. de Bonne-Nouvelle.) Le 16 août 1683, Legeret demeurait encore aux Gobelins, où naquit son quatrième enfant, Marie-Catherine; il y demeurait au moins dès 1672, car, le 15 nov. de cette année, il y eut son fils, Jean-Baptiste, qui fut tenu par Jⁿ-Baptiste Tuby et par la femme de Philip. Caffieri. Legeret eut une fille, Louise-Susanne, née le 22 mai 1667, qui épousa, le 26 juin 1689, Sauveur Le Conte, peintre du Roi. Anne-Elisabeth Legeret, sœur de Louise-Susanne, épousa, le 15 juillet 1669, François Francart, peintre du Roi; elle avait alors 28 ans. — Jⁿ-Bapt. Legeret, sculpteur élève de son père, acheva sans doute les ouvrages que la mort empêcha Jean II d'achever.

-- *Voy.* CAFFIERI, FRANCART, 1. LE CONTE, YVART.

LÉGION D'HONNEUR (ordre de la). — *Voy.* VIEN.

LÉGITIMATIONS. — *Voy.* ENFANTS MIS SOUS LE POËLE.

LE GOUPIL (ANDRÉ). ?1662—1723.

Piganiol de La Force, dans sa *Description* du château de Versailles (in-12), parle d'un « Goupil » qui travailla aux sculptures de bois, ornements de l'Œil-de-Bœuf. Ce prétendu Goupil se nommait, en réalité, « Le Goupil » et avait prénom : « André ». Il était fils d'un Gilles Le Goupil et de Marie Gérardin. Il mourut, le lundi 5 janvier 1733, au vieux Louvre et fut inhumé le mercredi 7. L'acte de son inhumation le dit « André Le Goupil, sculpt. des bâtiments du Roy, ancien et recteur de l'Acad. de St-Luc, veuf, en premières noces, de Marie Collet et, en secondes, de Françoise Bardou, âgé de 71 ans environ ». (St-Germ. l'Auxerr.) Assistèrent à son enterrement ses fils, Michel, François, Mathieu et Jacques-Alexandre, et son gendre, Pierre Duval. Outre ses quatre fils, André Le G. eut, de Marie-Catherine Collet, Nicolas (29 mars 1692 : St-Eust.); Marie-Magdeleine, née de Françoise Bourdon (1700); André François, de la même mère, et qui mourut, rue Froimonteau; le 26 juin 1710 (St-Germ.). Marie-Madeleine Le Goupil épousa, le 8 fév. 1735, Jacques Verberckt, sculpt. en bois assez célèbre en son temps. (St-Roch.) André Le Goupil eut une sœur, Marie-Madeleine, qui mourut au vieux Louvre le 23 oct. 1725 (St-Germ.), et un frère, Mathieu, qui fut sculpteur. Math. Le G. épousa Marie-Jeanne Bellan, dont, en 1717, il eut un fils, mort le 3 mai 1722. — Michel Le Goupil fut peintre, Jacques-Alexandre fut sculpteur; Michel demeurait au vieux Louvre en 1735, J.-Alexandre rue de Clichy. (St-Germ. l'Aux., mariage, 8 fév. 1735.)

LE GOUVÉ (GABRIEL-MARIE-JEAN-BAPTISTE).

1764—1812.

Le *Dict.* de Bouillet dit que « Legouvé (Jⁿ-B.), poète, né à Paris en 1764 et mort en 1813, était fils d'un avocat distingué ». Le poète qui eut, sous le Directoire et l'Empire, tant de réputation, l'auteur, un peu négligé aujourd'hui, du *Mérite des femmes*, ne mourut pas en 1813, mais en 1812; il se nommait, non pas seulement Jean-Baptiste, mais Gabriel-Marie-Jⁿ-Baptiste, et signait son nom, comme le signait son père : « Le Gouvé » et non « Legouvé ». Le père de notre poète, « Jean-Baptiste Le Gouvé, écuyer, ancien avocat au parlement, conseil^r, secrétaire du Roi », décéda le 3 janvier 1782, rue des Quatre-Fils, âgé d'environ 57 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de la communion, de l'église de St-Jean en Grève, le vendredi 4, par les soins de son fils, G.-M.-J.-B. Le Gouvé, dem^t susd. rue, qui signa l'acte d'inhumation : « Le Gouvé ». (Reg. de St-Jean.) Jⁿ-Bapt. Le Gouvé avait épousé Claire-Françoise Motte; il demeurait rue Thibautodé, lorsque, le 23 juin 1764, lui vint le fils qui fut baptisé, le 25, sous les noms de Gabriel-Marie-Jean-Baptiste, tenu par « M^e Pierre-Gabriel Motte, procureur au parlement, son ayeul », et par « Antoinette de La Loy, veuve de s^r Pierre Le Gouvé, son ayeule ». L'acte est signé : « Le Gouvé, père, etc. » (St-Germ. l'Auxerr.) — G.-M.-J.-B. Le G. épousa, le 15 pluviôse an XI (4 février 1803), Elisabeth-Adélaïde Sauvan, âgée de 20 ans, séparée de Jean-Joseph Sue, médecin, par un divorce prononcé le

22 juin 1800. L'acte du mariage, inscrit au Reg. de l'anc. 2^e arrondissement de Paris, dit Le Gouvé « né à Paris le 25 juin 1764 »; c'est une erreur. L'acte du baptême du poète, que j'ai lu dans le registre de St-Germ. l'Auxerr. et qui porte la date du « lundi 25 juin », finit par ces mots : « l'enfant est né le 23 de ce mois »; il n'y a donc pas de doute à avoir sur la date de la naissance de Le Gouvé, qui signa à son mariage : « Le Gouvé », avec paraphe. Les témoins furent P. Dalvimare, Louis-Benoît Picard, l'auteur dramatique, encore comédien alors, et J.-L. Laya, l'auteur de *l'Ami des Lois*. Le Gouvé eut un fils le 14 fév. 1807, Ernest-Wilfrid; il est aujourd'hui un des membres distingués de l'Académie française. G.-M.-J.-B. Le Gouvé avait été reçu à l'Institut le 8 oct. 1798; il eut pour remplaçant, à l'Acad. franç., Alexandre Duval (18 avril 1813). M. Ernest Le Gouvé remplaça M. Ancelet, auteur de *Louis IX* (1^{er} mars 1855). Jⁿ-Bapt. Le Gouvé, son g^d-père, littérateur estimé, né à Montbrison, ne fut point de l'Académie. — M.-G.-Jⁿ-li. Le G. mourut des suites d'une chute. Étant à la campagne, à Ivry, le 25 août 1811, chez M^{lle} Contat, actrice du Théâtre-Français, il tomba dans un saut de loup, se cassa une des clavicules et éprouva dans le cerveau un ébranlement que l'on jugea d'abord sans danger. Les deux parties de la clavicule se ressoudèrent, mais la tête resta malade. Le Gouvé devint inquiet, mélancolique et ne put revenir à la gaieté. Son état s'aggrava de la douleur que lui fit éprouver la perte de sa femme; sa mélancolie devint folie et il décéda le 1^{er} sept. 1812, à Montmartre, rue Traitée, dans la maison de M. Prost, médecin. (Reg. de l'ancienne commune de Montmartre.) Le Gouvé était membre de la Légion d'honneur et professeur au collège de France.

1. LEGRAND (HENRI, dit : BELLEVILLE et TURLUPIN). ?1587—1637.

Sauval prétend que ce plaisant « monta sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne dès qu'il commença à parler, et qu'il joua plus de cinquante-cinq ans ». Cet historien de Paris fixe à l'année 1583 les premiers débuts de Legrand; il y a là une petite difficulté. Le comédien naquit vers 1587, et probablement ne joua pas quatre ans avant sa naissance. Le Mazurier dit que Legrand fut marié deux fois, et qu'il « laissa très-peu de chose aux enfants qu'il eut de deux femmes qu'il épousa successivement ». Il ne pouvait pas les épouser en même temps sans encourir les rigueurs des édits contre les bigames! Mais Legrand eut-il bien deux mariages? Je ne le crois pas; j'ai trouvé un acte qui prouve qu'il en eut un, mais j'en ai inutilement cherché un second. « Le dimanche 24 juin 1629, Henri Le Grand, aagé de 42 ans, comédien ord^{re} du Roy, dem^t rue du Petit-Lion, et Marie Durant, aagée de 19 ans, dem^t chez M. Durant, son père, rue du Petit-Lion », firent publier leur premier ban; le second, le vendredi 29 juin; le troisième, le dimanche 1^{er} juillet; ils furent fiancés le 24 et mariés le 3 août, en présence du père de la mariée, de Thomas et Étienne Bréban, et de Paul Guillebaut « qui », dit le rédacteur de l'acte « nous ont tesmoigné ne sçavoir aucun empeschement pourquoy le mariage ne se deut accomplir ». (Reg. de St-Sauveur.) Legrand, déclarant en juin 1629 qu'il avait quarante-deux ans, était donc né, comme je l'ai dit, vers 1587. L'acte ne le dit point « veuf » le se

maria donc pour la première fois en 1629. Ce ne fut que deux ans après son mariage qu'il eut son premier enfant, *Charles*, baptisé « le 12^e de may 1631, fils de Henri Legrand, *commissaire de l'artillerie de France* », ayant pour parrain « noble adolescent Henri Duplessis, marquis de Montlaur, fils de M. le marquis de Liancourt », et pour mar. « Anne de Piennes, duchesse d'Haluy ». Voilà qui est curieux ! Turlupin, commissaire de l'artillerie de France ! Un farceur de l'hôtel de Bourgogne, essayant la farine qui couvre son visage pour aller donner son avis sur une question d'artillerie ! Henri Legrand n'était donc pas un bateau vulgaire, un de ces bohémiens, dont la vie souillée par tous les vices était en horreur aux gens de bien, puisque le grand maître de l'artillerie l'avait présenté au Roi pour une charge de commissaire, et que deux personnes de la maison de Schomberg lui faisaient l'honneur de tenir un de ses enfants sur les fonts de baptême ! On est tenté de croire que Legrand était un homme qui avait le respect de lui-même, se tenant honorablement dans le monde, et, compère de Gantier Garguille et de Gros Guillaume, avait un esprit fin et laissait la farce grossière à Hugues Guéru et à Robert Guérin, bouffons à qui la foule demandait les plaisanteries salées, les hardies équivoques et les mines extravagantes. Les cinq autres enfants de Turlupin ne furent point présentés à l'église par des répondants du rang de M. de Montlaur et de mad. d'Haluy : *Marie* eut pour répondants le baron de Maurevel et la marquise de Grimault (24 juillet 1642) ; un officier de la maison du Roi répondit pour *Anne* (17 sept. 1633) ; Charlotte fut tenue par un commissaire de l'artillerie (24 nov. 1634) ; un second *Charles* fut nommé par un trésorier des ligues suisses (17 déc. 1635) ; quant à *Nicolle*, le dernier enfant de Legrand, elle fut présentée à St-Sauveur par deux comédiens, Charles Lenoir et Nicolle Gassot, femme de Bellerose (17 mars 1637). Dans l'acte de ce dernier baptême, H. Legrand est dit « sr de Belleville », dans tous les autres il est qualifié « commissaire de l'artillerie ». C'est bien ! les nuances sont ménagées ; à parrains comédiens, le comédien Belleville ; à parrains gens du monde, l'officier du Roi dans l'artillerie de France. — Je n'ai pu savoir quel jour mourut Turlupin, mais on voit qu'il ne mourut pas en 1534, comme on l'a prétendu, puisqu'il faisait baptiser sa dernière fille en 1637. Il décéda entre le 17 mars 1637 et le 1^{er} décembre de cette même année, car le 1^{er} décembre « Marie Durand, veufue de feu Henry (*sic*), Legrand, demeurant rue Tirebondin », fut fiancée par Adrien, fils de Charles Des Barres et de Jeanne Le Roux « qui l'épousa le 11 janv. 1638, en face de l'église ». (St-Sauveur.) Marie Durant avait donné peu de temps aux larmes et au deuil ! Adrien des Barres était comédien sous le nom d'Orgemont. — *Voy.* BELLEROSE, GUÉRU, HARDOUX DE ST-JACQUES, ORGEMONT.

2. LE GRAND (MARC-ANTOINE). 1673—1728.

Le Mazurier (*Galerie des act. du Th.-Français*) a raconté, la *Biographie-Michand* a dit après lui, et tous les biographes ont répété que ce Le Grand, homme d'esprit, auteur de petites pièces agréables, aujourd'hui tout à fait oubliées, comédien grotesque dans l'emploi des Rois, « naquit à Paris, fils d'un chirurgien major des Invalides, le 17 février 1673, le jour même de la mort de Molière, » envoyé de Dieu

apparemment pour consoler le théâtre et la France de la mort du grand auteur comique. Qui le premier imagina ce petit conte ? Je n'en sais rien ; mais voici la vérité à ce sujet. « Le 31^e et dernier jour de janvier 1673, a été baptisé Marc-Antoine, né le trentième jour de ce mois, fils de Jean Le Grand, chirurgien des Invalides, et de Michelle Richard, sa femme, le parrain, etc. » (St-Sulp.) On voit par ce document que M^c-A. Le Grand naquit *dix-neuf jours* avant celui où Molière expira, et non pas ce jour-là même, 17 février. Le Grand mourut le 7 janvier 1728, âgé de 55 ans moins vingt-trois jours, et non « le 6 janv. 1728, âgé de soixante ans », comme l'a dit Ab. D'Origny, t. 1^{er}, p. 100, de ses *Annales du Th.-Ital.* : « Le huit janv. 1728 a été fait le conuoy et enterrement de Marc-Antoine Le Grand, bourg. de Paris, âgé d'environ cinquante-cinq ans, mort le jour précédent, rue des Fossés-St-Germain, chez M. de La Fantrie... » (St-Sulp.)

| | |
|-------------------------------------|------------|
| LE GRAS (ANTOINE). | 1613-25. |
| (NICOLAS). | 1613-46. |
| (MICHEL-ANTOINE). | 1650. |
| LE GRAS (LOUISE DE MARILLAC, mad.). | 1591—1660. |

Tallemant des Réaux, à propos de M^{lle} de Sallenauve, parle de « feu M. Le Gras, secrétaire des commandemens de la Reine, qui était l'allié des Sallenauve. » M. Paulin Paris, le savant éditeur de Tallemant, a su que le « M. Le Gras » était « Nicolas Le Gras ». Il a pensé que ce Nicolas était un Le Gras qui épousa « Louise, fille de Michel Marillac, garde des seaux, le frère du Maréchal Louis de Marillac. Le *Diction. historiq. de la ville de Paris* par Hurtaut et Magny (1779), à l'article des *Sœurs grises* ou *Filles de la charité*, dit que « Madame Le Gras, née à Paris le 12 août 1591, fille de Louis de Marillac, sieur de Ferrières, et de Marguerite Le Camus, fut mariée, au mois de février 1613, à Antoine Le Gras, natif de Montferrand en Auvergne, et que celui-ci mourut la nuit du 21 décembre 1625. On sait que madame Le Gras fut le premier et le plus dévoué des collaborateurs de saint Vincent de Paul dans l'œuvre de l'établissement des filles pieuses dont la mission charitable est encore aujourd'hui de soigner les pauvres malades. — J'ai lu au reg. de St-Gervais la mention du mariage de « M. Antoine Le Gras et de damoiselle Loyse de Marillac », célébré le 5 février 1613. Cet acte, succinct comme la plupart des actes de mariage de cette époque, où une ligne suffisait, ne nomme ni les parents d'Antoine Le Gras, ni ceux de sa femme. A. Le Gras demeurait sur le territoire paroissial de St-Merry ; — le 19 octobre 1613, il fit baptiser à cette église « Michel », que tinrent « noble homme » René de Marillac, conseiller du Roy en son grand » conseil », et « dame Vallence (*sic*) de Marillac, femme de M. Daquichy (*sic*), intend^t des finances » du Roy et de la Reyne sa mère ». L'acte qualifie A. Le Gras « secrétaire de la Reine régente ». L'usage était que le grand-père ou la grand-mère du premier enfant né d'un mariage fussent parrain et marraine ; ici le parrain est le grand-père maternel. Louise de Marillac était fille, non pas de Michel Marillac, le garde des seaux, comme l'a cru M. Paris ; non pas de Louis Marillac et d'Antoinette Camus, comme l'ont dit Hurtaut et Magny, mais de René Marillac, fils du garde des seaux, né le 18 déc. 1588 (faute d'impression de l'*Histoire gé-*

néologique de France ; il faut lire, sans doute : 1568, Louise de Marillac étant née en 1591, dit-on. Je n'ai pu trouver l'acte de son baptême, époux de Marie de Creil. Valence de Marillac était sœur du Maréchal et du garde des sceaux, grand'tante par conséquent de l'enfant qu'elle tenait sur les fonts. Elle avait épousé Octavien Douy, seigr d'Attichy, qui mourut le 10 janvier 1614 ; elle-même décéda le 15 janv. 1617. (Le P. Anselme, Généalogie de Marillac.) Les Marillac étaient originaires de l'Anvergne, comme les Le Gras, qui n'étaient pas plus de famille noble que les Marillac. On comprend très-bien qu'un simple conseiller au grand conseil ait donné sa fille à un homme qui occupait un poste de confiance auprès de la Reine mère, alors toute puissante et source de toutes les grâces, Richelieu étant à peine né, au pouvoir. Le 31 décembre 1625, le vicaire de St-Paul inscrivit sur le registre des décès de la paroisse : « Conuoij de M. Legras, » apporté à St-Sauveur et mis en la caue de la chappelle St-Amable. » Madame Le Gras mourut, selon Sanval, copié en partie par le *Diction. hist. de Paris*, le 15 mars 1660, et fut enterrée le 17 à St-Laurent, ce que j'ai vérifié. Elle est dite dans l'acte « mad^e Louise de Marillac, etc. » La femme qui remplit avec tant de zèle, de dévouement et de charité une mission que lui avait confiée « M. Vincent de Paul », pour parler comme les contemporains de ce saint prêtre, laissait un trop grande mémoire pour que les arts ne s'empressassent point de conserver ses traits, chers à tout son ordre et à tous les gens de bien qui aiment les sœurs grises comme leurs propres sœurs. G. Du Change grava d'elle un portrait où la fondatrice des Filles de la charité est représentée en buste, la tête couverte d'une coiffe noire aux deux bouts pendant sur la poitrine. Ce portrait est d'une bonne exécution ; la tête en est douce et aimable. Il a été reproduit plusieurs fois, et toujours assez mal.

« Michel-Anthoine Le Gras, aduocat en Parlement, fils de deffunct Anthoine Le Gras, escuyer, vicaire secrétaire de la deffuncte Reine Marie », épousa, « le 18 janvier 1650, d^{lle} Gabrielle Le Clere, » fille de Nicolas Le Clere, escuyer, s^r de Chenevières. » (Reg. de St-Sauveur.) L'acte est signé : « Le Gras. »

Antoine Le Gras eut pour frère « Messire Nicolas Le Gras », qui avait le titre de « trésorier de France à Paris » le 13 janvier 1613, quand il fit publier le premier ban de son mariage avec « d^{lle} Magdeleine Le Roux, de la paroisse de St-Gervais ». Le mariage fut célébré à St-Gervais le 22 de janvier. Je ne vois pas que des enfants soient sortis de cette union. Nicolas Le Gras eut un second mariage ; il épousa Jacqueline de Morillon, et par là devint allié des Maupas et des Coligny. Antoine Le Gras étant mort, Marie de Médecis donna sa charge à Nicolas, dont je lis le nom dans un registre du Trésor royal (Bibl. Imp., Ms. Mélanges de Colbert, n^o 319), en 1625, pour la somme de 5,000 l. ; en 1634, pour 6,000 l. ; en 1642, pour 4,500 l. ; en 1644, pour 2,250 l. à titre de pension, et 4,500 l. à titre de don. Nicolas Le Gras fut donc successivement secrétaire des commandements de la Reine Régente Marie de Médecis et d'Anne d'Autriche ; il appartenait à cette princesse lorsqu'il mourut, le 2 août 1646. Un prêtre de l'église de St-Paul, Christofle Petit, inscrivit sur son registre la mention que voici : « Le samedi 4 (août 1646) à huit heures de nuit fut fait

le conuoij général de Messire Nicolas Le Gras, secrétaire des commandements et finances de la Reine Régente mère du Roy, décédé le jeudj précédent à... heures de nuit, en sa maison place Royale, et le seruite et enterrement faict le jendj suivant (6 août) et fut enterré proche son banc dans la nef. Madame la veine » (Jacqueline de Morillon) « commanda que l'on m'apporta (*sic*) six aulnes et demie de serge de limestre (?) pour me faire une robe, qui fut faicte par M. de Coperly » (c'était un tailleur du Marais) « et que je portay aud. conuoij et seruite. J'enuoyai chercher un bonnet que j'esperois deuoir estre payé par lad. dame ; mais un moys après, le bonnetier, maistre des *Cinq-Lapins*, m'enuoya demander l'argent dud. bonnet, auquel je baillay vn escu d'argent et vn quart d'escu. » La postérité saura que Jacqueline de Morillon, veuve Le Gras, ne fut généreuse qu'à demi envers M^r Christophe Petit, prêtre chargé des enterremens à St-Paul, et que si elle lui fit cadeau d'une robe décente pour assister au convoi du feu secrétaire de la Reine, mère de Louis XIV, elle lui refusa un bonnet que le pauvre homme fut obligé de payer au bonnetier des *Cinq-Lapins*. Il faut que justice se fasse ! — *l'oy.* MARILLAC, MAUPAS.

1. LE GROS (PIERRE I^{er}—PIERRE II—JEAN).

Pierre I^{er}, né, dit-on, à Chartres en 1628, sculpt^r distingué et s'associa l'Académie Roy. de peint., le 15 sept. 1663, épousa en premières noces Jeanne Marsy, fille de Gaspard, architecte et sculpt. du R., laquelle, le 12 avril 1666, lui donna *Pierre II*, tenu par Lubin Le Gros, peintre, et par Thérèse Marsy, sœur de Jeanne. Pierre I^{er} Le Gros travailla beaucoup, et Versailles montre un assez grand nombre de ses ouvrages. Il eut un second mariage et épousa Marie Le Pautre, dont il eut, le 31 oct. 1671, *Jean*, né rue St-Martin, et tenu par Jean Le Pautre, graveur. Pierre I^{er} Le Gros mourut le 10 mai 1714, rue St-Marc, dans la maison des Marsy, et fut inhumé « âgé de 86 ans », au cimetière de St-Joseph, en présence de deux de ses fils, Jean et *Nicolas*. (St-Eust.) Pierre II était alors établi à Rome, où il avait étudié d'abord comme pensionnaire de l'Acad. de France, et où il mourut en 1719. Le Louvre n'a de cet artiste que deux bustes. On voit à Rome son tombeau du Pape Grégoire XV et son St-Louis de Gonzague, à St-Ignace ; son St-Stanislas au Noviciat des jésuites, ouvrages d'un style maniéré — style français, fâcheusement impressionné par le goût et les succès du Bernin — mais d'une bonne exécution. On voit de lui, à Turin, dans la cathédrale, une Ste-Thérèse qui a beaucoup de réputation. — Jean Le Gros fut reçu à l'Acad. comme portraitiste, le 29 décembre 1725. Il présenta, pour son admission, les portraits de N. Coustou et de Claude-Guy Hallé ; le premier est à l'Ecole des beaux-arts, l'autre au Musée de Versailles. Jⁿ Le Gros mourut en 1745. Il compte parmi les élèves de Rigaud. — *l'oy.* COUSTOU, FROIDEMONTAGNE, HALLÉ, MARSY, RIGAUD.

2. LE GROS (FRANÇOISE GELLAIN, femme).

? 1748 — ?

Personne respectable qui mérite qu'on ne l'oublie pas. C'est à ses démarches pressées et persévérantes que Latude dut sa liberté. Elle sacrifia sa santé, sa fortune, l'avenir de son enfant, à la poursuite d'un but qui semblait toujours fuir devant elle et qu'elle atteignit à la fin, en 1784. Elle ne connaissait point Latude, mais ayant trouvé dans la rue un

pli contenant un mémoire que le prisonnier adressait, de Bicêtre, au président de Gourgue, elle se tint pour convaincue de l'innocence de l'auteur de cet écrit, et se promit de le délivrer. — François Gellain était fille d'un petit mercier de la rue des Fossés-St-Germ.-l'Auxer. Non loin de la boutique de Balthazar Gellain vivait, rue Thibautodé, un maître fondeur, Nicolas Le Gros, qui avait un fils, Claude-François, établi marchand mercier et qui, âgé de vingt-cinq ans, songeait au mariage. Claude-François fréquentait chez son confrère Gellain; il se rendit amoureux de Françoise, et l'épousa le 18 oct. 1773. Françoise Gellain avait 24 ans et demi. (Reg. de St-Germ. l'Aux.) En 1778, Le Gros eut un fils, *Jean-François-Marie*, qui mourut le 15 sept. 1781, âgé de trois ans et demi. C'est à la mort de cet enfant que plus tard faisait allusion mad. Le Gros lorsque, pressant M. de Sartine de délivrer Latude, elle lui disait : « j'avais un fils, je l'ai perdu; nous adopterons M. de Latude, qui nous tiendra lieu de celui que Dieu nous a repris. » Cependant Fr. Gellain devint grosse, et le 14 oct. 1783, Le Gros fit baptiser *Claude-Vincent*. La venue de cet enfant n'empêcha point les Le Gros de recueillir Latude et d'avoir pour lui des soins infinis. En 1792, l'Assemblée nationale décréta à mad. Le Gros une couronne civique qui, le 25 février, lui fut portée par un de ses membres, M. Quesnai (*Moniteur universel*). L'Académie française avait donné à la digne femme le prix de vertu fondé par M. de Montyon, mais le rapporteur ne l'avait désignée, si l'on en croit les *Mémoires* de Latude, que par de vagues périphrases; son nom n'avait pu être prononcé; le ministre ne l'avait pas permis. On avait redouté un éclat. Je n'ai pu trouver l'acte de décès de mad. Le Gros, non plus que celui de son mari, honnête homme, qui s'associa de grand cœur à l'œuvre charitable entreprise par sa femme. — *Voy.* LATUDE.

LE HAY (Mad.) — *Voy.* CHÉRON.

LE HONGRE (ÉTIENNE). ? 1609—1690.
(LOUIS). 1631—1683.

• A Desjardins et le Hongre, sur leurs ouvrages de stuc dans le grand salon, cabinet et chambre de la Reine (à Versailles), la somme de 2,000 liv. » (Arch. de l'Emp. Bâtimens du Roy.) — • A Le Hongre, à compte d'une figure de marbre pour le parterre d'eau, 300 liv. (14 mai 1679). — • A luy, sur les ornemens de la façade du château regardant led. parterre, 600 liv. — • A luy, sur les ouvrages de stuc dans plusieurs appartemens, 500 l. » (*Ibid.*) — • A Le Hongre, pour la statue de l'*Air*, en marbre blanc, pour le parterre d'eau, 500 l. » (19 sept. 1683.) — • Du 12 déc. 1683, 500 livres. » (*Ibid.*)

Je vois qu'Étienne Le Hongre fit, vers 1654, la cheminée de la petite salle du conseil au Louvre. D'où venait cet artiste? Il était Parisien et fils d'un maître menuisier, sculpteur probablement aussi, comme l'étaient presque tous les maîtres menuisiers de cette époque. Ce menuisier, nommé Étienne Le Hongre, avait épousé « Catherine Perinet » et demeurait sur le territoire paroissial de St-Nicolas du Chardonnet, où, le 22 avril 1622, elle mit au monde *Madeleine*; le 22 juillet 1625, *Jehanne*, qui eut pour parrain l'architecte François Mansard; et le 3 nov. 1627, *Michelle*. Je ne sais quand mourut le menuisier Étienne Le Hongre, mais je vois que le 17 avril 1655, il faisait un bail à Maurice Le Roy, coutelier. Il demeurait alors rue Darnetal (ou Greneta) (Arch. de M. Le Monnier. not.). Il n'existait

plus, le 27 février 1661, quand son fils « Étienne Le Hongre, maître sculpteur et bourgeois de Paris, demeurant rue Darnetal, à *L'image de St-Pierre*, de la paroisse St-Leu-St-Gilles », épousa, à St-Laurent, « Marguerite Guichard, fille de Charles Guichard, maître apothicaire, dem^r rue St-Martin, devant St-Nicolas des Champs. » L'acte que j'abrège dit le marié « fils de feu Estienne Le Hongre et de Catherine Perinet ». Deux des témoins du mariage furent « Louis Le Hongre », frère de l'époux, et « Jean Bricart, époux de Michelle Le Hongre, sa sœur ». Étienne II Le Hongre s'établit rue Montmartre; le 7 juin 1671, il fit baptiser deux jumeaux, *Etienne-Charles* et *Marie-Elisabeth*. (St-Eust.) Il eut d'autres enfans. Le 28 avril 1690, à 2 heures après minuit, il décéda aux galeries du Louvre, recteur de l'Académie Roy. de peint. et sculpt. (St-Germain l'Auxer.) Il avait été agrégé à l'Académie le 30 juin 1663, et reçu le 2 avril 1669. Le Roi avait donné à Et. Le Hongre une place à bâtir, sur l'avenue de St-Cloud à Versailles (25 sept. 1690). Le 2 janv. 1693, Sa Maj. accorda à Marie-Catherine, fille d'Et. Le H., le logement au Louvre où le sculpteur avait remplacé, en fév. 1686, feu l'abbé Siri. (Bibl. Imp., Ms. Clair. 560, p. 4.) — Marie-Elisabeth Le H. décéda, le 9 mai 1711, chez mad. de Visé, sa sœur (Marie-Cath.), au Louvre (St-Germ. l'Aux.). — Catherine Le Hongre, une des filles d'Étienne, épousa Jacq. Houzeau, le sculpteur. — Marie Guichard, femme d'Étienne Le H., tint, le 21 avril 1677, une fille de Jean Le Moyne, peintre du Roy. — Louis Le H., frère d'Étienne, « me^e peintre ord^r du Roy », épousa Anne Robinet, qui lui donna *Albert* le 20 nov. 1669. (St-Sulp.) Il mourut rue de Bourbon, le 8 novembre 1683, âgé de cinquante-deux ans. (St-Sulp.) — *Voy.* DESJARDINS, HOUZEAU, VIZÉ.

LE KAIN. — *Voy.* CAÏN.

LE LABOUREUR (JEAN). 1659.

Les biographes disent que Jean Le Laboureur, historien estimé, né à Montmorency en 1623, et mort en 1675, était prieur de Juvigni et aumônier du Roi. Je connais un « Jean Le Laboureur, prieur de Notre-Dame de Roche d'Iray, diocèse d'Angers, et de St-Martial et St-Surin, diocèse de Saintes », qui, à Paris le 3 sept. 1659, chez le prédécesseur de M. Le Monnier, passa un acte duquel je tire les renseignements suivans : Jean Le Laboureur avait un frère, Claude, avocat au parlem^t de Paris, et une sœur, Françoise. Ils étaient enfans de « Claude Le Laboureur, conseil^r du Roi, receveur des tailles et taillon en l'élection de Sezanne, et de Catherine Riolan », fille de Riolan, le célèbre anatomiste du xvii^e siècle. A la date de cet acte, l'époux de Catherine Riolan était mort. Le Laboureur l'historien et non Jean Le Laboureur ne sont-ils qu'un seul et même homme? C'est ce que je ne saurais décider. — *Voy.* ESPRIT (Ordre du St-).

1. LE LORRAIN (ROBERT). 1666—1743.

Dans la chapelle du château de Versailles sont quelques ouvrages de ce statuaire qui fut estimé : *la Charité*, figure en pierre de Tonnerre; *la Liberté et le Zèle*, *la Religion et la Charité*, bas-reliefs, enfin certains morceaux d'ornementation placés à l'entrée de la partie basse de cette chapelle. Les biographes ont su que Le Lorrain naquit à Paris en 1666 et y mourut en 1743. Complétons ce renseignement un peu vague. Robert Le L. na-

quit, dans le cloître St-Nicolas, le lundi 15 nov. 1666, de Claude Le Lorrain et de Marie Guerche. (St-Germ. l'Auxer.) Elève d'abord de Pierre Monier, peintre du Roy, il passa dans l'atelier de Fr. Girardon, où il puisa les principes de l'art qu'il cultiva avec honneur pendant cinquante ans. Quand il se fut fait admettre à l'Académie Roy. de peint. (20 oct. 1701), — sur la présentation d'une *Galathée*, figure de ronde bosse, — il se maria. Le 20 fév. 1702, il épousa, à St-Pierre des Arcis, Marie-Françoise Soint, fille de feu Bernard Soint, marchand à Paris, en présence de son père, de Pierre Le Lorrain, m^e graveur, frère de Robert, de François Girardon et de Pierre Monier. Il eut quatre fils de son mariage : Jacques-Robert (12 mars 1713), Louis (12 janv. 1714) (St-Germ. l'Auxer.), Pierre-Robert (20 juin 1721), Jean-Josse (22 juin 1723) (St-Nicolas des Ch.). R^e Le Lorrain demeurait, au moins depuis 1721, rue Meslay, voisin d'Allegrain et des Pigalle. Jⁿ-Bapt. Pigalle devint son élève, et le quitta pour suivre les leçons de Le Moyne, élève aussi de R^e Le Lorrain. Robert mourut rue Meslay, le 1^{er} juin 1743. Ses fils Pierre-Robert et Jean-Josse assistèrent à son enterrement, avec Jⁿ-Bapt. Le Lorrain, « graveur du Roy » (sur métaux), leur cousin. Ce Jⁿ-Bapt. était fils de Pierre Le Lorrain; il mourut le 13 juil. 1778, dans la cour du palais, âgé de 77 ans. Ses cousins, Pierre-Robert Le Lorrain, doct. en Sorbonne, et Jean-Josse Le Lor., prêtre de l'oratoire, dem^t au séminaire de St-Magloire, signèrent l'acte de son inhumation, qui le dit : « graveur ord^{re} du Roy en son artillerie ». (St-Barthélemy.) — Jacq.-Nicol. Tardieu grava un portrait de Robert Le Lor. d'après une peinture de Nouotte; c'est un très-bon morceau. Le Bas grava, d'après Hubert Drouais, un autre portrait de Robert; c'est un ouvrage estimable, auquel je préfère l'autre. — Le tombeau de Girardon, érigé dans l'église de St-Landry, était en grande partie de la main du Lorrain. — *Voy. GIRARDON, MONIER, PIGALLE.*

2. LE LORRAIN (LOUIS-JOSEPH). 1715—1759.

Reçu à l'Académie Roy. de peint. comme peintre d'histoire, le 24 juillet 1736, il produisit la même année, au Louvre, un St-Blaise, évêque de Pézénas, un St-Jacques, apôtre, et une nymphe Péristèse changée en colombe. Il s'exerça ensuite dans le genre de l'architecture, et fit quelques tableaux de perspective estimés des amateurs. L'Impératrice de Russie, Elisabeth Petrowna, fille de Pierre le Grand, lui fit un bon accueil en 1758, quand il alla visiter St-Petersbourg; elle le retint, et le nomma directeur de son Acad. de peinture. Il mourut à son poste en 1759, et eut pour successeur dans sa double charge de premier peintre de S. M. et de direct. de l'Académie Louis-Jean-François Lagrenée. Le Louvre ne possède aucun ouvrage de L.-J. Le Lorrain, qui n'a de commun que le nom avec les Lorrain sujets de l'article précédent. — *Voy. LAGRENÉE.*

1. LEMAIRE (JEAN), dit le GROS LEMAIRE.

1639—57.

Une lettre de Nicolas Poussin, datée de « Paris, 4 avril 1642, » et adressée au commandeur Del Pozzo, parle de Lemaire, dont le commandeur avait deux petits tableaux représentant des Ruines. Jean Lemaire devint l'ami de Poussin, et leur intimité fut si grande que, pour le distinguer de Pierre Lemaire qu'on nommait : le petit Lemaire, par comparaison avec lui que sa rotondité avait fait surnommer : le

gros, on lui donna le nom de Lemaire-Poussin. Je vois, dans un des comptes des bâtiments pour l'année 1639, la mention suivante : « A Jean Lemaire, peintre et garde du cabinet de peinture de Sa Majesté, en son chateau du Louvre et thuileries, pour l'année entière de ses gages, la somme de douze cens liures. » Ce directeur du musée royal, comme on dirait aujourd'hui, eut une charge de valet de chambre sous Louis XIV. Il est porté le premier sur l'Etat de l'année 1657 (Arch. Imp., Z. 1341), parmi les peintres Valets de chambre. Dès 1647, Jean Lemaire possédait cet emploi, comme je le vois par le baptistaire de Jean-Baptiste Noeret, dont Lemaire fut parrain, le 1^{er} avril 1647. (St-Germ. l'Auxer.) Cet acte qualifie Jean Lemaire : « peintre et valet de chambre ordinaire du Roy. » Dans le baptistaire de « Raphaël, fils de Nicolas Messier, entrepreneur des bastiments du Roy », Jehan Lemaire est dit seulement « peintre ord^{re} du Roy, dem^t aux galeries du Louvre ». (Reg. de St-Roch, 26 août 1640.) Le Louvre possède deux tableaux de Lemaire, représentant d'anciens monuments de Rome. La Notice des tableaux du Musée, qui les catalogue sous les nos 334 et 335 de l'Ecole française, les attribue à Pierre Lemaire, qu'elle croit être Lemaire-Poussin. Selon M. Gence (Note à l'art. *Poussin*, dans la *Biographie universelle*), Jean Lemaire naquit à Dammartin, en 1597, fut élève de Claude Vignon, alla à Rome en 1613, en revint en 1623, y retourna avec Poussin en 1642, revint enfin à Paris après avoir fait des copies pour le Roi, fut victime d'un incendie qui devora tout son avoir mobilier, et alla mourir à Gaillon en 1659. Je n'ai pu vérifier aucune de ces assertions, empruntées à Félibien par M. Gence. Jean Lemaire fut lié d'amitié avec Louis Boulogne, le père. Le 12 janvier 1642, il tint sur les fonts de baptême Marie Boulogne, le premier enfant de Louis. L'acte le dit : « Jehan Lemère (*sic*), maistre peintre ». (St-Jean en Grève.) — *Voy. BOULOGNE, NOCRET (JEAN).*

2. LEMAIRE (FRANÇOIS). ? 1621—1688?

Ce Lemaire, que je vois porté sur l'état des off. de la Maison du R. en 1657, avec Jean Lemaire, mais parmi les peintres non valets de chambre (Arch. de l'Emp., Z. 1341), épousa Marguerite Alamanni, qui mourut le 22 avril 1664, rue St-Thomas du Louvre. Il fut admis à l'Acad. R. de peint., le 5 août 1657, et mourut, dit-on, en 1688, âgé de 67 ans. Je n'ai pas trouvé l'acte de son inhumation. On sait qu'il était peintre de portraits et que J.-B. Santerre reçut de lui les premières leçons de son art. On croit qu'il était né à la Maison-Rouge, près de Fontainebleau. Je n'ai pu vérifier cette tradition. — Un Simon Lemaire est porté sur l'Etat de 1657 à côté de François et au même titre. Je n'ai rien appris de lui. Il y avait à Paris, contemporains de Jean, François et Simon Lemaire, René, Pierre et Michel Landry. René Landry était ami de Charles Hérault, qui fut parrain du troisième enfant de Lemaire, le 19 sept. 1677. J'ai vu beaucoup d'actes qui intéressent René, Michel Landry et Pierre, mais ils sont sans intérêt pour l'histoire de la peinture, et je les néglige. — *Voy. ALAMANNI.*

LE MASLE (MICHEL).

Un des secrétaires du cardinal de Richelieu. Il avait dans la maison du ministre le département des affaires intimes. Richelieu lui donna le prieuré des Roches qui lui avait appartenu. Il eut une charge

de « conseil d'Etat et privé », et un des canoniciens de Notre-Dame de Paris, dont il était chantre. Il y a plusieurs actes de lui chez M. Rousse, not.; un acte du 17 décembre 1633, chez M. Le Monnyer, et deux actes (29 sept. et 13 nov. 1651) chez M. Bouchier. En 1633, il tint sur les fonts un fils de Julins de Loynes, et le 3 avril 1637 (à St-Louis en l'Île), un fils d'Antoine Bulli^{Sr} de Fons. — Le journal du cardinal de Richelieu le nomme ordinairement Desroches Le Masle. — *Voy.* LOYNES, 1. RICHELIEU.

LE MERCIER (JACQUES). ? — 1654?

Les biographes le font naître à Pontoise et mourir à Paris en 1660. Je ne sais rien sur le lieu et la date de sa naissance, mais on va voir qu'il mourut avant 1660. Procédons cependant par ordre. J. Le Mercier avait déjà le titre d'architecte du Roi dès 1618. Cette année-là, il toucha 1,200 l. pour sa pension, en cette qualité. (Bibl. Imp. Ms. Colbert.) En 1631 (7 mai), Louis XIII ayant donné à Richelieu la « direction générale des fortifications nouvelles et ouvrages du grand canal pour donner cours à la rivière de Seine, devant estre faits autour de sa bonne ville de Paris, pour la seurté, commodité et embellissement d'icelle », le ministre chargea Le Mercier de dresser les plans de ce grand travail, d'en faire toutes les études et d'en diriger l'exécution, lui donnant pour auxiliaire Jean Tirol (*sic* p^r Tiriot). (Vieil. Arch. de la Guerre.) Richelien confia à Jac. Le Mercier l'édification de son palais (aujourd'hui Palais-Royal). Le même artiste construisit la maison de Sorbonne et l'église de l'Oratoire. Jacques Le Mercier, premier architecte du R., « reçut, pour ses gages de l'année 1639, la somme de 3,000 livres ». (Arch. de l'Emp., Reg. des bâtim^{ts} du R.) En 1633, il avait commencé la construction de l'église de St-Roch, qui fut inaugurée par Louis XIV en 1653. Il fut chargé par Anne d'Autriche de l'édification du Val-de-Grâce; il mourut pendant que s'élevait cette retraite de la Reine, et voici à ce sujet ce que je lis dans le livre des Dépenses d'Anne d'Autriche (Bibl. Imp. Ms. Suppl. franç. n^o 1925) :

« A Allix de Champeaux, veuve de feu Pierre Marigny, bourg. de Paris, mère de la veuve de feu s^r Le Mercier, vivant architecte des bastiments du Roy, et tutrice des enfans du sieur Le Mercier, la somme de 1,500 liv. tourn., sur et tant moins de ce qui est dû aud. feu s^r Le Mercier des appointements à luy accordés par Sa Maj. par son brevet du 19^e j^r d'octobre 1646, tant à cause du service qu'il a rendu à la construction de l'église du Val de Grâce, qu'en considération de ce qu'elle a remis es mains du s^r Le Muet, aussy architecte des bât^{ts} du R., tous les plans, dessins et mémoires qui ont esté faits par led. s^r Le Mercier, touchant lad. église... Somme reçue le 29 janv. 1655. »

On voit par là que J. Le Mercier était mort en 1654 et probablement en novembre ou décembre de cette année, et non en 1660. Il devait être né vers 1585. — *Voy.* LE MUET, TIriot.

LEMOT (FRANÇOIS-FRÉDÉRIC). 1773—1827.

— *Voy.* CHEVAUX DE VENISE, FRANCHEVILLE.

1. LE MOYNE DE PARIS (JEAN). ? 1638—1713.

Les amateurs connaissent une petite collection de charmantes arabesques, d'une exécution délicate, intitulée : « *Ornements pour servir aux peintres et graveurs par I. Le Moine de Paris.* 1693, chez l'auteur, rue Neuve des Deux-Portes, au milieu de la rue St-Sauveur. » Les biographes ont négligé J. Le Moyne, dont Papillon de la Ferté a dit, entre autres choses erronées, que ce peintre-graveur

mourut en 1713, âgé de 78 ans. Zani (*Encyclopedia*) avance que Jean Le Moyne naquit en 1688; erreur considérable, car je vois qu'il perdit *Henriette-Susanne*, une de ses filles, le 21 août 1669, et un de ses fils, *Jean-Baptiste*, le 2 janv. 1672. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Jⁿ Le Moyne demeura alors sur le quai de la Mégisserie; il avait demeuré sur le quai des Orfèvres, où il eut, le 11 avril 1671, *Louis-Charles*, que tint Charles Le Brun, premier peintre du Roi, et, le 19 juillet 1673, *Joseph-Autoine*. (St-Barthélemy.) Il alla de là au quartier Montorgueil, et, le 18 oct. 1674, Geneviève Le Blond, sa femme, lui donna *Marie-Anne*. (Reg. de St-Sauveur.) Le 20 avril 1677, il fit baptiser *Charlotte-Marguerite*, femme par « Charles Noeret, peintre ord^{re} du R. et valet de chambre de Monsieur », et par « Marguerite Guichard, femme d'Etienne Le Hongre, sculpt. du R., paroisse St-Eustache ». Le 30 mai 1678, il eut *Louis-François*, présenté à l'église par la femme de Jⁿ Bérain, dessinateur du cabinet du R.; le 9 janv. 1680, *François-Etienne*; le 14 sept. 1681, un second *Jean-Baptiste*; le 7 oct. 1682, *Geneviève-Susanne*, tenue par *Susanne*, sa sœur, dont je n'ai pas vu le baptistaire, et par Antoine Le Blond de la Tour, peintre juré de l'hôtel de ville de Bordeaux. Outre les onze enfans qui viennent d'être nommés, Jⁿ Le Moyne eut une fille, *Catherine*, et un fils, *Jean-Louis*, dont le baptistaire m'est resté inconnu, mais que l'on doit croire né en 1665. — Jean Le Moyne mourut « le lundi 3 août 1713, âgé de 75 ans, peintre du Roy et valet de chambre de M^r le duc d'Orléans ». Il demeura rue des Deux-Portes. Ses fils, Jean-Louis et Jean-Baptiste, « sculpt^{rs} ord^{res} du R. », assistèrent à son enterrement et signèrent l'acte d'inhumation, l'un : « Lemoine », l'autre « Le Moine ». (Reg. de St-Sauveur.) — Jean Le Moyne leva sur les fonts Louis Tocqué (22 nov. 1696), à qui il tint lieu de père pendant quelques années et qu'il confia à Nicolas Bertin. — Jⁿ Le Moyne eut un mariage dont je n'ai pas vu l'acte. Il épousa une des filles de l'orfèvre Jean de Lens, je ne sais à quelle époque, mais évidemment après 1682. En 1689, il assista à l'enterrement de son beau-père. — Jean-Louis Le Moyne, élève de Coysevox, fut un artiste assez distingué. L'Académie le reçut le 30 juin 1703. Il eut deux mariages. D'abord il épousa Armande-Henriette, fille du peintre de fleurs Jⁿ Bapt. l^{er} Monnoyer. C'est de ce mariage que sortit, en février 1704, Jean-Baptiste, qui fut un sculpteur d'un grand mérite. Jean-Louis épousa en secondes noces Marie-Clément Gillier, dont il était veuf lorsque, le 4 mars 1755, à 10 h. du matin, il mourut en son appartement du vieux Louvre, âgé de quatre-vingt-dix ans ou environ, sculpteur ord^{re} du R. et ancien recteur de l'Académie. Son fils Jean-Baptiste, sculpt. ord. du R. et professeur en l'Acad. Roy. de peint., assista à son enterrement avec Marie-René Le Moyne, sculpteur, neveu du défunt. (St-Germ. l'Auxer.) Marie-René Le M. était fils de Jean-Baptiste, fils de Jean. Il était né d'Elisabeth-Susanne Silvestre, que son père avait épousée avant 1722. — Jean-Louis Le M. était sculpt. du Roi et valet de chambre du duc d'Orléans. — *Voy.* BELIN DE FONTENAY, BÉRAIN, LENS, LE HONGRE, NOCRET, SILVESTRE, TOCQUÉ, et :

2. LE MOYNE (JEAN-BAPTISTE). 1704—1778.

Ce fils de Jean-Louis Le M. ne se contenta pas, comme son père, de deux mariages; il en eut trois.

Il prit d'abord pour femme Marie-Catherine Marteau, puis Charlotte-Louise Huel Poisson, enfin Marie-Jeanne Doru. Mar.-Cath. Marteau était fille de Louis Marteau, menuisier ord. du Roi; il l'épousa le 24 janv. 1735; elle avait vingt ans et demeurait rue du Chantre. (St-Germ. l'Aux.) Jⁿ-Bapt. Le Moyne, alors sculpt. du R. et de l'Académie, où il avait été reçu comme agréé, demeurait au Roule. L'acte du 24 janvier est signé de Pierre d'Ulin, peintre du R. et de l'Acad., oncle de la mariée, de Jⁿ-Louis Le Moyne, d'Antoine Monnoyer, peint. du R., oncle du marié, qui signa « Anthoine Monnoyer Baptiste », de Charles Héroult, peintre, de Joseph-Charles Roëtières, graveur g^l des monnaies, etc. De ce mariage naquit, le 10 février 1736, une fille morte une heure après sa naissance. (St-Philippe du Roule.) — Je n'ai pu trouver les actes des deuxième et troisième mariages de Jⁿ-Bapt. Le Moyne, qui mourut « aux galeries du Louvre le 25 mai 1778, âgé de 74 ans et trois mois », selon l'acte que j'ai sous les yeux et qui est signé des fils du défunt : Jⁿ-Bapt. Antoine, et Pierre-Hippolyte Le Moyne, le premier avocat en parlem^t, l'autre architecte, et de Pierre-Guillaume Bernard, intéressé dans les affaires du Roi, beau-frère de ceux-ci. (St-Germ. l'Aux.) Jⁿ-Bapt. Le Moyne, si la déclaration faite par sa famille doit être crue, était né vers la fin de février 1704. — Jⁿ-Bapt. Le Moyne fut successivement élève de son père et de Robert Le Lorrain. On a de lui le tombeau de Mignard à St-Roch, et le bas-relief qu'il présenta à l'Académie pour sa réception (26 juillet 1738) et qui représente *La mort d'Hippolyte*. Il produisit deux belles statues de Louis XV, l'une pour les États de Bretagne, l'autre pour la ville de Bordeaux (1743). — Le dict. de Bouillet a oublié de mentionner tous les Le Moyne dont il vient d'être question; la *Biographie-Michaud* n'a pas connu Jean, le chef de cette famille d'artistes estimés. — *VOY. BERTIN, LE LORRAIN, J. MILLET (Fr.), MONNOYER, PAJOU, ULIN (D')*.

3. LE MOYNE DE JOINVILLE (JEAN).

Peintre du Roi resté inconnu aux biographes. Ch. Le Brun l'employa dans quelques travaux; il ne fut point admis à l'Académie, et je ne sais dans quel genre il s'exerça. Il naquit à Joinville, diocèse de Chalons, fils de Henry Le Moyne, peintre, et de Rachel Masson s^r. Il s'établit à Paris, rue de la Tâcherie, où il s'éprit d'une de ses voisines, fille de Nicolas Rousselet, cordonnier. Rousselet mourut, et J. Le Moyne obtint Elisabeth de sa mère, Perette Joly. Le mariage fut béni à St-Merry, le dimanche 29 août 1660, en présence de deux cousins du marié, de Jean Cotelle, peintre du R., et de Jean Du Chesnoy, peintre. Elisabeth n'avait que quatorze ans. Elle eut huit enfants, et le dernier lui coûta la vie. *Françoise* vint au monde le 12 mai 1676, et sa mère décéda le 20, âgée de trente ans. J. Le Moyne, « peintre des bâtiments du Roy », demeurait alors sur le quai de la Mégisserie. Son premier enfant naquit le 5 mars 1663, rue de la Tâcherie. Le Moyne avait dans les arts des amis qui y teuaient un rang distingué; ainsi, Jean Van Opstal, sculpt. du R., répondit pour son second enfant (23 mars 1664, St-Merry); Israël Silvestre fut parrain d'une de ses filles, dont la femme de Charles Le Brun fut marraine (21 juil. 1669, St-Germ. l'Aux.). La femme du sculpt. Jⁿ-B. Tuby, Marguerite Cocuel, tint *Jean-Baptiste* (20 déc. 1671). Je n'ai pu savoir quand mourut Le

Moyne de Joinville; mais je vois que le 16 mai 1693 il assista à l'enterrement de Nicolas Le Moyne, maître d'école. Il demeurait alors place du Chevalier du-Guet, près de son parent. Il y était le 9 août 1678 quand mourut un de ses fils, *Charles*, âgé de huit ans. (St-Germ. l'Aux.) — Jⁿ Le M. de Joinville eut un frère, François Le Moyne, peintre, qui, le 29 avril 1671, épousa Jeanne, fille de Jean de La Haye, maître tonnelier. Je ne sais rien autre de lui. — *VOY. COTELLE, GHEINX (VAN DER), OPSTAL (VAN), SILVESTRE.*

4. LE MOYNE (JEAN).

1671.

Simon Guillain, l'habile sculpteur, donna sa fille Catherine, née le 1^{er} avril 1613, à un Louis Le Moyne, artiste peut-être, mais dont je n'ai pu connaître la profession. (St-Merry, 26 juillet 1632.) Les témoins furent Simon et Nicolas Guillain, père et aïeul de la mariée, Germaine Cochet, sa mère, etc. De l'union de J. Le Moyne et de Catherine naquit *Jean*, dont je n'ai pas trouvé le baptistaire, mais dont j'ai vu le mariage, célébré le 5 fév. 1662. Jean Le M. épousa Geneviève Le Blanc, en présence de Catherine Guillain et de Claude Ballin, orfèvre, beau-frère de Catherine. Jean Le M. fut parrain, le 13 mai 1671, d'un fils du peintre Hugues Despeches. — *VOY. BALLIN, DESPECHES, I. GUILLAIN.*

5. LE MOYNE (FRANÇOIS).

1688—1737.

Il est assez singulier que la *Biographie-Michaud* n'ait pas consacré un souvenir à cet homme qui eut une grande réputation, fut Premier peintre du Roi, Académicien, etc. Le biographe n'avait qu'à reprendre le travail de Dézallier d'Argenville sur cet artiste, ce que fit Papillon de La Ferté (1776), ou abrégé Papillon lui-même, ce qui était plus court. Si étendue que soit la notice de Déz. d'Argenville, elle manque de certains détails qui touchent à l'homme plus qu'à l'artiste et que mes recherches me permettent de faire connaître. Déz. d'Argenville dit que Fr. Le Moyne naquit en 1688 d'une « famille de condition médiocre ». Cela est vague, mais il ne convenait pas à Dézallier d'en dire plus; je ne suis pas tenu à la même discrétion. Un document authentique conservé au département des Ms. de la Bibl. Imp. (Sup. fr. 2646) me permet de tout dire sur l'origine de Fr. Le Moyne. Ce document est l'*Inventaire* du 17 juin 1737, fait après le décès du premier peintre du Roi; il résulte des papiers analysés par le rédacteur de cette pièce que François Le Moyne était fils de Michel Le Moyne, « postillon du Roy Louis XIV, mort en juillet 1693 », et de Françoise Dauvin, qu'il avait épousée le 8 oct. 1687, au village de Berval, diocèse de Coutances. Michel était fils de Henri Le Moyne, laboureur, et avait pour frère Gilles, qui resta à la charrie, laissant son frère entrer dans les écuries du Roi. Parmi les témoins du mariage de Michel figurent François Le Moyne, bourg de Coutances, et Guillaume Le Moyne, cocher. Le 12 août 1693, un cousin de Guillaume, Jean Le Moyne, cocher aussi, fut nommé curateur du fils de Michel — notre peintre —, Michel étant mort récemment. Ainsi, petits-fils d'un laboureur, fils d'un postillon de la Maison Royale et cousin de deux cochers, François Le Moyne semblait désigné pour l'étable et l'écurie; comment fut-il donc dirigé vers la carrière des arts? Argenville, qui peut être bien informé, dit que Françoise Dauvin eut trois mariages — elle était belle apparemment — et que son troisième mari fut le peintre Robert Tournières, qui devint le premier maître de

Le Moyne. Le second mari de Françoise avait été un peintre peu connu, Robert Le Vrac. M^{lle} Le Moyne, veuve en juillet 1693, se mariait par contrat, le 29 septembre de la même année, avec Le Vrac, et le Châtelet de Paris prononçait (18 mars 1702) la « séparation de bien et d'habitation d'entre R. Le Vrac et la d^{lle} Fr. Dauvin ». (Invent. cité.) Le Vrac était de Caen; Tournières était son compatriote et fréquentait sa maison; il s'éprit de mad^{lle} Le Vrac et après la mort de Le Vrac le remplaça auprès de sa veuve. Franc. Le Moyne avait 13 ans quand les relations entre Le Vrac et M^{lle} Dauvin cessèrent; si Le Vrac, ce qui est probable, lui mit le crayon à la main, Tournières lui apprit le maniement du pinceau. Il grandit vite. Fr. Le M. épousa, en 1730, Marie-Josèphe-Thérèse Stiemer, sœur de François-Albert Stiemer, peintre de l'Académie. Il perdit sa femme dans les premiers jours de juin 1733. Le Moyne, qui avait remporté le prix de peinture en 1711, fut reçu à l'Académie Roy. de peint. le 30 juillet 1718; son brevet, signé: Coypel, Coysevox et Marot, est au nombre des pièces inventoriées le 17 juin 1737. — Louis Boulgogne étant mort en 1733, avec l'état de premier peintre du Roi, son héritage fut vivement sollicité; mais le Roi ne voulut l'adjuger à aucun des compétiteurs, le réservant à celui des peintres qui ferait une chose réputée véritablement belle. La vacance fut longue; à la fin, Le Moyne ayant achevé la décoration du *Salon d'Hercule* à Versailles, vaste et riche composition et une des meilleures productions du dix-huitième siècle, Louis XV, émerveillé, nomma l'auteur son Premier peintre et lui donna une pension de 3,500 livres (30 sept. 1736). (Arch. de l'Emp. E. 3422, fol. 493.) Fr. Le Moyne ne fut pas longtemps heureux; la jalousie de ses rivaux, un travail fatigant et obstiné, et, autant que cela, une fâcheuse disposition de son esprit devenu difficile et soupçonneux, abrégèrent ses jours en le jetant dans la mélancolie et les rêveries folles. Il se crut persécuté et s'enferma, de crainte qu'on ne vînt l'enlever pour le conduire en prison. Enfin, le 4 juin 1737, M. Berger, son ami, son compagnon de voyage en Italie, étant venu le chercher pour le conduire à la campagne et l'y établir jusqu'au jour de son retour à la santé, Fr. Le Moyne, croyant qu'on venait le prendre pour le conduire au petit Châtelet — il le dit en expirant —, se jeta sur la pointe de son épée, et l'arme arrachée, alla ouvrir la porte de son appartement et tomba dans les bras de Berger. Tout était fini; Le Moyne expira sans avoir recouvré la raison. La justice constata le suicide et ordonna que ses funérailles fussent faites le lendemain. Elles eurent lieu à St-Roch, le mercredi 5 juin. Après la cérémonie, le ticaire écrivit sur son registre: « Aud. jour, François Le Moyne, premier peintre du R. dem^t rue des Bons-Enfants, troué mort hier en sa maison, par ordon. de M. lieut^e criminel du Châtelet a esté inhumé dans notre église, en présence de Guill. Coustou, directeur de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., et de Nicolas Lancret, peintre du Roy. » (Signé) « Coustou, Lancret ». Le hasard fait de singulières rencontres! Voilà Lancret, fils d'un cocher, figurant aux obsèques de Le Moyne, fils d'un postillon. — Fr. Le Moyne laissa beaucoup de toiles couvertes d'ébauches, que l'inventaire cite et dont « Pierre Testart, peintre de l'Acad. de St-Luc », fixa le prix qui semble dérisoire. L'esquisse du plafond du *Salon d'Hercule* fut estimée 500 l. seulement; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, grand ta-

bleau, 16 liv.; l'*Enlèvement d'Europe*, 25 l.; l'esquisse du plafond de la chapelle de la Vierge que Le Moyne, par marché fait le 20 nov. 1730, avec le curé de St-Sulp., exécuta dans l'église, fut prisee 60 livres. — Le dernier ouvrage auquel travailla Le Moyne fut une composition de 11 pieds 4 pouces de longueur sur huit et demi de hauteur, dont le sujet était la *Défaite de Porus*. Le peintre s'était engagé par une convention écrite, que l'on trouva parmi ses papiers, à faire pour le Roi d'Espagne cet ouvrage, au prix de 5,000 livres, « outre la gratification que Sa Majesté Catholique » devait accorder à l'artiste « à proportion du mérite du travail ». Le tableau était destiné au château de St-Hildefense. Le marché avait été conclu le 11 oct. 1736 entre Le Moyne et don Fernand Trivigno, ministre d'Espagne à la cour de France. L'ouvrage devait être achevé dans l'espace de six mois. La maladie empêcha Le Moyne de remplir son engagement. L'esquisse au trait de cette grande page fut estimée 24 livres par Testart. (Invent. cité.)

6. LE MOYNE (PIERRE-ANTOINE). 1655—57.

L'histoire de l'Acad. Roy. de peinture (par Testelin?) nomme un « Lemoine » comme un des peintres qu'introduisit dans l'Académie « la cohue des maîtres peintres », ainsi qu'elle nomme les gens de la maîtrise qui, entrés dans la compagnie au moment de la jonction, formèrent une cabale assez puissante pour imposer à l'Académie des sujets médiocres. Le Moyne n'était pas encore reçu maître quand il fut admis par la majorité, malgré Le Brun, Le Sueur et les autres fondateurs du corps académique. Pierre-Ant. Le Moyne, que les biographes n'ont pas connu, en même temps qu'il était peintre, était « ordinaire de la musique du duc d'Anjou » (Monsieur, frère du Roi, qui prit le titre de duc d'Orléans). Il épousa Anne Bancelin, dont il eut deux enfants: 1^o 7 juillet 1655, un fils qui, le 12 décembre seulement, fut baptisé sous les noms d'*Antoine-René*, tenu par « Antoine de Vardy, comte de Moret », et par « dame Renée du Bec Grépin, veuve du Maréchal de Guébriant »; 2^o 13 fév. 1657, *Anne-Didier*. Je ne sais quand mourut P.-A. Le Moyne, qui demeurait rue de l'Arbre-Sec, paroiss. de St-Germ. l'Auxer. — *Voy. Stréson.*

LE MUET (PIERRE). ? 1591—1669 ?

Architecte du Roi et des Reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, Pierre Le Muet travailla au palais du Luxembourg et acheva l'église du Val-de-Grâce, commencée par Jacq. Le Mercier. Pierre Le Muet, comme auteur spécialiste — pour parler le langage de ce temps-ci —, est connu par trois ouvrages sur l'architecture qui obtinrent un grand succès, mais que l'on consulte peu maintenant. — Je lis dans les Comptes des bastimens de Marie de Médicis (Arch. Imp. KK. 193, fol. 268) :

« A Pierre Le Muet, architecte du Roy, la somme de 300 liures tournois, sur et tant moins des fraiz, peynes et vacations qu'il a employés à faire le modelle en relief des bastimens du palais » (le Luxembourg) « durant le temps de ce compte. » (9 oct. 1616.)

Le livre des Dépenses de la Reine Anne d'Autriche (Bibl. Imp., Ms. Suppl. français, n^o 1925) contient la mention que voici :

« Au s^r Le Muet, architecte des bastimens du Roy, la somme de 3,000 l. tourn. pour les appointemens qu'il plaist à sad. Majesté luy accorder pour chacun au durant le temps qu'il vacquera à la conduite dud. bastiment de l'esglise du Val de Grâce, et ce, par brevet du 5 mars 1645.

pour une acnée commencée le 1^{er} jour de janvier 1653 et finissant le dernier jour de décembre ensuivant audiet an. »

Le Muët reçut une autre somme de 3,000 l. le 31 janvier 1657; et, le 5 juillet 1658, une somme de 1,500 livres tournois (même manuscrit). On dit que, né à Dijon en 1591, Le Muët mourut à Paris le 28 sept. 1669. Je n'ai pu vérifier ces dates. — *Foy. BRUANT, CHAMPAIGNE (Ph. de), LE MERCIER (JACQUES).*

| | |
|---------------------|--------------|
| 1. LE NAIN (LOUIS). | ? 1593—1648. |
| (ANTOINE). | ? 1598—1648. |
| (MATHIEU). | ? 1607—1677. |

Sous ce titre : « *Nouvelles recherches sur la vie et l'œuvre des frères Le Nain* » (in-8°, 191 pag.; Laon, sept. 1862), M. Champfleury a donné une étude sur ces maîtres laonnais, frères dont on s'est habitué à faire un seul peintre en trois personnes et dont certains ouvrages ont, en effet, de tels rapports, des affinités si grandes, qu'il est difficile de les distinguer, en les donnant à l'un plutôt qu'à l'autre des deux autres de ces artistes. L'étude de M. Champfleury est intéressante; elle résume tout ce qu'on a dit en bien et en mal des Le Nain, tout ce qu'on a écrit de leur naissance et de leur mort. L'auteur a cherché avec patience, il a critiqué les renseignements publiés jusqu'à lui et a dressé un catalogue de ceux des ouvrages de ses chers compatriotes que le temps a épargnés et qui se trouvent aujourd'hui soit en France, soit à l'étranger. Il aime, il admire les Le Nain, il en parle avec enthousiasme et, ce qui ne gâte rien, avec une « furieuse passion », comme on aurait dit au xvii^e siècle; il pousse les choses fort loin à cet égard et va jusqu'à traiter assez mal les gens qui n'ont pas la même tendresse de cœur que lui pour les « *peintres réalistes* »; — c'est du patois d'aujourd'hui. — Malheureusement, il n'y a rien, chez M. Champfleury, de définitif sur le fait de la naissance des frères Le Nain, sur le lieu de leur mort, sur ce titre de *Chevalier* qui, suivant l'observation de M. Villot (*Notice* des tabl. du Louvre), est donné tantôt à Antoine, tantôt à Mathieu, mais que l'huissier de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., dans sa liste des membres de cette compagnie, donne à Mathieu, et l'on va voir tout à l'heure que c'est avec raison. On a pensé que Louis et Antoine Le Nain allèrent mourir à Laon, la liste des académiciens n'ayant pas dit en quel endroit ils finirent leur vie. Ils moururent à Paris. Voici les actes de leurs décès que j'ai trouvés, et ce n'a pas été sans de longues recherches, le lieu où ils avaient vécu à Paris étant resté inconnu jusqu'ici :

« Du 24 may mil six cens quarante huit (1648) conuoy et enterrement de Louis Le Nain, peintre du Roy en l'Academie, pris chez M. Bobière à la rue du Vieux-Colombier. » — « Sous la date du 25 may, service pour led. Louis Le Nain, peintre. » (Reg. de St-Sulp.) — « Du 26 may 1648, conuoy et enterrement d'Anthoine Le Nain, peintre du Roy, en l'Academie, pris chez M. Bobière, rue du Vieux-Colombier. » Au-dessous. « Service pour led. Anthoine Le Nain. »

Voilà donc fixées, d'une manière précise, les dates des décès si rapprochés de Louis et d'Antoine Le Nain; le premier rendit son âme à Dieu le 23 mai 1648; son frère, le 26 du même mois. Quel âge avait Louis? quel âge Antoine? La liste de l'Académie dit que Louis, l'ainé, mourut âgé de 55 ans et qu'Antoine mourut âgé de 70 ans, sans faire attention qu'ainsi Antoine serait l'ainé de Louis

de quinze années. Il y a une faute évidente dans ce chiffre 70. Hultz, peintre, secrétaire de l'Académie, a dit qu'Antoine mourut à l'âge de 60 ans; il y a encore là une erreur; Antoine aurait eu cinq ans de plus que son aîné. Il est difficile de rectifier d'une manière exacte l'assertion de Hultz et celle de l'huissier de l'Académie. Sur la liste des Académiciens, les trois frères Le Nain sont classés ainsi : « Louis, Antoine et Mathieu ». L'Académie, qui les avait reçus le même jour, les classait par rang d'ancienneté, et la seule ancienneté possible en ce cas était l'âge; Louis était donc bien l'ainé des trois frères; Antoine était le second, le faire naître quinze ans ou cinq ans avant Louis est donc une faute évidente. Peut-être faut-il dire qu'Antoine mourut âgé de 50 ans. Dans cette supposition, il serait né vers 1598. Quant à Mathieu Le Nain, on a cru, on a dit et répété qu'il mourut le 20 août 1677. Oh? C'est ce que personne n'a pu dire. J'ai cherché. Cette date du 20 août, si positivement donnée par un auteur contemporain, dont le travail, en un cahier manuscrit, est conservé à l'École des beaux-arts, cette date m'a fait faire un long voyage dans les soixante-six paroisses de Paris. Après m'être assuré que l'acte d'inhumation de Mathieu n'est inscrit, à la date du 20 août 1677, dans aucun des registres de ces paroisses, je me suis avisé que peut-être août était un *lapsus calami* de l'auteur cité et qu'il fallait lire : *avril*; je suis revenu aux registres de St-Sulpice, où j'avais découvert les actes mortuaires de Louis et d'Antoine Le Nain, et j'y ai lu la mention que voici :

« Le vingt et un^e jour d'avril mil six cens soixante et dix sept a esté fait le conuoy et enterrement de Mathieu Le Nain, chevalier de Malte, âgé de soixante et dix ans, mort le 20^e dud. mois, rue Honoré-Chevalier, en sa maison, et out assisté audiet enterrement Anne Thuilleau (*sic*) veufue d'Estienne Le Nain, sa mère et (acte inachevé). (Signé) Anne tuilliau (*sic*). » (Reg. de St-Sulp.)

Ce document est d'un grand intérêt pour la biographie de Mathieu Le Nain; il contient deux bons renseignements et une erreur. Mathieu Le Nain ne fut point chevalier de Malte; son nom ne se lit sur aucune des listes données par l'abbé de Vertot à la suite de son *Histoire des chevaliers de St-Jean de Jérusalem*; et puis, il n'était pas de noblesse et l'on n'aurait pas eu pour lui les complaisances dont on se montra prodigue à l'égard de Colbert, lorsqu'un de ses neveux se présenta pour demander son admission dans l'ordre de Malte. Qui aurait fait une généalogie noble au fils d'un petit bourgeois de Laon? D'ailleurs, la vocation de l'ordre était toute militaire, et si quelque chevalier de Malte fut peintre, assurément ce ne fut qu'à titre d'amateur. Mais comment le vicaire de St-Sulpice fut-il induit à qualifier « chevalier de Malte » Mathieu Le Nain? Cela se devine aisément. Mathieu était connu sous le nom du « chevalier Le Nain »; lorsque la personne de sa maison, son valet, un voisin, ou un ami, alla à la sacristie de St-Sulpice, déclarer la mort de Mathieu et commander son convoi et son enterrement, il dit que « le chevalier Mathieu Le Nain » avait passé de vie à trépas, le jour même 20^{me} avril, et que la mère du défunt assisterait le lendemain à l'inhumation de son fils. Ou celui qui faisait cette déclaration oublia de dire que Math. Le Nain était peintre, ou le vicaire oublia de mentionner, dans l'acte dressé à la hâte, cette qualité, et Mathieu ne fut point dit peintre, mais fut qualifié chevalier de Malte, la simple qualité de

« chevalier » paraissant insuffisante au clerc, qui n'entendait guère appeler chevaliers que les frères chevaliers de Malte. Cependant, si Mathieu Le Nain prenait le titre de Chevalier pour se distinguer de son frère, *le Romain*, et d'Antoine, son autre frère, comment était-il autorisé à le prendre? Mathieu, peintre d'histoire et de portraits, avait peint, d'après nature, la Reine de France et le Cardinal Mazarin; il avait fait des peintures pour les églises; son talent s'était élevé au-dessus des « bambochades », ainsi qu'on nommait alors le genre familier. Ne put-on le récompenser en lui donnant l'ordre de St-Michel, et, chevalier de St-Michel, ne put-il pas prendre cette qualité de chevalier qu'on déclara à St-Sulpice, le 20 avril 1677? — Anne Tuilliau, qui assista à l'enterrement de son fils, était-elle la mère de Louis et d'Antoine Le Nain, comme elle disait être celle de Mathieu? Assurément non. Mathieu Le Nain avait 70 ans quand il mourut, il était donc né vers 1607; or, sa mère devait bien avoir 20 ans quand elle le mit au monde, elle était donc née elle-même vers 1597, c'est-à-dire environ quatre ans après Louis Le Nain. Elle était donc la seconde femme d'Étienne Le Nain, qui s'était remarié vers 1606. Quelle profession exerçait Étienne? Je l'ignore. J'avais espéré trouver l'acte du décès d'Anne Tuilliau, qui aurait pu me renseigner à cet égard; mais, la mère de Mathieu quitta la paroisse, peut-être Paris, bien qu'agée de 90 ans, et j'ai vainement cherché l'époque de sa mort, qui ne dut pas tarder beaucoup après 1677. — Je vois que Mathieu Le Nain, peintre, fut parrain, à St-Sulpice, le 15 juillet 1645, de Mathieu, fils d'un portefaix nommé Du Doibt. — Dom Grenier, d'après M. Le Leu, a dit qu'Antoine Le Nain « fut reçu peintre, le 16 mars 1629, dans l'enceinte de l'abbaye de St-Germain des Prés, par le sieur Plantin, avocat, qui en était bailli ». M. Villot et M. Champfleury ont reproduit cette assertion, à laquelle il y a une objection fort simple : Les seuls officiers de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs avaient le droit de conférer la maîtrise; si donc M^r Plantin reçut Antoine Le Nain, peintre, dans l'enceinte de l'abbaye, c'est que l'abbé de St-Germain des Prés, qui était un grand seigneur à sa manière et avait une cour, voulant avoir un peintre en titre d'office, avait donné, par l'entremise de son bailli, le brevet de peintre de St-Germain à Antoine Le Nain. On ne peut entendre que dans ce sens-là le passage de M. Le Leu rapporté par Dom Grenier. Antoine Le Nain excellait, dit-on, dans la miniature; l'abbé se l'attachait pour peindre, sur le vélin des horaires et des autres livres de l'abbaye, des vignettes, sorte d'ornement gracieux, encore fort en usage au commencement du XVII^e siècle pour la décoration des livres d'église. Mathieu Le Nain fut, dit-on, nommé peintre de la ville de Paris, le 22 août 1633; de là, je suis porté à conclure que Mathieu, comme je l'ai dit plus haut, était peintre d'histoire et portraitiste, bien que l'Académie l'eût reçu en qualité de peintre de bambochades. On sait que les peintres des villes avaient, dans leur office, le devoir de peindre les prévôts des marchands et les échevins, de représenter quelquefois dans des registres *ad hoc*, quelquefois sur de grandes toiles, les faits principaux de l'histoire municipale contemporaine. Leur charge les obligeait aussi à composer et à exécuter les grandes décorations dont la ville se parait aux

jours des fêtes politiques, naissances, entrées, mariages, et des deuils publics, morts des rois et des princes. Tout cela n'était pas œuvre d'artistes habitués à faire seulement des tableaux de petites dimensions, représentant des sujets rustiques ou bourgeois. — On n'a pas distingué encore les ouvrages qui appartiennent à Mathieu de ceux qu'ont pu faire ensemble Louis et Antoine; y a-t-on regardé d'assez près? J'ai vu trop peu de Le Nain, pour indiquer les différences qui peuvent exister entre la manière du peintre d'histoire et celle des deux peintres de genre; mais, que ces différences existent, je n'en doute pas, n'y eût-il que celles qui appartiennent à des moments différents. Que le point de départ soit le même chez les trois frères, je le comprends; mais, que le survivant, après 1648, ait peint comme il faisait en 1633, c'est ce que je ne saurais croire. Le temps ne l'aurait pas changé, le goût de l'époque ne l'aurait pas touché; peignant à Paris et cherchant le succès, ce qui était naturel, il n'aurait pas fait quelque sacrifice à la mode? Ce n'est pas croyable. D'ailleurs, la peinture d'histoire peut-elle être de tous points semblable à la peinture des tableaux de cheval? Qu'il y ait certaines habitudes communes, qu'il y ait certains rapports de coloris, soit; mais comment Mathieu Le Nain aurait-il réussi en faisant en grand des ouvrages du style du *Forgeron*, par exemple, et cela, quand Poussin et Le Sueur avaient peint, quand Le Brun peignait, quand Jouvenet couvrait ses grandes toiles, quand Bon Boulogne était admiré, quand Sébastien Bourdon était vanté? Qu'on rapproche les ouvrages des Le Nain, et l'on reconnaîtra, j'en suis convaincu, ceux dont l'exécution est postérieure à 1659 et probablement aussi ceux qui, antérieurs à 1648, sont de la main de Mathieu.

2. LE NAIN (SÉBASTIEN) DE TILLEMONT.

1637—1698.

« Le Nain de Tillemont (Sébastien), fils de Jean Le Nain, maître des requêtes, né à Paris en 1637, élève de Nicole et l'un des plus savants écrivains de Port-Royal. Mort en 1698 ». (Voltaire, siècle de Louis XIV.) Jean Le Nain, que trois actes maintenant sous mes yeux qualifient « conseiller au parlement » et non « maître des requêtes », demeurait dans la rue St-André des Ares lorsque « dame Marie Le Ragois, fille de Claude Le Ragois de Bretonvilliers », mit au monde l'enfant que, « le lundi 30^e jour de nov. 1637, environ quatre heures après-midi », présentèrent à l'église de St-André « M^{re} Sébastien Lescuyer conseiller du R. en sa cour de parlement », et « Marie Nivelet, femme de M. Du Luc, m^{re} des comptes ». Le baptistaire de *Sébastien* Le Nain le dit « fils de M. maître Jean Le Nain, s^r de Beaumont, conseil^r du R. en sa cour de parlement ». Le 3 mars 1639, J. Le Nain fit baptiser *Claude*, tenu sur les fonts par « Claude Le Ragois de Bretonvilliers » et, le 26 mars 1640, « Pierre ». Quant à la mort de Sébastien Le Nain, que des biographes ont cru décédé à Tillemont, voici la vérité :

« Le samedi 11^e jour de janvier 1698, fut apporté en l'église de St-André des Ares le corps de messire Sébastien Le Nain, prêtre décédé le jour précédent dans la rue St-André, et le lendemain fut transporté en l'église de l'Abbaye Royale de Port-Royal des Champs pour y estre inhumé, en conséquence du testament dud. defunt, où assistèrent messire Jean Le Nain, conseil. du R. en la grand-chambre du parlement, son frère, et messire Antoine Por-

tail, aussi conseiller de la 9^d chambre, son beau-frère, témoignés : Lenain (*sic*), portail. »

Le Nain de Tillemont avait voulu être enterré dans la solitude où il avait vécu plusieurs années, à côté de quelques amis, sottement persécutés par le pouvoir, qui se faisait le complaisant de la haine d'une corporation puissante; son corps ne resta pas bien longtemps à Port-Royal. « Le lieutenant civil fit démolir, en 1709, leur maison » (des religieux de Port-Royal des Champs) « de fond en comble; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'église et le cimetière pour les transporter ailleurs. » Les exhumations commencèrent dès 1710, et sur ce point Voltaire a commis une légère erreur, comme va le montrer le document suivant que j'ai trouvé au registre de St-André des Arcs :

« Le mardi 23^e déc. 1710 a été apporté de Port-Royal des Champs en cette église, le corps de messire Sébastien Le Nain de Tillemont pour y être inhumé, suivant la commission qu'en a donnée Monseigneur l'archevêque de Paris, étant au bas d'une requête dont voici la teneur : « A Monseigneur le cardinal de Noailles, Arch. de Paris, supplie (*sic*) humblement Jean Le Nain, conseiller du Roy, doyen du parlement, Antoine Portaille (*sic*), conseiller du R. honoraire de sa cour et grand chambre, et Antoine Portaille (*sic*) conseiller du R. en ses conseils, président à mortier au parlement, disants qu'après le décès de messire Sébastien Le Nain de Tillemont, prêtre, son corps fut porté au monastère de Port-Royal des Champs où il a été inhumé, depuis lequel temps le monastère ayant été détruit, ils souhaiteroient faire enlever dudit lieu le corps dudit s^r Le Nain pour le faire transporter à Paris, en l'église paroissiale de St-André des Arcs; à ces causes, etc. (Signé) : Le Nain, Portaille (*sic*), Portail; » Nous permettons, comme il est requis, à condition que l'exhumation, le transport et la réinhumation se feront *la nuit et secrètement*, en présence de quelques ecclésiastiques, avec la décence requise et quelques prières pour le défunt. Donné à Paris, le 16 déc. 1710 et signé : L. R. Cardinal de Noailles, ar. de Paris, et plus bas par Son Eminence : Chevalier; ce qui a été exécuté en présence de M^{rs} Jean Le Nain, cons^{er} du R., etc., de M^{rs} Claude Le Nain, conseiller du R., conseiller en la chambre des comptes, et de M. Michel Tronchay, sous diacre, qui ont signé : Le Nain, M-Tronchay. » — En marge on lit : « Il est mort et inhumé (*sic*) le 11 janv. 1698. »

La restriction apportée par l'archevêque de Paris à la permission qu'il donnait paraîtra sans doute étrange venant d'un prélat sage et qui s'était montré favorable aux jansénistes dans un certain temps. Mais si l'on se rappelle que le Cardinal subissait l'empire des jésuites et que, d'ailleurs, le mort, qu'il fallait « réhumer », appartenait à un parti dont, au fond, le public ne se souciait guère, si respectable qu'il fût, mais qui avait aux yeux de tous le mérite que donnent les persécutions ridicules et injustes, on reconnaîtra que M. de Noailles agissait avec prudence en exigeant que la cérémonie fût secrète, nocturne et de tous points décente. Il ne fallait pas amener le peuple et causer un scandale fâcheux; la tranquillité du pays valait mieux que la satisfaction donnée à quelques partisans d'idées qui, en définitive, n'avaient pour elles ni la clarté, ni la valeur qu'on leur supposait hors du monde religieux. M. le Cardinal de Noailles fit comme avait fait son prédécesseur à l'occasion de l'enterrement de Molière, et il fit bien assurément. Rien de scandaleux ne se passa pendant l'office auquel quelques amis du défunt assistèrent à côté de ses frères, et le lieutenant civil n'eut point à réprimander de fâcheuses manifestations. Les jésuites triomphèrent, sans doute, mais ce triomphe ne coûta rien à la religion; la pompe fut modeste, mais tran-

quille; on pria tout bas, mais il n'y eut point de clameurs bruyantes et d'invectives publiques. Il est mauvais qu'une cérémonie religieuse devienne le prétexte ou l'occasion d'un trouble politique. — On a deux portraits de Le Nain de Tillemont, l'un de la main d'Hubert, morceau très-médiocre; l'autre, fait d'après celui-ci pour les *Hommes illustres* de Perrault; il est signé d'un des Edelmeck, qui n'est point Gérard sans doute, car il est médiocre aussi. — Voy. BRETENVILLIERS, CHEVENEY, MOLIERE.

LENCLOS (ANNE, dite NINON DE). 1620—1705.

Dans ses *Mémoires sur Ninon de Lenclos* (Amsterdam, 1751), Bret dit que Ninon mourut « le 17 oct. 1705, âgée de 90 ans »; il la fait naître « en 1615, d'un gentilhomme tourangeau et d'une demoiselle de la maison *Abra de Raconis*, connue dans l'Orléannois ». L'historien ajoute que la mère de Ninon mourut, en 1630, un an avant M. de Lenclos et qu'elle laissa sa fille infestée, à 15 ans, de mauvais principes que lui avait inculqués son père, malgré Mad. de Lenclos, représentée par Bret comme une femme dévote et d'un esprit étroit. Le Moreri de 1759, réformant Bret, qu'il copie d'ailleurs — en l'abrégéant — fixe au 17 oct. 1705 la mort de M^{lle} de Lenclos et sa naissance au 15 mai 1616. M. de Ste-Beuve, dans ses *Causeries du lundi* (28 mai 1851), a cru devoir adopter cette date : 15 mai 1616, et a rappelé, pour l'affirmer, une lettre de La Fare où il est dit de Ninon : « Jusqu'à quatre-vingt-dix ans, elle fut recherchée par la meilleure compagnie de son temps ». On va voir que « 90 ans » est une erreur comme 1615, 1616 et 15 mai. Quant à la date de la mort de la célèbre courtisane, Bret fut bien renseigné; voici, en effet, ce que j'ai trouvé :

« Le 17 oct. 1705, damoiselle Anne Delenclos (*sic*), fille majeure » (oh! oui) « est décédée en sa maison, rue des Tournelles, âgée de quatre-vingt dix ans environ, de laquelle le corps a été inhumé dans l'église de St-Paul, sa paroisse, le 18^e du présent, en présence de M^{rs} de Gourville et Aroüet qui ont signé : J. Hérault de Gourville, Aroüet. »

Je n'ai pas besoin de dire que cette dernière signature est celle de l'ancien notaire, père de Voltaire et ami de M^{lle} de Lenclos; quant à l'autre, elle est d'un neveu de J. Hérauld de Gourville, ce singulier homme d'esprit, de sens et d'intrigue, dont nous avons les mémoires souvent cités. Bret, qui connut peut-être l'acte qu'on vient de lire, mais qui ne connut point le baptistaire de Ninon, se crut bien autorisé à dire qu'elle avait 90 ans au moment de sa mort et que, par conséquent, elle était née en 1615. Une lettre fort connue de Voltaire aurait pu faire naître, dans l'esprit des biographes postérieurs à Bret et aux continuateurs de Moreri, quelques doutes sur l'âge où décéda Ninon, et les engager à faire les recherches sérieuses, que j'ai faites, quant à moi, dans deux ou trois cents volumes manuscrits, trop négligés jusqu'ici, patience à laquelle je dois d'utiles découvertes. Le livre de Bret venait de paraître à Amsterdam, un ministre protestant écrivit à Voltaire pour lui demander si l'auteur de la Vie de Ninon avait été bien informé sur tout ce qui regardait M^{lle} de Lenclos; Voltaire lui répondit tout de suite une lettre assez détaillée qui, dans ses *Oeuvres*, est sous ce titre : *Lettre à M^{lle} sur Mademoiselle de Lenclos, 1751*. L'épître est d'un ton leste, moqueur, satirique et quelquefois grossier; ainsi, à propos de Ninon, l'auteur dit : « Son père était un joueur de luth nommé Leuclos... Son instrument ne

lui fit pas une grande fortune, mais *sa fille y suppléa par le sien* ». Ne voilà-t-il pas une chose de bien bon goût, bien pensée et bien dite! — J'ouvre une parenthèse. Tallemant des Réaux a dit : « Ninon est fille de Lenelos, un suivan de M. d'Elbeuf, qui jouoit fort bien du luth. Elle étoit encore bien petite quand son père fut obligé de sortir de France pour avoir tué Chabanne, de façon que cela pouvoit passer pour un assassinat, car l'autre avoit encore le pied dans la portière quand Lenelos le perça d'un coup d'épée. » On voit que Lenelos n'étoit pas un pauvre joueur de luth qui gagnait sa vie à jouer dans les carrefours, comme semble le dire Voltaire; c'étoit un petit gentilhomme attaché à la maison du duc d'Elbeuf, et qui, habile à jouer du luth, se rendait agréable à son seigneur par ce talent, alors fort prisé, car les Rois, et Louis XIV lui-même, apprenaient à jouer de l'instrument à la mode. — Je reviens à la lettre de Voltaire. Le philosophe y dit, à propos de sa présentation à Ninon : « L'abbé de Châteauneuf me mena chez elle *dans ma plus tendre jeunesse* »; il ajoute qu'il étoit « âgé d'environ *treize ans* ». « M^{lle} de Lenelos avoit autrefois connu ma mère, qui étoit fort amie de l'abbé de Châteauneuf... Je lui fus présenté... Elle avoit *quatre-vingt-cinq ans*. Il lui plut de me mettre de son testament. Elle me légua deux mille francs pour acheter des livres. *Sa mort suivit de près ma visite* et son testament ». Examinons ce passage. Voltaire dit qu'il avoit environ 13 ans au moment de sa visite chez Ninon; il se rappelait mieux l'âge de Ninon qu'il ne se souvenait du sien. Sur son âge, il se trompait. Il étoit né le 21 nov. 1694, et Ninon mourut le 17 oct. 1705; le jour de la mort de M^{lle} de Lenelos, le petit Arouet avoit donc *onze ans*, et non pas *treize*. L'enfant de onze ans à qui son parrain dit : « La femme que tu viens de voir est bien vieillie, elle a quatre-vingt-cinq ans », dut retenir ce chiffre 85, qui put lui paraître aussi prodigieux que lui avoit paru étrange la personne de M^{lle} de Lenelos. « Elle étoit sèche comme une momie », dit quelque part Voltaire. « Je puis assurer, dit-il ailleurs, qu'à l'âge de *quatre-vingts ans* son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse et que son corps en avoit toutes les infirmités ». Aussi, ne comprend-il point comment on a pu dire que l'abbé Gedeon avoit été épris des charmes de M^{lle} de Lenelos, octogénaire... « Il étoit fort éloigné de sentir des désirs pour une décrépite ridée qui n'avoit sur les os qu'une peau jaune tirant sur le noir ». On voit que l'image de Ninon s'étoit profondément gravée dans le souvenir de l'enfant, qui se rappela toute sa vie avoir vu Ninon âgée de 85 ans, peu de temps avant sa mort et son testament. La lettre de Voltaire, qui n'avertit pas les biographes de Ninon, a été pour moi un avertissement dont j'ai tenu un grand compte. Après avoir feuilleté les registres des 68 paroisses de Paris pour l'année 1615 et l'année 1616, j'ai poursuivi ma recherche en descendant de 1616 à 1620, et, à la fin, j'ai découvert l'acte suivant que, le 5 oct. 1853, je communiquai à mon ami M. Paulin Paris, le savant éditeur de Tallemant des Réaux :

« Le 10^e jr de novembre 1620, fut baptisée *Anne*, fille de noble homme Henri de Lanelos (*sic*), esquier de Monseigneur de St-Luc et de damoiselle Marie Barbe de La Marche; le parrain, M^e Nicolas Villotret (*sic* p^r Villoutray), conseil du R. et trésaurier (*sic*) g^d de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère; la marraine Anne Villotret, fille dud. s^r Villotret. » (Reg. de St-Jean en Grève.)

Voilà maintenant bien établies l'époque de la naissance de Ninon et celle de sa mort : 1620 (10 nov.), 1705 (17 oct.). Voilà établi de même l'âge auquel mourut Ninon : quatre-vingt-cinq ans moins un mois, au lieu de quatre-vingt-dix ans ou de quatre-vingt-dix ans et cinq mois, comme le veut la *Biographie-Michaud*; il faut donc rectifier tous les biographes de M^{lle} de Lenelos sur le fait de sa naissance, de la longueur de sa vie et aussi sur celui de la prétendue beauté de Ninon vieillie. — Henri de Lenelos n'eut pas qu'un enfant. Outre Anne, je lui vois deux fils, M. Paulin Paris en a connu un, dont la naissance est inscrite dans un reg. de St-Gervais (Bibl. Imp.), sous la date du 23 juil. 1617. Ce fils y est dit « Charles fils de Henry de Lenelos, le Regy, s^r dud. lieu, et de Barbe de La Marche ». Le Reg. original, duquel fut extraite cette mention, contient l'acte que voici :

« Le dimanche 23^e » (juil^{et} 1617) « a esté baptisé Charles, fils de Henry de Lanelos (*sic*), escuyer, sieur dud. lieu, et de Barbe de La Marche, sa femme. Le parrain Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, la marraine dame Anne Le Veneur, femme de M. le comte de Fiasque (*sic*). » (Arch. de la ville.)

Voions le second fils de Lenelos :

« Du samedi 17^e nov. (1619) fut baptisé *Léonor*, fils de Henri de Lanelos (*sic*), escuyer, s^r dud. lieu, et de dam^{lle} Barbe de La Marche, sa femme, dem^r rue des Petits-Champs, le parr. l^r et p^r seig^r Thémolcôn Despiné (*sic* p^r Thimolcôn d'Espinau), seig^r de St-Luc, y gouverneur et lieutenant g^d pour le Roy en Brouage, la marine (*sic*), h^{te} et p^{te} princesse Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf. »

Soit que Th. d'Épinay de St-Luc assurât à Henri de Lenelos un établissement plus durable que celui dont il jouissait chez M. Ch. de Lorraine, duc d'Elbeuf, soit que M. d'Elbeuf eût donné à son ami de St-Luc ce « domestique », — comme on nommait alors ces commensaux qui, dans les grandes maisons, vivaient sans avoir d'emplois déterminés, — H. de Lenelos devint « écuyer de M. de St-Luc », dans l'année qui suivit celle de la naissance de Léonor. Il se qualifia ainsi au baptême de sa fille Anne, comme on l'a vu. — La mère de Ninon de Lenelos n'étoit point « une dem^{lle} de la maison Abra de Raconis », mais d'une maison de La Marche, que je n'ai pu connaître. Tout ce que j'ai pu en savoir, c'est que Madeleine de La Marche, sœur de Marie Barbe (Mad. de Lenelos), épousa Pierre d'Abra de Raconis, frère de Charles-François d'Abra de Raconis, qui fut fait évêque de Lavaur le 22 mai 1639, et mourut le 16 juillet 1646. (*Gallia christiana*.) Quand Ninon appelait l'évêque de Lavaur « mon oncle », elle faisait une plaisanterie; il lui sembla, sans doute, piquant de donner une nièce comme elle à un prélat. Ch.-Fr. Abra de Raconis étoit le beau-frère de la tante maternelle de Ninon, et c'est tout. On voit maintenant comment Bret, trompé par ce mot : « Mon oncle de Lavaur », a été conduit à faire une Abra de Raconis de M^{me} de Lenelos. J'ajouterai un mot : Pierre d'Abra de Raconis et Madeleine de La Marche eurent une fille, Véronique, laquelle épousa, le 12 sept. 1688, Étienne Vialard, dont elle eut trois enfants. (St-Sauveur.) Cette Véronique vivoit encore en 1697, veuve d'Étienne de Vialard, seig^r d'Orvilliers. (Arm. de Paris, Bibl. Imp., Ms.) — Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Marie Barbe de La Marche que Bret reporte à l'année 1630, mais qu'une épître de Scarron à Sarrasin, dont la date doit être

de l'année 1643, fixe à trois jours avant celui où le poëte, malade, écrivait du faubourg St-Germain à son ami. En 1643, Ninon était une grande fille, et probablement sa mère avait eu peu d'influence sur l'esprit libertin de cette personne, qu'elle abandonna peut-être pour aller vivre dans une retraite en province. — En 1642, Ninon habitait rue des Trois-Pavillons :

« Led. jr » (jendi 3 fev. 1642). « connoy et enterrement au cimetière de Catherine Cureau, viviant femme de chambre de mademoiselle de Lenelos, prise chez lad. dame, rue des Trois-Pavillons, assistance de 12 prêtres et de 4 porteurs. » (St-Paul.)

« Anne de Lenelos, fille, porte d'or à trois chevrons de gueules, party d'azur à vne teste de lion arrachée d'or lampassée et tenant en sa gueule un anneau de mesme. » (Bibl. Imp., Ms., Armorial de Paris.) — Je ne sais si un Jacques de Lenelos, es-cuyer, époux de Louise Cabnet, qui, le 22 juil. 1654, fit baptiser une fille à St-Roch, était parent de Ninon. — Une faute d'impression est à corriger à l'art. Abra de Raconis, ci-des. p. 12, 2^e col., où il est écrit : L'EXCLOS, au lieu de LENCLOS. — *l'oy.* GOURVILLE, HILAIRE (M^{lle}), PHÉLYPRAUX, VOLTAIRE.

LENFANT (JEAN). ? — 1674.
(ALEXANDRE-LOUIS). ? 1666—1708.

L'abbé de Marolles cite deux fois Jean Lenfant, parmi les graveurs auxquels il reconnaît un certain mérite. L'un d'eux demeurait au quartier des marchands d'estampes, et je lis, dans le registre de St-Benoît, sous la date du 9 mars 1674, la mention que voici : « Jean Lenfant, viviant graveur, marchand de tailles douces et bourgeois de Paris, fut pris à l'Image de St-Maur, rue St-Jacques, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge. » J. Lenfant avait épousé Marguerite Boudan. La chère dame ne pleura pas longtemps son mari; car, le 8 juil. 1674 — quatre mois après les obsèques du pauvre Jean — elle donna sa main à un autre graveur, Etienne Gantrel, natif de Toul en Lorraine. De Marguerite Boudan, Jean Lenfant avait eu un fils, « Alexandre-Louis », qui fut aussi graveur. Alexandre-Louis Lenfant assista, le 2 novembre 1706, à l'enterrement de son beau-père et signa d'une main très-émue : « A. L. Lenfant », l'acte du décès de Gantrel. Il mourut lui-même le 13 avril 1708, « âgé de quarante-deux ans » (né, par conséquent, vers 1666), « et fut enterré le lendemain à St-Benoît. Il demeurait rue St-Jacques, vis-à-vis la fontaine ». Les témoins de son enterrement furent : « Simon Gilet, maître peintre », son cousin germain; « Jean Querey », aussi son cousin, et « Thomassin, le graveur, un de ses amis ». — *l'oy.* BOUDAN, GANTREL, THOMASSIN.

LE NORMANT D'ÉTHOLES (CHARLES-GUILLEUME).
— *l'oy.* POMPADOUR.

LE NOSTRE (PIERRE). 1572.
(JEAN). 1613—58.
(ANDRÉ). 1613—1700.

Les biographes d'André Le Nostre, ou Le Nôtre, suivant l'orthographe moderne, disent que cet habile dessinateur de jardins naquit à Paris en 1613, d'un « surintendant du jardin des Tuileries »; qu'il fut élève, pour la peinture, de Simon Vouet; qu'il quitta le pinceau et prit le crayon de l'architecte; enfin qu'il mourut en 1700. Ajoutons à ces notions, un peu vagues et, en un point, inexactes, des renseignements précis. André Le Nostre naquit de Jean Le Nostre, un des jardiniers du roi Louis XIII, et de Marie Jacquelin. Il vint au monde le 12 mars 1613 et fut baptisé le même jour, tenu sur les fonts par André Bérard, s^r de Maisonneville, contrôleur g^l des jardins du Roi. (Reg. de St-Roch.) La marraine d'André fut Claude Martigny, femme de Claude « Mollet, premier jardinier de S. M. au jardin des Tuileries ». Jean Le Nostre, que l'on qualifie « surintendant du jardin des Tuileries », était loin d'avoir un si beau titre; il travaillait au jardin sous Mollet et fut d'abord simple jardinier. Il devint ensuite jardinier en chef des Tuileries. En 1629, il fit un marché avec le Card. de Richelieu. (Arch. de M^e Rousse, not.) Outre André, Jean eut deux enfants : *Elisabeth* (10 janvier 1616) et *Françoise*. Disons tout de suite que celle-ci épousa, à St-Roch, le 15 février 1631, Simon Bouchard, celui des jardiniers des Tuileries qui avait soin des oranges; qu'elle devint veuve en 1638, et qu'elle eut des enfants entre lesquels Louis XIV partagea la charge qu'avait eue leur père, de « garde de l'orangerie des Tuileries ». S. Bouchard avait eu 1,200 l. de gages. Ajoutons que la veuve Bouchard mourut le 15 sept. 1666. (St-Roch.) Jean Le Nostre était mieux traité; comme jardinier des deux grands parterres, qui étaient « à la face du grand pavillon des Tuileries », je vois qu'en 1638 il reçut la somme de « 1,125 livres pour trois quartiers de ses gages »; il avait donc 1,500 livres d'appointements par an. — Le 26 janv. 1637, Louis XIII donna à André Le Nostre la survivance de la charge dont Jean se démettait en faveur de son fils, continuant cependant à la remplir. — André Le Nostre se maria en 1640 ou 1641 — je n'ai pu voir l'acte de son mariage — à Françoise Langlois, qui, le 30 août 1642, lui donna *Jean-François*, tenu, à St-Roch, par « Jehan Nostre (*sic*) ». L'acte, signé « A. Le nostre » et « J. lenostre », qualifie André Le Nostre : « Jardinier de Monsieur, frère du Roy, duc d'Orléans » (Gaston-J^e-Baptiste). Le 10 déc. 1643, le Roi donna à André la charge de « Dessinateur des plants et parterres de tous les jardins de S. Maj., aux gages de mille livres ». (Arch. de l'Emp., E. 9289.) — Le 10 déc. 1648, A. Le Nostre passa avec son père, chez Chapelain, un acte sans intérêt pour la biographie et que les deux parties signèrent ainsi :

The image shows two handwritten signatures in dark ink. The signature on the left is 'Jean Nostre' and the one on the right is 'Françoise Langlois'. Both are written in a cursive, flowing style typical of the 17th century.

Le 6 sept. 1658, André Le Nostre eut une fille, baptisée sous le nom de *Marie-Anne* et tenue par Jean Le Nostre. L'acte du baptême qualifie A. Le Nostre : « Contrôleur g^d des bastiments du Roy » ; il est dit : « Conseil^r du R. et Contrôl^r g^d de ses bastiments et jardins », au baptême de sa fille, *Jeanne-Françoise*, le 14 sept. 1661. (St-Roch.) En 1666, A. Le Nostre reçut la somme de 10,000 l. « pour remboursement ». (Bibl. Imp., Trésor royal, Ms.) — Le Nostre perdit sa mère, Jeanne-Marie Jacquelin, le 17 mai 1675. Elle avait 88 ans — née vers 1587 — et elle était veuve de « Jean Le Nostre, designateur ord^{re} du Roy en ses jardins ». Elle mourut aux Tuileries, chez André, et fut portée à St-Roch, par le clergé de St-Germ. l'Auxer. (Reg. de St-Roch.) — Le 29 mars 1676, A. Le N. tint sur les fonts de baptême une fille de son ami Jules Hardouin Mansart. — Le 15 déc. 1680, le Roi lui donna une gratification de 3,000 l. (Arch. de l'Emp., Bâtiments du R.) — André Le Nostre demanda au Roi la survivance de sa charge pour ses neveux, Claude Desgots et Jean-Michel Le Bouteux; Sa Maj. la lui accorda par brevet du 28 avril 1692. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 559, p. 547.) — A. Le Nostre fut fait chevalier de St-Michel le 20 juin 1693. Le 24 août suivant, Louis XIV lui donna une pension de 6,000 l. reversible sur sa femme. Le 25 nov. 1698, le Roi confirma ce don. (Ms. Clair. 560, p. 598; Ms. 564, p. 1123.) — Le 28 avril 1692, Le Nostre avait obtenu du Roi, pour Armand Mollet, la charge de « l'entretien du g^d parterre, situé en face du palais des Tuileries, des parterres en gazon, situés au-dessus dud. g^d parterre, et du petit jardin à fleurs, pour par led. Mollet anoir led. entretènement en survivance », de lui André Le Nostre, « et jonir des gages et appointements, ensemble du logement y attribué, à la condition néantmoins de laisser à la femme de Le Nostre la jouissance sa vie durant de la moitié dud. logement à son choix ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 559, p. 347.) — André Le Nostre décéda, le mercredi 15 sept. 1700, aux Tuileries, à 4 h. du matin, et fut transporté, en carrosse, du palais à St-Germain l'Auxer. et, de cette église, en celle de St-Roch, le jeudi 16. L'acte que j'ai sous les yeux dit André Le Nostre âgé de 87 ans; il avait, en réalité, 87 ans et six mois. (St-Germ. l'Auxer.) — Le Musée de Versailles garde le portrait que Carle Maratte fit de Le Nostre, portrait qui présente cette singularité que le cordon de St-Michel, dont est décoré le Contrôleur des jardins, est rouge, quand il devrait être noir. Masson grava la peinture du Maratte, mais s'inspira de la nature pour faire son estampe, car il fit écrire au bas de sa planche : « Carle Marat (sic) pinxit, Masson del. et sculp. ad vivum. » J. Smith reproduit en Angleterre, à la manière noire, l'estampe de Masson. Coyssevoix fit, en marbre, un buste de Le Nostre, qu'on voit à St-Roch sur le tombeau élevé à André. — Un Pierre Le Nostre, jardinier, march^d de fruits, pépiniériste, comme on dit aujourd'hui, était-il le père de Jean Le Nostre? je le crois. En 1572, il fit une convention avec « M^{re} Antoine Nicolay, ordonnateur des bâtiments et jardins du parc de S. Maj. la Roynne mère du Roy », pour l'entretien des six parterres des Tuileries. (Arch. de M. Trépagne, not.) — Une Anne Le Nostre, femme d'un cartier nommé Jean de Harneville, dem^t rue du Temple, était-elle de la famille d'André Le Nostre? Je figure. Elle

mourut le 3 mars 1653. (St-Jean en Grève.) — Finissons par un mot. Il existe deux vues du jardin des Tuileries, l'une de 1680, l'autre de 1756, celle-ci publiée par Jacq.-François Blondel, dans son « Architecture française » ; ce sont deux pièces intéressantes. Si on compare l'une à l'autre, on verra ce qui restait, en 1756, du jardin dessiné par André Le Nostre, et l'on pourra juger de la valeur des réclamations qui furent faites au nom de l'œuvre de Le Nostre, lorsque le Roi Louis-Philippe et l'Empereur Napoléon III firent quelques changements au jardin de leur palais, pour se donner un lieu de promenade hors de la vue de la foule, hors aussi de la portée du pistolet. — Notons que Blondel écrit « Le Nautre », le nom de Le Nostre dont l'orthographe était si connue cependant. — Voy. LERAMBERT, MANSART, TUILERIES.

LENS (JEAN-FRANÇOIS-PIERRE DE). XVII^e siècle.

Trois orfèvres qui eurent de la célébrité en leur temps. Jean était Flamand; il épousa une de ses compatriotes, Catherine Juellin, dont il eut plusieurs enfants. Sa fille, Geneviève, épousa Charles-Antoine Hérauld, peintre. Jean de Lens mourut le 13 déc. 1689, quai des Orfèvres, au coin de la place Dauphine. Il était « orfèvre ord^{re} de Monsieur ». Il avait 78 ans, suivant l'acte dressé à St-Barthélemy. A son enterrement assistèrent son fils François et ses deux gendres, Jean Le Moyne, peintre ord^{re} des bâtiments du Roi, et Ambroise Gaudin, orfèvre. Franç. de L., « orfèvre de Monsieur », épousa Catherine Le Moyne, fille de Jean (13 janv. 1682, St-Eust.). Pierre de Lens épousa Marianne Choisy, fille d'un fondeur, fabricant d'instruments de mathématiques, quai de l'Horloge. (St-Barthélemy, 11 juil. 1677.) Pierre avait alors 27 ans. Jean et sa femme demeuraient rue St-Thomas du Louvre. — Voy. HÉRAULD, 1. LE MOYNE.

1. LÉONARD DE LIMOGES, dit LÉONARD LIMOSIN. XVI^e siècle.

La *Biographie-Michaud* fait naître ce célèbre peintre émailleur en 1480; le *Dict.* de Bouillet le fait mourir « vers 1550 »; or, voici ce que je lis : « En juillet 1559, Léonard limosin (*sic*) reçut sept aunes et demie de drap noir pour figurer en deuil aux obsèques de Henri II », mort le 10 de ce mois du coup de lance de Montgomery. (Arch. de l'Emp., KK. 125, p. 1398.) Sur un *Etat* des off. de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., KK. 129, fol. 296), je vois que « Léonard Limosin, esmailleur ord^{re} dud. seig^r » (François II), « donna quittance, le 2 sept. 1560, de la somme de quatre vingtz liures pour ses gages de la demie année, à raison de huit vingtz liures tournois par an. » Je ne trouve pas le nom de Léonard après 1560; mais la série des comptes de la Maison du Roi est incomplète, et je ne saurais dire si le Limosin mourut peu après le 2 sept.; c'est probable, si 1480 est bien la date de sa naissance, ce dont je n'ai pu m'assurer.

2. LÉONARD (VINCENT). 1647—53.

Peintre très-connu aujourd'hui, et que n'a pas nommé l'abbé de Marolles. Voici à son sujet ce que j'ai trouvé dans un *Etat* de la Maison de la Reyne, pour l'année 1653, p. 52 : « A Vincent Léonard, l'un des peintres de Sa Majesté, la somme de 720 l. pour reste et parfait payement de la somme de 1,440 l. qui luy avoit esté ordonnée par ordonn. de Sad. Maj., du 9 sept. 1647, pour son payement de

portraits énoncés en lad. ordonnance de laquelle il n'avoit reçu que 720 l. Payé par ordonn. du 28 déc. 1653. » (Bibl. Imp., Ms. Missions étrangères, n° 231.) Je n'ai pu retrouver l'ordonn. du 9 sept. 1677 qui m'aurait fait connaître les portraits exécutés par V. Léonard, qui ne devait pas être un artiste d'œuvre de tout mérite, puisque la Reine Anne d'Autriche le chargea de peindre des portraits à la possession desquels elle devait attacher une certaine importance.

LE PAON (JEAN BAPTISTE). 1738—1785.

Zani nommé ce peintre : « Paon, Dupau ou Le Paon, surnommé Dragon, Dragoner ou Dragonier. » Il le fait naître en 1740, et mourir en 1784. Zani copia la *Biographie-Michaud*, qui donne ces noms dans un article, d'ailleurs assez bien renseigné, de Mathieu Mathurin Tabaraud, l'ex-oratorien (t. XXXII, p. 513). Tabaraud dit que Le Paon était fils d'un paysan des environs de Paris, qu'il entra fort jeune dans les dragons — d'où lui vint son surnom — et qu'après avoir eu son congé, il dessina et apprit chez Casanova à peindre des batailles; enfin, qu'il fut « bon fils, bon mari, chéri dans la société où il mourut en 1785. » — M. Eud. Soulié (Notice du Musée de Versailles) fait naître Jⁿ-B. Le Paon vers 1736 ou 1738, et mourir en 1785. Sur tout cela, voici la vérité : « Du samedi 15 mars 1738, Jean-Baptiste, fils de Jean Le Paon, domestique, et de Jeanne-Marie Pruneau, sa femme, rue Frémonteau; parrain Jean Bournille, domestique, marraine Louise Brébant, femme de Jⁿ Barri, valet de chambre de M. l'abbé de Roussil. » L'acte est signé d'une bonne écriture ronde : « Jean Le Paon. » (St-Germ. l'Auxer.) — Jⁿ-Bapt. se maria en 1774. Le 18 mai, il épousa « Marguerite Cécile Doisy, fille mineure d'Antoine Doisy de Villargennes, de la paroisse de Gouvilleux, diocèse de Beauvais ». L'acte le dit : « Peintre des batailles du Roy et de S. A. R. M^{rs} le prince de Condé, demeurant rue de Bourgoigne. » (St-Sulp.). Le prince Louis-Joseph de Condé lui donna un appartement dans son hôtel; c'est là qu'il mourut le 27 mai 1785. (St-Sulp.). Le Paon, homme de talent, ne fut guère inférieur à Casanova. Versailles a de lui trois ouvrages très-estimables; un d'eux, le *Siège de Tournay*, est signé : « Louis Le Paon. » Il est évident que c'est une signature mise après coup par quelqu'un qui connaissait mal notre artiste; cela paraît d'autant plus vraisemblable que son *Attaque de Fribourg* et sa *Bataille de Rocroy* ne sont pas signées. Fribourg, Rocroy et Tournay firent faits pour l'hôtel du petit Bourbon, appartenant au prince de Condé.

LE PAULTRE, puis LE PAUTRE (JEAN).

| | |
|----------------------------|------------|
| | 1618—1682? |
| (ANTOINE). | 1621—1691? |
| (PIERRE 1 ^{er}). | 1660—1744. |
| (PIERRE II ^e). | 1682—99 . |
| (JACQUES). | ? —1684. |

« L'hôtel de Beauvais est à l'entrée de la rue St-Antoine. Il a été bâti par un célèbre architecte nommé Le Paultre... » (*Voyage pictoresque de Paris...*, par M. D*** (Dézallier), 1749.) L'hôtel de la fameuse M^{me} de Beauvais est en effet rue St-Antoine, assez loin de l'église St-Gervais, et porte aujourd'hui le n° 62. Qui était ce Le Paultre que Dézallier comptait parmi les célèbres de son temps? Les biographes l'ont cité comme ils ont cité les membres de sa famille qui ont fait profession de la

sculpture et de la gravure, mais ils n'ont bien connu ni lui ni les siens. Selon la *Biogr.*-Didot, Antoine Le Paultre, l'architecte, naquit à Paris en 1614; la *Biogr.*-Michaud (2^e édit.) dit aussi qu'« Antoine Le paure ou Lepôtre » naquit en 1614. On va voir qu'il y a là une erreur de date assez sensible. Mariette donne pour frère à Ant. Le Paultre, Jean, qui fut un bon graveur; il a raison. Les biographes font naître ce Jean en 1617, et, en cela, ils se trompent. Voici, en effet, ce que j'ai pu apprendre de Jean et d'Antoine Le Paultre. — Dans le quartier St-Martin, vivaient au commencement du dix-septième siècle trois maîtres menuisiers du nom de Le Paultre « Noël, Adrien et Jean. » Noël était mort avant 1635; une de ses filles épousa à St-Nicolas des Champs, le 4 mars 1635, Guillaume Dancourt, m^{re} peignier tabletier, rue des Arcs. Marguerite, pas plus que son père Noël, n'est intéressante pour l'histoire de nos Le Paultre, et je les quitte. Quant à Adrien, c'est différent. Il épousa « Jeanne Fessart, et je vois que, demeurant rue des Gravilliers, le 29 août 1614, il fit baptiser, issu de son mariage, « Adrian » (sic), dont fit marraine « Claude Le Roy, femme de Jean Le Paultre, maître menuisier, rue des Gravilliers ». Ce Jean Le Paultre était frère du menuisier Adrien. Le 28 juin 1618, celui-ci fit baptiser à St-Nicolas des Champs, sa paroisse, « Jehan », le 15 janv. 1621 « ANTOINE », et le 23 sept. 1622 un second « Jean ». Ce « Jean », de 1618, est le graveur, qu'on fait naître en 1617, et qui se fit connaître par des ouvrages de gravure dans les genres de l'ornement, du paysage et de l'architecture. Quant à « Antoine », baptisé le 15 janv. 1621, c'est celui qui fut architecte, et qui, comme on le voit, ne vint pas au monde en 1614, ainé de Jean, ainsi qu'on l'a dit. D'autres enfants naquirent à Adrien le Paultre; on les verra tout à l'heure. — « Cinq janvier (1648) fut fait le premier ban de Anthoine Le Paultre de cette paroisse et de Renée de Poix, paroisse St-Laurent. » (St-Paul.) Le Paultre avait quitté la rue des Gravilliers. Sous la date du 27 janv. 1648, le Reg. de St-Laurent contient l'acte suivant :

« Antoine Le Paultre, architecte des bastimens du Roy, de la paroisse St-Paul, fils d'Adrien Le Paultre et Renée de Poix, fille de feu Nicolas de Poix, de cette paroisse, ont esté mariés, après les fiançailles et publications des baus, assisté de M. son père, de Jeanne Fessart sa mère, de Jean le paultre l'ainé, m^{re} menuisier, de Jean le paultre, maçon, ses frères, François et Sébastien Le Paultre, aussi ses frères, assisté (elle) d'Antoinette Coureau sa mère; Philippe Filassier son beau frère, etc. »

Voilà quatre frères d'Anthoine : deux Jean, François et Sébastien; les deux premiers sont les fils d'Adrien, nés en 1618 et 1622; quant aux autres, je n'ai pas trouvé leur baptistaire; mais ils importent peu. Le Jean Le Paultre qualifié, dans l'acte de mariage de son frère Antoine, « maître menuisier », est, sans aucun doute, celui qui devint graveur. Les biographes disent que Jⁿ Le Paultre travailla d'abord chez un menuisier, et « devint bientôt un excellent dessinateur et un habile graveur »; il apprit, ou chez son père ou dans un autre atelier, le métier de m^{re} menuisier, se fit recevoir maître, et s'adonna ensuite à la gravure. Il était encore maître menuisier en 1656, quand son père Adrien, m^{re} menuisier, veuf deux fois déjà, épousa, le 1^{er} oct. 1656, à St-Nicolas des Champs, « Geneviève Bison, venue de feu Adrien Gallet, vivant m^{re} maçon architecte, rue du Temple ». L'acte de mariage que j'ai sous les yeux dit que la

cérémonie eut lieu en présence de « Jean Le Paultre, m^e mennisien, âgé de 35 ans, rue du Verbois » — il avait bien trente-huit ans, — Antoine Le Paultre, architecte, âgé de 33 ans ou environ, faubourg St-Martin — il avait 37 ans, — Jean Le Paultre, m^e Masson, âgé de 29 ans, rue du Verbois — il avait 3½ ans — tous fils dud. Adrien Le Paultre. » Cet acte, dont les intéressés n'écouterent point la lecture, prouve ou que les Le Paultre savaient mal leur âge, ou que les déclarations, quand l'acte fut préparé, furent faites par quelqu'un qui était mal instruit des choses qu'il affirmait. — Antoine Le Paultre eut plusieurs enfants de son mariage avec Renée de Poix; j'ai trouvé le baptistaire d'un seul, une fille, qu'on nomma « *Nicolle* », à St-Laurent, le 2 juin 1660; elle fut tenue par un de ses frères, nommé *Claude*. L'acte dit Ant. Le Paultre « architecte ingénieur des bastimens du Roy, et contrôleur g^l des bastimens de Monsieur le duc d'Orléans, frère unique du Roy ». Parmi les enfants d'Ant. Le Paultre il faut compter *Jean* le sculpteur, artiste qui ne fut pas de l'Académie, et dont le talent ne s'éleva probablement pas au-dessus du niveau ordinaire des portraitistes estimables et des faiseurs d'ornemens. Il mourut, le 2 juillet 1735, « en sa maison, rue St-Julien des Menétriers », et fut inhumé le lendemain « au cimetière de St-Nicolas des Champs, en présence de Jean Le Paultre, avocat au Parlement, son fils, de Pierre Le Paultre, sculpt. ordre du Roy, son cousin, etc. » L'acte qui dit le défunt — âgé de quatre-vingt-sept ans — ce qui le suppose né en 1648, l'année même du mariage de son père, en novembre ou en décembre — cet acte est signé : « Le Paultre (*sic*), P. Le Paultre (*sic*), Beaudry. »

Le sculpteur Pierre Le Paultre naquit, suivant un biographe, le ¼ mars 1659, et mourut le 22 janv. 1754; il y a dans ce double renseignement plus de deux erreurs à corriger. Un autre biographe fait P. Le Paultre fils d'Antoine; autre erreur qu'il faut rectifier. On vient de voir que Pierre Le Paultre est dit cousin du sculpteur Jean Le Paultre, mort en 1735; or, ce Jean était fils d'Antoine. Le mennisien Jean Le Paultre, frère d'Antoine, épousa « Marguerite Gastelier », dont il eut au moins deux enfants : 1^o *Geneviève* (7 mars 1659), (St-Nicolas des Ch.); 2^o *Pierre* (six sept. 1660 — et non le ¼ mars 1659) — tenu par « Pierre Hudinot, sculpt. du R., dem^r rue des Fontaines. » (St-Nicol.) Pierre Le Paultre reçut peut-être les premières leçons de son parrain, mais on dit qu'il se perfectionna à l'école de l'un des Magnier. Il produisit beaucoup, et entre autres choses remarquables le groupe en question, il ne faut pas lui reprocher le maniéré des poses et certaines parties de l'œuvre qui sont plus de l'école française que du style grec ou romain. Le groupe de *Lucrece*, qui, dans le Jardin des Tuileries, fut pendant à l'Énée, commencé à Rome par J.-B. Théodon, fut achevé en France par P. Le Paultre, qui fit pour Notre-Dame les figures de l'*Humilité* et de l'*Innocence*, placées au-dessus des arcades à droite de l'autel. Le Paultre donna le dessin du maître-autel de l'église de St-Laurent, et l'on

estima cet ouvrage. Il exécuta, d'après l'architecte Cartaud, l'Œuvre de St-Eustache, et fit une statue de St-Marc pour la chapelle de St-Ambroise aux Invalides. Les biographes de P. Le Paultre citent avec une complaisance admirative une copie du *Faune* antique, signée ainsi : « *Le Paultre fecit anno 1685, at. 19.* » Il y a là une grosse difficulté. En 1685, Pierre Le Paultre avait vingt-cinq ans et non dix-neuf. Or l'inscription n'est point telle qu'on l'a donnée ou elle fut faite un peu à l'aventure après la mort de Le Paultre, par une personne sachant mal les choses, et passionnée pour la gloire de l'artiste. C'est là une de ces historiettes qu'il ne faut pas croire trop légèrement, mais qu'on aime à croire, tant le merveilleux a d'attrait.

Pierre Le Paultre mourut le 22 janv. 1744 : « Le 23 janv. (1744) Pierre Lepaultre (*sic*), âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans » (il s'en fallait de huit mois qu'il eût atteint sa 84^e année, puisqu'il était né le 6 sept. 1660), « sculpteur des bâtimens et pensionnaire du Roy, et ancien recteur de l'Académie de St-Luc, décédé du jour précédent, rue Neuve St-Denis, a été inhumé en cette église... en présence de Claude François, son gendre sculpt. du Roi..., de Jean-Bapt. Pain, beau-frère, et de Louis Broussin, son neveu, lesquels ont signé : « Francien (*sic*), J Pain, Broussin. » Ce Broussin, barbier, avait épousé une nièce de P. Le Paultre, Nicolle Le Paultre.

Les biographes font mourir Antoine Le Paultre, l'architecte, en 1691; je n'ai pu trouver l'acte de son décès. Le *Dictionn.* de Chandon et Delandine dit qu'Ant. Le Paultre fut reçu à l'Académie comme dessinateur et graveur d'architecture. Antoine ne fut point membre de l'Académie Roy. de peinture. Ce fut Jean, son frère, que la compagnie reçut le 11 avril 1677. La liste des Académiciens, donnée par M. Dusieux, fait mourir Jean Le Paultre le 2 fév. 1682, âgé de 65 ans. Il était un peu moins âgé que cela, étant né, comme je l'ai dit, le 28 juin 1618. — C'est à Jean Le Paultre que se rapporte cette mention que je trouve au Reg. des Bâtimens du Roi, sous la date du 12 nov. 1681 : « A Le Paultre, graveur, pour deux planches des plan et profil de l'hôtel de Jars, 330 l. »

Un second Pierre Le Paultre, qui, selon Zani, fut fils de Jean, et dont je n'ai pas vu le baptistaire, fut architecte et graveur en taille-douce. Ce Pierre II Le Paultre, le 2 avril 1682, fut parrain, à St-Benoît, d'une fille de « Nicolas Guéard, graveur ordre du Roy »; le 18 janv. 1699, il tint sur les fonts une fille de Jean Audran, le peintre; enfin, en 1692, il eut une querelle avec un graveur en lettres, qui se termina par une transaction, le 1^{er} août de la même année. Voici un extrait de cette transaction que j'ai vue parmi les minutes du notaire successeur de Barbar :

« Furent présents Pierre Le Paultre, graveur du Roy en taille douce, demeurant à Paris, rue du Foin, paroisse St-Séverin, et Jean Liebhaut (*sic*), graveur en lettres à Paris, dem^r susd. rue et paroisse, lesquelles parties, pour terminer l'instance criminelle pendante entre eux, en la cour de parlement au sujet des *injures et voies de fait*, prétendues commises en la personne dud. Le Paultre, par led. Liebhaut et de celles que led. Liebhaut prétend luy avoir esté aussi faites par led. Le Paultre, au sujet desquelles ils avoient respectivement rendu plainte... mesme led. Le Paultra ayant obtenu décret de prise de corps contre led. Liebhaut... l'événement incertain de lad. instance criminelle, le besoin de vivre en paix et union entre eux, par Paris et conseils de leurs amys communs sur le tout, ont

transigé aïnsi qu'il suit, c'est à sçavoir que led. Liebault, en considération des présentes, a remis et quitté aud. Le Paultre les *treute six livres* par luy comme dit est dessus, pour lesd. ouvrages. Par cet acte Liebaux promet de payer incessamment à Le Paultre « les pensemens et médicamens qui luy ont esté faicts et fournis à l'occasion de ses plaies par les chirurgiens qui l'ont pansé et dont il est à présent guéry. » L'acte est signé : « Liebaux, Lepaultre (sic). »

Zani a nommé parmi les Le Paultre un Jacques, qui, selon lui, fut peintre et graveur; mais il n'a rien su de lui. Voici tout ce que mes recherches m'en ont appris : « Jacques Lepautre (sic), graveur, a esté pris rue St-Jacques, proche la fontaine, (et) après l'office a esté porté au grand couvent des RR. PP. Jacobins, où il a esté inhumé le 17^e feurier 1684. » (St-Benoît). Cet acte, où ne figure aucun des Le Paultre, est signé « P. Gouhier, J. Fougue. » Jacques Le Paultre appartenait-il à la famille sujet de cet article? Je ne saurais l'affirmer. J'ai vainement cherché son baptistaire. Il y avait au reste plusieurs familles Le Paultre à Paris. — Voy. AUDRAN, BARBERS, BALLIN, BALLON.

LÉPICIE (BERNARD). 1698—1755.

LÉPICIE (RENÉE-ÉLISABETH MARLIÉ, femme).
? 1723—1773.

(NICOLAS-BERNARD). 1735—1784.

Diderot faisait assez peu de cas de Nicol.-Bernard Lépicie, dont, par parenthèse, il écrivait le nom : L'Épicie. Dans son salon de 1767, il traite du haut en bas l'artiste, qu'il met au rang des peintres d'enseignes, à propos de son *Jésus aux enfans*; puis il se ravise en parlant de sa *Conversion de St-Paul* : « Est-ce que L'Épicie voudrait devenir quelque chose? Faire le second tome de Lagrenée? Je n'en crois rien. » Et comme si le critique se repent de son indulgence, à propos d'un tableau que le public entourait pendant tout le temps de l'exposition, imitation, quant au sujet, de Greuze, mais gris et froid, Diderot entre dans une furieuse colère contre les admirateurs d'un ouvrage médiocre, et cela, en des termes violents, outrés, grossiers, comme il en trouve dans ses boutades passionnées. Nicol.-Bern. Lépicie n'était pas un des bons peintres de son époque, mais il méritait d'être traité avec politesse sinon avec bienveillance. On sait qu'il était fils de Bernard Lépicie, graveur estimé, un peu homme de lettres, et de Renée-Elisabeth Marlié, qui grava aussi, élève de son mari. Bernard n'était point d'une famille vouée aux arts; son père, Robert Lépicie, était maître d'écriture. Bernard épousa, le 7 janv. 1732, Renée-Elisabeth Marlié, fille d'un ami de son père, et Nicolas Marlié, ancien syndic des écrivains, dem^r rue St-Louis en la Cité. Bernard demeurait alors sur la paroisse St-Benoît. (Reg. de St-Barthélemy.) B. Lépicie avait alors un peu plus de 33 ans, étant né le 8 oct. 1698. (Reg. de St-Benoît, Bapt. 18 oct. 1698.) De son mariage, Bernard Lépicie eut trois enfans : *Françoise-Nicolle* (7 déc. 1732), *Nicolas-Bernard* (16 juin 1735), *François-Elisabeth* (14 juin 1737). N.-Bernard naquit rue St-Louis en la Cité. L'acte de son baptême qualifie son père « graveur ord^e du R. ». Celui de François-Elisabeth ajoute à ce titre celui de « secrétaire historiographe de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt. ». Il avait, en effet, succédé dans cette charge à Dubois de St-Gleais, qui la remplissait depuis 1727, et qui mourut le 23 avril 1737. B. Lépicie ne fut nommé que le 4 mai 1737; il n'était pas

académicien, malgré son titre de secrétaire perpétuel; mais il se fit recevoir, le 31 déc. 1740, présentant à la compagnie le remarquable portrait qu'il avait fait, en 1736, de Louis II de Boulogne, d'après Rigaud, et celui de Nicolas Bertin, d'après De Lien. Le 26 déc. 1739, Bern. Lépicie avait perdu son fils J^e-François, que l'acte de son inhumation dit « bourgeois de Paris ». (St-Barthél.) B. Lépicie attachait son nom à deux ouvrages de critique : 1^o *Catalogue raisonné des tableaux du cabinet du Roy*, 2^o *Vies des premiers peintres du Roy depuis M. Le Brun jusqu'à présent*. Ces deux livres parurent en 1752; Quéraud, qui les mentionne (*La France littéraire*, t. V, p. 189), en nomme l'auteur François-Bernard Lépicie. François n'était pas un de ses prénoms; les actes que j'ai sous les yeux me l'attestent. Il mourut en 1755, le vendredi 17 janv., à 2 heures du matin, en son logement de l'Académie de peint., au Louvre. (St-Germ. l'Auxer.) L'acte de son inhumation le dit âgé de cinquante-cinq ans ou environ; il avait, en réalité, 56 ans et 4 mois; son fils y est nommé Nicolas-Léonard, au lieu de Nicol.-Bernard. — Elisabeth Marlié survécut 18 ans à son mari; elle mourut en 1773, âgée de 50 ans. — Bernard Lépicie mourut d'une attaque d'apoplexie; je ne sais à quelle maladie succomba son fils, qui décéda « le mardi 14 sept. 1784, à 7 h. et demie du matin, rue des Orties, peintre du Roy, professeur en l'Académie Roy. de peint. et sculpt., garçon âgé de 49 ans. » (St-Germ. l'Auxer.) En lui limit, je crois, la famille Lépicie. — Voy. BERTIN (X.), BOULOGNE (Louis II), DIDEROT, LA BUVÈRE, RIGAUD (II).

LE PILEUR (JEAN). 1699.

« Le dimanche 11 oct. 1699 », bapt. de « Susanne, fille de Jean Le Pileur, sculpteur et fondeur du Roy, et de Marie-Anne Mauduit, sa fem., rue Champ-Fleury; le parr. Benoist Audran, graveur du Roy; la marr. d^{lle} Susanne Houasse, femme de Nicolas Coustou, sculpt. ord^e du R. (Signé) Susanne Houasse, B. Audran, J. Le Pileur. » (St-Germain l'Auxer.)

LERAMBERT (GERMAIN). ? 1561—1619.

(SIMON). ? —1637.

(LOUIS). 1620—1670.

Guillet de St-Georges, dans un mémoire sur les travaux de Lerambert, lu à l'Acad. Roy. de peint., le samedi 7 mars 1693, s'exprime ainsi :

« Louis Lerambert (sic), estoit fils de Symon Lerambert. En 1638, il naquit dans le Louvre où son père estoit logé, comme ayant la garde du magasin des figures antiques et des marbres de Sa Majesté. Louys eut l'honneur d'estre filleul du Roy Louis XIII, de glorieuse mémoire, qui le fit tenir sur les fonts par le marquis de Cinq-Mars, dans le temps que le marquis estoit favorisé de la bienveillance de cet auguste monarque. M. Lerambert apprit à dessiner chez M. Vouet et ce fut là qu'il connut M. Le Brun et M. Le Nautre (sic). »

La *Biographie-Michaud* et M. de Montaiglon (*Notice sur Henri de Gissey*) font naître L. Ler. en 1614; la biographie copie d'ailleurs Guillet de St-Georges. 1614 et 1638 sont deux dates fausses; le parrainage de Louis XIV est une fable, ou va le voir. Mais remontons plus haut que L. Lerambert. — Dans la dernière moitié du xvi^e siècle, vivait un maître sculpteur nommé Germain Lerambert, époux de Marguerite de St-Martin. Ce Germain mourut en 1619, « le mercredi xiiij^e aoust », sur la paroisse des S^{ts}-Innocents, et fut inhumé, suivant son désir, à St-Nicolas des Champs, âgé de quarante-huit

ans », dit Faete (que j'abrège), par un *lupsus calami* du vicaire de St-Nicolas. *Soixante-huit* est un âge plus probable; je vois, en effet, que Simon Lerambert, fils de Germain, « sculpteur et tailleur en marbre », eut, le 31 juillet 1602, le brevet de « Garde des meubles du Louvre, de St-Germain en Laye, des Tuilleries, grande et petite galeries... aux gages de cinq escuz 30 sols 4 deniers par mois, qui sont 66 escus 40 s. par an ». Il succédait à Nicolas Boulanger. Le 7 mars 1612, ses gages furent portés de 200 livres à 300; le 20 mars 1622, on les éleva à 400 livres, et le 10 déc. 1626, à 600 liv. (Arch. de l'Emp., E. 9289.) Si Germain Lerambert avait 48 ans en 1619, il était né en 1571 et avait trente et un ans seulement quand Simon eut le brevet de garde des meubles du Roi. Quel âge avait donc Simon? Il est évident qu'il devait avoir au moins 25 ans lorsqu'on le gratifia de cette charge; on peut donc le croire né vers 1577, et en supposant Germain, père de Simon, à l'âge de 24 ou 25 ans, il serait né vers 1551 ou 1552, et aurait eu 68 ans au moment de sa mort. Quoi qu'il en soit, Simon Lerambert se maria, en 1612 ou 1613, à Jehanne des Neiges, sœur de Claude des Neiges, vitrier du Roi, et fille d'Isaac des Neiges. La promesse de mariage entre les deux époux est du « jendy 3^{me} jour de may 1612 ». (St-Germ. l'Auxer.) L'acte de la célébration n'est inscrit ni à St-Germain, ni à St-Gervais, paroisse de Jeanne. Le premier fruit de leur union fut *Charlotte* (18 avril 1615), qui eut pour parrain Jean de Donon, fils de Jean de Donon, Contrôleur des bâtiments du Roi; vint ensuite *Marguerite* (9 août 1616), tenue par Isaac des Neiges et Marguerite de St-Martin, femme de Germain Larambert (*sic*). A Marguerite succéda *Marie* (24 mars 1618), présentée à l'église par « Germain Lerambert, m^e sculpt. ». *Jeanne* succéda à Marie (16 avril 1619), levée sur les fonts par « Claude des Neiges, vitrier du Roy ». Lors vint enfin, Louis qui devait être un sculpteur habile, un homme du monde beau, spirituel, un peu musicien, un peu poète, et danseur à faire envie aux meilleurs élèves de Bocan :

« Du 8 juin 1620, fut baptizé *Louis*, fils de Simon Lerambert, garde des marbres du Roy, et de Jehanne des Neiges sa femme, le parrain, messire Henry de Fourcy, s^r de Ghessy, conseil d'Etat, Intendant des bastimens de Sa Maj., la marraine damoiselle Magdelaine Lefebvre, femme de noble homme Claude de Siffredy, capitaine, exempt des gardes du corps du Roy... »

Ce baptême fut payé 3 liv. 4 s. tournois. On le voit, ni Louis XIII, ni Cinq-Mars ne fut pour rien dans le baptême dont la mention est au reg. de St-Germ. l'Auxer. On le voit aussi, Louis Lerambert naquit en 1620 et non en 1614 ou en 1638. Il faut donc, en ce qui touche à la naissance et au baptême de cet artiste, réformer Guillet de St-Georges, la *Biographie-Michaud*, M. de Montaiglon, mais non pas le *Diet.* de Bouillet, prudent, qui n'a pas nommé Lerambert. Louis ne fut pas le dernier enfant de Simon Lerambert, qui eut une seconde *Marguerite* (1^{er} oct. 1621), *Nicolas* (18 avril 1623), *Bon-Simon* (3 août 1626), (il fut tenu par Anne, fille de Claude Brosseau, *tripolier du Roy*.) Le 21 sept. 1627, Simon Lerambert fit baptiser *Léon*. Celui-ci eut pour parrain « Léon, duc de Luxembourg », et pour marraine « Marie de Fourcy, femme de M^{te} Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Longjumeau et autres lieux ». Le 17 février 1629, Jeanne Des Neiges envoya à St-Germ. l'Auxer. une seconde *Marie*, patronée par

« Marie Ruzé, fille d'Antoine Ruzé, marq. d'Effiat ». — Les noms de deux personnes de la maison d'Effiat qui figurent parmi les répondants des enfants de Simon Lerambert suffisent pour expliquer peut-être la méprise dans laquelle tomba Guillet de St-Georges. *Léon* Lerambert, tenu par mad. d'Effiat, est devenu tout naturellement *Louis* Lerambert, filleul de M. d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, non en son nom, car il se nommait Henri, mais au nom du R. Louis XIII. De la présence d'un Effiat aux baptêmes des deux enfants de S. Lerambert, il n'y a à conclure qu'une chose, c'est que le marquis d'Effiat était au nombre des protecteurs du maître sculpteur. Il ne le fut pas longtemps, car Antoine Ruzé mourut le 27 juillet 1632. — 1^{re} Des Neiges n'avait pas fini sa tâche; le 13 mars 1630, elle donna à son mari *Simon-François*, que tint Simon Vouet, le peintre, et le 30 nov. 1631, une troisième *Marguerite*, dont le parrain fut le peintre Noël Quillierier, gendre de Simon Lerambert depuis dix mois, car le 27 janv. 1631, il avait épousé Charlotte Lerambert, âgée alors de seize ans et trois mois. — Que devinrent les nombreux enfants de Simon? Je n'ai pu connaître l'avenir que de deux d'entre eux, Louis et Catherine-Marguerite, celle que son baptistaire nomme seulement Marguerite (la seconde). Mais voyons d'abord ce qui touche Simon. Le 28 mars 1637, il obtint pour son fils Louis la survivance de son logement au Louvre (Arch. de l'Emp., E. 9239), et mourut le mercredi 17 juin de la même année. Il fut enterré à St-Nicel. des Champs. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — Jeanne Des Neiges survécut huit ans à S^m Lerambert, et mourut femme d'un homme que n'avait point effrayé sa qualité de veuve, mère de dix enfants. Elle mourut « le dimanche 2 juillet 1645 », et fut inhumée le même jour, par un convoi de 30 prêtres. L'acte inscrit à St-Germ. l'Auxer. la dit « damoiselle Jeanne Des Neiges, veufue de feu M. Lerambert, vivant sculpt. ord^{re} du R. et au jour de son décès, femme de noble homme Christophe Lescamoussier, escuyer, garde du corps du Roi, prise en la marbrerie du Louvre ». Je n'ai pu savoir quand eut lieu le second mariage de J^{ne} Des Neiges, mais je vois que ce fut avant le 23 nov. 1642, car ce jour-là elle assista, femme de Lescamoutier (*sic*) au mariage de sa fille Catherine-Marguerite avec Jean Alange. (St-Germ. l'Auxer.)

Louis Lerambert ne se maria pas jeune; il avait trente-neuf ans et huit mois quand il épousa « Marie Gissey, fille de deffunct Germain Gissey (que Faete de mariage nomme Gissé), et de Marie du Tremblay, dem^{ie} rue de l'Arbre-Sec ». Les témoins du mariage furent sa sœur Charlotte et son beau-frère Noël Quillierier; ceux de la mariée, son frère Henry Gissey, garde du corps de la Reine, Marguerite du Tremblay, sa tante et d'autres. L'acte est signé : « Lerambert, Marie Gissey, H. Gissey et G. Gissey. » Ce dernier nom paraît avoir été écrit de la main gauche, il est renversé comme la contre-épreuve d'un dessin. C'est celui d'un Guy Gissey que j'ai vu ailleurs (Reg. de St-Germ. l'Auxer. 9 fév. 1660.) — Le 4 avril 1653, le Roi avait donné à L. Lerambert, alors « sculpt. et garde des marbres de S. M., le brevet de Garde du magasin des antiques », charge vacante par la mort de Pierre Pivet. (Arch. de l'Emp., E. 9289.) — L. Lerambert mourut, non pas au Louvre, mais rue de Richelieu, le 15 juin 1670, âgé, non pas de *cinquante-six* ans, comme l'a cru

le rédacteur de la liste des membres de l'Académie de peinture (où il fut reçu le 31 mars 1663), mais âgé seulement de cinquante ans et sept jours. Son corps fut présenté à St-Roch, puis porté à St-Germ. l'Auxer. pour y être inhumé. (Reg. de St-Roch et de St-Germ.) — Louis Lerambert, dont la *Biographie-Michaud* écrit le nom : « Leranbert, n'eut point d'enfants de Marie Gissev. — J.-G. Muller grava en 1776, pour sa réception à l'Académie, le portrait de Lerambert, qu'avait peint Nicolas-Simon-Alexis Belle, non point d'après nature, car Belle était né le 17 janv. 1674. L'inscription mise au bas du portrait de « Leramberg » (*sic*) contient toutes les erreurs signalées dans l'article qu'on vient de lire. — Voy. BELLE, BOCAN, BUIRETTE, GISSEV, GRENOBLE, MÉE (du), QUILLERIER, TREMBLAY (du).

2. LERAMBERT (autres).

Un Nicolas Lerambert, maître sculpteur, contemporain de Germain Lerambert dont il vient d'être question, vivait comme celui-ci sur la paroisse de St-Germ. l'Auxer. « Le samedi 16 may 1615 », il fit inscrire à cette église la promesse qu'il faisait de l'épouser, à « Marie Picart, demeurant à Goulomiers en Brye ». (St-Germ. l'Auxer.) Il mourut bientôt après : « Nicolas Lerambert, âgé de 30 ans environ » — né, par conséquent, vers 1588 — « maître sculpteur en marbre », décéda le 22 juin 1618, sur le territoire de St-Germain, et fut inhumé dans St-Nicol. des Champs « avec l'assistance de M. le curé et de 16 hommes d'Eglise, y compris les porteurs du corps ». (Reg. de St-Germ. et de St-Nicol.) Que ce Nicolas que nous voyons vivant à côté de Germain, et mort, enterré dans l'église où Germain et Simon Lerambert voulurent être inhumés, soit un parent de Germain, je n'en doute pas; qu'il soit frère de Simon, je le crois, sans oser l'affirmer. — Florent Le Comte (*Cabinet des singularités*, t. III, p. 20) cite un « Henry Lerambert » qui, en 1600, travailla aux tapisseries de St-Merry. Dès 1568, il travailla pour le Roi à Fontainebleau. Je vois qu'il mourut en 1609, et qu'un concours fut ouvert pour la charge qu'il remplissait de « peintre pour les tapisseries ». (Voy. MÉE [du].) Dans son livre de *La renaissance des arts* à la cour de France, ouvrage curieux, rare et cher, M. Léon de Laborde cite, outre Henri Lerambert, deux Louis, sculpteurs, qui travaillèrent pour les Rois de France. Je ne doute pas qu'ils n'appartinssent à la famille de Germain, mais je ne sais comment les y classer : les documents me font défaut pour un travail raisonnable de généalogie, et je m'abstiens.

LESAGE (ALAIN-RENÉ). 1668—1747.

L'auteur d'une Notice placée en tête de l'édition du *Théâtre choisi de Lesage* (Paris, 1830) affirme, sur la foi du fils de l'auteur de *Turcaret*, que celui-ci naquit à Vannes. Eh bien, il naquit à Sarzeau, île de Rhuys, évêché de Vannes; le 8 mai 1668 il fut ondoyé par le curé du lieu, et baptisé le 13 décembre de la même année, ayant pour parrain « noble homme Alain Brenugat, son g^d-père maternel, et pour marraine, sa tante Renée Brenugat ». (Reg. de Sarzeau, 1668, fol. 69.) Alain-R. Lesage était fils de Claude Lesage et de Jeanne Brenugat. Claude Lesage était, selon la *Biogr.-Michaud*, « avocat, notaire et greffier de la cour royale de Rhuys ». Une cour royale en 1668! une cour royale à Rhuys! La méprise est singulière! Rhuys dépendait de Vannes, dont la sénéchaussée ressortissait au parle-

ment de Bretagne; il avait un simple présidial dont les actes allaient à celui de Vannes. — Jeanne Brenugat décéda le 11 sept. 1677, et fut enterrée dans la chapelle de Kerlen, de l'église paroissiale de Sarzeau. Claude Lesage l'accompagna à son dernier gîte, où il alla la rejoindre le 25 déc. 1682. Alain-René, son fils, et Gabriel Lesage, son frère, assistèrent à son inhumation. (Reg. de Sarzeau.) Alain-René Lesage fut donc orphelin à l'âge de 14 ans et demi; son oncle Gabriel devint son tuteur et veilla sur son éducation. A l'âge de vingt-six ans, « le 28 sept. 1694, René Lesage, avocat, d^r rue du Vieux-Colombier », épousa « Marie-Elisabeth Huyard, âgée de 22 ans, fille d'André Huyard, bourg. de Paris, et de Marie Carlos, d^r même rue... » (St-Stulp.) Le 31 juil. 1695, Lesage, qui demeurait alors au cul-de-sac de la Foire-St-Germain, fit baptiser René-André, tenu par son grand-père maternel André Huyard. Ce René-André Lesage fut comédien sous le nom de Montménéil. Il eut deux frères : Julien-François (24 juillet 1698), et François-Antoine (22 fév. 1700). Ce dernier joua la comédie dans les troupes de campagne, sous le nom de Pitténee; l'autre fut chanoine de l'église de Boulogne. Lesage eut une fille, Marie (6 août 1702). Ce fut elle qui eut soin de son père; elle vécut pauvre, et mourut, dit-on, à l'hôpital. Lesage alla vivre chez son fils le chanoine, et c'est à Boulogne que, malade, aveugle et toujours gai, il finit sa longue vie, en 1747.

LESCALOPIER (quelques).

Dans son vieux minutier, M. Le Monnyer, not., conserve plusieurs actes appartenant à cette famille : 1^o Acte de Catherine (1595, p. 72 du vol. de cette année); 2^o de Guillaume, conseiller, maître des comptes (1595, p. 92 et 97); 3^o du même Guil., en 1597 (p. 145, 153); 4^o du même, qui prenait alors le titre de « Conseil^r du R. en la justice de son trésor », acte en 1604 (p. 573), acte en 1609 (p. 12); 5^o de Pierre Lescalopier, en 1587 (p. 34 et 119); 6^o de Henri Lescalopier, avocat en parlement (1605, p. 37; 1606, p. 12 et 30); 7^o de Jean Lescalopier, Président à la première chambre des requêtes (1669, p. 126). Ce Jean avait épousé Marthe Gobelin qui, veuve, fut marr., le 4 juillet 1634, d'un fils de René de Souvère. (St-Eust.) — Marie Lescalopier épousa Louis de Béthune, marquis de Charrost, et en eut Armand, qui épousa la fille de Fouquet. — Un abbé Lescalopier dont je ne connais pas le prénom écrivait, le 10 février 1664, à Colbert, une lettre très-louangeuse, lui demandant la permission de publier des vers qu'il avait faits sur la mort de Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, Maréchal de France, ne voulant pas « élèver son tombeau sans l'agrément du Ministre ». L'abbé Lescalopier demeurait à Paris, rue St-Croix-de-la-Bretonnerie. — Voy. CHAROST, FRONTENAC, SOUVÈRE.

LESCARBOT (MARC=JEAN=GEORGES).

XVI^e et XVII^e siècles.

Le *Dict. universel* de Bouillet ne nomme point Marc Lescarbot; la *Biogr.-Michaud* lui consacre un article de la main du savant M. Weiss de Besançon; cet article n'abonde pas en renseignements; il se contente de dire que Lescarbot naquit au XVI^e siècle d'une famille noble, et qu'« on place sa mort vers l'an 1630 ». Je n'ai pu me procurer l'acte de baptême de Marc Lescarbot; mais je vois qu'il partit pour la Nouvelle-France « le 13^e j^r de may 1606, samedi, veille de la Pentecôte » sur le *Jonas*, navire

de 500 tonneaux, commandé par le cap^{ne} Foulques. Il était avocat et quittait le barreau pour courir les grandes aventures, enmené par M. de Poutrincourt. La tradition veut qu'il ait suivi peu de temps le barreau, et qu'il soit parti jeune pour le Canada. En supposant qu'il ait porté la robe et le sac aux procès pendant deux ans, il fut reçu avocat en 1604, et comme il fallait avoir 25 ans, âge de la majorité, pour être admis à plaider devant « Messieurs », il était né vers 1578 ou 1579. Le séjour de Lescarbot à St^c-Croix ne fut pas de longue durée; le voyageur nous apprend lui-même qu'il s'embarqua le 30 juil. 1607 pour revenir en France. Ce jour-là, il commença cet *Adieu à la Nouvelle-France*, longue pièce en vers médiocres, qu'il finit pendant sa traversée, et publia, en 1611, dans le recueil de ses poésies, donné au monde des lettres sous le patronage du chancelier Pierre Séguier, et sous le titre : *Les muses de la nouvelle France*. Le 28 septembre 1697, Marc Lescarbot arriva en relâche à Roscoff. Il se mit tout de suite à l'œuvre pour la rédaction de son *Histoire de la Nouvelle-France*, et sa facilité au travail était si grande, que l'œuvre fut achevée avant le 27 nov. 1608, date du privilège accordé à l'auteur pour son impression. — Marc Lescarbot n'a point parlé de son père, qui probablement était mort avant 1606. Était-il mort à Vervins ou à Paris? J'ai cherché l'acte de son décès et ne l'ai pas trouvé. Est-ce à la maison paternelle que Lescarbot, parlant de la nourriture que se préparaient nos Français à St^c-Croix, fait allusion, quand il compare la cuisine que se rappelait Marc sur la rive du St-Laurent est celle du maître traiteur chez lequel, élève en droit et jeune avocat, il prenait ses repas. La rue aux *Oues*, aux *Oies*, dont le nom se corrompit et devint la rue aux *Ours*, était le quartier général des rôtisseurs d'oies. Qu'il demeurât ou non dans le quartier St-Denis avant son départ pour le Canada, Marc Lescarbot avait établi sur le territoire de St-Germ. l'Auxer. en 1619, lorsqu'il se maria. Car il se maria, ce que n'ont point en les biographies : « Du jedy, 1^{er} J^r d'août 1619, affidations entre M^{re} Marc Lescarbot, advocat en parlement et da^{lle} Françoise de Valpergue. Espousez le 3^e jour de sept. 1619 ». (Reg. de St-Germain.) Je ne vois pas que, de ce mariage, soient sortis des enfants; aucun du moins n'est enregistré à St-Germain. Bien que Lescarbot ne prit, le jour de son mariage, d'autre qualité que celle d'avocat, il avait le droit d'en prendre une autre. Il avait, en effet, une charge de Commissaire de marine. Un *État de paiement* des pensions, appointements et gaiges des off. de la marine, arrêté par le Roi le 23 déc. 1619, signé : Louis, et plus bas : « Montmorancy » (*sic*). C'est Henri, duc de Montmorency et de Danville, Pair et Amiral de France), me montre Marc Lescarbot, commis^{re} de mar., aux gages de 200 l. Il y est le 38^e, et la liste en est de 133, ce qui montre qu'il avait acheté sa charge longtemps avant 1619. (Arch. de la Mar.) Sur un État du 20 oct. 1627 — les intermédiaires manquent à la série de ces documents — Marc Lescarbot est remplacé par un Jean Lescarbot, qui ne peut être fils de Marc, mais qui est probablement son frère. Marc avait cédé sa charge à Jean, que je ne vois pas sur l'État de 1634. Jean était mort ou avait vendu sa charge. Marc n'était pas mort en oct. 1627, car en 1629 il donna son livre sur le siège de La Rochelle : « *La*

chasse aux Anglois dans l'île de Ré, etc. » C'est le dernier de ses ouvrages connus. — En 1600, un Georges Lescarbot était établi à Paris, dans le quartier St-Paul. Pouvait-il se dire « Lescarbot Vervinois », comme fit Marc à la fin des épîtres dédicatoires de ses ouvrages? Était-il de la famille du voyageur? Le nom de Lescarbot est peu commun, et je suis porté à croire que Georges, Marc et Jean étaient de la même maison. Georges avait épousé Marie Prévost, dont il eut : *Gérard* (28 juil. 1602), *Charles* (20 fév. 1605), et *Isabelle* (28 oct. 1605.) (Reg. de St-Paul).

LESCOT (PIERRE = LÉON).

XVII^e siècle.

« Philibert de Lorme estoit un célèbre architecte, Clani le fut encor... »

Ce *Clani*, que nomme l'abbé de Marolles après Philibert de Lorme, n'est autre que Pierre Lescot, qui fut chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé de Clermont et de Clagny, et mieux que tout cela, l'habile architecte auquel on doit le pavillon du Louvre qui porte l'horloge. On le dit né Parisien en 1510, et mort en 1571; je n'ai pu vérifier ni l'une ni l'autre de ces dates. Ce que Michand et Bouillet n'ont pas dit, c'est que l'architecte de la fontaine des Innocents fut un des aumôniers des Rois François II et Charles IX. Je le vois avec cette qualité dans les États de la Maison du Roi pour les années 1559 et 1572. (Arch. de l'Emp. KK. 129 et 134.) Dans le reg. 139, p. 3, au nombre des aumôniers de Henri III pendant l'année 1584, est « maître Léon Lescot, abbé de Clermont ». Qui était ce Léon ayant l'abbaye de Clermont qu'avait possédée Pierre Lescot? Un parent, un neveu peut-être de Pierre, en faveur de qui celui-ci avait résigné son bénéfice. L'acte du bapt. de Barbe Biard (25 déc. 1599) nous apprend que Léon Lescot avait une partie des offices dont avait joui Pierre Lescot; il y est dit : « abbé de N. D. de Clermont en Bretagne, chanoine de l'église de Paris et cons^{er} au parlem^t. » — Foy. BIARD.

LESDIGUÏÈRES (Créqy, duc de). 1696.

« Le 17 janv. 1696, à St-Paul, fut marié *summo mane*, Jean-François-Paul de Bonne de Créqy, d'Agout, de Vise, de Monlor (*sic*) et de Montauban, comte de Sault, duc de Lesdiguières, pair de France, colonel du régiment d'infanterie de Sault, âgé de dix sept ans, fils de défunt Emmanuel de Bonne de Créqy... (tous les titres précédents auxquels il faut ajouter : « gouvern^{er} et lieut^{ant} g^{énéral} en la province de Dauphiné » et de Dame Paule-Marguerite-Françoise de Goudy de Retz, demeurant rue de la Cerisaye », avec « d^{lle} Louise-Bernarde de Durlfort, âgée de quatorze ans, fille de Jacques-Henri de Durlfort, duc de Duras, comte de Rausan, marquis de Blanquefort... chr^é des ordres du Roy, pair et Premier Maréchal de France, cap^{itaine} des gardes du corps de S. M., gouvern^{er} et lieut^{ant} g^{énéral} de la comté de Boulogne, gouverneur particulier des ville et citadelle de Besançon, et de Madeleine Félix de Leuy de Vantadour, dem^{eurant} place Royale. » L'acte est signé : « Jean-François-Paul de Bonne de Créqy, duc de Lesdiguières, Louise-Bernarde de Durlfort de Duras, Paule-Françoise de Goudy, duchesse de Lesdiguières, Jacques-Henri de Durlfort, duc de Duras, M. E. de Leuy, Frédéric de la Trémoille prince de Talmot, Henry de Durlfort, duc de Duras, Louise-Madeleine de la Marck, Paul-Jules Mazarin » (le duc de la Meilleraye), « Charlotte-Félix-Armande de Durlfort » (sœur de la mariée), « Colbert de Saint-Pouenge. » — Foy. Créqy.

LESPAGNANUEL (MATHIEU). ? 1617—1689.

Protestant qui se fit catholique; sculpteur de l'Acad. de St-Luc qui devint membre de l'Acad. Roy. de peint. le 5 mars 1672. Le 10 octobre 1681,

il fut exclu de l'Académie comme huguenot; mais préférant la règle académique à la loi de Calvin, il abjura et fut réintégré le 1^{er} décembre 1685. (*Liste de l'Académie*, publiée par M. Dussieux.) Mat. Lespagnandel avait épousé Pércine Prou, de la famille de Prou, un des mennisiers du Roi. Je vois qu'il en eut, en 1646, *Jean*, mort le 15 août 1652. (*Reg. protest.*) — Trois statues de Mathieu Lespagnandel contribuent à la décoration du pare de Versailles : *Diogène, le Flegmatique* (singulier sujet pour une figure d'expression!), et un *Prisonnier barbare*, copie d'après un original antique appartenant au musée de Naples. Mat. Lespagnandel mourut le jeudi 28 avril 1689, à dix heures et demie du matin, rue de Versailles, et fut inhumé « le lendemain dans la nef de St-Etienne du Mont, en présence de Jacques Brière, son petit-fils, et de M. Prou » (Jacques), « sculpt^r ord^{re} du Roy ».

LESPINGOLA, L'ESPIGOLAS, ESPINGOLA, SPINGOLA (FRANÇOIS). ? 1654—1705 ?

Ce statuaire, connu par quelques ouvrages estimables qu'on voit à Versailles et par un groupe de marbre qui orne le jardin des Tuileries, signait son nom de plusieurs manières, si bien qu'il est difficile de dire quelle en était la véritable orthographe. Je tiens pour la forme : Lespingola, parce que je la vois au bas de l'acte du mariage d'une Didière Lespingola, fille de Toussaint et nièce de Pierre, laboureurs à St-Laurent, près de Châlons-sur-Saône. (St-Merry, 29 avril 1676.) Mariette dit que notre sculpteur était de Joinville; je n'ai pu m'assurer de la vérité de cette assertion. Lespingola eut deux mariages; il épousa d'abord Françoise-Cécile Joannet, qui lui donna neuf enfants, baptisés à St-Roch, du 11 août 1678 au 11 nov. 1692. Lespingola quitta la rue Ste-Anne pour celle du Foin St-Jacques; il y était établi lorsque, le 16 fév. 1697, il épousa Barbe Lefol, une de ses voisines, âgée de 28 ans; il en avait 43, selon l'acte rédigé à St-Séverin. Lespingola eut de son second mariage plusieurs enfants, et entre autres un garçon, *Antoine*, qui fut marbrier et se maria, le 23 oct. 1730, âgé de 30 ans, à la fille de Pierre Lanoy, maître marbrier. L'acte le dit : « fils de feu François Spingola, sculpt. des bâtiments du Roy ». (St-Sulp.) Il signa l'acte de son mariage : « Antoine Spingola ». Lespingola avait signé : « Spingola », le 16 fév. 1697; « Lespingola », les 30 janv. 1690 et 11 nov. 1692; « Espingola », le 18 oct. 1683; « Fr. LEspingola », le 21 juillet 1682; « LEspingolas », le 11 août 1678, au baptême de son premier enfant, dont fut parrain Fr. Girardon, le maître de Lespingola, probablement. Franc. Lespingola, qui était de l'Acad. de St-Luc, de Rome, fut reçu à l'Acad. Roy. de peint^{re} et de sculpt. de Paris le 29 fév. 1676. Il paraît qu'il

fut peu exact aux réunions de la compagnie, car le 5 nov. 1694 il fut exclu « pour absence ». Les reg. de l'Acad. disent qu'il mourut le 10 juillet 1705; je n'ai pas trouvé l'acte de son inhumation. — Fr. Lespingola avait été pensionnaire du Roi à l'Académie de Rome; il y était en 1668, quand Girardon visita cet établissement par ordre de Colbert. — « A Lespingola, sculpt., la somme de 300 l. à compte de dix figures en bois dont il est chargé pour la galerie de Trianon. » (Bâtiments du Roy, 16 mai 1688.) Lespingola maniait avec une égale facilité la gouge et le ciseau. — *Voy. GIRARDON.*

L'ESPY. — *Voy. JODELET.*

L'ESTANDUÈRE.

XVII^e et XVIII^e siècles.

Une famille angevine qui donna à la flotte plusieurs officiers, dont le plus célèbre est Henri-François Desherbiers, marq. de L'Estandière, ou, comme on l'écrivait au dix-huitième siècle, L'Estandure. Henri naquit à Angers en 1682, il mourut à Rochefort en 1750. Il commença par servir en qualité de volontaire, sur le vaisseau *le Téméraire*, commandé par son oncle, que la biographie nomme Antoine Desherbiers. Capit. de vais. en 1727, il fut fait chef d'escadre en 1745. Je vois dans l'Armorial de Poitiers, 1697 (Bibl. Imp. Ms.), trois L'Estandière : 1^o « Henry Desherbiers, seig^r de L'Estandière, cy devant cap^{te} des vais. du Roy, portant de gueules à trois faces d'or; 2^o Hyacinthe Desherb., veuve d'André Amanley, portant les mêmes armes; 3^o Marie Desherb. de L'Estand., femme de M. de Soulianne; id. s. — Je lis au reg. de Ste-Marguerite, sous la date du 25 juillet 1672 : « Convoi de (les prénoms en blanc) L'Estendure (*sic*) âgé d'environ treize ans, décédé la veille chez M. Renouard, maître de pension, rue de Picpus, fils de M. Antoine-Augustin Desherbiers, marquis de l'Estendure et de d^{lle} Marie-Susanne Prevôt son épouse ».

LESTOILLE (PIERRE DE).

? 1540—1611.

Au bas d'un « titre nouvel » que garde M. Le Monnier, parmi les minutes de Sébastien Chapelain (acte xv^e de l'année 1591), titre qui fut donné par « M^{re} Pierre de Lestoille (*sic*), cons^r notaire et secrétaire du R., et audiencier en sa chancellerie du palais dem^r rue » (le nom a été oblitéré « en l'hostel St-Clair paroisse St-André des Arcs ». Je vois la signature « Delestoille » (*sic*), que je retrouve à côté de celle de « Madeleine de Lestoille, v^{ve} de feu Jean Le Picard, seig^r du Plessis », sœur de Pierre, au bas d'un reçu donné par eux le 8 avril 1597, à Fleurant d'Argouges, à propos de l'héritage de leur mère Marguerite de Montholon, femme en premières noces de Louis de Lestoille, Président en la cour des aides à Paris (*sic*). (Bibl. Imp. Ms. Cabinet du St-Esprit.) Ces deux signatures sont ainsi figurées :

Elles m'autorisent à adopter l'orthographe : « Lestoille », en supprimant la particule que Pierre et Madeleine y soudaient, ce qui était fort ordinaire alors. — P^{re} de Lestoille perdit son père, « noble homme et sage maistre Loys de Lestoille, Président aux requêtes du palais » (*sic*), le 25 août 1558. (St-

André.) — Le jeudi 24 avril 1561, mourut, âgée de six ou sept ans, une sœur de P. de Lestoille, « *Loyse* », que les biographes n'ont pas connue. — « *Marie* » de Lest., autre sœur de Pierre, épousa, le 18 juin 1566, Jehan Tronçon. Cette sœur n'a pas été connue des biographes. — Le samedi 27 déc.

1567, mourut au collège d'Autan François de Lest., prêtre habitué de St-André des Arcs et curé de Quiliverval (?), diocèse de Chartres. Je ne sais si ce François était frère ou oncle de Pierre. — Le 17 janv. 1570 fut baptisée Marie, fille de Pierre de Lest. et d'Anne de Baillon, tenue par Marie de Lest., femme de J^e Tronçon. — Le dimanche 9 juillet 1690 furent fiancés Jehan le Picart et Marguerite de Lestoille, en présence de Marg. de Montholon « maintenant femme de M. Molé, conseil^r au g^d conseil ». Le mariage fut célébré le lundi 10 juillet. Marguerite de Lest. est encore une sœur de Pierre restée inconnue à M. Moreau, auteur de la Notice placée en tête de l'édition du *Journal de Lestoille*, donnée par MM. Champollion père et fils. M. Moreau n'a pas connu le mariage de la veuve de Louis de Lestoille avec un des Molé. Pierre de Lest. ne mentionne pas ce mariage, mais il dit : « Le dim. 15 oct. 1597, mourut Marie Molé, ma cousine, âgée de 15 ans ou environ ». — Samedi 3 mars 1571 bapt. de Loys, « fils de P. de Lest. audien- cier en la chancellerie de Paris » (*sic*). (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — Le 4 fév. 1571, décès de Marie, fille de M^{re} Pierre de Lestoille et de d^{lle} Anne de Baillon. (St-André.) Marie est une fille de P. de Lest. qui a échappé à M. Moreau. — Le jeudi 8 oct. 1573, enterrement, dans l'église de St-André, d'Anne, fille de P. de Lest. Cette enfant avait été baptisée le 25 sept. précédent. Encore un membre de la famille de Lestoille resté inconnu à M. Moreau. — 8 août 1574, fiançailles, et 11, mariage d'Alexis Le Bon, maître des comptes, et de Marguerite De Lest., fille de feu « Loys ». Cette seconde Marguerite, sœur de P. de Lest., n'a pas été nommée par M. Moreau. — 7 mai 1575, bapt. de Marguerite, fille de P. de Lest. — 22 juin 1577, bapt. de « Loysse », fille du même. — P. de Lestoille se maria pour la seconde fois en 1582. M. Moreau a dit qu'il épousa Colombe Marteau, le 28 janv. 1582; il y a là une légère erreur que corrigera l'acte inscrit à St-André le « 24 décembre 1581 ». Il annonce la publication des bans et dit : « fut fait le mariage, le 2^e janvier 1582 ». Je n'ai point vu l'acte du décès d'Anne Baillon. — 1^{er} déc. 1584, bapt. de Pierre, premier enfant de Colombe Marteau. — 14 juin 1584, enterm^t d'Elisabeth, une fille du premier lit de P. de Lest. que n'a point citée M. Moreau. — 14 oct. 1587, bapt. de Marie, second enfant de G. Marteau. — 27 mars 1589, bapt. de Mathieu. — 1^{er} avril 1592, bapt. de François. — Colombe Marteau partit de Paris pour Corbeil le 14 août 1590, suivant le Journal de Lest.; elle était grosse et près d'accoucher. Elle mit au monde Louise, que nous verrons tout à l'heure. — 19 fév. 1594, bapt. de Françoise. M. Moreau n'a pas connu cette fille de P. de Lestoille, à qui il ne donne que deux filles : Louise et Marie. — 26 fév. 1596, bapt. de Benjamin, resté inconnu à M. Moreau. — Le 21 juin 1596 mourut la mère de Pierre de Lest., « madame Cotton, âgée de 71 ans, femme vertueuse et la mère des pauvres ». (*Journal de Lestoille*.) — 13 sept. 1597, bapt. de Claude. — Le 13 sept. 1599, décès de Benjamin, mort au logis de son père, rue de l'Hostel St-Denis (?). — 19 mars 1600, bapt. de « Hierasme ». — 24 avril 1601, mariage de « Guillaume Duranti advocat au parlement et d^{lle} Louise de Lestoille » (celle qui était née le 22 juin 1577). — 14 août 1602, bapt. de Madeleine, fille de Pierre de Lest. — Le mardi 19 oct. 1605, décès

« de Loys de Lest., femme de Guill. Duranti, enterrée le jendy 21, près la chapelle Nostre-Dame ». — « Le samedi huitiesme jour d'oct. 1611, dans l'église de St-André, devant la chapelle Nostre-Dame fut inhumé Maistre Pierre de Lestoille, en son vivant audien- cier en la chancellerie de Paris. » — 6 juillet 1614, enter^t de « Maistre Mathieu de Lest. bachelier en théologie, âgé d'environ 25 ans ». Nous l'avons vu naître le 27 mars 1589. — 2 mars 1615, mariage de Louise de Lest. avec M^{re} Pierre Feydeau, avocat au parlement. C'est cette Louise qui vint au monde en 1590 à Corbeil. M. Moreau a cru qu'elle n'avait jamais été mariée. — 21 oct. 1616, enter^t de Colombe Marteau, veuve de Pierre de Lestoille, morte la veille en sa maison rue des Augustins. — 4 juin 1620, mariage de Marie de Lestoille avec Vincent Anglois (*sic*). Cette Marie fut enterrée à St-Benoît, le 11 décembre 1644, veuve. — 10 mai 1627, enterrem^t de Louise de Lest., femme de Pierre Feydeau, décédée rue des Augustins. Elle avait eu un fils, Mathieu, tenu sur les fonts, le 29 juillet 1617, par Mathieu Molé, procureur g^d au parlem^t. — 13 janv. 1634, enterrem^t de Marguerite de Lest., veuve d'Alexis Le Bon, m^{re} en la chambre des comptes. — N'oublions pas de dire qu'Anne de Lest. épousa Jean Poussebotte, avocat en parlement — je n'ai pas vu son mariage — et qu'elle eut de lui Pierre (26 août 1596) et Élouard (23 avril 1599).

Ajoutons aux renseignements que nous fournissons les actes résumés ici que Claude de Lest., celui qui « le mardi 28 décembre 1610 » fut brûlé dans la garde-robe de la chambre de son père, et qui dut à cet accident de n'entrer point page chez M^{lle} de Montpensier (*Journal de Lestoille*), de s'appliquer à l'étude, d'être un des collaborateurs du cardinal de Richelieu et d'entrer à l'Acad. française, mourut le 4 février 1652. (Reg. de St-Benoît.) Disons encore que le lundi 4 avril 1652 fut apporté de St-Benoît à St-André le corps de François de Lestoille, escuyer, sieur de Gland et prieur de Hornay. Le défunct avait 60 ans. — Une quittance donnée en 1661 chez un des prédécesseurs de M. Le Monnyer m'apprend que Françoise de Lest., cette fille de Pierre que nous avons vue naître en 1594, était veuve alors de Pierre de la Motte. — Un Oger de Lestoille épousa, le 7 juin 1586, Judith Misse. Son frère, Gaucher de Lestoil, avait épousé, le 12 avril 1586, Isabelle Le Lyeur. (St-Sulp.) Ces Lestoille n'étaient point parents du célèbre chroniqueur, non plus qu'un Jean de Lestoille, maître vitrier, qui prit femme, le 29 juin 1594, à St-André des Arcs.

1. LE SUEUR (EUSTACHE). 1616—1655.

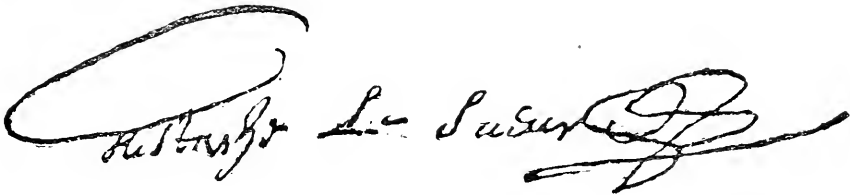
Charles Perrault, dans ses *Hommes illustres*, fait mourir Eustache Le Sueur (et non Lesueur, comme l'écrivent la plupart des biographes français) le 30 avril 1655, âgé de 38 ans seulement; d'où l'on a tiré cette conclusion qu'il était né en 1617. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser d'une assertion qui se présente avec tant d'assurance. La *Biogr.-Michand* dit, à propos de la mort du peintre de *St-Brano* : « Persécuté, resté veuf et seul, une maladie de langueur détermina sa retraite chez les chartreux où la reconnaissance l'avait soutenu accueilli. Ce fut dans ce pieux asile qu'il mourut en 1655, à l'âge de 38 ans ». M. Lud. Vitet, dans une étude, d'ailleurs remarquable, sur Le Sueur (*Revue des Deux-Mondes*, 1841), reproduisit les

détails donnés par la Biographie (t. XXIV, p. 327; 1819) et y ajouta ce trait qui a tout le caractère de la certitude : « *Ce fut dans les bras du prieur qu'il rendit l'âme* ». Heureusement, rien de tout cela n'est vrai. Le Sueur ne fut point persécuté, il ne mourut point veuf, sans enfants, dans les bras du prieur des chartreux. Roman que tout cela. Il est temps que la vérité prenne la place de la poésie. On a voulu écraser Le Brun en grandissant Le Sueur, et l'on a inventé des persécutions que ne subit point celui-ci et dont Le Brun n'aurait pu être l'auteur, car il n'était encore que l'humble protégé de P. Séguier, quand mourut Le Sueur. Mais voyons les documents authentiques, qu'aurait pu chercher M. Vitet et que j'ai trouvés. Les biographes, depuis Roger de Pilles (1699), ont dit que Le Sueur naquit fils d'un sculpteur, mais ils n'ont pas nommé ce sculpteur. M. Vitet a dit que le père d'Eustache, originaire de Montdidier, en Picardie, était « un sculpteur assez médiocre qui avait encore moins de fortune que de talent ». Non, le père de Le Sueur n'était pas un médiocre sculpteur, mais un simple *tourneur en bois*, comme l'était Nicolas, son frère. Cathelin Le Sueur fiança, le 15 janvier 1603, Antoinette Touroude, qu'il épousa le 27 avril suivant. (St-Merry.) Il alla bientôt s'établir sur la paroisse de St-Eustache, où, le 12 oct. 1608, Antoinette mit au monde *Pierre*, tenu par le fils de Pierre Chrétien, peintre. Huit ans après — je n'ai trouvé aucun baptistaire au nom de Le Sueur entre le 13 oct. 1608 et le 19 nov. 1616 — le « samedi 19 nov. fut baptisé EUSTACHE, fils de Cathelin (*sic*) Le Sueur, m^e tourneur en bois, et d'Antoinette Touroude sa femme, dem^r rue de la G^de-Truanderie; le parrain Eustache Le Conte, fils de feu Edme Le Conte vivant m^e sauetier; la marraine Marie Toygny, fille de feu Rouland Toygny, vivant m^e boulanger à Paris ». On le voit, Eustache Le Sueur ne naquit point, en 1617, d'un sculpteur, mais, le 19 nov. 1616, d'un tourneur en bois. — Le 31 janv. 1619, Cathelin Le Sueur fit baptiser, à St-Eust., son troisième enfant, *Jehanne*, qui fut tenue par Nicolas Le Sueur, m^e tourneur en bois, et par Jeanne Messier, femme de Jean Sergent, m^e teinturier. Le 28 oct. 1621, Cathelin eut un quatrième enfant, *Spire*, baptisé comme ses aînés à St-Eustache et tenu par Spire Louvray, serg^t à verge au Châtelet. — Dézallier d'Argenville a dit et l'on a répété après lui qu'Eust. Le Sueur eut trois frères qui l'aidèrent dans ses travaux : Pierre, Philippe et Antoine. Les baptêmes d'Antoine et de Philippe, s'ils existèrent jamais, ne sont point inscrits à St-Eustache; peut-être naquirent-ils entre 1603, époque du mariage de Cathelin, et 1608, date de la naissance d'Antoinette Le Sueur; mais où? Je les ai cherchés, mais en vain, à St-Merry et dans tous les registres des

églises des quartiers St-Denis, St-Martin, de la Grève et du Marais.

Je ne sais si la fréquentation du peintre Pierre Chrétien, parent de Cathelin Le Sueur, dans la boutique du tourneur de la rue de la G^de-Truanderie, eut quelque influence sur la vocation d'Eustache et si ce fut ce parrain de Pierre Le Sueur qui mit le crayon à la main du futur grand artiste, mais je pense qu'avant de se mettre sous la direction de Simon Vouet, Le Sueur apprit à dessiner, en de Chrétien ou d'un des nombreux peintres qui habitaient la rue de la Truanderie. M. Vitet dit que Simon Vouet reçut le jeune Eustache « par grâce et presque par charité ». Quelle preuve a-t-il de ce fait? Il n'en allégué aucune. Eustache était le fils d'un artisan dont nous ne savons point quelle fut la fortune; Vouet le reçut, sans doute comme il recevait chaque jour les fils d'artistes, que lui recommandaient ou d'heureuses dispositions, ou quelques personnages qui s'intéressaient à leur avenir. Quoi qu'il en soit, le maître renommé admit au nombre de ses élèves Eustache Le Sueur. A quelle époque? Ce ne put être antérieurement à 1628, car Vouet ne revint de Rome que cette année-là, si l'on en croit ses biographes. En 1628, Eust. n'avait que 11 ans, il n'est pas probable qu'il ait commencé sitôt à travailler dans l'atelier du peintre célèbre; il n'y fut sans doute admis que dégrossi déjà et à l'âge où il était capable de composer et de peindre. Vouet l'aima beaucoup et lui donna un jour une grande preuve de cette affection; ce fut en juin 1640, lorsqu'il le choisit pour un des témoins de son second mariage. Le Sueur assista à la bénédiction nuptiale qui fut donnée à son maître et à Radegonde Bérenger, et, suivant l'usage, répondit « de l'âge de Vouet, de sa religion, de ses mœurs et de sa liberté ». (St-Germ. l'Auxerr.) Les biographes ont ignoré cette particularité de la vie de Vouet et de Le Sueur. Pourquoi Vouet ne témoigna-t-il point à son tour pour Le Sueur, lorsque celui-ci se maria? Je l'ignore, mais son nom ne figure point dans l'acte suivant :

« Dud. jour trente et un juillet 1644, furent mariés Eustache Le Sueur, de la paroisse St-Louis dans l'Isle... et Geneviève Goussé de cette paroisse » (St-Etienne du Mont), « après la publication de trois bans et fiançailles faites sans opposition; et ont esté préseus aud. mariage Chatelin (*sic*) Le Sueur, père dud. Le Sueur, m^e tourneur en bois demeurant rue Maudar, de la paroisse St-Eust., Rolland Thoyny (*sic*), cousin-germain dud. Le Sueur » (une sœur d'Antoinette Touroude, mère d'Eustache, avait épousé Roland Thoyny, m^e boulanger, père de celui qui figure ici), « bourg. de Paris, dem^r rue des Blancs-Manteaux... Jean Goussé père de lad. Goussé, maistre épiscier (*sic*), dem^r place Maubert, Jean Fougeret (*sic*) prêtre habitué de St-André des Arcs, cousin germain de lad. Goussé et ont tous signé excepté le père dud. Le Sueur qui a déclaré ne sçavoir signer : « Goussé, Roland Thoyny, Fougeray, Geneviève Goussé et



Le frère de Geneviève, Thomas Goussé, n'apposa pas sa signature au bas de cet acte, bien qu'il fût l'ami et le collaborateur de Le Sueur. Où était-il?

Le document qu'on vient de lire servira de correctif à Dézal. d'Argenville, qui dit que Le Sueur se maria en 1642, et à M. Charles Blanc, qui, au com-

mencement de sa biographie de Le Sueur, le dit marié en 1642, et, à la fin, dit : « Il ne fut point marié et n'a laissé que des neveux. » On voit qu'il ne vécut pas célibataire et l'on va connaître ses enfants. Nommons-les : 1^o *Eustache* (11 juin 1645), tenu par Cathelin Le Sueur; 2^o *Geneviève-Marguerite* (9 nov. 1648), tenue par Guil. Goussé; 3^o *Louise* (23 fév. 1651), tenue par Robert Pillon, médecin, pour qui travailla Le Sueur; 4^o *Elisabeth* (7 avril 1652), tenue par Michel 1^{er} Corneille, le peintre, un des douze anciens de l'Acad. de peint.; 5^o *Marie-Geneviève* (8 sept. 1653); 6^o et, enfin, *Michelle* (18 fév. 1655), qui eut pour parrain Thomas Goussé. — Eust. Le Sueur perdit deux de ses filles : Geneviève-Marguerite le 21 juin 1652, Louise le 1^{er} août de cette même année. (Reg. de St-Louis en l'Île.) Il lui restait donc quatre enfants lorsqu'il mourut, le 30 avril 1655 : « Le 1^{er} may » (un blanc) « Le Sueur, m^{re} peintre, étant décédé sur cette paroisse, son corps a esté transporté en celle de St-Etienne. » (St-Louis.) « Le samedi 1^{er} may fut inhumé dans l'église dessant M^{re} Le Sueur, vivant peintre et sculpteur ordinaire du Roy apporté dans un carrosse de la paroisse St-Louis en l'Isle ». (St-Étienne du Mont.) (Le Sueur, étant de la communauté des « maîtres peintres et sculpteurs », fut qualifié sculpteur dans cet acte, bien qu'il ne maniât pas le ciseau. Il avait le titre de « peintre ord^{re} du Roy », en sa qualité de membre de l'Acad. roy. de peint.) Eustache Le Sueur mourut, non dans une cellule, chez les chartreux, et dans les bras du prieur de ces moines, mais chez lui, à St-Louis, et dans les bras de sa femme désolée. Au lieu d'ordonner qu'on portât son corps à St-Eustache où il avait reçu le baptême, Le Sueur, pour donner un dernier témoignage d'affection à Geneviève qu'il avait tant aimée, demanda qu'on l'inhumât dans l'église où il avait reçu sa main. Quels furent les témoins des derniers moments de Le Sueur? Je ignore; mais je crois que le peintre qui voudrait représenter la scène douloureuse qui suivit l'instant où le pauvre malade rendit son âme à Dieu devrait grouper autour du lit du défunt : Geneviève Goussé, femme de Le Sueur, Thomas Goussé, frère de celle-ci, le petit Eustache, fils de Geneviève, âgé de 10 ans, la petite Elisabeth, Marie-Geneviève et Michelle, la dernière venue, celle-ci dans les bras d'une servante. La présence d'un prêtre et celle de Robert Pillon, le médecin ami de Le Sueur, complétant l'ensemble, seraient deux personnages très-vraisemblables dans un tableau, qui vaudrait mieux que ceux où, en 1814, M. Jean Vignaud, de Beaucaire, et, en 1840, M^{lle} Elisa-Marie-Thérèse Journet, représentèrent la mort de Le Sueur d'après la tradition menteuse, dont je viens de montrer le ridicule. Bonaventure d'Argonne (*Mélanges d'histoire et de littérature*, par Vigueul de Marville, 3 vol. in-12, t. 1^{er}) a prétendu que Le Brun, « quand il eut fermé les yeux » à Le Sueur, dit que « la mort lui ôtait une grosse épine du pied »; c'est là une grosse calomnie. De deux choses l'une : ou Le Brun ne ferma point les yeux à Le Sueur, s'il était son rival envieux, connu pour tel par la famille de Le Sueur, car comment aurait-il eu accès dans la maison du moribond à ce moment suprême? Comment Geneviève Goussé l'aurait-elle souffert auprès du lit de son cher malade? Or, bien, Le Brun était l'ami loyal de Le Sueur, et s'il assista à ses derniers instants, il le pleura sincèrement et ne

finît pas le propos que lui prête Bonaventure d'Argonne. Le Brun, camarade de Le Sueur à l'atelier de Vouet, son émule dans les travaux faits à l'hôtel Lambert, l'appela le premier lorsqu'il établit l'Académie royale de peinture, et c'est un témoignage de son affection pour lui. En quoi misit-il à Le Sueur? Empêcha-t-il la communauté des orfèvres de lui commander le tableau qu'il exécuta et donna à Notre-Dame pour le mai de l'année 1649? Empêcha-t-il la Reine mère de le charger de la décoration du cloître de la Chartreuse de Paris? Empêcha-t-il la fabrique de l'église de St-Gervais de lui demander un grand tableau — qui fut un chef-d'œuvre? Ces accusations vagues, toujours reproduites contre Le Brun, sont odieuses; mais la raison en fait justice. Avant 1660, Le Brun, en dehors de l'hôtel Séguier, n'avait qu'un crédit fort borné, et Le Sueur, par tout ce qu'il avait produit, n'était pas moins considérable que son camarade. Le mot de Le Brun n'est sans doute pas plus vrai que celui qu'on prête à Louis XIII, lorsque Poussin revint de Rome : « Voilà Vouet bien attrapé! » Tout cela, tristes bons mots que de beaux esprits mettent dans de certaines bouches pour leur donner crédit. Le Sueur avait des relations de bonne amitié avec Charles Le Brun et Nicolas, son frère, justement à l'époque où l'on suppose que la jalousie de Le Brun dut être surtout excitée, c'est-à-dire quand Le Sueur venait d'achever ses peintures des Chartreux, œuvre originale et sage autant que profonde, qui étonnait le public, partageait les artistes et assurait au maître, déjà connu par ses travaux de l'hôtel Lambert, par son St-Paul et ses Sts-Gervais et Prottais, un rang des plus honorables parmi les peintres français; ces relations existaient en 1648, et voici ce qui le prouve. Nicolas Le Brun allait avoir un second enfant; il pria Le Sueur d'être son compère au baptême qui aurait lieu bientôt; Le Sueur accepta et eut pour compère, qui? Susanne Butay, femme de Charles Le Brun! Le baptême eut lieu le 24 janv. 1649; Susanne Butay donna son nom à la fille de son beau-frère, levée sur les fonts par Eustache Le Sueur. Nicolas Le Brun aurait-il choisi pour parrain de sa fille un homme en haine à son frère? Madame Le Brun aurait-elle voulu pour compère le rival détesté de son mari? Resté inconnu des biographes, le fait que j'allègue a une signification sérieuse. Oublions donc tout ce qu'on a imaginé pour ruiner Le Brun dans l'opinion du monde et pour grandir Le Sueur, qui n'a pas besoin de Le Brun petit pour être grand. Déchirons le roman mélancolique dont on a fait Le Sueur le héros malheureux; tenons-nous-en à la vérité qu'éclairaient les documents authentiques; laissons à Le Sueur sa physionomie bonne, aimable, toute bourgeoise, riante, car nous avons un portrait de lui par lui-même (fort bien gravé, en 1696, par Pierre Van Schuppen, le père), qui nous le montre calme, la face pleine, l'air d'un garçon de bonne humeur, plus vulgaire que distingué, tel enfin que, si l'on ne savait pas que cette image est celle de Le Sueur, on ne s'y arrêterait pas plus de deux minutes. L'imagination et le besoin de mire à Le Brun ont fait un Le Sueur qui étoumerait bien, je crois, le véritable s'il pouvait revenir à la vie. Esprit simple, tranquille, laborieux ouvrier, bon père de famille, Le Sueur ne ressemble guère à ce personnage désolé, persécuté, pauvre, abandonné de tous, célibataire morose ou époux infortuné d'une femme

inféconde, trop tôt ravie à son amour, artiste de convention créé par la fantaisie. Arrachons le masque de douleur derrière lequel on a caché trop longtemps le doux visage du peintre gracieux et noble, qui obéissait sans effort au génie facile dont le ciel l'avait doté et vivait, jeune et heureux père, au milieu de petits enfants qui lui imposaient sans doute l'obligation d'un rude travail, mais dont les caresses charmantes le payaient largement de ses peines.

Que devinrent les quatre enfants de Le Sueur, quand ils eurent perdu leur père? Geneviève Goussé quitta l'île St-Louis et retourna à la place Maubert. Elle perdit la Elisabeth et Michelle, et vit grandir les deux autres, Eustache et Marie-Geneviève. En femme prudente et de bon sens, Geneviève, craignant qu'Eustache, « s'il prenait le pinceau », ne fit tort au nom de son père par son infériorité, l'éleva modestement pour le commerce de l'épicerie et, à un moment donné, Eustache II Le Sueur eut le fonds d'un de ses oncles Goussé. En même temps, elle accoutuma sa fille, Marie-Geneviève, au détail d'une boutique d'épicier et, le jour venu, la maria, âgée d'un peu moins de 15 ans, à un voisin, François Violaine, épicerier-cirier, dont la maison était bien achalandée. (Mardi, 9 oct. 1668; St-Et. du Mont.) Le 2^e déc. 1669, Geneviève Goussé mourut et, le lendemain, fut déposée dans le tombeau de son mari. Elle demeurait « au coin de la rue de Bièvre ». (St-Et. du Mont.) — Eust. II Le Sueur se maria en 1670; il épousa Madeleine Gaiat, fille d'Antoine, receveur de la baronnie de Massy. Il eut d'elle dix enfants, du 12 juillet 1671 au 2 mai 1683. Il mourut, le 14 avril 1698 et fut inhumé dans la tour du chœur de St-Etienne. L'acte de son décès le dit : « Eustache Le Sueur, m^e épicerier, ancien garde, ancien marguillier et l'un des porteurs de la chaise de Ste-Geneviève » — c'était donc un des hommes considérables de la paroisse — « pris place Maubert ». (Reg. de St-Etienne du Mont.) — Une des filles d'Eust. II Le Sueur, née le 9 juin 1677, épousa un épicerier, Guillaume Jarry (28 oct. 1698). Jarry mourut le 12 janv. 1703. — Disons, car ceci est assez singulier, que, dans aucun des actes qui intéressent les Le Sueur et les Violaine, ne paraît un des frères d'Eustache I^{er} Le Sueur, ceux qu'on suppose avoir été ses collaborateurs. Ils moururent bien jeunes ou se séparèrent bientôt de leur frère. Je les ai cherchés partout sans les apercevoir nulle part. — Je n'ai pu découvrir l'acte de décès de Cathelin Le Sueur, non plus que celui d'Antoinette Touroude; mais j'ai vu les actes du second mariage de Cathelin. Il épousa une de ses parentes, Denise Chrétien, fille du peintre Pierre Chrétien, dont j'ai parlé plus haut. Je ne sais quel degré de parenté les rapprochait, mais ils étaient de la même famille : « Le 5 juillet 1637, furent affidés Cathelin Le Sueur, m^e tourneur, de la paroisse St-Eust., assisté de Nicolas Le Sueur son frère aussi m^e tourneur, de la paroisse de St-Nicolas des Champs, et Denise Chrestien, femme de feu Guillaume Le Duc, vivant m^e peintre, assistée de Jacquet Lessot, son gendre, aussi m^e peintre ». Le mariage fut béni le lendemain (Reg. de St-Leu St-Gilles), et bientôt il fut cassé. Le Sueur se pourvut en cour de Rome; le pape donna les dispenses nécessaires, et le mariage définitif eut lieu le 9 nov. 1637. (Reg. de St-Eust.) Malgré la défense de l'officiel de Paris, les deux fiancés du 5 juillet s'étaient rapprochés. Notons qu'Eustache Le Sueur,

ni aîné de ses frères, ne parut aux secondes nocces de leur père. — Pour ne rien oublier, disons que Nicolas Le Sueur était marié, dès 1612, à Geneviève de Pille. Il demeurait rue Au Maire. — L'église de St-Germain, paroisse de Châtenay-sous-Sceaux (Seine), possède les copies de sept des tableaux de la Vie de St-Bruno; elles sont d'une fort bonne main et peut-être devrait-on les attribuer à Thomas Goussé. — *Voy.* BALLIN, CORNELLE (MICHEL), GOUSSÉ, LE BRUN (GU.), VOTET.

2. LE SUEUR (HUBERT).

1610—18.

Il est qualifié « sculpteur du Roy » au baptême de son fils Henri, qui fut tenu, le 17 mars 1610, sur les fonts de St-Germ. l'Auxerr., par Henri de Launémie (*sic*), secrétaire du cabinet du Roy », et « Catherine de Launémie fille de M. de Launémie » (Antoine) « conseiller du R. en ses conseils et secrétaire des commandements de S. Maj. » II. Le Sueur avait épousé Noëmi Le Blanc, qui fut marraine à St-Sulp., le 15 août 1618, d'un fils de l'imprimeur Léon de La Perrière. On ne connaît rien d'Hubert Le Sueur. — *Voy.* LOMÉNIE.

4. LE TELLIER (MICHEL III). ? 1603—1685?

Michel Le Tellier, qui, sous Louis XIV, fut, en 1643, secrétaire d'État, ayant les affaires de la guerre, et chancelier de France, depuis le 29 oct. 1677 jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 31 oct. 1685, était né à Paris, croit-on, le 19 avril 1603 — je n'ai pu vérifier cette date — fils de Michel Le Tellier, seigr de Chaville, mort le 6 mai 1617, et de Claude Chanvelin. Le seigneur de Chaville était fils de Perette Loquet et de Michel Le Tellier, premier correcteur en la chambre des comptes (1584), qui mourut, « maître des comptes », le vendredi 25 janv. 1608. Je vois que ce premier Michel demeurait rue de la Grande-Truanderie, où il fut pris, le samedi 26 janv., pour être inhumé à St-Eust. Le lundi 26 janv. 1609, on fit pour lui, dans cette église, « un service de bout d'an », pour parler comme le vicaire de la paroisse du défunt. — Claude Chanvelin, « veuve de Monsieur maître Michel Le Tellier, seigr de Chaville, conseiller du Roy et général en sa cour des aides », passa, le 14 mars 1625, un acte, dont la minute est conservée dans les archives de l'étude de M. Le Monnyer, not. à Paris. Au bas de cet acte figure la signature du futur ministre, celui que je dois nommer Michel III Le Tellier, pour le distinguer de son père et de son aïeul. Cette fois, il signa en toutes lettres (*sic*) :

Michel Le Tellier

Ce Michel III se maria en 1629, à St-Séverin. Voici l'acte de son mariage : « Le douziesme feurier 1629 ont receu la bénédiction nuptiale après la publication de deux bans (*sic* p^{re} bans) et dispense du Roy un grand conseil, de St André des Arcs, et dam^{ble} Elisabeth Turpin de ceste paroisse ». Trop jeune ou malade, Elisabeth fut longtemps inféconde; ce fut en 1635 seulement qu'elle devint grosse. En 1636, elle mit au monde un fils, dont je n'ai pu trouver le baptistaire. Il fut rommé *Michel*, selon le P. Anselme. Cet enfant mourut jeune. Il eut un frère, né le 18 janv. 1641 et baptisé, sous le nom

de François, le même jour à l'église de St-Benoit. C'est celui qui fut célèbre sous le nom de Louvois. Elisabeth Turpin donna un troisième fils à son mari, Charles-Maurice, né, dit-on, en 1642 et fait archevêque de Reims en 1671, homme dur et hautain, suivant la tradition, et qui souleva contre lui tous les honnêtes gens. J'en parle plus bas. Outre ses deux fils, Michel Le Tellier eut une fille qui fut nommée *Madeleine-Phare*. Elle épousa le marquis de Villequier en 1660, mourut le 22 juil. 1668, âgée de 22 ans à peine, et fut inhumée, non pas dans le tombeau des Aumont de Villequier, mais à St-Gervais, dans la sépulture des Le Tellier. — Je vois que, le 2 février 1638, Elisabeth Turpin fut marraine à St-Benoit avec l'avecat Olivier Patru. — Les Le Tellier de la famille des Michel portaient d'azur à trois léopards d'argent, posés en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — M. Fourchy garde, parmi ses vieilles minutes, des actes passés par Michel III Le Tellier, pendant les mois de janvier, mars, juin et nov. 1632; juin et juillet 1634; janvier 1635; mars 1637; mai 1645 et janvier 1654. Je les signale aux historiens du chancelier de France. — Les portraits gravés du chancelier Le Tellier sont nombreux; je n'en connais pas un seul de son père, le maître des comptes, qui eut peu de célébrité. Coysevox fit un buste en marbre de Michel III Le Tellier; il est au Louvre. Une épreuve en plâtre de ce morceau est parmi les bustes du musée de Versailles, qui possède une reproduction en plâtre du monument élevé, dans l'église de St-Gervais, au chancelier, œuvre d'art assez remarquable dû aux talents réunis de Simon Harterelle et de Pierre Mazeline. Le groupe original qui, après la Révolution, passa, de St-Gervais, au Musée des monuments français, et qui, après la Restauration, revint à St-Gervais, ce groupe est composé de deux figures, celle de Le Tellier à demi couchée et celle d'un génie funèbre pleurant le ministre, dont une longue inscription française énumérait les services, les qualités et les vertus. Un fils ne devait pas moins à la mémoire de son père, qui lui avait ouvert le chemin aux plus hautes dignités de l'Etat. Cette inscription contenait le détail suivant : « Enfin à l'âge de xxxviii ans, le trente d'octobre de l'an m. d. c. xxxv, huit jours après qu'il eut scellé la révocation de l'Edit de Nantes, content d'avoir vu consommer ce grand ouvrage, il expira dans les bras de sa famille, pleuré des peuples et regretté de Louis le Grand ». La France catholique, presque tout entière, était du sentiment de l'auteur de l'inscription; elle effacerait aujourd'hui cette phrase de l'épitaphe du garde des sceaux. Le registre de St-Gervais, n° 49 (Arch. de la vil. de Paris), porte ce qui suit, fol. 37 v° : « Le 1^{er} jour (de nov. 1685) a été apporté en cette église le corps de Messire Michel Le Tellier, chancelier, chancelier de France et commandeur des ordres du Roy, décédé en son hostel le trente octobre, rue des Frances-Bourgeois, fait en présence, etc. » — Dans les Vieilles arch. de la Guerre, au vol. 377, p. 382, on trouve une lettre de Michel Le Tellier au comte d'Estrades, pour « lui rendre grâce de la part qu'il a bien voulu prendre à la satisfaction » que « Le Tellier avait du mariage de son fils ». La lettre est du 30 mars 1662. Le même volume contient, à la page 377, une lettre de Louvois au même comte d'Estrades pour le remercier de ses félicitations; elle est à la date du 29 mars.

— Voy. AUMONT, BEAUFORT, BOUDAN (ALEX.), COYSEVOX, I. COLBERT, COMMERCE, HURTELLE, LOUVOIS, MAZELINE, PATRU, SECRÉTAIRES D'ETAT, SEIGNRAY.

2. LE TELLIER (CHARLES-MAURICE).

? 1642—1710.

Le *Gallia christiana* fait naître ce prélat le 4 juillet 1642, et mourir le 7 mars 1710. On le croit né à Turin, pendant que son père y remplissait la charge d'Intendant de justice en Piémont. Cette charge, il l'avait eue en 1640, si j'en crois l'auteur anonyme d'une *Histoire de M. Le Tellier*, dont une copie est gardée au départem^t des manuscrits de la Bibliothèque Impériale. M Le Tellier était présent, à Paris, le 18 janv. 1641 lorsqu'on baptisa son fils François; il n'alla donc probablement à Turin qu'après les relevailles de sa femme. — Voici l'acte d'inhumation de Charles-Maurice Le Tellier; il servira à rectifier l'erreur commise par le rédacteur de l'article consacré à l'Arch. de Reims dans le *Gallia christiana*. Cet acte, je l'emprunte au registre de St-Gervais : « Le lundy 24 (février 1710) a été inhumé dans la chapelle de Monseign^r le chancelier Le Tellier le corps d'illustrissime et révérend^{me} père en Dieu Monseign^r Charles-Maurice Le Tellier, Archevêque duc de Reims, premier pair de France, légat né du St-Siège Apostolique, commandeur de l'ordre du St-Esprit, doyen du conseil d'Etat et proviseur de Sorbonne (*sic*) décédé samedy dernier 22 fevrier en son hostel rue des Frances-Bourgeois, âgé de 68 ans. Fait en présence de Messire Michel-François Le Tellier, chevalier marquis de Courtanvaux, cons^r du Roy en ses conseils, capitaine colonel des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Roy et de Messire Camille Le Tellier de Louvois, abbé commendataire des abbayes de Bourgueil et Vauluisant, bibliothécaire du Roy, intend^t du cabinet de ses médailles. (Signé) M. F. Le Tellier de Louvois, marq. de Courtanvaux, C. Letellier De Louvois. » Charles-Maurice Le Tellier avait pris possession de l'Archevêché de Reims en 1671; il était, depuis le mois de juin 1668, coadjuteur de l'archevêque auquel il succéda. Alors il avait le titre d'Archevêque de Nazianze, *in partibus infidelium*. Quand il fut appelé à seconder Monseign^r de Reims, Bussy-Rabutin se hâta d'écrire à Michel Le Tellier pour le féliciter de la faveur à lui faite par le Roi; Michel lui répondit, le 3 juillet 1668 : « La nomination de mon fils l'abbé à la coadjutorerie de Reims m'a donné beaucoup de joye; mais la perte que j'ai faite de ma fille (me^l. de Villequier) m'a touché si vivement qu'il ne s'y peut rien ajouter. » (Lettres de Bussy-Rabutin, t. III.) Ch. Maurice Le Tellier était arch. de Nazianze et coadj. de Reims lorsque, le 21 déc. 1670, il maria Balthazar Philippeaux de Châteauneuf, à St-Germ. l'Auxerrois. Il entra au conseil d'Etat en 1679 et fut nommé commandeur de l'ordre du St-Esprit en 1688. La bibliothèque de Ste-Geneviève, à qui il avait légué sa bibliothèque, possède un buste de Le Tellier, ouvrage en marbre de la main de Coysevox. Le musée de Versailles a un plâtre de ce morceau. — Voy. CHATEAUNEUF, Premier pair.

3. LE TELLIER (MADELEINE-PHARE). 1660.

Elle fut marquise de Villequier, puis duchesse d'Aumont. — Voy. AUMONT.

4. LE TELLIER (CAMILLE). ? 1675— ?

Connu sous le nom de l'abbé de Louvois. En 1684, c'est-à-dire alors qu'il avait neuf ans à peine, il fut

pourvu de la charge de bibliothécaire du Roi. Ce fait, qui soulevait aujourd'hui l'indignation des gens raisonnables, était tout simple dans un temps où l'on avait des évêques mineurs et des prélats enfants. — *Voy.* PRÉLATS.

LE TEXIER (JEAN). 1624—38.

Quelques bons ouvrages lui méritèrent sans doute le titre de « peintre et valet de chambre du R. » qu'il prenait dans un acte du 18 nov. 1629 (St-Jean en Grève), titre qui recevait cette variante : « maistre peintre du Roy. » (16 janv. 1638, St-Jean.) Personne ne paraît le connaître. Il eut deux mariages : d'abord, il épousa Marie Salmon, qui lui donna trois enfants, du 29 déc. 1624 au 9 avril 1626 ; puis, il s'unît à Marie Jaquet, de qui il eut cinq enfants, un desquels fut tenu par Laurent de La Hire, en 1638. (St-Jean.) L. de la Hire et Marie Jaquet tinrent un fils de François Motelet, menuisier et *imprimeur de toiles pour les peintres.* (Temple.) — *Voy.* LA HIRE.

LEU (THOMAS DE). XVII^e et XVIII^e siècles.

Il y a des pièces de ce graveur, dont l'œuvre est considérable et précieuse, signées : Thomaës de Leu, ce qui atteste assez l'origine flamande de l'artiste, venu en France à la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième. On sait peu de choses de lui ; ce que son œuvre fait connaître, c'est qu'en 1579 il gravait déjà, car un de ses ouvrages porte cette date, de laquelle on peut induire qu'il naquit au moins vers 1559. On ne peut guère supposer que la main exercée qui exécuta ce morceau fût celle d'un graveur ayant moins de vingt ans. Le portrait d'Antoine Caron, gravé en 1599, nous apprend que ce peintre était beau-père de Thomas de Leu. Où se maria notre graveur avec une fille de Caron ? Je l'ai demandé aux registres de toutes les paroisses de Paris — malheureusement, pour ce qui est du seizième siècle, ces registres étant peu nombreux et fort incomplets, je n'ai pu obtenir de réponse à cette question. En cherchant ce qui peut faire connaître Ant. Caron, j'ai trouvé dans le registre de St-Merry l'acte suivant : « Le jedy 18^e j^r de february 1568, Antoine Carron (*sic*) » — pas de profession indiquée — « et Ambroise (*sic*) Bitouzet, *ambo parochiani*, espousez le samedi 14^e j^r dud. mois, et ont esté mis souz le poille (*sic*) Susanne, Marie et Perrette Carron, nées en 1568 (*sic*) ». Ces trois filles que légitimaient leurs parents n'étaient certainement point nées en 1568, la dernière seulement avait peut-être vu le jour un peu avant le mariage célébré le 14 février. Cet Antoine Carron est-il notre Ant. Caron ? Je ne sais ; cependant quand je vois les trois filles d'Ambroisine Bitouzet nées en 1568 et avant, quand je songe que Thomas de Leu naquit de 1519 à 1559, et que son âge et celui des aînées des trois sœurs Caron sont dans un rapport qui rend très-possible le mariage du graveur avec l'une d'elles, je suis porté à penser qu'en effet nous sommes ici en présence du peintre beau-père de Thomas de Leu. Mais je ne voudrais pas insister ; je me défends des suppositions autant que je le puis, et je reviens au positif. Le positif, le voici : « Le dimanche xxiii^e j^r dud. mois (juillet 1606) a esté baptisé Thomas fils de hon^e homme Thomas du Brayet et de Marie Pau, sa femme, leu^e par hon^e homme Thomas Leup (*sic*), graveur de figure (s) en taille douce de St-Germain le Vieulx, la marine Claude Bézart femme d'hon^e

Francoys Le Saage, président de e a Chartie (*sic*). » Je ne devine pas quel sens cachent les lettres détachées : e a, et le mot : Chartie. J'espérais que le baptistaire d'un autre enfant de Th. du Brayet me présenterait quelque marraine la femme de Thomas de Leu, mais j'ai été trompé. Brayet n'eut qu'un autre enfant, baptisé à St-Barthélemy, comme Thomas, et nommé « Marie » ; la marraine de cette fille fut « Marie du Brayet, femme de hon^e homme Nicolas Tousset ». — Un des employés du Cabinet des Estampes à la Bibl. Imp., M. Arnauld (Thomas), très-compétent en ces matières, s'occupe d'un grand travail sur Thomas de Leu (1866). — *Voy.* CHARLES DE BOURBON VEXODÈME.

LE VAU (LOUIS I^{er}). ? — 1661.
(LOUIS II). ? 1613—1670.
(FRANÇOIS). ? — 1676.

En parlant de l'architecte Louis Le Vau, à qui, par parenthèse, le *Dict.* de Bouillet consacre quatre lignes, et dont le nom, dans la *Biogr.*-Michaud, est écrit : Levaux — d'autres l'ont écrit : Leveau, Laveaux, Le veau ou même Lavau —, en parlant, dis-je, de Louis Le Vau, le collaborateur de M. Michaud dit que, « né en 1612 », il « n'est connu que par ses ouvrages ». Il est vrai que tous ceux qui savent qu'il fit les châteaux de Vaux et du Raincy, les hôtels Lambert, de Lyonne, de Pons et de Colbert, et aussi les deux lourds pavillons de *Marsan* et de *Flore*, au palais des Tuileries, ne savent rien de lui et paraissent n'avoir point cherché à le connaître un peu. Si je n'ai pu parvenir à découvrir bien des particularités en ce qui le touche, je ne suis pas sans avoir trouvé quelque chose. D'abord, je lui ai trouvé un frère qui paraît s'être confondu avec lui et qui mérite qu'on le distingue. Ce qui m'a signalé ce frère, le voici. Dans le registre du secrétariat, pour l'année 1671 (Bibl. Imp. Ms. S. fr., 2771-2), j'ai vu que « Vau (Le), Bruant, Gittard, de Gaultre et d'Orbay, architectes, furent nommés membres de l'Académie d'architecture établie à Paris, les quatre premiers par brevet du 1^{er} déc. 1671, et d'Orbay par brevet du 18 ». — Mignard, peintre, fut nommé par brevet du 28 déc. de la même année. — Or Louis Le Vau mourut en 1670 ; quel est donc ce Le Vau qui, un an après le décès de Louis, entra à l'Académie d'architecture ? C'est son frère. Je parlerai de lui tout à l'heure. L'acte mortuaire de Louis Le Vau est inscrit en ces termes au registre de St-Germ. l'Auxer. :

« Led. jour (samedi 11 oct. 1670) fut inhumé Messire Lonsy Lenau, âgé de cinquante-sept ans ou environ, décédé ce matin à trois heures, vivant conseiller du Roy en ses conseils, Intendant et ordonnateur général des bastimens de Sa Majesté, premier architecte de ses bastimens, secrétaire de S. M., maison et couronne de France, etc., pris deuant la rue des Fossés, à l'ancien hostel de Longueville. »

Louis Le Vau, le 23 mars 1651, constitua une rente à « Jean de Fleury ». Sa femme, « Jeanne Laisné », s'engagea avec lui. L'acte que j'ai vu chez M. Beau le dit « noble homme Louis Le Vau, conseiller et secrétaire du Roy maison et couronne de France, dem^r à Paris rue du Roi de Sicile ». La constitution dont je parle est signée Le Vau, d'une belle écriture, mais d'une façon très-prétentieuse. Voici la signature : (Voir à la page suivante.)

Louis Le Vau eut au moins un fils et deux filles : 1^o *Jeanne* (24 mai 1640) ; 2^o *Louise* (3 sept. 1641) ;

3^e Nicolas (11 mai 1643). (Reg. de St-Louis en l'He.) Nicolas fut tenu par Nicol. Lambert de Tho-

igny. On sait que Louis Le Vau fut chargé de construire le Collège des Quatre-Nations; M. Périès dit

que « c'est sur ses dessins que quelques années après sa mort, François Dorbay, son élève, dirigea la construction de ce collège ». C'est une erreur qu'il est bon de rectifier. Les travaux du collège étaient en train dès l'année 1662, et la preuve en est dans une lettre écrite à Colbert, le 20 nov. de cette année, par Auberry, qui conduisait l'ouvrage sous Le Vau. (V. Bibl. Imp. Ms. Lettres écrites à Colbert, vol. oct., et nov. 1662.) Le 23 juin 1662, Louis Le Vau finissait une longue lettre à Colbert par cette phrase : « Je travaille aux deuis et mémoires du colège (*sic*) et vous porteray lundi ce qui en sera fait. » — Le Vau avait travaillé pour M. de Nouveau, Surintendant g^l des postes. Ce seigneur ne voulut payer ni ce qu'il devait à son architecte ni ce que lui réclamaient les fournisseurs de sa maison. Ses créanciers se réunirent pour le contraindre à prendre avec eux des arrangements; il s'opposa autant qu'il put à leur action; à la fin, ils obtinrent un arrêt qui ordonna « au s^r Leveau (*sic*) architecte du Roy et autres créanciers du s^r de Nouveau » de se rendre au conseil où ils étaient assignés. (V. Arch. de l'Emp. Minutes des arrêts du conseil, vol. 72, E. 1755, sous la date du 13 sept. 1669.) Comment finit cette affaire? Je l'ignore. — Je lis dans un registre du Trésor Royal, an. 1666 (Bibl. Imp. MMs. 12 Colbert, fol. 179) :

« A M. Louis Le Vau, premier architecte des bastiments du Roy, la somme de 30,000 l. pour, avec 15,000 ordonnez par arrest du conseil du 2 sept. 1666, luy estre payés par les propriétaires pourueus des trois offices d'intendants et ordonneurs des bastiments de S. M., ancien, alternatif et triennal, à raison de 5,000 l. chacun, faire 45,000 l. à laquelle par led. arrest a esté liquidé le remboursement de la finance, frais et loyaux couts de l'office d'intendant et ordonneur quadriennal des bastiments de S. M., manufactures et tapisseries dont led. Le Vau estoit pourueu, supprimé par édict du mois de décembre 1663. »

Pour finir avec L^s Le Vau, je dirai que, le 23 mai 1667, il fut parrain, à St-Hippolyte, de Susanne, fille du sculpteur Legeret.

Venons au second Le Vau. Plusieurs lettres écrites à Colbert par lui, et signées : « Le Vau le jeune », se lisent dans le Recueil des lettres à Colbert (Bibl.

Imp. Ms.). Elles prouvent que cet architecte — frère de Louis Le Vau, comme le montre un passage de l'une d'elles — était fort employé par Colbert et même pour les ouvrages les plus importants. Quel était le nom de baptême de ce frère cadet de L. Le Vau? Je le dirai bientôt. La première des lettres de Le Vau le jeune que je veux citer est à la date de « Paris le 2^e oust 1662 ». Il avait été chargé de réparer ou de refaire les ponts de l'He-Adam; mais l'argent ne venait pas et le temps se passait où les travaux pouvaient être faits utilement. Impatient, l'architecte écrivait pour demander de quoi payer les dépenses. Le 10 sept., Le Vau renouvelait ses instances. Cependant, pour répondre à un billet de Le Vau (11 août 1662), dans lequel l'architecte le priait de « lui faire le bien d'enuoyer l'ordre à M. du Metz de lui donner de l'argent pour les ponts de l'isle Adam », Colbert avait envoyé cet ordre et du Metz avait répondu le 13 août : « Je payerai à M. Le Vau le jeune 2,000 l. comme vous me l'ordonnez. » (Vol. d'août 1662.) — Le Vau, qui secondait partout son frère Louis, fut envoyé à Versailles et à St-Germain au commencement d'avril 1663, pour hâter les travaux. Le 11 du mois, dans une lettre datée de « St-Garmin » (*sic*), il rendit compte à l'intendant des bâtimens de son voyage à Versailles, de la visite faite par le Roy au château, de ses occupations à St-Germain où il était « à desbrouiller vu autres cas des logements et appartements du chasteau vieux et neuf plus mélangés et confus que les ouvrages de Versaille »; de la présence à St-Germain de Le Nostre qui « avec plusieurs ouvrierz » y était « pour faire le parterre en face du bout de la grande gallerie de l'appartement du Roy ou estoit un plan (*sic*) de preuniers (*sic*) lesquels on a battus (*sic*) ». Cette lettre contient quelques autres détails intéressants pour l'histoire du château de St-Germain. D'autres lettres des 15 avril et 1^{er} mai présentent aussi quelques renseignements que leur longueur m'interdit de reproduire, mais que je recommande aux historiens des châteaux royaux de France. Louis Le Vau travaillait en 1662 au château de Seignelay, et son frère s'occupait à faire achever les voies de communication qui de-

vaient, de divers endroits, amener à la résidence d'état de Colbert. Marin écrivait de Seignelay à celui-ci, le 13 oct. 1662 :

« A mon arrivée icy j'ai trouvé les sieurs Le Vau et Vatel » (celui-ci était un entrepreneur de pavage) « qui ont visité les avenues de Chablys et autres lieux et considéré ce qui se pouvoit faire pour les rendre faciles à venir à vostre port de Beaumont et passer par votre bourg de Seignelay ».

Je perds de vue Le Vau jeune pendant l'année 1663; je le retrouve en juin 1664, à Nevers, d'où, le 28, il rend compte à Colbert des travaux qu'il fait exécuter dans les généralités de Cosne et de Moulins. La lettre qu'il écrivit à ce sujet finit d'une façon singulière. Le Vau dit que, dans l'état où sont les routes dans la province du Bourbonnais, les populations

« Y font journellement des imprécations et jurements tels que vous pouvez vous imaginer, dans la rue d'Enter » (nom d'une des rues de Nevers qu'on devait paver) « et que vous allez changer Dieu aydant à vu chemin de paradis lequel ne se remplira plus que des bénédictions à vostre louange et intention, capables avec toutes les bonnes œuvres que vous faites tous les jours de vous y conduire ».

Une lettre du 4 août 1664, datée de Seignelay, entretient Colbert du pont de Montargis et du pavé d'Orléans. Le 12 octobre 1664, Le Vau le jeune, arrivé de la veille à Paris, annonce à Colbert qu'il est de retour de Creil et de Pont-Ste-Maxence. Le 4 décembre 1664, Le Vau, étant à St-Germain, entretient Colbert des constructions qu'on fait au château de St-Germain, des routes et des allées qu'il fait planter, puis il ajoute :

« Il vous souviendra s'il vous plaît que vous m'avez commandé, il y a quelque temps de travailler au dessin de la grande galerie du Louvre, ce que je fait à present que tous mes voyages sont réduits de Paris à St-Germain et vous en feray voire dans peu de jour le projet de mon dessin, sy vous le trouvez bon. Et sy vous avez agréable, je vous entretiendray du modèle du Louvre que jay vu ces jours passés par vostre ordre; et comme il y a euiron deux ans que je trauaillay a vu dessin de la grande façade, qu'il vous plut me faire faire je vous le présenteray s'il vous plaît : et vous puis dire par l'auance que vous y trouverais peut-estre des choses qui vous pourroient satisfaire et desquelles on pouroit se servir, sans toutefois auoir aucun dessin de *desplaire à mon frère* pour lequel j'ay tout le respect que je doict; mais quand il s'agit du seruice du Roy et de vostre gloire, je me sens obligé de vous faire voire tout ce que mon traaille et mou industrie me donne de lumière dans mon art... »

Cette lettre, qui suffirait à montrer que Le Vau le jeune était frère de Louis Le Vau, montre aussi qu'il n'était pas seulement un auxiliaire du premier architecte du Roi, chargé de faire exécuter les plans de Louis, mais qu'il faisait des travaux à part. Quant aux projets pour la façade du Louvre, il n'est pas étonnant que Le Vau le jeune ait fait des dessins pour cet ouvrage; Colbert en avait demandé à tous les architectes en réputation. Le Vau l'aîné en avait produit comme les autres; si on ne le savait pas, la lettre qu'on vient de lire le prouverait. Elle prouve aussi que Le Vau le jeune était indépendant, et que s'il avait, comme tout le monde, un respect profond pour le mérite de Louis Le Vau, il n'était pas aveuglé par l'amitié fraternelle et savait au besoin signaler les défauts qui dépareraient les ouvrages de son aîné. Boileau, qui parle de Louis Le Vau pour dire que « c'est le dessin du fameux M. Le Vau qu'on a

suiti dans la façade du Louvre », assertion mal fondée, que d'Orbay paraît avoir accréditée pour enlever à Perrault la gloire qui lui revient de la création de la colonnade du Louvre, Boileau ne cite point Le Vau le jeune, qu'il devait connaître, peut-être parce que son témoignage n'aurait point été favorable au sentiment du satirique, alors en guerre avec Perrault. Et à propos du passage de la lettre III au duc de Vivonne, où Despréaux parlant de Perrault dit : « Il a lu Vitruve, il a fréquenté M. Le Vau et M. Ratabon et s'est enfin jeté dans l'architecture », remarquons qu'un des éditeurs de Boileau, attachant une note à ce passage, dit : « M. Le Vau et M. Ratabon, deux fameux architectes. » M. de Ratabon ne fut jamais architecte. Homme de goût, amateur des beaux-arts, il s'occupa d'architecture, comme de peinture et de sculpture; il eut l'intendance des bâtiments, charge qu'il vendit à Colbert en 1664. — Le Vau le jeune était à la fois architecte et ingénieur, comme la plupart des grands architectes de son temps. On a vu plus haut qu'il travailla aux ponts de l'Île-Adam; une lettre du 7 mai 1665, à Colbert, parle des travaux qu'il faisait alors pour les « ponts et chaussées ». Les personnes qui voudront connaître les travaux de différentes natures exécutés par Le Vau le jeune pourront lire, dans la collection des lettres à Colbert, des lettres de cet architecte sous les dates : « Paris, 18 juin 1665 »; « Orléans, 13 nov. 1665, 14 juin 1666 » (ces deux-là très-bonnes à consulter); « Fontainebleau, 9 sept. 1666 »; « Chambord, 28 oct. 1666 »; « Tours, 10 mai 1667 » (elle a trait au portail de l'église de Ste-Croix, à Orléans); « Paris, 7 déc. 1667 » (il y est question des fondations de la grande face des Tuileries; il blâme celles des deux pavillons. Il en a parlé à son frère et en fait part à Colbert). Le 29 avril 1669, étant à Orléans, Le Vau le jeune annonçait à Colbert que « depuis le 9 du courant qu'il lui a écrit », il est peu resté à Orléans et qu'après avoir pris les ordres de M. de Machault, il est allé à Romorantin, à Châteaudun et à Coulon, faubourg de Nogent-le-Roy, où il a visité le pont de Nogent et sa chaussée. A son retour, il est allé à Beaugency « pour recevoir les deux ponts de bois qu'on y a faits l'année dernière et faire procès-verbal des réparations à faire au grand pont de pierre qui est en très-grand péril ». Cette lettre, que je cite pour la dernière, afin d'abrégier, contient des détails sur l'état des chaussées de Romorantin, Blois, Beaugency, Châteaudun, Chartres et Nogent-le-Roy, sur les péages, les levées, etc. — Dans le volume : « Dépêches, 1669 », gardé aux Archives de la Marine, des lettres de Colbert (fol. 410, 436, 452, 499), au sujet d'une manufacture de fer-blanc à établir à Beaumont, dans le Nivernais, sont adressées à M. Le Vau; on peut croire que c'est à Louis, parce que l'adresse n'est pas : à M. Le Vau le jeune. La lettre du 18 octobre 1669 (fol. 436) se termine par cette phrase : « A vostre retour (de Nevers), vous m'apporterez les plans de Fontainebleau afin que je résolve ce qui est à faire. » Par ces lettres on voit que L. Le Vau avait inspection sur la fabrication des canons et sur toutes les manufactures établies par Colbert dans la province dont Nevers était le chef-lieu. Le vol. des Dépêches de la Marine pour l'année 1671 (Arch. de la Mar.) contient, sous la date du 21 août, une lettre de Colbert à Le Vau (c'est le jeune évidemment) sur les travaux de la ville de Rochefort dont se mêlait cet architecte, qui faisait achever les

travaux commencés peut-être par son frère. Le Père T. de Blois, capucin, auteur d'une *Histoire de la ville de Rochefort*, sut que cette cité fut tracée d'abord par Blondel, mais il ignora que les Le Vau en firent les constructions principales sous les yeux de M. Colbert de Terron.

— Un acte que j'ai trouvé chez un notaire porte que « François Le Vau, architecte ordinaire des bastiments du Roy, demeurant en l'île Notre-Dame, Grande rue et paroisse St-Louis », vendit une maison en ladite île, sur le quay, « à Jacques Barbier, escuyer, sieur du Metz trésorier des gardes de la Reyne ». — François Le Vau, ou Le Vau le jeune, épousa « d^{lle} Elisabeth Crestey (*sic*), fille de Claude Grétey, bourgeois de Paris, et de Simonne Jouvenot, le mardy 30^e juillet 1658 ». L'acte de son mariage, que j'ai sous les yeux, le dit : « François Le Vau conseiller et architecte ord^e du Roy, fils de Louis Le Vau, voyer et maître des œuvres des bastiments du Roy à Fontainebleau et de feu Estienne Lomette, de la paroisse St-Louis en l'île. » L'acte est signé : « Le Vau » (c'est François), « Elisabeth Crestey, Le Vau » (c'est Louis l'architecte), « Le Vau » (c'est Louis le père), « Roy, A. Desmartin ». La signature de François est presque en tout semblable à celle de son frère, quand elle était simple. François Le Vau eut de son mariage au moins deux enfants; le premier baptisé à St-Louis le 26 janvier 1660 et nommé *François* par « Louis Le Vau, grand-père de l'enfant, et par Simonne Grétey. Ce garçon mourut le 30 sept. 1666 et fut inhumé dans l'église de St-Louis. Le second enfant de Le Vau le jeune fut baptisé le 29 janvier 1662, sous le nom de *Jeanne-Elisabeth*, tenue par « M. François Grétey, bourg. de Paris, et par Jeanne Laisné, femme de M. Le Vau, oncle paternel de l'enfant ». — François Le Vau, conseil^r du Roy et architecte ordinaire de ses bastiments, décéda en sa maison, isle Notre-Dame, quay d'Orléans », le 7 juillet 1676, « et fut enterré le lendemain dans l'église de St-Louis ». — Louis Le Vau, parrain de François II Le Vau, était père des deux architectes sujets de cet article. Il était « conseiller du Roy, grand voyer et inspecteur général des œuvres des bastiments de Sa Majesté à Fontainebleau », et mourut à Paris, le 14 février 1661. (St-Louis en l'île.) — Louis II^e et François Le Vau eurent une sœur, Anne, qu'ils marièrent à un nommé Toison, architecte entrepreneur des bâtimens du Roi. Elle mourut le 13 sept. 1679, « âgée d'environ soixante ans ». Elle demeurait en sa maison rue de l'Université. (Reg. de St-Sulp.) — Voy. BERNIN, LEGERET, RAYBON, QUESNEL.

LE VAYER (FRANÇOIS DE LA MOTHE),

1583—1672.

Les biographes n'ont connu ni la naissance ni la famille de l'auteur des *Considérations sur l'éloquence française* (1638). Ils le font naître en 1588, « d'un magistrat distingué ». Qui était ce magistrat? Ils ne le nomment pas. Quant à la date 1588, qu'ils assignent à la venue au monde de François de La Mothe, elle est erronée. Il naquit le 1^{er} août 1583, de Félix de La Mothe Le Vayer, avocat au Parlement, et de d^{lle} Gatioune Le Breton, et fut tenu sur les fonts, le lendemain, par « Pierre Le Vayer, conseil^r et secrétaire du Roy ». (St-Germ. l'Auxer.) — M. Fourchy conserve parmi ses vieilles minutes celle d'un acte passé en décembre 1633, par Félix de la Mothe Le Vayer. — Les biographes ont dit

que, précepteur du duc d'Orléans en 1649, François de La Mothe fut chargé, en 1651, d'achever l'éducation du Roi; les documents ne justifient point cette assertion. Dans les registres de la Maison du Roi, La Mothe Le Vayer n'est point au nombre des personnes attachées à l'éducation du jeune prince. Sur un des registres de Colbert (Ms.), il est porté, en 1666, « pour la somme de 6,000 l. que Sa Majesté luy a ordonnée pour ses appointemens qu'elle luy a continués sa vie durant, comme cy devant précepteur de S. A. R. Monsieur, duc d'Orléans ». Autre chose encore; La Mothe Le Vayer mourut le 9 mai 1672, rue du Mail, et fut inhumé le lendemain à St-Eust.; l'acte de son enterrement le dit « Messire François Le Vayer, seigr^e de La Mothe, cons^r du R., cy devant précepteur de S. A. R. Monseigr^e le duc d'Orléans ». Assurément, s'il avait été précepteur du Roi, ce titre se lirait dans les actes que je viens de citer. La Mothe Le Vayer avait été marié; le 23 déc. 1655, il perdit sa femme, « Hélène Blackood' (Blackhood ou Blachwood?), qui fut inhumée à St-Eust. L'acte du décès d'Hélène la dit : « femme de M. de La Mothe Le Vayer, cons^r d'Etat ord^e et précepteur de Monseigr^e, frère unique du Roy, dem^t rue des Bons-Enfants. » Le Vayer avait demeuré au quartier de St-André des Arcs; le 10 janvier 1616, il avait assisté au mariage, célébré à St-André, de son domestique Toussaint La Roche. La Mothe était de l'Acad. française. Il est auteur d'un livre sur le « *Peu de certitude qu'il y a dans l'histoire* ». Le présent article témoigne, comme ce dictionnaire tout entier, du peu de certitude qu'il y a dans la biographie.

LEWIS (quelques membres de la maison de M^e).

Je vois (vol. 14, pièce 59 des Vieilles Archives de la guerre) que « M. le duc de Ventadour (Charles de Lewis) pair de France, nouvellement pourueu de la charge de gouverneur et lieut^e g^{nl} au haut et bas Limosin », reçut du Roi, en mai 1633, une pension de « six mille livres pour le récompenser des services qu'il avait rendus en la charge de lieut^e g^{nl} au gouvernement de Languedoc ». — Parmi ses anciennes minutes, M. Le Monyer, not., garde : 1^o Un acte passé par « Anne de Lewis, duc de Ventadour, et par Marguerite de Montmorency », qu'il avait épousée à Aleth, le 25 juin 1593, suivant le P. Anselme; 2^o un acte de Charles de Levy (*sic*), comte de Charlus, époux d'Antoinette de l'Hospital depuis le 21 juillet 1620; l'acte est de l'année 1636; 3^o un acte de Henry de Levy (*sic*), duc de Ventadour, prêtre (9 janv. 1639). Cet Henri qui avait épousé Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry, s'était séparé de sa femme, était entré dans les ordres, et était chanoine de Paris. Sa femme entra aussi en religion, et fonda à Chambéry un couvent de Carmélites dont elle fut supérieure. 4^o L'acte du mariage de Claude Bénigne, tailleur de la maison de Ventadour (21 fév. 1656), où figurent deux fils de Henri de Lewis et de Liesse de Luxembourg : Anne de Lewis de Ventadour, patriarche, prince d'Aquitaine et archevêque de Bourges; Louis-Hercule de Lewis, évêque de Mirepoix (il fut, dit-on, jésuite avant d'avoir la prélature), et Henri de Lewis de Ventadour, chanoine de l'Église de Paris, père des deux précédents. 5^o Un acte de Marie de La Guiche, fille de J^e-François de La Guiche, maréchal de St-Géran, et de Susanne Aux Epaulles; elle avait épousé, selon le P. Anselme, Charles de Lewis, duc de Ventadour,

le 8 février 1655; elle était devenue veuve le 19 mai 1649; elle était qualifiée « duchesse douairière de Ventadour en 1679, date de l'acte que je mentionne. 6^e Un acte de Marie-Angélique de La Ferté Senecterre, veuve de Gaston-Jo-Baptiste de Levis, marquis de Mirepoix, Maréchal de La Foy... sous-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, dem^e à Paris, en son hôtel, rue de Richelieu, paroisse St-Eust. Cet acte, du 16 déc. 1701, est signé : « Marie-Angélique de Senecterre de Mirepoix. » C'est cette femme que le Père Anselme nomme par erreur : « Anne-Charlotte-Marie » et qu'il dit née à Paris le 6 nov. 1676, et morte le 30 mars 1713. 7^e Un acte de « Pierre-Charles de Levis, seigr^e et marquis de Mirepoix, Maréchal de La Foy, dem^e en son château de la Garde de Mirepoix, frère de Jean-Baptiste de Levis et son héritier bénéficiaire » : cet acte est du 24 avril 1702. M. Le Mommyer a deux autres actes aux mêmes noms : 16 déc. 1701 et 17 mai 1702, signés : « De Leui Mirepoix. » — Parmi les minutes gardées chez le successeur de M. Lefevr, figurent un acte du duc Charles de Levis de Ventadour (février 1648) et un de Louis-Charles (déc. 1682). Ce L.-Ch. duc de Ventadour mourut, suivant les généalogistes, le 28 sept. 1717. Un acte de lui à la date du 17 avril 1679 est chez M. Maiguicn, notaire à Paris, qui garde le testament de « Marguerite de Montmorency, veuve d'Anne de Levis, duc de Ventadour (12 juin 1678), et le contrat de mariage d'Anne-Geneviève de Levis Ventadour, veuve du prince de Turenne, avec Hercules Méridie de Rohan (1^{er} fév. 1694). — Chez M. Rousse, notaire, j'ai vu la mention d'un acte passé le 23 déc. 1626, par Charles de Levis, duc de Ventadour, qui, suivant le P. Anselme, mourut à Brives le 19 mai 1649. M. Rousse a aussi un acte du 26 fév. 1627, au nom de Charles de Levis, comte de Charlux. — Jean de Levis, comte de Quélus, et sa femme, Marguerite de Bourbon, passèrent en juin 1644 un acte, gardé dans l'étude de M. Fourchy, notaire. Ce comte de Quélus n'est pas nommé par le P. Anselme. — M. Beau, notaire, a, sous la date du 28 août 1679, un acte de Louis-Charles de Levy, duc de Ventadour. — Je vois que le 20 sept. 1661, « Messire François-Christophe de Levy de Ventadour, duc Dampville, comte de Tournon », mort la veille, fut pris « rue de Tournon » par le clergé de St-Sulpice et porté aux capucins du faubourg St-Jacques où il fut inhumé. (L'hôtel de Ventadour était rue de Tournon.) — *Voy.* DURAS, MOLÉ, SENNETERRE.

LE VRAY (NICOLAS et GABRIEL). 1668.
— *Voy.* TORO.

LÉVRIERS (grands) de la chambre. 1588.

Un plaisant imagina, au XVIII^e siècle, de ranger, parmi les grands officiers de la couronne, un prétendu « grand Lévrier de France », et, ce qu'il y a de singulier, des auteurs qui ont la prétention d'être graves ont répété, le plus sérieusement du monde, et sans se douter du tort qu'ils faisaient à leur bon sens, que du temps de nos anciens Rois, il y avait, après le connétable et les autres grands officiers, un « grand Lévrier de France ». Voici ce qu'il y a de vrai dans cette affaire. Au XVI^e siècle et depuis, les Rois, les grands seigneurs et les riches bourgeois avaient pour compagnons dans leurs promenades et dans leurs chambres des lévriers de la grande espèce, qui prenaient le nom de grands Lévrier pour

les distinguer des levrettes de la chambre. Le Roi avait un grand Lévrier favori dont le soin était confié à un valet. En 1558, Henri III avait un Lévrier et « Philippe Aubery ayant la charge du grand Lévrier de la chambre » recevait pour cela « 30 escus sols ». (Arch. de l'Emp., KK. 142, fol. 2,300.) — Le grand Lévrier de Charles VI en 1392 se nommait *Tristan* (KK. 23, fol. 107). En 1463, un grand Lévrier de Louis XI était nommé « *Chier Amy* ». On lui fit un collier d'or sur lequel étaient « dix gros ballays, tingt perles, un rubis, une jacinte et un cristal en table ». (KK. 59.) Un des Lévrieriers du même Roi, en 1480, se nommait *Beauvoisin*; le voyage qu'il fit, au mois de mai, de Chaumont-sur-Loire au Plessis du Parc, est mentionné dans les comptes de la chambre. (KK. 64.) Ce Beauvoisin vivait encore en 1487, camarade de *Parthenay*, autre Lévrier du Roi Charles VIII. Ce dernier ayant été blessé à la chasse à Poissy, on lui fit un Jacques (casaque) de « blanchet doublé de même ». (KK. 70, fol. 14.)

LÉVRIERS (Gentilshommes garçons de). 1694.
— *Voy.* PROU PUDOR!

L'HOMME (JACQUES).

L'abbé de Marolles a dit qu'il ne méprisait point L'Homme et qu'on ne pourrait l'oublier. Ce L'Homme avait pour prénom Jacques; tout ce que j'ai pu apprendre de lui, c'est qu'il vivait en 1631 et encore en 1650. Le 21 déc. 1631, il tint sur les fonts de St-Jean en Grève un fils du m^e peintre Jean Boissonnet; le 1^{er} juin 1650, il fut parrain d'un enfant du peintre Claude Vignon. L'acte de ce baptême le dit : « peintre du Roy, » et c'est ce titre qui lui vaut son admission dans le présent dictionnaire. — *Voy.* VIGNON.

1. L'HOSPITAL ou L'HOPITAL (NICOLAS, premier Maréchal de). — *Voy.* SCARROX, VITRY.

2. L'HOSPITAL ou L'HOPITAL (FRANÇOIS de VITRY du HALLIER, second Maréchal de) et autres.

« Le mardi 9^e j^r d'aoust 1541, fut baptisée Jehanne, fille de maistre Michel de L'Hospital, conseiller du R. en sa court du parlement, et de d^{lle} Marie Morin. » (Reg. de St-André des Arcs. — Moreri dit que Fr. de Vitry, le second des Maréchaux du nom de L'Hôpital, mourut âgé de soixante et dix-sept ans, le 20 avril 1660; il était donc né vers 1583. Je n'ai pas trouvé l'acte de sa naissance, mais voici celui de son décès :

« Vendredy 23 aurtl 1660 : Réception de 32 « (prêtres) « et vespres, assistance de Monsieur le curé, 4 porteurs... plomb » (un cercueil de plomb fourni par l'église) « pour t.^{te} et t.^{te} seigr^e Messire François de l'Hospital, comte de Rosnay, chevallier des ordres du Roy, Ministre d'Etat, Mareschal de France, gouverneur et lieut^e général pour Sa Majesté en la ville, prénosté et vicomté de Paris et seul son lieut^e g^l des provinces de Champagne et Brye, décédé le vingtiesme du présent mois en son hostel, rue des Fossés-Montmartre. » (St-Eust.)

On sait que François de L'Hôpital eut plus d'un mariage; il épousa d'abord Charlotte des Essarts (1630), puis, le 18 août 1653, Françoise Mignot, que Moreri nomme « *Marie Mignot*, ce qui a trompé tous les biographes ». — Le Maréchal François de L'Hôpital jouit toujours de la plus grande considération dans le moude et auprès du Roi. En voici un témoignage qui dut paraître aux courtisans plus grand qu'aucun de ceux qu'il aurait pu en recevoir.

Louis XIV alla au bal chez le vieux Maréchal, qui reçut Sa Majesté en Roi. Je lis à ce sujet dans le *Journal d'un voyage* fait à Paris en 1657-58 par deux gentilshommes hollandais, MM de Villers :

« Le 8^e feurier 1658, il y eust grand bal chez le Mareschal de L'Hospital, où le Roy et Monsieur vinrent en masques, Mademoiselle y parut aussy en ce mesme estat, avec quatre ou cinq femmes ou filles de sa suite... Nous nous retirasmes avec quantité d'autres personnes qui estant entrées ressortaient, voyant que la salle n'estoit pas assez grande pour tant de monde et qu'on n'y pouvoit estre qu'avec beaucoup d'incommodité et sans aucun plaisir. » (On voit que ce n'est pas de nos jours seulement que date la coutume fâcheuse d'inviter plus de monde que n'en peuvent contenir les salons.) « Cependant, ajoutent les voyageurs, on dit qu'il (le Maréchal) y fut magnifique pour le Roy et pour la cour, car au milieu du bal on donna une superbe collation qui, sous ce nom, eut tout ce que peut avoir un beau et grand souper. Il y avoit des plats qui revenoient à quatre cents escus, et s'il faut ayder l'hyperbole et suivre le bruit commun, il en cousta ce soir-là à M. de L'Hospital pour une si belle feste, dix ou douze mille escus. »

— Je vois que « damoiselle Georgette de L'Hospital de Vitry, demr rue des Bons-Enfants, fut marraine, à St-Nicol. des Champs, le 30 oct. 1628, d'un fils de Jacques Lahure, maistre peintre ». — « François-Marie de L'Hospital, duc de Vitry, pair de France, conseil^r d'Etat ord^re, marquis d'Arcen-Barros », épousa, à St-Eustache, le 2^e mai 1676, « d^{lle} Louise-Marie Le Pot, fille de M^{re} Pierre Le Pot, vivant marquis de Rhodés, et de Madelaine de La Chastre ». Le mariage fut célébré par « M^r l'évêque de Chaalons-sur-Saône ». En présence de « Monsieur le chancelier, Monsieur le Maréchal de L'Hospital, le Mareschal de La Vieville, M. le Lieutenant civil... etc. ». — « Marie-Louise Le Pot de Rhodés mourut, en son hôtel, rue des Fossés-Montmartre, le 28 mai 1684, et fut enterrée le 30, en présence de « Charles, comte de L'Hospital », et du duc de La Vieville. (St-Eust.) — François-Marie de L'Hospital, duc de Vitry, etc., décéda en sa maison, rue St-Louis au Marais, fut porté aux Minimes de la place Royale le 10 mai 1679, pour y être enterré en présence du marquis de Vitry, son frère. (Reg. de St-Gervais.) — *Loy. ESSARTS* (des), LÉVIS, ALEXOT (Françoise), VITRY et ZANOTTI.

LIBERAT (saint).

On dit que saint Liberat et six moines du couvent dont il était abbé souffrirent le martyre à Carthage le 2 juillet 483. L'auteur des *Vies des saints pour tous les jours de l'année* (Paris, in-12, 1737) a raconté la légende miraculeuse de ces héroïques confesseurs de la foi, opposés à l'arianisme ; il finit par dire que les corps des sept martyrs, jetés à la mer après qu'on les eut mutilés à coups d'avirons, furent rapportés au rivage, aussitôt que précipités dans les flots, et que « le peuple les ensevelit honorablement conduits par le clergé de l'Eglise de Carthage ». Cette dernière circonstance me semble un peu difficile à admettre. Comment, dans une ville où l'on martyrisait des croyants, le clergé catholique était-il assez libre pour pouvoir rendre publiquement les honneurs funéraires aux victimes des ennemis de l'Eglise? Comment le peuple, qui était assez puissant pour faire acte de piété envers des morts, fut-il assez faible pour permettre que les bourreaux assomassent saint Liberat et ses compagnons ? Quoi qu'il en soit, saint Liberat fut détérré un jour, je ne sais lequel, et ses ossements, recueillis par un chrétien

dont le nom est resté inconnu, devinrent la propriété de Mad. Fouquet, qui les fit porter à St-Jacques du Haut-Pas, à Paris, le 27 août 1690. — *L. FOUQUET.*

LICHERIE DE BEURON ou BÉVRON (Louis).

? 1672—1687.

Né, dit-on, à Houdan, vers l'année 1672, ce que je n'ai pu vérifier, élève de L. Boulogne le père, puis collaborateur de Ch. Le Brun dans l'exécution de quelques-uns de ses ouvrages, Louis Licherie eut une carrière, ce semble, heureuse et facile. Son succès ne fut jamais bien éclatant, mais il fut honorable pour l'artiste et lui assura, sinon un avenir de glorieuse et durable renommée, du moins une existence douce et tranquille, un bien-être satisfaisant et une suffisante réputation du moment. Licherie fut un de ces hommes qui n'ont rien de grand, mais qui sont au-dessus du médiocre, un de ces talents du second ordre, dont les ouvrages ne sont pas indignes de l'estime des amateurs, et qu'on voit avec un certain plaisir, mais vers lesquels on n'est guère rappelé quand on les a quittés. Avant la révolution de 1792, plusieurs églises gardaient de ses tableaux que cite le *Diction. historiq. de la ville de Paris* (1779) ; je n'ai pu apprendre ce que sont devenus ces productions. Le Louvre ne montre que le seul morceau sur la présentation duquel l'auteur fut reçu à l'Académie le 8 mars 1679. Il épousa « Catherine Erard ». Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Il eut deux enfants au moins de son mariage : 1^o « Louis », qui mourut le 14 mars 1681 (St-Séverin). L'acte mortuaire dit le défunt « fils de Louis Licherie, sieur de Beuvron (Bevron?), peintre ordinaire du Roy ; de son Académie Roy. de peint., demr rue St-Jacques, proche St-Yves » ; 2^o « Hélène », née le 13 juillet 1688, fille de feu Louis Licherie, peintre ord^re du Roi et professeur en son Académie, et de Catherine Herard (*sic*), et baptisée le même jour, ayant pour marraine « Hélène Licherie, femme de Girard Audran, graveur ord^re du Roy ». Cette Hélène Licherie était sœur du peintre, mort le 3 déc. 1687, en sa maison, parvis Notre-Dame. (Reg. de St-Christophe.) L'acte mortuaire dit Louis Licherie « sieur de Benuou (*sic*), peintre ord^re du R. et adjoint profess^r en son Acad. Roy. de peint. » Après le décès de son mari, Catherine Erard se rapprocha de ses anciens voisins, et retourna rue St-Jacques, où elle s'établit chez Audran. C'est là qu'elle décéda, le 22 sept. 1690. (Reg. de St-Séverin et de St-Christophe.) Girard Audran fit faire, en octobre 1690, l'inventaire des choses appartenant à sa belle-sœur ; cet acte est gardé parmi les vieilles minutes de l'étude de M. Grosse. — D'où vient le nom de Beuron ou Bévron qu'on donnait quelquefois au peintre Licherie, et qu'il ne signa dans aucun des actes où je l'ai vu figurer ? Je l'ignore. L' Licherie signa d'une écriture fine et bonne « Licherie », avec cette particularité que, sur les deux *i* de son nom, il plaçait, en guise de points ordinaires, des points d'interrogation (?) barrés. — *Loy. AUDRAN, BULLOGNE.*

P. S. Ces quelques lignes étaient écrites depuis longtemps (juin 1854), quand M. Bellier de La Chavignerie eut la bonté de me communiquer une très-intéressante notice sur Louis Licherie, publiée en 1850 dans le bulletin de la *Société des beaux-arts de Caen*. Des recherches faites par M. de La Chavignerie, il résulte que Louis Licherie naquit à Houdan, fils posthume de Louis Licherie et de Françoise

Momerot; et qu'il épousa, à Houdan, le 20 juin 1680, « Catherine Erard, fille de maistre Pierre Erard, marchand », en présence de Gérard Audran, que l'acte qualifie « frère »; c'est beau-frère de la mariée et du marié qu'il aurait fallu dire. M. de La Chavignerie a cru que Catherine Erard mourut en 1692; on a vu que c'est en 1690.

LIMERS (Gentilhomme valet de). — *Voy.* PRONFOR!

LIMOSIN. — *Voy.* LÉONARD.

LION DE ST-MARC. — *Voy.* CHEVEUX DE VENISE.

LIONNE (DE). — *Voy.* LYONNE.

LIONS D'ANNE DE BRETAGNE. 1493.

La bonne Reine Anne de Bretagne avait des Lions; voici de quelle manière on pourvoyait à leurs menus plaisirs: « A Jehannin Le Double, portier du Chastel d'Amboise, pour vng asne de luy prins et achepté et par luy baillé et liuré, du commandement d'icelle dame, deuant les Lyons dud. lieu pour les jouer et esbattre... » (Arch. de l'Emp., KK. 84, fol. 96). Jusqu'où alla le jeu et « esbattement » de messieurs les Lions? Le compte du trésorier ne le dit pas, mais on le devine.

LISEUR DU ROY. 1490.

— « A M^e Pierre Régis, Liseur (lecteur) du Roy (Charles VIII), la somme de 14 liv. tourn., pour le rembourser de semblable somme qu'il a baillée à plusieurs malades des écroelles, pour leur ayder à retourner chacun en sa maison. » (Archives de l'Emp., Menus-Plaisirs, KK. 76; fol. 42.) — *Voy.* ECROELLES.

LIT DE VENT. 1478.

Lit gonflé de vent. — « A Guillaume Dujardin, tapissier du Roy, pour auoir fait mener le Lit de vent dud. seigr^e de La Motte Desgny, jusques à Paris pour illec le faire habiller et y faire un soufflet neuf, la somme de... » (Arch. de l'Emp., KK. 64.) Le matelas était fait d'une toile cirée que l'on gonflait par un de ses angles au moyen d'un soufflet. On a *inventé*, et il y a une quarantaine d'années, des coussins à vent, renouvelés de ces matelas du x^e siècle. *Nil sub sole novum.*

LITEMONT (JACOB DE). 1463-69.

Un des peintres qu'employa le Roi Louis XI. Les comptes de l'écurie de ce prince nous le montrent peignant, en 1463, sur deux petits étendards de « taffetas vermeil de Florence, l'imayge Saint-Michel, vng dragon, vne terrasse avecque vn grant soleil et plusieurs petits soleils jetant leurs raiz, de fin or battu, des deux costez ». (Arch. de l'Emp., KK. 65.) Ces étendards étaient bordés de franges courtes de soies *Rouge, Blanche et Verte*, les couleurs du Roi. Litemont fit, en 1469, deux étendards semblables à ceux de 1463. Il recevait, pour ses gages, dix livres tournois par mois. — *Voy.* COULEURS.

LIVE, s^r DE LA BRICHE (ALEXIS JANVIER DE LA). 1765—81.

Un des « curieux » délicats du dix-huitième siècle. Il fut conseiller d'Etat, secrétaire des commandements de la Reine, et introducteur des Ambassadeurs auprès du Roi. En 1765, Augustin Pajou exposa au Salon un portrait de ce grand seigneur, et Diderot en parla ainsi: « Ce buste de M. de La Live

est froid et plat comme lui. Vous prendrez cela comme il vous plaira; cela ne peut manquer d'être vrai. » On prendra cela pour une grossièreté, et l'on aura raison. Voyez l'atticisme du critique et le ton de cet homme d'esprit qui se piquait de bon goût! — Le 27 fév. 1781, M. de La Live fit à Clodion l'honneur d'être un des témoins de son mariage. — *Voy.* CLODION, PAJOU.

LIURE (le) **COMMODE**. — *Voy.* ASTROLOGUE LYONNOIS.

LIURES DE CHARLES VI. 1388.

« A Katherine la Bourcière demourant à Paris... pour sa paine et sallaire d'auoir couuert de drap de soye baudequin et garny par dedens de cendal azur tiercelin les liures du Roy nostre sire et de Monseigr^e le duc de Thouraine qui sensuivent, cest assaouir le *Pontifical* pour les prélats, le grant *messel* pour la grant messe dud. seigr^e; le grant *euangelier* pour la grant messe, le *messel* pour la messe que dit le confesseur; jtem le *messel* pour l'oratoire du Roy ou quel len dit messe deuant lui; jtem le *livre du Gouvernement des princes*; jtem vn autre liure de *Regimine principum*; jtem le liure de la *Vie saint Loys*; jtem le grant journal; jtem le *livre des paraboles Salmon*; jtem vn liure de cheualerie; jtem le petit *Douast*; jtem vn autre liure de cheualerie qui est à Mons^r le duc de Thouraine; jtem vn *grand bréuiaire* pris en la librairie du bois, desquelles ais tout brodez de perles; jtem vn liure de *saint Jehan l'euangeliste*. » (Arch. de l'Emp., Argenterie du Roi, 1382; KK. 19, fol. 99.)

LIVRES APPARTENANT A CHARLES VII. 1459.

« A Maistre Noel de Ferboys, conseil^r du Roy nostre sire, la somme de lxx l. 1 sol 8 den. tourn. que le Roy nostre d. seigr^e lui a ordonné estre baillée et delivrée en recompensation (*sic*) d'un liure couuert de veloux sur veloux cramoiis, garni de fermours d'argent doré, armoiez aux armes de France qu'il auoit présenté et donné au mois de juing, au Roy nostre dict seigr^e, lequel liure estoit intitulé et appelé: « *L'abrégé des croniques de France, avecques autres choses singulieres dedans contenues jusques au temps du père du Roy nostre d. Seigneur*. » (Arch. de l'Emp., KK. 51, fol. 97.)

LIVRES APPARTENANT A CHARLES VIII.

1488—97.

« A Messire Robert Moreau chapelain ord^r du Roy... la somme de trente-cinq sols tourn. pour son paiement d'auoir, le vij jour dud. mois de juillet (1488) rilyé, nettoyé, tympané et doré sur tranchie vnes heures en parchemin à l'usage de Paris et icelles couuertes de veloux cramoiis... Vingt-deux sols tourn. pour auoir led. jour relié tout à neuf en aiz de papier » (carton) « et couuert de cuir noir, deux romans. l'un en papier, appelé *Le Cheualier perilleux*, et l'autre en parchemin, qui est un traictié de la Mort; et iceulx deux romans garnis d'attaches à les fermer... Pour auoir le dixiesme jour dud. mois (juillet) rilyé tout à neuf vn liure nommé le *Roman de la Roze et de la Violette*, lequel contient trois volumes, et icellui couuert de deux liers de veloux cramoiis, pour seruir aud. seigneur en son plaisir, la somme de vingt-cinq sols tourn. » (Fol. 288. Argenterie du Roy; Arch. de l'Emp., KK. 70.) — « A Thibault Tardif, pour 14 aulnes de rubans de soye estroit, bleu, rouge, tanné et vert achepté de luy le x^e jour dud. mois » (juillet 1488) « et liuré aud. Messire Robert Moreau pour employer à faire trois réaux ou rayons pour mettre et seruir l'un à vng liure dud. seigneur nommé le *Roman de la Roze et de la Violette*; l'autre aux heures dud. seigr^e dont il a esté fait mention et le troisième au liure appelé *Le Pellerin*. » (Fol. 225.) — Les réaux dont il s'agit ici étaient ces petites barres auxquelles les relieurs de livres attachent les rubans servant de signets. — « À frère Claude Bony, religieux des frères prescheurs du couuent de Nostre Dame de Reconfort, à Lyon » (c'est de ce couuent qu'une des

places de la ville de Lyon a retenu le nom qui s'est corrompu en place Confort), « le iij^e jour de feurier 1497 pour le récompenser de certains livres qu'il a translâtés du latin en François pour led. seigneur, c'est assavoir *La Légende sainte Marie-Madeleine et Le Règne des Princes*, la somme de six livres tournois ». (On n'a jamais bien payé les traducteurs!) (Aumônes de Charles VIII, KK. 77, fol. 68.) — « A Jehannon Carequan, libraire demourant à Lyon... six liur. tourn. pour deux volumes du liure de *Lancelot*... a cheptez de luy. » (Menus plaisirs du Roy, KK. 76, fol. 51 v^e.) — *Voy. HERNES* (livres d').

LOCHOM (MICHEL ET PIERRE VAX). XVII^e siècle.

Graveurs en taille-douce, que l'abbé de Marolles nomme : *Vauloch* ou *Vanlochon* (*sic*), suivant que l'une ou l'autre de ces formes du nom des Van Lochom convient à la mesure de son vers. « Pierre Vanloch, le fils, » dit Marolles, au chapitre des Graveurs omis par lui dans son premier travail; ce renseignement est utile et me sert à chasser Pierre après Michel que le versificateur n'a point désigné par son prénom, et qu'il range, sous le nom de Vanloch, parmi les graveurs médiocres. Michel et Pierre Van Lochom demeuraient rue St-Jacques, à la *Rose blanche couronnée*; cette adresse est au bas du frontispice du « *Sommaire des principaux fondateurs et réformateurs des ordres religieux*, par Louis Beurrier, Célestin, 1635, et au bas d'un portrait de Jean Mestrezat. Le portrait fut édité par Pierre, le livre du P. Beurrier, par Michel. Michel Van Lochom était de famille protestante; calviniste, il abjura pour épouser une femme catholique : « Le mercredi, 12^e j^r de nov. 1625, furent fiancéz Michel Vanlochin (*sic*), flamant, et Marguerite Lenoir, tous deux de cette paroisse, et furent esponsez le lendemain, jedy 13^e j^r desd. an et mois, et le tout du consentement des parents et amis. » M. Van Lochom retourna à Calvin — le tour était fait! — Je trouve dans les Registres protestants la mention de la mort de « Jacques Van Lochoem (*sic*), âgé de 7 mois, fils de Michel et de Marguerite Lenoir, enterré le dimanche 31 juillet 1633 », et celle du décès de Michel, fils des mêmes, mort âgé de 3 ans (30 nov. 1639). L'acte de l'inhumation de cet enfant qualifie Michel Van Lochom, le père, « graveur du Roy ». Celui-ci mourut le 23 janv. 1647, et fut enterré au cimetière des S^s-Pères, âgé de 47 ans. Il était donc né vers 1599 ou 1600. — Je n'ai rien trouvé sur Pierre Van Lochom ni dans les Registres catholiques ni dans les Registres protestants. — *Voy. MESTREZAT*.

LOCHON (RENÉ).

M. Charles Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) dit que René Lochon, dessinateur et graveur au burin, naquit à Boissy en 1636 ou 1640, et qu'il « fut élève de Jⁿ-Baptiste Corneille ». Tout cela est très-vague. On connaît une pièce signée de Lochon en 1659; l'artiste qui l'exécuta avait-il 19 ans ou 23 quand il la signa? Voilà ce qu'aurait pu se demander le savant auteur du *Mamel*, et il aurait peut-être conclu de l'examen de ce morceau que la main qui l'acheva était plus habile qu'on ne suppose pouvoir l'être une main de 23 ans, et à plus forte raison une main de 19. Au reste, voici ce qui, sans trancher la question, pourra l'éclairer un peu. Le 2 juin 1653, René Lochon eut une fille, *Françoise*, que tint, en 1652, sur les fonts de bapt. Robert Auteuil, peut-être le maître de Lochon. (St-Etienne du Mont.) Sans doute s'il avait épousé Marie Pernelle, ce n'était pas à l'âge de 16 ans qu'il s'était marié

et à plus forte raison à l'âge de 12 ans. Rayons donc les dates 1636 et 1640 de la biographie de R. Lochon, et sans pouvoir leur en substituer une autre authentiquement affirmée par un acte de naissance, admettons qu'en 1653 Lochon avait au moins vingt ans. Le 4 fév. 1656, il fit baptiser *Marie-Renée*; le 7 octobre 1657, *Jean-Louis*; le 9 sept. 1659, *Jeanne-Geneviève*, tenue par Nicole-Geneviève, fille de Nanteuil; le 21 juil. 1661, *Jacques-François*; le 9 juil. 1662, *Jean-François*, tenu par Françoise Lochon, sœur de René; le 21 juil. 1663, *Marie-Anne*; le 17 juin 1664, *Etienne*; le 22 juil. 1665, second *Etienne* [l'autre étant mort (?)], tenu sur les fonts par Etienne Villequin, peintre du R., et Anne, fille de Jean Dieu, peintre; le 15 juil. 1666, *Jeanne-Nicolle*, levée sur les fonts par une fille de Nicolas Regnesson; le 29 mars 1668, *Noël*, présenté à l'église par Noël Coypel, peintre du R.; enfin, le 18 août 1670, *Luc*. — Je n'ai pu savoir à quelle époque mourut René Lochon, mais je vois que ce fut avant 1675. En effet, Marie-Renée Lochon, qui, le 22 avril 1675, épousa, non pas un artiste, mais un maître rôtisseur de la paroisse St-Eust., — c'était assez sage — est dite dans l'acte de son mariage fille de feu René Lochon. Le témoin de Marie René fut un de ses frères, Pierre Lochon, dont je n'ai pas vu le baptistaire, et qui est un 13^e enfant de René. (St-Et. du Mont.) — Etienne Lochon, horlog. de Paris, épousa Marianne de La Houssaye, dont il eut au moins un enfant, *Françoise*, baptisée le 2 mai 1682. (St-André des Arcs.) — René Lochon signait d'une bonne écriture : « R Lochon » avec paraphe. — Si Jⁿ-Bapt. Corneille fut le maître de dessin de Lochon, à quel âge René prit-il de ses leçons? Jⁿ-Bapt. Corneille naquit le 2 déc. 1649; il ne fut probablement guère en état d'être le maître de Lochon avant 1669; or, dès 1657, Lochon se disait graveur. Je crois que, si un des Corneille fut, en effet, l'artiste qui mit le crayon à la main de René Lochon, c'est à Michel 1^{er} qu'il fait restituer cet élève. — *Voy. 2. CORNEILLE, DIEU, LEGRIS, NANTEUIL, REGNESSON, VILLEQUIN*.

1. LOIR (NICOLAS).

? 1623—1679.

Marlette, dans ses notes ajoutées à l'*Abecedario* d'Orlando, s'exprime ainsi :

« J'ay ouy faire beaucoup de cas à des connoisseurs des peintures que cet artiste a mis (*sic*) dans la galerie du château du Plessis — ce château est voisin de celui de Villeroy — qui a esté acquis par le comte de Pontchartrain après la mort de Plessis Pontchartrain. On estime cet ouvrage comme le plus excellent qu'ait produit Loyr. M. de Troyes (*sic*) le père étoit son beau-frère et son élève. Il avoit épousé sa sœur ».

François de Troy n'épousa point une sœur, mais une belle-sœur de Nicolas Loir, Marguerite Gotelle, fille et sœur de peintres. En 1650, N^o Loir peignit le *Mai* de Notre-Dame, *St-Paul* aveuglant Bar-Jesu, le magicien. En 1665, Loir demeurait rue de Richelieu; le 1^{er} avril de cette année il fit baptiser *Jean-François* (St-Eust.); le 9 oct. 1666, il eut *Simon*, que tint Marguerite Lemaire, femme d'André Féli-bien, et le 1^{er} nov. 1667, *Jeanne-Marguerite*, tenue par Jeanne Gotelle, fille de Jean Gotelle, peintre du Roi. L'*Extrait des noms des peintres les plus célèbres* (anonyme, 1673) dit que Nicolas Loir, né en 1623, mourut en 1679. Si ce petit livre est de Féli-bien, comme on le croit, ces dates peuvent être tenues pour véritables. — *Voy. GOTELLE, FÉLIBIEN, TROY (DE)*.

2. LOÏR (ALEXIS = JEAN-ALEXIS).

Alexis frère du précédent, orfèvre, que l'abbé de Marolles cite parmi les habiles de son temps. Il épousa Marie Madré, et de son mariage naquirent plusieurs enfants, dont un, *Jean-Alexis*, marchand orfèvre, se maria, « âgé de 26 ans environ », le 19 mai 1678, avec Marguerite-Catherine Toussaint. (Sainte-Croix en la Cité.) Jean-Alexis Loïr mourut le 7 nov. 1731, place Dauphine, « âgé d'environ 60 ans (sic). » (St-Barthélemy.) Soixante ans est une faute étrange, qui fait naître J.-A. Loïr en 1671, quand nous le voyons se marier en 1678. Il était né vers 1652. — On dit qu'Alexis Loïr mourut en 1713; je n'ai pu voir l'acte de son décès. Il fut reçu à l'Acad. de peint. et sculpt. le 26 mars 1678.

3. LOÏR (LOÏRS). ? 1638—1719.

« Du dimanche 21 nov. 1677, Louis Loïr âgé de 38 ans, orfèvre et graveur ord. du R. fils de défunt Louis Loïr, marchand à Clermont, diocèse de Beauvais, rue des Orties, et Anne Mony âgée de 23 ans, fille de feu Jean Mony, marchand de vin... rue St-Thomas du Louvre... fiancés et mariés tout ensemble... en présence de Jacques Loïr, march^d orf. et Eloy Loïr, march^d potier d'estain, frères du marié, d'honorable homme M. Claude Ballin, march^d orf. du R. et garde de la monnoye au Moulin, M. Michel Ballin, peintre du R., François Girardon, sculpt. ord. du R. et autres (signé) L. Loïr, Anne Mony, J. Loïr, E. Loïr, Ballin, M. Ballin, Girardon, Lespingolas (sic). »

« — A Loïr, graveur pour 1200 jettons d'argent pour distribuer aux assemblées de Messieurs de l'Acad. des sciences, 1180 l. 7 s. » (Bât. du Roi, 18 janv. 1680.)

« Du 17 may, aud. Loïr p^r 1000 jettons d'arg^t 955 l. Du 13 aoust aud. Loïr p^r mil jettons d'arg^t 976 l. 8 s. — Du 8 sept. aud. L. p^r mil jet. d'arg^t 977 l. 9 s. — Du 17 nov. aud. L. p^r mil jet. d'arg^t 975 l. »

Anne Mony tint à St-Roch, le 12 août 1678, un fils du sculpt. Lespingola. Elle mourut quai de la Mégisserie, le 8 déc. 1719, et fut enterrée le lendemain, en présence de Louis Loïr, march^d orf., son fils, et de François Hérad, son neveu. Son mari est dit dans l'acte d'inhumation « âgé de 82 ans ». (St-Germ. l'Auxer.) Louis Loïr, orfèvre et graveur du Roi, tint sur les fonts de bapt., le 23 juin 1675, une fille de Michel Ballin avec Madeleine Gaytat, femme d'Eustache H Le Sueur, march^d épiciier. Le 7 sept. 1680, il fut parrain d'une fille de Joseph Parrocel. Je ne sais quand il mourut. — *VOY. BALLIN, GIRARDON, PARROCEL, LESPINGOLA, LE SUEUR (ÉUST.)*.

LOLLI (GIOVANNI-BATISTA-ANGELO-AGOSTINO).

? 1622—1702.

Les historiens du Théâtre-Italien disent de Lollî qu'il se nommait Ange-Augustin ou Constantin. Il ne se nommait point Constantin, mais Jean-Bapt.-Ange-Augustin. On l'appelait ordinairement : « M. Ange » ou « M. Lange », de son nom Angelo. Le 21 déc. 1678, au bapt. d'un François-Augustin Cadet, il est dit « Ange Lollî, bourg. de Paris », et signe : « Ange ». Il signa « Ange Lollî » l'acte d'inhumation d'Alessandra Corsini, belle-sœur de Dominique Biancolelli, celui de son camarade Gherardi, et le baptistaire d'un fils de Jean Gronier, comédien du Roi (2½ mars 1677). Le 18 avril 1683, il assista à l'enterrement de Sébastienne de Bussi, sa servante, et signa « Ange ». Il demeurait rue Guénégaud. — Lollî représentait le personnage du docteur Gratiano Baloardo. Il mourut, non pas *au mois d'août* 1697, comme le disent les frères Parfaits, *mais en* 1702 : « 5^e nov. 1702, Ange Augustin Lollî, off. du Roy, âgé de 80 ans ou environ, demeur^r rue du Crois-

sant, décédé du 4 du présent mois, a esté inhumé en présence de François, comte de Brienne, secrétaire de Parme, et de M^r François Senaille, procur^r en parlem^t. » (St-Eust.) La femme de Lollî, comédienne, devança de neuf ans au tombeau le bon docteur Baloardo; elle mourut, le 5 sept. 1693, rue des Prouvaires. Elle se nommait Patricia Adami.

LOMÉNIE (LES).

Chez M. Le Monnyer, not., j'ai vu un acte passé au nom de Claude de Loménie, cons^r secrét. du R., trésorier g^d des maison et finances de Monsieur, frère unique du R., dem^r à Paris, rue St-Honoré, en la maison du *Chapeau rouge* (an. 1616, 2^e vol., p. 63). Chez le même not., un acte d'Anne-Françoise de Loménie et de Louis Bouchard, conseiller d'État, directeur des finances de S. M. (5 fév. 1679). Charles — le Claude de tout à l'heure — de Loménie, trésorier g^d de la maison de Monsieur, est sur un Éstat des payemens que le R. veult estre faits (25 août 1645; Vieil. Arch. de la Guer., vol. XIII, p. 31). — Chez M. Galin, not., est un acte de Henri-Auguste Loménie, comte de Brienne (19 mai 1658). — M. Boudin de Vèvres a, du même Loménie et de son fils Louis-Henri, un acte passé le 26 juin 1654. — M. Vieville, not., possède la minute d'un acte de « vente de terre » fait au nom de Henri-Louis de Loménie de Brienne (15 avril 1699). — Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, cheval^r, command^r des ord. du R., mourut le 5 nov. 1666, rue des Sts-Pères, et fut porté de St-Sulp. aux Carmélites de St-Denis, où il fut inhumé. (St-Sulp.) Il avait épousé Louise de Massy, et le 10 oct. 1637 avait eu d'elle Charles-François, que tintrent sur les fonts Charles de Bou de Massy et d^{lle} Marie de Lauménie (sic). (St-Sulp.) Dans l'acte du baptême, H.-A. de Loménie est qualifié : conseil^r du R. et secrétaire d'État. Au baptême de Charles-Henri Scarron, dont il fut parrain le 25 mai 1640, il est dit : « Cheval^r des ord. du R. et Secrétaire des commandemens de S. M. » — *VOY. BOTCHERAT, CÉBERET, CHABOT, GUYMACHES, 2. LE SUEUR, 2. LONGUEVILLE, MÉDICIS (CÔME DE)*.

LONGCHAMP (HENRI PITEL, S^r DE). ? 1629—94.

M^r F. Hillemecher, dans sa *Galerie histog. des portraits*, des comédiens appartenant à la troupe de Molière, a publié un portrait de Pitel, s^r de Longchamp, qui ne doit pas être compté parmi les camarades de Molière, et qu'on ne voit point nommé par La Grange, dans le journal où sont indiquées toutes les mutations survenues dans la troupe de l'auteur du *Misanthrope* de 1658 à 1673. Longchamp fut comédien du prince de Condé, et, par occasion, comédien du Roi. Voici à quel moment il eut l'honneur de paraître devant Louis XIV. C'était en 1660; il faisait partie d'une troupe de campagne qui suivait probablement la cour dans le voyage que le jeune Roi fit en Provence, puis aux frontières d'Espagne, pour y recevoir l'Infante Marie-Thérèse. Cette compagnie était à St-Jean de Luz au moment où Anne d'Autriche, ses fils et leur suite s'y établirent, en attendant le jour de l'entrevue qui devait avoir lieu dans l'île des Faisans. Henri Pitel était marié, et sa femme accoucha dix-sept jours après l'arrivée de la Reine mère et du Roi à St-Jean de Luz. Son accouchement donna lieu à Monsieur et à la grande Mademoiselle de faire un acte de bienveillance. « Le 26 mai 1660, fut baptisé par M. de Hayet, curé de St-Jean de Luz, Philippe-Louis,

fil de Harry (*sic*) Pitel, s^r de Longchamp, comédien du Roy, et d'Anne Legrand, sa femme. » L'enfant fut tenu par « Mes^{rs} Charles Martel, comte de Claire, cap^{te} des gardes de Monsieur, au nom de Monsieur, frère unique du Roy, fils de France », et par « M^{lle} de Vandy, au nom de S. A. R. Mademoiselle ». (Reg. des bapt. de St-Jean de Luz.) Anne Legrand était probablement comédienne. — En 1683, le 13 janv., Pitel signa : « Longchamp ». L'acte du mariage de sa nièce le dit « officier — c'est-à-dire comédien — de M. le Prince ». Il avait signé : « Henry Pitel », le 28 août 1682, à l'enterrement de son petit-fils Jean-Jacques Raisin ; il signa de même le 27 oct. 1685 au second mariage de sa nièce Louise ; de même encore, le 1^{er} juin 1697, au troisième mariage de cette nièce. Ce jour-là, Longchamp déclara qu'il avait 65 ans. Il était donc né vers 1639. Dans un acte de baptême (10 juil. 1682) il s'était qualifié « employé dans les fermes de Sa Majesté ». Avait-il quitté le théâtre à cette époque ou cumulait-il les deux fonctions, celle de commis dans les fermes et celle de comédien de M. le Prince ? — Outre le fils qui lui vint à St-Jean de Luz, Henri Pitel eut deux filles ; l'une, *Françoise*, épousa Jean-Bapt. Raisin, un des meilleurs comédiens de son temps ; l'autre, *Anne*, eut pour mari un nommé Durieu, comédien qui n'a pas laissé de nom au théâtre. Je ne sais quand décéda « M. de Longchamp ». — *Voy. BEAUVAIL, DURIEU, RAISIN.*

LONGÉVITÉ.

Quelques gens de lettres, pour se donner bon air apparemment et se recommander au monde, ont imaginé de répandre dans le public cette opinion que les grands travaux de l'esprit, les études sérieuses vivement poussées, les longues applications tuent de bonne heure ceux qui, artistes, poètes, savants, inventeurs, se mettent à la poursuite du beau et du vrai. Il est bien entendu, selon eux, que le génie ou même le talent à un haut degré est nécessairement mortel. C'est là un paradoxe vaniteux qui a contre lui les faits. Raphaël mourut jeune, il avait à peine 37 ans ; mais est-ce bien au génie qu'il faut attribuer sa fin si précoce ? L'amour n'eut-il pas plus de part à sa ruine que l'art et le travail ? Michel-Ange, le colosse du seizième siècle, vécut quatre-vingt-dix ans, et Titien quatre-vingt-dix-neuf. Si Shakespeare mourut à l'âge de 52 ans, est-ce au travail qu'il succomba ? La débauche ne fut-elle pas pour quelque chose dans le dénoûment de sa vie agitée ? Est-ce le génie qui tua notre Molière, à peu près au même âge ? N'est-ce pas la fatigue acquise dans le double métier de comédien et de directeur de théâtre ? N'est-ce pas aussi cette délicatesse de la poitrine qui inquiéta toute sa vie ? N'est-ce pas surtout son chagrin d'époux, amoureux d'une coquette ? Faut-il imputer aux douleurs dont on veut que soit accompagné le génie la mort de Virgile, âgé seulement de cinquante ans la mort d'Horace, presque sexagénaire ? Tous deux étaient heureux, riches, vivant bien, travaillant à leurs heures, quand la maladie les visita et les livra à la fatale déesse. Eustache Le Sueur n'était pas riche, mais il était heureux, gai, père de famille, nourrissant, ce semble, avec assez de facilité des enfants qui lui venaient à souhait ; la maladie le prit à sa trente-huitième année et le conduisit au tombeau, comme un artisan vulgaire. Rien de plus prosaïque que cette dernière heure du grand peintre où, quoi qu'on en

ait pu dire, les malheurs domestiques ne furent pour rien, non plus que les souffrances, fruits douloureux du génie en travail. Voltaire se trouva fort bien de son métier de producteur d'idées et ne mourut pas plus des fatigues de la plume que de l'abus du café. Newton quitta la vie plus vieux d'un an que Voltaire (85 ans), ayant beaucoup cherché, beaucoup trouvé, sans que le démon qui était en lui eût altéré sa santé. Christophe Colomb, que les fatigues de ses voyages, les obstacles multipliés sous ses pas, avant sa première navigation à l'ouest, et les injustices qui payèrent ses peines, auraient pu tuer plus jeune, mourut âgé de 69 ou de 70 ans ; faut-il faire ici le génie complice de la vieillesse ? Pierre Corneille meurt à 78 ans, Boileau à 75, Edmont Halley, l'astronome, à 86, La Motte Le Vayer à 89, Bossuet à 77, Michel Anguier à 74, le graveur Gérard Audran à 80, le savant Baluze à 88, le poète P. de Béranger à 77, Diderot le passionné à 71 ; Fontenelle fut soutenu par l'étude, la science et l'esprit jusqu'à 100 ans, Buffon jusqu'à 81 ans... Aujourd'hui, que de vieillards illustres dans la science, dans les lettres, dans les arts ! Le génie conserve, plus que septuagénaire, M. Alp. de La Martine, que les fatigues d'une carrière politique de quelques mois semblaient devoir écraser ; à quatre-vingt-trois ans, M. Ingres manie le pinceau comme Coxevox maniait le ciseau à 80 ; au même âge, le plus jeune des octogénaires, M. Auber, a des idées musicales comme il en avait il y a quarante ans, de l'esprit comme il en avait dès sa première jeunesse, du goût comme on n'en a plus guère... — A chaque page de ce dictionnaire, le lecteur trouvera un démenti à cette opinion intéressée, mise en avant par quelques écrivains : le génie ou au moins le travail de l'intelligence ruine de bonne heure l'artiste, l'homme de lettres et le précipite au tombeau. Non, le travail est conservateur, la gymnastique de l'esprit, si je puis parler ainsi, n'est pas moins favorable à la santé que celle du corps. Si quelques hommes de génie sont morts fort jeunes — et l'on n'en cite pas beaucoup —, on pourrait soutenir, en les étudiant bien, en ne mettant pas le roman à la place de la vérité, en ne cherchant pas l'effet dramatique, en ne grossissant pas les faits outre mesure, que, dans leur organisation, à côté d'heureuses et brillantes facultés, il y avait un principe morbide.

1. LONGUEVILLE (CATHERINE DE GONZAGUE, DUCHESSE DE). ? 1569—1630.

Le Moretti de 1749, t. VIII, p. 109, dit que cette femme, épouse de Henri 1^{er} d'Orléans, duc de Longueville, mourut le 2 décembre 1629, âgée de 61 ans. Erreur.

« Mardi 22^e janvier 1630, service complet de 60 » (prêtres) « pour deffuncte h^{te} et p^{te} Priacesse, Madame Catherine de Gonzagues, duchesse douairière de Longueville, décédée en sa maison, rue des Bons-Enfants, et inhumée en l'église et monestier des Carmélites de Paris paroisse St-Nicol. des Champs ». (St-Roch.)

Aucun acte de décès n'étant inscrit au reg. de St-Roch du 3 décembre au 22 janvier, cette mention du service doit être tenue pour l'acte d'inhumation de la duchesse de Longueville. — Henri 1^{er} d'Orléans était mort, dit-on, à Doulens le 29 avril 1595 ; il avait épousé Catherine de Gonzague le 27 fév. 1588. Cath. de Gonzague fut mère de Henri II d'Orléans, qui suit.

2. LONGUEVILLE (HENRI II D'ORLÉANS, DUC DE).

LONGUEVILLE (LOUISE ET ANNE-GENEVIÈVE DE BOURBON, DUCHESSES DE).

« Tr.-h^e et tr.-excell^{te} Prince Monseign^r Henry d'Orléans duc de Longueville, et très-h^e et excell^{te} Princesse Loyse de Bourbon, lesquels ont esté espouzez par Monseign^r Feueux de Paris, le dmanche 30^e d'april 1617, en la chapelle du logis de Monseign^r le comte de Soissons. »

On sait que l'hôtel de Soissons était sur le territoire paroissial de St-Eustache, à l'endroit où est aujourd'hui la halle au blé. Anne-Geneviève de Bourbon, celle qui fut la célèbre duchesse de Longueville, succéda, dans le lit de Henri d'Orléans, à Louise de Bourbon, le 2 juin 1612 :

« 1^{er} juin 1612 a esté fiancé, dans l'Hostel de Gondé, fauxbourg St-Germ., t.-h^e et p^r prince Henry d'Orléans, duc de Longueville, prince souverain de Neufchâstel et autres lieux en Suisse, gouverneur de Normandie, de la paroisse royale de St-Germ. l'Auxer., avec t.-h^e et p^r princesse Mademoiselle Anne de Bourbon, de la paroisse de St-Sulp., en présence de t.-h^e et p^r prince Henry de Bourbon prince de Condé premier prince du sang et de... Mad. Charlotte-Marguerite de Montmorency, son espouse, père et mère de la susnommée princes. Anne de Bourbon, en présence de Mademoiselle, fille de Monseign^r frère unique du Roy, de Mad. la duchesse d'Anguien, d'Armand de Conty, de Charles de Valois, duc d'Angoulême, de Mad. Louise d'Orléans, fille de Monseign^r le duc de Longueville, de dame Marguerite de Montmorency duchesse douairière de Ventadour, de Mad. la duchesse d'Aiguillon, de M. le comte de Brienne secrétaire d'estat, de M. de Nesmond président aux mortiers... et furent mariés dans la chapelle du mesme hostel, le lendemain lundi second jour du mesme mois ». (Reg. de St-Sulp.)

Le 19 juin 1616, le duc de Longueville tint, avec Mademoiselle de Montpensier, sur les fonts, un fils du sculpteur Jean Fayd'herbe. Le 28 nov. 1672, Anne-Geneviève de Bourbon fut marraine de Henri de Bourbon, fils du duc d'Enghien; elle signa ce jour-là : « Anne Genevieve de Bourbon. » — On lit dans les *Mémoires du cardinal de Retz* (t. II, p. 212, édit. d'Amsterd. 1717) :

« Madame de Longueville sortit de Paris pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'azile. Le parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville. M. le duc de Richelieu ne voulut pas la recevoir dans la Beauce. Elle se retira à Dieppe où elle ne put demeurer longtemps... Le Roi partit en même temps pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigny domestique de M. son mary et Chamlay qui commandoit pour luy dans le Pont de l'Arche, ne fit quelque mouvement. Tout plia devant la cour. Madame de Longueville se sauva pour aller en Hollande... »

Au sujet de cette circonstance de la vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, voici quelques curieux détails que j'emprunte à une *Histoire* manuscrite de Dieppe, écrite par un prêtre dieppois nommé David Asseline, et puis quelques pièces que je crois inconnues et inédites. Voyons le récit d'Asseline :

« Ce prince » (le duc de Longueville) « ayant été arrêté par ordre du Roy sur les cinq heures du soir, du 18^e jour de janvier (1650) et mené du Palais Cardinal au bois de Vincennes, Madame la duchesse sa femme partit de Paris presqu'aussitost, accompagnée seulement de dix cavaliers, et elle alla à Rouen et de là à Dieppe où elle arriva le 22 de ce mois. Messire Philippe de Montigny l'ayant reçue avec beaucoup de respect dans le chasteau de cette ville, elle s'occupa de le faire fortifier et de mettre la citadelle au meilleur estat qui luy fut possible. MM. les eschevins de leur costé ne demeurèrent pas en reste; car ils députèrent vers M. le premier président et M. le procureur du Roy du parlement de Rouen; et ils firent, sans différer plus longtemps, tenir une assemblée

de ville. Son Altesse s'y estant trouuée tascha de sonder les intentions et les desseins des Dieppois. Après qu'elle eut reconnu qu'ils estoient fermes et invariablement attachés au service du Roy, elle dit, en sortant de l'Hostel de ville, pour se retirer au chasteau, qu'elle n'avoit aucune intention préjudiciable au service de Sa Majesté, mais seulement celle d'y demeurer avec quelque sorte de secreté pendant la détention de son mary; et qu'elle offroit de se mettre entre leurs mains pourvu qu'il plust au Roy de faire sortir ses troupes hors de la province. Mais ce monarque, qui avoit enoyé, dès le 28 de ce même mois, des compagnies des gardes, avec les fourriers et maréchaux de ses logis pour Rouen, bien loin d'accorder à cette princesse ce qu'elle demandoit voulut y venir lui-même. »

« Sa Majesté ayant entrepris le voyage de Paris à Rouen le lundy premier jour de février, le sieur Du Caron, président en l'élection d'Arques et procureur syndic de Dieppe fut député avec huit des plus notables bourgeois de cette ville pour aller au deuant du Roy et de la Reine sa mère, qu'ils rencontrèrent dans le bourg d'Etouy... Ces députés qui suivirent la cour jusqu'à Rouen, y complimenterent Monsieur le cardinal Mazarin, et Son Eminence loua grandement leur fidélité et celle de leurs concitoyens. Deux autres députés, de la part des habitants de Dieppe, arrivèrent à Rouen le 8^e jour de feurier. Ils donnèrent auis à Leurs Majestez que, deux jours auparavant, quelques gentilshommes ayant tasché de surprendre les sentinelles et de se saisir des corps de garde des deux principales portes de la ville, on en fut tellement allarmé que chacun fut obligé de se tenir sous les armes pendant la nuit et d'entretenir des chandelles allumées aux fenêtres des maisons; ils ajoutèrent que Son Altesse avoit menacé de faire battre la ville » (par l'artillerie du chasteau) « voyant la ferme résolution que ses habitants avoient prise d'obrir seulement à Leurs Majestez; mais qu'ils avoient un assez grand nombre d'hommes pour se défendre, et qu'ils avoient besoin d'un chef tel qu'il plairoit au Roy de leur donner.

« Sa Majesté, qui ne demandoit pas mieux que de se conserver cette ville, pourant aussitost à de si pressantes nécessitez. En effet, Elle y envoya, dès le jour même, Mr Du Plessis-Bellière, mareschal de camp fort recommandable pour ses belles actions. Il arriva à Dieppe sur les huit heures du soir, accompagné de M. le marquis de Bournoille, de M. le vicomte de Gand, de M. de St-Aignan et de M. Du Quesne » (le chef d'escadre) « estant suivy seulement de sept des gardes de M. le cardinal de Mazarin, et les deux députés de Dieppe ayant esté enoyez deuant pour faire rendre les armes aux habitants de cette ville. Monsieur Du Plessis Bellière y estant arriué, il y eut tant et de si grands cris de joye et de Vive le Roy! que les soldats de la garnison en furent effrayez, en sorte qu'environ deux cent cinquante jetterent leurs armes, et descendirent du haut des murailles pour se sauver ailleurs... Madame de Longueville voyant combien elle estoit pressée de près pensa à faire une bonne retraite; mais comme c'étoit par le moyen d'un vaisseau qu'elle fit tenir prêt à la rade, M. Du Plessis Bellière qui fut informé de son dessein, envoya M. Du Quesne pour représenter au capitaine qui le commandoit le tort qu'il feroit à sa réputation s'il entreprenoit quelque chose au préjudice du service du Roy, et même s'il n'amenoit dans la ville tous ceux qui s'y seroient embarquez. Ce brave Dieppois s'estant acquitté de sa commission, le capitaine de ce vaisseau et tous ceux de son équipage, luy promirent d'observer les ordres de M. Du Plessis Bellière. Son Altesse en eut aise, et voyant que la mer ne luy estoit pas favorable se résolut de se sauver par terre. En effet, elle passa la nuit suivante au traVERS de la citadelle et alla à Pourville accompagnée d'une demoiselle et de cinq cavaliers qui luy aidèrent, quoiqu'avec danger, à passer à cheual la riuere de cette bourgade, d'où elle fut conduite par celuy qui en estoit curé, en diuers endroits du pays de Caux. »

Voyons maintenant ce qu'on lit au vol. 120 des Vieilles Archives de la Guerre (p. 70, 135 et 253) :

« A Monsieur le Lieutenant civil de la ville de Paris,

Nostre ami et féal, ayant accordé a nostre cousine la duchesse de Longueville, un passeport pour son bagage et celui de son train allant de cette ville en celle de Dieppe et desirant pouvoir à ce qu'il ne puisse rien passer avec led. bagage qui puisse préjudicier à mon service, nous vous faisons cette lettre, de l'aduis de la Reyue regente nostre très-honorée dame et mere, pour vous dire qu'auant qu: led. bagage et esquipage parte de cette ville vous ayez à le visiter; en cas qu'il ne s'y rencontre rien que des meubles et hardes et bagages seruant à l'usage de nostre cousine et des personnes de sa suite, tous les laissez passer sans difficultez. Sy n'y faictes faute; car tel est nostre plaisir. Donné a Paris, le XIII^e jannier 1650. — A Mad. la duchesse de Longueville. Ma cousine, ayant appris que, contre les protestations que vous auez enuoyé faire à la Reyne Madame ma mère que vostre séjour dans la Normandie n'auoit d'autre but que d'en maintenir le repos, vous faites tous vos efforts pour le troubler, ayant augmenté sans mes ordres la garnison de Dieppe, et escrit à diuers gentilshommes pour les obliger à faire des leudes de troupes et à se jeter dans ladicte place, je vous faictes cette lettre, par l'aduis de la Reyue regente Madame ma mère, pour vous dire que mon intention est qu'aussytost que vous l'aurez recene vous partiez dud. Dieppe, pour vous retirer à Trie ou a Coulommiers, ce que vous pourrez faire en toute seureté; a quoy m'assurant que vous ne manquerez de satisfaire, je prie Dieu qu'il vous ayt, ma cousine en sa sainte et digne garde. Escrit a Rouen le 1^r jour du mois de february 1650 ».

« *Déclaration du Roy contre mad. la duchesse de Longueville, les ducs de Bouillon, M^l de Turenne, prince de Marcellac et leurs adhérents* (19 mai 1650). »

« ... Comme aussy la duchesse de Longueville se seroit retirée en Normandie pour y unir ses partisans, les porter à des résolutions contre nostre seureté et le repos de l'Estat, s'asseurer des ports de l'Arche, du vieil palais de Rouen, des chasteaux de Caen, de Dieppe, de Cherbourg et de Granville, n'ayant rien oublié aussy pour mettre la garnison du Haure dans sa despendance et y pouuoit entrer, auoit despeché la Sauvetat à l'Archiduc, dès le mesme jour de son arriuée à Dieppe, rechercher la protection d'Espagne, le conuier à faire un traité, et cependant luy demander des uisieux, des hommes et de l'argent pour pouuoir nous résister dans Dieppe, ce qui nous auroit obligé de nous transporter en nostre province de Normandie, pour prévenir le mal que nostre d. cousine projetoit d'y faire; Dieu ayant si heureusement conduit nos bons desseins, que ceux qui commandoient es-dictes places les auoient remis aussytost entre nos mains, et les habitants de Dieppe demeurans dans l'ancienne fidélité et obeyssance qu'ils ont toujours eues pour les Roys nos prédécesseurs et pour nous, auoient aussytost sous les ordres du s^r Du Plessis Belliere que nous auons enuoyé pour les commander inuesty le chasteau de Dieppe et contrainct led. duchesse de Longueville de se retirer, cependant nostre iutention ayant tousjours esté de la traiter favorablement et avec la douceur et l'humanité qui nous sembloient estre dues à une personne qui nous touche de sang et de parenté nous luy auons mandé par le s^r de Varennes et depuis par le s^r de Chambois qu'elle pouuoit se retirer dans celle de ses

maisons qu'elle voudroit choi'sir pour y viure avec ses enfans en toute seureté. Mais au lieu de recevoir nos graces, continuant ses mauuais desseins seroit sortie par mer de nostre royaume et passée en Flandres dela à Stenay ou elle et le Mareschal de Turenne auoient fait ces traités et associations avec les ministres du Roy d'Espagne pour nous faire la guerre et mettre entre leurs mains lad. place de Stenay de laquelle led. Mareschal se seroit saisy aussytost qu'il s'estoit retiré d'auprès de nous... »

Il résulte des affirmations de cette Déclaration du Roi que madame de Longueville, après auoir quitté Dieppe, comme nous l'auons vu dans le récit de David Asseline, aurait trouvé sur la côte de Normandie un navire qui l'aurait transportée en Flandre, comme aurait fait celui que Du Quesne empêcha d'exécuter ce dessein; mais cela est contredit par une lettre du Roi (en minute dans le vol. 120 des Vieilles Arch. de la Guerre, p. 302, sous la date du 25 juin 1650), laquelle nous apprend que la duchesse de Longueville se rendit à Trie, d'où elle demanda à aller à Coulommiers, ce que le Roi lui accorda, « à cause des maladies contagieuses qui couuroient au lieu de Trie et en ceux des enuironz ». — *L'oy. CONDÉ, FAYD'HERBE, MADemoiselle, PLESSIS-BELLIERE.*

LOO (LES VAX).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Il y a soixante ans, quand David eut mis en honneur le goût du dessin correct et sévère, si l'on vouloit dire d'un artiste que son style était sans noblesse, son dessin sans pureté, sa forme sans grandeur, on disoit : « Il est Van Loo. » En Carle Van Loo, peintre admiré de 1750 à 1765, et dont son ami Diderot pensait que, « quoique grand peintre d'ailleurs », il n'avait « pas de génie » (*Salon* de 1761), en Carle Van Loo, dis-je, on avait personnifié l'école facile, abondante, mais théâtrale et maniérée de la fin du dix-huitième siècle. On est plus juste aujourd'hui pour Van Loo et ses contemporains, auxquels on accorde peut-être trop, parce qu'on leur avait trop refusé. Le temps de la passion n'est plus, mais est-ou tout à fait dans la juste mesure? La mode a le pas sur la raison. — Le chef de la famille Van Loo est Jacobus, Jacques ou Jacob Van Loo, Flamand, né à l'Ecluse vers 1614, fils d'un Jean Van Loo que nomme Dézallier d'Argenville, mais qu'aucun document authentique ne m'a fait connaître. Le Louvre garde deux ouvrages de ce peintre, deux portraits dont un, celui de Michel F^o Corneille, servit de passeport à J. Van Loo pour entrer à l'Académie Roy. de peint., le 6 janvier 1663. — Des enfants de Jacob, Argenville ne cite que Louis; Van Loo en eut cependant quatre autres, trois fils et une fille. Celle-ci mourut le 7 fév. 1669 et fut enterrée le 9 aux Sts-Pères. (Reg. protestants.) L'acte dit « Marie Van Loo fille de M. Jacob Van Loo, peintre du Roy et d'Anne Langelé ». Cet acte est signé :

Jacob van Loo

Marie Van Loo était âgée de « 17 ans ou enuiron »; elle était donc née vers 1652, peut-être à Amsterdam, où avait étudié, dit-on, Jacob Van Loo. Anne Langelé, femme de Jacob, était sœur

d'un Martin Langelé, qui mourut à Paris le 27 mai 1668. (Reg. protest.) L'acte du décès de Martin me fait connaître qu'il était fils de Martin Langelé et d'Anne Myfaine, habitante de La Haye. Jacob Van

Loo s'était peut-être marié à La Haye et non à Amsterdam, comme le dit l'auteur de l'*Histoire* des peintres (1752). Jacob Van Loo mourut en 1670 :

« Aujourd'hui 27^e j^r de nov. a esté enterré le corps de Jacques L'ooloo, peintre ord^e du R. et académiste de l'Acad. royale, natif de la ville de l'Escluse en Flandre, décédé le 26^e j^r dud. mois, auquel « enterrement » ont assisté Philippe L'ooloo, député de la compagnie roy. des Indes orientales et Abraham et Jean L'ooloo, peintres, fils du defunt qui ont dit que led. defunt, lors de son décès, estoit âgé de 56 ans ou environ, et ont signé : P. V. Loo, Abram (sic) Van Loo, Jean Van Loo. »

Philippe, Abraham et Jean sont les trois fils de Jacob que n'a point connus Argenville. Jean et Abraham vivaient à côté de leur père à Paris, quand Philippe était établi en Flandre et que Louis travaillait à Nice. Je ne sais ce que devinrent Abraham et Jean ; quant à Louis, forcé, dit-on, de quitter Paris, dont un duel malheureux lui rendait le séjour difficile, il s'établit d'abord à Nice, puis à Aix, en Provence, où il se maria et où il eut, de Marie Fosse, *J^r-Baptiste* et *Charles-André* Van Loo. Les Van Loo étaient Français en vertu d'une naturalisation que leur avait accordée le Roi ; Louis était devenu catholique. *J^r-Baptiste* Van Loo, né, selon Mariette, le 11 janv. 1684, épousa Marguerite Le Brun, sœur de Michel Le Brun, peintre de miniatures, et en eut *Louis-Michel*, dont il sera question tout à l'heure, et, le 29 août 1719, *Charles-Amédée-Philippe*, qui fut baptisé à Rivoli, où le firent sur les fonts les représentants de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et de la princesse de Carignan. J'ai sous les yeux l'acte du baptême en latin daté : « *Ripulis* ».

« Ch.-Amédée-Philippe Van Loo peintre ord^e du R., âgé de 28 ans, fils de deff^t *J^r-Bapt.* Van Loo et de Marguerite Le Brun, d^e à Chaillot », épousa « Marie-Marguerite Le Brun âgée de 25 ans fille de Michel Le Brun, peintre du R. et de Marie-Catherine Van Loo, dem^e à l'Arbre-Sec... en vertu d'un bref du pape Benoît XIV (13 sept. 1747) sur le double empêchement du second degré de consanguinité... témoins... Hubert Drouais, peintre ord. du R., Nicolas Le Sueur, peintre, dem^e à Chaillot... (signé) C. a p Vanloo, M. M. Lebrun, Le Brun, Van Loo, N. Le Sueur, B^e Drouais. » (St-Germ. l'Auxerr., 20 oct. 1747.)

De ce mariage naquit, à Lille, le 25 juil. 1748, *Charles-Antoine*, baptisé le 27 dans la chapelle du marquis de Valory, envoyé extraord^e du Roi de Prusse. Le parr. de Charles-Antoine fut Antoine Pesne, 1^{er} peintre de S. M. Prussienne, dem^e à Lille ; la marr. Anne Adrien, femme de Thomas Michel, sculpt. du Roi de Prusse, dem^e à Lille. Ce Thomas Michel est le père du sculpt. Clodion ; ce qu'il y a de singulier, c'est qu'au baptême de son fils il est qualifié « marchand traiteur ». Il quitta donc la lardoire pour le ciseau et, en dix ans, devint sculpteur habile, de cuisinier qu'il était. — Charles-Ant. Van Loo mourut le 23 mars 1768. (St-Germ. l'Auxerr.) L'acte d'inhumation qualifie Ch.-Amédée-Philippe Van Loo, « écuyer, peintre du R. de Fr. et 1^{er} peintre de S. M. le R. de Prusse ». Ch.-Amédée-Philip. fit baptiser, le 1^{er} mai 1769, *Louis-Amédée*, que tint « Louis-Michel Van Loo » (fils de Jean-Baptiste) « écuyer, cheval^r de l'ordre de St-Michel, peintre du R. et 1^{er} peintre du R. d'Espagne ». (Reg. de St-Eust.) C.-A.-P. Van Loo demeurait alors rue des Vieilles-Étuves. Il eut deux frères, *Claude*, mort à Londres en 1744 ou 1745, et *Louis-Michel*, né à Toulon le 2 mars 1707 (acte de bapt. communiqué par M. le cap^{ne} de frégate d'Elissade), et

qui mourut à Paris, le 20 mars 1771, au Louvre. Celui-ci, peintre comme Philippe et Claude — l'un et l'autre élèves de leur père —, était, quand il décéda, « garçon, premier peintre du R. d'Espagne, chev^r de St-Michel, ancien recteur de l'Acad. de peint. et directeur des élèves protégés par le R. de F. ». (Reg. de St-Germ., décès, 21 mars 1771.) Louis-Michel Van Loo, ami de Boucher, eut la douleur de le perdre le 31 mai 1770. — Je n'ai rien trouvé sur Amédée Van Loo, cousin de Carle, qui fut peintre, académicien, et que Diderot traite fort bien dans son Salon de 1761. Quant à *Charles-André*, ou Carle, comme on le nommait, il épousa Christine Soumis et mourut d'apoplexie, le 15 juil. 1765, à huit heures du matin, place du Louvre ; il était âgé d'environ 62 ans. Il était né à Nice en 1703, fils de Louis. Je n'ai pu me procurer son baptistère. Il fut enterré à St-Germ. l'Auxerr. deux jours après, en présence de Louis-Michel Van Loo, écuyer, 1^{er} peintre du R. d'Espagne, son neveu, et de Benoist Bron, intéressé dans les postes. Carle Van Loo était alors 1^{er} peintre du R., chev^r de St-Michel, directeur de l'Acad. Roy. de peint. et directeur des élèves protégés par le Roi. Il était entré à l'Académie le 30 juillet 1735, et avait en le titre de premier peintre en 1762. — Un fils de Carle Van Loo, Jean-François, ne s'occupa point des arts et donna de grands soucis à son père. Il vivait comme un grand seigneur, oisif et « hantant les vauriens » ; Carle, craignant qu'il ne finit mal et ne déshonorât son nom, obtint d'abord un ordre de réclusion à St-Lazare, où il fut enfermé ; puis sollicita du ministre de la marine la faveur de le faire transporter à la Désirade, île qui, depuis peu, servait de pénitencier aux fils de famille réputés incorrigibles. M. de Choiseul-Stainville y regarda à deux fois avant d'accorder à Carle la grâce qu'il demandait et chargea M. de Sartines, lieutenant g^l de police, de faire une information sérieuse sur cette affaire. (Arch. de la Mar. *Amérique*, lettre du 12 déc. 1763.) M. de Sartines vit Carle et parvint sans doute à l'apaiser, car parmi les ordres d'exportation expédiés en 1764 ne figure point celui qui aurait frappé Jean-François Van Loo.

Jean Van Loo, un des fils de Jacob dont j'ai dit quelques mots en commençant, obtint, le 30 janv. 1687, dans un concours ouvert à Toulon, la décoration d'une des salles de « la maison du Roy » (l'Intendance) ; il l'exécuta avec succès. Il ne reste plus vestige de ces peintures. (Arch. de Toulon.) *J^r-Baptiste*, Amédée et Louis-Michel Van Loo décorèrent quelque temps à Toulon ; Louis-Michel y fit quatre tableaux religieux pour l'hospice civil. Ces morceaux, qu'on a restaurés il y a peu d'années, sont placés maintenant dans les salles de la mairie. — *Uoy. BOUCHER, CLODION, LE BRUN (MICHEL)*.

LORETTE (NOTRE-DAME DE).

1591.

M. Henri Martin (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 323, 1875) raconte l'évasion, du château de Tours, du jeune Charles de Guise, prisonnier depuis le meurtre de son père. Cette évasion eut lieu le 15 août 1591, et les liqueurs attribuèrent la délivrance presque miraculeuse du prince « à la protection de la Vierge Marie et aux prières des jésuites de Lorette, qui, par l'ordre de leur général, avaient célébré une messe quotidienne à cette intention ». L'historien paraît ne pas avoir connu une des manifestations de la joie de messieurs de la Ligue à propos d'un évé-

nement qui leur rendait un Guise que l'on comparait avec complaisance à son père le Balafre. Le conseil d'Etat de la Ligue décréta, le 26 sept. 1591, qu'un navire (armes de la ville de Paris) serait fabriqué le plus tôt possible et envoyé à Lorette pour y être consacré à la Vierge, monument de la reconnaissance française. Le 15 octobre, la Cour des monnaies permit à Jean de la Haye, m^e orfèvre et maître particulier de la monnaie de Paris, de faire en argent ce navire, « promis par les bourgeois de lad. ville par bienfait à Nostre-Dame de Lorette ». (Arch. de l'Emp. Z. 3198, fol. 91 v^o.) Le navire fut-il exécuté et porté à Lorette? Les événements marchèrent si vite que l'*ex-rotto* du conseil d'Etat ne put probablement pas être porté à l'autel de la Vierge. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai pas vu dans le trésor de Notre-Dame de Lorette, en 1841, le vaisseau qui, assurément, m'aurait frappé par sa forme, moi qui étais alors à la recherche des images des navires de tous les temps et de tous les pays. — Voy. LOUIS XIII.

LORGES-QUINTIN (GEY-ALDOUCE DE DURFORT, NIC DE).

? 1630—1702.

Le Moreri de 1759 fait mourir cet officier célèbre le 22 oct. 1702; la *Biog.-Michaud*, qui, pour le reste, copie le Moreri, fait mourir le duc de Lorges le 22 oct. 1703. 1703 est une faute d'impression religieusement conservée par la *Dict.* de Bouillet, copiste et abrégiateur de Michaud :

« 17^e nov. mil sept cent deux... a été reçu le corps de 1.^{er} et 1.^{er} seig^r Guy Durfort, duc de Quentin, comte de Lorges, Maréchal de France, cy devant gouverneur de Lorraine, présenté par M. Gaurlié, vicaire de St-Roch... » (Reg. de St-Roch.) A la date du 27 oct. suivant le registre dit que le Maréchal, « âgé de 72 ans, décéda en son hôtel rue Neuve St-Augustin, le 22 oct., et qu'il fut inhumé cinq jours après dans le cæteau de la chapelle de St-Geneviève, en présence de M^{rs} Antonin Xompar de Caumont duc de Lauzun, chevalier de l'ordre d'Angleterre (la Jarretière) » de M^{rs} Paul-Jules de Mazarin, duc de La Meilleraye, gouverneur du port Louis en Bretagne... »

Le duc de Lorges avait une fille, Gabrielle de Durfort, qui, âgée de 17 ans, épousa, le 8 avril 1695, à la chapelle de l'hôtel de Lorges, Louis duc de St-Simon, l'auteur des *Mémoires*. Elle mourut avant son époux. — Les Archives de l'étude de M. Galin, not., conservent plusieurs actes passés par le Maréchal de Lorges, un entre autres, celui d'une pension faite à Marie de Durfort, sœur du Maréchal de Quintin, religieuse à Conflans. — Voy. LAUZUN, SIMON (S), WURTHEMBERG.

1. L'ORME (PHILIBERT ET JEAN DE). XVII^e siècle.

« *Nouvelles inventions* pour bien bistrer et à petits frais trouvées n'agérées par Philibert de L'Orme, Lyonnais, architecte, conseil^r et aumosnier ord^e du feu Roy Henri, et abbé de St-Eloy-lès-Noyon. Paris, 1578, in-4^o. »

L'architecte des Tuileries mourut, dit-on, le 9 fév. 1577; je n'ai pu trouver l'acte de son décès. Le titre d'aumônier du Roi qu'il avait en 1578, il l'avait déjà en 1559; je vois, en effet, « M^e Philibert de L'Orme (*sic*), abbé d'Inuoy », inscrit parmi les aumôniers du Roi François II, non loin de M^e Pierre Lescot, abbé de Clermont, dans un Etat des officiers de la Maison du Roi, pour l'année 1559. (Arch. de l'Empire KK. 129, fol. 5.) — « Noble homme Philibert de L'Orme, conseil^r et aumosnier du Roy, habé (*sic*) de St-Chierge » (*sic* pour St-

Serge) « fut parrain, le 22^e jr d'aoust 1565, de Philiberte, fille de Gilles Hubert, maistre bourgeois ». (St-Germain le Vicil.) — Dans le Reg. KK. 94, des Arch. de l'Emp., je vois la permission donnée par Charles IX, le 11 avril 1566, à M^e Jehan de Lorme (*sic*), M^e général des œuvres de maçonnerie du royaume » (inspecteur^g des travaux de construction) « de résigner sa charge à Etienne Grant Resty sans pour ce paier (*sic*) finances. » (Signé) « Charles de L'Aubespine ». Jehan était-il frère ou neveu de Philibert? Je n'ai pu l'apprendre. — Voy. LESCOT, TUILIERIES.

2. L'ORME (MARIE DE L'ORME DE L'ORME, dite : MARION DE). 1613—1650.

Les dates précises de la naissance et de la mort de cette brillante courtisane, le lieu où elle naquit, sont restés jusqu'ici inconnus aux biographes. Dreux du Radier suppose Marion née vers 1612 ou 1615, et la *Biog.-Michaud*, puis le *Dict.* de Bouillet ont reproduit les chiffres de Dreux du Radier, Bouillet appelant Marie : « Marion Delorme » (*sic*). Les commentateurs de Tallemant des Réaux ont pensé que ce fut vers 1611 que M^{lle} de L'Orme vit le jour « probablement en Champagne », induisant cette date : 1611 d'une phrase de Tallemant. Il dit, en homme qui paraît sûr de ce qu'il avance : « Elle avoit trente-neuf ans quand elle mourut. » Or, comme Loret (*Muse historique*, 2 juil. 1650) dit qu'elle « a laissé ravir au tombeau son corps si charmant et si beau », le chiffre 1611 est sorti, sous leur plume, d'une soustraction toute naturelle. Nous verrons ce qu'il y a de vrai dans cette hypothèse et dans les assertions de Dreux et de Tallemant. Ce chroniqueur donne à Marion trois sœurs, auxquelles il prête des mœurs furieusement scandaleuses. Je n'ai rien à dire à cela; l'auteur des *Historiettes* fut peut-être bien informé, et le contrôle de ses récits serait impossible aujourd'hui. De la cadette des sœurs de Marion, qu'il ne nomme pas, il dit qu'elle était restée fille « à la mode de sa sœur », qu'elle « estoit gâtée de petite vérole, mais qu'elle « ne laissoit pas d'être bonne robe »; je ne traduis point, par décence, ce mot, qui n'est autre que le mot italien *Robba* (Voy. XATH. DUEZ. *Diction. ital. e franc.* 1664). L'aînée des deux autres sœurs de Marie de L'Orme que signale Tallemant était une mad. de La Montagne, l'autre la femme de M. de Maugeon, qui avait une charge de trésorier de l'artillerie. Outre ces trois filles de la maison de L'Orme, Tallemant cite, sans le nommer que par son nom de terre, un fils qui, prisonnier pour dettes, dut, je crois, la liberté au président de Mesmes. Frappé des grâces et de la beauté de Mesmes, le galant magistrat ne put résister aux prières de la sollicitieuse. Les savants annotateurs de Tallemant pensent que le frère délivré par le dévouement de Marion était un Henri de Lon, né en 1620, et que la sœur, gâtée par la petite vérole, avait nom Anne, et était née en oct. 1618. M. de Lon eut deux fils du nom de Henri, un desquels naquit, en effet, en 1620; quant à sa fille Anne, on verra qu'à la vérité elle vint au monde en oct. 1618. — Tallemant ne parle que de cinq de L'Orme qui occupèrent les conteurs d'anecdotes; il ne signale point les autres, non plus que leurs auteurs. M. Paulin Paris, dans son excellente édition des *Mémoires* de Gédéon Tallemant, dit que Marion était fille de Jean de Lon, s^e de L'Orme et baron

de Baye, présid^t et trésorier de France en Champagne, et de Marie Chastelain. Le renseignement est excellent et m'a aidé dans la recherche que j'ai faite des actes qui intéressent Marion et sa famille, actes que je vais résumer. — Le seigneur de la baronnie de Baye (départ^t de la Marne, non loin de Sézanne) épousa, en 1603 ou 1604, non pas à St-Paul, sa paroisse, et je ne sais dans quelle église « Marie, fille de Messire Annet Chastelain ». Il eut d'elle : 1^o le 28 oct. 1605, *Isabelle*, que tint « dame Ysabelle des Ursins, dame ordinaire de la maison de la Royné » ; 2^o le 6 mars 1611, *Henri* ; 3^o le 27 juil. 1612, *Étienne* ; 4^o le 3 oct. 1613, *Marie*, baptisée le lendemain et tenue par « Jacques de Donon, trésorier de la sainte chapelle de Vivier (sic). C'est la fameuse Manov ; 5^o le 29 déc. 1614, *Catherine* ; 6^o le 26 nov. 1615, *Marquerite* ; 7^o le 22 avril 1617, *Louise*, présentée à l'église par « M^{re} Jean De Lon, avocat au conseil, probablement frère de Jean de Lon ; 8^o le 20 oct. 1618, *Anne* ; 9^o le 13 juil. 1620, un second *Henri* ; 10^o le 7 août 1622, *Madelaine*, dont le parrain fut « noble hem. Jean de Donon, contrôleur^g des bastiments du Roy¹ » ; 11^o le 7 août 1623, *Jean*, tenu par Pierre de Donon, seig^r de La Montagne. Cet enfant mourut « le lundy 13^e jr d'août 1629, et fut enterré à St-Paul. L'acte de son inhumation dit que « Moasiear de L'Orme » demeurait « rue des Trois-Pavillons ». La baronne de Baye eut un douzième enfant, une *Marquerite*, celle qui fut mad. de La Montagne ; je n'ai pas vu son baptistaire ; elle naquit probablement à Baye, entre août 1606 et juin 1610, entre Isabelle et le premier Henri de Lou. Elle épousa, en 1626, âgée de 18 à 20 ans, « Pierre de Donon, écuyer, sieur de La Montagne, celui que nous venons de voir parrain de Jean de L'Orme.

P. de Donon était né le 19 déc. 1602, de François de Donon, const^r du R. et contrôl^r g^l des finances, en la généralité de Paris. (Reg. de St-Paul.) Marquerite de L'Orme eut, de son mari, — Tallemant dirait peut-être autrement, mais Tallemant est une mauvaise langue, et je parle, moi, d'après les actes authentiques — eut de son mari plusieurs enfants, de 1625 à 1641, entre autres, Jean (18 mars 1627) et Madelaine (25 mai 1641). Ces enfants n'ont rien d'intéressant, et je les néglige. Je dirai seulement que Jean de Donon, qui fut s^r de Maugeron, décéda rue St-Louis, le 30 oct. 1669, et fut enterré à St-Gervais. — Quelle est la fille de M. de L'Orme qui épousa le Maugeron qui avait une charge dans l'artillerie et demeurait à l' Arsenal ? Tallemant ne l'a pas dit ; mais voici ce qui me l'a fait connaître. J'ai trouvé dans un reg. de St-Benoît, sous la date du 26 nov. 1645, le baptême de « François, fils de Clément Le Bailleur, Barbier et perruquier », dont fut parrain « François Chabenat, vicomte de Savigny », et marraine « Marie-Elisabeth de L'Orme, femme de M^{re} Pierre de Donon, seig^r de Mogeron ». L'acte est signé : « Chabenat, Isabelle Delon (sic). Ainsi, Mad. de Maugeron¹ était cette Isabelle que nous avons vue naître en oct. 1605. Comme sa sœur, Mad. de La Montagne, elle avait épousé un Pierre de Donon. Ces deux Pierre étaient-ils frères ou cousins ? Je n'ai pu le savoir. La maison De Lon avait déjà donné une marraine à un enfant du perruquier Le Bailleur. Le 25 déc. 1643, « Gaspar de Colligny, marquis Dandelot, mestre de camp du régim^t de Piémont et mareschal des camps et armées du Roy », avait tenu sur les fonts de St-Benoît Henri, fils du barbier, et avait eu pour comière « Marie Delon, damoiselle de Lorme (sic) », qui signa avant « Gaspar de Colligny » :

Marie de Lorme

Comment Marion et sa sœur furent-elles amenées à lever sur les fonts deux enfants d'un perruquier du quartier St-Benoît ? C'est ce que je ne saurais dire. — Tallemant des Réaux, à propos de la mort de Marie de L'Orme, sur laquelle on a fait les histoires les plus ridicules, dit nettement que Marion mourut pour avoir pris une forte dose d'une substance violente, dont l'effet devait être un avortement. Il ajoute qu'elle se confessa plusieurs fois pendant les jours que dura sa maladie, et qu'après sa mort, on la vit vingt-quatre heures sur son lit avec une couronne de fille innocente, ce que le curé de St-Gervais trouva « ridicule ». Je ne sais si, en effet, Marion prit, comme le veut le chroniqueur, une dose d'antimoine « pour se vider », mais la vérité est qu'elle mourut le 2 juillet 1650, et qu'elle fut enterrée le jour même :

« Le samedi 2^{me} dud. mois » (juillet 1650) « a été fait le conoy de deffuncte damoiselle Marie Delon,

fille de feu Messire Jean Delon seig^r de Lorme, const^r du R. en ses conseils, baron de Baye, seig^r de Tallas, Bauny, Villenerard, Juchez et autres lieux, décédée en la maison de M^{me} de Lorme sa mère, rue Thoriguy ». (St-Paul.)

Marion mourut âgée, non pas de 39 ans, comme le crut Tallemant, mais de 37 ans 3 mois et 3 jours. Née rue de Diane ou des Trois-Pavillons, elle décéda très-près du lieu où elle avait poussé son premier cri. — En 1650, mad. de L'Orme était veuve depuis onze ans. Jean de Lou était mort le mercredi 13 juil. 1639, ricille rue du Temple, proche les Filles de St-Thomas. Présenté à St-Gervais, son corps avait été porté à St-Paul pour y être inhumé. (St-Paul.) — *Voy.* COLIGNY, GRAPPIN.

L'ORPHELIN (JEAN D'ARMAND, dit :).

?1590—1669.

Pourquoi Jean Darmand, Darmain, d'Armand, Armand ou d'Hermans — car les documents que j'ai

¹ Un Médéric de Donon, s^r de la Châtre, et non de Maugeron, comme le crut d'Hozier, eut cette charge. Il épousa Jeanne, fille de Jérôme della Robbia et de Bartholomea Alloviti. Il eut de son mariage Madelaine de Donon qui épousa un Châtelain, parent de mad. De Lou de L'Orme. — *Voy.* ROBBIA.

¹ Un Jean Mederic de Donon, chr seig^r de Maugeron, capit. de cheval-légers, épousa « d^{lle} Louise De Long (sic) » ; je vois qu'il fit baptiser « J^e 10 mai 1670, Marie-Anne, née le 2 mai. » Cette Louise de Lon n'était probablement pas celle qui naquit le 22 avril 1617, mais une nièce, fille de Henri ou d'Étienne de Lorme.

vus lui donnent ces noms divers — eut-il ce surnom de L'Orphelin sous lequel il est connu des érudits qui se sont occupés des monnaies françaises? je l'ignore et ne vois pas qu'on le sache. En 1628, vivait sur le territoire de St-Séverin un François L'Orphelin, huissier audiencier en la comté de Taillier et maréchassée de France (Bapt. 27 août), peut-être son parent, bien qu'il ne figure dans aucun des actes de la famille de Jean d'Armand qui sont sous mes yeux. Jean L'Orphelin acheta, en 1630, de Jacques Hotman, qui la tenait d'un Noël Glorieu, à laquelle elle avait été adjugée, la charge de Tailleur g^l des monnaies qui avait appartenu à Nicolas Briot au commencement de l'année 1628. Il eut l'agrément du Roy, pour cette charge, le 16 juin 1630. (Arch. de l'Emp., Z. 3213, fol. 288.) Il fit, suivant l'usage, un poinçon à l'effigie de Louis XIII, devant un des conseillers de la Cour des monnaies, les 24, 26 et 30 juin, et fut reçu par « Messieurs », le 2 août 1630, sous le nom de Jean d'Armand. L'Orphelin était marié alors; il avait épousé Susanne Putois, et était établi comme maître graveur sur le territoire de St-Barthélemy, où il fit baptiser les dix enfants issus de son mariage: 1^o Jean (10 août 1626), 2^o Bone (7 nov. 1627); 3^o Elisabeth (10 fév. 1629); 4^o Jean (25 juin 1630); 5^o Madeleine (9 déc. 1631); 6^o et 7^o une seconde Madeleine et Claude, sœurs jumelles (9 mai 1633); 8^o un autre Jean (14 mars 1636), tenu par (10^e) Gilbert, un frère du nouveau-né dont je n'ai pas trouvé le baptistaire. Au baptême d'Elisabeth, J^o d'Armand avait pris le titre de « graveur ord^{re} de la Royne mère ». Jeanne Putois mourut des suites de sa couche, et fut bien vite remplacée par son mari, qui, le 1^{er} sept. 1636, fiança à St-Len-St-Gilles, et épousa, le lendemain, Anne-Marie Raoult, qui lui donna deux enfants: 1^o Madeleine (13 juillet 1637); 2^o Philippes (19 juil. 1638). Au baptême de ce dernier enfant, Jean d'Armand est nommé: « Arman L'Orphelin. » C'est cette orthographe du nom de L'Orphelin qu'on remarque sur une médaille, faite en 1674 pour les Palinois de Rouen, et vouée par le prince de cette société chantante à la mémoire de Marie de Médicis. Les épreuves possédées par le Musée des monnaies et le Cabinet de la Bibl. Imp. ne portent point l'inscription: « Lorfelin, f » qui se lit dans la médaille d'argent sous le bras de la reine, et aussi sur une médaille d'Anne d'Autriche dont la Bibl. Imp. a un exemplaire. Cette médaille a d'un côté la tête d'Anne, profil à droite, et de l'autre un champ de fleurs, au-dessus duquel est une couronne entourée d'étoiles. Le revers a dans le champ de l'exergue ces mots: « *Non. est. mortale. quod. opto.* » Cette pièce, assez jolie, est sans date. — J^o L'Orphelin grava, en 1648, pour la Reine Christine de Suède, les coins et poinçons pour un écu que la cour des monnaies permit de frapper en France, permission qu'elle avait refusée, en 1617, lorsque N. Briot demanda l'autorisation de graver la monnaie de la princesse de Dombes. — Notons que, sur le tableau des maîtres graveurs, arrêté le 22 juil. 1638 par la cour des monnaies, L'Orphelin figure le second; son brevet était donc déjà ancien. — J^o d'Armand, après 1638, avait quitté le quartier du Palais pour celui de la rue St-Honoré. Il mourut le vendredi 6 déc. 1669, et fut enterré le lendemain. L'acte de son inhumation le dit: « Jean Darnau Lorfelin, graveur général des monnaies de France, près rue St-Germain. » Quel âge avait-il? On a vu qu'il est

dit maître graveur en 1626, au baptême de son fils Jean; il était né probablement dans les dernières années du xv^e siècle ou dans les premières du xvii^e.

LORRAINE (maison de).

J'ai vu un grand nombre d'actes appartenant à la maison de Lorraine, et dont les historiens futurs de cette maison seront peut-être bien aises d'avoir l'indication. Je vais les énumérer, en rangeant sous l'ordre alphabétique des personnages qui y sont nommés.

Alfonse-Louis de L., chevalier d'Harcourt. Un acte de lui (2 février 1683) chez M. Beau, notaire. — Arry de L., prince du St-Empire, frère de Henri de L., comte de Chaligny, curateur de Charles, François et Henri de L.; actes passés en 1617, p. 106, 107, 2^e vol. de cette année, chez M. Le Mommyer, not. — Camille-Louis de L., chevalier des ordres du Roi, maréchal de ses camps et armées, (fils du prince de Pons), demeuré à Paris, à l'hôtel de Bonillon, quai Malaquais; acte du 13 oct. 1756 (Le Mommyer). Il signait: le prince Camille de Lorraine. — Catherine de L., femme de Nicolas de L., aïeule de Charles-François et Henry de L. Elle était morte en 1616. Les actes où elle est nommée sont ceux mentionnés ci-dessus à l'article Arry de Lorraine. — Catherine de L., fille de Charles de L., duc de Mayenne, née, dit-on, en 1585, épousa, en 1599, Charles 1^{er} Gonzague, duc de Nevers, et mourut en son hôtel, le « jeudi 8^e j^r de mars 1618, environ cinq heures après midy ». Le Musée de Versailles garde d'elle un portrait, ouvrage de M. Ghiraldi, d'après une peinture originale de l'ancienne collection du château d'Eu. — Charles de L., évêque et comte de Verdun, prince du St-Empire, fils de Henri, neveu d'Arry, et petit-fils de Nicolas, époux de Catherine de L. Mêmes actes de l'année 1617. — Charles de L., un acte chez M. Mouchet, notaire (1^{er} juil. 1681). — Charles de L.; actes en mars 1649, chez M. Boudin de Vèvres; actes en août et septembre 1692, et en mai 1693, chez M. Fourchy, not. — Charles-Louis de L., abbé de Notre-Dame de Chailly, seigneur spirituel et temporel du prieuré de St-Martin de Leyrac, demeurant à Paris, rue du Rempart, derrière les Quinze-Vingts, paroisse St-Germ. l'Auxer.; actes des 17 août 1645, 1^{er} juillet 1648 et 21 mai 1650 (M. Le Mon.). Acte du 1^{er} déc. 1635, chez M. Galin. — Charlotte-Christine de L., femme d'Ignace de Rohault, marquis d'Assy, fut marraine, le 18 février 1685, d'un fils de Grimarest, l'historien de Molière. — Claude de L., quitance à Nicolas Fouquet, 18 août 1654; acte avec Henriette de L., décembre 1656, chez le successeur de M. Vallée, not. — Ferdinand de L., comte d'Harcourt, un acte de lui et de Catherine de Neuville; 1^{er} mai 1674, chez M^e Beau, notaire à Paris. — François de L., comte de Rieux. Il avait épousé Anne d'Ornano et demeurait en son hôtel, rue Payenne, paroisse St-Paul. François et sa femme s'engagèrent à payer, le 15 février 1655, 3,791 l. tournois à Pierre Moret, marchand lingier, demeuré rue Aubry-le-Boucher, « pour vente et déliaison de marchandises de linge et dentelles » qu'ils avaient achetées de lui. Acte du 19 avril 1654, signé: François de Lorraine, comte de Rieux, Anne Dornano (*sic*) (M. Le Mon.). — Chez M. Rousse, notaire, acte de Fr. de L., du 27 mars 1629. François de L., acte à Charlotte d'Ornano, 22 avril 1667, chez M. Mouchet, not. — Je trouve dans les

Reg^s de St-Sulp. (2 avril 1674) le baptistaire de Henry, né le 31 mars, « fils de Mess^{re} François de L., comte de Harcourt, et de dam^{lle} Marie-Blanche Morin, ses père et mère naturels. Parrain, Marin Le Bas, gagne denier. » Henry eut deux sœurs : Marie-Anne, baptisée le 9 avril 1675, et Catherine, le 22 sept. 1670. — François de L., femme de César, duc de Vendôme. M. Le Monnyer garde des actes passés en son nom, aux dates des : 7 mars 1629, 15 fév. 1637, 4 août et 9 sept. 1642. Elle signait d'une écriture très-grande, aux caractères fins et très-serrés : François de Lorraine (*sic*) d'un seul mot. Le 20 fév. 1651, elle assista au mariage de Nicol.-Bénigne du Guay, sr de Longetour, avec Marie Chapellain, fille de César Chapellain, intendant du duc de Vendôme. — Françoise-Marguerite-Louise-Elisabeth de L., fille majeure, demeurant à Paris, rue du Cherche-Midi. Elle était sœur de Camille, Louis et Léopoldine-Elisabeth-Charlotte de L. Acte du 13 oct. 1756 (M. Le Mon.) — « Dimanche 1^{er} janvier 1599, 1^{ers} bans d'entre... Henry, prince de L., duc de Bar, marquis de Pont à Mousson, et t. excel^{te} princesse Madame Catherine de Bourbon, sœur unique du R.; les seconds bans le dimanche ensuivant xvij^e dud. mois. » (St-Paul.) — Henri de L., comte de Chaligny (il était mort en 1617); Henri de L., son fils, et François de L., frère de celui-ci. Actes cités à Arry de Lorraine. Il y a un acte d'un Henri de L., à la date d'octobre 1658, chez le successeur de M. Vallée; et des actes de 1650 à 1659, chez M. Demanche, not. — J'ai trouvé dans un volume de lettres originales, t. VI, Bibl. Imp., Ms., la lettre de rémission suivante :

« Aujourd'hui xxv^e juillet 1643, le Roy estant à Paris, ayant par l'aduis de la Reyne régente sa mère, à la supplication de Mad. la duchesse de Guise, résolu de pardonner à M. Henry de Lorraine son fils aîné le crime par luy commis, pour réparation duquel il auit esté condamné à mort et exécuté en effigie par arrest de la cour de parlement, et en se fuisant le restablir en tous ses biens confisquez et en sa dignité, Sad. Maj par l'aduis de lad. dame Reyne, ayant esgard à lad^e supplication et au repentir que luy a tesmoigné led^s sr de L. d'estre tombé en une si grande faute, et voulant autant qu'il luy est possible le bien traiter, luy a remis son crime et l'a restably en tous ses biens et dignités laïques... Signé Louis et contrisigné : de Guénégaud, Le Tellier, Philippeaux, de Loménie ».

Je n'ai pas besoin de dire que le Henri de Lorraine dont il s'agit ici est Henri II de Lorraine, duc de Guise, qui fut archevêque de Reims, quitta l'Église et s'aventura, à la suite du comte de Soissons, dans un parti hostile au Roi. — Henri de L., marquis de Mouy et comte de Chaligny, pressé par je ne sais quel besoin d'argent, fit des emprunts à Louis Poquelin, marchand de soieries, et ne put s'acquitter au terme convenu. Poquelin obtint un arrêtsaisie; le comte de Chaligny paya alors, et, le 21 août 1637, Poquelin lui donna mainlevée de toutes les saisies faites sur ses biens. — Henriette de L., acte du mois de décembre 1656, chez M. Vallée. — Léopoldine-Elisabeth-Charlotte de L., dame de la Reine d'Espagne et comtesse de Béjar. Elle était sœur de Camille-Louis et de Françoise-Marguerite-Louise-Elisabeth de L. Un acte d'elle à la date du 13 oct. 1756 (Le Mon.). — Henri de L.; un acte de mai 1696, chez M. Mouchet. — Louis de L., archevêque de Reims; actes de 1605, pag. 212, 213, 214, 351 du vol. de cette année. (M. Le Monnyer.)

— Louis de L., comte d'Armagnac, et Catherine de Neuville, sa femme, renoucent aux successions de Nicolas de Neuville, Maréchal de Villeroy, et de Madeleine de Créquy, jadis son épouse; acte du 27 déc. 1685, chez M. Beau. — Chez M. Mouchet, actes passés par Louis de L. les 29 mai 1681 et 14 mars 1682. — M. Galin, notaire à Paris, a un acte du comte d'Armagnac et de sa femme, à la date du 24 déc. 1671. — M. Beau en a des 24 avril, 11 et 12 août 1675, et du 23 février 1674. — Chez M. Le Monnyer, j'ai trouvé un acte du 15 août 1684, où le comte d'Armagnac et de Brionne, pair et Grand écuyer de France, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château d'Angers, est représenté par sa femme et procuretrice, dame Catherine de Neuville. M. Le Mon. a, parmi les minutes de Chuppin, sous la date du 15 avril 1684, une lettre de Colbert, qui intéresse l'histoire du comte d'Armagnac. Voici cette épître :

« Mons^r le comte d'Armagnac. — A St-Germain, le 10 février 1680. — Par les estats expediez le 2^e décembre 1679, pour les garnisons ordinaires et appointemens des gouverneurs et lieutenans généraux des provinces pour l'année 1679, le Roy a ordonné qu'il sera payé par M. Du Metz, garde du Tresor royal, sur les secondes parties de la receipt générale de Tours, 1680, en 12 mois également, à M. le comte d'Armagnac pour ses appointemens de gouverneur et lieutenant général au pais d'Anjou, 600 livres; pour sa compagnie des gardes 17,538 livres; pour les officiers majors d'Angers, 7,080 livres : Total 60,818 livres. COLBERT ».

Un troisième acte de Louis de L., comte d'Armagnac, est chez M. Le Mon., sous la date du 8 juin 1679. Il est signé : Louis de Lorraine, grand écuyer de France. — Louis de L., duc de Joyeuse, épousa dam^{lle} Françoise-Marie de Valois, en oct. 1649. L'acte du mariage fut rédigé par le prédécesseur de M. Ducoux, not. à Paris. — Louise-Marguerite de L., « princesse de Conty, princesse du sang, souveraine de Chateau-Regnault, Buchamp, Mouzon... dem^r au chateau du Louvre », vendit à Emery Baudesson, commis au greffe civil du Châtelet, « tout le droit qu'elle pouvoit avoir sur les deux cartiers de maîtrises de chascun mestiers, créés par le R. à cause de ses joyeuses entrées pour estre établies par toutes les villes et lieux du Royaume ». L'acte est du 28 fév. 1629; il est signé : « Loyse de Lorraine » en grandes lettres, et « Guise » en petits caractères. (Actes chez M. Le Mon., not.) — Louise-Henriette-Gabrielle de L., princesse de Turenne; acte du 13 oct. 1756. — Marie-Charlotte de L.; acte du mois de juin 1674; chez M. Fouchy, not., Marguerite de L. — Parmi les lettres adressées à Colbert (Bibl. Imp., Ms.) on trouve, à la tête du vol. janv.-fév. 1663, un billet de Marguerite de Lorraine à Colbert touchant les terres de la Révérende mère de Charonne, que le Roi avait enfermées « dans le parque de Vincennes ». Un autre billet de la même princesse à Colbert, 1^{er} juin 1663, recommande à Colbert « le sieur de Vanlieu, l'un des gentilshommes servans de feu Monsieur ». Ce billet n'est pas de la main de Marguerite; il porte seulement sa signature. On lit au bas, de la main de Colbert : « Un billet au sieur de La Vallée aîné. » — Le mariage public de Marguerite de L. avec Gaston d'Orléans, qui validait, aux yeux du Roi, le mariage secret fait en 1632 par Monsieur, malgré son frère, fut célébré à Meudon le 26 mai 1643, par « Jean-François de Gondy, premier archevêque de Pa-

ris (*sic*), conseiller du Roy en ses conseils, commandeur de ses ordres et grand maître de la chapelle de Sa Maj. ». Une copie de l'acte de cette célébration est aux manuscrits de la Bibl. Imp., t. VI des *Lettres originales*. — « 4 avril 1672, convoi, enterrement et transport à St-Denis, de Marguerite de L. veuve de Gaston-Jean-Baptiste, fils du feu oncle du Roy, duc d'Orléans, morte le 4 du mois au palais d'Orléans, âgée de 57 ans. » Pendant que son corps était porté à St-Denis, son cœur était transporté au couvent de Montmartre. (Reg. de St-Sulp.) — Marguerite de L. de Vaudemont, douairière de Luxembourg, décéda le samedi 21^e jour de sept. 1625, en sa maison, rue Dauphine, environ à huit heures du matin. Son corps fut porté le lendemain à 7 h. du matin, sans aucune pompe, en l'église des Capucines, au faubourg St-Honoré, pour y estre inhumé. (Reg. de St-André des Arcs.) — Nicolas de L., comte de Vaudemont et de Chaligny, était mort en 1617, comme on le voit par les actes que j'ai mentionnés ci-dessus, art. Arry de Lorraine. — Nicolas-Henri de L. Le vol. août-septembre 1664 des *Lettres à Colbert* (Ms. Bibl. Imp.) contient, sous la date du 17 août 1664, la lettre suivante adressée au ministre :

« Monsieur, la confiance que j'ay aux assurances que nous m'avez fait autrefois la lueur de me donner de vostre amitié me fait nous adresser ces lignes pour nous prier de me vouloir obliger de nos bons offices auprès du Roy à ce qu'il plaise à Sa Maj. d'aggraver la consommation du mariage de mon fils avec la princesse de Nemours, je suis persuadé Monsieur que s'agissant d'une affaire de conscience, vous voudrés bien contribuer à l'effect que j'en attend de la bonté de Sa Maj. et qui me sera d'autant plus cher qu'il nous rendra tonsiours plus vostre obligés et moi particulièrement. Monsieur; vostre très-affectionné serviteur le duc FRANÇOIS DE LORRAINE ».

— Philippe de L., un acte passé en mai 1697 (M. Fourchy). Ce Philippe, cheval. des ordres du Roi, mourut le 8 déc. 1702. Le 15 juin 1675, il avait tenu sur les fonts de St-Sauveur un enfant du comédien Jean Pitol, s^r de Beaulieu. — L'Abbé de L., fils du duc d'Armagnac. On lit dans le vol. 558 Clairambault (Ms. Bibl. Imp.) cette lettre adressée par le Roi au prieur de St-Lazare :

« Cher et bien aimé, ayant donné nos ordres pour faire conduire dans vostre maison nostre cousin, l'abbé de Lorraine, nous vous mandons et ordonnons de l'y recevoir et de tenir jusques à nouvel ordre, sans permettre qu'il ait communication avec qui ce soit, de vive voix ou par écrit si ce n'est avec ceux que nostre cousin le duc d'Armagnac, son père lui permettra de voir. Si n'en faites faute... A Versailles, le 28^e jour d'avril 1691. LOUIS ».

— *Loy.* BEAUVAIL, BIANCOLELLI, CLÈVES, DURER, ESSARTS, ESTRÉES, FARET, GRIMAREST, HARCOURT, MATHUREL, MÉDIGES, NEMOURS, NEUFVILLE, ORLÉANS, VENDÔME, VINCIGERRA.

LOUBIÈRES (LOUIS DE) DE LA VIOLETTE.

? — 1635.

Un maître en fait d'armes qui enseignait particulièrement le manieement de la lance et de l'épée dans les combats de barrière. Je vois que ce virtuose des joutes et tournois fut parrain, le 9 mai 1630, « d'un fils d'André Morin maistre d'armes, rue du Bouloir (*sic*) ». Il est dit dans l'acte « noble homme Louis de Loubier (*sic*) maistre des combats de barrière de Monsieur, frère du Roy » (Gaston). (St-Eust.)

— « 1^{er} juillet 1635, convoi de 30 » (prêtres) « et de 4 » (porteurs) « de Louis de Loubières, s^r de la Violette,

m^e des combats à la barrière de Monseigneur, frère unique du Roy, et m^e des exercices de guerre és académies de Sa Majesté, près des Vieux du Temple. » (St-Paul.) — *Loy.* COMBATS DE BARRIÈRE.

LOUIS III. — *Loy.* CARLOMAN.

LOUIS IX.

Il paraît que le saint Roi, très-régulier dans son régime alimentaire, mesurait scrupuleusement la quantité d'eau dont il trempait son vin, non moins bien mesuré sans doute. Je vois, dans « l'*Inventaire général du Roi Charles le Quint* » (Charles V de France), « de tous les joyaulz qu'il avoit » (Bibl. Imp. Ms. 8355, fol. 48 v°), cet article curieux : « Item un très-petite coupeite d'or plaine en façon d'un voire (*sic*) qui fut Monseign^r saint Loys où il mesuroit la portion de l'eau qu'il bennoit en son vin, pesant ung marc demye once. » — « Le samedy 25^e aoust 1618, festi célébrée et solennisée par toute la France et spécialement à Paris avec toute magnificence, de l'ordonnance et institution du pape Paul V, alors seant » (occupant alors le siège pontifical), « la feste de St-Louis, Roy de France, à la requeste et supplication de Louis XIII^e nostre bon Roy; auquel jour furent faits feux de joye et lanternes allumées par toutes les fenestres des maisons dud. Paris ». (Reg. de Christophe Petit; St-Paul.) — St Louis avait été canonisé, en 1297, par le pape Boniface VIII; on ne commença donc à le fêter, le 25 août, qu'en 1618. — *Loy.* PETIT (CHRIST.).

LOUIS XI.

1423—1483.

— « Pour deux aulnes gros drap noir, acheté le 4^e jour du mois de feurier 1463, pour faire les fronceures des manches et les ploiez de la robe de velours violet pour led. seign^r » (le Roi) « à vestir, le jour de la nouvelle entrée en la ville de Tournay ». (Argenterie du Roi, 1469-65. Arch. de l'Emp., KK. 59, fol. 8.) — « Pour avoir garai tout de neuf la poignée de la costille d'Espagne et fait un fourreau neuf lequ^el a esté couvert de velours eramoisi et blanc, pour l'entrée de Tournay, au mois de feurier dernier passé (1463) (fol. 35 v°). La costille du Roi était apparemment une épée courte de la fabrique d'Espagne. Le rouge et le blanc étaient deux des couleurs du Roi qui se complétaient par une troisième, le vert. Le compte de l'écurie du Roi (1463-65) mentionne un grand nombre de harnais composés de cuir rouge et de cuir blanc; ainsi, fol. 2 v° : « un harnois à vng pendant de cuir rouge et de cuir blanc cousu dessus decouppé à ondes, pour le grand cheual appelé *Phabus* »; fol. 6 : « Un harnois de cuir blanc, bordé de cuir rouge dentelé, et garni par dessus de cuir rouge decouppé, pour la haquenée blanche, etc. » (Arch. de l'Emp., KK. 65.) — « Vng fourreau de cuir blanc pour l'espee d'icelui seign^r » (le Roi), « appelée *La bien aimée*, la somme de cinq sols tourn. » (Compte de l'écurie, du 1^{er} nov. 1464 au 30 sept. 1465, fol. 4.)

Le cerf-volant était une des devises du Roi, qui avait aussi un *soleil* (U. LAVAL (JEHAN DE)).

— « A Loys Chaluz, pour homme Laboureur, demeurant à Gyneaulx » () « près Lion, la somme de un liures v sols tourn. que le Roy luy a donnée le 27^e jour du mois de juing 1465, pour avoir vng habillement, en faveur de ce qu'il avoit esté logié en sa maison quant il fut à toute son armée devant Lion. » (KK. 39, fol. 131.)

Louis XI fut, a-t-on dit, l'homme de France qui donna le moins de soins aux choses de la toilette; je vois pourtant qu'on parfumait ses habits et qu'il usait d'eau de rose pour se laver :

« Une liure de poudre de violette achetée le 10 mars 1469, pour mettre entre les robes et autres habillemens du Roy. » (KK. 61, fol. 38 v°.) — « P^e deux flacons d'estaing tenant chacun pinte... pour mettre leau rose et de fumerter pour led. seign^r Roy. » Fol. 34) — « A Guillaume Clérée, la

som. de dix neuf sols deux deniers tourn. baillée a vng mennisier qui a fait de son mestier deux tableaux esquelz sont collés et assis les pourtraictures de deux damoiselles, faictes sur papier, au plaisir du Roy.... L'un des tableaux était pendu au cheuet du lit dud. seigneur. » (Fol. 44.)

Quelles étaient ces demoiselles dont le Roi avait fait faire les portraits? Quelle était celle dont Sa Majesté avait voulu avoir l'image pendue au chevet de son lit, comme d'autres y avaient des images saintes ou des reliques? Et, à propos de reliques et de saintes images, je dois dire que dans tous les Comptes des dépenses faites pour le Roi, je n'ai pas trouvé un seul article relatif à l'achat d'une de ces médailles de plomb à l'effigie du Christ, de la Vierge ou d'un saint dont on a dit que Louis XI ornait pieusement le tour de son bonnet. Cela est bien étrange.

« A maistre Ollivier Le Daim, varlet de chambre du Roy.... pour la despense de plusieurs charpentiers, menuisiers et autres gens qu'il a conceu faire besongner à toute diligence jour et nuict pour aider à faire la maison de bois dud. seigr au Plessis du Parc, la somme de... » (kk. 64, fol 22.)

Dans cette maison du Plessis du Parc, Louis XI avait fait faire une chapelle sur l'autel de laquelle on avait mis un tabernacle où se gardait une ancienne image de la Vierge, qui suivait toujours le Roi dans ses voyages. Dans cette chapelle on plaça un groupe de « St-Martin à cheval et le pauvre », ouvrage en bois de la main de Jacques François, imagier tourangeau. — Le capitaine du Plessis du Parc était un certain « Jacques Thiercelin, seigr de la Roche, conseiller et chambellan du Roi ». En mars 1478, ce gouverneur reçut la somme de 15 livres tourn. pour avoir fait conduire dans une charrette un prisonnier nommé « le bastard de Choisy », accompagné de cinq hommes et cinq chevaux, et cela, du Plessis « jusques à Plumers en Gâtinois devers le Roy où illec il l'avoit fait venir ». Louis XI se faisait ainsi suivre quelquefois par ses prisonniers; et je vois qu'en 1481, Lancelot Bertrand, archer de la garde du Roi, reçut 18 l. 1⁴ s. 7 den. tourn. pour avoir fait « mener par charette vng prisonnier nommé Jacques Caroudeley (*sic*) qu'il avoit en garde, de par led. seigr, par tous les lieux où led. seigr a esté durant les moys de juillet, août et sept. aud. an 1481 ». (Fol^s 56 et 70 r^o. Kk. 64.) Le Roi, dans ses voyages, ce qui était très-sensé et plus humain, se faisait suivre par une horloge à sonnerie que portait le cheval de « Marin Guérier ». — Voy. ARCHERS DU CORPS, AUMÔNES, BALLE (LA), BOURDICHON, CHAUSSE-TRAPES, COULEURS, COFFLON, EX-VOTO, HORLOGERS, INSTRUMENTS DE GÈNE, JELX, LÉTRIERS, LE DAIM (OLIVIER), SERINS.

LOUIS XII. 1462—1515.

— Voy. ANNE DE BRETAGNE, BOURDICHON, COULEURS, DEUSES, FUNÉRAILLES DE L^s XII, JEHAN DE PARIS, PELMAIL, SEVELAT.

LOUIS XIII. 1610—1643.

Je lis dans le registre de Christophe Petit, prêtre habitué de l'église St-Paul à Paris :

« Le vendredy 28^e (janvier 1622) le Roy arriva à Paris, viron les quatre ou cinq heures après midy, à son retour de Montauban de deuant duquel (*sic*) il leua le siège pour l'incommodité de l'hiver qui fut cruel et aspre cette année, lequel (Roi) fut receu de Messieurs de Paris fort magnifiquement, leur ayant fait présent d'une hongreline et housse en broderie couverte de fleurs de lys. »

On voit par ce passage que la hongreline n'était

pas seulement « un ancien habillement de femme », comme le prétend un dictionnaire français. Le Roi n'offrit certainement pas à chacun de Messieurs de la ville de Paris un vêtement pour leurs femmes; la hongreline était une robe d'homme que portaient certains magistrats; elle avait apparemment dans sa forme quelque analogie avec la hongreline des femmes. Dans le registre de Christophe Petit, sous la date du samedi 23^e décembre 1628, on lit :

« Ce jour le Roy feit son retour à Paris de la Rochelle, qui estoit la surveillance de la Noël, et fut receu des parisiens fort magnifiquement. M. le président de Cheuri (Cheuri) estant le colonel général et M. Briois son lieutenant. Ce jour-là fut fort pluvieux. »

On verra à l'art. *Thoiras* que Louis XIII était à Toulouse le 31 oct. 1632. — Louis XIII, à l'occasion de la naissance (1638) du Dauphin, qui fut Louis XIV (1643), envoya un don à l'église de Notre-Dame de Lorette; ce fut Paul Fréart de Chantelou qui fut chargé de porter à Lorette le présent royal, pour la chapelle établie dans la *Casa santa*. — En 1613, le jeune Louis fut parrain, dans l'église des Capucins de Paris, de trois Topinambas aînés de Maragnan en France par François de Razilly. — Le 6 mars 1621, le Roi donna son nom au fils d'un certain Baldo Roturier; il eut pour commère la Reine sa mère, et se fit représenter au baptême par le chevalier Souveret (*sic* p^r Souvré?). Marie de Médicis eut pour représentante « Antoineste de Luynes, femme de M. Du Vernet ». (St-Sauveur.) — Ce fut Antoine de Pluvinel qui mit Louis XIII enfant à cheval; mais il ne put que lui donner les premiers principes, car Pluvinel mourut en 1620. Je n'ai pu savoir qui acheva l'éducation du Roi et lui enseigna tous les exercices qui devaient être familiers à un bon cavalier, à un élève de l'Académie. — Le maître d'armes de Louis XIII fut Pierre Petit qui, sous Henri IV déjà, avait le titre de « tireur d'armes du Roi ». — Louis XIII eut un maître de mathématiques nommé Jacques de Metz. — Il avait parmi les bas officiers de sa maison un homme qui sifflait ses oiseaux et qui avait le titre de Chiffleur du Roi. — On sait que Louis XIII mourut à St-Germain en Laye, le 14 mai 1643, âgé de quarante-deux ans. Des services furent faits dans les églises de Paris pour le repos de l'âme du souverain, et voici à ce sujet :

« Le mercedy 27^e mai 1643 a esté fait le service solennel, le jeudi et vendredy en suite 28^e et 29^e, pour le repos de l'âme de deffunt nostre Roy Louis treiziesme, et l'oraison funebre faicte par M. Arsent. »

Il y eut donc trois offices des morts; sans doute le prédicateur ne prononça qu'une fois le panégyrique de S. M. Très-Christienne. — Voy. CHIFFLEUR, COULEURS DE LOUIS XIII, MAITRE D'ARMES DE LOUIS XIII, PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, TOIRAS, et :

LOUIS XIV. 1638—1715.

Voici pour les futurs historiens de Louis XIV, — il y aura longtemps encore des historiens qui essayeront de faire revivre cette grande figure de Roi que se sont appliqués à rapetisser quelques écrivains de notre temps; — voici, dis-je, quelques menus détails qui tiendront peu de place, assurément, dans l'histoire privée de Louis XIV, mais qu'on pourra y faire entrer, sans y attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent. — Je lis au registre de St-Benoît :

« Le mesme jour » (dimanche 5 septembre 1638) « fut né Monseigneur le Dauphin, duquel la naissance apporta vne grande joye à tout le peuple, vu l'attente qu'il en avoit faict depuis plusieurs années. » — « Louis le Juste XIII^e

de ce nom mourut en son liet Royal à St-Germain en Laye, après avoïr esté longtamps malade; ce fut le jour de l'Ascension, 14^e de may 1623; et, le lendemain la Reine Régente vint de li à Paris accompagnée de ses deux enfans qui furent reçus de tout le peuple qui estoit allé au devant pour lui faire compagnie, en criant : « Vive le Roy, vive le Roy ! » (Reg. mortuaire de St-Benoit, 1639-1673, p. 17.)

Dans l'article que j'ai consacré à celles des nourrices des Rois et Princes français que j'ai pu connaître, on verra quelles furent les nourrices de Louis XIV. A l'art. : « Mamelles de Pierrette », on trouvera une anecdote que je rapporte à la première de ces « mères de lait ». — Le 5 août 1677, le jeune enfant Roi étoit à Dieppe (*Voy. LONGUEVILLE*); pendant son séjour dans cette ville, Du Quesne, revenant de Suède, lui donna le spectacle d'un combat naval. — Je lis dans un des registres de Christophe Petit, habitué de St-Paul (Arch. de la Ville) :

« Le mardi 18^e aoust (1649) nostre pauvre petit Roy Louis 14 (*sic*) nous fut ramené par celle » (la reine Marie de Médicis) « et ceux qui nous l'avoient ranjé de sa bonne ville de Paris, le mercredi 6^e janvier année présente 1649. Je supplie très humblement le Bon Dieu luy vouloir donner ses grâces et la conduite de son bisayeul St Louis pour le bon gouvernement et la paix de ses peuples et de tous ses sujets. Amen. »

En 1660, Louis XIV voulut un jour donner au Cardinal de Mazarin un témoignage de sa bienveillance. Le Cardinal étoit malade; il songea cependant à proœurer au Roi et à quelques personnes de la cour le plaisir de la comédie. Sa Majesté, priée par le premier ministre, se rendit à son invitation; mais pour le *decorum* Elle garda un *incognito* qui permit au Cardinal de rester sur son fauteuil et de ne pas faire les honneurs publics au Roi de la salle de spectacle où il Le recevait. (*Voy. Molière*.) Dans d'autres circonstances, Louis XIV montra beaucoup de bonne grâce pour Mazarin : le 20 fév. 1657, il assista au mariage de sa nièce Olympe Mancini, et pour honorer la mémoire du ministre, le 11 avril 1661, il fit célébrer au Louvre, en sa présence, le mariage de Marie Mancini; le 20 avril 1662, il assista de même au mariage de Marie-Anne Mancini, autre nièce du Cardinal, et le 15 déc. 1670, à celui de Philippe Mancini, duc de Nevers. Au reste, la bienveillance du Roi ne se restreignit pas au monde étroit de la famille du Cardinal; elle s'étendit bien au delà. — L'abbé de Dangean a fait un catalogue des *Bienfaits du Roi* où sont notés la plupart des grâces, pensions, emplois, grades accordés par Louis XIV à une foule de gens de toutes conditions; le recueil de l'abbé de Dangean est au département des Manuscrits de la Bibl. Imp. Les présents que fit le Roi, à propos des baptêmes où il fut parrain, ne figurent point dans le catalogue de l'abbé de Dangean; tout au plus figureraient-ils dans les comptes des dépenses de sa maison; mais je dois dire que je n'ai vu la mention d'aucun de ces cadeaux. — Louis XIV tint un grand nombre d'enfants sur les fonts de baptême; je ne les connais pas tous, mais j'en sais quelques-uns dont je vais donner la liste, assez curieuse, en ce qu'elle prouve que le Roi élargissait le cercle de ses faveurs jusqu'à y faire entrer les artistes à côté des princes et des grands seigneurs. Le 26 avril 1674, le Roi tint une fille de Louis de Béthune, comte de Charost, capit. des gardes; le 26 octobre 1676, un fils d'un des Beaumont, peintres; le 30 mai 1657, Louis, fils de François de Goutault de Biron et d'Elisabeth de Cossé; le 12 août 1657, par procuration et représenté par Louis

de Vendôme, duc de Mercœur, Louis Athonati, « Turc de nation et de profession », dit l'acte inscrit à St-Roch, « natif de Barbarie, âgé de quarante ans, converti par Sergio Ganubio, prêtre du Mont Liban, professeur et interprète du Roy en langues orientales ». La marraine fut la Reine mère, représentée par mad. la duchesse de Mercœur. Le 28 février 1667, Louis XIV fit à Molière, le chef de la troupe de ses comédiens et l'un de ses valets de chambre tapissiers, l'honneur de teïnr son premier enfant. Le 1^{er} mars 1665, il fut parrain de Louis, fils aîné de Louis-François de Brancas, duc de Villars, qui eut pour marraine « Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Châtelerault et St-Fargeau, comtesse d'Eu, Premier Pair de France ». Le 9 nov. 1666, le Roi voulut bien donner son nom au troisième enfant d'un homme qu'il estimait comme honnête homme et qu'il aimait comme acteur comique, le célèbre Dominiqui, ou autrement Domenico Biancolelli. Le 20 mars 1669, il tint un fils du dessinateur-graveur Israël Silvestre. Cinq jours après, son peintre de batailles, Adam-François Van der Meulen, vit le Roi et Anne-Marie-Louise d'Orléans, Mademoiselle, signer avec lui l'acte du baptême de son fils Louis. Le baptême fut célébré dans la chapelle des Tuileries (25 mars 1669; reg. de St-Germ. l'Aux.); il fut signé : Louis, Anne-Marie-Louise d'Orléans, Adam-François Van der Meulen. En 1674, Louis XIV répondit devant l'Eglise pour un fils de Charles de Baatz, comte d'Artaignan, capitaine lieutenant d'une de ses compagnies de mousquetaires. Le 19 avril 1675, il tint, avec Mademoiselle, né le 17 mars 1669, un fils de son fidèle serviteur Alexandre Bontemps. Le 29 juin 1677, il tint Louis de St-Simon; le 19 mars 1687, un fils de François de Nyert; en 1687, avec Madame la Dauphine, il tint un Siamois et un Turc; enfin, en 1692, le fils de J. Racine. — On verra la signature de Louis XIV aux act. Artaignan, Conté et Mancini.

Je n'ai pas vu qu'on ait dit encore quels maîtres furent choisis par les directeurs de l'éducation de Louis XIV pour ce qui étoit des exercices du corps. Voici ce que j'ai pu trouver à ce sujet. Ce fut Arnould qui enseigna l'équitation au Roi et en fit un bon et solide cavalier. Vincent Franquin de St-Ange enseigna au jeune prince l'art de manier l'épée. Quant à la danse, Henry Prévost fut son premier maître, et à Prévost succéda Charles de la Motte. Louis XIV ne fut jamais bon musicien, mais il apprit de Bernard Jourdan de la Salle à très-bien jouer de la guitare. L'écriture connue de Louis XIV est grosse, un peu lourde, fort lisible du reste; son maître d'écriture fut un nommé Étienne Lubin, qui vivait encore en 1651.

Je n'ai pu savoir quel tailleur habilla le Roi au temps de sa brillante jeunesse; est-ce Daniel Rocquessiu que je vois qualifié « tailleur ord^{re} de Sa Majesté », dans un acte du 2 juin 1657, que M. Le Mommyer, not., garde dans les archives de son étude? Je sais que, dans son âge mûr, le Roi tint ses habits d'Antoine Houdart et de Simon-François Mourit; que plus tard (1692) il fut habillé par « M. Oultran, tailleur ord^{re} du corps du Roy et de Mousigneur, dem^{eur} rue et vis-à-vis l'hôtel de la Monnoye ». (*Le Livre commode*, par Abraham du Pradel, in-12, 1692.) En 1674, Nicolas Houdart, le père de celui qui fut Houdart de la Motte, le poète Académicien, étoit chapelier du Roi; en 1692, c'étoit un nommé

Lepage, dont Abraham du Pradel dit que, « chapelier du Roy, il » fournissait « presque toute la cour », et qu'il demeurait « rue St-Honoré près des pères de l'Oratoire ». En 1699, le bottier du Roi était un certain Bernard Dolhegny, qui, le 7 juillet, fit baptiser un enfant à St-Germ. l'Auxer. Un des Quentin fournit de perruques le Roi dont il était barbier. La santé de Louis XIV fut longtemps aux mains de Vallot, d'Aquin, de Fagon et des deux Félix, les chirurgiens du corps de Sa Majesté. On trouvera à l'article : Apothicaire, les noms des hommes qui eurent le privilège de préparer les remèdes ordonnés par les médecins du Roi.

A la sollicitation de Colbert, qui le pressait de compléter l'œuvre commencée par Richelieu, continuée avec intelligence et volonté par Mazarin, la création d'une grande marine militaire, protectrice de la marine du commerce, Louis XIV, sans trop marchander, quoiqu'il eût une armée de terre considérable à entretenir et de grandes dépenses à faire pour les châteaux royaux, avait accordé au ministre des sommes considérables pour la construction des vaisseaux, leur armement en canons, leur gréement et leurs équipages. De belles campagnes faites par ses escadres avaient ajouté leur lustre à l'éclat de sa couronne; récemment encore, ses officiers généraux s'étaient mesurés avec avantage avec un des marins les plus habiles qu'eût la marine de Hollande, et le Roi ne connaissait de la marine que ce que lui en montraient quelques tableaux, quelques dessins des maîtres charpentiers ou des sculpteurs, décorateurs des poupes, des galeries et des proues de ses vaisseaux; il n'avait vu, en relief et vivants, si je puis parler ainsi, que les petits navires faits par les ordres de Colbert, pour amuser la cour de Versailles à la promenade sur les eaux du grand canal; le désir lui prit un jour, ou lui fut peut-être inspiré par son ministre, d'aller voir quelques ports de Normandie et de Picardie, et de monter sur un de ses vaisseaux flottants à la rade de Brest. C'était une bonne pensée. Quand elle eut bien mûri dans sa tête, Colbert envoya des ordres à Brest pour qu'on préparât un vaisseau et qu'on lui fit une toilette telle que le Roi pût être ébloui et qu'il crût que tous ses vaisseaux étaient aussi beaux que l'*Entrepreuant*, tous les équipages aussi bien habillés, tous les officiers aussi magnifiquement vêtus que ceux du chevalier de Lhery. L'*Entrepreuant*, parti de Brest, arriva à Dunkerque, avant le 29 juin 1680. Il attendit le Roi pendant un mois. Louis XIV, suivi de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, de la Dauphine et d'une cour nombreuse, arriva à Dunkerque le 25 juillet et le 26 alla en rade, puis visita la ville, le port et les fortifications. Sa Majesté fut contente et témoigna sa satisfaction aux personnes présentes. Ni Colbert ni Seignelay n'étaient là, Colbert n'ayant pas voulu que le prince fût gêné, par politesse, dans l'expression de ses sentiments. Voici une lettre qui rend compte à Colbert du succès de la visite faite par le Roi à Dunkerque; elle est d'un parent du ministre et vaut que je la publie :

« A Dunkerque, le 27^e juillet (1680). Il est impossible d'entendre tous les applaudissements que le Roy et les courtisans donnent aux merveilles qu'on voit icy de la marine sans vous en faire un compliment particulier. Sa Maj. fut hier près de deux heures sur le vaisseau du chevalier de Lhery, ne pouvant se lasser d'en admirer la beauté et la magnificence. L'on fit faire l'exercice aux soldats et les manœuvres aux matelots deuant Elle, les soldats firent l'exercice avec la mesme justesse que les mousquetaires du Roy

et pour les matelots la légereté et la vitesse avec laquelle ils monterent et descendirent plusieurs fois du plus haut des vergues et des mâts du vaisseau seroit de spectacle aussi divertissant pour toute la cour qu'il étoit extraordinaire et nouveau. Pendant tout le diner du Roy on ne parla d'autre chose et le récit que Sa Maj. en fit augmenta tellement la curiosité de la Reine et de toutes les dames que pendant toute l'après dînée on ne vit autre chose, et à quelque heure qu'on passa près du port on noïoit les matelots pendant aux vergues et montant aux lumières (mât de hune) de ce vaisseau pour donner le plaisir de ce spectacle à la Reine, à mad^e la Dauphine et aux dames de la cour. La parure et la propreté du vaisseau et des matelots, la bone mine et l'aisusement des soldats et toute l'ordonnance de ce modèle de la marine que vous auez fait voir à Sa Maj. fut trouvée si bien entendue que personne n'y a rien treuvé à blamer quoique tout ayt été fort examiné par les courtisans qui d'ailleurs se plaisent assez à critiquer les ouvrages les plus parfaits. Le Roy après auoir misité les fortifications de la place l'après dînée alla voir sur le soir celles du port et parut fort satisfait du Risban et des jetés qu'on a fait aux deux cotés du canal pour le courir des sables et des vents. J'auais l'honneur d'accompagner S. Maj. et destre près d'elle lorsque parla de ce Risban il me sembla que cette entreprise luy paroissoit grande et belle et quelle tremouit que ce stoit un monument à hisser à la posterité assés digne de son regne, nous verrons aujourduy le fruit des cécluses. Je suis avec tout le respect et la reconnaissance que ie dois vostre tres humble et tres obbeissant seruiteur, COLBERT DE MAULEURIER. A Dunkerque le 27^e juillet 1680. »

Je n'ai rien trouvé de particulier sur le reste du voyage de *France*, dans les provinces, en 1680. La *Gazette de France* contient certainement des détails à cet égard; mais je cherche surtout l'inédit et je renvoie le lecteur aux relations imprimées de la *Gazette* et du *Mercur*, dont le devoir étoit de recueillir les renseignements officiels. — On sait que le Roi eut, en 1686, une affection qui dégénéra en une fistule et nécessita l'opération. Ce fut Charles-François Félix, premier chirurgien de Sa Majesté, qui opéra Louis XIV; il réussit à souhait. L'opération fut faite, non pas le 15 novembre, comme l'a dit le président Hénault, mais le 18, ainsi que le prouve cette lettre du marquis de Seignelay :

« A M. le marquis de Feuquières, 22 nov. 1686 : Monsieur, comme je vous enuoye un courrier, je suis bien aise de vous faire scauoir par cette uoye l'estat de la santé du Roy. Je vous jurey donc que Sa M. j. se fit faire la grande opération, jeudi dernier, dix huitieme de ce mois, qu'elle fut faite très heureusement, que depuis ce temps Sa Majesté n'a pas eu le moindre ressentiment de fièvre et que nous esperons que dans sept ou huit jours Elle pourra se leuer, se promener et agir comme elle auoit accoustumé. J'ay esté ray d'auoir occasion de vous donner telle bonne nouvelle estant bien persuadé qu'elle vous fera un véritable plaisir » (Arch. de la Mar. Dépêches, 1086, t. II, fol. 840.)

Les Vieilles Archives de la Guerre gardent, dans le volume 275, des lettres autographes de Louis XIV à Louvois : 13, 15, 26 et 30 mai 1672 (pièces nos 327, 339, 388, 416, 418, 426, 430 et 431). Les mêmes archives conservent (pièce 380) une lettre de Louvois, adressée au Roi le 24 mai 1672 et annotée en marge par Louis XIV. — Le Roi étoit à Fontainebleau au mois d'octobre de l'année 1696; c'est là qu'il donna des lettres de rémission pour Jean Gabriel de Senneterre. — Les portraits de Louis XIV peints, gravés ou sculptés sont innombrables; presque tous sont connus des amateurs. Celui qui fit, en cire colorée, Antoine Benoit, est sans doute le plus curieux; c'est un morceau d'une réalité effrayante. Il est à Versailles. Je connais deux portraits de Louis XIV, l'un de Joubert, l'autre de L. du Guernier; je crois qu'il faudra ne pas les

oublier si l'on fait jamais le catalogue des statues, bustes, peintures, dessins, etc., qui ont la prétention de reproduire au vif les traits du grand Roi. — *Voy. APOTHECAIRES DU CORPS, AQUIN (D'), ANTOLEINI, ARTAIGNAN (Ch. D'), BEAUBRIEX, BEAUBAIS (M^{me} DE), BENOÎT (ANT.), BERNIN, BIANCOLELLI, BONTEMPS, BRANCAS, CHANTELOE, CHAROST, COLBERT, COMÉDIENS, COMMERCE, DOURIER, FAGON, FAUCON, FÉLIX, GERVAIS (S), GONTAULT, GUERNIER (D^e), GUITARE, JOUBERT, LA MOTTE LE VAYER, LARMESIN, LUBIN (ÉTIENNE), MATHIES D'AIMES, M^{cs} A DANSER, MAMELLES DE PIERRETTE, MANGINI, MÉDAILLES, MOLLIÈRE, MOLLIER, MEULEN (VAN DER), NEMOURS, NOURRICES, NYERT, PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, QUINTIN, RACINE, SEXNETERRE, SILVESTRE (ISRAËL), SIMON (S), TAILLEURS DU R., TOURREIL, VALLOT, VERSAILLES, WATEL.*

LOUIS XVI.

1754—1793.

On sait que, petit-fils de Louis XV, il naquit à Versailles, le 13 août 1754, fils de Louis, Dauphin de France et de Marie-Joséph de Saxe. On connaît les événements qui marquèrent les dernières années de son règne. Voici *in extenso* l'acte de décès du malheureux souverain qui paya de sa vie les fautes de tout le monde :

« Du lundi 18 mars 1793, l'an second de la République. Acte de décès de LOUIS CAPET, du 21 janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin; profession, *dernier Roy des Français*, âgé de trente-neuf ans, natif de Versailles, paroisse Notre-Dame, domicilié à Paris, tour du Temple; marié à Marie-Antoinette d'Autriche, ledit Louis Capet exécuté sur la place de la Révolution en vertu des décrets de la Convention nationale des quinze, seize et dix-neuf dud. mois de janvier, en présence 1^o de Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur général syndic du départ de Paris, et d'Antoine Momoro, tous deux membres du directoire dud. départ; et commissaires en cette partie du conseil général du même départ; 2^o de François-Pierre Sallais et de François-Germain Isabeau, commiss^{rs} nommés par le cons^l exécutif provisoire, à l'effet d'assister à ladite exécution et d'en dresser procès-verbal, ce qu'ils ont fait, et 3^o de Jacques-Claude-Bernard et de Jacques Roux, tous deux commissaires de la municipalité de Paris, nommés par elle pour assister à cette exécution; vu le procès-verbal de lad. exécution dud. j^r 21 janv. dernier, signé Gronville, secrétaire du conseil exécutif provisoire, envoyé aux officiers publics de la municipalité de Paris cejourd'uy, sur la demande qu'ils en avaient précédem^t faite au ministre de la justice, led. procès-verbal déposé aux Archives de l'état civil; Pierre-Jacques Legrand, officier public (signé) Le Grand. » (Arch. de la ville, reg. de la municipalité, vol. 2, D. 2, n^o 751).

— Louis-Joseph de France, Dauphin, fils aîné de Louis XVI, mourut en juin 1789; il était né en 1781. Voici à propos de sa naissance ce que j'ai lu au Registre de St-Benoît :

« Le vingt-six octobre (1781), vers les cinq heures du soir, Sa Majesté Louis seize s'est rendue à l'église métropolitaine, accompagnée de Monsieur, frère du Roy, de Monseig^r le comte d'Artois, son second frère, des princes du sang, M^{rs} le duc d'Orléans, duc de Chartres, (princes) de Gondé et de Conti. On a chanté le *Te Deum*, auquel ont assistées (*sic*) les cours y invitées. Le Roy n'est point allé à l'hôtel de ville et est retourné à Versailles. Il a paru dans ce moment dans la plus grande magnificence et dans tout l'esclat du trône (*sic*), toute sa maison étant sur pied. Les gardes françaises et suisses fermoient haye, depuis la place Louis XV jusqu'à la porte de Notre-Dame, pour l'arrivée et le retour. La ville a fait ensuite tirer un feu d'artifice devant l'hôtel qui a été illuminé, ainsi que toutes les maisons et hostels des citoyens (*sic*). Il y a eu

des orchestres de simphonie (*sic*) et des buffets dans différentes places et aux portes des premiers officiers de la ville (signé) « Brocar », avec paraphe.

LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH DE SAVOIE, dite MADEMOISELLE D'AUMALE, REINE DE PORTUGAL. ? 1646—1683.

Fille de Charles-Amédée de Savoie et d'Elisabeth de Vendôme, née, selon les généalogistes de la maison de Savoie, le 21 juin 1646, ce que je n'ai pu vérifier, et morte le 27 déc. 1683, ce dont je n'ai pas pu m'assurer davantage; elle épousa, le 25 juin 1666, à l'âge de vingt ans, Alfonso VI, Roi de Portugal, et le 28 mars 1668, dom Pedro II de Bragança, frère d'Alfonse, et Roi à sa place. — On a publié beaucoup de pièces relatives au mariage de cette princesse avec Alfonso VI, successeur imbécile de Jean IV de Bragança. Feu M. le vicomte de Santarem, dans un précieux recueil de pièces diplomatiques relatives au Portugal, sa patrie, en a donné plusieurs, tirées de la correspondance de Colbert avec les agents français à Lisbonne en 1665, et de ceux-ci avec le ministre. Voici trois pièces qui ajouteront aux notions acquises sur cette affaire du mariage de Mademoiselle d'Aumale :

« Pouvoir donné par mad^{le} de Nemours d'Aumale au duc de Vandosme son oncle de la marier avec le Roy de Portugal et le prendre en son nom pour son mary quoy qu'elle fust présente sur les lieux à la Rochelle le 25 juin 1666. « Louise-Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie, duchesse de Nemours et d'Aumale; en la présence et de l'avis et consentement de Madame la duchesse de Vandosme, notre ayeule et de Monsieur de La Xaune conseiller du Roy en ses conseils et en la grande chambre de son parlement, nostre curateur et chef de nostre conseil; commettos et institutions par ces présentes Messire Louys de Vandosme, pair de France, duc de Vandomois, nostre oncle, pour avec l'excellentissime seigneur François de Milo, marquis de Sande, conseiller d'Etat et de guerre du sérénissime Roy de Portugal, commandeur et ambassadeur extraordinaire près le Roy de la Grande-Bretagne, prendre en nostre nom led. sérénissime seigneur Roy de Portugal pour nostre mary et légitime époux selon les saints décrets et canons de l'Eglise apostolique et romaine, promettant de tenir pour bon... A la Rochelle le 25^e juin 1666. Fait en présence de M. Colbert de Terron, intendant de la marine en Poiant, et des gouverneurs de la Rochelle, Brouages et isles de Naintonge et des sieurs Tessereau et de Rien, conseillers, notaires et secrétaires du Roy et couronne de France et de ses finances... Ainsi signé Louyse, Marie, Françoise, Elisabeth de Savoie, Françoise de Lorraine, de la Xaune, Colbert de Terron, Tessereau, de Rien, et plus bas, par commandement de Son Altesse, Verjus, et scellé du sceau des armes de lad. princesse.

« Collationné à l'original par moy cour^{te} secrétaire du Roy, maison et couronne de France et des finances, Tessereau. » (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 183). — « De la Rochelle, le 28 juin 1666. La Reine de Portugal fust hier mariée, apres diverses difficultés que j'ay ayd^e à résoudre avec ces Messieurs qui sont jcy chargez de la conduite de ses affaires. La principale de ces difficultés estoit fondée sur un manquement de foudz de la part de La Xaune d'environ 60,000 liures. Il allegue pour ses raisons des dépenses imprévues causées par un retardement de dix ou douze mois; enfin, cela a esté vaincu et les Portugais se sont contentez de ce que l'on leur a donné. Mais ceci fait voir que la Reine et M. de La Xaune sont dans l'impuissance de supporter les frais du passage, tant pour le fret de deux flottes que pour leur nourriture et de toute leur suite. Ceux qui n'a esté connu que de samedi au soir me met fort en peine... Le mariage de la Roine fust hier célébré dans sa maison par m^r l'uesque de Laton » (Cesar d'Estrées) « en presence de Messieurs de Naintes » (Louis de Bassompierre) « et

de Luçon » (Henri de Barillon) » et de quelques autres tesmoins dont M. le duc de Nauailles et moy auons esté du nombre. L'ambassadeur fist paraistre sa fièvre et ses trois carrosses. Il n'y a pas en moyen de s'empescher de luy donner cette satisfaction-là. Nous croions que la Reyne s'embarqueroit aujourd'huy; mais par malheur le temps s'est tourné à une pluye d'orage; et cela s'est assez accommodé avec les affaires de l'ambassadeur, qui n'a pas encore fait emballer ses carrosses ny embarquer ses chevaux. C'est une machine bien difficile à faire mouvoir. —

... La Reyne de Portugal estant presté à partir, l'on a mis en délibération avec M. de Vendosme, M. de Rumi-gny et tous messieurs les capes, à quoy l'on pourroit mieu employer les nauires le *Mercur*, le *Beaufort*, avec les cinq bruslotz, l'on n'a pas jugé en l'estat que sont les affaires qu'il fust fort utile d'enuoyer ces deux nauires à la teste de la Manche; ainsy vous verrez le party que l'on a pris et les motifs que l'on a eu par la coppie de l'ins-truction cy jointe qui a esté expédiée pour M. de Thu-relle, commandant le *Mercur*. (Colbert de Terron.) » (Autographe dans les Lettres à Colbert, Ms. Bibl. Imp.)

— « De la Rochelle le 28 juin 1666. Instruction pour M. de Thurelle, capitaine commandant le vaisseau de Sa Maj. le *Mercur*. Ayant esté jugé à propos de faire partir les vaisseaux de Sa Majesté nommez le *Mercur* et le *Beaufort*, commandez par M^{rs} de Thurelle et Preuilly, pour faire la route de Lisbonne, accompagnez de cinq bruslotz qui sont présentement en rade, en mesme temps, que l'escadre des huit vaisseaux qui sont destinez pour porter la Reyne de Portugal, partira desd. rades pour le mesme lieu de Lisbonne, led. s^r de Thurelle doit scauoir que les huit vaisseaux qui doivent seruir au passage de la Reyne ayant à faire leur trajet sur la foy d'un passe-port du Roy de la Grande Bretagne, et n'ayant rien à craindre par cette raison-là de la part des Anglois, la résolution qui a esté prise de le faire partir en mesme temps que les autres vaisseaux, et de luy faire faire la mesme route, a esté sur les auis que l'on a eu que les auénées de la rinière de Lisbonne pourroient estre occupez par douze ou dix huit nauires espagnols qui se promettoient d'empescher l'entrée de lad. rinière de Lisbonne à la Reyne de Portugal; et comme il y a de l'honneur du Roy nostre maistre de surmonter cet obstacle, l'on a creu qu'il estoit expédient que luy, avec son nauire, le *Beaufort* et les bruslots se missent sur lad. route de Lis-bonne, en mesme temps que les autres vaisseaux de Sa Majesté. Mais comme il doit faire sa route d'une ma-nière qui ne donne aucune atteinte à la foy et à la con-fiance que l'on doit prendre aux passeports du Roy de la Grande Bretagne, ce qui pourroit attirer une querelle, en cas que l'on rencontrast un nombre considérable de nauires anglois, il doit obseruer de nauiguer autant que le temps et le vent luy pourront permettre ce que l'on doit espérer de la saison (ou nous sommes), en demeurant tous-jours à vue des vaisseaux de l'escadre de la Reyne de Portugal, entre la terre d'Espagne et lad. escadre, c'est-à-dire à quatre ou cinq lieues de distance des vaisseaux.

« La croyance que l'on a qu'en l'estat présent des af-faires des Anglois l'on ne rencontrera aucune escadre considérable de leur nation, fait que l'on désire dud. s^r de Thurelle qu'il reconnoisse dans la route tout ce qui se pourra présenter à sa veüe, en cas qu'il ne jugeast pas que ce fust un corps considérable de nauires anglois. — En cas que ce fussent des nauires de guerre espagnolz, il se joindra au pavillon des vaisseaux de Sa Maj. avec bruslot, pour suivre les ordres qui luy seront donnez; et si par hasard, il reconnoissoit que ce fussent des nauires de guerre anglois, il s'en esloignera et de l'escadre desd. vaisseaux du Roy, aultant qu'il pourra, et se retirera icy ou à Lisbonne avec lesd. bruslotz, à l'un desd. endroits où le vent le pourra le plus fauorablement porter. S'y la disposition où l'on se pourra trouver au cas de rencontre des nauires anglois luy permettoit de reconnoitre, s'y de la part desd. Anglois, il ne se passera rien de violent et contre la foy des passeports. Il seroit fort à propos qu'il le fist, pour en cas de combat se pouoir joindre aux vaisseaux de Sa Maj., et les ayder et fortifier de sa présence et de celle des bruslotz; aultant qu'il le pourroit. — Sy

dans la route il trouuoit des nauires anglois, qu'il peust combattre avec aduantage et sans s'arrester beaucoup, il le pourra faire, attendu les risques qu'il courra luy-mesme, en cas qu'il trommast les ennemis plus fortz, obseruant en cas d'entreprise que ce soit estant le plus éloigné des autres vaisseaux qu'il pourra. En quelque part de la route où l'on rencontrera l'armée du Roy commandée par Monsei-gneur le duc de Beaufort, led. s^r de Thurelle aura à prendre ses ordres et faire ce qui luy sera commandé. Et pour conclusion, led. s^r de Thurelle, scaurt qu'il aura à se joindre aux autres vaisseaux, entre les isles de Bayonne et les Berlingues, afin de se pouoir trouver ensemble à l'embouchure de la rinière de Lisbonne, où l'on sup-pose que les Espagnolz pourroient entreprendre quelque chose. (Signé) : COLBERT DE TERRON, DE QUESNE ».

— « De la Rochelle, le 1^{er} juillet 1666. La Reyne de Portugal s'embarqua hier sur le *Vandosme*. Cest embarquement ne s'est fait qu'avec bien des difficultez; la len-teur des Portugais et mil intras d'affaires domestiques les portant toujours à reculler, et nos capitains de vaisseau appréhendans de se charger de tant de monde qu'ils ne vissent un vent fait. Enfin tout cela a esté surmonté. On passera tout ce jour à porter des hardes à bord, et comme nos capitaines mettent la nappes, sans scauoir presque qui leur tiendra compte de cinq cens personnes au moins qu'ilz ont dans leur bord, Sa Maj. peut estre assurée qu'ilz ne perdront pas une haleine de vent pour s'auancer dans leur route... (Colbert de Terron) » (Autographe, lettres à Colbert, Ms. Bibl. Imp.)

On sait qu'Alfonse VI, libertin et stupide — peut-être moins que ne le prétendit alors dom Pedro, frère d'Alfonse, que son ambition poussait au trône — fut déposé en 1667, et enfermé par les soins du régent du royaume, amoureux de sa belle-sœur. On sait encore que le Roi conduit à Terceire, déconromé et traité comme un captif esclave d'un vainqueur, dom Pedro II se fit Roi de Portugal, et de-uint l'époux de Louise-Marie-Françoise de Xemoirs. Bien des bruits courent l'histoire à la honte de cette Reine, complice d'une intrigue qui lui conserva le trône. Je ne veux ni excuser, ni accuser Mademoiselle d'Aumale; je suis sans preuves pour ou contre elle. Sur le second mariage de la Reine, il y a, je crois, moins de choses connues que sur l'autre. Je n'ai point trouvé de documents capables de fortifier ou de contredire l'opinion cruelle de Voltaire sur le rôle joué par Mademoiselle d'Aumale dans le drame dont le dénoûment fut son hymen avec dom Pedro. Je n'apporte aux historiens et aux biographes que quelques lettres ou fragmens de lettres qui se rap-portent à ce dénoûment. La lettre suivante est tirée des Archives de la Marine, qui n'en possèdent aucune autre de la Reine de Portugal. L'original en est sur papier de fabrique portugaise, format petit in-4^o:

« Monsieur Colbert, la pensée que le Roy v^{ost}re maistre peut estre en peine de ce qui se passe icy, tant pour l'intérêt de cet Etat, et les mieus, que pour ce qui regarde le traité d'alliance, m'a fait prendre la résolution de luy dépescher Verjus pour l'informer de toutes choses. Je luy ay aussi donné charge de vous les dire, connoissant la part que vous prenez à ce qui me touche. Vous ne ferez plaisir d'auoir toute créance en luy, et principalement sur la nécessité où l'on est icy d'un secours considérable pour faire que tout y aille à la satisfaction du Roy très-chres-tien, comme j'ay donné en ces dernières occasions quel-ques preces de le désirer. Je souhaiterois auoir lieu de vous en donner beaucoup d'une estime particulière, et du soutien que j'ay et conserverai tousjours de tous vos soins pour le bien de cet Etat et de vostre affection pour moy. Je me remets de cela comme du reste à Verjus qui vous rendra cette lettre, et je prie Dieu cependant, Mon-sieur Colbert, qu'il vous ait en sa sainte garde. A Lis-bonne, le 17 décembre 1667. (Signé) M. F. Elisabet Reine. »

— De Paris, 3 février (1668) : M^{onsieur} Verjus, secrétaire des commandemens de la Reine de Portugal, est sur son départ pour s'en retourner à Lisbonne, avec procuration du Roy, de mad. la duchesse de Vendôme, du Cardinal de Vendôme et de M. de Beaufort en faveur de M. de St-Romain, par laquelle ils luy donnent pouvoir de signer le mariage de mademoiselle d'Anmale, ci-devant Reine de Portugal, avec le prince Dom Pedro.... » (*Gazette d'Amsterdam* du lundi 18 fév. 1668.)

— « Mon mariage aiant réuni avec le prince de Portugal, de la manière que le souhaitoit le Roy très chrestien et que je say que vous le désirez, j'ay cru qu'il falloit penser à l'affirmer si bien du costé de Rome qu'on ne puisse jamais en d'autres tems y donner aucune atteinte. Pour cela je crois devoir informer le Pape de tout ce qui s'est passé ici à mon égard, et parce que je n'ay pu dans une affaire de conscience prendre d'autre conseil ni avoir d'autre témoin que mon confesseur, j'ay pensé aussy que personne ne pourroit rendre meilleur compte que lui qui a eu la principale part à toutes les résolutions que j'ay esté obligé de prendre. Je l'ay chargé de vous voir pour recevoir vos avis sur les choses dont il est chargé, et pour vous demander vos offices dans la cour où il doit les poursuivre. J'y fais grand fondement parce que je connois parfaitement l'affection que vous avez pour mes intérêts et la confiance que j'y dois prendre, et je vous assure que vous devez aussy dans les occasions en faire un certain sur ma reconnaissance. (Signé) : M^{onsieur} A. Alcantara, le 20 avril 1668. — M^{onsieur} le marq. de Louvois. » (Vieilles Archiv. de la guerre, vol. 245, pièce 246.)

On trouve dans le volume dont j'ai tiré la lettre qu'on vient de lire quelques lettres écrites de Lisbonne à Le Tellier par un M. Joly attaché à l'ambassade de M. de St-Romain. Elles sont toutes fort curieuses. Une d'elles donne la description de l'entrée officielle du baron de Bateville, Ambassadeur d'Espagne en Portugal. Elle est du 14 fév. 1669, et, dans le volume des Archives de la Guerre elle a les numéros 282 et 283. Une autre, du 11 mars 1669 (n^o 293), décrit la réception faite par la Reine de Portugal et par dom Pedro, son époux, à M. de St-Romain, le jour de la « déclaration de son ambassade », pour parler comme ce document, qui emploie lui-même la locution du cérémonial portugais. Cette réception eut lieu le même jour que le baptême de la princesse, fille de D. Pedro, et de Louise-Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie. J'extrait de ces deux lettres les passages suivans :

« Le bref du Pape qui confirme le mariage de la Reine avec le prince n'est point encore publié icy, bien qu'il y ait un mois qu'il y soit arrivé; les commissaires nommés pour cela ne s'en empressent pas trop; ils sont de ces gens qui ne haïssent pas les Castillans; mais aussy y a-t-il bien de la nonchalance de la part de la Reine: on tient pour assuré qu'elle est grosse, et M^{onsieur} Le Large son médecin m'a dict ce matin qu'il estoit de cette opinion... La cérémonie du baptême de la princesse de Portugal que l'on veut faire le 20 du courant est remise parce que la procuration de la Reine d'Angleterre n'est point encore arrivée. (14 fév. 1669.) »

L'opinion publique et le médecin de la Reine s'étoient trompés sur la grossesse de la Reine; du moins ne voyons-nous pas, à l'art. *Portugal* du Dictionnaire de Moreri, qu'il soit question d'un enfant de Pierre II, après la naissance d'Elisabeth-Marie-Louise-Joséphine, celle qu'on avait dû baptiser le 20 février et qui, née le 6 janvier 1669, juste-ment neuf mois et quatre jours après le mariage de sa mère (2 avril 1668), reçut le baptême le 2 mars, comme on le voit par la lettre du 11 mars 1669 dont nous donnons le fragment qui suit :

« La cérémonie du baptême de la princesse de Portugal et la déclaration de l'Ambassade de M. de Saint-Romain furent faites le 2^e du mois présent... J'ay oublié de vous dire en son lieu que la salle où M. de Saint-Romain fut reçu est presque joignant à la chambre en laquelle le

Roy Alphonse est gardé, et que la Roïne, magnifiquement parée à la portugaise, ayant paru à l'une des fenestres de l'appartement qui flancoit la place du palais, remplit ce jour-là de peuples, au lieu de remporter leur admiration et leurs applaudissemens, et de la satisfaction de leurs cris et de leurs signes de joye, elle put remarquer que sa vue n'excitoit que de la compassion et de la pitié en faveur du Roy. Le monde crut qu'elle affectoit un triomphe sur le prisonnier en se montrant si proche de la chambre où il est détenu, que s'estoit encores l'insulter en sa misère, et qu'on vouloit amener sa fin par le dépit qu'il auroit de ces outrages si sensibles, elle devoit bien aussy choisir un autre lieu pour se faire voir le jour de cette cérémonie. La fidalguia « noblesse » a joint son blâme de cette conduite à l'observation que les peuples en ont faite.... Ces murmures réveillent la pensée qu'on avoit eüe de le transférer ailleurs; mais on ne sceut comment s'y prendre.... Il y a des auis de l'envoyer en France, pour le loger au milieu du royaume, en une ville esloignée de ports de mer, comme Bourges.... La compassion fait tous les jours des progrès dans les esprits en faveur du prisonnier, et à tel point que sans la postérité du prince, qui est arrivée aussy à propos que la bulle de la confirmation du mariage par le Pape, je ne scay si les choses ne seroient point tout autrement qu'elles ne sont... Le mariage du prince et sa postérité n'assurent pas tant les choses, qu'il ny ait encores à craindre de la personne du Roy Alphonse. Il est vray qu'il n'y a pas en elle un grand sujet, mais il reste toujours en sa figure et au titre qu'on lui a laissé un levain assez capable de produire des divisions par le pouvoir et les mauvaises intentions des vieux fidalgues, lesquelles sont toutes espagnoles, par le crédit que les cabales castillanes et les corruptions ont acquies et acquièrent tous les jours; par le mespris que généralement tous les fidalgues font du prince; par la suspicion en laquelle ils tiennent la Reine; par l'aersion qu'ils lui portent; par leurs connoissances qui gisent à tenir leur prince dans leur dépendance, et à empêcher que trop d'autorité ne ruine leur pouvoir.... — L. Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie fut marraine, par représentant, le 3 oct. 1675, de Victor-Marie d'Estrées. — Voy. ACMALE, ESTRÉES, 2. NEMOURS.

LOUTHERBOURG ou DE LOUTHERBOURG (PHILIPES-JACQUES). ?1740—1812?

Les biographes n'ont en sur la naissance de ce peintre-graveur que des notions peu certaines; voyons ce que j'en ai appris. Philippe-Jacques Louthembourg était établi à Paris avec son père, Philippe-Jacques, peintre de miniatures; il était sorti de l'atelier de Casanova, s'était fait connaître par quelques ouvrages, et avait été agréé par l'Académie — dès avant le Salon de 1763 —, lorsqu'il s'éprit d'une jeune veuve, à qui il offrit son cœur et sa fortune à venir. Ceci déplut au père, qui résista autant qu'il put, et se rendit de mauvaise grâce, la dame étant coquette et fort courtisée. Quand il eut donné son consentement à un mariage qu'il reconnoit par-devant notaire « sortable en sa qualité », le bon homme Ph.-Jacq. Louthembourg présenta à l'archevêque de Paris une requête tendant à obtenir que l'on passât outre au mariage de son fils, bien qu'il ne présentât point d'acte de baptême. Le père attestait que la production de cet acte était impossible, « attendu que la ville de Fulde en Allemagne, où est né P.-J. Louth., a été entièrement détruite et brûlée dans les dernières guerres, ainsi que l'église et paroisse où il a été baptisé. » L'archevêque ajouta foi à la déclaration de Louthembourg le père, et permit au curé de St-Eustache de bénir leur mariage, quand les futurs se présentèrent à lui. Ce fut le 10 janv. 1764, lendemain du jour où Monseigneur avait fait droit à la requête, que « s^{rs} Philippe-Jacques Louthembourg, peintre de l'Académie Roy. de peint. » (Agréé seulement), « âgé de vingt-trois ans,

filz de s^r Ph.-Jacq. Louthembourg, peintre de la cour de Darmstadt, et de dame Catherine Barbe Heitz, dem^r de fait et de droit rue Croix des Petits-Champs », épousa « dame Barbe Burlât, âgée de vingt-cinq ans passés, veuve de St-Pierre Tournent, intéressé dans les fermes du Roy, dem^r rue du Mail. » Le père du marié n'assista point à la cérémonie. De l'acte qu'on vient de lire et de la requête que j'ai abrégée il résulte que Louthembourg naquit vers 1740, à Fulde, — ville appartenant à la Hesse-Cassel, ruinée pendant la guerre de sept ans, et rétablie depuis la paix de 1763 — et non en 1728 ou 1730, comme l'a cru Nägler, et à Strashourg, comme l'ont dit la *Biographie-Michaud*, MM. Ch. Le Blanc, Bouillet et Dézobry. Justement huit mois après son mariage, Barbe Burlât mit au monde un fils, baptisé le 12 sept. 1764, sous les noms de *Philippes-Jacques*, ayant pour parrain « Mathias Röser, peintre. » Le père de l'enfant, qui avait signé le 10 janv. : « P.-J. Louthembourg », signa le 12 sept. : « De Louthembourg. » (Reg. de St-Sulp.) D'où venait ce de que Louthembourg garda, et dont il décora sa signature au baptême de cinq autres enfants que lui donna sa femme : 1^o *Annibal-Christian-Henry* (9 déc. 1765), ayant pour répondant « Christian Mannlich, peintre du prince de Deux Ponts ». (St-Sulp.); 2^o *Caroline-Sophie* (30 avril 1767, St-Eust.); 3^o *Anne-Gabrielle-Françoise* (11 juin 1770); elle eut pour marraine Anne-Gabrielle Soos, femme du peintre Hubert Robert — le Robert des ruines; — 4^o *Charles-Marie* (28 août 1771); cet enfant fut tenu par « Godefroy-Charlier-Henri de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, pair et 3^d chambellan de France en survivance; 5^o *Joséphine-Julienne* (28 juin 1778, St-Roch). L'acte du baptême dit le père : « M. Philip. Jacq. baron de Louthembourg, absent. » Il était sans doute en Angleterre. — La *Biogr.-Michaud* dit que Louthembourg fut admis à l'Acad. en 1768; il y fut reçu le 22 août 1767. — Le 24 mai 1790, Louthembourg envoya de Hammersmith, province de Middlesex, un consentement notarié au mariage de sa fille Caroline-Joséphine avec André Clément Desmonceaux, secrétaire du duc d'Uzès, et fils de feu Louis-André Desmonceaux, — qui avait été cocher. — Le mariage fut célébré le 7 sept. 1790. (St-Roch.) — On dit que Louthembourg « mourut en 1812, à Chiswick, village à quatre lieues de Londres; je n'ai pu m'assurer de ce fait. — Le Louvre ne possède aucun ouvrage d'un artiste chaudement loué, en 1763, par Diderot, et violemment attaqué, en 1767, par ce même critique, qu'on trouve rarement dans la juste mesure, soit qu'il décrie, soit qu'il recommande, et qui, à propos de M^{me} Louthembourg, se permit les plus fâcheuses insinuations.

LOUVOIS (FRANÇOIS OU FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER, MARQUIS DE). 1641-1691.

Cet homme, dont l'influence sur la politique de Louis XIV fut fâcheuse pour la France, et que le Roi finit, dit-on, par détester, après l'avoir aimé longtemps et comblé de biens, F. Louvois était, comme on sait, fils de Michel Le Tellier, le secrétaire d'Etat de la guerre, qui fut chancelier et commandeur des ordres du Roi. Il naquit dans le quartier St-Benoît, le 18 janv. 1641. Le père Anselme, Moreri, et après eux tous les biographes l'ont fait naître le 18 juil. 1641. Juillet pour janvier est probablement chez le P. Anselme une faute d'impression qui n'a pas été relevée, et a trompé tous les

biographes du Le Tellier dont voici le baptistaire :

« François, fils de M^r Michel Le Tellier, conseil du R. en ses conseils d'Etat (*sic*), seigr^r de Chasuille, et de dam^{lle} Isabeth (*sic*) Turpin, sa femme, fut baptisé le dix huitième jour de janvier 1641, et furent parain M^r François Turpin, étudiant, et marraine, Marie Charelin (*sic*), veuve de feu M^r Gilles Bausan, vivant advocat en la court de Parlement (signé) François (*sic*) Turpin, M. Chauvelin. » (Reg. de St-Benoît, n^o 7, fol. 52 v^o.)

Ainsi, Louvois fut baptisé sous le nom de François et non sous celui de François-Michel, qu'on lui donna ou qu'il prit plus tard, en mémoire de trois de ses ascendants. Je n'ai point à faire son histoire. Il se maria en 1662, et s'allia à la maison de Souvré, épousant une fille du marquis de Courtanvaux. Voici l'acte de son mariage qui est au Reg. St-Eustache.

« Le dimanche 19^e mars 1662, furent faites les fiançailles et la solennité du mariage de Messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, conseiller du Roy et secrétaire d'Etat, fils de Monsieur Le Tellier, aussi conseiller du Roy et secrétaire d'Etat, de la paroisse de St-Gervais et Sainct-Prottais, et de damoiselle Anne de Souveray (*sic*), fille de defunct M^r de Souveray, marquis de Courtanvaux et de dame Marguerite Barantin, nostre paroissienne..., par Illustrissime et Reverend^{me} Camille de Neuville, archevesque de Lion et primat des Gaules..., présents M^r et Mad. Le Tellier, père et mère dud. fiancé, et dame Marguerite de Barantin, mère de laditte de Souveray, de M^r le Marechal de Villeroy, de M^r l'evêque de Chartres, de M^r l'evêque de la Rochelle, de M^r le commandeur de Souveray, et de quantité d'autres parents et amys desdites parties (signé) MM. Barantin, Le Tellier, Letellier, Anne de Souvré. »

Le Souvré, marquis de Courtanvaux, nommé dans ce document, était Charles de Souvré, qui épousa, le 17 mai 1645, Marguerite Barantin. Il était fils de Jean de Souvré et de Catherine de Neuville, ce qui explique la présence à la cérémonie du 19 mars 1662 du Maréchal de Villeroy et de Camille de Neuville. L'évêque de Chartres, qui assista à ce mariage, était Ferdinand de Neuville, fils de Charles de Neuville, marquis d'Alincourt et frère de Nicolas de Neuville, Maréchal de Villeroy. Il avait été sacré évêque de Chartres à Paris, le 20 oct. 1657. Il était né à Rome pendant l'ambassade de son père, en 1608; il mourut à Chartres le 8 janv. 1690, âgé de 82 ans. (*Gallia christiana*.) L'évêque de La Rochelle, autre témoin du mariage de Louvois, était Henri-Marie de Laval de Bois-Daulin, fils de Philippe Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, et de Madeleine de Souvré. Il avait été nommé évêque de La Rochelle le 1^{er} juillet 1661. Il mourut âgé de 74 ans, le 22 nov. 1693. (*Gallia christ.*) Quant au commandeur de Souvré, dont le nom se lit dans l'acte que je rapporte, c'est Jacques de Souvré, l'illustre gourmand que désigne Boileau par son seul titre de Commandeur. — Au mois d'octobre 1662, le Roi étant à Fontainebleau, concéda au marquis de Louvois, « conseiller aux conseils de S. Maj., secrétaire d'Etat et des commandements, à la survivance du s^r Le Tellier, son père », le privilège d'un établissement à Marseille, à Toulon, à Antibes, et dans quelques autres villes de Provence, où cet établissement pouvait être utile, de lignes » (de bateaux-poste), « barques, navires, tartanes, chaloupes et brigantins, partant à certains jours déterminés pour transporter aux villes de la côte d'Italie les voyageurs, marchandises et lettres, et rapporter desdites villes tous paquets, hardes et personnes qui voudroient revenir en Provence. » Les lettres patentes favorables à Louvois sont, en minute, aux Vieilles Archives de la guerre,

vol. CLXXI, p. 348. — Le 3 janv. 1671, Louvois fut nommé « Commandeur chancelier, garde des sceaux et surintendant des deniers de l'ordre du St-Esprit ». (Bibl. Imp., Ms. Suppl. franç. 2771-2, p. 7). Le même jour, Louis XIV lui fit délivrer le brevet d'une pension de 4,000 livres (p. 8). — Louvois mourut subitement à Versailles le 16 juin. 1691. Le lendemain, Anne de Courtenvaux, sa veuve, et ses enfants, représentèrent au Roi, par une requête, que

« La mort inopinée dont le s^r marquis de Louvois a esté prévenu luy avoit osté le moyen de leur marquer le lieu où il destinoit sa sépulture, mais comme la direction qu'il a eue sous les ordres de Sa Maj. de l'Hôtel royal des Invalides luy avoit inspiré une affection particulière pour cette maison, et que pendant sa vie il leur a souvent témoigné qu'il avoit dessein de demander à Sa Maj. la permission d'y estre inhumé, ils supplient très humblement Sa Maj. d'accorder cette marque d'honneur à la mémoire d'un sujet fidelle qui a couronné sa vie à son service, et qui n'a jamais eu d'application que pour sa gloire (du Roi) ».

Louis XIV, « voulant donner des témoignages de l'estime qu'elle avoit pour le s^r marquis de Louvois, et du souvenir qu'il conservoit de ses services, Sa Majesté » permit « à sa veuve et à ses enfans de faire inhumer le corps dud. s^r marquis de Louvois dans l'église dud. Hôtel Royal des Invalides, dans le lieu qui seroit tenu le plus convenable à cet effet, et d'y poser et faire construire un tombeau tel qu'ils voudront dans le lieu qui leur sera marqué ». (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558, p. 493.) Les restes de Louvois furent déposés aux Invalides, ainsi que l'atteste cette mention que je trouve au Registre de l'église de St-Louis de l'Hôtel des Invalides, sous l'année 1691 : « Le 17^e (juillet), hⁱ et pⁱ seig^r Monseig^r Messire (sic) François-Michel Le Tellier, marquis de Lennois fut icy apporté et inhumé le 23^e. » Qu'arriva-t-il cependant, ensuite? Soit que « le lieu qui leur » fut « marqué » dans l'église des Invalides ne convint pas aux héritiers de Louvois pour l'érection du monument qu'ils voulaient élever à la mémoire de leur père, soit une autre cause inconnue aujourd'hui, ce fut dans l'église du couvent des Capucines que le mausolée fut élevé. L'exécution de ce grand morceau de sculpture fut confiée par la marquise de Louvois et par Barbezieux, son fils, aux talents réunis de Girardon et de Martin Van den Bogaert ou Desjardins. Girardon fit la figure de Louvois, dans le costume de chancelier de l'ordre du St-Esprit, et tous les ornemens accessoires du tombeau, parmi lesquels une statue en bronze de *la Prudence*. Desjardins fit la statue en bronze de *la Vigilance*, et commença la figure, en marbre blanc — comme celle de Louvois — de M^{me} Anne de Souré, représentée en pleurs, les yeux levés au ciel. Mais la mort qui frappa Martin Desjardins en 1697 ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette partie de son travail. Ce fut Gorneille Van Clève qui fut chargé de la terminer. Ce monument, sous lequel on transporta sans doute les restes exhumés du marquis de Louvois, eut plus tard ceux d'Anne de Souré, morte le 2 déc. 1715, âgée de soixante-neuf ans environ; puis, en novembre 1718, ceux de Camille Le Tellier (l'abbé de Louvois), mort le 5 nov. 1718, âgé de 46 ans. Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, fils aîné de Louvois, né le 23 juin 1668, secrétaire d'Etat comme son père et chancelier des ordres du Roi, avait précédé sa mère au tombeau; il était mort le 5 janvier

1701. — Dans les Archives de son étude, M. Beau, not. à Paris, garde un « hommage fait par le marquis de Louvois à Monseig^r le duc de Vendosme, » le 23 nov. 1672. — Louis XIV fit un tel état de Louvois, le tint si haut dans son estime et dans son affection, qu'il le choisit pour un des quatre témoins de son mariage avec M^{me} de Maintenon. — Louvois, qui avait signé d'abord : « Le Tellier », signa ensuite : « Delouvois » en lettres grosses, très-mal formées, ainsi :

caractères qu'adopta son fils Camille, à ce point que l'on peut prendre la signature de Camille Le Tellier pour celle de son père. L'erreur serait tout à fait possible si le nom de « Camille » ne précédait pas le « Delouvois » dans la signature apposée par l'abbé de Louvois au bas de l'acte mortuaire de son oncle, Charles-Maurice Le Tellier. — *TOY. CLÈVE (Vax), GORTE (DE), DESJARDINS, ESPRIT (S), GIRARDON, LE TELLIER, MAINTENON, PEJET, SOURÉ.*

P. S. Cet article était écrit depuis longtemps (1854), quand M. Rousset publia (1861) la première partie de sa belle étude sur le marquis de Louvois. M. Rousset a connu la véritable date de la naissance de son héros.

LOUVRE.

« Henry par la grace de Dieu, etc. Comme entre les jufinis biens qui sont causés par la paix celluy qui proüient de la culture des arts n'est pas des moindres, se rendant grandement florissants par jelle, et dont le publicq recoit une très grande commodité. Nous auons eu aussy cest esgard en la construction de nostre gallerye du Louvre, d'en disposer le bastiment en telle forme que nous y puissions commodement loger quantité des meilleurs ourriers et plus suffisants maistres qui se pourront reconquer, tant de peintures, sculpture, orfèverye, orlogerie, insculpture en pierres tres grâues, de plusieurs et excellents arts, tant pour nous servir diceux comme pour estre par mesme moyen employez par nos subjezts en ce que auroient besoins de leur industrie, et aussy pour faire comme une pepiniere d'ourriers de laquelle soubz l'apprentissage de sy bons m^{rs} jls en sortiront (sic) plusieurs qui par après se respendroient partont nostre royaume et qui scauroient très bien servir le publicq, en quoy toutesfois j'l ne succède pas comme nostre jntention est, car la plupart de ceux que nous auons logez en nostre d. gallerye ayant esté choisis et attiréz de plusieurs endroits de nostred. royaume et hors de cette nostre ville de Paris où ils n'ont esté passez maistres se trouvent à présent en une sy mauuaise condition qu'ils sont empeschez de travailler pour les particuliers, et aussy que ceux qui font apprentissage soubz eulx ne sont pas receuz à maistrise par les anciens maistres de cette dicte ville, de sorte que plusieurs jeunes hommes sont dinertis par là de faire leur apprentissage soubz eulx, et pour cette occasion jls ne peuvent trouver aucuns apprentis à qui jls puissent enseigner ce qu'ilz scauent de plus exquis en leur art, et desquelz ilz soient aussy secourus et soulagez és ourraiges qu'ils ont à faire, tant pour nostre service comme ceux qu'ilz pourront faire pour nos subjezts; A quoy voulant pourvoir autant qu'il nous est possible, et desirant aussy les gratifier et favorablement traiter, tant pour l'excellence de leur art que pour l'honneur qu'ilz ont d'auoir esté choisis par nous et logez en nostre de gallerye; A ces causes et autres bonnes considerations à ce nous mouuant, Nous de nostre grace speciale, plaine puissance et

auctorité royale, Avons dict et déclaré, disons et déclarons, par ces presentes pour ce signés de nostre main, conlous et nous plaise que Jéoux : (Jacob) Buel, nostre peintre et vallet de chambre; Abraham de La Garde, nostre orlogeur et aussi vallet de chambre; Pierre Courtois, orfeure et vallet de chambre de la Royne nostre très chère et très amée espozne et compaignie; (Pierre de) Franquenuille, sculteur; Julien de Fontenay nostre graueur en pierreries precieuses et vallet de chambre; Nicollas Bousssel, orfeure et parlementeur; Jean Séjourné, sculteur et fontainier; Guillaume Dupré, sculteur et controlleur général des poinçons des monnoyes de France; Pierre Vernier, coutellier et forgeur d'espées en acie de Damas; Laurens Stache, menuizier faiseur de cabinets; Pierre Des Martins, peintre; Jean Petit, forbisseur doreur et damastineur (sic); Estienne Raulin, ouvrier des instrumens de mathematiques; Antoine Ferrier, orlogeur et aussi ouvrier esd. instrumens de mathematiques; [] Alleaume, professeur de mathematiques; Morice Dubout, tapisserieur de haulte lisse; Girard Laurens, aussy tapisserieur de haulte lisse; Pierre Dupont, tapisserieur en ouvrages de leuant; Marin Bourgeois, aussy nostre peintre et vallet de chambre, et ouvrier en globes monnans, sculteur et autres inuentions.

Maistres par nous mit et logez en nostre gallerie et ceulx que nous mettrons es places et maisons qui ne sont encores remplies en jelle, ensemble ceux qui leur succéderont esd. maisons à l'aduenir de quelque art et science qu'ils soient, puissent traouailler pour nos subjects tant esd. maisons et boutiques d'icelle gallerie que es autres lieux et endroicts où ils les voudront employer, sans estre empeschéz ny visitéz par les anciens, mes et jurez des arts dont jls font profession, dans nostredicte ville de Paris ne ailleurs, et leur auons permis de prendre à chacun, deux apprentis, dont le dernier sera prins à la moitié du temps seulement que le premier aura à demeurer en apprentissage, afin qu'aparauant que led. premier en sorte, jls puissent estre instruit en l'art pour le soulagement du maistre, et ayder à dressé ceulx qui succedera après aud. premier — (suivent les dispositions qui intéressent les apprentis, et celles qui touchent aux travaux des orfévres, devant être marqués de leurs poinçons particuliers et de ceux des gardes de l'orfèverie)... « Donné à Paris, le XIII^e jour de décembre l'an de grace mil six cens et huict, et de nostre regne le vingtiesme, Signé HENRY, et sur le reply, par le Roy : de Lomenie, et scellé de cire jaune du grand scel sur double queue. » Enregistré à la cour des monnoies le 7 août 1609. (Cour des monnoies, Arch. de l'Emp., Z. 3205, fol. 68 et suiv.) — « Louis, etc. Nos chers et bien amez Jean Warin, sculteur, controlleur des poinçons et effigies, et tailleur général des monnoyes de France; Charles Errard, Jean Nocret, Antoine Stella, Benoût Sarazin, peintres; François Girardon, sculteur; Thomas Merlin, Claude Ballin et Louis Loir, orfeures; Guillaume Sanson, géographe; Laurent Le Tessier de Montaroy, orfeure en or; Vittorio Siri et Théophaeste Renaudot, historiographes; Henry Martinot et Henri Bidauld nos orlogers et valets de chambre; Jean dominique Cassini, mathématicien; François Marie Bourzon, peintre en paysages et marines; Jean le Felure, tapisserieur en haute lisse; Charles Vigarani, inuenteur de machines; Louis Dupont, tapisserieur ez ouvrages de leuant; Claude Mellan, peintre et graueur en taille-douce; Vincent Petit, orfeure et sculteur en bronze; Jean Massé « (Macé) », menuisier faiseur de cabinets et tableaux en marqueterie de bois; Jean Valdor, peintre et dessinateur; Henry Petit, fourbisseur doreur et damasquineur; Israël Siluestre, graueur en eau forte et dessinateur; Sébastien Marbre Craemoisy, nostre imprimeur; Dominique L'Herminot, peintre et brodeur; Jacques Bailly, peintre en miniature et faiseur d'ouvrages facon de la Chine; Philippes le Bas, ouvrier d'instrumens de mathematiques, et Bertrand Pirraube, armurier, demeurant tous en nostre gallerie du Loure, nous ayant fait tres humblement remonstré qu'après que le feu Roy Henry le grand, nostre ayeul de glorieuse mémoire eut accordé la paix à ses ennemis, il estima qu'il n'en pouoit gouster les fruits plus agreablement qu'en restabliissant dans son royaume l'exercice des plus beaux

arts que les longues guerres estrangères et iustelines en auoient bannis, afin de les employer à la décoration d'un estat qui luy estoit si cher et si précieux, et pour plus facilement y attirer les estrangiers qui estoient pour lors dans la plus grande réputation d'y exceller, soit pour la peinture, sculpture, graueure, orfeurerie et autres vacations, outre plusieurs marques de sa bienveillance qu'il leur départit libéralement, il voulut les faire loger au dessous de sa grande gallerie du Loure, qu'il fit disposer à cet effet, afin de les distinguer du commun des autres artisans, et d'exceiter par cette marque d'honneur dans l'esprit d'un chacun une louable émulation de se perfectionner d'auantage dans sa profession, adjoignant à toutes ces graces plusieurs privilèges considerables plus au long spécifiés dans les lettres patentes qu'il leur accorda au mois de déc. 1608. qui furent registrés en nostre cour de parlement le 9 ianv^{er} ensuiuant lesquels priuileges furent depuis augmentez par le feu Roy nostre très honoré seigneur et père de triomphante mémoire de l'exemption de la garde des portes de la ville par son ordonnance du 15^e mars 1617, et par nous du depuis des taxes qui se font pour les pauvres, les lanternes, le paué, les bones, et de toutes autres charges et cottizations de la ville pour quelque cause et consideration que ce soit suiuant nostre breuet du 23^e ianvier 1648, de tous lesquels priuileges et exemptions ils ont jony depuis longtempz de leur concession et jouissent encores à present sans aucun trouble ny empeschement; mais d'autant que depuis nostre aduenement à la couronne et nostre majorité jls n'ont esté confirméz lesd. exposans se sont retiréz par deuers nous humblement requerans nos lettres à ce nécessaire... et voulant fauorablement traiter lesd. exposans par la continuation de nos graces... nous auons par ces presentes... maintenus, gardez et confirmez, etc. Donné à St-Germain en Laye, au mois de mars l'an de grace 1671. (Signé) LOUIS, COLBERT. » (Secrétariat, 1771; Bibl. Imp., MM. S. F. 2771-2, p. 182.) — Voy. BAY, BERNY, BEVEL, CHANTRELO, COCINO, CORTOIS (PIERRE DE), LE VAC, MERLIN, etc.

LOYNES (JULIUS DE).

2159 — 1653.

Les « curieux » connoissent un jeton de cuivre qui, sur la face, a les armes accolées de Loynes et de Regnier, autour desquelles on lit : « M^r Julius de Loynes et Jehanne Regnier ». Le revers montre un auel sur lequel brûlent deux cœurs; la légende en est : « Spes rna perit ». Le jeton dont je parle a un second état qu'à bien voulu me montrer M. Chabouillet, Conservateur des médailles à la Bibl. impériale. Celui-là — la pièce est en argent — au lieu de « M^r Julius, etc. », porte : M^r Julien, etc. » Qui était ce Julius et à quelle occasion fut frappé le jeton qui est daté : 1631? Les biographes ne nomment point le personnage qui voulut consacrer, par un monument, le souvenir de son union avec Jeanne Régnier; voici ce que j'ai trouvé de lui. Il était le second fils de Julius de Loynes, s^r de Villefavreux, habitant d'Orléans, qui épousa d'abord Marie de Maelere, puis Isabelle Pétau. C'est d'Isabelle Pétau que naquit Julius II de Loynes, dont le frère aîné, Jean, correcteur des comptes, dem^r paroiss. St-Etien. du Mont., eut, le 2^e janv. 1633, de Madeleine Clouart un fils qu'on nomma Nicolas (St-Et. du M^r), et promit mariage, le 2 juin 1635, à Anne Bazin. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Julius II avait une charge de Secrétaire de la Reine, lorsque, le 28 avril 1631, il fiança Jeanne Régnier à St-Germ. l'Auxerr. Il épousa, le lendemain, cette fille de Pierre Régnier, « commissaire g^l des boîtes des monnaies de France ». Deux de ses frères, Jacques, avocat en parlement et « maître des requestes de la Reyne mère du Roy », et Jean, « receveur et payeur des gages des élus de Beaugency », assistèrent à son mariage, d'où sortirent onze enfans, du 3 juillet 1632 au 24 nov.

1615. (Reg^s de St-Paul.) Un de ces enfants, le second, eut pour parrain « Michel Le Masle prieur des Roches, chantre de Notre-Dame de Paris, secrétaire de Monseign^r le cardinal de Richelieu ». (25 oct. 1633.) La Reine donna au Cardinal Julius, homme d'intelligence et qui pouvait être utile au Ministre. Au baptême de son 4^e enfant (30 oct. 1635), Jul. de Loynes est dit « un des secrétaires de Monseign^r le Card^l de Richelieu ». Il fut en même temps un des secrétaires du Roi et joignit à cette charge celle de Secrétaire ^gl de la marine et celle de commissaire de la marine. Un Etat du 31 mars 1648 est signé de sa main : « Par la Roynne régente mère du Roy, DE LOYNES ». (Arch. de la Mar.) Julius de Loynes mourut en 1653. Le reg. des inhumations faites à St-Roch manquant aux Arch. de la ville, je ne puis transcrire l'acte du décès de Julius; mais j'ai trouvé le billet d'invitation qui convoque pour « le *Bout de l'an* de M^{re} Julius de Loynes, escuyer, seign^r de La Pontery, conseil^r du R. en ses conseils, secrétaire du R... et secrétaire ^gl de la marine »; le service devant avoir lieu « le vendredy 13^e j^r de nor. mil six cent cinquante-quatre, à dix heures du matin, en l'église St-Roch, paroiss. et lieu de sa sépulture ». (Bibl. Imp., Cabinet des Titres.) — Le vieux minutier de M. Le Monnyer garde plusieurs actes passés par des Loynes : mars 1621, 23 juin 1634, 20 oct. 1643, 17 mai 1644, 26 oct. 1647, 22 fév. 1702. — Un Louis de Loynes passa, le 29 avril 1699, un acte chez le prédécesseur de M^r Pourcelly, notaire. — Au vol. 41 des Vieilles Archives de la guerre, se trouve (pièce n^o 1) une instruction donnée au nom du Roi par le Cardinal, Surintendant de la navigation, au s^r Julius de Loynes que S. M. envoyait auprès de M. Du Pont de Courlay, Général des galères, qui avait, au mépris des règlements, démonté des capitaines de galères et nommé à leur place des officiers du régiment des galères, hommes tout à fait étrangers à la marine. Loynes avait mission de faire comprendre au Général combien sa conduite était fâcheuse, de l'engager à remettre les choses dans l'état où elles devaient être, et, s'il résistait, de lui ordonner d'aller à la cour, où le Roi lui ferait connaître ses intentions. M. Du Pont de Courlay ne se rendit pas sage, et Julius de Loynes lui déclara qu'il eût à quitter l'armée des galères et à se rendre à Paris. Le Général obéit à cette injonction, et le bailli de Forbin prit le commandement de tous les navires à rames. La disgrâce de M. Du Pont de Courlay dura de sept. 1635 à l'année 1638, où Richelieu permit à son neveu de retourner à Marseille. Ce fut à l'honneur de la maison de Richelieu qu'eut lieu cette réintégration du Général dans ses fonctions actives, car, le 1^{er} sept. 1638, François Vignerot, marquis Du Pont de Courlay, remporta une victoire sur les galères d'Espagne. — *Voy. BÉGOX, MAXSART.*

LUAZAR (MATHIEU DE). *Voy. CHAMBRE VERTE.*

1. LUBIN (ÉTIENNE). 1652.

Maître écrivain qui eut l'honneur de montrer à écrire à Louis XIV. « Du 19^e avril 1652, Madeleine Marines, femme de Estienne Lubin, précepteur du Roy pour l'écriture ». (Reg. de St-Eust., enterrements.) L'abbé de Marolles n'a pas nommé ce calligraphe parmi ses « écrivains ».

2. LUBIN (JACQUES). ? 1659.—170 ?

Les amateurs d'estampes connaissent quelques

bons portraits du graveur qui travailla beaucoup pour Michel Bégon. Nagler le fait naître en 1637 et se trompe assurément. Je n'ai pu trouver l'acte de son baptême, mais on verra qu'il dut naître vers 1659. Il était fils de Mathurin Lubin, march^d boucher; il épousa Anne, fille du graveur Jean Sauvé, née en 1677, et en eut : 1^o *Marguerite*, qui fut tenue par Marie Miquelot, veuve du boucher Mathurin Lubin, grand-mère de l'enfant (St-Séverin, 12 juin. 1685); 2^o *Anne-Hélène*, tenue par Hélène Licherie, fem. de Gérard Audran (29 oct. 1686, St-André); 3^o *Etienne*, présenté à l'église par le grav^r Et. Gantrel (29 avril 1688, St-Sév.); 4^o *Marie-Madeleine* (20 juin 1689, St-Sév.). Jaeg. Lubin était absent. Il eut un cinquième enfant, mais non pas à Paris. — Le 19 juin 1689, M. Bégon écrivait à M. Cabart de Villermont : « Le s^r Lubin est encore icy, en très-bonne santé... Il part demain pour aller à la Rochelle établir sa résidence. Il veut absolument commencer son ouvrage par mon portrait. Je suis content de celui du P. Siremon... mais non de celui du P. Pétou, qui ressemble à un homme mort ». (Ces portraits avaient été faits d'après des pastels. Bégon en parle dans une lettre du 30 avril 1689.) « Il m'a remis le portrait de Sivestre (Israël?)... c'est un fort bon homme... » (Bibl. imp., Ms. Dangeau.) Le 12 juin. 89, l'Intend^t écrivait à son correspondant : « ... J'ai donné un s^r Lubin une lettre de change de 150 l. pour luy donner moyen de faire venir sa femme... » Ce ne fut qu'en 1690 que Lubin termina le premier des deux portraits de Bégon, exécutés par lui. Le 19 mai 1691, Bégon écrivait à M. Cabart : « ... J'ay esté fort surpris d'apprendre que le s^r Lubin a esté assez hardi pour renvoyer la planche de mon portrait à Paris, ne pouvant ignorer que mon intention n'est pas qu'il en soit tiré aucune épreuve... » Bégon employait Lubin à graver des portraits pour la Collection des vies d'hommes illustres qu'il devait faire, et que fit Claude Perrault par suite d'une convention arrêtée entre celui-ci et l'Intend^t de Rochefort. (*Voy. BÉGOX.*) Lubin travaillait peu, sinon lentement; il était homme de plaisir, et Bégon, qui l'entretenait, avait à se plaindre de lui : « Le s^r Lubin », écrivait Bégon. (4 oct. 1692), « a en teste d'aller faire un voyage à Paris. C'est un panier percé qui mange tout ce qu'il a. Je luy ai desjà donné 3,000 l. depuis qu'il travaille pour moy, il faut encore payer le voyage et le retour, ce qui me dégoûte beaucoup ». Lubin se désista cependant de son projet. Son ménage coûtait cher à l'Intend^t qui écrivait (7 déc. 92) qu'il lui coûtait « plus de cent pistoles par an ». Le 4 août 92, Bégon avait dit à M. Cabart : « Lubin a gravé déjà 30 portraits; il achèvera de graver les 20 qui manquent, en 3 mois ». Il avait donc le travail facile; quelques-uns de ces morceaux attestent la hâte et l'ennui qu'éprouvait l'artiste à accomplir une tâche fastidieuse. Quand Bégon eut laissé à Perrault la charge de l'*Hist. des Homm. ill.*, il ne congédia pas Lubin et le retint à graver quelques planches, comme le portrait de cette jolie « femme de Van Sleb (?) peintre de bastiments de mer ». — J. Lubin, ayant perdu Anne Sauvé vers oct. 1698, vint à Paris, où, le 18 janv. 1699, il épousa Anne, fille de Guy Vignerot, m^{re} tailleur d'habits au collège de Clumy. (St-Benoît.) L'acte que j'ai sous les yeux dit Anne « âgée de 20 ans », et Lubin « âgé d'environ 40 ans ». Il était donc né vers 1659 et non en

1637. De son second mariage, J. Lubin eut deux filles, nées à Rochefort et mortes, l'une, le 10 janv. 1705, l'autre, en 1706. (Reg. de Rochef.) L'acte mortuaire de 1705 qualifie Lubin « garde de la prévôté ». Bégou avait gratifié son graveur de cette petite charge de police judiciaire, qui lui rapportait 360 l. par an. — Le 31 janv. 1702, Bégou écrivait : « ... Lubin travaille depuis sept ans à graver un portrait plus grand que le premier qu'il a fait de moy ; mais c'est un ouvrage qui ne sera de long-temps fini... » Le portrait fut cependant terminé en mai 1703. (Lettre de Collinet à M. de Villermont, 29 mai.) — Je ne sais où et quand mourut J. Lubin ; ce ne fut pas à la fin du xvii^e siècle, comme l'a dit M. Ch. Le Blanc (*Manuel de l'amateur*), car une lettre de Collinet nous apprend que, le 29 déc. 1703, l'artiste logeait, à Rochefort, chez le peintre doreur Silvain, où demeurait aussi Franquin, peintre revenant de Rome, qui fit, en 1703, un portrait de Bégou et un de l'abbé Scipion-Jérôme Bégou, celui qui fut évêque de Toul. Lubin était malade en oct. 1703, et Bégou écrivait à M. de Villermont : « Le pauvre Lubin est toujours malade ; je crains fort qu'à la fin il ne succombe ». L'acte de son décès n'a pu être trouvé ni à la Rochelle, ni à Rochefort, ni à Paris. — J. Lubin était élève de Gérard Edelinck ; c'est Michel Bégou, petit-fils de l'intend^t de Rochefort, qui le dit dans un Mémoire daté du 27 nov. 1765. (Bibl. imp., Ms.) — La mort empêcha sans doute Lubin de mettre la dernière main au grand portrait de Bégou (1703) et sans doute aussi l'intend^t fit briser la planche, car ce morceau de Lubin n'est pas connu. — *Voy.* 2. BALZAC, BÉGOU, FRANQUIN, GASTREL, LICHERIE.

1. LUC (CHARLES-FRANÇOIS DE VINTIMILLE, comte DU). *Voy.* AVED.

2. LUC (THIMOLÉOUX ET LOUIS D'EPINAY, de St-).
Thimoléoux d'Espinau, fils de François d'Espinau, s^r de St-Luc, que l'on nommait *Le brave St-Luc*, épousa Henriette, sœur du Maréchal de Bassompierre, laquelle mourut, dit-on, en 1609. Il eut d'elle un fils qui devint Archevêque de Bordeaux et mourut, selon les historiens, en 1644 ; ce fils fut baptisé à Paris, « le mardy 22^e j^r d'avril 1613, par Mess^{rs} Henry de Gondy », évêque de Paris, sous le nom de Louis, « fils aîné de M. Tymoléou (sic) d'Espinau, s^r de St-Luc, const^r du R en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 100 homm. d'armes, etc. » Le parraïn fut « Louys de Bourbon Roy de France et de Navarre » (Louis XIII) ; la marr. « Mad. Henriette de Bourbon sœur du Roy ». (Reg. de St-Eust.) — Thimoléou d'Espinau devint Vice-Amiral et Maréchal de France. — M. Le Monnier, notaire, conserve la minute d'un acte passé en 1615, par Th. d'Espinau. (P. 226, du vol. de 1615.) — *Voy.* LENCLON.

LUCATELLI (DOMENICO). ? 1613—1671.

Les auteurs de l'*Histoire du théâtre italien* savaient peu de chose de ce comédien, qui eut une grande réputation à Paris sous le nom de Trivelin (espèce d'Arlequin sans batte). Ils disent qu'il mourut vers la fin de mars 1671. Il y a là une légère erreur ; Lucatelli mourut vers la fin d'avril : « Le lundy 27^e avril 1671, fut porté en l'église des Augustins du grand couvent Dominique Lucatelly, comédien italien, aagé de 58 ans décédé hier, à dix heures du matin, pris rue St-Honoré. (Signé) Tho-

mas Ferrary ». (St-Germ. l'Aux.) Ce Ferrari était un prêtre italien, ami des comédiens ses compatriotes ; on lit dans les Reg. du trésor royal (Bibl. Imp., Ms. Colbert) : « A Dominique Locatelli (sic) dit *Trivelino*, comédien italien, la somme de 1200 livres que S. M. luy a ordonnée pour sa pension de l'année 1665 ». « A Dominique Locatelli dict Trivelino comed. ital. 600 l. que S. M. luy a accordées par gratification ». — Lucatelli fut marié deux fois, d'abord à Lodovica Gabrielli, ensuite à Marie de Creil. De Louise Gabrielli, Dominique Lucatelli eut au moins un enfant : « 9 janv. 1675, bapt. de *Charles-François*, fils de Dominique Locatelle (sic) comedien italien du Roy et de Louise Gabrielle sa femme », lequel eut pour parraïn « Messire François de Bassompierre, Maréchal de France », et pour marraine « d^{lle} Anne Duflay, tenant pour haute et puissante princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé ». (St-Germ. l'Auxer.) Voilà d'assez nobles patrons pour le fils de Trivelino ! Voici l'acte du second mariage de Lucatelli :

« Le mardy neuf^e jour de juin mil six cent soix^e cinq espousèrent en l'église de St-André des Arcs Dominique Lucatelly officier du Roy veuf de feue Louise Gabrielly et Marie de Creil veuve de feu François de Houpy, tons deux de lad. paroisse... et led. mariage fut fait en présence de Christophe Contugi dit L'Orvietan opérateur du Roy, de Joseph Jareton, de la paroisse de St-Eust., de Jean-Baptiste Lisbommia, bourgeois de Paris, de la paroisse St-Sulpice et de quelques autres amis. (Signé) : Domenico Lucatelli, Marie de Creil, Christolte Contugi dict L'Orvietan, Jo Giuseppe Giaroni Gambatista la Flumina, etc. » — *Voy.* CONTUGI, GIARONI.

LULLY (JEAN-BAPTISTE), dit : BAPTISTE.

? 1633—1687.

« L'on ne se peut empêcher d'admirer la continuation des insolences de Lully », écrivait, en 1682, à M. Cabart de Villermont, un des contempteurs de l'heureux Baptiste. « Le premier président vouloit avoir le comté de Grignon et fauoit porté à 400,000 livres ; le violon a fait une enchère de 60,000 livres ; cela est fort bon pour les créanciers ; mais, en vérité, faut-il qu'un baladin ait la témérité d'avoir de telles terres, lequel s'est chargé d'un grand nombre d'enfants ; mais aussy cet homme a seu plaie au plus grand Roy du monde ! La richesse d'un homme de cette qualité est plus considérable que celle des premiers ministres des autres princes de l'Europe ! » (Bibl. Imp., Ms. de l'abbé de Dangeau ; lettres à C. de Villermont.) Ceci est fort plaisant ! La colère du correspondant de M. Cabart contre le Violon qui a l'audace d'enchérir sur M. le Premier, et le coup de patte lancé à Louis XIV sont du ton le plus amusant ! Un Violon enrichi, un baladin qui a la terre de Grignon, c'est un scandale ! L'Opéra avait fait la fortune de Lully, et c'était justice, car Lully était un artiste supérieur à ses contemporains. On avait arraché à Périn et à ses associés le privilège d'un théâtre qui mourait entre leurs mains, c'était mal sans doute ; mais qui dit : privilège ne dit pas : Droit. Sourdéac et Sablières formèrent opposition à l'enregistrement des Lettres donnant « le privilège des *Ouvrages de théâtre en musique* au s^r Lully » ; mais Colbert écrivit, le 24 avril 1672, au premier président du parlement et au procureur général, les priant de procéder le plus tôt possible à cet enregistrement. « Sa Maj., disait le ministre, vous a fait scavoir

qu'Elle avoit voulu mettre ce privilège entre les mains du sr Lully, afin que ces ouvrages estant en de meilleures mains qu'en celles qu'ils ont esté jusques à présent, Elle pust en tirer des secours pour ses divertissements et pour ceux du public ». (Arch. de la Mar., Dépêches concernant le commerce; 1672, fol. 12^r.) M. de Lamoignon et M. de Harlay furent favorables à Lully; le parlement enregistra les lettres patentes, et c'est à cet acte juste ou injuste qu'en définitive nous devons la musique française. — En 1674, un certain Guichard établit un spectacle où la musique avoit une part; Lully ne voulut pas laisser entamer son domaine et fit un procès. Tout procès est long; le 22 mars 1676, Colbert écrivit à M. de Harlay, procureur g^l, que le Roi vouloit que cette affaire pendante au Châtelet fût terminée bientôt. (Bibl. Imp., Ms. St-Germ.-Harlay, n^o 367-2, p. 50.) Je ne sais ce qui se passa; mais, le 14 juin 1678, Colbert écrivait au procureur g^l que le Roi ne vouloit pas que les lettres patentes données, en 1674, à Guichard fussent enregistrées. C'était retenu après avoir donné; mais Lully triomphait, et c'était ce que vouloit Louis XIV. Lully était en possession de plaire au Roi dès longtemps; un jour, il avoit eu le bonheur de faire rire aux larmes le jeune monarque. Loret dit, le 18 décembre 1660, dans sa *Muse historique* :

« Ensuite on dansa le ballet
Peu sérieux, mais très-follet,
Surtout dans un récit turquesque
Si singulier et si burlesque
Et dont Baptiste étoit auteur
Que sans doute tout spectateur
En eut la route épanouye. »

En 1662, Lully partagea avec Jean Boësset la charge de Surintendant de la musique de la Chambre du Roi. Parmi les « chantres » ou chanteurs de cette musique étoit Michel Lambert, homme de bonne humeur qui devoit plaire à Lully; ils se lièrent d'une étroite amitié et, pour se rapprocher davantage, firent ensemble une alliance. « Le 24 juil. 1662, furent fiancés et mariés Jean-Baptiste de Lully surint^d de la musiq. du R., de St-Germ. l'Auxerr., et d^{lle} Magdeleine Lambert, fille de Michel Lambert, m^e de la musiq. du R., et d^e Gabrielle Dupuy ». (St-Eust.) Les fruits de ce mariage furent; à ma connaissance, un nombre de six : 1^o *Catherine-Madeleine*, 1^{er} mai 1663. (St-Eust.) Elle épousa Jⁿ-Nicol. de Francini, m^e d'hôtel du R. (19 avr. 1684; St-Roch.) et mourut le 2 janv. 1703. — 2^o *Jean-Bapt.*, le 6 août 1665. (St-Thomas du Louvre.) Il eut, le 7 février 1695, la charge de Surintendant de la mus. du R. que lui céda Boësset. (Bibl. Imp., Ms. Clair^l, 563, p. 84.) — 3^o *Gabrielle-Hilaine*, le 3 oct. 1666. (St-Roch.) Elle épousa Jacq. Du Moulin, greffier à la cour des aides. (15 juil. 1687; St-Roch.) Elle mourut le 7 juin 1748. (St-R.) — 4^o *Jean-Louis*, le 24 sept. 1667. (St-Roch.) Il fut Surint^d de la musiq. du R. et mourut le 23 déc. 1688 (St-Eust.), ayant fait la veille un testament dont la minute est dans l'étude du successeur de M. Pomet. — 5^o *Louise-Marie*, le 19 sept. 1668. (St-R.) Elle épousa Pierre Thiersaut de Méranecourt et mourut en décembre 1745. (*Mercur.*, janv. 1716.) — 6^o *Louis*. Je n'ai pas vu son baptistaire, mais il dut naître en 1664. Il épousa, le 27 déc. 1694, Marthe Bourgeois, « du consen-

tement tacite et verbal de Magdeleine Lambert, sa mère », à qui des sommations avoient été faites. (Reg. de St-Martial.) Il en eut 5 enfants, de 1695 à 1705. (St-Paul.) — Les biographes donnent à Lully un fils nommé *Chrétien*; je ne connais rien de lui. — Jⁿ-Baptiste 1^{er} Lully mourut, « âgé de 55 ans ou environ, dans sa maison, rue de la Magdeleine ». Son corps fut porté chez les religieux Augustins déchaussés (les Petits Pères) et fut enterré dans leur église, au vœu de son testament. (Reg. des Augustins, n^o 50, Arch. de la vil.) La femme de Lully avoit acheté la chapelle de St-Nicolas de Tolentin, au prix de 3,000 livres. (Acte chez le successeur de Mouffe; 1688.) Ce tombeau de Lully devint celui de tous les membres de sa famille; Marie Lambert y fut déposée le 3 mai 1703. (St-Roch.) — Un fils de Louis Lully, Louis-André, épousa Susanne-Catherine, fille de Jean-Silvain Cartaud, architecte, laquelle avoit 17 ans. (St-Germ. l'Auxerr.) Lully signoit quelquefois :

Jean-Baptiste
Lully.

— *Foy.* BOËSSET, BONTEMPS, GAMBERT, CARTAUD, LAMBERT, PÉRIX, VILLERMONT.

L'ANDBERG (GUSTAVE).

1741—86.

Peintre de portraits au pastel, natif de Stockholm. Il vint à Paris, où il réussit. Quand sa réputation fut un peu solidement établie dans le monde, il se présenta à l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., demandant à y être admis; il étoit protestant et on lui opposa les défenses du Roi qui interdisaient l'entrée des Académies aux hommes qui ne professaient pas la religion catholique. Il alla au ministre, qui prit les ordres de Louis XV. Le Roi ne vit pas d'inconvénient à permettre qu'un calviniste étranger siégeât dans une compagnie française dont tous les membres, excepté lui, seroient catholiques. Alors le Contrôleur général, dans les attributions de qui étoient les Académies, écrivit la lettre suivante à Messieurs de l'Académie : — « A Versailles, le 12 janvier 1744, j'ai rendu compte au Roi, Messieurs, de la raison qui vous empêche de recevoir dans votre Académie le sr Landberg, Suédois, peintre en pastel; S. M. approuve votre attention sur ce qui paroît contraire à ses ordres; mais le Roi étant informé du mérite du sr Landberg, son intention est que vous le receviez, comme étranger, quoiqu'il soit de la religion prétendue réformée et cela sans tirer à conséquence. Je suis, Messieurs, parfaitement à vous. (Signé) Orry. » L'Académie, dans sa séance du samedi 18 janvier 1744, eut à s'occuper de la question que venait de résoudre la lettre du Contrôleur général. Laissions parler le procès-verbal rédigé par Lépicié, secrét. de l'Acad. : « ...La compagnie, qui avoit

examiné avant la séance les ouvrages du s^r Lundberg (Gustave, natif de Stockholm, peintre), ayant pris les voix à l'ordinaire et reconnu sa capacité, à agréé sa présentation et l'a reçu dans la même séance Académique, comme étranger et sans tirer à conséquence, pour jouir des privilèges, etc., et il a prêté serment entre les mains de M. de Largillière, directeur, chancelier et recteur. Et ledit s^r Lundberg ira chez M. de Largillière, directeur, qui lui ordonnera son portrait de réception. » (C'est-à-dire qu'il lui dira de quel Académicien il fera le portrait qu'il présentera, suivant l'usage, pour sa réception.) (Signé) De Largillière... Gustave Lundberg, Lépicier. » — En 1767, Lundberg exposa le portrait du baron de Breteuil; Diderot, dans son *Salon* de cette année, nomma Lundberg, déclara qu'il ne connaissait ni le peintre ni l'original du portrait, et ne dit pas un mot de la peinture; mais parlant de l'ouvrage qu'il ne voulait pas louer et qu'il ne daignait pas critiquer, il fit quelques pages sur les portraitistes, sur La Tour en particulier, et par occasion sur Perronneau, que Quentin de La Tour força de faire son portrait, tandis que lui, de La Tour, faisait celui de Perronneau. L'anecdote est piquante, les pages sont chaudes et spirituelles; mais tout cet esprit, tous ces raisonnements, toute cette prose longueuse et maligne passent vingt pieds au-dessus de la tête du pauvre Lundberg. — Le portraitiste suédois ne resta pas toujours à Paris; il retourna à Stockholm, où il eut, à la cour de Gustave III, la charge de Premier peintre et celle d'Intendant de la Maison du Roi. Il mourut, je crois, en 1786; et le figure, en effet, cette année pour la dernière fois sur la liste des Académiciens donnée par les *Almanachs Royaux* de France.

LUSIGNAN.

Françoise de Lusignan de St-Gelais, marquise de Toussy, Fervaque, Prévile, Monpoimoin (*sic*), Cheffreville et autres lieux, veuve de Louis de Prie, marq. de Toussy, passa, le 6 nov. 1669, en acte dans l'étude du prédécesseur de M. Le Monnyer. Dans la même étude comparut, le 1^{er} mai 1670, Marie de Lusignan de St-Gelais, veuve de Henri-François de Vassé, marquis de Vassé Haze. — Les prédécesseurs de M. Fourchy, notaire à Paris, reçurent les actes suivants appartenant aux Lusignan: sept. 1691, acte de Paul-Philippe de Lezay de Lusignan; 13 oct. 1699, acte de Françoise de Lusig.; 20 mai 1707, inventaire des biens de Claude-Hugues de Lusig.; 29 et 31 mai, 27 août et 3 sept. 1707, actes de Henri-Joseph de Lusig.; 26 juin 1787, 12 mars et 30 décembre 1790, actes de N. de Lusignan. — *Voy. C&F&V.*

1. LUXEMBOURG (Maison de).

Le vieux minutier de M. Le Monnyer, notaire, contient un certain nombre d'actes appartenant à cette maison célèbre; comme ils peuvent être utiles aux biographes ou aux membres d'une famille historique, j'en donne ici le catalogue, en suivant l'ordre chronologique. Actes de Jean de Luxembourg, an. 1614, 2^e vol., p. 243, 247. — Actes de Just de Lux. De Pontallier, duc de Piguay (*sic*), comte de Ligny, an. 1617, p. 141, 159. — Actes de Léon duc de Lux. et de Piguay (*sic*), pair de France, prince de Tingry, comte de Ligny, Brienne et Raunay, gouverneur des villes et châteaux de Blaye et Bourg (sur la Dordogne), commandant la compagnie des deux cents chevaux légers ordinaires de la garde du Roi, demeurant à Paris, sur le quai du Louvre,

an. 1625, 2^e vol., p. 3 et 68; an. 1628, p. 112. — Actes de Charles-François de Montmorency, duc de Luxembourg et de Piney, pair et *premier baron chrétien de France*, baron de Mélo, marquis de Loucy, comte de Gournay et autres lieux, gouverneur et lieutenant pour le R. en la province de Normandie, demeurant à Paris en son hôtel, rue St-Marc (il avait épousé Marie-Sophie Colbert de Seignelay et signait: « Montmorency-Luxembourg »); 27 oct. et 7 déc. 1724; ce dernier acte apprend que le duc de Luxembourg possédait, rue Vivienne, une maison, alors habitée par le fermier général Hocar. — Actes des 17 janv., 5 mars 1727, et 5 mars 1728. Le 5 mars 1728, il continua une pension viagère de 400 liv. de rente à Nicolas Le Masle, ancien maître d'hôtel du duc de Luxembourg, père de Charles-François. Le même jour, il donna trois cents livres de rente à René Turpin, ancien valet de chambre, tapissier de son père, et deux cents livres de rente au cocher de celui-ci, François Duclou. — Actes du 12 juin 1729 et du 31 mars 1729. — Acte d'Anne-Charles-Sigismond Montmorency, duc de Luxemb. et de Châtillon-sur-Loing, pair et *premier baron chrétien de France*, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Hainaut infanterie, demeurant à Paris en son hôtel, cour de l' Arsenal, paroisse St-Paul, 26 août 1776. — Parmi les lettres que reçut Colbert (ancienne Collect. verte, Bibl. Imp. Ms.), est, à la date du 7 août 1662, une longue lettre autographe du duc de Montmorency-Luxembourg, portant cette suscription: « Monsieur Monsieur Collobert. » — Les Vieilles Archives de la Guerre possèdent, dans le vol. 275 de leurs documents historiques, sous l'année 1672, un assez grand nombre de lettres, longues et intéressantes du célèbre maréchal François-Henri de Montmorency-Bouteville-Luxembourg, qui signait: « Montmorency-Luxembourg. » — Charlotte de Luxembourg épousa, à St-Germ. l'Auxerrois, le 6 juillet 1620, Léon d'Albert, seigneur de Baunte (*sic*)? — Henri-Léon d'Albert de Luxembourg, connu sous le nom de l'abbé de Luxembourg, fut, à ce qu'il paraît, un de ces prêtres scandaleux contre lesquels, au nom de la religion et de la morale publique, les souverains furent quelquefois obligés de sévir. Le 24 avril 1688, Louis XIV écrivait au prieur de l'abbaye de Clairvaux:

« Voulang que mon cousin l'abbé de Luxembourg, dont la conduite n'a pas été jusques à présent bien réglée fasse sa demeure dans une maison où il puisse profiter de bons exemples j'ay ordonné qu'il soit conduit dans l'abbaye de Clairvaux et je vous écris en mesme temps cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'il y soit reçu et gardé jusqu'à nouvel ordre, sans qu'il en puisse sortir, vous advertissant qu'il sera pourveu par sa famille au paiement de sa pension, sans faute, car tel est notre plaisir ».

A cette lettre était joint le billet suivant du marquis de Seignelay:

« Vous verrez par la lettre du Roy l'intention de Sa Majesté, au sujet de M. l'abbé de Luxembourg, et comme sa vie n'est pas trop bien réglée, il ne faut pas que vous lui permettiez de dire la messe en cas qu'il en ait envie. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 556, p. 376.)

On sait que l'abbaye de Clairvaux était un couvent de Bénédictins, chef d'ordre. L'abbé de Luxembourg parut se repentir de sa vie immodeste, et après un certain temps obtint qu'on le rendit au monde. Il reprit bien vite ses habitudes, et, le 14 mai 1691, le ministre écrivit au supérieur de St-Lazare:

« De par le Roy, Cher et bien aimé. La conduite peu réglée

de nostre cousin Henri-Léon d'Albert de Luxembourg nous a fait prendre la résolution de l'envoyer pour quelque temps dans vostre maison, et nous vous mandons de l'y recevoir et retenir jusques à nouvel ordre, moyennant la pension qui vous sera payée par sa famille... » (Ms. Clairamb. 538, p. 326.)

Je ne sais combien de temps l'abbé de Luxembourg fut retenu à St-Lazare, en vertu de cette lettre de cachet. Je n'ai pas trouvé son *écavat*. — *Voy.* CHAULIS, LORRAINE (MARG. DE), 6. MONTMORENCY.

2. LUXEMBOURG (hôtel de), qui eut le nom de Palais d'Orléans, puis de Palais du Luxembourg, par corruption. — *Voy.* BERTHELOT (GUILLAUME), BROSEE (DE), 1. CHESNE (DU), COCHET, MADemoisELLE, MUET (PIERRE LE), VallÉE (MARIN DE LA), WARIN (QUENTIN).

LUYNES (CHARLES = LOUIS-CHARLES = CHARLES-HONORÉ et LÉON D'ALBERT DE). XVII^e siècle.

Charles d'Albert, que l'on peut considérer comme le chef de la grande maison de Luynes et de Chevreuse et qui, favori de Louis XIII, fut tout ce qu'il voulut être, tint sur les fonts, en 1617, un enfant de Henry Bailli. On sait qu'il mourut, le 15 déc. 1621, à l'armée, après avoir manqué Montauban qu'il assiégeait. Voici, à ce sujet, ce que je lis dans le registre de Christophe Petit, prêtre de St-Paul : « Ce mois » (décembre 1621) « mourut de Luine (*sic*) qui, ambitieusement à luy et aux siens, s'estoit emparé des meilleures places du Royaume et faict Connestable de France, duquel office Dieu n'a permis qu'il ait esté jouissant plus de huit ou neuf mois. » (Arch. de St-Paul.) Ch. d'Albert, que l'on dit né en 1578 et filleul de Henri IV, eut la charge de Grand fauconnier de France, le 7 nov. 1616, et presque

au même moment celle de Gouverneur des oiseaux de la chambre. Il devint premier gentilhomme de la chambre le 23 avril 1617, Connétable le 3 avril 1621, et Garde des sceaux le 21 août de la même année. La mort du maréchal d'Anere lui fut si profitable qu'on ne peut guère douter qu'il l'eût souhaitée. Si Vitry outre-passa ses ordres en tuant Concino Concini, pourquoi Luynes fit-il Maréchal de France l'assassin de celui qui le gênait ? On ne paye pas d'un tel prix un meurtre qu'on n'a pas commandé. — Louis-Charles d'Albert épousa Louise-Marie Séguier; il eut d'elle : 1^o *Hercule-Louis* (14 juin 1644; St-André), enfant qui mourut le 2 août 1645; 2^o *Marie-Louise* (23 août 1645), tenue par L^e Séguier, bon de St-Brisson, prévôt de Paris, et par « Anne-Marie d'Albert, fille de feu M. le duc de Luynes, connestable de France »; 3^o *Honoré* (9 oct. 1646), tenu par Honoré d'Albert de Chosne (*sic* p^r Chauluis), ch. des ord. du R., gouvern^r d'Amiens. Louis-Charles d'Albert est dit, dans cet acte, « pair et g^d fauconnier de France »; 4^o *Henriette-Thérèse* (13 sept. 1647), dont fut marraine Henriette-Thérèse de Budes, fille du duc de St-Simon; 5^o *Félix-Paul* (5 sept. 1651). Il mourut le 20 oct. de la même année. — L.-Ch. d'Albert de Luynes eut un second mariage; il épousa Anne de Rohan, de qui il eut *Jeanne* (21 janvier 1670), présentée à l'église par Jⁿ-Bapt. Colbert (le grand Colbert) et par Anne-Julie de Rohan, femme de François de Rohan, prince de Soubise, duc de Fontenay, sous-lieut^t des gendarmes du R. L'acte est signé : « Colbert, A. j. de Rohan, le duc de Luynes. » (St-Sulp.) — L.-Ch. d'Albert tint sur les fonts, le 25 mars 1670, Marie-Jacqueline d'Acigni. (St-Sulp.) Il signait ordinairement :

à Louis Charles d'Albert

— Charles-Honoré, marquis d'Albert et de Luynes, tint, le 9 juin 1662, un fils de Clément de Marini, m^e de musique. (St-Sulp.) — Léon de Luynes, chanoine régulier de St-Augustin, fut fait abbé de l'abbaye régulière de St-Vincent-aux-Bois, de l'ordre de St-Augustin, au diocèse de Chartres, vacante par décès; 9 janv. 1671. (Bibl. Imp. S. F. 2771-2; p. 37.) — M. le duc de Luynes, notre savant contemporain, membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, a fait dresser, dans une chambre de son château de Chevreuse, une statue à Louis XIII. Le Roi y est représenté enfant. Monument de la reconnaissance, ce morceau charmant, de la main de feu Rude, sculpteur habile, a été coulé en argent. Le petit temple au milieu duquel il est élevé sur un piédestal assez bas est tapissé d'un riche velours violet semé de fleurs de lis d'or. Par une allusion délicate, cette statue du souverain protecteur de la maison d'Albert rappelle Charles d'Albert, le premier des Luynes qui eut un grand établissement à la cour de France. — *Voy.* 1. et 5. ALBERT, 2. BAILLI, CHEVREUSE, CONCINO, 2. DINGEAU, LOUIS XIII.

LUZERNE (ANTOINE DE LA). — Un acte de lui, passé en janv. 1654, est chez M. Fourchy, not.

LYEN (JEAN-FRANÇOIS DE).

? 1684—1761.

Peintre de portraits qui fut reçu à l'Acad. le 24 nov. 1725, sur la présentation des portraits de Guillaume F^r Coustou et de Nicolas Bertin, bons morceaux que garde l'Ecole des beaux-arts dans sa collection de portraits d'Académiciens. Jⁿ-Fr. de Lyen était, dit-on, né à Gand; il mourut à Paris le 3 mars 1761, à six heures du soir, cloître St-Germ., et fut inhumé au cimetière des Innocents, en présence de Ch. Nicol. Cochin, secrétaire de l'Acad. Roy. de peint., et de Joseph-Marie Vien, professeur en lad. Acad. (Reg. de St-Germ. l'Aux.) L'acte dit le défunt « garçon, âgé de 77 ans ». — *Voy.* BERTIN, COUSTOU, LÉMOINE.

1. LYONNE (LES).

Mathématicien distingué, conseiller au parlement de Grenoble, Artus de Lyonne était né à Gap. Il épousa Isabelle Servien, sœur d'Abel Servien, qui eut la direction du ministère de la guerre et la surintendance des finances. Il eut le malheur de perdre sa femme alors qu'elle avait à peine vingt-deux ans. La douleur l'éloigna du monde et le poussa dans les voies rigoureuses de la piété. Il prit le parti de l'Eglise, reçut les ordres et fut désigné pour l'évêché

de Gap, qu'il refusa d'abord, mais qu'il accepta ensuite presque malgré lui, disent les historiens dauphinois. Ce fut en l'année 1638. Hugues de Lyonne est son fils; M. Beau, not. à Paris, garde parmi ses vieilles minutes un acte passé le 6 juillet 1654 par cet « Arthus de Lyonne, évêque de Gap ». On sait que ce prélat mourut en 1675. — 2. *Lyonne* (Hugues de), ?1611—1671? Négociateur fort estimé aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, mais que le Cardinal de Retz traite assez mal dans ses *Mémoires* et dont il dit, t. IV, p. 412 (édit. de 1717) : « Lyonne n'étoit connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin, l'on l'y avoit vu dans le temps du ministère de M. le cardinal de Richelieu, particulier d'un assez bas étage, et de quel brelandier et concubinaire public. Il eut depuis quelque espèce d'employ en Italie, touchant les affaires de Parme; mais cet employ n'avoit pas été assez grand pour le devoir porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. » Il y a là bien de la passion, ce semble, et tout le reste prouve qu'une inimitié personnelle avait aigri le Cardinal, partisan de Chigi, devenu pape sous le nom d'Alexandre VII, contre Lyonne, et qui agissait à Rome contre Chigi et aussi contre Retz, bronillé alors avec la cour de France. — Hugues de Lyonne avait épousé en 1645 « Paule Payen »; je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage. Le 28 mars 1646, mad. de Lyonne mit au monde un garçon que l'on ondoya, mais dont on ajourna le baptême. Le 8 juin 1647, elle accoucha d'un second fils, ondoyé aussi, et baptisé à St-Eust., en même temps que son aîné, le dimanche 7 juillet 1647. L'aîné fut nommé *Louis* et eut pour parrain « Messire François Servien, conseil^r du Roy en ses conseils, abbé de Maure de St-Jouin, au lieu et pour Jules Mazarin, Romain Cardinal éminentissime », et pour marraine « Madeleine Fabry, femme de M. Pierre Séguier, chancelier de France, au lieu et pour vertueuse Reine

Anne d'Autriche, par la grâce de Dieu Reyne de France et de Navarre régente ». Le second des fils de Lyonne fut nommé *Jules* par « Pierre Payen, conseil^r en parlement à Paris et prieur commendataire du prieuré de la Charité », et par « dame Marguerite Rive, femme de Messire Paul Payen, conseiller du Roy en ses conseils ». Je n'ai pas besoin de dire que Marguerite Rive était la mère de mad. de Lyonne, dont le père était Paul Payen. Dans les baptistères de ses enfants, H. de Lyonne est dit : « conseil^r ordin^{re} du R. en ses conseils et secrétaire des commandemens de la Reyne régente, demeur^t rue Vivienne ». — Une fille d'Hugues de Lyonne, Madeleine, entra dans la maison d'Estrées par un mariage avec Fr.-Annibal d'Estrées, comte de Nanteuil. (St-Roch, 10 février 1670.) Alors les Lyonne avaient adopté pour leur nom l'orthographe moderne, substituant *Pi* à *Py*. — Mad. Paule Payen, veuve alors de Hugues, fut marraine, le 15 avril 1687, d'un des Siamois venus en France en 1685 avec le chevalier de Chaumont. Elle mourut le 20 mars 1704, âgée de soixante-quatorze ans. Hugues de Lyonne éut mort, le 1^{er} sept. 1671, âgé de soixante ans et avait été inhumé dans l'église des Filles-St-Thomas, le mercredi 2. (St-Roch, 1671, p. 51.) Un de ses nombreux enfants, Arthus de Lyonne, prêtre qui était en mission à Siam, revint avec M. de Chaumont, mais il retourna à Siam en 1687. — Il est assez remarquable que le musée historique de Versailles ne possède ni une statue, ni un buste, ni un portrait peint d'Hugues de Lyonne. Nicol. de Larnessin produisit, en 1664, un portrait de cet homme célèbre, bon morceau de gravure que retourna Nicol. Poilly et dont il fit une jolie chose. La Roussière donna ensuite un portrait où M. de Lyonne est représenté plus vieux qu'il ne le fut jamais, le nez gros, la bouche épaisse, enfin laid outre mesure. Nanteuil fit, en 1667, un charmant portrait de Jules-Paul de Lyonne, prieur de St-Martin des Champs, celui que nous avons vu naître le 8 juin 1647. — *L'oy.* AMBASSADEURS DE SIAM, ESTRÉES, SERVIEN.

M

MACÉ (JEAN).

?1602—1672.

C'est celui dont l'abbé de Marolles écrit le nom avec deux s, d'accord en ceci avec les lettres données en mars 1671 au profit des artisans qui vivaient au Louvre. Il était « menuisier et faiseur de cabinets et tableaux en marqueterie de bois ». Il mourut le 14 mai 1671, âgé de 70 ans. L'acte de son inhumation, signé : (Jsaac) Macé et C. Mellan, le dit : « Peintre et sculpteur en mosaïque ord^{re} du R. » (St-Germ. l'Auxer.). — *L'oy.* LOUVRE, MASSÉ, MELLAN.

MAÇON (UX), poète. — *L'oy.* 3. DUBOIS.

MAÇONS.

1387.

Charles VI faisait travailler à son château de Compiègne en 1387; pendant le repos des maçons, le jeune Roi se mit en devoir de faire œuvre de leur métier; ils le surprirent à leur retour, et se prévalurent auprès de lui du droit qu'ils avaient de le faire leur prisonnier, et de le mettre à rançon. Le prince

se rendit apparemment de bonne grâce à l'injonction, car on lit dans le Compte des dépenses de l'hôtel pour l'année 1387 (Bibl. Imp., KK. 30) : « Le Roy pour don fait par luy aux massons qui ouvroient en son chateau de Compiègne, et le prendrent lesd. massons pour ce qu'il ouvroit de leur mestier le 26 sept., 16 sols paris. » (Fol. 44 v^o.) On voit que date de très-longtemps l'usage de donner aux ouvriers, à titre d'amende, une certaine somme, lorsque, n'étant pas de leur art, on se sert de leurs outils.

MADAILLAN DE LEPARRE, MARQUIS DE LASSÉ (ARMAND DE).

Il épousa, le 6 mars 1696, « d^{lle} Julie, légitimée de Bourbon », qui signait : « Julie L. de Bourbon. » (St-Sulp.). — *L'oy.* 2. COLIGNY.

MADEMOISELLE (ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLEANS, DUCHESSE DE MONTPENSIER, dite « LA GRANDE. » ?1627—1693.

Cette princesse était du voyage que fit la cour en

Provence et dans le pays basque, en 1669, quand Louis XIV alla au-devant de Marie-Thérèse. A Saint-Jean de Luz, le 26 mai, elle tint avec Monsieur, frère du Roi — et tous deux par représentants — Philippe-Louis, fils du comédien Henri Pitel de Longchamp. A Paris, le 19 juin 1676, elle avait tenu, représentée cette fois aussi, le fils du sculpteur Jean Fayd'herbe. A St-Sulp. (16 juillet 1658), elle avait tenu elle-même « Marie-Louise, fille née le 12 fév. 1649 de M^{re} Louis Barjot, seig^r d'Anneuil, conseiller du Roi. » Le baptistaire qu'elle signa : Anne-Marie-Louise d'Orléans, la dit : « H^{te} et p^{te} princesse Anne-Marie-Louise de Bourbon, fille aînée de Monseig^r le duc d'Orléans, première demoiselle de France. » Le 9 avril 1659, elle avait tenu Françoise-Anne, fille d'Antoine Bouillet, concierge du palais d'Orléans. Le baptistaire la qualifiait : « Première princesse de France et première demoiselle de France. » Le 1^{er} mars 1665, « souveraine de Dombe et duchesse de Montpensier, Chastelerault et St-Fargeau, comtesse d'Eu, premier pair de France », elle fut marraine, à St-Germ. l'Auxer., de « Louis, fils aîné de Louis-François de Brancas, duc de Villars », dont Louis XIII fut parrain. — Le 5 août 1665, Mademoiselle écrivait à Colbert la lettre suivante, en faveur du poète Jean Regnauld de Ségrais, qui était un de ses gentilshommes, et appartenait à l'Académie depuis 1662. Je conserve soigneusement l'orthographe un peu hasardée de la grande dame :

« A Forge ce 5 août 1665. — Monsieur le s^r de se grais qui est de la ca demie et qui a bourop traualie pour la gloire du Roy et pour le public aiant esté oubli lannee pasée dans les gratifications que le roy a faicets aux baus es prit ma prie de vous faire souvenir de luy cet un gentil homme de merite et qui est a moy il y a long tamps iespere que sela ne nura pas a vous obliger a auoir de la consideration pour luy set ce que ie vous demande et de me croire, Monsieur Colbert, etc. » (Bibl. Imp., Collection des lettres à Colbert.)

Cette collection contient plusieurs lettres de la même princesse écrites pendant l'année 1662; elles sont de la main d'un secrétaire, et n'ont d'antographe que ces mots : « Monsieur Colbert, vostre affectionnée amie Anne-Marie-Louise d'Orléans », de sa grande écriture; ainsi : (Voir à la colonne ci-contre.)

Le 15 janvier 1669, Mademoiselle tint avec Monsieur sur les fonts de St-Sulp. « Philippe-Louis, fils de Messire Ignace Rouant, chevalier, marquis d'Assy, et de Charlotte-Christine de Lorraine. » Dans le baptistaire que j'ai sous les yeux, Mademoiselle est qualifiée « premier pair de France ». — Le 29 août 1669, le curé de St-Séverin lui donna entre autres titres celui de « première (sic) pair de France », dans l'acte du mariage d'une de ses dames d'honneur, « Marie-Claire de Gréquy », avec « Guy Henry Chabot, comte de Jarnac ». Au baptême d'un fils de Vander Meulen, en 1667, on lui avait donné le titre de « premier pair ». — On sait que Mademoiselle mourut le 5 avril 1693; à l'occasion de ses funérailles, le secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi fit publier les défenses suivantes :

« De par le Roy. Sa Maj. voulant prévenir le désordre qui pourroit arriuer en l'Eglise de St-Denis le jour du service qui y sera fait pour le repos de l'âme de feu Mademoiselle d'Orléans, fait très-expresses prohibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de prendre après le service aucunes des armoiries, tentures, bois, eschaffauts et autres choses qui seroient au dehors et au dedans de lad. église, voulant que le tout soit remis à l'ordre du grand maistre ou du maistre des cérémonies p^r estre distribué à qui il appar-

tienra. Fait à Versailles le 4 avril 1693. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambt, 560, p. 331.)

Si le corps de Mademoiselle eut un tombeau à

St-Denis, ses entrailles et son cœur eurent d'autres sépultures. Voici à ce sujet ce que je lis au Registre mortuaire de St-Séverin :

« Le mardy 1^{er} avril 1693, fut portée à St-Denis pour y estre inhumée h^{te} et p^{te} princesse Anne-Marie-Louyse d'Orléans, princesse du sang, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, comtesse d'Eu, et autres lieux, premier pair de France, qui estoit de cette paroisse depuis l'année mil six cent soixante et cinq, décédée dans le palais d'Orléans, le cinquième du présent mois. Son cœur et ses entrailles portés au Val de Grâce, Ponzième de ce mois; son cœur resta, et ses entrailles furent portées aux Révérends Pères C.lestins. » *Requiescat in pace.* — En 1637, Jeanne de Harlay, dame de Saint-Georges, était gouvernante de Mademoiselle. — Le vieux muniier du successeur de M. Lefler, not., conserve un petit nombre d'actes passés au nom de Mademoiselle, et, par exemple, un marche entre cette princesse et un certain Michel Hotin. Mais le plus important, sans doute, est le testament olographe de la duchesse de Montpensier, écrit d'une main lourde, en caractères gros et grands. Ce testament, fait en 1685, ne fut déposé chez le notaire qu'en avril 1693, c'est-à-dire un mois après la mort de la testatrice, qui annulait un testament fait en faveur du duc de Lauzun, en 1670. Une note jointe à cette pièce curieuse apprend que Louis XIV se fit apporter, par le notaire dépositaire de l'acte, le dernier testament, qu'il examina à son loisir, et renvoya à l'étude, qu'il n'a plus quittée depuis cette époque. — M. Guérin, notaire à Paris, garde parmi ses minutes anciennes un grand nombre d'actes passés par Mademoiselle : plusieurs en 1669; deux en 1631 (29 janv. et 20 juill.); un en 1573 (19 janv.); un du 16 janv. 1674; un

du 6 mars 1675; et six de 1688 (11 mars, 14 mars, 17 avril, 7 mai, 5 et 27 juin.) — Chez M. Hatin, notaire, j'ai vu un don fait par la duchesse à Antoine de La Tour, seigneur de Montiers (18 août 1690), et un autre acte du 30 juin 1691. — Je lis dans le *Journal d'un voyage à Paris*, fait par MM. de Vilers, Hollandais, en 1657-58. (Paris, in-8°, 1862), ces lignes sur les honneurs qu'à la promenade le public rendait à Mademoiselle d'Orléans : « On a accoutumé d'arrêter » (sa voiture) « pour tous les fils de France, c'est-à-dire pour tous ceux qui sont immédiatement enfans du Roy. On traite Mademoiselle comme si elle l'estoit, et on arreste devant elle, parce qu'elle tient rang de fille de France, n'y en ayant point; mais on n'arreste pas pour tous les autres princes du sang. » — Lorsque M^{me} de Montespan demandait au Roi et obtenait de Sa Majesté un vaisseau pour faire la course, la duchesse de Montpensier, moins ambitieuse et plus pacifique, désirait avoir une simple chaloupe pour se promener sur la rivière. Elle la demanda au Roi, qui donna à ce sujet ses ordres à Colbert. Scignelay se chargea de les faire exécuter; aussi, le 26 juill. 1679, écrivit-il à M. Desclouzeaux, l'Intendant du Havre : « Le Roy ayant promis à Mademoiselle une chaloupe, ne manquez pas aussitôt que vous aurez reçu cette lettre d'en faire faire une de trente-six pieds de long, peinte en rouge, avec quelques ornemens de sculpture dorés, et faites en sorte qu'il y ait de quoy mettre un tandelet. » (Arch. de la Mar. Dépêches 1679.) — En 1674, Mademoiselle tint avec M. le Dauphin le second fils du comte Charles de Baatz d'Artaignan. — *Voy. 1. ARVIGNAN, BONTemps, CHABOT, DERER (ALBERT), HARLAY, LAUZIN, LONGEVILLE, LOUIS XIV, MEULEN, MONTESPAN, SÉGIER.*

MADRID (LE CHATEAU DE). — *Voy. ROBBIA (HIERONIMO DELLA).*

MAGASIN DES ANTIQUES.

Le Roi de France ayant fait venir d'Italie un grand nombre de figures, bustes, médaillons et bas-reliefs, ouvrages antiques, pour favoriser l'étude de ces grands modèles, dont les peintres italiens, appelés à la cour pour travailler à l'embellissement des palais royaux, avaient préconisé les beautés excellentes, quelques-uns de ces chefs-d'œuvre furent placés dans les châteaux, et ce qui en resta, attendant une destination, fut mis dans un magasin, qui prit le nom de « *Magasin des antiques* ». Le Magasin fut d'abord établi dans le jardin des Tuileries; on le transféra de là à l'hôtel de Richelieu, puis enfin dans une salle du Louvre. Le magasin avait un garde qui veillait sur ce dépôt pour qu'on ne dégradât pas les marbres qu'il contenait, pour qu'on ne dérobat pas quelques-uns des fragments précieux qui s'y conservaient à côté des figures entières. La collection des *Anciens brevets du Roy* (Arch. de l'Emp., E. 9289) nous fait connaître qu'avant 1602 le « garde des marbres du Louvre, de St-Germain en Laye et des Tuileries, grande et petite galerie », était Nicolas Boulanger. Le 31 juillet 1602, Simon Lerambert, sculpteur, succéda à Boulanger qui venait de mourir. Simon Lerambert mourut en 1637, et eut pour successeur dans sa charge Alexandre Grenoble, sculpteur, qui la possédait encore en 1639, et qui la garda probablement jusqu'à la fin de sa vie. En 1653, le 4 avril, la charge de Garde des marbres fut réunie à celle de Garde du magasin des antiques, au profit de Louis Lerambert, fils de Simon. Pierre Pivet, qui

était garde du magasin, venait de mourir, et laissait vacant un emploi qui fit un assez beau domaine à Lerambert. Pierre Pivet avait été garde de 1641 à 1648 inclusivement. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) L. Lerambert, mort le 15 juin 1670, le Roi donna le magasin des antiques « au s^t Vivot, ci-devant un des gentilshommes ordinaires de Sa Majesté ». Le brevet de Vivot est du 13 sept. 1670. Il en jouit peu de temps, deux ans et demi environ. Le 10 mars 1673, la charge de Garde magasin des antiques fut donnée « au s^t Félibien, historiographe des bâtimens ». C'est d'André Félibien qu'il est question ici. Jean-François Félibien eut, le 5 sept. 1697, un brevet de survivance « de la charge de Garde magasin des antiques, que « possédait son père ». (Arch. de l'Emp., E. 9289.) Le magasin des antiques fut transporté de l'hôtel de Richelieu au Louvre, comme je l'ai dit. Ce fut en 1693; voici un brevet qui se rapporte à cette translation. (F. Ms. Clair 560, p. 289, Bibl. Imp.) :

« Aujourd'hui 20 avril 1693, le Roy estant à Versailles ayant fait transférer dans une salle au Louvre le magasin de ses bustes, figures et marbres antiques, et assigné au mesme lieu l'assemblée de l'Académie de peinture et sculpture, Sa Majesté auroit, pour la plus grande commodité, fait ouvrir une porte en dehors sur la rue Fromenteau et estant nécessaire de commettre un homme fidèle pour la garde de lad. porte, Sa Maj. a fait choix de Guillaume Lefebure, officier du gobelet de la feue Reyne qui estoit cy devant portier aud. magazin à l'hôtel de Richelieu joignant le palais Cardinal, et à cet effet accorde aud. Lefebure lad. charge de Portier du magazin des antiques et de l'Académie de peinture et sculpture, établie au Louvre... »

Il paraît qu'on détacha, au moins une fois, la garde des marbres du Louvre de la garde générale des marbres et antiques, car je vois, le 23 mai 1630 et le 29 janvier 1634, un Louis Thurie, qualifié : Garde des antiques et marbres du Roi en son chasteau du Louvre, dans les actes de baptême de ses deux filles. (Reg. de St-Eust.) — *Voy. LERAMBERT.*

MAGNIER, ou MANIER (les). XVII^e siècle.

Les membres de cette famille de sculpteurs, qui étaient apparemment tout à fait illettrés, écrivaient de ces deux façons leur nom, qu'en général on prononçait : Manière, comme on prononçait : Mollière le nom de Mollier, dont je parle en son lieu. Nous avons un échantillon de leur orthographe et de leur écriture au bas de l'acte du mariage d'un Bernard Vaultier, peintre, qu'assistèrent « Pierre Magnier, m^e sculpteur-peintre, rue Grenetat, et Laurent Magnier, aussi sculpt.-peint., rue Montmartre (St-Roch, 9 juillet 1640). Ces deux frères signèrent :

PIÈRE MAGNIER

LAURENT MAGNIER


Laurent Magnier épousa Marie Vivier; il en eut plusieurs enfans, dont le plus connu, le seul connu

aujourd'hui, est Philippe, dont Versailles montre neuf ouvrages fort estimables. Philippe Magnier épousa le 29 fév. 1672, âgé de 24 ans, Catherine Convers, âgée de 16 ans, en présence de son père, de son oncle Pierre 1^{er}, de François Magnier, sculpteur, son frère, etc. Laurent signa : « Laurans Magnier », le marié : « Philippe (sic) Magnier. » (St-Paul.) — Laurent — qui, par parenthèse, avait élevé à la mémoire de sa femme un petit monument dans l'église de St-Nicolas des Champs, sa paroisse — et Pierre étaient fils de Pierre Magnier, m^e sculpteur, demeuré rue St-Martin, et de Marie Brisset, qui eurent, outre ces deux fils, nés, Pierre H vers 1625, et Laurent vers 1619, *Henri*, dont je ne connais pas le baptistère, *Marie* (25 janv. 1621) et *Denis* (28 déc. 1622). (St-Nicol.) Marie « Manier », comme dit l'acte de son baptême, eut pour parrain un sculpt. alors en réputation, Barthélemy Boudin. — Henri Magnier, sculpt., mourut, dans la maison commune à toute sa famille, rue Darnetal ou Grenetat, le 19 juin 1674. Philip. Mag., son neveu, assista à son enterrement. (St-Sauveur.) — Pierre II, frère de Laurent, épousa, le 24 nov. 1659, Marie, âgée de 19 ans, fille de Claude Barrois, m^e menuisier, rue des Gravilliers. Il avait 34 ans, suivant l'acte que j'ai trouvé; Laurent, qui l'assista, en avait 40. (St-Nicol. des Ch.) Pierre II eut, de Marie Barrois, une fille, que tint « Marie Vivien, femme de Laurent Magnière (sic), m^e sculpt., rue d'Arnetal ». (26 oct. 1660; St-Nicol.) Il eut aussi Jean (22 nov. 1661) et une seconde Marie (8 nov. 1665). Pierre demeurerait alors rue Transnonain. — Laurent Magnier fut du nombre des sculpteurs qui, le 6 août 1651, ratifièrent l'acte d'union des maîtres avec les « Académistes » de 1648. Il ne se sépara point de l'Académie. Dans l'*Extrait des noms des plus célèbres peintres* (Anonyme [Felibien?], 1679 Bibl. Imp., P. 590-A.), on lit : « Laurent Manier (sic), sculpt. Académicien. » « Laurent Manier (sic) eut de sa femme un fils qu'on nomma Laurens (sic) le 6 juil. 1658. » (St-Leu.) — Une *Ste-Thérèse*, qui figurait dans l'église des Invalides, était de Philippe Magnier que Dézallier nomme : P. Magnière. Philippe Mag., professeur et trésorier de l'Acad. Roy. de peint., décéda, le 25 déc. 1715, à 8 h. du soir, « âgé de 68 ans », né par conséquent en 1647. (St-Germ. l'Auxer.) Il avait eu, par brevet du R., le 17 août 1708, l'appartement au Louvre qu'avait occupé le sculpteur Regnaudin. (Arch. de l'Emp., E. 9289.) — *l'oy. FALOT.*

1. MAI (le 1^{er} jour de).

Au moyen âge, pendant assez longtemps, ce jour-là fut un jour de fêtes et de réjouissances. Les Rois de France avaient coutume de faire des présents, à l'occasion du premier Mai de chaque année, à certaines personnes de leur cour. Eux-mêmes se paraient de vêtements neufs. Voici au sujet de ce jour solennel ce que je trouve dans les comptes de l'ancienne maison royale : « La veille du premier jour de May pour enfeuiller et emourir de feuilles d'yerre (de lierre) sept cottes hardies (espèce de robes) et un chaperon pour Monseigneur le Dauphin, le comte d'Anjou, Messires Jehan et Philippes, frères de mond. seigr^r, pour Monseigr^r le duc d'Orléans, Monseigr^r Louis de Bourbon et pour le comte d'Estampes, la somme de... » (Arch. de l'Emp., KK. 8, fol. 81; Comptes de l'Argenterie du Roi Jean le Bon, 1351.) (L'usage tout campagnard de s'enguirlander de feuil-

lage le 1^{er} Mai a duré longtemps, dans quelques parties de nos provinces méridionales surtout. On plantait un arbre de Mai qu'on entourait de fleurs et de feuilles, et l'on se parait de ceintures ou d'écharpes des premiers feuillages, ou seulement de lierre. Le dernier vestige des guirlandes de Mai sur le costume féminin a disparu avec un costume de carnaval tout à fait dédaigné maintenant, celui des bergères de Mai, dont les jupes et le chapeau étaient ornés de feuillage de lierre.) — « Onurages faiz à St-Denis en France par le commandement et ordonnance du Roy nostre sire » (Charles VI) « pour la feste et joustes que led. seigneur y fist faire le premier jour de May 1389... » (Comptes de l'hôtel; Arch. de l'Emp., KK. 30; fol. 57). — « A Robert de Varennes, pour la broderie par luy faite en et sur deux houppelandes de drap vert gay que le Roy nostre S^e a ordonné estre faittes, déliurées pour le dit premier jour de Mai 1399, c'est assavoir : sur la manche senestre de chascune (avoir) fait de broderie trois branches de genestres » (on sait que le genêt était une des devises favorites de Charles VI) « et deux branches de May entrelacées ensemble, dont les fleurs et cosses sont d'or et d'argent, et se prenent depuis le bout de la manche à un gros neu (sic) de quatre couleurs qui les lye ensemble jusques à l'espaule et s'espandent les dites branches partout le dessus de lad. manche; pour ce : m^{re}. m^{re}. l. paris. » (Argenterie du Roy, fol. 44; Arch. Imp., KK. 27.) Le compte de Robert de Varennes nous fait connaître (fol. 44 v^o) que « quarante et une houppelandes de drap vert gay, pour le Roy, les princes de sa famille et lignage pour vestir le premier jour de May » furent fournies par ce brodeur, ainsi que « trente-trois chaperons de drap noir pour mettre et affubler sur 33 houppelandes de la liurée de May »; Robert de Varennes fournit encore « six vingt et dix-neuf houppelandes pour autant d'escuyers, de chetaliers et autres officiers du Roy pour estre vestus de la mesme liurée », et encore « douze autres houppelandes pour douze cheualiers ». On lit au fol. 72 de ce registre les noms de 200 seigneurs, chevaliers, écuyers et autres officiers de la maison du Roy qui reçurent chacun une houppelande « pour eulx vestir de la liurée que le Roy a faite le 1^{er} jour de Mai de l'an 1399 ». Le 1^{er} Mai 1400, le Roi donna 352 houppelandes (fol. 123). — L'habitude des étrennes au 1^{er} Mai durait encore en 1560. — *l'oy. FILLES DE JOIE.*

2. MAI (Le).

Nom donné par synecdoque au tableau que la communauté des orfèvres de Paris offrait, chaque année, le 1^{er} jour de mai, à l'église de Notre-Dame. L'exécution du *Mai* était toujours confiée à un peintre en réputation. Le catalogue des *Mais* a été donné par Hurtaut et Magny, t. III, p. 618-23 de leur *Diction. Historiq. de la ville de Paris et de ses environs* (4 vol. in-8^o, 1779). Les orfèvres cessèrent au commencement du xviii^e siècle de donner le *Mai* à la cathédrale, soit parce que la place manquait pour suspendre les tableaux aux murailles du temple, soit pour d'autres raisons qui restent inconnues. Le dernier *Mai* paraît avoir été offert en 1706. C'était un tableau peint par Gazes, et représentant Jésus guérissant une femme qui, depuis douze ans, souffrait d'une perte de sang.

MMGRIN (JACQUES STUART, m^s de St.). 1652-54.

On sait que ce gentilhomme qui, dans la guerre

de la Fronde, servit le Roi contre les princes, fut tué, le 2 juillet 1652, au combat du faubourg St-Antoine, par les soldats de Condé. Sa femme était au moment d'accoucher; au mois d'août, elle mit au monde un fils, que l'on ne voulut point baptiser dans des circonstances si tristes. Le 23 mai 1654 seulement on suppléa les cérémonies du baptême pour « Jacques-Pierre, âgé d'un an, huit mois et vingt jours, fils de feu M^{re} Jacques Stuar (sic), marq. de St-Maigrin, lieut^l g^l des armées du R. et cap^{ne} lieut^l en la compagnie des chevaux légers de S. M., et de dame Elisabeth Feron sa femme ». Ce ne fut ni Louis XIV, ni Mazarin qui fut parrain, ce qui semblait naturel, mais « Jacques Stuar (sic), comte de La Voguion » (sic). (St-Sulp.) — Je n'ai pu trouver l'acte d'inhumation du marq. de St-Maigrin. — *Voy.* AXTOIXE (Combat de la porte St-).

MAILLÉ DE BRÉZÉ. — Dans l'art. Brézé (cides., p. 281, 2^e colon.), j'ai commis une erreur que je m'empresse de signaler et de corriger. J'ai dit qu'Armand de Brézé vendit, en 1635, au Card^l de Richelieu sa charge de Général des galères. C'est là un fâcheux *lapsus memorie*. Le duc de Brézé n'eut jamais le généralat des galères qui était dans la maison de Gondî. Ce fut Pierre de Gondî, duc de Retz, qui céda les galères au Cardinal. — *Voy.* BRÉZÉ, DAUGNON, GONDÎ, MAILLY, RICHELIEU.

MAILLY (DES). XVII^e siècle.

Voici l'indication de quelques actes qui peuvent intéresser la maison de Mailly : « Le 2^e mars 1640, fut baptisé *Armand*, fils de M^{re} Antoine de Mailly, comte de Sommerive... et de dame Genevieve de Lascaris d'Urfé, duchesse de Crouy, sa femme; le parrain, messire Armand de Maillé, marquis de Brézé, la marraine, haute et puis^e dame Marie du Pont, duchesse d'Aiguillon. *Fuit undatus*, et led. enfant nay (sic) le 15^e octobre 1639 ». Le 21 mai 1672, à St-Victor, fut baptisé *Augustin*, fils de Louis, marq. de Mailly, de Nesle et de Montraveil, prince de l'isle sous Montréal, dem^t en son hôtel, quai Malaquais, et de Jeanne de Mouchy. Celui qu'on baptisait était novice à St-Victor; il était né le 21 oct. 1655, rue du Colombier, à *L'Aigle-Noir*, où il avait été ondoyé. Il était le second fils de Louis de Mailly; il eut pour parrain « Jean Molé », présid^t à mortier au parlem^t de Paris. L'acte singulier que j'ai sous les yeux est signé : « V. A. de Mailly, J. de Mouchy Mailly, Molé. » Louis de Mailly ne parut point au baptême. — Le répertoire des actes gardés dans l'étude de M^e Fourrely, not., indique les actes suivants : « février 1626, avril 1649, actes au nom de Jean de Mailly, Nicolas de Mail., acte de sept. 1645. Antoine de Mail., acte d'avril 1651, de juil. 1671, du 4 mai 1701. MM. de Mail., 21 janv. 1787, 1^{er} avril 1789. — M. Le Mounyer, not., conserve les minutes des actes dont suit la liste : « Denis de Mail. 1588 (p. 57, 215 du vol.), an. 1590 (p. 12, 28); Nicolas de Mail., an. 1588 (p. 215), an. 1590 (p. 12, 28 et 69); Jacques de Mail., an. 1590 (p. 69); Françoise de Mail., femme de noble homme Eleazar Le Beau, cheval., conseil^r du Roy et Trésorier général de France, an. 1595 (p. 192); Yves de Mail., an. 1604 (p. 560); Jean de Mail., an. 1608 (p. 50); Charles de Mail., an. 1628 (p. 16); Pierre de Mail., an. 1628 (p. 29); Philippe de Mail., seig^r de Hancourt, St-Léger, Assigny et autres lieux, 13 janvier 1654. (Il avait un frère, Antoine de Mailly, cheval. de St-Jean de Jérusalem.)

Jacques, comte de Mail., seig^r de Fêfes, Bonneville, Montraleit et autres lieux, dem^t au château de Fêfes, près Doullens, 13 janv. 1680; Nicolas de Mail., écuyer, seig^r de Franconville, dem^t à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, acte du 3 juillet 1728. — Le minutier de M. Crosse, not., gardait autrefois un acte passé en septembre 1688, par Auguste-Victor de Mailly, évêque de Lavaur; c'était un compte à Noël Boule. Le volume où se trouvait la minute de ce compte manque à la collection de M. Crosse. — *Voy.* 3. MAZARIN.

1. MAINE (LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, duc du). 1670—1736.

A propos du mariage de Louis de France, duc de Bourgogne, célébré le 7 déc. 1697, à Versailles, le duc de St-Simon s'étend avec une complaisance merveilleuse sur la bonté du Roi, qui ne souffrit pas que mad. la duchesse fit enlever par des hoquetons les brodeurs qui travaillaient aux habits du duc de Rohan, bien que ce seigneur « fût un des hommes de France que le Roy aimoit le moins ». St-Simon oubliait ou ne voulait pas dire que cinq ans auparavant, lorsque le duc du Maine épousa Anne-Louise-Bénédicté de Bourbon, le Roi avait été moins facile au chapitre des brodeurs; je lis, en effet : « de par le Roy, il est ordonné au cap^{ne} de La Pommeraye, exempt de la prénoté de l'hôtel, de se transporter dans les lieux où il trouvera des brodeurs pour faire travailler par préférence à tous autres ouvrages à ceux qui ont esté ordonnez pour monseig^r le duc du Mayne et M^{te} de Charollois... Compiègne 7 mars 1692. » (Bibl. Imp., Ms. Clair. 539, p. 211.) — Le 13 mars 1693, Mon^{sr} Phéliepeaux écrivait au Contrôleur g^l : « Le Roy a donné vn million en mariage à mad. la princesse de Conty, douairière, vn million à mad. la Duchesse, et deux millions à mad. la Duchesse de Chartres, et donnera vn million à M. le Duc du Mayne; on leur paye les intérêts de ces sommes jusqu'à ce qu'il en soit fait employ. Je crois qu'il faut expédier des lettres patentes de ces dons... » (Ms. cité, p. 221.) — « Louis etc., par nos lettres du 15^e nov. 1688, nous auons pourueu nostre t. ch^{er} et t. amé fils légitimé Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Mayne, de la charge de Général des galères de France, et de nostre Lieut^l g^l es-mers du Leuant, et d'autant que lesd. lettres sont surannées, ce qui est cause que vous pourriez faire difficulté de procéder à l'enregistrement d'icelles, lorsqu'elles vous seront présentées. A ces causes, etc. Donné à Versailles le 29^e feurier 1692, etc. » (Ms. cité p. 190.) — Le Duc du Maine garda sa charge jusqu'au 1^{er} sept. 1694. On sait qu'il mourut dans son château de Sceaux en 1736. Il fut inhumé, le 16 mai, dans le chœur de l'église de Sceaux « sous la lampe ». Il était décédé le 14 mai, « âgé de soixante-six ans un mois et quatre jours ». Les témoins de son inhumation furent « M^{re} Jⁿ-Bapt., marq. de Castellane, gentilhomme de sa chambre, Jⁿ-Louis de Montmorant, premier écuyer; Auguste-César Desmazis, cap^{ne} des gardes, etc. ». (Reg. de l'église de Sceaux.) — *Voy.* MALÉZIEU.

2. MAINE (ANNE-LOUISE-BÉNÉDICTÉ DE BOURBON, duchesse du). 1676—1753.

Cette femme laide, petite et grandement ambitieuse, qui se résigna si difficilement, dit-on, à ne pas être un peu Reine de France, ne fut cependant point tellement malheureuse de sa déconvenue que le chagrin prit un empire dangereux sur sa santé.

Prisonnière à Dijon, après qu'ent été découverte la conspiration qui garde le nom de Cellamare (1718), puis rendue à la liberté en même temps que le prince son époux (1729), elle vécut une trentaine d'années au milieu d'une cour bruyante de beaux esprits, d'artistes éminents, de grands seigneurs galants et de femmes aimables, animant tout, donnant la réplique à Malézieux et présidant, avec un goût exquis, aux fêtes qui faisaient du château de Sceaux un gracieux rival de celui de Versailles. Elle mourut âgée de 77 ans, toujours ardente aux plaisirs de l'esprit, et désabusée sans doute de ses rêves glorieux d'autrefois. Ce fut à Paris, dans son hôtel, rue de Varennes, qu'elle rendit à Dieu son âme apaisée, le 23 janv. 1753. Le 26, ses restes furent transportés à Sceaux et inhumés « dans le caveau sous la lampe du chœur », près de ceux du duc du Maine. (Reg. de St-J-Baptiste, paroisse de Sceaux.)

MAINTENON (FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, marquise de). 1635—1719.

L'acte du baptême de Franc. d'Aubigné, qu'on a publié, constate qu'elle naquit, le 27 nov. 1635, à la conciergerie de Niort, où son père était détenu. Un de ses contemporains, Samuel Sorbière, dit quelque part qu'elle avait seize ans environ lorsque, pauvre fille, sans autre dot que son jeune âge, sa pudeur, sa beauté, les grâces de son esprit et la maturité précoce de sa raison, Paul Scarron eut pitié d'elle, lui offrit l'alternative du convent ou d'un mariage qui devait faire d'elle son épouse et jamais sa femme. Scarron malade, perclus, à peu près paralytique, assez peu riche, mais gai jusqu'à la folie et fort à la mode, ne dut plaire que médiocrement à M^{lle} d'Aubigné, qui consentit cependant à se nommer Madame Scarron, et devint le centre d'une petite société de beaux esprits et de courtisans qu'elle domina bientôt, comme eût pu le faire une précieuse élevée dans le plus grand monde. Son naturel ouvert, son rare bon sens, sa gaieté tempérée par la modestie, le charme attaché à son innocence, lui conquirent tous les habitués d'un cercle dont elle réforma peu à peu le goût, en l'amenant aux habitudes d'un langage décent, auquel se réduisit d'abord Scarron lui-même. La date précise du mariage de Scarron est restée inconnue; tout ce que je puis dire, c'est qu'il eut lieu avant le 9 juin 1652. Loret, dans sa *Muse historique*, à cette date, faisant allusion à un procès que Scarron venait de perdre contre Françoise de Plax, seconde femme de son père, dit :

« Mais puis qu'un procez sur la terre
Est quazi pire qu'une guerre,
N'en avoir plus c'est un repos
Dont il se plaint mal à propos :
Car enfin, le dit personnage
Ayant contracté mariage
Avec une épouze on moitié
Qu'il a prise par amitié,
Il estoit chargé ce ne semble
De deux pezas fardeaux ensemble...
Une femme avec un procez. »

Le mariage, dont Loret parlait pour la première fois, devait être peu antérieur à cette lettre de juin 1652; si le rimeur gazetier n'en avait pas parlé plus tôt, c'est sans doute qu'il avait été fait sans bruit et n'avait eu pour témoins que des amis discrets. Où fut-il célébré? Non pas chez Scarron, qui, tout impotent qu'il était, pouvait cependant quitter sa chambre, car Loret, dans une lettre du 9 nov. 1652, parle d'un voyage fait par le ménage Scarron à « travers

la Touraine » afin d'aller chercher un port où il voulait s'embarquer pour l'Amérique. L'union du poète et de Fr. d'Aubigné fut bénite, certainement, dans une église de campagne; on ne trouve, en effet, dans aucun des registres des soixante-huit

anciennes paroisses de Paris, de 1650 au 9 juin 1652, aucune mention de la cérémonie nuptiale¹. Trois fois j'ai lu ligne à ligne ces mémoriaux des églises, et je puis assurer que l'acte à la découverte duquel j'attachais un grand prix n'y est point inscrit. — Les biographes disent que mad. Scarron dans l'espoir de guérir le duc du Maine, qui lui était confié, d'une éducation dont il était affligé depuis sa naissance, le conduisit, en avril 1674, à Anvers, où un chirurgien célèbre vit le prince et le renvoya boiteux comme il était venu. Le voyage et le traitement ne furent pas longs, car mad. de Scarron était de retour à Paris avant le 7 mai 1674. Ce jour-là, en effet, à St-Barthélemy, elle assista au mariage de « Lazare Tirpré, m^e charcutier », avec « Marie Richard ». Cette Marie était sans doute une femme qui avait été au service de mad. de Scarron, car l'acte dit que cette dame « assista Marie Richard ». Cet acte nomme la gouvernante du duc du Maine : « Dame Françoise d'Aubigné (*sic*), veuve de Messire Paul Scarron, conseiller d'Etat» (conseil du Roi, tout au plus) « demeurant rue de Vaugéard (*sic*), fauxbourg St-Germ., paroisse St-Sulpice. » La belle veuve signa ainsi :

Ce fut cette même année 1674, que mad. Scarron acheta, des bienfaits du Roi, la terre de Maintenon, que mettait en vente Charles François d'Angennes, marq. de Maintenon; mais ce fut en 1688, seule-

¹ Voltaire reporte le mariage de Scarron à l'année 1651; M. Théophile Lavallée, dans son très-bon livre sur *Mad. de Maintenon et la Maison royale de St-Cyr* (2^e édit. 1862), indique p. 13 l'année 1652, comme celle où Fr. d'Aubigné devint mad. de Scarron; puis, dans son travail sur « la famille d'Aubigné et l'enfance de mad. de Maintenon » dont il a fait précéder les « Mémoires sur mad. de Maintenon par Languet de Gergy (1863) », il dit, p. 90 : « Le mariage se fit au mois de mai 1652, » ce qu'il répète à la p. 109, dans une note attachée aux mémoires du respectable archevêque de Sens. Mai n'est pas impossible, cependant M. Lavallée a oublié de dire où est la preuve de son affirmation.

Handwritten signature: *Mad. de Maintenon*

ment, que Louis XIV donna le titre de Marquise à la femme que, depuis quatre ans, il avait secrètement épousée. Sur ce mariage, qui resta longtemps un doute, même à la cour, nous avons, à propos d'Alex. Bontemps, le valet de chambre du Roi, cette phrase de St-Simon : « C'était l'homme... pour tout dire, en un mot, qui avoit disposé la messe nocturne dans les cabinets du Roy, que dit le R. P. de La Chaise à Versailles, l'hiver de 1683 à 1684, que Bontemps servit, et où le Roy épousa mad. de Maintenon, en présence de l'Archevêque de Paris (Harlay de Champvallon), Montchevreuil et Louvois ». Nous avons encore un passage des Mémoires de l'Archevêque de Sens, Languet de Gergy, sur mad. de Maintenon et la cour de Louis XIV, où le respectable prélat dit que M. de La Berchère, évêque de Narbonne, lui avait nommé bien des fois les témoins du mariage du Roi; et ces témoins sont ceux qu'assurément Bontemps avait nommés secrètement à St-Simon. M. Théophile Lavallée, dans son remarquable travail sur mad. de Maintenon et la maison royale de St-Cyr (1862), croit pouvoir fixer à la nuit du 12 juin 1684 le moment de la célébration du mariage. Mais ce n'est là qu'une hypothèse fondée sur d'ingénieux rapprochements de fragments de lettres qui se prêtent à plus d'une interprétation. — Le 26 août 1691, Louis XIV donna à la marquise un brevet de pension de la somme de 9,000 l., en même temps qu'il en donnait un de la même somme à la maréchale de Rochefort. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558, p. 600.) — Mad. de Maintenon mourut le 15 avril 1719. La *Gazette de France* n'annonça point sa mort, et le *Mercur* se contenta de dire : « On apprit que Mad. de Maintenon étoit morte le 15 avril, à l'Abbaye de St-Cyr, où elle s'étoit retirée depuis la mort du Roi. » Ce fut là toute l'oraison funèbre d'une personne éminente par le cœur et l'esprit, si peu épargnée pendant sa vie, si indignement calomniée depuis sa mort. Passionné comme toujours, St-Simon a fait de la marquise reine un portrait où, sous le dehors de l'impartialité, perce à chaque ligne la plus insigne malveillance. Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, chap. 26^{re}) a parlé avec une convenance parfaite et, ce semble, avec une justice loyale de madame de Maintenon, que tant de gens ont traitée et traité en ennemie. — Née le 27 nov. 1636, mad. de Maintenon avait 3 ans 2 mois et 22 jours de plus que son Royal époux. Elle avait 83 ans 7 mois et quelques jours au moment de sa mort. — Disons qu'il y avait en même temps que M. d'Angennes, et Mad. Franc. d'Aubigné, une personne qui portait le nom de Maintenon, « Alexandre Tronçon, s^r de Maintenon », qui mourut à Marly le 17 nov. 1677, et fut inhumé à Paris le 22, dans la cave des Trois-Maries, à St-Germ. l'Auxer. — *Loy. AMBASSADEURS DE SIAM, BEAUVAIS, BONTEMPS, COMÉDIE ITALIENNE, LA HAYE, PROTESTANTS, SCARRON.*

MAISONS MARQUÉES A LA CRAIE.

Quand, pour une raison quelconque, la foule des courtisans devenait si grande à Versailles, à St-Germain ou dans toute autre ville où allait le Roi, que les châteaux royaux étaient insuffisants pour la recevoir; quand des princes étrangers traversaient la France avec une suite nombreuse, les maréchaux des logis de la Maison de Sa Maj. marquaient d'un signe fait avec de la craie les Maisons qui devaient recevoir les personnes auxquelles le monarque accordait un logement qui ne leur coûtait rien, mais

qui déplaçait ou gênait beaucoup le propriétaire de la Maison marquée. Il y avait là quelque chose du billet de logement que l'autorité donne aux soldats voyageant isolément ou en troupe. Louis XIV, par une ordonnance du 1^{er} mars 1684, fixa au 1^{er} janvier 1691 le temps auquel les Maisons de Versailles pourroient être marquées en craie pour servir aux logements de ceux de sa cour et suite; et le 3 janvier 1691, il prolongea l'exemption jusqu'au 1^{er} janvier 1694. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 558.) — La paix ayant été faite avec Victor-Amédée II^e, duc de Savoie, et la princesse de Savoie devant venir à Paris et à Versailles, M. de St-Gervais, maréchal des logis, eut l'ordre d'aller sur toute la route que devait parcourir S. A. « poser la craie aux logements les plus convenables pour lad. princesse, ses officiers et autres personnes qui seroient à sa suite ». (Ms. Clair. 563, p. 608-5 sept. 1696.) Il est bien entendu que le propriétaire qui effaçait la marque faite par le maréchal des logis encourait une peine grave.

MAITRE DES PONTS.

Le devoir des Maîtres des ponts est très-bien défini dans cet article de l'Ordon. de Charles VI (février 1415) : « A Beaumont-sur-Oyse aura un Maître appelé le Maître du pont d'icellui lieu, lequel yra au devant des bateaulz montans et avalens qui voudront passer par dessous ycellui pont, et portera certaines cordes appelées festes et autres ad ce nécessaires, s'aucunes en y fault, pour les dis bateaux monter ou avaler. » (*Ordon. des Rois de France*, fol. 330.) L'art. 541 de l'Ordon. citée ici dit des Maîtres de pont : « ... Et avecques ce auront une bonne flette » (petit bateau) « bien équipée, qui leur sera propre et bien garnie de huit avirons bons et souffisans, pour faire lesdites besongnes avalens » (en descendant la rivière) « et aussi pour porter les filez » (cordages) « appelés la thouée pour lesdits labourages faire. » Le Maître des ponts était un marinier qui, pour remplir sa charge, avait un certain nombre d'hommes nommés garçons de rivière. Il était obligé d'aller sur sa flette au-devant des bateaux qui devaient passer sous les ponts. Pratique de la rivière, il en connaissait les courants, les remous, le fond, les accidents qui en marquaient le lit, et se conduisait en conséquence. Il avait la responsabilité du passage sous l'arche qu'il choisissait, et tirait de chaque bateau qu'il passait une certaine rétribution pour son salaire. La charge de Maître des ponts à Paris était d'un bon rapport assurément, les ponts étant nombreux sur l'un et l'autre bac de la Seine. A la fin du XVII^e siècle, le Maître des ponts était, à Paris, Jean Carsillier. — *Loy. CARSILLIER.*

MAITRES A DANSER.

Ils faisaient partie de la corporation des joueurs d'instruments, et exerçaient sous l'autorité du Roi des violons. Je vois qu'un « Louis Dupont » est dit : « M^e à danser et joueur d'instruments de l'Académie Roy. » dans un acte du 9 fév. 1673. (St-Sulpice, naissances.) La maîtrise coûtait 650 livres, et le brevet 40 livres. — Le maître à danser de Louis XIV, en 1650, était un certain Charles de La Motte. (Reg. de St-Thomas du Louvre, bapt. 30 mai 1650.) — En 1670, Antoine Mahieux se qualifiait : « M^e à danser ordi^{ne} du Roy. » (St-Sulp., bapt. 20 avril.) Il était plutôt compositeur des divertissements exécutés devant S. M. que maître à danser de Louis XIV. — La princesse Palatine Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, dit dans une de ses lettres à pro-

pos de Monsieur : « Il dansait bien, mais à la manière des femmes. Il ne pouvait danser comme un homme, parce qu'il portait des souliers à talons trop hauts. » Les enfants de Monsieur avaient pour maître à danser Claude Fauré (5 avril 1682, bapt. d'un fils du comédien Le Comte). — En 1681, Louis Verrelle se disait « m^e à danser du Roy ». Il montrait à quelques personnes de la Maison. En 1668, il se disait « m^e à danser de M^{me} la duchesse d'Orléans. » (St-Sulp., bapt. 1^{er} août 1668.) — En 1658, François Galand, s^r de Sert, était m^e à danser de la Reine. (St-Germ. l'Auxer., bapt. 11 juin.) Nicolas Galand, fils de François, était, en 1680, m^e à danser de Marie-Thérèse. L'Etat de la France le nomme « Galand du désert », et l'édition de l'opéra intitulé *Isis* l'appelle « M^r Dezerts ». — En 1680, Guill. Raynal enseignait la danse au Dauphin (né le 1^{er} nov. 1661); il avait été nommé à cet emploi dès 1666. Il montrait aussi aux enfants d'honneur du jeune prince, et avait 2,000 l. d'appointements. (Bibl. Imp., Ms. Comptes de Colbert.) Raynal eut, le 6 déc. 1666, à St-Germain en Laye, l'honneur de danser avec Louis XIV une des entrées du ballet des *Muses*, lui sous le costume de Maudane, le Roi sous celui de Cyrus. — *Voy.* ALLANS, BALADINS, BALON, BOCAN, PÉCOUR, ROI DES MÉNÉTRIERS.

MAÎTRE D'ARMES.

Le 7 sept. 1596, Pierre Petit, m^r tireur d'armes du R., fit baptiser *Isabelle*, et en 1610, *Pierre*. (St-Germ. l'Auxer.) Pierre II Petit devint m^r d'armes des pages de la petite écurie du R., et mourut le 9 sept. 1680, rue du Chantre. (St-Germ. l'Auxer.) — Le maître d'armes de Gaston d'Orléans, Monsieur, est nommé à l'art. *Combats de barrière*, ci-dessus, p. 407. — Un des m^{rs} d'armes de Louis XIII fut un Italien nommé Cesare Cavalealo : « A César Cavalealo étant près de Monseign^r le Dauphin pour luy montrer à tirer des armes, 300 l. » (Arch. de l'Emp. Dépenses de Henri IV, 1609; KK. 152.) Cavalealo figure comme pensionnaire sur les Etats, de 1636 à 1643. — Vincent Franquin de St-Auge, chevalier de St-Michel et de l'ordre de Sa Sainteté, « entretenu près S. M. pour avoïr eu l'honneur de luy mettre les armes à la main, et à Monsieur, son frère », mourut le 26 mars 1670, rue Pérou. (St-Sulp.) Franquin de St-Auge était un ancien gendarme de la compagnie des gardes du duc d'Elbeuf. Ce duc et Marguerite de Chabot, femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, lui firent l'honneur de tenir un de ses fils, le 27 avril 1619. Le 3 janv. 1642, Vincent de St-Auge, m^r d'armes des pages de la chambre du R., rue du Petit-Bourbon, mit en apprentissage un autre de ses fils, Jⁿ-Baptiste de St-Auge, chez Jacques Gapelard, m^r barbier-chirurgien, rue St-Martin. (Arch. de M. Le Monnyer, not.) — Un Jean Rousseau, m^r d'armes des pages de la grande écurie, par brevet du 27 avril 1670, fut nommé, le 1^{er} janv. 1697, m^r d'armes des princes. (Arch. de l'Emp., E. 3383, fol. 7.) Il se qualifia : « M^r en fait d'armes de Monseign^r le duc de Bourgogne, le 14 janv. et 24 juil. 1700. » (Arch. de M. Le Monnyer.)

MAÎTRES D'ÉQUITATION. — *Voy.* ARNOLFINI, PLEURVEL.

MATRESSE (LA GRANDE).

1525.

Dans les Instructions à Monsieur de Bryon (Philippe de Chabot), « pour faire la trêve avec l'Empereur Charles Quint », document curieux publié par M. Aimé Champollion dans un volume intitulé

Captivité du Roi François 1^{er} (Paris, Imp. Roy., 1847), on lit ce passage : « Et quant au fait des navires, ledict sieur de Bryon n'en parlera, si ledict Empereur ou ses gens ne luy en parlent. Et là où luy en sera parlé, dira que, le tout bien entendu, n'est grande chose que l'armée de mer dudict seigneur » (François 1^{er}), « et que eux ne se y doivent arrester, d'autant que la plus grosse force que ledict seigneur ayt sur la mer, sont les galiaces et autres fustes de Dorie, qui est à la soulde dudict seigneur, et pour prendre party là où bon luy semblera, et que la *Maïtresse* et celle du feu M^r de La Trismouille ne sont de present en estat pour pouvoïr servir, comme si ne sont plusieurs autres gallions, comme se pourra veoir oculairement; et une partie de la reste est à frère Bernardin de Panlx » (des Baux), « qui est aussy à la solde dud. seigneur, et tout ce que dessus mis hors, ce qui est de reste n'est rien. » Le savant éditeur des *Instructions* n'a point annoté ce passage, et n'a point dit ce que signifie ce membre de phrase : « La Maïtresse et celle du feu M. de la Trémouille ne sont de present en estat pour pouvoïr servir. » La *Maïtresse*, — on l'appelait plus ordinairement la *Grand' Maïtresse* —, était un grand vaisseau de guerre, ou, autrement, une nef importante, appartenant au Grand Maître de France, « René, bâtard de Philippe II, duc de Savoie, comte de Villars et de Tende, de Sommerive, et de Beaufort en Anjou, baron de Présigny, seign^r d'Aspremont. » Le Grand Bâtard de Savoie, ainsi nommait-on René, avait été fait Grand Maître de France en 1519. Il avait épousé, selon le Père Anselme, le 10 fév. 1498, Anne de Lascaris, comtesse de Tende, veuve de Louis de Clermont-Lodève, vicomte de Nébousan. Le comte de Tende combattit vaillamment à l'affaire de la Bicoque (1524); il était à la bataille de Pavie (1525), où il reçut des blessures dont il mourut prisonnier des Espagnols. Brantôme parle de lui le plus honnêtement du monde. Pourquoi ce capitaine, qui n'était pas homme de mer, eut-il un navire de guerre à lui, un navire qu'il ne montait pas? C'est que c'était alors assez l'usage que les grands seigneurs et les marchands très-riches eussent des vaisseaux armés, naviguant pour leur compte ou au service du Roi.

Après la mort de René, comte de Tende, Anne de Lascaris, qui avait trois fils, héritiers de leur père: Claude, celui dont parle Brantôme sous le nom de « M. le comte de Tende », ayant nommé son père: « René, bastard de Savoie »; Honorat, que Brantôme loue sous le nom de « M. le marquis de Villars », et Honorat II, dont ne parle point Brantôme, parce qu'il était son contemporain, et qu'il n'avait point achevé sa brillante carrière; Anne de Lascaris, dis-je, proposa au Roi de lui vendre le navire qui avait appartenu à son époux, et qu'avait monté, pendant dix mois, « Anthoine, seigneur de La Fayette, lieutenant du Roy en son armée de mer, que » (Sa Majesté) « feist et dressa en Pronouce contre messire Charles de Bourbon et ses complices ». La Reine régente (Louise d'Angoulême) accepta les propositions de M^{me} de Tende, et chargea le comte Pedro de Navarre, alors lieutenant général en l'armée de mer de Provence, de faire faire l'inventaire de la Nef, et d'en débattre le prix avec les représentans d'Anne Lascaris. Les choses furent faites le plus soigneusement possible; le prix convenu fut 30,000 l. tournois. Le seigneur de Villars (Tristan Villiers de L'He-Adam?) prit possession de la Grand' Maïtresse

au nom du Roi. Le vrai nom de cette nef, qui avait en l'honneur d'être Amirale, sous Antoine de La Fayette, était : *Ste-Marie-Bonaventure*. L'inventaire fait par les soins de Pedro de Navarre la nomma ainsi, ou seulement « *Sainte-Marie*, dite la *Grand-Maitresse* » ; il déclare qu'elle avait quatre mâts verticaux : « grand mât, trinquet de proue » (aujourd'hui : mât de misaine), « trinquets sur les bas mâts » (aujourd'hui : grand et petit mât de hune), « perroquets sur les trinquets, mât de mesane » (mât d'artimon) « et contre mesane » (mât de contre-artimon). Elle avait un *pauprée* (sic) (mât de beaupré), portant une civadière. (*Voy.*, sur les navires mâtes de cette sorte, l'article NAVIRE, de mon *Glossaire nautique*, fol. 1055-57.) De la déposition faite pendant l'enquête par le « patron Adam Rodolme », il résulte qu'au moment où on la vendait, elle était âgée de six ans, c'est-à-dire qu'elle avait été construite en 1519. Six ans étaient la moitié du temps que pouvait servir la nef, suivant Jérôme Doria, entendu aussi dans l'enquête. Un autre Génois, messire Pantaleone, déclara que la *Sainte-Marie* était du port de quatorze cents bottes, c'est-à-dire que son tonnage était de quatorze cents tonneaux, la botte italienne étant de 2,000 livres. Les détails que je viens de donner sur la *Grand-Maitresse* sont tirés de l'« *Inventaire* de ce que M. de Sisteron » (représentant Anne de Lascaris) « a délivré par commandement de Madame la *Grand-Maitresse*, comtesse de Villars et de Tende » (Arch. de l'Emp., 6^e vol. des Ordonn. de Henry II, coté V ; Section judiciaire, fol. 200-209.)

Les personnes qui croient encore qu'au moyen âge et au seizième siècle les navires étaient petits, et que les marines européennes n'avaient que de chétives barques — erreur que je me suis appliqué à détruire, par des faits nombreux, dans mon *Archéologie navale* — trouveront peut-être qu'une nef de 1,400 tonneaux, ayant la capacité des vaisseaux le *St-Philippe*, le *Conquérant*, le *St-Esprit*, qui, sous Louis XIV, étant classés dans le second rang des vaisseaux de guerre, portaient de 76 à 78 canons en deux batteries, n'étaient pas de si misérables bâtiments.

La *Grand-Maitresse* acquise au Roi ne resta pas inutile ; elle était à Marseille en 1528, et le commandement en fut donné par François I^{er} à « Claude d'Ancienneville, chevet de l'ordre de St-Jehan de Jérusalem ». Ce capitaine reçut à Paris, à la fin d'août 1528, la « somme de deux cents cinq livres tournois pour le voyage qu'il allait « faire en diligence et sur chevaux de poste de cette ville de Paris jusques en la ville de Marseille en Prouence, allant faire diligemment préparer et esquisser lad. nef, appelée *Grant-Maitresse*, estant au port dud. Marseille pour servir en vue armée de mer que led. seigneur (Roi) faict présentement dresser et mettre sus en la mer de Levant pour son service... » (Bibl. Imp., Ms. Suppl. franç. 1141.) — V. ANCIENNEVILLE.

MALAGA (COMBAT DE). — *Voy.* PIGANOL.

MALEBRANCHE (NICOLAS). 1638—1716.

Fontenelle, reproduit par la *Biogr.*-Michaud, dit que « Nicolas Malebranche naquit à Paris le six août 1638 de Nicolas Malebranche, secrétaire du Roy, trésorier des cinq grosses fermes, etc. » Cela n'est pas tout à fait exact. Voici ce que j'ai lu dans le Registre de cette église (n^o 15, p. 206) : « Le mesme jour » (jeudy 5^e août 1638) « environ les

six heures du soir, fut baptisé un fils, né de la nuit précédente, sur les deux heures, et nommé Nicolas, fils de M^r Nicolas Malbranche (sic) lesné (laisné), conseiller du Roy, trésorier général des fermes de France, et de damoiselle Catherine de Lauson (sic), sa femme... » (Reg. de St-Merry, n^o 15, fol. 206.) On voit que Malebranche naquit le 5 août à 2 h. du matin, et non le 6. Cela importe assez peu, sans doute ; mais quand on cite des dates, il est bon d'être exact. Fontenelle dit que le P. Malebranche mourut le 13 oct. 1715 ; je n'ai pu vérifier cette assertion, les Registres du convent de l'Oratoire n'étant point aux Arch. de la ville. — M. Le Monnier, not., a dans son vieux minutier, au nom de Nicolas Mallebranche (sic), des actes où cet homme, le père du philosophe, est dit : « suivant les finances » (acte du 3 déc. 1607) ; puis « secrétaire ordinaire de la chambre du Roy, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, paroisse St-Gervais (actes des 4 et 5 janv. 1613, et 17 fév. 1629), il signait « Malle Branche ». Son frère cadet « noble homme Messire Nicolas Mallebranche » était, en 1629, « secrétaire ordinaire de la Reine, et fermier général des aides de l'évêché de Meaux » (acte du 17 fév.). Il signait aussi : « Malle branche. » L'orthographe de ce nom changea plus tard. Nicolas Malebranche, un des frères du philosophe, qui était conseiller au parlement de Paris, signait, d'une belle et grande écriture : « Malebranche » avec paraphe. (Actes des 29 mars, 9 déc. et 3 juil. 1693, chez M. Le Monnier.) En 1693, le conseiller au parlement demeurait rue des Sts-Pères. Un des Nicolas Malebranche passa, le 28 déc. 1673, un acte chez le prédécesseur de M. Galin, not. — On a vu que Nicolas Malebranche, père du célèbre théologien, habitait sur le territoire paroissial de St-Méry en 1638. En 1651, il demeurait sur le territoire de St-Roch. C'est là que, le 4 déc. 1651, il maria sa fille « Marie de Mallebranche » à François de Landes. L'acte que j'abrège dit la future « Marie de Mallebranche, fille de noble homme Nicolas de Mallebranche, cons^r du Roy et trésorier général des fermes de France, et de dame Marie de Lanson. » L'acte fait en présence de Mathurin de Mallebranche, cons^r du Roy en sa cour de parlement, est signé : « Marie de Malebranche (sic), Malle-Branche (c'est Nicolas le père), Lanson Malebranche (c'est Mathurin). »

MALÉZIEU (NICOLAS DE).

?1650—1727.

Et autres MALÉZIEU.

Dans son *Histoire de l'Académie Royale des sciences*, Fontenelle a consacré un Eloge à cet homme, remarquable autant par le savoir que par l'esprit, par l'aptitude à tout comprendre, autant que par la grâce à tout dire ; à cet homme qu'estimait fort Voltaire, et dont il a dit qu'il avait « une grande imagination et une immense littérature », homme très-oublié aujourd'hui, qui eut cependant d'importants emplois à la cour de Louis XIV, puis à celle du duc Du Maine, dont il fut un des maîtres et plus tard un des secrétaires. L'Eloge de Fontenelle, copié par les continuateurs de Moreri, copiés eux-mêmes par M. Landrieux, un des auteurs de la *Biographie-Michaud*, cet éloge est incomplet. Quand Fontenelle sut que Nicolas de Malézieu naquit à Paris en 1650 de Nicolas de Malézieu, seig^r de Bray, et de Marie Des Forges ; quand il sut tant de choses de la vie publique et de la vie privée de l'Académicien — un des honoraires des sciences,

1699; un des titulaires de l'Académie française — comment ignora-t-il que Malézieu est une des charges de la marine? M. Landrieux, qui n'emprunta pas ce détail au Moreri, dit que Nicolas de Malézieu appelait la petite cour de Sceaux, où régnait superbement Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé, « *les galères du bel esprit* », il ne sut point à quoi faisait allusion cette plaisanterie, et la crut née seulement de la fatigue qu'éprouvait Malézieu dans son office de directeur de ces fêtes et spectacles qu'il fallait multiplier, et varier surtout, pour plaire à Madame la duchesse Du Maine. Si Malézieu comparait la cour de son maître aux galères, et lui à un forçat obligé de ramer sans relâche sur la mer du bel esprit, c'était en souvenir de la charge qu'il avait remplie auprès du duc Du Maine, quand ce prince était Général des galères de France. Louis-Auguste de Bourbon, duc Du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de M^{me} de Montespan, avait été pouru en septembre 1688 du généralat des galères, à la place de Louis de Rochecouart, duc de Mortemart, mort le 13 avril de la même année; le 15 sept. il avait nommé pour son secrétaire des commandements son ancien précepteur Nicolas de Malézieu. Antoine Duché avait, depuis l'année 1669, la charge de secrétaire général des galères, — essentiellement distincte de celle de secrétaire général de la Marine; — il la garda jusqu'au 31 janv. 1691, jour de son décès. Malézieu lui succéda immédiatement, le 1^{er} fév., jour des obsèques de Duché. Le duc Du Maine s'étant démis, le 1^{er} sept. 1694, en faveur de Louis-Joseph, duc de Vendôme, de sa charge des galères, Malézieu se retira pour suivre son royal patron, et le poète Jean-Galbert de Campistron recueillit immédiatement son héritage. Les biographes ont ignoré tout cela. Les Arch. de la Marine témoignent de la vérité des faits que je viens d'exposer. — N. de Malézieu était trop le serviteur de M. le duc Du Maine pour se séparer de lui au moment où s'ourdît le complot qui est connu sous le nom de « Conspiration de Cellamare » (1718). Homme d'esprit et de bon sens, il fit violence à son bon sens et à son esprit, pour entrer dans une intrigue dont l'issue n'était guère douteuse. Mais l'affection pour le prince l'emporta. Lorsque Dubois tint les fils de la trame ourdie par la duchesse Du Maine et l'ambassadeur d'Espagne, il fit arrêter tous les adhérents de la princesse qui avait rêvé la royauté pour elle, plus encore que pour son époux, et Malézieu comme les autres. « Nicolas de Malézieu », chancelier de Dombes, « entra à la Bastille le 29 décembre 1718 »; et y resta treize mois, et en sortit « le 2 fév. 1720 ». (Arch. de la Police; papiers de la Bastille, carton n^o 4, fol. 717.) [Je dois à mon excellent et spirituel confrère M. Labat, architecte de la préfecture de police, la communication de ce document, et de quelques autres qui m'ont été fort utiles.] Malézieu épousa « Françoise Faudel de Fausresse », et eut de son mariage au moins quatre enfants; j'en connais deux seulement par leurs actes de décès : 1^o « Jacques-Louis de Malézieu de Châtenay, secrétaire des commandements de S. A. S. Monseign^r le comte d'Eu, prince du sang » (Louis Charles de Bourbon, fils de M. le duc Du Maine), qui mourut, le 12 janv. 1716, rue St-Nicaise, à l'âge de 22 ans, et fut enterré à St-Germ. l'Auxer., en présence de « M^{re} Pierre de Malézieu, lieutenant du grand maître de l'artillerie, et de Charles de Malézieu des Tournelles, cap^{me} des

carabiniers », qui signèrent : « Pierre de Malézieu, Charles de Malézieu des Tournelles; » 2^o « Louise de Malézieu, morte le 30 avril 1716, âgée de 19 ans, et enterrée le lendemain à St-Germain ». Pierre et Nicolas de Malézieu furent les deux autres enfants du chancelier de Dombes. Dans les Reg. de St-Germ., église paroissiale du village de Châtenay, j'ai vu que, « le 11 juin 1731, furent mariés par Monseign^r l'illustrissime et révérendissime Nicolas de Malézieu, évêque de Lavaur, M^{re} Louis de St-Charnaus, capitaine au régiment colonel général dragons..., et d^{lle} Louise-Françoise-Charlotte de Malézieu, fille de Messire Pierre de Malézieu, seign^r de Châtenay, brigadier des armées du Roi, et lieut^g de l'artillerie de France, et de dame Marthe de Stoppa ».

Nicolas II de Malézieu, que nous avons vu tout à l'heure qualifié « évêque de Lavaur », eut, en effet, l'évêché de Lavaur, qu'avait eu Abra de Raconis, ce prélat que Ninon de Lenclos appelait son « oncle de Lavaur », bien qu'il ne fût point son oncle. Malézieu avait été nommé à l'évêché de Lavaur — probablement par la protection de M. le duc Du Maine — le 22 avril 1713, et sacré le 22 octobre de la même année dans l'église de St-Germ. de Châtenay, par Monseign^r Fabien Brûlard de Sillery. Il mourut dans son diocèse, le 14 mars 1748, âgé de soixante-seize ans. (*Gallia christiana*.) Il était donc né vers 1672. Il avait dit sa première messe à Châtenay — une messe chantée — le dimanche 5 août 1703. Cette entrée sérieuse de Nicolas II de Malézieu dans l'Église fut le prétexte d'une grande fête donnée par Nicolas I^{er} de Malézieu au duc et à la duchesse Du Maine, et à toute la cour de ces princes. Je dis le prétexte, parce que la cause véritable était dans la reconnaissance que Malézieu éprouvait le besoin de témoigner largement à ses protecteurs qui avaient tant fait pour lui. Le secrétaire des commandements du duc avait acheté une maison à Châtenay, maison convenable pour un particulier, mais un peu petite pour un homme qui pouvait avoir l'honneur de recevoir quelquefois un fils de Louis XIV. Afin de la rendre digne d'être, à de certains jours, le but d'une promenade de deux personnes de sang royal, la duchesse fit ajouter à la maison une galerie et un appartement assez vaste et assez beau. Les travaux étant finis, Malézieu songea à présenter son petit palais à ses augustes maîtres; il fallait trouver une occasion de les inviter. La première messe de l'abbé de Malézieu l'offrait très-naturellement; il fallait aussi que la présentation eût un caractère original, piquant, et que la reconnaissance prit les formes du plaisir. Malézieu n'était pas embarrassé d'imaginer des choses singulières, à gâtes, pleines de goût, et, par un point, touchant à la sensibilité. Il trouva dans la fable de La Fontaine : *Phlémon et Baucis*, le sujet de sa fête, et il le traita en homme d'esprit qu'il était. L'idée était ingénieuse; Malézieu ne devait pas moins au duc Du Maine que Philémon à Jupiter. Non-seulement le prince lui avait donné une maison, qu'il avait fait embellir, et qui de « cabane » était devenue « temple », mais il lui avait donné toute la terre qui environnait ce logis, et la seigneurie de Châtenay, le substituant à tous ses propres droits, car Châtenay dépendait de Sceaux, dont le duc Du Maine était maître et seigneur. Le don de la seigneurie datait du 23 déc. 1703; il avait été fait avec une grâce infinie par le duc, et en des termes très-honorables. Dans le contrat notarié que

j'ai eu sous les yeux à Sceaux, le 7 oct. 1863, en l'étude de M. Manfra, notaire, le duc Du Maine, « Premier pair de France », déclara qu'il faisait don de la seigneurie de Châtenay « à M^{me} Nicolas de Malézieu, chevalier, chancelier de Dombes, demeurant à Versailles, au petit hôtel de Dombes, en considération des soins qu'il a pris de l'éducation de S. A. S., de son attaché continuelle auprès de S. A. S., et de ses soins donnés à la conduite de toutes ses affaires ». Un des intérêts du document que je mentionne est dans cette déclaration faite par le donataire, que le duc Du Maine avait « acheté Sceaux, Châtenay et ses dépendances, des tuteurs de MM. les enfants de feu M. de Seignelay ». — De la maison des Malézieu, à Châtenay, il ne reste plus que la galerie, habitée pendant l'été par M. Desprez, ancien notaire à Paris. M. Desprez est maire de la commune de Châtenay. — J'ai nommé plus haut M^{me} de Malézieu; je dois dire ici que, si son mari fut précepteur de M. le duc Du Maine, M^{me} Françoise Faudel de Favresse fut « gouvernante du prince de Dombes », le fils du duc Du Maine. Elle prit cette qualité dans un acte du 23 fév. 1698, que j'ai eu sous les yeux.

Nicolas de Malézieu donna à bail, le 9 juin 1703, à René Courtois, laboureur, la terre de Châtenay. Le bail est chez M. Manfra, où je l'ai vu. — Dans sa maison agrandie et complétée, Malézieu se fit faire une chapelle, qui, le 17 mai 1714, fut bénie par M. Etienne Leriche, curé de St-Germ. de Châtenay, en cela autorisé par l'archevêque de Paris. (Reg. de St-Germ., Arch. de Châtenay.)

Les biographes disent que Nicolas 1^{er} de Malézieu mourut en son château, le 4 mars 1727, d'apoplexie. Quant à l'apoplexie, je n'ai rien trouvé qui contredit l'assertion des biographes; mais pour ce qui touche au lieu où décéda le chancelier de Dombes, c'est différent. M. de Malézieu ne mourut point à Châtenay, mais à Paris: « L'an mil sept cent vingt sept, le cinquième jour du mois de may, le corps de Messire Nicolas de Malézieu, seigr de cette paroisse, décédé le jour précédent, âgé de soixante et quinze ans, a été apporté de la paroisse St-Paul à Paris, présenté par un prêtre de ladite paroisse, et enterré dans l'église de cette paroisse, en présence de Germain Denise, prêtre vicaire de cette paroisse, qui a signé avec nous « Guyare, Denise ». (Reg. de Châtenay.) « Le 4 mai 1727, est décédé à l'Arsenal M^e Nicolas de Malézieu, l'un des quarante de l'Académie française, et honoraire de l'Acad. des sciences, âgé de soixante et dix sept ans, duquel le corps, après avoir été apporté, le cinq dud. mois, dans l'église de St-Paul, sa paroisse, les vigiles... chantées en présence de M^{re} Pierre de Malézieu, brigadier des armées du Roy, cap^{te} des gardes de S. A. S. Monseigr le comte d'Eu, fils (du défunt), a été transporté par nous prêtre, sousigné, en l'église de Châtenay, pour y être inhumé. (Signé) Pierre de Malézieu, Brillon, B. Souchet, N. P. Gucret. »

L'église de St-Germain ne montre point d'inscription attestant que le corps du seigneur de Châtenay fût inhumé dans sa cave; sans doute une épitaphe fut composée à la mémoire de Nicolas de Malézieu, mais la Révolution, qui effaça à demi l'épitaphe d'un officier général enterré dans l'église, anéantit probablement celle où l'on avait certainement qualifié « Seigneur de cette paroisse » Malézieu, qui avait fait beaucoup de bien aux pères de ceux qu'armait

la démagogie. L'épitaphe de Jacques-Louis de Malézieu, fils de Nicolas, mort en 1716, se lit dans l'église de Châtenay. — Voy. BONTÉMS, BUVAI, CAMPISTRON, COREAUX, LENCLOS, MAINE.

MALFILATRE DE CLINCHAMP (JACQ.-CHARLES-LOUIS). ? 1735—1767.

Gilbert a dit, dans son *dix-huitième siècle* :

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré.
S'il n'eût été qu'un sot il aurait prospéré.

Ce qui, pris à la lettre, voudrait dire que *tous* les sots prospèrent et que *tous* les hommes qui ont prospéré, dans le monde des lettres et des affaires, étaient des sots. La satire a de ces exagérations auxquelles il ne faut pas attacher trop d'importance. Malfilâtre n'était point ignoré quand il mourut; son poème de *Narcisse*, élégant ouvrage, l'avait fait connaître avantageusement. De ses biographes, les uns disent que l'inconduite le conduisit à la misère; d'autres, que la fierté l'éloigna de M. de Lauraguais, qui l'avait recueilli chez lui à titre de secrétaire, ce qui le réduisit à vivre d'expédients et à mourir dans l'indigence. Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas la faim qui le mit au tombeau, mais selon ceux qui paraissent le mieux instruits de ce qui regarde ce pauvre jeune homme, un abcès à la tête, suite fatale d'une chute qu'il « avait faite à Chaillot, où il s'était retiré pour vivre seul, sous le nom de Laforêt ». Je n'ai pu vérifier cette tradition; tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que Malfilâtre mourut à Paris. L'auteur d'une notice placée en tête de ses œuvres dit que madame Lanoue, femme d'un tapissier, l'alla chercher à Chaillot et le fit transporter chez elle, rue St-Germ. l'Auxer., où il mourut « dans ses bras et dans ceux de son confesseur ». Quoique je me défie un peu de cette phrase: « il mourut dans les bras de... », depuis que j'ai lu que Le Sueur mourut « dans les bras du prieur des Chartreux », ce qui n'est pas vrai, je crois que M. et M^{me} Lanoue prirent en pitié le malheureux qu'ils avaient connu avant son exil à Chaillot, et qu'ils l'assistèrent à ses derniers instants. Voici l'acte de l'inhumation du poète: « Le samedi 7 mars 1767, Jacq.-Charles-Louis Malfilâtre de Clinchamp, bourgeois de Paris, âgé d'environ trente-deux ans » (ce qui le supposerait né en 1735 et non en 1733, comme on l'a dit), « décédé hier à 4 h. du soir, rue de l'Arbre-Sec » (et non de St-Germ. l'Auxer.), « a été inhumé au cimetière des Sts-Innocents, en présence de Jean de Lanoue, m^e tapissier, et de Jean Bercher, m^e boutonnier, amis. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — Voy. GILBERT.

MALHERBE (FRANÇOIS DE). ? 1555—1628.

Tout ce que nous savons de Malherbe, nous le tenons de Balzac, de Racan et de Malherbe lui-même qui, dans une lettre adressée à Louis XIII, à propos du duel où succomba, contre M. de Pdes, son fils Marc-Antoine de Malherbe, donne quelques renseignements sur sa famille. Racan, qui vécut ami du grand poète, après avoir été son disciple, a résumé dans une courte notice l'Histoire de la vie de son maître, et c'est son travail qu'ont abrégé, retourné, arrangé tous ceux qui, depuis Racan, ont édité et commenté les œuvres de Malherbe. Racan a dit que « François de Malherbe naquit à Caën environ l'an 1655 »; qu'« il estoit de l'illustre maison de Malherbe-St-Dignan... »; qu'il « mourut à Paris vers la fin du siège de La Rochelle », où Racan commandait la compagnie de M. d'Effiat, ce qui fut cause qu'il n'assistait point à la mort de son ami; que Malherbe

« ne manquoit point à se confesser et communier à Pasques, à sa paroisse »; enfin, que se sentant fort malade au retour d'un voyage qu'il avait fait à La Rochelle, où était la cour, il « envoya quérir le vicair de St-Germain, qui l'assista jusqu'à sa mort ». Voici l'acte de son inhumation :

« Le mesme jour » (samedi 7 octobre 1628) « le connoi de defunct noble homme de Malherbe (sic), vianut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, pris rue des faués (sic) St-Germain, tout deuant l'autel (sic) de Longueville; ouuerture de tombe (sic), beaux paremens, belle argenterie et poille de ces messieurs de la paroisse » (c'est-à-dire le drap pour mettre sur le cercueil qui sert aux enterremens des prêtres de la paroisse).

Il résulte de cet acte que Malherbe décéda le 6 ou le 7 octobre 1628, rue des Fossés St-Germ. l'Aux. Ce document servira de rectification à la notice d'ailleurs excellente de M. Ludovic Lalanne, placée à la tête d'une des éditions des œuvres de Malherbe (3 vol. in-8°), où l'auteur assigne pour date à la mort du poète le 16 oct. 1628. 16 n'est peut-être qu'une faute d'impression où le 1 s'est placé mal à propos devant le 6. — Nous ne connaissons que deux portraits de François Malherbe; au bas de l'un, on lit : « *Finsonius pinxit* 1613; J. Coelemans sculp. 48. » L'autre, dessiné par Daniel Du Moustier, à la prière de Malherbe, fut gravé, après 1607, par Luc Vorsterman, puis copié par Isaac Briot et par d'autres graveurs, entre lesquels je dois citer Jacques Lubin, qui fournit à Perrault sa copie pour la collection des *Hommes illustres*. On a une lettre de Malherbe à Peiresc (26 avril 1607) sur son portrait que Peiresc voulait avoir de la main de D. Du Moustier et que l'artiste paresseux ne pouvait se décider à faire, bien qu'il promit toujours de s'y mettre. — *L'oy. BRIOT, LUBIN, LE STEUR (EUST.), MOUSTIER (DU).*

MAMELLES (LES) DE PIÉRRETTE. 1638.

« Sa Majesté » (la Reine mère de Louis XIV) « pour faire paroistre la crédulle vénération avec laquelle elle rèvere la sainte relique que V. Emin. » (le grand maître de Malte) « luy a enuoyée, me raconta comment, par miracle, la nourrice de Monseigneur le Dauphin » (Louis, né le 5 sept. 1638 à St-Germain en Laye), « nommée Pierrette, femme d'un charretier de Poissy, ayant en des duretés dans les mamelles, ulcérées des dents de S. A. R., Elle auoit recommandé sa guérison à Ste-Anne » (patrone de la Reine), « et mesme qu'avec déuotion on fist toucher la relique aux parties incommodées, ce qui ne fist pas plus tost fait que, par miracle, — ainsi l'appela la Reyne — les douleurs estant cessées, ces duretés se dissipèrent, et l'intempérie de chaleur qui causoit des douleurs au bout et enuiron du testin se modérant, la consolée nourrice continua de donner le lait à S. A. R. » (*Extrait de la relation de l'ambassade, voyage et séjour à la cour de Monsieur le Bailly de Fourbin, Ambassadeur extraordinaire de Son Eminence et de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, enuoyé pour féliciter le Roy et la Royne de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin.*) (Bibl. Imp. Ms. Suppl. fr. n° 175.) — Don Carlos, fils de Philippe II, vint au monde avec des dents dont il abusa au point de déchirer le sein de sa nourrice, encore à l'âge de trois ans; c'est M. Gachard, dans son livre de *Don Carlos et de Philippe II* (Bruxelles, 2 vol. in-8°), qui a fait cette remarque, dont quelque historien futur ne manquera pas de tirer cette conséquence ingénieuse que l'enfant qui « fit à ses nourrices des blessures telles qu'elles fail-

« firent en mourir », devait nécessairement être le mauvais jeune homme en qui se développèrent de bonne heure les instincts cruels et tous les signes d'une profonde perversité. On n'a pas dit encore que Louis XIV, venu au monde avec des dents, et mordant le sein de Pierrette, devait fatalement révoquer l'Edit de Nantes; mais on le dira, soyez-en sûr. — La nourrice se nommait Perrette Dufour et avait pour mari Etienne Ancelin. — *L'oy. NOURRICES.*

MANCINI (MARIE = HORTENSE, MARIE-ANNE). XVII^e S.

« Voici quelques documents qui pourront être utiles au futur historien des nièces de Mazarin, si, en effet, quelqu'un entreprend de refaire l'histoire de ces femmes célèbres, déjà faite avec beaucoup de soin et d'esprit par feu M. Amédée Rénée. Dans la collection des *Lettres écrites à Colbert*, que garde la Bibl. Imp., on lit deux lettres de Marie Mancini signées « La conctétable Colonna »; la première, datée de Rome le 12 juin 1663, contient un remerciement adressé par la princesse à Colbert pour « la joye » qu'il a eue de « son accouchement » et pour l'envoi que le ministre lui a fait d'un « papier » à l'adresse du duc de Nevers qui, dit la conctétable, « n'est pas trop porté à suivre ce que vous luy marqués ». La seconde lettre de Marie de Mancini est datée de « Venise ce 23^{me} feurier 1664 »; elle est ainsi conçue :

« Je me persuade que vous aurés seen, Monsieur, L'assassinat commis en la personne du pauvre marquis Angelessi, lequel nous nous souuindrés auoir reçu à Paris, ayant esté celuy qui mespousa. » (Nous verrons tout à l'heure que le conctétable de Naples, Laurent Colonna, se fit représenter à son mariage par le marquis Angelessi.) « Je ne vous diré autre chose siuon que Rinaldo Bouio sans aucun suiet a Legard dud. marquis le recontrant dans une rue de Boulogne » (Bologne) « accompagné de plus de dix hommes après l'auoir saluuy luy lacha un coup de pistolet, et les hommes qui le suiuuy acheuèrent de le tuer; luy ne se mesfant point du Bouio » (je n'ai pu savoir ce qu'était ce Bouio) « estoit sorti sans arme et sans suite sur l'assurance de la parole que l'assassin auoit donné à plusieurs ientillhommes de nauoir rien contre luy; et d'une action si noire le pape na fait autre iustice que le faire mettre au chasteau Saint-Ange, et comme il a des parans qui seruent le neuue du pape et qui ont esté cose en partie de lampeschement de la iustice, ces mesmes ians, etc. »

Marie Mancini fut mariée en 1661 :

« Ce jourd'hui (lundi 11^e avril 1661) a esté fait et celebré et solemnisé en la face de Sainte Eglise dans le Loure, le mariage d'entre serenissime seigr Laurent Honoufre (sic) Colonna duc de Tagliacosso et Grand conestable du royaume de Naples, fils de defuncts sereniss. seigr Marie-Antoine Colonna, vianut duc de Tagliacosso et C^d conestable du royaume de Naples et serenissime dame Isabelle Tomacelli, Romain, de la paroisse des saints Apostres à Rome, et sereniss. d^{lle} Marie Manciny, niepce de defunct l'Eminentiss. cardinal Mazariny, fille du seigr Laurent Manciny et de dame Hieronime Mazarini, estaut de présent en cette ville de Paris, en la paroisse St-Eustache, chez le seigneur François marquis d'Hanglesy (sic), cy present stipulant, acceptant, jurant et promettant pour led. sereniss. seigr Laurent Honoufre Colonna en son nom et comme son procureur fondé de sa procuracion spéciale pour cet effet... en présence de Louis quatorziesme Roy de France et de Navarre, de Marie-Thérèse d'Autriche reyne de France et de Navarre, de Anne d'Autriche Reyne mère du Roy, de t. h^t et t. illustre et p^r prince Philippes de France duc d'Orléans et de Valois, frère unique du Roy, etc. La cérémonie a esté faite en la chapelle de la Reyne dans le Loure par l'illustrissime Gilles Colonna, archeuesque de Damasc oucle du marié, avec le consentement de M. le curé de St-Germain l'Auxerrois et en sa présence (signé) : Louis Anne, Marie térése, Philippe, Heu-

ricette Anne, f. Anjelesy *como procuratore del signor conte Colonna*, Marie de Mancini, Egídio Colonna *arcuescuoto de Amasis*, Olimpe Mancini, f. mancini, Louis de Vendosme, Le duc Mazarin, Hortance de Mancini, Marianne de Mancini. » (St-Germ. l'Aux.)

— Venons à Hortense Mancini. Les biographes les mieux informés disent qu'elle épousa, le 28 février 1661, Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, qui, par ce mariage, fut substitué au nom et aux armes de Mazarin et prit le nom et le titre de « duc de Mazarina ». Ils se trompent d'un an environ sur la date de cette union. Le contrat fut passé le 28 février 1660 et le lendemain « mardi 1^{er} mars, la cérémonie religieuse eut lieu à St-Roch » :

« Messire Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, grand maître de l'Artillerie de France, fils de Messire Charles de La Porte de La Meilleraye, pair et Marechal de France de la paroisse St-Paul, et damoiselle Hortense Mancini, fille de haut et puiss^t seigr Lorenzo Mancini et de haute et puiss^e dame Madame Hieronime Mazarin, après avoir esté fiancéz dans la chapelle du Roy en son chasteau de Vincennes ont esté uniez... le tout en présence de » (ici pas un nom). (Signé) Armand-Charles Mazarin. Hortance mancinj, olimpe mancini de Sauoye. »

De cette union, qui fut longtemps si malheureuse et jeta la belle Hortense dans toutes les aventures du roman, naquirent quatre enfants : Marie-Charlotte, Marie-Anne, dont je n'ai pas vu le baptistaire, Marie-Olympe (19 fév. 1665 ; St-Eust.), et Paul-Jules (25 janvier 1666). Celui-ci fut baptisé seulement le 25 janv. 1677. (St-Sulp.) — Les Arch. de la Mar. gardent une lettre transcrita au reg. Commerce, 1671, t. 1^{er}, fol. 130, que je crois devoir reproduire :

« A Monseigr le cardinal Mancinj. De Paris, le 13^e mars 1671. Monseigneur, Les différends qui trament depuis si longtemps le repos de M. le Duc et de Mad. la duchesse Mazarin n'ayant pu estre pacifiéz, et les esprits n'estant pas disposés à une rénnion, le Roy a permis à madite dame de se retirer à Rome auprès de ses parents et a ordonné en mesme temps à Mad. Bellinzani qui aura l'honneur de présenter cette lettre à vostre Eminence de l'accompagner et de la remettre entre vos mains. J'espère que la considération qu'elle aura pour vous, et ce que vous luy direz pourra bientost la persuader de revenir icy pour se remettre auprès de Mons^r son mary, à quoy nous n'auons pu la porter de deça. Je suis avec respect... COLBERT. »

La Bibl. Imp., parmi ses lettres à Colbert, conserve la suivante :

« A nisse ce 7 juillet 1672. J'esperès dauoir l'honneur de vous voir à vostre pasage a Lion mais présentement ien suis bien éloigné. Le capitene des gardes de M. le duc de Masarin nous a fait prendre le party de passer la mer par son imprudence et son peu d'adresse; ces dames « la connétable Colonna et la duchesse de Mazarin » aloient de bonne foi à Lion pour y attendre ce courier quelles ont enuoyé au Roy dans le dessain d'aler droit au palais Masarin daburd quelles anroient en des nouvelles du Roy, mais le cap^e des gardes de M. le duc de Masarin ayant esté à Aix et dit à Baudol de luy apprendre où ces dames estoient, qu'il auoit des lettres de son mestre pour offrir toutes choses à ces dames; après auoir esté à Mirabeau où elles ont séjourné quelques iours il suiuit la route qu'elles auoient pris. Un valet de chambre qui auoit resté derarre aprit par tous les androits qu'il « le capitaine des gardes » lessoit des ordres pour faire areter Mad. de Masarin en vertu d'un arrest du parlemant qu'il auoit, assurant à toutes les seruantes de cabaret qu'il ne les manqueroit pas comme il auoit fait la première fois. Cest auis obligea madame de Mazarin de prandre la poste à deux lieues de St-Esprit et de se cacher à une meson d'un de mes amis. M. Polastron ayant passé au St-Esprit et n'ayant fait aucune ciuilité à Mad. la conestable comme il disoit en auoir

lordre, on na peu rasurer Mad. de Masarin de rester en France. Estant persuadée qu'il alloit demander main forte à la première ville pour la faire areter, elle prit le party de sembarquer sur le ronne sur un bateau bien armé. Nous fumus en très-peu de temps à Arles, je luy snouois, Mad. la conestable et elle m'en ayant prié, Darles nous feumes embarqués à martèques en moins de six heures sur une tartane qui nous a amené aux illes dières où nous auons rencontré la felouque de M. de St-Hurion « (le marquis Centurion, alors au service de France) » qui nous a amené issy. Je snis bien assuré que M. Polastron cherchera fort inutilement personne n'ayant seu nostre départ que mad. la conestable. Jay du depleisir de sa conduite parce quelle reculera lacomodement de mad. de Masarin avec son mari et il seroit à souheter pour le repos de tous deux qui feusset de bonne intelligence, et dans la vérité Madame la duchesse n'ayant snuii sa sœur que par une tendresse extraordinaire qu'elle a pour elle ce luy aueroit esté vne tres grande satisfaction de la pouoir retirer au palais masarin, ce qui ne se pouoit faire que par un accomodement avec son mari; quan à moy jay creü que iene la deués pas abandonner dans cest occasion outre quil nauroit pas esté bien séau que mad. de Masarin eust conru de prouince en prouince toute seule. Vous maus toujours tesmoigné tant de bonté que iay creü me denoir adresser à vous pour faire sçauoir à M^r de Colbert tout ce que ie viens de vous apprendre. Mais lettres ont de la paine daller insque à luy, ie vous seray obligé si vous auez la bonté de linformer de ma conduite et d'estre persnadé que personne n'est avec plus de respect que moy vostre très-obéissant seruiteur. Le chev^e de BEAUMONT. — Si vous mecriues adressés vos lettres à Margin à Lion, qui les fera tenir en Sauoye ou nous alons » — A Monsieur de Matharel, conser^r du Roy en tous ces conseils intendant général de la marieue de leuant à Toulon. »

Cette lettre, curieuse assurément, éclaire les dernières pages des *Memoires de mad. la duchesse de Mazarin*, et contient des détails qui restèrent inconnus à l'auteur de cet ouvrage, St-Réal ou tout autre. Le signataire de cette lettre est Thomas-Albert de Beaumont-Mirabeau, Marseillais, chev^e de Malte, qui entra dans la marine, et le 13 nov. 1669, fut interdit de sa charge de cap^e commandant un vais. du Roi. Il quitta le *Mercœur* en mars 1670 (Arch. de la Mar. Ordres du R., 1670, fol. 49) et passa les cinq dernières années de sa vie à Marseille ou à Mirabeau, où il était lorsque mesdames Colonna et Mazarin se sauvèrent de Rome, en 1672. Beaumont se fit le chevalier de ces dames, qu'il accompagna à Chambéry. Il mourut à Toulon en 1675. — Je reviens à la duchesse de Mazarin pour avertir ceux qui s'intéressent à cette belle extravagante qu'ils trouveront à la Bibl. Imp., parmi les lettres adressées à Colbert (Ms.), outre la lettre de M. de Beaumont, sous la date du 14 sept. 1670, une lettre de Gondrin, évêque de Sens, sur l'entrée de mad. de Mazarin à l'abbaye du Lys; vers le même temps, de l'abbesse du Lys à mad. Bellinzani, un billet tout plein d'éloges de sa prisonnière; à la date du 7 juin 1672, une lettre du comte de Fréjus sur le voyage de M^{mes} Mancini; une lettre de mad. Mazarin, datée de Chambéry, 12 sept. 1672; les conditions (en italien) faites par mad. Mazarin au duc, son mari, 9 oct. 1669, avec une note de Colbert.

A mad. de Bouillon maintenant. Du 20^e february 1657 (mariage à St-Germ. l'Auxer. de) « Serinissime Prince Eugène de Sauoye, fils de feu... Thomas de Sauoye et de mad. Marie de Bourbon, de la paroiss. St-Eust., et d^{me} Olympe Mancini, fille de defunct M. le C^{te} Laurent Mancini... dem^t au Louvre... La cérémonie faite par Monseigr l'Euquesq^e de Rennes..., présents Le Roy, la Reyne, mère de S. M., Monsieur frère unique du R. duc d'Anjou...

Mad. Marie de Bourbon mère du marié, AP^{le} Marie-Anne d'Orléans fille de Monseign^r le duc de Longue-ville, cousine du marié, Monseign^r l'Eminent^{me} cardinal Mazarin, oncle de la mariée et autres ». (Signé)

Guyonck Sauroze

Henry de la motrie & de venes
Olympe Manumy

Louis. Anne

Philippe.

Madebourbor

Le P^{re}. Mazarin

Le 29 mai 1680, Monsieur le duc de Bouillon, qui signa : « la tour dauvergne », fit baptiser J^e-Bapt.-Godefroy-Maurice-Nicolas, son fils, « âgé de 13 ans dès le 10^e du présent mois ». Il demeurait alors rue de la Gerisaye.

— Marie-Anne Mancini se maria au Louvre, comme ses sœurs. Ce fut le 20 avril 1662; elle épousa Godefroy-Maurice de la Tour d'Avvergne, duc de Bouillon, duc d'Albert... comte d'Avvergne et d'Evreux, vicomte de Turenne, pair et 9^d chambellan de France, fils de Frédéric-Maurice d'Avvergne duc de Bouillon et de M^{me} Eléonore de Bergh. Louis XIV, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, Philippe d'Orléans, Louis de Bourbon et Louis-Jules de Bourbon, lignèrent l'acte de mariage. (St-Germ. l'Auxer.) M.-An. Mancini fut mar-

raïne, le 6 mai 1669, d'une fille d'Elie Elian, chirurgien du Roy et du duc de Mercœur. Elle signa « Marie Anne de Mancini »; elle tint sur les fonts de St-Sulp, le 7 oct. 1662, un fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Elle assista, le 6 mars 1677 (St-Sulp.), au baptême de sa fille Marie-Elisabeth, née le 8 juillet 1666, et de son fils Frédéric-Jules, né le 2 mai 1672. Elle signa ce jour-là :

Marianne
de Mancini

— Le maréchal de Tessé ayant appris à la princesse des Ursins la mort subite de Marie-Anne Mancini, la princesse lui écrivit du Prado (Madrid), le 14 juillet 1714 : « Je ne suis point étonnée, Monsieur, que mad. la duchesse de Bouillon soit morte d'apoplexie; je ne laisse point de plaindre son sort, mais je la suis (étonnée) que la plupart des gens qui font des excès ne craignent pas de périr comme elle. Cela me confirme dans mon opinion qu'il vaut

mieux ne manger qu'un œuf à son souper que de faire d'aussy terribles repas et d'aussy longues veilles que l'on fait en France. Nous sommes plus modérés en cette cour. » (Lett. inéd. de Mad. des Ursins.) — On sait que Laure Mancini, l'aînée des nièces de Mazarin, épousa le duc Louis de Vendôme, celui qui, veuf, se fit d'Église et devint cardinal. — J'ai eu sous les yeux un acte, d'ailleurs sans intérêt, au bas duquel figurent les trois signatures que voici :

Marie Mancini
Prince Mancini
Notaire De Mancini

— Voy. BIANCOLLELLI, LA TOUR D'AUVERGNE, NEVERS, 3. VENDÔME, URSINS.

MANLICH (JEAN-CHRISTIAN). ? 1740—1822 ?

Peintre né à Strasbourg en 1740, selon Nägler. Il obtint le prix de peinture et alla à Rome, en 1767, comme pensionnaire du Roi de France. Boucher lui conseilla de ne pas rester longtemps en Italie et de s'attacher particulièrement au Guide et à l'Albane, « parce que Raphaël est froid et que Michel-Ange fait peur ». C'est admirable ! — En 1765, Mannlich était à Paris, où il était venu avec le titre de « peintre du prince des Deux-Ponts ». On ne connaît rien de lui. — Voy. LOUTHERBOURG.

MANOIR (CLAUDE = GUILLAUME = GUILLAUME-MICHEL DU). XVII^e siècle.

Un Mathieu Du Manoir, qualifié « m^e joueur d'instruments », en 1615, et « violon ord^e de la chamb. du R. », en 1640, vivait sur la paroisse de St-Sulp., époux de Nicole Laurent, qui lui donna six enfants : 16 nov. 1615 ; 22 sept. 1617 (ce jour-là naquit Robert, que tint, sur les fonts, un homme qui avait presque autant de cordes à son arc qu'à son violon, Toussaint Panchet, à la fois tailleur d'habits, sergent au bailliage de St-Germ. des Prés et m^e joueur d'instruments) ; 8 juil. 1620, 17 avril 1625 et 13 nov. 1629. (P^r ce dernier, voy. Reg. de St-Séverin.) La royauté des ménestriers entra dans la famille Du Manoir par Claude, un frère, je crois, de Mathieu, dont je n'ai pas vu le baptistaire. Le 20 nov. 1657, le Roi de France lui donna la royauté des violons et la charge de premier violon de son cabinet, un double office que rendait vacant la mort de Louis-Constantin. Claude Du Manoir était alors un des violons de la chambre du jeune Louis XIV. (Arch. de l'Emp., Ordon. des R. de Fr., reg. 10, tome VI^c.) Le parlement enregistra l'ordonnance du 29 nov. 1657 le 31 janv. 1658. La royauté de Claude Du Manoir ne fut pas de longue durée, car, en 1663, Guillaume, son neveu peut-être, était « Roi des joueurs d'instruments et des maîtres à danser de France ». Il pre-

nait ce titre à la tête d'un *factum*, publié pour lui dans un procès intenté à treize danseurs qui venaient d'établir, avec privilège du Roi, une Académie de danse, en dehors de la confrérie de St-Julien, et que le Roi des ménestriers prétendait faire rentrer dans le devoir. Ce *factum* est joint à un écrit de Guill. Du Manoir, intitulé *Le Mariage de la musique avec la danse* (Bibl. Imp., V. 2681), petit livre assez ennuyeux qui nous apprend que la charge de Roi des ménestriers s'acquiescrait à prix d'argent, ou bien que le Roi de France la donnait à titre de récompense, mais que, dans ce cas, le nouveau chef de la communauté des joueurs d'instruments indemniserait la veuve de son prédécesseur, « ainsi que le sieur Guill. Du Manoir a fait ». Guill. Du Manoir reçut, à titre gratuit, la charge de R. des Ménét., parce que son mérite « étoit si connu de tous les honnestes gens et des Roys mesmes que ce fut Sa Maj. qui luy fit l'honneur de le choisir pour remplir la charge en question ». Guillaume était né, le 16 nov. 1615, de Mathieu et de Nicole Laurent ; « le 27 sept. 1639, jour de St-Cosme », il épousa Catherine Du Prou, fille d'un violon ordinaire du R., qui lui donna deux filles (9 août 1641, Marie, tenue par Nicol. Laurent, g^dmère maternelle, et 30 janv. 1644). Catherine mourut le 27 août 1644 (St-Séverin) et Guillaume du M. se remaria. Il épousa Marie Chevalier, qui, entre autres enfants, eut Guillaume Michel. Celui-ci, violon comme son père, figura, avec Guillaume, dans une des entrées du ballet de *Psyché*, jouant de son instrument à la suite de Bacchus. En 1677, « Guill. Du Manoir et Guill.-Michel son fils, a surniance », étaient en tête de la liste des violons du Roi. (Arch. de l'Emp., Z. 1343.) Guill.-Michel du M. eut, le 15 août 1668, la charge de Roi des violons en survivance de « Gilles » (*sic* pour Guillaume) son père. (Arch. de l'Emp.) — Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Guill. Du Manoir, dont le règne ne fut point paisible et qui, après avoir eu à lutter contre une émeute de hautbois, eut à réprimer une insurrection de maîtres à danser. Les registres du Trésor

royal (Bibl. Imp., Ms.) font connaître que Guillaume avait « 365 l. de gages annuels et 50 liv. pour récompense de chaque quartier ». C'était pour un Roi une liste civile assez mince ! — Je ne connais point la date de la mort de Guillaume-Michel, qui abdiqua, dit-on, la royauté des ménétriers le 1^{er} déc. 1695, et en qui finit un pouvoir dont ne furent point jaloux les Rois de France, qui en avaient réglé les privilèges et fixé les limites. — Cet article servira de correctif à celui que M. Fétis a consacré aux Du Manoir dans sa *Biographie des Musiciens*. — Voy. CONSTANTIN, ROI DES MÉNÉTRIERS.

MANSART (FRANÇOIS). 1598—1610.
(JULES HARDOUIN). 1616—1708.

Le cabinet du St-Esprit (Bibl. Imp., Ms.) garde une généalogie faite par un des d'Hoziar, à l'époque sans doute où Louis XIV anoblit son premier architecte, Jules Hardouin Mansart. Ce document, qui semble devoir être cru en tout ce qu'il contient, son auteur ayant pu être bien renseigné par J.-H. Mansart lui-même, dit cependant « François Mansard (*sic*), fils d'Absalon Manchard dit Mansard, boulanger à Paris, et de Michelle Le Roi » ; il ajoute qu'il fut baptisé à St-Nicolas des Champs le 23 janvier 1597, ayant pour parrain « Bernard, teinturier, et pour marraine Catherine de La Motte, femme de Jacques Le Roi, maçon ». Or, il y a là plus d'une erreur. Après avoir cherché bien longtemps, j'ai trouvé dans le registre de St-Nicolas du Chardonnet, sous la date du 23 janvier 1598 — et non 1597 — le baptême de « François, fils d'honorable homme Absalon Mansard (*sic*) et de Michelle Le Roy, les parrains honorables hommes M^{re} François de Bourges greffier au siège de conestablerie (*sic*) et marschandise de France à la table de marbre à Paris et Barthélémy Bernard m^{re} teinturier laines (*sic*) et soyes, bourgeois (*sic*) de Paris, la marine (*sic*) Catherine Motte fem. de Jacq. Le Roy, m^{re} masson juré à Paris ». François Mansart était le sixième enfant d'Absalon qui en eût sept. Aux baptêmes de ses six premiers enfants (20 déc. 1583, 4 nov. 1586, 27 janv. 1589, 28 mai 1592, 26 mai 1595 et 23 janv. 1598 ; St-Nic. du Chardon.), Absalon, dont le nom est toujours écrit Mansart et jamais Manchard, n'a jamais d'autre qualité que celle d'hon. homme. Au bapt. de son septième enfant (16 avril 1605, Reg. de St-Séverin), il est dit « maître charpentier » (et non architecte, comme le dit Moreri). L'acte de son inhumation ne le qualifie pas autrement : « Le vendredy 11^e de juing 1610, trespassa Absalon Mansart, charpentier, et fut enterré le lendemain dans l'église. » (St-Nic. du Chard.) — Absalon Mansart avait un frère, Jacques, qui demeurait au faub. St-Germ. Il avait épousé Claire Nicault, dont il eut, le 6 mars 1581, Absalon, tenu, à St-Sulp., par son oncle paternel. — Après la mort d'Absalon Mansart, sa veuve, Michelle Le Roy, épousa Denis Adam, boulanger. (8 mai 1611, St-Nic. du Chardon.) D'Hoziar n'eut pas sous les yeux l'acte que je signale, et qui dit la femme du boulanger Adam « veuve de Jean Absalon Mansart, charpentier ». S'il se l'était fait présenter, il aurait évité la confusion qu'il fit entre les deux époux de Michelle Le Roy. — François Mansart mourut, sans alliance, rue Payenne, le 23 sept. 1666. L'acte de son décès le qualifie « conseil^{er} du R. Architecte et Ingénieur des bastimens de Sa Maj. » (Reg. de St-Paul.) Au baptême d'une fille d'Etienne

Le Hongre, maître menuisier (22 juil. 1625, St-Nic. du Chardon.), il est dit « Maître architecte ». Sa réputation fut grande ; il fit de belles choses, mais il ne reste plus de lui que l'Hôtel de Toulouse (la banque de France) ; le temps et les révolutions ont détruit à peu près tout le reste, hors cependant le Val-de-Grâce, élevé sur ses dessins.

— Voyons Jules Hardouin qui prit le nom de Mansart, quoiqu'il ne fût pas le propre neveu de François, comme on l'a cru. La généalogie de Mansart, que j'ai citée, dit qu'une sœur de François épousa Germain Gaultier, qui eut deux filles, dont la première épousa Edme Delisle et la seconde, Marie-Raphaël Hardouin. Je n'ai pas trouvé le mariage de Delisle avec Michelle Gaultier, mais je ne le regrette guère, ce côté de mon étude n'ayant qu'un très-médiocre intérêt. Quant au mariage de Raph. Hardouin, il fut célébré « le mardy, feste de St-Mathias apostre, 24^e jour du mois de fevrier 1637... en présence de Anthoimette Desjardins veufue de feu Bertin Hardouin, vivant maître peintre, père et mère dud. Raphaël dem^t rue d'Angoulesme, Nicolas Hardouin peintre âgé de 26 ans, frère dud. Raph. dem^t en la dicte rue et Marie Hardouin veuve de fen Joachim Boquart, vivant m^e peintre, sœur dud. Raphaël, dem^t rue d'Angoulesme ». L'acte inscrit à St-Nic. des Champs dit Raph. Hardouin « m^e peintre, aagé de 25 ans, dem^t rue de Poitou », et Marie Gaultier, « orpheline de père et de mère âgée de 26 ans et plus ». L'acte du baptême de Nicol. Hardouin, qui vient d'être nommé, nous apprend que Bertin avait une sœur, « Marie Hardouyn fille de deffunt Scipion Hardouyn m^e peintre à Beauvais », qui tint, sur les fonts, Nicolas, le 15 fév. 1609. (St-Merry.) Scipion Hardouin était le chef d'une famille dont presque tous les membres s'adonnèrent à la peinture et qui sont aujourd'hui tout aussi inconnus que leur allié Boquart. Charles Hardouin, frère de Raphaël, m^e peintre aussi, mourut le 18 déc. 1635, âgé de 30 ans, « rue d'Angoumois ». (St-Nic. des Champs.) Une sœur de celui-ci, Marie, épousa un Denis Combât, dem^t rue des Gravilliers, et en eut quatre enfants, le premier desquels fut tenu, le 7 fév. 1618, par la sœur de Bertin Hardouin, Marie, alors femme de Pierre Le Brun, menuisier, qui avait de la réputation et qu'a nommé l'abbé de Marolles. — Raph. Hardouin eut trois enfants : Jean (28 sept. 1639, St-Merry) ; JULES, sujet de cet article, né le 16 avril 1616 et baptisé le même jour, tenu par « Jules de Loynes secretaire de la marraine » (*sic* p^{re} marine) [St-Nic. des Ch. — Raph. demeurait rue Aumaire] ; enfin, Michel dont je n'ai pu voir le baptistaire. — François Mansart, oncle maternel de Marie Gaultier, et par conséquent grand oncle de Jules Hardouin, se chargea de l'éducation de ce garçon et lui enseigna les principes et la pratique de l'art où il était passé maître. Jean Hardouin mourut jeune ; quant à Michel, il étudia aussi l'architecture et devint un des architectes du Roi. Le 29 déc. 1667, il épousa Nicole-Geneviève, fille de Robert Nanteuil, le graveur habile. Quelques jours avant son mariage, le 19 décembre, Jules et lui, « fils et seuls héritiers de défunte Marie Gaultier, veuve de Raphaël Hardouin, peintre ord^{re} du Roy », réglèrent les affaires de la succession de leur mère. — Jules Hardouin épousa, le 7 fév. 1668, Anne Bodin, fille de M^{re} Nicolas Bodin, cons^r du R., trésorier de la prévosté de l'hostel

et 9^{de} prévosté de France, dem^t rue de la Soudrière »; les témoins du mariage furent Nicol. Bodin, Michel Hardouin, architecte, frère du marié, Robert Nanteuil, etc. Jules signa Hardouin Mansart », et Michel : « Hardouin ». (St-Roch.) Jules signa de même, le 8 mars 1699, la vente qu'il fit à « François Blondel, cons^r du R., secrétaire de M. de Torcy, ministre et secrétaire d'Etat, de l'État et office de cons^r du R., intend^r de ses bastimens, jardins, arts et manufactures de Sa Maj. », qui appartenait à Jules Hardouin et qu'il avait acquis du s^r Gobert par « contract du 26 déc. 1684; cette vente faite au prix de 130,000 l. que le vendeur » confessa « avoir reçeus dud. s^r acquireur en Louis d'or et monnoye ». (Arch. de l'étude de M^r Mouchet, not.) — Jules Hard. Mansart eut plusieurs enfans : 1^o 2⁴ août 1673, *Henriette-Catherine*, baptisée le 20 sept.; 2^o 26 sept. 1674, *Louis*, baptisé le 11 nov.; 3^o 14 mars 1676, *André-Julie-Anne*, bapt. le 29 (Reg^s de St-Paul); 4^o *Jacques*, dont je n'ai pas vu le baptistaire, et qui fut probablement l'aîné de Henriette-Catherine. — Jacques Hardouin Mansart fut reçu, le 3 juin 1699, conseiller au parlement de Paris, devint M^e des requêtes et épousa, le 15 janv. 1701, Madeleine Bernard, fille du banquier Samuel Bernard. Madeleine mourut le 5 nov. 1716 sans avoir donné d'enfants à Jacques. — Le 18 août 1699, Catherine Mansart épousa Vincent Maynon, conseil^r au parlement. (St-Paul.) — André-Julie était alors femme de Claude Le Bas de Montargis, receveur des consignations à Paris. — Jacq. Hardouin figura comme frère dans l'acte du 18 août 1699. Veuf, il épousa, le 29 nov. 1720, Madelaine Du Quesny, fille de défunt Jean Phœbus Du Quesny, capitoul de Toulouse, et, ce jour-là, il reconnut comme siens deux fils « nés de lui et d'elle » : *Jean*, âgé de 20 ans, baptisé à St-Eustache, et *Jacques*, âgé de 17 ans, « baptisé en la paroisse de Trévollés, en Bourbonnois, sous le nom de son père ». (St-André des Arcs.) — Louis Hardouin Mansart, « cons^r ord^{re} des bâtimens du R. et de son Acad. Royale », décéda rue St-Anastase et fut porté de St-Gervais à St-Paul, où il fut inhumé le 23 fév. 1681. (St-Gerv., St-Paul.) — Jules Hard. Mansart assista à l'enterrement de son fils. — Catherine Hardouin, femme de Maynon, mourut, le 13 juillet 1700, rue Porte-Foin. (St-Nicolas des Ch.) Quant au célèbre architecte, J. Hard. Mansart, il décéda subitement, à Marly, le 11 mai 1708 et fut inhumé, à St-Paul, le 15 du même mois, en présence de Claude Le Bas de Montargis, Garde du trésor royal, son gendre, de Jules-Robert de Cotte et Jean-Armand de Cotte, chanoine de Notre-Dame, ses neveux. (Reg^s de Marly et de St-Paul.) Mansart était comte de Sagonne, chevalier de St-Michel, etc. Il avait été reçu dans l'ordre de St-Michel en même temps que Le Nostre, le 20 juin 1693, par le duc de Beauvilliers. Il avait été anobli en sept. 1683; les lettres de noblesse, enregistrées, le 7 juillet 1683, par le parlement, font connaître qu'il était Premier architecte du R. depuis neuf ans; elles rappellent ses travaux à Versailles et dans les autres maisons royales, et sa chapelle de l'hôtel des Invalides, « ouvrages qui feront regarder led. Hardouin Mansart comme le digne successeur du nom et de la réputation de François Mansart, son oncle, dont la mémoire est si célèbre ». Ces lettres donnent aussi un souvenir au « père dud. Hardouin qui s'étoit acquis un mérite particulier par son ex-

périence consommée dans la peinture ». (Arch. de l'Emp., Ordon. de Louis XIV, GGGG, fol. 449.) — St-Simon, le terrible chroniqueur, aimait peu J. Hard. Mansart; il dit de lui : « Pour s'illustrer dans son métier, où il n'était pas habile, il prit le nom de son oncle, et fut meilleur et plus habile et heureux courtisan que le vieux Mansart n'avoit été architecte ». Ceci est prodigieusement injuste. — Anne Bodin, veuve de J. Hard. Mansart, mourut « en son hostel, rue des Tournelles, le 29 août 1738 et fut inhumée le lendemain, en présence de son fils Jacques et de son beau-fils Charles-Jean-François Hénault, présid^t honoraire au parlement de Paris ». (C'est le célèbre présid^t Hénault, si connu par son *Abrégé chronologique de l'Hist. de Fr.*, 1744.) — Jacques H. Hardouin Mansart, fils de Jacques, fut reçu à l'Acad. d'architecture en 1735; il mourut en 1778 ou 1779, car l'Alm. roy. de 1779 ne porte plus son nom. Il n'était pas de la famille de François Mansart. — Foy. BERNARD, COTTE (DE), COYSEVOX, I. EDELINGK, HARDOUIN (MICHEL), NANTEUIL, FUELLE, SIMONNEAU.

2. MANSART.

Le nom de Mansart était assez commun à Paris au XVII^e siècle; je l'ai vu bien souvent dans les registres de l'ancien état civil. Je citerai quelques Mansart, étrangers, je suppose, à Absalon, autant qu'un « *Micæal mansart cavaliere romano* », que le bon jésuite Lambert (*Hist. littéraire du siècle de Louis XIV*) donne pour aïeul à François Mansart, dont il ne connaît point le père, simple maître charpentier. — Jehan Mansart était « sculpt^r ord^{re} du R. » et demeurait « rue des Vieux-Augustins »; il eut un fils nommé Jacques (14 juillet 1610, St-Eust.) — Pierre 1^{er} Mansart, autre sculpt^r ord^{re} du R., demeurait sur la paroisse de St-Nicol. du Chardon. (Reg. de cette église, décès : 22 mars 1634, naiss. : 25 juin 1635.) — Un Pierre Mansart, m^e graveur, mourut le 16 oct. 1636. (St-Nicol. du Chardon.) — Vincent Mansart, m^e peintre, était rue Montorgueil. (St-Eust., naiss. 6 janv. 1645, 30 avril 1651.) — Jacques Mansart, architecte (fils peut-être de Jehan, le sculpteur), assista à un mariage, le 10 février 1670. (St-Merry.) — Etienne Mansart, m^e chirurgien, fit baptiser une fille, le 21 août 1639. (St-Germ. l'Auxerr.) Je pourrais grossir cette liste; mais à quoi bon? Le père Lambert dit avoir vu des Mansart depuis Hugues Capet; il aurait pu dire cela de cent autres noms.

MANUCORDE.

1492.

« A Jacques Lorignières, varlet de chambre et joueur du manucorde de lad. dame, 70 liures tournois pour l'achat de plusieurs béatilles » (petites friandises) « et autres drogues qu'il a amenées et fait venir de Barcelone. » (Trésorerie d'Anne de Bretagne; Arch. de l'Emp., KK. 83, fol. 54.) L'instrument nommé dans cet article du compte est celui que le *Dict. italien-fr.* de M. Duez (1664) appelle : *manicordo*, et que le *Dict. de l'Acad. fr.* nomme : *manichordion* et définit : « sorte de clavecin, instrument de musique à clavier ». Dans les comptes de l'hôtel de la Reine (KK. 82, fol. 66), Jacques Lorignières est dit : « Joueur de manichordion ». — Foy. BÉATILLES.

MARAI (MATHIEU).

1665—1737.

Avocat au parlement, dont nous avons un journal intéressant publié par M. de Lescure. C'était un curieux de petites nouvelles, de rumeurs courant la

ville et le palais, d'anecdotes colportées par les amis et surtout par les ennemis de la cour, véritable bourgeois et bourgeois d'opposition, spirituel, écrivain sans façon, qu'il faut lire, mais dont il ne faut accepter ni toutes les opinions, ni toutes les historiettes, ce que je dirai de St-Simon, de Tallemant Des Réaux, de P. de l'Estoile, de Barbier, de tous ceux enfin dont nous avons des mémoires, matériaux toujours suspects pour l'histoire, toujours assez bons pour les hommes de parti. Il était fils d'un procureur au Châtelet, M^e Renault Marais, et de Catherine-Françoise Billon. Il naquit le dimanche 11 octobre 1665, rue du « Bouloir (sic) », et fut baptisé le même jour, tenu par Mathieu Billon, bourgeois (g^d-père maternel), et par Claude Billon, fille de Guillaume Billon, cirier du Roy (oncle du nouveau-né, probablement). (St-Eust., Reg. 75, fol. 152.) Renault Marais eut un second fils, *Louis-François*, baptisé le 31 oct. 1666, ayant pour parrain « M^e Jean Berthelot, greffier de la chambre civile du Châtelet de Paris », et pour marr. « Rade-gonde Marais » (une sœur de Renault, sans doute) « veuve de feu Antoine de Rez vivant escuyer, secrétaire du R. » (St-Eust.) Mathieu Marais ne se maria point et mourut, « rue du Bouloir, le samedi 22 juin 1737, âgé de 73 ans », dit l'acte de son inhumation. Il était « avocat en parlement, ancien bâtonnier de sa compagnie et chef du conseil du prince Charles de Lorraine. Les témoins de son enterrement, qui fut fait par un convoi de 60 prêtres, furent son frère Louis Marais, s^r de La Tour, bourgeois de Paris, et Claude Regnault, procureur du Roy au bailliage de Versailles, son cousin germain ». (St-Eust., reg. 374, fol. 59.)

MARAT (JEAN-PAUL). — *Voy.* CORDAY, 3. DAVID.

MARCA (PIERRE DE). ? 1594—1662.

« Le 30 juin 1662, a été apporté en carrosse, à l'église de Nostre-Dame, le corps de feu Monseigneur illustre et révérend père en Dieu, M^{re} Pierre de Marca, Archevêque de Tolose (sic) et désigné à l'Archevêché de Paris, pris rue du Vieux-Colombier. » (St-Sulpice.) Evêque de Coserans en 1651, sacré archevêq. de Toulouse, le 9 fév. 1653, il fut désigné par le Roi, le 26 fév. 1662, pour remplacer le cardinal de Retz, qui venait de se démettre du siège de Paris. — M. Le Monnyer a un acte passé, le 29 déc. 1651, par l'évêque de Coserans. — Les biographes ont négligé P. de Marca, qui fut cependant un homme remarquable dans l'Eglise de France. — Les Vieil. Arch. de la Guer., vol. 119, conservent une lettre signée : Marca év. de Conzerans, datée de Barcelone, le 8 juin 1650 et adressée « à M. Letailier ». Elle est relative au chagrin qu'éprouvait M. de Mercœur, vice-Roi de Catalogne, d'être obligé de céder à son frère, le duc de Beaufort, les droits sur l'Amirauté que lui assuraient les articles de son mariage. Cette lettre est intéressante. — *Voy.* BEAUFORT.

MARCHANDS DE TABLEAUX.

Michel Bandry, peintre et marchand de tableaux, demeurait rue St-Jacques, mari de Clémence Ferrocq. Il eut trois enfants du 10 juin 1541 au 1^{er} juil. 1544 (St-Benoît.) — Claude Bézard, « marchand de peintures au palais », vendit en 1579, à « Jean-Paul Carrel, escuyer d'escurie du Roy, douze pièces de peintures, au prix convenu de 18 escus sol ». Carrel ne paya point, et Bézard fut obligé de l'actionner au tribunal du Prévôt de l'Hôtel, qui condamna l'a-

cheteur, « par défaut », à payer la somme convenue. (Arch. de l'Emp. Prévôté, V. 649; 31 déc. 1579.) Déjà le 22 sept. de la même année, le lieutenant de la prévôté avait condamné, par défaut, Louis de Champagne, comte de la Suze, à payer 215 l. tournois à Marc Du Val, marchand et peintre, « pour cause de marchandise de son estat », vendue par led. Du Val. — *Voy.* DE LA ROCHE, DROLLING, 1. DUBOIS, LA HOUVE, TABLEAUX FLAMANDS.

MARDI GRAS.

1459.

« A Jehan Lallemand » (tailleur du Roy) « pour vingt-six aunes de taffetas de Fleurance (sic) moitié bleu et l'autre vert, achetées de lui ou mois de feurier pour faire cinq longs habits de morisques jusques aux piez... et pour deux pièces d'atour de soye... pour faire abillemens de teste et parfaire led. abitz, pour danser vne morisque le jour du mardi gras, après souper, deuant le Roy nostre d. seigr par aucuns ses gens et officiers. » (Argenterie de Charles VII, 1458-59. Arch. de l'Emp. KK. 51, fol. 96.)

MARÉCHAUX DE L'EMPIRE FRANÇAIS. 1804.

« Napoléon, Empereur des Français... décrète ce qui suit : Sont nommés Maréchaux de l'Empire les généraux Berthier, Murat, Monecy, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davout, Bessières.

« Le titre de Maréchal d'Empire est donné aux sénateurs Kellermann, Lefebvre, Pérignon et Sérurier, qui ont commandé en chef. » (Signé) « NAPO-LÉON. »

« 28 floréal an 12 (18 mai 1804). » (Arch. de la Guerre.) Telle fut la première promotion des Maréchaux de l'Empire, signée le jour même où le Sénat venait de nommer Empereur le Premier Consul Napoléon Bonaparte. — *Voy.* MASSÉNA.

MARÉCHAUX DES LOGIS DU ROY. 1688.

« A Versailles, 19 juillet 1688. Le Roy a depuis quelques années fait des gratifications aux maréchaux des logis au lieu des présens qu'ils avoient accoustumé de prendre des villes où Sa Majesté entre pour la première fois, et elle leur a donné, en dernier lieu, 1500 livres, à cause de son entrée à Luxembourg; mais auant que de leur en déliurer l'ordonnance, Sa Maj. m'a ordonné de scavoir de vous s'ils n'ont rien receu des habitants de lad. ville. Assuy tost que vous en serez informé, je vous prie de prendre la peine de me le faire scavoir. » (Le secrétaire d'Etat ayant le dépôt de la Maison du Roy; Bibl. Imp. Ms. Clairamb^l 536, p. 690.)

MARESSAL (JEAN).

? —1670.

Un valet de chambre et peintre ordinaire du Roi Louis XIV, que je ne vois nommé par aucun biographe. Il épousa Marie Mangin, qui lui donna six enfants, du 31 mars 1648 au 22 juin 1660. Soit que cette famille nombreuse fût pour lui une charge trop grande, soit qu'il eût peu d'économie, ou qu'il plaçât mal ses ouvrages, il tomba dans la disgrâce. Le 11 août 1654, ses créanciers, parmi lesquels figurent Simon Vouet, le peintre, et le poète Chapelain, lui donnèrent du temps pour payer, et, le 26 avril 1655, lui permirent de vendre une petite maison qu'il avait en commun avec sa femme, rue Royale, au Marais. (Arch. de M. Le Monnyer, not.) Jean Maressal décéda rue St-Antoine, son quartier depuis 28 ans au moins, et fut enterré le même jour. (St-Paul.) Une sœur de ce Maressal avait épousé Quentin

Warin; elle mourut en 1635. — *Voy.* CHAPELAIN, VUET, WARIN.

MARGUERITE DE VALOIS. 1552—1615.

Le 7 fév. 1613, ayant pour compère César de Vendôme, la Reine Margot tint sur les fonts un fils de Jean Bocquet, père nourricier de Louis XIII. Le 25 fév. 1607, « Jeanne de Montigny, vne des filles demoiselles de la Roynie Marguerite », tint « pour et au nom de t. h^{te} et t. p^{te} princesse Roynie Marguerite de Valley (sic), fille et sœur de cinq Roys », une fille de Jean Le Hucher, m^e maçon de lad. Reine; elle eut pour compère « Jean de Lastie, seigr^e de St-Jal. » Le titre de « fille et sœur de cinq Rois » que donne à Marguerite l'acte inscrit à St-Sulp. se lit dans plusieurs actes où figurent des officiers de la Reine, dont on voit que le nom de Valois se prononçait Valais. — *Voy.* BROUSSE (DE), ESPARBÈS, ESPRIT (ORDRE DU S^t), NOURRICERS, VALOIS.

MARI (ASCANIO DE). ? 1523— ?

Ceux qui ont lu les *Mémoires de Benvenuto Cellini* se rappellent l'ouvrier chéri de Benvenuto, ce petit Ascanio qui sortit de chez un orfèvre espagnol pour entrer au service de l'orfèvre florentin, alors établi à Rome (1526). Le Cellini dit qu'il était de Tagliacozzo, et qu'il avait environ treize ans quand il le prit; il ajoute qu'il était alors maigre, chétif et pâle, mais que bientôt « il devint le plus beau garçon de Rome ». Benvenuto raconte qu'en 1539, pour se remettre de la maladie qu'il avait contractée en prison, il quitta Rome et se dirigea vers Tagliacozzo, où « il pensait » rencontrer « son élève Ascanio. » « Je l'y trouvai, en effet », dit-il, « avec son père, ses frères, ses sœurs et sa belle-mère. » Le père d'Ascanio n'est nommé ni dans ce passage ni ailleurs. Le voyage à Tagliacozzo précéda de peu celui que Cellini fit en France sous les auspices du cardinal de Ferrare (Hippolyte d'Este), qui l'établit à la cour de François I^{er}, où lui-même allait prendre une grande autorité. Ascanio fut de la partie, ainsi qu'un autre ouvrier ou apprenti que le Cellini nommé Pagolo (Paul). Dans l'énumération qu'il fait des ouvriers italiens qui l'aidaient à Paris, il cite d'abord Ascanio : « Le premier, et celui que j'affectionnais le plus, était Ascanio, de Tagliacozzo, village du royaume de Naples. » Cette affection du maître pour l'élève, pour l'artiste qui le comprenait, le secondait et savait mettre la dernière main aux choses qu'il avait ébauchées, cette affection ne se démentit pas jusqu'au jour où Benvenuto se crut obligé de quitter la cour, Paris et la France, et retourna à Florence (1545), laissant à l'hôtel du Petit-Nesle, qui lui appartenait, Paul et Asagne, qui devaient lui répondre de sa maison, de ses outils et de ses ouvrages commencés. Cellini se crut trahi, pendant une absence qui, dans sa pensée première, ne devait être que de peu de temps, mais qui fut sans terme, car il ne revint pas à la cour de François I^{er}. Il accuse Ascanio et Pagolo de l'avoir desservi auprès du Roi, et d'avoir dit à Sa Majesté qu'ils pensaient que Benvenuto n'avait plus envie de rentrer à son service. « Ces infâmes bandits avaient, dit Cellini, amené les choses au point où ils les voulaient voir; car, si j'étais retourné en France, ils seraient redevenus ouvriers comme devant, tandis que, moi absent, ils devenaient maîtres et prenaient ma place : aussi ne ménagèrent-ils rien pour que je ne reparsusse plus à la cour. »

A partir de ce moment, il n'est plus question

d'Ascanio dans les Mémoires de son patron : le Cellini semble l'oublier tout à fait et ne l'avoir jamais connu. Ainsi, de 1545 à 1562, on ne sait pas ce que devint Ascanio, on n'a pas su davantage ce qu'il devint plus tard. Je crois être en mesure d'ajouter quelque chose à la biographie de l'orfèvre napolitain, que Cellini aurait pu sans doute compléter; car il n'est pas supposable que cet homme qui l'avait supplanté à la cour de France lui fût devenu assez indifférent pour disparaître de son souvenir. La haine de Cellini coulait en bronze dans sa mémoire les figures qu'elle aimait à voir. Zani, dans son *Enciclopedia metodica* (Parme, 1823), cite : « TAGLIA-COZZO (Ascanio da), detto il vecchio Tagliacozzo, » et *il vecchio* (sans doute pour le distinguer du peintre Jean de Tagliacozzo). Il dit que cet homme était orfèvre, né à Rome, et qu'il vivait en 1540, très-habile artiste. Il est difficile dans cet Ascanio que, par une singulière inadvertance, Zani fait maître à Rome, quand il lui donne le nom d'Ascanio da Tagliacozzo — comme s'il disait : Raphaël d'Urbini, né à Rome, ou : Paul Veronèse, né à Venise — il est difficile, dis-je, dans cet Ascanio, de ne pas reconnaître l'ouvrier de B. Cellini. Sans doute quelque ouvrage d'orfèvrerie gravé d'après Ascanio, ouvrage que je ne connais pas et que ne possède point la Bibliothèque Impériale, qui n'a rien au nom de cet orfèvre, a autorisé Zani à dire que le Tagliacozzo vivait en 1540. Les Mémoires de Cellini, comme on l'a vu tout à l'heure, attestent qu'il vivait en 1545, et qu'à cette époque il avait environ vingt-deux ans. Il vivait encore en 1566, ainsi que je vais le montrer. Ben. Cellini raconte qu'il avait fait pour François I^{er} deux vases « d'une rare beauté et d'une valeur considérable »; il les avait présentés au Roi, à qui ils avaient plu « au delà de toute expression ». Ces vases, lorsque Cellini voulut aller à Florence, en 1545, sauf à revenir au bout de quelques mois à Paris, notre orfèvre les fit emballer, bien que le Roi lui eût ordonné de les achever et de les dorer. Il les emportait, dit-il, pour les mettre en sûreté à Lyon chez le cardinal de Ferrare. Comme il venait de se mettre en route, les trésoriers du Roi lui dépêchèrent Ascanio pour réclamer les vases comme choses appartenant à Sa Majesté, et le Cellini les rendit, non sans douleur et sans rage. Il continua sa route, et l'on sait qu'il ne revint jamais en France. Que devinrent les vases et qui leur donna la dernière main? Le Roi les posséda, sans doute, et nul que les ouvriers de Benvenuto Cellini n'y toucha assurément. Quel artiste français aurait fini un ouvrage du Florentin? Et puis, Ascanio qui était connu personnellement de François I^{er}, Cellini le lui ayant présenté dans les visites que le Roi avait faites à son atelier, Ascanio, réputé le plus habile des collaborateurs de Benvenuto, dut avoir tout naturellement la préférence. Un peu de cette habileté italienne qui réussissait à la cour de France, un caractère facile contrastant avec le caractère épieux de Cellini, qu'on ne touchait guère que par ses aspérités, un talent déjà connu et vanté par Cellini lui-même, firent bientôt d'Ascanio un homme aimé du Roi. Sa faveur, que justifia probablement le mérite dont il fit preuve dans quelques ouvrages où il continua la belle tradition de son illustre maître, grandit de jour en jour, et lorsque Henri II succéda à son père, il fit porter sur l'État, parmi les « gens de métier » à son service, Ascanio da Tagliacozzo ou, pour le nommer par son nom véritable et non plus par celui

de la ville où il prit le jour, Ascanio de Mari. Ascanio devint donc un des orfèvres du Roi Henri II. Parmi les registres des *Officiers de la Maison du Roy* que gardent les Archives de l'Empire, aucun de ceux où figurèrent les officiers de la Maison de Henri II n'a été conservé; je n'ai donc pu savoir en quelle année Ascanio eut son brevet d'orfèvre. Ce brevet lui-même, je l'ai vainement cherché. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est qu'en 1559 le nom d'Ascanio ne figure point sur l'État de la Maison de François II. (Arch. de l'Emp. KK. 129.) Cependant un document de 1560, l'acte de baptême de François, fils d'Ascanio, donne à celui-ci le titre d'« orfèvre du Roy »; le vicaire rédacteur ne compléta probablement pas l'inscription du titre qu'avait décliné Ascanio, qui, après l'avènement de François II, pouvait toujours se dire : orfèvre du Roi Henri II, ainsi qu'il se qualifia en 1566 dans l'acte mortuaire de Constance Della Robbia, sa femme, car Ascanio de Mari s'était allié à la grande famille des La Robbia. Hieronimo Della Robbia était venu en France, où il était entré au service du Roi. Artiste et Florentin, il eut tout naturellement des rapports avec les artistes qui avaient vécu à Florence. Ascanio fut un de ceux-là. Hieronimo avait une fille dont l'orfèvre-statuaire s'éprit et qui ne le rebuta point. Un mariage fut convenu, et je vois que ce fut avant 1559 qu'il fut célébré... à Paris ou à Florence? je l'ignore; mais je ne crois pas que ce fut dans cette dernière ville. Benvenuto Cellini, s'il avait vu revenir à Florence celui qu'il regardait comme un spoliateur, n'aurait certainement pas retenu sa colère et nous aurait appris qu'à la grande honte des La Robbia, Hieronimo avait donné sa fille Constance au voleur Ascanio. — Ascanio de Mari eut deux enfants d'Hortense, l'un né au commencement de l'année 1559, l'autre en juin 1560. Sa femme mourut en 1566; depuis cette époque, Ascanio disparaît des registres qui m'ont fait connaître les détails que je viens de donner. Il avait alors quarante-trois ans. Le reste de sa vie m'est inconnu. — *Voy.* ROBBIA (Della).

MARIAGES *summo mane*.

En dehors des mariages faits en plein jour, c'est-à-dire après sept ou huit heures du matin en été, et après neuf ou dix heures en hiver, il y avait les mariages célébrés la nuit, c'est-à-dire à minuit, et les mariages faits de grand matin, c'est-à-dire entre minuit et le point du jour. L'archevêque de Paris autorisait ces derniers qu'on nommait « mariages *summo mane* », et ceux de minuit qu'on disait « mariages faits la nuit ». On y avait recours quand des motifs particuliers portaient les futurs époux à recevoir presque secrètement la bénédiction nuptiale, ou quand on voulait que la cérémonie eût lieu sans appareil et en présence seulement de parents et d'amis intimes, en petit nombre. Le curé ne pouvait faire des mariages de nuit ou de très-grand matin sans la permission écrite de l'archevêché, permission toujours mentionnée dans l'acte rédigé par le curé ou le vicaire. — *Voy.* BULOGNE, DEFFAND (du), 2. DEMONT, GRANDON, HARLAY, LESDIGLIÈRES, MOLIÈRE, MONTMORENCY-LENEMBOURG.

MARIAGES PRESQUE ENFANTINS. — *Voy.* BOUFFLERS (JOSEPH-MARIE), II, 2. LA FAYETTE, GONTAUT-BIRON (ARND-LOUIS).

MARIAGES DÉFAITS. — *Voy.* NEUFGERMAIN, VILLERMONT.

MARIAGES (LES CENT) de 1778.

« La Reine, sensible à la joie que la ville de Paris a fait éclater, sur son heureux accouchement de *Madame*, a doté cent filles choisies par les curés des paroisses de la ville et (des) faubourgs de Paris. Cette paroisse en a présenté deux dont les mariages ont été bénis par M. le curé, dans le chœur de l'église de Notre-Dame, suivant le désir de S. M. qui s'est rendue le même jour à la métropole avec le Roy, pour son action de grâce » (ses relevailles). « Les mariés furent Étienne-François Argute, tapissier, rue Jean-Pain-Mollet, et Marie-Jeanne Reynié Boirnot, orpheline, et Nicolas Dupouchelle, gazier, et Marie-Catherine Marion, orpheline de père. » Les actes de mariage furent signés : « Chr. » (Christophe de Beaumont) « Arch. de Paris. » (St-Benoît, 7 fév. 1779.) — *Voy.* BOURBOX (MAR.-THÉR.-CHARL.).

MARIE-AMÉLIE (LA REINE). 1782—1866.

Fille de Ferdinand 1^{er}, Roi des Deux-Siciles, née à Naples le 26 avril 1782, elle épousa, le 25 nov. 1809, le prince Louis-Philippe d'Orléans, alors exilé. Elle devint Reine des Français dans les premiers jours d'août 1830. Sa vie sur le trône se résume en ce peu de mots : « *Je suis toujours en transe pour tout ce que j'aime.* » (Lettre au duc de Nemours, 29 août 1845.) Février 1848 exila Marie-Amélie, qui vécut dix-huit ans en Angleterre, où elle eut la douleur de voir mourir le Roi. Elle s'éteignit à Claremont, le 24 mars 1866. Si à ce moment tout le monde n'osa pas faire son éloge — la réserve des partis est chose vraiment singulière! — nul du moins n'osa parler sans condescendance de l'épouse, de la mère, de la Reine, dont les trente-six dernières années furent d'un martyr, de la femme, dont la mort fut d'une sainte. — *Voy.* BOURBOX (MAR.-THÉR.-CHARL.).

MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE.

1755—1793.

Dauphine de France en 1770, Reine en 1774, veuve de Louis XVI le 21 janvier 1793, elle porta, le 16 oct. 1793, sa tête sur l'échafaud où était tombée celle du Roi. Voici ce qu'on lit au registre de la Municipalité de Paris : « Du trois du second mois de l'an second de la République » (24 oct. 1793) « acte de décès de Marie-Antoinette Lorraine dauphine (*sic*) du vingt-cinq du mois dernier » (mercredi 16 oct.) « âgée de trente-huit ans, veuve de Louis Capet, vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 25 du mois dernier. Signé Woelf, commis greffier. L'officier public Deltroit. » — *Voy.* BOURBOX (MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE), GARAT, ISABEY, LOUIS XVI, MARIAGES (LES CENT).

MARIE (GUILLAUME DE S^{te}).

Dans un acte du 27 janv. 1623 (Arch. de M. Le Mommyer, not.) il est nommé : « Guillaume, *Alias* : frère Gabriel de S^{te}-Marie, Archevêque et Duc de Rheims, premier pair de France, légat né du St-Siège. » — *Voy.* LÉGAT.

MARIE DE ROHAN. — *Voy.* CHETREUSE.

MARIE-FRANÇOISE-THÉRÈSE DE SAVOIE, Reine de Portugal. — *Voy.* LOUISE-MARIE-FR., TH. DE SAVOIE.

MARIE DE MÉDICIS.

Les archives de M. Rousse, not. à Paris, gardent, parmi les minutes de Pierre Parque, not., plusieurs

actes au nom de Marie de Médicis. — J'ai vu passer en vente une lettre de Marie de Médicis à son fils

Louis XIII, au bas de laquelle on lit les mots et la signature que voici :

Vrè mes humble et mes
aff. mee et suzerjette
MARIE

— *Voy.* BOUQUETIER, BROUSSE (DE), GUESNE (DE), COCHET, I. EXTRAGUES, TOPINAMBUS, WARIN (QUENTIN).

MARIE MIGNOT. — *Voy.* I. MIGNOT.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. — *Voy.* APOTHCIAIRES DU COUPS, AQUIN, DAME DU LIT.

MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE. 1668.

• Du samedi vingt unième janvier 1668 fut baptisée Madame Marie Therese de France, fille du Roy très chrestien Louis quatorzième du nom. Roy de France et de Navarre, et de Marie Therese d'Autriche. Reyne regnante, son épouse. Le perein (*sic*) tres h^e et t. p^t prince Henry-Jules de Bourbon, duc d'Anguyen, la marraine, t. h^e et t. p^t princesse Madame Marguerite de Lorraine, veufue de t. h^e et tres puiss^t prince Gaston de France, duc d'Orléans, oncle du Roy. La présente cérémonie a este faicte dans la chappelle du palais des Thuilleries, de cette paroisse, en présence de Leurs Majestés et de toute la cour, et de moy soubsigné prestre-Curé de cette paroisse, recnestu de mon surpely (*sic*) et estolle Est née le deuxiesme janvier de l'année dernière 1667; ayant esté trouvé à propos de la baptizer sous condition (signé) Louis.

Marie Therese

Marguerite, Henry Jules de Bourbon. * (Reg. de St-Germ. l'Aux., n^o 41, fol. 4.) — *Voy.* I. ARTAGNAN.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE BOURBON, duchesse d'Angoulême. — *Voy.* BOURBON.

MARIETTE (PIERRE I^{er} = PIERRE II = JEAN).

Pierre I^{er}, « M^e graveur imager en taille-douce », celui que l'abbé de Marolles cite deux fois dans son *Livre des peintres et graveurs*, eut deux mariages. Il épousa d'abord Geneviève Le Noir, dont il eut trois enfants (15 mai 1640, 21 août 1642, 11 nov. 1644); il prit ensuite Catherine du Bray, sœur de Jean du Bray, libraire. Il eut d'elle trois enfants (29 janv. 1646, 16 août 1647, 29 sept. 1648). Charles Le Brun « m^e peintre à Paris », tint l'enfant né en 1647. Mariette demeurait rue St-Jacques, paroisse St-Benoît. — Le second Pierre Mariette épousa Marie Liget, dont il eut une fille le 28 juillet 1672. Il était « marchand de taille-douce ». (St-Benoît.) C'est lui qui annota l'*Abeccedario* du P. Orlandi. On a publié ses notes, intéressantes en général. Il eut un frère, Jean, march^d grav. en tail.-douce,

qui épousa, le 11 mai 1693, Claude-Geneviève Cogniard, fille de feu J.-Bapt. Cogniard, libraire, en présence de Pierre, de J.-Bapt. et de Grégoire Mariotte et de Nicolas Langlois, etc. (St-Benoît.) — *Voy.* I. CORNEILLE (Michel), DÉZALIER, LA HIRE.

MARIGNY (ABEL-FRANÇOIS POISSON, marq. de). ? 1725—1781.

Frère de Mad. de Pompadour, il arriva à tout, sous le règne de sa sœur. Il naquit vers 1725; je n'ai pu découvrir l'acte de son baptême; voici celui de son mariage : « L'an 1767, le vendredi 2 janv., nous avons permis à h^e et p^t seig^r Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Ménars... dem^r rue St-Honoré, paroisse St-Germ. l'Auxer. et à d^{lle} Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul, dem^r rue du Mail, de cette paroisse, d'aller se marier dans celle de Ménars-le-Château, diocèse de Blois. » (St-Eust.) Cette note sans signature est suivie de ce singulier *post-scriptum* : « On n'a pas voulu payer les droits. » Le curé de St-Eust. perdit donc son casuel. La note restera à la honte éternelle d'un marquis riche, qui fit banqueroute à l'Église et se comporta là comme un « croquant ». Sa famille fit mieux les choses quatorze ans plus tard. Le marquis de Marigny mourut en son hôtel, place des Victoires, le 11 mai 1781, et fut enterré, par un convoi général, c'est-à-dire avec l'assistance de tout le clergé de la paroisse, le lendemain, dans le caveau de la Ste-Vierge. (St-Eust.) Ses obsèques eurent lieu en présence de son beau-frère « Charles-François de Flahault de La Billardière, maréchal de camp ». M. de Marigny, qui à beaucoup d'autres titres joignait celui de directeur des bâtiments du Roi, était âgé de 56 ans seulement quand il mourut. — *Voy.* POMPADOUR.

MARILLAC (quelques-uns des).

« Louis de Marillac, seig^r de Farmontier », tint sur les fonts, le 18 juin 1596, « Loys, fils de noble hom. Charles de Marillac » (le négociateur) « et de Marguerite Gueldrop » qui, le 5 mai 1600, donna *Hélène* à son époux. (St-Paul.) — M. Le Monnyer, not., garde, dans ses vieilles minutes : 1^o un acte commun à Michel de Maril, et à sa femme, Marie de St-Germain, p. 171 du vol. de 1605; 2^o des actes datés de 1617, p. 127, 1^{er} vol. et p. 7, 2^e vol.; 3^o des actes de 1619 et de mars et oct. 1624. — Dans le vol. 12 des vieil. Arch. de la guerre, est,

sous le n° 139, une pièce qui ne serait pas sans intérêt pour l'histoire détaillée du garde des sceaux Michel de Maril. Dans le même volume se trouve, sous le n° 118, une pièce qui intéresse le Maréchal Louis de Maril., lieutenant général au gouvernement des villes, citadelles et évêchés de Metz, Toul et Verdun. — « Mous^r le Mareschal Louis de Marillac eût la teste tranchée au pied des marches de l'hostel de ville de Paris, sur un eschauffault, le lundy dixiesme de may 1632. » (Reg. de Christofle Petit, habitué de St-Paul; Arch. de la ville.) — Innocente de Marillac avait épousé Jean d'Apremont. M. Le Monnier a la minute d'un acte passé par cette dame le 17 janv. 1643, outre celui que j'ai cité à l'art. Apremont. (Voy.). — *Voy. CATH. DE MÉDICIS, EXÉCUTEURS, LEGRAS, MOXNAIES, PONTERON.*

MARION DE L'ORME. — *V. GRAPPIN, L'ORME.*

MARIONETTE. 1570.

« ... Florimont, fils de m^e Estienne Charlet, présid^t en la cour de Paris », fut baptisé le 17 juillet 1570. Au bas de l'acte (St Germ. l'Auxer.), je lis : « Reçu vne Marionette d'or et trois testons. » Selon Alot de Bazinghen (*Traité des monnois*, in 4^o, 1764). La Marionette était une monnaie d'or qui se fabriquait autrefois en Lorraine et en quelques lieux d'Allemagne. L'auteur en donne le poids, mais il ne la décrit pas; peut-être ne l'avait-il jamais vue et ne la connaissait-il que par quelque compte ancien. La pièce portait-elle sur son droit la figure d'une princesse Marie, ou l'image de la vierge Marie? D'un diamètre petit, dut-elle à cette circonstance son nom, diminutif de Marie et Mariette? Je ne saurais le dire. — Le cabinet des médailles (Bibl. Imp.) n'a pas un *spécimen* de la Marionette qui, d'ailleurs, n'est cataloguée nulle part.

MARIONNETTES. — *Voy. DATELIN, SÉRAPHIN.*

MARMOITE. 1490.

Le Roi Charles VIII, parmi les animaux gardés dans son hôtel, avait des Marmottes. Elles portaient la livrée de S. M. sur leur vêtement d'hiver : « ... Vng habillement fait d'vng quartier veloux rouge et d'vng quartier veloux *tané* pour servir à vne des Marmottes d'iceluy seigr^r. » Arch. de l'Emp., Argenterie du R. KK. 71, fol. 6. — *Voy. COULEURS.*

MARNE (JEAN-LOUIS DE MARNETTE DE).

1754—1829.

Le Louvre a trois tableaux de ce peintre, que la *Notice* dit né à Bruxelles en 1744. 1744 est une erreur ou une faute d'impression; il faut substituer à ce millésime celui de 1754. Voici en effet l'acte de baptême de l'artiste distingué dont la mode n'a point déprécié les ouvrages, traités d'un pinceau délicat et d'un ton fin, jamais froids, mais jamais rigoureux; « *Anno domini quinquagesimo quarto, die vero vigesima secunda mensis januarii, baptizatus est Joannes-Ludovicus, filius legitimus domini Joannis-Josephi de Marnette de Marne et domine Anna-Ernestina-Christina, nata Baronissa de Anschütz, etc.* » (Reg. des Saints-Michel et Gudule de Bruxelles.) Jean-Joseph de Marnette était officier d'infanterie au service de l'Autriche, le Brabant appartenant alors à l'Empereur d'Allemagne. Outre J^e-Louis, l'officier brabançon eut une fille qui épousa le comte polonais Wistocka et sa descendance vit en Pologne (Communication de M. Louis-Robert, peintre à la manufacture imp. de Sèvres, petit-fils de De Marne.) J^e-L^e de Marnette fut Agréé

à l'Acad. Roy. de peint. en 1783, dont l'accès lui avait été facilité par son maître, l'Académicien Gabriel Briard, peintre aujourd'hui tout à fait oublié. Le titre qu'il pouvait prendre de « peintre du Roi », un talent qui se faisait chaque jour plus apprécier, et des manières aimables le présentèrent à la fille d'un simple artisan, Madeleine-Olive Legrand, dont le père était mort maître maréchal. La baronne d'Anschütz, quoiqu'il en coûtât à son orgueil de race, consentit au mariage d'un fils qu'elle aimait; elle ne vint cependant pas à Paris et n'assista point à la cérémonie, qui eut lieu à St-Enst. le 7 janv. 1788. Le père du marié était mort, le maréchal François-Augustin Legrand était mort aussi; Madeleine-Olive vivait sous la tutelle de sa mère, Marie-Catherine Letellier, rue Montmartre; de Marne demeurait rue de Buffaut. L'acte fut signé par les jeunes gens — Madeleine avait 27 ans — : « J. L. de Marnette, M^o Legrand. » De Marne eut cinq enfants; le premier, *Caroline-Olive*, naquit le 15 mai 1789, et fut tenue sur les fonts par « la baronne d'Anschutz, veuve de s^r Jean-Joseph Marinette, sieur de Marne, officier dans les troupes de l'Empereur », laquelle signa : « B. ne (*sic*) Danschutz. » Le père de Caroline signa : « Demarne (*sic*). » Une fille et trois garçons vivrent après 1789; deux des fils s'occupèrent de peinture, mais on ne les connaît pas; le troisième fut horloger. Caroline-Olive de Marne épousa M. Robert, un des peintres distingués de la manufacture de Sèvres, pour laquelle travailla assez longtemps de Marne. Il travailla aussi pour M. Dühl, fabricant de porcelaines. Il y a, sur des pièces sorties de chez Dühl et de l'atelier de Sèvres, de fort jolies compositions, et que la fragilité elle-même de la matière sur lesquelles elles sont peintes gardera pour l'avenir. — De Marne mourut le 24 mars 1829, à Baignolles, rue Bénard; l'acte inserit au registre de l'état civil dit que J^e-L^e Marnette de Marne était âgé de *quatre-vingt-cinq ans*, et le document signé par M. Charles-Théodore Marnette de Marne, horloger, chez qui demeurait son père, prouve que la déclaration du décès fut faite un peu au hasard par un voisin du fils de De Marne, et que celui-ci ne le lut point avant d'y apposer sa signature. Il en est presque toujours ainsi. J.-L. De Marne avait *soixante-quinze ans* et deux mois au moment de sa mort, et non 85. — De Marne travaillait l'hiver à Paris, et passait ordinairement l'été à sa terre de Boissamard, près de Charny (Yonne). On ne connaît maintenant aucun des ouvrages qu'il produisit comme peintre d'histoire, alors qu'il cherchait encore sa voie. J'ai vu en 1829, rue du Bac, chez un brocanteur, une *Prise de la Grenade*, péché de jeunesse tout à fait oublié. De Marne, agréé à l'Académie, ne fut point reçu académicien; il ne fut pas de l'Institut. — Je n'ai pas connu M. de Marne; je n'ai visité qu'une fois son atelier, présenté par un de ses confrères, mon oncle P. Mongin. Il peignait une de ces grandes routes où se voit une marche d'animaux, qu'il a répétées souvent avec des variantes. Il me pria de m'asseoir et me permit de le voir peindre, ce qui m'intéressa beaucoup. Tout en causant, il achetait d'un pinceau délicat une figure ébauchée qui, en quelques coups de sa brosse délicate, se modelait à merveille. Ce qui me frappa, ce fut sa palette, chargée de cinq ou six montagnes de couleurs, dont la croûte épaisse, rugueuse et couverte de poussière, était ouverte au sommet comme celle de petits volcans. L'artiste introduisait par cette bouche l'extrémité de ses brosses

qui en retiraient une couleur parfaitement pure, déposée sur un coin de la palette où d'autres brosses faisaient les mélanges et donnaient les tons voulus. La palette était, à la fin de chaque séance, nettoyée avec soin, mais restait chargée des montagnes qui n'étaient remplacées par d'autres que lorsqu'elles étaient épuisées. M. de Marne prétendait par là avoir toujours des tons propres; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'avait pas l'ennemi de *faire* tous les jours sa palette. On a dit qu'il agissait ainsi par avarice, je n'en crois rien. Chaque artiste a son habitude, et celle de M. de Marne n'était pas plus étrange que tant d'autres que j'ai pu observer dans mes longues fréquentations chez les peintres.

MAROLLES (MICHEL DE).

? 1600—1681.

Ecrivain médiocre que ne découragea point la critique, traducteur des auteurs classiques qu'on range au nombre de ceux que le proverbe italien nomme : *traditori*, rimeur plat, insipide et obscur, grand amateur d'estampes, dont il se fit une ample collection qui entra, en 1667, dans le cabinet du Roi, l'abbé de Villeloin est auteur d'un ouvrage que je cite souvent dans le présent Dictionnaire : *Le livre des peintres et graveurs*. La première édi-

tion en est devenue très-rare. Je n'en ai jamais vu qu'un exemplaire; il est à la Bibl. de l' Arsenal, in-4° (sans nom d'auteur) de 55 pages, remplies de quatrains auprès desquels ceux de Pibrac sont des chefs-d'œuvre de goût, d'esprit, de clarté et bon style. L'ouvrage est utile, et M. Georges Duplessis de la Bibl. Imp. en a donné, en 1855, une petite édition, purgée d'une foule de fautes d'impression qui déshonorent l'édition originale. M^r de Marolles, qu'on dit Tourangeau, et né en 1600, habitait, au moins vers la fin de sa vie, la rue Mazarine, à Paris, près du collège des Quatre-Nations, c'est ce que m'apprend l'acte de son inhumation (8 mars 1681, St-Sulp.), qui le dit : « M^r Michel de Marolles, abbé de Villeloin et de Beaugerai, âgé d'environ quatre-vingt ans, le 6^e jour du présent mois. » L'enterrement eut lieu en présence de Claude Bredien, s^r de Claveau, neveu du défunt, qui signa : Claveau. — L'abbé de Marolles eut un secrétaire, Jean Le Beau, dont la fille Marie fut marraine à St-Sulp. le 24 avril 1667. — M. Beau, not. à Paris, garde dans ses archives un acte passé par Michel de Marolles le 17 juin 1673, et deux actes (1^{er} mai 1678 et 20 mai 1676), passés par Charles-Henry de Marolles, parent peut-être de Michel. L'abbé de Marolles signait :

M. de Marolles abbé de ville loin

I. MAROT (JEAN=CLÉMENT).

XVI^e siècle.

Les *Mémoires littéraires*, dont un extrait sert de préface aux *OEuvres* de Jean Marot (Paris, 1723, in-12; Bibl. Imp., Y. 4483-1-2) fixent à l'année 1517 la mort du poète de la Reine Anne de Bretagne, historiographe-rimeur de Louis XII, et valet de chambre de ce Roi et de son successeur; or, voici ce que je lis dans un Compte des dépenses de la Maison du Roy pour l'année 1523 (Arch. de l'Emp., KK. 98) : « A maistre Jean Marot, aussy valet de chambre du Roy nostre sire, la somme de 240 liv. tourn. pour ses gaiges. » On voit que 1517 est une faute, peut-être faut-il lire 1527. Les comptes pour les années 1524-1528 manquant aux Archives, il est difficile de se prononcer sur la question du temps où mourut Jean Marot, mort certainement vers 1529, car, sur l'Etat de cette année, Jean n'est point porté, mais à sa place, Clément, son fils, qui y est aux gages de 200 livres, recevant outre cela 20 liv. 10 s. tourn. pour « subuenir à ses nécessités et affaires ». (KK. 99, et KK. 100, fol. 82.) Clément ne succéda-t-il à son père qu'en 1529? Nous avons une épître de Cl. Marot à François I^{er}, malheureusement sans date, mais certainement antérieure à 1529, où le poète rappelle au Roi que Sa Majesté avait commandé qu'on mit sur l'Etat son nom au lieu de celui de son père :

« Il ne falloît, sire, tout simplement

Qu'effacer Jean et escrire : Clement.

Or, en est Jean, par son trépas, hors mys

Et puis Clement par son malheur ubmys. »

L'épître fait allusion à un Etat que nous n'avons pas et qui, dans la série incomplète, se plaçait entre 1523 et 1529. On connaît deux épîtres adressées par Cl. Marot « Au chancelier du Prat, nou-

uellement cardinal », pour lui exposer qu'il n'est point couché sur l'Etat; bien que le Roi l'ait renvoyé au chancelier qui doit sceller l'acquit-patent que lui a accordé Sa Majesté, et pour dire ensuite à l'Eminence que le trésorier Prudhomme refuse de payer l'acquit dûment scellé. Ces deux morceaux sont, sans difficulté, de 1527, car ce fut cette année qu'Antoine Duprat fut créé Cardinal par le Pape Adrien VI, qui payait la dette de Léon X, à qui Duprat avait sacrifié la Pragmatique sanction, par laquelle Charles VII avait, en 1438, assuré au Roi de France le droit de nommer les évêques, sans l'attache du St-Siège. Quant à l'épître « au révérendissime cardinal de Lorraine » (Jean), où Marot prie ce seigneur de parler au Grand maître de la garde-robe, afin que celui-ci se souvienne du pauvre homme qui a pour ressource « seulement sa plume poétique », et le fasse porter sur les nouveaux États, elle doit être de 1527 ou de 1528. Pour l'épître au Roi : « On dit bien vrai, la mauvaise fortune », elle fut écrite certainement en 1529, ou après cette époque, car Marot, parlant à François I^{er} d'une maladie de trois mois qui lui a « toute estourdie la teste », lui dit :

« Et pour autant, sire, que suis à vous.

De trois iours l'ung viennent taster mon poulx

Messieurs Brailon, le Coq et Akaquia

Pour me garder d'aller jusque à quia. »

Il était alors au Roi, c'est-à-dire sur l'Etat de la Maison, comme valet de chambre, et c'est pour cela que les médecins de S. M. lui donnaient des soins. Cl. Marot, inscrit sur la liste des commensaux du R. en 1529, y était encore en 1536. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) Ses gages étaient alors de 240 l. On dit qu'il mourut à Turin en 1544, ce que

je n'ai pu vérifier. Les biographes parlent de Marot prisonnier en 1525 à cause de ses opinions religieuses qui, disait-on, le rapprochaient des réformateurs; il eut une autre captivité. On l'accusa d'avoir retiré, de la main des archers, un prisonnier, et par là d'avoir manqué à la justice. Cette « em-prisonnerie », comme il l'appelle, lui donna matière à demander au Roi son élargissement. L'épître à ce sujet est imprimée, dans les vieilles éditions de Marot, entre la seconde lettre au Cardinal Duprat et l'épître au Cardinal de Lorraine; elle paraît devoir être datée de 1528. Le soupçon qui, en 1525, avait fait mettre au Châtelet le poète accusé de pacliser avec les partisans de Luther, expliquerait pourquoi le prisonnier de Pavie — je parle de Marot et non du Roi — fut porté si tard sur l'état des officiers de la maison du prince, qui l'avait emmené en Italie, et l'avait eu à sa suite sur le champ de bataille, où fut sauf l'honneur du monarque et du chevalier. — *Voy.* 1. AKAKIA.

2. MAROT (JEAN-BAPTISTE=FRANÇOIS).

?1667—1719.

Dans la chapelle du séminaire de St-Sulpice était une « Présentation au temple » de François Marot. (Dézallier, *Voy. pictoresq.* à Paris.) Dans l'église Notre-Dame, chapelle de St-Barthélemy, on voyait un tableau représentant l'apparition de Jésus-Christ à Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Marie Salomé, ouvrage du même Marot, qui, suivant les auteurs du *Dict. Historiq.* de Paris, l'exécuta en 1697. Si Hurtaut et Magny furent bien informés, J. Marot avait trente ans environ quand il fit cet ouvrage. Il était fils de Jⁿ-Bapt. Marot, « peintre du Roy », moins connu aujourd'hui que François, qui a un tableau au Louvre. Le 3 sept. 1703, il épousa, « âgé d'environ trente-cinq ans », Marie-Louise Bidant, « âgée de 21 ans », fille d'un marchand joaillier. Il demeurait alors, depuis environ deux ans, quai de l'Horloge, à l'enseigne de « Mouton ». Il était « peintre du R. en son Acad. Roy. de peint. », où il avait été reçu le 24 mars 1702. La Fosse, qu'on lui donne pour maître, n'assista pas à son mariage, où il fut assisté par Nicolas de Plate-Montagne. (Reg. de St-Barthélemy.) Fr. Marot eut dix enfants : 1^o 5 août 1704, *Marie-Thérèse*, que tint Thérèse Fresneau, veuve de Jean-Bapt. Marot (St-Barth.); 2^o 6 juillet 1705, *François* (St-André des Arcs; Marot demeurait alors rue Guénégaud); 3^o 18 juin 1706, *Etienne-François*; 4^o 18 juil. 1707, *Nicolas*, tenu par le peintre Nicolas Bertin; 5^o 16 août 1708, un fils enterré avant le baptême; 6^o 15 août 1709, *Joseph-Benoit*, tenu par B. Audran, graveur, et par Mad. Van Clève, femme d'Abraham de Lau, peintre du R.; 7^o 6 août 1710, *Antoine*; 8^o 1^{er} août 1711, *Marie-Louise*; 9^o 19 nov. 1712, *Charles-Joseph*, porté sur les fonts par Joseph-Christophe, peintre du R.; 10^o 29 juil. 1718, *Anne-Victoire*. Fr. Marot mourut « âgé de cinquante-deux ans » le 3 déc. 1719, rue Guénégaud, et fut inhumé le lendemain. L'acte de son décès le dit : François Marot. (St-André.) On veut que notre peintre appartienne à la famille des poètes Marot; je n'ai rien pu trouver qui me permit d'appuyer cette opinion. — *Voy.* AU DUAUX, BERTIN, CHRISTOPHE.

3. MAROT (JEAN).

?1619—1679.

« Jean Marot, architecte, a dessiné le Louvre; il a peint le château pompéu de Richelieu;

Des palais sont de lui, des temples en maint lieu.
Et pour l'art de bâtir, le secret il découvre. »

(L'abbé de Marolles). Mariette (*Abecedario*) dit que J. Marot s'occupa moins d'architecture que de gravure, et qu'il grava « avec soin et propreté » différents morceaux faits sans beaucoup de goût. « Il ne savait guères tirer que des lignes », ajoute Mariette, « et avait recours à de La Belle ou à Le Pantre quand il avait quelques figures à introduire dans ses compositions. Il est mort à Paris. Il a vécu dans le xvii^e siècle. » Ces dernières indications de Mariette sont un peu bien vagues, mais elles valent mieux que les affirmations des biographes; du moins, elles sont modestes. La *Biographie-Michaud* fait naître Jⁿ Marot vers 1630 et mourir « certainement avant 1697 ». M. Ch. Le Blanc (*Manuel de l'Amateur*) le fait naître vers 1640 et mourir en 1710. 1640 est hardi, si l'on considère qu'une planche représentant une pièce d'architecture montée sur la place de Grève, le 5 sept. 1649, pour un feu d'artifice, est signée de Jⁿ Marot, et porte à la suite de la signature le millésime 1649. Jⁿ Marot ne vint au monde ni en 1630 ni en 1640, il ne mourut pas en 1701. Voici ce que mes recherches m'ont appris de positif à cet égard. — Un maître menuisier, Girard Marot, protestant, épousa, vers 1613, à Paris, Esther Ardeau, dont il eut six enfants, du 14 mai 1614 au 13 juillet 1629. L'aîné fut *Salomon*, baptisé à Charenton, le 18 mai 1614. Girard, devenu veuf, épousa Mathurine de Villiers, qui, le 12 déc. 1632, lui donna *Jean-Baptiste*, seul fruit de son amour. Un des enfants de Girard Marot, dont le baptistaire n'est point inscrit aux reg^s de Charenton, et qui fut baptisé sans doute à la chapelle de l'ambassade de Hollande ou à l'hôtel de Suède, dont les registres manquent aux Arch. de la ville, est Jean Marot, qui dut naître vers 1619. « Jean Marot, architecte et graveur, fils de feu Girard Marot, vivant m^e menuisier à Paris, et d'Esther (sic) Ardeau, sa fem. » épousa à Charenton, « le 26 oct. 1659, Charlotte Garbrand, fille de feu Adrian Garbrand, m^e menuisier en ébène (sic), au faubourg St-Germain des Prés. » Jⁿ Marot eut plusieurs enfants de son mariage, du 8 août 1660 au 28 juil. 1676. Le 25 oct. 1673, il perdit Catherine, née en 1669; à l'enterrement de sa fille, le graveur architecte signa en toutes lettres : « Jean Marot » avec paraphe. Le 11 mai 1676, il fit enterrer Marguerite, âgée de six ans. — Jⁿ Marot décéda le 15 décembre 1679, « âgé de 60 ans environ », suivant la déclaration de ses fils Daniel, Emmanuel et Isaac. Il était donc né vers 1619 ou 1620. L'acte du décès que j'ai eu sous les yeux est signé « Daniel Marot, Emmanuelle Marotte (sic) ». Isaac déclara « ne savoir signer ». Il n'avait que sept ans. Daniel, dont on voit ici le nom, est connu des amateurs par son œuvre gravé et imprimé en Hollande, où l'artiste s'était réfugié au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Je n'ai pas vu son baptistaire; il fut un des enfants de Girard, que baptisa l'aumônier de l'ambassadeur de Suède ou celui de l'ambassade de Hollande. — Deux frères de Jean Marot, Salomon et Jean-Baptiste, furent peintres; on ne les connaît pas aujourd'hui. Jⁿ-Baptiste, né en 1632, épousa Thérèse, fille de Jean Fresneau, m^e brodeur à Paris. Il en eut quatre enfants. Il vivait encore en 1685. — Daniel, que les biographes font naître en 1660, put naître en 1661, Jean étant né en août 1660. — Les auteurs du

Dict. historiq. de Paris disent, à propos de l'auteur du portail de l'église des Feuillantines de la rue St-Jacques : « Ce mauvais architecte se nommait Marot. » C'est de Jean, fils de Girard Marot, et non de Daniel qu'il est question ici. Un autre Jean Marot, dont on ne connaît rien, était architecte, contemporain de celui dont nous venons de parler, mais plus jeune. Il est qualifié architecte du R. dans les actes de baptême de ses enfants (Reg. de St-Hippolyte), artiste qui épousa Madeleine Desmoulius, qui eut huit couches de 1688 à 1699. Il vivait encore en 1702, et demeurait près des Gobelins.

MARQUES DU LINGE DE CHARLES VI. 1380.
DE CHARLES VII. 1468.

Le linge du premier de ces rois était marqué d'une fleur de lis et quelquefois d'une épée, jointe à cette fleur; le linge du second avait pour marque deux fleurs de lis. « A Robinette la couturière pour seigner (*sic*) et descouper 55 nappes, 16 cheneaux (torchons de toile ou canevass) et pour seigner 19^{es} et xii » (393) « touailles en pannerie, tout à la fleur de lis et à l'espèce, à iii deniers p^r pièce, 66 l. 6 deniers ». — « A Robinette... p^r seigner à fleur de lis 8^{es} » (160) « nappes, etc. » (Arch. de l'Emp., KK. 30, fol. 13.) Un compte de 1409 (KK. 31) dit : « A Aulet la lingère pour une façon de fleurs de lis de fil noir faites au linge... » — « A Colette La Belle pour la façon de 52 fleurs de lis par elle faites et attachées, c'est à scauoir, à chacune des pièces de linge, deux, à 2 den. tourn. la pièce... » (KK., 52.) — « A Pierre Donnerel pour une pièce de longière seignée (signée ou marquée) de fil noir... » (Ibid.)

MARS (ANNE-FRANÇOISE-HIPPOLYTE BOUTET, dite :)

1779—1847.

« Du mercredi dixième (février 1779) fut baptisée Anne-Françoise-Hippolyte (*sic*), fille de s^r Jacques-Marie Boutet, bourgeois de Paris, et de Jeanne-Marguerite Salvetat, son épouse, rue St-Nicaise; le parrain s^r Jean-François Aladane, caissier des fermes, la marraine Anne Bosse veuve de Joseph Fabre, bourgeois de Marseille; l'enfant est né d'hier et ourt signé Aladane, Bosse, Boutet, Le Bas, vicaire ». (Reg. de St-Germ. l'Auxerr.) Le Jacques-Marie Boutet, père d'Anne-Françoise-Hippolyte, n'était point celui « *quem nuptiæ demonstrant* », et l'acte donne à Jeanne-Marguerite Salvetat la qualité d'épouse qu'elle n'avait pas et qu'elle ne put jamais avoir, Boutet, c'est-à-dire Monvel, l'acteur célèbre, ayant oublié ses promesses et pris femme en Suède. A la marge du reg. de St-Germ. on lit l'extrait d'un jugement du 1^{er} déc. 1847, ordonnant que l'acte de baptême d'Anne-Françoise-Hippolyte Boutet, dite depuis d^{lle} Mars, serait « rectifié en ce qu'il y a été dit que Jeanne-Marguerite Salvetat était l'épouse du s^r Jacques-Marie Boutet, dont le mariage alors projeté ne s'est jamais réalisé ». J^{ne}-Marguerite Salvetat était une actrice de province, d'une grande beauté, d'un talent sans éclat et qui, n'ont dit les anciens comédiens français, ne put se présenter à Paris, ni à Versailles, parce qu'elle avait un accent provençal très-prononcé qu'on n'aurait pu supporter à la cour. La *Biographie universelle* dit que l'actrice notre contemporaine, M^{lle} Mars, ne naquit point à Paris, le 9 fév. 1779, comme le fait supposer l'acte inscrit à St-Germ. l'Auxerr., mais à Rouen, le 20 déc. 1778, le lendemain de la naissance de Marie-Charlotte de Bourbon, cette princesse qui fut la duchesse d'An-

goulême, fille de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Je n'ai pu vérifier une assertion que la biographie appuie de ce fait, que M^{lle} Mars jouit, jusqu'en 1830, de la pension que la Reine de France avait assurée à toutes les filles nées « en même temps » que la dauphine. La tradition que je recueillis autrefois et à laquelle je fis allusion en 1834 (*Revue de Paris*, art. Mars), voulait que la pension fût accordée à toutes les filles « nées à Versailles le même jour que Marie-Charlotte-Thérèse ». Il n'est guère supposable, en effet, que le Roi ait promis une pension de 500 l. à chacune des filles nées en France le 19 déc. 1778. Il ne m'a pas été possible de m'assurer que M^{lle} Mars a touché, pendant la Restauration, la pension qu'elle ne dut toucher ni sous la République, ni sous l'Empire, et que supprima, dit-on, le Gouvernement de 1830. Il reste donc là un doute; mais peu importe. — M^{lle} Mars fut la plus parfaite des comédiennes qu'aient vues la génération à laquelle j'appartiens. Inimitable dans les rôles d'ingénues, excellente dans les pièces de Marivaux, elle s'acquies une grande réputation dans les rôles d'Elmire (*Tartuffe*) et de Célémène (*Misanthrope*). Comme « grande coquette », elle manqua cependant d'ampleur; mais, qu'elle avait d'esprit et de grâce! Elle avait deux voix très-différentes, l'une douce, harmonieuse, charmante, qui attirait et attachait le spectateur, c'était sa voix au théâtre; l'autre, forte, brève et rude, c'était sa voix à la ville. Je n'ai jamais compris que cette dernière voix, que j'ai entendue bien souvent, pût se transformer et devenir une véritable musique. M^{lle} Mars jouait encore, à la fin de sa longue carrière, le rôle de Henriette (*les Femmes savantes*) avec une naïveté piquante que n'ont jamais eue les actrices, d'ailleurs agréables ou habiles, qui l'ont joué après elle. — M^{lle} Mars, ne pouvant point prendre, au théâtre, le nom de Monvel, prit celui de sa mère, qui se faisait appeler Madame Mars. Anne-Françoise-Hippolyte Boutet mourut le 20 mars 1847, rue Lavoisier, n^o 13. La déclaration de son décès fut faite par deux de ses parents, MM. Alphonse-Louis Salvetat, chimiste à la manufacture de porcelaine, à Sèvres, et Jean-Marie-Paul Boutet de Monvel, horloger, rue de la Chaussée-d'Antin, n^o 24. Monvel ne fut pour rien dans l'éducation théâtrale de M^{lle} Mars; elle eut des leçons d'un comédien, nommé Valville, que nous avons connu, bien vieux, employé au théâtre de l'Odéon. — On a de M^{lle} Mars beaucoup de portraits; les meilleurs sont ceux que Lignon grava un peu froidement, d'après Gérard, et que Grevedon lithographia d'après un autre original du même peintre. Il faut citer aussi celui que fit Jacques, le peintre de miniature, de M^{lle} Mars dans le costume de Betzi, et qui fut gravé. Au Salon de 1865, M. Thomas exposa une statue en marbre de M^{lle} Mars dans le costume de Célémène. — Voy. JOCRISSE, MONVEL.

MARSY (Les).

XVII^e siècle.

Cinq sculpteurs portèrent le nom de : Marsy, qu'illustrèrent deux d'entre eux : Balthazar, reçu à l'Académie le 26 fév. 1673, et Gaspard II ou Marsy le jeune, comme on l'appelait, qui devint Académicien le 5 août 1657. Les biographes qui ont dit que les Marsy étaient élèves de leur père paraissent n'avoir pas connu ce père : il avait nom Gaspard, était de Cambrai et avait épousé Jacqueline Tabagues, dont il eut six enfants, Balthazar, Gaspard II,

Nicolas, Charles, Thérèse et une seconde fille dont le nom me reste caché, et qui épousa Pierre Le Gros, architecte. Je n'ai pu tirer de Cambrai que deux des baptistaires de ces Marsy : celui de Balthazar, baptisé le 6 janvier 1628, et celui de Charles, qu'on baptisa le 28 mars 1673. Gaspard II Marsy naquit, dit-on, en 1624; on a inféré cela de cette assertion de la liste de l'Acad. de peint., que Gaspard mourut en 1681, âgé de 56 ans. L'acte d'inhumation de cet artiste ferait supposer qu'il était né en 1629, mais il y a là une erreur évidente, Gaspard étant le cadet de Balthazar, né au commencement de janvier 1628. Voici l'acte dont je parle : « Du vendredy 12^e décembre 1681, Gaspard de Marsy... inhumé âgé de cinquante-deux ans ou environ, décédé mescredi dernier (10 décembre) entre une et deux heures après-midi, pris rue Frémenceau (*sic*); signé : A. Rahault, Le Gros. » (St-Germ. l'Auxerr.) — Gaspard I^{er}, « sculpteur et architecte, bourgeois de Paris », mourut dans cette ville, « rue des Pronvaires, au logis de M. Rahault son genre », le 13 mai 1674, « et fut inhumé le 15 mai », en présence de deux de ses fils, qui signèrent : « Gaspar Marsy, Chale (*sic*), Marsi (*sic*) ». A. Rahault, nommé dans ce document, était « marchand ouvrier en soye » et fils d'un François Rahault; il avait épousé, à St-Eust., « le 20 fév. 1667, Thérèse de Marcy (*sic*), fille de Gaspard I^{er} de Marcy et de feue Jacqueline Tabagues », en présence de Gaspard I^{er}, Gaspard II et de Pierre Le Gros, beau-frère de la mariée. — Gaspard II, qualifié comme son père « sculpt^r et architecte ord^r du R. », épousa, à St-Méry, le 4 nov. 1664, « Marie-Gabrielle Denison, fille de Pierre Denison, march^d épicier et ancien échevin de Paris », en présence de son père « Gaspard I^{er}, de ses frères Balthazar, Nicolas et Charles, sculpt^s et archit^s du R. », de son beau-frère « Pierre Le Gros, archit. du R., de Charles Le Brun et de Charles Errard, peintres du R. ». Gaspard I^{er} Marsy signa à la mode flamande :

De son mariage, Gaspard Marsy eut trois enfants. Il perdit sa femme le 3 juillet 1680, « âgée de 32 ans ». (Elle n'avait que 16 ans quand elle se maria.) Elle avait vu mourir un fils, âgé de 7 ans, le 25 août 1678, et une fille, enfant de deux ans, le 31 janv. 1679. (Reg^s de St-Germ. l'Auxerr.) Balthazar Marsy, « âgé de 35 ans », dit l'acte que j'ai trouvé et qui se trompe, car alors il en avait 41, épousa, le 19 nov. 1669, « Geneviève, fille de Claude Poitevin, march^d apotiquaire, dem^r rue Ste-Marguerite ». (St-Sulp.) Le marié signa :

Balthazar Marsy mourut le 16 mai 1674 (selon Mariette), le 19 du même mois (selon la liste des Académiciens); je n'ai pas trouvé l'acte de son inhumation. Ce que j'ai trouvé, c'est le baptistaire de Balthazar, fils de feu Balthazar Marsy, vivant sculpt. du R. (10 déc. 1674; St-Sulp.) — Nicolas Marsy, dont les biographes n'ont pas soupçonné l'existence, comme ils ont ignoré celle de Charles, mourut le 6 avril 1672, « rue St-Marc, hors la porte Montmartre, en la maison de Messieurs de Marsy ses frères ». (St-Enst.) Charles et Nicolas, dont on ne cite aucun ouvrage, furent probablement des collaborateurs modestes de leurs frères, dont on connaît les travaux à la galerie d'Apollon (Louvre), sur la porte St-Martin; etc. — Sous le porche de la petite église de Croissy, près Chatou, se lit une longue inscription constatant que « Gaspard de Marsy, sculpt. du R. », donna et légua à cette église la somme de 1,000 l., pour être employée « à l'achat d'une lampe et entretienement d'icelle jour et nuit allumée devant le St-Sacrement, laquelle somme fut payée par Alex. Rahault, beau-frère et exécuteur testamentaire de G. de Marsy, laquelle somme a servi aussi pour le bastiment et retablissement de l'église... » Ceci fait supposer que G. II Marsy avait une propriété à Croissy. — Le Musée de Versailles possède un portrait de Gasp. II Marsy, peint par Jacques Garré. On n'en connaît pas de Balthazar. *Voy.* — CASIMIR, ÉPICIERS, FLAMEN, 1. LEGROS.

MARTHE (LES SAINTE-).

Les biographies contiennent de bons articles sur les principaux membres de cette famille, qui doit sa célébrité à l'étude et à de grands ouvrages, fruits de travaux obstinés autant qu'intelligents. J'ai recueilli quelques documents qui pourront servir à l'histoire des Sainte-Marthe, si quelque érudit entreprend un jour de l'écrire pour une Biographie nouvelle. — Je ne remonte pas plus haut que le xv^e siècle. « Le 24 janvier 1610 furent espousez... noble homme Gaucher de Ste-Marthe, escuyer, sieur de Nouent (*sic*) aduoct au parl^{mt} dem^r paroisse St-André des Arcs et d^{lle} Elisabeth Du Moulin, fille de M. Pierre Du Moulin, aduoct en parl^{mt} de cette paroisse. » (St-Benoît.) — Le mardi, 21 nov. 1618 — il n'y a pas d'actes de naissance antérieurs à celui-ci — fut baptisé Pierre-Scevole, fils de M. Scevola alias Gaucher de Ste-Marthe, escuyer, s^r d'Estrepieds, aduoct en parl^{mt}, et de d^{lle} Ysabel Du Moulin, s. f., et fut tenu par « M^{lle} Marie-Catherine Angevin, femme de M^e Louis de Ste-Marthe, escuyer s^r de Gelay (*sic*) adu^t en parl^{mt}. » — Le 13 août 1621, Gaucher (Scevole II^e) fit baptiser Abel-Louis, que tint Abel de Ste-Marthe, avocat en parl^{mt}. — Le 16 avril 1623, vint au monde Nicolas. C'est le Nicolas-Charles des biographes. — Gaucher ou Scevole II mourut le 17 septembre 1652 et non en 1650, comme le dit le *Dict. univ.* de Bouillet : « Le 18 environ à huit heures 1/2 du matin fut porté de St-André des Arcs à St-Séverin le corps de feu Messire Gaucher dict de Scevole de Ste-Marthe, vivaut cheu^r seig^r des Humeaux, Du Puy au Maistre et Du Chesne, gentilh. ord^{re} de la Chambre du Roy et fut inhumé dans le charnier de l'église ». (St-Séverin.) — François de Ste-Marthe, s^r de Chandoiseau, avocat au g^d conseil, épousa « d^{lle}

Marie Fieubet. Le 4 juillet 1615, à six heures après midi, il fit baptiser un fruit de son mariage qui reçut le nom de *Gaucher*, donné par « M. Gaucher de Ste-Marthe, trésorier général de France à Poitiers » (St-André.) « Le samedi 6 août 1616 », Fr. de Ste-Marthe fit baptiser *François*, que tint « M^e Loys de Ste-Marthe, advocat en la cour ». Le 30 déc. 1619, Nicolas de Ste-Marthe, cons^r du R., lieutenant g^l en Poitou, tint *Geneviève*, fille de François. Le 31 juillet 1621, bapt. de *Louis*, dont fut marr. Marie Angevin, femme de « Loys de Ste-Marthe, avocat à la cour ». — 26 déc. 1625, bapt. de *Susanne*; 1^{er} nov. 1627, baptême de *Jean*. Dans l'acte de ce baptême, la femme de Fr. de Ste-M. est nommée « Marie Foubert ». — Le samedi 19 sept. 1622, Abel de Ste-Marthe épousa, à St-Leu, St-Gilles, « Geneviève Mèrault ». Le 7 juillet 1625, il fit baptiser *Catherine*, tenue par « Gaucher de Ste-M^e advocat en la cour ». (St-André.) — Abel de Ste-M. fut nommé, le 3 fév. 1627, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et garde de la Bibl. Roy. de Fontainebleau, aux gages de 1500 l. pour ce dernier office, « Sa Majesté estant plainement satisfaicte de ses escrits faictz pour la grandeur et la gloire de son nom ». Abel de Ste-Marthe, l'aîné, ainsi que l'appellent les Lettres patentes du 3 février, qui sont p. 76, vol. 13, des Vieilles Arch. de la guerre, prêta serment pour ses deux charges entre les mains de Michel de Marillac, gard. des sceaux de France, en présence de Leroy, secrétaire du Roi et de ses finances. — Pierre de Ste-M., Contrôleur g^l des finances en Poitou, écuyer, sieur Des Rochers, épousa Anne Gruyot, dont je vois qu'il eut, le 14 fév. 1625, *Madeleine*; le 22 mai 1626, *Abel*, tenu par « Abel de Ste-Marthe advocat à la cour » et par « Marie Gruyot, fille de fen Nicolas Gruyot Contrôleur g^l des finances en Poitou »; le 4 août 1627, vint *Louis-Hippolyte*. — Au Reg. de St-André, se lisent les deux mentions suivantes : « Le 25^e décembre 1640 trespassa Messire Louis de Sainte-Marthe, conseiller du Roy et lieutenant g^l de la Connestablie et Mareschaussée de France, et le lendemain 25^e son corps fut porté dans l'église de St-Séverin ». — « Le six^e jour de janvier 1641 trespassa Louis-François de Ste-Marthe, enuiron midy, et le mardi suivant 8^e son corps fut inhumé dans l'église de St-André, en la sépulture de Messieurs Du Lac ». — Pierre Scevole de Ste-Marthe, que nous avons vu baptisé le 21 nov. 1618, se maria le 21 fév. 1651 à St-Séverin. Il épousa « d^{lle} Anne Suart ». L'acte le dit : « Pierre Gaucher diet Scevolle et de Ste-Marthe, escuyer, s^r de Méré conseil^r maistre d'hostel ord^{re} du Roy, Historiographe de France ». Il fut assisté, à son mariage, par Elisabeth Du Moulin, sa mère, et par « Messire Louis de Ste-M. conseil^r historiographe du Roy ». Le marié signa : « P. G. de Sainte-Marthe », la mariée : « Anne Suart ». Cette Anne Suart était fille de « Antoine Suart, écuyer ord^{re} chez le Roy ». Le mardi 18 février 1653, P. Scevole de Ste-M. fit baptiser, à St-Séverin, *Elisabeth*, son premier enfant; le 27 sept. 1654, *Louis-Abel*, tenu par Nicolas de Ste-Marthe, prieur de St-Germain et de St-Côme. En 1662, P. G. de Ste-M. eut *Marie-Anne*, qui mourut le 25 déc. 1682, âgée de 20 ans. Son père signa l'acte d'inhumation : « P. G. de Sainte-Marthe ». (St-Sulp.) — P. Gaucher de Ste-Marthe, écuyer, seig^r de Méré-sur-Indre et des Lionnières, cons^r et maistre d'hostel

du R. et Historiographe de France », décéda rue de Touraine, « âgé d'environ 70 ans » — né par conséquent vers 1620 — et fut transporté de St-Sulp. à St-Séverin, le 10 juil. 1690. (St-Sulp.) — Les biographes disent que le Louis de Ste-Marthe qui vint au monde le même jour que son frère Scevole II^e, à Loudun, en 1571, — ce que je n'ai pu vérifier — mourut en 1656; cette date est véritable, mais pas assez précise. Louis de Ste-Marthe, sieur de Grelan, mourut en sa maison, rue de Sorbonne, le 29 avril 1656, cons^r et historiographe du Roi. (St-Benoit.) — Dans la collection des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.), j'ai lu la lettre autographe suivante d'un des Ste-Marthe, Abel, sans doute :

« Monseig^r, j'ai esté plusieurs fois à v^{ostre} porte pour vous présenter un ouvrage que j'ay adressé au Roy sur le restablissement de la bibliothèque royale de Fontainebleau, mais ayant sceu que vostre santé ne vous permettoit pas encore de donner audience de huit iours » (Colbert, je le vois par d'autres lettres, souffrait depuis un mois environ d'un fort accès de goutte), « j'ai cru, Monseigneur, que la liberté que je prens de vous l'offrir par ce mot de lettre ne vous seroit pas désagréable, et que vous m'honoreriez de vostre protection dans l'exécution d'un dessin que j'ay crû avantageux pour le service du Roy. Je suis avec toute sorte de respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant seruiteur DE STE-MARTHE. — Le 24 novembre 1668. »

— M^e Fourchy, not. à Paris, garde dans ses archives les minutes d'actes passés par des Ste-Marthe en 1629. — Chez M. Le Monnyer, not., est un acte passé, le 5 juillet 1661, par Catherine de Ste-Marthe, femme de Messire Louis de Brullon. Cette Catherine est, je pense, la fille d'Abel de Ste-M. que nous avons vue naître le 7 juillet 1625. — Un Pierre de Ste-Marthe, écuyer, s^r de Jalletière, mourut à l' Arsenal le 29 sept. 1634 et fut enterré le lendemain à St-Paul. (Reg. de St-Paul.)

MARTEL (BACCIO).

1557.

« Nous, Baccio Martel, lun des capitaines des gallaires du Roy, confessons auoir receu comptant de M^e François Fortia, conseiller dud. seig^r, trésorier de la marine de leuant la somme de deux mil cent quatre vingtz quinze liures dix sept solz six deniers tourn. en tre cens sols a l'un s^e pièce, testons v^{re} (plusieurs mots et chiffres illisibles) » et doubles pour nostre remboursement de semblable somme qui nous estoit duee pour nostre ratepart des bleds et munitions que nous et autres capp^{es} desd. gallaires auons fournis pour le service de Sa Magesté tant en l'isle de Corseque » (Corse) « que à Portcheroulle » (Porquerolles) « de laquelle somme nous nous tenons content et bien payé et en quitons led. Fortia trésorier susd. et tous autres. En tesmoing de ce nous auons fait mettre nostre scel à la présente et icelle signée de nostre main le xx^{mes} jour de feurier lan mil v^e cens cinquante sept. (Signé) BACCIO MARTEL » (Arch. de la Mar., vol. Officiers de marine, quittances 1481-1706.)

1. MARTIN (CHARLES).

? 1562—1646.

« Charles Martin, âgé de 84 ans, viuant peintre et valet de chambre du Roy, a esté enterré au cimetière St-Marceau, le dimanche 27 de may 1646. » (Reg. protest.)

2. MARTIN (LES JEAN-BAPT. ET PIERRE-DENIS).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Le premier J^e-Baptiste Martin, fils de Pierre Martin, entrepreneur des bâtiments du Roi, et de Madeleine Boucher, ce qu'ignorait Mariette, naquit, selon lui, à Paris en. 1659 et fut d'abord élève de Laurent de La Hire. Vauban le prit ensuite pour dessinateur; il travailla pour l'illustre ingénieur

avant Francart. Du cabinet de Vauban, qui le jugea capable de devenir un bon peintre de batailles, il passa dans l'atelier de Van der Meulen, dont il devint bientôt l'utile collaborateur. Il succéda à son maître comme « peintre des conquêtes » de Louis XIV, et mourut aux Gobelins le 8 oct. 1735, « âgé d'environ 77 ans », dit l'acte inscrit à St-Hippolyte, acte signé de J.-B. Martin, fils du défunt, de Pierre-Alexandre Martin, libraire, et de Jacques-Franç. Martin, sculpteur, paroisse Bonne-Nouvelle. — Jⁿ-Bapt. Martin, fils de Pierre — on le nomme Martin l'aîné, ou Martin des batailles — avait épousé Marie-Marthe Noël, en 1698; il en avait eu 8 enfants, dont quatre par deux couches doubles. Le 28 juin 1699, naquirent *Elisabeth* et *Susanne*; le 23 décembre 1700, *Jean-Baptiste II* et *Hélène*, celle-ci tenue par Gérard Edelinck, qui signa : « le chevalier (*sic*) Edelinck »; le 30 août 1702, une seconde *Elisabeth*; le 6 juill. 1708, *Marie-Françoise*; enfin, le 16 sept. 1708, *Jean*, tenu par Jⁿ Audran. (Reqs de St-Hipp.) — Jⁿ-Bapt. II Martin, peintre qui resta inférieur à son père et ne fut peut-être qu'un collaborateur de celui-ci, n'a laissé aucun ouvrage important. Mariette en faisait peu de cas. On ne savait rien de lui; il épousa, âgé d'environ 3½ ans, Marie-Edme Moreau. Il demeurait aux Gobelins, où sa femme lui donna quatre enfants, du 2 mars 1736 au 26 mai 1741, où elle mit au monde le Pierre-Alexandre qui fut libraire. — Jⁿ-Bapt. II Martin acheva deux tableaux que son père en mourant laissait inachevés, *le Siège de Mons*, d'après « les dessins pris sur les lieux par le s^r Martin l'aîné en 1691 », et *le Siège de Namur* (1692). (Bâtim. du R., arch. de l'Emp., liasse 1698-1759; Compte arrêté en 1737. Ces deux ouvrages furent estimés 3,000 l.) *Le Siège de Namur* est à Versailles, sous le n^o 2137; *la Prise de Mons*, sous le n^o 2061, avec cette mention au catalogue : « Ecole de Van der Meulen ». — Le « Martin le jeune », que Mariette croyait être un neveu de Martin l'aîné et qui était son cousin, selon Dézallier d'Argenville, c'est Pierre-Denis, l'habile portraitiste de châteaux, dont le Musée de Versailles conserve un grand nombre d'ouvrages. La Notice de ce Musée et celle du Musée du Louvre s'accordent à dire qu'il peignait au commencement du xvii^e siècle. « On n'a pu, jusqu'à présent, trouver de renseignements biographiques sur cet artiste », dit M. F. Villot; en voici quelques-uns puisés aux bonnes sources : P.-D. Martin, fils de Denis Martin et de Françoise Dubut, épousa, le 13 janv. 1699, à Ste-Eust., Marie-Claire, fille de feu Pierre Brioué, marchand de vin. Le père et la mère de P.-D. Martin envoyèrent, de Cluny qu'ils habitaient, leur consentement à ce mariage. Les témoins de Martin furent « Nicolas, march^d grainier, son frère, et Louis Dion, march^d boursier, son beau-frère à cause de Marie Martin ». P.-Denis M. n'eut qu'un enfant : Pierre Martin, né le 18 sept. 1699, rue Bourbon-Villeneuve. (St-Sauveur.) Le peintre des châteaux fut logé aux Gobelins et y mourut le 5 avril 1742, « âgé de 69 ans ». (St-Hippol.) Si la déclaration faite à la sacristie doit être crue, P.-Denis Martin était né vers 1673. — P.-Denis eut un frère, Jⁿ-Baptiste Martin, maître boursier; celui-ci eut un fils, nommé comme lui Jean-Baptiste, qui, le 6 juill. 1722, épousa Anne-Madeleine Clermont, fille de Jⁿ-Bapt. Clermont, « ancien garde des arts de peint. et sculpt. » (c'est-à-dire garde de

la communauté des m^{es} peintres et sculpteurs), et « d'Anne-Elisabeth Fiorilli », fille du fameux Scaramouche, Tib. Fiorilli, qui a son article ci-dess., p. 576. L'acte du mariage, enregistré à St-Nicol. des Champs, qualifie le marié « peintre du Roy ». Ses témoins furent ses oncles Nicol. Martin, march^d grainier, rue Montorgueil, et Pierre-Denis Martin, peintre ord^{re} et pensionnaire du R. aux Gobelins. Ni le 1^{er} Jⁿ-Bapt. Martin, ni son fils Jⁿ-Baptiste II, n'assistèrent au mariage du fils de P. Denis; ni l'un, ni l'autre ne tint, sur les fonts, un des enfants de Jean-Baptiste III Martin, et ces faits me portent à croire que P.-Denis Martin n'eut de commun avec le « Martin des batailles » que le nom et la qualité d'élève de Van der Meulen, et qu'aucun lien de parenté n'unissait ceux qu'on a nommés : Martin l'aîné et Martin le jeune. — Un mot en finissant : Madeleine Boucher, femme de Pierre-Martin et mère du premier Jⁿ-Baptiste, tint, le 11 mars 1659, avec Jean Waldor, un fils de Nicolas Pinguer, concierge de la foire St-Germain. L'acte la qualifie « femme de M. Martin, peintre du Roy »; on a vu au commencement de cet article qu'il était entrepreneur des bâtiments du R., probablement il était entrepreneur de peinture. — *Voy. FIORILLI, MEULEN (VAN DER), WALDOR.*

3. MARTIN (ROBERT). 1706—1765.

Voltaire, dans « les *Tu* et les *Vous* », épître adressée, dit-on, à M^{me} de Gouvernet, dit :

« Et ces Cabinets où Martin
A surpassé l'art de la Chine. »

Il dit ailleurs :

« Et tandis que *Damis*, courant de belle en belle
Sous des lambris dorés, et vernis par Martin... »
(Premier discours de l'*Inégalité des conditions*.)

Les éditeurs des poésies de Voltaire, pour faire comprendre les passages où se trouve le nom de Martin, ont mis en note ces deux mots qui n'éclaircissent pas beaucoup le texte : « Fameux vernisseur. » Rien n'est plus naïf. Martin était vernisseur, puisqu'il vernissait des meubles; il était fameux, puisque Voltaire le citait. De ce Martin, c'est, il me semble, tout ce qu'on a su jusqu'ici. Je n'étais pas homme à me contenter de si peu, en ce qui touche une célébrité constatée par Voltaire; j'ai voulu savoir, j'ai su. Ce n'a pas été la chose la plus simple du monde. Dans quel quartier de Paris demeurait Martin, et où le chercher? Qu'importe le chemin que j'ai pris, si je suis arrivé à la porte de l'humble logis où naquit Robert Martin? — car il se nommait Robert, ce que je ne vois pas qu'on ait su plus que le reste. Ce logis était situé sur le territoire de Ste-Marguerite; c'était celui d'un tailleur d'habits, Etienne Martin, qui avait épousé Claude Glan. Claude Glan mit au monde un garçon, le 9 janvier 1706, et, le lendemain, Etienne Martin fit baptiser cet enfant, qui fut nommé Robert, par « Robert Héron, tailleur d'habits ». L'acte du baptême de Robert Martin est affecté d'une faute que d'autres actes m'ont permis de rectifier; la femme d'Etienne Martin y est nommée Claude *Blo*, au lieu de *Glan*. Une mauvaise prononciation avait trompé le vicaire. — Pourquoi Robert Martin ne prit-il point l'état de son père? c'est ce que je ne sais pas. Il avait du génie à sa manière; inventer des coupes nouvelles pour les habits n'était pas son fait. Il voulait se faire un nom. Bien des fils d'artisans étaient devenus illustres par les lettres et les arts; il y avait place pour tout le monde dans

le grand domaine de l'esprit, il fut tenté de s'y introduire. Il essaya ; mais, ni la poésie, ni la peinture proprement dite ne lui parurent aisément accessibles ; il chercha et trouva enfin ce qui devait le distinguer et lui assurer une certaine fortune avec une grande renommée. La Chine et le Japon avaient envoyé à l'Europe de leurs laques, encore aujourd'hui si recherchées — je parle de celles qui, au dix-septième siècle, étaient venues en Angleterre, en Hollande et en France ; les laques modernes ont encore leur valeur, mais les anciennes sont d'un prix inestimable. — Ces produits brillants et solides d'une industrie particulière aux peuples de « l'extrême Orient », comme on dit aujourd'hui, avaient été reçus avec un enthousiasme qui dut faire trembler les ébénistes travaillant pour la cour et pour toute la seigneurie française. Comment lutter avec le Japon et la Chine ? Robert Martin se sentit assez fort pour essayer de vaincre Chinois et Japonais ; il se replia sur lui-même, s'enferma dans un laboratoire, se fit un peu chimiste, décomposa les vernis français et les laques, et, si le résultat de ses efforts ne fut pas une chose tout à fait comparable à ce qu'on admirait venant de l'Orient, ce fut une composition à laquelle aucun des vernis connus en Europe ne se pouvait comparer. Le vernis Martin, quand il se montra, reçut un accueil qui classa tout de suite son auteur parmi les inventeurs heureux. De proche en proche, d'ébénistes à carrossiers, le nouveau produit fut bien vite aux mains de tous ceux qui avaient intérêt à l'employer ; le succès fut rapide, général, incontesté. La cour le connut aussitôt que la ville, et bientôt Martin eut le brevet de « Vernisseur du Roy ». Ce brevet devait être une fortune. Qui, à Versailles et à Paris, aurait voulu avoir un carrosse, un clarecin, un ameublement, un cabinet du meilleur ébéniste, reconvert d'un vernis autre que celui de Martin ? Les choses allaient à merveille, l'argent affluait chez Robert Martin, et Robert Martin était jeune. Il avait vingt-six ans ; c'était l'âge où il pouvait penser à un bon établissement ; il y pensa, et, le 7 nov. 1733, « Robert Martin, vernisseur du Roy... », fils de feu Etienne Martin, bourgeois de Paris — on dissimulait le tailleur d'habits — « et de Claude Glau, dem^t faubourg St-Martin », conduisit à l'autel de St-Laurent « d^{lle} Marie-Jeanne-Geneviève Papillon, fille de defunt Etienne Papillon, marchand libraire, et de Marie-Marguerite Rivet, dem^t faub^s St-Denis », en présence de la mère du marié, de « Guillaume, Julien et Etienne Martin, frères de Robert, de Jean-Claude Faulconnet de Vildé, écuyer, conseil^r expéditionnaire en cour de Rome et échevin de la ville de Paris, tuteur de l'épouse, de Marie-Geneviève Rivet, veuve de M. Lenoble, off. de S. A. Monseign^r le Prince, sa tante, de Madeleine Debret, femme de Jean-François Guénon, cons^r du Roi, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville, et menuisier ord^e du Cabinet du Roi, sa tante, et de Jacques Rivet, menuisier ord^e des bâtiments du Roi, son oncle, dem^t rue du faubourg St-Denis. » L'acte que j'ai sous les yeux, et qui présente la singularité qu'on a pu remarquer d'un ébéniste du Cabinet du Roi, titulaire de deux charges, une de Contrôleur des rentes, l'autre de Conseil^r du Roi, cet acte où figurent des ébénistes à côté des vernisseurs du Roi, fait comprendre comment fut préparé le mariage de Martin ; des relations de métiers en firent l'affaire. — Robert Martin eut de son mariage trois fils : *André-Germain, Jean-Alexandre et An-*

toine-Nicolas. Robert Martin mourut le 3 avril 1765, âgé de cinquante-neuf ans. Il fut pris dans la grande rue du faub^s St-Denis, et mené en convoi par quarante prêtres — ce qui suppose qu'il était riche — à l'église de St-Laurent, dans la cave de laquelle il fut inhumé, en présence d'André-Germain Martin, son fils, et d'Etienne-Simon Martin, son frère. L'acte mortuaire dit Robert Martin « peintre vernisseur du Roy » ; c'est le seul qui à la qualité de « vernisseur » ajoute celle de « peintre ». Tous les hommes qui maniaient le pinceau, depuis le peintre d'histoire jusqu'au peintre badigeonneur, prenaient la qualité de peintre ; tous appartenaient à la communauté des maîtres peintres et sculpteurs. Il n'y a donc rien à conclure de ce titre de peintre donné à Robert Martin. Je dois dire, cependant, que suivant une tradition de la famille Martin, que j'ai recueillie de la bouche d'un de mes amis, allié à cette famille, Robert Martin était non-seulement « vernisseur », mais encore peintre de ces petits sujets dont on décorait les voitures et certains meubles. Je n'ai jamais vu son nom parmi ceux des peintres du dix-huitième siècle, et Voltaire ne le cite que comme vernisseur. Ce n'est pas une raison absolue contre la tradition dont je viens de parler. Deux des fils de Robert Martin exercèrent la profession de leur père ; comme lui, ils furent maîtres peintres et vernisseurs. Tous deux se marièrent en 1767, l'un à l'âge de 29 ans, l'autre à l'âge de 25. Le premier, Jean-Alexandre Martin, épousa, à Villejuif, le 21 juin 1767, « Angélique-Louise-Joseph Dubertrand, âgée de dix-neuf ans, fille de Roch Dubertrand, maître chirurgien ». Dans l'acte de son mariage, Jean-Alexandre Martin est dit « vernisseur du Roi de Prusse, fils de feu Robert Martin ». (St-Nicolas des Champs.) De cette maison sortit une fille, « Marie-Louise-Albertine Martin », qui, en 1786, épousa le sculpteur du Roi, François-Nicolas Delaistre, qui a son article ci-dessus, p. 482. — « Antoine-Nicolas Martin, peintre, fils de feu Robert Martin... », dem^t rue des Fontaines depuis trois mois, et avant, sur la paroisse de St-Laurent », épousa, à St-Sauveur, le 2 mars 1767, « Anne-Françoise Demesse, âgée de 23 ans, fille d'Alexandre Demesse, pavent des bâtiments du Roi, et de Marie Gravelle. (St-Nicolas des Champs et St-Sauveur.) Le 24 fév. 1768, Anne-Françoise Demesse acconcha d'un garçon, qui, vingt ans plus tard, devint célèbre sous le nom de Martin, non qu'il fût vernisseur plus habile que son père et son grand-père. Nous allons le voir ; le voici :

4. MARTIN (JEAN-BLAISE).

1768—1837.

De tous les chanteurs de notre temps, celui qui eut la voix la plus charmante, et assurément la plus extraordinaire — basse, ténor et soprano ; — comédien excellent, dans les dernières années de son exercice au théâtre, comique sans effort et sans exagération, très-bon musicien, et faisant de son instrument un usage merveilleux, J^e-Bl. Martin naquit, le 24 fév. 1768, rue des Fontaines, fils d'Ant.-Nicol. Martin, m^e peintre. Il fut baptisé le lendemain, ayant pour parrain Blaise-Léonard Gaillard, un orfèvre-joaillier du quai des Orfèvres, et pour marr., sa grand'mère, Marie-Jeanne Papillon, veuve de Robert Martin, vernisseur du Roi. (St-Laurent). — Le petit Jean-Blaise fut destiné à l'orfèvrerie ; mais le métier lui déplut bien vite. Il dessinait en cachette, et apprenait la musique à ses moments perdus. Son père se fâcha, il laissa dire celui qui vou-

lait pour Blaise un « état solide, un état qui pût nourrir son homme »; on le menaça de l'exiler de la maison, il accepta l'exil, se mit à jouer du violon, et à force de travail, parvint à être maître de violon au collège d'Harcourt. Il avait dix-neuf ans, son archet, peu d'argent et beaucoup d'ardeur. Une place se trouvait vacante à un des pupitres de l'orchestre du théâtre de Monsieur (comte de Provence); on lui permit de s'y asseoir. Il était là un des « violons de Monsieur », quand, un jour, Viotti — le grand violoniste, — directeur du théâtre des Tuileries, entendit, par hasard, Martin chantant un des airs qu'il accompagnait souvent : « Tu chantes donc? — Quelquefois. — Viens dans mon cabinet. » Martin suit Viotti : « Voyons, répète-moi l'air que tu chantaient tout à l'heure. » Martin chante, et Viotti : « Tu as une jolie voix, tu ne chantes pas mal; veux-tu monter de l'orchestre sur la scène? — Oh! Monsieur Viotti! — 1,800 livres par an pour un emploi secondaire, et plus tard nous verrons. » Martin accepte, « heureux », m'a-t-il dit en me racontant cette piquante anecdote, « de ne plus me lever à six heures du matin pour aller au collège d'Harcourt, et de pouvoir quelquefois dormir la grasse matinée ». Martin débuta, en 1788, par le rôle de Tulipano, dans l'opéra de Paësiello. Il réussit. La Révolution ferma le théâtre de Monsieur, et Martin entra au théâtre Feydeau, où, d'abord inférieur à Elleviou, il fut bientôt son égal, chanteur délicieux quand Elleviou était un gracieux comédien. Dans sa carrière longue et brillante, l'emploi des valets fut celui qu'il joua surtout avec supériorité. Il manquait d'élégance dans le personnage de *Jocunde*, mais il était parfait dans celui de *Monsieur de Janotière*, paysan enrichi et emmarquisé. La nature lui avait refusé cette distinction extérieure qu'elle avait donnée à Elleviou; mais il avait la verve comique, il savait être plaisant et même bouffon, sans dépasser cette limite du bon goût qu'alors le comédien respectait sous peine de déplaire au public, et d'y être rappelé par le sifflet. Martin se retira du théâtre en 1823, mais il y reparut en 1830, pour le quitter définitivement en 1833, ayant atteint sa 65^e année. Sa voix était encore ferme et suave comme elle l'avait été trente ans auparavant; c'est qu'il en avait eu le soin qu'ont les femmes coquettes de leur visage. Je pourrais dire qu'il l'aimait et la respectait. Jamais d'excès; une tempérance qui ne se démentait point, et qui avait passé chez lui en une habitude plus douce que gênante. Quand il devait jouer, il dinait à deux heures, mangeait peu, et buvait une demi-bouteille de vin de Champagne trempé d'eau. Puis il dormait, se faisait réveiller, se mettait à son piano, allait au théâtre, où on l'habillait, ne parlait à personne, et attendait dans sa loge qu'on vint l'avertir que le rideau allait se lever. Il était bon; ses camarades l'auraient voulu plus aimable pour eux. Dantan, dans la série de ses portraits et statuettes grotesques, l'a représenté en ours, allusion à son caractère, en même temps qu'à son nom, qui est celui d'un des hôtes fort connus du jardin des plantes. Sa tête est d'une ressemblance parfaite, et pas chargée. — Martin fut professeur au Conservatoire de musique. Il eut quatre mariages : le 22 oct. 1791, âgé de 24 ans environ, il épousa une actrice du théâtre Feydeau, M^{lle} Thérèse-Victoire Simonnet, âgée de 21 ans. C'était au temps des divorces : les époux Martin se séparèrent le 26 nov. 1795. Le 16 juin 1798, Martin s'unît à M^{lle} Marie Lespinasse, fille,

née à Brest, d'un acteur connu sous le nom de Panlin. Elle avait 14 ans, il en avait 30. En 1806, ce mariage fut rompu comme le premier par le divorce, une loi qu'ont vantée beaucoup les philosophes amis d'une liberté absolue, et dont je n'ai pas à discuter ici la moralité. Après huit ans et demi de célibat, Martin vola à de nouvelles noces. Le 5 déc. 1815, il épousa une danseuse, célèbre à l'Opéra, M^{lle} Geneviève-Adélaïde Gosselin, âgée de 24 ans. Il la perdit le 17 juin 1818. Veuf, et triste après tant d'épreuves, Martin semblait ne devoir plus songer au mariage; cependant, cinq ans après la mort de sa troisième femme (1823), il se fit agréer, bien qu'il eût cinquante-cinq ans, par une bonne, aimable, spirituelle et belle jeune fille, qui ne comptait que dix-neuf années, M^{lle} Euphrasine-Catherine-Agathe Pacini, enfant d'une famille où les femmes ont la beauté comme un heureux privilège du ciel. Ce mariage, qui prouve une fois de plus la vérité du proverbe : « L'oreille est le chemin du cœur », ce mariage fut parfaitement heureux. Il en sortit une fille, morte bien jeune, et déjà musicienne. — De son second mariage, Martin avait eu, le 10 avril 1799, une fille, Jeanne-Albertine, qu'il maria, le 12 août 1818, à un de ses parents, fils du statuaire Delaistre. — Jean-Blaise Martin signait quelquefois : « Martin Dauzoir ». Il avait pris ce nom « Dauzoir » pour se distinguer d'autres Martin de sa famille. Martin, qui souffrait depuis quelque temps d'une gastrite, alla, dans l'espoir de se guérir par un changement d'air, à la Rouvière, près de Lyon, chez Elleviou; il y mourut le 18 oct. 1837. Son corps, ramené à Paris, fut inhumé le 13 novembre. Sa veuve se remaria; aujourd'hui elle est veuve pour la seconde fois. — *Voy.* DELAISTRE, ELLEVIOU, GARAT.

5. MARTIN DE MAUVOY.

1626—40.

Il fut « Secrétaire de la marine », comme on disait alors. « Au s^r Martin ayant dû contresigner et sceller les expéditions de la marine... xv^e l. » (Vieil. Arch. de la guerre, vol. 12 — Etat des off. de la Mar., p. 95.) — « Au s^r Martin de Mauvoy, secrétaire de mondit sieur le Cardinal » (de Richelieu) « qui a charge de contresigner... xv^e l. » (Arch. de la Mar., Etat du 22 oct. 1627. Dans un Etat de 1635, M. de Mauvoy est dit : Conseil du R. en son conseil d'Etat et Secrétaire g^l de la Marine. Il quitta sa charge en 1640; je ne sais quand il mourut. Il eut pour successeur à la marine Julius de Loyes. Le Secrétaire g^l de la Mar. n'avait que les expéditions des ordres concernant les vaisseaux. Il y avait un Secrétaire des galères qui servait auprès du Général des galères, dignitaire qu'il ne faut pas confondre avec l'Amiral. — *Voy.* LOYES.

7. MARTIN ().

1655.

M. Eud. Soulié, dont les recherches ont fait jaillir de si heureuses lumières pour l'histoire de Molière, a bien voulu me communiquer un document qu'il tient de notre obligé correspondant de Lyon, M. Rolle. C'est une mention, inscrite au registre de l'église de Ste-Croix, sous la date du 29 avril 1655, constatant que ce jour-là, « Martin » (nom de baptême illisible) « un des comédiens de la troupe de M^{sr} le prince de Conti » (Armand de Bourbon) « et Anne Reynes », comédienne de la même troupe, reçurent la bénédiction nuptiale en présence de « Pierre Reveillon, Charles Dufresne, René Berthelot, Jean-Baptiste Poquelin et Joseph Béjard, tous de la même troupe ». Je ne connais

point Pierre Reveillon, qui n'était peut-être pas comédien. Charles Dufresne faisait partie de la troupe de Molière quand, le 24 oct. 1658, elle représenta, devant le Roi et la famille royale, sur un théâtre dressé, dit-on, dans la salle des gardes du vieux Louvre, la tragédie de *Nicomède* et une des petites pièces qui avaient amusé la province. René Berthelot est celui qui avait pris le nom de Du Pare et qu'on appelait ordinairement Gros-René. Quant à Jean-Baptiste Poquelin et à Joseph Bejard, on les connaît. Pour ce qui est de Martin et de sa femme, je n'ai pu soulever le voile qui les cache et trouver sous quels noms de théâtre ils jouaient. Il paraît qu'ils restèrent dans les troupes de campagne. Ce que l'acte de leur mariage a d'important, c'est qu'il témoigne d'une manière authentique de la présence de Molière et des siens à Lyon en octobre 1658. — *Voy.* BEJARD, MOLIERE, PARE (DU).

MARTINOT. — *Voy.* HORLOGERS.

MARTINOZZI (ANNA-MARIA), princesse de Conti. — *Voy.* CONTI.

MARTINOZZI. — *Voy.* 4 CONTI, ONDÉDIS.

MAS (ALEXANDRE ET JEAN-LOUIS DU). — *Voy.* ALLEMAGNE.

MASQUES.

Un certain Léonard de Lorge, maître joueur d'instruments et m^e à danser, s'avisait de faire, pour les ballets du R., par l'ordre de M. Esselin, M^e de la Chambre aux deniers, des masques « plus légers et plus beaux que ceux de Venise; il les mit en montre et ce fut pour lui l'origine d'un procès. La communauté des M^{es} peintres et sculpteurs et celle des merciers firent saisir les masques et appelèrent L. de Lorge devant le prévôt de Paris, les merciers disant que seuls ils avaient le droit de vendre les masques, les peintres et sculpteurs opposant à l'audace du m^e à danser l'art. 15 des ordonnances qui réglaient les choses de leur art, article qui les mettait en possession du droit, à l'exclusion de tous autres, de modeler et de peindre les figures de carton que vendaient les merciers. Le joueur d'instruments fut condamné comme usurpateur, par sentence du 21 janvier 1648, signée de Louis Séguier, baron de St-Brisson, garde de la prévôté de Paris. (Arch. de la ville, carton : « Peintres et sculpteurs ».) — Les masques de velours n'étaient point du domaine des sculpteurs et des peintres; des ouvriers particuliers, sur un moule toujours le même, faisaient des carcasses de papier fort qu'ils recouvraient de velours noir. Je vois, à la date du 5 nov. 1680, la mention de la mort d'une fille de « Blaise Simonnet, march^d ouvrier en masques de velours, au cloître Ste-Opportune ». (St-Germ. l'Auxerr.) — Chaque année, le préfet de police, au moment du carnaval, renouvelle la défense faite aux personnes masquées de porter des armes ou bâtons; cette défense est ancienne; le 3 fév. 1698, Pontchartrain la rappelait en ces termes :

« Voulant faire observer les defenses cy devant faites à toutes personnes masquées de porter des espées et autres armes, Sa Maj. a de nouveau, en tant que de besoin, fait très expresse inhibition et defenses à toutes personnes masquées de quelque qualité et condition qu'elles soient de porter des espées et autres armes ou d'en faire porter par leurs valets, à peine de désobéissance... » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 564, p. 99.)

MASSE (SAMUEL). ? 1673—1753.

« Masse (Samuel) de Tours. P. h. reçu à l'Acad

de peint. et de sculpt. le 26 sept. 1705, mort, âgé de quatre-vingt-deux ans, le 30 juin 1753. » (Liste des Académiciens.) C'est tout ce qu'on sait de Samuel Masse, peintre qu'on a négligé les biographes et qui ne mérite peut-être pas beaucoup qu'on s'occupe de lui. Cependant, si l'Académie le reçut à une époque où elle se montrait encore difficile sur le choix de ses membres, on ne peut pas supposer qu'il fût tout à fait médiocre. Le Louvre n'a pas un échantillon de sa peinture; il garda un certain temps son tableau de réception, « *L'émus demandant des armes à Ulcain*; mais, cet ouvrage, comme tant d'autres, est remonté dans les greniers du Musée. Je n'ai pu trouver la trace de tous les ouvrages de Samuel Masse (et non Massé, comme il est nommé quelquefois par erreur); je vois seulement qu'en 1736 il exposa au Salon : le *Baptême de Jésus-Christ*, *l'Enlèvement d'Europe* et *L'émus sur les eaux*; en 1738, une *Jeune bacchante jouant avec des enfants*; enfin, en 1740, *St-Michel foulant aux pieds le démon*, tableau de petites dimensions. Samuel Masse était marié depuis quatre ans et trois mois quand l'Académie lui ouvrit ses portes. Le « samedi 11 juin 1701 », il avait épousé, à St-Germain l'Auxerrois, « Marie-Anne, âgée de 28 ans, fille de deffunt Pierre Bain, orfèvre du Roy ». L'acte de son mariage le dit : « Samuel Masse âgé de 28 ans, peintre, fils de deffunts Samuel Masse, vivant, marchand de draps de soie à Tours, et de Marie-Etiennette Jumeau, dem^r rue des Orties ».

Samuel Masse avait perdu son père en 1697 et sa mère en 1699. Tous les deux étaient morts à Londres, où probablement ils étaient établis comme marchands de gros de Tours. (Arch. de la vil.) Masse demeurait rue Matignon, au coin de la rue des Orties, lorsque, le 5 oct. 1704, il perdit une fille, née le 1^{er} sept. 1701 et tenue par Charles Perrault, le médecin-architecte, auteur des Contes des fées. (St-Germ. l'Aux.) Masse décéda en 1753 : « Samuel Masse, peintre du R. en son Acad., âgé de quatre-vingts ans ou environ, veuf de Marie-Anne Beauce (*sic* p^r Bain), décédé hier à six heures du matin, rue Frementeau, de cette paroisse a été inhumé au cimetière des Sts-Innocents, etc. » (St-Germ.) Il signait d'une écriture lourde : « Samuel Masse ». — *Voy.* BAIN, PERRAULT.

1. MASSÉ (JEAN). — *Voy.* MACÉ.

2. MASSÉ (JEAN-BAPTISTE). ? 1687—1767.

Peintre et graveur que reçut l'Acad. Roy. de peint. le 3 juillet 1717. Il mourut le 26 sept. 1767, « âgé de 80 ans ou environ », et fut inhumé au chantier d'Apoigny, un des cimetières des réformés. (Reg. protest.) L'acte que j'ai sous les yeux le dit « natif de Paris ». Le reg. des baptêmes protestants, pour l'année 1687, manquant aux arch. de la ville, je n'ai pu voir l'acte de naissance de Jⁿ-Bapt. Massé, qui doit être du mois de décembre. Jacob Massé, joaillier et père de notre peint.-graveur, était de Châteaudun; il vint à Paris vers 1678, époux de Susanne Lance, qui lui donna au moins six enfants. — Calviniste, Jⁿ-Bapt. Massé ne pouvait être admis à l'Acad., mais le Régent permit qu'on ne tint pas compte des ordonnances de Louis XIV, et l'Académie passa outre. — On connaît peu d'ouvrages de Massé, qui s'exerça dans le genre de la gouache et peignit la miniature. Son portrait gravé de Noël Coypel est digne d'estime,

aussi bien que celui de Marie de Médicis d'après Rubens et une pièce d'après Cotelle. — « Privilège à Massé, peintre et graveur de l'Acad., de graver et faire graver les tableaux de la galerie et des deux salons du château de Versailles, représentant la Paix et la Guerre, par feu M. Le Brun; 30 juin 1723. » (Arch. de l'Emp., Secrétariat E. 9299, fol. 229.)

MASSÉNA (ANDRÉ).

1758—1817.

Un des plus illustres officiers de la République et de l'Empire, un des plus heureux aussi. La victoire lui fut presque toujours fidèle, aussi lui donna-t-on le surnom glorieux d'*Enfant chéri de la Victoire*. On sait qu'il naquit à Nice. Voici l'acte de son baptême, publié, le lundi 28 mai 1866, dans *le Petit Journal* :

« Nizza, parochia di Santa Reparata. — Alli 8 maggio 1758. — Andrea Massena, figlio del nob. Giulio e di Cattarina Fabre, Ginguli Massena, nro ti sei corrente, battezzato da me Ignazio Caciardi, cano coad. Il padrino, il nob. Andrea Deporta, e la madrina la nob. Cattarina Massena. »

Masséna naquit sur le quai St-Jean Baptiste, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 21. Son père était propriétaire à Levens. (Lettre de M. Negrin, de Nice). — A. Masséna, général de division en 1795, Maréchal de l'Empire et duc de Rivoli en 1804, fut créé prince d'Essling en 1809, après la victoire d'Essling (22 mai), à laquelle cet habile tacticien avait puissamment contribué. Il mourut à Paris le 4 avril 1817, à 11 h. 12 du matin, en son hôtel, rue de Bourgogne, n° 94. Il n'avait que 58 ans et 11 mois il était g^d croix de la Légion d'honneur. Le Roi, qui s'était montré un peu chiche en ce cas, l'avait fait seulement commandeur de l'ordre de St-Louis. — Masséna avait épousé M^{lle} Marie-Rosalie Lamare, dont il avait eu un fils, Jaq.-Prosper, qui mourut le 13 mai 1821, prince d'Essling et chef d'escadron, âgé de 28 ans. Il était officier de la Légion d'honneur. (Reg^o de l'anc. 10^e Mairie de Paris.)

MATHAREL (LOUIS).

1617—1673.

Dans la suite des petits portraits que l'on nomme la *Chronologie* de Léonard Gaultier, on voit celui d'« Antoine Matharel, aulterguac (*sic*) », avocat célèbre au parlement de Paris, qui, suivant le P. Le-long, vivait en 1575. Il était, au dire de La Chesnaye des Bois, originaire de Ravenne et d'une maison qui vint s'établir en France, se partageant en deux branches, dont l'une s'arrêta en Auvergne et l'autre monta jusqu'en Normandie. C'est de cette dernière que sortit Louis Matharel. La Chesnaye, à qui je laisse la responsabilité de ces affirmations, dit que Louis naquit le 4 janvier 1619; c'est une petite erreur que je puis corriger; voici le document qui me permet de le faire : « Du vendredy 4 octobre (1619) fut baptisé Louis fils de noble homme Augustin Matharel (*sic*), conseiller secrétaire du Roy et advocat au conseil, et de damoiselle Claude Le Syrier, sa femme, dem^r rue des Prouelles (Prouvaires) ». (St-Eust.) Remarquons que La Chesnaye donne le *de* à Aug. Matharel, qui ne l'avait pas. — Lancé de bonne heure dans la carrière des emplois, Louis Math. remplit des missions à Venise et auprès d'un des princes régnants d'Italie; il se tira avec honneur de ses ambassades, et César de Vendôme, alors Amiral de France, se l'attacha comme « Surintendant de sa maison et de ses affaires »; je le vois prenant cette qualité, le 15 janv. 1654, au

baptême du fils d'un menuisier. (St-Eust.) Bientôt il eut la charge de « Secrétaire g^d de la marine ». (31 oct. 1658; Arch. de la Mar.) Sa commission fut renouvelée le 1^{er} janv. 1666, par François de Vendôme, duc de Beaufort. L. Math. eut aussi une charge de « Conseil d'Etat pour la marine » et un état de 3,500 l. En juin 1666, il épousa Marie Le Secq, fille d'un conseil^r du R.; il en eut, le 29 juil. 1667, Françoise, que tint Françoise de Lorraine, veuve de César, duc de Vendôme, qui signa, d'une plume très-mauvaise : « Françoise de Lorraine (*sic*) ». (St-Roch.) L. Math. demeurait à l'Hôtel de Vendôme. — Louis Le Roux d'Infreville s'étant retiré, le 10 avril 1670, de l'Intendance de la marine du Levant, Colbert, qui n'avait point à subir le contrôle de l'Amiral, M. de Vermandois, enfant de deux ans et demi, proposa Matharel pour cette charge importante, et Louis XIV fit expédier sur-le-champ la commission qui envoyait à Toulon le nouvel intendant. (Arch. de la Mar., Ordres du R., 1670, fol. 60 et 73.) Le 10 nov. 1672, le Roi accorda à Math. une gratification de 6,000 l. avec « une ordonnance de voyage ». Son bonheur ne fut pas de longue durée; il mourut le 29 juin 1673 « d'un » desbor de serneau sur la pouoitrine qui lui avoit » lormé un absès et cangrené le poulmon ». (Lettre autographe d'Ant. Dasque, commissaire de marine, à Colbert, Arch. de la Mar.) De son côté, M. de St-Tropès, cap^{ne} de vaiss., commandant du port, qui, ce semble, avait appris l'orthographe chez le maître de M. Dasque, écrivait que Matharel était mort « en suite d'une fiebure continue, suivie » d'un grand desbord de serneau ». (Mêmes Arch.) Colbert, chargé d'apprendre à Mad. Matharel le cruel événement qui privait elle d'un époux et le Roi d'un serviteur intelligent et fidèle, lui écrivit une lettre de condoléance dans laquelle il lui dit que, quant à lui, il regrettaït d'autant plus Matharel que son père (à lui Colbert) le considérait comme un de ses amis. Mad. Matharel fit venir de Toulon le corps de son mari et le fit inhumer dans l'église des Capucines de la place Vendôme. Le Roi donna une pension à cette dame. — Les registres de St-Séverin contiennent beaucoup d'actes des Matharel, devant le nom desquels ne se trouve jamais la particule : 29 oct. 1606, 24 janv. 1609, 26 juill. 1610, 17 nov. 1612, 19 déc. 1613. Tous les Matharel étaient gens de robe. Plus tard, quelques-uns furent hommes d'épée; ainsi Jean Matharel, s^r de La Tour, était cap^{ne} de cheval-légers (acte du 23 juill. 1649, chez M^e Le Monmyer, qui a des actes nombreux des Math. aux dates de 1605, 1606 et 1607, et un (2 sept. 1662) de Jacques Math., qualifié « garde des quittances des officiers de France, dem^r à Paris, rue Régratière ».

MATTHEU (JEAN-ADAM).

? 1698—1753.

Le 22 mai 1753, ce peintre en émail, logé aux galeries du Louvre, obtenait du Roi les « poinçons nécessaires pour marquer les bijoux », sur lesquels il appliquait ses ornements. Il avait sollicité cette faveur pour échapper aux « recherches de la communauté des orfèvres », qui le tourmentaient à cause des ouvrages qu'il exécutait sur les métaux. Le Roi lui accordait en même temps le brevet de son peintre-orfèvre. (Arch. de l'Emp., Bâtim^{ts} du Roi.) Le pauvre Matthieu jouit peu de son privilège; il mourut le vendredi 8 juin 1753, âgé de 55 ans environ, et fut inhumé le lendemain au cimetière des

Innocents. Il était né à Stralsund, en Poméranie, sujet du Roi de Suède. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

MATIGNON (DES).

Je vois que Gillone de Matignon, veuve de Pierre de Harcourt, passa deux actes (2⁴ avril 1631 et 17 sept. 1632). — Catherine de Matignon, veuve de Charles de Sully, passa un acte le 30 mars 1633. — François de Matignon, comte de Thorigny, contracta, le 15 fév. 1668. — Henry de Matignon passa deux actes, le 11 avril 1680; il y est dit : « Cons^r du R., gouvern^r de St-Lô, Cherbourg, Grandville et îles Chaussey, lieutenant g^l en Normandie, comte de Thorigny, marquis de Lourai, dem^t à Paris, en son hôtel de Matignon, rue St-Dominique, paroisse St-Sulpice. » — Leonor de Matignon, évêque et comte de Lisieux, abbé commendataire de l'abbaye de Lusse, comte de Gassey, dem^t hôtel de Matignon (St-Sulp.), passa des actes, le 5 oct. 1679, 4 janv. 1680 (3 actes), 23 février 1680 (4 actes), 11 mars 1680 (2 actes). (Arch. de M. Le Monnyer, not.) — Dans les Arch. de l'étude de M. Vieville, notaire, est un acte, du mois de fév. 1698, au nom de J. de Matignon.

MAUGER (JEAN).

? 1678—1722.

On connaît de bonnes médailles de Mauger, qui, pour être inférieur à Guill. Dupré et à Jean Warin, n'en fut pas moins un habile homme; mais de lui, ses médailles sont tout ce qu'on a connu jusqu'ici. Les biographes l'ont négligé, voici ce que m'en ont appris mes recherches. Son prénom était Jean. Le 27 avril 1698, il obtint un brevet de logement au Louvre, à la place de Jean-Charles-François Chéron, récemment décédé. (Arch. de l'Emp., E. 3833, fol. 96; Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 56⁴, p. 403.) — Un Mémoire anonyme sur la ville de Dieppe (Bibl. Imp., Ms. Supp. Fr. 254-12), dans une liste des personnes remarquables nées à Dieppe, nomme « Mauger, graveur du Roy, qui a beaucoup travaillé en médailles, et a encore aujourd'hui (1715) un appartement aux galeries du Louvre ». Jean Mauger commença-t-il, comme son compatriote et ami Michel Molard, par tailler l'ivoire? C'est possible. Il vint à Paris, où il épousa Elisabeth Claye, fille de Jean Claye, orfèvre; je erois que ce fut vers 1698, mais je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Quoi qu'il en soit, le 1⁴ mars 1699, sa femme lui donna « Jean-Ferdinand, baptisé le 17, tenu par Jean-Ferdinand, comte de Poitiers, colonel des dragons... » (St-Germ. l'Auxer.) Le 21 déc. 1700, Jⁿ Mauger fit baptiser Jean-Alexandre; le 11 nov. 1703, Marie-Thérèse; et le 2⁴ août 1704, Jean-Louis. Ce dernier enfant fut tenu par Marie Mauger, fille de Louis Mauger, tabletier, et décéda le 10 oct. 1719. (St-Germ.) — Jⁿ Mauger mourut au Louvre, le mercredi 9 sept. 1722, âgé de 74 ans ou environ. L'acte de son inhumation le dit « officier médailliste du Roy ». Sa femme vivait encore. (St-Germ.) Si les renseignements donnés à la sacristie étaient exacts, Mauger était né vers 1648. Aucun de ses enfants n'assista à son enterrement, ce qui fait croire qu'ils étaient morts. — « Au nommé Mauger, 600 l. pour auec 300 qui luy ont esté ordonnez, le 1⁴ déc. 1687, faire le parfait payement de 900 l. pour un poinçon et un carré qu'il a granés, représentant la Jonction des deux mers, pour la suite des médailles du R. » — « ... 900 l. pour un modèle en cire, vn poinçon et 2 carrés représentant l'Entrée de la Reine à Paris, pour la même suite. » — « ... 680 l. pour vn poinçon et vn carré représentant la Prise des quatre

villes sur le Rhin. » (Arch. de l'Emp., Bâtims du R., 1688.) — Jⁿ Mauger signait ses médailles : I. M., I. MAUGER, ou seulement : MAUGER, et ses lettres et ses actes : JMauger, le J adhérent à l'M par une liaison. — Un Jacques Mauger, protestant, était graveur sur acier; il avait épousé Marie-Elisabeth Bigorne, qui, en nov. 1683, lui donna un fils, mort le 15 fév. 1684. (Reg. protest.) Peut-être quelque jeton signé : J. M., et son ouvrage, est-il attribué à son homonyme, sujet de cet article. — Voy. AMBASSADEURS DE SUISSE, ATRY, MOLARD.

MAUPAS.

Henry de Maupas, évêque du Puy, et ensuite d'Evreux, se nommait Cauchon de Maupas, selon le *Gallia christiana*. Je ne sais si d'autres Maupas que je connais étaient de la famille de ce prélat; le nom de Cauchon, porté aussi par les Libry, dont deux furent d'excellents offic. de marine sous Louis XIV, ne se lit point dans les actes que je vais indiquer avant celui de Maupas. — Anne-Nicolas de Maupas, qui épousa le comte de Coligny-Saligny (l. ci-dess., p. 400), naquit rue des Tournelles, fille de feu M^{re} Jⁿ-Bapt. de Maupas, baron du Tour, et de Marie de Morillon; elle fut tenue par Nicolas Le Gras, Intend^t et secrétaire des commandemens de la Reine, et par Anne de Gondy, veuve de Charles de Maupas, baron du Tour, St-Ymoge, Maupas et autres lieux, gouverneur de la ville de Reims. Charles de Maupas était frère de Jⁿ-Baptiste. (St-Paul, 10 mars 1641.) Cette même année (30 avril), furent baptisés Charles, âgé de 2 ans et demi, et Henri, le premier présenté par « Charles de La Porte, s^r de la Mailleraye, Maréchal de Fr. et grand maître de l'artillerie », le second par Henry de Maupas, abbé de St-Denis de Reims, premier aumônier de la Reine, et par Jacqueline de Morillon, femme de Nicolas Le Gras. — Voy. COLIGNY, LE GRAS.

MAUPEOU.

M. Le Monnyer, not., dans ses vieilles Arch., garde : 1^o un acte passé par « Pierre Maupeou, bourgeois de Paris », en 1600; 2^o celle d'un acte de « Jehan Maupeou » (p. 50, vol. de 1607); 3^o celle d'un acte passé par « Gilles de Maup., seigr^t d'Ablegas, cons^r du R. en ses conseils d'Etat et privé, M^r des requêtes de son hôtel » (19 juin 1634). Ce Gilles avait épousé Anne de Creil, de qui vint Marie, qui épousa François Fouquet, père du fameux Surintendant. Madeleine-Elisabeth Maupeou se fit Vislandine; 4^o acte commun à « Pierre Maupeou, conseil^r au Parlem^t de Paris, et Marie Quantin », sa femme (26 mai 1652); 5^o un acte au nom de « Guill. de Maup., conseil^r au Châtelet de Paris » (15 mars 1659); 6^o un acte fait par René de Maup., seigr^t de Bruyères, présid^t de la 1^{re} chambre des enquêtes, dem^t rue Pierre-Sarrazin (22 juin 1663); 7^o un acte de « Charles de Maup., ancien M^r des comptes, dem^t rue Neuve des Bons-Enfants (21 juill. 1692). — M. Galin possède un acte de « René de Maup. » (13 juin 1649); — M. Bean, un acte de « Pierre de Maup. » (12 fév. 1659), et un de « Louis » (8 oct. 1653). (Pierre de Maup., avocat g^l au grand conseil, mourut dans sa maison, rue Pierre-Sarrazin, le 20 oct. 1679, et fut inhumé, le 22, au coavent des Cordeliers.) (St-Benoît.) — Chez le successeur de M. Poumet est un acte de « Jean de Maup. » (1^{er} fév. 1655). — Chez M. Boudin de Vèrres sont un acte de « Guill. de Maup. » (23 août 1649), et un de « Jean » (27 juin 1659). — Chez M. Demanche, plusieurs actes passés en

janv. 1688 par « René de Maup. » — Chez M. Mouchet, un bail à ferme, fait par le même René à Charles Le Blanc (25 nov. 1699). — Une Marie de Maup. épousa Louis Phélypeaux, qui fut Ministre d'Etat et Contrôleur g^l des finances. — Les Vieill. Arch. de la Guerre conservent (vol. XIII, p. 149) une lettre qui intéresse Pierre de XIII., seig^r d'Ablégas, Intendant de l'armée de Bourgogne, commandée par le Maréchal de La Force, en 1629. — Parmi les lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.) est un billet adressé au Ministre, et signé : « G. Maupeou » (8 sept. 1662). — Les Maupeou portent d'azur à un porc-épie d'or. (Armorial de Paris, Bibl. Imp., Ms.)

MAUPERCHÉ (HENRI). ? 1623—1686.

Paysagiste assez renommé dans son temps, mais dont le Louvre n'a pas un seul ouvrage ; graveur dont les morceaux sont encore estimés des amateurs d'estampes. Il était Parisien et lié d'amitié avec Louis Boullogne, le père, qui allant à Rome l'emmena, et en fit le compagnon de ses études. Il revint d'Italie, vers 1673, assez habile dans la peinture du paysage et de l'architecture pour qu'un jour on l'employât à la décoration de quelques-uns des châteaux royaux, et surtout à celle de Fontainebleau. En 1644, il était porté sur l'Etat des off. de la Maison du R., parmi les peintres, non valets de chambre de S. M., aux gages de 30 livres. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) H. Mauperché eut trois mariages : le 17 juil. 1647, il épousa Madeleine Garnot ; l'acte enregistré à St-Jean en Grève le dit : « Henry Montperché (sic), m^r peintre à Paris. » Veuf, je ne puis dire à quelle époque, il épousa Marguerite Camin, qui mourut le 23 août 1671, rue St-Antoine. Son mari assista à son inhumation, le lendemain. (Reg. de St-Paul.) Mauperché se maria pour la troisième fois le 10 sept. 1673, épousant Marie-Anne de La Bonne, âgée de 27 ans. Il était alors « professeur en l'Acad. Roy. de peint. », où il avait été reçu dès l'année 1651, et il avait « cinquante ans et plus », selon sa propre déclaration. (St-Paul.) Il était donc né vers 1623 ou 1624, et non en 1602, comme l'a dit Zani (*Enciclopedia*), ou en 1606, comme l'a supposé Robert-Dumesnil (*le Peintre-graveur*, t. 1^{er}). Marie-Anne de La Bonne qu'il épousait était fille de Marguerite Garnot, nièce de sa première femme. Madeleine Garnot avait donné deux enfants à Mauperché : Jean, qu'il perdit le 2 août 1652, et Marie-Madeleine, qui mourut le 13 oct. de la même année. (Reg. de St-Louis en l'Île.) Marie-Anne de La Bonne lui donna trois fils : Nicolas (28 août 1674, Jean-Baptiste (11 mars 1678), Etienne (20 mai 1678). Henri Mauperché, qui, en 1652, demeurait à l'île St-Louis, y était encore en 1654, comme nous l'apprend cette mention écrite au bas du plan qu'il publia du château et de la terre de Liancourt : « Se vende chez l'auteur dans lille nostre dame sur le quait de Bourbon de vaus le port au vin à la première porte cochère à Paris. 1654. » Je ne sais à quelle époque il s'établit rue St-Antoine, où il était en 1673, et où il mourut le 26 déc. 1686, à 11 heures et demie du matin. Il fut enterré dans le cimetière de St-Paul, le lendemain. L'acte le dit : « Henry de Mauperché. » (St-Paul.) Un Mauperché signa cet acte d'une écriture qui fait supposer la main d'un enfant ; peut-être celle de Nicolas, qui avait alors douze ans. Aucun des détails que je viens de donner sur les mariages de Mauperché n'a été jusqu' alors connu, ou du moins rendu

public. Les *Biographies-Michaud*, Didot et autres ont oublié cet artiste, qu'ont négligé Bouillet et Dèzobry.

MAURE (CHARLES DE SIC^{le}). — Voy. MONTAUSIER.

MAURICE. — Voy. BEEK (Von der).

1. MAYENNE (HENRI, DUC DE). 1621.

Fils de Ch. de Lorraine, le chef de la Ligue. — « Ce mesme jour, 22^e sept. 1621, arriurent les nouvelles de la mort de M^r Du Maine (sic), qui fust tué (le 17) d'un coup de mousquet qui lui porta dans l'œil estant dans les tranchées deuant Montauban. » (Reg. de Christophe Petit ; St-Paul.)

2. MAYENNE (FERDINAND DE GONZAGUE, DUC DE). 1619.

Fils de la sœur du précédent, Catherine de Lorraine, et de Charles de Gonzague, duc de Nevers, mariés en 1599. Il mourut en 1631, dans un voyage qu'il fit en Italie. C'est tout ce qu'on sait de lui. Il avait un peintre, Guillaume Plumette, qui fit baptiser à St-Eust. Henry, né de Geneviève Bondon, sa femme. L'acte que j'ai sous les yeux le dit : « Peintre de M^r le duc Du Maine. »

MAYER LA MARTINIÈRE (MARIE-FRANÇOISE-CONSTANCE). 1775—1821.

Elève de Suvée, qui, sorti des prisons de la République, et partant pour Rome, où il allait diriger l'Académie de France (1801), la confia à Greuze. M^{lle} Mayer quitta ce maître, et entra à l'atelier de Prud'hon. Une affection sérieuse l'attacha à ce peintre, dont les malheurs la touchaient vivement. On sait que sa fin fut tragique :

« L'an 1821, le 27^e jr du mois de Mai, 10 h. 1/2 du matin... sont comparus MM. Pierre-Félix Trézel, peintre d'histoire, âgé de 38 ans, dem^r à Paris, rue et maison de Sorbonne, n^o 44, et Pierre-Jérôme Lordon, peintre d'histoire, âgé de 41 ans, dem^r mesme rue et maison, voisins de la defunte, lesquels nous ont déclaré que le 26 de ce mois à deux heures de relevée M^{lle} Marie-Françoise-Constance Mayer La Martinière, peintre d'histoire, âgée de 46 ans, native de Paris, y demeur^r susdites rue et maison et quartier de Sorbonne, est décedée en lad. demeure, célibataire. (Signé) F. Trézel, Lordon. » (Reg. de l'état civil.)

Un procès-verbal dressé par Jⁿ-Franç. Monyer, commissaire de police, en présence de M. Cloquet, médecin, nous apprend à quel genre de mort succomba la pauvre fille, qui n'avait pu supporter l'idée de ne plus vivre sous le même toit que son ami, qui, forcé de quitter la Sorbonne rendue à l'Université, avait loué un appartement où il ne pouvait loger son élève. Le procès-verbal dit :

« La demoiselle Mayer (Constance) étant dans l'appartement de M. Prud'hon, artiste peintre, où elle avait une partie de ses effets, M^{lle} Sophie Duprat, élève en peinture de la defunte, venant de la quitter, vers les onze heures, et de la laisser seule dans cet appartement..., se porta deux coups de rasoir, dont le dernier pénétra jusqu'au vertèbre cervical (sic)..., elle dut mourir sur-le-champ. Elle s'était placée devant une glace pour se porter le 2^{me} coup, et était tombée sur le dos, les pieds tournés du côté de la porte de communication. »

Il résulte encore de cette pièce que M^{lle} Mayer, au dire de M. Trézel, qui la connaissait depuis dix-huit ans, était atteinte d'une maladie noire, dont les caractères avaient paru plus graves depuis quinze jours, et que cette gravité s'était manifestée par un débordement extraordinaire de bile, dont elle avait été traitée par M. le docteur Dagommer. (Arch. de la police, carton des événements, an. 1821, n^{os} 9863-

8400). — M^{lle} Mayer, morte à l'âge de 46 ans, était née vers 1775; en 1796, elle se produisit pour la première fois au Salon, exposant son propre portrait avec celui de sa mère, et une miniature, portrait de son père. Elle exposa pour la dernière fois en 1819, et le Salon de 1822 montra ses derniers ouvrages. Elle imita longtemps la manière de Prud'hon, et mérita le succès qu'elle obtint dans un genre doux et triste, où se révélait un véritable talent. Je n'ai pu trouver l'acte de sa naissance. Prud'hon fit au crayon noir et à l'estompe un portrait, grand comme nature, de M^{lle} Mayer. Ce dessin curieux signé (sans date) : Pierre-Paul Prud'hon, et qui doit être de 1806 ou 1807, appartient à M. Carrier, peintre de miniature. — *Voy.* PRUD'HON.

MAZARIN (JULIO-MAZARINI dit :) 1602—1651.

On sait l'histoire de ce ministre, qui fut grand, quoi qu'on en ait dit, et devint le prétexte d'une guerre qu'une circonstance aurait fait naître certainement, tout le monde, princes, parlement coadjuteur, voulant s'emparer du pouvoir royal. Mille pamphlets l'attaquèrent; on l'abattit, il sut attendre et se releva plus fort qu'avant sa chute. Je sais peu de chose sur cet homme d'État qui suivit Richelieu et précéda Colbert; je n'ai que de petits détails à produire, mais je donne ce que j'ai. J'ai dit à l'art. : CRISINE, qui était le contrôleur de la Bouche du Cardinal en 1658; j'ai dit que Colbert fut Intendant g^l de Mazarin (ci-dess., p. 396, 2^e col.), je dirai ici qu'en 1670 l'Intendant du Cardinal était un certain Dominique Jobart, dont la fille Christine fut marraine à St-Sulp. le 5 nov. de cette année. Le concierge de l'hôtel Mazarin et le cocher du seigneur qui habitait ce palais, situé rue de Richelieu, importent peu à l'histoire, mais ceux qui aiment à tout savoir ne seront peut-être pas fâchés d'apprendre que le premier se nommait Adrien Du Tertre, et le second Louis Cadieu (acte de bapt. de Pierre Cadieu, St-Eust., 30 janv. 1656). — Jules Mazarini fut parrain, le 27 oct. 1643, d'une fille du marquis de Gamauches; il assista, le 22 fév. 1654, au mariage du prince de Conti, avec Anne-Marie Martinozzi; le 28 juin 1659, il tint sur les fonts de St-Sulp. Jules, fils d'Otaviano Ondedei, comte de Vezelay; il eut pour commère Anne d'Autriche au baptême d'un fils de Scaramouche; enfin, il assista, le jour de son mariage, sa nièce Hortense Mancini. — « Le Cardinal J. Mazarini » (*sic*) donna une procuration pour ses affaires, en oct. 1648, chez le prédécesseur de M. Lefevr, not. à Paris. — M. Guénin, not., garde dans son vieux minutier des actes passés au nom du Cardinal, les 2, 8, 17 et 18 mai, 18 et 29 juillet, 6 août (il y a 7 actes à cette date) de l'année 1648; 27 nov. et 19 déc. 1649; 6, 13 mai et 1^{er} juil. 1650. — Sur le prétendu mariage de la Reine mère avec le Cardinal Mazarin, je prie le lecteur de recourir à la p. 151, 2^e col. — Mazarin signait toujours : « Mazarini », et : « Le cardinal Mazarini ». — Armand-Charles, duc de Mazarin, la Meilleraye et Mayenne, pair de France, signait : « Le duc Mazarini ». — Il y a de lui un acte, à la date du 21 mars 1680, signé ainsi. (Arch. de M. Le Monnier, not.) Plusieurs lettres de ce personnage, signées de même, sont dans la collect. des Lettres reçues par Colbert. (Bibl. Imp., Ms.) La duchesse sa femme signait : « La duchesse Mazarini. » Voici une lettre qui témoigne de la sollicitude respectueuse de Colbert pour la mémoire de celui qui avait été son bienfaiteur et son introduc-

teur dans le monde de la politique et des affaires. Elle est adressée à M. de la Reynie, lieutenant général de police :

« A Ath. le 29^e juin 1671. ... Sur le privilège de l'impression du livre de l'Histoire de feu Monsieur le Cardinal, traduit de l'Italien du comte Quelzo, en cas qu'il soit imprimé, prenez la peine de m'en envoyer un exemplaire, et en même temps de me marquer les endroits qui vous ont paru de conséquence, afin qu'après en avoir rendu compte à S. M. Elle puisse prendre la résolution qu'Elle estimera plus avantageuse pour son service; mais, en cas qu'il ne soit pas encore imprimé, vous pouvez en faire retarder l'impression jusques à notre retour à Paris ». (Arch. de la Mar., Dépêches Commerce 1671, fol. 8.)

— *Voy.* FIORILLI, GAMACHES, LOUIS XIV, LYONNE, MANCINI, NOCRET, ONDÉDEI.

2. MAZARIN (MICHELE-MAZARINI dit : MICHEL).
? 1607—1648.

Voici un pauvre homme dont personne ne parle, dont peu de gens savent le nom; il fut cependant moine de l'ordre de St-Dominique, Général des Dominicains, et Maître du sacré palais, quand il eut abdiqué le généralat, auquel faisait échec le parti espagnol. Pour un prêtre d'une petite naissance, c'était beaucoup; c'était peu pour le frère du premier ministre de France. Le siège d'Aix devenu vacant, Jules Mazarin le demanda au pape pour Michel, et Innocent X donna, en juillet 1645, les bulles qui autorisaient Michel à se dire Archevêque d'Aix. C'est à Rome que le nouveau prélat se fit sacrer; après les cérémonies d'usage, il alla prendre possession de son église, où il fut reçu le 3 oct. 1645. (*Gallia christiana*.) Il y résida peu. Jules Mazarin le jeta dans la guerre et la politique. Le Roi de France avait demandé pour l'archevêque d'Aix le chapeau rouge, Innocent l'avait, dit-on, refusé; Jules résolut de contraindre le souverain pontife à céder à ses vœux. Innocent était, dans la chaire de St-Pierre, une créature de l'Espagne; l'Espagne et le pape étaient hostiles à la France; les Espagnols occupaient quelques places sur les côtes d'Italie; le cardinal Jules résolut de les attaquer pour inquiéter le saint-père; il donna ordre à l'Intendant de la marine du Levant, Le Roux d'Infreville, de préparer une forte armée navale, et tout ce qui serait nécessaire pour munir et nourrir une armée de terre. (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. 99, p. 45 et suiv.; 5 fév. 1646.) Il donna le commandement de la flotte et en même temps celui des troupes de débarquement au jeune marquis de Maillé Brezé, G^d maître et chef et surintendant g^l de la navigation. (Mêmes Archives, vol. XCUI, p. 264; 28 février 1646.) M. Brachet avait été désigné, le 4 février, pour la direction des finances en l'armée de terre; ce n'était pas assez. Quelle que fût la confiance que le cardinal Jules eût dans M. de Brezé, qui avait de la valeur, mais à qui les choses de l'administration d'une armée étaient étrangères, son âge et le rang où il avait été élevé lui ayant interdit les études nécessaires à leur connaissance, le ministre résolut de placer auprès de lui une personne capable d'exercer un contrôle intelligent sur toutes les dépenses, un sujet dévoué à lui et au Roi, qui hâtât les préparatifs de l'expédition, munît les vaisseaux de tout ce qui leur était nécessaire, et contribuât pour sa part au succès de l'entreprise. Il choisit l'archevêque d'Aix, comme en semblable rencontre le cardinal de Richelieu avait choisi l'archevêque de Toulouse, M. de Sourdis (1633), et Michel Mazarin

partit de Paris muni des pouvoirs les plus larges. L'événement ne répondit qu'en partie aux vœux de Mazarin; M. de Brezé fut tué d'un boulet de canon à Orbitello, le 14 juillet 1646, et l'armée revint sans avoir achevé sa tâche. Elle en avait fait assez cependant pour faire trembler Innocent X; aussi, quand la flotte fut de retour dans les ports de France, Michel Mazarin, après avoir fait une apparition dans son archevêché, se rendit à Rome, négociateur d'une paix dont une des conditions les moins avouées fut une place au sacré collège pour l'archevêque d'Avix. Michel Mazarin reçut la barrette de Cardinal le 7 oct. 1647. Moreri, pas plus que M. de Ste-Marthe, n'a connu la mission remplie, en 1646, par M^r Mazarin; quant aux historiens de la marine, ils l'ont ignorée, eux qui devaient surtout en tenir compte. Mais les documents originaux ne sont pas de ceux qu'ils ont recherchés; faire leurs livres avec des livres a été toute leur application. Peu après son élévation à la dignité de Prince de l'Église, le nouveau cardinal fut nommé à la vice-royauté de Catalogne, à la place du prince de Condé. Il se rendit à Barcelone en février 1648, mais il n'y séjourna pas longtemps, et retourna à Rome, son séjour de prédilection. C'est là qu'après une courte maladie il mourut, le 2 sept. 1648, âgé de 41 ans, selon Moreri. Il fut enterré dans l'église de la Minerve, desservie par les Dominicains. Je ne sais s'il fut regretté à Rome; s'il le fut en France, où il était peu connu, ce ne put guère être que par les courtisans du cardinal ministre.

3. MAZARIN (PAUL-JULES DE). ? 1665—1731.

Paul-Jules Mazarin de Brezé, duc de Mazarin, de La Meilleraye et de Mayenne, pair de France, prince de Château-Portien, marquis de Chilly et Lougumeau, comte de Ferrette, etc., gouverneur des villes et citadelles de Port-Louis, Hennebon et Quimperlé en Bretagne, mourut âgé de 66 ans, le 7 sept. 1731, en la maison des Pères de l'Oratoire, et fut porté, le 10, à l'église de St-Jacques du Haut-Pas, d'où il fut transporté au collège des Quatre-Nations. Là, il fut inhumé en présence de son fils Guy-Paul-Jules Mazarin de Brezé, de Louis, comte de Mailly, cap^{te} lieutenant de la compagnie écossaise des gendarmes, de Louis Alexandre de Mailly, chevalier de Malte, et de Louis Phéliepeaux, comte de St-Florentin, Secrétaire d'Etat... (St-Jacq. du Haut-Pas.) — *Voy* MAILLY, I. MAZARIN.

MAZELINE (PIERRE). ? 1632—1708.

Ce statuaire, dont une bonne copie en marbre de l'Apollon pythien, copie aujourd'hui à Versailles, atteste qu'il alla étudier à Rome et qu'il y fut entre-tenu comme élève de l'Académie, naquit à Rouen, selon Felibien. Il fut reçu à l'Acad. R. de peint. le 3 mars 1668 et se maria, en 1667, âgé de 35 ans. Il épousa Jeanne-Françoise Francart, âgée de 16 ans, fille de François Francart, peintre du R., en présence de son frère Robert Mazeline. (St-Hippolyte.) Mazeline alla demeurer sur le territoire de St-Sauveur; il eut là quatre enfants, qui ne furent pas les premiers fruits de son mariage (15 mars 1678, 15 déc. 1679, 30 août 1682, 19 août 1686). Le 15 sept. 1692, P. Mazeline eut un brevet de « place à bâtir à Versailles ». (Bibl. Imp. Ms. Clairamb^l. 559, p. 596.) — Dans le Reg. des bâtiments du R. pour l'an. 1680, P. Mazeline est porté pour la somme de 150 l. à titre de gages annuels. Il mourut le 7 février 1708, rue de Bourbon (Villeneuve),

« âgé de 76 ans », et fut enterré à St-Sauveur le jeudi 9, en présence de son fils, Pierre-Laurent Mazeline, clerc du diocèse de Paris. (St-Sauveur.) — P. Mazeline a quelques ouvrages à Versailles, indépendamment de son Apollon. On voit, dans l'église de St-Gervais de Paris, le tombeau qu'il exécuta en société avec Hurtrelle sur les dessins de Philippe de Champagne pour le chancelier Michel Le Tellier, et, à St-Roch, celui qu'il exécuta aussi avec Hurtrelle, pour Charles de Créqui, et qui orna longtemps l'église des Capucines de la place Vendôme. — *Voy*. CRÉQUI, I. FRANCART, HURTRELLE, JOUENET.

MAZIÈRE (SIMON ET PHILIPPE). XVII^e siècle.

« Mazière (Simon), sculpt., vivait au XVII^e siècle. » Zani dit que S. Mazière florissait en 1700, Nagler qu'il mourut en 1720. Tout cela est bien vague, bien incomplet. Ajoutons à ces notions insuffisantes ce que m'ont appris les titres authentiques. Vers la fin du seizième siècle, vivait à Pontoise une famille de marchands et d'artisans dont une branche s'établit à Paris au commencement du siècle suivant, quand l'autre resta au nid paternel. De la première un « André Mazière, M^r Masson, natif de Ponthoise (*sic*), veuf de deff^{te} Madeleine Crocoyson », de la paroisse St-Roch, « épousa, le 27 juillet 1648, Madeleine Richard, native de Paris, fille de Pierre Richard, m^e organiste », en présence de « Claude Mazière, m^e menuisier, père d'André, et de Germain Mazière, aussi m^e menuisier, son oncle ». De la seconde branche, un marchand nommé Simon Mazière, époux de Michelle Asseline, eut au moins deux fils : Simon, né vers 1649, *Philippe*, né peu de temps après. Je n'ai pu me procurer les actes de leur baptême, mais de deux documents je puis induire très-approximativement l'âge de l'un et de l'autre. Philippe fut malade en février 1669; célibataire et peu riche sans doute, il alla se faire traiter à l'Hôtel-Dieu, et je lis au reg. de cet hôpital : « Philippe Mazière, âgé de dix-neuf ans, né à Pontoise, paroisse St-Pierre, sculpteur, 2 mars 1669. » Je ne vois pas quand ce jeune homme sortit guéri de l'hospice. Agé de 19 ans en mars 1669, il était né en 1650. Quant à Simon, le 28 mai 1689, « âgé de quarante ans », il épousa Marie-Catherine Contel, âgée de 30 ans passés, fille de deff^{te} Henry Contel, avocat au parlement. A ce mariage assistèrent Philippe Mazière, « sculpt. du R. », frère de Simon, Marguerite Mazière, veuve de Pierre Dubreuil, sœur de Philip. et de Charles, Jacques Mazière, « architecte des bâtiments du R. », cousin du marié, etc. (St-Germ. l'Auxer.) M^r Cath. Contel était nièce de Jacqueline Contel, qui avait épousé Laurent de Montarsy, le joaillier, et en était veuve en 1689. De son mariage S. Mazière eut quatre enfants (30 juillet 1690, 21 janv. 1692, 10 mars 1696, 25 oct. 1699). Hardouin Mansart fut parrain d'une fille de Mazière (1692), Philippe Mazière, de son neveu *Simon-Philippe* (1696), Armand-Claude Mollet, un des jardiniers du R., de *Marie-Anne* (1699). — Marie-Cath. Contel mourut « âgée de 45 ans », selon son acte mortuaire, qui est, sous ce rapport, en désaccord avec celui de son mariage, qui la suppose née en 1659. Elle décéda le 25 oct. 1706, lundi, à minuit, place du Carrousel, et fut inhumée en présence de son mari, de son beau-frère Philippe, et de son fils Simon-Philippe. (St-Germ. l'Auxer.) — Le Roi avait donné à Simon et à Philippe Mazière un appartement au Louvre avant 1689. — Je n'ai pu trouver

l'acte d'inhumation de Simon Maz., non plus que celui de Philippe; il est présumable qu'ils moururent à Pontoise. Leur sœur Marguerite, veuve de P. Dubrenil, « officier du R. », mourut, âgée de 78 ans, le 24 janv. 1730; ils ne parurent ni l'un ni l'autre à son enterrement. (St-Roch.) — Simon Maz. vivait encore après 1713, à Paris, car il fit pour l'église de St-Thomas du Louvre un petit monument funéraire à la mémoire de Nicolas Ménager, Plénipotentiaire de Louis XIV à la paix d'Utrecht en 1713. (Dézallier, *Voy. pictoresq. de Paris.*) — Simon Maz. fit, pour l'église des Blancs-Manteaux, le tombeau de Jean Lecamus, lieutenant civil, dont un débris, le buste de Lecamus, fait partie du musée de Versailles. Lecamus était mort le 28 juillet 1710. Une statue de St-Alépe, de la main de S. Mazière, était dans l'église des Invalides. Il y a dans les jardins de Versailles plusieurs ouvrages de la même main; un, copié d'après l'autique, ce qui me fait croire que l'auteur fit le voyage de Rome comme pensionnaire du Roi. — On ne connaît rien de Philippe, qui fut surtout, apparemment, le collaborateur de son frère.

MÉDAILLES.

1694—96.

« M. Darnetz, le Roy a résolu de donner au sr de La Vigne, brigadier de ses gardes qui se retire du service, une pareille médaille d'or que celle qui fut donnée, il y a quelque temps, à un brigadier de cheuaux-légers; remettez-luy en vue de ce prix, s'il vous plaît, afin qu'il n'ait pas la peine de la venir prendre icy. (Phéliepeaux.) A Versailles, le 21 fevrier 1692. » (Bibl. Imp. Ms. Clairambault 559, p. 160.) — « A M. l'abbé Renaudot; du 22 juillet 1694. J'ay receu vos lettres des 21 et 24 du mois dernier dont je vous remercie. Il faut auouer que vous estes gens d'un grand loisir! *Annibal ad portas* » (les Anglois insultaient les côtes de France et Jérôme Pontchartrain était à Brest) « et vous vous amusez à faire des médailles comme si nous étions au milieu de la paix la plus tranquille! Cependant, tout occupé que je suis d'affaires plus importantes, j'auoie que ce récit de votre voyage à Versailles n'a pas laissé de me faire plaisir. Votre Géryon pour Gironne, n'en déplaît à la parenté, ne contient guères pour la *Pallas custos orae ceremoniae*; je serois plus tost d'avis d'y mettre un St-Michel; ce seroit plus d'accord. Mais il me semble que « *Mina hostium* p. *ipso* (sic), qui est un mot de

Tacite, dit bien mieux la chose, sauf le bon avis de M. le doyen et ses pousmons. Vous voyez que, pour faire si cour, on descend jusques aux plus petites choses. En récompense, écrivez-moy souvent je vous prie, et deuez bon, si vous pouuez. » (Phéliepeaux.) (Arch. de la Mar. Registre de M. de Marespas, 1694, fol. 40.) La médaille à laquelle se rapporte cette lettre de Jérôme Pontchartrain est celle qu'on préparait pour consacrer le souvenir de la prise de Gironne, tombée au pouvoir du Maréchal de Noailles, le 29 juillet 1694, conquête dont le Roi était si sûr apparemment que quinze jours avant la chute de la place on s'occupait de la médaille qui devait rappeler cet événement. Malgré les observations de Jérôme Pontchartrain, l'idée de Géryon prévalut; on rejeta le mot de Tacite, qui, par parenthèse, n'est point tel que le copiste du jeune ministre le reproduisit et qui est ainsi rédigé : « *Mina hostiles in ipsos vertebant.* » (Annales, liv. XIII.) Le sujet qui fut adopté et représenté par le graveur est Hercule foulant aux pieds Géryon; la de-

viser : « *Gerunda capta.* » Hercule est supposé le fondateur de Gironne, qu'il bâtit après avoir vaincu Géryon. Je ne sais quel artiste grava la médaille de Gironne, qui est d'une assez belle exécution. — « Le sr Anisson » (? Jean, fils de Laurent-Jean, fut, selon les biographies, directeur de l'imprimerie royale en 1701. Le document que je produis ne prouverait-il pas qu'il l'était déjà six ans auparavant) « délivrera au sr Petit tous les poinçons et carrez d'acier appartenant au Roy, et serans aux médailles, tant ceux qu'il a tirez du cabinet de feu monsieur de Louvois » (mort en 1691), « que ceux qu'il a eus dud. sr Petit, auquel il remettra pareillement les armoires qu'on auoit fait faire pour les enfermer dans le cabinet de l'impr. roy., les modelles en cire et la tenaille qui y estoient comprises, dont led. sr Anisson tirera un recue dud. sr Petit, au bas du présent ordre, qui luy seruira de décharge. » (Phéliepeaux.) « Fait à Versailles le 22 juiu 1695. » (Bibl. Imp. Ms. Clair 562, p. 155.) — « A M. Lecamus, de Versailles, avril 1696. Monsieur, sur l'avis que j'eus qu'il y auoit plusieurs médailles insolentes dans le cabinet du sr Bizot » (l'abbé), « j'écrivis par ordre du Roy à M. de la Reynie d'enuoyer un homme lorsqu'on les vendroit pour prendre celles de cette sorte, afin de les supprimer; mais comme j'apprends par la lettre que vous auez pris la peine de m'écrire qu'elles sont en dépost chez le commissaire Regnard, j'écris encore à M. de la Reynie d'y enuoyer celuy qu'il auoit choisy pour cela, afin de voir toutes celles qui sont mauuaises de quelque métal que ce soit, et de les faire mettre à part. L'intention de Sa Majesté est qu'en vostre présence, celles qu'il jugera deuoir estre supprimées soient mises dans un saeq cacheté; par ce moyen, il ne s'en détourneroit aucune, et j'auroy soin de les enuoyer à la monnoye et d'en faire payer le prix aux créanciers. Je suis, etc. » (Pontchartrain.) (Bibl. Imp. Ms. Clairamb. 563, p. 216, 231.) L'homme que M. de la Reynie avoit choisy pour acheter les médailles insolentes que laissait l'abbé Bizot était un chanoine de St-Thomas du Louvre, nommé Dron. M. de Pontchartrain avoit désigné d'abord « Oudinet, médailleur du Roy ». (Vol. cité, p. 233.) Admirez ici cette tyrannie si violemment dénoncée de Louis XIV! Le Roi pouvoit très-bien faire confisquer les médailles qui l'outrageaient et que personne n'avait le droit de posséder; il aime mieux, pour éviter le scandale et les clabauderies, faire acheter à la vente les pièces insolentes, et tenir compte du prix de ces objets aux créanciers du défunt abbé Bizot. Un prince constitutionnel, un roi débonnaire eût-il fait mieux? —

MÉDECINS DU ROI.

Je ne saurais nommer ici tous ceux que j'ai vus portés sur les Etats des Maisons Royales depuis Charles VI; la liste en serait longue et fastidieuse, inutile d'ailleurs pour le commun des lecteurs. Quant aux hommes de l'art qui voudraient écrire l'histoire de la médecine en France, je les engage à consulter tous les registres des comptes de la Maison du Roi qui sont aux Archives de l'Emp., rangés dans le fond de la Cour des aides, après avoir porté longtemps la marque KK., qui est celle que je leur conserve dans mon travail, fait antérieurement au passage de

ces mémoriaux d'une section dans une autre. — *Voy.* AKAKI, AQUIN, FAGON, FALCONET, GUÉNUT, GORJU, HELVÉTIUS, LA BROSSE (DE), LA CHAMBRE, MIRON, PATIN (GUY), VALLOT.

MÉDICIS (COSME III DE).

1661.

On sait que ce mauvais prince épousa, en 1661, une fille de France; voici l'acte de son mariage : « Du mardi dix-neuf^{ème} jour d'april 1661. Ce jour-d'huy a esté faict et célébré et solemnisé, en face de S^{te}-Eglise, dans le Louvre, le mariage de séréniss. prince Cosme de Médicis, fils aîné de t. h^t et t. p^t prince Ferdinand second, Grand-duc de Toscane, et de séréniss. princesse d^{lle} Marguerite-Louise d'Orléans, fille de feux t. h^t et t. p^t prince Gaston, filz de France, de bonne mémoire, duc d'Orléans, oncle du Roy, et de t. h^{ts} et t. p^{tes} princesse Marguerite de Lorraine, de la par. St-Sulp.; h^t et p^t

prince Henry de Lorraine duc de Guise et de Janville (*sic*), cy présent et stipulant, acceptant, jurant et promettant pour led. prince Cosme de Médicis et comme son procureur fondé de sa procuracion spéciale... » La cérémonie fut faite « en la chapelle du Roy dans le Louvre, par Excellentiss. Mons^{sr} Pierre de Bonzy, euesque de Beziers, Ambassadeur extraordinaire du seigneur Grand-duc de Toscane ». L'acte est signé : « Louis » (XIV), « Anne » (d'Autriche), « Marie-Térèse » (la Reine), « Philippe » (d'Orléans), « Henriette-Anne » (d'Angleterre, sœur du Roi de la Grande-Bretagne, épouse de Philippe, *Madame*), « Henry duc de Guise, procureur, Anne-Marie-Louise d'Orléans, Marguerite-Louise d'Orléans, Isabelle d'Orléans, Francoise d'Orléans, Louis de Bourbon » (le grand Condé), « Henri-Jules de Bourbon, P. De Bousy, E. de Beziers, Amb^{sr} extraord^e de Monseig^r le grand-duc de Toscane (*sic*) :

P. De Bonzy E. de Beziers
Amb. & Conservat. de France
le Grand Duc de Toscane

de Loménie. » (St-Germ. F.Auxer.) — *Voy.* BONZY, CATHERINE ET MARIE DE MÉDICIS.

MÉE (GUILLAUME=TOUSSAINT DE).

Deux hommes bien oubliés et que n'ont pas cherché à tirer de l'obscurité où ils sont tombés les biographes nos devanciers. Ils eurent cependant leur jour, et les charges qu'ils remplirent témoignent en leur faveur. Guill. du Mée fut choisi par M. de Fourcy, Intendant des bâtimens du R., pour un des peintres portés sur l'Etat, comme Peintre ord^e aux gages de 300 livres « pour chacun an », Guillaume « ayant travaillé aux ouvrages de peinture que S. M. » (Henri IV) « avait fait commencer es bâtimens de ses chasteaux du Louvre et de St-Germain en Laye, qu'elle » désirait « faire continuer et parachever ». G. du Mée fut chargé en même temps de « l'entretenement de toutes les peintures cy-devant faictes es bastim^{ts} tant vieux que nouveaux de St-Germain ». (Arch. de l'Emp. Anciens brevets.) Du Mée remplit cet office de conservateur jusqu'au 2 janv. 1610, qu'il eut un autre brevet du Roi. Henri Lerambert, « peintre ordinaire particulièrement ordonné pour travailler aux patrons des tapisseries de haute lisse », étant mort, un concours fut ouvert, par M. de Fourcy, entre quatre artistes qui ambitionnaient la succession de Lerambert : Martin de Héry, Laurent Guyot, Guill. du Mée et Gabriel Honnet. — Pour le dire en passant, Martin de Héry était fils de Claude, Tailleur g^l des monnaies. — On donna à chacun des concurrents pour sujet de sa composition une situation de « l'histoire de *Pastor fidel* » (*il Pastor fido*, tragi-comédie en 5 actes en vers de Battista Guatini, 1590, ouvrage alors fort

estimé); le concours fut favorable à Guill. du Mée et à L. Guyot. En conséquence, le 2 janv. 1610, ces deux peintres furent pourvus du brevet de Peintres ord^{res} p^r les tapisseries, aux gages de 450 l. par an. Guill. du Mée se démit alors de sa charge de garde des peintures de St-Germain, mais il la reprit, car je vois que, le 3 avril 1626, son fils Toussaint lui fut adjoint comme conservateur desdites peintures. — Guill. du Mée avait épousé « Jehanne Mézée, qui lui donna au moins quatre enfans : Pierre (16 oct. 1604); Louis (7 nov. 1605), tenu par Marie, fille du peintre Toussaint du Breuil; Anne (12 janv. 1611), présentée par Alexandre Durand, peintre; enfin Toussaint, qui fut probablement tenu sur les fonts par du Breuil, et qui dut naître avant le 22 nov. 1602, Tons. du Breuil étant mort ce jour-là. Il ne vint pas au monde sur le territoire de St-Paul, où furent baptisés ses deux frères et sa sœur. Jeanne Mézée mourut le 13 déc. 1626. (St-Paul.) — Guill. du Mée avait une sœur, Jeanne, qui, le 1^{er} juillet 1613, épousa Laurent Guyot, à qui elle donna deux enfans. — Je n'ai pu trouver l'acte de décès de Guill. du Mée, non plus que celui de Toussaint. Celui-ci vivait encore en 1643. Le 29 sept. de cette année, il eut le brevet de garde des peintures du Palais-Royal, aux gages de 600 livres. (Arch. de l'Emp. E. 9,289.) Le 3 mai 1635, Tons. du Mée, « peintre ord^e du R. », fut parrain d'une fille de François Bellin, le peintre. — *Voy.* BELLIN, GUYOT, HÉRY (DE), 2. LERAMBERT.

MÉHUL (ÉTIENNE-NICOLAS). ? 1763—1817.

« Méhul (Étienne-Henri), né à Givet en 1763, mort à Paris en 1817. » (*Dict. universel* de Bouil-

let.) Il y a là une légère erreur de nom ; Méhul ne se nommait pas « E. Henri », mais « E. Nicolas ». Voici l'acte de décès de cet artiste, qui fut un grand musicien, un homme aimable et un conteur spirituel : « Du samedi 18 oct. mil huit cent dix-sept, deux heures de relevée, acte de décès de Etienne-Nicolas Méhul, compositeur de musique, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Institut et de l'Ecole royale de musique » (le Conservatoire, qui avait perdu son nom à la Restauration), « âgé de cinquante-quatre ans, né à Givet, départ^t des Ardennes, décédé ce matin à six heures, en sa demeure, rue Montholon, n° 26, épouse de Marie-Madeleine-Joséphine Gastaldy; témoins, M. Joseph Dausoigne, professeur à l'Ecole royale de musique, âgé de vingt-sept ans, dem^t rue Montholon, n° 13 bis, neveu du défunt, et M. Victor-Charles-Paul Dourlen, professeur à l'Ecole roy. de musique, âgé de 37 ans, demeurant rue Ste-Appoline, n° 7. » (Signé) « Dausoigne, Dourlen. — De Méhul il est resté, et il restera longtemps encore sans doute, Joseph, et, dans un autre genre, l'Irato, une très-belle et une très-jolie choses. — Voy. ALVIMARE.

MEISSONIER (JUSTE-ACRÈLE). 1736.

Dézallier (*Voyage pictoresq. de Paris* (1749), parlant du mausolée de M. de Buzenal, colonel des gardes suisses, qu'on voyait à St-Sulp., dit : « Il est de M. Meissonier, dessinateur du R. pour les *pompes funèbres et galantes*. » — Il n'y a que le XVIII^e siècle pour ces rapprochements ! — J. A. Meissonier est qualifié « Architecte, dessinateur de la chambre et du cabinet du R., le 4 mai 1736, au baptême d'un fils de François Boucher, le peintre, enfant qu'il tint avec sa femme, Françoise Petit. — Voy. 2. BOUCHER.

MÉLIN (PIERRE). 1644—62.

L'abbé de Marolles cite « Charles Mellin Lorrain avec Robert Mélin » ; il n'a pas connu un Pierre Mélin qui mourut « peintre du Roy, le 24 oct. 1662, en sa maison, cour du Palais, et fut enterré aux SS. Innocents ». (Reg. de St-Barthélemy.) Je ne sais rien autre chose de lui, sinon qu'il fut parrain d'un des douze enfants de Fr. Bélin.

MELLAN (CLAUDE). 1598—1688.

L'éditeur du *Ménagiana* de 1715 dit de Cl. Mellan qu'il mourut le 9 sept. 1688, âgé de 91 ans. Au bas d'un portrait fait par El. Marlié Lépicié se lit une mention, qui est fautive, moins cependant que celle qu'Odieuvre fit graver au bas d'un portrait de Mellan, elle avance que le célèbre graveur décéda, le 9 sept. 1688, âgé de 44 ans. Mariette, qui écrivit une notice, bonne, mais farcie d'anecdotes empruntées à une tradition suspecte, est plus près de la vérité en faisant mourir Cl. Mellan le 9 sept. 1688, « à plus de 90 ans ». Voici l'acte de son inhumation :

« Du vendredy, 10^e sept 1688, Claude Mellan, peintre et graveur ord. du R., fut inhumé en cette église, âgé de 90 ans ou environ, décédé hier à 9 h. du matin, aux galeries du Louvre, en présence du s^r Nicolas Mellan, peintre, neveu dud. défunct, de M. Charles Duval, prestre, chapelain de cette église, exécuteur du testament dud. défunct, du s^r Jean Leclerc, bourgeois de Paris et d'autres qui ont s^gné : « Nicolas Mellin, Leclerc, H. Duval, Duval. » (St-Germ. l'Auxerr.)

Cl. Mellan avait en réalité quatre-vingt-dix ans trois mois et quelques jours, étant né à Abbeville le 25^e j^r de may 1598 ». On l'avait baptisé le même jour à St-Vulfran de la Chaussée. L'acte de a cérémonie, qui ne nomme point sa mère, le dit

« fils de « Claude Mellan ». Mariette dit que le père de notre graveur était chaudronnier ; il avait un frère chaudronnier, on le verra tout à l'heure. — Je ne sais quand Cl. Mellan vint de la Picardie à Paris ; il est probable que, destiné aux arts, il quitta jeune Abbeville, pour se ranger sous la discipline d'un des maîtres habiles de Paris. Il y était en 1620, gravant pour Gaspard Melares le frontispice de l'*Office de la Vierge*. Les États de la Maison du R., pour les années 1644-48 (Arch. de l'Emp.) le portent parmi les peintres aux gages de 30 l. Sur ceux de 1668-89, il est, avec Robert Nanteuil, porté pour 400 l. de gages annuels. En 1647, il avait un logement au Louvre (*voir* un Christ en croix gravé par lui). — Mariette fait sur le mariage de Mellan, petit homme fluet et avare, une historiette qui ne dépasserait point le recueil de « cancaus », — pardon pour ce mot qui est devenu tout à fait français, que l'Académie n'a point encore reçu, mais que tout le monde emploie, du salon à la loge du portier, — le recueil de Tallemant des Réaux. Selon la tradition qui courait la rue St-Jacques, un homme qui faisait les affaires de Mellan lui persuada d'épouser sa fille, sans que l'artiste eût à dépenser un sou : « l'affaire arrangée et conclue, on signe le contrat, on va à l'église, on en revient, tout cela sans bruit et sans éclat », dit Mariette, qui ne nomme point ce beau-père empressé et répète une anecdote, piquante assurément, mais démentie par les faits. Le 17 août 1654, Cl. Mellan épousa « Anne Lallouin, aagé de 24 ans, fille de feu M. Roland Lallouin, advocat en parlem^t, dem^t rue Quincampoix », en présence de Philippe Mellan, chaudronnier, près de l'abbaye de St-Germ. des Prés, frère dud. Claude Mellan. (St-Nicolas des Champs.) Or, Roland Lallouin étant mort, rue Quincampoix, le 25 déc. 1651, c'est-à-dire trois ans avant le mariage de sa fille (St-Nicol.) ; où est donc l'empressement de l'homme d'affaires que suppose Mariette ? L'acte du 17 août 1654 qualifie Cl. Mellan : « officier chez le Roy », ce qui signifie : « porté sur l'État de la Maison du R. » ; elle le dit âgé de 40 ans ; c'est une erreur de dix ans. Il demeurait aux galeries du Louvre. De son mariage, Mellan n'eut point d'enfants. — Cl. Mellan avait été parrain, à St-Benoît, le 30 janvier 1622, d'un fils de Sébastien Goujon ; le 1^{er} sept. 1638, d'un fils du sculpt^r Jacques Sarazin ; le 27 fév. 1649, à St-Sulp., du fils d'un marchand de chevaux ; le 8 nov. 1673, d'un fils de Pierre Blaru, graveur sur métaux ; enfin, le 23 mars 1681, d'un fils de son neveu Nicolas, « peintre du R. », inconnu aujourd'hui, qui avait épousé Marguerite Benoit, dont il avait eu *Claude* (23 mars 1681), et *Marie-Marguerite* (16 avril 1687). (St-Eust.) Cl. Mellan avait été témoin du mariage de sa pupille, Claude Sarazin, avec Jⁿ Sévestre (21 nov. 1662) ; il avait assisté à l'enterrement du s^r du Portail, commiss. des guerres, le 10 déc. 1676. (St-Merry.) — Voy. 2. BALZAC, BLARU, CHATILLOU, CRÉQUI, MACÉ, NOCRET, SARAZIN (J.-S.), SÉVESTRE.

MÈXAGE (GILLES).

? 1613—1692.

On sait que ce savant bel esprit naquit à Angers. Le *Ménagiana* de 1715 dit que ce fut le 15 août 1613. Il mourut à Paris, dans le cloître Notre-Dame, où pendant longtemps il avait tenu sa célèbre assemblée des mercredis, et fut enterré à St-Jean le Rond, le 25 juillet 1692. Il était décédé le « mercredy 23^e j^r dud. mois, après avoir receus (*sic*) les s^{ts} sa-

crements de la communion en viatique et extrême onction ». (St-Jean.) — Un autre Gilles Ménage, prêtre habitué de St-Eust., décéda « en son pays » (?), et le 24 déc. 1662, un service fut fait pour lui à St-Eust. Cet ecclésiastique était-il parent de l'auteur des *Origines de la langue française*? Je n'ai pu le savoir. — Voy. BAUTRU, BENSERADE.

MENJAUD (JEAN-ADOLPHE). 1795—1864.

Comédien dont les débuts furent sans éclat et qui éprouva longtemps la froideur du public. Quand il parut, en 1817, au Théâtre-Français, l'emploi des *Amoureux* auquel il se destinait était tenu par deux acteurs aimés du parterre, Armand, qui, sans être un grand comédien, plaisait par sa grâce et sa distinction, Firmin, que recommandaient sa chaleur, quelquefois emportée, et sa vive intelligence. Menjaud était grand et sans charme, il *disait* bien, mais froidement; une timidité qu'il ne put jamais vaincre paralysait en lui certaines qualités qu'on devinait plus qu'on ne les apercevait. Les commencements de sa carrière furent difficiles, pénibles, et il en garda toute sa vie un souvenir douloureux. Ce fut à ce point que lorsqu'il prit les premiers rôles où il fut passé maître, au milieu même de ses succès, il conserva sa timidité première et poussa le dégoût du théâtre jusqu'à l'horreur. Un de ses camarades m'a raconté que, se rendant un soir au théâtre avec Menjaud, ils rencontrèrent une charrette lourdement chargée de pierres; Menjaud la regarda et dit à son compagnon : « Ah! si cette charrette pouvait m'écraser! » Il allait jouer dans *Le Verre d'eau*, comédie de Scribe, le rôle de Bolingbroke qu'il avait établi avec une supériorité de talent remarquable; il était sûr d'être applaudi et il redoutait de monter sur le théâtre. Aussitôt que Menjaud put se retirer, il quitta la comédie française. Il se fixa à Tours, où il mourut d'apoplexie en nov. 1864; ses obsèques furent célébrées à Paris, en l'église de Notre-Dame de Lorette, le 25 nov. Il avait soixante-neuf ans et quatre mois environ, étant né (25 messidor an iii) le 13 juillet 1795, rue du faubourg du Temple, n° 11, fils de Jean Menjaud, qui fut notaire à Paris, mais qui, au moment de la naissance de son fils, était liquidateur de la trésorerie. J.-Adolphe Menjaud se maria le 27 mai 1822, à l'âge de vingt-six ans passés; il épousa une actrice du Théâtre-Français, jeune fille d'un talent distingué dans l'emploi des *Amoureuses*, où elle eût été tout à fait charmante si un nez d'une taille peu raisonnable n'eût gâté sa figure, d'ailleurs agréable. M^{lle} Armantine-Emilie Devin avait, au moment de son mariage, vingt-sept ans; elle était née, rue St-Augustin, le 8 nov. 1794 et mourut le 13 avril 1844. Le mariage fit horreur à Menjaud, qui, le 14 nov. 1849, épousa Madame Firmin, veuve d'un employé de la Comédie française. — Menjaud n'avait de commun que le nom avec le respectable archevêque de Bourges (Alexis-Bazile), nommé au siège de Bourges, le 30 juill. 1859, et mort en 1861.

MENSCHIKOFF (ALEXANDRE DANILOWITCH).

XVII^e et XVIII^e siècles.

On sait que cet heureux aventurier, l'ami du Tzar Pierre, fut qualifié : Prince (1704) par son souverain, qui récompensait en lui des services militaires encore peu éclatants, mais surtout un dévouement dont les premiers témoignages furent donnés à l'Empereur par son jovial compagnon le jour où furent massacrés les streletz. Cette haute faveur

éblouit Menschikoff qui, oubliant l'obscurité de son origine, l'humilité de son premier état, prétendit un jour que le Roi de France le traitait d'Altesse, dans les relations érites qui se pourraient établir entre S. M. Très-Chrétienne et le gouverneur général de l'Ingrie. Voici dans quelles circonstances se manifesta cette prétention, repoussée par le conseil de régence. Dès l'année 1711, Louis XIV entretenait à St-Petersbourg un certain M. de La Vie, qui avait le titre de Commissaire de marine et qui, en réalité, était un agent commercial, chargé d'instruire le ministre français de tout ce qui se faisait en Russie pour le développement de l'industrie, des manufactures et du commerce, et de proposer toutes les mesures qu'il pouvait croire utiles aux rapports commerciaux que le Roi voulait ouvrir avec la Moscovie. M. de La Vie avait en même temps le devoir de veiller sur la petite colonie française établie dans la nouvelle capitale de l'Empire. Sa mission fut d'abord à peu près secrète, mais en 1716, il demanda à être accrédité auprès des ministres du Tzar, et le Conseil de marine lui envoya deux lettres d'introduction, l'une pour le comte Goldfking (*sic*) (Golofkin), chancelier de l'Empire, et l'autre pour M. de Schafiroff (*sic*), vice-chancelier, qui, suivant une lettre de M. de La Vie, étaient « disposés à protéger les intérêts de la nation » (la colonie française). Les lettres de l'Amiral de France aux ministres de Pierre I^{er} sont datées du 14 may 1716 et copiées, p. 234 des *Dépêches de la Marine; pays étrangers*, 1716. (Arch. de la Mar.) Lorsqu'elles arrivèrent à St-Petersbourg, le comte Golofkine et le baron Schafiroff étaient à Copenhague; ils y devaient rester quelque temps; M. de La Vie prit le parti de leur envoyer ses lettres de crédit, mais, en même temps, il écrivit au Conseil de marine (13 oct. 1715) pour obtenir de lui une recommandation auprès du prince Menschikoff. Le régent accéda à cette nouvelle demande et, le 16 nov. suivant, par son ordre, on adressa à M. de La Vie la lettre qu'on va lire, écrite pour le gouverneur général de l'Ingrie, le tout-puissant sujet du Tzar :

« A M. le prince de (*sic*) Mentzicoff (*sic*). » — Le Conseil de marine, Monsieur, a été informé par le s^r de La Vie des dispositions favorables que V. E. veut bien avoir pour les sujets du Roy qui vont négocier dans les ports de la domination du Czar. Le Conseil vous en fait de sincères remerciemens et il prie V. E. d'avoïr agréable de continuer sa protection aux négocians et aux navigateurs de la nation, de même qu'au dit s^r de La Vie qui a eu ordre de Sa Majesté de résider à Petersbourg en qualité de Commissaire de la marine, afin que les marchands, les capitaines et patrons françois puissent s'adresser à luy et qu'il agisse pour eux lorsqu'ils en auront besoin. Le Conseil recommande au sieur de La Vie de tenir une conduite qui vous soit agréable et j'l profite avec beaucoup d. plaisir de cette occasion pour vous assurer, Monsieur, de l'estime et de la considération particulière qu'il a pour V^{re} Ex^{te}. » — L. A. de BORMOX. » (Vol. cité, p. 652.)

La Vie rendit cette lettre à Menschikoff le dix-huit décembre... Mais laissons-le parler lui-même :

« Messieurs, j'ay été honoré de la dépêche de Votre Altesse Royale et de Vos Grandses, du 16 novembre, j'ay l'honneur de leur rendre mes très humbles remerciemens de celle qu'elles ont en la bonté de m'envoyer pour M. le prince Menzicow (*sic*); vendredy dernier (18 décembre) « j'ay eu celuy de la luy apporter Il me recent gracieusement et ordonna au s^r de Wasilofsky, son secrétaire, d'en faire la traduction, après l'avoïr ouverte en ma présence. Le lundy suivant (21 déc.) « j'l m'a renvoyé cette lettre par le s^r Harturés (?), autre secrétaire, sur ce que Votre

Altesse Royale et Vos Graciers ne luy ont pas donné autre titre que celui d'Excellence; ce secrétaire me dit que les Roys de Prusse, de Pologne et de Danemark le nomment *Cousin*, et luy donnent le titre d'*Altesse* ou de *Sérénité*; qu'étant Prince de l'Empire c'étoit une chose que l'on ne devoit pas luy contester; je luy répondis que peut-être on ignoroit ses qualités à la Cour, et qu'en France l'on ne donnoit le titre d'Altesse ou de Sérénité qu'à des Princes souverains, que je ne pouvois pas reprendre cette lettre étant dechachettée; que je le priois de la remettre au prince son maître, et que j'aurois l'honneur d'en informer Votre Altesse Royale et Vos Graciers. Il m'a répliqué que, quoique le prince fût content du contenu de la lettre, ne l'étant pas des titres qu'on luy donne, ayant ordre de me la rendre, il n'étoit plus à son pouvoir de la luy rapporter; et comme j'insistais de ne la pas recevoir, il la mit sur la fenêtre de mon cabinet et se retira. Je ne crus pas devoir luy faire violence chés moi, et luy dis qu'elle resteroit où il l'avoit mise jusqu'à ce que je reçoive les ordres de Votre Alt. Roy. et de Vos Graciers. J'espère qu'elles auront la bonté d'éprouver (*sic*) la conduite que j'ay tenue en cette occasion. Elles permettront que j'ay (*sic*) l'honneur de les informer que ce prince et M. l'amiral Amatin » (*sic*, Apraxin sans doute) « avec lequel il est étroitement lié d'intérêt occupent présentement la première place dans les bonnes grâces du Czar leur maître, et que tous les deux sont portés d'inclination et très en état de rendre service à la Nation, au besoin. Cet amiral est depuis hier retourné de Finlande; le Prince a été plusieurs fois au deuant de luy pour le recevoir. J'espère que Votre Altesse Royale et Vos Graciers me feront la grâce de me donner leurs ordres et qu'elles me continueront leur puissante protection.... LARV. A St-Petersbourg, 25 décembre 1716. X S. » (nouveau style).

Lorsque cette dépêche arriva au conseil de Marine, où siégeaient à côté de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, Amiral de France, le Maréchal d'Estrées et quelques autres hommes considérables par la naissance, le rang et l'illustration militaire, qu'on se figure l'effet qu'elle produisit, quelle surprise et quel mécontentement! On ne s'attendait pas à voir un parvenu — le moins qualifié des membres du conseil le regardait comme un croquant déclassé — se surfaire à ce point et tenter la conquête d'un titre aussi éminent que celui qu'ambitionnait son audacieuse vanité. Enfin, après les premiers emportements, le Conseil plus calme délibéra et l'on résolut de conférer avec le premier commis chargé du protocole, sur la manière dont était traité le prince Menschikoff par le conseil des affaires étrangères. M. Pequet répondit que M. de Pontchartrain ayant reçu, en 1714, une lettre du prince, au sujet des passe-ports que celui-ci offrait aux navires marchands qui viendraient dans les ports du Tzar, dans « la réponse qui lui fut faite, on ne lui donna pas d'autre traitement que celui d'Excellence ». Là-dessus, M. de La Chapelle, secrétaire du conseil de marine, écrivit à M. de La Vie une lettre ostensible, que celui-ci devait communiquer au prince Menschikoff. Cette lettre, qui portait la double signature : « L. A. de Bourbon et le maréchal d'Estrées », était ainsi conçue :

« Quoique le Conseil de marine ait toute l'estime et la considération possible (*sic*) pour M. le prince de Menschikoff, il n'a pu luy donner un autre traitement que celui d'Exc. par sa lettre du 16 nov. dernier qu'il vous avoit adressé (*sic*) pour luy. Le Conseil a cru qu'il en auroit été très content, puisqu'il n'accorde ce traitement qu'aux personnes distinguées dans les pays étrangers par leur naissance ou par les premières dignités qu'elles occupent et qu'il ne pouvoit pas donner de l'Altesse à M. de Menschikoff, comme il le prétend sous prétexte que l'Empereur l'a fait Prince de l'Empire; car, un pareil titre ne peut, suivant l'usage qui s'est toujours pratiqué en France, authoriser cette prétention,

l'Altesse ne se donnant qu'au sang » (aux princes du sang) « et à des princes souverains et indépendans. Ainsi le Conseil ne peut luy donner un autre traitement que celui d'Excellence. M. le comte de Toulouse en particulier ne le luy doit point et MM. les Maréchaux de France ne le donnent point et ne l'ont jamais donné aux Princes de l'Empire. » (Arch. de la mar. Dépêches, *Pays étrangers*, 1717, fol. 105.)

Que résulta-t-il de cette communication? Je n'ai pu le savoir. Les registres des dépêches sont muets à ce sujet; mais tout porte à croire que le conseil de marine, présidé par un fils de Louis XIV, maintint sa décision, si Alex. Menschikoff ne crut pas devoir se départir de la prétention qu'il avait affectée avec tant de hauteur et d'oubli de lui-même.

MERCATOR (NICOLAS KAUFMANN, dit :)

Lorsque Colbert de Croissy fut envoyé à Londres, comme Ambassadeur du Roi de France, il emmena à sa suite quelques jeunes gentilshommes et, avec eux, comme leur professeur de sciences mathématiques, Nicolas Kaufman, géomètre qui s'était rendu célèbre en Allemagne et en Angleterre par des travaux publiés sous le nom de Mercator, traduction latine de Fallemand Kaufmann (marchand). Mercator, qui avait travaillé sur cette question des longitudes qui attend toujours une solution définitive, s'était occupé aussi de la pratique de la navigation et avait imaginé un moyen de naviger contre le vent. Quel était ce moyen? J'ai vainement interrogé les Archives de la Marine et je n'ai pu trouver une réponse à cette question. Quoi qu'il en soit, l'auteur fit offrir à la cour de Versailles le fruit de ses travaux, et voici la lettre qu'à ce sujet Colbert de Croissy écrivait au ministre son frère; elle est autographe :

« Londres, ce 28^e february 1669. Le sr Mercator qu'y est un très habile mathématicien et qui monstre jcy à la jeunesse qui est avec moy, m'a donné le mémoire cy joint par lequel il promet de donner l'invention de faire avancer un vaisseau à toute sorte de vents, et plus encore lorsqu'il est contraire et de trouver les longitudes. Il s'offre d'aller en France pour y faire la preuve de ce qu'il promet. C'est un honeste homme et qu'y ne m'a pas paru hableur comme les autres. J'attendray vos ordres sur ce que j'auray à lui dire : COLBERT. » (Bibl. imp. Ms., Lettres à Colbert.)

Que répondit Colbert à l'Ambassadeur? Je ne le sais pas, mais il paraît que le système de Kaufmann fut jugé impraticable. Les navires continuèrent à louvoyer comme auparavant; et quant aux longitudes, je n'ai pas appris qu'une des formules proposées pour leur détermination ait porté le nom de Mercator. On dit que Nicol. Kaufmann fut appelé à Paris pour la solution d'une autre question, l'approvisionnement d'eau pour Versailles, et qu'il y mourut en février 1697.

MERCIER (ANTOINE).

1715—1785.

Un homme qui n'avait point de noblesse et devint Chef d'escadre, en France, dans un temps où l'état-major de la flotte n'admettait guère que des gentilshommes. Quelles circonstances firent donc sa fortune? Il servit bien, fut brave comme tant de ses camarades, et assista à trois combats (22 fév. 1744, sur le *Toulouse*; 11 fév. 1748, sur le *Magnanime*, qui fut pris après huit heures de lutte contre neuf vaisseaux anglais; 20 mai 1756, sur le *Triton*). Il fut fait Chef d'escadre le 8 août 1767; il était chevalier de St-Louis depuis le 1^{er} avril 1748. Il mourut à St-Thiebault le 9 oct. 1785, à 4 h, après midi, veuf de Marie-Louise de Sassy (*sic* pour

Louise Cessy, âgé de 74 ans. (Acte communiqué par M. le maire de St-Thiebault Haute-Marne.) Antoine Mercier revenait des eaux de Contrexéville. Il n'avait pas 74 ans, comme on le crut, car il était né en 1715 et avait été baptisé à St-Jacques du Haut-Pas, le 25 août, ayant été ondoyé d'abord par la sage-femme Marianne Léchaudé. Il était né un des enfants assez nombreux de Simon Mercier, contrôleur de la douane, et de Marie-Madeleine Boequet, qui avait été nourrie du duc de Bretagne (né le 25 juin 1704 et mort le 15 avril 1705), et du duc d'Anjou, tous deux petits-fils de Louis XIV. Mad. Boequet fut la protectrice de ses enfants à qui Louis XV ne refusa rien, et voilà comment le fils d'un petit contrôleur de la douane, à Paris, le neveu de deux marchands de chevaux, Thomas Mercier et Jacques Boequet, devint officier général de la Marine, son mérite aidant, d'ailleurs, la nourrice du Roi. (Reg. de St-Jacq. du H-Pas, 29 mai 1712, 25 août 1715, 15 fév. 1717 [naissances], 4 septembre 1720 [décès].)

MERCIERS. — Voy. DAVID (J.-L.), ROI DES MERCIERS, ROSLIN, VINCENT.

MERCOEUR. — Voy. VENDÔME.

MÈRE DE LAIT. — Voy. NOURRICES.

MÉRIGOT (PIERRE). 1585—90.

Un des trois graveurs en médailles qui furent admis à concourir pour l'exécution de la monnaie du Cardinal-Roi Charles X. Son poinçon, pas plus que celui de Nicolas Roussel, ne fut admis par la Cour des Monnaies. Pierre Mérigot tint sur les fonts Pierre, fils d'un certain Le Riche, le 20 fév. 1590. (St-Germ. l'Auxerr.) L'acte du baptême le dit : « Graveur du Roy ». Mérigot tenait boutique au pied de l'escalier du palais; il était un des partisans les plus chauds des Guise. (V. le Journal de Nicolas Poulain, sous la date : 2 janv. 1585.) — V. PILLOX.

MERLE (THÉODORE-JEAN VAN).

L'abbé de Marolles le cite deux fois, le nommant Van Merle et Van Merln (p. 40, édit. de M. Duplessis, 1855). Les pièces gravées par lui, sujets ou portraits, sont signées : Théodor Ion Van Merlen, Th. Van Merlen, Téodor Van Merle, Théodor Van Meerlen; il signait, lui :

6 mars 1651.

Je ne sais quand mourut Th. V. Merle, qui travailla déjà en 1651; un portrait gravé par lui, d'après Gilbert de Sève, est daté de 1652. — Un frère de Théodore, Jacques, graveur et marchand de tailles-douces comme lui, épousa Madeleine Quille, dont il eut cinq enfants (St-Benoît, du 15 avril 1661 au 17 juill. 1668). Jacques avait en un premier mariage; il avait épousé Anne Zuélin, le 6 août 1651; l'acte à cette date (Reg. de St-Hippolyte) dit le mari : « Fils d'Abraham Van Merle et de defuncte Constance Mayars ». — Pierre-Jacques Van Merle, né le 29 juin 1662, fils de Jacques et de Madeleine Quille, fut peintre. Il épousa, vers 1713, Marie Desmayers, qui lui donna une fille le 12 sept. 1714. (St-Et. du Mont, bapt. 24 sept.) Il signait : « Pierre-

Jacque (sic) Van Merle ». Il assista à l'enterrement de Gilles Van der Venne, peintre et marchand de tableaux (10 avril 1719); il demeura alors rue de Bièvre. — Voy. MONCORNET, SAUVÉ, VENNE, WATELE.

MERLE BLANC.

— « A Raymond de Dezeff, tailleur, pour deux couvertes de drap vert gay pour les cages d'un merle blanc et de deux tourterelles blanches étant en la chambre du Roy. » (Arch. de l'Emp.; Argenterie du R., KK. 70; 20 juill. 1488, fol. 286.)

Le *Dict. de l'Acad. fr.* (1814), après avoir défini le merle « un oiseau de plumage noir, qui a le bec jaune », ajoute : « On dit proverbialement pour marquer qu'on ne croit pas qu'une chose puisse se faire : « Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc. » Le merle blanc n'est point un être imaginaire; il n'est pas d'une telle rareté que tous les cabinets d'histoire naturelle n'en puissent montrer un ou plusieurs. Le *Dict. des sciences naturelles* (Strasbourg, 1824), t. XXX, p. 131, dit : « Quoique le merle ordinaire soit l'oiseau noir par excellence » (et le corbeau?), « son plumage est sujet à devenir blanc en totalité ou en partie ». Sujet, comment? Le plumage blanc n'est-il pas un accident de la nature de celui qui, chez les chevaux, fait des gris, des bais et des noirs; chez l'homme, des blonds, des châains et des noirs? Le blanc est-il une maladie chez certains animaux, comme on l'a dit? Cela est au moins douteux.

MESTREZAT (JEAN).

?1592—1657.

« ... Enfin ma conduite me réussit et au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession » (le clergé) « et que les dévots mêmes disoient après monsieur Vincent » (c'est de saint Vincent de Paul qu'il s'agit) « qui m'avoit appliqué ce mot de l'Évangile : que je n'avois pas assez de piété, mais que je n'étois pas trop éloigné du royaume de Dieu. » L'hypocrite amant de Mad. de Pomeyru, ce mauvais sujet de Jean-François-Paul de Gondy qui devint le fameux coadjuteur de Retz, le cardinal Archevêque de Paris, sans être devenu beaucoup meilleur, ajoute : « La fortune me favorisa en cette occasion plus qu'elle n'avoit accoutumé. Je trouvai par hasard Mestrezat, fameux ministre de Charenton » (Charenton Saint-Maurice, où les protestants avoient un temple), « chez madame de Rabures, huguenote précieuse et savante. Elle me mit aux mains, par curiosité, avec lui. La dispute s'engagea et au point qu'elle eut neuf conférences de suite à neuf jours différents, où M. de La Force et M. le Maréchal de Turenne se trouverent à trois ou quatre. Un gentilhomme de Poitou qui fut present à toutes se convertit. » (M. de Retz convertissant par hasard un Poitevin, c'est charmant!) « Comme je n'avois pas encore 26 ans cet événement fit grand bruit. Je vous le raconterai quand j'aurai rendu la justice à une honnêteté que j'ai reçue de Mestrezat dans une de ces conférences. J'avois eu quelques avantages sur lui dans la cinquième, où la question de la vocation fut traitée; il m'embarassa dans la sixième, où l'on traitoit de l'autorité du pape, parce que ne me voulant pas brouiller avec Rome » (voyez-vous le lévite convaincu!) « je lui répondois sur des principes qui ne sont pas si aisés à défendre que ceux de Sorbonne. Le Ministre s'apercevant de ma peine, m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une manière qui eut pu choquer le monde. Je remarquai son procédé, je l'en remerciai au sortir de la conférence, en présence de M. de Turenne, et il me répondit : « Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé de Retz d'être Cardinal. » Cette délicatesse n'est pas d'un pédant de Genève. »

Qui était ce si loyal et si obligent Ministre, qui, dans une dispute théologique, savait ne pas pousser

les choses au point de se préparer un triomphe aux dépens d'un jeune ambitieux? Nous allons voir. Feu le pasteur Maron a consacré dans la *Biographie-Michaud* un article à ce docteur que les protestants mettent au rang de leurs dialecticiens les plus habiles et des Pères de l'Église réformée ou « prétendue réformée », comme on disait au dix-septième siècle. Il dit que Jean Mestrezat naquit à Genève en 1592, que son père était « premier syndic de la République » que; qu'il fut pendant *douze* années ministre à Paris, et qu'il y mourut âgé de soixante-six ans environ, au mois de mai 1657 ». Il y a là une erreur qu'il faut corriger. J. Mestrezat fut ministre à Paris ou à Charenton, c'est tout un, pendant plus de *trente-trois* ans. Il l'était, en effet, et les Registres du temple de Charenton que j'ai sous les yeux en font foi, dès avant l'année 1624, qui fut celle de son mariage. Voici qui ne laisse pas de doutes sur ce que j'avance. Je lis dans un des Registres : « Mariage de M^e Jean Mestrezat, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Paris, fils de feu noble homme Anne Mestrezat, vivant conseiller en la ville de Genève, et de M^{lle} Magdeleine Honorat, d'une part, et damoiselle Catherine de Mallepart, veuve de feu noble homme Jean Bellette, s^r de Liserable, et contrôleur provincial des guerres en Bresse, publié en mai et juin 1624, et esposés... » L'acte s'arrête là. La date ne fut jamais remplie, mais le mariage fut consommé, car le 14 avril 1627 mourut *Charles*, fils de M. Mestrezat, ministre, etc. En 1629, une fille naquit à Mestrezat, *Catherine*, qui, pour le dire tout de suite, fut mariée à « M^e Jacques de Mambert, seigr de Boisgibaut », et qui « fut ensevelurée (*sic*) âgée d'environ 28 ans, le 16 juillet 1659. » Elle avait survécu six semaines à son père : « Le vendredi 4^e jour de mai 1657, Jehan Mestrezat, vivant fidelle ministre du saint Evangile, et fidelle pasteur de l'Église réformée de Paris, décédé le 2^e de ce mois, a esté ensevelurée dans le cimetierre de Charenton, âgé de environ... » Le chiffre indiquant l'âge manque, et je n'ai aucun moyen de remplir convenablement le blanc laissé par le fossoyeur du cimetière des Sts-Pères. — Voici ce que je trouve dans un livre peu connu, que j'ai mis quelquefois à contribution, parce qu'il m'a paru bon et bien informé, le *Journal d'un voyage à Paris*, fait par deux Hollandais, MM. de Villers, en 1657-58, ouvrage publié à Paris en 1862 (in-8^o) par M. Fougère : « Le 2^e mai 1657, nous avions à la maison un ministre de Tours, nommé le s^r de Rosaire, qui nous dit à son retour du synode que nous avions perdu ce jour-là l'un des plus habiles et judicieux ministres de cette Église, le s^r Mestrezat... »

Nous avons de Jean Mestrezat un portrait d'un assez bon caractère, sinon d'une bien belle exécution, d'après l'original fait par un peintre peu connu aujourd'hui, Berchet, qui peignit le Ministre alors que celui-ci avait cinquante-sept ans. Cette estampe fut publiée chez Pierre Van Lochon, successeur de son père, Michel, dem^r rue St-Jacques, à l'enseigne de la *Rose blanche*. — *Voy. LOCHON.*

MÉTÉZEAU (LOUIS). 1612—52.
(CLÉMENT). 1623—53.

Je les crois frères. Ils étaient architectes tous deux, et tous deux employés par le Roi. Louis avait épousé « Isabelle de Hogues » ; il demeurait aux Tuileries, ayant la charge de concierge et garde des meubles de ce château, ce que m'apprend l'acte

du baptême de sa fille *Catherine* (17 mai 1612), tenue par « h^{te} et p^{re} dame Eleonora d'Aligay (*sic* p^r Galigay), dame d'atour de la Roynie et femme de Monseigneur Conchine (*sic*, p^r Concini), marquis d'Ancre », et par « Octavien Dony, seigr d'Atichy, Intendant des finances, et Superintendant de la maison de la Roynie ». (St-Roch) Le 17 juillet 1615, Louis Métézeau fit baptiser « *Charles* », qui fut tenu par « Charles de Luynes, gentilhomme de la chambre de S. M., gouverneur des ville et chasteau d'Amboise. » Dans ce baptistère L. Métézeau est dit : « s^r de Germainville et de Brisac, architecte des bastins du Roy, concierge (*sic*) et garde des meubles de Sa Maj. de son palais des Tuileries. »

Clément Métézeau épousa « Jeanne Maillard ». En 1623, il logeait au Louvre, en qualité d'architecte du Roi. Le mardi 21 mars 1623, sa femme tint sur les fonts de St-Nicolas des Champs « Quentin de La Hire ». Le 17 janvier 1621, Clément Métézeau avait tenu sur les fonts de baptême le huitième et dernier enfant de Simon Guillaui, l'habile sculpteur. C. Métézeau mourut en 1652, jeune ou vieux? je l'ignore, l'acte de son inhumation ne disant point son âge. « Du vendredy 29^e nonembre 1652, conuoy de 40 » (prêtres) « de feu M. Métézeau, vivant architecte ingénieur ordinaire du Roy, pris aux galleries du Louvre et porté à St-Paul. Recueu 75 l. 10 sols. » Au Registre de St-Paul je lis cette mention : « 29^e nonembre 1652 fut enterré dans l'Église Métézeau apporté de St-Germ. l'Auxer., vivant architecte. » Une autre mention, dans le Registre de Christophe Petit, habitué de St-Paul, dit : « Deffunct M. Métézeau, architecte et ingénieur ordinaire du Roy, décédé aux galleries du Louvre, sa demeure..., enterré dans la nef, proche ses père et mère... » Je n'ai pu trouver l'acte d'inhumation de son père, dont j'ignore le prénom et la profession, mais que je crois être « Loys de Méthéseau (*sic*) », qui épousa « Isabelle de Audeguer », le 28 août 1598, à St-Merry. — Cl. Métézeau était veuf depuis dix-huit ans quand il mourut. Jeanne Maillard était décédée le vendredi 21 avril 1634 (St-Germ. l'Auxer.), et avait été portée le même jour à St-Paul pour y être inhumée. — Ce fut Clément Métézeau qui, par ordre du Cardinal de Richelieu, fit construire la digue de 740 toises (1364 mètres) jetée devant le port de la Rochelle, pour arrêter les navires anglais qui pouvaient chercher à introduire des secours dans la place assiégée (1627). Cette digue fut exécutée par les soins de Jean Tiriot, maître maçon, entrepreneur à Paris. — *Voy. GUILLAUX, HIRE (LA), TIRIOT, VIGARANI.*

METZ (GÉDÉON BARBIER, s^r DU), ?1626—1709.

Il fut trésorier des bâtiments de la couronne, et une des créatures de Colbert. Sa position lui permit d'être utile à un grand nombre d'artistes, qui, pour lui prouver leur reconnaissance, l'admirent à l'Académie Royale de peinture et de sculpture, le 30 déc. 1663, comme « honoraire amateur ». Le titre qui lui valut cette distinction fut le mérite qu'on lui reconnut d'être un « bienfaiteur de l'Académie ». Depuis Gédéon de Metz, l'Académie n'a pas manqué de s'associer tous les hommes qui ont disposé des travaux du gouvernement, ministres de la maison des souverains, directeurs des beaux-arts, directeur des musées, etc. Gédéon du Metz mourut, âgé de 83 ans, le 10 septembre 1709. (Liste des Académiciens.) Il s'était fait une collection de curiosités dont un orfèvre nommé Etienne Ducloux était le

« garde ». — *Uy.* BERNIN, BOURDON (SÉB.), CAFFIARI.

MEULEN (ADAM-FRANÇOIS). ?1630—1690.

Tous les biographes, depuis Dézallier d'Argenville, Mariette et Papillon de La Ferté, ont nommé Antoine-François le peintre des conquêtes de Louis XIV, qui en réalité se nommait « Adam-Frans Van der Meulen », comme on va le voir. Mariette n'a pas très-bien connu ce qui regarde cet artiste célèbre. Pap. de La Ferté n'a pas été mieux instruit à son chapitre, et d'Argenville a mis en circulation certains faits qui ont trompé jusqu'à M. Villot, qui fait naître Van der Meulen à Bruxelles, en 1634, et lui donne pour femme une nièce de Charles Le Brun. Rectifions les erreurs accréditées sur le peintre que la Flandre donna à la France. « François Van der Meulen, peintre ord^e de l'histoire du R. », décéda à l'hôtel des Gobelins, le 15 oct. 1690, et fut inhumé le lendemain « âgé d'environ 60 ans », en présence de François Van der Meulen, son fils, d'Anselme Flamen, sculpt^r ord. du Roy, d'Antoine-René Houasse, etc. (St-Hippolyte.) Si Franç. Van der Meulen savait bien l'âge de son père, celui-ci naquit vers 1630 et non en 1634. — Les biographes ont parlé d'un mariage de Van der Meulen et n'ont pas su qu'il fut marié trois fois. Il épousa d'abord, à Bruxelles probablement, Catherine Huseweel, qu'il amena avec lui à Paris, et dont il eut : 1^o *Catherine-Charlotte*, tenue par Ch. Le Brun (St-Hippol., 15 déc. 1667); 2^o *Louis*, baptisé dans la chapelle des Tuileries, le 25 mars 1669, bien qu'il fût né le 28 mars 1668; il eut pour parr. Louis XIV et pour marr. la grande Mademoiselle, qui signa « Anne-Marie-Louise d'Orléans » l'acte qui dit l'enfant « fils de Adam François Van der Meulen, peintre du R. ». V. der Meulen signa : « Adam François Vander Meulen. » Louis V. der Meulen mourut le 7 juin 1671; 3^o *Susanne*, tenue par Susanne Butay, femme de Ch. Le Brun (St-Hippol., 2 août 1671); 4^o *Marqurite* (11 juil. 1674); 5^o *Geneviève* (née le 20 sept. 1676, et baptisée le 6 oct.) Le père qui avait signé « François Vander Meulen, le 2 août 1671, signa : « Vander Meulen », le 6 oct. 1676. — Catherine Huseweel ne vécut que peu après la naissance de Geneviève; elle mourut le 10 janv. 1677. (St-Hippolyte.) Un J. Van der Meulen apposa sa signature après celles d'Adam et de Le Brun sur l'acte mortuaire. Était-ce un frère ou le père d'Ad.-Fr. Van der Meulen? On ne connaît de frère à Adam-François que Pierre, et je suis fort porté à penser que le J. Van der Meulen était le père de notre peintre. — Van der Meulen ne resta veuf que 27 mois : « Le 22 avril 1679, il épousa « Catherine de Lobri, fille de Pierre de Lobri, cap^ue de cavalerie au régim^t de Bassigni, pour le service de S. M. Catholique ». L'acte dit le marié « Adam-François Vander Meulen, natif de Bruxelles, veuf de feu M^{lle} Cath. Huseweel (sic) de St-Hippol. depuis 12 ans. » (On voit que Van der Meulen était aux Gobelins depuis 1667.) Ni Le Brun ni sa femme ne parut au mariage, qui probablement leur était peu agréable. Ce désagrément leur fut de peu de durée; Cath. Lobri mourut le 3 oct. 1680, « âgée de 38 ans. » (St-Hippol.) — Veuf pour la seconde fois, V. der Meulen ne porta pas longtemps le deuil. Le Brun, qui, dès la mort de Cath. Huseweel lui avait destiné une de ses parentes, la lui offrit en mariage, et, le 12 janv. 1681 — trois mois et 12 jours après la mort de M^{lle} Lobri! —, Van der Meulen épousa Marie de By, fille de Claude et de

Charlotte Le Bè, cousine de Le Brun. Mariette dit que cette jeune femme ne rendit point heureux le pauvre artiste; je n'ai aucune preuve de ces disgrâces; ce que je vois, c'est qu'Adam-Fr. Van der Meulen eut six enfants de sa troisième femme : 1^o *Antoine* (25 déc. 1682); 2^o *Charles* (22 mars 1684); 3^o *Marie-Louise-Thérèse* (30 nov. 1686); 4^o un enfant mâle, mort le 2 déc. 1688, après avoir été ondoyé; 5^o *Charles-François* (19 nov. 1689); 6^o *Marie-Madeleine*, née posthume (22 oct. 1690); j'ai dit que Van der Meulen avait succombé le 15 oct. — Outre ces six enfants et les cinq nés de Catherine Huseweel, à Paris, Van der Meulen eut le *François* dont nous avons vu le nom au bas de l'acte d'inhumation de son père. Celui-là était né ou à Bruxelles, ou sur le territoire paroissial qu'habita quelque temps le peintre, à Paris, avant d'entrer à l'hôtel des Gobelins. François Van der Meulen entra dans l'Eglise. Que devinrent les autres enfants d'Adam-François? Je n'ai pu l'apprendre. J'ai vu seulement que Louise-Marie-Thérèse épousa, le 15 fév. 1706, Louis Manceau, Intendant de la maison de M^{le} le duc de Rohan (St-Etienne du Mont), et qu'elle en eut, le 29 avril 1708, une fille tenue par Marc René de Voyer d'Argenson, Lieut^g de police. L'acte fut signé par « François Vander Meulen, clerc du diocèse de Paris. » (St-Etienne.) Veuve le 18 février 1706, M^{lle} Manceau épousa, le 29 juil. 1710, Jean-Baptiste Carcavi, seig^r d'Assy, âgé de 30 ans; — elle en avait 24 —. François et Marie-Madeleine Van der Meulen assistèrent à ce mariage, d'où sortirent deux enfants. (St-Etienne, 29 oct. 1711, 6 août 1712.)

Peter ou Pierre Van der Meulen, frère d'Adam-François et son frère cadet, je crois, fut sculpteur, employé dans les travaux du Roi, mais non pas en première ligne. On ne cite aucun ouvrage de lui; il ne fut point admis à l'Acad. Roy. de peint., où fut reçu Adam-François, le 15 mai 1673. On dit que Pierre Van der Meulen passa en Angleterre, en 1670, avec Largillière; il n'y resta donc pas longtemps, car le 8 juin 1671 il signa l'acte du décès de son neveu Louis, né le 28 mars 1668. (St-Hipp.) Peter — comme il signait — eut deux mariages; il épousa d'abord, en Flandre sans doute, Marie Van Snelleghem, et il en eut *Madeleine*, qui, le 13 mai 1681, épousa Franc-Dominique Nollet. (St-Hipp.) Les témoins du mariage furent Adam-Fr. V. der Meulen, oncle de la mariée, et Gérard Scotin, grav^r ordim^e du R. Madeleine signa : « Madson Vander Meulen. » — La seconde femme de Pierre V. der Meulen fut Marie Bachelier, de qui il eut : 1^o *François* (28 août 1664, St-East.); 2^o *Catherine* (4 août 1665). P. Van der Meulen demeura alors rue de la Réale. L'acte du 4 août le dit « peintre ». — Adam-François et Pierre eurent une sœur, *Barbe*, qui épousa A.-J. Bauldin, ainsi que je l'ai dit p. 128. Ils étaient enfants d'un notaire de Bruxelles, que je persiste à croire le J. Van der Meulen de l'acte du 10 janvier 1677. — Adam-François était au service de Louis XIV au moins dès l'année 1665; une lettre de M. de Villepoux à Colbert (2 déc. 1665) parle, en effet, d'un dessin que Van der Meulen venait de prendre de la ville de Bapaume. (Bibl. Imp., Ms., Lett. à Colbert.) — A.-F. V. der Meulen était pieux et n'aimait point à travailler les jours fériés par l'Eglise; j'ai trouvé à ce sujet le billet que voici :

« A Versailles, le 5^e sept. 1684. J'ay recen vostre lettre du 30^e du mois passé, par laquelle j'ay esté bien aise de voir que vostre ouvrage avance; mais

l'intention du Roy n'est pas que pour l'achever plus promptement vous travaillez les fêtes et dimanches. (Signé) de Louvois. — Le sr Vander Meulen. » (Vieil. Arch. de la Guerre.) — A.-F. V. der Meulen fit par-rain d'un fils du peintre Henri Bonnard, le 31 mars 1680. Il signa ce jour-là :

Vander meulen

— P. Van Schuppen grava, en 1637, d'après Nicol. de Largillière, le portrait de Van der Meulen, tête belle, noble et douce, dans un cadre ovale. — *Voy. BAUDIN, BONNARD, LE BRUN, 2. MARTIN, SCOTIN, SCHUPPEN.*

MÉZERAY (FRANÇOIS-ET DES DE). ?1610—1683.

« Le même jour (12 juil. 1683), M^{re} François-Eudes de Mézeray, const^d du R., Historiographe de France, Secrétaire perpétuel de l'Acad. française, demeurant rue Montorgueil, décédé le treizième (sic pr^o ziesime) du présent mois a été inhumé dans le cimetière des SS, Innocents. Reçu 70 l. » (St-Eust.)

— Les Arch. de M. Le Monnier, not., gardent un acte de « Fr.-Eud. de Mézeray, dem^t rue Montorgueil, en la maison du *Cheval Blanc* », acceptant au nom de l'Acad. franc. une « rente annuelle de cent vingt livres, constituée par Pierre Le Petit, imprimeur ord^{re} du R., et libraire de l'Acad., et par sa femme Denise Camusat, 30 mai 1663. » — *Voy. ACAD. FRANC., ROMAGNESI.*

MICHELIN (JEAN). ?1623—1696.

Peintre d'histoire dont on ne connaît rien, bien qu'il ait été de l'Acad. Roy. de peint., où il fut reçu le 7 août 1660, mais d'où sa qualité de protestant le fit exclure le 10 oct. 1681, si l'on en croit la liste des Académiciens, qui me semble se tromper de date, 1681 n'étant point l'année de la révocation de l'Édit de Nantes. Avant 1685, des tentatives quelquefois heureuses furent faites par d'éminents prélats pour obtenir des renoncations « aux erreurs de Calvin », mais personne ne fut mis en demeure d'opter entre sa position et sa conscience. Jⁿ Michelin mourut, dit-on, à l'île de Jersey, le 1^{er} mars 1696, à l'âge de 73 ans; si le renseignement donné par la liste que je citais doit être cru, il serait né vers 1623. On tient qu'il était de Langres; ce que m'ont appris mes recherches, c'est qu'il était fils d'un m^e peintre, qui, en 1624, était établi à Paris, au faubourg St-Germain, et qui se nommait Jean Michelin. Celui-ci était époux d'Anne Loro, et perdit une fille le 10 déc. 1624. Jⁿ Michelin, l'Académicien, épousa une fille de Guillaume Belle, orfèvre-horloger, Marguerite, de qui il eut quatre enfants, du 4 sept. 1655 au 20 mai 1663. Le dernier fut tenu par Louis Ferdinand Elle. Jⁿ Michelin est dit dans le baptistaire de 1663 « peintre ord^{re} du Roy ». Il avait un frère nommé aussi Jean, et peintre comme lui, qui, le 19 nov. 1642, épousa Elisabeth, fille de David de La Ferté, demeur^t à Pressigny, et d'Anne Michelin. Il eut de son mariage quatre enfants, et mourut le 16 mars 1670, « âgé d'environ 54 ans », né, par conséquent, vers 1616. (Reg^s protestants, Palais de Justice.) — *Voy. 1. BELLE, ELLE.*

MIGNARD (PIERRE).
(NICOLAS).

?1610—1695.

?1605—1668.

A la fin de *La vie de Pierre Mignard, Premier peintre du Roy* (Paris, in-12, 1730; Bibl. Imp., L. 2283 — M. h.), le rédacteur déclare avoir fait son travail sur les mémoires fournis par Mad. de

Feuquières; c'est donc à cette belle dame, fille de Mignard, et non au pauvre abbé Mézière de Monville qu'il faut attribuer la généalogie imaginaire du peintre qu'on lit au commencement du livre. Ce qu'on sait, c'est que P. Mignard naquit à Troyes; sur le reste, voyons ce que nous apprennent les documents authentiques. Le 12 août 1660 — et non le 10 oct. 1657, comme l'a fait dire Mad. de Feuquières — « Pierre Mignard, peintre », épousa « d^{lle} Ange Aollari (sic), fille de feu Mathieu » — et non Juan, comme le nomme Mézière de Monville — « Aollari et de Barbe Raymond, en présence de...

Alfonse Dufresnoy et de Jérôme Sourley, peintres, et de Pierre Mignard, neveu du marié. Les susdits ont recogneu *Catherine-Marguerite*, aagée de *trois ans et quatre mois* et *Charles Mignard* pour leurs enfants légitimes ». L'acte est signé : « Pierre Mignard, Rency, A. Dufresnoy, Sourley (celui que les biographes appellent Sorlay), Mignard ». Anna Avolara ne savait pas encore écrire et ne signa point. (Reg. de St-Eust.) Cath.-Marguerite Mignard, qui devint comtesse de Feug., naquit donc en mai 1657 et non entre le 10 oct. 1657 et juillet 1658, comme elle l'a fait dire par le bon abbé de Monville. Qu'elle ait voulu se rajeunir, c'est tout simple; mais le biographe n'est pas tenu à la galanterie et je constate les faits qui ressortent d'un acte auquel il m'est interdit de rien changer. Catherine-Marguerite et Charles Mignard étaient nés à Rome, ce dernier, probablement, vers 1656, car il était l'aîné des quatre enfants que laissa le Premier peintre en mourant, trois fils : Charles, Pierre, Rodolphe, et une fille, Catherine. C'est l'abbé de Monville qui le dit. Pierre naquit à Paris le 31 déc. 1663, rue Montmartre, et fut baptisé le lendemain sous les noms de François-Pierre. (St-Eust.) Il avait été précédé de *Marie-Françoise*, le 28 mars 1651; cette fille avait été tenue par « Hyerosme Sorlay (sic pr^o le Thomas Sourley de tout à l'heure) et par sa sœur, la petite Catherine ». A Marie-Franc. succéda *Marie-Anne*. (2 juill. 1662, St-Eust.) P. Mignard quitta le quartier des Innocents pour le faubourg St-Jacques, et c'est là que vint au monde *Pierre-Rodolphe*, qui fut tenu le 20 sept. 1665, à St-Jacques du Haut-Pas, par « Thomase Mignard, veuve de Cosme Desloriers, de la paroisse St-Laurent ». P. Mignard est qualifié dans le baptistaire : « Peintre ord^{re} de la Reyne-Mère »; sa femme est dite : « Anna Olaria (sic), romana ». L'abbé de Monville a ignoré tous ces détails. — P. Mignard succéda, comme on sait, à Charles Le Brun en qualité de Premier peintre du R.; son brevet est du 1^{er} mars 1690. L'Acad. R. où il se présenta, le 4 mars, le reçut par ordre du Roi, et l'éleva, le même jour, à la dignité de Chancelier¹. Il mourut le 30 mai 1695 (et non le 13, comme l'a dit M. F. Villet, *Notice des tableaux du*

¹ Registre de l'Académie Royale de peint. à l'École des beaux-arts.

Louvre) et fut enterré le 31. Il trépassa rue de Richelieu. Ses fils, Charles et Rodolphe, assistèrent à ses obsèques; il fut inhumé dans l'église de St-Roch. L'acte du 30 mai (St-Roch, fol. 89) ne dit rien de son âge; Mariette dit qu'il mourut âgé de 85 ans; il n'avait pas tout à fait cet âge s'il naquit en nov. 1610, comme on le croit. Quant à Anna Avolara, elle décéda, rue de Richelieu, le 12 avril 1698, âgée de 70 ans ou environ, et fut enterrée dans la cave à l'entrée du chœur de l'église sa paroisse, en présence de ses fils Charles et Rodolphe Mignard et de son gendre Jules de Pas, comte de Feuquières. (St-Roch.) — Tout le monde connaît le portrait de Mignard et de sa fille Catherine (en Muse), gravé, en 1735, par J. Daullé; je ne sais ce qu'est devenu l'original. Le Musée de Versailles possède un portrait de Mad. de Feuquières, par son père (salle n° 159, n° 3677). A propos de cet ouvrage, la Notice dit que Cath.-Marguerite Mignard naquit en 1652; on a vu qu'elle vint au monde en 1657. Elle épousa, le 1^{er} mai 1696, à St-Roch, « M^{re} Jules de Pas, comte de Feuquières, lieutenant g^l de la province du Toulou (sic) et colonel d'infanterie, âgé de 35 ans, fils d'Isaac de Pas, marq. de Feuquières, et de d^{lle} Anne-Louise de Grammont ». L'acte dit Cath.-Marg. Mignard âgée de 30 ans, et il se trompe; elle avait 38 ans. On la rajouissait par politesse et pour faire de son mari son aîné. Elle signa : « Catherine Mignard » et sa mère, d'une plume fort novice, « Anna aou lara (sic) ». St-Simon dit de Jules de Pas qu'il n'avait jamais fait grand'chose; de Catherine, il dit qu'elle « était encore belle et que Bloin, 1^{er} valet de ch. du R., l'entretenoit depuis longtemps au veu et au secu de tout le monde ». Cela sent un peu le Tallemant Des Réaux, et n'est peut-être qu'une calomnie. — Un mot maintenant sur Nicolas, frère aîné de Pierre Mignard, qui fut moins considérable dans les arts que celui-ci, mais qui eut cependant un talent recommandable. J'ajouterai à ce qu'on a su de lui et qu'a reproduit M. Villot, qu'il épousa, à Avignon, où il se retira d'assez bonne heure, Marguerite d'Avril, qui le rendit père de deux fils : *Pierre* et *Paul*. Nicolas Mignard d'Avignon mourut, à Paris, le 20 mars 1668, « âgé d'environ 60 ans »; il fut, le lendemain, enterré aux Petits-Augustins. Le clergé de St-Sulp. prit son corps, quai Malaquais, chez M. Brisacier, celui dont Nicolas Mignard avait fait le portrait connu. (St-Sulp.) X. Mignard était, au moment de sa mort, un des recteurs de l'Acad. de peint., où il avait été reçu, le 5 mars 1662, ayant cinquante-sept ans, si en effet il naquit en 1605, comme on l'a dit. Cet artiste peignait de la main gauche, si l'on en croit Sorbière, qui le compare en ceci au « chevalier romain Turpilus ». (Relations, Lettres, etc., de M. de Sorbière, 26 juill. 1660; Bibl. Imp., Z. 2187.) — Paul Mignard fut peintre et élève de son oncle le Premier peintre. En 1670, il fut nommé Peintre de la ville de Lyon à la place de Pierre-Paul Sextin (7 sept.). Selon Mariette, il mourut à Lyon le 15 oct. 1691, âgé de 52 ans, — né par conséquent vers 1639. — Je crois qu'il mourut en 1692 et non en 1691, parce que son successeur, Henri Verdier, ne fut nommé que le 2 février 1693. Les échevins de Lyon ne laissaient pas si longtemps vacant l'office de leur peintre. Quant à Pierre Mignard, Mariette le fait mourir à Avignon en 1725, âgé de 80 ans. Je n'ai pas en le moyen de contrôler cette assertion. — *L'oy. Bar-*

BERV, BERINGHEN, BRETONVILLIERS, CRÉBILLON, DES-JARDINS, FEUQUIÈRES, LENCLOS, LE VAU, MIRAMION, MOLIERE, PEINTRES de la ville de Lyon, SEVIN, SOMER, SOURLEY, 2. VERDIER.

1. MIGNOT (FRANÇOISE, dite MARIE).

— 1711.

« Marie Mignot, qui avoit épousé en 1653 François de L'Hôpital, mourut le 30 novembre dans un âge fort avancé. » *Gazette* de 1711. — « Marie Mignot, veuve de messire François de L'Hôpital, Maréchal de France, mourut le 30 novembre dans un âge fort avancé. » *Mercur* de France, nov. 1711. — « La Maréchale de L'Hôpital mourut, célèbre par ses trois mariages, fort vieille et retirée depuis longtemps aux petites Carmélites. Elle s'appelait *Françoise Mignot*. Je ne sais si elle étoit fille de ce cuisinier que Boileau a rendu célèbre pour gâter tout un repas. Elle épousa d'abord Pierre de Portes, trésorier et receveur général du Dauphiné. Elle avoit de la beauté, de l'esprit, du manège et des écus qui la firent en 1653 seconde femme du Maréchal de L'Hôpital, si connu pour avoir tué le maréchal d'Aucré, contre les défenses expresses et réitérées de Louis XIII qui ne vouloit que s'assurer de sa personne. Il mourut dans une grande fortune en 1660. La maréchale sa veuve, qui n'avoit point d'enfants, fit si bien qu'elle épousa en troisièmes noces, le 14 décembre 1672, en sa maison de Paris, rue des Fossés-Montmartre, paroisse St-Eustache, Jean Casimir, successivement Prince de Pologne, jésuite, Cardinal, Roi de Pologne, qui avoit abdicqué, s'étoit retiré en France, où il avoit force grands bénéfices, et entre autres l'abbaye de Saint-Germain des Prés où il logeoit, et où il est enterré. Le mariage fut su et très connu, mais jamais déclaré; elle demeura madame la Maréchale, et on lui garda ses bénéfices. » (*Mémoires de St-Simon*, édit. de 1853, vol. XVIII, p. 120.)

N'est-il pas étonnant que St-Simon confonde François de L'Hôpital avec son frère Nicolas, l'assassin connu de Concino Concini? Nicolas de Vitry porta le coup mortel au maréchal d'Aucré; son frère puîné, François Du Hallier, ne fut qu'un des témoins du meurtre auquel, selon quelques historiens, le Roi ne s'opposa point, ce qui est fort supposable. Pourquoi M. de Laynes aurait-il fait Maréchal Nicolas de L'Hôpital, si la mort de Concini n'avait pas été nécessaire à l'ambition du jeune favori de Louis XIII?

Pourquoi la seconde femme du second maréchal de L'Hôpital est-elle appelée Françoise Mignot par le duc de St-Simon, et Marie par les rédacteurs de la *Gazette* et du *Mercur*, par le continuateur de Moreri et par feu le savant M. Eyrès dans la *Biographie-Michaul*? D'où vient cette différence de nom? Et pourquoi le nom de Marie Mignot est-il devenu traditionnel et pour ainsi dire populaire? Il est bien difficile de répondre à cela. Ce qu'il y a de certain, c'est que St-Simon a raison contre la *Gazette* et le *Mercur* de France. La Maréchale de L'Hôpital se nommait Françoise et n'avait probablement pas d'autre prénom, car l'acte de son mariage — je ne parle pas du contrat passé, dit-on, le 25 août 1653; je ne l'ai pas trouvé, ignorant chez quel notaire il fut passé — n'en porte pas d'autre, comme on va le voir dans un instant. L'union du Maréchal avec Françoise Mignot ne fut pas tenue secrète, mais la cérémonie du mariage eut lieu dans l'église du couvent des Petits-Pères, sans qu'aucun des membres de la famille de L'Hôpital y assistât. La *Gazette*, sous la date du 1^{er} sept. 1653, dit que, ce jour-là — elle se trompait de quatre jours, — « le Maréchal de L'Hôpital épousa une dame du Dauphiné, veuve du sieur Des Portes, gentilhomme de naissance illustre, héritière d'une

notable succession, mais de qui l'esprit, la beauté et la vertu l'ont rendue digne de cette grande alliance ». Ce ne fut pas le 1^{er} septembre, mais le 28 août que François de l'Hôpital, fort amoureux de Madame Des Portes, veuve depuis peu de temps, et très-heureux d'être accepté, car il était septuagénaire, conduisit cette dame dans l'église des Augustins déchaussés et y reçut la bénédiction, d'un de ses amis, en présence de deux religieux de sa connaissance, seuls témoins de ce mariage, qui étonna grandement le monde où allait entrer une femme sans naissance, mais non pas sans mérite et sans charmes :

« Le 28^e aoust ont esté fiancée et mariez en mesme jour avec dispense des bans, en l'église des R. P. Augustins deschaussez, par permission de M. l'official de Paris, en date du 21^e aoust et sous le bon plaisir de M. le curé de St-Eustache, qui en a donné la permission au R. P. Louuet religieux jacobin, professeur en théologie de la faculté de Paris et predicateur ordinaire du Roy, M^e François de l'Hôpital, Mareschal de France, et dame Françoise Mignot, veufue de feu M^{re} Pierre des Portes, en présence de R. P. Célestin et Hyacinthe Choppiet qui ont signé : f. Celestin, Augustin deschaussé, f. Hyacinthe Choppiet religieux jacobin, f. Jaque (sic) Louuet. » (Reg. des Augustins)

On le voit, Françoise Mignot, qui signe, en toutes lettres et d'une excellente écriture, son nom, après l'avoir dicté au R. P. frère Jacques Louvet, ne fait précéder ou suivre le prénom de Françoise d'aucun autre. Trois généalogies de François de l'Hôpital qui sont au cabinet des titres (Bibl. Imp.) donnent à la Maréchale le seul prénom de Françoise, d'accord en cela avec elle et St-Simon. Au bas d'une de ces pièces on lit cet article relatif à la veuve de Des Essarts.

« Le Mar^{al} de l'Hospital avoit épousé en premières noces Mademoiselle des Essarts. Dans le temps qu'il estoit veuf, vne v^{re} de Dauphiné qui avoit des procès s'adressa à l'intendant du Mareschal; comme il avoit du bien et que la dame luy plut, il résolut de l'épouser. On porta le contrat au Mareschal pour le signer; j'l voulut voir la dame qui lui donna dans la veüe et il l'épousa. Elle vit encore aujourd'huy.

Elle estoit d'une si grande magnificence qu'elle payoit 6,000 l. par an d'intérêt pour son collier de perles ». (Bibl. Imp., Ms. Lettres à l'abbé de Dangeau, 1708-1725, p. 201, v^o.) — Portes d'Anbérieux : « Françoise » (ce mot est écrit au-dessus de Marie, rayé vrai par la personne qui écrivit cette mention) « Mignot, seconde femme du Mareschal de l'Hôpital n'a point de cartiers (sic) et ne doit rien de sa fortune à ses ancêtres ». Il est vrai qu'elle était roturière et d'une basse extraction; les uns l'ont faite fille d'une blanchisseuse, d'autres fille d'un manouvrier, et l'on a vu plus haut que le duc de St-Simon demande si elle ne devait pas le jour au cuisinier Mignot, maltraité par Boileau. Je ne sais pas positivement quel fut le père de Françoise Mignot, mais assurément ce ne fut pas Jacques, dont on verra l'article ci-dessous. Jacques Mignot n'eut point de fille nommée Françoise ou Marie, et s'il eut une sœur qui reçut ce dernier nom au baptême, née en 1672, elle n'aurait pu devenir Maréchale en 1653. St-Simon aurait pu facilement savoir cela. Les Mignot n'étaient point éteints lorsqu'il écrivit ses Mémoires, et il aurait dû s'informer. Le doute où était le malin chroniqueur montre, au reste, que si l'on ignorait, dans le monde, la véritable origine de la Maréchale, cette origine était obscure et roturière. Une note, placée au bas d'une pièce intitulée : « 1619, chevaliers des ordres du Roy, François de l'Hôpital, s^r Du Hallier, 1660 » (Cabinet des titres, Bibl. Imp.), note d'une écriture fine et différente de celle de cette généalogie, est ainsi conçue : « Vu p. a fait la fortune de sa femme. C'est ce mauvais vent qui a porté cette grisette sur le trosne, puisqu'elle estoit femme du Roy Casimir ». La plaisanterie n'est pas de bien bon goût; elle est d'ailleurs entachée d'inexactitude. Casimir, s'il est vrai qu'il épousa Françoise Mignot, ne lui put offrir un trône; il avait abdiqué longtemps avant l'époque fixée par la tradition pour le mariage de la veuve de François de l'Hôpital avec l'ex-Roi de Pologne. Le vent dont il est question ne fut d'ailleurs point l'origine de l'élévation de Françoise Mignot; il étoigna son premier amant, le secrétaire de M. d'Anbérieux, pour un temps seulement, mais celui-ci revint à Françoise, et si l'union que pressait le galant n'eut pas lieu, c'est que Des Portes d'Anbérieux s'éprit lui-même de la jeune fille et l'épousa, après avoir désintéressé son commis. C'est, au moins, ce qu'ont raconté MM. Champollion Figeac et Borel d'Hauterive, dans l'*Album du Dauphiné* (1846-47).

Françoise Mignot eut-elle un enfant du maréchal de l'Hôpital? Le Moreri de 1749 le dit, et il ajoute que ce fut un fils mort peu après sa naissance. Le même renseignement est donné par une des pièces du dossier : *L'Hôpital*, conservé à la Bibliothèque Impériale. J'ai suivi ligne à ligne les actes de baptême, de décès de St-Eustache, entre les années 1653 et 1661, et je n'ai pas trouvé de trace de la naissance ou de la mort d'un enfant du Maréchal de l'Hôpital, ce qui justifie cette autre note du dossier : « En 1653, épousa Françoise Mignot... Il n'eut point d'enfans ».

Après la mort du Maréchal, Françoise Mignot réclama, comme héritière, ce qui était dû à François de l'Hôpital par le Roi au moment de son décès. Colbert ne se fit pas trop prier pour satisfaire ce vœu légitime; je vois, fol. 332 d'un Registre intitulé : *Trésor royal*, Ms. de la Bibl. Imp., coté I,

Françoise Mignot

Colbert : « A la dame Mar^{al} de L'Hospital veufve et executrice testamentaire de feu le s^r Mareschal de L'Hospital la somme de six mil six cent soixante-six liures treize sols quatre deniers, que Sa Maj. lui a ordonné tant pour ses appointemens de Ma^l de France que pour ses gages de conseiller d'Etat, de quatre mois de l'année 1660 qui sont deubz au feu s^r Mar^{al} de L'Hospital. » (Dépense des mois de juillet, août et sept. 1662.)

St-Simon dit que François Mignot, veuve de Des Portes, avait « des écus qui la firent seconde femme du mareschal de L'Hospital ». Il paraît que sa fortune était beaucoup moins grande que ne le crut l'auteur des *Mémoires*. Je trouve, en effet, au *Factum*, rédigé par le procureur de Madame la marquise d'Assy, petite-fille de Charlotte Des Essarts, première femme du Maréchal, dans un procès intenté par cette marquise à François Mignot, à propos des diamans et bijoux de la première Maréchale, que François disait lui appartenir et que revendiquait Mad. d'Assy. Cette pièce, passablement brutale, établit : 1^o que la succession du Maréchal montait à environ 2,600,000 livres; qu'il n'y avait que pour 600,000 liv. de créances, sans compter 600,000 livres d'une dotation à Mad. Dassy, pour se libérer du compte, qu'il lui devait, de la succession de son aïeule, Madame Charlotte Des Essarts; 2^o que les créanciers se contentaient de 100,000 l., de sorte que, moyennant 1,300,000 l., Madame de L'Hôpital pouvait demeurer en possession de tout le reste, montant à 1,300,000 livres ou environ; 3^o que Mad. de L'Hôpital voulut tout garder; 4^o que les pierres ne lui furent point données par contrat de mariage, puisqu'elle déclarait les avoir achetées cent mille écus de sa fortune privée; 5^o que ses revenus particuliers n'étaient que de 7 à 8 mille livres, sur lesquelles elle ne pouvait, en six années et demie qu'elle était restée avec le Maréchal, avoir épargné trois cent mille livres; 6^o et enfin qu'elle ne jouissait même d'aucun de ses revenus, qui avaient été saisis pour payer les dettes de M. Des Portes, et qui étaient si insuffisants que le Maréchal avait dû emprunter plus de 50 mille écus pour l'en libérer.

Je ne sais ce que devint ce procès et ce que Fr. Mignot répondit à Mad. Dassy, mais il paraît qu'elle mourut sans fortune, pensionnaire au couvent des Carmélites et terminant d'une manière assez triste le roman d'une vie que la calomnie a voulu flétrir, mais qui trouva pour elle le témoignage de Madame Du Noyer et le silence de cet impitoyable St-Simon, dont la plume grossissait volontiers les scandales, loin de les amoindrir ou de les taire. François Mignot, « veufve de h^t et p^t seigr^e Messire François de L'Hospital, Mareschal de France et gouverneur de Paris », fut marraine, le 7 juillet 1690, de Jⁿ-François, fils de J.-Jacques Morin, jardinier, dem^r rue de Grenelle, chez les Carmélites. Si la Maréchale de L'Hospital avait épousé, en 3^{es} noces, Jean-Casimir, comme on le veut, pourquoi, après la mort de l'ex-Roi de Pologne, se serait-elle dite veuve du Maréchal et non veuve du Roi, abbé de St-Germain des Prés? Rien ne me paraît moins prouvé que le mariage de Casimir V avec Madame de L'Hôpital. Le Père Anselme fut probablement mal informé et Saint-Simon copia le Père Anselme, sans s'informer personnellement des faits. — *Voy. CASIMIR, ESSARTS (DES), L'HÔPITAL.*

2. MIGNOT (JACQUES).

1641—1731.

« Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier, Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier. »

Si les sieurs Nicolas Boileau-Despréaux, homme de lettres, et Jacques Mignot, pâtissier-traiteur, vivaient en l'an de grâce 1806, le pâtissier intenterait un procès en diffamation au poète, qui serait condamné, par toutes les voies de droit, à des dommages-intérêts envers le diffamé, à la suppression de l'écrit diffamatoire, à une amende envers l'Etat et à la publication du jugement dans trois journaux au choix du s^r Mignot. Au xviii^e siècle, il n'en fut pas tout à fait ainsi; le lieut^e criminel refusa de recevoir la plainte de Mignot, sous prétexte que les vers de la satire n'étaient qu'une plaisanterie, et Mignot se contenta, pour toute vengeance, de débiter d'excellents biscuits qu'il faisait, roulés dans une satire de l'abbé Cotin contre Boileau. Le tour ne déplut ni à Cotin, qu'on lisait, ni à Boileau, que les épigrammes de l'abbé n'atteignaient pas. — Qui était ce Jacques Mignot, dont le nom sera célèbre tant qu'on se plaira à la lecture des centes de Nicol. Despréaux? Remontons un peu haut, et nous pourrions dire ce que n'a dit aucun des commentateurs de Boileau, qui ont su que Mignot s'appelait Jacques et qu'il demeurait rue de La Harpe, vis-à-vis la rue Percée. Ils ont ajouté qu'il avait la charge de Maître queux du Roi et celle d'écuyer de la Reine. Boileau fit faire sa généalogie pour prouver sa noblesse; faisons celle de Mignot Jehan Mignot, pâtissier, rue de la Huchette, eut de Cécile Blondeau, fille d'un pâtissier, quatre enfants, de 1579 à 1582. (St-Séverin.) Il mourut, rue de la Bûcherie, le 18 juill. 1620. Son fils aîné, Jean, épousa, vers 1617, Denise Garrou; l'acte de baptême de son fils Pierre (26 nov. 1624) dit Jean « maistre pâtissier du Roy, rue St-Jacques ». Ce Jean II Mignot décéda, rue de la Bûcherie, le 3 nov. 1624, vingt-trois jours avant les couches de sa veuve. Jean II Mignot n'était pâtissier ord^e du Roi Louis XIII que depuis 1623; il avait succédé dans cette charge à Etienne de La Porte. (Arch. de l'Emp., Gages des officiers de la Maison du R., KK. vol. 202.) Un fils de J. Mignot, Louis, prit l'état de son père, lui succéda, jeune encore, et, le 2 mai 1639, épousa Anne, fille du pâtissier Jehan Evrard (St-Séverin.) Il eut cinq enfants (15 mars 1640, 19 avril 1641, 18 mai 1642, 1^{er} juin 1644, 19 fév. 1646); je ne les nomme point; un seul appartient à l'histoire littéraire, JACQUES, né « le vendredi 19 avril 1641 et baptisé le lendemain à St-Séverin Jacques Mignot grandit dans la boutique de son père; il y devint habile à la manipulation de la farine et surtout à la fabrication des biscuits qui firent sa fortune, cuisinant, d'ailleurs, comme la plupart de ses confrères et donnant à dîner et à souper comme beaucoup de cabaretiers. Jacq. Mignot eut un assez grand nombre d'enfants, un entre autres, Jacques, qui, le 26 avril 1679, fut tenu par « Messire Du Mesnil, contrôleur chez M. le prince ». Notre pâtissier-traiteur prenait alors le titre de « écuyer bouche de la fene Reyne ». Jacques Mignot perdit sa femme le 13 avril 1713, âgée de 73 ans ou environ. Il avait épousé Marie Arnault vers 1667. Il mourut en 1731 :

« Le mardy 13^e jr du mois de fevrier (1731) Jacques Mignot, Ecuyer bouche de la fene Reine (Anne d'Autriche) — le baptistaire d'un de ses enfans le qualifie Maître queux du Roy — et doyen des maîtres pâtissiers

traiteurs, veuf de Marie Arnault, décédé le vuzieme du présent mois, rue de la Parcheminerie, âgé d'environ quatre vingt dix ans, a été inhumé dans la chapelle du St-Sacrement de cette église, en présence de Jacques Mignot, march. bourg. de Paris son fils » (celui qui naquit en 1679). « de Nicolas Bouillerot de Chateauneuf son gendre, de Jacques de Perigny march. bonnetier, aussi son gendre, de mess^{rs} Jacques Mignot, clerc tonsuré, chanoine de l'église collégiale de Montereau et de Denis Mignot ses petits-fils. »

Jacques II Mignot, marchand et « capitaine de la milice parisienne », épousa Marie Jeanne Queline, qui lui donna au moins neuf enfants. (St-Benoît et St-Séverin.)

3. MIGNOT (PIERRE-FRANÇOIS). ? —1737.

Il eut l'honneur d'être beau-frère de Voltaire, et ce titre lui vaut une mention ici. « Pierre-François Mignot, cons^r du R., correcteur en sa chambre des comptes, fils de défunt s^r François et de dame Anne Sellière, » épousa, le 28 janv. 1709, « Catherine Arouet, fille de François Arouet, cons^r du R., payeur des comptes de la ch. des comptes, et de feue Marie-Marguerite Daumart, dem^t cour Vieille du Palais », en présence de « Franc. Arouet », père de l'épouse, et de ses frères, « Armand Arouet, clerc tonsuré, demeurant à St-Magloire, et François-Marie Arouet, dem^t aux Jésuites ». Ce dernier, qui devait être « M. de Voltaire », et qui était bien jeune alors, signa l'acte inscrit à St-Barthélemy : Arouët, d'une écriture grande et irrégulière, l'a initial n'étant point majuscule, l'r ayant la forme d'un v, et le t ressemblant à une l barrée; plus tard, il signa :

Jm Arouet de Voltaire

elle une Dame de paroisse, qui, aux grands jours, aurait les honneurs du dais, avec l'encens à l'église et les harangues de son bailli? Le cœur des philosophes est plein de mystères! Ils ont des contradictions étranges; mais ils en ont le droit, ils sont philosophes, et nous méprisent. Nicolas-Charles Denis, écuyer, fils de feu Nicolas Denis, écuyer, doyen honoraire des huissiers du conseil d'Etat, et ancien échevin de la ville de Paris, épousa, le mardi 25 fév. 1738, Marie-Louise Mignot, âgée de 26 ans, fille de défunts Pierre-Franc. Mignot et de Catherine Arouet. (St-Germ. l'Auxer.) L'acte fut signé par Armand Arouet, trésorier g^t et receveur des épices de la cour des comptes, — le frère de Voltaire et de la mariée, — qui, en 1709, demeurait chez les Oratoriens de St-Magloire. N.-Ch. Denis mourut en 1744; une lettre de Voltaire à l'abbé de Valori (8 mai) mentionne la perte qu'il vient de faire de son *cher* Denis. — Voy. VOLTAIRE.

MILLET (LES) dits : FRANCISQUE.

Dézall. d'Argenville et Descamps nomment les Millet : *Milé*; Descamps dit que François, le plus habile, ou pour mieux dire le seul habile des membres de cette famille de paysagistes, naquit à Anvers en 1644, et qu'il fut élève de Laurent Franck, dont il épousa la fille. Je n'ai pu contrôler ces assertions. Descamps prétend qu'il mourut en 1680; il se trompe :

« Samedi 3^e de juin 1679. François Millé (*sic*), peintre âgé de 36 ans, décédé rue des Vieilles Etuves, porté à

— P.-Franc. Mignot eut deux filles, l'une devint M^{me} Denis, l'autre fut M^{me} Fontaine; nous savons cela par la correspondance de leur oncle. Voltaire n'a point parlé d'un neveu, Jacques-François Mignot, qui à la vérité ne vécut qu'un jour. Cet enfant vint au monde à Châtenay, près de Secaux, le 12 sept. 1721, sa mère étant « en la maison de M^r Arouet, père de lad. dame ». La marraine du pauvre Jacq.-François fut « dame Marie-Françoise Regnault, femme de M. François Marchand, fermier g^t des poudres et salpêtres de France, dem^t à Paris, à l'Arsenal. » (Reg. de St-Germ. de Châtenay.) C'est, à n'en pas douter, cette naissance d'un neveu de Voltaire, à Châtenay, dans la maison de M. Arouet, qui a donné lieu aux habitants de ce village de croire que Voltaire lui-même y vint au monde. Si les personnes qui ont fait placer un buste de Voltaire, à Châtenay, sur la place près de laquelle était la maison d'Arouet, avaient pris la peine de consulter les Registres de l'église de St-Germain de Châtenay, elles auraient trouvé l'acte que je viens d'abrégé, et n'y voyant ni le baptistaire de François-Marie Arouet, ni la mention du prétendu ondoisement de l'enfant délicat qui vécut 8½ ans, ils se seraient très-bien expliqué la méprise qui donna lieu à une tradition mensongère. — Voltaire écrivait à Thiriot que toute son ambition pour l'aînée de ses nièces était de l'unir à quelque bon gentilhomme de campagne ayant un modeste revenu de 7 à 8 mille livres de rente. Il revint plusieurs fois à son gentilhomme rêvé, qu'on ne trouva pas. Pourquoi un gentilhomme? Pourquoi la nièce d'un philosophe serait-

l'église vespres des morts chantées en son intention et inhumé dans le cimetière avec l'assistance du chœur en présence de Pierre Millé, peintre son frère, et de Jacques Hermant (*sic*) aussi peintre (Signé) Pierre Millet (*sic*), J. Hermans. » (St-Nic. des Champs.)

P. Millet est tout à fait inconnu. François ou Francisque Millet eut un fils, Jean, peintre de paysage de peu de renom, que l'Acad. Roy. de peint. reçut cependant le 22 juin 1799; — son père avait été admis, seulement comme agrégé, en 1673.

« Dud. j^r (17 avril 1723) Jean Millet Francisque peintre du R. en l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., âgé d'environ 57 ans, mari d'Anne Rassicod décédé ce matin rue de la Sourdière, a été inhumé au cimetière, présents Antoine Millet Francisque entrepreneur des mines d'or, son frère, dem^t susd. rue et M. Martin Monnet officier de la feue Reine, dem^t aussi susd. rue (Signé) Entoioie (*sic*) Millet Francisque, Monnet. » (St-Roch.)

Jean Millet était né vers 1666, si on en croit l'acte qu'on vient de lire. Le Louvre n'a aucun ouvrage des Millet. Je ne sais ce qu'est devenu le tableau de réception de Jean. Un certain Théodore, sur qui je ne sais rien, a gravé plusieurs ouvrages du premier Millet, qui sont signés : Francisque.

MILLOT (ROLLAND = REMY = CHARLES).

XVII^e siècle.

Trois peintres, dont le moins inconnu est Rolland, un ami des Quesnel. Il se rallia, en 1651, à l'Acad. Roy. de peint., et cabala contre elle; il y fut souffert cependant. Il demeurait rue du Coq, sur la pa-

roisse de St-Jean en Grève. Le 11 oct. 1621, il épousa Marie de Lévy, qui lui donna 10 enfants, du 4 sept. 1621 au 13 janv. 1655. Toussaint Quesnel en tint un (12 juin 1634); Geneviève Gousset, femme d'Eust. Le Sueur, que l'acte nomme Genev. Cousin, tint le dernier. Je ne sais quand mourut Rolland Mignot. — Remy Mil. était protestant; tout ce que je sais de lui — c'est qu'il épousa Elisabeth Denoix, dont il eut un fils, tenu sur les fonts de Charenton-St-Maurice par Jacques Androuet du Cerceau (29 oct. 1628). Remy mourut, âgé de 67 ans, le 3 janv. 1648. — Charles Millot, protestant aussi, épousa Catherine Le Clerc, dont il eut 4 enfants, du 24 août 1641 au 28 déc. 1649. Sa fille Madeleine épousa l'horloger Josias Belle. — *Voy. BELLE, CERCEAU, FAMILLES NOMBREUSES, LE SUEUR, QUESSEL, SILVESTRE.*

MIXORET (GUILAUME). 1694.

Un des deux Sous-maîtres de la Chapelle-musique de Louis XIV. Il fut chargé de l'entretien, aussi de la nourriture et de l'éducation des clairs de la musique (12 juin 1694. Bibl. Imp. Ms. Clairamb^t 561.) Nicol. Coupillet était Sous-maître en même temps que Minoret. — *Voy. COUILLLET.*

MIRACLE. — *V. MAMELLES (LES) DE PIERRETTE.*

MIRAMION (MARIE BONNEAU, DAME DE).

?1629—1696.

Cette femme, qu'ont rendue célèbre sa beauté, sa vertu, son long veuvage sans faiblesses, sa piété douce et humaine, cette pieuse femme qui fonda une maison de filles vouées aux soins des malades, filles sans vœux religieux et sans costume particulier, et qu'on nomma : « les Filles de la charité » et « les Miramionnes », se nommait Marie Bonneau. Elle épousa, le mercredi 26 avril 1645 (St-Jean en Grève, Reg. 26, fol. 67 v^o), le fils d'Aignan de Beauharnois, « M^{re} M^{re} Jⁿ-Jacques de Beauharnois, seigr de Miramion, conseiller au Parlement », qu'elle perdit, dit-on, alors qu'elle avait seize ans à peine, c'est-à-dire bientôt après son mariage. Elle mourut âgée de 67 ans, le 24 mars 1696, sur le quai des Tournelles, dans la maison qu'elle avait établie. Son corps fut présenté à l'église de St-Nicolas du Char-donnat le 27 mars. P. Mignard fit un portrait de M^{me} de Miramion, agréablement gravé par L. Barbery en 1690. — M. Le Monnyer, notaire, garde un acte de M^{me} de Miramion, signé par elle, le 19 janv. 1650. Cet acte la dit : veuve. — M^{me} de Miramion et son frère Claude de Curon assistèrent comme amis, le 9 avril 1695, au mariage du marquis de Villette-Mursay. — *V. BARBERY, GUYON, MIGNARD, VILLETTE.*

MIRBEL (LIZINKA-AIMÉE-ZOË RUE, Mad. DE).

1796—1849.

Le Musée du Louvre a, dans un cadre, quatre portraits en miniature, ouvrage de mad. de Mirbel, qui, dans un temps où brillait Saint, où peignait encore Augustin, — Isabey touchant à son déclin, — prit le premier rang parmi les artistes de son genre, obtint un immense succès et s'acquit une renommée que la postérité — nous sommes la postérité pour elle, morte sitôt — que la postérité a consacrée. Belle, charmante, spirituelle, aimable et bonne, telle fut mad. de Mirbel, qui dut à son mérite une existence heureuse, et à son caractère les plus illustres amitiés. Il y a bien du roman, de l'extraordinaire, veux-je dire, dans la vie de cette femme qui semblait destinée par le hasard de sa

naissance à être liée au sort d'un petit bourgeois ou d'un petit fonctionnaire public. Fille d'un commissaire de marine, monsieur Rue, qu'une maladie du cerveau arracha à l'activité et jeta dans une maison de santé où il mourut, elle se trouva fort jeune contrainte à chercher un état pour vivre. La peinture lui sembla celui qu'une jeune fille pouvait embrasser avec le plus d'espoir d'un bel avenir, si elle faisait de bonnes études, et si elle avait le courage de donner toute sa vie au travail. Elle se sentait ce courage, elle avait la volonté; mais toute peinture ne convenait pas à ses habitudes de propreté. La grande palette chargée de couleurs grasses et l'huile qui tache ne lui convenaient guère; le dessin de l'Académie effrayait d'ailleurs un peu sa candide adolescence; la miniature est un genre qui laisse immaculés les habits et les mains; il y faut peu d'appareil, peu d'espace, point de grands instruments : M^{lle} Rue se décida pour la miniature. On la confia à Augustin. Elle avait du goût et se forma vite au dessin; elle s'habitua promptement à bien voir la nature : en peu d'années elle sut tout ce qu'on pouvait lui apprendre. Elle quitta alors l'atelier de son professeur et chercha à se faire connaître. Elle travaillait et vivait. Il lui fallait paraître au Louvre avec quelque portrait qui fit sensation, comme on dit. Le choix d'un modèle est chose importante pour le portraitiste qui veut se faire remarquer; une jolie femme inconnue, un homme sans célébrité donneront bien l'occasion de faire une bonne chose et de plaire aux artistes, mais la foule ignorante a besoin d'être appelée par le nom des personnes peintes. Un bon portrait du Roi pouvait être un moyen d'introduction au faubourg St-Germain : les amis de M^{lle} Rue se mirent en quête des moyens de parvenir jusqu'à Sa Majesté; ils réussirent. Louis XVIII consentit à se prêter au désir qui lui était exprimé. On annonça cette bonne nouvelle à M^{lle} Rue, qui la reçut avec joie; mais quelle ne fut point son émotion! Assister au déjeuner de Sa Majesté et de Mad la Dauphine; poser son chevalet près de la fenêtre, assez loin de la table pour n'être pas importune, assez près pour bien voir son royal modèle sans qu'il se dérangeât, sans qu'il fût contraint de *poser*; puis dessiner et peindre debout, — car le cérémonial voulait que le peintre ne s'assît pas, dût la peur faire trembler tout son corps mal en équilibre sur des jambes émuës, — n'était-ce pas de quoi déconcerter une personne timide, qui jamais ne s'était trouvée en présence d'un souverain? Elle tint bon, se rassura peu à peu et, interrogée quelquefois par le Roi, fort bienveillant d'ailleurs, elle sut trouver des réponses justes et même spirituelles, où ne se trahissait pas trop la crainte. « Le Roi, nous disait-elle longtems après, avait un regard pénétrant mais bon; il paraissait craindre de m'embarrasser, et par conséquent ne me gênait pas trop. Madame la duchesse d'Angoulême, avec son regard sec et froid, me glaçait; elle était bonne pourtant, j'en fus convaincue depuis. » M^{lle} Rue finit en quelques matins l'ébauche du portrait royal auquel elle mit chez elle la dernière main. Son succès fut complet. Elle réussit de toutes les manières chez le Roi, comme peintre et comme femme de bon sens et d'esprit, sachant rester modeste sans gaucherie et se montrer spirituelle sans hardiesse. Louis XVIII voulut la revoir quelquefois et s'intéressa assez sérieusement à elle pour lui choisir un époux, qu'elle accepta, bien qu'il fût de beaucoup plus âgé qu'elle.

Madame de Mirbel, que ces circonstances mirent en vue, eut bientôt pour amis des hommes très-distingués de la cour, et pour n'en nommer qu'un, le spirituel duc de Fitz-James, dont elle fit un excellent portrait. Un prince honorait madame de Mirbel de son amitié. Il la visitait fréquemment et la faisait confidante des chagrins de son intérieur, cherchant auprès d'elle des consolations et des conseils. Je me souviens qu'un jour que j'allai la voir, mad. de Mirbel me dit : « Monsieur le duc de Bourbon sort d'ici. Le pauvre vieillard a pleuré, comme à l'ordinaire ; il m'a dit : « Cette femme me fera mourir ; » à quoi je lui ai répondu : « Monseigneur, quand pour sauver sa vie il ne faut que sacrifier un de ses membres, on doit avoir le courage de se le couper. — Je sens que ce courage, je ne l'anrai jamais. » N'est-ce pas déplorable de voir tant de faiblesse chez un homme d'autre part si énergique ? » A quel que temps de là, la mort du prince fut annoncée ; je courus chez mad. de Mirbel, et quand j'entraï, elle me dit avant que j'eusse en le temps de lui parler de l'événement tragique : « Eh bien ! il s'est pendu ! Cela m'afflige profondément, mais ne m'étonne point. Il y a longtemps que je prévoyais un malheur. Rappelez-vous ce que je vous ai raconté de sa dernière visite ici. »

Mad. de Mirbel a beaucoup travaillé ; elle avait, avec une grande facilité, une ardeur de vouloir plus grande encore. Son œil était aussi sûr que sa main était habile. Un portrait commencé était, au bout de la première heure, aussi ressemblant qu'il le devait être après cinq ou six séances. Le dessin en était arrêté par quelques touches larges, si bien à leur place, que toute la charpente osseuse de la tête apparaissait dans sa forme particulière. Le Louvre possède deux ébauches d'elle, qui sont de curieux témoignages de ce que je viens de dire, ce sont les portraits du baron Gérard (François) et de M. Ingres. Mad. de Mirbel aimait beaucoup à faire de ces esquisses qui devaient être pour elle des portraits définitifs. Je lui en ai vu jeter sur l'ivoire, en quelques heures, qui étaient vraiment prodigieuses de réalité en même temps que de style et de grâce. Les beaux portraits qu'elle a produits ne se peuvent compter, elle a presque toujours réussi à miracle, et ses moins bons ouvrages seraient tenus pour d'excellents morceaux sortis d'une autre main. Les plus remarquables de ceux auxquels elle donna tous ses soins furent, après son portrait de Louis XVIII, qui est de sa première manière, celui de M. le président Amy, en robe rouge — il est au Louvre ; — celui d'une jeune fille blonde, — M^{lle} de Fitz-James, — au Louvre aussi ; celui de M. le duc d'Orléans, d'une ressemblance parfaite, d'une élégance et d'une distinction qui traduisent on ne peut mieux la distinction et l'élégance sans roideur du jeune prince ; celui de notre ami M. Delécluse, critique qui commença par être peintre à l'école de David ; celui de M. de Guercy, marquis, architecte et directeur du théâtre du Vaudeville, ces deux-là à l'aquarelle, et faits en même temps que le mien, un vrai chef-d'œuvre (1831).

J'ai dit que mad. de Mirbel eut d'illustres amis ; elle se montra digne de les avoir. Un de ceux qui eurent chez elle ce titre d'ami fut un des ministres de Sa Majesté Louis-Philippe, à qui la Révolution de 1848 inspira des craintes sérieuses sur son existence. Il crut que les républicains de 48 allaient courir sus aux ministres du Roi de 1830 comme les

libéraux de 1830 avaient couru sus aux ministres du Roi de 1824 ; il jugea prudent de fuir ; mais fuir n'était pas chose facile. Rester chez lui était impossible, en admettant qu'il passât par la tête aux démocrates de lui vouloir demander compte de sa résistance à la Réforme et aux livres banquets ; mad. de Mirbel devina son embarras, l'alla chercher dans une voiture de place où elle le mit la nuit, l'amena chez elle et l'établit dans un cabinet de son appartement de la rue St-Dominique, cabinet isolé dont elle avait seule la clef et où elle avait préparé tout pour le séjour de son pensionnaire. Pendant les quelques jours qu'il passa dans cette retraite, mad. de Mirbel, qui n'avait mis personne dans sa confiance, fut pour l'ex-ministre une amie pleine des soins les plus délicats, une servante qu'aucun office pénible ne put rebuter. La cachette ne fut point découverte ; personne du dehors ou du dedans ne la soupçonna. Quand un certain apaisement se fut fait dans le gouvernement et dans la rue, mad. de Mirbel prépara le départ du captif, qui ne pouvait rester éternellement là. Elle conduisit l'excellence déchuë à un chemin de fer où elle le mit en wagon, souhaitant que la vapeur l'emportât assez vite pour qu'il eût bientôt derrière lui la frontière de France. Quand elle eut reçu la nouvelle que son ami était en lieu sûr, et qu'elle eut appris de gens bien informés qu'on ne persécuterait point les anciens ministres, mad. de Mirbel nous raconta cette anecdote curieuse, non pour se vanter d'avoir fait intelligemment une chose courageuse, mais pour rendre grâce à Dieu qui lui était venu si grandement en aide dans tout ce qu'elle avait accompli pour le salut d'un vaincu. — Mad. de Mirbel, qui écrivait avec grâce et finesse, comme une femme du monde bien élevée et bien douée, avait contracté l'habitude de noter tous les soirs dans un journal ce qu'elle avait appris pendant la journée, ce qu'elle avait vu, ce qu'elle avait pensé de tout ce qui s'était passé autour d'elle ou dans le monde, dont les bruits lui arrivaient par des échos qui lui apportaient toutes les voix du dehors. Je n'ai rien vu de ce journal dont mad. de Mirbel m'a parlé bien des fois, en me disant qu'elle fixait ainsi ses souvenirs et ses impressions sur les hommes et sur les choses pour amuser sa vieillesse. Hélas ! il ne devait pas lui être donné d'arriver à cette vieillesse pour laquelle elle préparait d'heureuses distractions ! Le Mémorial de mad. de Mirbel doit être bien curieux ; elle a vu tant d'événements dont elle a pu avoir le mot, elle a connu tant d'hommes importants dont elle a pu avoir les confidences, elle avait tant de raison pratique pour bien juger et tant d'esprit pour bien raconter ! Et puisque je parle de son esprit, que je dise ce qu'il était. Il n'avait rien de superficiel, et ne se perdait pas en ces jolis riens cherehés qu'on appelle des « mots », et dont on fait trop de cas dans le monde ; non, mais il avait, si je puis parler ainsi, un tissu solide et brillant tout à la fois ; il était substantiel autant qu'aimable, et sous sa gaieté, on retrouvait toujours la raison.

Mad. Lizinka Rue de Mirbel, née à Cherbourg le 8 thermidor an IV de la République (26 juillet 1796) de Gilles-Marie-Georges Rue et d'Eulalie-Zoé Bailly de Monthyon, mourut à Paris du choléra, — dont une première attaque l'avait épargnée, — à une heure du matin, le 29 août 1849, en son domicile, rue St-Dominique, n° 74, âgée de quarante-trois ans. Elle avait épousé, le 18 mai 1824,

« M. Charles-François Brisseau Mirbel, membre de l'Académie des sciences, chevalier de la Légion d'honneur et de St-Michel, fils de feu Jean-Baptiste Brisseau, propriétaire ». M. Mirbel était né à Paris le 27 mars 1776 — il avait donc quarante-huit ans quand M^{lle} Rue en avait vingt-huit — il était veuf depuis treize ans. Les témoins de M. Brisseau Mirbel furent « M. Antoine-Maurice Apollinaire, comte d'Argout », alors conseiller d'Etat et pair de France, âgé de quarante et un ans, dem^t rue Taihout, et M. Abel-François Villemain, membre de l'Académie française, âgé de _____ ans, dem^t rue Basse-d'Orléans, n^o 20. Mad. de Mirbel eut pour témoins son oncle maternel, M. François-Gédon Bailly, comte de Monthyon, lieut^t g^l des armées du Roy, chevalier de St-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, etc., et M. Gillet, notaire, allié de M^{lle} Rue. — Tous les ouvrages de Mad. Brisseau Mirbel sont signés : « Lizinka de Mirbel. » Au moment de son mariage, mad. Mirbel avait le titre de « Peintre du cabinet du Roi ». — Le portrait en pied de mad. de Mirbel par M. Champmartin fait partie du Musée de Versailles.

MIREPOIX. — Voy. LÉVIS.

MIRON (MARC = ROBERT).

XVII^e siècle.

Le premier de ces Miron donna la *Relation de la mort de Henri de Lorraine, Duc de Guise* (28 déc. 1588), imprimée sous le nom de « Miron, premier médecin de Charles IX ». Le P. Le Long et Moréri donnent à ce médecin le prénom de François, qui fut celui d'un autre Miron, étranger à la médecine. Il se nommait Marc. Dans les comptes de la Maison du R. (Arch. de l'Emp., KK. 139), sous la date de 1584, je lis : « Marc Miron, premier médecin du R... 400 l. » Marc Miron garda cette charge jusqu'en 1592, époque de sa mort apparemment, car en 1593, le premier médecin fut Jehan Ailleboust. (KK. 150.) — Miron épousa Marie Goubiau, et, le 1^{er} mai 1567, il en eut Marie, baptisée à St-Eust., « fille de hon. homme M^r Marc Miron conseil^r et médecin ord^{re} du R., dem^t rue du Four ». A cette époque, le premier médecin du R. était Jean Mazille. (KK. 134.) — Robert Miron, s^r du Tremblay, fils de Marc, né vers 1569, fut cons^t au parlement en 1595, cons^t d'Etat en 1604, prévôt des marchands en 1614, Ambassade^r en Suisse en 1617 et Intend^t du Languedoc de 1631 à 1640; il mourut, âgé de 72 ans, en août 1641. — Voy. PATIN (GUY).

MISSON (MAMMILLEN).

? — 1721?

Je veux signaler — et cela intéresse l'histoire littéraire — la confusion qu'un certain rapport de noms a fait naître entre Max. Misson et les Muisson, alliés de Conrart. Feu M. Walckenaer, dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* (in-8^o, 1820), à propos d'une note manuscrite et anonyme qu'il trouva sur la dernière page de l'exemplaire qu'il possédait des *Madrigaux* de La Sablière, fit un ample commentaire où les erreurs abondent. Il copia, sans la corriger, la note en question, qui dit que « la plupart des madrigaux ont été faits pour M^{lle} Vanguauef, sœur de M^{me} de Nielle... » — M. Walckenaer aurait dû dire que « M^{me} de Nyerf » et non : de Nielle, Charlotte Van Gangel, était sœur de Marie Van Gangel, qui mourut à la fleur de l'âge. La note ajoute : « M. de La Sablière étoit alors absent; une de ses filles, mariée depuis à M. Misson, cons^t au parlement de

Paris, lui annonça cette mort sans aucune préparation... », et M. Walckenaer de dire : « Le Misson dont il est fait mention ici est Maximilien Misson, connu par un excellent Voyage d'Italie qui a eu plusieurs éditions et par plusieurs autres ouvrages... Conrart, qui fut comme le créateur de l'Académie française, avait épousé la tante de Misson et le père de Misson avait épousé la sœur de Conrart, lequel étoit aussi de la religion réformée; par cette double alliance, Maximil. Misson se trouvait doublement neveu de Conrart, ainsi que le remarque Ancillon, qui, dans ses *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres* (Amsterd., 1709, in-12, p. 7 et 8), parle de Max. Misson en ces termes : « Il sera mis sans doute au nombre des plus glorieux confesseurs que la dernière persécution de France ait produits. Il est mort réfugié en Hollande ». — M. Walckenaer n'avait pas bien lu ou plutôt avait bien voulu passer sous silence certain détail du texte d'Ancillon que voici : « En l'année 1634, Conrart se maria; il épousa la sœur de M. Muisson, père de cet illustre M. Misson, qui a été conseil^r au parl^{em}t de Paris et qui sera mis sans doute au nombre, etc. » (p. 7)... Il se fit deux mariages en même temps. Conrart épousa, comme je viens de le dire, la sœur de M. Muisson et M. Muisson épousa la sœur de Conrart, de sorte que par cette double alliance ce M. Misson dont je viens de parler (le glorieux confesseur de la religion de Calvin) « étoit aussi doublement neveu de l'illustre Conrart ». (P. 8.) M. Walck. dut être averti que sous les deux orthographe du nom du « glorieux confesseur », il y avait une difficulté à résoudre, mais il n'en tint pas compte; il connaissait, par le Moréri, Maxim. Misson, il ne connaissait point de Muisson, et, sans s'informer, il mit sur le compte de l'imprimeur d'Ancillon les trois Muisson, quand il aurait dû lui imputer à faute les deux Misson. J'ai parlé à l'art. Conrart des mariages Muisson; je dirai ici qu'il n'y a, entre les Muisson et Max. Misson, qu'une analogie de nom et une communauté de croyance religieuse. M. Walckenaer a égaré le bon M. Monmerqué, trop confiant dans les assertions de son savant confrère, dont il a répété, dans son art. : La Sablière (*Biog.-Michaud*), tout ce que l'auteur de la Vie de La Fontaine savait de Misson. — Les Reg. protestants, qui sont aux Arch. de la Vil., ne contiennent aucune mention relative à Misson, que Milord d'Ormond prit pour soigner l'éducation de son petit-fils, et qui vit, avec les luettes du protestant, l'Italie catholique, dont il fit un portrait après tout instructif et amusant. On dit que Max. Misson fut obligé de s'expatrier au moment de la révocation de l'Édit de Nantes et qu'il se réfugia en Angleterre. Je ne sais ce qu'il y a là de vrai; je ne ferai remarquer qu'une chose, c'est que Misson, dans la dédicace de son *Nouveau voyage d'Italie* à son élève, le comte d'Arrau (1^{er} janvier 1691), ne fait aucune allusion à son exil. Il n'en parle nulle part dans ses trois volumes, ce qui me fait croire qu'il fut un de ces Français qui, dans tous les temps, allèrent chercher fortune à l'étranger et mettre, au service des gens riches, leur savoir et leurs talents. — Voy. CONRART, XVERT.

MOINES SCANDALEUX. — Voy. CHAVALIS.

MOL (PIERRE VAN).

? 1590—1650.

« Il fut élève d'Arthur Wolfort et de Rubens. Il

vint à Paris, fut reçu à l'Académie le 1^{er} février 1648 et peignit des tableaux d'histoire et des portraits. *On n'a aucun détail sur sa vie*. (M. Fr. Villot, *Notice des tabl. du Louvre*, 1853.) L'abbé de Marolles prononce le nom de Van Mol, et ce n'est pas chez lui qu'on peut espérer de trouver quelque chose pour adoucir le regret exprimé par M. Villot. Voyons ce que je dois à mes recherches. Dès 1631, P. Van Mol était établi à Paris, sur la paroisse St-Sulp. Le 19 nov. de cette année, il tint, sur les fonts de cette église, le fils d'un de ses voisins, nommé Pierre Fleure. — En 1640, le 23 février, il tint, à St-Sulp., un fils du peintre Jean Hardel. — En 1642, il avait le titre de « peintre de la Royné ». (Compte des dépenses d'Anne d'Autriche; Bibl. Imp., Ms. Supl. fr., 1923.) Sa charge lui assurait 10 l. tourn. par an, et les immunités attachées au titre de commensal de la Maison du R. — Le 18 février 1640, P. Van Mol fiança Anne Van der Burch, qu'il épousa le lendemain. (St-Sulp.) L'acte de son mariage le qualifie « Peintre ord^{re} de la Reine ». Anne V. d. Burch était sœur de « Louys Van der Burch, peintre ord^{re} du R. » Van Mol eut, de son mariage, huit enfants, du 11 nov. 1640 au 7 déc. 1648. Un d'eux, *Gaspard*, fut baptisé à St-Benoît le 11 nov. 1640. Van Mol demeurait alors rue St-Jacques; il alla ensuite rue Taranue. Il y perdit deux de ses enfants en 1647. Quant à lui, il mourut le 8 avril 1650, Grande-Rue Taranue. (St-Sulp.) Sa femme décéda, rue St-Germain, le 24 nov. 1675, « âgée de 56 ans », — née par conséquent vers 1619 —; deux de ses fils, Louis et Nicol. Van Mol, assistèrent à son enterrement. (St-Sulp.) Zani fait naître P. Van Mol en 1590 et mourir en 1660; on voit qu'il fut mal informé, au moins quant à l'époque de la mort. Zäglér, suivi par M. Villot, fait naître le peintre anversois en 1580; je crois qu'il y a là une erreur considérable. Louis Van der Burch donna-t-il sa sœur, âgée de 21 ans, à un sexagénaire? J'en doute fort. C'est beaucoup déjà de supposer que Van Mol se maria âgé de 50 ans, ayant 30 ans environ de plus que sa femme; il me semble qu'on pourrait fixer approximativement à l'année 1600 l'époque de la naissance de P. Van Mol. — Gaspard Van Mol, né en nov. 1640, à l'âge de 17 ans, prenait le titre de « peintre ». (St-Sulp., Bapt. 8 mai 1657.) Il était probablement alors seulement élève de quelque ami de son père. — Le nom de Pierre Van Mol subit plusieurs transformations sous la plume des prêtres; en février 1637, il devint : Van Molle; en 1639 : Vannor; en 1640 : Vannour. — *Voy. BURCH, LA HOUVE, WLENGHELS.*

MOLARD (MICHEL).

1688.

« Michel Mollard (*sic*), sculpteur en ivoire, a travaillé ensuite pour le Roy, au Louvre, où il a gravé l'histoire métallique de Louis XIV, par ordre de Mons^r de Louvois. » (*Mémoire [anonyme] sur la ville de Dieppe*; Bibl. Imp., Ms. Sup. fr., 254-12.) — Je trouve, sous la date du 6 juin 1688, dans un reg. des bâtiments du R. : « A Michel Mollard, graveur en acier, 200 l. à compte d'un poinçon et un carré qu'il a gravé (*sic*), représentant la Majorité du Roy ». On connaît de Mollard plusieurs médailles signées : M. M., M. M. F., ou MOLARD F. Mollard était le compatriote et le contemporain de Jean Mauger. — *Voy. MAUGER.*

1. MOLÉ.

Voici, sur une maison dont l'illustration est an-

cième, ce que j'ai pu trouver : « En cette année 1619, estoient marguilliers de St-Paul, Messire Mathieu Molé procureur général, Paul Ardier, Intendant et Control. g^l des gabelles, et Guill. Philippes, marchand ». (Reg. de Christophe Petit, habitué de St-Paul.) — Chez M. Le Monnier, not., est un acte d'Anne Molé, veuve de David Arnault, conseil du Roy. (2 janv. 1627.) — Le Département des MMs., Bibl. Imp., t. VII des Lettres originales, garde une lettre d'un Molé au garde des sceaux, sur l'Éregistrement au parlement des traités faits avec les ducs de Savoie et de Lorraine. (9 déc. 1633.) — Le 3 déc. 1634, Edouard Molé, cons^r au parlement, mourut et fut enterré à Ste-Croix de la Bretonnerie, « lieu de la sépulture de ses parents ». (Reg. de St-Paul.) — « Conuoy de René Nicolay, femme de M^{re} Mathieu Molé, premier présid^t, dé-cédée en la maison de feu M. de Beaumarchais, portée à l'*Ave-Maria*, le 24 nov. 1641. » (R. de Christ. Petit.) — Le mercredi 30 janv. 1658, Jean Molé, seig^r de Sussy, Pardeville, etc., président en la 5^e chambre des enquêtes, pris rue Ste-Croix de la Bretonnière, fut porté mort en l'église de Ste-Croix pour y être inhumé. (St-Paul.) — Le 8 mars 1660, Marie Molé, fille de Jean, président au parlem^t, et de Gabrielle Molé, épousa Georges de Monchy, marq. d'Hoquin-court. (St-Paul.) — « J^o Molé, présid^t à mortier, seig^r de Champlâtreux, fut parrain, le 21 mai 1672, de Victor-Augustin, fils de Louis, marquis de Mailly, dem^t quai Malaquais. » (Reg. de St-Victor.) — Le 2 fév. 1672, Mathieu Molé, marquis de Champlâtreux, tint, sur les fonts, une fille de Claude Drouault, bourgeois de Paris. (St-Séverin.) Il signait : « Molé de Champlâtreux »; Jean signait : « Molé » tout court. — Jean Molé fit, le 31 déc. 1679, un bail à ferme à Jacques Guibillon, laboureur, dem^t à Champlâtreux. J^o Molé est dit dans l'acte « président à mortier, dem^t à Paris, rue de Braque, parois. St-Nicol. des Champs ». (Arch. de M. Le Monnier.) — Le 20 mai 1687, Marie Molé, femme de Georges de Monchy, passa un acte chez le prédécesseur du même not.; elle signait : « Molé Hoquin-court ». — M. Vieffville, not., garde plusieurs actes passés, en 1688, par Louis Molé, et, de 1691 à 1698, par François Molé de Ste-Croix. — Le 2 janv. 1698, fut inhumé, à l'*Ave-Maria*, Mathieu Molé, ci-dev^t capitaine aux gardes, âgé de 46 ans, mort la veille rue de Vaugirard. Il fut accompagné par son frère, Jean Molé, cons^r au parlement, et par son neveu, J^o-Bapt. Molé, fils de Louis Molé, président à mortier au parlem^t. (St-Sulp.) — Le mardi 22 sept. 1733, Mathieu-François Molé, président au parlement, baptisé le 30 mars 1705, à St-Nicol. des Ch., fils de feu J^o-Bapt. Molé, présid^t au parlem^t, et de Marie-Françoise-Nicolle Le Gorlien de Dreuilly, épousa, après minuit, Bonne-Félicité Bernard, fille de Messire Samuel Bernard, chevalier de l'un des ordres du R., et de Félicité de St-Chamans, dem^t place des Victoires. (St-Eust.) Parmi les signataires de l'acte figurent le duc de Brancas, la duchesse de Bouillon, le prince de Léon, la duchesse de Villars-Brancas, la duchesse de Lauraguais, le duc de Rohan, etc. On voit que la noblesse de France n'avait pas pour les traitants et la roture le mépris qu'on a supposé. Il est vrai que la roture de Samuel Bernard avait pris quelques-unes des apparences de la noblesse : le Roi lui avait parlé et l'avait anobli; il était devenu comte de Coubert, et puis, une trentaine de

millions arrangent bien des choses! — « Acte de décès d'Edouard-François-Mathieu Molé Champlâtreux, du 1^{er} de ce mois (floral an II — 20 avril 1794), ex-noble et cy-devant président du cy-devant parlem^t de Paris, âgé de trente-quatre ans, natif de Paris, vu l'extrait du jug^t du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution, etc. (Signé :) Delcroit ». (Reg. de la municipalité.) — *l'oy.* A. BERNARD, MAILLY, MONCHY, PETIT (CHRIST).

2. MOLÉ (FRANÇOIS-RENÉ). 1734—1802.

3. MOLÉ (PIERRE-CLAUDE-HÉLÈNE PINET, dite M^{lle} D'EPINAY, puis M^{me}). 1740—1782.

Tenant pour exacte la rime de ce refrain d'une chanson faite contre Molé, le meilleur comédien de son temps et le plus fat des hommes d'une époque où la fatuité ne fut pas rare chez les gens de cour et de théâtre :

• Ce ne peut être que Molet
Ou le singe de Nicolet •

les biographes du prédécesseur de Besnard-Fleury, du successeur immédiat de Bellecour, ont dit que « Molet était fils d'un graveur qui trouvait à peine dans son travail de quoi faire subsister sa femme et trois garçons, dont Molet était le second ». Ils ont ajouté que « le nom de cet acteur tel que nous l'orthographions actuellement n'est pas tout à fait celui de sa famille ». « Pendant les premières années qui suivirent sa réception à la Comédie française, ont-ils dit, il fut connu sous le nom de Molet. Les journaux et les affiches de la Comédie ne lui en donnèrent point d'autre. Il s'aperçut apparemment que ce nom prêtait à la mauvaise plaisanterie; au moyen de la suppression de la lettre finale, et de l'addition d'un accent (sur l'e), il le rendit plus noble, en lui donnant une ressemblance exacte avec celui que portaient des magistrats illustres. » (Le Mazurier, *Gal. hist. des acteurs du Th.-Franç.*, 1810.) Il y a dans ce passage d'un livre souvent mieux renseigné, passage qui a trompé tout le monde, plus d'une erreur à rectifier. Molé ne s'appliqua pas à travestir son nom pour lui donner la forme de celui que portaient les descendants d'Edouard et de Mathieu Molé; il eut assez de ridicules prétentions sans charger encore sa mémoire de celle-là. D'ailleurs, ceux qui ont imaginé cette historiette n'ont pas su qu'à Paris existaient au dix-huitième siècle un grand nombre de Molé, bourgeois et artisans, qui ne prétendaient pas plus être de la famille des magistrats du seizième siècle que de celle d'où sortit le comédien. Fr.-R. Molé écrivait son nom comme je l'écris ici, avant d'entrer au théâtre et depuis. Fils de Franc. Molé, m^e peintre et sculpteur, et non graveur, comme on l'a prétendu, *François-René* naquit rue St-Louis, dans la Cité, le 24 nov. 1734, et fut baptisé le lendemain à St-Barthélemy. Le père signa l'acte de ce baptême : « Molé », comme, le 4 oct. 1732, il avait signé celui de son premier enfant, « Louis - François »; comme le 16 sept. 1733 il signa celui de sa fille, « Anne-Antoinette », que n'ont pas connue les biographes. François Molé eut un quatrième enfant, « Calixte-Augustin », dont je parlerai tout à l'heure. François Molé avait épousé, le 12 février 1731, « Louise Sicant ». Il était fils de défunt François Molé et de Marguerite La Barrière. Le mariage du peintre Molé avec Louise avait été célébré à St-Jean l'Évangéliste, — un collègue du Cardinal Le Moine, — bien que les deux époux fussent de la paroisse St-Barthélemy, et demeurassent tous deux rue St-Louis,

quand Anne Benoît, la mère de la mariée, demeurait paroisse St-Paul. Pourquoi Fr. Molé alla-t-il demander, avec la permission de l'archevêque, la bénédiction nuptiale au curé d'une de ces églises où se faisaient les mariages qu'on voulait sans éclat? C'est ce que je ne sais pas. Je constate ce fait, et voilà tout. — « François Molé, m^e peintre et sculpteur, âgé d'environ cinquante et un an, » décéda, le 11 fév. 1749, et fut enterré, le 12, à St-Germain le Vieil, en présence de Louis-François et de René-François, ses fils. — Il y avait un peu plus de trois ans que son père était mort, quand René-François, qui sortait d'une étude de notaire, et avant des bureaux d'un Intendant des finances, débuta (7 nov. 1754) à la Comédie française qu'il devait laisser bientôt pour y reparaître, en janvier 1760, et ne la plus quitter, comédien habile dans le premier emploi où brillait Bellecour, successeur de Grandval, qui avait remplacé Baron. Molé avait une jolie tête, de la grâce, du naturel, et une taille agréable, avant que l'âge lui eût apporté l'embonpoint. Une actrice jolie, M^{lle} d'Épinay, vint débiter à la Comédie française en 1761 (21 janvier); elle avait vingt et un ans, un talent que les amateurs trouvaient médiocre, et qui, malheureusement, ne devait pas grandir beaucoup, malgré le travail obstiné et les leçons de celui qui se fit son maître, qui ne l'épousa que le 10 janvier 1769, légitimant par ce mariage *Elisabeth-Félicité*, née le 23 juillet 1760. (St-Jean en Grève.) M^{lle} d'Épinay, dont le nom véritable était Pierre-Claude-Hélène, fille de Claude-André Pinet, perruquier, était née le 14 juin 1740, rue de la Tranderie. (Reg. de St-Eust.) Elle avait donc vingt-neuf ans et demi quand elle prit le nom de M^{me} Molé. En 1769, Molé et celle qui devenait sa femme demeuraient, depuis deux ans, rue du Sépulchre, aujourd'hui rue du Dragon. Un des témoins de l'acte du 10 janv. 1769 fut Britard (J^u-Bapt.), celui qui, sous le nom de Brizard, fut un comédien remarquable, dans l'emploi des Rois et des Pères nobles. Molé maria sa fille Elisabeth-Félicité à Gabriel-François Reymond, secrétaire de M. le Maréchal de Noailles. El.-Félicité était au couvent de la Présentation, rue des Postes, où elle avait été élevée religieusement, lorsque, le 29 janv. 1780, Reymond la conduisit au pied de l'autel de St-Médard. M^{me} Molé, gravement malade, ne put assister à la cérémonie. On dit qu'elle mourut à la fin de 1782; je n'ai point trouvé l'acte de son inhumation. Quant à Fr.-René Molé, il décéda « le 20 frimaire an VII (11 déc. 1802), à 4 h. du matin, rue de Corneille, n^o 1, membre de l'Institut national, âgé de 68 ans. » (Reg. de l'ancien 10^e arrond^t de Paris.) Un des témoins de l'enterrement de Molé fut son frère Calixte-Augustin, « employé aux Invalides à Versailles », qui signa : « A. Molé. » Calixte Molé avait commencé par être comédien en province, et avait quitté le théâtre. Louis-François, son frère, qui joua à la Comédie française sous le nom de d'Alainville, n'eut qu'un talent médiocre. Calixte-Augustin Molé, pressé par la misère, se jeta dans la rivière le 4 sept. 1818; on l'en retira deux jours après, et on le porta à la Morgue. Il fut enterré le 7 sept. (Reg. de l'ancien 9^e arrond^{iss}.) Une fille de d'Alainville, d'abord comédienne en province, et ruinée par la faillite d'un entrepreneur dramatique, son associé, vint à Paris, où elle fut ouvreuse de loges au théâtre de la Porte-St-Antoine, dont la fermeture réduisit la pauvre femme à la misère. Les comédiens français vin-

rent à son aide, mais la pension qu'ils lui firent étant insuffisante, le désespoir le conduisit à la mort. Le 28 mars 1841, à 1 h. du matin, elle se précipita du quatrième étage de la maison n° 11, rue St-Antoine, où elle avait une chambre. La malheureuse fut enterrée sous le nom de Molé-d'Alainville. Elle avait 61 ans. (Reg. de l'ancien 8^e arrondl.) Les journaux dirent que « Josephine Molé, nièce du comédien célèbre », allait atteindre sa 74^e année. Ainsi, la tragédie entra deux fois dans cette maison de comédiens, dont un fut grand et heureux, les autres médiocres et pauvres. — V. NICOLET.

1. MOLIÈRE
(JEAN-BAPTISTE POQUELIN, dit : DE).

1622—1673.

« Jean » (il prit toujours le nom de Jean-Baptiste pour se distinguer de son père et d'un de ses frères), fils de Jean Pouquelin (*sic*), tapissier, et de Marie Cressé, sa femme, dem^r rue St-Honoré, fut baptisé le « samedi 15^e janv. 1622. » (Reg. de St-Eust.) Il se maria à l'âge de 40 ans. Voici l'acte de son mariage, qui est au Reg. 161 de St-Germain l'Auxer. (Arch. de la ville), où il est inscrit sous le numéro d'ordre des mariages : 47, p. 207, recto :

« Du lundy vingtiesme (février 1662) Jean Baptiste Poquelin, fils de Jean Poquelin et de feüe Marie Cresé (*sic*) d'une part et Armande Gresinde Béiard, fille de feu Joseph Béiard et de Marie Herué d'autre part, tous deux de cette paroisse, vis-à-vis le Palais Royal, fiancés et mariés tout ensemble, par permission de M. Comtes (*sic*), doyen de Nostredame et grand vicairre de Monseigneur le Cardinal de Retz, archevesque de Paris, en présence de Jean Poquelin, père du marié et de André Boudet, beau-frère dud. marié et de lad^e dame Herué, mère de la mariée, et Louis Béiard et « Magdeleine Béiard, frère et sœur de lad. mariée et d'autres, avec dispense de deux bans. » (Signé) :

*J. B. Poquelin et Armande Béiard
Jean Cressé
Louis Béiard, beaupere*

L'acte qu'on vient de lire, connu par Beffara, ne fut point reproduit dans son entier par l'auteur de la *Dissertation sur J.-Baptiste Poquelin-Molière*, (in-8°, 1821); il en supprima un très-petit détail, que supprima naturellement aussi M. Taschereau, qui copiait Beffara. Il est résulté de là qu'un spirituel critique, l'auteur du *Roman de Molière* (in-18, 1863), a dit, à propos du mariage de l'auteur du *Misanthrope*, des choses que ne justifient point les documents originaux. M. Edouard Fournier, qui aurait pu se reporter à l'acte de mariage conservé aux Archives de la ville, s'en est tenu à la leçon donnée par Beffara, et reproduite par M. Taschereau¹, leçon qui supprime les mots : « et d'autres », et, sur l'acte incomplet, a bâti la moins bonne partie de son travail. Le romancier n'est pas tenu à la rigoureuse exactitude qui doit être la règle de l'historien; il a le droit d'imaginer, et il imagine; il s'expose ainsi à être démenti par les faits; mais, peu lui importe, il écrit un roman et non une histoire! Si M. Fournier avait voulu être l'historien de Molière, il eût agi autrement; il aurait vu de ses propres yeux le document fourni par Beffara, et remarquant les deux mots que j'ai soulignés deux fois, il se serait épargné la fatigue d'un commentaire qu'il a donné, comme une sorte de complément à son joli livre, dans un feuilleton du journal *la Presse*. M. Fournier y parle ainsi :

« Au lieu des trois bans publiés, exigés pour tous les mariages, on obtint par grâce spéciale du Cardinal de Retz, ami de Molière et alors Archevêque de Paris, qu'un seul serait publié; puis, à bas bruit, sans autres témoins que les indispensables, parmi lesquels même se faisait remarquer l'absence de la sœur de Madeleine » (c'est de Geneviève Béiard qu'il est question ici), « on signa le contrat et on se rendit à l'église, et quel jour encore, à quelle heure cette dernière cérémonie? Le mardi gras, alors que les églises que remplira le carême sont toutes désertes, vers dix heures du soir. »

Comment, de l'acte du mariage de Molière, commençant par ces mots : « Du lundy 20^e février », a-t-on pu conclure que le poète se maria le mardi? Sur ce fait du mariage, le *Registre du Journal de La Grange* contient deux passages qu'il faut citer. A la date de 1661, on lit :

« Avant que de recommencer après Pâques, au Palais Royal, monsieur de Molière demanda deux parts au lieu d'une qu'il avoit. La troupe (les) lui accorda pour luy et pour sa femme s'il se mariait... M. de Molière espousa Armande-Clair-Elizabeth-Gresinde Béiard, le mardi gras de 1662. »

La rédaction de ce passage du *Registre* prouve que La Grange n'écrivait pas jour par jour ce mémorial; mais voyons le second :

« Mardi 14^e » (février 1662) « les *Visionnaires*, l'*Ecole des maris*, 640 l. Visite de l'*Ecole des maris* chez M. Déquevilly. Mariage de M. de Molière au sortir de la visite. »

Le rapprochement de ces deux articles du journal de La Grange porterait à conclure que le mardi 14 février 1662 fut le mardi gras; il n'en est rien pourtant. En 1662, le jour de Pâques tomba le 9 avril; le mardi gras avait été le 21 février. Le mardi, 14 fév., jour du spectacle donné par les comédiens chez M. d'Equilly, fut le deuxième jour après la *Sexagésime*, c'est-à-dire le huitième jour avant le mardi gras. (Voy. *L'art de vérifier les dates*, in-4°, 1750, fol. 68, pour la

¹ P. 361 de son intéressante *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*; in-8°, 1825.

Table chronologique, et fol. 193 pour le Calendrier perpétuel, lettre A. Je note ceci afin d'éviter toute erreur de calcul.) Molière se maria le lundi 20 février, le lendemain de la *Quinquagésime*; son mariage n'eut rien de secret. Son père, les parents de sa femme « et d'autres », c'est-à-dire les amis, les camarades de Molière et d'Armande y assistèrent. La cérémonie eut lieu en plein jour, le matin, et non « à 10 h. du soir. » L'acte qui mentionne les dispenses de deux bans, accordées par le grand vicaire de Paris, fonctionnaire ecclésiastique qui en accordait tous les jours de semblables, au nom de l'Archevêque, et sans que le prêtre s'en mêlât jamais (Voy. aux Arch. de la Ville les registres latins des dispenses); cet acte, on l'a vu, ne contient pas la mention d'une permission accordée de marier à minuit ou *summo mane* (de grand matin, au point du jour), et l'absence de cette mention qu'on trouve toujours dans les dispenses et dans les actes, quand la permission avait été sollicitée et obtenue (Voy. ci-dess. p. 836 : MARIAGES *summo mane*) prouve que Molière fit comme le commun des futurs époux, demanda des dispenses de deux bans, pour ne pas retarder le jour de son mariage, mais ne demanda rien autre chose. Si la cérémonie avait eu lieu, comme l'a pensé M. Fournier, le soleil couché et l'église fermée sur les conjoints et leurs témoins, l'acte serait inscrit au reg. de St-Eust. le dernier à la date du lundi; eh bien, il n'en est pas ainsi. Le 47^e des actes de mariage inscrits en l'année 1662, celui de J^e-Bapt. Poquelin et d'Armande Béjart, est le *premier* inscrit à la date du « 20^e fevrier ». Sept autres mariages sont enregistrés après celui-là, et, de son rang d'inscription, je conclus fermement que le mariage fut béni le matin, vers dix ou onze heures, au plus tôt. Le témoignage tiré de l'inspection du registre est irrécusable, et je ne vois pas ce qu'on pourrait lui opposer.

Maintenant, comment faut-il entendre les deux passages du Registre de La Grange : « M. de Molière espousa Armande... le mardi gras 1662 » et : « Mardi 14^e fevrier... mariage de M. de Molière au sortir de la visite? » Rien de plus facile, si l'on n'est pas sous l'empire d'une préoccupation, si l'on n'a pas un thème fait à l'avance. Le mardi 14 février, Molière et ses acteurs, après avoir donné leur représentation publique au Palais-Royal, allèrent jouer l'*Ecole des maris* chez M d'Equilly; puis, leur rouge essuyé, leurs costumes changés, les comédiens se réunirent chez Molière, qui leur déclara son mariage, présentèrent par eux dès la rentrée de Pâques, et conclut, dès le 22 janvier, par acte passé chez Ogier, not., acte que, pour le dire en passant, ne signa pas plus Geneviève Béjart, malade sans doute, qu'elle ne signa l'acte du 20 février. (Voy. *Recherches sur Molière* et sa famille, par M. Endore Soulié, in-8°, 1863, p. 203.) Quant au « mariage » du Mardi gras, le mariage civil datant du 22 janvier, et le mariage religieux ayant été fait le lundi dans la matinée, qu'est-ce autre chose que la réunion, le repas ou le bal qui eut lieu pour fêter un événement comblant de joie le pauvre homme, qui devait bientôt, hélas! s'en réjouir moins? Sous la plume de La Grange, *mariage* est pour *noce*, je n'en doute pas, et je crois que, tout bien examiné, personne n'en peut douter. N'insistons pas davantage sur un point que le devoir de la critique était d'éclaircir d'une manière définitive, l'opinion de M. Edouard Fournier ayant pu l'obscurcir, et l'autorité que s'est

acquise l'auteur du *Roman de Molière* étant telle qu'elle aurait pu tromper quelque nouvel historien de notre grand auteur comique.

On sait que Molière mourut en 1673 :

« Le mesme jour » (vendredy 17^e feb. 1673), « après la comédie, sur les dix heures du soir monsieur de Molière mourust dans sa maison, rue de Richelieu, ayant joué le roole dud. *Malade imaginaire*, fort incommodé d'un rhume et fluxion sur la poitrine qui lui causoit vne grande toux, de sorte que dans les grands efforts qu'il fist pour cracher, il se rompit une veyne dans le corps et ne vescu pas demi-heures ou trois quarts d'heure depuis la veyne rompue. Son corps a esté inhumé à St-Joseph, ayde de la paroisse St-Eustache. Il y a une tombe eslevée d'un pied hors de terre. » (Journal de La Grange.)

Le dernier détail de cet article du Reg.-Journ. de La Grange prouve, une fois de plus, que le comédien écrivit son mémorial assez longtemps après la mort de son ami. On sait que le décès de l'auteur du *Tartuffe* donna lieu, de la part du curé de St-Eust., à un refus de sépulture, et qu'il fallut que Louis XIV, cédant à la prière d'Armande Béjart, intervint dans une affaire qui menaçait de devenir un scandale public. Tous les biographes de Molière ont raconté les circonstances qui suivirent la nuit du 17 au 18 février, et je ne voudrais pas recommencer cette histoire; cependant, M. Edouard Fournier l'ayant reprise, p^s 83-89 de son *Roman de Molière*, je me vois contraint d'y revenir moi-même pour répondre aux remarques qu'il a faites à ce sujet. M. Fournier a découvert une lettre anonyme adressée à Louis Boyvin, prêtre, docteur en théologie, sur la mort de Molière. Voici cette lettre, « que l'on suppose être d'un ecclésiastique », dit l'auteur du *Roman* :

« Mardi, 21 février, sur les neuf heures du soir l'on a fait le convoi de Jean Baptiste Poquelin Molière, tapissier valet de chambre (du Roi), illustre comédien, sans aucune pompe sinon de trois ecclésiastiques: quatre prêtres ont porté le corps, dans une bière de bois couverte du poelle des tapissiers, six enfans bleus portant six cierges dans six chandeliers d'argent; plusieurs laquais portant des flambeaux de cire blanche allumée. Le corps, pris rue de Richelieu, devant l'hostel de Crussol, a esté porté au cimetière Saint-Joseph et enterré au pied de la croix. Il y avoit grande foule du peuple, et l'on a fait distribution de mil à douze cents livres aux pauvres qui s'y sont trouvés, à chacun 5 sols. Ledit Molière étoit décédé le vendredy au soir 17 february 1673. M. l'Archevesque avoit ordonné qu'il fust enterré sans aucune pompe, et mesme défendu aux curés et religieux de ce diocèse de faire aucun service pour lui. Néanmoins on a ordonné quantité de messes pour le deffunt. »

M. Fournier dit de cette lettre :

« Presque rien n'y est omis, si ce n'est pourtant le motif qui avait fait que Molière, au lieu d'être porté au grand cimetière de St-Eustache, sa paroisse, le fut à celui de St-Joseph. Mais, pour le théologien Louis Boyvin, cette explication était-elle utile? Il sarait de reste qu'un excommunié comme Molière ne devait avoir pour dernier asile que l'endroit où l'on mettait les enfans morts sans baptême et les suicidés. Or, le cimetière de St-Joseph, ou autrement du petit St-Eust., étoit un de ces asiles de maudits. »

Le savant auteur du *Roman*, en écrivant ceci, ne s'aperçut pas que la lettre à Boyvin le réfute complètement. « Molière, » dit l'anonyme, que l'on suppose être un ecclésiastique, « fut enterré au pied de la croix ». La croix était-elle plantée sur l'endroit où l'on mettait les enfans morts sans baptême et les suppliciés? N'était-elle pas au milieu

du cimetière, sur la terre bénite? Molière, s'il avait dû être jeté dans la fosse des suppliciés, aurait-il été accompagné par des ecclésiastiques et porté par quatre prêtres? François de Harlay de Champvallon avait permis, le 20 février, que l'on donnât « la sépulture ecclésiastique » — cela dit tout — « au corps de défunt Molière, dans le cimetière de la paroisse », à condition néanmoins que ce serait « sans aucune pompe et avec deux prestres seulement, et hors des heures du jour, et qu'il ne seroit fait aucun service *solennel* pour luy, ny dans ladictie paroisse St-Eust. ni ailleurs, mesme dans aucune église des religieux. » (Requête présentée à l'archev. de Paris par la femme de Molière.) Il y a, entre ce texte de la requête et celui de la lettre à Boyvin, une légère différence. L'Archevêque permit que deux prêtres seulement et non trois accompagnaient le corps du défunt au cimetière, récitant les prières accoutumées, et faisant pour Molière ce qu'on faisait tous les jours pour tous les bourgeois, marchands ou gentilshommes qui n'étaient enterrés que par deux prêtres. Il défendit non pas « tout service » pour Molière, mais tout « service *solennel* », ce qui n'est pas la même chose. Point de messe chantée, point de grands paremens pour l'église, point de brillant luminaire, mais des messes basses seulement. Les comédiens obéirent. Dans un registre que tenait le comédien Hubert alors administrateur de la société, je lis, sous la date du 28 février 1673, parmi les frais du jour : « Pour deux messes 1 l. 10 s... » Au lieu d'un *obit* qui leur était interdit, les sociétaires de la Comédie française firent dire deux messes noires, sept jours après l'inhumation de Molière, afin que le clergé n'eût pas de prétexte à refuser. — M. Fournier s'étonne de ce que le curé de St-Eust. ait fait enterrer Molière au cimetière de St-Joseph et non à celui qu'il appelle le *g^d* cimetière de St-Eustache. Le fait s'explique fort naturellement. Le convoi de Molière, étant un convoi de nuit, n'admettait point de service préalable, point de présentation à l'église, antérieure à l'inhumation. On devait aller tout droit au cimetière, et non de la maison mortuaire à St-Eustache. L'Archevêque avait ordonné que Molière fût inhumé au cimetière de sa paroisse; c'est-à-dire qu'il n'avait pas voulu qu'on l'enterrât dans une des caves de l'église. Or, St-Eustache avait pour cimetière les S^{ts}-Innocents, qui étaient communs à toutes les paroisses de Paris, et St-Joseph qui lui était particulier, la chapelle de St-Joseph étant succursale, ou, comme le dit très-bien La Grange, « ayde de St-Eustache ». Les auteurs du *Diction. historiq. de la ville de Paris, 1779*, disent : « St-Eustache avait un cimetière rue du Bouloi, dont la terrain fut donné à M. le chancelier Séguier, en échange de celui qu'occupe la chapelle St-Joseph qui lui appartenait. Elle fut construite en 1640, aux frais de ce magistrat qui en posa la première pierre. Dès lors, ce terrain devint le cimetière de St-Eustache, à la place de l'ancien. » Voilà qui est bien clair; après 1640, le cimetière de la rue du Bouloi appartient à Pierre Séguier, qui y fit bâtir, et son ancien terrain devint le cimetière nouveau dans lequel fut construite la chapelle de St-Joseph. Molière, devant être enterré, non dans l'église de St-Eustache, mais au cimetière de sa paroisse, ne pouvait être enterré qu'à St-Joseph, St-Eustache n'ayant pas le « grand cimetière » où M. Fournier regrette si amèrement (p. 85) qu'on n'ait pas porté Molière. Voilà les choses expliquées

sur toute cette affaire de l'inhumation de l'illustre comédien; on voit que si le curé de St-Eustache fut peu tolérant — c'est là une question de conscience que nous n'avons pas à juger, — M^{sr} de Champvallon, pour obéir aux intentions du Roi, mit d'accord autant qu'il le put la règle ecclésiastique et les convenances du monde; il n'oublia peut-être pas tout à fait que le comédien était l'auteur du *Tartuffe*, mais il se rendit au désir de Louis XIV, qui avait protégé, estimé, aimé le poète qui avait flétri l'hypocrisie. — Un mot encore. M. Fournier s'est montré singulièrement échoqué de ce que la bière de Molière « fut couverte du poelle des tapisseries », comme le dit la lettre à l'abbé Boyvin. « On cachait le comédien sous le tapisserie », dit l'auteur du *Roman*, p. 86. Il y avait deux bonnes raisons pour qu'il en fût ainsi. Les comédiens ne formaient point une communauté et n'avaient pas de poêle à eux; les tapisseries au contraire, comme tous les gens des autres métiers, formaient une corporation qui avait son poêle, dont elle couvrait le cercueil de ses membres, dans quelque paroisse de Paris qu'ils décédassent. Molière était valet de chambre tapissier du Roi, et la communauté à laquelle il appartenait ne pouvait pas ne point orner sa bière du drap mortuaire qui portait ses marques et ses couleurs, drap qui certainement avait couvert les cercueils de son père et de son frère, tapissiers, le jour de leur enterrement. Ceci dit, et bien entendu, venons à quelques détails que je ne dois pas oublier.

Sous la date du « mardi 26^e octobre 1660, » le reg. de La Grange porte cette note : « *L'Estourdi* et les *Précieuses* au Louvre, chez Son Eminence M^{sr} le cardinal Mazarin qui estoit malade dans sa chaise. Le Roy vit la comédie *incognito*, debout appuyé sur le dossier de la chaise de S. E. Sa Majesté gratifia la troupe de 3000 l. Le Roy rentra de temps en temps dans un cabinet. »

Loret, dans sa *Gazette*, dit que le cardinal fit donner à « Molière (*sic*) mille écus pour luy et ses compagnons ». Cette visite du 26 oct. fut donc une bonne fortune pour les sociétaires qui eurent six mille livres à se partager. En 1661, le Roi, ayant fait venir à St-Germain les comédiens du Petit-Bourbon, ne fut pas moins magnifique à leur égard qu'il ne l'avait été en 1660; je lis dans les comptes du trésor (Bibl. Imp., Ms. Colbert, no 1, fol. 160 v^o) :

« Aud. Daligre la somme de 3,000 livres, pour délivrer, scavo'r, 1500 l. au s^r Molière comédien dont Sa Majesté l'a voulu gratifier particulièrement, et 1500 l. à la troupe entière dud. Molière pour le voyage qu'ils ont fait exprès de Paris à St-Germain, pour le divertissement de Sa Majesté. »

On le voit, Louis XIV avait déjà un véritable goût pour Molière, et prétendait bien que cette affection, qui éclatait par des signes si manifestes, ne fût ignorée de personne. En 1663, le Roi fit porter Molière sur l'Etat des pensions des gens de lettres; « En ce mesme temps », dit La Grange (mars 1663), « M. de Molière a receu pension du Roy, en qualité de bel esprit, et a esté couché sur l'Etat pour la somme de 1,000 l. sur quoy il fist vn remerciement en vers pour Sa Majesté. » Cette pension était une protestation royale contre les critiques de l'*École des femmes*, jouée pour la première fois le 26 décembre 1662. On a beaucoup reproché à Louis XIV d'avoir, dans la distribution de ses bienfaits, placé Molière au même rang que l'abbé de Pure et Corneille le jeune, et fort au-dessous de Benserade, de l'abbé Cottin, de Chapelain et de Cassagne, mieux traités par Colbert.

Molière jugeait les choses plus sainement. Il savait très-bien quelle sorte de violence faisaient le prince et son ministre à l'opinion du monde, en pensionnant un comédien, et puis, il était modeste; sans se méconnaître, il ne se croyait pas un des grands hommes de son temps, et sous ce rapport, il était de l'avis de Michel Bégon, ce curieux riche et délicat, qui était Intendant à Rochefort. Le 8 février 1689 — Molière était mort depuis 16 ans, et sa renommée n'avait fait que grandir — Bégon écrivait à son ami M. Cabart de Villermont : « J'ay les ouvrages de Scarron, ie n'ay pas son portrait, mais ie ne suis pas encor bien résolu de luy donner place » (parmi les hommes célèbres dont il voulait donner les biographies) « ne faisant pas grand cas de son badinage. J'estime Molière plus que luy, et ny l'un ny l'autre ne doivent pas passer pour des illustres du siècle. » Hâtons-nous d'ajouter à l'honneur de l'esprit et de la raison de l'Intendant, que seize ans après, le 21 mars 1705, il écrivait à Villermont : « J'y mettrai le portrait de Molière que vous m'avez envoyé grand d'après Mignard, dont je vous suis très-obligé, et j'écriray à M. Dézalliers de m'envoyer la vie de cet auteur; » (l'ouvrage de Grimarest dont Boileau disait à Brossette [lettre 24^e] : « Il est fait par un homme qui ne savait rien de la vie de Molière, et qui se trompe dans tout, ne sachant pas même les faits que tout le monde sait. » Ah! pourquoi Boileau ne se fit-il pas le biographe de Molière? — Le 14 oct. 1663, *l'Impromptu de l'Escuilles* fut joué à la cour, et le Roi fit donner 2,000 livres à Molière, chef de la troupe des comédiens de Monsieur le duc d'Orléans, pour cette représentation. (Reg. du trésor, avril 1664. Bibl. Imp., Ms.) Les comédiens de Monsieur devinrent comédiens du Roi en 1665 :

« Vendredy 14^e aoust » (1665) « la troupe alla à St-Germain en Laye. Le Roy dit au sr de Molière qu'il vouloit que la troupe dorénavant luy appartint et la demanda à Monsieur. Sa Maj. donna en mesme temps six mille livres de pension à la troupe qui prist congé de Monsieur, luy demanda la continuation de sa protection, et prist ce titre : « Troupe du Roy, au Palais Royal. » (Journ. de La Grange.)

Je n'ai pas besoin de rappeler que ce nouveau bienfait de Louis XIV vint chercher Molière et cette société dont il était la tête et le cœur, six mois après que fut joué *le Festin de Pierre*, ce défi

porté aux hypocrites par l'auteur de *Tartuffe*, dont les trois premiers actes, qui amenaient les faux dévots, les précieuses et les prudes, avaient été joués chez Monsieur, frère du Roi, à Villers-Cotterets, en sept. 1664. MM. Taschereau et Bazin ont pensé que la pension accordée aux comédiens du R. était de 7,000 fr., la note de La Grange servira à rectifier leur assertion; si l'autorité du registre du camarade et associé de Molière ne suffisait pas, je citerais le passage suivant du Ms. Colbert n° 19 (Bibl. Imp.) :

« Aud. Mélique, pour déliurer aux comédiens français de la troupe de Molières (sic), représentans au Palais Royal à Paris, pour une année de leur pension et entretènement, 6,000 livres. »

Les voyages de la troupe de Molière, antérieurs au moment où elle appartient au Roi, furent assez fréquents. La Grange a consacré le souvenir d'une de ces campagnes :

« Le samedi 24^e juin (1662) la troupe est partie par ordre du Roy » (qui disposait des comédiens de son frère à sa volonté et la gratifiait honorablement) « pour St-Germain en Laye. On a joué treize fois devant leurs Majestés. La troupe est revenue le vendredy 11^e aoust. Le Roy a donné à la troupe *quatorze mil livres*, croyant qu'il n'y avoit que 14 parts; cependant la troupe estoit de 15 parts. »

Loret, qui parle de ce voyage de 1662 dans sa Gazette, dit que les comédiens, au nombre de quinze, reçurent chacun cent pistoles (1,000 l.) de récompense; on voit qu'il ne fut pas très-bien récompensé. Chacun ne recut, en effet, que 933 l. 12. — On croit savoir que Molière était riche et vivait largement. Je ne sais quels furent ses biens; quant à son luxe, je sais qu'il avait une vaisselle plate, marquée d'un caractère qui rappelait sa double profession de poète et d'acteur. Parmi les lettres que recut Cabart de Villermont (Bibl. Imp., Ms. de l'abbé de Dangeau) est un billet d'un M. Collinet, qui vivait à Rochefort auprès de Michel Bégon; il est daté du 14 avril 1705 et contient ce passage :

« La remarque curieuse que vous faites par votre lettre (à Bégon) *des Masques* que feu M. de Molière avoit fait graver sur son service de vaisselle d'argent a charmé nostre illustre magistrat et auroit fort embelli la nouvelle Vie que nous auons icy de cet auteur célèbre. »

Ce petit fait resté inconnu jusqu'ici méritait qu'on le citât, je pense. — Le 28 janv. 1667, Molière donna une procuration qu'il signa :

J. B. Poqueu in. Moliere .j.

Cette procuration en brevet fut vendue à Paris, le 15 nov. 1660, après la mort de M. Lajariette. Les comédiens ayant joué à St-Germain pendant les fêtes de St-Hubert, Molière donna, le 11 nov. 1668, à Paris, quittance de 480 l. pour « nourriture et louage de chambres pendant cinq jours »; il la signa :

J. B. P. Moliere .j.

Cette quittance fut vendue à Paris, à la salle Silvestre, en janvier 1856, au prix de 221 fr. — Molière perdit son père en 1669 :

« Mercredy 27^e » (février) « conuoï de 42 » (prêtres) « service complet, assistance de M. le curé, 4 prestres porteurs pour defunct Jean Poqueuïn, tapissier valet de chambre du Roy, bourg. de Paris, dem' souz les pilliers des halles, deuant la fontaine; a esté inhumé dans nostre église. 27 livres 8 sous. » (St-Eust.)

La Grange reporte cet événement au 21 août : « Mercredy, visite de *Tartuffe*, chez M^{lle} de Luxembourg. Ce mesme jour le père de M. de Molière est mort ». Je signale ce *lapis memoriae* aux futurs éditeurs du Reg.-Journal de

La Grange. — Moins de trois mois après la mort de son père, Molière accompagna, jusqu'aux charniers de St-Paul, Madeleine Béjart, son associée dans l'administration de sa première troupe et sa plus ancienne amie. Elle mourut le 17 février 1672 — un an, jour pour jour, avant Molière — « pendant que la troupe estoit à St-Germain pour le ballet du Roy, où on joua *la Comtesse d'Escarbagnas* ». (La Grange.) — Le 11 oct. 1672, Molière perdit son dernier fils, Pierre-Jⁿ-Baptiste Armand Poquelin, qui était né le jeudi 15 septembre et avait été baptisé le 1^{er} octobre, tenu par Pierre Boileau, contrôleur de l'Argenterie et des menus plaisirs du Roi (celui que l'on connaît sous le nom de Pucierin) et par Catherine Mignard, fille du peintre ami de Molière. L'acte du bapt. est signé : J.-B. Poquelin Molière, Boileau et Catherine Mignard. (St-Eust.) « Mardy 1^{re} octobre, néant » (on ne joua pas) « à cause de la mort du petit Molière ». (La Grange.) — Le 10 nov. 1664, Molière avait perdu son premier enfant, Louis, né le 19 janvier de la même année et baptisé le 18 février, tenu pour le Roi par Charles de Créqui, 1^{er} gentilhomme de la chambre et Ambassadeur à Rome, et pour Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, par la femme du Maréchal du Plessis. (St-Germ. l'Auxerr.) Le petit « Louys, fils de Jean-Baptiste Molière, comédien de Son Altesse Royale, pris rue St-Thomas » (du Louvre), « fut enterré par un convoi de 6 prêtres, qui coûta huit liures ». (St-Eust.) — On sait que Molière eut un troisième enfant, une fille, baptisée sous les noms d'Esprit-Madeleine, tenue par « Esprit Rémond de Modène et par Madeleine Béjart, fille de feu Joseph Besart (*sic*) vivant procureur ». (St-Eust.) Joseph Béjart était mort peu de jours avant le 10 mars 1643. (Eud. Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 172.) Marie Cressé, sa femme, était décédée le 15 mai 1633. (*Ibid.*, p. 131, et Reg. de St-Eust.) — Le registre, tenu par Hubert et que n'avait pas sous les yeux La Grange, qui écrivait de souvenir, dit : « On n'a point joué dimanche et mardi à cause de la mort de M. de Molière, le 17^e à dix heures du soir. » Il dit à propos du *Malade imaginaire* : « On n'a point joué mardi 7 (février) à cause de la répétition générale de la pièce. » Il ajoute que la première représentation, le 10 février, rapporta 1,219 livres de recette, ce qui donnait 39 l. à chacun des comédiens à part entière. (Arch. de la Coméd. franç.) — Après la mort de Molière, on reprit les représentations, « le vendredy 24^e feurier et l'on joua *le Misanthrope* ». (Reg. d'Hubert.) « Le vendredy 3^e mars, on recommença *le Malade imaginaire*, M. de La Thorillière joua le rôle de M. de Molière. Recette : 1,590 l. » (Hubert.) L'ouvrage avait fait 1,992 l. à la première représentation et 2,034 le 14. Il ne fit que 663 l. le 21 mars 1673, jour où le théâtre, désormais sans âme, fut fermé en attendant une organisation nouvelle.

Un mot sur la qualité de « Valet de chambre tapissier du Roi », que prenait Molière, héritier en cela de son père et de son frère Jean, né le 1^{er} oct. 1624. Le Roi avait pour valets de chambre des hommes appartenant à différentes professions, des hommes du monde, des artistes distingués et d'habiles artisans. Jean, frère de Molière, avait été reçu en survivance de son père, parmi les valets de chambre tapissiers, au moins dès 1657. (États de la Maison du R., Arch. de l'Emp., Z. 1342.) Il mourut le 6 avril 1660, sous les piliers des halles (Reg. de St-Eust.),

et Jean-Baptiste Poquelin (Molière) eut sa place sur l'Etat à côté de son père Jean 1^{er}. Après la mort de celui-ci, en 1669, Molière fut porté seul sur l'Etat. — Quels étaient les devoirs et les fonctions des valets de chambre tapissiers du Roi? Selon l'*Etat de la France*, — sorte d'Almanach royal —, les tapissiers faisaient les meubles du Roi, avaient soin du mobilier et faisaient le lit de Sa Maj. au pied, quand le valet de chambre ordinaire le faisait à la tête. Leurs gages étaient de 300 livres auxquelles se joignaient 37 l. 10 s. de récompense. A cela s'ajoutaient tous les privilèges accordés aux commensaux de la maison du Roi. Les valets de chambre tapissiers et autres avaient le titre d'Écuyer. Jⁿ-Bapt. Poq. Molière est qualifié Écuyer, le 23 juin 1663, au baptême d'un enfant d'André Boudet (St-Eust.); le 29 nov. 1661, il est dit « valet de chambre du R. », parrain d'une fille d'un certain Martin Prevost. — Molière, dont on ne voit pas le nom au bas de l'acte du mariage de La Grange, tint, le 12 déc. 1672, un des enfants de son ami. Le 27 janvier 1663, il avait tenu, avec Armande Béjart, un des enfants de Du Parc et, le 4 mai 1659, un de ses neveux, fils de « Jean Poelin (*sic*), marchand tapissier ord^{re} du Roy sous les piliers des Halles ». (St-Eust.) Les biographes n'ont pas connu l'acte du 4 mai 1659. — Je ne veux pas oublier de dire que M. Edouard Fournier ayant trouvé que l'hôtel de Crussol, devant lequel, suivant la lettre à Boyvin, fut pris le corps de Molière, le jour de son inhumation, était dans la rue de Richelieu, « au coin droit de la rue Villedo », a conclu que la maison où mourut le grand poète comédien était sur l'emplacement de celle qui porte aujourd'hui le n^o 42. — Uoy. BARON, BARY, BEAUCHAMP, BEAVAL, BÉGON, BEJART, BRÉCOURT, BRIE (DE), CALPRENÈDE, CHAMEROY, CHAPPEZEAU, CONTUGI, DANCOURT, DESRELLIS, FRANCAIT, GRIMAREST, GUÉNAULT, HILAIRE, HOUDON, LA GRANGE, LA THORILLIÈRE, LE NAIN DE TILLEMONT, MARIAGES *summo mane*, 7. MARTIN, MIGNARD, MONCHAINGRE, PARC (DE), POQUELIN, RAISIN, SERVANTE (UNE) DE MOLIÈRE.

2. MOLIÈRE (de quelques passages de).

Montaigne a dit, à propos de Cicéron et du tort qu'eut le grand orateur « d'avoir estimé sa poésie digne d'être mise en lumière » : « *Ce n'est pas grande imperfection de mal faire des vers* ». (ESSAIS, liv. II, chap. x.) Molière a fait dire par Alceste au poète, homme du monde et de cour, auteur d'un mauvais sonnet :

« On peut être honnête homme et faire mal les vers. »

Est-ce rencontre fortuite? Est-ce souvenir et imitation? L'expression « honnête homme », employée par l'auteur du *Misanthrope*, n'avait pas tout à fait, au XVII^e siècle, le sens que nous lui donnons aujourd'hui. L'honnête homme était alors non-seulement un homme de bien, mais un homme bien né, bien élevé, vivant honorablement dans la société, un courtisan estimable et accompli. Molière le fait très-bien comprendre quand il dit à un rimeur qu'il suppose :

« ... N'allez pas quitter, de quoi que l'on vous somme,
Le nom que, dans la cour, vous avez d'honnête homme,
Pour prendre, de la main d'un arde imprimeur,
Celui de ridicule et misérable auteur. »

Faret l'entendait comme tout le monde, lorsqu'il composa ce guide pour les gens qui vivaient auprès des Rois et des grands, et qu'il appela l'*Honnête*

homme ou l'Art de plaire à la cour, livre curieux que plusieurs éditions, faites depuis 1630, mirent aux mains de tous les gentilshommes qui hantaient St-Germain et de tous ceux qui, n'étant pas gens de naissance, cherchaient à cacher leur origine bourgeoise ou campagnarde sous les apparences de l'honnêteté. Dans son ouvrage, Faret dit de quelle façon l'honnête homme devra se comporter à l'égard des amoureux (p. 141) :

« Avec un amoureux il aura beau jeu, car n'y ayant guères de galans hommes à la cour qui n'ayent esté troublés de cette folie, il aura appris par sa propre expérience toutes les choses qui plaisent à ceux qui en sont malades. Il découvrirà à tous coups des grâces et des beautés nouvelles en la personne ayinée dont peut estre l'Amant mesme ne s'estoit jamais aperçue. Elle n'aura point d'attraits dans l'esprit qu'il ne loue, ni de si petits traits dans le visage qu'il n'examine avec admiration. Et pour rendre sa complaisance parfaite, il pourra, en ce point seulement, pencher un peu du costé de la flatterie, avec quelque sorte de légitime excuse et surtout si la fin est bonne. Elle n'aura point de défaut qu'il ne desquise par quelque terme d'adoucissement. Si elle a le teint noir, il dira qu'elle est brune et que telle estoit la plus grande partie des Beutez que l'antiquité a admirées; si elle a les cheveux roux il approuvera le goût des Italiens et des autres nations qui les aiment ainsi, et celui des poëtes les plus délicats et les plus amoureux qui ne vantent jamais que les cheueux de cette couleur; si elle est trop maigre et trop petite, elle en sera d'autant plus adroite et plus agile; le trop de graisse ne sera qu'en bon point; l'excès en grandeur passera pour une taille de Reine et d'Amazone, enfin il couvrira chaque imperfection du nom de la perfection la plus voisine. »

Ce passage du catéchisme de Faret, que Molière connaissait aussi bien que toutes les personnes du beau monde, ne donna-t-il pas à l'auteur du *Misanthrope* l'idée du *complet* charmant d'Eliante dans la cinquième scène du 2^{me} acte :

« L'Amour pour l'ordinaire est peu fait à ces loix.

Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix... »

Non que Molière ait pris à Faret les traits qui font de ce morceau une des choses les plus achevées et les plus jolies qui soient sorties de la plume du poëte; mais il lui inspira sans doute la pensée de recourir à Lucrèce, mis à contribution par Faret, et d'imiter le passage du 4^{me} chant de son *De natura rerum* :

Nigra, Mēlxooy est : immunda et foetidā, Ἄζοσμογ;
Cesia, Ηζι)ζδ)ογ, etc. »

(La noire est couleur de miel; la malpropre et puante est simple en sa parure; la louche a le regard de Pallas, etc.) On a dit, d'après Grimarest, que les seize vers récités par Eliante et devenus proverbes sont la seule chose qui ait survécu d'une traduction « en prose et en vers » que Molière avait faite de Lucrèce pendant ses études. L'autorité de Grimarest n'est fort suspecte; aucun des amis de Molière n'a parlé de cette prétendue traduction que Grimarest supposa peut-être, reconnaissant dans les paroles d'Eliante un passage de Lucrèce. Mais qu'importe? Le livre de Faret était encore, en 1656, sous les yeux de toute la cour, pour laquelle surtout Molière écrivait sa grande comédie; chacun connaissait le morceau où Faret donnait aux flatteurs, pardonnables cette fois, une leçon de bienveillante courtoisie, et Molière, qui n'ignorait pas cela, dut trouver piquant de lutter contre Faret et de l'écraser de sa supériorité. Faret n'imaginait point qu'un misanthrope pût aller à la cour, aussi ne dit-il pas au jeune seigneur qu'il y introduit comment il devra se comporter devant un

homme de ce caractère s'il l'y rencontre, mais, parlant des honnêtes gens, il dit :

« Rarement voit-on qu'ils se fâchent ou se sentent seulement choqués des sottises et des légèretés qui se font en leur présence » (il y a de l'Alceste dans ceux-là), « car ils ont accoutumés leur goût à ne se rebuter point de tout ce qui ne leur est pas agréable. Aussi connaissans (*sic*), comme ils font, l'infinité diversité des formes dont l'esprit de l'homme est capable, il n'y a point d'opinions si ridicules ny si contraires à leur sens qui les blessent; non plus qu'ils n'en ont aucune qui leur semble assez raisonnable pour mériter qu'ils en deviennent amoureux et qu'ils s'opiniastrent à la soutenir. »

Dans cette modération, dans cette sagesse, dans ce bon sens pratique et qui n'exclut pas la vertu, n'y a-t-il pas un peu du Philinte disant excellemment (acte 1^{er}, scène 1^{re}) :

« J'observe, comme vous, cent choses tous les jours
Qui pourroient mieux aller, prenant un autre cours;
Mais quoiqu'à chaque pas je puisse voir paroître
En courroux, comme vous, on ne me voit point être :
Je prends tout doucement les hommes comme ils sont,
J'accoutume mon âme à souffrir ce qu'ils font. »

— Bret, le premier entre les commentateurs de Molière, a dit que l'auteur des *Fourberies de Scapin* emprunta deux scènes au *Pédant joué* de Cyrano; on a su qu'une de ces scènes est celle où revient souvent, et beaucoup mieux chez Molière que chez Cyrano, le mot devenu célèbre : « Que diable » allait-il faire dans cette galère? » Mais laquelle? Disons que c'est la scène 2^{me} du second acte du *Pédant* qui est devenue la 11^{me} du 2^{me} acte des *Fourberies*. Corbinelli, un valet fourbe, raconte à Granger, — le pédant, — que les Turcs ont fait son fils captif dans une galère à *St-Cloud* et qu'ils exigent cent pistoles pour le rendre à la liberté. Scapin fait à Géronte la même histoire, plus croyable, parce que, chez Molière, la scène se passe à Naples. A la vérité, Cyrano excuse assez plaisamment l'impossibilité que remarque fort bien Granger : « Qui jamais, dit celui-ci, oût parler que la mer fût à *St-Cloud*? Qu'il y a là des galères, des pirates ni des écueils? — C'est en cela que la chose est plus merveilleuse, répond Corbinelli, et quoique l'on ne les aie point vus en France que là, que sait-on s'ils ne sont point venus de Constantinople jusques ici, entre deux eaux? » Et la bonne dupe prend cela pour argent comptant. On n'a pas fait connaître quelle situation du *Pédant* fournit à Molière le sujet d'une seconde scène; c'est la 2^{de} du 3^e acte, devenue la 3^e du 3^{me} acte des *Fourberies*. Mais quelle différence entre le récit de la Zerlinette de Molière et celui de la Genevieve de Cyrano! Molière est vif, spirituel, amusant, court; Cyrano est prétentieux, lourd, fatigant, long à n'en plus finir. Ajoutons que le capitain Chasteaufort peut bien avoir donné à Molière l'idée du déguisement de son Sylvestre en spadassin. Quand Molière reprenait son bien où il le trouvait, il tuait son voleur. — *L'oy. CYRANO, FARET.*

MOLLIER (LOUIS DE). ? — 1688.

TTIER (LÉONARD). 1629—97.

« De jolis vers,
Animés par de forts beaux airs,
Que d'une façon singulière
Avait faits le sieur de Molière, (*sic*)
Lequel, outre le beau talent
Qu'il a de danseur excellent,
Met heureusement en pratique
La poésie et la musique. »

(Jean Loret, *Muse historiq.*, lettre du 9 sept.

1636.) Le 7 janv. 1672, Jean Donneau de Vizé fit jouer sur le théâtre du Marais le *Mariage de Bacchus et d'Ariane*, dont il dit dans son *Mercur galant* : « Les chansons en ont paru fort agréables, et les airs en sont de ce fameux M^r de Molière (*sic*), dont le mérite est si connu, et qui a travaillé tant d'années aux airs des ballets du Roy. » M^{me} de Sévigné écrivait à sa fille le 5 fév. 1674 : « Je m'en vais à un petit opéra de Molière (*sic*), beau-père d'Itier, qui se chante chez Pellissari. C'est une musique très-parfaite. » Le Molière de M^{me} de Sévigné, de Jⁿ de Vizé et de Jean Loret, se nommait Louis de Mollier, qui, beau danseur, bon musicien, et, à ce qu'il paraît, un peu versatileur, était un habile joueur de luth. Il est sur l'Etat du Roi comme *luthiste* (ou dit bien : flûtiste !), aux gages de 650 l. (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, n^o 74.) En 1664, il est sur l'Etat avec Léonard Itier en survivance. (Arch. de l'Emp., Z., 1342.) En 1688, il y est encore.

« Louys Molier (*sic*), gentilhomme servant de Madame la contesse (*sic*) de Soissons, p. *St-Germ. Altis*. » (paroissien de St-Germ. l'Aux.) « *Affid.* » (affidatus) « 2^a juiii 1642; Adriane Jacob p. *nost.* » (notre paroissienne) « en présence des tesmoings, *desp.* » (despousi) « 2^a juiii 1642. » (St-Eust.)

Ad. Jacob était fille de Jacq. Jacob, avocat au Conseil; elle ne donna qu'un enfant à son mari, *Marie-Blanche* (22 janv. 1644.) « Louis de Mollier, écuyer », était encore chez M^{me} de Soissons, qui mourut le 17 juin 1644. Mollier se tourna du côté de la cour, et, en 1646, partagea avec François Richard la charge de joueur de luth de la chambre. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) Alors il s'adonna à la danse, et se rendit capable de figurer honorablement dans les ballets, dont la mode commençait à être un divertissement aimé des grands. Louis de Mollier figura dès 1651 dans les ballets où le jeune Roi dansait; en 1671, il y parut encore. Le 29 avril 1664 il avait donné sa fille « *Marie-Blanche Molière (sic)* » à Léonard Itiere (*sic*), musicien ord^{re} de la chambre du Roy, fils de Nicolas et de défunte Magdeleine Aymard »; il avait signé l'acte : « De Mollier. » (St-Eust.) L. Itier jouait du luth, de la viole, du théorbe, et dansait aussi dans les ballets du Roi. Il eut plusieurs enfants de son mariage; je ne sais quand il mourut; il vivait encore en 1697, car cette année il acheta le droit de prendre des armes. (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris.) Quant à Louis de Mollier, il mourut le 18 avril 1688, rue St-Joseph, et fut inhumé dans l'église de St-Eust. — Le nom Mollier se prononçait souvent Mollière, *ier* sonnant : *ière*, comme le prouvent les passages de Loret et de Mad. de Sévigné et vingt autres exemples qu'on pourrait citer; ainsi : *altier* rimant avec *clair*, Magnière pour Manier (V^r ci-dessus, p. 820).

MONACO. — *l'oy.* ROHAN.

MONCHAINGRE (JEAN-BAPT.), dit : FILANDRE.

Tallemant des Réaux, dans son historiette de Mondory, dit : « Il y a dans une autre troupe (de campagne) un nommé *Filandre* qui a aussi de la réputation, mais il ne me semble pas naturel. » Tallemant l'avait donc vu; où? à Paris ou en province? Il ne le dit pas, et c'est dommage. Le comédien qui avait pris pour le théâtre le nom de Filandre, nom assez rare, et qui, dans ce temps-là, était le prénom d'un Vincheguerre, chef d'escadre des galères de France, ce comédien s'appelait Jⁿ-Bapt. Monchaingre. L. Mazurier le nomme « Monchingre ou Monsinge », et le

confond avec un comédien, autre chef de troupe de campagne, qui se faisait nommer Paphetin. Monchaingre devint un des comédiens de la troupe du prince de Condé. Il l'était en 1683. Il avait épousé une femme nommée Moinier. En 1670, il vendit des habits au jeune Baron, qui rentra dans la troupe de Molière. M. Edouard Fournier, d'après M. Fossé d'Arcoise (*Mélanges curieux et anecdotiques, tirés d'une collection d'autographes*, 1861), parle du marché passé entre Baron, le « sieur Monchaingre dit Filandre, et demoiselle Moinier, dans son piquant ouvrage intitulé le *Roman de Molière*, p. 101. Quand Filandre vendait ses habits à Baron, sans doute il quittait l'emploi des jeunes amoureux; il dépouillait Horace pour vêtir Alceste. En 1683, il était peut-être Géronte, et devait être vieux, si en 1665 ou 1666 il était déjà directeur d'une troupe à Lyon. — *l'oy.* ci-dess. p. 156-158, Comédiens de M. le Prince, VINCIGUERRA.

MONCHY (QUELQUES-UNS DES). XVII^e et XVIII^e siècle.

Je ne sais si tous les Monchy dont je vais citer les actes étaient de la famille des Monchy d'Hocquincourt. En août 1623, un Hyerosme de Monchy contractait, chez le prédécesseur de M. Le Mommyer. — Le 2 mars 1627, Georges de Monchy, premier maître d'hôtel de la Reine, demeurant à Paris, « devers les galeries du Louvre », passait un acte chez le même notaire. — En avril 1629, « damoiselle Claude de Monchy » contractait chez le prédécesseur de M. Fourchey, où, en nov. 1663, signait un acte « damoiselle Anne de Monchy »; celle-ci était femme de « Messire Henry-Marc Gouffier, marquis de Bonivet, seig^r de Grevecœur, demeurant en son hôtel, hors la porte St-Michel, par. de St-Côme. » — Georges de Monchy, marquis d'Hocquincourt, passa, le 12 avril 1680, un acte, et en le 20 mars 1687. Dans celui-ci il est qualifié « lieutenant g^l des armées du Roy, gouverneur des ville et citadelle de Péronne. » Il avait épousé Marie Molé, et signait : « Hocquincourt. » (Chez M. Le Mommyer.) — « Marguerite de Monchy, femme de Louis-François Vireau, seig^r de Villeflix, conseiller du Roy et maître de la chambre aux deniers du Roy », contractait avec son mari le 22 mars 1729. (M. Le Mommyer.) Elle signait : « Demonehy », et son époux : « Vireau de Villeflix. » — Jean-Baptiste de Monchy, baron de Gibel, colonel d'infanterie et chevalier de St-Louis, demeurant à Paris, rue de Richelieu, passait un acte le 23 mai 1778. Cet acte m'apprend qu'il était né le 18 nov. 1730. — « Charles de Monchy, seig^r d'Hocquincourt, conseil^r du Roy et maréchal des camps et armées du Roy », épousa Eléonore d'Estampes; il en eut Honoré, le 14 janv. 1640. Honoré eut pour parrain « Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, Maréchal de France, gouverneur de Picardie, et pour marraine, Charlotte d'Estampes de Valençay. » (Reg. de St-Sulp.) — « Georges de Monchy, marquis d'Hocquincourt, fils de Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, Maréchal de France, et d'Anne Eléonore d'Estampes, de la paroisse St-Roch », épousa, à St-Paul, le 8 mars 1660 « d^{le} Marie Molé, fille de M^{re} Jean Molé, seig^r de Jusauvigny..., président en parlement, et de Gabrielle Molé, de la paroisse de St-Paul, en présence de Dominique de Monchy d'Hocquincourt, chev^r de Malte, m^e de camp d'un régiment de cavalerie, Armand de Monchy, abbé de St-Vincent de Laon, et Gabriel de Monchy, ses frères. — Le chevalier d'Hocquincourt, que nous voyons

assister au mariage d'un de ses frères, était entré dans l'ordre de Malte, le 20 avril 1637. C'est avec lui que le maréchal de Tourville fit ses premières armes sur mer, dans cette même année 1660. Selon le père Anselme, le chevalier d'Hocquincourt fut submergé dans son vaisseau le 28 nov. 1665, après un rude combat contre des galères turques. L'auteur des Mémoires romanesques du chevalier de Tourville, le confondant avec son frère Gabriel de Monchy, dit : « le comte d'Hocquincourt », le fait mourir colonel de dragons. Gabriel avait, en effet, le commandement du régiment des dragons de la Reine, et mourut, âgé de trente-deux ans seulement, le 25 juil. 1675, à l'attaque de l'église de Gamshausen. — Armand de Monchy d'Hocquincourt fut évêque et comte de Verdun; il mourut, à Paris, le 30 octobre 1679, selon la *Gazette de France* (4 nov. 1679). Il fut enterré à St-Sulpice le 2 nov. 1679, âgé de quarante et un ans. Il était mort dans sa maison rue de l'Université. Georges de Monchy d'Hocquincourt, marquis dud. lieu, lieutenant général des armées du Roi, et gouverneur de Péronne, assista à son enterrement. — N'oublions pas de dire qu'Honoré de Monchy d'Hocquincourt fut reçu à Malte le 10 janv. 1658. — Un Hocquincourt était grand prévôt de France en 1634. — Les Monchy d'Hocquincourt portaient « de gueules à trois maillets d'argent, 2 et 1 ». Ils étaient Picards, et du diocèse d'Amiens.

MONCORNET (LES).

XVII^e siècle.

Graveurs en taille-douce et marchands d'estampes. Marolles les nomme plusieurs fois. Zani dit que Balthazar était Flamand; Nägler le fait naître à Rouen, vers 1630, et mourir en 1670. Il y a là une difficulté; Balthazar Moncornet épousa, le 27 juillet 1626, Elisabeth Cabouret, fille d'un teinturier. (St-Hippolyte.) Il aimait depuis longtemps Elisabeth, qui lui donna une fille le 22 nov. 1626; cette enfant fut tenue par « Pierre Moncornet, m^e graveur ». Le 27 sept. 1632, Balthazar eut un fils, *Pierre*, tenu par P. Van Boucle, m^e peintre. Le 17 oct. 1633, il eut un 3^me enfant, *Marie*, tenue par la fille de Jehan Zueslin ou Juclin, graveur en taille-douce. Le 5 mars 1636, Elisabeth Cabouret mit au monde *Jacques*; elle mourut peu après, et Balthazar épousa, à St-Sulp., le 20 avril 1637, Marguerite, sœur de Pierre Van der Macl, marchand. Il eut deux enfants de ce second mariage. Balthazar, qui demeura longtemps rue des Gobelins, alla s'établir rue St-Jacques, où, le 11 août 1668, il mourut, à l'enseigne de *la Belle-Croix*. (St-Séverin.) Il était fils de Pierre Moncornet et de Catherine Lisleman. Pierre Moncornet, son frère, paraît ne s'être pas marié. Quant à Jacques, leur frère, il épousa Pauline de Hault vers 1621, et en eut trois enfants. (St-Hippol.) — Jean Moncornet, fils de Balthazar, né le 16 juillet 1642 (St-Hippol.), graveur et marchand de tailles-douces, épousa, le 19 juin 1676, Marguerite Dupré, en présence de sa mère, Marguerite Van der Macl, et de Jean Van Merle, son beau-frère. (St-Séverin.) — Catherine Moncornet, sœur de Pierre, de Balthazar et de Jacques, épousa, avant 1636, Jean Zueslin, graveur inconnu. Une de ses sœurs, Marie, s'unirait à Adam Musnier avant 1635. Une autre, *Anne* Moncornet, qui grava, fut la femme de Charles Van Boucle. *Henriette-Marguerite*, fille de Balthazar et de Marg. Van der Macl, née le 24 mai 1643 (St-Sév.), épousa le graveur Jean Sauvé, et mourut le 26 sept. 1688. — Marg. Van der Macl décéda, rue

St-Jacques, le 30 oct. 1691. (St-Sév.). Un Martin Moncornet était peintre (St-Sulp., Baptême 29 mars 1644); on le connaît par le portrait d'Amador J.-B. Vigneron, abbé de Richelieu, que grava Jean Frosne, et par celui du comte d'Egmont, gravé par un anonyme. Ce Martin Moncornet est probablement le Mathurin Moncornet cité par Marolles. — *Voy. BOUCLE, GUESBRIANT, MERLE, SAUVÉ, WATELÉ.*

MONDOR, s^r DE COTEROYE ET DE FRETY (PHILIPPE-GIRARD, dit de).

XVII^e siècle.

Tous les auteurs qui ont parlé de Tabarin ont nommé Mondor son maître ou son associé; aucun n'a connu ni Mondor ni Tabarin. Le charlatan — pardon, le docteur en médecine, comme il se qualifiait dans ses actes — qui avait pris pour les tréteaux de la place Dauphine le surnom de Mondor, se nommait Philippe Girard; il était frère d'Antoine Girard, opérateur, qui épousa Vittoria Bianca. Je vois « Victoire Bianque (*sic*) », femme du s^r Anthoine Girard, m^e opérateur, « marr. de la première fille d'Hugues Guèru, s^r de Fléchelles, et d'Alienor Salomon, le 26 janv. 1623 ». D^{lle} Victoire Blanche, « veufue de feu Ant. Girard, sœur de Fréty et de Croté (*sic*), mourut, le 16 août 1633, rue des Tournelles, proche la porte St-Anthoine », riche apparemment, car, outre les 4 prêtres porteurs, 24 prêtres assistèrent à son enterrement. (St-Paul.) Christ. Petit, habitué de St-Paul, la dit par erreur « femme de feu Tabarin ». Antoine Girard était mort depuis longtemps : « Du 29^e nov. 1626, connoy et enterrem^t de Mons^r Girard, frère de Mons^r Mondor, service complet et gl.^s » (St-Barth.) — « Du samedy 27^e nov. 1627, bont de l'an et service de M^r Girard, frère de Mons. Mondor. » (*Ibid.*) — « Le lundy 31 juil. 1629, fut inhumé céans le fils de madame Girard, neveu de M^r Mondort (*sic*). » Ces trois actes ne laissent point de doute sur le nom patronymique de Mondor; c'était bien Girard. Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Philippe Girard, mais voici celui de sa fille : « Dimanche 18^e may 1631, connoy de Mademoiselle Mondor (*sic*), inhumée dans le chœur, les 4 porteurs, les grands parements, l'argenterie, le beau poille. » (St-Barthél.) Quant à la femme de Mondor, elle fut enterrée le 16 avril 1633, sous le nom de « Madame Girard ». (St-Barthél.) Mondor vivait encore, car M^{me} Girard n'est pas dite veuve. — *Voy. GAULTIER-GARGUILLE, TABARIN.*

MONDORY (GUILLAUME-GILBERT, s^r DE).

Tallemant des Réaux, le *Menagiana* de 1693, Le Mazurier, et tous ceux qui ont traité du Théâtre-Français, ont nommé du seul nom de Mondory le comédien qui fut, un temps, l'orateur de la troupe du Marais. Personne encore, que je sache, n'a connu son nom patronymique. Le Mondory qui se rendit célèbre se nommait Guillaume Gilbert. Il épousa Marie Bertelin avant 1633. On dit qu'il mourut en 1631; je n'ai pu trouver l'acte de son décès. Le 9 oct. 1633, « damoiselle Marie Berthelin, femme de Guillaume de Gilbert, sieur de Mondory, dem^t sur la paroisse de St-Nicolas des Champs », fut marraine, avec « Charles Le Noir, comédien du R., aussi de St-Nicolas des Ch., de Marie, fille de Jehan Angelain, peint. » (St-Sauveur.) — *Voy. BELLEROSE.*

MONGE (GASPARD).

?1746—1818.

Tous les biographes, et Bouillet, (art^s Monge et Beaune), s'accordent à dire que Gaspard Monge naquit à *Beaune* (Côte-d'Or) en 1746. Beaune est une mauvaise indication; c'est *Beaumes* qu'il fallait dire,

Beaumes sur la Salette, petite ville du département de Vaucluse. Les rôles du port d'Anvers (1807, 1808, 1809) ne laissent pas de doute à cet égard; on y lit : « Monge (Jⁿ-Bapt.) né à Beaumes (Vaucluse) le 27 juin 1751. » (Arch. de la Mar.) Jⁿ-Bapt. Monge était le plus jeune de trois frères qui s'adonnèrent aux sciences mathématiques; il fut fait professeur d'hydrographie à Nantes (1^{er} messidor an vi — 2 juillet 1798), puis il alla professer à Nantes. Louis Monge, frère puîné de Gaspard, fut successivement professeur de navigation, examinateur des élèves hydrographes, à la place de Gaspard, puis examinateur des aspirants de marine. Un certificat produit par lui, le 15 janv. 1821, fait connaître qu'en 1785, il faisait partie de l'état-major de la frégate *Astrolabe* et qu'il devait partir avec La Pérouse. Le même certificat fait voir qu'à partir de janvier 1787, professeur alors à l'École militaire de Paris, il fut fait examinateur des écoles d'hydrographie, aux appointements de 2,400 livres. (Arch. citées.) Quant à Gaspard Monge, que Napoléon I^{er} fit comte de Peluse, les archives de la marine ne possèdent que deux lettres de lui; la première, signée seulement par lui, est du 16 nov. 1783; elle contient un remerciement au Maréchal de Castries (ministre de la mar. depuis le 14 oct. 1780) pour l'emploi d'examineur des gardes du pavillon, gardes de la marine et aspirants, que lui avait donné le Maréchal (25 oct.) à la place de Bezout, qui venait de mourir. La seconde lettre est du 30 mars 1789, datée de Vannes et adressée au comte de La Luzerne, alors ministre de la marine; elle remercie S. Exc. d'avoir désigné Monge pour faire partie, avec Berthollet et Fourcroy, d'une commission chargée de chercher les moyens de prévenir ou de retarder la putréfaction des bois. Il y a loin du style de Monge examinateur, en 1789, à celui de Monge ministre de la marine à son tour (12 août 1792). La phraséologie révolutionnaire a succédé au style calme et poli; Monge fait une très-large concession à l'esprit du temps; la raison le cède à la passion, le bon goût à la violence. Voyez ces sages des instructions adressées à l'amiral Truguet :

« Le conseil exécutif provisoire de la République ayant chargé le cap^{te} Latouche de demander au *Tyrant de Naples* une réparation authentique de ses insultes... et à son refus d'en tirer vengeance complète... le conseil exécutif a fait connaître au contre-amiral Truguet les différents griefs que la république française a contre le *pape de Rome*; il lui rappelle la part que cette monstrueuse puissance a prise à la coalition des tyrans contre notre liberté, sans énumérer les sourdes intrigues et les *brefs imbécilles* avec lesquels il a voulu allumer dans notre sein la guerre civile et de religion. Le conseil exécutif charge le contre-amiral Truguet de *châtier en passant le pape et son sacré collège* et de les ramener aux sentiments de respect qu'ils doivent à la République... Il lui observe « (sic, pour : fait observer) » qu'il vaudrait mieux ne rien tenter sur Rome que de ne pas réussir. Paris le 25 oct. de l'an 1^{er} de la République. » (Arch. de la Mar.)

Si on avait mis sous les yeux de Monge, sénateur et comte de Peluse, cet écrit du Monge de 1792, il en aurait bien ri sans doute.

MONIER, MONNIER ou MOSNIER (PIERRE).
? 1639—1703.

Fils de Jean Mosnier de Blois, peintre dont le Louvre garde un tableau, Pierre fut élève de Sébastien Bourdon, qui l'employa, dit-on, à la décoration de l'hôtel de Bretonvilliers, en 1664. Il eut le prix de peinture en 1665, et alla à Rome avec Errard, qui

emmenait, à l'Académie que Louis XIV venait de fonder, les premiers pensionnaires entretenus par le Roi. De retour en France, il se présenta à l'Acad. roy. de peint., qui le reçut le 6 oct. 1674. Il épousa Madeleine Reneauve, que je vois marraine, le 11 mars 1688, d'un enfant de Jⁿ-Bapt. Belin de Fontenay. L'acte du baptême le dit : « Pierre Mau-nier » (sic). Trois signatures de lui (10 avril 1698, 16 juin 1687, 20 fév. 1702) montrent qu'il avait changé l'orthographe de son nom, elles n'admettent qu'une seule *n*. Un Jean, parent de Pierre, signait son nom : Monier (16 juin 1687). Nicolas Monier, fils de Pierre, peintre, élève de Largillière, est dit : Nicol. Meusnier dans l'acte du mariage de Jⁿ-Bapt. Belin de Fontenay, et, ce qu'il y a d'étrange, il signa : Nicolas Meusnier. P. Monier décéda le 27 déc. 1703, rue de la Corne, « âgé de 6¹/₂ ans ». (St-Sulp.) André Monier, prêtre, neveu du défunt, signa l'acte de son décès : Mosnier. — Madeleine Reneauve mourut le 14 janv. 1704, âgée de 76 ans. (St-Sulp.) — Une sœur de P. Monier, Marie, épousa Jean-Baptiste Monnoyer. — Voy. BELIN, GIRARDON, LE LORRAIN, MONNOYER, SÈVE.

MONNAIES.

Henri II fit essayer devant lui de nouveaux « engins » pour la fabrication de la monnaie et fit « dresser une Monnoye en sa maison des estuves, au bout du jardin du palais à Paris » (sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le terre-plein où est établie la statue de Henri IV), et en donna « la charge et Superintendance » à son valet de chambre ord^{re}, Guillaume de Marillac, « attendu la cognoissance qu'il » avait « desjà du faict desdits engins ». Ordonn. du R., 27 mars 1550, avant Pâques. (Arch. de l'Emp., Z. 3174.) — Le directeur de la monnaie de Paris était, en 1693, un organisateur de la Ste-Chapelle, Jérôme de La Guerre. — Voy. ALVASSAR, BEAUCOUSIN, BLARU, BOURDICHON, BRUCHER, COLLIER, COTTEARD, DANFRIE, DUPRÉ, HÉRY, LA GUERRE, L'ORPHELIN, OLLIVIER, PILLON, WARIN (J.) et MARIONNETTE.

MONNAIES DE CHARLES X (le cardinal de Bourbon).

Philippe Danfrie ayant quitté Paris, et la Monnaie se trouvant sans un Tailleur général, pour la grave des poinçons de la monnaie que la Ligue voulait frapper à l'effigie du Cardinal-archevêque de Bourbon, sur la calotte rouge de qui la couronne de France était tombée dérisoirement, on ouvrit un concours où furent admis trois graveurs en médailles. Le poinçon de Philippe Regnault fut jugé le meilleur par Germain Pilon, et ce fut celui qui, à partir de la fin de janvier 1590, servit à fabriquer les francs à l'effigie de Charles X. On sait que le franc à cette effigie est très-rare et que les amateurs le payent fort cher, quand il en passe dans les ventes un exemplaire longtemps caché dans une collection. Il est en cuivre, de la grandeur ou à peu près de notre écu de trois livres, démonétisé il y a longtemps déjà; c'est une belle pièce, assez épaisse, dont la Bibl. Imp. possède une épreuve bien conservée. La tête est de profil, à gauche. Elle a du caractère et l'on peut la croire ressemblante. Nez long, droit, plus carré du bout que rond ou pointu; œil petit, enclassé dans des paupières entourées de rides; joue creuse; moustache et barbe courtes; point de cheveux; un bonnet dans le genre de celui dont Raphaël coiffa Jules II; sur le bonnet,

la couronne fermée des Rois de France; un manteau d'hermine, sur la pèlerine duquel se remarquait la chaîne et le bijou du St-Esprit : tout cela, bien et largement traité, et d'une vigueur qui n'exclut pas la finesse, annonce une main exercée. Autour de la tête on lit, en commençant par le bas : « CAROLUS X. D. G. FRANCORUM REX. 1590. A. », et à gauche de cet A., marque de la monnaie de Paris, un objet dont la loupe n'aide pas à reconnaître la forme. Le revers de la pièce est timbré d'une croix fleurdelisée, aux quatre branches historiques. Deux C croisés en X occupent le centre de cette croix, délicatement travaillé. La légende est : « *Sit nomen Domini benedictum.* » Le Blanc paraît n'avoir pas connu la pièce que je viens de décrire; celle dont il donne la représentation, dans son *Traité des Monnaies*, en diffère par ces deux détails : 1^o le millésime n'est point du côté de la face à la suite de la légende, mais au revers après le mot *benedictum*; 2^o l'A, marque de la Monnaie, est au centre de la croix, au revers, au lieu d'être après le millésime 1590, du côté de l'effigie. Comme on ne peut supposer que Le Blanc changea d'une manière arbitraire la physionomie du franc de Charles X, il faut admettre qu'entre février et décembre 1590 on émit deux variantes de cette pièce. — Les écus d'or, frappés pendant le règne du Cardinal-archevêque de Rouen, les quarts et demi-quarts d'écus en argent, ne reçurent point l'effigie du souverain qu'avait imaginé la Ligue; ils portaient seulement les armes de France. Il n'en fut pas ainsi du double tournois; cette petite pièce de cuivre reçut l'image du Cardinal de Bourbon, même pour l'émission de 1594, c'est-à-dire plus de trois ans après le décès du fantôme de Roi, mort captif à Fontenay. — Voy. CHARLES DE BOURBON-VENDÔME, DANFRIE, PILON, SCEAU DE CHARLES X.

MOXNOYER (JEAN-BAPTISTE), dit : BAPTISTE.
1634—1699.

(ANTOINE). 1747.

Né à Lille en 1634, dit-on, 45 ans avant qu'une portion des Flandres appartint à la France, Jean-Bapt. Monnoyer — et non Monoyer, comme l'ont écrit Dezallier-Dargenville et d'autres auteurs — vint jeune à Paris et bientôt s'y fit connaître, tellement qu'il devint à la mode et que les riches amateurs adoptèrent ses tableaux de fleurs, comme ornements obligés de leurs hôtels. L'intend^t des bâtiments du Roi l'employa bientôt, et l'Acad. Roy. de peint. le reçut (3 oct. 1665). Il demeura sur le quai de l'École et il était marié quand la compagnie l'admit; Pierre Monier, le peintre d'histoire, lui avait donné sa sœur, avant 1662. Marie Monier, dont il eut plusieurs enfants, mourut avant 1667, et Jⁿ-Bapt. Monnoyer, le 30 mai 1667, épousa Marie Pétré, fille de Jean Pétré, secrétaire de la chambre du R. et ancien syndic de la communauté des maîtres écrivains de Paris. (St-Paul.) L'acte dit le marié fils de Charles Monnoyer et de Marie Pentecoupe. Monnoyer demeura alors sur la paroisse St-Eust.; il retourna au quai de l'École, où il eut deux enfants (28 fév. 1674 et 27 février 1679); le second, tenu par Gilbert de Sète; l'autre, par Jⁿ-Bapt. et par Marie Monnoyer, enfant du premier lit de Baptiste. Marie Pétré donna à son mari au moins sept enfants : Elisabeth, Antoine, Armande, Marie-Thérèse, Henriette, Laurent et Angélique. Antoine fut peintre de fleurs, élève de son père, qu'il n'égalait

point. Il alla, dit-on, rejoindre celui-ci à Londres, où Baptiste 1^{er} mourut en 1699. Il s'habituait en Angleterre et revint cependant pour un temps à Paris; il se fit alors recevoir à l'Académie (25 août 1704). Il retourna à Londres, et y demeura jusqu'en 1715 qu'il repartit à Paris, où il se logea rue St-Antoine. Londres le revit au commencement de 1717; il y séjourna jusqu'en 1734. Il était à Paris le 24 janvier 1735, jour du mariage de sa sœur Armande avec Jⁿ-Bapt. Le Moyné. Sa demeure était alors St-Germain en Laye, à la porte de Marais, où il mourut en 1747. (Almanachs royaux.) A. Monnoyer signait : « Antoine Monnoyer Baptiste ». — Armande Monnoyer était née le 28 fév. 1674, sur le quai de l'Horloge, à la Perle d'Etoiles. (St-Barthélémy.) — Henriette Monnoyer, née en 1688, épousa, le 9 juin 1716, « âgée de 28 ans », Michel Cagnier de Frileuse, bourg. de Blois. — Marie Monnoyer épousa, le 15 juin 1687, Jⁿ-Bapt. Belin de Fontenay, élève de Jⁿ-Bapt. Monnoyer. — Quant à Marie-Thérèse Monnoyer, elle était encore fille en 1690, lorsqu'elle tint (14 mars) une fille de J.-B.-F. Belin de Fontenay, son beau-frère. — Voy. BELIN, MONNIER, SÈVE.

MONSTIER OU MOUSTIER (LES DU).

XVI^e et XVII^e siècles.

L'histoire serait difficile à faire de ces peintres et *crayonneurs* dont le nom écrit : Du Moustier, et quelquefois Du Moutier, était écrit d'abord conformément à l'étymologie (*monasterium*, monastère, dont on a fait Monstier et Montier, signifiant Eglise par extension), était écrit d'abord : Du Monstier. M. le comte Léon de la Borde, qui, dans son livre curieux de *La Renaissance des arts à la cour de France*, s'est efforcé d'établir la généalogie des Du Monstier, a donné pour père à Daniel, le plus connu de tous, un Pierre, qui vivait encore en 1618; et, en cela, il diffère de Mariette. (Notes à l'*Abecedarium* d'Orlandi.) Mariette n'hésite point à dire que Daniel Du Monstier était fils de Cosme. L'abbé de Marolles dit : « Geoffroy Du Montier, de Daniel, grand-père », et Mariette, après lui : « Geoffroi Du Montier, ayeul de Daniel ». Ils ont raison l'un et l'autre. Selon Mariette, Geoffroi était peintre en miniature — c'est-à-dire qu'il peignait sur vélin des figures et des ornements — et, lorsque Le Rosso ou maître Roux — comme on disait à Paris et à Fontainebleau — vint en France, appelé par le Roi, il s'attacha Geoffroi Du M., qui « devint un parfait imitateur de la manière austère et sauvage du peintre italien ». Mariette ajoute : « Geoffroi eut une nombreuse lignée, et l'un de ses fils, nommé Cosme, fut, comme son père, peintre en miniature... Le Roi l'envoya en plusieurs cours, chargé de commissions importantes. C'est ce que j'ai lu dans un manuscrit de Sauval. » On connaît de Geoffroi ou du moins on lui attribue quelques compositions gravées que garde la Bibl. Imp. (Estampes, vol. D a-6-6.) Dans un compte des dépenses faites pour Fontainebleau pendant les années qui séparent le 1^{er} jan. 1537 du 31 déc. 1540, on voit Geoffroi porté parmi les « peintres qui ont travaillé aux ouvrages de peinture de la galerie ». En 1547, Geoffroi signait une pièce citée par Mariette; quel âge avait-il? Il est difficile de le dire. Lorsque le Rosso se l'attacha, il fallait qu'il eût déjà un certain talent acquis; il devait bien avoir alors 25 ou 26 ans. Or, le Florentin Rosso de Rossi vint à Paris vers 1530, Geoffroi était

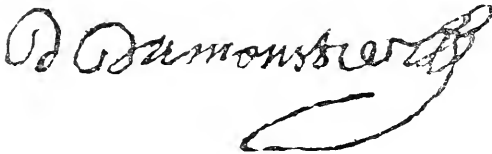
donc né probablement de 1500 à 1506. M. Ferd. Denis, dans une note intéressante qu'il a consacrée aux Du Monstier, p. 365-69 de l'*Hist. de la Bibl. Ste-Geneviève*, par M. Alfred de Bougy (in-8°, 1847), dit que Geoffroy naquit probablement en France à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième. Bruillot (*Dict. des monogrammes*) attribue, p. 123, à Geof. Du M. le portrait d'un ambassadeur du Roi du Congo, figure placée dans un cadre qui a un peu la forme d'un tombeau. L'ambassadeur y est dit mort à Rome en 1606. (Bibl. Imp., Estampes, vol. cité.) Au bas de la planche on lit : *G du M. Duacensis invenit et fecit Romæ*. Assurément Geof. Du M. ne grava point le portrait de celui que Bruillot nomme : le marquis de Weth, Africain converti au christianisme, et enterré dans une des églises de Rome, en 1606. Geoffroy aurait été au moins centenaire. Un éditeur plaça peut-être dans un passe-partout dessiné et gravé (?) par Geoffroy Du M., à Rome, longtemps avant le décès de l'Ambassadeur du Roi de Congo; mais cela est douteux. *G du M.* ne désigne probablement point notre Geoffroy; mais qui désigne cette marque? De plus savants le diront. — Geoffroy Du Monstier eut trois fils peintres, dessinateurs, enlumineurs ou Crayonneurs : Étienne, Pierre et Côme. Je les classe ainsi, parce que je vois Pierre nommé avant Côme dans un des Registres de la Cour des aides pour l'année 1585, et que les documents de cette nature classent toujours par rangs d'âge les hommes des mêmes familles, exerçant les mêmes charges, avec ou sans condition de survivance. Et puis, sur un dessin dont je parlerai tout à l'heure, Étienne est dit l'aîné de Pierre. Dans les comptes de la Trésorerie de la Reine Cath. de Médicis pour l'année 1585 (Arch. de l'Emp., KK. 115, fol. 35), Pierre et Côme Du Monst. sont nommés parmi les peintres valets de chambre. Étienne était peint. et val. de ch. du Roi en 1569 et 1570; M. de La Borde, je l'ai dit en commençant, a remarqué qu'un Pierre vivait en 1618, et il l'a cru père de Daniel; c'est là une erreur à corriger. Ce Pierre II était fils de Côme et frère de Daniel; on le verra par un acte de 1653 que je citerai. — Félibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres* (1725, t. III, p. 119), dit : « Il y avoit (du temps de Jehanmet) un Du Monstier qui faisoit des portraits au crayon. Il étoit père de celui que nous avons vu à Rome en 1648, et oncle de Daniel. » Il y a là une grande difficulté; les oncles de Daniel étoient Étienne et Pierre I^{er}; or, Étienne mourut en 1603, âgé de 83 ans, on le verra; quant à Pierre I^{er}, son frère, en 1603, il devait avoir environ 80 ans; en 1648, il en aurait eu 125. Ce n'est donc pas de Pierre I^{er} que Félibien voulait parler, et le Du Monstier qu'il connut n'étoit pas « oncle de Daniel ». Tallemant des Réaux dit avoir vu à Rome, en 1640, un des consins germains de Daniel. Cousin germain, fils d'Étienne ou de Pierre I^{er}, artistes contemporains de Jehanmet Clouet, celui qu'en 1640 Tallemant avait vu à Rome, étoit fort probablement le même qu'avait vu Félibien en 1648. Quel étoit son nom de baptême? Je n'ai rien vu qui ait pu me le faire connaître. Ce n'est certainement pas celui dont parle Mariette, qui dit avoir vu un portrait au pastel de sa façon signé du nom de Pierre, et daté de 1625. Ce Pierre Du Monstier étoit, comme Daniel, fils de Côme. Il est l'auteur d'une tête de Turc, au crayon et au pastel, que garde la Bibl. Ste-Geneviève, et sur le fond de la-

quelle on lit : « *Petrus Du Monstier parisiensis faciebat Romæ*, 1623. » A ce Pierre appartenient deux portraits, datés : 28 août 1618, et « dernier jour d'oct. 1618 », celui-ci représentant M. de Nègrepelisse. La Bibl. Imp. possède un portrait de Guill. Le Gagneur, gravé d'après P. Du Monstier, et illustré par quatre vers français de Jean Dorat, — et non Jacques, comme le dit l'estampe. Le Gagneur étoit un habile calligraphe, qui publia, en 1599, ses préceptes et ses exemples sur les écritures grecque, française et italienne. (*Voy. Douvr.*) Je mentionnais il n'y a qu'un instant un dessin où Étienne Du Monstier est dit l'aîné de Pierre; c'est un croquis bistré, et rehaussé de blanc, que garde la Bibl. de Ste-Geneviève. Deux Du Monstier y figurent à côté de Catherine de Médicis, de Mme de Sauves, et de deux petits personnages en costume de cérémonie, dont la présence me paraît avoir étonné les curieux qui ont connu l'esquisse dont je parle. Ils ne sont autres qu'un des nains de la Reine, et sa future, une naine dont Catherine va signer le contrat de mariage, avec une plume que lui présente un jeune homme en manteau court, près des pieds de qui l'artiste écrivit : « *Le s^r Estienne Du Monstier laisné* ». Sur le plancher de la chambre, près de Catherine, on lit : « *La Reine mère du Roy* »; non loin de la dame accroupie qui caresse un chien, se lisent les mots : « *M^{me} de Sauve* ». Sortant d'une chambre voisine, un jeune homme en manteau court et l'épée au côté est nommé « *Pierre Du Monstier* ». Au bas du dessin étoit écrite à l'encre une ligne presque entièrement effacée par le temps, où l'on peut lire encore cependant : « *Le Nain d. ...* » L'esquisse est sous carreaux, ce qui indique que le sujet devait être reproduit en grand, par le crayon ou le pinceau. Elle constate que Pierre Du M. étoit le cadet d'Étienne, et nous avons vu qu'il étoit l'aîné de Côme. Quand fut composé le dessin dont je viens de dire le sujet? Entre 1559 et oct. 1584. 1559 est l'année de la mort de Henri II et de l'avènement de François II (10 juillet), et seulement alors Cath. de Médicis put commencer à se qualifier « mère du Roi »; Simon de Fizes, baron de Sauves, mourut le 30 sept. 1579, et sa veuve, Charlotte de Samblançay, par un second mariage, changea de nom, le 18 oct. 1584. Si elle avait été Mme de La Trémouille de Noirmoultier, Pierre Du M. ne l'aurait pas nommée « Mme de Sauves ». — Pierre du Monstier, valet de chambre du R., épousa, le 23 nov. 1611, « Anne Dallière » (St-Sulp.). c'étoit le nôtre. Il mourut, le mercredi 26 avril 1636, rue des Tournelles. (St-Paul.) Quant à Étienne Du M., il épousa Madeleine Linières, dont je vois qu'il eut, le 1^{er} avril 1574, Gilles. (St-Germain l'Auxer.) Il mourut en 1603. Voici l'épithaphe qui fut gravée sur sa tombe, dans la nef, derrière la porte des grands degrés, à St-Jean en Grève :

« Cy gist Estienne du Monstier, noble, rare et excellent en son art; il estoit peintre et valet de chambre ord^{re} des Rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III et de la très-grande Roynne Catherine de Médicis et du Roy à présent » (Henri IV) « depuis l'espace de 50 ans et plus jusqu'à la fin de son âge, qui fust le 23^e jour d'oct. 1603, âgé de 83 ans. Priez Dieu pour son âme. Il portoit d'azur à l'église ou Monstier d'argent. » (Bibl. Imp. Epitaphes de Paris, Ms. Suppl. fr. 3024, t. II, p. 488.)

Et. Du Monst. étoit donc né vers 1519, et à l'âge de 30 ans environ étoit entré au service du Roi. — Je sais peu de chose de Côme Du M. Je vois que la

Reine de Navarre étant à Nérac (1^{er} juin 1581), et à Baguères (23 juin), y avait avec elle Côme, « peintre de la Roynie mère du Roy », qu'elle avait fait venir. On lui paya pour ses frais de voyage 50 écus; 30 écus un peu plus tard, pour subvenir aux frais qu'il avait faits à la suite de Marguerite, et enfin l'entretien de sa haquenée. (Arch. de l'Emp., Kk. 168, 169 et 1670.) Côme vivait encore en 1602; le 9 mai de cette année, étant à Rouen, il donna procuration à Jacques Hallé, M^e en la chambre des comptes à Paris, de le représenter au mariage de son fils Daniel, et de stipuler ses intérêts dans le contrat qui fut passé chez Claude Balifre, par les notaires Deviges et de Migeret. Daniel Du M. épousa, le 20 mai 1602, Geneviève Balifre. (Saint-Eust.) Il eut d'elle : 1^o *Etienne* (12 juin 1604); il demeura alors rue des Petits-Champs (St-Eust.); 2^o *Anne* (12 nov. 1605); 3^o *Henri* (20 déc. 1606), tenu par le duc de Montpensier et Henriette-Catherine de Joyeuse, qui se firent représenter au baptême; 4^o *Catherine*, tenue, le 22 avril 1608, par François de Bassompierre, « coronel des 1500 reîtres pour S. Maj. », et Catherine de Beaumanoir, fille du Maréchal de Lavardin; 5^o *Anne*, tenue par « François de Malherbe, le grand poète », « secrétaire de la chambre du Roy » (31 mai 1609); 6^o *Marguerite* (19 déc. 1610); elle eut pour parrain « Jehan de Bonzi, évêque de Béziers »; 7^o *Nicolas* (12 juil. 1612); 8^o une seconde *Marguerite* (23 août 1613); 9^o une seconde *Catherine* (1^{er} nov. 1614); 10^o *Marie* (9 déc. 1617); 11^o *Louise*, dont je n'ai trouvé le baptême ni à St-Eust. ni à St-Germ. l'Auxer. Cette fille épousa, le 23 fév. 1642, Jacques Roussel, graveur et orfèvre du R. (St-Louis du Louvre.) Du Monstier signa l'acte du mariage :



Geneviève Balifre mourut « sous les galeries du Louvre », le 5 déc. 1628, femme de « Daniel Du Montier, pintre » (*sic*). (St-Germ. l'Auxer.) Du Monstier se remarqua bien vite; il épousa Françoise Lesèque. Nous avons (Bibl. de Ste-Genev.) le portrait de cette seconde femme de Daniel, une blonde jolie, vue de profil. Quand D. Du M. fit la revue de ses dessins, il écrivit sur le fond de ce portrait : « Franç. Lesèque faite ce 8 de mai 1629; commencée par mon fils aîné, corrigé et fini par moi D. Dumonstier, depuis ma femme, en second mariage, du 5 mai 1630, et trespassa le 5 oct. 1636. » Tallemant des Réaux dit que Daniel « se maria à sa servante, qui étoit fort jolie ». Il ajoute à cela un détail que je n'oserais reproduire. Si Françoise fut servante chez Du Monstier, elle l'avait été avant chez M^{me} de La Robbia. Voici, en effet, ce que je lis :

« Le 13^e j^r de fevrier mil six cens trente a esté fiancé Daniel Du Monstier avec Françoise Lesèque, ledict Du Monstier de la paroisse St-Germ. l'Aux., assisté de François Du Vinier et d'Isaac Bernier, et la dict^e Lesèque, de cette paroisse, assistée de dame Digne (*sic*, p^r Diane) Le Picard, dame de la Rubie (*sic* p^r Robbia ou Robbie comme on disoit) et plusieurs autres; et furent mariés le cinq may dudict an, les bans publiés auparavant. » (St-Sulp.)

Daniel Du M., qui fréquentait probablement la maison de M^{me} de La Robbia, s'éprit de Françoise, et eut avec elle une liaison qui ne fut probablement pas tout innocente, mais qui devait aboutir au mariage, suivant sa promesse. Le grand moment de sa passion est au commencement de 1629, quand il fit faire à son fils Etienne ce profil de la jolie fille, qu'il acheva le 8 mai. D. Du M. eut quatre enfants de sa Françoise : 1^o *Henri-Hermand* (12 mars 1631); 2^o *Nicolas* (4 août 1632); 3^o *Louis* (23 oct. 1633), tenu par « Louys de Bourbon, comte de Soissons », et par « Louise de Bourbon, duchesse de Longueville »; 4^o *Louise* (4 déc. 1635), que tint Louise de Crussol, marquise de St-Simon. (St-Germ. l'Auxer.) Dan. Du M. étoit alors « peintre et valet de chambre du Roy », peintre aussi « de la Roynie et de Monsieur ». Depuis 1631, il étoit sur l'Etat des commensaux de la Maison du R., aux gages de 100 l. (Arch. de l'Emp., Z. 1371.) Je ne puis transcrire ici ce que Tallemant, Malherbe et Racan disent de cet homme singulièrement mal embouché; ce serait trop long, et d'ailleurs assez peu édifiant. Selon Mariette, il mourut d'une colique de *miserere*; il fut enterré « le 22^e jour de juin 1646 » par 30 prêtres. Son corps fut pris aux galeries du Louvre. (St-Germ. l'Auxer.) Il étoit né le « vendredi 14 mai 1574, de Cosme Du Monstier et de Charlotte Bernier, sa femme. » (St-Germ.) — Nicolas Du M., né le 1^{er} juil. 1612, fut peintre et valet de ch. du R. Les biographes l'ont fait naître en 1617; erreur à corriger après tant d'autres. Il épousa, en 1638, Marie Gaspar; il en eut 4 enfants : *Pierre* (17 août 1639); *André* (20 juin 1640); *Louis* (25 nov. 1644); *François*, qui mourut au Louvre le 20 août 1651. (St-Germ.) Nicol. Du M. fut reçu à l'Acad. de peint. le 31 mars 1663; il mourut, dit-on, le 16 sept. 1667. En 1661, il contribua à sauver quelques-unes des peintures de la galerie du Louvre au moment de l'incendie; à titre de récompense pour ce service, sa veuve reçut, le 18 juin 1668, la somme de 1500 l. (Bâtiments du R.) — La Bibl. Imp. possède un manuscrit (St-Germ., n^o 1690) qui appartient à Dan. Du Monstier; le nom de son propriétaire y est écrit deux fois de sa main « Dumonstier ». — Marguerite Du M., née le 23 août 1613, épousa, le 9 juin 1653, J^u-Bapt. de Regniers, sieur de Bésiac, âgé de 40 ans. Son frère Etienne l'assistait, aussi bien que son oncle Pierre, qui demeurerait rue des Tournelles. (St-Nicol. des Ch.) J'ai dit plus haut que Pierre Du M. mourut en 1636.

MONTALANT (CLAUDE RACHEL DE).

?1645—1738.

Ce gentilhomme doit à la passion qu'il sut inspirer à la fille de Molière de n'être pas resté enseveli sous le voile épais de l'oubli, où dorment tant de gentilhommes et d'hommes titrés que leur mérite, leur bonne fortune peut-être, ne put produire dans le monde où se fait l'histoire. On ne sait d'où il vint; il naquit vers 1645, et sa première alliance fut avec la fille d'un procureur au parlement. Jean Alliamet, ce procureur, époux de Susanne Constant, eut quatre enfants (St-André des Arcs), deux garçons et deux filles, une desquelles, née le 28 août 1643, épousa Claude-Rachel. Anne-Marie Alliamet eut quatre enfants : *Antoine* (24 fév. 1679), *Marie-Louise* (5 avril 1681), *Louis* (30 juin 1683), *Pauline* (29 oct. 1684). (St-André.) Anne-Marie mourut peu de temps après la naissance de sa dernière

filles. — Vers 1685, Montalant rencontra la fille de Molière, s'en fit aimer, l'enleva et ne put obtenir de Mad. Guérin, veuve de Molière, son consentement à un mariage que souhaitait Esprit-Madeleine Poquelin, revenue des premiers entretiens de l'amour. Il fallut attendre que Gresinde-Armande Béjart fut morte pour aller à l'église faire légitimer une union coupable. Le 5 août 1705, Montalant, « âgé de 59 ans, veuf de d^{lle} Anne-Marie Alliamet », épousa « d^{lle} Esprit-Magdeleine Poquelin de Molière (sic), âgée de 49 ans, dem^r rue du Petit-Lion, chez le s^r Frontier, m^e sellier ». (Reg. de St-Sulp.) On a dit qu'il y avait eu, entre Armande Béjart et Montalant, un accommodement qui avait amené le mariage. La date de l'acte dont je viens de donner un extrait dément cette supposition. — Mad. Rachel de Montalant mourut à Argenteuil, chez son mari, le dimanche 23 mai 1723; Montalant lui survécut quinze ans; il décéda à Argenteuil le 4 juin 1738, « âgé de 93 ans ou environ ». — Claude-Rachel avait un frère, Valentin, qui se maria aussi deux fois. De Jeanne-Marie Brodeau, sa première femme, il eut, le 25 nov. 1676, Marie-Jeanne; de Jeanne-Marie Deraul, sa seconde épouse, il eut, le 22 oct. 1684, Michel ». (St-Sulp.) — Voy. FRONTIER.

MONTALEMBERT.

— « A Pierre de Montalembert, mareschal des logis ordinaire du Roy (Charles VIII), la somme de 800 livres tourn. » (Gaiges des off. du roy, 1498-99; Arch. de l'Emp. KK. 87.) — « Brevet et ordonnance de 1200 livres en faveur de la dame de Montalembert tant en considération de sa conversion sincère à la foy catholique, que des services du feu s^r de Loutanges son père, enseigne des gardes du corps de Sa Majesté. 7 déc. 1698. » (Bibl. Imp. Ms. Clairambault, 564, p. 1225.) — Voy. FILLES D'HONNEUR, PROTESTANTS.

MONTARSY (LAURENT et PIERRE LE TESSIER DE).

XVII^e siècle.

L'abbé de Marolles cite « le savant Montarsi » parmi les orfèvres qui excellèrent dans la ciselure. C'est Laurent Le Tessier de Montarsy que notre amateur désigne par ce mot. En 1670, il demeura au Louvre, en qualité d'« orpheure en or ». (Voy. LOUVRE.) En 1677 et 48, il était qualifié « orfevre en bas relief ». (Etats de la Maison du R., Arch. de l'Emp., Z. 1342.) Laurent Le Tessier de Montarsy épousa Jacqueline Contel et il en eut Pierre, qui s'unirait à Anne de Méville. De son mariage, Pierre eut quatre enfants : 1^o Anne (1682); elle épousa, le 11 janv. 1699, Charles-Louis Félix, fils du 1^{er} chirurgien du Roi; 2^o Laurence-Françoise, tenue, le 5 août 1683, par « Laurent Le Tessier de Montarsy, garde des pierreries de la couronne, aïeul paternel » (St-Thomas); 3^o Claude-Angélique (27 sept. 1684); 4^o Pierre-Antoine (1688); cet enfant mourut le 10 sept. 1700. (St-Germ. l'Auxerr.) P. Le T. de Montarsy est dit dans l'acte du 27 oct. 1684 « joaillier ord^e du R. ». Il avait une charge de « conseiller secretaire du R. », en 1700. Je n'ai pas trouvé les actes mortuaires de Laurent et de Pierre de Montarsy; ce dernier vivait encore en 1694; Phélypeaux lui écrivait, le 10 oct. :

« Je m'adresse à vous, ne sachant pas si M. Du Metz est à Paris, pour vous dire de m'envoyer le plus tost qu'il se pourra une boîte à portrait de huit cens ou mil escus. Il faut que le portrait du Roy soit d'email, en relief, de la façon du Suédois,

en cas que vous en ayez vu prest. » (Bibl. Imp., Ms. Clair^e 561, p. 783.)

Je ne sais quel est le peintre suédois auquel il est fait allusion par le Ministre. — Vous avons un fort beau portrait de P. de Montarsy, par Gérard Edelmeck, d'après Noël Coypel; le nom de Montarsy y est écrit « Montarsis »; c'est une faute; les signatures des Le Tessier que j'ai vues ne laissent pas de doute à cet égard. — Voy. FÉLIX, MAZIERE, POERSON.

MONTAUSIER (CHARLES DE STE-MAURE, duc de).

? 1610—1690.

On sait qui fut cet homme de bien, d'une vertu rare, d'un noble caractère, que Louis XIV donna pour gouverneur à Monseigneur (le dauphin, né à Fontainebleau le 1^{er} nov. 1661, mort à Meudon le 14 avril 1711), et qui mérita qu'on dit de lui que Molière l'avait pris pour modèle dans sa création d'Alceste; on connaît sa longue affection pour Julia-Lucina d'Angennes, qu'il épousa après huit années d'une cour assidue; on n'a pas oublié qu'il fit composer pour elle, par les beaux esprits du temps, un recueil de madrigaux galants qu'il lui offrit, en un beau volume manuscrit, orné de fleurs peintes sur vélin, et que lui-même fut, dans la *Guirlande de Julie*, pour seize petites pièces languissantes, qui, à les juger aujourd'hui, ne sont ni moins fines, ni moins maniérées, ni moins fales, ni moins ennuyeuses, pour tout dire, que celles de Conrad, de Malleville et de Godeau. Cet hommage délicat d'un courtisan, devenu poète par amour, toucha vivement la « précieuse », on peut le croire; avança-t-il le dénouement auquel aspirait l'amour de M. de Ste-Maure? on ne saurait le dire, parce qu'on ne connaît point la date de la présentation de la *Guirlande*. Je vois que Gaignières, premier éditeur du recueil fait pour la belle Julie, fixe à l'année 1644 le mariage de M. de Montausier, et c'est une erreur; le Père Anselme, dans ses *Ducs et pairs*, dit que « Julie-Lucie (sic) d'Angennes fut mariée le *trois* juillet 1645, en exécution du contrat du 27 juin précédent, cela n'est pas plus exact. M. de Montausier épousa, à Ruel, M^{lle} d'Angennes le *quatre* juillet 1645; en voici la preuve :

« J'ai donné permission à Messire Charles de Ste-Maure, marquis de Montausier, mareschal des camps et armées du Roy et son lieutenant en Naintonge et Angoumois et de la haute Alsace et (à) demoiselle Julie-Lucie d'Angennes, fille de messire Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, tous deux de cette paroisse, de se marier, en présence de Mons^{sr} l'évesque de Grasse ou autre évêque ou père, dès le dimanche second jour de juillet de cette présente année (1645), ce que depuis j'y seu auoir esté fait le *quatriesme* dud. mois, en la paroisse de Ruel, comme il m'a apparu par l'attestation de mond. seigr^s évêques de Grasse, signée de luy, que j'ai rendue aux parties. (Signé) Colombel. » (Reg. de St-Germ. l'Aux., n^o 159.)

L'évêque de Grasse, nommé dans ce document, n'est autre qu'Antoine Godeau, un des familiers de l'hôtel de Rambouillet. — J'ai dit ci-dessus, p. 50, 1^{re} col., que Julia-Lucina était née le 25 juin 1607; elle avait donc trois ans environ de plus que son époux, dont je n'ai pas vu l'acte de baptême, mais qu'on sait né le 6 oct. 1610. Le 21 juillet 1646, Mad. de Montausier mit au monde une fille, qui fut baptisée sous les noms de Marie-Julie le 16 juin 1653 seulement, tenue par Antoine de Gramont, Maréchal de France, et Anne de Vignerot, duchesse d'Aiguillon. (Reg. de St-Germ. l'Auxerr.) — Julie d'Angennes décéda le 15 nov. 1671, et fut en-

terrée au convent des Carmélites, que la retraite de M^{lle} de La Vallière avait mis à la mode. M. de Montausier voulut être inhumé dans le tombeau de sa femme. Mort, le mercredi 17 mai 1690, à onze heures du matin, en son hôtel, rue St-Thomas du Louvre, le « jeudi 18^e » il « fut porté en carrosse à l'église des Carmélites du faubourg St-Jacques pour y estre inhumé, en présence de Urbain Lambert, advocat en parlement et Intendant de la maison et affaires dud. seig^r duc, et de Daniel Clinet, escuyer, s^r de La Chastaigneraye, secretaire dud. seigneur ». Charles de Ste-Maure, duc de Montausier, était, au moment de sa mort, « pair de France, chev^r des ord. du R., premier gentilhomme de la chambre de Monseig^r le dauphin, et cy devant son gouverneur »; il avait « quatre-vingts ans ou environ ». (Reg. de St-Germ., 18 mai 1690.)

— Je vois dans la collection des Lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.), un billet de M. de Montausier, daté d'Angoulême, le 24 août 1662; le duc prie le contrôleur g^l de le faire porter sur l'Etat de l'année pour ses appointements, ses gardes et ses garnisons; « car, dit-il, j'ay bien besoin de ce que je tire du Roy pour vivre. J'ai prié Mad. de Montausier de vous en entretenir; nous auons desia elle et moy recen tant de marques de vostre bonté que cela m'en fait esperer dans cette rencontre ». — Etre payé de ses appointements était une grande faveur, qu'il fallait humblement solliciter du contrôleur général! — La lettre est signée: « Montausier. » Le duc signait souvent d'une autre manière; ainsi, au bas d'un acte, commun à lui et à sa femme, acte du 10 sept. 1653, garlé par M. Le Mommyer, not., on voit la signature suivante qu'accompagne celle de Mad. de Montausier:

Charles de Saintmaure
Jude Brantemes

M. Le Monn. conserve un autre acte du gouverneur de l'Angoumois (1/2 mars 1638). — Voy. ANGENNES, BAVIÈRE, GODEAU, NEUF-GERMAIN, RAMBOUILLET.

MONTAZET (ANTOINE MALVIN DE).

?1712—1788.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-huit, le samedi 3 mai a été inhumé, au milieu chœur (*sic*) de notre église, le corps d'illustrissime et révérendissime père en Dieu monseig^r Antoine Malvin de Montazet, archevêque comte de Lion (*sic*), primat de France, abbé commendataire de l'abbaye royale de St-Victor et de celle de Moustier en Argonne, l'un des quarante de l'Académie française, décédé du jour d'hier en son palais abbatial, âgé d'environ soixante seise ans, par nous soussigné grand prieur de la dite abbaye, en présence de Charles Malvin de Montazet, maréchal des camps et armées du Roy, chevalier de l'ordre roy. et milit. de St-Louis, neveu du défunt; d'illustrissime et révé^{me} mons^r François de Fontanges, patriarche archevêque de Bourges, primat des Aquitains, nommé par le Roy à l'archevêché de Toulouse, parent du défunt, de Pierre-François, marquis de Dampierre, capitaine au régiment de Foix, lesquels ont signé avec nous : L. M. D. Montazet le m^{rs} de Dampierre, A. Poissonier curé, F. Lagrenie, prieur de St-Victor. » (Reg. de St-Victor, n^o 2; an. 1788, fol. 3.)

De cet acte, on peut conclure que, si les renseignements fournis au prieur de St-Victor étaient exacts, M. de Montazet était né en 1712. — Le nom de M. de Montazet a retenti bien souvent à mes oreilles, dans mon enfance, à Lyon; il est resté longtemps sous mes yeux. Le digne prélat, qui avait laissé d'excellents souvenirs dans la ville, était auteur d'un catéchisme que le bon et digne Cardinal Fesch, son successeur, avait religieusement gardé pour les enfants de son diocèse. Ce catéchisme fut violemment attaqué au moment de son apparition par un prêtre, auquel répondit avec l'éloquence de la conviction M. de Montazet, dans un mandement

qui devint célèbre. Je ne me porte pas juge dans une question de doctrine de cette importance; tout ce que je puis dire du catéchisme, c'est qu'il était clair, simple, d'une rédaction parfaite, et que nous en retenions sans peine les enseignements. — Le marquis de Boufflers succéda, en 1788, à M. de Montazet, comme académicien, et prononça son éloge, le 9 décembre de cette année.

MONTBAZON. — Voy. ROHAN.

MONTCHENU. (CLAUDE-MARIE-HENRI DE).

1757—1831.

Voici un homme dont les biographes ne s'occuperont point, à moins qu'ils ne reproduisent ce que j'en vais dire. Cet homme appartient cependant à l'histoire; permettez-moi de vous en « faire le conte », comme aurait dit messire Pierre de Bourdeille, seig^r de Brantôme. — A propos des commissaires que les puissances étrangères avaient envoyés à Ste-Hélène, gardiens qui devaient compter les pas du lion, faits de sa cage à un point quelconque de l'île, le *Mémorial de Ste-Hélène* dit que le gouverneur ayant demandé à l'Empereur la permission de lui présenter ces agents, S. M. les « refusa dans leur capacité politique », mais dit au gouverneur qu'il les recevrait volontiers comme hommes privés; qu'il n'avait d'éloignement pour aucun d'eux, pas même pour celui de France, M. de Montchemu, qui pouvait être un fort brave homme, qui avait été son sujet dix ans, et qui ayant émigré, lui devait probablement à lui, Napoléon, le bienfait de sa rentrée en France, et puis après tout que c'était un Français, et que ce titre, etc. ». Voilà l'office par lequel M. de Montchemu est recommandé à la postérité: Commissaire du Roi Louis XVIII auprès de l'Empereur Napoléon I^{er}, à Ste-Hélène! J'ajouterai au renseignement que nous donne le

Mémorial ce que j'ai pu apprendre de M. de Montcheu, ce que je sais de lui, pour l'avoir vu dans ma première jeunesse. — M. Claude-Marie-Henry de Montcheu naquit, le 7 mai 1757, à Thodure, bourg du Dauphiné (Isère). Il était fils de Joseph de Montcheu et de d^{lle} Henriette - Dominique de l'Estang de Murat. Sa famille tenait un bon rang dans sa province, depuis trois siècles environ. Destiné à l'armée, il entra, âgé de quinze ans seulement, dans une des compagnies de cheval-légers de la garde du Roi. Il était colonel en 1782. Quand la Révolution devint menaçante, à la fin de 1791, il émigra et rejoignit la petite troupe royale qui prenait le nom d'Armée de Bourbon. Il y servit en qualité de Premier aide-marechal des logis de la cavalerie. (*Arch. de la guer.*) « En 1792, le duc de Bourbon pénétra en France par le pays de Luxembourg, mais la campagne n'ayant pas réussi, il fit sa retraite sur le Rhin avec ordre. » (*Art de vérifier les dates.*) L'armée du duc de Bourbon fut dissoute, et M. de Montcheu quitta le service le 31 déc. 1792. Laissons parler le baron de Montcheu lui-même :

« Retiré tout de suite en Westphalie, je me liai assez intimement avec un général autrichien pendant cet hiver. Après la mort du Roi » (21 janvier 1793). « il me fit part des projets des puissances dont cet événement avait totalement changé les vues. On devait laisser à la France un très-petit noyau, et les puissances se partageaient le reste. *J'en ai eu la carte à la main.* Dès ce moment, je n'ai voulu prendre service nulle part, même à l'armée de Condé. Je suis rentré en France sous le Consulat, où j'ai vécu en bon citoyen. » (Lettre au ministre de la guerre.)

Cette susceptibilité patriotique de M. le baron de Montcheu est certainement très-honorable, et je la glorifie avec plaisir. Je crois cependant devoir faire une observation quant à ce que M. de Montcheu dit de sa vie après son retour dans sa patrie, dont le consul lui avait rouvert les portes, ainsi qu'à tous ses compagnons d'émigration. Notons d'abord que le baron de Montcheu écrivait au duc de Bellune avec de certaines précautions, parce qu'il pouvait le croire assez mal disposé pour les soldats des armées de Bourbon et de Condé; je vois qu'il lui disait, entre autres choses, que l'armée où il avait servi n'avait « jamais eu un Français devant elle ». « J'ai vécu en bon citoyen » n'était qu'une affirmation de circonstance et un mensonge innocent, comme on va le voir. Revenu d'Allemagne, M. de Montcheu alla, je crois, passer quelque temps dans son pays natal; il vint ensuite à Lyon. C'est là que je le vis et assez souvent à la table de mon père. Comment put-il arriver qu'un noble baron, ancien cheval-léger de la garde du Roi, se liât quelque peu avec un simple courtier de commerce? Le hasard fit tout. Mon père rencontra dans un lieu public, qu'ils fréquentaient l'un et l'autre, et qui recevait une société composée en général de négociants, M. de Montcheu, dont les dehors étaient aimables. Si je me le rappelle bien — et ici ma mémoire est aidée par un des compagnons d'exil de l'Empereur, M. le comte Mareland, ancien valet de chambre de Napoléon, et un de ses exécuteurs testamentaires — si je me le rappelle bien, M. de Montcheu, que je vis de 1809 à 1811, avait une cinquantaine d'années, une taille moyenne, un embonpoint assez prononcé, une figure douce, le visage coloré, la parole facile, polie et insinuante. Il avait vu des choses curieuses, et racontait bien des anecdotes qui pouvaient intéresser ceux mêmes qui, sincèrement attachés à

l'Empereur par une admiration bien légitime et par la reconnaissance — c'était le cas des membres de ma famille — avaient gardé du dernier Roi de France un souvenir respectueux. Mon père avait échappé par miracle à la mort, en 1793, et la mémoire très-récente des événements dont il avait failli être victime le disposait merveilleusement pour les desseins que M. de Montcheu avait sur lui, comme sur d'autres bons bourgeois dont la conquête lui importait. M. de Montcheu plut à mon père, qui l'introduisit à la maison où il rencontra l'abbé Paul, émigré rentré comme lui, et notre répétiteur de latin à mes deux frères et à moi. L'abbé Paul causait peu, de crainte de se compromettre. M. de Montcheu parlait davantage, mais sur le ton de la confiance intime et avec cette restriction, toujours mise à tout ce qu'il disait : « Je parle à des gens d'honneur et je me confie à eux. » Les discours de M. de Montcheu avaient ordinairement le caractère d'une opposition politique adoucie dans sa forme, mais au fond assez ardente. Anecdotes, petits pamphlets, caricatures apportées de Paris par les commis voyageurs du parti royaliste, il confiait tout à mon père et un bon abbé, sans trop se défier d'enfants de quatorze ou quinze ans, qui dans un coin griffonnaient du latin, ou, à table, semblaient s'écouter guère ce que disaient des convives dont les discours les amusaient fort peu en général. Quelquefois le baron prenait des airs mystérieux; alors il supprimait les noms propres et désignait les hommes politiques par des sobriquets dont nous, enfants, n'avions pas la clef. Quant à l'Empereur, il le nommait toujours : « *Cet homme* »; cela choquait mon père, mais l'habitude était prise et le baron ne s'en départait point. Tous ses soins allaient à faire détester l'Empereur; il ne se montrait pas violent quand il parlait de lui, il le discutait, disait qu'il était regrettable qu'il eût conservé le pouvoir qu'il avait eu raison de prendre, et qu'il se serait grandement honoré en le rendant au légitime souverain de la France; que cela lui faisait un grand tort aux yeux des bons Français comme auprès des puissances étrangères. Un de ses propos favoris, et celui-là il le tenait souvent, l'accompagnant toujours d'un sourire qu'il voulait rendre plaisant, était celui-ci : « Quand cet homme sera tombé, je supplierai le Roi, mon maître, de me faire son geôlier. » Cette phrase, je l'ai entendue plus d'une fois, et si j'avais pu l'oublier, nos conversations de famille, souvent reportées vers le passé, n'auraient pas manqué de me la rappeler. Comment en 1809 et 1810 pouvait-on prévoir la chute de l'Empire? On ne la prévoyait pas, on l'espérait et l'on travaillait pour préparer au Roi, qui vivait en exil, des fidèles, si les événements le ramenaient jamais en France. M. le baron de Montcheu était un des hommes qui avaient regnè ou s'étaient donné la mission de disposer les esprits pour une éventualité qu'on ne regardait point comme impossible. Il était le correspondant d'un comité établi à Paris et en relation secrète avec la cour de Mittau. Il ne fit point difficulté de s'en vanter quand les événements de 1814 lui eurent délié tout à fait la langue. Ainsi, le « *bon citoyen* » conspirait tout doucement contre l'Empereur, qui avait fait cesser pour lui l'exil. Il cherchait à corrompre les sujets de Napoléon et à faire des partisans à Louis XVIII. Cela n'était pas très-loyal, on en conviendra. La Restauration de 1814 ne donna point satisfaction au baron de Montcheu. Les puissances

traitèrent l'Empereur des Français en Roi, et lui firent un royaume de l'île d'Elbe. M. de Montchemu suivit le Roi à Gand (20 mars 1815), d'où il revint après Waterloo. 1816 fut plus heureux pour M. de Montchemu, qui sollicita et obtint la faveur qu'il avait tant souhaitée, de garder Napoléon dans sa prison. Le *Journal des débats* du 26 sept. 1815 contenait cette note : « La *Gazette officielle* donne aujourd'hui la nomination de M. de Montchemu, colonel, comme commissaire à l'île Ste-Hélène pour surveiller la détention de Buonaparte (*sic*). » Sa commission ne fut cependant datée que du 10 février 1816. M. de Montchemu, qui prenait le titre de marquis — il avait un frère vicomte et maréchal de camp — sollicita le grade de maréchal de camp et l'obtint le 22 nov. 1815. Il partit pour Ste-Hélène dans les premiers jours de mars 1816, et en revint à la fin de décembre 1821. Il ne vit pas une seule fois, en audience du moins, celui qu'on affectait d'appeler « le général » et qu'on ne voulait point nommer « l'Empereur », comme si l'on pouvait faire qu'il n'eût pas été le souverain de la France. La seule fois que M. le marquis de Montchemu alla à Longwood, ce fut le jour où il y fut amené par le gouverneur pour constater la mort de Napoléon. Revenu à Paris, M. le marquis de Montchemu, jugeant qu'une récompense lui était due, demanda qu'on le fit lieutenant général et qu'on lui donnât la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il disait alors au ministre de la guerre :

« Son Excellence est priée d'apprécier ce que lui valent (à Montchemu) les six années passées à Ste-Hélène, ce qu'il y a souffert, le genre de services qu'il y a rendus, une expatriation de six ans entre la ligne et le tropique, sous un climat dévorant, à peu près égal toute l'année, c'est-à-dire entre 31 et 33 degrés de chaleur, manquant de tout et souvent d'eau ; certes, il eût mieux aimé faire six campagnes en Espagne, et il en eût été bien mieux récompensé ! »

Le marquis de Montchemu, s'il se rappela ses vœux manifestés à Lyon, dut bien se repentir d'avoir tout fait pour les voir réalisés. Il dut aussi prendre en grande pitié le captif qui ne devait pas moins souffrir que son geôlier ! On m'a dit que sa haine tomba devant cette grande infortune ; je ne sais ce qu'il en put être. Ce que j'ai appris de M. le comte Marchand, c'est que le marquis de Montchemu, ayant confié au général comte de Montholon ses ennemis que rendait insupportables l'oisiveté à laquelle il était condamné, M. de Montholon en parla à l'Empereur, qui dit au général : « Offrez-lui, pour le distraire, quelques livres de ma bibliothèque. » — M. de Montchemu partageait les craintes d'Hudson Lowe au sujet d'une évasion que le gouverneur voyait toujours en rêve ; aussi ne désapprouva-t-il pas les instructions données par le commandant anglais pour recueillir le plus possible la liberté du prisonnier. Ces appréhensions de M. de Montchemu faisaient rire l'Empereur, qui dit un jour : « Si on cherchait bien, il se trouverait dans les cartons quelques demandes de lui faites au temps de ma puissance. » Je n'ai pas cherché, et je ne sais si l'Empereur disait vrai ; mais tant d'autres avaient sollicité, que Napoléon I^{er} était bien autorisé à parler ainsi. Le marquis de Montchemu, fait chevalier de St-Louis en 1790, obtint, à la rentrée des Bourbons, la croix de la Légion d'honneur. Il quitta le service avec une retraite de 2,800 francs. Il avait vainement multiplié les demandes à l'effet d'obtenir des récompenses plus grandes ; les promesses qu'on lui faisait n'abou-

lissaient à rien. — Je me souviens qu'un jour M. de Montchemu, parlant de l'ancien état de sa maison et des emplois remplis par ses aïeux, dit chez mon père : « Nous remontons plus haut que le seizième siècle. Un Montchemu fut élevé page de Louis XII, et plut à François I^{er}, qui, parvenu au trône, lui demanda quelle charge il voulait avoir. Montchemu lui répondit qu'il serait heureux d'obtenir un office de maître d'hôtel, ce que le Roi lui accorda. » Le récit de M. de Montchemu devint entre l'abbé Paul et mes parents un texte à malins commentaires, et comme ni l'un ni les autres n'étaient fort instruits de l'organisation de la maison des Rois de France, ils firent de Montchemu, cet ami de François I^{er}, une espèce de Watel, ou mieux même, un maître queux, trouvant que le Montchemu en question avait des sentiments bien bas. J'ai voulu savoir si l'histoire racontée par le baron notre commensal était fondée sur quelque chose de sérieux, et, dans un *Etat de la maison du Roy* pour les années 1532-35 (Arch. de l'Emp.), j'ai vu : « Messire Marin de Montchemu, chevalier, seign^r dud. lieu » porté comme « Gentilhomme et premier Maître d'hostel du Roy » aux gages annuels de 1,200 livres. Ceux qui ont la mémoire des derniers règnes se rappellent qu'en 1815 le Premier maître d'hôtel du Roi Louis XVIII fut M. le comte d'Escars, et qu'en 1825 M. le comte de Cossé-Brissac eut cette charge dans la maison civile du Roi Charles X. Il y avait loin de là au contrôleur de la bouche et au premier maître queux du Roi. — Le marquis de Montchemu mourut le 18 août 1831, à Dieppe ; il était dans sa soixante-quatorzième année. — Sur la maison de Montchemu, on peut consulter Nicolas Chorier, t. III de son *Etat politique de la province du Dauphiné* (Grenoble, in-12, 1671). — l'oy. PAUL.

MONTESPAN (FRANÇOISE-ATHÉNAÏS DE ROCHE-CHOUART-MORTEMART, marquise DE). 1678-96.

On a beaucoup écrit sur mad. de Montespan. On l'a beaucoup louée, et blâmée plus encore ; l'impitoyable palatine duchesse d'Orléans ne l'a point épargnée dans ses lettres si singulières, si plaisantes, quelquefois si spirituelles et si sensées ; il ne reste plus rien à en dire, ce semble, aussi, hors une lettre d'elle que je crois inédite, lettre dans laquelle mad. de Montespan n'eut pas l'occasion de montrer cet esprit des Mortemart qu'elle avait contribué à rendre proverbial, hors trois petits faits qui lui sont personnels, je n'ai rien trouvé qui pût intéresser l'histoire intime de la belle et séduisante marquise, l'altière maîtresse du Roi. — Louis XIV, voulant pousser avec énergie les préparatifs du siège de Gand, était venu, le 4 mars 1678, à Oudenarde, où l'avait suivi toute la cour. Madame la marquise de Montespan, que son service attachait à la Reine, était du voyage. Pendant un repos, entre autres propos sérieux échangés dans la royale compagnie, on vint à parler des moyens qu'avait la France de réduire, par une guerre à outrance sur mer, l'Espagne et la Hollande, qui s'obstinaient dans leurs hostilités. La marquise, prenant finement la parole, dit alors au Roi qu'elle aussi voulait courir sus à ces insolents qui désolaient le commerce français, et que, si elle ne pouvait elle-même monter sur un des hardis navires de Dunkerque ou de Calais, elle prétendait du moins, avec l'agrément de Sa Majesté, faire un bon armement pour la course. Elle ajouta qu'elle mettrait sa fortune sur un vaisseau, si le Roi

voulait lui en prêter un, fin voilier, rapide, bien armé, monté de bons matelots des cantons de la Rochelle, et commandé par un gentilhomme jaloux de l'honneur d'un pavillon qui serait à la fois celui du monarque et celui d'une dame, sa très-humble sujette. L'idée plut au Roi. Louis XIV n'avait rien à refuser à une maîtresse qui bientôt allait de nouveau le rendre père. Il donna ses ordres à M. de Seignelay, et le jeune ministre adressa à son père la lettre suivante sur cette généreuse envie de femme grosse :

« Madame de Montespan veut armer un vaisseau et le Roy m'a ordonné d'en prendre soin. Comme c'est un détail auquel il faut donner ordre j'ai cru pouvoir n'en charger personne qui s'en acquittât mieux que Bourepaux, à qui j'écris sur ce sujet, pour ce qui regarde les vivres et pour les avances à faire pour cet armement auquel mad. de Montespan m'a prié de donner ordre. J'écris aussi au s^r de Seuil, pour faire passer au Havre cent des matelots des équipages levés à la Rochelle; mad. de Montespan l'ayant ainsi souhaité en présence du Roy. J'écris à Desclouzeaux sur le mesme sujet, pour préparer l'*Adroit* ou le *Croissant*. — 5 mars 1678, à Oudenarde. »

En marge, de la main de Colbert :

« Bon. Sçavoir si le Roy fera la dépense. » (Arch. de la mar. Autographes de Colbert et de Seignelay.)

Après quelque hésitation et probablement des difficultés imprévues, Colbert décida que le Roi prêterait à mad. de Montespan et à mad. la comtesse de Soissons, que la marquise voulait bien associer à ses hasards, un vaisseau du port de Brest. Qui devait payer les frais de l'armement, et à quelles conditions le Roi donnait-il son vaisseau à mad. de Montespan? C'est ce que je n'ai pu apprendre. Probablement le Roi fit les avances, qui devaient être remboursées par les deux armateurs féminins; probablement encore il stipula avec ces dames que, des prises, l'amiral prélèverait le dixième qui lui revenait, en vertu du privilège de sa charge, et que le reste, elles l'auraient tout entier, sauf la part de l'équipage, selon la coutume. Ce qui me porte à croire cela, c'est que je n'ai trouvé, comme j'ai trouvé pour d'autres armements, aucune mention de stipulations onéreuses à mad. de Montespan. Quoi qu'il en soit, Colbert, en l'absence de son fils, régla tout pour l'entreprise. Voici une lettre qu'il écrivit à M. de Seuil, Intendant de la marine à Brest, quand on eut renoncé à armer au Havre, où était M. Desclouzeaux :

« A Paris le 11^e mars 1678. — Le Roy a accordé à une personne de qualité de sa cour, de faire armer en cours (on disait souvent ainsi) « un des meilleurs vaisseaux qui sont dans l'arsenal de Brest, et Sa Maj. ayant ordonné à mon fils d'en prendre soin, il est nécessaire que vous fassiez promptement visiter le *Soleil d'Afrique*; croyant que ce sera le vaisseau de tous ceux qui sont à Brest qui sera le plus propre pour cette guerre. Je me remets pourtant à vous d'en prendre un autre du même port, si vous estimez qu'il y en eust quelqu'un qui fût plus lin de voile et plus fort mesme par ses fonds, pour résister au gros temps. A l'égard du capitaine, mon fils avoit jeté les yeux sur le sieur de La Motte Genouillé; mais, comme il faut un homme fort alerte et qui ait mesme quelque expérience de cette guerre, je me remets à vous aussy d'examiner si led. s^r Lamotte Genouillé y est propre ou s'il y en a quelqu'autre que vous croyez pouvoir mieux réussir, et en ce cas faites le moi savoir promptement. Le Roy veut que l'équipage de ce vaisseau soit composé de 200 bons hommes et que vous preniez pour cela les meilleurs des équipages des vaisseaux commandés par le chevalier de Châteauneaud. Surtout le Roy veut qu'il y ait cent officiers mariniens et matelots de la Tremblade et des îles d'Alvert. Faites promptement le calcul de ce que coûtera la

dépense de cet armement pour trois mois, afin que je puisse pourvoir à vous en envoyer le fonds qui ne doit point entrer dans les dépenses de la marine du Roy estant un armement particulier... » (Arch. de la mar. Dépêches 1678, fol. 159.)

Expliquons le désir manifesté par la belle marquise de voir son équipage composé de matelots des îles d'Alvert et du petit port de La Tremblade. Née à Rochelouart, le rivage le plus voisin de son berceau était celui de Marçennes, dont La Tremblade n'était éloignée que d'une ou deux lieues. Elle considérait pour cette raison comme des compatriotes les matelots, d'ailleurs réputés bons marins, qu'elle désignait; elle leur voulait du bien et les appelait à profiter des avantages que pouvait lui procurer l'armement qu'elle faisait. Il y a quelquefois du bon dans les caprices des jolies femmes. Quant au capitaine, l'intention était la même; M. Louis de La Motte-Genouillé était Poitevin; lieutenant du 12 janvier 1667, il était devenu capitaine de vaisseau le 12 déc. 1673. Il était bon officier, mais gros et lourd, ce qui donnait quelque inquiétude à Colbert. Malgré les instances du ministre, les choses marchèrent assez lentement, car ce fut seulement deux mois après que Mad. de Montespan eut manifesté ses intentions au Roi que le vaisseau le *Comte* fut choisi à la place du *More* et du *Soleil d'Afrique*, désignés d'abord, et que M. de Lamotte fut définitivement pourvu du commandement du navire corsaire qui allait porter, avec les couleurs du Roi, celles de la noble dame. La Motte-Genouillé quitta le vaisseau le *Superbe* qu'il montait pour le *Comte*, auquel on dut adjoindre un petit navire, comme nous l'apprend une lettre de M. de Seignelay à M. de Seuil (7 mai 1678). La paix vint couper court aux espérances qu'avait pu concevoir M. de Genouillé, d'une campagne faite au nom d'une femme toute-puissante. L'entreprise fut rompue, qui avoit dû occuper agréablement les loisirs de la favorite. M. de Genouillé fut remboursé des dépenses faites pour son installation à bord du *Comte*, et l'on ne parla plus de cette affaire. Madame de Montespan mit au monde, le 6 juin 1678, un garçon qui fut plus tard le brave comte de Toulouse. Un écrivain plus hardi que je n'ai l'habitude de l'être ne manquerait pas de faire un rapprochement bien ingénieux entre la velléité maritime de la marquise, grosse de six mois au moment où lui vint l'idée d'un armement en course, et la destinée du jeune Louis-Alexandre de Bourbon, qui devint Amiral de France et homme de mer distingué; je n'aurais garde quant à moi. — Voici une petite pièce assez curieuse. Mad. de Montespan s'était retirée de la cour depuis dix ans, renonçant aux plaisirs du monde et aux vanités humaines; elle se séparait de tout ce qui pouvait lui rappeler son règne, le temps de sa gloire et de ses fautes. Le Roi lui avoit donné autrefois pour broder un lit ou des fauteuils, selon la mode de l'époque, des perles qui appartenaient au trésor de la couronne; elle les renvoya à Sa Majesté en 1696. Louis XIV les reprit et les remit au comte de Pontchartrain, qui les envoya à M. Du Metz avec le billet suivant :

« Je vous envoie des perles appartenant au Roy qu'avait mad. de Montespan pour les employer en des meubles, lesquelles luy sont demeurées inutiles. Il faut en charger s'il vous plaît l'inventaire des pieceries. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 563, p. 350.)

— Au temps de sa faveur, Mad. de Montespan eut un peintre en titre d'office, homme tout à fait

inconnu aujourd'hui, mais qui ne dut pas être un artiste sans talent, car la noble dame avait du goût, et le rang qu'elle tenait à la cour mettais à ses ordres les pinceaux les plus habiles. Elle n'avait eu qu'à choisir, et si le Roi et Charles Le Brun ne l'avaient pas dissuadée de s'attacher Jean de La Haye — c'est le nom du peintre — c'est que le choix n'était point indigne. Peut-être est-ce à lui qu'il faut attribuer le portrait de Mad. de Montespan qui figure au Musée historique de Versailles sous le n° 2031. — On a peu de lettres de Mad. de Montespan; la bibliothèque impériale en conserve une seule, au département des manuscrits; elle est sans signature et sans date, d'une écriture longue, grande, rapide, singulièrement irrégulière et d'une orthographe capricieuse qui en rend la lecture très-difficile. Elle est adressée au duc de Noailles, et doit avoir été écrite au temps où fut faite la maison de la dauphine, femme du grand dauphin, c'est-à-dire en février ou mars 1680. M. Tamboneau avait désiré un emploi, une charge dans la maison qui se formait, et avait prié M. de Noailles de solliciter pour lui; le duc s'était adressé à Mad. de Montespan, qui lui répondit en ces termes :

« Vous sauez bien que toutes les charges de ches m^e la Daufine sont destinées et que mesme ce nesset » (n'était) « pas une acasion trop favorable pour m^e tamboneau il lan fault chercher danstre et aiseyer de les faire rebusir ie ny emploiray avec toute l'aplication possible ie ne » (un mot illisible) « le moins que vous pourez lassurer que dans tous les tans iai soueté son auantasge et me serest trouuée heureuse d'y pouuoir contribuer ditte luy bien tout ce qui peust adouvir son estat aussy facheux que le sien enant » (dant) « que l'on puisse le changer. — Pour vous monsieur ie me contante de faire voir mon inquistude avec le gran et principale motif que naiant que de petites incommodités de vieillesse ne vous empesche pas de songer à la machine du gargarissans ny au petit chandelier, je fais aussy mes compliments à madame la duchesse de Noaille. » (Bibl. Imp., Ms. Sup. fr. 6944).

Ce dernier paragraphe est d'une assez difficile entente; la phrase n'y est pas très-claire et il convient d'une alusion à des choses qu'il est impossible de deviner. On entend assez bien les gargarismes, mais le « petit chandelier », c'est autre chose. Il y a là probablement une plaisanterie de société, dont nous n'avons pas la clef. — Il y avait à Châtenay-lez-Bagneux, près de Seceaux et sur les terres qui avoisinaient celles du duc Du Maine, un bois que, encore après la mort de Françoise-Athénaïs de Rochecouart, on nommait : le bois de Mad. de Montespan. — Voy. LA HAYE, ROCHECOUART.

MONTESQUIEU (CHARLES SECONDAT, baron de).
1689—1755.

« Led. jour (onze feurier 1755) a esté fait le conuoi et enterrement de haut et puissant seigneur Charles Segondat baron de Montesquieu et de La Brède ancien président à mortier du parlement de Bordeaux, l'un des quarante de l'Académie française, décédé le jour d'hier rue St-Dominique, âgé de soixante-cinq ans, en présence de Messire Joseph de Marans, ancien maître des requestes honoraire et de Messire Charles Darmajan petit-fils du defunt, et de Messire Joseph Guerin de La Mothe, marchal de camp, gouverneur de Philippeville et cousin du defunt qui ont signé Marans, Darmajan, Guerin de Lamotte, de Guyonnet, de Guyonnet de Coulon, Marans c^{te} d'Estillac, J Rolland, vic. » (St-Sulp.)

MONTESQUIOU (PIERRE DE), comte d'ARTAGNAN. — Voy. 1. et 2. ARTAGNAN.

MONTESSON. XVIII^e et XVIII^e siècle.
M. Le Mommyer, not., garde la minute d'un acte

passé au nom de René de Montesson, seigneur dud. lieu, au pays du Maine. (1618, p. 2, t. II^e.) — J'ai trouvé les baptistaires de Jean-Baptiste et de Marie-Charlotte, nés et ondoyés le 28 avril précédent, enfants de « Messire J^e-Baptiste, cheualier, comte de Montesson, enseigne des gardes du Roy, et de dame Catherine de Servon son épouse ». Le parrain de Jean-Baptiste fut « Monseigr^e l'illustissime Jean-Bapt. de Beaumanoir de Lavardin, évesque de Rennes »; la marr. « Marie de Montesson veuve de Messire René d'Anthenay ». L'acte est signé : « Jean-Bapt. cnes. de Rennes, M. de Montesson, de Montesson ». (18 juill. 1687, St-Sulp.) On sait qu'un Jean-Baptiste, marquis de Montesson, épousa Charlotte-Jeanne Berand de La Haye de Rion, qui, veuve à trente-quatre ans environ, devint, le 23 avril 1773, l'épouse du duc d'Orléans. — Voy. ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE D') et SÉVIGNÉ.

MONTFLEURY (ZACHARIE JACOB, dit :)

1611—1667.

(ANTOINE JACOB, dit :)

1639—1685.

(JEANNE DE LA CHAPPE, femme de).
? —1683.

Zacharie Jacob était, dit-on, d'extraction noble et appartenait à une famille de gentilshommes angevins. Dans aucun des actes où je l'ai vu nommé, son nom de Jacob n'est suivi d'un surnom de terre; un vicairie lui donna de l'honorable homme, en 1661, les autres lui donnent seulement le titre de Bourgeois de Paris ou celui de Comédien du Roy. On croit qu'il fit des études, et que, dans une des Académies où se formaient les jeunes hommes destinés au métier des armes, il apprit ce qu'on apprendait là, l'escrime, l'équitation, la manœuvre des gens de pied et de cheval, après quoi il entra page chez le duc de Guise, — Charles, fils de Guise le Balafre, qui se retira à Florence en 1631 et mourut en 1670. — Les biographes de Zacharie Jacob le font naître à la fin du xv^e siècle ou au commencement du xvii^e. Aucun des documents venus à ma connaissance ne peut m'aider à fixer d'une manière précise l'époque de sa naissance, que je serais disposé à ne pas reporter plus haut que l'année 1610 ou 1611. Voici sur quoi je me fonde. Charles de Lorraine passa en Italie en 1631; Jacob ne put donc être page de ce seigneur que jusqu'à cette époque; sortant de la maison du fils de Catherine de Clèves, il prit le parti de la comédie, dont le goût lui était venu pendant qu'il servait le duc de Guise. Or, on n'était plus page à trente ans; on ne l'était guère après sa vingtième année. Je suppose que Jacob avait environ vingt ans en 1631; j'admets aussi qu'il entra dans la troupe de campagne où il fit son apprentissage de tragédien, cette même année 1631, où son maître et protecteur le laissait à se pourvoir, ne pouvant ou ne voulant pas emmener toute sa maison à Florence. Pour que sa réputation se fit en province et arrivât à Paris si grande que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne désiraissent se l'associer, il faut bien lui prêter deux ou trois ans d'études, de pratique et de succès; il put donc entrer vers 1637 à l'hôtel de Bourgogne, où l'on sait qu'en 1637 Pierre Corneille lui confia un rôle dans le *Cid*. Que ce rôle, il l'ait joué, âgé de 25 ou 26 ans, ce n'est pas une chose étonnante. En 1663, lorsque Molière se moqua de lui, dans l'*Impromptu de Versailles*, il

ne lui reprocha pas d'être vieux, mais seulement d'être « gros et gras comme quatre » et d'avoir de méchantes habitudes de déclamation. Si Montfleury était né à la fin du xvi^e siècle, il aurait eu alors 63 ans au moins, et Molière aurait probablement épargné une raillerie peu généreuse à un vieillard, chez qui l'âge eût rendu l'obésité assez naturelle. De son côté, Montfleury sexagénaire se serait contenté, sans doute, dans cette misérable querelle de boutiques entre le Palais-Royal et l'hôtel de Bourgogne, de laisser son fils répondre par *l'Impromptu de l'hôtel de Condé* à *l'Impromptu de Versailles*; l'âge lui eût conseillé la modération, et il n'eût pas déshonoré ses cheveux blancs par une dénonciation calomnieuse contre son adversaire. La folie de cette attaque ne peut s'expliquer que par l'empchement d'un esprit passionné, et cette passion que par ces restes d'une jeunesse bouillante, qui animent encore certains hommes de 50 ans. « Montfleury, écrivait Racine à l'abbé Le Vasseur, » en décembre 1663, a fait une requête contre » Molière et l'a donnée au Roy. Il l'accuse d'avoir » épousé sa propre fille. Mais Montfleury n'est » point écouté à la cour¹. Cette dernière phrase a été reprochée à Racine; elle est pourtant toute naturelle. Racine n'appuie pas sur cette affaire — il n'appuie sur rien dans sa correspondance avec son camarade Le Vasseur, — il enregistre un fait, sans le commenter; il ne croit pas nécessaire de défendre Molière d'une imputation odieuse, que font tomber le caractère de cet acte et la position de l'accusateur. « Montfleury n'est point écouté à la cour »; cela veut dire très-nettement: « Le Roi n'a pas eru un mot de ce qu'a écrit Montfleury. Le Roi connaît Molière; il a su le mariage de son valet de chambre, de son comédien, de son protégé, et l'imagination furieuse d'un acteur rival, d'un tragédien raillé, n'a fait aucune impression sur Louis XIV, qui a méprisé comme il le devait un pamphlet plus déshonorant pour son auteur que pour celui qu'il voulait perdre. » Je persiste à penser que Montfleury avait de cinquante à cinquante-deux ans lors de ses démêlés avec Molière, et non pas soixante-trois ans ou plus, comme on l'a supposé. Il avait 26 ou 27 ans lorsqu'en 1638 il se maria. Il épousa une actrice, veuve et fille de comédiens. Le Mazurier nomme cette actrice: Jeanne de La Chappe; tous les actes lui donnent le nom de J^{ne} de La Chappe. Montfleury eut, à ma connaissance, six enfants d'elle, tous les six baptisés à St-Sauveur. Les biographes disent que Montfleury, le fils, celui qui écrivit un assez grand nombre de pièces pour le théâtre où jouait son père, naquit en 1640; — une faute d'impression fait dire à M. Bescherelle qu'il vint au monde en 1610. (*Dictionn. national*, 1846.) — Les biographes sont dans l'erreur :

« Le jeudy 22^e septembre 1639 (fut baptisé) Antoine, fils de Zacharie Jacob, comédien du Roy, et de Jehanne de La Chappe, sa femme; parrain « Anthoine Jomin, comédien du Roy, de la paroisse de St-Nicolas des Champs »; marraine « Gabrielle Messier, femme d'Adam » (*sic*, p^r Hardouin) « de s^r Jacques, de la paroisse de St-Sauveur. »

Je ne sais qui était cet Antoine Jomin.

Le 3 nov. 1642, Jacob eut *Françoise*, tenue par André Boyron, comédien du R., et par Françoise Chauveau (*sic*), veuve de Michel La Chappe, en

son vivant comédien du R. A. Boyron est le premier des Baron; Fr. Chauv. est la mère de Jeanne de La Chappe. Le 29 déc. 1643, Z. Jacob fit baptiser *Claude*, une fille tenue par Charles Romanne, « chirurgien de Lion (*sic*) ». Le 6 juill. 1645, il eut *Marie*; le 28 oct. 1646, *Jeanne-Madeleine*; le 30 mars 1649, *Louise*. — Au mariage d'un « Jean Texier, s^r de La Pichenière, Zacharie Jacob fut dit: « équier (*sic*), sieur de Montfleury ». (12 mai 1642, St-Sauveur.) Il signa suivant son usage :

Zacharie Jacob

— Deux des filles de Montfleury prirent le théâtre; la troisième n'épousa point un comédien. Quant à Ant. Jacob, le 5 fév. 1666, il s'unit à Marie-Marguerite Soulas, fille de Floridor. (Reg^s de St-Sauveur et de Ste-Marie-Magd. de la Ville-l'Évêque.) A. Jacob eut au moins deux enfants (9 juill. 1669, 14 mars 1672; St-Sauv.). Il demeurait rue des Deux-Portes et se disait « avocat ». — Françoise Jacob épousa, le 28 fév. 1661, Mathieu Dennebault, commis de la ferme générale en Guyenne, dont elle eut au moins deux enfants: *Alix* (3 juin 1669); *Charlotte* qui, en 1688, épousa le fils de Du Parc. — On sait par quatre vers satiriques de Mad. Des Houlières que ce fut M^{lle} Dennebault qui joua le rôle d'Aricie, dans la *Phèdre* de Racine. — Louise Jacob épousa, le 8 avril 1665, Joseph Du Landas, écuyer, seig^r du Bignon, qui jouait la comédie médiocrement, dit-on, sous le nom de Dupin. Joseph était fils de Guillaume Du Landas, dont je ne sais rien que le nom. — Marie Jacob épousa un M. Dubosfran, Périgordien établi à Montrond, que Le Mazurier nomme: Du Boisfranc, mais dont la signature qui se lit au bas de l'acte de mariage de Dennebault m'aide à rétablir le nom véritable. — Montfleury mourut le 11 déc. 1667; l'acte de son décès le dit: « Zacharie Jacob, comédien ord^{re} du R. » (St-Sauv.) Sa veuve lui survécut un peu plus de 15 ans; elle décéda le 1^{er} mars 1683. (St-Sauv.) — *Loy. BNF (DE), CHAPPE, DENNEBAULT, FLORIDOR, GORJU, PARC (Du).*

1. MONTMORENCY (MAISON DE).

Voici quelques actes qui intéressent cette maison, dont les membres tiennent une grande place dans l'histoire de la monarchie française. Chez M. Le Monyer, notaire, est une procuration donnée, le 29 mars 1595, à Jehan Pilaud, procureur au Châtelet, par Charles de Montmor, seig^r de Dampville et de Méru, comte de Secondegny, et vicomte de Melun, const^r d'Etat, cap^{me} de 100 hommes d'armes, et Colonel g^l des Suisses, dem^r hôtel de Montmorency, rue St-Denis. Elle est signée: « Charles de Montmorency. » Chez le même notaire, un acte du même Charles, an. 1596 (p. 115); un de Henri, duc de M., Connétable de France, comte de Dampmartin (p. 216, an. 1596); un de Louis de M., seig^r de Boudeville et de Précy-sur-Oise, bailli et gouverneur de Senlis, an. 1599; un de Charlotte Catherine de Lussé, femme de Louis de M. (an. 1605, p. 50); un de Pierre de M., marquis de Thury, baron de Fosseux (an. 1609, p. 325); un de Claude d'Aussonvillers, veuve de François de M., demeurant ordinairement

¹ T. VI, p. 136, *Oeuvres complètes de J. Racine*, édit. d'Aimé Martin; Paris, 1822, t. n-80.

à Courcy en Normandie, 14 mars 1611. (Ce François était chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron du Hallot, et l'un des lieutenants généraux pour Sa Majesté, en Normandie); un acte de François de M., abbé de Molesmes (an. 1618, 2^e vol., p. 169); un de François de M., seigneur de Châteaubrun, 17 sept. 1639; un de Marguerite de M., veuve d'Anne de Levis, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Languedoc, demeurant en l'hôtel de Ventadour, rue de Tourmon. « ès faubourg St-Germ. des Prés », 21 janv. 1653; il est signé :

« Montmorency ». — Le 1^{er} nov. 1653, bapt. à St-Nicolas des Champs d'Anne-Françoise, fille de Franç. de M., chev^r et premier baron chrétien, seig^r de Fosseuse, etc., et de dame Elisabeth de Harville, dem^r rue Michel-le-Comte; parrain, M. de Fontenay-Mareuil, cidevant ambassadeur vers Sa Sainteté. (L'oy. Part. 2. FOYREXAV, où une faute d'impression a changé la date du 23 oct. 1625 en 23 oct. 1635.) — Le 21 fév. 1656, la duchesse de Ventadour signa au contrat de mariage de Claude Benigne, tailleur d'habits, fournisseur de sa maison. — Acte de Daniel de M., seig^r et marquis d'Esquancourt, seig^r de Guiscard, Villeroy et autres lieux, conseil^r du Roi, lieut^e g^l de ses armées, et de dame Angélique de Tiercelin de Brosse, sa femme, 5 nov. 1670. L'acte est signé: « Daniel de Montmorency Esquancourt, Angélique de Tiercelin. » — Acte de Joseph-Auguste, marquis de M.-Laval, brigadier des armées du Roi, et de sa femme Marie-Louise-Angélique Barberin de Reignac, 6 juil. 1776. — Chez M. Fouchy: actes de François de M., femme de François de Broc, mars et mai 1632; de François de M., 1674 et fév. 1654; de Georges de M., juin 1651; de Franç.-Henri de M., oct. 1685, déc. 1686, janv. et mars 1687; de Léon de M., 31 mai 1700, 16 janv. 1704; Sigismond de M., 17 déc. 1702, 20 juin 1707; de X. de M., 23 nov. 1789.

Les Archives de la Marine possèdent un « Etat des off. de la mar. de ponant » pour l'année 1605, signé: « Charles de Montmorency, amiral de France et de Bretagne », et un Etat de 1620, signé (*sic*):

par Henri II, duc de M. et d'Amprville, pair et amiral de France. — Dominique de Vic, Vice-amiral de France, étant mort, Louis de Montmor., s^r de

Bouteville, fut pourvu de sa charge le 20 nov. 1610; le parlement de Paris ne le reçut que le 18 mars 1612, et celui de Rouen le 23 août de la même année. L. de Montm., voulant assurer la Vice-amirauté à Henri, son fils, et celui de Charlotte-Catherine de Luxe, se démit de sa dignité entre les mains de l'Amiral de France et de Bretagne, Henri II, duc de Montm. et de Dampville, en faveur de Henri, seig^r de Précy, le 29 mai 1613, par acte passé devant Hurbin et Richer, not^s à Paris. La démission était à condition de survivance pour le démissionnaire, s^r de Bouteville, le survivancier devant être reçu cependant tout de suite. L. de Montm., s^r de Bouteville, mourut, dit-on, le 20 mars 1615, âgé de 50 ans; Henri de Précy devint Vice-amiral; mais il mourut en 1616. (Arch. de la Mar.) — Le 8 nov. 1708, fut inhumé Mathieu-Henry de Montm., chev^r, premier baron chrétien en France, abbé de Genisson, décédé le 6 de ce mois, rue du Cimetière St-André des Arcs. (St-André.) — Y. GUYMACHES, GERVAIS (St), LÉVIS, L'YMBOLG, SMOUX (St) et les suivants :

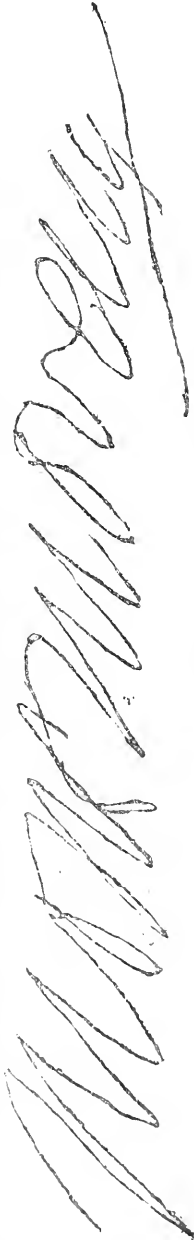
2. MONTMORENCY (CHARLES DE). 1607.

« Messire Charles de Montmorency, seig^r de Méru et amiral de France, arriva à Dieppe. Ayant esté reçu en cette ville et salué par des charges d'artillerie et de la mousqueterie du château, on le conduisit en la belle et grande maison de M. le conseiller Maynet, d'où, après y avoir esté logé pendant deux jours, il partit, le samedi 14 d'avril, veille de feste de Pasques de la présente année 1607. » (David Asseline, Antiq. et chroniq. de Dieppe, 1682; Ms.)

3. MONTMORENCY (HENRI II DE). ?1595—1632.

Filleul de Henri IV, né à Chantilly, le 30 avril 1595, amiral de France à l'âge de 18 ans, le 2 juil. 1612 [en récompense des services rendus par son oncle, le duc Charles, pair et Amiral de France, et par son père, le connétable, Henri I^{er} de Montm. (Provisions datées de Fontainebleau)]; démissionnaire de cette grande charge en 1626; Maréchal de France à la fin de l'année 1630, il fut traître au Roi et condamné à mort à Toulouse, où on l'exécuta le 30 oct. 1632. — « Le jeudj 4^e nov. 1632, il courut un grand bruit à Paris que M^r de Montmorensi (*sic*) avoit esté décapité à Toulouse, et le lundj suivant tous les protecoleurs (*sic*) criaient par la ville « le véritable récit » de ce qui s'estoit passé en la mort de M^r le duc de Montmorensi. » (Reg. de Christ. Petit, habitué de St-Paul.) — Malgré son crime, Henri de Montmorency est resté intéressant; ses contemporains le plaignirent, et voici un témoignage de la pitié dont furent prises à son égard les personnes le plus haut placées dans le monde politique. C'est une lettre écrite par Fr. Servien à son frère Abel, alors ambassadeur extraordinaire en Italie; je l'emprunte au vol. XX des Vieilles Arch. de la Guerre, où elle est sous le n^o 177 :

« Nous avons receu les déplorable nouvelles de l'exécution de M. de Montmorency qui fust faicte le samedi 30^e du passé ainsy que jay eu l'honneur de vous escrire; elle fut faicte dans la cour de la maison de ville de Toulouse sur les deux heures après midy; le père Arnoulx l'a assisté jusques à la mort. Il fut conduict le mesme matin dans un carosse au palais très-bien accompagné où il fut my sur la sellette, et sur les dix heures son arrest fut fait qui luy fut prononcé une heure après. Il avoit fait le jour précédent sa confession générale. Comme il sceut que son bien estoit confisqué et qu'il ne pouvoit disposer de rien, il fit demander permission au Roy de pouvoit disposer de trois choses: de deux tableaux et d'un petit ca-



binet, ce que Sa Majesté lui accorda. Il en donna un à Mgr le Cardinal en lui enoyant des excuses de lincivilité qu'il avoit commise lorsqu'il luy avoit refusé une fois qu'il avoit tesmoigné le souhaister. L'autre il le donna à madame la princesse (de Condé, sœur de lui, Henri de Montmorency) et le cabinet à mademoiselle de Bourbon. On dit que cest la plus desolable chose du monde que de voir madame la princesse; elle sest toute déchirée la face de façon qu'on croit quelle en sera toute gastée le reste de ses jours. Pour madame de Montmorency elle s'est retirée en Auignon à ce que j'ay ouy dire desolée au point que vous pouvez juger et peut estre à présent malicie de douleur. Jamais seigneur n'est mort plus regretté de tout le monde, je masseure que vous devez scavoir ces nouvelles avant que de recevoir la présente. — Il est très-assuré que le soldat a vescu à discretion dans Toulouse. Monsieur le Marechal de Schomberg fut recu au parlement gouverneur de la province le 27^e: je crois vous l'avoit desia mandé... — A Paris ce 9^e nov. 1632. F. SERVILLEN. — Voy. ANGLIER, SCHOMBERG, SERVILLEN.

4. MONTMORENCY (FRANÇOIS DE), SEIGNEUR DE BOUTEVILLE. — 1627.

Le mardi 22^e juin 1627, furent décapitez, en la place de Grève, environ les six heures du soir, Messieurs de Bouteville et le comte Des Chapelles, et deux ou trois autres décelez en effigie pour s'estre battus en duel auquel fut très-scavoir en la place Royale, le marquis de Bussy, gouverneur de... (Reg. de Christolte Petit, prêtre habitué de l'église St-Paul. Arch. de la ville.)

On sait l'histoire de Bouteville, fils de Louis de Montmorency, seig^r du Hallot, de Bouteville, etc., Vice-amiral de France, et de Charlotte-Catherine de Lussé, il épousa Elisabeth Angélique de Vienne. Né brave et batailleur par goût, par plaisir et par passe-temps, il aima les duels avec passion dans le temps où les défenses du Roi étaient le plus sévères. Sans songer à sa femme qu'il désolait, à trois enfants qui pouvaient avoir à le pleurer, il recherchait les combats singuliers, et se faisait une gloire de braver à ce sujet les sévérités des édits, et la rigueur du Cardinal de Richelieu dans leur application. Le jour de Pâques de l'année 1626, il se battit contre le comte de Pont-Gibaud. En 1626, au commencement du Carême, il tua dans une rencontre un gentilhomme de la maison de Thorigni. Il prit le parti sage de quitter la France, pour laisser le temps passer sur cette affaire malheureuse, et en effacer le souvenir; mais l'ennui le gagna à Bruxelles; il revint à Paris, se montra partout, et fit tout ce qu'il put pour ne pas se faire oublier. On feignit cependant de ne pas l'apercevoir: il était de grande maison, et l'on voulait ménager une race qui était un des lustres de la monarchie. Il se prévalut de cette indulgence, eut querelle avec le marquis de Beuvron. Un duel s'ensuivit, non pas un duel caché, hors de Paris, mais un combat public, à la place Royale. La rencontre eut lieu le 12 mai 1627, Henri d'Amboise, marquis de Bussy, sergent Beuvron, François de Rosmadec tenant pour Montmorency. Beuvron tomba sous les coups de celui-ci. Rosmadec et Bouteville prirent aussitôt la route de la frontière, espérant gagner la Lorraine; mais le Cardinal irrité envoya à leur poursuite des gens qui les rejoignirent à Vitry-le-Brûlé, les arrêtèrent, les ramenèrent à Paris, où le Parlement, saisi par son procureur général, sur l'ordre du Roi, les condamna au dernier supplice. L'arrêt fut prononcé le 22 juin 1627. Le 21 les coupables avaient été écroués à la conciergerie du palais. Voici ce que j'ai lu au Registre de cette prison, qu'à bien voulu me communiquer mon confrère M. Labat, architecte de la préfecture de police :

« Du hudy, ving^{tième} jour de juing m. v^{re} xxvij. François de Montmorency comte de Luz » (sic, p^r Luxe) s^r de Bouteville et François de Rosmadec » (sic, p^r Rosmadec) comte des Chapelles, amenés prisonniers du chateau de la Bastille par m^r Louis Testu, cons^r du Roy et chevalier du guet de la ville de Paris, en vertu de l'ordre de Sa Majesté du xv^e du put mois signé: Louis et plus bas de Beaulerec. »

En marge de cette mention je trouve cette note :

« Lesd. sieurs de Montmorency et de Rosmadec condamnés à estre décapitez sur ung eschaffaut qui sera planté en la place de Grève de lad. ville de Paris par arrest du xvij^{me} jour de juing m. v^{re} xxvij, prononcée par M^r Pierre Caluze, et exécutée le lendemain, asistez de M^r l'evesque de Nantes. Fault remarquer que l'adoration du S^t Sacrement aux patois condamnés à mort, en la chapelle de la conciergerie n'a esté instituée que ledit jour. » (Reg. des écroués de la Concierg. 1627, fol. xvi, xv, xvij.)

Le prélat qui assista Rosmadec et Bouteville était Monseigneur Philippe Cospéan, évêque de Nantes depuis le 12 fév. 1622, prélat qui résida peu et fut presque toujours à Paris, où il brilla parmi les prédicateurs de la cour. Il fut nommé en 1635 à l'évêché de Lizieux (*Gallia christiana*). L'exécuteur des arrêts du Parlement qui décapita Bouteville et le comte des Chapelles fut le nommé Guillaume. — Le Musée de Versailles n'a point de portrait de François de Montmorency-Bouteville; Montcornet en publia, en 1659, un d'une assez bonne exécution, mais peut-être d'une ressemblance douteuse. Le graveur ne dit pas le nom de l'artiste auteur du dessin reproduit par le burin, ce qui autorise le doute dont je parle. — Voy. EXÉCUTEURS.

5. MONTMORENCY (CHARLOTTE-MARGUERITE DE). — Voy. GANDÉ, LONGUEVILLE, VENTADOUR.

6. MONTMORENCY-LUXEMBOURG (FRANÇOIS-HENRY DE). 1628—1695.

Le célèbre Maréchal de Luxembourg, fils de François de Montmorency de Bouteville et d'Elisabeth-Angélique de Vienne, naquit sept mois environ après le supplice de son père, le 7 ou le 8 janv. 1628; il fut connu sous le nom de comte de Bouteville; — une image du temps le nomme aussi : « le comte de Luxe ». — Il épousa Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont Tallard, fille de Charles Henry de Clermont, qui fut duc de Luxembourg-Pincy par son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Pincy, dont il prit le nom et les armes. François-Henry de Montmorency ajouta alors à son nom patronymique celui de Luxembourg, qu'il a illustré. Ses plus brillants titres de gloire sont les journées heureuses du 1^{er} juillet 1690, à Fleurus; 18 sept. 1691, à Leuze, où il battit le prince de Waldeck. (Parrocel a représenté le combat de Leuze dans un tableau qui est au Musée de Versailles); 7 août 1692, à Steinkerque; 29 juillet 1693, à Nerwinde. Il était Maréchal de France depuis le 30 juillet 1675, et chevalier des ordres du Roi depuis le 1^{er} janv. 1689, lorsqu'il mourut à Versailles le 4 janv. 1695 d'une « fausse pleurésie », dit le Père Anselme; qu'eût fait de plus la pleurésie si elle avait été véritable? Une statue en marbre du Maréchal de Luxembourg, ouvrage de Mouchy, est conservée au Musée de Versailles, où l'on voit deux portraits peints, l'un au dix-septième siècle, par un inconnu, l'autre de nos jours, et d'après un portrait appartenant à la maison de Luxembourg, par M. Wachsmut, élève de Gros. Hyacinthe Rigaud peignit, d'après

nature, Fr.-II. de Montmorency ; cette peinture fut traduite en taille-douce par Edelinck, comme Gérard Edelinck savait traduire. Le portrait gravé par cet habile homme a été souvent reproduit, et toujours médiocrement. Larressin en fit un de son côté en 1690 à propos de la bataille de Fleurus ; il eût mieux fait de copier naïvement Edelinck. — *Voy. Mouchy (L.-Pml.)*.

7. MONTMORENCY-LUXEMBOURG (PAUL-SIGISMOND DE).

1664—
 « Paul Sigismond de Montm.-Lux., duc de Châtillon-sur-Loing, comte de Luxe, colonel du rég^t de Piedmont et brigadier g^l des armées du Roy, fils de François-Henry de Mont.-Lux. et d'Espinoz, Maréchal et premier baron chrétien de France, chev^r commandeur des ordres du R. souverain de Luxe et d'Aigremont... cap^{te} de la première comp^{ie} française des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur de la province de Normandie et général de ses armées, et de Marie-Magdeleine-Bonne-Claire duchesse de Luxembourg » épousa, le 6 mars 1696 « d^{lle} Marie-Anne de La Trémoille, fille de feu François de La Trem., marq. de Rozaun et de mad. Yolande Josse de La Trem. son épouse, les deux parties dem^t rue du Cherche-Midi ; led. mariage fut célébré par Mons^r l'Évêque de Noyon, comte et pair de France, command^r des ordres du R., dans la chapelle de l'hôtel de Mont^r le duc de Noirmoutier, oncle de lad. demoiselle, en présence de : Charles-François-Frédéric de Mont.-Lux., duc de Luxembourg et Tingry, gouvern^r de Normandie, frère aîné de l'époux » (*roy. Art. précédent*), « Pierre-Henry Thibaud de Mont.-Lux., abbé d'Orceau, et Louis-Christian de Mont.-Lux., colonel du rég^t de Prouence, tous deux frères dud. époux », et du côté de l'épouse, « Jean-Louis-Marie de Fiesque, comte de Navailles... » M. de Noirmoutiers ne put pas signer à « cause de la perte de sa vue » ; l'acte est signé : « Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, Marie-Anne de La Trémoille, De Clermont-Luxembourg, Montmorency-Luxembourg, l'abbé de Luxembourg, le chancelier de Luxembourg, Louis de Lafayette (abbé de Notre-Dame de Valmont et de Dalons), Jean-Louis-Marie de Fiesque, et ^r François de Clermont, E. de Noyon. » (St-Sulp.)

8. MONTMORENCY-LUXEMBOURG (CHARLES-FRÉDÉRIC DE).

1696.
 « Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Pincy et de Montmorency, pair de France, prince de Tingry, premier baron chrétien de France, gouvern^r et lieut. g^l pour le Roy de la province de Normandie, veuf d'Anne-Marie d'Albert de Chevreuse », épousa en secondes noces, le 15 février 1696, « Marie Gilone de Gilier, âgée d'environ 19 ans, fille de René de Gilier, marquis de Clerembaull... et de mad. Marie de Bellenaue, marquise de Bellenaue, Billy, Arcennes, etc. » Le mariage fut fait de grand matin, en vertu de la permission de marier *summo mane* qu'avaient obtenue les fiancés. La bénédiction nuptiale fut donnée par Léon Potier de Gèvres, arch. de Bourges, primat d'Aquitaine, en présence de « Marie-Charlotte-Bonne-Thérèse, duchesse de Luxembourg, mère de l'époux, Pierre-Henry-Thibaud de Mont.-Lux., abbé des abbayes d'Orceau et de St-Miel, grand maître de l'ordre du St-Esprit de Montpellier ; Paul-Sigismond de Mont.-Lux., comte de Luxe, brigadier g^l des armées du R. ; Louis-Christian de Mont.-Lux., cheval^r de St-Jean de Jérusalem, frère dud. seig^r époux... » L'acte est signé : « Montmorency-Luxembourg, Marie Gilone de Gilier (*sic*), Clermont-Luxembourg, l'abbé de Luxembourg, Montmorency-Luxembourg, comte de Luxe, René de Gilier, M. de Bellenaue, Hercules de Bohan, Léon P., arch. de Bourges. » (St-Roch). — *Voy. LUXEMBOURG.*

9. MONTMORENCY (Hôtel de) en 1609. — *Voy. VIAU.*

MONTPENSIER (AN.-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, DUCHESSE DE). — *Voy. MADEMOISELLE.*

MONTRESOR (CLAUDE DE BOURDEILLE DE).

Nous avons (in-12, 1663, Cologne) les « Mémoires de Monsieur de Montresor, diverses pièces durant le ministère du cardinal de Richelieu, Relation de M^r de Fonttrailles, etc. » Les Mémoires sont curieux ; ils ne tiennent que 149 pages dans le volume qui en a 437. Voici la signature de Montresor :

Claude de Bourdeille
 Montresor

MONVEL (JACQUES-MARIE BOUTET, dit).

1745—1812.

Pourquoi J.-M. Boutet prit-il, au théâtre, le nom de Monvel ? Il était fort ordinaire autrefois que les comédiens prissent des noms de guerre, et le jeune Boutet se soumit à la coutume ; il ajouta même à son nouveau nom la particule, et se fit appeler « Monsieur de Monvel ». Si son père, comédien du duc de Lorraine, je crois, avait un surnom, il ne le prit pas à l'église le jour du baptême de son fils :

« Jacques-Marie, fils légitime de François Boutet, et de Marie-Magdeleine D'Hotel son épouse, est né et a été baptisé le 5^e de mars 1745, parr. Jacques-Joseph Monttignu ; marr. Marie-Anne Chevalier. » (Communiqué par le chef des bureaux de la mairie de Nancy.)

J.-Marie Boutet quitta Nancy jeune, courut la province, et vint à Paris, où il débuta à la Comédie française le 20 avril 1770 ; il fut admis comme pensionnaire en 1771. La présence de Molé le gêna beaucoup ; il prit enfin sa place au premier rang, se fit un répertoire, et eut un succès incontesté. En 1781, une aventure sur laquelle on n'a jamais eu de renseignements précis, mais où l'on a voulu compromettre la plus grande dame du royaume, le chassa de France. Il alla s'abriter à Stockholm contre l'orage qui ne s'apaisa qu'au bout de plusieurs années. Gustave III l'accueillit, l'admit au nombre de ses comédiens, et le prit pour son lecteur. Il ne reparut à la Comédie française qu'en 1789, la police lui ayant permis de rentrer à Paris. — On sait qu'il fut excellent dans l'*Abbé de l'Épée*, comédie touchante de Bouilly, où il représenta l'abbé, et qu'il ne fut pas moins beau dans le personnage d'Auguste de *Cinna*. Au moment de la Révolution, il se signala par son ardeur démocratique, dont il donna un témoignage dans la composition des *Victimes cloîtrées*, qu'il fit jouer en 1791 comme une pièce de circonstance. Il avait été tout bucolique dans *Blaise et Babot*, pièce représentée à l'Opéra-Comique, en 1788. Un de ses meilleurs ouvrages fut l'*Amant bourru* (1777). Monvel fut membre de l'Institut (section de musique et de déclamation), et professeur au Conservatoire ; il se retira du théâtre en 1806. Il mourut à 6 h. du matin, le 13 fév. 1812, rue du Faubourg St-Martin, n^o 88, âgé de 67 ans, « époux de

Catherine-Victoire Leriche-Clericourt. » Cette femme était, dit-on, fille d'un comédien de province. L'acte de son décès, rédigé sur la déclaration de son fils Noël-Barthélemy Bontet Monvel, secrétaire des commandements de l'Archichancelier (Cambacérés), le dit : « Jacques-Marie Bontet de Monvel. » N.-B. Bontet signait : « Bontet Monvel. » Celui-ci était né à Marseille le 3 sept. 1768, de Monvel et de « Jeanne Michelet, son épouse », selon l'acte du 18 juil. 1799, qui constate son mariage avec Cécile-Catherine Anselme, née à Reims le 3 mai 1780, fille de Joseph-François-Baptiste Anselme et de Marie Bourdais, et sœur des comédiens connus au Théâtre-Français sous le nom de Baptiste : Nicolas Anselme (Baptiste aîné), Eustache Anselme (Baptiste cadet), et d'un officier distingué, Joseph Anselme, qui servit sous l'Empire. — *Voy.* BORÈCHE, MARS.

MORELLET. — *Voy.* GRÉTRY, NODIER.

MORIN (JEAN). ? 1650.

Celui dont l'abbé de Marolles dit qu'il grava très-bien, qu'il était dévot « et vesquit de la sorte ». Je sais peu de chose de lui. Il mourut le 3 juin 1659, rue du Vieux-Colombier, vis-à-vis le Grimlleury (*sic*) et il fut accompagné au cimetière par douze prêtres. L'acte de son inhumation le dit « Me peintre graveur ». (St-Sulp.) J^e Morin, « m^e graveur », tint, le 29 mai 1603, un fils de l'orfèvre Jean Hallé (St-Germ. l'Auxerr.); il n'était donc pas né en 1612, comme on l'a dit. — Un portrait d'Olivier de Castellan, gravé par Morin d'après Nicol. de La Plate-Montagne, porte sur quelques épreuves la date de 1654; cette date est celle d'un second tirage. Elle a trompé Zani sur l'époque de la mort de J^e Morin.

MORTEMART. 1491.

Méry de La Rochechouart, seigr^r de Mortemar (*sic*), pensionnaire de Charles VIII, reçut, en 1491, la somme de 525 liv. tourn. « pour faire honnestement soy entretenir au service dud. seigr^r (Roy) oultre et par-dessus les autres gaiges et bien-faiz qu'il a et pourra auoir de luy cy-après ». Menus plaisirs du Roy, Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 143.) — *Voy.* ROCHECHOUART.

MOSIN (MICHEL). 1676.

On le croit né à Amsterdam vers 1630. On a écrit son nom Michiel Mosyn, Mozin, Monzyn et Mosin; cette dernière orthographe est celle que je remarque dans le baptistaire et l'acte de décès de Jacques Mosin, fils de Michel et de Madeleine Verron, né le 21 déc. 1676 et mort le 31 du même mois. Dans les deux actes, M. Mosin est dit graveur, rue de Reims, et pour lors absent. (St-Etienne du Mont.)

1. MOTHE-HOUDANCOURT (JACQUES DE LA).

1671.
(PHILIPPE DE LA).

1657.

Un registre appartenant aux Arch. de la Marine dit que Jacques fut « capitaine de galères, de 1643 jusqu'en 1653 ». Il y a là une erreur à corriger; voici, en effet, ce que je lis au vol. 65 des Veil. Arch. de la guerre, p. 388 :

« Aujourd'hui 22^e du mois d'aoust mil six cent quarante et un, le Roy estant à Amiens, désirant reconnoistre les bons et agréables services qui luy ont esté rendus par le sr de La Motte Oudancourt (*sic*), chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem... Sa Maj. donne et accorde aud. sr. chevalier... la charge de cap^e de la gallère le *St-Philippe*, qui a esté commandée par Don Laurensse (*sic*) de

Bidarte, prise sur celles d'Espagne commandées par le duc de Fernandine au mois de juillet dernier, vent et entent... »

Suivant Moréri, le Ch. de La Motte-Houdancourt mourut le 15 juil. 1693, âgé de 82 ans. — Philippe de La M.-Houd. épousa Louise de Prie, qui, le 21 déc. 1688, tint, sur les fonds, un fils de Michel Lambert, le chanteur célèbre. — *Voy.* LAMBERT.

2. MOTHE LE VAYER (FR. DE LA). — L. VAYER.

MOTS DU ROI CHARLES VI.

Il ne s'agit pas ici des bons mots, des mots profonds, spirituels ou singuliers, que put dire le bon et pauvre Roi, dans la plénitude de sa raison ou dans les égarements de son cerveau troublé, mais des paroles sentencieuses dont il accompagna les *derives* adoptées par lui, et dont il est aussi impossible, aujourd'hui, de préciser le sens qu'il l'est de deviner les raisons qui lui firent prendre pour *imes* de ses devises les quelques mots qu'il choisit. Ces mots sont au nombre de quatre; *Espérance* est le premier; je le remarque dans les comptes de la Maison du R. (Arch. de l'Emp., KK. 18, fol. 47, 51, 54, 167, de l'année 1387, et KK. 24, 27 mai 1394.) *Jamais* vient ensuite, sous la forme *Jamès* (KK. 24; KK. 25, fol. 68; KK. 27, fol. 145; KK. 29, fol. 118; puis sous la forme *Jauvés*, KK. 59, fol. 5.) En 1394, on fit deux colliers d'or pour le Roi, ou pendaient seize lettres disant : *J'aime la plus belle.* (KK. 24.) Dans un inventaire de l'écurie, fait en septembre 1412, est mentionné un harnais sur lequel était écrit : *En amendant.* (KK. 35, fol. 125.) — Le duc d'Orléans, frère du Roi, eut deux mots : « *En bien* », qui se lisait sur un casque (KK. 35, fol. 137) et : *Illec*, sur un collier d'argent. (KK. 23, juill. 1392.) — *Voy.* CHARLES VI, DEVISES.

MOTTE-HOUDAR (LA). — *Voy.* LA MOTTE.

MOUCHES.

« ... Certain ajustement, dites-vous, rend jolie. J'en conviens; il est noir ainsi que vous et moi; Je veux qu'il ait nom *mouche*, est-ce un sujet pourquoi Vous fassiez sonner vos mérites?... »

Ainsi répond la fourmi à la mouche, dans la fable 3^{me} du IV^e livre des *Fables de La Fontaine*. Ce passage établit d'une manière certaine que dès avant le milieu du XVII^e siècle les femmes faisaient usage d'un ornement qui les rendait jolies. Abraham Du Pradel, dans son livre des Adresses de la ville de Paris, 1691, dit : « La bonne faiseuse de mouches demeure rue St-Denis, à la *perle des mouches* ». Les actrices qui jouent les pièces de Molière ont renoncé, depuis la Révolution de 1793, à mettre des mouches; la collection Bonnard montre plusieurs comédiennes du XVII^e siècle et quelques grandes dames parées de mouches, que portaient aussi les hommes qui dansaient dans les ballets, Jean Ballo, par exemple. (*Voy.* BALLOX.) Pourquoi dans les portraits peints du XVII^e siècle ne voit-on jamais de mouches sur la figure des femmes? Parce que si, en réalité, elles étaient un attrait pour la femme « allant en conquête », elles étaient des taches dans la peinture, et les artistes n'avaient garde de les reproduire dans leurs portraits. — Louis XIV mettait-il des mouches quand il figurait dans les ballets? Grande question. — Vanban et un autre officier général français portaient sur une joue une large mouche de taffetas noir, pour cacher ou une cicatrice

trice ou un mal opiniâtre; leurs portraits la reproduisent toujours; elle était comme un trait de leur visage. — À quelle époque les mouches furent-elles inventées? Alors sans doute qu'une femme, jalouse d'une rivale dont une ou plusieurs petites taches noires naturelles relevaient la blancheur, imita avec le pinceau ces marques, tenues pour « grains de beauté ». L'antiquité dut connaître cet « ajustement de la coquetterie », que sa couleur fit comparer à la mouche, et il dut être classé parmi les fards.

MOUCHY (LOUIS-PHILIPPE). 1734—1801.

« Louis-Philippe Mouchy, reçu à l'Académie le 25 juin 1768. Il était élève de Pigalle ». C'est tout ce que dit M. Barbet de Jouy du statuaire dont le Louvre garde une jolie statuette en marbre, représentant un Berger, et le Musée de Versailles la statue en marbre du Maréchal de Luxembourg, avec le buste et la statue du ministre célèbre Maximilien de Béthune, duc de Sully. La *Biogr.-Michand* est muette sur le compte de Mouchy; le *Dict. de Bouillet* a respecté ce silence. Voyons ce que j'ai pu trouver pour les biographes à venir. L.-Philippe naquit le 31 mars 1734, fils de Jacques Mouchy, m^e boulanger, et de Madeleine Dupuy, honnêtes gens qui eurent une famille nombreuse. Il fut baptisé le 1^{er} avril à St-Laurent. Je ne sais quand L.-Philippe quitta la boutique de son père pour l'atelier d'un maître de dessin, et cet atelier pour celui de Pigalle. Ce sculpteur le prit en amitié et l'introduisit dans sa maison comme un parent, avant qu'il le fût réellement. En 1764, Mouchy épousa Elisabeth-Rosalie, fille de Jean-Pierre Pigalle, sculpteur et un des frères de son maître; il eut une fille, *Marie-Elisabeth-Sophie*, qui épousa le peintre-graveur de Bucourt. L.-P. Mouchy exposa, pour la première fois, en 1769, et, depuis ce moment, il ne déserta guère les expositions, où il montra, en 1773, son Maréchal de Luxembourg, destiné à l'École militaire; en 1781, le modèle d'une statue du duc de Montausier; en 1783, un St-Germain de l'Auxerrois et un St-Jean-Baptiste; en 1785, le modèle d'une autre statue du maréchal de Luxembourg, commandée par le Roi; elle fut, en 1791, produite en marbre, au Salon; c'est celle qui est à Versailles sous le n^o 2859. En 1801, Mouchy montra son buste de Sully. Il mourut, aux galeries du Louvre, rue des Orties, n^o 12, le 10 décembre 1801 (19 frimaire an x), âgé de 67 ans et 9 mois. Son fils, J^e-Bapt.-Madeleine Mouchy, marchand mercier, rue Jacob, n^o 1226, assista à ses funérailles. Sa veuve mourut, n^o 21, rue du faubourg St-Jacques, le 21 mars 1811. — *Voy. BICOTET, 6. MONTMORENCY, PIGALLE, TARVAL.*

MOULEUR DE BOIS. — *Voy. CAFFIERI*, p. 303.

MOUSQUETAIRES, MOUSQUETOXS.

« Il y a deux compagnies de Mousquetaires à cheval; ceux de la première, cy-devant appelez les Grands mousquetaires qui sont au nombre de 250, et les mousquetaires de la seconde compagnie, aussi de 250, qui estoient auparavant à feu M. le cardinal Mazarin. » (*Etat de la France, 1669*; t. 1^{er} p. 236.)

En 1669, les mousquetaires de la première compagnie conservaient encore l'habitude de se dire les Grands mousquetaires du Roi, ce que prouve l'acte d'insubordination de « Marie Cazenave, âgée de deux ans et demi, fille d'Abraham-Joseph de Cazenave, grand mousquetaire du Roy, et de Marguerite Jon-

quet ». (Reg. de St-Sulp.) Avant 1669, les mousquetaires de la garde du Roi ne prenaient pas toujours le titre de grands mousquetaires; je vois, en effet, que, dans l'acte du baptême de son fils Claude, Jacques Bins est qualifié seulement « mousquetaire du Roi ». (25 août 1639, St-Sulp.)

Voltaire dit dans *l'Ingénu*, en parlant du fils d'un parent du Maréchal de Marillac: « Ayant pris un nom de terre, il était dans les gardes du Cardinal de Richelieu; car ce prêtre, ainsi que le Mazarin, avait des gardes. » En effet, avant Mazarin, le Cardinal de Richelieu avait eu une compagnie de gardes; elle était apparemment de l'arme des mousquetaires, quoique Courtiz de Sandras, dans ses *Mémoires de M. d'Artaquan*, nomme toujours cette troupe: « les gardes du Cardinal ». En 1639, le capitaine des gardes du Cardinal de Richelieu était le père de celui qui fut le célèbre marquis de Cavoye. Un acte, que j'ai cité plus haut, le qualifie: « cap^{te} des mousquetons » du Cardinal. Ce nom de mousqueton, je ne le vois pas seulement dans l'acte mentionné à l'art. Cavoye; je lis au registre de St-Sulpice, sous la date du 4 oct. 1643, le baptistaire de « Claude fils d'Antoine-Charles, mousqueton du Roy, demeurant rue des Cassettes ». Mousqueton était donc synonyme de Mousquetaire, un synonyme assez peu usité d'ailleurs. — L'auteur du *Dictionnaire de l'armée de terre*, feu M. le général Bardin, dit: « Une seconde compagnie créée comme garde du corps de Mazarin et comme troupe à pied, devint garde du corps du Roi en 1660; elle fut mise à cheval en 1663, et désignée sous le nom de mousquetaires noirs, à cause de la couleur de ses chevaux. La première compagnie montée, en 1665, sur des chevaux gris, en prit le nom de mousquetaires gris. » En 1673, dit encore le g^l Bardin, l'habit écarlate fut donné aux mousquetaires et leur valut vulgairement le nom de *Maison-Rouge*; celui de la première compagnie était galonné d'or; celui de la seconde, d'argent. » La sobreveste était en drap bleu, ornée d'une croix en galon d'argent. Sur la sobreveste, ils portaient un manteau de cheval qui remplaça la casaque rouge, embarrassante à cause de sa longueur. — Il paraît qu'avant 1673 le costume des mousquetaires était brillant et coûteux; on lit, en effet, dans un mémoire adressé au Roi par Colbert, en 1667: « Quand un mousquetaire à la basse paye aura consommé la solde de 360 livres en ornements inutiles, de quoi veut-on qu'il vive cette année? Il faut que, par douceur ou par force, il vive aux dépens de son hôte. » (*Hist. de Colbert*, par M. P. Clément.) Un livre intéressant que j'ai cité plusieurs fois dans cet ouvrage, en lui empruntant quelques bons détails, contient sur les mousquetaires des renseignements utiles. Je lis, p. 50 de ce livre (*Journal d'un voyage à Paris en 1657-58*, publié, en 1862, par M. Faugère):

« Le 19 janvier 1657, nous fumes voir entrer le Roy par la porte St-Antoine, qui revenoit de Vincennes avec ses nouveaux cent-vingt Mousquetaires qui luy servent aussy de garde. Certainement ce sont des hommes bien choisis et qui sont convertis magnifiquement, car chacun a une casaque bleue avec de grandes croix d'argent à flammes d'or, qui finissent en fleurs de lis. Sur toute la casaque il y a un grand galon d'argent. On n'y reçoit personne qu'il ne soit gentilhomme et qu'il ne soit brave à outrance. M. Mancini » (Mancini) « en est capitaine. Ils ont deux tambours et un livre, ils portent le mousquet et attachent la mesche à la testière entre les deux oreilles du cheval. »

À la page 339, sous la date du 20 novembre 1657, je trouve cette phrase :

« Nous apprîmes de M. de Lemonon que le Roy avoit commandé à ses Mousquetaires de se pourvoir de *chevaux gris*, voulant que toute la compagnie en fût montée, et qu'ils eussent la queue longue. »

Les mousquetaires de 1657 étaient ceux qu'on nomma les grands mousquetaires du Roi; on voit que ce ne fut pas en 1665, comme le erut le général Bardin, que ces soldats furent montés sur des chevaux gris, mais au commencement de l'année 1658. Les mousquetaires qui avaient été cassés en 1646 venaient d'être recrutés.

Un auteur dramatique, connu par des succès nombreux, M. de St-Georges, a fait un opéra comique sous ce titre : *Les Mousquetaires de la Reine*. La Reine de France n'eut jamais de mousquetaires; elle avait une compagnie de Gendarmes, dont était capitaine lieutenant, en 1658, Edme-Claude de Simiane, comte de Moncha. — M. de La Trappe (Rancé) avait fort mauvaise opinion des soldats et en particulier des grenadiers qu'il appelle : « les plus grands scélérats du monde ». Racine s'éleva contre un jugement si sévère et à propos de la mort de Roquevert, lieutenant des grenadiers, qui fut tué en juin 1692 et sur le corps de qui l'on trouva un cilice, il écrivit à Boileau du camp devant Namur, le 15 juin : « Pour moi, je n'entends guère de messe devant le camp qui ne soit servie par quelque mousquetaire, et où il n'y en ait quelqu'un qui communique et cela de la manière du monde la plus édifiante. » — Voy. ARTAGNAN, ATHOS, CAVOYE, COURTILZ DE SANDRAS, IMPOSTER (un), LÉVIS, SENNETERRE, SIMIANE, TREUILLE.

MOUSTIER (DU). — Voy. MONSTIER.

MOUBRAY. — Voy. HOWARD.

MOY (CHARLES ET ROMAIN DE).

« A M^{re} Charles Du (*sic*) Moy, cheual^r seig^r de

la Maldraye (*sic* p^r la Meilleraye) et Vice Admiral de France, la somme de 1,200 l. » (État de la Maison du R., 1532-35; Arch. de l'Emp., cour des aides, t. 1^{er}.) — « 3 juin 1662, connoi de 40 (prêtres) de feu M^r Romain de Moy, seig^r de Gany, cap^{re} des gardes de la porte de M^{re} le duc d'Orléans, pris rue Frémencan. Recu 40 l. » (St-Germ. l'Auxer.) — Voy. HAVRE DE GRACE.

MOZART (WOLFGANG-AMADEUS). 1756—1791?

En 1763, Mozart, qui n'avait que sept ans et qui était un enfant prodige, vint à Paris avec Léopold Mozart, son père, Marianne, sa sœur, et probablement aussi avec Marie-Anne Pertl, sa mère, qui ne dut pas laisser le soin de son fils et de sa fille au seul Léopold. La famille fut produite à la cour; Wolfgang jona de l'orgue à Versailles, puis il se fit entendre sur le clavecin chez le duc d'Orléans. Pour consacrer le souvenir du concert donné au Palais-Royal, Carmontelle fit un dessin (gravé et publié, en 1764, par de La Fosse) représentant Wolfgang-Amadeus au clavecin, Marianne debout à côté de l'instrument et chantant, Léopold Mozart derrière la chaise de son fils et jouant du violon. Le dessin est signé : L.-G. de Carmontelle. — En 1778, le jeune Mozart était à Paris avec sa mère qui y mourut :

« Le dit jour, 4 juillet 1778, Marie-Anne Pertl, âgée de 57 ans, femme de Léopold Mozart, maître de chapelle de Salzbourg en Bavière, décédée d'hier, rue du Gros-Chenet, a été inhumée au cimetière, en présence de Wolfgang Amédée Mozart son fils et de François Heina, trompette des chevaux légers de la garde du Roy, (signé) (*sic*) : F. Heina, Jrisson vicaire. » (St. Eust.)

Mozart.

MOZIN. — Voy. MOSIN.

N

NAIN (LE). — Voy. LE NAIN.

NAINS EN TITRE D'OFFICE.

Je ne parlerai point des nains qui furent célèbres dans l'antiquité; je m'occuperai seulement de ceux que pensionnèrent les Rois de France et quelques princes ou grands seigneurs. — La Reine Isabeau de Bavière avait une naine dont le nom n'est point inscrit au registre de l'argenterier de Charles VI, où je lis seulement : « Deux aunes de drap pour faire un courset (*sic*), pour la naine de lad. dame ». (Arch. de l'Emp., KK. 18; an. 1386.) — La Reine Claude de France avait une naine qui se nommait Marie *Darville*. (Compte du 4 mars 1529, KK. 100.) — « Don à la petite nayne de feu Mademoiselle » (la princesse Charlotte, morte le 8 sept. 1524) « de la somme de 100 escus d'or soleil, pour luy aider à se marier. » (Comptes p^r l'année 1533.) — La Reine de Hongrie étant venue à Paris, en 1543, avec sa naine, Catherine de Médicis fit cadeau à ce « petit abrégé des merveilles des cieus » d'une « robe de toile d'or, doublée de taffetas blanc et

bordée d'une tresse d'argent ». (KK. 105, fol. 43.) — *Merville* était le nain de Henri II. On lui donna un trousseau complet, en 1556. Cette même année 1556, Catherine de Médicis, qui avait deux nains, *Bezou* et *Augustin Romanesque*, en reçut deux autres que lui « envoyait le comte de Pologne », et que les documents nomment « le grand pollacre et le petit nain pollacre ou le petit nain pollacon. (KK. 118, p. 20, 23, 37, 42, 45, v^o.) En 1558, Merville vivait encore et comptait parmi les nains de la Reine; voici ce que je lis à son sujet : « À Marville (*sic*), nain de la Roïne, pour faire sa despense au deuant du Roy où ladicte dame l'enuoya, 50 sols tournois ». En 1556, on fit pour « le petit Romanesque, nain de lad. dame Roïne », un habillement des couleurs grise et jaune et, d'un quart de velours gris, un « haut bonnet à la turque, dont « le rebras » (la partie retroussée) était de panne de soie jaune. (KK. 118, p. 27.) Le petit Bezou avait pour gouverneur un moine. (P. 37, v^o.) Ce moine était de petite taille, et le comte de 1556 le nomme « le petit Nonneton ». Romanesque avait

pour lui tenir compagnie un jeune garçon nommé Hannibal. (Argenterie de Henri II, an. 1559; KK. 125, p. 1315 et 1377.) Un même gouverneur, Maignichon, avait soin de Romanesque et d'Annibal. En 1559, Romanesque prêta 74 l. tourn. « à celui qui avoit la charge du grand léopard du R. à St-Germain. On les lui remboursa en 1560 ». (KK. 127, p. 2239.) En même temps, le Roi lui donna 69 l. tourn. « pour avoïr vng cheual pour suivre ordinairement led. seigr^e ». (19 août; même page.) Romanesque mourut apparemment vers la fin de 1560, car, au commencement de l'année suivante, *La Roche* est le seul nain nommé dans les Comptes de la Maison du Roi. Romanesque eut une postérité, et ses descendants s'établirent à la cour; je vois que, le 12 août 1672, « Antoine l'aîné le Romanesque (*sic*), vivant secretaire ord^{re} de la Reine Reyne mère » (Anne d'Autriche), « demeur^t rue St-Augustin, près des religieux de St-Thomas, a fut porté chez les jacobins de la rue St-Honoré, où il fut inhumé. L'acte de son décès est signé : « Romanesque », d'une écriture longue, difforme et qui atteste une main affaiblie par l'âge. Augustin Romanesque fut-il le nain que maria Cath. de Médicis avec une naine, mariage dont j'ai parlé ci-dessus, art. Monstier (Du), p. 881? je ne sais. En 1559, la Reine avait une naine dont le nom ne se lit point au registre KK. 125, où je remarque cette mention : « Dix-huit aulnes toile de lin pour faire 3 paires de linceul pour servir au lit de la nayne ». Cath. de Médicis avait, outre sa naine, une petite Maure, dont une des filles d'honneur, M^{lle} de Nogent, avait soin. (KK. 118, p. 36.) Le nain La Roche avait un cheval aussi bien que Romanesque; il en est question dans la nomenclature des chevaux de l'écurie de la reine mère, en 1561. (KK. 129, p. 5.) En 1563, La Roche suivit Cath. de Médicis au camp du Roi François II devant Orléans; la Reine avait dix pages et La Roche comptait comme un onzième. Parmi les choses que ces onze serviteurs emportèrent dans ce voyage, je vois « vnze paires d'heures », ce qui prouve que pages et nain savaient lire. — En 1563, Charles IX se donna le plaisir d'un tournois, son nain y figura avec *Montagne*, nain de la Reine d'Espagne. (KK. 120.) Le Roi de Pologne, Sigismond II, envoya, en 1572, à Charles IX *quatre nains*; ils furent présentés à S. M., en sept., par un certain Grégoire Le Blanc. (KK. 133.) En octobre, un nommé Claude La Lone amena *trois nains* de Pologne et les offrit au Roi de la part de l'Empereur Maximilien II. (KK. 133, p. 2655.) Sept nains virent donc, en 1572, augmenter le personnel lilliputien de la cour de France, où comptait *Scipion*, nommé au fol. 2470 du reg. KK. 133. *Jean de Cresoqui*, dit *Domine*, et *Don Diego* de Portugal étaient, en 1577, au nombre des nains entretenus par le Roi. (Bibl. Imp., Ms. Dupuis 852.) En 1578 et 1579, cinq des nains de la Reine étaient *Merlin*, *Rodomont*, *Mandricart*, *Majostri* et *Pétarine*; Catherine avait aussi trois naines : « Pour la façon de trois fraises pour servir aux naynes de lad. dame Roynne ». (An. 1579; KK. 115, p. 376.) *Majostri* était en pension, en 1579, chez André Charles, maître écrivain, qui recevait pour ses soins « cinquante écus sols ». Charles fournissait le nain « d'habillemens, de livres, papier, plume et ancre » (*sic*), et recevait pour cela 60 liv. tourn., sur lesquelles il payait le régent du collège où allait *Majostri*. (KK. 115, p. 373.) La reine-

mère avait, en 1588, une naine dont je ne sais pas le nom, mais que je vois mentionnée dans un *Mémoire particulier de ce qui se passa à Paris au jour des barricades*. (Bibl. Imp., Ms. Dupuis 47, fol. 2.) :

« Le bruit aussy tost alla partout que M. de Guyse estoit arriué et continuant son chemin vint descendre à l'hostel de la Roynne mère laquelle aduertie par sa Nayne, qui danature regardoit par la fenestre, que M. de Guyse estoit à la porte, ne voulut croire, disoit qu'il falloit bailler le fouet à cette Nayne qui mentoit; mais à l'instant elle connut que la Nayne disoit vray. »

Est-ce cette naine qui épousa un des nains de Catherine de Médicis? Trois nains étaient entretenus, en 1599, par Henri IV : *Albert de Nania*, *Merlin* et *Marin Noël*; chacun recevait 100 l. tourn. par an (KK. 151); sur les comptes de 1623, *Albert de Nania*, — un Espagnol, dont un des registres (KK. 197) traduit ainsi le nom : *Albert de Janiche*, — et *Marin Noël* sont portés pour 300 l., le dernier comme nain et huissier du cabinet du Roy. *Roger Noël*, fils de *Marin*, était aussi huissier du cabinet. *Merlin* était mort de 1612 à 1623. *Jean Manderon*, dit *Mandricart*, était huissier du cabinet de la Reine; on le voit en cette qualité sur le compte de 1620 (KK. 187, p. 1374) et sur celui de 1623 (KK. 188, p. 1697); était-ce celui qui, en 1579, avait un des offices de nain? Ne serait-ce pas plutôt son fils? *Marin Noël* vivait encore en 1642, son fils *Roger* figure seul sur l'état de 1643, arrêté le 3 fév. à St-Germain. En 1642, *Balthazar Pinson* était nain au service d'Anne d'Autriche; il avait été d'abord au service de Louis XIII. Sur l'état de 1644, figure « *Louis Pinson*, dit *Balthazar* ». (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) *Roger Noël* est encore sur l'état de 1650, avec *Balthazar*, qui ne recevait pas de gages et qui, en 1656, était toujours nain *ad honores*. (KK. 209.) Au commencement de 1662, *Balthazar* vivait seul nain, *Roger Noël* étant mort et n'ayant pas été remplacé comme nain. Un huissier des ballets fut entretenu à sa place. *Balthazar* mourut en 1662, et il y eut deux huissiers des ballets, *Jean Brunet* et *Pierre Pièche*. — Un nommé *Lutel* eut l'office de nain, de 1664 à 1668. (Bibl. Imp., Ms. Colbert 1, 5, 7, 8, 10, 11 et 14.) Il mourut apparemment en 1668. Il fut, je crois, le dernier de ces petits monstres que longtemps les princes entretenirent à côté de leurs fous. — Les reg. des paroisses de Paris m'ont fait connaître des nains que ceux des comptes de la Maison royale — fort incomplets — ne nomment point; d'abord *Edme Sornet*, qui mourut le 26 sept. 1643, rue Montmartre, et fut enterré aux Innocents par un convoi de 6 porteurs et 4 porteurs. (St-Eust.) *Pierre Du Mont* était un des nains de Louis XIII; il épousa *Légère Rostique*, qui, le 12 déc. 1626, lui donna une fille, *Jehanne*, le 19 mars 1628. « *Pierre Du Mont* », l'« un des nains du Roy », fit baptiser *Abraham*, et le 13 mai 1630, *Abraham*, Il mourut, rue Montmartre, *aux quatre fils Aymon*, le 3 mai 1634, toujours « nain du Roy ». — Mademoiselle d'Orléans perdit, en 1653, une Naine, « mignonne incomparable, qui ne pezoit qu'un Louis d'or. » (Loret, *Muse historiq.*, 15 fév. 1653).

Blaise de Vigenère cite un nain de François I^{er} qui ne figure pas dans les comptes que j'ai vu de la maison de ce roi, *Grand-Jean*, ainsi nommé par antiphrase, comme à Rome on nommait *Mlas* un très-petit homme : — « *Xamm cujusdam Atlanta*

vocamus » (Juvénal, *Sat.* VIII). — Je ne sais rien de cet homme que qu'a cité Du Radier d'après Vigenère. — Le prince Henri II de Condé avait un main, « *Jean Verjus*, natif de la Charité-sur-Loire », qui, né vers 1600, mourut à Paris, « rue du Bac, au Dauphin », le 13 juin 1658, âgé de cinquante-six ans, main de feu Monseigneur le prince de Condé ». (St-Sulp.) — Parmi ses domestiques, Artus de Lionne, qui fut évêque de Gap, avait un homme en miniature, « *Jacob*, surnommé : le main de Monsieur l'abbé de Lyonne » ; il mourut, « âgé de 40 ans, à une heure après minuit, le 6 oct. 1682, aux grandes écuries du Roi ». (St-Germ. l'Auxerrois.) — Le marquis de Boufflers (Joseph-Marie), alors « général des dragons », perdit son main *Don Pedro*, mort le 29 avril 1680, rue de l'Université, à l'hôtel dud. seig^r. Ce petit serviteur du marquis était « âgé d'environ trente-six ans ». (St-Sulp.)

NAMEUR (LOUIS DE). 1627—1693.

La liste des membres de l'Acad. Roy. de peint. dit que « Louis de Nameur » fut reçu à l'Académie « le 26 mai 1663 et encore le 4 juillet 1665 ». Elle ajoute que, « né à Paris », il mourut, « âgé de *soixante-huit ans*, le onze octobre 1693 ». Mort en 1693 à l'âge de 68 ans, Louis de Nameur serait né en 1625 ; il n'en est rien. Il n'est pas exact non plus de dire qu'il mourut le onze octobre : « Louis de Namur (*sic*; erreur), peintre de l'Académie du Roy, décédé rue Beaubourg, le quatre octobre 1693, a été inhumé le lendemain en cette église où ont été présents... » (St-Merry.) Quand et où naquit Louis de Nameur ? D'où sortait-il et par quelle circonstance devint-il peintre ? Il n'était pas noble, malgré les apparences ; ses parents étaient des artisans établis à Paris au commencement du xvi^e siècle. Son père et deux de ses oncles étaient menuisiers dans le quartier de Saint-Merry ; un de ses oncles était « m^r sellier-lormier ». Beaucoup de peintres et de sculpteurs sortirent des boutiques de menuisiers, parce qu'alors les menuisiers étaient, en général, sculpteurs en bois et dessinaient les ornements qu'exécutaient en relief leur gouge et leur ciseau. Guillaume, Jean et Claude de Nameur étaient donc maîtres menuisiers ; leurs frères Noël et François étaient, le premier, maître et, l'autre, compagnon sellier ; leur sœur, Marguerite, avait épousé un maître menuisier, Louis Tortebat, qui avait sa boutique au Marais, dans la rue Neuve-St-Catherine, où naquit François Tortebat, qui fut peintre et célèbre en son temps. Guill. de Nameur épousa Madeleine Hardouin, fille d'un menuisier ; il en eut trois enfants (6 mars 1624, 23 mars 1627, 29 juillet 1634). (St-Merry.) Louis de Nameur naquit le second de ces enfants, et, le 23 mars 1627, fut tenu, sur les fonts, par Louis Tortebat. Il avait donc au moment de sa mort non pas 68 ans, comme le crut le rédacteur de la liste de l'Acad., mais 66 et un peu plus de sept mois seulement. Il est fort probable que Nameur fut mis sous la direction de Vouet et devint, chez le maître alors en réputation, l'ami de Fr. Tortebat. — Le Louvre n'a aucun ouvrage de L. de Nameur. Ce peintre fut parrain, le 1^{er} déc. 1670, d'une fille de Barthélemy Mouchois, peintre tout à fait inconnu. Il signa d'une plume fine : « De Nameur ». (St-Leu.) — *L'oy.* TORTEBAT.

NANTEUIL (ROBERT). ?1623—1678.

Les biographes ont su que Rob. Nanteuil, le gra-

veur célèbre, naquit à Reims d'un marchand, mais ils ont ignoré que ce marchand se nommait Lancelot Nanteuil et qu'il mourut à Paris, dans la maison de son fils, quai des Augustins, le 5 janv. 1657. (St-André des Arcs.) On fait maître R. Nanteuil en 1630 ; Moréri le fait mourir le *dix-huit* décembre 1678, âgé de 48 ans ; le *Mercur* de France veut qu'il ait eu 55 ans. Il mourut le *neuf* déc., vers neuf heures du soir, « en sa maison au bout du Pont-Neuf », et il fut inhumé le lendemain samedi 10, à 8 h. du soir, « au bas de la nef de l'église St-André devant le banc de M. Molé », en présence de Michel Hardouin, archit. du R., son gendre, et de Gérard Edelinek, son neveu ». (St-André des Arcs.) — Mariette, dans son article sur Nicol. Regnesson de Reims, le maître de Nanteuil, dit que lui, Mariette, ne connut rien de Nanteuil, gravé avant 1649, et « que Regnesson dut venir à Paris dès cette époque ». Mariette ne fut pas bien informé ; en voici la preuve. Jeanne Regnesson, femme de R. Nanteuil, mit au monde, à Paris, rue des Prouvaires, le 26 mai 1647, *Nicole*¹, que tint Symonne Harde, femme de Martin Regnesson, pour Nicolle Dyri, femme de Lancelot Nanteuil, march^d à Reims. (St-Eust.) Les Regnesson et Nanteuil étaient donc à Paris au moins dès le commencement de 1647. Le mariage de Nanteuil fut probablement fait à Reims, car je n'en ai trouvé mention sur aucun des registres des paroisses de Paris. R. Nanteuil, père en 1647, n'était probablement pas né en 1630 ; il est peu vraisemblable que Regnesson eût donné sa fille à un garçon de 16 ans. Nanteuil alla, de la rue des Prouvaires, s'établir, non au quartier St-Jacques où son frère avait son atelier et sa boutique, mais sur le quai de Nesle, près de la demeure de Brioché, le joueur de marionnettes. Le 10 avril 1648, il eut *Martin*, nommé par « Martin Regnesson dem^t à Reims », père de Jeanne. (St-André.) *Jacques-Auguste* vint ensuite (16 juin 1650) ; il fut baptisé le 12 déc. 1651, seulement. Le 29 janv. 1653, Nant. fit baptiser une fille ; une autre fille, *Marguerite*, le 21 mars 1654, tenue par Cl. Isaac et Marguerite Isaac, femme de Nicol. Regnesson ; le 8 juill. 1655, *Alexandre* ; le 2 janv. 1658, *Robert* (mort le 17 janv.) ; le 27 sept. 1659, un second *Robert* (mort le 20 oct. de la même année). Le petit Martin Nanteuil mourut le 13 août 1652 ; Nicole céda le 13 août 1676. — Jeanne Regnesson mourut, veuve depuis six mois, le 25 juin 1679, rue Gilles-Cœur, et fut enterrée, non dans la cave où était le cercueil de son mari, mais « près du banc de M. Hubert ». (Reg^s de St-André.) Rob. Nanteuil, « designateur et graveur ord^{re} du cabinet du Roy », fut parrain, le 6 sept. 1668, d'une fille d'un des Brioché ; le 22 juin 1667, il avait été témoin du mariage de Jean Le Blond, avec une Jeanne Regnesson. — La femme de Nanteuil fut marraine, en 1665, d'une fille de P. Van Schuppen, l'élève aimé de son mari. — En 1655, R. Nant. donna un portrait de Mazarin, sous le buste duquel quatre vers d'un tour facile publiaient la reconnaissance de l'artiste pour les bontés dont l'avait honoré le Cardinal. Ces vers étaient de la façon du graveur qui rimait aisément, vivait dans le monde de l'es-

¹ Tous les actes où elle figure la nomment Nicolle-Genève. Elle est ainsi nommée, par exemple, dans le baptistaire de Jeanne-Genève Lochou, dont elle fut marraine, le 9 sept. 1659.

prit où il tenait, en homme de goût, une place convenable, bon compagnon d'ailleurs, gai conteur, chansonnier à l'occasion, ayant au reste des dehors aimables auxquels prêtait beaucoup de charmes une figure régulière, bonne, ouverte et réjouie. — Le 25 juillet 1674, R. Nanteuil, Jeanne Regnesson, Nicole-Geneviève, leur fille, et M^e René Gaillard, s^r de l'Arpenty, procureur de Michel Hardouin, architecte, constituèrent une rente de cent livres tournois à « René Dutertre, chirurgien de robe longue ». Cet acte nous apprend que Nanteuil, qui demeurait sur le quai de Nesle, se faisait « bastir et construire de neuf une maison seize rue de Savoie, faisant l'encoignure de lad. rue et de celle des Charités-St-Denis » (aujourd'hui, dite : des Augustins). (Arch. de M. Guénin, not.) Plus tard, cette maison revint par héritage à Gérard Edelincq, dont la femme, Madeleine Regnesson, était nièce de la femme de Nanteuil. Dans une lettre de Michel Bégon à son correspondant de Paris, M. Cabart de Villermont, je lis :

Je serois, entre autres, fort aise d'avoir le portrait de Nanteuil, sur quoy je vous diray que je l'allois voir un iour pour lui persuader de le graver lui mesme; il me dit qu'il estoit en traité pour cela avec un marchand d'estampes qui lui avoit desia offert 150 l., mais qu'il ne se relascheroit pas à moins de 200 l. Je luy fis de grans (sic) reproches qui ne le persuadèrent point, me disant qu'il n'estoit point tou de luy mesme, et qu'il ne trauvailloit que pour de l'argent, »

L'anecdote est piquante; Nanteuil ne se dédit pas, mais il donna à G. Edelincq un pastel, d'après lequel celui-ci grava le joli portrait qui figure dans les *Hommes illustres* de Perrault. Au-dessous de ce portrait, on lit : « Nanteuil se ipse delineavit, Edelincq sculps. C. P. R. 1695 ». — Un beau pastel de Nanteuil, qui représente Louis XIV enivré, appartient à M. Pierre Margry, conservateur adjoint des Arch. de la marine et mon ancien collègue. Le Roi, en buste et de grandeur naturelle, est vu de trois quarts, la tête tournée à droite. Les traits du monarque sont pleins de douceur et de noblesse, air digne et bon qui impose et attire tout à la fois. Ce morceau excellent est signé : *Nanteuil f.* (sans date). — Le brevet de « dessinateur (sic) et graveur en taille douce » du Roi, qu'eut Robert Nanteuil, est du 15 avril 1688. Nanteuil presta serment, le 6 mai 1659, entre les mains du duc de Bouillon père, grand chambellan. (Arch. de l'Emp., E. 9289, fol. 216.) Le 15 juin 1659, Louis XIV donna à Nanteuil une pension de 1,000 livres. (Fol. 244.) R. Nanteuil ne fut point de l'Acad. Roy. de peint.; il ne voulut pas s'y faire recevoir. Il signait :

Robert Nanteuil f. del.

— *Foy.* BÉGON, BENDINELLI, BERINGHEN, BRIOCHÉ, CRÉQUI, EDELINCQ (G.), ESTRÉES, FOIQUET, FURETIÈRE, FÜRSTENBERG, GUÉNAULT, GOESBRIANT, HARDOLIN (MICHEL), LE BLOND, LOCHON, REGNESSON, SCHUPPEN, VILLERMOYNT.

1. NAPOLÉON I^{er}.

1769—1821.

« Il est temps de faire connaître au public que

» Buonaparte ne s'appelle pas *Napoléon*, mais *Ni-colas*. Cet homme voulut paraître extraordinaire » en tout et jusque dans son nom de baptême. » Ainsi parlait le *Journal des Débats*, le 8 avril 1814. Cette déclaration étrange, cette prétendue révélation fit peu d'effet sur le peuple; elle indigna l'armée. La découverte fut considérée comme assez importante, chez quelques vieilles personnes appartenant de cœur au parti des Bourbons; mais, au bout de peu de semaines, si l'on parla beaucoup de Buonaparte, on ne parla guère de Nicolas. On sentit le ridicule de l'invention; on comprit que s'appeler Nicolas n'était pas, après tout, une raison bien sérieuse de mépris, et tout fut dit là-dessus. Il est vrai que, pendant l'Empire, bien des gens qui, des saints, ne connaissaient que ceux dont les noms se lisent sur les calendriers français, et qui n'avaient jamais entendu prononcer le nom de saint Napoléon avant qu'on l'imprimât dans les almanachs, en 1805, eurent naïvement que le Consul, devenu Empereur, s'était forgé à plaisir un nom singulier pour frapper la multitude¹. Le général, le Consul signait en effet toujours « Buonaparte et Bonaparte » ses lettres officielles et ses dépêches; mais il signait ses actes privés de son nom de famille précédé de son prénom. Il signa certainement ainsi le contrat de son mariage avec Joséphine, contrat que je n'ai pas vu, mais qui ne me semble pas avoir dû être signé autrement que l'acte authentique dont voici les termes exactement reproduits :

« Deuxieme arrondissement municipal du canton de Paris, du dix-neuvieme jour du mois de Ventose an IV de la République française, acte de mariage de Napoléon (sic) Bonaparte (sic), général en chef

¹ Le nom : *Napoliene* ou *Napoleone* paraît avoir été assez rare en Italie, avant le XVIII^e siècle. Je n'ai pu le rencontrer dans aucun des ouvrages italiens que j'ai consultés; évidemment il avait cependant une certaine popularité, au moins en Corse, vers le milieu du siècle dernier, puisqu'en présence du Révérend Lucien Bonaparte, Archidiacre, Charles Bonaparte le donna non-seulement à un, mais à deux de ses fils, comme on le verra tout à l'heure. St Napoléon n'a pas été connu des auteurs qui ont écrit les Vies des saints, ouvrages d'ailleurs singulièrement incomplets; le *Martyrologe universel* (in-4^o, 1749) ne le nomme point; une histoire des saints en italien ne le mentionne pas davantage; je ne puis donc dire quels mérites valurent à Napoléone la gloire dont il jouit devant Dieu, quel pays le vit naître et à quelle époque il vécut. Peut-être St Napoléon n'est-il autre que St Néopole, cité par l'auteur du Martyrologe, p. 211, et par l'auteur des *Acta sanctorum*, au volume du mois de mai. St Néopole, dont le nom a deux formes latines, Neopolus et Neopolis, est un des martyrs dont mémoire est faite par l'Eglise le 2 mai. Il mourut, dit-on, dans la prison d'Alexandrie, avec les saints Saturnin, Germain et Celestin. Que le nom de *Neopolis*, qui sous cette forme grecque signifie « nouvelle ville », se soit altéré avec le temps et que, venu d'Alexandrie en Italie, il soit devenu Neapoli, Neapolio, Neapoleone et Napoléone, il n'y a rien là qui doive étonner beaucoup ceux qui savent que le nom de la ville que nous appelons Naples, et que les Italiens appellent *Napoli*, se nomme en latin *Neapolis*, et se nomma en grec *Neopolis*. Nous voyons que les savants, à qui l'on demanda, pour la colonne de la grande armée, une inscription latine, donnèrent au nom de l'Empereur la forme *Neapolio*, que probablement ils n'imaginèrent pas et qui dut leur être fournie par de respectables autorités. Je ne voudrais pas à l'irmer que St Néopole et St Napoléon sont un même personnage, je n'ai point de ces témérités-là; mais je dis qu'il n'est pas impossible que le martyr d'Alexandrie soit le saint honoré en Corse, au milieu du dix-huitième siècle, et révéré à la France pendant la Révolution

infructueuses. Il est donc fâcheux qu'on ne puisse voir la copie de l'acte du 5 février 1768, délivrée par le bureau de la guerre; mais l'original de cet acte existe et le voici dans son entier :

« *Anno domini millesimo* » (le mot *septingentesimo* fut omis) « *sexagesimo octavo, die vero octava mensis januarii, hora vicesima secunda circiter, ego infra scriptus solemniter in ecclesia pro-parochiali sanctissimam unannuntiationem, baptizavi infantem, natem die septima ejusdem mensis januarii, ex illustrissimo domino Carlo Bonaparte (sic) et domina Letitia, civitatis Adjacii, conjuribus, in hac urbe commorantibus, cui impositum fuit nomen NANTILIONE (sic), patris sui illusterrimorum domines Joannes Thomas Arrighi de Casanova et eius vxor domina Maria. — In quorum fidem Franciscus Antonius Gaffori prepositus sancti Marcelli Curtis et prothi (sic) apostolicus. »*

Jà reperitur in registro libri baptizatorum hujus civitatis Curtis anni 1768, penes me infrascriptum existente. In quorum fidem me subscripsi indeque gentilitii sigilli impressione munivi. Corte, hac die 19 julii 1782, Doctor Franciscus Antonius Abbas Gaffori prepositus Curtis et prothius (sic) Apostolicus. »

Après cette affirmation donnée par le docteur Gaffori, on lit : « Nous Augustin Adriani, conseiller du Roy, juge royal civil, criminel et de police des ville et juridiction de Corte, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que la signature apposée au bas de l'acte d'autre part est véritablement celle de M^r François Antoine Gaffori, curé de Corte, et que soy doit être ajoutée aux actes par lui signés en cette qualité, tant en jugement que dehors. En foi de quoi avons signé les présentes et y avons fait apposer le sceau de notre juridiction royale. Fait à Corte le 19 juillet 1782. (Signé) Adriani. » (Arch. de la Guerre.) — On voit que l'officier civil du 2^m arrondissement municipal de Paris lut avec peu d'attention l'acte qu'on lui présentait. L'enfant nommé dans cet acte naquit à Corte et non à Ajaccio, le sept janvier 1768 et non le cinq, comme le dit M. Leclercq dans l'acte du 19 ventôse an IV. Comment put-il donc écrire que Bonaparte était né à Ajaccio le 5 janvier? Voici sans doute l'explication de cette méprise. Leclercq, qui n'ignorait pas que Bonaparte était né à Ajaccio, trouva dans l'acte le mot : *Adjacii* et ne douta pas qu'il ne fût la représentation latine de l'italien Ajaccio; le mot *Curtis*, latinisation de l'italien *Corte*, ne le frappa point et il crut sans doute que *Curtis* était un surnom de St Marcellin. Du reste, l'acte qu'il avait sous les yeux commençait, à n'en pas douter, au mot : « *Anno* » et finissait au mot : « *Apostolicus* ». Le commis de la guerre avait dû juger inutile de prendre copie de l'attestation donnée en 1782 par l'abbé Gaffori, touchant la vérité de l'acte du 8 janvier 1768. Leclercq se trouvait donc en présence d'une pièce latine qu'il croyait lire assez bien et qui lui montrait le mot *Adjacii* dont le sens ne lui échappait pas; aucun doute ne s'élevait dans son esprit, il était pressé, et, sans s'en apercevoir, il rédigea l'acte qu'il lut le lendemain ou le jour même aux parties et aux témoins, et qu'aucune de ces six personnes n'écouta certainement, et Bonaparte moins encore que Tallien, Barras, Lemaurois et Calmelet.

Qui jamais a écouté la lecture de l'acte de son mariage? On a bien autre chose à faire! Le maire lit, on cause pendant ce temps et l'on signe aveuglément. Qui a jamais lu l'acte d'un baptême où il

a été parrain, l'acte d'un décès où il a figuré comme témoin, à la mairie ou à l'église? Le présent Dictionnaire est plein d'erreurs ou de négligences, signalées dans les actes de toutes sortes qui y sont mentionnés. Ici, trois fils assistant au troisième mariage de leur père sont dits, l'un âgé de 35 ans, l'autre de 33 ans environ, et le troisième de 29 ans, quand ils ont, en effet, 38, 37 et 34 ans. Ils n'ignoraient pas leur âge, ils n'avaient donc pas écouté la lecture de l'acte où ils paraissent comme témoins. (Voy. LE PAULTRE.) Là, un époux est dit, à son mariage « âgé de 48 à 50 ans », et sa femme de « 29 à 30 ans ». Assurément le curé avait été mal renseigné et les mariés n'avaient pas écouté la lecture de l'acte qu'ils signèrent. (Voy. BARENTIN.) Une autre fois, deux frères, dont l'un est notaire royal, signent l'acte de décès de leur sœur, contenant une fausse déclaration de l'âge de la défunte, qu'ils connaissaient très-bien sans doute; mais ils n'ont ni lu ni entendu lire l'acte auquel ils mettent leurs noms. (Voy. BALLIX.) François Arout (le père de Voltaire), qui fut le notaire et longtemps l'ami de Ninon de Lenelos, assiste à l'enterrement de son ancienne cliente dont il doit savoir très-bien l'âge, et il signe, sans l'avoir lu assurément, l'acte du décès de sa vieille amie qui contient une erreur de quatre ans sur l'âge de M^{lle} de Lenelos. (Voy. LEXCLOS.) Je pourrais multiplier les exemples; ma mémoire me fournit ceux-ci un peu au hasard, et je les cite pour appuyer ce que je prétends vrai, à savoir, que peu d'actes de l'état civil sont exacts en toutes leurs parties, et que les signatures qui y sont apposées sont rarement des gages de la vérité des faits qu'on y relate, ces signatures ayant été données la plupart du temps par des personnes inattentives à la lecture faite desdits actes, ou qui ne prirent pas le soin de lire elles-mêmes les déclarations qu'on leur fit signer.

L'acte de baptême du 8 janvier 1768, rédigé à Corte, n'est certainement point celui de Napoléon Bonaparte, le général en chef de l'armée de l'intérieur en 1796, quoique l'enfant de Charles Bonaparte y soit nommé en latin *Nabulione*, forme qui, pour le dire en passant, justifie le Napoléon du rédacteur de l'acte du mariage et qu'on retrouve à peu près dans le *Nepolio* de l'inscription gravée sur la base de la colonne Vendôme 1. A qui donc appartient cet acte et comment se trouve-t-il aux Archives de la Guerre?

Dans les *Mémoires* de Joseph Napoléon, on lit, t. 1^{er}, p. 26 : « Il » (Charles Bonaparte) « avait alors » cinq enfants dont j'étais l'aîné, étant venu au monde » en 1768 à Corte. Napoléon était né à Ajaccio le » 15 août 1769. » Voilà la réponse à la première moitié de la question que je viens de me faire, parce qu'on n'aurait pas manqué de me l'adresser; quant à la seconde moitié, je n'ai pas de réponse catégorique. Il est vraisemblable que Charles Bonaparte envoya l'acte du 8 janv. 1768 au ministre de la guerre, lorsque Joseph eut la pensée d'entrer au service, ou par la porte de l'École de Brienne ou par un engagement volontaire. Nous savons par les *Mémoires* du Roi Joseph que Charles Bonaparte fit donner la première éducation classique à ses deux fils aînés, Joseph et Napoléon, au collège d'Autun, et que là, les deux frères se décidèrent sur la ques-

1 Voici cette inscription :

• NEPOLIO. IMP. AUG. MONUMENTAL. BELL. GERMANICI. ANNO. MDCCCV. TRIMESTRI SPATIO. DUCT. SVO. PROFLIGATI. EX. ARBE. CAPTO. GLORIE. EXERCITIS. MUNI. DICAVIT.

tion de la carrière que chacun d'eux devait suivre. Napoléon ayant été destiné par son père au service de la marine, Joseph devait entrer dans l'artillerie ; Napoléon cependant se ravisa, choisit l'artillerie et laissa la marine à Joseph, que sa vocation n'appelait point à servir sur mer. Joseph ne se désista pas de son projet, l'état militaire lui semblant préférable à tout autre, et ce ne fut que plus tard, lorsqu'il fut retourné en Corse, auprès de son père, que celui-ci, — après les premières démarches qu'il avait faites pour céder au désir de son fils, et desquelles dépose l'acte de baptême, délivré en extrait par le curé Gaffori, le 19 juillet 1782, — détourna Joseph de la voie où il allait s'engager. Ce qu'il y a de plus frappant dans l'acte de 1768, qui, selon moi, constate la naissance de Joseph Bonaparte, c'est que l'enfant y est nommé *Nabulione* (Napoléone) et non *Joseph*. Ce nom de Napoléone était tellement dans la tête de Charles Bonaparte que nous le voyons le donner à ses deux premiers fils. Il ne paraît pas que Joseph Bonaparte ait connu cette circonstance, ou, s'il la connut, il ne tint pas à s'en expliquer dans ses Mémoires. Il y a beaucoup de familles où deux enfants reçoivent le même nom de baptême, deux Jean, deux Pierre, deux Antoine ; un de ces enfants garde son prénom et l'autre en change pour se distinguer du premier, jusqu'au moment où il est obligé de faire un acte exigeant que son individualité soit bien établie. Il en fut probablement ainsi dans la maison du magistrat d'Ajaccio : le premier fils prit le nom de son grand-père, Joseph, et le second garda celui qu'il tenait de son baptême. Cela est très-simple, et si la chose s'était passée chez un bourgeois obscur, personne n'y ferait attention ; mais le doute naît parce qu'il s'agit de Napoléon et du Roi Joseph, et les objections se dressent devant le critique qui examine, attentivement et sans parti pris, les choses intéressantes pour la biographie des Napoléon. Le Roi Joseph n'a pu se tromper quand il a dit qu'il était né à Corte, en 1768 et que son frère puîné naquit à Ajaccio, en 1769 ; il tenait cela de sa mère, M^{me} Letizia, qui était le livre vivant de l'histoire domestique de sa famille. Où était donc l'acte de baptême de Napoléon, au moment du mariage du général ? Dans les Archives de l'École militaire, où l'on ne songea pas à l'aller chercher. Le voici : Il est en un feuillet que je transcris fidèlement :

« École Royale militaire. 22 oct. 1784. — Compagnie des Cadets-gentilshommes établie en l'École Royale militaire. — Anno domini millesimo septingentesimo septuagesimo primo, die vigesima quinta julii, Adiacii ; Ego infra scriptus fidem facio et attesto, in libro parochialis hujus ecclesie cathedralis Adiacii, in quo aduocantur nomina baptizatorum, reperire notulam tenoris sequentis, videlicet :

« L'anno mille settecento settant'uno a vent'uno Julio, si sono adoprato le sacre ceremonie e preci per me infra etid (sic) economo sopra di Napoleone figlio nato di leg^{no} matrimonio dal sig^r Carlo del fie (sic) sig^r Giuseppe Bonaparte (sic) e della signora Maria Letizia (sans nom de famille) sua moglie, natoli quindici agosto del mille settecento sessanta noue, al quale gli fu data l'acqua in casa, di licenza dal m^o R^o Lucauo Bonaparte, ed l'anno assistito alle sacre ceremonie, per padrino Golinde Lorenzo Giubegu di Calvi, procuratore del Re, e per madrina la sig^a Geltruda, moglie del signor nicolo Parajsino, in quorum Joannes

Baptista Fiamante economus hujus ecclesie cathedralis Adiacii. »

« Nous, Demetrio Stefanopoli, avocat au conseil supérieur de Corse et le premier au siège royal d'Ajaccio, faisant les fonctions de juge à la récusation de M. Charles de Buonaparte (sic), assesseur, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que l'extrait baptismaire ci-dessus a été écrit et signé par le sieur Jean-Baptiste Diamante (sic), économe de cette paroisse d'Ajaccio, et que foi doit être ajoutée aux extraits qu'il délivre en sadite qualité. Certifions en outre que le contenu en icelui est véritable pour l'avoir confronté à l'original, en témoin de quoi avons signé le présent, et y avons fait apposer le cachet de nos armes. Fait et donné à Ajaccio en notre hôtel, le 23 juin 1776, (signé) Demetrio Stefanopoli, intendant. » Collationné à l'original déposé aux Archives de l'hôtel de l'École royale militaire, par nous, secrétaire du conseil, garde desdites Archives (signé) Haquin. — Pour copie conforme délivrée au dépôt général de la guerre, le 16 sept. 1846. Le chef du bureau des lois et archives (signé) Rousseau. » — De l'acte qu'on vient de lire et où l'on a remarqué sans doute que le nom : « Bonaparte » est écrit sans *u*, comme il l'est dans l'acte latin de 1768, quand il est écrit avec un *u* dans l'apostille signée par Demetrio Stefanopoli ; de cet acte, dis-je, il résulte que Napoléon Bonaparte naquit à Ajaccio le 15 du mois d'août 1769, et qu'il fut baptisé non à l'église cathédrale et paroissiale d'Ajaccio, mais dans la maison de son père, par permission du Révérend Lucien Bonaparte, le 21 juin 1771. Charles Bonaparte se fit délivrer, le 23 juin 1776, un extrait du Registre de la paroisse sur lequel avait été inscrit le baptême de son fils, et comme il ne pouvait l'authentifier lui-même par sa signature, il se refusa, et l'authentification fut donnée par le premier avocat au siège d'Ajaccio. Ce fut cet extrait de baptême que Charles Bonaparte déposa à l'École militaire, lorsque, le 22 oct. 1784, le jeune Napoléon fut admis dans la compagnie des Cadets-gentilshommes. Il n'y a là aucun doute possible. La pièce dont je viens de reproduire le texte complet, avec tout ce qui l'entoure, provient des Archives de l'École royale militaire et du Recueil des documents appartenant à la compagnie des Cadets-gentilshommes. Il n'y eut donc point de substitution de personne au moment de l'admission de Nap. Bonaparte à l'École militaire, ainsi que l'ont supposé des adversaires de Napoléon, trompés par l'acte de son mariage qui contient une mention erronée, fondée sur la présentation d'un acte pris au hasard et lu sans critique par l'officier de l'état civil.

Une fois décidé, le mariage fut fait très-vite, et cette hâte se manifeste, non-seulement par ce que j'ai dit de l'acte de baptême allégué, qu'on alla chercher au bureau de la guerre, et que, sans le communiquer certainement au général, on remit au futur rédacteur de l'acte de mariage, mais encore par cette double circonstance que l'acte du décès de Charles Bonaparte ne fut pas produit, et que le consentement de M^{me} Letizia Ramolini ne fut point mentionné. Bonaparte, majeur, maître de lui, amoureux et pressé, ne crut pas devoir attendre que tous les papiers, ordinairement exigés, fussent réunis ; il passa outre, et Leclercq, qui n'y regardait pas de bien près avec le général en chef, déclara « Napoléone Bonaparte » fils de Charles Bonaparte, et non de « feu Charles Bonaparte », bien que le père de Napo-

l'éon fût mort depuis longtemps (1785). Il lut à haute voix son acte à des auditeurs dont il n'appela point l'attention, ou dont il fut inhabile à la fixer, et ceux-ci, parties et témoins, signèrent l'instrument sans en avoir entendu un mot, comme on signe au reste, je le répète, tous les actes de cette nature. L'acte du 19 ventôse an IV doit donc être réformé, en ce qui touche à l'acte de naissance qui fait naître Napoléon le 5 janv. 1768 au lieu du 15 août 1769, et lui donne « vingt-huit ans », quand il n'en avait en effet que « vingt-sept et demi. Il doit être réformé aussi en ce qui touche au prénom de Bonaparte « Napoléon ». Si le général, qu'on sait avoir aimé les choses précises, avait écouté la lecture de l'acte, il en aurait sans doute fait disparaître les fautes. Mais, je l'ai dit, on allait vite et l'on n'écouta pas; on allait vite, parce que Bonaparte n'avait que quelques jours de bonheur intime avant son départ pour l'armée d'Italie; on n'écouta pas, parce qu'on parlait d'amour et d'heureux avenir.

La signature de Napoléon qui figure au bas de la pièce que je viens d'examiner, et dont je viens de signaler l'erreur capitale, est d'une lecture difficile. La lettre qui suit l'*l* n'est ni un *i* ni un *e*, et l'on ne saurait dire quelle est la valeur précise du trait qui surmonte l'*n*. Ce ne peut être un accent ni pour le premier ni pour le dernier *e*, car l'Italien n'admet pas d'accent sur ces deux voyelles dans le nom Napoléone; peut-être pour marquer la prononciation qui fait l'*o* long, Bonaparte chargea-t-il cet *o* d'un accent grave ?

Le père de Napoléon ne trompa point sur le temps de la naissance de l'élève de l'École militaire, comme l'ont prétendu ceux qui ont voulu établir qu'étant né avant la réunion de la Corse à la France, c'est-à-dire avant 1769, Bonaparte n'était pas Français. L'acte produit par son père, en 1784, acte du 20 juillet 1771, délivré par extrait à Charles Bonaparte, le 23 juin 1775, en fait foi. Et d'ailleurs qu'importerait ? Bonaparte était Français par les services rendus au pays qu'il servait depuis sa première jeunesse; cela suffisait et de reste. Les jaloux qui l'entouraient, dès le commencement de sa brillante carrière, ne soulevèrent jamais, sous la République et le Directoire, cette chicane, qu'on ne vit surgir qu'après la Restauration. Lorsque l'Empire fut fait, si Napoléon était venu au monde le 7 février 1768, pourquoi aurait-il fixé l'époque de sa naissance au 15 août ? Qui l'aurait empêché de donner au jour de sa fête la date du 7 février ? Quel besoin avait-il d'un mensonge ? Voyons donc les choses comme elles sont. Croyons à l'acte du 29 juillet 1771, qui déclare Napoléon Bonaparte né le 15 août 1769; croyons le Roi Joseph, qui se déclare né à Corte en 1768, et à qui revient par conséquent l'acte de baptême du 8 janvier de cette année-là. Quand, dans sa retraite, il écrivait pour lui ses souvenirs, il n'avait pas intérêt à s'abuser ou à tromper autrui.

On a dit que l'acte de mariage du général Bonaparte fut dissimulé tant que dura le pouvoir du Consul et de l'Empereur; c'est là me erreur, ou plutôt un mensonge imaginé par les ennemis du grand homme. Cet acte ne fut point scellé sous une feuille de papier collé au Register, comme le fut celui qui constate l'union du prince Louis-Philippe d'Orléans et de M^{me} de Montesson (23 avril 1773. *L'oy.* 5. Orléans); le folio 73 du grand volume au bas duquel est inséré le document qui nous occupe montre qu'aucune application de papier n'y fut jamais faite

ni au moyen de pains à cacheter, ni à l'aide de cire, de colle à bouche, ou de toute autre matière. Il est inutile de dire que le registre ne fut point caché dans un lieu secret; on ne pouvait pas supprimer l'état civil des citoyens d'un arrondissement de Paris, pour une période de temps quelconque. Quand on examine de près toutes les rumeurs qui ont couru, quand on interroge de bonne foi les faits qui donnent lieu à ces bruits de salons, on en reconnaît bientôt le ridicule et la fausseté intéressée. — Le second mariage de Napoléon I^{er} eut lieu, comme on sait, en 1810; il fut célébré à Vienne au mois de mars, l'Empereur s'étant fait représenter par un Envoyé extraordinaire. L'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise vint alors à Paris, et le mariage personnel fut béni le 1^{er} avril à Notre-Dame. Le 20 mars 1811 vint au monde Napoléon-François-Charles-Joseph, qui fut salué Roi de Rome, à sa naissance, proclamé Empereur, sous le nom de Napoléon II, par les grands corps de l'État, en 1814, et qui, duc de Reichstadt, mourut à Schœnbrunn, le 22 juillet 1832!...

On a vu que le général Bonaparte signait : Bonaparte; le 9 mars 1796, dix-neuf jours après, il signait : « Bonaparte. » Le 28 mars 1796, il écrivait au Directoire exécutif une lettre (de la main de Junot) commençant par ces mots : « Je suis depuis plusieurs jours dans l'enceinte de l'armée; j'y ai depuis hier pris le commandement. » Cette lettre, écrite de Nice, est signée : « Bonaparte » d'une écriture mieux conformée et plus lisible que les « Bonaparte » qui l'ont précédée. La lettre du général de l'armée d'Italie porte, gravés en tête du papier, ces mots : « Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. » Ses lettres, antérieures à sa nomination au commandement de cette armée, portent gravés ceux-ci : « Buonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur. » Xommé Empereur des Français le 28 floréal an VII (vendredi 18 mai 1804), il signa ce jour-là « Napoléon »; c'est du moins ce qui résulte des pièces que j'ai vues aux Archives de la guerre.

— Donnons ici une lettre intéressante du premier Consul; je l'emprunte aux Archives de l'Empire : « Paris, le 27 messidor an VIII » (16 juillet 1800.) « Bonaparte, premier Consul, au ministre de l'intérieur. Je vous prie, citoyen ministre, de choisir les six meilleurs peintres pour faire peindre les batailles suivantes : Rivoli, Marengo, Moskirkh, des Pyramides, Aboukir, du Monthabor. Le général Berthier et le citoyen Denon pourront donner les notions nécessaires aux peintres que vous désignerez. **BOXAPARTE.** » — Le nom de Berthier (Alex.) que je trouve ici me rappelle le *post-scriptum* d'une lettre du Consul à ce général, lettre (de la main de Bourienne) toute remplie d'ordres importants pour l'armée : « Je vois avec peine que le séjour de Dijon vous donne de la mélancolie. Soyez gai. Tout à vous, **BOXAPARTE.** » Ce *p. s.* est de la main de Napoléon. (Arch. de la guerre.) Berthier était parti de Paris tout occupé de la belle madame Visconti, et il s'envenimait à Dijon. « Soyez gai » est charmant !

Voici quelques documents, peu ou point connus, que j'emprunte aux mêmes archives. D'abord une lettre adressée par l'Empereur déchu au général Dalesme, qui commandait l'île d'Elbe : « Monsieur le général Dalesme, les circonstances m'ayant porté à renoncer au trône de France, sacrifiant ainsi mes droits au bien et aux intérêts de la Patrie, je me suis réservé la souveraineté et propriété de l'île d'Elbe et forts de Porto Ferrajo et Porto Longone,

ce qui a été consenti par toutes les puissances. Je vous envoie donc le général Drouot, pour que vous lui fassiez sans délai la remise de ladite île, des magasins de guerre et de bouche, et des propriétés qui appartenaient à mon domaine impérial. Veuillez faire connaître le nouvel état de choses aux habitants, et le choix que j'ai fait de leur île pour mon séjour, en considération de la douceur de leurs mœurs et de la bonté de leur climat. Ils seront l'objet constant de mes plus vifs intérêts. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Fréjus, le 27 avril 1814.
NAPOLÉON.»

« Monsieur le baron Jermanowski, faites embarquer sur-le-champ, à bord du brick *l'Inconstant*, 1 officier, 2 sergens, 4 caporaux, 1 tambour et 24 soldats du bataillon de chasseurs, en ayant soin de choisir les plus anciens soldats et ceux qui habitaient les côtes ou des ports de mer, et qui sont déjà marins. Faites également embarquer sur le même bâtiment 1 sergent, 1 caporal et 10 soldats de la compagnie du bataillon franc qui est à Longone, en ayant soin de choisir de préférence ceux qui ne sont pas malades à la mer. Veuillez vous-même à l'embarquement de ces hommes, quiderra être fait avant » (de la main de l'Empereur) « midi, le brick devant sortir pour chasser deux corsaires barbaresques. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Longone, le 9 septembre 1814. NAP.»

— Extrait d'une note annexée à une lettre du 19 sept. 1814 du général César Berthier, commandant la 23^e division militaire (Corse) :

« L'Empereur n'a paru s'occuper dans les premiers moments de son séjour à l'île d'Elbe que du soin de se créer un logement commode et très-retiré; ne cessant de dire qu'il ne faisait rien, qu'il voulait travailler et surtout être tranquille, avantage que lui assure parfaitement son logement peu accessible, sûrement gardé par ses grenadiers et placé entre les deux forteresses de *Palcone* et de *l'Étoile*, faisant partie d'une des plus fortes places de l'Europe et capable, sous les yeux de l'Empereur et de ses excellents généraux Bertrand et Drouot, d'une résistance incommensurable (sic). — Napoléon répète sans cesse qu'il ne veut plus de guerre, qu'il ne faut plus en parler, et trop suivent ses actions et ses idées trahissent ses paroles que l'état actuel de l'Italie est bien dans le cas de lui faire oublier. Il est sans cesse en mouvement, et il n'est presque pas d'heure de la nuit où on ne l'ait trouvé se promenant et faisant appeler quelqu'un; il convient que les moments sont longs, qu'il n'a personne à voir, et il s'occupe de la formation d'une bibliothèque de 25,000 volumes pour passer son temps. — Extrêmement frugal dans ses repas, il n'a pas d'heure fixe pour les prendre, et ne paraît se céder qu'au besoin de prendre une nourriture nécessaire. Il dit habituellement et avec une sorte de regret : « Allons! il faut manger un morceau. » — Son grand plaisir est de pouvoir ouvrir des chemins pour les voitures, chose très-difficile où il est; et le séjour de la campagne lui plairait infiniment s'il pouvait y être logé. — Les hommes utiles, sous quelque enveloppe qu'ils soient, lui conviennent de préférence à tous autres.... On lui a présenté un maître maçon et un maître jardinier dans le plus grossier costume de leur état, il ne les lâcha plus et les poussa à bout de questions. — Il a vu tous les jours sa garde pendant les premiers moments et s'est occupé pendant six heures de suite du casernement de ses grenadiers. Il a vu et touché des literies en détail, a goûté le pain, le vin, et s'est plu à descendre dans des détails ignorés des officiers qu'il menait a-vez mal, des sous-officiers qu'il grondait, et même des grenadiers qu'il ménageait et avec lesquels il conserve un grand fonds d'amitié. — Il est obligé à une dépense énorme; il entretient plus de 1200 hommes de troupes, plus de 100 chevaux; sa maison est extraordinairement forte, il fait aussy travailler partout, et ce qui paraît inconcevable et ferait apercevoir des vues ultérieures, c'est

qu'il a envoyé des officiers en Corse et en Toscane pour y faire des recrues; c'est qu'il a conservé une trentaine d'officiers corse des garnisons de l'île d'Elbe qui sont sans soldats; c'est qu'enfin il fait acheter des fusils à un prix élevé sur le continent.»

— Voyons maintenant la correspondance échangée, après la seconde abdication (22 juin 1815), entre le ministre de la marine et les autorités de Rochefort (Arch. de la marine) :

« Paris, le 27 juin 1815. (Arrivée à Rochefort par estafette le 28 juin à 5 heures 1/2 du soir.) Monsieur le Préfet maritime, je vous prieux que vingt-quatre heures au plus tard après l'arrivée de cette lettre, il arrivera sur la rade de l'île d'Aix un Ministre de France, destiné pour les États-Unis d'Amérique, lequel devra s'embarquer sur la frégate *la Saale*, avec une vingtaine de personnes de sa suite. Plusieurs autres personnes dont il est accompagné doivent s'embarquer sur la *Méduse*. — Les deux frégates formeront une division sous les ordres du capitaine de vaisseau Philibert, et ne devront partir que sur les nouveaux ordres que je vous donnerai. — Veuillez tenir pour secret tout ce que je viens de vous dire au sujet du Ministre plénipotentiaire, de son départ et de sa destination. — ... Vous arrangez les choses sous le prétexte que les frégates sont destinées à partir immédiatement pour une croisière. — Enfin vous aurez à pourvoir sur-le-champ à l'achat de tous les comestibles qui doivent assurer sur une frégate un table honorable pour 25 passagers, à peu près, sur chacune d'elles, pendant une traversée des États-Unis. Il faut que l'Ambassadeur ait à lui seul sa table s'il le juge à propos; il faut lui donner aussi un logement séparé et très-commode. — Arrangez tout cela comme pour une personne de très-haute distinction et qu'on veut très-bien traiter — Mais je mets sous votre responsabilité que tout doit se faire avec le plus grand secret, et sans qu'il apparaisse autre chose que des préparatifs d'une croisière des deux frégates.... Le gouvernement vous saurait mauvais gré de tout ce qui pourrait transpirer à cet égard. — Faites préparer cinquante hamacs au moins et leurs couchers, ne ménagez rien pour que la table soit abondante et très-honorable. — Le logement d'honneur sera donné à l'Ambassadeur de manière à ce qu'il n'ait de communication pendant la traversée avec l'état-major et les passagers qui arriveront avec lui qu'autant qu'il le jugera à propos. — Terminez tout cela promptement et avec l'intelligence qui vous est particulière, mais surtout avec le plus grand secret. Duc de Crés. » — Paris, le 28 juin 1815 (Arrivée par estafette le 29 juin, à une heure du matin) Je vous réitère, Monsieur, que 12 heures après l'arrivée de cette lettre, un Ministre de France se rendra en rade de l'île d'Aix avec sa suite pour s'embarquer sur la frégate *la Saale* et la *Méduse* (sic), qui devront partir pour les États-Unis 12 heures au plus tard après l'embarquement, si les vents le permettent, et si la croisière ennemie n'est pas dans le cas de s'y opposer. — ... Je termine en vous disant que je désire beaucoup que la personne principale de l'ambassade ait toutes les commodités possibles; mais qu'elle préfère en être privée que de voir ébruitée sa proclamation... Duc de Crés. » — Paris, le 29 juin 1815, à 2 heures du matin : Monsieur le Préfet, les personnes que je vous avais annoncé devoir s'embarquer sur les frégates *la Saale* et la *Méduse* sont celui qui naguère était notre Empereur et toutes les personnes de sa suite. — Il arrive en même temps que cette lettre; comme il voyage *incognito* et qu'il faut autant que possible que son arrivée et son embarquement soient ignorés, il compte éviter de se rendre à Rochefort. — Tenez des canots prêts au Vergeroux pour le recevoir aussitôt qu'il descendra de voiture et le conduire immédiatement à bord de la *Saale*. — La répartition des hommes de sa suite se fera sur la *Saale* et la *Méduse*, ainsi qu'il jugera à propos de l'indiquer. — Aussitôt que sa personne et sa suite seront à bord des frégates, toute communication devra cesser avec la terre. — Malgré que (sic) Sa Majesté voyage *incognito*, vous et tous les officiers des frégates trouverez dans votre cœur, et il vous est expressément recommandé de traiter sa personne avec tout le respect et les égards dus à sa situation et à la couronne qu'il a portée.»

(Cette phrase incomplète et mal tournée ne saurait être reprochée à un Ministre qui l'écrivait au milieu de la nuit, très-agité sans doute, et tout étonné du personnage qu'il jouait dans l'épilogue du grand drame où la confiance de l'Empereur lui avait donné un rôle si longtemps important.)

« A bord, les plus grands honneurs lui seront rendus. Il disposera de l'intérieur pour ses logements, selon sa plus grande commodité, sans nuire aux moyens de défense des frégates. La table et son service personnel auront lieu comme il voudra l'ordonner. Vous disposerez tout ce qui peut contribuer aux commodités de son voyage, sans regarder à la dépense. Envoyez de bord autant d'approvisionnement pour lui et sa suite, que le comporte le secret impénétrable à observer sur son embarquement et son séjour à bord. Si Napoléon, au lieu de s'embarquer au Vergeroux, désigne un autre point de la côte, vous y verrez des canots pour le recevoir. Je vous recommande essentiellement que l'embarquement se fasse avec calme, sans confusion, et avec toute la dignité qu'exige cette opération. Napoléon étant embarqué, les frégates devront appareiller dans les 24 heures au plus tard et plus tôt, si faire se peut, si les vents le permettent et si la situation des croisières ennemies permet de le faire sans compromettre les frégates. Je recommande aux sentinels que vous avez des devoirs et des convenances, ainsi qu'à votre délicatesse, tous les objets qui n'auraient pas été prévus par la présente. Quoique j'aie désigné la *Saale* pour recevoir sa personne, s'il est reconnu cependant que la *Méduse* a sur la *Saale* un avantage de marche, Napoléon serait embarqué sur la meilleure marcheuse et les capitaines Philibert et Poné changeraient de commandement. ... Duc de Crés. » — « Rochefort, le 9 juillet 1815 : Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que Napoléon est arrivé hier à Rochefort, avec la suite qui l'accompagne, à 9 heures du matin. Les frégates étaient prêtes, mais la station anglaise, composée de 2 vaisseaux, 2 frégates et un petit bâtiment, bloque la rade et toute espèce de passage, depuis la Giroude jusqu'à la Rochelle, de manière qu'il n'y a aucun espoir de passer sans être aperçu, aucune espérance de forcer le passage. L'auguste personnage que la nation a pris sous sa sauvegarde a fait toutes ses dispositions de départ. Les intentions de la commission de gouvernement et les ordres de Votre Excellence seront exécutés en tous points en ce qui me concerne. Sa Majesté est et sera traitée avec les égards et le respect dus à sa situation et à la couronne qu'elle a portée. ... C^{te} Bonnefoux. » — « A. M. Philibert. Rochefort, le 11 juillet 1815. ... Le ministre de la marine me confirme et je dois vous informer que la présence de Napoléon est mise sous la responsabilité de M. le général Becker; qu'il est ordonné à cet officier général de requérir l'emploi de tous les moyens propres à assurer le succès de la mission, aussi délicate qu'importante, dont il est chargé spécialement. Comme il ne doit quitter la personne de Napoléon que lorsque cet illustre personnage sera sous voiles, vous devez déclarer entièrement à tout ce qu'il pourra requérir relativement à l'objet de cette mission. ... C^{te} Bonnefoux. » — « Paris, le 6 juillet 1815 (venue par estafette le 8, à 8 h. et demie du soir) : Monsieur le préfet maritime, il est de la plus haute importance que l'Empereur quitte le plus tôt possible le sol de la France. L'intérêt de l'Etat et la sûreté de sa personne l'exigent impérieusement. Si les circonstances ne permettent pas qu'il parte sur les frégates, il sera peut-être possible à un avis de tromper les croisières anglaises, et dans le cas où ce moyen lui conviendrait, il n'en faut pas hésiter à en mettre un à sa disposition, pourvu qu'il puisse partir dans les 24 heures. Si ce moyen ne lui convient pas et qu'il préfère se rendre à bord des bâtiments de la croisière anglaise ou directement en Angleterre, il est invité à vous en adresser la demande formelle et positive, par écrit, et dans ce cas vous mettez sur-le-champ un parlementaire à sa disposition pour suivre celle de ces deux destinations qu'il aura demandée. Il est indispensable qu'il ne débarque pas sur le territoire français, et c'est ce que vous ne pouvez trop prescrire au commandant du bâtiment sur lequel il se trouvera ou sur

lequel il passera. Je vous adresse un arrêté du gouvernement qui vient d'être pris à ce sujet, et je l'adresse en même temps au général Becker. Je ne puis trop vous répéter que ce départ est de la plus grande importance. Cependant, il ne devra partir sur un avis, pour les Etats-Unis ou par un parlementaire, pour la croisière anglaise ou l'Angleterre même à son choix, qu'autant qu'il en aura fait la demande la plus positive par écrit; et cette restriction, dont le général Becker lui donnera connaissance, lui fera assez sentir qu'un des grands motifs de l'urgence de son départ se fonde sur l'intérêt de sa sûreté personnelle. Si le parlementaire est envoyé, vous rédigerez l'ordre de son expédition, suivant l'usage. Je joins ici un extrait de l'arrêté de la commission que vous joindrez aux instructions du commandant dudit parlementaire pour lui servir de règle de conduite. Cet extrait, vous le remettrez au commandant de l'avis qui devra aller aux Etats-Unis. Si l'Empereur choisissait ce parti, vous aurez soin de désigner pour commander ce bâtiment un bon officier qui sache allier la fermeté aux procédés les plus délicats. Duc de Crés. » — « Rochefort, le 8 juillet 1815, 10 heures du soir : Monseigneur, J'ai rendu compte à Votre Excellence que les effets de Napoléon étaient embarqués, et lui-même se proposait de se rendre de sa personne à bord de la frégate la *Saale*. En effet, immédiatement après le départ de la poste, l'Empereur a manifesté l'intention de s'embarquer à la marée du soir à Fourras. Aussitôt que j'ai été fixé à cet égard, j'ai fait arriver sur le point indiqué des embarcations avec des officiers pour régler tous les détails de l'embarquement, y procéder avec ordre, et venir ensuite m'en rendre compte. J'ai réuni en même temps les voitures nécessaires pour transporter à Fourras Napoléon et sa suite. Leur départ a eu lieu à 4 heures précises. Le général Becker accompagnant l'Empereur, qui a voulu sortir par le jardin pour éviter l'affluence et les acclamations. Il s'est réuni aux voitures de suite à la sortie du faubourg de la Rochelle. Mes officiers viennent d'arriver et me rapportent que l'embarquement s'est fait avec ordre, qu'ils ont mis Napoléon à bord de son canot, qu'ils ont (*sic*) resté sur le rivage jusqu'à la nuit et que l'embarcation qui leur portait avait doublé Enet, lorsque, l'ayant perdu de vue, ils ont (*sic*) monté en voiture pour faire leur retour. ... C^{te} Bonnefoux. » — « Rochefort, le 9 juillet 1815, 5 heures du soir : Monseigneur, je reviens de la rade. Parti ce matin pour m'y rendre, je suis arrivé à moitié jusan, et j'ai (*sic*) resté jusqu'à moitié du flot suivant, environ six heures à bord de la frégate la *Saale*. L'Empereur y était embarqué depuis la veille. Mon premier soin a été de remettre à M. le lieutenant général Becker le paquet que vous m'aviez fait parvenir à son adresse. Je me suis concerté avec lui pour l'exécution des ordres de Votre Excellence. Quelque temps après, ce général me dit avoir donné connaissance à Napoléon du contenu de l'arrêté du gouvernement, sous la date du 6 de ce mois, ainsi que vos instructions; mais que Napoléon ne s'était encore arrêté à aucun parti. Quand l'Empereur aura fait connaître définitivement sa détermination je ferai partir une estafette pour vous en instruire. C^{te} Bonnefoux. » — « Rochefort, le 11 juillet 1815 : Monseigneur, M. le capitaine de vaisseau Philibert... a envoyé dans la journée d'hier la monche n° 24 en parlementaire à bord de la croisière anglaise. Elle partit à deux heures du matin, ayant à bord M. le comte de Las-Caze, conseiller d'Etat; elle revint en rade de l'île d'Aix à trois heures de l'après-midi; elle fut escortée jusqu'à l'entrée par un vaisseau et une frégate qui allèrent ensuite mouiller à la rade des Basques. ... C^{te} Bonnefoux. » — « Rochefort, le 14 juillet 1815, 3 heures après midi : Monseigneur, ... Napoléon était encore hier à bord de la frégate la *Saale*. ... C^{te} Bonnefoux. » — « Rochefort, le 15 juillet 1815, dix heures du soir. Je m'embarquai (hier) dans mon canot et accompagné de M. le baron Richard, préfet de la Charente-Inférieure, j'arrivai à bord de la frégate la *Saale*, à une heure après minuit. Je n'y trouvai plus Napoléon (*sic*) dont je n'avais pas entendu parler dans la journée du 14, parce que les rapports de la rade ne m'étaient point parvenus; mais il me fut rendu compte, par le capitaine de vaisseau Philibert, que Bonaparte (*sic*) s'était embarqué avant mon arrivée sur le brick l'*Epervier*, armé en parlementaire, d'après la demande de M. le lieutenant général

Becker, dans l'intention de se rendre à la croisière anglaise avec toutes les personnes de sa suite, et que les bagages avaient été chargés sur une goëlette, bâtiment de service qui était en rade pour le service de la division. Lorsque le jour a permis de distinguer ce qui se passait autour de nous, j'ai vu le brick et la goëlette sous voiles portant les couleurs parlementaires et manœuvrant pour se rapprocher du vaisseau anglais le *Bellerophon*, monté par le capitaine Maitland. . . Ce vaisseau, prévenu que Napoléon se dirigeait sur lui, avait arboré le pavillon blanc au mât de misaine. . . . Le général Becker, arrivé ce soir, me confirme ce que m'avait appris un officier que j'avais laissé pour observer toutes les circonstances qu'il m'importait de connaître positivement. — Napoléon a été reçu à bord du vaisseau anglais avec beaucoup d'égards, ainsi que toutes les personnes de sa suite. Nos bâtiments, après avoir versé tous les effets qui leur appartenaient, sont rentrés en rade de l'île d'Aix. . . C^{te} Bonnefoux. — Rochefort, le 8 juillet 1815, 11 heures du soir : Monseigneur, les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, sous la date du 14 de ce mois, m'ont été remises aujourd'hui à midi par M. le général du Coëtlosquet. M. le capitaine de frégate de Rigny est arrivé à deux heures et m'a aussi remis celle de même date que Votre Excellence lui avait confiée pour moi. Ces deux officiers ont bien voulu prendre assez de confiance dans mon caractère pour me croire parfaitement disposé à faire tout ce qui dépendrait de moi pour les secourir; mais ils sont arrivés trop tard pour remplir complètement leur mission. Cependant, j'ai fait fournir à M. de Rigny un des meilleurs canots du port pour faire tenir dans le plus court délai possible à l'amiral commandant l'escadre de S. M. Britannique, en rade des Basques, le paquet officiel dont il était chargé; il aura l'honneur de vous rendre compte lui-même des résultats de ses communications. . . . Napoléon s'est mis au pouvoir des Anglais, il a été reçu à bord du vaisseau le *Bellerophon*; c'est un fait dont la vérité est incontestable. Personne en France ne peut plus répondre de lui. . . C^{te} Bonnefoux. »

Le 17 juillet 1815, M. le baron Bonnefoux, préfet maritime, avait écrit au ministre :

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que le vaisseau le *Bellerophon* de S. M. Britannique à bord duquel s'embarqua, le 15 de ce mois, Napoléon Bonaparte, a mis sous voile pour l'Angleterre le lendemain (hier) à une heure de l'après-midi. Il emporte, outre ce personnage, toutes les personnes qui se sont attachées à son sort. . . Elles passèrent, le 14 juillet au soir, des frégates sur le brick l'*Epervier* et la goëlette la *Sophie* et furent versées à bord des embarcations anglaises par lesquelles l'amiral Hotham les fit prendre. »

Tout cela est bien émouvant, bien triste, même après cinquante années, pour qui fut contemporain des grands événements dont l'avant-dernier est l'embarquement de Napoléon à bord du vaisseau anglais commandé par le capitaine Maitland! — Est-il besoin de rappeler que le grand Empereur, qui un moment avait été maître du monde, mourut à l'île Ste-Hélène le 5 mai 1821? On sait que le Roi Louis-Philippe, touché des regrets du pays, ordonna que les restes mortels de l'Empereur fussent rapportés de Ste-Hélène à Paris. Une division navale, aux ordres de S. A. R. le Prince de Joinville, cap^{ne} de vaisseau, fut expédiée de Toulon, le 7 juillet 1840. La frégate la *Belle-Poule*, sur laquelle le Prince avait son pavillon, fut suivie de la corvette la *Favorite*, commandée par M. Guyet, cap^{ne} de corvette. L'expédition, de retour dans les mers d'Europe, mouilla sur la rade de Cherbourg le 2 déc. de la même année, et le jeune commandant remit au Roi le cerceuil de l'Empereur, qui plus tard fut déposé dans le tombeau construit aux Invalides. A Ste-Hélène le corps de Napoléon avait été mis dans un cerceuil neuf. Les morceaux du premier

cerceuil, recueillis par les officiers de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* comme des souvenirs de la campagne de 1840, distribués par eux en menus fragments, devinrent, pour les personnes chez qui n'étaient point effacés les grands souvenirs de l'Empire, l'objet d'une vénération toute patriotique et religieuse; on se les arracha comme de véritables reliques; c'étaient les fragments de la croix sur laquelle avait été étendu le martyr du dix-neuvième siècle. — Voy. BONAPARTE, ISABEY, JOSÉPHINE, MONTCHÉUX, STATUES.

2. NAPOLÉON (JOSEPH). 1768—1844.

Voici l'acte de mariage de ce frère aîné de Napoléon I^{er}, qui fut Roi de Naples, puis Roi d'Espagne, qui aux États-Unis, où il s'était retiré après les grands événements de 1815, prit le nom de comte de Surveilliers, mourut à Florence le 28 juil. 1844, et dont M. Du Casse publia, en 1853, les intéressants mémoires :

« Cejourd'hui quatorzième thermidor, l'an second de la république française une et indivisible (1^{er} août 1793), « à neuf heures de relevée, par-devant moi Joseph-Jean Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public en l'absence du citoyen Beaumont, membre du conseil général de cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, élu officier public par délibération du cinquième janvier mil sept cent quatre-vingt-treize (vieux style) pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus dans la salle de la maison commune de ce lieu de Cuges : d'une part, le citoyen Joseph Buonaparte, propriétaire, âgé de vingt-cinq ans, natif d'Ajaccio, chef-lieu de district, département de Corse, fils de feu citoyen Charles Buonaparte, décédé à Montpellier en l'année 1785 (vieux style), âgé d'environ trente-neuf ans, et de la citoyenne Marie Ramolini, son épouse survivante, âgée de quarante-cinq ans, domiciliée dans la république française, actuellement à Nice, attendu qu'Ajaccio est au pouvoir de l'ennemi; d'autre part, la citoyenne Marie-Julie Clary, âgée de vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, fille de feu citoyen François Clary, décédé le premier pluviôse dans la commune de Marseille, âgé d'environ soixante-dix ans, et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, son épouse survivante, âgée de cinquante-quatre ans, domiciliée dans la commune de Marseille, rue des Phocéens, section cinquième, département des Bouches-du-Rhône; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Etienne Maurel, officier municipal, âgé de cinquante-huit ans, d'Esprit Raymond, officier municipal, âgé de cinquante-cinq ans, de Joseph Roux, perruquier, âgé de trente-un ans, tous trois domiciliés dans cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, et de Victor Monfray, âgé de vingt-six ans, domicilié dans la commune d'Eyguières, actuellement dans celle de Cuges, même département que dessus. Moi Joseph-Jean-Dominique Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public en absence, après avoir fait lecture, 1^o de l'extrait des registres du greffe du juge de paix du troisième arrondissement du canton de Marseille, sur l'enquête prise par le citoyen François-Marie Ricciardi, juge de paix du troisième arrondissement du canton de Marseille, portant, d'après la déclaration de quatre témoins, que le citoyen Joseph Buonaparte, originaire de la commune d'Ajaccio, département de la Corse, actuellement occupé par les rebelles, ait à faire preuve de sa naissance, de ce qu'il n'est pas marié, qu'il est âgé de vingt-cinq ans, qu'il est fils de feu citoyen Charles Buonaparte et de la citoyenne Marie Ramolini, son épouse en légitime mariage, et qu'il est logé à l'hôtel Brutus, dans la commune de Marseille, ainsi qu'il est certifié dans la dite enquête signée par le citoyen Ricciardi, juge de paix, les quatre témoins, le citoyen Buonaparte et le greffier, qui a été enregistrée à Marseille le neuvième thermidor sur l'original qui nous a été représenté; 2^o de l'acte de naissance de la citoyenne Marie-Julie Clary, âgée de vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, par

lequel il conste qu'elle est née le vingt-six décembre mil sept cent soixante-onze, dans la commune de Marseille, du légitime mariage de feu citoyen François Clary et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, son épouse, célébré dans la ville de Marseille, département des Bouches-du-Rhône; 3^e du consentement de la citoyenne Françoise-Rose Somis, mère de la future conjointe; 4^e de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints, dressé par le citoyen Ange Ganivet, officier public de Marseille, du onze thermidor et affiché le même jour à la porte principale de la maison commune de Marseille, lieu de la résidence actuelle du citoyen Buonaparte, futur conjoint, de la citoyenne Marie-Julie Clary, sa future conjointe, et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, sa mère, et après que le citoyen Joseph Buonaparte et la citoyenne Marie-Julie Clary ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Joseph Buonaparte et Marie-Julie Clary sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que le citoyen Joseph Buonaparte, Marie-Julie Clary, Marie-Françoise Somis et les témoins ont signé avec moi. Fait au dit Cuges, dans la maison commune, les susdits jour, mois et an que dessus. (Signé) : Joseph Buonaparte, Marie-Julie Clary, Françoise-Rose Somis Clary, E. Maurel, V. Monfray, Esprit Reymont, J. Roux, et Monfray, maire, faisant fonction d'officier public en absence.

(Extrait des registres de l'état civil de la commune de Cuges, communiqué par M. Bouillon-Landaïs, archiciste de la ville de Marseille, le 19 déc. 1863.)

A cet acte fut jointe l'enquête qui y est mentionnée. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) furent convoquées quatre personnes chez le juge de paix du 3^e arrondissement du canton de Marseille, « à la requête du citoyen Joseph Buonaparte, logé à l'hôtel Brutus, originaire d'Ajaccio, ville de Corse, actuellement occupé par les rebelles, tendant à faire preuve de sa naissance et de ce qu'il n'est pas marié », dit le document que j'ai sous les yeux. « Louis Coti, capitaine du septième bataillon d'infanterie légère, âgé de cinquante ans, né à Givaco, district d'Ajaccio; Pierre Zerbi, commissaire inspecteur et vérificateur de la confection de la fabrique des souliers en ce département, âgé de quarante ans, né à Ajaccio; Lazare Moresco, employé à l'armée, aux subsistances, au port de la Montagne » (Toulon), « âgé de 32 ans, né à Ajaccio; et Etienne Journe, cordonnier, âgé de 27 ans, né à Ajaccio », déclarèrent connaître, le premier depuis longtemps, et le second depuis son enfance, Joseph Napoléon; dirent qu'il était né à Ajaccio, qu'il avait environ vingt-cinq ans, qu'il n'était pas marié et qu'il était logé à Marseille à l'hôtel de Brutus. » L'enquête fut signée: « Coti, Zerbi, Moresco, Stefano Juvé et Buonaparte¹. »

De cet acte de notoriété, comme de l'acte de mariage qui s'en appuie, il résulte que l'époux de

¹ Il est difficile de préciser aujourd'hui les causes qui décidèrent Joseph Buonaparte à s'aller marier à Cuges, village distant de Marseille d'environ vingt kilomètres, quand les actes préliminaires avaient été faits à Marseille. Le deuil que portait la mariée depuis six mois, le désir d'échapper au grand concours de témoins qui n'aurait pas manqué dans une telle ou la maison Clary avait de nombreux amis, furent peut-être les motifs qui influèrent sur la résolution des deux époux. Au reste, Joseph et sa femme recoururent à Marseille aussitôt que l'acte civil fut signé à Cuges, et ils demandèrent à un prêtre la sanction religieuse pour leur mariage. Ce fut l'abbé Haymonet qui, dans une chapelle occulte, bien entendu, tous les temples chrétiens étant fermés alors, leur donna la bénédiction nuptiale. Ce fait m'est attesté par M. Bouillon-Landaïs, qui le tient, me dit-il (19 déc. 1863), d'un des neveux de cet ecclésiastique. Là encore, sans doute, le mariage fut encore plus secret qu'à Cuges.

M^{me} Clary se nomme « Joseph », qu'il est « né à Ajaccio », et que, le 27 juillet 1794, il a « environ vingt-cinq ans ». J'ai rappelé dans l'article précédent ce que dit le Roi Joseph, p. 26, t. 1^{er}, de ses *Mémoires* : « Charles Buonaparte avait alors cinq ans, dont j'étais l'aîné, étant venu au monde en 1768 à Corte. » Cette déclaration faite par Joseph, à une époque où il était sans intérêt, doit être tenue pour la vérité. La maison Buonaparte était établie à Ajaccio depuis assez longtemps; un des enfants de Charles y était né; et par hasard, le second était né à Corte; Joseph, en 1794, avait oublié cette circonstance, il ne connaissait pas la date de son baptême, n'ayant sans doute jamais vu son baptistaire, et se tenait pour né à Ajaccio, parce qu'il y avait été élevé dès les premiers jours de sa première enfance. Les témoins dont il invoquait les souvenirs se rappelaient qu'ils l'avaient toujours vu à Ajaccio, résidence habituelle de sa famille, et ils répétaient devant le magistrat ce que Joseph Buonaparte leur avait dit du lieu de sa naissance. Quant au temps, à l'époque précise où sa mère l'avait mis au monde, Joseph ne les connaissait qu'approximativement. Il ne savait pas précisément s'il était né en 1768 ou 1769, car il disait et faisait dire à ses compatriotes qu'il avait « environ vingt-cinq ans ». S'il avait consulté sa mère, qui était à Nice, et dont par parenthèse le consentement à son mariage n'est pas allégué dans l'acte qu'on vient de lire, M^{me} Letizia lui aurait dit précisément : « Tu es né à Corte le sept février 1768 » ou bien : « tu es né à Ajaccio le 15 août 1769 »; elle aurait ajouté : « Tu as été baptisé sous le nom de Napoléon, et non sous celui de Joseph. On a vu en effet ci-dessus, p. 900 et 901, que les actes latin et italien rédigés, l'un à Corte, l'autre à Ajaccio, donnent aux fils de Charles Buonaparte, nés l'un en 1768, l'autre en 1769, le nom de Napoléon (*Napulione, Napoléone*). Joseph n'avait aucune notion de cela quand il se maria, rien n'est plus certain; s'il l'avait su, il aurait déclaré se nommer « Napoléon dit Joseph, né tel jour, de tel mois, de telle année ». Ce ne fut que plus tard qu'il fut informé des faits d'une manière précise, et que, muni sans doute d'une copie de l'acte dressé à Corte le 7 fév. 1768, il put écrire dans ses *Mémoires* la phrase que j'ai citée, et qui me sert à rétablir la vérité sur la naissance de Napoléon 1^{er} et sur celle de Joseph.

Encore une fois, le Roi Joseph, quand il écrivait ses *Mémoires*, n'avait aucun intérêt à dissimuler la vérité, et à se dire né en 1768, et j'ai la conviction profonde qu'il fut sincère, comme le fut Napoléon 1^{er} quand il se dit né en 1769 et le 15 août. Au reste, il n'y a plus là de question politique; il y avait une question de simple curiosité qui voulait être résolue. Je crois que la solution, telle que je la présente, après un minutieux examen des faits, ne trouvera contre elle que les hommes prévenus. Il y eut une erreur commise à Paris en 1796, une erreur commise à Marseille en 1794; un acte de baptême fut produit au mariage de Napoléon, qui était celui de son frère; un acte de notoriété fut fait sous l'impression des souvenirs incomplets de Joseph, et cet acte est inexact, voilà tout. On m'a dit que, des registres de Corte et d'Ajaccio, les deux baptistaires que j'ai donnés plus haut (p. 900 et 901) ont été arrachés par une main inconnue; je ne suis point allé en Corse pour vérifier cette allégation; mais qu'importe que les feuillets de ces registres aient été lacérés par un curieux mal surveillé, si les copies authentiques des

documents enlevés existent quelque part, si on peut les produire? Elles sont aux Archives de la Guerre, et je les produis. — *L'oy.* BERNADOTTE.

3. NAPOLÉON (LOUIS). 1778—1855.

« Du 1^{er} jour du mois de nivôse de l'an v^e de la République française » (4^e janvier 1802). — « Acte de mariage de Louis Buonaparte (*sic*), chef de brigade, âgé de vingt trois ans, né à Ajaccio, départ^t du Liamone, le 2 du mois de sept. de l'an 1778, demeurant à Paris, cour de l'Orangerie, district des Tuileries, fils de défunt Charles Buonaparte (*sic*), et de dame Marie Letitia Ramolini, sa veuve, dem^t à Paris, rue du Montblanc, présente, et de Hortense-Eugénie Beauharnais, âgée de dix-huit ans, née à Paris, sur la ci-devant paroisse de la Madeleine de la ville l'Évêque, le dix du mois d'avril de l'an 1783, dem^t à Paris de droit et de fait au palais du gouvernement, fille d'Alexandre-François-Marie Beauharnais, membre de l'Assemblée constituante, décédé à Paris, le cinq thermidor an deux » (24 juillet 1794), « et de dame Marie Rose-Joseph (*sic*) Tascher Lapagerie, sa veuve, aujourd'hui épouse de Napoléon Buonaparte, premier consul de la République française, tous deux présents et consentant, dem^t audit palais du gouvernement. — Les actes préliminaires sont : extrait des Registres des promesses de mariage du vingt-un frimaire dernier, publié et affiché sur cette mairie, decadi trente dud mois à l'heure de midi, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre vingt douze, et à l'arrêté des Consuls du sept thermidor de l'an huit, et les actes de naissance des époux, celui du décès du père de l'épouse, et un acte de notoriété passé devant Rignudeau, qui en a gardé minute, et son collègue, notaires à Paris, le dix-neuf thermidor de l'an trois, rectifiant des erreurs commises aud. acte de décès, relativement aux prénoms du père de ladite épouse, le tout en forme; de tous lesquels actes nous avons donné lecture suivant la loi. — Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Hortense-Eugénie Beauharnais, l'autre Louis Buonaparte, en présence des citoyens majeurs cy après dénommés, tous domiciliés à Paris: Lucien Bonaparte (*sic*), ex-ministre de l'Intérieur, frère de l'époux, rue St-Dominique, dixième arrondissement, de Joachim Murat, général de division, beau-frère de l'époux, place du Carrousel, division des Tuileries, Joseph Fesch, oncle maternel de l'épouse, rue et division du Montblanc, J^e-Baptiste Bessière, général de division, Jean-Jacques Régis Cambacérès, second consul de la République française, place du Carrousel, Jean-François Lebrun, troisième consul de ladite République, au palais du gouvernement, Jean-Etienne-Marie Portalis, conseiller d'Etat, rue de Lille, dixième arrondissement, les quatre derniers, amis de l'épouse. Après quoi, nous soussigné Maire du premier arrondissement municipal de Paris, avons prononcé que, au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, et ont lesdits époux et les témoins susnommés, signé avec nous et aussi avec les mères desdits époux et le beau-père de l'épouse. (Signé) Bonaparte (avec paraphe; c'est Napoléon 1^{er}), Tascher Lapagerie Bonaparte (c'est Joséphine), Hor-

tense Eugénie Beauharnois (d'une jolie et fine écriture), Louis Bonaparte (écriture très-fine et peu lisible), Ramolini vedova Buonaparte (avec paraphe; écriture tremblée et irrégulière), Portalis, Le Brun (avec paraphe), Cambacérès (avec paraphe), Lucien Bonaparte (avec paraphe; écriture fine et irrégulière), Bessières (avec paraphe), Fesch (avec paraphe), J Murat (avec paraphe), Lavalette, commissaire g^l près les postes (avec paraphe), Huguet Montaran (c'est le maire). »

De ce mariage sortirent trois fils : 1^o *Napoléon-Charles*, mort en 1807; 2^o *Napoléon-Louis*, mort en 1831; 3^o *Charles-Louis-Napoléon*, né à Paris, le 28 avril 1808. Ce prince, appelé à l'Empire, le 2 déc. 1852, par le suffrage universel reconnaissant et intelligent qui lui avait donné, les 21 et 22 nov. précédents, 7,824,189 voix, règne sous le nom glorieux de Napoléon III.

NATOIRE (CHARLES-JOSEPH). ? 1700—1777.

Le 2^o sept. 1777, le secrétaire de l'Académie Royale de peinture et de sculpture notifia à la compagnie « la mort de M. Charles Natoire, académicien, recteur et directeur de l'Acad. de France à Rome, décédé le 29 août à Castel Gandolfo (*sic*), près de la ville de Rome, dans la soixante et dix-huitième année de son âge ». (Reg. de l'Acad. à l'Ecole des beaux-arts, vol. 1777, fol. 82, v^o.) Il y avait 42 ans et demi que Natoire était de l'Académie quand il mourut à la campagne, au village de Castel Gandolfo, où il était allé chercher l'ombre et le frais, fuyant la fièvre qui, en été, visite ordinairement Rome. Il avait environ 35 ans quand l'Académie l'admit dans son sein. « Le s^r Charles Natoire de Nismes, ayant fait apporter le tableau qui lui a été ordonné pour sa réception, représentant Vénus qui commande des armes à Vulcaïn pour Enée, les voix prises à l'ordinaire, elle » (l'Académie) « l'a reçu et l'a exempté aussi par les voix du présent pécamiaire; ensuite il a prêté serment entre les mains de M. Rigaut (*sic*), chevalier de St-Michel, directeur et recteur ». Séance du 31 déc. 1734. (Reg. de l'Acad.) — En 1735-45, Natoire demeurait rue St-Louis du Louvre. Il ne fut point marié, du moins n'ai-je pas trouvé d'acte de mariage à son nom. Il fut nommé directeur de l'Acad. de Fr. à Rome en 1751 (nov.); il remplaça J.-F. de Troy et se démit de ses fonctions en 1774. Le Louvre possède trois ouvrages de Natoire, son tableau de réception à l'Académie, une *Junon* et les *Trois Grâces*. Natoire peignit la chapelle des Enfants-Trouvés; *Thalie*, *Therpsicore* et *Calliope*, au cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi; l'*Accueil-ue*, à St-Martin des Champs, ouvrage commencé par son maître Le Moyne; l'*Histoire de Psyché*, dans un des salons de l'Hôtel de Soubise (aujourd'hui Archives de l'Empire); *St-Etienne devant les docteurs*, dans une chapelle de St-Germain des Prés où il se trouvait en compagnie avec son élève J.-B.-M. Pierre, etc. — *L'oy.* RIGAUD.

| | |
|------------------|--------------|
| NATTIER (MARC). | ? 1642—1705. |
| (JEAN-BAPTISTE). | 1678— ? |
| (JEAN-MARC). | 1685—1766. |

Marc Nattier, qui fut peintre de portraits, et que l'Acad. Roy. de peint. admit le 27 juin 1676, était fils de Michel Nattier, marchand à Paris, et de Geneviève De Roy. « Agé de 32 ans », il épousa, le 5 août 1675, à St-Sulp., Marie Courtois, peintre de

¹ Les Almanachs impériaux, par une faute toujours reproduite, disent : « 3 janvier 1802. » La *Concordance des calendriers républicain et grégorien* (in-8^o, 1821) place le lundi 4 janv. en regard du 14 nivôse (p. 48, lig. 14). Il faut donc rectifier les Almanachs impériaux.

miniature habile, dont il fit le portrait qu'il présenta à l'Académie; elle était fille de Girard Courtois et de Louise Lesturgeon, qui demeurait rue des Quatre-Vents. Elle avait vingt ans, née par conséquent vers 1655. Marc Nattier demeurait, lui, sur le territoire de St-Roch. (St-Sulp.) Il quitta son logis pour un appartement rue de l'Arbre-Sec, où le 27 sept. 1678, naquit *Jean*. (Ce Jean Nattier est dit, en 1703, Jean-Baptiste. Il fut peintre, reçu, le 29 oct. 1712, à l'Académie, qu'il dut quitter, le 29 avril 1726, on ne sait pourquoi.) Marie Courtois eut un second fils, *Jean-Marc*, né le 17 mars 1685, rue des Petits-Champs, et tenu par Jean Jouvenet, peintre du R. (St-Eust.) Palissot, dans une notice d'ailleurs fort bien faite, sur J.-M. Nattier (*Nécrologie des hommes célèbres de France*, 1767-82), dit que « Marie Courtois devint paralysique à l'âge de 22 ans » — c'est-à-dire en 1677 — « triste état qui consuma insensiblement le peu de fortune des deux époux. » Il est assez difficile d'accorder cette paralysie avec les naissances de Jean et de Jean-Marc, en 1678 et 1685. Si Marie Courtois tomba en paralysie, ce ne fut probablement qu'après sa seconde couche. Marie Courtois décéda, « âgée de 47 ans », le 13 oct. 1703. Elle fut accompagnée au cimetière par son mari et ses fils J^m-Bapt et J^m-Marc, qui signèrent : Nattier, J.-B. Nattier, J.-M. Nattier. (St-Germ. l'Aux.) Marc Nattier décéda, à 8 heures du soir, rue Froidmanteau, « âgé de 63 ans, le 24 oct. 1705. » Il fut inhumé deux jours après, en présence de son fils Jean-Marc, peintre. (St-Germ.) — Jean-Marc Nattier fut reçu à l'Acad. le 29 oct. 1718; il avait 33 ans et demi. Il se maria, le 26 janvier 1714, à Marie-Madeleine de La Roche, « âgée d'environ 16 ans », fille d'un ancien mousquetaire du R. et de Marie Levasseur, dem^t rue Villedot. (St-Roch.) J.-M. Nattier demeurait rue du Hasard. Il eut huit enfants de son mariage, du 27 juillet 1725 au 12 avril 1734. Une de ses filles, Marie-Catherine-Pauline, née en 1725, épousa, le 7 fév. 1747, Louis Tocqué, le portraitiste. Palissot dit que J.-Marc Nattier, devenu hydropique en 1762, mourut, le 7 nov. 1766, âgé de quatre *vingt-deux* ans. Il mourut « le samedi 8 nov., âgé de 84 ans », dit l'acte que j'ai sous les yeux et qui se trompe; il avait 81 ans et 8 mois environ. Ses trois gendres, Louis Tocqué, Frauc.-Philippe Broehier et Michel-Ange Challe, dessinateur du cabinet du Roi, assistèrent à son enterrement. (Reg. de St-Eust.) — *Voy. Tocqué*.

NAVAILLES (PHILIPPE DE MONTAULT DE BÉNAC, DUC DE). ? — 1684.
(SUSANNE DE BEAUDEAN, duchesse DE). ? 1626—1700.

« Le 19 février 1651, furent fiancés, au Palais Royal, Philippe de Montau (sic), comte de Navaille (sic) et damoiselle Susanne de Naillan (sic), une des damoiselles de la Roynne mère, et le lendemain mariez par M^r l'evêque d'Auxerre, assisté de M^r Tonnelier, l'un des vicaires de St-Eustache, en présence des parents et amys, par ordre de la Roynne » (Anne d'Autriche). (St-Eust.)

En 1661, le duc de Navailles, gouverneur du Havre, étant absent, la duchesse se chargea de poursuivre l'affaire de la restauration de cette place que la mer avait démantelée. Elle écrivit alors à Colbert le billet suivant dont je conserve l'orthographe :

« Ce lundy au soir 26 sept. 1661. J'ay parlay au Roy pour les reparasions du haure qui croyet que M^r Fouquet

eut donné quelque chose pour cella, mes layent asuray que non et luy ayent représenté de la part de M^r le duc de Navailles la desollasion de sette place il ma dit quil seroit donner aux plus tost viute siinq milles frans, de sorte Monsieur que je m'adreses a vous pour en vouloir haster lequesecucion, la seson se passant de trauailler et la sitadelles estant dans vu peril esuidant par les ryunes que la mer fait à vu bastion, M^r de Xanailles a desja mis des ouriers apres pour fere une digue afin de ne pas perdre de temps... LA DUCHESSE DE NAVAILLES. » (Bibl. Imp., Ms., Lettres à Colbert.)

Le duc de Navailles, Pair et Maréchal de France, commandeur des ord. du R., gouverneur du duc de Chartres, fils de France (Philippe d'Orléans, qui fut Régent du royaume, en 1715), gouverneur de la Rochelle, pays d'Amis et îles adjacentes et en particulier de la ville et du château de Nyort, etc., décéda le 5 février 1684, rue des Bons-Enfants, « en son hôtel de Méluzine, et le 7, fut inhumé dans l'église des Capucins du faub. St-Jacques. » (Reg. de St-Eust.) — Après la mort de son mari, Susanne de Baudéan quitta l'hôtel de Mélusine, et alla demeurer rue de Grenelle-St-Germain. C'est là qu'elle décéda, âgée d'environ 75 ans, le 15 février 1700. Elle fut enterrée, le 16, chez les Jacobins de la rue St-Dominique-St-Germain. L'acte de son inhumation la dit « Susanne de Baudéan Parabère, dame d'honneur de la Reine infante d'Espagne, épouse de Louis XIV » (Marie-Thérèse d'Autriche), veuve de Philip. de Montault de Bénac, duc de Navailles et de La Valette. » (St-Sulp.) — M. Aubry, not., garde les minutes d'actes passés par le duc de Navailles les 25 juil. et 7 sept. 1664, et 17 avril 1665. — *Voy. PARABÈRE*.

NAVARRÉ (PÉDRO, comte DE). 1521.
Cet étranger, dont Brantôme a fait l'éloge, reçut du Roi de France, le 19 juin 1521, la charge importante de Lieutenant général pour Sa Majesté, de son armée de mer en Levant. (Vieil. Arch. de la guerre, vol. XI, p. n^o 5.)

NAVIRE VOUÉ À LA VIERGE DE LORETTE.
— *Voy. LORETTE (N.-D. DE)*.

NAVIRES DES ANCIENS. — *Voy. CARTHAGE*.

NECKER (JACQUES). ? 1732—1804?

Cet honnête homme, qui fut populaire un instant, et qu'on abandonna bientôt la faveur publique — à qui l'inconstance est-elle demeurée toujours fidèle? — épousa, le 30 nov. 1764, dans la chapelle de l'Ambassade de Hollande, à Paris, une belle et savante jeune fille, « dam^{lle} Louise-Susanne Curchod, née à Crassier, en Suisse, fille de feu Louis-Antoine Curchod, pasteur dud. lieu, et de feue Madeleine d'Albert ». (Reg. protestant.) De cette union sortit « Anne-Louise-Germaine », qui fut la célèbre Mad. de Staël-Holstein. Elle naquit le 22 avril 1766, et fut baptisée à l'Ambass. de Holl. le 27 du même mois, ayant pour parrain « M. Louis Necker, son oncle paternel, absent et non représenté au baptême. » L'acte du 27 avril 1766 est inscrit sur deux registres, reproductions l'un de l'autre, conservés aux Arch. de la ville; un d'eux contient une curieuse addition à l'acte original. L'enfant nouveau-né y est dit, en interligne, fille de « noble » Jacques Necker et de « noble » Louise-Susanne Curchod. Le ministre qui fit cette correction déclara en marge qu'il y était autorisé par les membres du consistoire. L'addition était faite à la demande de M. Necker. On voit que les républicains de Genève ne

sont pas aussi ennemis des distinctions sociales qu'on l'a prétendu. On ne devine pas pourquoi, lorsqu'il fit rectifier l'acte de baptême de sa fille, il négligea de faire ajouter dans l'acte de son propre mariage la qualité de noble à laquelle il paraît avoir, tout à la fois, tenu un peu et pas du tout. — Louis Necker épousa, à l'Ambassade de Holl., le 4 mai 1773, « M^{lle} Catherine, fille de Pierre-Philippe Gannac, natif et bourgeois de Vevey, et de dame Adrienne Huber, citoyenne de Genève, son épouse ». (Reg. protest.)

1. NEMOURS (quelques-uns des ducs et des duchesses de).

XVI^e et XVII^e siècles.
L'hôtel de Nemours était situé, au quartier de St-André des Arcs, dans la rue qui s'appela : De La Barre, Des Barres, de l'hôtel de Nemours, et enfin des Grands-Augustins — François de Clèves, duc de Nemours, qui épousa Marguerite de Bourbon, eut, le 15 mars 1550, une fille qu'on nomma Marie. — Selon Moréri, Henri de Savoie, marq. de St-Sorlin et duc de Nemours, naquit le 2 nov. 1572; et ne fut baptisé que le « xiiij^e jour de janvier 1573 en la Chapelle de l'hostel de Nemours, fils de... Jacques de Savoie, duc de Nem. et de mad. Anne Deest (sic) sa fem. » Les parrains furent « Henri de Valois duc d'Anjou, frère du Roy » (celui qui fut Henri III, R. de Fr.) « et M. le prince de Piedmont, fils de Monseign^r le duc de Savoie, et la marraine Mad. Marguerite de Valoys, sœur des R. et Royné de Navarre. » (St-André.) Anne d'Este, duchesse de Nem., et mère de Henri, est nommée « Jeanne Daïste, au baptême d'Anne, fille d'Ambroise Paré, dont elle fut marraine, ayant pour compère son fils aîné Charles de Savoie, celui qu'on vient de voir sous le nom de « Prince de Savoie ». — Henri I^{er} de Savoie, né en 1572, épousa, en 1618, Anne de Lorraine, fille de Charles de Lorraine qui fut duc d'Aumale. Il en eut plusieurs enfants; le premier, que Moréri nomme François-Paul, se nommait, en effet, François de Paule :

« Le vendredy quinziesme jr de mars 1619, fut baptisé en la chapelle de l'hostel de Nemours, par révérend père en Dieu François de Sale (sic), évesque de Genève » (celui que sanctifia l'Eglise romaine en 1665) « François de Paule, fils de... Henry de Savoie, duc de Genevois, de Nemours, de Chartres et d'Aumale, marq. de St-Sorlin et St-Rambert, comte de Genève et de Gisors, baron de Fouligny, Beaufort et Bray-sur-Seine, et de dame Anne de Lorraine sa fem.; les parains Pierre Supetat et Catherine Secrétaire, pauvres et simples gens. » (St-André.)

Henri, duc de Nemours, mourut « le samedi 10 juillet 1632, à deux heures environ après midi ». (St-André.) Anne de Lorraine lui survécut un peu moins de six ans : « Le mercredy 10^r jour de february 1638, trespassa haute et puis^{se} dame et princesse Duchesse de Nemours. » (St-André.) L'inventaire fait après le décès de la Duchesse, à la requête de son fils, est gardé dans les Arch. de l'étude de M. Fourehy, not. Il est à la date du mois de mars 1638. M. Fourehy a aussi l'inventaire fait en fév. 1633, à la requête d'Anne de Lorraine, après la mort de Henri de Savoie. Ce sont des pièces curieuses que celles-là, pour la petite histoire. Chez le même officier ministériel, sont, au nom du duc de Nemours, des actes passés en juillet 1621, mars 1629; mars, sept. et oct. 1638, février et juin 1644; au nom d'Anne de Lorraine, des actes de juil. 1629, mai 1630, juin 1631, mars 1632, mars, mai, juin, juil. et sept. 1634; avril, mai et sept.

1635; janv., mars et avril 1635; fév. 1636, etc. A la date de nov. 1652 est l'inventaire fait après le décès d'une duchesse de Nemours. — Un acte d'août 1657 est au nom d'Elisabeth de Vendôme, fille de César, et femme de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, fils de Henri I^{er}, dont j'ai dit tout à l'heure la naissance et la mort. — Henri II de Savoie, qui fut d'Eglise avant la mort de son frère, passa quelques actes chez le prédécesseur de M. Fourehy en juillet et sept. 1651; il était alors Archevêque de Reims. — M. Fould, not., garde les minutes d'un nombre assez considérable d'actes passés par Henri I^{er}, duc de Nemours, de 1620 à 1628. — Le successeur de M. Boucher a une procuration donnée par le duc de Nemours le 17 déc. 1649. — Voy. 1. CLÈVES, PARÉ.

2. NEMOURS (CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE, duc de).

—1652.
Voici ce qu'on lit dans les Mémoires du Gard. de Retz (p. 65, t. IV, édit. de 1717, à la Sphère) :

« Il ne seroit pas juste d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours qui fut tué en duel par M. de Beaufort sur le marché aux chevaux. Vous vous pouvez imaginer et vous souvenir de ce que je vous ai dit de cette querelle à propos du combat de Gergeau; elle se renouvela par la dispute de la préséance dans le conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre; il y périt sur le champ d'un coup de pistolet à la teste. M. de Villarde (sic) que vous connoissez le servit en cette occasion, et il tua Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort. »

Christofle Petit, habitué de l'église St-Paul, qui recueillait tous les bruits publics et les enregistrait sur le livre où il inscrivait, avec ses recettes et ses dépenses, ce qui était de son service à St-Paul, Christofle Petit, dis-je, écrivit sur son Mémorial cette note :

« Fin de juillet, misérable 1652, auquel mois plusieurs pauvres gens moururent, les uns de faim, les autres de fièvre maligne et paupreté. Et sur la fin de ce mois qui fut le mardi 30, Mous^r de Nemours qui avoit fait des merveilles en deux combats contre les Mazarins, donna sujet à son beau-frère M. de Beaufort, qui résista autant qu'il put à son appel, de le tuer, parce qu'il estoit son beau-frère. »

Les deux récits se complètent l'un par l'autre : celui-ci nous apprend la date de ce duel qui priva la maison de Nemours d'un de ses fils; celui-là, le lieu du combat et les noms des seconds des deux adversaires. Je ne sais si le d'Héricourt que tua M. de Villars appartenait à la maison des Trousset-d'Héricourt; quant à Villars, ce peut bien être Pierre de Villars, le père de Louis-Hector de Villars qui devint Maréchal de France. — Le marché aux chevaux où se rencontrèrent les deux beaux-frères était une large place située non loin du couvent de Jacobins de la rue St-Honoré; c'est sur ce terrain qu'ont été construites les rues Louis-le-Grand, d'Antin, de Gaillon et Neuve-des-Petits-Champs. Encore en 1657, les chevaux se vendaient sur ce marché. — Ch.-Am. de Sav., duc de Nemours, était âgé de 28 ans, étant né en avril 1624. Je n'ai pu vérifier cette date qui est donnée par Le Moréri. Ch.-A. de Savoie épousa, le 9 juillet 1643, Elisabeth de Vendôme, fille de César, duc de Vendôme. Le mariage fut célébré à St-Roch, « après que l'empeschement de consanguinité du tiers au quatriemes degré qui se trouvoit entre les deux époux » eut été levé par dispense du pape datée de Rome « l'an de l'Incarnation mil six cent quarante-trois, le vnieziesme de juin ». Les fiancés furent bénis

par « M^{rs} Philippe Cospeau euesque et comte de Lisieux », en présence de César duc de Vendôme, de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme; de Anne-Charles de la Nauve, Surintendant de la maison du duc de Nemours, etc. (Reg. de St-Roch, n° 39, fol. 139.) Plusieurs enfants sortirent de cette union; celui qui eut le plus grand rôle dans le monde fut Louise-Marie-Françoise de Savoie, née, dit-on, le 21 juin 1646; elle fut la femme de deux frères, Rois de Portugal. — Voy. BEAUFORT, LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH.

NETSCHER (THÉODOR). 1684.

On sait que, fils de Gaspar et frère aîné de Constantin Netscher, Théodor, qui fit, dans de petites proportions, un grand nombre de bons portraits, passa une vingtaine d'années à Paris, amené de Hollande par J^{rs}-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, Ambassadeur de Louis XIV auprès de Messieurs les États généraux de Hollande; ce que les biographes ont ignoré, ou du moins n'ont pas raconté, c'est que, protestant comme tous les membres de sa famille, il se convertit à la religion catholique. Instruit par un prêtre nommé Jean Dudoy, il abjura « les erreurs de Calvin », le 20 février 1684, à St-Sulpice (St-Sulp. Abjurations de 1675 à 1684). — On dit que, né à Bordeaux en 1661, il décéda riche à Hulst (Hollande). G. Edelinck grava, d'après lui, le portrait en pied de Poisson, dans le costume de Crispin. — Voy. POISSON.

NEUF-GERMAIN (LOUIS DE). 1574—1662.

Boileau envoyait chez l'épicière les vers de Neuf-Germain avec ceux de La Serre. (Sat. IX, v. 73.) Dans son *Discours sur la satire* (1668), se défendant contre les critiques qui reprénaient en lui le penchant aux personnalité offensantes, il dit : « Que penseront-ils de Voiture qui n'a pas fait conscience de rire aux dépens du célèbre Neuf-Germain, quoiqu'également recommandable par l'antiquité de sa barbe et la nouveauté de sa poésie? » L'homme qui s'obstinait à porter une barbe longue, quand tout le monde se rasait, nous est connu par un joli portrait dessiné et gravé par Pierre Brébiette, et imprimé sur le revers de la 35^e et dernière page des « Poésies et rencontres du sieur de Neuf-Germain, poète hétéroclite de Monsieur, frère unique du Roy » (Gaston d'Orléans), « imprimées par commandement de mondict seigneur. » (1 vol. in-4^o, 1630, chez Jacq. Jacquin.) Brébiette était gendre de Louis de Neuf-Germain; il n'en fit pas moins écrire sous son portrait ces deux lignes ironiques :

« Voici le fauory de Minerve et de Mars
Et le puissant Damon des armes et des arts. »

Les biographes n'ont su que bien peu de chose de Neuf-Germain, le poète ridicule, objet des railleries incessantes de Monsieur et de toute sa petite cour. Bouillet ne lui a pas fait l'honneur de le nommer. On n'a pas su, jusqu'ici, d'où venait cet homme que Brébiette a représenté l'épée au côté; je vais le dire, d'après ce que m'ont appris mes recherches. Un certain Jehan de Neuf-Germain, qualifié « clerc de Monsieur le président de Thou », épousa vers 1570 — je n'ai pu trouver l'acte de son mariage — une fille nommée Jeanne Bourgeoise, qui lui donna des enfants au nombre de neuf : *Auguste*, 19 avril 1571, tenu par Augustin de Thou; *Marie*, 1^{er} déc. 1572; *Léon* — c'est notre poète grotesque — « vendredy xij^e mars 1574 »; *Anne* (un garçon), 21 sept. 1575, tenu par Jacques de Thou et Anne de Neufville,

femme de Christophe-Angustin de Thou; *Marie*, 24 juin 1577; *Antoine*, 29 avril 1580; *René*, 2 nov. 1582; *Claude*, 22 fév. 1584; enfin, *Barbe*, 21 nov. 1596. — Si les biographes ont ignoré de qui Louis de Neuf-Germain était fils, ils n'ont pas su non plus de qui il était père; trop de curiosité amène trop de soins. Voyons : Louis de Neuf-Germain eut *trois mariages et demi*; je m'explique. Il épousa d'abord Anne Jaquet, qui trois fois le rendit père, et lui donna *Augustin*, *Louise* et *Charlotte*; celle-ci naquit, le 3 avril 1607, rue St-Jacques. (Reg. de St-Séverin.) Je n'ai pu trouver ni le baptistaire de Louise, qui, vers 1627, épousa P. Brébiette, le charmant graveur, ni celui d'Augustin, qui entra dans l'Église. En 1631, L. de Neuf-Germain, ayant 57 ans, songea à un second mariage :

« Le dimanche 29^e jr de juin 1631, fut publié le premier ban d'entre Louis de Neuf Germain, veuf de defuncte Anne Jaquet et Marie Barrault demeurant rue des Grauilliers. » (Reg. de St-Nicol. des Champs.)

Les deux derniers bans furent publiés en juillet. Le registre ne dit pas quel jour cette union annoncée fut bénie; mais elle le fut certainement. Neuf-Germain perdit bientôt sa seconde femme, et jeta les yeux sur une de ses voisines, et après la publication de trois bans, il alla à l'Église avec celle qui semblait avoir consenti à prendre pour époux le sexagénaire deux fois veuf, entendit la messe des fiançailles, et assista à la rédaction de l'acte suivant, le seul de ce genre que j'aie rencontré :

« Le jendy 4^e jr de janvier 1635 a esté fiancé Louis de Neuf Germain, veuf de feue Marie Garreau (*sic*, p^r Barrault), dem^r rue des Grauilliers, d'une part, et Marie Maillart, âgée de vingt-cinq ans, assistée d'Estienne Maillart, son père, dem^r dans ladite rue, d'autre part. .. ensuite des bans, les dictes parties se sont quittées sous seing priné et ont consenty, tant d'une part que de l'autre, la cassation du contrat de mariage fait entre eux (*sic*), que la dissolution des fiançailles susd. estre à la première requeste de l'une des parties, dont mémoire signé desd. parties nous a esté laissé pour y avoir recours où besoin seroit. »

On se dédit. Qui? Marie ou Neuf-Germain? Je l'ignore. Le mariage n'eut pas lieu, le fait est certain; ce ne fut qu'un demi-mariage que celui du 4 janv. 1635. Le 4 février 1636, un véritable troisième hymen unit notre singulier homme à Anne Gilbert. (Saint-Eustache.) Anne donna à son époux, le 25 nov. 1637, un garçon, *Armand*, qui fut tenu, pour le Cardinal de Richelieu, par M^{rs} l'évêque d'Auxerre, et par « dam^e Julie-Lucine d'Angennes, qui n'était pas encore M^{rs} de Montansier. Le Cardinal avait-il pris au sérieux Neuf-Germain? Quoi qu'il en soit, l'acte du 25 nov. dit celui-ci : « secrétaire de la chambre du Roy ». — L. de Neuf-Germain mourut en 1662 : « Le marly 25^e avril, conuoy de 6 (prêtres) et de 4 (porteurs) de Louys de Neuf-Germain, poète, pris rue Fromenteau. Recen 8 livres. » (St-Germ. l'Auxer.) L. de Neuf-Germain avait perdu deux de ses enfants : 29 juin 1633, Augustin, chanoine de St-Germ. l'Auxer.; 9 mai 1644, Armand, dont l'acte de décès qualifie son père « gentilhomme de Monseign^r le duc d'Orléans ». — Voy. ANGENNES, BRÉBIETTE, MONTANSIER.

NEUVILLE. — Voy. ARMAGNAC, GRAYDON, VIL-LEROY.

L. NEVERS (DUC DE). — Voy. BAVIÈRE, GLÈVES, LADISLAS et :

2. NEUVERS (PHILIPPE MAZARINI MAUCINI, DU C DE). 1670.

« Du lundy, quinzième décembre mil six cens soixante et dix, ont esté mariés, dans la chapelle du palais des Tuileries, de cette paroisse » (St-Germ. l'Auxer.) très h^t et très puis^t seig^r Mess^{rs} Philippe Mazarini-Maucini, duc de Nivernois et Danzais, pair de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur et lieut^e g^l pour Sa Maj^{esté} es dicts pays, fils de deffuncts h^t et p^{te} seig^r Laurens Maucini, et de h^{te} et p^{te} dame Hieronime Mazarini, de la paroisse St-Eustache, et dlle Diane-Gabrielle de Damas, fille de h^t et p^{te} seig^r M^{re} Claude Léonor de Damas, marquis de Tiange, comte palatin de Dion (?) et de Chalancey, et de h^{te} et p^{te} dame Gabrielle de Rochechouart, de cette paroisse, mariée en présence du Roy, de Monseig^r le duc d'Orléans, son frère unique, de Monseigneur et mad. la comtesse de Soissons, Monseig^r et mad. la duchesse de Bouillon, Messeig^r le duc et chevalier de Vendosme; la cérémonie faite par M^{gr} illustrissime et révérendissime père en Dieu François de Clermont évêque et comte de Noyon, pair de France, et en présence de nous, curé de St-Germain (signé) Louis, Philippe, Philippe Mazarini Maucini, Diane-Gabrielle Damas tiange, Damas tiange, Gabrielle de Rochechouart, Françoise de Rochechouart. » — *Loy. MAUCINI, MUGNIN (St-). MOISQUETAIRES, THIAUGE.*

NICOLE (PIERRE). ? 1625—1695.

« Je crois M. Nicole mort; il tomba en apoplexie il y a deux jours; Racine vint en diligence de Versailles lui apporter des gouttes d'Angleterre qui le ressuscitèrent; mais on vient de me dire qu'il étoit retombé; c'est une grande perte. » Lett. de mad. de Sévigné, 18 nov. 1695. — « Cependant nous perdons M. Nicole; c'est le dernier des Romains. » Lett. du 24 nov. 1695. — « Il ne fut que simple tonsuré et mourut bachelier de Sorbonne, le 16, d'autres disent le 26 nov. 1695, d'une seconde attaque d'apoplexie, âgé de 70 ans. » (Gault de St-Germain). — « Il obtint de fixer sa demeure à Paris, où il reprit ses occupations ordinaires. » Privé depuis quelque temps de l'usage de ses mains, il étoit seul à méditer dans son cabinet, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie: le bruit s'en répandit aussitôt dans la capitale, et la foule s'empressa de visiter le pieux cénobite. » *Biogr.-Michaud.*

A ces renseignements sur Pierre Nicole, né, comme on le dit, à Chartres en 1625, ajoutons que le savant théologien, l'écrivain illustre qui n'eut jamais le titre de docteur de Sorbonne, chose assez extraordinaire, passa ses dernières années dans une maison appartenant à la communauté des Filles de la crèche, rue du Puits-de-l'Hermitte. Quelques vieux prêtres habitaient cette maison hospitalière, qui, plus tard (1702), devint la communauté de St-François de Salles. Pierre Nicole fut inhumé dans l'église de St-Médard.

« Messire Pierre Nicolle (*sic*): bachelier en théologie, âgé de soixante et dix ans ou environ, décédé dans l'hospice de la Crèche, le seize (nov. 1695) et inhumé le dix-huit, en présence de m^{re} Nicolas Paté (*sic*), procureur au g^d conseil du Roy, M^{re} Jean Bellier, ecclésiastique, m^{re} Henry Charles de Beaubrun ecclésiastique et Guillaume Desprez, imprimeur libraire ord^e du R. (signé) Pastey, Bellier, h. e. de Beaubrun, Desprez. » *Loy. GOCTTES D'ANGLETERRE.*

NICOLET (Jⁿ-BAPTISTE). 1728—1796.

« C'est de plus fort en plus fort, comme chez Nicolet. » Cette locution devenue proverbiale est à peu près tout ce qui est resté dans la mémoire du peuple de Paris des souvenirs gardés par la génération qui s'en va au sujet du théâtre que Jⁿ-B. Nicolet avait établi sur le boulevard du Temple, aujourd'hui transfiguré, après l'avoir ouvert d'abord aux foires de St-Germain et St-Laurent. La danse de corde et la comédie grivoise étaient les éléments du

spectacle de Nicolet, qui, à côté de « la petite Malaga », danseuse de corde célèbre, montra un singe qui n'eut pas moins de renommée que n'en avait eu Fagotin, le singe de Brioché. Une chanson du chevalier de Boufflers contre l'acteur Molé mit en crédit dans le monde ce quadrumane, comparé par le satirique chevalier au grand comédien dont une maladie (oct. 1766) bouleversa la tête de toutes les grandes dames, et rendit fou de fatuité le successeur de Bellecour. — « Nicolet a gagné sur ses tréteaux 50 mille livres de rentes, et son frère, qui a fait longtemps le même métier, a mal fait ses affaires. Taconet a fait en partie la fortune de Nicolet, et il est mort à la Clarté. » (Mercier, *Tableau de Paris*, 1783, t. VIII, p. 62.) Ce frère de Nicolet est resté inconnu aux historiens des théâtres forains; nous allons le voir. Guillaume Nicolet était joueur de violon et maître à danser, au faubourg St-Germain, rue du Coeur-Volant; il épousa Jeanne Morlon, de qui il eut : 1^o Jean-Baptiste, 16 avril 1728; 2^o François-Paul; 3^o et Marie-Claude. Cette fille resta célibataire; Franç. Paul épousa Marianne Coqueret, qui, le 24 mars 1768, lui donna François-Antoine. Ce Fr.-Paul fut le directeur de spectacle que Mercier peint comme ayant mal fait ses affaires. Guill. Nicolet mourut au cul-de-sac de la rue des Quatre-Vents, le 30 août 1762, âgé de 75 ans. (Reg. de St-Sulp.) A ce moment, Jⁿ-Baptiste Nicolet faisait la cour à Anne-Antoinette, fille du gagne-deniers Michel Desmoulin et de Jeanne Fourret. Anne était née le 10 oct. 1743. Nicolet était au boulevard depuis 1760; son théâtre prospérait; la fille d'un gagne-deniers pouvait souhaiter de devenir dame du lieu, mais y prétendre était un peu bien hardi. Nicolet l'aimait, mais il était trop occupé pour prendre le temps d'aller chez son notaire et à la sacristie de sa paroisse. Anne Desmoulin — était-elle comédienne ou danseuse de corde? — fit un stage de trois années, pendant lesquelles l'amour lui donna Anne-Marie (26 déc. 1763), et Jacques, 24 déc. 1764. (Reg. de St-Sulp.) Enfin Nicolet se décida à s'associer légitimement la jeune femme qui aspirait à se dire « Mademoiselle Nicolet ». Le 10 janv. 1766 « Jean-Baptiste Nicolet, maître de dance (*sic*) » épousa Anne-Antoinette, dont le père se dit ce jour-là « bourgeois de Paris ». Le gagne-deniers se grandissait, mais il devenait beau-père d'un homme déjà célèbre dans le tripot comique, et il devait bien à son gendre de ne pas décliner sa véritable profession. L'acte dit des deux époux dem^t au cul-de-sac des Quatre-Vents « depuis plusieurs années », ils recommencent Jacques et Anne-Marie.

Anne-Antoinette signa assez convenablement l'instrument de son bonheur, et son époux signa ainsi :

Le 29 mai 1763, Anne-Antoinette perdit sa mère, Jeanne Fourret, âgée de 46 ans; elle était entrée à l'Hôtel-Dieu le 27. (Reg. de l'Hôtel-Dieu.) Nicolet eut deux filles après son mariage : Jeanne-Camille le 27 janv. 1767 (St-Sulp.); Alexandrine-Hélène, née le 3 janv. 1774, vieille rue du Temple. (St-Laurent.) Il avait quitté le quartier du Luxembourg, et y avait laissé sa mère, qui mourut, le 10 juil. 1776, rue des Quatre-Vents. (St-Sulp.) Jeanne Morlon était âgée de 70 ans, selon l'acte de son décès, dressé en

présence de ses fils « Jean-Baptiste et Franç.-Paul Nicolet, tous deux maîtres à danser ». Nicolet (Jn.-B.) mourut en 1796. Sa dernière fille épousa, le 4 nov. 1793 — elle avait 19 ans — François-Charles Bourguignon, épicier, rue de Gramont, qui devint directeur du théâtre de la Gaité, lorsque cessèrent les exercices des sauteurs de Nicolet, que la protection de M^{me} Du Barry avait élevés à la condition de « grands danseurs du Roy ». M^{me} Bourguignon administra, après la mort de son mari, le théâtre de la Gaité, et s'associa un galant homme, acteur estimé au boulevard, feu M. Marty, qui fut longtemps maire de Charenton, et qui, retiré du théâtre, reçut la croix de la Légion d'honneur. M^{me} Bourguignon mourut le 11 mai 1825, veuve depuis le 19 déc. 1816. — *Uoy.* MOLÉ, TACONET.

NICOT (JEHAN). ?1530—1604.

« ... Si j'ai tiré à fréquentes reprises de ma jolie tabatière de Lumloch cette poudre énivrante et poétique dont un mince diplomate du xv^e siècle a doté la France... » (Charles Nodier, *le Roi de Bohême et ses sept châteaux* (1830), p. 7.) — L'introduction en France du tabac ou *petun* a fait plus pour Jehan Nicot que les nombreuses éditions du *Thésor de la langue*, ouvrage composé d'abord par le président de Ranconnet, puis revu et augmenté par Nicot, et publié après la mort de celui-ci¹. Le tabac, dont la graine fut envoyée de Portugal, où il était ambassadeur, par Jehan Nicot, à Catherine de Médicis, garda le nom de *Petun*, mais eut bientôt le surnom d'*Herbe à la Reine*, et prit ensuite celui de *Nicotiane*, qui consacrait le souvenir de l'importateur du *petun*. En 1634, le nom *Tabac* n'avait pas prévalu encore, car dans l'ordonnance sur la marine du commandeur De Laporte, on lit : « Il est défendu de *petuner* soleil couché. » La *Nicotiane* a fait son chemin ; si elle contribue aujourd'hui à empoisonner tout doucement la population masculine — et féminine ! — de la France, elle apporte au budget des millions qui la font bénir du ministre des finances. Et nous trouvons barbares les Anglais qui vendent de l'opium aux Chinois, et les Américains qui vendent l'eau de feu aux Indiens de la peau rouge ! Enfin ! — Jehan Nicot naquit, dit-on, à Nîmes vers 1530, fils d'un notaire ; je n'ai pu m'assurer de l'exactitude de cette date. Il acheta une charge de « conseil du Roy », puis fut envoyé, en 1559, en Portugal avec la qualité d'Ambassadeur ; c'est de là qu'il envoya à la Reine de la graine de *petun* qu'avaient apportée des colonies des missionnaires portugais. Il revint de Lisbonne en 1561, selon l'abbé Gouget, qui dit : « Nicot mourut à Paris le 5 mai 1600, et fut enterré dans l'église de St-Paul, où l'on voit son épitaphe. » Or, voici cette épitaphe :

« Cy gist noble homme M^e Jean Nicot, natif de Nîmes en Languedoc, en son vivant, conseil du Roy en ses conseils d'Etat et privé et son Ambassadeur en Portugal et maistre des requestes » (de l'hôtel) « des deffuncts Roys

¹ Jean Nicot préparait l'édition de son livre, et le 8 fév. 1604, il avait cédé au libraire David Douceur le privilège qu'il avait obtenu pour sa publication. Quand il fut mort, Jean II Nicot confia à Bochart, s^r de Champigny (Jean V Bochart, président aux enquêtes du parlement de Paris, qui mourut, dit-on, le 27 nov. 1630) le manuscrit du *Thésor*. Bochart le remit alors à Douceur, comme on le voit par une lettre du libraire, servant de préface à la première édition (1606) : « et m'avez franchement mis es mains, ce qu'après le décès dud. s^r Nicot s'estoit venu vendre chez vous comme en lieu de sureté. »

et Daufin (sic) François et Reyne mère des Roys derniers décedez, qui trespassa à Paris, le 10^e j^r de may 160 » (le 4^e chiffre manque) : « priez pour son âme. » (Bibl. Imp., Tombeaux et épitaphes des églises de Paris, t. III, p. 1107; Ms. Fr. 4615.)

Aux trois chiffres : 160, on a ajouté arbitrairement le chiffre 0 ; le temps avait emporté le quatrième signe de la date primitivement donnée, lorsqu'on copia l'épitaphe, rapportée encore ailleurs que dans le Ms. 4,615. 1600 est une erreur. Aux Arch. de la ville, les Registres de St-Paul pour les années 1600, 1601, 1602 et 1603 sont complets, et le décès de Nicot n'y est point mentionné. Le registre mortuaire de 1604 est incomplet ; il y manque les actes des mois de mars et tous ceux qui devaient être inscrits sur le cahier jusqu'à la fin de décembre. Les Reg. de 1605, 1606, etc., ne portent point la mention du décès de Jean Nicot, il n'y a donc pas à douter que ce décès doit être reporté au 10 mai 1604. J. Nicot mourut probablement rue Culture Ste-Catherine, où demeurait son fils Jehan II. Celui-ci eut deux mariages. Le 14 avril 1586 il épousa Nicolle Poullin (St-Germ. l'Auxer.) ; il eut de Nicolle, Louis, qui fut baptisé « le 6 mai 1587, fils de M^r Jehan Nicot, cons^r du R., trésorier des menus plaisirs de Sa Maj. » Le 13 juil. 1600, « Jean Nicot, seigr de Reddesentz (?) et de Jacquières », épousa « Catherine Bochart, fille de défunt M^r Charles Bochart, lui vivant cons^r du R., de la paroisse de St-Nicolas du Chardonnet ». (St-Paul.) Le 5 janv. 1605, Jean Nicot fut baptisé *François*. (St-Paul.) Cet enfant mourut le 4 avril 1606. Il fut remplacé, le 27 mars 1618, par *Jehan III*. (St-Paul.) Jehan II se disait alors : « seigr de Goupilier, La Borde et Villemain. » — Jehan II Nicot mourut à Grisy en Brie, et fut apporté à St-Paul, où fut inhumé, « avec deffunts ses père et mère, en la chapelle Nostre-Dame. » Il avait alors la charge de « trésorier de Fr., et 3^e en la généralité de Paris ». (St-Paul.) Le 16 fév. 1635 on avait enterré « Nicolas Parisel, valet de chambre de M^r Nicot, trésorier de Fr., pris chez ledict M^r Nicot, rue Neuve Ste-Catherine ». (St-Paul.) — Louis Nicot, fils de Jean II, né en 1587, épousa Marguerite L'Empereur, qui, le 17 mai 1616, lui donna *Anthoinette*. Il avait alors 29 ans, et demeurait rue St-Antoine. (St-Paul.) — Il est peu probable qu'un Pierre Nicot, m^e peintre, dem^r au faubourg St-Germain en 1677, fut parent des Jean et Louis Nicot dont je viens de parler. Ce peintre, qui avait épousé Elisabeth du Buisson, eut deux enfants d'elle (27 avril 1677, 10 mars 1680). (St-Sulp.)

NIERT ET NIEL. — *Uoy.* NIERT.

NILIS (JACQUES). 1688.

« A Jacques Nilis 500 l. à compte de deux médailles, l'une de la tête du Roy, l'autre de la bataille de Cassel » (1677) « pour la suite des médailles du Roy. » (Compte des bâtiments, an. 1688.) Le coin de la tête du Roi est au Musée des monnaies, celui de la bataille de Cassel y manque. La Bibl. Imp. n'a point d'épreuve de cette médaille.

NIXON DE LENGLLOS. — *Uoy.* LENGLLOS.

NIXI (GIAMBATTISTA). 1717—1786.

On voit quelquefois « passer en vente », comme on dit, des médaillons en terre cuite, morceaux charmants, signés : J. B. NIXI ou J. B. NIXI F. ; ces pièces, recherchées de quelques amateurs, se vendent assez cher. Quel est ce Nixi ? Personne ne

le connaissait un peu, avant que M. A. Villers, directeur du Musée de Blois, eût publié (1862) une « Notice sur Jⁿ-Baptiste Nini et ses terres cuites », morceau d'une critique éclairée, lu par le savant auteur à la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, et dont M. A. Villers me fit l'honneur de m'adresser un exemplaire, en janvier 1864. Monsieur le directeur du Musée de Blois a recueilli avec un soin curieux les souvenirs qui sont restés traditionnels à Chaumont en Blaisois de l'artiste que M. Leray, seigneur de Chaumont, entretint dans le grand établissement créé par ce seigneur, véritable monde industriel, où étaient, avec une verrerie, une poterie, une tuilerie, une fabrique de chapeaux, et enfin une fabrique de gants. Nini fut d'abord employé comme graveur sur verre, puis il modela la terre et prit goût à l'exécution de ces médaillons, dont quelques-uns viennent rarement sur le grand marché du *bric-à-brac* à Paris. Nini était Italien, c'est ce qu'on savait à Chaumont, où il avait raconté quelques particularités de son histoire; aussi l'acte de son décès, dressé sur les renseignements fournis par des personnes qui vivaient avec lui, contient-il ce détail. Voici cet acte publié par M. A. Villers, et que je lui emprunte :

« Le 3 mai 1786, a été inhumé le sieur Jean-Baptiste Nini, artiste graveur, pensionné de M. Leray de Chaumont, intendant de l'hôtel Royal des Invalides, grand maître honoraire des eaux et forêts de France et seigneur de cette paroisse, né en Italie, et marié en Espagne où sa femme demeure, décédé hier, âgé d'environ soixante-dix ans, après avoir reçu dans sa maladie les sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction, ce en présence de Jacques Deniau, son domestique, du s^r Bourreau, huissier, de Nicolas-J^o Barbier, de François de la Boissière, gardes chasse de la terre, de J^o Richardran et autres dont les noms signants ont déclaré ne le savoir, (signé) Bourreau, François Laboissière, Barbier et Joulin curé. »

Ce document m'étant donné, je recourus à l'*Enciclopedia* de Zani, et j'y vis que l'auteur connut trois Nani : 1^o Domenico Antonio, qui fut dessinateur, fondeur en bronze, ciseleur, et qui inventa une machine à fabriquer des aiguilles; 2^o Giambattista, que Zani range parmi les artistes qui maniaient le ciseau et le burin; 3^o Vincenzo, frère de Giambattista, et qui fut peintre de paysage, graveur, ornementiste, travaillant le fer, et par-dessus tout architecte. Zani mentionne un objet d'art — il ne dit malheureusement pas de quel genre — portant cette légende : « Gio. Bat. Nini, *urbinateo, inventò et f.* 1739. » Quel âge avait Nini en 1739? Pour l'apprendre, j'écrivis, le 8 avril 1864, au syndic de la ville d'Urbino; je demandai à ce magistrat de me communiquer ce que les Archives de la cité qu'il administre ont pu conserver sur la famille Nini; le 10 mai suivant, M. E. Salmi — ai-je bien lu la signature difficile à déchiffrer de la lettre que je reçus? — me fit l'honneur de me répondre qu'aucun renseignement sur la famille de J^o-B^o Nini n'existe dans les Archives municipales d'Urbino, que des recherches seraient faites et qu'il m'en communiquerait le résultat, si l'enquête était heureuse. En attendant, il m'envoyait, chose précieuse, l'acte suivant :

« A di 19 aprile 1717, Giambattista, figlio di Domenico Antonio Nini, e di Donna Agata Vagnini. Compare segr' arciprete Giambattista Lazzari. Compare donna Apollonia Zapilli manna; Battezzo il Carruci, sagrestano. » (Archivio Parrocchiale della metropolitana di Urbino, sotto l'anno 1717, pag. 184, n^o 1039.)

Si l'état du parrain (Archiprêtre), et celui de la

marraine (*Mammaia*, sage-femme), sont indiqués dans l'acte du 19 avril, la profession de Dominiq. — Aut. Nani n'y est point déclarée; mais sur ce point il faut en croire Zani, qui paraît avoir été assez bien informé de ce qui touche aux Nini. — En quelle année Jⁿ-Baptiste quitta-t-il sa ville natale et la maison de son père, où il avait fait son éducation d'artiste? On l'ignore. Il était certainement en Italie en 1739, quand il signait la pièce mentionnée par Zani; il avait 22 ans alors, et déjà était hors de page. Quand alla-t-il en Espagne? Quand s'y maria-t-il? Épousa-t-il une Italienne ou une Espagnole? Pourquoi laissa-t-il sa femme au delà des Pyrénées quand il vint en France? Y eut-il la nécessité ou caprice? On n'a pas, que je sache, de réponses à ces questions. M. Villers a su que Nini resta un temps à La Charité-sur-Loire, et qu'il y exerça l'art du graveur sur verre, qui fut celui auquel il s'appliqua particulièrement à Chaumont, chez M. Leray, où il demeura vingt-six ans. Vint-il à Paris, et fut-il connu à ce moment de M. Leray, ou bien alla-t-il directement à Chaumont s'offrir au directeur de la verrerie? On ne le sait pas. Il était certainement à Chaumont en 1762, modelant la terre quand son travail de graveur sur verre lui en laissait le temps, car le premier des médaillons catalogués par M. Villers porte cette date : 1762. — Le Musée de Blois garde 42 médaillons de Nini; le Musée de Nevers en a une dizaine; la manufacture de Sèvres en a quelques-uns, le cabinet des médailles de la Bibl. Imp. en a deux. La collection la plus importante de ces morceaux, dont quelques-uns sont excellents et d'autres très-bons, bien que moins beaux, est celle qui appartient à un amateur distingué de Paris, mon compatriote lyonnais, M. de Grièges; elle comprend 64 médaillons, dont les principaux sont trois portraits de Louis XV (1770), deux de Louis XVI (1774 et 1779), deux de Marie-Antoinette (1774 et 1779), plusieurs de Francklin, un de M^{me} de Nivenheim et un de M^{me} Grimod de La Reynière, cette femme dont La Tour fit un portrait au pastel en 1751. M. de Grièges m'a fait remarquer avec quel art charmant Nini arrangeait, massait et attachait au front des femmes qu'il représentait les cheveux, toujours traités avec un soin qui, selon moi, n'est pas sans analogie avec celui qu'apportait à ce détail important J.-Jacq. Caffieri, le célèbre sculpteur. L'exécution de Nini est large et fine tout à la fois, son modelé est délicat, et ses plaus sont larges; enfin, il est précieux sans manière. C'est du meilleur dix-huitième siècle. — *Voy. CAFFIERI.*

NOAILLES (Quelques-uns des).

XVII^e et XVIII^e siècles.

J'ai peu de chose sur cette maison, dont l'illustration est ancienne et qui est noblement représentée aujourd'hui par M. le duc de Noailles, successeur de Chateaubriand à l'Académie française, où il fut reçu le 6 décembre 1849, élégant auteur d'une intéressante et curieuse *Histoire de Madame de Maintenon* (2 volumes, 1843 et 1848). — Dans les archives de l'étude de M. Le Monnier, not. à Paris, j'ai vu, sous la date de 1609 (vol. de cette année, p. 285), un acte au nom de « François de Noailles, duc d'Ayen, celui qui, selon le P. Anselme, « fut Ambassadeur à Rome en 1634, mais qui ne fut nommé réellement à cette ambassade qu'en juin 1635, comme on le voit par une pièce insérée p. 453, vol. 18, des Vieilles archives de la

guerre. — Chez M. Lefer, not., j'ai vu la mention du mariage de « Philibert de Noailles avec Anne de La Falize (juillet 1652) ». Ce Philibert n'est point mentionné par le P. Anselme; serait-il étranger à la famille qui nous occupe? — Chez M^r Beau, not., est un acte passé aux noms de dame Anne-Louise-Marie de Noailles et de Henry-Charles, sire de Beaumanoir, marquis de Semeterre (11 juill. 1680). — Chez M^r Fould, not., est la minute d'une « constitution de rente à l'hôpital de Mont-réal, en Canada, par J^r-Baptiste-François de Noailles (20 mars 1685) ». — M^r Fourchy, not., a des actes (juillet 1695, 7 nov. 1703) au nom de Louis-Antoine de Noailles, celui dont Mad. de Sévigné dit qu'il refusa l'évêché de Mende et qu'il eut ensuite les sièges de Cahors et de Châlons-sur-Marne et enfin celui de Paris. Il fut Cardinal. — M^r Galin, not., garde un acte passé, le 20 oct. 1713, entre le chapitre de Notre-Dame et ce Cardinal-archevêque de Paris. — M^r Hatin, parmi ses anciennes minutes, a celle d'un bail fait, en juin 1647, par « Mad. Anne de Noailles et Jean Tambonneau » et celle d'un acte passé, le 13 août 1689, par « François marquis de Noailles et sa femme ». — Je vois qu'Adrien-Maurice de Noailles, alors comte d'Ayen et maréchal de camp (qui fut lieut. g^l en 1706 et Maréchal de France, le 11 juin 1734), tint, sur les fonts de baptême, avec sa femme, « Charlotte-Françoise-Amable d'Aubigné », un enfant du musicien Michel Lafillard. (1698.) Quant à « Messire Anne-Jules, duc de Noailles, pair et Maréchal de France, commandeur des ordres du Roy... ey devant capitaine des gar'es du corps de Sa Majesté et Vice-roy de Catalogne », il mourut au château de Versailles, le 2 oct. 1708, entre six et sept heures du soir, âgé de 58 ans et quelques mois — né par conséquent vers 1650 — et, le 5 octobre, son corps fut transporté de la paroisse de Versailles dans l'église des capucins de Paris et, de là, transféré, le 5 décembre 1708, à Notre-Dame de Paris, où, à deux heures du matin, il fut inhumé dans la chapelle des St-Michel, St-Martin et Ste-Anne, en présence d'Adrien-Maurice de Noailles, Jean-Emmanuel, marquis de Noailles, le Maréchal d'Estrées, le marquis de La Vallière, le bailli de Noailles et le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris. (Reg. de Notre-Dame.) — Voy. HARLAY, 2. LAFAYETTE, LAFFILARD, LE NAIX DE TILLEMENT.

NOBLIN (HENRI).

XVII^e siècle.

Graveur en taille-douce; époux de Marie-Elisabeth Barthélémy, dont il eut au moins six enfants. Il demeura, en 1685, sur la paroisse de St-Séverin; en 1688, il était établi sur le territoire de St-Benoît. (Actes de bapt. des 10 août 1685, 11 fév. 1687, 28 avril 1688, 22 mai 1689.) — Voy. DIEU (ANTOINE).

NOCRET (JEAN).

?1617—1672.

(CHARLES).

1648—1719.

Voici deux peintres qui eurent beaucoup de réputation à une époque où les artistes habiles ne manquaient pas; le Louvre n'a point de leurs ouvrages; le Musée de Versailles en garde trois; les biographes les ont négligés, oublié injustement. En 1671, « Jean Nocret, peintre », était logé aux galeries du Louvre, parmi les artistes les plus distingués.

« A Jean Nocret, l'un des peintres de Sa Maj., la somme de onze cent livres, pour son paiement du contenu

en ses parties, lesquelles ont été moderées à lad. somme par ordonnance du 18^e août 1653. » (Maison de la Royné; Bibl. Imp., Ms. 231, Missions étrangères.) — « Au s^r Nocret, peint. ord^r du R., la somme de 950 l. tourn... tant pour son paiement de quatre tableaux qu'il a faits par le commandem^t de Sa M., auxquels sont les portraits le Roy, la Royné, Monseig^r le duc d'Anjou, et Son Eminence » (le Card. Mazarin) « pour enuoyer en Portugal, que pour autres aussy par luy faitz, auxquels sont portraits ladite dame Royné, et monseig^r le duc d'Anjou, pour estre mis au cabinet des bains de S. M. en son appartement du Louvre, et pour un tableau de la Royné, donné à la dame Beauvais (17 may 1657). (Dépenses d'Anne d'Autriche, Bibl. Imp., Ms. S. S. 1925.) — « A Nocret, peintre, 600 l. pour le portrait en pied du Roy, enuoyé à l'Electrice de Saxe. » (Bibl. Imp., Ms. Trésor Roy.)

Jean Nocret, peintre et valet de ch. du R., était de Nancy et né, croit-on, en 1617. Il épousa Antoinette, fille de Gérard Huyet, m^e maçon des bâtiments du Roi. De son mariage, il eut dix enfants : 1^o Pierre (15 mars 1646); 2^o Jean-Baptiste (1^{er} avril 1647); 3^o Charles (20 fév. 1648); 4^o Jean-Simou (1^{er} sept. 1649); 5^o Marie (27 août 1650); 6^o Antoinette-Geneviève, que tint (10 nov. 1651), Remy Wibert, peint. du R.; 7^o Jean et Laurent (8 juin 1654); 8^o Anne-Marie, que tint la femme du graveur Claude Mellan (16 juill. 1655); dans le baptistaire de cet enfant, Jⁿ Nocret est dit : Peintre du R. et valet de ch. de Monseig^r le duc d'Anjou (Monsieur, frère du R.); 9^o Jeanne-Marguerite, tenue par Michel Dorigny, peint. ord^r du R. (9 août 1656); 10^o Pierre (22 sept. 1657). — Le continuateur de Loret, Charles Robinet, dans sa lettre du 30 nov. 1669, adressée au duc d'Orléans, dit :

« Nocret

De l'illustre de Ludre (sic) a fait
une incomparable peinture...

Il l'a peinte en Magdeleine
Pénitente, cela s'entend... »

Il n'est guère douteux que le portrait d'une femme dont la tête est appuyée sur sa main droite et qui, de la gauche, tient une croix, ne soit celui de Mad. de Ludres. La Notice du Musée de Versailles, en faisant de cette « peinture du XVII^e siècle », dont l'auteur est resté inconnu à la Direction des musées, un portrait de la duchesse Du Lude, ajoute : « Ce portrait a aussi été désigné sous le nom de mad. de Ludres, maîtresse de Louis XIV ». Le morceau classé à Versailles sous le n^o 4266 est fort probablement de Jean Nocret. Cet artiste mourut le samedi 12 nov. 1672. (St-Germ. l'Auxerr.) Il avait été reçu à l'Acad., le 3 mars 1663, à l'âge de 50 ans passés; il était recteur de l'Acad. au moment de son décès. — « Aux héritiers Nocret pour parfaire paiement de 36,262 l., pour ouvrages faits dans la chambre, antichambre et salle des gardes de la Reine, en 1669, 70 et 71, la somme de 4,762 l. tourn. » (Bâtim. du R., an. 1677; Arch. de l'Emp.) — Charles Nocret, né en 1648, peintre élève de son père, eut deux mariages. En fév. 1672, il épousa Madeleine Boucher, qu'il perdit, âgée de 23 ans, le vendredi 16 fév. 1674. (St-Roch.) S'il pleura sa femme, ce ne fut pas bien longtemps; le 14 mai 1674, il épousa Elisabeth Schmeart, fille d'un marchand de vins; elle demeura cour du Palais, orpheline de père. Israël Silvestre, beau-frère de la mariée, fut son témoin, avec François Noblesse, « dessinateur du R. aux galeries du Louvre ». (St-Barthélémy.) Ch. Nocret eut plusieurs enfants de son second mariage, un, entre au-

tres, *Elisabeth-Charlotte*, qui, le 21 nov. 1684, fut tenue dans l'Oratoire de M^{me} VUVE (duchesse d'Orléans, Elisabeth-Charlotte de Bavière), par MOUSIEUR, frère du R., et par la Palatine, sa femme. (St-Eust.) — C. Noerret avait la charge de valet de ch. de Monsieur, qu'avait remplie son père. Il devint après valet de garde-robe de Philippe, Régent de France, et mourut au Louvre, le vendredi 8 déc. 1719, âgé de 71 ans. (St-Germ.) Elisabeth Selineart décéda le 23 sept. 1723, âgée de 75 ans. (St-Germ.) L'appartement qu'elle avait conservé aux galeries fut donné, le 29 sept., à l'orfèvre Thomas Germain. — Le Musée de Versailles possède un portrait de J^e Noerret de la main de son fils Charles. — En 1706, quand on fit l'inventaire des peintures existant dans les maisons royales, il y avait de Noerret, le père, trente tableaux, dont quatre dans l'appartement de la Reine mère, aux Tuileries, et trente-deux dans celui de la Reine. Au garde-meuble de Versailles, il y avait un portrait de la princesse Palatine, duchesse d'Orléans, et deux de M^{lle} de La Vallière. — Voy. BEAUVIS, GERMAIN, MAZARIN, MELLAN, SILVETREZ, WIBERT.

NODIER (JEAN CHARLES-EMMANUEL). 1780—1844.

Je ne puis écrire la vie de cet habile artiste de la plume, à qui m'unit une longue amitié; l'espace n'est mesuré ici et l'on m'avertit que ce livre est déjà bien gros. D'ailleurs, une plume plus sûre que la mienne s'est chargée de cette tâche, pour elle facile et douce. Malame Ménessier-Nodier prépare une histoire de son père; là seront réduits à leur juste valeur les mille contes singuliers qu'on s'est plu à faire sur le conteur le plus charmant de notre temps. Comme, dans ces soirées intimes de l' Arsenal où, pendant des heures entières, il tenait son petit auditoire sous le charme de sa parole élégante et sa simplicité, Nodier improvisait des histoires attachantes et de poétiques romans, on s'est cru en droit d'imaginer, sur le causeur attrayant, des romans absurdes, de ridicules histoires qui n'ont point pour eux l'excuse de l'innocence. Une malveillance sans prétexte s'est attaquée à la mémoire de l'homme le plus bienveillant; la piété filiale saura rendre à la figure de Nodier ses caractères véritables : originalité sans prétention, bonhomie spirituelle et fine sans recherche, grâce sans manière, loyauté qui fait les amis, indulgence qui les retient, désintéressement des choses de la fortune et de l'ambition, absence complète d'orgueil ou d'outrecuidante vanité, absence aussi d'envie, et par-dessus tout, bonté parfaite et dévouée. Pour moi, je veux donner seulement quelques dates qui intéressent la biographie de Ch. Nodier et dire quelques mots de deux de ses ouvrages, l'un inconnu, l'autre méconnu. — Jean-Charles-Emanuel Nodier, qui signait ordinairement : Charles Nodier, naquit à Besançon le 29 avril 1780, fils d'Antoine-Melchior Nodier, avocat.

A propos de la *Napoléonne*, qui fit une sensation assez grande, quand elle parut imprimée, un biographe a dit que l'auteur de cette pièce ne fut point emprisonné, comme il a prétendu l'avoir été; vo'ci la vérité. Ayant appris qu'on attribuait ses vers à des poètes connus par leurs sentiments républicains ou royalistes, adversaires par conséquent du Consul qui allait fonder l'Empire; averti d'ailleurs que la publication de cette protestation anonyme faisait courir des dangers à son imprimeur,

Nodier se dénonça à l'autorité. Le ministre de la police le fit arrêter et incarcérer. Il était certainement en prison le 16 pluviose an XII (6 fév. 1804), date d'une lettre de son père, à lui adressée. Fouché jugea que le poète, qui s'élevait contre le souflement presque unanime du pays, en fort beaux vers assurément et d'un ton fort convaincu, n'était pas bien dangereux; il le rendit donc à la liberté, l'envoyant à Besançon, aux soins du préfet M. Jean Deby. Ce fonctionnaire eut, de son recommandé, des soins paternels et parvint à le convaincre que la vie paisible de l'homme de lettres valait mieux que l'existence agitée du conspirateur. Nodier alla de Besançon à Dôle, où il trouva sous-préfet M. le baron de Ronjoux, homme instruit et d'un commerce aimable, qui devint son tuteur et resta son ami. En 1803 (le 31 août), Nodier épousa, à Dôle, une personne jolie, spirituelle et bonne, M^{lle} Charte, dont les prénoms : « Liberté-Constitution-Désirée », indiquent suffisamment l'époque de la naissance (1790). 1809 et 1810 furent deux années pendant lesquelles Charles Nodier vécut tranquillement à Amiens, secrétaire de M. le chevalier Croft. Dans les loisirs assez grands que lui laissait son emploi, il s'occupa d'ouvrages sur la langue française et aussi de la composition de ses premiers romans. En 1811, il alla à Quintigny (Jura), où, le 26 avril, naquit Marie-Antoinette-Elisabeth Nodier, sa fille, dont il ne m'est pas permis de faire l'éloge : je me suis interdit les vivants¹. M. le général Bertrand ayant été nommé gouverneur général des Provinces Illyriennes, le poète Terrey, qui était secrétaire général de l'intendance, engagea Nodier à venir à Laybach, où il lui procura la place de bibliothécaire, que lui accordait M. de Chabrol, Intendant des provinces. Nodier accepta et resta à son poste, de 1812 à 1814. Il revint de là s'établir à Paris, et ne quitta plus cette ville que pour quelques voyages d'études ou de repos. La Restauration ne fut point prodigue envers lui, ainsi qu'on l'a prétendu. Elle lui donna la Croix d'honneur, qu'elle ne refusait à aucun homme de talent, plus ou moins sympathique à ses idées, et, le 3 janvier 1824, le nomma bibliothécaire de l' Arsenal. Le gouvernement de juillet 1830 le maintint à la tête de cet établissement littéraire. C'est là qu'il ouvrit un salon², rendez-vous de toute la jeunesse qui avait écrit sur son drapeau, faute d'un autre plus intelligible, le mot : *Romantisme*, resté inexplicable jusqu'ici. Les romantiques regardaient comme un de leurs patrons Nodier, qui riait sous cape de la naïveté de ses jeunes amis, se rendant cette justice à lui-même, que jamais prêtre ne fut moins de sa religion qu'on ne voulait qu'il fût de la religion nouvellement inventée. Nodier avait cette qualité, si vivement raillée par les beaux esprits qui ont leur raison pour la mépriser, le bon sens qui le rapprochait des maîtres du xviii^e siècle, dont il avait le style pur, simple, élégant, souple et noble, et s'il aimait la nouveauté dans l'idée et dans la composition de l'œuvre littéraire, dans la forme, il restait le continuateur des grandes traditions de l'art français. Il encourageait tous les essais, se plaisait aux belles choses,

¹ M^{lle} Nodier épousa, le 17 fév. 1830, M. Ferdinand-Jules Ménessier, aujourd'hui receveur des finances à Pont-Audemer (Eure).

² Dans *Le lierre des cent un*, j'ai donné la physionomie de ce salon où tout ce qu'il y avait d'hommes distingués se fit présenter. (*Les soirées d'artistes*.)

mais blâmait doucement — c'était sa manière — tous les écarts, tous les excès, toutes les exagérations qui gâtaient tant d'ouvrages, remarquables d'ailleurs par des qualités puissantes. Jamais il ne donna mieux la mesure de ses goûts littéraires et un plus parfait exemple de son talent que dans *l'Histoire du Roi de Bohême et ses sept châteaux*, qu'il publia en 1830. C'est, à mon sens, le plus exquis de ses livres et le plus achevé sous le rapport de l'exécution. L'ouvrage ne réussit que peu cependant; il déplut aux journalistes, dont quelques-uns se crurent attaqués dans leur industrie; il ne plut guère aux romantiques, qui s'y voyaient moqués dans un badinage piquant, et qui ne concevaient pas qu'on se permit de les discuter, semblables en cela aux philosophes de l'école du XVIII^e siècle, dont l'infaillibilité était un dogme sacré; le chapitre ironique consacré à la jument *Patricia* choqua le faubourg St-Germain; le *Roi de Bohême* trouva les salons indifférents: ils s'attachaient à une belle histoire fantastique, bien suivie, grosse d'événements et d'étonnantes péripéties, préparant un dénouement terrible, et ils trouvaient une fantaisie joliment dessinée, mais bizarre, où les parenthèses chevauchaient les parenthèses, où une intéressante nouvelle était fragmentée par des aphorismes sur Polichinelle et par l'histoire du royaume de Tombouctou. Ce royaume de Tombouctou avec son Institut irrita les classiques, les pédants, les faux savants, qui allèrent dire partout: « Ceci ne vaut rien ». Ajoutez à cela que le volume était cher, 15 francs! Ce qui déplut à tant de gens est justement ce qui plut à quelques-uns. De l'esprit à pleines mains, de la gaieté souvent, de la mélancoie quelquefois, de la raison toujours, de la critique à toutes les pages, une critique fine, bénigne, mais frappant juste et appelant le sourire du lecteur... Le pastiche de Sterne et de Rabelais, que n'a point dissimulé Nodier, n'est qu'un venin sous lequel il faut trouver la satire, qui se cache pour se faire deviner et pour mieux plaire aux esprits délicats. J'aime fort le *Roi de Bohême* et ne le relis jamais sans me reporter avec joie par la pensée à cet heureux temps des chaudes querelles, des belles extravagances et des folles vanités; j'ai la clef de toutes les allusions, mais je me garderais bien de la donner. A la page 363 du livre — un bijou de typographie — est un croquis de Tony Johannot que je tiens pour un bon portrait de Ch. Nodier, un portrait en pied d'une vérité très-grande¹. — Nodier, qui, dans l'Institut de Tombouctou, raillait finement l'Académie française, n'en était pas, en 1830, à sa première attaque; en 1807, chez Renouard, il avait publié un volume de *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie française*. Cet ouvrage, solide dans quelques-unes de ses pages, spirituel toujours, parut sans son nom d'au-

teur avec les seules initiales P* P* P^r. Il n'est pas compté dans le bagage littéraire de Nodier; les biographes Barbier et Quérard le donnent à Gabriel Feydet. Nodier n'en était pas content, et je l'ai vu occupé à retirer de la circulation tous les exemplaires qu'il en pouvait dénicher. Il fit cependant une certaine impression, car l'abbé A. Morellet crut devoir publier des *Observations sur les Remarques* (79 pag., in-8°, 1807). L'Académicien, sévère et sensé, rendit d'ailleurs justice à plusieurs parties utiles de la critique qu'il réfutait en homme qui sait bien la langue. La brochure de l'abbé Morellet est, je crois, aussi rare que le volume de Nodier; je possède sous la même couverture l'attaque et la réplique; elles ont appartenu à mad. Le Gouré. Morellet avait offert son travail à cette dame, qui, sur le titre des *Remarques*, écrivit le nom de Ch. Nodier. — L'Académie française ne tint point rigueur à l'auteur des *Remarques* pour ses duretés, à l'historien de Tombouctou pour ses ingénieuses malices, elle le reçut le 2^e oct. 1833, à la place de M. Laya. Il fut assez longtemps rapporteur de la commission chargée de préparer la rédaction du Dictionnaire. Nous le vîmes mourir, doux, patient et résigné, jeune encore par l'âge, mais dès longtemps vieilli par la fatigue; il s'éteignit le 27 sept. 1844. M. Mérimée lui succéda à l'Académie le 6 fév. 1845; on ne put pas adresser au nouvel académicien le reproche qu'on faisait parfois à Nodier d'être trop facilement louangeur. — En 1831, Ch. Nodier dédia à M. Laffitte son livre intitulé *Souveurs, épisodes et portraits pour servir à l'histoire de la Révolution et de l'Empire* (2 vol. in-8°); on conclut de là — avec cette logique rigoureuse qui fait honneur aux partis — que Nodier payait d'une dédicace quelque don à lui fait par le banquier libéral, peut-être même une pension. Les fermiers généraux faisaient de ces largesses à des gens de lettres qu'une ode, une épître — une préface laudative, acquittaient envers leurs bienfaiteurs; mais le temps des fermiers généraux était passé et les écrivains ne se souciaient point de le voir revenir. A côté de l'interprétation désobligeante d'un fait tout simple, voici la vérité sur ce fait. Comme les Rois et les négociants, les artistes et les poètes ont, à de certains moments, besoin de recourir à des emprunts; les Rois offrent la garantie de leurs Etats, les marchands donnent pour hypothèques leur comptoir et leur crédit, les poètes et les artistes offrent la caution de leur pinceau, de leur plume et de leur honneur: Nodier eut besoin, en 1817, de quelques mille francs et de quelques autres plus tard; il offrit pour gage son talent et sa probité. Un banquier royaliste trouva le gage insuffisant, M. Laffitte l'accepta. Il prêta l'argent, stipulant seulement que le remboursement serait fait à des époques convenues et qu'au principal s'ajouterait, selon l'usage, l'intérêt légal de 5 pour cent. Ch. Nodier accepta. M. Laffitte ne le pressa point, et le romancier paya « intérêt et principal », comme la Cigale de La Fontaine. J'ai vu les quittances. Nodier offrit alors un de ses ouvrages à M. Laffitte et tint à rendre publique l'expression de sa reconnaissance; il le fit en termes nobles et respectueux; il dit de son livre: « C'est l'œuvre » d'un homme sincère, mais impressionnable, dont » les impressions ne sont pas toujours d'accord avec » les vôtres ». Quoi de mieux? Il salua le pavillon de M. Laffitte, sans amener le sien.

¹ J^e-Bapt-Paulin Guérin, mort en 1835, fit, en 1823, un bon portrait de Nodier, qui fut exposé au Salon de 1824. Une répétition de ce morceau figure au Musée de Versailles sous le n^o 3018. Un amateur distingué, officier d'infanterie fort estimé, exécuta une statnette de Ch. Nodier assis, d'une ressemblance parfaite. L'auteur de cette figurine dont on tira un très-petit nombre d'épreuves, M. Louis Ménessier — un des trois Ménessier liés dans la compagnie d'Italie — fut blessé à Magenta, lieutenant-colonel du 70^e régiment, et mourut colonel, nommé sur le champ de bataille par l'Empereur, quelques instants après qu'il eut reçu le coup mortel.

NOINTEL. — Voy. BÉCHAMEL, 3, OLIER.

NOLIN (les).

XVII^e siècle.

Jⁿ-Bapt. Nolin, auteur d'un bon portrait de Molière gravé d'après Pierre Mignard, et d'un portrait estimable du P. Ménétrier, publié en 1688, chez l'auteur, quai de l'Horloge, est-il le Jⁿ-Baptiste Nolin qui, géographe du Roi et marchand de cartes géographiques, grava, en 1700, une Mappemonde en 4 feuilles, avec vignettes et figures en taille-douce de la main de Nicol. Boquet, et, en 1701, *Le théâtre de la guerre* ? Je ne le crois pas. En 1700, ce Jⁿ-Bapt. Nolin se qualifiait « Géographe de S. A. R. Monsieur ». Il se serait dit « graveur et géographe de Monsieur », s'il avait en le double talent d'un dessinateur habile de cartes et d'un graveur en taille-douce distingué. On fait naître l'autre Nolin, l'homme aux portraits de Molière et du P. Ménétrier, à Paris en 1657, et mourir en 1725. Un grand portrait, daté de 1676, rend difficile à admettre la tradition qui fait naître le graveur, élève, dit-on, de Poilly, en 1657. Ce morceau n'est pas de la main d'un jeune homme de dix-neuf ans. Mais je n'ai pu trouver ni le baptistaire de cet artiste ni l'acte de son décès, et je ne suis pas en mesure de contrôler utilement les dates 1657 et 1725; tout ce que je puis dire, c'est qu'aucun des registres des soixante-huit anciennes paroisses de Paris ne contient d'acte de décès au nom d'un Nolin en 1725. — Quant à Jⁿ-Bapt. Nolin, le géographe, il mourut le 29 oct. 1708, sur le quai de l'Horloge, « géographe ord. du R., âgé de soixante ans ». Deux Nolin assistèrent à son enterrement : « Jean-Baptiste », clerc de St-Barthélemy, et François-Alain, « graveur du R., demeurant rue St-Jacques ». (St-Barthél.). Un frère de Jⁿ-Bapt., « Jean-François, fils, âgé d'environ treize ans, de défunt Jⁿ-Bapt. Nolin, géographe ord. du R. », mourut le 4 juillet 1711. (St-Barth.) « François-Alain Nolin, graveur, âgé de 68 ans, dem^r rue St-Jacques au *Lion d'or*, mourut le 29 janvier 1619, et fut inhumé à St-Benoît en présence de son neveu Jean-Baptiste, le clerc tonsuré de tout à l'heure. François-Alain était frère de Jean-Baptiste I^{er}, et le clerc de St-Barthélemy était fils de celui-ci. Jean-Bapt. I^{er} Nolin était né vers 1648, Franc.-Alain vers 1651. Jean-Bapt. II, entre 1711 et 1719, quitta la soutane du tonsuré pour l'habit du bourgeois, et la sacristie pour la boutique de son père, et le 13 fév. 1719, « géographe, fils majeur de feu Jⁿ-Baptiste Nolin et de Marie-Diane Delgay d'Auzy », épousa « Elisabeth Picard, fille de défunt Pierre et de Marie Aubry, dem^r rue St-Jacques ». Hierôme Vallet, graveur, beau-frère de la mariée, assista à la messe célébrée à St-Benoît. L'acte que je viens de résumer dit Jⁿ-Bapt. II Nolin majeur; son père, veuf de Marguerite Tardif, avait épousé, en effet, Marie Delgay en 1686 (mercredi 19 juin). (St-Roch.) L'époux d'Elisabeth Picard avait près de trente-trois ans. Il mourut en 1762, le 1^{er} juillet: veuf et âgé de 76 ans, dit l'acte de son inhumation. (St-Séverin.) — Au départem^t des cartes (Bibl. Imp.), toutes les cartes géographiques signées J. N. Nolin ont été cataloguées sous le nom de Jean-Baptiste Nolin (de 1691 à 1717). Aucune distinction n'a été faite entre les pièces gravées et éditées par le père et celles que donna Jean-Bapt. II; pour aider à faire cesser cette confusion, j'ai communiqué, le 17 fév. 1860, à M. de La Grange de La Pailletterie, premier employé de ce département, le résultat de

mes recherches sur les Nolin, et il a inscrit en lettres rouges sur l'inventaire des cartes de ces graveurs les dates des naissances et décès du père et du fils. Ce fait est de bien peu d'importance assurément: je le mentionne cependant ici, pour que l'auteur de ces petites découvertes ne soit pas accusé d'avoir emprunté au dépôt des cartes les renseignements qu'il lui a fournis. « A chacun ce qui lui appartient », a dit Horace. — Voy. CORONELLI, VALLET (Hierôme.)

NOLLEKENS (JEAN-BAPTISTE=JOSEPH-FRANÇOIS =JEAN=JOSEPH).

Joseph Nollekens fut un sculpteur qui travailla à Londres, où il acquit une grande réputation et une fortune considérable. Les biographes lui ont consacré des articles; selon Michael Bryau (*Biog. dict. of painters*), Joseph eut pour père Joseph-François, qui vint au monde à Anvers en 1706, « étudia sous Pierre Tillemans, s'exerça ensuite dans le genre de Watteau, travailla longtems à Londres pour un grand seigneur et mourut en 1748. Selon Pilkington (*Dict. of painters*), Jⁿ-Fr. Nollekens mourut sur la paroisse St^e-Anne de Londres en 1748. Un mémoire sur procès, publié en février 1833 par M. Fleuriot, est intitulé « Succession de M. Joseph Nollekens, célèbre sculpt^r anglais, petit-fils de M. Jean-Baptiste Nollekens et de dame Anne-Angélique Le Roux. » Je n'ai pu me procurer ce *factum*, et je le regrette; mais on ne peut pas tout avoir. Un Nollekens que les biographes n'ont pas connu vécut longtems à Paris, et y mourut. Il était peintre, et il est resté fort ignora; je ne suis quel genre fut celui auquel il s'adonna. Lorsque son père quitta la Flandre avec sa femme et une partie de leur famille pour aller à Londres, Jean ne les suivit pas. Jⁿ-Bapt. Nollekens et Angélique Le Roux, pour une raison que j'ignore, eurent besoin de faire constater l'absence de leur fils; ils allèrent, non à l'ambassade de Hollande, ce qui paraissait tout simple, puisqu'ils étaient Anversois, mais à la chancellerie de l'ambassade de Portugal, et le chancelier, Léopold Buflé, leur donna un certificat constatant que Jean Nollekens leur fils, jeune, libre de tout engagement militaire, — et que rien ne devait retenu loin d'eux, ce semblait — était parti du pays de Flandre pour Paris. Le certificat en latin que j'ai sous les yeux est signé : Léopoldue Buflé, jan. bap. (*sic*) Nollekens, A. Angelina Le Roux. » Jean avait alors 32 ans. Il était né, en effet, à Anvers, le 26 juillet 1695 (Acte de nais. en latin, délivré par extrait le 2 mars 1719, par H. Sporckmans, curé de St-André d'Anvers.) Jean était donc l'aîné de Joseph-François d'environ onze ans. La mère de Jean et de Joseph-François, A.-A. Le Roux, était Française; elle avait épousé en premières noces un procureur flamand, Ignace de Beckerl, qui exerçait auprès de la cour de Bruxelles. Elle mourut à Paris, veuve deux fois, le 12 sept. 1749, rue St-Antoine, chez son fils Jean; elle avait 86 ans. Son second mari est dit dans l'acte d'inhumation: « Jⁿ-Bapt. Nollekens, peintre ». (St-Gervais.) Il vivait à Londres, le 8 oct. 1731, lors que Jean, « m^e peintre, âgé de *treute-six* ans », épousa « Marguerite de St-Gency, âgée d'environ *cinquante-cinq* ans », veuve de Jⁿ-Bapt. Pavie, peintre, de l'Acad. de St-Luc, décédé le 15 fév. 1729, rue des Cordeliers, paroisse St-Côme, âgé de 72 ans. (Reg. de St-Côme.) La veuve mère demeurait, ainsi que Jean Nollekens, rue St-André des Arcs, chez le docteur La Fon-

taine. L'acte de ce singulier mariage est signé : Nollekens, Marguerite Scingeni (*sic*). (St-Sulp.) Marguerite St-Geny mourut, le 9 juin 1740, rue St-Antoine, âgée, dit l'acte que j'analyse, d'environ quatre-vingts ans. (St-Gervais.) Si elle avait 80 ans en 1740, elle était née en 1660; si elle avait 55 ans en 1731, elle était née en 1676; où est la vérité? Marguerite avait une nièce, que courtoisait Jean Nollekens, pour charmer son veuvage. La consolatrice fut bonne; en février 1741, elle le fut un peu trop, et le 4 mai suivant, veuve de François Bronlart, Catherine de St-Geny épousa Jean, reconnaissant de tant de dévouement. (St-Gervais.) Cinq mois après elle lui donna un fils, Jean-Marc, que tint sur les fonts de St-Gervais Anne-Angélique Le Roux. Jean Nollekens, veuf de Catherine, décéda, rue des Barres, le vendredi 17 janv. 1783. (St-Gerv.) — Je noterai, en finissant, que l'acte de décès de Jean Nollekens et celui de sa mère portent les traces d'une attaque tentée contre eux, au moyen d'une liqueur corrosive, et qui ne réussit pas. Quelques mots seulement de l'un d'eux sont presque illisibles, et c'est tout. Il est probable que cette destruction fut tentée au moment du procès de la succession de Joseph Nollekens. — Jean Nollekens signa l'acte de son second mariage :

J Nollekens

NOXNOTTE (DONAT).

1708—1785?

« Donat Noxnotte, natif de Besançon, peintre de portraits, a présenté à l'Académie ceux de MM. d'Ulin et Leclerc, et a été reçu, le 23 août 1741. » (Reg. de l'Acad. R. de peint., à l'École des Beaux-Arts.) Donat naquit à Besançon, le 10 janv. 1708, de Thomas Noxnotte et de Claudine Verrin, et fut baptisé le lendemain, tenu par Jean Noxnotte (son g^d-père). (Reg. de St-Paul de Besançon.) Je ne sais quelle profession était celle de Th. Noxnotte, qui envoya son fils à Paris, où il entra dans l'atelier du peintre François Le Moine. Il acquit bientôt une certaine habileté dans la peinture de portraits. Il demeurait rue de Beauvais, ayant pour voisine une femme dont il s'éprit; il avait 29 ans, elle en avait 38, cette différence d'âge ne l'effraya pas, et le 29 oct. 1737, il épousa Marie-Elisabeth Bastard de La Gravière, veuve d'Antoine Duchâtel, bourg. de Paris. Les témoins de son mariage furent son frère Thomas Noxnotte, jardinier à Chaillot, et Claude-Franç. Balanche-Richard, peintre, dem^r rue Corquillière. En 1737, le père de Donat était mort « citoyen de Besançon ». (St-Germ. l'Auxer.) — Noxnotte alla s'établir à Lyon longtemps après son admission à l'Acad.; il eut la direction de l'École des Beaux-Arts de cette ville, vers 1769. C'est à ses leçons que le statuaire Chisard dut sa première éducation d'artiste. A Paris, il avait dégrossi François-Hobert Drouais, qui fréquenta, en sortant de chez Noxnotte, les ateliers de Charles Van Loo, de Natoire et de Boucher. Donat Noxnotte mourut, dit-on, le 4 fév. 1785, âgé de 75 ans. Notre peintre était parent du jésuite Noxnotte, né à Besançon en 1711 — son frère peut-être, ou son cousin germain. —

Le jésuite se rangea parmi les adversaires de l'école antireligieuse du XVIII^e siècle; il subit le martyre de la raillerie; le dieu Voltaire lui jeta la première pierre.

NORMAIN (PIERRE=BERTRAND=ZACHARIE 1^{er}=ZACHARIE II^e).

Une famille de sculpteurs à qui appartiennent peut-être quelques bons ouvrages restés anonymes; Thomas Boudin, homme d'un véritable talent, donna sa fille à l'un d'eux. Ils demeuraient, dès la fin du XVI^e siècle, sur le territoire de St-Jean en Grève, rue Vieille-Tisseranderie. Pierre Normain avait épousé Marie Tréore, et je vois qu'il eut d'elle, le « mardi v^e déc. 1581 », une fille, baptisée sous le nom de « Claude », ayant pour marraine, Marie Pasquier, femme de Pierre Ponteron, maître peintre ». L'acte que j'ai en sous les yeux qualifie Pierre Normain « maître imagier et peintre ». Zacharie 1^{er} Normain, que je crois frère de Pierre, épousa Madeleine Oblei ou Aublay dont, le 11 janv. 1590, il eut Pierre, tenu sur les fonts par Edouard Molé, fils de feu noble homme Monsieur Molé, vivant général (*sic* p^r procureur g^d sans doute) de la reine mère du Roi; et par « da^{le} Magdeleine Molé, femme de M. Audier (*sic*), secrétaire du Roy ». Voilà, pour le fils d'un artisan, d'assez honorables patrons. Je ne sais quand mourut Zacharie 1^{er} Normain; mais ce fut certainement avant 1615, car je vois « Madeleine Aublay », sa veuve, marraine, le 2 mars 1615, de « Nicolas, fils de Thomas Boudin ». — Bertrand Normain, m^e sculpteur, qui demeurait, comme Pierre et Zacharie, rue de la Tisseranderie, épousa Madeleine Bonnement, qui, le 3 sept. 1605, lui donna Madeleine; le 5 fév. 1607, Bertrand, tenu par Zacharie, fils de Zach. Normain; le 2 mars 1610, Isabelle. Le baptistaire de Bertrand Normain nous fait connaître que Zacharie 1^{er} Normain mourut entre le 5 février 1607 et le 2 mars 1615. Le Zacharie qui fut parrain de Bertrand Normain, un de ses cousins, je pense, est notre Zacharie II^e, fils du premier, et de Madel. Aublay; il épousa, vers 1629, Louise Boudin, née le 15 nov. 1608. Le 4 janvier 1631, Louise mit au monde Madeleine, présentée à l'église par Thomas Boudin et Madeleine Aublay; le 31 oct. 1632, elle eut Antoine, tenu par Antoinette Bornat, femme de Charles Vrelle (*sic* pour Harel), maître peintre (il est cité par l'abbé de Marolles). Le 1^{er} mai 1636, naquit Isabelle, qui eut pour parrain Jacques Isnard, historiographe du Roi. Le 9 janv. 1637, Zacharie II^e fit baptiser Jeanne; le 27 sept. 1637, Zacharie; le 25 mars 1649, Louis, que tint « Charles, fils de Claude Vignon, maître peintre du Roy »; le 25 août 1643, un second Louis, dont furent parrain « Louis Le Van », le célèbre architecte, et marraine « Marie Grégoire, femme de Jacques Sarrazin, sculpt^r ord^{re} du Roy »; le 30 août 1646, Pierre, né le 26, fut tenu par « Bertrand Normain, m^e sculpt^r, demeurant au cloître St-Etienne ». Le Louis Normain né en 1640 mourut le 19 nov. 1642, l'autre le 4 octobre 1650. Quant à Zacharie II^e Normain, il décéda « le lundi 9 mars 1648 » et fut enterré ce jour-là même dans l'église. Il précéda au tombeau son fils Pierre qu'on inhumait dans St-Jean en Grève, le 9 novembre 1648. — Voilà tout ce que mes recherches ont pu m'apprendre de ces sculpteurs qui n'ont pas laissé de nom, mais que l'amitié de Boudin, d'Isnard, de Vignon, de Sarra-

zin et de Le Vau m'autorise à regarder comme des hommes d'un certain mérite. — *Voy.* BORDIX, ISXARD, LE VAU, SARRAZIN (Jacques) et VIGNON.

NOTEUR.

Gopiste de musique. Le mot est ancien dans la langue des arts.

— A M^e Pierre Blondeau, noteur de la chapelle du R., la somme de 60 l. tourn. pour ses gages. » (Bibl. Imp., Sup. Fr., n^o 1506.) [Cette mention se rapporte à l'année 1532.] — Simon Giroult et Alexis Franquenaou sont cités comme noteurs du R. en 1547. (Bibl. Imp., Ms. S. F. 179²⁹; fol. 215.) — « Maître Simon Huret, noteur en musique du R. nostre sire, épousa, le 21^e j^r de janv. 1586, Marguerite Durcours. Le 12 nov. 1596, il eut de son mariage *David*. » (Reg. de la S^{te}-Chapelle) — « Le Mardy 6^e jour de nov. 1582, trespassa M^e M^e Symon Giroult, chapelain perpétuel en la sainte chapelle, qui a vescu 33 ou 34 ans, maistre des enfans de chœur en lad. S^{te}-Chapelle, maistre en grammaire, vivant avec le bouhomme M^e Greton. Il est inhumé auprès de la porte dedans l'église, en bas, au costé de la chapelle perpétuelle qui est fondée de St-Clément. En son vivant, il estoit noteur du R. nostre Syre, et a accentué les liures des Epistres et Euangiles et les Légendiers; Dieu lui fasse merci et pardon! » (S^{te}-Chapelle basse.)

Le 26 avril 1637, Nicolas Jarry, noteur de la musiq. du R., époux de Françoise Lescuillon, fit baptiser *Claude*, et le 28 mars 1640, *Marie*, qui fut tenue par Pierre Blaru, graveur des monnaies, et Madeleine, fille de Jacques Le Breton, faiseur d'épiquettes du R. Nicol. Jarry demeurait rue Plâtrière. — *Voy.* BLARU, JARRY.

NOURRICES DE QUELQUES ROIS, REINES ET PRINCES FRANÇAIS.

Je ne puis remonter au delà de Charles VII, les documents me faisant défaut. — Les enfants de France avaient deux nourrices, la seconde devant, en cas d'indisposition de la première, remplacer celle-ci auprès du nourrisson royal. — Anne Cievalier, « nourrice et mère de lait » de Charles VI, reçut, le « 2 octobre 1454, en don, 27 sols 6 deniers en un escu d'or ». (Arch. de l'Emp., KK. 55.) — Marie d'Anjou, femme de Charles VII, fut nourrie par Tiphaine La Magine. Marie d'Anjou était née le 14 oct. 1404. Sa « mère de lait vivait encore en 1454, et, le 10 oct. de cette année, elle recevait en don 15 l. tourn. ». (KK. 55, fol. 127.) — « Madame Marie Du Mouton, nourrice de madame Anne de France (née en 1462), reçut, en 1469, 100 l. tourn. pour ses gages. » (KK. 68, fol. 19.) — Mad. Louise de France, née en mai 1461, fut allaitée par Anne, femme de Jehan Voirrier. En 1469, elle reçut 100 l. tourn. sur ses gages. Mad. Louise était morte alors, car Anne Voirrière (*sic*) est dite dans le compte « nourrice de feu M^{me} Loÿse de France ». — Mad. Jehanne de France, qui fut duchesse de Berry, puis femme de Louis XII, et que ses malheurs, ses vertus, sa piété, ont fait mettre au rang des bienheureux, naquit en 1464; elle fut nourrie par la femme de Michau de Senneville, qui reçut, en 1469, la somme de 40 l. (KK. 55.) — Marguerite d'Autriche, née le 10 janv. 1480, et fiancée au dauphin qui fut Charles VIII, fut nourrie par Jehanne de Jonsac. Sur 600 liv. de ses gages, Jehanne reçut, en 1584, « viii^{xx} liu. tourn. » (KK. 80, fol. 14.) Cette « damoiselle de Jonsac » avait épousé Gilles de Bouzanton, un d'hôtel de la Reine, de qui elle eut deux filles, Charlotte et Philippe, qu'on voit nommées parmi les

filles d'honneur de Charlotte de Savoie, en 1488. (KK. 81, fol. 2) et 33.) Cette année 1488, « Mademoiselle la nourrice », comme dit le compte, reçut la somme de 720 l. tourn. (Fol. 15.) — Michelle, femme de Jehan Allaire, écuyer de cuisine de la Reine Charlotte de Savoie, fut la première nourrice de Charles VIII. Le 8 mars 1487, Jehan reçut 45 liv. 7 sols 1 den. tourn. pour acheter « des draps de laine, pannes et fourrures » devant être convertis en habillements pour Michelle, « en faveur de ce qu'elle a esté cy deuant une des nourrices du R. ». (KK. 70, fol. 322.) On se rappelle que Charles VIII était né le 30 juin 1470. Michelle Allaire vivait encore en 1490, et cette année elle reçut 43 l. 15 s. tourn. « pour luy ayder à soy entretenir ». (KK. 76, fol. 130.) — Marie de Brasque, ancienne damoiselle du royaume de Navarre et nourrice de la Reine « Anne de Bretagne, reçut, en 1495, « la som. de neuf vingt (180) livres tourn. pour sa pension et son entretenement de deux années ». (Bibl. Imp., Sup. Franç. n^o 2504.) Lorsque Anne de Bret., arrivant au terme de sa grossesse, se vit au moment de mettre au monde l'enfant qui, après Charles Orland, dauphin pendant trois ans à peine, devait vivre du 8 sept. 1496 au 2 oct. suivant, le Roi envoya, à Angers, demander une bonne nourrice; Jehan Oriman amena sa femme au Plessis-lez-Tours, « pour montrer son lait ». Cette femme ne fut point agréée et fut congédiée, ayant reçu 20 liv. tourn. (Arch. de l'Emp., KK. 85.) On envoya alors de Tours à Rennes chercher « une nourrisse qui y estoit ». Cette femme, dont le nom n'est pas inscrit dans les Comptes de la Maison du R., fut acceptée, mais au bout de 24 jours, elle perdit son nourrisson. (Reg. cité.) — La première nourrice de François I^{er} fut une certaine Andrée Linache; elle mourut avant 1523, et le Roi fit à Guillemine, sa fille, une pension, dont elle reçut 120 l. en 1523. Loÿse Frouyne, seconde nourrice du R., reçut cette même année 150 l. Marguerite Tessière, nourrice de Mad. la duchesse d'Alençon, reçut la même somme. (KK. 98.) En 1532, Guillemine Linache et Marguerite Tessier reçurent l'une 120 l., comme pensionnaire du R., et l'autre 200 l. Marguerite Tixier (*sic*) fut la première nourrice de la duchesse d'Alençon, Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, née à Angoulême, le 11 avril 1492. Cette 1^{re} nourrice vivait encore en 1535. (Bibl. Imp., Ms. 9844.) Gillette de Corbye fut la seconde nourrice de Marguerite de Valois; elle reçut, en 1572, 100 l. pour sa pension. Elle mourut, le 21 août 1573. (KK. 156, fol. 78.) Je n'ai pas trouvé les noms des nourrices de Henri II; quant à François II, né le 12 janvier 1544, il fut allaité par Claude Gobelin, qui devint femme de chambre de Catherine de Médicis. Elle reçut, en 1560, 230 l., « pour luy ayder à se faire guérir et panser d'une maladie dont elle estoit retenee en la ville de Paris ». (KK. 127, fol. 292.) En 1559, elle avait reçu « vug cent et demy de menu vert (*sic*, Petit gris) blanc pour faire bord et giet à vue robbe. » (KK. 125, fol. 1341.) — François, duc de Bretagne, fils de François I^{er} né le 28 fév. 1518 — il mourut empoisonné, dit-on, en 1536 — eut pour mère de lait Marie Villart ou Vieillard. (KK. 129, p. 300, an. 1559.) En 1572, elle reçut sa pension de 60 l. quand les enfants de feu Claude Gobelin recevaient 200 livres. (KK. 134.) Charles IX, né le 27 juin 1550, fut confié à Philippe Richard. Cette femme fut très-

bien traitée; elle reçut en don, le 20 mars 1566, 5,000 l. tourn. « sur les deniers à provenir de la vente des vins et marchandises, prises en 15... sur la mer durant la guerre, lors ayant cours contre les Anglois et baillées en dépost à Guill. Gosselin, demeurant à St-Malo de l'Isle ». (KK. 9^e, fol. 65.) Le 3 juin de la même année, Philipp. Richard reçut, de son fils de lait, 10,000 l. tourn. à prendre sur les deniers provenant de la « coupe faicte et à faire tant des bois et buissons estant en diuers lieux sur les chemins des fors d'Arques et Cany, que sur les coupes et ventes des bois faites en 1565 et en 1566, en la forest d'Eureux, receppages et bois broutifs des forests de Normandie ». En 1572, Philipp. Richard reçut 200 l. comme pensionnaire du Roi. (KK. 13^e.) En 1584, elle vivait encore. C'est d'elle que parle Brantôme et dont il dit que le Roi, qui « l'aimoit si fort, qu'il ne lui refusa jamais rien », ne la pressa point non plus qu'Ambroise Paré de changer de religion; mais qu'elle « reprit la religion catholique, après la Saint-Barthelemy, dont il eut une joye extrême, et le disoit à tout le monde. Mais ce qu'elle en fit ce fut plus pour lui complaire que par zèle; car après sa mort, elle en sentoit cacore, et sais bien, ajoute l'auteur gascon, ce qu'elle n'en disoit un jour à part. C'estoit une très-sage et honeste femme ». (Mémoires de Mess^{rs} Brantôme; Leyde, 1666, t. IV, p. 9.) Je montre ailleurs que Brantôme fut fort mal renseigné en ce qui touche Ambroise Paré; quant à la dame Philippe Richard, je n'ai aucun moyen de contrôler ce qu'en raconte le chroniqueur. — Marie-Elisabeth de France, née le 2 avril 1572, eut une première nourrice dont le frère, Simon Cochon, reçut 150 l. pour « ramener à Orléans l'enfant de lad. nourrice qu'elle auoit amené avec elle ». (10 nov 1572.) Jacqueline Le Roy fut la seconde nourrice de la fille de Charles IX. Elle reçut 120 l. le 10 déc. 1572, « pour les seruices et bon deuoir qu'elle » faisait « chaque jour à la nourriture d'ycelle dame ». (KK. 133.) — En 1584, Denis Cheveau, « mari de la nourrice du Roy » (Henri III, né le 19 sept. 1551), est porté parmi les pensionnaires pour la somme de 133 l. (KK. 139.) En 1585, Philippe Richard, « nourrice du feu Roy » (Ch^s IX), reçut 34 l. tourn.; Denis Cheveau, 26 l.; Charlotte Boussy, « nourrice de Monseigneur » (Charles de Valois, duc d'Angoulême, né le 28 avril 1573. Il mourut le 24 sept 1650), « reçut 33 l. 1 sol. tourn. Catherine Lemer, une troisième nourrice de Mad. Marie-Elisabeth, qui avait remplacé la demoiselle Cochon d'Orléans, femme de Jean Richard, reçut 33 l., ainsi que Jacqueline Le Roy. (KK. 116.) — Xé à Fontainebleau le 16 sept. 1610, le Dauphin de France, fils de Henri IV, qui fut Louis XIII, eut pour nourrice Antoinette Jorron. (KK. 149.) Je lis au registre de St-Germ. l'Auxerrois : « 7 fév. 1613, fut baptisé Loys, fils de Jean Boquet sieur Du Chesnoy, père nourricier du Roy, cons^r et secrétaire de sa maison et couronne de France, et de dam^{lle} Antoinette Jorron, sa femme, nourrice du Roy; la marr. la Royne Marguerite en personne; le parr. Monseig^r de Vendosme (César) aussi en personne ». — Les nourrices de Gaston-J^u-Bapt. d'Orléans, né le 25 avril 1608, furent Foy Baudry et une nommée Josse. Henri IV fit cadeau à la première de « sept vingt liures pour un amblement, à l'autre de 1,200 l. tourn. ». (KK. 149, 151.) Le chevalier de Vendôme eut pour nourrice Madeleine

Cartes, qui devint femme de chambre du jeune duc d'Orléans et qui recevait 140 l. de gages. (1607; KK. 149, fol. 4.) — César de Vendôme, né de Gabrielle d'Estrées, en juin 1594, eut pour nourrice, outre Madeleine Cartes, « la d^{lle} Serlant », qui, en 1608, « était sa femme de chambre et celle de « Mad. Chrétienne ». Elle recevait pour cet office 300 l. tourn. de gages. (KK. 151.) — Madame Chrétienne, née le 10 fév. 1606, avait eu pour nourrice « la d^{lle} Talon, aux gages de 1,200 l. » (KK. 151.) — Mad. Elisabeth, née le 12 nov. 1602, eut pour nourrices « la d^{lle} Du Tot, aux gages de 1,200 l. », et « Augustine Muette, dicte : la Picarde, qui ne recevait que 600 livres ». — Le duc d'Anjou, François, né le 18 mars 1554, eut deux nourrices, Rose Le Duc à 1,200 l. et Madeleine de St-Germain à 400 l. (Reg. cité.) — La première nourrice de Louis XIV, né le 5 sept. 1638, fut Elisabeth Ancel, femme de Jean Longuet, s^r de La Giraudière, proeur^r du R. au bureau des finances d'Orléans. Elis. Ancel n'allait le jeune prince que trois mois; malgré cela, par arrêt du 4 mai 1639, elle continua à jouir de la pension accordée aux nourrices des enfants de France. (Viell. Arch. de la guerre, vol. 56, p. 107.) Perrette ou Pierrette Dufour remplaça Elisabeth; elle était femme d'Etienne Ancelin, voiturier de Poissy. (Voy. ci-dessus, p. 828. Mamelles de Pierrette.) Pierrette mit au monde, le 29 juill. 1649, Philippe Ancelin (St-Eust.) Le 16 mars 1659, Pierrette Du Pour tint, au nom de la Reine Anne d'Autriche, un fils de « feu Michel de St-Germain, sergent aux gardes ». (St-Sulp.) En 1664, Pierrette demeurait à Montesson, mais son office de femme de chambre de la Reine l'appela quelquefois à Paris. Le Roi lui donna 12,000 l. « en considération du mariage qu'elle fit de sa fille » (janv. 1664). (Bibl. Imp., Ms. Trésor Roy.) Philippe, le fils de Pierrette, devint contrôleur g^d de la Reine Marie-Thérèse; il se maria, mourut, et sa veuve reçut, le 10 nov. 1694, une pension annuelle de 1,000 l., « en considération de ce que la feue dame Ancelin (Pier. Dufour), mère dud. s^r Ancelin defunct, auoit en l'honneur d'être première nourrice de Sa Maj. ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 561, p. 834.) Les petits enfants de Mad. Elisabeth Ancelin, veuve de Philippe, eurent 2,000 l. de pension. La seconde nourrice de Louis XIV, Marie de Segneville Thierry, eut une pension de 600 l. (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 74; Arch. de l'Emp., Z. 1342.) — Un compte pour l'année 1667 (Trésor Roy.) mentionne Jeanne Potterie, Anne Perrier, Marguerite Garnier et Marie Mesnil, avec le titre de nourrices du Roi. Elles avaient été breuses, sans doute. Elles recevaient 30 l. par an. En avril 1662, Anne Perrier avait reçu 300 l. « pour contribuer à sa subsistance, à cause de la cherté des vivres ». — Philippe d'Orléans, né le 21 sept. 1640, eut cinq nourrices; Jeanne Aroux, Madeleine Barque, Anne Saurin ou Gaurin, Marie Le Bas, femme de Charles de Quoix, de la paroisse de Marly, et Marie Bourde. Celle-ci fut première nourrice; Marie Le Bas fut seconde. (Arch. de l'Emp., Z. 1342; Bibl. Imp., Ms. Colbert, 1666.) — Louis, le g^d dauphin, né le 1^{er} nov. 1661, eut pour première nour. Marie Henry et pour 2^e nour. Marguerite de La Fleur. Le Roi, par brevet du 1^{er} janv. 1669, accorda une pension de 1,200 l. à « Marie Henry dite Moreau »; le 4 août de la même année, il donna 800 l. de pension à Marg. de La Fleur « pour

l'honneur qu'elle a eu de donner à têter pendant neuf mois à Monseigneur le Dauphin ». (Bibl. Imp., Ms. Mo'temart, n° 114.) — Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, eut pour nourrices Jeanne de La Haye, femme de Michel Bernard, ord^e de la musique du R., et « M^{lle} Moreau », qui, en 1691, eut une pension de 600 l. (Bibl. Imp., Ms. Clair. 558, p. 809.) — Le 19 sept. 1696, le Roi donna 200 l. de pension à Jeanne Jaquet, femme de feu Pierre Moreau, nourrice de feu le comte de Vexins et de M^{lle} de Tours, légitimée de France. Cette femme demeurait à Fontenay-sous-Vincennes. (Ms. Clair. 563, p. 663.) — Louis XV fut nourri par Marie-Madeleine Bocoquet, femme de Simon Mercier. (*Voy. MERCIER* [ART.].) — Madame Bure, nourrice de S. M. l'Empereur Napoléon III, mourut au commencement du mois de janvier 1866; elle avait environ 84 ans. Son fils est Trésorier général de la couronne. (Maison de l'Empereur.) — Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, Prince Impérial, né le 16 mars 1856, eut pour nourrice Anne Bousnard, née le 26 avril 1826, à Berge, commune de St-Martin-du-Puy, mariée, le 22 fév. 1846, à Edme Boisseau, tisserand à Empury (Nièvre). Appelée à Paris, le 3 février 1856, elle rentra à Empury, le 22 août 1857; elle y mourut, au retour d'un voyage à Paris, le 9 nov. 1865. Elle jouissait d'une pension qui l'avait mise dans l'aisance. S. M. l'Impératrice s'est chargée de l'éducation des enfants de cette femme. — *Voy. PARÉ.*

1. NOURRISSON (RÉNÉ). 1644—50.

Il est qualifié « peintre ord^e du Roy » dans les Etats de la maison du Roi (1644-45) (Arch. de l'Emp., Z. 1341) et dans un Etat des officiers de la maison du R., 1^{er} juin 1650. (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 74.) Il était aux gages de 30 livres tounois, comme tous les artistes et artisans, retenus par le Roi, qui n'avaient pas le titre de Valet de chambre. Ceux-là étaient plus largement traités.

2. NOURRISSON (EUSÈBE). 1712.

Eusèbe était-il fils ou seulement parent, à un degré inférieur, de René? Je n'ai pu l'apprendre. Tout ce que je sais de lui, c'est qu'il eut, comme sculpteur, un brevet d'élève de l'Académie de France à Rome, le 12 juillet 1712. (Arch. de l'Emp., E. 9299, fol. 79.) Il était élève de Girardon, et travailla avec Le Lorrain, son camarade d'atelier, au tombeau de son maître, qu'on éleva dans l'église de St-Landry. — *Voy. 2. RAON.*

NOYERS (DE). — *Voy. SUBLET.*

NUCHEZES (FRANÇOIS = JACQUES = PIERRE = MARIE DE).

La famille de Nucheze, dont le nom est écrit de plusieurs manières dans les documents, était une des plus considérables de l'ancien Poitou. M. L. Beauchet-Filleau, de Chefbuttonne (Deux-Sèvres), a fait un travail considérable sur les membres de cette maison, qui a donné à la marine un Vice-amiral et à l'église un Prélat. Je ne saurais avoir la prétention d'écrire ici la vie de celui de ces deux hommes que j'ai pu connaître le mieux; tout ce que je veux dire, c'est que les Vieil. Arch. de la guerre gardent (vols 136, 137) quelques lettres de Le Tellier au chevalier de Nucheze, chargé du commandement de la flotte en l'absence de l'Amiral, et d'autres de cet officier au ministre. Parmi les lettres

que reçut Colbert (Bibl. Imp., Ms.) sont quelques lettres autographes de Fr. de Nuch., certaines aussi curieuses par le fond que par la forme (24 juin; 11 juil.; 1^{er}, 6, 7, 19, 21 août 1662; 1^{er} mai 1663, celle-ci datée des Espaux), etc. A la fin de 1662, il signait d'une écriture difficile à lire: le com^{te} de Nucheze. — « 17 juillet 1667, connoy de frère François de Nucheze (*sic*), chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de St-Remy et des Espaux, pris rue de Nesle et porté en carrosse à l'église du Temple, conduit par M. le vicaire ». (St-Sulp.) Le reg. des décès du Temple pour l'ann. 1667 manque aux Arch. de la ville. — Jacques de Nucheze, évêque de Chalon-sur-Saône, bénit le mariage de Mad. de Sévigné. — Pierre de Nucheze de Monthomas épousa Marie-Elisabeth Landerneau, veuve de François Estourneau (31 mai 1690; acte chez M. Vieuville, not., qui en a un autre du 19 août 1690, intéressant ce P. de Nucheze). — Chez M^r Fourchy, not., sont des actes de fév. 1686 et juil. 1691, passés au nom de Marie de Nucheze. — *Voy. SÉVIGNÉ.*

NYERT (PIERRE et les autres DE). ?1596—1682.

Redressons un des grands redresseurs d'erreurs de ce temps-ci; un homme de beaucoup d'esprit, de savoir et d'originalité; un critique ardent, sagace, mais quelquefois vif jusqu'à l'emportement et railleur jusqu'à l'injure; l'auteur de *Molière-musicien*, livre amusant, mais bizarre et mal ordonné, où les anecdotes abondent; où la colère déborde, où la chaleur méridionale unit souvent à la vérité, tant elle a les apparences de la passion; où il y a de tout, excepté peut-être des témoignages sérieux pour prouver que Molière était musicien, c'est-à-dire qu'il savait la musique, non pas tout à fait autant que Cambert, Campra, Lambert ou ce pauvre Lulli, si maltraité par l'auteur, mais autant que Charpentier, Louis de Mollier ou ce Pierre de Nyert, à qui Castil-Blaze — car c'est de lui qu'il s'agit ici — veut enlever son nom, pour lui substituer celui de Niel qui ne lui a jamais appartenu. Voici ce que dit Castil-Blaze (t. 1^{er}, p. 421-423) à ce sujet: « La Fontaine adressa, en 1677, une épître » à M. de Niel, musicien, luthiste et chanteur... » Dangeau, le 15 juin 1719, annonce la mort du » fils de ce de Nyert que Saint-Simon et Tallemant » Des Réaux nomment aussi de Nyert. Ces quatre » auteurs se trompent, le musicien dont il s'agit » s'appeloit de Niel ». Et, à l'appui de son opinion, le critique de Cavaillon cite une « Epître à Monsieur de Niel, publiée, en 1648, par d'Assoney », la lettre écrite, le 12 oct. 1689, par Mad. de Sévigné à sa fille, sur la chute de « M. de Niel, dans la chambre du Roy »; un passage des Mémoires de M^{me} de Motteville, à la date du 15 janvier 1666, où la femme de Pierre de Nyert est nommée « Niel »; enfin, une phrase de l'*Histoire de la chapelle des Rois de France*, par Ouroux, où le nom du chanteur aimé de Louis XIII est écrit: « Nielle ».

Pourquoi Castil-Blaze a-t-il accordé plus de confiance aux quatre auteurs dont il s'autorise qu'aux écrivains qu'il a cru devoir attaquer? Quatre contre quatre, c'était au moins de quoi le faire réfléchir. Pourquoi soupçonner que Mesdames de Motteville et de Sévigné connaissaient mieux Nyert que St-Simon et La Fontaine. Tallemant Des Réaux avait averti Castil-Blaze cependant, quand il avait dit :

« de Nyert, car c'est ainsi qu'il se nomme, quoi-
 que tout le monde dit : *Denièr* ou *Denièrle...* »
 Tallemant avait raison, ou va le voir. Castil-Blaze,
 qui connaissait bien les livres, aimait assez à mois-
 sonner dans les gerbes faites, mais n'allait guère
 chercher ses informations dans les documents origi-
 naux, véritables sources de l'histoire. Il s'exprime
 ainsi : « De Niel était un des quatre premiers valets
de chambre de Louis XIII, roi musicien, qui l'avait
 admis à cet office à cause de ses talents de chanteur
 luthiste. M^{me} de Niel, son épouse, était femme de
 chambre de la Reine Anne d'Autriche ». Castil-
 Blaze dit que ce fut vers 1629 que le Roi donna à
 de Niel son agrément pour une charge dans sa
 maison; or, voici ce que je trouve dans les États des
 officiers de la Maison du Roy (Arch. de l'Emp., Z.
 1341, 1342) : « Pierre de Niert », figurant sur celui
 de 1638, où l'on voit qu'il succéda, cette année-là,
 à Vincent Roger, en qualité d'un des quatre valets
 de *garde-robe*, ayant les clefs des coffres. Cette
 charge rapportait 826 liv. de gages, outre les im-
 munités accordées aux commensaux du Roi. En 1648,
 Pierre de Niert (*sic*) était dans la situation qu'il
 avait acquise, moyennant finance, dix ans aupara-
 vant. Le Roi était mort depuis cinq ans. De Niert
 passa plus tard — des lacunes dans la série des
 États ne permettent pas de dire l'époque — du ser-
 vice de la garde-robe à celui de la chambre. En
 1664, « le s^r Pierre de Niert (*sic*) et François son
 fils à survivance » sont sur la liste des « quatre va-
 lets de ch. ordinaires ». N'oublions pas de dire
 qu'en 1650, P. de Niert était encore dans la garde-
 robe. (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 74.) P. de
 Niert conserva sa charge jusqu'à sa mort : « Mons^r
 Pierre de Niert, âgé de 86 ans, premier valet de
 chambre du Roy, décédé en sa maison rue du Chan-
 tier, porté de l'église, en carrosse, dans celle des
 Capucins noirs, porte Richelieu, en présence de
 M. François-Louis de Niert, gouverneur de Limoges
 et premier valet de chambre du Roy, son fils,
 et de Messire, etc. (Signé) François de Niert ». (St-Nicol. des Ch.) Cet acte veut être réformé; le
 corps de P. de Niert fut porté aux Augustins :
 « M. P. de Niert, 1^{er} valet de ch. du R., bienfaic-
 teur de cette maison, mort à Paris le 12 février
 1682, âgé de 86 ans, enterré le 14 suivant ». (Reg.

des Petits-Pères ou Sts-Augustins.) — P. de Niert
 n'était pas le premier de sa famille qui eût eu un accès
 dans la maison du Roi. Voici ce que j'ai lu au
 registre de St-Jean en Grève : « 25^e feur. 1634, fu-
 rent fiancez Denis de Niert, secrétaire de la cham-
 bre du R., et Renée de La Tannerie, assisté de Lau-
 rent de Niert (*sic*) receveur de tailles aux Lannes ».
 Le mariage eut lieu le 27. A quel degré ces Niert
 étaient-ils parents de Pierre? C'est ce que je n'ai
 pu démêler. — Pierre de Niert épousa, en 1646,
 Jeanne de Falquerolles, de qui il eut deux fils :
 1^o François (22 fév. 1647), tenu par François Ser-
 vien, cons^r du R. et abbé de Jouin; 2^o Etienne
 (22 déc. 1647), tenu par Etienne Jehannot de Bar-
 tillat, trésorier g^l de la maison de la Reyne, et par
 Renée de La Tannerie, femme de Denys de Niert.
 (St-Germain l'Aux.) Dans les baptistaires de ses en-
 fants, P. de N. est qualifié « maître d'hôtel du R.
 et 1^{er} val. de garde-robe de Sa Maj. ». Sur les listes
 des maîtres d'hôtel qui sont aux Arch. de l'Emp.,
 je n'ai pas vu le nom de P. de Niert; pourquoi?
 — François de N. épousa, en janvier 1686, Char-
 lotte Van Gangel, protestante tout récemment con-
 vertie, et dont François attendait la conversion pour
 lui offrir sa fortune. Le 29 sept. 1686, Charlotte
 eut, à Paris, un fils, qui fut baptisé à Versailles,
 le 19 mars 1687, dans la chapelle du château, tenu
 par le Roi et Mad. la Dauphine, qui signèrent :
 Louis, M. Anne Chrestienne. (Reg. de St-Nicolas
 des Champs, 1687, fol. 10.) — Fr. de Niert mourut
 le 13 juin 1719, au Louvre. Il fut enterré en pré-
 sence de son « fils Louis, gouverneur du Louvre,
 de M. André Dacier, garde du cabinet des livres
 du R., cousin du defunt, etc. » (St-Germ. l'Aux.)
 Louis ou Alexis-Louis de Niert, âgé de 28 ans,
 épousa, en mars 1704, Marie-Anne de Marsollier
 (St-Germ. l'Auxer.) Il eut trois enfants (2 avril
 1706, 10 oct. 1711 et 1712?). — Louis
 de Niert mourut le 27 mars 1736, âgé de 50 ans
 environ. (St-Germ. l'Aux.) Son fils, Alexandre-Denis
 de Niert de Nentille, eut les charges de son
 père; il mourut au Louvre le 30 janv. 1744, âgé
 de 33 ans. Les Niert avaient le marquisat de Gam-
 bais; ils signaient tous : « de Niert », quoi qu'en
 ait dit notre ami Castil-Blaze. — Voy. BIANCOLELLI,
 CERTAIN, MUSSON, ROMAGNESI.

O

OISEAU DE CHYPRE.

1392.

— « A Jehan du Vivier, orfèvre pour avoir... mis à
 point une petite cage d'or à mettre oyssellet de Chypre, en
 la chambre du Roy. c'est assavoir en ycelle avoir fait une
 bruchette d'or, pour mettre es charnières de luissellet »
(huissellet, petite porte, petit huis) « à fermer cette cage,
 et refait un crochet au bout de la chayenne pour pendre
 ycelle. » (Argenterie du Roy Charles VI, juin 1392, Arch.
 de l'Emp., KK. 23, fol. 109 v^o.)

Quel était ce petit oiseau de Chypre, hôte de la
 chambre du Roi, et qu'on gardait dans une cage
 d'or? Je l'ignore.

OISEAUX THUNISSIENS.

1481.

— « Gabriel Bertran (*sic*), escuier, la som. de 48 livres
 2 solz 4 den. tourn. en 30 escus d'or, ordonnez à lay ou

moys d'auril 1481, en faueur de ce qui l'apporté aud.
 seign^r » (le Roi Louis XI) « du pays d'oultremer ung oiseau
 thunissien et deux tourtes blanches. » (Arch. de l'Emp.,
 KK. 64, fol. 78.) — « A Robert Fauze, 6 liur. 8 solz
 4 deniers... pour ung oiseau appelé thunissien... » 18 sept.
 1481... (fol. 80.)

Quels étaient ces oiseaux originaires de Tunis et,
 en 1481, apportés au Roi?

1. OLIER (?).

XV^e siècle.

Le personnage dont j'écris le nom, mais dont je
 n'ai pu apprendre ni le prénom, ni la naissance, ni
 la mort, était graveur en médailles pendant la pre-
 mière moitié du XV^e siècle. Je ne connais de lui
 que deux médailles, consacrées à la mémoire de
 Claude Expilly, ce qui pourrait faire supposer que

le graveur était Dauphinois, comme le magistrat dont il reproduisit l'image, supposition gratuite peut-être, car d'autres artistes que ne réclame point le Dauphiné firent à l'envi des portraits du célèbre président de Grenoble. (*Voy. ENPILLY.*)

2. OLIER (JEAN-JACQUES). ? — 1657.

On sait la légende pieuse racontée dans la vie de J.-J. Olier. On se rappelle que sœur Agnès de Jésus, religieuse dominicaine du couvent de Langeac en Auvergne, s'intéressa au salut du jeune prêtre, qui devint, en 1642, curé de St-Sulpice, et fut un des ecclésiastiques français les plus vertueux. En 1645, associé à quelques prêtres zélés, il fonda le séminaire de St-Sulpice. On tient qu'il mourut le 2 avril 1657. Voici à cet égard ce que n'apprend le Registre de St-Sulpice : « 5^e avril mil six cents cinquante-sept, conuoy de Messire Jean-Jacques Olier, prêtre bachelier en théologie, supérieur et fondateur du séminaire de St-Sulpice, cy-deuant curé de cette paroisse, enterré dans led. séminaire. » J.-J. Olier avait été mis dans un cercueil de plomb; on l'inhumait dans la chapelle du séminaire.

3. OLIER (CHARLES-HENRY-FRANÇOIS), marquis de NOINTEL. ? 1630—1685.

A la fin d'un excellent article publié en 1822, dans la *Biogr.-Michaud*, sur C.-H.-F. Olier de Nointel, M. Dezob de La Roquette dit : « Il existe aux Manuscrits de la Bibliothèque Royale à Paris un Mémoire concernant la province de Bretagne, dressé en 1698 par M. de Nointel, intendant de lad. province. On trouve encore au même dépôt le projet d'une ordonnance générale sur le fait des monnaies... par M. de Nointel, revu et corrigé par M. d'Aguesseau, procureur général au parlement. » M. de La Roquette ajoute : « L'auteur de ces deux ouvrages était sans doute un parent de l'Ambassadeur. » Quant au second de ces ouvrages, qui ne peut être d'Olier de Nointel, puisqu'il mourut en 1685, et que d'Aguesseau n'eut le parquet de Paris comme procureur général qu'en 1696 ou 97, il ne peut être non plus d'un Nointel parent d'Olier, car Charles-Henry-François, qui fut marquis de Nointel, mourut sans postérité, et le nom de Nointel fut porté peu de temps après par Louis Béchameil, le père de Louis II Béchameil, qui fut Intendant de Bretagne. Faut-il attribuer à Louis II Béchameil le travail revu par d'Aguesseau? Je n'en sais rien; mais il faut lui donner en toute assurance le Mémoire sur la province de Bretagne. Béchameil et Olier n'eurent rien de commun que le titre de marquis de Nointel. La terre de Nointel, dans l'ancien Beauvoisis, appartenait aux Olier depuis longtemps, et ne cessa de leur appartenir, à ce qu'il paraît, que vers 1685. Louis Béchameil ne l'acquit que de 1696 à 1697. Ch.-H.-Fr. Olier de Nointel était fils de Nicolas-Edouard Olier, seig^r de Nointel, marquis par lettres d'érection de sept. 1664. Nicolas-Edouard fut const^e au parlement, du 29 juil. 1633 à l'année 1665, époque de sa mort. Il épousa Catherine Malon, fille de Charles Malon, seig^r de Berey, Conflans, etc., président au grand conseil. Il descendait d'un Jean Olier, seig^r de Vandelle, qui vivait noblement, en 1538. Ch.-H.-Fr. Olier de Nointel est célèbre par son Ambassade à Constantinople. Il était conseiller à ce parlement depuis le 12 mai 1658, lorsqu'il fut désigné pour l'ambassade du Levant en 1670. (Bibl. Imp., Cabinet des Titres.) Ce fut le 22 août 1670 que le marquis de Nointel et Soliman-Aga, l'Ambassadeur ture,

qui retournait à Constantinople, mirent à la voile. Trois vaisseaux de guerre suivaient celui qui portait les deux diplomates. Ces navires arrivèrent aux îles des Princes le 22 oct. 1670. L'histoire de l'Ambassade de M. de Nointel est très-connue par les *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, que publia le P. Labat. Le Roi, mécontent de la réception qu'eut à la Porte son Ambassadeur, contrairement aux promesses qu'avait faites à Paris Soliman-Aga Mutefarica, envoya l'ordre à M. de Nointel de quitter Constantinople et de revenir en France. M. d'Arvieux, porteur de la lettre de Louis XIV, prit passage sur le *Diamant*, que commandait le marquis de Preuilly. Ce vaisseau partit de Malte le 26 nov. 1671, et arriva dans les eaux de la Corne-d'Or le 17 fév. 1672. Nointel ne se hâta cependant pas; il reprit les négociations interrompues, et ne revint en France qu'en 1678. Arvieux était parti de Constantinople, le 29 juil. 1672, sur le *Diamant*, et était arrivé à Toulon le 29 août. Ajoutons à ces détails empruntés en partie aux *Mémoires du chevalier d'Arvieux* ceux que j'ai pu recueillir ailleurs. Les vaisseaux qui avaient porté le marquis de Nointel et Soliman-Aga à Constantinople étaient le *Mercœur*, la *Sirène*, la *Princesse* et le *Cheval-Marin*. Soliman-Aga n'arriva à Toulon pour s'embarquer que le samedi 2 août 1670; les consuls lui avaient fait préparer une bastide où il fut conduit, en attendant l'arrivée du marquis de Nointel. On l'avait promené à Paris et à Versailles, on lui avait fait largement les honneurs de la France. Un gentilhomme ordinaire du Roi, qui avait souvent le devoir d'accompagner les ambassadeurs, M. de la Gibestie, avait été chargé de le conduire jusqu'en Provence; à Toulon, on le traita bien, mais on ne lui fit voir que peu des choses qui rendaient le port intéressant. L'intention du Roi était que l'envoyé ture et les gens de sa suite ne vissent pas ceux de leur religion qui ramaient sur les galères de France; aussin'eurent-ils vu les galères que de loin, et du haut de la bastide où on les avait logés. M. de Nointel arriva à Toulon le 14 août 1670 au soir. Il s'embarqua avec Soliman-Aga sur le *Mercœur* le 20 du même mois. L'escadre de Constantinople mit à la voile le 21 au matin, par un bon vent. (Arch. de la Mar., *Lettres de Matharel* des 17 juin, 5, 12, 15, 20 et 22 août 1670.) Le 21 août 1671, M. d'Almèras, qui commandait l'escadre du Levant, reçut l'ordre de détacher M. de Preuilly, commandant du vaisseau le *Diamant*, afin de s'en aller promptement à Constantinople pour rendre les dépêches de la cour à M. de Nointel, et exécuter promptement ses ordres pour l'embarquement de l'Ambassadeur et son retour en France. (Arch. de la Mar.) Le père Labat fait le portrait suivant de M. de Nointel : « Il s'appelloit Charles-François Olier, qui est le nom de sa famille; il étoit âgé de 40 ans, d'une taille médiocre, ayant le visage long, le teint brun, le poil noir, le nez aquilin, les yeux grands; il étoit d'une complexion mélancolique. Il étoit grave, parloit peu, et d'une voix grosse, rude et peu agréable; savant, fort posé, fort sage, fort homme de bien et sans faste. » Je n'ai pu trouver de portrait, peint ou gravé, de l'homme dont le père Labat a donné le signalement qu'on vient de lire. Ses armes étoient « d'or au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin renversées d'azur ». (Verdot, *Histoire des chevaliers de St-Jean de Jérusalem*, art. de Paul Olier de Nointel, reçu dans l'ordre le 2 mai 1663.) — M^r François Olier de Nointel

est mort ici sur la fin du dernier mois. Il avoit été conseiller au parlement de Paris et Ambassadeur pour S. M. à Constantinople. » (*Mercur galant*, avril 1685.) — *Voy. BÉCHAMEL, GALLAND (ANTOINE).*

OLIVIER (AUBIN. = ALEXANDRE. = RENÉ.)

Aubin Olivier étoit graveur des monnaies de France. Il jouissoit parmi les artistes de son temps d'une considération qu'attestent deux portraits de lui, gravés par Léonard Gaultier. Au bas du plus important de ces portraits, on voit le monogramme G. L. (les deux lettres superposées) et la date 1581. Il dut être fait peu de temps après la mort d'Olivier :

« Le lundy 10^e jour d'avril 1581 fust inhumé maistre Aubin Olivier, homme de bon esprit, et subtil à innover beaucoup de choses, et singulier en l'art de graver. Il a inventé à faire (*sic*) les doubles rouges où est l'effigie de nostre syre le Roy Henry troisième et à l'autre costé, l'écusson de France. » (Léon Gaultier a représenté ces pièces dans le portrait de 1581) « *Ipsè Albinus juct in cymeterio sanctæ capillæ, e regione et perpendiculariter sub sanctis reliquis.* » (Ste-Chapelle basse.)

A. Olivier étoit né à Roissy en l'île de France, ce que nous apprend l'inscription latine qui se lit au portrait de L. Gaultier. A quelle année remontait sa naissance? La longue barbe grise que porte Olivier est chez lui le caractère évident de la vieillesse; mais étoit-il, en 1581, septuagénaire ou octogénaire? — Lorsque Henri II établit, à l'extrémité du jardin du Palais, c'est-à-dire à l'endroit de l'île où est maintenant dressée la statue de Henri IV, la maison des étiwes où devaient se fabriquer les monnaies, A. Olivier fut nommé « maistre ouvrier et conducteur des engins de la Monnoie du Moulin », sous la direction de « Guillaume de Marillac, valet de ch. du R., et surintend^t de la Monnoie. » (Ordonnance du 31 janv. 1551; Arch. de l'Emp., Z. 3174, fol. 122.) Vingt ans après Olivier fut fait « monnoyeur de la Monnoie de Paris », pour le récompenser de « ses industrieuses inventions par luy mises en évidence pour la fabrication des monnoyes, mesures des deniers forts où il avoit industrieusement trouvé moyen imprimer et caracterer l'inscription à l'en-tour sur l'espaisseur du bord desd. deniers forts, chose qui n'avoit encore de nostre temps esté reuse fait », disaient les lettres patentes de mars 1579. Le Roi Henri III, à cette fin particulière, en ajoutait une autre fort importante, il donnoit la charge de monnoyeur à Olivier « pour en jouyr et eser et sa postérité, liguée née et à naistre, procrée et à procrer en loyal mariage. » — Aubin Olivier eut deux fils, *Alexandre et Baptiste*, graveurs comme leur père, et héritiers de son office. Alexandre eut quatre enfants, un desquels, le premier, *Alexandre*, fut tenu sur les fonts, le 4 sept. 1584, par Raphaël Pillon, frère de Germain; le second, *Michelle*, eut pour marraine Claude Pillon, sœur de Germain et de Raphaël, et femme du peintre Nicolas le Blond; les deux autres enfants d'Alex. Olivier furent *Marie* (24 juil. 1595) et *Nicole* (13 avril 1598). (Ste-Chapelle basse.) Alexandre Olivier avoit épousé Marguerite, fille de Claude de Hery, graveur général des monnaies de France. Alex. Olivier mourut le 27 déc. 1627, « devant la croix du troner » (rue St-Honoré), et fut inhumé le lendemain à St-Germ. l'Auxer. — Michelle Olivier épousa Pierre Regnier, qui fut graveur et conducteur des engins de la Monnaie. — René Olivier, fils ou neveu d'Alexandre? je n'ai pu le savoir, fut maître et conducteur des engins de la Monnaie; il épousa Jeanne Desjours, dont il eut

deux fils, *Pierre et Denis*. René mourut le 18 nov. 1628 aux galeries du Louvre, et fut enterré dans l'église de St-Thomas. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Jean Warin, qui, quatorze mois après la mort de René, avoit épousé Jeanne Desjours, exerça la charge qui revenoit à Pierre et à Denis, enfants mineurs. La cour des monnaies le regut le 23 mars 1629. (Arch. de l'Emp., Z. 3213.) — *Voy. HÉRY, WARIN (Jⁿ).*

ONDÉDEI (GIUZZEPPE-OTTAVIANO).

Giuseppe Zougo Ondédei, un des agents les plus actifs et les plus dévoués de Mazarin, eut, en récompense de ses services, l'évêché de Fréjus (1654), et le garda jusqu'à sa mort (23 juil. 1674). Ottaviano, son frère, fut souvent employé par le Cardinal; il épousa Charlotte de Laffemas, qui, le 29 mai 1659, lui donna un fils, baptisé, le 28 juin suivant, sous le nom de *Jules*. « fils de Mess^e Octavien Ondedey, cheualier, comte de Vezelay ». Son parrain fut le Cardinal, sa marraine, la princesse de Conti. L'acte de baptême est signé : « Le card. Mazarini, Anne Marie Martinosi, Otaviano Ondedey. » (St-Sulp.)

OPÉRA (THÉÂTRE DE L').

En 1686, le machiniste de l'Opéra étoit un certain Bérin, qu'il ne faut pas confondre avec J. Berain. Il avoit parmi ses ouvriers deux Tavernier, protestants, qui n'avoient point cédé aux injonctions du Roi ou ce qui touchait à la religion. Voici ce que je lis à leur sujet :

« Je vous envoie un mémoire des fils » (sur les fils) « de la veuve Tavernier nouvellement catholique qui travaillent chez le sieur Bérin, machiniste et ingénieur de l'Opéra, afin que le commissaire de ce quartier les avertisse d'obeir ainsi que fait leur mère. Je leur aurois parlé, mais ils ne sont plus avec leur mère et demeurent chez led. Bérin, en la maison du sr Lully » (rue Ste-Anne). (Bibl. Imp., Ms. Sup. Fr. 771⁵ 2; Rapport de Labbé, commissaire du quartier St-Antoine à M. de la Reynie; 13 janv. 1686.) — 24 oct. 1694. Le Sr de Francini ayant demandé au Roy la permission de faire une loterie, pour des places à l'Opéra, en la manière qu'il l'explique par son placet dont je vous envoie copie, S. M. luy a accordé cette faveur pour une fois seulement. » (Phélypeaux.) « A M. de la Reynie. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t secrétariat.) — « Monseigneur étant mardi à l'Opéra, envoie une corbeille de sa collation à Mlle Coulon, qui étoit dans une loge et qui rougit fort. » (Bibl. Imp., Lettres à Cabart de Villermont 1^{er} fév. 1700; Ms. Dangeau) Qui étoit cette demoiselle Coulon à qui le Dauphin envoyoit des fruits? — « On a mis à la Salpêtrière deux chanteuses de l'Opéra dont la conduite étoit scandaleuse. » (Lettre du 8 fév. 1700.) — *Voy. ARONNE-VENTS, CAMBROT, CAMBRET, CAMBRA, CHAMEROV, GUIMARD, LULLI, 3. PERRIN, PREVOST, VIGARINY.*

OPPENORDT ou mieux OPPEX OORDT (GILLES-MARIE). 1672—1772.

La *Biographie*-Michaud dit de cet artiste, qui se rendit célèbre, et dont, par parenthèse, Bouillet n'a pas prononcé le nom, qu'Oppenord (*sic*) naquit à Paris, en 1672, fils d'un ébéniste du Roi. C'est bien; mais qui étoit cet ébéniste? Il se nommait Cander-Johan Oppen Oordt, et il étoit établi dans l'enceinte du temple. Il avoit épousé Judith Favier, qui lui donna trois enfants : 1^o *Marie*, qui mourut, âgée de deux ans, le 7 nov. 1670; 2^o *Jean-Baptiste*, qui vécut seulement quelques heures, et fut enterré le 2 déc. 1669; 3^o *Gilles-Marie* (27 juil. 1672.) Celui-ci ne fut baptisé que le 7 août suivant, « fils de Jean Oppord (*sic*), menuisier en ébène », qui, en 1669, est dit : Jean Obnor. Il signait : « Jean Oppen Oord. » (1672.) — Alexandre-Jean Oppen Oordt, « ébéniste ord^e du R., veuf de Judith Fa-

vier, âgé de 76 ans ou environ », — né par conséquent vers 1639, — mourut le mardi 16 avril 1715, rue Champfleury. Assistèrent à son enterrement : Gilles-Marie Oppen Oordt, premier architecte de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, Charles Nocret, peintre, 1^{er} valet de chambre dud. duc, et Jean-Bapt. Oppen Oordt, petit-fils du défunt, qui signèrent : « Oppenordt, C. Nocret, Oppenordt. » La signature des Oppen Oordt s'était simplifiée, comme on voit, et contractée. — Je lis au Reg. des Bâtimens du R. : « A Openor (*sic*), ébéniste, 300 l. à compte du bureau qu'il fait pour le cabinet des curiosités, à Versailles, 9 juil. 1684. » Il reçut 500 l. le 1^{er} août, 600 l. le 11 oct. et 900 le 19 nov. Dans un autre Registre : « A Jean Oppenort, ébéniste, 300 l. pour son payement des compartimens qu'il a faits à deux bureaux du petit cabinet de Sa Maj. » (29 juil. 1685.) — Epoux d'Antoinette Bérard, Gil.-Mar. Oppen Oordt demeurait rue St-Thomas du Louvre; il eut là dix enfans. Il mourut le 13 mars 1742, rue de Richelieu. (St-Eust.)

OPSTAL (GÉRARD VAN).

? 1604—1668.

« Van Obstat (*sic*), Flamand..., estoit sculpteur, et particulièrement estimé pour les bas-reliefs. Il mourut en 1668. » (Noms des peintres les plus célèbres, etc., 1679. Bibl. Imp., P. 390-A.) Dézallier d'Argenville le nomme : Gérard Van Obstat; il signait : « Gerart Van Opstal » (10 avril 1658; acte chez M. Le Monnyer, not.) V. Opst. fut un des douze anciens de l'Acad. Roy. de peint., un moment de sa création, en 1648. Il était né à Bruxelles, et avait épousé Elisabeth Van Mildert, qui, le 5 juin 1645, lui avait donné un fils (Reg. de St-Roch), et qui lui donna six autres enfans. (St-Germ. l'Auxer.) Gérard Van Opstal décéda à Paris, le 1^{er} août 1668, « âgé d'environ 64 ans ». Pris rue de La Chaise par le clergé de St-Sulp., il fut porté à St-Germ. l'Auxer., où on l'inhuma en présence de trois de ses fils : Franç.-Gérard, moine augustin, qui signa : F. Gerardus Van Opstal, R. Augustinus, Jean-Antoine et Louis. Ce dernier était sculpteur; Jean-Antoine était banquier. — Gérard Van Opstal eut un frère ou un cousin, Jean, qui, le 10 juil. 1646, au baptême de Guillaume, un des fils de Gérard, représenta « Guillaume Waens, apothicaire du R. d'Espagne ». Une Marie Van Opstal, veuve de Jean de Lève, tailleur d'habits, fut marraine, le 27 sept. 1647, de Nicolas Van Opstal; elle était probablement sœur de Gérard. — Elisabeth Van Mildert mourut « proche les Tuilleries », le 30 nov. 1652. (St-Germ.) — G^d V. Opstal demeurait, en 1653, rue des Tuilleries (Reg. de St-Thomas du Louvre); il signa le 18 fév. de cette année : « Girard Vanobstal. » Le 10 avril 1658, demeurait aux galeries du Louvre, il acheta de sa sœur Catherine, « veufue de noble hom. Simon Legris, secrétaire de la Reyne, mère du R., dem^r rue Neufve St-Merry », cinq livres de rente. Il signa : « Gerart Van Opstal, et la veufue Legris : « Catarina Van Opstal. » (Arch. de M. Le Monnyer, not.) — Jⁿ-Ant. V. Opstal épousa, le 5 fév. 1667, Anne Coulart, fille d'un contrôleur du domaine. (St-Jean en Grève.) Je n'ai pu savoir quand il mourut. Pour Louis, le sculpteur, il décéda, rue du Longpont, le 19 déc. 1683. (St-Gervais.) Il avait épousé Françoise, fille de Gabriel de L'Hopital, lieutenant au grenier à sel. — « Van Opstal, sculpt.; groupe des *Attributs de l'Aurore*, à Marly, 400 l. » (Oct. 1683. Reg. des Bâtimens du R.) — Sur la porte St-An-

toine était un buste de Louis XIV de la façon de Gérard Van Opstal. Dans l'hôtel Lambert toute la sculpture *décorative* — comme on dit aujourd'hui — de la galerie était de la main du même artiste. Le Louvre garde cinq petits ouv. ages d'ivoire, d'un assez haut-relief, d'un style qui rappelle celui de Rubens, et d'une exécution tout à la fois ferme, large et délicate. Il semble qu'ils aient été faits par Van Opstal pour une cassette revêtue d'un velours sur lequel ces morceaux très-jolis auraient pu être appliqués. — Un Gilles Van Opstal, que quelques actes disent fontainier, et un seul, « m^r menuisier ébeynier » (St-Roch, 2^o mai 1630), vivait à Paris au moins dès 1627, époux d'Elisabeth Gerger; était-il parent de Gérard? Je n'ai pu m'en assurer.

ORBAY (les D').

XVI^e siècle.

Feu M. Quatremère de Quincy, dans l'*Encyclopédie*, et feu M. Auguis, qui le copia (*Biogr.-Michaud*), ont nommé « Dorbay » l'architecte célèbre, élève et continuateur de Le Van, dans les travaux du Louvre et des Tuilleries, artiste que Bouilleta tout à fait négligé. Quarante-cinq signatures que j'ai eues sous les yeux, données par les membres de la famille des Orby, m'a-torisent à substituer « d'Orbay » à Dorbay. L'apostrophe est de rigueur, bien que Fr. d'Orbay n'eût aucune prétention à la noblesse, et que son père et un de ses oncles aient signé une fois Dorbay, en 1656. (St-Sauveur.) Ceci dit, passons. Les plus anciens Orbay que mes recherches m'ont fait connaître sont un François, un Antoine et un Robert, tous les trois frères. Antoine épousa, en présence de François et de Robert, le 15 oct. 1656, Claude de St-Germain. (St-Sauveur.) Je ne sais quel état était celui d'Antoine d'Orbay; j'ignore aussi la profession de Robert; quant à François, il était « m^r maçon, entrepreneur des bâtimens du R., syndic de sa communauté et dizenier de la ville de Paris », homme assez considérable dans la bourgeoisie, comme on voit. Franç. 1^{er} d'Orbay épousa Louise du Fresnoy, qui mourut avant 1698; François II d'Orbay fut un des six enfans issus de ce mariage. Je n'ai pas trouvé son baptistaire. Son père, en relation de tous les jours avec L^s Le Van, dans les travaux du Roi, le confia naturellement à cet architecte, qui l'employa bientôt comme son aide. François II d'Orbay resta célibataire; il mourut le 4 sept. 1697, rue des Poulies, « âgé de 73 ans; architecte ord^{re} du Roy ». (St-Germ. l'Auxer.) Il fut inhumé en présence de son frère « Jean d'Orbay, architecte et entrepreneur des bâtim^s du R., et de son neveu Nicolas ». Il était donc né vers 1624. Le portail de l'église de la Trinité, « qu'on estime fort », disait Dézal. d'Argenville, a été détruit, aussi bien que l'Hôtel des Comédiens français, bâti rue des Fossés-St-Germain-des-Prés; on n'a donc plus aujourd'hui rien qui puisse faire juger du mérite de cet artiste, très-renommé en son temps. — Jean d'Orbay épousa, le 12 fév. 1668, Catherine Boulier de Bourges, fille d'un des architectes du Roi. Il eut au moins six enfans; *Nicolas*, né le 30 octobre 1678, fut de ce nombre. Il eut pour parrain Nicolas Bandesson. — M. Quatremère de Quincy a fait de ce Nicolas d'Orbay un fils de François II! — Il épousa, le 11 mai 1702, Anne-Elisabeth Desvoies; il eut quatre enfans, et mourut, le 24 juin 1742, rue des Poissonniers, « écuyer, chevalier de l'ordre de St-Michel, contrôleur des bâtimens du R., âgé de 63 ans. » (St-Eust.) — Charles d'Orbay, fils de

François 1^{er} et de Louise Du Fresnoy, épousa, le 26 novembre 1668, Marthe Belloc, en présence de ses frères François II, Jean et Robert, de son père François 1^{er} et d'Antoine d'Orbay. — François 1^{er} d'Orbay, veuf de Louise du Fresnoy, épousa, déjà vieux, vers 1669, Elisabeth Deshoulières, qui lui donna 3 enfants, du 29 mai 1670 au 13 déc. 1676. Cette femme, qui perdit son mari le 15 mai 1677, mourut le 6 janv. 1707, rue des Poissonniers; elle avait 71 ans. Son neveu « Jacques Renard de St-Audré, concierge du Louvre, la fit enterrer ». (St-Eust.) — *Voy.* BAUDESSON, LE VAU, RENARD DE ST-ANDRÉ.

1. ORDRE DU DUC D'ANJOU.

« Un anel d'or où est la *croix noire* de l'ordre du duc d'Anjou. » (Bibl. Imp., n° 8356. Invent. des joyaux de Charles V, fol. 84.)

2. ORDRE (L') DU ROY. 1487.

« A Jehan Gallant orfèvre... pour avoir fait de cinq grains d'or vne petite boucle à la chayne où pend le *Saint-Michel* de la grant ordre dudict seigr (le Roi)... » (Arch. de l'Emp., KK. 70, fol. 150; déc. 1487.)

3. ORDRE DU DIABLE. 1529.

Parodie de l'Ordre de St-Michel, faite pour un des fous du Roy. — *Voy.* ci-dess. p. 601, 2^e colon.

4. ORDRES DE DÉBUT. — *Voy.* DÉBUT.

5. ORDRES DU ROI. — *Voy.* CASTILLE (Nicolas-Jeanndes), COLBERT, p. 399, 1^{re} colon., ESPRIT (St-), LOUVIS.

ORFÈVRES. — *Voy.* BAIN, BALLIN, BAPST, GERMAIN, GOBILE, HÉRY, LE LOIR, MONTARSY, PETIT.

1. ORLÉANS (MARGUERITE DE LORRAINE, duchesse d'). ?1615—1672.

On sait que Gaston, duc d'Orléans, né en 1608, mourut en 1680; sa veuve lui survécut douze ans :

« 5^e avril 1672, conuoy et enterrement de dame Marguerite de Lorraine, venue de très-haut et très-puissant prince Vnseigr Gaston-Jean-Baptiste, fils de France, oncle du Roy, duc d'Orléans, mort le 4^e dud mois au palais d'Orléans » (de Luxembourg). « aagée de cinquante-sept ans, son corps fut transporté à St-Denis, en l'abbaye, et son cœur à l'abbaye de Montmartre. » (Reg. de St-Sulp.)

2. ORLÉANS (ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, duchesse d'). ?1652—1722.

Seconde femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, et mère de Philippe II d'Orléans qui fut régent du royaume à la mort du Roi (1715.) Femme d'un esprit original, observateur et satirique, elle entretenit pendant cinq ans avec sa sœur et d'autres hauts personnages une correspondance curieuse, dont on a quelques parties écrites d'une plume piquante, mais assez libre. La grosse princesse palatine de Bavière mourut à St-Cloud le 3 déc. 1722. — *Voy.* ELISABETH-CHARLOTTE, et :

3. ORLÉANS (PHILIPPE I DE FRANCE, duc d'). 1640—1701.

Ce prince, frère unique de Louis XIV, était, en 1660, avec la cour au voyage de Provence que firent Anne d'Autriche et les princes allant à la frontière d'Espagne pour recevoir l'Infante Marie-Thérèse qui allait devenir Reine de France. A St-Jean de Luz, le 26 mai, il fut, par représentant, le parrain d'un enfant du comédien Long Champ. On sait que MONSIEUR, comme on appelait toujours le frère puîné

du Roi, se maria pour la première fois en 1661. Son mariage est inscrit en ces termes au registre de St-Roch, sous la date du 31 mars :

« Furent béniés dans la chapelle du Palais-Royal, par Monseigneur Daniel de Cosnac, évesque et comte de Valence, très-haut et très-puissant prince, Philippe, fils de France, duc d'Orléans, frère unique du Roy, de la paroisse St-Germain l'Auxerrois, et très-haute et très-puissante princesse Henriette-Anne d'Angleterre, sœur unique du Roy de la Grande-Bretagne, nostre paroissienne, en présence, etc. (Signé) Louis (le Roi), Anne-Marie-Terese (sic), Philippe, Henriette-Anne, A. M. X. de Bauffremont, Antoine de Beaudou, Daniel de Cosnac, L. et C. de Valence et Die. »

— « Louis, etc. A nos amés et féaux les gens de nos comptes à Paris, salut. Nostre très-cher et très-ami frère unique le duc d'Orléans nous ayant remonstré que par la mort de la Reyne d'Espagne arrivée le 12^e february 1689, il est devenu son héritier pour les deux tiers, l'autre tiers appartenant au Roy d'Espagne, en vertu du testament de la Reyne, si bien que Nous l'ayant dotée par son contrat de mariage de *cinq cens mil escus d'or sol*, lesquels sur le pied de cinq liures quatorze sols qu'ils valoient alors (le 31 août 1679. C'est ce jour-là que Mademoiselle d'Orléans [Marie-Louise] épousa par procureur à Fontainebleau le Roi Charles II) » font la somme de deux millions huit cens cinquante mil liures que nous nous sommes obligez de payer par led. contrat, et que nous n'auons point acquitté, il lui en reuient dix-neuf cens mil liures pour les deux tiers de la somme, qui luy sont par nous deubs. A ces causes et voulant faire jouir nostre dit frère des intérêts de lad. somme de dix-neuf cens mille liures, en attendant que nous ayons pourueu au payement d'icelle, conformément à l'arrest de nostre conseil de cejourdhuy, dont l'extract est cy attaché sous le contre scel de nostre chancellerie, Nous auons ordonné et ordonnons par ces présentes signées de nostre main qu'en attendant que nous ayons pourueu au payement de lad. somme de 1,900,000 liures par Nous deüe à nostre d. Frère pour les deux tiers de la dot de lad. Reyne d'Espagne sa fille, il sera payé annuellement des intérêts de lad. somme à raison du dernier vingt, sur les quittances du trésorier de sa maison, voulant... Donner à Versailles le 30^e jour de mars l'an de grâce 1690 et de nostre règne le 47^e. (Signé) Louis, par le Roy: Colbert » (Bibl. Imp. Ms. Clairamb^l, vol. 357, pièce 156; parchemin.)

— MONSIEUR épousa, en 1671, Elisabeth-Charlotte, ou Charlotte-Elisabeth de Bavière, princesse palatine, dont le Musée de Versailles a un bon portrait, peint par H. Rigaud (1713), ouvrage qui fut gravé par Charles Simonneau, dont c'est une des meilleures productions. Je vois que, le 21 nov. 1681, Monsieur et « Elisabeth-Charlotte, palatine », tiurent sur les fonts de l'oratoire de *Madame*, au Palais-Royal, une fille de Charles Nocret. — Le valet de chambre de Philippe d'Orléans, Monsieur, en 1639 était un certain Laurent-Etienne, qui demeurait rue d'Orléans. Un de ses enfants, Louis, fut tenu sur les fonts de baptême par Marie de Rabutin, le 22 juin 1639. — *Voy.* MANGINI, NOCRET, SÉVIGNÉ.

4. ORLÉANS (PHILIPPE II^e DE FRANCE, duc d') 1674—1723.

— *Voy.* COYPEL.

5. ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE III d'). 1725—1785.

On sait que ce prince aimable, spirituel, brave et très-charitable, devenu veuf de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, s'éprit très-vivement d'une femme pleine de grâce et d'un esprit très-distingué, Mad. la marquise de Montesson. Il épousa cette dame. Son mariage, béni dans la chapelle de l'hôtel de Montesson, dut rester secret; aussi l'acte de la célébration, qui fut transcrit sur le registre de la

paroisse St-Eust., fut-il immédiatement dissimulé par la superposition d'une feuille de papier, décollée depuis. Voici cet acte dans son entier :

« Du vendredi vingt-trois avril mil sept cent soixante-treize, très-haut, t. p^e et excell^e prince Monseig^r Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, comte de Vermandois et de Soissons, lieutenant, général des armées du Roi, chevalier de ses ordres et de la Toison d'or, gouverneur et lieutenant général de S. M. de la province de Dauphiné, âgé de près de 48 ans, veuf de t. h^{ie} et t. p^{te} et excell^e princesse Madame Louise-Henriette de Bourbon-Comte, duchesse d'Orléans, demeurant en son Palais royal rue St-Honoré, de cette paroisse, d'une part, et h^{ie} et p^{te} dame Charlotte-Jeanne Beraud de La Haye de Riou, âgée de 34 ans ou environ, veuve de h^t et p^t seig^r Jean-Baptiste, marquis de Montesson, brigadier des armées du Roi, demeurant rue de la Chaussée-d'Antin, de cette paroisse d'autre part, ont été fiancés et mariés de leur consentement mutuel par nous curé de cette église soussigné, vu la dispense des trois bans de Monseig^r l'archevêque portant permission de fiancer et marier le même jour dans la chapelle de Madame la marquise de Montesson de cette paroisse, signé Christophe, archevêque de Paris, et plus bas : de La Touche, en date du 18 du présent mois, en présence de t. h^t et t. p^t seig^r messire Louis-Henri de La Tour du Pin, vicomte de La Châtre, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, premier teneur en survivance de S. A. Monseig^r le duc d'Orléans, demeurant au Palais-Royal, rue St-Honoré de cette paroisse, de messire Jacques-Henri Asseline, Joseph-Auguste Poret de Boisandré, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, cap^{te} et gouverneur du château, parc et dépendances du Raincy, écuyer commandant des écuries et véneries de S. A. S. Monseig^r le duc d'Orléans, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs de cette paroisse, témoins dud. seig^r époux ; et de Mess^{rs} Jean Depont, ch^{er} seig^r de Mandreuil et de Forges et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, conseiller honoraire en sa cour du parlement de Paris, Intendant de justice, police et finances de la généralité de Bourbonnois, demeurant rue des Blancs-Manteaux, paroisse St-Merry, et de Messire Anne-Jean-Maximin de Mary, écuyer, chevalier de Longueville, secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, secrétaire général du gouvernement de Dauphiné, et agent général de lad. province, et conseiller au conseil de S. A. S. Monseig^r le duc d'Orléans, demeurant au Palais Royal, rue St-Honoré de cette paroisse, témoins de lad. dame épouse, lesquels ont signé :

L. L'Orléans
C. J. Beraud de la Haye de Riou

Boisandré, le vic^e de La Tour du Pin, Depont, Demary, Poupart, curé. »

Cet acte, d'une écriture très-fine, est de la main de M. Poupart, qui ne pouvait laisser à personne le soin de rédiger et de transcrire un document qui devait être tenu caché, et qui, en effet, perdit ce caractère mystérieux seulement à la Révolution. Le mariage fut cependant connu, et parmi les familiers du petit château de Bagnolet, nul ne douta que la marquise de Montesson ne fût bien légitimement Madame d'Orléans. On a dit que le Roi permit à l'archevêque de Paris d'autoriser le curé de St-Eust. à procéder à la célébration d'un mariage que d'ailleurs il désapprouvait. On voit par l'acte qu'on vient de lire que le Roi ne donna aucune permission au

prélat, car son autorisation n'est point alléguée, et elle l'eût été certainement. Le Roi permit au duc d'Orléans d'épouser une femme digne d'estime et d'amour, et pour que cette union gardât son caractère tout privé, le seul qu'elle pouvait avoir à cause des convenances royales, ni lui ni personne de sa cour ne donna sa signature. L'archevêque n'intervint que pour accorder la dispense des trois bans, sans laquelle l'hymen devenait public; elle sauvait les apparences, et c'est tout ce qu'on voulait. — On a du gros duc d'Orléans un singulier portrait de la main de Carmontelle. Le Musée de Versailles a un portrait de ce prince, fait en 1789, par Denizot. — *Voy. CARMONTELE, p. 318, FÉRON.*

6. ORLÉANS (LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, duc d').
 1747—1793.

Ce prince, fils du précédent et de Louise-Henriette de Bourbon-Comte, né à St-Cloud, en 1747, fut destiné par son père aux hautes dignités de la marine. Il fit sur mer deux campagnes, en 1777, et eut le grade de lieutenant général des armées navales. En 1778, le Roi lui donna le commandement de la troisième escadre, dans l'armée qui allait obéir au comte d'Orvilliers, lieutenant général. Cette escadre, dans l'ordre de marche ordinaire, composait l'arrière-garde; le jour du combat contre l'armée anglaise que menait l'amiral Keppel, elle devint l'avant-garde, M. d'Orvilliers ayant fait exécuter un virement de bord général à ses vaisseaux (27 juil. 1778). La bataille, bien soutenue des deux parts (devant l'île d'Ouessant), fut en définitive à l'honneur des Français. Keppel rallia les côtes d'Angleterre, et M. d'Orvilliers ne crut pas devoir l'y poursuivre. On le lui imputa à crime, et l'on imagina qu'une manœuvre du duc de Chartres avait contrarié ses projets. Cette opinion se propagea, partagea le corps de la marine, la cour et les novellistes de Paris; on ne s'en tint pas à des blâmes légers : la querelle — car cela sortit des bornes ordinaires des discussions — la querelle s'envenima, et les choses en vinrent au point que le Roi, pour faire cesser les bruits outrageants qui désolaient la maison d'Orléans, donna au duc de Chartres le titre de Colonel général des hussards. Le jeune prince, a-t-on dit, visait plus haut; il s'attendait à avoir l'Amirauté, et les hussards le satisfirent mal. Il faut, quand on a dit cela, qu'on ait oublié que la charge d'Amiral était exercée par le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse et son héritier. M. de Penthièvre se serait-il démis en faveur du duc de Chartres? Pourquoi l'aurait-il fait? Il ne le fit pas, et ne donna sa démission que lorsque, la Révolution venue, il lui sembla que la raison lui conseillait une vie retirée et, pour ainsi dire, obscure. On a daté de 1778 l'opposition constante du duc de Chartres, plus tard duc d'Orléans (18 novembre 1785), au Roi et à la cour, opposition fâcheuse assurément, et qui le conduisit beaucoup plus loin qu'il n'avait voulu aller. Son vote au procès de Louis XVI ne le sauva pas de la haine de ceux mêmes avec qui il avait voté : le bourreau qui avait fait tomber la tête de la victime, le 21 janvier 1793, prit celle du juge, le 6 nov. suivant. — Le duc de Chartres, violemment accusé, après le retour de la flotte, et lorsqu'il eut reperu à Versailles (21 sept. 1778), fut chaudement défendu par ses amis. M. de La Motte-Piquet, chef d'escadre, qui montait le

raisseau *le Saint-Esprit* avec le prince, et qui, au fait, était le véritable commandant de la 3^{me} escadre ou escadre bleue, écrivit une lettre justificative de la conduite du prince, fort honorable pour le duc de Chartres; cette lettre fut publiée dans *l'Espion anglais* (t. X, p. 43-49). Elle ne fit pas taire la malveillance. Le sentiment de La Motte-Piquet, un des hommes les plus vigoureux de la marine, gentilhomme loyal, plein d'honneur et plus rude que courtisan, vaut mieux que tous les commentaires des ports et des salons de Versailles. Le duc de Chartres et La Motte-Piquet avaient été d'avis d'attaquer les Anglais, et s'y étaient portés avec un entrain et une chaleur dignes de deux bons officiers. A ce sujet, je me rappelle un fait que je demande la permission de raconter ici. Il me frappa assez vivement pour que j'en aie gardé la mémoire. En 1812, — j'étais alors élève de l'École navale, établie à Brest, sur le vais. *le Tourville*, — je fus engagé à dîner par M. le général baron Devaux, commandant l'artillerie de terre. Le général avait pour moi beaucoup de bonté, et voulait bien me recevoir les jours où un congé me permettait de descendre à terre. Il m'ouvrait sa bibliothèque et, mieux que cela, le trésor de ses souvenirs tout plein d'anecdotes curieuses de l'ancienne cour: car il avait été attaché au duc de Penthièvre, et n'avait quitté ce bon prince qu'au moment où celui-ci s'était retiré à Bissy, laissant Versailles dans l'effroi et la marine dans la confusion. Pendant le repas, auquel avaient été priés, par M. Devaux, quelques officiers supérieurs, la conversation sauta du camp de Boulogne, où le général avait vu l'Empereur, au château de Secaux où il avait vécu, camarade de Florian, et où il avait vu, à la table du duc de Penthièvre, tous les hommes marquants de la marine de ce temps-là. Il s'arrêta avec une complaisance marquée sur La Motte-Piquet, figure originale qu'il dépeignit en quelques traits qui la firent aimer à tous ceux qui écoutaient M. Devaux. Les anecdotes arrivèrent en foule, et le combat d'Ouessant vint à son tour sur le tapis. J'étais tout oreilles, écologiste de dix-sept ans, curieux de tout ce qui était l'histoire anecdotique. « Voici, dit le général à ces messieurs, ce que M. de La Motte-Piquet nous raconta un jour de la bataille du 27 juillet 1778: Au moment où M. le comte d'Orvilliers fit les premiers signaux, j'allai en rendre compte à M. le duc de Chartres et prendre ses ordres. « M. de La Motte, me répondit alors le prince, c'est vous qui êtes le marin, et l'exécution des ordres vous regarde plus que moi, qui n'ai pas votre expérience. » Allons promptement où il faut être pour l'honneur du pavillon du Roi, et faisons notre devoir en vrais gentilshommes. Je n'ai pas autre chose à vous dire. » Monseigneur s'était fait habiller par son valet de chambre comme pour un jour de fête à Versailles: habit richement galonné, sur une veste blanche que traversait son ruban bleu. Je lui fis remarquer que c'était donner bien inutilement un point de mire aux balles ennemies; « Mais, répliqua le prince, n'est-ce pas l'habitude des officiers de marine de s'ajuster pour un combat comme pour une revue ou pour un bal? » Le duc, ainsi vêtu, monta sur le banc de quart, où il resta, tant que dura l'affaire, exposé au feu, qui fut vif, je vous assure. Son sang-froid ne se démentit pas un instant ». — Au moment où je reproduis ces paroles de M. le général Devaux, je crois les entendre encore, tant elles firent d'impression sur moi. Je dois ajouter que le général, en rendant

cette justice au prince, y avait quelque mérite, car le duc d'Orléans de 1793 lui avait singulièrement gâté le duc de Chartres de 1778.

7. ORLÉANS (FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'). 1818—

— *Voy.* ESTRÉES, p. 548, 2^e col., 1. NAPOLÉON, p. 905, 1^{re} col., 2. SIFFRÈN.

ORMESSON (LE FÈVRE D').

M. Le Mommyer, not., garde dans son vieux minutier plusieurs actes de 1723 et 1724, au nom de « Henri-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, chevalier, seig^r d'Amboil, conseiller d'Etat ordinaire et intendant des finances ». II.-Fr. signait: « d'ormesson, » et quelquefois « Lefevre D'ormesson », et par exemple le 16 déc. 1733, au bas de l'acte de la vente que sa femme, Catherine de La Bourdonnaye et lui firent à Claude Dutour de leur domaine de Cellale, situé en la province d'Auvergne, près de Riom, Mad. d'Ormesson signait: « de la bourdonnaye d'ormesson. » — *Voy.* AGESSEAT, 2. GUESNE (DU).

ORPHELINS MILITAIRES. — *Voy.* PAULET.

ORVILLIERS. — *Voy.* CONTUGI.

1. OUDIX, catholiques (les) (CÉSAR ET ANTOINE).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Le Dictionnaire de Moreri (1759) dit de César Oudin que, « fils de Nicolas Oudin, grand prévôt de Bassigni, il fut élevé à la cour de Henry IV, alors Roi de Navarre, et qu'après avoir rempli plusieurs missions dans les pays étrangers, le Roi, pour le récompenser de ses services, lui donna, le 11 février 1597, la charge de son secrétaire interprète des langues étrangères ». Je n'ajouterai rien à ces détails sur lesquels je n'ai trouvé aucun document. Le futur traducteur de Michel Cervantes, le futur auteur d'ouvrages, encore intéressants aujourd'hui, sur les langues italienne et espagnole, « Maître César Oudin, interprète des langues étrangères », comme disent les vieux registres de St-Etienne du Mont, est deux mariages. Il épousa d'abord Marie de La Vaquerie, et, le 26 février 1595, à 5 h. du soir, eut un fils, baptisé le lendemain sous le nom d'« Anthoine ». Cet enfant fut le successeur de son père dans sa charge d'interprète du Roi, et le continuateur de ses travaux. C'est lui qui publia le « *Thésor des deux langues françoise et espagnole* ». Le 17 août 1597, Marie de La Vaquerie donna à César *Ennemont*, et, le 12 oct. 1598, *l'Alentine*. Marie de La Vaquerie morte, — je n'ai pu savoir quand, — César Oudin songea à un nouveau mariage; le « samedy 1^{er} fév. 1614, maistre César Oudin, interprète du Roy, de la paroisse de St-Nicol. du Chardonnet », fiança « Thomasse Basset », qu'il épousa « le 8 fevrier ». (St-Germ. l'Auxerr.) Le 11 avril 1615, Thomasse accoucha de *Philippe* (St-Nicol. du Chard); le 15 mars 1617, elle mit au monde *François*; enfin, le 30 juillet 1622, elle fit baptiser *Charles*. — César Oudin mourut le 1^{er} oct. 1625 et fut enterré le 3 dans l'église de St-Nicol. du Chard. — Antoine Oudin, né en 1595, épousa Madeleine de La Bussière, dont il eut *Catherine* (17 mai 1634; St-Séverin); *Marguerite* (16 mai 1639; St-Jacq. de la Bocherie), et *Antoine* (26 déc. 1642; St-Merry). Cet Antoine II épousa, le 1^{er} fév. 1670, Jeanne de Menoux. (St-Jacq. de la Bocherie.) — Un François Oudin, se-

crétaire de la chambre du Roi, qui, le 19 juillet 1623, fit publier le dernier ban de son mariage (St-Eust.), était-il parent de César Oudin? Je n'ai pu le savoir. Le nom d'Oudin n'était pas rare à Paris.

2. OUDIN (les), protestants.

A côté des Oudins catholiques, vivait une famille protestante de Oudin, probablement du même tronc que les précédents. Pierre en était le chef; il était « interprète », ou professeur, « des langues germanique et italienne ». Il épousa d'abord Agnès Guéant ou Gueyant, dont il eut cinq enfants, du 1^{er} sept. 1611 au 5 sept. 1617. Un de ces enfants, le premier, *Esther*, fut présenté au temple de Charenton-St-Maurice par Esther Pétan, femme de Briot, graveur g^l des monnaies. Pierre Oudin épousa, en secondes noces, Marguerite Bruneau, dont il eut cinq enfants, du 8 mars 1618 au 2 avril 1634. (Reg. protestants, au Palais de justice.) — *Voy. Briot.*

ODURY (les).

D'où venait Jⁿ-Baptiste Odury, qui se rendit habile dans l'art de peindre les animaux et la nature morte, après avoir appris de Nicolas de Largillière l'art du portraitiste? — Vers 1650, vivait à Paris un Jean Odury, ouvrier à marteau, époux de Marguerite Laborde, qui eut trois enfants : *Simon, Médard et Gilles*. Médard devint maître fondeur et s'établit rue de la Ferronnerie; Simon et Gilles, chaudronniers et associés, s'établirent au faubourg St-Antoine. Le 26 juillet 1682, Simon Odury, « âgé de 28 ans », né par conséquent vers 1654, épousa Anne Fournier, âgée de 18 ans, fille d'un serrurier. (St-Paul.) Médard était marié et, en 1662, avait eu de Marguerite Moreau *Jacques*, qui devint peintre et qui comptait parmi les maîtres, lorsque, le 21 janv. 1685, « âgé d'environ 23 ans », il épousa « Nicolle Papillon, âgée d'environ 25 ans ». (Reg. des Sts-Innocents.) Jacques demeurait alors chez son père, Médard Odury, rue de la Ferronnerie, comme le déclare l'acte de son mariage. Le 17 mars 1686, Nicolle mit au monde JEAN-BAPTISTE, baptisé aux Sts-Innocents et né, non point sur le pont Notre-Dame, comme l'a eru M. F. Villot, mais chez son grand-père et parrain Médard, rue de la Ferronnerie. En 1697, Jacq. Odury demeurait sur le quai de la Mégisserie, à *la Clef-d'Or*; il y perdit une fille âgée d'un an. (St-Germ. l'Auxer.); 8 mars.) Il eut une fille, *Geneviève*, qui mourut âgée de 20 ans, le 29 janv. 1713, femme de Blaise-Laurent Hurlot, m^e peintre. Médard Odury n'avait pas que Jacques d'enfant; il avait encore Claude et Jean, attachés tous deux à sa fonderie. Claude Odury, « maître fondeur », épousa, le 1^{er} sept. 1697, Marie Bénard, fille d'un marchand de foin. (St-Merry.) — M. Villot a su que Jⁿ-Bapt. Odury eut deux frères (*Notice des tabl. du Louvre*, 1855), mais il ne les a pas connus; ils avaient noms *François-Guillaume* et *Guillaume*; celui-ci, peintre comme François, épousa Catherine-Genève Touloupe, la quelle lui donna quinze enfants, du 28 mars 1711 au 20 fév. 1732. (St-Gervais.) Guill. Odury demeurait sur le pont Notre-Dame, aussi bien que son frère François, ce qu'attestent les baptisaires des enfants de Guillaume et l'acte de décès de Louis-François Odury, âgé de huit mois, fils de François, mort en nourrice « chez Nicolas Décosse, gagnedeniers, rue Ste-Croix ». François demeurait sur la

partie du pont qui touchait à l'île Notre-Dame, et sur la paroisse de Ste-Croix, en la Cité; Guillaume, sur la partie qui tenait au quai de la Grève et dépendait de St-Merry. — Les biographes ont raconté que Jⁿ-Bapt. Odury peignit un portrait du Tzar Pierre le Grand, lorsque ce prince vint à Paris, en 1717; ils ont ajouté : « L'Empereur de Russie, content du peintre, s'engagea à le suivre; Odury refusa toutes les offres » qu'on lui fit et enfin, *quand Pierre quitta Paris, l'artiste fut réduit à se cacher, pour n'être pas contraint de l'accompagner.* » (*Biogr.*—Michand.) Pour ce qui est de ce dernier détail, un fait positif le dément. Odury se cacha si peu que, le jour même du départ du Tzar, 20 juil. 1717, il se fit recevoir comme agréé à l'Académie. Quant à l'affaire du portrait, remarquons d'abord que St-Simon ne parle point de l'honneur qu'aurait fait le souverain de la Moscovie à Odury de poser devant lui. Le noble chroniqueur n'eût certainement point manqué de mentionner cet incident de la visite de Pierre 1^{er} à Paris. Autre chose. Odury s'était fait connaître au Tzar, ou par un portrait qu'il avait peint un peu au hasard, d'après quelque gravure connue, ou, ce qui est plus croyable, par l'envoi de quelque ouvrage capable de plaire à l'Empereur, qui l'avait engagé à se rendre à Pétersbourg, avec plusieurs artistes et ouvriers, pour décorer les maisons impériales. Odury avait accepté, avait composé sa petite troupe de collaborateurs (douze personnes) et avait demandé au Roi la permission de s'absenter pour un certain temps. Louis XIV y avait consenti et, le 17 novembre mil sept cent seize — notez la date — M. le duc d'Antin, ordonnateur des bâtiments, avait expédié, à Jⁿ-Bapt. Odury, la décision royale qui autorisait celui-ci et ses douze compagnons à quitter la France et à aller « tant par mer que par terre à St-Petersbourg traavailler au service de Sa Majesté Czarienne ». (Arch. de l'Emp. Secreteriaire, E. 9,299, fol. 169.) Odury, au moment de faire son voyage, fut sollicité par M. Louis-Ant. de Pardaulan de Gondrin, duc d'Antin, de ne point partir; — on lui promettait de l'employer à Paris — il se dédit, et s'il vit Pierre le Grand, en 1717, il s'excusa auprès de lui, et fit agréer ses regrets à l'Empereur. Les choses se passèrent certainement sans menace de violence; comment Pierre 1^{er}, hôte de Louis XIV, aurait-il eu la pensée d'enlever au Roi un de ses sujets? Cette histoire doit être rangée parmi les contes bleus. — Jⁿ-B. Odury fut reçu à l'Acad. Roy. de peint., à titre définitif, le 23 fév. 1719. Il épousa Marguerite Froissé, dont il eut plusieurs enfants. Je n'ai pu les connaître tous; je vois seulement que, le 30 sept. 1727, il fit baptiser, à St-Germ. l'Auxerr. (il demeurait alors au Louvre), *Nicolle* et *Marie-Anne*, deux jumeles, et que « Jacques Odury, leur frère », fut parrain de Marie-Anne, ayant pour commère « Marie-Anne, fille de Guillaume Odury, m^e peintre ». Ce Jacques, parrain de Marie-Anne, est le *Jacques-Charles* qui fut peintre et que regut l'Acad. le 31 déc. 1748. Il mourut, dit-on, à Lauzanne, en sept. 1778, âgé de 58 ans. Quant à son père, Jⁿ-Baptiste Odury, il était mort directeur de la manufacture des tapis à Beauvais, le 3 avril 1755. — Un Jⁿ-Baptiste Odury, peintre en émail, né en 1686, et qui procédaît de Gilles ou de Simon, épousa Françoise-Pétronille Le Vieux, qui lui donna deux filles, mortes, l'une, le 1^{er} avril 1727, l'autre, le 23 juil. 1731. (St-Germ. l'Aux.) Ce second, Jⁿ-Bapt., décéda, âgé de 45 ans ou envi-

ron, à 5 h. du soir, le 18 mars 1731, sur le quai de la Mégisserie, où avait demeuré son homonyme, le peintre de portraits et d'animaux. Une des filles de celui-ci, *Marie*, épousa Antoine Boizot, peintre ord^{re} du Roi aux Gobelins et académicien. Elle mourut, âgée de 22 ans, le 11 juin 1739 et fut enterrée, le 12, au cimetière des Gobelins. — *Voy.* BOIZOT, LARGILLIÈRE.

OVIILLIERS (les). XVII^e et XVIII^e siècles.

Dans l'Ordre des maîtres graveurs de Paris pour en estre fait vng tableau suivant l'arrest de la cour du 22 juillet 1638 (Coul. des Monnaies; Arch. de l'Emp., Z. 3218, fol. 111), je vois les 9^e, 10^e et 11^e par rang d'ancienneté de brevet : « Jehan, Paul et Mathias Dauuilliers (*sic*) ». Le registre Z. 3218 contient, fol. 298, une déclaration faite au greffe de la cour, le 21 août 1640, par « Jean Dauuilliers m^e graveur à Paris et de M. le prince de Condé », lequel s'engage à prendre pour « apprentif de son mestier Pierre Guiliard, âgé de 20 ans ou enuiron ». Je ne sais si ces d'Ouilliers — on verra pourquoi j'adopte cette orthographe — étaient des hommes de talent; je ne sais s'ils gravaient des médailles ou des pierres, s'ils gravaient des cachets ou des armoiries sur la vaisselle plate; ce que je sais, c'est qu'ils étaient toute une tribu de graveurs. — Vers 1555, étaient nés deux d'Ouilliers, Paul et Robert, qui se marièrent, le premier, à Catherine Hay; l'autre, à Louise Dureau. Tous deux demeuraient rue de la Pelleterie et avaient une boutique au Palais. Les Reg. de St-Jacques de la Boucherie m'apprennent que, le 1^{er} mai 1579, « Robert Dauuilliers » fit baptiser Robert; le 28 sept. 1580, Paul Dauuilliers fit baptiser Louis. Environ cent ans après que ces deux baptêmes furent enregistrés à St-Jacques de la Boucherie, on baptisa, à l'église de Ste-Croix en la Cité, *Anthoine*, fils de Paul d'Ouilliers, m^e graveur, et de Françoise Boursin, sa fem., tenu par

Daniel d'Ouilliers, graveur de la paroisse de St-Jacq. de la Boucherie, qui signa « D. Douilliers ». Le 9 oct. 1674, Paul, qui signait : « Paul d'Ouilliers », fit baptiser *Marguerite-Aimée*, dont fut marraine Marguerite Boudan, femme d'Etienne Gautrel. Qu'était ce Paul aux Jehan, Paul et Mathias d'Ouilliers, maîtres graveurs en 1638? Et ceux-ci qu'étaient-ils aux Paul et Robert de 1579? Je ne l'ai pas su; peut-être qu'en poursuivant mes recherches dans les registres de St-Jacques, j'aurais pu l'apprendre; mais les d'Ouilliers ont peu d'importance. Je ne dois pas négliger cependant de donner ici un renseignement que j'ai trouvé dans le registre de la cour des monnaies, Z. 3227. J'ai lu, fol. 320 de ce volume, un procès-verbal de comparution au greffe de « Guillaume Caillot, graveur ordinaire du Roy, lequel a déclaré qu'il prend pour apprentif dud. estat de graveur Daniel Douilliers fils de deffunct Paul Douilliers, vivant m^e graveur à Paris ». Daniel est dit âgé de 16 ans ou environ; et le procès-verbal est du 18 déc. 1657. — Jean d'Ouilliers, qui figure sur la liste de 1638, ainsi que je l'ai dit, épousa Louise Moisson, dont il eut, le 31 juillet 1623, *Charles*. (St-Barthélemy.) Un autre Jean d'Ouilliers, marchand mercier et mari de Catherine Blondeau, eut de cette femme une fille, *Marie*, baptisée, 8 août 1635, à St-Barthé.; elle fut tenue, sur les fonts, par « Pierre de La Rue (*sic* pour Blaru), graveur ordinaire du cabinet du Roy ». Ces deux Jean d'Ouilliers étaient bien probablement parents. Le premier était fils de « Jehan d'Ouilliers et de Jeanne d'Orléans »; il naquit le 9 juin 1579 et fut baptisé le lendemain à St-Denis de La Châtre. Il eut deux frères : Jean, né le 8 fév. 1577 — notre marchand mercier, peut-être — et Mathurin, né le 25 avril 1578. — Un Louis d'Ouilliers, « maître graveur » et mari de « Jehanne Charon, eut, le 7 nov. 1606, un fils, qui fut baptisé le lendemain à St-Symphorien, sous le nom de Jean. — *Voy.* BLARU, GANTREL, SARRABAT.

P

PADELOUP (ANTOINE-MICHEL) et autres.

1685—1758.

« Padeloup le suitif (du Seuil), puis le fameux Derome, Padeloup si connu, que partout on renomme, Et dont l'ouvrage, encore aujourd'hui si vanté, Par les grands amateurs sera toujours cité... »

Ainsi parle Lesné, relieur, qui demeurait rue des Grès-St-Jacques, et qui, en 1820, publia un poème sur la reliure. Ce bon M. Lesné, qui nommait le relieur célèbre Aug. Du Seuil, « Desseuil », ne connaissait pas bien l'orthographe du nom de Padeloup et y introduisit une *s*, très-logique assurément, mais rejetée par la famille des Padeloup, relieurs et libraires. Il ne savait rien d'ailleurs du « Padeloup si connu que partout on renomme ». Au reste, je ne vois pas que personne en ait su plus que lui. « Il y eut sans doute plus d'un Padeloup relieur, m'écrivait un de nos bibliophiles célèbres, mais on les met tous dans un même bonnet. » Un homme qui aime les livres, qui les aime trop et à qui cette

passion a porté malheur, le savant G. Libri, dans le catalogue anglais de sa bibliothèque vendue à Londres en 1859, cite une quinzaine d'ouvrages reliés par Padeloup; mais 17 d'entre eux sont sortis de la même main, selon le rédacteur du catalogue, puisqu'aucune remarque n'est faite ni sur le temps probable où chacun de ces livres fut habillé, ni sur le style de la reliure, indice de son âge. Il note les volumes qui portent, sur le titre ou ailleurs, la marque de Padeloup, et quand, à propos d'un *Pomponius Mella*, édition des Alle, de 1518, il dit : « *By Padeloup le jeune, whose ticket is on the title page* », il ne décrit pas ce ticket et ne dit pas en quoi il diffère de celui d'un autre Padeloup qui serait le père ou l'aîné du jeune. Les *Prose e rime* de Giovanni Della Casa, publiées à Paris en 1727, ont une reliure de Padeloup; il y avait donc un artiste de ce nom en 1727; était-il le même que celui qui relia les « *Divers traittez de controrse*, par Louis de Corlemoy », volume qui porte la date de

1701, et dont la reliure montre sur ses plats et sur son dos les armes imprimées en or de Maul. de Maintenon? Cela méritait d'être examiné et expliqué par l'ardent bibliomane. Je n'ai pas sous les yeux les pièces qui pourraient m'aider à résoudre les questions posées par les courtes indications du catalogue Libri, et d'ailleurs mon incompetence m'interdirait de me prononcer d'une manière absolue. Tout ce que je puis faire, c'est de réunir les documents que j'ai cherchés dans les registres des paroisses du quartier latin sur la famille Padeloup; les amateurs qui ont des reliures signées ou marquées par quelqu'un de cette famille d'artistes pourront peut-être alors distinguer ce qui revient à chacun des membres de l'être multiple qu'on nomme Padeloup. Voyons. — Dès avant 1650, vivait, au quartier St-Jacques, un libraire nommé Antoine Padeloup, qui épousa Françoise Cusson. Il eut d'elle au moins cinq enfants; une fille : *Catherine*, qui devint la femme du libraire Antoine Warin, et quatre garçons : *Claude*, *Philippe*, *Nicolas* et *Michel*, qui se marièrent et firent quatre branches de Padeloup. — Philippe s'mit, le 2 avril 1674, à Etienneette Néron, veuve de Charles Mirlandon. (St-Benoît.) De son mariage, auquel assistèrent Nicolas et Catherine Padeloup — leur père, Antoine, était mort — et Warin, libraire, trois enfants sortirent, du 11 fév. 1675 au 4 oct. 1777. *Françoise*, l'aînée, épousa, le 19 fév. 1714, le relieur Augustin du Seuil. — Philippe Padeloup signait ainsi : (Voir ci-dessous.)

Nicolas Padeloup s'était marié longtemps avant Philippe. Le 16 sept. 1668, il avait épousé Jeanne Rivière, en présence de Françoise Cusson, de

Claude Padeloup et de son beau-frère Warin. (St-Séverin.) Nicolas eut six enfants, du 22 avril 1672 au 2 juillet 1684. Nicol. Padeloup signait ordinairement « Nicolas Padeloup », il signa l'acte de son mariage « N. Padeloup. » — Claude Padeloup épousa, malgré sa famille et en vertu d'une sentence de l'officiel, le 22 sept. 1675, une fille qu'il aimait, Michelle Le Moyne. (St-Benoît.) Il en eut cinq enfants (7 nov. 1677, 30 déc. 1678, 7 janv. 1680, 6 janv. 1683, 26 nov. 1683). Il signait en toutes lettres : « Claude Padeloup ». — Michel Pad. eut deux mariages. Le 9 nov. 1675, il épousa Françoise Baron. (St-Benoît.) Il eut d'elle dix enfants, du 27 sept. 1676 au 22 nov. 1698. (St-Benoît.) Devenu veuf, il prit, en secondes noces, Marie de Bierne, âgée de 38 ans, fille d'un maître rôtisseur. Il avait alors 42 ans, selon l'acte que j'analyse, il était né par conséquent vers 1655. Cet acte fut signé par lui, par Claude Padeloup, dem. rue Serpente, et par Antoine Warin, rue St-Jacques. Philippe et Nicolas ne figurèrent point à ce mariage. (St-Séverin.) Michel Padeloup demeurait rue St-Jacques, sur St-Séverin; il signait quelquefois : Padeloup, mais rarement; « M. Pade Loup », presque toujours :

« Michel Padeloup, relieur de livres et doreur », décéda « rue du Plâtre, âgé d'environ 71 ans », et

fut enterré le 2 avril 1725, en présence de son fils, Philippe Padeloup, relieur et doreur (né le 25 juil. 1680), d'Antoine-Michel, m^e relieur, son autre fils (né le 22 déc. 1683), et de Barthél. Cellier, m^e persequier, son genre. (St-Séverin.) — Silvestre-Antoine Padeloup, m^e relieur, fils de Michel, né le 27 sept. 1676, épousa Elisabeth Loir, morte bientôt après les noces; puis, le 15 juin 1706, Madeleine Van de Velde, fille du lapidaire Michel Van de Velde. (St-Barthél.) Il demeurait rue de la Parcheminerie, où lui vinrent neuf enfants, du 11 août 1707 au 1717. En 1717, il alla demeurer rue Galande. Il signait d'une main très-peu exercée : « A pa de loup ». Il mourut le 15 août 1720. Sa femme décéda le 21 juin 1721, âgée de 31 ans. (St-Séverin.) — Philippe II Padeloup, fils de Michel, né le 25 juillet 1680, demeurait, en 1706, avec son père et son frère Silvestre-Antoine, rue St-Jacques. Il épousa Anne Lespeudic, qui lui donna six enfants, du 27 fév. 1709 au 1722. Un d'eux fut tenu, le 14 juil. 1717, par Pierre Van Schuppen, graveur. (St-Séverin.) Philippe II mourut le 14 déc. 1734; il fut enterré en présence de Paul-François, son fils, m^e relieur-doreur, né le 31 déc. 1711. (St-Sév.) — Venons à ANTOINE-MICHEL Padeloup. Fils de Michel et de Françoise Baron, il naquit, le 22 déc. 1685; épousa, avant 1712,

Marguerite Renault, et eut de ce mariage un assez grand nombre d'enfants, dont un seul, Jean, vécut une vie d'homme. — Antoine-Michel Padeloup demeura successivement rue de la Parcheminerie, rue St-Jacques et rue de Cluzy; il était établi dans cette dernière, lorsque, le 20 avril 1731, il épousa, âgé de 65 ans et 4 mois, Claude Perrot, qui n'avait que 19 ans et demi, et qui était née à Stantville, diocèse de Toul. (St-Benoît.) L'acte dit Ant.-Michel « *Relieur du Roi* ». Il l'était depuis dix-huit ans. Son brevet est de l'année 1733. (Arch. de l'Emp., vol. E. 3419.) Je me crois fondé à penser que le Padeloup resté célèbre est celui qui eut, en 1733, le brevet de Relieur du Roi, dont je ne vois pas qu'aucun autre avant lui ait été honoré. En effet, Antoine-Michel put fort bien, âgé de 30 ans quand mourut Louis XIV, briller déjà sous la Régence à côté de son père, dont il fut certainement l'élève et pendant un temps l'ouvrier. A.-M. Padeloup eut de Claude Perrot plusieurs enfants (12 avril 1752, 13 oct. 1753, 13 août 1755, 9 janv. 1757, 9 janv. 1758, 27 mai 1759). Un d'eux, Jean-Antoine, fut tenu (1753) par « Jean Padeloup, m^e relieur, son frère »; ce Jean était un fils du premier lit d'Ant.-Michel. Sans doute il continua les bonnes traditions de son père. Il était né le 3 août 1716. Ant.-Michel mourut « âgé de 72 ans », dit l'acte de son inhu-

mation, mais en réalité de 72 ans et neuf mois ou environ, le 8 sept. 1758. (St-Benoît.) — Jean Padeloup épousa, le 26 avril 1711, Françoise Vernant, fille d'un marchand de Senlis. Il était alors « Relieur du Roi de Portugal » (Jean V) ; il demeurait rue de Clony. Il vivait encore en 1780. (St-Séverin, décès de la femme de Jeanson, relieur ; 22 mars.) — Jean-Antoine Padeloup, fils d'Antoine-Michel, né le 13 oct. 1753, épousa Marie-Anne Conette. Il était relieur à la porte St-Jacques. Il eut 4 enfants, et mourut, rue de la Harpe, le 2 prairial an III (20 mai 1795). — Jean-Philippe, fils de Philippe II Padeloup et d'Anne Lespendue, épousa Geneviève-Benoîte Hamerville, fille d'un relieur dem. rue Charretière. (St-Hilaire.) Il eut 7 enfants, du 7 août 1744 au 24 sept. 1754. Il mourut, âgé d'environ 32 ans, le 18 juillet 1754, six semaines avant la naissance de son dernier fils. (St-Hilaire.) Je m'arrête ici, non que je n'aie encore quelques détails sur les enfants de Philippe II, mais ils sont sans intérêt. Voici, quant à moi, ce que je crois de tous les Padeloup qu'on a vus nommés dans cette étude : Michel fut le relieur qui mit les armes de Mad. de Maintenon aux Controverses de Cordemoy (1704) ; Ant.-Michel fut relieur en titre de Louis XV et sans doute de Mad. de Pompadour ; Jean Padeloup fut habile, après son père Antoine-Michel. — *Voy.* ROME (DE), SEUIL (DC).

PAI-MAIL.

Nom ancien, en France et en Angleterre, du jeu de mail. Dans son poème latin, intitulé *Lutetia* (Paris, in-8°, 1612 ; Bibl. Imp., t. 2051 — c. A, 2), Rodolphe Boutray, avocat au grand conseil, après avoir fait la description du jardin des Tuileries, consacre au Pai-mail vingt-six vers assez bien tournés. Au second vers, il dit : « *Transmisit ludum Ausonis ora recentem* ». Le jeu de mail était au nombre des exercices auxquels on se livrait en France au moins depuis 50 ans, quand Boutray composa son poème. — *Voy.* JELN, p. 705, 1^{re} colonne, PORTE-MAIL.

PAILLET (ANTOINE). ?1626—1701.

Peintre de l'Acad. Roy., où il fut reçu le 2 août 1659. On le tient pour un des élèves de Bourdon. Il était fils de Charles Paillet, brodeur et valet de chambre du R., mort lorsque, le 30 juillet 1668, Antoine épousa Marie Durand, fille de feu Claude Durand, m^e sellier-lormier-carrossier. Les témoins du mariage furent Henri Paillet, gentilhomme servant chez le Roi, Guillaume Vallet, graveur ord^e du Roi, cousin de la mariée, Antoine Stella, peintre ord^e du Roi, etc. (St-Jean en Grève.) Ant. Paillet demeura au Camb. St-Germain, mais il vint demeurer près de l'hôtel de ville ; c'est là que sa femme lui donna plusieurs enfants, et entre autres *Barthélemy*, qui fut sculpteur, mais de peu de talent sans doute, car on ne connaît rien de lui. Ant. Paillet, un peu oublié aujourd'hui et à qui l'on n'a pas fait l'honneur d'admettre un de ses ouvrages au Louvre, était Recteur de l'Acad. quand, le 29 juin 1701, il décéda, rue Montmartre, à l'âge de 74 ans. Son frère Henri et Barthélemy, son fils, assistèrent à son enterrement, le 30 juin. (St-Éust.) En 1684, Paillet, ayant fait un von, — à l'occasion d'une maladie, sans doute — exécuta en *ex-voto*, pour l'église de Notre-Dame, un tableau représentant saint Antoine priant la vierge Marie qui tenait dans ses bras l'Enfant Jésus et avait près d'elle saint Joseph.

En 1660, il avait peint, pour le *Mai*, le martyre de St-Barthélemy. — Guil. Vallet a gravé un assez grand nombre de morceaux d'après Ant. Paillet, et entre autres un portrait de Pierre Corneille. — Paillet signait : APaillet, le second jambage de l'A servant de jambage au P. — Barthélemy Paillet, fils d'Antoine, fut sculpteur, et Agrégé, en 1701, par l'Académie, qui ne le reçut pas définitivement. — *Voy.* BOURDON, CHARMETTON, CORNEILLE, STELLA, VALLET.

2. PAILLET (CHRISTOPHE). 1688.

Peintre et garde des tableaux de Versailles ; peut-être parent des précédents. Le 25 avril 1688, il tint, sur les fonts de baptême, un des enfants de Thomas Pesne. — *Voy.* PESNE.

PAIR DE FRANCE (Premier).

Titre qui prenaient Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, MADEMOISELLE, Henri de Bourbon, prince de Condé, le Cardinal Charles-Louis de Guise, Louis de Rohan-Chabot, prince de Léon, Charles-Maurice Le Tellier et quelques autres grands personnages. Alexandre-Angélique de Talleyrand de Périgord, archevêque et duc de Reims, avait ce titre en 1788. — *Voy.* CONDÉ, GUISE, LE TELLIER, MADEMOISELLE, MALEZIEU, MARIE (STE), ROHAN, UZÈS.

PAIX DE CAMBRAY. — *Voy.* BACHET.

PAJOU (AUGUSTIN). 1730—1809.

(JACQ.-AUGUSTIN-CATHERINE). 1766—1828.
Aug. Pajou, l'habile sculpteur que Diderot estimait et n'estimait pas, qu'il louait et injuriait, qu'il représentait comme un homme courant après l'argent, « un talent écrasé sous le sac d'or » ; Aug. Pajou, que le public aimait, et dont les amateurs recherchaient les ouvrages, était fils de Martin Pajou, compagnon sculpteur-ornemaniste, et d'Étiennette-Françoise Pitoïn, fille d'Estache Pitoïn, m^e sculpteur, née le 14 mars 1677. (St-Sauveur.) Étiennette-Françoise mit au monde, Grande rue St-Antoine, le 19 sept. 1730, *Augustin*, qui fut tenu sur les fonts par Augustin Grenier, sculpteur, rue aux Fers. (St-Marguerite.) Quand l'âge des études sérieuses vint pour le jeune Pajou, son père, qui lui avait donné les premières leçons, le confia à J^e-Baptiste Le Moyne, un des maîtres célèbres à cette époque. L'élève grandit vite, et, âgé de dix-huit ans, dit-on, obtint le grand prix de Rome. Il resta longtemps en Italie, en revint en 1759, et fit un morceau qui devait lui ouvrir les portes de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., et les lui ouvrit, en effet, le 16 janv. 1760. Il était un parti honorable ; aussi un « sculpteur du R. » ; Claude Roumier — qui le connaît aujourd'hui ? — lui donna sa fille Angélique, le 27 janv. 1761. Angélique était née le 10 fév. 1736, elle avait donc six ans de plus que son mari. Les témoins du mariage furent J^e-Baptiste Le Moyne, M.-Quentin de La Tour, Doyen et de Machy. (St-Germ. l'Auxer.) A. Pajou eut trois enfants : 1^o 6 janv. 1762, *Angélique-Reine* ; 2^o 17 nov. 1764, *Catherine-Flore*, tenue par Martin Pajou ; 3^o 27 août 1766, *Jacques-Augustin-Catherine*. Je ne sais ce que devint Angélique. Quant à Catherine-Flore, elle épousa, le 27 fév. 1781, le sculpteur Clodion. J.-Ang.-Cather. Pajou se fit peintre. Je me rappelle, comme la chose la plus remarquable, son tableau de Marie-Antoinette d'Autriche, séparée de sa fille et de Madame Elisabeth, dans la nuit du 5 août 1793. Ce morceau fut

exposé en 1817. L'auteur de cet ouvrage mourut au faubourg St-Germain, le 29 nov. 1828. Quant à Augustin Pajon, dont le Louvre, Versailles, l'Institut et le Théâtre-Français gardent des productions très-estimables, il cédèra, veuf, le 8 mai 18 9, rue Jacob, n° 16. Il était membre de l'Institut depuis sa fondation, chevalier de la Légion d'Honneur et professeur à l'École spéciale des Beaux-Arts. (Reg. de l'ancienne 10^e mairie de Paris) — Dans son vieux minutier, M. Le Monnier, not., conserte deux actes au nom d'Aug. Pajon, dem^r rue Froidmanteau. (15 juil. et 30 déc. 1776). — *Voy.* GLOIXON, DELAISTRE, DOYEN, LE MOYNE (J^o-BAPT.).

PALAIS-ROYAL. 1673.

« Le 7 octobre 1673. Le Roy, la Reine et Monsieur, frère du Roy, allèrent loger au Palais ci devant Cardinal, ce jourd'huy, par la demeure de leurs majestés véritablement Royal. » (*Gazette de France*, 1673, p. 88^v.) — *Voy.* I. FRANCAERT.

I. PALATINE (ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVE, PRINCESSE). 1666—70.

— *Voy.* CLÈVE, CONDÉ.

2. PALATINE (ÉLISABETH-CHARLOTTE, DUCHESSE D'ORLEANS, PRINCESSE). — *V.* BEAUVAIS, LOUIS XIV, 2. OULÉANS.

PALAYE (JEAN-BAPTISTE DE LA CURNE DE Ste-). 1697—1781.

« L'an 1781, le 2 mars, a été présenté en cette église le corps de M. Jean-Baptiste de La Curne de Ste-Palaye, écuyer, l'un des quarante de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, garçon décédé hier, rue St-Honoré, âgé de 84 ans environ, pour être ensuite transporté en l'église de St-Nicolas des Champs, lieu de sa sépulture. »

On sait que La Curne de Ste-Palaye était né à Auxerre, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres se l'associa en 1724, et qu'il fut reçu à l'Académie française en 1758.

PALISSOT DE MONTENOY. — *Voy.* FRÉRON.

PALISSY (BERNARD, NICOLAS ET MATHURIN).

XVI^e siècle.

Dans les Traités qu'il publia, Bernard Palissy parle très-peu de sa famille. Un passage de son *Art de terre nous* fait connaître qu'il avait « ordinairement deux enfans aux nourrices » ; une phrase de son livre *Des sels divers* nous apprend que les « vers » lui « ont fait mourir six enfans ». De sa femme, Palissy ne dit mot ; mais il est probable qu'il faut la mettre au nombre des railleurs dont il parle, à propos de ses essais, longtemps infructueux, en matière d'émail : « Encores pour me consoler on se moquoit de moy, » et mesmes *ceulx* qui me devoient secourir alloient « erier par la ville que je faisois brusler le plan » cher. » Outre sa femme, quelles personnes avaient intérêt à ne pas décrier Bernard, et par déférence, au moins, le devoient aider dans ses entreprises ? Ses enfans ? Alors ils étaient bien jeunes ! Ses frères ? Mais avait-il des frères ? Peut-être. Je citerai tout à l'heure un document qui nomme trois Palissy : Bernard, Nicolas et Mathurin, et qui, malheureusement, ne répond pas directement à la question. Dans son livre du *Jardin délectable* (1563), Bernard Palissy décrit amplement les cabinets qu'il veut voir établis « aux quatre bouts de la croisée qui trausera le milieu du jardin, du traners et du long », et les rochers composés dont les voûtes présenteront des

abris charmants contre la chaleur du jour. Il y fait allusion à « la grotte de Monseigneur le connestable », un des embellissemens du château d'Écouen, dont l'idée satisfit son auteur, au point que l'artiste ne craignit pas d'écrire au Murechal François de Montmorency : « Il a plu à Monseigneur le connestable, vostre père, me faire l'honneur de m'employer à son service, à l'édification d'une admirable grotte rustique de nouvelle invention. » Cette grotte, construite par ordre d'une de Montmorency, fit, à ce qu'il paraît, fortune auprès des nobles visiteurs du château d'Écouen ; elle enchantait même Catherine de Médicis, qui voulut en avoir une du même genre dans son jardin des Tuileries. On la commanda à Bernard Palissy, qui, en 1570, l'eut presque entièrement construite et décorée. Cela ressort de trois articles du Compte des dépenses faites par ordre de la Reine mère pour les Tuileries. (Bibl. Imp., Sup. fr., n° 1921.) Voici le premier des articles dont il s'agit :

« Autre despense faite a cause de lad. grotte de terre esmaillée. » — « Paiement fait à cause de lad. grotte en vertu des ordonnances particulières de lad. dame Du Peron : » A Bernard, Nicolas et Mathurin Palissis, sculpteurs en terre, la somme de quatre cens livres tournois à eux ordonnée par lad. dame Du Peron, en son ordonnance signée de sa main, le vingt-denziesme jour de janvier mil cinq cens soixante et dix » (1570) « sur tant et moins de la somme de deux mil six cens livres tournois » (2,600 l.) « pour tous les ouvrages de terre cuite esmaillée qui restoient à faire pour parfaire et parachever les quatre pons au pourtour du dedans de la grotte commencée pour la Roynie en son pallais à Paris, suivant le marché fait avec eux, selon aussi qu'il est plus au long contenu et déclaré en lad. ordonnance par vertu de laquelle payement a esté fait comptant aux dessusd. ainsi qu'il appert par leur quittance passée par devant lesd. Vassart et Guert, notres susd., le vingt-denziesme jour de february aud. an mil cinq cens soixante et dix et escripte au bas de lad. ordonnance. »

Le second article du Compte qui constate le payement de quatre cents livres fait « ausd. Palissis cy dessus nommez », en vertu de l'ordonnance de M^{me} Du Peron, ne diffère point quant à la rédaction de celui qu'on vient de lire. Il déclare seulement que les Palissy donnèrent quittance chez Vassart et Yvert, le 26 fév. 1570. Pour le troisième article, qui établit que les trois « Palissis » reçurent la somme de 200 livres tournois, il n'est pas complet, et s'arrête à ces mots : « ainsi qu'il est plus au long contenu et déclaré en l'ordonnance de lad. dame », il nomme le palais de la Reine : « le palais lès le Louvre. » Un cahier de parchemin manquant au manuscrit nous empêche de connaître la date de la quittance donnée cette fois par les Palissy. Ce document, le seul que j'aie pu trouver sur l'illustre artiste agéris et sur sa famille, nomme, comme on l'a vu, Nicolas et Mathurin Palissy, mais sans établir leur degré de parenté avec Bernard. M. Paul-Antoine Cap, dans la Notice dont il a fait précéder l'édition des *Oeuvres complètes* de Bernard Palissy (Paris, 1844), émet l'opinion que Mathurin et Nicolas étaient fils de Bernard Palissy. Ce n'est cependant pas sans réserve qu'il se prononce sur ce point. M. Alfred Du Mesnil, auteur d'un petit ouvrage intitulé *Bernard Palissy* (Paris, in-18; 1851), est plus affirmatif. Pour lui, Nicolas et Mathurin sont deux fils de Bernard ; quand ils ne sont que les neveux du potier célèbre, pour M. le comte de La Porte (I. *ter*, p. 315, *Histoire de la renaissance des arts*). Quant à moi, qui me suis fait une prudente habitude de la circonspection, je n'ose rien affirmer. Sans doute, il est

possible que, né vers 1510, comme on le veut, Bernard Palissy se soit marié vers 1539 ou 1540, et que d'une nombreuse famille sur laquelle il avait perdu six enfants en bas âge, il ait sauvé deux fils, âgés de 25 à 30 ans en 1570. Sans doute aussi Bernard pouvait avoir deux neveux; mais pourquoi, âgé de soixante ans environ en 1570, n'aurait-il pas eu deux frères, compagnons de ses travaux, ouvriers sous sa direction habile, deux hommes restés obscurs, plus jeunes que lui de beaucoup, ou même à peu près de son âge? Je erois à ces deux frères, que je range au nombre de *ceux* qui, au lieu de le seconder quand il cherchait son vernis, « alloient crier par la ville » qu'il faisait « brusler le plancher ». Je ne donne point à mon hypothèse la valeur d'un fait démontré vrai, mais je erois qu'elle vaut la peine d'être examinée.

Où était construite la grotte des Tuileries, et comment était-elle disposée? Andronet du Gerceau, dans son ouvrage sur *Les plus excellens bastimens de France* (Paris, in-fol., 1579, 2 vol.), a consacré à x Tuileries seulement quelques lignes qui se taisent complètement sur le travail de Palissy. Le plan du jardin dont est accompagné son texte n'est accompagné d'aucune légende explicative, à l'aide de laquelle on puisse déterminer d'une manière précise l'emplacement de la grotte, ornée de terres cuites émaillées. Cependant, en l'étudiant avec attention, en examinant chacun des compartiments symétriques qui couvrent la surface comprise entre la terrasse du château et ce qui est aujourd'hui le quai, la rue de Rivoli et la place Louis XV, on arrive à remarquer dans la grande allée tracée, du palais à la porte ouverte sur la place, un carré, le troisième à droite, dans lequel sont coupés deux rectangles plantés d'arbres ou d'arbustes. L'un d'eux, celui qui borde l'allée et occupe l'emplacement de l'espèce de stade où l'on voit maintenant courir les figures de marbre d'Hippomène et d'Atalante, celui-même qui montre à son angle extérieur le marronnier resté célèbre pour avoir été couvert d'un feuillage hâtil le 20 mars 1815, jour de la rentrée à Paris de Napoléon I^{er}, revenant de l'île d'Elbe; l'un d'eux paraît contenir un cabinet de verdure et une grotte, disposés comme ceux que décrit on suppose Bernard Palissy dans son traité du *Jardin delectable*. Le cabinet semble fermé par une muraille d'arbustes. En dehors de cette petite enceinte est un banc de repos, et au milieu une aire circulaire, teintée de noir, qui n'est pas un bassin, car on voit ailleurs un bassin indiqué par un cercle noir, bordé d'une double circonférence. Cette aire ne saurait être une table, à cause de sa grandeur; et je erois qu'elle marque l'emplacement de la grotte d'émail. Le Compte des dépenses, dont j'ai transcrit un article, ne contient qu'un seul détail sur la construction de cet abri, et ce détail n'est guère propre à nous éclairer. Il s'agit de quatre pons au pourtour du dedans de la grotte. Ces « pons », comme écrit le copiste du Compte, et comme a cru ne devoir pas écrire M. Cap, qui a introduit un t dans le mot, et en a fait « ponts », ainsi qu'il a fait de *Pallissis*, orthographe du manuscrit, un *Palissys*, qui, appuyé d'un *sic*, a le tort de vouloir paraître fidèlement copié, quand il est entaché d'une double erreur de lecture; ces « pons », qu'étaient-ils? Faut-il y voir des espèces de tribunes suspendues au pourtour intérieur de la grotte pour recevoir des symphonistes et des chanteurs? N'étaient-ils pas plutôt des passa-

ges pittoresquement jetés, d'une masse de rochers à une autre, pour faciliter la promenade autour de cette grotte artificielle? Je n'en sais rien, et n'ose pas me prononcer. Quoi qu'il en soit, ces ponts, comme le reste de la construction, durent être ornés de figures de bêtes et de plantes, en terre cuite vernissée, imitant la nature, et animant cette petite solitude. — François Blondel, qui, dans son *Cours d'architecture* (2 vol. in-fol., Paris, 1698), pour n'entrer la supériorité d'André Le Nôtre — et non *Lenautre*, selon son orthographe — sur son prédécesseur du xvi^e siècle, avait une belle occasion de comparer le plan du jardin de Catherine de Médicis avec celui du jardin de Louis XIV, n'en a malheureusement point profité. Les éléments de cette comparaison, sans doute alors à sa portée, n'existent plus aujourd'hui, ou s'ils existent, ils sont enfouis dans quelque coin obscur où nul ne les soupçonne. Leur découverte ne m'a pas été possible, si longue qu'ait été ma persévérance à les chercher. — On a vu tout à l'heure que c'est à M^{me} Du Peron que les Palissy donnaient quittance des sommes qu'ils tiraient de leur travail; je dois dire à quel titre cette dame pouvait recevoir leurs quittances. Dans la minute d'un marché, passé le dimanche 8 déc. 1566, chez Nicolas Vassart, entre « Claude Penelle, maître couvreur de maisons », et M^{me} Du Peron, j'ai lu : « ... Haute et puissante dame Madame Marie de Pierrevive, dame Du Peron et d'Armentières, dame ordinaire de la chambre de la Roynie, commise par Sa Majesté à l'achat des maisons et terres pour l'œuvre et bastimens du palais et parc d'Isad. Majesté les le Louvre... » (Arch. de M. Trépagne.) Un acte passé, le 19 juillet 1566, entre elle et Guillaume de Chapponay, contrôleur des bâtimens des Tuilleries, qualifié M^{me} Du Peron « intendante du bastiment de la Roynie ». (Minutes de Vassart, chez M. Trépagne.) Cette dame, en qui Catherine de Médicis avait mis sa confiance pour cette grande affaire de la construction du palais, était femme d'Antoine II de Gondi, qu'elle avait épousé le 29 janv. 1516, et qui mourut le 4 août 1574. Marie de Pierrevive, comme la nomment trois actes que j'ai lus chez M. Trépagne, Marie-Madeleine de Pierrevive, selon le Père Anselme (*Hist. des grands officiers de la couronne*), naquit de Nicolas de Pierrevive, seigneur de Lezigny, m^e d'hôtel ord^r du Roi. Elle fut mère d'Albert de Gondi, duc de Retz, qu'on vit pair et Maréchal de France, et de Pierre de Gondi, qui, après avoir été évêque de Langres, eut le siège épiscopal de Paris, et obtint le chapeau rouge en 1587. Celui-ci est qualifié, dans le manuscrit 1921, que j'ai allégué au commencement de cet article : « Intendant des bâtimens de la Roynie, mère du Roy. »

— Une découverte précieuse fut faite, dans les derniers jours de juillet 1855, aux Tuileries, et je ne puis la passer sous silence. On sait que l'Empereur a fait reprendre de fond en comble le pavillon de Flore et la galerie qui le relie au Louvre, nouvellement complétés. Sa Majesté a fait ajouter à la galerie du bord de l'eau des constructions, dont une est destinée à recevoir une Salle des États. En fouillant le sol, près de la grille qui sépare la place du Carrousel de la cour des Tuileries, à 25 mètres environ de la porte de cette grille, à gauche, c'est-à-dire du côté de la Seine, les ouvriers terrassiers découvrirent une construction en brique, à quelques pieds de profondeur. Cette construction n'était au-

tre chose qu'une partie d'un four à potier, qu'on reconnut être celui où Bernard Palissy faisait cuire les pièces qu'il émaillait pour la décoration de la grotte des Tuileries. Des fragments de moule trouvés dans un des foyers ne laissèrent aucun doute à cet égard, quelques-uns étant ceux de certains termes bizarres que Palissy, lui-même, a décrits dans une sorte de programme devant être soumis probablement à M^{me} Du Peron, et par elle à la Reine, et dont M. Fillon trouva à La Rochelle, chez un marchand de bric-à-brac, le manuscrit qu'il publia, à la grande satisfaction des amateurs de choses curieuses. B. Palissy avait donc son atelier et ses fours dans un terrain au-dessous du niveau actuel de la place du Carrousel et de la cour des Tuileries. Si l'on fouillait le jardin des Tuileries vers ce carré où sont les figures d'Atalante et d'Hippomène, et que j'ai indiqué plus haut, peut-être déterrerait-on la grotte, ou quelques restes de cette construction, dont la décoration extérieure, au moins dans certains de ses détails, vient après plus de deux siècles et demi de renaître au jour pour nous faire connaître les fantaisies singulières du goût de Bernard Palissy.

— *Voy.* EMAILLEURS EN TERRE, TUILERIES et ROBIA (DELLA).

PALLAVICINI (JULIO CESARE).

1680.

« Le jeudi 15^e jour du mois de février 1680, fut inhumé défunt Jules-César de Pallavicini, gentilhomme natif de la ville et République de Gènes (*sic*), décédé le jour d'hier, rue Galande, à *La teste de loup* (signé) D. Carrière, A Chereau. » (St-Séverin)

PANFI (FRANÇOIS). — *Voy.* FIRENS.

PANTALON.

Le Cardinal de Retz, dans ses Mémoires, sous la date du 4 février 1650, s'exprime ainsi : « Je dis à MOXSEIER ce que je venois d'apprendre ; il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du premier président qui ne vouloit la liberté des princes que par la cour ; mais que, si le vieux *Pantalon* — il appela ainsi la garde des sceaux Châteaufort parce qu'il avoit toujours une jaquette fort courte et un petit chapeau — étoit capable de cette folie et de cette perfidie, il méritoit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. » Voilà, sur le costume du Pantalon en France, au milieu du XVII^e siècle, un renseignement précieux. Ce costume diffère essentiellement de celui que portait, un siècle auparavant, le farceur italien dont parle en ces termes le Dictionnaire de Furetière : « *Pantalon*, bouffon ou mascarade (*sic*), qui fait des danses par haut et des postures irrégulières et extravagantes. » Le Dictionnaire ajoute : « *Pantalon* se dit aussi de l'habit que portent d'ordinaire les bouffons ou masques, qui est fait justement sur la forme de leur corps et tout d'une pièce de la tête jusqu'aux pieds. On appelle *Pantalons* de Venise ceux qui portent des habits ainsi serrés sous leurs robes. Le mot vient des Vénitiens qui portent cet habit, et qu'on appelle *Pantoloni*, à cause de saint Pantaléon, qui étoit autrefois leur patron. » Ménage, à qui les éditeurs du Furetière empruntèrent cette dernière partie de l'article *Pantalon*, dit de ces Vénitiens qu'on les appelle « par injure *Pantoloni* ». Par injure, c'est sans doute parce qu'on les comparait aux bouffons qui faisaient des cabrioles, et « faisaient » de ces postures que le Dictionnaire appelle « irrégulières », vu qu'elles n'avaient rien de celles que prenaient les gens bien élevés, et que, au XVII^e siècle, on enseignait dans

les Académies d'armes et de danse, aux « honnêtes gens ». La phrase de Ménage est singulière : on appelle *Pantoloni* par injure ceux des Vénitiens qui portent l'habit collant sous leur robe, à cause de saint Pantaléon, qui étoit autrefois leur patron. Comment la comparaison faite, du Vénitien ainsi vêtu avec saint Pantaléon, pouvait-elle être une injure ? Ressembler à un saint, fût-ce par l'habit, est-ce un ridicule ? Que voulait dire Ménage, qui, d'ailleurs, fut assez mal instruit au chapitre de saint Pantaléon ? Ce médecin qui subit le martyre, en l'an 303, et dont on trancha la tête à Nicomédie, ne fut point un des patrons de Venise. Francesco Sansovino est là-dessus très-positif : dans son livre curieux et bien renseigné : *Venetia città nobilissima, singolare*, il dit que « derrière St-Marc est situé « san Theodoro, « già primo avvocato della città ». (Saint Théodore, autrefois premier patron de la ville.) Il dit de la principale église de Venise qu'elle est « *consacrata a quel Santo* » (saint Marc) « ch'è Gonfalone et avvocato della città » (p. 109 et 92 de l'édition de Giustiano Martinioni, Venetia, 1663). Quant à l'église de St-Pantaléon, fondée en 1025, Sansovino la décrit (p. 246), et l'a dit : « *molto nobile* », mais il ne donne point au saint à qui elle est dédiée le titre d'*avvocato della città*. Ménage fut donc abusé là-dessus. Si les Vénitiens vêtus d'un tricot ou d'un vêtement collant, recouvert en partie par une robe longue, étoient désignés par le nom de *Pantalons*, ce n'étoit point à cause de saint Pantaléon lui-même, mais plutôt parce que leur habit, serrant le corps et allant jusqu'au talon, étoit fait comme celui dont les bateleurs se servaient pour « jouer de sou » plesse », et que nous voyons encore porté par les faiseurs de tours, les voltigeurs, les danseurs de corde et les danseurs de théâtre. Je ne veux pas dire que cet habit étoit nommé *Pantalon* des mots italiens : *panno*, drap et *talone*, talon, qui, contractés, auraient fait *Pan-talone*, bien que l'apparence soit en faveur de cette étymologie ; mais ne pourrait-on pas croire que les saltimbanques, les farceurs qui jonoient sur des tréteaux, avoient leur *loggia* ou seulement la *banca* sur laquelle ils sautoient, faisoient leurs tours et débitaient leurs plaisanteries, près de l'église de St-Pantaléon, comme les comédiens avoient leur théâtre bâti près de St-Samuel, et les chanteurs, les leurs près de St-Salvatore, de St-Cassano et des Sts-Jean et Paul ? Les théâtres prenaient les noms des églises auprès desquelles ils étoient établis ; Sansovino le dit positivement. Les farceurs n'avoient point de théâtres proprement dits ; ils couraient les places publiques, et il suffisoit qu'une troupe de ces plaisants, meilleure que les autres, se fût attirée la place de St-Pantaléon, pour qu'on ait dit : « *Audiamo a veder i Pantaleoni*. » Et voilà comment san Pantaleone aurait nommé les pantalons, porte-habits serrés, et ceux-ci les nobles Vénitiens aux chausses collantes rouges et à la longue robe noire. Je donne ici mes suppositions, sans les imposer comme des vérités ; je les crois raisonnables, et voilà tout. Callot dessina la figure d'un vieillard aux formes obséquieuses, portant le haut-de-chaussé à peu près collant et couvrant le corps, des clavicules au bout des pieds, une veste courte ou pourpoint demi-large, et par-dessus une grande robe brune aux manches larges et courtes, ne couvrant que le haut des bras. Ce personnage, qui peut être le Docteur de la parade aussi bien que le *Pantalon*, est regardé comme étant ce bouffon

dont le caractère dans les farces italiennes du dix-septième siècle est celui d'un bonhomme naïf, d'un vicieux amoureux, ridicule et borné, d'un père sot et crédule. En France, Cassandre remplaça Pantalon au dix-huitième siècle. Pourquoi? Quant à ce nom de Cassandre, c'est celui de la malheureuse fille de Priam, qu'on a donné à un homme de bon sens, mais simple et sans autorité, qui, vieux, prêché toujours et n'est jamais écouté. On le rebute, on le raille, on lui ravit sans pitié la pupille trop jeune qu'il doit épouser, heureux encore quand on ne le bâtonne pas. — *Voy. TURK, VÉROÏÈSE.*

PAPILLOX DE LA FERTÉ (DENIS-PIERRE-JEAN).
1762.

Celui qu'on désigna par ce vers burlesque :

« Intendant des plaisirs que l'on nomme menus. »

— *Voy. CARLIN.*

1. PARABÈRE (HENRI DE BEAUDEAN, COMTE DE).
1625—27.

(CATHERINE DE PARDAILLAN, COMTESSE DE).

Henri de Beaudan, comte de Parabère, vicomte de Pardailhan, baron de La Motte et autres lieux, conseil du R. en ses conseils d'Etat et privé, cappe de cent hommes d'armes, lieut. g^l pour Sa Majesté des provinces d'Angoumois et de Naintonge, au lieu ville et gouvernement de la Rochelle, gouverneur des ville et chasteau de Cognac, et dame Catherine de Pardailhan comtesse de Parabère son épouse, passèrent, en 1625, et le 8 janvier 1637, des actes chez le prédécesseur de M. Le Monnyer.

2. PARABÈRE (SUSANNE DE BEAUDEAN DE),
DUCHESSÉ DE NAVAILLES. 1625—1709.

— *Voy. NAVAILLES.*

PARC (RENÉ BERTHELOT, dit : GROS RENÉ et DU).
? — 1664.

Et sa femme. 1633—1668.

Comédiens de la troupe de Molière, dès avant l'époque où, quittant la province, elle vint s'établir à Paris sous les auspices de Monsieur, frère du Roi. Les biographes ont connu ces deux acteurs, mais seulement par leur nom de théâtre. Le comique, dont le premier surnom fut celui de Gros-René et qui prit ensuite celui de Du Parc, se nommait René Berthelot. Dès sa jeunesse, il avait beaucoup d'embonpoint et tirait de cette qualité ou de ce défaut physique des effets qui provoquaient toujours le rire du parterre. Molière ne manqua pas de se servir de ce moyen pour égarer le rôle du valet d'Eraste (*le Dépôt amoureux*, 1654), personnage dont il composa le nom du prénom de Berthelot et de l'adjectif qui caractérisait sa taille; il fit Gros-René, et lui mit dans la bouche ces vers :

« Je suis homme tout rond de toutes les manières ..

Moi jaloux! Dieu m'en garde et d'être assez badin

Pour m'aller emmaigrir avec un tel chagrin... »

Je n'ai pu savoir d'où venait R. Berthelot et quand il épousa Marquise-Thérèse de Gorle, qui fut une femme de talent dans la tragédie et la comédie. M^le de Gorle était-elle de famille noble, et dans « Marquise », qui était ajoutée au prénom Thérèse, faut-il voir l'indication d'une qualité? Je n'en sais rien. — Du Parc et sa femme faisaient partie de la troupe qui, en octobre 1658, vint à Paris, arrivant de la campagne qu'elle avait courue plusieurs années. En 1659, ils passèrent au théâtre du Marais et retournèrent chez Molière à Pâques, en 1660. En 1667, M^le Du Parc, veuve alors, passa à l'hôtel de Bourgogne, où elle établit le rôle de l'Andro-

maque de Racine. (*Journal de La Grange.*) On sait que cette infidélité de M^le Du Parc brouilla Molière et Racine. — Le jeudi 13 octobre 1659, « René Berthelot, comédien de M. le duc d'Anjou » (Monsieur qui fut duc d'Orléans), et « Varguerite (*sic*) Thérèse Gorle (*sic*) sa femme », firent baptiser Catherine, qui fut tenue par François de Rébé, archidiacre, comte de Lyon, et par Catherine de Neuville, fille de Nicolas de Neuville, Maréchal de France, gouverneur de Lyon (St-Germ. l'Auxer.) Pendant le séjour de Molière à Lyon, où il était en 1655 (*V. 7. MARTIN*), ces hauts personnages avaient connu les Du Parc et, à Paris, n'avaient pas refusé aux comédiens l'honneur de tenir leur enfant sur les fonts de baptême. René Berthelot eut un fils en 1663; on le baptisa, le 27 janvier, sous les noms de Jean-Baptiste-René, fils de R. Bertelot (*sic*) et de Marquise-Thérèse de Gorle, dem^r rue de Granelle. Il fut pour parain Molière et pour marraine « damoiselle Armande Gresinde Bejar (*sic*), femme dud. Jⁿ-Bap. Poelin (*sic*) de Molière ». (St-Eust.) — René Berthelot mourut le mardi 28 oct. 1664 et fut enterré le lendemain 29 : « Conuoy de 20 » (prêtres) « vespres, de feu René Du Parc, vivant comédien de Monsieur le duc d'Orléans, pris rue St-Thomas du Louvre ». (St-Germ. l'Auxer.) « Mardi quatre novembre, on ne joua point, à cause de la mort de M. Du Parc. » (*Journal de La Grange.*) 4 nov. est une faute que corrige l'acte du 29. M^le Du Parc survécut un peu plus de quatre ans à son mari :

« Du 13 déc. 1668, Marquise Thérèse de Gorle, veuve de feu René Berthelot, vivant sieur du Parc, l'une des comédiennes de la troupe royale, âgée d'environ 25 ans, décédée le vintiesme du présent mois, rue de Richelieu; son corps porté et inhumé aux religieux carmes des Billettes de cette ville de Paris, présents au conuoy Rault (*sic*) Régnier, marchand apothicaire dem^r paroisse St-Germ. et Spencer, juré crieur, témoins. » (St-Roch.)

M^le Du Parc avait tenu, sur les fonts, une fille de La Thorillière et s'était dite « Marquise-Thérèse de Gorle ». (St-Eust., 15 juillet 1663.) En annonçant la mort de la jeune et belle actrice que le théâtre perdait sitôt, Robinet parle de « son port de Reyne ». (Lettre en vers du 15 déc. 1668.) — Jean-Bapt.-René Berthelot, qu'on a vu naître le 27 janv. 1663, ne fut point élevé pour la comédie; le goût des aventures et des voyages le prit, et il s'embarqua sur un navire de commerce qui l'emmena aux colonies. Le métier ne lui plut pas longtemps et, après avoir navigué comme enseigne sur un bâtiment marchand, il quitta la mer, et, le 1^{er} mars 1688, « âgé d'environ 26 ans », épousa « Charlotte Demnebault, âgée d'environ 21 ans, fille de Mathieu Demnebault et de Françoise Jacob, dem^r rue Mazarine, chez M. le comte de Laubepin ». (St-Sulp.) Un des témoins de Jⁿ-Bapt.-René fut François Rigault, « gouverneur et capitaine des ville et chasteau de Greil », son beau-frère. — M. Soleirol, dans son livre intitulé *Molière et sa troupe* (1858), ouvrage en général fort mal renseigné, nomme M^le Du Parc Anne Menou, et la fait passer, en 1659, avec son mari à l'hôtel de Bourgogne. On a vu que ce fut au théâtre du Marais qu'ils allèrent alors. — *Voy. DEXNEAULT, LA THORILLIÈRE.*

PARÉ (AMBOISE).

?1517—1690.

S'il est une opinion solidement établie, une croyance qu'on aurait mauvaise grâce à révoquer en doute, un fait en dehors de la discussion, pour le plus grand nombre des hommes qui savent le

nom d'Ambroise Paré, c'est que cet habile chirurgien était *huguenot*. Brantôme et Sully l'ont dit si positivement qu'il paraît impossible que ce ne soit pas chose vraie. Et pourtant, c'est chose fautive. Explique qui pourra l'erreur de Sully et du seigneur de Brantôme; mais cette erreur est certaine, et tout à l'heure elle paraîtra manifeste à tous les lecteurs. Le savant docteur qui, en 1840, se fit l'éditeur des *Œuvres* d'Ambroise Paré, feu M. Malgaigne (mort le 19 oct. 1865), n'osa pas déclarer que le premier chirurgien du Roi était catholique; mais après avoir examiné le passage, toujours cité des *Mémoires de Sully* (liv. 1^{er}), et les assertions de Brantôme (*Discours* sur Charles IX¹), tout près de conclure contre deux auteurs que les biographes de maître Ambroise ont tenus pour parfaitement informés, il s'arrêta. Ses raisons semblent excellentes; il avait d'ailleurs pour lui cette circonstance, connue déjà de l'auteur de l'article *Paré*, imprimé dans le Dictionnaire de Moréri (édit. de 1759), qu'Ambroise fut inhumé dans l'église Saint-André des Arcs. Cependant, au lieu d'être affirmatif, il resta doutant à demi et s'en tint à dire : « Il me paraît incontestable que, du moins après la » St-Barthélemy, Ambroise Paré faisait profession » de la foi catholique. En était-il de même auparavant? Je regarde encore cette opinion comme la » vraisemblable ». Oui, Ambroise Paré était catholique, il l'était avant la St-Barthélemy, et si Charles IX eut à le sauver de la fureur des assassins, c'est sans doute que, dans l'ivresse de leur sanglant triomphe, les meurtriers ne pouvaient plus distinguer entre un catholique qui ne tuait pas et un huguenot qui attendait la mort. Comment M. Malgaigne, averti par cette contradiction qui l'embarrassait, d'un calviniste enterré dans une église romaine, n'alla-t-il pas plus loin dans ses recherches

que le continuateur de Moréri? Pourquoi ne recourut-il pas aux registres allégués de St-André des Arcs? En moins de trois ou quatre heures, il se serait convaincu de la vérité de son hypothèse ingénieusement soutenue; il aurait trouvé, comme moi, vingt cinq actes parfaitement catholiques, actes de baptêmes, de mariages et de décès, dix-huit antérieurs à la mort d'Ambroise Paré, sept postérieurs à 1590, époque de cette mort. Ces actes, je vais les reproduire tous, en entier ou par extraits; je sens que je cours le risque d'être fastidieux; mais il est bon que les preuves surabondent; j'ai affaire à un préjugé et j'ai besoin de trop de témoignages pour être assez fort contre lui. — Je ne puis remonter au delà de 1545, parce que, dans le premier des registres sauvés de l'église St-André des Arcs, est une lacune entre les années 1531 et 1539, et que, de 1539 à mai 1545, il n'y a aucune inscription de mariages ou de décès, mais seulement la mention des baptêmes administrés pendant cette période de six années. De 1539 à 1545, je ne vois inscrite la naissance d'aucun enfant appartenant à Ambroise Paré; et comme la première inscription d'un baptême donné à un Paré est à la date du 4 juillet, je suis en droit de conclure que maître Ambroise épousa Jeanne Maselin, sa première femme, de 1540 à 1544. Jeanne Maselin était née sur la paroisse de St-André des Arcs. Le premier acte porté au registre, qui commence en octobre 1525, est l'attestation du baptême donné à une Madeleine Mazelin, fille de Jean Mazelin, serviteur du chancelier de France (*Fanulus domini cancellarii Franciæ*); le vicaire avait écrit d'abord *barbitonus*, mais il raya cette qualification, et, par-dessus le mot biffé, écrivit le mot *fanulus*. Jeanne Maselin ou Mazelin était une sœur de Madeleine. Jean Mazelin, serviteur du chancelier Duprat, donna sa fille à Ambroise Paré, qui alors n'était encore qualifié que du titre de barbier; cela me semble très-naturel. On verra tout à l'heure (acte de décès de Jeanne Maselin) que Paré perdit sa femme en 1573, c'est-à-dire trente ans environ après son mariage. En supposant qu'elle eût 20 ans en 1540, Jeanne serait née vers 1520. Sur ce point, j'en suis réduit aux conjectures; mais voici les choses positives : — 1^o Le 4 juillet 1545, « fust baptisé François, fils d'Ambroise Paré, barbier, et de Jeanne Maselin sa femme; les parrains (*sic*) maître François de Villeneuve médecin, et Loys Drouet, barbier; la marraine (*sic*) Jehanne de Pryme ». — 2^o Le 11 août 1559, baptême d'« Isaac, fils d'Ambroise Paré, chirurgien ordinaire du Roy, et de Jeanne Maselin... »; un des parrains « noble homme Nicole Lambert, aussy chirurgien du Roy ». — 3^o Le 2 août 1560, inhumation d'Isaac, « aagé d'un an ou enuiron ». — 4^o Le 30 sept. 1560, baptême de « Katherine; le parrain M^e Gaspard, m^e barbier de cette ville ». — 5^o Le mercredi iiij^e jour du mois de novembre audict an Mil cinq cens soixante et treize décéda en son logis, rue de l'Arondelle, Jehanne Maselin femme de M^e Ambroise Paré, chyrgurgien du Roy, et le mesme jour fut son corps inhumé en la dicte église de Saint-André. » — 6^o Le samedi 16 juillet 1575, bapt. d'« Anne fille d'Ambroise Paré, premier cyurgien (*sic*) du Roy et de Jacqueline Roussel (*sic*) sa femme. La marraine, h^{te} et p^{te} princesse Mad. Anne Daiste (*sic*), femme de h^e et p^e seigr^t Jacques de Sabuoye duc de Nemours et de Geneouis, le parrain Monseigr^t Charles de Sabnoy fils

¹ Voici ce que, dans ce dernier discours, dit Pierre de Brantôme au sujet de Paré : « (Le Roi) incessamment » crioit : Tuez, tuez, et n'en voulez jamais sauter aucun, » sinon Maître Ambroise Paré, son premier chirurgien et » le premier de la chrestienté; et l'envoya quérir et veuir » le soir dans sa chambre et garde-robe, luy commandant » de n'en bouger, et disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un » qui pouvoit servir à tout un petit monde, fut ainsi massacré. Et si ne le pressa point de changer de religion, » non plus que sa nourrice... » Quelques pages plus loin, Brantôme avertit qu'il n'était point à Paris au moment de « cette feste de St-Barthélemy », mais au siège de la Rochelle. Il eut de mauvais renseignements à son retour, comme on va voir. Sully ne recueillit pas une tradition meilleure lorsque, soixante ans environ après l'événement, il écrivit le 1^{er} livre de ses *Mémoires*, où il dit : « De tous » ceux qui approchoient ce prince, il n'y avoit personne » qui ent tant de part à sa confiance, qu'Ambroise Paré. » Cet homme qui n'étoit que son chirurgien, avoit pris » avec lui une si grande familiarité, *quoiqu'il fut huguenot*, que ce prince lui ayant dit le jour de ce massacre » que c'étoit à cette heure qu'il falloit que tout le monde » se fit catholique, Paré lui répondit sans s'étonner : « Par » la lumière de Dieu, Sire, e crois qu'il vous souvient » m'avoir promis de ne me commander jamais quatre » choses, sçavoir de rentrer dans le ventre de ma mère, » de ne me trouver un jour de bataille, de quitter votre » service, et d'aller à la messe. » Ce récit diffère beaucoup de celui de Brantôme. Ici, point de cachette dans la garde-robe du Roi; ici, sommation à Paré de se faire catholique, quand Brantôme affirme que Charles IX ne le pressa jamais de changer de religion; les allégations de Brantôme et de Sully, pour ne se ressembler point, sont également dénuées de vérité; ce qui va être surabondamment démontré par les faits que j'exposerai. — Voy. NOURRICES.

des susdits prince et princesse ». — 7^o Le mardi 30 mai 1576, bapt. d' « *Ambroise* ». — 8^o Le lundi 13 janvier 1577, décès d' « *Ambroise* fils de m^e Ambroise Paré, cyrurgien du Roy et de Jacqueline Rousset (*sic*), sa femme, et ce mesme jour son enterrement en l'église de Saint-André ». — 9^o Le jeudi 6 février 1578, baptême de « *Marie*, fille de M. Ambroise Paré, premier cyrurgien du Roy, et de Jacqueline Rousset (*sic*); les marraines damoiselles Marie Du Tillet, femme de M. Sèguier, lieu^x civil, et Marie Boullaye veuve de feu Jacques Rousset ». — 10^o Le 8 octobre 1579, baptême de « *Jacqueline* ». — 11^o « Le 12^e feurier (1581) premier dimanche de quaresme, a esté baptisée *Katherine* fille de M^e Ambroise...; les marraines Barbe Rousset femme de Didier Martin, archer de la garde du corps du Roy, et Katherine Paré fille dud. M^e Ambroise Paré ». — 12^o « Le 15^e avril (1581) furent mariez noble personne François Rousset (*sic*) tresaurier de Monseig^r le duc » (d'Anjou) « frère du Roy, et Katherine Paré, fille de M^e Ambroise Paré, premier cyrurgien du Roy, et de Jacqueline Rousset ses père et mère; le premier bauc (*sic*) fut fait, le 2^e avril, et le dernier, le 4^e ». — 13^o « Le 13 sept. 1582, fut enterrée au cimetière la fille de M^e Ambroise Paré, cirurgien, laquelle estoit aagée de troys ans ou environ ». (C'est de Jacqueline, née le 7 octobre 1579, qu'il s'agit ici.) — 14^o Le dimanche 19 août 1584, « a esté enterré dans ladite église près le cloché (*sic*) Ambroise Paré, fils de M^e Ambroise Paré ». (La naissance de ce second Ambroise n'est point enregistrée à St-André des Ares. Cet enfant naquit probablement à la campagne.) — 15^o « Le vendredi, 2^e jour de juillet 1587 a esté baptizé *Florentin*, fils de François Rousset controleur général de la maison de la Reyne de Navarre, et de Catherine Paré; la marraine est Jeanne Paré (une sœur d'Ambroise), veuve de feu Claude Viard, en son vivant chirurgien à Paris ». — 16^o « Le dimanche, 29 novembre 1587, ont esté fiancez François Forest, natif d'Orléans, et Jehanne Paré, veuve de feu Claude Viart, en son vivant chirurgien juré à Paris. » — 17^o « Le lundy, 11^e jour de janvier 1588, ont esté esposées M^e François Forest, clerc de Monsieur le lieutenant civil au Chastelet de Paris, et Jehanne Paré, veuve, etc. » (Le 20 avril 1589 on baptisa *François*, enfant issu de cette union.) — 18^o « Le jedy 4^e jour de janvier 1590 a esté baptizé *Charles*, fils de M. François Rousset, controleur de la Reyne de Navarre, et de Catherine Paré, ses père et mère; les parrains sont Charles Maselin » (frère, sans doute, de la première femme d'Ambroise Paré), « tresorier de la compagnie de M. de La Chastre » (Claude, baron de La Châtre, qui fut Maréchal de France), « et M^e Jacques Guillemeau, chirurgien juré à Paris, la marraine est Anne Paré, fille de M. Antoine Paré, aussy chirurgien juré à Paris ». — 19^o « En ce mesme jour de samedi, 22^e de decembre 1590, a esté enterré dans l'église *Saint-André des Ares à Paris, au bas de la nef proche le cloché* (*sic*), M^e Ambroise Paré, premier chirurgien du Roy ». — 20^o « Le jedy, 4^e jour de juillet 1595, ont esté fiancez M^e Henry Symon, conseiller du Roy et tresorier principal de l'extraordinaire des guerres en Bourbonnois et Niernois, demeurant en la paroisse St-Etienne du Mont, et Anne Paré, fille de defunct M^e Ambroise Paré vivant chirurgien du Roy à Paris ». — 21^o « Le lundy, 8^e jour de juillet 1595,

ont esté esposées M^e Henry Symon... » (Le reste comme dans l'acte des fiançailles.) — 22^o Le 22 juillet 1599, baptême de « *Catherine*, fille de François Rousset et de Katherine Paré sa femme...; la marraine Catherine Paré ». (Fille d'Ambroise, née en 1581.) — 23^o « Le lundy, 26^e iour du mois de juing, au Mil six cent, décéda rue de l'Yrondelle, Jacqueline Rousset (*sic*) veuve de defunct M^e Ambroise Paré, le corps de laquelle fust inhumé le iour suivant, en l'église St-André des Ares ». — 24^o Le 21 sept. 1616, « décéda environ une heure après-midi, damoiselle Catherine Paré, femme de M^e Rousset, en sa maison seize rue de l'Aron-delle ». — 25^o La seconde, Catherine Paré, épousa à St-André des Ares, le 29 sept. 1603, « Claude Helelin, conseiller en la chambre du trésor, demeurant sur le territoire paroissial de St-Germain le Vieil, dans la cité ».

J'aurais pu pousser plus loin ma recherche et épuiser les registres de St-André des Ares, pour connaître le sort de quelques-uns des autres enfants d'Ambroise Paré, mais cette poursuite eût été d'un médiocre intérêt, et je m'arrête.

Voilà bien, comme je l'ai dit, vingt-cinq actes, rédigés par les vicaires de St-André des Ares, pendant la période assez longue de soixante et onze ans, et attestant qu'Ambroise Paré, ses deux femmes et tous leurs enfants vécurent et moururent au sein de l'Église romaine. Quel argument vaudrait contre ce témoignage vingt-cinq fois produit en faveur des habitudes catholiques de cette famille? Attaquerait-on l'authenticité de ces inscriptions, faites à leur tour dans des registres remplis, au jour le jour, par un prêtre, conservateur obligé de l'état civil de tous les paroissiens de St-André des Ares? On voit qu'Ambroise Paré est enterré dans l'église où il a fait baptiser huit enfants, où il a fait inhumier, dans la cave qui devait être un jour son tombeau, un de ses garçons qui portait le nom de son saint patron, où l'on a présenté deux de ses fils et une de ses filles, avant de les conduire au cimetière paroissial; on voit que, marié deux fois, deux fois il a pris des femmes professant la religion de Rome; on voit enfin que, pour faire acte de catholique, il n'a pas attendu le jour de la Saint-Barthélemy; et l'on douterait encore! Mais, qu'objecterait-on à ces faits irrécusables? Calviniste, était-il hypocrite et lâche à ce point de fréquenter l'église de St-André et de n'aller point au préche? De faire élever ses enfants dans une religion qu'il détestait au fond du cœur, et de leur donner pour sépulture une terre bénite par d'ardents adversaires de Calvin? Pourquoi cette indigne comédie? Et comment la jouer si longtemps, sans se trahir, sans être trahi par quelqu'un, sans être réclamé publiquement à certains jours par ses frères indignés de tant de ténacité ou de tant de coquardise? Si Brantôme croyait au duc huguenot, si Sully le compta, longtemps après le 24 août 1572, parmi les coreligionnaires de M. l'Amiral, tout le quartier des Augustins où il vivait avec les de Thou, avec Pierre de l'Étoile, avec les habitants de l'hôtel de Nemours, avec les premiers du parlement, toute cette paroisse dont le curé était un grand dénichéur de protestants¹, savait qu'il n'était point de

¹ M. Malgaigne a fait remarquer avec raison que le curé de St-André des Ares, où le prétendu huguenot recevait la sépulture catholique, était le fougueux Aubry, un des plus entêtés liqueurs, un des quarante du conseil de l'union. Je fis au registre de St-André que « Christolle Obry »

ceux de la Réforme. Ne voyez-vous pas, d'ailleurs, que supposer Paré calviniste honteux, n'osant point avouer son drapeau et reniant sa foi, c'est ravaler le caractère de cet homme fier et loyal qui, au milieu des troubles civils et des dissentiments religieux, avait la parole haute et libre, et parlait avec d'autant plus d'autorité pour « le bien du peuple », comme le dit le P. de l'Estoille, c'est-à-dire contre la persécution, contre les haines et les guerres, qu'il était meilleur et plus vrai catholique. Il était tolérant, opposé aux querelles de religion et fort ennemi des passions féroces qui ensanglantaient le sol de la pauvre France; sans doute, cette tolérance, ou, comme on dit aujourd'hui, ce libéralisme n'était guère d'une époque où l'on voyait deux camps également ardents au mal; mais c'est une des gloires d'Ambroise Paré d'avoir été, par une exception bien rare et bien honorable, au milieu de ces hommes impitoyables, un catholique fervent et un citoyen modéré, un chrétien orthodoxe, mais sans mépris pour ce qu'il y avait de dissidents sincères. C'était un cœur droit que maître Ambroise; adversaire pieux de Luther et de Calvin, il était indulgent, comme il convient aux bons esprits, dans les temps où les opinions et les vanités ambitieuses troublent le monde. J'ajouterai un mot : On s'accorde à dire que Paré aimait l'affection vraie et dévouée les rois qu'il servait; comment croire alors qu'il eût pris parti contre ces Rois et se fût jeté dans une faction dont l'opposition à l'outrance cachait assez mal, sous le voile religieux, des espérances politiques? Du côté où le trône était attaqué, ne pouvait être Ambroise Paré. Aimer les Rois et travailler à la ruine de leur pouvoir, c'est un rôle étrange, ordinaire à notre époque, mais dont un esprit aussi sage aurait tout de suite compris le ridicule et l'odieux. — Jusqu'ici, la famille d'Ambroise Paré était restée complètement inconnue. Les biographes antérieurs à M. Malgaigne n'en ont rien ou presque rien su; M. Malgaigne a été plus heureux. M. le docteur Bégin, de Metz, lui a communiqué quelques documents recueillis à Laval, patrie des Paré, documents dont ne fit point usage le chirurgien Antoine Louis, pour qui la recherche en avait été faite. Les notions qui en résultent sont en très-petit nombre, et l'on va voir que les conséquences qu'en a tirées M. Malgaigne sont loin d'avoir le caractère de la certitude.

Dans le remarquable morceau de critique érudite qu'il a donné pour introduction à l'édition des Œuvres du grand chirurgien du xvi^e siècle, M. Malgaigne établit d'abord, contre l'affirmation de Pierre de l'Estoille, qu'Ambroise Paré mourut, en 1590, non pas à 80 ans, mais à 73, un des renseignements fournis par M. Bégin, reportant sa naissance à l'année 1517. Sans doute, on a gardé à Laval un acte officiel précisant le jour de cette naissance, car si nous avions encore affaire à une tradition, nous ne dirions nous tenir dans une prudente réserve. « Les documents de Mons^r E. Bégin, dit M. Malgaigne, nous apprennent encore que le père de Paré était coffretier; qu'ontre son fils Ambroise, il en avait un autre qui fut coffretier, comme son

père, et qui s'établit à Paris, rue de la Huchette; et une fille qui épousa maître Claude Viart, chirurgien à Paris. Mais », ajoute le biographe, « il y a évidemment quelque chose d'incomplet dans cette énumération. A. Paré nous apprend lui-même qu'il eut un autre frère, nommé Jehan Paré, chirurgien à Vitré en Bretagne ». Je n'ai rien trouvé sur le père des Paré, non plus que sur le chirurgien de Vitré; quant à l'ouvrier de la rue de la Huchette, je l'ai patiemment cherché, parmi les habitants de la paroisse de St-Séverin, et je n'ai aperçu dans ce groupe qu'un homme du nom de Paré. Les registres des mariages de St-Séverin, qui ont échappé au temps et aux événements, ne m'ont rien appris, parce qu'ils commencent après l'année 1548, époque où je vois mentionné, dans un des registres des baptêmes, un Jean Paré. Voici le texte de l'acte qui me l'a fait connaître : « *Die mercurii 20^a die 2^o octobris 1548. Honorabilis vir magister Symon Michel, presbiter, Stephana Deschamps et Guilmetta Philippes tenuerunt sup. sacros fontes Stephanam filiam Johannis Pare et Perette Riollet ejus uxoris* ». Cette Étienne est la seule enfant que parait avoir eue le Jean Paré dont il s'agit; je n'ai trouvé aucune autre mention relative à Paré et à Perrette Riollet, dans les registres de 1610 à 1660. Quant aux décès, je n'ai pu savoir si Jean, sa femme et leur fille moururent antérieurement à 1594, époque où commencent les registres mortuaires; mais je ne les trouve point enregistrés de 1594 à 1610. Jean Paré était-il frère d'Ambroise? Qui pourrait le nier et qui oserait l'affirmer? Il habitait sur le territ. de la par. de St-Sév., et la rue de la Huchette était sur ce territoire; l'orthographe de son nom était exactement celle de l'illustre chirurgien : voilà deux semi-preuves. De ce qu'on ne voit point Jean Paré ou Perrette Riollet tenant sur les fonts baptismaux quelqu'un des enfants d'Ambroise, peut-on conclure qu'ils n'avaient de commun que le nom et que le hasard seul les avait faits voisins à Paris? Jean retournera peut-être à Laval après un séjour de peu de durée à Paris; d'autres motifs purent le rendre comme étranger à son frère, et je ne crois pas qu'il y ait rien à conclure contre leur parenté de l'éloignement apparent d'Ambroise et du Jean Paré que je signale. La tradition de la ville où Ambroise Paré reçut le jour est fidèle, quant à la sœur du chirurgien; les actes 14^e, 15^e et 16^e, que j'ai rapportés plus haut, font connaître qu'elle se nommait Jeanne, qu'en 1587 elle était veuve de Claude Viart, chirurgien à Paris, et qu'elle épousa, le 11 janvier 1588, François Forest. Jeanne Paré devait être de beaucoup plus jeune que son frère Ambroise; celui-ci avait 72 ans au moins en 1589, et il faut bien supposer, pour que M^{lle} Forest donnât un fils à son époux, qu'elle n'avait pas dépassé la cinquantaine. François est le seul enfant de Jeanne dont j'aie trouvé mémoire dans les registres de St-André, où je n'ai pas vu l'enregistrement de la mort de sa mère. — M. Malgaigne, autorisé par les documents de M. Bégin, fixe d'une manière précise à l'année 1541 le mariage d'Ambroise Paré avec « la fille du valet-chauffe-cire de la chancellerie de France ». Ce valet, c'était le *famulus domini cancellarij Francie* dont j'ai parlé plus haut. La tradition de Laval a oublié son nom; j'ai dit qu'il se nommait Jean Miaselin. J'ai dit aussi que sa fille se nommait Jeanne. Il ne paraît pas que Paré ait eu d'enfants de son premier mariage », dit

(c'est l'orthographe de l'archidiacre Josas qui tenait ce livre) prit la cure le 24 mai 1583, « eslu par Messieurs de la faculté de théologie à Paris. » Il succédait à feu François de Dampmartin, qui était entré en charge le 21 juin 1576, successeur de François Lecourt, curé en 1560. Celui-ci avait eu pour prédécesseur, en 1547, Pierre Leclere, qui avait remplacé Nicolas Leclere, curé en 1525.

M. Malgaigne, qui ajoute : « et du second, il eut deux filles, déjà nées en 1575, puisque, dans l'édition de cette année, il raconte qu'il leur incisa les gencives pour favoriser la sortie des dents ». Quant au premier point, les renseignements recueillis à Laval sont incomplets. On a vu par les actes cités plus haut (nos 1, 2 et 4) que, à supposer Jeanne Mazelin inféconde pendant les trois premières années de son mariage, elle eut, du 4 juillet 1545 au 30 sept. 1560, trois enfants : deux fils et une fille. Voyez la seconde assertion : « Du second mariage, Ambroise Paré eut deux filles, déjà nées en 1575 ». Ceci est inexact et incomplet. De son second mariage, Paré eut (voyez plus haut, actes nos 6, 7, 9, 10, 11 et 14) six enfants : 2 garçons et 4 filles. Les deux filles dont maître Ambroise incisa les gencives n'étaient pas sœurs de mère; la première, Catherine, était le dernier enfant de Jeanne Mazelin; la seconde, Anne, était la première née du mariage d'Ambroise avec Jacqueline Rousselet (voy. nos 4 et 6). Les renseignements de Laval sont, au sujet du second mariage d'Ambroise Paré, très-peu certains, il faut le reconnaître. Ils veulent que le mari de Jeanne Mazelin, à peine veuf, ait épousé, en 1573, Jacqueline Rousselet. Cela est impossible. Quand Paré n'aurait eu aucun regret de la mort de Jeanne, la bienséance voulait qu'il portât le deuil au moins six mois; et si Jeanne Maseline mourut le 4 novembre 1673 (v. acte n° 5), comment supposer qu'avant la fin de l'année 1673, Paré ait convolé à de nouvelles noces? Il se remariera en 1674, cela ne paraît pas douteux. On sait à Laval que Rousselet, père de Jacqueline, était « chevalier ordinaire de l'écurie du Roi »; l'acte de baptême de Marie Paré (n° 9) nous apprend non pas le titre de Rousselet, mais son nom de baptême et les noms de sa femme. Le père de Jacqueline se nommait Jacques, sa mère Marie Boullaye. Jacques Rousselet était mort avant le 6 février 1578. — M. Malgaigne (p. cccvii) dit : « Autant qu'on peut le présumer, Ambroise Paré demeurerait dans la rue Saint-André des Arts ». Les actes que j'ai produits (v. nos 5^a, 23^a et 24^a) prouvent que son logis était rue de l'Hirondelle. Ce logis devait être grand, car sa famille était nombreuse, et nous voyons qu'entre ses enfants non mariés, il logeait un de ses gendres, François Rousselet. — Et maintenant que voilà bien des choses éclaircies, résumons-nous. Ambroise Paré était catholique, et devant l'irréfragable autorité de vingt-cinq actes authentiques, il ne reste plus rien de l'assertion si positive de Sully qui fut trompé; rien de l'historiette de Brantôme, un peu hasardeux quelquefois; rien non plus de cette supposition ridicule de Dulaure, que Charles IV épargna Paré le jour de la Saint-Barthélemy, parce que celui-ci l'avait guéri d'une maladie honteuse. Ambroise Paré, marié d'abord en 1641 (ou 1643, je doute un peu de l'exactitude du premier chiffre), eut trois enfants de cette première union. De ses deux femmes, la première, Jeanne Maseline, mourut le 4 novembre 1573; la seconde, Jacqueline Rousselet, le 26 juin 1600. Toutes deux furent enterrées dans l'église de St-André, probablement dans le caveau qui avait reçu leur époux et Ambroise, le dernier fils de Jacqueline. On remarquera que, jusqu'en 1660, les parrains des enfants de M^e Ambroise sont deux barbiers, un chirurgien du Roi et un médecin; quand il est célèbre et bien à la cour, il a pour compères des hommes plus

haut placés, des grands seigneurs et jusqu'à des princes. Très-naturellement, il cherche pour ses enfants des protecteurs, comme faisaient tous les pères soigneux de l'avenir de leurs maisons. Il revint cependant une fois à un simple chirurgien; c'est à la naissance de Charles, fils de sa fille Catherine. Il lui donna pour parrain Jacques Guillemeau, son élève, son ami et l'éditeur de ses œuvres traitées en latin. — La bibliothèque Imp., départ^e des manusc., Cabinet du St-Esprit, possède un reçu donné par Ambroise Paré en 1565. Comme cette pièce signée est intéressante par un détail relatif à l'histoire des rentes de l'hôtel de ville, je la publie intégralement. Il est bien entendu que le texte est de la main du commis de Fr. de Vigny et que la signature seule est autographe :

« Je Ambrois pare premier chirurgien du roy confesse auoir eu et receu de noble homme maistre François de Vigny, receueur de la ville de Paris. la somme de trentes sept liures dix sols ts pour vng quartier escheu le dernier iour de decembre dernier passé à cause de sept vingt deux liures ts de rente venduz (sic) et constituéz audict Pare le vij^{me} iour de mars mil cinq cens cinquante-neuf, par Messieurs les prenost des marchands et eschevins de lad. ville tant en et sur le revenu des greniers à sel de Bellesme en Perche, Moulins en Bourbonnois, Montluçon, avec les chambres à sel qui en dépendent, comme sur tous les domaines et revenu patrimonial dieulle ville dont pour le quieter... faiet et passé lan Mil cinq cens soysante-cinq le mardi quinziesme iour de janvier. » (Signé :)

La même signature avec un paraphe quelque peu différent est au bas d'une quittance, qu'a bien voulu me communiquer M. le docteur Casenave, le 21 juillet 1865. Cette quittance, sur parchemin de 33 cent. de largeur et de 9 cent. de hauteur, fut donnée le « xvij^{me} iour d'auril l'an Mil cinq cens soixante et dix sept » par le « premier chirurgien du Roy » au même Fr. de Vigny, de « la somme de six liures cinq sols tournois pour vng quartier escheu le dernier iour de mars dernier passé, à cause de vingt-cinq liures ts de rente à « Paré » venduz (sic) et constituéz par Messieurs les prenost des marchands et eschevins de la ville de Paris, le dix-huictiesme iour de juillet m^{re} lxx » (1569) « en la partie des cent mil liures ts de rente alienez par le Roy à lad. ville sur les aydes ». — Le lundi 17 juil. 1564, « honorable femme Jehanne Mazelin femme et procuratrice de noble homme M^e Ambroise Paré premier chirurgien du Roy, fondée de procuracion passée à Vincennes... le vingt vngiesme iour de juillet mil v^o soixante et dix... », avait donné au même de Vigny un reçu semblable à celui-ci. L'original en est au cabinet des titres de la Bibl. Imp. avec l'original d'un autre reçu dont voici l'analyse :

« Honorable femme Jacqueline Rousselet veufve de feu noble homme M^e Ambroise Paré en son vivant chirurgien du Roy, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, donna un receu de cinquante solz tournois pour un quartier escheu le dernier iour de mil v^o m^{re}, accause de dix liures ts.

de rente audiet Paré ceddez et transportez par noble homme M^{re} Loys des Haiquets aduocat, etc. » Ce reçu donné « en l'hostel des notaires après midy l'an Mil cinq cens quatre-vingt et dix-huict, le vendredi quatriesme jour de septembre », est signé : « Ronssellet ».

— En 1574, Ambroise Paré avait une servante, Jeanne Daniny, qu'il maria, le 22 août, à un certain Jacques Vaignart. (Registre de St-André.)

— Dans un compte de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., KK. 125, p. 1388), je lis cette mention : « A Ambroise Paru (*sic*) chirurgien du feu Roy, 7 aulnes et demy dud. drap noir pour les obsèques et funérailles du feu Roy Henry » (II^e) « que Dieu absoille. — Juillet — septembre 1559 ». Les comptes pour les années 1572 et 1584 (KK. 134 et 139) nous font voir Ambroise Paré premier chirurgien et valet de chambre des Rois Charles IX et Henri III, aux gages de 300 livres par an.

— Un biographe protestant, M. Haag, a dit qu'Ambrroise Paré fut enterré dans l'église de St-André des Arcs, parce que les protestants n'avaient pas de cimetières. C'est là une étrange erreur. Les protestants avaient leurs cimetières; s'ils n'en avaient pas eu, on les aurait enterrés dans une partie séparée des cimetières catholiques et non dans les églises, et les mentions de leurs inhumations ne seraient point aux registres des paroisses.

— Les registres de St-André des Arcs m'ont fait voir un Paré étranger, je le suppose, à maître Ambroise; il mourut le 5 février 1631. Voici son acte mortuaire : « Le jeudi 6^e jour de february, fut inhumé dans le cymetiere de St-André, le corps de Maurice Paré, viuant aduocat de la ville de Foix en Languedoch, lequel auoit esté frappé de coups d'espée quelques jours auparavant, dont il en est mort en la rue Dauphine chez Arnoux, m^e chirurgien à Paris ».

— En 1671 vivait, sur la paroisse de St-Sulpice, un « Ambroise Paré, officier des Invalides »; je vois que, le 7 décembre 1671, il eut de sa femme, « Jeanne Chauvin », un fils, qui fut baptisé sous le nom d'Ambroise; et, le 4 mars 1674, un second enfant, qui fut nommé « Autoine ». Cet officier des Invalides, qui était peut-être étranger à la famille du célèbre chirurgien, mais qui était peut-être un arrière-petit-fils du grand Ambroise, signait : « A^b Paré » et « Ambroize Paré ».

PARFUMEUR DU ROI FRANÇOIS 1^{er}. 1529.

Ce parfumeur était un Espagnol du nom d'Escobat; je ne le connais que par cette mention : « A François Descobat, Espagnol, parfumeur et valet de chambre ordin^{re} du Roy, la somme de 240 l. » (Arch. de l'Emp., KK. 99; an. 1529.)

PARROCEL (JOSEPH). ? 1648 — 1704.
(CHARLES). 1688 — 1752.
(J^B-IGNACE-FRANÇ.). ? 1704 — 1781.

Joseph, peintre de batailles, que l'Acad. Roy. de peint. reçut, le 14 nov. 1676, naquit à Brignoles (Var) en 1648, dit-on. Il épousa, à Paris, le 13 janv. 1673, Angélique Jacquelin, âgée de 17 ans ou environ. (St-Paul.) L'acte de son mariage le dit « peintre du R., aagé de vingt-neuf ans, fils de feu Barthélemy Parrocel et de Catherine Simon, dem^t rue St-Martin, paroisse St-Laurent ». Une nombreuse famille vint à Parrocel : 1^o Jean-Barthélemy, 9 oct. 1676; 2^o Claude-Joseph, 27 sept. 1677 (St-Laurent); 3^o Angélique, 7 sept. 1680 (St-Sulp.); 4^o CHARLES, 6 mai 1688, tenu par Charles De La Fosse, peintre

de l'Acad. (St-Germ. l'Auxer.); 5^o Jean-Joseph, 24 oct. 1690; 6^o Agnès-Geneviève, 21 janv. 1694. Outre ces six enfants dont j'ai pu trouver les baptistaires, J. Parrocel en eut six autres encore, dit-on. — J. Parrocel mourut en sa maison, rue du Renard, le dimanche 2 mars 1704, « aagé de 56 ans », et fut inhumé en présence de ses fils Charles et Joseph (c'est le J^B-Joseph de 1690). (St-Sauveur.) — Charles Parrocel, qui fut peintre et graveur, n'était point le premier-né des enfants de Joseph, ainsi qu'on l'a dit et répété; il était plus jeune de douze ans que son frère Jean-Barthélemy. — Le s^r Parrocel (*sic*) reçut, le 15 avril 1685, cinq cent cinquante livres pour le prix d'un grand tableau qu'il a fait et posé dans la Salle des Gardes, représentant une bataille. » (Reg. des Bâtimens du Roi.) — « A Parrocel, peintre, 1400 l. pour, avec 2,300 qui luy ont esté ordonnez, scauoir : mille livres le 26 aoust 1685, cinq cents le 10 mars 1686, cinq cents le 7 juillet et trois cents le 2 mars 1687, faire le payement de 3,750 l., à quoi montent onze tableaux qu'il a faits et posez dans l'antichambre du Roi, à Versailles. » — « A Parroussel (*sic*), peintre, 150 l. pour auoir nettoyy et repeint la frise de l'antichambre du Roi, à Vincennes. » (Reg. des Bât.) — Joseph Parr fit, en 1694, un St-Jean dans le désert pour le *Moi* de Notre-Dame de Paris. — Charles Parrocel mourut aux Gobelins le 24 mai 1752; il fut inhumé à St-Hippolyte, le lendemain, en présence de son cousin Joseph-Ignace-François Parrocel, peintre, dem^t au carrefour de St-Benoît, paroisse St-Sulp. Charles était « peintre des batailles du Roi, ancien professeur de l'Acad. Roy. de peinture ». — Joseph-Ignace-François, fils de Pierre Parrocel, était à Avignon en 1704, dit-on; les biographies le font mourir le 14 décembre 1781, et ils ont raison. Il décéda rue de Bourbon, peintre du Roi et de l'Acad., époux de Christine-Edwige Alix, et auparavant veuf de Marguerite-Françoise Le Marchand. Il était « âgé de 77 ans ». (St-Sulp.) Si, comme le dit l'acte de son décès, cet artiste était âgé de 77 ans en 1781, il était bien né, en 1704. Sa veuve lui survécut 3 ans et environ cinq mois. L'acte de son inhumation, qui la nomme « Christine-Edwige Ally », dit qu'elle décéda rue de Bourbon, le 29 mai 1785, âgée d'environ 71 ans. — Le Musée de Versailles a plusieurs ouvrages des Parrocel père, fils et neveu; le Louvre, qui n'a que deux esquisses de Joseph, n'a rien ni de Charles ni de Joseph-Ignace-François. Joseph Parrocel signait :

PARTICELLI (DOMINIQUE=MICHEL).

Descendant d'une famille italienne qui s'était habitée à Lyon, dès le x^e siècle, dit-on, Dominique Particelli, qui faisait la banque et le commerce, est le banquier dont Tallemant des Réaux a dit qu'« il fit une célèbre banqueroute ». Il rétablit ses affaires

et mourut « conseiller du Roi », et, qui mieux était, « trésorier général de France à Lyon ». Il avait épousé — je crois que c'est dans cette ville — Marie Scaron, de qui il eut Michel, né vers 1595. Celui-ci devint seigneur d'Emery, épousa Marie Lecamus, et eut la Surintendance des finances, en juin 1643. (*Gazette de Fr.* du 13 juin) ; il mourut, exilé dans ses terres, le 23 mai 1650, âgé de cinquante-cinq ans (*Gazette* du 25 mai.) Quant à Dominique, il était mort avant 1628. Michel d'Emery était un gros garçon spirituel et vicieux, homme de ressources d'ailleurs, qui tomba sous les malédictions, peut-être injustes, de la France, et sous la rage du Parlement de Paris, dont les membres ne lui pardonnèrent point d'avoir osé songer à réduire pour un temps leurs gages, quand le Trésor Royal eux-mêmes faisait appel à toutes les bourses privées...! Mazarin le sacrifia au ressentiment public, qu'il ne fallait pas songer à apaiser à moins d'un sacrifice, qui dut coûter au Cardinal. Michel Particelli et Marie Le Camus eurent un fils nommé Michel, qui, le jeudi 6 déc. 1646, épousa, à La Chexrette, « lieu appartenant à M. d'Emery », dame Geneviève Le Coigneux, veuve de Philippe Le Girier, seigneur baron de Semmes et de Batz. Il avait fiancé la veuve, le 5 déc., dans la maison du président Le Coigneux, père de Geneviève. Michel II Particelli était Président au Parlement de Paris ; il demeura sur la paroisse de St-Eust. (St-André des Arcs, Reg. n° 7, fol. 72 v°.) — *Voy.* BORDON, PÉCOUR, PHÉLYPEAUX.

PASCARIEL, ou PASQUARIELLE.

Personnage du Théâtre-Italien; intrigant, fourbe et audacieux. Le rôle de Pascariel fut tenu à Paris par Giuseppe Tortoriti, depuis 1685 jusqu'à la suppression du théâtre. — *Voy.* COMÉDIE ITALIENNE, TORTORITI.

PASSION (LE MYSTÈRE DE LA).

« ... Quinze liures treize sols, neuf deniers tourn. donés le 30^e j^r de juil. 1485, pour le louage de deux eschafauds où estoient les dames, damoiselles, gentilshommes et officiers de la dicte dame » (Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien I^{er}, née, le 10 janv. 1480, et alors la fiancée de Charles VIII, qui ne l'épousa pas) « à veoir jouer la Passion, à Tours. » (Arch. de l'Emp., Argentierie de la Reine, 1484. KK. 80, fol. 81 v°.) — *Voy.* CHARLES VIII.

PASTEL.

Le crayon fait d'une pâte de couleur est-il d'invention française ou italienne? Pâte, ou suivant l'ancienne orthographe, l'orthographe étymologique, la bonne, vient du bas latin *Pasta*, qu'ont gardé les Italiens, les Espagnols et les Portugais. *Pastello* est dans l'Italien depuis au moins deux siècles. L'usage du pastel était établi en France avant la moitié du XVIII^e siècle. — *Voy.* 2. BOUFLERS, LA TOUR (M. Q. DE), LUXEMBERG, VERSELIN, VIVIEN.

PATEL (PIERRE=PIERRE-ANTOINE).

On n'a eu jusqu'ici que des renseignements fort incertains sur ces paysagistes, confondus souvent en une seule personne, et dont Mariette, Robert-Dumesnil, Stümmel, Zanl et M. Fréd. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*, 1855) ont su fort peu de chose. Patel le père, que Mariette nomme avec raison Pierre, et qu'il crut né en Picardie, ne vint au monde ni en 1648, ni en 1654, comme l'ont dit les biographes, mais vers 1605, si l'on en croit l'acte de son inhumation : « Du 6^e noust 1676, M^r Pierre Patel, vivant peintre ord^e du R., âgé d'environ 71 ans, décédé d'hier, rue Neufve-des-Petits-

Champs, inhumé au cimettierre ; présents au couvoy, Pierre Patel, son fils, et Hubert Doublet, son gendre. » (St-Roch.) Le second Patel, dont le prénom est ici : Pierre, se nommait, en effet, Pierre-Antoine. Pierre I^{er} Patel avait un peu plus de vingt-six ans lorsqu'il se maria, en 1632 : « Pierre Patel, » *parro. noster, affid.* 10 januarii (1632); Marguerite Verdier, *desponsati in ecclesia S^u Benedicti.* » (St-Eust.) — « Pierre Patel, de la paroisse de St-Etienne (*sic p^r* Eustache) et Marguerite Verdrière (*sic*) de ceste paroisse, les trois bans faits, le 18 janvier 1632, ont esté fiancés, le 22 feb. 1632, et mariez le lendemain, en présence de François Esmond et de Jacques Verdrière (*sic*), père de la mariée, et de Nicolas Le Brun, sculpteur » (c'est le père du peintre Charles Le Brun). (Reg. de St-Benoit.) Du mariage de P. Patel naquirent : 1^o Claude, 3 avril 1633, tenu par Claude Verdier, peintre ; 2^o Jacques, qui mourut peintre, le 23 juil. 1662 (St-Jean en Grève) ; 3^o Pierre-Anthoine, 22 nov. 1648. Pierre I^{er} demeura alors rue de la Tixeranderie. Il eut une fille dont je n'ai pu trouver le baptistaire, et peut-être encore d'autres enfants. — Sauval, dont tous les biographes des Patel ont connu la phrase qu'on va lire, dit, en parlant des appartements du Louvre et du cabinet de la Reine mère : « Les murs en sont parés de petits paysages peints par Patelle (*sic*) et son fils ; ceux du père sont si admirables, que les gens qui s'y coimoissent les appellent son chef-d'œuvre. » L'historien n'hésite pas à déclarer médiocres les tableaux de Patel le fils, et les biographes ont, sans difficulté, attribué ces médiocres productions au second Pierre, c'est-à-dire à Pierre-Antoine. C'est une fausse attribution, selon moi. Il résulte de renseignements que j'ai puisés aux Arch. de l'Emp., parmi les Dessins du cabinet du conseil (Carton : Plan de Paris, section 3) que les marchés passés pour l'exécution des travaux d'ornements de l'appartement de la Reine, le furent en 1653, et que le travail n'était pas encore fini en 1655. On n'acheva pas l'œuvre avant 1657 ou 1658. Or, en 1658, Pierre-Antoine Patel avait dix ans seulement, et ne pouvait être employé par son père. Il n'en est pas de même pour Jacques Patel, que nous savons avoir été peintre, qui mourut en 1662 et naquit probablement en 1634 ou 1635 ; il put très-bien être le collaborateur de son père. Ce fut ce Jacques Patel qui mourut, ou frappé par un poignard, assassiné dans un guet-apens, ou tombé sous les coups d'une épée loyale, et que pour cette raison les biographes ont désigné sous le nom de *Patel le tué*. Ce Patel le tué ne fut certainement pas celui qu'on nomme *le bon Patel*, c'est-à-dire le premier peintre, puisqu'il mourut « âgé de 71 ans » ; ou n'est guère duelliste à cet âge. Ce ne fut probablement pas non plus Pierre-Antoine qui succomba dans un duel ; il avait 61 ans quand il décéda, rue Saint-Martin, le 15 mars 1707, et à cet âge on ne met pas trop l'épée à la main. L'acte d'inhumation de « Pierre-Antoine Patelle (*sic*) » le dit peintre ordinaire du Roi ; il fut inhumé par les soins de son fils, Benoit Patel. (St-Laurent.) Il avait épousé Marie Verrier, qui lui donna — *Benoit-Nicolas*, le Benoit de l'acte du 16 mars 1707. Ce garçon, « peintre, âgé de 23 ans », né par conséquent vers 1701, — épousa, le 24 juillet 1724, « fille de feu Pierre-Antoine et de Marie Verrier, Madeleine Agnès Derolle, âgée de 23 ans, fille de Mathurin, ouvrier en soye, dem^r au Pont-aux-Choux. (Reg. de Ste-Marguerite.) A ce moment,

Benoît-Nicolas, que Zani appelle Bernard, demeurait avec sa mère rue de la Saronnerie, paroisse St-Jacq. de la Boucherie. Benoît-Nicolas signait d'une écriture tout à fait semblable à celle des deux Pierre Patet. — Voilà donc débrouillée cette famille de Patet jus'qu'ici si mêlée : 1^o Pierre Patet le Bon, 2^o Pierre-Antoine, le moins bon, mais non pas tout à fait le médiocre; les tableaux de lui qui sont au Louvre protesteraient contre cette qualification; 3^o Jacques; 4^o et enfin Benoît-Nicolas, qui fut peintre aussi, mais dont les ouvrages sont peu connus. Tous les ouvrages peints ou gravés signés A.P., T.P. ou A.T.P. Patet appartiennent à Pierre-Antoine ou Antoine — Pierre; le monogramme P.P. ou la signature : P. Patet appartiennent à Pierre Patet le père, au meilleur des Patet. — M. Simon, riche amateur, dem^r sur le quai de Béthune, m'a fait voir des miniatures ou gouaches très-jolies en général, appartenant toutes à Pierre-Antoine Patet. Il en est de même d'une gouache de forme ovale que possède M. Emile Watter, peintre, et qui représente St-Denis portant sa tête. Cet ouvrage, daté de 1686, porte la signature : Patet, précédée d'un monogramme composé des lettres A. et P. — Pierre 1^{er} Patet tint, le 1^{er} oct. 1636, à St-Eust., une fille du peintre Roland Millot. Ce même Patet fit en miniature ou à la gouache trois tableaux représentant les maisons royales; ils lui furent payés 12,000 l. Colbert fut généreux cette fois (Bibl. Imp., Bâtimens du Roi, Ms. Colbert, et Arch. de l'Emp. E. 9418-33.) Patet fut logé pendant sept ans dans une maison dont le Roi payait le loyer (Reg. E. 9425 et 9431.) Marguerite Verdier, veuve de P. Patet, recevait, à la date du 22 avril 1677, 300 l. pour le loyer de la maison où était mort son mari. (E. 9432.) — Une planche de A. P. Patet représentant une forêt est dédiée « au petit Bacchus, alias Vallée »; Robert Dumesnil a cru que ce Vallée était un artiste apparemment connu pour son intempérance; il est plus probable que c'est Jacques Vallée, seig^r des Barreaux, ivrogne, ami de Faret, de St-Amant et de tous les épicuriens de leur temps.

PATER (J^o-BAPT.-JOSEPH). ? 1696—1736.

Un des maîtres français du dix-huitième siècle à qui la mode a fait, depuis une trentaine d'années, un regain de réputation, et qui délaissés, depuis 1795 ou 1798, ont retrouvé sur le marché une valeur extraordinaire. Les Pater, quand ils se produisent aujourd'hui dans les ventes publiques, s'ils sont d'une « belle condition », sont disputés par les amateurs, et payés cinq, six ou dix fois plus qu'ils ne valent réellement. Je ne veux pas dire que ces petits ouvrages sont sans mérite et sans charme, mais je proteste contre un engouement qui me semble déraisonnable. Le 2 juin 1865, à la vente du Cabinet de feu M. le duc de Morny, un tableau très-agréable de Pater, les *Amusements champêtres*, fut payé vingt neuf mille francs! Le *Rendez-vous de chasse* de Watteau, le maître de Pater, fut adjugé au prix de trente et un mille francs! Il n'y a rien à dire à cela. Sous le Directoire et l'Empire on fut injuste pour Watteau et Pater; le temps les venge trop, s'ils eurent à se plaindre alors.

C'est dans la rue Quincampoix, étroite, tortueuse, laide, malsaine, que Pater improvisait les jolies campagnes de théâtre qu'il inventait; c'est là qu'il mourut, et voici l'acte de son décès :

« Dud. jour » (jeudi 26 juillet 1736) « Jean-Baptiste

Pater, peintre du Roi en son Académie Roy. de peint., âgé de quarante et un ans, décédé hier, rue Quincampoix (sic), après les vespres des morts chantées à son intention, avec l'assistance de M. le curé soussigné et de trente prêtres a été inhumé en cette église. en présence de François Rogeau, distillateur; de M. Alexandre Sortier, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris amis (signé) Rogeau, Sortier, Parquet. »

Pater était né à Valenciennes, d'un sculpteur, en 1695, dit-on. Il fut reçu à l'Académie de peinture le 31 décembre 1728; son tableau de réception est le seul ouvrage de lui qui figure au Louvre. C'est un bon échantillon de sa manière qui ne changea point; vingt autres tableaux n'en apprendraient pas davantage sur son talent fin, coquet, gracieux, et bien de son époque maniérée.

1. PATIN (PIERRE=JACQUES=JEHAN). XVI^e siècle.

« Pierre Patin, painctre », travailla au château de Fontainebleau, à raison de 16 l. par mois. (Compte des dépenses faites à Fontainebleau, 1537-1540) — « Claude Gégurier (sic, p^r Séguier), s^r des Vergeres et de La Humière, secrétaire de Monsie^r le duc d'Anjou, fils et frère *du (sic)* Roy », constitua son procureur le vendredi, 1^{er} nov. 1572, honorable hom., Jacques Patin, maître painctre, bourg. de Paris. » (Arch. de M. Trépagne, not.) Ce Jacques Patin demeura sur le territoire de St-Germain l'Auxer. Il eut deux mariages. Sa première femme lui donna deux enfants : *Schauue*, 18 avril 1568; *Charles*, 8 avril 1569. Sa seconde femme, Claude Gornu, tante de Simon Gornu, qui s'allia aux Bolleky, fut marraine, le 3 fév. 1604, d'un fils du peintre François Bonnier. Elle était veuve alors. — Jacques Patin, peintre, fut mis sur l'état des oif. de la maison du Roi à la place de Bouteloup; ses gages étaient de 70 livres. (Arch. de l'Emp., KK. 134; an. 1574.) — Jacq. Patin fournit, la veille de la Fête-Dieu, à « Claude de Lionne, receveur général des finances de messire et dame de Guise, une douzaine de plaques armoriées », pour mettre à des torelles qui devaient figurer à la procession. Cl. de Lionne ne paya pas. Jacq. Patin cita, devant le prévôt de la maison du Roi, dont lui, peintre ord^r de S. Maj. était justiciable, le receveur de M. de Guise, qui fut condamné, le 23 juil. 1580, à payer au peintre « la somme de 1813 liv. tourn., plus 3 escus sols, pour prix de son travail ». (Arch. de l'Emp., Papiers de la Prévôté, V. 639.) — Jehan Patin, fils de Jacques, est porté sur l'état de 1584 parmi les peintres à 33 l. 15 s. tourn. de gages annuels. (KK. 139, fol. 34.) — *Foy. BOUTELOUP, PORRES (JACQ.)*

2. PATIN (GUY). 1631—1672.
(ROBERT). ? — 1681.

Les biographes n'ont point connu la famille de Guy Patin, qui se fit une grande réputation d'esprit et de malice, et qui est resté comme un chroniqueur amusant, mais qu'on doit lire avec beaucoup de défiance, parce qu'il prenait ses informations de toutes mains, se plaisait à la médisance, et comptait pour peu de chose ou pour rien la vérité, lorsqu'elle contrariait sa passion et le besoin qu'il avait de produire un bon mot. Toutes les époques de troubles ont leurs Guy Patin, moins piquants peut-être que celui du dix-septième siècle, mais non moins suspects. — Moréri fait maître Guy Patin « le 31 août 1691 à Houdan, petite ville à douze lieues de Paris; Beuchot le fait maître à Houdan, à trois lieues de Beauvais. (*Biogr.-Michaud.*) Beuchot a raison contre Moréri. Si l'on cherche sur la carte un Hou-

dan dans le voisinage de Beauvais, on trouve, à l'ouest de la ville, une localité nommée Hodenc; c'est l'ancien Houdan en Bray, comme Hodenc-L'Évêque est l'ancien Houdan-L'Évesque. (Cartes des diocèses de Beauvais et de Senlis, par Nicolas Sanson d'Abbeville; Paris, 1657, in-fol.) Houdan en Bray est le berceau de Guy Patin; naquit-il le 31 août 1601? Je n'ai pu l'apprendre. Je vois qu'un Guy Patin, « escollier étudiant à Paris, natif de Beauvais en Beauvoisis », mourut à Paris le samedi 31 oct. 1587. (St-André des Ares.) Peut-être était-il de la famille de notre Guy, et d'une branche établie à Beauvais quand l'autre l'était à Hodenc ou Houdan. — Guy Patin, à qui Moréri donne deux fils, Robert et Charles, se maria en 1628, docteur en la Faculté de médecine de Paris; il épousa, le 10 octobre, Jeanne de Jeanson (*sic*), fille de Pierre, qu'il avait fiancée le 8. Tous deux demeuraient sur le territoire de Ste-Opportune. Guy Patin, établi rue du Chevalier-du-Guët, y eut cinq enfants dans l'espace de dix ans : 1^o Robert (12 août 1629), tenu par Robert Miron, ambassadeur pour S. M. en Suisse, et par Susanne de Monceaux, femme de M. Fontenay Mareuil, ambassadeur pour S. M. en Angleterre; 2^o Charles (24 fév. 1633); 3^o Pierre (8 août 1624), tenu par Pierre de Janson, vendeur de vin; 4^o Françoise (22 déc. 1637); 5^o Catherine (12 mars 1639.) (Reqs de St-Germ. l'Auxer.) — Moréri dit que G. Patin mourut en 1672; Beuchot fixe au 30 août le jour de son décès; c'est une erreur. « Noble homme, M^e Guy Patin, conseil^r médecin et docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, et lecteur et professeur du Roy au collège royal de France », fut inhumé, le 1^{er} avril 1672, en présence de Louis et de Pierre Patin. (St-Germ.) Louis Patin était un fils né probablement à la campagne, entre 1629 et 1633. Comme il signait avant Pierre, il était son aîné. — Guy Patin avait 800 livres d'appointements comme « professeur en médecine, pharmacie et chirurgie ». (Bibl. Imp., Ms. Colbert, Trésor Royal, 1667-69.) — Robert et Charles Patin se marièrent : le premier épousa Catherine Barri, l'autre Madeleine Pomet. Tous deux furent médecins; Robert eut une chaire au collège de France. Le 9 juin 1667, il fit baptiser Robert, dont fut marraine « Madeleine Pomet, femme de M^e Charles Patin, docteur régent de la Faculté de Paris ». (St-Germ.) — Robert Patin décéda, rue des Maçons, le 15 sept. 1681. (St-Séverin.) — Charles Patin, forcé de s'exiler, fuyant les galères auxquelles il avait été condamné pour avoir distribué un pamphlet licencieux, alla se fixer à Padoue, où il professa la médecine, et s'appliqua beaucoup à l'étude des antiquités. Les biographes ont su que M^{me} Patin, femme savante, eut deux filles, Charlotte-Catherine et Gabrielle-Charlotte, savantes comme leur mère, et comme elle de l'Académie des *Recovati* de Padoue. Ils n'ont pas su le nom de cette dame que je leur apporte. Je n'ai pas trouvé le baptistaire des filles de Madeleine Pomet. — Il ne faut pas confondre Guy Patin, sujet de cet article, avec un homonyme, Guy Patin, époux de Louise Tremblay, qui lui donna Guillaume, le 26 juil. 1628. (St-Hippolyte.) — *Loy. BEAUVAIS, BÉRIOT, 2. FONTENAY, GUÉAULT.*

PATOLET (Jⁿ-BAPTISTE). ? — 1695.

— Dimanche, 10 avril 1695, defunt Messire Jean-Baptiste Patoulet, conseil du R. en ses conseils, Intendant de la marine en Flandres, au département de Donkerque et

costes de Picardie, demeurant rue du Gros-Chenet, décédé du 8 du présent mois, à este inhumé dans nostre église (signé) Voille, Voille de La Garde, Voille. • (St-Eust.)

PATRU (OLIVIER).

1604—1681.

Les biographes s'accordent à dire que Patru naquit à Paris, en 1604, d'un procureur *en parlement* et qu'il mourut en 1681; quelques-uns ajoutent que sa mère favorisa le goût qu'il avait pour les lettres, en lui facilitant la lecture des romans et en exigeant de lui qu'il fit de ces ouvrages, dans un cercle de voisines, des analyses propres à développer en lui les habitudes du bon langage. Cette mère qui contribua peut-être beaucoup à rendre disert l'homme dont l'éloquence eut tant d'éclat au XVII^e siècle, aucun des historiens de Patru ne paraît avoir su son nom. J'ai en la curiosité de le chercher; à la fin je l'ai trouvé :

« Le 13^e jour » (d'août 1604) « fut baptisé OLIVIER, fils d'honorable homme M^e Jehan Patru, procureur au Chastellet de Paris » (et non pas au parlement) « et de Jehanne Royer sa femme; et fut nommé par honorable homme M^e Olinier Ménager advocat au parlement, et Marie Bouffy, veufue de M. Martin Ogier, etc. » — « Le 3 août 1606, fut baptisée *Magdelaine*, fille d'honorable homme M. Jacques (*sic* pour Jehan) Patru, procureur au Chastellet et de Jehanne Royer, etc. » (St-Benoît).

Si madame Patru eut sur l'éducation littéraire d'Olivier l'influence que l'on a supposée, si elle lui apprit à aimer *L'Astrée* (il parut en 1610) dont il devait rencontrer bientôt l'auteur en Italie, ce ne fut que pendant peu d'années qu'elle put donner à son fils cette direction faite pour le ranger bientôt parmi les beaux esprits de son temps. Elle mourut, en effet, avant 1614. Jean Patru se remarqua le 1^{er} sept. 1614, et donna pour belle-mère à Olivier et à Madeleine Marie Ymbert. (St Séverin.) Il eut de son second lit : *Autoine* (29 janv. 1622), et *François* (29 avril 1627). (St-Benoît.)

On sait que, grammairien habile, écrivain d'une irréprochable correction, avocat déjà célèbre, Patru fut reçu à l'Académie française en 1640. Patru, qui avait des rapports intimes avec Racine et Boileau, et ne leur épargnait point les critiques, était lié d'une amitié plus étroite encore avec Perrot d'Ablancourt, dont il estimait l'érudition et le style; cette amitié, Boileau voulut en consacrer le souvenir, lorsque, dans un des vers de sa neuvième satire, il accola l'un à l'autre les noms de ces deux hommes célèbres. La satire est de l'année 1667, et Nicolas Perrot d'Ablancourt était mort depuis trois ans environ, mais la publication de son dernier ouvrage était toute récente, et le souvenir du satirique était un hommage rendu autant à l'amitié qui avait uni d'Ablancourt et Patru qu'au mérite du traducteur de Marmol. L'impression de l'histoire de l'Afrique traduite de l'espagnol par Nicolas Perrot avait d'ailleurs été une affaire qui avait occupé sérieusement le monde littéraire et la cour. D'Ablancourt était protestant, et comme tel, dans un état de suspicion qui, jusqu'à sa mort, ne lui avait cependant pas attiré de grandes disgrâces; mais quand, dans les premiers jours de novembre 1664, M. de Marchaut, intendant de la province de Champagne, et ami de Perrot, eut annoncé au ministère que d'Ablancourt venait de mourir, il reçut aussitôt l'ordre de faire saisir « partout où il la pourrait trouver, et en quelques mains qu'elle fût » la traduction de Marmol qui était achetée, mais n'avait pas été revue et mise en état d'être imprimée par son auteur. Ménage nous apprend (*Menagiiana*, 1693, p. 386),

que Nicolas Perrot d'Ablancourt mourut à Vitry-le-François, sa patrie, âgé d'environ soixante-trois ans, souffrant de la pierre, et n'ayant pas eu le temps, peut-être aussi n'ayant pas eu l'argent nécessaire pour aller se faire opérer à Paris. Quel danger pour l'Etat et la religion présentait la publication de l'Histoire d'Afrique traduite par un calviniste? C'est ce qu'on ignore. Quoi qu'il en soit, Colbert ordonna la saisie, ce qu'exécuta M. Grossetête, avocat du Roi au présidial de Vitry. Le livre fut mis sous le scellé, au lieu d'être livré au sr Jacquemart, exécuteur testamentaire de Perrot, qui devait le remettre à Richelet, chargé par d'Ablancourt de revoir sa traduction de Marmol avant qu'on la mît sous la presse. Ce fut contre cette saisie que Patru crut devoir réclamer par une lettre pressante adressée à Colbert, le mardi 25 nov. 1664. Cette lettre, signée : *Patru*, sans l'adjonction du prénom Olivier, est gardée à la Bibl. Imp. dans la *Collection* des lettres à Colbert. « L'illustre M. d'Ablancourt (*sic*) est mort il y a près de trois semaines » dit Patru, qui expose ensuite l'affaire au ministre et demande la restitution du manuscrit de Perrot. Il finit ainsi :

« J'ay si grande peur d'abuser de vostre loisir que ie n'ose presque vous dire que le defunct et moy nous nous sommes aimés comme deux freres; il y a eu des amitiés dans le monde qui ont eu des esprennes plus fameuses, mais il n'y en eut jamais de plus tendre ni de plus sincere; jugez, monseigneur, combien elle fut ardente par l'importunité que ie vous donne aujourd'huy, ie fais pour ses cendres ce je que j'aurois peine à faire pour moy mesme; j'espère que vous excuserez ou cette chaleur ou mon indiscretion, appelez-la comme vous voudrez, pourueu que vous me la pardonniez et que vous me croyez... »

Colbert ne fut point insensible à la juste prière d'un ami si dévoué; il donna ses ordres en conséquence à l'intendant de Champagne, qui écrivit au ministre la lettre suivante :

« Monsieur, je me suis mis en denoier de satisfaire à ce que vous m'avez fait l'honneur de m'escire touchant le manuscrit de M. d'Ablancourt; ayant mandé les héritiers pour le leur remettre en main propre, il se sont trouvez de contraire aduis et mesme m'ont requis de le garder quelquel temps jusques à ce qu'ils eussent décidé entre eux à qui le confier; j'en ay dressé mon procès-verbal pour me defendre de la mauvaise humeur de MM. de l'Académie. Si vous me l'ordonnez, Monsieur, je l'enouay dire à M. Conrart... » (Signé) De Machault. Le 13 déc. 1664, à Châlons. »

On sait qu'Olivier Patru mourut le 16 janvier 1681; il demeurait alors près de la place Maubert, rue du Puits-de-l'Hermitte. Le 17 janvier, sa famille le fit enterrer à St-Médard : « Olivier Patru aduoocat » au parlement âgé de 77 ans, décédé rue puy (*sic*) de l'hermitte le 16 janvier et inhamé le 17. » — Patru mourut pauvre, mais non pas à ce point que son petit héritage ne méritât pas qu'on se le partageât. Le 20 janvier, Jeanne et Catherine Adam, ses nièces et ses héritières pour un quart, requirrent François Arouet, notaire — celui qui seize ans plus tard devait être père de Voltaire — d'inventorier les meubles, livres et effets appartenant à Patru, et représentés par « Marguerite Delabre, servante domestique du defunt ». L'inventaire commença immédiatement, mais Nicolas Boileau intervint, « se disant créancier de Patru de la somme de 420 l. 8 s. et propriétaire de partie des meubles et livres dont il s'étoit rendu adjudicataire » sous le nom de Pierre Rochellet, « advocat en parlement ». L'inventaire, gardé chez M. Galu, parmi les minutes de F. Arouet, son prédécesseur, nous apprend que, le 19 mai 1679,

le Roi avait gratifié Olivier Patru des abbayes de Rozières et de Clair-Marest, lesquelles Patru avait tout de suite vendues à Alexandre Lammagne, clere du diocèse de Lyon, moyennant 1,500 liv. de rente sur la première, et 3,000 l. sur l'autre. Patru avait donc une pension de 4,500 livres au moment de sa mort; ce n'était pas la pauvreté; il est vrai que le bienfait était récent, et qu'avant 1679 Patru avait vécu dans une gêne cruelle. A l'inventaire est annexée une pièce curieuse, tout entière de la main de Patru, signée à toutes les pages et intitulée « Inuentaire des liures et des meubles que M. Despreaux a achetés des créanciers de M. Patru, et dont il a laissé la jouissance audit sieur Patru sa vie durant par contrat. » La pièce est datée du 7 janvier 1671. Ce fut donc à la fin de 1670 que le satirique eut la généreuse pensée de se rendre propriétaire de la bibliothèque de son ami, afin d'en laisser à celui-ci la précieuse jouissance. — Dans les registres de St-Benoît, j'ai trouvé, sous la date du 2 février 1638, l'acte de baptême d'Elisabeth, fille de Jean Rabaud, imprimeur, qui eut pour parrain « M^e Olivier Patru, aduoocat en parlement », et pour marraine « Elisabeth Turpin, femme de Messire Michel Le Tellier, seigr de Chaville, conseiller du Roy et procureur de Sa Majesté au Chastelet de Paris ». L'acte est signé par le parrain :

Olivier Patru

N'oublions pas de dire que le père d'Olivier Patru, « maître Jean Patru, doyen des procureurs au Chastelet, décéda en sa maison, rue des Xoyers », le 9 mai 1650, et fut enterré « en l'église de St-Benoist, chapelle de la Vierge, le 10 mai ». — Dans les registres de St-Séverin, à la date du 1^{er} février 1662, je lis l'acte de l'inhumation de « Marie Patru, vivante femme de M. Le Gaigneur, conseiller secrétaire du Roy, décédée rue Serpente ». Marie était peut-être une sœur d'Olivier. — Voy. ACADEMIE FRANÇAISE.

1. PAUL (VINCENT DE). ?1576—1660.

Plusieurs des biographes du pieux fondateur de l'institution des prêtres de la Mission ont ignoré ou ont oublié de dire que saint Vincent de Paul eut la charge de Premier aumônier ou Aumônier Réal des galères. Il dut probablement cet emploi à la reconnaissance d'Emmanuel de Gondi, général des galères, chez qui Vincent de Paul avait été en qualité d'instituteur. Les Arch. de la marine possèdent cinq Etats des galères où, parmi les officiers, figure « M. Vincent de Paul, p^{bre} bachelier en théologie, Aumônier Réal, ordonné par Sa Majesté pour avoir esgard » (inspection) « et supériorité sur tous les autres aumôniers desdictes galères ». Sur ces Etats, dont le plus ancien est du 24 mai 1639, signé : Louis et Sublet, Vincent de Paul est porté pour 600 livres. — Je vois au reg. de St-Germ. l'Auxer. la mention du baptême d'un israélite italien, baptisé sous le nom de « Jullien, ci devant nommé Raphaël Astrologone, romain âgé de 28 ans ou environ, instruit par les religieux prestres de la Mission, sous Monsieur Vincent de Paul supérieur général de lad.

Mission. — Le successeur de M. Bouclier, not., successeur lui-même des notaires de la congrégation de St-Lazare, conserve les minutes de plusieurs

actes passés par Vincent de Paul, tant en son propre nom que comme supérieur des prêtres de la Mission. Tous ces actes, sont signés :

Vincent de Paul

J'ai vu dans le cabinet de M. Bouclier un portrait de saint Vincent de Paul que les lazaristes donnèrent à un des anciens notaires de la congrégation. La peinture n'est pas excellente, mais la ressemblance doit être grande, ce qui donne à cette œuvre médiocre l'importance d'un monument. — Une collection de lettres de saint Vincent de Paul fut vendue les 31 janv., 8 fév. 1854 par M. Laverdet, qui me permit de prendre copie de la suivante, que je publie *in extenso*, en conservant religieusement l'orthographe du saint prêtre; elle fut adressée à Monsieur de Comel, avocat en la cour présidiale d'Acqs :

« Monsieur, l'on auroyt jugé il y a deux ans à voir l'aparence des favorables progrès de mes affaires, que la fortune ne sestudiyt contre mon mérite qui ne rendre plus enné quimmitté. Mais hélas! ce nestoy que pour représenter en moy sa vicissitude et inconstance, convertissant sa grâce en disgrâce et son heur en malheur. — Vous auez pen scauoir monsieur comme trop aduertey de mes affaires comme je trouués à mon retour de Bourdeaux un Testame^t fait à ma faueur par vne bonne femme vieille de Tholose, le bien de laquelle consistoye en quelques meubles, et quelques terres que la chambre my partie de Castres luy auoit adijgé pour trois ou quatre cens escus q'un mechand mauuais garnime^t luy deuoit, pour retirer partie duquel je macheminoy sur le lieu, pour vendre le bien, comme conceillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'auois d'argent, pour satisfaire aux debtes que j'auois fait et grande despense que j'aperceuois quil me conuieudroyt faire à la poursuite de l'affaire que ma temerité ne me permet nommer.

« Estant sur le lieu je trouués que le galand auoyt quitté son pays, pour une prinse de corps que la bonne femme auoit contre luy pour le mesme débte, et feu aduertey comme il faisoit bien ses affaires à Marseille et quil y auoit de beaux moyens; sur quoy mon procureur conclud (comme aussi à la vérité la nature des affaires le requeroyt), q'il me faloyt acheminer à Marseille estimant que layant prisonnier j'en pourrois auoir deux ou trois cens escus. N'ayant point d'argent pour expédier cela je vendis le cheual que j'auois prins de louage à Tholose, estimant le payer au retour, que l'infortuné fist aussi retardé que mon deshonneur est grand pour auoir laissé mes affaires si embrouillez, ce que je nauois fait si Dieu neust donné aussi heureux sucez en mon entreprinse que l'apparence me le promettoy. — Je partis donc sur cest aduis, atrapais mon homme à Marseille, le fis emprisonner et marondis à trois cens escus qu'il me bailla contents. Estant sur le point de partir par terre je feust persuadé par vn gentilhomme avec qui j'estois logé de membrarquer avec luy jusques à Narbonne que la faueur du temps qui estoyt, ce que je lis pour plus tost y estre et pour épargner, ou pour mieux dire pour ny jamais estre et tout perdre. Le vent nous feust aussi favorable qu'il faloyt pour nous rendre ce jour à Narbonne questoyt faire cinquante lieues, si Dieu neust permis que trois brigantins turcs qui costoient le gouffe de Léon pour atraper les barques qui venoyent de Beaucaire où il y auoit foire que l'on estime estre des plus belles de la chrestienté, ne nous eussent donnez la charge et ataquez si viuement que deux ou trois des nostres estant tuez et tout le reste bles-

sés et mesme moy qui euz un coup de fleche qui me seruira d'horloge tout le reste de ma vie, neussions esté constrainctz de nous rendre à ces filous et pire que tiges, les premiers esclatz de la rage desquels feurent de hacher nostre pilote en cent mille pièces, pour auoir perdu vn des principalz des leurs outre quatre ou cinq forsatz que les nostres leur tuerent; ce fait, nous enchainèrent après nous auoir grossièrement pensez, poursuiuirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néantmoingtz liberté à ceux qui se rendoyt sans combats aprest lest auoir volez. et enfin chargez de marchandise au bout de sept ou huict jours prindrent la route de Barbarie, tanière et spelouque de voleurs sans adueu du grand Tureq, ou estant arrivez, ils nous exposarent en vente, avec proces-verbal de nostre capture qu'ils disoyent auoir esté faite dans vn nauire espagnol, parce que sans ce meusonge nous aurions esté deliurez par le consul que le roy tient de la pour rendre libre le commerce aux François. Leur procédure a nostre vante feust qu'après qu'ils nous eurent despoilleez tons mdz ilz nous baillarent a ch^{en} vn paire de brayes, vn hocqueton de lin avec vne boucle, nous promenerent par la ville de Thanis où ils estoient venez expressment pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la vile la chaîne au col, ils nous ramenarent au bateau afin que les marchandz vinsent voir qui pouoit bien manger et qui non, pour monstrier comme nos playes nestoient point mortelles. Ce fait nous ramenarent à la place ou les marchandz nous vindrent visiter tout de mesme que lon fait a lachat dun cheual ou dun beuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dens, palpant nos costes, sondant nos playes, et nous faisant cheminer le pas, troter et courir, puis leuer des fardeaux, et puis luter pour voir la force d'un chacun, et mil autre sorte de brutalitez. Je feuz vendeu a vn pescheur qui fust constraint de se defaire bien tost de moy pour nauoir rien de si contraire que la mer, et depuis par le pescheur a vn vieillard médecin spagirique souverain tireur de quintessence : homme fort humain et traitable, lequel à ce quil me dist auoyt trauaillé cinquante ans à la recherche de la pierre Philé, et en vain quand a la pierre, mais fort heureusement a autre sorte de transmutation des métaux. En foy de quoy je luy ay ven sonnent fondre autant d'or que d'argent ensemble, les mettre en petites lames, et puis mettre vn liet de quelques poudres puis vn autre de lames et puis vn autre de poudres dans vn cruset ou vase à fondre des orfeures, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouuir et trouuer l'argent deuenue or, et plus sonnent encore congeler ou figer de l'argent vif en lin argent quil vendoyt pour donner aux pauvres. Mon occupation estoyt à tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoy Dieu mercy je n'auois plus de peyne que de plaisir. Il maymoyt fort, et se plaisoit fort de me discourir de la chimie et plus de sa loy à laquelle il faisoit tous ses efforts de matirer, me promettant force richesses et tout son scauoir. Dieu opera tonsiours en moy vne croyance de deliurance par les assidues prieres que je luy faisois et a la Vierge Marie, par la seule jntercession de laquelle je croy firmement auoir esté deliuré. L'esperance et firme croyance dont que j'auois de vous reuoir Monsieur, me fist estre assidu à la prier de m'enseigner le moyen de guerir de la grauelle, en quoy je luy voyois journellement faire miracle ce qu'il fist, voire me fist préparer et administrer les jngredients. O combien de fois ay je desiré desiré (*sic*) depuis dauoir esté esclau

anparauant la mort de Monsieur v^{re} frere et com mœcenas a me bien faire » (et comme Mœcenas, comme mon protecteur empressé à me faire du bien), « et auoir lieu le secret que je vous enuoye vous prient le receuoir daussi bon cœur que la croyance est ferme que si j'eusse seeu ce que je vous enuoye la mort n'en auoyt ja triomphé, au moingtz par ce moyen, lors que lon die que les jours de l'homme sont contez deuant Dieu, il est vray mais ce nest point par ce que Dieu auoyt conté ces jours estre en tel nombre, mais le nombre a esté conté deuant Dieu parce qu'il est aduenue ainsi. On pour plus clairement dire, il n'est point mort lors qu'il est mort pour ce que Dieu lauoyt ainsi preneu, ou conté le nombre de ses jours estre tel, mais il lauoyt preneu ainsy et le nombre de ses jours a esté cogneu estre tel quil a esté, parce qu'il est mort lorsqu'il est mort, »

(Tout ceci est assez peu intelligible).

« Je feus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusques au mois d'aoust prochain qu'il feust prins et mené au grand sultan pour travailler pour luy, mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa a un sien neveu vray antropomorphite qui me reuendist tost après la mort de son oncle parce qu'il ouyt dire comme M^r de Breue ambassadeur pour le Roy en Turquie venoyt aucc bonnes et expresses patentes du grand Turcq pour recouurer les esclaves chrestiens. Un reuegat de Nice en Sauoye ennemy de nature mascheta et men emmena en son *Temat*, ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métaier du grand seigneur, car le peuple n'a rien, tout est au Sultan. Le *Temat* de cestuy estoyt dans la montague ou le pays est extremement chaud et désert. L'une des trois fames qu'il auoyt, comme grecque-chrestienne, mais schismatique, auoit en bel esprit et maffectionnoyt fort. Et plus a la fin vne naturellement Turque qui sermit d'instrument à l'immense misericorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Eglise, me fit déliurer de mon esclauage. Curieuse quelle estoyt de scauoir nostre façon de viure, elle me venoyt voir tous les jours aux chams ou je fossioys, et après tout me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le resouenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfans Disrael captifs en babilone, me fist commencer avec la larme a lail, le psame *Super flumina Babilonis*, et puis le *Salue Regina* et plusieurs autres choses en quoy elle print autant de plaisir que la merueille en feust grande. Elle ne manqua point de dire à son mari le soir qu'il auoit hien tort de quitter sa religion quelle estimoit extremement bonne pour vn récit que je luy auoyt fait de nostre Dieu et quelques louanges que je luy auoyz chanté en sa presence, en quoy disoit-elle auoyt eu vn si diuin plaisir quelle ne croyoit point que le paradis de ses pères et cely que quelle esperoyt feust si glorieux ni accompagné de tant de joye, que le plaisir quelle auoyt pendant que je louois mon Dieu, concludant qu'il y auoit quelque merueille. Ceste autre Caiphe ou asnesse de Balaam fist par ses discours que son mari me diet dès le lendemain quil ne tenoyt qua commodité que nous nous sauissions en France mais qu'il y donneroyt le remède dans peu de temps que Dieu y seroit loué. Ce peu de jours furent dix mois quil mentretint en ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquelles nous nous sauuames avec un petit esquif et nous rendimes le vingthuitiesme de iuing à Aigues mortes, et tost après en Aignon ou Monseigneur le vice-légat receut publiquement le reuegat avec la larme à lail et le sanglot au gosier dans l'église de Saint » (mot illisible) « a l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mondiet Seigneur nous a retenu tous deux pour nous mener à Rome ou il sen va tout assistot que son successeur » (ici mne déchirure à la lettre) « quil acheua le jour de la sainte jehan sera venu. Il a promis au péuient de le faire entrer a lausiere couuent des *fate ben frutelli* ou il s'est voué, et à moy de me faire pouuoir de quelque bon benefice. Il me faict cet honneur de me fort aymer et caresser, et pour quelques secrets d'alchymie que je luy ay aprins desquels il fait plus destat diet il, que si *jo li auesse dato vn monto* (sic) *di oro*, parce qu'il y a traouillé tout le temps de sa vie, et qu'il ne respire autre contentement, mondiet seignour sachant comme je suis homme

deglise ma commandé denuoyer querir les lettres de mes ordres masseurant de me faire bien et très-bien pouuoir de benefice. Jestoy en peyne pour trouuer homme affidé pour ce faire quand vn mien amy de la maison de mon dict seigneur madressa monsieur Canterelle presunt porteur qui sen aloyt à Tholose lequel jay prié de prendre la peine de donner vn comp desperon jusques à Dacqs pour vous aler rendre la pute et receuoir mes dictes lettres avec celles que jobtins à Tholose de bachelier en théologie que je vous supplie lui déliurer.

« Je vous en enuoye à ces fins un rien. Ledict sienr Canterelle est de la maison et a expres commandement de monseigneur de saequiter fidelement de sa charge et de menuoyer les papiers à Rome si tant est que nous soyons partis. Jay porte deux pierres de Turquie que nature a taillé en pointe de diamans, l'une desquelles je vous enuoye vous suppliant la resseuoir daussi bon cœur que humblement je vous la présente. Il ne peust point estre monseigneur que vous et mes parens n'ayez esté scandalisez en moy, par mes créanciers que j'auois desia en partie satisfaits de cent ou six vingt escus que nostre penitent ma donnez, si je n'auois esté conceillé par mes meilleurs amys de les garder jusques a mon retour de Rome, pour eulter les accidens qu'a faite dargent me peruyroyt aduenir (fores que j'aye la table et le bon oeil de monseigneur) mais justime que tout cest escandale se tournera en bien, Jescriz à monsieur d'Amandon, et à ma mère; je vous supplie leur faire tenir mes lettres par homme que monseieur Cautrelle payera si par cas fortuit ma mère auoyt retiré les lettres, a tout euenom^t elles sont insinuées chaiz M. Rabel. Autre chose sinon que vous priant me continuer v^{re} sainte affection je demeure, Monsieur, v^{re} très-humble et obeissant seruiteur :

Depaul

« Au Aignon ce 24 juillet 1607, »

M. l'abbé de Labouderie a publié en partie cette lettre curieuse qui est d'un grand prix pour la biographie de saint Vincent de Paul. Il a cru devoir en supprimer ce qui touche aux opérations du médecin alchimiste dans la recherche de la pierre philosophale et la transmutation des métaux; je n'aurais eu garde, quant à moi; il a aussi changé l'orthographe de saint Vincent, et par là il a ôté à ce morceau une grande partie de sa charmante naïveté. Je me suis appliqué à le reproduire avec sa physionomie simple et bonne, et je crois ne point mauquer en cela de respect à la mémoire du grand homme de bien que la France vénère avec tant de raison. — N'est-ce pas de Vincent de Paul que parle le Cardinal de Retz quand il dit : « Enfin ma conduite me réussit, et au point qu'en vérité je suis fort à la mode parmi les gens de ma profession et que les denôts mesmes diroient après Monsieur Vincent qui m'avoit appliqué ces mots de l'Evangile : « que je n'auois pas assez de pieté, mais que je n'é- » tois point trop éloigné du Royaume de Dieu. » — Saint Vincent de Paul fut un des ecclésiastiques qui préparèrent Louis XIII à la mort, ce que nous apprend Dubois, un des valets de chambre du Roi, dans son mémoire sur les derniers instants de son maître : « Il se faisoit entretenir déjà depuis quelques jours par MM^{rs} les évêques de Meaux et de Lisieux et par les pères Ventadour, Dinet et Vincent. »

2. PAUL VÉRONÈSE. — Voy. VÉRONÈSE.

3. PAUL (l'abbé AMAN-LAURENT). ?1740—1809. J'ai dit plus haut (art. Campra) que ce digne

homme fut mon professeur. « A bon maître, méchant disciple. » Pendant que je suivais les cours du lycée de Lyon, il était mon répétiteur et me donnait, ainsi qu'à mes deux frères, des soins qui mettaient quelquefois sa patience à une rude épreuve; car j'étais « un enfant dissipé », comme il le disait, et surtout paresseux. Je reçus ses leçons de 1804 à la fin de 1809, si je ne me trompe, et j'eus bien le temps d'apprendre à le connaître. C'était un vieillard aimable et spirituel, d'une petite taille, d'un aspect fort embonpoint, d'une figure bonne et douce. Il demeurait sur la place du Plâtre, non loin de la petite porte de notre église de St-Pierre, où, le matin, quand il ne faisait pas trop chaud ou trop froid, quand il n'était pas enrhumé ou qu'il ne craignait point de prendre quelque douleur, le lieu étant fort humide, il allait s'agenouiller dans un coin et faire une courte prière. Il habitait un logement modeste, mais très-industrieusement défendu contre l'air que le bon abbé redoutait et auquel il ne s'exposait jamais qu'à son corps défendant. Il était, au chapitre de sa santé, d'une timidité sans seconde. Ayant lu, par malheur, un discours sur la Douleur, ouvrage de M. Petit, médecin qui écrivait avec élégance en prose et faisait des vers qu'on trouvait jolis — homme du monde distingué en même temps que praticien habile — l'abbé Paul, effrayé des périls auxquels est exposée sans cesse la chétive machine humaine, convaincu de sa fragilité que menacent mille accidents douloureux ou fustes, donna à toutes ses habitudes un caractère de modération qui en firent un type assez curieux. Jamais je n'ai vu personne marcher avec cette lenteur calculée; le recteur de Boileau en fut un évaporé, comparé à l'abbé Paul. Il tenait que la locomotion, pour n'être point dangereuse, doit se rapprocher le plus possible de l'immobilité; aussi, quand il disait : « J'accours », était-il le plus plaisant du monde. Jésuite avant 1789, émigré en Espagne pendant la tourmente révolutionnaire, rentré en France pendant le Consulat, il était venu s'établir à Lyon, sous le nom de « M. Amant, professeur des langues française, latine, grecque et espagnole ». Pour cacher son origine, il dissimulait ce qu'il pouvait y avoir d'apparence ecclésiastique dans toute sa personne, essentiellement monacale sous des habits qui affectaient les couleurs claires. Il avait laissé pousser et mis en queue de rares cheveux blancs, et se croyait parfaitement déguisé grâce à cet ornement. Personne, au reste, ne savait autour de lui que le jésuite était sous l'homme à l'habit laïque; son éditeur était dans le secret, qu'ignorait sa vieille domestique et qu'il avait confié à mon père, en qui il avait toute confiance.

Quand l'Empire fut fondé, quelques anciens jésuites, professeurs des collèges qui existaient à Lyon avant la Révolution et que le gouvernement avait réunis dans le lycée de cette ville, prirent un costume qui tenait de celui du clergé séculier; M. Amant ne quitta ni sa longue redingote blanche ni sa petite queue, ne voulant d'ailleurs rien avoir de commun avec ses anciens frères de la compagnie de Jésus, qu'il ne fréquentait point. Le Père Paul n'était point attaché au lycée; il vivait du produit de ses ouvrages et de quelques leçons qu'il donnait en ville à des enfants qu'il préparait pour les humanités, ayant cela de particulier, que, traducteur élégant et correct de quelques auteurs latins, il ne parlait jamais de ses traductions, de

peur sans doute de se dénoncer, et ne les imposait point à ses élèves. Cet homme charmant aimait assez la bonne chère; il était gourmand par inclination et avec esprit, mais il était sobre par peur. L'œuvre de la digestion lui était un supplice, bien qu'il eût un estomac dont, comme il le reconnaissait lui-même, il n'avait point à se plaindre. — J'ai-ais beaucoup les leçons de l'abbé Paul; il savait les rendre intéressantes, et amusantes jusqu'à un certain point. Il analysait à merveille et quelquefois très-plaisamment les fables de La Fontaine, et quant au latin, il ne nous était guère qu'un prétexte pour parler du français. Il avait conservé toutes les habitudes étymologiques de l'orthographe du xv^e siècle et même du xv^e, pour lesquelles, je l'avoue, j'ai conservé une grande tendresse, bien qu'il m'ait fallu rompre avec elles. — Des biographes ont dit que le traducteur de Florus, de Justin, de Cornelius Népos, de Phédre, etc., se retira de bonne heure dans sa famille provençale, à St-Chamas, pour y travailler aux traductions qu'on a de lui; c'est là une erreur qu'il faut rectifier. Il passa peu de temps à St-Chamas, après son retour de Tolède, et alla se fixer à Lyon, où il mourut en 1809. Voici l'acte de son décès qu'a bien voulu me communiquer M. Rolle, un des archivistes de notre ville. Je me rappelle bien l'enterrement fort simple de M. Amant, dont quelques personnes accompagnèrent les restes au cimetière de Loyasse, mais la date de sa mort m'avait échappé. « Le trente octobre mil huit cent neuf, pardevant nous maire de Lyon, ont comparu sieurs François Salvau, libraire, place du Plâtre, n° 3, et Jacques Berger, homme de confiance même maison qui ont déclaré que M. Aman-Laurent Paul né à St-Chamas département des Bouches-du-Rhône, le neuf août mil sept cent quarante, ex-jésuite, demeurant à Lyon place du Plâtre n° 3, est décédé hier soir à sept heures. Lecture faite du présent acte aux déclarans majeurs, ils ont signé avec nous P. Arlés, adjt, Salvau, Berger ». (Reg. des décès de l'année 1809, fol. 294, v^o.) L'abbé Paul n'avait été malade que peu de jours; il n'avait pas achevé sa soixante-neuvième année, et paraissait beaucoup plus âgé. Avant la Révolution, il avait été professeur d'éloquence. En 1820, on donna, à Lyon, une quatrième édition de ses « Vies des grands capitaines de Cornelius Népos » et une seconde édition de ses « Divers morceaux de poésie française ».

PAULIN (le capitaine). — Voy. LA GARDE.

PAUTRE (LE). — Voy. LE PAULTRE.

PAVILLON (le) NATIONAL. 1790-94.

En 1845, je publiai, dans le *Moniteur de l'armée* (5 et 10 oct.), un Mémoire sur les trois couleurs nationales. Ce travail, fait pour fixer l'opinion sur la composition de la cocarde de 1789 et du pavillon décrété, en 1790, par l'Assemblée nationale, est trop considérable pour être reproduit ici, dans son entier; mais comme on revient souvent sur cette question de la cocarde et du drapeau, il n'est peut-être pas sans utilité que, dans un livre usuel dont la vocation est de relever les erreurs commises, sur de certaines choses et de certains hommes, par les historiens, je résume ce que j'ai pu apprendre de positif touchant ce fait intéressant de l'histoire de la Révolution française, la formation du pavillon national. — On a dit que les trois couleurs : bleu,

blanc, rouge, avaient été adoptées à l'instigation de Mirabeau, qui, ainsi, faisait prendre à la nation les couleurs du duc Philippe d'Orléans; les écrivains qui ont avancé cette singulière interprétation des intentions de Mirabeau ignoraient apparemment que les couleurs particulières de la maison d'Orléans ne différaient en rien de celles de la branche aînée de la maison de Bourbon, et que lorsque Mirabeau, combattant, pour un pavillon nouveau, contre le pavillon blanc, que maintenaient quelques membres de la droite de l'Assemblée, voulait substituer ce qu'il appelait « *les livrées de la liberté* » à celles que Jean-Bon St-André nomma plus tard (17 février 1794) *la livrée du tyran*, il prétendait donner un pavillon original et qui n'eût aucun rapport avec ce qui avait été bannière, drapeau ou couleurs d'autrefois. Dès longtemps, les trois couleurs nouvelles étaient celles des Rois de France (*l'oy.* ci-dessus : COULEURS); mais dès Charles VII le blanc était la couleur de la bannière de France. On ne fit pas attention à cela, et, d'ailleurs, une cocarde faite, le 13 juillet 1789, par les électeurs de Paris pour la garde nationale parisienne, et mise à son chapeau par Louis XVI, le jour où il alla à l'hôtel de ville, était devenue la cocarde de la France. Ses couleurs étaient le rouge et le bleu des armes de la ville de Paris, qui s'étaient jointes au blanc de la cocarde du Roi. Le Roi, en acceptant la cocarde parisienne que lui présentait le maire de la ville, n'avait point jeté sa cocarde; il avait placé sur sa cocarde blanche le signe de ralliement de la garde nationale, qui, elle-même, au reste, avait aussi la couleur du Roi comme française, si elle avait le rouge et le bleu comme parisienne. La cocarde tricolore fut faite ainsi, tout naturellement, et les vieux témoins des événements auxquels se rattache la création du nouveau signe national n'ont assuré qu'en effet les choses se passèrent comme je viens de le dire. Le hasard eut plus de part au rassemblement des trois couleurs que l'on adoptait, que les imaginations des partis. La cocarde faite, il ne pouvait guère y avoir de difficultés pour la composition du pavillon. Ce fut cependant une grosse affaire, où les passions entrèrent en jeu. MM. de Vaudreuil, de La Galissonnière, de Foucault et Guillemy soutinrent que le pavillon blanc n'avait rien de contre-révolutionnaire; Mirabeau s'emporta, et M. de Virieu proposa une transaction que l'Assemblée adopta; il demanda que le pavillon des vaisseaux français restât blanc et portât cependant en une de ses parties les nouvelles couleurs de la France : « Je demanderai, » dit-il, qu'à la couleur qui fut celle du panache » d'Henri IV se joignent celles de la liberté con- » quise, c'est-à-dire qu'il y soit joint une bande » aux couleurs nationales. » Après de chauds débats, l'Assemblée renvoya à son comité la question de la forme de l'enseigne navale, et, le 24 octobre 1790, rendit un décret dont les deux articles sont ainsi rédigés : « Art. 1^{er}. Le pavillon de beaupré sera composé de trois bandes égales et posées verticalement; celle de ces bandes la plus près du bâton sera rouge, celle du milieu blanche et la troisième bleue. — Art. 2. Le pavillon de poupe portera dans son quartier supérieur le pavillon de beaupré, ci-dessus décrit; cette partie du pavillon sera exactement le quart de sa totalité, et environné d'une bande étroite dont une moitié de la longueur sera rouge et l'autre bleue; le reste du pavillon sera de couleur blanche. Ce pavillon sera également celui

des vaisseaux et des bâtimens de commerce ». Antérieurement au décret, le pavillon des marchands était blanc avec une portion bleue qui variait de forme et de grandeur selon les ports.

Cette nécessité du changement de pavillon était venue d'une révolte qui avait éclaté, le 16 sept. 1790, dans l'escadre de Brest, commandée par M. d'Albert de Riom. Le décret de l'Assemblée nationale sur le pavillon calma l'effervescence des gens de mer. Mais, le 27 pluviôse an II (15 fév. 1794), sur le rapport de Jean-Bon St-André, la Convention supprima le pavillon décrété le 24 oct. 1790; elle fit disparaître le fond blanc qui, selon l'orateur, était « *la livrée du tyran* », et disposa les couleurs « en trois bandes égales posées verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la goute du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ». Pourquoi, dans le nouveau pavillon de la flotte, le bleu vint-il où était le rouge dans celui de 1790, et le rouge où était le bleu? Jean-Bon St-André ne le dit pas. On changea seulement pour changer. Le pavillon de 1794 est resté le pavillon de la République, du gouvernement impérial, de la Royauté de 1830, de la République de 1848; il est celui du second Empire. Tout ce que l'on a dit sur l'origine des trois couleurs est sans raison; on a voulu y voir les couleurs de la noblesse, de l'Eglise et du peuple; cela est absurde; on a cru qu'on avait ingénieusement réuni les bannières de St-Martin (bleue), la corvette de Charles VII (blanche) et l'oriflamme (rouge); non, les couleurs de la ville de Paris — qui fait les révolutions — et celle du Roi — qui subissait la Révolution de 1789 — se joignirent par nécessité et restèrent jointes, voilà tout. Le duc d'Orléans ne fut pour rien dans tout cela. On composa un pavillon qui avait trois bandes : rouge, blanche et bleue, comme celui du pavillon hollandais, et pour le distinguer de celui-ci, on plaça verticalement les bandes que les Hollandais ont horizontales. On répudia le blanc de la France et l'on adopta étourdiment les couleurs particulières de la maison royale, comme « *les livrées de la liberté* ». Ceux qui s'aperçurent de cette singulière contradiction gardèrent le silence. Le fait répondit mal à l'intention. Sous le pavillon blanc, de grandes et belles actions avaient été faites; on en a fait de belles et grandes sous le pavillon tricolore. Le pavillon de M. de Virieu était bien imaginé, il gardait les souvenirs du passé et les liait aux espérances de l'avenir. — *l'oy.* COULEURS.

PAWLET (le chevalier FLEURI DE ou DU) DE COMMARTIN. 1731—1793.

Un philanthrope à qui son amour du bien ne réussit guère. M. le maréchal Macdonald, duc de Tarente, lui consacra une courte Notice, que publia *le Journal d'éducation* (juillet 1816, p. 229) et dont la *Biogr.*—Michaud reprit la substance. Le maréchal — qui fut être un des élèves du Ch. Pawlet — ne parla de Fleuri de Commartin, dont il ne sut pas les noms, qu'à propos de l'établissement fait à Paris, en 1772, d'une école militaire où le fondateur reçut les orphelins d'officiers et sous-officiers morts au service de l'État ou retirés du service sans fortune. Selon M. le duc de Tarente, le ch^r Pawlet était d'origine irlandaise. On ne sait rien autre de ce fondateur de 1772, que Bonillet à négligé, infidèle à ses habitudes de copiste de Michaud. Voici ce que je dois à mes recherches, au

sujet de celui qu'a fait connaître à moitié l'illustre Maréchal Macdonald. Parmi les pièces qui m'ont été communiquées au ministère de la guerre se trouve un acte de naissance dont voici la copie :

« Le 9^e mars mil sept cent trente sept » (1737) « j'ai baptisé Fleuri né d'hier, fils de Pierre Paulet, *marquis de Black*, et de d^{lle} Jeanne-Marie Mary, sa femme. Parrain, Fleuri Martin, *Sr de Tommilier*; marraine, Pierrette Alexandre, femme d'Antoine Guédan de *St-fabrig*, (signé) f. Martin, Dorlien, Jean Mary, Paule vicaire. » (St-Nizier de Lyon.)

Cet acte fut produit par Fr. Paulet lorsque le chevalier de Tourny, colonel du régiment de la Reine cavalerie, demanda au ministre de la guerre, par une lettre datée du camp de Kersausen, 4 sept. 1760, « la cornette de la compagnie de Varcille, » vacante par la promotion du chev^r d'Orlan au grade de capitaine, pour le s^r Paulet de Caumartin (*sic*) gentilhomme, servant depuis deux ans dans le régiment de la Reine ». Paulet avait fait les campagnes de 1759 et 1760, sous les yeux de M. de Tourny. — Je ne sais pourquoi l'acte de naissance de « Fleuri Paulet » m'inspira de la défiance, pourquoi le « marquis de Black », le « s^r de Tommilier » et « Guédan de St-Fabrig » me semblèrent suspects; mais j'avais un moyen de contrôle facile, et je l'employai tout de suite. J'adressai (le 18 mai 1862) une copie de l'acte du 9 mars 1737 à M. Rolle, sous-archiviste de la ville de Lyon, mon obligant confrère, et le priai de le collationner avec l'original, et bientôt je reçus cette copie de l'acte inscrit au registre de St-Nizier de Lyon, copie que la parfaite connaissance acquise par M. Rolle de toutes les écritures fait pour moi tout à fait digne de foi :

« Le 9 mars mil sept cent trente un » (1731) « j'ai baptisé Fleuris (*sic*) né d'hier, fils de Pierre Paulet (*sic*) *nd de bleds* et de Jeanne Mary, sa femme; parrain, Fleuri Martin *me touchier*, marraine Pierrette Alexandre, femme d'Antoine Guédan, *me fabricant* » (sig.) « Jean Mary, f. Martin, Dorlien, Pauli vicaire. » (Reg. de St-Nizier, an. 1731, f^o 37.)

Cette copie diffère beaucoup de l'autre assurément. Le prêtre qui, en 1760, délivra l'extrait du reg. de St-Nizier, ne sut-il pas lire l'acte de 1731, ou une complaisance coupable lui fit-elle altérer le document original, au profit d'un intérêt qui se comprend bien? Paulet avait meilleure grâce, sollicitateur qui voulait obtenir une cornette de cavalerie, en se présentant comme gentilhomme et fils d'un Marquis de Black, qu'en se disant roturier et fils d'un marchand de blés. Il lui était plus honorable — il le croyait au moins avec tout ce qui était noble — d'avoir pour parrain un « Martial de Tommilier » qu'un « maître touchier » et pour marraine la femme d'un « s^r de St-Fabrig » que celle d'un « me fabricant ». Demander une cornette à l'âge de 20 ans, c'était s'en aviser bien tard; les porte-cornette étaient de très-jeunes gens, et du registre de 1731, le prêtre obligé tirait un acte de 1737, qui rajouissait Fleuri Paulet ou Paulet de six années! Quoi qu'il en soit de la sincérité de l'acte de naissance du chev^r Paulet — qui, par parenthèse, signait quelquefois : Paulet — il obtint la cornette demandée par son colonel, et, le 17 mars 1761, fut inscrit sur le reg. matricule du régim^t de cavalerie de la Reine, sous les noms de « Fleury Paulet de Caumartin ». Au reste, de ce que Pierre Paulet faisait le commerce du blé à Lyon, où des événements politiques l'avaient pu forcer à l'établir, il ne résulte pas qu'il ne fût d'une

bonne maison irlandaise ou anglaise; les révolutions font de ces changements de fortune. D'où venait à Paulet son titre de chevalier et son surnom de Commartin? Je l'ignore. Mais je vois que, le 14 fév. 1771, il signait : « de Paulet de Commartin » et, le 15 avril 1772, « du Paulet de Commartin »; à ces noms, il ajoutait : « e^{lle} (cornette) réformé du reg^t de cavalerie de la Reine ». Sa réforme datait de 1763, époque de la réorganisation du régiment. — En avril 1772, Paulet demeurait sur le quai de Bourbon, île St-Louis; il y préparait l'établissement de l'école militaire qu'il dirigea pendant plusieurs années et où il entretenit jusqu'à 250 enfants, orphelins en général d'officiers et de sous-officiers, quelques-uns, cependant, fils des amis du chev^r Paulet, et de ceux-là, je puis citer le comédien célèbre Potier, dont le père, Potier de Gailletières, était voisin, sur le quai de Bourbon, du fondateur de l'*École des orphelins militaires*. Cette école fut d'abord établie près de la barrière de Sévres; elle y était encore en 1786; en 1789, elle était aux Célestins. (Lettres de M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, à M. le chev^r du Paulet, 7 mars et 1^{er} avril 1789.) En 1791, la pauvre école, que l'échevinage de Paris promenait au grand détriment de Paulet, alla à Popincourt, les Célestins étant devenus caserne. (Lettre d'un M. Desurlis au chev^r du Paulet, 16 août 1791.) En 1786, le chevalier, ayant compris que son institution n'aurait d'assiette solide qu'à la condition d'être logée dans une maison à lui, avait demandé au Roi la permission de faire construire un hôtel à l'Étoile de Chaillot, et les travaux, confiés à l'architecte Antoine, étaient assez avancés en février 1792. Mais les mauvais jours étaient arrivés; la Révolution, si belle en 1789, si pure, allait aux abîmes; le 10 août 1792 marquait le premier pas fait dans une voie fatale. La terreur était dans tous les esprits, et le chevalier Paulet, peu rassuré, quittait furtivement Paris, abandonnant sa maison, ses élèves, ses espérances, et, à peu près ruiné, allait finir sa vie à l'étranger. Je ne sais où et quand mourut ce philanthrope malheureux dont la mémoire mérite qu'on la conserve. Paulet n'a rien de ces philosophes singuliers qui embrassent les forçats, font jouer la comédie aux intéressants condamnés de Cayenne, ou composent des livres gros de déclamations, pour prouver que dans la question du vol avec effraction c'est l'infortuné voleur qui a raison contre la société criminelle. — *Ouy*. POTIER.

PÉCOUR (GUELL.).

1653—1729.

(LOUIS-ALEXANDRE).

1656—1743.

« ... Que le bourreau, par son valet,
Fasse un jour serrer le sifflet
De Béryn et de sa séquelle;
Que Pécour qui fait le ballet
Ait le fouet, au pied de l'échelle. »

Telle est la fin d'un couplet que fit, en 1700, J^u-Bapt. Rousseau contre Campra, à propos de l'opéra d'*Hésiole*, dont les paroles étaient de Dauchet et la musique de Campra. L'ouvrage avait obtenu un grand succès, et les amateurs avaient applaudi avec plaisir dans le musicien l'auteur estimé de l'*Europe galante*. C'est Voltaire qui date le méchant couplet dont s'offensa Pécour l'aîné, qui aurait dû en rire, comme firent apparemment Jean Béryn et André Campra. Dans sa *Vie de Jean-Baptiste Rousseau*, Voltaire dit que Pécour « rencontra Rousseau dans

la rue Cassette ; « *j'y étais présent*, et il n'est pas » tout à fait vrai, comme on le dit dans la *Bibliothèque française*, que Pécour ait outragé Rousseau ; il » était près de le faire, *je le retins*... Ce fut alors » que je rompis tout commerce avec Rousseau. » Si l'on se rappelle que Voltaire naquit en 1694, et que par conséquent en 1700 il avait six ans, on s'étonnera qu'à cet âge il ait retenu Pécour, et qu'il ait rompu tout commerce avec le poète, « dont il aimait beaucoup certains ouvrages, mais dont le caractère lui parut trop odieux. » Mais voyons le Pécour dont il s'agit. — « Jacques Pécour, officier de M^r de La Vrillière » (Louis Phélypeaux, secrétaire d'État), « et courrier du cabinet du Roy », épousa « Marie Voisin, fille de chambre de M^{me} de La Vrillière » (Marie Particeffi), « fille de Jacques Voisin », en présence « de M^{me} de La Vrillière et autres amys. » (St-Eust., 25 mai 1649.) De ce mariage sortirent plusieurs enfants ; les seuls qui intéressent l'histoire du théâtre et celle de la danse, Guillaume-Louis, que les almanachs nomment Louis Pécour, et Louis-Alexandre, naquirent, le 10 août 1653, et le 20 août 1656. Le dernier fut tenu par Louis et Marie Phélypeaux, le premier et l'avant-dernier enfant de M. de La Vrillière. J. Pécour fit recevoir Guill.-Louis en survivance pour la charge de courrier du cabinet ; mais c'était trop peu pour la fortune de ce jeune homme, grand, bien fait, joli garçon. Tout dansait autour de lui, à la ville et à la cour ; c'était le temps des ballets aimés par Louis XIV ; on pouvait se pousser par les ballets et s'introduire comme maître de danse dans les salons de St-Germain, de Versailles et de Paris. Guill.-Louis fut mis en apprentissage chez quelque élève de Böcan, et il profita si bien des leçons qu'on lui donnait, qu'à vingt ans il était déjà recherché par le meilleur monde. Les programmes imprimés des ballets dansés en 1673 chez M. Filz, rue de Sèvres, comme intermèdes exécutés dans les entr'actes de *Séleucias* et de *Zénobie*, joués par des amateurs, l'attestent. — Lorsque Louis XIV donna pour femme, le 7 décembre 1697, à Louis, duc de Bourgogne, Adélaïde de Savoie, née le 6 déc. 1685, il forma la maison de cette princesse de douze ans, et se souvint de Guill.-Louis Pécour, qui avait été maître à danser des pages de sa chambre et compositeur de ses ballets. Il lui confia la petite duchesse, qui devint une des femmes les plus distinguées, les plus nobles et les plus gracieuses d'une cour où la grâce, la noblesse et la distinction étaient des mérites ordinaires. Pécour garda sa charge jusqu'au 12 fév. 1711, jour fatal où mourut la duchesse de Bourgogne. — « Guill.-Louis Pécour, ancien courrier du cabinet du R. et maître à danser de feu M^{me} de Bourgogne, décéda, garçon, rue Traversière, le 22 avril 1729. » (St-Roch.) Son frère, Louis-Alexandre, assista à son enterrement. Celui-ci, qui avait été maître à danser, et marié à Michelle Maison, mourut le 7 nov. 1743, rue Traversière. (St-Roch.) — Par un hasard que je signalerai, Guill.-Louis Pécour mourut trois jours avant François Cheureau, le graveur qui fit, d'après Tournières, le portrait connu du danseur. Il fut enterré dans la cave de la chapelle de la Vierge à St-Roch, une heure avant qu'on y descendît Nicolas Hulot, sculpteur, mort le 12 avril. — Voy. BÉRAUX, CAMBRA, CHEUREAU, HULOT, ROUSSEAU (J^u-BAPT.), VOLTAIRE.

PEDRO II^e (DON). — Voy. LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH DE SAVOIE.

PEINTRE AUX ORDRES DU ROI. — Voy. DOYEV (P. G.). — *Peintre des ordres du Roy*. Les ordres du Roi constituaient un service qui avait ses agents particuliers. Outre un historiographe, un généalogiste, un secrétaire et des hérauts, ils avaient un peintre chargé de dessiner et peindre les armoiries, réglées par le généalogiste ou approuvées par lui. Claude Batay fut un de ces peintres, et je vois qu'en 1729, Antoine Pillement, dem^r sur le pont Notre-Dame, paroisse St-Gervais, avait l'office de Peint. des ord. du R. (Reg. de Ste-Croix en la Cité, 29 sept. 1729, mariages, et 13 juil. 1730, baptêmes.) — Voy. BATAY (CL.). — *Peintre d'Anne d'Autriche*. — Voy. PELPORTE. — *De Madame de Montespan*. — Voy. LA HAYE (J. DE). — *Du cardinal de Bourbon*. C'était un nommé Pierre Petit. Il plaida contre « M^r François Choisiuer, médecin de la Roynie de Navarre ». Les pièces le qualifient : « Peintre et valet de chambre du Rétvérendissime Gard. de Bourbon » (celui qui fut Roi sous le nom de Charles X.) (Arch. de l'Emp., Prévôté ; V. 649 ; sept. 1583.) — *Du duc de Bourgogne*. — Voy. HELLART (JACQ.). — *Du duc de Mayenne*. — Voy. 2. MAVENNE. — *Du prince de Condé*. — Voy. GAULT (J^u-CHRIST.). — *Du Roi de Pologne*. — Voy. HUTIX. — *Du Roi de Prusse*. — Voy. PESSE. — *Du prince des Deux-Ponts*, en 1765 ; Christian Mummlich. — Voy. LÖTHERBOURG. — *De Gustave III, Roi de Suède*. — Voy. LUNDBERG. — *Du Roi d'Espagne*. — Voy. RANC et LOO (VAX).

PEINTRES ORDINAIRES DE LA VILLE DE LYON. 1623—1779.

La ville de Lyon eut des « peintres ordinaires » pendant plus de soixante ans. M. Rolle, sous-architecte de la ville de Lyon, a eu l'obligeance de me communiquer la liste suivante des artistes, lyonnais ou étrangers, qui ont exercé la charge de « peintre de la ville » ; la voici, avec les dates de leur nomination :

« Horace Le Blanc, 18 mai 1623. — Germain Panthot, 10 nov. 1636. — Thomas Blanchet, 11 oct. 1675. — Pierre-Paul Sevin, 8 janvier 1690, bientôt révoqué pour cause d'incapacité et remplacé par : — Paul Mignard, 7 sept. 1690. — Henri Verdier, 2 fév. 1693. — Joachim Verdier (fils de Henri), 7 nov. 1721. — Charles Grandon, 23 janvier 1749. — Donat Nonotte, 24 décembre 1765. — Pierre Coggell, 5 janvier 1779, reçu en partage et en survivance de Nonotte.

— Voy. 2. BLANCHET, GRANDON, p. 652, BLANC (LE), MIGNARD, NONOTTE, SEVIN, 2. VERDIER.

PELLETAN (PHILIPPE-JEAN). 1747—1829.

Ce chirurgien célèbre que les biographes nomment Philippe-Joseph et font naître vers 1752 ou 1753, naquit en 1747 : « 7 mai 1747, fut baptisé Philippe-Jean, né le vendredi précédent » (5 mai), « fils de Jean Pelletan, m^e chirurgien, rue de Gèvres, et d'Anne-Jeanne Darveau (*sic*), sa femme ; parrain, Philippe Lucas, m^e peintre, quai de Gèvres, etc. » (St-Jacques de la Boncherie). — Le 1^{er} fév. 1777, P.-J. Pelletan, membre du collège et de l'Acad. Roy. de chirurgie, épousa « Elisabeth-Julie Dubus, fille majeure de s^r Jean Dubus, employé dans la régie » des vivres », en présence de Henry-Augustin Pelletan, élève en chirurgie, frère de l'époux..., Gabriel Dubus, bourgeois de Paris, oncle de l'époux, Alexandre Dubus, imprimeur en taille-douce ». (St-Séverin.) Ce mariage faisait Pelletan neveu du comédien Prévaille. Elisabeth-Julie Dubus, née à Lorient, le 25 oct. 1748, mourut le 6 janv. 1787, rue de Tomnon, chez son mari, « membre du collège, de l'Acad.

Roy. de chirurgie, professeur royal, ancien professeur d'anatomie et chirurgie à l'école pratique, et chirurgien en chef, substitut de l'hospice royal du collège de chirurgie ». Pelletan décéda, le 28 sept. 1829, dans sa 75^e année. Il avait 47 ans lorsque, le samedi 13 juil. 1793, requis par Jacques-Philibert Guellard, commissaire de police de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, « il se transporta rue des Cordeliers, n^o 20, pour constater la mort de Marat. Il demeurait rue de Touraine, et avait le titre de « chirurgien consultant des armées de la République, et membre du comité de santé ». — *l'oy.* BIS (DU), CORDAY, FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, PRÉVILLE.

PELLISSARI (RENÉ-CLAUDE-GEORGES). XVII^e siècle.

Les Pellissari, ou comme on les nommait : Pellissari, originaires du canton des Grisons, quittèrent la Suisse pour s'établir à Lyon, où ils se livrèrent au commerce. Un d'eux, René, vint à Paris, où il se maria. Protestant, il épousa Elisabeth Tardif, fille de feu Jacques Tardif, avocat en parlement; il se qualifiait : bourgeois de Lyon. (Reg^s protes^t, 2 mars 1650.) Deux autres Pellissari, Claude et Georges, établis à Paris, je ne sais depuis quand, achetèrent des charges de trésoriers, l'un de la marine à voiles, l'autre des galères. Un acte que garde M. Monchet dans les Archives de son étude, et qui fut passé en 1672, m'apprend que, des deux frères, Claude était l'aîné. C'est lui qui fut trésorier de la marine de 1658 au 15 oct. 1662, jour de son décès. Il avait quitté l'Église de Calvin pour celle de Rome; il fut enterré à St-Eust., le 16 octobre, par un convoi de 62 prêtres. L'acte de son inhumation le dit : « conseil du R. en ses conseillers et trésorier g^l de la mar., demeurant rue Neuve-des-Fossés (c'est la rue Feydeau), vers la rue Montmartre, proche un marché. » — Georges Pellissari, protestant, époux de Madeleine Bibaud, eut deux enfants d'elle, baptisés à Charenton-St-Maurice : l'un, Jacques, le 18 déc. 1660; l'autre, Claude-Henri, en 1663. Celui-ci mourut le 20 août 1668. L'acte de son décès qualifie Georges Pellissari « escuyer, trésorier de la Marine; il était trésorier g^l des galères depuis 1651; il le fut jusqu'en 1676, époque de sa mort. Lafillard, archiviste de la marine, qui ne connut pas les documents que j'ai trouvés, fit un seul Pellissari des deux frères. (Reg. des officiers composant le personnel des ports.) — *l'oy.* LAFILLARD.

PELLISSON-FONTANIER (PAUL). ?1624—1693.

PELLISSON (PAUL). 1639—61.

« Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas laid, même avec des traits qui sont difformes; ou s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression. » Est-ce bien à Pellisson que songeait La Bruyère quand il écrivait ce paragraphe de son chapitre des *Jugements*, qui de nos jours s'appliquerait fort bien à M. V...., le charmant et malin rhéteur, le plus aimable et le moins bon tout à la fois des hommes laids? Les amateurs des *Caractères* l'ont pensé, et l'un d'eux a écrit au bas de ce jugement : « Pellisson, maître des requêtes, historien du Roi et de l'Académie, très-laid de visage, mais bel esprit. Il a fait plusieurs petits ouvrages. Il étoit bénéficiaire et avait été huguenot. On veut qu'il soit mort dans cette religion, en 1694. » Que Pellisson fût laid, il n'y a pas moyen d'en douter, en voyant le portrait

qu'a gravé de lui Gérard Edlinck. Jérôme de Pontchartrain n'écrivait-il pas à Valincourt : « Vous êtes en théorie aussi bon callateur » (pour : charpentier de navires) « que feu M^r Pellisson estoit beau! » Que Pellisson ait été « huguenot », qu'il se soit converti, et qu'il ait eu des bénéfices, c'est ce que tous ses biographes ont dit, après l'abbé d'Olivet; mais qu'il soit mort dans la religion réformée, et en 1694, c'est ce qu'ils n'ont point avancé, l'abbé d'Olivet ayant raconté ses derniers instants et son décès, arrivé à Versailles le 7 fév. 1693. Pellisson avait abjuré, dit-on, le calvinisme à Chartres le 8 oct. 1670, et ses amis ne doutèrent jamais de la sincérité de sa foi pendant le reste de sa vie. Comme il se mêla beaucoup de conversions, et qu'il eut pour ainsi dire « le ministère Religionnaire », les protestants purent être injustes à son égard, et, dans sa mort presque subite, qui ne lui laissa pas le temps de faire un acte public de catholicisme, voir une preuve de son éloignement pour l'Église où il était entré. Pellisson mourut catholique, et le clergé de Versailles n'en douta pas, comme il le montra en l'inhumant dans l'église des Missions, et en inscrivant au fol. 131 du Registre de la paroisse de Notre-Dame l'acte suivant, que m'a communiqué mon ami M. Endore Soulié, conservateur du Musée historique de Versailles :

« M^r Paul Pellisson (*sic*) Fontannier, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hotel, abbé de labaye de Gimond Diocèse d'Ausche, âgé de soixante et huit ans, étant décédé en cette Paroisse le jour d'hier, septième février mille six cent quatre vingt treize a été inhumé dans le chœur de notre ancienne église, ce jour d'huy huitième des dits mois et an par moy soussigné supérieur de la maison de la congrégation de la Mission de Versailles et curé du mesme lieu, en présence de M^r Germain de Faure Ferrier abbé de Saint-Wivant, et de Charles François Fenon curé du dit feu sieur Pellisson et de François Barril maître d'hotel du dit s^r Pellisson qui ont signé : De faurre ferrier, Barril, Fenot, Hébert. »

Aussitôt que le Roi fut averti de la mort de Pellisson, il donna ordre à Louis de Pontchartrain, secrétaire d'État, de s'assurer de tous les papiers du défunt — (c'était l'usage; on avait agi de même à la mort de Du Quesne) —, et le lendemain ce ministre écrivit au lieutenant civil la lettre que voici :

« Versailles, 8 février 1693. Le Roy m'ordonne de vous écrire que ne doutant point que le scellé n'ayt esté mis à Paris dans la maison que M. Pellisson (*sic*) avoit, près du nouchiat des jésuites » (rue du Pot-de-fer. Le défunt avait aussi, à l'abbaye St-Germain des prés, un appartement, souvent habité par lui, qu'on mit sous le scellé). « Sa Majesté ne veut qu'il soit procédé à la levée d'iceluy, que vous ne m'en ayez auparavant averty, parce que j'y dois envoyer quelqu'un pour voir les papiers et mémoires qui concernent l'histoire du Roy; la regie qu'il a eue du tiers des éconômats, et ses ouvrages particuliers pour les faire mettre à part, et prendre ensuite les ordres de Sa Majesté sur ce qu'elle desirera qu'on en fasse. J'attendray donc de vos nouvelles sur cela. (signé) Phéliepeaux. » (Bibl. imp. Ms. Clairambault, n^o 560, p. 125 et 126.)

Ce fut Henri-François d'Aguesseau qui assista, au nom du Roi, à la levée du scellé. (Mamser, cité, p. 181.) Outre les papiers que Pellisson laissait, intéressant son administration des bénéfices vacants, et son Histoire de Louis XIV, on devait trouver chez lui des lettres et des livres que le Roi ne voulait pas qu'on livrât au public par voie de vente. Pellisson, pour son œuvre de prosélytisme catholique, avait entretenu avec beaucoup de religionnaires il-

lustres des correspondances qui devaient rester secrètes; pour ses propres ouvrages il avait dû se procurer des livres dont la lecture avait été interdite en France, et qu'il ne fallait pas laisser entrer dans le commerce secret des marchands vendant sous le manteau. Ces livres, Pellisson avait en la permission de se les procurer, tant le Roi croyait à la sincérité de sa conversion; j'en trouve la preuve dans les deux lettres suivantes :

« A Versailles, 19 juillet 1688. M. de (sic) Pellisson ayant demandé permission de faire venir d'Hollande et d'Angleterre quelques livres de controverse défendus, Sa Majesté trouva bon qu'il vous les fasse adresser, afin que vous les pussiez voir, et luy remettre ensuite. À M. de la Reynie. » (Minutes du secrétaire d'État; Bibl. imp. Ms. Clairamb., n° 556, p. 689.) « — A Versailles, 4 août 1690 Le Roy trouva bon que M. Pellisson fasse venir à votre adresse les livres d'Hollande dont il peut avoir besoin pour les ouvrages qu'il fait... A M. de La Reynie. » (Ms. Clair., n° 557, p. 426.)

Pellisson était directeur de l'Académie française en 1656, lorsque cette compagnie accepta le legs que venait de lui faire Jean-Louis de Guez de Balzac, un de ses membres les plus éminents, pour la fondation d'un *prieuré de dévotion*. Il signa tous les actes relatifs à cette affaire : « Pellisson-Fontanier », comme, le 5 déc. 1681, il signa l'acte du baptême de Paul Fougeroux, son filleul. Les biographes ont dit que Pellisson ajouta au nom de son père celui de sa mère, par respect pour la mémoire de celle-ci, et aussi pour se distinguer de son frère aîné; ce qu'ils n'ont pas su, ce sont les noms et qualités de ce frère, et le prénom de leur mère. Le frère de Paul Pellisson se nommait Georges; il était « conseiller du Roi en sa cour de parlement de Metz » lorsqu'il mourut à Paris, le 9 déc. 1676, « âgé d'environ cinquante-cinq ans », selon l'acte de son inhumation, au cimetière des Saints-Pères. Il était donc né vers 1621, trois ans à peu près avant Paul, que l'on dit né à Béziers, en 1624, ce que je n'ai pu vérifier. L'acte que je viens d'analyser, et qui est inscrit aux Registres protestants que j'ai sous les yeux, dit que le défunt était fils de « Messire Jean-Jacques Pellisson, conseiller du Roy en son parlement de Toulouse, et de dame Jeanne de Fontanier ». Jean-Jacques Pellisson avait été conseiller en la chambre de l'édit à Castres, où Paul commença sa carrière par le barreau. Le *Menagiana* (1693, p. 306), à propos de Raymond Pellisson, bisaïeul de Paul, qui avait été premier président, dit : « Le père et le grand-père de M^r Pellisson (sic) ont été conseillers. Lorsqu'il fut maître des requêtes, bien des gens disoient que c'étoit un inconnu; cela me fit dire qu'il y avoit bien des conseillers qui n'étoient pas si nobles que luy. Par le moyen de M^r Salmon, mon amy, je fus cause que l'on inséra les noms de son père, de son grand-père et de son bisaïeul, avec leurs qualités. » M. Pellisson, ajoute Ménage ou son éditeur Galland, « M^r Pellisson, qui s'est vu n'avoir rien, ne laisse pas d'avoir présentement vingt-cinq mille livres de rente. » Je ne sais pas si l'assertion est fondée; s'il importait aujourd'hui à la mémoire de Pellisson de s'en assurer, peut-être y pourrait-on parvenir en consultant un assez grand nombre d'actes notariés, passés au nom de cet homme de lettres, vers 1687, par le prédécesseur de M. Guénin, notaire à Paris, chez qui je les ai aperçus, sans avoir eu la curiosité de les lire.

Un Pellisson, probablement parent de ceux qui viennent d'être nommés, « Jacques Pellisson, es-

cuyer, s^r de la Ferrassière, fils de defunct Isaac Pellisson, escuyer, vivant s^r dud. lieu et de d^{lle} Marie de Gaches », épousa, le 10 juil. 1644, « Marguerite Fauvel, fille de def. François Fauvel, s^r de Rochecate, contrôleur ordinaire des guerres en Limosin et en la marine, et d'Anne de Racquidor. » (Reg^s protest.)

— Je ne sais si un Paul Pellisson, procureur à Paris en 1638, était parent de son homonyme, sujet de cet article. Je ne connais ce procureur que par deux actes : le premier est inscrit au Registre des mariages protestants célébrés à Charenton-St-Maurice :

« 2 janvier 1639, troisième publication des promesses du mariage d'entre Paul pelisson procureur au parlement, fils de M. Pierre Pellisson Faisné et de Suzanne Fourneau demeurant à Loudun, d'une part et honeste fille française Olivier, fille de M. Jacob Olivier conseiller eslu pour le Roy en l'élection de Loudun. »

Ce Paul Pellisson eut un fils nommé Jacob, qui abjura l'hérésie de Calvin le même jour que son père, à St-Sulpice, en présence d'un grand nombre de gens de distinction. Voici l'acte de l'abjuration de Jacob et de Paul :

« Le jedy vingt uniesme juillet 1661, M. Paul Pelisson, procureur au parlement a fait abjuration d'hérésie entre les mains de M^r de St-Paul, en présence de haulte et puissante dame Anne de Fors, duchesse de Richelieu, de m^{re} Jacques Lohier prestre, Nicolas Carrel et autres. Le mesme jour Jacob Pelisson fils du d. s^r Pelisson a fait abjuration d'hérésie en présence des tesmoins s^r d. lesquels ont signé : « Anne fousart de fors Duchesse de Richelieu, Charles d'Albret, Dolibeau, Pelisson, de Castelneau, Champy, Jacob Pelisson, Daniel Drouyn, Pradou, Rivière, Desmaretz, ferry, Desmoulins, Françoise Sanguin, Marie Leman, J. Lohier, M. Gratian, Carrel, J. Laurent, f. Louis de Ste-Genève prieur des carmes de Loudun. » — *Loy. ACADEMIE FRANÇAISE.*

PELPORTE, S^r DU GUÉ DE VAUX (MATHURIN).

1663.

La Reine Anne d'Autriche donna le brevet de son peintre à cet artiste aujourd'hui inconnu, qui eut deux mariages. Veuf de Marguerite de Buessy, il épousa en secondes noces « Susanne de Retour, native de Paris, veufue de Nicolas Queslet, contrôleur du droit de voiture à Bordeaux ». La bénédiction nuptiale fut donnée à « Mathurin Pelporte, s^r Dugné de Vaux, peintre de la Reine mère », à St-Jean en Grève, le 4 octobre 1663, en présence de Pierre Vion, m^e peintre et sculpteur. Le marié signa : « Mpelporte » d'une grosse et lourde écriture, l'M majuscule étant liée au p minuscule. Vion signa en toutes lettres d'une écriture fine : « Pierre Vion. » Ce Vion était probablement fils de Nicolas Vion qui, le 4 août 1651, en sa qualité de juré et garde de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs, signa le contrat de jonction des maîtres avec les artistes de l'Acad. Roy. de peint. nouvellement créée. Nicolas Vion était « m^e sculpteur » et demeurait à la descente du pont Marie.

PENTHIÈVRE (L.-J.-MARIE DE BOURBON, duc DE).

1793.

Voici un témoignage de l'affection que portait à cet excellent prince une population au milieu de laquelle il avait longtemps vécu :

« Du 18 mars, 1793, l'an 2^e de la République française, heure de midi, le conseil général » (de la commune de Sceaux) « réuni en la salle des assemblées... un membre a observé que M. Bourbon-Penthièvre est décédé il y a quelques jours et doit être inhumé aujourd'hui a

Dreux, et comme il a été de tous tems utile à la commune, qu'il y a fait des charités annuelles et des libéralités qui ont adouci le sort des pauvres et des indigents, il croit que la commune doit témoigner sa reconnaissance à la mémoire de ce Bienfaiteur. Cette observation appuyée et mise aux voix, l'Assemblée, après avoir entendu le procureur de la commune a unanimement arrêté que d'aujourd'hui en huit, il sera célébré au nom de la commune un service en l'église de ce lieu, pour le repos de l'âme de ce citoyen généralement regretté et que le conseil général y assistera en corps, et y convoquera la garde nationale des citoyens et les citoyennes de cette commune, et a tous signés avec le procureur de la commune et le secrétaire-greffier : Desgranges, maire, D. Benoist, Lelarge, C. Benoist, Brulé, Moulé, J.-Baptiste Moulé, Gibaud, p^r de la commune, X. Saunier l'aîné, Picard, Noblet, Pinchon, Ronval, Pécheux, Bouvet secret. greffier. » (Arch. municipales de la ville de Seaux.)

On sait que le bon duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, eut la charge d'Amiral de France qu'il avait exercée son père. Il s'en démit au moment de la Révolution, et eut pour successeur le comte d'Estaing, qui eût la liste des Amiraux de France antérieurs à l'Empire. — Voy. ALVIMARE, ESTAING (d'), FLORIAN.

PERDRIX BLANCHES. 1494-95.

Je lis dans les registres des *Comptes des menus plaisirs* du Roi Charles VIII (Arch. de l'Emp. KK. 76) :

« 4 livres, 10 s. tourn. à deux hommes qui ont apporté seize perdrix blanches et grises, depuis Grenoble jusques à Lyon, et aussi pour une grant cage pour jelles. » fol. 45. an. 1490. — « A Jehan Rosier pour quatre perdrix blanches en vie qu'il a apportées de Sorgos en dauphiné à Lyon... » fol. 51 v^o. — « A Jehan Blanchemin (sic) homme de la fourrière, pour avoir, lui deuxiesme, par treze jours, apporté les perdrix blanches et grises du d. seigr (le Roi) de Moulins en Bourbonnois jusques au Mouliez lès Tours, 103 sols 6 desniers tourn. » fol. 87 v^o. — « A Anthoine Dacre, paige de lad. dame » (Anne de Bretagne) « huit liur. tourn. pour aller de Lyon » (le 28 fevrier 1495) « à Grenoble charger (sic) et querir des perdrix blanches viues pour faire son plaisir. » fol. 65 v^o. *Tresorerie de la Roynie*; 1495-96. (Arch. imp. KK. 85.) Le page de la Reine Anne mit seize jours à remplir sa mission.

On voit par ces détails que les perdrix suivaient le Roy dans ses voyages, et que partout où passait la cour on en achetait pour fournir la volière de leurs Majestés. — La galerie ornithologique du Jardin des plantes à Paris a deux ou trois perdrix blanches, une desquelles est classée parmi les perdrix rouges, par la couleur de ses pattes. — « On nous a servi à souper de diverses sortes de gibier et de venaison. Presque tous les lièvres sont blancs aussi bien que les renards et les ours. Les perdrix le sont aussi pour la plupart. » (Max. Misson, *Nouveau voyage d'Italie*, 1691; lettre XIII, datée de Trente, 13 déc. 1687.) Le lieu où fut pris le repas dont il est question ici est Grass, village du Tyrol, à quelques lieues d'Innspruck, dans le Brennerberg.

PÉRÉFÈXINE (HARDOUIN DE BEAUMONT DE).

?1605—1671.

Péréfèxine, qui fut Archevêque de Paris (1662), après avoir été Evêque de Rhodéz (1648) et confesseur du jeune Roi Louis XIV, fut d'abord précepteur de ce prince (1654). Il avait ce titre lorsque, le 26 oct. 1676, il représenta son auguste élève au baptême de Louis, fils du peintre Henri II Beauharn. Il occupa dignement le siège Archevêque de Paris depuis environ dix ans, quand, le 12 août

1668, il donna le voile des visitandines à Angélique, fille de la très-déceinte mad. de Beauvais. L'Académie française l'avait reçu en 1654; il ne paya sa dette de reconnaissance envers l'illustre compagnie qu'en 1661, donnant alors son histoire de la *Vie d'Henri II*, ouvrage qui fut bien accueilli, le souvenir d'un bon Roi protégeant l'historien. Louis XIV, pour récompenser l'auteur d'un livre qui dans le monde faisait honneur à l'Evêque de Rhodéz, son confesseur, donna à Mgr de Péréfèxine une pension de 4,000 livres (1^{er} oct. 1661). Le parlement ne voulut enregistrer les lettres patentes sur ce don qu'à la condition de restreindre à huit années la jouissance de la pension; le Roi n'insista pas, mais à l'expiration des huit années, il fit expédier à Monsieur de Paris un brevet de continuation pour les quatre mille livres (11 déc. 1659). (Bibl. Imp. Ms. Mortemart, n^o 111.) Har douin de Péréfèxine mourut le 1^{er} janv. 1671, âgé de 65 ans. — Voy. BEAUVAIS.

PÉRIER (FRANÇOIS DU MOURIEZ, dit DE).

1679-89.

Comédien « de pen de nom », comme aurait dit l'abbé de Marolles. Il fit partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, après avoir couru la campagne; il était camarade de Champmeslé et de Haute-Roche, au commencement de 1679, et je vois qu'il assista avec eux, le 15 février de cette année, au mariage d'un certain Jean Broouillard. Il signa : « Du Périer » l'acte qui le dit : « François Duperrier (sic) officier du Roy. » Il passa dans la troupe de la rue Guénégaud, où il n'était pas encore le 19 juil. 1681, car une délibération des comédiens en date de ce jour ne porte pas sa signature. (Arch. de la Coméd. franç.) Le 20 mars 1687, il mit son nom au bas du remerciement que firent les comédiens à leur camarade La Grange pour sa longue et intelligente administration des affaires de la société. Il signa ce jour-là : Du Périer. Il signa : « François Du Mouriez dit du Périer » la délibération du 22 sept. 1687, portant résolution pour l'acquisition d'un terrain propre à la construction d'un théâtre, à la place de celui de la rue Guénégaud, que le Roi ordonnait à ses comédiens de quitter. Du Périer avait épousé Madeleine Janequin de Rochefort, qui, le 30 janv. 1687, lui donna *Jean-François*, tenu par le comédien Le Comte et Etiennette Desmris, veuve de Guillaume Marcoureaux, le 13 mai 1689, Du Périer eut *Jeanne-Madeleine*, qui tint Jean-Baptiste Raisin. (St-Sulp.) Je n'ai trouvé rien de plus sur un comédien que n'a point connu Le Mazurier (*Galerie des act. du Th.-Fr.*) — Voy. BRÉCOURT, HUBERT (André), LA GRANGE, LE COMTE.

PERLAN (HENRI).

1597—1662.

Sauval parle, au tome II^e de son *Histoire de Paris*, de cet homme qui fut sculpteur et surtout fondeur habile. Les biographes l'ont négligé; cependant Zanù (*Enciclopedia*, 1823), a consacré cette ligne à notre artiste : « Perlan. S. i. B. Fou. P. f. 1660 », ce qui signifie : « Perlan sculpteur en bronze et fondeur français, florissant en 1660. » Ami intime de Jacq. Sarazin, Perlan jeta en moule les anges qui portaient au ciel le cœur de Louis XIII, figures dont les têtes, les bras et les jambes étaient d'argent et tout le reste de bronze (église des jésuites de la rue St-Antoine), et le tombeau du prince Henri de Condé, ouvrage de Sarazin, exécuté par ordre du président Perrault, pour la même église. Le 11 août 1647, il tint avec la femme de Sarazin une fille de

Michel Corneille, le père. Ce jour-là, il signa « Henry Perlan ». Le 22 juin 1648, il fut parrain de Henri, un des sept enfants de Sarazin. — A quelle époque naquit Perlan? Voici l'acte de son baptême : « Du vendredi 4^e avril 1597, Henry Perlent (*sic*), fils de Blaise Perlent et de Françoise Messier », fut baptisé, ayant pour parrain « Toussaint Perlent M^e orfevre. » (St-Germ. l'Auxer.) Henri Perlan mourut en 1662. Il était de la famille d'André, Pierre et Toussaint Perlan, marchands orfèvres, qui vivaient sur la paroisse de St-Germ. l'Auxer. — Nicol. Poussin, dans ses lettres des 30 mai et 29 juin 1641, à M. de Chantelou, parle de Perlan comme devant modeler d'après les cires qu'il lui avait « baillées », les piédestaux qui devaient concourir à l'ornement de la galerie du château de St-Germain. Fen Quatremère de Quiney, éditeur, pour l'Acad. des beaux-arts, des lettres de Poussin, ne connaissant point Perlan ou Parlan, comme le nom est écrit une fois, proposa, dans une note, de substituer à cet artiste, dont il n'avait jamais entendu parler, Poissant (Thibaut) dont le nom lui était connu. Son *erratum* est une erreur dont un futur éditeur des lettres devra se défier. — *Voy.* 2. CORNEILLE, POISSANT.

PÉRON (MARIE DE PIERRE-VIVE, dame DU). — *Voy.* PALISSY.

PERPIGNAN (ISRAËL). 1778—1846.

Un des personnages singuliers de notre temps. Il ne brilla ni par la vertu, ni par le savoir; il n'eut aucun grand talent, aucun mérite réel; il n'eut ni la beauté qui présente un adolescent au monde, où il est accueilli d'abord pour sa bonne mine, ni l'instruction solide qui classe l'homme fait. Ni beau, ni laid, mais plutôt laid que beau, ni grand, ni petit, ni gras, ni maigre, rien dans son extérieur n'était remarquable. Il aurait passé complètement inaperçu et se serait perdu dans la foule, sans une qualité qui lui était particulière et le lança dans le monde des gens de lettres et des artistes, un esprit soudain d'une forme quelquefois brutale, mais franc et incisif. Toute la littérature de l'Empire et des temps qui suivirent la Restauration, jusqu'en 1846, le connut et l'aima, lui rendant cette justice que, sans une grande élévation de sentiments, il eut une certaine délicatesse qui attestait un cœur honnête au fond. Pauvre, sa probité mise à des épreuves dangereuses n'aurait point failli. Le monde bourgeois avec lequel il eut quelque rapport ne comprit rien à Perpignan, qui n'eut jamais entrée dans le monde de la noblesse, bien qu'on le nommât quelquefois par courtoisie « Monsieur le comte », titre qu'il ne prenait jamais de lui-même, mais qu'il acceptait avec modestie et en riant sous cape, parce qu'il savait bien qu'il ne lui était pas dû. Une légende s'était établie — était-ce lui ou un autre qui en avait eu la première idée? — qui voulait que son père, négociant juif, eût rendu, à Lyon, des services qui lui avaient valu des lettres de noblesse de la part de Louis XVI et ce titre de comte dont on le saluait quelquefois. Je n'ai rien connu qui justifiait cette historiette, et je suis fort porté à croire que Perpignan devint « Monsieur de Perpignan » par la grâce de M. de Jouy, qui donnait du *de* à tout le monde, et vous nommait « Monsieur De Chose » quand il oubliait votre nom. Profondément indifférent en matière de religion, Israël Perpignan n'eut aucun préjugé contre ceux des membres de la grande famille chrétienne qui l'admettaient à leur table. Il faisait très-peu d'é-

tat de ceux de ses coreligionnaires qui manquaient assez de goût pour se priver d'un commensal de sa sorte. Ce n'est pas qu'il eût de l'orgueil; il n'était de vrai ni orgueilleux, ni vaniteux. Aussi éclectique en politique qu'en religion, il était de ceux qui se laissent gouverner, sans trop savoir qui les gouverne. Que lui importait, en effet, le pontoir qui menait la France? Il n'en craignait rien et n'en attendait pas grand'chose. Il était blanc ou bleu selon le cas et la personne à laquelle il s'était attaché :

« Il savait ménager avec un soin égal

La chèvre royaliste et le chou libéral. »

pourvu qu'il pût manger du chou et que la chèvre le nourrit. Car il était parasite, franchement parasite; il l'avouait, et son ingénuité charmante contrastait avec le soin que mettait quelques-uns de ses semblables à cacher leur défaut. Pour Perpignan, c'était une chose toute simple, il croyait bien payer son écot par sa bonne humeur et le piquant de ses réparties. Il aurait volontiers dit comme cet ancien à son hôte : « Vous, fournissez les viandes et le vin, j'apporterai le sel. » Son sel était quelquefois à peine égrugé, quelquefois il était fin, toujours il avait une saveur pénétrante. Perpignan n'était point un bouffon de prince, quoiqu'il ne se gênât guère avec ceux qui le traitaient; ce n'était point un de ces plaisants qui étudient leur rôle et le répètent chez eux avant de se produire à la table ou au salon, et dont tout l'art consiste à faire venir à point les mots qu'ils ont préparés; il était soudain, et je pourrais dire inattendu. Ses traits étaient rarement cruels; ils étaient caustiques, rien de plus. Son caractère répugnait à la méchanceté, et il n'était pas cependant tout à fait bon. Il était un peu « commère », comme on dit, mais pour s'amuser, amusement qui n'était pas toujours innocent. Israël Perpignan avait reçu une première éducation qui lui avait peu profité. Son écriture était bonne, mais il savait qu'il y avait beaucoup à reprendre à son orthographe.

Il n'aimait pas la lecture; lire l'ennuyait. Il avait cependant fait un tour de force dont peu de gens sont capables: il s'était donné la tâche, et l'avait consciencieusement accomplie, de lire les vingt-deux volumes d'un ouvrage qui n'a jamais passé pour amusant, *l'Histoire du Bas-Empire* de Charles Lebeau, et il assurait qu'il avait fini par y prendre un plaisir extrême. Il citait assez volontiers et assez à propos Charles Lebeau, mais moins souvent que Beaumarchais, dont il savait par cœur *Le mariage de Figaro* et *Le barbier de Séville*. Au fait, il y avait en lui beaucoup du Figaro; il y avait aussi du Falstaff. Ce n'est pas qu'il fût tombé, comme sir John, dans l'abrutissement par l'ivrognerie et la débauche, mais il gardait, comme le noble compagnon de Henri V, une certaine dignité dans sa mauvaise fortune et une insouciance gaïeté dans les plus mauvais moments de sa vie.

Perpignan dessinait, mais son talent n'allait pas au delà de la représentation toujours parfaite, mais toujours la même, d'un cheval se cabrant, vu par derrière, et d'un Cosaque monté sur ce cheval. Il avait dans la main les quelques lignes qui formaient cette figure, et en dix traits de plume ou de charbon il la traçait — vivante en vérité — sur du papier, sur une assiette ou sur un mur. Horace Vernet reconnaissait qu'on ne pouvait faire mieux un Cosaque à cheval, vu par derrière, mais il aurait voulu voir ce cavalier venant à lui. Le Cosaque de Perpignan était fort connu; il l'a laissé sur les murailles de toutes les villes qu'il a traversées.

Un journal littéraire où je fus longtemps le collaborateur de Jouv, d'Arnault, d'Emmanuel Dupaty et d'autres écrivains du temps de l'Empire, ayant été créé sous la Restauration, nous recueillîmes Perpignan, qui pouvait chaque jour nous apporter les bruits de ville et les histoires des coulisses. Il était sur le pied de la familiarité avec chacun de nous; ni seul des hommes de lettres qui fournissaient quelquefois des articles au *Miroir* le tenait à distance; c'était un brave professeur très-inflaté de son mérite, poète qui avait fait un *Artaxerce*, dont le succès avait été honnête à la Comédie française. Delrien se respectait beaucoup et prétendait au respect de tout le monde et même à celui de Perpignan, qui tenait peu de compte d'une telle prétention. Un soir, Perpignan rencontra le tragique dans un des corridors du Théâtre-Français, et, tranchant du littérateur, alla lui parler de la pièce qu'on jouait, en fit la critique, puis rompant tout d'un coup la conversation : « Adieu, confrère. — Imbécile, dit Delrien. — C'est bien ainsi que je l'entends. »

Perpignan était sans fortune, je l'ai déjà dit; il était souvent sans argent de poche, ce dont, au reste, il se souciait assez peu, parce qu'il n'avait pas de besoins et point de fantaisies. Un de nos amis, Marin Bourgeois, eut un duel; la balle du pistolet de son adversaire vint s'amortir sur un écu de cinq francs contenu dans la poche de son gilet. Cette circonstance rapportée devant nous, au café des Variétés, Perpignan dit tout de suite : « J'aurais été tué, moi ». Les dettes qu'il contractait, et il était bien forcé d'en contracter quelquefois, ne l'embarrassaient guère; il disait à son créancier : « A la mort de ma femme, je vous payerai ». La vérité est qu'il n'y manqua pas. En 1807, il avait pris femme. Comment cela s'était-il fait? Il ne me l'a jamais dit. Il n'avait point d'état; son père lui donnait donc une certaine dot? « Le 18 oct. 1817, à huit heures du matin, Monsieur Israël Perpignan, âgé de vingt-neuf ans, dem^r chez son père rue de Grenelle-St-Honoré, fils majeur de Moïse Perpignan et de Rachel Salom son épouse », reçut la main de « d^{me} Adèle de La Fontaine Solar, âgée de vingt ans, fille mineure de feu Jean-Marin-Denis-Hubert de La Fontaine Solar et de Cécile-Elisabeth-Guillaine Delastre Neuville sa veuve, consentante ». (Reg. de l'ane. 2^e arrond^t de Paris.) Perpignan faisait un mariage mixte, et il entra en pleine noblesse. La fille qu'il épousait était riche, au moins comparativement à lui. Pourquoi son père et sa mère n'assistèrent-ils pas à la cérémonie nuptiale? Parce que rien de ce qui touchait Perpignan ne pouvait être ordinaire. Perpignan demeurait chez son père, donc celui-ci ne l'avait pas chassé; il se mariait, donc son père avait donné son consentement; il était incapable de faire son contrat de mariage, donc son père avait dû présider à la rédaction de cet instrument. Le jour du mariage, il y eut un repas de noces, selon l'usage. Au moment de se mettre à table, on s'enquit du marié, on l'attendit, sans le voir venir. On prit la peine d'aller le chercher et on le trouva tranquillement assis à l'orchestre de l'Opéra. Il avait, comme Panurge, oublié qu'il était marié. Cela fit mauvais effet; mais il se tira de ce pas dangereux en homme d'esprit; il fut gai et charmant. Sa jeune femme fit semblant de lui pardonner, mais lui garda rancune; si bien qu'après une scène publique, dans

la maison de Molière, pendant un entr'acte, scène où les rieurs finirent par être du côté de Sganarelle, une séparation fut décidée. Des amis intervinrent et un acte fut dressé, qui assurait au mari une pension viagère. J'ai connu Perpignan fort mal dans ses affaires, et je dois dire à son honneur qu'il ne toucha jamais au quartier de cette pension. Son contrat de mariage lui avait apparemment assuré de certains avantages, car, à la mort de sa femme, il hérita d'une douzaine de mille francs, je crois. Cette somme le gêna fort; il voulut la faire valoir et eut les préoccupations du savetier de la fable; sa gaieté en fut sensiblement altérée; heureusement la chose n'arriva qu'aux dernières années de sa vie.

Perpignan avait servi; en quelle qualité? Il est difficile de le dire. Il affirmait, et des militaires qui l'avaient connu disaient qu'il avait été sergent, puis officier. Il croyait avoir été capitaine. Mais vérification faite, sur les contrôles des régiments où il se rappelait avoir rendu des services, on n'a trouvé aucune trace de son passage dans le 22^e rég^t de ligne, de 1805 à 1807, dans la division des grenadiers réunis, en 1805, enfin au corps franc des chasseurs de la Meurthe, en 1815. Quoi qu'il en soit, Perpignan avait été blessé à Austerlitz par un caporal autrichien mort, et qui, étendant mécaniquement le bras au moment où Perpignan passait près de lui, en traversant le champ de bataille, le frappa de sa schlaque. Une cicatrice était restée visible à une des jambes de Perpignan, qui se plaigist toute sa vie que cet incident de sa carrière militaire n'eût pas été inscrit sur ses états de service. Si notre Israël ne resta pas claudicant après le 2 déc. 1805, il le devint plus tard, tombant d'un cerisier où il était monté, nouveau J.-J. Rousseau, pour cueillir des cerises et les jeter à des demoiselles qui les attendaient sous l'arbre. La branche du cerisier se rompit et Perpignan se cassa une jambe. C'était à Fontenay-sous-Bois, dans la maison de Potier, le comédien. Perpignan, boiteux, s'en consola en disant : « Dans le monde des lettres, nous sommes trois boiteux célèbres, moi, Klopstock et Byron ». La Révolution de 1830 apporta un notable changement à l'existence de Perpignan. Le gouvernement du Roi se montrait disposé à réparer envers les hommes de l'Empire les injustices de la Restauration. Perpignan se dit que lui aussi était « un homme de l'Empire », et songea à rentrer dans l'armée, afin d'acquiescer des droits à une petite pension. On lui devait bien cela! Il adressa à M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, une demande en réintégration dans l'armée. La pétition fut appuyée un peu partout le monde, généraux et députés. Deux députés, membres de l'Académie française et membres de l'ancienne opposition à la Chambre, le recommandèrent vivement. Le ministre voulait être agréable à ces littérateurs, hommes politiques; mais son embarras n'était pas médiocre : Perpignan demandait à rentrer comme capitaine, soit qu'il eût été autrefois lieutenant, soit qu'il eût été capitaine, ce qu'il croyait fermement; les preuves écrites manquaient; mais il y avait des témoignages oraux. On assurait au maréchal que Perpignan avait été officier; va donc pour officier. On le nomma *sous-lieutenant*; et pour que rien ne manquât à cette justice rendue, qui avait toutes les apparences d'une plaisanterie, on le plaça dans un régiment de troupes légères, le 9 décembre 1831. Voilà donc notre

homme, âgé de *cinquante-deux ans et demi* et boiteux, devenu sous-lieutenant au 10^e rég^t d'infanterie *légère*, alors en Algérie. Perpignan ne partit point sans recommandations. Ant.-Vincent Arnault, l'académicien auteur de la fable du *Colimaçon* et de la *Feuille desséchée*, auteur aussi de *Marius à Minturnes* et de *Germanicus*, Arnault, notre collaborateur au *Miroir* et à la *Pandore*, Arnault, qui passa une partie de sa vie à composer des tragédies et l'autre à faire des épigrammes, donna à Perpignan une lettre d'introduction auprès du général qui commandait alors en Algérie. Entre autres éloges du « jeune officier » se trouvait celui-ci : « Il est propre à l'épée comme à la plume ». On n'aurait pas recommandé autrement M. Gachon de Molesues, ou le comte Alfred de Vigny. Le général, qui était homme d'esprit, comprit que là-dessous se cachait une de ces malices dont Arnault n'était point avare; il envoya Perpignan à son corps et saisit la première occasion de placer l'invalidé de manière à utiliser plus sa plume que son épée. Le 19 oct. 1832, Perpignan fut nommé secrétaire-archiviste de la place de Bône. Il entra au 10^e léger, le 18 mai 1835, et fut réformé, le 28 mars 1836, « pour infirmités incurables ». On lui compta quatre campagnes, de 1831 à 1837. Là finit la vie militaire de Perpignan. Il revint à Paris, et eut un emploi d'inspecteur des théâtres; la morale publique était un peu sous sa sauvegarde : c'était assez singulier. Sa vieillesse fut moins gaie que son âge mûr : il avait des moments de mélancolie philosophique; il faut dire qu'ils étaient courts. Il périt plus riche qu'il n'avait jamais été, mais plus triste. Il ne serait cependant pas mort de chagrin, il succomba aux suites d'une blessure qu'il s'était faite au pied en se coupant un cor. Établi dans une maison de santé à Montmartre, la gangrène envahit sa jambe et le reste; il trépassa le samedi 30 mai 1846, à une heure du matin. L'acte qui fut dressé de son décès est ainsi conçu : « ... Décès à 1 h. du matin d'Israël Perpignan, âgé de soixante-cinq ans, inspecteur des théâtres de Paris, né à Paris, époux d'une personne dont les noms n'ont pu être indiqués, ainsi que ceux des père et mère du défunt. » Cet acte incomplet, et dont le rédacteur fut mal informé, fait tort à Perpignan d'une qualité à laquelle, dans ses derniers jours, il attachait une grande importance, celle de « chevalier de la Légion d'honneur ». Comment avait-il mérité ce titre? Que récompensait-on en lui, quand on lui donnait le ruban rouge qu'il ne porta point, au reste, et qui décora seulement sa redingote, toujours placée au pied de son lit de malade? Était-ce « l'homme de l'Empire » ou le secrétaire-archiviste de Bône? Homme d'esprit qui avait eu l'esprit de ne rien écrire, ou le dessinateur du cheval que tout le monde connaissait? Quoi qu'il en soit, un général demanda au grand chancelier de la Légion d'honneur la croix pour un malade qui ne devait pas guérir, et le Roi, sur la proposition du grand chancelier, fit de Perpignan un chevalier de la Légion d'honneur. Cela ressemblait un peu à une gageure; mais il était dit que tout dans la vie de Perpignan devait être étrange. Finissons en disant qu'Israël naquit le 23 août 1778, rue Dauphine, faubourg St-Denis, fils de Moïse Perpignan, négociant, et de Rachel Salom, mariés à Paris en 1766 à St-André des Arcs, selon leur usage et coutume. (Reg. de la municipalité, 7 juin 1793, Arch. de la ville.) Un dernier trait de Perpignan. On annonçait

devant lui qu'un de ses plus puissants coreligionnaires venait d'être honoré du titre de baron : « Ah! dit-il en se redressant :

« Le temps de l'Arabie est à la fin venu! »

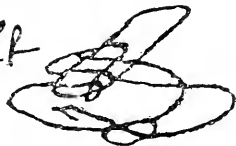
Ni Fun ni l'autre des Bautre ne dit jamais rien de si plaisant. — *Voy.* AMSTERDAM, BAUTRU.

PERRAULT (CLAUDE).

? 1613—1688.

« M^e Claude Perrault de l'Académie Royale des sciences et docteur en médecine de la faculté de Paris a été pris en sa maison dans la place de fourcy autrefois dite de l'estrapade et inhumé en l'église, le onz^e jour d'octobre mil six cents quatre vingt huit, en présence de monsieur Perrault (Charles) « ancien contrôleur des batimens du Roy et l'un des quarante de l'Académie française son frère, de M. hector hermand Guichon et autres qui ont signé : Perrault, Guichon, Charles Perrault, pierre per-rault. » (Reg. de St-Benoît.)

Charles Perrault fut parrain, le 3 sept. 1701, d'une fille du peintre du Roy, Samuel Masse. Il signa :

Perrault 

— *Voy.* LE VAU, MASSE (S.).

PERRELLE (GABRIEL).

? 1693—1677.

(NICOLAS).

? 1631— ?

(ADAM).

1670—1695?

P. de l'Estaille, dans son *Journal du règne de Henri IV*, sous l'année 1606, dit : « Un vieil bon homme nommé Louis Perrelle, âgé de 89 ans, mourut, le 8 août, en la maison d'Adrien Perrier, libraire, de faim et de nécessité, laquelle il ne voulut jamais découvrir qu'à l'extrémité, c'est-à-dire trop tard; car outre la probité qui le recommandoit assez aux honnêtes gens, il étoit expert aux dessins de vues, de fortifications et docte aux mathématiques, lesquels il enseignoit très-facilement... » Ce pauvre mathématicien étoit-il de la famille de Gabriel Perrelle, qui fut habile aussi aux dessins de vues et de paysages? Je ne saurais le dire, et je ne veux pas avancer que je le crois, parce qu'il y avoit à Paris, au xiv^e siècle, d'autres Perrelle que les dessinateurs-graveurs dont Mariette s'est occupé en sa double qualité d'amateur et de marchand d'estampes. Pierre Mariette a laissé (Ms. Bibl. Imp., Cabinet des Estampes) un catalogue des œuvres de Gabriel, Nicolas et Adam Perrelle, que son père avoit connus. En tête de ce catalogue, l'auteur dit que Gabriel naquit à Vernon-sur-Seine, d'un « receveur ou fermier du duc de La Vieuville, Surintendant des finances ¹ ». Le père de Gabriel donna son fils au duc comme valet de chambre; il y avoit là une carrière de domesticité qui rassurait la tendresse paternelle sans offenser ou effrayer la fierté du jeune Perrelle. Les petits bourgeois n'avaient pas alors, sur le service corporel auprès des grands, les idées qu'ils en ont conçues depuis 1789. Gabriel, dans ses moments de loisir chez le Surintendant, s'amusa à copier avec une plume de cuisine des dessins qu'il achetait aux

¹ Charles de la Vieuville, 1^{er} de ce nom, fut évincé par Richelieu en 1634, et rentra en faveur, Louis XIII étant mort. Il reprit ses charges et dignités en 1643 et mourut à Paris le 2 janvier 1653, selon Moreri.

petits marchands du palais; le goût lui vint d'un travail qui avait des résultats agréables. « On travaillait beaucoup alors à la plume », dit Mariette, et Gabriel se fit de cet instrument un outil docile; en peu de temps, il fut un copiste de paysages fort passable. M. de La Vieuville favorisa son goût, lui rendit sa liberté et le confia à Rabel (Daniel), qui s'était fait une réputation comme paysagiste. Gab. Perrelle grandit vite et put bientôt se passer de maître. Sa réputation s'établit comme dessinateur et comme graveur, et s'il ne devint jamais l'égal d'Israël Silvestre, il mérita que « les curieux » lui assignassent le premier rang après cet éminent artiste; c'était beaucoup, et c'est encore sur ce pied qu'il est dans l'estime des connoisseurs. — Gabriel Perrelle, dont Mariette n'a point nommé la femme, eut sept enfants de « Madeleine Magnan » ou « Maguian ». En 1628, il était établi rue des Cinq-Diamants, où, le 19 août, Madeleine lui donna *Gabrielle*. (St-Jacq. de la Boucherie.) Perrelle alla demeurer rue des Ecrivains et, le 13 nov. 1629, il y eut *Marie*. Le 14 déc. 1631, il fit baptiser *Nicolas*. Une seconde *Marie* vint à Perrelle le 27 août 1633. (C'est cette fille qui épousa le graveur René Lechon.) Gab. Perrel. quitta le quartier St-Jacq. de la Boucherie pour celui de la Cité, où je le vois, le 21 mars 1638, présentant au baptême *Charlotte*. (St-Barthél.) (L'acte du 21 mars qualifie Perrelle : « graveur à Paris »; il gravait depuis 1637 au moins.) Le 30 juil. 1639, Madeleine Magnan mit au monde *Anne* et, le 8 oct. 1640, *Adam*. Félibien, Mariette et Zani, qui font maître Adam Perrelle « la même année que Louis XIV », c'est-à-dire en 1638, sont démentis par le reg. de St-Barthélemy. — Mariette connut très-mal l'époque de la mort de Gabriel Perrelle; et il le fait mourir « fort âgé, vers l'année 1675 » et ailleurs « vers le commencement du xviii^e siècle ». A ce doute, opposons le fait : « Sept mars 1677, connoy et enterme de Gabriel Perrelle, graveur du Roy, aagé de soixante et quatre ans, mort le 6^e jr du présent mois, rue Mazarine, chez M^{lle} Bellanger, et ont assisté à son enterme^t Nicolas Perrelle, peintre et Adam Perrelle tous deux fils du defunt (signé) A. perelle (sic), Perrelle ». Soixante-quatre ans est une faute du rédacteur de cet acte; c'est soixante-*quatorze* qu'il faut lire. Il n'est pas susceptible qu'il se fût marié à 14 ans et qu'à 15 ans, il ait eu Gabrielle, née en août 1628. Mariette, à qui nous devons laisser la responsabilité de son assertion, dit que, sur la fin de sa vie, Gabriel Perrelle s'adonna à l'intempérance et que ses dernières productions attestent son habitude d'ivrognerie.

Nicolas Perrelle, élève de Vouet, graveur et peintre d'histoire et de portraits, épousa, le 1^{er} avril 1658, âgé de 27 ans, Geneviève Bouillet. (St-Etienne du Mont.) Il demeura alors dans la Cité, d'où il alla au faubourg St-Germain. Les reg. de St-Sulp. contiennent les baptisaires de ses sept enfants : 2 mars 1664, *Jeanne-Marguerite*, tenue par « Jeanne Du Tillois, femme de Claude Lefvre, peintre du R. »; 20 sept. 1666, *Gabriel*, tenu par Madeleine Maiguan; 20 mars 1671, un second *Michel*; 12 oct. 1673, *Nicolas*, tenu par « Madeleine Marion, femme d'Adam Perrelle, graveur ord^e du R. »; 17 avril 1677, *Marie-Madeleine*, qui eut pour marraine sa sœur *Geneviève*, dont je n'ai pas vu le baptistaire, et qui naquit probablement entre 1658 et 1664; enfin, 1^{er} nov. 1678,

Etienne, tenu par « Estienne Compardel, peintre en miniature ». — Selon Mariette, le peintre-graveur Nicolas Perrelle alla mourir à Orléans, patrie de sa femme. — Adam Perrelle, époux de Madeleine Marion, décéda le 23 mars 1695, et non, le 26, comme l'a dit Félibien. Il fut inhumé au petit charnier de St-Benoît. Il mourut « dans la maison de M. Labbé, docteur en médecine, rue des Noyers ». (Reg. de St-Benoît.) Je n'ai pas vu qu'il ait eu des enfants. — Voy. RABEL, VOUET.

PERRET (GUILLAUME). — Voy. BORDIN.

PERRIER (FRANÇOIS).

? 1590—1656?

Félibien (?) (*Noms des plus célèbres peintres*, Paris, 1679; Bibl. Imp., P. 590-A) dit que « Fr. Perrier (sic) de St-Jean de Losne, arriva de Rome en 1630, travailla quelque temps chez Vouet et mourut professeur dans l'Académie ». Le lieu de naissance de cet artiste, que l'abbé de Marolles appelle : « François Perrier, grand peintre et graveur, de Bourgogne », reste douteux; Guillet de St-Georges le croyait né à Mâcon; Guérin, le secrétaire de l'Acad., lui donne Salins pour patrie; on comprendra que, ne sachant pas à quelle époque il vint au monde, je n'ai pas pu écrire aux maires de Salins, de St-Jean de Losne et de Mâcon pour demander un extrait de son baptistaire. On le nommait : le Bourguignon, ce qui semblerait exclure Salins, qui est de la Franche-Comté. Perrier fut un des premiers artistes que Le Brun appela à lui pour la création de l'Acad. R. de peint. (1648), ce qui paraît naturel, si, en effet, Perrier fut le premier maître de Le Brun, comme on l'a dit. Je n'ai pu trouver l'acte de décès de Fr. Perrier, qui mourut en 1656, selon le rédacteur de la liste des Académiciens; tout ce que j'ai pu trouver de lui, c'est sa présence, comme parrain, au baptême d'une fille de Michel 1^{er} Corneille, le 7 août 1648. (St-Roch.) Il signait d'une grosse écriture : fPerrier (avec l'aprophe), l'f faisant le jambage du P. — Le Louvre a trois ouvrages de ce peintre, sous les nos 404, 405 et 406. M. Fr. Villot lui a consacré un article plein de bons renseignements. (*Notice des tableaux du Louvre*). — Franc. Perrier avait peint à fresque, en 1645, après son retour d'Italie, où il était allé pour la seconde fois, la voûte de la galerie de l'hôtel de La Vrillière (aujourd'hui la Banque). Il partagea cet espace en cinq compartiments, représentant Apollon et les quatre éléments. Il mit aux angles de la pièce les quatre parties du monde et sur la porte d'entrée Diane, suivie de quelques nymphes. Perrier peignit, chez les religieuses de la Visitation, les évangélistes et une Assomption; il travailla à l'hôtel Lambert et fit une Ammonciation à l'hôpital des Incurables. (Dézallier, *Voyage pictoresque de Paris*, 1749.) — Voy. 2. CORNEILLE.

1. PERRIN (JEAN).

1647—48.

« Vitrier et peintre sur verre », porté sur les Etats de la Maison du Roi Louis XIII, dans cette double qualité, en 1647 et 1648, aux gages annuels de 30 livres. (Arch. de l'Emp., Cour des Aides.)

2. PERRIN (CLAUDE).

1675.

Qualifié « peintre du Roi », le 4 fév. 1675, au baptême d'un fils de Hugues Despesches. C'était un des artistes que le Roi entretenait aux Gobelins, aides des peintres habiles dont les noms sont venus jusqu'à nous; ouvriers qui n'étaient pas sans mérite,

mais qui sont restés sans réputation. — *Voy.* DESPESCHES.

3. PERRIN (PIERRE). 1620—1675.

Une des victimes de Boileau; il fit des vers médiocres ou mauvais, mais il eut une idée heureuse dans sa vie. Il aimait la musique, et en avait entendu, à ce qu'il paraît, à Rome, d'où il était revenu plein du désir d'instituer des Académies de musique à la manière des Italiens qui avaient « étably diverses Académies dans lesquelles il se » faisait « des représentations en musique, qu'on nomme *Operas* ». C'était vers 1668. Il adressa donc un placet au Roi, sollicitant le privilège qui lui fut accordé « d'établir en la bonne ville de Paris et autres du Royaume, une Académie, composée de tel nombre et qualités de personnes qu'il advisera pour y représenter et chanter en public des *opéras*, et représentations en musique et en vers françois, pareilles et semblables à celles d'Italie ». Perrin avait dit au Roi que les Acad. italiennes étaient « composées des plus excellents musiciens du pape et autres princes, mesme de personnes d'honnestes familles, nobles et gentilshommes de naissance, très scauants et expérimentez en l'art de la musique »; Louis XIV, ne voulant pas être plus scrupuleux au chapitre des spectacles que Clément IX, qui prêtait ses plus excellents musiciens à l'*Impressario* de l'Acad. de musique de Rome, et priver d'un plaisir les personnes honnêtes et les gentilshommes de naissance qui voudraient prendre part aux représentations des opéras, dit dans le privilège concédé à Perrin : « Voulons et nous plaist que tons gentilshommes, damoiselles et autres personnes puissent chanter aud. Opéra, sans que, pour ce, ils dérogent au titre de noblesse, ny à leurs privilèges, charges, droit et immunités. » Perrin avait la permission de « prendre du public telles sommes qu'il aduiserait », et l'on révoquait en sa faveur « toutes permissions et privilèges » que le Roi pouvait avoir donnés « tant pour raison dud. Opéra que pour réciter des comédies en musique ». Le privilège était donné pour « douze années »; il était étendu à toute la France, et de plus interdisait « à toutes personnes de quelques qualités et conditions qu'elles fussent », d'entrer *gratis* à l'Opéra. Le privilège, signé à St-Germain en Laye, par le Roi et par Colbert, est daté du 28^e j^r de juin, l'an de grâce 1669. (Bibl. Imp., Ms. Mortemart, n^o 111.) Qui avait disposé Colbert en faveur de Perrin ? Il avait composé une pièce de théâtre en 1659, et cet essai d'ouvrage lyrique avait plu à la cour; et cela lui créait un titre à la bienveillance de Sa Majesté. La *Biogr.-Michaud*, celle de Feller, M. Viollet-Leduc, dans ses notes ajoutées au Boileau de Désoër, et Bouillet après eux, font mourir Pierre Perrin en 1680. Bouillet dit qu'il était né vers 1630; voici qui corrigera les erreurs de ces biographes : « Le vendredi 26 avril 1675, fut inhumé Pierre Perin (*sic*), cy devant introducteur des Ambassadeurs et princes étrangers de feu Monseign^r le duc d'Orléans, aagé de 55 ans, pris rue de la Monnoye (signé) Laurent, Desimoy. » (St-Germ. l'Auxer.) Et pour qu'on ne dise pas que le P. Perrin enterré en 1675 n'est point le directeur de l'Opéra, citons les premières paroles du privilège de 1669 : « Nostre amé et féal Pierre Perrin, conseil^r en nos conseils, et introducteur des Ambassadeurs près la personne de feu nostre très

cher et bien aimé oncle le duc d'Orléans (Gaston J.-Baptiste), nous a très humblement, etc. » On voit que Perrin n'a, ni dans les lettres du Roi, ni dans l'acte de son décès, le titre d'abbé qu'on lui donne ordinairement : il était laïque; peut-être seulement s'était-il tourné d'abord du côté de l'Eglise et avait-il ensuite quitté la soutane. Il était né à Lyon vers 1620, si le vicaire de St-Germ. l'Auxer. fut bien renseigné par Desimoy et Laurent, domestiques ou amis de Perrin. On sait que Perrin ne garda pas longtemps son privilège; l'Opéra allait mal, Lulli offrit de lui donner une plus brillante existence, et, en 1672, le violon italien fut substitué au poète français. — *Voy.* LULLI.

PERRUQUIERS.

1690.

L'édit de création de 1674 qui établissait à Paris la communauté des perruquiers-barbiers, comme ceux qui régissaient les autres communautés, assuraient à ces industriels le droit exclusif de la fabrication des perruques; c'était une affaire importante au dix-septième siècle, dans ce temps où tous les hommes renonçaient à leurs propres cheveux pour porter à grands flots les cheveux d'autrui. Des perruquiers *marrons*, si je puis dire ainsi, violaient souvent l'ordonnance qui défendait les privilégiés contre ces téméraires; les officiers de la communauté faisaient saisir les perruques partout où l'on pouvait les trouver, les détruisaient et faisaient condamner les artisans coupables par les juges du Châtelet. Mais comme le commerce illicite assurait d'assez bons bénéfices, il se trouvait toujours quelques ténébreux fraudeurs qui échappaient à la surveillance des jurés de la compagnie. Cependant la garde se fit si bien que les perruques interlopes furent obligées de s'abriter dans un lieu d'asile où ne viendraient pas les inquiéter les maîtres barbiers. Il y avait à Paris une enceinte où nul ne devait s'établir sans la licence du maître du lieu, et où le Roi lui-même ne pouvait entrer, par ses représentants, sans le congé de celui qui en était le seigneur. Ce lieu était le Temple, derrière les murs duquel vivaient, en dehors et à l'ombre du couvent, quelques marchands dont les maisons qui formaient une paroisse étaient sous la juridiction du Grand Prieur de France. Des perruquiers sans droit, à l'imitation d'autres industriels, orfèvres, fabricants de perles, etc., s'établirent au Temple et sous le pavillon de St-Jean de Jérusalem, firent des perruques, que l'on courut leur acheter, parce que, établies par des compagnons qui avaient travaillé chez de bons maîtres, elles se payaient moins cher que celles auxquelles elles faisaient une concurrence occulte. Il était difficile que les jurés de l'art des perruques ignorassent longtemps qu'au Temple était une fabrique, en même temps cachée et publique, de bonnets de cheveux et perruques de tous genres; ils l'apprirent, et tout de suite s'adressèrent au Roi, de qui émanait toute justice. Le Roi renvoya le placet au secrétaire d'Etat, et M. de Pontchartrain écrivit à M. de La Reynie, alors lieutenant de police, le 17 sept. 1690 :

« Les Barbiers-Perruquiers de Paris se sont plaint au Roy de ce que, au préjudice de leur édit de création, il se retire plusieurs particuliers en nostre Temple qui font les perruques et qu'ils n'ont pas la liberté d'y faire entrer les commissaires des visites, ainsy que l'édit leur permet, parce qu'ils y trouvent de la résistance. Sa Maj. m'a dit de vous escrire pour scauoir si vous jugez qu'il soit nécessaire qu'elle interpose son autorité en donnant ses ordres

pour y faire entrer les commissaires. » (Bibl. imp. Ms. Clairambault, 557, p. 507.)

La résistance venait du grand bailli, maître dans cette enceinte, que le Roi appelait cependant « notre Temple ». Je ne sais quelle fut l'issue de cette contestation entre le corps des perruquiers et le bailli de Malte, ou, pour mieux dire, entre le bailli de Malte et Louis XIV; mais je suis porté à croire que les commissaires entrèrent au Temple, visitèrent les maisons suspectes, et n'y trouvèrent rien, car les perruquiers fraudeurs durent prendre leurs précautions afin que les produits de leur coupable industrie et les instruments qui les aidaient à confectionner les perruques criminelles ne parussent pas aux yeux des délégués de M. de La Reynie et des jurés de la communauté des barbiers. — Sur le dos d'une lettre écrite par M. de Seignelay au procureur général M. de Harlay, le 20 fév. 1677, je trouve cette note : « Malo, perruquier, Vieille rue du Temple, près l'hostel de Guise, défences (*sic*) de vendre cheueux, perruques ny ouvrages de cheueux. 14 déc. 1673. » Quel délit reprochait-on à ce perruquier qu'on déposait d'un de ses droits, et qu'on réduisait à n'être plus qu'un simple barbier, faisant le poil à ses voisins du Marais? — *Voy.* BARBIERS, LAMOUR, LE DUX, QUANTIX.

PESNE (LES). XVIII^e et XVIII^e siècles.

Une famille d'artistes, peu ou point connus des biographes. Bouillet n'a pas prononcé leur nom; Michaud a consacré un article à Jean Pesne, graveur, dont nous avons un grand nombre d'estampes estimées, bien que peu remarquables par la grâce de l'exécution et l'habileté de la main. Selon l'article dont je parle, Jean Pesne naquit à Rouen, en 1623, et mourut à Paris, en 1700; je n'ai pas trouvé l'acte de son décès, et quant à sa naissance, il m'a été impossible d'en préciser l'époque. Un de ses frères, qui avait résisté longtemps, quand tous ses parents étaient entrés dans l'Eglise romaine, finit par céder, et, le 3 avril 1678, il fit « abjuration des erreurs de Calvin », en présence de « Robert Pesne, bourgeois de Paris, Guillaume Pesne, orlogeur, Jean Pesne, peintre et graveur, et Etienne Pesne, aussi peintre, tous frères de l'abjurant », qui se nommait Henri Pesne, était orfèvre, avait 65 ans, et était né à Rouen. (St-Sulp., Reg. des abjurations; Arch. de la ville au Palais de justice.) — Guill. Pesne épousa Marie Pellozier, qui lui donna trois fils. Il demeuraît place Dauphine, où il était « maistre horlogeur »; il mourut, « âgé d'environ 80 ans » (né par conséquent vers 1617), le 1^{er} mars 1699, et fut inhumé en présence de ses fils Guillaume II, horloger, rue Mazarine, et Thomas, maître peintre, rue des Fossés-de-Monsieur-le-Prince. Ce Thomas Pesne mourut, « âgé d'environ 74 ans », adjud^e « professeur de l'Acad. de St-Luc », le 26 nov. 1727. (St-Sulp.) Il avait épousé Hélène de La Fosse, nièce du peintre Charles de La Fosse, âgée alors de 22 ans. Il en avait trente environ. (St-Barth. Mariages, 28 juin 1682.) De son union sortirent plusieurs enfants; celui qui nous intéresse le plus est *Antoine*, né le 23 mai 1683 — et non en 1684 comme l'a cru Zani, — et baptisé le 24 à St-Sulp., tenu par Ant. de La Fosse, orfèvre, père d'Hélène. Ce jour-là, le peintre de St-Luc signa d'une main fort inhabile à l'écriture : « tomas pesne »; il signa : « Thomas Pesne, le 25 avril 1688, au bapt. d'*Antoine-Thomas*, que tint Christophe Paillet, peintre et garde des

tableaux du R., au château de Versailles, et Marie Courtois, femme du peintre Marc Nattier. « Jean Joubert, peintre ord^e de la chambre du Roy », fut parrain de *Jean-Bapt. Pesne*, le 2 déc. 1689; « Nicolas Boulanger, peintre ord^e du R. », le fut de *Thomas-Nicolas*, le 14 fév. 1691. (St-Sulp.) Thomas Pesne demeuraît alors rue des Fossés-St-Germain, « dans la maison de M^{lle} d'Olivet ». Je passe son silence d'autres enfants que ne recommandent ni leur personne ni celle de leurs répondants devant l'Eglise. — Antoine Pesne devint premier peintre du Roi de Prusse, Frédéric le Grand; on croit qu'il mourut à Berlin en 1743. Il est auteur de deux portraits qui font partie du Musée historique de Versailles, celui de Frédéric Guillaume II, Roi de Prusse, et celui de Nicolas Wleughels, peintre. Ce dernier fut gravé par Jeaurat. — Etienne Pesne épousa Françoise Ouarnier, de qui il eut : 1^o le 26 mars 1663, *Charles-Etienne-Gilbert*, que tint Gilbert de Sève, peintre du R.; 2^o *Louis*, tenu, le 16 août 1664, par Robert Pesne, orfèvre; 3^o *Christophe*, qui leva sur les fonts Françoise-Nicole-Marie, fille de Gilbert de Sève, le 1/2 mai 1668; 4^o *René-Etienne*, le 21 sept. 1671; 5^o *François-Gilbert-Roch*, de qui fut marraine, le 18 avril 1676, Catherine Laurent, femme de Gilbert de Sève. Entre 1668 et 1671, Et. Pesne eut peut-être des enfants dont les baptistaires me sont restés inconnus. Il signait tantôt « pesne », tantôt « Etienne pesne », d'une mauvaise écriture. — Pierre-Simon Pesne, qui fut peintre et de l'Acad. de St-Luc, était un neveu de Thomas Pesne, dont l'acte de naissance m'a échappé. Il épousa Marie-Julienne Rousseau, de qui il eut un enfant, le 11 août 1730 (St-Sulp.). — *Voy.* JOUBERT, LA FOSSE, LEO (VAN), NATTIER, SÈVE, WLEUGHELIS.

PÉTION (JÉRÔME). — *Voy.* DESMOULINS.

PÉTIS DE LA CROIX (FRANÇOIS I^{er}, FRANÇOIS II et ALEXANDRE-LOUIS-MARIE).

? 1622—1695.

? 1653—1713.

? 1698—1751.

Ménage disait : « Quand M^r de La Croix, interprète en langue turque, n'aurait point d'autre qualité que celle de la parole, il ne laisseroit pas d'être aimable. » Au quel des deux Pétis de La Croix, contemporains de Ménage, se rapportait cette obligeante remarque? Probablement au premier; je ne l'affirmerais pas cependant. Si j'en croyais M^r H. Audiffret, qui a consacré des articles aux trois Pétis dans la *Biogr.-Michaud*, t. XXXIII, ce devrait être au second, car, suivant le biographe, d'ailleurs fort bien instruit de ce qui regarde ces savants orientalistes : « *Il est certain* que le fils ne prit le surnom de La Croix, dont on ignore l'origine, qu'*après la mort de son père*. » Malheureusement l'affirmation de M. Audiffret a contre elle les faits; et sur ce point encore il faut rectifier la *Biogr. universelle*. M. Audiffret s'appuie pour refuser au premier François Pétis le nom seigneurial de La Croix, sur ce que dans l'acte de mariage de François II Pétis avec Jeanne Lesueur, acte enregistré à St-Barthélemy, le père et le fils sont nommés seulement « François Pétis ». Il est très-vrai que les Pétis ne se qualifièrent point : « sieurs de La Croix », le 29 août 1695; le firent-ils par modestie? je ne sais; mais voici ce que je vois « dans les Etats de la dépense pour la Marine de 1691 à 1696 ». (Arch. de la Mar.) « Au s^r de La Croix, fils, secrétaire et interprète, la somme de 1200 l. »; dans les Etats de 1696 à 1699

e trouve cet article : « Au s^r Pétis de La Croix, » 1200 l. » Ceci prouve, il me semble, jusqu'à l'évidence, que les Pétis étaient nommés officiellement : « de La Croix », et que déjà du vivant de son père François II Pétis prenait ce nom, dont, pas plus que M. Audiffret, je ne connais l'origine. François I^{er} ne fut point enterré sous le nom seul de Pétis : du « samedi 5^e novembre 1695, fut enterré dans l'église François Pétis, s^r de La Croix, secrétaire interprète en langue (sic) arabesque et turquesque, décédé le jour précédent, âgé de soixante et treize ans et quatre jours » — il était donc né le 30 oct. 1622; je n'ai pu trouver son baptistaire, — « demeurant rue de la Haumerie, en présence de François Pétis, s^r de La Croix, interprète en langue arabesque et turquesque, et professeur au collège royal » (de France), « demeurant rue de la Haumerie, fils du défunt. » L'acte est signé : « Fr. Pétis, Eusèbe Renaudot ». (St-Jacques de la Boucherie.) François II Pétis fut pourvu de la chaire d'arabe au collège Royal, le 28 fév. 1692. Il mourut le 4 déc. 1713; il habitait le faubourg St-Germain : « 5 décembre 1713, convoi et enterrement de François Pétis de La Croix, conseiller, lecteur, professeur du Roy au collège royal de France à Paris, doyen des secrétaires interprètes de S. M. et de la marine, et en l'Amirauté de France, âgé de soixante ans, décédé le jour précédent, rue Férou, en sa maison, et y ont assisté Alexandre Pétis de La Croix, son fils, et... » (Signé :) « Pétis de La Croix. » (St-Sulp.) — François II Pétis de La Croix laissa à sa veuve et à son fils neuf volumes manuscrits, contenant « les » copies et traductions de tous les traités et lettres » écrites au Roy et à ses ministres par le Grand Seigneur, les Rois de Maroc et de Perse, les puissances de Barbarie, les princes arabes d'Asie, les patriarches Maronites, Arméniens, Coptes, les Pâchas, avec les réponses en leurs langues. » Cette collection curieuse, Jeanne Lesueur la proposa au Roi, et demanda en échange une pension de 1000 ou 1200 l., ou une gratification de 4000 l. M. de Maurepas, ministre de la marine (Jean-Frédéric Phélypeaux; il eut le portefeuille, du 1^{er} août 1723 au 30 avril 1749), à qui le Roi renvoya la proposition de M^{me} Pétis de La Croix, entra en négociation avec Alexandre Pétis, qui remplissait la charge d'interprète pour la marine qu'avait exercée son père. — Je vois dans un Registre des pensions accordées par le Roi que la veuve d'Alexandre Pétis de La Croix obtint, le 1^{er} octobre 1751, une pension de 800 l., dont quatre cents réversibles sur sa fille cadette. — Je n'ai pu savoir ce que sont devenus les neuf volumes proposés, en 1751, par M^{me} de La Croix au ministre de Louis XV; ils ne sont ni dans les Archives de la marine, ni à la Bibl. Imp., ni aux Affaires étrangères, leur place naturelle. Un assez grand nombre des traités originaux, des lettres et mémoires des souverains barbaresques, avec les minutes des traductions faites par François II Pétis de La Croix, sont conservés aux Arch. de la mar., dans le fonds des Barbaresques. — Une lettre adressée le 3 avril 1685 à Pétis de La Croix fils (François II), par un M. de St-Amans, nous apprend que ce secrétaire interprète du Roy demeurait alors rue des Petits-Pères. — Alexandre-Louis-Marie Pétis de La Croix épousa Jacqueline-Angélique Carolet, fille de Denis Carolet; il en eut une fille, qui mourut âgée de cinq ans, le 18 mars 1729, rue St-Honoré, vis-à-vis de la rue du Four. (St-Germ. l'Auxer.) Le 17

sept. de la même année, dem^t rue des Fossés St-Germain, il fit baptiser une autre fille (St-Sulp.), et, le 3 nov. 1730, une troisième, que tint Denis Carolet, procureur en la chambre des comptes. Le 6 avril 1739, Pétis assista à l'enterrement d'une de ses belles-sœurs, Julie-Catherine Carolet. Sans doute il accompagna jusqu'au tombeau, qui le reçut le 16 février 1740, son beau-père, auteur de petites pièces jouées à la foire St-Germain.

1. PETIT (CHRISTOLLE).

1602-58.

Je demande la permission de présenter au lecteur curieux un chroniqueur connu de peu de personnes et qui mérite bien qu'on le fasse connaître. C'est un Normand naïf qui a sa pointe de malice, un bon prêtre, ce semble, mais qui n'est pas tout à fait détaché des choses de la terre, fait cas de la bonne chère, des vins fins, des volailles délicates, enfin a, pour son corps — sa guenille, comme dit le Chrysale de Molière — toute l'estime et tous les soins possibles. Comment du diocèse de Rouen, où il avait été ordonné, il vint dans celui de Paris, c'est ce que je n'ai pu apprendre. Qui l'introduisit dans la sacristie de St-Paul? c'est ce qui est dit nulle part. Tout ce que j'en sais par lui-même, c'est que ce fut en 1602 qu'il fut reçu, comme externe pour ainsi dire, dans le clergé de la paroisse, où il fut ensuite définitivement admis par le curé, M. de Saint-Paul Fayet. Il ouvrit une école, ses devoirs religieux lui laissant assez de loisirs pour en donner une partie à l'éducation des jeunes enfants du quartier. Ce n'était pas assez pour occuper sa vie; comme il n'allait guère au cabaret que fréquentaient alors les gens du meilleur monde, le temps qu'il ne donnait ni au bréviaire, ni aux offices obligatoires, ni à la classe où il enseignait la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et le catéchisme, il l'employait à écrire une sorte de journal. Ce Memorial, tenu avec beaucoup d'ordre, est d'une bonne écriture qui, pour ne valoir peut-être pas celle de Robert Vignon, le calligraphe en réputation dans le Marais, est cependant assez belle, et telle qu'il convenait que fût celle d'un homme qui méritait d'avoir des élèves, enfants de bourgeois d'un certain rang.

Le journal de Christolle Petit se compose de trois volumes hauts, peu larges, commençant au 1^{er} janvier 1618, et finissant au 2 février 1658. Par quelle cause fut-il interrompu? Christ. Petit mourut-il subitement dans les premiers jours de février? Le registre des décès tenu à la sacristie de St-Paul ne porte point la mention de son enterrement. Le bonhomme Petit ne demeurait-il pas sur le terrain paroissial de St-Paul? Je vois dans un endroit de sa chronique que son logement et son école étaient situés non loin de l'église, dans la rue St-Antoine. Il fant donc supposer que, vieux déjà, il tomba malade, alla demander la santé à son pays natal et n'en revint pas. Ses volumes devinrent très-naturellement la propriété de l'église St-Paul et entrèrent, en 1658, dans ses archives paroissiales. Les Archives de la ville (Etat civil) conservent les registres de Christ. Petit comme une des curiosités piquantes qui leur échurent à la Révolution (1793); les amateurs les consultent quelquefois et en lisent avec plaisir certaines pages où sont inscrits des faits qu'on ne trouverait point ailleurs. Je les ai, quant à moi, lus d'un bout à l'autre, et j'en ai tiré un assez grand nombre d'articles qu'on trouvera dans ce Dictionnaire.

Un court extrait de cette chronique serait un petit livre piquant; il ne pouvait entrer dans ma pensée de le faire pour le donner ici, les passages que j'ai empruntés à son auteur feront suffisamment connaître la manière du narrateur candide qui n'a aucune prétention, parce qu'il n'écrirait que pour lui et seulement pour se faire un *memento* à consulter au besoin, qui a de belles admirations et de saintes colères, qui, toujours sincère, dit son mot sur toutes choses, aime le Roi, déteste les huguenots, loue qui lui fait du bien, blâme qui manque de générosité envers lui, se range du côté des Princes contre Mazarin, jusqu'au moment où, la paix faite, la Fronde lui paraît une action folle qu'il faut oublier. Il est bourgeois, tout à fait bourgeois, écoute à toutes les portes, enregistre tous les bruits de ville, écrit enfin l'histoire de son temps et la sienne propre en homme de bonne foi, souvent gai, et d'ailleurs plus amusant qu'il devient plus grave et plus sérieux. Ce n'est pas tout à fait un Pierre de l'Étoile, mais tel qu'il est, généralement bien informé, parce que sa position d'ammonier d'une famille parlementaire dont les membres étaient mêlés à la politique lui permettait de connaître les événements qui se passaient en dehors de l'étroite enceinte de la sacristie de St-Paul, et de savoir quelquefois la raison de ces événements, Christophe Petit est un témoin bon à consulter. Et puis, il a son originalité; chez lui le menu détail n'a rien de commun; il est d'une telle bonhomie, qu'il est vraiment comique. A côté de la mention de la prise de la Rochelle, vous trouverez une note qui vous apprendra que l'abbé Petit n'a pu assister à tel enterrement, parce qu'il a pris médecine ou qu'on l'a saigné. Une autre fois, il a manqué un office, parce qu'il est allé acheter de la pommade à Tabarin, sur le pont Neuf. Ici, si se plaindra d'un marchand qui, lui ayant donné, de la part d'une de ses bienfaitrices, l'étoffe pour une soutane, ne lui a pas donné de quoi faire un bonnet qu'il a été obligé d'acheter de ses propres deniers, ce qui lui cause une mauvaise humeur dont il dépose dans son journal un témoignage fort drôle. S'il pardonne au marchand, c'est seulement parce qu'il est bon chrétien et que le pardon est ordonné par le divin Maître.

— Sur la première page du premier volume de ce *Mémorial de Christ. Petit*, on lit : « *Registre des connois et des enterremens, depuis 1618, recueillis et escriptz par moy CHRISTOPHE PETIT, p^{bre} habitué à St-Paul, du diocèse de Rouen (sic), qui fut receu habitué a. d. St-Paul le 18 juin 1602, et depuis je fus admis par M. de St-Paul Fayet; chapelain de Messieurs les Parfaits (sic), qui succédai à deffunt M. Nicolas Parmentier d'Abouville, diocèse d'Amiens.* » Au bas de la page est cette note écrite longtems après la précédente : « *Auquel susd. registre et livre sont escriptes plusieurs choses de mes affaires, tant de ce que j'ay payé, que de ce que je dois ou qui m'est deub, et plusieurs autres choses qui se sont passées depuis le mois de janvier 1618. Labora polius ut bene quam ut diu vivas.* » Au recto de cette première page commence l'inscription, jour par jour, des enterremens auxquels assista l'habitué de St-Paul, de janvier 1618 à février 1658. Ce registre ne devant pas faire foi et n'étant qu'un recueil de souvenirs personnels, quelquefois les noms des défunts manquent dans la note prise par Christophe Petit, et une qualité les remplace : « *Une servante prise au logis du Petit-St-Antoine* » ; ou bien : « *L'enfant du logisseur de la rue de Jouy* » ;

ou bien : « *Un pauvre homme qui jouait de la vielle près l'égant de l'arsenal* » ; ou encore : « *Un charpentier qu'on appelait le bredouilleur* ». Parfois au nom s'accorde une épithète ou une marque de signalement; ainsi : « *Un vieil procureur appelé Bernard l'erre coupée.* » — Voyons quelques-unes des mentions historiques ou des notes qui regardent particulièrement notre prêtre : « *Le mercredi 7^e mars 1618, le feu fut au Palais de Paris et fut brûlée la grande salle du Palais.* » Voilà, pour l'histoire des monuments de Paris, une date précise, bonne à conserver : « *Le vendredi saint (13 avril)* » — Cette date nous fait connaître quel jour fut Pâques en 1618; — « *je baillay à mad. Doron pour le quartier de Pasques, seanoir pour les mois de janvier, fevrier, mars de l'année 1618, 9 l.* » Qui était cette mad. Doron? Allons plus loin : « *Le dimanche 8 juin 1618 à mad. Doron, qui fait ma chambre, neuf liures pour le quartier de St-Jean, auri, may, juin, et puis 1/2 l. pour luy avoir quelque chose.* » Mad. Doron était la femme de ménage de Christ. Petit, qui lui donnait 36 l. de gages par an, et quelque argent en plus pour s'acheter de petits objets dont elle avait besoin. Il était donc généreux, en même temps qu'exact à payer ses dettes. Cette exactitude se fait remarquer à chaque page : « *Le samedi 21^e avril (1618) je portay à mad. Parfait la mère, la somme que je lui doibts (sic) du mariage de ma sœur, 36 l.* » Mad. Parfait avait apparemment prêté une petite somme à Christophe Petit à l'occasion du mariage d'une sœur, où il avait voulu paraître convenablement et faire honnêtement les choses. Le soin que l'abbé Petit apportait à ce qui touchait son ménage se démontre partout dans son journal. En voici une preuve entre cent autres : « *Le samedi 29^e déc. 1625, j'achetay vn rechaud (sic) tout de cuyvre qui me couta quatre liures au chaudronnier du coing (sic) de la rue Sans-Chef vulgairement nommée Sausier.* » — « *Le mercredi dernier jour de décembre de l'année 1625, je payay six francs (sic) pour vng chaudron long estaimé (sic) bonne orthographe étymologique pour : étamé) pour faire cuire une carpe entière, lequel d^t chaudron je feis faire exprès avec le rechaud (sic) susdict.* » La précaution n'était pas inutile; on voit, en effet, qu'assez souvent Christ. Petit avait en cadeau du poisson et de « *belles carpes* ». L'abbé recevait au premier jour de l'an des étrennes, soit de la maison Parfait, soit de quelques-unes de ses pénitentes, soit des parents des écoliers qu'il instruisait. Tous les dons qu'il reçut, pendant une quarantaine d'années, sont inscrits scrupuleusement dans ses registres. Quelquefois il en paraît satisfait, d'autres fois il lui semble qu'on a été un peu écheüe à son égard. Ainsi, au dernier feuillet de son troisième volume, on voit cette mention triste : « *Etresnes de la malheureuse année 1658 : de M. Detroys deux escus d'argent; de Madame de La Borde vn escu d'or; de Mad^{lle} Des Champs vn demy Louis d'or; de M^{lle} Le Grand 2 escus d'argent; de M. de St-Pol (sic), c'est le curé Fayet) vn escu d'argent; de M^r Roussel un gasteau et vn biseuit; de M^r Guyot vn grand gâteau.* » Guyot et Roussel étaient deux maîtres pâtisseries qui, chaque année, régalaient l'abbé Petit d'un morceau de leur facon. L'épithète « *Malheureuse* » donnée à l'année 1658 qui commençait, ne peut s'appliquer qu'à la médiocrité des étrennes reçues par notre bon abbé. Elle se retrouve sous sa plume à la fin de certaines années troublées

par des émotions populaires ou par les contagions qui se reproduisaient souvent dans la ville où les soins de l'édilité manquaient d'intelligence, ville aux rues étroites et infectes, où l'air était aussi rare que la lumière, ville que les amis du pittoresque regrettent bruyamment dans les clameurs qu'ils poussent contre la cité ouverte, aérée, assainie, aux voies larges, aux beaux squares, que le gouvernement de Napoléon III a taillée dans cet ancien Paris, agglomération malsaine d'une population hâve, malade et énermée, qui, pendant plusieurs siècles, s'agitait dans ses quartiers tortueux, étroits, sans soleil, comme une fourmière dans ses demeures souterraines. Les registres de l'abbé Christolle Petit donnent, sur l'état physique de Paris, comme sur son état politique, des renseignements que l'histoire pourrait mettre à profit. Mais laissons le digne prêtre, le chroniqueur singulier, l'honnête notateur; on le retrouvera ailleurs en maints endroits. Voyez par exemple, ANGOULÊME, ANNE D'AUTRICHE, ANTOINE (St-), BARBERINI, BEAUFORT, BÉAART, COTTON, ÉTRENNES, LOUIS XIII, LOUIS XIV, LUYNES, MOLÉ, PONT-NEUF, PROTESTANTS, TABARIN.

2. PETIT (PIERRE). — Voy. PEINTRE DU CARD. DE BOURBON.

3. PETIT (PIERRE). — Voy. MAÎTRE D'ARMES DE LOUIS XIII.

4. PETIT (les), graveurs en taille-douce.

Zani (*Encyclopædia*, 1823) cite trois Petit, graveurs en taille-douce : Gilles-Edmond (*sic*), qu'il dit né en 1696 et mort en 1760; Gilles-Jacques, son fils, né, croit-il, en 1741, et mort en 1770; enfin Jacques Louis, fils de celui-ci, né en 1760, et dont Zani n'a point connu la mort. Voyons ce que mes recherches m'ont appris de ces trois artistes. Petit (Gilles-Edme), chef de la famille, et dont, pour le dire en passant, la manière ne me semble pas sans analogie avec celle de Pierre Drevet, épousa Anne Caillon, et par là devint beau-frère du graveur Jacques Chereau. Le 17 déc. 1729, Anne Caillon tint sur les fonts un enfant de François Chereau. Petit demeurait alors rue de la Harpe, sur la paroisse de St-Séverin. En 1730, il eut *Marguerite*, qui mourut, le 21 déc. 1737, rue des Noyers. (St-Benoît.) Petit, dont je ne connais pas tous les enfants, décéda, rue St-Jacques, le 10 mai 1760, veuf et âgé de 66 ans environ, selon l'acte signé de Gilles-Jacques, son fils. (St-Séverin.) Il était donc né vers 1694, et non en 1696. Il faut alors réformer Zani sur le double fait de la naissance et de la mort de G.-Ed. Petit. — Gilles-Jacques, dont je n'ai pas vu le baptistaire, épousa Charlotte Galopin de La Bertinière, dont il eut, le 3 fév. 1759, une fille. (St-Benoît.) Ce fait rend au moins fort douteuse l'assertion de Zani, qui assigne l'année 1741 pour l'époque de sa naissance. L'avait-on marié à 17 ans? Gilles-Jacques Petit alla professer le dessin à Besançon, et il mourut dans cette ville, le 11 avril 1771, âgé de *soixante-huit* ans, selon l'acte de son décès que voulut bien me communiquer, le 15 avril 1864, M. Ch. Vaincin, secrétaire de la mairie de Besançon. Il était donc né vers 1733, et non en 1741. Dans l'article de Zani il y a donc, en ce qui touche à Gilles-Jacques Petit, deux erreurs à corriger. Nägler met au compte de Gilles-Edme Petit le portrait de Charles-Edouard Stuart, gravé d'après un portrait original, peint à Rome par Dominique

Dupré. Or, je vois que Gilles-Jacques Petit avait le titre de « Graveur du prince Edouard »; il le devait probablement à cette circonstance qu'il avait gravé le portrait du Prétendant et lui en avait envoyé les premières épreuves, politesse que le prince proscrit avait reconnue par un brevet. Si Gilles-Edme avait eu le titre que je vois à son fils, l'acte de son décès n'aurait pas manqué de le lui donner. Jusqu'à preuve contraire, je tiens donc que le portrait du prince Ch.-Edouard est de Gilles-Jacques Petit. Je revendique aussi pour lui l'honneur, d'ailleurs assez peu grand, d'avoir produit le portrait de Stanislas, Roi de Pologne, qui est signé « Petit 1761 », puisque G.-Edme était mort au commencement de 1760. Outre *Edme-Perpétue*, née le 3 fév. 1759, Gilles-Jacques Petit eut de Charlotte Galopin *Jacques-Louis*, le 10 oct. 1760. Jacq.-Louis Petit, graveur en taille-douce, comme son père et son aïeul, s'établit rue de la Vicille-Estrapade. Il y demeurait lorsqu'il conduisit au pied de l'autel de Saint-Benoît Hélène-Marguerite Jonnard, fille d'un maître maçonisier (8 avril 1789). L'acte le dit « fils majeur de défunt Gilles-Jacques Petit, graveur du prince Edouard et professeur de l'Académie Roy. de Besançon ». Nägler compte neuf ouvrages de Jacq.-Louis Petit (qu'il nomme seulement Louis) et suppose qu'il mourut en 1812. Ce ne fut point à Paris, du moins les tables décennales (Arch. de la vil.) ne portent pas son nom.

PETITOT (JEAN).

? 1607—1691?

Les biographes disent que Jean Petitot, portraitiste habile dont le Louvre possède un grand nombre de beaux ouvrages en émail, naquit à Genève, en 1607, et qu'il y mourut en 1691 fuyant la France, après avoir subi une captivité inique, pour n'avoir pas voulu quitter l'Eglise « prétendue réformée ». Je n'ai pas à ma disposition les registres de Genève, et je ne puis rien dire quant aux dates 1607 et 1691; mais je ne puis dire de qui descendait Petitot. On a écrit, je crois, qu'il était fils d'un architecte; l'acte de son mariage, que j'emprunte au registre du temple de Charenton (Arch. du palais de justice), donne un démenti à cette assertion. J'y vois que « Jean Petitot, marchand (il faisait alors le commerce avec Bordier), fils de défunt Paul Petitot, marchand à Genève, et de défunte Estienne Royaume, ses père et mère », épousa le jeudi 23 nov. 1651 « Marguerite Cuper, fille de Sulpice Cuper, conseiller du Roy et contrôleur des rentes en la généralité de Bordeaux ». Petitot eut plusieurs enfants dont les baptistaires ne me sont pas connus, la série des registres protestants que j'ai pu consulter étant loin d'être complète. Je vois que Petitot perdit, le 24 novembre 1669, *Sulpice-Henry*, âgé d'environ six semaines, et, le 18 janvier 1675, *Benjamin*, âgé de quatre ans et demi. Outre Benjamin et Sulpice-Henry, Jean Petitot eut un fils, *Jean*, que je connais par cette mention seulement : « Jean Petitot, fils de Jean Petitot et de d^{lle} Marguerite » Cuper, promet mariage à Madeleine Bordier, le 7 fév. 1683. » (Reg. protestant des promesses; Arch. du palais de justice.) Madeleine Bordier était cousine du jeune Jean Petitot; voici comment. Jacques Bordier orfèvre, bijoutier et peintre en émail, qui fut le collaborateur de Petitot, avait épousé Madeleine Cuper, sœur de Marguerite, femme de celui-ci. Bordier avait eu de Madeleine au moins deux enfants : *Madeleine*, qui épousa son cousin en

1683, et *Charlemagne*, qui mourut, âgé de deux mois en environ, le 22 décembre 1668. Petitot (Jean 1^{er}) assista à l'enterrement de cet enfant, au cimetière des Saints-Pères, et signa l'acte d'inhumation : « J Petitot », le J de son prénom étant lié au P de son nom patronymique par un de ces traits que les maîtres d'écriture montrent à leurs élèves pour que ceux-ci en décorent leurs majuscules. Il signa toujours ainsi, du moins trois signatures que je connais de lui sont tracées de cette manière.

Au milieu des persécutions exercées contre les protestants, alors que fut révoqué l'Édit de Nantes (1685), J. Petitot resta ferme dans ses croyances. Bossuet, qui s'employa fort aux conversions, tenta, mais vainement, de le faire renoncer aux « erreurs de Calvin ». Il échoua auprès du peintre comme auprès d'Abraham Du Quesne, à qui, du moins, furent épargnées les peines dont on frappait ses coreligionnaires. Avant l'illustre prélat, le lieutenant de police avait essayé de persuader Jⁿ Petitot, le Roi désirant avec ardeur qu'un homme qu'il aimait et estimait beaucoup, entrât dans l'Eglise romaine; Petitot avait été inflexible. Voici un document qui fait connaître à quelle époque le magistrat avait été chargé de voir l'illustre artiste et de lui signifier les volontés de Louis XIV. Dans un « Mémoire des noms de ceux de la Religion P. R. qui font leur demeure dans la paroisse St-Sulpice et peuvent estre mandez par le lieutenant général de police, en son hostel rue du Boulois, afin que celui-ci les engage à se convertir », je vois : « Rue de l'Université : Le sieur Petitot, peintre. » (16 janv. 1686). (Bibl. Imp., Ms. Révoocat. de l'Édit de Nantes; suppl. fr. 791 5/2.) Petitot fut emprisonné, puis, étant malade, mis en liberté. Il parvint à s'échapper et rejoignit Brodier en Angleterre. C'est de Londres qu'il gagna Genève, où l'apoplexie le frappa mortellement.

PHÉLYPEAUX ou PHÉLYPEAUX (DES).

Je n'entends citer qu'un petit nombre de membres de cette famille, qui, à des titres différents et sous les noms de La Vrillière, de St-Florentin, de Pontchartrain et de Maurepas, s'acquit une réputation à la cour de France et dans le monde des affaires. Ils eurent des charges dès le xv^e siècle et, au xvii^e arrivèrent aux plus hauts emplois civils. Ils ne donnèrent à l'armée et à la marine militaire aucun homme qui ait laissé dans l'un de ses services un grand souvenir. Raymond Phélypeaux, comte du R. et trésorier des parties casuelles, épousa, en 1594, Claude Gobelin, fille de Claude Gobelin, trésorier de l'épargne, et d'Anne de Raconis, une fille de la maison Abra de Raconis, qui donna un évêque à Lavaur. (Voy. LEXCLOS.) Raymond eut dix enfants : 1^o Anne, tenue sur les fonts de St-Paul par « Anne de Raconis, mère g^d de l'enfant », et par « d^{lle} Susanne Phélyp., sœur de Raymond » (9 nov. 1596); 2^o Balthasar (28 sept. 1597); 3^o Charlotte, dont fut parrain « Salomon Phélyp., maître des comptes » (23 mai 1598); 4^o Loys, que tint « Jacob Phélyp., oncle de l'enfant » (10 avril 1599); il eut pour marr. « Hélène de Raconis, femme de Martin de Bragelonne »; 5^o Jehan (9 mai 1600); 6^o Sébastien (1^{er} nov. 1601); 7^o Claude (une fille), tenue par « Pol (sic) Phélyp., comte du R., secrétaire des commandements de la Reine » (16 fév. 1603); 8^o Antoine, tenu par « Ant. Séguier, présid^t un parlement » (6 mars 1604); 9^o Raymond (1605; je n'ai pas vu son baptistaire);

10^o Charles, tenu par Anne Miraumont, femme de Paul Phélyp. (17 nov. 1607); 11^o Marie (18 juil. let 1609); 12^o Isabelle, nommée par « Isabelle Blondeau, femme de Jean Phélyp., cons^r secrétaire du R., seigneur de Ville-Savin » (13 août 1611). — Ce Jⁿ Phélyp. eut, le 17 février 1620, *Angélique*, tenue par Paul Phélyp., s^r de Pontchartrain, cons^r d'Etat et secrétaire des commandements du R. — Du 27 juil. 1635, promesse entre M^r Louis Phélypeaux (sic), seig^r de La Vrillière, cons^r du R. et secrétaire de ses commandements, de la paroisse de St-Germ. l'Aux., et d^{lle} Marie Particelli, fille de M. Michel Particelli, seig^r d'Emery, cons^r d'Etat et Intendant des finances. Mariés le 2 août 1635, *affidati 1 Augusti*. (St-Eust.) — Le contrat fut signé après le mariage; il est à la date du 1^{er} août 1635, chez M^e Rousse. — 2 oct. 1636, bapt. de Louis, fils des précédents, tenu par M. M^e Antoine Phélyp., cons^r du R., et Marie Camus, femme de M. d'Emery, intend^t des finances. (St-Germain l'Auxerr., p. 50.) — Jacob Phélyp., cons^r au parlement de Paris, abbé de Bourgivy et de Blois, passa un acte le 21 août 1634, chez le prédécesseur de M. Le Mommyer, not. — Un acte du 5 mai 1648, au nom de « Jean Phélyp. seigneur de Villesavin dem^r en son hostel, près la place Royale », fait connaître que ce Jean était héritier en partie de Jacob, abbé de Bourgivy, son frère. (Arch. de M. Le Monn.) Dans un contrat de mariage (9 juin 1650) figurent le même Jⁿ Phélyp., « comte de Buzançais, seig^r de Villesavin », sa femme « Isabeau Blondeau » et Anne Phélypeaux, femme de Léon Le Bouthilier. (M. Le Mon.) — Marie Phélyp., fem. d'Anne Mauger, m^e des requêtes, héritière en partie de feu Guill. de Beauharnois, seig^r d'Outreville, cons^r du R., présid^t au bureau des finances d'Orléans, passa un acte le 27 juil. 1654. (M. Le Mon.) — Anne Phélyp., veuve de L. Le Bouthilier, passa un acte le 12 avril 1680. (M. Le Mon.) — Balthasar Phélyp., chr^s seig^r de Chasteaufort, conseil^r du R., secrétaire d'Etat, fils de Louis Phélyp., seig^r de La Vrillière, secrét. d'Etat et des commandem^{ts} du R. et cheval^r des ord. de S. M., et de défunte Marie de (sic) Particelle, épousa, le 21 déc. 1670, Marie-Marguerite de Fourcy, fille de feu Jⁿ de Fourcy, seig^r de Chessy, et de Marguerite Fleuriat. Le mariage eut lieu à St-Gervais et non à St-Germ. l'Auxer., comme il a été dit, par erreur, à l'art. CHATEAUXEUF. Il eut pour témoins Louis Phélyp., père de Marie; Michel Phélyp., aumônier du R., abbé commendataire de l'abbaye de St-Lô, conseil. au parlent, frère de Balthasar Raymond Phélyp., comte de St-Florentin, frère dud.; Pierre Phélyp., chr^s de St-Jⁿ de Jérusalem, aussi frère, etc. — Je n'avais pas trouvé le baptistaire de Balthasar Phélyp. quand j'imprimai l'art. CHATEAUXEUF, j'ai pu le trouver depuis et j'en ai donné la date ci-dessus : 28 sept. 1597. — Raymond Phélyp. d'Herbault mourut à Saze, le 2 mai 1629, à la suite de l'armée du duc de La Meilleraye. Son fils Louis, né en avril 1599, comme je l'ai dit tout à l'heure, conseil. d'Etat depuis le 20 déc. 1620, eut sa charge de Secrétaire d'Etat; il mourut le 5 mai 1681, cheval^r des ord. du Roy depuis le 1^{er} avril 1643, seig^r de La Vrillière et de Châteaufort-sur-Loir, etc. Le fils de celui-ci, Louis II^e, né le 2 oct. 1636 (je l'ai dit), reçu en survivance de Louis I^{er} pour la charge de Secrétaire d'Etat, en 1678, s'en démit en 1669. Son frère

Michel, qui figure dans l'acte du 21 déc. 1670, ci-dessus, devint Archevêque de Bourges en 1676 — tout était facile aux hommes de cette maison; — un autre frère, Augustin, cheval de Malte et capit. d'une galère, mourut à son bord. Raymond, autre frère, d'abord comte, puis duc de St-Florentin, ministre longtemps, mourut en 1777. — M. Vieville, not., garde la minute du contrat de mariage (12 juin 1700) de Louis Phélyp. (c'est notre Louis II) avec Françoise de Mailly. — M^e Fourchy, not., a, parmi ses anciennes minutes, celle d'un acte passé, le 14 mai 1700, par Jean Phélypeaux. — M^e Galin, not., possède un acte de Jean Phélyp. de La Villière, 17 mai 1661. — Louis Phélyp. (celui qui vint au monde en 1599?) épousa Marie-Suzanne Talon; il en eut : 1^o (12 fév. 1641) *Suzanne*, qui, le 21 juin 1636, épousa Jérôme Bignon, le fils; 2^o (29 mars 1643) *Louis*; 3^o (7 juil. 1644) *Marie-Claude*; 4^o (12 mars 1646) *Jean*. (Reg. de St-Gôme.) — Louis Phélyp., seigneur de Pontchartrain, cons^r du R. et président de la chambre des comptes, mourut le 29 avril 1685, âgé de 71 ans. Il demeurait rue St-Thomas-du-Louvre. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — N. Phélypeaux, maître ord^r de l'hôtel du R., eut une commission d'Intendant de la généralité de Paris, le 13 déc. 1690, à la place de M. de Ménears, nommé président au parlement de Paris. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 557, p. 673 et 707.) Chez M. Le Monnier est un acte du 18 juil. 1731, au nom de Charles-Henry Phélyp., abbé commendataire de l'abbaye de Royanmont, dem^t à Paris, rue des Cordeliers, paroiss. St-Gôme. Il est signé : « Phélypeaux de Pontchartrain. » — Les armes des Phélypeaux étaient « d'azur semé de quatre feuilles d'or, à un franc quartier d'hermine, écartelé d'argent à trois lézards de sinople, 2 et 1, mis en pal ». (Armorial de Paris, art^e Raymond, Balthazar, Jean, Louis et Jérôme Philipeaux; Bibl. Imp., Ms. 1697.) — *VOY. BARBIERS, BRUXVILLIERS, CHATEAUNEUF, COMMERCE, 2. LE TELLIER, MAUPEOU, 3. MAZARIN, PÉCOUR, PÉTIS DE LA CROIX, PONTCHARTRAIN.*

PHILIDOR (FRANÇOIS-ANDRÉ DANICAN, dit :).
1726—1795?

« ... Je me réfugie au café de la Régence; là je m'amuse à voir jouer aux échecs... C'est là que font assaut Légal le profond, Philidor le subtil, le solide Moyot... Excepté Légal et Philidor, le reste n'y entend rien. — Et M. de Bussy donc? — Ce lui-là est un joueur d'échecs ce que M^{lle} Clairon est en actrice; ils savent de ces jeux l'un et l'autre tout ce qu'on en peut apprendre ». (Diderot, *Le neveu de Rameau*.) Le Philidor dont il est question ici est François-André Danican, dit Philidor. Il fut un grand joueur d'échecs et donna de ce jeu difficile, qui aujourd'hui encore a ses illustres, les règles et les préceptes, dans un petit livre imprimé à Londres (Paris) en 1749. Fr.-André Danican fut musicien — toute sa famille était dans la musique — et composa des opéras, dont quelques-uns étaient encore joués sous l'Empire et pendant les premières années de la Restauration, au théâtre de l'Opéra-Comique. Soit que la composition musicale lui rapportât peu et qu'il ne tirât aucun profit de son talent comme joueur d'échecs, l'auteur du *Maréchal ferrent* avait un métier, comme bien des comédiens en ont en dehors de leur profession d'acteur; il était marchand mercier, ce que, je crois, n'ont su

aucun de ses biographes. Il avait sa boutique rue du Four St-Germain, en 1760; l'avait-il depuis plusieurs années, la garda-t-il longtemps? C'est ce que je n'ai pu parvenir à savoir. Les biographes de Fr.-A. D. Philidor ont su que cet artiste naquit à Dreux en 1726; précisons l'époque de sa naissance un peu plus qu'on ne l'a fait. L'acte de baptême que j'ai sous les yeux, document extrait des registres de St-Pierre de Dreux, me fait connaître que :

« Le jeudi seizième d'octobre mil sept cent vingt huit fut baptisé « en l'église de St-Etienne de Dreux, par le curé de St-Pierre » de lad. ville « François-André né le sept de septembre 1726, du légitime mariage d'André Danican de Philidor, ordinaire de la musique du Roy et garde de sa bibliothèque » (de musique), « et de M^{lle} Elisabeth Le Roy sa femme. »

Fr.-André Danican était enfant d'un second lit. André avait épousé en premières noces Marguerite Mongineau, dont, le 8 juillet 1674, il eut Anne-Marguerite, qui eut pour parrain « Jacques d'Hanicau (*sic*) aussi dit Fildor (*sic*) au bois du Roy ». (St-Sulp.) Ce fut cinquante-deux ans après la naissance d'Anne-Marguerite qu'André Philidor eut François-André. Le cas est assez rare pour être remarqué. — Philidor (Fr.-And.) n'avait que vingt-trois ans quand, déjà un des habiles du café de la Régence, il publia son « *Analyse du jeu des échecs* ». Il était sans doute déjà musicien, mais était-il dans le commerce de la mercerie? Rien ne me le prouve. François-André perdit, en 1730, son père, qu'il n'avait guère pu connaître; il avait quatre ans. Peut-être, sa mère, prudente et peu riche, tout en le destinant aux arts et en le confiant à un de ses parents pour qu'il apprît avec lui la musique, le lui-elle dans un commerce où elle pourrait le diriger elle-même. Quoi qu'il en soit, Elisabeth Le Roy perdit son mari :

« Le vendredi onzième aoust 1730. » André Danican de Philidor, — comme le porte l'acte de son décès inscrit au registre de St-Pierre de Dreux, et que j'ai sous les yeux, — « ord^r de la musique du Roy et garde de sa bibliothèque décéda entre minuit et une heure, âgé de soixante et dix huit ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de l'église, » et fut « inhumé à St-Pierre par P. Bonnet, curé de cette paroisse ».

André Danican était donc né vers 1652, et il avait environ soixante et quatorze ans quand son fils, François-André, vint au monde. Quel âge pouvait avoir sa femme à ce moment? Probablement celui qu'avait la belle-mère de Molière quand elle mit au monde Armande-Gresinde Bédart. Fr.-And. Dan. Philidor ne se maria pas tout jeune. Il avait trente-trois ans passés lorsqu'il prit femme à Paris :

« Le mercredi 13 fév. 1760 » fut célébré à St-Sulpice le mariage de « François-André Danican Philidor, marchand mercier, âgé de 33 ans, fils de défunt André Danican Philidor, garde de la bibliothèque de musique du Roy, et d'Elisabeth Leroy présente et consentante, de cette paroisse depuis cinq ans, rue du Four, avec Angélique-Elisabeth Richer, âgée de dix huit ans et demi » (née à Versailles) « fille de défunt François-Joseph Richer, ordinaire de la musique du Roy » (et Surintendant de la musique du Duc de Chartres, mort — lui Richer — le 7 sept. 1757 à Versailles) : « ... présens Nicolas Danican Philidor ord^r de la Musiq. chapelle et chambre du Roy, à Versailles, paroiss. St-Louis, cousin de l'époux, Jean Claude Danican Philidor, garde meuble de monseig. le duc de Penthièvre, hôtel de Toulouse, neveu de l'époux, etc. »

Le marié signa : « Danican Philidor », ainsi que ses parents. — Fr.-And. Dan. Philid. mourut, dit-

on, en 1795; sans doute il alla chercher le calme et l'oubli dans sa ville natale, car l'acte de son décès n'est point aux registres de la municipalité de Paris.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Frère unique de Louis XIV, MOXSEUR. Il signait quelquefois ainsi :

— Voy. MANCINI.

PHILIPON (PIERRE-GATIEN). 1724—1787?

Le père de Mad. Roland. Il était graveur sur métaux et avait brevet de M. le comte d'Artois, qui fut MOXSEUR, frère de Louis XVIII, puis Roi, sous le nom de Charles X. Il signait :

— Voy. ROLAND.

PIART (CHARLES). 1658.

Qualifié « peintre du Roy », le 18 août 1658, au baptême d'une fille de François de Beinsé, cap^{me} de cavalerie. Que fit-il pour mériter son titre? Il est resté tout à fait inconnu.

1. PICARD (JEAN). ? 1620—1682?

Le *Dict.* de Bouillet, parlant de l'abbé Jⁿ Picard, le savant astronome du xvii^e siècle, dit qu'il « vint à Uranienbourg pour déterminer, de concert avec Tycho-Brahé, la longitude et la latitude de cet observatoire ». L'erreur est de conséquence; il y avait 70 ans que l'astronome danois était mort quand Picard fut envoyé en Danemark pour y faire des observations astronomiques. Bouillet dit, en effet, d'après la *Biogr.*-Michaud, que Tycho-Brahé, né en 1546, mourut à Prague en 1601, et il oublie, à la pag. 1808 de son grand travail, de rectifier le lapsus qui en gêne un peu la p. 1399. Les biographes ont bien dit que Jⁿ Picard fut envoyé en Danemark, mais ils n'ont pas précisé l'époque; voici un document qui servira à les fixer sur ce point :

« De par le Roy. A tous Gouverneurs etc... salut. Le choix que nous avons fait du s^r Picard pour estre l'un des principaux de l'Académie des sciences que nous avons établie, nous ayant conuë à l'envoyer en Danemarck (*sic*) pour y faire quelques observations nécessaires au progrès des sciences auxquelles lad. Académie s'applique, nous voulons et vous mandons que vous ayez à laisser sèdrement et librement passer et repasser par tous les lieux et endroits de vos pouvoirs et juridictions led. Picard, sans qu'il lui soit fait aucun mauvais traitement, mais au contraire toute sorte d'ayde, faveur, assistance

en cas de besoin... (signé) LOUIS, et plus bas « Colbert. » (Arch. de la Mar. Dépêches pour le commerce, 1671, t. 1^{er}, p. 21.)

Le 12 août 1671, Colbert écrivit un billet à M. Bidal, consul de France à Hambourg, pour lui recommander « le s^r Picard qui est l'un des directeurs » de l'Acad. des sciences. (Reg. cité, p. 62.) A la fin de septembre, l'abbé Picard était établi dans l'île de Hven, où il avait trouvé les ruines du château d'Uranie, qu'avait fait bâtir Tycho-Brahé pour y installer ses instruments, et dont il restait à peine quelques débris. Picard travaillait à en déterminer la position géographique, et dès les premiers jours d'octobre 1671, rendait compte de ses opérations à Colbert, qui lui répondait de St-Germain, le 30 de ce mois :

« J'ay esté bien aise d'apprendre par vostre lettre du 13^e de ce mois les observations que vous continuez à faire dans l'isle d'Huëne (*sic*), et mesmes que la curiosité des professeurs des Academies de Suède et de Danemarck les porte à vous y rendre visite, et (à) vous communiquer leurs lumières. J'espère que ce voyage produira beaucoup de fruits dans l'advancement des sciences, auxquelles S. M. a bien voulu que l'Académie s'appliquast, et vous me ferez tousjours plaisir de me donner part de ce que vous ferez pendant vostre séjour en ce pays-là. » (Reg. cité, p. 149.)

L'abbé Picard tomba malade vers la fin de l'année, puis se rétablit et alors le désir le prit de revenir en France, sur quoi Colbert lui écrivit, le 15 janvier 1672, de St-Germain :

« J'ay esté bien aise d'apprendre par la lettre que vous m'avez escrit (*sic*) le 17^e du mois passé que vous soyez entièrement restably, et que vous continuez avec beaucoup de soin et d'application de faire toutes les observations astronomiques dont vous avez esté chargé. Vous ne pouvez asseurement rien faire de plus glorieux pour le règne du Roy et pour la réputation de l'Academie des sciences que de travailler tousjours avec la mesme assiduité et le mesme succès que vous avez fait jusques à present; mais comme j'apprends que vous vous disposez à revenir icy au commencement du mois prochain, et qu'il reste encore quelques observations à faire pour tirer tout le fruit que l'on s'est promis de vostre voyage, je dois vous dire qu'il est nécessaire que vous demeuriez en Danemarck, jusques à ce que, par le compte que vous rendrez de vostre travail à ladite Académie, elle puisse juger que vous avez entièrement rempli tout ce qu'elle s'est promis de vostre exactitude et du choix qu'elle a fait de vous pour ce voyage, et pour lors je vous écriray que vous pouvez revenir. » (Arch. citées, Commerce, 1672, p. 8.)

Les biographes disent que Jean Picard mourut en 1682, 1683 ou 1684 à l'Observatoire de Paris, qu'il n'avait pas quitté depuis qu'il y avait été logé. J'ai feuilleté avec le plus grand soin les registres de St-Jacq. du Haut-Pas, paroisse des personnes qui habitaient l'Observatoire, et, du 1^{er} janv. 1681 au 31 déc. 1685, si j'ai trouvé le baptême d'un enfant du portier de cet établissement, je n'ai point vu la mention du décès de l'abbé Picard. Ou il ne mourut pas à l'Observatoire, ou il mourut après 1685.

2. PICART (JEAN-MICHEL). ? 1600—1682.

Peintre de fruits et de fleurs que Zani suppose mort en 1669 (*Encyclopedia*, 1823). Il mourut le 24 nov. 1682 et fut enterré « le jeudi 26^{me} », dans l'église de St-Barthélemy, en présence de son gendre Silvain Bonnet, peintre du Roi, et de Thomas Harmant, aussi peint, du R. Il était « âgé de 82 ans » et avait le titre de « m^{re} peintre et sculpt. ordre du R. » Il demeurait sur le quai de l'Horloge,

à la pointe de l'île du Palais. Il ne fut jamais sculpteur, mais comme il appartenait à la communauté des peintres et sculpteurs, le vicaire de St-Barthélémy se servit de la locution habituelle : « m^r peint. et sculpt. » en parlant de lui. Jean-Michel Picart fut un des maîtres qui, le 6 août 1651, ratifièrent le contrat de jonction entre les peintres et sculpteurs de la maîtrise et les « académistes » établis en 1648. (Statuts de la commun. des m^{rs} peint. et sculpt. Paris, in-8°, 1672, p. 60-69.) Il épousa Marie Richard, dont il eut deux filles. Il assista, le 11 juillet 1677, au mariage de l'orfèvre Pierre de Lens, et signa : « Picart », sans addition de prénom. — *Voy.* AGAR, BONNET.

3. PICART (PIERRE). 1706.

« Graveur du Roi » dont je ne connais aucun ouvrage. Il épousa Marie Aubry, dont il eut au moins deux enfants, *Marie-Genvière*, qui, en 1705, épousa Jérôme Vallet, et *Louis*, baptisé le 22 oct. 1687. (St-Séverin.) Il mourut, le 10 fév. 1706, et fut enterré, le lendemain, au charnier de St-Benoît, en présence de « Hierôme Vallet, graveur ord^{re} du R., et d'Estienne Ganière, graveur. » — *Voy.* GANIÈRE, VALLET.

4. PICART (JEAN). 1668.

Ce n'est point le graveur Jean Picart, dont on connaît un grand nombre d'estampes, mais un homme très-inconnu et que je vois se qualifier « peintre ord^{re} du Roy », le 7 juillet 1668, au baptême de Jean Van Merle. Je ne sais de lui que son nom. Il signait ainsi :

5. PICART (NICOLAS). 1643—86.

Celui-ci est porté sur les Etats de la Maison du R. (Arch. de l'Emp., Z. 434.) comme graveur ord^{re} en taille-douce, en 1657, aux gages de 30 livres par an; de 1674 à 1686, aux gages de 60 livres. Comment ne connaît-on rien d'un artiste qui, pendant trente ans, eut brevet de graveur de Louis XIV? Nicol. Picart demeurait sur le territoire de St-Hilaire. Il épousa Marie Vermont, qui, le 19 juil. 1643, lui donna *Nicolas* et, le 19 août 1644, *François*.

6. PICART (JACQUES).

Je ne connais de ce Picart, cité sans éloge ni blâme par l'abbé de Marolles, que trois estampes : Un *Sacrifice d'Abraham*, au bas duquel on lit : « Jacques Picart fecit; le frontispice, à la première page d'une Histoire de Notre-Dame de Liesse, signé : « Jacques Picart fecit; enfin, le *Branle des Pays-Bas*, caricature médiocrement plaisante, médiocrement exécutée et signée : « Jac Picart fecit ». Ce graveur épousa Anne Caron, de qui il eut *Nicolas*, le 25 sept. 1658. (St-Séverin.) Je n'en sais rien de plus.

7. PICART (MICHEL).

« A Picart, peintre, 150 livres pour une Vierge

en miniature d'après Raphaël. » (Bibl. Imp. Ms. Mélanges de Colbert.) Ce miniaturiste, époux d'Anne Rousseau, demeura d'abord rue des Gravilliers, où, le 26 nov. 1662, il eut un fils, *André-Michel*. (St-Nicol. des Ch.) Le 25 mars 1665, il eut *Charles* (St-Nicol.); il demeurait alors rue Transnonain.

8. PICART (NOËL). 1635.

Graveur en taille-douce, dont la femme Marguerite Belleville lui donna, le 30 déc. 1635, *Françoise*, son unique enfant. (St-Benoît.)

9. PICART (ETIENNE = BERNARD).

Etienne Picart, ou le sait, prit le surnom de *Romain* pour se distinguer de tous les graveurs du nom de Picart. Il était allé à Rome, où il avait travaillé assez longtemps, nous dit-on, camarade et collaborateur de Guillaume Vallet, l'Acad. Roy. de peint. reçut, le 19 juillet 1664, les deux amis, hommes de talent l'un et l'autre, dont les ouvrages, fort estimés des curieux leurs contemporains ne sont pas dédaignés aujourd'hui des amateurs. Picart épousa Angélique Tournant, qui, le 11 juin 1673, lui donna *Bernard*, lequel, le 13, fut tenu par Bernard Picart, libraire, père d'Etienne. Ce Bernard Picart de 1673 est celui que la *Biogr.-Michaud*, par une faute d'impression peut-être, et Bouillet, qui la copie sans critique, font naître en 1663. Etienne Picart, né, croit-on, en 1631, mourut à Amsterdam, âgé de 90 ans, le 21 nov. 1721. (Liste des Académiciens.) Bernard Picart est un bon graveur, dont la réputation très-grande fut compromise par la production d'une foule de morceaux attestant une facilité déplorable. Il reste de lui d'excellentes choses, ne tenons donc pas compte de celles qui sont les fruits malheureux d'une fécondité qui ne sut se contenir. Bern. Picart épousa, le 25 avril 1702, « Claudine Prost, fille majeure de plus de 25 ans de Hierosme Prost, et de Françoise Gramois ». Tous deux demeuraient rue St-Jacques, vis-à-vis les Mathurins. Leurs témoins furent Etienne Picart, dem^r rue St-Jacques; Diacre, peintre, rue Mazarine; Duflos, graveur, rue St-Jacques, etc. Le 18 fév. 1703, Bern. Picart fit baptiser *Roger*, présenté à l'église par « Roger de Piles, écuyer, de la paroisse St-Paul », qui signa : « de Piles ». Bern. Picart, comme son père, alla finir ses jours à Amsterdam; il y mourut, dit-on, âgé de 69 ans, en 1733. — *Voy.* DUFLOS, FRANCSIÈRES, PILES, VALLET.

PICOT (EUSTACHE). 1641—50.

« Le vendredi 7 juin (1641) le Cardinal étoit chez le Roy, qui étoit ce matin travaillé de la goutte... M. Liancourt, gentilhomme de la chambre du Roy, et l'abbé de Jazin, amonier, et Picot, m^r de musique de Sa Majesté étant présens... » (*Mmoires* de M. de Montchal, Arch. de Toulouse, contenant les particularités de la vie et du ministère du Card. de Richelieu, 2 vol. in-12, Rotterdam, 1718; t. 2. Bibl. Imp., I 36 / 70 5.) Je ne sais de Pi-

cot que deux choses, qu'il avait prénom : Eustache, et qu'il remplaça Nicolas Formé dans la charge de compositeur de la musique du R., en 1641, et qu'il l'avait encore en 1650. Il plaisait sans doute à Louis XIII par quelques côtés aimables, par un bon esprit et un talent au-dessus du commun. Il était souffert par le Cardinal. — *Voy.* FORMÉ.

PICOU (les deux, ROBERT et JACQUES).

La *Biogr.*—Michaud n'a point nommé les Picou, que, par conséquent, ont négligés les collaborateurs de Bouillet. Zanì n'en cite qu'un, Robert, qui fut peintre et graveur et que l'auteur italien croit né en 1610. L'abbé de Marolles (*Catalogue de livres d'estampes*, 1666) dit que, natif de Tours, Picou était neveu de la femme de Bunel; mais il n'explique point comment il l'était. Robert Picou le premier avait épousé une sœur de Marguerite Baluche; il mourut au Louvre, où il était logé, en même temps que Jacob Bunel; ce fut en 1614, je l'ai dit à l'art. Bunel. Robert Dumesnil (*le Peintre-graveur*, t. VI, p. 154) remarque que Jérôme David grava, en 1622, d'après Picou, le miracle de *St François de Paul* traversant la mer de Sicile; ce fut donc huit ans après la mort de Robert I^{er} que David exécuta son estampe, car ce ne peut être d'après Robert II, si celui-ci naquit en 1610. Robert II Picou fut peintre du Roi; il épousa Anne Sénequin, qui lui donna *Jacques*, à son tour peintre du Roi. Robert II assista, le 13 juillet 1665, au mariage de Jacques avec Jeanne Huan, fille d'un boucher. (St-Jacques de la Boucherie.) Il signa l'acte du mariage d'une main mal assurée, en caractères minces et tremblés. Jacques Picou eut une fille, *Françoise*, qui épousa Jacques Guérin, avocat au parlement. Jacques Picou fut parrain, le 28 janv. 1680, de *Henriette-Françoise*, fille de Guérin. (St-Jacq.) On voit que si les Picou étaient d'origine protestante comme les Bunel, ils se rallièrent à l'Eglise de Rome. — Outre Jacques, Robert II Picou eut une fille, *Anne*, que, le 11 oct. 1665, tint sur les fonts de St-Germ. l'Auxer. une fille de L'Herminot, le brodeur du Roi. — Jacques Picou, « âgé de cinquante-neuf ans », décéda, rue Galande, le 6 juillet 1697. (St-Séverin.) Je n'ai pu voir son baptistaire. Il était né vers 1638.

PIERRE I^{er}, Tzar.

J'ai dit ci-dessus, p. 122, que François-Cornil Bart fut chargé d'accompagner, de Calais à Paris, le Tzar Pierre I^{er}, qui venait visiter la France. La mission du capitaine de vaisseau remplie, celle du Maréchal de Tessé commença, car ce fut à ce haut dignitaire de l'armée que Philippe d'Orléans, Régent alors, commit le soin d'accompagner partout, en France, le Tzar. Le Maréchal écrivit, à ce sujet, une lettre à son amie Mad. la Princesse des Ursins, et celle-ci lui répondit, de Gênes, le 27 juin 1717 :

« J'attends avec impatience, Monsieur, la relation que vous m'avez fait (*sic*) du Tzar, que M. de Noirmontier (*sic*) m'avoit fait espérer. Elle est assés conforme à l'idée que je m'en étois faite et nous donnés des coups de pinceau à son portrait qui ne laissent pas lieu de douter de la ressemblance. Il n'est pas étonnant que cet Empereur élevé dans une nation féroce et peu polie en aye retenu quelque chose. Il me paroit que c'est beaucoup qu'il ait eu envie de voir les autres pays où la politesse règne et où les arts sont perfectionnés. L'application qu'il a d'y remarquer tout est une marque qu'il veut changer autant qu'il sera possible ses sujets et en faire des hommes. Il luy faut pardonner s'il ne s'est pas corrigé en si peu de temps de ses défauts; vous eussiez été plus propre que personne, Monsieur, à les luy faire remarquer sans sortir du respect, et à lui insinuer la vostre (*sic*); mais comment eussiez vous pu faire étant obligé de nous faire entendre l'un et l'autre par des truchemens qui souvent changent le sens de ce que l'on dit. Je sais par expérience que rien n'est plus incommode, et je me ressouviens qu'ayant pensé mourir autrefois à Venise, on me transporta à Pa-

doue, où il y avoit alors des célèbres médecins, qui firent une consultation sur mes maux. Un François qui se piquoit de bien parler italien que je saouis très-peu expliqua tout l'opposé de ma maladie et obligeait la faculté à me conseiller des remèdes très propres à me tuer; je m'en aperceus et je leur dis moi mesme tant bien que mal mou étai qui les fit changer d'opinion sur mon sujet, et ils me renouyèrent guérie. Il seroit à souhaiter que le Tzar peut s'en retourner en aussy bonne santé qu'il est venu. S'il eut hanté aussi bonne compagnie quand vous le perdiés de vëue que lorsqu'il étoit avec vous il s'en seroit mieux trouvé. Quoiqu'il en puisse être, Monsieur, vous avez rempli dignement notre commission et M. le Régent ne pouvoit faire un meilleur choix de toute façon que de vous, pour faire à ce Prince les honneurs de la France et luy en faire connoître toute la grandeur. Il est heureux pour luy de quitter la cour après en avoir receu un si bon accueil, car il eut pu arriver qu'on se fut ennuyé de le voir. On a fait courir le bruit icy qu'il auroit la curiosité de voyager en Italie; si cela étoit les dames de Gênes se prépareroient à luy donner de nombreuses assemblées et à en faire peut être un Sisibé (*sic*) à l'envi l'une de l'autre. »

Sur le dernier feuillet de cette lettre, et d'une écriture très-difficile à déchiffrer, le maréchal de Tessé écrivit le brouillon d'une réponse à M^{me} Des Ursins; j'emprunte à cette minute le passage suivant :

« Je me souviens d'avoir ony dire à une très-jolie femme qu'elle avoit esté si mal élevée auprès de sa mère, qu'elle n'avoit pas même pu apprendre à lire, mais qu'en récompense elle avoit seu écrire arant que de connoître ses lettres. Le Tzar doit vous me parlez, madame, et dont je vous prie que je ne vous parle plus, est à peu près de mesmes, sur bien des choses qu'il a apprís (*sic*) de génie, et j'ay senti que sur bien des faits nous sommes devinés sans nous entendre. M^{rs} les Sigisbés seroient peut-être quasi de mesme à Gennes si ils estoient plus contrainsts, mais ils n'osent pas se permettre assez la liberté de se faire entendre. » Cette lettre est datée : « De ma petite maison près les camaldules de Grosbois. » — *l'oy.* TESSÉ, l'USINS.

PIERRE (JEAN-BAPTISTE-MARIE). ? 1713—1789.

Je ne sais s'il y a quelque rapport de famille entre cet artiste, qui, le 30 juin 1770, eut l'honneur d'être nommé Premier peintre du Roi, et « Robert Pierre, maître peintre », qui, le 28 juin 1673, décéda, rue St-Denis, à 5 h. du matin, âgé de 60 ans, et fut inhamé, le lendemain, à St-Germ. l'Auxer. J^e-Bapt.-Marie Pierre présenta à l'Acad. Royale de peinture, le 30 sept. 1741, une esquisse d'Hercule tuant Diomède, et fut agréé par la compagnie, qui lui commanda d'exécuter, pour sa réception, un tableau d'après cette esquisse. Le 31 mars 1744, il apporta l'ouvrage achevé; l'Académie l'examina et décida que « le s^r Jean-Baptiste-Marie Pierre, natif de Paris, peintre d'histoire », serait compté au nombre de ses membres à partir de ce jour-là. « Le droit pécnier » fut « réglé à cent francs ». (Reg. de l'Acad., à l'Ecole des Beaux-Arts, fol. 110.) Chaque membre nouveau payait à son entrée à l'Académie une certaine somme, qui entrait dans la caisse de la société, et c'était un fonds pour les menus frais du corps. — Pierre jouit longtemps des privilèges attachés à la qualité d'Académicien; il mourut gorgé, le 15 mai 1789, à sept heures et demie du soir, et, le dimanche 17, pris à son domicile, place du Louvre, il fut « transporté en clergé » de St-Germ. l'Auxer. à St-Nicolas du Chardonnet, pour y être inhumé dans le caveau de la chapelle de St-Charles, lieu de la sépulture de MM. de l'Acad. Roy. de peinture et de sculpture. M. Charles Gravier, marquis de Vergennes, maître des requêtes, assista à l'enterrement de Pierre, qu'il honora de

son amitié. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Pierre était élève de Natoire; Rome ne lui fut pas inutile; il y travailla, pensionnaire de l'Académie, pendant quelques années. A Paris, il forma plusieurs élèves, et entre autres Antoine Vestier, qui s'acquit de la célébrité comme peintre de portraits. Parmi les ouvrages de J.-B.-M. Pierre, on citait, outre son morceau de réception que possède aujourd'hui le Musée de Montpellier, un *Martyre de St-Etienne*, placé dans la chapelle de St-Symphorien, à l'abbaye de St-Germain des Prés; un *St-Nicolas apaisant la tempête*, dans l'église de St-Sulpice; une *Adoration des bergers*, dans l'église des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, au faubourg St-Honoré; un *Martyre de St-Thomas, archevêque de Cantorbéry*. Ces morceaux, antérieurs par leurs dates à l'année 1749, furent déplacés à la Révolution, et je n'ai pu apprendre ce qu'ils sont devenus. Le Louvre ne possède comme échantillon du talent de Pierre qu'une *Décollation de saint Jean-Baptiste*. Un témoignage plus considérable de sa facilité est dans la coupole de la chapelle de la Vierge à St-Roch, qu'il termina en 1756. Ce n'est pas là un morceau d'un style excellent; mais on sent, en le voyant, que l'artiste était à son aise dans les grandes compositions. Telle qu'elle est, cette coupole avec ses défauts, combien parmi nos peintres les plus habiles y en aurait-il de capables de la faire? Le secret des grandes machines décoratives est perdu aujourd'hui; on a peine à mettre trois ou quatre grandes figures l'une à côté de l'autre; on excelle aux petites choses, mais les vastes peintures ne sont plus de ce temps-ci; elles ont fini avec l'école de David. Redressez dans la coupole de Pierre ce qui se contourne et se manœuvre, à la mode du dix-huitième siècle, ennoblissez quelques caractères par trop français et bourgeois, et vous aurez une chose suffisamment colorée, remarquable par l'abondance, et tout à fait digne d'estime. — Voy. AUGUSTE, CLODION, COUSTOU, VESTIER.

PIERRES PRÉCIEUSES (FAUSSES). — Voy. STRAS.

PIGALLE (JEAN-BAPTISTE). 1714— ?
Et autres.

Aux notions qu'on a sur cet artiste célèbre, ajoutons les renseignements qu'a pu me fournir une assez longue étude. — Jean H Pigalle, m^e menuisier, fils de Jean 1^{er}, m^e menuisier, et de Charlotte Fillerin, épousa, le 28 nov. 1705, Geneviève Ledreux, âgée de 20 ans, fille de Pierre Ledreux, m^e rubanier. (St-Nicol. des Champs.) Il avait alors 21 ans et un peu moins de deux mois, étant né le 10 juillet 1684. (St-Laurent.)¹ Les témoins du mariage furent Charlotte Fillerin, Pierre Ledreux et Marguerite Mathé, sa femme, Claude Pigalle, m^e corroyeur, rue des Ecrivains, cousin de l'époux, Jean Ledreux, m^e ferandrier, et Nicol. Ledreux, m^e chapelier, rue St-Antoine, frères de l'époux. Du mariage de Jean H Pigalle sortirent: 1^o Pierre (11 août 1706); 2^o Nicolas-Jean (15 juil. 1707); 3^o Jean-Baptiste-Alexandre, tenu, le 3 juil. 1708, par J^u-Bapt. Le Blond, architecte des bâtiments du R.; 4^o Philippe (29 août 1709); 5^o Antoine (23 nov. 1711); 6^o Ge-

¹ Un autre Jean, fils de Jean Pigalle et de Charlotte Fillerin ou Filerin, était né le 22 sept. 1676, au faubourg St-Laurent, proche *L'épée de bois*, et avait été baptisé le 27, ayant pour parrain Christophe Pigalle, vouturier par terre, son oncle. — Charlotte était fille de Nicolas Filerin, marchand de foie.

nevière-Charlotte (19 déc. 1712); 7^o JEAN-BAPTISTE (26 janv. 1714) (il eut pour parrain Jean Ledreux, marchand fabricant, et Catherine Ledreux, fille de celui-ci, et femme de Robert Pigalle, m^e menuisier, rue d'Argenteuil, laquelle déclara ne savoir signer); 8^o Françoise-Charlotte (23 mars 1715); 9^o Marie-Judith, qui fut tenue, le 18 mai 1716, par Antoine Thevenot, sculpteur du R., rue Neuve St-Martin, et par Nicolle-Judith Pigalle, femme d'Antoine Ledreux, dem^t rue St-Martin, paroisse St-Laurent; 10^o Marie-Angélique (5 juin 1717.) Elle eut pour parrain Pierre Pigalle, demeur^t rue Meslé, comme Jean H qui avait récemment quitté la rue Neuve St-Martin; enfin 11^o Thérèse (1^{er} sept. 1718), tenue par son frère Nicolas. Une généalogie des Ledreux, qui m'a été communiquée par mon ami M. Jollivet, peintre d'histoire, travail imprimé en 1808, et tiré à un petit nombre d'exemplaires, nomme un Jean-Pierre, un Robert, une Julie Pigalle, dont je n'ai pu trouver les baptistaires. — J^u-Bapt. Pigalle naquit donc septième enfant d'un menuisier, rue Neuve St-Martin. Il perdit son père le 11 août 1728. Jean H Pigalle n'avait que 45 ans environ. Il fut inhumé en présence de Pierre Pigalle, peintre, d'Antoine, et de J^u-Baptiste et de Robert Pigalle, fils de Jean H. — Jean-Bapt. Pigalle, quand il eut pris les premières leçons de dessin chez son frère Pierre ou chez le maître de celui-ci, fut mis sous la direction d'un sculpteur fort estimé alors, et d'ailleurs leur voisin, Robert Le Lorrain, qu'il quitta plus tard pour travailler chez Jean-Louis Le Moÿne. On sait que Pigalle fit le voyage d'Italie; il n'y était pas encore à la fin de 1734; en effet, le 4 déc. de cette année il fut parrain de Jean-Pierre Pigalle, fils de son frère, le peintre Pierre, et de Marie-Luce Thomin. Il était revenu de Rome avant 1742; car, déjà agréé par l'Acad. Royale de peint., il exposa au Salon, cette année-là, le modèle en plâtre de son joli petit *Mercure attachant ses talonnières*, morceau plein de grâce, sur l'exécution en marbre duquel il fut reçu à l'Acad., le 30 juillet 1754. En 1750, il travaillait à son groupe de *L'Amour et l'Amitié*. Le 10 oct. 1750, l'intendant des bâtiments lui adressait le billet suivant: « Je viens d'écrire à M. Dorval qu'il vous paye, monsieur, les 2000 l. comptant que je vous ai ordonné sur la figure de l'Amitié que vous êtes chargé de faire pour le Roi. » (Arch. de l'Emp., Bâtimts du R., liasse 1608-1759.) Pigalle, dans tout l'éclat de son succès, songea à se marier. Le jeudi 17 janv. 1771 — il avait 57 ans — il épousa « à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, par la permission du curé de St-Pierre de Montmartre », Marie-Marguerite-Victoire, fille de Pierre Pigalle et de Marie-Luce Thomin. Il demeurait alors rue St-Lazare, non loin de la maison de Ramponeaux; il était écuyer et chevalier de l'ordre du R. Les témoins de son mariage furent son neveu, Jean-Pierre Pigalle, sculpt. (né le 4 déc. 1734), frère de la mariée, Gabriel-Christophe Allegrain, sculpt. du R., Louis-Philippe Mouchy, sculpt. du R., Coustou, sculpt., etc. — J^u-Bapt. Pigalle mourut, le 21 août 1785, rue St-Lazare, et fut inhumé à Montmartre le lendemain, en présence de J^u-Pierre Pigalle, sculpt., dem^t à la petite Pologne, de Louis-Philippe Mouchy, dem^t aux galeries du Louvre, du peintre De Bueart (gendre de Jean-Pierre Pigalle), et d'un fils de Mouchy. Entre autres titres que l'acte d'inhumation donne au défunt, je remarque celui de « citoyen de Strasbourg ». Il de-

vait ce titre à cette circonstance qu'il avait exécuté, pour l'église de St-Thomas de cette ville, le tombeau du Maréchal de Saxe.

Pigalle s'éloigna des Salons après 1753; il céda à cette faiblesse qu'ont eue de notre temps des hommes d'un talent véritable, qui, après de premiers succès, se sont déliés du public, et ont redouté la critique. Pigalle, que Diderot appelle : Pigal (*sic*), et Falconet étaient rivaux jusqu'à l'inimitié; quand Pigalle vit le *Pygmalion* de Falconet, il dit : « Je voudrais bien l'avoir fait. Quand le monument de Reims fut exposé au Salon, Falconet dit à Pigal, après avoir vu et bien vu son ouvrage : « M. Pigal, je ne vous aime pas, et je crois que vous me le rendez bien : j'ai vu votre *Citoyen*¹, on peut faire aussi bien, puisque vous l'avez fait; mais je ne crois pas que l'art puisse aller une ligne au delà. Cela n'empêche pas que nous ne demeurions comme nous sommes. » (Diderot, *Salon* de 1765, où l'auteur dit : « Pigal est bourru, Falconet l'est encore davantage ».) — Pierre Pigalle, peintre, n'a point laissé de nom. Jean Pierre I^{er} et Jean Pierre II, son fils, sont à peu près inconnus aujourd'hui. Jean Pierre II épousa, le 6 oct. 1770, Marie-Jeanne Fontaine, âgée de 15 ans; il en avait 36. — *Voy.* ALLEGRAIN, BUCOURT, FALCONET, LE LORRAIN, LE MOYNE, RAMPONEAUX, VIEN.

PIGANIOL DE LA FORCE (JEAN-AMAR). 1704.

Piganiol de La Force, dont on connaît surtout la *Description de la ville de Paris*, fut sous-gouverneur des pages de M. le comte de Toulouse, Amiral de France, fils de Louis XIV. Il fit, en cette qualité, avec les jeunes gens dont l'éducation était de son office, la campagne de 1704, sur le vaisseau Amiral. Ses biographes ont ignoré cette circonstance, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de sa vie. Il assista au combat de Malaga, et peu de jours après écrivit à Cabart de Villermont la lettre suivante, qui est à la p. 307 du vol. 1704 des lettres à Cabart (Bibl. Imp., Ms. Collection de Dangeau) :

« Dans la rade de Velez Malagne, ce 28 août 1704. — Enfin, mon cher ami, M^{gr} le comte de Toulouse qui souhaitoit avec tant de passion de rencontrer les ennemis et de les battre en a trouvé l'occasion et s'est satisfait. Le 24 de ce mois, les deux armées se trouvèrent en présence, de fort bon matin, par le travers de Malgue » (Malaga), « à huit ou dix lieues au large. Celle des ennemis étoit de soixante-trois vaisseaux et avoit le vent sur nous » (c'est-à-dire qu'elles étoient plus près de l'origine du vent que l'Amiral) ; « la nôtre n'étoit que de cinquante, mais la présence d'un prince qui a toutes les qualités essentielles à un grand général et qui est l'homme du monde qui connoit le mieux le mérite et qui lui fait le plus de justice, la rendoit invincible. Le combat commença à dix heures du matin et ne finit qu'à sept heures du soir; on n'en a point vu de plus vif ni de plus chaud. On se canona sans relâche pendant tout ce temps-là, et, si les ennemis avoient été d'aussi bonne volonté que nous et qu'ils n'eussent pas été plus incommodés, on ne se seroit pas quitté sitôt. Mais comme ils étoient les maîtres du vent, sur les sept heures du soir, l'amiral Rocke fit border son mât d'artimon » *sic*, p^r sa voile d'artimon, « amurer ses basses voiles, et tint le vent pour s'en aller. Cela s'appelle par terre : abandonner le champ de bataille, ce qui est la marque la plus sûre de la victoire pour celui qui demeure. Le 25, le 26 et le 27, nous demeurâmes encore dans le même parage à attendre que le vent fût bon pour aller aux ennemis, on qu'ils vissent à nous, mais ils n'en voulurent plus tâter et le mercredi après midi, nous portâmes à la côte d'Espagne. — Voici la liste des officiers les plus distingués qui ont été

tués : Chefs d'escadre, M. le Bailli de Lorraine; M. de Belle-Isle Erard. — Capitaines de Vaisseau : Le baron de Goyton, La Roche-Vezancé, le chevalier de Lagnion, le cheval, de Phélippeaux et Des Jumeaux. — Brodeau, cap^{me} de frégate, — Lieutenants : Ericambaut, Raoussot-Soumabre, Beaufort, du Luc et Thésu, aide-major. Ce dernier me parloit, quand il vint un boulet de canon qui lui emporta la cuisse, et me couvrit le visage de son sang et de sa chair. Cela s'appelle, mon ami, la manquer belle... — Enseignes : d'Aimbletal, Martel, Damas-Marlin, le comte de Château-Regnault, fils du Maréchal de ce nom, et Boulainvilliers, gentilhomme de M^{seigneur} le comte de Toulouse. — Gardes marine : La Roche-Cœllogon, Sorel, Lagnion, d'Estre, Culier, Brunart, Chopillart, Bois-Garrenne, Du Grez; ces deux derniers étoient pages de M. l'Amiral. — Voici la liste des principaux blessés : Le comte de Relingues, une cuisse emportée; M. Phélippeaux d'Herbaut, frère du chevalier Phélippeaux et intend^t de marine, blessé à mort; le marquis de Château-Regnault, neveu du Maréchal de ce nom et cap^{me} de vaisseau, blessé à mort; Des Blottiers, aussi capitaine, blessé à mort; le chevalier de La Roche Alart, blessé au bras; le chevalier de Sommerie, Gabaret d'Angoulin, la cuisse emportée; Tierceville, major, blessé à mort; Villeray, cap^{me} de frégate, blessé à la tête et aux pieds; Serville, la cuisse emportée; de Brache, dangereusement; Nobilé, des Passons, garde marine, une cuisse emportée. Quatre pages de M. l'Amiral, outre les deux qui sont morts, et plusieurs autres officiers et gardes de la marine.

« J'avois oublié le chevalier de Cominges et M. de Valincont; le premier a été blessé aux deux jambes et l'autre au talon. (Signé) Piganol de La Force. »

On trouve dans la *Gazette de France* et dans les papiers de la Marine des renseignements utiles à recueillir. Je vais les résumer. — Le 15 avril 1704 le comte de Toulouse partit pour Brest. Le 18, le Maréchal de Cœuvres (d'Estrées) — il était Vice-amiral de France — se rendit au même port. Le comte de Toulouse fit voile de Brest le 14 mai avec un vent favorable; le marquis de Villette était parti le 13 de Rochefort. M. de Toulouse arriva le 25 mai à Cadix, et y apprit que les ennemis étaient entrés dans la Méditerranée. Pour les y suivre, l'Amiral français mit à la voile le 25. L'Amiral anglais Rocke avait vingt-sept vaisseaux de guerre et plusieurs bâtiments de suite. Le 28 mai, il parut devant Barcelone. En entrant dans la Méditerranée, le comte de Toulouse avait vingt-trois vaisseaux de guerre; sous le cap de Gate il trouva six vaisseaux venus de Toulon, et commandés par Du Quesne-Mosnier, qui montoit le *Toulouse*. Le 8 juin, ils rencontrèrent, devant Minorque, l'armée ennemie, forte de quarante-cinq vaisseaux. Le 17 juin, le comte de Toulouse était aux îles d'Hières, attendant dix-neuf vaisseaux qui devoient rallier son pavillon, et le vent qui devoit le porter du côté où il espéroit trouver les Anglais. Le comte de Toulouse partit le 12 août; il était avec cinquante vaisseaux devant Velez-Malaga, à trois lieues à l'est de Malaga, où il faisoit de l'eau, quand ses frégates lui signalèrent l'ennemi approchant avec vent favorable. Le temps était calme, mais à la première apparence d'une petite brise de terre, l'ordre fut envoyé aux galères de donner la remorque aux vaisseaux. Ce secours fut heureusement inutile. On mit sous voile, et l'armée française alla à l'ennemi, que le courant avait éloigné de terre. Le 24 on le rejoignit... Le combat commença à dix heures, N. et S. de Malaga, et dura jusqu'à la nuit, le feu très-grand de l'un et de l'autre côté. Le marquis de Villette, qui avait travaillé à entourer le chevalier Schowel, éloigné de la ligne de l'avant-garde qu'il commandait, reçut sur la poupe de son vaisseau (*le Fier*, amiral de

¹ Louis XV, pour le monument élevé à Reims.

l'avant-garde française) une bombe, qui, commençant un incendie qu'il fallait éteindre, l'obligea de se retirer du feu. Ainsi fut contraint de faire, et pour la même raison, M. de Belle-Isle-Errard, commandant le *Magifique*, contre-amiral de l'avant-garde (l'escadre blanche et bleue). Les vaisseaux de MM. de Grancey et d'Osmond (le *Fleuron* du corps de bataille (escadre blanche), et le *Gaillard*, de l'arrière-garde (escadre bleue) furent assez incommodés pour être obligés de quitter le champ de bataille; il en arriva autant à l'*Invincible* de l'arrière-garde, capitaine de Rouvray, au *Cheval-Marin* de la même escadre, capitaine de Pontac, et à l'*Excellent* de l'avant-garde, capitaine de la Roche Alard. Ce dernier, de 63 canons, combattit l'amiral Showel, qui montait un vaisseau de 90. M. de Champmeslin, avec le *Sérieux* de 58, aborda trois fois un vaisseau ennemi, qu'il ne quitta que le voyant en feu. Le bailli de Lorraine, montant le *Vainqueur*, matelot d'avant du *Fouloyant*, Amiral de la flotte, paya de sa vie la gloire qu'il s'acquit dans cette journée, où M. de Relingues, sur le *Terrible* de 96, matelot de l'arrière du comte de Toulouse, perdit une jambe, blessure dont il mourut le 7 sept. 1704. L'amiral anglais Showel fut tué, aussi bien qu'un grand nombre d'officiers anglais et hollandais. Cette journée, très-glorieuse pour la marine française, fit un grand honneur au comte de Toulouse, qu'il faut, sans flatterie rétrospective, mettre au nombre des bons officiers qui servirent en France sous le pavillon blanc. Dans cette occasion, le fils de Louis XIV ne fut au-dessous de personne, et fut au-dessus de plusieurs; certes l'éloge a sa valeur, si l'on veut bien se rappeler qu'il avait pour collaborateurs et pour émules des hommes comme le marquis de Château-Regnault, le marquis de Villette, Du Casse, La Roche Alard, Belle-Isle-Errard, Coëtlogon, Champmeslin, de Grancey, le bailli de Lorraine, le comte de Relingues, de Pointis, de Seppeville, Pontac, d'Osmond, Rouvroy, de Laugeron, deux Du Quesne et La Harteloire.

PILES (ROGER DE). ?1635—1709.

Peintre amateur dont on ne connaît aucun ouvrage, écrivain qui a laissé un *Abrégé de la vie des peintres* encore consulté. Il fut attaché au président Amelot, dont il éleva le fils, qui l'emmena en Espagne quand le Roi l'y envoya comme Ambassadeur. Il était né à Clamecy, vers 1635; il mourut à Paris, en 1709 :

Le 6 avril 1709, a été fait le convoi et enterrement de M. Roger de Piles, écuyer, conseil d'honneur de l'Acad. Roy. de peint. et sculpture, âgé de 73 ans, décédé le jour précédent, rue de Grenelle, dans sa maison, et y ont assisté Messire Robert-Estienne Reslut, sieur d'Amanzy (sic), gentilhomme et secrétaire de M. Amelot, Ambassadeur extraordinaire de France en Espagne, et André Micault de St-Léger, ses petits-neveux, qui ont signé d'Amanzy, de St-Léger. » (St-Sulp.) — Voy. 8 PICART, TORTEBAT, TROY (de).

PILLON ou PILON (GERMAIN). ?1535—1590.

Les biographies de Germain Pillon ont énuméré les gracieux et savants ouvrages de ce grand artiste, loué le naturel et l'élégance de ses figures, analysé les grâces charmantes de ses compositions, admiré l'exécution large et précieuse, tout à la fois, qui fait de chacun des morceaux sortis de ses mains un chef-d'œuvre de goût et un modèle dans l'art du statuaire; mais de sa vie, de sa famille, de lui enfin, ils n'ont rien su de précis.

Lacroix Du Maine (*Bibl. française*, 1588, p. 122) dit : « G. Pilon, Parisien, issu du pays du Maine, » car son père estoit né dans la paroisse de Loué, à six lieues du Mans, etc. » Après Lacroix Du Maine, le Dictionnaire de Moréri (1759) fait naître Pillon à Paris, originaire du Maine, puis le fait mourir en 1635. L'auteur d'une Notice communiquée à feu M. Alexandre Le Noir, qui l'imprima dans le tome second de son *Musée des monuments français*, affirme que Germain Pillon naquit à Loué, petite ville voisine du Mans et aujourd'hui chef-lieu d'un canton du département de la Sarthe.

L'auteur de l'article Pilon publié dans la *Biogr.* Michaud dit, du ton le plus affirmatif : « Pilon naquit à Loué, petite ville à six lieues du Mans. » Son père, nommé Germain comme lui, cultivait également la sculpture avec un talent remarquable, et fut le maître de plusieurs artistes distingués. » Voilà, n'est-il pas vrai, un homme bien instruit des faits qu'il rapporte! qui pourrait douter que M. Periers ait eu des mémoires authentiques sur ce premier Germain Pilon, « sculpteur d'un talent remarquable et maître d'artistes distingués? » Nous verrons cependant ce qu'il faut croire de tout cela.

M. Alex. Le Noir, réformant les biographies publiées jusqu'à lui, où il était dit que Pillon mourut en 1635 ou 1606, avança que l'auteur des *Trois Grâces* devait être mort en 1590; son opinion se fondait sur ce que, dans les registres de la Chambre des comptes, on ne voit mention, à cette date, d'aucune somme payée à M^e Germain, qui avait cependant alors des travaux ordonnés pour le Roi. — Entre ces assertions diverses, où est la vérité? C'est ce que je vais dire, avec l'autorité de documents authentiques, trouvés non sans de pénibles recherches et un long temps.

Le nom du grand sculpteur français du XVI^e siècle — je ne dis pas : le plus grand, parce que je ne me porte point juge entre Germ. Pilon et cet admirable Jean Goujon, sur lequel, hélas! je n'ai rien pu trouver — ce nom est écrit par les uns avec *l*, par d'autres avec *ll*. Germain lui-même l'écrivait des deux manières. La *Bibl. imp.*, département des manusc., possède une quittance de la somme de 36 écus et deux tiers d'écu, donnée, le 15 sept. 1581, à François de Vigny, receveur de la ville de Paris, pour un quartier de rente, échu le dernier jour du mois de juin précédent. Elle commence ainsi : « Je Germain Pillon (sic) sculpteur du Roy et contre-colleur général sur le fait de ses monnoyes... » Elle est signée :



Venons à la naissance de Germain Pilon. Une enquête faite, le 9 juil. 1573, lorsque le sculpteur eut la charge de Contrôleur général des monnoyes, porte que Nicolas des Avenelles, bourg. de Paris, dem^t au faubourg St-Jacques, déclara connaître « M^e Germain Pillon (sic) pour ce qu'il est natif dud. faub^t St-Jacq. et proche voisin dud. déposant ». Guill.

Brument, marchand, dem^t au même faub^s, dit « avoir eu connoissance dud. Pillon dès dix huit ans, pource qu'il est né aud. faub^s St-Jacq. et mesme a cognu le père dud. Pillon »; il ajoute que « Germ. Pillon a tenu sur les fonts de baptême vng sien enfant ». (Papiers de la Cour des monnoies, Arch. de l'Emp.) Lacroix Du Maine avait donc raison : G. Pillon est né à Paris; il est né au faub^s St-Jacques; mais sur quelle paroisse? Je vois que Nicol. des Avenelles demeurait, en 1570, sur la paroisse St-Benoît, où il était march^d épiciier et apothicaire; Guill. Brument demeurait sur la paroisse St-Hilaire, où les Brument étaient libraires. La rue des Noyers était le trait d'union entre les territoires de St-Hilaire et de St-Benoît; il est donc probable que le père de Pillon, voisin de Brument et de Nicol. Des Avenelles, demeurait près de celui-ci quand Brument était établi un peu plus loin, à l'extrémité de la rue des Noyers du côté de St-Hilaire. En effet, rien des Pillon dans les registres de St-Hilaire, tout dans ceux de St-Benoît. Malheureusement les reg^s des bapt. de cette dernière église ne commencent pas avant le 3 oct. 1540; ils vont jusqu'au 25 janv. 1547 et présentent une lacune, de cette époque aux premiers mois de 1555. Germ. Pillon naquit avant le 3 oct. 1540, car son baptistaire manque aux registres que j'ai consultés. Je dirai pourquoi je pense qu'il naquit vers 1535. Le père de notre Germain n'avait pas le même prénom que son fils; quoi qu'on en ait dit, il se nommait Andry ou André. Il épousa « Jehanne Becque », qui lui donna : 1^o *Marie* (26 juin 1543); 2^o *Claude* (une fille) (6 avril 1545); 3^o *Thomas* (11 sept. 1555); 4^o *Marguerite* (11 déc. 1556), tenue par Michel Gaultier et Marguerite Pilon, sœur (?) d'André; 5^o une autre *Marguerite* (2 avril 1562); elle eut pour parrain son frère Germain, garçon qui avait environ 27 ans. Aucun des actes que j'ai lus ne qualifie André Pillon sculpteur; l'acte du 6 avril 1545 le dit « tailleur de pierres ». C'était un ouvrier modeste, un simple praticien peut-être, et peut-être le praticien qui dégrossissait les blocs où Michel Gaultier trouvait les figures qu'il finissait avec le marteau et la râpe. Pour le dire tout de suite, Michel Gaultier, homme habile et renommé, devint le gendre d'André Pillon, épousant Noëmi, une fille d'André, née avant oct. 1540, ou entre 1547 et 1555. — Avant son mariage avec Jehanne Becque, nommée par les documents que j'ai découverts : Besen, Bécu, Bécaine, Beguen et Bécque, André Pillon avait eu une femme, dont je ne vois que le prénom dans le baptistaire de « *Marie* », fille d'« Andry Pillon et de Colette sa mère ». (St-Etienne du Mont, bapt. 28 déc. 1530.) A. Pillon n'eut pas d'autres enfants baptisés à St-Etienne; il alla rue des Noyers vers 1531. Il est à croire que Germain Pillon naquit de Colette... et non de Jehanne Becque. Si Jeanne eût mis au monde Germain, celui-ci ayant 27 ans environ en 1562, comme je le crois, elle aurait eu des enfants pendant 28 ou 29 ans. Les reg^s mortuaires de St-Benoît ne commencent qu'en 1594, je n'ai pu connaître la date de la mort de Colette..., non plus que celles des décès d'André Pillon et de Jehanne Becque.

Von loin de la demeure d'André Pillon vivait un boulanger nommé Beaudoux, qui, de Charlotte Danet, avait eu, le 21 juillet 1543, Madeleine. (Reg. de St-Benoît.) Cette enfant grandit, jouant avec les enfants du quartier, parmi lesquels étaient

ceux du tailleur de pierres dont la boutique était voisine du fournil de Beaudoux. Germain Pillon et Madeleine se prirent à s'aimer, et, vers 1557 ou 1558, on les maria. L'état des registres de St-Benoît et de St-Hilaire ne me permet pas de dire à quel temps précis se rapporte le mariage de Germain et la naissance de Raphaël, son premier enfant — nous verrons plus tard ce Raphaël Pillon. — Le 11 nov. 1564, Mad. Beaudoux mit au monde une fille, *Claude*, qui fut baptisée le lendemain, tenue par Claude Des Avenelles, fille de l'épiciier-apothicaire dont j'ai parlé plus haut. Germ. Pillon quitta, vers 1565, la rue des Noyers et alla se loger près de la porte de Nesle, au bas du pont Neuf. Il devint ainsi voisin du Florentin Hieronimo della Robbia, architecte des rois François 1^{er} et Henri II. Le vendredi 6 décembre 1566, il eut son troisième enfant, *Jehanne*, baptisée le 7. (St-André des Arcs.) Cette Jehanne Pillon, « décédée en Nesle », fut enterrée le lendemain de sa naissance. (St-André.) — Madeleine Beaudoux survécut dix mois à sa fille; elle rendit son âme à Dieu le 7 sept. 1567, et, le lendemain, son corps fut transporté à St-Benoît pour y être inhumé. — Germ. Pillon donna peu de temps au deuil. La fille de « M^e Pierre Durand, procureur », s'était éprise de notre statuaire, que le seul portrait connu de lui nous représente comme un gros garçon de bonne humeur et de bonne santé, et Germain, sensible aux charmes de Germaine Durand, l'avait aimée du vivant de la pauvre Madeleine, morte peut-être de chagrin. Germain se hâta d'épouser Germaine, qui, « le samedi 13^e j^r de mars, an 1567, selon l'ancienne computation et soixante-huit, suvant l'édicte du Roy », mit au monde *Lucrèce* (conçue en juin 1567!) que tint « Jehanne de La Robbia, femme de noble homme M^e Méderie de Donon, Contrôleur g^l des bâtiments du Roy ». Germain, dans cet acte qui dépose de son infidélité à la pauvre boulangère, est dit : « sculpteur du Roy ». — Ici une parenthèse. Mariette dit que Germ. Pillon avait épousé la fille de « Pierre Regnault, prestot de Poissy, fils de Pierre Regnault, secrétaire du Roy ». On voit qu'il fut très-mal informé. — Le mercredi 18 mars 1569, « selon l'édicte du R. », naquit *Charlotte* Pillon, tenue par M^e Guill. Guillaïn, « m^r des bastim^{ts} de la ville de Paris »; *Susanne* fut baptisée le 24 août 1570, tenue par « Pierre Durand, procureur au Chastelet de Paris », et par « Noëmi Pillon, femme de Michel Gaultier, sculpteur », beau-frère de Germain. — Lorsque le Roi ordonna que la fabrication de la monnaie fût faite dans la maison des Etuves, à la pointe de l'île de la Cité, Germain Pillon, alors Contrôleur général, y eut son logement; il y vit naître deux enfants, entre 1570 et 1574; les registres de la Ste-Chapelle basse, antérieurs à 1574, attaqués par le feu, ne m'ont pu montrer les baptistaires de *Germain* et de *Gervais*, ces deux enfants. A la date du 27 juin 1574, je vois la mention du baptême de « *Robert* Pilon (*sic*) fils de maître Germain Pilon, statuaire du Roi Charles neuf »; la marraine fut « Marguerite R. » (peut-être : Marguerite Reyne), fille de Henri II. — Disons en passant qu'un mois avant la naissance de Robert, Germ. Pillon, en sa qualité d'officier de la Cour des monnaies, assista aux funérailles tumultueuses de son maître Charles IX, avec Jehan Trudaine, Essayeur général, et Claude de Héry, Tailleur général des monnaies. (Arch. de l'Emp., Z. 3187, fol. 1^{er}.) Ce fut Germ.

Pillon qui, sculpt. du R., dut faire l'effigie royale qu'on exposa sur le cercueil de Charles IX. (Voy. FUNÉRAILLES.) — Le 4 juillet 1574, G. Pillon tint un fils de Jean Lappe, jardinier du R. au Palais (Ste-Chapelle); le 20 mars 1576, il tint Germain Giffart. (St-Jacq. de la Boucherie.) Le 1^{er} avril 1577, il présenta à l'église, né le même jour, *Anthoine*, « fils de maître Germain Pillon, statuaire (*sic*) et imaginaire (*sic* p^r Imagier) du Roy ». (St-André.) Le jeudi 22 mai 1578, il fit baptiser Jean; le 21 oct. 1579, il fit porter à St-André un enfant que nomma *Claude* « Claude d'Aubray, com^e notaire et secrétaire du Roy, grand audencier de France ». L'acte du baptême, rédigé en français, se termine par ces phrases latines : « *Illustret animam pueri Deus suis charitatibus et nobilitate. In illo baptismo nutrimus apparatus. scil qui baptizabat fere discessit vacuus. Parcat illis Deus; impediabantur in exterioribus* ». Je ne devine pas à quelles circonstances font allusion ces trois derniers mots, qui se rapportent au père comme aux parrains de Claude Pillon; quelles causes avaient empêché ces braves gens, qui, d'ailleurs, faisaient ce qu'en termes de sacristie on nomme « un beau baptême », de gratifier convenablement le prêtre, bon chrétien que nous voyons prier pour eux, tout fâché qu'il fut de s'en aller les mains à peu près vides? Le 10 août 1583, un vicaire de St-André inscrivit sur son registre l'acte du baptême de *Michelle*, et le termina par ces mots : « *Deus eam crescere faciat!* » La fécondité de Germaine Durand ne se démentait pas; le 30 oct. 1584, elle donna à Pillon *Marguerite*, que tintent « Nicolas Le Blond, peintre du Roy, Marguerite Pourry, femme de m^e Estienne Durand, contrôleur des guerres et Isybel Besangon, femme de Claude Durand procureur en la cour ». Le Blond était beau-frère de Germain Pillon par son mariage avec Claude Pillon; les deux Durand étaient frères de Germaine. Le dernier enfant de Pillon fut une fille, baptisée, le 8 février 1586, sous le nom de *Catherine*. — On le voit, de ces deux femmes, Germain Pillon eut quinze enfants, 8 filles et 7 garçons. Je connais la mort de trois seulement d'entre eux : Jehanne, morte presque en naissant; « le grand fils de Mad. Pillon », Gervais, décédé le 19 oct. 1595 (Ste-Chapel.) (il pouvait avoir environ 23 ans); enfin, Germain II, qui mourut en 1615, âgé d'environ 42 ans. Voici l'acte de décès de celui-ci :

« En l'année 1615, le 30^e mars fut apporté par ceux de St-Barthélemy, le corps de feu M. Germain Pilon (*sic*) fils de défunct M^e Germain Pilon, luy vivant, dem^r au bout de l'isle du Palais, paroisse de la Ste-Chapelle, en laquelle il fut enterré, comme pareillement sa postérité désire le semblable, comme il se voit de celui cy qui demeurant encore sur l'isle du Palais, mais bien en son logis neuf que la reufue Pilon a fait bastir près de la salle St-Louys, a voulu encore que, non plus paroissien de ladite Ste-Chapelle, par l'arrest qui est intervenu entre St-Barthélemy et la Ste-Chapelle, estre apporté au sépulchre de son père, tesmoing mon signe cy mis ce 31^e du mois et an que dessus N. GOUGELET. »

Germain Pillon, le père, avait été enterré dans la Ste-Chapelle basse. Voici l'acte de son inhumation : « Maître Germain Pillon, excellent statuere » et imaginer (*sic*) du Roy, trespassa à son logis, » à l'isle du Palais, situé au bout du jardin du Roy, » trespassa dis-je, le samedi troys^e jour de february » mil cinq cens quatre-vingt et dix, et est inhumé

» en la Sainte-Chapelle en bas. Monsieur l'abbé » de Ste-Geneviève feist » (fit) « l'office. » (Ste-Chapel.) Voilà donc enfin une date précise pour la mort de Germ. Pillon. Quant à celle de sa naissance, elle me reste inconnue; et sans doute, à moins qu'on ne trouve un acte notarié mentionnant l'âge de Pillon, acte que j'ai vainement cherché, elle sera toujours ignorée. Je suppose qu'il vint au monde vers 1535, pensant qu'il pouvait avoir 24 ou 25 ans quand il épousa Madeleine Beaudouin. Si cette hypothèse est admissible, il mourut âgé de cinquante-quatre à cinquante-cinq ans. — Comme sculpteur du R., Pillon avait 33 liv. de gages annuels. (Arch. de l'Emp., KK. 139.) A la p. 60 de ce Reg., 139, je lis : « 465 escus et un tiers, à Maistre Germain Pillon, sculpteur de sadite Majesté pour ses gaiges des quartiers de juillet et oct. 1581 et des années entières 1582, 1583 et 84, payés, le 28^e j^r de déc. 1584 ». — J'ai dit, au commencement de cette étude, qu'en 1581 G. Pillon prit dans une quittance le titre de « Contrôleur g^r sur le fait des monnoies »; j'ai dit ensuite qu'il fut reçu, en cette qualité, par la Cour des monnaies, le 13 août 1573. La chose n'était pas allée de soi. En 1547, le Roi avait nommé un Tailleur (ou graveur) général des monnaies de France, et avait pourvu de cette charge Marc Béchoit, à qui succéda Claude de Héry, qui la possédait en 1573. Claude de Héry était assez habile, mais Germ. Pil. désirait avoir une charge qui l'attachât à la fabrication des monnaies. Il ne pouvait déposséder Héry, il demanda alors un emploi qui l'autorisât à fournir au Tailleur général les modèles en cire de toutes les effigies devant figurer sur les pièces des différentes valeurs, le graveur n'ayant plus qu'à les copier et à les tailler dans les coins. Charles IX, très-favorable à Pillon, lui donna des lettres de Contrôleur général; mais la Cour des monnaies, qui voyait là un double emploi et aussi une sorte d'injure pour le tailleur général, fit des remontrances, le 5 mai 1573. (Arch. de l'Emp., Reg. des monnoies, Z. 3186, fol. 75.) Le Roi passa outre et envoya des lettres de jussion, auxquelles Messieurs des monnaies n'eurent rien à opposer, ils ordonnèrent seulement qu'avant de procéder à l'entérinement des lettres « obtenues par M^e Germain Pillon, de l'estat de Sculpteur, conducteur et contrôleur g^r en l'art de sculpture sur le fait des monnoies du R. et reuers d'icelles, led. Pillon feroit espreuve et expérience dud. estat, et qu'il exécuteroit en présence d'un conseiller g^r des monnoies vng modelle en paste ou non » (en cire pétrie ou en autre matière) « de l'effigie du R., de la grandeur d'un teston, avec le reuers d'yceuluy ». Ainsi fut fait, et la cour reçut le Contrôleur g^r à la charge de fournir le Tailleur g^r des modèles de l'effigie du R., pour servir aux testons et autres pièces où son effigie sera empreinte, selon que le visage de Sa Maïesté se changera d'an en an, avec le reuers, fleurs de lys couronnées et autres caractères qu'il conviendra faire pour lesd. monnoies ». Une enquête avait été faite sur ses « bonnes vie et meurs et sur ses habitudes catholiques; j'en ai parlé plus haut, p. 971, 2^e colon. — Germ. Pillon, qui avait en à lutter pour se faire admettre en 1573, se montra très-difficile, en 1581, lorsque Philippe Danfric demanda la charge de Claude de Héry, qui venait de mourir. Danfric, du vivant de Héry, avait été pourvu de lettres de survivance, auxquelles Germ. Pillon fit une opposition à outrance; mais

Henri III fit pour Danfric ce que Charles IX avait fait pour Pillon. Dans le cours de cette petite pro-

cedure, Germ. Pillon présenta une requête qu'il signa :

En 1589, le 31 mars, il présenta une requête à la cour contre M^e Augustin de Varade, receveur général des boîtes des monnaies, qui refusait de lui payer ses gages, et il signa cette fois :

lettres de jussion ». (Arch. de l'Emp., Z. 2857 et 3193, fol. 366.) Deux ans se passèrent pendant lesquels Gervais attendit sa commission; la Cour des monnaies attendait-elle qu'on lui payât ses gages?

Comme toutes les révolutions, les troubles de la Ligue avaient desséché les sources de la fortune publique; la cour s'adressa au duc de Mayenne, qui répondit qu'on lui donnât là-dessus un mémoire, « et en parleroit », ajoutant qu'il « les prioit de recevoir un nommé Pillon en l'estat de Contrôleur g^l des effigies et monnoies de France ». Le président fit là-dessus des remontrances, et Mayenne « diet à Messieurs qu'il les prioit de le recevoir et faire quelque chose pour l'amour de lui », duc. (Rapport à la Cour, du samedi 25 nov. 1592; Arch. de l'Emp., Z. 1393, fol. 346.) De guerre lasse, mais après de nouveaux refus, la cour entérina les lettres du 5 mars 1590,

Quand la Ligue eut décidé qu'on frapperait la monnaie française à l'effigie du Cardinal de Bourbon, Roi malgré lui, Germ. Pillon fit prévaloir l'idée du concours, et Philippe Regnault, Nicolas Roussel, Pierre Mérigot ayant fait, d'après la cire fournie par Pillon, des poinçons « à l'effigie du Roy Charles, à present régnant », Germain, juge naturel du concours, après le serment déféré, choisit l'ouvrage de Ph. Regnault. (Danfric avait émigré; il était toujours cependant considéré comme Tailleur g^l, au moins pour le moment.) Germ. Pillon mourut 22 jours après avoir rendu la sentence qui fit de Regnault le graveur de la monnaie, assez rare aujourd'hui, du Roi Charles X I^{er}. — Aussitôt que Germain Pillon fut couché dans son tombeau, sa veuve, pour Gervais, fils aîné d'elle et de Germain, et jeune garçon qui avait appris l'art de sculpture dans l'atelier de son père, demanda la survivance de Contrôleur général, bien que l'office eût été déclaré viager en la personne de Germain. Le duc de Mayenne, au nom de Charles X, donna à Gervais, le 8 fév., des lettres de provision, dont, le 5 mars 1590, la Cour refusa l'entérinement. Le 13 mars, lettres de jussion du Roi; nouveau refus de Messieurs des Monnaies, le 23. Nouvelles lettres impératives, le 2 mai. Gervais joignit à ces lettres une requête qu'il signa : G. Pillon, le G coupant horizontalement le P, et une tête d'ange accompagnant l'n final du nom. (Arch. de l'Emp., Z. 2858.) La Cour, par un délibéré du 10 mai 1590, débouta « M^e Gervais Pillon de l'effet et entérinement desd.

et Gervais eut la charge de son père (15 janvier 1593). Cependant le carnaval de la Ligue étant fini, et Henri IV étant entré à Paris, Gervais, le 22 mars 1594, demanda au Roi des lettres de provision pour régulariser sa position; Henri les donna le 17 avril. La Cour des monnaies décréta encore une fois la suppression de l'office de Contrôleur g^l comme inutile. (Z. 3198, fol. 197.) Le Roi persista et, par ses lettres du 27 août, demanda à Messieurs de la cour d'admettre au serment Gervais Pillon, « en esgard aux services que Pillon le père a faicts aux Roys, prédécesseurs » de lui Henri, « voulant iceulx reconnoistre a l'endroit de son fils, et que les pourtraicts représentant sa personne soient bien et dument faicts. » Refus de la Cour. Enfin, le 15 février 1595, Henri IV donne un ordre nouveau en faveur de Gervais, et la Cour, qui a résisté cinq ans, se déclare vaincue. Cependant le Tailleur g^l Danfric, revenu de l'émigration à laquelle l'avait condamné sa fidélité aux Rois, attaque Gervais Pillon; mais la Cour décide que le Tailleur g^l et le Contrôleur peuvent vivre l'un à côté de l'autre sans se nuire. (Z. 3198, fol. 264.) — J'ai dit que Gervais Pillon mourut le 18 oct. 1595. Son frère Jean, né le 21 mai 1571, bien jeune par conséquent, aspire à le remplacer; mais Philippe Danfric fait pourvoir son fils de l'emploi qu'il occupe bien peu de temps; et Jean Pillon obtient du Roi des lettres de provision, le 12 février 1604. Le 11 mars, la Cour les écarte. (Z. 3203, fol. 54.) Le 30 mai, Henri IV envoie des lettres de jussion; le 19 juin, la Cour s'obstine à demander

l'abolition de l'office de Contrôleur g^l. (Z. 2880.) [La requête de Jean signée : Pillon est accompagnée de la tête d'ange.] Mais voici que Guill. Dupré obtint des lettres qui lui donnent le contrôle; pourvoi de Jean Pilon devant le conseil d'État, qui déclare, le 31 janv. 1506, que le Roy « ayant recogneu la capacité et expérience en l'art de sculpture desd. » Dupré et Pillon, a ordonné et ordonne que lesdicts « exerceront ensemble led. office de Control^r g^l, et » que chacun d'eux jouira entièrement des droits « et gages de 400 l. par an attribués aud. office ». Sur ce, les deux prétendants sont reçus, le 20 fév. 1606. (Z. 3204, fol. 252 v^o et suiv.) — Guill. Dupré, qui avait de bonnes raisons de se croire supérieur à son collègue, vécut-il toujours bien avec Jean Pilon? On peut en douter. Je vois que tous deux négligèrent de fournir à Nicolas Briot, Tailleur g^l, les cires dont il avait besoin, et que la cour les condamna, le 28 août 1607, « à faire chacun une cire de l'effigie du Roy, pour estre déliurée au Tailleur g^l ». Je vois encore que Jean Pillon « délivra l'effigie du Roy régnant en cire » au Tailleur g^l, pour que celui-ci fit les fers devant servir à la fabrication des doubles et deniers de cuivre, aux « moulins à monnoie de Bordeaux et de Dijon ». (Z. 3205, fol. 219.)

Je ne sais quand mourut Jean Pilon, qui vivait encore le 11 janv. 1611. (Rôle des off. de la Cour des monnoies; Z. 3205, fol. 339.) — Que devinrent les enfants de Germain I^{er} Pilon? On sait quand Gervais décéda. Raphaël, fils de la boulangère, fut sculpteur et architecte; il prit cette double qualité, le 4 sept. 1584, au baptême d'un fils d'Alexandre Olivier. Il se dit : « maistre sculpteur et architecte du Roy, demeurant en l'isle du Palais » et « âgé de 30 ans ou environ ». Le 8 mars 1590, appelé au greffe de la cour des monnoies pour déposer dans un procès intenté à un Galéas Vigère, faux monnoyeur, il signa : Pilon (*sic*). Si Raphaël avait 30 ans en 1590, il était né en 1559 ou 1560. Je ne sais quand il mourut. — On a vu ci-dessus, p. 973, que Germain II Pilon mourut le 30 mars 1615; je n'ai pu savoir quelle profession il exerça. Il épousa Madeleine Baillet, qui, veuve depuis 21 ans, fut marraine, le 17 fév. 1636, d'un fils du peintre Roland Milot, que tint avec elle Toussaint Quesnel, m^e peintre. (St-Jean en Grève.) — Un acte de baptême du 6 juil. 1622 (St-Jean) m'a fait connaître qu'à ce moment vivaient encore trois enfants de Germain I^{er} Pilon : Michelle, née, on l'a vu, le 10 août 1583, Antoine en 1577, et Claude en 1579 :

... Fut baptisé « Anthoine, fils de Messire Anthoine de Leule, ci-deuant conseil esln pour le Roy en l'élection de Noigent-sur-Seine, et de Michelle Pilon (*sic*) sa femme; le parrain, noble homme Anthoine Pilon (*sic*). M^e d'hôtel de M. l'admiral » (Henri, duc de Montmorency) « et capitaine du chasteau de l'Isle Adam; la marraine, damoiselle Isabelle Renault, femme de noble homme Claude Pilon (*sic*) mareschal ordinaire de la maison du Roy. »

Quand moururent Michelle, Antoine et Claude? Je n'ai pas trouvé leurs actes de décès. — Tous les ouvrages attribués à Germain Pilon I^{er} sont-ils de sa main? Aucun n'appartient-il à Raphaël, à Gervais ou à Jean? Jean, Gervais et Raphaël n'eurent-ils aucune part aux travaux de Germain I^{er}? Ne furent-ils pas ses auxiliaires, ses ouvriers, ses collaborateurs en certaines choses. Jusqu'ici l'on n'a connu qu'un Pilon sculpteur; j'en fais connaître quatre; peut-être les fins connaisseurs, à l'inspection de certains morceaux, reconnaîtront-ils qu'ils appartiennent à

un Pilon qui n'est pas Germain I^{er}; mais auquel encore? Si j'étais compétent pour prononcer en un sujet si délicat, j'entreprendrais de m'éclairer sur la question, et je m'efforcerais, par l'étude et la comparaison des œuvres données à Pilon, de restituer à Raphaël, à Gervais et à Jean ce qui peut leur revenir de gloire. — Dans son poème intitulé *Latetia* (in-8°, Paris, 1612; Bibl. Imp., t. 2051-2. A. 2.) Rodolphe Boutray, avocat au grand conseil, consacra seize vers à Pilon, qu'il mit à côté des plus grands statuaires de l'antiquité et dont il loua surtout le *St-François* et un cheval de bronze, ornement de la maison du sculpteur : « *Proprios quo Pilo penates ornabat.* » — *Voy.* BRIOT, DAXFRIE, DUPRE (GUILL.), GAULTIER, 2. GUILLEIN, HERY, LE BLOIS, OLIVIER, ROBBIA (BELLA.)

— P. S. Le grand sculpteur Germain Pilon ne fut pas le seul de son nom à Paris. Un Germ. Pilon épousa Marie de Malepart, le 17 fév. 1586 (St-Germain l'Auxer.); il en eut plusieurs enfants : Symon (7 fév. 1604); Katherine (8 août 1603); François (30 mai 1605); et Germain (28 mars 1607). (Reg^s de St-Paul), sans compter ceux qu'il put avoir de 1566 à 1601, et que je n'ai pu connaître. — Un autre Germain Pilon, menuisier, époux de Marie Caron, eut, le 1^{er} mars 1642, un fils nommé Germain, et tenu par Pierre Caron, grand vicaire de Mousseign^r l'arch. de Bordeaux. (St-Etienne du Mont.)

PIXAGIER (THOMAS).

?1616—1653?

« Thomas Pinagier (*sic*) faisoit assez bien le paysage » (*Extrait des noms des plus célèbres peintres*, etc., 1679. Anonyme (Félibien?) Pinagier, inconnu à Bouillet, naquit à Paris, et mourut à 37 ans, le 6 janv. 1653. (Liste des Académiciens.) Il fut un des premiers qui se rallièrent à Ch. Le Brun lorsqu'en 1648 il créa l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt. Il demeura rue de Seine, en 1651, lorsqu'il signa le contrat de jonction entre les maîtres peintres et sculpteurs et les « académistes », dressé, le 4 août, chez Goguyer, not. Il est porté aux gages de 30 l. par an sur les États de la Maison du R., pour les années 1644, 1645, 1647, 1648. Zani le nomme Pynakker ou Pinagier. — Th. Pinagier était calviniste et ami de Samuel Bernard. — *Voy.* 1. BERNARD, p. 204, en bas.

PIXAGRIER (LÈS).

xv^e et xvii^e siècles.

Bouillet a négligé ces maîtres peintres sur verre, qui eurent, en France, une grande renommée, embarrassé peut-être d'abréger l'article fourni sur ces « vitriers » par Emeric David, à la *Biogr.-Michaud*. Je ne veux pas, quant à moi, prendre la substance du travail de David, qui a sa valeur, mais ajouter quelques notions restées inconnues au savant antiquaire. Les Pinagrier étaient originaires de Tours, la ville aux artistes, on le croit du moins, mais je n'ai aucune preuve de cela. Robert, un d'eux, fil, de 1527 à 1530, selon Le Vieil, auteur du *Traité de la peinture sur verre*, et en 1520, selon Félibien, qui était de Chartres, les verrières de St-Hilaire de Chartres. Selon Emeric David, ce Robert Pinagrier eut trois fils, peintres comme leur père : Nicolas, Jean et Louis. Il cite un second *Nicolas, petit-fils* de Robert, qui s'illustra dans le dix-septième siècle, et peignit des vitraux en 1618 et 1635. Quant aux fils de Robert : Louis, Jean et Nicolas, Em. David a raison; mais on va voir que si — ce qui est vrai — Robert eut un petit-fils nommé Nicolas, ce ne fut pas lui qui peignit en 1618. Je

n'ai pu apprendre où et quand Robert Pinaigrier mourut; on dit que ce fut à Tours ou près de Tours; ce que je vois, c'est qu'il n'était point à Paris au commencement de l'année 1601. En effet, il ne fut point parrain du premier enfant de Jean, son fils, qui, époux de Marie Ordet, fit baptiser, le 17 mars 1601, *Louis*, tenu sur les fonts par « Nicolas Royer et Loys Pinaigrier ». (St-Paul.) Du quartier St-Autoine « Jehan Pinaigrier » passa dans la cité, où, le 21 mai 1603, il eut *Robert*, tenu par « Robert de Sor, marchand lingeur, rue Brihoucher (sic), p^r Aubry-le-Boucher), et Geneviève Pinaigrier, femme de Toussaint Le Blond ». Jehan est dit dans l'acte : « Maître vitrier à Paris. » — (Reg. de St-Denis de La Châtre ou St-Gilles.) Toussaint Le Blond, pour le dire en passant, qui avait épousé Geneviève, fille de Robert Pinaigrier, était, comme ses beaux-frères, peintre sur verre ou : « M^r Verrier », ainsi que le qualifient les baptistaires de ses quatre enfants (14 nov. 1606, 15 juil. 1608, 17 mars 1610, 20 mars 1611, St-Germ. l'Auxer.). Le premier enfant de T. Le Blond eut pour marraine « Michelle Forestier, femme de Nicolas Pinaigrier » ; le dernier fut tenu par « Geneviève Fauchet, femme de Loys Pinégrier (sic) ». De ce Louis je ne connais point d'enfants; il décéda « rue St-Germain, proche l'abreuvoir Pépin », le 29 nov. 1627. On lui fit des funérailles magnifiques, pour sa position si simple de « maître vitrier ». Il eut, en effet, « les beaux parements, la belle argenterie, les vingt prestres et le crieur » des morts. (Reg. de St-Germ.) — Nicolas, dont la femme, en 1606, était Michelle Forestier, avait épousé en premières noces, Renée Bérault, qui, le 17 août 1603, lui avait donné *Nicolas*, tenu par Toussaint Le Blond, m^r vitrier, Loys Pinégrier (sic), « aussy vitrier, et Marie Gardet, femme de Jehan Pinégrier ». (St-Germ. l'Auxer.) Nicolas Pinaigrier, de sa seconde femme, Michelle Forestier, n'eut point d'enfants. Il mourut en 1606 : « Samedi 2^e j^r de déc. 1606, le conuoy de Nicolas Pinaigrier, maistre vitrier, pris rue St-Germain, près de l'abreuvoir Pépin. » (St-Germ. l'Auxer.) — On vient de voir que Nicolas II Pinaigrier, fils de Nicolas I^{er}, et petit-fils par conséquent de Robert, naquit en 1603; il est donc difficile d'admettre avec Em. David qu'il peignit des vitraux en 1618; en 1635, soit. Mais quel est le Nicolas de 1618? Un Nicolas Pinaigrier, époux de Nicole Arrent, et qui demeurait à Paris, au moins dès 1566, sur le territoire de St-Jacques de la Boucherie. Le 25 mars 1567, il eut une fille, *Marie*, née rue de Troussevache. En 1569, il demeurait rue de la Savonnerie, où il eut *Antoinette*, qui, le 29 juin, fut tenue par « Jehan Dulan, m^r peintre ». Dans les actes de 1567 et de 1569, Nicol. Pinaigrier, qui est dit : Pinègre et Pinagri, est qualifié « vitrier ». Il a la même qualification dans le baptistaire de sa fille, *Anne*, que tint Toussaint Le Bel, m^r vitrier (peut-être est-ce Toussaint Le Blond). Le 4^{er} mars 1572, Nicol. Pinaigrier eut une quatrième fille, *Marguerite*, tenue sur les fonts de St-Jacques par « Guyon de Vables, peintre ». Nicole Arrent mourut bientôt après sa 4^e couche, et le samedi 8^e juil. 1581, Nicolas fit publier son mariage avec Marie Fallois de la paroisse de St-Martial. A partir de 1581, je perds de vue ce Nicolas Pinaigrier, que je puis nommer Nicolas III. A n'en pas douter, il était parent de Robert Pinaigrier, mais à quel degré? je ne sais. Rien n'empêche que Nicolas III,

jeune encore en 1581, n'ait peint les vitraux de 1618. — Em. David reporte à l'année 1490 la naissance de Robert Pinaigrier; cette donnée paraît inadmissible. Admettons que Geneviève, fille de Robert, ait été le dernier de ses enfants, et qu'elle ait épousé Toussaint Le Blond, âgée de 30 ans — 20 ou 25 serait plus probable — elle serait née vers 1572 ou 1573, Robert aurait eu alors de 81 à 82 ans : on est bien rarement père à cet âge. Je rejetterais la date de 1490, mais sans oser lui en substituer une autre. — Finissons en disant que Nicolas III Pinaigrier pourrait fort bien être un frère de Robert, celui-ci n'est beaucoup plus tard qu'on ne le suppose, et que Robert lui-même, le père de Nicolas, de Jean, de Louis et de Geneviève, serait fils d'un premier Robert, auteur des vitraux de St-Hilaire de Chartres, en 1520 ou 1527-30. Je suis moins téméraire cependant. Dans ma pensée, Robert I^{er} serait père de Robert II et de Nicolas III, et Robert aurait eu Geneviève et ses trois frères. La vraisemblance est là, sinon la vérité.

PINEAU. (JEAN-BAPTISTE).

« Toute cette sculpture fort élégante a été faite par le sieur Pineau, sculpteur du Roi », dit Dézallier dans son *Voyage pictoresque à Paris*, 1749, à propos de la chapelle de la Vierge, qui se voyait dans l'église des Pères de Nazareth (quartier du Marais). Ce Pineau avait pour nom de baptême : Jⁿ-Baptiste. Il demeurait au quartier des Gobelins, et avait épousé Marguerite Bonjean, dont, le 19 mars 1682, il eut une fille. (St-Hippolyte). Le 8 mars 1682, il avait tenu sur les fonts un fils de Louis L'Hermite, son compagnon sculpteur. (St-Hipp.)

PIRON (ALEXIS).

1689—1773.

Aux notions acquises touchant l'auteur scandaleux de certaines poésies, et l'auteur estimable de la *Métromanie* — une très-jolie comédie qui ne réussirait plus aujourd'hui sur le Théâtre-Français tel qu'on nous l'a fait — ajoutons quelques renseignements authentiques. Alexis Piron naquit à Dijon, sur la paroisse St-Jean, 9 juillet 1689, fils d'Aimé Piron, apothicaire, et d'Anne Dubois. Il fut baptisé le même jour, ayant pour parrain son grand-père du côté maternel, « M. Alexis Dubois, architecte à Dijon », et pour marr. « D^{lle} Perrette Piron, sa tante, femme de M. Guillaume Dubois sculpteur aud. Dijon ». (Arch. de la vil. de Paris.) On a dit qu'Alex. Piron eut un frère, héritier du fonds d'apothicaire d'Aimé Piron; on a prêté au poète un grand nombre d'épigrammes contre l'épicier-pharmacien; j'ai désiré connaître cet autre fils d'Anne Dubois, je n'ai pas pu y parvenir. J'ai prié M. le maire de Dijon de m'envoyer un extrait du baptistaire de ce frère d'Alexis, mais ce magistrat ne m'a pas fait l'honneur de me répondre. — Aimé Piron, mourut en 1627 :

« Le 9 déc. 1727, mourut le s^r Aimé Piron, m^r apothicaire, âgé de 89 ans, ayant été muni des sacrements, et fut inhumé, le lendemain, au charnier de cette église, en présence de MM. les chanoines, qui ont assisté processionnellement à son convoi et des témoins soussignés : L. Turigny, Millot Demot. » (Reg. de St-Jean de Dijon.)

Alexis Piron n'était point à Dijon au moment du décès de son père, et je remarque l'absence du prétendu frère d'Alexis à la cérémonie funèbre du 9 déc. 1727. Peut-être qu'à Dijon l'usage n'était pas que les fils assistassent à l'enterrement de leurs premiers parents. — On sait que Piron se maria et

que ce fut sur le tard de la vie, — à cinquante et un ans, — qu'il épousa une veuve qui fréquentait comme lui les salons d'une femme d'esprit, madame de Mîmeur. On connaît le nom de celle qui devint madame Piron; ce que je ne vois pas chez les biographes, c'est la date du mariage qui mit fin à la jeunesse du compagnon et de l'ami de Collé, de Panard, de Favart et du reste des joyeux chansonniers du Caveau. Voici l'acte que j'ai trouvé aux reg. de St-Sulp. :

« Le jedy 13 avril 1741. M^e Alexis Piron, avocat en parlement âgé de 51 ans » — son père s'était marié au même âge — « fils de feu Aimé marchand apothicaire et d'Anne Dubois, et M^e Thérèse Quenaudon, âgée de 53 ans, vente de M. Casrian Christophe dit Christian, les deux parties de la paroisse St-Sulp. y demeuré rue des S^{ts}-Pères, témoins Messire René Vatry, chanoine de St-Etienne des Grés; Jean-Auguste Le Sueur, contrôleur des rentes, amis de l'époux, Jacques Lefeuve, avocat en parlement, et Jean Hugnet, intendant de M. de Livry, amis de l'épouse. »

On voit qu'il n'y a là personne de l'ancien monde de Piron; après les signatures des époux et de leurs témoins, rien. Anne Dubois n'était pas venue, elle avait envoyé son consentement, daté du 17 mars 1741. Je n'ai pu trouver trace du Christian, prédécesseur de Piron dans le cœur de Thérèse Quenaudon. Piron fut dix ans heureux auprès de la femme qu'il avait choisie Marie-Th. Quenaudon décéda, rue St-Honoré, le 17 mai 1751. (St-Roch.) — Piron survécut vingt et un ans et demi à sa femme; il mourut, le 21 janv. 1773, rue des Moulins, âgé de 83 ans et demi et non de 80 ans ou environ, comme le dit l'acte de son inhumation. (St-Roch.) — Dans son foyer public, la Comédie française a un buste en marbre de Piron, un des meilleurs ouvrages de Jⁿ-Jacq. Caffieri. Le plâtre en fut exposé en 1762, et le marbre taillé, de 1773 à 1776, par le sculpteur qui paya de ce morceau ses entrées au théâtre. C'est un buste charmant : grosse figure gaie, bouche railleuse et sensuelle, œil fin, et, sous tout cela, du bouhomme; chair palpitante, cheveux dont une épaisse couche de poudre lie les masses; art sans apprêt, qui sait être fidèle à la nature sans descendre à une réalité brutale; morbidesse sans mollesse; largeur dans les plans sans lourdeur, et partout finesse de modelé, esprit et grâce. — *Foy. CAFFIERI.*

PITAU (NICOLAS).

Tout ce que je sais de ce graveur, qu'on dit né, en 1633, de Jean Pitau, Flamand, c'est qu'il épousa Madeleine de Vadder, Flamande, qui, le 13 déc. 1693, tint une des filles de Joseph Roitriers, Tailleur g^l des monnaies.

PLATE-MONTAGNE (MATHIEU VAN PLATTENBERG, dit : de LA). ? 1608—1660.

(NICOLAS). 1631—1706.

(CLAUDE). 1679—1736.

Mathieu Van Plattenberg, d'Anvers, peintre de marine habile, élève de Van Ertvelt, vint à Paris chercher fortune. Il commença par la broderie, mais il revint à son premier métier, la broderie ayant été défendue; c'est au moins ce que dit Nicolas Wlenghels, gendre de Mathieu, dans une lettre adressée de Rome à St-Gelais. Le nom de Plattenberg étant difficile pour les voisins de Mathieu, il le françaisa et devint Mathieu de La Plate-Montagne, puis bientôt seulement Montagne ou La Montagne. Mathieu épousa Catherine Morin, nièce de Jean

Morin, le graveur estimé de l'abbé de Marolles. Il en eut, le 19 nov. 1631, *Nicolas*, que l'acte de son baptême dit « fils de Mathieu La Montaigne et de Catherine Morine (*sic*), sa femme ». (St-Sulp.) Le 2 janv. 1636, Mathieu eut *Françoise*. Cette fille, pour le dire tout de suite, épousa Louis Bost, huissier au Châtelet. — Le 18 déc. 1656, Mathieu Montagne, « peintre du R. dans son Académie », et *Catherine* Montagne, femme de Philippe Wlenghels, peintre, firent un fils de Didier Girardin, m^e peintre. (St-Sulp.) Je n'ai pas vu le baptême de Catherine. En mars 1656, le Roi donna des lettres de naturalité à Mathieu et à Ph. Wlenghels, son gendre. (Arch. de l'Emp., X. 8650, fol. 325.) Catherine Van Plattenberg mourut le 14 août 1672, âgée de 50 ans environ (née vers 1622?). (St-Sulp.) — Nicolas Plate-Montagne, élève de Philippe de Champagne, ne peignit point le paysage et la marine, mais l'histoire et le portrait. Mariette estimait en lui l'homme pieux et de mœurs pures, mais assez peu le peintre, qu'il trouvait « froid et sans verve ». L'Académie le reçut cependant comme portraitiste, le 21 avril 1663, et comme peintre d'histoire, le 4 janv. 1665. Le 19 sept. 1660, il avait perdu son père, qui demeurait rue du Vieux-Colombier. Mathieu avait environ 52 ans. (Reg. de St-Sulp. et Liste des Académiciens.) Le 13 janv. 1659, Mathieu, témoin d'un mariage à St-Benoît, avait signé : « Montaigne ».

— Nicolas se maria, le mardi 24 août 1662, à Marie Beaudin, fille de Thomas Beaudin, m^e boulangier, rue St-Honoré. Il signa l'acte de son mariage : « de Plate Montaigne ». (St-Germ. l'Aux.) Marie Beaudin fut une des femmes fécondes d'une époque et d'un monde où la fécondité ne fut pas rare; elle donna *douze* enfants à son mari : (16 août 1663, 20 déc. 1665, 7 oct. 1667, 10 sept. 1668, 19 mars 1669, 24 juin 1670, 18 août 1673, 17 fév. 1675, 13 mars 1677, 5 fév. 1678, 24 juin 1679, 10 nov. 1680, 7 juil. 1683.) (Reg^s de St-Sulp.) Nicol. de Plate-Montagne perdit trois de ces enfants : Marie-Catherine (née en 1667) le 1^{er} avril 1679; François (né en 1665), le 15 avril 1669; Jⁿ-Bapt.-Franç. (né en 1670), le 23 déc. 1695. « Nicol. de Plate-Montagne, peintre ord^e du R. et professeur en son Acad. Roy. de peint. et sculp. », mourut, « âgé de 75 ans et 5 semaines, le 25 déc. 1706, rue du Vieux-Colombier. — Claude de Plate-Montagne, né, de Nicolas, le 29 juin 1679, se fit peintre et ne s'éleva pas, à ce qu'il paraît, au-dessus de la plus humble médiocrité. Il épousa, en 1720, Marie Hécard, veuve de Louis Marin, s^r de La Forest, serg^t aux gardes françaises. Aucun de ses parents n'assista à la cérémonie. (St-Sulp.) Il mourut, le 18 oct. 1736, rue du Vieux-Colombier; son frère Paul (né le 10 nov. 1680) assista à son enterrement et signa « P. de Plate-Montagne ». Nicol. Edelmeck, graveur, leur cousin, signa : « N. Edelmeck ». (St-Sulp.) — Nicolas-Anne de Plate-Mont. (né le 10 sept. 1668) se fit musicien et devint « ordinaire de la musique du R. et communal de la maison de S. Maj. », c'est-à-dire un des chanteurs de la chambre et de la chapelle qui avaient « bouche à cour » et mangeaient à la table « du commandant » (de tous les officiers). Il mourut, le 11 sept. 1743. (St-Sulp.) — Marie de Plate-Montagne (née le 17 fév. 1675) mourut, rue du Vieux-Colombier, le 24 fév. 1754, âgée de 79 ans. (St-Sulp.) Paul mourut, âgé de 80 ans, le 18 fév. 1757. — Nicolas de

Pl.-Mont. travailla à la décoration de la chapelle des filles du St-Sacrement, rue Cassette. Il fit, en 1666, le *mai* pour Notre-Dame, « *St Paul et Silas* », que grava Barbery. Jean Morin grava, d'après Nicolas, le portrait d'Olivier de Castellan (1654). On a de bonnes estampes de Nicolas et de son père Mathieu, que Robert-Dumesnil nomme Michel, trompé par l'abbé de Marolles (*Catalogue* de 1666). — *Voy.* BARBERY, CHAMPAIGNE, CHEROX, EDELINCK, MAROT (Franç.), MILLET (Francisque), MORIN, RAXC.

PLESSIS-BELLIÈRE (JACQ. DE ROUGÉ, marquis DU). ? — 1655.

PLESSIS-BELLIÈRE (SUSANNE DE BRUC, marquise DU). ? 1605—1705.

Jacques de Rougé eut une charge de conseiller du Roi et fut lieutenant général des armées de Sa Majesté; il épousa, je ne sais à quelle époque, Susanne de Bruc, qui fut l'amie et la confidente du Surintendant Fouquet. Je vois que veuve, elle tint, le 31 mars 1656, sur les fonts de baptême, une fille de Fouquet. Du mariage de Jacques de Rougé et de Susanne de Bruc sortit *François-Henri* de Rougé, marquis Du Plessis-Bellière, qui fut maréchal des camps et armées du Roi, en 1691, et dont le portrait est au Musée de Versailles. — Les Vieilles Archives de la guerre contiennent une lettre de Michel Le Tellier, datée de St-Germain en Laye, le 11 janvier 1649, où je vois que le Roi envoya « le sr Duplessis-Bellière, gouverneur de la Bassée, au sr de La Tour, gouverneur d'Arras, particulièrement attaché à M. le duc de Longueville, tant par la lieutenance dans la ville et château de Dieppe que par d'autres raisons d'amitié et de protection qu'il a reçues dudit sr duc », pour s'assurer de sa fidélité dans le commandement d'Arras, ou pour lui dire de se retirer, s'il est plus dans les intérêts du duc de Longueville que dans ceux du Roi. (Vol. 114, p. 10.) En 1650, au mois de février, les Dieppois qui tenaient pour le Roi contre la duchesse de Longueville, maîtresse du château de Dieppe, ayant envoyé demander à la Reine mère, qui était à Rouen avec le jeune Louis XIV et le cardinal Mazarin, un chef qui sût les diriger dans une action qui pouvait s'engager entre le château et la bourgeoisie, le cardinal envoya tout de suite à Dieppe M. Jacq. Du Plessis-Bellière « mareschal de camp fort recommandable pour ses belles actions », comme le dit un chroniqueur dieppois. Plessis-Bellière contraignit la duchesse à la fuite et, par sa seule présence, délivra la ville du danger qu'elle courait. Le 19 oct. 1652, on envoya M. de Nevilly auprès de J. Du Plessis-Bellière pour le presser de marcher avec ses troupes, réunies en Guyenne, au secours de Barcelone. (Vieil. Arch. de la guerre, vol. 136, p. 254-263.) Jacq. de Rougé, qui commandait l'armée de Henri II de Lorraine, duc de Guise, au royaume de Naples, fut blessé mortellement dans une rencontre qu'il eut avec les Espagnols sur le rivage de la mer, et rendit l'âme le 25 nov. 1655. (Généalogie de la maison de Bruc.) Madame Du Plessis-Bellière survécut cinquante ans à son époux. Je vois que, le 25 février 1670, elle passa un acte chez le prédécesseur de M. Le Monnier, notaire à Paris. Elle mourut à Paris le 25 mars 1705, non pas dans son hôtel, mais dans celui de sa fille Catherine de Rougé Du Plessis-Bellière, veuve depuis dix ans du Maréchal François

de Bonne de Créquy. Cet hôtel était situé rue St-Nicaise :

« Du jeudy vingt-sixième mars 1705, avec la permission de S. Emin. Monseignr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et de M. le curé, après l'office des defunts chanté, le corps de dame Suzanne de Bruc, veuve de Messire Jacques de Rougé, chevalier, marquis du Plessis-Bellière, capitaine général des armées du Roy (*sic*), âgée de cent ans ou environ, décédée hier à sept heures du soir en l'hôtel de Madame la Maréchale de Créquy, a été portée en carrosse, de cette église, dans celle des Jacobins, rue St-Honoré » (le tombeau du Maréchal de Créquy était là) « pour y estre inhumé, en présence de M. Jean Negretier, advocat en parlement, intendant de Mad. la Maréchale de Créquy, de Messire Pierre Lhuillier, prestre et aumônier de la ditte dame de Créquy, et de Pierre de La Brosse, écuyer, le duc d'Orléans, tous trois qui ont signé : J. Negretier, Lhuillier, La Brosse, Labruc curé. » (St-Germ. l'Auxer.)

Mad. Du Plessis-Bellière était fille de Jean II de Bruc et de Marie Venier. — *Voy.* CRÉQUY, FOUQUET, LONGUEVILLE.

PLUMAIL.

Les dictionnaires modernes de la langue française définissent le *Plumail*, un « Houssoir de plumes, sorte de balaï de plumes »; ce n'était pas le sens qu'avait ce mot au xv^e siècle et au xvii^e. Le plumail était une réunion de plumes longues ou courtes dont on ornait le casque d'un guerrier ou la coiffure d'un cheval. Le plumail est devenu plumet. — *Plumail de Louis XII, 1509* :

« A Henry Trépier, plumassier du Roy nostre seignr, vingt-sept liures dix sols tourn. pour son payement d'un plumail d'armet tout blanc ou hault duquel plumail il y a trente-deux plumes basses, et à la queue y a douze longues plumes et douze petites tenant aux hautes plumes, et dessous vng bourrelet et neuf petites plumes, le tout chargé de pailletes et branlans, et frangé de frauges d'or, lequel plumail jecellay seignr porta sur son armet durant le mois de mai au camp de Beylla, et le jour de la défaite et rupture du camp des Venisiens. » Comptes de l'écurie du Roy (Arch. de l'Emp., KK. 86; fol. 52.)

Le camp de Beylla de notre manuscrit est le camp du Roi près du village de *Vaila*, dans le Milanais. Les Italiens nomment la journée du 14 mai 1509, que nous nommons la bataille d'Agnadel, la journée de Vaila. Agnadel et Vaila sont deux localités voisines l'une de l'autre. — *Voy.* ARCHERS, CENT SUISSES, GARDES DU R., CHARLES VIII.

PLUMAUX DE CHANFREIN.

1509.

« A Henry Trépier... la somme de quatorze liures tourn. pour cinq plumaux de chanfrin à neuf plumes, frangées d'or et chargées de pailletes et branlans dont y en a trois tout blancs et deux rouges, jaunes et blancs, lesquels ont servi durant le mois de may aux chanfrins de cinq des coursiers dud. seigneur. » (KK. 86, fol. 52 v°.)

PLUMETTE. — *Voy.* 2. MAYENNE.

PLUVINEL (ANTOINE DE).

? — 1620.

L'historien du Dauphiné, le vieux Nicolas Chorier, a écrit le premier, je crois, la biographie d'Antoine de Pluvinel, ce gentilhomme dauphinois qui, dès l'âge de dix-sept ans, élève du célèbre J.-Bapt. Pignatelli de Naples, se fit la réputation du premier homme de cheval qui fut en Europe et se poussa dans le monde par son habileté, sa force et sa grâce dans la pratique difficile de dompter, dresser et monter les chevaux. J'ai peu de chose à ajouter à l'histoire de cet écuyer, dont les maximes furent imprimées, en 1625, sous le titre de *Manège Royal*. Je dirai cependant ce que n'ont point

dit ses biographes, c'est qu'il se maria et qu'il prit pour femme « Marie de Mansel », dont la sœur, une autre Marie, épousa Claude Mandinier, contrôleur de la maison du duc d'Elbeuf. (Reg. de St-Thomas du Louvre, 27 mars 1619.) De son mariage, Pluvinel eut que deux enfants : le 10 juin 1603, il fit baptiser, à St-Germain l'Auxerrois, « Marie », dont le parrain fut « Roger de Bellegarde, chevalier des deux ordres du Roy, grand escuyer de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy et gouverneur de Bourgogne » ; et la marraine « Françoise de Lorraine, fille du duc de Merceur ». Dans le baptistaire de cette enfant, Ant. de Pluvinel est qualifié : « chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Monseigneur le duc (César) de Vendosme ». Le 11 mars 1606, Pluvinel fit baptiser une seconde « Marie », qui fut tenue par « M^r le duc de Vendosme » et « Madame la princesse de Gonty, tenant pour la Royné ». — Antoine de Pluvinel est porté sur l'Etat de l'Ecurie du Roi, en 1607, pour la somme de 400 livres. (Arch. de l'Emp., KK. 155, p. 3.) — Le 29 mai 1614, « Messire Antoine de Pluvinel, escuyer du Roy et soubz gouverneur de Sa Majesté », fut parrain, à St-Thomas, d'un enfant de son beau-frère Claude Mandinier. C'était le temps où Pluvinel commençait à mettre à cheval son royal élève et l'instruisait de toutes les belles choses qui faisaient un homme du monde accompli, du moins en ce qui touchait aux exercices du corps : le maniement des armes, la danse et l'équitation. Les biographes ont dit que Pluvinel mourut le 24 août 1620. Cette date est celle de l'enterrement, mais non du décès de Pluvinel, qui mourut sans doute le 22 ou le 23. Il n'était pas de ceux qu'on inhumait le jour même de leur mort. Il ne demeurait plus sur le territoire de St-Germain l'Auxerrois quand il rendit son âme à Dieu, mais sur celui de St-Roch. Je lis dans le registre de cette église : « Messire Antoine de Pluvinel, escuyer commandant en la grande escurie du Roy a esté porté aux Jacobins, et ses entrailles enterrées dans l'église de St-Roch, le 24 aoust 1620 ». Ce fut aux Jacobins réformés de la rue St-Honoré, dont l'église était à peine finie, commencée qu'elle avait été en 1613, que voulut être enterré Pluvinel. C'était fort la mode de se faire inhumier chez les dominicains. Marie de Mansel fit ériger un tombeau à son mari, que le sculpteur représenta en buste et couvert d'une armure. L'épithaphe qualifiait Antoine de Pluvinel : « seigneur du Plessis-Saint-Antoine et de Feucherolles, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, chevalier de l'ordre du Roy, commandant la grande écurie, chambellan et sous-gouverneur de Sa Majesté ». — Voy. BELLEGARDE.

POERSON (CHARLES). ? 1609—1667.

(CHARLES-FRANÇOIS). 1653—1725.

M. Villot (*Notice* des tabl. du Louvre) cite trois Poerson : Paris, Charles et Charles-François. Je ne sais rien du premier, que M. Villot donne pour élève à Simon Vouet ; était-il frère de Charles, qui, né à Metz et venu de bonne heure à Paris, travailla, dit-on, chez Noël Coypel ? — Un inventaire, conservé aux Arch. de l'Emp. (liasse 1608-1759), contient cette mention : « Copie collationnée des lettres de noblesse accordées par M^r l'évesque de Metz, prince du St-Empire, à André Poerson, le 26 novembre 1588. » Cet André Poerson, Messin,

était probablement le père de Charles. — En 1648, Ch. Poerson, m^r peintre, dem^r rue St-Martin, paroisse St-Nicolas des Champs, fut un des six maîtres qui traitèrent avec les Académiciens fondateurs de l'Académie Roy. de peint. et de sculpt. Il fut un des douze anciens de l'Acad., qui le reçut le 1^{er} août 1651. Il était marié à cette époque et déjà depuis assez longtemps ; il avait épousé Françoise Briant ou Bryant, dont il eut *Marguerite* (28 sept. 1639), tenue par « dame Claude-Marguerite de Gondy, veuve de Messire Charles de Florimont » (d'Aluain), « marquis de Ménelay, rue Neuve-St-Honoré ». (St-Nicol.) Douze ans après, Charles Poerson eut un fils qu'on fait naître en 1652, et qui fut baptisé, en réalité, sous le nom de *Charles-François*, « le mercredi 20^{me} jour d'octobre 1653 ». Ch. Poerson fit, en 1653, le *Mai* de Notre-Dame ; son tableau représentait le *Naufrage de St Paul*, près de Malte. Déjà, en 1647, il avait peint pour l'église cathédrale *La première prédication de St Pierre*. Je ne sais en quelle année il fit deux tableaux pour l'église de St-Martin des Champs. Il mourut, non pas en 1679, comme il est dit dans l'*Extrait des noms des plus célèbres peintres* (Félibien?) (Bibl. Imp., V. 2644), mais en 1666, et, le cinq mars, « âgé de 58 ans », selon la liste des Académiciens. Il fut enterré, « le dimanche, 6 mars 1667 », dans l'église de St-Nicolas des Champs. Il demeurait rue St-Martin, et se qualifiait « peintre ord. du R. et l'un des quatre recteurs de l'Acad. » (St-Nicol.) Je vois que « Ch. Poerson » (orthographe arcuriale adoptée par la plupart de ceux qui écrivaient son nom) fut parr., à St-Roch, le 14 fév. 1649, d'une fille de l'orfèvre du R., Laurent le Tessier de Montarsy. Le 10 juin 1663, il tint, à St-Gervais, une fille du menuisier Claude Buirette. — Charles-François Poerson exécuta le *Mai*, en 1685 ; son sujet était *Jésus-Christ sur la montagne*. Il se présenta à l'Académie Roy. de peint., qui le reçut, le 31 janv. 1692, sur la présentation d'un tableau, aujourd'hui au Grand-Trianon, et dont le sujet, proposé par l'Acad. elle-même, est l'Union de l'Acad. Roy. avec l'Acad. de St-Luc à Rome. Peu de temps après sa réception, Ch.-Fr. Poerson se maria. Le 21 avril 1692, il épousa Marie-Philbert Chailloy, âgée de 34 ans, fille d'un ancien maréchal des logis de la compagnie des gardes suisses. Il demeura place du Palais-Royal, et sa femme, rue de l'Arbre-Sec. L'acte de son mariage le dit « Peintre ord^{re} du R. et professeur en son Acad. Roy. de peint. » (St-Germ. l'Auxer.) Ainsi, en moins de trois mois, il était arrivé au professorat. On sait qu'il fut envoyé à Rome, comme directeur de l'Académie de France ; il y mourut, le 2 sept. 1725, âgé de 72 ans. Il fut enterré à St-Louis des Français, où j'ai vu son épithaphe. Il avait administré l'Académie pendant près de 23 ans. Son successeur fut Nicolas Wleughels. En 1689, Ch.-Fr. Poerson avait assisté au mariage de son ami Antoine Coypel. Il signait : Poerson (7 fév. 1689, 21 avril 1692) ; son père signait : Poerson, avec paraphe (14 fév. 1649, 29 avril 1659). — Voy. BOUCHARDON, BUIRETTE, COYPEL, GONDI, 2. MAI, MONTARSY, WLEUGHELs.

POETES GRECS DU ROY.

Pierre de Bréville, « poète grecque (*sic*) du Roy et Anne Bussi sa femme firent baptiser, le 2 mars 1629, *Anne*, tenue par un valet de chambre de M. de Hodie, cons^r au parlement, et par la femme

d'un boucher. — Jean Simon, « poète interprète en langues grecque et latine », est sur l'État de la Maison du R., en 1634, pour la somme de 400 l. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) — Pierre Hallé, au même titre, est sur l'État de 1650, pour 600 l. (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, 74.) — Jean Simon de Vieuzaine est sur les États de 1654-77 (Arch. de l'Emp., KK.) pour la somme de 400 l., comme poète interprète en langues grecque et latine. En 1683, c'est Jean Noël qui a la charge et reçoit 550 l. — *Voy.* INTERPRÈTES.

POILLE (Enfants mis sous le). — *Voy.* ENFANTS.

POILLY (LES). XVII^e et XVIII^e siècles.

P. Mariette a donné sur François de Poilly quelques détails dont je ne puis affirmer la vérité, mais que je dois croire dignes de confiance, Mariette ayant vécu avec les Poilly. Il dit que Fr. de Poilly naquit à Abbeville, d'accord en cela avec l'abbé de Marolles : « François et Nicolas Poilly sont d'Abbeville ». Mariette fait naître François en 1623; R. Hequet en 1622. (Catalogue, 1752.) Le père des Poilly était, dit-on, un orfèvre, dessinateur et graveur de mérite; il commença l'éducation de ses fils, ensuite, il confia François à P. Drevet, dont la réputation était grande alors. Le jeune Poilly travailla courageusement pendant une dizaine d'années sous les yeux du maître, puis alla en Italie, où il grava plusieurs planches. Il revint de Rome en 1656, selon Mariette; il avait alors trente-trois ou trente-quatre ans. Un portrait que nous avons de lui, ouvrage de J. Louis Rouillet, achevé, en 1699, par Drevet, nous le montre très-joli homme et très-capable de faire des passions, dans la rue St-Jacques, où il s'établit, à l'*Image de St-Benoît*. Non loin de sa boutique était celle d'un Flamand, marchand de tailles-douces, qui avait une fille à marier. François Poilly était à demi Flamand par sa mère, c'était une raison de rapprochement; il hanta la maison d'Herman Weyen, son voisin, s'amouracha de la fille, s'en fit aimer, et, le 26 nov. 1658, épousa Marguerite Weyen, en présence de Françoise Wadentem, mère de Poilly, de Nicolas et de Charles, frères du marié, d'Herman Weyen et d'Anne Roussel, père et mère de Marguerite, etc. L'acte fut signé : « F. de Poilly, Herman Weyen, X. de Poilly, Anne Roussel, etc. » (St-Severin). Marguerite ne désenéra en rien des femmes d'artistes de son temps; féconde comme elles, elle donna dix enfants à son mari, en l'espace de douze ans (12 oct. 1659, St-Severin; 14 sept. 1660, St-Severin; 20 mars 1662; 1^{er} oct. 1663; 3 nov. 1666; 10 fév. 1668; 7 fév. 1669; 11 mars 1670; 22 juil. 1671; 12 oct. 1672). Charles de Poilly, orfèvre, et frère de François, tint Anne-Marguerite, née en 1660; sa femme, Anne Mingot, tint François, en 1666. Geneviève de Ribaucourt, femme de Nicolas Poilly, fut marraine de Geneviève, née en 1669. Nicolas de Poilly, graveur, tint Nicolas-Joseph en 1662. Laurent Weyen, graveur, lera sur les fonts de St-Severin, Catherine-Marguerite, en 1668. Laurent était frère de Marguerite Weyen. Herman de Poilly, le premier né de François (12 oct. 1659), mourut le 4 août 1694 (St-Severin); Pierre, né en 1670, mourut le 8 oct. 1680. Marguerite Weyen, femme de Fr. de Poilly, décéda, le 19 mai 1720, âgée de 80 ans, née vers 1640 par conséquent, et mariée à l'âge de 18 ans. A son enterrement assistèrent ses deux fils : François II de Poilly, graveur (né en 1666), et Nicolas-Joseph (né en 1662). Fran-

çois I^{er} de Poilly, graveur, était mort le 31 mars 1693. (Reg^s de St-Severin.) Il signait quelquefois :

— Nicol. de Poil., frère et élève de François I^{er}, devint un graveur assez remarquable. On le dit né en 1626. En 1667, il demeurait rue St-Jacques, à la Belle Image, comme on le voit au bas du portrait du comte d'Harcourt, chef-d'œuvre d'Antoine Masson, dont il fut l'éditeur. Époux de Geneviève de Ribaucourt, il en eut quatre fils, deux desquels furent graveurs et marchands d'estampes. Nicolas de Poilly mourut, croit-on, en 1690; je n'ai pas vu l'acte de son inhumation. — Jⁿ-Baptiste de Poilly, fils de Nicol. et de Genev. de Ribaucourt, fut reçu à l'Acad. Roy. de peint., le 26 juil. 1714, sur les portraits de Van Clève et de François de Troy. En février 1707, il avait épousé, « âgée de 38 ans », Marie-Susanne Bonmart, fille de Nicolas Bonmart, graveur et marchand d'estampes. Il mourut, le 29 avril 1728, rue St-Jacques, « âgé de 59 ans », né par conséquent vers 1669. (St-Benoît.) — François II de Poilly, fils aussi de Nicolas I^{er}, naquit, le 3 mai 1671 (St-Benoît); il mourut, le 17 avril 1723, graveur et marchand de tailles-douces, rue St-Jacques. Il fut enterré aux charniers de St-Benoît, en présence de ses frères, Charles de Poilly, avocat au parlement et inspect^r g^l du domaine, Jean-Baptiste de Poilly, graveur, et Nicolas II de Poilly, bourgeois de Paris. Ce Nicolas II naquit le 28 juin 1675, et mourut le 12 août 1747. (St-Benoît.) — Une vue de « la façade de l'hôtel de ville de Lyon », qui se vendait à Lyon, rue Mercière, chez un Poilly, doit être attribuée, si je ne me trompe, à François II de Poilly, ainsi que quatre grandes estampes se faisant suite, et constituant une « vue de Lyon », prise de la rive gauche de la Saône. — François I^{er} de Poilly eut le brevet de graveur du Roi, le 31 déc. 1669. On cite parmi ses élèves Gérard Edelinck, Jean-Louis Rouillet et Heintelman, que R. Hequet nomme Inkelmans. — *Voy.* BONNARD, CLÈVE (VAN), COTELLE, DREVET, EDLINCK (G.), FOUCQUET, HARCOURT, HEINZELMAN, POISSANT, TROY (DE), WEYEN.

POINCY (PHILIPPE DE LOUILLIERS DE).

Chevalier de Malte, reçu en 1604, commandeur en 1619, servit sur les vaisseaux du Roi, après avoir fait ses caravanes sur les galères de la Religion. En 1637, il eut le brevet de Chef d'escadre. Le 6 janv. 1638, le commandeur de Poincy fut choisi par la compagnie des îles de l'Amérique pour capitaine g^l de l'île St-Christophe; le Roi approuva ce choix par des lettres à P. de Poincy, dans lesquelles on déclara que la compagnie avait jeté les yeux sur lui :

« pour les qualités qui sont en vous, dit le ministre, et les preuves qu'avez rendues de votre courage, sage conduite, expérience et fidélité au service de Sa Maj., tant sur mer que sur terre, en plusieurs occasions très considérables, notamment l'an passé, en la reprise des îles de St-Marguerite et St-Honorat, où vous eûtes chef d'escadre et commandiez un des principaux vais^s de Sa Majesté. » (Arch. de la Mar. Colonies, Ordres du R., 1635-1648, fol. 126.)

— « Antoine de Louvilliers, cheval^r, s^r de Poinsy (sic) », frère ou neveu (?) de Philippe, épousa, « le lundi 11 mai 1648, d^{lle} Aune Labbé, en présence de M^{re} Henry de Joigny, oncle du marié, de M^{re} François Des Vergers, escuyer, sieur de Sanois, cousin dud. marié, de noble homme François Destouches, seig^r dud. lieu, cons^r secrétaire du R., beau-père de la mariée, et de dame Anne Jaloux, mère de ladite mariée ». (St-Germ. l'Auxer.) — Une fille de la maison Des Vergers de Sanois, femme de Gaspard de Tascher, fut mère de l'Impératrice Joséphine. — *l'oy. ci-dessus p. 708, 1^{re} col.*

POINSINET (ANT.-ALEX.-HENRI.) ? 1735—1769?

Les Poinsinet étaient dans la maison du duc d'Orléans; l'un avait une charge de valet de chambre, l'autre une charge de valet de garde-robe. Le premier se nommait : Bon; le second : Pierre. Bon mourut entre juillet 1709 et les premiers jours d'avril suivant. Un fils vint à sa veuve, le mercredi 9 avril 1710; il fut baptisé sous le nom de *François*, fils posthume de Bon Poinsinet, vivant valet de chambre de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans et de Marie-Anne de Pons, sa femme, demeur^t rue de la Tisseranderie... » (St-Jean en Grève.) Probablement ce François fut le père de Louis, qui prit le surnom de Livry, pour qu'on ne le confondit avec son parent Ant.-Alex.-Henri. Celui-ci naquit, dit-on, à Fontainebleau, en 1735; je n'ai pas vu l'acte de sa naissance. Son père, Pierre Poinsinet, premier valet de garde-robe de Monsieur, épousa, « à minuit », le 8 fév. 1718, Madeleine Victoire Chopard, fille mineure de Jacq. Chopard, aussi premier valet de garde-robe de S. A. R. Monseig^r le duc d'Orléans, et de Françoise Lucas, tous deux demeur^t au Palais-Royal. » (Reg. de St-Eustache.) Ce Pierre Poinsinet était fils de « Claude et d'Hélène Le Maire. » Outre Ant.-Alex.-Henri, qui se livra aux lettres, et fut moins célèbre par ses ouvrages que par son incroyable crudité, Pierre Poinsinet eut cinq enfants : 14 nov. 1719; 31 juil. 1721; 20 sept. 1723; 6 mai 1726; 27 janv. 1730. Dans l'acte du 20 sept. 1723, Pierre Poinsinet prit les titres d'« écuyer, premier valet de chambre et huissier ord^{re} de S. A. Royale ». (St-Eust.) Il avait changé de service et cumulait deux charges. — *Le Cercle*, qu'on jouait encore il y a cinquante ans à la Comédie française, est une jolie comédie, qui devrait reparaitre de temps en temps sur le théâtre comme un tableau piquant des ridicules du monde élégant de la moitié du dix-huitième siècle. L'auteur de cet ouvrage, donné en 1764, mourut, dit-on, à Cordoue, en 1769, pour s'être baigné, dans le Guadalquivir, trop tôt après un repas. — La mère de Poinsinet, Françoise Lucas, devint, peu après son mariage, femme de chambre du prince qui fut Louis XV.

POINSINET DE LIVRY (LOUIS). ? 1733—1804?

POIRET (PIERRE). 1650.

« Peintre ord^{re} du R. », aujourd'hui fort inconnu. Il figure parmi les artistes et artisans sur un Etat des off. de la Maison du R., du 1^{er} juin 1650. (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, n^o 74.

POISSANT (THIBAUT). ? 1605—1668.

L'abbé de Marolles dit que Thibault Poissant, sculpteur, était d'Abbeville, ainsi que Curin, « compagnon de Poissant, qui suivit Sarazin ». Ceci veut dire que T. Poissant fut élève de Jacques Sarazin, peut-être en même temps que Curin, artiste dont le

nom même n'est plus connu des amateurs. Guillet de St-Georges, historiographe de l'Acad. de peint., dit que Poissant naquit, en 1605, à Estrées, auprès de Crécy-en-Ponthieu, dans la province de Picardie. « Qui faut-il croire de Guillet ou de Marolles? — Par un brevet de 1647, le Roi avait donné à Poissant un logement, qui fut abattu sept ans après. Le 10 fév. 1655, Sa Maj. permit au sculpteur de « se faire un logement et un atelier, dans l'allée en dedans des Tuileries, le long du mur, du côté de l'eau », s'engageant à faire rembourser 1500 l. aud. Poissant, si l'on était obligé de le déloger pour le service du Roi. On démolit atelier et maison pour construire le mur de la terrasse et agrandir le jardin; Poissant alla se loger sur le quai des Tuileries, mais on ne lui paya point les 1500 livres. (Arch. de l'Emp., Bâtimens, liasse 1608-1759.) Quels travaux valurent à Poissant l'honneur d'être reçu à l'Académie? Architecte et sculpt^r, dit la liste des Académiciens, il fut admis, les 17 mars 1663 et 5 et 15 mai 1668. La liste que je cite le fait naître à Eu. — Le 23 sept. 1664, il reçut 300 l. à-compte « des masques qu'il a fait (sic) à la cimaise de la corniche de l'entablement du bastiment neuf du Louvre. » Le 17 mars 1665, on lui paya 300 l. à-compte « des vases de pierre qu'il a posés sur les pavillons du Louvre. » (Bibl. Imp., Ms. S. f. 5126.) — En 1661, T. Poissant demeurait rue Traversière, ce que m'apprend l'acte du mariage (22 mai 1661, St-Roch) de Pierre Bigan, sculpteur, que Poissant assista comme témoin. — Thibault avait pour « compagnon sculpteur » un nommé François Le Sueur, époux de Marie Tristemant. Le 20 avril 1667, Th. Poissant fut parrain d'une fille de ce Fr. Le Sueur, à St-Roch. — Thibault mourut en 1668 : « Le 17 sept. fut inhumé Monsieur Poissant, sculpt. ord^{re} du R., décédé sur le quai des Tuileries. (Signé) Lerambert, Louis Van Opstal. » (St-Germ. l'Auxer.) Le pauvre sculpteur laissait des dettes. Son corps était encore chaud, quand, le 16 sept., un huissier signifia à ses héritiers un procès-verbal d'opposition à levée des scellés sur les effets de la succession de Thibault Poissant (sic), sculpt. ord^{re} du R. » La grosse de ce procès-verbal est aux Arch. de l'Emp., dans les papiers des Bâtimens du Roi, liasse 1608-1759. Quels étaient les héritiers de Thibault? Son frère et les enfants de celui-ci. Ce frère se nommait Louis-Antoine Thibault. Il fut un des maîtres qui, le 4 août 1651, donnèrent leur adhésion à l'acte de jonction passé entre les « Académistes » et la corporation des maîtres peintres et sculpteurs. Il épousa Edmée Pichoret, qui lui donna *Madeleine*, le 24 août 1653 (St-Roch), *Edmée*, le 2 mai 1655, et *Louis*, je ne sais en quelle année. Celui-ci épousa Catherine de la Tour, dont il eut *Elisabeth* (6 juil. 1688), qui fut tenue par « L. Ant. Poissant, sculpt. de Sa Maj. » (St-E.-Madeleine de la Ville-L'Évêque.) — Je vois qu'un Edme-Jérôme Poissant, sculpt., demeurant rue Frépillon, épousa Marie-Anne de La Pierre, de qui sortit *Etienne*, le 15 déc. 1713. (St-Nicol. des Champs.) Cet Edme-Jérôme était probablement fils de Louis Poissant. — *l'oy. BAILLY, p. 95, 2^e col.*

I. POISSON (LES PEINTRES DU NOM DE). XVII^e siècle.

L'abbé de Marolles, dans la nomenclature de ses « peintres divers », cite un Poisson, sans rien ajouter à son nom qui puisse me le faire reconnaître. Je crois que c'est Louis Poisson que l'abbé de Villeloin a voulu désigner. Le 1^{er} mai 1610, le Roi donna

le brevet de Peintre ordinaire « à Louis Poisson », qui, depuis douze ans, travaillait aux peintures, aux châteaux de Fontainebleau et de St-Germain, avec 600 l. de gages, à la charge d'entretenir les peintures desd. châteaux ». (Arch. de l'Emp., Anciens brevets, E. 9289.) — Le 5 sept. 1613, Pierre Poisson succéda à la charge de son père, récemment décédé. « A Pierre Poisson, peintre, demourant à Sainet Germain, la som. de 1608 l., pour les peintures et dorures par lui faictes tant à la ballustrade de fer du petit jardin en terrasse et aux deux cadrans du vieux chasteau, qu'aux planchers et aux lambris du départem^t de Monsieur Le Grand, et autres lieux mentionnez dans les parties arrestées sur la prisee et estimation faicte desdictes (sic) ouvrages par Guillaume du Mée, m^e peintre à Paris. » (Arch. de l'Emp.; Bâtimens, n^o. 1639.) Dans un autre registre je lis : « A Pierre Poisson pour l'entretènement des ouvrages de peinture faictz par son père, tant au chasteau de St.-Germain qu'à Fontainebleau, la som. de 450 l. pour trois quartiers de ses gages. » — Jean Poisson succéda à la charge de son père Pierre. (E. 9289.) Ce Jean demourait rue aux Ours. Il avait épousé Marguerite Dauterville, fille d'un cordonnier de la paroisse St-Paul; il eut de son mariage deux enfans : Jean (18 avril 1670), et Marguerite (28 nov. 1672). — L'Etat des off. de la Maison du R. pour l'année 1657 (Arch. de l'Emp., Z. 1344) porte parmi les peintres ord^{res} valets de chambre un Robert Poisson, parent peut-être des précédents. — Un Charles Poisson, peintre demeur^t dans le quartier de la place Maubert, fit baptiser, en 1624, à St-Etienne du Mont, une fille, née la veille, de son mariage.

2. POISSON (RAYMOND) et sa famille. XVII^e siècle.

Raymond Poisson, alors comédien, adressa au vicomte de ***³, autrefois son ami, une épître familière qui contient ce passage :

« Nous fumes donc sans page ny laquais,
Chez mon père, auprès du palais,
Qui logeoit au cinquième étage,
Ne pouvant monter dauantage,
Car sa chambre étoit le grenier...
Cependant, je vous y saignay
Et je crois que je vous tiray
Dans une petite terrine
Trois poillettes (sic) de sang d'agneau... »

(*Oeuvres* de Monsieur Poisson, Paris, in-12, 1679.) On a conclu de ces vers que R. Poisson naquit près du Palais; j'ai cherché dans tous les registres des paroisses anciennes, qui étaient au nombre de quinze, sur l'île de la Cité, le baptistaire de Raymond, de 1625 à 1635, sans l'avoir pu trouver. Je n'ai pas trouvé davantage l'acte du décès du père de Raymond, que Titou Du Tillet, dans son *Parussie françois* (in-fol., 1732), donne comme un « mathématicien des plus savans », mais dont, par un hasard bien extraordinaire, on ne connaît aujourd'hui aucune décomerte, aucun ouvrage, aucun mémoire. De ce que le mathématicien Raymond, mal, très-mal dans ses affaires, apparemment, logeoit dans un grenier, tout près du Palais, il ne s'ensuit pas que Raymond soit né dans cette pauvre chambre dont l'auteur badin de l'épître au vicomte de *** représente les chaises sans paille et les murs sans papier; mais où poussa-t-il son premier cri? Je n'ai pu l'apprendre. Titou Du Tillet dit que R. Poisson perdit son père, « étant encore bien jeune », et que « M. le duc de Créqui (Charles III,

prince de Poix), premier gentilh. de la chambre », « lui servit en quelque sorte de père ». Quand Raymond tira au vicomte ces trois « poillettes de sang », dont il se vantait, il était élève en chirurgie, ayant bien au moins 18 ans, et son père était vivant. Si donc le duc de Créqui eut des bontés pour Raymond, ce fut lorsque, déjà grand garçon, il poussait vivement ses études pour devenir m^e chirurgien ou médecin. La vérité est que le prince de Poix lui donna un office dans son hôtel; je ne sais quel il fut, mais quand, dans un billet au Maréchal François de Créqui, Raymond se dit « un vieux domestique de sa maison », je ne puis douter que Charles III de Créqui n'eût fait acte de protecteur à l'égard de Raymond, qui ne l'oublia jamais, bien qu'il contrariât fort son bienveillant patron en quittant l'hôtel de Créqui pour les planches d'un théâtre de campagne. Le Mazurier dit que Poisson laissait partie de la trompe de Bourgogne dès 1650; cependant, en 1654, Poisson était, jouant la comédie, à Toulon, où lui naquit un fils, que tint sur les fonts un des Colbert, que les biographes ont cru être le grand Jean-Baptiste, oubliant que l'épître rimée, vers 1677, par le comédien-poète, fut adressée au parrain de l'enfant né à Toulon : « M. Colbert, plénipotentiaire pour la paix de Nimègue ». Or, ce Colbert est Charles, marquis de Croissy, qui, avec M. le comte d'Avaux et le Maréchal d'Estrades, signa, pour la France, le traité du 10 août 1678. En 1673 ou 1674, R. Poisson avait écrit au ministre Colbert, pour l'intéresser au sort du petit employé d'un « bureau lointain des aydes », qui gagnait six cents livres d'appointemens; il lui avait dit :

« En l'an 54, il naquit à Toulon
Un garçon qui me croit son père;
L'on baptisa là ce garçon,
Et lors, Monseigneur votre frère
Daigna l'honorer de son nom... »

R. Poisson avait épousé Victoire Guérin, qui n'était pas fille de Robert Guérin, dit : Gros Guillaume, comédien de l'Hôtel. « J'ai six enfans », écrivait un jour Poisson à Louis XIV; je n'ai trouvé que le baptistaire de *Henri-Jules*, baptisé à St-Sauveur, le 2 nov. 1669, et tenu par « Henry-Jules de Bourbon » (il fut Prince de Condé) « qui signa : H.-J. de Bourbon ». — Victoire Guérin mourut le 17 sept. 1678, rue Pavée-St-Sauveur. R. Poisson assista à son enterrement et signa l'acte de son inhumation. (St-Sauveur.) Poisson était trop gai pour pleurer longtemps; au bout de quatre mois, le deuil lui pesant, il conduisit à l'autel une de ses voisines, Catherine Le Roy, veuve de Jean Vallet. (St-Sauv., 17 janv. 1679.) Le mariage eut lieu, dit l'acte que j'ai trouvé, en présence de « Paul et Jean-Jules Poisson fils de Pépoux, de Nicolas Dorné, bourg. de Paris, et de Jean Juvenon, ses gendres, et autres ». Le document n'est affirmé que par une seule signature, celle de Raymond Poisson; la voici :

Les biographes n'ont point connu le second mariage de R. Poisson; ils ont connu la date de sa mort, mais non le détail suivant : « Le 10^e mai 1690, connoy à cœur de M. Poisson, officier du Roy, décédé rue-St-Denis, S. » (service), « le neuf » (ornement neuf). « Dans l'église » (enterré dans l'église) « 20 fr. » (signé :) « Poisson, de Cuuillier ». (St-Sauveur.) Le Poisson dont la signature est ici, (est Paul; quant à Cuuillier, c'était un des gendres de Raymond. Il était valet de chambre du R. et avait épousé, non pas le 7 sept. 1676, comme on l'a dit, Marie Poisson qui ne joua point la comédie. Le reg. de St-Sauveur, à la date du 2 sept. 1676, contient l'acte du mariage de Cuuillier, qui est signé : De Cuuillier, Poisson (c'est Raymond), P. Bellaut, Daud, Marin et Boilleau. Le nom de Marie Poisson manque à cette liste. Ce Cuuillier avait été un peu chirurgien. Il mourut, le 23 avril 1701, rue de l'Arbre-Sec, âgé de 62 ans, « valet de ch. du R., et ancien renoueur ». Il fut inhumé aux Grands-Angustins. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Je ne sais quand mourut Marie Poisson, qui eut deux fils, Jean Gaston et Jacques Cuuillier; celui-ci fut valet de ch. du R. — Louise-Gatherine et Victoire-Françoise Poisson furent comédiennes; elles se marièrent, le même jour, 27 avril 1672. Louise épousa Jean Juvenon, comédien de l'hôtel de Bourgogne, sous le nom de La Thuillerie; Victoire épousa Nicolas Dorné — et non d'Orvay, comme le nomme Le Mazurier — comédien de l'Hôtel, sous le nom d'Auvilliers. (St-Sauv.) Louise-Gath. Poisson devint veuve, le 13 fév. 1688, donna sa main à François-Anne de Noyal, escuyer, sieur de La Motte, en sept. 1691. Elle mourut, rue St-Pierre-Montmartre, le 13 mai 1706, laissant veuf le s^r de La Motte, qu'elle avait caché chez elle, en 1691, quand la police le recherchait pour un duel. C'est, du moins, le petit roman qui courut sur son compte. Elle fut inhumée à St-Eustache, en présence de son frère Paul et de Philippe, fils de Paul, tous deux comédiens. Elle était retirée du théâtre depuis le mois d'août 1680; elle avait environ 49 ans au moment de son décès, selon la déclaration de son frère; elle était donc née vers 1657. — Quant à Vict.-Franç. Poisson, elle se retira en 1680, forcée de quitter le théâtre parce qu'un cancer la défigurait. Alors elle se rabattit au rôle modeste de souffleur. Elle « tint le cahier » jusqu'au 16 nov. 1718, qu'elle se retira à St-Germain en Laye, dans cette petite maison que R. Poisson appelait plaisamment son « Château », dans une invitation adressée à son camarade, « M. de La Fleur », le père de La Thuillerie. Mad^{le} Dauvilliers mourut à St-Germain, le 12 nov. 1733, fort âgée certainement. Paul Poisson, que la tradition de la Comédie française nous représente comme le digne remplaçant de son père, dignement remplacé lui-même par François-Arnoul, son fils, Paul-Jean-Julles Poisson naquit, vers 1658. Il mourut à St-Germain : « Le 29 déc. 1735, inhumation de Paul Poisson, officier du R., cy-devant porte-manteau de S. A. R. Mons^r frère du R. Louis XIV, mort le jour précédent, âgé de 77 ans, époux de damoiselle Marie-Angélique Gassau (sic) Du Croisy, inhumé dans la cimetièrre ». (Arch. de St-Germ. en Laye.) P.-J.-Jul. Poisson eut plusieurs enfants. Je n'ai pas trouvé le baptistaire de Philippe, son fils, qui mourut à St-Germ. le 5 août 1743, au Château-Neuf, « garçon âgé de 60 ans ». Angélique-Madeleine, sœur

de Philippe, naquit le 22 nov. 1684 (St-Sulp.); Angélique lui succéda (25 sept. 1686); après elle, Jules vint au monde rue de Bucy, vis-à-vis l'abbaye (6 avr. 1692); ensuite Victoire-Moderne (14 janv. 1696). (Paul Poisson demeurait alors rue du Four, vis-à-vis la rue Princesse.) François-Arnoul, le dernier des enfants de Paul, dont j'ai vu les baptis-taires, naquit le 9 mars 1696. — Marie-Angélique Gassot, retirée du théâtre (19 avr. 1694), mourut à St-Germain le 12 déc. 1756; elle avait 90 ans. (Reg. de St-Germ. en Laye.) — La Comédie française a, dans ses archives, deux lettres de Paul Poisson; la première, datée du 28 oct. 1703, est adressée « à M. Guérin, comédien du Roy, rue des Fossés-St-Germain des Prés, vis-à-vis la Comédie ». Poisson demande à son camarade, alors administrateur des affaires de la Société, d'obtenir des comédiens pour lui une prolongation de congé, parce que « la justice de Dourdan s'est emparée, dit-il, de tout ce qui appartient à ma belle-mère » (Marie Claveau, femme de Philbert Gassot du Croisy) « en vertu de trois mille livres qu'il paroît qu'elle doit à un homme de Pontoise : « Mes meubles sont mêlés avec les siens, ce qui m'obligera de faire juger un procès icy ». La seconde lettre fut écrite par Crispin II, après un événement où il tua un homme. La voici en son entier :

« Messieurs et chers camarades, les bontés que vous avez eu (sic) pour moy dans vostre dernière assemblée et les services que quelques uns de vous m'ont rendus dans l'affaire qui m'est survenue me fait (sic) espérer que vous voudrez bien encore macorder la grace que je vous demande; si vous n'avez point disposé du poste de la dame Cauerot je vous supplie Messieurs et chers camarades de vouloir bien en gratifier la veuve de celuy dont j'ay malheureusement terminé les jours, je dis malheureusement puisque la vengeance et la hayne n'ont en aucune part à sa mort. Je ne puis donc mieux réparer ce malheur quand (sic) cherchant le moyen d'assister sa veuve. C'est à vous Messieurs et chers camarades que j'ay recours aujourd'uy pour vous supplier de macorder cette place pour elle. Quelque résolution quelle ait faite de me poursuivre, vos bontés la désarmeront et vous la mettez en estat par cette charité de mauoir mesme obligation. Cette place me tiendra lieu de celle qui pouvoit me tomber un jour en partage. Daignez je vous supplie faire quelque refection à ma juste prière en faueur de cette pauvre affligée en luy acordant cette grace vous orez le plaisir de faire sa fortune et celuy d'obliger un camarade qui vous en aura toutes sa vie une sensible reconnaissance... Poisson. Ce mary premier avril 1704. — Messieurs les comédiens du Roy en leur hostel à Paris. »

En 1696, Paul Poisson, suivant le torrent, se fit régler des armoiries par d'Hoziar; il eut la permission de porter : « Parti au 1^{er} d'azur, à un soleil d'or en chef, et, en pointe, un rocher de sable, la pointe du rocher couvrant la moitié du soleil, et au 2^{me}, de gueules à un lion d'argent, et en chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ». (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris.) — Tout le monde connaît le portrait de Crispin I^{er}, Raymond Poisson, gravé par Gérard Edelinck d'après Théodor Netscher. Je n'ai pas vu de portrait de Paul Poisson. — Marie Poisson, fille de R. Poisson, fut marr., le 15 nov. 1674, du fils d'un vitrier de la rue St-Denis. (St-Sauveur.) — Marie-Angélique Poisson, une des sœurs de Marie, épousa Jean Quentin, le barbier. — Joy. AUVILLIERS, BUFFEQUX, CRÉQLI, CROISY (DU), DES OËILLETs, EDLINCX, GÉRIN (J.-FR.), HAUTE-ROCHE, LA FLEUR, NETSCHER, QUINTIN.

3. POISSON (JEANNE-ANTOINETTE). — *l'oy. Pompadour.*

POLIGNAC (Quelques).

Anne de Polignac, veuve de Gaspard III de Coigny, Maréchal de France, seig^r de Châtillon, tante maternelle de Georges de Clermont, comte de St-Aignan, passa un acte, le 29 juin 1646. (Arch. de M. Le Monnyer, not.) — M. Fourchy, notaire, a, sous les années 1668 et 1669, plusieurs actes au nom de Louis, vicomte de Polignac; sous les années 1685 (sept.) et 1694 (sept.) des actes passés par Louis-Armand de Polig., sous les dates : mai 1697, juil. 1699; des actes de Melchior de Polig., qui fut Cardinal et auteur de l'*Anti-Lucrèce*; enfin, plusieurs actes de la famille de Polignac, du 20 mai 1790 à l'année 1792. — Louis-Marie-Alexandre, fils de François-Alexandre, comte de Polig., seig^r de Bourbe, Le Ménoir, Emeri, Pontot, etc., comte de Coussrans (*sic*), brigadier des armées du R., et de Françoise-Elisabeth Faydherbe de Mandanne, son épouse, fut baptisé le 29 juil. 1757, tenu par Louis de Bourbon-Condé, prince du sang, comte de Clermont, abbé de St-Germain des Prés, et par Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, femme de Louis-Philippe, duc d'Orléans, représentés par Antoine Picard, bourg. de Paris, rue St-Jacques, et Marie-Françoise Renaud, gouvernante de l'enfant. L'acte est cependant signé : Louise-Henriette de Bourbon, Louis de Bourbon, et puis : Polignac..., M.-F. Renaud, A. Picard. (Reg. de St-Benoît.) — *l'oy. COLIGNY, PRON PEDOR.*

POMEREU (AUGUSTE-ROBERT). 1662—80.

Il était seig^r de La Bretesche-St-Non; il fut maître des requêtes, présid^t au g^d conseil, commissaire et intendant de la justice, police et finances en la généralité de Moulins; et, en 1680, prévôt des marchands à Paris. Il y a de lui deux lettres adressées à Colbert, l'une en mai, l'autre en août 1662. La première est en faveur d'un nommé Launay, avocat du R. à Evreux, qu'on avait mis à la Bastille pour avoir parlé contre le gouvernement et avoir dit que la « France seroit bien mieux en république qu'en monarchie ». Pomereu dit au ministre : « C'est un homme que je crois un peu fou ». A-R. de Pom. signait : « de Pomereu ». (Bibl. Imp., Ms. *Lettres à Colbert.*)

POMME DE PIN (les cabarets de la).

xv^e et xvii^e siècles.

Pantagruel ayant rencontré un écolier limousin, lui demanda à quoi les étudiants passent leur temps à Paris; celui-ci qui, selon la remarque de Rabelais, « contrefaisoyt le langage françois », lui répondit, dans un jargon barbare, « escorchant le latin et cuydant ainsi pèdariser »; et, après avoir nommé les lupanars célébrés fréquentés par la jeunesse des écoles, il ajouta : « puyz cauponizons » (du lat. *cauponari*, de *caupona*, cabaret, hôtellerie) « es tabernes méritoires de la Pomme de Pin, du Castel, de la Magdeleine et de la Malle, belles spatules vervecines, perforaminées de pétrosité ». (Nous nous faisons accommoder par les hôtes des bonnes tavernes de la Pomme de pin, etc., belles épauls de moutons piquées d'aïl.) (Liv. II, chap. vi.) Le cabaret de la Pomme de Pin, que mentionne Rabelais parmi d'autres tavernes méritoires, était renommé avant 1529 ou 30, époque où le curé de Meudon écrivit son histoire de Pantagruel. Villon en

avait parlé déjà. Mathurin Regnier le mentionna plus tard dans sa dixième satire, à propos du nez d'un buveur :

« Où maints rubys balays tout rougissants de vin
Montroyent en *hac itur* à la Pomme de Pin. »

St-Amant donna à son tour un éloge au cabaret, où ne dédaignait pas d'aller, avec Faret, les beaux esprits et les grands seigneurs de son temps, l'illustre comte d'Harcourt :

« Paris qui présente à nos yeux
La Pomme de pin qui vaut mieux
Que celle d'or, dont fut troublée
Toute la divine assemblée... »

Où était situé le cabaret dont l'enseigne était la pomme de pin classique, empruntée au thyrses de Bacchus ? Celui que tint Grenet, dans le second tiers du xvii^e siècle, s'ouvrait rue de la Juiverie, près du pont Notre-Dame, et en face de l'église de la Madeleine, dont le curé avait Grenet pour paroissien. (L. CREXET.) Mais la Pomme de Pin fut-elle avant Jules Grenet, où la connut Boileau ? Je le crois. Voici ce que je lis dans les comptes de l'hôtel du Roy François 1^{er}, pour l'année 1525 (Bibl. Imp., Ms. sup. fr., 1474) : « A l'hoste de la Pomme du pin près le pailais, au dit an v^e xxviii, 34 l. iii s. dix den. tourn. pour vin fourni aud. seig^r Roi ». « La pomme de pin, près le palais », n'est-ce pas celle de la rue de la Juiverie ? Le pont Notre-Dame est tout voisin du Palais, et l'église de la Madeleine n'en était pas loin. Il n'y avait entre la Madeleine et le Palais que la longueur du quai, qu'on nomme aujourd'hui le quai aux Fleurs; l'épaisseur, si je puis dire ainsi, de la paroisse St-Barthélémy. Une autre maison, portant l'enseigne de la *Pomme de Pin*, existait à Paris en même temps que celle qui était voisine du palais. Je trouve à son sujet, dans le Compte de l'hôtel que je citais tout à l'heure, cet article qui fait connaître le cabaret et l'hôte : « A Jehan Carré, hoste de la » Pomme du pin de la Mortellerie dud. Paris, au » diet an v^e xxviii, xii l. tourn. » Il paraît que le vin de Jean Carré avait sa célébrité, puisque le Roy était en compte avec ce rival de la Pomme de pin du Palais. La réputation que s'était acquise le cabaret de la Pomme de Pin dut inspirer à plus d'un marchand de vin, traiteur ou cabaretier, le désir de se placer sous la protection d'une enseigne si bien famée. Dans les faubourgs, on dut établir des maisons à l'instar de celles de la Cité et de la rue de la Mortellerie, l'enseigne n'étant pas une propriété exclusive; je vois qu'en effet, le faubourg St-Germain eut la sienne, tenue dans les premières années du xvii^e siècle par un nommé Charlier, et je lis dans les registres de St-Sulpice : « Le 1^{er} jour de septembre 1628 a esté enterrée Madame Charlier, maistrisse de la Pomme du Pin ».

1. POMPADOUR.

Chez M. Le Monnyer, notaire, sont deux actes de Philibert-Hélène de Pompadour, marquis de Laurière, Le Bourdeyer, St-Etienne, Montrou et autres lieux. (6 déc. 1657, 3 juin 1658.) Ce marquis

¹ On sait que les anciens mettaient des pommes de pin dans le vin au moment où commençait la fermentation du jus sorti du raisin. Le thyrses du dieu des vendanges était une allusion à cette coutume encore aujourd'hui suivie en Grèce, où tous les vins sont résinés, et plus qu'en Italie où les outres froitées de résine communiquent à la liqueur qu'elles reçoivent un goût qui n'est pas sans agrément.

avait épousé Catherine de Ste-Maure. Le 4 mars 1670, Diane de La Meschaussée de Pompadour, veuve de Charles de Guin de Montagnac, dem^t à Paris, rue des Tournelles, passa un acte chez le prédécesseur de M. Le Monnier. — Geoffroy de Pompadour fut grand aumônier de Charles VIII. Il est porté en cette qualité sur le compte des gages des officiers du R. (ann. 1498), pour la somme de 800 l. tourn. (Arch. de l'Emp., KK. 87, fol. 20.)

2. POMPADOUR (JEANNE-ANTOINETTE POISSON, marquise de). 1721—1764.

Voici ce qu'on lit sur cette femme très et trop célèbre, dans le *Dictionn. univ.* de Bouillet, 1845 : « Une des maîtresses de Louis XV, née en 1722, fille d'un boucher des Invalides qui fut obligé de fuir pour avoir malversé ». L'acte suivant servira de rectification à ces renseignements des biographes, dont Bouillet accepta trop facilement la responsabilité :

« Du 30 décembre 1721, fut baptisée Jeanne-Antoinette Poisson née d'hier, fille de François Poisson, écuyer de Son A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et de Louise-Madeleine de La Motte, son épouse, demeurant rue de Cléry; le parain (*sic*), Jean Paris de Mont-Martel, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses fiances, la marraine dam^e Antoinette-Justine Paris, fille d'Antoine Paris, écuyer, trésorier, receveur général de la province du Dauphiné. (Signé) Paris de Montmartel, Poisson, Antoinette-Justine Paris. » (Reg. de St-Eust.)

Il résulte de cet acte que celle qui devait être un jour marquise de Pompadour, naquit, rue de Cléry, à Paris le 29 décembre 1721, et non en 1722, d'un écuyer de Monsieur le duc d'Orléans, et non d'un boucher des Invalides. Comment s'accrédita cette opinion, que le père de Mad. de Pompadour était « boucher des Invalides? » Le voici :

« François Poisson écuyer, sieur de Lucq, officier de S. A. R. Mon^{se} le Duc d'Orléans, régent du Royaume, âgé » (Fr. Poisson, bien entendu) « de 33 ans, veuf d'Anne Gabrielle Le Carlier, de la paroisse St-Eustache à Paris, épousa à St-Louis des Invalides, le 11 oct. 1718, Louise-Madeleine de La Motte, fille de Jean de La Motte, commissaire d'Artillerie, entrepreneur des boucheries de l'hôtel royal des Invalides, et de Marie-Louise Tiercelin, de la paroisse St-Sulp. âgée de 19 ans. »

Ainsi, le grand-père maternel de Mad. de Pompadour était, non pas « boucher des Invalides », mais fournisseur des animaux de boucherie pour le service de l'hôtel des Invalides. Quant à Fr. Poisson, il n'avait rien de commun avec la boucherie; il était dans les écuries du Régent, à titre d'écuyer; il ne signait pas : « de Lucq », mais simplement « Poisson ». Jeanne-Antoinette Poisson eut un frère et une sœur; je n'ai pu trouver l'acte de baptême du frère qui fut marquis de Marigny; quant à la sœur, elle naquit, rue Thievenot, le 15 mai 1724, et fut baptisée le même jour à St-Sauveur, sous les noms de « Françoise-Louise ». Dans l'acte du 15 mai 1724, François Poisson est dit « secrétaire du Roy ». Il avait acheté une de ces charges qui permettaient de prendre le titre d'écuyer et avaient pour le trésor royal cet avantage qu'elles lui apportaient assez d'argent, le nombre n'en étant point limité. Les biographes disent que M^{lle} Poisson épousa, fort jeune, Le Normant d'Étiolles, veuve d'un fermier général; elle avait, en effet, seulement un peu plus de quinze ans et deux mois, lorsque, « le jeudi neufiesme du mois de mars 1741 », à l'église St-Eustache, elle donna sa main à « Charles-Guillaume Le

Normand, seigneur d'Étiolles, chevalier d'honneur du présidial de Blois, fils mineur de M. Hervé-Guillaume Le Normand, trésorier général des monnoyes, et de d^e Elisabeth de Francini, demeurant rue St-Honoré, paroisse St-Roch ». L'acte de son mariage fut signé par elle :

J. A. Poisson

et par son mari : « Lenormant detioles (*sic*). Dans cet acte, François Poisson est dit « ancien secrétaire du Roy ». Les secrétaires du Roi, bien qu'ils ne fussent pas très-difficiles, auraient-ils admis parmi eux un boucher? Un Ecuyer de Monsieur, passe! Charles-François Le Normant, écuyer, conseiller du Roi, fermier général de Sa Majesté, oncle de Charles-Guillaume, assista à la cérémonie religieuse du 9 mars 1741, et signa : « Le Normant de Martinville » — Mad. Le Normant d'Étiolles eut une fille, qui fut baptisée le lundi 10 août 1744, sous les noms de « Alexandrine-Jeanne ». (St-Eust.) Si, comme on le dit, ce fut en 1744 que Mad. Le Normant quitta son mari et devint maîtresse du Roi Louis XV, ce fut, sans doute, postérieurement à la naissance d'Alexandrine-Jeanne, enfant dont l'histoire ne s'est pas occupée. — On sait que Mad. de Pompadour mourut à Versailles, le 14 avril 1764. Apporté à Paris, son corps fut enterré, le 17 avril, dans l'église des Capucines de la place Vendôme, selon son désir, qui l'avait portée à être enterrée à côté de sa fille Alexandrine. Mad. de Pompadour avait acheté la chapelle où reposaient les restes de sa fille et l'avait fait revêtir de marbre. (*Dict. historiq. de Paris*, 1779.) Mad. Le Normant d'Étiolles avait été créée Marquise de Pompadour, en 1745, par son amant couronné, le Roi Louis XV, qui la donna pour dame du palais à la Reine, au grand déshonneur de ce prince. — Jean-Baptiste Pigalle fit, en 1753, une statue de la favorite pour le château de Bellevue, qui appartenait à la marquise. Cette figure en marbre est aujourd'hui dans le parc de Bagatelle, chez M. le marquis d'Hertford. (Notice du Musée de Versailles, par M. E. Soulié.) Les visiteurs du Louvre admirent le charmant portrait en pied de Mad. de Pompadour, fait par Q. de La Tour, chef-d'œuvre dans l'art de la peinture au pastel. — Voy. ALLÈGRE, 3. BERTIN, 1. et 2. LATUDE, MARIGNY, SCULPTURE DES VAISSEAUX.

POMPIGNAN (JEAN-JACQUES LE FRANÇ, MARQUIS DE). 1709—1784.

Ce littérateur, que les railleries de Voltaire, et surtout une strophe sonore d'une ode, d'ailleurs médiocre, ont sauvé de l'oubli, avait épousé Marie-Antoinette de Caulaincourt, non point fille alors, mais veuve de Pierre Grimod Dufort, parent de Pierre Gaspard Marie Grimod, comte d'Orsay. Cette dame, après la mort du marquis de Pompidan, se retira au couvent des Capucines de la place Vendôme; elle y était novice en 1787. Je ne sais si elle était sœur de Louis-Henry de Caulaincourt, seigneur de Guesprey, Quatre-Favril et autres lieux, qui, en 1777, demeurait à Paris, rue de la Sourdière, ce que m'ap-

prend un acte signé : « Le comte de Gaulaincourt » et daté : « 5 avril 1777 ». (Arch. de M. Le Monnier, not.) Puisque j'ai été amené à écrire ici le nom du comte d'Orsay, je dirai qu'il y a des actes intéressants sa maison dans l'étude de M. Fourcay. Ces actes sont sous les dates : 26 mai et 19 juin 1786 ; 2, 7 et 21 janvier 1787 ; 22 avril 1789, etc. — *Voy.* BEAUMARCHAIS.

POXCHARD (LOUIS-ANTOINE-ÉLÉONOR). — *Voy.* GARY, p. 633, 2^e col., note.

PONT-ALLAIS (JEAN DE L'ÉPINE DU). — *Voy.* COMÉDIENS INCONNUS.

PONTCHARTRAIN ET DE MAUREPAS (HÉRODOTE PHELYPEAUX, COMTE DE). 1674.

Voici un homme que n'a point épargné la verve haineuse de St-Simon ; écoutez bien :

« Sa taille étoit ordinaire, son visage long, maillé, fort lippu, dégoutant, gravé de petite vérole qui lui avoit crevé un œil. Celui de verre dont il l'avoit remplacé étoit toujours pleurant et lui donnoit une physionomie fautive, rude, frognée, qui faisoit peur d'abord, mais pas tant encore qu'il eût devoir faire. » [— Le portrait physique ne vous semble-t-il pas gracieux ? Voyez ce qui est de l'esprit et du caractère. —] « Il avoit de l'esprit, mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire, appliqué, sachant bien la marine » (— c'est heureux qu'on avoue qu'il étoit capable de la charge importante qu'il remplissoit ! Et ils'en rendit fort capable, assurément. —) « Assez travailleur, et le voulant paroître beaucoup plus qu'il ne l'étoit. Son naturel pervers, que rien n'avoit pu adoucir ni redresser le moins du monde, perçoit partout. Il aimoit le mal pour le mal et prenoit un singulier plaisir à en faire. Si quelquefois il faisoit du bien, c'étoit une vanterie qui en faisoit perdre tout le mérite et qui devenoit synonyme au reproche... Avec cela, noir, traître et s'en applaudissant, fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire. » (— Tout cela est simplement atroce. —) « Pédant et régent de collège, avec tous les défauts et tout le dégoût d'un homme né dans le ministère et gâté à l'excès... Avec qui que ce fût, maître de la conversation, interrompant, questionnant, prenant la parole et le ton avec des ris forcés à tous moments, qui donnoient envie de pleurer. »

St-Simon revient ailleurs sur Pontchartrain, et, grossissant tous les traits de la physionomie qu'il a esquissée d'abord ; il en vient à dire :

« Jaloux jusques de son père qui s'en plaignoit amèrement à ses plus intimes amis ; tyran cruel jusques de sa femme qui avoit beaucoup d'esprit, étoit agréement, la douceur, la complaisance, la vertu même et l'idole de la cour ; barbare jusqu'avec sa mère ; un *monstre*, en un mot, qui ne tenoit au Roi que par l'horreur de ses délations, de son détail de Paris et une malignité telle qu'elle avoit presque rendu d'Argenson bon. » [— A vous, M. Voyez d'Argenson ! —] « Un Amiral étoit sa bête » [Tourville] et un Amiral bâtarde son bourreau » [le comte de Toulouse]. « La peur qu'il eût de succomber sous la gloire ou sous la vengeance d'un Amiral fils du Roi le détermina à perdre lui-même la marine, pour la mettre hors d'état de revoir l'Amiral à la mer. Il se le promit et se tint exactement parole ; cela ne fut que trop bien vérifié depuis par les faits et que les débris de la marine ne s'appauvrirent pas. Le comte de Toulouse ne reçut plus ni ports ni vaisseaux, et il ne sortit depuis que de très-faibles escadres et le plus rarement qu'il se put ; Pontchartrain eut l'impudence de s'en applaudir devant moi. »

Assurément, tout cela est fort chargé. Tourville, et surtout le comte de Toulouse, avoient l'oreille du Roi, et il est douteux que Pontchartrain, dont personne de considérable n'étoit disposé, sans doute, à prendre le parti auprès de Louis XIV, s'il avoit le caractère « atroce » que lui prête l'auteur des

Mémoires, eût pu se soutenir aux affaires. Bien des raisons étrangères aux menées supposées de Jérôme de Pontchartrain contribuèrent à perdre la marine. Accusé tout haut, le ministre n'hésita pas à produire un mémoire pour se disculper. J'ai domé la parole à St-Simon, qui se fit l'écho des clameurs des courtisans et de quelques officiers qui voyaient leur avancement compromis, je devrais la donner à Pontchartrain dans sa défense ; ce ne serait que justice. Il produisit, en 1715, un Mémoire très-bien fait, où il montra que si les armements avoient souffert, si les approvisionnements n'avoient pu être renouvelés autant qu'il l'auroit fallu, la faute en étoit au contrôleur général, qui refusoit toujours de l'argent à la marine. Le fait étoit vrai ; si la marine manquait d'argent, c'est que la France en manquait. Une grande armée navale longtemps entretenue sur le meilleur pied, une armée de terre considérable, toujours en mouvement, et dépensant chaque année des sommes énormes, avoient mis à sec le Trésor Royal. On en étoit aux expédients. Le Mémoire de Jérôme est trop long pour que je le reproduise ou que j'en donne une analyse un peu détaillée ; je le regrette. C'est une pièce bonne à publier, mais pas ici. — Parlons de quelques faits qui intéressent la vie de Jér. de Pontchartrain. St-Simon cite, avec des éloges que je tiens pour bien mérités, madame la comtesse de Pontchartrain ; c'est de la seconde femme de Jérôme qu'il s'agit probablement, « Hélène-Rosalie-Angélique de l'Aubespine, fille d'Estienne de l'Aubespine, marquis de Venderonne, guidon des gendarmes de la Reine ». Je n'ai pu trouver le contrat de mariage que Moréri, après le P. Anselme, date du 31 juillet 1713. Quant au premier mariage de Pontchartrain, il fut célébré le 28 janvier 1697. Voici ce que j'ai trouvé au registre des dispenses accordées par l'archevêque de Paris.

« Die 24 (febru. 1697) D^{no} Hieronymo Phelypeaux de Pontchartrain, S^{te} Eustachii (sic) et d^{na} Eleonorâ Christianâ de Roye de La Rochefoucault, St-Sulpicii, et data est matrimonii hujus celebrandi licentia pastori aut vicario ecclesie parochialis S^{te}-Eustachii, vel S^{te}-Sulpicii, vel Versallienensis. »

Ce ne fut ni à Versailles, comme l'avait assurément espéré Jérôme, ni à St-Eust., mais à St-Sulpice, que furent bénis, le 28 fév. 1697, « Hierosime Phelypeaux, cons^r secrétaire d'Etat et des commandements de S. M., âgé de 23 ans », fils de Louis de Pontchartrain, contrôleur général des finances, et de dame Marie de Maupeou », et « Eleonora Christine de Roye de La Rochefoucault, âgée de 18 ans, « fille de défunct Frédéric-Charles de Roye de La Rochefoucault et d'Isabelle de Durfort ». M^{lle} de La Rochefoucault ne fut pas longtemps comtesse de Pontchartrain ; elle mourut, le 23 juin 1708, laissant un fils, né le 9 juil. 1701, *Jean-Frédéric-Philippe*, qui fut comte de Maurepas, et, à l'âge de 22 ans, eut la charge de Ministre secrétaire d'Etat au département de la Marine. — Les Roye de La Rochefoucault étoient de nouveaux convertis. — Ce fut le 10 juillet 1713 que Jérôme de Pontchartrain épousa, en secondes noces, Hélène-Rosalie-Angélique de l'Aubespine. Le mariage eut lieu dans la chapelle de Pontchartrain. (Reg. de St-Louis en l'Île.)

Jérôme de Pontchartrain, qui avait été reçu au parlement le 29 mars 1692 — des conseillers au parlement de dix-huit ans, c'étoit rassurant pour les plaideurs ! — fut reçu en survivance Secrétaire d'Etat le 19 déc. 1693, disent les biographes, mais en réalité le 27 décembre, ainsi que le démontrent les

lettres patentes. Ces lettres, dont la rédaction atteste la sollicitude paternelle et le soin, assez peu modeste, de faire valoir les mérites de la famille, disent qu'

« en admettant aux fonctions de la charge de Secrétaire d'Etat » qui appartient au compte Louis Phélypeaux de Pontchartrain « son fils Jérôme Phélypeux, conseiller au parlement, en lui accordant des promissions en survaillance du s^r de Pontchartrain » le roi a été « d'autant plus porté à lui accorder cette grâce, que Sa Majesté est informée des heureuses dispositions qui sont en sa personne et du désir qu'il a de suivre les traces de son père, de son bisayeul et des autres personnes de son nom dont il se trouve le septième qui ait dignement servi l'Etat, en le servant actuellement dans de semblables charges », outre qu'il a déjà donné dans les emplois qu'il a remplis des preuves de sa capacité, de son zèle et de son affection pour le service » du roi... etc. (Bibl. Imp., Ms. Clairé, n° 560.)

On voit que rien ne manque à cet éloge ; je sais qu'en plus d'un point il ne s'écarte pas de la forme admise pour la rédaction de semblables provisions, mais n'est-il pas exorbitant, présenté à Louis XIV par Louis Phélypeux, Secrétaire d'Etat, ministre de la maison du Roi ?

Pour disposer aux choses de la marine son survivancier, Louis, comte de Pontchartrain, fit pour ce ministre de vingt ans ce que Colbert avait fait pour son fils Seignelay. Il l'envoya dans les ports de Bretagne et de Normandie pour y « prendre connaissance des détails du service et pour voir les officiers. » La connaissance qu'il allait prendre ne pouvait être que superficielle ; on n'apprend pas en quelques jours le mécanisme de l'administration, ce qui touche à l'armement des vaisseaux, ce qui est des constructions navales, des forges, de la corderie et du reste. Ces voyages n'ont jamais servi à rien aux ministres de la marine qui n'étaient point marins, et nous l'avons bien vu. Les plus prétentieux sont allés dans les ports pour faire dire au public qu'ils se rendaient très-capables de leur charge, mais la marine n'a jamais cru, jamais vu, qu'ils y aient appris la moindre chose. Un ministre qui n'a pas vécu dans un port avant d'arriver aux affaires, ou dont l'éducation n'a pas été celle de l'officier de marine, ou au moins celle de l'ingénieur ou du commissaire, doit se borner à être administrateur, — bon administrateur s'il peut, — et laisser tout ce qui est de la marine proprement dite à ses subordonnés. Mais ils ne s'avisent guère d'une telle sagesse. Quelques-uns ont fait exception ; leurs noms sont répétés avec respect dans le corps et dans l'administration de la marine ; leur mémoire est gardée par le bien qu'ils ont fait, esprits droits et fermes, hommes de travail sérieux, qui ont honoré le ministère et ont rendu de vrais services à la flotte et au pays.

Jérôme Pontchartrain, accompagné de M. de la Loubère, partit de la cour — Versailles on St-Germain — le 22 mai 1694. (Lettre de lui à M. de Saligny ; Arch. de la Mar. ; Dépêches de la Mar.) Il s'embarqua à Orléans pour Nantes (Lett. à M. Ferraud, 1^{er} juin) ; il arriva, le 8 juin au soir, à Vannes, se rendant à Brest. (Lett. à M. de Vauban, alors à Brest, vol. cité, fol. 6.) Il se rendit à Brest par Lorient et Quimper-Corentin, d'où il alla à Locroman, où il trouva un navire sur lequel il traversa la baie de Dournenez. Là, il monta à cheval pour aller à Lanvaux, où il prit passage sur un petit bâtiment qui le conduisit à Brest. (Lett. à Desclouseaux, Intend^t de la mar., fol. 14.) Il était à Brest, le 21 juin, date d'une de ses lettres à M. de Chaulnes (fol. 19).

Il revint par Léon, Tréguier, St-Malo, Cherbourg, le Havre, Dieppe et Dunkerque, parti de Brest le 11 juill. (Lett. à M. Chamillart, 13 juill., et au baron de Breteuil ; fol. 38.) Il avait vu Paimpol, le 19 juillet (Lett. à M. de Vauban, 21 juillet) et St-Malo, le 21 juillet au soir. Il partit de cette dernière ville, le 23 pour aller à Dol. (Lett. à M. d'Argenson, 22 juillet, fol. 40.) Il était au Havre, le 31 juillet (Lett. à Vauban, fol. 43), le 6 août à Cherbourg (Lett. à M. de St-Pierre, 7 août, fol. 47), d'où il vint au Havre pour se rendre à Dunkerque, où il était, le 18 août. (Lett. à Vauban, fol. 54.) Il revint par Abbeville (Lett. à M. Descombe, fol. 58), d'où, le 27, il partit pour Paris. (Lett. au baron de Breteuil, fol. 59.) Il était de retour à Versailles le 8 sept. (Lett. à M. de St-Pierre, fol. 65.) Telle fut par le menu la route que fit Jérôme Phélypeaux, du 22 mai au 7 octobre. Qu'apprit-il pendant ces quatre mois et demi ? On fit voir bien des choses au jeune Secrétaire d'Etat, qu'il put apercevoir à peine, et qu'il ne dut guère retenir. Son voyage fut une promenade de *touriste*, pour parler comme on parle à présent que l'Angleterre nous prête son vocabulaire. Le voyage qu'il fit, en 1695, dans les ports de la Méditerranée lui put-il être plus profitable ? Il partit dans les premiers jours d'avril, et je vois que le 30 mars son père fit expédier l'ordre suivant au directeur des voitures publiques qui circulaient sur la route de Lyon, en vertu d'un privilège qui admettait certaines restrictions :

« Il est ordonné au maître des carrosses et diligences établis de Paris à Lyon de donner un carrosse entier au s^r Phélypeux, Secrétaire d'Etat ; le 8^e du mois d'avril prochain, par préférence à toutes personnes et de lui fournir pour la route des relais ordinaires, aux heures et dans le temps qu'il désirera. Fait à Versailles, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 562, pièce 244.)

Aucune lettre du voyageur indiquant ses arrivées, ses séjours et ses départs, n'a été enregistrée dans les volumes des dépêches de la marine sous la date de 1695 ; les correspondances des agents, et surtout celles de l'intendant du port de Toulon, pourraient nous fournir quelques détails ; mais à quoi bon ? St-Simon a jugé avec sévérité, mais je crois assez judicieusement, les voyages de Jérôme Pontchartrain :

« Tout s'y passa, dit-il, moins en étude et en examen, qu'en réceptions, en festins et en honneurs tels qu'on auroit pu les rendre au Dauphin. Chacun s'y surpassa en cour et en bassesses pour le maître naissant de son sort et de sa fortune, qui revint peu instruit, mais beaucoup plus gâté qu'auparavant, et dans l'opinion d'être parfaitement au fait de tout. »

Je reviens par un mot sur le mariage de Jérôme Pontchartrain avec M^{lle} de Roze :

« On compte, dit St-Simon, que la fille n'avoit rien et n'auroit jamais grand chose : ce fut ce qui y déterminait et ce qui joint au solide du ministère, approvisait la roquerie de M. de La Rochefoucault... Outre le présent ordinaire du Roy à ces mariages de Ministres, il ajouta 6,000 livres de pension aux quatre que la mariée avoit déjà, et donna cinquante mille écus à Pontchartrain, qui fit appeler son fils : le comte de Maurepas. »

M. de La Rochefoucault était mort, comme on l'a vu, au moment du mariage de sa fille, il n'y eut donc pas lieu d'apaiser ses « roguerries », à moins qu'il ne faille entendre que le mariage fut arrangé assez longtemps avant la mort de M. de Roze, ce qui est possible. (Foy. PROTESTANTS.)

J'ai cité à l'article LA BRUYÈRE deux lettres de Jé-

rôle Pontchartrain à l'auteur des Caractères; elles suffiraient à faire connaître le ton du jeune écrivain; je veux cependant donner la majeure partie de celle qu'il écrivit, le 18 avril 1694, à Fontenelle, qui s'était plaint de n'avoir pas reçu de ses nouvelles :

« ... Je ne pense, à présent, qu'à faire au plus tost mon voyage, afin d'estre bientôt de retour. C'est là que je vous feray voir clairement que vous auez le plus grand tort du monde de vous plaindre de ce que je ne vous ai point encore escrit, et que vous n'estes pas plus maltraité que beaucoup d'autres qui ont passé la chose avec bien plus de douceur. Si vous sauiéz la différence qu'il y a entre un Secrétaire d'Etat de la marine qui visite son département et un academicien tranqui qui ne songe, depuis le matin jusqu'au soir, qu'à faire briller son esprit et dans son discours et dans ses lettres, vous ne seriez pas si surpris de mon silence, et vous demeureriez d'accord qu'il est plus aisé d'escrire de jolies choses que de travailler sans relâche à des affaires sérieuses Il est certain, Monsieur, que je n'ay pas un moment de temps à moy, et si nos amis prétendoient appeler des privilèges que nos charges nous donnent de manquer à tous les denois de la vie civile, ce seroit tous les jours de nouvelles querelles avec eux. Ainsy je vous prie de le tenir pour dit, et si je ne vous escrit pas si souvent que vous pourriez souhaiter, croyez que je ne vous en aime pas moins. Adieu, Monsieur, je suis entièrement à vous... »

Cela n'est pas mal, certainement. Jérôme de Pontchartrain, comte de Maurepas, se démit de sa charge de secrétaire d'Etat en faveur de son fils, Jean-Frédéric-Philippe (*Gazette de France* du 16 nov. 1715). Le second comte de Maurepas avait quinze ans; il eut effectivement la marine, le 14 nov. 1723. Son père, âgé de 73 ans, mourut le 8 fév. 1747 (*Gazette*). — *Voy.* LA BRUYÈRE, MÉDAILLES, REXAUDOT.

PONT DE COURLAY (DE). — *Voy.* LOYNES, RICHELIEU.

PONTERON (LES).

XVI^e et XVII^e siècles.

« A Pierre Pontheron et aux héritiers de feu Thomas Aubert, maîtres painctres, 241 escus 10 s. tourn. pour ce qui leur restoit deu des ouvraiges de leurs estats de painctres par eux faictes (*sic*) és dictz lieux de St-Maur et de Paris, depuis le 24 déc. 1571, jusqu'au moys de mars 1576. » (Arch. de l'Emp., Trésorerie de la Reine [Cath. de Médecis] an. 1585. KK. 116, fol. 939.)

Ce P. Ponteron était peintre décorateur; il épousa Marie, fille de Guillaume Jacquier, m^e peintre, dont il eut plusieurs enfants, et entre autres *Anne*, que tinrent, le 12 nov. 1569, « Anne Rutte, femme de Eloy Le Magnier, peintre et valet de chambre ord^e du Roi, et Marie Marillac, fille de noble homme Guillaume Marillac, Surintendant des finances de la guerre (*sic*). » (Reg. de St-Merry). Des autres enfants de P. Ponteron, *Jeanne*, épousa, avant 1602, le peintre François Bonnier. *David* épousa Hélène Luillier; il demeurait rue de la Verrerie, où il eut deux enfants (28 oct. 1599 et 16 janv. 1601; St-Jean en Grève.) Il alla s'établir rue des Arcs, et là il eut, le 7 août 1603, *Nicolas*; le 9 sept. 1608, *Marguerite*; le 24 oct. 1612, *Pierre*, tenu par François Bénard, peintre, et par la sœur de David, Anne, devenue femme de Léger Delalaïn, m^e chandelier. — Nicolas devint peintre comme son père; il épousa Marie Guéret, fille d'un épiciere, il en eut six enfants, du 22 juil. 1611 au 10 nov. 1626. Dans l'acte de 1626 (St-Jean), Nicol. Ponteron est dit : « M^e peintre ord^e du Roy. » — Pierre II Ponteron, fils de Pierre I^{er}, se maria vers 1638; il demeurait à l'île St-Louis. Il eut de Marie Bourgillot trois enfants (15 sept. 1639, 16 sept. 1641 et 10 fév. 1645;

Reg^s de St-Louis). Dans l'acte de 1639, Pierre II Ponteron est dit : « Peintre ord^e du R. » Pierre II Ponteron figure dans les Etats de la Maison du Roi, de 1626 à 1648 inclusivement, parmi les peintres non valets de chambre. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) — Zani cite David et Nicolas Pontheron, orfèvres, qui travaillaient, dit-il, en 1570; ils étaient frères peut-être du premier Pierre; je ne connais rien d'eux. — *Voy.* BÉNARD, BONNIER, MARILLAC.

POQUELIN (LES).

Des Poclin, Panclin, Poquelin, Pouquelin ou Poquelin — toutes variantes du même nom données par des documents très-nombreux que j'ai trouvés, — quelques-uns firent dresser une généalogie mentionnée par Bert dans l'*Addition* à la Vie de Molière, placée en tête de son édition des Œuvres du grand poète comique, donnée en 1773 (6 vol. in-8^o). Bert avait vu cette pièce et avait remarqué — à son grand scandale — que Molière n'y figurait point, exclu, pensa-t-il, de la famille par sa qualité de comédien. Bert conclut trop vite. Une préoccupation très-grande le porta à se décider trop promptement sur une question dont tous les côtés ne lui étaient pas bien connus. La généalogie qu'il avait sous les yeux était celle d'une des branches de la maison Poquelin que des raisons, aujourd'hui difficiles à déterminer, séparèrent de l'autre, longtemps avant la naissance de J^B-Baptiste, qui fut « Monsieur de Molière » au théâtre. Que les deux branches fussent sans relations dès le commencement du XVII^e siècle, sans relations intimes du moins, c'est ce que démontrent les actes qui intéressent chacune d'elles, actes où ne figurent jamais les membres de la branche qu'ils ne concernent pas directement. Ainsi, les actes de mariages, de baptêmes, d'enterremens qui appartiennent à la famille où naquit Molière, ne montrent jamais comme témoins ou parrains aucun des Poquelin de la famille dont faisaient partie Robert, Philippe, Guyon et Louis; et réciproquement. La séparation est ainsi bien marquée, et il ne faut pas s'étonner que les riches marchands de soieries, les armateurs, les traficans sur mer, se soient fait une généalogie, se soient bornés à y inscrire ceux de leur branche et aient laissé à leurs parents séparés d'eux le soin de se faire un arbre généalogique, si la fantaisie leur en venait. Les Poquelin dont Bert avait vu la généalogie se piquaient d'une certaine noblesse qui « se perdit », selon Bert, par le malheur qui les jeta dans le négoce ». Ils prétendaient descendre d'un Poquelin, Écossais, qui avait servi dans les archers de la garde écossaise, dès la création de la compagnie. On ne voit pas bien comment un archer écossais donnait la noblesse à sa descendance. J'ai peur que le Poquelin écossais, imaginé par un généalogiste honnêtement payé, ne soit de la famille du Kolberg écossais qu'on imagina pour grandir les Colbert, marchands de draps et d'étamine à Reims. Mais d'ailleurs qu'importe ? — Beflara a recherché patiemment les ancêtres de Molière; il a connu le grand-père de notre auteur-comédien, Jean, qui épousa Agnès Mazuel, fille d'un joueur d'instrument qui devint un des violons du Roi. Des huit enfants qu'eut Agnès Mazuel, du 13 mai 1596 au 26 mars 1609, je ne connais par l'acte de son baptême que *Guillaume*, baptisé le 21 avril 1603, fils de Jehan Poquelin, porteur de grains, rue de la Lingerie, enfant tenu par Jehan Masuel, fils de Jean Masuel, joueur d'instrument. (St-Eust.) Jehan, le porteur

de grains, était maître tapissier; il avait acheté une petite charge et la faisait exercer par un homme de peine qui comptait avec lui de ses salaires. C'était chose assez ordinaire chez certains bourgeois que ces acquisitions de charges de porteurs de sel, mesureurs de charbons, mesureurs de blé, etc. Jean, fils de Jean et d'Agnès Mazuel ou Masuel, né, croit-on, en 1599, fut tapissier comme son père. Il se maria jeune : « Jehan Poqueulin, *paro. no. rxor. Marie Cressé, id.,* » *affidati 25 aprilis 1621, desponsati 27 eiusdem mensis et anni.* » (Jean Poqueulin notre paroissien, mari, Marie Cressé, notre paroissienne, femme, promis le 25 avril 1621, mariés le 27 des mêmes mois et an.) (Reg. de St-Eust., vol. n° 110.) Marie Cressé était fille de Louis et de Marie Asselin. Du mariage, célébré en 1621, sortirent, de 1622 à 1628, six enfants, dont l'aîné fut « Jean Poqueulin, né rue St-Honoré, au coin de la rue des Vieilles-Étuves, le 15 janv. 1622 — celui qui signa toujours : Jean-Baptiste Poqueulin, et qui fut Molière. Le 1^{er} oct. 1624, un autre Jean naquit rue St-Honoré, de Jean Poqueulin et de Marie Cressé. C'est celui-là qui, tout cadet qu'il fût de notre Jean-Baptiste, eut la survivance de la charge de Tapissier valet de chambre du Roi dont son père fut pourvu, et qui passa plus tard à Molière. Ce Jean épousa, le 16 janv. 1656 — il avait 31 ans et demi — Marie Maillard, « fille de feu Eutrope Maillard et de défunte Pierrette Guillemain ». (St-Eust.) Marie Maillard eut deux enfants au moins : *Jean-Baptiste* (5 mai 1659) et *Agnès*, née posthume (4 sept. 1660). L'enfant de 1659, « fils de Jean Poclin (*sic*), march^d tapissier ord^e du Roy » eut pour parrain « Jean-Baptiste Poclin, bourg. de Paris. » C'est, à n'en pas douter, Molière, oncle du nouveau-né, qui là, comme dans d'autres actes, ne prit de qualité que celle de bourgeois de Paris. L'acte n'est point signé, comme la plupart de ceux de cette époque enregistrés à St-Eustache. — Nicolas Poqueulin, un frère de Molière, baptisé, le mardi 13 juil. 1627, épousa Jeanne Varé, dont, le 2 oct. 1645, il eut *Marie*, tenue par son grand-père, Jean « tapissier ord^e du Roy ». L'acte dit Nicolas Poqueulin « concierge de M. de Liencourt (*sic*). » — Marie-Madeleine Poqueulin, une sœur de Molière, épousa, le 15 janv. 1651, André Boudet, march^d tapissier. — Elle était née, le 13 fév. 1628, et avait été baptisée sous le nom de Marie. (St-Eust.) — Les témoins du mariage furent Jean Poclin, père de la mariée, et Jean Poclin son frère. Bessière crut que ce Jean, frère de Marie-Madeleine, était « Molière, alors à Paris. » A cela, il y a une difficulté; si Molière avait été à Paris, le 15 janv. 1651, l'acte nommerait certainement trois Jean : le père, Molière et Jean le tapissier, son frère. D'ailleurs, l'acte civil que j'ai vu chez M. Rousse, not., ne laisse pas d'incertitude. Le second Jean, signataire du contrat, et qui par parenthèse n'écrivait guère mieux que sa sœur, y est dit « honorable homme, maître tapissier, frère » de la future. Le père de Madeleine signa d'une écriture assez mauvaise : « J poqueulin » le *g* étant bouclé comme un *g*; la future signa « Madeleine poqueulin (*sic*) », et son frère « poqueulin. » Molière n'était pas à Paris le 14 janv. 1651; il n'y était pas le 15, ou s'il y était, il ne fut point présent au mariage de sa sœur. — Jean Poqueulin, que nous voyons témoin de Marguerite, le 15 janv. 1651, mourut le 5 avril 1660; le lendemain, il fut inhumé aux Saints-Innocents, par un convoi de 32 prêtres, avec un service complet et l'assistance du curé. Son

corps fut pris « sous les piliers des halles ». L'acte inscrit à St-Eust. le dit : « Monsieur Poqueulin, fils, » tapissier valet de chambre ord^e du R. » Son père mourut sous les piliers des halles, le 26 ou 27 février 1669, et fut enterré le 27. (St-Eust.) — Madeleine Poqueulin, femme de Boudet, « dem^t sous les piliers des halles devant la fontaine » (du pilori?) y mourut, le 17 ou le 18 mai 1665, et fut inhumée, le « lundi 18 ». Elle eut les 32 prêtres, le service complet et la présence de M. le curé, comme les avaient eus son père et son frère. — Armande Béjard, femme de Molière, fut marraine d'un fils de Madeleine et d'André Boudet. — Jⁿ-Baptiste Poqueulin, né de Jean et de Marie Maillard, baptisé le 5 mai 1659, et tenu par Molière, épousa Elisabeth Garroche : « *Johannes Baptista Porqueulin et Eli-sabetha Garroche, St-Eustachii, ob causas in li-bello supplice expositas*; 21 déc. 1684. » (Reg. des dispenses de l'Archevêché.) Je ne sais quelles causes sérieuses portèrent l'Archevêque à donner la dispense de tous les bans, contrairement à l'usage, aux futurs Poqueulin et Garroche; ce que je sais, c'est qu'ils ne se marièrent point à leur paroisse, mais dans une des petites églises de la Cité où se faisaient les mariages qui voulaient peu de publicité. A St-Christophe, le mariage eut lieu, le 23 déc. Jⁿ-Bapt. Poqueulin eut une fille, Louise, qui fut inhumée au cimetière des Innocents, âgée de 19 mois, le 10 juil. 1687. Elle fut prise « souz les pilliers des halles, à l'image *St-Christophe*; elle était morte le 9. » (St-Eust.)

— « Au s^r Turlin, la somme de 300 livres... pour dé-livrer aux nommés Poqueulin et de Nuroy, tapissiers du Roy, pour leur payement des étoffes de velours et de damas, franges d'or et d'argent et fournitures et façons qu'ils ont faites pour l'ameublement de Sa Maj. en son chasteau de St-Germain, an. 1662. » (Bibl. Imp., Ms. Trésor Roy.)

Cet article regarde Jean Poqueulin, père de Molière. Venons à la branche des Poqueulin dont n'étaient pas tous ceux que je viens de nommer. — Le répertoire des anciennes minutes, gardé chez M. Aubry, not., m'a fait connaître que des actes furent passés au nom d'un Jⁿ-Bapt. Poqueulin, les 12 mai 1668, 28 mai 1669 et 4 mai 1671. Ce Jⁿ-Baptiste ne peut pas être le neveu de Molière né en 1659; est-ce Molière lui-même? Ce n'est pas impossible, mais nous ne pouvons pas nous en assurer, toutes les minutes du xvi^e siècle manquant aux archives de l'étude de M. Aubry, chose bien regrettable assurément. Si le Jean-Baptiste en question n'est pas Molière, c'est un Poqueulin, marchand, qui, avant son mariage, demeurait sur le territoire de St-Jacques de la Boucherie. Le 19 sept. 1649, il fiança Anne de Faverolles, fille de Nicolas et d'Anne Garraud. « Les fiançailles eurent lieu chez M. de Faverolles, par permission de l'Official de Paris; le mariage fut béni le 21 sept. à St-Eust. Plusieurs enfants sortirent de cette union; j'en connais cinq : 1^o *Agnès*, 20 janv. 1659; 2^o *Jean-Baptiste*, 23 mars 1660; 3^o *Robert*, 16 mars 1661; 4^o *Marie-Anne*, 3 mars 1662; 5^o *Louis*, 11 oct. 1664. — Je n'ai pas cherché à connaître les enfants venus de 1650 à 1660. Le Jean-Baptiste de 1660 eut pour parrain « Philippe Poclin (*sic*), marchand bourg. de Paris; Robert fut tenu par Robert Poclin, march^d bourg. de P. — Ce Robert mourut le 2 avril 1661. — Marie-Anne fut présentée à l'église par Pierre Poqueulin (*sic*) et Marie Poqueulin, femme de Charles Maillet, march^d; quant à Louis, il fut levé sur les fonts par « Marie Lempereur, veufve de feu Louis Poclin, vivant mar-

chand. » Louis Poquelin, maride Marie Lempercur, était frère du Robert parrain, le 2 avril 1661; de Jean-Baptiste, mari d'Anne Faverolles, et de Philippe, parrain le 23 mars 1660. Ce dernier épousa, le 24 fév. 1658, Catherine Rousseau. L'acte le dit « fils du s^r Louis Poquelin, bourg. de Paris, et de Marie Poquelin, sa femme, et demeurant sur la paroisse St-Jacq. de la Boucherie ». (Reg. de St.-Germ. le Vieil.) L'acte est signé : Philippe Poquelin, Poquelin. (C'est Louis, qui signait quelquefois autrement (voy. ci-des. p. 750), « J. Poquelin, etc. ») Ce Jean Poquelin épousa, le 20 janv. 1586, Symone Tourmemine (St-Germ. l'Auxer.) Que Louis, Robert, J^e-Baptiste et Philippe Poquelin fussent frères, c'est ce que m'ont appris deux actes, l'un du 23 mars 1639 (chez M. Galin, not.) entre « Robert et Louis Poquelin, frères »; l'autre inscrit à St-Germ. l'Auxer., le 30 août 1688; c'est le mariage de J^e-Baptiste Poquelin, né le 25 mars 1660; « Robert et Philippe Poquelin y sont dits « oncles du marié », dont le père est J^e-Bapt., époux d'Anne Faverolles. — Les actes des Poquelin sont nombreux chez les notaires, et c'est tout simple, ils étaient tous dans le commerce. M. Rousse, not., a, au nom d'un Robert Poq., des actes des 24 avril, 10 mai 1627, et 21 janv. 1633; un Louis est partie dans ce dernier acte. M. Galin a des actes de Robert : 14 juil. 1634, 31 mai, 26 juin et 21 juil. 1635, et 20 fév. 1636; un acte du 23 mars 1639, commun à Robert, à Louis et à leurs femmes. M. Beau a un acte de Robert, du 7 juil. 1667. Robert avait épousé la fille de Daniel de Lubert, son associé. M. Rousse a un acte du 19 mai 1688, passé entre Robert et « dame Marie de Lubert, sa femme ». Robert mourut, en juil. 1688, et le 7 août on fit l'inventaire après son décès. Ce Robert était fils d'un autre Robert, époux de Simone Gandouin, dem^t rue St-Denis, qui fit baptiser, à St-Jacques de la Boucherie, deux enfants : Luc, tenu le 14 janv. 1641, par Anne Poquel., fille de Louis Poquelin, marchand, rue du Pont-Notre-Dame, et Anne, tenue par Guy Poquelin, march., même rue. Guy, Louis et Robert étaient très-proches parents, frères, peut-être. Louis vendait du drap de soie (actes du 16 nov. 1654 et 16 août 1656, chez M. Galin.) Guy était march^d drapier (acte du 8 août 1656; M. Galin.) M. Galin a des actes nombreux de Louis Poq., du 24 sept. 1630 au 27 juil. 1674. Tout march^d de soieries qu'était Louis Poquelin, il avait des voitures qui allaient de Paris en Italie. Le 30 nov. 1647, il fit un traité avec « Louis Charpentier et autres escoliers estudians en carrosse, de Paris « au diocèse de Bologne la Grasse ». (Chez M. Galin, ainsi que plusieurs actes de Guy, 17 fév. 1633, 12 sept. 1635, 2 juin 1636, 17 août 1671.) Gui Poquelin a des actes chez M. Vasselín (17 avril, 12 mai, 4 août, etc. 1670). — M. Le Monnyer a une mainlevée de Louis Poquelin, march^d, rue Quincampoix, à Messire Henri de Lorraine, marquis de Monty, comte de Chaligny. M. Hatin a un acte de Louis Poquelin, à la date de mai 1650. M. Le Monnyer a un acte du 17 avril 1629, au nom de « Louis, march^d de soierie, dem^t sur le petit pont, paroisse St-Germ. le Vieil. » — Mais comment énumérer ici tous les actes des Poquelin? et d'ailleurs à quoi bon? Ceux qui voudront faire une généalogie de la branche séparée de celle de Molière n'auront qu'à feuilleter les répertoires des notaires que j'ai nommés ici, et ils y trouveront matière à un ample travail. — Un

Philippe Poq., fils de Philippe, march^d rue de la Traanderie, loua à la compagnie de Guinée un navire, ce qui donna matière à un contrat d'affrètement, le 22 mai 1688 (chez M. Maignan, not.) Ce Philippe était époux de Françoise Simonnet qui, le 19 nov. 1659, lui donna « deux enfants masles nés d'une mesme ventrée ». (Reg. de St.-Merri.)

Un Pierre Poquelin écrit de Dunkerque à Colbert, le 21 janv. 1665, pour le remercier de ses bontés pour toute la famille Poquelin, lui parler du « restablissement du commerce et négoce de Dunkerque », et lui dire qu'il « a pris un intérêt dans l'achat qu'ont fait quelques personnes de vaisseaux » et aussi que les Poquelin ont « outre cela, trois vaisseaux à eux ». (Bibl. Imp., Ms. *Lettres à Colbert.*) — Je ne sais lequel des Poquelin désigne la lettre suivante de l'archevêque d'Embrun, écrite de Madrid, le 25 mai 1663, à Colbert :

« Monsieur, j'avois desja beaucoup de considération pour les interets de M. Poquelin qui fait icy un assez bon trafic de nippes de France, mais j'en auroy un soing très-particulier, sachant que vous luy donnez vostre protection, ainsi que j'espère qu'il pourra vous le tesmoigner par les offres que j'ai faites à son correspondant de tout ce qui pourroit pendre de moy sans aucune reserve. » (*Lettres à Colbert.*)

— En 1697, Anne de Faverolles, veuve de J^e-Bapt. Poquelin, marchand, son fils J^e-Baptiste, et Françoise Simonnet, veuve de Philippe Poquelin, prirent des armes. Anne et son fils purent porter « d'argent à cinq arbres de haute futaie de sinople sur une terrasse de même »; Fr. Simonnet : « d'azur aux cinq mêmes arbres, dont trois de haute tige et deux plus petits posés entre les trois, le tout sur une terrasse de sinople. » (Bibl. Imp., Ms. *Armorial de Paris.*) — Le 24 avril 1754, Claude Poquelin, ancien capit. au régim^t de Chartres, cheval. de St-Louis, fils majeur de feus Charles-Henry Poq., escuyer, cou^r du R., correcteur ord^e en sa chambre des comptes, et d'Éléonore Dandurau, rue Simon-le-Franc, épousa Geneviève-Marguerite de Faverolles, veuve de Mathieu Angeard, avocat. (St-Côme.) — *Fog.* LAVARDIX, MOLIERE.

PORBUS (FRANÇOIS II = JACQUES).

— On connaît trois Porbus : Pierre, né, dit-on, à Gonda, vers 1510, et mort en 1583; François I^{er}, fils de Pierre, né à Bruges, en 1540 et mort en 1580; enfin, François II, fils de ce François I^{er}, est né à Auvers, en 1570. On sait que ce dernier vint à Paris et s'y fit remarquer entre tous les peintres ses contemporains; on a dit qu'il y mourut en 1622. Voici quant à sa mort ce que j'ai pu trouver : « Le » 19 (fév. 1622) fut enterré aux Petits-Augustins, » M. Porbus, vivant peintre de la Roynie » (Anne d'Autriche). (Reg. de St-Sulp.) Il était peintre de la Reine Marie de Médicis, en 1611; il est qualifié « peintre de la Roynie », le 2 oct. 1611, au baptême d'un fils de Jean Goyer, dont il fut parrain. — Dans un Etat des pensions données, en 1618, par le Roi ou en son nom, je lis : « à Porbus, peintre du Roy, pension de 600 l. » (Bibl. Imp., Ms. *Colbert.*) — Le 20 janv. 1614, on baptisa « Elisabeth, fille naturelle de François Porbus et d'Elisabeth Franque (*sic* pour Franck). (St-Germ. l'Auxer.) — Voici maintenant un Porbus resté inconnu; il se nommait Jacques et avait épousé Nicole Buffet : « Le 27 juin 1578, fut baptisée Anne, fille de Jacques Porbus, pintre (*sic*), et de Nicolle Buffet sa femme, demeurant au Petit-Pont; le parrain François Penneau;

les marr. Anne Chûstres femme de Jean Babelle » (c'est Jean Babel, le peintre), « laquelle a nommé et Denise Bradellier, femme de Jehan Patin, peintre ». (St-Séverin.) Le 15 mars 1580, Nicole Buffet mit au monde Jacques, tenu par Jacques Patin et François Quesnel. (St-Sév.) — Le 8 oct. 1571, Jacques Porbus avait été parraïn d'une fille de Jean Du Monstier, peintre. (St-Jacq. de la Boucherie.) — Quel degré de parenté liait Jacques à François II Porbus? Je l'ignore; il était son frère ou son cousin. — Voy. FRANCK, MONSTIER, I. PATIN, WOTWERMAN.

PORCOX.

J'ai fait connaître ailleurs deux Porcon, le grand et le petit, qui étaient capitaines de navire (voy. s'il vous plaît mon *Archéologie navale*); voici un Jean de Porcon, leur parent, probablement, sinon l'un d'eux, qui était valet de chambre de Louis XI, en 1480. Je vois qu'il fut blessé à la chasse par un sanglier; sa blessure à la cuisse fut soignée par Pierre Du Molin, dit : Castelan, barbier, qui reçut 19 l. 15 s. tourn. pour ses soins. (Arch. de l'Emp., Comptes de l'hôtel, KK. 64, fol. 104.)

PORCS ROUGES.

1478.

— A Menault Dupré et Jehannot de Chamay ayant la garde et gouvernement de certains porcs rouges, que led. seig^r » (de Roi Louis XI) « fait garder et nourrir en la forest de chasteau Renault... 366 liv. tourn. pour leurs gages et entretenement d'icelle année commençant le 1^{er} oct. 1478, et pour la garde et nourriture desd. Porcs, qui est au feu de 15 l. tourn. chacun d'eux par moys. » (Arch. de l'Emp., KK. 63, fol. 10 v°).

A quelle race appartenait ces porcs rouges dont Louis XI faisait prendre soin? Les personnes versées dans l'histoire de la famille porcine le sauront peut-être. Peut-être aussi leur aurai-je révélé l'existence d'une variété inconnue aujourd'hui.

PORT DE CARTHAGE. — Voy. CARTHAGE.

PORTE-CABAN.

« Lettres de Veteran pour Jean Bidault de Villiers porte-caban de la grande écurie, pourvu dès le 12 mars 1663. Ces lettres sont du 26 avril 1688 ». (Bibl. Imp., Secrétariat, Ms. vol. E., 3374, fol. 107.) Quelle pièce du vêtement était-ce que le caban qu'un officier de la grande écurie portait, comme un officier de la chambre portait le manteau du Roi? C'était un manteau à manches que l'on mettait contre la pluie ou le froid, lorsqu'on montait à cheval. Furetière dit du mot *Caban* qu'il est vieux (1694). Les gens de mer n'ont pas cessé de se servir du mot Caban, qu'ils appliquent à une veste large et longue, ordinairement munie d'un capuchon; les gens du monde ont emprunté aux marins le vêtement et le nom. (V. notre *Glossaire nautique*, 1848-50: art. CABAN.)

PORTE-CHAISE D'AFFAIRES.

Il est un dicton français souvent répété : « Je vais où le Roi va tout seul ». Ce dicton est moderne; il n'était pas de mise sous Louis XIV, qui n'était jamais seul durant le temps où la nécessité le contraignait d'aller à la chaise, dans laquelle, suivant l'expression de Furetière, « on se décharge le ventre ». Cette Chaise que tout le monde nommait la « chaise percée », chez le Roi, on l'appelait la « Chaise d'affaires ». Je vois que, le 17 déc. 1670, Joseph Fasquelle fut pourvu de la charge de « porte-chaise d'affaires de la chambre du Roy », vacante par la mort de son père « Maximilien Pas-

quelle ». (Bibl. Imp., Secrétariat, Ms. S. F., 2771-1, fol. 475.) — Le 10 sept. 1624, fut baptisé, à St-Eustache, Louis, âgé de 10 jours, fils d'honorable homme Michel de Lasséré, garçon de la chambre et cabinet, et porte-chaise de la Royné, dem^r rue St-Honoré. Le parr. fut Nicolas Bontemps, m^r d'hostel et gentilhomme ord. de la chambre du Roy. — La chaise d'affaires du Roi avait donné son nom à un brevet de faveur, qui donnait « la permission d'entrer dans la chambre du Roi quand les autres s'en » étaient « retirés et dès qu'il » était « sur chaise d'affaires ». On y parlait au Roi de ses propres affaires. Ce brevet était dit « brevet d'affaires »; c'est Furetière qui nous l'apprend. Ce qui a fait dire, en parlant de M. Argant, le malade imaginaire, il va :

« Où Louis, après son lever,

En Roi qui savait élever

Les choses, qu'il faisait sublimes,

Allait, non en des lieux intimes,

Mais, au milieu des courtisans

Heureux et fiers d'être présents

A ce grand acte de sa vie... »

Entre le seigneur qui obtenait un « brevet d'affaires » et le plébéien qui avait un brevet de « porte-chaise », la différence était-elle bien grande? — Puisque j'en suis sur cette matière, que l'on me permette de dire que, sous Louis XIV, les chaises dont il est question ici étaient rares dans les châteaux royaux, et rares à ce point que tous les princes n'en avaient pas; la preuve en est dans ce que raconte à ce sujet la princesse palatine Charlotte-Elisabeth de Bavière, femme de Philippe d'Orléans, qui dit qu'au château de Compiègne ou de Fontainebleau, je ne me rappelle plus lequel, elle et tout le monde allaient hors du château sous des arbres, se soulager en présence des soldats de la garde. Ainsi, à côté des raffinements du luxe, qui faisaient de la cour de Louis XIV un pays enchanté, l'indigence des choses les plus nécessaires et les grossières habitudes du village. Au reste, ne nous étomons pas trop; la moitié de la France, si fière de sa civilisation, en est encore ou à la chaise d'affaires, ou aux habitudes sauvages signalées par la Palatine. — Voy. BONTemps.

PORTE-FAUTEUIL DU ROY.

« Le mercredi 18 oct. 1680 », enterrement « de Nicolas Mathou, Porte-fauteuil du Roy, âgé de trente-cinq ans, pris rue Champ-Fleuri. » (St-Germ. l'Auxerr.)

PORTE-LIT ET COFFRES DE LA CHAMBRE DU ROY.

Ce fonctionnaire suivait le Roi dans ses voyages et avait la charge de porter ou faire porter les coffres qui renfermaient les effets d'habillement du Roi et le lit de Sa Majesté. — Le 26 mars 1669, Pierre Chambault eut l'office de Porte-lit et coffres de la chambre dont se défaisait en sa faveur son père, Edme Chambault. (Bibl. Imp., Ms. Mortemart III, p. 45.)

PORTE-MAIL DU ROY.

Louis XIV jouait quelquefois au mail; il avait un officier chargé de porter la masse ferrée dont il se servait pour chasser sa boule. Je vois que, le 14 déc. 1694, il donna le brevet de son porte-mail ord^{re} à Pierre Frappier, s^r de Dalinay, à la place de feu Gabriel Le Louhel de Haut-Mesnil. Le porte-mail était dans le service du grand maître de la garde-robe; ce qui est assez singulier. (Bibl. Imp.,

Ms. Clairamb^e 561, p. 925.) Le 1^{er} août 1696, ordre fut donné à Armand Le Pilleur, trésorier g^l de la Maison du R., de payer « au s^r Lecourt, héritier de Gabriel Le Louhel, la somme de 200 l., gages dud. Gabriel, pendant l'année 1694. (Ms. Clairamb. 563, p. 516.) — Voy. PAUL-MALL.

PORTZMOGUER, dit : PRIMAUGUET (HERVÉ DE). ? —1612.

Si vous ouvrez la *Carte de France* de César-François Cassini, à la feuille 174^e, qui donne le détail géographique d'une partie de la côte occidentale de la basse Bretagne, vous remarquerez, à gauche et tout au bas de cette feuille, en regard de l'île de Molène, une petite baie, demi-circulaire, s'ouvrant au sud-sud-ouest en environ, et portant ce nom : « *Anse de Porsmoguer* ». Remontez maintenant un des petits cours d'eau que le graveur a tracés au-dessus de cette anse, et vous verrez sur un plateau peu élevé, d'où paraît sortir le ruisseau de gauche, la marque d'un hameau, et, près de cette indication, le nom de « Porsmoguer ». La localité que désigne ce nom, composé, ce semble, des deux mots celto-bretons : *Portz* ou *Porz*, signifiant : Port et Porte, et *Moger* (que les Bretons prononcent *Moquère*), signifiant : Muraille ; cette localité dépendait de la paroisse de Ploarzel ou Plouarzel (le village d'Arzel?). Un manoir seigneurial était à Portzmoguer, au commencement du x^e siècle, et là demeurait un Hervé de Portzmoguer, bon gentilhomme probablement et dévoué au duc de Bretagne, son maître et seigneur. Cet Hervé est mentionné dans le manuscrit 37 des Blancs-Manteaux, conservé à la Bibl. imp., où il est sous le titre : « *Réformations des évêchés de Bretagne* ». A la page 327, Rubrique de Ploarzel, et sous les dates : 27 et 28 sept. 1446, je lis : « Hervé Porsmoguer (*sic*), en son manoir de Porsmoguer ». Hervé n'était pas la seule personne de son nom qui habitait sur la paroisse de Plouarzel ; « Marguerite Porsmoguer (*sic*) » vivait, ou chez Hervé ou dans une maison voisine de son manoir, probablement sœur, fille ou nièce du sieur de Portzmoguer. Non loin d'Hervé et de Marguerite, au village de Ploarzel, au moment de la montre faite en 1444, était « Jehan Portzmoguer, archer ». (P. 346-47 du manusc. cité.) Une Réformation de 1667 (Ms. Bibl. imp.) contient, à la page 185 du t. IV : « Porsmoguer, de gueules à huit bezanz d'or et une coquille de même en cœur » ; et au-dessous : « Jan de Porsmoguer épousa Marguerite Galvez ; Guillaume de Porsmoguer, Anne de Kermorvan ; Jean, Aïce de Kernech Querault ; Guillaume, Anne de Lanhalla ; Jan, Anne Le Voyer ; Jan, Anne Dubois ; René de... Jan de Porsmoguer, sieur de Kermarchar ; Porsmoguer... déclarés nobles d'extraction, le 17 juin 1670. (M. Descartes, rapporteur.) L'*Armorial général* (Ms. Bibl. Imp., 1697) contient, t. I^{er}, fol. 296, v^o de l'*Armorial* de Bretagne, ces lignes : « François de Portzmoguer, escuyer, s^r de Kermarchar, et Anne Legat, sa femme, portent : de gueules à huit bezans d'or posés en orle et une coquille de même posée en cœur, accolé d'azur à un gantelet ou main droite armée d'argent, tenant cinq flèches d'or ferrées et empenées d'argent ». Au folio 261 du t. II, je vois : « Christophe Porsmoguer porte de gueules à huit bezans d'or posez trois, deux et trois, et une coquille de même en abîme ». Le *Mémorial imprimé de Bretagne* (in-fol., Rennes, 1681) dit :

« Porzmoguer, audit lieu, en Plouarzel, évêché de Léon, de gueules à une fasce d'or chargée d'une coquille d'azur accompagnée de six bezans d'or ». Enfin, dans l'*Armorial* de Bretagne, par M. Guérin de la Grasserie, je trouve : « René de Porzmoguer, seig^r dud. lieu, et Jean de Portzmoguer de Kermarchar, paroisse de Ploumoguier, évêché de Léon ». Que tous les Portzmoguer fussent d'une même famille et fissent deux branches, l'une de Plouarzel, l'autre de Ploumoguier, je ne crois pas que ce soit douteux. L'Hervé de Portzmoguer, sujet de cet article, n'est point celui qui, en 1446, était en son manoir, à quelques cents toises du clocher de Plouarzel, mais je pense qu'il était petit-fils de celui-ci, et qu'en lui s'éteignit la lignée des Portzmoguer de Plouarzel, car dans la branche des Kermarchar de Ploumoguier, je remarque qu'aucun des Portzmoguer n'a le prénom d'Hervé, qui devint assez célèbre cependant pour qu'on le perpétuât dans la descendance directe d'un homme qui fut un héros. Et voici comment cet homme prouva qu'il était en effet. Ingrat envers Louis XII, Jules II avait noué la ligue qui armait contre la France l'Espagne, Venise, Rome et l'Angleterre, jalouses des succès militaires de Louis, et désireuses d'abaïsser une puissance qui s'était rendue redoutable par ses armes et dont le pape, Ferdinand le Catholique et Maximilien I^{er} avaient recherché l'alliance, alors que ce secours leur avait été utile. Henri VIII et Louis XII tenaient, dans les eaux de la Manche, des escadres pour l'attaque et la défense des côtes des deux royaumes. Ces escadres se rencontrèrent un jour à l'entrée du port de Brest, entre la pointe de St-Mathieu et celle du Toulinguet. C'était le 10 août 1612, jour où l'Eglise catholique fête St-Laurent, cette victime de Valérien qui périt par le feu, sur un gril de fer. J'entre dans ce détail, parce que cette circonstance fut remarquée, et que la poésie et l'histoire ne manquèrent pas de la mentionner ; on va voir pourquoi. L'amiral qui commandait l'escadre ou, comme on l'a dit, la flotte de Louis XII était, croit-on, un gentilhomme nommé Jean de Théouénel, dont je n'ai pu connaître l'origine ; le chef de la flotte anglaise était Thomas Howard, le frère de cet Edward Howard qui mourut des blessures reçues dans un combat naval contre notre Prégent de Bidoux. Parmi les vaisseaux français était une nef grande, belle et bien armée, carraque construite à Morlaix par ordre de la duchesse Anne de Bretagne et donnée par cette princesse à Louis XII, lors de son mariage. Le nom de ce navire était *Marie-la-Cordelière* ; le guerrier qui la montait se nommait Hervé de Portzmoguer. Je dis le guerrier et non le marin, parce qu'il n'est pas démontré que Hervé fût un capitaine de mer, et qu'en ce temps-là, bien des vaisseaux obéissaient à de braves gentilshommes qui, n'étant point marins, avaient sous leurs ordres des marinières, conducteurs des navires qui, pour les gentilshommes dont je parle, n'étaient rien autre chose que des citadelles flottantes, guidées sur les flots par ces hommes pratiques, dont la vie était consacrée dès l'enfance à la fréquentation des mers et à la manœuvre des vaisseaux. Ce qui était ordinaire pendant le moyen âge et au seizième siècle, fut encore en usage au dix-septième ; on vit alors des officiers qui, après avoir bien servi dans les armées de terre du Roi Louis XIV, entrèrent dans la marine avec des grades supérieurs, firent un brillant apprentissage de leur nouveau métier et

finirent par compter parmi les marins français les plus renommés. Né sur le bord de l'Océan, Hervé de Portzmoguer s'était peut-être familiarisé de bonne heure avec les choses de la marine, il était peut-être non-seulement un chevalier armé pour la défense de son pays, mais encore un homme fait aux périls de la navigation et aux difficultés de la conduite d'un navire. *Marie-la-Cordelière* avait couru les mers depuis une douzaine d'années, mais non pas toujours sous les ordres de Portzmoguer; en 1501, elle avait fait la campagne de Mételin, dans l'escadre commandée par Philippe de Ravesstein et conduite par Jacques Guibé. (*Chroniq. de Jean d'Anton.*) Cette nef qu'Anne de Bretagne avait fait orner de toutes les parures dont le luxe se plaisait à charger, au ^{xv}e siècle, les bâtiments qui promenaient sur les eaux les hamies des princes et des grands seigneurs; cette nef, que la duchesse reine était allée visiter deux fois à Brest, et dont elle s'était plu à contempler la puissante et magnifique architecture (Alain Bouchard, fol. 232), était mouillée en dehors des passes de la rade de Brest, lorsque fut signalée l'apparition, dans les parages de St-Mathieu, d'une escadre anglaise... Hervé de Portzmoguer n'hésite point. Sans attendre les ordres de l'amiral français, il lève l'ancre, met sous voile et, suivi seulement d'un petit nombre de navires portant les flammes aux fleurs de lis et aux blanches hermines de Bretagne, se précipite généreusement au milieu de la flotte d'Angleterre; c'est l'historien, tout anglais, Polydore Virgile, qui le dit, et il faut l'en croire. Hervé, parmi les grands vaisseaux venus d'Angleterre pour porter la terreur sur les côtes de l'Armorique, voit, sous le vent à lui, une caraque d'une taille imposante, plus haute, plus forte en apparence que sa *Cordelière*, c'est à elle qu'il court, c'est elle qu'il va attaquer pendant qu'il essuie, en ripostant, le feu du *Souverain*, un autre puissant navire qui a sur le vaisseau de la Reine Anne l'avantage du vent que celui-ci a sur le navire qu'il cherche et dont il s'approche de toute la vitesse que lui donnent de larges voiles ouvertes au vent. Lorsque *la Cordelière* et *la Régente* — c'était le nom de la nef anglaise que montait Thomas Kuevet — furent assez près l'une de l'autre, la lutte devint terrible, acharnée, furieuse; l'honneur des deux couronnes fut vaillamment soutenu des deux côtés; des prodiges furent faits d'une et d'autre part; quand Hervé de Portzmoguer, débarrassé du *Souverain*, que la perte d'un de ses mâts avait obligé de « laisser arrêter » pour quitter le champ de bataille — ce qui fut la cause de son salut, dit Polydore Virgile : « *Quod ei saluti fuit* »; — quand n'ayant plus à endurer que les attaques de deux petites nefes anglaises venues en aide au *Souverain* et à *la Régente*, et canonnant *la Cordelière* avec assez de bonheur, pour lui faire des voies dangereuses, Hervé put aborder son plus redoutable adversaire. Liées l'une à l'autre par les chaînes des grappins jetés de la nef bretonne, et faisant eau de toutes parts, *la Régente* et *la Cordelière* ne devaient plus se séparer, pas même dans l'abîme où elles descendaient. Mais les flots d'une mer sanglante envahissant les deux vaisseaux semblaient à Portzmoguer un élément de destruction insuffisant ou trop lent pour la satisfaction de son désir de vengeance. Un brandon à la main, le capitaine de *la Cordelière* monte dans la grande hune de son navire, imité par son second, Dholos, qui

gravit les haubans de misaine. Le feu est jeté sur le pont ennemi et dans le grément de *la Régente*, qui répond par des artifices et des torches enflammées, jetés sur la caraque française par les gens de Thomas Kuevet. Bientôt les deux vaisseaux ne sont plus qu'une masse embrasée, dont la hauteur diminue peu à peu et finit par disparaître tout à fait dans un tourbillon de feu, de fumée et d'eau, où s'engloutissent Hervé de Portzmoguer et les siens. Ils n'ont pas voulu quitter *la Cordelière*, quand les chaloupes pouvaient encore les sauver. Ainsi, martyr de son dévouement à la cause du Roi de France, Hervé de Portzmoguer périt par le feu, comme avait péri, martyr de la foi, saint Laurent, le diacre de l'Église Romaine, treize cents ans auparavant.

Les historiens de France et d'Angleterre ont raconté, chacun avec sa passion, mais tous avec assez peu de critique, le combat naval du 10 avril 1512. Le glorieux épisode du trépas de *la Cordelière*, morte dans un suprême embrassement avec sa rivale *la Régente*, a fait oublier à ces auteurs la bataille générale où Thomas Howard, avec quatre-vingts navires anglais, attaqua vingt nefes bretonnes et normandes, commandées par Jean Thénouénel. (Martin Du Bellay, d'Argentre et D. Lobineau.) De ce conflit, où les forces furent si inégales, on ne sait qu'une chose, c'est que les deux partis, après une lutte ardente et longue, se retirèrent dans leurs ports respectifs, sans que la victoire se fût déclarée pour l'un ou pour l'autre. (Belcarius, Herbert, Smolett, Hume, John Campbell et Alain Bouchard.)

Dans un mémoire assez développé j'examinai, il y a vingt-deux ans, les assertions contradictoires des historiens français et anglais, tant anciens que modernes, et, de la comparaison de ces affirmations, je crois avoir tiré la vérité historique sur le combat du 10 août 1512. Je prends la liberté de renvoyer le lecteur à cette dissertation, où j'ai exposé toutes les difficultés du sujet et publié un document du plus haut intérêt dans la question, une version en rimes françaises d'un poème latin, composé immédiatement après l'incendie et le naufrage de *la Cordelière*, par Germain Brice, secrétaire de la Reine de France, Anne, duchesse de Bretagne. La traduction française est due à un certain Pierre Choque, un des hérauts de la cour de France, qui s'intéressait plus que tout autre au sort de la nef glorieuse, parce que sur cette caraque, il avait fait, en 1501, la campagne de Mételin, député par la Reine Anne, « laquelle l'y avoit enoyé pour luy en faire le rapport », comme ledit Jean d'Anton. Le poème de Germain Brice sur le combat de St-Mathieu, « *Germani Brixii Hervens, sire Chordigera flagrans* », que j'avais indiqué, dans ma lettre à M. Bajot, a été publié par M. A. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine, dans les *Nouvelles Annales de la Marine* (numéro de mars 1855). M. de Grandpont, poète latin très-distingué, a fait suivre l'ouvrage de Germain Brice d'une ode intitulée « *Herveus Portzmogherus* »,

¹ Ce mémoire, intitulé « *Marie-la-Cordelière*, étude pour une histoire de la marine française », fut publié, en décembre 1844, dans les *Annales maritimes et coloniales*. On en fit un tirage à part en 1845 (80 pages in-8°). Ce travail fut complété par une lettre adressée à M. Bajot, rédacteur des *Annales maritimes*, le 21 mars 1845, lettre intitulée *l'Herveus*, de Germain Brice, *Errata* pour *Marie-la-Cordelière*, 14 pages in-8° dont, en novembre, fut fait un tirage à part.

qn'il m'a fait l'honneur de me dédier, à moi latiniste indigne.

Pourquoi le nom de Portzmoguer s'est-il changé en celui de Primauguet, et quand ce changement a-t-il eu lieu? Il est assez difficile de répondre à ces deux questions. Le nom breton était barbare pour des Normands et des Français, habitués aux consonnances euphoniques; de Portzmoguer, ces délicats firent : Portmoguer, Promoguer, Prémauguet et Primauguet; cela n'est guère douteux. Les historiens trouvèrent toute faite une transformation qui ne devait point leur déplaire, une tradition tout établie, et ils l'adoptèrent. Alain Bouchard me paraît être le premier qui substitua Primoguet à Portzmoguer; Fr. Godwin latinisa Primoguet et en fit Primalguertus; Beaucaire de Péguillon, qui écrivit aussi en latin, adopta l'orthographe : Primoguer; Paul Jove dit : Plumogher; Alzeray : Primaudet; le P. Daniel : Primauguet; le Père Lelong : Portzmoguer, et Daru : Primauguet. L'orthographe officielle du ministère de la marine est le : Primauguet de Martin du Bellay et du continuateur de Monstrelet. Pourquoi celle-là plutôt qu'une autre? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, on baptisa, en 1849, du nom de : *Primauguet* une petite corvette à vapeur, du port de 9 à 10 canons, comme du nom de *la Cordelière*, un autre navire dont l'importance n'est pas en proportion avec la grandeur du souvenir qu'a laissé dans l'histoire la caraque de la bonne Reine Anne de Bretagne. Pourquoi, lorsqu'on tirait d'un long et injuste oubli le brave commandant de *la Cordelière*, ne lui restituait-on pas son nom breton? A-t-on francisé le nom normand de Du Quesne pour appeler *Du Chêne* un vaisseau de la marine militaire? Dira-t-on que le ministre se conforma à l'usage en déguisant sous le nom de Primauguet le Portzmoguer celtic ou breton? Mais, outre que bien peu de gens connaissent, en France, Primauguet et le combat naval du 10 août, on vient de voir sous quel nombre de variantes s'est caché pendant trois siècles le nom véritable du héros de 1512. Je tiens, quant à moi, pour : Portzmoguer, comme je tiens à Du Quesne, et je demande qu'en donnant à un grand vaisseau un nom dont la forme rappellera la véritable origine, on rende ce qui leur appartient à nos compatriotes de l'Armorique. — *Voy. CASSINI, CORDELIÈRE.*

POSSÉDÉE (une) du démon. — *Voy. GRAMMONT.*

POSTE (Petite) DE PARIS. 1653.

A quelle époque fut établie la petite poste de Paris? C'est-à-dire à quelle époque un service régulier fut-il établi, dont les agents eurent mission de porter d'un quartier dans un autre les lettres que longtemps on confia à des gague-deniers, ou aux petits valets de la maison, quand on était assez riche pour avoir un ou plusieurs valets? Voici, je crois, la réponse à cette question : « Lettres patentes du Roy Louis XIV portant établissement des boîtes, commis et bureaux pour le port des lettres d'un quartier à l'autre; permission au sr de Noigent » (Beantru) « et de Villeahier de faire led. établissement à Paris et autres villes du royaume. Données à Paris au mois de may 1653, registrées le 18 juil. de la même année ». (Arch. de l'Emp., vol. IV des ordonnances M. M. M., fol. 239.)

POSTES.

Donnons au sujet des Postes le peu de rensei-

gnements qui ont passé sous mes yeux dans mes longues recherches. — Le 14^e jour de sept. 1616, fut inhumé, à St-Séverin, « feu noble homme Robert Louet, m^r des postes ». — Le 18 déc. 1618, Messire Pierre d'Almeras, conseiller du Roi et directeur général des postes, fut parrain à St-Eustache, de Pierre, fils de François Pillart, courrier du Roy, et de Jeanne Lorrain, dem^r rue St-Honoré. » Ce Pierre Almeras avait pour procureur dans ses affaires, à Paris, Gilles Boileau, le père de Nicolas Boileau Despréaux. On voit qu'Almeras prenait, dans les actes où le représentait G. Boileau, les titres de « conseil^r du R. en ses conseils d'État et privé, et Général des postes et relais de France, seigneur propriétaire des revenus des chevaux de louage de ce royaume ». (L. BOILEAU.) — Le 11 décembre 1641, « Gérard Bandinot, m^r de la poste à Paris », fut baptiser, à St-Séverin, Louis, son fils, dont fut parrain « M^e Jacques Sifflet, m^e des courriers de Paris », et marraine « damoiselle Louise Massien, femme de M. Barin, aussi m^e des courriers de Paris ». — Le 4 nov. 1646, « Hieronime Nouveau, sieur de Fromont, Surlintendant général des postes », fut parrain à St-Eustache. — Le 19 sept. 1684, Marie, fille de Noël Barbara, m^e de la poste, fut marraine à St-Sulpice. — Jacques Sauval, valet de chambre du Roi et maître de la poste de Paris, était paroissien de St-Séverin, comme les autres maîtres de la poste que j'ai nommés. La poste aux chevaux était établie sur le territoire de St-Séverin : « 27 nov. 1637, fut enterré Soleil, pris à la poste rue St-Jacques et porté aux Carmes de la place Maubert ». (St-Séverin.) — *Voy. Fous*, p. 601, 1^e colon.

POTIER DES CALLETIÈRES (CHARLES-GABRIEL). 1774—1838.

Grand comédien dans un petit genre. Il s'acquit une réputation méritée par un talent qui, de son temps, n'eut pas d'égal, et dont aucun comédien n'a trouvé le secret depuis lui. « Sa gaieté est vive et spirituelle, » disais-je en 1825 (*Dictionnaire théâtral*, in-18; Barba); « son jeu plaît par la variété de ses ressources et la finesse de son expression. Il a une sorte de naturel gracieux qui est le comble de l'art; il sait pleurer et provoquer les larmes; il sait rire sans grimacer et communiquer au public ce rire de bon goût. Potier a fait tourner au profit de son talent quelques défauts, dont un acteur moins habile aurait pu redouter les inconvénients... Il est le comédien le plus ingénieux, le plus varié et le plus amusant, le comédien de la multitude et de la bonne compagnie. » Des biographes, d'accord en cela avec les traditions de la famille du charmant artiste, ont dit que Charles-Gabriel Potier naquit à Paris le 23 octobre 1774, rue des Douze-Portes, au Marais, et qu'il descendait des Potier de Gèvres. La *Biogr.* Michaud dit que Potier naquit à Paris en 1775, et que, « élevé à l'école militaire où, avant la Révolution », le gouvernement n'admettait que de jeunes « nobles, il avait dû cette faveur à sa qualité de gentilhomme appartenant à la famille historique des « Potier de Gèvres et de Blancmesnil ». Il y a dans ces assertions des erreurs qu'il faut relever. Potier me dit un jour qu'il était d'une bonne famille; mais, s'il s'était laissé persuader qu'il appartenait aux Potier de Noxion, de Blancmesnil et de Gèvres, il aurait qu'il n'en avait pas la preuve. Sa noblesse ne l'entraînait pas du tout; n'avait-il pas d'ailleurs le droit de

dire, comme un des personnages du théâtre : « Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée ? » Voyons ce qu'il y a de vrai dans ce que l'on a dit au sujet de l'origine de Charles-Gabriel Potier. Mes recherches m'ont appris que, le 18 janvier 1745, mourut à St-Fort de Conac, diocèse de Saintes (Clarente-Inférieure), un habitant qualifié : bourgeois par l'acte de son inhumation, et ayant nom « Probe-Constant Potier des Cailletières ». Cet homme décéda âgé de 56 ans, né par conséquent vers 1689; il était veuf de « Jeanne Féraud ». Quel rang tenait dans le monde Probe-Constant Potier? C'est ce que je n'ai pas appris. Où était la terre, noble ou non, qu'on appelait « les Cailletières »? Je ne le sais pas. Ce que je sais, c'est que, parmi les terres qui ont appartenu aux Potier de Gèvres, je ne vois jamais nommé ce fief. Probe-Constant Potier eut un fils, né, le 29 janvier 1727, à St-Fort de Conac, et baptisé sous le nom de « Pierre-Constant ». Celui-ci vint à Paris; il eut une charge de greffier au parlement, charge modeste et qui n'était pas du rang de celles que recherchaient alors les descendants des Potier du XVI^e siècle. Il avait vingt-neuf ans lorsqu'il prit femme. Voici l'acte de son mariage, que j'ai trouvé, non sans l'avoir cherché longtemps.

L'an mil sept cent cinquante-six, le 20 mai... ont été mariés Pierre-Constant Potier des Cailletières, fils majeur de défunts Probe-Constant Potier des Cailletières et Jeanne Féraud » (ou Féraud) « ses père et mère, demeurant en cette paroisse, rue des Petits-Champs, et demoiselle Jeanne-Claire de Tolède de Fuentès y del Castillo, fille mineure de M^{re} Antoine de Tolède de Fuentès y del Castillo, chev^e, commandeur des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de St-Lazare, de Jerusalem, et de dame Claire de Champoudry (sic), ses père et mère, de cette paroisse, rue St-Honoré; témoins noble François de Bordenjurque, avocat en parlement, dem^r rue de la Parcheminerie, paroisse St-Séverin; Vincent Baudin, rue de Gaillon; les père et mère de l'épouse, M^{re} Joseph de Castillo, chevalier, commandeur de l'ordre militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare, ancien capitaine de carabiniers, dem^r vieille rue du Temple, et Nicolas Mennier, m^{re} horloger, rue St-Roch. » (Registre de St-Roch.)

Pas un des grands Potier ne signa cet acte, et alors les Blancmesnil, les Novion, les Gèvres ne manquaient pas à Paris. La pièce que je viens de transcrire est signée : « Potier, J. C. de Castille, etc. » — Les Castille étaient de bons gentilshommes, Espagnols d'origine, si j'en crois leur nom. Leur père était « Messire Jean-Baptiste de Fuentès y Castillo (des Fontaines et du Châtelet), chevalier de l'ordre de St-Lazare et du Mont-Carmel »; leur mère était « Dame Maria-Rosa Corette ». Ils avaient une sœur qui ne parut pas au mariage de la fille d'Antoine de Tolède; cette sœur se nommait « Marie-Laurence-Rose de Fuentès y Castillo », ce que m'apprend l'acte du mariage de la noble fille qui, âgée de quarante-trois ans, épousa, à St-Eustache, le mercredi 3 juin 1768, Christophe Guinot. La demoiselle n'avait aucun préjugé au chapitre des conditions sociales, car celui qu'elle épousa était un « étudiant en médecine, âgé de près de trente-cinq ans », fils de François Guinot, marchand cirier et chantre de la paroisse de Vezelize, en Lorraine. Il n'y avait rien du gentilhomme dans ce Christophe, mais l'amour l'avait présenté à Marie-Laurence-Rose de Castille, et celle-ci n'avait pas hésité à s'unir au jeune fils d'Esculape. Ni Antoine, ni Joseph de Castille n'assistèrent au mariage de sa sœur; peut-être étaient-ils morts ou absents de France; mais Jeanne-Claire

de Fuentès, Mad. Potier des Cailletières, était à Paris, et, pas plus que son mari, elle n'assistait à un mariage qui leur déplaisait probablement très-fort. Il y avait là une mesalliance qui blessait leur sentiment. Christophe Guinot eut pour témoin « François-Henri Guinot », son frère, épiciier, rue Cassette; M^{re} de Fuentès fut assistée d'un chirurgien de la rue Quincampoix, nommé François Girard; elle signa l'acte de son bonheur : « m^r de fuentès y castillo. » Aucun enfant ne sortit de ce mariage; on pouvait s'y attendre. Marie-Laurence-Rose était née à Bruxelles le 11 août 1725, et avait été baptisée à Ste-Marie *Finis-terra*. — Jⁿ-Baptiste de Fuentès y Castillo mourut le 5 février 1760, à Marche-en-Famène, au duché de Luxembourg. — Pierre-Constant Potier s'établit rue des Moinesaux, où, le 24 juin 1758, naquit son premier enfant, une fille, baptisée le lendemain à St-Roch sous le nom de « Jeanne-Charlotte ». Le 9 oct. 1759, Potier fit baptiser « Adélaïde », et le 21 oct. 1760, « Claire-Constance ». Pierre-Constant Potier quitta alors le quartier St-Roch; où se logea-t-il? Je l'ai vainement cherché dans toutes les paroisses, je ne l'ai retrouvé que neuf ans après, dans l'île St-Louis. Le 3 fév. 1770, il fit baptiser, à St-Louis, « Barbe »; le 14 fév. 1771 « Elizabeth-Flore », que tint « Henri de Paulet (sic) de Commartin, capitaine au régiment de cavalerie de la Reine ». Le 15 avril 1772, il perdit « Adélaïde-Prudence », âgée de six ans et demi — née par conséquent en 1765, mais non pas à l'île St-Louis; — cette enfant fut enterrée par les soins de cet ami de Potier « Messire Henry (sic) de Paulet (sir) ». L'acte du décès de la petite Adélaïde-Prudence qualifie Potier « ancien greffier au parlement ». La même qualification lui est donnée dans le mortuaire d'« Adélaïde », sa fille née en 1759, qui mourut le 22 avril 1773. Je ne sais à quel parlement Potier des Cailletières exerça sa charge de greffier; ce ne fut point au parlement de Paris, comme le démontre la liste des officiers de cette cour, publiée par les Almanachs royaux de 1730 à 1772. Un garçon vint à Potier, pour combler un peu le vide que laissait dans sa famille la mort de ses deux filles. Ce garçon est le principal sujet de cet article. Voici son baptistaire :

« L'an 1774, le 2 novembre a été baptisé... CHARLES-GABRIEL, né, le 23 octobre de la présente année, fils de Pierre-Constant Potier, bourgeois de Paris, et de Jeanne-Claire de Fuentès de Tolède de Castille, son épouse, quai Bourbon de cette paroisse; le parrain h^t et p^t seigr Charles Léopold, comte de Montbéliard d'Hornobourg, dem^r rue Neuve-St-Jean, paroisse St-Laurent, la marraine h^{te} et p^{te} dame Gabrielle-Jeanne Menou de Mezrolle, épouse de h^t et p^t seigr Gabriel de Chastelay, comte de Gissey, dem^r au chasteau St-Georges, paroisse de Mazonay-le-Duc, en Bourgogne, représentée par Claire-Constance Potier, sœur de l'enfant (née en 1760 comme on l'a vu), qui ont signé, le père présent : Potier, le comte d'Hornobourg, Potier. »

Je remarque qu'Antoine de Castille ne fut parrain d'aucun des enfants de sa fille, et que son frère Joseph ne tint aucun de ses neveux. Peut-être l'un et l'autre étaient retournés dans le duché de Luxembourg, qui semble avoir été la résidence ordinaire de leur famille.

Charles-Gabriel Potier passa sa première enfance à l'île St-Louis ou au Marais, je ne sais bien lequel des deux; il avait des souvenirs de la rue des Douze-Portes, mais je ne trouve aucun acte qui me montre sa famille établie dans cette rue. En 1782, âgé de huit ans, il fut confié par son père aux soins

du chevalier Henri Pawlet, qui avait établi une *École des orphelins militaires*. Ch.-Gab. Potier resta 7 ans dans cette école; il en sortit après la prise de la Bastille, si j'en crois des notes fournies par sa famille. La première réquisition des jeunes Français appelés au service de la patrie, prit Potier en 1793; il avait 19 ans, une santé assez délicate et très-peu de passion pour le métier de soldat. En 1794, il prit part au siège de Maëstricht, sous Kléber. En 1797, il put quitter l'armée et revenir à Paris, où il reprit l'étude des mathématiques, dans une institution ouverte place Vendôme. L'algèbre n'était guère son fait; la comédie l'appela déjà. Plusieurs troupes de société s'exerçaient au théâtre; c'était un plaisir très-recherché de la jeunesse parisienne. Potier s'essaya dans une de ces compagnies qui fournirent plus tard des sujets distingués aux scènes publiques. Il réussit, et s'amusa surtout. L'emploi comique fut celui auquel il se donna en définitive. Les valets, — la grande livrée, comme on dit —, furent de son emploi; mais la nature lui avait refusé quelques-unes des qualités nécessaires à ces grands effrontés, un bel organe, une chaude verve, une santé robuste, car l'emploi est fatigant; si le rebattit, non pas tout à fait, cependant, sur les comiques de second ordre, où il devait se montrer un jour aussi parfait qu'il peut être donné à un acteur de le devenir. Potier quitta Paris pour la province; il alla débiter à Remes, d'où il passa à Orléans; Nantes le vit ensuite et puis Bordeaux. Il était dans cette dernière ville, marié depuis quatre ans environ, et père d'un enfant né en 1803, quand il eut le désir de venir se fixer à Paris. Sa réputation le recommandait à Brunet, qui l'accueillit et le fit débiter dans un de ses propres rôles. Le 8 mai 1809, Potier parut sur le Théâtre des Variétés, dans le costume de Maître André. Sa manière ne plut point; sa voix cassée ôtonna des spectateurs qui avaient l'habitude d'entendre chanter les couplets de vaudeville plus nettement; ce qu'il y avait de fin, de vraiment original et comique dans sa diction, ne trouva pas grâce devant le public, qui ne le comprit point. Potier voulait retourner à Bordeaux, on le refusa, et l'on eut raison. Les critiques ne s'occupèrent point de ses débuts, qui se traînèrent languissamment du reste. Les critiques avaient alors une singulière répugnance; les journaux ne parlaient pas des ouvrages joués au Théâtre des Variétés, quelques-uns même n'annonçaient point ses spectacles; ils annonçaient les chiens savants, ils vantaient « le corf incomparable de M. Francini », mais non le théâtre où se portait la foule, où les hommes les plus sérieux comme les gens les plus futiles allaient chercher la franche gaieté, si nécessaire, si bonne après les affaires, après les révolutions. Le journaliste le plus renommé de l'époque, celui qui représentait la critique élevée, homme instruit et spirituel, j'en conviens, Julien-Louis Geoffroy, de Rennes, ancien professeur de rhétorique à Montaignu et à Mazarin, consacrant par hasard quelques lignes au théâtre de Brunet (1^{er} décembre 1809), disait : « Un critique qui s'occupe de ces amas de fadaïses et de sonnettes s'avilit et, pour ainsi dire, s'encanaïlle; de telles pièces n'ont rien de commun avec la critique, mais elles ne sont pas indignes de l'historien; et quand il observe qu'un pareil théâtre est constamment le plus suivi de Paris, c'est un trait de mœurs sur les caractères et l'esprit du siècle, tout à fait dans le genre de Tacite. » Ne voilà-t-il pas de bien grosses paroles pour si peu de mal? Bon abbé, que vient

faire C. Cornelius Tacitus dans cette affaire? Le goût était-il donc perdu en France, quand nobles et bourgeois, gens délicats et gens simples allaient rire au spectacle de la foire? — *Le Moniteur universel* ne montrait pas moins de prudence que le *Journal de l'Empire*; ce ne fut que le 20 avril 1810 qu'il commença à publier l'annonce des spectacles des Variétés; il s'humanisa plus tard. Cependant, Potier gagnait du terrain; le parterre — il y avait encore un parterre! — commençait à s'habituer à ces défauts physiques, dont le comédien savait d'ailleurs se faire un moyen; il commençait à se plaire à ce jeu spirituel et vrai, qui transformait la farce et l'élevait au niveau de l'art. La fortune de l'acteur ne fut bientôt plus douteuse; des rôles nouveaux la préparèrent, et le temps ne se fit pas beaucoup attendre où Potier fut proclamé grand comédien dans un petit genre. Potier eut cela de remarquable que chacun des personnages qu'il représenta eut sa physionomie particulière; on sentait bien que, sous son masque, était le visage du comédien, mais le visage ne se montrait pas, et animait seulement le masque du personnage. Quelquefois Potier arriva à la comédie véritable, et, par exemple, dans *le Ci-devant jeune homme*. Il fit une excursion dans le répertoire du Théâtre-Français, en 1818, je crois. Il jona Perrin Dandin des *Plaideurs*, au théâtre Louvois, un soir que Larive joua *Tancrède*, au bénéfice d'un acteur. Potier fut parfait dans le rôle du vieux juge, que jouait si bien à la Comédie française Baptiste Cadet. Le vieux Larive fut très-beau dans *Tancrède*. C'est la seule fois que je l'ai vu.

Je me rappelle qu'un soir Potier joua trois pièces, dans la première desquelles il représentait un jeune garçon (*le Couscrit*); dans la seconde, un homme fait, un sergent de troupe de ligne; dans la dernière, un vieux militaire (*le Centenaire*); il nous parut véritablement parfait. A la fin du spectacle, je rencontrai Talma sous le péristyle du théâtre; le grand tragédien, l'artiste sublime me dit : « Eh! bien, qu'en dites-vous? » et il ajouta : « J'ai beaucoup à me louer des bontés du public, le succès ne m'a pas manqué; je ne dois porter envie à personne; si je pouvais connaître la jalousie, c'est de ce coquin-là que je serais jaloux! » L'éloge était complet, je le reportai tout de suite à Potier, qui en fut touché jusqu'aux larmes. — Fatigué, usé par des douleurs de rhumatisme qui lui rendaient difficile et pénible l'exercice de sa profession, Potier, qui avait lutté avec courage, prit le parti de la retraite. Ce fut en 1827. Il avait une maison à Fontenay-sous-Bois, il y vécut jusqu'au 20 mai 1838, qu'il rendit le dernier soupir. — Charles-Gabriel Potier n'a jamais signé, que je sache : « Potier des Cailletières », comme son père, il signait seulement : « Potier. » — *Loy. BRUNET, PAULET, PERPIGNAN.*

POULE D'INDE.

1490.

Anderson prétend, dans son Diction. du Commerce (t. 1^{er}, p. 420), qu'il ne parut de Poule d'Inde en France qu'en 1570, aux festins des noces de Charles IX. Le Dindon étant originaire d'Amérique, il ne put venir en Europe qu'après le premier voyage de Christophe Colomb (1492). Quel oiseau était donc nommé Poule d'Inde en 1490? Était-ce la poule de Bantam, ou la poule frisée, ou la poule à dixet, rapportées des Indes orientales par les voyageurs? Les savants naturalistes résoudre la question que leur pose le texte suivant : « Deux

aines de drap vert gay achetées le 30 nov. (1490), et liurées à Jean d'Orléans, garde des oyseaulx de la chambre dud. seig^r le Roy » (Charles VIII) « pour courir les caiges des poules d'ynde et de l'estourneau d'icelluy seig^r ». (Arch. de l'Emp., KK. 72, fol. 10 v°.)

POULTIER (JEAN).

?1653—1719?

Je ne vois pas que les biographies se soient occupées de cet artiste, qui n'ent, à la vérité, qu'une renommée peu retentissante, mais qui ne fut pas sans talent, car plusieurs églises de Paris reçurent de ses ouvrages. Ainsi, il fit pour Notre-Dame *la Charité et la Persévérance*, figures placées au-dessus des arcades, à droite du maître autel; pour l'église des Petits-Pères, le tombeau du marquis et de la marquise de l'Hôpital; pour St-Nicolas du Chardonnet, un Crucifix et les statues en bois de la Vierge et de St-Jean, ouvrages exécutés d'après les dessins de Le Brun, si l'on en croit Dézallier (*Voyage pictoresque de Paris*, p. 190.) Et que je le dise en passant, ce ne devait pas être un homme d'un talent trop mince que celui à qui Le Brun, qui n'avait qu'à choisir parmi les sculpteurs, quand il s'agissait de décorer son église, confia l'exécution de ces trois morceaux, traductions en ronde bosse de trois de ses dessins qu'il estimait sans doute assez. Ce fait me paraît suffire à l'éloge de Jean Poultier. J'ajoute que notre statuaire fit pour la chapelle de St-Augustin, à l'église des Invalides, la statue de ce saint, ornement de l'autel, et pour la balustrade de la façade de l'édifice, deux des statues des huit Pères de l'Église qui la décorent, celles de *saint Ambroise* et de *saint Basile*. Parmi les ouvrages de J. Poultier, il faut compter les sculptures des maisons de la place Vendôme. — Jean Poultier se maria le 6 fév. 1678, à St-Louis en l'Île, et eut pour un de ses témoins le sculpteur Philippe 1^{er} Caffieri. Il fut reçu à l'Académie Roy. de peint. et de sculpt., le 6 mars 1684, sur la présentation de ses figures en bois de la Vierge et de St-Jean. La Liste des Académiciens dit qu'il était d'Abbeville, et qu'il mourut, le 12 nov. 1719, âgé de 66 ans. Il était donc né vers 1653. La liste dont je reproduis les indications, sans les pouvoir affirmer, qualifie Jean Poultier « sculpteur en bois ». Il sculpta la pierre et le marbre tout comme le bois. — *l'oy. CAFFIERI*.

POUPÉE DE LA REINE ISABELLE. 1493.

Dans le compte de la *Trésorerie* de la Reine Anne de Bretagne, pour l'année 1493-94 (Arch. Imp., KK. 84), je trouve, fol. 85, la mention d'une somme de « sept liures tournois pour avoir fait faire et refaire par deux fois, par l'ordre et commandement d'icelle dame » (la Reine de France), « une grande Poupée, liurée es main de lad. dame, pour envoyer à la Roynie d'Espaigne ». La femme de Ferdinand V, née en 1450, n'en était plus, en 1493, à jouer avec des poupées. C'était probablement à un des enfants de la grande Isabelle qu'était destiné ce jouet.

POUPÉE DE MADAME MADELEINE DE FRANCE.

1454.

« Pour une poupée de Paris, faite en façon d'une damoiselle à cheval et vng varlet à pié, achetée » (à Chinon) « de Raoulin de La Rue, marchand de Paris suivant la court et icelle delivrée à maditte dame » (Madeleine de France, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, née le 1^{er} déc. 1448) « pour sa plaisance, le 9 oct. 1454. » (Fol.

89, comptes de l'Argenterie de la Reine Marie d'Anjou pour l'année 1454-1455; Arch. Imp., KK. 55.)

POU PELIXIÈRE (LA). — *l'oy. VARENY*.

POUSSIN (NICOLAS).

?1594—1665.

Poussin eut, en 1639, puis le 20 mai 1641, un brevet de « premier peintre du Roi ». On sait que le grand artiste, à qui Louis XIII avait commis le soin de diriger tous les travaux d'art qui devaient être exécutés dans les châteaux royaux, se démit bientôt de sa charge, et que, à sa vie de Paris, où lui manquait le calme nécessaire à son esprit méditatif, préférant l'existence facile, douce et tranquille dont il avait déjà connu le charme à Rome, retourna dans cette ville, où il mourut, dit-on, le 19 nov. 1665. Pendant son séjour à Paris, Poussin fut logé aux Tuileries. Dans une lettre à Carlo Antonio del Pozzo, il raconte à son ami l'accueil qu'il reçut de M. de Noyers, du Cardinal de Richelieu et du Roi Louis XIII, à son arrivée en France : « Je fus conduit le soir, par son ordre » (du Roi) « dans l'appartement qui n'avoit esté destiné. C'est un petit palais, car il faut l'appeler ainsi. Il est situé au milieu du jardin des Tuileries, etc. » Cet appartement resta vide pendant trois ans environ, le Cardinal espérant toujours que Poussin se rendrait au vœu de tous ceux qui le rappelaient; cependant Poussin résistait aux prières de ses amis comme aux instances du Roi; alors le logement fut donné à un des officiers de Sa Majesté. Le brevet en fut expédié le 8 nov. 1644; j'en extrais le passage le plus important :

« Le Roy bien mémoratif d'avoir cy devant accordé au s^r Samson Lepage, maréchal des logis de son régiment des gardes suisses, par son brevet du 20 mai 1642, confirmatif de celui du 5 nov. 1638, la conciergerie du pavillon de la cloche, situé dans son grand jardin des tuileries... tout ainsy qu'en avoit cy devant jouy le feu s^r Menou, lequel pavillon a depuis esté occupé par le s^r Poussin, peintre jusques à son retour à Rome, lequel s'en estant retourné sans avoir déclaré s'il avoit dessein de reuenir en France s'habituier aud. logement, S. M. avoit ordonné au s^r Lepage de retarder d'en prendre possession jusqu'à ce qu'elle eust esté informée de la volonté dud. Poussin, et que pour cet effect Elle avoit commandé d'en escrire au s^r marquis de St-Chamont, son Ambassadeur extraordinaire à Rome, lequel, par sa lettre en date du 26sept. dernier, avoit mandé que « led. s^r Poussin s'estoit expliqué qu'il ne pouvoit se résoudre de s'acheminer à Paris, et que, quand il y viendroit jamais, de loger dans lad. maison en laquelle il a esté incommodé pour beaucoup de raisons, et mieux, qu'il l'avoit remise entre les mains du s^r De Noyers, Intendant des bastiments, il y a plus d'un an... » permet à Lepage d'en prendre possession. » (Arch. de l'Emp., E. 9289.)

Je reviens au brevet de premier peintre donné à Poussin. On a dit à propos de Ch. Le Brun que jamais premier peintre n'avait eu des pouvoirs aussi larges que lui; eh bien, le brevet de Poussin porte que le Roi lui donne

« la direction de *tous* les ouvrages de peinture et d'ornement qu'on fera cy après pour l'embellissement de ses maisons royales; voulant que *tous* ses autres peintres ne puissent faire aucuns ouvrages pour Sa Majesté *sans en avoir fait voir les dessins et reçu sur iceux les avis et conseils dud. s^r Poussin.* »

Le brevet de Le Brun ne lui donna rien de plus. Poussin usa de son droit pleinement, lorsqu'au Louvre il fit abattre les ornements que l'architecte Le Mercier avait fait mettre à la voûte de la galerie, et qu'il exclut les paysages dont Fouquières voulait faire la décoration de cette longue pièce. L'usage de ses prérogatives dégoûta bientôt Poussin de son

emploi qui lui donnait, outre son logement, « 3,000 l. de gages par an » ; il n'était pas né pour le commandement et la lutte, et il fuit son poste, sous prétexte d'aller chercher à Rome sa femme, Anne Dughet. S'il ne retint pas, ce ne fut la faute de personne. Qu'on cesse donc de le plaindre sur la nécessité où il fut de retourner en Italie, parce qu'on méconnaissait en France la grandeur de son mérite.

Assurément jamais souverain ne montra condescendance plus grande aux volontés capricieuses d'un artiste éminent. — Daus un Ms. de la Bibl. Imp., Suppl. fr. 2767-6, je trouve cette indication :

« Vne tenture de l'histoire de Moÿse, laine et soÿe, en sept pièces, d'après les tableaux du Poussin, sçavoir : la Manne, le Buisson ardent, le Veau d'or, Moÿse foulant la couronne, Moÿse trouué sur les eaux, le Frappement du rocher, le Serpent d'airain ; ce qui fait en carré 165 aunes. 15 à 235 l. l'aune carrée, monte à la somme de 24,899 l. 18 s. »

— Par un arrêté du 19 messidor an xi (13 juil. 1803) fut nommé élève au lycée de Rouen « le jeune Guillaume Tell Lavallée-Poussin, descendant du célèbre Poussin ». (Arch. de l'Emp. ; Papiers de la secrétaire d'Etat). Comment Guill. Tell Lavallée descendait-il du peintre des Andelys ? En descendait-il ? M. Du Quesne, qui demeure aujourd'hui à Arnheim, fut, par un arrêté analogue à celui que je viens de citer, nommé élève de l'école militaire, sous l'Empire, comme descendant du lieutenant général des armées navales, Abraham Du Quesne ; il n'en descend cependant point, mais l'un Du Quesne fixé en Hollande avant la naissance du grand Abraham. — Le nom de Poussin était commun en France. Au xvi^e siècle vivait à Paris, sur la paroisse de St-André des Arcs, un Nicolas Poussin, barbier, et chirurgien comme tous les barbiers ses contemporains. Voici les actes de baptême de deux de ses enfants :

« Petrus, filius Nicolaj Poussin, barbitonsoris, fuit baptisatus die xxvⁱ decembris 1529. — Katherina (sic) filia Nicolaj etc. fuit baptisata die decima quinta septembris 1530. » — Voy. CHATELON.

POYPE (LA).

Si, comme je l'ai fait voir, p. 558, 1^{re} colonne, Claude Expilly était, en 1629, propriétaire du château de La Poype, il y avait alors cependant des gentils hommes qui portaient le nom de La Poype. Ainsi, Melchior de La Poype, sieur de St-Julien de Beaumont, capitaine d'une compagnie de chevaliers à l'armée d'Italie, et capitaine du château de Quirieu en Dauphiné. Ce Melchior avait un fils, Pierre de La Poype, en faveur de qui il se démit de sa capitainerie de Quirieu ; le Roi ratifia cette démission par des lettres datées de Nantes, le 2 août 1626. (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. XIII, p. 70.) — M. Fourchy, not., a la minute d'un acte passé, le 1^{er} août 1702, par Jean-Claude de La Poype. — Voy. EXPILLY.

PRADEL (ABRAHAM DU). — Voy. ASTROLOGUE LOUANOIS.

PRADON (). ? — 1698.

Voici un singulier personnage ! Une coterie de précieuses et de beaux esprits l'oppose à Racine, l'allopte, cabale pour assurer le succès de ses ouvrages, en fait un homme enfin, un héros, que sais-je ? cela dure quelques années, et si nous avons ses remarques sur les œuvres de Despréaux (1685 et 1700), ses tragédies, dont deux, *Régulus* et *Pyrame et Thisbé*, furent encore réimprimées en 1700, ce

qui prouve qu'on les demandait au libraire, nous n'avons pas une lettre, un billet, une signature de lui. On nous le représente comme un homme gonflé de vanité, et ce vaniteux n'a pas fait graver son portrait ; puis, lorsqu'en 1696 tout le monde court chez les commissaires délégués par le Roi pour la révision de la noblesse et la délivrance d'armes aux vilains qui voulaient bien les payer 20 livres, il s'absent. (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris et de Normandie.) Les biographes le nomment Nicolas Pradon, et l'on n'est pas sûr que son nom fût Nicolas ; ils le font naître en 1632, et il est presque certain qu'il vint au monde plus tard. On tient qu'il est né à Rouen, et l'on n'a pu trouver l'acte de son baptême dans les vieux registres des églises de cette ville. Tout cela est singulier. — Je vois qu'un Jehan Pradon, demeurant en la paroisse de Gouffreville, donna, le 3 nov. 1580, quittance à Harleur d'une somme de sept sous et deux tiers. (Bibl. Imp., Ms. Cabinet des titres.) Ce Jean-là est-il un ancêtre du poète ? — La *Phèdre* de Racine fut jouée à l'hôtel de Bourgogne le 1^{er} janvier 1677, *Phèdre et Hippolyte* de Pradon furent joués à l'hôtel de la rue Guénégaud, le dimanche 3 janv. 1677, et produisit 1375 livres de recette. (Journal de La Grange). — On dit que Pradon mourut d'apoplexie en 1698. Il mourut en jouant aux cartes : « Pradon mourut hier, les cartes à la main. » (*Post scriptum* d'une lettre de Bourdelot à l'abbé Nicaise, à Dijon ; 15 janvier 98.) — « Il estoit de Rouen, et nous a donné plusieurs pièces de théâtre, et entre autres *Pyrame et Thisbé* et *Régulus*, qui ont paru avec beaucoup de succès. » (*Mercur Galant*, janv. 1698.)

PRÉ (JACQUES DU).

? 1603—1670.

Jacq. Du Pré travailla pour le Roi. Je sais peu de chose de cet artiste. Je vois qu'il épousa Etienneette de Chavange avant 1650. Il eut d'elle plusieurs enfants ; j'en connais cinq : *Mabelleine*, qui mourut le 9 sept. 1651 ; *Pierre*, baptisé à St-Sulpice le 8 janv. 1657, tenu par sa tante maternelle, « Marie de Chavange, fille de M^r de Chavange, mareschal des logis des mousquetaires du Roi » ; l'enfant était né à la fin de sept. 1656 ; *Isaac*, né le 22 déc. 1657 ; *Denis*, qui mourut, le 5 avril 1662, âgé de deux ans ; enfin *André*, dont je n'ai pas vu le baptistaire. Dans l'acte du 6 avril 1662, comme dans ceux du 23 fév. 1658 et du 8 fév. 1657, Jacques Du Pré est dit « peintre et valet de chambre du Roy » ; il est dit seulement « peintre du Roi » dans l'acte du 10 sept. 1651. Il est dit « peintre ordinaire du Roy » dans le baptistaire de Jacques, fils de Nicolas Breton, maître paumier. (St-Sulp., 25 juil. 1649.) Jacq. Du Pré mourut, le 2 janv. 1670, « âgé de soixante-sept ans, rue des Fossés de Nesle, chez la vente Duperrret, marchande chandelière ». Les témoins de son inhumation furent André Du Pré son fils, et Laurent Blanchin, ami. Ce Laurent Blanchin était probablement parent de Jean Blanchin, qui ne fut pas sans réputation dans son temps. Jacques Du Pré signait d'une grosse et belle écriture : « Du Pré », avec paraphe. — Je vois qu'Etienneette de Chavange fut mariée, le 25 déc. 1656, d'un fils du peintre François Bellin. (St-Sulp.) — Jacques Du Pré avait été parrain, à St-Thomas du Louvre, le 17 mai 1634, de Geneviève Morel ; il prenait déjà alors le titre de « peintre du Roy ». L'abbé de Marolles le cite. — Voy. I. DU PRÉ.

PRÉLATS MIXEURS.

Un grand nom, une illustre origine furent souvent

antrefois des titres suffisants à l'épiscopat. Certaines familles avoient comme le privilège de faire de leurs enfants des prélats ou des généraux d'armée, des Cardinaux ou des Maréchaux de France. On étoit évêque enfant, comme on étoit colonel; on n'achetait pas à la vérité l'évêché comme on achetait un régiment, mais on traitait avec Rome, qui se montrait facile, et sanctionnait par des bulles les complaisances des Rois désireux de se gagner l'affection de certaines maisons, dont la puissance leur portoit ombrage. Pour parler d'abord des Guise, Charles, celui que l'histoire connaît sous le nom de « Cardinal de Lorraine », Charles de Guise, né en 1525, fut nommé archevêque de Reims, en 1539, dit-on, c'est-à-dire alors qu'il avoit seulement quinze ans; Louis de Lorraine, le Cardinal de Guise, que le Roi fit tuer aux États de Blois, le 24 déc. 1588, né le 6 juil. 1555, fut nommé à l'archevêché de Reims en 1574, c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans; l'autre, Louis de Lorraine, le fils de Henri de Guise, le *baillifré*, né en 1585, eut le siège de Reims, en 1605, c'est-à-dire en sa vingtième année; enfin le troisième Cardinal de Guise, Louis de Lorraine, fils de Claude, né le 21 octobre 1527, fut fait évêque de Troyes, en 1545, n'ayant encore que dix-huit ans. De pareilles nominations choquaient aujourd'hui le monde catholique; elles ne blessaient alors que peu d'esprits sérieux; le public n'en étoit ni scandalisé ni même étonné, et quand Henri IV, avec l'approbation de Paul V, fit un évêque de son fils, Henri, duc de Vermeuil, âgé de sept ans, personne ne s'en émut. On trouva tout simple que le Roi donnât pour hochet à un enfant une petite crose épiscopale suspendue à un collier d'or. — Voy. VERNEUIL.

PREMIER BARON CHRÉTIEN. — Voy. MONTMORENCY.

PREMIER BARON DE BRETAGNE. — Voy. 2. ENTRAGUES.

PREMIER PAIR DE FRANCE. — Voy. PAIR.

PREMIER PEINTRE. — Voy. 3. DAVID, LE BREUX, MIGNARD, POUSSIN.

PREMIER PRINCE CHRÉTIEN. — Voy. AKAKIA.

PREMIÈRE DEMOISELLE DE FRANCE. — Voy. MADEMOISELLE.

PRÊTRES LUTTEURS. 1532.

En 1532, François 1^{er} — j'ignore si ses historiens ont tenu compte de ces petits incidents de sa vie — fit un voyage en Bretagne. L'habitude des luttes n'étoit point passée dans cette province, et tout le monde, depuis le gentilhomme que le prêtre, jusqu'au dernier paysan, prenoit part à ces exercices où brillaient la force et l'adresse des combattants. A Vannes, on donna au Roi le spectacle d'une lutte; un Prêtre y parut le plus fort, et François 1^{er} lui fit un présent. Cette gracieuse récompense consistait en une « chesne (*sic*) d'argent faicte a grans chesmons ». Le don est mentionné dans le Reg. de la dépense du R. (Bibl. Imp., Ms. St-Germ. 22, t. 1^{er}, art. 10) en ces termes : « vne chesne... de laquelle led. seigr^t fit don en présent a unz prestre de l'estat commun du pays de Bretagne, lequel s'estoit trouué le plus fort lucteur d'autres grans nombre de personnes rustiques. » (7 août 1532.) » Même chose arriva à Nantes, et, le 22 août, le Roi distribua la somme de 693 livres tournois « a trois gentilshommes du pays de Bretagne et à quatre prestres

de l'estat commun, lesquels led. seigr^t avoit trouués bons lucteurs. » (Reg. cité, art. 170.)

PREUILLY D'HUMIÈRES (CRÉVANT DE).

Réformons ici du même coup le *Dictionnaire généalogique* du P. Anselme (1726-33) et le Moréri de 1759, qui l'a copié, sans s'informer si le Père Anselme et ses continuateurs avoient eu de bons renseignements en ce qui touche aux Crévant. Le *Dict. général*, dit que Louis III de Crévant, seigr^t d'Argi, puis marquis d'Humières, premier gentilhomme de la chambre du R., eut d'Isabelle Phéliepeux, fille de Raymond, seigr^t d'Herbault, neuf enfants : 1^o Louis, qui fut le Maréchal d'Humières; 2^o Jacob, marquis de Preully, chef d'escadre et lieut. géu. des armées navales du R., abbé de St-Maixant, mort à Messine en 1675; 3^o Roger, qui fut chevalier de Malte; 4^o Balthazar, aussi chevalier de Malte, commandeur de Villiers-au-Liège, abbé de St-Maixant et de Preully, mort en septembre 1684; 5^o Raymond-Louis, marquis de Preully, seigr^t de Lassigny, lieut. géu. des armées navales du R., mort le 20 juil. 1688; 6^o François Baron de Contay; 7^o, 8^o et 9^o Marie, Isabelle et Jeanne. L'erreur du Père Anselme, reproduite par le Moréri, concerne Jacob et François de Crévant. Jacob ne fut point « chef d'escadre et lieut. géu. des armées navales »; il ne servit point dans la marine, il fut abbé de St-Maixant, comme nous l'apprend le *Gallia christiana*, allégué par le continuateur du P. Anselme, mais lui un peu légèrement par ce savant; il fut pourvu de son abbaye le 10 décembre 1644, et la garda jusqu'en 1661 ou 1662. Cette date est douteuse. Jacob de Crévant eut pour successeur, sur son siège abbatial, Balthazar, son frère, qui étoit chevalier de Malte et abbé de St-Pierre de Preully. Balthazar prit possession le 20 août 1663. Il mourut en sept. 1684, dit l'auteur du *Gallia christiana*. Ajoutons que Balthazar avoit été reçu à Malte, le 8 fév. 1641 (Vertot, t. VII, *Hist. des chevaliers de St-Jean de Jérusalem*) et qu'il mourut à Barville (Seine-et-Oise). Le 21 sept. il fut apporté de Barville à Paris, à l'hôtel d'Humières, paroisse St-Sulpice, d'où, le 23, on le transporta au Temple, où il fut déposé dans l'église de Ste-Marie, « en attendant sa sépulture ». (Reg. de Ste-Marie du Temple.) Roger de Crévant avoit été reçu à Malte le 15 sept. 1638. — Deux Crévant prirent parti dans la marine, Raymond-Louis et François. François de Crévant, baron de Contay, comme son frère Raymond-Louis, avoit probablement servi dans l'armée de terre avant de se donner à la marine, car il fut fait capitaine des vaisseaux du R., le 1^{er} juillet 1667, sans avoir passé par les grades inférieurs, faveur qu'on avoit accordée à Raymond-Louis de Crévant, le 30 nov. 1663. Je vois cependant que François Preully d'Humières avoit commandé un des vaisseaux de l'escadre de M. de Beaufort en 1665, et qu'il s'étoit distingué dans le combat livré par les vaisseaux français, le 12 mars, aux vaisseaux algériens réfugiés sous les fortresses de la Goulette. Ce commandement, il l'avoit exercé en vertu d'une commission; il n'eut le brevet de capitaine qu'en 1667. Le baron Contay d'Humières fit la campagne de Candie (1669) sur *l'Étoile*, qu'il garda, en 1670, pour la campagne contre Alger (Escadre du marquis de Martel), campagne sans résultats du côté de Tunis. En 1671, *l'Étoile* fit partie des douze vaisseaux que M. d'Almeras, chef d'escadre, conduisit devant Tunis, où il força les Tunisi-

siens à brûler leurs navires. François d'Humières servit encore, en 1672 et 1673, et mourut cette dernière année, mais non point à Rochefort, comme le dit le travail de Lafflard (Arch. de la mar.). Les recherches qu'on a faites pour moi dans les registres des paroisses de Rochefort ont fait connaître que le nom de Fr. Crévant d'Humières, baron de Contay, n'est point dans ces mémoriaux, à la date de 1673 ou à une autre date. — La carrière de Raymond-Louis Crévant, marquis de Preuilly d'Humières, fut plus brillante et plus heureuse que celle de son frère. Ce n'est pas ici que je pourrais faire l'histoire de toutes les entreprises auxquelles se trouva cet officier, qui, entré dans la marine comme capitaine de vaisseau le 30 nov. 1676, fut fait chef d'escadre le 15 déc. 1673, et tient^g le 30 déc. 1676. Il mourut à Paris, à l'Arsenal, le 19 juin 1688, à cinq heures du matin, d'une fièvre continue, qui l'emporta le 7^{me} jour. Présenté à l'église de St-Paul, son corps fut transporté à Monchy, en Normandie, pour y être inhumé dans l'église. (Reg. de St-Paul, et *Mercure de France*.) Malgré les beaux états de service que l'on pourrait produire à l'honneur du marquis de Preuilly, il faut dire que cet officier ne doit être placé, mais dans un bon rang, que parmi les hommes du second ordre, avec les Valbelle, les d'Abneras, les Nesmond, les Forbin, les Martel et quelques autres de cette trempe. — Le marquis de Preuilly signait : « Raymond-Louis de Crévant d'Humières. » (Arch. de la Mar. Quittances d'officiers, 30 mars 1686.) — M. Le Mommyer, not., a la minute d'un acte (29 juil. 1646) où figurent Louis de Crévant, marq. d'Humières, et Louis de Crévant, cheval. des ordres du R., capitaine de 100 hommes d'armes. — Voy. BEAUFORT, OLIER de NOINTEL.

PRÉVILLE (PIERRE-LOUIS DU BUS, dit).

1721—1799.

(ANGEL.-MADEL.-MICHELLE, SALÉ, femme).

1731—1798.

Les biographes font naître le célèbre comédien Prévile le dix-sept sept. 1721, de « parents pauvres » (*Biogr. univ.*), « du contrôleur de l'abbesse de St-Antoine. » (*Le Mazurier*.) Voyons ce que nous révèlent les documents authentiques. Pierre Du Bus, marchand tapissier, rue des Mauvais-Garçons-St-Germain, avait épousé Madeleine Le Chauve, qui est, le dix-neuf sept. 1721, PIERRE-LOUIS, baptisé le dimanche 21. (St-Sulp.) Le *Diet.* de Bouillet fait naître Prévile à Beauvais; on voit qu'il fut mal renseigné. Pierre-Louis du Bus eut deux sœurs et quatre frères : Gabrielle-Éléonore-Hervé, Louise-Élisabeth (née le 17 oct. 1722), Louis, Jean, Pierre et un second Louis. Soit que son métier de tapissier nourrit mal Pierre Du Bus, soit pour une autre cause, le marchand de la rue des Mauvais-Garçons entra chez la prieuressse de Bourbon-Condé, abbesse de St-Antoine, et mourut, le 28 mai 1738, « dans l'enclos extérieur de la dépendance de l'abbaye (Reg. de St-Antoine), maître et marchand tapissier; contrôleur de S. A. Sérénissime M. de Bourbon-Condé, et fut inhumé le 28, en l'église de St-Pierre, qui est dans le même enclos, en présence de Jean Dubut (*sic*), son fils aîné, de Pierre-Louis Dubut son fils, d'Antoine d'Aubigny, son gendre... et de Pierre Faure, intendant de S. A. Sér. Mad. de Bourbon-Condé. » (Reg. de St-Pierre.) Comment Pierre Du Bus, toujours tapissier — au service de l'abbaye sans doute — devint-il contrôleur de la bouche ou des dépenses

de la maison de l'abbesse Royale? C'est ce que je ne saurais dire. Tout ce que je veux tirer de l'acte qu'on vient de lire, c'est que, à l'âge de 17 ans, P.-Louis Du Bus n'avait pas encore quitté la maison paternelle pour courir la campagne avec une troupe de comédiens dont plus tard il devint le chef. Une de ses jeunes camarades s'attacha à lui; il avait de quoi plaire, joli homme et du talent; il ne plut que trop. On parla de mariage, on échangea des promesses solennelles, et, à St-Vincent de Lyon, M^{lle} Dronin fit baptiser *Marie* le 1^{er} juil. 1750. Michelle Salé, mère de M^{lle} Drouin, était avec sa fille; gardienne commode et facile, elle ne vit rien ou ferma volontairement les yeux. Madeleine Le Chauve, mère de Prévile, était à Lyon aussi, mais « pensionnaire au couvent des filles du Bon-Pasteur » : de là, elle ne put rien voir et rien prévenir. Au reste, le mariage ne se fit pas longtemps attendre. Madeleine Le Chauve envoya, le 15 oct. 1750, sa procuration, pour la représenter, à son gendre, Henri-Sébastien Millet, employé dans les fermes, dem^t à Paris, rue du Bout-du-Monde; de son côté, Jacq.-François Drouin avait envoyé, le 8 avril 1750, de Valenciennes, son consentement et sa procuration à sa femme Michelle Salé, et, le 31 oct. 1750, « Pierre-Louis Du Bus, demeurant rue du Bout-du-Monde, conduisit à l'autel de St-Laurent, à Paris, Madeleine - Angélique - Michelle Drouin, née au Mans, le 17 mars 1734, et dem^t rue St-Lazare, mais auparavant rue du Bout-du-Monde. » (St-Laurent.) Le couple Prévile retourna à Lyon, où le talent de l'un et de l'autre grandit. Le 25 août 1753, le dernier des Poisson, Crispin III (François-Arrould), mourut, laissant une belle place vide. Prévile prit le coche, arriva à Paris, se présenta aux comédiens, débuta, le 20 sept., par le Crispin du *Légataire universel*, fit rire le parterre, et, le 20 oct. 1753, fut reçu comme pensionnaire de Messieurs les comédiens du Roi. Mad. Prévile alla moins vite. Son premier début fut sans éclat; elle se retira pour étudier encore, et, en attendant une seconde apparition sur la scène française, le 41 juil. 1755, elle accoucha, rue des Fossés-St-Germ., de *Clair-Louise-Alphon-sine*, qui eut pour marraine Claire-Joseph-Hippolyte de La Tude, — M^{lle} Clairon, s'il vous plaît — et pour parrain, Joseph-Alphonse Omer, comte de Valbelle, représenté par « Nicolas-François-Hyacinthe Du Bus, off. du R. », dont j'ai parlé ailleurs. M^{lle} Clairon signa l'acte du bapt. : « De Latude. » (St-Sulp.) Mad. Prévile fut reçue à la Comédie française en janv. 1757, et le 23 nov. 1758 elle mit au monde *Angélique-Marie*, que tint « Charles-Guillaume Le Normand, marquis de St-Aubin, baron de Bourbon-Lancy et seigr^t d'Étiolles » ; — c'est le mari de Mad. de Pompadour, qui l'était depuis le 9 mars 1741. — Le 9 avril 1760, Mad. Prévile accoucha, rue Guénégaud, d'*Autonne*, son dernier enfant. (St-Sulp.) — En 1765, Prévile demeurait place St-Michel, et sa femme, rue Hautefeuille (*Ann. Roy.*) Pourquoi? En 1771, ils demeurèrent au Petit Carrousel, vis-à-vis la rue de l'Échelle. Ils étaient là lorsque, le « mercredi, 25 nov. 1772 », ils donnèrent leur fille Marie, âgée de 22 ans, à « François Guesdon, intéressé dans les affaires du R., âgé de 36 ans et demi ». (St-Germ. l'Auxer.) Prévile, qui échangeait souvent de logement, était, en 1774, rue du Faubourg-St-Martin, assez loin de son théâtre; il y demeura jusqu'au moment de sa première retraite, le 1^{er} mai 1786. Alors, il se retira

à Senlis. Il revint à la Comédie française en 1791, pour retourner à Senlis l'année suivante. 1794 le vit de nouveau comédien, mais alors une maladie qu'aucun symptôme n'avait annoncée se déclara subitement. Il devint fou sur le théâtre, jouant les rôles du *Mercurie galant*, où il était parfait. Nous avons vu le même malheur arriver à l'excellent Monrose, le père. Le 11 fév. 1795, il descendit du théâtre, fut conduit à Beauvais, chez sa fille, Mad. Guesdon, et y mourut le 18 déc. 1799. — Une des filles de Prévillle, Angélique-Marie, épousa, à Senlis, le 10 juin 1793, Jacques Esnerm, marchand mercier. Elle mourut à Paris, marchande mercière, place des Victoires, n° 16, le 9 vendémiaire an IV (1^{er} oct. 1795). (Reg. du ci-dev. 3^e arrond^t de Paris.) — La Comédie française possède un portrait de Mad. de Prévillle, qui la montre moins jolie qu'agréable. J^u-Bapt. Michel a gravé d'après Colson, en 1757, un portrait où Angélique Drouin paraît moins bien que dans l'autre. — On n'a point de bons portraits de Prévillle. Celui que grava Romanet et où l'acteur, déjà mûr, est dans l'habit de Scapin, est le meilleur. — *Voy.* BUS (DE), CHAMPVILLE, François de NEUFCHATEAU, PELLETAY, 2. POMPADOUR.

1. PREVOST.

Nicolas Prevost, « peintre ord^e du R. » reçut, en 1639, neuf cents livres « pour trois quartiers de ses gages ». (Reg. des Bâtimens; Arch. de l'Emp.) — Jacques Prevost « peintre du R. » et sur les États de la Mais. du R., 1641-48, pour 30 l. de gages annuels. (Arch. de l'Emp., KK.) Ce Prevost était fils de François, m^d brodeur et chausseur. Il épousa, le 2 fév. 1646, Antoinette Bonnet, fille d'un sergent royal à Nesle, diocèse de Beauvais. (St-Jean en Grève.) — Louis Prevost « sculpt. du R. » est avec Gilles Guérin sur l'État de la Mais. du R., 1674, aux gages de 60 l. » (Arch. de l'Emp.) — Un Sébastien Prevost, m^e sculpt., le père peut-être de Louis, eut de Denise Vermeil, sa femme, Louise, le 12 mars 1625. (St-Nicol. des Champs.) Il était mort avant le 31 déc. 1647, ce que m'apprend un acte gardé par M. Le Mommyer, not. — *Voy.* GÉRIN (GIL.).

2. PREVOST (FRANÇOISE). 1711.

« Pierre Guyenet, Trésorier g^l et payeur des rentes de l'hôtel de ville, ayant le privilège de l'Acad. Roy. de musiq. établie à Paris et dans toutes les autres villes du Royaume, pour l'espace de 15 années, qui ont commencé le 15 sept. 1704, dem^t au Palais-Royal, paroisse St-Eust. » passa, le 31 août 1711, un acte avec « M^{lle} Françoise Prevost, fille danseuse ord^e de lad. Acad., dem^t rue St-Nicolas, paroisse St-Germ. l'Auxer. », acte qui assurait à celle-ci 1,200 l. d'appointem^{ts} « par chacun an », plus une rente viagère de 800 livres. (Arch. de l'étude du successeur de M. Bouclier, not.) — Franç. Prevost était une belle danseuse, qui avait des élèves distinguées et avait « extrêmement contribué aux succès des opéras où elle avoit été employée ». — *Voy.* ABOXNEMENTS, où par erreur, ligne 2, on lit : « *Voy.* ce nom », et où l'on doit lire : « *Voy.* 2. PREVOST. » — *Voy.* CAMARGO.

PRIEUR (BARTHÉLEMY). ? — 1611.

« On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. » (H. Barbet de Jouy, *Description des sculptures modernes du Louvre*; août 1855.) Quant à la mort du sculpteur qui eut une grande célébrité en

son temps, et dont le Louvre garde le souvenir, elle arriva en 1611 :

« Le 20^e dud. mois (oct. 1611) deffinet M^e Barthélemy Prieur, premier sculpteur du Roy, estant de la vraie religion a esté enterré au cimetiére du faubourg St-Germain par Ducret le fossyeur d'icelluy, où le corps du deffinet a esté accompagné par ses amys et (les) archers du guet. » (Reg. protestants; Palais de justice.)

Je n'ai pu connaître le nom de la femme de Barth. Prieur, mais j'ai pu arriver à connaître ses enfants; d'abord *Madeleine*, qui, vers 1600, épousa Guillaume Dupré, le sculpteur graveur en médailles, dont elle eut cinq enfants. J'ai nommé ces enfants, art. I. Dupré, p. 519, 1^{re} colon. Madeleine Prieur mourut le 21 juin 1616, âgée de 70 ans environ, née par conséquent vers 1570. [Des fautes se sont glissées dans l'art. Dupré, au sujet de Madeleine; on lit, fig. 26, 1^{re} col. : « née en 1578, Madeleine avait alors 23 ans »; il faut lire : « née vers 1570, Mad. avait alors 30 ans. »] Le 19 mars 1609, Barth. Prieur perdit un fils que l'acte de son décès ne nomme pas. Théodore Prieur, autre fils de Barthélemy, épousa Marie Gouleur, qui, le lundi 11 février 1619, à 7 h. du soir, lui donna *Louis*, tenu sur les fonts par son oncle Paul Prieur, m^e lapidaire. Ce Paul est un 4^{me} enfant de Barthélemy. Il était marié et avait épousé Marie Le Maly, qui, le 7 avril 1619, eut un fils dont fut marraine Madeleine Prieur, « femme de M^r Dupré, premier sculpt. du R. » — Barth. Prieur est porté sur les États de la Maison du R., de 1598 à 1611, parmi les artistes et artisans non valets de chambre, aux gages de 30 livres. — Dézallier, dans son *Voyage pictoresque à Paris* (in-12, 1749), dit à propos du tombeau de Jacqu.-Aug. de Thou qu'on voyait à St-André des Arcs : « La figure de Marie de Barbançon Gany, première femme de J.-A. de Thou, est de Barthélemi Prieur, et est à droite; les deux autres sont dues à François Anguier, ainsi que la décoration entière de ce tombeau. » Il y a là une singulière erreur. J.-A. de Thou mourut le 7 mai 1617; Barth. Prieur, mort le 30 oct. 1611, ne put donc contribuer à l'exécution du monument élevé à l'historien. Quant à François Anguier, né en 1604, et qui n'avait que 13 ans au jour du décès de M. de Thou, il ne fut pas chargé du travail que lui attribue Dézallier, à moins que la famille de J.-A. de Thou n'ait songé à élever un tombeau à l'homme illustre qu'elle avait perdu qu'une vingtaine d'années après son inhumation à St-André; et c'est peu probable. Cette considération ne m'avait pas frappé lorsque, imprimant l'art. Anguier (ci-des. p. 53), j'ai porté à son compte la statue de J.-A. de Thou, conservée au Louvre. Le tombeau de J.-A. de Thou ne peut être attribué ni à Prieur ni à Anguier; mais à qui le donner? — *Voy.* ANGUIER, I. DUPRÉ, THOU (de).

PRIEZAC.

L'histoire de l'Académ. franç. nous apprend que Daniel de Priezac, né au château de Priezac, en Limousin, fut reçu à l'Académie le 14 fév. 1639, et qu'il mourut à Paris en 1661, laissant un fils, Salomon, qui donna au public quelques ouvrages, oubliés aujourd'hui comme tous ceux de son père. Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Daniel, mais j'ai vu au Reg. de St-André des Arcs que, « le 18 sept. 1675, on enterra, au cimetière de cette église, Jean-Marie de Priezac, écuyer, seig^r dud. lieu et de l'aumône-rie, décédé rue Dauphine ». Jean-Marie était probablement un fils de Daniel. — *Voy.* ACAD. FRANÇ.

PRIMATICE (FRANÇOIS).

Dans le manuscrit ⁹⁴⁴⁴ 2:2 de Mesmes (Bibl. Imp.)

se lit une liste des pensions, gages, etc., payés par le Trésorier de la Maison du R., de 1488 à 1557; j'y ai remarqué cet article : « Francisus Primadicy, painctre dit (*sic* p^r de) Bolongne, v^r l. ». — *Voy.* RUGGIERI.

PRIMAUGUET. — *Voy.* PORTZMOGUER.

PRIX DES PLACES A LA COMÉDIE FRANÇAISE. 1672.

A la fin de l'année théâtrale de 1671, les comédiens résolurent de faire restaurer les dedans de la salle, « qui auoient esté faictes à la haste lors de l'establisement et à la légère ». Les travaux, commencés, le 18 mars 1672 furent achevés le mercredi 15 avril, et coûtèrent à la société 1989 l. 10 s., dont les comédiens italiens, qui alternaient avec la troupe de Molière, de deux jours l'un, remboursèrent la moitié. Les comédiens français, qui avaient ajouté aux agréments nouveaux de leur salle « vn concert de douze violons », pensèrent qu'ils pouvaient augmenter le prix de quelques-unes de leurs places, et ils fixèrent les prix ainsi qu'il suit : « Place sur le théâtre, 5 l. 10 s. — Loges, 4 l. — Amphithéâtre, 3 l. — Loges hautes, 1 l. 10 s. — Loges du 3^e rang et parterre, 15 solz. » (Reg. de La Grange et Reg. des recettes de 1672, un feuillet : mardi 3^e jour de may; Arch. de la Comédie.) Dès 1667, au moins, la place au parterre se payait 15 s.; la satire IX de Boileau le dit positivement, à propos de l'*Milla* du vieux Corneille. — *Voy.* LA GRANGE.

PROCESSION POUR OBTENIR LE BEAU TEMPS. 1551.

« Lediet jour de samedi, xiiij^e de juing 1551, fut descendue la chasse de Madame sainte Geneuieffe et processions générales avecques la chasse de Monseign^r St-Marceau et autres reliques de Paris, en la manière acoustumée pour auoir le beau temps, parce que deuyx enuiron deux moys a fort pleu et n'a faict beau temps que troys jours en suuant et mesmes a faict de grans oraiges fouldres et tonnerres et gresles en plusieurs lieux et mesmes en la brye qui a gasté et destruit les biens estant sur la terre en grant véhémence et bruslé granches (*sic*) et maisons. Nota que le jour de lad. procession, deuyx six heures jusques à sept heures du matin, pleut une grosse pluye d'eau et sembloit qu'il ne deust faire beau temps de ça, mais toutefois les processions des paroisses et monastères ne laisserent à culx assembler en l'église Nostre-Dame de Paris, et après dud. lesd. processions et tout le jour fust fort beau temps et tousjours deuyx le temps a esté bien disposé tant en aoust que vendanges et est venu beau temps et aucunes foys pluyes ainsi que le temps le requeroit. » (Reg. de St-André des Arcs, p. 168.)

PROCOPE (LE CAFÉ). — *Voy.* COUTEAUX.

PROFESSEUR DE MATHÉMAT. DE LOUIS XIII.

Jacques de Metz, « ingénieur ord^r du Roy, et son professeur en mathématiques », fit baptiser, le 13 juin 1639, une fille de lui et de Jeanne Lecart, sa femme. Il demeuraît « rue des Prouvelles. » (St-Eust.) On n'a jamais dit que Louis XIII ait en quelque pension pour l'étude des sciences; peut-être J. de Metz lui enseigna les éléments de l'arithmétique et, plus tard, l'entretint de l'art de fortifier les places.

PROH PUDOR !!

Les gentilshommes de bonne race s'en tenaient ordinairement, dans la possession des petites charges qui les rapprochaient du Roi, à celles de valets de

chambre, de valets de garde-robe et de portemanteaux de Sa Majesté; encore était-il rare qu'un homme d'une grande famille et d'un beau nom descendît jusque-là. Quelques-uns, à la fin du dix-septième siècle, oublièrent cependant à quoi noblesse oblige, et le Roi, qui avait signé des brevets sans les lire, ayant été averti par M. de Pontchartrain que plusieurs des charges basses des services secondaires de sa Maison étaient remplies ou au moins étaient possédées par des hommes de condition, qui se mettaient par là au rang des bas valets, ordonna au ministre d'écrire à ces messieurs qu'ils eussent à se démettre de charges qui faisaient honte à leur qualité, et qui, d'ailleurs, n'étant point exercées par eux, les constituaient en état flagrant de mensonge, et cela pour un vil et mesquin intérêt. M. de Pontchartrain obéit aux ordres de Louis XIV, et écrivit à M. le marquis Des Marets, et à d'autres chefs des services des chasses, le billet que voici : « 21 juin 1694. Le Roy estant informé que M. de Montalent (*sic*) et M^r le comte de Plélo sont employés comme *piqueurs du col pour corneille*, Sa Maj. a jugé qu'ils n'ont pris ces charges au dessous de leur qualité que pour jouir des privilèges » (attachés aux charges des maisons du Roi, de la Reine et des Princes), « ce qui est contraire à son intention; ainsi Elle m'a ordonné de leur escrire de s'en défaire et à vous d'y tenir la main. » (Signé) « Phélypeaux. » (Bibl. Imp., Ms Clairamb. 561, p. 449.) Je ne sais qui était le Montalent qu'atteignait le juste reproche du Roi; quant au comte de Plélo, il était probablement le père de Louis-Robert-Hippolyte de Brehan, comte de Plélo, qui se rendit célèbre par sa mort, à la défense de Dantzig, en 1734, étant Ambassadeur de France en Danemark. Les gentilshommes qui méritèrent que le Roi de France les rappelât à la pudeur, et leur recommandât le respect de leurs noms, furent, avec MM. de Brehan et de Montalent, « M. le comte de Heudicourt, garçon de levriers », « M. le marquis de Gouicourt, garçon de limiers », « le marquis de Polignac-Chalencou, valet de limiers pour le loup, » « et M. de Chabanes de Savigny ». Le 21 juin 1694, M. de Pontchartrain écrivit à M. le comte de Fiesque « d'avoir à se défaire de la charge de chirurgien de la fauconnerie de Monsieur ».

PROTESTANTS.

On a dit, et les protestants ont dit eux-mêmes, que, au moment de la révocation de l'édit de Nantes (oct. 1685), ceux des religionnaires qui fuirent la France, quand il leur fut donné de la quitter avec la permission du Roi ou malgré ses défenses, le firent pour être libres de se livrer aux pratiques de dévotion que les ordonnances interdisaient dans leur patrie; si cela est vrai pour quelques-uns, c'est loin d'être vrai pour tous. Un exemple : Louis XIV, en considération des grands services rendus à la France par Abraham II Du Quesne, lieutenant^g des armées navales, voulut que ses édits sur le fait des protestants ne lui fussent point appliqués, et il permit à Henri, fils aîné d'Abraham, de se retirer à Genève, comme l'avait demandé ce capitaine de vaisseau qui quittait la flotte et allait dans la métropole de la réformation s'occuper des intérêts de sa famille et aussi des choses de sa religion qui firent du marin un écrivain dogmatique¹. Ce fut le 30 juin 1686 que

¹ Il publia des *Réflexions anciennes et modernes sur l'Eucharistie*; Genève et Amsterdam, 1748.

le Roi permit « au s^r Marquis Du Quesne et à la dame sa femme de sortir du royaume pour aller en Suisse, avec un valet de chambre, âgé de 26 ans, de moyenne taille, le visage plein, les cheveux et la barbe noirs, une femme de chambre, nommée Jacqueline Sabry, âgée de 25 ans, de moyenne taille et les cheveux noirs, et un valet, nommé Nicolas Ferrières, âgé de 19 ans, de grande structure, les cheveux châtain, blonds et plats, lesd. domestiques de la religion catholique, à condition que le présent passeport sera visé par le gouverneur de la dernière ville frontière, où le s^r Du Quesne passera. » Cette pièce fut visée par Brégaudre, officier des gardes de M. le duc de Duras, commandant le dernier passage du comté de Bourgogne en Suisse. Elle fut certifiée à Paris, le 4 déc. 1715, par Henry Du Quesne, et déposée chez un notaire.

— A M^r de La Reynie, 8 juill. 1685. Mons., le Roy ayant permis au s^r Tauernier, d'aller à Aubonne en Suisse « (la terre qu'avait achetée Henry du Quesne) » pour trois ou quatre mois, pour régler les affaires qu'il a avec le s^r du Quesne fils, à la charge de donner caution de cinquante mille livres pour son retour, laquelle sera reçue par devant vous; Sa Maj. m'a ordonné de vous en donner avis, afin que vous teniez la main à ce que cela soit exécuté, après quoy sur l'avis que vous m'en donnerez, je luy expedieray un passeport. » Le passe-port fut envoyé à Tauernier le 7 août. (Arch. de l'Emp., secrétariat de la Maison du R. pour l'an 1686, fol 243.)

— Abraham III, frère de Henri Du Quesne, se convertit; puis, en 1689, sans avoir demandé au Roi la permission d'aller vivre à l'étranger, trompant la vigilance de la police, qui, peut-être surveillait assez mal ses actions, il gagna la Hollande, où il s'établit. Ayant à rechercher les traces de cet Abraham, pour compléter les études que je faisais pour une histoire de son père, je me rendis, en juillet 1851, à La Haye, à Amsterdam, à Rotterdam et à Arnheim, où je me mis en quête du personnage. Après m'être assuré qu'il n'avait laissé aucune trace de son passage à Arnheim et à Rotterdam, je poursuivis à La Haye et à Amsterdam mon enquête, avec le secours très-obligé de deux ministres de l'Eglise Walonne, Français descendants de réfugiés fixés en Hollande depuis le dix-septième siècle. L'Eglise Walonne a des Registres, très-bien tenus par les ministres que l'édit de 1685 avait forcés de s'exiler; sur ces mémoriaux sont inscrits, avec un soin extrême, tous les actes religieux faits par les paroissiens de chacune des églises, assistance aux offices, présence au prêche, communions. Notre étonnement fut grand de ne rencontrer jamais le nom d'Abraham Du Quesne dans la liste des fidèles pratiquants, où, d'ailleurs, nous remarquâmes un très-petit nombre de noms français. MM. Segretan et Mounier furent plus surpris que moi; ils savaient très-bien que le fils du grand Du Quesne s'était réfugié en Hollande, mais ils croyaient sincèrement que, ne fût-ce qu'à titre de protestation contre les volontés de Louis XIV, il s'était montré empressé à remplir tous les devoirs imposés aux « hommes de la vraie religion » par la règle ecclésiastique. Abraham III Du Quesne, fils du célèbre Abraham II, mourut à La Haye. J'ai trouvé dans les Archives de l'étude de M. Lefer, notaire à Paris, une attestation dressée à La Haye par « l'Avon, notaire public, admis par la cour de Hollande », de laquelle il résulte que

« Le s^r Abraham Du Quesne, comte de moraux (sic p^r Moros), est décédé en cette ville de la Haye, le 22^e du mois de février saize (sic) cens noante cinq (1695), et

qu'en suite il a esté enterré dans l'église neuve de cette ville de la Haye, disant pour raison de science certaine que les dits sieurs déposants ont été conviez et ont assisté à l'enterrement dud. sieur Du Quesne... » Cette attestation est certifiée véritable par M^r Isaac, chevalier, marquis Du Quesne, et par deux autres personnes, qui signèrent: Du Quesne, Bidault, Manger, Haet « (c'est le not. prédécesseur de M. Lefer, chez qui fut déposée cette pièce intéressante).

M. Ste-Beuve, le critique le plus fin, le plus sûr, le plus dégagé des liens de la prévention, le plus éclairé aussi par l'étude sérieuse de tous les sujets qu'il aborde, a dit, en parlant de Rulhière, à propos de ses *Éclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes, et sur l'état des protestans en France* :

« Admis à puiser aux sources officielles manuscrites, il en fit usage avec habileté, avec art. Obéissant en ceci aux dispositions naturelles de son esprit, autant qu'à l'intérêt de la cause qu'il prenait en main, il s'appliqua, à l'aide de rapprochemens fins et peut-être forcés, à rapporter ce grand acte, qui fut l'erreur de tout un siècle, à des causes secondaires accidentelles, et à en diminuer le dessin primitif; c'était une manière d'en rendre plus facile, plus acceptable à tous la réparation. Dans l'état d'études plus avancées où l'on est aujourd'hui sur le xvii^e siècle, on est amené à reconnaître que cette fatale révocation, dont la dévotion finale de Louis XIV fut le moyen et l'occasion, préexistait depuis longtems ou du moins flottait dans l'esprit de ce prince à l'état de projet politique, et qu'il ne fit en dernier lieu que réaliser un vœu ancien, dans lequel il fut insensiblement incité et encore encouragé par une complicité presque universelle. » (*Le Constitutionnel*, lundi 23 sept. 1851.)

On lit dans les *Oeuvres* de Louis XIV; Mémoires historiques, année 1661 (t. 1^{er}, p. 86; édit. de 1806, in-8^o) :

« . . . Je crus mon fils que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume étoit en premier lieu de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avoient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur point accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvoient permettre... Mais quant aux grâces qui dépendoient de moi seul, j'ai résolu et j'ai assez ponctuellement observé de ne leur en faire aucune, et cela par bonté plus que par aigreur, pour les obliger à considérer de temps en temps d'eux-mêmes et sans violence, si c'étoit avec quelque bonne raison qu'ils se privoient volontairement des avantages qui pouvoient leur être communs avec tous mes autres sujets. »

Il faut reconnaître que, si Louis XIV tint toujours suspendu devant les yeux d'Abraham Du Quesne le brevet de Vice-Amiral, qu'il ne lui donna jamais, espérant toujours sa conversion au catholicisme, et qu'il ne donna à personne pour ne point blesser le vieux lieutenant général, à qui la Vice-Amirauté revenait bien légitimement; si le Roi refusa à Forant le grade de chef d'escadre, tant que le marin de la Tremblade resta dans l'Eglise de Calvin, il donna un brevet de capitaine de vaisseau, le 12 mars 1672, au marquis de Villette, parent de M^{me} de Maintenon, qui ne le pressa de se convertir que douze ans après; il permit à l'Académie française de recevoir le marquis de Dangeau, le 11 janv. 1668, et le fit, quoique protestant, colonel du régiment du Roi, meunier du Dauphin, et chevalier d'honneur de la Dauphine. À ce moment encore, les protestants étaient partout, et ce fut, vers 1680 seulement, que les instances du Roi devinrent pressantes, que les rigueurs commencèrent à se faire sentir, qu'on refusa aux réfor-

més certaines charges de cour; cependant les choses n'allèrent pas jusqu'à réagir sur le passé. Mais laissons parler les documents que j'ai recueillis et que Rullière n'a pas connus; ils peuvent servir à l'histoire des protestants en France. Je reprends d'un peu haut.

« Ce même jour, 26^e sept. 1621, esmotion de canaille contre les huguenots revenant de Charenton, et leur prétendu temple fut brûlé. » (Reg. de Christofle Petit, Arch. de St-Paul.) — « Ce même mois (nov. 1622) fut accordée la paix avec les villes huguenotes et rebelles, le siège estant devant Montpellier, par la miséricordieuse bonté de nostre très-chrestien Roy Louis le juste et par les conseils du maréchal Des Diguieres qui pour lors estoit Connestable, ayant succédé à de Layne. » (Reg. cité.) — « Le mardi 10^e janvier 1623, le Roy fist son entrée à Paris, par la porte St-Antoine, entre six et sept heures du soir aux flambeaux, ayant fait la paix avec ceux de Montpellier, Castro et Nismes, villes rebelles occupées par les huguenots desquels Rohan et Soubize son frere estoient chefs. » (Reg. cité.)

— « Le 17 fév. 1624, bapt. à St-Sulp. d'Anne fille de Jacob Philippe, jadis ministre de la prétendue religion, et de Nicole Vautrin, sa femme; parrain, maistre René Maupeou, conseil du Roy en son conseil d'Etat et président à la cour des aides; mar. dame Marie Maupeou, femme de messire François Fouquet, aussy conseil du Roy en son conseil d'Etat et maistre des requestes. »

— « A Orange, le 28^e janvier 1662... J'ay vu bon forçat que j'ay fait condamner à ce parlement, que j'enverrai à Tolon, et sy je puis attraper encore deux huguenotz (*sic*) qui ont fait les insolens à la procession de la feste Dieu, je les enverrai de compagnie... (signé) F. le chevallier de Gout. » (Bibl. Imp., Ms. Lettres recues par Colbert, vol. 1662.)

Le bon forçat dont parlait le chevalier de Gout était un homme bon pour le service de la rame dans les galères.

— « Le 25 décembre 1667, M^{rs} l'Archevêque de Rouen reçut en son église cathédrale l'abjuration du s^r Fouquemberge, fameux ministre de Dieppe, grandement estimé de ceux de la relig. prétendue réformée. » (*Gazette de France.*)

— « Au mois de may (1672), Mons^r Colbert, secrétaire d'Etat vint à Dieppe. A son arrivée, il y fut reçu et harangué par Messieurs de la ville. Les ministres et les anciens du presche se mirent en devoir de luy faire leurs compliments; mais lorsqu'ils furent en sa présence et qu'il eut ainsy qu'ils estoient religieux, non-seulement il ne voulut pas les escouter, mais mesme il leur tourna le dos leur disant qu'ils ne faisaient pas un corps. » David Asseline, *Hist. de Dieppe*, manuscrite.

— « Le 6 janvier 1679, Colbert écrivait à De Muyn, un des Intendants de la marine : « Je suis bien aise de vous dire qu'il m'a paru beaucoup d'animosité de vostre part sur tout ce qui s'est passé au sujet de La Favollière » (un officier à l'égard duquel on avait outre-passé les ordres du Roi) « et que vous devez observer sur le sujet des gens de la religion, tel qu'il est, de régler en peu vostre zèle, parce que, dans cette occasion et dans plusieurs autres qui ont paru devant le Roy, S. M. a trouvé qu'il n'estoit pas toujours accompagné de la discrétion nécessaire. »

On voit qu'à ce moment Louis XIV était pour les tempéraments. Colbert partageait les sentiments du Roi, et ne se départit pas, autant qu'il le put, de cette ligne de la modération. Les agents inférieurs eurent la manie, qu'ils ont en général, de tout gêner par l'exagération d'un zèle intellligent. De Muyn était plus catholique que le Roi, et Colbert l'en blâmait en homme de bon sens qu'il était. En février 1679, Colbert écrivait à l'Evêque de Saintes, à propos des matelots protestants :

« S. M. m'ordonne de vous écrire qu'elle pourra contribuer à la despense qui sera nécessaire pour convertir ces hérétiques, soit en envoyant des missionnaires dans les paroisses, soit en leur faisant quelques gratifications. »

Dans la Saintonge, le Poitou et le pays d'Aunis, les gratifications réussirent aussi peu que les missionnaires. — Le 1^r avril 1680, M. de Seignelay, pour son père, adressait aux Intendants des ports une lettre circulaire dans laquelle se lit ce passage :

« Sa Maj. m'ordonne de vous dire qu'Elle a résolu d'oster petit à petit des corps de la marine tous ceux de la R. P. R., et premièrement à l'égard des commissaires. Elle donnera des ordres pour oster ceux qui restent de cette religion. A l'égard des escrivains, Elle veut que vous ne fassiez scavoir s'il y en a aucun d'huguenot dans le port, et que vous cessiez de les employer aussy tost que vous aurez reçu cette lettre. Sa Maj. a résolu à l'égard des officiers d'envoyer dans vostre port par le moyen de l'escuepe de... un ecclésiastique habile et capable d'instruire ceux qui voudront bien se mettre en estat de connoistre les erreurs dans lesquelles ils sont engagés et vous pourrez, lorsque cet ecclésiastique sera arrivé, faire entendre tout doucement à ceux desdits officiers qui sont de la religion, que S. M. veut bien encore patienter quelque temps pour voir s'ils voudront se servir des secours qu'elle veut bien leur donner pour les instruire dans la religion catholique, mais qu'après cela son intention n'est pas de se servir d'eux, s'ils continuent dans leur erreur... Ne manquez pas de m'envoyer une liste exacte de tous les officiers de la marine de la R. P. R. qui sont dans le départ. de... » (Arch. de la mar., Dépêches, 1680, p. 193.)

Cette lettre est curieuse et vaut bien la peine que je m'y arrête un peu. Elle contient des nuances où se reconnaît l'esprit pratique de Colbert. Le ministre vent bien qu'on extirpe l'hérésie, qui lui paraît comme au Roi un danger politique, mais il veut que cette guerre aux huguenots coûte le moins possible à la marine, dont la France a un besoin que chaque jour rend plus grand. Qu'on chasse des ports les écrivains de la religion, peu importe à Colbert; on aura quand on voudra, tant qu'on voudra, des sujets pour remplacer ces fonctionnaires, la plébécule de l'administration. Quant aux commissaires, il faut aller plus doucement; le premier catholique venu ne remplacera pas un commissaire huguenot, si celui-ci est un homme habile dans son métier, capable dans sa charge; il faut donc agir prudemment avec les commissaires, les prêcher, les gagner par la persuasion, l'appât des récompenses et, au besoin, la menace. Au reste, il y a peu de religieux dans le corps du commissariat, ce n'est donc pas, pour le ministre, l'objet d'une préoccupation sérieuse. Il n'en est pas ainsi pour le corps des officiers militaires de la marine royale; le nombre des adhérents aux doctrines de Calvin n'est pas très-considérable, mais leur mérite et leur rang dans le monde les recommandaient à Colbert; ce sont, par exemple, Du Quesne, ses fils et ses neveux, bons capitaines dont le Roi avait intérêt à ne se point séparer; c'est le marquis de Villette, — j'en ai parlé plus haut, — un très-bon et très-brave capitaine, dont la femme est catholique; c'est Forant; ce sont les Ste-Hernine, hommes de considération, hommes de leur métier qu'estime Mad. de Maintenon; ce sont quelques autres encore dont l'absence affaiblirait le cadre de l'état-major de la flotte. Pour ceux-là, il faut prendre des précautions et aller en douceur. Il faut trouver une voix éloquente, aimable et forte, persuasive et sévère, qui fasse comprendre aux moins faciles qu'il y va pour eux du salut de leur âme et de leurs avantages terrestres dans la conversion qu'on leur recommande; il faut leur donner un catéchiste insinuant, habile, qui seconde avec adresse, sans emportement, l'action purement humaine des Intendants qui, eux, ne doivent parler que le langage des intérêts matériels. La menace ne doit venir que

plus tard; le Roi patientera encore... Il n'y a là rien d'impérieux, rien de violent, on traite avec des adversaires, non avec des ennemis et des rebelles. Colbert est toujours, ou presque toujours ainsi. Il veut réussir et pour cela, s'il parle avec autorité, il n'y a rien dans sa parole qui soit dur, qui blesse celui qu'il veut amener à l'obéissance. Si tous les agents du Roi avaient eu, avec cette fermeté, cette douceur, cette patience de l'homme vraiment politique, que de choses se seraient faites vite qui ne se firent point ou se firent difficilement et tard! S'insinuer au lieu de s'imposer, c'est le secret de bien des succès chez les hommes qui tentent des entreprises réputées impossibles. Où il aurait fallu vingt Fénelon, on eut un d'Oppède qui fit pour les conversions ce que, plus tard, fit Robespierre pour inspirer à une nation monarchique l'amour de la République. Terreur des deux côtés; crime et faute en 1684 comme en 1792. — Mais revenons aux documents. Un mois après avoir écrit la lettre qu'on a lue tout à l'heure, Seignelay écrivait à l'Intendant de la marine à Brest, M. de Seuil (19 mai) :

« Si quelqu'un d'eux » (des officiers protestants) « par opiniâtreté refuse de profiter de cette grâce et d'assister aux conférences qui seront tenues pour cet effet, il » (de Seuil) « a ordre d'en avertir S. M. et que ce sera par ceux-là qu'Elle commencera à exécuter ce qu'Elle leur a fait savoir et à les ôster de la marine; il ne doit pas manquer de rendre compte de ce qui se passera sur ce sujet, et de faire savoir principalement si le sieur Forant assistera à ces conférences. »

Voici la menace, mais on sent bien qu'il n'y a pas là une intention d'arriver par la violence à la fin qu'on se propose. On ne voit pas qu'un exemple éclatant soit fait qui donne une sanction sérieuse à la menace. Pour Job Forant, qui faisait des rages huguenotes à Brest, on se contente de le changer de port. — Colbert, au nom du Roi, presse tous les agents de travailler à la conversion des officiers et des matelots; Seignelay réitère les avertissements et les recommandations; le 11 juin 1689, il dit à l'Intendant de Rochefort que « Sa Maj. lui recommande de s'appliquer toujours à la conversion des officiers de la marine »; il ajoute :

« Elle trouvera bon qu'il fasse connoître au public qu'Elle fera donner des emplois dans ce corps à ceux qui feront abjuration de leur hérésie, pourveu qu'ils soient gentilshommes. »

Ce système d'allèchement ne fut pas tout à fait sans résultat, les registres de la marine font connaître qu'un certain nombre de jeunes gens, ayant renoncé aux pratiques de leur religion, eurent des brevets de garde-marine :

« Le père Taschard (Guy), jésuite, qui est auprès de moy, travaille avec beaucoup de zèle et de soin à la conversion des Huguenots, mais jusques icy il n'a pu en convertir que deux, dont un est simple matelot et l'autre un garde de la marine appelé Meusnier, assez bon homme de mer et qui a fait tout le voyage des Indes avec M^r de la Haye. Je me suis engagé de représenter ses services et de faire considérer que, comme il sera abandonné de ses parents, on le pourroit faire enseigne à la première promotion, en étant capable, ou du moins de luy accorder trois ou quatre cents livres au retour pour l'aider à subsister en attendant. » (Mémoire du comte d'Estrées; la Martinique, juin 1680.)

Sa conversion paraît n'avoir pas servi à Meusnier; en 1683, on fit une grande promotion d'enseignes, et je n'y vois pas son nom. — Le 11 juin 1680,

Seignelay adressait à M. de Seuil une lettre où se lit ce paragraphe :

« Sa Maj. veut encore que led. sieur de Seuil s'informe particulièrement si les prières catholiques, la messe et les autres exercices de la religion se font publiquement et à haute voix, dans la poupe, aux jours et heures qu'ils se doivent faire, et si les capitaines » (protestants) « n'y apportent aucun empeschement, et qu'il fasse sçavoir aussy en quelle manière se font les prières des prétendus réformés; s'ils se retirent à l'avant et entre deux ponts et s'ils observent de les faire à voix basse et sous estre entendus. »

Ainsi, les protestants ne peuvent prier haut, ni, par conséquent, chanter leurs psaumes. Si l'on tolère encore que l'exercice de leur religion soit pratiqué à bord des vaisseaux du Roi, ce ne peut être qu'à l'avant, c'est-à-dire dans la partie la moins honorable des navires, suivant la convention qui est traditionnelle depuis l'antiquité, et entre deux ponts, c'est-à-dire loin de la lumière réservée au sacrifice qui s'accomplit à la poupe. Quant au capitaine lui-même, s'il est huguenot, il faut que pendant le temps des offices il laisse l'arrière, son poste d'honneur, et se retire avec ses coreligionnaires au lieu obscur où ils se réunissent pour prier. Humilier les dissidents, c'est peut-être aller contre le but qu'on se propose, car c'est les irriter alors qu'on veut les gagner. Si Colbert était plus écouté, lui l'homme clairvoyant, l'esprit net, le politique avisé, on ne ferait pas de ces maladresses; mais il y a des impatiens! C'est pour leur complaire que Seignelay écrit, le 26 juin 1680, à M. Girardin de Vautré, Intendant de Toulon :

« Sa Maj. veut bien donner encore trois mois au sieur Goffin pour se convertir, mais ce temps expiré, Elle luy fera ôster son employ, s'il continue dans sa religion. »

Au même moment, Seignelay demande à de Seuil « quand les sieurs de La Mothe et de Rys feront abjuration de leur hérésie ». La Mothe était capitaine de vaisseau, depuis 1668 de Rys lieutenant depuis 1676. Malgré les menaces, La Mothe était encore sur l'état de 1683, il disparut en 1685. Peut-être ne s'était-il pas rendu et avait-il quitté; peut-être était-il mort; je n'ai pu vérifier ces suppositions. Quant à Rys, il est sur la liste des lieutenants encore en 1690; il avait changé d'Eglise probablement, mais sans que cela eût profité à son avancement. Du Riveau-Huet, lieutenant de la promotion de 1670, était protestant; on lui avait confié le commandement de quelques petits bâtiments, mais on se ravisa bientôt, et Seignelay lui écrivit :

« Le Roy n'ayant pas esté informé que vous estiez de la Relig. pré. réformée, lorsqu'il vous a donné le commandement des quatre pinasses qu'il fait armer à Bayonne, et l'ayant appris depuis, il m'a ordonné de vous dire que vous ayez à remettre au sieur Roux » (un capitaine de frégate de 1667) « la pinasse que vous ayez présentement, l'intention de S. M. n'estant pas que vous restiez plus longtemps dans le commandement de ces quatre bâtiments. »

On démonte Riveau-Huet, on ne le destitue pas, bien qu'il soit homme de peu d'importance. Cependant il se convertit, et, en 1682, il est fait capitaine de vaisseau. (Etat de la mar. de 1683.) — « Les pauvres artisans P. R. » (prétendus réformés) « se plaignent que les riches de leur religion ne les emploient point et qu'ils leur préfèrent les catholiques, et que s'ils font cela, c'est pour les obliger de se retirer dans les pays étrangers; mais ils disent qu'ils ne partiront point qu'ils ne voient partir les riches les premiers ». (Bibl. imp., Ms. suppl. fr., 791 $\frac{5}{1}$, lettres de La Marre, 19 avril 1685.)

Voici un extrait d'une autre lettre de La Marre, sous la date du 20 mai 1685 :

« Le nommé Lebel, orphèvre, Anglois de nation, P. R. qui demeure proche le collège des Quatre nations est encore l'un de ceux qui s'emploient le plus à débancher les jeunes artisans pour les faire passer dans les pays étrangers. Il a dans sa boutique et dans sa salle plusieurs tableaux de dévotion. M. Desrosiers lui demanda ce qu'il faisoit de ce meuble, il répondit en riant qu'il ne le gardoit pas sans raison, et qu'il lui estoit utile. C'est peut-être pour être moins suspect, car il n'en fait point de commerce. »

Ce Lebel, qui excite à l'émigration les jeunes ouvriers protestants, a deux raisons pour le faire, d'abord il obéit à un mot d'ordre parti d'en haut; et puis il est Anglois et, par cette raison, fort empressé à faire une chose qui peut être nuisible à la France qui l'a accueilli. — Empruntons quelques détails à un recueil de *Lettres historiques et anecdotes*, appartenant au départ de Ms. de la Bibl. Imp., où il est gardé sous la cote : S. Fr. 1673.

« Le s^r des Reaux Taleman » (Talleman des Réaux) - se fait catholique. Il y a quelques années que sa femme en avoit fait autant. 21 janv. 1685. — « Le Roy a donné 3,000 liv. de pension au marquis de Coignée » (Coigny?) « et 2,000 liv à son fils; ils estoient autrefois de la religion. 25 janv. — « Le Roy a donné 2,000 liv. de pension à Taleman des Réaux qui s'est depuis peu converti. 1^{er} septembre. — « Le Roy aiant de partir » (pour Chambord) « conuia et mesme pria le Mareschal de Schomberg d'aller trouver M^r de Paris » (Harlay de Chauvalon, archevêque) « et de vouloir conférer avec luy au sujet de la religion; qu'il ne pouvoit pas lui refuser la demande qu'il luy faisoit, ce que le Mareschal luy promit de faire. 12 septembre. — « M. le procureur général, M. de la Reynie, et le procureur du Roy au Chastelet sont chargés d'avertir ceux de la Religion des intentions de S. M. Celui-ci a dans son département les artisans et le petit peuple; M. de La Reynie » (lieut. g^l de police), « les bourgeois et les marchands, et M. le procureur général, la noblesse et tous les officiers. Il a fait venir chez lui ceux du consistoire et leur a dit qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils feront, qu'ils ne faisoient plus de corps dans le Royaume, que toutes les assemblées qu'ils feront seront criminelles et qu'on ne leur pardonnera pas. 27 oct. 1685. — « Le Roy aiant conuiu le M^l de Schomberg d'avoir une conférence avec M^r de Paris et de prendre tel ministre qu'il luy plairoit avec luy, ce M^l nomma Rosimond, ministre de Guen, qui est des plus habiles. Le Roy tira une lettre de sa poche qui portoit que ce ministre estoit converti. 7 nov. 1685. — « L'on prétend qu'il y a quatre ou cinq familles que le Roy ne pressera pas de changer de religion à cause des grands services qu'elles ont rendus, comme le M^l de Schomberg, le comte de Roze, le Marquis de Ravigny, Du Quesne et madame Duras. 28 nov. — « Le Roy a donné pension à Vivien, ci-devant huguenot, et le fait inspecter g^l de la cavalerie. 28 nov. — « Mad. Duras est morte dans sa religion. 5 déc. — « Le Roy a eu une seconde conférence avec M. le M^l de Schomberg; on verra ce que cela produira... Dans l'assemblée qui s'est faite chez M. de Seignelay il y a eu soixante-huit chefs de familles qui ont signé (leur conversion)... Le Roy ne donnera à personne les confiscations, mais elles seront employées à des œuvres pieuses. 19 déc. »

On verra plus loin que le Roi changea d'avis. — M. de Seignelay écrivoit à M. Arnoul, intendant de Rochefort, le 2 oct. 1685 :

« S. M. approuve que vous promettiez jusques à 4,000 ou 4,200 liv. aux gentilshommes que vous pourrez convertir, pourveu qu'ils soient considérables dans le pays et qu'on puisse attendre quelque avantage de leur conversion... Le Roi a accordé une commission de capitaine de frégate légère au s^r du Rivau (le jeune; nous avons vu que l'aîné, du Rivau-Huet, étoit converti dès 1682) en considération de sa conversion et du rétablissement de son frère (un troisième frère) « en sa fonction de lieutenant de marine. Il faut que vous les excitiez l'un et l'autre à

convertir ce qui reste de matelots huguenots et à empêcher qu'ils ne sortent du royaume. »

Le ministre écrivoit à M. de Barillon, le 2 octobre 1685 :

« J'ay rendu compte au Roy du mémoire que vous m'avez enuoyé, avec nostre lettre du 20 du mois passé, des gens de la R. P. R. qui sont revenus en France. »

Si les protestants émigraient en grand nombre, quelques-uns revenaient de l'émigration, volontairement assurément, car qui eût pu les contraindre au retour?

« A M. Arnoul, 10 oct. 1685. Je suis bien aise d'apprendre que ceux de Soubise ont presque tous fait abjuration, et que ceux du costé de la Tremblade commencent à s'ébranler. Il faut que vous profitiez de toutes les conjonctures qui vous paroistront les plus favorables pour les convertir. » — « A M. Arnoul, 21 oct... Vous trouverez ci-joint la lettre de cachet que le s^r de Bigaudière demandoit pour servir de prétexte à sa conversion. »

Ainsi, le dissident vouloit avoir l'air contraint pour se convertir. Il avoit besoin de se défendre de sa complaisance auprès de ses coreligionnaires, et M. de Seignelay jouait avec lui une comédie où Arnoul avoit le rôle de confident! Ceci est assez curieux.

— « Il est bon, monsieur, de vous informer que des chanteurs du coin des rues chantaient des chansons contre les religionnaires qu'il seroit bon de supprimer et d'empescher de chanter. » (Rapport du commissaire Labbé du quartier St-Antoine, 14 nov. 1685.)

On lit à la marge, de la main de M. de La Reynie :

« Prendre les chansons, ménager les chanteurs. » (Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr. 791 5/1.)

Ceci montre la population plus hostile aux protestants que l'autorité. — Voici une lettre intéressante de La Reynie à M. de Harlay, le procureur général, 7 déc. 1685 :

« C'est précisément, monsieur, tout ce qu'on doit craindre qui arrive et ce qui a grand besoin de vostre autorité et de vostre sage conduite. Il n'y a rien que les gens de la religion craignent davantage que de *tomber entre les mains de ces indiscrets zélés, et plusieurs d'entre eux refusent de se faire catholiques pour n'estre pas livrés aux dévots et aux prestres de ce caractère d'esprit.* Je suis persuadé, monsieur, que, s'il vous plaisoit de faire sentir combien vous imputez de telle conduite, l'effect en seroit grand et je ne le crois pas moins nécessaire, car ce bon curé n'est pas le seul qui a de *bonnes et pieuses intentions pour jeter tout par les fenestres.* » (Bibl. Imp., Ms. St-Germain Harlay, 367, pièce 179.)

Combien La Reynie a raison! Le zèle emporté d'une partie du clergé fut tout à fait contraire au résultat que le Roi vouloit obtenir. On l'aurait souhaité l'action prudente et modérée, on trouva la chaleur d'un zèle indiscret qui révolta les réformés et les effraya au lieu de les persuader. Les plaintes que le lieut^g de police adresse au procureur général ne sont pas les seules qui se soient fait entendre; Seignelay écrivoit souvent dans le même sens aux Intendants des provinces pour les engager à tempérer les ardeurs des curés et des prédicants jésuites qu'on employoit au travail des conversions. (Arch. de la mar.)

« A M. Pellisson, 5 janv. 1686. Je vous enuoye, Monsieur, une liste de quatre ministres nouveaux convertis du département de La Rochelle, qui m'a esté enuoyés par M. Arnoul, afin que vous preniez l'ordre du Roy, pour les pensions que S. M. voudra bien leur accorder. (Seignelay.) »

Le ministre écrivoit le même jour à M. Massiot :

« J'ay esté bien aise d'apprendre par vostre lettre du 23^e

du mois passé que vous avez fait convertir toute votre famille, et que vous avez porté un gentilhomme de vos amis à faire aussi abjuration. Il est bon, quelque assurance qu'il vous ayt donnée de le faire, que vous preniez les précautions nécessaires pour l'obliger de tenir la parole qu'il vous en a donnée. Appliquez-vous tousjours à la conversion de ce qui reste encore de religionnaires à la Rochelle et à empêcher que les nouveaux convertis n'envoyent leurs effets dans les pays étrangers. » (Arch. de la mar.) — « Je vous envoie un mémoire des fils de la venue Tavernier, nouvellement catholique, qui travaillent chez le s^r Berin, machiniste et ingénieur de l'Opéra, afin que le commissaire de ce quartier les voyant ils obéissent comme leur mère. Je les aurois visités, mais ils ne sont plus avec leur mère et demeurent chez led. Berin, en la maison du s^r Lully. » (Rapport du commis. Labbé (du quartier Saint-Antoine) à M. de la Reynie, 13 janv. 1686. Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr. 791 ⁵/₂.)

Il ne faut pas confondre le Bérin, machiniste de l'Opéra, dont il est question ici, avec Jean Bérain, dessinateur du cabinet du Roi, l'auteur de beaux dessins de costumes faits pour l'Opéra, à qui j'ai consacré un article. (V. ci-dessus BÉRAIN.)

L'ordre chronologique auquel je me conforme autant que je le puis, afin de montrer la marche des événements et de faire connaître mieux les alternatives de modération et de rigueur entre lesquelles flotta le gouvernement du Roi pendant toute la durée de la persécution, cet ordre chronologique me ramène aux *Lettres historiques et anecdotes* auxquelles j'ai déjà fait quelques emprunts. (Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr., 1643.)

— « La comtesse de Roye » (de la Rochefoucault, dont la fille épousa Jérôme de Pontchartrain; roy. РОУЧАРТРАИМ) « ayant prié ses deux frères les Mareschaux de Duras et de Lorge de demander pour elle la permission d'aller trouver son mari en Danemark, ils s'en sont tous deux excusés, ce qui l'a obligée d'aller elle-même en parler au Roy. Il luy a permis, pourvu qu'elle parte dans 15 jours et qu'elle laisse ses enfans en France, à la reserue de M^{lle} de Roussy et une autre qui ont plus de seize ans, conformément à la déclaration nouvelle qui vient d'estre publiée. 16 janv. 1686. » — « Un prétendu converty de la religion à la Rochelle n'ayant pas voulu recevoir les sacrements à la mort, on a fait le procès à son cadavre. Il a esté pendu par un pied. Le corps a esté jeté à la voirie. 16 janv. 1686. » — Il n'y avoit plus la semaine passée que quatre vingt sept familles de Paris de la religion qui ne faisoient pas plus de 700 à 800 personnes. L'on prétend qu'il en couste déjà au roy plus de quatorze millions, ce qui est cause que le Roy a retranché quantité d'autres dépenses, mesme sur ses bastimens. Le Roy a établi un nouveau conseil pour les affaires de la religion, composé de M. le Chancelier, de l'Archevesque de Paris, du marquis de Seignelay, de M. Pussort (un parent de Colbert) et du Père La Chaise. 19 janv. 1686. » — « Le Roy donne pension à tous les officiers de guerre qui se sont faits catholiques: 600 liv. aux colonels ou mestres de camp, 400 liv. aux capitaines de cavalerie, 200 liv. aux lieut^s, 100 liv. aux cornettes, 75 liv. aux mareschaux des logis, et 35 liv. à chaque cavalier; 300 liv. aux capit. d'infant., 150 liv. aux lieuten^s, 75 liv. aux enseignes, 40 liv. aux sergents, et 20 liv. aux soldats. 23 janv. 1686. » — « Le Roy a donné permission au marq. de Ruigny, cy devant agent général de ceux de la religion, à sa femme, à deux de ses enfans et à trois de ses domestiques de se retirer en Angleterre, où il ne laissera pas de rendre de bons services au Roy... Le marq. de Bordage a esté mené dans la citadelle de Lille » (il alloit passer en Flandre, fuyant la sévérité des édits) « avec sa fem. et quatre autres dames. Ce marq. dit qu'il n'avoit autre dessein que de mettre ces dames en seureté hors du royaume. Le Roy a donné 10 pistoles à chaque paisan qui a aidé à le prendre et mille livres tous les ans de rabais au village de Tarbaes (?). Lorsqu'on apprit cette capture au Roy, le Maréchal de Créqui fut le seul qui exagéra les services que le marquis

avoit rendus. » (Exagération générale et dont il faut louer le Maréchal.) Lettre du 2 fév. 1686. — « L'on a donné un second ordre au duc de la Force d'aller de la Boulaye à Quimper-Corentin. » (L'article : Force [Jacques II Compar de Caumont de La], ci-dessus, fait connaître que ce gentilhomme entra dans le giron de l'Eglise catholique.) « M^r de Paris dit ces jours derniers qu'il ne restoit pas plus de quatre vingts religionnaires à Paris dont il n'y a qu'un tiers d'hommes. 6 fév. 1686. » — « Monsieur et Mad. Muisson ont voulu faire leur conversion pendant la nuit. Il (M. Muisson) reprendra sa place au Parlement et l'on dit que le Roy a la bonté de lui donner 25 mille livres pour le dédommager de toutes les pertes qu'il a voulu souffrir. 9 fév. » — « La princesse de Tarente, tante de Madame, a eu permission de se retirer du royaume avec deux filles de sa religion, seulement, Il ne se tient pas un seul conseil pour les affaires de la religion où le Roy ne fasse des libéralités considérables aux nouveaux catholiques. 13 fév. » (Loy. Muisson.)

Parmi les ecclésiastiques qui furent appliqués, par le Roi et le conseil des affaires de la religion, à la conversion des réformés, l'abbé de Fénelon doit être nommé avec honneur. Son aménité, sa patience, sa dévotion éclairée, le désignaient au choix de Louis XIV. Seignelay l'envoya dans la Saintonge, le Poitou et le pays d'Aunis. Je trouve, dans les archives de la marine, au registre des ordres et dépêches pour l'année 1686, quelques lettres adressées par le ministre à François de Salignac de La Mothe-Fénelon, du 4 février 1686 :

« A M. l'abbé de Fénelon. J'ai vu la lettre que vous avez écrite à Mad. de Beauilliers, le 16 de ce mois, j'en ay rendu compte au Roy et Sa Maj. estime qu'il est nécessaire que vous et votre compagnie demeuriez un temps considérable soit à Marennes, soit dans les autres lieux du pays pour gagner les esprits des nouveaux convertis et les accoutumer à la religion qu'ils ont embrassée. A l'égard de la proposition que vous faites d'établir des jésuites pour prescher, Sa Maj. m'a ordonné d'en conférer avec le père de la Chaise afin d'y en envoyer d'un esprit plus doux et plus accommodant que ceux qui sont à présent à Marennes; je souhaiterois fort que ce dessein réussit et qu'on put se mettre par ce moyen en estat d'adorcir des esprits qui, de la manière dont vous parlez, paroissent fort aigris. J'escris à M. l'évêque de Saintes de tascher de mettre un autre curé à Marennes en l'assurant que Sa Majesté le soutiendra puissamment pour empêcher les affaires que l'ancien curé luy pourroit faire en cas qu'il soit à propos de le destituer. Je vous clairement par tout ce que j'apprends par votre lettre et par ce que m'escrit M^r de Saintes que le plus grand mal qu'il y ait dans son diocèse est que la plupart des prestres qu'il y a dans les cures sont fort ignorants et qu'il n'en a aucun dont il puisse disposer pour remplacer les incapables ou pour donner de l'aide et des secours aux cures qui, par l'augmentation de leurs paroissiens, ne peuvent pas satisfaire à leurs fonctions... Après avoir bien examiné les raisons qui ont esté alleguées de part et d'autre pour permettre aux nouveaux convertis de chanter les psaumes de Godeau, S. M. a trouvé qu'il y avoit un tel inconuenient à leur accorder cette demande qui est entièrement contraire à la pratique de l'église, que non seulement elle ne l'a pas voulu permettre, mais qu'elle a fait écrire à tous les évesques pour le défendre. (Seignelay, 4 fév. 1686.) » — « A M. l'abbé de Fénelon, 14 fév. 1686. J'ay rendu compte au Roy de tout ce que vous m'avez escrit au sujet des instructions que vous donnez aux nouveaux convertis; S. M. est persuadée de vos bonnes intentions et de votre zèle; Elle connoist aussi les gens à qui vous avez à faire, et combien il est important de les ramener avec douceur, et il n'y a rien à ajouter à la conduite que vous tenez et dont vous rendez compte par vostre lettre du 28 du mois passé. Je vois clairement par le peu de progrès qu'on fait dans les esprits de ces nouveaux convertis qu'il sera très-nécessaire que vous restiez longtemps sur les lieux et Sa Maj. m'a ordonné de vous expliquer que vous luy ferez plaisir en cela, et qu'elle est persuadée que vous ne sauriez estre

employé à rien qui puisse être plus utile pour le service de Dieu et celui de l'État. Le Père de la Chaize est convenu d'envoyer dix jésuites à Marennes et d'observer que ce soient des gens doux et capables de ramener avec patience et charité les esprits des nouveaux convertis et on emploiera à autre chose les trois qui sont à présent sur les lieux puisque leur caractère n'y convient pas. — Vous ferez grand plaisir en ce pays « à la cour » de faire en sorte de convertir M. de St-Hermine. Je vous prie de me faire savoir ce qui se passera à cet égard. » — « A M. l'abbé de Fénelon, 20 fév. 1686... A l'égard des moyens d'empêcher les évasions qui pourroient arriver pendant la foire de Bordeaux, j'ay écrit à M. Arnoul et au sr Lourliers, commiss^{rs} de la marine en lad. ville, d'establi sur tous les vaisseaux étrangers des personnes de confiance jusqu'à leur entière cargaison, lesquels donneront adais de tout ce qui s'y passera et empêcheront qu'il n'y soit embarqué aucun religieux ou nouveau converti; cet expédient m'ayant paru le plus seur et le plus praticable. Sa Maj. envoie aussi des officiers dans toutes les paroisses maritimes avec ordre d'y veiller de leur côté à peine d'en demeurer responsables, et elle a donné ordre au sr Forant, qu'Elle a fait chef d'escadre de ses armées navales de se rendre incessamment à la Tremblade. Comme il est nouveau converti et de bonne foy et que les gens de ce pays ont beaucoup de confiance en luy, S. M. espère qu'il travaillera avec succès à les retenir et à leur faire recevoir les instructions qui leur seront données... » — « A M. du Saussay, le 6^e avril 1686. Le Roy a esté informé des soins que vous prenez pour l'instruction des nouveaux convertis de vostre gouvernement et Sa Maj. est satisfaite de vostre conduite à cet égard... Son intention est que vous suiez les avis de M. l'évesque de Naintes, lorsqu'il s'agira de faire vivre ces nouveaux convertis en catholiques, *estant important de ne les pas obliger de participer aux sacrements qu'ils ne soient en estat et en volonté de le faire.* » — « A M. l'abbé de Fénelon, 22 avril 1686... Sa Maj. est persuadée que vous continuerez avec le mesme zèle dans le pays d'Aunis où vous estes à présent... Je suis persuadé comme vous qu'il n'y a pas de meilleur parti que *celuy de la douceur pour faire revenir ces gens et j'ay toujours recommandé au sr Arnoul* » (Intend^t de la mar. à Rochefort) « de ne se servir des roies de rigueur qu'à l'extrémité... s'explique aud. sr Arnoul que l'intention de S. M. est qu'il oblige les ministres convertis de son département de faire des déclarations publiques de leur foy et qu'il fasse observer s'ils vont à la messe et s'ils font les fonctions de bons catholiques... »

Je reviens pour un moment aux *Lettres historiques et anecdotiques* :

« Il y a deux nouveaux brigadiers d'infanterie, depuis peu convertis. La Nave et La Borde auxquels S. M. a donné des pensions aussi bien qu'au comte de Clermont d'Amboise et à un gentilhomme du Dauphiné. 2 mars 1686. » — « Deux sœurs de M. Dangeau ont esté arrestées auprès de Blois, on les amène icy en des couvents. Trois jeunes dames de la religion ont esté arrestées habillées en canalières, ce sont Mad. de la Sablière et Mesdemoiselles de la Forest et de Chais. M^{le} de la Force s'est faite catholique, ses frères que le Roy avoit fait mettre dans le collège des jésuites ont fait abjuration avec grande cérémonie. 13 mars. » — « Les deux jeunes Bosc de Montpellier, beaux-frères du jeune Du Quesne qui, à cause de la religion, s'estoient retirés comme les autres en Hollande, ont pris résolution de revenir en France. Le prince d'Orange (Guillaume III de Nassau) a, de son autorité, fait saisir tous leurs effets. »

(Voyez-vous la tolérance du Stathouder protestant et son respect pour la liberté de conscience.)

« On leur accorde des représailles sur tous les biens que ce prince a en France. 16 mars. » — « Le Maréchal de Schomberg a pris le congé du roy. 16 mars. » — « Mad. d'Hervant et la marquise de Gournet sa fille sont parties pour l'Angleterre, suivant la permission qu'elles en avoient obtenue du Roy. 20 mars. » — « Deux fils de mad. de Gournet se sont faits catholiques. 30 mars. » — « La comtesse de Roze est partie lundy pour aller trou-

ner son mary en Danemark. Elle a esté conduite quelques jours par le Maréchal de Duras son frère. 10 mai. » — « Le duc de la Force a esté mené, par ordre du Roy, aux Pères de l'Oratoire de St-Magloire. 24 avril. » — « M. l'archevêque a rendu plusieurs visites au duc de la Force, mais jusqu'à présent fort inutilement. 4 mai. » — « Marolles, protestant, officier dans les troupes, a esté condamné aux galères par arrest du parlement. »

Fut-il condamné seulement comme protestant? Et, dans ce cas, comment tant d'autres n'éprouvèrent-ils pas les rigueurs dont le parlement frappait M. de Marolles? Les registres des galères qui sont déposés aux archives de la police contiennent les noms d'un assez grand nombre de galériens appartenant à la religion réformée, mais on n'y voit pas si quelque délit ne les livra point à la justice. Je ne doute pas que quelques-uns n'aient été condamnés pour crime de résistance aux efforts des convertisseurs, mais comment tant d'obstinés que nous voyons lasser la patience des missionnaires et la dureté des dragons ne furent-ils pas attachés aux banes des galères du Roi? Les documents me font défaut pour éclaircir cette question.

« Le Mareschal de Schomberg est party au regret de toute la cour; S. M. en a tesmoigné l'eaucoup de chagrin. Elle le fit rentrer deux fois dans sa chambre pour luy dire adieu. Monseigneur l'Embrassa; Mad. la Dauphine luy dit des choses fort obligantes. Il se va embarquer avec mad. la Mareschale sa femme dans un vaisseau que le Roy luy donne pour cela à la Rochelle. 23 mars. » — « Le marq. de Langeais et son fils ont esté mis à la Bastille et sa femme et sa fille chacune dans un couvent. 27 mars. »

« On amène icy le marquis du Borde, pour le mettre à St-Magloire, chez les Pères de l'Oratoire, dans la place qu'occupait le duc de la Force. 12 juin. »

Le 10 mars 1686, M. de Seignelay adressa au marquis de Lavardin, que le Roi chargeoit de l'exécution de ses ordonnances, en ce qui touchait aux religieux de la Bretagne, un long mémoire où il lui prescrivit l'établissement, le long des côtes, de corps de garde chargés de s'opposer à l'émigration des protestants. M. de Lavardin, dit le mémoire,

« Tiendra la main à ce que les juges connoissant des causes maritimes visitent exactement tous les vaisseaux étrangers qui viendront dans les ports de leur juridiction; il leur fera observer que souvent les armemens (ceux qui font le chargement des navires) s'entendent avec les maîtres desdits vaisseaux, laissent dans les fonds de la cale des espaces entre les barriques ou balles de marchandises pour y cacher ceux qu'ils veulent emmener, et lorsque lesdits juges y trouveront quelques religieux l'intention de S. M. est qu'ils leur fassent leur procès suivant les ordres qui leur ont esté envoyez. A l'égard des maîtres, Elle veut que, sous différents prétextes, lesd. officiers diffèrent leur départ, afin que la perte qu'ils souffriront par le retardement qu'on leur causera serve d'exemple et leur fasse perdre l'envie de tomber dans une pareille faute. » — « Quant aux bâtimens français, les mêmes précautions doivent être prises, et les maîtres doivent être arrêtés, mis en prison et jugés suivant la rigueur des ordonnances. »

L'instruction adressée à M. de Lavardin ajoutait :

« Il fera publier l'arrest du 11 janv. dernier qui permet aux marchands protestants étrangers de venir faire leur commerce en France et les assurera qu'en se conformant à ce qui est porté dans led. arrest (c'est-à-dire en ne facilitant point l'évasion des religieux français) non-seulement ils ne recevront aucun trouble dans leur négoce, mais même qu'ils trouveront toute sorte de protection. A l'égard des étrangers établis depuis longtemps en France qui ne sont pas naturalisés et qui demanderont la permission de sortir du royaume pour retourner en leur pays, S. Maj. veut qu'avant de la leur accorder, led. sr de La-

cardin lui en rende compte et qu'il attende ses ordres à ce sujet. »

Malgré toutes ces précautions, l'émigration par les côtes fut considérable; la pitié, dans certains cas, le dévouement à des amis, dans quelques autres, mais surtout l'intérêt privé, rendirent la vigilance, sinon tout à fait vaine, du moins bien insuffisante. Un arrièrreur, un capitaine, pour une bonne somme d'argent, savait trouver des cachettes dans les flancs obscurs du navire pour enlever un religieux ou un nouveau converti. Il en fut de même en Angleterre, pendant la guerre de 1792 à 1814; l'évasion des prisonniers français donnait matière à des peines sérieuses contre les sujets anglais qui la favorisèrent, et cependant le prisonnier qui avait pu cacher son argent trouvait un *Smogler* qui l'enlevait, le mettait dans son bateau, traversait la Manche avec le fugitif et le déposait furtivement sur un point de la côte de France. Les mesures prises contre l'émigration protestante eurent si peu d'effet, que, le 7 juillet 1686, le Roi rendit une ordonnance accordant « mille livres de récompense à quiconque » découvrirait « un religieux ou un nouveau converti embarqué sans permission sur un vaisseau ou bâtiment de quelque nation qu'il fût ».

Le 16 avril 1686, M. de Seignelay écrivit à M. de Matignon que :

« La résolution qu'il a prise de *prendre à la poste des lettres des religieux et des nouveaux convertis est contraire aux intentions de Sa Maj. et que cela ferait un trop grand tort au commerce, aussi bien qu'ouvrir les balles qui leur sont adressés.* » — Le 5 août 1686, le ministre écrivait à M. Arnoul pour lui témoigner sa surprise de ce qu'il avait « *condamnée des femmes et filles de la religion arrêtées dans un vaiss. anglois à estre rasées par la main du bourreau sur le quay de la Rochelle, vu que cela n'est pas porté dans la déclaration de S. M., qu'un pareil esclat est d'une très-dangereuse conséquence, que S. M. veut qu'il restreigne l'exécution de son jugement aux termes de ladite déclaration, que ces femmes soient rasées et renfermées « (rasées sans doute par le geôlier) » estimant que la punition d'estre *recluses toute leur vie* est assez grande pour servir d'exemple aux autres qui pourroient avoir enuie de s'échapper; qu'à l'égard de ceux ou de celles qui voudront se convertir avant l'exécution du jugement, S. M. veut bien leur pardonner. » — Le 5 août 1686, le Roi défendit « au s^r Daguerre, marchand à Bayonne, de s'aller établir en Hollande, et lui interdit de sortir du royaume qu'en donnant caution d'y revenir. » — « Le nommé de Bigny, m^e sculpteur en bois qui demouroit rue du Sépulcre » (la rue du Dragon), « s'est retiré hors de France avec sa femme et cinq enfants. Ils n'ont laissé aucuns biens. » (Rapport du Commiss. du quartier St-Germ. des Prés, fév. 1687, Bibl. Imp. Suppl. fr. 791³².) — « Le Roi donna, le 27 décembre 1687, à Isarn de Montclair, lieutenant de marine, tous les biens de son frère Pierre Isarn sorti du royaume. Le 20 déc. 1688, il le confirma ce don. »*

Les biens que l'on confisquait sur les religieux absents étaient, en général, donnés à leurs plus proches parents, afin sans doute que les fortunes des émigrés administrées par ces parents catholiques fussent aux mains de ceux-ci un moyen de secourir les absents. Ce que le Roi fit pour Isarn de Montclair, il le fit pour le plus grand nombre des gentilshommes qui avaient des parents à l'étranger, et je vois qu'il n'y manqua point à l'égard d'un homme qui habitait la cour et qui ne se fit pas prier beaucoup pour se convertir. Voici ce que je trouve dans les Minutes d'expéditions du secrétaire d'Etat ayant le départ de la maison du Roy (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 556, p. 1169) :

Aujourd'hui, 20^e déc. 1688, le Roy estant à Versailles,

voulant gratifier et traiter favorablement le s^r marquis de Dangeau, cheval d'honneur de Mad. la Dauphine, Sa Maj. luy a accordé et fait don de tous les biens, meubles et immeubles qui ont appartenu aux demoiselles de Courcillon de Dangeau ses sœurs, acquis et confisqués à son profit, en conséquence de ses édits et déclarations, au moyen de la retraite desd. d^les hors du royaume, au préjudice des defenses, pour par led. s^r de Dangeau jouir et user desd. biens pleinement et paisiblement... »

Cette formule est commune à tous les dons analogues que j'ai pu voir.

— Au lieu^t g^d du bailliage de Monfort, 12 mars 1691. A Versailles : « Jay rendu compte au Roy de ce que vous avez escrit au sujet du s^r de Chartres de Villeray, gentilhomme normand catholique, lequel a déclaré en mourant qu'il persévérerait dans son ancienne religion, *sur quoy S. M. a résolu de passer la chose sous silence*, supposé qu'elle n'ait pas fait un grand scandale. Il y a apparence que ce gentilhomme est mort dans sa terre, il y a apparence que ce témoin de sa déclaration; ainsi, à ce point, vous devez ne point relever cette affaire. Si cependant elle s'estoit passée autrement que je ne l'entends et avec grand esclat, maudex m'en les circonstances, et je vous ferai scauoir ce que vous aurez à faire. (Sig. Phélypeaux.) » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 558.)

Il y a apparence que cette affaire n'eut pas de suite; je ne trouve rien dans les pièces recueillies par Clairambault qui me fasse connaître qu'on ait fait le procès au cadavre de M. de Villeray, ou sinon à son cadavre, du moins à sa mémoire.

A propos des dons que j'ai mentionnés tout à l'heure, je dois dire que, parfois, les biens confisqués sur les religieux fugitifs étaient donnés à des personnes tout à fait étrangères à ces émigrés; en voici un exemple :

« Le 30 sept. 1696, le Roi donna à Mad. de Marcilly (*sic*) femme du marquis de Villette, lieu^t g^d des armées navales de Sa Maj., les biens de Jacob van Walendal, Hollandois d'Amsterdam, décédé à la Rochelle, le 9^e septembre, sans que ces biens pussent entrer dans la communauté des sieur et dame de Villette. » (Bibl. Imp., Ms. Clair^t, 563, p. 679.)

Il semble juste que les biens de cet étranger, s'il n'était pas naturalisé Français, mais s'il était seulement habitué en France, fussent retour à sa famille; je ne sais pas quelle raison décida le Roi à en agir autrement. Au reste, si Louis XIV gratifiait Mad. la marquise de Villette de cette aubaine, ce n'est pas que cette dame fût une nouvelle convertie que S. M. voulait récompenser de sa soumission, Madame de Villette était catholique et de famille catholique, ce que nous apprennent les lettres de Mad. de Maintenon, citées par M. Monmerqué dans son édition des *Mémoires du marq. de Villette* (Paris, in-8^o, 1874), p. xvij et xviii. — Voy. ABLANCOURT, AGYR, BAHUQUE, BAYST, 1. BELLE, BERGLEM, BERINGHEU, BERNARD (Noël et Samuel), BERNIER (Isaac), BOSSE, BURDOUX, BRIOT, BROUSSE (DE), BUXEL, GERCEAU (DU), COXBART, DANGEAU, 1. DUPRÉ, ELLE, FORANT, GUERNIER (DU), HOBBEWA, HORTHEMELS, LA BEAUCHELLE, 2. LA SABLÈRE, LESPAGNANDEL, LOCHOM, LOO (VAN), LUNDBERG, 1 et 3. MAROT, 1. MARTIN, MASSÉ, MAUGER, MESTREZAT, MICHELIN, MISSON, MONTALEMBERT, MUISSON, PARÉ, PELLISARI, PELLISSON, PESNE, PETITOT, PONTCHARTRAIN, PRIEUR, PUFENDORF, QUESNE (DU), REVOIR, 2. ROUSSEAU, SARABAT, SCHOMBURG, STRAS, TALLEMANT DES RÉAUX, TESTELIN, VILLETTE-MURSAV.

1. PROU (JACQUES 1^{er}). ? 1619—1683.
Menuisier ordinaire du Roi, un de ces menuisiers

artistes, qui ne furent point rares aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. Il épousa Marie Enguerrand, dont il eut au moins deux enfants, un fils, dont je parle ci-dessous, et une fille, « Marie-Henriette », qui, le 1^{er} avril 1693, âgée de vingt-trois ans, et née par conséquent vers 1670, épousa « Nicolas de Vitry, lieutenant de la capitainerie des chasses de Fontainebleau », en présence de « M^r Jacques Prou, valet de chambre de Monsieur, frère unique du Roy » (c'est le sculpteur) « et curateur de la mariée, et de M^r Jean-Baptiste Tuby, sculpteur ord^{re} du Roy, allié. » — Jacques 1^{er} Prou, « menuisier ord^{re} du Roy », décéda « dans la maison des Gobelins, le 27 déc. 1683 », et fut enterré à St-Hippolyte, « âgé de soixante-trois ans ou plus », dit l'acte que j'ai sous les yeux.

2. PROU (JACQUES II^e). ? 1635—1706.

Sorti comme Buirette et Pigalle de la boutique d'un menuisier, il devint sculpteur assez habile pour être employé dans les travaux du Roi. Il épousa, le 16 fév. 1681, une fille de Jean-Bapt. Tuby, Susanne, qui lui donna huit enfants : 1^o 26 avril 1683, *Susanne*, tenue sur les fonts par Jacques 1^{er} Prou et Susanne Butay, femme de Jean-Bapt. Tuby; 2^o 8 juin 1689, *Charles-Louis*, présenté à l'église par Charles Le Brun, auditeur en la chambre des comptes, et par Marie-Louise Quinault, sa femme; 3^o 17 mars 1691, *Jean-Baptiste*; 4^o 28 avril 1692, *Judith-Claude* (décédée le 7 mai 1695). (Dans l'acte du baptême, Jacques Prou est dit « sculpteur ord^{re} des bâtiments du Roy et valet de chambre de Monsieur, frère unique du R. ») 5^o 20 avril 1693, *Marie-Susanne*; 6^o 28 nov. 1696, *Jacques*; 7^o 25 août 1699, *Catherine*; 8^o *Anne*, qui mourut le 3 oct. 1697. — Jacques II Prou fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. et sculpt. le 27 juin 1682. Il avait présenté pour sa réception un bas-relief représentant la Sculpture et la Peinture se consultant sur un portrait de Louis XIV. Prou décéda aux Gobelins, le 6 mars 1706, âgé de cinquante-deux ans, et fut inhumé, le 8, en présence de son fils Jacques et de son beau-frère, Jean-Bapt. Tuby, sculpt. ord^{re} du Roy. (St-Hippolyte.) — *Loy. BUIRETTE, BUTAY, LE BRUN (CHARLES), PIGALLE, TUBY.*

PRUD'HON (PIERRE-PAUL). 1758—1813.

On sait que ce peintre — un grand artiste malheureux, dont les ouvrages ont aujourd'hui une valeur considérable sur le marché — naquit à Cluny, en 1758. Ce fut le 4 avril, selon l'acte de sa naissance allégué par M. Fr. Villot (*Notice des tableaux du Louvre*). Il était fils d'un maçon nommé Christ Prud'hon, qui mourut jeune, laissant dans un grand embarras une veuve chargée de treize enfants. Les moines de l'abbaye de Cluny coururent cette intéressante misère, et vinrent au secours de la pauvre femme. Le petit Pierre leur parut doué d'une intelligence facile, ils se firent un devoir de l'élever. Les bénédictins étaient riches; leur église fort belle était ornée de bons ouvrages d'art, c'était de quoi faire éclore, dans un esprit naturellement porté vers le beau, une vocation qui devait plus tard ne pas se démentir. Cette vocation, les bons moines ne songèrent point à la contrarier; ils ne prétendaient point accaparer l'enfant; ils voyaient chez Pierre Prud'hon un artiste futur, et non un esprit prédisposé aux choses de la science et de l'érudition. L'abbé le recommanda à l'évêque de Mâcon, qui l'envoya à Dijon, le confiant au directeur de la modeste école de peinture de cette ville, M. Desroges, qui a peut-

être laissé quelques ouvrages en Bourgogne, mais qui n'a pas laissé de nom en France. Ceci se passait vers 1774. Prud'hon ne resta pas Irès-longtemps à Dijon; il retourna à Cluny, et là, plus amoureux que raisonnable, épousa une de ses compatriotes, âgée de 19 ans comme lui, Jeanne Permet, dont il eut cinq enfants : 1^o *Jean*, né probablement à Cluny en 1778; 2^o *Jacques-Philippe*, né à Paris, rue Cadet, le 30 avril 1791. (Reg. de Notre-Dame de Lorette); 3^o *Endamidas* (18 frim. an II de la République. — 8 déc. 1793.) [L'acte inscrit au Reg. de l'ancien 2^{me} arrondissement de Paris, dit cet enfant fils de « Pierre-Paul Prud'hon », peintre, et de Jeanne Permet, mariés, en 1778, à Cluny, département de Saône-et-Loire]; 4^o *Pierre-Nicolas-Philopœmen*, né à Rigny (Haute-Saône), le 29 juin 1795; 5^o *Emilie*, née rue du Harlay, n^o 28, à Paris, le 13 brumaire an V — 3 nov. 1796. Dans l'acte de naissance de cette fille, Prud'hon et sa femme sont dits l'un et l'autre âgés de 37 ans et nés à Cluny. L'acte est signé « Pre P^r Prud'hon. » Cinq enfants pour un artiste qui n'appartenait point à l'école triomphante de David, hors de laquelle il n'y avait ni salut, ni succès, c'était trop. Prud'hon vivait mal, et travaillait beaucoup, à des ouvrages infimes à la vérité, médiocrement payés, et qui ne pouvaient rien pour la célébrité de leur auteur. Si du moins, en compensation à ses peines, à ses inquiétudes, à ses espérances trompées, il avait eu la paix dans son ménage, les encouragements intérieurs, un bon visage au sourire aimable et consolant! Mais non, il avait trouvé Xanthippe sur son chemin, et il subissait le sort de Socrate. Longtemps il prit patience; à la fin il se lassa d'une chaîne qu'on lui faisait si lourde. Une séparation amiable eut lieu. Une affection vint à son secours, et, si elle fut un bien pendant quelques années, elle finit par être un malheur. M^{lle} Mayer, élève de Prud'hon, qui se dévoua pour consoler son maître, et qui parvint à adoucir les amertumes de sa vie, se coupa la gorge, le 26 mai 1821, à la Sorbonne, dans le logement de Prud'hon. J'ai raconté plus haut, p. 850, ce déplorable événement qui nous causa une vive appréhension, car nous ne doutâmes point que la mort de M^{lle} Constance Mayer ne précédât de peu celle de Prud'hon. A partir du jour où un accès de profonde mélancolie le priva de ses plus intimes affections et des soins journaliers qui lui étaient prodigués par une personne d'une sensibilité malheureusement un peu exaltée, le peintre ne fut plus à lui. Mourir fut sa pensée unique. La tendresse de sa fille et de ses deux fils, l'amitié de M. de Boifrémond, son élève et le confident de ses longues douleurs, furent impuissantes à le sauver de son désespoir. Une lettre qu'il écrivit à sa fille, et qu'a publiée en partie la *Biographie des contemporains*, montre quel était à ce moment l'état de son cœur éperdu. Sa santé délicate et dès longtemps affaiblie contribuait pour sa part à un abattement moral, auquel il succomba enfin le 16 fév. 1823. Il demeurait alors rue du Rocher :

« Du 17 février 1823, à dix heures un quart du matin. Acte de décès du s^r Pierre-Paul Prud'hon, peintre d'histoire, né à Cluny (Saône-et-Loire), membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 63 ans, le jour d'hier, à 10 h. du matin, marié à Jeanne Permet, constaté par nous, sur la déclaration du sieur Jean Prud'hon, fils du défunt, graveur, âgé de 45 ans, demeuré quai aux Fleurs, n^o 15, et Endamidas Prud'hon, aussi fils du défunt, étudiant en médecine, âgé de 28 ans, demeuré

rue du Faubourg-St-Jacques n° 47. (Signé) J. Prud'hon, E. Prud'hon.

P. P. Prud'hon fut maître de dessin de l'Impératrice Marie-Louise; c'était plus un titre qu'une fonction. Un traitement honorable y était attaché, et puis c'était auprès des personnes attachées à la cour une recommandation pour le peintre de portraits. Lorsqu'après la Restauration le nombre des membres de l'Académie des Beaux-Arts, de l'Institut, fut augmenté, et quand, de 1815 à 1816, elle se fut associée Pierre Guérin, Le Barbier aîné, Girodet, Gros, Meynier et Carle Vernet, elle admit Prud'hon, le 22 sept. 1816, à la place de François-Adrien Vincent, mort le 3 août précédent. C'était une justice tardive, mais qui, pour le moment, donna courage à l'auteur du *Zéphire* et d'autres belles choses estimées du public, artiste original, plus doux que puissant, coloriste plein de charme et de suavité, dessinateur gracieux, poète surtout, poète tendre et mélancolique. — Le Louvre possède cinq morceaux de P. P. Prud'hon : *Le Christ en croix*, son dernier grand ouvrage (1822); *l'Assomption de la Vierge* (1818); *La justice et la vengeance divine poursuivant le crime*, drame fort et saisissant, exécuté en 1808, pour la Cour d'assises de Paris, à la demande de M. Frochot, préfet de la Seine; le portrait de Bruun-Neergaard, naturaliste; enfin, le délicieux portrait de M^{me} Jarre, femme d'un élève de Vincent. — Je n'ai pas connu personnellement Prud'hon, mais j'ai connu beaucoup un de ses fils, Pierre-Nicolas-Philopœmen, qui pendant trois ans et demi fut mon camarade à l'École spéciale de Marine, établie, en 1811, à Brest, sur le vaisseau *le Tourville*. Lorsque le décret du 27 septemb. 1810, créant les Ecoles spéciales de Brest et de Toulon, fut connu du public, P. P. Prud'hon songea à demander une place pour son fils à l'une de ces écoles. Le prince de Talleyrand se chargea de prier M. de Crès, ministre de la marine, d'être favorable au père d'un jeune homme que le peintre voulait éloigner à tout prix de la carrière des arts. M. de Talleyrand écrivit au comte :

« Monsieur le comte, Monsieur Prud'hon, maître de dessin de Sa Majesté l'Impératrice, désire obtenir l'admission de son fils, âgé de 15 ans, dans une des écoles de marine qu'on vient d'établir à Brest et à Toulon. M. Prud'hon est un homme distingué dans son art, qui mérite tout ce que Votre Excellence voudrait bien faire en sa faveur, et j'ai un véritable plaisir à réclamer vos bontés pour lui. J'ai l'honneur... Le vice-grand électeur CHARLES MAURICE. » (Arch. de la mar.)

Le 25 fév. 1811, le ministre écrit à Prud'hon qu'il « n'oublierait pas la recommandation de S. A. S. le Prince de Bénévent »; le peintre remercia le comte De Crès par une lettre du 2 mars, où il lui dit : « N'ayant nul droit aux grâces que Sa Majesté accorde à ses officiers de marine, je payerai la pension annuelle exigée pour son admission (de mon fils). » La lettre est signée :

Prud'hon *peintre d'histoire*
M. de la Légion d'honneur, M. de
Dessin de Sa Majesté l'Impératrice.
à la Sorbonne.

Philopœmen Prud'hon vint nous rejoindre à Brest le 30 août 1811; il resta à bord du *Tourville* quelques mois de plus que moi, et, le 24 août 1815, il fut nommé aspirant de 1^{re} classe. L'épuration de 1816 l'atteignit comme un grand nombre d'entre nous; il prit le parti d'aller aux Colonies, et, en mai 1821, il était à l'île Bourbon. On n'a pu savoir ce que, depuis cette époque, il est devenu, mort peut-être dans quelque coin d'une terre étrangère ou dans un naufrage. Le bonheur n'était pas dans sa maison! — Voy. MAYER.

PUFENDORF (JEAN).

1639—1668.

Les biographes ont connu deux Pufendorf : Samuel, qu'ils qualifient « baron de Pufendorf », et Isaïe, qui fut Ambassadeur de Suède en France, et à qui, disent-ils, Samuel envoya le manuscrit de son livre *De statu imperii Germanici*, qu'Isaïe fit imprimer et publia en 1667. L'objet de cet article est de faire connaître un 3^e Pufendorf, frère cadet d'Isaïe et de Samuel. Celui-là se nommait Jean; il était né en 1639, c'est-à-dire sept ans environ après Samuel. Il mourut à Paris le 3 août 1668, secrétaire du général baron Othon Guillaume de Königsmark. Voici l'acte de son inhumation :

« Aujourd'hui quatriesme d'aoust (1668) a esté enterré le corps de defunt Monsieur Jean Pufendorf, secrétaire de Monsieur le comte Guillaume de Conigsmark, décédé le troisieme dud. mois, auquel enterrement ont assisté ledit seigneur le comte Conigsmark, monsieur de Podervils, mareschal de camp des armées du Roy, Monsieur Pufendorf, secrétaire et ministre du Roy de Suède en cette cour, frère du defunt, et Mons^{ieur} Bek, ministre de l'électeur de Brandebourg, ami du defunt, qui ont dit que led. defunt, lors de son décès, estoit âgé de 28 ans 10 mois et 25 jours; et ont signé : Beek, Es. (Esaias) Pufendorf. » (Reg^s protestants.)

On remarquera que dans cet acte la partie de *de* n'est point accolée au nom des Pufendorf, qui, fils d'un pasteur de village, n'étaient point nobles. Quand Samuel fut anobli, il devint : baron Pufendorf; mais non : de Pufendorf.

PUGET (PIERRE = FRANÇOIS).

On connaît assez bien P. Puget; les travaux des biographes en ce qui touche ce grand artiste ont été faits avec soin, et ce qu'on pu y ajouter M. Henry, archiviste de la ville de Toulon, MM. de Montaignon et Pierre Magry, par la publication de lettres intéressantes, et M. Frédéric Villot, par son article à propos de François Puget (*Notice des tableaux du Louvre*), ne laisse que peu de chose à dire au dernier venant. Je crois cependant que quelques lettres qui concernent le sculpteur et ses ouvrages, et une lettre de lui-même, ne paraîtraient pas sans intérêt. Tout ce qui se rattache à la vie et à l'œuvre d'un homme éminent par le génie ou le talent a son prix.

« ... ce qui me fait souvenir de vous donner aduis que Puget est icy, mais qu'il s'en retourne bientost à Gennes où l'on luy donne mil escus par année et le prix de ses ouvrages. C'est un excellent homme; sy vous auez quelque chose à faire préparer à Gennes, il pourroit y agir mieux que nul autre ne sauroit faire » (Signé) DE LA GUETTE, de Toulon, le 22^e mai 1663. — [M. de La Guette était Intendant de la marine à Toulon, et en correspondance avec Colbert.] — « A Marseille, ce 4^e sept. 1668... Je void que vous seriez bien aise que tout l' Arsenal put estre en sa perfection quand le Roy viendra; cela sera, et je trauaille avec le s^r Puget de Gennes à régler le deuant, ne trouant pas la pensée que j'auois eue d'y faire des magasins si belle, que de le laisser à jour par arcades; mais il ne considère que le beau, je regarde l'utile et le nécessaire;

auec ce qui m'embarresse, à cause de la dépense, c'est le quay qu'il faut faire pour communiquer d'un costé du port à l'autre... (signé) ARNOUL. » (Bibl. Imp., Ms. *Lettres à Colbert*) [Arnoul était Intendant de la marine du Levant.] — « ... Quant à l'arsenal, au deuant près, il sera en estat, lequel deuant j'aurois bien voulu ne point faire que le Roy ou vous ne l'eussiez veu, d'autant que Puget de Gennes qui a veu mon dessin et approuvé autant que je le puis souhaiter, me pousse à des pensées plus nobles et plus grandes que celles que j'aouis; mais il cherche à bas-tir sa réputation plus tost qu'en Arsenal pour le Roy. Je l'ay prie de me les mettre sur le papier, je vous l'en-uoye... » *Arnoul*. Marseille 14 aoust 1668. (Bibl. Imp., Ms.) — « A Marseille, ce 22^e sept. 1668. ... Je n'arresterey rien avec le s^r Puget de Gennes, que je ne vous en enuoye les dessains, et mesme pour la fermeture du deuant de l'Arsenal, j'estois résolu d'attendre votre venue avec le Roy pour la conclure... (signé) ARNOUL. » (A Colbert.)

— « J'ay veu la statue représentant un *Milon*, que le s^r Puget a faite, qui m'a paru très-belle. Je vous prie de faire que le bas-relief représentant un *Alexandre* qui va trouver *Diogène* dans son tonneau, ne soit pas plus aduancé jusques à nouuel ordre, et cependant de m'enuoyer un mémoire des dimensions que l'on prétendoit donner audit bas-relief, et un dessein de ce qu'il deuoit représenter. Je vous prie de scauoir ce que ledit s^r Puget veut de la statue qu'il achève représentant *Andromède enlevée par Persée*; de me mander le temps qu'elle pourra estre acheuée, de m'en enuoyer une esquisse, avec les dimensions justes, et cependant de luy donner ordre de ne s'en point deffaire que vous n'ayez eu de mes nouvelles. Je prendray très-volontiers, pour les bastimens du Roy, tout ce que fera ledit s^r Puget, pourueu qu'il soit de la force du *Milon*. Je vous prie de scauoir de luy ce qu'il pourroit entreprendre, et en combien de temps et à quel prix il pourroit liuer chaque ouurage qu'il proposera de faire, voulant bien luy en laisser le choix. Mandez moy aussy quel est son aage, et s'il y a apparence qu'il puisse encore travailler longtemps. Je vous prie d'aertir ledit s^r Puget que je ne desire point de pieds d'estaux de marbre, tous ceux de Versailles n'estants que de pierre... Si je ne jugeois pas à propos de prendre le bas-relief dont il est parlé cy dessus; je fais estat que les quinze cens liures que le s^r Puget a recueues à compte de cet ouurage seroyent autant de payé sur l'*Andromède*. (Signé) : DE LOUVOIS. » Cette lettre est datée de « Fontainebleau le 2 d'octobre 1683 », et adressée à M. de Vauré, Intendant de la marine du Levant, à Toulon. Elle appartient aux Archives de la marine. La signature seule en est autographe.

— « Monsieur, vos grands affaires font oublier les petites de peu de consequence. Monsieur de Vauré ma fait la grace de mescrire pour ce quil me den du payement de mes marbres et quil y fait retrancher quelque chose et comme il est mon bon amy je luy ay mis en main den couper et retrancher tout come il vous plaira et come cet affaire de pand de vostre ministere je vous supplie Monsieur de faire reflection la longueur du temps que le Roy me doit sette partie come encorre du reste d'un travail que je vien d'acheuer il y a enuiron quatre année je suis pourtant mortifié de voir issy tant de monde entretenu du Roy et païé punctuellement il son au nombre de dix nus » (dix-neuf) « et quoy font til je nan sai rien; que je voies supprimer ces jans la come tres inutile, Puget prendroit patience; que si je suis contrain de sortir de ma patrie pour m'ocuper a mon art je laisse a panser ey ce me sera un rude coup et jen suis à la veille; je vous prie Monsieur que sela ne marie pas dans les bonnes intentions que je (jai) » tousiour pour le service de nostre grand monarque cy se netoit pas ces volentes il y a bien quelques années que j'aurois parti car je souffre étrangement Mour de Louvois ma cause desirines » (d' excessive) » depances que je serois fache de mau repaitir si le paiement de mes affaires ne m'en soulageoit un peu ce » (c'est) » ce que je vous demande par grace patienriere et suis avec beaucoup de Respect, Monsieur, vostre très-humble et très obeissant seruiteur,



à Marseille, le 19 sept. 1692. »

La lettre qu'on vient de lire, comme toutes celles que l'on connaît de Puget, est d'une écriture belle, régulière, posée, et qu'on attribuerait plus volontiers à un maître écrivain qu'à un fougueux tailleur de marbre. Le caractère en est plus grêle que large, plus fin que gros; quant à l'orthographe, le lecteur en a jugé. — Quelques biographies avancent que P. Puget fut « peintre, sculpteur, architecte et constructeur de vaisseaux. Puget ne construisit jamais de navires. Il est vrai qu'en 1670 il prétendit avoir la direction des constructions; mais cette prétention, qui n'était fondée sur rien de sérieux, ne fut point accueillie par Colbert. Les États de la marine (Ms. Archives de la marine), que j'ai sous les yeux, ne portent le nom d'aucun bâtiment de guerre ou de charge fait par Puget. L'habile statuaire, tout le temps qu'il demeura à Gènes, s'occupa de l'art du sculpteur et non de celui de l'ingénieur constructeur; rien, dans les Archives de Gènes, que j'ai consultées en 1835 et 1841, n'autorise à penser que pour la commune ou les particuliers, Pierre Puget ait construit des galères ou des vaisseaux ronds. Sa part dans les constructions navales se réduisit à la décoration intérieure et extérieure des navires, et s'il désira que Colbert lui donnât l'office ou au moins le titre de maître constructeur, ce ne fut que pour être plus libre dans la composition des poupes et des proues qu'il voulait enrichir de magnifiques figures et de fastueuses décorations¹. Ce luxe, admissible dans une certaine mesure, et contre lequel on a trop réagi sans doute aujourd'hui, dès 1670 Colbert le condamna avec raison, comme le prouve une lettre de ce ministre à M. Maltrarel (10 sept. 1670) que j'ai citée dans mon *Glossaire nautique*, à l'art. SCULPTURE. — Les Registres des dépenses faites pour les bâtiments du Roi pendant l'année 1685 (Arch. de l'Emp.) contiennent les articles suivants :

« Au s^r de Vauré Intendant de Toulon, 4,000 lires pour son remboursement de pareille somme par luy payée au nommé Puget, sculpteur, à compte de la figure de marbre qu'il a faite représentant *Andromède* (11 février). »

« Au s^r De Lubert 625 l. pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée au Havre de Grace pour le fret de deux figures de marbre qui y ont été amenées de Marseille, l'une représentant *Andromède*, faite par Puget, sculpteur, et l'autre tenant de Florence. (18 févr.). »

« Au s^r Puget, sculpt. à Marseille, 14,500 l. pour, avec 309 l. qui luy ont esté cy devant payez, luy faire le parfait payement de 15,000 l. pour le prix du groupe d'*Andromède*, qu'il a fait de marbre, pour le service du Roy. (1^{er} juillet). » — « Au nommé Puget fils, sculpteur, 1,100 l. pour gratification en considération du voyage qu'il a fait pour conduire la figure d'*Andromède* de Marseille à Versailles. (13 juillet 1685.). »

Ainsi, le groupe d'*Andromède* fut payé 15,000 l. à son auteur. Il fut envoyé de Marseille au Havre et

¹ La prétention de Puget est fort bien expliquée dans ces articles 3 et 4 des conditions qu'il mit à son entrée au service de Louis XIV : « Je veux donner le dessin de l'architecture du naivre, j'entends tout ce qui est hors de l'eau ou œuvre morte, et que mes dessins soient suivis de point en point, après avoir esté examinez de vos premiers maîtres comme Rodolphe, Pommet et Coulomb; 4^e qu'il me sera permis d'enrichir de mes ornemens à ma façon (cette œuvre morte). (Conditions de Puget dans une lettre de M. d'Inreville, à Colbert, de Toulon, 18 janv. 1667.) Dans ces conditions, l'artiste se montre assurément, mais non pas le constructeur. Le gabarit, la forme générale, les dimensions sont laissés aux maîtres charpentiers Coulomb, Pommet ou Rodolphe, les ornemens sont revendiqués par le sculpteur.

du Havre à Paris, puis à Versailles, et présenté à Colbert par François Puget, le peintre, fils de Pierre. Les biographes se sont récriés sur la modicité du prix, et ont fait à ce sujet *chorus* avec l'artiste, qui réclama auprès de Colbert quelque récompense qui ne vint pas. Puget n'avait-il donc pas fait son prix? Colbert avait-il manqué à une parole donnée? Si Colbert était parcimonieux, Puget, qui le savait fort économe, avait-il été imprévoyant en ne convenant pas avec M. de Vauvray d'une somme suffisante pour payer son travail et ses déboursés? J'ai vainement cherché à m'éclairer là-dessus; les correspondances que j'ai interrogées n'ont pu m'aider à résoudre ces difficultés. — Voy. GIRARDON, LA ROSE, SCULPTURE DES VASSEAUX, TOME.

PYGMÉES (THÉÂTRE DES).

1676.

Dans le répertoire des actes passés chez un des prédécesseurs de M. Descours, notaire à Paris, j'ai trouvé cette mention: « Certificat concernant la troupe des Pygmées (*sic*), 12 avril 1676; autre, 15 avril. » Je n'ai pu savoir à quel acte de l'administration du directeur du théâtre des Pygmées se rapportait chacun de ces certificats, parce que, dans les Archives de l'étude de M. Descours manquent toutes les minutes du XVII^e siècle. Je n'ajouterai donc rien à ce qu'a dit de ce spectacle M. Magnin dans son *Histoire des Marionnettes*. Le théâtre des Pygmées, dont la troupe, comme dit le notaire de 1676, était composée de marionnettes hautes de quatre pieds, s'établit au Marais, sous la direction d'un certain La Grille, qui, pour l'ouverture, fit jouer à ses pan-

tins une tragi-comédie en 5 actes, ornée de musique, de chants, d'entrées de ballets, de machines et de changements de décorations. Cette pièce se nommait *les Pygmées*. Elle fut imprimée chez Ballard en 1676; la brochure porte qu'on la représenta « Hôtel royal des Pygmées, au Marais du Temple. » La Bibl. Imp. en possède un exemplaire coté Y. 5693, in-4^o. Le théâtre de Marionnettes qui s'avaisait de faire chanter l'opéra fut inquiété par l'Académie Royale de musique; obligé de se transformer, il rouvrit, en 1677, sous le nom de *Théâtre des Bamboches*; mais les nouvelles marionnettes ne trouvèrent pas plus grâce devant le grand théâtre lyrique que les pauvres Pygmées.—Et, à propos des *Bamboches*, qu'il me soit permis de relever une singulière erreur répandue au sujet du nom donné aux marionnettes. On l'a fait venir de celui du peintre Pierre Van Laar, que sa taille petite et contrefaite fit surnommer Bamboche, probablement en Italie, où il travailla dans sa jeunesse. *Bamboccia* et *Bamboccio* signifiaient au XVII^e siècle: petit enfant, poupée, marionnette. Ces mots sont de la famille de *Bambino*, petit enfant, de *bamba*, poupée, et encore d'une vingtaine d'autres, formés, certainement, de *ba ba*, syllabes que les petits enfants ont toujours prononcés les premières comme ils prononcent *pa pa, ma ma*. De *Baba*, l'italien a fait *Bamba*, puis *Bambino*, puis *Bamboccio*, etc. *Bamba* est une onomatopée qui a pour elle l'autorité du grec *Bzéz*. Les Anglais en ont fait: *Baby*, qui est le *bébé* français, nom dont on abuse tant aujourd'hui. — Voy. DATELIN.

Q

QUATROUX (FRANÇOIS).

1628—48.

L'historien anonyme (Fételin?) de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., dit que, au moment où fut fondée l'Académie (1648), les artistes fondateurs pensèrent à donner un professeur d'anatomie aux élèves qui allaient travailler sous leurs yeux, et que ce professeur fut un nommé Quatroux. Il n'en dit pas davantage. Ce chirurgien avait pour prénom François; il demeurait, en 1628, rue Coquillière, où le 7 mai sa femme, Marie Barbet, lui donna une fille, baptisée le lendemain sous le nom de *Charlotte*. (Reg. de St-Eust.). Je n'ai pu rien apprendre de plus de Fr. Quatroux.

QUÉLUS (CHARLES-HENRY DE PESTEL DE LEVIS, COMTE DE). 1666.

Epoux de Claude Fabre, il ent d'elle *Jean*, baptisé le 7 mai 1666, et tenu par Jean de Pestel de Levy, abbé de Ferrières, tenant pour M^{re} Jean de Pestel de Levy, son père. L'abbé signa: « Jehan de Caylus (*sic*) et de Lévy, abbé de Ferrières. » (St-Sulp.). — Voy. LÉVIS.

QUENTIN (JEAN).

? 1633— ?

(FRANÇOIS).

? 1630—1710.

Jean Quentin fut un homme de génie à sa façon; il apporta à la fabrication des perruques une modification qui, de la part de la corporation des maîtres barbiers-perruquiers, lui valut bien des ennuis,

dont, pour le délivrer, il ne fallut pas moins que l'intervention toute-puissante de Louis XIV. Jean Quentin ne fut pas un homme de rien, non; d'abord, il fut un des barbiers privilégiés, et puis, assez bien dans ses affaires pour acheter la terre de Villiers-sur-Orge, ce qui lui permit de se faire appeler « Monsieur de Villiers. » Son frère, François, de son côté, acheta un fief, je ne sais où, qui lui donna le droit de porter le nom de « La Vienne ». Lorsque René Le Blanc se démit de sa charge de « barbier valet de ch. du R. », François Quentin sollicita l'emploi, et (reg.-gracieusement, Sa Majesté lui en donna le brevet (22 déc. 1670. Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr. 2771-1). Pendant que François rasait, peignait les cheveux naturels du Roi, ajustait sa perruque, et causait avec lui des intérêts des princes et des bruits de la cour, Jean Quentin travaillait en secret à sa perruque d'un nouveau système. Ce fut en 1675 que la perruque perfectionnée fit son entrée dans le monde, sous la protection du Roi, qui donna un privilège à l'inventeur. Si Versailles, St-Germain et Paris furent favorables à J. Quentin, le corps des perruquiers lui fut très-contraire. Le parlement va enregistrer le privilège; opposition des jurés de la corporation jalouse. Quentin se retire vers le Roi, qui ordonne à Colbert de faire le nécessaire pour triompher du mauvais vouloir des perruquiers; alors Colbert fait écrire par Seignelay au procureur g^l,

M. de Harlay, de faire « enregistrer incessamment led. privilège, sans s'arrêter à lad. opposition ». (17 fév. 1676; Bibl. Imp., Ms. St-Germ. Harlay, n° 367-3, p. 43.) Le parlement résiste pendant un an, et le 20 fév. 1677, Seignelay presse de nouveau pour l'enregistrement « du privilège accordé au s^r Quentin, perruquier ord^{re} du Roy, de faire et débiter seul des perruques faites au métier (vol. cité, p. 109). Le parlement enregistre enfin, Jⁿ Quentin traita alors de son privilège avec sa corporation; mais vingt-quatre des deux cents barbiers-perruquiers protestèrent contre le marché, et Colbert prit lui-même la plume, et, le 7 janv. 1681, écrivit au procureur général que le Roi souhaitait que le contrat fût promptement enregistré (Bibl. Imp., Ms. St-Germ. Harlay, n° 367-4, p. 127), et le parlement ne résista pas plus longtemps. Ainsi finit cette affaire, qui avait duré quinze ans, et occupa le Roi autant « que cent monarques auraient pu faire. » Jean Quentin se démit, en 1690, de sa charge de barbier valet de ch. du Roy, qu'il avait cumulée un temps avec celle de porte-manteau du Roi, ayant le quartier de juillet. (Etat de la France, 1676.) Comme un des douze porte-manteaux, il avait le titre d'écuier, et son office lui assurait le droit d'entrer à cheval derrière Sa Majesté, partout où elle allait, et de monter à cheval dans la cour du Louvre, ce qui n'appartenait pas à tout le monde. Dès le mois de déc. 1689 il devint seigr^r et haut justicier de Villiers-sur-Orge. Comme il avait tous les profits de sa terre, il voulut en avoir tous les plaisirs; il obtint du Roi de pouvoir chasser au chien courant « avec un homme » (29 janv. 1691); mais le capitaine des chasses de Monthléry lui permit de se promener le fusil à la main, « seul et sans chien ». Le Roi intervint encore, et le maintint dans son privilège. (24 fév. 1691. Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 558.) — Jean Quentin avait épousé Marie-Angélique Poisson, qui fut première femme de chambre de la Dauphine, femme du grand Dauphin. St-Simon parle de cette dame en termes fort obligants : « M^{me} Cantin (*sic*) était, dit-il, bien faite, polie, fort à sa place, douce, obligeante, et sachant fort le monde. » St-Simon n'a pas dit qu'elle était sœur d'un Jean Poisson, seigr^r de Souzy, médecin de la Faculté de Paris, et premier apothicaire du corps de Louis XIV; c'est ce qui ressort de la comparaison que j'ai faite des armes de cet apothicaire avec celles de M^{me} Quentin; tous deux portaient « d'argent au cor d'azur, lié d'or et d'azur, à la carpe adextrée d'azur, mise en fasce, entourée du cordon d'or passé en sautoir ». (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris, 1697.) M^{me} Quentin mourut au Louvre, âgée de 74 ans, le 26 juin 1731, et fut enterrée, le 27, à ux Jacobins de la rue St-Honoré, « crève de Messire Jean Quentin, seigr^r de Villiers, maître d'hôtel du Roi, et premier valet de garde-robe de Sa Majesté ». Son fils, Jean Quentin, baron de Champlost, était premier valet de la garde-robe; son autre fils, Louis-Philibert, seigr^r de Villiers, était « ci-devant m^{re} d'hostel de S. M. » On avait bien oublié la perruque au métier, de 1675! — François Quentin de La Vienne, conseil^l du R. en ses conseils, premier valet de ch. du R., et marquis de Champcenest, époux d'Elisabeth Orceau, portait « d'azur à trois pommes de pin d'or, deux en chef, une en pointe, accolé d'azur à la licorne adextrée d'argent, accompagné de deux macles d'argent en chef et d'un melon en pointe du même métal. » Ce dia-

ble de melon gâte tout! — La Vienne, qui, en 1676, était un des huit barbiers valets de chambre de Louis XIV, réunissait en lui quatre des huit charges, aussi ne quittait-il pas le Roi, qui avait en lui une grande confiance. St-Simon attribue sa faveur à un service qu'il rendit au jeune Roi, et que Louis, homme fait et vicillard, n'oublia point. C'était alors que Fr. Quentin avait une étuve, des bains et une boutique de barbier fort achalandés. Louis XIV fréquentait chez lui, et à l'occasion trouva dans Quentin un restaurateur habile de sa santé, que débilitait le plaisir. La Vienne, au reste, n'était pas un courtois gracieux et spirituel; mais il avait une certaine dose de bon sens et des qualités solides d'honnête homme et discret. St-Simon prétend qu'il n'avait jamais pu apprendre à lire; il savait cependant écrire fort lisiblement, siuon d'une manière fort correcte, comme le prouve l'acte de son second mariage que j'ai trouvé. (Reg. de St-Germ. l'Auxer., 13 mars 1681.) Cet acte est signé d'une écriture moyennement grande, un peu lourde et grossière : « Quentin de La Vienne.

« François Quentin, âgé de 50 ans, escuyer, cons^r du R. et premier valet de chambre de S. M., veuf de défunte Jeanne-Claude Thierry, de la paroisse de St-Germ. en Laye, » épouse « d^{lle} Elisabeth Orceau, âgée d'environ 20 ans, fille d'Alexandre Orceau, bourg. de Paris, et d'Elisabeth de Faverolles, rue des Bonrdonnois. »

Valet de ch. du Roy, il avait le droit de prendre le titre d'écuier. (Etat de la France, 1676.) Qui avait pu séduire une jeune fille dans un homme de 50 ans, que St-Simon nous peint « gros, noir, frais, de bonne mine, qui gardoit encore la moustache comme le vieux Villars, mais rustre et très-volontiers brutal, pair et compagnon avec tout le monde, parce qu'il n'en savoit pas davantage, car il n'étoit point glorieux et n'avoit d'impertinent que l'écorce. Il étoit, ajoute le peintre, honnête homme, ni méchant ni malfaisant, bonhomme et serviable. » — M^{lle} Orceau ne vit probablement dans le barbier étuviste décaressé que le valet de chambre aimé du Roi, et en passe de tout avoir. Il étoit noir, mais frais et de bonne mine, très-volontiers brutal, mais bonhomme; avec un peu d'adresse la petite devait le façonner à son usage. Elle fit, au reste, un bon marché; La Vienne étoit riche, et fit marquis de Champcenets la bourgeoise de la rue des Bourdonnois. Le sort étoit coquet. — St-Simon, sous l'année 1710, dit que La Vienne mourut âgé de plus de 80 ans, et que « Chancenay (*sic*), son fils, eut la surveillance de premier valet de chambre. Voici l'acte mortuaire de La Vienne :

« Du mercredi 13^e aoust (1710). Messire François Quentin de La Vienne, chevalier, marquis de Champcenetz, cons^r du R. en ses conseils et premier valet de chambre de Sa Maj., époux de dame Elisabeth Orceau, âgé de 79 ans 9 mois, décédé en son appartement au Louvre, lundi à 6 h. 1 2 du matin, a été porté en carrosse, de cette église en celle de St-Martin de Champcenetz, diocèse de Sens, après la grande messe célébrée en présence de M^{re} Louis Quentin de Champcenetz, premier valet de ch. du R., fils du défunt, de Messire Pierre-René de Brisay, ch^{er}, comte de Denonville, gendre du défunt et de Guillaume Le Brun, marg. de Denteville, aussi gendre dud. defl. qui ont signé, etc. » (St-Germ. l'Auxer.)

Il n'a manqué à M. de La Vienne, conseil^l du R., marquis, beau-père d'un marquis et d'un comte, que les titres d'Ambassadeur et de Gouverneur de ville, pour marcher l'égal d'Olivier Le Dain, dans l'histoire des Barbiers. Quant à Jean Quentin, créa-

ture de son frère, c'était un brave garçon, « qui se tenoit obscurément dans son état, et qu'on ne voyoit jamais qu'en fonction auprès du Roi », d'abord barbier, puis valet de garde-robe. Je n'ai pu savoir à quelle époque il mourut; ce fut probablement à son château de Villers. Il était mort avant 1731. C'est tout ce que j'en puis dire. Il était probablement le cadet de François. — *Voy. BARBIERS, PEUFRORIERS.*

QUESNE (ABRAHAM DU). ?1610—1688.

Ce n'est pas ici que je pourrais écrire une histoire d'Abraham Du Quesne, qui, pour être un peu complète, ne voudrait pas moins d'un gros volume. J'ai longuement recueilli les éléments de ce travail considérable qu'il me sera peut-être donné de faire, quand sera publié ce Dictionnaire. Je laisse donc le vainqueur de Michel de Ruyter, le marin qui fut un des plus illustres d'une époque où les grands marins ne furent pas rares, et je m'attache surtout à l'homme privé. On dira que je prends Du Quesne par son petit côté; oui, mais ce petit côté est curieux, inconnu d'ailleurs, et mérite, je crois, qu'on le regarde avec quelque attention.

— En parlant du combat naval livré, le 8 janv. 1676, dans les eaux de Messine, Voltaire dit :

« Le duc de Vivonne... laissa donner cette bataille par » Duquène (*sic*), lieutenant général des armées navales, » homme aussi *singulier* que Ruiter (*sic*), parvenu comme » lui au commandement par son seul mérite, mais n'ayant » encore jamais commandé d'armée navale, et plus signalé » jusqu'à ce moment dans l'art d'un armateur » (corsaire) » que dans celui d'un général. » (*Sicèle de Louis XIV*, chap. XIII.)

J'avoue n'avoir jamais très-bien entendu ce que Voltaire voulut faire comprendre de Du Quesne, lorsqu'il le désigna par le mot *singulier*. « Singulier » veut-il dire : incomparable, unique, le premier homme de mer de son temps, en France, comme de Ruyter l'est en Hollande? En ce cas, Voltaire fait tort à Jean d'Estrées et à Tourville. Singulier signifie-t-il : bizarre, capricieux, étrange? Mais de Ruyter était-il étrange, capricieux, bizarre? Il y avait bien de la « singularité », en ce sens, dans Abraham Du Quesne, et nous le verrons; quoi qu'il en soit, le mot de Voltaire m'inquiète. Voltaire, ordinairement si clair, me semble ne l'être pas cette fois, et cela me gêne. Allons aux faits cependant, et voyons de notre Du Quesne, en dehors de ses campagnes importantes, ce que j'ai pu apprendre qui pourra contribuer à le faire connaître.

Et d'abord, un mot de son extérieur. D'une taille au-dessus de la moyenne, il était blond et avait les yeux bleus, comme Tourville et Jean Bart. Sa complexion était forte et sa vie se passa au milieu des fatigues, sans que sa santé ait été sérieusement attaquée, indisposé quelquefois, jamais gravement malade. Son visage nous est connu par le portrait que grava Gérard Edelinek, portrait dont la ressemblance est affirmée par Michel Bégon, dans une lettre à Cabart de Villermont (12 avril 1689). (Bibl. Imp., Ms. Dangeau.) M. d'Hugues, dont le grand-père épousa une fille d'Ange Du Quesne Menneville, petit-neveu d'Abraham Du Quesne, M. d'Hugues, général de division, possède un portrait de Du Quesne Menneville (qui fut gouverneur du Canada) et un du grand Du Quesne. Celui-ci a d'intimes rapports avec l'original reproduit par Edelinek. Son authenticité est incontestable; la peinture est bien du milieu du xvii^e siècle, et puis il vient de la maison de Du Quesne Monnier, ce neveu pour le-

quel Abraham eut une affection particulière et dont il fit souvent le lieutenant de son vaisseau. Du Quesne, dans ce portrait, est plus jeune que dans la gravure d'Edelinek; il est souriant, son œil a de la finesse; il porte une grande perruque, blonde comme sa moustache; il est cuirassé et armé du bâton de commandement. Edelinek a vieilli ce visage de cinquante ans, l'a accentué davantage et, en lui mettant une moustache blanche, lui a donné un certain air de mauvais garçon, qui ne déplaît pas et qui, d'ailleurs, convient à ce caractère difficile dont je parlerai tout à l'heure.

A quelle famille appartenait Abraham Du Quesne? Où et quand vint-il au monde? Trois questions auxquelles je n'ai point de réponses positives. Les uns l'ont dit né à Dieppe, en 1610, d'une famille qui avait la noblesse à un certain degré; Daques de Clairfontaines, dans son *Eloge historique d'Abraham Du Quène* (*sic*) (Paris, 1766, in-8°, 37 pages), a dit que « Abrah. Du Quène naquit, à Dieppe, en » Normandie, l'an 1610, de famille roturière ». Qui a raison? Une note que je trouve dans le dossier : Du Quesne (Cabinet des titres, Bibl. Imp., Ms.), note de 34 lig. ayant en tête : « Mai 1731 », et que je retrouve dans le Dict. de Moréri, commence ainsi :

« Abraam (*sic*) Duquesne (*sic*), père de l'illustre gén^l des armées navales de France, naquit au bourg de Blangy, dans le comté d'Eu, de parents peu favorisés de la fortune, et qui avoient le malheur d'être infectés de l'hérésie de Calvin; il y a aparence (*sic*) que ce fut ce qui lui donna lieu de se retirer à Dieppe, où le calvinisme était plus en vogue; *Il y aprit* (*sic*) *la carte marine* » [expression ridicule, qui n'a aucun sens et qu'on reproduit tous les biographes] « servit sur les vaisseaux et se rendit capable d'être pilote. »

Qu'Abraham 1^{er} Du Quesne soit né à Blangy, je le crois. En 1851, j'ai vu dans ce que la flamme épargna, pendant la Révolution (1793), des archives de Blangy, une sentence, en date de 1607, de laquelle il résulte que

« Abraham Duquesne (*sic*) marchand à Dieppe » était tenu de faire « à l'église de Notre-Dame de Blangy soixante-douze sols de rente, pour une maison sise à Blangy, proche en aduant des halles de lad. ville ci-devant admise par Dieu et autorité de justice sur defunt Lardin Duquesne son père, iceluy viant obligé à ladite rente. »

Deux octogénaires, MM. Gérard, anciens notaires, dont le père avait fait le terrier de la comté d'Eu, auquel ils avaient travaillé eux-mêmes, se souvenaient, en 1851, d'avoir vu les titres de Blangy constatant le long séjour de Lardin et d'Abraham dans cette ville. Ils m'ont dit que Lardin était tonnelier; mais à Eu, une personne, qui gardait des mémoires anciens sur le pays, m'a dit, de son côté, que ce Lardin était tailleur. Tailleur ou tonnelier, peu importe, Lardin Du Quesne exerçait un état manuel. Est-ce une raison pour qu'il ne fût pas d'extraction noble? Assurément non. Il ne comptait plus dans la noblesse, puisqu'il était artisan; mais ses pères n'avaient-ils pas en dans le monde un rang au-dessus de celui de la petite bourgeoisie? Tous les actes publics faits par Abraham II Du Quesne et ses frères, tous ceux, au moins, que j'ai pu recueillir, donnent à ces officiers le titre d'Ecuyer. 1651 est la date du premier, et avant cette date, nous ne voyons aucun acte d'anoblissement au profit de Du Quesne. Autre chose: Abraham II et tous les siens avaient des armoiries, et portaient « d'argent au lion de sable lampassé et

armé de gueules ». Telles étaient aussi les armes des frères Charles, Louis, François et Claude Du Quesne, escuiers, seign^{rs} de Fourmetot, de Franc-lieu, etc., qui furent maintenus dans leur noblesse, le 23 mars 1669, par Barrin de La Galissonnière, Intendant, commissaire délégué pour la recherche de la noblesse, dans la généralité de Rouen. D'autres Du Quesne portaient d'argent au lion de sable rampant. Le lion de sable est dans les armes de presque tous les Du Quesne de la généralité de Rouen, et ce lion est toujours sur champ d'argent; ainsi Jacques Du Quesne, écuyer, s^r du Romois (Gandebec); Pierre Du Quesne, écuy., s^r de La Mogènerie (Pont-Andemer), etc. (Armorial de Normandie, 1697; Bibl. Imp., Ms.) Un Léonard Du Quesne, hoste de la *Croix-Blanche*, à la Rochelle, portait « d'argent à un lion de sable, lampassé et armé de gueules », à côté d'Abraham Du Quesne, seign^r de Belebat, capit^{ne} des vaisseaux du Roy, petit-neveu du grand Du Quesne. (Armorial de La Rochelle, 1698, Bibl. Imp., Ms.) Ce Léonard était un déclassé d'une famille seigneuriale, que le malheur avait réduit sans doute à la condition d'hôtelier. — Le parlement de Rouen avait parmi ses conseillers, à la fin du xvi^e siècle, un Du Quesne, ancêtre probablement de quelques-uns de ceux que j'ai nommés; je le vois, le 9 juillet 1597, allant avec le président de La Porte et MM. Le Brun, de Hally, Dycl, Godefroy et Thomas, avocat général, « en la maison de M. de Montpensier » (gouverneur de Rouen), « pour conférer avec M. Du Saussay. (Bibl. de Rouen, Reg. du parlement, t. V, fol. 48.) Je vois le même conseiller en 1599 :

« Du lundi 20^e sept. 1599. Les chambres assemblées. La cause de lad. assemblée estoit pour ouyr le rapport de de MM. Le PP., Le Brun, Pericam, Du Quesne et Rostaut, conseillers et Le Jamel, procureur général, ayant esté députés pour faire les remontrances ordonnées estre faites au Roy en délibérant l'Édit de Nantes et articles secrets concernant le fait de la religion prétendue réformée. » (Reg^s cités.)

Ce conseiller Du Quesne, dont il m'a été impossible d'apprendre autre chose, n'était pas huguenot certainement; en 1599, sa présence parmi les députés du parlement de Rouen, qui étaient allés faire des remontrances à Henri IV, à propos de l'Édit de 1598, le dit assez. Est-ce de la branche des Du Quesne à laquelle il appartenait, que se séparèrent les rameaux qui, de la Normandie, allèrent s'implanter en Picardie et en Hollande, et y prirent racine. Un Du Quesne s'établit en Hollande, et un de ses descendants était, en 1851, à Arnhem, en sa maison du Brink, sur la rive droite du Rhin, où j'allai dans l'espoir de trouver auprès de lui quelque utile renseignement pour la biographie de Du Quesne; je n'eus pas l'honneur de le rencontrer, mais ayant été mis en rapport épistolaire avec lui par l'obligeant intermédiaire de M. Guillaume Brakell, baron de Brakell, chambellan de S. M. le Roi de Hollande, je sus par la communication qu'il voulut bien me faire de ses titres et de ses armoiries, qu'il est étranger à notre grand marin. Il descend, en effet, d'un Du Quesne, protestant, qui se fixa en Hollande en 1609, un an avant la naissance d'Abraham.

Lardin — ce nom est rare, je l'ai vu quelquefois cependant dans les reg. des paroisses de Paris — Lardin Du Quesne fut-il le premier de sa famille qui embrassa la religion de Calvin, et, se séparant

du tronc catholique, se réfugia à Blangy? Je ne saurais le dire. Qu'un homme appartenant à une maison riche devienne pauvre, cela se voit tous les jours; qu'un gentilhomme, noble d'épée ou de robe, soit réduit à vivre, simple ouvrier, dans une maison modeste, loin du bien-être de ses premiers jours, les révolutions politiques et religieuses font de ces coups. J'ai connu, en 1817, un gentilhomme français, marquis en vérité et cordon rouge, qui, émigré, en 1791, au lieu d'aller vivre aux dépens des princes exilés ou de grossir les rangs des armées qui combattaient la France, se fit ouvrier typographe et, de 1792 à 1817, fut un des compositeurs d'un journal anglais. Quoi de plus honorable? — Lardin Du Quesne, noble ou roturier, exilé volontaire de Rouen, ou chassé par le parti catholique avant l'édit de Nantes, tonnelier, tailleur ou marchand, était à Blangy, marié et père d'un fils nommé Abraham, on l'a vu. L'enfant grandit dans la petite ville, où il ne resta pas, adolescent. Lardin Du Quesne avait des relations d'affaires ou d'amitié avec des réformés de Dieppe, qui trafiquaient sur mer; il avait de l'ambition pour son fils et ne voulait pas le confiner dans le métier qu'il faisait lui-même; on s'enrichissait à Dieppe par le commerce et la navigation, il mena Abraham à Dieppe, le confia aux soins de quelque capitaine de navire, qui devait l'élever, et lui souhaita de trouver dans l'état du marin une existence plus facile que celle que lui aurait procurée la boutique paternelle¹. Abraham réussit, il épousa, vers 1608 ou 1609, Marthe de Caux, qui, en 1610, lui donna son premier fils, Abraham II. A ce moment, Abraham I^{er} était lié d'intérêts avec Pontrincourt. « Le s^r de Pontrincourt ayant fait de grandes pertes... et ja ne pouvant seul suffire à l'entreprise, » s'était associé deux honorables marchands de la ville de Dieppe : Du Jardin et Du Quesne ». (Les-carbot, *Hist. de la nouvelle France*, édit. de 1617, p. 663.) Alors, Pontrincourt frêta, à Dieppe, un navire, avec Du Quesne, Du Jardin et quatre autres marchands, de la religion réformée; il voulait retourner au Canada, où, les années précédentes, il avait établi une colonie. La Reine (Marie de Médicis) désirant y envoyer deux Pères jésuites, « ceux-ci allèrent trouver le gouverneur de Dieppe, M. Sigogne, qui devait les embarquer avec Pontrincourt; mais Du Quesne et ses coassociés huguenots refusèrent de donner passage sur le vaisseau aux deux jésuites, et il fallut qu'un nommé Raulin, marchand à Paris, achetât leurs parts, pour que les prêtres pussent s'embarquer ». (*Mémoire des antiquités de la ville de Dieppe*, Bibl. Imp., Ms. Supl. fr. 254-12.) Ce fait prouve que, malgré l'Édit de Nantes, protestants et catholiques ne vivaient pas en bien bonne intelligence. — Abraham II Du Quesne grandissant vit naître deux frères, Étienne, que les biographes n'ont pas connu et dont les généalogistes qui l'ont entrevu n'ont pas su le nom, et Jacob, dernier enfant d'Abraham I^{er} et de Marthe Decaux. — Abraham I^{er}, capitaine de

¹ Lardin Du Quesne eut-il un second fils, destiné, comme Abraham, aux opérations commerciales? Beaulieu, dans les Mémoires de son voyage aux Indes orientales, parle de « Du Quesne et de Le Sec » deux des principaux commis de Grave, qui commandait le vaisseau *l'Espérance*. Il dit que l'un et l'autre moururent dans la campagne. Ce Du Quesne était de Dieppe, il décéda en 1620. (P. 37 des Mémoires, dans le 1^{er} vol. des Voyages de Thévenot.)

navire et marchand, ayant mis à la mer des bâtiments chargés pour le Danemark, et les Danois ayant retenu vaisseaux et marchandises, le 2 juillet 1622, le Roi de France permit à Du Quesne de mettre « arrêt sur les biens et navires appartenant » aux Danois qui se trouveroient en France, jusques « à concurrence de la valeur des marchandises et » vaisseaux qu'on luy avoit arrêtés en Danemark ». (Fournier, *Hydrographie*.) En 1625, Abraham I^{er} Du Q., « capitaine de navires », intenta un procès criminel à deux autres capitaines, René Du Castel et Joseph de La Treille, qui avoit maltraité lui, Édme (ou Aimé) Clinchamp, son serviteur, Jⁿ-L. Marehand, valet de navire, et Jean Le Tailleur, un de ses gens, ces deux-ci étant morts des suites de leurs blessures. La chambre de la Tournelle de Rouen « condamna, lesd. Du Castel et de la Treille en 20 livres d'amende envers le Roy » et en 60 livres envers Du Quesne et Clinchamp, outre les frais et dépens du procès, renvoyant d'ailleurs « les parties au siège de l'Amirauté de Dieppe pour procéder ainsi qu'il appartiendrait », en ce qui touchait aux réparations civiles. (Arch. du parlement de Rouen, Tournelle, 4 janv., 31 mars 1626.)

Les corsaires étrangers infestant les côtes de France, Duquesne demanda qu'il lui fût permis de leur faire la guerre (1627); le Cardinal de Richelieu lui donna « congé d'équiper et armer une patache » pour aider et favoriser le commerce françois et « courir sus aux pirates ». (Bibl. Imp., Ms. Catalogue de la collection de Brienne. Le vol. 320 de Brienne qui contient ce congé, ayant été prêté, en 1790, avec plusieurs autres, au Cardinal de Brienne, n'a jamais fait retour à la Bibliothèque.) La patache qu'Abraham I^{er} Du Quesne vouloit armer se nommoit *le Petit-St-André*, il étoit du port de 70 tonneaux; le congé du Cardinal, « G^d maistre chef et surintend^t g^l de la navigation et commerce de France, aud. eapp^{ne} Du Quesne », étoit daté du « 15^e juillet 1627 », scellé en cire rouge, signé : Richelieu et contre-signé : Martin. Il est allégué dans un jugement du 1^{er} déc. 1627, que je citerai tout à l'heure et que j'ai tiré des Arch. du parlement de Rouen. (Reg. du Conseil, n^o 601.) Abraham I^{er}, dont l'armement fut bientôt achevé, embarqua avec lui son fils, Abraham II, et prit la mer avec sa patache, petit navire qui avoit apparemment de bonnes qualités comme marcheur et voilier.

1627 est, dans la vie d'Abraham II Du Quesne, le futur général, une date importante; l'événement qui marqua cette année est peut-être le plus considérable entre ceux que son histoire doit mentionner. *Le Petit-St-André*, où Abraham II étoit comme second de son père, fit sur les Anglois quelques prises qui ne furent point contestées à Abraham I^{er}. Un brevet, expédié par le Cardinal, « le unzième septembre 1627 », fit don à Du Quesne « de tout ce qu'il avoit rapporté de son voiage sur les Anglois, excepté du dixiesme réservé aud. Cardinal, à la charge de s'en retourner en diligence à l'armée du Roy qui estoit en Bretagne ». (Pièce citée dans le jugement du 1^{er} déc. 1627.) *Le Petit-St-André* fit, dans les eaux du Havre, une capture qui n'enrichit point les Abraham; il prit les barques *le St-Georges* et *le St-Michel*; mais Helye Fendant et Michel Aubert, maîtres de ces navires, protestèrent contre cette violence et intentèrent un procès « au capitaine Le Quesne (*sic*) » qui gagna à Dieppe, mais perdit sa cause au parle-

ment, lequel déclara la prise faite sur Fendant et Aubert, « injurieuse, tortionnaire et déraisonnable ». Du Quesne fut condamné aux frais, dépens et intérêts, et les juges de l'Amirauté de Dieppe « à la somme de dix liures applicable au pain des prisonniers de la conciergerie ». (Arch. du parlement de Rouen, reg. d'audience, 29 mai 1628.) Les Abraham Du Quesne étoient de retour à Dieppe, vers le 7 août, d'une campagne qui avoit duré quelques jours seulement et leur avoit rapporté, non-seulement ce qu'ils avoient pris sur les Anglois, mais encore un navire hollandais, nommé *le Berger*, commandé par Jacob Maisecooster, de Hornes, mais demeurant à Incuse (l'Eluse?). Cette capture donna matière à un assez long procès devant le parlement de Rouen et le juge de l'Amirauté de Dieppe. Il tourna au profit de Du Quesne. *Le Berger* et tout ce qu'il contenoit furent adjugés à Abraham II, qui avoit poursuivi l'instance. (Arch. du parlement, Arrêt du 1^{er} déc. 1627, commençant par ces mots : « Entre Abraham Duquesne, eapp^{ne} entretenu pour » le service du Roy en la marine de Ponant, de- » mandant et requérant délinrance luy estre adjudgée » d'un navire hollandois par luy pris en mer ».) Du Quesne, fils, avoit donc pris *le Berger*? Oui. A l'audience du samedi matin, 27 nov. 1627, dans le procès de Du Quesne et du procureur général au parlement, on fait entrer Du Quesne, père, dans la salle d'audience, on le fait jurer de dire la vérité et — laissons parler le plumeux — « a dit que ce » n'a esté luy qui a fait la prise, ains son fils. » Néanmoins à bonne connoissance de tout ce qui » s'est faict, et en est asseuré ». Abraham I^{er} étoit probablement malade au moment du combat, qui avoit coûté la vie à Jacob Maisecooster, dont je vois la veuve, Jeanne Jansse, nommée à l'audience du 19 fév. 1628. Le lundi 29 nov. 1627, Abraham II, cité devant les juges du parlement :

« A dit estre aagé de dix-huit ans ou environ et estre » capitaine dans un navire pour le service du Roy. A dit » qu'il n'a veu aucun passeport » (pour *le Berger*) « autre » qu'un passeport anglois et des congés qu'il a représentés » au procès et tout ce qu'il avoit pris l'a représenté et que » les deux navires qui estoient avec celui qu'il avoit pris » s'estoient saunés à la coste d'Angleterre. » (Arch. du parlement de Rouen, Reg. secret, du 12 nov. 1627 au 6 sept. 1628.)

Ainsi, Abraham II Du Quesne a commandé *le Petit-St-André*, un des jours de la dernière quinzaine de juillet 1727; il a pris *le Berger*, chargé de marchandises « déprédées sur les marchands fran- » çois et espagnols », et il a environ 18 ans, c'est-à-dire qu'en nov. 1627, il est au moment d'achever sa 17^{me} année. Notez que, dans sa déposition du 29 nov. 1627, Abraham II se dit « Capitaine dans un navire pour le service du Roi ». Il avoit donc un brevet de capitaine entretenu antérieurement à la campagne de 1627. En effet, ce brevet, il l'avait eu en 1626. (L'abbé de Dangeau, *Dict. des bienfaits du Roy*, Bibl. Imp., Ms. Supl. Fr. 778-16; et Arch. de la Mar., Etat du 25 oct. 1627, où l'on voit Du Quesne, cap^{ne} depuis 1626, à 200 liv. de gages.) Comment un jeune garçon de 16 ans avoit-il mérité une distinction aussi flatteuse? Richelieu avoit donc su que c'étoit un enfant plein de flamme, qui déjà avoit bien servi sous son père, et pour encourager toute une génération de marins, quand la France vouloit se créer une marine militaire, lui avoit donc donné cette haute marque de considération? Au reste, en 1627, on vient de le voir, Abra-

ham II Du Quesne justifia les espérances que le Cardinal avait pu fonder sur lui. — A l'audience du 10 mars 1628, Nicolas Du Val, procureur d'Abraham II, dans le procès entre lui et les « bourgeois » et intéressez au navire *le Berger*, demanda du temps pour faire avertir son client « en voyage » pour *le service du Roy*. (Reg. d'audience, du 17 fév. au 13 avril 1628; Arch. du parlem.) — Le 21 fév. 1629, Abraham I^{er} Du Quesne passa avec le capitaine Daniel un acte qui mettait le *St-André* à la disposition de celui-ci. Cette charte partie est citée comme un exemple des contrats de cette espèce, dans un arrêt du 13 nov. 1632, contre « les » associez à l'établissement de la colonie en la nouvelle France dite Canada ». (Arch. de l'Emp., Reg. du parlement de Paris.)

J.-Fr.-Louis d'Hozier, dans ses *Marques glorieuses de la militaire françois* (Bibl. du Louvre, Ms. C. 2741; 2 vol. in-4^o de 1204 pages), dit : « Du Quesne (Abraham), chef d'escadre des armées navales, officier de grande réputation, fut grièvement blessé dans un combat inégal qu'il livra à la flotte espagnole, et il mourut de cette blessure à Dunkerque, en 1635 ». J'ai cherché à Dunkerque un témoignage en faveur de cette assertion, et n'en ai trouvé aucun; je me suis adressé, en Espagne, à un obligé correspondant, qui n'a rien pu connaître sur le combat et la mort d'Abraham I^{er}. Au reste, L. d'Hozier ne fut pas très-bien informé, il fait « chef d'escadre » un officier qui n'eut jamais que le brevet de capitaine. Abraham I^{er} vivait encore le 21 juil. 1634, car ce jour-là, le Roi en son conseil lui adjugeait le profit d'une requête présentée par lui contre Jean Bigot, un des geôliers de Dieppe, qui prétendait faire payer par Du Quesne « les gîtes et geollages » d'Espagnols qu'il avait faits prisonniers au commencement de l'année 1627. (Arch. de l'Emp.) — Sur les services d'Abraham I^{er} Du Q., en Suède, je n'ai pu me procurer aucun renseignement certain. Il me semble que le capitaine dieppois ne put servir à l'étranger, avec la permission du Roi de France, que de 1628 à 1634. Peut-être qu'en Suède on trouverait quelques documents propres à éclaircir les doutes qui me restent sur la position conquis par Du Q. dans la flotte suédoise, position qu'on fait assez élevée; mais, je n'ai pu aller en Suède. Abraham II y alla lui certainement avec son père, et y resta quatre ans. Il revint en France en 1636, et, en 1637, il commanda le *Nephtune*, de 12 canons; en 1638, le *St-Jean* (Arch. des Aff. étrangères; Marine); en 1639, le *Macquade* (sic) (mêmes Arch.). Il fut blessé au siège de Santo-Antonio, on, comme le disent les documents, de St-Ogne. En 1640, le 3 juillet, Abraham Du Q. prit une grande part au combat qui se livra aux Alfaques (San-Carlo) entre l'armée navale aux ordres de M. de Sourdis et les galères d'Espagne, de Gènes et de Naples, détruites en grande partie. (Aff. étrangères; Espagne 1640-41, vol. 20, pièce 59.) En 1641, montant le *Masqueto*, qu'il eut encore en 1642, il fut détaché de la flotte avec une escadre de vaisseaux et de galères, vers les côtes de Catalogne, pour capturer tous les Espagnols et Génois qui tenteraient d'entrer dans Tarragone. (Lettre de Du Q. à Colbert, 1^{er} juin 1662; Bibl. Imp., Ms.) Le 17 février 1642, Du Quesne adressa au maréchal de Brézé, général des armées du Roi en Roussillon et vice-roi de Catalogne, une lettre datée : « Au bord du *Macquayde*, devant le

cap de Quiers », où il se plaignait des galères sorties sans son ordre. (Arch. de M. le duc de Maillé-Brézé; pièce gracieusement communiquée par ce gentilhomme, le 11 janv. 1853.) M. de Beaumes, commandant des galères, se plaignit à son tour de « Du Quayne (sic) », le 17 février. (Mêmes Arch.) En 1643, Du Q. commanda encore le *Masquedo*, qui revint à Toulon, où on le répara en 1644.

Le Roi, ayant besoin de vaisseaux, avait chargé M. de La Tuillerie, son résident auprès de la jeune Reine Christine, de négocier un achat de 4 ou 5 bons navires propres à la guerre. M. de La Tuillerie, ayant fini son ambassade, Pierre Chanut continua les négociations qui semblaient devoir être difficiles, qui le furent, en effet, et longues aussi. Du Quesne, renvoyé en Suède pour chercher les vaisseaux suédois, partit de Stockholm pour Hambourg le 8 fév. 1646. Il devait remettre à M. de Meules les dépêches de Chanut et partir de là pour la France, afin de porter au comte de Brienne la correspondance des résidents français avec les ministres de Christine. Du Quesne retourna en Suède, il arriva à Stockholm le 14 avril 1647, et, après la signature des marchés passés entre Oxenstiern et Chanut, pour quatre vaisseaux destinés au Roi — un cinquième, le *Jules*, était offert par la Reine au Cardinal Mazarin — il partit avec les vais. du Roi, de Dales, les premiers jours de juin 1647, montant le *Jupiter*, qui, dans un grand coup de vent, faillit se jeter à la côte, près de Copenhague. (Arch. de la mar., vol. Havre, 1640-52.) Il arriva à Dieppe le 4 août suivant. Ici une remarque. Dans une lettre à Brienne (25 mai 1647), Chanut dit que les ministres suédois voulaient d'autant moins recevoir une décharge des vaisseaux de la main de Du Quesne, « qu'il étoit officier de la Reine de Suède », qui pouvait trouver mauvais qu'il se fût remis au « service de Leurs Majestés » (le Roi et la Reine mère) « sans être premièrement déchargé du serment qu'il avait fait à la couronne de Suède ».

Une note que Colbert fit transcrire à la tête du vol. des Ordres du Roy, pour l'année 1669, fol. 5, porte :

« Depuis 1648 jusqu'en 1660, personne n'a été à la mer trois fois. Du Quesne a été quatre ans hors du royaume au service du Roi de Suède, et depuis son retour en France, douze années sans aller à la mer. Il ne seroit pas comme il est, sans dispute à la teste de tout le corps, si l'interruption du service pouvoit oster ce rang. »

Les quatre années passées en Suède par Du Quesne sont probablement celles de 1628-32; quant aux douze années passées au service sans aller à la mer, on verra tout à l'heure qu'il y a là une singulière erreur. Le 6 sept. 1647, Chanut, écrivant à Brienne, lui disait : « La Reine a aussy entendu » avec grand plaisir l'arrivée des vaisseaux suédois à » la rade de Dieppe, et qu'ils y soient venus si à propos qu'ils aient paru aux yeux de Leurs Majestés ». En effet, la Reine mère et le jeune Louis XIV étaient arrivés à Dieppe, le 2 août 47, avec Mademoiselle d'Orléans, les Cardinaux Mazarini et Barberini, le duc de Joyeuse, la duchesse de Montbazou, le marquis de Villeroy, gouverneur du Roi enfant, et M. le duc de Brienne, et, le surlendemain, les vaisseaux suédois et le français que montait Du Quesne arrivèrent et saluèrent Leurs Majestés de nombreuses décharges d'artillerie. Le 3, un simulacre de combat naval avait eu lieu devant la cour entre un certain nombre de petits navires et deux vais-

seaux, montés l'un par le capitaine de Senne et l'autre par « le jeune Du Quesne ». (David Asseline, d'après la relation, imprimée à Dieppe, de cette fête navale, et Michel-Claude Guibert, prêtre, *Mémoires* pour servir à l'hist. de Dieppe, 1761; Ms., Bibl. de Dieppe.) Le jeune Du Quesne, dont il vient d'être question, était le second fils d'Abraham 1^{er}, Etienne, frère puîné d'Abraham II. Je ne vois pas le nom de son navire. Il avait désarmé *la Charité*, dont il avait signé l'inventaire, au Havre, le 13 avril 1647 (*sic*) :

Duquesne

(Arch. de la Mar.) Le plus jeune des frères, Jacob, avait été en Suède avec son frère aîné pour l'affaire des vaisseaux, et Chanut, le 25 mai 1647, écrivait de lui à Brienne :

« Pour ce que M. Jacob Du Quesne ne vous est pas si bien connu que M^r son frère, je crois, Monseigneur, estre obligé de rendre tesmoignage à la vérité, pour le bon service qu'il a rendu en cette occasion. Il est merveilleusement actif et vigilant, et, en ce que j'en ai connu par le ménage que nous avons eu à en faire, fort homme de bien. »

Jacob Du Q. avait été au service de Suède, et avait commandé *le Chasseur*, appartenant à cet Etat. (Lettre de Chanut au Cardinal, 16 fév. 1647.)

Abraham II Du Q. avait été fait Chef d'escadre dans les premiers jours de l'année 1647, comme on le voit par la lettre qu'écrivit de Paris, le 24 janv., à la Reine de Suède, M. de Loménie, qui la fit signer par le Roi. Du Quesne y est dit « capitaine et » chef d'escadre de nos vaisseaux ». (Lettres de Chanut, t. II, p. 31.)

David Asseline et l'auteur anonyme du *Mémoire* des antiquités de la ville de Dieppe (Bibl. Imp., Ms.) disent que les vaisseaux suédois furent un don de Christine; c'est là une grosse erreur; la France les acheta et les paya assez cher; Chanut dit le prix de chacun d'eux dans sa lettre du 16 fév. 1647.

1648 vit A. Du Quesne embarqué et portant le pavillon de contre-amiral, ce qui lui donna lieu de

se plaindre à Mazarin d'être primé par M. Garnier, dont la commission de capitaine était bien de 1626, comme la sienne, mais postérieure :

« Pour la date des commissions, celle que j'ay de la Rayne est approuvée plus ancienne que celle du chevalier Garnier; véritablement celle que j'ay du Roy est de plus nouvelle date, mais elle répète et confirme la date de celle de la Rayne. » (Lettre du 22 juin 1648, à nous communiquée par M. P. A. Labouchère de Paris.)

Dans cette même lettre, Du Quesne suppliait le Cardinal de lui faire payer ses appointements (2,000 l.), « sans lesquels, dit-il, vuy homme qui n'a point de biens comme moy ne sauroit subsister ny mesme se maintenir en bon estat de service ». Abraham Du Quesne fut désigné, le 23 août 1649, par la Reine Régente pour conduire en Suède l'Ambassadeur de la Reine Christine, qui retourna à Stockholm.

Il monta *le Berger*, du port de 300 tonn., et sur ce petit vaisseau il eut pour second capitaine son frère Jacob. Une frégate fut adjointe au *Berger*, *la Charité*, dont le commandement fut confié à Etienne Du Quesne, qui connaissait la navigation de France en Suède. (Arch. de la Mar., vol. Havre 1640-52.) La commission d'Etienne Du Q. est du 7 nov. 1649, ce qui montre qu'on ne choisit pas la belle saison pour le voyage. En effet, il se fit en plein hiver, et *le Berger* avec *la Charité* revinrent en janvier 1650. Quelque temps après, Du Q. arma des navires qui devaient porter des munitions de guerre à de certains points de la côte. Le vaisseau qu'il monta était à Dunkerque. (Lettres de M. d'Estrades à Le Tellier; Vieill. Arch. de la Guerre, vol. 119, p. 332; lettr. de Du Q., p. 119.) Ce fut après cette expédition, dont l'importance fut minime, qu'Abraham Du Q. se maria, je crois. Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage, mais il doit être de 1650 ou de 1651, le fils aîné de Du Q. étant né en 1652. Le Chef d'escadre épousa Gabrielle de Bernières, catholique qui abjura pour se lier au protestant. Je ne sais à quel père appartenait cette fille¹. Ce que je vois, c'est que, le 15 août 1664, Antoine Levasseur, avocat au parlement, constitua 200 l. de rentes au profit d'Abraham Du Quesne, constitution « acceptée par M^{me} Du Quesne. » (Acte de Maurice et Dupuis, not. à Rouen, signé :

*Gabrielle de Bernières
duquesne*

Remarquons que Du Quesne signa toujours depuis : Du Quesne, (le Q majuscule comme le D.)

Je vois encore que, le 22 août de la même année, « M^{me} Diane de Bernières, épouse de M. Levasseur, ratifia la constitution du 15. (Acte passé par devant de Boulogne et d'Achen, not. à Ponthieu.) Abraham Du Q. avait donc pour beau-frère un avocat. — De son mariage, il eut quatre fils : Henri, Abraham III, Isaac et Jacob. Jacob, Abraham et Henri prirent le parti de la marine, Isaac fut un temps mousquetaire.

Pendant la Fronde, Abraham II Du Q. ne déserta

pas la cause du Roi, comme firent Gabaret, Frimcambault et le comte du Daugnon. On le voit à Dieppe, en février 1650, s'opposer, autant qu'il est en

¹ Gab. de Bernières était petite-fille de Claude de Moraine, seig^r de Maisonfort. (Acte du 29 sept. 1676; chez M. Defresne, not.) Elle demeura alors rue des Douze-Portes. Un acte du 27 mars 1676, la dit demeurant rue de Grenelle-St-Germain. Elle était fille de Marguerite de Moraine, dont la sœur Léonore était mère de M. ad. de Méolon. Claude de Moraine était bailli de Nemours. (Acte du 25 mai 1677, chez M. Defresne.)

lui de le faire, au départ par mer de M^{me} de Longueville. (*Voy. LONGUEVILLE.*)

« Du Quesne arma plusieurs vaisseaux à ses dépens, en 1651, pour secourir l'armée royale qui tenoit Bordeaux bloqué. Il soutint dans la route l'honneur du pavillon français contre une escadre angloise qui vouloit l'obliger de le baisser; quoique fort inférieur en force, il sortit glorieusement de l'action, où il fut blessé, et continua son chemin vers Bordeaux. Il y entra malgré l'armée d'Espagne, et par l'exécution de son entreprise, d'une hardiesse étonnante, causa la reddition de la ville. » (Dreux du Radier, *L'Europe illustrée...* in-4^o, 1736, 4^e vol., d'après le Moréri de 1694.)

De qui le premier continuatenr de Moréri (mort en 1680) tint-il ces détails, auxquels il ajoute, qu'en reconnaissance du service rendu par Du Quesne à la couronne de France, le Roi lui donna « l'île d'Indret (*sic*) », en attendant qu'on lui pût rembourser les frais de son armement? Contemporain des fils d'Ab. Du Quesne, l'éditeur de 1694 fut-il bien instruit des faits? Dans la longue enquête que j'ai faite pour connaître tout ce qui intéresse l'histoire de l'illustre lieutenant général, je n'ai vu aucune pièce qui témoigne en faveur de l'armement contre Bordeaux révolté, et du don à titre de gage ou autrement de l'île d'Indret à Du Quesne. Les historiens de Dieppe n'y font aucune allusion, les papiers d'Indret que j'ai consultés n'en parlent point, les nombreux écrits sur la Fronde sont muets à ce chapitre, l'histoire de Bordeaux n'en fait point mention, les ordonnances de Louis XIV (Arch. de l'Emp.) ne contiennent pas plus le don du Roi que les Archives du parlement de Bretagne; et cependant Indret appartient, à un titre quelconque, à Abrah. Du Quesne, car dans son épitaphe faite par Henri Du Quesne, Abraham est dit : « baron d'Indret. » Mais le don d'Indret a-t-il un rapport direct avec la campagne de 1650? C'est là une question à laquelle je ne saurais répondre. Tout ce que je dois dire, c'est que, entre le moment où je vois Du Quesne à Dieppe, en février 1650, et le 21 janv. 1651 où je le trouve à Paris, je le perds complètement de vue. En février 1650 il n'est pas embarqué. Un armement ne s'improvise pas; il faut louer des navires et les équiper; puis, l'armement fait, il faut, pour réaliser l'action racontée par le Moréri de 1694, aller de Dieppe aux côtes de Guyenne, rencontrer une escadre anglaise, livrer ce combat — où Du Q. fut, dit-on, blessé — revenir à Brest, réparer ses vaisseaux, puis aller à Bordeaux, et en moins de onze mois!... Tout cela paraît peu vraisemblable; mais, de ce que cela m'étonne, il ne s'ensuit pas que ce ne soit pas vrai; seulement je cherche les preuves. Quoi qu'il en soit, « Abrah. Du Quesne, escuyer, chef d'escadre de Dunkerque en l'armée navale de Sa Maj. », acheta, le 21 janv. 1651, de David de Beaulieu, cap^{me} de vaisseau, « les terre et seigneurie nobles de Moros, situées en la paroisse de Lauriac, près la ville de Concarneau, pays et duché de Bretagne », au prix de « seize mil livres », dont il donna comptant 8,000 l. tourn., qui lui furent prêtées par « Jacques de Briseval, marchand, demeuré à Paris, rue de la Tranderie. » (Arch. de M. Le Monnier, not.) Le 12 mai 1652, Du Quesne s'obligea envers Briseval pour ces 8,000 livres. (Mêmes Arch.) Du Q. demeurait alors rue St-Honoré, *Aux bâtons royaux* (près de la barrière des Sergents). — Abrah. Du Quesne avait pris la *Sainte-Marie* de Hambourg, et il avait des intérêts à régler avec des marchands hollandais, à l'occasion de cette

prise; le 25 mai 1651, il passa un contrat avec Guillaume Scott, march^d de Rouen, représentant les Hollandais, et reçut 54,000 livres pour sa part. Du Quesne déposa le compromis chez son notaire, De Mas. (Arch. de M. Le Monnier; 7 juin 1651.) — Le 2 janv. 1652, David de Beaulieu donna quittance à D. Q. de la somme de 5,469 l. 13 s., à-compte des 8,000 l. restant dues pour l'acquisition de Moros. (M. Le Monnier.) — Le 6 sept. 1652, Du Q. partit de Paris pour Rouen, où il devait régler avec M. Bataillier les fonds pour l'armement de chaloupes et barques devant servir au secours de Dunkerque. (Lettre de Le Tellier; Vieil. Arch. de la Guerre, vol. 136, p. 157 v^o.) — Il était à Rouen, lorsque, de Pontoise, le 2 oct. 1652, le duc de Vendôme, Amiral de France, lui envoya l'ordre de se rendre en toute hâte au Havre pour visiter le vaisseau *le Berger*, commandé par le Commandeur de Boismorand, vaisseau en mauvais état, que Du Q. envoya désarmer à Brest (16 oct. 1652). (Arch. de la Mar., vol. Havre 1640-1652.) Le 9 août 1652, Du Quesne avait assisté, sans le commander, sur le vaisseau que montait le duc de Vendôme, au combat devant l'île de Ré, contre l'armée espagnole, aidée d'une escadre rebelle, commandée par le comte du Dangnon. (Arch. de la Guer.) A cette époque A. Du Quesne était fort dégoûté du service en France; le 1^{er} janv. 1653, il écrivait au maréchal C. G. Wrangel, à Stockholm :

« Mon frère, avec son vaisseau, a fait quelques prises qui ont payé son armement » (c'est sans doute d'Étienne qu'il s'agit ici). Il est à présent de retour, dans le dessein de retourner en mer dans quelque temps, non pas à l'armée où très-peu de vieux officiers servent, à cause des personnes de faveur que l'on introduit dans le commandement. Pour mon particulier, je n'ay point servi par cette raison, depuis le voyage du Roy à Bordeaux¹ ny ne prétends pas servir que ce ne soit avec honneur et satisfaction, quoique ce ne soit pas mon élément d'être inutile. »

Il était tout prêt à retourner en Suède, en 1656 et 1657, mais la maladie le retint. (Lettres à Wrangel, 10 fév. 1653, 25 août 1655, 20 oct. 1656 et 5 avril 1657; Arch. de l'Instruit public.) — Le 13 juil. 1655, il prêta à Louis Du Fay, conseiller au parlement de Rouen, la somme de 36,736 l. tourn., que celui-ci s'engagea à lui rendre « dedans d'huy » en quinze mois prochains venans. « Du Q. logeait alors rue de Cléry (Arch. de M. Le Monnier.) Le 11 sept. 1658, il céda sa créance à Mathurin de Gouesnel, seigr de Beauchêne. Il logeait encore rue de Cléry. (Acte passé chez Detoux.) — Le 10 oct. 1659, Du Q. était à Paris. (Lettre de lui du 15 oct. sur un projet d'armement pour le long cours; collection de M. Boutron.) — Le 12 fév. 1660, Du Q. était à Brest, occupé de la construction de deux bâtiments; à partir de ce moment, ses services ne sont plus guère interrompus. En 1661, il fut chargé de saisir à Belle-Ile et à Concarneau les navires appartenant à Fouquet, qu'on venait d'arrêter. (Lett. de Le Tellier au maréchal de La Meilleraye; Arch. de la Guerre, vol. 170, p. 10; lettres de Du Q. à Colbert, 7 et 12 sept., 19 oct. 1661; Bibl. Imp., Ms.) Une lettre anonyme qui fit peu d'impression sur Colbert, signalait Du Q. comme un des pensionnaires de Fouquet; dénonciation de quelque officier mécontent. (Bibl. Imp., Ms. Lett. à Colbert, 1662.) — En 1659, Du Q. avait un procès avec sa belle-sœur Susanne Le Monnier, veuve d'Étienne Du Q., « pour raison

¹ Faut-il voir là une allusion à la campagne de 1650 pour délivrer Bordeaux ?

» des sociétés qui avoient été entre Abrah. Du Q. et » défunt Etienne Du Quesne ». Susanne Le Monnier se désista des poursuites le 21 avril 1676, laissant à son fils Abraham Du Q. Le Monnier cette affaire à régler. Celui-ci, le 24 avril suivant, vendit à André Sambucy, bourgeois de la ville de Millan, « tous les droits, actions et prétentions qu'il pouvoit avoir à exercer » contre son oncle, « dans les armemens, courses et captures sur les ennemis de l'Etat » faits par lesdits associés, moyennant la somme de 6,000 l. » (Arch. de l'Emp., Parlement, plaidoiries, vol. 1666, X. 5946, fol. 374; et actes des 21 et 24 avril 1676 chez M. Defresne, not.) (Abrah. Du Q. Le Monnier avait 22 ans au moment de cette vente; il était donc né vers 1654. Etienne, son père, était mort vers 1658 apparemment.) Le 2 juin 1664, Abr. II Du Q. confia à Jean Conrad Sollicoffte, « 13,260 l. pour les faire valoir sur la place de Marseille, et les lui rendre « avec les intérêts qu'ils auront profités. » (Invent. fait après la mort de Du Quesne.) — Le 18 août 1668, un nommé Le Roy s'engagea envers Ab. Du Q. (Arch. de M. Beau, not.) Du Q. avait, à je ne sais quel propos, un procès avec Marie Fouré de Dampierre, veuve du comte du Daugnon; étant à Brest, le 10 avril 1669, il écrivait à Colbert : « J'apprends » que M. Turgot St-Clair doit rapporter devant vous » mon affaire contre la Maréchale de Foucault; vous » auez eu la bonté de donner le premier arrêt, il vous » plaira de vous en souvenir et de me faire donner » le définitif pour ma décharge. » (Bibl. Imp., Ms.)

— Le 27 août 1669, Ab. Du Q. fut fait lieutenant général des armées navales; il était chef d'escadre depuis 20 ans, et il avait 56 ans d'âge. Il ne fut élevé ni à la dignité de Maréchal ni à celle de Vice-Amiral de France. Si la profession qu'il faisait de la religion réformée fut une raison pour que le Roi le laissât à la tête des lieutenants généraux, sans lui donner le bâton ou lui conférer la Vice-Amirauté du Levant, qui resta vacante tant qu'il vécut, n'y eut-il aucune autre cause à ce qui semble être un déni de justice à son égard? Les biographes n'ont pas manqué d'affirmer que la religion fut le seul motif qui retint Louis XIV. Il est permis de dire qu'il n'en fut pas tout à fait ainsi. Les documents ignorés ou peut-être négligés à dessein par les historiens de Du Quesne prouvent que son caractère ne fut pas sans influence sur la détermination du Roi. Voici ce que Colbert écrivait à Du Quesne le 7 mai 1678 :

« Monsieur, je ne puis douter que vous ne soyez à présent parti pour l'exécution des ordres qui vous ont été envoyés; mais je ne puis m'empêcher de vous répéter encore ce que je vous ai dit plusieurs fois, que les difficultés infinies que vous faites en toutes occasions et en toutes choses font beaucoup de peine au Roy, et je ne vous dirai pas qu'elles gâtent les services que vous rendez; mais assurément il est difficile que cela ne fasse pas impression sur l'esprit de Sa Majesté, et que peut-être elles ne lui fassent connoître que si vous étiez plus avancé dans les dignités de la marine, vos difficultés augmenteroient à proportion. C'est la plus grande marque d'amitié que je vous puis donner de vous redire souvent les mêmes choses, et croyez-moi, une fois pour toutes, rendez-vous plus facile, et mettez-vous fortement dans l'esprit que le Roy connoît parfaitement ce qui est nécessaire pour son service; et ainsi vous devez vous attacher à l'exécution de ses ordres, sans les vouloir changer ou augmenter par toutes les difficultés que vous faites. Je suis, etc. (Arch. de la mar. Ordres du R. vol. 44, fol. 244.)

Voilà qui est bien positif: Du Quesne n'obéissait aux ordres du Roi qu'en les commentant et en les interprétant à sa guise. Colbert, qui l'avait averti

plus d'une fois, l'avertissait encore, et lui faisait bien comprendre qu'on pouvait craindre qu'il ne devint plus difficile encore, s'il était « plus avancé » dans les dignités de la marine », c'est-à-dire s'il était fait Vice-Amiral de France. La religion n'était donc pas un motif absolu d'éloignement. Ce fâcheux caractère que Colbert reprochait à Du Quesne, tout le monde le connaissait. M. de La Guette écrivait, le 7 nov. 1662, à propos du départ de Du Q. pour Carthagène, aussitôt qu'il serait de retour à Toulon : « Mais comme cet homme-là est épineux et difficile » à persuader, il faut un ordre bien précis pour l'en » gager à partir, trois jours après qu'il sera de retour. » Le 25 nov. de la même année La Guette écrivait :

« Led. s^r Du Q. est accoutumé à vouloir toujours faire des dépenses singulières et à sa mode... Il est arrogant, opiniâtre, et d'ailleurs n'a pas grand mérite, si ce n'est d'être matelot. Il est tellement intéressé que cela est incriminable... »

Une autre fois l'Intendant de Toulon disait :

« Je veux vivre bien avec tous Messieurs de la marine, et même avec M. Du Quesne, qui est un vieux officier expérimenté; mais il me semble qu'il est raisonnable qu'il ne se distingue pas si fort des autres, qu'il soit soumis aux ordres qui sont établis et très-volontiers, Monsieur, je prendrai ses avis. » (6 fév. 1663. Bibl. Imp., Ms.) — « Il est certain qu'il faut que nous ayons en mer toujours une bonne escadre de vaisseaux qui croise depuis le détroit jusques au Conquêt; mais, il faut prendre pour cela un capitaine qui n'aime pas tant les ports que le s^r Du Quesne » (Colbert de Terron à J^e-Bapt. Colbert, 23 sept. 1669.) — « M^r Du Quesne a fait à son ordinaire; il ne faut pas attendre un grand service de cet homme. » (Du même, 25 oct. 1669.) — « Si le s^r Du Q. continue ses difficultés, il pourra bien demeurer quelque temps sans emploi. Ce n'est pas que, comme il est fort habile et le plus expérimenté capitaine, il ne faille souffrir quelque chose de lui. » (Colbert à Colbert de Terron, 23 août 1669.) — « ... Vous devez considérer led. s^r Du Quesne pour le plus habile homme que nous ayons assurément dans la marine, et encore même qu'il eut des défauts, c'est à vous de les souffrir et faire en sorte qu'il serve agréablement. » (Colbert à M. De Seuil, Intend^t, le 9 août 1670.)

On voit que Colbert était conciliant et désirait entretenir la bonne harmonie entre les Intendants et cet épineux Du Quesne.

Je pourrais multiplier ces citations, mais j'aime mieux trouver une excuse à ce mauvais caractère de Du Quesne dans ce que disait la Reine Christine à Chanut, à propos d'un colonel de son armée : « Axel Axelsson est un brave homme, mais âgé, et d'ordinaire les vieux capitaines présumant de leur suffisance sont moins traitables, et ont toujours quelque chose à dire contre les ordres de leurs généraux. » (Lett. de Chanut, t. V, p. 80.) Du Quesne était tout à fait comme Axel Axelsson, qu'il avait, du reste, connu à Stockholm; l'ancienneté de son brevet de capitaine lui semblait un titre qui le dispensait de l'obéissance à l'égard des officiers généraux qui ne pouvaient produire des brevets de 1626; et sa lutte à ce sujet dura jusqu'à ce qu'enfin le Roi eût réglé d'une manière définitive les rangs entre les officiers: ancienneté dans chaque grade, obéissance de tous à l'Amiral et aux Vice-Amiraux; les lieut^{ants} généraux primant tous les chefs d'escadre, ceux-ci tous les capitaines, les capitaines primant les lieutenants, qui primaient les enseignes.

Si Louis XIV, après la défaite de Michiel Adriansz de Ruyter, ne donna pas à son vainqueur le bâton de Maréchal ou la Vice-Amirauté, — il était lieutenant général seulement depuis sept ans, — le payait-il mal de ses services? En avril 1675, il lui avait donné une

pension de 5,000 livres, et avait fait capit. de vaiss. Henri Du Q., son fils aîné; il ne s'en tint pas là. Du Quesne avait le désir de posséder une grande terre noble, il en avait parlé à Colbert, qui à son tour en avait entretenu le Roi. Il avait jeté les yeux sur Le Bouchet, qui appartenait à M^{me} Marie de Bellevue, marquise de Clérembault; c'était une baronnie qui s'était formée des terres et seigneuries du Bouchet, du grand et du petit Valgrand; le prix en était très-élevé, et Du Quesne n'était pas assez riche pour s'en passer la fantaisie. Le Roi fit dire qu'il donnerait 200,000 livres. M^{me} Du Quesne acheta alors la baronnie du Bouchet au prix de 274,000 l. (Actes des 3 et 9 août 1681, chez le successeur de M. Tresse, et Inventaire fait après la mort de Du Q.) Louis XIV fit alors la déclaration suivante :

« Louis, etc. La satisfaction que nous auons des services importants qui nous ont esté rendus par nostre cher et bien aimé le sieur Abraham Du Quesne, Lieut^g de nos armées navales, nous auroit porté à luy accorder par nos lettres patentes de ce jour d'huy... la somme de deux cent mille livres, pour laditte somme estre employée à l'achat et acquisition de la terre et baronie du Bouchet-Valgrand, ainsi qu'il est porté par nos lettres patentes. Mais d'autant que ledit sieur Du Quesne, *faisoit profession de la Religion prétendue refformée pourroit, sous prétexte de la haulte justice de laditte terre et baronie, prétendre y faire l'exercice de lad. Religion prétendue refformée, et que nous ne luy auons accordé la ditte somme pour l'employer en l'achat de lad. terre qu'à condition que luy ny ses descendans et ayant cause faisant profession de lad. R. Ref. ne pourroient faire aucun exercice de lad. Religion, nous estimons nécessaire de faire connoistre nos intentions sur ce sujet; A ces causes... Donnée à Fontainebleau le 4^e jr d'aoust l'an de grâce mil six cens quatre-vingt-un. (Signé) Louis, et sur le reply : par le Roy, COLBERT. Registrés au parlem^t le 21 not. 1681. » (Arch. de l'Emp., Ordonnances de Louis XIV, Reg. GGGG, fol. 6.)*

Par lettres patentes du mois de février 1682, le Roi étant à St-Germain, voulant donner à Du Quesne « de nouvelles marques de l'estime » qu'il faisait de sa personne, « qui pussent passer à sa postérité », érigea en marquisat, sous le nom « DE QUESNE, la terre du Bouchet-Valgrand ». (Reg. cité, fol. 275.) Ces lettres furent enregistrées au parlem^t, le 4 sept. 1682. (Arch. de l'Emp., Reg. Conseil secret T, fol. 283.) Du Quesne n'était point à Paris quand furent passés les actes des 3 et 9 août 1681; Gabrielle de Bernières traita en son nom propre et au nom de son mari, et signa les conventions avec Mad. Marie de Bellevue. Le marquis Du Quesne était à la mer.

Si Du Quesne n'était pas à Paris en août 1681, il y avait été en juin 1680. Le 16 juin de cette année, Jean Girard, architecte et entrepreneur des bâtimens du R. et de Monsieur, avait fait à lui et à sa femme un bail de trois ans, pour la maison où demeurerait le ménage Du Quesne, rue du Sépulcre. (Acte chez M. Defresnes.) Cet acte est signé : Girard, Du Quesne.

Le 18 nov. 1681, Gabrielle de Bern. passa un bail à terme à Boucquin. — Le Roi donna, en janv. 1682, des lettres d'union de quelques petites terres à la seigneurie de Monros (*sic*, p^r Moros) en faveur de Du Quesne.

La condition qu'avait acceptée Du Quesne avec les 200,000 l. ne fut pas respectée par Mad. Du Q. Une lettre de Desgrez à M. de La Reynie (29 sept. 1686) fait connaître qu'un Quesne, les domestiques, convertis ou non, faisaient toujours profession de la religion réformée. En marge de la lettre, je remar-

que cette note d'un secrétaire du lieutenant général de police : « Il ne conuient pas ce semble au ser- » nisse (*sic*) du Roy de relouer ces sortes de choses » à l'esgard d'un tel homme de service ». La phrase n'est pas bonne, mais le sentiment qui l'a dictée est excellent. — Avant 1681, le Roi avait fait presser Du Quesne et sa femme de se convertir, pour donner un bon exemple à toute leur famille. Bossuet avait vu Du Quesne sans en rien obtenir, et Colbert, à qui il avait rendu compte de sa visite au lieut^g général, avait écrit à celui-ci une lettre amicale, à laquelle Du Quesne avait répondu :

« Monseigneur, j'ay recen la lettre que vous m'aués fait l'honneur de m'escire, le 1^{er} de ce mois, où vous me dites que *sans les esclusions* (*sic*) que je me donne, je recerois des grâces du Roy au delà de mes prétentions. — Je croyois que, puisqu'après avoir exposé les principaux articles de ma religion à M^r l'euesque de Condon (*sic*) (Bossuet, qui fut fait évêque de Meaux en 1681) il les a approuvés comme estans d'une doctrine chrestienne et conforme aux bonnes mœurs, et que le seul défaut qu'il y trouve, est seulement que je n'en crois pas assez, cela ne deuroit pas, ce me semble, m'auoir attiré ces esclusions (*sic*); et sans blesser le respect que je vous dois, l'on pourroit dire qu'il y a aussi bien scandale pris, que scandale donné. Et puisque c'est le commandement du Seigneur de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu, César sans doute ne trouuera pas mauuais qu'en luy rendant religieusement ce qui luy est deu, l'on rende aussy à Dieu ce qui luy appartient. Et vous, Monseigneur, qui estes zélé pour la gloire du Roy, considérés s'il vous plaist que rien n'est plus capable de l'augmenter et faire connoistre sa générosité à toute la terre, que le surcroit des grâces que Sa Majesté fait à ceux qui le seruent bien, et cela mesme fortifie le zèle que ses sujets ont pour son seruice. — Je suis, avec beaucoup de respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant seruiteur, DU QUESNE. — A Toulon le 20^e feurier 1680. »

Cette lettre remarquable, qui répondait un peu tardivement aux insistances bienveillantes de Colbert et paraît avoir été longtemps méditée, est d'une main que je crois être celle de Henri Du Quesne; la signature seule est autographe¹. Bossuet ni Colbert ne se tint pour battu. M^r l'évêque de Meaux eut encore quelques entretiens avec Du Quesne; Colbert chercha à le persuader, quand il le vit à Paris, et un jour il lui écrivit : « Faites quelque grande chose qui force le Roi à faire pour vous ce qu'il a fait pour quelques-uns de vos coreligionnaires ». A qui faisait allusion Colbert? Je l'ignore; mais de cette phrase comme de la lettre du 7 mai 1678, citée plus haut, p. 1021, je tire cette conclusion que la religion n'était pas un obstacle absolu aux faveurs du Roi. Louis XIV avait cependant fortement à cœur la conversion du plus ancien de ses lieutenans généraux de la mer; les courtisans le savaient, aussi recueillèrent-ils tous les bruits qui se répandaient à Versailles et à Paris sur ce qui touchait à Du Quesne. Le 15 janv. 1686, il se retira du service actif; il avait 76 ans, la mer et la guerre l'avaient fatigué; il avait d'ailleurs perdu l'espoir de l'éclaircir le Roi au chapitre d'une des deux grandes dignités qu'il avait espérées longtemps; à la cour ce fut une sorte d'événement, et, le 12 février, Dangeau écrivit sur son journal :

« On sut que Du Quesne lieut. g^l de la marine se retirait en Suisse, à cause de sa religion, et l'on croit que le Roy remplira la place de Vice-amiral qui n'a point été remplie.

¹ Je l'ai communiquée à M. Floquet, pour son Histoire de Bossuet.

On ne la vouloit pas donner à Du Quesne à cause de la Religion, et on ne vouloit pas lui donner le dégoût de mettre un homme au-dessus de luy.

Mauvaise information; Du Quesne n'avait point dû quitter Paris, où il savait qu'on ne l'inquiéterait pas. Henri, son fils, demandait, lui, à s'aller fixer en Suisse; il en obtint la permission, en juin 1686, et eut un passe-port du Roi, le 30 de ce mois. — Abraham II Du Quesne mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le soir du 1^{er} février 1688 :

« Nous avons perdu M^r le marq. Du Quesne... dans sa 84^e année. » (Erreur, il avait 78 ans.) « Il est mort subitement... en se mettant au lit pour se coucher, et en donnant des ordres à ses domestiques... Il étoit possesseur de la baronnie d'Anbonne » (erreur, Anbonne, en Suisse, appartenait à Henri Du Q.) « et de la terre du Bouchet. » (*Mercure*, fév. 1688.) — Lundi 2 fév. 1688, à Versailles... Le fils de Du Quesne vint ici dire au Roy, que son père étoit mort à Paris subitement, il étoit lieutenant depuis longtemps, et l'on croyoit mesme que le Roy lui eut donné la charge de Vice-Amiral de Levant, qui n'est point remplie, s'il se fut fait catholique. Il est mort sans parler. » — « Du 6. On n'a point encore donné la Vice-Amirauté de Levant... » (Journal de Dangeau.)

Le fils de Du Q. dont parle Dangeau étoit Abraham III, fils puîné du lieutenant, g^r, alors à Paris, parce qu'il s'étoit fait catholique. Quant à la Vice-Amirauté, le Roi ne se pressa point, afin de montrer, peut-être, que chez Du Quesne, le protestant seul n'avait pas fait tort au futur Vice-Amiral, et qu'il y avait d'autres raisons qui l'avaient empêché de gratifier le vieil officier de la dignité qu'il conféra à Tourville, mais en octobre 1689 seulement. — Que se passa-t-il à la mort d'Abraham Du Quesne? Il ne fut point enterré dans un des cimetières protestants de Paris. On fit l'autopsie de son corps, dont on retira le cœur que l'on mit à part. Quant au reste, il fut enfermé dans une bière et transporté au Quesne. On a dit qu'il fut inhumé sur le fossé extérieur du parc du Bouchet; c'est une erreur que dément un plan que j'ai trouvé à la direction générale des poudres et salpêtres. Ce plan est celui de la propriété du Bouchet, laquelle, après avoir appartenu à différents propriétaires, fut vendue, le 25 janv. 1821, au gouvernement, qui l'achetait pour y établir une poudrière. Dans l'angle N. E. du trapèze qui figure la propriété du Bouchet est, voisin du mur dominant le fossé extérieur, un rond représentant l'emplacement de la tombe de Fillustre défunt. La tradition du Bouchet est que Du Quesne fut amené nuitamment à son dernier asile; elle a pour elle toutes les apparences de la vérité. On ne voulut pas que les obsèques de Du Quesne fussent l'occasion d'une démonstration bruyante de ses amis. Henri Du Quesne, en 1700, éleva, dans sa propriété d'Anbonne, un monument à la mémoire de son glorieux père; il y renferma le cœur du grand marin, qu'il avait probablement hérité de sa mère, et, sur le marbre, fit graver une longue inscription latine qui déclare que, « sous

¹ J'ai vu, en 1851, aux Archives de l'Etat, à la Haye, dans la « *Lias* : France. a 1688—1689 », cette note : « *Den Hare du Quesne, Lieutenant general ter Zee is voorleden maendigh een een apoplexie, in seer hoogen ouderdom, alhier overleden.* — Paris 6^{me} February 1686 (signé) W. V. WASSEMER. » (c'est-à-dire « Monsieur Du Quesne, lieutenant général de mer, est mort ici, lundi, d'une apoplexie, dans un âge très-avancé. »). La mort de Du Q. fit une vive sensation en Hollande, où le rival de Michel Adrien de Rynter jouissait d'une grande considération. Son nom y est encore très-respecté; j'ai pu le constater.

le monument, est le cœur d'Abrah. Du Quesne, marquis, baron Du Quesne, Valgrand, Moros, Querriehard, Indrette (*sic*), etc., dont le corps n'est jusqu'ici enseveli nulle part et ne le sera jamais (*Corpus nondum ullibi sepultum, nec unquam sepelietur* (*sic*)). Il faut entendre ces paroles, singulières en apparence, autrement qu'elles ne s'expliquent mot à mot. L'épithaphe veut dire que le corps de Du Quesne ne fut et ne sera jamais « enterré honorablement »; car ce corps, ou ne le jeta point à la voirie. Mad. la marquise Du Quesne avait le droit de faire inhumer dans son parc les restes de son mari, et elle usa de ce droit; le plan que j'ai cité en est la preuve. Pourquoi, lorsque la terre du Bouchet fut vendue par Gabrielle de Bernières et ses fils Isaac et Jacob, à M. Bose (6 juin 1696), ne fit-on pas exhumer Du Quesne pour le transporter en Suisse? Refusa-t-on à la famille le droit de s'emparer des restes du calviniste, pour leur donner une tombe en pays protestant? J'ai cherché sans le trouver le refus d'exhumation. Au reste, il est fort possible qu'en effet la police se soit opposée au désir des fils de Du Quesne, tout catholiques qu'ils fussent devenus; et c'est là ce qui expliquerait comment sur un plan du XVIII^e siècle on voit encore la place de la tombe de Du Quesne. Bose et ensuite la maison de Noailles respectèrent cette tombe modeste du grand homme, séparé de tous les siens; n'est-ce pas ce que le plan du Bouchet nous apprend? — L'inventaire, après le décès de Du Quesne, fut fait par Boisseau, not., du 1^{er} au 19 juin 1688. La minute en est chez M. Defresne, notaire; c'est une pièce intéressante, trop longue pour que je la puisse publier ici. On y voit que Du Quesne avait, à Paris, six chevaux de carrosse, dont « deux cavalles de poil isabelle », plus deux chevaux de selle; et au Quesne, quatre chevaux servant au labour, « avec leurs queues, » crins et oreilles ». On y remarque, entre autres articles de toilette, « trois perruques de cheveux » blonds et blancs, dont une neuve ». Quant à l'argent monnayé, il avait, dans la maison de Paris, 16,040 l. 10 s. en louis d'or et pistoles d'Espagne. Du Quesne avait, tant à la ville qu'à la campagne, une assez belle argenterie. Parmi ses papiers, figure une pièce qui montre qu'entre les 200,000 l. données par le Roi à Du Quesne pour l'achat du Bouchet, Louis XIV lui donna cent autres mille livres, le 14 avril 1684. Une autre pièce prouve que Marthe de Caux, mère d'Abrah. Du Q., vivait encore en août 1665, car le 16 de ce mois elle reconnut, par-devant Maurice, not. à Rouen, que tous les effets, meubles et autres « étant en la maison et jardin où elle demouroit au faubourg de St-Sever », appartenaient à Abrah. Du Quesne, son fils. — Au moment de sa mort, Du Q. devoit encore à Mad. de Clerambault 72,400 l. environ sur le Bouchet; c'est ce que déclara Mad. Du Quesne dans l'inventaire.

J'ai dit tout à l'heure que les fils de Du Q. étoient devenus catholiques. Ils ne furent pas les seuls de la famille qui se convertirent. Dès le 8 février 1688, Seignelay avait écrit à M. de La Reynie :

« Le Roy m'ordonne de vous escrire d'aller voir Mad. Du Quesne et de luy demander si elle veut se faire instruire en la R. C. Sa Majesté estant résolue en cas qu'elle ne prenne point ce party, *de la faire sortir du royaume.* » (Bibl. Imp., Ms, Clair. 556, p. 142.) Eu même temps, il

avait dit à M. de Ménars : « Le Roy ayant résolu d'en user à présent à l'égard de la famille du s^r Du Quesne ainsy qu'il auoit fait à l'égard de tous les autres religionnaires opiniâtres. Sa Maj. m'a ordonné de vous escrire que son intention est que vous fassiez incessamment saisir tous les biens qui sont dans l'estendue de vostre département qui se trouveront auoir appartenu à M. Du Quesne. » (Même page.)

La saisie eut lieu.

« ... La garnison est encore chez la veuve de feu M. Du Quesne, que l'on espère devoir se faire catholique d'autant plus tost qu'elle estoit de naissance jusqu'à ce qu'elle épousât son mari. Son fils puisné l'est et sa femme aussi... » (Gazette manuscrite, 26 fév. 1688, p. 12; vol. : Lettres à l'abbé de Dangeau 1676-1707. Bibl. Imp., Ms.)

Mad. Gabrielle de Bernières ne voulut quitter ni ses biens ni le royaume, se rendit, revenant à sa première religion, et, le 12 mars, Seignelay écrivit à M. de Ménars :

« Mad. Du Quesne ayant fait sa réunion, le Roy m'ordonne de vous escrire de luy donner sur-le-champ main-léuée des saisies que vous auez fait faire sur leurs biens et de luy tesmoigner en cette occasion toute l'honnesteté possible. » (Vol. cité p. 233.)

— Mad. Du Quesne mourut le 6 mai 1697, à 7 h. du soir, rue des Fossés-de-M.-le-Prince; elle était « âgée d'environ 63 ans » — née, par conséquent, vers 1634 —; elle fut enterrée, le 7, dans l'église de St-Côme, « au pied de l'autel de la croix, vis-à-vis la chapelle de la Vierge, en présence de ses » fils Isaac, marq. Du Quesne, et Jacob, comte Du Quesne ». (Reg. de St-Côme.) — Abraham III Du Q., second fils de Mad. Du Q., s'était converti avant sa mère, ainsi qu'Isaac; aussi, le 25 mars 1688, le Roi leur donna-t-il, comme « faisant profession de la Relig. catholique, tous les biens de la succession du s^r Du Quesne leur père, lesquels auroient deub appartenir et escheoir à Henry et Jacob Du Quesne leurs frères, faisant profession de la R. P. R., lesquels sont sortis du Royaume ». (Arch. de l'Emp., vol. E. 3374, fol. 84.) Jacob se convertit; Abraham retourna à Calvin et passa en Hollande. Dès 1686, il écrivait de Toulon qu'il se serait déclaré déjà, s'il n'avait craint que son abjuration ne causât la mort de son père. « Cependant si le Roy veut qu'il fasse dès à présent son abjuration, il est prêt à obéir ». (Lettre de Du Quesne Moros; Toulon, 12 fév. 1686.) En 1686, le Roi lui avait donné une pension de 1,000 l. En 1689, il quitta Paris et l'église de Rome, et fut rayé de la liste de la marine, cette même année. Il mourut à la Haye le 22 fév. 1695. (Foy. PROTESTANTS.) — Les neveux de Du Q., Abr. Du Q.-Guillon et Abr. Du Q. Monnier, se convertirent. Du Q.-Guillon épousa M^{lle} de Vantron, huguenotte mal convertie ». (Lett. de Bégon, Rochefort, 11 mars 1692.) Marguerite-Nicolas de Vantron était si mal convertie, en effet, qu'on la mit au convent de la Providence, d'où elle ne sortit qu'en janvier 1695, sur la promesse de « tenir une autre conduite qu'elle a fait sur la religion ». — Du Quesne-Monnier épousa, à Toulon, dans la chapelle de St-Sébastien, Ursule-Thérèse Possel, fille d'un avocat et sœur d'Anne Possel, qui avait épousé Ange-Rodolphe Bidaud de Salvoe, cap^{te} de vaiss. (Acte du 2 août 1693, communiqué par M. le général d'Hugues.) Du Q.-Monnier perdit un bras en 1697, sur le *Trident*; il mourut Chef d'escadre, à Toulon, le 17 nov. 1726. (Arch. de la Mar.) Son fils, Ange, marq. Du Quesne-Menneville, Lieut. g^l des arm. navales, command^{ant} de St-

Louis, ancien gouverneur du Canada, mourut le 17 sept. 1778 à Antony (Seine) et fut enterré le lendemain dans l'église de cette paroisse. (Reg. de St-Saturnin d'Antony.) — Henri Du Q., fils aîné d'Abrah. II, épousa, par contrat passé à Beaucaire, le 1^{er} avril 1683, en présence de son père, Françoise Bose, fille de Laurent Bose, cons^{ul} au parlement de Toulouse, laquelle lui apporta 150,000 l. de dot. Du Quesne donna à son fils une rente de 5,000 l. par an. (Acte communiqué par M. Eugène-Thomas, archiviste du départ^{ement} de l'Hérault.) — Abraham II Du Q. cachetait ses lettres avec un cachet au centre duquel était un Chêne. C'était une pièce d'armes parlantes, allusion au nom de Quesne. Deux lettres écrites de Paris par Du Q. à Trubert, commiss. général de la Mar. (26 oct. 1668 et 8 fév. 1669), portent les restes de cachets en cire d'Espagne noire, portant le Chêne branché et feuillé. Le 15 fév. 1669, Du Q. écrivait à Trubert : « Je » reçois la vostre du 5^e, toute remplye d'eau de » Hongrye. Quand il (y) en aura de bonne ce prin- » temps vous y songerez (pour moi) et non plus » jusques-là ». Ainsi, le rude marin parfumait son linge et sa perruque d'eau de la Reine de Hongrie ! Pourquoi pas ? Louis XI ne dédaignait pas l'eau de rose et la poudre de violette, pour ses ablutions et pour sa toilette. (Voy. ci-dess., p. 802, 2^e colon.) — Un dernier détail et j'en aurai terminé cette étude déjà bien longue et qui ne l'est pas cependant assez, tant la matière est abondante. D'une lettre de M. de Combes, capit. de vaiss., au ministre (Toulon, le 15 nov. 1707), j'extrais ce passage :

« Je jette alors la veue sur le portrait de feu M. Du Quesne qui est dans cest appartement. M. de St-Patter me demanda quel portrait je regardois là; je luy dis « d'un » grand général de mer qui estoit feu M. Du Quesne. » M^r de Langeron prit la parole pour luy dire que cestoit un homme de rien. « Eh ! Monsieur, que ce général se » connut bien peu dans cette réplique ! »

— Outre les actes, provenant des Arch. de l'étude de M. Defresne, et que j'ai cités, ces archives possèdent encore, faits au nom de Du Q. ou à celui de sa femme, des actes des 26 mars, 29 sept. et 21 oct. 1676; 4^{es} mars, 25 mai, 11 et 25 juin 1677; 6 mars 1678; 1^{er} fév., 8 avril, 3, 7, 9 et 15 août 1681; 8 janv., 9 fév., 9 juin, 24 nov. 1682; 27 et 28 fév. 1683; 18 janv., 22 janv. ou fév., 14 mars, 27 avril 1684; 9 avril, 16 mai, 25 juin, 6, 7, 9, 12, 18, 21 juil., 1^{er}, 2, 9 août, 12 sept. 1685; 17 mai, 24 et 26 juin, 25 juil., 6 et 21 août 1686; 26 août 1688; 25 sept. 1689; 2 mai 1690. — Foy. BEAUFORT, p. 143, 1^{re} colon., BEECK (Van), CERTAINES, p. 376 et 377, DUCNON (DE), GALLAND, 2. LONGUEUILLE, PELLISSON, PROTESTANTS, REXAU, Louise-Marie-Françoise-Elisabeth DE SAVOIE, SOPHA.

QUESNEL (LES).

XVI^e et XVII^e siècle.

Les Quesnel, peintres, dessinateurs, crayonneurs, ne sont guères plus connus aujourd'hui que le Quesnel (Pasquier), célèbre il y a cent cinquante ans parmi les jansénistes. La généalogie de ces gens-là qui eurent leur illustration n'est pas moins difficile à établir que celle des du Monstier, et ne m'a pas causé moins de peine. Plusieurs critiques ont essayé

¹ Joseph Andraut de Langeron qui mourut d'apoplexie à Senans, le 28 mai 1714, était marquis. Lieut^g des armées navales, depuis le 1^{er} avril 1697. Bon officier, il eut d'excellents services; il était orgueilleux et s'était fait peu d'amis dans la marine par son caractère difficile et ses façons méprisantes.

de débrouiller la famille Quesnel, à l'aide de quelques lignes qu'on lit dans la *Bibliothèque historique* du père Le Long; ils y ont peu réussi. Voyons ce que les documents authentiques, négligés par ces écrivains, et que j'ai recherchés avec soin, m'ont fourni d'éclaircissements. — L'abbé de Marolles a dit, dans son *Livre des peintres et graveurs*, qu'il ne faut pas négliger :

« Six peintres des Quesnel, et tous considérables, Qui sont sortis de Pierre et de ses trois enfants ; Deux François, Nicolas, et Jacques, triomphants, Augustin et Toussaint, ingénieurs, aimables. »

Dans ce quatrain, dont le style rappelle assez heureusement celui des mystérieux centons de Nostradamus, voilà nommés deux François Quesnel parmi les enfants et petits-enfants de Pierre. Est-ce à dire qu'ils fussent frères, comme l'a cru le père Le Long? Marolles montre que non :

« Je dis Jacques, celui père d'une famille Dont le second François le vice a combattu. »

Ainsi, voilà un « second François », fils de Jacques, qui ne peut être confondu avec le François qui fut peintre des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, et qui, suivant la notice écrite au bas de son portrait, gravé par Michel Lasne, mourut, en 1619, âgé de 75 ans. Ce fut ce François I^{er} Quesnel qui, selon l'abbé de Marolles, « suivit Janet, que partout on renomme », et fut aussi habile que ce Clouet; « il fit de grands tableaux pour les tapisseries », et les tableaux pour l'entrée de la Reine Marie de Médicis, puis pour le sacre de Louis XIII à Reims. (7 oct. 1610.) Thomas Le Leu, dans une petite estampe, morceau assez intéressant, a reproduit le tableau du sacre. La Bibl. Imp. en garde une épreuve parmi les pièces de François I^{er} et d'Augustin Quesnel. François I^{er} Q. fit, pour des médailles et des jetons, les portraits de Charles IX, que grava je ne sais quel artiste. Voici le document qui m'a fait connaître cette circonstance :

« Veu la requeste présentée par François Quesnel, M^e Peintre à Paris, nous vous mandons que des deniers de vos comptes vous baillez et payez aud. Quesnel la somme de neuf livres à luy taxée et ordonnée par lad. court (parlement) pour avoir fait huit portraictz tant pour les pièces que le Roy veut donner à son entrée à Paris, que pour les jetons de lad. court... (Signé) Faulchet, Turquin. 15 fév. 1571. » (Arch. de l'Emp., Z, 2839.)

L'entrée de Charles IX à Paris dont il est question ici eut probablement lieu à propos de la paix hypocrite de 1570 entre catholiques et protestants. Les pièces frappées à cette occasion paraissent être rares, car la Bibl. Imp. n'en a pas une dans sa riche collection.

— Pierre Quesnel, fils de Nicolas I^{er}, fut père de Nicolas II, ainsi que nous l'apprend une note en marge d'un portrait aux trois crayons, représentant Pierre, la tête penchée sur la poitrine, et septuagénaire au moins. Cette note est ainsi conçue : « Pierre Quesnel, père de Nicolas (II) « a qui est ce livre, » qui a fait ledict crayon en 1574. » Si, comme on peut le croire à l'aspect du vieillard, Pierre avait, en 1574, de 70 à 72 ans, il était né de 1502 à 1504. On sait que Marie de Lorraine l'emmena en Ecosse lorsqu'elle épousa Jacques V, en 1638; il avait environ 40 ans à ce moment-là. Il épousa, en Ecosse, Madeleine Digby, dont il eut François, Nicolas et Jacques. François, mort, âgé de 75 ans, en 1619, dut naître à Holy-Rood vers 1544; Nicolas naquit peu après; quant à Jacques, peut-être naquit-il en France. Quoiqu'il en soit, nous savons par

l'abbé de Marolles que Pierre revint à Paris, et qu'il fit les vitraux des Augustins, derrière le maître-autel. Dans ces vitraux, il peignit Henri II et Catherine de Médicis, à genoux au bas du tableau; cette peinture fut faite « dans l'an cinquante sept », dit Marolles. — Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire de Pierre Quesnel, qui vivait encore en 1580, et je ne sais rien de Nicolas I^{er}.

Quant à François I^{er} Q., il épousa, vers 1574, Charlotte Richaudeau, qui, le 11 déc. 1575, lui donna Marguerite, tenue par « Marguerite Ydeby (sic), femme de M. Pierre Quesnel, m^e peintre. » (St-Germain l'Auxer.) Le 22 janv. 1580, François I^{er} Quesnel eut François II, tenu par « Pierre Quesnel, m^e peintre. » Le 21 juin 1584, il eut Philippe, et le 10 déc. 1585, François III. Il demeurait alors rue St-Germ. l'Auxerrois. François I^{er} devint veuf, épousa, le 11 mai 1586, Marguerite Le Masson, de St-Jean en Grève. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Marguerite Le Masson était fille de Pierre, greffier au grenier à sel de Château-Thierry. Le 3 avril 1587, Marguerite mit au monde Pierre, dont un des parrains fut son oncle « Nicolas Q., m^e peintre. » Denise, née le 27 mars 1588, eut pour parrain Jacques Quesnel. Le 19 janv. 1590, naquit Jacques; le 20 fév. 1592, François; le 14 oct. 1594, Robert; le 28 déc. 1595, Augustin; le 15 juin 1597, Vincent; le 15 oct. 1598, Catherine; le 24 mars 1600, Jérôme, tenu par « Hierosme Franek, peintre de la Roync, et par Claude Pillon, femme de Nicolas Le Blond, m^e peintre ». Le dixième et dernier enfant de Marg. Le Masson, Nicolas, naquit le 19 sept. 1601. Ainsi, François I^{er} Quesnel eut au moins 14 enfants, de deux femmes, entre 1575 et 1601.

— Nicolas II Q., frère de François I^{er}, crayonneur et peintre de « blasons, prisés en son temps par la cour », épousa Jeanne Bertrand, dont il eut, le 1^{er} mai 1579, Pierre, tenu par ses deux grands-pères, Pierre Quesnel, m^e peintre, et Jehan Bertheau (sic), m^e tailleur d'habits. (St-Germ. l'Auxer.) Le 22 avril 1580, Nicolas eut Marguerite, et le 24 déc. 1594, Toussaint. Nicolas II Quesnel mourut le 7 août 1632, « doyen de la communauté des peintres et sculpteurs. » Il fut enterré aux SS. Innocents. (Reg. de St-Jean en Grève.)

— Jacques I^{er} Quesnel, fils de Pierre, et frère que n'ont pas connu les biographes, de François I^{er} et de Nicolas II, épousa, en 1593 ou 1594, Geneviève, fille du peintre Jérôme Bollery. Geneviève fut presque aussi féconde que sa belle-sœur Marguerite Le Masson; elle donna 8 enfants à son mari : 1^o Toussaint, tenu, le 24 déc. 1594, par « Hierosme Bollery et Toussaintz Du Breuil », peintre de la chambre du Roy. Dans l'acte du baptême, Jacques Q. est dit « m^e peintre dem^r rue de la Verrierie. » (St-Jean); 2^o Jehanne, le 10 fév. 1596; 3^o Marie, le 17 fév. 1598; 4^o Claire, présentée à l'église, le 25 juin 1601, par « Léonore Fournier, femme de Pierre Byart (sic), sculpt^r du R. »; 5^o Etienne, le 13 janv. 1603; 6^o Catherine, le 5 juin 1604; 7^o Pierre, le 7 août 1607; 8^o et enfin Jacques. Jacques I^{er} Q. mourut entre le mois de mars 1628 et le mois de juillet 1629; je ne sais pas le jour, parce que les registres mortuaires de St-Jean présentent une lacune de seize mois environ, et que l'acte du décès de Jacques n'est, aux registres que j'ai sous les yeux, ni avant mars 1628, ni après juillet 1629.

— Toussaint Q., qu'on vient de voir baptisé en déc. 1594, et qui fut peintre de sujets religieux, fiança

« le samedi 28^e jour de janv. 1623 », Judith de Benne, en présence de son père, Jacques I^{er}, et de son oncle, Nicolas II. Ils furent mariés « le lundy 20^e de fevrier 1623. » (St-Merry.) Judith de Benne était fille d'un huissier au parlement, dont la veuve Susanne Gourlin tint le premier enfant de Toussaint Quesnel, *Geneviève*, le 30 mars 1624. Le second enfant de Toussaint Q. fut nommé *Toussaint* comme son père, et tenu, le 1^{er} nov. 1625, par Geneviève Bollery, sa grand-mère, femme de Jacques I^{er} Q. Jacques I^{er} tint, le 17 mars 1628, *Pierre*. Simon Vouet, peintre, et Susanne Castillon, femme de Jean Blanchard, peintre, firent *Simon*, le 24 janv. 1630. Le 3 sept. 1632, *Gabriel* fut tenu par « Henry Du Plessis, fils de Monseignr de Lyancourt (*sic*), et par Gabrielle Du Plessis, femme de M. le comte de La Rochefoucault ». *Madeleine*, née le 13 oct. 1633, eut pour marraine Marie Quesnel, veuve du peintre Pierre Corfin. Cette Marie Quesnel épousa, en secondes noces, Jacques du Boisson, et mourut, le 25 mars 1650, rue d'Orléans. (St-Jean en Grève.) Le 28 fév. 1638, vint au monde, chez Toussaint I^{er}, *Augustin-Toussaint*, pour qui répondit devant l'Église « Augustin Quesnel, m^e peintre. » Je ne sais quand mourut Toussaint I^{er} Q. ; mais je vois que le 31 août 1651 il adhéra à la réunion des maîtres peintres et sculpteurs avec les « Académistes de la peinture et de la sculpture ». Il demeurait alors rue de Seine-St-Germain. Il quitta ce quartier, et je ne sais où il alla s'établir.

— Jacques II Q., frère aîné d'Augustin, — on l'a vu tout à l'heure naître le 19 janv. 1590, et Augustin le 28 déc. 1595, enfants de François I^{er} et de Marg. Le Massou — Jacques II Q. se fit libraire. Il demeurait rue St-Jacques ; il fiança Frang. Geneviève Bollery, — nièce je crois de Geneviève, femme de Jacques I^{er} Quesnel, son oncle, — le 15 sept. 1619, et l'épousa le 25 nov. suivant. (St-Jean en Grève.) Il eut de son mariage : 1^o *Nicolas*, tenu par Nicolas Bollery et Denise Quesnel, fille de François I^{er} ; 2^o *Jacques*, le 2 octobre 1624 ; 3^o *Barbe*, le 12 janvier 1626 ; 4^o *François*, le 2 décemb. 1627, tenu par Vincent Quesnel, frère de Jacques II, notre libraire ; 5^o *Augustin*, le 4 juin 1630, tenu par Nicolas Le Hons, gouverneur de M. le marquis de Brézé ; 6^o *Jean*, le 20 sept. 1631 ; 7^o *Pasquier*, le 15 juil. 1634, tenu le 16 par Pasquier de Lisle ; 8^o *François*, le 30 janvier 1637 ; 9^o *Geneviève*, le 4 juillet 1638 ; 10^o *Guillaume*, le 1^{er} mai 1641 ; 11^o *Denise*, le 14 avril 1644, tenue par Jacques, son frère, né en 1624, et par Denise Quesnel, sa tante, alors veuve de Jean Perruchon, huissier. Le libraire Jacques II Quesnel eut, comme on voit, en 22 ans, onze enfants. Que devinrent-ils ? Le second François (né en 1637), peintre d'abord, quitta le pinceau et le crayon pour se livrer aux études religieuses ; il se fit oratorien comme son frère Pasquier et un autre de ses frères auquel Marolles fait allusion sans le nommer, et que je ne saurais nommer non plus. « Jacques Quesnel, marchand libraire, pris rue St-Jacques, à la Coquille, fut enterré en l'église de St-Benoît le 29 déc. 1661. » (Reg. de St.-Benoît.) Il avait environ 79 ans.

— Pour Augustin Quesnel, frère de Jacques II, il fut peintre et marchand d'estampes. Il épousa Marie Tisserand le 5 oct. 1626. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Le 5 août 1651, il signa l'acte de jonction des maîtres peintres et des Académiciens ; il demeurait alors rue Béthizy. Je n'ai pas trouvé l'acte de son décès.

— P. Brébiette fit un portrait de François I^{er} Quesnel « à l'âge de 73 ans ». Cette eau-forte est dans l'œuvre de Brébiette que publia Augustin Quesnel en 1638. — C'est à François I^{er} Q., je pense, le plus illustre des artistes de cette famille, que Louis d'Orléans, avocat-poète, peu connu aujourd'hui dans le monde des lettres, bien qu'en 1631 il ait publié un recueil de *Quatrains moraux pour l'instruction de la jeunesse* (in-4^o, Paris, chez Fr. Targa. Bibl. Imp., Y, 4641, c. a.), que Louis d'Orléans, dis-je, adressa un sonnet, inédit, je crois, et cité dans l'Épître dédicatoire à la Reine Catherine de Médicis, par Nicolas Houel, auteur d'une *Histoire d'Arthémise*. (Bibl. Imp., Ms. Cangé 6939-37.) Voici cette petite pièce, assez jolie et singulière :

« Tu es peintre, Quesnel, et je le suis aussi ;
Le Ciel nous a razez tous deux à la peinture ;
Mais tu es peintre d'art, je le suis de nature ;
L'un s'acquiert par labour, l'autre vient sans soucy.

Tu peins de tes crayons, je ne peins pas ainsi ;
La plume est mon crayon dans toute pourtraicture ;
Tu peins sur un tableau, et de moy je n'ay cure
Que de rendre un papier diuinement noiry.

De diuerses couleurs tu donnes l'ornement,
Je n'orne mes portraits que d'encre seulement ;
Ton ouvrage périt et le mien toujours dure ;

Non que meilleur ouvrier, je sois, pour ce regard,
Mais la couleur, la table et le crayon et l'art
Cède (*sic*) à l'encre, au papier, à la plume, à nature. »

Cela n'est pas plus mauvais que tant de bonnes choses de St-Amant, de Ronsard ou de Marot. — *L'oy.* BIARD, BOLLERY, BRÉBIETTE, FRANCK, PILLOX, TESTELIN.

QUILLERIER (NOËL). ? 1594—1669.
(HÉROÏSME). 1639— ?

Dans son article sur Noël Goypel (*Notice* des tabl. du Louvre, 1855), M. Fréd. Villot dit que ce peintre entra « à l'atelier de Quillier ou Guillerié. » Le maître de X. Goypel se nommait Quillierier ; plusieurs signatures de lui que j'ai sous les yeux ne laissent aucun doute à cet égard. J'ignore l'origine de Noël Quillierier ; tout ce qu'on put m'apprendre les actes que j'ai recherchés, c'est qu'il était d'une famille bourgeoise, et qu'un de ses oncles avait une charge de Trésorier des guerres en Champagne.

« Led. jour (4 avril 1669) fut inhumé Noël Quillierier, peintre ord^e du R., conseil^r en son Acad. Roy. de peint. et sculpt. âgé de 75 ans ou environ. Décédé hier, entre neuf et dix heures du matin. en auis aux Thuilleries. (Signé) Quillierier, Varry. » (St-Germ. l'Auxer.)

Si la déclaration contenue dans cet acte fut bien fondée, X. Quillierier était né vers 1594. Quillierier logeait dans un des bâtiments de la couronne, depuis le 4 juil. 1631. (Brevet à cette date.) Le 28 juil. 1644, un nouveau brevet confirma celui-là, en assurant à Noël la continuation de « l'entretènement des » peintures et lambris du logement du Roy et de celui » de la Reine. » Cet office rapportait 300 l. à Quillierier, qui devait jouir de son logement, avec sa famille, jusqu'au jour où il serait « besoin de changer » l'estat des lieux pour acheuer le dessein du Louvre ». (Arch. de l'Emp., Anciens brevets, E. 9289.) — La famille de Quillierier était partagée en deux branches, l'une catholique, l'autre calviniste. Je vois au Reg. du temple de Charenton-St-Maurice, sous la date du 14 fév. 1627, le baptême de « Marie, fille de feu Jacques Quillierier, vivant m^r lapidaire, et de Geneviève Bérionville (*sic*), sa femme. » (Arch. de

l'Etat civil au Palais de Justice.) Ce Jacques Quillierier était probablement un cousin de Noël, dont la mère, veuve de notre peintre, épousa en secondes noces Jehan Barionville (*sic*), parent de Geneviève, que je viens de nommer. — Noël Quillierier, « âgé d'environ 37 ans », fiança, le 26 janv. 1631, et épousa le lendemain, lundi 27, Charlotte Lerambert, fille aînée de Simon Lerambert et de M^{lle} Des Neiges. Charlotte était née le 17 ou le 18 mai 1615. Les deux cérémonies religieuses eurent lieu en présence de « M^e Jehan Barionville, beau-père de Quillierier, m^e Hierosme Quillierier, trésorier de France, M^e Jean de Barionville le jeune, frère utérin dud. Quillierier, Simon Lerambert, père de lad. Charlotte et autres. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Le 31 mai 1633, Quillierier fit baptiser Denise, que tint Denise Philippe, femme d'Hierosme Quillierier, trésorier des guerres en Champagne; en 1634, il présenta à l'Eglise Charles; le 13 déc. 1635, Jeanne, tenue par « M^e Quentin Molé, receveur g^l des Restres (*sic*); le 18 fév. 1639, Hierosme; le 15 fév. 1640, Marguerite, née le 13. Dans le baptistère de cette fille, Noël Q. est dit « peintre et valet de chambre ord^{re} du Roy. » Le 7 juillet 1641 vint au monde Marie, que suivit Antoine, le 15 juin 1642. Charlotte Lerambert se reposa cinq ans, et, le 4 nov. 1648, elle mit au monde Marie-Charlotte, son dernier enfant, qui eut pour marraine « Marie Jessé, fille de M^e Jessé (*sic*), vivant sculpt^{re} ord^{re} du Roy. » Ce « M^e Jessé » était « Germain Gissev. » — Marguerite Quillierier, née en 1641, épousa Antoine Coisevox, le célèbre sculpteur, et mourut le 14 nov. 1666. — Hierôme Q. épousa, le 23 juin 1671, Juliette-Hippolyte Meusnier. (Ste-Marie du Temple.) Jérôme était peintre et demeurait rue du Champ-Fleuri; c'est là que mourut son fils Hierôme, le lundi 30 nov. 1680. — Le contrat de mariage de Jérôme et Juliette-Hippolyte Meusnier est, en minute, dans les archives de l'étude de M. Le Monnyer (19 juin 1671.) Je ne sais quand décéda le peintre Jérôme Q., qui vivait encore le 1^{er} nov. 1688, jour de la mort de son fils Louis Jérôme, né en 1686. Il demeurait alors rue St-Nicaise. — On ne connaît rien de Jérôme Quillierier; de son père, je ne connais qu'un portrait d'homme d'une assez bonne tournure, qu'a gravé H. David. — Uog. COISEVOX, GISSEV, LERAMBERT.

QUINAULT (PHILIPPE). 1635—1688.

Le 11 janvier 1852, la municipalité de Felletin (Creuse) inaugura un monument public, élevé sur une des places de la petite cité. Ce monument, une fontaine, était surmonté d'un buste en pierre, ouvrage de M. Jules Salenson, donné, en 1851, aux Felletinois, par M. Léon Faucher, alors Ministre de l'intérieur. Il y eut des discours, une fête, et toute la journée, dans toutes les maisons de la ville, on redit le nom du héros du jour, Philippe Quinault, le poète, l'ami et le collaborateur de Lulli, et, pendant un temps, le but des épigrammes de Boileau. Qu'était venu faire Quinault — je veux dire son buste — à Felletin? Sous quel prétexte dressait-on dans la Creuse, plutôt qu'ailleurs, un monument à la mémoire de l'auteur d'*Atys*, d'*Armide*, d'*Alceste*, et d'autres opéras? C'est que, selon les chroniqueurs de Felletin, trompés par un biographe mal instruit, Philippe Quinault naquit à Felletin. J'avertis M. le maire de Felletin qu'on s'était trompé à la mairie; que Ph. Quinault naquit à Paris et non dans l'an-

cienne province de la Haute-Marche; M. le docteur Léonard me fit l'honneur de me répondre le 17 août 1853 :

« S'il est un fait hors de doute, non-seulement pour moi, mais pour toute la population de Felletin, c'est que Philippe Quinault, né le 3 juin 1635, a pris jour dans nos murs. Le plus jeune enfant montrerait sans hésitation la maison de Quinault et la rue qui, de temps immémorial, porte son nom. Comment une telle croyance a-t-elle pu se former jusqu'à nous? Evidemment parce qu'elle reposait sur des titres incontestables. La mort de Quinault n'est pas d'ailleurs tellement ancienne (26 nov. 1688) que plusieurs de nos contemporains n'aient pu voir des hommes qui l'avaient parfaitement connu. On montrait, il y a peu d'années, une lettre qui a été longtemps annexée à son acte de baptême, par laquelle Quinault invoquait sa qualité d'enfant de Felletin... »

Je répliquai à cette lettre en adressant à M. Léonard un extrait des actes de naissance, de mariage et de décès de Philippe Quinault, que j'avais été assez heureux pour trouver, après bien des recherches. M. le maire de Felletin vint ensuite lui-même vérifier sur les Registres de l'Etat civil de Paris les mentions que j'avais eu l'honneur de lui communiquer, et vit que l'erreur des Felletinois était complète. Et la fontaine continua à couler sous le buste du poète, abondant et limpide, dont Lulli aimait les vers énergiques ou galants, mais toujours harmonieux, qui se prêtaient complaisamment aux volontés du musicien. Il serait fâcheux que Ph. Quinault descendit du piédestal où l'a monté une tradition erronée, mais, après tout, fort innocente. Comment cette tradition s'est-elle accréditée? Le père de Quinault était-il de Felletin? Il était boulanger, et la Marche était en possession de donner à Paris des maçons et des bouslangers. Ph. Quinault alla-t-il visiter le herceau de ses aïeux, quoiqu'il tint peu à se rappeler l'état de son père, celui peut-être de son grand-père? Je ne sais. Furetière, dans un de ses Mémoires contre l'Académie française, lança à la tête de Quinault, le pétrin d'où il était sorti, et cela blessa profondément le poète¹. Le *Menagiana* (1693) reprocha ce trait de mauvais goût à Furetière :

« Depuis que Plante a été le valet d'un boulanger, comme un le sait, ce n'est pas un grand deshonneur ny une tache essentielle à un poète d'en estre descendu. Les poètes ne tirent leur extraction que de la beauté de leurs ouvrages, et c'est là qu'il faut aller chercher leur noblesse. »

Cela est fort bien dit; mais l'abbé d'Olivet, par complaisance pour les descendants de Quinault, et le Moréri pour un motif analogue, eurent tort d'imputer à Furetière, comme « une calomnie », ce qui n'était qu'une méchante plaisanterie, fondée sur un fait vrai. Voici, en effet, les actes qui, sans disculper Furetière d'un tort qu'un homme de goût n'aurait pas dû avoir, justifient son imputation :

« Le dimanche 26^e jour de février mil six cents trente quatre, furent fiancés Thomas Quinault et Prime Riquier, tous deux de cette paroisse, en présence de Pierre Hierosme, cousin dud. fiancé, Charles Charton, cousin dud.

¹ Je n'ai jamais compris ce sentiment de Quinault; à la vérité j'ai de bonnes raisons pour penser qu'il n'y a pas à rougir de descendre d'un boulanger. J'ai dans mes ascendants trois hommes de ce métier, mon grand-père, mon bisaïeul et mon trisaïeul, boulangers à Roanne (Loire); et, comme il m'a été impossible de remonter plus haut dans ma généalogie, je ne sais pas si un quatrième Jal n'était pas dans la boulangerie, avant le bisaïeul de mon père. Mon père n'était pas resté à Roanne; il était courtier de commerce à Lyon quand je naquis dans cette ville, le 13 avril 1795.

fiancé, Jean Riquier, frère de laditte fiancée, Salomon Joly, beau-frère de lad. fiancée et autres tesmoins. Espouse, le lundy 27^e jour desc. mois et an, avec publication de bans, » (Reg. de St-Merry.)

Thomas Quinault quitta le quartier St-Merry pour la paroisse de St-Eustache et la rue de Grenelle St-Honoré :

« Du lundy 5^e juin 1635, fut baptisé Philippe, fils de Thomas Quinault, M^e boulanger, et de Prime Rittier (*sic*) demeurant rue de Grenelle, le parin (*sic*) Philippe de Lhuine, fils de Jean de Lhuine, commissaire des saisis royaux pour toute la France, la marine (*sic*) damoiselle Marguerite Sagot, fille de feu maistre Claude Sagot, vivant huissier en la cour de parlement. » (St-Eust.)

Venons tout de suite au mariage de Quinault.

« Ledit jour, 27^e avril 1660, permission donnée à Philippe Quinault, fils de feu Thomas Quinault et de Prime Riquier, et à Louise Goujon, veufve de feu monsieur Bonnet, nos paroissiens, pour se marier à St-Jean en Grève. » — « Le jedy vingt-neufiesme d'april mil six cens soixante... les fiançailles faictes le jour précédent, ont esté mariez M^e Philippe Quinault, advocat en parlement, natif de Paris, fils de defunct Thomas Quinault vivant (ici le rédacteur de l'acte avait écrit : « M^e Bou... » mais pris d'un scrupule, ou averti par quelqu'un de la noce, il ratura : « M^e » et surchargeant « bou » d'un B majuscule, en fit : « Bourgeois de Paris ») et de Prime Richard (*sic*) et Louise Goujon, veufve de defunct Jacques Bonnet, vivant marchand et bourgeois de Paris. »

La veuve Bonnet était jolie et n'avait que 27 ans quand son mari en avait près de 35; c'était beaucoup, mais trop peu encore; elle apportait à son mari cent mille écus, selon l'abbé d'Olivet. Le ménage Quinault demorait rue de la Grande-Trouanderie, quand Louise Goujon, le 23 mars 1661, mit au monde *Marie-Louise*, fille de « Ph. Quinault, » escuyer, valet de chambre du Roy ». (St-Eust.) Il était écuyer, comme valet de chambre de Louis XIV. (Voy. Etat de la France de 1676, où cela est expliqué.) Quinault, sans changer beaucoup de quartier, changea de paroisse, et, le 16 nov. 1665, fit baptiser, à St-Josse, *Marguerite-Genèveve*. Quinault perdit, rue St-Martin, un fils, *Philippe*, le 12 avril 1666. Cet enfant, présenté à St-Josse, fut porté ensuite à St-Séverin pour y être inhumé. L'abbé d'Olivet a dit qu'à l'occasion de son mariage, P. Quinault « prit une charge d'auditeur des comptes et cessa de travailler pour le théâtre de la comédie ». Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'abbé d'Olivet fut mal informé. Cinq ans après son mariage, Quinault donna la *Mère coquette*, puis, en 1661, *Agrippa*, tragédie plus oubliée qu'*Adraste* (1665), dont quelques vers de la 3^{me} satire de Boileau ont conservé le souvenir. Quinault fut reçu à l'Académie, en 1670, à cause de ses opéras et malgré Boileau. Ce ne fut qu'en 1671 qu'il acheta sa charge d'auditeur des comptes. Il alla s'établir ensuite — je ne sais au juste à quelle époque — à l'île St-Louis. Il y demeurait quand il maria sa fille aînée :

« Forent mariés M^r M^e Charles Le Brun, conseil^r du R. auditeur en la chambre des comptes, fils de feu Nicolas Le Brun, peintre ord^e du R. et de M^{lle} Jeanne Humbelot... de la paroisse de St-Nicolas du Chardonnet, et damoiselle Marie-Louise Quinault, fille de M^r M^e Philippe Quinault, conseil^r du R., auditeur en sa chambre des comptes et de dame Louise Goujon, de cette paroisse, en présence de M. Charles Le Brun, escuyer, premier peintre du R., et M. Jean-Bapt. Tuby, sculpt^r ord. du R., et M^r M^e Philippe Quinault » (le père de

la mariée) « et dame Louise Goujon... et Mad. Susanne Butay, espouse de M. Ch. Le Brun... (Signé Le Brun (le marié), M. L. Quinault, Le Brun » (Charles), « Quinault (c'est Philip.), L. Goujon, Bapt. Tuby..., François Verdier, G. Boffrand, A. Quinault ». (Reg. de St-Louis en l'Île, 19 sept. 1685.) La signature de Ph. Quinault, au bas de cet acte, est ainsi faite :

Le 26 nov. 1688, Quinault mourut, et, le 28, il fut inhumé à St-Louis, en présence de ses gendres Le Brun et Gaillard. Celui-ci avait épousé *Marie*, une des filles de Philippe dont je n'ai pas vu les baptistaires. Pierre Gaillard, avocat, était fils d'un échevin de Paris; il épousa Marie Quinault, le 13 février 1688. (St-Louis.) — Le marquis de Dangeau nota, dans son Journal, la mort de Ph. Q. :

« Quinault est mort ce matin à Paris. Il estoit de l'Académie françoise et de la petite Académie pour les médailles du Roy » (Acad. des inscript. et belles-lettres). « Il a fait plusieurs comédies et plusieurs opéras, et s'étoit mis depuis deux ans dans une grande dévotion. »

Je lis dans le Ms. Supl. Fr., n^o 1643 (Bibl. Imp.) ce passage d'une lettre du 27 avril 1686 :

« Le Roy a exempté Quinault qui est de l'Académie, de faire les opéras dont il se faisoit scrupule depuis longtemps. Il lui continue les douze mille livres de pension. Il va travailler à faire les inscriptions de la galerie de Versailles et on efface toutes celles qui y sont. »

En 1685, Quinault avait fait *Armide*, et ce fut sans doute le succès de cet opéra, où la passion parle un « furieux langage », comme on disait, qui lui donna à réfléchir et le porta à supplier le Roi de chercher un autre poète pour Lulli. On lit dans le Journal de Dangeau :

« Mercredy 12 déc. 1685. Monseigneur dina avec Madame la Dauphine, puis s'alla promener à pied, dans les jardins et, au retour, il lut avec Mad. la Dauphine l'opéra que Quinault fait pour cet hiver. Le sujet est Renaud et Armide. »

— Mad. Quinault mourut, le 5 mai 1710, âgée de 77 ans; deux fois veuve. (Reg. de St-Nicoll. du Chardon.) — Ph. Quinault avait pris des armoiries, comme tout le monde; il portait « d'azur au chevron d'or accompagné de trois soleils tigés et feuillés de même ». (Bibl. Imp., Ms. Boîtes du St-Esprit et Armorial de Paris.) — Thomas Quinault n'eut pas d'enfant que Philippe; il eut *Martin*, baptisé, le 14 oct. 1637, à St-Germ. l'Auxer., et *Barbe*, née, au faub. St-Antoine, le 14 mai 1642. (St-Paul.) Peut-être en eut-il d'autres, dont j'ai vainement cherché les traces. — Foretière dit que le père de Ph. Quinault était « boulanger de petits pains »; erreur, il était m^e boulanger vendant les pains de toutes pâtes. Les boulangers qui faisaient particulièrement des pains mollets avaient bien soin de le dire dans leurs actes; ils constituaient une sorte d'aristocratie parmi leurs confrères. Je vois que, le 4 janv. 1638, « Denis Clincart, m^e boulanger de petit pain », fit baptiser une fille à St-Eust. Le 13 nov. 1639, « Simon Le Large maistre

boulangier de petit pain, rue des Escriuains », fit baptiser un enfant à St-Jacq. de la Boucherie. Le 29 sept. 1652, « Charles Moreau m^e boulangier de petit pain », se maria à St-Merry. — Quinault eut trois filles que je n'ai pu connaître. Il parle, dans de jolis vers adressés au Roi, des cinq filles qu'il lui faudra pourvoir; j'ai nommé Marie-Louise et Marguerite-Geneviève, mais n'ayant pu suivre Quinault dans ses nombreux déménagements, j'ai vainement couru après leurs trois sœurs. — Quinault vendit sa charge de Valet de chambre du Roi, en 1683, et eut pour successeur J^e-Baptiste Chauderlos de Laclous, un des aîeux de l'auteur des *Liaisons dangereuses*. (Arch. de l'Emp., Z. 1372.) — Avant d'appartenir au Roi par une des charges de la chambre, Quinault était un des « domestiques », ainsi qu'on disait, de la maison de Lorraine. Je vois qu'il prit le titre de « gentilhomme de M. de Guise », le 9 avril 1656, au baptême du fils de Philippe Maréchal, maître écrivain, rue des Gravilliers. Il demeurait alors à l'hôtel de Guise, rue du Chaume. (Reg. de St-Nicolas des Champs) — Au Reg. E. 11, 474, des Arch. de l'Emp., je lis : « Dud. s^r de Barillat la somme de 1,012 l. 10 s. pour le parlait payement de l'opéra d'*Athis* et du *Bourgeois-Gentilhomme*; au. 1683 ». Du même registre, je tire ce fait que l'opéra d'*Athis* fut répété 16 fois et joué 11 fois, du 1^{er} déc. 1681 au 9 fév. 1682, à St-Germain en Laye.

QUINCAMPOIX.

La famille de Quincampoix, anciennement établie à Paris, dans le quartier St-Denis, donna son nom à la rue où était bâti son logis. Cette rue devint célèbre par l'assiette qu'y fit le financier Law des bureaux de sa banque (1716-21). Le tronçon qui en reste aujourd'hui, fort laid, fort sale, tortueux, étroit, mais où se fait cependant encore un grand commerce, est bordé de maisons parmi lesquelles il en est où l'on ne peut entrer sans se croire transporté par un rêve dans les vieilles habitations sombres et malsaines des truands du xiv^e siècle. — Lucrèce de Quincampoix avait épousé Charles de Cambou de la maison de Coislin. Je vois que, le 10 déc. 1637, elle tint, sur les fonts de St-Jean en Grève, Antoine, fils de Henry de Beaulieu, m^e d'armes. — Le 16 juin 1676, Georges de Quincampoix, comte de Saxe-Fontaine, époux d'Anne Le Lièvre, passa un acte chez le prédécesseur de M. le Monnier, not. à Paris. Il signait : « Quincampoix ». — Puisque l'occasion s'en présente, je dois avertir que le peu de documents recueillis dans mes re-

cherches sur la maison de Coislin et la nécessité de me restreindre, m'ont engagé à supprimer l'art. Coislin. Il faut, par conséquent, considérer comme non avenu l'art. Cambou (ci-des., p. 394) qui renvoie à l'art. Coislin. On a oublié de l'enlever dans la mise en pages des articles. De pareils oublis sont bien excusables quand il s'agit d'un travail aussi considérable et aussi minutieux que celui d'un dictionnaire. Je serais heureux si je n'avais pas de plus gros péchés à me faire pardonner.

QUINET (TOUSSAINT).

1630.

Quinet est un des libraires dont la réputation fut grande avant la venue de Barbier. Il s'associa à Antoine de Sommaville, en 1634, pour la publication des *Ménechmus*, de *Célimène*, de *Célimène* et d'*Amélie* de J. de Rotrou, et, en 1644, donna la première édition des *Chevilles* du menuisier-poète de Nevers, Adam Billaut, connu sous le nom de « Maître Adam ». Toussaint Quinet, établi d'abord sur la montagne Ste-Geneviève, paroisse St-Hilaire, se rapprocha ensuite du palais où il avait boutique et demeura sur le territoire fort étroit de St-Pierre des Arcis, une des quinze paroisses de la Cité ou île Notre-Dame. Il épousa la fille d'un libraire, Marie Fevrier, dont il eut au moins trois enfants : 1^o Marie, baptisée à St-Hilaire, le 21 mai 1639, et tenue par Antoine Quinet, son grand-père, et Marie Buisson, veuve de Pierre Fevrier, sa mère grand; 2^o Toussaint, né le 28 juillet 1633 et baptisé le 29; 3^o Jean, baptisé le 18 janv. 1635, à St-Pierre des Arcis. — Je n'ai pu trouver l'acte du décès du libraire Quinet. — Je lis dans les *Lettres historiques et anecdotes* (anonymes) (Ms. Bibl. Imp., Sup. Fr. n^o 1673) :

« Quinet, libraire, qui s'estoit voulu mêler de donner vu prix pour les bouts rimés, et qui les avoit fait afficher, a donné lieu à un divertissement. L'on a fait une pièce de théâtre fort divertissante, sous le nom de *Quirinet*, lequel est passionné pour les bouts-rimés, et veut donner sa fille Jacqueline avec 10 mil escus à celui qui fera le mieux les bouts-rimés... Mais ce qu'il y a de plus divertissant, c'est de voir au Palais M^e et M^{me} Quinet se tourner eux-mêmes en ridicules. Ils prétendent bien faire vu gros procès aux comédiens. La femme pleure, se lamente et a peur que tout cela ne fasse tort à sa fille. »

Cette lettre est sans date, mais elle doit avoir été écrite vers 1648 ou 50, Marie Quinet étant née en 1639 et son mariage ne pouvant guère avoir été dans la pensée de ses parents avant qu'elle eût approché de sa vingtième année. *Quirinet* n'a pas été imprimé; quel libraire aurait voulu faire un chagrin à son confrère Quinet, un fort bon homme? — L'oy. SOMMAVILLE.

R

RABEL (JEAN = DANIEL). xvi^e et xvii^e siècles.

Ceux qui ont lu ou qui relisent les poésies de Fr. de Malherbe auront remarqué un sonnet adressé à Jean Rabel, « sur un livre de fleurs qu'il avoit peintes » et où l'artiste avait oublié la Marguerite, que le poète regrettait de n'y pas admirer, par une galante allusion à la Reine de Navarre; on se souvient que cette gracieuse petite pièce commençait par le quatrain suivant :

« Quelques louanges nonpareilles
Qu'ayt Apelle encore aujourd'hui,
Cet ouvrage plein de merveilles
Met Rabel au-dessus de luy. »

Les éditeurs de Malherbe donnent à ce sonnet la date de 1602 ou 1603; si la peinture et les vers qu'elle inspira sont de 1603, ils furent faits entre le 1^{er} janvier et le 5 mars de cette année; Rabel mourut, en effet, le 5 mars 1603.

Pierre de Lestoille, dans son journal, dit :

« Le mardy 4^e » (de mars 1603) « mourut à Paris Jean Rabel, peintre, un des premiers en l'art de pourtraicture, et qui auoit un bel esprit. »

Il y a là une légère erreur, que je signale aux futurs éditeurs de P. de Lestoille. Voici ce qui la corrige :

« Le mercredy cinquième iour du mois de mars mil six cent et trois décéda, sur le pont St-Michel, Jehan Rabel, vianit Me peintre à Paris, et, le jendy sixiesme desd. mois et an, fut inhumé son corps au cymetiere de St-André des Arcs, à Paris. » (Reg. de St-André.)

Jⁿ Rabel mourut donc le 5 mars, peintre et graveur, habile au portrait et un des premiers dans un temps où peignaient et dessinaient au crayon Bunel et sa femme, les Quesnel, les Du Monstier et Porbus. « Il avoit un bel esprit, » dit Lestoille, c'est-à-dire qu'avec du bon sens, il avait une certaine fleur d'esprit qui le rendait agréable dans les entretiens et en faisait un aimable causeur. Il était né à Beauvais, ou dans le Beauvoisis, comme il le déclare lui-même au bas de sa gravure du *Martyre de St-Laurent*, faite à Paris : « Jo. Rabell. Bellovacus ». En 1586, il n'ajouta pas à ses noms celui de sa patrie, au bas de son *St-Suaire* dédié : « R^{do} in Christo patri Edmundo Augero soc^{is} Jesu », et signé : *Joannes Rabellius*, S. P. D. (ce qui peut vouloir dire : sculptor [graveur], pictor [d'art]). Jⁿ Rabel était à Paris dès 1575, car je le vois parain, le 14 avril de cette année, de Marguerite, fille d'un certain Philippe Frénel. L'acte le dit : « Jehan Rabel, maistre painctre ». S'il était maître alors, il avait au moins 25 ans, il était donc né au moins vers 1545. Il épousa, d'abord, Anne Chestres, que je vois marraine, le 27 juin 1578, d'une fille de Jacques Porbus; puis, en secondes noces, Denise Binot, qui lui donna, le 24 février 1580, *Loyse*, tenue par Jean Croc, marchand orfèvre. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) — Quand vint au monde Daniel Rabel, ce fils de Jean, dont Mariette se contenta de dire que « dessinateur, graveur et peintre en miniature », il « vivoit à Paris au commencement du XVII^e siècle » ? Si Mariette ne parle pas du temps où Daniel vit le jour, il cite un volume de fleurs peintes sur vélin (en miniature) d'un pinceau un peu sec, mais où les papillons et les autres insectes étaient d'une très-bonne exécution. Ce volume, qui appartenait à M. de Gaignac (?) portait en tête les noms de Daniel Rabel et la date de 1624. — L'abbé de Marolles dit quelque part de D. Rabel :

« De Daniel Rabel nous atons peu de chose; Il estoit inventif, surtout pour les ballets; Ses dessins furent vus dans le Royal palais Sans trop de fixation de la méthamorphose. »

En janvier ou février 1625, Louis XIII dansa dans un ballet — on n'a pas reproché à Louis XIII cette distraction qu'on a tant reprochée à son fils — dans un ballet dont Rabel avait dessiné les groupes, les marches, les quadrilles, les costumes, les décorations, et l'artiste reçut pour son travail la somme que je vois mentionnée dans les comptes de l'argenterie pour cette année 1625 :

« Daniel Rabel, jngénieur ord^e pour le Roy en ses provinces de Brie et de Champagne, la somme de sept vingt dix liures (150 l.) à luy ordonnée pour son paiement et remboursement des portraits » (costume de chaque personnage) « et dessins qu'il a faictz pour led. ballet. » (Arch. de l'Emp. K. K. 200, fol. 22.)

D. Rabel a daté des planches de 1619 et de 1632; je n'ai pu trouver l'acte de son décès. L'éditeur de ses ouvrages fut généralement François Langlois, dit Giarès. Il ne paraît pas qu'il ait été éditeur d'estampes. Il se maria, avant 1615, à Antoinette Guibour, qui fut marraine, le 31 août 1615, d'une fille du sculpteur Michel Bourdin. — D. Rabel nous a laissé de lui un portrait gravé, morceau charmant, qu'a reproduit dans une estampe très-estimable son élève Vouillemont. Rabel, gras, portant la moustache fournie, la barbe pointue et garnissant le menton, la chevelure frisée, épaisse et longue, avait l'air spirituel et bon. — *Œg. BOURDIN, FIRENS*, p. 580, 2^e colon., LANGLOIS, PERRELLE, PORBUS.

RABON (PIERRE).

1619—1684.

(NICOLAS).

1674—1686?

Deux peintres fort oubliés, qui furent tous les deux de l'Académie et dont le Louvre ne possède aucun ouvrage, du moins dans ses galeries publiques. Zani (*Enciclopedia*, Parme, 1823) dit des Rabon, qu'il appelle « Rebon ou Rabon », que Pierre naquit en 1616 et mourut en 1684; que Nicolas, né en 1674, mourut en 1686. Ce renseignement n'est pas d'une complète exactitude. L'acte par lequel Pierre Rabon promit mariage à Louise Gomboust, le 23 oct. 1643, par devant M^e Muret, notaire à Paris, déclare que Rabon naquit au Havre, le 18 octobre 1619. Il mourut à Paris, le 18 janvier 1684 :

« Pierre Rabon, peintre ordinaire du Roy, conseiller en l'Académie de peinture et de sculpture, demeurant rue Tiquetonne, décédé le jour d'hier, inhumé dans notre église. » — Cet acte, daté du 19 janvier 1684, est signé N. Rabon et Rabon. Cette dernière signature est celle de Guillaume Rabon, fils de Pierre et frère de Nicolas; nous verrons son nom tout à l'heure. (St-Eust.)

Pierre Rabon avait épousé, à St-André des Arcs, le 29 octobre 1643, six jours après avoir réglé les conditions de leur union, en l'étude de Muret, « Louyse Gombous (*sic*), demoiselle suivante de » Mad. de L'Homémie (*sic*). Cette Mad. de Loménie, chez laquelle servait comme « demoiselle suicante » ou, comme on dit aujourd'hui, « demoiselle de compagnie » — les suivantes avaient auprès des grandes dames un office analogue à celui que remplissaient les écuyers auprès des grands seigneurs; — cette dame de Loménie, dis-je, était Louise de Béon, femme de Henri-Auguste de Loménie, qui, cette même année 1643, se démit de sa charge de secrétaire d'Etat. Rabon emmena sa jeune femme de l'hôtel de Brienne et l'établit rue des Petits-Champs, où elle mit au monde, le 12 juillet 1644, Nicolas Rabon, qui, baptisé le 13 à St-Eustache, eut pour marraine « Marguerite- » Francoise de Chitré femme de Messire Antoine » de Gramont, Mareschal de Guiche, maistre de » camp du régiment des gardes ». (Il s'agit ici d'Antoine III de Grammont, duc de Guiche et Maréchal de France.) Louise Gomboust donna au moins un second enfant à Pierre Rabon, *Guillaume*, que j'ai nommé plus haut et qui figure dans l'acte suivant, du 16 juillet 1682 :

« Nicolas Rabon, peintre ordinaire du Roy en son Académie-Royale, demeuré rue Tiquetonne, fils de Pierre Rabon, aussi peintre du Roy et conseiller en son Académie, et de feue Louise Gomboust, et Marye Conneaux, dem^e rue des Mathurins, paroisse St-Etienne, fille de feu Mathurin Conneaux vianit notaire Royal... en presence du.

père dudict Rabon, de Maistre Guillaume Rabon, prestre habitué de cette église, son frère, ... etc. L'acte est signé : N. Rabon, P. Rabon, G. Rabon, prestre. (St-Eust.)

Si Nicolas Rabon mourut en 1686, comme le dit Zani, ce ne fut point sur le territoire de St-Eustache, où j'ai vainement cherché l'acte de son décès. — On connaît aujourd'hui peu d'ouvrages des Rabon. La Bibliothèque impériale ne conserve qu'un portrait de la façon de Pierre, gravé d'après lui par Humbelot. Ce portrait, sans légende, dans les deux épreuves gardées au cabinet des Estampes, est l'image d'un homme encore jeune, vêtu d'une robe de magistrat. — Nicolas Rabon a fait souche, et je crois que sa descendance n'est pas encore éteinte aujourd'hui (1856). Il fut un des élèves que Colbert envoya à l'Académie de Rome pour y étudier les ouvrages des anciens maîtres. Il y était encore le 5 fév. 1669, ce que nous savons par une lettre de Girardon, écrite de Rome au ministre. — *Voy. GIRARDON, GRAMONT.*

1. RABUTIN (JEAN DE). 1656.

Ce n'est point le célèbre Roger de Bussy, et je ne crois pas que ce soit un de ses parents. Voici ce que j'ai trouvé au compte de Jean de Rabutin. En 1656, il était m^e d'hôtel de M. le comte d'Harcourt, et qualifié : écuyer. Le 26 février, veuf de d^{lle} Marie Le Brnn, il épousa, à St-Paul, « d^{lle} Angélique Du Regnier, veuve de Robert de Pinson, chevalier, conseiller et m^e d'hostel du Roy ». Il signa l'acte de son mariage : « J. Rabutin Leuiconte » ; sa femme : « Angélique Duregné ». Il demeura sur la paroisse St-Roch. L'acte que j'ai vu et dont je donne un extrait n'a qu'un intérêt peut-être : il fait connaître que le comte d'Harcourt avait une très-grande maison et que, comme les princes du sang, il avait pour son service des gentilshommes remplissant l'office de maîtres d'hôtel. Le seigneur de Jean de Rabutin était, je crois, le célèbre Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. — *Voy. HARCOURT.*

2. RABUTIN (ROGER DE), comte de BUSSI.

J'ajoute à l'art. BUSSI, imprimé ci-dess., p. 296, où Royer a été mis pour Roger, quelques détails que j'ai acquis depuis l'impression de la lettre B de ce dictionn. Le Père Anselme a dit que R. de Rabutin épousa Gabrielle de Toulonjon (*sic*), et, en 1650, Louise de Rouville, fille de Rouville, comte de Clinchamp. La *Biogr.-Michaud*, très-bien informée, dit que Bussi-Rabutin naquit à Epiry (Nièvre), le 15 avril 1618, et qu'il épousa M^{lle} de Toulonjeon, le 28 avril 1643. On sait qu'il eut plusieurs filles, que lui reprochait gaïement Mad. de Sévigné. La première, *Jacqueline-Diane*, en 1644, fut baptisée, « âgée d'environ quatre ans, le 5 octobre 1648. Elle eut pour parrain, à St-Paul, « M. Jacques de Neneche (*sic*), enesque et comte de Châlons », et pour marraine « Dame Dyane de Cugnae, comtesse de Bussy ». (Mariée en 1609 à Léonard de Rabutin, comte de Bussy.) A peu de temps de là, Roger de Rabutin, qui avait voulu épouser Mad. de Miramion, l'avait enlevée et avait dû lui rendre sa liberté, cédant à l'empire d'une vertu qui savait se défendre par la dignité, songea à un second mariage, et voici ce que j'ai trouvé à ce sujet. Les 17, 18 et 19 avril 1650, il fit publier, à Ste-Marie du Temple, sa paroisse, et à St-Sulpice, paroisse des Clinchamp, trois bans, préliminaires de la cérémonie du mariage qui eut lieu, le 27 avril, dans la chapelle du Temple, dont Hu-

gues Bussy de Rabutin était grand prieur, il épousa « damoiselle de Rouville ». L'acte de 1648, dit Roger « lieutenant gouverneur g^l de la province de Lyvernois (*sic* p^r Nivernois), lieut^e cap^{te} des chevaux légers de M. Le Prince » ; celui de 1650 le dit « lieut^e g^l pour le Roy au gouvernement de Nivernois ». Louise de Rouville mourut en août 1703, veuve depuis dix ans de Bussi-Rabutin, qui décéda, le 9 mars 1693, à Autun. Il avait 75 ans. Autun était la ville où il avait commencé son éducation, chez les jésuites. — *Voy. BUSSI, SÉVIGNE, TOULONGEON.*

3. RABUTIN (MARIE DE).

Cette dame, qualifiée « marquise de Montaterra », assista, le 26 mars 1690, au mariage de Gaspard-Alexandre de Coligny. — *Voy. 2. COLIGNY.*

RACAN () de

Les biographes disent que le poète Honorat de Beuil, marquis de Racan — celui que La Fontaine nommait à côté de Malherbe et appelait un de ses maîtres — eut pour père un maréchal des camps et armées du Roi ; je vois que ce père, dont je n'ai pu connaître le prénom, était un des gentilshommes ord^{es} de la chambre du Roi Charles IX. Il est porté en cette qualité sur l'État de 1572, à côté de Brantôme, pour la somme de 600 l. de gages annuels. (Arch. de l'Emp., KK. 134.)

RACINE (JEAN-BAPTISTE). ? 1639—1699.

(LOUIS).

1692—1763.

Racine avait trente-huit ans environ lorsqu'il se maria ; il avait produit plusieurs de ses plus beaux ouvrages et il donnait *Phèdre*, son chef-d'œuvre, un instant contesté par une cabale de précieuses et de faux beaux esprits. Ce fut pour lui une année heureuse que l'année 1677 ; il se sépara de M^{lle} de Champmeslé, pour prendre la vie régulière du père de famille, et la vie religieuse du chrétien qui revient aux premiers sentiments de sa jeunesse, et il épousa M^{lle} de Romanet, voici l'acte de son union célébrée à St-Séverin :

« Le mardy premier jour de juin 1677, après la publication d'un ban, dispense obtenue de Monseign^r l'Archevesque, le 29 du mois, précédée de la publication des deux autres, et permission de fiancer et marier en mesme jour, furent fiancéez et épousées avec les solemnitez requises, Mons^r M^e Jean-Baptiste Racine, cons^r du Roy, trésorier de France en la généralité de Moulins, de la paroisse de St-Landry, et dame Catherine de Romanet, de cette paroisse, en présence, du costé dud. Racine, de Nicolas Vitard, seign^r de Passy, de Mons^r Nicolas Boileau, S^r des Prêaux, et du costé de lad. Romanet, en présence de Claude de Romanet son frère, et de M^r Louis Le Mazier, cons^r secrétaire du R. et greffier en chef des requestes de l'hostel son cousin, et autres. (Signé) Catherine de Romanet, N. Boileau, Vitart, Le Masier, Elisabeth de Coulanges, de Romanet, Gallois, b. de Gossencourt, etc. Racine signa :

Racine (

Je n'ai pu savoir quel quartier, en quittant celui de St-Landry, alla habiter Racine et où vint au monde son premier enfant, à qui fut donné au baptême le nom que le poète lui-même déclara à la sacristie de St-Séverin, le 1^{er} juin 1677. Je ne sais

donc quand naquit l'aîné des fils de Racine, *Jean-Baptiste*, dont il sera question tout à l'heure. Je ne connais pas tous les enfants de l'auteur d'*Iphigénie*; je vois qu'il fit baptiser *Marie-Catherine*, le 17 mai 1680, et que cette fille eut pour marraine Marie Racine, sœur de son père peut-être, peut-être aussi femme du docteur Rivière. (St-André des Arcs.) Le 29 juil. 1682, Racine fit ondoyer par le curé de St-André, M^{re} Mathieu Oudois, par permission de l'archevêque, une petite fille, née chétive, qu'on baptisa seulement, le 18 mai 1683, sous le nom de *Anne*. L'ondoisement est relaté, suivant la coutume, dans l'acte du baptême de l'enfant. Une troisième fille vint à Racine, le dernier jour de juillet 1683, *Elisabeth*, qui fut baptisée le 2 août suivant. (St-André.) Racine changea de paroisse et, le 26 nov. 1686, présenta au baptême *Jeanne-Nicolas-Françoise*, que tint un certain Langeois de St-Quentin. (St-Severin.) Racine était logé alors rue des Maçons; il y était encore lorsque J^u-Baptiste, son fils, fut parrain d'un enfant d'Antoine Riquié, le jardinier de Boileau; il ne l'avait pas encore quittée au commencement de 1692, car le 2 mai, il écrivait à Boileau du camp de Gévries, où il était à la suite du Roi : « Que ne suis-je, moi, dans ma rue des Maçons avec ma famille ! » Cette même année, il descendit de la rue des Maçons dans la rue étroite, obscure et très-bien habitée d'ailleurs, qu'on appelait la rue des Marais (St-Germain). C'est là que lui vint, le 2 nov. 1692, *Louis*, tenu par un docteur en Sorbonne alors célèbre, Louis-Ellies Dupin, et par Marie-Charlotte Vitart, femme de Claude de Romanet, trésorier de France en la généralité d'Orléans. (St-Sulp.) Louis Racine fut le poète auteur de *la Religion*, ouvrage estimé toujours, peu lu, froid, honnête et correct. Dans l'acte du 2 nov., J^u Racine est qualifié « gentilhomme ord^e de la chambre du Roi ». Il l'était, en effet, depuis un peu moins de deux ans. Voici son brevet et, dans un second acte, le prix dont Racine paya l'honneur que lui fit Louis XIV de l'admettre parmi les gentilshommes de sa maison :

« Aujourd'hui 12^e déc. 1690, le Roy estant à Versailles, désirant tesmoigner au s^r Jean Racine l'estime qu'il a pour sa personne, et lui donner des marques de la confiance que Sa Maj. prend en sa fidélité et sa bonne conduite, elle lui accorde et fait don de la charge de l'un de ses gentilshommes ordinaires, vacante par le décès du feu s^r Torf de Podentorf, pour lui l'exercer, en jouir et user, aux honneurs, prérogatives... et ce, tant qu'il plaira à Sa Maj., laquelle veut et entend que lesd. appointemens soient payés aud. s^r Racine par le garde de son trésor Royal, etc. » — « Aujourd'hui 12^e déc. 1690, le Roy estant à Versailles, ayant par brevet de ce jourd'hui pourvu le s^r Racine de l'une des charges de ses gentilshommes ord^{es}, vacante... Sa Maj. lui auroit en mesme temps ordonné de payer la somme de 10,000 l. à Henriette de Podentorf, fille du s^r Torf, et voulant expliquer son intention au sujet de lad. somme, a déclaré et déclare... que lad. somme de 10,000 l. appartiendra en propre à Henriette de Podentorf, et que le revenu qui en proviendra soit partagé également entre lad. Podentorf et Anne Le Clerc sa mère, venue dud. Torf, après le décès de laquelle l'esfruit sera réuni à la propriété; et pour assurance de sa volonté, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 557, p. 639.)

On voit que le don ne fut pas fait à Racine par le Roi à titre gratuit; Sa Majesté donnait presque toutes les charges comme elle donnait certains étéchés. Le 2 nov. 1693, le Roi accorda à Racine la permission de se défaire de sa charge en faveur de Jean-Baptiste, son fils aîné, « à condition, toutefois,

de survivance pour Jean Racine, qui devait reprendre la charge si son fils mourait avant lui ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 560, p. 761.) La plupart des charges se transmettaient ainsi, quand les fils ne dégénéraient pas des pères, dans l'opinion du Secrétaire d'Etat qui avait le département de la Maison du Roi. Jean-Baptiste Racine était le jeune homme de qui Boileau écrivait, le 1^{er} juin 1693, à Racine que lui était l'armée :

« Madame Racine me fit l'honneur de souper dimanche chez moi, avec toute votre petite et agréable famille... J'entretins fort Mons^r votre fils « (il avait quinze ans, ce Monsieur) « qui à mon sens croit toujours en mérite et en esprit. Il me montra une traduction qu'il a faite d'une harangue de Tacite, et j'en fus fort content. Je crois non-seulement qu'il sera habile pour les lettres, mais qu'il aura la conversation agréable, parce qu'en effet il pense beaucoup et qu'il conçoit fort vivement tout ce qu'on lui dit. »

Jean Racine mourut, comme on sait, en 1699 :

« Racine a ordonné par son testament que son corps, après sa mort » (ce ne pouvait guère être avant) « fut porté et inhumé au port Royal des champs, encores que le bruit ait couru qu'il y avoit seulement destiné son cœur. » (Bibl. Imp., Ms. Dangeau; note de Cabart de Villermont, sur le dos d'une lettre de M. de Manclerc, datée de Lorient le 4 mai 1699.)

Les informations de M. Cabart étaient bonnes :

« Le 21^e j^r d'avril 1699 a esté fait le connoy et transport de l'église (St-Sulp.) à l'abbaye de Port Royal des Champs de Messire Jean-Baptiste (*sic*) Racine... âgé de 59 ans, décédé le jour mesme entre 3 et 4 heures du matin, en sa maison rue des Maretz (*sic*) et ont assisté aud. connoy et transport Maistre Claude-Pierre Colin de Maurauber (*sic*), seigr^e de Riberpré, aduoct en parlement, grend dud. s^r deffunct, et maistre Germain Vuillard, bourg. de Paris amy dud. deffunct qui ont signé : Vuillard, Morambert de Riberpré. » (St-Sulp.)

On a, de M. Germain Vuillard, de curieuses et édifiantes lettres sur les derniers instants de Racine et les cinq mois qui précédèrent sa fin. Il y a là des détails qui intéressent et touchent en vérité. Racine laissa sept enfants : 1^o J^u-Baptiste II^e, qui fut gentilhomme de la chambre; 2^o Marie-Catherine, femme de M. de Riberpré; 3^o Anne, qui était au couvent des Ursulines à Melun; 4^o Elisabeth, postulante au couvent de Varville de l'ordre de Fontevault; 5^o Jeanne-Nicolas-Françoise, qui était à Port-Royal, enfant de 13 ans; 6^o une petite fille, dont je n'ai pas vu le baptistaire; 7^o Louis. — St-Simon parlant de Racine, à l'occasion de sa mort, dit :

« Personne n'avoit plus de fonds d'esprit, ni plus agréablement tourné; rien du poète dans son commerce, et tout de l'honnête homme, de l'homme modeste et, sur sa fin, de l'homme de bien. »

Voilà un éloge qui blesserait étrangement nos poètes d'aujourd'hui. Bussy-Rabutin définissait quelque part l'honnête homme : Un homme poli et qui sait vivre. — Le 28 mai 1699, le Roi donna mille livres de pension à Mad. Racine et mille livres aux sept enfants qui devaient se les partager. (Arch. de l'Emp., Secrétariat E. 3385, fol. 159.) — Racine fils (Louis) mourut à Paris en 1762 :

« L'an 1762, le 31 janvier, a été inhumé en cette église le corps de M. Louis Racine, écuyer, l'un des quarante de MM. de l'Académie Royale des inscriptions et belles lettres, époux de dame Marie Forésie, décédé avant-hier en cette paroisse, rue Ste-Anne, âgé de 70 ans... » (St-Roch.)

Une fille de Louis Racine, Anne, épousa, le 21 janv. 1746, à St-Roch, Louis-Grégoire Mirlean de Neuville, fils majeur d'Antoine-Pierre Mirlean

de Neuville, l'un des quarante fermiers de Sa Maj. » Anne Racine était née de la première femme de Louis, Marie Presle. A ce moment, Racine et Marie Presle demeuraient avec ses enfants à Soissons. Jean Racine, fils de Louis, celui qui mourut en 1755 à Cadix pendant le tremblement de terre, assista au mariage de sa sœur et signa d'une plume maladroite : « Jeu Racine »,acte du 21 janv. 1746. (St-Roch.) — Voy. 2. AMBASSADEURS, BOTTÉAU, CHAMPESLÉ, DES OÛILLETS, RIQUIÉ.

RACLE (JEAN). 1648—56.
Graveur sur métaux et valet de chambre de Louis XIV. Il eut la charge de « maître en la monnoie du Roy ». Il épousa, avant 1648, Jeanne Chemineau, qui lui donna une fille, nommée *Jeanne*. Il vivait encore le 9 août 1656, quand sa femme tint, sur les fonts, un enfant du peintre Jean Nocret.

RACONIS (ABRA DE). — Voy. ABRA, LENCLOS, PHÉLYPEAUX.

RAGOIS (LE). — Voy. BRETONVILLIERS.

RAGOT.
Brantôme compte Ragot parmi les fous de son temps qui furent bien inférieurs dans l'extravagance au très-célèbre Brusquet. Ragot, si, en effet, un homme de ce nom a existé, n'était point un des fous en titre d'office de François I^{er}. Peut-être un bouffon, courant les foires, avait pris ce nom de Ragot, sous lequel on fit paraître quelques écrits extravagants, et par exemple : *Le grant regret et complainte du pieux et vaillant capitaine Ragot, très-scientifique en l'art de parfaite bélisterie, et les ruses et finesses de Ragot*, dont Noël Du Fail se fit l'éditeur. Le plaisant jouait peut-être, dans la parade, le rôle d'un capitaine matamore mais, ridicule et guenx autant que vantard et poltron. Les billevesées de Ragot devinrent proverbiales, et d'un conte ridicule on dit : « c'est un conte de Ragot », et bientôt par ellipse : « c'est un ragot ». On recueillit les farces de Ragot comme on a recueilli les mots et discours extravagants de Tabarin et les facettes du curé Arlotto, comme on a fait un *Jocrossiana*. — Voy. ARLOTTO, FOUS, p. 601, 1^{re} col., JOCRISSE, TABARIN.

1. RAGUENEAU (JACQUES). ? —1658.
L'abbé de Marolles n'a point nommé cet homme, qui eut une certaine importance, comme on va le voir. Le 21 janv. 1620, Jacques Ragueneau, maître peintre, épousa Louise de La Fosse, dont il eut deux enfants : *Louise* et *Jacques*. Louise mourut le 16 déc. 1674 et fut inhumée le lendemain à St-Jean en Grève, paroisse de Ragueneau. L'acte d'inhumation dit Jacq. Ragueneau « peintre ordinaire de la Reyne et concierge du bureau des pauvres ». Ce bureau était sur la place de Grève; notre peintre y mourut « le mercredi 18^e sept. 1658 ». (Reg^s de St-Jean.) Bien que Jacq. Ragueneau n'ait pas laissé de nom, il est probable qu'il ne fut pas sans talent. Peintre de Marie de Médicis quand vivaient Georges L'Allemand, Nicolas Du Chesne, Simon Vouet et Claude Vignon, il était dans le second rang des peintres de son époque, mais ce rang-là n'était pas méprisable. Il travailla sans doute au Luxembourg, qui occupa tant d'artistes de tous les genres.

2. RAGUENEAU (CYPRIEN), dit : DE L'ESTANG.
? —1654.
(MARIE). 1639—1727.
Deux comédiens de la troupe de Molière, quand

le jeune J^o-Bapt. Poquelin alla courir la province avant de se donner à Monsieur, frère du Roi. Cyprien Ragueneau n'avait point été destiné au théâtre par son père, qui était pâtissier, rue St-Honoré, près du palais Cardinal. Léguez à son fils sa boutique bien achalandée, et le rouleau, ustensile important de son métier, fut toute l'ambition de Jacques Ragueneau. Cyprien n'eut d'abord aucune répugnance pour un état qui nourrissait bien son homme : il prit le tablier, le long couteau du cuisinier, le bonnet blanc, roula la farine pétrie, fourra la pâte de viandes hachées, et se rendit comme cuisinier-pâtissier digne de succéder à maître Jacques Ragueneau, qu'estimait tout son quartier. Il songea à s'établir, et, le 27 mars 1638, il fiança Marie Brunet, orpheline sous la tutelle de son frère Pierre. Le mariage fut célébré, le 5 avril suivant, « en présence de Jacq. Ragueneau et de Marguerite Daussy, père et mère de Cyprien, de Pierre Brunet, de Vincent Crenon, beau-frère de la mariée, et d'autres ». (St-Germ. l'Auxer.) Le mercredi, 18^e j^r de may 1639, Cyprien Ragueneau fit baptiser *Marie*; acte du baptême dit Cyprien : « Honorable homme, paticier de Monsieur le Cardinal de Richelieu ». Marie fut tenue par « Jacq. Ragueneau, m^e paticier (*sic*) ». Cyp. Rag. eut un second enfant, *Cyprien*, dont fut parrain, le 4 juin 1642, Charles Ragueneau, m^e paticier (*sic*), et marraine Jeanne Brunet, femme de Vincent Crenon, marchand mercier ». (St-Germ.) Qui poussa Ragueneau à quitter son métier pour suivre la troupe de Molière et de Madeleine Béjart? Cyprien ne fut pas le seul cuisinier qui se fit comédien, mais il fut celui d'entre eux qui eut le moins de talent ou du moins, de renommée. Ragueneau emmena sa femme et sa fille avec lui; on ne sait pas si Marie Brunet joua la comédie en province; elle ne la joua point à Paris, au moins avec Molière; elle n'est jamais comptée par La Grange, son gendre, parmi les acteurs du Petit-Bourbon ou du Palais-Royal. Il paraît que M^{lle} de Brie s'attacha d'abord la petite Marie — ou Marotte, comme on la nommait — et la prit pour fille de chambre; c'est Grimarest qui le dit, mais Grimarest est si mal instruit des choses, qu'on peut douter d'une assertion à laquelle je n'ai pu trouver aucune preuve sérieuse. Marotte actrice, assez laide, croit-on, et d'un talent médiocre, fut attachée à la troupe de Molière, non pas tout de suite comme sociétaire à part entière ou à demi-part, mais comme actrice pensionnaire. Dans le *Registre de la troupe des comédiens du Roy au Palais-Royal*, tenu par La Thorillière, du 6 avril 1663 au 6 janvier 1664 (Arch. de la Comédie française), je lis : « 8 avril 1663 à M^{lle} Marotte, qui lui estoit deb^t, » 3 l. — 4 mai 1663, à M^{lle} Marotte, j^r la visite » (représentation donnée en ville, chez un particulier; on était allé jouer les *Femmes savantes*, où elle avait probablement rempli le rôle de la servante d'Arnolphe) « 3 l. » Onze fois dans le mois de juin, je vois la même somme payée à Marotte, que je ne retrouve plus sur les registres de la Comédie. Mais, « le dimanche de *Quasimodo*, 24^e avril 1672 », sur le journal de La Grange, je remarque cette note : « Je fus fiancé le lendemain lundy 25^e et je fus » marié à St-Germ. l'Auxer. avec M^{lle} Marie Ragueneau de L'Estang qui est entrée actrice dans la » troupe ». Marie avait 33 ans; de pensionnaire, elle devenait sociétaire à demi-part, comme M^{lles} de

Brie, Hervé-Aubry et d'Autilliers. En 1676, elle eut part entière. Elle jouait les *Caractères*. Son père, Cyprien Ragueneau, qui s'était fait « M. de L'Étang » en quittant les fourneaux pour le feu des chandelles de la rampe, était mort à Lyon, le 8 août 1654, selon La Grange, qui dit : « Il est » enterré à St-Michel » et peut-être calomnieuse, accense d'avoir été peu fidèle à La Grange, quitta le théâtre un mois après la mort de son mari. Elle eut du Roi la pension de 1,000 livres, et mourut le 6 février 1727, âgée de 88 ans. (Reg. de St-André des Arcs.) — Voy. LA FLEUR (JUVENON), LA GRANGE.

RAISIN (LA FAMILLE).

xvii^e siècle.

Grimarest n'a pas connu le père des trois comédiens qui gardèrent au théâtre le nom de Raisin, au lieu de s'en forger d'autres plus sonores, qui les présentassent plus convenablement au public. Ceux qui sont venus après Grimarest ne l'ont pas connu mieux. L'homme qui, selon la chronique recueillie par l'auteur de la *Vie de M. de Molière*, enferma Jean-Baptiste Raisin enfant dans un clavecin, qui parut jouer tout seul devant Louis XIV et la Reine, à St-Germain, était un musicien, organiste à Troyes; il avait pour prénom Edme, et avait épousé Marguerite Siret, qui l'enrichit de trois enfants : Jacques, Catherine et Jean-Baptiste. Ce fut sa seule fortune. Le pauvre homme s'ingénia, et intéressa, dit-on, le Roi par sa supercherie du clavecin, dans lequel l'enfant, déjà un peu musicien, joua sur un petit clavier, comme un homme bon joueur d'échecs, jouait sous l'auto-

mate de Maëzel, que nous avons vu manœuvrer convenablement les pièces de son côté, sur l'échiquier, répondant, coup pour coup, aux attaques d'un adversaire, joueur pris dans le public parmi les sectateurs de Philidor. Edme Raisin et sa femme obtinrent, croit-on, le privilège — je l'ai vainement cherché — d'un théâtre d'enfants, où débutèrent les trois leurs. Passons sur l'inconnu de la jeunesse des Raisin, et arrivons à l'année 1684. « M. de Haute-roche est sorti de la troupe, le 24 mars 1684, et a cédé sa part scavoir, demy à M^r Raisin l'aîné » (Jacques), « et l'autre demy part à M^{lle} Raisin » (la femme de Jⁿ-Bapt. Raisin), « qui lui doument par forme de desdagement 300 louis d'or. » (Journal de La Grange.) Le Mazurier fut mourir Jacques Raisin d'une pleurésie, en 1698. Il y a là une difficulté; je vois qu'il assista à l'enterrement de sa sœur Catherine, morte rue Ste-Marguerite, le 26 août 1701. (Reg. de St-Sulp.) Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Jacq. Raisin, et je suis porté à croire qu'il alla mourir à Troyes. — Catherine Raisin mourut veuve du comédien Jean Deschamps, s^r de Villiers, qu'elle avait épousé le 1^{er} déc. 1679. Elle avait 52 ans environ quand elle décéda, c'est du moins ce qu'affirme l'acte que j'ai sous les yeux. Elle était donc née vers 1649. Elle joua sans succès la tragédie et la comédie, du 22 nov. 1691 à l'année 1696. Son frère Jⁿ-Baptiste fut plus habile et plus heureux; la tradition de la Comédie française le représente comme un des meilleurs acteurs de son temps; jouant tous les genres et tous les emplois avec un égal succès. Le Mazurier le nomme Jean-Baptiste Siret-Raisin. Aucun des actes que j'ai vus n'ajoute à son nom celui de sa mère. Il signait: Raisin, Raisin le jeune, J. B. Raisin, ou Jean baptiste Raisin (*sic*).

Jean Baptiste Raisin

Jⁿ-Bapt. Raisin épousa, en province, Française, fille de Pitel de Longchamp, comédien. Française jouait la comédie; elle vint à Paris avec son mari, sa belle-sœur Catherine, et le mari de celle-ci, le s^r de Villiers. L'hôtel de Bourgogne les reçut en 1679, et quand les trois troupes royales se fondirent en une seule, ils entrèrent dans la société de la rue Guénégaud. Jⁿ-B. Raisin eut de sa femme au moins huit enfants à Paris. Je n'ai pu savoir si antérieurement il en avait eu dans ses voyages. Le 12 nov. 1680, Raisin fit baptiser Anne-Louise, que tiennent Louis de Bourbon, prince de Condé, et Anne de Bavière, duchesse d'Enghien, représentés par l'abbé Lenet, abbé de la Victoire, et par Hélène de Dalot. Un des enfants de Jⁿ-B. Raisin — il est inutile que je les nomme tous — Jacques-François eut pour parrain, le 21 août 1683, « Jacques Raisin, officier de Monseigneur le prince de Condé. » Jacq. Raisin était alors, comme son beau-père, comédien du grand Condé. Campistron (Jean Galbert de) le poète tragique, fut parrain, le 8 juin 1686, de Jean-Baptiste, dont le père signa cette fois J.-B. Raisin; le parrain signa : Campistron. » Le dernier enfant de J.-B. Raisin, Charlotte, vint au monde le 6 fév. 1692. — Raisin le cadet décéda, « le 5 sept. 1693,

rue Mazarine, à la petite Bastille, âgé de 37 ans ou environ ». Il était donc né en 1656. En marge de l'acte de son inhumation, au Reg. de St-Sulpice, je lis ces lignes :

« Nota, que ledit Raisin n'a été administré et reçu en terre sainte qu'après avoir renoncé publiquement à la profession qu'il avoit cy-devant exercé (*sic*), par un acte, par devant les notaires; « Je promets à Dieu de tout mon cœur et avec une pleine liberté d'esprit, de ne plus jouer la comédie le reste de ma vie, quand il plairait à son infinie bonté de me rendre la santé. En foy de quoy j'ai signé ce 4^e sept. 1693. » et a signé : Jean-Baptiste Raisin. »

M. de La Barmondière, curé de St.-Sulpice, avait exigé de Brécourt mourant une renonciation semblable à celle que fit Raisin. — Française Pitel, née, dit-on, en 1661 ou 1662, mourut des suites d'un accident, le 30 sept. 1721, chez sa sœur, M^{me} Durieu, près de Falaise. Sa beauté avait été grande, rare et renommée; elle avait plu au grand Dauphin, qui eut une longue liaison avec elle. Elisabeth Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, dit, dans une de ses lettres, à la date du 1^{er} juil. 1718 : « Il faut que l'amabilité de la Raisin ait été bien pénétrante, puisqu'elle a pénétré dans le cœur épais de notre

Dauphin, qui l'a beaucoup aimée. » (Correspondance de MADAME, publiée par M. G. Brunel, 1857, 2 vol. in-18.) Le Coigneux de Bachaumont dit qu'elle « était » nièce de la Champmeslé, qui l'avait formée pour » le théâtre, et en avait fait une actrice qui avait » bien des mérites. » (Mons^r Fréd. Lock, *la Jeunesse de Bachaumont*, dans le *Magasin de librairie*, 1859.) Que Marie Desmares ait été l'introductrice au théâtre de Françoise Pitel, c'est possible; mais je ne vois pas comment elle était tante de Françoise. — Les comédiens français gardent dans leurs Archives, au dossier de Varlet de La Grange, une délibération du samedi 29 juil. 1681, que Françoise Pitel signa « la Raisin », comme sa belle-sœur signa : « la Bauval. » Le 4 mars 1686, M^{me} Raisin signa « Françoise Pitelle (*sic*). » (Arch. de l'étude de M. Tresse.) Françoise, veuve de J^u-Bapt. Raisin, off. du R., demeurant rue des Fossés de Monsieur-le-Prince, tint, le 9 avril 1697, une fille de l'orfèvre François Mignot. (St-Barthélemy.) Le 31 août 1701, elle fut marraine d'un enfant de Pierre Le Noir de La Thorillière, elle signa cette fois : « Françoise Pitel. » (St-Sulp.) — En 1696, Jacques Raisin acheta, au prix de 20 livres, le droit de porter « d'azur à un chevron d'or, surmonté d'un croissant de même, et accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une grappe de raisin de sable. » (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris.) Ces armes se voient au bas d'un très-joli portrait de Jacq. Raisin, par Edelinck, je crois. — Voy. BEAUVAIL, BRÉCOURT, CAMPISTRON, CHAMPMESLÉ, LONGCHAMP, VILLIERS (J^u-DÉSIRÉ).

RAMBOUILLET.

1665.

« Le 8 déc. 1665, convoyé de 40 (prêtres) « de feu Madame la Marquise de Rambouillet, prise rue St-Thomas du Louvre, et portée au couvent des Carmélites de la rue St-Jacques. » (St-Germain l'Auxer.) — Voy. ANGENNES, LA SABLÈRE, SÉVIGNÉ.

I. RAMEAU (JEAN-PHILIPPE). 1683—1764.

Musicien qui fut fameux, obtint de très-nombreux succès, contribua au progrès — à la transformation, car qui peut dire ce que soit un progrès? — de la musique dramatique, écrivit des traités fort estimés en leur temps, émit au fait de l'harmonie, une théorie de la basse fondamentale, qui, bien reçue des musiciens d'alors, est à présent réputée fautive; compositeur bien oublié maintenant, dont on entend à peine quelques morceaux dans les concerts où l'ancienne musique trouve une petite place, mais, qui tout négligé qu'il soit, à notre époque, doit avoir sa page dans l'histoire de l'art musical en France. Diderot, qui avait étudié quelque peu sous Rameau, qu'il avait quitté pour Philidor, dit, de son premier maître, dans le *Nouveau de Rameau*, ouvrage dont je parlerai plus longuement ci-dessous : « Il n'est pas » décidé que ce soit un homme de génie, qu'il ait » poussé son art fort loin, et qu'il soit question de ses » ouvrages dans dix ans. » Il dit encore : « Après » avoir enterré le Florentin » (Lulli), « il sera enterré » par les virtuoses italiens, ce qu'il présentait et le » rendait sombre, triste, hargneux. » C'était l'aurore de Duni, qui lui-même devait être enterré par Grétry. Celui-ci résiste encore; il est telles partitions de lui qu'on entend toujours avec un vif plaisir, bien que les musiciens en trouvent l'harmonie nue et tout à fait insuffisante. Mais les chants n'ont pas vieilli; ils ont toujours le charme de la vérité, car on peut dire qu'un chant est « vrai » quand il rend

avec esprit ou avec force une idée gracieuse ou dramatique, et qu'il note avec justesse une déclamation naturelle. Je sais bien que l'on n'en est plus là aujourd'hui, et que la musique ne tient plus guère compte de la prosodie et de l'expression. Diderot, sans être un bien grand prophète, pouvait prédire que, vers 1775, on ne jouerait plus les ouvrages de Rameau, ceux même qui avaient le plus excité l'enthousiasme des amateurs. Il est donné à peu de musiciens de vivre longtemps; les hommes de génie n'ont qu'une existence de peu de durée. Qu'est devenu Piccini, qui balança Gluck? Où est Gluck, que l'on admirait dans ma jeunesse, et que j'admire encore quand, par fortune, j'en entends un morceau bien chanté? Rossini, dans toute sa force, s'est vu abandonné de l'Italie pour Bellini, qu'a fait négliger Donizetti, enterré par M. Verdi, qui est à la mode (1866). A la mode! hélas! oui, la musique partage avec la danse ce malheur d'être un art essentiellement soumis à l'influence de la mode. Mélodie hier, harmonie aujourd'hui; douceur, grâce, suavité pendant un temps, force exagérée, sonorité violente, tapage, en un mot, bientôt après; et puis l'antagonisme des écoles; l'école allemande contre l'école italienne, et toutes deux contre l'école française, qui se fait italienne ou allemande, qui a ses maîtres habiles et glorieux: Grétry, d'Alegrac, Monsigny, Bertou, Boieldieu, Herold et Auber, — l'octogénaire toujours jeune, — Halévy, Meyer Beer, qu'il faudrait classer dans les trois écoles, mais dont les succès furent surtout français. Que durera Meyer Beer, mort en mai 1864? Qui peut le dire? Auber, tout Français, vivra longtemps par l'élégance, le charme, l'esprit, par le goût surtout, si fin, si délicat, qualités qu'en France on aime avant tout, et, en vérité, l'on a bien raison. La musique belle comme l'algèbre est bonne pour les gens qui ne sont pas d'ici. — Je reviens à Rameau. Ses biographies ont recueilli à son sujet les traditions qui courent touchant ses voyages, ses travaux, sa vie publique enfin; c'est seulement l'artiste qu'ils ont connu; ils n'ont su que bien peu de chose de l'homme. Diderot a domé sur le caractère de Rameau une note un peu sévère, je suppose, mais il était habitué à ne pas ménager les gens : « C'est un homme dur, c'est un brutal; il est sans » humanité, il est avare, il est mauvais père, mauvais » époux, mauvais oncle... Il ne pense qu'à lui, le » reste de l'univers lui est comme d'un clou à un » soufflet. Sa femme et sa fille n'ont qu'à mourir quand » elles voudront, pourvu que les cloches de la paroisse » qui sonneront pour elles continuent de résonner la » douzième et la dix-septième, tout sera bien. » Cela est cruel, mais je n'ai pas le moyen d'y apporter un correctif. Rameau était peut-être personnel, mais était-il aussi barbare que le prétend Diderot? Les documents que j'ai pu consulter sont muets sur tout ce qui est du moral de l'individu; voyons ce qu'ils m'ont appris sur sa famille et sur lui.

A Dijon vivait, dès avant 1683, probablement, mais certainement à cette époque, un musicien, organiste d'une des paroisses, nommé Jean Rameau. Cet homme était époux d'une fille de la noblesse, Claudine de Martinecourt. De son mariage, J. Rameau eut au moins deux enfants, *Claude* et *Jean-Philippe*. A quelle époque naquit Claude? Je n'ai pu l'apprendre; mais je sais qu'il était le cadet de Philippe. Jean-Philippe Rameau vint au monde sur la paroisse de St-Médard de Dijon, « le vingt-cinq » septembre mil six cent quatre-vingt-trois », et fut

baptisé le même jour, « à quatre heures après midi, » en l'église collégiale de St-Etienne, par le sacristain » vicaire d'icelle », dont probablement était organiste le père du nouveau né. L'acte que j'ai sous les yeux, extrait des registres de St-Médard, dit Jean-Philippe « fils de M^{re} Jean Rameau, bourgeois et organiste à Dijon, et de Claudine de Martinecourt, sa » femme ». Le parrain fut : « Noble Jean-Baptiste » Lantin, écuyer, seig^r de Montagny, conseil^r du Roy » au parlement de Bourgogne », la marraine : « M^{lle} Anne- » Philippe Valon, fille de Messire Richard Valon, chev^r » seig^r de Mimeure et de Vonges ou (Vouges), ci-de- » vant conseil^r au parlement. » L'acte est signé : « Lantin de Montagny, Anne-Philippe de Mimeure. » — On sait par quelles épreuves longues et difficiles passa Jean-Philippe Rameau, qui, aussi bien que son frère Claude, du moment où son intelligence enfantine fut un peu hors des langes, dut s'appliquer à la musique, mit les mains sur les touches du clavecin, avant de s'attaquer à l'orgue ; puis, un peu fait au mécanisme de l'un et de l'autre instruments, apprit les éléments de la composition. Ce n'est pas tout que de savoir son métier, que de s'y être rendu habile, il faut trouver à faire une heureuse application de son talent; J^e-Philippe Rameau apprit combien cela était malaisé. Il chercha partout des orgues sur lesquelles il pût se faire entendre souvent, et sur lesquelles il pût se perfectionner, des orgues dont il fût le maître, et qui pussent le nourrir. Il alla demander à l'Italie ce qu'elle donnait, la mélodie facile et agréable — il avait alors dix-huit ans, dit-on, — il revint en France, voyagea dans les provinces où l'on chante, où l'on aime la musique, dans le Languedoc, la Gascogne, la Provence; s'y fit des admirateurs, mais ne trouva pas ce qu'il cherchait surtout, un grand théâtre, où il pût paraître avec ses avantages. Paris était la ville où il pouvait espérer de réussir; il y vint; mais il y trouva des organistes plus habiles, dont il dut prendre des leçons. La modestie lui réussit; il devait bientôt la jeter par-dessus le bord, pendant son voyage d'artiste dans le monde parisien. À la fin, on le fit connaître à Voltaire, qui, en 1732, lui confia un « poème » d'opéra, *Samson*, qui réussit. Il était parti et allait voguer à pleines voiles sur une mer semée d'écueils, avec les vents souvent contraires. Le succès ne lui manqua cependant pas, et bientôt il fut un homme. L'Enfer eut beau crier, les salons l'avaient adopté, et il n'était plus au pouvoir de personne de le faire descendre du piédestal où l'admiration l'avait monté. La vieillesse seule devait l'en faire tomber.

Rameau n'avait encore qu'un nom peu sonore, il s'était fait connaître seulement par quelques morceaux de clavecin et par une œuvre plus considérable, un *Traité d'harmonie*, lorsqu'il songea à se marier. La lutte avait aigri son caractère, naturellement difficile, si l'on écoute Diderot; il chercha épaissément dans le bonheur domestique. Une femme pouvait le consoler de ses déceptions, l'encourager et l'aider à conquérir un avenir meilleur; il regarda autour de lui, et ses yeux s'arrêtèrent sur une jeune fille appartenant à la bourgeoisie. Il n'avait pas recherché l'alliance d'un artiste, peut-être, d'ailleurs, le hasard avait-il été plus intelligent qu'il n'aurait pu l'être lui-même. Il avait quarante-trois ans lorsque l'affaire de son mariage se conclut; il aurait pu être le père de sa future. « Le lundi » vingt-cinquième février 1726, J^e-Philippe Rameau, » bourgeois de Paris », — voyez l'homme irrité qui

décline sa qualité de musicien pour prendre le titre vague et sans importance de « bourgeois de Paris » — « âgé de quarante-trois ans, fils de deffunt Jean » Rameau, vivant bourgeois de Dijon — toujours le » bourgeois! » — et de Claudine de Martinecourt, » de la paroisse de St-Eustache, » conduit au pied de l'autel de St-Germ. l'Auxer. « Marie-Louise Man- » got, âgée de dix-huit ans passés, fille de Jacques » Mangot, bourg. de Paris, et de François Delozier, » demeur^r rue Bailleul. » L'acte du mariage fut signé : J. P. Rameau (le P. et l'R. se confondant en une seule lettre assez bizarre), l Mangot, etc. Le 3 août 1727, la jeune mademoiselle Rameau — on ne donnait de la « Madame » qu'aux femmes de condition — accoucha d'un fils, qui, le même jour, fut baptisé à St-Germain l'Auxer., son père demeurant rue des Deux-Boules. L'enfant fut nommé « Claude-François »; il fut pour parrain « Claude Rameau, organiste à Dijon, représenté par Jacques Mangot, bourg. de Paris », et pour marraine « Françoise de Lozier, femme dud. Jacques Mangot. » L'acte qualifie « Jean-Philippe Rameau « bourgeois de Paris. » Il tenait à ce titre, on le voit, autant qu'il tenait peu à celui de musicien, qu'il donnait cependant à son frère Claude. Diderot prétend que J. Ph. Rameau eut une fille (*le Neveu de Rameau*); j'ai vainement cherché à la connaître; je n'ai trouvé ni son baptême ni l'acte de son mariage. Peut-être resta-t-elle célibataire; je n'ai pas vu non plus l'acte de son décès.

Rameau reçut du Roi, dit-on, des lettres de noblesse en 1764; on ajoute que, par avarice, il ne les fit pas enregistrer; il ne put donc point s'en prévaloir, à moins que le Roi ne lui eût fait la remise du droit du seau; ce qu'il y a de certain, c'est que l'acte de son décès, dressé sur les déclarations de son fils, ne le qualifie point « écuyer ».

« Du jendi 13 sept. 1764, Jean-Philippe Rameau, âgé de quatre-vingt-six ans » (erreur, il avait 81 ans et quelques jours, en tenant compte des années bissextiles) « compositeur de la musique du cabinet du Roy et pensionnaire de Sa Maj. et de l'Académie Royale de musique, décédé hier au soir, rue des Bons enfans, a été inhumé dans notre église, en présence de Claude-François Rameau, écuyer, valet de chambre du Roy, son fils, et de Edme-Charles Le François de Villeneuve, pensionnaire du Roy. » (Signé) « Rameau, Le François Villeneuve. »

La qualité d'« écuyer » que prit Cl.-Fr. Rameau dans cet acte, il ne la devait point à la noblesse conférée à son père, mais à sa qualité de Valet de chambre du Roi, qui emportait avec elle la noblesse et le titre d'écuyer. — La femme de Jean-Philippe Rameau lui survécut; je vois qu'en 1772 elle demeurait à Andresy, lorsque son fils Charles-François voulut se marier. Elle n'était plus jeune et probablement ne pouvait point se déplacer, car pour ce mariage elle donna sa procuration avec son consentement, le 1^{er} février, à un correcteur en la chambre des comptes, M. Antoine-Nicolas Lardier, qui, le 7 mai 1772, à St-Paul, la représenta, quand Cl.-Fr. Rameau, « écuyer, officier de la chambre du Roy, » de la paroisse St-Gervais », épousa « M^{lle} Marie-Françoise-Suzanne Dubois, âgée de vingt-six ans, » fille majeure de feu Louis-Charles Dubois, sindic » général des tontines, et de M^{lle} Marie-Anne Tissier, » de la paroisse St-Paul ». L'acte que j'ai sous les yeux est signé : « Rameau », Tissier, Lardier, etc. » Aucun Rameau n'assista à la cérémonie religieuse, comme aucun n'avait assisté, en 1764, à côté de Claude-François, à l'enterrement de Jean-Philippe

Rameau. Je n'ai pu savoir si le Rameau dont je vais parler vivait encore en 1772, mais assurément il vivait encore en 1764. Il était brouillé avec la branche aînée de sa maison, dont l'avait éloigné sa conduite assez peu régulière à ce qu'il semble, et aussi la dureté de son oncle, qui le laissait végéter dans la boue, où il se vauvrait par paresse et par découragement.

On a plusieurs portraits de Jean-Philippe Rameau. D'abord, un buste fait par Jean-Jacq. Caffieri, ensuite un portrait gravé par Benoit d'après Restout, tête vue de trois quarts assez laide; puis un portrait gravé à la manière noire, par G. Dagoty, d'après son propre dessin; puis encore, un portrait en pied, de fort petites proportions, par Carmontelle, qui représenta, long, sec, maigre et trotté, se promenant au Palais-Royal, Rameau déjà vieux; enfin, ce qui vaut mieux, d'après un dessin de J. J. Caffieri, un Rameau (profil à droite), gravé par St-Aubin. J'en connais trois états: le premier porte cette inscription: J.-Ph. Rameau, né à Dijon le 25 sept. 1683; à cette légende, le second état ajoute: « Mort le 12 sept. 1764. » Cet état indique que Caffieri fit son dessin en 1760 et que Auguste St-Aubin le grava en 1762. Probablement Caffieri dessina son Rameau d'après nature. Le troisième état ne diffère du second que par l'addition du mot: « écuyer », mis après le nom de « Rameau », ce qui ne put être fait qu'en 1764, quand on sut que le Roi avait anobli le compositeur de la musique de son cabinet. — Voy. CAFFIERI, CARMONTELLE, DIDEROT.

2. RAMEAU (JEAN-FRANÇOIS). 1716— ?

J'ai cité, page 1035, le livre de Diderot, intitulé: *le Neveu de Rameau*. Ce livre, Diderot ne crut pas devoir le publier, soit qu'il le considérât comme incomplet, soit que les égards dus aux personnes raillées, vivement attaquées et peut-être grandement contrefaites, l'eussent empêché de le mettre au jour et eussent interdit à Mad. de Vandeuil, fille de Diderot, la mise en lumière d'une œuvre légère, relativement peu importante, et incapable de rien ajouter à la réputation et à la considération de l'auteur, qui, probablement, l'avait ainsi jugée et avait là-dessus dit ses volontés à l'héritière de son portefeuille; ce livre parut d'abord en Allemagne, non pas dans la langue de Diderot, mais dans la langue d'un traducteur german. Il revint en France traduit de l'allemand, et fut publié en 1821, chez Delaunay, libraire au Palais-Royal. Son apparition fit un certain bruit parmi les gens de lettres, et je me rappelle que des hommes qui passaient pour fort compétents en pareille matière, pensaient que l'ouvrage était d'un imitateur de Diderot — ils ne l'avaient pas bien lu — et que s'il était du célèbre écrivain, c'était une boutade, une improvisation sans grande conséquence, une plaisanterie, un thème satirique, développé avec esprit, ils ne le niaient pas, avec verve, ils en convenaient, et surtout avec un entrainement haineux vers tout ce qui pouvait rendre odieux ou ridicule le parti littéraire opposé à celui des philosophes. On a pensé que le neveu de Diderot mis en scène était un être imaginaire, un personnage de comédie ou de farce, servant de compère bouffon à l'écrivain qui prit le rôle de la morale et de la raison, contre la folie, l'impudeur et le vice.

Feu M. Genin, dans un excellent article sur Di-

derot (*Biographie universelle*-Didot), ne s'est point occupé du *Neveu de Rameau*, et c'est dommage. J'aurais voulu avoir son mot sur cet opuscule, qu'il a négligé, comme s'il ne le connaissait pas ou comme s'il n'en faisait aucun cas. Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, parlant de la *Ramécide*, prose rimée, signée: Rameau, attribue ce morceau à Jean-François Rameau, un neveu de J.-Philippe; Quéraud suit ce sentiment et ajoute que l'auteur de la *Ramécide*, né à Dijon, le 25 janvier 1716, « a servi de sujet à Diderot pour la composition d'un ouvrage satirique qu'il a intitulé *le Neveu de Rameau* (*la France littéraire*, 1835). Quéraud et Barbier ont raison. Suivant l'habitude que j'ai prise de chercher d'abord les documents originaux et les actes authentiques, avant de demander aux livres des renseignements sur les personnages qui m'intéressent, j'ai recouru aux registres des paroisses de Paris, pour trouver sur le neveu de Rameau, ce que j'avais trouvé sur son oncle et son cousin; j'ai cherché longtemps; enfin, les propriétaires d'un Cabinet généalogique, MM. Piqueur et Cie, auxquels je me suis adressé plus d'une fois et qui m'ont toujours accueilli avec un empressement plein de bienveillance, m'ont communiqué une liste des mariages contractés à Paris et à Versailles, de 1722 à 1792 par des Rameau, et parmi les trente actes qui m'étaient indiqués ainsi, j'en ai vu un signé de Jean-François Rameau. Mais ce Rameau est-il bien celui que je voulais connaître? Diderot fait dire par son interlocuteur qu'il est « fils d'un apothicaire de » Dijon — Piron lui trottait en tête à ce moment, sans doute — et celui que j'avais devant les yeux était fils d'un musicien. Diderot se trompa; sa mémoire fut infidèle, ou J.-Fr. Rameau l'avait abusé, en plaisantant; car, voyez ce que les actes m'ont appris de celui que Diderot représente comme un composé d'antithèses, de paradoxes, de sottise et de bon sens, de bas comique et de raison supérieure, parasite gras tant qu'il était admis au bas bout de la table d'un Mécène, que Rameau devait amuser par ses saillies ou charmer par ses chants, ou bien pauvre diable maigre, efflanqué, hâve, quand il avait été chassé de la maison où il vivait à gogo, parce qu'il y avait lâché une de ces bonnes vérités qui ont le tort d'être des impertinences.

Voyons d'abord la naissance de notre homme :

« Jean-François, fils de s^r Claude Rameau, organiste, et de Marguerite Rondelet, est venu au monde le trente janvier » (et non le 26, comme l'a cru Quéraud) « mil sept cent seize et a été baptisé le lendemain dud. jour; il a eu pour parrain le s^r Jean-François Joly, bourgeois de cette ville, et pour marraine, d^{ne} Marguerite-Marie Rameau » (une sœur de Claude et de Jean-Philippe, sans doute) (signé: Marie Rameau, J. Joly, cl. Rameau et Guillardet, prêtre. » (Reg. de la paroisse de St-Michel de Dijon.)

Au mariage maintenant. Ce fut en 1756 que J. Fr. Rameau songea à prendre femme. Son père, qui avait quitté Dijon depuis longtemps, s'était établi à Autun où il tenait l'orgue d'une des églises et donnait des leçons de musique; il envoya son consentement le 9 janvier 1757, et, le 3 février suivant, le vicare de St-Severin écrivit sur le registre de cette paroisse l'acte suivant :

« 3 février 1757, » mariage de « Jean-François Rameau, organiste, âgé de quarante ans accomplis, fils de Claude Rameau, organiste, et de défunte Marguerite Rondelet, demeurant rue d'Enfer depuis plusieurs années » avec « Ursule-Nicolas-Félix Fruchet, âgé de vingt-quatre ans et demi, fille de François-Félix Fruchet, et de défunte Ma-

vic-Anne de Lion, de fait, rue d'Enfer depuis six mois. » Le marié signa d'une grande écriture : « Rameau. » Les autres : « Félix Fruchet (c'est Ursule), Félix Fruchet (c'est le père de la mariée), Bon de St-Léger, Duvalle des Floriolles, Duvalle de Ste-Clair, Viseux. »

Ce M. de St-Léger prenait le titre de Chevalier; MM. Duvalle étaient deux gentilshommes dem^r rue de Tournon; quant à Antoine Viseux, il était m^e limonadier, rue Mazarine. On voit que Jⁿ-Philippe Rameau et son fils, Claude-François, s'abstinrent de paraître à une cérémonie, à laquelle peut-être, d'ailleurs, ne les avait point invités le neveu de Rameau, mal avec sa famille, que blessait probablement un mariage contracté par un organiste avec la fille d'un tailleur; car François-Félix Fruchet était maître tailleur, comme le déclare le baptistaire de sa fille, inscrit à St-Sulpice sous la date du 13 juillet 1732. Ursule-Nicole était née le 12 juil., dans l'enclos de l'abbaye. Elle perdit sa mère en 1750 (10 février) et resta sous la tutelle de son père, qui se remaria, après avoir confié le sort de sa fille à Rameau. Le brave tailleur aurait pu être plus sage. M^l Fruchet-Rameau eut un enfant de son mariage; je n'ai pu trouver le baptistaire de ce rejeton de Jⁿ-François Rameau, qui mourut fort jeune, précédant ou suivant sa mère au tombeau, ce que je n'ai pu savoir, les actes d'inhumation de la mère et du fils ayant échappé à toutes mes recherches, qui n'ont pas été plus heureuses en ce qui touche le décès de Jean-François lui-même. Non, je n'ai pu savoir à quelle époque et où mourut Jⁿ-Fr. Rameau; mais voici, de sa vie, ce que j'ai appris par son autobiographie, *la Ramécide*, que n'ont point connue les biographes et qui, pour n'être pas d'une lecture agréable, car, rien n'est plus insipide que la versification plate, triviale et inhabile du musicien-poète, est cependant si courte qu'on peut la parcourir avec intérêt si l'on veut y trouver les éléments de l'histoire — vraie ou fautive, je ne sais trop lequel — de ce personnage singulier. Un mot d'abord sur cette pièce rimée. Quérard, en annonçant la *Ramécide*, dit de cet ouvrage : « Poème en cinq chants, Amsterdam et Paris, Humblot, 1766, in-8^o. » Or voici ce que je lis à la première page de l'exemplaire de la *Ramécide* gardé à la Bibl. Impériale, parmi les livres qui composent la Réserve : « *La Ramécide*, et, au-dessous d'une épigraphe en deux vers : « Prix, 3, 6, 12, 24, 48, 96. A Petersbourg, aux Rameaux couronnés, m. dcc. lvi. » Le livre eut-il deux éditions, celle que je cite et celle qui fut connue de Quérard? Ce serait une chose bien honorable pour l'auteur, mais qui me semble bien difficile à croire. Le volume que je connais, fort mince, assez mal imprimé, est sans nom d'imprimeur; il est formé de 28 pages, dont la dernière, signée : RAMEAU, est terminée par cette note : « Il » fallait que les circonstances me fussent contraires, » que *notre adversaire* nous ait dit de jeter notre » musique au feu, qu'elle n'était pas musique, pour » avoir essayé de faire mon histoire que j'appelle la » *Ramécide*, dans le temps de ma vie le plus rempli » de trouble, dénué de tout secours littéraire, pays » où je vas et où je dois paraître bien étranger, mais » même pour l'avoir confié au public ». Au-dessous de cette note qui atteste, en effet, que l'écrivain, dans la composition de son petit ouvrage, fut dénué de tout secours littéraire », de tous conseils, on lit ces mots : « Du dimanche des Rameaux. 1766 ». Cette

dernière date : « Du dimanche des Rameaux », cette prétendue enseigne du libraire : « Aux Rameaux couronnés » et le prix du livre : « 3. 6. 12, etc. » sentent la facétie et le jeu de mots. Le rimeur est cependant sérieux, il est même triste et plein de larmes. Il se lamente sur son sort et ne comprend pas comment un homme qui porte son nom ne trouve pas dans le monde une vie meilleure. Il ne pardonne pas à son oncle de ne lui avoir pas fait une petite part dans son héritage; il était cependant bien avec lui, et on l'a vu souvent se promener « aux jardins » du Palais-Royal avec le grand maître, écoutant ses discours sur la musique et les arts, et profitant de ses préceptes donnés avec éloquence. Au reste, sa misère, comme celle de Tartuffe, est une honnête misère, elle a pour principe une délicatesse dont il tire vanité avec raison : « A l'âge de vingt ans, ayant perdu ma » mère », dit-il, « je fus obligé de quitter la maison » paternelle. » Son père se remaria, et, de son second mariage, eut quatre enfants. Jⁿ-François ne voulut rien demander à ce père qui avait chargé de cinq personnes et qui n'était pas riche. C'était là un bon sentiment. Sa mère, qu'il perdit, vers 1726, il l'aimait beaucoup :

« De quelle mère. hélas! je transmets la mémoire!
Pour sa fille et pour moi quelle fut sa bonté!

Jeune fille, Marguerite Rondelet était apparemment une personne toute charmante, car « l'ainé » des Rameau » ainsi que son neveu, nommé Jean-Philippe, la disputa à Claude, son frère, qui l'emporta sur lui dans cette lutte amoureuse. Voici ce que dit notre homme sur ce sujet, à propos de son oncle :

« Il fut admirateur du talent de mon père,
Mais en fut le rival pour la main de ma mère.
Les deux frères alors se divisent entre eux
Se séparant de là, pour pouvoir être heureux. »

Ce fut à ce moment que Jⁿ-Philippe Rameau quitta Dijon, entreprit ses voyages, puis vint se fixer à Paris. Son frère Claude resta en province, y exerçant modestement son métier de professeur de musique. Quant à Jean-François, fils de Claude, musicien dès sa première enfance, élève de son père, il ne se donna pas tout de suite au clavecin et à l'orgue; il s'engagea d'abord comme soldat et servit durant six années, pendant lesquelles il fut deux ans dans le régiment de Poitou, commandé par M. de Bonneval (1736-38). Esprit vagabond, il s'enuya bientôt de l'état militaire, prit son congé et se jeta dans l'Eglise. Diderot paraît n'avoir pas connu ces circonstances, on s'il les connut, il les avait oubliées lorsqu'il écrivit son étrange livre.

« J'ai fait, depuis l'épée, un an de séminaire...
... On me vit en rabat.

J'ai la tonsure enfin, j'en aime encor l'état.

Qui le força à quitter la soutane? Il ne le dit pas. Si la règle militaire avec ses libertés le fatigua, la règle religieuse, plus étroite encore, ne dut pas lui être plus agréable. Il paraît pourtant qu'il regretta le calme du couvent, au moins dans ses moments de désenchantement, de tristesse et de misère. Au séminaire, il y avait toujours à vivre, comme au régiment; dans le monde, il y avait de bien mauvais jours, des jours où le besoin talonnait le pauvre artiste, marié et père :

« Mais il fut marié dira quelque bonne âme;
Il eut vraiment beau fils et toute aimable femme.

... J'eus une bonne femme,

Fille qui fut honnête...
Et la mère et l'enfant ils sont morts tous les deux ;
J'en ai porté le deuil. »

Diderot fait dire à son Rameau :

« J'ai eu une femme... Dieu veuille avoir son âme ! Mais quand il lui arrivait quelquefois de se réveiller, je m'élevais sur mes ergots, je déployais mon tonnerre, je disais comme Dieu : « Que la lumière se fasse », et la lumière était faite. Aussi, en quatre années de temps nous n'avons pas eu dix fois un mot plus haut que l'autre. »

Si Diderot fut bien instruit, le neveu de Rameau perdit Ursule-Nicole Fruchet en 1760 ou 1761. Vers la fin de son dialogue, œuvre philosophique, brutale, vraie, malséante, spirituelle, fausse, déclamatoire, raisonnable, amusante, folle, — ajoutez toutes les épithètes que vous voudrez, — Diderot prête à Rameau ces paroles :

« Ma pauvre petite femme était une espèce de philosophe ; elle avait du courage comme un lion. Quelquefois nous manquions de pain, nous étions sans le sou, nous avions vendu toutes nos nippes... Je me creusais à chercher quelqu'un qui me prêtât un écu que je ne lui rendrais pas ; elle, gaie comme un pinson, se mettait à son clavecin, chantait et s'accompagnait ; c'était un gosier de rossignol... Quand j'étais de quelque concert, je l'emmenais avec moi... Elle chantait, elle enlevait, elle renversait. Hélas ! je l'ai perdue la pauvre petite ! Outre son talent, c'est qu'elle avait une bouche à recevoir à peine le petit doigt, des dents, une rangée de perles, des yeux, des pieds, une peau, des joues, des jambes de cerf, des bras et des mains à modeler. » Voilà qui est bien, voilà qui plaît et attache ; mais Diderot gâte tout cela par quelque chose d'abominable : « Elle aurait eu tôt ou tard le fermier général au moins. » *Je ne l'avais prise que pour cela*, je lui avais confié mes projets, et elle avait trop de sagacité pour n'en pas concevoir la certitude, et trop de jugement pour ne les pas approuver. Mais hélas ! je l'ai perdue ! »

Cela est révoltant ; ce cynisme effronté dégoûte même dans un cynique. Est-il possible que Rameau ait dit, ait pensé de semblables choses ? Dans la *Ramécide*, il n'y a rien qui puisse autoriser à croire que Jean-François ait eu de sa femme l'opinion que lui prête Diderot. Sa femme était « toute aimable », une « brave femme, fille qui fut honnête ». Diderot, qui exagère souvent, outre ici les choses et les pousse aussi loin que possible, pour donner un dernier coup de pinceau odieux au portrait grotesque du misérable personnage qu'il se donne pour interlocuteur. Il va jusqu'à la calomnie peut-être, je le crois quant à moi, et je pense qu'en jugèrent ainsi ceux qui possédèrent longtemps le manuscrit du *Xercu de Rameau*, sans vouloir s'en dessaisir. Rameau, sous la plume de Diderot, n'est pas un pauvre diable que la paresse et le besoin ont rendu vicieux, c'est un être sordide, gros de raisonnements spécieux, jouant avec toutes les idées honnêtes, foulant aux pieds tous les principes de la vertu la plus vulgaire, éloquent pour attaquer toutes les choses respectables et respectées, homme qui a toute honte hue, et ne croit qu'à ce qui rapporte argent, bonne chère ou bon vin. Rameau put vouloir se flatter pour se rendre intéressant et obtenir quelque pension ou un petit bénéfice, mais pas un mot dans sa *Ramécide* ne laisse soupçonner un être vil. Il est besogneux, peut-être un peu par sa faute, mais enfin il donne des leçons de flûte, de violon, de clavecin, de musique vocale ; il est chanteur, il compose des morceaux de clavecin loués par l'*Année littéraire* ; il nomme ces productions par leurs titres ; il nomme aussi quelques-unes de ses élèves, femmes de bonne compagnie qui n'auraient

pas eu une espèce de bandit pour professeur. Et puis, il se respecte ; il sait qu'il vient de bonne souche, que depuis son bisaituel, les Rameau sont aussi honnêtes que bons organistes et qu'il « tient par alliance à de Martinecourt ». Car, il ne méprise pas la noblesse ; il la réclame dans sa grand-mère. Il se croit lui-même un homme de quelque valeur :

« Et je suis sûr encore, que, dans bien plus d'un lieu, Je fais parler aussi de Rameau le neveu. »

Oui, si l'on parle de l'oncle, on parle aussi du neveu ; il vaut quelque chose et ne fait point difficulté d'en convenir. Mais s'il n'est pas des derniers dans son art, s'il est un Rameau, pourquoi la fortune lui est-elle contraire ? C'est ce qu'il se demande ? C'est ce qu'il ne comprend pas.

Quel est l'*adversaire* dont parle Jean-François, dans la note finale de son autobiographie, que je n'appelle point un poème, parce qu'il n'y a rien du poème, point d'action, point d'invention, point d'autre intérêt que celui d'un plaidoyer *pro domo*, partagé en cinq chapitres et qui aurait pu l'être tout aussi bien en quatre ou en six, en deux ou trois ? Je n'ai pas pu le deviner. Quelqu'un prétendit que sa musique « n'était pas musique », et cette opinion méprisante d'un envieux ou d'un rival, l'irrita et le décida à écrire l'histoire de sa vie. Le prétexte est singulier. Qu'il eût fait une satire contre son détracteur, bien, mais sa biographie ? Au reste, il est bon qu'il l'ait écrite ; on peut la comparer au triste pamphlet de Diderot et corriger celui-ci avec la *Ramécide*, composée en 1765 ou 1766, quand l'auteur était arrivé à sa cinquantième année. A quelle époque Diderot écrivit-il son livre avec cette verve qui lui est particulière, ce laisser-aller, cette chaleur, cette éloquence, cet esprit railleur et ferme, cette élévation dans la pensée et la parole qui coudoie le sans façon et parfois le mauvais goût, cette délicatesse et cette grossièreté qu'on remarque dans tous ses écrits polémiques ? Probablement ce fut après 1761, et l'on pourrait croire que ce fut avant le mois de septembre 1764 ; en effet, de Rameau, le maître célèbre, il parle au présent : « A propos de ce cher maître, le voyez-vous quelquefois ? — Oui, passer dans la rue. » Mais, cela ne suffit pas pour dater le *Xercu de Rameau* ; car, Diderot a pu très-bien vouloir placer sa scène du café de la Régence à telle époque plutôt qu'à telle autre. Je serais tenté de croire que Diderot, ayant lu la *Ramécide* et ayant vu quelquefois l'auteur de cette apologie naïve, fut tenté de faire à sa façon une réponse à l'autobiographie, et se laissant aller à sa fantaisie, traça le portrait qu'on connaît, grossissant tous les traits, marquant toutes les verrues, accusant tous les défauts du visage, jusqu'à en faire une charge, devant l'exposition publique de laquelle il recula ; car, Rameau n'est pas seul dans son cadre, on y trouve Fréron, Palissot et d'autres ennemis des philosophes, qu'il ne ménagea guère. Peut-être ne voulut-il pas se mettre sur les bras, sans nécessité, de nouvelles affaires ; il avait cinquante-trois ans, et bataille était moins son fait qu'autrefois. Peut-être aussi quelque ami sage, ou sa femme, qui avait du goût et un sens honnête et droit, le dissuada de publier ce morceau, qui pouvait armer contre lui des amours-propres et irriter les Rameau, dont un, étant valet de chambre du Roi, dans une circonstance où était en jeu l'honneur de l'un des siens, même rejeté par sa famille, devait trouver appui auprès du parle-

ment contre l'auteur d'un libelle où était diffamé J^e-Philippe Rameau lui-même, qu'avait estimé la cour et qui n'était pas encore oublié. Diderot mit son manuscrit dans un des tiroirs de son cabinet, le condamna au sommeil éternel, et si Mad. de Vandeuil ne le brûla point, par respect pour l'écrivain, un père qu'elle aimait, elle n'en permit pas l'impression. Celui qui le premier produisit le *Neveu de Rameau* ne rendit pas un bon service à la mémoire de Diderot; au reste, aujourd'hui le petit livre est peu lu. Il m'a amusé moi, tout en me contrariant fort; il ennuierait bien des gens qui connaissent peu ce monde du xviii^e siècle, que Diderot a peint en quelques coups de pinceau hardis, mais en peinture brutale et de mauvaise humeur.

RAMPONEAUX (JEAN).

xviii^e siècle.

Je ne dois pas moins à Ramponeaux qu'à Crenet et à Du Puy; les cabarets du *Tambour royal* et de la *Grand'pinte* ne furent pas moins célèbres que ceux de la *Pomme de pin* et du *Bel air*, et je ne dois pas plus négliger leurs hôtes que ceux des tavernes de la Cité et de la rue de Tournon, où allaient s'enivrer le comte d'Harcourt, Faret, St-Amand, et le chanteur Lambert. — Voltaire a daigné s'occuper de Ramponeaux, qui fut un homme célèbre et dont l'esprit naturellement plaisant, la gaieté franche et le visage comique, attirèrent d'abord la foule à Belleville, où Jean Ramponeaux versait à ses pratiques d'excellent vin à « trois sous six deniers la pinte », vin moins cher d'un sou que tous ceux de ses voisins et concurrents. Un entrepreneur de spectacles, Gandon, voulut accaparer Ramponeaux et le faire monter sur ses tréteaux du boulevard du Temple. Le cabaretier, ébloui par l'appât d'un engagement solide, topa aux propositions du joueur de marionnettes, qui, pour « les bagatelles de la porte », désirait avoir un personnage en renom; il reçut 200 l. d'arrhes, mais se dédit, pensant avec raison que la foule qu'il attirerait au boulevard du Temple manquerait à sa maison de la Courtille. De là procès. Gandon chargée de son affaire un avocat habile, M^e Elie de Beaumont, qui publia un mémoire, dont prit texte Voltaire, pour composer, au nom du cabaretier, un facétieux discours, qui commence ainsi : « Remarquez d'abord, Messieurs, avec quelle adresse » M^e Beaumont supprime mon nom de baptême; je » suis baptisé, Messieurs, et mon nom est Genest » de Ramponeau (*sic*), cabaretier de la Courtille. » — « Genest de Ramponeau », trois mots et trois erreurs. Le cabaretier écrivait son nom « Ramponeaux », et l'orthographe adoptée par Voltaire a trompé tout le monde. Ramponeaux n'avait point pour prénom : Genest, mais Jean; il se disait : Jean Ramponeaux, et laissait le *de* à Mons^{ie}ur de Voltaire, son obligé avocat. L'édition des Œuvres complètes de Voltaire (De Langle, 1826), dit que « Ramponeau fut oublié pour jamais en 1760 ». L'auteur de cette note, jointe au « plaidoyer de Ramponeau » (t. Lxi, p. 97), s'est étrangement trompé. La vogue le suivit à la Petite-Pologne, lorsque, vers 1764, il quitta la Courtille. Sans doute la mode des vêtements à la Ramponeaux passa comme passent toutes les modes, mais un jouet d'enfant resta, qui garda le nom du marchand de vin. Ce jouet était une sorte d'homme en coque de sureau, dont la tête de plomb emportait toujours les pieds, dans une culbute; il s'appelait Prussien, après les défaites de l'armée de Frédéric-Guillaume III, pendant la cam-

pagne de 1806. Je ne sais pas s'il n'a pas conservé ce nom. M. Elie de Beaumont plaidant pour Gandon contre Ramponeaux, dit que celui-ci naquit à Argenteuil. Erreur. M. de Beaumont n'était pas mieux instruit des faits que Voltaire. Voici ce que j'ai appris en cherchant de l'hôte du *Tambour royal* les actes qui pouvaient me le faire bien connaître. Jean Ramponeaux, tonnelier à Vignol, petit village du Nivernais, non loin de Tannay et de Clamecy, avait épousé, vers 1723, Françoise Blandin; celle-ci mit au monde, le 6 oct. 1724, un garçon, qui fut nommé *Jean*. Cet enfant grandit dans la maison de son père, et l'on comprend très-bien comment fils d'un tonnelier il devint garçon marchand de vin, puis cabaretier. Ramponeaux songea de bonne heure à se marier. Vers 1748, il épousa la fille d'un vigneron, Marie Martine Voyer; il était alors tavernier à Belleville, à l'enseigne du *Tambour royal*, et sa guinguette était fréquentée par des visiteurs de toutes les classes. Sa femme lui donna quatre enfants : *Jean-Martin*, qui ne fut point baptisé à Belleville; *Pierre-Louis* (29 juin 1752); *Jean-Jacques* (8 déc. 1753), tenu par Jean-Jacques Voyer, vigneron à Argenteuil (voilà sans doute la source de l'erreur d'Elie de Beaumont); enfin, *Denis* (4 janv. 1758). Ce fut deux ans après que Ramponeaux fit avec Gandon ce traité que rompit le cabaretier. A ce moment-là (24 mars 1760), soit qu'il crût que le métier de « paradiste » lui vaudrait mieux que celui de marchand de vin, soit pour une autre raison, il vendit le *Tambour royal* à un nommé Martin, au prix de 1500 l. de rentes, à la condition cependant qu'il se montrerait souvent dans la maison pour y entretenir cet entraînement de folie qu'il y avait fait naître. Il devait d'ailleurs loger au *Tambour royal*. Les choses durèrent ainsi quelque temps, puis Ramponeaux racheta pour son fils, Jean-Martin, le cabaret de Belleville, et lui-même acquit d'un nommé Maguy, une taverne située aux Porcherons, la *Grand'pinte*, qui, ainsi que le dit une chanson de l'époque, devint « la taverne à la mode ». Ramponeaux gagna dans cet établissement une véritable fortune. La *Grand'pinte* versait son vin au populaire et à la bourgeoisie, rue St-Lazare, au coin de la rue de Clichy. Maguy, qui venait de vendre son cabaret à Jean Ramponeaux, mourut, âgé de 68 ans, le 27 juil. 1771. (Reg. de Clichy). Ramponeaux agrandit sa maison par des constructions nouvelles, et mit à la tête de son cabaret Marie-Barbe Georges, sa seconde femme, car Marie-Martin Voyer était morte à Belleville, le 6 déc. 1771. Marie-Barbe Georges fit assez longtemps les honneurs de la *Grand'pinte*; elle mourut rue St-Lazare, le 7 brumaire an iii (18 oct. 1798.) Jean Ramponeaux, qui avait alors 70 ans passés, se maria pour la troisième fois, et épousa, le 13 messidor an iii (1^{er} juil. 1795), les trois vertus théologiques, Foi-Espérance-Charité Chennard, âgée de 68 ans, demeuré alors rue des Trois-Cordiers, n^o 586. (Reg. de l'ancien 2^e arrondissement de Paris. C'est l'acte de ce mariage qui m'a fourni sur la naissance et la famille de l'illustre traiteur-marchand de vin les renseignements que j'ai produits ici.) En 1795, tout était fini. Le sang avait coulé à Paris autant que le vin, depuis 1792; Paris était attristé, divisé, à peine revenu de sa terreur; le temps était bien loin où M^{me} de Genlis et M^{me} de Sillery, déguisées en grisettes, allaient aux Porcherons, et trouvaient de galants ouvriers qui dansaient avec elles, et, pour les rafraîchir, leur offraient du « sa-

cré chien tout pur ». (Mémoires de M^{me} de Genlis.) Ramponeaux se retira vieux, ennuyé, chez un médecin, M. Jacques Belhomme, qui tenait une maison de santé, rue de Charonne, n^o 70. C'est là que, le 14 germinial au x (4 avril 1802), il rendit l'âme, laissant veuve et assez riche Foi-Espérance-Charité. — Dans les Archives de M. Le Monnier, not., sont les minutes de quatre baux faits, les 8 avril 1775, 14 mars 1776, 2 mai 1776 et 13 mai 1777, attestant l'état de propriétaire de Jean Ramponeaux. — Tous les enfants de Ramponeaux moururent avant leur père. — Jean-Martin, le traître de Belleville, épousa, le 3 mai 1774, la fille d'un marchand de vin du Petit-Charonne; il en eut Barbe-Jeanne-Victoire, dont l'acte de baptême qualifie Jean-Martin : marchand de vin à la Courtille. Le 15 juillet 1777 il eut un fils, tenu par « Jean Ramponeaux, marchand de vin à la Petite-Pologne, rue St-Lazare ». Le *Tambour royal* était rue St-Maur à la Courtille. — Jean Ramponeaux eut un frère, Denis, qui, vers 1775, épousa Gabrielle Bideux, dont il eut six enfants, du 28 juil. 1756 au 3 avril 1766. Denis Ramponeaux, tout à fait illettré, signait : « rampono », quand son frère, le grand Ramponeaux, signait d'une assez bonne écriture : « j Ramponeaux ». — La Bibl. Imp. conserve quelques images représentant le cabaret de Ramponeaux, « réclames », comme on dit aujourd'hui, faites par le tavernier ou plutôt par Gandon, quand il voulut grandir la réputation de celui qu'il avait acquis comme pensionnaire de son théâtre. — Voy. CRENET, HILAIRE.

RANC (ANTOINE).
(JEAN).

?1674—1735?

Né, dit-on, à Montpellier, et certainement peintre établi dans cette ville, homme de mérite, qui s'adonna à la peinture du portrait, suivant d'aussi près qu'il put les traces de Van Dyck, Ant. Ranc fut un des premiers maîtres de Rigaud, et c'est aujourd'hui ce qui le recommande surtout aux historiens de l'art de la peinture en France. Une des églises de Montpellier, St-Pierre, garde un tableau d'Ant. Ranc, représentant Jésus-Christ dominant les clefs au prince des apôtres. Je n'ai pu savoir à quelle époque décéda Ranc le père, mais on va voir qu'il vivait encore en 1715. Jean Ranc, à qui Rigaud rendit les soins qu'il avait reçus d'Antoine, naquit vers 1674, selon quelques auteurs. Il mourut à Madrid, peintre du Roi d'Espagne; ce fut, croit-on, le 1^{er} juillet 1735. Je n'ai pas le moyen de vérifier cette assertion, qui appartient au rédacteur de la liste des Académiciens, lequel put être bien instruit, la veuve de Jean Ranc ayant dû notifier à l'Acad. Roy. de peint. la perte qu'elle venait de faire. Regn comme portraitiste, le 28 juillet 1703, Jⁿ Ranc fut admis comme peintre d'histoire, le 5 nov. 1707. Jésus portant sa croix fut le sujet du tableau qu'il présenta pour sa seconde réception; les portraits de Verdier et de Nicolas de Plate-Montagne sont les morceaux qu'il exécuta pour sa première admission. Elève de Rigaud, aimé de son maître, il devint le neveu du grand artiste par son mariage avec une fille de Gaspard Rigaud :

« Le lundi 17 juin 1715, sieur Jean Ranc, peintre du Roy, fils d'Antoine Ranc et de feue Françoise Boyer, demeurant rue des Fossés-Montmartre, et Marguerite-Elisabeth Rigaud, fille de deffunt Gaspard Rigaud, aussi peintre du Roy, et de Marguerite Caillot, demeurant rue Montmartre; témoins « M^r Mathieu Gondin, notaire au Châtelet de Paris, Nicolas-François Malfaire, marchand,

rue des Prouvaires, amis du s^r époux, la mère de lad. dam^{le} épouse, Marguerite Ligonéau, sa grand'mère, et Hyacinthe Rigaud, bourg. de Paris, son frère, (Signé) . Ranc, M. E. Rigaud, Gondin, Malfaire, Marie-Marguerite Caillot, Marguerite Ligonéau, X. Caillot, Boyer, Rigaud. » (Reg. de St-Eust.)

Jⁿ Ranc, par une singularité assez remarquable, avait été témoin, le 22 juillet 1697, du baptême de celle qui, dix-huit ans plus tard, devint sa femme. Il avait signé l'acte du 22 juillet : Jean Ranc. Il signa de même, le 31 juillet 1717, le baptême de son premier enfant, *Antoine-Jean-Baptiste*, que tinrent Jean-Baptiste Ranc, ingénieur du Roi, son frère (?), et M. Marg. Caillot, veuve de Gaspard Rigaud. Le 9 août 1718, Jⁿ Ranc eut un second fils, *Hyacinthe*, tenu par Hyacinthe Rigaud, frère de Marguerite-Elisabeth et filleul du célèbre peintre de portraits. Jⁿ Ranc signa comme à son mariage; il signa de même le 21 août 1719 un baptême de sa fille *Marguerite-Elisabeth*, le 29 sept. 1720, au baptême de *Claude*, enfin, le 25 janv. 1722 au baptême de son dernier enfant, *Hyacinthe-Joseph*, tenu par « jacinte (sic) Rigaud, peintre du Roy, écuyer, citoyen noble de la ville de Perpignan, professeur de l'Acad. Roy. de peint., pensionnaire de Sa Majesté », lequel signa : Rigaud. — Jean Ranc eut pour successeur dans la charge de peintre du Roi d'Espagne Louis-Michel Van Loo, qui se rendit à Madrid en 1736. — Voy. LOO (VAN), PLATE-MONTAGNE, RIGAUD, VERDIER.

RANCÉ (ARMAND BOUTHELLIER DE). 1627—

Voici l'acte de baptême du célèbre réformateur de la Trappe :

« Du 3 mars 1627, les cérémonies qui avoient esté obmises au baptême fait d'un fils de M^r M^e Denis Bouthellier, seigneur de Lançay (sic) const^r du Roy en ses conseils d'Etat et prié et président de la chambre des comptes, cour des aydes et finances de Bourgoigne, et de dame Charlotte Joly, sa femme, en la maison dud. sieur, le 9 janvier 1626, ont esté célébrées en l'église, auxquelles ont esté comme parrain et marraine auxquelz Messire Armand Jean du Plessis, Cardinal de Richelieu, qui a imposé aud. enfant le nom d'Armand, et de dame Marie de Fourcy, femme de M^r le marquis d'Effiat chenalier des ordres du Roy, Surintendant général de ses finances. A. Rollier vicaire. » (St-Côme.)

RANGON (X., MARQUIS DE).

1632.

« Le Roi estant à Montpellier, le 25 sept. 1632, en considération des bons tesmoignages qu'on luy a rendus des louables qualités qui se rencontrent en la personne de Monsieur le marquis de Rangon, de sa valeur et courage, comme aussy de l'affection qu'il porte au bien de son service, Sa Maj. luy a accordé et fait don de la somme de trois mil livres de pension... » Brevet signé : Louis. et plus bas, Bouthillier. (Vieil. Arch. de la Guer. vol. 14, pièce 172.)

RANIERI (BARTOLOMMEO), dit au théâtre et même à la ville : AURELIO. 1685—89

Les historiens du Théâtre-Italien disent que Bartolommeo Ranieri, originaire du Piémont et né au Mont-Cenis, débuta, à Paris, dans la troupe italienne du Roi, en avril 1685, et succéda à Zanotti, qui avait tenu longtemps l'emploi des seconds amoureux sous le nom d'*Ottavio*. Les frères Parfait ajoutent que Ranieri se retira du théâtre en 1689, reprit ses études humaines commencées antefois, entra au séminaire et se fit ordonner prêtre. Riccoboni père avait connu Aurelio au théâtre, et le vit dans le sacerdoce : « il entendit plusieurs fois sa messe. » — Bien que Ranieri ne jouât pas l'emploi comme qui donuait à Arlequin, à Scaramouche, à Briguette et au

Docteur certains privilèges de liberté ; bien que le personnage d'Aurelio fût plus occupé d'amour que de politique, le comédien se permit plusieurs fois de s'exprimer moins convenablement qu'il n'aurait dû sur le différend qui existait alors entre la France et le pape Innocent XI. On le fit avertir d'être plus circospect à l'avenir, et, en même temps, M. de Seignelay écrivit à M. de La Reynie le 23 février 1688 le billet suivant :

« Sur le compte que j'ay rendu au Roy de ce que vous m'avez escrit par vos lettres des 21^e et 22^e de ce mois, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire de faire observer Aurelio, comédien, afflu que, s'il se trouve qu'il parle mal, comme on le dit, sur les affaires de Rome, vous le fassiez arrester. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 536, p. 173.)

Aurelio fut plus sage, et je ne vois pas qu'un ordre fut donné au gouverneur de la Bastille de le recevoir parmi ses pensionnaires.

RANTZAU (JOSIAS DE). ? —1650.

« Le 17 sept. 1650, a été porté aux Minimes de Nigeon (*sic*) M^r Josias de Rantzau, Mareschal de France, gouverneur de Dunckerque, lieutenant des armées du Roy (mort le 13). Léry, Paré et Fog (*sic*) ont veillé quatre jours et quatre nuits et accompagné le corps à Nigeon. Reçu 40 l. pour les droitz »

RAON (JEAN). ? 1631—1707.
(JEAN-MELCHIOR). 1712.

Jean Raon, sculpteur, fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 6 mars 1672. La Notice du musée de Versailles dit que, né à Paris en 1631, il y mourut en 1707. J'ai cherché beaucoup l'acte de sa naissance, et je n'ai pas eu la bonne fortune de le découvrir ; mais j'ai trouvé ceci :

« 13 février 1661, premier ban entre Jean Raon, maître sculpteur, âgé de 29 ans, fils de feu Jean Rahon, vivant maître masson (*sic*), et de Charlotte de la Carrière, demeur rue Pastourelle, de cette paroisse, et Geneviève Le Cœur, agée de dix-huit ans, fille de feu Romain Le Cœur, m^r chandellier (*sic*) et d'Estienne Mesran, dem^r rue St-Etienne des Grés, paroisse St-Benoist. » (St-Nicol. des Ch.)

Le mariage fut béni à St-Benoît, le 23 fév. 1661. L'acte est signé : « J. Raon », avec paraphe, R. Raon (Robert, frère de Jean), G. Le Cœur, etc. — Jⁿ Raon eut au moins deux enfants, *Christophe*, le 12 nov. 1662 (St-Nicolas), et *Jean Melchior*, dont l'acte de baptême me reste inconnu.

« Du 5 avril 1707, Jean Raon, sculpteur du Roy, veuf de Geneviève Le Cœur, âgé de 77 ans environ, décédé ce jourd'hui, à 2 heures après minuit, dans le Louvre, a été inhumé, en présence de Jean Melchior Raon, sculpteur du Roy, son fils, et de Messire François Hervé, avocat en

parlement, ami du defunt, qui ont signé : Hervé, Raon. » (St-Germ. l'Auxer.)

Jⁿ Raon tint sur les fonts de baptême, le 19 déc. 1669, un fils de Pierre Firens ; il signa d'une jolie écriture : « J. Raon. » — Versailles possède quelques ouvrages de J. Raon, productions estimables. C'est toujours bien, mais jamais mieux. — Jⁿ Melchior Raon, que nous voyons qualifié : sculpteur du Roi, en 1707, et qui put naître de 1663 à 1665, eut un fils qui apprit l'art du sculpteur, et le 22 juil. 1712 eut un brevet d'élève envoyé à l'Académie de France à Rome. Ce garçon se nommait Jean-Melchior comme son père. Il alla en Italie avec Cailletot de l'Assurance et Mallet, architectes, Charles L'Huilier, Louis Marcel de Lannay et Jean Géral, peintres, et Eusèbe Nourrisson, sculpteur. (Arch. de l'Emp. Brevets, E. 9299, fol. 79.)

RAPIN (NICOLAS). 1591.

Poète qui fut soldat, après avoir été avocat. Je vois qu'en 1591 Henri IV lui fit don d'« une aune et » demye de drap cramoisie rouge (*sic*) pour faire une » mandille (*sic*) », qui devait être doublée de serge. Le même jour il reçut « un aunage de serge cramoisie pour faire chausses and. M. Rapin ». Ce costume rouge convenait au combattant d'Ivry (1590), mais déguisait singulièrement l'avocat.

RATABON (ANTOINE DE). ? —1670.

« Le jedy treiziesme » (mars 1670) « defunt messire Antoine de Ratabon, cheualier, cons^r du Roy en ses conseils, cy-denant Surintendant et ordonnateur général des bastiments de Sa Majesté, arts et manufactures de France, demeurant rue de Richelieu, a esté porté en l'église des Pères Jacobins de la rue St-Honoré, pour y estre inhumé. »

Cet acte est affirmé par les deux fils du defunt, qui signent : « Ratabon » sans se faire distinguer l'un de l'autre par les initiales de leurs prénoms. — Ant. de Ratabon avait épousé « Marie Sanguin », de qui je vois qu'il eut, le 27 oct. 1653, « Marie-Nicolle », baptisée le lendemain à St-Eastache, ayant pour parrain « Guillaume Sanguin », seig^r de Guilhahechy, premier capitaine au régiment de Vanbecourt. » Ratabon demeurait alors rue des Possés-Montmartre. Le 9 juillet 1645 « M^r Ant. Ratabon, conseiller du Roy, Intendant des bastimens de France et secretaire de M. de Noyers, dem^t en la maison dud. s^r de Noyers, en la rue Neuve St-Roch », fut témoin à St-Roch du mariage de Laurent Bouche-reau, officier de la fruiterie du Roi. (St-Eust.) Il signa d'une bonne écriture ronde :

— Voy. LE VU, p. 787, 2^e colonne ; SANGUIN.

RAUCOURT (MARIE-ANTOINETTE-JOSEPH SAUCEROTTE dite au théâtre :) 1756—1815.

« Française-Marie-Antoinette Saucerotte Raucourt . naquit à Nancy, le 3 mars 1756, de François-Eloi Saucerotte, comédien de province, et d'une femme attachée au service domestique du Roi de Pologne Stanislas. Elle fut tenue sur les fonts par Mad. de Graffigni. »

Voilà ce qu'on lit en tête d'un article, très-bon d'ailleurs, de feu M. Fabien Pillet dans la *Biog.-Mi-*

chaud. M. Pillet avait connu M^{lle} Raucourt et s'était beaucoup occupé du théâtre ; il semble donc qu'on doive ajouter la foi la plus entière aux renseignements qu'il a donnés touchant une tragédienne qui eut une grande réputation et de brillants succès, sur la première scène française. Les biographes qui sont venus après M. Pillet ont pensé qu'ils n'avaient rien de mieux à faire qu'à le copier et ils ont reproduit, en les abrégéant, les assertions de leur devancier en ce qui touche le lieu où M^{lle} Raucourt vit le jour, et aussi les noms que cette actrice célèbre reçut au

baptême. Parmi ses noms, M^{lle} Raucourt n'eut point celui de François, mais elle eut celui de Joseph; M^{lle} Raucourt naquit bien le 3 mars 1756, mais à Paris et non à Nancy; M^{lle} Raucourt n'eut point pour marraine Mad. de Graffigny, de Nancy, femme de lettres distinguée, elle fut tenue par une bonne fille de Paris, personne tout à fait illettrée. Voici l'acte de naissance de M^{lle} Raucourt que j'ai longtemps cherché et qu'à la fin j'ai trouvé au reg. de St-Severin :

« Le mercredi 3 mars 1756. Marie-Antoinette-Joseph, née d'aujourd'hui, fille de François Saucerotte, bourgeois de Paris, et d'Antoinette de La Porte, son épouse, demeurant rue de la Vieille-Boulerie; le parrain Julien Mérel, gague deniers, la marraine Marguerite Lancelin, fille majeure, tous deux demeurant rue du Bac. La marraine a déclaré ne savoir signer. (Signé) : Mérel, Saucerotte. »

Qu'Antoinette de La Porte, mère de la petite Saucerotte, fût une fille attachée au service du roi Stanislas, comédienne peut-être, c'est ce que je ne suis pas en mesure de vérifier, et rien ne me porte à en douter. M. Pillet dit que Saucerotte — il se nommait peut-être Raucourt, au théâtre, comme se nomma sa fille — se présenta deux fois à la Comédie française pour s'y faire recevoir, et ne parvint pas à s'y faire agréer, ses débuts n'ayant point réussi devant le parterre; peut-être Marie-Antoinette-Joseph vint-elle au monde au moment de l'un de ses débuts. Quant à Marie-Antoinette-Joseph Saucerotte, élevée pour le théâtre par son père dont elle suivit la fortune jusqu'en 1772, belle et jolie, elle vint de la province où elle s'était essayée et où les charmes de sa personne lui avaient conquis un public, débuta par le rôle de Didon, le 23 sept. 1772, éblouit ses juges par une beauté peu commune, obtint un succès qui toucha les comédiens du Roi, et fut admise comme pensionnaire, en 1773. On sait que sa carrière fut brillante et longue; on sait qu'au moment de la Terreur elle fut comptée parmi les comédiens français qui payèrent de la prison leur opposition au système violent qui effrayait le pays, et, au nom de la liberté des opinions, commandait à tous de penser comme ses terribles auteurs; on sait encore que, rentrée au théâtre après six mois de captivité, elle continua à tenir son emploi, et devint directrice d'une troupe d'acteurs qui, à la demande de l'Empereur, alla porter en Italie le goût de notre littérature dramatique. Elle revint à Paris, à la fin de cette campagne, descendit du théâtre pour n'y plus remonter, et retraitée depuis quelque temps, mourut en 1815. Ce fut le 15 janvier, que, atteinte d'une maladie inflammatoire, elle succomba, à quatre heures du soir, rue du Helder, n° 2. L'acte de son décès, enregistré sous la date du « lundi 10 janvier 1815, » au Reg. de l'ancien 2^{me} arrondissement, nomme la défunte : « Marie-Antoinette-Joseph Saucerotte, » la dit : « âgée de cinquante-neuf ans, fille de François Saucerotte bourgeois, et d'Antoinette de La Porte, célibataire. » Un grand scandale marqua le jour de ses funérailles. Le curé de St-Roch déclara qu'il ne recevrait point le corps de la comédienne. On se souvint alors d'un refus semblable fait, douze ans auparavant, à la mort de M^{lle} Chameroy, danseuse de l'Opéra; peut-être se rappelle-t-on aussi — la mémoire des savants aidant celle des ignorants — que le clergé avait prétendu refuser à Molière les honneurs de l'inhumation chrétienne; quoi qu'il en soit, la foule entoura le cercueil de la tragédienne, le conduisit à St-Roch, dont elle brisa les

portes et profana le sanctuaire, puis elle l'accompagna jusqu'au cimetière, en silence, ce qu'elle eût dû faire tout d'abord. Mais les meneurs ne l'entendaient point ainsi. Que gagna la religion à l'intolérance du curé de St-Roch? Que gagna la philosophie à la violation d'une église? Louis XIV avait été plus sage que ne le fût Louis XVIII. — La Biog.-Michaud dit que Saucerotte, le père de M^{lle} Raucourt, tomba — on se jeta — d'une fenêtre dans la rue Molière, voisine de l'Odéon. Les registres de St-Sulpice et ceux du 10^e arrondissement de Paris que j'ai feuilletés, en commençant par l'année 1772 et en finissant à l'année 1815, ne m'ont pas fourni le moyen de confirmer cette assertion. — Voy. CHAMEROY, MOLIERE.

RAVAILLAC (FRANÇOIS).

Un poignard à deux tranchants et à manche de corne de cerf que l'on croit être celui dont se servit Ravaillac pour commettre son régicide, appartient à M. le duc Auguste de Gaumont la Force. — Voy. HENRI IV.

RÉAL (ANTOINE CABASSOL DU).

1557

« Nous Anthoine Cabassol du Réal l'un des captes des gallaires du Roy confessons auoir receu comptant a plusieurs jours et dinerses fois de M^{re} François Fortia, conseiller dud. s^r trésorier et receueur general de la marine de Leuant la somme de deux mil quarante-deux liures quinze sols tournois en mille sols a lviij s. pièces, testons lviij s. d., reales vi s. (mots illisibles) » et le reste en lviij s. n. ou ordonné par led s^r pour nostre remboursement de semblable somme qui nous estoit due pour nostre ratarpef des bleds et munitions que nous et autres captes desd. gallaires auons fournis pour le service de Sa Majesté tant en Isle de Corse comme à portheculle et de laquelle somme nous nous tenons content et bien païé et en quitons led. Fortia trésorier susd et tous autres. En tesmoing de ce, nous auons signé de nostre main la présente et a icelle fait mettre le scel de nos armes le xx^e jour de feurier l'an mil v^e cinquante sept (Signé) Cabassolle du Réal. » — Au dos : « Pour seruir de quittance à M^{re} le trésorier et receueur g^{ral} de la marine de leuant M^{re} François Fortia conseiller du Roy, de la somme de deux mil quarante deux liures quinze sols tourn. pour mon remboursement de ce qui mest deu pour les bleds fournis pour le service dud s^r en Corseque et Portecole. » (Arch. de la mar., vol. Officiers de marine; Quittances 1481-1706.)

REBEC (Joueurs de).

— « A Jaur Pajou, joueur du tabourin; Jean Rousset, joueur du Haut bois et Raymond Monnet de Beauvoisys, joueur de Rebec, 21 liu. tourn. en faueur de ce qu'ils ont joué de leurs instruments à la première et nouvelle entrée en la ville de Grenoble. » Ces joueurs d'instruments n'étaient point au Roy Charles VIII, c'étaient des musiciens ambulants que le voyage du Roy avait attirés à Grenoble (Menus plaisirs, 1490; Arch. de l'Emp., Kk. 76, fol. 139.) — « Aux taboureux et joucus de Rebec de Monseigneur d'Alençon qui ont joué deuant le Roy nostre seigr à la Flesche, dix liures, dix s. tourn. » (Reg. cité, fol. 109.) — « Lancelot Levasseur, Rebec ordre du Roy, à 120 l. » (Comptes de la Maison de François I^{er}, pour les années 1523 et 1529; Arch. de l'Emp., Kk. 98 et 99.) Levasseur figure encore sur les Etats de 1530 à 1535 inclusivement. (Bibl. Imp., Ms. 8479, et 9844.) Dans les comptes de l'année 1559 : « A Jehan caualier, joueur de Rebec, 50 liures. »

On ne sait pas très-bien ce que c'était que le Rebec; on croit que c'était un instrument à cordes de la famille des violons. Raphaël, dans son *Parnasse*, a peint Apollon jouant d'un violon qui était peut-être un rebec. — Voy. CHARLES VIII.

REBILLÉ (NICOLAS).

1727.

Voy. FRANCIN.

RECAMIER (JEANNE-FRANÇOISE-JULIE-ADÉLAÏDE-BERNARD, madame).

« Du mercredi 24 avril 1793, acte de mariage de Jacques Rose Recamier, âgé de quarante-deux ans, né à Lyon, dépt de Rhône et Loire, le 9 mars 1751, négociant, domicilié à Paris, rue et section du Mail, fils de François Recamier et d'Émerode (sic) de La Roche, décédés, et Jeanne Françoise-Julie-Adélaïde Bernard, âgée de 15 ans, née à Lyon, le 3 déc. 1777, domiciliée à Paris rue des Sts Pères, section des Quatre Nations, fille de Jean Bernard, receveur des contributions publiques susd. rue, et de Marie-Julie Malton, presents et consentants. » (Signé « Jaquotot (c'est l'off. public), Bernard, Simonart, J.F. J. A. Bernard, M. Malton, C. Boninot, Bergeron, A. Revenaz. » (Arch. de la Ville; Reg. de la municipalité.)

M^{me} Recamier fut une des femmes les plus jolies et les plus célèbres de notre temps. Son salon à l'Abbaye-aux-Bois était, suivant l'expression de notre ami Hyacinthe de La Touche — qu'on s'obstine à nommer Henri — « l'hôpital des blessés de » tous les partis ». La longue amitié de Ballanche, si bon et si laid, pour cette dame si belle est restée proverbiale. — David, à la prière de Mad. Recamier, commença le portrait de la femme à la mode; l'ébauche fut faite, et le grand peintre sollicita son modèle de lui donner de nouvelles séances pour achever l'ouvrage. Mad. Recamier promit et oublia; elle se ravisa enfin, et écrivit à David qu'elle irait à son atelier quand il le voudrait; l'artiste répondit : « Si la beauté à ses caprices, le talent » aussi à ses sieus; le portrait ne sera jamais terminé ». Il est resté, en effet, à l'état d'ébauche. Il est au Louvre, sous le n° 160 de l'École française. Je tiens l'anecdote de plusieurs des élèves de David.

RECOUVRANCE (ANTOINE DE). 1588—1641.

Peintre attaché au service de l'écurie du Roi, en 1588 (Arch. de l'Emp. KK. 143.) En 1590 il figure sur l'Etat des officiers de Sa Maj., aux gages de 10 l. (Arch. de l'Emp. Z. 1341.) Il garda ce modeste traitement jusqu'en 1610. En 1611, il fut mis aux gages de 30 l. qu'il eut jusqu'en 1641, époque de sa mort apparemment, puisqu'alors il disparaît de l'Etat du Roi. Sur l'Etat de l'année 1609 (KK. 152) je trouve cette note assez triste à côté du nom d'Antoine de Recouvrance, comme à côté de celui de plusieurs autres officiers : « néant. » Le trésor ne paya pas cette année; la bourse de Henri IV était vide, et le Béarnais, libéral comme il l'était, dut souffrir de cette suspension des pensions de ses serviteurs.

REGNAUDIN (THOMAS.) ? 1627—1706.

« Lundy 5^{me} juillet 1706, Thomas Regnaudin, recteur de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., époux de Marguerite-Louise Mounier, âgé de 90 ans ou environ, décédé samedi dernier » (3 juil.) « à sept heures du matin, en son appartement au Louvre, rue Froidmanteau, a été inhumé en présence de Pierre Le Blanc, contrôleur général des compagnies des chevaux légers de la garde de S. M., et de Gaspard de Guillon, écuyer, ex devant capitaine d'infanterie, tous deux gendres dud. défunt, qui ont signé : Le Blanc, de Guillon. » (St-Germ. l'Auxer.)

Je n'ai pu connaître les filles du sculpteur qu'avaient épousées MM. Le Blanc et de Guillon; je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage, mais j'ai appris qu'il fut un des pensionnaires du Roi à Rome. Pendant qu'il était en Italie, Colbert lui écrivit de St-Germain, le 18 avril 1570 :

« J'ai esté bien aise de voir par la lettre que vous m'avez escrit (sic) le 18^e february dernier, que vous profitiez

du séjour que vous faites à Rome pour vous perfectionner dans vostre art. Comme vous avez encore quelque temps à y demeurer, continuez toujours à vous appliquer au travail et à acquérir de belles cognoissances de la sculpture, en sorte que le sieur Errard ayt lieu de m'en rendre de bons témoignages, et que vous soyez capable de bien servir le Roy dans la suite du temps. » (Arch. de la Mar., Reg. des Dépêches concernant le Commerce; an. 1670, t. 1^{er}, fol. 168.)

Th. Regnaudin fut admis à l'Acad., le 28 juillet 1657. Il est auteur de bons ouvrages parmi lesquels il faut citer *le Temps qui emporte la Beauté*, groupe de deux figures qu'on voit au jardin des Tuileries. — Dans un des inventaires des bâtiments du Roi (Arch. de l'Emp., liasse 1608-1759) j'ai vu un « Mémoire de sculpture par le s^r Regnaudin, de figures de pierre de 12 pieds de haut, destinées pour le parterre de Versailles, à 1,800 livres pièces marché fait ». Ces figures sont celles de la *Paix*, de la *Gloire* et de l'*Amérique*. Regnaudin fut le collaborateur de Girardon, dans l'exécution de la grande pièce représentant *Apollon servi par les Muses*. Il a fait encore *la Loire* et *le Loiret*, deux belles figures couchées, etc. Le tombeau de Henri II de Montmorency qui orne la chapelle du lycée de Moulins et dont le grand ensemble est d'Anguier, a une figure de la main de Thomas Regnaudin, enfant de la ville de Moulins. — Le baptême d'une fille de Gui Jolivet, peintre doreur (3 août 1678) qualifie Th. Regnaudin « sculpt. ord^{re} du R., professeur dans la ville de Rome et dans l'Acad. Roy. des peintures et sculptures de Paris ». Cela est assez singulier. — Notre statuaire signait « Regnaudin », d'une écriture lourde et irrégulière. — *Voy. ANGUIER, ERRARD, GIRARDON.*

1. REGNAULT (PHILIPPE). — *Voy. CHARLES DE BOURBON-VENDÔME, MOXALES DE CHARLES X, PILLON.*

2. REGNAULT (NICOLAS). 1665.


Il prit la qualité de « sculpt. ordre du Roy », le 11 oct. 1665, au baptême de Nicolas Larminot, fils du brodeur du Roi. (St-Germ.-l'Auxer.) Je ne connais aucun ouvrage qui lui soit attribué.

REGNESSON (NICOLAS) ? — 1670.

Graveur en taille-douce, né à Reims, fils de Martin Regnesson et de Symone Hardi, il vint à Paris, épousa, avant 1653, Marguerite fille de Claude Isaac, graveur, et, comme son beau-père, eut une boutique de marchand d'estampes. Sa sœur Jeanne avait épousé, vers 1646, un de ses élèves et celui qui lui fit le plus d'honneur assurément, Robert Nanteuil. De sa femme, Regnesson eut, *Jeanne*, tenue, le 12 oct. 1651, par « Jaspas Isaac, graveur », et par la femme de Nanteuil (St-Benoit). Une seconde fille, *Marguerite*, lui vint le 21 juil. 1653, et fut tenue par son grand-père, « Martin Regnesson, naguères huisnier-audiencier à Reims ». Jeanne Regnesson épousa J. L. Le Blond, et mourut, le 9 déc. 1668, rue St-Louis, chez son mari, « peintre et marchand de tailles-douces ». (St-Eust.) — Martin Regnesson, père de Nicolas, mourut à Paris, rue St-Jacques, chez son fils, *au Séraphin*, le 13 juin 1681, et fut enterré le 15, en présence de Gérard Edelmeck (St-Severin). Quant à Nicolas, il était mort, le 14 octobre 1670. Sa femme lui survécut vingt mois; elle mourut le 18 juin 1672. (St-Severin.) — Outre Jeanne et Marguerite, Nicolas Regnesson avait eu une troisième fille, *Madeleine*, qui, en 1672, épousa Gérard Edelmeck. Elle mourut le 29 janv. 1686, rue St-Jacques.

Son mari, son beau-frère Gaspard Edelinck et Charles Le Brun assistèrent à son enterrement. (St-Severin.) Nicolas Regnesson signait :

N Regnesson



— *Foy.* EDELINCK, NANTREUIL.

REGNIER (PIERRE).

Un des graveurs de la Monnaie de Paris. Il épousa Michèle, fille d'Alexandre Olivier, dont il eut Nicolas, qui mourut, le 4 août 1609. (St-Chapelle basse.) Dans le baptistaire de Rachel Gardien (14 fév. 1610, St-Sulp.), P. Régnier est dit : « Maistre de la monnoie du moulin. Une requête présentée par lui à la Cour des monnaies, en 1610, le qualifie « M^e garde et conducteur des engins de la monnoie du moulin, établie en ceste ville de Paris, es galleries du Louvre ». *Foy.* OLIVIER.

RELACHES DU THÉÂTRE-FRANÇOIS.

1659—86.

Dans son journal, Charles Varlet de La Grange a soigneusement noté les jours où les comédiens de Monsieur, qui devinrent ceux du Roi, ne jouèrent pas à la ville. Empruntions-lui quelques-unes de ses mentions : — Le mardi 26 oct. 1659, le théâtre du Petit-Bourbon resta fermé. Molière et sa troupe jouèrent, en présence du Roi, chez le Cardinal Mazarin qui était malade. — Mardi 4 nov. 1664, on ne joua point à cause de la mort de M. Duparc. — Vendredy 26 août 1672, Néant. M^{lle} Beauval est accouchée. — Mardi 11 oct. 1672, Néant, à cause de la mort du petit Molière. — Molière mourut le vendredi 17 février 1673; le théâtre resta fermé les dimanche 19 et mardi 21; mais le Roi le fit rouvrir le vendredi 24. On joua le *Misanthrope*, où Baron remplaça Molière dans le rôle d'Alceste. — Vendredy 27 oct. 1673, M^{lle} Molière » (Grésinde Bèjard, veuve de Jean-Bapt. Poquelin de Molière) « ne voulut pas jouer. » La Grange ne dit pas pourquoi. — Mardi 2 et vendredi 5 oct. 1674, on n'a point joué à cause des discussions entre la troupe et M. d'Auvilliers et M^{lle} Dupin, qui ne voulaient point consentir à ce qu'on jouât *Circé* (pièce à machines de Corneille le Jeune). *Circé* fut jouée le dimanche 7 mars 1675, devant 2,600 l. 10 s. de recette. Les onze premières représentations firent 26,399 livres de recette. La pièce eut une reprise solennelle, en 1705; Thomas Corneille écrivit pour cette remise un prologue nouveau et de nouveaux divertissements. (*Poèmes dramatiques* de T. Corneille, nouv. édit., 1722, in-12; t. V.) — Le 3 juill. 1675, M^{lle} Geneviève Bèjart mourut, et l'on ne joua point le vendredi 5. — Le vendredi 19 juill. 1675, on ne joua point, par décence. La chasse de Ste-Geneviève sortait toutes les années à pareil jour, et tous les spectacles se fermaient. — Le 7 juill. 1676, on ne joua point. La Grange et d'Auvilliers étaient allés à Compiègne voir le Roi, revenu de l'armée, et lui « demander permission

pour la musique et la danse. Le Roi, malgré l'opposition de l'Opéra, permit la danse et les divertissements chantés. — Le vendredi 17 juill. 1676, relâche, « à cause de l'exécution de Mad. de Brinvilliers, à qui l'on trancha la teste, en Grèce, pour avoir empoisonné son père, ses frères, etc. » La ville et la cour étaient au spectacle de la Grèce; pourquoy les comédiens auraient-ils brûlé leurs chandelles devant les banquettes vides? — Le dimanche 11 juin 1679, on ne joua point à cause de l'entrée de M. de Los Balbazes, ambassadeur d'Espagne, au sujet du mariage du Roy son maître (Charles II) avec Mademoiselle » (Marie-Louise d'Orléans), celle dont Mad. de Sévigné dit à sa fille, le 15 sept. 1679 : « La Reine d'Espagne et pleure », et le 18 : « La Reine d'Espagne crie toujours miséricorde et se jette aux pieds de tout le monde; je ne sais comme l'orgueil d'Espagne s'accommode de son désespoir ». Enfin, le 20 sept. : « La Reine d'Espagne devient fontaine aujourd'hui; je comprends bien aisément le mal des separations ». Tout Paris devait aller voir l'entrée et les comédiens fermaient leur porte. — Le jeudi 7 sept., on ne joua point pour le public; on alla jouer *Phèdre* et le *Sicilien* pour l'ambassadeur d'Espagne, à l'hôtel Mazarin. — « Mardy, 25 août 1682, Néant. On tira l'oye et il y eut feu d'artifice devant le Louvre ». C'était pour la fête du Roi; les théâtres alors ne jouaient point *gratis* pour le peuple. — La mort de la Reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, arrivée le lundi 2 août 1683, fut la cause d'un relâche qui dura jusqu'au dimanche 22. La Grange et d'Auvilliers étaient allés à Fontainebleau prendre les ordres du R., qui avait permis qu'on rouvrit le théâtre, « après la pompe funèbre à Paris ». — Le mercredi 1^{er} sept., Néant. Service pour la Reine à St-Denis. — Le samedi 4 sept., néant. Service pour la Reine à Notre-Dame de Paris. — Du 26 déc. 1683 au 1^{er} janvier 1684, relâche « à cause du Jubilé ». — Le 12 janv. 1684, on ferma le théâtre et l'on rendit l'argent, à cause d'un désordre causé par les mousquetaires. — Lundi 12 et mardi 13 juin 1684, on n'a pas joué, « à cause du changement qu'il a plu au Roy et à Mad. la Dauphine de faire dans la compagnie ». Le Roi avait donné à la Dauphine la surintendance des spectacles. Depuis le 1^{er} mai 1680, les comédiens français jouaient tous les jours. La Dauphine mit à la retraite Hauteroche et fit entrer La Thorillière fils. — *Foy.* BARON, BEAVAL, CORNEILLE (Thomas), FOUR, LA GRANGE, LA THORILLIÈRE, MOLIERE.

RELIEURS DE LIVRES.

« A Pierre Daruïères, relieur de livres demourant en la rue neuve Nostre Dame à Paris, pour relier deux livres de grands parchemins forts pour extraire (*sic*) les parties extraordinaires pour la despense de l'ostel du Roy » (Charles VI), lundy 1^{er} jour d'octobre 1380, le Roy estant à Melun sur Sayne (*sic*), vi s. paris. » (Arch. de l'Emp., KK. 30. fol. 19^{vo}.)

Dans les *Estats* des officiers de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., Z. 1341), je vois qu'en 1598, « Louis Le Duc » était un des relieurs ordinaires du Roi; que « Clovis » et « Rué » avaient la charge de relieurs des livres de Sa Majesté, en 1599, avec Evé qui la possédait encore en 1631. — Un nommé « Antoine Ruette, relieur ord. du Roy », et qui avait été relieur du Roi Louis XIII, fut logé au Collège royal de France, par brevet du 3 juillet 1650, « pour jour de ce logement sa vie durant, tout ainsi qu'ont

fait ceux qui estoient cy devant pourvus de lad. charge de relieur ordinaire ». (Arch. de l'Emp., E. 9289.) — Le 2 août 1688, le Roi signa à Versailles le brevet de retenue de « l'un des relieurs des livres de sa garde robe, pour Guillaume Cordien, par le décès de Jacques Roger ». — Le 22 décembre de la même année, on donna le brevet de l'un des relieurs de la garde-robe à « Jacques Prodhomme de Saintainville, par le décès de Louis Morel ». (Bibl. imp., Ms Clairambault, vol. 556, p. 723 et 1179.) — *VOY. LIVRES, PATELLOUP, ROME (de), et SEIL (du).*

RELIQUAIRES DE CHARLES VI. 1391.

« A Jehan Duviniér, orfèvre, pour avoir fait et forgé un petit reliquaire d'or pendant à une chaînette d'or ouquel a de la vraie croix de Rodés et de plusieurs autres reliques, pour mettre et porter au col dud. seigneur » (le Roy) « déliuré devers luy le xij^e jour de novembre 1390... 18 l. 16 s. paris. ». Argenterie du Roy; Arch. imp., KK. 21, fol. 93.

« A Jean Compère, orfèvre, pour avoir fait et forgé un anel d'or pour le Roy nostre sire ouquel il a mis et assis de la croix de Rodés et à lui baillé par ledit seigneur et prise en ses petits tableaux où sont les saintes reliques qu'il porte en sa poitrine; ouquel anel a lettres par dedans esmailées qui disent : « *En cest anel a de la croix de Rodés* », yecluy anel pesant v onces d'or... déliuré le 16 sept. 1391. ». Argenterie du Roy, Arch. imp., KK. 22, fol. 85.

RELIQUES. — *VOY. CHAPELLE (STE), MAMELLES (les) DE PIERRETTE.*

RELOGE. 1490.

« A Philippe Marion, faiseur de reloges » (horloges) « demourant à Nevers, la somme de trente-cinq livres tour. pour un reloger portatif que led. seigr^e » (Charles VI) « a pris et acheté de luy. » (Menus-Plaisirs du Roy; Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 38.)

REMBRANDT VAN RYN (PAUL).

Je n'ai rien trouvé qui intéresse la biographie du grand peintre de Leyden; je ne veux consigner ici qu'un fait qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de ses ouvrages. Un portrait de ce grand maître, dont tant de beaux morceaux en ce genre sont connus, celui que la tradition nous a donné comme représentant le peintre-doreur d'Amsterdam, qui fournissait à Rembrandt ses cadres pour ses peintures; ce portrait alla de cabinet en cabinet, et, après d'assez nombreux voyages, vint chez M. le duc de Morny, que nous avons connu président du Corps législatif et qui mourut en mars 1865. Le *Doreur*, puisqu'on l'appelle ainsi, fut adjugé, à la vente du cabinet Morny, le 1^{er} juin 1865, au prix de cent cinquante-cinq mille francs! L'acquéreur de cet ouvrage fut, dit-on, M. de Salamanca. M. de Morny l'avait acheté cent cinq mille francs; sa station dans une collection qui jouissait d'une juste renommée, lui acquit donc cinquante mille francs de plus-value! Assurément c'est un grand chef-d'œuvre, et qui mérite bien l'honneur qu'on lui a fait, depuis deux siècles, de le compter parmi les plus beaux joyaux de l'écrin de Rembrandt; mais 155,000 francs! La vente du cabinet de feu M. Ponthès (mars 1855) avait donné aux amateurs cette fièvre de la possession du beau, qui se traduit par de magnifiques folies, et celle de M. de Morny se ressentit de ce noble entraînement des riches amateurs. Le portrait du *Doreur* est une œuvre de la jeunesse de Rembrandt; le maître avait trente-quatre ans quand il le produisit, si, en effet, il est de l'année 1640. La main du peintre est dans toute sa force, son pinceau est sûr de lui, les tou-

ches lumineuses arrivent merveilleusement à leur place, la couleur est puissante, le clair-obscur fin, transparent et plein de charme; la lumière est vive, éclatante et vraie, l'ombre est fermée et transparente. L'homme n'est pas beau, sans doute, et l'on ne peut cependant pas le quitter quand on s'est pris à le regarder. Les rugosités de la peinture choquent un peu, quand on la regarde de trop près, parce que Rembrandt ne caresse pas sa toile et qu'il l'attaque fortement; mais éloignez-vous d'un pas, et vous êtes en présence de la nature elle-même. — Le *Doreur* a été gravé au moins trois fois; un graveur anglais en fit, au xvii^e siècle, une estampe à la manière noire qui rend assez bien, mais en l'éteignant, l'effet de l'original; elle reproduit d'ailleurs médiocrement, — il est vrai que le difficile serait de les reproduire parfaitement —, certains détails des monstaches et de la mouche qui couvre le menton; elle est plus heureuse dans l'ombre portée par le chapeau sur le front.

REMÈDES MERVEILLEUX.

Dans l'inventaire des joyaux de Charles V (Ms. Bibl. Imp., n^o 8356), on lit, fol. 72 :

« Une pierre appelée la *Pierre sainte* qui ayde aux femmes à avoir enfant, laquelle est enchassée en or, et y sont quatre perles, six esmeraudes, deux ballays, et au doz y a vng escu de France, estant à vng estuy de cuir. »

Au fol. 73 :

« Item la pierre qui guérit de la goutte, en laquelle est entaillé vng Roy et lettres en ebricu d'un costé et de l'autre... »

Quant à cette dernière pierre, les médecins qui riront de la première, feront bien de ne se moquer de la foi que Charles V avait en cette amulette contre la goutte, que le jour où ils auront administré aux gouteux des remèdes plus certains. Pour la pierre qui aidait « aux femmes à avoir enfant », était-elle portée par la jeune épouse qui aspirait au bonheur maternel, ou par la mère future qui demandait une heureuse délivrance? La rédaction de l'inventaire n'est pas assez précise pour éclaircir le doute. Un remède plus connu, plus efficace, je suppose, et qui était en grande recommandation dans toute l'Europe, qui le tirait de Venise en le payant plus qu'au poids de l'or, c'est la thériaque, principe de vie et de santé, selon les alchimistes et les physiciens ou médecins du moyen âge. Charles V y avait grande confiance, ainsi que le prouve cet article de *l'Inventaire* de ses bijoux, que je hs au fol. 74 du manuscrit :

« Vng petit barillet d'or à mettre Triache que le Roy fait porter avec luy continuellement, et est ourné avec ostéau et ou mylieu aux armes de la Reyne Jeanne de Bourgogne et pend à une chayue d'or. »

Ce barillet avait évidemment appartenu à la bis-aïeule de Charles V, qui croyait, comme tout le monde, aux vertus prodigieuses de la thériaque; il était venu de Reine en Rois jusqu'à Charles V, héritier de celui qu'on avait surnommé : le Sage.

RÉMISSION (Lettres de).

Les gens du monde — c'est pour eux que j'écris surtout, n'ayant pas la prétention d'apprendre quelque chose aux savants de profession — les gens du monde ont pu entendre parler de ces lettres, par lesquelles le souverain, qui avait le droit de grâce, remettait à un coupable le crime qu'il avait commis, c'est-à-dire le lui pardonnait. Cette rémission du crime, un acte authentique la consacrait; la faute

ayant été publique et la peine prononcée connue de tous, le pardon était public et des lettres du Roi le faisaient connaître « à tous ceux qu'il appartenoit », officiers de justice et peuple. Comme je suppose que peu des personnes auxquelles s'adresse mon travail ont lu des lettres d'abolition ou de rémission, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour elles de trouver ici un de ces documents, qui appartiennent à l'histoire des mœurs et de la justice en France. J'ai choisi une des lettres qui se rapportent à un crime que les édits punissaient sévèrement au XVII^e siècle, et qui livra aux bourreaux plus d'une tête de grand seigneur, le duel, que l'échafaud n'épouvanta guère et qui a toujours continué à braver la loi. Voici la pièce qui se trouve dans un des manuscrits de la Bibl. imp. (Clairambault, 557, pièce 206) :

« Louis, etc. Nous avons reçu l'humble supplication de notre bien aimé Jacques Dan, sr de Bellemont, l'un de nos gardes de la compagnie » (des gardes du corps) « commandée par notre cousin le duc de Luxembourg, faisant profession de la R. C. A. et Romaine, contenant que : le deuxiesme mars dernier estant à Compiègne où estoit lad. compagnie, pour la recue des troupes de nostre maison, ayant rencontré le sr Suruille aussy garde de la mesme compagnie, avec lequel il avoit toujours esté de bonne intelligence et dans une parfaite union, ils furent disner ensemble à l'enseigne de *La Croix d'or* de Compiègne avec Bonneville Desbrières page de nostre tréscher et très amé fils légitime le duc du Maine; et, sur les huit heures du soir, retournant ensemble au village de Jaux où estoit leur quartier, passant vers le cimetierre de l'hostel Dieu de lad. ville de Compiègne, led. Suruille, par un caprice surprenant, sans luy avoir donné aucun sujet d'amosité, luy dit qu'il luy vouloit apprendre le *rigandon*, en mettant la main sur la garde de son espée, avec des emportemens, juremens et blasphèmes du saint nom de Dieu, lesquelles premières insultes l'exposant souffrit pour éviter plus grande difficulté, lui remontrant avec douceur qu'il n'avoit aucun desmêlé avec luy et qu'il ne pensoit pas à ce qu'il disoit, et l'incita de continuer leur chemin pour leur retour au quartier, sinon qu'il le quitteroit; mais ledit Suruille en fureur, et qui avoit un peu plus pris de vin qu'à l'ordinaire, reiterant ses emportemens et juremens, le saisit par le bras, le traitant de lasche et qu'il le tueroit s'il ne mettoit la main à l'espée, lesquelles injures l'exposant ayant à la fin repoussé (*sic*) par la chaleur de la colère où les insultes, injures et juremens l'avoient provoqué, jectuy Suruille avoit mis l'espée nue à la main luy disant de se défendre, sinon qu'il le tueroit, et voulant percer l'exposant, jl se trouva obligé pour la defense de sa vie, de mettre aussy l'espée à la main, luy donna quelques coups assez légers, dans lad. defense, desquels coups il est néanmoins décedé peu de jours apres, au grand regret du suppliant, ce qui ne peut rendre l'exposant sujet à aucune peine ni poursuite; cependant nostre procureur en la prévosité de nostre hostel, ayant poursuivi... Nous avons aud. exposant quitté, remis, pardonné, quittons, remettons et pardonnons ledit fait tel qu'il est exposé cy-dessus, avec toutes peines, etc. »

Le procureur du Roi en la Prévôté de l'hôtel avait exercé les poursuites et obtenu une condamnation du Prévôt de l'hôtel, parce que le duel ayant eu lieu entre deux soldats d'une des compagnies des gardes du corps, ressortissait à la justice particulière de l'hôtel. Si le Roi n'eût fait grâce à Bellemont, ce coupable aurait eu la tête tranchée par l'exécuteur des arrêts de la justice du Prévôt de l'hôtel. Les lettres de rémission ne portaient pas toujours une grâce entière; elles commuaient quelquefois les peines prononcées par le juge. Ainsi Jean de Poitiers, comte de St-Vallier, le père de Diane, ayant été condamné à mort (fév. 1528), François I^{er}, par des lettres de Rémission, commua la peine capi-

taie en celle d'une prison perpétuelle. Cette prison dura jusqu'en 1527, ce qui montre assez que Diane de Poitiers n'acheta pas la liberté de son père au prix d'une complaisance, déshonorante pour le Roi comme pour Mad. de Brézé. L'histoire est pleine de ces calomnies, qu'exploitent les auteurs dramatiques. — Voy. EXÉCUTEURS.

RENARD DE ST-ANDRÉ (SIMON = JACQUES = AUGUSTIN-JACQUES).

Félibien dit que « Simon Renard, dit : St-André, de Paris, peignit le portrait et mourut en 1677 ». (Extrait des Noms des plus célèbres peintres, 1679; Bibl. imp., P. 590 A.) La liste des Académiciens dit : « Saint-André (Simon Renard) né à Paris et mort, âgé de 70 ans, le 13 sept. 1677. » Elle ajoute qu'il avait été reçu à l'Acad. les 26 mai 1663 et 19 juillet 1664; c'est-à-dire qu'il avait été admis comme Agrégé d'abord, puis comme membre titulaire de l'Académie. Pour sa réception définitive, il avait présenté une figure allégorique de *la Paix*, sous les traits d'Anne d'Autriche, et une figure de *la Concorde*, sous les traits de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche. Ces deux portraits emblématiques font partie de la collection de Versailles. De Renard, voilà à peu près tout ce qu'on a su jusqu'ici. Ajoutons à ces notions ce que m'ont appris les documents que j'ai cherchés. Simon Renard épousa, le lundi 4 juin 1646, Marie-Suzanne Deshouillères, fille de Jacques Deshouillères, me tailleur d'habits à Paris. L'acte de son mariage le qualifie : « Peintre ord^e de la Royné ». (St-Eust.) De son mariage, Renard eut : 1^o Jacques, le 30 juill. 1651; 2^o Eusèbe, tenu, le 30 août 1655, par Eusèbe I^{er} Renaudot et par Susanne Roland, femme du peintre Henri Beaubrun, qui fut, dit-on, le maître en l'art de peintre de Simon Renard. Cet Eusèbe Renard mourut le 2 mai 1657, rue du Boulois; 3^o Augustin-Jacques, le 2 juin 1659. (Reg^s de St-Eust.) — Simon Renard, ou, comme l'appelle l'acte du 2 juin 1659, « M. de St-André », mourut au Louvre, — dont son fils Jacques était concierge, — le lundi 13 sept 1677, à 5 h. du matin, âgé de 6½ ans. (St-Germ. l'Auxerr.) Cet acte n'est pas d'accord avec la liste des Académiciens, qui le fait vivre quinze ans de plus. Lequel des deux documents faut-il croire, de celui qui le ferait naître en 1598, ou de celui qui rapporte sa naissance à l'année 1613? Je n'ai pu trouver le seul acte qui pourrait décider la question d'une manière certaine, le baptistaire de Simon Renard. Notre peintre, qui mourut au Louvre, après avoir demeuré rue du Boulois et rue de Grenelle, demeurait, au moment de son mariage, au quartier de St-Jean en Grève. — Jacques Renard, « lieutenant du vieux Louvre, époux d'Elisabeth Benoit », mourut le 23 décembre 1715, âgé de 66 ans ou environ, dit l'acte mortuaire qui se trompe, car Jacques, né en 1651, n'avait que 5½ ans. Il fut inhumé à St-Germ. l'Auxerr., en présence de son frère, « Augustin-Jacques Renard de St-André, officier et peintre du Roy », de Jean Benoit, « marchand épiciier, de Louis Benoit, architecte des bâtimens du Roi, et de Guillaume Berlinguet, tous trois beaux-frères du defunt ». Le titre d'officier du Roi que prenait A.-J. Renard, il le devait à la charge de concierge du Louvre qu'il héritait de son frère. J'ignore quand mourut cet Augustin-Jacques, qui fut peintre et graveur comme l'avait été son père. Il n'y a guère

à douter qu'il ne faille lui attribuer une œuvre intéressante et considérable, *la Petite galerie du Louvre*, publiée en 1695, signée : « St-A... », et dédiée au Roi par « son très-fidèle et sujet de St-André ». — A.-J. Renard assista, le 17 janv. 1707, à l'enterrement d'Elisabeth Deshoulières, âgée de 71 ans, veuve de Fr. Dorbec (*sic* p^r d'Orbay); il se dit ce jour-là « Jacques Renard concierge du château du Louvre », et signa : « J. Renard de St-André. » (St-Eust.) — Les alliés de J. Renard sont nommés par les documents tantôt Deshoulières, tantôt Deshoulières. Son père, Simon Renard, parrain avec Mad. Susanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellière, d'un fils d'Antoine Le Comte, maçon (? avril 1671), signa : « Simon Regnard ». — *Voy.* BEAUBRIEN, ORBAY, RENAUDOT.

RENARD, dit : ST-MALO (LOUIS et PIERRE). 1643.

Tous ceux qui se sont occupés de l'ancien Paris connaissent de nom le *Jardin de Renard*, situé dans l'enceinte du jardin des Tuileries; voici un document qui ne sera pas sans intérêt pour eux :

« Louis Renard, dit Saint Malo, ayant eu en surinance de Pierre Renard dit Saint Malo, son pere, les charges d'arquebusier ord^e du Roy, et garde du cabinet de ses armes, et le logement occupé dans le jardin des Tuileries par led. Pierre Renard, Sa Maj. accorda, le 13 janvier 1643, à Louis, dix toises de longueur de terrain sur 5 de profondeur, à prendre depuis l'enclos de sondit logis, tirant vers le logement du capitaine, du costé de l'eau pour y rebastir des forges qui estoient de l'autre costé, vis à vis du palais, dans l'enclos desd. Tuilleries. » (Arch. de l'Emp., anciens brevets du Roy, E. 9.289.)

Les auteurs du *Dictionnaire historique de Paris* (1779) paraissent n'avoir pas su que Pierre Renard, dit : St-Malo — ils n'ont connu ni son prénom ni son surnom, qu'il tenait probablement du lieu de sa naissance — avait été arquebusier du Roi. Hurlant et Maguy disent qu'au jardin des Tuileries, « entre la porte de la Conférence et la Volière, étoit un chenil que le roi Louis XIII donna à Renard par brevet du 20 avril 1630, à condition qu'il défricherait le terrain et le rempliroit de plantes et de fleurs rares, etc. » Ils ajoutent que Renard avait été « valet de chambre du commandeur de Souvry, qu'il avoit de l'esprit, de la souplesse, de l'obligeance, et qu'il se connoissoit bien en meubles et en tapisseries. Son jardin devint bientôt le rendez-vous des gens du bel air qui y alloient souper et y amenoient les violons. »

RENAU D'ÉLÉAGARAY (BERNAUD).
?1652—1719.

On a écrit : Regnan, Regnaud, Regnault, Renaud, Renault, le nom de cet homme qui s'acquit une renommée fort grande à la fin du xvii^e siècle, ingénieur qui ne fut cependant point Pégas de Vauban, marin qui fut inférieur à Du Quesne, à Tourville et à plusieurs autres, mais constructeur de vaisseaux qui fut, dit-on, supérieur aux charpentiers habiles qu'entretenait le Roi, dans ses chantiers, depuis plus de cinquante ans. On ne peut guère, aujourd'hui que les plans de Bernard Renaud sont perdus, juger du mérite de ses innovations. Il construisit des navires porte-bombes, et c'est là surtout ce qui recommande son nom aux historiens de l'art naval. Mettre, sur un bâtiment flottant, des mortiers destinés à envoyer, dans les villes assiégées par mer, les projectiles que l'artillerie de terre lançait de batteries fixes, c'était une idée neuve. Elle

trouva à la cour beaucoup de contradicteurs quand Renau la produisit; les galiotes à bombes répondirent par le succès au doute et à la critique, et l'invention heureuse classa l'ingénieur auteur parmi les hommes qui ont imaginé les meilleurs — c'est-à-dire les plus terribles — engins de destruction.

« Il (Louis XIV) se vengea d'Alger avec le secours d'un art nouveau, dont la découverte fut due à cette attention qu'il avoit d'exciter tous les génies de son siècle. Cet art funeste, mais admirable, est celui des galiotes à bombes, avec lesquelles on peut réduire des villes maritimes en cendres. Il y avoit un jeune homme nommé Bernard Renaud (*sic*), connu sous le nom de *Petit Renaud*, qui, sans avoir jamais servi sur les vaisseaux, étoit un excellent marin, à force de génie. Colbert qui déterrait le mérite dans l'obscurité, l'avoit souvent appelé au conseil de marine, même en présence du Roi. C'étoit par les soins et sur les lumières de Renaud que l'on suivoit depuis peu une méthode plus régulière et plus facile pour la construction des vaisseaux. Il osa proposer, dans le conseil, de bombarder Alger avec une flotte. On n'avoit pas d'idée que les mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide. La proposition révolta. Il essaya les contradictions et les raileries que tout inventeur doit attendre; mais sa fermeté, et cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes vivement frappés de leurs inventions, déterminèrent le Roi à permettre l'essai de cette nouveauté. — Renaud fit construire cinq vaisseaux plus petits que les vaisseaux ordinaires, mais plus forts de bois, sans ponts, avec un faux tillac à fond de cale, sur lequel on maçonna des creux où l'on mit les mortiers. Il partit avec cet équipage sous les ordres du vieux Duquène (*sic*), qui étoit chargé de l'entreprise et n'en attendait aucun succès. Duquène et les Algériens furent étonnés de l'effet des bombes (28 octobre 1681). Une partie de la ville fut érasée et consumée... » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. IV.)

Si Bernard Renaud naquit en 1652, comme on l'a dit — et je n'ai pu m'assurer de cela, — il étoit jeune, en effet, quand, voyant les vaisseaux chargés de batteries de canons, il eut la pensée de composer de plusieurs navires une batterie de mortiers à bombes. Il n'avoit que 28 ans, quand il proposa à Colbert de faire construire des porte-bombes flottants; je n'ai pas vu dans la correspondance de Colbert que l'étonnement fût si grand qu'on l'a dit. On pouvoit objecter à Renau que le tir des bombes seroit bien incertain, le mortier étant sur un terrain mouvant, mais il pouvoit répondre et, sans doute, il répondit que le tir du canon n'étoit pas plus sûr. Il n'y avoit aucune raison pour qu'un mortier fonctionnât plus mal sur un vaisseau qu'un canon d'un fort calibre. La routine se souleva, haussa les épaules; le Roi, plus curieux peut-être que convaincu, laissa Renau libre d'exécuter ce qu'il avoit conçu, et l'on eut les galiotes, aux membres épais, aux flancs larges et robustes, aux fonds solides sur lesquels étoit assis, dans un cadre de madriers vigoureux, un massif de construction maçonnée, dont la surface supérieure recevoit le mortier. La pièce étoit établie, non pas dans la maçonnerie qu'elle eût bientôt démolie, mais dans un encastrement de pièces de bois fixées sur l'œuvre de pierres. Ce plancher étoit composé d'un système de poutres de chêne et de sapin, ayant une certaine élasticité. Les bombes étoient installées en avant du grand mât. Les galiotes n'avoient que deux mâts verticaux, le grand mât et le mât d'artimon, sur la poupe. Le mât de misaine auroit gêné pour le tir et on l'avoit supprimé. Depuis 1681 jusqu'à nous, les navires à bombes ne firent pas de grands progrès, et les bombardes qui entrèrent dans l'armement naval de la France contre Alger, en 1830 — une seule tira une bombe,

s'il m'en souvient bien — ne me parurent pas différer des galiotes du petit Renau, quant à l'organisation du terre-plein où étaient posés les mortiers. Seulement, on n'avait point construit de navires exprès; on avait mis les mortiers sur des gabares à trois mâts, d'un tonnage médiocre, et tout me porte à croire que si l'on avait voulu bombarder la ville, leur service eût été bon. On les aurait embossées, prêtant le flanc à la ville. J'étais devant Alger (mai 1830), sur le *Finistère*, et je regrettais vivement que l'amiral Duperré ne donnât l'ordre aux bombardes de faire leur office. J'aurais voulu juger par moi-même du mérite de l'invention de Bernard Renau, qu'on nomma : le *Petit Renau*, non point parce qu'il était jeune, comme semblerait le dire la phrase de Voltaire, mais parce qu'il était de fort petite taille : un main trop grand de quelques pouces.

Dès 1680, Bernard Renau s'occupait de construction navale; il avait imaginé « une machine pour tracer les gabarits des vaisseaux » (Lettre de Colbert à Tourville, 21 juillet 1680), et le ministre demandait aux officiers expérimentés leur avis sur cette invention, dont il est impossible à présent de se faire une idée. En 1692, Renau fit construire, sur ses devis, la *Serpente*, une frégate d'une marche supérieure à celle de tous les navires de cette espèce.

En 1693, il donna les plans d'un vaisseau de 56 canons, qu'édifia, à Brest, le maître constructeur Brun. Ce vaisseau, long de 132 pieds, large de 33 pieds 8 pouces, creux de 14 pieds, avait un tirant d'eau de 17 pieds, et son port était de 800 tonneaux. Il était bon voilier et avait reçu le nom de *Bon*. Il différait peu par ses dimensions des autres vaisseaux de son rang; ainsi, les vaisseaux construits avant lui, pour 132 pieds de longueur de bout en bout, avaient 35 pieds de largeur, de 13 p. 9 pou. à 16 pieds de creux, et de 15 p. 6 pou. à 17 p. 6 pou. de tirant d'eau. La différence réelle entre le *Bon* et ses aînés de la même taille, était dans la largeur au maître ban — la plus grande largeur; — le *Bon* était moins large qu'eux d'un pied et 4 pouces. Était-ce de quoi influencer beaucoup sur les qualités du navire? Je n'oserais répondre à cette question. Le commandement du *Bon* fut donné à Bernard Renau; il était bien juste que le constructeur pût apprécier dans la pratique les mérites de son vaisseau. Renau fut content du *Bon*, et le Roi ne fut pas moins satisfait du capitaine. Ayant pris le large, au milieu du mois de mars 1694, le *Bon* sortit de Brest, alla croiser sur les côtes d'Angleterre, et, le 27, étant sur les Sorlingues, il rencontra un vaisseau anglais, percé pour 70 pièces de canon, mais n'en ayant que 48, le *Barkley-Castle*, qui revenait des Indes orientales. Renau mit aussitôt le cap sur ce navire, plus grand, plus fort de bois que le *Bon*, mais aussi bien armé en canons, ses 48 pièces étant d'un calibre plus fort que celles du vaisseau français. Le *Barkley-Castle* prit chasse, mais le *Bon* marchait bien et l'atteignit promptement; il le canonna à petite portée, puis l'aborda sans hésitation, et après trois quarts d'heure de vigoureuse attaque et de ferme défense, les Français l'envahirent. L'équipage anglais se retira sur les châteaux de l'avant et de l'arrière, où il se retrancha; mais ce fut vainement : l'ardeur de l'équipage du *Bon* ne se refroidit pas un instant, et le capitaine Hyde, blessé au bras d'une mousquetade, amena son pavillon. Cet officier, qui s'était coura-

gement défendu, déclara au Petit Renau que la cargaison du *Barkley-Castle* valait 500,000 livres. Le *Bon* donna la remorque au navire capturé, l'emmenant à Brest, mais le deuxième jour il coula bas. Renau perdit dans cette rencontre Bongard, cap^{te} de brûlot, et Céberet, garde-marin, tués pendant l'action; il eut deux officiers blessés, son second et un autre, et puis un garde-marin, Cassini, qui eut une jambe emportée par un boulet. Bernard Renau, chevalier de St-Louis depuis le 1^{er} février 1694, s'acquitta envers le Roi, le 27 mars.

« M. Bernard Renau, lieutenant des armées du R. Grand-croix de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis et conseiller au conseil de marine, mourut ces jours passés à la Charité-sur-Loire. » (*Gazette de Fr.*, 21 octobre 1719.)

Le *Mercur* dit que Renau mourut à Pougues; il a raison. J'ai fait venir de Pougues l'extrait de son acte mortuaire, qui m'a fait connaître que Bernard Renau décéda, le 30 sept. 1719, âgé de 68 ans, dans la petite ville où il était allé pour se traiter. « Il voulut prendre des eaux de Pougues, dit St-Simon; il en prit par excès, car par principes comme le Père Malebranche, il étoit grand buveur d'eau ». La France perdit en lui un homme distingué de toutes les manières et un très-galant homme. St-Simon dit qu'il tomba « malade de fatigue et du chagrin que lui causoient les obstacles qu'il rencontroit dans la généralité de la Rochelle, et de la haine que, sans savoir pourquoi, la nouveauté qu'il vouloit introduire avoit excitée contre lui ». Renau avoit voulu établir « une manière de taille proportionnelle » avec l'assentiment du Régent. On ne touche jamais impunément aux questions d'impôt, si sage, si probe qu'on soit. Renau le sut, Vauban l'avait appris. — Bernard Renau, appliqué dès sa jeunesse à l'étude des mathématiques, se destina aux travaux des fortifications des places et en même temps à ceux de la construction des navires. Il réussit dans l'une et l'autre de ces applications de la science. Le 1^{er} mars 1691, sans services préliminaires à bord des vaisseaux, il fut nommé capitaine de vaisseau et inspecteur général de la marine (constructions); il n'était pas le premier qui de l'armée de terre passait dans l'armée de mer. Il ne devint ni chef d'escadre, ni lieutenant général des armées navales, comme on l'a écrit; mais, ingénieur militaire, il devint lieutenant général des armées de terre. Pendant l'année 1696, montant le vaisseau *l'Intrepide*, de 90 canons; il commanda une escadre de 5 vais. et 2 frégates, destinée à St-Domingue. Ce fut en 1679 qu'il fit adopter par Colbert l'idée des galiotes à bombes, que l'on mit tout de suite en chantier, en 1681, et à la mer en 1682, trois au Havre et deux à Dunkerque. En 1683, on en lança deux à Toulon, qui furent suivies de trois autres, en 1684. Ces dix galiotes furent mises en ligne au siège de Gènes, en 1684. — Finissent en citant cette phrase de St-Simon :

« Il (Renau) dont l'auteur des Mémoires écrit le nom avec un *d* étoit très-savant, très-homme d'honneur, modeste, désintéressé, zélé citoyen, avec de l'esprit et du moude, des distractions plaisantes de géomètre, consommé dans toutes les parties de la marine, fort brave, lieutenant général des armées navales », (non) « grand-croix de St-Louis, qui avoit fait en chef plusieurs expéditions, fort estimé du feu Roi dont il avoit des pensions, et de ses ministres, et de tout temps aimé de M. le duc d'Orléans. »

RENAUDIN (JEAN-FRANÇOIS).

1750—1809.

L'histoire doit une mention honorable à cet

homme qu'on a trop oublié jusqu'ici. Il eut trois beaux jours dans sa vie, et un seul beau jour suffit. Il fut homme d'énergie et de sang-froid, à bord de *la Dorade*, de *l'Andromaque* et du *Vengeur du Peuple*. Barère a immortalisé *le Vengeur*, sans prononcer le nom de son capitaine; rendons à celui-ci la juste part qui lui revient dans cette immortalité. *Le Vengeur* c'est Renaudin; c'est par Renaudin que *le Vengeur* fut grand. Réparons donc une injustice qui a duré trop longtemps, et disons en peu de mots ce que fut Renaudin; nous ferons ailleurs l'histoire de son vaisseau.

Je n'ai pu savoir quelle profession exerçait le père de Renaudin. Était-il marchand, bourgeois, ouvrier ou marin? Le baptistaire de Jean-François Renaudin, qu'a bien voulu me communiquer M. le maire du Gua, ne contient aucun renseignement à cet égard. L'acte n'est point revêtu de la signature de François Renaudin, père de Jean-François; ce qui autorise à penser qu'il ne savait pas écrire, et que sa situation dans son pays était des plus modestes. Jean-François Renaudin naquit près de Marennes, dans l'ancienne province de Saintonge; il fut baptisé le jour même de sa naissance, 13 juillet 1750, à St-Laurent du Gua. L'acte de son baptême le dit « fils légitime de s^r François Renaudin et d'Elisabeth Thibaud ». Il ajoute que le parrain fut « Jean Thibaut » — le père d'Elisabeth probablement — et la marraine : « Marie Bidaud », laquelle ne signa pas plus que François Renaudin. — Dès son enfance J.-Fr. Renaudin fut destiné à la marine. Son éducation, commencée de bonne heure et bientôt terminée, ne fut pas celle d'un fils de famille riche. Lire et écrire fut à peu près tout ce qu'il eut le temps d'apprendre à l'école de la petite ville où il passa ses premières années. Il se mit cependant en mesure de pouvoir répondre sur de certains sujets, — dans lesquels la langue et l'orthographe n'étaient apparemment pas comprises, — matières d'examens que devaient passer les jeunes gens qui prétendaient entrer dans la marine royale par la porte étroite ouverte aux roturiers. Il avait environ vingt-six ans, ayant navigué déjà comme matelot, lorsque le 1^{er} avril 1776, il fut admis parmi les officiers auxiliaires auxquels on avait quelquefois recours et qu'on désignait par le nom d'*officiers bleus*, à cause de l'uniforme qu'ils portaient — habit tout bleu, veste et culotte bleues, bas blancs, — qui différait de l'uniforme des officiers du grand corps, lequel consistait en un habit bleu au collet et aux parements rouges, avec veste, culotte et bas rouges. En 1779, J.-Fr. Renaudin eut un brevet de lieutenant de frégate auxiliaire, converti, le 16 juillet 1782, en brevet de lieutenant de frégate entretenu. En mai 1783, il reçut de M. de La Touche-Tréville l'ordre d'aller au port du Passage prendre le commandement de la gabare *le Portefaix*, qui avait fait des avaries. Le 19 juin, il écrivait de Rochefort que, malgré le mauvais temps, il avait amené à bon port ce bâtiment, qu'un léger radoub pouvait rendre encore propre à un bon service. Le 1^{er} mai 1785, il devint sous-lieutenant de vaisseau, et lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1792. L'émigration des officiers nobles favorisait l'avancement d'un officier bon praticien. Embarqué, en juin 1790, sur le vaisseau *l'Orion*, qui faisait partie de l'escadre de Brest, aux ordres de M. Albert de Rions, il passa de ce bâtiment sur *le Lutin*, dont, le 1^{er} mars 1791, il eut le commandement. Il ne quitta ce na-

gire, que le 23 nov. 1792. Quelques jours après il fut désigné pour commander la *Perdrix*, corvette garde-côte. Le 12 février 1793, il quitta la *Perdrix* pour la frégate *l'Andromaque*, qu'il garda jusqu'au 24 mars 1794. Cette frégate rencontra un vaisseau et quatre frégates espagnoles, et soutint, pendant huit heures, un combat qui fit grandement honneur à son capitaine, et rappela que Renaudin, commandant, du 1^{er} janvier 1780 au 15 juillet 1782, la flûte *la Dorade*, avait, dans quatre rencontres avec l'ennemi, tenu haut le pavillon blanc et mérité les éloges de ses camarades. Le combat de *l'Andromaque* devait porter bonheur à Renaudin, qui avait été fait capitaine de vaisseau le 1^{er} janvier 1793. Une flotte se préparait à Brest, dont le commandement était confié à un officier distingué de l'ancienne marine, le contre-amiral Villaret de Joyeuse. Des vaisseaux se préparaient à Rochefort pour renforcer l'escadre armée à Brest. *Le Vengeur du Peuple* était de ce nombre; le commandement en fut confié à J.-F. Renaudin, qui descendit de *l'Andromaque* le 24 mars 1794, et, le lendemain, prit possession du vaisseau qui, peu de jours après, devait être le héros d'une de ces actions dont tous les détails appartiennent autant à la poésie qu'à l'histoire. Le 1^{er} juin 1794, Renaudin, à qui l'on reprochait injustement de n'avoir pas assez bien tenu son poste dans un premier combat, livré le 29 mai, sentit qu'il avait besoin d'imposer silence à la critique et de se sacrifier s'il le fallait pour se justifier d'une imputation de faiblesse à laquelle, au reste, son passé avait répondu d'avance. Le rapport de Renaudin sur l'affaire du 29 mai affirme que, ce jour-là, *le Vengeur*, pour s'opposer au passage des vaisseaux anglais qui voulaient couper la ligne française, « reçut » le feu de dix de ces bâtiments ennemis, et qu'ensuite il combattit deux vaisseaux à trois ponts, qui « l'auraient maltraité si les vaisseaux *la Montagne* et *le Scipion* ne fussent venus à son secours ». Mais les récits des témoins désintéressés de cette première rencontre furent moins favorables à Renaudin que les déclarations de ce capitaine, corroborées des signatures de ses officiers. Quoi qu'il en soit, le 1^{er} juin, Renaudin n'hésita pas à se porter à un poste que *le Patriote* ne pouvait tenir, et commença la noble et terrible lutte qui aboutit, après de longs efforts, à un dénoûment fatal et trop facile à prévoir, *le Vengeur* ayant en pour adversaires trois vaisseaux, dont deux du premier rang, bien supérieurs en force à un vaisseau de 74 canons. Démâté, coulant bas d'eau, *le Vengeur* ne pouvait plus ni combattre ni échapper par la fuite à une mort imminente. Renaudin fit amener son pavillon qu'on mit en berne, c'est-à-dire qu'on roula sur lui-même dans sa longueur et qu'on montra dans cet état à l'ennemi, pour lui faire comprendre que l'on renonçait à une résistance inutile et qu'on demandait des embarcations pour se retirer de l'abîme où l'on descendait. Les canots de plusieurs des bâtiments anglais qui se trouvaient le plus à portée accoururent le long du *Vengeur* et y recueillirent tout ce qu'ils pouvaient emporter d'hommes. Renaudin et son fils furent emmenés à bord du vaisseau *le Calloden*, où ils furent rejoints par plus de cent matelots du *Vengeur*. Le capitaine Schomberg, du *Calloden*, traita avec distinction le marin français dont la vigoureuse défense devait avoir provoqué l'admiration de ses adversaires. Renaudin, qu'on ne sépara point de son jeune fils, fut envoyé « au cautionnement de Tavi-

stock avec quatre de ses officiers et le commis aux revenus du *Vengeur*. Ses autres compagnons d'armes furent envoyés au cautionnement de Peterciel, et dans les prisons de Falmouth, de Plymouth et de Portsmouth. Jean-François Renaudin ne fut pas longtemps prisonnier. Le capitaine George Oakes, de la marine royale d'Angleterre, qui avait été pris par le contre-amiral Van Stabel, désirant être échangé contre un officier de son grade, proposa à l'Amirauté anglaise de donner la liberté à Renaudin, à condition que celui-ci le relèverait de la parole qu'il avait donnée à Van Stabel de ne pas servir jusqu'à un échange. L'Amirauté accepta cette offre, et le capitaine Oakes écrivit à Renaudin :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant été fait prisonnier de guerre, le 12 janvier dernier, par l'amiral Van Stabel, il m'a mis à terre à Norfolk en Virginie, le 12 avril, sur ma parole d'honneur de ne pas servir mon pays jusques au moment où je serais échangé contre un officier de mon rang. Comme il m'a été représenté que votre conduite a été très-brave dans le dernier combat avec le comte Howe, et que vous désirez beaucoup de retourner dans votre famille, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un ordre a été envoyé aujourd'hui » (à Tavistock) « pour vous relèver de votre parole, à condition que je sois aussi relevé de la mienne. Je vous félicite sur cet événement et vous souhaite un heureux passage en France et le plaisir de trouver votre femme et votre famille en bonne santé... Lorsque j'ai été prisonnier, j'ai reçu beaucoup d'honnêtetés de la part du cap^e Pillet, qui commandait le *Jean-Bart*; si vous le connaissez et si vous avez l'occasion de le voir, je vous prie de lui dire que je me ferai toujours un plaisir de rendre tous les services qui seront en mon pouvoir dans ce pays, à lui et à ses amis qui pourraient tomber dans nos mains. Je serais bien aise d'apprendre de ses nouvelles. Si vous avez besoin de quelque chose qu'il soit en mon pouvoir de vous offrir pour faciliter votre retour en France, vous avez mon adresse; j'aurai toujours beaucoup de plaisir à vous être utile. Il pourrait se faire que vous eussiez besoin de quelques guinées; si cela est, je vous prie de me le marquer et d'agir avec moi sans cérémonie; je prendrai la plus prompte occasion de les faire passer à l'agent des prisonniers. J'ai l'honneur, etc. G. Oakes, 18 juillet 1794. »

Voilà comme il convient à un brave officier de parler à son adversaire. Renaudin, touché, je suppose, de cette obligeante épître, mais, il faut le reconnaître, moins *gentleman* que l'officier anglais, lui répondit la lettre suivante, où, par malheur, il resta, pour le bon goût et la cordialité, fort au-dessous du capitaine Oakes :

« J'ai vu avec plaisir, capitaine, que le gouvernement avait jeté les yeux sur moi pour vous dégager de la parole d'honneur que vous avez donnée à l'amiral Vanstabel. Eloignez, je vous prie, d'un vrai républicain, les louanges que vous voulez bien faire (*sic*) sur la manière dont je me suis comporté à l'affaire dernière. C'est celle (*sic*) de mon devoir, et je suis convaincu que tout vrai Français pense comme moi et en aurait fait autant. Je désire, aussitôt mon arrivée en France, d'avoir l'occasion de me mesurer avec vous, et que je puisse être assez heureux de vous faire une pareille offre à celle que je ne puis accepter, n'en ayant nullement besoin : Renaudin. »

George Oakes put être étonné de ce langage, mais il ne pensa point qu'il y eût lieu de critiquer la forme peu courtoise du style d'« un vrai républicain »; il adressa à Renaudin cette seconde lettre :

« J'ai reçu l'honneur de la vôtre aujourd'hui, avec un certificat qui me dégage de ma parole donnée à l'amiral Van Stabel. Par la voiture, je vous envoie dix guinées et me trouve très heureux d'être utile à un brave; car je n'aurai jamais dispute avec un homme pour sa façon de penser. J'estime celui qui agit suivant ses principes et s'acquitte de son devoir envers son pays. La préférence

que vous avez obtenue est en raison de votre bravoure, et je vous prie de me permettre d'intéresser votre sensibilité, comme homme brave et humain, en faveur d'un ancien ami à moi, un frère d'armes qui fit bravement son devoir en débandant la frégate *Tamise*, qui a été prise au commencement de la guerre. Il est encore retenu prisonnier de guerre en France; sa famille désire ardemment son retour; c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien employer votre crédit pour obtenir sa liberté. Si vous ou le capitaine Pillet voulez nommer un officier de son rang qui soit votre prisonnier, je promets de faire tout ce qui dépendra de moi, et je puis même assurer que je lui ferai avoir sa liberté aussitôt que le capitaine Cotes sera arrivé en Angleterre. J'ai vu le docteur Blair, et j'ai appris avec plaisir qu'il a expédié un passe-port pour votre fils. Permettez-moi de croire que, d'accord avec le cap^e Pillet, vous emploierez tout votre crédit en faveur du cap^e Cotes. J'ai l'honneur, etc. »

Je n'ai pu savoir si Renaudin accepta les dix guinées que le capitaine G. Oakes s'obstinait à lui offrir, pour l'aider dans son retour en France, et si le capitaine Cotes fut échangé par suite d'une bienveillante intervention du commandant du *Vengeur*; — ce que les documents conservés aux archives de la marine me font connaître, c'est que, le 16 juillet 1794, Renaudin et son fils quittèrent Tavistock pour se rendre à Plymouth, où ils restèrent jusqu'au 9 août, sans pouvoir se procurer un passage. Las d'attendre une occasion, ils louèrent un bateau de pêche qui les amena à deux lieues de l'île de Bas, mais dont le patron ne voulait pas approcher la terre de plus près. Forcé fut à Renaudin de lui acheter son canot, sur lequel il se rendit au port de Roscoff, le 12 août. Le lendemain il arriva à Brest, et son premier soin fut d'écrire au ministre D'Albarade, pour lui annoncer son retour et lui envoyer le récit de sa campagne. Dans une lettre du 4 septembre qui accompagna le *duplicata* de ce récit, Renaudin disait au ministre : « Je me permets de vous présenter venir que la manière dont je me suis conduit dans le combat m'a fait beaucoup d'ennemis. Ses ennemis, si tant est que sa gloire lui eût suscité des inimitiés, n'eurent pas le crédit de lui nuire; car aussitôt que D'Albarade eut appris que le capitaine du *Vengeur du Peuple* était en France, il lui envoya l'ordre de prendre le commandement du *Jemmapes*. Renaudin avait eu le désir de venir à Paris, pour solliciter la juste récompense de sa conduite dans l'affaire du 1^{er} juin; il n'avait pu en obtenir la permission, aussi écrivait-il le 26 août :

« Le désir que j'ai de reprendre sur les Anglais les avantages que la fortune nous a refusés m'a fait accepter le commandement du *Jemmapes*, et je me suis trouvé heureux de pouvoir en cette occasion sacrifier à mes devoirs les plus sacrés ma satisfaction particulière. »

Le gouvernement avait fait beaucoup pour le *Vengeur*, mais rien pour Renaudin, qui se sentait blessé de ce qu'il regardait comme un oubli. Le jour de la justice arriva cependant. Le Comité de Salut public fit, le 29 octobre 1794, trois contre-amiraux, et comprit dans ce nombre Jean-François Renaudin, après Charles-Louis Thirat et avant Jean D'Albarade, le ministre de la marine, qui n'avait pu déceintement contre-signer une promotion d'officiers généraux où il aurait figuré, et dont eût été écarté Renaudin. Le 3 octobre 1795, le contre-amiral Renaudin fut désigné pour commander la seconde division de l'escadre de la Méditerranée, et reçut ordre de porter son pavillon sur le *Tonnant*. Ce mouvement n'eut pas lieu; Renaudin resta sur le *Jemmapes*, qu'il commandait depuis le 18 août 1794;

il ne quitta ce vaisseau que le 19 décembre 1797. Le 24 avril 1798, il monta *le Républicain*; il en débarqua le 19 mars 1799. On avait jeté les yeux sur lui pour le commandement des forces navales réunies à Naples; il eut, le 21 mars, une commission qui l'envoyait immédiatement rejoindre l'escadre française dans les eaux de Capri. Il resta là jusqu'au 19 juin 1799, qu'il fut appelé à remplir les fonctions de Commandant des armes — on dirait aujourd'hui Préfet maritime — à Toulon. Il garda quinze mois cette position, et, le 23 septembre 1800, il fut réformé. Il avait alors cinquante ans et deux mois d'âge, et vingt-quatre ans cinq mois de service, dont treize années dix mois et dix jours en temps de guerre. Le 4 février 1802, une pension de 4,000 fr. lui fut accordée. Il s'était retiré au Gua, sa ville natale, dont il fut nommé maire. A la création de l'ordre de la Légion d'honneur, il reçut la croix de chevalier, qu'il porta jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 1^{er} mai 1809, à une heure du matin. J^e-François Renaudin mourut dans sa maison, située section de St-Martin, au Gua. Sa femme, Marie-Anne Charbonnier, vivait encore. Je n'ai pu savoir ce que devint le fils, qui assista au combat du 1^{er} juin 1794. — J.-F. Renaudin n'était pas seul de son nom dans la marine; il avait un cousin, Mathieu-Cyprien Renaudin, qui de matelot (1781) devint capitaine de vaisseau (22 déc. 1794). Il était lieutenant de vais-

seau, et second capitaine du *Vengeur du Peuple* aux combats des 10 et 13 prairial. Des relations ont dit que le capitaine en second du *Vengeur* avait été *couppé en deux* par un boulet, pendant l'action du 1^{er} juin 1794. On voit, par la promotion de Mathieu-Cyprien Renaudin, en décembre de cette même année, que cette tradition est mensongère. N'a-t-on pas dit que J^e-Franc. Renaudin s'était *noyé avec tout son équipage*? Cyprien Renaudin se retira à l'île d'Oléron, avec une pension de 700 et quelques francs, pauvre récompense d'assez longs services. Il avait épousé Catherine-Jul. Besnard, dont il eut plusieurs enfants. Il était né à St-Denis (île d'Oléron), le 27 mars 1757, de Mathieu Renaudin et de Marie Touzeau. Il vivait encore le 7 sept. 1831, date d'une lettre par laquelle il demandait au Roi la croix de la Légion d'honneur qu'il avait en vain sollicitée de Charles X, de Louis XVIII et de Napoléon I^{er}. L'Empereur Napoléon III ne la lui aurait certainement pas refusée, lui qui, Président de la République, accorda cette distinction, le 8 février 1850, à huit anciens matelots ou canonniers qui avaient combattu sur le *Vengeur*: Troadez (Jean), Ailhaud (Laurent-Nicolas), Boucard (Henri), David (Jacq.), Cerclé (J^e-Pierre), Picoulet (Jacq.), et Billet (Louis). (*Moniteur universel*, samedi, 9 fév. 1850.) — Cyprien Renaudin signait : « Cyp^e Renaudin » avec paraphe; le capitaine du *Vengeur* signait :

— Voy. ANDRÉ (J^e BON S^e). VENGEUR-DU-PEUPLE (Ic).

RENAUDOT (THÉOPHRASTE = EUSÈBE = ISAAC = EUSÈBE II^e).

Théophraste Renaudot, homme de lettres, médecin, chimiste et débitant de remèdes secrets — comme les nommaient MM. de la Faculté de Paris qui n'en connaissaient point la composition, — intendant ^{g^l} des bureaux d'adresse, journaliste qui fonda la *Gazette de France*, en 1634, voulut avoir une charge de magistrature; pourquoi? Vous allez le savoir. La Cour des monnaies avait sous sa surveillance tout ce qui dans le commerce, l'industrie et l'art touchait à la distillerie; chose assez singulière, mais enfin chose certaine. Renaudot avait besoin d'avoir chez lui un laboratoire, des alambics et tout ce qu'avaient les apothicaires, les distillateurs et les médecins spagiriens. Il entrevoyait quelque difficulté à l'obtention d'une demande qu'il voulait faire à la cour, cette compagnie se montrant très-difficile au chapitre des établissements où se pouvaient élaborer des liqueurs dangereuses aussi bien que d'honnêtes remèdes. « Si j'étais un d'entre eux, se dit-il, la chose serait aisée. On ne refuse rien à un honorable collègue. Cherchons, informons-nous ». Le destin se montra soigneux de le pourvoir, comme dit La Fontaine; Jean Le Noble, conseiller à la Cour des monnaies, mourut, et Renau-

dot acheta la charge vacante, avec l'agrément du Roi, donné par lettres du 1^{er} mai 1638. (Arch. de l'Emp., Z. 3218, fol. 119.) Installé le 29 juillet suivant, Renaudot pratiqua tout doucement les personnes influentes de la Cour et bientôt présenta une demande tendant à obtenir la licence d'avoir chez lui des alambics. La chose n'alla pas toute seule; la cour, par un arrêt du 26 oct. 1639, renvoya le requérant à se pourvoir du congé du Roi. Renaudot était médecin consultant de Sa Majesté : il semblait que ce titre devait aplanir les difficultés, il lui fut d'un médiocre secours, car ce fut seulement le 25 sept. 1640 que les lettres du Roi accordèrent à Renaudot l'objet de sa demande. (Z. 3218, fol. 180 et 306.) Les biographes paraissent n'avoir point connu les faits que je mentionne ici, et Germain Coustans, dans son *Traité de la Cour des Monnaies* (Paris, in-fol., 1638; Bibl. imp., F. 6072), qui cite, p. 455, Caré Descherets et Henry de Rochas, médecins du Roi, qui obtinrent la permission d'établir des distilleries chez eux, a oublié de citer Renaudot, comme en possession de cette faveur, « pour le proffiet du genre humain ». (Arrêt du 26 oct. 1639.) — Je disais à l'instant que Théophr. Renaudot était un des fils avec sa charge en survivance. Je vois, en effet, « Théophraste et Eusèbe Renaudot, médecins sans quartier, aux gages de

700 L. r (Bibl. Imp., Ms. St-Magloire, n° 74; Etat des officiers de la Maison du R., pour l'année 1650.)

Théoph. Renaudot, dont je viens de nommer un fils, épousa d'abord Jeanne Baudot, dont il eut au moins cinq enfants : *Renée*, le 28 déc. 1626 (St-Hilaire); une autre fille, dont je ne sais pas le nom et qui mourut le lundi 22 août 1639 (St-Germ. le Vieil); une troisième fille, *Helène*, qui épousa François Soyer, seig^r de Grignon; enfin *Eusèbe* et *Isaac*, dont je n'ai pu trouver les baptisaires. Jeanne Baudot mourut, et, le 20 oct. 1651, « Théophraste » Renaudot, Historiographe de France », épousa, en secondes noccs, « d^{lle} Louise de Maseon ». (St-Louis en l'Île.) Docteur et régent en la faculté de médecine de Paris, il tint, sur les fonts de St-Thomas du Louvre, Eusèbe Soyer, fils de sa fille Hélène, le 5 sept. 1645. Isaac Ren., médecin connu, son père et son frère, avait tenu, le 10 juil. 1643, Théophraste Soyer. Isaac avait épousé Marguerite Brosseau; Eusèbe s'était uni à Marie d'Aieqs, fille d'un commissaire des guerres. C'est de cette femme que naquit, rue des Petits-Champs, le 21 juil. 1648 — et non 1646, comme l'ont cru les biographes — *Eusèbe II Renaudot*, qui entra dans l'Eglise et se fit un nom parmi les lettrés. Eusèbe I^{er} Ren. eut sept autres enfants, du 24 sept. 1649 au 23 oct. 1661. François Guénault, le médecin connu, tint un d'eux, le 20 sept. 1654. (St-Eust.) Dans le baptistaire d'Elisabeth-Marie, fille d'Eusèbe I^{er}, Théoph. Renaudot est dit « conseil^r en la cour des monnoyes ». — Eusèbe II Renaudot, prieur de Frossay, l'un des quarante de l'Acad. franç. et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, décéda rue de Richelieu, âgé de 72 ans, le 1^{er} sept. 1720, et fut enterré en l'église de St-Germ. des Prés. (St-Eust.) — Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Théophraste I^{er} Renaudot. — M^e Galin, not., garde plusieurs actes au nom de ce personnage et d'abord la cession faite, le 12 oct. 1632, « d'un grenier ayant veue sur le marché neuf et d'une escurye, estant au rez-de-chaussée de la maison du *Grand Coq*, rue de la Calande, paroisse St-Germ. le Vieil », où habitait « noble homme Théophraste Renaudot, conseil^r et médecin ord. du R. », cette cession faite par un habitant de la même maison, « Claude Gaullier, marchand ». Les autres actes gardés par M^e Galin sont aux dates des 10 nov. 1630, 6 janv. 1631, 10 juil. 1633, 17 mai 1638, 3 mars 1640, 7, 12 et 17 déc. 1641, 12 juil. 1643, 14 janv. 1645, 26 mai 1646 et 4 juin 1647. — M. Fourchy, not., a la minute d'un acte du mois de mai 1642, qui intéresse Théophraste Renaudot. — Le successeur de M. Bouclier a plusieurs actes passés au nom de l'abbé Eusèbe Renaudot. — M. Vasselín conserve la minute d'une transaction passée entre Théophraste Renaudot de Brisseme et les religieux de St-Germ. des Prés. (6 sept. 1669.) Ce M. de Brisseme est un fils d'Isaac Renaudot; je n'ai pas vu son baptistaire.

Lorsqu'en 1700, Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris et tout récemment Cardinal, alla à Rome pour prendre part à l'élection d'un pape, successeur d'Innocent XII qui venait de mourir — ce successeur fut Giov.-Francesco Albani, sous le nom de Clément XI; il fut élu le 23 nov. 1700 — le prélat emmena avec lui, comme conclave, le savant et spirituel abbé Eusèbe Renaudot. Celui-ci, qui était en relations habituelles avec

Jérôme Pontchartrain, pendant son séjour en Italie, écrivit au ministre plusieurs lettres, qui restèrent longtemps dans les cartons des Archives de la marine. Mais, ces épîtres furent dérobées avec tant de lettres des marins célèbres, qui courent encore les marchés d'autographes; une seule échappa et ne dut le dédain des amateurs qu'à cette circonstance qu'elle n'est point signée. L'écriture de l'abbé Renaudot ne fut pas reconnue par les voleurs, et leur ignorance sauva l'écrit, qui mérite, peut-être, d'être conservé, et que j'imprime pour donner un échantillon de la manière de l'abbé Eusèbe quand il était en gaité :

« A Rome, 24 may 1701. — C'est-à-dire, Monseigneur, que vous n'avez pas oublié ce fameux lieu commun de vostre rhétorique, de crier le premier et de prouner par là que je vous oublie. Je vous ay escrit assurément plusieurs fois, et la lettre du 2^e de ce mois est la 2^e que j'aye reçue de vous depuis neuf qu'il y a que je vous ay veu. »

Cette phrase nous fait connaître que Renaudot et son Cardinal étaient partis de Paris, vers la fin du mois d'août 1700 ou dans les premiers jours de septembre. Renaudot continue :

« Voilà donc la première figure que j'oppose pour ma défense contre la verrine écrite de la main de M. La Chapelle « (il était Secrétaire de la Marine, et Pontchartrain lui dictait quelquefois ses lettres intimes.) » Après, si je m'y mettois, je me défendrois comme un lion. Car, vous scavez par une longue expérience que mon exactitude dépend de vous et que je vous regarde comme un modèle si parfait que vous me feriez quelquefois imiter vos vices, j'entends si vous en auez, en les prenant pour des vertus. Aussi quand j'ai veu que vous ne vouliez rien dire, quelque tentation que j'eusse de vous parler, *Cynthus autem cellit et admonuit*. Qui tant soutienne qui tant de négoces seul. » (*sic*; peu intelligible.) « Est-ce que vous auez oublié mon exactitude pendant vostre voyage de province, qui pourra estre l'exemple des siècles à venir? Groyez-vous que, vous ayant escrit de dessus une galère, je ne le ferois pas de la place St-Marc? Erreur, si jamais il en fut. Voyez donc si, pour ce qui me reste à estre en ce pays-ci, vous voulez estre le mesme homme à qui j'ai voué mes services, alors vous reconnoistrez qu'il y a encore de bons restes chez moy, et quoique les lettres en ce pays-ci où on en escrit à mourir soyent vne des playes d'Egypte. Car imaginez-vous qu'on devient icy paresseux, malgré qu'on en ayt; et on a bien des lettres à faire: c'est pourquoy, j'en laisse touiours quelques unes dans le grenier du Pape, qui est icy un beau et ample édifice composé de bréviaires à dire de toute la chrestienté, proche les Thermes dioclétiennes (*sic*) qui sont à présent une chartreuse, où on engraisse les gens comme des outardes

« Je voudrois pour vostre bien que vous eussiez fait ce voyage-cy; vous m'en diriez des nouvelles. Il y a icy plus d'antiquités qu'en lieu du monde, et en matière de moderne, on peut apprendre autant de choses en ce pays-ci qu'ailleurs, car presque toutes les affaires y aboutissent; on y trouve toute sorte de nations, et quand on veut, on y trouve d'honnestes gens. N'est-ce pas l'estre pour un Pape de me traiter mieux que vous ne faites, de dire que je suis un bonhomme, et vous tâchez inutilement de me prouner le contraire. Cela est pourtant et ainsi du reste. Avez-vous seulement pensé à me mander s'il venoit quelque vaisseau dont je pusse profiter, en cas que les Allemands viennent piller Rome, comme ils menacent? Après cela je croirai que vous pensez à moy, quand je reconnoistray au style aimable du temps passé, non pas la rhétorique indolente et *suspendens omnia nato* de votre secrétaire qui pense pour tous et à qui je m'en prendray par un défy particulier : *evidentius uter plus scribere possit*, si je puis avoir plus de temps, une plume moins mauvaie et du papier qui ne soit pas doucereux comme vostre lettre. J'aime bien mieux de bonnes injures comme celles qui sont dites à l'Académie (*Comitibus capistrontibus*), où on dit que vous auez mis à deux mains la balance de la justice,

apparemment pour la mettre dans l'équilibre, car vous estes trop juste pour faire autrement. Il falloit me faire part de telles nouvelles, et je vous aurois répondu très-doctement. — Mais en voilà assez pour n'avoir aujourd'hui rien à vous dire, sinon que j'ay receu vostre lettre et que vous ne vous plaindrez plus de moy. Le Pape alla voir dimanche sa bibliothèque » (la Vaticane) « et il a de très-bons desseins pour les lettres; juntez-le en cela et dans la bonté qu'il a pour moy. C'est le chemin du salut pour vous; je vous y conduiray de gré ou de force, car je vous défie de n'en avoir pas » (de la bonté) « pour un homme qui vous honore autant que je fais. Vous estes cense que je n'escris pas à Mgr le Chancelier » (Louis de Pontchartrain, père de Jérôme, comte de Maurepas). « faites-lui donner ma cour, je vous en prie. » — *Voy. GÉNÉRAL. LORVRE, p. 811, 1^{re} col., MÉDAILLES, RENARD DE ST-ANDRÉ.*

RENOUEURS.

L'Acad. française définit le renoueur : « Celui qui fait le métier, la profession » (pourquoi : la profession, après : le métier?) « de remettre les membres disloqués ». Le peuple, qui a conservé le vieux langage, nomme encore : rebouteur, le chirurgien renoueur, qui reboute où il était d'abord le membre qu'un accident a ôté de sa place ou disloqué. — Les Rois avoient dans le service médical attaché à leurs personnes des renoueurs, comme ils avoient des opérateurs, après les médecins, chirurgiens et apothicaires. Les renoueurs étoient aux gages de 600 l. Sur l'État des off. de la Maison du R., au 1^{er} janv. 1611, je vous portés comme renoueurs « Jean de Brion, dit Houpeville, ayant Jean, son fils, en survivance, Thimothéon Tahuteau et Fabien Garde ». En 1613, les renoueurs du R. étoient Denis Montfort et Jacques Cuvillier. (Arch. de l'Emp., liasse Z. 1341, cour des Aydes.) Jacq. Cuvillier eut, outre sa charge de renoueur, celle de valet de chambre du Roi. Il épousa Jeanne Mangon, de qui lui vint, le 10 mars 1638, un fils, tenu, sur les fouts, par Messire Etienne Parfait, contrôleur g^d de la Maison de Sa Maj., et par dame Diane de Grausaigne, femme de M. Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, premier gentilh. de la chambre et cheval^r des ordres du Roi. — *Voy. 2. POISSON.*

RESTAURATION DE TABLEAUX. — *Voy. BLANCHARD (GABRIEL), GUESLAIN, ROESER.*

RESTAUT (PIERRE).

1690—1764.

« Le 15 février 1764 » fut inhumé « M^e Pierre Restaut, avocat au Conseil, époux en deuxième noces de Marguerite-Catherine L'Homme, décédé rue Courtevaillain, âgé de 74 ans. » Cet acte est signé : L'Homme. (St-Nicol. des Champs.)

Si L'homme fut bien informé de l'âge de son allié, Restaut dut naître vers 1690 et non en 1696, comme on le dit. = La grammaire de Restaut suffit longtemps aux écoliers à qui l'on enseignait la langue française; mais, que nous sommes loin aujourd'hui de sa clarté, de sa simplicité! Si Bonhours, Beauzée, Restaut, Lhomond et Domergue, revenaient au monde, comprendraient-ils les grammaires, grosses de difficultés, qu'on met aujourd'hui aux mains de nos pauvres enfants? C'est une belle chose que le progrès; mais je voudrais que le progrès eût pour but de simplifier et non de compliquer, de rendre intelligibles les choses, en elles-mêmes déjà difficiles à comprendre, au lieu de les cacher sous des définitions prétentieuses. Le jour où l'on rendra la grammaire française du bon M. Lhomond à la jeunesse, tous les collèges illumineront.

RESTOUT (JEAN I^{er} = JEAN II^e = JEAN-BERNARD).

Jean I^{er} Restout, peintre que cite honorablement Dézallier d'Argenville, étoit né à Caen, vers 1662; il épousa, à Rouen, Marie-Madeleine, sœur du peintre Jean Jouvenet, et mourut, le 21 oct. 1702, âgé de 40 ans environ. Il fut enterré dans la chapelle de la ville de l'église St-Lô. Sa femme y avoit été inhumée, le 29 oct. 1698, morte la veille, à l'âge de 43 ans. (Pièces jointes au mariage de Jean II Restout.) Du mariage de Jean Restout naquit, à Rouen, le 26 mars 1692, un fils, qui fut baptisé le 28, à St-Lô de Rouen, tenu par Jean Jouvenet, son oncle, et nommé *Jean*. Ce fut Jean II Restout qui s'acquît une bonne renommée comme peintre d'histoire. Elève de Jouvenet, il remporta le prix de peinture, n'alla pas à Rome, mais se fit agréer, le 29 mars 1717, par l'Académie, qui lui ouvrit sa porte à deux battants, le 28 janv. 1720. Il y avoit plus de neuf ans qu'il avoit été admis dans la Compagnie et il étoit professeur à l'Académie, lorsque, âgé de 37 ans, il épousa, le 14 nov. 1729, Marie-Anne, fille de Claude-Guy Hallé et de Marie Boutet. Marie-Anne avoit vingt-quatre ans. Elle demeurait chez son père, peintre, comme on sait, rue Ste-Marguerite; Restout demeurait au pavillon des Quatre-Nations. (St-Sulp.) Jean II Restout eut trois enfants : 1^o Le 21 fév. 1731, *Jean-Claude*, tenu par Claude-Guy Hallé et Marie Ellain, femme de François Jouvenet; 2^o le 22 février 1732, *Jean-Bernard*; 3^o le 30 déc. 1733, *Anne-Catherine*. — Jean II Restout quitta le pavillon des Quatre-Nations pour le Louvre, en janvier 1757. (Arch. de l'Emp., Bâtimens du R., liasse 1608-1759.) Restout mourut le 1^{er} janvier 1768, à 2 heures après-midi et fut inhumé le 2, à St-Germ. l'Auxer., en présence de son fils Jean-Bernard et de Noël Hallé, peintre du R., son beau-frère. — Jean II Restout étoit à Rouen, le 21 oct. 1702, quand mourut son père; il signa l'acte d'inhumation : « Jean Restout ». — Jean-Bernard Restout valut moins que son père; il remporta cependant (1758) le prix qui mène le vainqueur à Rome, fit le voyage d'Italie, revint à Paris, se fit agréer par l'Acad. R. (28 sept. 1765), fut reçu académicien, en 1769 (25 nov.), et deux ans après, se sépara de ses camarades, refusant de se soumettre aux réglemens de la compagnie. En 1789, la fièvre révolutionnaire s'empara de lui; il voulut être un personnage politique, se jeta dans le tourbillon où David faillit se noyer. Il se raccrocha au rivaige, se retira prudemment du torrent qui en emportait tant d'autres, et sauva heureusement sa tête qu'on avoit marquée pour l'échafaud. Il se tint coi, jusqu'aux jours où vinrent les apparences du calme. Il mourut subitement, chez un de ses amis, le 30 messidor an v (18 juillet 1797.) Il n'étoit pas marié. J^o-Bapt.-Claude Robin, peintre qui n'est guère connu que par sa collaboration au *Magasin encyclopédique* de Millin, conséra à Jean-Bernard Restout, dans le tome VI, p. 443, de ce recueil, un article qui n'est pas sans intérêt, bien qu'il soit de ce style déclamatoire que la Révolution avoit mis à la mode. — *Voy. HALLÉ, JOUVENET.*

RÉTRACTATION D'INJURES PAR-DEVANT NOTAIRES.

L'acte singulier qu'on va lire est gardé en minute dans les archives de l'étude de M. Le Monnyer, not. à Paris :

« Aujourd'hui est comparu pardevant les not. soubszsignez Magdelaine Lefebure femme de Jean Troussevauche maistre corroyeur à Paris, demeurant rue de la Petite-Corroierie, paroisse St-Nicolas des Champs, laquelle, en la présence et par l'autorité dud. Troussevauche son mary, a prié et requert Balthazard d'Houagnuy escuier, s^r de La Beronnière, demeurant en lad. rue, à ce présent et comparant, d'oublier les injures atroces et scandaleuses qu'elle peut avoir dietes et profférées contre l'honneur et renommée dud. d'Houagnuy, sa femme et leurs enfants, mardy dernier, sur les six à sept heures du soir, mentionnées en la requeste que led. d'Houagnuy auroit présentée à Monsieur le Lieutenant criminel, de luy respondre, le vingt-six du present moys et an, ne les voulant soutenir, les ayant profférées en colère, promettant à l'aueuir de ne resciduiuer, à peine de tous les despens, dommages et interestz; ce quy a esté accepté par led. d'Houagnuy, lequel, au moyen de la présente déclaration, s'est desisté de l'instance criminelle qu'il auoit intentée à l'encontre de lad. Lefebure, et consent qu'elle demeure nulle, sans aucun despens, dommages ny interestz. Ce fait, en la présence de Louis Breton et Louis Pougnet m^{rs} corroyeurs baudroyeurs à Paris, proches voisins et amys des dietes parties, dont pour lesdicts faits destruire, lesdictes parties ont requis acte, à eux octroyé ce huy en l'estude de Demas l'un des notaires, l'an x. v^{ie} quarante-huit, le vingt sept^e jour de juin; et ont signié Jean Troussuache (sic), Magdelaine Lefebure, de Houagnuy, Louis Breton, Louis Pougnet, Ménard, Demas. »

RETZ (DES).

1. RETZ (CLAUDE DE). 1589. — M. Le Monnyer, not. à Paris, garde, parmi ses vieilles minutes, un acte passé, en 1589, par Claude de Retz, fils de Pierre et de Marie Tacomet. (P. 34, vol. de 1589.) — 2. RETZ (Prélats de la maison de). xv^e et xvii^e siècles. — A l'art. *Gondi* de son *Dict. universel*, Bonillet dit : « Cette maison a donné à l'Eglise deux cardinaux et à Paris deux évêques ou archevêques. Le 1^{er} cardinal de Gondi permit, pendant le blocus de Paris par Henri IV, que l'argenterie des églises servit à secourir les habitants. Le second est le fameux coadjuteur, plus connu sous le nom de cardinal de Retz ». A l'art. *Retz*, le biographe nomme Pierre de Gondi, Cardinal de Retz, dont il dit qu'il « eut pour successeurs à l'archevêché de Paris, Henri de Gondi son neveu, puis J. F. Paul de Gondi (le fameux Cardinal de Retz), son petit-neveu ». Il y a là plus d'une erreur à reprendre : 1^o La maison de Gondi donna à l'Eglise trois cardinaux et non pas deux; 2^o elle donna à l'évêché de Paris deux prélats et à l'archevêché deux titulaires, ce qui fait quatre et non pas deux, comme il est dit à l'art. Gondi, ou trois, comme cela ressort de l'art. Retz; 3^o le successeur de Henri de Gondi ne fut point « le fameux Cardinal de Retz », comme on va le voir. — La *Biographie universelle* n'a consacré d'articles qu'à Pierre, Cardinal de Gondi, et à Jean-François-Paul, Cardinal de Retz, et l'abrégiateur de ce grand recueil ne s'est pas cru obligé de parler de Henri de Gondi, qu'il a nommé seulement, et de Jean-François de Gondi, dont l'existence et l'épiscopat lui sont restés inconnus, et que lui aurait révélés le *Gallia christiana*, s'il l'avait ouvert à l'article Paris.

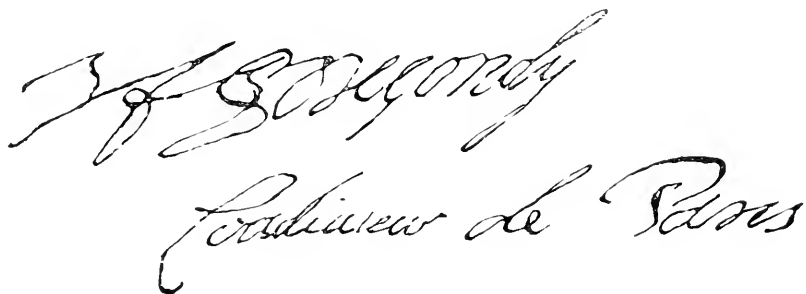
— 3. RETZ (PIERRE DE GONDI, Cardinal de). 1533—1616. — Pierre de Gondi, né à Lyon en 1533, selon le *Gallia christiana*, dont je n'ai pu vérifier les assertions, fut désigné par Charles IX pour l'évêché de Paris, le 9 mai 1568, et eut du Pape ses bulles, le 4 décembre 1569. Il fut fait Cardinal du titre de St-Silvestre, le 15 janv. 1587, par Sixte V, et se démit de l'évêché de Paris en faveur de son neveu, Henri de Gondi, le 2 nov. 1596. P. de Gondi, premier Cardinal de Retz, mourut le 13 mars 1616, et fut inhumé à Notre-Dame de Paris, dans une chapelle qui prit le nom de Gondi, et qui, auparavant, était la chapelle de St-Louis et St-Rigobert. Une statue de marbre blanc, à genoux sur un tombeau de marbre noir, représenta le Cardinal Pierre de Gondi, dont l'épitaque latine se terminait par ces mots : « *Excessit anno Domini 1616, ætatis 84, 13 calend. martii* ». (*Diction. historique de Paris*, 1779, vol. III, p. 642.) — 4. RETZ (HENRI DE GONDI, Cardinal de). 1578-1622. — Ce prélat, à qui son oncle Pierre avait cédé l'évêché de Paris, le 2 nov. 1596, ainsi que je l'ai dit, prêta le serment d'usage, en qualité d'Evêque de Paris, le 8 mars 1598, et prit possession du siège, le mercredi 1^{er} avril suivant. Il fut élevé au cardinalat le 26 mars 1618 : « *A Paulo V. summo Pontifice sacro cardinalium collegio adscriptum fuit 26 mai 1618* ». Il était fils du Maréchal Albert de Gondi, duc de Retz. Il mourut le 22 août 1622, devant Montpellier, que tenaient assiégés les troupes du Roi de France, dans leur expédition contre les villes calvinistes du Midi. Le corps de Henri de Gondi fut apporté à Paris et inhumé à Notre-Dame. Voici, à ce sujet, ce que je lis dans le registre de Christophe Petit, prêtre habitué de St-Paul (Areh. de la ville) : « Le 6^e octobre (1622) feust fait le conuoj de Monsieur le Gard. de Retz, évesque de Paris, par tout le clergé dud. Paris, tant séculier que régulier, hormis les jésuites; et l'enterrement faict le lendemain à Notre-Dame de Paris, où la court de parlement et la chambre des comptes assistèrent ». — 5. RETZ (JEAN-FRANÇOIS DE GONDI, DE). ? — 1654. — Premier Archevêque de Paris. Il succéda à son cousin Henri de Gondi, le 19 fév. 1623, l'évêché ayant été érigé en archevêché. En juin 1643, fatigué, voulant d'ailleurs favoriser son neveu qu'on avait eu quelque peine à faire entrer dans le saint ministère, Jean-François de Gondi nomma son coadjuteur Jean-François-Paul de Gondi. Il s'occupa de bonnes œuvres en même temps que de l'administration de son diocèse, tomba malade au commencement du mois de mars 1654, reçut les sacrements et... Laissons parler ici le doyen du chapitre de Notre-Dame :

« Et, le samedi 21^e desd. moys et an (mars 1654) sur les quatre heures du matin sa maladie ayant augmenté je luy administré (sic) le sacrement de l'extrême-onction après la réception duquel et à l'instant mesme il mourut. Le lendemain 22^e desd. moys et an à l'issue de la grande messe l'Eglise de Paris alla en corps luy donner l'eau béniste (sic) et le deux^e jour d'avril audit an, qui estoit le jedy de la semaine, sur les sept à huit heures du soir, fut le corps dud. s^r Archevesque lené et conduit de la chapelle haulte de l'Archevesché en l'église de Paris, par moy doyen de lad. église assisté de toute lad. église, fut porté et inhumé dans la chapelle de Gondi de lad. église. Et le 2^e j^r de juin sur les dix à onze heures du matin, et après les vespres des morts chantées sur led. corps au chœur de lad. église fut fait un service solennel pour le defunct sieur Archevesque où assistèrent les cours et

compagnies souveraines et fut la messe célébrée par moy doyen de lad. église de Paris soubszigné : De Contes. » (Reg. de Notre-Dame, 1634, fol. 12.)

— 6. RETZ (JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDI, CARDINAL DE). 1614—1679. Neveu du précédent et son coadjuteur, en 1673, comme je l'ai dit, d'après le *Gallia christiana*, ce prélat, qui se fit un grand rôle dans les troubles de la Fronde, et s'occupa de

politique beaucoup plus que de religion, naquit à Montmirail en 1614, dit-on. Les lettres du pape Urbain VIII en faveur du coadjuteur sont du 7 oct. 1644, pour l'archevêché de Corinthe, auquel il avait été désigné par le Roi de France quelques mois auparavant, et cela explique comment au mariage de M^{me} de Sévigné il signa :



et non « archevêque de Corinthe ». Le titre de coadjuteur de Paris lui paraissait, d'ailleurs, plus important que celui d'archevêque *in partibus infidelium*. Jean-François de Gondi étant mort, le coadjuteur prit possession du siège de Paris, le 21 mars 1654, non pas en personne, mais par procureur, parce qu'alors il était au donjon de Vincennes, d'où après avoir résigné la dignité épiscopale, le 28, il fut transféré, le 30, au château de Nantes. Il resta peu de temps dans cette prison : le 8 août suivant, il trouva le moyen de s'évader, de quitter la France et de gagner Rome, où le pape Innocent X, en 1655, le créa Cardinal, du titre de Ste-Marie de la Minerve. Le 1^{er} mai, il envoya à Louis XIII son serment écrit. Il fallut que Mazarin mourût pour que le cardinal de Retz pût revenir en France. Cependant le siège de Paris était resté vide, et le diocèse avait été administré par les grands vicaires au nom de l'archevêque absent. Il paraît qu'on fit au Cardinal, de sa démission de l'archiepiscopat, une condition de son retour à Paris. Pierre de Marca fut désigné, le 28 janv. 1662, pour l'archevêché de Paris, et, le 15 mars, J.-F. Paul de Gondi envoya au pape la démission qu'on exigeait de lui. En échange de l'archevêché de Paris, il eut l'abbaye royale de St-Denis, et Pierre de Marca prit possession du siège que Retz quittait, las des années où s'était signalée son ardeur. La carrière politique du cardinal de Retz achevée, il songea à mettre par écrit ses souvenirs, et cette résolution, dont il ne se départit pas, nous valut, dans ses *Mémoires*, un des livres les plus curieux, les plus piquants, les meilleurs qui se soient produits sur cette époque d'intrigues, de guerre sérieuse et folle, de malheurs publics dus à l'ambition de quelques grands, de haines vigoureuses, de cruels et de gais pamphlets. Le cardinal de Retz conquit une place éminente parmi les écrivains, il fut populaire en dépopularisant Mazarin. Mazarin et Retz sont, devant la postérité, deux figures diversement grandes. Retz est resté, ce me semble, un grand homme d'esprit, Mazarin un grand politique. Le Cardinal-abbé de Saint-Denis mourut à Paris le 24 août 1679, et fut enterré à St-Denis, à côté du tombeau de l'abbé Suger. (*Gal. Christ.*) Les biographies disent que J. F. P. de Gondi décéda à l'hôtel

de Lesdiguères; si le fait est vrai, le corps de l'illustre défunt ne fut point présenté à l'église sur le territoire paroissial de laquelle était situé cet hôtel, car le registre de St-Paul ne porte aucune trace d'une présentation. L'ex-archevêque de Paris fut donc porté directement à Saint-Denis. — 7. RETZ (CATHERINE DE GONDI, DUCHESSE DE). ? — 1679. On trouve de cette dame une lettre à Colbert dans le vol. : août 1662, des Lettres reçues par Colbert. (Bibl. Imp., Ms.) Cette lettre, d'une bonne écriture, est datée de Paris, « ce 8^e août 1662 », et signée : « JC de Gondy », l'JC étant formé de deux Cadossés et enlacés, monogramme de Catherine comme de Charles et de Charlotte. L'écrit est relatif à un procès qu'avaient les habitants de Joigny; elle commence ainsi : « Monsieur, je ne vous donnerois pas la peine de lire ma l^{re} sy j'avois pu quitter M. le duc de Retz, mes son mal l'empesche et moy aussy de vous aller supplier très humblement, etc. » La suscription porte : « A Monsieur de Colbert, conseiller du Roy en tous ses conseils, ministre d'Etat, intendant des finances de France. » On sait que Catherine de Gondi, fille de Henri de Gondi, duc de Retz, avait épousé, en 1633, Pierre de Gondi, qui mourut le 29 avril 1676. Quant à Catherine, elle décéda le 30 sept. 1679. — Voy. BEAUVIS, BEAUVAIS, GONDI, HERAULT, MESTREZAT, L. PAUL, PANTALON, SÉRIEX, SÉVIGNÉ.

REVEL (GABRIEL).

1677—83.

Peintre de portraits, né à Château-Thierry, suivant Guérin. (*Description de l'Académie*, in-12, 1715, p. 174.) Il fut reçu Académicien, le 27 fév. 1683, ayant présenté pour son admission les portraits de François Anguier et de François Girardon. — « Le 28 may 1679, enterrement de Jean Hénot, âgé de 19 ans, dem^r chez M^e Revel, peintre du Roy. » (St-Hippolyte.) — Voy. ANGLIER, DESPÈCHES, GIRARDON.

REVOIR (ANTOINE = JEAN).

XVII^e siècle.

« A Revoir pour un revers de médaille représentant la démolition du Temple, la somme de 370 l. » (Arch. de l'Emp. Bâtimens du Roi, 1688.) Le temple protestant de Clarenton St-Maurice fut démoli par ordre de Louis XIV, peu de mois après la pu-

blication de l'édit qui révoquait celui de 1598. La Bibl. Imp. possède une médaille, non signée, frappée à l'occasion de la destruction du temple; peut-être cette pièce est de Revoir, à qui son travail ne fut payé qu'en 1688. Revoir paraît n'être pas connu des numismates. Il semble qu'il ne fut graveur en médailles que par occasion: il était fourbisseur, et comme tel il fut logé au Louvre, où avait été logé Piroube. Jean Revoir décéda aux galeries du Louvre le 12 oct. 1704 (St-Germ.), l'acte de son inhumation le dit « maître graveur, ancien de sa communauté, et fourbisseur du R., âgé de 65 ans ». Jean Revoir était fils de Jean Revoir et de Marie-Louise de La Sablière. Il avait un frère, Antoine, maître graveur, qui, le 15 sept. 1682, épousa, étant âgé de 43 ans, Marie Sadron, âgée de 35 ans, et veuve de Robert Manson. Il demeurait rue Bafroy. Il signait d'une main lourde et tremblante — ce qui étonne chez un graveur — : Revoir. (St-Paul.) — Voy. ROETTERS.

REYNIE (L.).

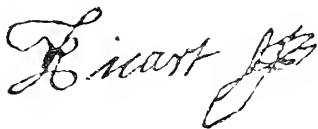
Lorsque j'imprimai la note que j'ai donnée ci-dessus, p. 737, sur La Reynie, je ne connaissais pas ses deux mariages, que m'a révélés l'acte que voici :

« 13 fév. 1668, messire Gabriel-Nicolas de La Reynie, const. du R. maître des requestes ord^e de son hostel et Lieutenant g^d de la police de la ville, pronosté et vicomte de Paris, veuf de dame Antoinette de Barras, de la paroisse de St-Germ. l'Aux., et d^{lle} Gabrielle de Garribal, fille de feu Jean de Garribal, maître des requestes et président au 6^e conseil et de dame Jeanne de Berthier, âgée d'environ vingt-quatre ans. (Signé) Ant. François » (de Berthier) « Eu (cérép) de Rieux, de La Reynie, Gabrielle de Garribal. » (St-Sulp.) — Voy. ARGEXSON, LA REYNIE.

RICCARD (FRANÇOIS).

1683.

Peintre ordinaire du Roi, que l'on ne connaît pas, et que je n'ai pu guère connaître. Il fut parrain, le 16 août 1683, d'une fille de Jean Legeret, et signa l'acte :



— Voy. LEGERET.

RICCIARELLI (DANIELE), dit : DANIELE DA VOLTERRA.

? 1509—1566?

Vasari dit que Daniele Ricciarelli naquit à Volterra en Toscane, en 1509, et qu'il mourut le 4 avril 1566. Il est bien entendu que je n'ai pu vérifier ces dates. — L'abbé Strozzi, un des hommes qui, en Italie, servaient Louis XIV dans tout ce qui était des acquisitions d'objets d'art, écrivait de Florence à Colbert, le 3 oct. 1664 :

« Inuii con il passato ordinario a V. E. le copie delle partite onde la prego a dirmi un motto per mio quiete, se troua che elle stimo bene; gli inuono l'istanze per che mi inuij altro denaro, e lo supplico a suo tempo ad accusarmi l'arriuo de la cassa n^o 13 con la taoula, de l'altra n^o 16 con il restante de Broccatj, e di quelle (sic) n^o 17 con la pittura del Volterrano, et attendendo l'onore di nuoni suoi comandi, mi confirno di V. E., etc. »

Quelle est cette peinture du maître de Volterra que l'abbé Strozzi avait expédiée de Florence en septembre 1664? Elle ne figure point au Louvre, où l'on ne voit de Daniele Ricciarelli que la *Mort de*

Goliath, peinture sur ardoise, qui, dit-on, ne vint en France qu'en 1713. Ce morceau curieux de Daniel de Volterre, peint sur les deux faces, représente la même action vue des deux côtés, par une superposition qui n'est pas aussi exacte que se le figure la grande majorité des spectateurs:

1. RICCOBONI (LUIGI). ? 1675—1753.

2. RICCOBONI (ELENA-VIRGINIA-BALETTI, MAD.). ? 1686—1771.

Les biographes copiés par Bouillet disent que Louis Riccoboni, comédien, naquit à Modène en 1674 ou 1677; qu'il tenta d'introduire en Italie le système de la comédie française, que, n'ayant pu y parvenir, il vint en France jouer sur le Théâtre-Italien « avec le fameux Dominique », enfin, qu'il mourut en 1753. 1753 est, pour l'époque de la mort de L. Riccoboni, une date exacte, on le verra tout à l'heure; mais si 1674 est une date approximative admissible, la rencontre de Riccoboni sur le Théâtre-Italien avec le « fameux Dominique » est un furieux anachronisme. Dominique Biancolelli mourut, en effet, au mois d'août 1688; or, à cette époque L. Riccoboni avait environ treize ans, et n'avait pu chercher à introduire en Italie la comédie à la française. Si Riccoboni rencontra sur le théâtre un Dominique-Arlequin, ce fut Pierre-François Biancolelli, né le 29 sept. 1680, qui prit l'emploi et le surnom de son père, pour se faire une recommandation de l'un et de l'autre auprès du public, et qui réussit, mais beaucoup moins que le premier Dominique. Riccoboni fit partie de la seconde troupe italienne, celle qui commença ses représentations en 1716. Il y tint l'emploi des « amoureux », sous le nom de *Lelio*. En ce temps-là le personnage donnait souvent son nom au comédien; aussi Riccoboni fut connu sous le nom de *Lelio*, comme Baletti sous celui de *Mario*, et M^{me} Riccoboni, la première, sous celui de *Flaminia*. Louis Riccoboni était fils d'un comédien qui excellait apparemment dans le rôle de *Pantalon*. Il remplissait ce rôle à Modène lorsque le Roi de France, peu content du *Pantalon* de sa troupe italienne, successeur médiocre de Turi, — un habile, mort en 1670, selon les frères Parfaict, — fit demander à Riccoboni de venir à Paris pour amuser Sa Majesté. Le duc de Modène, désirant être agréable à Louis XIV, pria Riccoboni d'accepter les offres que lui faisait la cour de Versailles, et lui exprima les regrets de le voir partir, en des termes si bienveillants, que *Pantalon*, touché de tant de bontés, refusa de quitter Modène, quelque prix que Paris mit à sa possession. Louis Riccoboni épousa, en Italie, je crois, Elena Baletti, sœur du comédien Giuseppe Baletti (*Mario*); il eut d'elle *Antonio-Francesco* Riccoboni, qui fut comédien et auteur dramatique comme son père. Le théâtre de L. Riccoboni est tout à fait oublié, mais on consulte encore avec fruit son Histoire du Théâtre-Italien. (2 vol. in-8^o, 1728-31.) Riccoboni mourut, le 6 déc. 1753, rue François, et fut enterré le lendemain à St-Sauveur. L'acte de son inhumation le dit : « Ancien officier du Roy, âgé de 78 ans, époux d'Hélène Baletti. » Assistèrent à son enterrement Joseph Baletti, son beau-frère, et Bonaventure-Jean-Baptiste Benozzi, son cousin, qui signèrent : « G. Baletti, Benozzi. » — Elena Virginia Baletti survécut 18 ans à son mari. Elle mourut, le 29 déc. 1771, rue St-Sauveur, « âgée de 85 ans, pensionnaire du Roi ». Elle fut enterrée comme son mari, et comme pres-

que tous les comédiens italiens, dans la cave de la chapelle de la Vierge à St-Sauveur; les témoins de son inhumation furent Antoine-François Riccoboni, pensionnaire du R., son fils, et M^{re} Claude Louis Regnard de Barantin, avocat au parlement et procureur au Châtelet de Paris, qui signèrent : « A F Riccoboni, Regnard de Barantin. » — *Voy.* BIANCOLELLI, VISENTINI.

2. RICCOBONI (ANTONIO-FRANCESCO-VALENTINO.)
? 1707—1772.

RICCOBONI (MARIE-JEANNE DE HEURLES DE LABORAS, M^{me}). 1713—1792.

On dit qu'Ant.-Fr.-Val. Riccoboni naquit à Padoue, en 1707; je n'ai pu me procurer l'acte de son baptême. Il entra au Théâtre-Italien, bien jeune encore, car il débuta en 1726. Son talent se développa rapidement, et il fut bientôt un acteur excellent dans les rôles d'« amoureux ». Il écrivit plusieurs pièces pour son théâtre, et trouva le succès dans la carrière d'auteur comme dans celle de comédien. Il se retira, en 1749. Ce que le théâtre lui avait rapporté, il le dépensa, dit-on, à la poursuite de cette chimère, qui ruina tant de fous avides, la transmutation des métaux. Ce qui lui venait de la plume s'en allait par le soufflet. Il fut un des derniers alchimistes. Il s'était marié, en 1734, à une jeune fille, qui devint célèbre comme écrivain. Cette personne que les biographes nomment « Marie-Jeanne Laboras de Mezières », et qui, en effet, se nommait « Marie-Jeanne de Heurles de Laboras », eut pour père un bigame, qui ne fut point pendu, mais qui encourut la peine de l'excommunication majeure : j'en parle à l'art. EXCOMMUNICATIO. Marie-Jeanne fut élevée par sa mère, qui, le 3 juillet 1711, avait eu une première fille, baptisée à St-Eustache, le lendemain, sous les noms de Marie-Estienne. L'acte du baptême de cette enfant la dit née de « Christophe de Heurles, s^r de Laboras, intéressé dans les fermes du Roi, demeurant rue Pagévin », et de Marie Dujac, qu'il avait épousée, le 29 avril 1710. Ce document est signé : « Delaboras. » Quant à Marie-Jeanne de Heurles, elle naquit rue des Bons-Enfants, le 25 oct. 1713, et fut baptisée le lendemain à St-Eustache, son père étant absent. Son parrain fut « Jean Gervais, banquier à Lyon », sa marraine « Marie-Jeanne Jollain, fille de feu Guillaume Jollain, marchand à Lyon ». M^{me} de Laboras destina-t-elle sa fille au théâtre? Je ne sais. Mais Marie-Jeanne de Heurles entra dans la société comique italienne peu de temps avant son mariage, et probablement quand déjà son union avec Riccoboni était arrêtée dans sa pensée. Elle débuta par le rôle de Lucile dans *la Surprise de la haine*, et fut reçue, en 1734. L'Almanach des spectacles, qui mentionne ce début et cette réception, nomme la comédienne : « Riccoboni (M^{me}), auparavant Marie Laboras de Mezières. » Apparemment que la jeune actrice se présenta d'abord au public sous le nom de « Mezières », qu'elle changea bientôt pour celui qu'elle garda pendant cinquante-huit ans, et auquel elle donna une célébrité qui n'est pas encore sans échos. On trouve toujours avec plaisir sous sa main, à la campagne, un volume des romans agréables de M^{me} Riccoboni. Longtemps avant le mariage d'Ant.-Frang. Riccobini, Laboras avait dû quitter Marie-Marguerite Dujac pour rejoindre sa première femme, à laquelle on l'avait renvoyé :

« Le samedi 7^e juillet mil sept cent trente-quatre », à

St Eustache. « François Riccobony (*sic*) officier du Roy, fils majeur de Louis Riccobony, bourgeois de Paris, et d'Hélène Baletti, dem^{re} Française, par. St-Sauveur, » et damoiselle Marie de La Boras, fille mineure de s^r Nicolas-Christophe de Heurles, s^r de La Boras, intéressé dans les affaires du Roi et de d^{lle} Marie-Marguerite Dujac, dem^{re} rue Chanvrenerie, en présence du père et de la mère du s^r Riccobony, de la mère de la d^{lle} de La Boras et de s^r Jean-Bapt. de la Meunière (*sic*) bourg. de Paris, rue des Boudonnais, et ont signé : « A. F. Riccoboni, Marie Jeanne (*sic*) de laboras (*sic*). A. Riccobony Elena Baletti Riccoboni, Marie-Marguerite Dujac, Margherita Bononcini, Lamougnere. »

M^{me} Riccoboni resta vingt-sept ans environ dans la troupe italienne, où son talent ne la classa point au premier rang. Elle se retira, en 1761, avec une pension du Roi. Alors, elle fut tout à ses délassements littéraires, qui lui acquirent une place distinguée parmi les femmes de lettres, et produisit des romans dans cette forme aimable du dix-huitième siècle, que nos grands esprits trouvent surannée, mais dont le naturel, la délicatesse, la grâce et le bon goût ont, à mon sens, un charme qui manque à nos chefs-d'œuvre modernes. — M^{me} Riccoboni perdit son mari en 1772; ils demeuraient alors rue du Faubourg-St-Denis. Le 14 mai, Riccoboni mourut « âgé de 65 ans », dit l'acte de son inhumation inscrit au Registre de St-Laurent. Il fut enterré, le 16 mai, dans l'église, « après les vêpres dites et avec l'assistance de tout le clergé ». Le document que je cite dit le défunt : « Antoine-François-Valentin Riccoboni, pensionnaire du Roi. » Sa femme lui survécut pendant 20 ans et demi; elle décéda, le vendredi 7 déc. 1792, rue Poissonnière, et fut enterrée, le dimanche 9, par le clergé de St-Eustache. L'acte que j'ai sous les yeux la nomme : « Marie-Jeanne Laboras, âgée de quatre-vingts ans », — elle n'avait que 79 ans et un mois, — veuve de François-Antoine-Valentin Riccoboni, citoyen de Paris. — *La Biogr.-Michaud*, qui fait naître en 1714 M^{me} Riccoboni, et qu'il faut corriger en ce point, dit que « Marie-Jeanne de Laboras de Mezières » descendait d'une famille du midi de la France, qu'avait ruinée le système de Law. Elle ajoute : « Ayant eu le malheur de perdre jeune son père et sa mère, elle alla demeurer avec une tante, qui la laissa maîtresse de » son inclination. » Le biographe ajoute encore qu'elle débuta en 1734, et « se maria l'année suivante ». On a vu tout à l'heure que M^{me} Riccoboni se maria, en juillet 1734, étant déjà au théâtre; l'acte de son mariage servira à redresser cette erreur de la *Biographie*. Quant à l'historiette racontée par le biographe de M^{me} Riccoboni, sur la foi de je ne sais quelle « autorité, les faits la démentent, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel. Que le grand-père de M^{me} Riccoboni ait été ruiné par le système, je n'en sais rien; ce que je sais, c'est qu'il habitait la ville de Troyes en 1690. Christophe de Heurles fut-il une des victimes de Law? ce n'est pas impossible; mais ou sa ruine ne fut pas complète ou il se releva de sa mauvaise fortune, car, en 1734, il avait un intérêt dans les fermes du Roi, ce qui supposait une existence au-dessus de la médiocrité. M^{me} Riccoboni, on le sait par l'acte de son mariage, ne perdit pas sa mère alors qu'elle était bien jeune encore, ainsi qu'on l'a dit; Marie-Marguerite Dujac existait en 1734, lorsque sa fille, Marie-Jeanne de Laboras, âgée de près de 21 ans, épousa Riccoboni; Jeanne n'eût donc pas à aller chercher un refuge chez sa prétendue tante, dont nous ne voyons pas la signature au

bas de l'acte du 7 joiil. 1734. — I. EXCOMMUNICATION.

RICHARDIÈRE (RICHARD MASSON, sr de LA).
1612—25.

Félibien cite honorablement cet artiste, comme peintre de portraits en miniature. Zani, d'après l'auteur des *Entretiens sur les peintres*, dit : « Richardière (de La) M. PR. BB. FR. fior. 1620 », ce qui veut dire : « Rich., miniaturiste, peintre de portraits, très-hon, Français, florissant en 1620 ». L'abbé de Marolles a négligé cet homme, dont on n'a pas su grand-chose jusqu'ici. Il se nommait Richard Masson, était fils d'un certain Jean Masson dont je n'ai pu connaître la profession :

« Le 20^e jour de may 1612, fut fiancé Richard Masson, sieur de La Richardière, avec Marguerite Yuon, et furent mariés le 22^e jr de may, en présence de honorable homme François Thomas, beau-père de lad. Yuon, Jean Masson, père dud. Masson, Jacques Godefroy (sic), Jeanne Boy-leuvre, propre mère de ladicté Yuon, Blanche Boy-leuvre et Elisabeth Masson, sœurs « (des époux) » lesquels ont signé le contrat de mariage dud. Masson et de lad. Yuon et le présent acte, et ont assuré qu'il n'y auoit auenu empeschement en ce mariage faict le 22^e jr de may audit an... (Signé) François Thomas, Jeanmasson (sic), La Roderic, Godefroy, M. Rucette. Les autres cy-dessus nommés ont déclaré ne savoir signer. » (St-Sulp.)

Ainsi, celui qui avait pu apprendre à dessiner correctement un nez, un œil, une oreille, n'avait pu apprendre à copier les lettres de l'alphabet et à les assembler! C'est singulier et mérite d'être remarqué. R. Masson eut huit enfants, du 20 mars 1613 au 11 fév. 1625. Le second fut tenu, le 23 oct. 1614, par Messire Jacques d' L'Hospital, marquis de Choisi; le quatrième fut présenté, à St-Sulp., le 9 fév. 1618, par « Guichard Regnault, sr de Libérany, premier huissier du cabinet du Roy et cheval-léger de ses compagnies », et par « d^{lle} Genevieve Robert, femme de chambre de la Roynie et remueuse des enfants de France. Ferdinand Elle, peintre ordinaire du Roy, tout protestant qu'il était, tint Antoinette de La Richardière, le 11 fév. 1625. Dans tous les baptisaires de ses enfants, notre miniaturiste est dit « Richard Masson, sr de La Richardière, peintre et valet de chambre du Roy ». — Je n'ai pu trouver l'acte du décès de R. Masson (FERD.), mais ce celui de sa naissance. — *Uoy. ELLE* (FERD.).

RICHELET (CÉSAR-PIERRE). ? 1631—1698.

La *Biog.*-Michaud, d'après l'abbé d'Artigny (*Mémoires d'histoire, de politique et de littérature*), dit que Richelet « avait plus de 60 ans quand il se maria, et que, craignant le ridicule qui s'attache aux vieillards amoureux, il tint cette union si secrète, qu'elle ne fut connue que de ses amis les plus intimes ». Voici, à cet égard, les renseignements que je me suis procurés. Le grammairien s'était avisé de s'éprendre, à l'âge de 55 ans, de la fille d'un bonnetier de son voisinage, Michelle Brumeau, âgée de 30 ans environ. Il s'était fait aimer, et de leur affection mutuelle était née, le 23 juin 1688, une fille, qu'on avait baptisée à St-Sulpice, sous les noms d'Anne-Madeleine. Michelle Brumeau avait quitté la maison de son père pour celle de son amant, qui, après 4 années et demie d'un commerce mystérieux, consentit à prendre pour femme, à la face de l'Eglise, la mère de sa fille. La cérémonie se fit sans bruit. « Le 17 janv. 1698, César-Pierre Richelet, advocat en parlement, âgé de 69 ans environ, fils de defunct Jean Richelet procureur du

Roy à Cheminon-la-Ville, en Champagne » (aujourd'hui départ de la Marne), épousa « d^{lle} Michelle Brumeau, fille de Michel Brumeau, march. bonnetier. » L'acte, qui n'est pour signataires que deux prêtres et le suisse de la paroisse, dit que les époux demeuraient rue du Four, dans la maison de M. Bergerat; il ajoute que, la cérémonie achevée, Richelet et Michelle reconnurent Anne-Madeleine. Richelet, que cet acte nomme César-Pierre, et qui est nommé seulement Pierre, le 24 juin 1688, au baptême de son enfant, aussi bien que dans l'acte de son décès, rédigé à St-Sulp. le 24 nov. 1698, Richelet était mort la veille; aucun de ses amis n'assista à son enterrement, où l'on ne voit figurer que « Messire Béguyer, prêtre de St-Sulp., Etienne Chagnain, porte-verge de l'Eglise et Michel Auvray, fossoyeur ». Ses mordantes épigrammes avaient-elles éloigné de lui tous ceux qui l'avaient connus dans le monde littéraire? Il avait eu un ami qui lui était resté fidèle jusqu'à sa mort; c'est Perrot d'Ablandcourt. C.-P. Richelet signait : Richelet, sans addition de prénoms ou d'initiales de prénoms. — *Uoy. PATRI.*

I. RICHELIEU (ARMAND-JEAN DU PLESSIS, Cardinal de). 1585—1642.

« ... Tantost les cœurs tous réjouis,
Nous célébrons du Grand Louis (Louis XIII),
L'heur, la prudence, le courage,
Et disons que le Cardinal
Est à la France dans l'orage,
Ce qu'au nauire est le fanal. »

(Mare-Antoine de Gérard, sr de St-Amant, *Oeuvres*, t. I vol. in-4^o, 1629, p. 301). Dans le Poitou, l'on est fortement convaincu que le grand ministre comparé par le poète St-Amant au phare élevé à l'entrée du port, pour éclairer le vaisseau de la France, ballotté par l'orage, naquit au *château de Richelieu*, le 5 sept. 1585. Un des membres de l'Académie des antiquaires de l'Ouest, M. Martineau, dans une Notice sur la famille Du Plessis-Richelieu, travail d'ailleurs excellent, affirme, sur l'autorité de la tradition et sur la parole de Tallemant Des Réaux, de Perrault (*Hommes illustres*), de Breux Du Radier (*Bibl. historiq. du Poitou*), qu'Armand-Jean de Richelieu naquit au château de François Du Plessis, sur la paroisse de Braye. M. Martineau rappelle que M^{lle} de Montpensier, dans ses *Mémoires* (t. 1^{er}, p. 24), dit avoir « vu à Richelieu la chambre où était né le Cardinal ». Il ajoute que La Fontaine écrivit, en 1663, à sa femme une lettre où il lui dit « qu'on lui a montré la chambre » en question. « Tout cela, selon M. Martineau, est de nature à démontrer surabondamment que la naissance du futur Cardinal a bien eu lieu à Richelieu, et non à Paris... « Avec la naissance du Cardinal à Richelieu, tout s'explique; autrement tout est inexplicable. » (*Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1865.) Le P. Anselme dit qu'Arm.-J^e de Richel. naquit à Paris, le cinq sept. 1585 (t. IV, *Généalogie du Plessis*; t. VII, *Amiraux de France*.) « Paris »

¹ Je tiens, par un échange, d'un amateur anglais qui me le donna il y a vingt ans, l'exemplaire des « *Oeuvres du sieur de St-Amant* » qui appartint au Cardinal et que lui offrit sans doute le poète. Le volume, relié en veau brun, porte sur le dos cinq fois les armes de Richelieu sur un champ de flammes, et, sur les plats, les mêmes armes sur un fond chargé d'ancre sans nombre, tous ces ornements soigneusement dorés.

est bien dit; *cinq* est une légère erreur; en voici la preuve :

« Le 1^{er} j^r de may fut baptizé Armand-Jean, fils de messire François Duplessis (*sic*) seigr de Richelieu, chevalier des ordres du Roy, conseil au conseil d'Etat (*sic*) prenost de son hôtel » (du Roi) « et grand préuost de France (*sic*) et de dame Susanne de La Porte sa femme, demeurant en la rue du Bouloy, et ledit enfant fust né le *neuuesme* jour de septembre 1585, les parins (*sic*) Messire Armand de Gontauld de Biron, chevalier des ordres du Roy, capitaine de cent hommes d'armes de ces (*sic*) ordonnances et Mareschal de France, et Messire Jehan Damnon (*sic*, p^r d'Aumont) aussy Maréchal de France, cheualier des ordres du Roy, conseil en son conseil d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes desd. ordonnances (*sic*), et la marraine Dame Françoise de Roche Chouart, dame de Richelieu, mère dud. Richelieu (François). » (Reg. de St-Eust.)

Ainsi, le card^l de Richelieu naquit à Paris et non à Richelieu (Indre-et-Loire), le 9 et non le 5 sept. 1585. Quant à la chambre qu'on montra à La Fontaine et à la grande Mademoiselle et que, selon la tradition recueillie par M. Martineau, le Cardinal conserva, quand il fit « construire le château qui porte son nom », bien « qu'elle ne fût point en harmonie avec le reste de l'édifice », il en est d'elle comme de la chambre de Voltaire qu'on montrait encore il y a une trentaine d'années à Châtenay-sous-Sceaux, où n'est point né l'auteur d'*OEdipe*. Richelieu l'habita peut-être dans sa jeunesse, et peut-être, par un caprice qui se comprend, le ministre voulut-il que, dans son nouveau château, un souvenir durable des premières années de son enfance fût conservé, par l'arrangement d'une chambre en tout semblable à celle qu'il avait habitée quand il était le jeune marquis Du Chillon, écolier qu'on élevait pour la guerre. — Je n'ai point à faire ici l'histoire du « Grand Armand »; elle a été faite et refaite bien des fois; on la refera peut-être encore, et j'apporte au futur auteur de cet ouvrage quelques petits faits qui pourront n'être pas négligés par lui. — On sait que Richelieu, évêque de Luçon (17 avril 1607), Secrétaire d'Etat (1616), ministre tout-puissant en 1625 et coiffé du chapeau rouge dès 1622, supprima l'Amirauté et la recréa sous une autre forme : la Grande Maîtrise et Surintendance générale de la navigation et du commerce, dont il se chargea (création, oct. 1625; enregistrement, 18 mars 1627). On a voulu voir là un témoignage d'une ambition qu'on a dite insatiable. On a cru que la charge de Surintend^t avait tenté le Cardinal, parce qu'elle était importante à cause des gages qui y étaient attachés. Richelieu avait des vues plus hautes. Il voulait donner à la France une marine respectable, et prétendait n'avoir point à lutter contre les mauvais vouloirs, l'ignorance ou l'indolence d'un Amiral sans l'attache duquel rien ne se pouvait exécuter. Il se fit Amiral et marcha hardiment à son but. Il ne fit pas tout ce qu'il voulait, les événements politiques le contraignant souvent à donner ses soins à d'autres entreprises; mais il fit beaucoup, et l'on ne doit pas oublier que, si Colbert dota la monarchie d'une grande marine, Richelieu lui avait ouvert la voie, en posant les bases d'une institution solide. Le Cardinal voulut bien que la Surintendance lui apportât quelques-uns des fruits que l'Amirauté avait assurés à ses prédécesseurs, mais il ne voulut point qu'à son titre fussent attachés les appointements considérables qu'avait jusque-là touchés l'Amiral. Sur tous les

Etats des pensions, gages, appointements, etc., dressés par le Cardinal en sa qualité de Grand Maître de la navigation, on lit : « Le G^d-Maître, chef et » Surintendant g^d du commerce de France, mon- » dit sieur Cardinal de Richelieu *néant*, pour ce » que la création de sa charge est sans gages, aiant » supplié Sa Ma^{te} qu'elle feust ainsy, quoique par sa » bonté elle ne le desirast pas ». (Arch. de la mar., Etats de 1627-40, Reg. personnel.) Avant que Richelieu eût officiellement l'administration supérieure de la marine, il avait dans ses attributions ce détail important, comme le prouve un contrat passé, le 19 mars 1626, entre lui et une compagnie qui prenait le titre de *la Nacelle de St-Pierre fleurdelysée*. (Bibl. Mazarine, Recueil n^o 142.) — En mai 1635, le Cardinal fut pourvu de la charge de « Colonel d'un régiment de mousquetaires à cheval français diets : Dragons » que « le Roy faisoit lever pour augmenter les forces que S. M. avoit sur pied ». Le brevet sur parchemin, signé « Louis et Scruen », est aux Vieilles Arch. de la guerre, vol. 26, p. 57. C'est M. de Quincy, maréchal de camp, qui, lieutenant-colonel de ces dragons, eut le commandement réel du régiment. (P. 61.) Cette même année 1635, le Cardinal fut nommé « Mestre de camp d'un régiment de cavalerie française », composé de huit compagnies de cheval-légers, « dont la première sous sa charge estoit commandée par M. de Bistaire, capit. lieu^t d'icelle ». (Vol. cité, p. 122.) En 1634, Richelieu, qui voulait avoir sous sa main les Galères, comme, par la surintendance de la navigation, il avait les Vaisseaux ronds, prit à la maison de Gondy, qui la possédait depuis assez longtemps, la charge de Général des galères, pour en pourvoir son neveu, François Vignerot du Pont-Courlay. Pierre de Gondy, qui était Général des galères depuis 1626, résista longtemps aux sollicitations de Richelieu, mais enfin il céda, bien malgré lui, et vendit sa charge au Cardinal. La convention fut faite en janv. 1635, et le ministre paya le Général des galères, qui entraînait la lieutenance générale du Roy « és-mers du Levant », la somme de 500,000 l., et le marquisat des « isles d'Or », vulgairement appelées les îles d'Hyères, la somme de 60,000 l. Du Pont-Courlay devint titulaire du Généralat le 2 février. (Vieil. Arch. de la guer., vol. 26, pièces 127, 133.) Selon le P. Anselme, il fut pourvu le 13 mars seulement. Si Richelieu avait fait pourvoir le fils de sa sœur Françoise d'une des grandes charges de la marine, il avait garde le titre de cette charge et en exerçait les fonctions; c'est ce qu'a ignoré le P. Anselme, ce que n'ont pas su, je crois, les historiens du Cardinal et que démontre un document officiel, gardé aux arch. de la marine (Officiers des galères, 1^{er} vol.). Ce document est un « Estat des galères (*sic*) p^r l'année 1639; le 1^{er} article en est ainsi conçu :

« A M^r le cardinal duc de Richelieu, en qualité de Lieutenant g^d de Sa Maj. és-mers du Levant et Général des galères de France, pour l'entretienement d'une Galère septirame dite *La Réale*, qui n'estoit cy devant que quinquirame... »

C'est-à-dire que la galère du Roi, que montait le général quand il allait à la mer, n'avait en d'abord que cinq rameurs par chaque rame, et qu'on lui en avait donné sept pour favoriser sa marche et en grandir l'équipage. Comme général, le Cardinal avait encore sous sa charge *la Patronne*; il tenait ensuite, comme particulier, des dons du Roi, trois

galères quinquarèmes : *la Richelieu, la Cardinale et la Ducale*, que le trésor entretenait et que le Cardinal faisait commander par des capitaines qui étaient, en réalité, ses lieutenants. Fr. Du Pont de Courlay, qui mourut le 26 janv. 1646, ne figure point sur l'Etat de 1639, et je n'ai pas pu voir quand son oncle, qui l'avait puni, de 1635 à 1638, lui permit d'exercer en réalité son emploi, qui longtemps ne lui donna qu'un vain titre. — On sait que le Cardinal acheta la terre de Rucl; Bouillet dit que ce fut en 1635; le 11 avril 1635; Julius de Loynes, agent des affaires de Richelieu, paya, en effet, à Evestre Angran, receveur des consignations de la Cour des Aides, la somme de 141,000 livres tournois :

« En pièces d'escus doubles, et simples escus, pistols d'Espagne et autres monnoyes, somme que Michel Le Masle, prieur des Roches, chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris et secrétaire du Cardinal s'était engagé à payer, au nom de Son Emin., le mardi 27 déc. 1633 « pour le prix de la vente et adjudication » faites au cardinal « par arrest et décret de nosseigneurs de la cour des aides, du 27 août 1633, des chateau et maison seigneuriale du Val de Rucl en paris... ci-devant saisis sur Nicolas Bailly, curateur aux biens vacants de feu m^r Pierre Payen, légataire universel de deffunt M^r Jean de Moisset. » (Archives de M. Le Monnyer, not., actes des 27 déc. 1633, 11 avril 1635.)

Le Masle avait payé à Angran, le 27 déc. 1633, 3,000 l., en même temps qu'il s'était engagé à payer plus tard 141,000 l. Le prix total de l'acquisition de Rucl fut de 147,000 l.; le Cardinal y dépensa ensuite en augmentations, constructions, etc., 772,000 l., et quand cette propriété vint à la duchesse d'Aiguillon, cette dame y fit encore pour 250,000 l. de dépense. (*Mémoire* que la cour a ordonné à la duchesse d'Aiguillon de faire, etc.; Bibl. Imp., Ms., *Lettres reçues* par Colbert, vol. avril-mai 1666.) — Le Card^l de Richelieu paya par les mains d'Angran :

« La somme de 4,656 l. 5 sous tourn. à Jehanne Tristan, vente de Jacques de La Motte, s^r de Boisguérard, conseil au parl^l de Rouen, sur celle de 460,000 l. tourn. faisant partie du prix de la vente et adjudication faite au card^l par arrêt et décret de la cour des aides, des terres et seigneurie de Fronsac et Coutras (?) saisies sur Claude Charlot, secrétaire du Roy; laquelle somme de 460,000 l. avoit esté adjudgée définitivement sur iceluy Card^l à mad. Anne de Gaumont, vente de M^r François d'Orléans, comte de St-Paul, duc dud. Fronsac et de Château-Thierry, gouverneur et lieu^t g^l pour S. M. en touraine, par arrêt de la cour, du 5 janv. 1634. » (Arch. de M. Le Monnyer.)

M. Rousse, notaire, garde dans les Archives de son étude un très-grand nombre d'actes au nom du Card. de Richelieu, de 1626 à 1633; il serait trop long de les énumérer ici. — Le Cardinal tint, le 13 déc. 1630, sur les fonts de St-Sulp., Armand de Bourbon, fils du prince de Condé et de Charlotte-Marguerite de Montmorency. — Richelieu écrivait « de Rucl » (*sic*), le 23 déc. 1637 :

« Je prie M. de Noyers de me faire faire par ses commis des copies de toutes les Instructions, Ordres et despatches importantes qu'il a expédiées cette année, qui peuvent servir de Mémoires pour l'histoire, afin qu'on les adionste à mes journaux. »

Un billet, que gardent les Vieil. Arch. de la guer. (vol. 42, p. 229), est signé : « le Card. de Richelieu ». La même signature se lit au bas d'une lettre de recommandation, écrite, de Paris, le 7 avril 1623, à M. Péricard, ambassad^r de France à Bruxelles, pour un s^r Goyer, chargé d'une affaire

qui intéressait le commandeur de la Porte, oncle du Cardinal. (Bibl. Imp., Ms. S. P. 1019-1022, p. 10.) Je remarque le même seing au bas d'une lettre à un s^r Chemin (26 fév. 1627). Richelieu signait quelquefois autrement; ainsi, au bas d'un Etat de pensions (1627, Arch. de la Mar.), il apposa la signature : « Armand card. de Richelieu » les *z* non ponctués, comme dans les autres.

« M^r le cardinal de Richelieu, premier ministre d'Etat mourut le jeudi 4 déc. 1642, en son palais Cardinal, rue St-Honoré d'un absces (*sic*) apres avoir receu les sacrements. La penultime nuit de devant sa mort, entre midy et une heure. » (Reg. de Christophe Petit, Arch. de St-Paul.) — « Samedi 13 déc. service généralissime de M. le Cardinal de Richelieu, vivant ministre d'Etat, où il y eut des pompes non pareilles, faict dire par M. de la Meilleraye, son neveu, grand maistre de l'artillerie. » (Reg. cité.) — « Jourd 15^e janvier 1643, service complet, assistance générale pour feu l'Éminentissime duc de Richelieu, vivant Cardinal et grand ministre d'Etat, décédé en son pallais, rue St-Honoré, et son corps porté en la chapelle de Sorbonne à Paris. 60 livres. » (Reg. de St-Eust.) — Le 20 janv. 1643, il y eut à Notre-Dame une grande cérémonie funèbre (*Gazette de France*, 1643, p. 74.)

— Les armes Du Plessis de Richelieu étaient : d'argent à trois chevrons de gueules. — M. Avenel a publié, dans la Collection des documents inédits (Ministère de l'Instruct. publiq.), les lettres et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu, précédés d'une excellente introduction et accompagnés de notes explicatives, très-utiles, travail consciencieux et digne de la plus haute estime. — *Loy. Coxobé, LOYNES, MILLÉ-BRÉZÉ, RAVÉ, TRIOL.*

2. RICHELIEU (ARMAND-JEAN II DE VIGEROT DU PLESSIS, substitué aux noms et armes de),

Fils de François II de Vignerot du Pont-Courlay, succéda, en janv. 1643, à son père dans la charge de Général des galères, âgé de 15 ans seulement, dit le P. Anselme. Il garda le Généralat jusqu'au 22 juillet 1661, qu'il s'en démit en faveur de François de Créqui. (*Loy. Coxobé*, p. 357-58.) Le 21 déc. 1649, il vendit à Philippe de Gédoyne, seig^r de Bellan, la galère *Ste-Marie*, appartenant au Roi et dont il était « capitaine et chef », au prix de vingt mille livres tourn. L'acte de cette vente est chez M^r Le Monnyer, not.; il porte les signatures : « le duc de Richelieu, Gédoyne »; il a comme annexe l'inventaire du navire fait à Toulon, le 12 nov. 1649, par Martin, secrétaire du duc de Richelieu, et en présence de Louis de Drénel, s^r de Baillicault, premier cap^{te} des galères du Roi, et de M^r Sauté, commandant de la marine du Levant. Le général des galères vendait à Gédoyne la charge de capitaine et le corps de la *Ste-Marie*. La galère n'était pas en bon état, ce qui explique le bas prix auquel elle était vendue à son nouveau capitaine. — Ar. -J^u de Richelieu et sa première femme Anne Poussart vendirent, le 1^{er} août 1679, à Alexandre Luillier « la coupe entière, à terre et haute et à raz de charbonnier, de la haute futaie, bois et forêt du Ninot, dépend^t de la vicomté du Faon, en basse Bretagne, contenant une lieue et demy de tour ou environ.... pendant dix années. » L'acte est signé : Armand-Jean du Plessis de Richelieu, Anne Poussart de Fors. (Arch. de M. Le Monnyer, not.) — En 1680, A.-J. de Rich. demeurait en son hôtel, place Royale (acte du 7 juill. 1680, chez M^r Le Monnyer). Il demeurait en 1659 au Petit-Luxembourg, où il avait été baptisé le 20 oct. 1631, — né en 1629. Il perdit sa seconde femme, Anne-Marguerite d'Acigné, âgée de

55 ans, le 19 avril 1698. Le corps de la duchesse fut porté, le 22, au soir, à l'église de la Sorbonne, « en présence de René-Charles Du Vergier, abbé de la Rochejaquelein, parent de la dame défunte ». (Reg. de St-Paul.) Anne-Marguerite d'Acigné fut la mère du célèbre maréchal de Richelieu, qu'elle eut à l'âge de quarante-trois ans. — M^r Pouchy, not., a, d'Arm.-Jean de Richelieu, des actes passés en 1625 et janv. 1634. — Chez M^r Vieville, not., est un acte du même personnage à la date du 23 janv. 1699. — Arm.-Jⁿ, duc de Rich. mourut, le 10 mai 1715.

3. RICHELIEU (LOUIS-FRANÇOIS-ARNAUD DE PLESSIS, Maréchal de).

Cet homme que la guerre rendit célèbre et qui se fit un nom fameux dans le monde de la galanterie, ce personnage dont le nom a défrayé depuis plus d'un demi-siècle le théâtre et le roman, ce libertin qui arriva à la vieillesse extrême, malgré les fatigues d'une jeunesse folle et celles d'un âge mûr sans sagesse, cet académicien qui sut moins bien le français que son confrère Sédaine, — il ne se piquait pas de l'écrire très-bien, — mais qui avait plus de grâce dans l'esprit et de charme dans la parole que la plupart des beaux esprits de son temps, L.-Fr.-Arm., duc de Richelieu, naquit le 13 mars 1696, selon le P. Anselme, et fut baptisé le 15 fév. 1699, tenu par le Roi et Mad. la duchesse de Bourgogne. L'acte du bapt. inscrit au Reg. de N.-D. de Versailles, et que m'a communiqué mon ami M^r Eud. Soulié, dit en effet que l'enfant « ondyé le (un blanc) et né le (un blanc), fut baptisé à Versail. « par permission de M^{sr} l'archevêque de Paris, et que ses parrain et marraine furent « Louis quatorzième, Roy de France », et « M^{me} Marie-Adélaïde de Savoie, épouse de... Louis De Bourbon, duc de Bourgogne ». Cet acte est signé Louis, Marie-Adélaïde. — La *Gazette*, sous la date du 20 fév. 1699, parle du baptême fait le 15 par « l'abbé de Poinponne, aumônier de Sa Maj. », à l'issue de la messe, et dit que l'enfant était « âgé de deux ans et dix mois », ce qui reporterait au mois de janv. 1796 la naissance de L.-Fr.-Armand. Le duc de Richel. (Armand-Jean) mort en 1715, son fils prit séance au parlement, comme Pair, le 6 mars 1721 (Anselme); cependant lorsque, le jeudi 12 fév. 1711, duc de Fronsac, il épousa Anne-Catherine de Noailles, fille de feu marquis de Montclar, âgée de 15 ans comme son époux, il prit dans l'acte le titre de Pair de France. (Reg. de St-Sulp.) Notre duc eut deux autres mariages; le 1^{er} avril 1734, il épousa, dans la chapelle du château de Montjeu, Elisabeth-Sophie de Lorraine, fille d'Anne-Marie-Joseph de Lor., prince de Guise, comte d'Harcourt, marquis de Neulbourg et de Montjeu, et de Marie-Louise-Christienne de Castille, princesse de Guise. (Reg. du Temple.) Je ne sais quand il contracta son troisième mariage. Il était époux de « Jeanne-Catherine-Joseph de Lavault » quand il décéda en son hôtel, rue Neuve-St-Augustin, le 8 août 1788, « dans sa 93^e année », dit le *Mercure*, « âgé de 92 ans », dit l'acte d'inhumation (St-Roch, 14 août), mais, en réalité, âgé de 91 ans et cinq ou six mois. Son corps fut transporté à la Sorbonne, où il fut enterré dans la tombe des Richelieu, en présence du duc de Fronsac, du duc d'Aginois et du Maréchal de Noailles, duc de Mouchy. — Le Maréchal de Richelieu, qui avait en le bon esprit de ne rien écrire, mais qui était petit-neveu du cardinal fondateur de l'Académie française,

fut admis d'emblée, et sans autre titre que son nom, dans la compagnie, le 12 déc. 1720. On s'est beaucoup moqué de son orthographe, qui était plus mauvaise que celle de tous ses confrères, mais qui n'était pas plus hardie que celle de tant d'autres grands seigneurs. Les arch. de la marine possèdent une lettre adressée par le Maréchal à Jⁿ-Bapt. de Marchant d'Arnouville, garde des sceaux et Ministre de la Mar., le jeudi (25 mars 1755), à propos de la campagne dont le résultat fut la prise de Mahon. Elle est signée : « le m. duc de Richelieu ». Le 12 fév. 1711, L.-Fr. Armand avait signé : « Louis-François-Armand Duplessis de Richelieu, duc de Fronsac ».

RICHOME (FRANÇOIS).

1620.

Joueur d'instruments, qui fut Roi des violons, après Pierre Roussel et avant Louis Constantin. Le 6 mars 1620, parrain d'un fils de ce dernier, il se qualifiait : « Roy des violons et violon ordinaire du Roy ». Cette même année, il eut à faire un acte d'autorité. Quatre musiciens s'ingéraient de montrer à danser sans la permission de Sa Majesté François Richomme, et, faisant partie de la bande des instrumentistes de Louis XIII, refusaient de suivre la cour en ses voyages. Il fallut livrer au mépris de la postérité ces révolutionnaires qui protestaient contre les statuts de leur communauté. Ils se nommaient Alain Rigneur, François Rozier, François Imbert et Gilles Goustelet. Richomme les traduisit devant les juges du Châtelet et obtint contre eux une sentence qui leur ordonnait de se rendre à la suite de la cour quand ils en seraient requis, et leur défendait de montrer à danser en ville, sans le congé du Roi des violons. Les condamnés appelèrent de la sentence au grand conseil, qui, le 23 mars 1620, maintint les condamnations. (Bibl. Imp. Ms. Sup. Fr., n^o 359-18.) — *Foy. CONSTANTIN, ROI DES MÉNÉTRIERS.*

RIGAUD (HYACINTHE).

1659—1743.

(GASPARD).

1661—1705.

Le plus récent des biographes d'Hyacinthe Rigaud, M. Fréd. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*, 1855), dit le grand peintre de portraits né à Perpignan, le vingt juillet 1659; il ajoute : « Ces dates sont fournies par l'extraît baptistaire ». M. Villot dit encore : « Il » (Hyacinthe) « n'avait que huit ans » quand il perdit son père, Mathias Rigaud, *peintre* « et fils de peintre ». Le savant auteur de la *Notice* a été trompé par le baptistaire de Rigaud qui se lit, en français, dans les *Mémoires inédits des membres de l'Acad. Roy. de peinture*, 1854, t. II. Quant à moi, je priai M. le maire de Perpignan de me communiquer l'original en catalan de l'acte, traduit en partie, qu'a connu M. Villot, et M. A^{re} Jaume, adjoint au maire, eut la bonté de m'adresser, le 6 mai 1859, les pièces qu'on va lire :

« *Ms 20 de decembre 1655, en presencia del R^{mo} Hyeronim Fita, P^{re} y doner de St-Juan de Perpigná fench celebrat matrimoni, serrada la forma del segret concili de trenta, entre Matias Rigau, viudo Sastre, de una parte y Maria Serra, donzella, filla de Antoni Serra, botiquer, y Hyeronima* » (pas de nom patronymique) « *conjuger. Presenta per testimonio, M^{re} Joan Riballá et M^{re} Joseph Nogues, Sastres, tots de Perpigná.* » (Reg. de St-Jean de Perpignan.)

Cet acte ne laisse pas de doutes sur l'état de Mathias Rigaud. Comme le père de Gérard Edelneck, il était « tailleur d'habits » (*sastre*, le *sarto* ital.,

le *sartor* latin), et non pas « peintre fils de peintre ». H avait pour témoins de son mariage deux de ses confrères, tailleurs de Perpignan. Il était veuf quand il épousa la fille d'un apothicaire ou d'un boutiquier. De son second mariage — je ne connais pas le premier qui, d'ailleurs est sans intérêt pour nous — Mathias eut trois enfants, deux fils et une fille. Le premier des fils fut l'artiste éminent sujet principal de cet article. Laissons parler Joseph Morat :

« *Uui, als ringt de juliol Mil sis cents cinquanta non* (1659), *jo, Joseph Morat, domer de St-Joan de Perpignan, jas fé cons he batejat, segont rito de Santa Marc Eglestia a Hyacinto, Francisco, Honorat, Matias, Pere-Martin, Andreu, Joan, fill de M^e Matias Rigau y Ros, y de Maria* (pas de nom patronymique) *conjuges; foren Padrins Musur Andreu Langles; y la s^a Rosa Casals.* » NORA : « Hyacinthe Rigau, baptisé le 20 juillet 1659, comme l'atteste l'acte ci-dessus, est né le dix-huit juillet 1659. »

Cette note en français est écrite à la suite de l'acte catalan. Le mot *Uui* qui commence la déclaration de J. Morat a embarrassé le traducteur dont M. Villot a connu le travail; aussi Fa-t-il omis. C'est le « huy, lui » français « (au jour d') ». Hyacinthe Rigaud naquit le 18 et non le 20 juillet; il faut donc rectifier le baptisairé publié dans les *Mémoires* de l'Acad. Roy. de peint. — Deux ans après la naissance de celui de ses fils à qui l'on donna sept noms de baptême et non pas huit, comme Fa cru M. Villot, le nom de *Ros* appartenant à Mathias et non à Hyacinthe, Marie donna à son mari un second fils :

« *Vuy al primer de juny, any mil sis cents xexanta hu* (1661), *jo lo d^e Emanuel Boria, domer de St-Joan de perpinya (sic), he batejat segons lo r^o de Santa Marc Eglestia, Gaspar, Francisco, Joseph, Joan, Matias, Baldivi, fill de Matias Rigau y Ros, y Maria* *sa Muller foren padrins lo Ell^e s^r Don Gaspar de Sarriga, y la S^a Dona Joana Pons, muller de Ell^e Don Joseph Pons, baro de Montclar.* »

La fille de Matthieu fut, le 17 juillet 1663, nommée : *Clara-Maria-Matdalena Geronima*. Son baptisairé la dit « *filla de M^e Matias Rigau, sastre, y de Maria* ». Elle eut pour parrains devant l'Eglise « *Elois de Gabre et Clara Langles* ». — Hyac. Rigaud épousa une jeune pour laquelle il s'était épris d'une grande passion, M^{lle} Le Juge, née Elisabeth Gouy ou de Gouy. Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Nous connaissons Elisabeth Gouy par le portrait que peignit de sa femme Hyac. Rigaud, dans son propre portrait, ouvrage gravé, en 1742, par J. Daullé, et par Wille l'année suivante. Cette image nous la donne comme une femme d'une quarantaine d'années, bien conservée et très-agréable. Le portrait où Rigaud se représenta peignant sa femme et dont je parle, doit être de 1727 ou postérieur à cette année, puisque l'artiste mit sur son habit de gala le cordon de St-Michel que le Roi lui donna seulement le 22 juillet 1727. « Elisabeth de Goux (*sic*) mourut, le 15 mars 1743, rue Louis-le-Grand, âgée d'environ 75 ans. Elle fut inhumée aux Jacobins en présence d'Hyacinthe Collin de Vermont (filleul et élève de Rigaud), et de Louis Billeheu, notaire. » (St-Roch.) Hyacinthe Rig. survécut peu à sa femme qu'il avait tant aimée, il mourut le 29 déc. 1743 — et non le 27, comme Fa cru M. Villot.

« Le 30 décembre 1743, le corps de feu M^r Hyacinthe Rigaud, âgé de quatre vingt ans passés, écuyer, citoyen noble de la ville de Perpignan, peintre ord. du R., Recteur et ancien direct^r de l'Acad. R. de p. et de sculpt., chevalier de l'Ordre Roy. de St-Michel, veuf de dame Elisabeth de Goux, *décédé hier*, rue Louis-le-Grand, en

cette paroisse, a été transporté de cette église en clergé, en celle des RR. PP. jacobins de la rue St-Honoré, lieu de sa sépulture; présent M. Louis Billeheu, const. du Roi, not. au Châtelet de Paris... » (St-Roch.)

L'acte que je viens de transcrire veut être réformé, quant à l'âge qu'il donne au défunt. H. Rigaud avait au moment de son décès 85 ans 5 mois et quelques jours. Il avait été reçu à l'Acad. Roy. de peinture, au double titre de peintre d'histoire et de portraitiste, le 2 janvier 1700. Le 26 janv. 1722, il tint sur les fonts un enfant de son élève Jean Ruc, devenu son neveu. Il signait :

Gaspard Rigaud est moins connu que son frère; peut-être quelques portraits non signés, attribués à Hyacinthe, doivent être donnés à Gaspard, dont plusieurs graveurs habiles ne dédaignèrent point de reproduire les ouvrages. Un homme que gravèrent G. Edelinck, les Drevet, L. Chereau, Daullé, Wille, etc., ne devait pas être un peintre sans mérite. Il fut admis à l'Acad. Roy. comme portraitiste, en 1701, mais seulement à titre d'Aggréé. Le temps lui manqua pour une réception plus complète; il mourut quatre ans après. On a dit qu'il décéda le vingt-cinq mars 1705; il y a là une légère erreur de date :

« *Dud* jour 29 mars 1705, Gaspard Rigaud, peintre du Roy, âgé de quarante-cinq ans ou environ » (il n'avait pas tout à fait 44 ans) « demeurant rue Montmartre, décédé du vingt-huit du présent mois, a été inhumé dans nostre église en présence d'Hyacinthe Rigaud son fils, et d'Hyacinthe Rigaud, peintre ord^r du Roy et professeur en son Académie (signé) Rigaud, Rigaud, Secousse. » (St-Eust.)

G. Rigaud dont le fils assistait à son enterrement s'était marié à l'âge d'environ 32 ans. Il avait épousé « le lundi 28 janvier 1692, Marguerite Caillot, fille de Jacques Guillot, marchand épicier, rue Montmartre », en présence d'un maître à danser, d'un médecin, d'un officier d'artillerie et du duc de Savoie, « amis dul. Rigault (*sic*) » et des parents de Marg. Caillot. L'acte inscrit à St-Eust. dit Gaspard « fils de feu Mathias Rigault (*sic*) et de Marie La Serre (*sic*) », et demeurant rue des Petits-Champs. Le mari signa :

Hyacinthe Rigaud n'assistait point au mariage de son frère; il était sans doute absent de Paris; mais il fut parrain de son premier enfant, né le 29 mai 1693, ondoyé le 2 juin, et baptisé, le 5 juillet suivant, sous le nom d'*Hyacinthe*. Gaspard était absent le jour du baptême fait à St-Eustache. Le 26 nov. 1695, Marguerite Caillot mit au monde une fille que l'on ondoya le 29, et que tint sur les fonts, le 2 déc. suivant, François Blondel, trésorier de France. Un der-

nier enfant naquit, dans la maison de Gaspard Rig., le 21 juillet 1697, *Marguerite-Elisabeth*, baptisée le lendemain, et tenue sur les fonts par une fille de Michel Henault, perruquier, et par Jean Ranc, le peintre qui, le 17 juin 1715, épousa sa filleule. — Le Louvre ne montre aucun ouvrage de Gaspard Rigand; il en garde une douzaine de la façon d'Hyacinthe, parmi lesquels le portrait double de sa mère, Maria Serra, que l'acte du 28 janv. 1692 nomme : Marie La Serre. C'est d'après cette peinture que Goyzeux exécuta le buste de Marie Serre qu'on voit au Musée du Louvre. — *Voy. GOYZEUX, ÉCHANGE, ÉPICIER, RANC.*

RIOLAN (JEAN). 1623—? 42.

Le testament de la Reine Marie de Médicis, fait à Cologne, le mercredi 2 juillet 1642, — on sait que cette princesse mourut le lendemain de ce jour, dans l'exil auquel elle avait été condamnée, — porte cet article : « A Monsieur Riollan (*sic*), premier médecin de la Reine, 20,000 livres. » Riolan avait pour prénom : « Jean ». Le 4 sept. 1623 « Jehan Riolan, médecin et professeur ordinaire du Roy » fut parrain, à St-Eust., de « Jehan, fils de Martin Dufrenoy, apothicaire ». Riolan avait épousé « Elisabeth Simon ». Il demeurait rue St-Honoré, sur le territoire de St-Eustache, où, le 14 avril 1625, sa femme lui donna *Magdeleine*, qui eut pour parrain son frère Philippe et pour marraine sa sœur Marie. Dans le baptistaire que j'ai sous les yeux, le docteur est dit : « Noble homme Jehan Riolan (*sic*), conseiller et médecin ordinaire du Roy. » Anne Riolan, une fille de Jean, fut marraine, le 4 janv. 1627, de Thomas Goussé, que nous savons avoir été camarade et beau-frère d'Eustache Le Sueur. Le baptistaire de Thomas Goussé qualifie Jean Riolan « m^e chirurgien ». Il fut mieux que cela, comme on vient de le voir. — *Voy. GOUSSÉ.*

RIOLLET (MARIE-CATHERINE). 1755—? 1788.

Graveur au burin, dont on connaît très-peu de morceaux, et qui avait un certain mérite pour la gravure du paysage. Elle était fille d'un tailleur, et née rue Zaeharic, paroisse St-Séverin, le 14 août 1755. Elle épousa Beauvarlet, l'habile graveur, dont elle fut la troisième femme. Son mariage fut célébré, à St-Benoît, le 9 juillet 1787. Joseph Viollet, son père, demeurait alors rue St-Hyacinthe. On dit qu'elle mourut en 1788, âgée de trente-trois ans. — *Voy. BEAUVARLET.*

RIQUÉ (ANTOINE). ? 1654—1749.

« Laborieux valet du plus commode maître
Qui, pour te rendre heureux, ici-bas pouvait naître,
Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil
Qui dirige chez moi l'if et le chebreuil
Et sur ses espaliers, ingénieux génie,
Sais si bien exercer l'art de la Quintinie... »

Les éditeurs ont cru que cet Antoine, à qui Boileau adressa sa onzième épître, composée en 1695, se nommait Riquet ou Riquié; ils n'ont pas connu l'orthographe véritable de son nom, dans la forme n'est connue par trois signatures de l'ingénieur « gouverneur du jardin d'Auteuil ». Les éditeurs des Œuvres complètes de Boileau-Despréaux (stéréotype, 1819, 3 vol. in-8°) disent : « Le jardinier de Boileau se nommoit Antoine Riquet : il est mort à Paris en 1749. » M. Viollet-le-Duc, dans son édition de 1821, dit qu'Antoine Riquié (*sic*) naquit à Paris. C'est là tout ce qu'on savait du jardinier, à qui son maître savait bon gré de soigner ses arbres

fruitiers selon la méthode de La Quintinie; j'ai été curieux de le connaître un peu mieux que ne l'ont connu les commentateurs de Boileau. Après avoir cherché la servante de Molière, je ne pouvais point ne pas chercher le valet de Des Préaux; j'ai été assez heureux pour n'avoir pas fait une campagne inutile. Je n'ai point trouvé l'acte de la naissance d'Antoine Riqué; j'ai vainement cherché aussi l'acte de son mariage; mais j'ai vu les baptisaires de trois enfants issus de lui et de « Marie de La Mare », sa femme. Le premier est dans le registre de Notre-Dame d'Auteuil, à la date du 15 avril 1687; c'est celui de « Hierosme » qui eut pour parrain « Hierosme Manchon, bachelier en théologie, fils de M. Manchon et de d^{lle} Genevieve Boislo (*sic*), de la paroisse St-Germain le Rond (à Paris), dans le cloître Notre-Dame ». Antoine se maria, selon toute apparence, en 1684, et Jérôme fut son premier enfant. Le second fut une fille, « Marie-Jeanne », tenue, le 6 mars 1689, sur les fonts de baptême par « M. Jean Racine, fils de Monsieur Racine, trésorier de France, et de dame Catherine de Romanet, de la paroisse St-Séverin, rue des Maçons », et par « d^{lle} Marie-Anne Petitjean Marchand ». L'acte est signé : « Racine, Marie-Anne Marchand. » Jean-Baptiste Racine signait là d'une bonne écriture, très-semblable à celle de son père. Le troisième enfant d'Antoine Riqué fut une seconde fille, nommée *Pervette*, le 20 mai 1695, ayant pour parrain et marraine « Pierre Gilbert, fils de Messire Pierre Gilbert de Voisins, président au parlement de Paris, et de dame Françoise Dongoy, de la paroisse de la Ste-Chapelle, cour du palais », et « d^{lle} Marie de Frescheville, fille de M^e Jacques de Frescheville, bourgeois de Paris, paroisse de St-Eustache ». L'acte porte, tracés par des mains d'enfants, les noms : « Pierre Gilbert de Voisins, Marie de fresneuil (*sic*). »

Le 5 nov. 1708, Ant. Riqué maria sa fille, Marie-Jeanne, à Nicolas Defresne, jardinier, âgé de 21 ans. L'acte du mariage que j'ai sous les yeux ne porte point la signature de Boileau. Peut-être déjà le satirique avait-il vendu à Le Verrier sa maison d'Auteuil, qu'il n'en revendit, si l'on en croit les biographies, qu'une fois après l'avoir vendue, « quoiqu'il n'eût aucun besoin d'argent ». Boileau, comme on l'a vu, ne fut le parrain d'aucun des enfants d'Antoine; il fit pour son jardinier plus qu'il n'aurait pu faire en devenant son compère; il adressa à la postérité son nom, qu'on répétera tant qu'on lira les œuvres du poète. — Marie-Louise Riqué, la seconde fille d'Antoine, épousa, le 25 sept. 1712, « Jacques Lecomte », jardinier, qui eut la douleur de perdre sa femme le 16 mai 1716. Elle avait vingt-cinq ans. Antoine Riqué avait signé l'acte du mariage de Marie-Jeanne de son seul nom : « riqué »; il signa les actes des 25 sept. 1712 et 16 mai 1716 : « A riqué », l'A ayant la forme d'un accent circonflexe peu marqué, et l'R étant minuscule. Jérôme Riqué signa comme témoin de l'inhumation de sa sœur : « Jeanne Riqué » (*sic*). Il reforma son orthographe et remplaça dans son nom l'y par l'i simple, comme je le vois par sa signature apposée, le 10 mars 1722, au bas de l'acte de l'inhumation de sa mère, « Marie de Lamare, décédée le 9, âgée de soixante-huit ans ». Les témoins de l'enterrement furent Antoine et Jérôme Riqué, et Nicolas de Fresne, gendre de la défunte. L'acte d'inhumation nous apprend que Marie de Lamare était née vers 1624, que Nicolas de Fresne était établi sur la paroisse d'Asnières, enfin,

qu'en 1722 Antoine Riqué était « jardinier de M. Gendron ». Ce M. Gendron avait-il acquis après M. Le Verrier la maison de Boileau, ou bien Riqué avait-il quitté la maison où il avait longtemps « dirigé l'if et le chevreuil? » C'est ce que je ne saurais dire. A partir de 1722, le nom de Riqué disparaît des registres d'Auteuil; je n'ai pu savoir à quelle époque Antoine quitta cette paroisse; s'il alla d'abord vivre à Asnières chez sa fille, Marie-Jeanne, ou s'il vint tout de suite à Paris, où je vois qu'il mourut sur le territoire paroissial de Ste-Madeleine de la Ville-l'Évêque, le 3 oct. 1749, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Il fut entermé, le 4 octobre, au grand cimetière, en présence de « Jérôme Riqué, bourgeois de Paris, son fils, et de François Redault, jardinier, son gendre ». Le résultat de la déclaration de cet acte qu'« Antoine Riqué, jardinier », naquit, comme sa femme, vers 1654, et qu'il avait trente-deux ans quand Boileau le prit à son service. Il avait quarante et un ans quand le poète lui adressa son épître sur *le Travail*. On vient de voir que François Redault est qualifié, dans l'acte du 4 oct. 1749, gendre d'Antoine Riqué; c'est apparemment que, Nicolas de Fresne étant mort, Redault épousa Marie-Jeanne Riqué, sa veuve. Ce ne fut pas à Auteuil que fut célébré le mariage; peut-être ce fut à Asnières; je n'ai pas les registres de cette paroisse pour vérifier un fait d'ailleurs sans intérêt. — Il y avait à Auteuil un jardinier nommé Pierre Riquier, contemporain d'Antoine. Il avait épousé Marguerite Rosclanche (un joli nom de jardinière assurément), dont il eut deux enfants, *Pétronille*, le 6 mars 1700, et *Marie-Anne*, le 2 mars 1702. Je n'ai point vu de signature de Pierre, dont le nom est écrit de manières très-diverses dans les registres d'Auteuil, et ne peux savoir s'il était parent de notre Antoine. Il était mort en 1735, lorsque le 28 juin on enterra sa seconde fille. — *L'oy. BOILEAU, RACINE, SERVANTE DE MOLIÈRE.*

ROBBIA (GIROLAMO et les autres DELLA). — 1566.

Sous ce titre : « *Les Della Robbia, sculpteurs en terre émaillée* ». M. Henry Barbet de Jouy publia, en avril 1855, une Étude sur les travaux de ces artistes florentins, et un catalogue de leurs œuvres, fait en Italie pendant l'année 1853. La base du travail de M. Barbet de Jouy est le chapitre que Vasari consacra dans ses *Vite de più eccellenti pittori, scultori e architetti*, à Luca Della Robbia et aux sculpteurs de sa famille. M. Barbet de Jouy donna une traduction fidèle de la biographie écrite par Giorgio Vasari, et il accompagna cette version d'annotations dont le but est de relever quelques erreurs commises par le peintre-biographe d'Arezzo. Son petit livre (98 pages in-12) se termine par l'*Arbre généalogique de la famille* de ces sculpteurs émailleurs. Cette étude curieuse est fort bien faite; mais elle n'est pas aussi complète qu'a pu le croire son auteur, dont le zèle, très-grand sans doute pour la recherche des documents critiques et biographiques, comme pour celle des travaux sortis des mains des Robbia, se lassa peut-être un peu trop tôt.

Et, pour parler d'abord des productions attribuées aux Robbia, je ne vois pas que M. Barbet de Jouy ait mentionné l'autel qu'on remarque dans une des chapelles noires et humides de l'église de Bolsène, où se fit le miracle dont le souvenir a été consacré par Raphaël. Cet autel est couvert de sculptures en terre émaillée, que la tradition et le *custode* de Ste-

Christine donnent à Luca Della Robbia. Peut-être que le *custode* et la tradition ont tort; peut-être cette charmante décoration n'est pas de Luca, et appartient-elle à André ou à ses fils. Un juge compétent, comme l'est M. Barbet de Jouy, pourrait fixer l'opinion sur ce point, qui n'est pas sans intérêt, et rendre à son véritable auteur une composition qui m'a semblé pleine de bons détails et d'un style où l'élégance et la naïveté ont une égale part. Valéry, dans ses *Voyages en Italie* (1833), n'a point mentionné les terres émaillées de l'église de Bolsène, auxquelles j'ai donné un souvenir dans mon journal *De Paris à Naples* (1836, t. II, p. 318).

Venons maintenant à la biographie. Après Giorgio Vasari, M. Barbet de Jouy dit :

« André est (entre deux fils qui se firent religieux, Ambroise, qui fut un peu sculpteur, et un second que l'on ne nomme pas) « trois autres fils, Jean, Luca et Jérôme, qui s'adonnèrent à la sculpture... Luca fut très-habile pour les terres émaillées, et il a fait de sa main, en outre de beaucoup d'autres ouvrages, les patés des loges que le pape Léon X fit élever à Rome, de l'ordonnance de Raphaël d'Urbain, et aussi ceux de beaucoup de chambres qu'il a ornés des devises de ce pontife. Jérôme, qui était le plus jeune de tous, s'appliqua à travailler en marbre, en terre et en bronze; et déjà, par la concurrence de Jacobo Sansovino, de Baccio Bandinelli et des autres maîtres de son temps, il était devenu un très-habile homme, lorsque quelques marchands florentins le conduisirent en France, où il fit beaucoup de travaux pour le Roi François I^{er}, en un lieu appelé Madrid, qui n'est pas très-loin de Paris, particulièrement un palais avec beaucoup de figures et autres ornements d'une pierre qui est, comme chez nous, le plâtre de Volterre, mais de meilleure nature, car elle est tendre lorsqu'on la travaille, et devient dure avec le temps. Il a fait encore beaucoup d'ouvrages en terre pour Orléans, et des travaux dans tout le royaume, qui lui ont valu de la renommée et de grands biens. Après quoi, ayant su qu'il ne restait à Florence que Luca, son frère, se trouvant riche et seul au service du Roi François I^{er}, il le fit venir pour l'y engager, afin de le laisser en crédit et bonne position. Mais les choses tournèrent autrement; car Luca, peu de temps après, y mourut, et Jérôme se trouva de nouveau seul et sans aucun des siens. Il résolut alors de retourner dans sa patrie, pour y jouir des richesses qu'il avait gagnées à force de fatigue et de sueur, et y laisser quelque mémoire, et se préparait à vivre à Florence, l'an 1533, lorsqu'il fut, en quelque sorte, forcé de changer de pensée; car, voyant le duc Cosme, de qui il espérait être employé avec honneur, occupé à la guerre de Sienne, il revint mourir en France; et non-seulement sa maison demeura fermée et sa famille éteinte, mais l'art resta privé du véritable mode de travailler les terres émaillées... »

Voyons maintenant ce que les documents français m'ont appris de Jérôme della Robbia et de Luca son frère. Un croquis généalogique, fait au dix-septième siècle par d'Hozier, et appartenant aujourd'hui à la Bibl. Imp. (Ms. Cabinet des titres), contient cette affirmation : « Hierosme de la Robie, Florentin, vint en France, après la délivrance de François I^{er}, en 1528. » Je n'ai pu savoir à quelle époque précise le sculpteur-architecte-émailleur arriva à Paris; mais il y était certainement avant le mois de janv. 1529, et déjà il travaillait à l'édification du château de Madrid. Voici, en effet, ce que je lis :

« A Pierre Cladrn, tailleur de pierres et M^e Maçon, et Jerosme de Robia (*sic*) tailleur d'ymaiges et esmailleur, ayant charge dud. seigr du bastiment qu'il faict presentement edifier au bois de Boullonger près Paris, la somme de 40 l. tourn. pour les récompenser de la despense qu'ils ont faicte et frayes, venant de Paris en la ville de Dijon, recouurer enuers MM. du conseil dud. seigr partie de deniers qui par led. seigr leur ont esté ordonnez pour

couvertir and. bastiment... 5 feurier 1529. » (Arch. de l'Emp. Kk. 100, *Méus plaisirs*, du 1^{er} déc. 1528, au 31 déc. 1529.)

En 1535, Jérôme della Robbia travaillait encore au château de Madrid, ou pour mieux dire : de Boulogne. Je vois, en effet, des actes du « mardy 22^e jour de februar 1535 », où il est dit que :

« Jehan Le Riche, tuteur de Jehan Le Bret... cède... à noble homme maistre Jherosme de La Robye, *maistre des édifices* que le Roy nostre sire laict de present construite ou lieu de Boullongne... La quartie partie par *induis* des heritages cy après déclarés, c'est assavoir d'une grande maison assise ou village de Puteaux-les-Surrene, contenant un grand corps d'hostel manable à esgoût sur rue... etc. »

Au commencement de 1546, c'est-à-dire onze ans après que Jérôme della Robbia devint propriétaire à Puteaux, il était à Paris avec son frère Luc. Je lis à la page 25 d'un registre de la Maison du Roi, tenu par Guillaume Bochetel (Bibl. Imp., Ms. Baluze, n^o 9732-3), cette mention, sous la date : « 17 février 1546 :

« Le diet seigneur » de Roi François 1^{er}, qui mourut un mois et demi après, le 31 mars : « a affranchy M^{re} Jherosme de La Robie, son *ne maçon* de son bastiment de Boullongne, et Luc de La Robye son frère, *me esmailleur et sculpteur dud. seigneur*, de tailles, aydes, impositions, empruntz et subsides quelz conques, tout ainsy qu'en jouissent ses officiers domestiques... »

Il résulte de ce brevet d'exemption que Luc della Robbia avait travaillé, déjà depuis quelque temps, de son double métier de sculpteur et d'émailleur au château de Boulogne. Probablement Jérôme, directeur des travaux de ce bâtiment, avait aussi orné de quelques-uns de ces belles entres en terre émaillée, où il était passé maître, l'extérieur et les appartements de ce palais, dont Philibert De Lorme désapprouvait la décoration brillante, et qu'il appelait « le château de faïence ». Le *Dictionn. histor. de la ville de Paris* dit, en parlant de Madrid :

« Au pourtour du rez-de-chaussée et du premier étage, règne une galerie formée par des arcades qui soutiennent des colonnes complètes. Ces arcades ont un ornement assez singulier : c'est une espèce de faïence qui, lorsque le soleil donne, jette beaucoup d'éclat. »

Hurtault et Mény ne nomment point les auteurs de ces faïences. Dans sa *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs* (t. V, p. 323), M. de Gaulle s'exprime ainsi à cet égard :

« On croit que le Primaticé fut l'architecte à qui l'on doit le plan de ce château... Les trois façades terminées sous François 1^{er} furent enrichies d'ornements en terre cuite vernissée, ouvrage du célèbre Bernard Palissy. »

Bernard Palissy travailla-t-il, en effet, au château de Boulogne, dont nous voyons que Jérôme della Robbia fut l'architecte, ou, comme disent les documents, le « maître maçon » ? Si ses faïences entrèrent dans la décoration de cette résidence royale, assurément ce ne fut pas de 1529 à 1546, puisqu'il ne composa, dit-on, son vernis qu'en 1535; on peut donc croire qu'il ne fut pour rien dans l'ornement extérieur appliqué aux arcades faites sous le règne de François 1^{er}. Cet ornement fut assurément l'œuvre des frères della Robbia. Peut-être qu'à l'époque où Bernard Palissy travailla pour Anne de Montmorency au château d'Ecouen — ce fut avant 1567, date de la bataille de St-Denis, où périt le connétable; — peut-être qu'au moment où l'illustre faïencier fut employé par la Reine Catherine de Médicis aux travaux des Tuileries (1570), on lui demanda

des pièces de terre cuite émaillée pour quelque partie du château de Madrid; mais ce ne fut point du vivant de François 1^{er}. En quelle année, entre 1546 où nous le voyons à Paris, et 1553 où Vasari annonce que Jérôme della Robbia était retourné à Florence, mourut à Paris, Luca, le collaborateur de Hieronimo? L'Etat des registres appartenant aux anciennes paroisses de Paris ne m'a pas permis de le savoir. Quant à Jérôme, M. Barbet de Jouy, qui remarque, dans sa *Description des sculptures modernes du Louvre* (août 1855), que Jérôme della Robbia fit de 1564 à 1565 sa statue de marbre de Catherine de Médicis, qu'on voit sur le tombeau de Henri II, à St-Denis, dit dans *Les Della Robbia* (p. 45), que le sculpteur « mourut vers 1567 ». Je puis préciser plus exactement encore le moment du décès de Jérôme.

« Le dimanche iiii^e jour desdicts mois et an » (août 1566) « décéda, en Nesle, noble homme Hierosme de La Robbya. Italien florentin, *architecte du Roy*, et fut son corps inhumé le mesme iour environ les six heures du soir en l'église et couvent des Augustins, sayuant ma permission. » (St-André des Arcs.)

La maison de La Robbia ne s'éteignit point avec Jérôme, comme l'ont cru Vasari, ses éditeurs de Florence (1846) et M. Barbet de Jouy. Les pièces du Cabinet des titres (Bibl. Imp., Ms.) que j'ai sous les yeux m'apprennent que Hierosme della Robbia épousa Louise de Mathe (*sic*). [C'est la « *Luisa, fille de Pier Mattei* », de l'arbre généalogique de La Robbia, dressé par M. Barbet de Jouy, p. 52.] Louise donna huit enfants à Jérôme : *Constance, Jeanne, Jacques, Pierre, François, André, Marie et Madeleine*.

Constance épousa Ascanio De Mari (Aseagne de Mary, s^r de Beaulieu, comme dit d'Hozière), orfèvre du Roi Henri II. A quelle époque eut lieu ce mariage et où fut-il célébré? Je n'en vois pas l'acte aux Registres de St-André, et je l'ai vainement cherché dans les archives — très-incomplètes à la vérité — des autres paroisses. Quoi qu'il en soit, Ascanio et sa femme demeuraient au quartier de Nesle en 1559. Je lis, en effet, dans un Reg. de St-André la mention que voici :

« 10 septembre 1559, décéda ung petit enfant de l'age de 6 ou 7 mois, nommé *Jules*, fils du s^r Ascanio de Marie (*sic*), demeurant en Nesle; lequel fut inhumé au cymetière de lad. église. »

Cette mention est la première qui soit aux Registres de St-André des Arcs, intéressant la famille de La Robbia. Le baptême du petit Jules, qui dut naître en février ou mars 1559, n'y est point inscrit. Cette naissance d'un fils d'Ascanio, en mars ou février 1559, reporte le mariage de Constance della Robbia au moins à l'année 1558. En 1560, Constance eut un enfant dont le baptême est inscrit en ces termes :

« Samedy xv^e juing 1560, *François*, fils du seigneur Ancegruane [ce mot fut effacé et l'on écrivit au-dessus : Ascanio] orfèvre du Roy et de damoiselle Constance de La Robbie sa femme. »

Ce fils fut le dernier des enfants de Constance, laquelle mourut quatre jours avant son père, et fut inhumée dans un tombeau qui fut aussi celui de Jérôme della Robbia :

Le jeudi 1^{er} jour du mois d'aoust au diet au mil cinq cens soixante six décéda damoiselle Constance de la Robbya, femme de Ascanio d^y Mari (*sic*), orfèvre du ten Roy Henry second demourans en Nesle, et fut le iour mesme son corps inhumé en l'église et couvent des Au-

justus par ma permission, d'autant qu'elle n'avoit testé, environ les neuf heures du soir. »

La phrase incidente : « d'autant qu'elle n'avoit testé », placée là par le curé de St-André, signifie que Constance della Robbia n'ayant pas fait de testament, et dit d'une manière expresse si elle vouloit ou non être enterrée dans l'église paroissiale, son mari la fit porter aux Augustins, où son père alloit être porté bientôt après elle. — Jeanne della Robbia épousa Médéric de Donon, que d'Hoziar a tort de qualifier : s^r de Montgeron, car il était seig^r de Châtre, comme je Fai dit à l'article de Martou de L'Orme. — André della Robbia entra dans le service militaire. Il eut une compagnie de gens de pied, et prit part à la bataille de Lépante (1571). — Marie donna sa main à François Bontemps, sieur d'Ornano. — Pierre-François della Robbia épousa, le 26 déc. 1574, à l'église Saint-Paul, Françoise Choart ou Chouart, fille de Robert Choart, avocat en parlement ; il demeurait alors sur le territoire de St-Germ. l'Auxer. « Pierre de la Robie », comme l'appelle l'acte de son mariage, eut de sa femme deux fils. Le premier naquit le 10 mars 1576, et fut baptisé le lendemain. Voici son baptistaire :

« Le XI^e jour de mars a esté baptizé *Hyeronime*, filz de noble homme Pierre-François de La Robye, contreroleur du domaine du Roy en ses ville, prenosté et vicomté de Paris, et de damoiselle Françoise Choart sa femme... Parrain. Eustache Choart, seig^r de Buzental; marraine, dame Lucrese Cavalcanti, une des dames ordinaires de la Roynie mère du Roy. » (St-Sulp.)

Le second des fils de Françoise Choart se fit attendre six ans et demi. Il fut baptisé à St-Sulp., le 12 sept. 1582, sous le nom de *Charles*, et présenté au baptême par « Nicolas Choart, conseiller du Roy, maistre et correcteur de ses comptes », « Anne Chapelain, grenetier du R. à Paris, » et par « d^{lle} Marguerite de Donon, femme de noble homme Jehan Barteran, cons^r du R. et son advocat en la chambre des comptes ». — Pierre-François della Robbia, seigneur de Pateaux, mourut au mois d'avril 1609, selon M. de Courcelles (*Hist. généalogiq.*) Le 24 novembre de la même année, des parents et amis du défunt se réunirent afin de pourvoir à la tutelle de ses fils Jérôme et Charles, mineurs l'un et l'autre. — Le procès-verbal de cette réunion est au Cabinet des titres de la Bibl. Imp. — Jérôme della Robbia, fils de Pierre-François, devenu majeur, prit pour femme Antoinette Grenier. Un acte de lui, conservé au Cabinet des titres, est signé : « De La Robie Grandchamp. » (18 fév. 1632). Il mourut, en sa maison, rue de Tournon, le 19 avril 1657. L'acte de son inhumation le dit : « Hierosme de la Robie, s^r de Grandchamps et de la Grange au Roy. » (St-Sulp.) — Une fille de ce Jérôme, nommée *Françoise*, épousa Charles Le Mastro, seig^r de Grand-Champs. Elle mourut veuve, le 30 juin 1662, rue de Tournon, et fut portée de St-Sulp., le 4 juillet, au convent des Hospitaliers de la place Royale, en attendant que sa chapelle fût faite à St-Sulp., où elle fut enfin inhumée. — Charles de La Robbia épousa, vers 1615, Diane Le Picart, fille d'un maître des comptes. Il eut, le 6 octobre 1616, *Eléonor*, baptisée le 7. (St-Sulp.) Dans l'acte du baptême, il est dit : Charles de La Rubye, conseiller au grand conseil. Le parrain d'Eléonor fut « Hierosme de La Rubye, escuyer de la petite escurie du R., seig^r de Grand champs et de Grange » (*sic*). Le 8 août 1620, Charles fit baptiser « Guy, tenu par Jean Le Picart, père de Diane, et

Antoinette Grenier (*sic*), femme de Hierosme de la Rubie (*sic*), seig^r de Grand champs. » (St-Sulp.) Le 5 juin 1625 mourut Charles de la Robbia, qui fut enterré dans la chapelle de la Trinité, à St-Sulp. Le 27 oct. 1629, Mad. de La Robbia perdit son fils Guy. Je ne sais quand mourut Diane le Picart, mais elle vivait encore en 1630 ; car le 13 fév. de cette année elle assista comme témoin de Françoise Lesègue, son ancienne domestique, au mariage de cette fille avec le célèbre *Crugnonneur* Daniel du Monstier. — Marguerite de Donon, fille de Médéric et de Jeanne de La Robbia, devenue veuve, fit élever à St-Paul un monument funèbre pour sa famille. Voici la longue épitaphe qu'elle y fit graver :

« Ce monument est de Barthelenye Movicé (ou Allocité) — cette Barthelenye était la première femme de Jérôme de La Robbia, qui épousa ensuite Louise de Mathe — « et Jeanne de Robie (*sic*) sa fille, épouse de Médéric de Donon, escuyer, s^r de Chastree, gentilhomme du R. et contrôleur des baptiments, et d'Anne et Claude Chastelain, père et fils, l'un grenetier de Paris et l'autre trésorier général de l'artillerie de France, à la mémoire desquels Magdelaine de Donon, fille, épouse et mère, a posé ce monument. » (Bibl. Imp., Epitaphes. t. II, p. 777. Ms. Supl. Fr. 5024.)

Madeleine de Donon avait épousé Anne Châtelain. Elle eut une sœur, *Lucrèce*, née le 28 août 1559. (St-Germ. l'Auxer.) — Les La Robbia avaient des armes; leur écu était coupé et portait en tête une montagne, et au bas un poignard en fasces, la pointe tournée à gauche. — *L'oy. 2. L'Orme, MARI, MOXSTIER, PALISSY.*

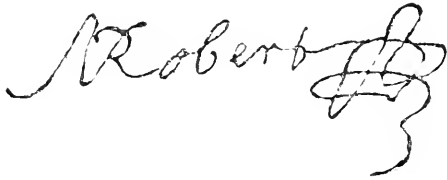
1. ROBERT (NICOLAS). 1614—1685.

Les biographes varient beaucoup sur l'époque de la naissance de Nicol. Robert, de qui l'abbé de Marolles a fait un grand éloge, dans son *Livre des peintres et graveurs* (Divers graveurs, xvi, xv et xv). Zani, après la *Biogr.-Michand*, copiée par Bouillet, le fait vivre de 1610 à 1687, né à Langres, mais, selon Nögler, qui se trompe, à Orléans. Marolles a dit : « De Langres ce bon peintre a pris son origine ; je me suis adressé à M. le maire de cette ville, qui a bien voulu me communiquer le document que voici :

« Nicolas, fils de maistre Nicolas Robert, hostelier, et de dame Authoinette Deschanay, ses père et mère, a esté baptisé et tenu sur les fonts par maistre Nicolas Deschanet (*sic*), sergent royal, parrain, et par dame Anne Garnier, marraine. Fait le XI^e avril 1614. » (Reg. des bapt. de St-Martin de Langres.)

Nicol. Robert, dont la bibliothèque du *Muséum* d'histoire naturelle garde une collection de dessins, véritables chefs-d'œuvre de patiente observation de la nature, morceaux que n'a pu surpasser l'art des J. Joubert et des Cl. Audriot, ces miniaturistes excellents, N. Robert fut-il employé par Gaston d'Orléans, pour qui l'on veut qu'ait été exécutée cette collection de fleurs, d'insectes et d'animaux, avant que Rob. allât en Italie? Une partie de ce travail précieux fut-elle faite par l'artiste avant sa trentième année? Je ne saurais le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Robert était à Rome en 1640, alors qu'il n'avait encore que 26 ans, et qu'il y publiait, « à la sollicitation d'un sien ami », un recueil de 25 pièces, intitulé : « *Fiori diversi... intagliati da Nicolo Rrbert (sic), Frawese* ». Robert mit bien, au moins, une longue année à l'exécution de ce recueil, dessin et gravure à la pointe, attestant une main qui n'a pas encore acquis beaucoup d'adresse et de li-

berté. On pourrait donc croire que l'auteur alla en Italie vers la fin de 1638. A son retour de Rome, X. Robert fut probablement recommandé au Roi par la publication de ses fleurs gravées; aussi, je le vois porté sur l'État des officiers de la Maison de Louis XIV, pour l'année 1644, comme « peintre ord^{re} de Sa Maj. pour la miniature », aux gages de 600 l. (Arch. de l'Emp., Z. 1342.) — Le 27 mai 1646, parrain de Nicolas-François, fils d'un certain « Bailly, marcl^l de draps », X. Robert se disait « peintre enlumineur ». (St-Eust.) En 1666, il reçut 1,010 l. comme peintre de miniature; savoir: 550 l. pour « 25 feuillets de miniature (*sic*) à 22 l. pièce » et 460 pour 21 « dessins, tant originaux que copies d'étoffes, ouvrages de point et de dentelle ». (Bibl. Imp., Trésor Royal, Ms.) Robert assista, le 20 juin 1672, au mariage du peintre Silvain Bonnet; il demeurait alors rue de l'Arbre-Sec. Il signa :



Il ne mourut pas là, mais rue des Fossés-St-Germ. l'Auxer. :

« Du samedi 26^e mars 1685, Nicolas Robert, peintre ord^{re} du Roy, fut inhumé âgé de soixante et onze ans, décédé hier à 7 h. du matin, rue des Fossés (Signé) Bonnet, J. van Clève. »

J. Van Clève était un orfèvre, parent du sculpteur Corneille Van Clève. — La *Biogr.-Michaud*, à propos de Julie d'Angennes, duchesse de Montausier (t. XXIV, p. 469), parlant de la Guirlande de Julie, dit que les peintures en furent faites par Robert; elle ajoute dédaigneusement : « Les peintures » étaient médiocres et les vers encore davantage ». Que les vers de la Guirlande ne paraissent pas très-bons aujourd'hui et soient, en vérité, assez peu dignes de l'honneur que leur a fait Ch. Nodier de les publier dans sa petite bibliothèque Elzévirienne, j'en demeure d'accord; mais, que les miniatures de Robert fussent médiocres, c'est ce que je ne crois pas. Je ne les ai pas vues, mais le peintre qui fit les « choses admirables, pour des oiseaux divers et pour des fleurs encor », comme dit l'abbé de Marolles, choses qu'on voit au Muséum, ne put point faire médiocres les fleurs de la Guirlande de Julie. — *Voy. BASSEPORTE, BONNET, CLÈVE, MONTAUSIER.*

2. ROBERT (JEAN). ? 1652—1715.

« Le lundi 8 avril 1715, fut inhumé Jean Robert, sculpteur du Roy, époux de Marie Scrore, âgé de soixante-trois ans ou environ, décédé hier matin dans le Louvre, en présence de Louis de Saint-Fort inspecteur des bâtiments du Roy, beau-frère du défunt... et de Jean-Baptiste Robert sculpteur, son fils, qui ont signé : Robert, Saint-Fort. » (St-Germ. l'Auxer.)

Je ne connais rien de ce Robert, sculpteur que le Roi avait logé au Louvre.

3. ROBERT (PAUL-LOUIS-AVTOINE). 1686-1733. Peintre. — *Voy. BASSEPORTE.*

4. ROBERT (HUBERT). 1733—1808.

Le peintre que l'on connaît sous le nom de *Robert des ruines*.

Ses biographes savent qu'il naquit en 1733, mais de son origine ils ne savent rien, pas plus M. Villot (*Notice* des tabl. du Louvre) que M. Foisset (*Biogr.-Michaud*) et, par conséquent, que Bouillet (*Dict. univ.*) : Vigée, peut-être, l'a connue, mais il n'en a rien dit. Voyons ce que j'en ai appris, en cherchant avec un peu de persévérance. — Le marquis de Stairville, qui, depuis l'année 1726 jusqu'en 1737, fut, auprès du Roi de France, envoyé extraordinaire du duc de Lorraine, avait, en 1732, pour valet de chambre, un Nicolas Robert, époux de Jeanne-Catherine-Charlotte Thibault. Le 22 mai 1733, vint à Nicolas un fils qui, le lendemain, fut baptisé à St-Sulp., sous le nom d'*Hubert*, ayant pour répondants « M. Hubert de Vendières, chargé des affaires du duc de Lorraine, et Mad. Louise de La Lane, épouse de Franc. Robert, secrétaire de la légation de Son Altesse ». Nicolas Robert n'assistait point au baptême de son fils, absent sans doute pour le service de son maître. L'acte se termine par ces mots : « Le père absent ». Vigée (*Magasin encyclopédique*, 1808) raconte que le père d'Hubert destinait celui-ci à l'Église et qu'on sollicitait pour lui un bénéfice, quand le jeune homme déclara formellement qu'il n'avait aucune vocation pour le saint ministère et que tout le portait d'inclination vers les arts. On résista, mais Michel Slodtz, le statuaire, gagné au parti d'Hubert, décida Nicolas Robert à contenter le désir qu'avait Hubert de voir l'Italie et d'aller y étudier. Le séminariste défrôqué partit; dessinateur encore novice, il revint peintre, et peintre fait, habile, abondant jusqu'à l'exubérance, paysagiste qui mêlait à toutes ses compositions des ruines, des monuments, de grands morceaux d'architecture. Après un long séjour à Rome — une douzaine d'années, dit-on — Hubert Robert revint à Paris, avec une cargaison de portefeuilles remplis et de toiles couvertes. Il présenta à l'Acad. Roy. de peint. une vue du Tibre, prise de la rive gauche du fleuve, nommée *Ripetta*; l'Académie le reçut le 26 juillet 1766. Diderot, dans son *Salon* de 1767, parla de ce morceau que Robert exposait avec un grand nombre d'autres ouvrages, et ne lui marchanda pas plus l'éloge qu'il ne marchandait la critique à des productions d'autres auteurs qui n'étaient pas inférieures à celle-là. H. Robert avait plu à Diderot par sa chaleur, son entraînement, sa facilité, et Diderot avait fait tout de suite un de ses hommes du jeune peintre que le public d'ailleurs accueillait fort bien. H. Robert songeait alors à se marier. Une personne, âgée de vingt ans — non pas sa voisine assurément, car elle demeurait rue des Bons-Enfants, quand Robert demeurait rue St-Paul — plut au peintre. Anne-Gabrielle Soos était fille de feu Didier-Théodore Soos, natif de Lunéville, chirurgien-major du régiment de Fiemme, cavalerie; il était mort le 25 mars 1758, chirurgien major de l'ambulance de l'armée, après cinq jours de maladie à l'hôpital militaire français de Lippstadt, en Westphalie. Anne-Gabrielle vivait avec sa mère. Robert se présenta, membre de l'Académie et distingué par les amateurs; il fut agréé par ces dames, et, le 6 juillet 1767, Hubert Robert, n^o le 22 mai 1733, reçut la main de M^{lle} Soos, née le 18 oct. 1745. (St-Eust.) Nicolas Robert, père d'Hubert, habitait alors à l'Arseuil, dans la cour des Princes, et se disait bourgeois de Paris. H. Robert eut trois enfants de son mariage : d'abord *Gabrielle-Charlotte*, nommée, le 25 août 1768, par sa grand-

mère maternelle, « Anne-Charlotte d'Hercilly, veuve de Didier Soos, chirurgien du Roi de Pologne ». H. Robert quitta la rue St-Paul et l'hôtel Bazin, qu'il habitait depuis son retour en France, et s'alla loger chez son père, où, le 8 juillet 1772, naquirent *Adélaïde-Catherine* et *Charles-Hubert* le 27 juillet 1778. Robert quitta l'arsenal pour le Louvre, où le Roi lui donnait un logement. Le dernier ouvrage qu'il fit dans son atelier de l'arsenal fut le tableau représentant des Rimes, qui est au Louvre. Il écrivit, sur le socle d'une statue, cette inscription : « *L'ultimo quadro dipinto da H. Robert nello studi dell' Arsenal, M (artedi) 21 dec. 1779.* » Robert jouit de son logement au Louvre jusqu'en 1792; la République l'en déposséda, comme elle le priva de l'emploi de Conservateur des collections du Louvre. Il se plaignit peut-être; peut-être aussi gardait-il un souvenir reconnaissant des bontés du Roi; ce qu'il y a de certain, c'est que le 8 brumaire an II (29 oct. 1793) on ordonna son arrestation comme suspect; il fut arrêté seulement le 8 nov. et enfermé dans la prison de Ste-Pélagie. Il y resta jusqu'au 12 pluviôse (31 janvier 1794) qu'il fut transféré à St-Lazare. (Reg. de la police.) Robert ne fut point traduit devant le tribunal révolutionnaire, il ne fut donc pas condamné, comme l'a cru M. Villot, qui dit qu'un « malheureux prisonnier qui portait le même nom que lui périt à sa place ». La chute de Robespierre (9 thermidor an II — 27 juil. 1794) le rendit à la liberté. Les portes de St-Lazare lui furent ouvertes huit jours après la mort du dictateur. — H. Robert décéda, frappé d'apoplexie, le 15 avril 1808, à midi, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 19, « âgé de 75 ans et sans enfants », dit l'acte de son décès, dressé en présence de « Pierre-Simon-Benjamin Duvivier, graveur en médailles, ci-devant graveur de des monnaies, conseil de la cid. Académie de peint. et membre de l'Institut impérial, âgé de 77 ans, dem^r rue des Champs-Élysées ». — Anne-Gabrielle Soos survécut plus de 13 ans à son mari. Elle mourut le 4 août 1821, à 11 heures du matin, rue Neuve-des-Mathurins, n° 18. L'acte de son décès dit qu'elle était née en Italie. — M. Villot, induit en erreur par la *Biogr.-Michand* (art. Robert), dit qu'Hubert fit en prison le portrait de Rocher, que le poète envoya à sa femme, la veille de sa mort. La *Biogr.-Michand*, qui s'est corrigée (art. Rocher), dit que le portrait en question fut fait à St-Lazare par un artiste, nommé Le Roy, élève de Suvée. En effet, ce fut Le Roy qui peignit l'auteur des *Mois*, et le portrait a été gravé avec le nom de Le Roy¹. Terminons en disant qu'il résulte des documents mis sous nos yeux que trente personnes du nom de Robert furent incarcérées à Paris pendant la Terreur, deux desquelles furent exécutées, l'une Claude, soldat, l'autre Pierre, charron; ni l'un, ni l'autre de ces hommes ne fut emprisonné, à St-Lazare, avec Hubert Robert; tous deux le furent au Plessis. (Arch.

¹ Joseph Le Roy, élève de l'Acad. de peinture, âgé de 27 ans, fut arrêté comme suspect le 14 prairial an II (2 juin 1794) et enfermé à St-Lazare, d'où il sortit libre le 19 thermidor (6 août). Quant à Jean-Antoine Rocher, homme de lettres, âgé de 48 ans, il fut écroué à Ste-Pélagie le 20 vendémiaire an II (11 oct. 1793), transféré à St-Lazare le 12 pluviôse (31 janv. 94), à la Conciergerie le 6 thermidor (24 juill. 94), jugé le 7, comme « prévenu de manœuvres contre-révolutionnaires », condamné et exécuté le même jour, 25 juillet 1794. (Arch. de la Police.)

de la police.) Il n'y aurait donc pas eu de substitution possible d'un Robert à notre Hubert, quand il serait vrai qu'Hubert eût été condamné à monter sur l'échafaud.

ROBESPIERRE (MAXIMILIEN-MARIE-ISIDORE).

1759—1794.

« Du 27 thermidor de l'an deuxième de la République » (14 août 1794) « Acte de décès de Maximilien Robespierre du dix de ce mois » (28 juillet 1794) « âgé de trente-cinq ans, natif d'Arras, domicilié à Paris, rue Honoré, section des Piques. Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire, et du procès-verbal d'exécution, en date du dix de ce mois, signé Xeriot, commis greffier. » (Signé) « Trial, père. » (Reg. de la Municipalité.)

Max. Robespierre avait assisté avec J. Pétion, J.-P. Brissot, Brulart et L.-Sébastien Mercier, au mariage de Camille Desmoulins, le 29 déc. 1790. — *Voy.* DESMOULINS.

ROBESPIERRE (AUGUSTIN-BOY-JOSEPH).

1764—1794.

« Du 27 thermidor de l'an deuxième de la République, Acte de décès d'Augustin-Bon-Joseph Robespierre, du 10 de ce mois » (28 juillet 1794). « âgé de », natif d'Arras, domicilié à Paris, rue Florentin.... » (Signé) « Trial, père. » (Reg. de la Municipalité.) — *Voy.* TRIVU.

ROBIN et MARION.

« ... un gobelet de cristal à vos personnages » (un groupe) « de Robin et de Marion, s'étant sur une terrasse... pour donner au seig^r de Walestain d'Allemagne. » (Arch. de l'Emp. Argenterie de Jean le Bon, 1351-55. KK. 8.)

Robin et Marion étaient deux personnages d'une pastorale, composée par Adam de La Halle, appelé autrement Adam d'Arras ou Adam le Bossu. Cet ouvrage dramatique, d'une simplicité très-grande, eut un succès populaire dont témoigne l'article du compte de l'argenterie du Roi qu'on vient de lire. *Le jeu de Robin et de Marion c'Adams fist*, a été publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel, dans leur « Théâtre français au moyen âge » (vol. in-4°; Paris, 1839).

ROCAILLEUR DU ROI.

1668.

Jean Delannay, « ingénieur et rocailleur ord^{re} du Roy », mourut le 14 sept. 1668, « âgé d'environ 41 ans, rue de la Sourdière, au logis du s^r Symon ». Il fut inhumé le même jour dans l'église de St-Roch.

ROCHECHOUART (DES).

Voici pour l'histoire de la maison de Rochechouart. Parmi les vieilles minutes de l'étude de M. Le Monnyer, not., sont celles de quelques actes passés par Jeanne de Rochechouart, veuve d'Adrien Desnoyers. (An. 1589, p. 211, 212; an. 1595, p. 95.) M. Le Monnyer a aussi un acte passé en 1616 (2^e vol., p. 242) au nom de Gabriel de Rochechouart, seig^r de Fares en Berry, Marseille en Picardie, etc. — Sous les dates de juillet 1634 et de janvier 1674, M^e Fourchy, not., possède des actes de Jean-Louis et de Gabriel de Rochechouart. — M. Galin a un acte du 11 août 1637 au nom de « Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre du Roi ». — C'est de ce gentilhomme qu'étaient filles la célèbre marquise de Montespan, Mad. de Thianges et l'abbesse de Fontevrault. — Chez M^e Galin, notaire, est un acte de « François de Rochechouart, marquis de Bonivet, 22 mai 1635 »; un acte passé le 16 janvier 1647 entre Charles de Rochechouart, s^r de

Chandenière et Louis de Rochechouart, abbé de Moustier-St-Jean; des actes au nom de Gabriel de Rochechouart (31 juillet 1572, 21 mars et 13 sept. 1673). — François de Rochechouart, marquis de Bonnavet, gentilhomme de la chambre du Roy, décéda le 21 juillet 1647, rue du « Chasse-Midy ». (Reg. de St-Sulpice.) — M. Demanche, notaire à Paris, possède des actes de « Gabriel de Rochechouart », des 30 avril et 2 mars 1674, etc.

« Le cœur de très h^e etc. Messire Jean-Claude de Rochechouart, chevalier, seig^r de Toné (sic) Gharante, comte de Vitonnes, marquis de File Dieu, seig^r d'Orgerres, de la Roche et autres lieux, conseil^r du Roy, colonel du régiment de la marine, décédé en la ville de Trèves, le 25 déc. 1672, âgé de 29 ans et trois mois, apporté dans cette église, a esté inhumé dans sa chapelle le 23^e janvier 1673. » (Reg. de St-Merry.)

— Au salon de 1861, un artiste de talent, M. Decaen, exposa un tableau, chaudement composé, représentant la suite terrible qu'en 1384, auprès de Vertueil, sur la Charente, soutinrent contre « soixante-dix Anglais, chevaliers et gens de pieds », trente gentilshommes français menés par Aimery de Rochechouart de Mortemart. Cet ouvrage, selon la *Notice* du Salon de 1861, appartient à M. le général duc de Mortemart. — Dans l'étude de M. Lefebvre, j'ai vu des actes passés en août 1650 entre Charles et Louis, Charles et Claude de La Rocheffoucault. — « 5 juin 1691, brevet de pension de la somme de 3,000 l. pour la ^{lle} Marie-Elisabeth Rochechouart de Mortemart, fille du s^r duc de Vitonnes, Mareschal de France. » (Bibl. imp., Ms. Clairambault 558, pièce 389.) — Chez M. Le Monnier, est un acte du 26 juin 1723, passé par Marie-Françoise de Rochechouart de Mortemart, femme de Jean-Charles de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne, demeurant en son hôtel, rue du Bac, au profit de « Marguerite Gazin, fille majeure ». Cet acte constitue à la demoiselle Gazin une pension viagère de deux cents livres, pour récompenser les services rendus par elle aux enfants mineurs de la princesse de Chalais et de « défunct h^e et p^r seig^r M^{rs} Michel Chamillard, chevalier, marquis de Cany, Grand maréchal des logis de la Maison du Roi ». (C'est la charge qu'avait exercée le célèbre marquis de Carvoye, dans la maison de Louis XIV « son premier mari ». L'acte est signé : Rochechouart, princesse de Chalais, le prince de Chalais, M. Gazin. — M. Le Monnier a des actes passés par la princesse de Chalais, le 23 janvier 1727 et le 14 juin 1736. — *Voy.* GELAIS (St-), MONTESPAN, NEVERS, RUVOUERS, SCURION, TALLEYRAND, THAXGAS.

ROCHEFORT (la ville de). — *Voy.* V. W (LE).

ROCHEFORT (HENRI-LOUIS D'ALOIGNY, marquis DE ROCHEFORT et DU BLANC, en Berry, dit : le Maréchal de).

ROCHEFORT (MADELEINE DE LAVAL, Maréchale de). 1691.

Le Maréchal de Rochefort est le moins connu des Maréchaux créés par Louis XIV. Il a laissé si peu de renom après lui, qu'il a été oublié lorsqu'on a fait à Versailles la collection des portraits des hauts dignitaires de l'armée. Le cabinet des estampes ne possède aucun portrait de lui, et il serait à peu près ignoré, si le continuateur du Père Anselme ne lui avait pas consacré un article dans son *Histoire généalogique*. Cet article n'est pas tout à fait complet.

Le P. Anselme dit bien que le marquis de Rochefort fut fait maréchal des camps et armées du Roi le 1^{er} janvier 1668, et lieutenant général en 1672, mais il ne dit pas que, maréchal de camp, il eut le commandement des gardes du corps qu'avait commandés le duc d'Annoy, avant d'être fait premier gentilhomme de la chambre du Roi. Henri-Louis d'Alaigny, alors baron Du Corps (sic), figure dans un acte notarié, du 29 juin 1646, avec Louis d'Alongny (sic), chevalier des ordres du Roi, marquis de Rochefort, et Louis d'Alongny (sic), marquis Du Crau. (Arch. de l'étude de M. Le Monnier, notaire.) Louis d'Alaigny, marquis de Rochefort, demeurait, en 1634, rue Beaunbourg, à Paris. (Acte du 7 janvier, chez M. Le Monnier.) Henri-Louis d'Alaigny épousa Madeleine de Laval, qui fut dame de la Reine, par brevet du 1^{er} janvier 1574, et dame d'atour de la dauphine de Bavière, le 8 janvier 1680. Selon le P. Anselme, la Maréchale de Rochefort mourut à Paris, le 1^{er} avril 1729, à l'âge de 83 ans; son époux était mort le 22 mai 1676. Par un brevet du 26 août 1691, la Maréchale de Rochefort, « dame d'atours de feu Madame la dauphine », eut une pension de neuf mille livres sur le Trésor royal. Louis XIV la traitait là comme il traitait le même jour Madame de Maintenon. — *Voy.* MAINTENON.

ROCHEFOUCAULT (LA). — *Voy.* LA ROCHEFOUCAULT, ROSLIX, TOURVILLE.

ROCHELLE (Sièges de la). 1628.

« Le mesme mercredj 17^e may 1628, toutes les paroisses reçurent mandement de M^{gr} l'Archevesque de Paris de faire prières pour le Roy et son armée qui estoient deuant la Rochelle, pour ce que les anglois avec une puissante armée navale devoient forcer la digue et armée de Sa Majesté pour secourir et ravitailler la Rochelle. Et commencèrent les d. prières ce jour mesme entre 7 et 8 heures du soir et durèrent jusques au lundy 22 suyvant, auquel jour, la nuit précédente arriva un courrier de la Rochelle qui apporta nouvelle de la retraite des anglois, aprez l'embrassement et ruine de quelques uns de leurs navires. » (Reg. de Christophe Petit, prêtre de St-Paul. Arch. de la ville.)

— On sait que Gallot fit une série de grandes planches dont tous les sujets furent empruntés aux différents épisodes du siège de la Rochelle. Ce sont des documents précieux pour l'histoire de ce siège.

— « Le 10 août 1628, fut apporté environ les neuf heures du soir le corps de Monsieur de Montchize, du camp de la Rochelle, où il mourut, et fut enterré dans sa chapelle. » (Christ. Petit) — « Le mesme jour, vendredj 3^e nov. 1628, réception générale du corps de mad. Derbant « (d'Herbant) » qui mourut au siège de la Rochelle où elle avoit accompagné M. Derbant « (Phépeaux, s^r d'Herbant) » son mari, Secrétaire d'estat. » (Christ. Petit.) — « 3^e oct. 1628, vaisseaux enfoncez deuant la Rochelle, tant des Anglois que des Rochelois. » (Id.) — « Ce mesme jour, lundy 31^e oct. les nouvelles arrivèrent à Paris de la rendition (sic) de la Rochelle; pourquoy le peuple de Paris se resjouit fort et feit des feux de joie. » (Id. En marge de cette mention, on lit : « Prîse de la Rochelle par le Roy Louis XIII. accompagné de M^r le Cardinal de Richelieu. » — « Le mercredj, premier jour de novembre, feste de la Toussaints. Messieurs les curés de Paris reçurent mandement de M^{seig^r} l'Archevesque de Paris de faire procession, en leur paroisse chascun et porter le St-Sacrement en icelle procession et puis le remettre au St ciboire ou (au) tabernacle; et ainsi les prières qui avoient duré un mois entier jour et nuit, cessèrent lad. procession faite pour remercier Dieu d'avoir rendu nostre bon Roy Louis XIII victorieux de la Ro-

chelle et de ses habitants. » — « Le samedi 4 novembre 1628, fut chanté le *Te Deum laudamus* à Notre-Dame de Paris, environ les cinq heures après midj où la cour de parlement et le corps de la ville assistèrent. Les reines assy y estant, et ce, pour la rendition de la Rochelle, et furent faits feux de joye d'admirable artifice en Grève. Dieu doint » (donne) « bonne, longue et heureuse vie au Roy! La dicte Rochelle fust démantelée du costé de la terre par le commandement et volonté de Sa Majesté. » — « Ce mesme jour 20^e mars 1629, la paix fust publiée dans Paris aux places publiques par messieurs de l'hostel de ville, accompagnés de deux heraults d'armes, avec l'Anglois. » (Id.)

Sur ce siège de la Rochelle, recommandons aux historiens plusieurs lettres adressées par M. de Charnisay au Cardinal de Richelieu; elles sont intéressantes (Bibl. Imp., Ms. Bethune, n^o 9296.) — *Foy.* BRANTÔME, PETIT (Christ.).

ROËTTIERS (JOSEPH ROEST, dit). ? 1635—1703.
(NORBERT). 1666—1727.
(PHILIPPE). 1712.
(FRANÇOIS). ? 1682— ?
(GEORGES). 1712—53.
(JOSEPH-CHARLES). ? 1692—1779.
(CHARLES-NORBERT). 1720—1772.
(JACQUES). ? 1707—1784.
(Jⁿ-BAPT.-EMMANUEL) ? 1748—1794.

On verra tout à l'heure d'où je tire le nom flamand de cette famille d'artistes remarquables, qui porta toujours en France le nom de Roëttiers. (Je ponctue l'E, comme le faisaient la plupart des Roëttiers.) Le premier document que j'ai pu trouver sur Joseph Roëttiers, qui fut un habile graveur en médailles, est à la date de juillet 1674, ce sont les

« *Lettres de naturalité* » données à Versailles par le Roi « pour Joseph Roëttiers (*sic*), natif d'Anvers. Tailleur et graveur général des monnoyes et médailles, et Hélène Stonehouse (*sic*) sa femme, native de la province d'Yorek en Angleterre, et Philippe-Jacques-Joseph, Georges, Jean et Elisabeth, enfants du premier lit dud. Roëttiers. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault. 56, p. 670.)

Si l'on prend ce document à la lettre, on en doit conclure qu'en juillet 1673, — quand Louis XIV, pour attacher à la France un homme de mérite qui y était habité déjà depuis quelque temps et que le Roi avait logé au Louvre, à côté des artisans habiles qui travaillaient pour la couronne, — Joseph Roëttiers était *époux* d'Hélène Stone House et que d'un *premier lit* il avait cinq enfants; ch bien, la conclusion serait fausse. Ces lettres de naturalité contiennent un mensonge, deux mensonges pour mieux dire. J. Roëttiers n'était point veuf de la mère des cinq enfants qu'il faisait naturaliser, et Hélène Stone House n'était point sa femme. Elle était sa maîtresse et ne fut épousée que seize ans après. La mère de Philippe, de Jacques-Joseph, de Georges, de Jean et d'Elisabeth se nommait Elisabeth Niles. Elle mourut « aux galeries du Louvre, le mercredi 16^e octob. 1680, à deux heures après midi, et fut enterrée à St-Germ. l'Auxerrois, le vendredi 18, âgée de 40 ans ». (Née par conséquent vers 1640, probablement à Anvers.) L'acte d'inhumation fut signé : « Joseph Roëttiers » par l'époux d'Elisabeth Niles, et « Philip Roëttiers » par son fils.

Je vois dans un Registre des bâtiments du Roi quatre articles qui concernent Roëttiers :

— « Du 25 may 1680, à Rottiers (*sic*) 1,500 l. scavoir, 1,200 pour quatre quarrez de médailles et deux poinçons de l'histoire du Roy, et 300 l. pour gratification en considération du soin extraordinaire qu'il a mis à graver lesd.

poinçons. » — « A Joseph Roëttiers » (cette orthographe indique la prononciation habituelle du nom de notre graveur) « pour ses gages des six premiers mois de l'année 1680, la somme de sept cent cinquante livres. » (Son traitement annuel, en dehors du prix de ses travaux, était donc de quinze cents livres.) — « A Joseph Roëttiers sur les poinçons, carrez et autres ouvrages qu'il grave pour les médailles de l'histoire du Roi, la somme de 2,000 l. » — « A Jos. Roëttiers, p^r parfait payement de 5,000 pour plusieurs cires, poinçons et carrez de médailles qu'il a faits pour le service du Roy, 800 liv. » (15 déc. 1680.)

L'office de « Tailleur général des monnoies de France » ayant été supprimé le 22 nov. 1681, Joseph Roëttiers continua à en faire les fonctions. (Arch. de l'Emp., Secrétariat, E, 3443.) — « Au s^r Roëttiers, graveur, 1,500 l p^r sa pension de l'année 1685. Id. p^r 1686. »

J'ai dit qu'Hélène Stone House était, dès 1674, la maîtresse de Joseph Roëttiers; elle eut, avant de devenir sa femme légitime, trois enfants de lui; d'abord « Anne-Marie Roest, qui signifie en françois Roëttiers » (à ce que dit l'acte que j'ai sous les yeux), baptisée en 1687, à St-Sulpice; ensuite « Hélène-Noëlle », née aux galeries du Louvre, où les deux amants vivaient maritalement, et baptisée à St-Germ. l'Auxerrois, le 24 déc. 1688, ayant pour parrain et marraine Georges Roëttiers et Elisabeth Roëttiers ses frère et sœur, qui signèrent : « Elisabeth Roëttiers et George Roëttiers ». (Joseph signa ce jour-là : « Joseph Roëttiers ».) Enfin, Louis, baptisé le 21 janv. 1690, ayant pour parrain Jean Roëttiers son frère, qui signa : « Jean Roëttier », quand leur père signait : « Joseph Roëttiers ». Remarquez que dans les trois actes de baptême que je viens d'abrégé J. Roëttiers est toujours dit : « Tailleur général des monnoies de France », soit que l'office eût été rétabli, soit qu'il en prit le titre, par cela seul qu'il en faisait les fonctions, gravant, comme par le passé, toutes les monnaies, dont les types sortis de sa main allaient se reproduisant par les tailleurs particuliers des Monnaies des provinces. Toujours aussi Hélène Stone est dite « femme » de J. Roëttiers. Pourquoi Roëttiers et Hélène hésitent-ils à faire consacrer par l'Eglise une union qui durait depuis bien longtemps? Je n'ai pu le savoir. Enfin, le 12 juin 1690, « Joseph Roëttiers, âgé d'environ quarante-huit ans » (ceci reporte sa naissance à l'année 1642), « veuf d'Elisabeth Niles », conduisit à l'autel « Hélène Stonnes (*sic*) âgée de trente-deux ans environ » (née par conséquent vers 1658; elle n'avait que 16 ans en 1674, quand J. Roëttiers la disait sa femme dans un acte authentique qu'il faut rectifier pour lui rendre son caractère véritable) « Hélène Stonnes fille de deffunt Jean Stonnes (*sic*) vivant officier du Roy d'Angleterre » (Charles II) et « d'Anne Daube, tous deux demeurant aux galeries du Louvre. (St-Germ.). Les époux déclarèrent reconnaître pour légitimes « un garçon et deux filles issus de leurs œuvres ». Ce sont : Marie-Anne, Hélène-Noëlle et Louis que j'ai mentionnés plus haut. Ce dernier mourut le 24 juillet 1690, et fut inhumé le lendemain en présence de son père et de « Jean Revoir, graveur et fourbisseur du Roy, voisin (au Louvre), et amy du s^r Roëttiers ». L'acte est signé « Joseph Rottiers (*sic*), J. Revoir. » En 1692, J. Roëttiers eut un fils, *Joseph-Charles*, dont je n'ai pas connu le baptistaire. On le verra bientôt figurer. Le dimanche 13 déc. 1693, « Joseph Roëttiers, graveur général de toutes les monnoyes de France », fit baptiser « Catherine-Marie » dont

forent parrain « Cornelis Vermeulen, graveur du Roy en taille-douce », et marraine « Magdeleine de Vaddre, veuve de Nicolas Pitault, aussi graveur du Roy ». L'enfant était né le 8 du même mois. L'acte est signé : « Joseph Roettiers (*sic*), Cornelis Vermeulen, Madelen de Vaddere ». Hélène Stone House donna un frère à Catherine-Marie, *Rémond-Ferdinand*, dont je n'ai pas vu l'acte de baptême.

J. Roettiers, qui avait eu cinq enfants d'Elisabeth Niles, en eut cinq d'Hélène Stone, en somme dix enfants, réduits à neuf par la mort de Louis en 1690.

« Le mardi 12 sept. 1703 fut inhumé Joseph Roettiers, Graveur général des monnoyes de France et particulier de la monnoye de Paris, graveur des médailles de l'Histoire du Roy et de son Académie roy^{le} de peint. et sculp. » (depuis le 30 janvier 1683) « âgé de soixante-huit ans, decédé le 11 sept. à deux heures et demi du matin, dans les galeries du Louvre. » Les témoins de son enterrement furent « Joseph Roettiers, marchand drapier, et Charles-Joseph Roettiers, tous deux ses fils, et Norbert Roettiers, graveur général du Roy d'Angleterre » (détail intéressant, peut-être inconnu de nos voisins d'outre-Manche) « et François Roettiers, peintre, tous deux cousins du défunt. » L'acte est signé : « Joseph Roettiers, Charles-Joseph Roettiers, N. Roettiers, Fr. Roettiers (*sic*). »

Si, comme le déclare ce document, Joseph I^{er} Roettiers était âgé de 68 ans en 1703, il était né vers 1635, et non en 1642, comme le ferait croire l'acte de son mariage. Où est la vérité entre ces deux assertions? J. Roettiers, quand il déclara son âge, en 1690, se trompa-t-il ou voulait-il tromper sa femme? Quand les fils et les cousins de Roettiers dirent à la sacristie de St-Germain que Joseph Roettiers mourait à soixante-huit ans, étaient-ils bien instruits? n'est-ce pas « cinquante-huit ans » qu'ils dictèrent au vicaire, et celui-ci n'écrivait-il pas soixante pour cinquante? — Je vois que « Joseph Roettiers, Tailleur général des monnoyes de France », fut parr. à St-Thomas du Louvre, le 5 nov. 1686, et que, ce jour-là par exception, il signa : « Joseph Roettiers ».

— Norbert Roettiers eut, le 17 janvier 1704, la fonction de Tailleur général des monnoyes, par la décès de son cousin Joseph. (Arch. de l'Emp., secrétariat, B, 3113.) Ce Norbert Roettiers épousa (en Angleterre, je pense), « Winifride Clark »; il en eut au moins quatre enfants : *Jacques, Jean, Elisabeth-Hélène* et *Jacques-Hubert*. Jacques naquit vers 1707; je n'ai pas trouvé son baptême. Jean vint au monde à l'hôtel des monnaies, le 3 nov. 1709; il fut tenu par « Jean Drummond, duc de Melfort », chevalier du très-noble ordre de la Jarretière, et Marie Drummond de Melfort, fille de ce seigneur. Norbert est qualifié dans le baptistaire de Jean : « Graveur général des monnoies de France et d'Angleterre ». Elisabeth-Hélène fut baptisée le 15 déc. 1712, tenue par « Georges Roettiers, graveur particulier de la Monnoye de Paris », et par Hélène Stone House, veuve de Joseph I^{er} Roettiers, laquelle déclara ne savoir pas signer. L'acte est signé : « N. Roettiers, George Roettiers ». *Jacques-Hubert* Roettiers naquit le 22 juillet 1717. — Norbert Roettiers, né à Anvers vers 1666, mourut à Paris le 18 mai 1727. Il avait été admis à l'Académie Roy. de peint. le 31 janvier 1722.

— Jacques Roettiers, fils de Norbert, se maria le 16 janvier 1734. Il avait étudié l'art du graveur sur métaux. Il était orfèvre ordinaire du Roy, en 1734, lorsqu'il épousa « Marie-Anne Besnier, âgée de seize ans, fille de Nicolas Besnier, écuyer conseil^{er} du Roy, ancien échevin et seigneur de Choisy-sur-

Seine. L'acte de son mariage dit que Jacques était âgé de vingt-six ans passés. Les témoins des jeunes époux furent Joseph-Charles Roettiers, graveur général des monnaies de France, cousin du marié, dem^r à l'hôtel des monnaies, Joseph Clark, gentilh. anglais, oncle maternel de la mariée, et Edmond Loftier, banquier, beau-frère dud. marié, dem^r rue de la Coutellerie, paroiss. St-Médéric. Le marié signa : « J. Roettiers », son cousin, « J.-C. Roettiers. (St-Germ.) — Jacq. Roettiers mourut le 17 mai 1784, âgé de soixante-dix-sept ans; il était membre de l'Acad. Roy. de peint. depuis le 2 oct. 1773; il y avait été reçu comme graveur.

— Philippe Roettiers, fils de Joseph I^{er} et d'Elisabeth Niles, eut la charge et le titre de « Graveur g^l des médailles et monnoyes de Sa Maj. catholique » (Philippe V) et de Charles second, Roi de la Grande-Bretagne. Il épousa Jeanne-Marie de Mangeleer, avec qui il était demeurant à la Monnaie d'Anvers, lorsque leur fils « François Roettiers, premier dessinateur de S. M. Britannique », se maria à Paris. Philippe Roettiers et sa femme envoyèrent leur consentement au mariage; cette pièce, que j'ai eue sous les yeux, est signée Ph. Roettiers, et Joanna-Marie de Mangeleer. François Roettiers épousa à St-Germ. l'Auxer., le 12 juillet 1712, ayant 30 ans environ, né par conséquent vers 1682, « d^{lle} Jeanne Hacquet, âgée de trente ans aussi, » veuve de François Heurté, conseil^{er} du Roy, receveur et contrôleur de la seconde chambre des enquêtes. Le mariage fut célébré en présence de « Norbert Roettiers, Graveur g^l des monnoyes de France et d'Angleterre, dem^r dans l'hôtel des monnoies, de Georges Roettiers, graveur particulier de la monnoye de Paris, dem^r aussi dans l'hôtel de la monnoye, cousins germains du marié... de Nicolas de Largillière, peintre ord. du Roy, dem^r rue Ste-Avoye, amy de la mariée ». — L'époque de la mort de Philippe Roettiers m'est restée inconnue, aussi bien que celle du décès de son fils François.

— Georges Roettiers, que nous savons frère de Philippe et de Charles-Joseph, épousa Marie-Claude Hermant, fille de Jean Hermant, maître apothicaire, et de Claude Buret. Il eut au moins 6 enfants : 1^o *Hélène* (9 août 1712); 2^o *André-Georges* (31 oct. 1713; son parrain fut André Mangeleer (*sic*), marchand à Anvers); 3^o *Marie-Claude* (10 mars 1716); 4^o *Marie-Catherine* (3 août 1717), tenue par Marie-Catherine Roettiers (fille de Joseph I^{er} Roettiers, né en 1693); 5^o *Joseph-Charles* (12 janv. 1722), nommé par Joseph-Charles Roët, et dame Winifride Clark, femme de Norbert Roët; 6^o *Georges*, 29 mars 1723. — Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Georges Roettiers, père de ces six enfants; il vivait encore en 1753.

— Joseph-Charles Roettiers, âgé de 23 ans (né par conséquent vers 1692), épousa une fille de Charles Herault, le peintre de paysage estimé dans son temps :

« 18 juillet 1715, J.-Charles Roettiers, âgé de 23 ans, grav. des méd. de l'Hist. du Roy, fils de défunt Joseph Roettiers, Graveur g^l des mon. de France et particulier de Paris, graveur des méd. de S. M., et de son Acad. roy. de peint. et sculp., et de Hélène Stone-Hous (*sic*), lad. mère à ce présente et consentante, d^{te} à la Monnoye, paroisse St-Germ. l'Auxer. et Catherine Herault, âgée de 24 ans, fille de Charles Herault, peintre ord. du Roy en son Acad. roy. et de Marie-Geneviève de Lens, dem^r place Dauphine... présents : George Roettiers grav. partiel de la monnoye de Paris, Louis Silvestre, peintre ord. du R., professeur en son Acad. roy. de peint. et Jacques Herault,

peintre, frère de l'époux. La mère de l'époux a déclaré ne savoir pas signer. L'acte est signé : « J.-C. Roëttiers, Catherine Hérault, George Roëttiers, Marie-Généviève de Lens Hérault, Louis Silvestre le jenne, J. Hérault, C. Hérault, L. Marteau, Hutin, Remond Roëttiers. » (Reg. de de St-Barthélemy.)

De son mariage J.-Ch. Roëttiers eut, le 6 janv. 1717, *Hélène-Charlotte*, tenue par Charles Hérault et par Hélène Stone House, veuve de Joseph Roëttiers. Que J.-Ch. Roëttiers ait eu des enfants entre 1717 et 1726, c'est ce que j'ignore; le 19 fév. 1726, il fit baptiser *Catherine-Françoise*. L'acte du baptême le qualifie « Graveur général de la monnoye de France ». Il exerça cette charge par commission, depuis le 18 juin 1727; il n'en faisait donc, en 1726, les fonctions qu'à titre provisoire. Le baptistaire d'Hélène-Charlotte le qualifie membre de l'Acad. Roy. de peinture. Il avait été reçu en effet, le 31 décembre 1717, âgé de vingt-cinq ans environ. — Catherine Hérault mourut, le 26 avril 1753, âgée de 67 ans ou environ, à l'hôtel des monnaies et fut inhumée le lendemain à St-Germ. l'Auxer., en présence de Ch.-Norbert Roëttiers, bourgeois de Paris, son fils, et de messire Raymond-Ferdinand Roëttiers, écuyer, ancien ingénieur du Roi, hérald d'armes de l'ordre de St-Louis, beau-frère de ladite défunte (un des fils de Joseph Roëttiers, dont je n'ai pas connu le baptistaire). Mad. Roëttiers était à peine morte que Joseph-Charles pensa à un second mariage. Une veuve, parente, sœur peut-être de Marie-Claude Hermant, la femme de Georges, lui plut, et le 6 novembre 1753 — il avait plus de soixante ans — il l'épousa à Marnes « dans la chapelle privée de M. Hermant ». La dame se nommait « Jeanne Hermant; elle était veuve de M. Philippe de Chefdeville ». Ce Chefdeville était mort le 28 avril 1750, rue St-Antoine. Sa veuve demeurait, en 1753, rue Neuve-des-Bons-Enfants; J.-Ch. Roëttiers demeurait à l'hôtel de la monnaie, rue de St-Germ. l'Auxerrois. (Reg. de St-Eust.) = J.-Ch. Roëttiers mourut âgé de 87 ans, le 14 mars 1779. (Liste des Académiciens.) = Charles-Norbert Roëttiers, son fils, graveur en médailles, fut reçu à l'Académie le 31 déc. 1764; il mourut le 19 nov. 1772, âgé de 52 ans, né par conséquent vers 1750. = Madeleine Nicole, fille de Joseph 1^{er} Roëttiers, fut enterrée le 18 juin 1711. Elle mourut à la Monnaie; assistèrent à son enterrement : Joseph-Charles, Georges et Rémond-Ferdinand Roëttiers, ses trois frères. (St-Germ.)

— Jacques Roëttiers que nous avons vu naître vers 1707, de Norbert Roëttiers et de Winifride Clark, fut graveur et orfèvre du Roi; il avait ce double titre lorsque, le 6 juin 1734, il épousa à St-Germ. l'Auxer. « d^{lle} Marie-Anne Besnier, âgée de seize ans, fille de Nicolas Besnier, dont il eut deux fils. Il fut reçu à l'Académie comme graveur le 2 oct. 1773 et mourut aux galeries du Louvre, le 17 mai 1784, à six heures du matin. L'acte de son inhumation (18 mai) le dit : « Chevalier, membre de l'Acad. R. de peint. et sculpt., âgé de soixante-dix-sept ans ». Assistèrent à son enterrement : Jacques-Nicolas Roëttiers de la Tour, chevalier, et Alexandre-Louis Roëttiers de Montaleau, chev., conseil^r du R., auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, ses fils. L'acte est signé : « Roëttiers de la Tour, Roëttiers de Montaleau, Roëttiers de la Bertraretre, Roëttiers de la Chauvinnerie, Besnier. » Je ne sais si les deux derniers Roëttiers étaient fils de Jacques.

— Un Jean-Baptiste-Emmanuel Roëttiers, dont je ne sais pas le père, m'est connu par cette mention que je lis au Registre d'écron de la Conciergerie :

« Du 3^e jour de Nivose, an 11 de la Republ. Franç. (23 déc. 1793), Jean-Baptiste-Emmanuel Roëttiers cy-devant gentilhomme de la chambre du ci-devant Roy, prévenu de complicité et d'intelligences contre-révolutionnaires avec la femme Billiens, et de protocation à la Royauté. »

La prévention eut la conséquence qu'avaient presque toujours les accusations de cette époque, à ce moment terrible; J.-B.-E. Roëttiers fut exécuté révolutionnairement, le 31 janvier 1794. L'acte de son décès, enregistré huit jours seulement après son exécution, tant la mort allait vite et tant s'accumulaient les procès-verbaux dressés au pied de l'échafaud, dit Roëttiers : « ex-noble, gentilh. de la chambre du *dernier tyran*, âgé de 45 ans, natif de Paris, domicilié rue des Quatre-Fils. » (Reg. de la municipalité de Paris.) Le même jour, 31 janvier 1794, fut décapitée sur la place de la Révolution « *Anne-Jeanne* Roëttiers La Chaussigny, native de Paris, domiciliée à Asnières, mariée à François Charras, ci-devant marquis ». Je ne sais par quel lien de parenté était unie mad. la marquise de Charras au gentilhomme de la chambre de l'infortuné Louis XVI.

— Nicolas de Largillière fit un portrait en buste de Joseph Roëttiers, que grava, en 1700, Claude Vermeulen, compatriote et ami de Joseph. C'est un fort bon morceau que cette reproduction gravée de l'ouvrage de Largillière. En 1770, G.-N. Cochin dessina un portrait (profil à droite) de Jacques Roëttiers, que grava St-Aubin en 1771. Le même St-Aubin grava en 1774 un portrait (profil à gauche) de « Joseph-Charles Roëttiers, chevalier », dessiné par le même G.-N. Cochin. M. Berthou peignit M. Alexandre-Louis Roëttiers de Montaleau. Ce portrait fut lithographié par M. Beaufort.

ROHAN (HENRI et autres).

Voici quelques notes qui pourront servir aux futurs biographes des Rohan. — Le vieux minutier de l'étude de M. Le Monnyer, not., garde deux actes qui intéressent Henri, duc de Rohan, le chef célèbre du parti calviniste. Le 1^{er} de ces actes est dans le vol. année 1605, p. 159; le second, dans le vol. an. 1625, p. 171. Les vieilles Archives de la guerre possèdent une lettre de ce duc de Rohan, signée par lui, datée de « Coire, le dernier de novembre 1632 », et adressée : « A Messieurs Les (*sic*) Mareschal de Thoiras et de Servien ambassadeurs extraordinaires pour le Roy en Italie ». Le cachet du signataire, sur cire d'Espagne noire, resté attaché au revers de la lettre, est bien conservé. (Vieil. Arch. de la guer., vol. 20, p. 190.) Les mêmes archives ont une lettre qui annonce que le duc de Rohan, pair de France, fut pourvu, le 12 juil. 1633, du commandement de toutes les troupes qui étaient au pays des Grisons. (Vol. 14, p. 64.) Outre cette pièce, les mêmes archives ont, vol. 26, p. 107, une lettre du Roi adressée aux gens des comptes, le 3 déc. 1635, dont la teneur est celle-ci :

« Encores que nos finances estant chargées d'une infinité de despenses excessives pour soutenir la guerre comme nous faisons en tant de divers endroits, nous ensions subject de reserver les effets de nostre liberalité en une saison plus commode, neantmoins ne voulans (*sic*) pas différer de tesmoigner en quelque sorte à nostre très cher et bien aimé cousin le duc de Rohan » (Henri). • pair de

France, nostre Lieut. général en nostre armée de la Valteline, la grande satisfaction que nous avons des signalés services qu'il nous a faits, et que nous recevons continuellement de luy dans cet employ, ayant non seulement conquis la Valteline avec nos armées, mais l'ayant conservée avec autant de prudence que de valeur... nous avons résolu de lui faire quelque gratification pour luy donner plus de moyen de supporter les dépenses qu'il est obligé de faire dans lad. charge, et acunement recongnoistre ses services, en attendant que nous le puissions par de plus dignes marques de nostre bonne volonté; A ces causes, nous avons fait et faisons don à nostre d. cousin le Duc de Rohan de la somme de *treute six mil livres* sur les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de nostre espargne, par ces présentes, signées de nostre main. »

— Je vois au registre de St-Sulpice, sous la date du 2 août 1657, la mention du baptême d'Armand, fils de h^r et p^r prince M^{re} Charles de Rohan duc et pair de France, duc de Montbazou et de haute et puis^{te} princesse dame Jeanne-Armande de Schomberg, sa femme ».

— M. Le Monnyer, not., garde, en minute, 3 actes passés au nom d'Alexandre de Rohan (p. 85 et 146, an. 1615; p. 48, 2^e partie de la même année). Parmi les minutes de l'an 1679, est un acte, au nom de Louis de Rohan-Chabot, pair de France, prince de Léon, époux d'Elisabeth Du Bec de Grimaldi. Ce prince de Léon signait : « Louis de Rohan-Chabot. » M^{me} Elisabeth-Catherine Du Bec-Crépin signait : « la duchesse de Rohan. » — Le répertoire des actes passés chez les prédécesseurs de M. Aubry, notaire à Paris, mentionne : 1^o un acte entre « Henry Chabot, duc de Rohan, et Urbain Maillé de Brezé » (sept. 1649); 2^o traité pour un gouvernement entre ledit Rohan et ledit Brezé (même date); 3^o quelques actes de Henri de Rohan-Chabot (janv. et février 1650); 4^o mariage de François de Rohan et Anne Chabot de Rohan (15 avril 1663). — M. Hatin, not., a, sous la date du 4 mars 1690, un acte passé entre « Charles de Rohan, prince de Guéméné », et « Jean-Baptiste-Armand de Rohan, prince de Montauban ».

— Lundi 1^{er} mars 1655 fut apporté à St-Paul le corps de ... Henry de Chabot de Rohan et de Fontenay, pair de France, Prince de Léon, chev. des ordres du R. Cap^{te} de 100 hom. d'armes, Gouverneur et lieu^t g^l pour S. M. de la province et duché d'Anjou, ville et chastean d'Angeli, décédé à Chantelou, proches Chartres, le 27^e feur. dernier. » (St-Paul.)

— « 3 janvier 1671, bapt. de « Alexandre Mériadee, né le 18 juillet 1670, fils de ... François de Rohan, prince de Soubise, duc de Fontenay .. et de dame Mad.-Anne-Charlotte de Rohan son épouse, à la place Royale; parrain... Charles de Rohan, prince de Guéméné (sic), marraine d^{ne} Anne de Bretagne de Goelle. (Signé) Anne de Bretagne, Charles de Rohan, François de Rohan Hameau. » (St-Paul.)

— « 24 sept. 1680, bapt. de Charlotte, née le 20, fille de Charles de Rohan, prince de Guéméné et de Charlotte-Elisabeth de Cochefilet de Vancelas, rue des tournelles; parr. Nicolas de Neuville, duc de Villeroy pair et premier Maréchal de France, Marr. Anne de Rohan, princesse de Guéméné, duchesse douairière de Montbazou. (Signé) Villeroy, Anne de Rohan, Charles de Rohan » (St-Paul.)

« 9 mai 1669 Hercules Maïdeck né du j^r précédent fils de François de Rohan prince de Soubise, duc de Fontenay comte de Rochefort, cap^{te} sous-lieut. de la compagnie des gendarmes de la garde du R. et de dame Anne Chabot de Rohan, place Roy. Parr. Charles-Honoré d'Albert duc de Chevreuse, marquis d'Albert, marr. Louise de Bethune princesse d'Aurichemont, dame de Montmort. (Signé) Louise de Bethune Sully, H. d'Albert duc de Chevreuse. » (St-Paul.)

— M. Fourchy a les minutes de deux actes passés

au nom de Jean-Baptiste-Armand de Rohan (1^{er} mai 1693; juin 1694); il garde aussi un acte passé le 18 nov. 1705, par Louis Bretagne Huln de Rohan-Chabot. — « Guy-Auguste de Rohan-Chabot épousa, âgé de soixante ans, le mardi 26 mai 1744, à St-Sulpice, Marie-Appoline Scholastique de Stafford, âgée de 23 ans. » Il était veuf d'Yvone-Silvée de Ruiys et demeurait sur la paroisse St-Paul. Il signait : « Guy-Auguste de Rohan-Chabot ». — Charles de Rohan, prince de Soubise, duc de Rohan, pair et Maréchal de France, Ministre d'Etat, cap^{te} lieutenant des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, gouverneur et lieut. général pour Sa Majesté des provinces de Flandre et de Hainant, gouverneur particulier de la ville et citadelle de Lille, demeurant en son hôtel rue de Paradis, paroisse St-Gervais, emprunta huit mille livres à Charles de Loynes d'Autroche, doyen et vicaire général de l'Eglise d'Orléans, le 24 janv. 1776. Il signa l'acte par lequel il s'engageait à rendre cette somme : « Le M. P. de Soubise ». (Chez M. Le Monnyer.) Le 19 janvier 1778, le Maréchal de Soubise passa un acte (sans intérêt), que garde aussi le minutier du même notaire. — Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, premier pair de France, prince de Léon, eut de Marie-Elisabeth-Catherine Du Bec-Crépin de Grimaldi au moins deux enfants : 1^o Marie-Marguerite-Françoise, née le 25 déc. 1680 et baptisée à St-Paul le 28, tenue sur les fonts par « François-René Du Bec-Crépin Grimaldi, marquis de Vardes, comte de Moret, cheval. des ordres du Roy et gouverneur d'Aigues-Mortes, représenté par Louis de Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois, pair de France », et par « dame Marie Amélot veuve de Monsieur Nicolay, premier président de la chambre des comptes ». Le baptême fut fait dans la chapelle de l'hôtel de Rohan, place Royale; 2^o Anne-Henriette-Charlotte, née à Aigues-Mortes, chez son oncle, le 18 janv. 1682, ondoyée là et baptisée à St-Paul, le 10 avril 1683. — Charles de Rohan, prince de Guéméné, duc de Montbazou, pair de France, eut de « Madame Charlotte-Elisabeth de Cochefilet de Vancelas, au moins trois enfants : 4^o Charlotte, née rue de Versailles, au Marais, et baptisée le 24 sept. 1680; le parrain de Charlotte de Rohan fut « Nicolas de Nenville, duc de Villeroy pair et premier Maréchal de France »; sa marraine : « Anne de Rohan princesse de Guéméné duchesse douairière de Montbazou ». (St-Paul.) 2^o Louis-Henry, né le 30 oct. 1681, ondoyé, puis baptisé le 18 mars 1682, ayant pour parrain « Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France », et pour marraine « dame Henriette de La Guiche, duchesse douairière d'Angoulême », qui signait d'une main tremblante : « La Guiche ». Le comte d'Armagnac signait : « Louis de Lorraine grand écuyer de France »; 3^o Charles, né le 7 août 1693, place Royale, et baptisé le lendemain, ayant pour parrain « François-Armand de Rohan ». L'acte constate l'absence du père au baptême de Charles de Rohan. — Le 3 juin 1729, à St-Christophe, Charlotte de Rohan, veuve du comte de Mortagne depuis le mois de mai, et âgée de 47 ans, épousa Hugues de Créquy, âgé de 27 ans seulement. — M. Vielville, not. à Paris, garde parmi ses vieilles minutes celles de plusieurs actes passés, en 1690, par le prince de Montbazou et par Madame de Montbazou-Guéméné. — Voy. CHABOT, 1. CHEVREUSE, CRÉQUY, LUYNES.

ROHAULT (JACQUES).

? 1620—1672.

• Jacques Rohault né à Amiens, en 1620. Il abrégéa et il exposa avec clarté la méthode de la philosophie de Descartes. Mais aujourd'hui cette philosophie éronnée presque en tout, n'a d'autre mérite que d'avoir été opposée aux erreurs anciennes. Mort 1675. » (Volt., *Siècle de Louis XIV.*)

Je ne sais pas si, en effet, Jacq. Rohault naquit en 1620, mais ce que je sais, c'est qu'il ne décéda pas en 1675. Voltaire, induit en erreur, a, sous ce rapport, égaré tous les biographes. Je lis au registre de St-Merry :

« Jacques Rohault professeur es mathématiques, décédé en sa maison rue Quincampoix le 24 décembre 1672, a été inhumé le lendemain en nostre Eglise où ont assisté M^{rs} Clerselier son beau père et (incomplet)... »

A cet acte manque le nom du second témoin et la date précise de la mort du mathématicien-physicien, qui jouit longtemps d'une grande réputation; mais ce document est placé dans le registre que j'ai sous les yeux, au fol. 30, après un acte qui déclare enterré, le 1^{er} janvier 1673, un homme décédé le 31 décembre 1672. La mort de Jacques Rohault doit donc être reportée au 30 ou au 31 décembre 1672. Le Clerselier qui est dit ici beau-père du défunt est Claude Clerselier, avocat au parlement, qui donna une de ses filles à Rohault, au grand étonnement et même au grand scandale de l'écrivain qui, dans la *Biog.-Michaud*, parla de ce mariage d'un jeune homme qui n'avait pour lui qu'une admiration très-grande pour la philosophie de Descartes, avec la fille d'un « avocat au parlement! » Voyez-vous! Un « avocat au parlement » se mésallier à ce point! Voilà Geneviève Clerselier bien à plaindre d'une telle déchéance! Ne semble-t-il pas qu'un avocat au parlement était une puissance et marchait l'égal d'un premier président de cour souveraine, d'un duc et pair, d'un Maréchal de France, ou seulement d'un Margrave? La même passion pour le cartésianisme rapprochait Clerselier et Rohault, elle rendait leur alliance assez naturelle. Geneviève Clerselier, élevée dans une maison dont le Dieu était René Des Cartes, ne dut pas être très-étonnée que son père lui présentât pour époux un savant qui était adorateur fervent du dieu qui faisait à Clerselier l'honneur de l'estimer. L'histoire ne rapporte pas que Geneviève ait eu à se repentir du consentement qu'elle avait donné au choix de ses parents. J'ai dit à l'art. CLERSELIER que je n'ai pu trouver l'acte du mariage de Rohault, qui m'aurait appris quelque chose de la famille et aussi l'âge du physicien, au moment où l'« avocat au parlement » daigna le nommer son gendre. — Quel que soit, en Jacques Rohault, le mérite du physicien, du mathématicien, du philosophe, une chose me le recommande plus que son traité de physique et ses autres ouvrages qui furent longtemps classiques: c'est son amitié pour Molière. Elle prouve la largeur de son esprit. Molière était élève de Gassendi, qui attaqua très-vivement le système de Des Cartes; un savant vulgaire, un sectaire aveugle, un homme de parti n'en eût pas demandé davantage pour fuir Molière; Rohault n'en fit rien. Il passa à l'auteur comique les plaisanteries qu'il pouvait débiter sur son théâtre contre les adversaires de l'épicurisme, et, un jour que Molière eut besoin de lui pour un bon office, Rohault n'hésita point à se rendre au désir du comédien. Molière ayant su que son père, qui voulait réparer sa maison du pilier des halles, manquait de l'argent nécessaire pour exécuter son

dessein, et ne pouvant offrir cette somme à Jean Poquelin qui l'aurait refusée, alla trouver Jacques Rohault et le pria de faire offrir par le notaire de Jean Poquelin à celui-ci tout ce dont aurait besoin le propriétaire de la maison où pendait l'enseigne de *St-Christophe*, sous le prétexte apparent que le professeur de mathématiques avait des épargnes à placer. Jean Poquelin accepta, et, le 31 août 1668, un acte fut passé entre lui et Rohault, que compléta, le 24 décembre de la même année, un second acte par lequel Jacques Rohault prêta 2,000 l., complément de 8,000 l. qu'il avait prêtées, le 31 août. Les deux actes furent passés chez Gigault, et les mêmes jours, Jean Poquelin ayant touché l'argent contre lequel il promettait à Rohault de lui servir une rente de 500 l., Molière et Rohault passèrent deux actes par lesquels ce dernier reconnaissait que, dans cette affaire, il n'avait été que le prête-nom de Molière. Les actes des 31 août et 24 déc. 1668 ont été découverts et publiés, en 1863, par M. Eudore Soulié, dans un ouvrage intéressant et curieux, fruit de longues recherches, merveilleusement dirigées, et intitulé *Recherches sur Molière et sa famille* (Paris, in-8°, Hachette). L'inventaire fait après la mort de Molière (une des pièces qu'a données M. Soulié) montre que, dans sa bibliothèque, l'auteur du *Misanthrope* avait la Physique de Rohault, un vol. in-4^o, qu'il tenait peut-être de Rohault lui-même. — Les actes de 1668 disent Jacques Rohault « professeur es mathématiques, dem^r à Paris, rue Quincampoix ». — On a prétendu que Rohault mourut du chagrin qu'il éprouva des accusations portées contre lui par les adversaires de ses idées qui en exagérèrent la portée ou les calomnièrent odieusement; je n'ai pu vérifier cette assertion, que des lettres de lui ou de quelqu'un de ses intimes pourraient seules appuyer. On a dit encore que ses restes furent portés à St-Etienne du Mont et mis dans le tombeau de son maître Des Cartes; aux registres de St-Merry pas plus qu'à ceux de St-Etienne, je n'ai vu de mention relative à cette translation qui, donnant lieu à une exhumation, à un transport en convoi — si modeste que ce convoi eût été — à une réception à St-Etienne, enfin à une réinhumation, aurait dû laisser une trace dans les registres des deux paroisses, chacune de ces choses amenant une recette pour le clergé des deux églises. D'ailleurs, si Rohault avait dû être transporté à Ste-Geneviève, ce n'eût pu être que pour obéir à un vœu testamentaire de l'illustre physicien, et ce vœu comment ne l'aurait-on pas exaucé tout de suite? Comment Clerselier aurait-il fait enterrer son gendre à St-Merry, pour l'en retirer ensuite? Pourquoi cette double inhumation, quand on pouvait obéir, à la fois et tout de suite, au désir d'un mourant et à la coutume, en présentant le corps de Rohault à sa paroisse et en le conduisant en convoi à St-Etienne du Mont? Cela se faisait tous les jours. Les ennemis de Rohault eurent-ils le pouvoir d'empêcher que les choses se passassent ainsi? Mais comment n'auraient-ils plus eu le même pouvoir six mois, un an, ou plus longtemps encore après le 1^{er} janvier 1673? Que leur importait d'ailleurs que leur adversaire mort reposât dans la cave de Ste-Geneviève ou dans celle de St-Merry? Que leur importait que ce qui avait été l'enveloppe matérielle de l'âme de Rohault allât se coucher à côté de ce qui avait été le corps de Des Cartes? Des susceptibilités reli-

gieuses avaient bien pu empêcher que l'éloge funèbre de Des Cartes ne fût prononcé, en 1667, à St-Etienne, quand les restes du philosophe avaient été transportés de Stockholm à Paris; mais, empêcher qu'un cercueil n'allât s'étendre à côté d'un autre cercueil!... Il est vrai que l'esprit de parti politique ou religieux a fait bien des choses plus ridicules encore! — *Voy.* CLERSÉLIEN.

ROI DE LA FÈVE.

1487.

• A Loys seigt de la Trimouille, conseiller et chambellan du Roy nostre sire et baron de Craon, la somme de 90 liur. tour. que le dit Roy nostre sire lui a donnée et ordonnée sur le fait de son argenterie, le onziesme jour du mois de feurier » (1487) « pour convertir et employer en douze aulnes de velours noir double, pour en faire son plaisir, en faneur de ce qu'il a esté *Roy de la fève* à la table dud. seigt, au moys de janvier prochain précédent... » (fol. 321 v°. Argenterie de Charles VIII. Arch. Imp. KK 70.)

— « Douze aulnes de velours cramoisy brun pour servir à faire robes à Mademoiselle de Massy, Roynne de la fève, la veille des Roys, l'année 1540. » (Arch. de l'Emp. Comptes de l'Argenterie, 1544, KK. 92; fol. 179.) *Voy.* Rois (fête des).

ROI DES MARCHANDS.

1547.

Titre qu'on donnait quelquefois au Prévôt des marchands, le chef de l'échevinage à Paris et à Lyon, magistrat municipal remplissant les fonctions que remplissent aujourd'hui les Maires. Dans le registre des baptêmes de St-Paul, je remarque cet acte sommaire : « 18 juin 1547. Maistre Jacques Rapoil, Catherine Bragebonne; Catherine; Catherine Rapoil, femme de Gayant, conseiller en la court, Roy des marchants, M. Mathieu Conignet, Marguerite Achesnart ». Ce qui signifie que, le 18 juin 1547, fille de M. Jacques Rapoil et de Catherine Bragebonne, fut baptisée au nom de *Catherine* une fille tenue, sur les fonts, par la femme de Gayant, conseil, au parlement, roi des marchands, par Marguerite Achesnart, seconde marraine, et par Mathieu Conignet, parrain. La liste des Prévôts des marchands, publiée dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par Hurtaut et Maguy, 1779, nous montre « Louis Gayant », prévôt de 1546 à 1548 exclusivement. Le Jacques Rapoil ou Rapouel, nommé dans l'acte qu'on vient de lire, est l'aïeul de la première femme de Gilles Boileau, père de Nicolas Despreaux. — *Voy.* BOILEAU.

ROI DES MÉNÉTRIERS, ROI DES VIOLONIS.

L'office de Roi des ménétriers était déjà fort ancien quand Pierre Roussel en fut pourvu, avant le 16 sept. 1572. Je vois, en effet, dans le *Glossarium* de Du Cange, au mot : « *Rex minstello-rum* », qu'en 1338, « Robert Cavexon » était « Roy des ménestrels du Royaume de France », et qu'en 1357 et 1362, « Copin Du Breguin » exerçait cette charge, qui ne devait pas être une sinécure alors, car le nombre des ménestrels ou ménestriers était fort considérable, et les ménestrels n'étaient pas seulement des poètes ou des joueurs d'instruments, mais plusieurs d'entre eux étaient escamoteurs, jongleurs, voire propriétaires d'animaux sauvages, qu'ils allaient montrant dans les hôtels des princes, dans les châteaux des seigneurs et dans les fêtes et foires des villes. C'étaient eux qui payaient en monnaie de singe l'hospitalité qu'ils recevaient chez les grands. Des singes bateleurs qu'ils menaient avec eux les acquittaient par leurs tours et leurs gentillesses. Quelques marchands forains faisaient là-dessus comme les ménestrels. La police à exercer sur la

famille vagabonde des ménestrels ne devait pas être une petite affaire, et le Roi des ménétriers ne pouvait être un Roi fainéant. Cette Royauté se borna, avec le temps, à une surveillance exercée par le Roi sur les joueurs d'instruments, violons et autres, et sur les maîtres à danser. Le XVII^e siècle la vit finir. — *Voy.* CONSTANTIN, MAXOIR (DU), RICHOMME et L. ROUSSEL.

ROI DES MERCIERS.

1572.

La corporation des merciers, le troisième des six corps de la marchandise, comprenait un très-grand nombre de marchands différents; elle avait à sa tête, au XVI^e siècle, un premier maître garde qui prenait le titre de Roi des merciers. En 1572, ce Roi était un certain Jacques de Cambray :

« Le mercredi, 18^e juin 1572, Jacques, fils de M^r Jacques de Cambray, Roy des merciers, et de Françoise Cartier sa femme; les parrains M^e Anthoyne Aubry, clerc des buvettes de la cour du parlement, et M^r Guillaume de la Vieuille le jeune, bourgeois de Paris; la marraine damoiselle Ysabeau Cartier. » (S.-Germ. l'Auxer.)

Parmi les merciers, sujets de ce Roi pacifique, étaient des marchands qui vendaient, avec d'autres objets, des bijoux, des bijoux, etc., et qui, pour cette raison, étaient qualifiés : merciers-joailliers. On verra plus loin que le peintre suédois Alexandre Roslin épousa, à Paris, la fille d'un mercier-joaillier. Le 22 avril 1688, le Roi, étant à Versailles, signa le brevet de « retenue de marchand mercier-joaillier de la garde-robe, accordé à Gabrielle Marette, sur la démission de Henry Marette son père ». (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 556, p. 386.) — *Voy.* 3. DAVID, ROSLIN.

ROI DES RIBAUDS.

« Le Compte des despens (*sic*) de hostel le Roy Charles (VI) », du 1^{er} octobre 1380, « que il commença à tenir son hostel comme Roy par la succession de son père le Roy Charles trespassé à Beauté-sur-Marne, le XVI^e jour de septembre l'an dessus dit, jusques au premier jour de juillet en suivant, l'an m. ccc. mii et vij » (Arch. Imp., KK. 30), contient les articles suivants relatifs au Roi des ribauds, fonctionnaire de l'hôtel de nos anciens Rois, qui avait, outre une juridiction sur tous les gens sans aveu et enfants perdus suivant l'armée, la police de l'hôtel et un droit de surveillance sur les filles de joie qui suivaient la cour. En campagne, il était l'exécuteur des sentences criminelles rendues par le Prévôt de l'hôtel.

— « A Jean Saillant, Roy des Ribaux pour ses gages de viij xij jours en ce terme du xxiiii^e jour de janvier l'an M. CCC. LIII^e que l'ordonnance de hostel fut faite jusques au premier jour de juillet en suivant... a raison de iii sols paris par jour, xxxi. viii s. paris. » (fol. 6) — « A Gille Sénéchal pour iii liures de cire a faire l'obsequie de feu Cochelet sergent du Roy des Ribaux dud. hostel, ii sols viii d. paris. Samedy 7 décembre 1380. » — Dans le Registre KK. 31, je lis : « Jean Yvernage Roy des Ribaux pour ses gages à 4 s. par jour... 36 liur. 8 sols. » (Compte de 1404, fol. 12.) Des articles analogues, au même nom, se lisent au fol. 83; au fol. 24 des comptes de 1408, et dans ceux de 1409. En 1421 et 1422, le Roi des Ribauds se nommait Pierre Paleret. (Comptes de l'hôtel; Arch. Imp. KK. 33.)

Sauval (*Antiq. de Paris*, t. III) nomme un certain Estienne Mustrau qui, en 1448, mourut Roi des ribauds, dans sa maison rue des Juifs.

ROIS (Fête des).

1492.

• A Jehan Myolans dit Trégeot, enfant d'honneur de

lad. dame » (Anne de Bretagne) • vingt liures tourn. pour le droit qu'il disoit lui estre deu pour auoir fait les exécutions de la réaulté de la feste des Roys dernièrement passée et pour reconrour de luy ung des tapis d'icelle dame qu'il auoit prius pour cette cause... payé le 12 février 1492. » (Trésorerie de la Reine. Arch. de l'Emp. KK. 83. fol. 53.)

Ce Trégeot, qui se payait par ses mains auant qu'on le payât officiellement, était fils de Jeanne de Daillon, dame de Myolans, et du seig^r de Myolans qui gagna une partie de paume à Charles VIII, en 1490. (Mêmes Arch.)

ROLAND DE LA PLATIERE (MARIE-JEANNE-PHILIPON, dame). 1754—1793.

La *Biog.*—Michaud, et après elle, Quérard (*France littéraire*), ont dit que Mad. Roland était fille d'un « graveur médiocre », qu'elle se nommait « Manon ou Manon-Jeanne Philpon », et qu'elle naquit en 1754. M. Barrière, qui, en 1827, donna avec M. Berville, la troisième édition des *Mémoires* de Mad. Roland, dit dans une Notice d'ailleurs très-bien faite : « Manon Philpon (c'était son nom; il n'est pas noble, elle en plaisante même avec grâce) vit le jour à Paris, vers le milieu du dernier siècle. » Et, en note, il ajoute : « en 1756 ». Comment, M. Barrière qui, à la suite des *Mémoires*, imprimait le procès de Mad. Roland, put-il dire que « Manon » était son nom, quand les pièces judiciaires lui donnent les noms de « Marie-Jeanne »? Comment dit-il que M^{lle} Philpon naquit en 1756, quand Mad. Roland, parlant de son entrée au couvent de la rue Neuve St-Etienne, dit : « C'était le 7 de mai 1765... » j'avais alors onze ans et deux mois »? Mad. Roland dit (t. 1^{er}, p. 9, 3^e édition) :

« J'entends en frémissant ce mot de *Mademoiselle* substitué au doux nom de *ma fille*, à la gentille appellation de *Manon*. Oui, *Manon*; c'est ainsi qu'on m'appelait. J'en suis fâchée pour les faiseurs de romans; ce nom n'est pas noble; il ne sied point à une héroïne du grand genre; mais enfin, c'était le mien, et c'est une histoire que j'écris... »

Eh bien, non, devant l'histoire Mad. Roland s'appelle Marie-Jeanne Philpon et non *Manon*. Manon était un nom familial qu'on lui donnait chez son père, comme chez M. de L'Orme on appelait *Marion* celle qui s'appelait Marie; chez M. de Lenclos, *Ninon* celle qu'au baptême on avait nommée Anne; et, dans tout Paris, *Fauchon* celle qui se nommait Françoise Chemin et qui fut célèbre comme joueuse de vielle. Les diminutifs qui transforment les noms sont ordinaires dans tous les pays, ils étaient très-communs en France où *Babet* remplaçait Elisabeth, *Dodon* Claudine, *Nanon* et *Ninette* Anne, etc.

Mad. Roland dit :

« *Gratien* Philpon, mon père, était graveur de profession; il cultivait aussi la peinture, et voulut s'adonner à celle en émail, bien moins par goût que par spéculacion : mais l'incompatibilité de sa vue et de son tempérament avec le feu auquel il faut passer l'émail, le força d'abandonner ce genre. Il se restreignit dans le sien, qui était médiocre: mais quoiqu'il fût laborieux, que les temps favorisassent l'exercice de son art, qu'il eût beaucoup d'occupations et employât un assez grand nombre d'ouvriers, le désir de faire fortune le portait vers le commerce... Il a fini par se ruiner. »

Il y a dans ce passage matière à deux observations; l'une s'adresse à l'auteur des *Mémoires* intéressants que tout le monde a lus, l'autre s'adresse aux biographes. Ceux-ci ont parlé de Philpon comme d'un « graveur médiocre »; qui les a pu autoriser à caractériser ainsi un artisan dont ils n'ont certaine-

ment jamais connu une production? Mad. Roland a écrit que son père se « restreignit dans son genre » qui était médiocre » et sans y regarder de plus près, les biographes ont conclu de ces paroles que Mad. Roland était fille d'un « graveur médiocre ». Les biographes qui ont vainement cherché peut-être des pièces en taille-douce signées: Philpon, ont fait cet admirable raisonnement : « Ce devait être un » homme d'un talent médiocre que celui dont on ne » trouve point d'estampes. » Ils ne se sont pas avisés que Philpon, comme beaucoup des hommes de son métier qui vivaient à la place Dauphine, dans la cour du Palais et sur les quais de l'Horloge et des Orfèvres, ses voisins et ses confrères — Dèbèche, le plus habile de tous, y faisait sa demeure — Philpon était « maître graveur sur métaux », faisant cachets, sceaux, armoiries, gravant en lettres, ciselant les boîtiers de montre, les bonhomières, les étuis, les pommes de canne, etc. Mad. Roland le fait entendre assez clairement, il me semble, p. 24, 30 et 82 de ses *Mémoires particuliers*. — Philpon était très-employé, puisqu'il avait « un assez grand nombre d'ouvriers », et il était homme d'un certain mérite, puisqu'il était « graveur de M. le comte d'Artois », ce que, par parenthèse, Mad. Roland a oublié de dire, n'a pas su ou n'a pas voulu dire. On a vu que Mad. Roland dit, — une mauvaise lecture de son manuscrit l'a peut-être fait dire à ses éditeurs — que son père se nommait *Gratien* Philpon. C'est une erreur, le graveur Philpon avait deux prénoms, d'abord : *Pierre*, puis un autre qui lui était commun avec son père et son grand-père et aussi avec l'auteur des *Mémoires de M. Dartagnan* (*sic*) (1701-2), le trop fécond Gatien Sandras de Courtilz. Il se nommait « Pierre-Gatien Philpon ». J'ai sous les yeux une vingtaine d'actes authentiques qui ne laissent aucun doute à cet égard; un d'eux même est signé en toutes lettres « Gatien Philpon » (1722). Un seul document parmi tous ceux que j'ai vus, dans mes recherches sur les membres de la famille de Mad. Roland, contient le nom « Gratien » (1780). Le clerc qui l'écrivait, tout prêtre qu'il était, oublia qu'un saint Gratien n'est point au paradis des chrétiens, qui a reçu saint Gatien, évêque de Tours, nommé dans le Catalogue des saints donné par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* : « St-Gatien, » *Gatianus* et *Catianus* et non *Gratianus*, premier évêque de Tours, au troisième siècle, honoré le » 18 décembre ». Toutes les localités qui portent le nom corrompu de « Saint-Gratien » sont placées sous le patronage religieux de St Gatien.

Ceci dit, venons à la généalogie de Mad. Roland, qui parle avec esprit, intérêt et bon goût de sa « bonne maman », Mad. Philpon, et des sœurs de cette dame : M^{lle} Angélique Rotisset et Mad. Besnard. Disons, — ce que Mad. Roland n'a peut-être pas trouvé bon de dire, toute dégagée qu'elle fût par ses sentiments démocratiques des préjugés de la naissance — de qui était fils et petit-fils Pierre-Gatien Philpon, le graveur, son père, pour qui elle se sentait moins de tendresse que pour sa mère chérie, dont elle a raconté le trépas avec tant d'émotion et de larmes. (P. 184-90, t. 1^{er}, 3^e édit.)

Les Philpon, ceux du moins de qui sortit Mad. Roland, — car il y en avait beaucoup d'autres à Paris, — les Philpon étaient originaires de la Touraine. Le premier Gatien que je connaisse (je ne puis remonter au delà du bisaïeul de Mad. Roland), habitait, dès 1688, la petite ville de Château-Renault, où

l'on fabriquait des draps et de la bonneterie. Son métier était celui de peigneur de laine. Il avait épousé « Marie Neils », et demeurait avec elle sur le territoire paroissial de St-André. C'est là que, le 6 février 1689, lui vint un fils qui fut baptisé sous le nom de « Gatien, fils légitime de Gatien Philpon (*sic*) peigneur, et de Marie Neils ». (Archiv. de Château-Renault.) Pourquoi Gatien Philpon ne prit-il pas le peigne qui avait fait vivre son père? Pourquoi, au lieu de préparer, pour les fileurs de laine, la matière qui devait se transformer sous d'autres mains, en bonnets ou en draps, prépara-t-il de ces liqueurs que Boileau reprochait à Grenet de vendre pour vin de l'Hermitage? Je ne sais. Ce que je vois, c'est que Gatien I^{er} ne put avoir aucune influence sur la résolution de son fils, car il mourut « peigneur de laine, à Château-Renault, le 27 sept. 1701, à l'âge de trente-six ans ». Il fut enterré le lendemain à St-André. (Arch. citées.) Quoi qu'il en soit, que Marie Neils ait eu des amis dans le commerce des vins, ou que le hasard seul ait décidé de la profession de Gatien II Philpon, ce garçon vint à Paris, et à l'âge de vingt-six ans il faisait partie de l'honorable communauté des marchands qui vendaient du vin en gros et en détail. Il avait boutique rue des Noyers, non loin d'un de ses confrères, Jean Rotisset, paroissien comme lui du curé de St-Etienne du Mont. Ce Jean Rotisset avait plusieurs filles, élevées sous les yeux de Louise-Genève Meunier, leur mère. Mademoiselle Rotisset, comme on nommait alors la femme de Jean, au grand scandale de Madame Roland, dont le libéralisme se révoltait à l'idée que l'on ne donnât point de la « Madame » aux bourgeois et que ce titre fût réservé aux femmes de qualité; — M^{lle} Rotisset voyait sans chagrin fréquenter chez elle un jeune homme, bien établi, qui avait distingué une des petites Rotisset. Aussi, quand Gatien II Philpon demanda à son voisin la main de Marie-Genève, l'aînée de ses enfants, L^{se}-Genève Meunier donna aisément son consentement. Le jour fut pris pour le mariage, après la publication des trois bans, et le

« Mercredi 4^e novembre 1722, furent mariés... Gatien Philpon (*sic*) » (le vicair de St-Etienne oubliait, comme l'avait oublié celui de Château-Renault, que Philpon était une forme de Philippe), « marchand de vin, fils majeur des défunts Gatien Philpon et de Marie Neils (*sic*), demeurant rue des Noyers... et Marie-Genève Rotisset, fille de Jean Rotisset, m^d de vin et de Louise-Genève Meunier, demeurant susdite rue des Noyers... Temoins Louis Guillet principal et procureur du Collège Hubant, dit l'Arc-Maria, y demeurant, ami du marié. » (Le collège de Hubant était établi dans la rue des Poirées, au quartier St-Venot.) « Jean Rotisset père, Jean Rotisset fils, march^d de vin, frère de la mariée, même maison qu'elle, Martin Meunier, march^d de vin, rue des lavandières, etc. » L'acte que j'abrége ici est signé : « Gatien Philpon, Marie-Genève Rotisset, Rotisset, etc. »

Arrêtons-nous un moment. Madame Roland ayant consacré quelques passages de ses Mémoires à sa grand'mère Philpon et à deux sœurs de cette dame, je n'ai pas cru devoir négliger, dans l'intérêt de futurs éditeurs, de rechercher les actes constatant la naissance de ces trois personnes qui sont devenues presque historiques, par l'honneur qu'elles eurent de tenir à Madame Roland. Voici ce que j'ai trouvé à ce sujet. Le 4 août 1696, naquit, de Jean Rotisset, march^d de vin et de Louise-Genève Meunier, Marie-Genève, qui fut la grand'mère de Mad. Roland. Le 2 mars 1699, Rotisset fit baptiser Anne; le 19 avril 1700, Jean-Louis, né rue des Noyers à

l'Épée de bois, comme ses sœurs; le 25 déc. 1701, Jean-Michel; le 12 mars 1703, Louise-Angélique, née le samedi 10. (C'est cette fille dont Mad. Roland [p. 59] dit qu'elle logeait dans l'île St-Louis, avec Mad. Philpon sa sœur qui l'appelaît Angélique, « bonne fille, asthmatique et dévote, pure comme » un ange, simple comme un enfant, et la très-humble servante de son aînée ». Le 16 mai 1704, Jean Rotisset eut Anne-Françoise, et le 22 oct. 1705, Marie-Louise; cette enfant devint Mad. Besnard, la grand'tante qui surveilla Mad. Roland lorsqu'elle était en nourrice, femme grave, au caractère austère, aux « formes solemnelles », dont Madame Philpon plaisantait quelquefois. (P. 70.)

Mad. Roland parlant de sa grand'mère paternelle, une femme qui, dans sa jeunesse, à en juger par le gentil portrait fait par sa petite-fille, eût été très-propre à achalander la maison de Gatien II Philpon, Mad. Roland dit p. 57 : « Les revers du commerce dans lequel elle avait été établie l'ayant » jetée dans l'infortune, elle avait été dans le cas de » chercher des ressources chez des parents éloignés. » Mais du genre de ce commerce, pas un mot. Mad. Roland voulait bien être fille d'un maître graveur de la rue de la Lanterne ou de la place Dauphine; elle ne voyait pas qu'il fût bon qu'une républicaine se dit petite-fille de marchands de vin demeurant rue des Noyers, l'un à l'Épée de Bois, l'autre dans une maison signalée par une enseigne non moins vulgaire. Passe pour cela. Quinault n'avouait pas qu'il était le fils d'un boulanger, J.-B. Rousseau qu'il avait pour père un cordonnier, et, je crois que Voiture, qui se disait « Vincent de Voiture », ne tenait guère à ce qu'on sût qu'il était fils d'un marchand de vin de la rue St-Denis. Mad. Roland que sa mémoire ne servait pas toujours bien quand elle écrivait — et comment s'en étonner? comment concevoir qu'elle pût être assez calme alors pour ne rien oublier? — dit de sa grand'mère Philpon : « Veuve au bout d'un an de mariage, elle avait eu » mon père pour enfant unique et posthume. » Il y a là deux erreurs que les registres de St-Etienne du Mont m'aident à rectifier. Gatien II Philpon se maria le 4 nov. 1722; son premier enfant naquit rue des Noyers, le 5 juillet 1724, à 5 heures du matin, et le lendemain fut baptisé sous les noms de « PIERRE » GATIEUX, fils de Gatien Philpon (*sic*) march^d de vin, » et de Genève Rotisset sa femme ». L'acte du baptême est signé : « Philpon, Bureau, Bonnier. » Le 24 oct. 1725, vint au monde Marie-Louise, fille de G. Philpon, etc. Le baptistaire déclare le père de l'enfant « absent ». Les registres de sa paroisse me font connaître qu'il ne décéda point à Paris; sans doute, il mourut dans quelque voyage entrepris pour les intérêts de son négoce. Les dates des actes que je viens de rapporter contredisent les souvenirs de Mad. Roland, et prouvent 1^o que Marie-Genève Rotisset vécut avec Gatien Philpon non pas un an, mais trois ans; 2^o que Pierre-Gatien Philpon ne fut pas « enfant unique et posthume » de Gatien II, mais le premier de ses deux enfants, dont le second naquit en l'absence de son père, mais non après la mort de celui-ci. Gatien II, en le supposant mort peu de temps après la naissance de Marie-Louise, décéda âgé d'environ trente-six ans, laissant deux enfants à la gracieuse marchande de vin, veuve à vingt-neuf ans, qui eut le malheur de ne pas réussir dans son commerce. Il paraît que Marie-Louise Philpon vécut peu; Mad. Roland ne la comut pas,

et n'en entendit jamais parler. Je n'ai pas trouvé l'acte de son décès.

Quant au père de Mad. Roland, il grandit sous les yeux de sa mère, prit le burin au lieu du foret, se fit recevoir maître graveur sur métaux et se maria en 1750 :

« Du mardi, trentième jour de juin 1750, ont été mariés ensemble et de leur mutuel consentement Pierre-Gatien Philippou (*sic*), m^e graveur, quay de l'Horloge par. St-Barthélémy, âgé de vingt-six ans, selon son extrait baptistaire que nous avons, fils de deff^t Gatien Philippou (*sic*) m^d de vin et de Geneviève Rotisset, ici présente, et Marie-Marguerite Bimont, âgée de vingt-six ans et onze mois, fille de Jacques Bimont, march^d rue de la Pelleterie et de Marie-Marguerite Trude. » (Signé :) « Philipou, M.-M. Bimont, J. Bimont, Marie-Geneviève Rotisset veuve Philipou, mornay, etc. » (St-Nicolas des Champs.)

P.-G. Philipou, qui demeurait quai de l'Horloge au moment de son mariage, alla rue de la Lanterne, où naquit son premier enfant (13 mars 1752), *Marie-Marguerite*, baptisée le lendemain à Ste-Croix de la Cité, tenue par Jacq. Bimont, marchand *mercier*, rue de la Pelleterie. (Mad. Roland ne parle point de ce mercier-là.) Philipou signa cet acte : « P... G... philipou. » *Le dix-sept mars 1752*, Marie-Marguerite Bimont mit au monde « MARIE-JEANNE », qui, le 18, eut pour parrain « Jean-Baptiste Besnard, oncle paternel, demeurant rue Platrière », et pour marraine « Marie Geneviève Rotisset, grand-mère maternelle de l'enfant ». (Ste-Croix.) On voit que Mad. Roland ne naquit point en 1756, comme l'a dit M. Barrière, d'après l'inscription placée sous un des nombreux portraits de cette femme célèbre. Philipou passa, de la rue de la Lanterne, à la place Dauphine; là, sa femme eut, le 23 juin 1755, un enfant, qui mourut le lendemain :

« 24 juin 1755, inhumation au cimetière des S^ts innocents d'un enfant féminin, né d'hyer, comme il nous a apparu par le certificat de la dame Bimont maîtresse sage femme en date du 23, fille de Pierre-Gassien (*sic*) Philippou (*sic*) maître graveur et de Marie-Marguerite Bimont son épouse, dem^t place Dauphine de cette paroisse; ont assisté au convoi le père de l'enfant et Jacques Bimont march^d bourg. de Paris, dem^t rue de la Pelleterie paroisse St-Jacques de la Boucherie son g^d père. J. Bimont. » (St-Barthélémy.)

P.-G. Philipou signa cet acte :



Ce document nous fait connaître une parente de Mad. Roland, une sage-femme, que l'auteur des Mémoires paraît n'avoir point fréquentée, ou qu'elle avait oubliée. Le 3 août 1758, naquit aux Philipou *Thierry-Pierre*. Le 28 avril 1761, Philipou fit enterrer un enfant mâle, « ondoyé la veille par le s^r Barbeau, chirurgien-accoucheur ». Notre graveur est dit, dans l'acte, demeurer « dans la traverse du quay des Morfondus ». Il perdit encore un enfant mort-né le 26 avril 1763; il demeurait alors sur le quai de l'Horloge; il signa cette fois : « P. G. philipou. »

Mad. Roland dit de ses parents : « Je fus leur second enfant : mon père et ma mère en eurent sept »; elle ajoute qu'elle resta seule (p. 6). Je n'ai trouvé trace que de cinq des frères ou sœurs de Marie-Jeanne Philipou.

« Marguerite Bimont, dit encore mad. Roland, lui avait apporté (à P.-Gatien Philipou), en dot, avec fort peu d'argent, une âme céleste et une charmante figure... Son cœur sensible, son esprit agréable auraient dû l'unir à quelqu'un d'éclairé, de délicat; mais ses parents lui présentèrent un honnête homme dont les talents assuraient l'existence, et sa raison l'accepta. » (P. 5.)

La pauvre femme *incomprise*, qui sut se résigner, mourut, non en 1773, comme une faute d'impression, sans doute, le fait dire à Mad. Roland (p. 185 de la 3^e édit. que je cite toujours ici), mais en 1775 :

« Le 8 juin 1775 » (c'était un jeudi, le jour de la Pentecôte étant le 4) « a été inhumée en cette église Marie-Marguerite Bimont, âgée de cinquante un ans, épouse de Pierre-Gatien Philipou, m^e graveur, ancien de sa communauté, décédée le jour précédent, quay de l'Horloge du Palais; ont assisté au convoi Christophe Wolf chéuiste, dem^t rue de Cléry, son beau-frère, Jean-Baptiste Besnard, bourgeois de Paris, dem^t ile St-Louis, son oncle, lesquels ont signé avec nous et plusieurs autres : Wolf, Besnard, Trude, Garat curé. »

Mad. Roland dit de son père (p. 276) : « Mon père, dont nous n'avions pas à nous louer, ne fit ni mariage, ni engagement très-onéreux... Il est mort après soixante ans » (il avait, en effet, soixante-trois ans), « dans le rude hiver de 1787 à 1788, » d'un catarrhe, dont il était incommodé depuis longtemps. J'ai cherché vainement l'acte de décès de P.-G. Philipou; je n'ai pu savoir dans quelle paroisse furent rendus les derniers devoirs à l'ex-graveur de M. le comte d'Artois, que sa fille avait décidé à quitter le burin, ou plutôt les affaires, car alors il gravait peu lui-même, et brocantait beaucoup.

Mad. Roland raconte avec détail, et d'une manière intéressante et noble, dans quelles circonstances se fit son mariage avec M. de la Platière (p. 261-68), elle n'en fixe pas la date. Je vais suppléer à cet oubli. Après les contrariétés qui précédèrent le jour où enfin Pierre-Gatien Philipou se décida à consentir à une union où sa fille inclinait par affection pour « un véritable homme de bien » plus que par entraînement amoureux, on fixa aux premiers jours de février 1780 la cérémonie, qui fut célébrée à St-Barthélémy :

« L'an 1780, le 4^e jour de février, après la publication d'un ban faite en cette église et en celle de St-Michel d'Amiens, le 31 janv. dernier... ont été, par M^r Pierre-Nicolas Bimont, chanoine de la Ste-Chapelle de Vincennes... » (c'est le prêtre, frère de Marie-Marguerite Bimont, qui, d'abord habitué à la paroisse de St-Barthélémy, eut ensuite un canonicat à Vincennes; mad. Roland en parle souvent; elle dit qu'il mourut en 1789 à Vincennes; elle l'aimait beaucoup et l'appelait « le petit oncle »), « fiancés et mariés, M^e Jean-Marie Roland s^r de la Platière, avocat en parlent, inspecteur général des manufactures de Picardie, âgé de près de quarante six ans, fils de deffunt M^r Jean-Marie Roland, s^r de la Platière, conseiller du Roi au bailliage de Villefranche, en Beaujollais et de D^e Thérèse Bessie de Montauzan (*sic*), demeu^t à Amiens, paroisse St-Michel, d'une part, et Marie-Jeanne Philippou (*sic*) âgée de près de vingt six ans fille de Pierre-Gatien (*sic*) Philippou, graveur à ce présent et consentant et de deffunte Marie-Marguerite Bimont, dem^t rue de Harlay de cette paroisse... présent... don François Roland curé de Longpont frère de l'époux... (signé) : Philipou, J.-M. Roland de la Platière, Roland, etc. »

La mariée signa :



Jean-Marie Roland était né à Villefranche, près de Lyon, le 19 février 1734, de « M^r Roland, s^r de la Platière, conseiller du Roy et de Monseign^r le duc d'Orléans, et de dame Thérèse Bessie de Montozau ». (Arch. de la ville de Villefranche, Rhône.) Roland avait donc dix ans de moins que son beau-père, encore trop jeune par les mœurs, et vingt ans de plus que sa femme, déjà si mère par le cœur. Je n'ai pu me procurer l'acte du baptême de la fille que Mad. Roland donna à son mari en 1781 (?) à Amiens. — Je n'ai rien à dire de la carrière politique de Mad. Roland, qui tomba victime d'une Révolution qu'elle avait tant aimée, qu'elle aurait bien voulu arrêter dans ses excès, après l'avoir poussée en avant avec ses amis de la Gironde. Elle paya de sa tête, victime intéressante et noble, les entraînements d'un esprit que la raison n'avait pu refréner à temps :

« Du décadi trente brumaire » (20 novembre) « 1793, l'an second de la République. Acte de décès de Marie-Jeanne Phlipon (sic) du 18 » (8 nov.) « de ce mois, âgée de trente neuf ans native de et domiciliée à Paris, rue de la Harpe, mariée à Rolland (sic) ex-ministre; vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire » (8 nov.) « et du procès verbal d'exécution du dix huit de ce mois signé Wolf, commis greffier, Claude-Antoine Deltroit, officier public. (Signé) Deltroit. » (Reg. de la Municipalité, vol. 13, art. 866.)

— Mad. Roland dit, à propos de sa grand'tante Mad. Besnard et de J.-B. Besnard, qui fut son parrain : « Ils vivent encore, et sur le déclin de leurs » ans, ils languissent de douleurs : ils gémissent sur » le sort de leur petite nièce, dans laquelle ils avaient » placé leur espérance et leur gloire. » Hélas ! oui ; ils avaient vu ministre leur petite Manon ; ils la voyaient prisonnière, et ne se faisaient probablement pas illusion sur le dénouement du drame où, dans leur bon sens de petits bourgeois, ils avaient dû trembler de lui voir ambitionner un grand rôle. Jean-Baptiste Besnard mourut à l'île St-Louis, rue Regratier, le 5^e jour complémentaire de l'an III (21 sept. 1795) ; sa femme, Marie-Louise Rotisset, était morte le 20 nov. 1794. (Arch. de la ville, Tables décennales.) Les sœurs de Marie-Louise l'avaient précédée au tombeau, « Louise-Angélique Rotisset, fille de soixante-sept ans », en 1772, le 11 avril ; « Marie-Genèveve, veuve de Gatien Phlipon, le 10 mars 1784, âgée de quatre-vingt-huit ans ». Elles avaient été enterrées par les soins de « Pierre-Gatien Phlipon, graveur de M^r le comte d'Artois, quay de l'Horloge du Palais », et de « Jean-Bapt. Besnard, leur beau-frère. » (Reg. de St-Louis en l'île.)

— Mad. Roland, qui avait conservé un souvenir peu agréable de M. Garat, curé de St-Barthélemy, son premier confesseur, « un pédant dans lequel je ré- » vérais, dit-elle, le juge spirituel », intéresse son lecteur au prêtre qui lui fit faire sa première communion, au couvent des filles de la Congrégation de Notre-Dame, du faubourg St-Marcel. Ce prêtre était le curé de St-Victor ; c'« était un homme de bon » sens..., juste, éclairé ; je l'aimai comme un père, » et durant trois années qu'il a vécu après ma sortie » du couvent, je venais de très-loin à St-Victor, la » veille des grandes fêtes, pour me confesser à lui ». (P. 41 des Mémoires.) Ce prêtre de St-Victor, les futurs historiens de Mad. Roland seront bien aise de l'apprendre, se nommait Pierre-Nicolas Lallemand ; il était chanoine régulier de l'abbaye de St-Victor, et mourut, âgé de 65 ans, le 23 juillet 1771. (Reg. de St-Victor.) Cette date servira à fixer d'une manière approximative l'époque à laquelle M^{lle} Phli-

pon sortit du couvent de Notre-Dame. Ce dut être vers 1768. Quant au curé Garat, il mourut ou quitta St-Barthélemy en 1778 ; sa dernière signature, sur les Reg^s de St-Barthélemy, est du 5 juin 1778, la première de l'abbé Durville, son successeur, est du 24 juin. — Ceux qui ont lu les Mémoires de Mad. Roland n'auront pas oublié Angélique Boufflers, la sœur converse qui s'attacha à la jolie petite Marie Phlipon, lorsqu'elle entra (7 mai 1765) au couvent où elle allait se préparer à sa première communion : « Maintenant, dit Mad. Roland (p. 54), sortie de » cet asile, lorsque l'âge et les infirmités le lui ren- » daient nécessaire, réduite à la médiocre pension qui » lui est assignée, elle végète non loin des lieux de » notre ancienne demeure » (le couvent au faubourg St-Marcel) « et de ceux où je suis prisonnière » (Ste-Pélagie). Que de larmes secrètes dut répandre la bonne Angélique lorsqu'elle entendit les aboyeurs de la presse quotidienne annoncer dans le quartier St-Médard « la condamnation et l'exécution de la » citoyenne Roland ! » Elle survécut cependant à son désespoir. Angélique Boufflers mourut, le 25 germinal an V (14 avril 1797), âgée de 56 ans. (Reg. de la Municipalité). — On sait que la bonne maman de Madame Roland, Mad. Phlipon, veuve du marchand de vin, fut contrainte par la mauvaise fortune d'entrer comme gouvernante des enfants de M. de Boismorel, « Roberge et sa sœur, qui devint Mad. de Favières ». (Mém., p. 57.) Mad. Roland fait un portrait piquant de cette dame, qui, du haut de ses prétentions à la qualité, appelait — et Manon en était indignée — Mad. Phlipon : « M^{lle} Rotisset ». Je n'ai pu rien trouver sur Mad. de Boismorel, en dehors de cet acte :

« Le 13 oct. 1729, fut baptisée Charlotte-Gabrielle, née de la veuve, fille de Philippe-Charles Cahaigne de Boismorel, écuyer, cap^{te} de cavalerie dans le régim^t d'Orléans et de Catherine-Charlotte de Froissac, rue des Gravilliers ; parrain Louis de Froissac, écuyer, contrôleur des guerres, dem^r rue Royale. »

Les Mémoires disent que les Boismorel demeuraient rue St-Louis ; dans les Registres de St-Paul, je n'ai rien vu qui les concernât ; ils allèrent probablement de la rue des Gravilliers à la rue St-Louis, quand leurs enfants étaient grondelets, et quatre ou cinq ans après la naissance de Charlotte-Gabrielle, qui fut peut-être Mad. de Favières. — En terminant cette étude, un mot sur Louis Le Coq, domestique de M. Roland de la Platière, qui fut traduit au tribunal révolutionnaire, seulement parce qu'il avait servi les Roland ; car on ne pouvait, avec quelque vraisemblance, l'impliquer dans la « conspira- » tion horrible contre l'unité, l'indivisibilité de la » République, la liberté et la sûreté du peuple fran- » çais », crime dont était accusée la pauvre Mad. Roland. Assurément, si L^s Le Coq était fédéraliste, il l'était malgré lui. Il monta sur l'échafaud de l'égalité le 19 prairial an II (7 juin 1794), c'est-à-dire sept mois après la femme qu'il pleurait. Il fut arrêté dans sa boutique de potier de terre, rue de la Tannerie, n^o 6, et traduit devant ses juges, qui l'envoyèrent le jour même à la mort. Il avait 30 ans, et était né à Balancourt (Seine-et-Oise). — Joseph Chinard fit pendant la Révolution un médaillon (grand module) de Mad. Roland ; c'est un fort joli morceau. Mad. Roland y est représentée de profil, tournée à gauche, coiffée d'un bonnet sur lequel elle porte haut la large cocarde nationale. J'ai vu une bonne épreuve de ce médaillon chez M. de Grièges, ama-

teur distingué, rue Joubert, n° 39, dont j'ai parlé à l'art. NINI. — Voy. GOURTIZ DE SANDRAS, DÉBÈCHE, NINI, QUINACET, ROUSSEAU (J.-Bapt.), VOITURE.

P. S. Cet article était écrit depuis longtemps (1855), lorsque deux éditions nouvelles des mémoires de Mad. Roland furent publiées. M. C.-A. Dauban, qui donna l'une d'elles (1 vol. in-8°, 1864; H. Plon), ajouta à cette publication, un vol. in-8° (1864) intitulé : *Etude sur madame Roland et son temps*; » suivie des lettres de Mad. Roland à Buzot. » C'est un morceau de critique remarquable par l'impartialité et la connaissance des hommes de la Révolution. Les lettres de Mad. Roland à Buzot, le Girardin, sont d'un très-grand intérêt. On ne connaît bien toute Mad. Roland qu'après les avoir lues.

ROLET (LES TROIS CHARLES).

A propos du vers devenu proverbe :

« J'appelle un chat un chat, et fiolet un fripon. »

M. Viollet Le Duc, dans l'édition qu'il donna en 1621, chez Desoër, des OEuvres de Boileau Despreaux, dit que :

« Charles Rolet, procureur au parlement, étoit fort décrié; on l'appelloit communément au Palais « l'âme damnée »; il fut condamné par un arrêt du 12 1681, au bannissement pendant neuf ans et à quatre mille livres de réparation civile, pour avoir fait revivre une obligation de 500 livres dont il avoit reçu le paiement; enfin il fut déchargé de la peine du bannissement et obtint une place de garde au château de Vincennes où il mourut. »

L'époque de sa mort est restée inconnue à M. Viollet Le Duc; j'ai vainement cherché à la connaître; je n'ai pu me procurer les Registres de Vincennes pour les dernières années du XVII^e siècle. Voici ce que j'ai trouvé touchant le procureur dont le nom sera en France synonyme de fripon, tant qu'on lira les Satires de Boileau; et, malgré la sentence rendue contre elles par les poètes romantiques, déjà un peu oubliés, on les lira longtemps encore. J'ai vu dans le Reg. de St-Etienne du Mont que, le 3 sept. 1622, « Julien Jacobi, cuisinier et vandier du Roy », fit baptiser « Françoise », dont fut parrain « Charles Rolet, fils de M. Charles Rolet, procureur au parlement ». Lequel de ces deux Charles fut le procureur célèbre? Il me semble que ce doit être le parrain de la petite Jacobi; cependant, en 1681, il aurait eu au moins 70 ans, en supposant qu'il eût seulement dix ou onze ans en 1622, et il n'est guère probable qu'à cet âge avancé on lui eût infligé la peine de neuf ans de bannissement. Il n'est pas impossible, après tout, que Rolet se fût avisé d'une friponnerie après soixante et dix ans, et que, banni et repentant, on eût fait grâce au septuagénaire. Quoi qu'il en soit, le second Charles Rolet, procureur au parlement, dem^l rue des Lombards, ent, le 7 mars 1654, un fils qu'on nomma Charles. (St-Jacques de la Boucherie.) Ce Charles III fut-il procureur? Je n'ai pu le savoir. Il n'aurait pas pu l'être avant l'âge de vingt-cinq ans; en 1681 il aurait eu 27 ans, et aurait bien pu commettre la faute qu'on punit de 9 ans d'exil; mais pourquoi aurait-on rabattu la peine d'un jeune homme qui aurait commencé si mal la vie des affaires? Tenons que le Rolet de Boileau était Charles II, époux de Jeanne Chameau, et père du Charles de 1654.

ROLLIN (CHARLES).

1688.

« Louis, etc... A tous ceux, etc... Nostre cher et bien amé Jean Gerbais professeur en éloquence latine au collège royal à Paris, nous ayant cy devant fait remoutrer qu'après

avoir servy plusieurs années en lad. charge avec soin et exactitude, il se trouvoit hors d'estat de faire les leçons avec la mesme assiduité, joint qu'il estoit chargé de quelques ouvrages de discipline ecclésiastique qu'il a entrepris par ordre du clergé de France, nous aurions à sa très humble supplication accordé la survaillance de lad. charge à Marc-Antoine Hersan, par nos lettres du 24 mars 1686, mais ledit Hersan ne pouvant à cause de ses autres occupations remplir les fonctions de cette charge, et s'en seroit démis; et led. Gerbais nous auroit fait supplier d'accorder la mesme survaillance à Mr Charles Rollin, professeur en philosophie au collège du Plessis Sorbonne; à ces causes et sur les assurances qui nous ont esté données de la capacité dud. Rollin, en conséquence de la démission dud. Hersan, nous auons aud. Rollin donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main la charge et chaire d'un lecteur et professeur en éloquence aud. collège royal de laquelle led. Gerbais s'est demis en condition toutefois de survaillance, par led. Rollin l'exercer conjointement et en l'absence dud. Gerbais... et ce tant qu'il nous plaira... mandons en outre à nos amés et féaux les présidens et trésoriers généraux de France au bureau de nos finances à Paris que par les receveurs particuliers de nos finances ils continuent à faire payer aud. Gerbais les gages et droits, et après son décès, ou de son consentement pendant sa vie aud. Rollin... Car etc. Donné à Versailles le 22^e jour d'auril l'an de grâce 1688 et de nostre règne le 45^e... » (Bibl. Imp; Ms. Clairamb., n° 556, p. 373.)

ROMAGNESI (), dit ORAZIO.

? — 1660.

(MARCO-ANTONIO), dit CINTHIO.

? 1633—1706.

(CARLO-VIRGILIO). 1670—1731.

Les frères Parfait, dans leur *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien* (1 vol. in-12, 1753), disent que Marco-Antonio Romagnesi (et non Mario-Antoni, comme le nomme Ab. d'Origny, p. 2, t. 1^{er} de ses *Annales du Th.-Ital.*) « naquit à Rome de N. Romagnesi, dit (au théâtre) *Horatio*, et de Brigida Bianchi, dite (au théâtre) *Aurelia*. » Ils ne disent point en quelle année ce comédien vint au monde; l'acte de son inhumation, qu'ils n'ont point connu, m'autorise à supposer que ce fut vers 1633. Romagnesi, son père, et B. Bianchi vinrent à Paris, où ils jouèrent l'emploi des amoureux dans la troupe italienne, lui sous le nom d'*Orazio* ou Horace qui étoit le nom de son personnage, elle sous le nom d'*Aurelia*, nom de l'amante d'*Orazio*. Le mari de la Bianchi mourut en 1660; sa femme étoit alors en Italie, où elle étoit allée, vers le milieu de l'année 1659. Brigida revint à Paris, où son fils n'avoit pas encore débuté. Marc-Antonio parut sur le Théâtre-Italien, en 1667, succédant à *Valerio* (c'étoit Bendinelli) et prenant le nom de *Cinthio*, dans l'emploi des premiers amoureux qu'il joua jusqu'au mois d'août 1697. Alors, âgé de soixante-quatre ans, averti par tout le monde qu'il n'étoit plus dans la saison des amours, il prit la robe du docteur *Gaetano Balardo* que quittait Lulli. Les frères Parfait prétendent que M. A. Romagnesi hérita de l'emploi de Lulli, celui-ci étant mort « fort âgé au mois d'août 1697 »; ils se trompent, et je le démontre ailleurs. Lulli mourut le 4 nov. 1702; en 1697 il avait abandonné le théâtre, et probablement ne se mêlait plus des choses de la comédie, s'il s'en mêlait encore, que pour donner des soins à l'administration de la troupe royale.

Marc-Antonio Romagnesi avait épousé, avant son début, une personne que je vois nommée « Joüille de L'Eglise et Elisabeth de L'Eglise », mais qui, en effet, se nommait « Giulia-Elisabetta Della Chiesa ». Il en eut au moins cinq enfants : 1^o *Pierre*, né le

23 sept. 1667 et, le 3 octobre, baptisé à St-Germain l'Auxerrois, tenu, sur les fonts, par Pierre de Nyert, premier valet de chambre du Roi; 2^e *Charlotte-Marguerite*, à qui, le 30 avril 1669, « M^{re} Charles d'Ailly, duc de Chaulnes » — qui, par parenthèse, signait « Charles dally duc de chaulne » — fit l'honneur d'être son parrain, à St-Eustache, Romagnesi ayant changé de paroisse sans changer de rue; 3^e *Charles-Virgile*, qui, né le 7 mai 1670, rue St-Honoré, fut baptisé à St-Eustache, ayant pour parrain « Virgilio-Giuseppe c^{te} Davia » et pour marraine « Marie-Magdeleine Gouffier, femme de Messire Charles Dudalay duc de Northumberland »; 4^e *Marguerite-Mathilde*, qui, le 28 août 1671, eut pour répondant devant l'Eglise, non pas un grand seigneur, mais un simple maître menuisier, Joseph Susini, qui était décorateur du Théâtre-Italien; 5^e *Auguste-Alexandre*, dont le baptistaire m'a échappé. Le 8 mai 1670, Marc-Antoine Romagnesi signa, d'une jolie écriture italienne: « Marc' Antonio Romagnesi »; le 16 mars 1668, il signa de même, ajoutant à ses noms les mots « *comico italiano* » (comédien italien); c'était à l'enterrement de son camarade Bendinelli. Il modifia l'orthographe de son nom en vieillissant; je vois qu'il signa l'acte d'inhumation de Scaramouche (Tiberio Fiorilli): « Marc Antoine Romagnesy ». L'y était devenu habituel chez les Italiens établis en France: Lully, Lolly et les autres; aussi, le vicaire de St-Laurent ne manqua-t-il pas de le substituer à l'i, lorsque, le 29 octobre 1706, il écrivit sur son registre cette mention:

« Marc-Antoine Romagnesy âgé de 73 ans ou environ, officier du Roi, décédé rue St-Denis, a été enterré dans l'église, avec l'assistance de tous les prestres, en présence d'Augustin-Alexandre et de Charles de Romagnesy ses fils, qui ont signé: Charles de Romagnesy, Auguste-Alexandre de Romagnesi (sic). »

M.-Antoine Romagnesi avait été, avec Lolli, administrateur de la troupe italienne du Roi. Je trouve dans un des registres des *Menus*, pour l'année 1691 (Arch. de l'Empire, 11,476), les articles suivants qui les nomment:

« Aux s^{rs} Angelo Lolli et Marc' Antonio Romagnesi, comédiens italiens, la somme de 3750 l. pour la pension de la troupe pendant le quartier de janvier 1690, suivant leur quittance du 14 août 1691. »

Pour les quartiers d'avril, juillet et octobre, je vois des mentions semblables. La pension des Italiens était donc de 15,500 l. par an. Vers 1689, Romagnesi avait été chargé par Colbert d'aller en Italie chercher des sujets pour compléter la compagnie que des pertes avait réduite; avant de partir, il écrivit la lettre que voici « à Monsieur Perrault » (Charles), « contrôleur de la maison de Monseigneur Colbert, à Paris »:

« Ce vendredi » (sans autre date). — « Je supplie très humblement Mons^r Perrault d'avoir la bonté d'appuyer mon affaire auprès de Monseigneur Colbert. — Il n'est fort nécessaire (sic) d'avoir un passeport qui spécifie que je vais en Italie pour choisir des acteurs afin de rendre complète la troupe, et comme il faut pour en faire le choix les entendre, il est nécessaire que j'aille à Rome, à Venise, à Gènes, à Ferrare, à Boulogne, à Paloue et en d'autres endroits où seront les troupes pour les entendre et en faire le rapport à Messieurs les Ambassadeurs de France qui sont à Rome et à Venise. C'est pourquoi je supplie très humblement Monseigneur Colbert de me faire donner quelque petite somme d'argent pour me défrayer, car, Monsieur Octave a toujours en 200 escus et il n'est allé qu'à Boulogne et à Venise. Cependant je me raporte entiè-

rement à la volonté de Monseigneur et à la prudence de M. Perrault de qui j'implore toute la protection pour régler toutes choses. — J'attendrai aussi les lettres pour présenter à Messieurs les Ambassadeurs et j'aurai un soin tout particulier de satisfaire le Roy et de m'acquitter de mon devoir touchant les commandemens de Monseigneur Colbert. — C'est de la part, Mons^r, de votre très humble et très obéissant serviteur CIXTUI. » (Bibl. Imp., Colbert, 135, Melanges.)

Charles-Virgile Romagnesi épousa Anne Costantini, fille du comédien qui tenait le rôle de *Mezzetin* et qui écrivit une *Vie de Scaramouche*. Il eut d'elle deux enfants, nés jumeaux, ondoyés le même jour et enterrés ensemble le 13 juillet 1708. (Reg. de St-Laurent.) Ch.-Virg. Romagnesi joua la comédie; il mourut le 9 mars 1731 et fut enterré le lendemain à St-Sauveur, « dans la cave de la Vierge ». L'acte de son inhumation le dit « Charles Romagnesi ancien officier du Roy, âgé de soixante ans, décédé rue Tireboudin ». Prosper Jolyot de Crébillon assista à son enterrement et signa tous ses noms sur le registre de St-Sauveur. Un des témoins de l'enterrement de Charles-Virg. Romagnesi fut « Dominique Scraphin, bourgeois de Paris, ami du défunt », qui signa: « Séraphin ». Ce Dom. Scraphin est étranger au jeu de marionnettes. Deux des Romagnesi dont je n'ai pas vu les baptistaires sont Jean Antoine et François-Joseph. Le premier se disait officier du Roi, en 1729 et 1734; il était comédien. Il assista, le 20 avril 1729, à l'enterrement d'un des fils de Thomassin (l'Arlequin Tomaso Visentini) et fut parrain, le 24 déc. 1734, de « Catherine-Antoinette », née le 23, fille de François-Joseph de Romagnesi, se disant « bourgeois de Paris ». Celui-ci avait épousé Marie-Anne Dromard et demeurait rue de Bourbon, sur la paroisse de St-Sauveur. La marraine de cette enfant fut « Catherine-Antoinette Visentini, fille de Thomas Visentini ». Le 10 mars 1732, Fr.-Joseph de Romagnesi avait fait baptiser « Michel ». Le 1^{er} juin 1731, il avait fait enterrer « Marie-Claudine », sa fille, décédée le 31 mai, « âgée de 19 ans », née par conséquent vers 1712, ce qui reporte l'époque du mariage de François-Joseph Romagnesi au moins à l'année 1711.

— Françoise Romagnesi, née vers 1709, épousa « Paul de Mezeray, caissier général des bâtiments du Roi ». Elle donna à son mari deux enfants: « Marie-Françoise », le 1^{er} janv. 1732, et « Marie-Françoise », le 13 mai 1736. Françoise Romagnesi mourut, rue de Bourbon, le 14 oct. 1739 et fut enterrée le lendemain à St-Sauveur, en présence de « François-Joseph, son frère, et de Messire Joseph-Daniel de Mezeray, prêtre du diocèse de Paris, son beau-frère », qui signèrent: « De Romagnesi, de Mezeray ». Je ne sais si ces Mezeray étaient de la famille de l'Académicien Eudes de Mezeray.

Tous les Romagnesi n'étaient pas au théâtre; un oncle et le parrain sans doute de Marc' Antonio était officier dans les troupes françaises. Il avait épousé « Barbe Julie », et en eut un fils, Hierôme Romagnesi. Le 12 déc. 1691, Jérôme épousa, à St-Leu-St-Gilles, « Anne Mulot, veuve de Denis Fore ». Dans l'acte de son mariage, Hierôme-Alexandre Caëtan est dit « natif de Boulogne, professeur en langue italienne et fils de Marc-Antoine Romagnesi, officier dans les armées du Roy ». Il signa: « Hierôme Romagnesy ». — *L'oy.* BENDINELLI, FIORILLI, LULLY, MEZERAY, NYERT, SÉRAPHIN, TULLI.

ROME (LES DE).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Dans son poëme sur la *Reliure*, Lesné dit que

« Derome (sic) » vint après « Padeloup (sic) » ; ce qu'il ne dit pas, c'est l'époque de la venue de ce de Rome, rival du Padeloup, dont il parle sans le connaître. — « Relié par De Rome », voilà ce qu'on lit dans un grand nombre de catalogues de livres, et c'est tout ce que libraires et amateurs ont pu dire du relieur qu'ils ont cru le seul de son nom. Eh bien, il y eut quatorze de Rome, comme il y eut treize Padeloup.

Au milieu du XVII^e siècle vivaient trois de Rome, frères, je crois, tous trois marchands libraires et relieurs au quartier St-Hilaire. André, Claude et Jacques, ce sont leurs noms, prirent femmes. André épousa Marie Elie avant 1665 ; il eut d'elle une fille, *Marie* de Rome, qui, le 3 oct. 1689, épousa, à St-Hilaire, « Valentin Plumet, libraire-relieur, âgé de 24 ans, fils de Nicolas Plumet par-cheminier ». Marie avait alors vingt-trois ans ; elle était orpheline de père et de mère.

Claude de Rome se maria deux fois. Il prit d'abord pour femme « Jeanne Audot ». Ce fut le dimanche 25 juin 1651. (St-Gervais.) L'acte que j'ai lu m'a appris que Claude de Rome était fils de Pierre de Rome et de Marie Pétilion. Il demeurait alors sur le territoire de St-Sulpice. Il signait : « claud de rome » sans majuscules. Devenu veuf, il épousa Barbe Gaubot ou Gobian, dont il eut au moins trois enfants : *Marie, Colombe* et *Louis*. Marie épousa, le 12 sept. 1689, « Claude Gérard, marchand libraire-relieur », âgé de 25 ans ; elle avait 22 ans. (St-Hilaire.) Colombe mourut le 20 sept. 1683, femme du libraire « Henry Delatte ». Barbe Gobcau décéda le 13 avril 1691, veuve de Claude de Rome, puis de Vincent Robert, libraire. Elle avait 53 ans.

Jacques de Rome eut quatre mariages. Il épousa d'abord Marie Blajard, qui lui donna *Marie*, morte le 20 juillet 1698, et *Jacques-Antoine*, que nous verrons bientôt. Le second mariage de Jacques de Rome fut avec « Marie Nion ». Il épousa ensuite, le 5 octobre 1720, « Catherine de Boissy, fille de Jean de Boissy, laboureur à St-Aubin ». Catherine mourut bientôt et « Marie Dupont » lui succéda le 13 février 1724. De Rome eut, de cette quatrième épouse, *Jacques*, qui mourut âgé de deux jours, le

25 avril 1725. Jacques de Rome signait d'une mauvaise écriture : « de rome » ou « j. de rome ». « Jacques de Rome, maître relieur, âgé de soixante et dix-neuf ans », décéda le 28 janvier 1745, rue St-Jacques. Il fut inhumé au cimetière de St-Benoit. Il était né vers 1666. Les témoins de son inhumation furent ses petits-fils Charles et Nicolas de Rome. (Reg. de St-Benoit.)

Louis de Rome, fils de Claude, âgé de 24 ans et demi, né, par conséquent, en 1662, épousa, le 25 janv. 1687, à St-Hilaire, « Anne Sénécar, âgée de 19 ans, fille d'Eloy Sénécart marchand libraire ». Louis de Rome eut, de son mariage, douze enfants : 1^o *Anne-Colombe*, morte le 26 décembre 1697 ; 2^o *Claude*, mort le 6 sept. 1692, âgé de trois ans et demi ; 3^o 9 avril 1690, *Eloy* ; 4^o 8 mai 1691, *Marie-Louise* ; 5^o 1^{er} sept. 1692, *Marie-Claude* ; 6^o 28 fév. 1694, *Marie* ; 7^o 18 sept. 1696, *Louis* ; 8^o *Léon*, mort le 15 nov. 1701 ; 9^o 6 oct. 1698, *Etienne* ; 10^o 18 janv. 1700, *Marie-Louise* ; 11^o 12 juillet 1701, *Marie-Anne* ; 12^o 30 mai 1706, *Nicolas-François* ; 13^o 9 janvier 1709, *Jean-Louis*. Le baptistaire de ce dernier enfant qualifie Louis de Rome « marchand libraire relieur et ancien marguillier de l'œuvre et fabrique de cette paroisse ». Louis de Rome signait indifféremment : « Louis de Romme » et « Louis de Rome ». Il demeurait « rue Chartière ». — Louis II de Rome, le fils de Louis, que nous voyons naître le 18 sept. 1696, épousa, le 15 juillet 1720, à St-Hilaire, « Claude-Elisabeth Doré ». Son père était mort. Louis II de Rome eut au moins trois fils : *Jean-Baptiste-Joseph*, *Louis-Eloy* et *Jacques*. Nous les verrons bientôt.

Jacques-Antoine de Rome, fils de Jacques et de Marie Blajard, épousa, le 23 juillet 1718, à St-Hilaire, « Anne Vanvilliers », dont le père fut parrain de *Marie-Anne* (19 août 1719). J.-Ant. de Rome eut huit enfants après Marie-Anne : « *Jacques-Marin* (7 sept. 1720) ; *Charles* (9 sept. 1721) ; *Marie-Jeanne* (9 sept. 1722) ; *Etienne* (20 oct. 1723) ; *Nicolas* (30 nov. 1724) ; *Marie-Thérèse* (30 déc. 1725) ; une seconde *Marie-Thérèse* (22 mars 1728) ; *Jacques* (2 avril 1729) ; *Anne-Louise* (31 juillet 1730) ; *Nicolas-Denis* (1^{er} oct. 1731). Jacques-Antoine de Rome signait : « derome » et quelquefois :

Jacques antoine De Rome

« Jacques-Antoine de Rome, m^e relieur et doreur de livres, ancien garde de sa communauté et ancien administrateur de la confrérie du St-Sacrement, veuf d'Anne Vanvilliers mourut le 22 nov. 1761 et fut enterré le 24, à St-Benoit, âgé d'environ 65 ans. Il demouroit rue St-Jacques « au dessous des charniers de St-Benoit ». Ses trois fils : « Charles, Nicolas et Nicolas Denis de Rome » et son gendre « Jean-Henry Fournier », assistèrent à son enterrement.

« Louis-Nicolas de Rome, m^e relieur doreur, fils mineur de defunct Louis de Rome et de Claude-Elisabeth Doré », demeurant rue St-Jean-de-Beauvais, épousa, le 6 sept. 1745, Marie-Anne Boileau, fille mineure de Julien-François Boileau, fondateur en caractères d'imprimerie, rue Chartière. Il signait : « Louis Nicolas De Rome ».

Jean-Baptiste-Joseph de Rome, dont je n'ai point vu le baptistaire, mais qui fut certainement

fils de Louis II de Rome et de Claude-Elisabeth Doré, devint maître relieur-papetier. Il épousa, en 1749, « Anne-Denise Boutault », et s'établit rue des Amandiers, sur le territoire de St-Etienne du Mont. Il eut sept enfants au moins : 1^o 3 janv. 1750, *Marguerite*, dont le parrain fut Louis II de Rome ; 2^o 21 mars 1751, *Jeanne-Denise*, qui eut pour parrain et marraine « Philippe-Martial Boutault, m^e relieur », et « Jeanne Doré, veuve de Denis Trouvain, m^e relieur » ; 3^o 28 sept. 1752, *Marie-Anne* ; 4^o *Paul-Michel* ; 5^o *Louis-Joseph* ; 6^o *Pierre-Jean-Baptiste* ; 7^o *André*. Je n'ai pas connu les baptistaires de ces quatre derniers. Charles de Rome, fils de Jacques-Antoine, né le 3 février 1695, ondoyé et baptisé le même jour à St-Hilaire, ayant pour parrain « Antoine Lambin, m^e imprimerie

meur », et pour marraine « Marie de Rome, femme de Valentin Plumet, march^d libraire », paroisse St-Hilaire, épousa « Antoinette Oblin ». Il en eut plusieurs enfants, et, entre autres : 1^o *Jean-Henri*, le 26 août 1752, tenu, à St-Etienne du Mont, par « Marie-Anne Oblin, femme de Charles Dupin, m^e relieur » ; 2^o *Marie-Antoinette*, en 1753 (elle mourut le 29 mai 1759, rue St-Jacques, proche des Mathurins) ; 3^o *Jean-Baptiste*, le 2^e déc. 1758 ; 4^o *Marie-Jeanne*, le 27 juillet 1760, qui fut présentée à l'église par « Jean-Henry Fournier, libraire de la famille royale demeurant ordinairement à Versailles, rue Satori, paroisse St-Louis »,

et par « Marie-Anne de Rome, fille majeure, tante paternelle de l'enfant ». Charles de Rome, dont je n'ai pas trouvé l'acte mortuaire, signait quelquefois : « C. De Rome », quelquefois seulement : « De Rome ».

Nicolas de Rome, fils de Jacques-Antoine, né, comme on l'a vu, le 30 nov. 1724, épousa « Marie-Henriette Bradel », fille d'un maître relieur, laquelle fut marraine, à St-Benoit, le 24 décembre 1758, de Jean-Baptiste de Rome. Nicolas était maître relieur et demeurerait « rue des Chieurs (*sic*) », paroisse St-Etienne du Mont. Il signait : « Derome ». Voici sa signature et celle de son frère Charles :

— « André II de Rome, M^e relieur-papetier, fils mineur de Jⁿ-Bapt.-Joseph de Rome, maître relieur papetier, et d'Anne-Denise Bontault, rue des Amandiers, présents et consentants, épousa, le 28 juillet 1777, Geneviève Bucot, fille mineure de Siméon Bucot, maître relieur, en présence de Louis-Joseph de Rome son frère. » (St-Hilaire.)

Le 21 août 1779, André II de Rome fit baptiser, à St-Hilaire, « *Alexandre* », qui eut pour parrain son grand-père, m^e relieur, rue des Amandiers. — « Pierre-Jean-Baptiste de Rome, relieur, fils majeur de Jⁿ-Bapt.-Joseph de Rome », épousa, à St-Hilaire, le 6 nov. 1780, « Marie-Louise-Nicole Landot, fille mineure de Louis Landot, dem^t rue Chartière ». Ses témoins furent son père, et ses frères « Louis-Joseph et André ». Il signa : « Derome » ; son père : « J.-B.-J. Derome » ; Louis-Joseph : « Derome fils », et André, seulement : « Derome ».

— « Paul-Michel de Rome, maître relieur, fils mineur de Jean-Baptiste-Joseph de Rome M^e relieur, rue des Amandiers, et d'Anne-Denise Bontault », épousa, le 3 juin 1782, « Augustine-Emélie Gosselin, fille mineure de Nicolas Gosselin, demeurant rue St-Jacques ». Les témoins de son mariage furent ses père et mère, « Louis-Joseph de Rome son frère, relieur rue des Carmes, paroisse St-Hilaire ; André de Rome son autre frère, rue Judas, paroisse de St-Etienne du Mont, Nicolas Gosselin et Jean-Baptiste Gosselin, m^e relieur, oncle paternel de la mariée, demeurant rue St-Jacques. » L'acte est signé « p.-m. Derome, Derome » (c'est Jⁿ-Bapt.-Joseph), « L.-J. Derome, A Derome » (St-Benoit.)

Je vois un enfant né de ce mariage : « *Anne-Augustine* », baptisée le 9 mars 1783 à St-Benoit. — Louis-Eloy de Rome, m^e relieur, veuf-majeur de Marie-Anne de Liège, demeurant place Gambry, paroisse de St-Etienne du Mont, épousa, à St-Hilaire, le 23 oct. 1781, « Marie-Anne-Françoise Cornu-Limage, demeurant rue Chartière ». Les témoins de Marie furent « Jⁿ-Baptiste-Joseph de Rome, m^e relieur, et Jacques de Rome, aussi maître relieur, ses frères, demeurant rue des Amandiers ». Louis-Eloy de Rome signait : « L.-E. Derome ». — Je m'arrête ici. J'aurais pu pousser plus loin cette généalogie et chercher la naissance d'un de Rome que j'ai connu autrefois, vieux et demeurant au mont St-Hilaire. Celui-là, relieur comme tous ses aïeux, ne faisait pas de beaux ouvrages ; sa reliure était solide et généralement appliquée aux livres destinés aux étudiants. — De tous les de Rome que j'ai rappelés à la lumière, lequel eut ce

talent qui valut à son nom une célébrité qui balança celle de l'un des Padeloup ? Je serais fort embarrassé de le dire. Je laisse aux amateurs la solution de cette question ; ils connaissent les livres — que je n'ai pas à ma disposition ; — je leur fais connaître les artistes ; ils ont donc maintenant deux des éléments de ce problème obscur. Je souhaite qu'ils arrivent à le résoudre d'une manière définitive. Quant à moi, je crois, sans l'assurer, bien entendu, que le de Rome resté célèbre fut Jacques-Antoine. — L'oy. PADELOUP.

ROUSSARD (PIERRE DE ROUSSARD, dit :).

Je lis dans une liste des pensionnaires du Roi Henri III, pour l'année 1577 : « M^e Pierre de » Roussard, poète français, xiv^e l. ». Il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici de l'écrivain dont les œuvres eurent tant de vogue, et qu'on ne lit guère aujourd'hui, bien que les poètes du Cénacle de 1821-32 les aient fort recommandées. Les Roussard avaient changé leur nom en Ronsard ; pourquoi ? Louis de Roussard, sieur de La Poissonnière, en Vendômois, se disait « Louis de Ronsard », mais son contemporain Jean Bouchet, le Poitevin, ne le nomme jamais que « L. Roussard ». Marin, en 1550, nommait Roussard le poète qui s'appelait lui-même Ronsard. La liste de 1577 donne raison à Marin et à Jean Bouchet.

ROQUELAURE (ANTOINE DE).

Il fut l'ami, le compagnon de Henri IV et un des témoins de la mort de ce prince. Il eut le bâton de Maréchal, en 1605. Un acte de lui, passé le 1^{er} fév. 1610, le qualifie « cheval^r des ordres du Roy, conseiller d'Etat, maître de la garde-robe de Sa Majesté ». (Archives de M. Le Monnier, not.)

ROSER (EDME-MYTHIAS-BARTHÉLEMY ABILLA).

Peintre dont je n'ai pu connaître aucun ouvrage ; artiste qui ne fut probablement pas bien habile et qui manqua d'originalité ; homme que les circonstances reléguèrent dans le rang obscur de ces peintres qu'il faut estimer beaucoup quand ils sont modestes, prudents, adroits, patients outre mesure, et qu'ils ne portent qu'avec un respect timide la main sur des ouvrages des maîtres, pour leur rendre leur première apparence et réparer les dommages que leur a faits le temps, — les restaurateurs de tu-

bleaux, en un mot. Nägler, son compatriote allemand, dit que « Roser ou Roeser » naquit à Heidelberg, vers 1737; qu'il fut élève de Louthembourg et qu'il s'appliqua particulièrement à la restauration des tableaux. Il était venu à Paris, en 1765. Il fit quelques copies d'ouvrages anciens, que prièrent assez les amateurs; il vécut de cette industrie qui, en Italie, nourrit quelques peintres dont la vie se passe à reproduire certains tableaux — toujours les mêmes — aimés des Anglais, et, par exemple, à Florence, le portrait de la Fornarina. La direction du musée du Louvre s'attacha Röser, comme restaurateur, et lui confia le nettoyage et la restauration de plusieurs des grands chefs-d'œuvre que la victoire avait conduits des villes d'Italie à Paris. Il appliqua toute son industrie, dit-on, à rétablir complètement la *Communion de St-Jérôme*, qu'en 1815 la France fut contrainte de rendre à Rome. Je vois que « Edme-Mathias-Barthélemy Roesere (sic) peintre demeurant rue des Fossés-St-Germain-des-Prés », fut témoin, le 29 nov. 1780, du mariage de Lazare Braudet; il signa l'acte où il figurait comme témoin : « Abilly Roesere », d'une écriture dénonçant une main peu exercée :

Témoin du mariage de Martin Drölling, le 4 mai 1785, et nommé dans l'acte « Mathias Roser, peintre cour du Commerce »; il signa d'une jolie écriture, qui annonçait de grands progrès dans la calligraphie, son nom Röser, sans addition de prénoms ou d'initiales de prénoms. Nägler dit que Mathias Röser mourut en 1804, et que le *Publiciste* du 18 mai lui consacra un article louangeur. — Voy. BRUADET, DRÖLLING.

ROSLIN (ALEXANDRE). 1718—1793.

ROSLIN (MARIE-SUSANNE GHROUST, MAD.). 1734— ?

Alexandre Roslin est un des artistes, hommes de talent, mais non pas hommes du premier rang, que les biographes — tous ceux du moins que j'ai pu consulter — ont oubliés ou négligés à dessein. Peintre de portraits estimés en leur temps, et au fond très-estimables, on voit de lui au Musée historique de Versailles quelques ouvrages qui ont dû autant à leur mérite qu'aux sujets qu'ils représentent l'honneur d'être admis dans cette curieuse collection.

« Roslin (Alexandre), peintre, né à Malmoë en Suède, vers 1714; mort en 1789. » (Eudore Soulié, *Notice* du musée de Versailles.)

On verra tout à l'heure que ces deux dates : 1789 et 1714 sont inexactes; quant au reste, il est vrai que Roslin était Suédois, et né à Malmoë. Il ne vint pas à Paris tout jeune, si l'on en croit Diderot, qui, après l'avoir attaqué rudement, en 1765, à propos d'un tableau représentant « la famille de La Rochefoucault », et après avoir reconnu que dans ce morceau, payé « quinze mille francs » à l'auteur, il y avait « des étoffes, des draperies, des imitations de détail de la plus grande vérité », dit en soupirant : « Roslin est aujourd'hui un aussi bon brodeur que

Carle Van Loo fut autrefois un grand teinturier, cependant il pouvait être un grand peintre; mais il falloit venir de bonne heure dans Athènes. » — Je n'ai pu savoir quand le peintre scandinave quitta son pays pour la France, et à quelle école il acheva son éducation de peintre; ce que je vois, c'est qu'il avait trente-quatre ans à peine quand l'Académie Roy. de peint. se l'associa. M. Soulié dit que Roslin peignit, « en 1774 », le portrait de l'abbé Terray, « pour sa réception à l'Académie ». Il y avait vingt ans que Roslin était inscrit sur la liste des Académiciens, publiée chaque année dans l'Almanach Royal, quand il peignit le Contrôleur général, directeur des bâtiments du Roi, si, en effet, ce portrait est de l'année 1774. L'Almanach de 1754 donne pour la première fois le nom de Roslin parmi ceux des membres de l'Académie. Il demeurait alors rue St-Benoît, à l'hôtel de Rouen. Roslin ne dut pas se présenter à l'Académie avant de s'être fait connaître des artistes par quelques bonnes productions, avant d'avoir francisé un peu sa manière, dont la sécheresse frappait encore désagréablement, en 1761, Diderot, qui ne trouvait pas de termes assez dénigrants, dans le vocabulaire de ses ardentes colères, pour flétrir le peintre qui venait d'exposer un tableau du genre historique, représentant « le Roi reçu à l'hôtel de ville de Paris », à son retour de Metz (premiers jours de sept. 1744). Il me paraît assez vraisemblable que Roslin travailla à Paris quatre ou cinq ans avant de solliciter son entrée dans le corps académique, et qu'il s'y établit vers 1747 ou 1748, c'est-à-dire quand il avait une trentaine d'années. Car il était né le 15 juin 1718, ainsi que le déclare l'acte de son baptême que j'ai sous les yeux. Cet acte rédigé en latin, « *Mabmagie, anno Domini 1718, die mensis julii xx^a* », constate que, « né le 15 juillet, » *« filius medicinarum doctoris et medici provincialis CELEBERRIMI Domini Johannis Roselin (sic) »*, Alexandre Roslin fut baptisé le 20 juillet. Sa mère se nommait Catherine Wertmuller; elle était tante sans doute de Wertmuller, premier peintre en survivance du Roi de Suède qui entra à l'Académie de peinture en 1783 ou 1784.

Diderot, qui, faisant profession de mépriser le sentiment public, aimait à s'inscrire en faux contre toutes les opinions reçues, et se complaisait dans le ton violent de la satire à propos de certains artistes qui n'étaient pas de ses amis particuliers, se radoucit trois fois dans ses jugements sur Roslin. « On trouve cependant, dit-il, en 1761, que ce peintre a fait des progrès depuis le dernier Salon; et l'on a fort loué le portrait de Boucher et celui de sa femme, *qui est toujours belle*. » Ce « qui est toujours belle » est un des traits familiers à l'austère philosophe, au moraliste déclamateur, dont la sensualité était le péché mignon. Voyez-le, en 1767, devant un portrait de femme, œuvre de Roslin; il s'extasie sur « l'épaulé prise si juste, qu'on la voit toute nue à travers le vêtement »; sur la gorge : « Il est impossible de mieux faire, s'écrie-t-il; c'est comme nous la voyons aux honnêtes femmes, ni trop cachée, ni trop montrée, placée à merveille, et peinte, il faut voir! C'est à inviter la main comme la chair...; et puis une multitude de passages fins et bien entendus, un beau faire, une touche amoureuse. » — J'ai dit qu'Alex. Roslin demeurait dans la rue St-Benoît en 1754; il alla s'établir ensuite rue des Petits-Champs, près de la rue de Gaillon, puis, vers 1758, rue de la Feuillade, voisine de la place des Victoires. Il

était là quand l'amour lui présenta une jeune fille qui faisait de la peinture l'objet de son étude assidue. Marie-Susanne Giroust, née le 9 mars 1734, de Barthélémy Giroust, marchand mercier-joaillier, qui demeura près de St-Jacques la Boucherie, et de Marie-Susanne Le Roy, avait perdu son père le 21 fév. 1742 (Reg. de St-Jacques), et sa mère le 17 mars 1745; elle était restée aux soins d'un tuteur, qui agréa la recherche de Roslin, et lui accorda la main de Susanne. Ce fut le 8 janvier 1759 que l'Académicien Roslin épousa M^{lle} Giroust. Elle n'avait pas tout à fait encore vingt-quatre ans, il en avait quarante et demi. Les témoins du mariage furent le tuteur de la mariée, puis « Joseph-Marie Vien, peintre ord^{re} du Roi et de S. A. le duc d'Orléans », Charles-Pierre Goustou, architecte inspecteur des bâtiments du Roi, demeurant tous deux au vieux Louvre, et quelques personnes dont les noms importent peu à l'histoire. (St-Eust.). Du mariage de Roslin sortirent deux enfants, baptisés à St-Eustache : « 17 janvier 1760, *Augustine-Susanne* ; 17 juillet 1761, *Alexandrine-Elisabeth* ».

Alex. Roslin devint membre de l'Académie Roy. de Stockholm; il avait été fait chevalier de l'ordre de Vasa, en 1774, environ deux ans après la création de l'ordre par Gustave III (1772). Roslin demeura alors aux galeries du Louvre, rue des Orties; c'est là qu'il mourut, le « vendredi 5 juillet 1793, à dix heures du matin, âgé, dit l'acte de son décès, de soixante-quatorze ans neuf mois, natif de Suède, veuf de Marie-Susanne Giroust ». Il y a là une petite erreur, puisque Roslin était né le 15 juillet 1718.

Alex. Roslin fut un des peintres féconds de son époque, où la fécondité était un mérite commun à beaucoup d'artistes; les livres des Salons attestent cette fécondité qui fut heureuse. Les cinq portraits que garde le Musée de Versailles, et qui sont ceux de Marie-Antoinette, de l'abbé Terray, de François Boncher, de Charles-Nicolas Cochin et de Charles Linnaë, permettent à la critique de se prononcer sur un talent trop déprécié par Diderot, le plus passionné des juges. En 1858, la collection du Louvre, qui n'avait rien de Roslin, s'accrut d'un tableau de ce maître, peinture seulement agréable, et remarquable surtout par l'exécution d'une robe de satin jaune, véritable trompe-l'œil. Cet ouvrage de dimensions moyennes représente une jeune fille de quinze ou seize ans, décorant de guirlandes de roses le piédestal de la statue de Cupidon. Cette jeune personne est assez grande, élancée et si mignonne, que sa taille est à peine plus grosse que son cou. Un peu maniérée, elle n'est pas très-jolie, ce qui me ferait croire que l'auteur fit là un portrait et non une œuvre de caprice. Le morceau est signé : « Le chev^{lier} Roslin, 1783. » Un morceau de notre portraitiste, de tous points préférable à celui que possède le Musée du Louvre, et qu'on peut citer comme un fort bon ouvrage, c'est le portrait de Collin de Vermont, Académicien reçu en 1725. Le peintre suédois exécuta ce portrait en 1753, et le présenta à l'Académie Roy. de peinture et de sculpture pour sa réception, qui fut décidée le 24 nov. Cette peinture est charmante; elle figure à l'École des Beaux-Arts, dans la collection précieuse des portraits d'Académiciens qui décorent la salle des séances des professeurs. Alex. Roslin peignit à l'huile et au pastel; en 1765, il exposa une tête de jeune fille exécutée par un procédé que l'inventeur lui-même abandonna bientôt, malgré cet éloge, qu'on s'étonne de

trouver sous la plume de Diderot : « Cet essai des pastels à l'huile ne me déplaît pas. Cette manière de peindre est vigoureuse; cela tiendra mieux que cette poussière précieuse que le peintre au pastel dépose sur la toile, et qui s'en détache aussi facilement que celle des ailes du papillon. » La « poussière précieuse » déposée par La Tour et ses imitateurs sur la toile et le papier a survécu aux traits des pastels à l'huile, qui devaient avoir l'inconvénient de salir le ton et de « pousser » beaucoup. — M. de Boislève a eu la bonté de me dire que M. le marquis de Nicolay possédait le portrait de son bis-aïeul, Aymard-Jean Nicolay, marquis de Goussainville, qui fut président de la chambre des comptes, de 1734 à 1768, et mourut à Paris, le 25 mars 1785. Ce portrait, fait par Roslin, lui fut payé en 1785. La tradition de la maison de Nicolay est qu'il faut attribuer à Roslin les portraits : 1^o d'Aymard-Christien-François-Michel Nicolay, évêque de Verdun, où il mourut, 1^{er} anônier de la Dauphine, le 9 déc. 1769; 2^o d'Antoine-Christien, c^{te} de Nicolay, Maréchal de France, en mars 1775, mort le 12 mai 1777 (St-Sulp.); 3^o d'Aymard-Charles-François Nicolay, né en 1737, fils du précédent, d'abord colonel des dragons-Nicolay, puis président du grand conseil, en 1774, enfin mort sur l'échafaud politique, le 28 avril 1794.

Disons en finissant que Roslin fut un des amis particuliers de Vien, qui lui confia François-André-Vincent lorsque le père de celui-ci consentit un changement de carrière du jeune Fr.-André, qui d'abord avait tenté celle du commerce. Alex. Roslin était aussi très-lié avec Carle Vernet et Hall, le miniaturiste. J'ai vu entre les mains d'un amateur, M. A. Bellanger, un charmant petit portrait en miniature d'Alex. Roslin, fait « en surprise » par Hall, pour son ami, qui, sans en rien dire non plus, avait peint son portrait à l'huile et l'avait envoyé à Hall. Une lettre de ce dernier à Roslin raconte ce que je viens de dire, et ne laisse aucun doute sur l'authenticité de l'ouvrage de Hall, qui peignit, d'ailleurs, plusieurs personnes de la famille de Roslin. Les portraits que j'ai vus sont la propriété de la petite-fille de Roslin, qui possède une Notice sur le peintre suédois, ouvrage de M. Martineau, gendre d'Alex. Roslin. Je ne me suis pas servi de ce travail pour la courte étude qu'on vient de lire; je n'ai consulté que les actes authentiques. Un biographe a profité, n'a-t-on dit, de la Notice de M. Martineau; je ne connais point l'article qui a pu en être extrait. — Les actes où figure Alex. Roslin sont signés : « A. Roslin, Alex. Roslin, ou seulement : Roslin. » — Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Mad. Roslin, qui fut connue comme peintre de portraits au pastel. — Voy. VERMONT, VINCENT, WATELET.

1. ROSMADEG (FRANÇOIS DE). 1627

— Voy. 5. MONTMORENCY.

2. ROSMADEG (DES).

M. Fourchy, notaire à Paris, garde dans les archives de son étude, la minute d'un acte passé, en décembre 1682, par Tannequoy de Rosmadec, et un acte passé en juin 1634, où sont portés Sébastien et René de Rosmadec.

ROSNY. — Voy. GAGNIÉ, SULLY.


ROSSO DE' ROSSI. 1539.

Celui qu'en France on nommait Maître Ronx, et qui travailla à Fontainebleau comme peintre. — Voy. CHARLES-QUINT.

ROTROU (JEAN DE). 1609—1650.

Jean de Rotrou, qui fut un grand poëte tragique, et dont la tragédie de *Œucles* n'a pas tout à fait quitté le répertoire du Théâtre-Français, bien rarement jouée cependant, et seulement à de certains jours où les comédiens français se rappellent qu'ils sont les conservateurs d'un musée dramatique, et qu'ils ont dans le foyer public de leur théâtre un magnifique buste de celui que, par une déférence de bon goût, le grand Corneille nommait son « père » ; Jean de Rotrou, dis-je, naquit à Dreux, le 21 août 1609, de Jean de Rotrou et d'Elisabeth Lefacheux. Il eut une charge qui n'occupa que peu sa vie, remplie par l'étude, la poésie et la composition d'ouvrages qu'il confiait aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Rotrou épousa, le 9 juillet 1640, « demoiselle Marguerite Le Camus, fille d'un habitant de Mantes ». Il eut de son mariage trois enfants : 1^o Jean, en 1644 (ce 3^e Jean de Rotrou entra dans l'Église, et devint curé de la paroisse du Chêne, près d'Evreux) ; 2^o Elisabeth, le 23 sept. 1646 (elle fut religieuse au couvent du Pont-de-l'Arche) ; 3^o Marguerite, le 17 sept. 1648. (Elle resta célibataire et mourut en 1711.) Je dois les détails qu'on vient de lire à l'obligeante communication, faite il y a quelques années pour moi, à mon ami M. Regnier, peintre de paysage, par M. Michel de Rotrou, descendant de Pierre de Rotrou, frère du poëte. Ce Pierre fut commis^{re} général des guerres aux armées d'Allemagne, pendant une partie de la guerre de trente ans (1635-43?) ; il eut une charge de conseiller du Roi et une de maître d'hôtel de Sa Maj. Louis XIII. — M. Michel de Rotrou est maire de Montreuil, près Vincennes. Lorsqu'en 1779 J.-J. Caffieri voulut faire le buste de Rotrou, désirant travailler sur des données certaines, il s'adressa aux ascendants de Pierre de Rotrou, bien connus des comédiens français, et leur demanda ou leur fit demander par les comédiens qu'on voulût bien lui confier les portraits de Jean de Rotrou, qui, dans la famille de ses neveux, passaient pour le représenter le plus fidèlement. M. de Rotrou, grand-père de M. le maire de Montreuil, prêta les peintures qui étaient en sa possession et qui appartenaient encore aujourd'hui à son petit-fils, et J.-J. Caffieri, s'inspirant de ces images plus ou moins parfaites, créa cette tête originale, d'un grand caractère, d'une noble, fière et douce expression, à la coiffure sans apprêt, à la longue moustache, un des chefs-d'œuvre de la statuaire du xviii^e siècle et le chef-d'œuvre de Caffieri, qui a fait de si beaux bustes. Cet ouvrage attire toujours les promeneurs du foyer de la Comédie française, et les amateurs des bonnes choses ne se lassent point de le regarder. La sculpture romantique qui a fait tant d'efforts pour être grande, simple, expressive, n'a rien produit que nous puissions lui comparer. C'est l'élégance dans la force, le calme dans le mouvement, c'est la vie et la pensée sortant par tous les pores du marbre ; et quelle exécution ! Caffieri fit une copie de son buste, et, en 1782, les comédiens français l'offrirent à M. de Rotrou, en lui rendant les peintures que le sculpteur avait interrogées. — J'ai connu sous la Restauration une d^{lle} de Rotrou, qui habitait, je crois, la Normandie, personne d'un esprit vif et piquant, petite, et faite comme la célèbre duchesse du Maine. — Voici deux actes intéressants pour la biographie de Rotrou ; je les ai trouvés parmi les vieilles minutes que garde M. Galin dans les archives de son étude à Paris :

Fut présent noble homme M^e Jean de Rotrou, advocat en la cour de parlement, dem^r à Paris, aux maretz (sic) du Temple, rue neuve St-François, paroisse de Saint-Gervais, lequel a... recongu... avoir vendu... à honorables hommes Anthoine de Sommauille et Toussaints Quinet, marchans libraires, bourgeois de Paris y demeurant, scavoir ledict Sommauille, rue de la Pelleterie paroisse St-Jacques de la Roucherie et led. Quinet, rue Saint-Jacques paroisse St-Séverin... les coppies en forme de quatre piéces de théâtre de la composition dud. s^r Rotrou, intitulées, l'une *les Menagmes (sic) de Plante*, autre *la Céline*, autre *la Célimène* et autre *l'Amilie* pour jelles imprimer ou faire imprimer par lesd. Sommauille et Quinet, vendre et débiter à leur profit, en obtenir à leur s^rais le privilège de Sa Majeste pour les temps qu'ils pourront... Reconguissant jeux Sommauille et Quinet auvoir receu du d. s^r de Rotrou » (Iesd. coppies) ; « cette vente faite moyennant la somme de sept cent cinquante livres tournois... » (11 mars 1636.) Signé A. de Sommauille, etc.

— « Jean Rotrou advocat en parlement » (même demeure que dans l'acte précédent) « vend à Sommauille dix piéces de théâtre de sa composition, intitulées vne *la Pellerine amoureuse*, *l'heureux Naufrage*, *l'Innocente infidèle*, *Crisante*, *le Filandre*, *la Florimonde*, *Calpède l'Agésilas de Colchos*, *les deux Pucelles de Cerranits* et *les Sosies*, pour jelles piéces imprimer par led. de Sommauille, scavoir les six premières susdclarées toutes fois et quantes que bon luy semblera et les quatre autres, *l'Alfred* et *l'Agésilas de Colchos* dans six mois prochains, les deux Pucelles et les Sosies dans dix-huit mois d'huys... moyennant la somme de quinze cents livres tournois... » (17 janv. 1637.) (Signé) :

 et A. DE SOMMAUILLE.

Assurément, ces deux documents sont curieux. Il serait intéressant de lire *les Deux Sosies*, et de voir s'il n'y a rien dans cette pièce qui ait donné à Molière l'idée de quelques-unes des scènes de son *Amphitryon*. Je n'en ai pas le temps. — Claude Vignon composa des frontispices pour deux ouvrages de Rotrou, le premier destiné à orner l'édition d'*Antigone*, tragédie, et représentant une jeune princesse se jetant entre deux princes qui se battent, et s'efforçant de les séparer. Le dessin de Vignon fut reproduit au burin par Michel Lasne ; le second frontispice, fait pour l'édition de *Laure persécutée*, tragi-comédie, montre Laure et son amant implorant la justice de la Reine. C'est Jérôme Davil qui le grava au burin. — Voy. GUÉBRIANT, LASNE, SOMMAUILLE, QUINET, VIGNON.

ROUE (SUPPLICE DE LA). — Voy. LE CRAQUEUR.

ROUCHER (Jⁿ-ANX.). — Voy. R. ROBERT, note.

1. ROUSSEAU (ANTOINE). 1643—45.

Pourquoi ce peintre n'est-il cité par aucun des biographes ou des collecteurs de noms d'artistes : Félibien, Marolles, le père Orlandi, P. Mariette, D'Argenville, Nägler, Zanl, etc. ? Il a deux titres à mon attention ; d'abord, il fut employé aux travaux que la Reine Régente Anne d'Autriche fit exécuter dans ses châteaux royaux ; ensuite, il fut l'ami de Philippe de Champaigne, qui, le 30 janvier 1643, à St-Sulpice, tint sur les fonts de baptême « Madeleine » que son baptistaire dit « fille d'Anthoine Rousseau M^e peintre, rue des Canettes, et de Claude Gaschet sa femme ». Claude Gaschet eut, ce jour-là, une couche double ; Madeleine eut un frère aîné, baptisé le même jour qu'elle sous le nom de « Christophe ». L'Etat des officiers de la Maison du Roi pour l'année 1645 (Arch. de l'Emp., Z. 1341)

nommé « Rousseau (Anthoine) » parmi les peintres ordinaires, aux gages de 30 livres par an.

2. ROUSSEAU (JACQUES). 1687.

Celui-ci est connu. On sait qu'il peignit avec succès l'architecture, les ruines, etc. ; ce qu'on ne savait pas, c'est qu'il était protestant. Au moment de la persécution (1685), il s'éloigna de Paris ou s'y cacha de telle sorte que la police ne put mettre la main sur lui. Une enquête avait été ordonnée dans le but de connaître l'état, la fortune et l'asile de ceux des religionnaires qui avaient quitté le royaume malgré les ordres du Roi, et de ceux qui s'y tenaient déguisés ou cachés pour fuir les convertisseurs et se mettre à l'abri des peines arbitrairement portées contre tout ce qui, des personnes de la Religion, refusait d'entrer dans le giron de la véritable Eglise. Le commissaire chargé de trouver J. Rousseau ne parvint pas à remplir sa mission, ce qu'il avoua en ces termes : « Le nommé Rousseau, peintre du Roy, et Olympe Carré sa servante, rue Charlot. A réputation d'avoir du bien. Très-difficile à trouver. » (Bibl. Imp.; Ms. suppl. fr. 791 5 2.)

3. ROUSSEAU (JEAN-BAPTISTE). 1671—1741.

Jacques -André-Joseph Aved, bon peintre et académicien dont j'ai parlé plus haut (p. 88), fit, en 1736, un portrait, non pas tout à fait en pied, mais coupé au-dessous des genoux, où Jean-Bapt. Rousseau est représenté assis devant une table, la main gauche appuyée sur un cahier ou un livre, et la main droite armée de cette plume qui fit sa gloire et son malheur. Ce portrait fut exposé au Salon de 1738, dont le livret porte cette mention :

« N^o 175. Le portrait de M. Rousseau, poète illustre du siècle, âgé de 68 ans, par M. Aved, académicien. »

Ce beau morceau est conservé au Musée de Versailles, ainsi qu'un autre peint par M. Jules Vignon, d'après Aved dont la peinture fut gravée, in-folio, par J. Daullé. Sous l'estampe de Daullé on lit : « *Joannes Baptista Rousseau, natus anno 1670* » ; l'absence d'une seconde date fait comprendre que le travail de Daullé — travail fort estimable assurément — fut fait de 1736 à 1741. 1670 est une date de naissance qu'adopta Voltaire (*Vie de J.-B. Rousseau*, 1738) ; on la lit au bas de la copie faite par G.-F. Schmidt de la pièce de Daullé — copie où l'original est retourné, et où le poète tient sa plume de la main gauche. La *Biog.-Michaud* assigne pour date à la naissance de Rousseau le 6 avril 1670 ; Feller emprunta cette date à Michaud, aussi bien que M. Eudore Soulié (*Notice du musée impérial de Versailles*, t. III, p. 22). Bouillet (*Dict. universel*) a suivi la *Biog. univers.* en ceci, comme en tout, ou à peu près en tout. Le graveur Dupin, qui copia Daullé ou Schmidt, adopta 1670 qu'il trouvait sous le portrait d'Aved dans sa première traduction gravée. Inzouf écrivit au bas de son estampe cette note : « né en 1669 » ; c'est la date que Voltaire avait donnée dans son *Siècle de Louis XIV.* au chapitre des *Ecrivains*. Au bas d'un portrait anonyme, méchante image s'il en fut, on lit ces mots : « Né le 6 avril 1671 » ; cette date fait, de cette mauvaise gravure, un bon document biographique, car elle est vraiment celle de la naissance de J.-B. Rousseau. L'éditeur du petit portrait dont je parle aura tiré sans doute le renseignements qu'il a publiés d'une lettre imprimée dans l'*Année littéraire*, le 30 avril 1779, à propos d'un

article sur l'*Eloge de J.-B. Rousseau* qu'avait publié, en 1778, Démaux, littérateur fort peu connu aujourd'hui. Cet auteur faisait naître Rousseau en 1669 ; celui qui releva cette erreur imprima dans l'*Année littéraire* l'acte de naissance que voici :

« Le dimanche 12 avril 1671, fut baptisé par moy sousigné clerc de M^r le curé, Jean-Baptiste fils de Nicolas Rousseau, m^e cordonnier et de Geneviève Siac (*sic*) sa femme né de lundi dernier, à onze heures du soir, et tenu sur les fonts par M^r Jean Valentin, fils de M^r Valentin, secrétaire du Roy et par Marguerite Des Haiettes, fille de M^r Des Haiettes, procureur au Chastelet de Paris. lesquels ont signé, excepté la marraine : J. Valentin, A. Rousseau, Cl. Dauplet. »

Cet acte fut tiré du Registre de St-Etienne du Mont ; celui qui le communiqua à Fréron, embarrassé par une surcharge qui rend difficile la lecture du nom de la mère de J.-B. Rousseau, lut : *Siac* où il y a *Fiac*. Claude Dauplet, le clerc du curé de St-Etienne, entendit mal ou rendit bien le nom mal prononcé de Geneviève *Fiacre*, car c'était *Fiacre* que se nommait la femme du cordonnier Nicolas Rousseau. C'est ce que m'ont appris des recherches que négligea de faire le correspondant de Fréron, et dont on va connaître les résultats.

Dans sa *Vie de J.-B. Rousseau*, Voltaire dit — mais qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse. Cette *Vie* est-elle de la façon de Voltaire ? Publiée d'abord en un petit volume in-12 de soixante-six pages, anonyme comme un pamphlet, dont l'intention était de nuire à Rousseau, alors vivant en exil (1738) ; inspirée peut-être par la mauvaise humeur que purent causer à l'auteur le succès du portrait exposé par Aved et surtout la note du livret du Salon qui traitait, comme on l'a vu, Rousseau de « poète illustre du siècle », cet écrit fut réimprimé, en 1748, dans les *Oeuvres de Voltaire*. Voltaire, qui ne l'avait ni avoué ni désavoué, le jugea cependant, plus tard, indigne de figurer à côté de ses autres ouvrages, revênu peut-être de ses préventions contre Rousseau, devenu plus calme et plus juste, persuadé, comme il le dit plus tard (*Siècle de Louis XIV.*), que dans l'affaire des couplets « il » y eut un *parti farieux* acharné contre Rousseau », et que « peu d'hommes ont autant excité et senti » la haine « que ce poète, rendu « très-fameux par » de très-beaux vers, de grandes fautes et de longs » malheurs ». Chaudon réimprima la *Vie* de Rousseau dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Voltaire*, et depuis, il a été incorporé dans les *Oeuvres complètes de Voltaire* (Delangle, 1827, in-8, t. XXX, p. 211-256.) On n'a ni le manuscrit de Voltaire, ni une lettre de lui qui prouve que le libelle contre Rousseau soit de Voltaire, mais il est signé, pour ainsi dire à toutes les pages. On y reconnaît Voltaire à une haine qui veut se contenir, mais qui éclate à chaque instant contre Rousseau, au ton dédaigneux dont il parle de l'abbé Desfontaines, et surtout à des phrases du genre de celle-ci, où, sous le voile de l'anonyme, Voltaire faisait ses propres affaires par ce moyen qu'on nomme aujourd'hui « la réclame ».

« Le père de Rousseau, par une destinée assez bizarre, » chassait depuis longtemps M. Arouet, trésorier de la » chambre des comptes, père de celui qui a été si célèbre » dans le monde sous le nom de Voltaire et qui a eu avec » Rousseau de si grands démêlés. Cette querelle pu- » blique fut contre M. de Voltaire, déjà connu par le seul » poème épique dont la France puisse se vanter » (elle ne s'en vante plus guère). » par plusieurs tragédies d'un goût

« nouveau » (elles ont eu leur temps, mais on est revenu à celles de Corneille et de Racine, quoiqu'elles soient d'un goût ancien), « par l'Histoire de Charles XII peut-être mieux écrite qu'aucune histoire française » (c'est peut-être vrai), « enfin par la Philosophie de Newton qu'il nous promet depuis plusieurs années. »

Comment peut-on connaître un auteur par un ouvrage qu'il promet? — Oui, la *Vie de J.-B. Rousseau* attribuée à Voltaire est bien de cet écrivain, pour moi, je n'en saurais douter. Je ferme cette longue parenthèse et je reviens à Jean-Baptiste, dont cependant je ne me suis pas trop éloigné. — Dans sa *Vie de J.-B. Rousseau*, Voltaire dit :

« Jean-Baptiste Rousseau naquit à Paris, dans la rue des Noyers, en 1670. Dieu, qui donne comme il lui plaît ce que les hommes appellent la grandeur et la bassesse, le fit naître dans un état très *humilié*. »

Pour un philosophe le mot est étrange, appliqué à l'état d'un artisan. Quelle confusion un cordonnier ou un tailleur recevait-il de son métier? Il servait ses pratiques, en était payé et tout était dit entre l'ouvrier et celui à qui il avait rendu un habit ou une chaussure. Que La Mothe — il n'avait pas à la philosophie les mêmes prétentions que Voltaire — ait dit, en 1709, s'adressant à Rousseau contre lequel il avait des raisons de mécontentement, justes peut-être :

« On ne se choisit pas son père ;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abattu.
Oui, quoi que le vulgaire pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu. »

La Mothe avait l'air plus raisonnable que Voltaire, il s'élevait contre un préjugé, tout en accablant Rousseau du souvenir de sa naissance dont on disait que Jean-Baptiste avait la faiblesse de rougir. Mais ce préjugé était ailleurs que chez le peuple et le vulgaire; ce n'étaient pas les gens du peuple qui reprochaient aux hommes « venus de bas » l'humilité de leur origine; c'étaient les gens du monde, les nobles, les gros bourgeois, les gens de lettres eux-mêmes; le reproche n'était pas *populaire*, comme le dit La Mothe, qui, en sa qualité de fils d'un chapelier, devait très-bien savoir que le vulgaire ne regardait point comme *vile* une naissance obscure. Le vulgaire ne se méprisait pas, il se prisait quelquefois même assez haut, et dès ce temps-là il y avait dans le « tiers État » des frémissements d'orgueil que les philosophes entendaient et qu'ils cherchaient à exciter pour les faire éclater un jour en rugissements. — Voltaire ajoute à propos de Rousseau :

« Sa mère avait été longtemps servante et son père garçon cordonnier; mais une petite succession étant venue au père, il » (non pas le père, mais Nicolas) « devint maître cordonnier et obtint même de la réputation dans son métier et dans son corps. Il en fut syndic. »

Que Geneviève Fiacre ait été servante, je n'ai pas pu m'en assurer; mais il n'y a rien d'impossible; la mère de François Colletet l'avait été, et celle aussi du fameux Jean-Henri de Latude. Que Nicolas Rousseau eût été garçon cordonnier avant d'être maître, rien de plus simple; dans tous les états manuels, il fallait pour être reçu à la maîtrise avoir été compagnon pendant un certain temps. Quant au titre de syndic de la communauté des cordonniers donné par Voltaire au père de Rousseau, il y a une légère erreur dans la qualité. Nicolas Rousseau fut un des *jurés* de sa compagnie, sous le syndic. Voltaire raconte comment, en 1696, après

la représentation du *Flatteur* qui avait réussi, J.-B. Rousseau enflé d'orgueil méconnut publiquement son père, « qui vivait encore et qui tenait » toujours sa boutique rue des Noyers ». Il ajoute que le père de Rousseau étant allé chez le prince d'Armagne pour le chausser, y trouva son fils qui y était sous le nom de Verniettes; « le père indigné » et attendri se mit à pleurer et se plaignit au prince « qui fit à Rousseau la réprimande la plus humiliante, » et ce qu'il y a de cruel, c'est qu'elle fut inutile: le « père mourut de chagrin bientôt après, et le fils » ne porta pas le deuil ». Racine le fils est contraire à cette histoire du reniement de Jean-Baptiste, dont Saurin s'était fait un argument contre Rousseau, dans un *factum* du mois de décembre 1710: « Un homme, disait-il, qui a *désavoué* son père *dès son enfance*, qui l'a fait mourir de chagrin par ses » ingratitude, qui lui a refusé les derniers devoirs. » Entre l'assertion de Louis Racine et celle de Saurin irrité, que reproduisit Voltaire, je ne saurais prononcer. Voltaire écarta de ses œuvres son pamphlet, et ce fait met à néant ses accusations contre son adversaire. Une de ces accusations, au reste, paraît mal fondée, aussi bien que la phrase de Joseph Saurin que j'ai soulignée. Voici les preuves que j'apporte de mon sentiment. La scène que Voltaire rapporte comme s'étant passée chez M. le prince d'Armagne eut lieu en 1696 ou 1697, et l'auteur du pamphlet dit que le père de Rousseau mourut de chagrin bientôt après. Saurin prétend que J.-Baptiste désavoua son père *dès son enfance*; il y a ici et là deux difficultés. D'abord Nicolas Rousseau mourut *dix ans* après le prétendu reniement de son fils; ensuite, J.-B. Rousseau était certainement très-bien avec son père en 1689, c'est-à-dire quand il avait dix-neuf ans, comme on va le voir.

Geneviève Fiacre, mère de J.-Baptiste, mourut, le vendredi 21 octobre 1688, à dix heures du soir, rue des Noyers. Elle fut inhumée le lendemain dans le cimetière de St-Etienne du Mont, en présence de son mari, de son fils, de son frère et d'un ami de ceux-ci qui signèrent: N. Rousseau, L. Fiacre, François Collet. J.-B. Rousseau signa :

J. B. Rousseau

J.-Bapt. Rousseau assista donc à l'enterrement de sa mère; il avait alors dix-sept ans et demi et avait dépassé par conséquent l'âge de l'enfance. Bientôt il fit plus: Nicolas Rousseau devenu veuf songea à se remarier. Il paraît qu'il avait jeté les yeux, depuis quelque temps, sur la fille d'un de ses confrères et qu'il s'en était épris à ce point qu'il ne put mettre entre l'enterrement de sa Geneviève et la publication du premier ban de son second mariage, faite le 19 décembre 1688, plus de deux mois et trois jours. (Reg. de St-Etienne du Mont.) Cet empressement ne dut-il pas faire une impression fâcheuse sur l'esprit du jeune Jean-Baptiste? Il parut cependant au mariage, célébré, le 10 janvier 1689, entre « Nicolas » Rousseau, bourgeois et maître cordonnier, veuf » de feu Geneviève Fiacre, de la paroisse de St-Etienne du Mont, et Agnès Troymault, fille de Jean » Troymault maître cordonnier et de Marie Berman, » ses père et mère, présents à savoir: Jean-Baptiste

» Rousseau, fils dud. époux, Pierre Pagnet, bourg, de Paris, dem^t place Maubert, etc. (Signé) X. Rousseau, Agnès Troymault, J.-B. Rousseau, Pagnet, etc. » (Reg. de St-Côme.)

En 1689, J.-Baptiste Rousseau n'avait donc pas encore désavoué son père, comme le prétendait J. Saurin. S'il le désavoua plus tard, n'entra-t-il pas dans ce sentiment coupable un peu de ressentiment de l'oubli si prompt que Nicolas Rousseau avait fait de la mère dont Jⁿ-Bapt. avait été le fils unique et chéri? X. Rousseau eut de son second lit quatre enfants : 1^o le 23 nov. 1689, Anne; 2^o le 11 nov. 1695, Jean; 3^o le 28 sept. 1704, Claude-Angélique, qui mourut moins de deux ans après; 4^o Brice-Camille, qui fut enterré âgé de deux ou trois ans, le 2 oct. 1698. Claude-Angélique Rousseau fut inhumée à St-Etienne, le 10 mai 1706; l'acte, qui est signé : Rousseau, dit Nicolas Rousseau absent de la cérémonie; en effet, il était malade et la personne qui signait l'acte de décès de Claude-Angélique était Anne, la sœur aînée de la petite défunte. Rousseau était si malade que huit jours après la mort de sa fille il mourut lui-même :

« Le mardy dix-huitième » (mars 1706) « fut inhumé dans le cimetière Nicolas Rousseau, maistre cordonnier, ancien juré de sa communauté, bourgeois de Paris mort le jour précédent, rue des Noyers, en présence des soussignés : J. Rousseau » (c'est Jean né le 11 nov. 1695), « Rousseau » (je ne connais pas celui-là, un des parents du défunt), « L. Fiacre, H. Fiacre » (beaux-frères de Nicol. Rous.), « Troymault » (beau-père de celui-ci), « Maillet, Durant et C. Naly » (ce Claude Naly était un voisin de X. Rousseau, un teinturier dem^t rue des Noyers). (Reg. de St-Etienne du Mont.)

On voit que la signature de Jean-Baptiste Rousseau manque à cette liste des témoins de l'inhumation de son père. Il n'assista pas à la triste cérémonie, et, sur ce fait, l'accusation de Saurin, reproduite par Voltaire, paraît donc bien fondée, à moins que Jⁿ-Bapt. Rousseau ne fût absent de Paris le jour de l'enterrement de Nicolas. Quoi qu'il en soit, et sans prétendre disculper un fils ingrat, si Rousseau le fut en effet, est-il vrai que Nicolas Rousseau, blessé, en 1696, des mépris de l'auteur du *Platteur*, secrétaire de M. d'Armaignac, soit mort de ce coup porté à sa sensibilité et à son orgueil de père, si heureux un moment du succès de Jean-Baptiste? Nicolas Rousseau, qui pour se consoler avait l'amour d'une jeune femme, les caresses de petits enfants, succomba-t-il en effet, après dix ans, à la douleur qu'il avait ressentie? L'éloignement de son fils aîné, pour qui il avait fait de grands sacrifices, lui avait-il paru si cruel qu'il n'en pût supporter l'ennui au milieu des joies de son ménage, si favorisé d'ailleurs et où ne manquaient ni la considération personnelle, ni la fécondité de l'épouse? Qui pourra répondre à cette question, en appuyant sa réponse de preuves authentiques?

J'ai été curieux de savoir ce que devinrent le frère et les deux sœurs de J.-B. Rousseau; je n'ai pu en avoir aucune nouvelle. Aucun acte de décès n'est inscrit aux registres de St-Etienne du Mont ou de St-Côme, au nom de l'un d'eux. Quant à la veuve de Nicolas Rousseau, c'est différent; elle supporta son veuvage pendant sept ans; mais, enfin, elle se décida à se remarier, et, « le mardi 19 août 1713 », à l'autel de St-Côme, elle épousa :

« Dominique Vidal, cordonnier, fils de défunt Armand Vidal, cordonnier, en présence de - Antoine de Ferrari, avocat au parlement, dem^t rue des Noyers, » (un des voisins d'Agnès Troymault), « de Jacques Troymault, m^e cor-

donnier, dem^t rue des Cordeliers et de Jean Durant m^e cordonnier rue du Colombier. » L'acte de mariage fut signé : « Auidal (sic), Agnès Troymault, C. Naly, J^es Troymault, de Ferrari, Durant. »

Ni Jⁿ-Baptiste, ni Jean, ni Anne, ni Claude-Angélique, ne parurent à la cérémonie.

Je ne sais rien de cette terrible et ténébreuse affaire des couplets satiriques attribués à Rousseau, et qui lui attirèrent la persécution de ses ennemis, des ennemis qu'il s'était faits, selon Voltaire, qui dit (*Siècle de Louis XIV*, art. La Motte-Houdort [sic]) que, de cette affaire, il n'y avait guère de gens plus instruits que lui. Voltaire soutient que les couplets condamnés par le Châtelet et le Parlement étaient de Rousseau, il l'affirme par des preuves de raisonnement qui ne convainquirent ni Demailly, ni Piron (*Épître de J.-B. Rousseau*); mais, ne peut-on lui dire ce qu'il disait aux personnes, comme M. de Poncemagne, qui soutenaient que le Testament politique de Richelieu était bien du Cardinal : « Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage » signé de sa main ? Quelqu'un vit-il jamais les couplets signés de la main de Rousseau ou au moins de son écriture? Voltaire en vit-il un ou plusieurs? Rousseau, dit-il, eut l'imprudence de réciter cinq couplets mordants, cruels, à ses amis; mais ceux qui coururent ensuite sont-ils certainement de lui? Un habile faussaire, imitant la manière du poète, ne put-il composer cette satire, où n'était épargné aucun des habitués du café Laurent? Je ne prétends point affirmer l'innocence de Rousseau, mais je ne vois pas que sa culpabilité soit bien fortement établie; elle reste un doute même en présence de ces termes de l'arrêt du parlement, rendu le 7 avril 1712, Rousseau étant absent :

« La contumace a été déclarée bien instruite contre J.-B. Rousseau, de l'Acad. roy. des inscriptions, et adjugeant le profit d'icelle, a été déclaré dument atteint et convaincu d'avoir composé et distribué les vers impurs, satiriques et diffamatoires qui sont au procès et fait de mauvaises pratiques pour faire réussir l'accusation calomnieuse qu'il a intentée contre Joseph Saurin, de l'Acad. des sciences, pour raison des dits vers diffamatoires au café de la vente Laurent. »

Ceci n'est qu'un arrêt par défaut et non un arrêt contradictoire. Rousseau avait fui. Pouvait-il se présenter coupable? Le pouvait-il innocent? Innocent, il aurait nié, il aurait dit : « Montrez-moi les » vers écrits de ma main », et on l'aurait condamné sinon sur le fait principal, du moins sur le fait de distribution. Son tort véritable est d'avoir accusé Saurin pour se disculper. Rousseau, dans la préface d'une des éditions de ses Œuvres, s'exprime ainsi :

« On peut dire la même chose en général de tout ce qui s'appelle satire; celui qui la rend publique n'est pas moins criminel que celui qui l'a composée. » (Bibl. Imp., Ms. S. f. 4005.)

Cette phrase est d'un grand hypocrite, si elle n'est la protestation d'un innocent contre l'accusation dont il souffre en exil.

On sait que J.-B. Rousseau mourut à Bruxelles, le 17 mars 1741, non pas à l'âge de 72 ans, comme le prétend l'auteur d'une note publiée dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, mais à l'âge de 70 ans, moins vingt jours, ainsi que le dit fort bien l'anonyme auteur de la lettre du 30 avril 1779, publiée par Fréron. — Voy. I. AUBREAU, AVEB, HOUDAR, LAURENT, VOLTAIRE.

J. ROUSSEAU (JEAN-JACQUES). 1712—1776.

Je ne possède sur cet écrivain, dont les ouvrages

eurent une grande influence sur son temps, dont la vie, qu'il écrivit lui-même et qu'on a écrite d'après lui, est pleine de singularités, et dont le caractère, souvent analysé, reste encore une énigme; sur cet homme qu'on a déifié et mis au dernier rang d'es hommes, qu'on aime et qu'on déteste, qu'on admire et qu'on méprise, qu'on plaint et qu'on accuse, qui fut le plus grand écrivain de son siècle et un des plus grands qu'ait eus la France; je n'ai que bien peu de choses à en dire. — Une personne que je connais, M. R...d, a voté une partie de sa vie à la recherche des documents qui pourraient faire connaître les descendants directs de J.-J. Rousseau; il n'a pu rien découvrir dans aucun des lieux qu'habita le citoyen de Genève, qui changea si souvent de résidence. — Un homme, un jour, se rendit à Ermenonville et, près du tombeau de Rousseau, se brûla la cervelle. On supposa que ce particulier, dégoûté de la vie, était un fils de l'auteur d'*Emile*; sur quels témoignages? On avait dit, imprimé, répété, que Rousseau avait « déposé volontairement » le fardeau de la vie », pour parler comme M. Musset-Pathay, celui qui a soutenu avec le plus de persévérance et de talent l'opinion favorable au suicide du philosophe, et l'on conclut du rapprochement des deux faits : la mort violente de Rousseau et celle de l'inconnu, venu faire le sacrifice de son existence sur le tombeau de Jean-Jacques, comme sur un autel, que celui qui, sans se faire connaître, était allé mourir à Ermenonville parce que Rousseau y était mort, était un fils désolé de n'avoir pas connu son père, de n'en avoir pas été reconnu, que sais-je? Tout cela sent fort le roman. Un malheureux ou un fou se casse la tête avec une balle de pistolet; il lui plaît de se tuer à Ermenonville, sur le tombeau d'un homme célèbre, comme de nos jours il a plu à un jeune homme de lettres de se pendre dans une rue ignoble, au-dessus d'un égout, et il faut que ce fou ou ce malheureux soit un fils de Rousseau! Mais ce fils, comment avait-il su qu'il procédait de Rousseau? Qui lui avait révélé le secret de sa naissance? S'il était enfant trouvé — et il fallait qu'il le fût pour venir reprocher à Rousseau son malheur, si sa mort était en effet un reproche à la mémoire du mari de Thérèse Levasseur — s'il était enfant trouvé, dis-je, à quel signe avait-on reconnu qu'il appartenait au philosophe et à la servante devenue sa compagne? S'il se savait fils de Rousseau, comment ne s'est-il pas fait connaître pour tel?

— J.-J. Rousseau mort, selon les uns, d'un poison pris dans une tasse de café et préparé par lui-même; mort, selon d'autres, d'un coup de pistolet; mort, selon M. Musset-Pathay, d'une balle de plomb et d'un poison végétal, mourut de sa mort naturelle, selon M. René-Louis de Girardin et selon son fils, M. Stanislas de Girardin. La discussion entre ce dernier et M. Musset-Pathay fut sérieuse (1827). Le grand argument de Musset-Pathay pour sa thèse de la mort doublement violente, contre la mort naturelle, fut que « M. René de Girardin avait *inté-* » rété à ce que Rousseau ne se fût pas suicidé » et que c'était un devoir pour lui de soutenir que Rousseau avait succombé à une attaque d'apoplexie séreuse, attestée par le procès-verbal des chirurgiens et médecins appelés pour une autopsie demandée par Rousseau lui-même, se sentant indisposé. Quant à ce procès-verbal, M. Musset-Pathay l'attaqua avec beaucoup d'habileté; il est vrai que ce document est fort mal rédigé, mais peut-on supposer que, si

cinq médecins avaient vu un trou à la tempe de Rousseau, ils auraient passé sous silence cette circonstance, la première qui les aurait frappés à l'inspection du cadavre. Et ces cinq docteurs n'étaient pas les seules personnes présentes à l'autopsie; M. de Girardin n'en avait éloigné ni les aides des chirurgiens, ni les domestiques qui servaient les docteurs et qui, du lit où ils avaient mis Rousseau, l'avaient porté sur la table de dissection. Le corps fut vu par le pharmacien et son aide qui procédèrent à l'embaumement; il fut vu par Houdon, le statuaire, venu de Paris avec un mouleur pour prendre le masque en plâtre de Rousseau. Houdon et le mouleur ne virent point de trou, point de blessure attestant un suicide; ils constatèrent par le moulage qu'une blessure légère, une déchirure sans profondeur, existait à une des tempes du défunt, mais c'est tout. Le masque moulé par Houdon a été vendu publiquement, il n'y a pas longtemps, et, de son examen, il n'est rien sorti de favorable à l'idée du suicide par une arme à feu. Reste le poison. Le procès-verbal constate qu'on trouva dans l'estomac de Rousseau — 36 h. après la mort — le café qu'il avait bu, le 2 juillet 1778, à son déjeuner. Mais de poison, pas de traces apparentes; tout est sain dans les viscères, tout est naturel; la figure est calme, le corps est sans contractions; si du poison a été mêlé par Rousseau dans son café, c'est un poison bien subtil, qui ne se dénonce pas lui-même et se cache si bien que dix yeux clairvoyants ne l'aperçoivent nullement. Mais, dit-on, M. René de Girardin avait gagné les médecins, les domestiques, le pharmacien, le village tout entier et même apparemment Houdon, qui se tut comme un homme d'honneur qui a été payé pour ne point parler. Tout cela est bien échafaudé! Depuis la Révolution, quand on ne pouvait plus faire un procès à la mémoire de Rousseau et faire traîner sur la claie son cadavre, aucun habitant d'Ermenonville n'a déclaré que son seigneur — je parle du temps où les seigneurs étaient peu ménagés par leurs anciens vassaux — que son seigneur l'avait suborné ou menacé, en 1778. La tradition d'Ermenonville conservée par quelques vieillards, fils des témoins de la mort de Rousseau, est contraire au fait du suicide, sur lequel M. Musset-Pathay oublia d'invoquer l'opinion de Houdon, de la publier au moins s'il l'invoqua. Une personne que j'ai l'honneur de connaître, personne fort respectable et dont la parole est digne de foi, M. F. Picard, qui fut élevé dans la maison de Girardin, à Ermenonville, où son père était familial, et qui, au chapitre de la mort de Rousseau, n'a aucun de ces partis pris qui rendent les témoignages suspects, m'a affirmé que, des habitants d'Ermenonville, interrogés bien des fois par son père et lui sur cet événement, aucun n'a jamais hésité à démentir le bruit qui s'était répandu du suicide, dans les environs du village, et qui furent importés à Ermenonville par des personnes du dehors. Au reste, en toute cette affaire, deux opinions sont en présence, celle de Messieurs de Girardin, celle de M. Musset-Pathay; la première, fondée sur la parole de M. René-Louis de Girardin qui avait vu le cadavre, et sur les termes du procès-verbal, mal rédigé, je l'ai dit, mais fait par cinq personnes dont il faut suspecter l'honorabilité si on argüe de faux ce document; la seconde, établie sur la critique, faite avec beaucoup de soin et d'art par M. Musset-Pathay, des pièces produites par M. de

Girardin. Entre des hommes d'honneur comme MM. de Girardin et un avocat habile qui tire un parti savant de toutes les phrases, de tous les mots et qui s'étant prononcé une fois ne veut pas se dédire, lequel devra-t-on croire? Mous^r de Girardin dit qu'il est « *convaincu* », M. Musset-Pathay dit qu'il est « *persuadé* » et que sa persuasion est celle du juré qui a longuement et froidement examiné les faits du procès qui lui a été déféré. M. Musset-Pathay est un homme honorable, il se prononce contre MM. de Girardin, contre les auteurs du procès-verbal, contre la tradition, vivante encore à Ermenonville; maintenant que le genre de mort de Rousseau est indifférent à tout le monde; son opinion a eu beaucoup de poids; dans ces derniers temps, elle fut reprise par le rédacteur d'un journal (le *Figaro*), répondant au rédacteur d'un autre journal (le *Monde illustré*, 27 janvier 1861) à qui M. F. Picard, sans se faire connaître, avait communiqué le procès-verbal du 3 juillet 1778. Après ces polémiques, les choses en sont restées au point où elles étaient, quand les premiers écrits se sont produits, émettant l'opinion que peut-être Rousseau s'était suicidé. Pour moi, si j'avais à me prononcer, j'avoue que je n'hésiterais pas à me déclarer pour l'opinion de MM. de Girardin. Mais mon sentiment n'importe point en tout ceci. Je ne fais remarquer que deux choses : le masque de Rousseau par Houdon ne porte point de trace d'une blessure de la nature de celle que fait une balle lancée de loin ou de près, et le procès-verbal ne constate pas que la masse cérébrale ait été déchirée, ou seulement attaquée, froissée par un projectile; je dirai d'un autre côté que si le soupçon d'empoisonnement a pu être conçu par un des cinq médecins, par le pharmacien qui a pratiqué l'embaumement, par quelqu'un enfin, il est étonnant qu'on n'ait point analysé le café trouvé dans l'estomac du défunt. Il me semble vrai que M. René de Girardin n'a point soupçonné le suicide par le poison et que personne n'y a songé, et que, quant à la mort donnée par une arme à feu, on n'a vu aucune trace de balle. Mais la complaisance des opérateurs et l'intérêt de M. de Girardin! Je crois, moi, que les opérateurs furent de bonne foi, que leur examen fut sérieux et leur procès-verbal sincère; je crois que M. de Girardin était sans intérêt dans la question, en ce sens que, selon lui, la mort de Rousseau était naturelle. Si Rousseau se fût tué, M. de Girardin l'aurait fait enterrer le jour même ou le lendemain, sans bruit, sans convoquer pour voir le cadavre de son hôte et du pauvre homme qui s'était détruit, cinq docteurs, des apothicaires, des valets, un sculpteur, un mouleur, etc. Le procès-verbal, à mon sens, prouve, par cela seul qu'il fut fait, que la mort de Rousseau, si elle fut subite et presque foudroyante, ne fut point volontaire. Il m'importe fort peu que Rousseau, philosophe, se soit tué ou non, mais enfin je ne crois pas qu'il ait fait cuire le matin des herbes vénéneuses pour en mêler le jus à son café, et qu'en présence de Thérèse, après avoir bu le breuvage empoisonné, il se soit armé d'un pistolet pour se faire sauter la cervelle qui ne sauta pas.

— M. F. Picard, qui vit entouré des souvenirs d'Ermenonville et de MM. de Girardin, possède quelques reliques de Rousseau. Une d'elles est le cachet avec lequel le citoyen de Genève scellait ses lettres. Il est tout simple et se compose d'une douille en

cuivre perpendiculairement soudée à une petite plaque du même métal, dont la figure est celle d'un ovale peu allongé, duquel le grand diamètre est de 20 millimètres et le petit de 18 seulement. Sur la plaque sont gravés, en trois lignes et en caractères romains, les mots latins de la devise connue, que Jean-Jacques emprunta au dernier hémistiche d'un vers de Juvénal :

VITAM
IMPENDERE
VERO.¹

Le manche fut sans doute un de ces morceaux de bois blancs, tournés et peints en noir, qu'on adapte aux cachets les plus ordinaires. Usé ou rompu par accident, il manqua un jour à Rousseau, qui le remplaça sans façon par un morceau d'une branche de pommier, nouveau par endroits et haut d'environ cinq centimètres. Ce nouveau manche étant d'un diamètre un peu moins grand que ne l'est celui de la douille, Rousseau l'entoura d'une bande de papier, mise sans beaucoup de soin. Le cachet de Jean-Jacques est aujourd'hui dans l'état où il était quand M. René de Girardin le donna à M. Picard le père; M. F. Picard le garde dans un étui de carton, robe modeste que lui ôterait bien vite un Anglais si, à prix d'or, il devenait l'heureux possesseur du cachet de Rousseau.

M. F. Picard avait une chose non moins curieuse et plus précieuse encore, un exemplaire du « *Dictionnaire de Musique par J.-J. Rousseau* », édition in-4^o (Paris, M. DCC. LXXIII), sur le titre duquel on lit, de la main de l'auteur : « A J.-J. Rousseau », et en vingt-sept endroits, sur les marges, des corrections de la même main. Le nom « Rousseau » du titre porte une surcharge, en encre plus noire que celle qui servit d'abord à tracer les lettres : « A J.-J. R. », surcharge qui cache sous les lettres formant les deux syllabes : « *ousseau* » les lettres, en encre plus blanche : « *enou* ». Pourquoi, sur son exemplaire, Rousseau écrivit-il : « A J.-J. Renou »? Renou est-il un des noms sous lesquels il se fit connaître dans un des lieux où il porta son malheur et ses défiances, et où il alla chercher un asile contre des ennemis qu'il croyait acharnés à sa perte?

Quant à la surcharge, elle s'explique. Rousseau, qui ne voulait pas être tout à fait en reste avec M. de Girardin, pour l'hospitalité qu'il lui donnait avec tant de grâce et d'affectueux respect, n'ayant rien dont son hôte pût faire cas que des choses qui appartenaient en propre à l'écrivain, livres, morceaux de musique, etc., lui offrit son exemplaire du *Dictionnaire de Musique*, portant le nom imaginaire de « Renou », qu'il remplaça par celui de « Rousseau ». Cet exemplaire montre sur la garde une note indiquant qu'il fut donné à M. de Girardin par Rousseau en juin 1778. La note n'est pas de la main de Jean-Jacques. Pour ce qui est des corrections marginales, le plus grand nombre ont

¹ *Vix civis erat, qui libera posset
Verba animi proferre et vitam impendere vero.*
(Sat. IV. *Rhombus*.) C'est dans cette satire contre Crispinus (*Ecce iterum Crispinus*) que le poète fait l'histoire du turbot (*Rhombus*) qu'a reprise Berchou, dans son poème de la *Gastronomie*, ouvrage agréable, écrit avec plus de facilité que de correction, et dont les amateurs ont gardé quelques vers dans leur mémoire, entre autres ceux-ci :

« Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le turbot fut mis à la sauce piquante. »

trait à des fautes d'impression, dont quelques-unes sont indiquées dans un *errata*, mis à la suite de l'*Avertissement*. Quelques autres ont plus d'importance. Ainsi, au mot : *Air*, on lit dans le livre que corrige Rousseau ces mots que reproduisent toutes les éditions du *Dictionnaire de musique* : « Si le » sujet ou le Chant est partagé en deux parties, l'*Air* » s'appelle *Duo*, si en trois, *Trio*, etc. » Rousseau, mécontent de sa phrase, substitue *entre à en*, pour dire : « Si le sujet ou le Chant est partagé entre » deux parties... si entre trois... » Il substitue le mot : *tons* au mot *accords*, accord étant une ligne plus haut et deux lignes plus bas. A l'article *Musique*, dans le passage où Rousseau, répétant cette historiette qui veut que le roi de Danemark, Eric, éprouvât de si terribles effets de la musique que, sous son influence, il tuait ses meilleurs domestiques, l'auteur dit : « Sans doute, ces malheureux » étoient moins sensibles que leur prince à la musi- » que; autrement il eût pu courir la moitié du dan- » ger ». L'imprimeur avait mis « courila » et dans l'*errata* avait indiqué la correction à faire; dans sa révision, Rousseau n'admit pas l'orthographe : « courir », à la marge, il écrivit : « courrir », redoublant l'r, frappé sans doute de l'inconséquence orthographique qui, de quatre mots provenant de la même origine, le latin *currere*, en a fait écrire deux, le substantif *coureur* et le verbe *courir*, avec une seule r; et deux, le verbe *couvre* et le substantif *couvrier*, avec l'r redoublée. Dans le même article, — plus loin, — l'imprimeur, qui reproduisait le texte des éditions précédentes auxquelles Rousseau n'avait pu donner ses soins, fait dire à l'auteur : « J'ai jetté » là-dessus quelques idées dans un autre écrit non » public encore, où mes idées seront mieux placées » que dans cet ouvrage qui n'est pas fait pour arrêter » le Lecteur à discuter mes opinions ». Cette phrase choque Rousseau par la répétition du mot *idées*, et l'a corrige ainsi : « Où mes opinions seront mieux » placées que dans cet ouvrage, qui n'est pas fait » pour arrêter le lecteur à les discuter ». Au mot : *Ouverture*, le compositeur de l'imprimerie a écrit : « Il convient de déterminer enfin l'Ouverture par » un morceau d'un autre caractère... », et le correcteur a laissé le mot « déterminer », qui est une faute dont Rousseau fait justice en effaçant la première syllabe et en substituant ainsi le mot : *terminer* à « déterminer ». Dans l'art. *Reprise*, le dictionnaire dit : « Toute partie d'un air, laquelle se » répète deux fois sans être écrite deux fois, s'appelle » *reprise* »; Rousseau, qui veut être correct, efface les mots « deux fois » imprimés après : « répète », et allège ainsi sa phrase, en la purgeant d'une répétition fâcheuse. Au mot *Sonate*, l'ouvrier de la veuve Ballard, imprimeur du Dictionnaire que Rousseau a sous les yeux, reproduit une faute qui se trouve dans l'édition qu'il copie et qu'on remarque aussi dans celle de 1769 (Amsterdam, in-12) : « la triple octave de la tierce mineure », l'auteur, d'un trait ferme, efface le mot « mineure » et, de sa meilleure écriture, met à la marge : « majeure ».

J'ai réservé pour les dernières deux corrections qui m'ont surtout frappé dans cette révision faite par Jean-Jacques de son travail, dont il est à regretter qu'il n'ait pas donné lui-même une édition. Après l'article : « *Opéra* s. m. spectacle dramati- » que et lyrique... », Rousseau plaça un second art. : « *Opéra* », que tous les éditeurs ont imprimé ainsi : « *Opéra*, s. m. est aussi un mot consacré pour dis-

tinguer les différents ouvrages d'un même auteur, » selon l'ordre dans lequel ils ont été imprimés ou » gravés... ». Au substantif *m.*, Rousseau substitua : « s. f. ». Voici, je suppose, comment il raisonna : « *Opéra* est un mot que nous avons emprunté à l'Italie; or, dans la langue italienne, *Opéra* est du genre féminin, nous devons, en France, lui conserver son genre, et, quant à moi, je le maintiens féminin, au moins dans l'acception où il est pris ici ». Il est vrai que Rousseau aurait pu raisonner de même à propos du mot *Opéra* employé pour désigner le « spectacle dramatique et lyrique », dont il parle assez longuement; car l'italien tient pour féminin ce mot pris au latin où il nomme non pas « une œuvre », mais « des œuvres ». Dans les vieux dictionnaires et entre autres celui de Nathanaël Duez (1664), *Opéra* désigne également l'œuvre, l'ouvrage, la journée de travail, la façon d'une étoffe et « une pièce en comédie », comme dit l'auteur du *Dictionnaire italiano et française*; et, *Opéra* est du genre féminin dans toutes ces acceptions. Je respecte cependant l'opinion de Rousseau, écrivain qui avait le droit de prétendre à fixer le genre aussi bien que le sens d'un mot technique.

La correction la plus importante, entre celles que Rousseau indiqua sur les marges de l'exemplaire du *Dict. de Musique* qui est sous mes yeux, est placée à côté du mot : *Contre-point*. La voici : « N.-B. » Mauvais article, à refaire ». Je n'ai rien à dire au sujet de l'article où il est question du contre-point; je ne suis ni musicien, ni contra-puntiste, et je me récusé; mais je pense que si Rousseau, revenant sur sa première rédaction, jugea son article mauvais, c'est qu'en effet il n'était pas bon. Il ne le refit pas, ou du moins aucune des éditions qui suivirent celle de 1768 ne témoignent d'un nouveau travail de Rousseau connu d'un éditeur.

Entre les feuillets du *Dictionnaire de Musique* qui appartenait à M. F. Picard et que celui-ci a domé à un jeune homme fort amateur de livres curieux, M. J. Chantepie, fils du secrétaire interprète de S. M. Napoléon III, se trouvent quelques plantes mises là comme dans un herbier, les unes accompagnées de leurs noms en latin écrits sur de petites bandes de papier, les autres sans noms.

Les éditions du *Dictionnaire de Musique* de Rousseau sont nombreuses; un bibliographe soigneux, M. Quérard, dans sa *France littéraire*, en cite deux seulement : une de Genève (in-4^o, 1767), une autre d'Amsterdam (1768, 2 vol. in-12). Je n'ai pas vu ces éditions, mais je connais, outre l'édition in-4^o de Paris, 1768, dont je viens de citer un exemplaire précieux, une édition d'Amsterdam de 1769, que j'ai citée dans cet article, et dont je dois dire que le titre est gravé et non imprimé sur caractères mobiles, édition qui reproduit, en petit, le cul-de-lampe de l'édition in-4^o de 1768 : le Génie de la musique montrant à une jeune fille un livre sur lequel il lui fait une leçon dont profite un enfant qui trace des notes sur une feuille de papier. Je connais encore une édition in-8^o en un volume (chez la veuve Duchesne, M. DCC. LXXIII) et une, en 2 vol. in-12 (chez le même éditeur, M. DCC. LXXX). D'une édition in-8^o dont les pages ont une ligne de moins que celle de la veuve Duchesne, 1768, je ne connais qu'un feuillet (de l'art. *Notes*) qui est dans l'exemplaire de l'in-4^o qui appartenait à Rousseau. Je n'ai pu savoir à quelle édition appartiennent les deux pages dont je parle.

La Bibliothèque Impériale possède seulement l'in-8° de 1768, l'in-12 de 1765 et l'in-12 de 1769. Quant à celui-ci, il est incomplet; il a été mutilé par quelque lecteur qui, pour ne pas se donner la peine de copier les pages dont il avait besoin, les coupa — et en très-grand nombre — avec la pointe d'un canif.

1. ROUSSEL (PIERRE). 1572.

« Du 15^e sept. 1572 fut baptisé *Jehan*, fils d'honorable homme Pierre Roussel, Roy des joueurs d'instruments du Royaume de France, et de Marie Garnier, sa femme; parrain, honorable homme M^r Jehan Roullier, auditeur des comptes..... » (St-Germ. l'Auxer.) Je ne sais rien de plus sur ce musicien qui eut l'honneur d'être violon de la chambre de Charles IX et qui, peut-être, en 1581, menait la grande bande des instruments au son desquels dansa toute la cour aux noces d'Anne de Joyeuse et de Marguerite de Vaudemont-Lorraine, célébrées au Louvre, par les soins et aux frais de Henri III. — *Voy.* CONSTANTIN, MANOIR (DU), RICHOMME, ROI DES MÉNÉTRIERS.

2. ROUSSEL (PAUL). 1647.

« Graveur en taille-douce et imprimeur du Roy, aux gages de 30 livres. » (Arch. de l'Emp., cour des aides, Maison du R., t. 1^{er}.)

3. ROUSSEL (NICOLAS). — *Voy.* MONNAIES DE CHARLES X.

4. ROUSSEL (). 1688.

« Au nommé Roussel, 350 l. pour, avec 150 l. qu'il a receu (*sic*) faire le parfait paiement de 500 l. pour deux carrés qu'il a gravez, l'un représentant la ville de Cambrai, l'autre la prise de Besaçon, pour la suite des médailles du R.; 700 l. à-compte de deux poinçons et deux carrez, l'un représentant l'Abandonnement de Lissel par les Hollandois, l'autre la prise d'Aire. » (Arch. de l'Emp., Bâtimts du R., 1688.)

5. ROUSSEL (GILLES). — *Voy.* POILLY, WEYEN.

1. ROUSSELET (GILLES) 1610—1686.

L'abbé de Marolles cite sept fois dans son *Livre des peint. et grav.*, ce graveur en taille-douce, auquel il consacre le quatrain barbare que voici :

« Ce Rousselet si sage a, d'une vertueuse,
Une fille et six fils, l'ainé religieux,
Les autres comme lui qui sont ingénieux,
Ont une discipline à profiter heureuse. »

La femme féconde et vertueuse de G. Rousselet se nommait Judith Le Goux; elle se maria vers 1645, et, le 13 décembre 1646 fit baptiser *Gilles* que tint Anne Vizeé, femme de François Rousselet, mère grand. (St-Benoît) Le 24 mai 1648, Rousselet eut *Marie*, tenue par Charles Le Brun (St-Séverin); le 6 fév. 1650, *Susanne*, présentée à l'église par Pierre Mariette, marçh^l de taille-douce, et par Susanne Butay, femme de Charles Le Brun; le 8 mars 1651, *Marguerite*, tenue par Louis Vander Burcht, peintre du R. et de l'Acad. (St-Séverin). Le 22 juillet 1657, Rousselet eut *Claude* (St-Etienne du Mont), le 9 sept. 1660, *Louis*; le 21 oct. 1662, *J.-Baptiste*, que nomma Jean Valdor, peintre et Résident de l'Électeur de Cologne; le 25 fév. 1665, *Gilles-François*; enfin, le 11 juillet 1667, un second *Gilles*. — Rousselet et sa « vertueuse » moururent le même jour :

« Le 16 juillet 1686 ont esté enterrés dans l'église de céans Monsieur Gilles Rousselet, graveur ord^{re} du R., âgé

de 76 ans, et Judith Legou (*sic*), femme de M. Rousselet, âgée de 66 ans, en présence de Jean Rousselet son (*sic*) fils, M^r François Bonuemer peintre ord^{re} du R., et M^r Pierre de Sèves (*sic*) peintre ord^{re} du Roy. (Signé) J. Rousselet, P. Sève. »

G. Rousselet avait été admis à l'Acad. R. de peint. le 13 avril 1663; il en était un des conseillers au moment de sa mort. Le 6 mars 1639, il avait nommé un « fils de Pierre Mariette et de Geneviève Lenoir, sa femme » (St-Benoît), et, le 6 mars 1640, un des enfants du peintre Melchior Fircens. Il signait : « Gilles Rousselet. » — Parmi les pièces singulières qui figurent dans l'œuvre assez considérable de G. Rousselet, on peut citer : *Briquette*, *Tricelin*, *Polichinelle* et *Pantolon*, personnages de la farce italienne gravés d'après les dessins de Charles Le Brun. — *Voy.* BONNEMER, FIRCENS, SÈVE, VALDOR.

2. ROUSSELET (ALEXIS-ÉTIENNE). 1732—57.

Celui-ci fut graveur sur métaux, graveur de cachets, d'armoiries, etc., et aussi graveur en médailles; il eut une charge de graveur des monnaies à Reims. Il avait épousé Madeleine Joly qui, à Reims, lui donna, le 7 déc. 1732, une fille qu'on baptisa sous le nom de *Marie-Anne*. C'est cette fille qui s'exerça avec succès dans l'art de graver en taille-douce et qui, en 1757, épousa le graveur Pierre-François Tarlicu. Rousselet était alors établi à Paris, sur la place Dauphine. Je ne sais quand il mourut, mais il était mort en 1772, quand une de ses filles se maria. (Reg. de St-Pierre-aux-Bœufs). — *Voy.* TARDIEU.

ROUSSILLE DE FONTANGES (MARIE-ANGÉLIQUE D'ESCORAILLES DE). ?1661—1681.

« Au moment de l'impression de la lettre F de ce Dictionnaire, je n'avais pu encore trouver l'acte de décès de cette jeune femme qui fut aimée quelque temps par Louis XIV et dont on a dit qu'ayant perdu de ses charmes, après une couche, et n'ayant pas assez d'esprit pour s'attacher son royal amant — on peut-être calomnié son esprit pour excuser le voyage — elle se retira dans un couvent où elle mourut, en 1681, âgée de 20. Dans quel couvent se réfugia-t-elle? aux Carmélites où M^{lle} de la Vallière était allée cacher sa honte et son malheur? Non, Après de longues recherches, j'ai découvert (21 mai 1866), un acte inscrit au Reg. de St-Jacques du Haut-Pas, qui m'a fait voir que

« Dame Marie-Angélique descorail (*sic*) de Roussille, duchesse de Fontange (*sic*), décédée le 28 juin 1681, dans une chambre d'une maison de l'abbaye de Port-Royal, sur la paroisse de St-Jacques, fut prise dans ladite chambre et transportée dans l'église du monastère où elle fut inhumée le 29 juin, en présence de M^r Anne-Jules duc de Noailles, pair de France, premier cap^e des gardes du corps du R., gouverneur et lieutenant g^l pour Sa Maj. des comtés de Bous-sillon, Couflans et Serdaigne (*sic*) etc., ami et parent de la défunte, et de Messire Anne-Joseph Descorail Roussille Fontange, chev^l seig^r marquis de Roussille, frère de la dite dame qui signèrent : « Anne-Jules Duc de noailles, Anne-Joseph de Roussille. »

ROY (SVOUX LE). 1549.

« Symon Le Roy, peintre, tailleur d'imaiges », c'est-à-dire membre de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs, était établi, en 1548, au faub^l St-Germain, à Paris. Il y était époux de Jeanne Germain, qui, le 4 janv. 1549, lui donna *Raphaël*, tenu sur les fonts par « François Clouet, peintre du Roy et Marc Bécort (*sic*, pour Béchot), Général des monnoyes du Roy », et par « Marguerite Limose, femme de Jehan Barbelor, maistre or-

feure ». Ami de Béchot et de Clouet, Symon Le Roy m'était recommandé comme un homme qui devait avoir un certain mérite et que je ne devais pas oublier. — *Voy.* BÉCHOT, CLOUET.

ROYNARD (VINCENT).

1642—55

« A Vincent Roynard, peintre de la Roynie, 10 l. tourn. » (Dépenses d'Anne d'Autriche, année 1642. Bibl. Imp. Ms. Sup. fr. n° 1923.) — « A Vincent Roynard, peintre ord^{re} du Roy et de la Roynie, la somme de 2,700 l. tourn. pour son paiement de plusieurs portraictz et tableaux qu'il a faicts et liuréz à Sa Majesté, par son commandement exprès; 6 avril 1655. » — « Autre somme de 2,000 l. tourn. pour la même cause, les mesme jour et an. » (Comptes de la même Reine; Bibl. Imp. Ms. Sup. fr. n° 1925.)

Ce Vincent Roynard, dont le nom se prononçait peut-être Reynard, n'a été cité ni par Félibien, ni par l'abbé de Marolles; il est resté inconnu à Mariette, à Nâgler et à Zani. Quels tableaux, quels portraits exécuta-t-il par l'ordre exprès d'Anne d'Autriche, qui avait d'autres peintres d'un mérite incontesté, et qui, pouvant choisir, n'avait pas dû charger d'un travail auquel elle attachait un certain prix un artiste dépourvu de talent? Peut-être parmi les ouvrages anonymes qui figurent au musée de Versailles est-il quelques portraits qu'on devrait donner à Vincent Roynard. Notre peintre demeurait rue Royale, sur la paroisse St-Roch; il épousa Catherine Bouillet, qui, le 17 juillet 1656, lui donna un fils que tint sur les fonts de baptême Etienne Jeannot, s^r de Bartillat, « Trésorier g^l de la Maison de la Roynie, dem^l au Petit-Bourbon ». Dans le baptistaire, V^t Roynard est qualifié « peintre ord^{re} de la Roynie Régente ».

ROZILIS.

« Rozilis (Barthelemy Gourlin de) comédien, porte d'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses au naturel, en pointe d'un lis d'argent tigé de sinople. » (Armorial de Paris 1697, Bibl. Imp. Ms.)

Je n'ai pu rien savoir de cet acteur de la Comédie française, qui eut peu de réputation et, comme on voit, assez de vanité.

RUBENS (FRANÇOIS).

1544.

« 22 février 1544, a esté baptizée Marie, fille de François Rubens et de Marie Bréniu sa fem.; son parrain Jean Beauuallet, ses marraines Guionne, fille de César Moreau et Claude, fille de François Rubens. » (St-Sulp. 1544, p. 95.)

Qui était ce Rubens? d'où venait-il? était-il Français ou Flamand? appartenait-il à la famille de Pierre-Paul, le grand peintre? Aucun autre acte, au nom de cet homme, ne se lit aux registres de St-Sulpice, et il semble qu'il fut seulement en passant à Paris.

RUGGIERI (ROGGIERO DE').

xv^e siècle.

Les documents anciens nomment ce peintre italien: Rogery ou Roger de Rugery :

« Roger de Rugeri, peintre de Sadicte Majesté, à Fontainebleau, garde et gouverneur du grand jardin de Fontainebleau, au lieu et place de Primadicy. » (Francesco Primaticcio, dit : le Primaticio) « pour sa vieille pension, 1^{re} l. et 1^{re} l. d'augmentation: 1^{re} l. » (Liste des pensionnaires du Roy (Henri III), pour l'année 1577; Bibl. Imp. Ms. Dupuy, n° 852.) — « A M^r Roger de Rugery, peintre ord^{re} de la d. Dame » (Catherine de Médicis) « la somme de 400 escuz..., sur et tant moins des ouvrages faits de peintures sur thuille que autrement, sculpture et tournemens de festons de Lyerre, or, clinquant et autres, que pour les façons et estoffes de deux Cheriots (sic) et d'une façon de nue, le tout faict et entouré de cette sorte et manière tant de la d. peinture que sculpture qu'il a promis

et commencé faire pour Sa d. Maj., pour l'aornement d'une grande salle de forme ovale, contenant seize thoises de longueur et dix-huict thoises et demie de large. » (Bâtimens de la Reine, année 1581; Arch. de l'Emp., KK. 124, fol. 325.) « Roger de Rogery, painctre de feu M^l de Gondy, 1 l. 11 s. tourn. Il ne sera icy payé, d'autant qu'il est assigné ailleurs. » (Trésorerie de la Reine, an. 1585; Arch. de l'Emp., KK. 115, fol. 35.)

Ce Roggiero de Ruggieri était-il parent de l'astrologue de la Reine? Je n'ai pu le savoir, mais je suis fort tenté de croire qu'il était venu, de Florence, à la cour de Catherine sous le patronage de l'homme en qui la femme de Henri II avait mis toute sa confiance. R. de Rog. eut une fille qui épousa « Anthoine de (sic) Tabouret, jardinier du g^d jardin de Fontainebleau, le 5 juin 1596. (Reg. d'Avon.) C'est de ce mariage que naquit Gabrielle Tabouret, femme du peintre Claude de Hoey. — *Voy.* ABATE, BBEUIL (DU), DOUÉ, GRENOBLE.

RUISDAEL (JAKOB).

On ne sait pas à quelle époque la ville de Harlem vit naître ce paysagiste, dont toutes les grandes collections possèdent des chefs-d'œuvre. Les biographes, réduits aux suppositions, se sont décidés, par des raisons qu'ils ont crues bonnes sans doute, pour des dates très-diverses et toutes évidemment erronées. Papillon de La Ferté, qui copie Dézal, d'Argenville et Descamps, dit que Ruisdael naquit « vers 1640 »; la *Notice* des tableaux exposés dans la galerie du Musée Royal (Paris, 1823) se conforme à cette opinion, mais par une faute d'impression (1540 au lieu de 1640) vieillit d'un siècle l'artiste que François Bruilott, dans son *Dictionnaire* des monogrammes (Munich, 1832), suppose né en 1635. M. Charles Blanc (*Hist. des peintres*, 55^e livraison) hésite entre les dates 1635 et 1640, et s'arrête à la dernière. Bouillet (*Dict. universel*, 3^e édit., Paris, 1845) rejette 1640 et 1635 et se prononce pour 1636. M. Frédéric Villot, alors conservateur des peintures du Louvre, dans sa *Notice* des tableaux du Musée impérial (Paris, 1855) reportait à 1630 le temps de cette naissance qui a mis en défaut la sagacité de tous les critiques. « Né à Harlem vers 1630 », dit M. Villot, qui ajoute : « Un tableau de Ruisdael, signé et daté de 1645, » rend la date de 1630 plus vraisemblable que celle » de 1636, assez généralement adoptée ». L'hypothèse de M. Villot, appuyée sur un fait sérieux, mérite qu'on l'examine. Elle admet que Jacques Ruisdael avait, à l'âge de quinze ans, assez d'habileté pour exécuter un tableau digne d'être conservé. Descamps avance que Ruisdael, à l'âge de douze ans, avait fait des ouvrages d'un mérite assez grand pour que les artistes de Harlem en fussent aussi étonnés que ravis. M. Ch. Blanc rejette comme une fable cette précocité du génie; il est vrai qu'il ne connaît pas la circonstance alléguée par M. Villot, d'un tableau authentique de Jacques Ruisdael, daté de 1645; ou s'il la connaît, il la révoque en doute et se garde de la faire entrer en ligne de compte dans ses calculs. J'ai, à la vérité, depuis la publication de la *Notice*, si consciencieusement faite par M. Villot, entendu révoquer en doute cette date de 1645, attachée à un tableau signé par J. Ruisdael. M. Villot a oublié, en effet, de dire où est l'ouvrage cité par lui, et c'est fâcheux. Que Ruisdael ait composé, exécuté, signé un tableau en 1645, je le crois, parce que M. Villot le dit, mais pour donner à son assertion toute l'autorité qu'elle

mérite et qu'on aurait tort de lui contester, je vais parler d'un morceau au bas duquel la même main, et la main de Rujsdael certainement, traça ce nom et cette date : « **JRUISDAEL 1646** ».

M. Blanchard, ancien directeur de la Comptabilité et des Archives, au ministère de la marine, possède un tableau large de 1^m 13^c et haut de 85^c. C'est une peinture exécutée sur un panneau de chêne composé de trois planches. Ce morceau porte la date que je viens d'écrire et le nom de Rujsdael, à la première lettre duquel, par sa base recourbée, le J. du prénom : Jakob, s'accorde dans la moitié de sa longueur, inclinant fortement sa tête à gauche, quand le jambage de l'R. porte la sienne à droite. Le haut du J et de l'R sont unis par une espèce d'accolade. L'u est surmonté d'un accent grave; V n'a qu'un point; l's à peu près droite, longue, dépassant la ligne de l'écriture, seulement par le haut, a la tête recourbée comme un bâton pastoral; le d qui la suit le croise au-dessous de sa courbure, l'f finale a la forme d'une L majuscule, dont la volute inférieure tient lieu de paraphe. Le millésime suit immédiatement la signature; les chiffres ont la grandeur des lettres et leur épaisseur; ils sont, comme le nom, tracés d'un pinceau large, dans la pâte et d'un ton jaunâtre que le temps a bruni.

Le seing et la date que je viens de décrire sont cachés, à droite du tableau, dans l'ombre et au milieu de roseaux qui poussent sur les bords d'une mare. Cette mare occupe tout le premier plan; elle est dominée à droite par un tertre couvert d'arbres dont le feuillage épais ne laisse aucun passage à la lumière. Ce tertre s'abaisse vers le milieu du tableau, dont la partie gauche, toute lumineuse, laisse voir une plaine verdoyante, inondée de soleil. Tout à fait à gauche, la composition est encadrée par de petits arbres. Quelques vaches couchées sur le tertre ou se baignant dans la mare animent ce paysage, couronné par un ciel clair où marchent lentement des nuages pelotonnés que dore le soleil du soir.

Ces animaux semblent être de la main de Berghem, l'ami de Rujsdael; c'est le ton et la touche de ce maître charmant; quant au reste, il est, à n'en pas douter, de J. Rujsdael encore jeune, déjà habile cependant, comme le prouve la facture du ciel, de l'eau et de la plaine lumineuse. La masse d'ombre est opaque, un peu lourde, bien touchée toutefois, et on peut regretter que l'auteur, quand il composa ce paysage, ait surchargé le tertre qu'il voulait jeter dans la demi-teinte d'arbres, trop nombreux et trop touffus. Je ne sais si ce défaut le frappa, mais lorsque, en 1649, Rujsdael reproduisit, dans une jolie petite eau-forte, cette composition de sa première jeunesse, il élagua les autres et les réduisit à un seul bouquet. Cette eau-forte de 1649, dont une épreuve est au cabinet des estampes de la Bibl. Imp., serait un témoignage en faveur de l'authenticité du tableau de M. Blanchard, si elle pouvait être contestée. Sous l'Empire, les Hollandais ne doutaient point que l'ouvrage dont je m'occupe ne fût de Jacob Rujsdael, et que ce ne fût un morceau intéressant et précieux; le vice-amiral Ganteaume, qui avait commandé longtemps en Hollande, le rapporta de ce pays, où tous les amateurs pouvaient lui donner un certificat d'origine. L'amiral fit accepter ce panneau à M. Bourgoing, directeur au ministère de la marine; ce conseiller d'Etat mourant le légua à son ami, depuis

son successeur, M. Blanchard. Celui-ci, pensant qu'un ouvrage de Rujsdael, daté de 1646, serait pour la collection du Louvre d'un intérêt assez grand, ne fit-ce qu'à titre de document biographique, l'envoya, au mois de février 1854, à la Direction générale des musées impériaux, l'offrant pour un prix très-moderé; la direction n'accepta pas cette offre, considérant sans doute que l'ouvrage du jeune Rujsdael n'a pas tous les mérites que l'on reconnaît aux morceaux du Rujsdael mûr qui sont exposés au Louvre. Quel que soit l'avenir du tableau, dont on fit présent à l'amiral Ganteaume, il restera toujours comme un ouvrage précieux. Si Jacques Rujsdael le fit à l'âge de 16 ans — en admettant avec M. Villot que l'artiste soit né vers 1630 — toute la partie qui s'épanouit dans la lumière, avec sa facture large, facile, hardie, passera pour une chose étonnante; ce sera une chose merveilleuse si le peintre n'avait que 13 ou 14 ans quand il l'exécuta, en supposant l'auteur né en 1632, ou en 1633, comme l'avança Descamps.

RUOLZ (JEAN-JOSEPH DE).

1690.

« Le lundy 17^e jour de juillet 1690, sur les huit heures du matin fut inhumé, dans l'église de St-André des Ares, le corps de messire Jean Joseph de Ruolz, chevalier de St-Jean de Jérusalem, décédé le jour précédent dans la rue St-André, à l'Hostel de Sens, où assistèrent Jean-Pierre de Ruolz frère du défunct et messire Jean-Pierre de Montchal, conseiller du Roy en sa cour de parlement (signé :) De Ruolz, de Montchal. » (Reg. de St-André des Ares.)

1. RUZÉ (MARTIN), marquis D'EFFIAT. 1637.

Ce gentilhomme demeurait sur la paroisse St-Gervais. Il épousa, à St-Germ. l'Auxer., le 29 juin 1637, « dam^{lle} Elisabeth d'Escoubleau, fille de M. Charles d'Escoubleau, marquis de Soullac (*sic* p^r Sourdis?) et de dame Jeanne de Montluç de Feut (*sic*) », qu'il avait fiancée la veille.

2. RUZÉ (ANTOINE COIFFIER DE), marquis D'EFFIAT. ? — 1632.

Il eut une carrière militaire courte mais brillante. On vantait son courage personnel et son mérite comme officier. Richelieu, qui l'aimait, le fit Maréchal de France, le 1^{er} janv. 1631, et l'envoya, en 1632, commander l'armée française en Allemagne. Il mourut près de Trèves le 27 juillet 1632, dit-on, se rendant à son poste. Il fut parvenu d'un fils du sculpteur Simon Lerambert. On tient qu'il était neveu de Martin Coiffier de Ruzé. — *Voy.* 1. LERAMBERT.

RUYTER (MICHEL-ADRIANEZ DE).

Dans l'ouvrage qui fut reproduit en français sous ce titre : « *La Vie de Michel de Ruiter* (*sic*), où » est comprise l'histoire maritime des Provinces unies » depuis l'an 1652, jusques à 1676, traduite du hollandais de Gerard Brandt; Amsterdam, 1698, in-8 fol., l'auteur a raconté que, le 29 août 1666, après une entrevue avec l'illustre Lieutenant-Amiral des Etats, à propos de la jonction des flottes française et hollandaise qui devait alors avoir lieu, pour une action commune contre la flotte anglaise aux ordres du Rupert ¹ — jonction désirée, mais rendue impossible par les événements, — le Maréchal de Bellefonds et M. d'Estrade remirent à Michel-Adrien de Ruyter le brevet de chevalier de l'ordre de St-Michel avec le bijou, un portrait de Louis XIV

¹ Voir à ce sujet, ci-dessus, à l'art. BEAUCOURT, la p. 142.

et une chaîne d'or à laquelle pendait une médaille à l'effigie du Roi. Brandt dit que le portrait était entouré d'un triple rang de diamants et que, sur la tête du monarque, brillait une couronne remarquable, principalement par la présence de trois belles et grosses pierres. Quant au portrait lui-même, il était en or émaillé. Une lettre flatteuse accompagnait le triple présent offert par le monarque français à l'Amiral de son allié du moment. Voici, au sujet des bijoux envoyés à de Ruyter, ce que je lis dans l'*Estat du Trésor royal* (Bibl. Imp., Ms. Colbert) :

« Aud. Olivier... la somme de 2,000 livres... pour déliurer à Montarsy, orfeure, pour son payement de deux chaînes d'or faisant partie du présent

qui a esté enuoyé de la part du Roy au s^r Ruyter (*sic*), admiral d'Hollande, l'une de 1,500 l. avec la médaille de Sa Majesté, et l'autre de 500 l. pour mettre l'Ordre de St-Michel qui luy a esté aussy enuoyé de sa part, en considération de son mérite. »

On voit par cette mention du compte d'Olivier que, dès 1666, le nom de Michel de Ruyter était écrit, en France, « Ruyter » et non « de Ruyter », comme il doit l'être, comme les Hollandais l'écrivent toujours, comme il l'écrivait lui-même, et la preuve en est dans l'Histoire de sa vie et surtout dans sa signature que je reproduis ici, d'après celle que j'ai vue, en août 1851, au bas d'une des lettres du Lieutenant-Amiral, conservée dans les Archives de l'État à la Haye :

Voici, au reste, ce que je trouve, dans le récit du voyage que firent, à Paris, en 1657-58, deux gentilshommes hollandais, MM. de Villers :

« On nous dit que le Roy avoit fait arrester tous les vaisseaux hollandais qui estoient en ses ports, parce que le s^r de Ruyter (*sic*) avoit pris dans la mer Méditerranée deux des siens commandés par le chevalier de la Lande et que le Roy en estoit si fort offensé qu'il demandoit qu'on lui livrast notre commandeur de Ruyter (*sic*). » (8 avril 1657.)

Et plus loin :

« Le s^r de Brasset nous dit que la cour estoit tout à fait en colère contre Messieurs les Estats de Hollande de ce que de Ruyter avoit pris les deux vaisseaux. » (11 avril.)

Enfin, sous la date du 28 mai :

« Nos Estats veulent absolument l'exécution des cinquante huit arreets, aiant de restituer les deux vaisseaux pris par le Vice Admiral de Ruyter. »

L'éditeur du Journal de MM. de Villers, M. Faugère, se conformant aux habitudes françaises et se croyant suffisamment autorisé par l'exemple de Voltaire, qui dit : « Du Quêne (*sic*) se montra grand » général contre Ruiter (*sic*)... Du Quêne, le Ruiter » de la France... les enfans de Ruiter... » (*Siècle de Louis XII*), M. Faugère dit, dans une note : « L'amiral Ruyter (*sic*) s'étoit emparé de deux bâtimens de la marine royale, etc. » C'est là une faute contre laquelle il faut protester. En flamand et en hollandais, *Ruyter* signifie : « chevalier, cavalier » ; l'article *de* représente l'art. français *le* ; ainsi, de Ruyter veut dire : « le chevalier » ou « le cavalier ». Nommer Michel de Ruyter, ou comme on prononce, en Hollande : « Michiel de Reutre » seulement « Michel Ruyter », c'est le nommer Michel Chevalier, au lieu de : Michel Le Chevalier. C'est comme si l'on disoit : M. Nain pour M. Le Nain, M. Noir pour M. Le Noir, M. Blond pour M. Le Blond, etc.

La lettre qu'on va lire montrera le cas que Colbert faisait de Michel de Ruyter :

« A mon fils. 11 juillet 1675, à 5 heures du matin. — En pensant ce matin aux affaires de marine, je vous aduoue, mon fils, que j'ai fait réflexion à une chose qui me fait de la peine. — Vous savez que Ruyter s'en va

dans la Méditerranée; il aura 22 vaisseaux hollandais et 14 espagnols et 19 galères sous son commandement. Si M^r de Vivonne est obligé de demeurer à terre pour y commander l'armée, ainsi qu'il y a beaucoup d'apparence, l'armée navale du Roy, vaisseaux et galères sera commandée par le sieur Duquesne, et c'est ce qui me met en peine, ne formant dans mon esprit aucune comparaison entre la teste et le cœur de Duquesne à ceux de Ruyter. Il est nécessaire que vous fassiez faire cette observation au Roy, sans rien exagérer; cela fera connoître à Sa Majesté que vous pensez à ce qui peut être du bien de son service et de sa gloire. » (Ici se montre le père toujours préoccupé des avantages de son fils.) « Et il faut que cela vous serve aussy à tous exciter à faire ces réflexions en toutes occasions. Je sais bien que les 30 vaisseaux du Roy sont mieux équipés, mieux armés et mieux commandés que ceux d'Hollande, que les équipages des vaisseaux du Roy sont plus forts et composez de meilleurs hommes et plus braves, que les vaisseaux espagnols sont mal armés, mal équipés, en un mot, que les 30 vais^s 10 brûlots et 24 galères du Roy doivent naturellement battre tout ce qui se peut présenter dans la Méditerranée, mais je vous aduoue que la teste et le cœur du commandant me donnent de l'inquiétude. » (Arch. de la Mar.)

Ne voilà-t-il pas quelque chose de bien étrange? Du Quesne arait-il jamais manqué de cœur? Il n'a jamais commandé une grande armée navale, jusqu'alors, et il peut bien n'avoir pas sur cela la tête de Michel de Ruyter qu'une longue expérience a mûrie; mais M. de Vivonne n'a jamais manié non plus une trentaine de vaisseaux, et le Roi, de l'avis de Colbert, lui a donné le commandement de sa flotte. Colbert ne craint rien si M. de Vivonne ne quitte pas les vaisseaux, il est inquiet si Du Quesne, le premier de ses lieutenants, est obligé de lutter contre de Reutre; il le dit à Seignelay et l'engage à dire cela au Roi, « sans rien exagérer ». L'éloge du frère de Mad. de Montespan fera plaisir à Louis XIV, qu'on inquiétera au chapitre du savoir et du courage d'Abraham Du Quesne; il y a là de l'habile courtisan et du ministre qui précoit qu'un malheur peut arriver. Colbert aime cependant Du Quesne, il ne l'a pas cru incapable et timide, quand il lui a fait donner par le Roi la position qu'il occupe dans l'armée navale; il a bien su que si, mort, blessé ou débarqué, M. de Vivonne manque à la

flotte, de Ruyter aura devant lui Abraham Du Quesne. Il grandit de Ruyter qui s'est fait grand déjà dans de belles journées, et rapetisse Du Quesne aux dépens de M. de Vivonne. Heureusement, tout alla bien. Vivonne eut son jour (2 juin 1676), Du Quesne eut les siens. Colbert se repentit d'avoir douté et, dans une lettre pleine d'effusion, envoya ses félicitations à Du Quesne sur son triomphe; et la *Gazette de France*, dans une note officielle à propos du combat du 8 janv., près des îles Stromboli, dit : « Le sieur Du Quesne, de son côté, a fait connoître qu'il estoit digne d'estre opposé » au sieur Ruyter, pour la capacité et le courage. » — Michel-Adrien de Ruyter, blessé devant Agosta, dans un combat contre Du Quesne (22 avril 1676), mourut le 29 avril 1676, dans la baie de Syracuse, âgé de 69 ans un mois et cinq jours. Ses entrailles furent inhumées sur une petite colline, à quelques cent pas de la ville, le 1^{er} mai suivant. Son corps, embaumé, fut porté en Hollande et enterré à Rotterdam, en mars 1677. Les États avaient décidé, le 25 février, qu'au convoi du Lieutenant-Amiral figurerait un cheval harnaché de deuil, avec les armes du défunt. d'Amsterdam à Rotterdam, le corps de de Ruyter, qu'avait apporté *la Concorde*, fut porté par un grand yacht de l'Amirauté d'Amsterdam, tout revêtu de drap noir et couvert d'un pavillon de deuil. Louis XIV avait ordonné que si, dans son voyage, des côtes d'Italie en Hollande, la frégate qui portait le corps de l'illustre vaincu était rencontrée par des vaisseaux français, ceux-ci salueraient du canon *la Concorde*, pour honorer la mémoire d'un grand homme qui avait été l'allié et l'adversaire de la France, et que pleurait la Hollande.

RYER (PIERRE DU). ? — 1658.

« Il a fait une tragédie sous le titre d'*Alecyoné*; c'est une pièce admirable et qui ne le cède en rien à celles de M^r Corneille. Il y a des vers merveilleux et elle est très-bien entendue. Mondory y faisoit bien son personnage. » (*Ménagiana*, 1693.)

Hélas! cette pièce admirable, ces vers merveilleux, si complaisamment loués par Ménage, — un esprit délicat cependant, — sont tout à fait ignorés aujourd'hui. Corneille est debout, plus grand, plus fort, plus beau qu'au xviii^e siècle, incontesté au moins, et de Pierre Du Ryer, rien n'est resté, que l'éloge inséré au *Ménagiana*. On ne sait de cet infatigable auteur qu'une chose, c'est qu'il vécut pauvre. On le fait naître, à Paris, en 1605, je n'ai pu trouver l'acte de sa naissance; on le fait mourir le 6 nov. 1658, et, sur ce point, une faute d'impression dans le livre de l'abbé d'Olivet a induit les biographes en erreur :

« Le d. jour » (26 nov. 1658) « a esté inhumé dans l'église... deffunt M^r Pierre du Ryer, vivant escuyer, advocat en parlement décédé en sa maison au village de la Rapée, proche de la basse-court de la seigneurie de Bercy, paroisse St-Paul et apporté en cette église, lieu de sa sépulture. » (Reg. de St-Gervais.)

En 1642, le 13 oct., « Monsieur maistre Claude Du Ryer, vivant conseiller du R. et trésorier g^l des ligues des Suisses et grisons », avait été inhumé à St-Gervais, « souz la chappelle des trois pèlerins ». (Reg. de St-Gerv.) C'est sans doute pour cette raison que Pierre voulut être enterré dans une église qui n'était point sa paroisse. — P. Du Ryer eut deux mariages; il épousa d'abord cette personne dont il dit dans une lettre recueillie par l'abbé Jacques Cassaigne et publiée par Furetière, dans ses *Essais*

de lettres familières (Paris, 1690, in-12; Bibl. Mazarine, n^o 22, 894) :

« Les libraires me sont venus voir à notre village » (Picpus) « et m'ont apporté deux cents escus. Je les ay aussitôt donnés à ma menagère qui est ravie et me rend heureux dans mon malheur. Vous avez ouy parler de ce pauvre B...; il avoit espousé une demoiselle angloise qui lui donnoit des coups de baston, quand il ne travailloit pas assez à son gré. La mienne, grâce à Dieu n'est ni Angloise ni demoiselle; c'est une bonne femme qui m'aime avec une tendresse et m'honore avec un respect incroyables. elle tient ma petite salle et mon alcôve propres et luisantes comme deux petits miroirs; elle fait mon lit d'une manière que je ne pense pas qu'il y ait de prince qui soit mieux couché et sur toutes choses, elle ne manque jamais à me donner une bonne soupe. »

Ce modèle des femmes qui eût fait la joie du Chrysale des *Femmes savantes*, ni Cassaigne, ni Furetière ne l'ont nommée; c'était une fille de la petite bourgeoisie, Geneviève Fournier, qui donna à P. Du Ryer plus d'enfants qu'il n'en aurait fallu dans un ménage si mal en argent que le sien. Je ne les connais pas tous par les actes de leur naissance; mais je vois qu'elle perdit *Lucrèce*, le 4 juin 1638 (St-Gervais); le 25 mai 1650, ce fut *Pierre*, dont l'enterrement coûta « 37 sols ». Du Ryer demeurait à Picpus, vis-à-vis la *Gerbe d'or*. (Reg. de Ste-Marguerite.) Il ne paya que « 19 sous 6 deniers » l'enterrement de sa fille *Elisabeth*, en 1651, et 20 sous celui de *Marthe*, le 6 sept. 1652. Geneviève Fournier mourut peu de temps après *Marthe*, et Du Ryer prit une seconde femme, Marie de Bonnaire, qui lui apporta apparemment une certaine dot, car il quitta le village de Picpus et vint au milieu du beau monde du Marais, rue des Tournelles. C'est là que P. Du Ryer eut une fille, *Marie-Aimée*, tenue, le 26 mars 1655, par Aymée Du Ryer, fille sans doute de Pierre. Marie de Bonnaire fut bientôt veuve; elle perdit son mari en 1658, comme je l'ai dit, et dut rester sans fortune. — Pierre Du Ryer était fils, dit-on, d'Isaac Du Ryer, dont on connaît un volume de vers, toujours faciles, quelquefois ingénieux, mais rarement éclairés d'un rayon de vive poésie. On sait de lui-même qu'il fut attaché d'abord à Roger de Bellegarde, grand écuyer de France sous les Rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il eut le bon esprit de se brouiller avec son protecteur, parce que celui-ci ne l'emmena point avec lui dans un voyage dont il lui avait fait entrevoir les agréments; il se repentit toute sa vie de cette maladresse, qui le laissa dépourvu et le réduisit à l'emploi de commis de la douane sur le port St-Paul, emploi qu'il ne garda d'ailleurs que « quatre quartiers ». — On a d'Isaac Du Ryer plusieurs éditions du *Temps perdu*, dont la première est antérieure à 1610. La Bibl. imp. en a un exemplaire incomplet, sans titre et sans privilège, intitulé : « Temps perdu d'Isaac du Ryer, recueu et augmenté par l'auteur; Paris, chez Tous-saint de Bray... m. dc. x. » (V. 4832). Un exemplaire du *Temps perdu* que possède la bibl. de l'Arsenal (n^o 8693) porte une note du secrétaire de M. Paulmy Voyez d'Argenson, à laquelle cet amateur ajouta, en parlant de l'auteur : « Il mourut vers 1631 ». Je n'ai pu vérifier cette assertion, les reg. de St-Gervais pour les enterrements ne commençant qu'en 1639.

RYSBRAECK (JACOUS CORNILLI). ? 1655-1765.
Dans son *Extrait... sur la vie des Peintres*

(1776), Papillon de La Ferté a consacré quelques lignes à Pierre Rysbrack, d'Anvers, peintre de paysage qui vint à Paris avant 1713, et retourna en Flandres, où il mourut; il ne connut pas Jacques Cornill, un frère peut-être de Pierre, ou peut-être son fils, qui vécut au moins 36 ans à Paris et y décéda, âgé de 80 ans, le 22 fév. 1765. Il était peintre et reçu maître dès longtemps. Il faisait partie

de la communauté des maîtres avant 1729, car le 10 janv. de cette année, il se qualifia « maître » au mariage de son cousin le sculpteur Jacques Verbeereck. Il signa l'acte : « *Jacovus Rysbrack* ». Il épousa Louise Lépagneul, qu'il perdit le 18 février 1759 et qu'il fit enterrer, le lendemain, à St-Paul, sa paroisse. Il demeura rue St-Antoine. Je n'ai pu connaître aucun ouvrage de lui. — *Voy.* VERBEERECK.

S

SABLIÈRE (LA). — *Voy.* LA SABLIERE, PROTESTANTS, p. 1008, 1^{re} colon.

SACQUEBOUTE.XVII^e siècle.

A l'art. BIBOLLE, j'ai nommé Charles Fourcade, dit Portel, musicien de l'écurie du Roi, en 1588, qui jouait de trois instruments : la viole, la hibolle et la saqueboute. Il est porté sur l'État de 1588 et c'est le seul des États où je le vois figurer comme « saqueboute ». (Arch. de l'Emp., KK. 143.) Quel instrument désignait ce mot composé de *sacquer*, qui signifiait : tirer, et de *bouter*, qui voulait dire et veut dire encore, dans le patois de quelques provinces : mettre? L'instrument était composé évidemment de deux parties, l'une entrant dans l'autre, et n'était autre qu'une variété de celui qu'on appelle aujourd'hui : trombone — Dans l'œuvre de Jost Aman (partie des arts et métiers), est une petite planche représentant un groupe de trois musiciens, dont un joue du luth, l'autre de la harpe et le troisième d'un instrument tout à fait semblable au trombone, et qui doit être le ou la saqueboute. Jost Aman gravait au milieu du XVI^e siècle et encore en 1590, comme l'atteste le frontispice d'un de ses recueils sur lequel on lit : « Jost Aman, inventeur, Norimberg, 1590 ». — *Voy.* BIBOLLE.

SACS DE CHAMOIS.

1387.

— « A Robert de Varennes, pour deniers à luy païés qui deubz luy estoient, pour la broderie faite par luy en et sur XL sacs de chamois ordonnez pour et par le Roy nostre sire » (Charles VI) « et pour autres seigneurs de son sang, ses chambellans, seruiteurs, et autres jusques au nombre de quarante, c'est assavoir en chacun une branche de geneste sur l'espaule de la manche senestre, pour ce, pour paine, salaire, façon et estoffes, par marchié à luy fait, cent liures francs, valant six vingt liures parisiss. » (Comptes de l'argenterie du Roi. 1387, fol. 167. Arch. de l'Emp., KK. 18.)

Ces Sacs de peau de chamois étaient apparemment une sorte de pourpoints sans taille et à manches, qui servaient, dans de certaines occasions, de voyages, de chasses ou de guerre. — *Voy.* CHARLES VI.

SACY (LOUIS DE).

1727.

Un acte de « Louis de Sacy, avocat aux conseils du Roi, l'un des quarante de l'Académie Française, dem^t à Paris, rue Beaubourg, paroisse St-Méry », et signé : DeSacy (*sic*), est, à la date du 1^{er} août 1727, dans les Arch. de M. Le Monnyer, not. — *Voy.* 2. DESMARETZ.

SAGE-FEMME DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE.

1493.

Je trouve, dans le compte de la Trésorerie de la

Reine, pour l'année 1493-94 (Arch. Imp., KK. 84), le détail suivant, au fol. 24 :

« A Pierre Bay, premier valet de chambre et maître de la garde robe d'icelle Dame, la somme de mil liures tournoys à luy ordonnez par lad. dame, pour le mariage naguères consommé et fait entre luy et la fille de Thomine Boudeulle, sage-femme de la d. dame (juin 1493). »

Ainsi, Thomine Boudeulle était Sage-Femme de la Reine avant le mois de juin 1493 et aussi avant d'avoir épousé Pierre Bay. A ce moment, Anne de Bretagne, qui avait épousé Charles VIII le 6 décembre 1491, avait un fils, Charles Orland, né le 10 oct. 1492.

SAGE-FEMME D'ÉLISABETH D'AUTRICHE.

1578.

Le registre de l'*Epargne* du Roi Charles IX, pour l'année 1572 (Arch. Imp., KK. 133, p. 2552), contient l'acte suivant :

« A Vsabeau Beaudouin sage-femme de la Roynie 12501. pour ses seruces et bon debuoir qu'elle auroit faict à l'endroit de la personne de la d. dame, le jour de son accouchement... le surplus de laquelle somme montant pareille somme de 1250 l. lui sera payée en l'année prochaine. »

Isabeau Beaudouin donna quittance le 30 oct. 1572. Marie-Elisabeth de France, fille de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, était née le 25 octobre; on sait qu'elle mourut le 2 avril 1578.

SAGE-FEMME D'ANNE D'AUTRICHE.

? — 1648.

Elle se nommait Peronne Du Moutier :

« 1^{er} noueml re 1648, conuoy et seruce pour defuncte madame Peronne du Moutier, sage-femme de la Roynie et des filles de France et ancienne jurée au Chastelet, veuve de feu M. de la Plancke, demeurant rue St-Honoré, proche le palais Cardinal, inhumée aux Sts-Innocents. » (St-Eust.) — *Voy.* COMPOINT.

SAINCTOT ou DE SAINCTOT (LES).XVII^e et XVIII^e siècles.

La charge de « Maître des cérémonies de France » fut assez longtemps dans cette famille, dont je n'ai point la prétention de dresser la généalogie. Les Saintot sont nommés souvent dans les Mémoires relatifs aux mariages, baptêmes et funérailles des princes français. Il peut prendre à quelqu'un l'envie d'écrire l'histoire de ces fonctionnaires qui eurent un rôle important, quand les choses de l'étiquette furent une grande affaire pour la cour de Versailles. C'est pour cet historien futur que je vais donner la liste des actes que j'ai pu recueillir, intéressant la maison de Saintot. Le vieux minutier de M. Le Monnyer, not., en contient la plus grande partie. Ainsi, un acte du 4 juillet 1642 nomme « Pierre de

Sainctot, conseiller du Roy en ses conseils et trésorier des finances à Tours » ; il constate que ce trésorier, mort avant juillet 1642, avait épousé « Marguerite Vion ». Deux actes : 20 avril 1640 et 30 mai 1641, furent passés par « Jean-Baptiste de Sainctot, escuyer, sieur de Veymars, conseil^r du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et maître des cérémonies de France, demeurant à Paris, en la cour de Rouen, paroisse St-André des Arcs ». Jⁿ-Bapt. de Sainctot mourut le jeudi 1^{er} août 1652, et, le samedi 3, son corps, présenté d'abord à St-André des Arcs, fut transporté à St-Leu-St-Gilles, où il fut inhumé. (Reg. de St-André.) Un acte du 4 juillet 1642 concerne Catherine de Sainctot, femme de François de Fortia, et Anne de Sainctot, femme de Claude Ridet. Le 20 sept., Nicolas-Sixte de Sainctot et Etienne de Sainctot-Pingré, le premier, « Introduceur des ambassadeurs auprès de Sa Majesté » ; le second, « chevalier, demeurant à Paris, au cul-de-sac de St-Thomas-du-Louvre », passèrent un acte gardé chez M. Le Mommyer. Nicolas-Sixte en passa un autre, le 12 déc. 1729, avec le même Sainctot-Pingré. La *Gazette de France* dit que « Nicolas-Sixte de Sainctot, seigneur de Veymar, ancien introduceur des ambassadeurs, mourut le 16 octobre 1753, âgé de soixante-dix ans. — Nicolas 1^{er} de Sainctot, M^e des cérémonies, mort le 18 janvier 1655, dans l'île St-Louis, fut inhumé dans l'église St-Leu-St-Gilles, le 21 du même mois ». Le registre de St-Leu (Arch. de la ville) contient cette mention : « Le 21^e janvier mil six cents cinquante-cinq a esté inhumé en cette église Messire Nicolas de Sainctot, seig^r de Vémars ». L'acte inscrit au registre de St-Louis dit : « Le vingt-unesme janvier mil six cents cinquante-cinq a esté transporté à St-Leu le corps de Nicolas Sainctot m^e des cérémonies, décédé sur cette paroisse le 18^e dud. mois ». De Nicolas II^e de Sainctot, introduceur des ambassadeurs, sont mentionnés plusieurs actes (1695 et 1696) au répertoire des minutes conservées chez M^e Crosse, notaire à Paris. Seulement, les minutes elles-mêmes manquent au miniatier. Ce Nicolas de Sainctot mourut le 4 juillet 1713, âgé de quatre-vingt-un ans, selon la *Gazette de France*. Je ne veux pas oublier un acte du 20 sept. 1723, chez M. Le Mommyer, acte qui porte cette signature : « de Sainctot de la tour dauvergne », et qui fut passé par Claude-Catherine de Sainctot, femme de Jean-Maurice de La Tour d'Auvergne.

SAINTE-MARTHE. — *Voy.* MARTHE.

SALICON (PIERRE). 1730.

Gaspard Salicon était un charpentier de vaisseau, qui fut employé à Dunkerque comme Sous-construc-teur, et, en cette qualité, construisit plusieurs navires pour la Marine royale. Il quitta son emploi en mai 1716. Il eut pour remplaçant son frère Pierre, en mars 1717. Gaspard avait servi 18 ans à Dunkerque. Gaspard et Pierre étaient fils de Salicon, maître constructeur au Havre. Pierre Salicon fut chargé de la conservation des navires entretenus sur le canal de Versailles, et on lui donna en même temps le commandement des matelots qui avaient soin des petits vaisseaux, et les faisaient manœuvrer quelque-fois devant la cour. Salicon quitta Versailles en déc. 1730 ; le secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi écrivait le 23 novembre :

« Permission donnée au sr Salicon que le Roy avoit établi

sur le canal de Versailles, en qualité de Capitaine des matelots, dès le 1^{er} avril 1726, de se retirer de ce service pour continuer ceux qu'il exerceoit auparavant en tel port du Royaume qu'il sera destiné. » (Reg. des bâtiments, Arch. de l'Emp., E. 9, 299, fol. 318.) — *Voy.* VERSAILLES.

SAMARITAINE (LA).

On sait qu'à la fin du xv^e siècle une fontaine fut établie sur le pont Neuf, à la seconde arche, du côté du quai du Louvre, pour donner au palais l'eau de la Seine, qui était élevée du fond de la rivière au moyen d'une pompe. Cette fontaine était enfermée dans un bâtiment qui avait deux étages au-dessus du pont et trois du côté du fleuve. Un bas-relief représentant *Jésus et la Samaritaine* au puits de Jacob ornait la façade de ce monument que surmontaient une horloge et un carillon célèbres à Paris. La maison tombant en ruine, un siècle après sa construction, fut reconstruite en 1712. Le bas-relief fut refait comme le reste ; Ph. Bertrand exécuta la figure du Christ, Frémin celle de la Samaritaine. J'ai consacré un article à René Frémin ; quant à Ph. Bertrand, je me contenterai de dire ici qu'il fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 26 nov. 1701 ; qu'il était Parisien, et mourut le 30 janv. 1721, âgé de 63 ans, selon la liste des Académiciens. — L'entretien de la Samaritaine était une charge de l'Etat. En 1614, le « maître de la pompe sur le pont Neuf » était un nommé Jean Laintelart, que je vois parraim à St-Sulpice, le 16 juin 1614, de Jean Le Prénost. Je lis au Reg. de St-Germ. l'Auxer. la mention de l'enterrement de « damoiselle Catherine Goriot, femme de Monsieur Joly, ingénieur ord^{re} du Roy, ayant l'entretènement de la Samaritaine, sur le pont Neuf, prise audit lieu ». L'acte est signé : D. Joly, J. Bernard. — *Voy.* FRÉMIN.

SANDRAS. — *Voy.* COURTILZ.

SANGUIN.

« Le 16 juillet 1653, le corps de deffant messire Nicolas Sanguin, évesque de Senlis, fut mis en despost dans le clocher de l'église. et, le jour suivant, fut porté à Senlis, lieu de sa sépulture. » (St-Paul.) — « Le 9 oct. 1656, fut portée aux Quinze-Vingts, pour y estre inhumée, feue Magdeleine Sanguin, fille de M^r Jacques Sanguin, m^e d'hostel ord^{re} du Roy, rue de l'Égout. » (St-Paul.)

Nicolas Sanguin, fils de Jacq. Sanguin, cons^r au parlem^t, et de Marie du Mesnil, fut évêque de Senlis du 12 mai 1622 au 14 janv. 1652. Il fut inhumé âgé de 73 ans — né par conséquent vers 1580 — au monastère de la Présentation de Notre-Dame, à Senlis, « à fleur de terre » au vœu de son testament. (*Gullia christiana.*) Pourquoi à fleur de terre ? — Denis Sanguin, neveu de Nicolas, et fils de Jacq. Sanguin et de Marie Dollé, fut sacré évêque de Senlis le 14 janv. 1652, à la place de son oncle, qui se retirait. Il mourut, âgé de 81 ans, le 13 mars 1702 — né par conséquent vers 1621, — et fut enterré dans le tombeau de son prédécesseur. (*Gall. christ.*)

M. Galin, not., garde plusieurs actes au nom des Sanguin ; ainsi de Jacq. Sang., m^e d'hostel du R., un acte du 3 janvier 1651 ; du même, et de Marie Bourdeaux, sa fem., un acte du 13 janv. 1651 ; de Charles Sang., m^e d'hostel du R., un acte du 25 janv. 1651 ; de Denis Sang., évêque de Senlis, un acte du 26 janv. 1653 ; du même, deux actes des 7 mars 1656 et 17 mars 1657.

SANSON (NICOLAS). 1626—1648.
(GULLAUME). 1667—70.

On sait que Nicolas Sanson, un des fils de ce Ni-

colas Sanson d'Abbeville, qu'on a surnommé « le créateur de la géographie en France », recut, le 27 août 1648, étant le pistolet au poing à la portière du carrosse du chancelier Séguier, une arquebuse dans la cuisse; qu'on lui fit l'amputation du membre blessé, et qu'il succomba à l'opération faite. Il décéda rue des Prouvaires, chez une femme où il avait été transporté et opéré :

« Lundy 31^e août 1648, conuoy du cœur, messe et les 4 porteurs pour deffunct (sic) honeste personne Nicolas Sanson (sic), vivant Geograffe (sic) du Roy, dem^r rue des Prouvaires au logis de mad. Pyot. »

Il y avait fort peu de temps que ce jeune homme, dont la triste journée des barricades priva la France, quand il avait 22 ans à peine, avait reçu le brevet de géographe du Roy, à titre de survivance de son père. — Guillaume Sanson, un des frères du défenseur de Pierre Séguier, eut aussi le brevet de géographe du Roi. Il fut logé au Louvre par Louis XIV, le 17 déc. 1667, après la mort de Michel Lasue. Le 15 déc. 1670, il avait tenu sur les fonts de baptême une fille d'Alexis-Hubert Jaillot, géographe du Roi; le 30 janv. 1667, à St-Sulpice, la fille d'un tailleur d'habits, nommé Maynet; et le 1^{er} novembre 1667, à St-Eust., une fille de Nicolas Lallemand, dessinateur. Il avait eu cette fois pour commère Marguerite Roger, femme de François Chauveau, le graveur célèbre. Il signait ainsi :

Guillaume Sanson

— Voy. JAILLOT.

2. SAXSON (CHARLES-JEAN-BAPTISTE, bourgeois de Paris). — Voy. EXÉCUTEURS DES HAUTES ŒUVRES.

SANTERRE (JEAN-BAPTISTE). 1650—1719.

On dit que ce peintre estimable naquit à Magny, près Pontoise, en 1650: qu'il fut élève d'abord de François Lemaire, portraitiste médiocre, puis de Bon Boullogne; enfin, qu'il fut reçu à l'Académie de peinture le 18 oct. 1708, sur la présentation d'un portrait de Noël Coypel et de la *Susanne au bain*, qui est conservée au Musée du Louvre. Il mourut en 1717, au Louvre, où il avait été logé par le Roi.

« Le 22^e novembre 1717, Jean-Baptiste Santerre, peintre ord^{re} du Roy, âgé de soixante-cinq ans environ (ceci ferait supposer qu'il était né en 1652, mais il faut n'ajouter qu'une foi douteuse aux déclarations faites dans les sacristies par des personnes souvent mal informées), « décédé hier à 9 heures du matin, en son appartement aux galeries du Louvre, a été inhumé en présence de Louis Santerre, cousin du deffunct, d'Antoine Périchon, écuyer, conseiller du Roy, ancien échevin et notaire au Châtelet de Paris, exécuteur du testament du deffunct, et du s^r Joseph Galpin, marchand Bourgeois de Paris, amy dudit deffunct qui ont signé : Santerre, Vandoyer, Périchon, Galpin. »

— Je vois qu'en 170½ Santerre avait reçu 800 l., prix d'un tableau d'église qu'il avait fait pour le château de St-Malo. — Le château de Versailles a plusieurs ouvrages de Santerre : dans la chapelle, une *Sainte Thérèse* en extase; dans les galeries, un portrait de la duchesse de Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie, signé : J.-B. Santerre, 1709; un portrait du *Régent et de Mad. de Parabère*, sous la figure de Minerve; un portrait de *Louise-Adélaïde d'Orléans*, bénédictine de l'abbaye de Chelles. Ce

fut un des derniers, sinon le dernier des ouvrages de l'auteur, car M^{lle} de Chartres prit l'habit de l'ordre le 30 mars 1717. Santerre avait peint aussi un portrait de M^{lle} de Chartres en costume de bergère. Il figure au Musée de Versailles sous le n^o 3726.

SANTEUL (JEAN-BAPT. DE). ? 1630—1697.

« Si vous venez, Monsieur, aujourd'hui ou demain dîner chez M. Rouille, nous ferons la partie pour avoir un jour de la semaine proclaine M^e de Senteul (sic). Quand nous le tiendrons, nous luy ferons tant de carresses et nous luy ferons boire tant de ratafia qu'il nous donnera pour M. Bégon (Bégon préparait alors son *Histoire des hommes illustres de France*) « les plus belles et les plus heureuses deuses du monde. (Signé) Fabré Belon. Ce vendredi matin, 12 fevrier 1682. » (Bibl. Imp., Ms. Dangeau, lettres à Cabart de Villermont, vol. 1652—84.)

M. Le Monnyer, not., garde dans ses Archives un acte passé, le 7 janv. 1635, par « honorable homme Claude de Santeul, marchand, bourgeois de Paris, dem^r rue St-Denis, paroisse St-Len-St-Gilles ». Il est signé d'une belle écriture ronde : DESANTEUL, avec paraphe. Le même officier public conserve un acte du 24 mars 1631, au nom d'Elisabeth de Santeul, femme de Denis Pasquier; un acte du 19 fév. 1642, au nom de Marguerite de Santeul, veuve de Jⁿ Lhoste, bourg. de Paris; un acte du 14 janv. 1646: contrat de mariage de Denise, fille de Claude de Santeul et de Madeleine Boucher, avec Claude Du Chesne, avocat au parlem^t. Cette pièce est signée de Charles, Henri, Hugues et Pierre, frères de Denise; d'Agnès et Catherine de Sant., sœurs de Claude; de Nicolas de Sant., trésorier de Fr. à Paris; de Michel de Sant., autre trésorier de Fr., et de Guill. de Sant., avocat au parlem^t. M. Le Mon. a encore un acte du 4 mars 1690, commun à Augustin et à Claude de Sant. frères, le premier bourg. de Paris, dem^r rue St-Martin, paroisse de St-Nicolas des Ch.; l'autre, cons^r du R. en son hôtel de ville de Paris, demeur^t rue Bourg-l'Abbé. — Je crois bien que toute cette bonne famille bourgeoise est celle du poète Jⁿ-Baptiste Santeul; mais je n'ose point l'affirmer, ayant inutilement cherché l'acte du baptême de Jⁿ-Baptiste. Je n'ai pas vu non plus l'acte de son inhumation, qui n'est point au registre de St-Victor. Jⁿ-Bapt. de Sant. est un frère, Claude, poète aussi; ce pourrait bien être le Claude que nous voyons cons^r à l'hôtel de ville en 1690.

SARASIN (JEAN-FRANÇOIS). XVIII^e siècle.

Quelle est la véritable orthographe du nom de ce poète, dont l'esprit délicat et plaisant, les vers quelquefois nobles, la grâce légère, mais affectée, troncèrent Boileau facile et le beau monde enthousiaste? Les biographies modernes ne sont pas plus d'accord sur ce point que ne le furent les contemporains de l'auteur de l'*Histoire de Dunkerque* et de la célèbre *Défaite des bouts-rimés*. Si l'on en croit les éditeurs de Scarron, ce poète, ami de l'homme aimable et distingué que s'était attaché M. le prince de Conti, écrivait le nom de Sarasin avec deux r. C'est l'orthographe qu'ont suivie la *Biogr.-Michaud*, la *Biogr. universelle* de 1833, et plus récemment Bouillet. Le Moréri de 1759 et M. Peignot, dans son *Dict. universel*, n'ont pas redoublé l'r, et ont adopté l'orthographe de l'éditeur des *Œuvres de M. Sarasin*, dédiées à M^{lle} de Soudéry (in-12, Paris, 1686). Une particularité assez piquante de cette édition, c'est que le frontispice en taille-douce qui orne le volume présente, sur une grosse pierre, l'inscription : « *Œuvres de M. Sarasin.* » Mon ami Charles

Nolier tint pour les deux *r.*, substitua le *z* à la seconde *s.* et dans sa jolie *Collection des petits classiques françois* (1826, Paris, Delangle), donna les « *Œuvres choisies de Sarrazin* ». M. Viollet Leduc, dans son édition de Boileau (Paris, Desoër, 1821), écrivit : Sarazin, vol. IV, p. 395, Sarasin, même vol., p. 52, et Sarasin, vol. VI, p. 404. Il y en a pour tout le monde. Le portrait que Nanteuil grava en 1656, d'après le dessin qu'il avait fait en 1649, porte autour du cadre ovale cette légende : « Jean-François Sarasin, conseiller ordinaire du Roy en tous ses conseils. » Jacques Lubin, qui, en 1695, fit une copie de cet ouvrage — copie retournée et fort inférieure de tous points à l'original, qu'elle grandit un peu. — Lubin conserva l'orthographe du graveur en lettres de Nanteuil. Plusieurs petites copies du Nanteuil ont le nom du poète avec deux *r.* Une médaille gravée en 1718, et sur le revers de laquelle on voit un Amour traversant les airs, portant une branche de laurier, une guirlande et une couronne de fleurs, avec cet exergue : « je joins aux fleurs le mirte et le laurier », porte les noms : « Jⁿ-Franc. Sarasin. » Cette orthographe est la véritable, si j'en crois le poète lui-même. J'ai trouvé dans le vieux minutier de M. Le Monnier, not. à Paris, une obligation de Sarasin qui ne laisse pas de doutes à cet égard, à moins cependant que Sarasin, comme Benserade (*voy.* ce nom), n'ait eut plusieurs manières de signer son nom. Jusqu'à preuve meilleure, je tiens pour l'orthographe qui m'est donnée par l'acte dont voici un extrait :

« Fut présent en sa personne Jean Sarasin escuyer s^r d'Hermanville, demeurant à Paris, rue St-Anthoine, paroisse St-Paul, lequel volontairement... confesse deuoir bien et loyalement à messire Louis Aubry, sieur de Trilleport, conseiller du Roi en son grand conseil, demeurant à Paris place Royale, paroisse St-Paul à ce présent, ou au porteur, la somme de neuf mille livres tournois, pour cause et par tray et loyal prest d'argent aud. s^r débiteur fait par ledict sieur créancier pour subuenir à ses affaires et nécessitez... Fait et passé à Paris... le mercredi après midy vingt neufuiesme jour de novembre, l'an m. vi^e quarante-cinq, et ont signé : « Sarasin », etc. (avec un paraphe assez compliqué. Ecriture longue et fine.)

Scarron, dans la spirituelle épître qu'il adressa à Sarasin en 1643, quelque temps après s'être fait porter du Marais au faubourg St-Germain, dit que son ami demeurait « tout près de la place Royale » ; l'obligation qu'on vient de lire ajoute au renseignement fourni par Scarron. C'était rue St-Antoine et tout près de la place Royale que demeurait Sarasin. Ce logis, fréquenté par les beaux esprits du temps, il le quitta pour n'y plus rentrer qu'en 1654, quand le prince de Conti alla prendre son gouvernement de Guyenne. Ce fut cette année-là que Sarasin mourut, croit-on, inconsolable d'être tombé dans la disgrâce de son maître ; on s'accorde à dire qu'il s'éteignit à Perpignan. E. Desrochers, au bas du petit portrait qu'il grava de Sarasin, le fit mourir « à Paris en 1657 ». Le Moréri de 1759 donne à cette mort la date de décembre 1664. Je n'ai pu m'éclaircir au chapitre du moment précis où mourut l'historien de Valstein.

| | |
|----------------------|--------------|
| SARAZIN (JACQUES). | ? 1590—1660. |
| (PIERRE). | ? 1601—16 . |
| (PIERRE-JEAN). | 1633— . |
| (BÉNIGNE ou BENOÎT). | 1635—1685. |

Les auteurs ont fait pour le célèbre Jacques ce qu'ils ont fait pour Jean-François, écrivait son nom :

Sarrazin, Sarazin, Sarasin et Sarrasin, sans autres raisons que le caprice. De huit signatures appartenant aux quatre Sarazin, sujets de ce travail, signatures que j'ai sous les yeux, six n'admettent qu'une *r.* ; toutes montrent le *z* où quelques biographes ont admis l'*s.* Deux, l'une de Pierre (30 mars 1674), l'autre de Bénigne (25 nov. 1682), se font remarquer par le redoublement de *r.* Jacques Sarazin signait ainsi :

et je me tiens à cette forme, adoptée quatre fois par Pierre (*sic*) :

et une fois par P. Jean dans les actes que j'ai cherchés avec soin.

« Jacques Sarrazin, dit Mariette, mourut le 3 décembre 1660, âgé de 70 ans, d'autres disent 68, mais je crois qu'ils se trompent. » Le *Registre des décès* de St-Germain ne mentionne point l'âge auquel décéda l'habile statuaire. Voici la mention qui le concerne, sous la date du 4 déc. 1660 :

« Conuoy de 20 (prêtres) s. c. (sans clere ou sans confesseur) de feu noble homme Jacques Sarazin (*sic*), vianant, sculpteur et peintre ordinaire du Roy, et l'un des 4 recteurs de l'Académie royale des peintres et sculpteurs, pris aux galeries du Louvre. Reçu 39 L. 14 s. »

On ignore de quelle famille sortirent Jacques et Pierre Sarazin. On croit savoir qu'ils entrèrent à l'atelier « du père de Guillain », comme disent les biographes qui n'ont pas connu le nom de cet artiste. Nicolas Guillain de Cambrai donna donc les premières leçons de dessin à Jacques Sarazin, chez qui se développa le goût de la sculpture. Au bout de quelque temps, se sentant en mesure de pouvoir étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et les belles choses du siècle qui venait de finir, Sarazin partit pour l'Italie ; tous, ou presque tous les jeunes artistes français prenaient alors ce parti. Sarazin alla grossir la petite colonie française, et il s'établit à Rome, où il resta dix-huit ans environ, admirant les statues antiques qui chaque jour surgissaient de dessous terre, et, parmi les modernes, s'attachant aux productions de Michel-Ange, qui fut son véritable maître. On ne dit pas en quelle année Jacques Sarazin, sûr désormais de lui-même, capable de produire de bons ouvrages, revint à Paris. Ce dat être environ vers 1628 ou 1629, en admettant qu'il fût allé à Rome, vers 1610, quand il avait 20 ans.

Jacques Sarazin se maria assez tard. Il avait beaucoup connu à Rome Cl. Mellau et Simon Vouet. Vouet était parent d'un épiciier apothicairer qui avait plusieurs filles ; Sarazin s'éprit d'une d'elles, la demanda en mariage, et l'épousa, comme plus tard fit Michel-*l*^r Corneille, d'une sœur de cette jeune fille :

« Du jendy 9^e jour d'octobre 1631, furent fiancez par M. le curé Jacques Sarrasin (*sic*), sculpteur ordinaire du

Roy, et Marie Grégoire, fiancés le dit jour (*sic*) et épousez le dimanche 26^e jour d'octobre par M. le curé. » (St-Germ. l'Auxer.)

L'acte qu'on vient de lire est remarquable par une singularité dont je ne dois point oublier de parler. Ce n'est pas la répétition du mot *fiancés* qui est une simple négligence du vicaire rédacteur, mais l'insertion en interligne d'un mot dont il m'est impossible de comprendre le sens et la portée. Entre la première et la seconde ligne de ce certificat de mariage, le vicaire, d'une écriture très-fine, mais très-lisible, écrivit : *Ingrat*, et fit suivre ce mot du signe qui, dans les documents anciens, est une abréviation de la syllable : *us*. Pourquoi cette épithète : *ingratus*, placée immédiatement après le nom de Sarazin, et avant sa qualité de sculpteur ord^{re} du Roy? Envers qui Jacques s'était-il montré ingrat? Avait-il mal payé le curé, et celui-ci était-il une des personnes qui avaient arrangé le mariage de notre sculpteur? Cette inscription injurieuse a le caractère de la colère, et on peut s'étonner de la trouver sous la plume d'un prêtre. — Jacq. Sarazin eut seize enfants de la très-féconde Marie Grégoire : 1^o *Laurent*, tenu, le 8 août 1632, par Simon Vouet — qui lui donnait le nom de son propre père — et par « Elisabeth Routier, femme de Jacques Grégoire, marchand apothicaire-épiciier à Paris »; 2^o *Pierre-Jean*, que patrona « Denis Jacquelin, Intend^t des bâtimens du R. », le 8 déc. 1633; 3^o *Bénigne*, que tint « Bénigne Tisserant, s^r de Chalange, Intend^t des bâtimens, et gentilh. ord^{re} de la chambre du R. », le 14 janv. 1635; 4^o *Marie*, tenue par Pierre Sarazin, son oncle, et par Plinia Père, veuve de Pompeo da Vezzo, citadin romain, le 4 fév. 1636; 5^o *Claude*, une fille à qui le graveur Claude Mellau donna son nom, le 31 août 1638; 6^o *Antoinette*, le 17 mars 1640 (je ne sais rien d'elle, sinon que le 30 nov. 1666 elle fut marraine d'un fils de l'orfèvre Vincent Hugot [St-Sulpice]); 7^o *Roland*, le 6 mars 1641; 8^o *Magdeleine*, tenue par Michel 1^{er} Corneille, le 24 fév. 1642; 9^o *Anne*, dont fut parrain, le 27 mars 1643, le peintre François Tortebat; 10^o *Jacques*, le 1^{er} mai 1644; 11^o *Henry*, que leva sur les fonts Henry Perlau, sculpt^r du R., le 22 juin 1648; 12^o un second *Jacques*, le 30 août 1649; 13^o *Marie-Anne*, en 1651; 14^o *Marguerite*, en 1653; 15^o *Nicolle-Anne*, qui eut pour parrain Nicolas-Guillaume de La Fleur, peintre du R., et pour marraine la femme de Claude Mellau, « Anne Calloin ». — Cette fille mourut au Louvre, le 18 août 1669. — 16^o et enfin, *Marie-Charlotte*, tenue, le 26 déc. 1657, par « Charles Herard » (*sic*, p^r Errard, peintre du R., et par « Marie de la Rue, sa femme. » (Reg. de St-Germ. l'Auxerrois.)

Je n'ai pu savoir quand mourut cette laborieuse mère des seize enfants que je viens de nommer; mais je vois que Marie Grégoire était morte le 21 nov. 1662, jour du mariage de sa fille Claude, avec le peintre Jean Sevestre. — Jacques Sarazin recevait par an mille livres de gages en sa qualité de sculpteur ordinaire du Roi. (Archives de l'Emp. Bâtimens, an. 1679.) — Beau-frère et tuteur de Marguerite Grégoire, Sarazin la fiança, le 3 fév. 1636, à Michel 1^{er} Corneille. Le 30 sept. 1642, il fut parrain d'un des fils de ce peintre; le 7 juin 1643, il tint Alexandre, fils de son ami Simon Vouet; enfin, le 11 fév. 1648, il fut un des témoins du mariage de Michel Dorigny, peintre, gendre de Vouet. Quant à sa femme, le 2 août 1643, elle tint, avec

Philippe de Champaigne, un enfant du sculpt. Derodé; le 13 août 1647 une fille de Michel Corneille, et le 29 sept. de la même année une fille de Gilles Guérin, sculpteur du Roi. — Quatre des filles de J. Sarazin moururent célibataires : Antoinette, le 20 août 1658; Nicolle-Anne, le 18 août 1669; Charlotte, le 24 nov. 1682; Marguerite, le 8 nov. 1693, âgée de 40 ans.

— Venons à Pierre Sarazin, dont Sauval a cité quelques travaux personnels, mais qui fut surtout le collaborateur matériel, si je puis parler ainsi, de son frère Jacques, et eut sa part dans l'exécution pratique de plusieurs des ouvrages qui ont établi la réputation de celui-ci. Peut-être, cependant, quelques-uns des morceaux donnés à Jacques Sarazin sont-ils de Pierre, qu'on dit né à Noyon en 1601. Il mourut, le 7 avril 1679, à 7 h. du soir, aux galeries du Louvre, « âgé de 78 ans ou environ, sculpt. du R. ». Jean Sevestre et Vincent Hugot assistèrent à son enterrement, le dimanche 9 avril. (St-Germ. l'Auxer.) Pierre Sarazin ne se maria pas. Il fut admis à l'Académie Roy. de peint. le 6 juin 1665.

Bénigne Sarazin, troisième fils de Jacques, fut peintre du R. On ne connaît rien de lui, je crois. Il mourut aux galeries du Louvre, le 3 août 1685. L'acte de son inhumation (à St-Germ. l'Auxer.) est signé de J. Sevestre et de « Marguerite Sarazin », sœur du défunt. La signature d'une femme au bas d'un acte mortuaire est assez rare pour être remarquée. — Pierre-Jean Sarazin, le second fils de Jacques, fut peintre aussi; il n'est pas moins oublié que son frère. Il épousa Jeanne Lefebvre, qui lui donna au moins un enfant, une fille qui mourut, âgée de 16 ans, le 11^e j^r d'août 1710. (St-Germ.) Pierre-Jean signait : « P. J. Sarazin. » Je ne sais auquel de Pierre-Jean ou de Bénigne se rapporte la lettre suivante, qui témoigne de la présence de l'un d'eux en Italie pendant l'année 1664 :

« Rome 16 déc. 1664. — Monseigneur, per l'appunto con le mie precedenti accennai a V. Ecc^{za} qualche cosa di questi giovani pittori, che studiano in questa città. Sto mandato a chiamare M^r Serasin (*sic*), per significargli il desiderio di V. Ecc^{za} di vedere qualche cosa del suo, come quà i giorni addietro, mi promise di fare, e tornaro a replicargli quello, che tante volte gli ho detto, che bisogna per apprendere, somministrare i suoi studij alla censura di qualche buon pittore. Il suddetto si mostra assai applicato, desideroso di ben' riuscire, et in fine col tempo chi ha' uoglia di travagliare arriva a qualche perfezione.... » (Lettre de l'abbé Benedetti à Colbert; Bibl. Imp., Ms., Ancienne Collect. verte.) J'ai dit ailleurs qui était cet abbé Benedetti. — Voy. BERNIV, p. 207, 1^{re} colon.

— Nicolas-Charles Cochin grava un portrait de « Jacques Sarazin l'aîné ». La tête laide et commune d'après laquelle Cochin fit sa gravure appartenait à M. Marcille, et fut vendue, le 15 janv. 1857, après la mort de cet amateur, présentée comme un original de Le Sueur. Mais qui put reconnaître dans cette peinture lourde et d'une couleur sans charme la manière de ce maître élégant et fin? — Voy. CORNEILLE (MICHEL), DERODÉ, DORIGNY, GUÉRIN (GILLES), GULLAIN, LOURE, SEVESTRE, TORTEBAT, VUET.

SARRABAT (LES).

XVII^e et XVIII^e siècles.

Dans son fort bon livre intitulé : *Le Peintre-Graveur*, feu Robert Duménil nomme deux Sarrabat : Isaac et Daniel. Il suit fort peu de chose de l'un et de l'autre et n'osant point leur famille, que ne connurent pas de Chaudon et Delandine (*Nouveau Dictionnaire historique*). Il est bien

entendu que le *Dict. universel* de Bouillet n'a pas un mot pour les Sarrabat. Voyons ce qu'en disent les documents authentiques : 1^o SARRABAT (JEAN). Les Sarrabat étaient originaires de Tours et de la religion réformée. Jean Sarrabat était maître horloger. Il épousa, vers 1608 ou 1609, « Marie Martinet », de qui il eut au moins trois enfants : 1^o Catherine, née en 1610; Daniel, qui vint au monde en 1612, et Charles, dont la naissance ne m'est pas connue, mais ne peut être éloignée de celle de Daniel et de Catherine. Jean éleva ses enfants dans la religion de Calvin. De son fils Charles, il fit un horloger, et de Daniel, un graveur sur pierres et sur métaux. Daniel et Charles vinrent tous deux s'établir à Paris. Quant à Catherine Sarrabat, elle épousa, en 1632, Abraham Bosse, le célèbre graveur, et mourut âgée de 58 ans, le 4 sept. 1668. Je ne sais à quelle époque mourut Jean Sarrabat, mais il était mort au moment du mariage de sa fille. — A cette époque, Marie Rivière, sa mère, vivait encore; elle mourut probablement à Tours, car les registres protestants (Arch. de la ville et Palais de justice) ne mentionnent pas son enterrement. — 2. SARRABAT (DANIEL 1^{er}). 1612—1669. — J'ai dit que Jean Sarrabat de Tours fit de Daniel un graveur sur métaux et sur pierres. Celui-ci travailla à Paris. Fut-il homme de talent? Le graveur sur métaux, quand il s'applique à la composition des médailles et à leur exécution, peut laisser des échantillons de son talent; je n'ai pas appris que l'on ait des médailles signées de D. Sarrabat. Je n'ai pas su non plus que quelque pierre gravée soit connue comme son œuvre. En 1638, le 22 juillet, lorsque la Cour des Monnaies arrêta la liste des maîtres graveurs sur pierre et sur métaux, Daniel Sarrabat ne fut point porté sur le tableau de ces maîtres; il était encore jeune (26 ans) et n'avait pas acquis la maîtrise. Il était alors simple compagnon graveur. Daniel 1^{er} Sarrabat ne se maria point. Il mourut en 1669 :

« Ce jour-lui 27^e jr de sept. 1669 a esté enterré le corps de deffunt Daniel Sarrabat, graveur, decédé le 26 du d. mois, auquel enterrement ont assisté Charles Sarrabat, maître orloger (sic) à Paris, frère du d. deffunt, et Abraham Bosse, graveur en taille douce, beau frère du d. deff. qui ont dit que le d. deffunt, lors de son décès, estoit âgé d'environ cinquante sept aus, et ont signé : Sarrabat, A. Bosse. » (Reg. de Charenton.)

3. SARRABAT (CHARLES). ? — Celui-ci, m^e horloger, comme on vient de le voir, avait pris « à femme », comme on disait au commencement du XVII^e siècle, Susanne Thuret, au mois de janvier 1647. Jean Thuret, son beau-père, était marchand à Senlis. De son mariage, Charles Sarrabat eut six enfants, baptisés à Charenton : 1^o le 15 mai 1649, Jean, présenté au baptême, le 24 du même mois, par Abraham Bosse; 2^o 17 juin 1650, Susanne; 3^o 13 juin 1653, Charlotte, dont fut marraine « Susanne Ducloux », femme du peintre Du Guernier; 4^o 26 août 1663, Charles; 5^o 10 oct. 1665, Daniel. Le sixième fils de Charles Sarrabat fut Isaac, né en 1667. Nous le verrons tout à l'heure. Jean II Sarrabat, né en 1649, mourut, le 12 sept. 1650. — 4. SARRABAT (DANIEL II). 1666—1747? — Robert Dumesnil dit qu'il vint au monde vers 1667; on vient de voir qu'il fut baptisé le 10 oct. 1666; Chaudon et Delandine affirment qu'il mourut à Lyon en 1747, âgé de près de quatre-vingts ans. Delandine, qui, sur ce qui touche à la ville de Lyon, eut

d'excellentes informations, est croyable lorsqu'il annonce que le peintre Daniel Sarrabat décéda en 1747. Il ignore de qui procédait Daniel, mais il sut qu'il fut élève du peintre Pillement, et qu'il décora de ses peintures plusieurs monuments de la ville où il était allé s'établir. Je ne me rappelle pas avoir vu dans ma première jeunesse les ouvrages de D. Sarrabat, à Lyon, et je ne saurais dire quels étaient leur importance et leur mérite. Daniel II Sarrabat se maria et eut un fils : — 5. SARRABAT (NICOLAS). ?1698—1737? — Delandine a connu son baptistaire; il le dit né à Lyon, le 9 février 1698, ce qui prouve que Daniel II Sarrabat passa à Lyon, au moins, les quarante-neuf dernières années de sa vie, et qu'il avait une trentaine d'années quand il alla s'y établir, ou au moins tenter de s'y fixer. Nicolas Sarrabat ne fut point destiné aux arts. Son inclination le poussa vers l'Eglise. Il y avait à Lyon un couvent célèbre de jésuites; il y entra. Ses humanités achevées, il se donna aux mathématiques, à l'astronomie, à la physique; il devint habile, et la maison de Lyon l'envoya dans diverses villes de la province, où il travailla et fut appliqué au professorat. Delandine dit qu'étant à Nîmes, en 1709, le Père Sarrabat découvrit une comète qu'il signala à l'Académie des sciences. 1709 est évidemment une faute d'impression; en 1709, Nicol. Sarrabat n'avait que onze ans; je signale cette erreur sans la redresser. Je n'ai pas sous les yeux la table de l'apparition des comètes et ne saurais dire en quelle année parut celle que découvrit le jésuite lyonnais, qui fut, dit-on, professeur de mathématiques à Marseille et vint ensuite à Paris, où il mourut en 1737. — 6. SARRABAT (ISAAC). ?1667— ? — Le sixième enfant de Charles Sarrabat. Quand son frère Daniel étudiait la peinture, lui dessinait et s'exerçait à faire de la gravure à la manière noire. Il y devint habile. Isaac Sarrabat, quand on pressait les protestants de se convertir à l'Eglise catholique, se décida, n'attendant pas que la violence le contraignit à une abjuration. Je lis au registre de celles qui furent faites à St-Sulpice, sous la date de mai 1684 : « Die vigesima prima, coram Alezim Dubut, presb. theatino, heresim deposuit Isaac Sarrabat, Parisiusus. 17 annus natus ». Ainsi, à l'âge de dix-sept ans, converti par le père Alexis Dubut, théatin, Isaac Sarrabat se fit catholique. Il n'eut plus à redouter les persécutions et put travailler en paix. Je ne connais que deux pièces de Sarrabat; la première est le portrait de « Stephanus Gantrel, sculptor regius » (Étienne Gantrel, graveur du Roi), d'après Nicolas de Largillière; l'autre, le portrait, d'après Robert Tournières, du peintre Tournières lui-même, représenté à son chevalier peignant un mousquetaire du Roi Louis XV, nommé Pierre de La Roche. Ces deux morceaux sont d'un bon effet. Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire d'Isaac Sarrabat et ne sais en quelle année il mourut. On serait trop heureux si l'on trouvait tout ce qu'on cherche. Ce que je sais, c'est que Isaac Sarrabat ne fut point admis à l'Académie de peinture; son genre était inférieur, et les graveurs au burin n'en faisaient pas assez de cas pour qu'un artiste qui s'y exerçait même avec distinction vint s'asseoir à côté d'eux, dans un fauteuil de l'Académie royale.

SARLABOS.

1583.

Le P. Anselme (*Hist. généalogiq. de Fr.*, t. IV,

p. 130, et t. VII, p. 308) nomme une demoiselle de Sarlabous, qui épousa un Gontaut-Biron, capitaine de cavalerie. Sarlabous n'était pas le nom véritable de cette fille; elle se nommait Sarlabos. Ce nom est au bas d'un document relatif à la ville du Havre, dont Corberon de Cordillac, seigr de Sarlabos, était gouverneur. Corberon signait en lettres minces, très-longues et mal conformées : SARLABOS. Le document est daté du 29 avril 1583. (Arch. de la Mar.)

SAUMERY (JACQUES-FRANÇOIS DE JOUANNE, marquis DE). 1690—97.

Le Roi nomma, pour « soulager » le duc de Beauvillier, établi gouverneur de ses petits-fils, le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou :

« Jacques » (François) « de Jouanne marquis de Saumery, lequel », dit le brevet du 25 août 1690, « nous a rendu ses services dans nos troupes où s'est distingué par sa valeur et bonne conduite, ayant été considérablement blessé au combat de Altonem (sic), où il servoit en qualité de mestre de camp d'un régiment de caualerie. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambt, 537, p. 477.)

Le marquis de Saumery épousa une des filles du gouverneur de la Bastille. — *Voy.* BESMAUS.

SAUPIQUET (GUILLAUME VERGER, dit).

1558—65.

La troisième édition du Dictionnaire de Furetière définit le Saupiquet un « mets assaisonné avec du sel et des épices pour irriter l'appétit ». Le diction. ajoute que : Saupiquet « se dit de toutes sortes de sauces qui sont de haut goût ». Le *Trésor de la langue française*, par Nicot (1606), moins explicite que Furetière, dit simplement : « Saupiquet, *Intinctus* » (sauce) « *Embamma* » (sauce). L'orthographe *saul* pour *sal* ou *sau* est aussi répréhensible que celle dont erut devoir se servir Mathurin Régnier, lorsque, dans sa 1^{re} satire, adressée à M. de Béthune, qui l'avait accompagné à Rome, où il resta de 1601 à 1605, il dit :

« Ha Dieu ! pourquoi faut-il que mon esprit ne vaille
Antant que cil qui mit les souris en bataille,
Qui sceut à la grenouille apprendre son caquet (Homere).
Ou que l'autre qui fit, en vers, un Sopiquet ? »

L'autre, que le satirique désigne par ce dernier alexandrin, est Virgile qui, dans son petit poème intitulé *Moretum*, décrit l'assaisonnement donné par un pauvre paysan, cultivateur de légumes, à un fromage sec dont il veut faire, pour lui et sa servante africaine, un ragout qui accompagnera leur pain frais. L'ail, la coriandre, le persil, l'oignon et la rue pilés, broyés dans un mortier avec de l'huile et du vinaigre, sont les ingrédients que le pilon de Simulus mêle à la pâte du fromage et dont il forme un tout qui n'est sans rapport ni avec l'*alioli* provençal, ni avec le fromage mou à la ciboule et à l'huile des ouvriers lyonnais. Le *Moretum* rustique de Virgile avait-il un rapport de composition avec le Saupiquet contemporain de Régnier? Question délicate, qu'il appartient aux seuls érudits de la cuisine de résoudre, et que je n'oserais pas discuter, non plus que celle-ci : le mot français *Miroton* — le miroton est aussi une sorte de saupiquet — n'a-t-il pas été fait du latin *Moretum*? J'appelle sur ces points, qui ne sont pas sans intérêt, l'attention des savants, mes maîtres en toutes choses. Je ne sais s'ils connaissent l'époque où fut inventé, nommé et par qui nommé le saupiquet; je l'ignore quant à moi; ce que je sais, c'est qu'au milieu du xvr^e siè-

cle régnait dans la cuisine du commun, chez le Roi François II, à titre de maître queux, un homme qui avait le surnom de Saupiquet. Voici ce qu'on lit dans les comptes de l'argenterie de Charles IX pour l'année 1565 (Arch. de l'Emp., KK. 130, p. 337, v^o) :

« Chausses de velours cramoisy, bordées de mesme, faites à l'espagnol pour servir à Saupiquet. »

J'ai voulu savoir le nom véritable de cet homme, et je l'ai découvert, p. 55 des Comptes de la chambre aux deniers, pour l'année 1558 (Arch. de l'Emp., KK. 108) :

« A Guillaume Verger, dict saupiquet maître queux en la cuisine du commun dud. seigneur, 30 livres (pour un quartier de ses gages). »

Que Guill. Verger ait inventé « la sauce de haut goût » à laquelle fut donné le nom de Saupiquet (de l'ital. *salsa piccante*), ou que ce maître de la cuisine des commensaux du Roi ait mérité un surnom constatant son habileté à faire ce ragout relevé, c'est ce que je ne saurais dire. Ce qui ressort de plus positif du document que je viens de citer, c'est qu'en 1558, le Saupiquet était un mets connu et bienvenu sur les tables des gentilshommes, des valets de chambre, des poètes et des artistes aux gages de S. M. Très-Chrétienne.

SAUTEUR DU ROI. — *Voy.* BECK (VON DER).

SAUVÉ (JEAN).

1661—91.

« Jean Sauvé, de Senlis, né en 1660. Ce graveur a mis au jour diverses pièces, sujets de la Vierge et l'enfant Jésus d'après le Guide, Pierre de Cortone et autres. »

Cet article de François Basan (*Dict. des Graveurs*) fut copié par Lempereur (*Dict. inédit des Artistes*; Ms., Bibl. Imp., Cabinet des Estampes). Nagler, qui combat l'assertion de Basan relative à l'époque de la naissance de Jean Sauvé, la reproduisit en l'accompagnant de cette remarque : *Allain Sauvé arbeitsete schon um 1670* » (mais il est certain que Sauvé travaillait vers 1670). « John Strutt (*Dict. biog. des Graveurs*) a gardé un silence prudent sur cette question, que je ne puis malheureusement pas résoudre d'une manière définitive. Ce que je puis affirmer, c'est que Sauvé naquit au moins vingt ans avant l'année 1660; la preuve en est dans l'acte suivant :

« Le mardy (18^e jour dud. mois » (octobre 1661) « furent espousez avec les solennités requises, Jean Sauvé, marchand de taille douce, de la paroisse St-Eustache, et Marguerite Henriette de Moncornet de cette paroisse » (St-Séverin) « en présence, du costé du d. Sauvé, de Simon Sauvé, son père, et de Catherine Le Clerc, sa mère, et du costé d'elle, de Balthazar de Moncornet son père et de Marguerite Wandremol (sic), sa mère. » (Signé) « Marguerite (sic) Henriette Moncornet, Jean Sauvé, Balthazar Moncornet, Simon Sauvé. »

En admettant que Jean Sauvé se soit marié bien jeune, c'est-à-dire de vingt à vingt-cinq ans, il faut faire remonter sa naissance de 1636 à 1641. Jean Sauvé était-il fils d'un simple artisan, un maître cordonnier. Ce fut lui qui tint, sur les fonts de St-Séverin, avec Marg. Van Dornal, le premier enfant de son fils, « Marguerite, fille de Jean Sauvé, graveur », le 21 décembre 1663. A Marguerite succédèrent, chez Jean Sauvé, *Jean-Balthasar* (28 nov. 1664), *Françoise-Henriette* (31 août 1666) et *Anne-Catherine* (14 oct. 1667), celle-ci tenue par Madeleine Guille, femme du graveur Jacques Van Merle. Jean Sauvé, probablement jeune alors, fit un voyage en Italie; j'en trouve la preuve dans la

publication d'une planche *in-folio*, représentant le tombeau de St-Dominique, cet ouvrage curieux et remarquable de Nicolas de Pise, le grand sculpteur du XIII^e siècle, monument qu'enrichit Michel-Ange de deux statues, et qui est une des décorations les plus belles de l'église de St-Dominique à Bologne. Au bas de cette image, malheureusement très-médiocre, dont la suscription est : « *Sepulchri sanctissimi patris et patriarche Dominici Bononie terra effigies* », on lit : « *Joa. Sauvé f. sup. perm. Boñiv* ». Aucune date n'accompagne cette signature. Jean Sauvé fit mieux, depuis son retour d'Italie ; mais il ne s'éleva jamais au premier rang des artistes secondaires. On a de lui quelques petits portraits, qui ne sont pas sans mérite, et une assez jolie figure de la Religion, servant de frontispice au *Catéchisme eucharistique* de M. de Ste-Croix-Gharpy, publié chez André Gramois, en 1668. Cet ouvrage est signé : « *L. Sauvé faciebat* ». Parmi les pièces que Nägler donne à Sauvé est une estampe représentant l'entrée à Paris du Cardinal Chigi, légat du pape en 1687. Cette date de 1687 est une erreur de l'impression ; il faut lire 1664. Je n'ai pu trouver l'acte du décès de Sauvé. Ce que j'ai pu apprendre, c'est qu'il vivait encore le 30 octobre 1691 ; ce jour-là, il assista au convoi de Marguerite Van Dornal, la belle-mère de sa femme. — Anne-Catherine Sauvé épousa Jacques Lubin, le graveur. — Voy. LUBIN, MEULE (VAX), MOXCORNET.

SAUVES (Madame DE). — Voy. MONSTIER (DU), p. 881, 2^e colon.

SAVOIE (des princes de).

Le 9 juillet 1643, Charles Amédée de Savoie, duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale, pair de France, etc., épousa, M^{lle} Elisabeth de Vendosme, de la paroisse St-Roch, par-devant Monseigneur ill. et révérendissime père en Dieu, messire Philippe Cospeau, évesque et comte de Lisiens, en présence de « Cesar de Vendosme, et de Françoise de Lorraine, père et mère d'Elisabeth. » (St-Roch.)

Le 1^{er} février 1684, Thomas de Savoie, comte de Soissons, tint, sur les fonts de St-Sulpice, un fils de François Liburge, son valet de chambre. Le 12 septembre de la même année, il fit ondoyer, dans la chambre de son hôtel, sans cérémonie, une fille de lui et de dame Uranie de La Grosse (*sic*), son épouse ; ladite fille née le 11 dud. mois. (St-Sulp.) — Le 2 juillet 1685, Marie-Jeanne, baptisée de Savoie, fille du prince Eugène de Savoie, comte de Soissons, fut marraine de Marie-Thomas-Auguste de Matignon ; elle signa : M.-Jeanne de Savoie. (St-Sulp.) — Le prince Philippe de Savoie avait amené en France une petite fille turque prise à Coron ; il la fit baptiser, le 2 juil. 1686, sous le nom de Louise. Elle était fille de Mustapha Aga et de « Mustafa Gadena ». Ceci est au moins douteux ; elle fut tenue par Philippe de Savoie et la duchesse de Portsmouth, la célèbre Louise de Kéroul. (St-Sulp.) — Voy. ANGOLEME, MAÎTRESSE (la grande), NEMOURS.

SAVOIE. 1195.
Cheval de Charles VIII. — Voy. ANNE DE BRETAGNE.

SCALBERGE (FRÉDÉRIC ET PIERRE).

Qui pourroit oublier Scalberge et toutemie?...
Et Frédéric Scalberge, Henri Gascard, etc.
Pierre et Frédéric Scalberge eurent le titre de peintre du R. ; ils figurent parmi les artistes et

artisans qui recevaient du Roi 30 l. de gages, et cela, de 1630 à 1641 inclusivement. (Arch. de l'Emp., Cour des aides, Maison du R., t. I^{er}.)

SCARAMOUCHE. — Voy. FIORILLI.

SCARLYTTI (RAPHAËL).

1548.

« Le mercredi 27^e mars 1548, décéda Raphaël Scarlaty (*sic*) italien, et fut son corps inhumé ledict jour au cimetière St-André. » (St-André des Arcs.)

Ce Scarlati est-il un aïeul des célèbres musiciens napolitains ?

SCARRON (PAUL).

1610—1660.

Le *Nouv. Dict. historiq.* de Chaudon et Delandine (Lyon, 1804) dit que la famille de « Paul Scarron, né à Paris, à la fin de 1610 ou au commencement de 1611 », était d'origine lyonnaise ; il ajoute que le poète décéda le 14 oct. 1660, à 51 ans. Je ne sais si les Scarron étaient Lyonnais d'origine ou si une de leurs branches s'était transplantée du Piémont à Lyon ; mais voici ce que je vois :

« Le lundi 1^{er} jour du mois d'août 1595. Est trespassé, au logis d'un cordonnier de dessus le pont St-Michel, Claude de Scaron (*sic*), marchand de la ville de Lyon, lequel a esté enterré en l'église de St-André (des Arcs), le mardi 15^e jour du d. mois. »

Ce Claude Scarron n'a pas été connu de Moréri. — On sait que le poète burlesque était fils d'un Paul Scarron, conseiller au parlement de Paris, reçu en 1598 ; les biographes ont connu sa seconde femme qu'a nommée l'auteur du *Vergile travesti* ; celui-ci ne nomma point la première, sa mère et celle de deux sœurs, que traite assez mal le *Segraisiana* et dont Paul II Scarron ne ménageait guère non plus la réputation. La première femme de Paul I^{er} Scarron, le parlementaire, se nommait Gabrielle Gouquet. Elle épousa M. Scarron peu d'années avant qu'il entrât au parlement, vers 1595 ou 1596, je crois. Je n'ai pu trouver l'acte de leur union devant Dieu et devant les hommes. Le premier enfant que je vois sortir de ce mariage est *Françoise*, baptisée le 11 janv. 1603, et tenue par Marguerite Scarron, femme de M^e Jean Scarron, conseil^{er} au parlement, et par « Marie, fille de M. Paul Scarron ». (St-Sulp.) Cette Marie, sœur de Françoise, devait bien avoir, pour figurer comme marraine, au moins cinq ou six ans. Elle pouvait donc être née vers 1597. Paul I^{er} Scarron eut, après Françoise, *Pierre*, tenu par « M^{re} Pierre Scarron ansmosnier ord^{re} du R., chanoine et secrétaire de l'Eglise de Lyon et prieur de Bezay ». — Voilà, pour l'origine lyonnaise des Scarron, un nouvel indice qui n'est pas à négliger. — Ce Pierre Scarron est celui qui devint évêque de Grenoble et que le Roi chargea d'aller à Notre-Dame de Lorette, en 1634, pour y fonder une messe en accomplissement d'un vœu fait par Sa Majesté. (*Gazette de Fr.*, 9 déc. 1634.) Voy. LOUIS XIII. — Après Pierre Scarron, vint, à Paul I^{er}, Jean, le 23 nov. 1605 ; puis, un premier Paul, le 23 avril 1607. Ce Paul mourut au berceau, et, le 4 juillet 1610, fut baptisé un autre Paul, celui qui devint célèbre par son esprit, sa gaieté, sa cruelle maladie et son mariage avec une jeune fille qui devint reine. Le parrain de Paul fut « Alexandre d'Elbene » (del Bene) « cap^e de 50 hommes d'armes et premier maistre d'hostel de la Reine » ; sa marraine fut « Marie d'Aligre, femme de Philippe de Béthune, gouverneur de Monsieur, frère du R. et lieut^e de sa compagnie ». — L'Alex. Del Bene

nommé ici est celui dont il est souvent question dans les *Historiettes* de Tallemant Des Réaux. — Le dernier enfant de Gabrielle Goguet, le huitième, fut *Gabriel*, tenu par Anne Scarron, une sœur du nouveau-né, dont je n'ai pas trouvé le baptistaire, mais que je suppose née vers 1600. — Gabrielle Goguet mourut le 10 sept. 1613 et fut enterrée le lendemain. (St-Sulp.) Paul I^{er} Scarron ne resta pas longtemps veuf; il épousa « Française » et non pas « Anne » de Plaix, « la plus plaudoante du monde », comme l'a dit son beau-fils. Le 2 avril 1618, Françoise de Plaix accoucha d'une fille qu'on nomma *Marie*, la première Marie Scarron étant morte apparemment, de 1603 à 1618; le 14 mars 1619, elle donna le jour à *Madeleine* et, le 9 juin 1620, à une fille, *Claude*, qu'on baptisa à St-Nicolas des Champs, Mad. Scarron étant accouchée rue de Braque. Claude fut tenue par sa grand'mère maternelle, « Marie Forget, femme de Claude de Plaix, s^r de Rosny, dem^r rue St-Martin ». Paul II Scarron, notre cul-de-jatte, mourut, non pas le 6, mais le « 14 octobre 1660, rue Neuve-St-Louis au Marais ». (Reg. de St-Gervais.) Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur les sœurs de Scarron, deux des scandaleuses habitantes de la rue des Douze-Portes. — *Voy.* DEL BENE, LENCLOS, LOUIS XIII, MAINTENON.

SCEAU DE CATHERINE DE MÉDICIS. — *Voy.* CATHERINE DE MÉDICIS.

SCEAU DE CHARLES VI. — *Voy.* VILAINES.

SCEAU DE CHARLES X (LE CARDINAL DE BOURBON).

Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède un sceau de ce Cardinal de Bourbon que la Ligue fit roi. C'est une belle pièce à laquelle manquent par malheur la tête du Cardinal et celles de deux figures qui l'accompagnent à droite et à gauche. Le Cardinal est vu de face, assis dans un fauteuil ou trône; il a dans la main droite un sceptre ou bâton long et mince, terminé par une fleur de lis qu'on voit sur les sceaux de souverains antérieurs au Cardinal de Bourbon. Je ne sais à quelle main habile on peut donner ce morceau d'un bon caractère et d'un travail excellent; peut-être devrait-on l'attribuer à Philippe Regnault qui grava les monnaies du premier Charles X, et qui assurément était un homme de talent. — *V.* MONNAIES DE CHARLES X.

SCEAUX DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII. — *Voy.* TURPIN (Pierre et Jean).

SCHOMBERG (HENRI-CHARLES ET ARMAND-FRÉDÉRIC DE).

XVII^e siècle. J'adopte l'orthographe usitée en France pour le nom de Schomberg, bien que je possède deux signatures du Maréchal d'Alluyn où l'*n* figure au lieu de l'*m*, et qui est conforme à l'étymologie: *Schon*, bean, *Berg*, mont. Voici l'une :

Charles, fils de Henri, comte de Schomberg, Maréchal de France, naquit, suivant les généalogistes, en 1601; il avait environ dix-neuf ans quand il se maria pour la première fois. Le 28 nov. 1620, il fit inscrire au registre de St-Germain la promesse de son mariage dans laquelle il est dit: « haut et puissant seign^r messire Charles de Schombert (*sic*) marquis d'Espinay. » Sa future est dite: « haute et puiss^{te} dame Damoiselle Anne duchesse d'Alluyn, de la paroisse de St-Jean Le Rond. » — Les archives de M. Le Monnyer, not., gardent plusieurs actes qui intéressent la maison de Schomberg. Le premier, à la date du 12 juin 1637, est passé au nom de « Charles de Schomberg, duc d'Aluin, pair de France, comte de Nanteuil et de Duretal, conseil^r de Sa Maj. en ses conseils, cheualier des ordres du Roy, gouverneur et lieut^{nt} g^l du Languedoc et des villes et citadelles de Montpellier ». Charles de Schomberg dans un bail de sa terre de Neuilly-St-Fron est dit « duc d'Aluin, pair et Maréchal de France, ... lieutenant de la compagnie des deux cents chevaux légers de la garde du corps de Sa Majesté. ... demeurant en son hostel, à Paris, rue St-Honoré ». C'est un bail du 19 juil. 1646; il y en a trois autres passés en février 1647; un acte du 8 juillet 1647 qualifie le Maréchal: « Colonel général des suisses. » M. Le Monnyer garde aussi des actes au nom de Charles de Schomberg, dans un vol. de 1648, p. 105, parmi les minutes de 1650, à la date du 27 janv. — Les vieilles Archives de la guerre conservent quel-

ques lettres, utiles pour la biographie de Charles de Schomberg. Dans le vol. 14, sous le n^o 15, sont les lettres patentes signées Louis et Servien, datées de Paris, le 24 janvier 1631, qui donnent à Ch. de Schomberg la lieutenance de la compagnie des 200 chevaux-légers ordinaires de la garde du Roi, en remplacement du duc de Luxembourg, récemment décédé. Dans ces lettres, Louis XIII s'exprime ainsi :

« Nous ne pouvions rencontrer une meilleure occasion de tesmoigner à nostre très cher et bien amé cousin le comte de Schomberg » (Henri), « Mareschal de France, le ressentiment que nous auons des grands services qu'il nous a rendus et à nostre Estat en commandant les deux glorieux secours qu'il a conduits à la citadelle de Ré et à celle de Cazal, assiégées en divers temps par les plus puissantes forces de l'Europe, que de conti^r à son filz la garde de nostre propre personne. »

Une pièce, datée du 8 mars 1633, fait connaître que ce jour-là le duc d'Aluin quitta sa charge de « gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Saintonge et Angoumois », laquelle Louis XIII donna à Jean de Gallard de Berau, comte de Brassac. Le volume 19 contient (pièce 247) une lettre qui nous apprend que le duc d'Aluin était colonel général des Reîtres dès 1633. Le ministre Servien lui écrivait de Nancy, le 25 sept. de cette année, qu'avant de partir de Paris il lui avait fait expédier une ordonnance pour les appointements de cette charge. Schomberg désirait être pourvu de la charge de « Grand Maré-

chal des troupes allemandes » ; il avait intéressé Servien au succès de cette affaire; celui-ci lui répondait dans la même lettre qu'il en avait parlé au Roi, mais que S. M. n'avait pas « répondu à son discours », et qu'il « serait bon que quelque autre en parlât au Roi de sa part ». Le désir de Ch. de Sch. fut satisfait, car dans un acte du 13 août 1658 (chez M. Le Monnier) il est dit « pair et Maréchal de Fr., vice Roy et cap^{ne} g^l de Catalogne, grand maréchal de camp des troupes allemandes, colonel des Reîtres et des Suisses, cap^{ne}-lieut. des 100 chevaux légers pour la garde ord^{re} de Sa Maj. et gouverneur de Metz et pays Messin. » Les volumes 23 et 24 gardent plusieurs lettres de Servien à Schomberg qui feront bien de ne pas négliger les biographes futurs du Maréchal d'Alluin. — M. Le Monnier, parmi ses minutes de mai 1648, possède une quittance de la somme de 3,555 livres 11 s. 4 den., donnée au Maréchal Charles de Schomberg par Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, pair et grand fauconnier de France, héritier de « défunte damoiselle de Luynes, sa sœur, demeurant en son hostel, quay des Augustins. » Le Maréchal Charles de Schomberg mourut le 4 juin 1656.

« 5^e juin mil six cents cinquante six, conuoy et service pour Mgr Charles Mareschal de Schomberg, pris rue de Seine et transporté à Nanteuil. »

— Les biographes assignent pour date à la mort de Henri de Schomberg, Maréchal de France depuis 1625, le 17 novembre 1632; ils disent qu'il décéda à Bordeaux, récemment nommé gouverneur général du Languedoc, et vainqueur, le 1^{er} sept., du brave et malheureux Henri II de Montmorency. Servien, qui était à Turin « où il estoit retenu encore pour quelque temps », écrit, le 31 janvier 1633, à la Maréchale de Schomberg (Françoise d'Epimay) pour lui dire la part qu'il prenait « comme un très-humble et très-affectionné serviteur de feu M. le Mareschal de Schomberg » à la perte qu'elle venait de faire de son époux. Le même jour il écrivit au duc d'Alluin qu'il se trouvait « obligé avec tout l'État de déplorer la perte qu'il a faite d'un des plus grands et plus sages ministres qui aient jamais esté ». Henri de Schomberg avait été Surintendant des finances en 1619, et premier ministre en 1621-26). (Arch. de la guer., vol. 18, p. 74 et 75.)

— Marie d'Hautefort, « femme de Charles de Schomberg duc d'Halluin, demeurant hôtel de Schomberg, rue St-Honoré », passa, le 21 oct. 1650, un acte qui est parmi les minutes des prédécesseurs de M. Le Monnier; il est signé : « Marie Dhaultfort ». En octobre 1600, elle fit un acte dont la minute est gardée dans les archives de l'étude de M. Roquebert, not. En décembre 1602, elle écrivit à Colbert que « leur maison » éprouvait un certain dommage « par les ruiseaux que l'on destournoit du fossé » pour les jeter dans l'espouste de la rue de Seine ». On faisait cette opération pour la construction du collège des Quatre-Nations. La lettre de la Maréchale est dans la collection des lettres de Colbert. Bibl. Imp. Ms. vol. déc. 1662. — Les arch. de M. Fourchy, notaire, conservent, sous la date du 21 août 1686, un acte de « Jeanne-Armande de Schomberg, femme de Charles de Rohan, duc de Montbazou, prince de Guéméné, demeurant en son hostel, rue des Francs-Bourgeois, paroisse St-Gervais », plusieurs actes datés de janvier 1669 et des actes passés en mai 1693. — Parmi les minutes

de ses prédécesseurs, M. Galin, notaire à Paris, garde celle d'un acte ainsi désigné dans le répertoire des anciens titres : « Anne de La Guiche, veuve du Maréchal de Schomberg, à dame Jeanne-Armande de Schomberg, femme de Charles de Rohan, comte de Montauban, sa fille, 30 juin 1653. »

— Armand-Frédéric de Schomberg, d'une famille qui n'est point celle des précédents, fut un des protestants illustres dont Louis XIV souhaita le plus la conversion; on sait que tous ses efforts échouèrent contre les convictions du Maréchal.

— « Le Roy a eü une longue conférence dans son cabinet avec le Mareschal de Schomberg, mais Sa Majesté n'a pu le persuader de se faire catholique. Il auroit bien voulu se retirer en Angleterre ou en Hollande; mais S. M. veut que ce soit en Portugal. Depuis ce temps-là, ce Mareschal paroist fort triste et inquiet, et le Roy ne le regarde plus quoiqu'il se présente deuant luy. Il a voulu aborder Sa Majesté, mais elle luy tourna le dos. » (Lett. du 20 février 1686.) — « Le Mareschal de Schomberg a la permission de se retirer avec sa femme et un de ses fils en Portugal où il est Grand de cette couronne, fort estimé pour les bons services qu'il y a rendus. Son séjour n'y sera pas inutile pour le service du Roy non plus que celui du marquis de Runigny en Angleterre. » (Lett. historiq. du 16 févr. Bibl. Imp., Ms.)

— « L'intention de Sa Majesté est qu'il » (M. le marquis de Villette) « détache le vaisseau *l'Arc-en-Ciel*, commandé par le s^r de St Mar » (*sic*, Colbert de St-Marc, cap^{ne} de vaisseau, de 1677) « et la fluste qu'elle a fait armer depuis peu pour aller prendre le s^r Mareschal de Schomberg à Belle Isle et le passer à Lisbonne et qu'il donne ordre au s^r de St-Mar aussytost qu'il aura remis led. s^r Mareschal et sa famille à l'entrée de la rivière, d'en repartir avec diligence pour aller rejoindre à Cadix. » (Arch. de la mar. Reg. des ordres du Roi, 18 mars 1686; fol. 56.) — *l'oy. GODEF, LUXEMBOURG, MONTMORENCY (Henri II de), PROSTANS (p. 1006, 1^{re} colon., et 1008, 2^e colon.), ROUAN.*

SCHUPPEX (PIERRE-LOUIS Van). 1627—1702.
(JACQUES). 1670—1751?
(PIERRE-GAMARD). 1672— ?

Les biographes font naître le premier des Van Schuppen qui se fit connaître en France comme graveur, à Anvers, en 1623; Zani le suppose né en 1628, et mort en 1702; M. Albrecht Krafft, dans sa Notice de la galerie Imp. et Roy. des tableaux exposés au Belvédère à Vienne (*Verzeichniss der Kais-Kön. Gemälde-Gallerie im Belvedere Zu Wien*, 1827), prétend que Jacques Van Schuppen naquit à Anvers en 1669, et qu'il mourut à Vienne en 1751; quant à Pierre II ou Pierre-Gamard Van Schuppen, personne ne l'a connu, ou du moins n'en a parlé. Mariette ne cite pas une pièce de lui, dans les notes dont il a fait précéder son catalogue des ouvrages de Pierre-Louis ou Pierre I^{er} Van Schuppen. Nous allons voir ce que les documents m'ont fait connaître. — Quand Pierre I^{er} Van Schuppen vint-il à Paris, d'Anvers, sa patrie, pour se mettre sous la discipline de Robert Nanteuil et achever son éducation commencée en Flandres? Il est difficile de répondre à cette question. Des pièces gardées au cabinet des estampes de la Bibl. Imp., et qui sont signées : P. Van Schuppen, la plus ancienne en date est un portrait de Bordier, gravé en 1657. Schuppen était à Paris au moins depuis 1655 ou 1656. Se maria-t-il en France ou à Anvers? Je n'ai pas trouvé

l'acte de son mariage, et je crois qu'il alla se marier dans son pays, d'où il ramena Elisabeth de Mesmaker, sa femme. Ce fut probablement, en 1663, qu'il prit femme et qu'il s'établit sur le territoire de St-André des Arcs. C'est à St-André qu'il présenta, le 29 oct. 1663, le second de ses enfants qui me soient connus, *Louis*, que l'acte de son baptême dit : « fils de Pierre-Louis Van Schuppen, sculpt. du Roy (*sic*) et d'Elisabeth de Mesmaker, sa fem. » Hubert Jaillet, sculpt. du R., tint Louis Van Schuppen, au nom de « Pierre de Mesmaker, charpentier ». Cet artisan anversois était sans doute le père d'Elisabeth. La marraine de l'enfant fut Sibilla Van Schup., femme de Josse Des Fremelles, et sœur de Pierre-Louis. Avant Louis, Pierre-Louis Van Schup. avait eu *Nicolas*, qui mourut le 26 avril 1664. (St-André.) Le 16 janv. 1665, Schuppen fit baptiser *Claude-Robert*, qui, de Claude Lefèvre, peintre du R., recevait son premier nom, et, de Robert Nanteuil, le second que lui donnait Jeanne Regnessou, femme de Nanteuil, marraine de l'enfant. Ce garçon mourut le 23 sept. 1666. Le 3 juillet 1666, était née *Catherine-Elisabeth*, que tint Philippe de Champagne, peintre du R. Le 1^{er} juill. 1668, on baptisa *Jeune-Agnès*, qui mourut le 11 oct. de la même année. Le 26 janv. 1670, naquit *Jacques*, que M. Krafft a cru né à Anvers en 1669. Le 1^{er} mars 1672, vint au monde *Pierre-Gamard*, « fils, dit son baptistaire, de Van Scuppen (*sic*) ». Le vicaire chercha cette fois à fixer la prononciation flamande du nom de Van Schuppen. Le parrain de Pierre-Gamard fut François des Ruelles, graveur en taille-douce. D'où vient ce nom de Gamard imposé à Pierre II Van Schuppen, qui ne le prit jamais dans ses actes? Je l'ignore. Pierre 1^{er} quitta, après 1672, le quartier de St-André pour celui de St-Benoît; c'est dans son nouveau domicile que, le 17 sept. 1675, lui vint *Jean-Baptiste*. Pierre 1^{er} Van Schup. eut donc au moins sept enfants. Le 5 juin 1683, il tint un enfant de Jean Vander Bruggen, graveur et march^d d'estampes, rue St-Jacques; le 28 déc. de la même année, il fut témoin de l'enterrement d'une fille de ce même graveur. Le 13 août 1684, il fut un des signataires de l'acte du mariage de Gérard Edelnick, son compatriote. Il décéda rue St-Jacques, *À la croix d'or*, le 7 mars 1702 « âgé de 75 ans » — ce qui le fait naître en 1626 ou 1627 — et fut enterré le lendemain, dans la nef de l'église de St-Benoît, « en présence de Jacques et Pierre Vansculp (*sic*), ses enfants, qui signèrent : J Van Schuppen, P. Vansculpen. » (St-Benoît.)

Jacques Van Schup., né, comme on l'a vu tout à l'heure, à la fin de janvier 1670, apprit de son père le dessin, puis alla à l'école de Nicol. de Largillière dont les leçons lui furent très-profitables, car il devint un bon peintre de portraits. Je ne sais pourquoi M. Villot (Notice des tableaux du Louvre) cite parmi les élèves de Largillière « Niclot Van Schuppen, fils du graveur ». Le fils de Pierre 1^{er} Van Schuppen, qui eut le nom de Nicolas, mourut, comme on l'a vu, en 1664. C'est Jacques qui eut les conseils de Largillière, cela est hors de doute. Jacques entra fort jeune à l'Académie, où son père avait été admis le 7 août 1663. Ce fut le 4 juillet 1704 que l'Académie lui ouvrit sa porte.

Le 21 décembre 1705, il épousa, à St-Eust., Marie-Françoise Thierry. Avant son mariage, il demeurait rue de Harlay avec sa mère; il alla s'établir rue de Seine, sur le territoire de St-Sulpice.

Jacques Van Schuppen, avant d'aller en Allemagne, travailla à Lunéville, où il resta jusqu'en 1719. (Alm. royaux de 1715 et 1720.) Il se rendit de là à Vienne, attiré par l'Archiduc d'Autriche. « Van Schuppen est à Vienne en Autriche », dit l'Almanach de 1721. Il eut à Vienne une fort bonne existence, peintre du cabinet de l'Archiduc, puis directeur de l'Acad. Imp. et Antique de peint. et de sculpt. de Vienne. Il mourut, dit-on, dans sa seconde patrie, le 28 janv. 1751. J'ai vu, au Belvédère, en 1841, deux portraits de la main de J. Van Schuppen, celui d'Ignace Parrocel, représenté assis devant son chevallet, sur lequel est un tableau de bataille; et celui d'un homme vêtu d'une robe fourrée, assis à une table, sur laquelle, parmi d'autres papiers, est une lettre portant cette souscription : « A Monsieur, Monsieur Thomas de Granger, à Vienne. » Les deux morceaux sont de même grandeur : 4 pieds 3 pouces de hauteur, 3 pieds 7 pouces de largeur; ils témoignent heureusement en faveur du talent du peintre.

— Pierre 1^{er} Van Schuppen grava quelques-uns des premiers portraits faits par son fils Jacques. — Quant à Pierre-Gamard, il fut graveur en taille-douce, élève de son père Pierre-Louis, mais élève apparemment médiocre. On ne connaît rien de lui, et son talent inspirait peu de confiance aux amateurs, si j'en juge par la lettre suivante qu'écrivit Michel Bégou à Cabart de Villermont :

« A Rochefort, le 26 juin 1704. — En remerciant le sieur Edelnick des estampes qu'il m'a enuoyé (*sic*), je l'exhorte à graver son portrait à l'exemple de plusieurs graveurs de sa profession » (*sic*, p^r hommes de sa profession) « dont j'ay mis les estampes à la teste de leurs ouvrages. Vanschuppen (*sic*) m'auoit promis qu'il graveroit li sien; mais la mort l'a preuenu. Son fils ferait bien de le faire graver, s'il a sou portrait. BÉGOU. » (Bibl. Imp., Ms. de Dangeau; lettres à Cabart de Villermont.)

Le soin que Bégou prit de dire : « Il feroit bien » de le faire graver » prouve que Pierre était incapable d'exécuter un portrait de manière à satisfaire les curieux. Pierre vécut cependant de son métier, probablement ouvrier de son père pour les accessoires, et graveur d'images vulgaires auxquelles il n'attachait pas son nom. Il en vécut sans doute assez bien, puisqu'il se maria et eut plusieurs enfants qu'il éleva. Il demeurait rue St-Julien-le-Pauvre, en 1701, lorsqu'il épousa par contrat, le 29 juin, Mathurine Dubois, fille d'un marchand de toile qui demeurait rue Galaude; il avait 29 ans, elle en avait vingt-cinq. Le contrat fut passé chez Laurent d'Houry, libraire, cousin de Mathurine. (Minutes de Barbier, chez M. Grosse, not.) L'acte est sans intérêt pour nous, et je me dispense de le publier. Un mois après la signature du contrat, Pierre II Van Schup. conduisit sa future à St-Séverin : « Jeudi 28^e juillet 1701, Pierre Van Schuppen, *compagnon graveur*, épousa Mathurine Dubois, en présence de Jacques Van Schup., peintre, dem^r rue de Harlay, frère du marié, etc. » (St-Barthélemy). Pierre II V. Schup. eut cinq enfants, tous baptisés à St-Séverin : 1^o *Laurent-Pierre* (12 juin 1703); 2^o *Jacques* (23 mars 1705); 3^o *Pierre-Jacques* (27 nov. 1706); 4^o *Marie-Elisabeth* (6 août 1708); 5^o *Marie-Charlotte* (23 mai 1710). — P. Van Schup. quitta la rue Galaude pour la rue St-Antoine, où il fut paroissien du curé de Ste-Marguerite. Il était dans ce quartier lorsque, le 14 juill. 1717, il fut parrain d'un enfant de Philippe Padeloup, relieur-doreur. — Je n'ai pu

trouver l'acte du décès de Pierre Gamard qu'après
1717 je perds tout à fait de vue. — Voici les signa-

tures des trois Van Schuppen; la première est celle
du père :

P. van Schuppen
Pierre Vanschuppen
J. van Schuppen

— Voy. BÉGON, CHAMPAIGNE (Ph. de), EDELINCK (Gerard), XUNTEUIL, LEFÈVRE (Claude), PADELOUP, REGNESSON, VILLERMONT.

SCIPION (X. et JEHAN). ?1405—1558.

Le Musée du Louvre possède un tableau curieux (d'une date et d'une main incertaines), que M. Villot a classé parmi les *Inconnus* de l'école française et catalogué sous le n° 650. Ce tableau, peint sur bois et à l'œuf, a un mètre de hauteur et un peu plus du double en largeur. Le Christ, descendu de la croix, y est représenté étendu par terre, la tête appuyée sur le genou d'un vieillard, que la tradition de l'ancien couvent de St-Germain des Prés donnait pour l'abbé Guillaume, surnommé l'Évêque. L'ouvrage dont il est question ici, le jour du grand naufrage où périrent, avec la royauté et les anciennes institutions françaises, tant de monuments et de précieuses objets d'art, dut son salut à M. Alexandre Lenoir, qui le fit entrer dans le Musée que son zèle pieux fonda pendant la Révolution et qu'il établit aux Petits-Augustins. Quand cette collection fut disséminée par le gouvernement des Bourbons, la peinture que les uns attribuaient à Van Eyck et que Lenoir attribuait à un peintre vénitien, Fabrino, qui vint, dit-on, à la cour du Roi Charles VII, fut transportée à l'église de St-Denis, où elle resta jusqu'en 1815. Elle vint alors au Louvre, où on l'emmagasina avec la foule de toiles qui attendent dans ces limbes l'heure de la résurrection. Cette heure sonna pour notre Descente de croix lorsque, après la Révolution de 1848, on plaça au Musée du Louvre un directeur artiste qui reconut les mérites d'un morceau digne assurément des honneurs de l'exposition publique.

Dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* (in-folio, Paris, 1727), Don Jacques Bouillard, parlant du morceau qui nous occupe, s'exprime en ces termes (p. 169, liv. IV) :

« On voit dans la sacristie un ancien tableau qui a servi autrefois à quelque chapelle, où l'abbé Guillaume est représenté à genoux, soutenant avec respect, par dessous les bras, un christ détaché de la croix, accompagné de plusieurs autres figures assez mal dessinées, selon la manière de ce temps-là, mais dont les têtes sont bonnes et le coloris d'une grande fraîcheur. Ce qui est le plus à estimer dans ce tableau, c'est le lointain où l'abbaye est représentée au milieu des prés, environnée de tours rondes, de

hautes murailles et de fossés profonds comme Richard, prédécesseur de l'abbé Guillaume, les avait fait faire, etc »

Don Bouillard, que ce détail intéressait surtout, fit dessiner par Chaufourier tout le paysage qui sert de fond à la scène de douleurs, représentée par le peintre au premier plan, et la gravure de ce dessin orne le volume auquel j'emprunte les lignes qu'on vient de lire. Un autre détail, non moins curieux, échappa au bénédictin Don Bouillard, ou plutôt fut négligé par lui, et l'on a le droit de s'en étonner. Parmi les figures accessoires du tableau est agenouillée, près des pieds du Christ, une jeune fille, Madeleine sans doute, qui tient ouvert, dans ses deux mains, un vase à parfums, vase cylindrique de terre cuite, peinte et vernissée, dont le couvercle en plomb est relevé sur une bande qui fait le tour du vase; au-dessous de son orifice, on lit une inscription que Don Bouillard n'a point mentionnée et qui a cependant une importance très-réelle.

Lorsque M. le comte de Clarac vint à St-Denis la descente de croix décrite par l'historien de St-Germain des Prés, il ne lui échappa point que l'inscription tracée autour du col du vase, porté par la Madeleine ne devait pas être dédaignée. Il crut d'abord qu'elle contenait le nom du peintre, mais il se ravisa et « en l'examinant, dit-il (t. 1^{er}, p. 243 de son *Musée de sculpture*) et la copiant avec soin, j'ai vu qu'il y avait : LV. CIPIO. V. ; et c'est sans doute un trait d'érudition de l'artiste ». M. Fr. Villot, s'appropriant la lecture et la critique du comte de Clarac, dans sa *Notice des tableaux du Musée impérial* (3^e partie, 1855), dit :

« Malheureusement, outre qu'il a mal écrit le nom de Scipion, aucune des deux personnes qui l'ont porté avec le surnom d'Africain n'avait le prénom de Lucien; enfin à la mort du Christ aucun consul ne s'appela Scipion. »

Quant à l'orthographe : *Cipion*, au lieu de *Scipion*, elle n'avait pas étonné Clarac, qui s'était rappelé à propos qu'au neuvième vers du *Roman de la Rose*, Guillaume de Lorris, parlant de Scipion, lui donne le titre de Roi, et que le nom de ce prétendu monarque est écrit : Cipion, dans l'édition de ce poëme, publiée, en 1814, par Méon, d'après les meilleurs manuscrits.

M. Alexandre Lenoir, revenant, en 1827 (*Journal des artistes*, octobre), sur le Christ déposé, qui ornait alors, je crois, une des chapelles de l'église

de St-Denis, tint compte de l'inscription qui paraît ne l'avoir pas arrêté d'abord, et dit : « Sur le vase » que tient la Madeleine est écrit ce nom : *Nicolas Pion*; ce ne peut être que celui du peintre ». Je suis de l'avis de M. Lenoir contre M. de Clarac; le nom inscrit sur le vase de la Madeleine est le nom du peintre; mais, ce nom n'est pas *Nicolas Pion*. Dans l'assemblage des sept lettres tracées par le pinceau de l'artiste, il est impossible de voir ce que crut pouvoir y lire M. Lenoir. M. de Clarac approcha davantage de la vérité, mais il s'en tint encore trop loin, ce qui le jeta dans une erreur d'interprétation que je me permettrai de signaler.

La réunion des sept lettres majuscules romaines, peintes sur la bande du vase à parfums porté par la Madeleine, se décompose ainsi : un caractère isolé, un groupe de cinq lettres, une sorte de diphthongue ou réunion de deux lettres à la manière des monogrammes. Le premier caractère est un V; le groupe forme le mot CIPIO; le monogramme est composé des lettres A et X. Qu'on en juge par le *fac-simile* que je joins ici :



Comment de ces lettres faire le *Lucius Scipio africanus* de M. le comte de Clarac, ou le *Nicolas Pion* de M. Alexandre Lenoir? V. est-il initial du prénom de notre Scipion inconnu? AX est-il la première syllabe du nom de la ville natale du peintre? Faut-il lire *Victor* ou *Urbanus Scipio andegarus, andeliacensis, annesiensis* ou *antverpianus*? Je ne le pense pas. Une troisième lettre : D, X ou T se serait groupée avec A et X, suivant que Scipion aurait voulu faire savoir qu'il était d'Angers, des Andelis, d'Anacy ou d'Anvers. D'ailleurs, le soin que l'artiste eut de commencer la transcription de son nom par une petite majuscule, comme nous la commençons par une grande, me semble indiquer que la lecture de l'inscription doit commencer par celle du nom propre et se continuer en faisant le tour du vase. Je proposerais donc, avec toute la défiance qu'on doit apporter en pareil cas, de lire : (S)CIPIO, AX(*no*) V(*quinto*). Le tableau fut exécuté entre 1387 et 1418, dates du commencement et de la fin du pouvoir de Guillaume L'Evêque, on peut donc supposer que ce fut en 1395 ou en 1405; je tiendrais pour cette date, le chiffre V étant seul représenté, et je le lis, sauf meilleur avis : « S(CIPIO) AX(*no*) V(*quinto*) ». Un document qui aurait pu nous tirer d'embarras, le livre des dépenses particulières de l'abbé Guillaume III, manque aux Archives de l'abbaye de St-Germain des Prés, conservées aux Archives de l'Empire, qui possèdent celui des dépenses de Jean Bouron, successeur de Guillaume L'Evêque. L'histoire latine de l'abbaye St-Germain,

composée par Don Jacques Dubreul (*Chronicon Secti Germani a pratis*; Ms. lat. 739, Bibl. Imp.), ne parle pas plus du tableau de Scipion que le *Livre de la pitaverie* (Arch. de l'Emp., LL. 1102), où sont énumérés (fol. 86) les dons faits à l'abbaye par Guillaume, ce qui prouve que l'abbé ne fit pas faire pour ses moines, mais pour lui le *Christ déposé* de Scipion, ou bien que les bénédictins de St-Germain tenaient pour minime le cadeau que leur avait fait leur abbé. Aucun document contemporain de l'exécution du tableau qui nous fait connaître la figure de l'abbé Guillaume ne nous parle de Scipion; je ne vois pas qu'il ait travaillé pour la cour au temps de Charles VI. Les peintres cités dans les Comptes de l'argenterie et de l'écurie du Roi pour cette époque sont Jehan d'Orléans, Colart de Laon, Hance, Bertrand de La Barre, Henry Dentreque, Georges Gondin, Hugues Huguenin, Pierre de Bruny, Hames Poulenois et Robert Delisle.

Le Scipion, dont je ne sais rien autre sinon qu'il est l'auteur d'un ouvrage qui n'est pas sans mérite assurément, et que Don Jacques Bouillard eut le tort de traiter avec trop de dédain, n'est pas, dans l'histoire de l'art français, le seul de son nom que je puisse citer. Au milieu du seizième siècle, un certain Jean Scipion fit un tableau que la reine Catherine de Médicis fit acheter pour l'ornement de son château de Monceaux. Il est parlé de lui en ces termes, dans un « Roole des parties payées par le commandement de la Roïne prins es coffres de sa chambre; juillet, aoust et sept. 1558 » :

« A Jehan Scipion peintre demeurant à Paris pour son payement d'un tableau, où est la figure de Madame de Crussol, que la Roïne a retenu pour envoyer en sa maison et chasteau de Monceaux : xx liures. » (Arch. de l'Emp.)

Je reviens en finissant sur l'explication que je propose des mots : V. *Cipio An* pour faire cette seule remarque : si V est l'initiale du prénom de Scipion et si, comme je le crois, *an* doit être interprété par : *anno*, où le peintre a-t-il mis la date que suppose ce dernier mot? La trouve-t-on quelque part en chiffres arabes ou romains? Non assurément; il n'aura cependant pas fait une inscription incomplète. Je persiste donc à penser qu'il a voulu écrire : *Scipio anno* (v. ccc.) v.

SCOTIN (Les).

Le cabinet des estampes possède une Oeuvre des Scotin, où figurent quelques pièces de Gérard Scotin et de Gérard-Jean-Baptiste, qui travaillaient d'après J. Berain. Je n'ai pas vu dans le volume composé de planches appartenant aux deux Gérard un ouvrage portant la signature de J-Baptiste Scotin, qui fut graveur aussi et que n'a point nommé Zani dans son *Encyclopedie*. Pierre Scotin ne fut pas connu des auteurs qui ont écrit sur l'art français au XVII^e siècle. — Dans son *Catalogue* des œuvres de François de Poilly (n-12, 1752), R. Hequet d'Abbeville dit que Gérard Scotin étudia sous Fr. de Poilly par de la gravure en taille-douce. Ce qu'il ne dit pas, c'est que Gérard Scotin était Flamand et né à Anvers (je crois, vers 1543). Je ne sais à quel âge Scotin vint à Paris, mais je vois qu'il était un des artistes qui travaillaient aux Gobelins pour le Roi dès 1665. Il s'était épris d'une jeune fille qui demeurait non loin de l'hôtel des manufactures; la belle n'était pas restée insensible à la passion de Gérard, si bien qu'un prompt mariage fut décidé.

Le 23 juin 1665, à St-Hippolyte, fut béni l'union de « Gérard Scotin et de Geneviève Bailleul ». La cérémonie eut lieu sans éclat; l'acte du mariage, outre les signatures des deux époux, ne porte qu'un seing, celui de « Pierre Scotin, sculpteur », père de Gérard. Le 9 octobre 1665, Gérard Scotin fit baptiser, à St-Hippolyte, « Pierre », dont fut parrain le sculpteur Pierre Scotin. Le 4 juin 1667, G. Scotin eut « Marie-Catherine », que tint « noble personne Adam-François Van der Meulen, maistre peintre du Roy (sic) ». Le 26 déc. 1671, G. Scotin fit baptiser « Gérard-Jean-Baptiste », qui fut tenu par « Pierre Boel peintre du Roy » et par « Catherine Husevel femme de Van der Meulen ». L'acte est signé : « Peeter Boel, Catharina Husewel ». Le 25 juillet 1674, J^u-Baptiste Van der Meulen, fils d'Adam-François, nomma « Jean-Baptiste Scotin », dont fut marraine sa sœur, « Marie-Catherine ». L'acte est signé : G. Scotin, et d'une main d'enfant : « van der mulen ». Le dernier enfant de Gérard Scotin fut un second « Jean-Baptiste », né le 9 juillet 1678. Il eut pour répondants, devant l'Eglise, « Gérard Edelinck » et « Marie Lenormant, femme de Pierre Scotin, sculpteur » (la mère de Gérard). — Marie Lenormant fut peu de temps après veuve; Pierre Scotin mourut « le 12 février 1681, âgé d'environ soixante-trois ans, ancien marguillier de St-Hippolyte et à présent », dit l'acte d'inhumation, « commissaire des pauvres ». L'enterrement eut lieu en présence de « Gérard Scotin, graveur, fils du defunt, de François Van der Meulen et de Gérard Edelinck ».

Gérard Scotin maria son fils, « Gérard-Jean-Baptiste », le 9 octobre 1695, à « Marguerite Miches, fille de Claude Miches, m^e paulmier ». Le mariage eut pour principaux témoins « Gérard Scotin, Jean-Baptiste et Marie-Catherine, frère et sœur du marié », que l'acte, rédigé à St-Benoît, qualifie « graveur ». Gérard-Jean-Baptiste Scotin eut neuf enfants : 1^o 11 janv 1697, *Marie-Geneviève*; 2^o 13 sept. 1698, *Gérard-Jean-Baptiste*; 3^o 12 août 1699, *Françoise-Julith*; 4^o 2 décembre 1700, *Marie-Suzanne*, tenue par « J^u-Bapt. Scotin, graveur en taille douce ». Le père de ces quatre enfants, qui, jusqu'en 1700, avait demeuré « sur le fossé de l'Estrapade », demeura, en déc. 1700, à la porte St-Jacques; 5^o et 6^o 21 janvier 1702, « *Pierre-Henri* » et « *Marie-Jeanne* », enfants jumeaux tenus, sur les fonts de St-Benoît, le premier, par Gérard Scotin, qui signa : « Scotin »; le second, par « Jean-Baptiste Remond, graveur du Roi, dem^l paroisse de St-Etienne du Mont »; 7^o 9 déc. 1711, « *Charlotte-Louise* »; 8^o 14 janv. 1712, « *Paul-Girard* »; 9^o 7 fév. 1716, « *Étiennette* ».

Gérard-Jean-Baptiste Scotin mourut le 1^{er} février 1716, à la porte St-Jacques, « âgé de 44 ans », dit l'acte mortuaire, qui est parfaitement d'accord avec « baptistaire de G.-J.-B., daté du 26 déc. 1671, ainsi que je l'ai dit. Les témoins de l'inhumation furent « Jean-Baptiste Scotin et *Marie-Nicolas*, un des fils de Gérard Scotin, dont l'acte de baptême m'est resté inconnu. J^u-Bapt. signa seul. — Gérard Scotin mourut, à la porte St-Jacques, chez son fils, G.-J^u-Baptiste, le 16 nov. 1715, « âgé de soixante-douze ans ». Il fut inhumé au cimetière de St-Benoît, le 17 novembre. Les signataires de l'acte de cette inhumation furent : G.-J.-B. et J.-B. Scotin — Gérard Scotin avait assisté, le 12 janvier 1670, au mariage d'Adrien-François Bauduin; le

6 mai 1673, il avait été témoin, ainsi que son père, Pierre Scotin, du mariage de Henri Watelé; enfin, le 14 avril 1678, il avait été parrain d'un des enfants de Gérard Edelinck. Il signait quelquefois : « Scotin, G. Scotin »; quelquefois aussi : « Gérard Scotin ». Le 7 mars 1673, il signa d'une jolie écriture flamande : « Gerardus Scotin », et, le 12 janv. 1670, « Girardus Scotin ».

Le second Jean-Baptiste Scotin, — l'autre était mort — épousa « Marie-Marthe Roland ». Il demeura à la porte St-Jacques, paroissien de St-Benoît. Il fut père de quatre enfants : 1^o *Marie*, 6 septembre 1701; 2^o *François-Girard* (sic pour Gérard), 20 janv. 1703. Gérard Scotin, graveur, de la paroisse St-Séverin à ce moment-là, fut le parrain de ce second enfant; 3^o *Antoine-Jean-Baptiste*, 13 avril 1704. Antoine Trouvain fut son parrain; 4^o *Marie-Madeleine*, 7 avril 1709. — Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire du graveur Jean-Baptiste Scotin. Jean-Baptiste II Scotin grava, d'après Bonnat, les dix-sept planches qui ornent — quel ornement! — la seconde édition du *Vice puni* ou *Cartouche*, poème de Grandval. — *Voy. BAUDUIN* (A. Fr.), BONNAT, EDELINCK (G.), TROUVAIN, WATELÉ.

SCRIBE (AUGUSTIN-EUGÈNE).

1791—1861.

« Le dimanche, 25 déc. 1791, a été baptisé Augustin-Eugène, né le jour précédent, fils de Jean-François Scribe, m^l d'étoffes de soye et d'Adelaide Nollean sa fem., dem^l rue St-Denis... Le parrain Antoine-Augustin Scribe, ancien négociant, boulevard St-Antoine, paroisse St-Paul, oncle de l'enfant, la marraine Marie-Victoire Nollean, épouse de François-Éléonore Aucaute, administrateur du mont Cenis, rue du Mail, paroisse St-Eust., tante de l'enfant. (Signé) J.-F. Scribe, Aug^{te} Scribe, Nollean, Boisseau vicaire. »

Scribe mourut d'apoplexie, le 20 février 1861, dans un hôtel qu'il s'était fait bâtir rue Pigalle, n^o 12; il était Membre de l'Académie française, du Conseil municipal de Paris et de la commission départementale de la Seine, Président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur et de la Couronne de chêne de Hollande, officier de l'ordre de Léopold de Belgique et chevalier de l'ordre impérial du Cruzeiro du Brésil. Le plus fécond et le plus habile des auteurs de vaudevilles et de comédies, il nourrit presque seul, pendant plus de trente ans, le théâtre du Gymnase et celui de l'Opéra-Comique; il eut de grands succès à la Comédie française et à l'Opéra. Il prit le théâtre alors que l'art dramatique était simple; il compliqua l'intrigue, se créa des obstacles pour avoir le plaisir de les franchir et eut des dénouements d'un rare bonheur. Peut-être en multipliant les ressorts dramatiques ne rendit-il pas un bon service au théâtre; mais il plut par l'inattendu, par l'esprit, par le goût, et conquit une place que nul ne put lui disputer. Une qualité lui manqua, celle qui fait vivre les œuvres littéraires, le style. Facile, abondant, vif, il ne fut jamais vraiment élevé, vraiment fort; il fut charmant, et que vouloir de plus? Scribe acquit une grande fortune dont il fit un noble usage. Il eut en même temps deux maisons de campagne, pour son travail pendant l'été, l'une à Montalet, près de Sèvres, l'autre à Séricourt. Il se défit de la première, qui l'empêchait de jouir de la seconde. Cette seconde, il l'aimait tout particulièrement. Séricourt, maison et terre situées sur le territoire de

Bussière, non loin de la Ferté-sous-Jouarre, appartenait, en 1656, à « Louis de Manneville, seigneur et patron de Souville, Patteville et Sérécourt, demeurant à Sérécourt, paroisse de Bussière en Brie, avec sa femme Susanne de Sérécourt », ce que m'ont appris deux actes passés, les 2 et 4 août 1656, par Manneville, chez le prédécesseur de M. Le Monnier, not. Il y a trente ans, la maison et un petit parc appartenaient à un M. Musset. Scribe y avait demeuré dans sa jeunesse et y avait fait ses premières pièces de théâtre; il avait toujours gardé de ce lieu tranquille un souvenir reconnaissant. Après la mort de ses propriétaires, il acheta Sérécourt, fit refaire la maison, agrandit son parc, y joignit des terres et un village entier, et, à la fin, eut, avec une très-jolie habitation, un beau domaine. Bon et généreux, il se fit aimer de tout ce qui vivait autour de lui. Scribe avait nommé chacune de ses acquisitions successives du nom d'un de ses ouvrages les plus heureux, voulant toujours se rappeler l'origine de ses richesses. Au balcon de la fenêtre de son cabinet, il avait fait mettre une lyre; c'était son blason dont le mot était, si je m'en souviens bien : « *Inde libertas et fortuna* » (*fortune* aurait mieux valu). Je ne sais de quelles armes M. de Maunville avait fait décorer les grilles de son petit château, mais, si nobles qu'en aient été les pièces, si brillantes qu'en aient été les couleurs, elles ne pouvaient valoir cet emblème du vaudeville, avec ces paroles si modestes et si justes. Scribe dut tout à lui-même; le vaudeville fut grandit, et avec le talent, la fortune. Sa fécondité fut prodigieuse, son travail fut rarement médiocre; peu d'écrivains produisirent autant, peu d'hommes eurent une fortune mieux acquise. Il eut pour envieux tous les auteurs qui ne réussirent pas et pour admirateurs tous les pays où la langue française s'est parlée sur un théâtre. Il est mort estimé et vraiment aimé de ceux qui ont pu apprécier l'aménité de son caractère, les grâces de son esprit sans recherche, la cordialité de son accueil hospitalier.

1. SCUDERI (GEORGES DE). ?1601—1667.

« Je priai l'autre jour Mademoiselle de Scudéry de me mander la date de la mort de M. de Scudéry, son frère. Elle m'a fait réponse qu'il est mort, le 14 may 1667. » (*Ménagiana*, 1693, p. 419.)

Les biographes ont dit que Georges de Scudéry s'était marié; mais ils n'ont pas bien connu sa femme. Le *Dict. de Bonillet* dit :

« La femme de Scudéry — il ne la nomme pas — qui vécut jusqu'en 1712 et mourut à quatre-vingt-un ans, est connue par son talent pour le style épistolaire. »

Or, voici ce que j'ai trouvé dans les registres de St-Sulpice, où je cherchais l'acte du décès de cette dame :

« Le 7 sept. 1711, convoi et enterrement de dame Marie-Madeleine du Montcel de Martinast, âgée de quatre-vingt-quatre ans ou environ, veuve de Messire Georges de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame de la Garde, décédée le jour précédent. »

Le vicaire rédacteur de cet acte fut-il bien ou mal informé quant à l'âge de Mad. de Scudéry? Je ne puis le dire. Pour ce qui est de l'année où elle mourut, il ne put se tromper. — Le 26 octobre 1647, le bruit se répandit, à Paris, sur la foi de la *Gazette de France*, que Georges Scudéry était mort. La *Gazette* disait sous la rubrique :

« Avignon, 16 oct. 1647. On a ici appris la mort du sieur de Scudéry arrivée à une lieue et demie au-dessus

de Valence, au passage de la rivière de l'Isère, par l'ouverture du bateau qui se fendit, en venant de Paris avec une sienne saur, pour se rendre à son gouvernement du fort de Notre-Dame de la Garde de Marseille, dont le Roy défunt l'avoit honoré, depuis quelques années, à la recommandation du feu Cardinal Duc de Richelieu qui avoit en singulière estime son esprit et sa grande capacité dans la poésie. »

Le monde des lettres fut vivement ému de cette nouvelle que, le 23 novembre, démentit le journal. Scudéry n'était pas à Paris, sans doute, le 26 oct., il n'était pas dans son gouvernement et ne s'était pas mis en route pour s'y rendre, car le 12 nov. 1647, une escadre nombreuse de vaisseaux étrangers ayant passé en vue de Marseille, le lieutenant du fort de Notre-Dame de la Garde, « en l'absence de M. le gouverneur », prit toutes les précautions nécessaires pour repousser une attaque si elle était tentée. La flotte disparut dans le brouillard et le fort n'eut pas un coup de canon à tirer. (*Gazette* du 23 nov. 1647.) — Sur deux listes de capitaines de galères, gardées aux Archives de la Marine, j'ai lu : « De Scudéry, capitaine de galères de 1643 jusqu'à 1647 ». On ne voit pas que Georges Scudéry ait eu un frère, et il est difficile de dire si un parent du fécond écrivain fut pourvu d'un brevet de capitaine de galère. Rien n'empêche de croire que Richelieu, avant de mourir, eût gratifié de ce brevet Georges Scudéry, qu'il aimait. Des brevets de cette espèce étaient donnés souvent à des hommes qui n'avaient rien de commun avec la marine; c'était un bénéfice comme un autre. On était abbé sans être prêtre et capitaine de galères sans être homme de mer, témoin le président Séguirau qui avait une galère portant son nom, mais non montée et commandée par lui. Richelieu, tout Cardinal qu'il était, était capitaine de plusieurs galères que le Roi lui avait données et qu'il faisait commander par des lieutenants. — *Voy.* 1. RICHELIEU.

2. SCUDERI (MADELEINE DE). ?1627—1701.

Les biographes ont su que cette femme célèbre mourut en 1701. Voici ce que j'ajouterai à cette notion incomplète. Ce fut le jeudi 2 juin 1701 que décéda, en sa maison, rue de Beauce, « damoiselle Magdeleine de Scudéry, fille, âgée de soixante et quatorze ans ou environ ». Elle fut inhumée le lendemain, 3 juin, à St-Nicolas des champs, sa paroisse. (Reg. de St-Nicolas.)

SCULPTEUR DE LA GARDE-ROBE. 1686.

« Retenue de sculpteur de la garde-robe pour Louis Mabrey, par la démission de Louis Frémont. A Versailles, le 14^e avril 1688. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 556, p. 334.) En quoi consistait l'office du sculpteur de la garde-robe? Pourquoi le service de la garde-robe du Roi avait-il un sculpteur? Je n'ai pu l'apprendre. Peut-être cet artiste était-il chargé de la décoration des meubles, sculpteur en bois qui ornait les lits, les chaises, les fauteuils, les tabourets et aussi les coffres, où les valets de garde-robe serraient les habits de Sa Majesté.

SCULPTEURS EN CIRE COLORÉE. — *Voy.* BENOÎT (Antoine), CÉROGRAPHIE, DANFRIE.

SCULPTURE DES VAISSEAUX.

Nous avons dit ailleurs (*Glossaire nautique*, in-4^o, 1848-50, p. 1333) ce que l'art avait fait pour la décoration des bâtiments de guerre, non-seulement au seizième siècle et au dix-septième, mais

encore avant la Renaissance; nous avons dit comment la sculpture, qu'on avait laissée maîtresse de quelques-unes des parties des navires, s'était montrée si ambitieuse, si conquérante, qu'à la fin, ayant appesanti les vaisseaux, elle les avait rendus moins propres à l'office qu'on devait attendre d'eux. Nous avons raconté comment, en 1670, Colbert la força à devenir plus modeste, à renoncer aux grandes et lourdes figures qui chargeaient les poupes et les proues, et à se contenter d'un relief, sinon tout à fait bas, du moins n'affectant plus la saillie de la ronde bosse. Puget fut obligé de se contraindre; et, pour être moins fastueux, moins écrasant, le luxe qui convenait à des constructions faites pour la paix comme pour la guerre ne manqua ni de grandeur, ni d'élégance. Aujourd'hui, tout luxe est condamné. Il en est de cette réaction comme de toutes les réactions; elle est en proportion de l'action. On avait été prodigue, on est devenu avare; le vaisseau était un palais, on en a fait un château fort, bien richigné, bien triste, affectant l'air sévère et méchant. C'est un grand coffre noir, long, haut, admettant pour toute parure, quand il les admet, une, deux ou trois raies de peinture blanche, qui lui donnent un assez bon air de catafalque. « C'est sérieux, c'est grave, c'est noble, dit-on; on n'ajoute pas : c'est laid. » Quand nous y songeons, les hommes qui habitent ces terribles citadelles nous font penser aux moines étrangers aux choses de la terre, qui, chaque soir, se couchent dans leur cercueil. On nous assure que *c'est plus marin!* Comment, les vaisseaux sur lesquels combattirent Tourville, Du Quesne, Jean Bart, Du Guay-Trouin, n'étaient pas assez marins? Que leur manquait-il; s'il vous plaît, pour être dignes de porter les grands hommes de mer, les admirables officiers qui les montaient? Dites que les vaisseaux modernes sont plus lestes que ceux des siècles passés, qu'ils ont d'excellentes qualités qui manquaient peut-être à leurs devanciers; mais avouez qu'ils manquent à leur tour d'un genre de beauté que ceux-ci avaient surabondamment. Les canons du dix-septième siècle, dont les culasses recevaient des ornements sculptés, des chiffres gracieux, des figures finement ciselées, étaient-ils moins bons que ceux qui sortent tout unis du moule? Vous cuirassez nos bâtiments de guerre, c'est à merveille; mais la cuirasse des chevaliers, pour avoir été chargée de belles devises, de jolis rinceaux, d'élégants grotesques, ne valait-elle pas la cuirasse noire du dernier porte-pique? Vous armez vos proues d'un éperon, et l'économie vous pousse à faire cette arme simple comme un cône, comme une pyramide, comme un clou, que sais-je? Le rostre des natures à rames des anciens, à demi-moyé comme le vôtre, avait la figure d'une tête d'animal ou d'un groupe de trois glaives superposés, son choc en était-il moins terrible? L'instrument était-il moins *marin* parce qu'il était plus orné, et plus digne des vaisseaux de peuples qui avaient les arts en honneur? Faites des navires formidables, armés des canons les meilleurs, et mus par les machines les plus solides, mais ne leur refusez plus un peu de cette décoration noble et gracieuse qu'admit de tout temps l'architecture navale, et que vous proscrivez au nom du Budget, mais au grand détriment du goût. Que résulte-t-il de cette mode — appelons la chose de son véritable nom, — de ce puritanisme qu'on excuse en accusant le faste des anciennes décorations navales? Que l'art du sculpteur a perdu un de ses plus beaux emplois.

Mais patience, tout peut changer. Tout changera, parce que tout change; le point de la jante qui touche aujourd'hui le sol demain sera au sommet de la roue; la sculpture reprendra son importance, mais une sage économie retiendra la main du sculpteur, qui sera aussi éloigné de l'exagération que de la parcimonie. (Croyez-vous que vous cuirasserez toujours vos navires? Non; quand les nations maritimes se seront ruinées en essais, toujours rendus inutiles parce que l'on nomme des progrès; quand on sera las de chercher la cuirasse que ne pénètre pas le boulet, et le boulet qui percera la carapace de fer, on reviendra au vaisseau de bois, armé d'une bonne mâture, portant de larges voiles, et seulement aidé par la vapeur. Et cela arrivera indubitablement, et peut-être plus tôt qu'on ne pense. Les peuples se lasseront vite de dépenser des milliards inutiles. Pardon pour la parenthèse.)

Nous ne savons quel ciseau habile revêtit de sculptures la poupe, les galeries et la pouline du vaisseau *la Couronne*, cette merveille si vantée en 1638, quand M. de Rasilly la mena à l'armée qui croisait devant les côtes d'Espagne, sous le commandement du comte d'Harcourt et de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux; nous n'avons pu trouver le nom du statuaire qui orna ce navire réputé le plus beau des océans, et le chef-d'œuvre du Dieppois Charles Morieu, charpentier fameux, qui l'avait construit à la Roche-Bernard. Le P. G. Fournier parle bien de l'« Hercule sur l'Hydre, qui » était « à la pointe de l'esperon », mais il se tait sur l'auteur de ce groupe qui, sous le voile transparent d'une flatteuse allégorie, représentait Louis XIII vainqueur du parti espagnol. Nous ne connaissons pas les sculpteurs qui travaillèrent dans les ports pour les vaisseaux du Roi avant que Colbert eût monté la grande machine maritime, qui, depuis lui, alla, fonctionnant bien ou mal, améliorée ou détériorée, selon les temps et les hommes appelés à en régler les mouvements. Lorsque Louis XIV, pour se mettre en état de lutter contre l'Espagne et la Hollande, ordonna que le nombre des navires de guerre que possédait la France fût considérablement augmenté, il voulut que les vaisseaux participassent, par la décoration, de ce goût grandiose qui donnait à ses châteaux, nouvellement construits ou rétablis, un air de majesté, une apparence à la fois magnifique et gracieuse qui les recommandait encore à l'admiration. Charles Le Brun eut, parmi les attributions de sa charge de premier peintre, la composition des sculptures à exécuter pour l'ornement des vaisseaux. Il laissa quelquefois aux sculpteurs habiles, comme Puget, Philippe Caffieri, Renault, Rombaud, et quelques autres « artisans », dont l'éducation avait été faite à l'école de bons maîtres, le soin de proposer des décorations qu'il renvoyait dans leur ensemble et leurs détails, et qu'il soumettait ensuite au ministre. Berain succéda à Le Brun. Dessinateur du cabinet, mais non pas peintre ayant la charge de Premier, qui était passée à Mignard après la mort de Charles Le Brun, Jean Berain composa un grand nombre de dessins pour les sculptures, ou approuva ceux qui lui venaient des maîtres sculpteurs des ports. Nous n'avons pu savoir qui garda cette inspection et fut pourvu du brevet de dessinateur de la sculpture des vaisseaux; mais nous avons vu par un assez grand nombre de dessins, collection précieuse, que possèdent les Archives de la Marine, que les ministres, sans l'intermédiaire d'un dessina-

teur *ad hoc*, approuvaient, dès avant la fin du dix-septième siècle, les projets qui leur étaient soumis par les artistes, tailleurs d'images, entretenus dans les ports. Un emploi de dessinateur pour les sculptures des vaisseaux fut un jour cependant jugé utile, — au dessinateur, peut-être, plus qu'aux besoins du service de la sculpture; — ce fut en 1736. On le donna à un homme dont nous n'avons pas vu le nom parmi ceux des artistes ses contemporains, un certain Salley, qui apparut sur l'Etat des six derniers mois de l'année 1736, pour la première fois : « Au » s^r Salley, chargé de faire les dessins de la sculpture » des vaisseaux, à 1,000 livres par an, la somme de » 500 livres. » Tous les Etats semestriels suivants, jusqu'à la fin de 1739, portent la même mention. L'Etat des six premiers mois de 1740 contient cette mention : « Au s^r Salley, chargé du bureau du secré- » riat, pour ses appointements, à raison de 4,000 l. » par an, la somme de 2,000 l. » Voilà le dessinateur devenu commis; il va cumuler. En 1742, le rédacteur de l'Etat des appointements inscrivit Salley devenu commis du secrétariat, et ajouta : « A lui » comme chargé de faire les dessins de la sculpture » des vaisseaux à raison de 1000 l. La somme de » 500 l. » Cette double charge, Salley la garda jusqu'au 27 avril 1749, qu'il reçut 3,335 l. 2 s. 6 den., et qu'il se retira, remplacé seulement comme chef du bureau du secrétariat, et il n'y eut plus à la cour d'artiste chargé de fournir aux sculpteurs les dessins à traduire en bois de peuplier. — *Voy.* BÉRYN, CARRIERI, GIRARDON, LE BRUC (CHARLES), PUGET, TORO.

SECRET POUR CHANGER L'ARGENT EN OR.

— *Voy.* I. PAUL.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

A l'article *Ministre*, le dictionnaire de l'Académie française dit : « On appelle *Ministres d'Etat* ceux dont le prince a fait choix pour les charger des principales affaires de son Etat, et pour en délibérer avec eux... On les appelle aussi absolument *ministres*. » (Edit. de 1772.) A l'article *Secrétaire*, le même dictionnaire dit : « Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches, pour son maître, pour celui dont il dépend »; et il ajoute pour compléter sa définition : « Secrétaire d'Etat. » Disons qu'au dix-septième siècle, et même avant, les hommes à qui le Roi de France confiait la direction des affaires de l'Etat qu'il ne pouvait faire lui-même, qui proposaient au prince des solutions aux difficultés que présentaient ces affaires, les lui faisaient accepter, et expédiaient ou faisaient expédier les ordres en conséquence des décisions concertées entre eux et le monarque, disons que ces hommes prenaient le titre de : *Ministres secrétaires d'Etat*, qu'on les nommait ordinairement : les *Secrétaires d'Etat*, ou seulement : les *Ministres*, et qu'à leur titre ils ajoutaient celui de « Secrétaire des commandements de Sa Majesté ». Aujourd'hui, les *Ministres* sont *Secrétaires d'Etat*, mais non pas *Secrétaires des commandements de l'Empereur*. Il ne faut pas confondre les *Secrétaires des commandements du Roi*, et surtout les *Secrétaires d'Etat* avec les *Secrétaires du Roi* qui prenaient le titre de : « *Secrétaires du Roi, maison, couronne de France et de ses finances*; ceux-ci avaient le devoir de faire les lettres qui s'expédiaient en chancellerie. Leur nombre était considérable. La charge était vénale, et, en cela, ne différait pas de la plupart des charges de l'Etat; elle était recherchée par les gens de la bourgeoisie,

parce qu'elle donnait un rang, et qu'elle conférait la noblesse au titre d'Ecuyer. Assez peu de considération était attachée d'ailleurs à sa possession, devenue fort banale. Chez les nobles, qui avaient mieux qu'une charge si modeste, et dans le peuple qui ne pouvait pas s'élever jusqu'à elle, on la désignait par le nom de : « *Saronnette à vilain* », ce dont ne se souciaient guère les *Secrétaires du Roi*, qui étaient exempts des impôts, en leur qualité de nobles. — Voici, pour l'histoire des *Secrétaires d'Etat* que je n'ai garde d'entreprendre, un document d'un intérêt assez grand :

— « Règlement du 8 avril 1672 pour le rang des secrétaires d'Etat entre eux. — Le Roi voulant régler le rang que doivent tenir entre eux les secrétaires d'Etat et des commandements, dans toutes les cérémonies publiques et autres actions auxquelles ils ont l'honneur d'assister à cause de leurs charges, et éviter toutes les contestations qui pourroient arriver sur ce sujet, S. M. a ordonné et ordonne, veut et entend que tous ceux qui sont et seront pourvus des dites charges de secrétaires d'Etat et de ses commandements, soit titulaires ou en survivance, prennent rang entre eux dans toutes les cérémonies publiques et autres actions, suivant la date de leurs provisions en titre ou en survivance, et ce faisant que ceux qui sont à présent pourvus des dites charges tiennent rang entre eux ainsi qu'il suit : savoir : Le s^r Phélypeaux de la Vrillière père, le s^r Le Tellier, le s^r Le Tellier, marquis de Louvois, en survivance de son père, le s^r Colbert, le s^r Colbert, marquis de Seignelay en survivance de son père, le s^r Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, en survivance de son père, le s^r Arnauld de Pomponne. »

Par ce règlement, dont une copie est aux Arch. de la Marine, p. 165 de la *Description du dépôt de la marine*, on voit qu'il n'y avait au dix-septième siècle que quatre *Secrétaires d'Etat* et des commandements du Roi. Louis Phélypeaux, s^r de La Vrillière, avait le département des affaires de l'intérieur; il avait été pourvu de la charge de Secrétaire d'Etat, le 17 juin 1629, à la place de son père Raymond Phélypeaux, s^r d'Herbault, Secrétaire d'Etat depuis le 5 nov. 1621, et mort le 2 mai 1629. Michel Le Tellier, chargé du département de la guerre, avait été fait Secrétaire d'Etat le 4 mai 1643; son fils, le marquis de Louvois, avait obtenu la survivance de sa charge le 13 déc. 1655. Jean-Baptiste Colbert, qui avait le département de la Maison du Roi, fut fait Secrétaire d'Etat en 1669, joignant à ses attributions, qu'il héritait de Henri de Guéne-gaud, la marine et le commerce, qu'on retira au Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, M. Hugues de Lyonne, lequel mourut en 1671. Le marquis de Seignelay eut la survivance de son père, et lui succéda le 7 sept. 1683, Colbert étant mort la veille. Arnauld de Pomponne (Simond) fut élevé à la dignité de Secrétaire d'Etat le 31 oct. 1671, ayant les Affaires étrangères, à la place de M. de Lyonne, qui venait de mourir. — Dans certains cas, le doyen des *Secrétaires d'Etat* contresignait les édits qui se rapportaient à des affaires d'un département étranger au sien; c'est ainsi que Phélypeaux contresigna le célèbre Edit de 1673 sur le commerce, qui avait été préparé par Colbert. — Outre leurs départements particuliers, les *Secrétaires d'Etat* avaient l'administration d'un certain nombre de provinces du Royaume, qui avait été partagé en quatre grandes parts. — *Voy.* CHATEAUNEUF, COLBERT, COMMERCE, LE TELLIER, LYONNE, PHÉLYPEAUX, SERVIEN.

SECRÉTAIRES ORDINAIRES DE LA CHAMBRE ET DU CABINET DU ROI.

Sur l'importance de la charge de Secrétaire ordi-

naire de la chambre du Roi, *roy.* GUILLERAGUES.

SÉDAINE (MICHEL-JEAN).

1719-1797.

Aux notions qu'on a sur l'auteur du *Philosophe sans le savoir*, de la *Gageure imprévue*, du *Déserteur*, de *Richard cœur de Lion*, et d'autres ouvrages de théâtre où l'esprit et l'intérêt, le comique et le naturel se font encore estimer, après plus de soixante années d'existence, et quand la comédie et l'opéra comique ont fait tant de chemin hors des voies que suivait Sédaine, disons ce que les documents ont pu m'apprendre sur l'écrivain que l'Académie française reçut, en 1786, bien qu'il ne fût pas de ceux que recommandait un talent académique. — La famille de Michel-Jean Sédaine était originaire de St-Maur près Paris; du moins le grand-père du futur Académicien y était habitué dès le milieu du dix-septième siècle. Jean Sédaine y était maître maçon-architecte. Il avait épousé Jeanne Cotereau, dont il avait eu Jean-Pierre, qui fut élevé « dans le bâtiment », comme disent les entrepreneurs des différents états qui concourent à la construction des maisons. Jean Sédaine vivait encore quand son fils se maria, en 1718 :

« Du lundy, 22 avril 1718. Furent mariés Jean-Pierre Sédaine, architecte, entrepreneur des bâtiments de Son Altesse Sérén. Madame la Duchesse » (de Bourbon), « de cette paroisse, depuis 4 mois, et de St Maur de naissance, demeurant rue des Escouffes, fils de Jean Sédaine, architecte et de Jeanne Cotereau (sic) dem' au d. St-Maur, d'une part, et Marie-Jeanne Gourdain dem' rue des Escouffes, fille de Dieudonné-Didier Gourdain » (il était menuisier), « absent depuis 17 ans, sans qu'on en ait reçu des nouvelles ni qu'on ait pu savoir où il est, et d'Elisabeth-Magdeleine Richer, d'autre part, en présence des père et mère de l'époux, de Michel Richer, architecte rue des Escouffes, oncle de la mariée, représentant la mère, etc. » (Reg. de St-Gervais.)

De ce mariage sortirent sept enfants, dont le premier fut *Michel-Jean*, né le vendredi 2 juin 1719. Après lui vinrent, le 17 juin 1721, *Jean Baptiste*; le 26 août 1722, *Artus-Oudart*; le 6 mars 1724, *Marie-Catherine*; le 23 avril 1725, *Louis*; le 22 juin 1726, un second *Jean-Baptiste*, que tint sur les fonts son frère Michel-Jean, qui avait sept ans, et qui signa : « Sedaine. » Le dernier enfant de Jean-Pierre Sédaine fut *Pierre-Artus*, baptisé le 5 sept. 1729. Dans les baptistaires inscrits à St-Gervais, Jean-Pierre Sédaine est dit tantôt maître maçon, tantôt Architecte (sic, 7 mars 1724 et 23 avril 1725). A l'enterrement de sa sœur Jeanne, femme de Nicolas Poitevin, m^e serrurier, il est qualifié : Architecte et entrepreneur des bastiments du R. (Reg. de St-Séverin, 19 janvier 1725.) — Michel-Jean Sédaine élevé par son père pour la profession qu'il exerçait, et où Jean-Pierre ne réussit pas, à ce qu'il paraît, fut, dit-on, obligé pour vivre de prendre le marteau de tailleur de pierres. J'ai ennuisement cherché un document sérieux qui prouvât la vérité d'une tradition devenue populaire en France; je n'ai pu trouver ni une lettre de Sédaine faisant allusion à cette circonstance de sa vie, ni un témoignage écrit d'un contemporain, d'un ami du jeune ouvrier, qui, tout en faisant un métier pénible, aurait songé à se faire un avenir par la littérature. Que le tailleur de pierres soit un personnage d'invention ou une figure véritable, qu'importe? La nature avait fait beaucoup pour Sédaine; le travail, l'étude, l'instinct du théâtre, suppléèrent à ce qui manquait à l'auteur comique du côté de l'éducation première. La fortune

lui fut favorable, il eut vingt grands succès que renouvelle chacune des reprises de ses meilleurs ouvrages. Sédaine, qui avait vu chez son père la gêne, la misère, dans un ménage où abondaient les enfants, et où les ressources manquaient pour les élever, songea prudemment à se faire une petite fortune avant de se marier. Le théâtre le nourrissait bien et pouvait soutenir sa maison; il venait de donner son *Philosophe*, qui, ayant complètement réussi, le présentait honorablement à une jeune fille; alors, le 4 avril 1769, il épousa, à St-Paul, Susanne-Charlotte Serigny, orpheline comme il était orphelin. Ses témoins furent Pierre-Alexandre Monsigny, le spirituel et charmant musicien qu'il avait eu pour collaborateur dans la composition du *Roi et son fermier* et du *Déserteur*, et Jacques-Joseph Monsigny, frère de P. Alexandre, et, comme celui-ci, « écuyer, officier dans la légion royale, demeurant rue de Harlay ». Sédaine demeurait alors rue du Puits, sur le territoire de St-Jean en Grève; il changea bientôt de logement et alla demeurer au vieux Louvre. C'est là qu'il eut ses quatre enfants : 1^o le 11 juin 1769, *Susanne-Charlotte*; 2^o le 9 novembre 1770, *Anastase-Henri*; 3^o le 11 sept. 1778, *Anastase-Michel*; 4^o 12 sept. 1779, *Anastase-Susanne*. Sédaine signa les baptistaires de ses enfants :



L'acte du 9 nov. 1770 qualifie l'homme de lettres : « Architecte du Roi, Secrétaire perpétuel de son Acad. d'Architecture. » Sédaine fut donc architecte; s'il ne l'avait pas été, l'Académie ne l'aurait pas admis au nombre de ses membres. Sans doute, il le fut dans sa jeunesse, et ne pratiqua pas bien longtemps son art; probablement, pour apprendre la coupe des pierres autrement que par la théorie, il tailla lui-même sur les chantiers de son père ou sur ceux d'un maître tailleur de pierres, les pierres suivant des formes données, et de là cette tradition qui le représente, jeune garçon et pauvre ouvrier, maniant le marteau. — Michel-Jean Sédaine mourut le 28 floréal an V de la Républ. franc. (17 mai 1797). (Reg. de l'ancien 4^e arrondissement de Paris.) — Les journaux de 1864 annoncèrent qu'une fille de Sédaine, « M^{lle} Jeanne-Susanne » était morte à Tours, âgée de 97 ans. On vient de voir que des deux filles de Sédaine, ni l'une ni l'autre ne se nommait Jeanne-Susanne. La défunte de 1864 était Anastase-Susanne, âgée alors de 86 ans, non encore accomplis. — Les Arch. de la Comédie française gardent plusieurs lettres de Sédaine, les unes où, comme président du comité des auteurs dramatiques, il discute avec une grande mesure et une extrême politesse les conditions proposées, en 1795, par les comédiens du Théâtre de la Nation aux gens de lettres qui travaillaient pour eux; les autres où, comme auteur d'une tragédie reçue, en 1771, sous le titre de *Paris sauvé*, il insiste pour qu'on joue sa pièce, mise à l'étude plusieurs fois, arrêtée par ordre supérieur, ajournée en juillet 1790, et, en définitive, portée par Sédaine au Théâtre du Marais, les comédiens ayant donné le pas à d'autres ouvrages. Sédaine prévint les auteurs du Théâtre de la Nation qu'il portait sa

pièce au Marais, et Dazincourt, au nom de ses camarades, écrivit à Sédaine, le 26 nov. 1791, pour lui témoigner leurs regrets de la résolution qu'il avait prise. *Paris sauré* n'est point resté parmi les pièces de Sédaine dont on a gardé le souvenir. Le ton de la correspondance de l'auteur avec les comédiens est d'une convenance parfaite; celui des comédiens n'est pas moins convenable.

— Sédaine s'était bâti une petite maison rue de la Roquette; elle existe encore, c'est celle qui est sous le n° 13. Lorsque Régnier, le peintre de paysages, recueillit les éléments de l'ouvrage qu'il publia avec Champin, le lithographe, sous ce titre : *Habitations des personnages les plus célèbres de France*, la maison de Sédaine appartenait à Mad. de La Sable, qui l'avait acquise des héritiers de notre auteur. Cette dame fit remarquer à Régnier, qui m'a rapporté ces détails, outre le plan général et la décoration de ce petit logis assez singulier, un cadran solaire porté sur un pied en pierre, sculpté d'après un dessin de Sédaine, et, dans le fond du jardin, au milieu d'un bosquet, une sorte de cabinet rustique, revêtu de troncs et de branches d'arbre. Au bas de cette maisonnette était la chambre de travail du dramaturge. C'est dans cette retraite que Sédaine composa son *Philosophe*. Mad. de La Sable fit voir à Régnier une porte assez éloignée du kiosque, et lui dit : « Voici la porte à laquelle Sédaine fit frapper, pour en essayer l'effet, les trois coups qui produisent une si vive impression à la représentation du *Philosophe sans le savoir*. »

SÉGRAIS (JEAN REGNAULT DE). 1666.

Ceux qui ont écrit l'histoire de ce poète disent qu'après avoir quitté Mademoiselle, duchesse de Montpensier (1672), il passa quatre années chez Madame de La Fayette, où il eut part à la composition de *Zaïde* et de la *Princesse de Clèves*. Quant à ce dernier fait, je n'ai aucune raison de le croire ou d'en douter; ce que j'aperçois, c'est qu'assez longtemps avant que Ségrais perdit l'amitié de la noble dame qu'il servait en qualité de gentilhomme ordinaire, il était lié d'amitié avec Madame de La Fayette, dont la ruelle était fréquentée par tous les beaux esprits du temps. Madame de La Fayette avait un écuyer, Pierre Collet, dont la femme accoucha, le 25 mars 1662, d'une petite fille que cette dame voulut bien tenir sur les fonts de St-Sulpice, ayant Ségrais pour compère. L'acte du baptême de Marie-Madeleine Collet déclare que furent parrain « M^{re} Jean Renault (*sic*) de Ségrais, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison de Mademoiselle », et marraine « Marie-Magdeleine de La Vergue, comtesse de La Fayette ». — *L'oy.* LA FAYETTE (Mad.), MADEMOISELLE.

SÉGUIER (Quelques).

• Du 10 avril 1596. A été enterré en la chapelle de Messieurs les Séguiers (*sic*) le corps de defunct noble homme Jehan Séguier vivant cons^r du R. en son conseil privé et lieu^t civil au Chastelet de Paris. » (St-André des Arcs.)

• Le 21^e j^r de juin 1611, fut conduit en l'église des Cordeliers, le corps de defunct noble homme, et père des pauvres, Hiéromme Séguier, escuyer, sr de Rancy et aultres lieux, maître des eaux et forestz de France, dem^t en son hostel, rue Sarrazinne (*sic*), proche et deuant la porte des Cordeliers. » (Reg. de St-Benoît.)

Dominique Séguier, conseil^r du R. et premier aumônier de S. Maj., fut nommé à l'évêché de

Meaux, en 1637, à la place de feu Jean de Belleau. Par lettres du dernier jour d'août 1637, le Roi lui fit :

« don du droit de régale aud. évesché de Meaux, en ce qui concerne la collation des bénéfices et qui despendent dud. évesché et sont à la nomination de l'évesque. » (Vieil. Arch. de la guer., vol. 42, pièce n° 11.)

Le même Séguier fut nommé l'un des quatre commandeurs-prélats de l'ordre du St-Esprit, le 31 déc. 1649 :

• Ayant led. sr évesque depuis longtemps très digne-ment et vaillamment servi le feu Roy de glorieuse mémoire, que Dieu absolve, et Sa Maj. à présent régnante, tant dans leurs conseils et en d'autres occasions importantes, que dans les fonctions de la d. charge. » (1^{er} aumônier) « dans lesquelles il y a eu cet adjuvant d'avoïr administré à Sa Majesté les sacrements de baptême, de confirmation et de la première communion... et en outre S. M. estant bien informé que le Sr Archevesque de Tours qui l'a précédé en lad. charge de premier aumosnier a esté honoré de lad. charge d'un des quatre commandeurs-prélats de l'ordre du St-Esprit. » (Arch. citées, t. 115, p. 251. Brevet de retenue.)

— Louise-Marie Séguier épousa Louis-Charles d'Albret, duc de Luynes. — Les vieilles archives de l'étude de M. Fourchy, not., gardent : 1° Plusieurs actes passés, en 1619, par Pierre II Séguier, et un acte du même, passé en juillet 1667; 2° plusieurs actes passés, en 1620, par Marie Séguier; 3° un acte passé, en nov. 1620, par Louis Séguier; 4° un acte passé, en novembre 1671, par Jean Séguier. — Dans le vieux minutier de M. Le Monnier, not., j'ai vu : 1° Un acte du 20 déc. 1678, au nom de Jacques Séguier, évêque de Nîmes; 2° un acte du 10 sept. 1653, au nom de Louis Séguier, baron de St-Brisson, seigneur Des Ruaux et de St-Frémin, conseil^r du R. en son conseil d'État. Dans cet acte sont mentionnés « défunts Pierre Séguier, conseil^r du R. en ses conseils, second président au parlem^t de Paris, et Marie de Telle, sa fem. ». — M. Vieville, not., a plusieurs actes passés, en 1685, par J^o-Baptiste Séguier de St-Brisson; une vente faite, le 9 avril 1683, au duc de La Feuillade, par J.-B. Séguier, et un acte du 12 juin 1688, au nom d'Alexandre Séguier.

SÉGUIRAN () 1635.

« Premier président en la cour des arches, aydes et finance de Provence, cons^r de S. M. en son conseil d'état. » Le Roi Louis XIII, voulant le récompenser de ses bons services et particulièrement de ceux qu'il lui rendait « en la charge de Lieut^g en la marine du Levant », lui accorda, le 13 juin 1635, la charge de capitaine d'une des galères nouvelles que l'on construisait à Marseille. (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. 26, pièce 136.) Il peut paraître singulier qu'on donnât la « capitainerie » d'une galère à un magistrat, mais c'était moins une charge qu'un bénéfice. Le Roi donnait à Séguiran une galère comme il lui aurait donné une abbaye. Au reste, *la Seguiranne*, qui navigua assez longtemps, ne fut jamais montée par son commandant; elle fut toujours commandée par un lieutenant nommé par M. Séguiran et agréé par le Roi. Le Cardinal de Richelieu était dans le même cas que Séguiran; il s'était donné ou fait donner plusieurs galères, qu'il ne vit jamais sans doute. — *L'oy.* 1. RICHELIEU, SCUDÉRT, SERVIEN.

1. SEIGNELAY.

Chef-lieu de canton du département de l'Yonne,

distant au nord, d'Auxerre, de 13 kilomètres. « Jadis titré d'un marquisat qui appartient à Colbert », dit le *Dict. universel* de Bouillet. Avant d'être un marquisat, la terre de Seignelay était, avec le titre de baronnie, entre les mains de Colbert, qui la possédait dès avant 1662, car je vois que les deux Le Vau, architectes du Contrôleur général, y travaillaient à cette époque. En 1627, cette terre appartenait à Claude de Baz, qu'un acte du 14 mai 1627, gardé parmi les vieilles minutes de l'étude de M. Le Monnyer, notaire à Paris, qualifie « seigr' et baron de Nogent, de Seignelay et de la Haute-Maison en Brie ». — *Foy. 1. COLBERT, LE VAU.*

2. SEIGNELAY (JEAN-BAPTISTE COLBERT, marquis DE). 1651—1690.

Un de ces hommes qu'a écrasés la gloire de leurs pères; un ministre qui aurait beaucoup plus de renommée s'il ne fût venu après le plus grand ministre de Louis XIV. Il naquit rue Coq-Héron et fut baptisé à St-Eustache :

« Le mercredi 1^{er} novembre 1651, « fils de J^e-Bapt. Colbert, conseil^r du Roi en son conseil d'Etat et privé, et de dame Marie Charron sa femme; parrain Jean-Baptiste Colbert, chevalier sgr^e de St-Pouanges et Villacerf, conseil^r d'Etat et des finances, marraine dame Elisabeth Turpin, femme de Messire Michel Le Tellier, cons^r du R. et secrétaire des commandements de Sa Majesté au département de la guerre. »

Le marquis de Seignelay grandit pour les affaires; il fit de bonnes études, soutint brillamment le 29 août 1668, au collège des jésuites, des thèses « sur toute la philosophie ».

« Chose surprenante, dit Renaudot, que ce jeune homme n'était qu'en sa 16^e année... Il commença cette glorieuse Action par un discours d'une demie heure qu'il fit à la louange de Sa Majesté dans un latin également fort et élégant, et avec une grâce qui fut universellement admirée. Ensuite l'un des pères du même collège, ayant ouvert la dispute qui fut continuée par l'abbé Le Tellier, Coadjuteur de l'Archevêque de Reims, le Soutenant se démêla de toutes les objections qui lui furent faites, depuis deux heures après midi jusques au soir, avec tant de vivacité, de netteté et de vigueur qu'il étonna toute l'assemblée des plus illustres ainsi que des plus nombreuses. Elle était composée entre autres du duc d'Enghien, des Cardinaux de Retz et de Vendôme, du Xonce de Sa Sainteté, de l'Archevêque de Paris avec quantité d'autres prélats, du Chancelier de France, du premier président et des autres présidents, etc. Le jour suivant, il ne surprit pas moins agréablement tout ce beau monde par le succès qu'il eut encore, dans la dispute sur les choses les plus difficiles des mathématiques, de manière qu'on n'emporta jamais plus d'applaudissements ni avec plus de justice en pareille occasion. » (*Gazette* 1668, p. 914.)

A l'âge de vingt-quatre ans, le jeune Colbert, destiné aux plus hauts emplois et déjà pourvu de la survivance des grandes charges de son père, depuis trois ans, songea à se marier, ou peut-être, pour dire mieux, accepta le mariage que lui proposait celui à qui il devait tout pour le passé, le présent et l'avenir. M. de Seignelay était un de ces partis que les pères sages recherchent volontiers pour leurs filles; de son côté, M^{lle} d'Alègre était de bonne maison et suffisamment riche; le roman ne fut pas bien long, si roman il y eut, en effet, dans les préliminaires d'une affaire arrangée par un homme possible comme l'était Colbert :

« Le 9 février 1675, Monseign^r l'évêque d'Auxerre « (Nicolas Colbert, frère du ministre) » maria dans la chapelle de l'Hôtel Colbert, rue Neuve-des-Petits-Champs Messire Jean-Bap. Colbert, fils de M^r J^e-Bapt. Colbert et de dame Marie Charron, avec d^{lle} Marie-Marguerite Dalègre (sic)

filles de deffant Messire Claude-Yves Dalègre, vivant marquis du dit lieu et de dame Gilberte de Roquefeuille. La cérémonie a eu lieu en présence de Colbert et de sa femme, de Jacques-Nicolas Colbert, abbé de l'abbaye du Bec, et prieur et seigr' de la Charité-sur-Loire frère du marié « né le 14 fév. 1655 », « de Charles-Honoré d'Albert duc de Chevreuse, beau-frère à cause de dame Jeanne-Marie-Thérèse Colbert son épouse, de M. Paul de Beautilliers, comte de St-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du Roy, aussi beau-frère à cause de Jeanne-Marie (sic) Colbert, son épouse, de Messire Charles Colbert, cy devant Ambassadeur auprès du Roy de la Grande-Bretagne « (c'est Colbert de Croissy, frère de Colbert), « de M^{rs} Edouard, François Colbert marquis de Maulevrier, ses oncles paternels, de Messire Jean Desmaretz, oncle paternel, à cause de dame Marie Colbert son épouse, de M^r Henry Pussort, seigr' de St-Paran cons^r du Roy grand-oncle paternel, de Claude-Cristophe d'Alègre oncle paternel de l'épouse, etc. » L'acte fut signé : « Colbert de Seignelay, Marie-Marguerite d'Alègre, Colbert » (c'est le Grand), « M. Charron, Jacques-Nicolas Colbert, Colbert de Maulevrier, Colbert, Charles-Honoré d'Albert, etc. » (Reg. de St-Eust.)

Seignelay perdit, le 16 mars 1678, sa femme; elle lui laissait une fille qu'il devait perdre bientôt. Son veuvage ne fut pas de longue durée; le 6 sept. 1679, il épousa Catherine-Thérèse de Matignon, fille du comte de Thorigny. De ce mariage sortirent six enfants, dont je n'ai point vu les baptisaires pas plus que je n'ai vu l'acte du second mariage de leur père. Les généalogistes les nomment : *Marie-Jean-Bapt., Paul-Edouard, Anne-Marie-Thérèse-Spinola, Louis-Henri, Charles-Eléonor* et *Théodore-Alexandre*. Ce dernier, né en 1690, mourut en 1695. Louis-Henri Colbert de Seignelay, dit le chevalier de Seignelay, né en 1687, mourut en janvier 1705.

Le marquis de Seignelay mourut le vendredi 3 novembre 1690, à Versailles. Son corps fut apporté à Paris, le dimanche 5, et présenté par un des missionnaires de Versailles au clergé de St-Eustache, qui le reçut et le garda jusqu'au vendredi 10 novembre, qu'il fut inhumé dans la cave de la chapelle appartenant aux Colbert. L'acte que j'ai trouvé, à St-Eustache, donne à Seignelay tous les titres que donne au grand Colbert l'acte de son inhumation.

Avant d'établir son fils dans l'exercice ou du moins dans l'apprentissage de ses charges, Colbert voulut qu'il voyageât un peu. En 1671, il l'envoya en Italie, lui donnant à son départ un long mémoire des choses à faire et à voir dans ce pays, pendant le temps fort court qu'il devait employer à le parcourir. Ce mémoire est très-curieux. Je l'extraits d'un volume où je réunis, quand j'étais Historiographe et Archiviste de la Marine, un certain nombre de pièces autographes de Colbert et de Seignelay. Ce document n'est point inédit; M. P. Clément, de l'Institut, l'a publié dans la correspondance de Colbert, mais comme le livre de M. Clément n'est point dans les mains de tout le monde et comme le Mémoire est intéressant au point de vue de l'esprit de Colbert dont il fait connaître l'impatiente vivacité, je n'hésite point à l'imprimer ici :

« Instruction pour mon fils pour son voyage d'Italie.

« Les deux points principaux sur lesquels ce voyage doit estre conduit sont la diligence et l'application. La diligence, pour se mettre promptement en estat de tenir servir auprès du Roy dans les fonctions de sa charge, l'application pour tirer du profit de ce voyage et s'en servir adavantageusement pour prendre la connoissance des différents cours des princes et Estats qui dominent dans une partie du monde aussi considérable qu'est l'Italie, ensem-

ble des divers gouvernemens, coustumes et usages qui s'y rencontrent, se former le jugement et se rendre d'autant plus capable de servir bien le Roy dans toutes les occasions importantes qui se pourront rencontrer dans tout le cours de la vie. Pour cet effet, il faut qu'il dispose toutes choses pour partir de Toulon aussy tost que les deux personnes que je lui envoie l'auront joint avec ses habits et tout ce qu'on lui envoie. Il terra s'il estime à propos de voir les places de Provence qui sont sur la coste, et la place de Monaco; mais il se rendra à Gênes avec diligence, en laquelle ville il commencera à prendre toutes les connoissances qu'il doit prendre en destail des Estats et des villes où il passera. Il terra principalement la ville, sa situation, sa force, le nombre de ses peuples, la grandeur de l'Estat, le nombre et le nom des villes, bourgades et villages qui le composent; la quantité de peuple dont le tout est composé; la forme de gouvernement de l'Estat; et comme il est aristocratique, il s'informerà des noms et de la qualité des familles nobles qui ont ou peuvent avoir part au gouvernement de la république; distinguera l'ancienne d'avec la nouvelle noblesse; de toutes les dignités de la république; leurs différentes fonctions; leurs conseils tant généraux que particuliers; celui qui représente l'Estat, dans lequel le puinoir souverain réside, et qui résout la paix et la guerre, qui peut faire des loix, etc.; le nombre et noms de tous ceux qui ont droit d'y entrer; par qui, et de quelle façon les propositions en sont faites, les suffrages recueillis et les résultats prisés et prononcés; les conseils particuliers pour la milice, pour l'Admirauté, pour la justice, tant pour la ville que pour le reste de l'Estat; les loix et les coustumes sous lesquelles ils vivent; en quoy consiste leur milice destinée pour la garde de la place; id. des forces maritimes; visiter tous les ouvrages publics maritimes et terrasses, ensemble les palais, maisons publiques et généralement tout ce qui peut estre remarquable dans lad. ville et dans tout son Estat.

» Comme toutes ces connoissances peuvent estre prises en deux ou trois jours de temps au plus, il ne faut pas y demeurer dauantage et ensuite passer ou à Ligourie par mer ou à Parme par les montagnes, selon qu'il estimerà plus à propos pour la diligence de son voyage.

» Il s'informerà aussy des Estats qui confinent tous ceux qu'il terra, et sçaura s'il y auroit entre eux quelque contestation ou différend, soit pour les limites soit pour autres causes, et s'instruira des raisons de part et d'autre, comme par exemple du différent qui a esté depuis peu entre M. le Duc de Savoie et la république de Gênes qui a esté accommodé par l'entremise du Roy par l'abbé Seruien.

» Il faut de plus qu'il s'informe de la puissance des papes en chaque Estat et comment s'accorde la puissance seculière avec l'ecclésiastique et en quoy elles ont ou peuvent avoir des contestations

» Il s'informerà de plus de tous les différens Estats qui sont en Italie, en fera vu dénombrement exact, les distinguera par leurs dignités, et sçaura par quelles maisons ils sont possédés et quelles alliances elles ont entre elles.

» S'instruira quels Estats sont entièrement indépendans et quels se tiennent à fief ou du pape ou de l'empire et à quelles seruitudes ceux-cy sont sujets.

» Il sçaura aussy la grandeur et la puissance de ces Estats et quels en sont les confins.

» Dans tout ce voyage il observera surtout de se rendre civil, honneste et courtois à l'esgard de tout le monde, en faisant toutes fois distinction des personnes; surtout il ne se mettra aucune prétention de traitement dans l'esprit, et se défendra bien d'en recevoir, et qu'il sache certainement dans toute sa vie que tant plus il en refusera tant plus on luy en vandra rendre. Il faut aussy qu'il prenne garde que sa conduite soit sage et modérée, n'y ayant rien qui puisse luy concilier tant l'estime de tous les Italiens que ce point qui doit estre le principal soin qu'il doit prendre.

» Il s'appliquera pareillement à bien examiner toutes les forces maritimes de tous les Estats où il passera, et tout ce qui s'observe pour le maintenir, ensemble tous les ouvrages qui se font contre la mer cela estant de la fonction qu'il doit faire pendant toute sa vie.

» Après avoir veu l'Estat de Gênes, il passera dans celui

de Florence, dans lequel il terra Ligourie, Pise et s'instruira de cet Estat selon qu'il est dit de celui de Gênes, et observant la différence qu'en celui-cy il y a un prince souverain :

— Si la république de Gênes donne ordre à quelqu'un de ses gentilshommes de le loger et le desfrayer, il ne le refusera pas, mais il ne doit point faire aucune visite publique et il doit faire des présens honnestes sans superfluité partout où il recevra quelques traitemens extraordinaires. — Si les princes souverains l'envoyent prendre dans leurs carrosses pour le loger dans leur palais, il s'y laissera couler et les mesmoirs toujours sa reconnaissance — A l'esgard des traitemens il n'en demandera aucun, mais il recevra ceux qui lui seront offerts par les princes où il passera. — M. de Lionne croit que M^r le grand Duc ou ne se couvrira point ou le fera couvrir, et mesme qu'il prendra ce dernier parti; en ce cas, après quelques refus honnestes il fera ce qu'il ordonnera; et en cas qu'il veult le faire assieoir il fera la mesme chose. Ensuite dans cet ordre il fera ce que le dit prince luy ordonnera. — A l'esgard des ministres du Roy, il faut bien qu'il prenne garde de ne point prendre la main droite des ambassadeurs, c'est-à-dire qu'il faut qu'il donne toujours la droite aux ambassadeurs chez eux; quelques instances pressantes qu'ils luy fassent du contraire, d'autant que le Roy a défendu de donner la droite à aucun de ses sujets, et qu'ainsy ce seroit offenser le Roy s'il en usoit autrement. — A l'esgard de l'abbé de Bourlemont, à Rome, mon fils doit luy donner la main (droite) en lieu tiers, et il doit bien prendre garde d'exécuter ces deux points sans s'en relâcher pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit. — Il rendra à M. le grand Duc la lettre du Roy et à Madame la grande Duchesse celle de la main de Sa Majesté. — Pendant le séjour qu'il fera, il suffira de deux jours à Gênes, deux jours à Florence, huit jours à Rome, trois ou quatre jours à Naples et ez environs, au retour à Rome autres huit jours, et il faut faire en sorte que ce dernier séjour se trouve dans la semaine sainte, et partir le lundy de Pasques pour Lorette et, de là, vers les principales villes de la Romagne, Ravenne, Faenza, Rimini, et autres; une demi-journée dans chacune de ces villes suffira; à Venise deux ou trois jours; dans les autres villes de l'Estat de Venise une demi-journée à chacune, à Milan une ou deux journées, à Mantoue et à Turin une ou deux journées. — Il rendra les lettres du Roy partout. Il trouvera inclus deux lettres de la main de la Reyne au Vice Roy de Naples et au gouverneur de Milan qui le recevront assurément suivant le respect particulier que tous les grands d'Espagne ont pour Sa Majesté. Il sera nécessaire qu'il proportionne les présens suivant la réception qu'ils luy feront. — Si M^r le Cardinal Antoine lui offre et le presse de loger dans son palais et de se servir de ses carrosses et de sa lurrée, il pourra le faire; mais sur cela comme il doit estre incognito et que son séjour ne doit estre que de huit jours chaque fois il s'accommodera de ceux de M^r de Bourlemont. — A Rome, il doit visiter le Pape, le Cardinal neveu, les parens de Sa Sainteté et les Cardinaux de la faction de France qui s'y trouveront. Il visitera pareillement l'Académie du Roy qui est à Rome, et le cavaillier Bernin, terra la statue du Roy qu'il fait et s'appliquera pendant tout le cours de ce voyage à apprendre l'architecture et à prendre le goust de la sculpture et peinture pour se rendre s'il est possible un jour capable de faire une chose extraordinaire en bastiment qui luy donnera divers aduantages auprès du Roy. — S'il y prend un véritable goust et qu'il veuille avoir quelque peintre pour dessigner (sic) ce qu'il trouvera de bon dans son voyage j'escris au sieur Errard de luy en donner vu qui l'accompagnera jusques à Turin, et puis s'en retournera à Rome. — S'il veut s'appliquer à former son goust sur l'architecture, la sculpture et la peinture, il faut qu'il observe d'en faire discourir devant luy, interroge souvent, se fasse expliquer les raisons pour lesquelles ce qui est beau est trouvé et estimé tel; qu'il parle peu et écoute beaucoup — C'est tout ce que je crois nécessaire de luy dire pour ce voyage. Je termine en priant Dieu qu'il l'assiste de sa sainte grâce et bénédiction et qu'il retourne icy en bonne santé et autant bonneste homme que je le souhaite. — A Paris le 31^e janvier 1671. »

Ceux qui connaissent l'Italie pour l'avoir vue autrement que certains Anglais qui n'en traversent les villes que pour avoir le droit d'écrire sur le journal de leur voyage : « A Gènes » ou « à Milan, tel jour » ; ceux aussi qui ne connaissent pas Colbert seront étonnés qu'un homme sérieux, soigneux du détail, quelquefois jusqu'à la minutie, ait pu écrire les quelques pages qu'on vient de lire. Ils ne comprendront pas que, pour tout ce qu'il recommandait de faire, dans la seule ville de Gènes, par exemple, Colbert n'accordât à son fils que deux journées. Ainsi, « deux jours à Gènes, deux jours à Florence » — pour voir le grand-Duc et les merveilles dont la ville est remplie! — « trois ou quatre jours à Naples » et un mois à Rome; un mois pour « apprendre l'architecture et prendre le goût de la peinture et de la sculpture »! C'est vraiment à n'y pas croire! Mais Colbert ne connaissait point l'Italie, et puis il craignait que Seignelay ne se laissât prendre par le plaisir, ne « donnât dans les dames romaines » et perdît un temps qu'il devait à la charge importante dont il avait le brevet et qui allait le faire l'alter ego de son père. Colbert voyait tout d'un coup d'œil; ce qu'il voulait savoir, il l'apprenait en un instant; il avait une faculté de travail et de compréhension qui n'avait point d'égale, et il croyait que son fils était doué de la même ardeur, de la même force, de la même santé. Il pouvait travailler sans cesse; infatigable, il ne comprenait pas qu'on pût se fatiguer à penser, à calculer, à écrire. Ses caractères graphiques témoignent de sa dévorante activité, du grand nombre de ses affaires et du peu de temps qu'il avait à donner à chacune d'elles. Ses lettres sont très-difficiles à déchiffrer.

Colbert avait écrit, pour leur présenter Seignelay, au duc de Savoie, au g^d-duc et à la grande-duchesse de Toscane, à Mad. la comtesse Colonna, au duc de Parme, à Mad. la duchesse de Modène, aux Cardinaux d'Este, Antoine, Mancini et Altieri, au marquis Justiniani, à M. Compans, agent français à Gènes, à l'abbé Strozzi (Florence), à M. de St-André (Venise), à M. de Servient à Turin, enfin à l'abbé de Bourlemont et au statuaire Bernini, à Rome. Le Bernin fit honneur à la recommandation de Colbert, et celui-ci lui écrivit pour le remercier :

« A Ath le 28 juin 1671. — Monsieur, j'ay esté bien aise d'apprendre par vostre lettre du 10^e avril, et en mesme temps par mon fils le soin que vous auez pris de luy faire voir tout ce qu'il y a de beau et de rare à Rome. Ce sentiment que vous auez du discernement qu'il en a pu faire lui est fort aduantageux, et je serois bien satisfait s'il avoit profitté des lumières que vous luy auez communiquées en luy faisant remarquer tous les beaux restes de l'antique. Je vous prie de croire que je vous suis fort obligé de la peine que vous auez prise en cette occasion, et que je suis, etc. COLBERT. » (Arch. de la mar. Dépêches concernant le commerce, année 1671, t. II. fol. 7.) — Voy. BERNIN, I. COLBERT.

SENELLE (CHARLES=JEAN=PIERRE). 1673—91.

Nicolas Poussin écrivait, « de Rome, le 5^{me} octobre 1673 », à M. de Chantelou, secrétaire de M. Sublet de Noyers :

« Le pauvre Monsieur Suelles (*sic*) croyans s'en retourner jour de la douceur de sa patrie (car il n'en avoit qu'une seule « douceur » dont il aout esté longtemps privé) n'a pas en le bonheur de la toucher de ses pieds, l'ayant seulement vue de loin, a rendu l'esprit et perdu la vie à Nice en Provence n'ayant esté malade que trois jours. » (Bibl. Imp., Ms.)

Qui étoit ce pauvre Monsieur Senelle auquel

s'intéressaient Poussin et Chantelou? Il ne semble pas qu'il ait été un ami bien particulier de Poussin, qui ne lui aurait pas donné le Monsieur, s'il avait été avec lui sur le pied de la familiarité. Les éditeurs des lettres de Poussin n'ont point connu cet homme, dont une phrase d'une pitié sympathique est, pour eux, en même temps, toute l'oraison funèbre et toute l'histoire. J'ai fait mon possible pour avoir quelques renseignements positifs à son sujet, mais je n'ai pu rien obtenir. J'ai demandé, à Nice — qui n'était pas française alors — l'acte mortuaire de Senelle, pièce qui m'aurait appris la date précise de son décès; mais notre obligant consul, M. Léon Pillet, m'a écrit que, des recherches faites dans les registres des anciennes paroisses de Nice, il résulte que le nom de Senelle ne figure dans aucun de ceux qui ont été conservés, et que probablement Senelle décéda sur le territoire de *San-Martino*, dont manquent aux Archives les volumes des décès compris entre l'année 1630 et l'année 1663.

Quand j'examine attentivement la phrase de Poussin au sujet de « M. Senelle », qu'il plaint de n'avoir pas pu jouir « de la douceur de la patrie » dont « il avait été si longtemps privé », et d'être mort au seuil de la Provence, d'où il put apercevoir seulement de loin la France et Paris aussi, sans doute qu'il allait chercher, je ne puis croire que ce « pauvre » homme fût un artiste appelé à Rome par l'étude. Evidemment pour moi, M. Senelle était un Français qui subissait l'exil, volontaire ou forcé, et à qui son pays était fermé par une circonstance plus forte que sa volonté. Artiste, il eût quitté Rome le lendemain du jour où la nostalgie se serait fait sentir, et il aurait repris, content, le chemin de la patrie. Non, Senelle n'était pas un peintre ou un sculpteur envoyé par le Roi en Italie, ou momentanément Romain par sa volonté; c'était une victime de la politique; c'était, j'en suis convaincu, le Senelle mentionné plusieurs fois dans le *Journal du Cardinal de Richelieu*. (Arch. curieuses de l'Hist. de France, par Danjou, 2^e série, tome V; Paris, 1838.) Senelle était du parti de la Reine contre le Cardinal et un des agents actifs de l'intrigue ourdie contre Richelieu. « En décembre », dit le journal, « Senelle qui avoit esté médecin du Roy, fut pris venant de Lorraine avec divers paquets que Mad. du Farngis escrivoit... Toutes ces lettres ont esté reçues par les personnes à qui elles s'adressoient » et ont esté produites au procès contre Senelle ». Dans une liste de « ceux qui ont esté esloignez, emprisonnez, condamnez et suppliciez durant le ministère du feu Cardinal de Richelieu », je vois : « Senelle condamné aux galères perpétuelles, par arrest de la chambre de justice du chasteau de l' Arsenal, en 1631 ». Sur l'Etat des officiers de la maison du Roy, pour cette même année 1631, je trouve, parmi les médecins par quartiers de Sa Majesté et le septième sur la liste, « M. Charles Senelle, à 1,200 livres ». Charles Senelle ne figure sur aucun des Etats postérieurs, et comme les Etats antérieurs manquent à la série gardée aux Archives de l'Empire, sous la cote Z. 1341, je n'ai pu savoir depuis quelle époque il était dans le service médical de Louis XIII. En 1640, le Cardinal publia une amnistie qui ne fut pas générale et qui, pour ceux qu'elle favorisa, ne fut pas tout à fait sans conditions. Charles Senelle sortit alors probablement des galères, mais frappé d'exil, je suppose. Ce fut à Rome qu'il alla vivre, attendant que la

France lui fût ouverte. Le Cardinal mort, il pensa à quitter l'Italie; mais rien ne l'assurait encore que Mazarin n'épouserait pas les haines de Richelieu, et il dut attendre que les choses se fussent complètement éclaircies à cet égard. Enfin, rassuré sur l'avenir, le cœur plein d'espérance et de joie, il partit de Rome et la mort l'arrêta à Nice. Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que j'ai trouvé dans Charles Senelle, « le pauvre M. Senelle » de Poussin; et je propose humblement aux futurs éditeurs des lettres du grand peintre, mon hypothèse que je tiens pour bien fondée, jusqu'à preuves contraires.

Je n'ai pu savoir si le Senelle, mort en septembre 1643, était parent de Jean Senelle, peintre que n'ont nommé ni l'abbé de Marolles, ni Mariette, ni Zanetti, ni Nagler. Jean Senelle, dont je n'ai découvert aucun ouvrage, épousa, en 1631 ou 1632, Marguerite de Boulogne, étrangère au peintre Louis Boulogne. Il demeura alors rue « Garnier-St-Lazare ». Le 7 avril 1633, il fit baptiser, à St-Nicolas des Champs, *Jean*, qui eut pour parrain « Robert Prud'homme, escrivain juré, demeurant rue Galande ». Jean Senelle changea de paroisse; le 2 juillet 1638, il présenta, à St-Jean en Grève, *Nicolas*, nommé par « Nicolas Du Chastel aussi maître peintre ». Les registres de St-Jean ne contiennent aucun autre acte au nom de Senelle, et je ne sais quel quartier il alla habiter, en quittant celui de l'hôtel de ville. Il eut un troisième fils : *Pierre*, dont je parlerai tout à l'heure. Après avoir perdu de vue Jean Senelle, de 1638 à 1674, je le retrouvai rue du Mail, où Marguerite de Boulogne accoucha d'une fille, qu'il fallut envoyer *in periculo mortis*, mais qu'on baptisa mieux portant le mercredi 14 décembre 1644. (St-Eustache.) Le baptême de *Marie Senelle* qualifie son père « *Peintre ordinaire du Roy* ». Ce titre, Senelle le prit encore, le 9 mai 1646, au baptême de son fils *Valentin* et, le 18 août 1647, au baptême d'*André*, qui ne fut pas son dernier enfant. Le 27 nov. 1653, « Jean Senelle peintre ord^e du Roy et m^e peintre », fit baptiser *Jean*, le premier Jean étant mort peut-être. (St-Roch.)

Je n'ai trouvé ni l'acte du décès du peintre Senelle, ni celui de Marguerite de Boulogne. Je n'ai pu savoir ce que devinrent Jean II et ses deux enfants de Senelle. Quant à Pierre, le 24 mai 1674, il épousa Marie-Françoise Couvreur. L'acte de son mariage le dit : « Pierre Senaille (*sic*), Sculpteur, fils de defuncts Jean Senaille et Marguerite de Boulogne de la paroisse St-Médéric ». (St-Benoît.)

Pierre Senelle perdit sa femme et convola à de nouvelles noces. Le 26 décembre 1682, il épousa Jeanne-Françoise Toulieu, âgée de trente-deux ans. Pierre Senelle eut au moins deux enfants de son second mariage; le 21 déc. 1685, il fit baptiser *Jeanne*, née le 19. L'acte du baptême de cette enfant qualifie son père : « M^{re} sculpteur ordinaire du Roy » et le dit demeurant « rue des Fossés-St-Michel, au petit hostel de Troyes ». (St-Côme.) Le 6 mars 1691, Pierre Senelle fit baptiser, né le 29 janvier de la même année, *Jules*, qui fut tenu par « Messire Jules Hardouin Mansart, chevalier de Nostre-Dame du Mont Carmel et de St-Lazare, premier architecte du Roy, etc. » lequel signa : « Hardouin Mansart ». Pierre Senelle signait : P. Senelle ». (St-Côme.) La présence de Mansart à ce baptême prouve que Senelle était employé dans les travaux des bâtiments du Roi, et peut-

être aussi que ce n'était pas un homme sans quelque talent.

SENNETERRE, forme usitée du nom de Saint-Nectaire, qui devint Sainctaire, puis Sennectere et Senecterre, avant de s'adoucir et de perdre le c. On a de Henri de Senneterre, duc de La Ferté, Maréchal de France, que le P. Anselme, dans ses *Maréchaux*, qualifie « Grand Maréchal », une lettre adressée à Colbert, le 3 sept. 1662, par laquelle il avérta le ministre qu'entant tourmenté par la goutte, et les médecins l'obligeant à se faire porter à Bourbon, il ne peut aller solliciter lui-même les intérêts de la ville de Metz, et qu'il lui adresse M. de La Guillaumière, député des trois ordres de ladite ville, qui l'ira prier de « maintenir » les habitants de Metz « contre les oppressions que le parlement leur » fait ». Cette lettre, qui n'est pas autographe, est signée : « Le M. De Senectere. » (Bibl. Imp., Ms.)

— « Savez-vous que notre petite Senneterre est accouchée à Grenoble? », écrivait Mad. de Sévigné (lettre 148). Cette petite Senneterre était « Anne de Longueval, qui, le 16 janv. 1679, passa un acte chez le prédécesseur de M. Le Monnier, not., acte dans lequel elle est dite « vicomtesse de Leztrange et La Bastide, veuve de Henri, marquis de Senectere (*sic*), vivant lieutenant gen^l pour le Roy en Poitou, demeurant rue St-Louis au Marais du Temple. Elle avait perdu son mari, en octobre 1671. Voici ce qu'en écrivait Mad. de Sévigné le 28 octobre :

« A propos de mère, on accuse celle du marquis de Senneterre de l'avoir fait assassiner. Il a été criblé de cinq à six coups de fusil; on croit qu'il en mourra; voilà une belle scène pour nostre pauvre petite amie! »

Henri de Senneterre mourut en effet, et Mad. de Sévigné écrivait le 15 nov. 1671 :

« Voilà deux bonnes veuves. Mad. de Senneterre et Mad. de Leuville. »

— « Le 17 juillet 1696 le Roi accorda 3,000 l. de pension viagère à la marquise de Senneterre, cy-devant fille demoiselle de la Roynie, en considération de ses services et de ceux que son frère, M. de Longueval, avoit rendus dans les armées. Il venoit de mourir châtelein et garde de la grosse tour de Laon. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 563, p. 458-59.)

Jean-Gabriel de Senneterre, chevalier de Malte, frère de Henri, fut soupçonné d'avoir été l'un des exécuteurs de la volonté cruelle de sa mère, Marie de Hautefort. Il resta longtemps, dit-on, à la prison de la conciergerie du palais, mais les preuves ayant été déclarées insuffisantes, il fut mis en liberté. Le P. Anselme dit que Henriette-Bibiane ou Bibienne de Senneterre, sa sœur, contribua beaucoup à ce dénoûment. Il y a de cette Henriette-Bibienne un acte du mois de mars 1669, chez M. Fourchy, not., qui garde des actes (avril 1668, mars et 2 juin 1669) au nom de Henri de Senneterre. — M. Le Monnier a, parmi ses vieilles minutes, un acte (mai 1655) de Charles de Senneterre, seign^r de St-Victour, et de « Jeanne de Rabayne », sa seconde épouse, veuve de François Estournau, seign^r de La Motte-Tursane, ce que le P. Anselme a ignoré. Ch. de Senneterre signait : « Saint-Victour Senneterre. » — M. Fourchy possède deux actes passés (avril 1668, 1^{er} janvier 1682) au nom de « Jean-Charles de Senneterre, comte de Brinon, et autres lieux, lieutenant général des armées du Roy », qui eut pour femme « Marguerite de ou des Boutes, et qui mourut, dit-on, le 11 nov. 1696.

âgé de 88 ans. Il était fils de Jacques de Senneterre et de Françoise d'Apchon. En 1681, il demeurait « hors et proche la porte de Richelieu, paroisse St-Eust. » Il signait : « Brinon de Senneterre », et sa femme : « M. Desbauc ». — M. Beau, notaire, garde un acte (14 mars 1680) de ce J. Ch. de Senneterre. — M. Le Monnyer a deux actes (20 mars 1679 et 6 mai 1686) de ce comte de Brinon et de sa femme, qui, le 6 mai, signa : « M. des bauc ». — Sous la date de juin 1700, est un acte d'un Henri de Senneterre, qui n'est ni le maréchal, ni le marquis de Châteaufort, assassiné en 1671, mais qui, fils de Jean-Charles et de Marguerite des Bauc, est connu sous le nom de marquis de Senneterre. — M. Le Monnyer a, dans son ancien manuscrit, à la date du 16 déc. 1701, un acte de « Marie-Angélique de Senneterre, veuve de Gaston-Jean-Baptiste de Levis, marq. de Mirepoix..., sous lieutenant de la seconde compagnie de mousquetaires du Roy », ladite dame « demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Richelieu, paroisse St-Eust. Cet acte est signé : « Marie-Angélique de Senneterre de Mirepoix. » Je ne sais pourquoi le continuateur du P. Anselme nomme cette marquise de Mirepoix : « Anne-Charlotte-Marie. » Il la dit née à Paris le 6 novembre 1676, et morte le 31 mars 1713. — Philippe-Louis-Thibault de Senneterre, cheval., marq. de La Ferté », et autres lieux, colonel du régiment de la Marche, demeurant dans son hôtel, rue Neuves-Petits-Champs, paroisse St-Roch, majeur de vingt-cinq ans passés depuis le mois d'avril dernier », « emprunt, par acte passé le 24 juin 1723, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer, « la somme de vingt mille livres à « Jean-François Lefort, banquier », à qui il donna pour caution « damoiselle Marie-Anne Vanelle, fille majeure ». L'acte est signé : « Philippe-Louis Thibaut, marquis de Senneterre. » — Le 1^{er} juillet 1728, le même Ph. L. Thibault passa un acte, qu'il signa : « Thibault de Senneterre, marquis de La Ferté. » Cet acte le dit demeurant « rue Neuve-des-Petits-Champs, chez le s^r Cambremé, perruquier. — M. Le Monnyer a la minute d'un acte passé le 10 avril 1776 par « Henry-Charles, comte de Senneterre, marquis de Réyan, baron de Didonne », qui signait : « Senneterre. » Il avait épousé « Marie-Louise Victoire de Grussol d'Uzès. — M. Fourchy a, sous la date de juin 1670, un acte de Paul de Senneterre, fils de Charles et de Jeanne de Rabaynes; et un acte, à la date du 2 juillet 1789, d'un La Ferté Senneterre, dont j'ignore le prénom. — Dans l'*Armorial général de France*, vol. de Paris (Bibl. Imp., Ms. 1697), je vois mentionnés : Marie-Madeleine de Senneterre-Brinon, femme de Pierre-Gilbert Colbert, marq. de Villacerf (t. II, fol. 380); Henri de Senneterre, comte de Brinon, colonel du régim^t de Senneterre (fol. 517); Jean-Charles de Senneterre, comte de Brinon (fol. 523); Marguerite de Bauc, veuve de Charles de Senneterre, comte de Brinon, général des armées du Roy (fol. 73); Marie-Angélique de La Ferté Senneterre et son mari Jean-Baptiste de Levi, marquis de Mirepoix (fol. 1019); enfin, Marie-Thérèse de Senneterre, femme de Louis de Grussol, marquis de Florensac, maréchal des camps et armées du Roy (fol. 1159).

Je reviens à Jean-Gabriel de Senneterre, qu'une aventure singulière, mieux prouvée que sa complicité dans l'assassinat de son frère Henri, conduisit en prison, où il resta peu de temps. Une lettre de

Rémission donnée à Fontainebleau, au mois d'octobre 1696, en fournira les détails. Mais, avant, je dois mentionner ces billets écrits par M. Louis de Pontchartrain à M. Robert :

« 3 sept. 1696. Le Roy veut connoistre la qualité du crime du marquis de Senneterre qui tua, au mois de décembre dernier, le nommé St-Yon; prenez la peine de m'envoyer la procédure qui a été faite contre luy pour en rendre compte au Roy. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 563, pièce 591.)

Le 9 oct. 1696, Pontchartrain écrivait à Robert :

« J'ay rendu compte au Roy du plaict présenté par le s^r de Senneterre pour obtenir sa grâce. S. M. n'a pas encore voulu rien décider là-dessus; elle veut que son procez soit jugé auparavant, ainsi vous n'aurez qu'à continuer vos diligences en la manière ordinaire. »

Venons maintenant aux faits.

Le marquis de Senneterre, comte d'Estrange — il n'était plus un jeune garçon et avait dépassé la quarantaine, — le marquis donc, avec « M^r Antoine du Ru de La Mothe, de Montpelier, chevalier de l'Ordre du St-Esprit, ingénieur du Roy, capit^{me} au rég^t d'infanterie de Sa Majesté », et un de leurs amis, « le 19 déc. 1695 », sur les cinq heures du soir, chez le Vigneur, cabaretier, rue de l'Arbre-Sec, où ils faisaient collation ». Ils entendirent que le Vigneur avait une contestation avec sept personnes, sur le payement de leur écot; l'une de ces personnes offrait au cabaretier de lui laisser son épée pour le prix de cet écot; le cabaretier refusait, et la discussion s'échauffait. Le marquis de Senneterre pensa que quelque honnête homme était pris au dépourvu, et qu'il serait bien de le tirer d'un mauvais pas; « il sortit de la salle où il benoit, et alla dans la cour offrir de l'argent à l'un d'eux s'il en avoit besoin, en luy disant qu'il estoit tout à son service. Mais au lieu par lesdits particuliers de recevoir avec civilité l'offre obligeante que le s^r de Senneterre leur faisoit, l'un d'eux qu'il sut depuis se nommer Hery de St-Yon, mousquetaire, en parut offensé. » M. de Senneterre se retira alors, revint à ses amis, et se reprit à boire avec eux. Peu de temps après, les cinq particuliers qui avaient réglé leur affaire avec le Vigneur » se firent apporter une chopine de vin Muscat qu'ils burent dans la mesme salle où « estoit le marquis de Senneterre, après ils sortirent. Au bout d'une demi-heure les trois amis quittèrent le cabaret, et trouvèrent dans la rue St-Yon, qui mit tout de suite l'épée à la main, soutenu de deux de ses camarades. Senneterre, de La Mothe, et leur ami dégainèrent, non sans que le marquis eût protesté contre une pareille attaque, qui avait l'air d'un guet-apens. Des coups furent portés de part et d'autre, un peu au hasard, car la nuit était obscure, le combat ayant lieu « avant que les lanternes fussent entièrement allumées »; le parti de Senneterre fut le plus heureux, car dans la lutte il blessa Saint-Yon et De La Fosse, du parti contraire; et les blessures amenèrent la mort de tous. Senneterre et ses seconds furent poursuivis pour crime de duel, et ils allaient être condamnés quand ils se pourvurent en grâce auprès du Roi, qui, la chose expliquée, pardonna au marquis et à ses coaccusés. — Voy. LEVIS.

SENTIER (Rue du), à Paris.

Les historiens des rues de Paris disent que la rue qu'on nomme aujourd'hui : du Sentier, fut nommée souvent par corruption : rue du Chantier; j'ai vu, en effet, cette dénomination employée par les prêtres de St-Eust. dans les actes religieux rédigés par

eux. Mais ils n'ont pas su l'origine du nom qui a prévalu, et que l'Édilité parisienne a fait inscrire, en lettres blanches, sur les plaques de lave bleue attachées à toutes les extrémités de la rue. Le sentier qui est devenu une rue conduisait de la ville aux champs. Il paraît qu'un loup y entra, pénétra dans une étable, et emporta une brebis par cette étroite voie, où il fut aperçu, poursuivi, mais non pas atteint. Les riverains du sentier perpétuèrent le souvenir de ce petit drame en nommant la sente où s'était commis le larcin : *le Sentier au loup qui emporte la brebis*. Encore au milieu du XVII^e siècle ce nom était conservé, aussi vois-je au Reg. de St-Eust. cette mention : « Vendredi 27^{me} mars 1654, convoi pour deffuncte Marie Perrin, fille de deffunct Antoine Perrin, rue du Sentier au loup qui emporte la brebis. »

SÉRAIL DE VINCENTES. 1662—94.

Nom qu'on donnait à la ménagerie entretenue par le Roi à Vincennes. Cette acception du mot Séraïl manque aux Dictionnaires les plus accrédités; comment s'introduisit-elle en France? Les Turcs nomment la ménagerie : « *Haïran-Seraï* » [*Seraï*, palais; *Haïran*, animal]. Probablement les conducteurs de quelques bêtes féroces envoyées du Levant au Roi de France auront appelé, suivant leur coutume, Haïvan-Seraï le lieu où ils établirent ces animaux amenés par eux, et, de cette dénomination, sera resté le mot déjà reçu en France, Séraïl, qu'on aura débarrassé des syllabes *haïvan*, sans analogue dans notre pays. Je trouve au Registre de la Trésorerie pour l'année 1662 (Bibl. Imp., Ms.) cette partie :

« 4.000 l. pour le sr Petit Maire, à compte de la nourriture et entretien des bestes farouches qui sont au Séraïl de Vincennes, et du gouvernement d'icelles et de ses deux valets à commencer au premier janvier 1662. »

— « A Jacques Petit-Maire gouverneur du Séraïl de Vincennes, la somme de 1,250 l. pour leur nourriture pendant le quartier d'avril 1681. » (Arch. de l'Emp., Ms. E. 11,474.)

Jean Bonnet, aide de fourrière de la feuve Royné, et Gaspard Pallas, argentier de l'écurie de feu Madame la Dauphine, sont nommés, par brevet du 10 déc. 1691, à la place de feu Jacques Petit Maire, concierges-gardes du Séraïl de Vincennes. (Arch. de l'Emp., E. 9,289, fol. 453.)

— « A M^r de Villacerf, le 20 déc. 1694. Le Roy a résolu de supprimer les animaux du Séraïl de la mesagerie de Vincennes (*sic*) et d'y laisser un simple concierge avec de petits gages; je vous en donne avis, afin que vous puissiez prendre l'ordre de Sa Majesté, pour en ôster ce qui y reste d'animaux, parce que, passé le 1^{er} jour de l'an, il ne sera plus expédié d'ordonnance pour cela. » (Bibl. Imp., Ms. Clair. 561, p. 933.)

SÉRAPHIN (DOMINIQUE-SÉRAPHIN FRANÇOIS, dit.) 1747—1800.

« Enfin, Malherbe vint », dit Boileau des Préaux, et feu M. Charles Magnin, le spirituel et savant auteur de l'*Histoire des Marionnettes* (Paris, in-8°, 1852), s'écrie p. 179 : « Enfin parut Dominique Séraphin ! » C'est moins vif, moins frappant; mais M. Magnin, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'était pas tenu aux grands effets, autant que l'auteur de l'*Art poétique*, un des Messieurs de « l'Académie française ». M. Ch. Magnin développant sa pensée, dit : « Dominique Séraphin, le vrai fondateur en France des *Ombres chinoises* perfectionnées. Cet ingénieux artiste, après divers voyages dans les provinces, vint s'installer à Versailles. Admis plusieurs fois à diver-

tir la famille royale, il obtint pour son théâtre, le 22 avril 1784, le titre de *Spectacle des Enfants de France*. Cette même année, il transporta son établissement sous les galeries du Palais-Royal, dans le local que ses héritiers occupent encore aujourd'hui. Séraphin ouvrit cette salle le 8 septembre. — Voilà qui est à merveille; mais cela ne saurait suffire à la curiosité des amateurs qui, ayant été amusés dans leur enfance par les marionnettes et les ombres chinoises, sont bien aises de savoir ce que fut Séraphin, d'où il vint, où il naquit, quand il mourut et si ses continuateurs furent ses fils. M. Magnin sut le gros des choses; en voici le menu. D'abord Séraphin n'était pas le nom patronymique du célèbre producteur des ombres chinoises, comme le crut M. Magnin, qui sut que Dominique était un des noms reçus au baptême par Séraphin, dont le père se nommait François. Le jeune François quand il conçut le projet de se faire homme de théâtre songea à couvrir le nom de son père, par respect pour le préjugé, et aussi parce que ce nom de François, trop vulgaire, trop peu sonore, trop peu capable de frapper la foule, ne convenait pas à un comédien. Il avait par bonheur sous la main ce qu'il lui fallait, sans avoir besoin de se fabriquer un pseudonyme pompeux, accompagné d'une particule ou au moins du mot « Saint », si ordinaire aux gens qui pratiquaient si peu les rigoureux devoirs de la vie sainte. Il aurait pu se dire « M. de Séraphin », comme on avait dit : M. de Molière, M. de La Grange, M. Du Parc, M. de Brie », ou encore « M. St-Dominique », M. St-François, M. St-Pirmin », comme on disait : M. St-Ernest ou M. St-Pal »; il n'en fit rien. Séraphin était un nom qui lui appartenait légitimement; il se fit nommer tout simplement : Séraphin, et pour ceux qui avaient le désir de connaître son prénom : Dominique Séraphin.

Séraphin, selon ce que m'a dit sa petite nièce, aujourd'hui directrice du théâtre, naquit à Metz; c'est là une erreur que je puis rectifier. Ce fut à Longwy que Séraphin vint au monde le 15 février 1747, ainsi que le prouve l'acte suivant, qu'a bien voulu me communiquer, le 8 avril 1864, M. le maire de Longwy :

« Le 16 février 1747 a été baptisé Séraphin Dominique né d'hyer, fils légitime de Jean François et de Gabriel Jacque (*sic*) Louis conjoints et eut pour parrain (*sic*) le sr Séraphin Dominique Bergeron, secrétaire de l'Etat major de cette place, et pour marraine Jeanne Pairechal. (Signé) Bergeron et Dechef. — La marraine a fait sa marque. »

L'acte qu'on vient de lire, le seul renseignement qui m'ait été communiqué de Longwy, ne m'a point fait connaître quelle profession était celle de Jean François, petit bourgeois ou artisan qui paraît avoir demeuré à Metz après la naissance de Séraphin Dominique, et y avoir élevé son fils. Le souvenir de Metz, resté comme une tradition dans la famille du maître des Ombres chinoises, me semble devoir s'expliquer ainsi. Quoiqu'il en soit, Séraphin-Dominique François grandit dans une des deux villes, Metz ou Longwy, et y resta, travaillant sans doute à quelque ouvrage manuel qui l'ennuyait, jusqu'au jour où une occasion se présenta de quitter la maison paternelle et de courir le monde, non comme un ouvrier qui va dans les pays étrangers pour y étudier les œuvres de son métier et se perfectionner par l'examen des belles choses, mais comme un chercheur d'aventures romanesques. Une troupe de comédiens ambulants passa par la ville où végétait

Séraphin, y donna des représentations qui attirèrent l'attention du jeune François, et lui fit naître le désir de tenter la fortune du théâtre. L'amour est ordinairement sous ces vocations subites. Séraphin s'éprit peut-être d'une des actrices de cette bande de Ragotin campagnards; ce qu'il y a de certain, c'est qu'au départ de la compagnie dramatique, où il s'était fait des amis, il suivit les comédiens, avec ou sans le consentement de son père, je ne sais, mais poussé par le désir de voir du pays. La petite troupe visita les villes du nord de la France, passa en Allemagne et de là en Italie. Soit que Séraphin eût été frappé en Italie de la perfection du jeu des marionnettes, soit qu'il eût entrevu des jeux de figures, présentées de profil, imitant, dans quelques-uns de leurs mouvements, ces personnages de bois qui sont si charmants et si aimés à Gênes, à Milan et à Rome, où j'ai eu quelquefois pour voisins aux *Burrattini* des prélats, voire des Cardinaux, Séraphin conçut dans ses voyages la pensée de se faire directeur d'un théâtre d'Ombres chinoises. Il quitta les comédiens nomades, qu'il avait aidés de son talent, avec qui il avait souffert sans doute quelquefois, et dont quelquefois aussi il avait partagé les joies et les triomphes: il se composa un personnel d'acteurs de bois, et une troupe de grotesques, découpés dans du carton; ouvrit une loge à quelque foire, et fit si bien, que de ville en ville, il arriva à Versailles, où la cour appelait une grande population de fonctionnaires, d'employés de toutes sortes, de marchands, etc. Il y avait là matière à succès, si l'on frappait un grand coup en commençant. C'était en 1772. Cette date m'est donnée par une inscription qui se lit sur le cadre d'un portrait où Séraphin, poudré à blanc, et vêtu d'un habit rouge, est représenté âgé d'environ quarante ans. Cette inscription est simple, courte, mais elle résume l'histoire des plus beaux moments de la vie de Dominique-François: la voici: « Séraphin, Versailles les 1772, Paris 1784. » Nos pères et nos mères grands ont vu Séraphin dans toute sa gloire; ils ont vu dans sa nouveauté la fameuse pièce de Dortigny, *Le Pont cassé*, qui n'était pas très-nouvelle quand Dortigny la présenta à Séraphin; mais Séraphin et son public n'étaient pas érudits, et ne connaissaient pas les éléments originaux qu'avait mis à contribution l'auteur moderne. *Le Pont cassé* est resté la meilleure pièce du théâtre, qui, du Palais-Royal, est venu dans un *sois-sol*, comme on dit aujourd'hui, dans une cave, comme on disait autrefois, au passage Jouffroy. On joue rarement cet ouvrage, mais il en est là comme dans tous les autres théâtres: les chefs-d'œuvre anciens sont délaissés, et Dieu sait par quoi le besoin du nouveau les remplace!

Séraphin ne se maria point, il resta tout entier à ses devoirs de directeur de théâtre dont l'auraient infailliblement distraité des devoirs sérieux de père et d'époux. Sa petite-nièce, qui le remplace aujourd'hui, m'a dit qu'il était mort avec le dix-huitième siècle, au mois de décembre; elle est bien informée. Voici, en effet, l'acte de décès que je tire du Registre de l'ancien 2^e arrondissement de Paris:

Du quatorzième jour du mois de frimaire au Neuf de la république française. (5 décembre 1800). « Acte de décès de Séraphin-Dominique François, décédé ce jour-d'hui à sept heures du matin, artiste âgé de cinquante-quatre ans (il n'avait que cinquante-trois ans, moins dix jours) né à Longwy, département de la Moselle, demeurant au Palais du ribumat (le Palais-Royal), galerie de pierre, n^o 121, fils de père et de mère dont les témoins ignorent les prénoms (je comble cette lacune). » sur la

déclaration ainsi faite par le citoyen Joseph François, dem^r rue d'Argenteuil n^o 268, division de la Butte des Moulins, profession, tailleur, veuve dnd, défunt, et par le citoyen Jean-Dominique Borgheti, dem^r rue St-Denis, n^o 36, artificier ami du défunt. (Signé) J. François, Dr^oe Borgheti. »

Ce Borgheti était, à n'en pas douter, l'artificier du théâtre, celui qui faisait ces belles pluies de feu qui ravissaient les enfants quand elles ne les effrayaient pas. — Le 27 thermidor an v (14 août 1797) Séraphin avait présenté à la mairie du 1^{er} arrondissement de Paris un fils de son neveu Joseph François, et lui avait donné pour prénom « Séraphin Dominique ». L'acte que j'ai sous les yeux dit que l'enfant, né le 26 dud. mois, cloître Nicolas du Louvre (*sic*, les saints n'étaient pas encore revenus de l'exil prononcé contre eux en 1793), était fils de Joseph François, tailleur d'habits, et de Marie-Jeanne-Elisabeth Haby. « Séraphin est dit artiste, âgé de cinquante et un ans, dem^r Maison-Egalité, (c'est-à-dire au Palais-Royal). Séraphin, quand son neveu signait: J François, signait: François, sans majuscule et sans addition d'initiales de prénoms. Son écriture était bonne.

Un auteur modeste, et qui garda l'anonyme, publia sous l'Empire un ouvrage fait à bonne intention, dont, en 1816, il donna une 1^{re} édition; cet ouvrage a pour titre: *Théâtre de Séraphin*. Vous allez croire que les deux petits volumes contiennent les pièces dont se composait le répertoire des acteurs de Séraphin, il n'en est rien. Au lieu du texte qui se débitait chaque soir derrière le théâtre des Marionnettes et des Ombres chinoises, on a des dialogues dont le prétexte est toujours Polichinelle, Madame Gigogne, ou d'autres personnages de la comédie. Ces dialogues sont moraux, et leur succès dit du reste qu'ils ne furent pas jugés inutiles par les pères de famille; mais ils ont le tort de n'être guère amusants. La prose, bien que médiocre, vaut mieux que les gravures qui l'accompagnent. La vocation du livre est de « faciliter la lecture aux enfants »; l'auteur est le dessiné, il le dit en propres termes », « de semer le Plaisir sur les pas de l'Instruction ». Il dut être fort content quand il eut trouvé cette phrase d'un tour académique du plus bel effet; mais sa joie dut être plus grande encore lorsqu'il eut formulé cette grande pensée: « Les ouvrages de Berquin, et ceux qui lui ressemblent, ont accéléré d'une manière étonnante les progrès de la science. » Cela est très-fort assurément, et plus remarquable par la hardiesse de la proposition que par la correction du style. Les enfants un peu grands auront dû demander à leurs parents, comment des « ouvrages » peuvent ressembler à Berquin, et les parents fort empêchés auront rejeté sur l'imprimeur l'incorrection de l'écrivain. Ce qu'il y a de meilleur dans le *Théâtre de Séraphin*, ce sont quelques vers sur Jamot, Joerisse et Polichinelle, à propos de la gravure qui représente le plaisant bossu. L'éditeur les signa: « d'Arnault » quand il aurait dû les signer A. V. Arnault. Ils sont, en effet, d'Antoine-Vincent Arnault, cet homme d'esprit, ce caustique un peu brutal, plus connu aujourd'hui par son ingénieuse comparaison de l'Egoïste avec le Colimaçon, et par sa *Feuille desséchée*, que par ses tragédies de *Marins*, de *Lucrèce* et de *Germanicus*. On ne se souviendrait plus de *Germanicus*, si le combat qui eut lieu dans le parterre entre les amis de l'auteur, alors en exil comme bouapartiste, et les royalistes ardents qui

avaient conspiré la chute de la pièce, n'avait pas motivé l'ordonnance de police en vertu de laquelle les cannes et les parapluies sont mis en dépôt par leurs propriétaires, au commencement du spectacle, entre les mains de gardiens qui reçoivent une rétribution de dix ou de quinze centimes pour chaque objet confié à leur soin. A. V. Arnault, qui a fait tant de rudes épigrammes, n'en a pas fait, que je sache, sur la loi *germanica*, qui créa un impôt, contre lequel on murmura d'abord, et qu'on paye aujourd'hui par habitude, sans protestation. C'est un impôt de sûreté publique, qui rapporte assez aux receveurs privilégiés.

SERGEANT-MAJOR DES ARMÉES NAVALES.

XVIII^e siècle.

J'ai dit ailleurs (*U. HOLLIERES* [DES]) ce qu'étaient, dans l'armée de terre, le *Sergent* et le *Sergent-major* de bataille; l'armée de mer avait des *Sergents-majors*, nommés aussi quelquefois : *Sergents-majors généraux*. Ces officiers avaient une fonction analogue à celle qu'ont aujourd'hui, dans les escadres françaises, les *majors généraux*. Les *Listes* et *Etats* de la marine que j'ai sous les yeux ne me font connaître que trois *Sergents-majors* des armées navales, mais les *Etats*, pour la première moitié du XVIII^e siècle, sont peu nombreux, et il est bien probable que le titre de *Sergent-major* appartenait à plus de trois personnes de 1690 à 1664. Le premier des *Sergents-majors* que j'ai pu connaître est Guillaume de Caen, qu'un *Etat* de 1636 nomme : *De Caen*. En 1636, il était *Sergent-major* de l'escadre de Bretagne et commandait le vaisseau *le St-Michel*. Guill. de Caen était capitaine depuis l'année 1619; je le vois dans un *Etat* de 1620, signé : « *Montmorency* », par le duc Henry; il est le 6^{me} sur une liste de 78 capitaines entretenus ou du moins employés par « *M. l'amiral* ». Je le retrouve sur une liste, dressée en 1648, des capitaines « devant jouir de l'exemption des tailles et autres impositions ».

Pierre de Belle-Isle-Péron, Parisien, encore lieutenant de vaisseau en 1661, eut l'office de *Sergent-major*, le 12 août de cette année; il fut fait capitaine de vaisseau, le 10 novembre 1662. Il commandait le vaisseau *l'Isle-de-France*, en 1670; ce fut sur ce navire qu'il mourut, le 19 octobre de la même année. Le troisième des *Sergents-majors* dont je connaisse les noms est Jean Rogier, s^r Du Cruzet, à qui j'ai consacré un article qu'on peut lire ci-dessus, p. 460.

SERINS DE LOUIS XI ET DE CHARLES VIII. 1478—90.

— « A Jehan Lecontreux, la somme de cent solz à luy ordonnée... aud. moyz de février 1478, pour deux douzaines d'oiseaux appelés Serins et vug volier (*sic*) en fil de fer, à la mettre dans la chambre du Plessis du Parc » (Argenterie du Roy, 1478-81. Arch. de l'Emp., KK 64, fol. 24.) — « A Macé Prézost, la somme de 14 liur, 17 s. tourn. » (déc. 1478) « pour neuf douzaines de sonnettes pour les oiseaux de la chambre du R. » (Fol. 25.) — « A Jehan Gerbaut la som. de 60 solz tourn. pour six douzaines d'anelets dorés de fin or, pour mettre ès loges de ses oiseaulz, » (Fol. 25.)

Ces anneaux étaient suspendus, comme sont ceux des perroquets, et les serins allaient s'y percher pour s'y balancer.

— « A Jehan le Charretier, la somme de 40 s. tournois à luy ordonnez » (mars 1478) « pour douze petits oiseaux appelés Serins... pour mettre au Plessis du parc. » (Fol. 38.)

Au mois de mars 1481 on acheta de Jehan Le

Comreux, oiseleur, au prix de onze livres cinq sols tournois, « sept douzaines et demye de petits oiseaulx appelez Serins ». Le même mois, Jehan Huet vendit au Roi douze douzaines et demie de Serins et deux douzaines de Chardomerets et Linotes; car, si notre Louis XI avait un goût fort prononcé, comme on peut le voir, pour les serins, il aimait assez les autres petits oiseaux. Aussi, Bertrand Du Luc lui vendit-il, au mois de mai 1481, des chardomerets, des linots, des verdiers, des pinsons et encore « des oiseaulx vils appelez Mauvis, mâles et femelles ». (Comptes de la chambre du Roi, 1478-81; KK. 64, fol. 132, 139 et 157.) Charles VIII, qui hérita de la volière de son père, ne négligea pas les serins. En 1490, il en acheta « six douzaines, pour mettre dans la grande cage des Moultilz-lez-Tours », et les paya vingt et une livres tournois à « Jean Verdier, demourant à Tours ». (Menus plaisirs, KK. 76, fol. 91, 1^o.) Peu de temps après, il acquit d'« Etienne Huet, demourant à Sainct-Symphorien outre le pont de Tours », sept douzaines de serins (fol. 94), et de Jehan Badder, dem^r à Tours, « plusieurs serins », qu'il paya « sept livres cinq sols ». (Fol. 111.) En janvier 1490, le Roi, qui aimait les perroquets, fit acheter, à Jehan Richard de Clermont, en Beauvoisis, « trois papagaults » (perroquets), qui furent payés « cinquante-deux livres tournois ». (Fol. 92.)

SERMENT PRÊTÉ, L'ÉPÉE DÉCEINTE. 1553.

Gaspard de Coligny, ayant été élevé par Henri II à la dignité d'Amiral de France et de Bretagne, prêta en sa nouvelle qualité, le serment, au parlement de Paris, puis il se rendit à Rouen pour prêter de nouveau son serment, devant le parlement de Normandie, sa charge d'Amiral lui donnant autorité sur toute la marine du Ponant. Il fit demander au parlement, par un homme à lui, quel jour et comment il serait reçu par Messieurs de Rouen; le parlement assigna un jour et dit à l'envoyé de Coligny qu'en donnerait à l'Amiral une place au rang supérieur des membres laïques, et qu'il serait reçu, son épée au fourreau et dans sa main, mais non pas ceinte. Voici à ce sujet ce que j'avais vu aux Arch. du parlement de Roan, et dont a bien voulu m'envoyer la copie, le 24 août 1858, M. Gossetin, greffier en chef de la Cour impériale :

« Le cinquième novembre 1553 messire Gaspard de Coligny s^r de Chastillon, fust ordonné qu'il seroit receu au serment d'Admiral de France et de Bretagne, ayant l'espée déceinte, et pour ce qu'il estoit gouverneur pour le Roy en l'Isle de France, qu'il monteroit haut à l'audience au premier lieu des laïz, ayant l'espée ainsi qu'il auoit esté fait à plusieurs autres parlements, lequel manda par Quieuremont, Général en la court des aydes, qu'il deuoit auoir son espée lors de son serment, et qu'ainsi auoit esté receu en la court de parlement de Paris et pour son serment déferé, et fut dict au dict Quieuremont qu'il eust à le reléver aud. s^r de Chastillon qui l'auoit enoyé « *tantum caducentorem suam ad palatium comitis. Nullus miles ferat arma, nisi rogatus a comite. In (non illibis) de parte und(ceima), § : Nemo in insulis, faderum.* »

SERVANDONI (JEAN-NICOLAS). ? 1695—1766.

Les biographes nomment ce peintre-architecte de Florence; Jean-Jérôme Servandoni. Il se nommait cependant Jean-Nicolas, ainsi que me l'apprennent plusieurs actes que je vais citer. Giovanni-Nicolao et non : Geronimo, comme on l'a dit, imprimé et répété jusqu'ici, épousa Anne-Hariette

Roots, dont il eut, le 1^{er} juillet 1729, *Anne*, que son baptistaire dit « fille de Jean Servandoni peintre du grand-duc de Toscane et premier peintre de l'Académie royale de musique, demeurant place du Palais-Royal, rue St-Thomas-du-Louvre ». André, Cardinal Destouches, Surintendant de la musique du Roi, tint cette enfant sur les fonts de baptême, et signa : « Cardinal Destouches », à côté du père qui signa : « Servandoni ». (St-Germ. l'Auxer.) *Jacques-Ferdinand*, second enfant de J.-N. Servandoni, fut baptisé, le 17 mai 1731, présenté à l'église par Jacques Damont, peintre du Roy, qui signa : « J. Du Mont ». Le 27 juillet 1732, naquit *Anne-Louise*, baptisée, le 29 juillet, ayant pour parrain « Jean-Roland Malot, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur de la ville de Laguy et l'un des quarante de l'Académie française », — un de ces illustres dont le nom n'a pas survécu à leur gloire éphémère. En septembre 1733, naquit *Claude-Hierôme*, qui mourut le 22 oct. 1733, « âgé de treize mois, à l'hôtel de Longueville, rue St-Thomas-du-Louvre ». Jean Servandoni est dit, dans l'acte mortuaire de son fils : « Chevalier de l'ordre de St-Jean de La-tran, architecte et peintre du Roy ». Il y avait justement six mois que la première pierre du grand portail de St-Sulpice avait été posée (11 mars 1733), quand Claude Jérôme Servandoni vit le jour. Le 12 décembre 1734, vint à Servandoni *Françoise-Anne*; le 26 avril 1736, *Jean-Adrien-Claude*, qui fut inscrit comme fils de « Jean-Nicolas Servandoni et de dame Anne Routz (*sic*), dem^r rue St-Thomas du Louvre. Le septième enfant de l'architecte-peintre fut une fille, née le 14 février 1738 et baptisée le 16, sous les noms de *Marie-Françoise*; le huitième et dernier fut un garçon que l'on nomma *Georges*, le 28 février 1740. Servandoni n'était point présent à ce baptême. A ceux de Jean-Adrien-Claude et de Marie-Françoise, il avait signé : « le ch^r Servandoni ». — Pour suivre la construction de son portail de St-Sulpice, l'architecte passa les ponts et alla s'établir sur la place de l'église qu'il complétait. C'est là qu'il mourut, le 19 janvier 1766 :

« Le 20 janvier a été fait le convoi, service, et enterrement dans l'église de M. Jean-Nicolas Servandoni, chevalier de l'ordre sacré et militaire du Christ, Architecte du Roy et de son Académie, décorateur de S. M Polonoise, mort la veille, place St-Sulpice, âgé de 70 ans » (sic, comme on le dit, il naquit à Florence, le 22 mai 1695, il avait près de 72 ans); témoins M. Jean Mancarré, agent général des loteries, M. Louis Lemit, élève d'architecture et de peinture, et M. Charles Bernardy qui ont signé : « Mancarré, Charles Bernardij, Lemit. »

Servandoni avait exposé, au Salon de 1765, deux dessins et deux petits tableaux de ruines qui lui valurent, avec de grands éloges de Diderot, cette étrange sortie qu'aucun critique ne se permettrait aujourd'hui, la vie privée de l'artiste n'appartenant pas au public :

« Ce Servandoni est un homme que tout l'or du Pérou n'enrichirait pas. C'est le Panurge de Rabelais, qui avait quinze mille moyens d'amasser, trente mille de dépenser. Grand machiniste, grand architecte, bon peintre sublime décorateur, il n'y a aucun de ses talents qui ne lui ait valu des sommes immenses; cependant il n'a rien, et n'aura jamais rien. Le Roi, la nation, le public » (qu'est-ce que le public, si ce n'est la nation?) « ont renoncé au projet de le sauver de la misère. On lui aime autant les dettes qu'il a que celles qu'il ferait. »

Servandoni était dissipateur, prodigue, insou-

cient, mauvais administrateur de sa fortune, et il avait sept enfants! Sa pauvre femme était vraiment bien lotie! Un seul de ses fils, je crois, suivit la carrière des arts et fut élève de son père, dont il n'eut pas le talent facile et estimé. Ce fils, c'est le dernier né de la famille, Jean-Adrien-Claude Servandoni. Il demeurait rue St-Martin, depuis le commencement de l'année 1779, alors aimé de la fille d'un maître cordonnier, qui le résolut d'épouser. Ce fut le 26 août 1779, que J.-A.-Cl. Servandoni, architecte et peintre, conduisit à l'autel Marie-Anne Peugnet, « fille majeure de défunt Jean-Baptiste Peugnet et » de Marie-Antoinette Coufflans ». Les deux époux reconnourent alors, comme issue d'eux, une fille, baptisée à la paroisse de St-Etienne des Tonneliers, de la ville de Rouen, le 25 juin 1772, comme fille de Jean-Raphaël Servandony et de Marie Boiffeau, à laquelle avaient été imposés les noms de « Marie-Elisabeth ». Marie-Anne Peugnet, née le 25 déc. 1749, avait vingt-trois ans, à la naissance de sa fille, et J.-A.-Cl. Servandoni en avait trente-six. Cet artiste, aujourd'hui bien inconnu, signait : « Servandony ». — Jean-Nicolas Servandoni, qui avait étudié à Rome sous G.-P. Panini, homme d'un talent incontestable, fut reçu à l'Académie royale de peinture, comme paysagiste, le 26 mai 1731; il avait trente-six ans. Le Musée du Louvre ne possède de lui que le tableau qu'il présenta pour sa réception, morceau estimable où se montre le décorateur habitué aux grandes machines.

SERVANTE DE MOLIÈRE (une). ? — 1668.

« Le lundy 9^e juillet » (1668) « fut inhumée Louise LeFebvre, veuve de Edme Jorand chirurgien, servante de cuisine de M. de Molière, demeurant rue St-Thomas du Louvre. (Signé) Villaubrun, Dominique Poinso. » (St-Germ. l'Auxer.)

Cette Louise Le Febvre, veuve d'Edme Jorand, que l'acte de son inhumation qualifie « servante de cuisine », c'est-à-dire cuisinière « de M. de Molière », était-elle « la vieille servante » que l'auteur du *Misanthrope* montra « plusieurs fois » à Boileau, en lui disant « qu'il lui lisoit quelquefois ses comédies, » la servante que Brossette nomme La Forest, et qu'avant Brossette avait appelée de ce nom Grimarest, dans sa *Vie de M. de Molière*, publiée en 1705? Les heureuses découvertes faites par M. Endore Soulié ont fait connaître que la servante qui chez Molière portait le nom de La Forest, au moment de la mort du grand comique, avait nom Renée Vannier. Cette femme est signalée par l'inventaire fait après la mort de son malheureux maître, comme ayant présenté aux notaires tous les objets composant le mobilier du défunt, tant à Paris qu'à Autueil. Cet inventaire la dit : « Renée Vannier, dite La Forest, servante »; il ajoute que La Forest fut aidée dans son office par une fille de chambre de M^{lle} Molière, nommée « Catherine Le Moyne ». — Grimarest (p. 140) raconte que :

« Quelques temps après le retour de Barou, on joua une pièce intitulée *Don Quixote*. » « On l'avait pris, dit notre auteur, dans le temps que don Quixote installe Sancho Panza dans son gouvernement. Molière faisoit Sancho; et comme il devoit paroître sur le théâtre monté sur un âne, il se mit dans la coulisse pour être prêt à entrer dans le moment que la scène le demanderoit. Mais l'âne qui ne savoit pas son rôle par cœur n'observa point le moment, et dès qu'il fut dans la coulisse, il voulut entrer, quelques efforts que Molière employât pour qu'il n'en fit rien. Il tiroit le lion de toute sa force; l'âne n'obéissoit point et

vouloit paroistre. Molière appelloit : « Baron! La Forest! à moi! Ce maudit âne veut entrer! » La Forest étoit une servante qui faisoit alors *tout* son domestique, quoiqu'il eût près de trente mille livres de rentes. Cette femme étoit dans la coulisse opposée... et elle rioit de tout son cœur de voir son maître... etc. »

L'anecdote est-elle vraie? Il est probable qu'elle étoit une tradition du théâtre et que Grimarest la tenait de comédiens qui l'avaient recueillie, sinon dans tous ses détails, du moins dans la simplicité du fait, de la bouche même de Molière. M. Taschereau, dans son excellent travail sur Molière (*Hist. de Molière*, 1825, p. 266), rapporte l'aventure à l'année 1670, probablement par cette raison que Grimarest la place après le rappel de Baron au théâtre, rappel qui eut lieu en 1670¹; mais, je vois une difficulté à l'adoption de cette date. La Grange dans son journal, commencé seulement à Pâques de l'année 1659 — il étoit entré dans la troupe du Petit-Bourbon, le 3 nov. 1659 — La Grange dit que « *Sancho Pansa* (sic), pièce « raccommodée par M^{lle} Béjar (sic) », fut jouée pour la première fois « le samedi 5^e juin 1659 ». L'ouvrage eut quelques représentations en 1660, 1661, 1662, 1665, et fut représenté pour la dernière fois « le vendredi 20^e novembre 1665, devant une recette de 131 livres; il en avait produit 320, le 5 juin 1659. Si la petite aventure de l'âne eut lieu en présence de Baron, ce dut être antérieurement à l'affaire du soufflet donné par Madame Molière au jeune acteur, quelques jours avant la première représentation de *Mélicerte* (décembre 1666), c'est-à-dire de 1660 à 1665 (20 nov.). A cette époque, une La Forest étoit au service de Molière, et j'en trouve la preuve dans le registre des dépenses journalières de la Comédie française, tenu par La Thorillière. Sous la date du « vendredi 19 décembre 1664 », je lis cette mention : « A La Forest, 3 l. ». Quel office rempli, quel service rendu par la servante de Molière lui valut cette rémunération? Le registre ne nous l'apprend pas. Probablement, elle avait payé cette somme de trois livres au nom de son maître, qui étoit défrayé par la troupe, pour les voitures qu'il prenait et pour beaucoup d'autres choses, et le caissier la lui remboursait. Des remboursements de cette espèce sont mentionnés assez fréquemment, parmi les dépenses payées au nom des associés de Molière. Que Louise Le Febvre fût au service du poëte-comédien en 1664, c'est plus que probable; qu'elle y fût sous le nom de La Forest, c'est possible, c'est même certain si Grimarest dit vrai, quand il avance que La Forest étoit *tout* le domestique de Molière, au moment de cette représentation de Bon Quichotte dont il vient d'être question. En 1664, la fortune de Molière n'étoit pas ce qu'elle fut en 1673, et sa maison pouvoit bien en être réduite à la seule cuisinière qu'il perdit en juillet 1668. Quant à moi, je crois très-fort que la servante La Forest de 1664, la La Forest aux trois livres payées par La Thorillière, n'est autre que la veuve Jorand, qui, en 1668, eut pour remplaçante, dans le ménage Molière, Renée Vannier. Celle-ci prit, très-vraisemblablement, le nom de

¹ Voici le passage du manuscrit de La Grange : « Le 10^e avril 1670. Quelques jours après qu'on eut recommencé, après Pâques, M. de Molière manda de la campagne « (c'est-à-dire, fit venir de la province où jouait dans une troupe de campagne) « le s^r Baron, qui se rendit à Paris, après avoir reçu une lettre de cachet » (un ordre du Roi) « et eust une part. »

La Forest auquel étoit accoutumé Molière, en ceci semblable à bon nombre de bourgeois que l'on connoît, qui, changeant de domestiques par nécessité, baptisent toujours du nom de la dernière celle qui entre chez eux. Il me semble que Louise Le Febvre, veuve du chirurgien Jorand, devoit être la « vieille servante » dont parle Boileau; si elle n'étoit pas cette La Forest à laquelle Molière lisait quelquefois ses ouvrages, il faut dire que Renée Vannier étoit chez Molière, en 1664, en même temps que Louise Le Febvre, et que quand celle-ci étoit la cuisinière, l'autre étoit le majordome. J'ai cherché avec le plus grand soin, mais, hélas! sans succès, l'acte mortuaire de Renée Vannier; si ce document étoit trouvé, peut-être aurait-on la solution de la difficulté que j'expose sans la résoudre affirmativement. L'âge de la défunte, en supposant qu'il fût déclaré dans l'acte, seroit un élément intéressant pour cette solution.

D'où venoit à la servante de Molière le surnom de La Forest, qu'elle portait au lieu de son nom de Louise ou de Renée? Il est difficile de le dire. C'étoit un nom d'homme plutôt qu'un nom de femme, et Molière, avant d'être établi à Paris d'une manière définitive, avait eu peut-être un petit laquais, un serviteur mâle surnommé La Forest. Comme il y avait des Champagne, des Bourguignon, des La France, des L'Olive, des L'Épine, des La Branche, des Du Bois, il y avoit des La Forest. Je vois, dans le registre de St-Paul, que, le 22 juillet 1658, fut enterré « Guillaume Bourdin, dit La Forest, valet de chambre de Son Altesse d'Elbeuf »; je lis, au registre de St-Eustache, sous la date du 3 février 1666, la mention de l'enterrement de « Adrien Le Ferray, dit La Forest, domestique de Mad. Vallon, demeurant rue des Victoires ». — On aura pu remarquer que Molière, malgré sa bonté naturelle, n'assista point à l'enterrement de sa servante Louise Le Febvre; ce ne fut point par indifférence qu'il se déchargea de ce devoir de père de famille sur son beau-frère, M. de Villaubron; son devoir de directeur de théâtre l'appelait ailleurs. Les registres de la Comédie m'ont fait voir qu'il préparait le départ de sa troupe pour Versailles, où elle alla, le 10 juillet, achever les répétitions de *Georges Dandin*, qui fut joué devant la cour huit jours après. — Voy. MOLIERE.

SERVANTES. — Voy. COLLETET, FRODEMONTAGNE, MONSTIER (DU).

SERVIENT (ABEL). ? 1593—1659?
(LOUIS-FRANÇOIS). ? 1644—1710?

Le nom de Servien (Abel) se lit dans plusieurs des Mémoires qui rappellent les événements contemporains du second quart du XVII^e siècle. On le rencontre souvent dans les pages curieuses, écrites par le Cardinal de Retz sur les intrigues et la guerre de la Fronde. Quelque part, il note « Les fausses démarches que l'ignorance de Mazarin et l'insolence » de Servien firent faire au parlement en plus de dix » rencontres ». Avant le commencement de la lutte, Servien étoit déjà un homme considérable; on sait son rôle sous le Cardinal de Richelieu. Les vieilles archives de la guerre conservent un assez grand nombre de lettres de lui ou qui le concernent; une de ses lettres (vol. 15, p. 192), adressée, le 1^{er} mai 1631, à M. Gagnot, est revêtue de cette signature : (Voir à la page 1128, 1^{re} colon.)

Je trouve, dans le vol. 14 (p. 191), cet ordre :

« Trésorier de mon esparque payez au sr Servien, trésorier général de finance en Dauphiné, ce qu'il lui fault pour le voyage qu'il a à faire pour affaire importante à mon service, de la tille de Thurin en celle de Plaisance et pour son retour, le tout en poste. Fait à le 5^e d'auril 1632. »

Une lettre du 24 avril 1632 (vol. 14, p. 30) donne à Servien les titres suivants : « Const du R. en ses conseils, Secrétaire d'Etat et des comman-

dements de Sa Majesté, l'un de ses Ambassadeurs extraordinaires en Italie ». (L'autre était le Maréchal de Toiras.) Le 5 avril 1633, le Roi signait un ordre; qui nous apprend que la mission de Servien en Italie était finie; le voici :

« Trésorier de mon esparque payez comptant au sieur Servien conseiller et secrétaire d'Etat et de mes commandements, naguères mon Ambassadeur extraordinaire en Italie, la somme de neuf mil liures que je luy ai ordonnée pour ses appointemens, à cause de la d. Ambassade pendant les mois de janvier, février et mars de la présente année, à raison de 1000 liures par mois. » (Vol. 14, p. 190.)

Sa Maj. le Roi Louis XIII, « ayant résolu de s'acheminer vers la frontière de Champagne pour prendre en personne le commandement de l'armée », et « voulant laisser auprès du Cardinal de Richelieu, lequel estant naguères reŕeue de maladie ne pouvoit « sans danger de sa santé » le « soûire en ce voyage, un secrétaire d'Etat pour y servir des expéditions nécessaires pour ses affaires; et d'autant que celles de la guerre dont Servien avoit le département » demandaient « principalement que de toutes parts » il y « fut soigneusement pourveu » sans que « l'éloignement du Roy pût apporter aucun retardement ». Sa Majesté donna à ce Secrétaire d'Etat de la guerre l'ordre de signer pour elle toutes lettres patentes, closes, ou délibérations du conseil; lui permettant de revêtir les pièces de la signature royale et de les dater du lieu où serait le Roy. Cette commission n'a que la date de 1633, sans indication de jour. (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. 14, p. 263.) — Servien (Abel), brouillé avec Richelieu, se démit, le 10 février 1636, des fonctions de ministre secrétaire d'Etat, qui furent remplies immédiatement par Soublet de Noyers, lequel les garda jusqu'au 10 avril 1643. Avant de quitter son poste, Servien, qui n'était pas indifférent à ses intérêts, obtint du Roi, en janvier 1635, une charge de capitaine de galère. Il nomma pour commander sa galère, « en son absence », M. de Jannet, neveu du baillv de Forbin. (Vol. 26, p. 129; vol. 27, p. 35.) Il est bien entendu qu'en aucun cas, Abel Servien n'aurait commandé lui-même sa galère; il n'était pas homme de guerre. S'il céda son navire à Jannet, ce fut certainement ensuite d'un marché dont les conditions ne sont restées inconnues. Moréri dit, d'après la *Gazette de France*, que Abel Servien mourut en son château de Meudon, le 17 février 1659, âgé de 65 ans, 3 mois et 17 jours. Il n'était que cinquante-cinq ans, lorsque

le coadjuteur de Retz reçut un billet de madame de Lesdiguières, qui lui « mandoit que la *ricielle* Servien, le garde des sceaux et M. le premier président avoient concerté la pièce qui s'alloit jouer ». (*Mém. du Card. de Retz*, 1717, Amsterdam, t. II, p. 433.) Le terme de mépris qui se trouve sous la plume du Cardinal s'explique par l'antipathie que l'écrivain avait pour tout ce qui était dans le camp opposé à celui où il agissait en hardi général. — Dans le vieux minutier de M^e Beau, notaire à Paris, est un acte du 30 juillet 1681, au nom d'un des fils d'Abel Servien : Louis-François, marquis de Sablé, qui mourut, dit-on, en 1710, âgé de 66 ans. Le même notaire garde un acte du 13 fév. 1683, passé par « la duchesse de Sully et les autres créanciers de feu M^{re} Abel de Servien, Surintendant des finances ». — *Voy. ALLEMAGNE, LYONNE,*

SEUIL (AUGUSTIN DU).

?1672-17.

Les amateurs de beaux livres et de belles reliures connaissent les reliures de Du Seuil que feu M. Lesné nomme Deseuil, ce qui a pu tromper M. G. Libri, qui, dans le catalogue de sa bibliothèque, vendue à Londres en 1859, l'appelle De Seuil. De cet habile ouvrier, tout ce que connaissent les bibliophiles, ce sont quelques livres habillés par lui et à peu près son nom. Voici ce que j'en ai appris. Augustin Du Seuil était Provençal. Son père, Honoré Du Seuil, était marchand dans une bourgade du diocèse de Marseille, que l'acte placé sous mes yeux nomme « Meuses » et que je ne trouve dans aucun dictionnaire géographique, ce qui prouve que la localité est peu considérable. Honoré Du Seuil avait épousé Elisabeth Billon de qui, vers 1673, il eut notre Augustin. Comment A. Du Seuil vint à Paris et devint ouvrier chez un relieur-libraire, c'est ce que j'ignore. Je ne sais pas plus le nom du maître sous lequel il apprit le métier dans lequel il devint habile; mais je soupçonne que ce fut chez un des Padeloup, peut-être même chez Philippe Padeloup, dont je vois que, le 23 novembre 1699, il épousa la fille Françoise, âgée, dit l'acte du mariage inscrit à St-Severin, de vingt-cinq ans. Quant à lui, il avait vingt-six ans, avait perdu sa mère, et le jour de son mariage, n'était point assisté de son père, qui avait envoyé son consentement. Augustin Du Seuil signa : « ADuseuil », le D majuscule formé par le second jambage de l'A, l's unie à l'u et à l'e. D'autres signatures montrent l'S majuscule séparé de l'article *du*. Augustin Du Seuil perdit sa femme, le 19 février 1714. Françoise Padeloup fut enterrée à St-Severin le lendemain; l'acte de son décès la dit épouse « d'Augustin Du Seuil, relieur de Monseigneur et de Madame la duchesse de Berry, décédée hier, rue St-Jacques, âgée de 35 ans ». Les témoins de son inhumation furent « Claude-Philippe Padeloup, son frère », et « Michel Padeloup, M^e relieur, son oncle ». L'acte que j'abrège contient une erreur quant à l'âge de Françoise Padeloup; elle avait, au moment de sa mort, trente-neuf ans et non trente-six, étant née, le 12 février 1675. — Du Seuil avait eu de sa femme sept enfants : 1^o 14 janv. 1700, *Marie-Anne* (le père signa : « a duseuil »); 2^o 18 janv. 1702, *Philippe-Augustin* (le père signa : « a Duseuil »); 3^o 28 déc. 1703, *Jeanne-Françoise*; 4^o 2 déc. 1704, *Angélique*; 5^o 2 juillet 1706, *Marie*; 6^o 31 janv. 1708, *Philippe-Augustin II*; 7^o 9 avril 1709, *Pierre*. Du Seuil qui signa l'acte : « a duseuil » est dit presque toujours « Relieur ou

M^e relieur, dem^t rue St-Jacques. » Le premier Philippe-Augustin Du Seuil mourut le 25 juillet 1705; Michel-Antoine Padeloup assista à son enterrement. Quant à Augustin Du Seuil, je n'ai pu savoir ni où ni à quelle époque il décéda; l'acte de son inhumation n'est point inscrit aux registres de St-Severin. — *Voy.* PADELOUP.

SÈVE (GILBERT SÈVE ou de). ? 1615—1698.
(PIERRE). ? 1623—1695.

L'abbé de Marolles parlant de la Manufacture des Gobelins, dit :

« Là se voit de Moulins, le jeune peintre Sève...
Secondant de Gilbert, son frère, le cerveau
D'une manière artiste et qui souvent enlève.

Ces lignes barbares nous apprennent que « Sève le jeune, peintre, né à Moulins, aidait Gilbert, son frère aîné, dans les travaux qu'il exécutait aux Gobelins. Sève le jeune, dont Marolles ne dit pas le prénom, se nommait Pierre; on croit qu'il naquit en 1623, cadet de son frère de huit ans. J'ai voulu connaître les actes de baptême des deux peintres. M. le maire de Moulins, à qui je les ai demandés, m'a répondu, le 15 mai 1856, que ces actes ne sont point inscrits aux registres de l'église de St-Pierre, la seule des anciennes églises de Moulins dont les archives aient été conservées. Les dates 1615 et 1623 resteront donc toujours douteuses. Quand les Sève vinrent-ils à Paris et sous quel maître firent-ils l'apprentissage de leur art? Je n'ai pu le savoir. Voyons ce qu'il m'a été donné d'apprendre en ce qui les touche. Gilbert de Sève, comme on l'appelle quoiqu'il signât : « G. Sève », Gilbert fut un des premiers membres de l'Acad. R. de peint. établie en 1648; il se maria deux fois, d'abord à Simonne Beolier, ensuite à Catherine Laurent. De Simonne, Gilbert eut un fils, *Pierre*, que nous verrons tout à l'heure, et qui eut sans doute pour parrain son oncle Pierre Sève. Simonne Beolier morte, Gilbert Sève se maria, le 22 sept. 1650, pour la seconde fois. Une singularité de l'acte de ce mariage, c'est que Gilbert n'y est pas dit veuf; oubli du vicair de St-Sulpice. Cet acte est signé : « G. Seue, Catherine Laurens, Péron, etc. » La signature de Pierre, frère de Gilbert, ne figure point parmi celles des témoins, bien que l'acte dise que la cérémonie fut faite en présence de « Pierre Sève, frère du marié ». Catherine Laurent donna à son mari *Françoise-Nicole-Marie*, qui fut baptisée « âgée de cinq ans » le 26 oct. 1655 (St-Sulp.). Cette fille fut marraine, le 4 mai 1668, d'un fils d'Etienne Pesne; elle signa d'une fort bonne écriture : « Françoise de Sève. » Gilbert eut de Catherine un second enfant, *François*, baptisé, le 27 mars 1658, ayant pour parrain « Messire Michel-François Le Tellier, seigr de Louvois, Secrétaire d'Etat en survivance de son père. (St-Sulp.) — Gilbert Sève mourut en 1698 :

« Le 10^e jour d'avril 1698 fut inhumé Gilbert de Sève, peintre ord^e du R. et recteur en l'Acad. R. de peint. et sculpt. âgé de quatre-vingts ans ou environ, décédé le jour précédent, rue de Grenelle, vis-à-vis la grande porte des Récollets, et out assisté aud^e enterrement M. Nicolas de Plate-Montagne,.... et M. Pierre Monier aussi peint. du R. et professeur en lad. Académie. (Signé) X. de Plate-Montagne, P. Monier. » (St-Sulp.)

On pourrait conclure des déclarations de cet acte, que Gilbert Sève naquit vers 1617; mais on ne peut guère se fier à ces sortes d'affirmations. La liste des académiciens fait mourir Gilbert à l'âge de

83 ans. Cette liste dit que Pierre Sève fut reçu à l'Acad., comme peintre d'histoire, le 14 avril 1663, et mourut, le 9 nov. 1695, âgé de 72 ans. Je n'ai pu trouver l'acte de son décès. Il fut parrain, à St-Sulp., le 7 fév. 1658, d'une fille de Théodore Boucheron, sculpteur, et le 14 du même mois, du fils d'un portefaix. — Pierre H Sève, peint. du R., fils de Gilbert, épousa, le 22 sept. 1660, Louise du Couldray, en présence de Gilbert et de Nicolas Sève, fils de Pierre I^{er}, cousin germain du marié. Pierre H signa : « P. Seue », Gilbert : « Seue » seulement, et Nicolas, d'une écriture enfantine : « Nicola (*sic*) Seue. » — Pour sa réception à l'Acad., le 27 juin 1676, Marc Nattier présenta les portraits de Gilbert et de Pierre I^{er} Sève. — *Voy.* BELIN DE FONTENAY, BERNARD (SAMUEL), GLÉNALT, MONNOYER, PESNE, ROUSSELET.

SEVESTRE (les trois JEAN). XVII^e siècle.

Trois peintres négligés par les biographes. Un d'eux pourtant fut employé par le Roi et eut un certain mérite dont vient témoigner devant nous l'honneur qu'il eut de s'allier aux Sarazin. Si Pierre Sarazin lui donna sa nièce Claude, c'est qu'il le tenait pour un artiste de talent. Nous ne connaissons, à la vérité, aucun échantillon de son savoir-faire, et nous ne pouvons le compter que parmi les hommes du second rang dont les travaux modestes se sont perdus dans les ouvrages éclatants des maîtres qui travaillaient aux Gobelins ou à la décoration des châteaux royaux. Jean I^{er} Sevestre, père du gendre de Sarazin, décéda, le 18 oct. 1650, rue de la Mortellerie, et fut enterré, le lendemain, au cimetière neuf de St-Jean en Grève. Jean II Sevestre, quand il épousa Claude Sarazin, était veuf.

« Du 21 nov. 1662, Jean Seuestre, peintre ord^e du Roy, veuf (*sic*) de Jane Marie Le Queux de la paroisse St-Jean en Grève et Claude Sarazin, fille de feu Jacques Sarazin, vivant sculpteur et de fene Marie Grégoire, en présence de Pierre Sarazin, sculpteur, de Michel Corneille peintre ord. du R., tous deux oncles de la mariée et de Claude Mellan, graveur ord^e du R. parrain de la mariée. (St-Germ. l'Auxer.)

Jean II Sevestre eut au moins trois enfants de son second lit : 1^o *Marie*, qui mourut, le vendredi 30 mars 1674, âgée de quatre ans; 2^o *Michel-Jean*, né le 29 janv. 1672, tenu par Michel Corneille, et mort le 10 oct. 1676; 3^o *Jean*, baptisé le 26 nov. 1676, et tenu par « Jean Corneille, peintre du R. en son Académie. » Ce Jean fut peintre, c'est tout ce que j'ai pu apprendre de lui. — Jean II mourut « âgé de 71 ans, le 8 août 1694 »; il fut enterré en présence de « Jean son fils, aussi peintre », qui signait : Jean Seuestre. Jean II, si l'on doit s'en rapporter à la déclaration faite par Jean III, était né vers 1623. (St-Germ. l'Auxer.) Il demeurait rue du Coq au moment de son décès; il avait demeuré longtemps rue Froilmanteau. Quelquefois il signait : « Jean Seuestre p. » (peintre); le plus ordinairement : « Jean Seuestre. » — *Voy.* CORNEILLE (MICHEL), MELLAN, SARAZIN.

SÉVIGNÉ (MARIE DE RABUTIN-CHANTAL, comtesse de). 1626—1696.

SÉVIGNÉ (JACQUES-CHRISTOPHE et CHRISTOPHE-JACQUES DE).

Tous les biographes de Madame de Sévigné, le baron Waleknaër excepté, s'accordent à dire qu'elle naquit, en Bourgogne, le cinq février mil six cent vingt-sept. Ils diffèrent sur un point : naquit-elle à

Bourbilly ou à Chantal? « Tout indique, dit M. Cl. Xavier Girault dans sa *Notice sur les ancêtres de madame de Sévigné*, « que ce fut à Bourbilly que » madame de Sévigné reçut la naissance, et nul » autre lieu ne saurait réunir en sa faveur d'aussi » fortes probabilités. » Le fait met en défaut et la sagacité critique de M. Girault, et la tradition acceptée par les historiens de l'illustre écrivain dont la vie a donné lieu à tant de travaux érudits. Madame de Sévigné n'est point née en 1627, mais en 1626; elle n'a pris le jour ni à Bourbilly ni à Chantal, mais au Marais, à Paris, et sur la place Royale qu'habitait alors son père :

« Vendredi 6^e jour » (de février 1626) « fut baptisée Marie, fille de Messire Celse Benigne de Rabutin, baron de Chantal, et de dame Marie de Coulanges, place Royale; parrain Messire Charles Le Normand, seigneur de Beaumont, maître de camp d'un tel régiment, gouverneur de La Fère et premier maître d'hôtel du Roy; marraine dame Marie de Baise (*sic*), femme de Messire Philippe de Coulanges, conseiller du Roy en son conseil d'Etat et prinç... (sans signatures). » (Reg. de St-Paul.)

Le baron de Waleknaër connut cet acte de baptême que M. Ravenel avait publié dans la *Revue rétrospective* de M. Taschereau (t. IV, p. 310 ou plutôt 156). Il ne connut pas l'acte du mariage du baron de Chantal, que ne vit pas non plus M. Girault. Voici ce document, que j'ai cherché longtemps :

« Ledit jour » (7^e mai 1623) « fut publié le premier ban d'entre messire Celse-Benigne de Rabutin, seig^r et baron de Chantal, Barbilly (*sic*), Monthalon, etc., et de dam^{le} Marie de Coulanges (*sic*), le second, le 14^{ème}; fiancés le dict jour et mariés à Souisy par M^r l'Archevesque de Bourges. » (St-Paul.)

Marie de Colanges, — elle était veuve alors, — mourut le 20 août 1633; son corps, présenté d'abord à St-Paul, fut transporté dans l'église des Filles de la Visitation, où il fut inhumé. (St-Paul.) — M. Cl. Xavier Girault dit que la charmante Chantal « étoit âgée de dix-huit ans » — elle n'en avait en réalité que dix-sept et demi — « lorsqu'elle épousa, en 1644, Henri, marquis de Sévigné. » L'auteur d'une *Notice* anonyme placée en tête de l'édition des *Lettres* publiée en 1827 (in-18), dit que son mariage fut fait le 1^{er} août. S'il entend parler du contrat, peut-être a-t-il raison; s'il veut parler de ce qui était alors le mariage véritable, l'acte religieux, il se trompe de trois jours :

« Le jedy 4^e dudit mois d'aoust 1644, messire Henry de Seigny (*sic*) escuier, de la paroisse de St-Germain l'Auxerrois et damoiselle Marie de Rabustin (*sic*) de cette paroisse, après la publication des trois bans... ont reçu la bénédiction nuptiale par le révérendissime père en Dieu messire Jacques de Nucheze, évesque et comte de Chalons sur Saone, oncle paternel de la dite damoiselle, en la d^e église de St-Gervais, en présence de révérendissime père en Dieu messire Jean-François-Paul de Goudy, archevesque de Corinte coadjuteur de Paris, Messieurs de Colanges et plusieurs autres. (Signé) Henry de Seigné, J. F. P. de Goudy coadjuteur de Paris, Jacques de Nucheze E. de Chalou (*sic*), De Colanges, C. de Colanges et de Liury, De Colanges. » (St-Gervais). La mariée signa : (Voir à la colonne ci-contre.)

Des trois Colanges, le second est Christophe de Colanges, abbé de Livry, l'oncle bien-aimé de mad. de Sévigné. Le dernier est le conseiller au parlement, le spirituel chansonnier Philippe-Emmanuel de Colanges. Quant au premier, c'est Toussaint de Colanges, moins connu que les autres.

On sait que du mariage de Henri de Sévigné et de Marie Rabutin sortirent deux enfants : celle qui fut

la belle madame de Grignan, celui qui fut le marquis de Sévigné, célèbre par son esprit et par sa passion pour Ninon de Lenelos. M. Cl. X. Girault, d'accord avec la *Biogr.*-Michaud, rapporte à l'année 1648 la naissance de Françoise-Marguerite de Sévigné. Erreur qu'il faut redresser :

« C'esmes dimanche vingt-huit » (octobre 1646) « fut baptisée Françoise-Marguerite, fille de M^r Henri de Senigé chevalier marquis dud. lieu, seigneur des Roches (*sic*), Rodegart, Burun, Plessis Tréal, etc., et de dame Marie Rabutin sa femme, rue des Lions; parrain M^{re} Jacques de Nucheze évesque et comte de Chalons, marraine dame Claude-Marguerite de Goudy, marquise de Méneley. » (St-Paul.)

M. Waleknaër dit (t. 1^{er}, p. 183 de ses *Mémoires* sur mad. de Sévigné, travail fort digne d'estime) : « Le jour précis et le lieu de sa naissance » (de mad. de Grignan) « ne sont » pas connus avec exactitude. » Le savant biographe ne doutait pas que Françoise-Marguerite ne fût née en 1648, et il dit : « Tout porte à croire que M^{lle} de » Sévigné est née à la terre des Rochers. » — On tient que Charles, frère de Françoise-Marguerite, le second et dernier enfant de mad. de Sévigné, naquit en mars 1647. Il ne vit pas le jour à Paris; l'acte de sa naissance manque aux registres de St-Paul; il vint au monde en Bretagne, aux Rochers, et voici qui autorise cette assertion. Le 15 mars 1647, mad. de Sévigné écrivait à son cousin Bussy-Rabutin : « Eh bien, je vous ap- » prends... que *je suis accouché* » d'un garçon... Vous n'avez pas » eu l'esprit d'en faire autant, le » beau faiseur de filles. » Le 12 avril, Bussy lui répondait de Valence : « Tenez-vous-en donc, » si vous m'en croyez, au garçon » que vous venez de faire... Je » serais fâché que vous eussiez (à » Paris) des plaisirs sans moi; » vous n'en avez déjà que trop » en Bretagne. » Mad. de Sévigné écrivait donc de Bretagne, c'est-à-dire des Rochers, où elle avait accouché, probablement dans les premiers jours de mai 1647. Ici se présente une difficulté dont je dois chercher la solution. Entre le 28 octobre 1626, date du baptême de Françoise-Marguerite de Sévigné et les premiers jours de mars 1647, il n'y a que l'espace de quatre mois et demi. Françoise-Marguerite ne fut donc pas baptisée le jour ou le lendemain de sa naissance, mais au moins trois mois et demi après, ce qui reporte la venue au monde de son frère aux

Marie de Rabutin (St-Paul)

premiers jours d'août 1676, et la sienne, de la fin de mars 1675 à juillet 1676. Mad. de Sévigné, remarquons-le, écrit à Bussy : « Je suis accouchée », et non « je viens d'accoucher » ; mais comment n'apprend-elle cette nouvelle à son cousin que six mois après l'événement ? Notons aussi que le prêtre de St-Paul, contre l'usage, oublia de mentionner, dans l'acte du 28 oct. 1676, l'époque de la naissance de l'enfant qu'on baptisait si tard, et qui ne fut probablement pas ondoyé, l'ondoisement n'étant pas non plus rappelé dans la mention du baptême. — Selon M. Girault, M^{lle} de Sévigné se maria le 27 janv. 1669 ; selon M. Walcknaer, ce fut le 28 ; voici l'acte de son mariage :

« 29 janvier » (1669), « haul et p^r seigr Messire François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, lieut^e du Roy en la province de Languedoc, veuf de feue haulle et p^{re} dame Diane-Marie Du Pied du Fou de Champagne, demeur^t rue Bétizy, paroisse de St-Germ. l'Auxerrois d'une part, et damoiselle François-Marquerite de Sévigné, âgée de dix-huit ans, fille de feu h^t et p^r seigr Messire Henry, marquis de Sévigné, et de h^{te} et p^{re} dame Marie de Rabutin-Chantal, dem^t rue Sainte-Avoye, en présence de Messire Anthoine Scallin des Aynars de la Garde, ch^r gouverneur de Furnes, dem^t rue de Richelieu, cousin germain dud. futur époux ; M^{re} Louis-Adhémar de Monteil de Grignan, âgé de vingt ans, dem^t proche la place St-Michel, frère du d. seigr espoux ; M^{re} Christophe de Coulanges, abbé de Liury, dem^t rue St-Anastase, gnd oncle de la d. demoiselle ; haulle et p^{re} dame Diane-Marie de Rabutin-Chantal, mère de la d. espouse ; dame Henriette de Coulanges veufve de feu M^{re} François le Hardy, marquis de la Trousse, tante de la d. espouse ; illustrissime et révérendissime (sic) père en Dieu M^{re} Jacques-Adhémar de Monteil de Grignan, cons^r du R. en ses conseils, évesque et comte d'Vzès, oncle dud. espoux et plusieurs autres, et ont signé : De Grignan évesque et comte dusés (sic), François Adhémar de Grignan, François-Marquerite de Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, Louis de Grignan, H. de Colanges, G. de Colanges, A. (abbé) de Liury, Lefeuve dormesson (sic). » (Reg. de St-Nicolas des Champs.)

L'âge de 18 ans donné par cet acte à M^{lle} de Sévigné, la supposerait née en 1651, et nous avons vu tout à l'heure qu'elle naquit en 1676. Je n'attribue cette singulière erreur ni à la coquetterie de mad. de Sévigné, ni à François-Marguerite, qui pouvait bien avouer ses vingt-trois ans, car elle était très-jolie et avait l'air d'une toute jeune fille, ni à la courtoisie du curé de St-Nicolas ; c'est simplement un *lapsus calami*.

François-Adhémar de Grignan, que l'acte précédent dit veuf de Marie Du Pied du Fou de Champagne, avait, en effet, perdu sa seconde femme « Marie-Angélique Du Puy (sic) Du Fou de Champagne, le 30 mai 1667 ; elle était morte rue de Bétizy, à l'hôtel de Bellevue, et avait été enterrée, le mardi 31, à St-Germ. l'Auxerrois. M. de Grignan, qui en était à son troisième mariage, en 1669, avait épousé en premières noces, Angélique-Clarisse d'Angennes ; il avait eu d'elle une fille, Julie-Françoise, baptisée le 26 juillet 1663, et tenue par « François-Adhémar de Monteil de Grignan, Archevêque d'Arles », qui se fit représenter, et par « Julie-Lucine-Marie d'Angennes, gouvernante des enfants de France, épouse de Messire Charles de Ste-Maure, etc. (St-Germ. l'Auxer.) M. de Grignan demeurait alors rue Saint-Thomas du Louvre. — M^{lle} Henry-Julie-Françoise de Grignan épousa le marquis de Vibras, en 1689.

Charles de Sévigné épousa, le 8 février 1684, Jeanne-Marguerite, fille de M. de Bréhan de Mauron, conseil^r au parlem^t de Paris. Cette dame vivait

encore en 1696, et je vois dans l'Armorial de Bretagne (Bibl. Imp., Ms.) que les deux époux portaient « écartelé d'argent et de sable, accolé de gueules à un léopard d'argent. » Argent et sable étaient de Sévigné. — Charles de Sévigné, qui vécut longtemps dans le monde des beaux esprits et des femmes à la mode, était en relation d'amitié avec Jérôme de Pontchartrain. On garde aux Arch. de la marine, dans le volume de Maurepas, 1694, deux lettres écrites par le jeune ministre au chevalier, homme de quarante-sept ans alors, la première datée de Brest, le 5 juillet 1694 ; l'autre, datée de Paris le 19 déc. de la même année. Par la première, nous apprenons que, dans la dispute des anciens et des modernes, Sévigné avait, à la suite de Perrault, pris parti pour ces derniers. Pontchartrain le raille à ce sujet. La seconde, sur le même sujet et sur le même ton, et d'un ton assez agréable.

On se rappelle que, le 17 nov. 1675, mad. de Sévigné écrivait à sa fille :

« Il y a un chevalier de Sévigné qui est votre parent et mon filleul. Le chevalier de Buons dit qu'il est fort brave... Il voudroit bien avoir un vaisseau. Vous qui gouvernez M. de Seignelay, vous pourriez bien aisément obtenir pour lui ce qu'il souhaite. »

Les éditeurs nombreux des lettres de madame de Sévigné, qui ont attaché des notes utiles aux pages curieuses de la correspondance de la marquise, n'ont point éclairci ce passage. Tâchons de combler le vide que présente en ceci leur travail. L'abbé Arnault, dans ses Mémoires, dit, sous la date de 1657 : « Ce fut » en ce voyage que M. de Sévigné me fit faire con- » naissance avec l'illustre marquise de Sévigné, sa » nièce. » Je n'ai rien trouvé sur le frère du beau-père de la marquise ; quant à son fils le chevalier, c'est différent. La marine comptait parmi ses officiers deux Sévigné, frères, dont l'un était celui que sa marraine recommandait à mad. de Grignan. Dans les papiers conservés aux Archives, les Sévigné ne sont point distingués par leurs noms de baptême, car il est remarquable que Colbert, homme d'ordre, quelquefois jusqu'aux plus petits soins, n'ait jamais jugé nécessaire de faire dresser les listes des personnels civil et militaire de la flotte et des ports, en exigeant que les noms des officiers fussent précédés ou suivis de leurs prénoms, seul moyen d'éviter les confusions fâcheuses dans lesquelles on est exposé à tomber à tout instant. L'Armorial de Bretagne (an. 1697), art. *Rennes*, m'a aidé à démêler les deux Sévigné marins ; voici ce que j'y ai lu :

« Jacques-Christophe de Sévigné, capit. des vaiss^x du Roy, cheualier de l'ordre » (royal) « et militaire de St-Louis, et Marie-Anne du Mésean. sa femme, portent écartelé de sable et d'argent, accolé d'azur à trois têtes arrachées d'argent, deux et une. » — « Christophe-Jacques de Sévigné, cheualier de Montmoron, capit. des vaiss^x du R., porte écartelé de sable et d'argent. » (Bibl. Imp., Ms.)

De ces deux capitaines, celui à qui s'intéressait mad. de Sévigné, c'est le premier ; il eut une commission d'enseigne, le 18 juin 1664, pour servir sur l'*Ecureuil*, commandé par M. de Preuilly d'Humières. Ce fut seulement le 1^{er} mars 1673 que Jacques-Christophe fut fait lieutenant de vaisseau. La recommandation de mad. de Grignan ne fut point efficace, elle ne devait pas l'être. Seignelay ne pouvait pas déceimment faire, après deux années de services qui, pour bons qu'ils fussent, avaient été cependant sans éclat, d'un lieut. un capitaine de vaisseau. Le chevalier eut le brevet de capitaine à

la promotion du 7 fév. 1678. Il mourut à Brest le 8 juin 1700. Quant à Christophe-Jacques, comte de Montmoron, enseigne en 1666, lieutenant le 4 mars 1673, il devint capitaine le 29 janvier 1680, et mourut à Brest le 28 mai 1719. Dans un des volumes de quittances d'officiers (Arch. de la mar.), il en est une donnée, le 16 nov. 1672, de la somme de 150 l. pour ses appointements des mois de juillet, août et sept., par Jacques-Christophe, enseigne de vaisseau sur le *Foudroyant*; elle est d'une écriture et d'une orthographe également mauvaises, et signée « de Sévigné. » — Jacq.-Christ. et Christ.-Jacq. Sévigné avaient une sœur, Marie, qui épousa Emmanuel du Hallay, qui portait de gueules, fretté d'argent. (Armorial de Bretagne.) — Un Charles de Sévigné, comte de Montmoron, frère, je crois, de Marie et des deux marins, épousa « dame Marie Dreux »; il demeurait rue de Picpus, et, le 9 avril 1674, il fit baptiser Charles, né le 12 mai 1663. Cet enfant fut tenu par « Charles de Sévigné, marquis dud. lieu, guidon des gardames de monseigneur le Dauphin » — c'est le fils de mad. de Sévigné — et par « dame Marie-Marguerite Bodinet, femme de M. Dreux, conseil^r au parlement ». L'acte enregistré à St-Paul est signé : Sévigné (c'est le père), M M Bodinet, G de Sévigné (c'est le parrain), C de Sévigné (c'est l'enfant, qui avait neuf ans). — Le successeur de M. Lefev, notaire, garde le contrat de mariage de « Renault de Sévigné avec dame Elisabeth Pona, déc. 1650 », et une quittance de ce Renault donnée en décembre 1651. — Outre les Sévigné dont il vient d'être question, je dois nommer « Gilles de Sévigné, écuyer, chevalier »; la réunion de ces deux qualités est singulière et n'est peut-être qu'une faute du rédacteur de l'acte que je vais mentionner, qui oublia d'effacer le premier « seign^r vicomte de Pouro ou Ponro ». Il avait épousé Marie de Chevards, et demeurait rue du Mail. Le 23 oct. 1658, il eut un fils, baptisé le lendemain sous le nom de Charles et tenu par « Charles de Montesson, lieutenant général des armées du R. » (St-Eust.) — N'oublions pas de dire que « Marie de Rabutin, fille de noble homme monsieur de Chantalle (*sic*) baron », tint sur les fonts, le 22 juin 1639, « Louis, fils de Laurent-Etienne, valet de chambre de Monseigneur, frère unique du Roy, et de Marguerite Carelle, demeurant d'Orléans. » (St-Eust.) — F. ANGENNES, AU BIX (St), CAFÉ, COULANGES, DREUX, GRIGNAN, PREUILLY, RUBITIN, SENNETERRE, TOURVILLE, VIBRAIS, WATEL.

SÉVIGNY (FRANÇOIS DE LA TRAVERSE, ^{sr} DE).
1658—17.

Comédien médiocre qui tenta deux fois de s'établir à la Comédie française et ne réussit pas plus la seconde, Mithridate, en 1712, que la première, Oreste, le 31 mars 1688. Le Mazurier (*Galerie du Th.-Fr.*), qui le nomme Pierre-François de La Traverse, ne sut pas plus son véritable nom que son origine. François était fils de Jean de La Traverse, natif de Paris, fils lui-même de Roch de La Traverse et de Germaine Banche. Jean demeurait dans la vieille rue du Temple, « chez M. Saron, m^e cuisinier », lorsque, le 6 fév. 1676, il épousa Marie Collebœuf, fille de feu Mathieu Collebœuf et d'Anne Petit-Jean, demeurant rue Gousture-St-Gervais. (Reg. de St-Gervais.) Compagnon cuisinier chez Saron, J. de La Traverse voulut avoir une gargote à lui. Il ouvrit une boutique rue de la Marche, au Marais, où il perdit bientôt sa femme. Il se remaria

et prit une parente de sa défunte, Françoise Petit-Jean, dont il eut, le 2 fév. 1656, *Daniel-Charles*, que tinrent Pierre Petit-Jean et Charlotte Le Noir, veuve de Daniel Petit-Jean, capit. de cavalerie au régiment de Turenne, dem^r rue de la Marche. Le lundi 8 juillet 1658, J. de La Traverse eut *François*, de qui fut parrain François Bocquet, traicteur, rue du Coq, et marraine Marie Petit-Jean, femme de François Le Noir, cap^m d'infanterie au régiment de Lorraine, dem^r rue de Poitou. (St-Nicol. des Champs.) Notons que ce cap^m d'infanterie fut le comédien qui s'acquit de la célébrité sous le nom de La Thorillière. Le 3 juillet 1668, J. de La Traverse eut *Simon*, né rue de la Perle. La Traverse eut un quatrième enfant, *Jean*, né rue St-Honoré et baptisé le 8 septembre 1673. (St-Eust.) *Louis*, né vers 1674, fut le 5^me enfant du traicteur, qui en eut un sixième, *Antoine*, lequel mourut le 27 avril 1671 et fut enterré à St-Gervais. Jean de La Traverse signa ce jour-là :

François de La Traverse épousa, le jeudi 12 oct. 1679, Marie-Angélique Picorin et non Jeanne Baron, petite-fille de Michel Baron, comme Fa cru Le Mazurier. Marie-Angélique avait 25 ans; il en avait un peu moins de 22. (St-Nicol. des Champs.) Il n'eut qu'un enfant, *Nicolas*, tenu, le 29 juillet 1680, par Charlotte Le Noir, femme de Michel Baron. (St-Sauveur.) — Louis de La Traverse, frère de François, ne joua point la comédie. Il eut deux mariages; le 31 janv. 1704, « veuf de Marie-Anne Pourbay », il épousa « Françoise Desmares, âgée de 18 ans, fille de Nicolas Desmares et d'Anne-Françoise Demebault, dem^r rue Mazarine ». Le mariage eut pour témoins Françoise Petit-Jean de La Roque, veuve de Jean de La Traverse, *m^e d'hôtel de chez le Roy*. — Oh! oh! voilà le petit traicteur de la rue de la Marche arrivé à la cour! — Anne, Marie et Marie-Anne de La Traverse, sœurs du marié, Nicolas Desmares, etc. (St-Sulp.) — François de La Traverse, le comédien malheureux, alla mourir en province dans une troupe de campagne. — Voy. BARON, DESMARES, LA THORILLIÈRE, LA ROQUE.

SEVIN (PIERRE-PAUL).

1670-90.

Ce peintre naquit, dit-on, en 1650 à Tournon. Il fit, étant jeune, un voyage à Rome, d'où il vint à Lyon. Il s'y établit. En 1688, il était à Paris; je vois que, le 14 octobre, il tint, sur les fonts de baptême, une fille du graveur Louis Boudan. L'acte que j'ai sous les yeux le dit : « Messire Pierre-Paul Sevin, peintre ordinaire du Roy ». Au bas de ce document est la signature fort historique et prétentieuse de l'artiste. Le 5 janvier 1690, P.-P. Sevin fut nommé par l'échevinage de Lyon « peintre ordinaire de la ville »; mais il fut révoqué bientôt, pour cause d'incapacité, et eut pour successeur, le 7 sept. 1670, Paul Mignard. (Arch. de la ville de Lyon.) Sevin dessina plusieurs planches, que grava C. Vermeulen : 1^o pour la *Relation* de l'Ambassade de M. le chevalier de Chaumont à la cour du Roi

de Siam (in-12, Paris, 1686); 2^e pour le livre de Simon de La Loubère, intitulé « *Du Royaume de Siam* » (2 vol. in-12, 1691); 3^e pour le *Voyage à Siam* du Père Guy Tachard (1 vol. in-4^o). Dans une des planches de ce dernier ouvrage, Sevin représenta l'audience donnée par Louis XIV aux Ambassadeurs du Roi de Siam, en 1686. Quelques-unes des planches de Sevin sont signées : « P. Sevin fecit », les autres sont signées seulement : « Sevin ». J. Cotelle peignit, à Rome, un portrait de P.-P. Sevin, que G. Vermeulen grava à Paris. — *Voy. AMBASSADEURS DE SIAM, BOUDAN, COTELLE, MIGNARD, PEINTRES ORDINAIRES DE LA VILLE DE LYON, VERMEULEN.*

SIEGE DE PARIS. 1590.

« Le 12 (mai), « il » (Henri IV) « fit assaillir les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin par un corps nombreux que commandait La Xone. Les soldats français, allemands et suisses de la Ligue, soutenus par les compagnies bourgeoises, se défendirent avec tant de vigueur que La Xone, grièvement blessé, fut obligé de battre en retraite. (Henri Martin, *Hist. de France*, 1843, tome XI, p. 264.)

Au sujet de cette attaque du 12 mai 1590, voici ce que je lis au registre de St-André des Arcs : « En ce mesme jour de vendredi 18^e de may 1590, a esté enterré au cimetierre Sainct-André des Arcs à Paris Jehan Des Halles, capitaine d'une compagnie de lansquenets (*sic*) lequel avoit esté blecé (*sic*) par les huguenots, le samedi 12^e jour dud. mois, quand lesd. huguenots, maudits de Dieu et de ses Anges, voulurent entrer au faux bourgs Sainct-Laurens, qui furent repoussez rudement avec leur perte et confusion par la grâce de Dieu. »

| | |
|---------------------------|--------------|
| SILVESTRE (ISRAËL). | ? 1621—1691. |
| (CHARLES-FRANÇOIS). | 1667—1748? |
| (LOUIS I ^{er}). | 1669—1740. |
| (ALEXANDRE). | 1672— ? |
| (LOUIS II). | 1675—1760. |
| (NICOLAS-CHARLES). | 1699—1767. |

On croit que les Silvestre étaient d'origine écossaise; je n'ai rien à dire à cela, bien qu'il me semble que leur nom n'aît point une forme écossaise. Gilles Silvestre, le chef connu de la famille, épousa, à Nancy où il était établi, la sœur d'Israël Henriet, peintre dont on ne connaît point de peinture, graveur qui grava peu, je crois, et marchand d'estampes qui avait ouvert une boutique rue de l'Arbre-Sec, à Paris. Du mariage de Gilles Silvestre et d'Elisabeth

Henriet (fille de Claude, peintre), naquit, à Nancy, le 15 août 1621, — je n'ai pu vérifier cette date, — Israël Silvestre qui devint, comme on sait, graveur très-habile et produisit un grand nombre de morceaux, édités, les premiers du moins, par Israël Henriet. Cet Henriet mourut en 1661 :

« Le lundy 25^e avril 1661, conuoy général de feu M. Israël peintre-dessinateur du Roy, pris rue de l'Arbre-Sec. Regu 58 l. 14 sols. »

Remarquons que Faete nommé Henriet par son seul nom de baptême, comme on le voit nommé le plus souvent sur le titre des recueils qu'il a publiés. Ajoutons que, probablement, ce fut Henriet qui mit le crayon et le burin à la main de son filleul et neveu Silvestre. Celui-ci prit la suite du commerce de son oncle, et l'on a de lui un recueil qu'il publia, en 1661, auteur et éditeur à la fois. Israël Silvestre songeait alors au mariage; il avait quarante ans et avait jeté les yeux sur la fille d'un marchand qui avait perdu son père et dont la mère avait un second mariage. Le dimanche 10 sept. 1662, il épousa Henriette Selincart, fille de feu Pierre, marchand à Paris, et de Marguerite Janson. Un des témoins d'Israël fut « M. de La Fleur, prieur de Chasteois en L'aurence (*sic*) »; un de ceux d'Henriette fut « Jacques Coullon sieur de Bréval, son beau-père ». (St-Barthélemy.) — Ce n'était pas pour la première fois que les Selincart entraient par des alliances dans le monde des arts; un Robert Selincart, juré briseur de sel au grenier de Paris, avait épousé, avant 1650, Marie Millot, fille de Rolland Millot, m^e peintre. — Isr. Silvestre eut huit enfants de son mariage : 1^o *Charlotte-Marguerite*, baptisée le 19 août 1663, tenue par Charles Le Brun; 2^o *Henriette-Susanne*, nommée par Susanne Butay, femme de Le Brun (10 juil. 1664); Gédéon Barbier, s^r Du Metz, « Intend^t des meubles de la Couronne », fut parrain de cette fille; 3^o *Charles-François*. Ce garçon, quand ses aînés avaient été baptisés à St-Germ. l'Auxer., le fut à St-Eust., son père ayant quitté la rue de l'Arbre-Sec pour sa maison de la rue du Mail. Le baptême eut lieu le 10 avril 1667. 4^o *Louis*. Le dauphin fit à Silvestre l'honneur de tenir cet enfant, qui, venu au monde, le 20 mars 1669, au Louvre, où notre artiste avait été logé récemment, fut baptisé, « le mardy 26^{me} mars », par l'archevêque de Naziance, coadjuteur de Reims. La commère de Louis de France, dauphin, fut Mad. de Crussol. L'acte fut signé par le parrain et le père :

Louis
Israël Silvestre

et par les autres assistants : « Julie-Marie de Ste-Maure, Henriette Selincart, Colombet curé ». (Reg.

de St-Germ.) Le 7 août 1669, Silvestre perdit *Marguerite*, âgée de 17 mois, son cinquième en-

fant. Il eut : 6^o le 21 août 1670, *Charles*, tenu par Ch. Le Brun; 7^o le 27 déc. 1672, un garçon ondoyé le même jour, baptisé le 13 mai 1673 et nommé *Alexandre*, par « Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi », et par « Marie Guichon femme de Charles Perrault, contrôleur des bâtiments du Roy ». — Cet Alexandre Silvestre est celui que M. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*, 1855) dit avoir été *Fainé* des fils d'Israël, et qu'il a eru né en 1650. On voit que l'erreur est d'importance; 8^o *Louis II*, qui ne naquit point à Paris, mais dont la naissance doit être reportée à l'année 1675.

Henriette Selincart mourut, « âgée de 36 ans », le 1^{er} sept. 1689, à minuit. (St-Germ. l'Auxer.) — Le 10 fév. 1681, Israël Silvestre maria sa fille Henriette-Susanne à un avocat au parlement, Nicolas Petit, âgé de 38 ans; on l'appelait « M. de Logny ». L'acte de mariage dit la future âgée de 16 ans et demi; elle en avait 23 et demi, étant née le 10 juil. 1664, comme nous l'avons lu. — Israël Silvestre, que le *Dict. historiq. de Paris*, 1779, fait mourir le 9 sept. 1688, décéda, au Louvre, le 11 oct. 1691, à 3 h. après midi, âgé d'un peu plus de 70 ans. Les témoins de son inhumation furent ses fils Alexandre et Louis I^{er} et son gendre Petit de Logny. L'acte de son décès le dit « dessinateur » ord^e du R., maistre à dessigner de Monseign^r le » dauphin et des pages des grande et petite écuries » de S. M., Conseil^r du R. en son Académie Roy. de » peint. et sculpt. ». (St-Germ. l'Auxer.) Silvestre avait été reçu à l'Académie le 6 déc. 1670. — On sait que Colbert donna l'ordre à Silvestre d'aller dessiner les aspects généraux de quelques villes et places attaquées et prises par les armées françaises. Il fit, en 1665, un de ces voyages et il écrivit au ministre quatre lettres datées « de Marsal, 3 oct. samedi 1665 », de Toul, 11 octobre, de Sedan, 21 nov., et de Charleville, du dernier novembre. Il dit qu'il a dessiné Marsal, Moyimmit, Vie, Toul, Sedan, Metz, Mézière, Charleville et Montolympe. Ces lettres que je ne reproduis point, parce qu'elles sont peu intéressantes, sont d'une jolie écriture et d'une assez bonne orthographe; elles font partie de la Collection des lettres reçues par Colbert. (Bibl. imp., Ms.) — Jⁿ Berain, aussitôt Israël Silvestre mort, eut le brevet de dessinateur-graveur du cabinet et de la chambre du R. et le logement de Silvestre au Louvre. Berain était logé au Louvre depuis le 19 oct. 1677; le logement qu'il quitta pour prendre celui d'Israël fut donné à François Silvestre. (Bibl. imp., Ms. Clairamb^t 558, p. 879.) Ce Charles-François était dessinateur, élève de son père et travaillait pour le Roi. Le 24 juil. 1688 — il n'avait que 21 ans et 3 mois — Israël avait obtenu pour lui le brevet de « maître à dessiner des gardes de » la marine, à Brest ». Il garda cette fonction jusqu'à la mort de son père, et quitta Brest après avoir donné sa démission, « le 30 sept. 1691 ». (Arch. de la Mar., *Revue du port de Brest*.) Établi au Louvre, jeune encore et déjà estimé des curieux, Ch.-Fr. Silvestre épousa la fille d'Isaac Thuret, « horloger de l'Acad. des sciences et de l'Observa- » toire ». (Arch. de l'Emp., Bâtim. du R., an. 1680.) Thuret logeait au Louvre. Susanne Thuret donna cinq enfants à son mari, du 1^{er} juil. 1694 au 10 oct. 1703. (Reg. de St-Germ.) Le 1^{er} janv. 1695, le Roi accorda à Ch.-Fr. Silvestre le brevet de « maître à dessi- » guer de Mst le duc de Bourgogne et de M^{tes} les

» ducs d'Anjou et de Berry ». (Bibl. Imp., Ms Clairamb^t 562, p. 1^{re}.) En 1696, Ch.-Fr. Silvestre prit des armoiries, comme tout le monde, moyennant la somme de 20 livres; D'Hoziere lui permit de porter « d'azur à un chevron d'or, accompagné » de trois glands tigés et feuillés de même, deux en » chef et un en pointe ». (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris.) Ch.-Fr. Silvestre, paysagiste dont on ne connaît aucun ouvrage, et dont je n'ai pu trouver l'acte de décès, fut admis à l'Acad. R. de peint. le 30 déc. 1737 : il avait encore peu de temps avant le 15 mars 1738, date du brevet que le Roi donna à Nicolas-Charles Silvestre (né en 1699, fils de Charles-François), de « maître à dessiner du dauphin et des enfants de France, à la place du feu s^r Silvestre, son père ». Le 11 mars précédent, le Roi lui avait donné le logement au Louvre de Ch.-François. (Arch. de l'Emp., E. 3424, fol. 75 et 79.) — Nicolas-Charles Silvestre, âgé d'un peu plus de 18 ans, épousa, le 6 avril 1717, « Madeleine-Charlotte Le Bas ». M. Villot a cru que celle qu'il nomme « Charlotte-Susanne » était fille de Le Bas, l'habile graveur. Madel. Charlotte était fille de « Jean Le Bas, ingénieur es instruments de mathématiques pour le Roy », et de Catherine-Charlotte Le Roy, logés aux galeries du Louvre. Madel. Charlotte avait 17 ans. (St-Germ.) N.-Ch. Silv. eut deux enfants (8 août 1718 et 1^{er} août 1719). — On dit que N.-Charles mourut en 1767, à Valenton, près de Boissy-St-Léger; c'est peut-être aussi là que mourut son père. — Geneviève-Susanne Silvestre, à l'âge de 19 ans, épousa Jⁿ-Bapt. Le Moyné, sculpt. du R., âgé de 31 ans. Elle mourut avant 1713. — Louis I^{er} Silvestre, peintre de paysage et, comme tel, reçu à l'Acad. R. de peint., le 30 oct. 1706, épousa Marguerite Chanillac, qui lui donna *Françoise-Susanne*, laquelle, le 20 janv. 1728, s'unii à un maître peintre nommé Jean-Louis, fils de Germain Barbère, pauvre tailleur mort à l'Hôtel-Dieu le 18 oct. 1723. (St-East.) Louis I^{er} Silv. décéda, rue du Mail, le 18 avril 1740, âgé de 72 ans; il fut inhumé par les soins de son gendre, J.-L. Barbère, « peintre de l'Académie de St-Luc ». (St-East.) — Louis II Silvestre, peintre d'histoire, académicien le 24 mars 1702, obtint du Roi, « le 23 avril 1716, la permission d'aller s'établir auprès du Roy de Pologne, électeur de Saxe » (Auguste III) « pour y remplir la place de premier peintre de S. M. Electorale, à condition de revenir en France au premier ordre du Roy ». (Arch. de l'Emp., E. 9299, fol. 153.) Le 19 janvier 1712, il avait été témoin du mariage de Pierre d'Ulm et avait signé l'acte du mariage : « Louis Silvestre le jeune ». Il avait signé de même l'acte de son propre mariage, « le lundy 7^{me} janv. 1704 ». Ce jour-là, il avait épousé Marie-Catherine Herauld, fille du paysagiste Charles Herauld. (St-Barthélemy.) L. Silvestre demeurait rue de Richelieu, au coin de la rue du Hasard. Le Roi de Saxe donna, dit-on, des lettres de noblesse à son premier peintre qui, après trente-cinq ou trente-six ans passés à la cour de Dresde, revint à Paris. Il avait envoyé, en 1750, quatre petits tableaux au Salon du Louvre; en 1757, il produisit un ouvrage plus considérable : *le Temple de Janus fermé par Auguste*; il avait alors quatre-vingt-un ans. Il mourut, au Louvre, « le vendredi 11 avril 1760, veuf, écuyer, direct^r de l'Acad. R. de peint., premier peintre du Roy de Pologne, électeur de Saxe et directeur de l'Acad. Roy. de Saxe ». Il fut inhumé

en présence de « François-Charles De Silvestre, peintre de Sa Maj. le Roy de Pologne, son fils, et de Nicolas de Silvestre, son neveu ». (St-Germain.) — Louis Desplaces a gravé d'après Louis II Silvestre *l'Amour et Bacchus*; l'estampe fut publiée par Charles-François Silvestre, éditeur aussi de deux estampes de Nicolas Silv., d'après F. Le Moyne, représentant des enfants qui jouent avec des armes; d'un paysage d'après Louis I^{er} Silv. et d'une suite de costumes turcs, probablement gravés d'après ses propres dessins. — Je lis dans un registre du Trésor royal, pour l'année 1667 :

« ... 1 800 l. pour délivrer à Silvestre » c'est Israël, bien entendu « graveur, pour son paiement de huit planches qu'il a gravées pour le service du Roy, savoir: deux planches représentant le profil de la ville de Metz, deux autres représentant la rue de Marsal, une autre représentant la façade de la cour du Cheval Blanc, du chateau de Fontainebleau, à raison de 300 livres chacune, et trois autres des plans des châteaux de Vincennes, de Versailles et du chateau neuf de St-Germain en Laye, à raison de 100 l. pièce. » (Bibl. Imp.) — « A Israël Silvestre, graveur, pour faire les dessins d'architecture, vues et perspectives des maisons royales, carrouels et autres assemblées publiques, la somme de 410 l. pour ses gages et appointements que Sa Maj. lui a accordée par brevet. » (Bâtiments du Roy, 1680.)

Ch. Le Brun fit d'Israël Silvestre un portrait que grava Gérard Edelinck. Au bas de la planche d'Edelinck, Silvestre s'amusa à graver une vue du pont Neuf. La Bibl. Imp. possède une épreuve, tirée en rouge, de cette planche. — Jacques Hérault peignit un portrait de Ch.-François Silvestre, « *atatis sue* 43 »; ce morceau, que grava L. Desplaces, fut donc exécuté, en 1709 ou 1710. — Greuze peignit, en trois quarts, Louis II Silvestre; cette peinture fut gravée avec beaucoup de finesse et d'esprit par A. de St-Aubin. Un profil de ce même Louis, par Cochin fils, fut gravé par Henri Watelè, en 1753. — M. L.-E. Faucheu publia, en 1857, tiré seulement à 159 exemplaires, un « Catalogue raisonné de toutes les estampes qui forment l'œuvre d'Israël Silvestre ». Il a fait précéder son travail d'une notice sur Israël et sa famille, qui ne rend pas inutile l'étude qu'on vient de lire. — Voy. BÉRAIX, HERVULT, LE BRUN (Charles), LE MOYNE (Jean), MILLOT, WATELÉ.

SHIVA. — Voy. BALLETTI.

SIMIANE (Des).

M. Le Momyer, not. à Paris, garde : 1^o un acte (14 juillet 1627), passé par « Guillaume de Simiane, seigneur, marquis de Gordes, conseiller du Roy en ses conseils, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur des ville et citadelle du Pont St-Espirit, demeurant à Paris, rue Beaubourg, paroisse St-Médéric »; 2^o un acte (8 juin 1658), passé par « Edme-Glaude de Simiane, seig^r et comte de Moncha, capitaine-lieut. des gendarmes de la Reyne ». Simiane avait épousé « Claude Roure de Ligneville, mentionnée dans l'acte, ainsi que « Marie de Simiane, épouse de Messire Louis d'Arpajon ». Cette Marie était morte avant le 8 juin 1658. L'acte est signé : « de Simiane-Moncha ». 3^o un acte passé, le 13 août 1658, par « Jacques de Simiane, seig^r de Vernes, conseil^r du R., lieut. g^l de ses armées, gouverneur des ville et citadelle de Valence ». Ce Jacques de Simiane mourut le 22 nov. 1658, rue des Sts-Pères, en sa maison. (St-Sulpice.) — Chez M^e Beau, not., sont des actes de « François de Simiane » (16 mai 1648, 25 sept.

et 13 oct. 1649) et la vente d'une compagnie faite, le 18 déc. 1676, par « Gabriel de Simiane, comte de Gordes ». — M. Galin, not., a aussi des actes de la maison de Simiane, et, entre autres, une quittance à Eléonor Desprez, donnée par « Guill. de Simiane, marq. de Gordes » (14 mai 1632). — Chez M. Rousse, not., est un acte de « Madame de Simiane, marquise de Gordes » (20 avril 1628). — M. Aubry, not., a eu la minute d'un acte passé, en janvier 1654, par « Louis Simiane de Gordes ». Cette minute n'existe plus, tous les actes du xvii^e siècle manquant dans le minutier de M. Aubry. Un autre acte de Fr. de Simiane (1^{er} mai 1663) est porté sur le répertoire de ce vieux minutier. — M. Hatin, not., conserve un acte passé entre « Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres; Jean-Baptiste Chomel; dame Renée-Marie de Rambures, épouse séparée de M^{re} le duc de Gaderousse, et dame Marie-Armande de Rambures, épouse séparée d'Arnault-Gaspard Scipion de Polignac ». (31 mars 1690.) — Voy. GRIMAREST.

1. SIMON (ARNAUD).

1668—72.

Sculpteur inconnu aujourd'hui, qui ne fut sans doute qu'un de ces compagnons ou de ces praticiens qu'emploient les maîtres pour l'exécution matérielle de leurs ouvrages. Il était de Lyon, né sur la paroisse de St-Nizier et fils de Mathias Simon. Il épousa, à Paris, le 17 juillet 1668, Nicolle, fille de Pharon Le Blond, m^e sculpteur. (St-Marie du Temple.) Il eut, le 26 mai 1672, un fils que tint, le 29, François Girardon, l'habile sculpteur. Dans l'acte du baptême, Arn. Simon est dit : « sculpteur ». Probablement il était un des ouvriers de Girardon.

2. SIMON (ANTOINE).

? 1735—1793.

Un homme qui s'est acquis la triste célébrité d'un boureau; un ouvrier que perdit la vulgaire ambition de jouer un rôle politique, un mauvais ouvrier sans doute, qui préféra, aux tranquilles devoirs de sa profession, les agitations de la vie publique, et obtint le périlleux honneur d'appartenir au Conseil général de la commune de Paris pendant la dictature de Robespierre. Cordonnier illettré, il fut choisi par la commune, dont il était un des conseillers, pour garder au Temple le jeune Louis de Bourbon, fils de Louis XVI. Gardien de cet enfant, il eut auprès de lui le titre dérisoire de son « précepteur ». L'histoire (elle a peut-être exagéré les choses) nous le représente comme un être grossier, sans cœur, dur au pauvre orphelin commis à ses soins, et incapable d'apprendre à son élève autre chose que la langue des halles et le catéchisme républicain. — Antoine Simon, né vers 1735, eut deux mariages, d'où les philosophes bienveillants de l'école de Bernardin de St-Pierre concluraient qu'il devait être aimable et bonhomme. Il n'était peut-être pas méchant au fond, mais la politique le gâta; le désir de n'être, en fait d'opinion, au-dessous d'aucun de ses collègues, le perdit peut-être. M. Guizot a dit dans ses *Mémoires* : « Même pour les plus honnêtes gens, la » politique n'est pas une œuvre de saint. » — Simon épousa d'abord Marie-Barbe Hoyau; puis, devenu veuf, il s'unif, le 20 mai 1788, à « Marie-Jeanne Aladame, fille majeure de Fiacre Aladame et de Reine-Genève Aubert ». Les deux époux, mariés à St-Côme, demeurèrent rue des Cordeliers, où Simon était établi maître cordonnier. Antoine Simon, gendre de Reine Aubert, eut pour témoin un nommé

Le Roy; il dut débaptiser ces gens-là quand il fut à la hauteur des idées de ses amis politiques. L'acte de son mariage est signé par lui : » Simon », d'une main fort peu exercée à l'écriture, et par sa femme : « Aladame » d'une plume encore plus novice. Simon fut une des *cent vingt-huit* personnes, hommes et femmes, qui, le 10 thermidor an II (28 juillet 1794), furent décrétées d'accusation, mises hors la loi et envoyées à la guillotine, quelques-uns le jour même. Simon fut de ceux-ci; il périt le même jour que les deux Robespierre, Goujon et St-Just. Voici ce qu'on lit dans le registre de la municipalité de Paris :

« 27 thermidor an 2. Acte de décès du dix de ce mois, d'Antoine Simon, cordonnier, âgé de 58 ans, natif de Troyes département de l'Aube, domicilié à Paris rue Marat, n° 32. Vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du dix de ce mois, signé Xérot, commis greffier. Vu par l'officier public Antoine Trial. (Signé) Trial père. » — *Voy. TRIAL.*

SIMON (CLAUDE, duc de St-). 1606—1693.
(Louis). 1675—1755.

et autres.

« Je suis né la nuit du 15 au 16 janvier 1675, » de Claude, duc de St-Simon, pair de France, et de » sa seconde femme, Charlotte de l'Aubespine, unique » de ce lit. » Louis de St-Simon ne dit rien du lieu de sa naissance, de son baptême et des parrains qui le tirent sur les fonts; je me suis mis en mesure de combler cette lacune, qu'aucun des éditeurs des *Mémoires* n'a remarqué ou n'a pu remplir. — Claude de St-Simon avait épousé en premières noccs « Henriette-Diane de Budos de La Porte, qui mourut le 2 déc. 1670, et dont le corps, présenté à St-Sulpice, le lendemain, fut « transporté en la ville de Senlis », où il fut enterré « dans l'église cathédrale ». (St-Sulp.) Le second mariage de Claude de St-Simon eut lieu non pas le « 12 octobre 1670 », comme je l'ai vu imprimé quelque part, mais bien le 17 octobre 1672. En voici l'acte qui est au registre de St-Paul :

« Messire Claude de St-Simon, duc et pair de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur des ville, château et comté de Blaye, vidame de Chartres, seigneur de la Ferté-Renault et autres lieux, veuf de dame Henriette de Budos, marquise de La Porte, de la paroisse St-Sulpice et très noble damoiselle Charlotte de l'Aubespine de Chasteauneuf, âgée de 27 ans, fille de deffunt haut et puissant seigneur François de l'Aubespine, marquis de Hauterive et Chasteauneuf, etc. »

Ce mariage fut célébré à la chapelle de l'hôtel d'Angoulême. Claude signa : « Le duc de St-Simon. » Louis de St-Simon, l'auteur célèbre des *Mémoires*, vint au monde à Versailles, petit village qui commençait à se transformer et à prendre ce grand et imposant caractère qui en fit une des plus belles villes du monde. Le baptême ne suivit pas immédiatement la naissance de Louis, qui fut ondoyé « à la maison » avec « la permission de Monseigneur l'archevêque de Paris, par Messieurs de St-Sulpice ». Claude de St-Simon demeurait à Paris, rue des Sts-Pères. Ce fut seulement deux ans et demi après sa naissance que Louis de St-Simon, porté de Paris à Versailles par ordre du Roy, reçut le baptême dans la chapelle du château. Le jeune Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche firent à Claude de St-Simon l'honneur de tenir leur fils, à qui le Roi donna son nom. C'est le 29 juin 1677 que les cérémonies du baptême furent suppléées à cet enfant par « Mgr l'éminentissime cardinal de Bouillon, grand

aumônier de France », en présence du curé de St-Julien, alors l'église paroissiale de Versailles. Le procès-verbal de la cérémonie, inscrit au registre de St-Julien (an. 1677, fol. 15), fut signé « Louis, Marie-Thérèse, le duc de St-Simon, Charlotte de l'Aubespine (sic) et n. Thibault ». Le duc Claude se fit délivrer un extrait de cet acte qu'il présenta à la sacristie de St-Sulpice le 8 juillet 1677, et qu'on transcrit sur le registre des naissances, où il est au fol. 86.

Louis de St-Simon perdit son père en 1693 :

« Le dit jour » (onzième de may 1693) « a esté fait le convoi et enterrement de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Claude duc de St-Simon, pair de France, doyen des chevaliers des ordres du Roy, gouverneur pour Sa Majesté des ville, château et comté de Blaye, grand bailli et gouverneur de Senlis et Pont Ste-Maixance (sic), cy devant premier escuyer de Sa Majesté et de feu Louis XIII, premier gentilhomme de sa chambre et grand louetier de France, décédé en son hostel, rue St-Père (sic) en cette paroisse, le 13^{me} du présent mois, âgé d'environ quatre vingt six ans » (St-Simon dit dans ses *Mémoires* : « Mon père né en 1606 ») « et ont assisté aud. convoi et enterrement Estienne Chagrain, maître tisserand, François La Chevre, charpentier, F. Michel Chevalier, prestre, Antoine Baillaudeau ecclésiastique et autres. »

(Chagrain et La Chèvre étaient deux des officiers de l'église qu'on voit figurer souvent dans les actes enregistrés à St-Sulpice.)

Claude de St-Simon était à Paris en 1647. Il estimait le comédien Floridor; aussi, le 18 mai 1647, tint-il sur les fonts le fils de cet acteur, ayant pour commère madame la comtesse de Fiesque. Le 15 mars précédent, il avait fait baptiser, à St-Sulpice, *Marguerite-Gabrielle-Louise*, une fille née le 2 déc. 1646, de son mariage avec Henriette-Diane de Budos. « Monseigneur Louis de Bourbon, pair et premier prince du sang » (le prince de Condé), avait tenu cette fille avec « Madame Marguerite-Gabrielle-Louise, princesse douairière de Montmorency. » En mai 1647, Claude de St-Simon ne demeurait pas sur le territoire de St-Sulpice, mais « sur le quay du Louvre, près l'égoût des Tuileries ». Le 18 sept. 1650, il fit présenter au baptême *Louis*, qui eut pour parrain « Messire Louis de Crussol, abbé des abbayes de Cerque et de Figac », et pour marraine, « mad. Louise de Crussol, femme de Messire » (Charles) « de St-Simon, chevalier des ordres du Roy. »

Louis de St-Simon (l'auteur des *Mémoires*) avait vingt ans et trois mois lorsqu'il se maria. Il a raconté lui-même les circonstances de son mariage, célébré dans la chapelle de l'hôtel de Lorges, rue Neuve St-Augustin, le 8 avril 1695. Dans l'acte inscrit à St-Roch, St-Simon est dit :

« Pair de France, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, gouverneur pour Sa Maj. des ville, citadelle et comté de Blaye, bailli et gouverneur de Senlis, Pont Ste-Maixance et château de Feiscan (sic), vidame de Chartres, seigneur et chastelein de La Ferté, etc. » Sa femme « d^{lle} Gabrielle de Durlfort de Lorges » est dite « âgée de dix sept ans, fille de... Guy Durlfort, cheval. des ordres du R. Maréchal de France, général des armées de S. M. sur le Rhin, duc de Quintin, capte des gardes du Roy, gouverneur de la Lorraine et Barrois, comte de Lorge... etc., et de dame Geneviève de Frémont. » L'acte est signé : « Louis duc de St-Simon, Marie-Gabrielle de Durlfort, Charlotte de l'Aubespine duchesse de St-Simon, Guy de Durlfort, G. de Frémont Ma^{le} duchesse de Lorge, G. Dumont, Marianne de Laubespine, de Frémont d'Amneuil, Saint-Simon » (c'est Titus) « Guy de Durlfort, Mailly, G. de Durlfort, Henry de Durlfort duc de Duras, le comte de Roucy, Ché-

rier, Paul Jules Mazarin, Dubourg, Charles de Roze de la Rochefoucault, Barthélemy de Roze de la Rochefoucault, l'abbé Levasseur, René de Gogué, St-Jean, François de Cléran, D. Coïquet curé de St-Roch. »

Louis de St-Simon eut de grandes afflictions dans sa vie, d'ailleurs heureuse et honorée. Il perdit ses deux fils et sa femme, pertes qui le laissèrent inconsolable. Madame la duchesse de St-Simon ne mourut pas à Paris; je n'ai point trouvé l'acte de son inhumation dans les registres de St-Sulpice. Elle fut inhumée à la Ferté-Vidame, ce que nous savons par le testament de son mari, qui ordonna, en 1754, que son propre corps, la mort venue, fût porté à la Ferté, pour y être enterré auprès des restes de Marie-Gabrielle de Durfort; ce qui eut lieu. St-Simon mourut, le 2 mars 1755, en son hôtel, et le 5 furent faits :

« Le convoi et transport à la Ferté-Vidame, diocèse d'Evreux, » de sa dépouille mortelle, « en présence de M^{gr} Charles-Maurice Grimaldi de Monaco, prince de Valentinis, g^d d'Espagne de la première classe, comte de Basse, lieu^t général de Normandie, gouverneur des villes et châteaux de St-Lô, Grandville et isle de Chauz (Chaussey), petit-fils, par son épouse, du défunt, et illustris, et révérendiss. père en Dieu, M^{gr} Claude de St-Simon, pair de France, prince du St-Empire, évêque de Metz et cousin du défunt, » qui signèrent : « Claude de St-Simon, évê. de Metz, le comte de Valentinis. » A ces signatures sont jointes les suivantes : « Le comte de Lorge, le Bailly de Saint-Simon, Montmorency Laval, le vicomte de Choiseul, de Frémont, d'Auneuil, J. Rolland, vic. »

Dans l'acte d'inhumation que je tiens de transcrire en partie, Louis de St-Simon est qualifié « pair de France, comte de Retz, Grand d'Espagne de la 1^{re} classe, chevalier des ordres du Roy, etc... »

— Je ne sais si quelqu'un eut part à la rédaction des *Mémoires* de St-Simon; je ne le crois pas; si cependant Louis de St-Simon eut un collaborateur, ou du moins s'il fut aidé dans les recherches que suppose la connaissance des faits particuliers à tant de personnes nommées, peintes ou déshabillées par le terrible duc, le collaborateur dut être son secrétaire, celui qui d'ailleurs aidait St-Simon pour l'expédition de ses affaires ordinaires. Ce secrétaire se nommait « Jean-Antoine Pousse de Boismartin ». Il avait épousé « Jeanne Dacolle », dont je vois qu'il eut, le 1^{er} février 1697, un fils nommé Louis-Charles, et tenu sur les fonts de St-Sulpice par « Louis, duc de St-Simon, et dame Marie-Gabrielle de Durfort, duchess^e de St-Simon », représentée par « Charlotte de L'Aubespine, duchesse de St-Simon », veuve du duc Claude. En 1698, Louis de St-Simon fut parrain d'un autre enfant de Jean-Antoine de Boismartin. Le 18 juin 1680, Louis de St-Simon, alors vidame de Chartres, avait présenté à l'église « Louis Titus, né le 13^e jour dud. mois, fils de Mess^{rs} Eustache Titus, marquis de St-Simon, aide-major du régiment des gardes françaises du régiment du Roy, et de dame Claire d'autrui (sic, p^r d'hanterive?), son épouse, dem^{te} rue de Beanne, en son hostel ». Louis de St-Simon eut pour commère à ce baptême « d^{lle} Marie-Thérèse d'Aubusson », fille du Maréchal de La Feuillade, qui signa : « Marie-Thérèse Danbusson de la feuillade. » Quant à St-Simon, il signa : « Louis de St-Simon vidame de Chartres. » Eustache Titus signa simplement : « Saint Simon. » (Reg. de St-Sulpice.) — Le 13 mars 1683, L. de St-Simon tint, à Chaillot, avec sa femme, un fils de Charles Capron, jardinier. Il signa d'une écriture très-mal conformée : « Le vidame de Chartres. »

— Le vieux mimier de M. Gallin, notaire à Paris, contient plusieurs actes passés au nom de Claude de St-Simon, de 1670 à 1692; un acte du 12 oct. 1674 : « Madame la duchesse de Brissac à M^{re} le duc de St-Simon son père »; un testament de « Louis de St-Simon » (c'est le cheval^{ier} de Malte), du 2 juin 1679; enfin, un acte de « Louis, duc de St-Simon », du 18 mai 1693. — Les archives de M. Le Monnyer, not., gardent des actes dont les futurs biographes des St-Simon pourront peut-être tirer quelque lumière, et que je me fais un devoir de leur signaler. Ce sont : 1^o un acte du 24 avril 1639, qui intéresse « Charlotte de St-Simon, femme de Charles de Perthuis, seig^r des Vosseaux »; 2^o un acte du 29 juin 1646, au nom de « Léonard-Antoine de St-Simon, marquis de Courtoimer et de Longueil, seigneur de Maisons-sur-Seine, président au parlement de Paris »; 3^o un acte du 3 mars 1639, au nom de « Claude, duc de St-Simon, pair et grand louvetier de France... et baron d'Arzilliers et de Verigny au Perche, par don à lui fait par le Roy de cette baronnie. »

— Je trouve dans un des registres protestants conservés aux archives de l'Etat civil (Palais de justice à Paris) : « Promesses de mariage d'entre h^t et puis^t seig^r Messire Claude-Antoine de St-Simon, chevalier, marquis de Courtaumer, fils de h^t et puis^t seig^r Messire Léonor (sic) Antoine de St-Simon, chevalier, marquis de Courtaumer (sic), et de h^{ie} et p^{ie} dame Marie de La Noue », avec « d^{lle} Jeanne de Gaumont, fille de M^{seig^r} Jacques Nompur de Gaumont, duc de La Force, pair de France, et de Marie de St-Simon; publiées le 19 mars, 6 et 12 août 1682. » — On lit, au registre de St-Sulpice, sous la date du 3 juin 1679, la mention de l'enterrement de « Louis de St-Simon, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et commandeur du Pieton (sic), âgé d'environ soixante-quatre ans, mort le 2, rue St-Benoît ». Le s^r de Grouchy, intendant de M. le duc de St-Simon, assista à cet enterrement. — « Charles de St-Simon, chev. des ordres du Roi, seig^r du Plessis et de Pont Ste-Maxence, maître de camp du régiment de Navarre et gouverneur de Picardie », fiança et épousa, à St-Eust., le 1^{er} sept. 1634, « dam^{lle} Louise de Crussol », dans la chapelle du Petit-Bourbon, avec la permission de l'officier de Paris. (Reg. de St-Germ. l'Aux.) Louise de Crussol, veuve alors de Charles, marquis de St-Simon, mourut « le 19 avril 1695, à onze heures du soir, rue d'Enfer, proche les Chartreux », et fut transportée, par le clergé de St-Benoît, « aux dames religieuses » de l'abbaye aux Bois, pour y estre inhumée, le « vendredi 22 avril ». L'acte est signé : « Crussol Florensac, Félix-Louis Daymargues, Verneuil, du Pradel et Baudens. » — Marie de St-Simon, fille de Louis de St-Simon, châtelain d'Orchier, qui épousa, le 16 sept. 1616, Robert, seig^r de Chéri (sic) en Bourgogne, mit au monde, le 23 décembre 1620, un fils, qui fut baptisé le 3 janvier 1621 à St-Eustache, ayant pour marraine « dam^{lle} George (sic) de l'Hospital, damoiselle de Vitry ». Marie de St-Simon est dite, dans l'acte que j'ai sous les yeux, « femme de noble homme Robert de Chieri (sic), escuyer de mad. la duchesse de Longueville, demeurant rue des Bons-Enfants. »

— Le lundy 28^e february 1650 » (après une opposition levée) « fut marié par sentence de l'officier de Paris du 27^e du présent mois h^t et puis^t seigneur, M^{re} Claude de St-Simon, chevallier, baron de Falvy, et d^{lle} Henriette Ma-

ric Le Clerc de Lesseville fille de feu M^r Antoine Le Clerc de Lesseville, vivant conseiller maître d'hôtel ordinaire du Roy et de dame Claude Poncher, marquise de Boury ses père et mère : présens dame Marie Damerval, veuve de feu h^e et puis^t seigr^r Messire Isaac de St-Simon, cheualier baron de Faluy seigr^r chastelein de Vaux sur Nelain (sic) et autres lieux, M^{re} Nicolas du Tot, M^{re} Pierre de Roncherolles, M^{re} Louis de Roncherolles, abbé, M^{re} Henri de Gouffier seigr^r d'Espagne, M^{re} Nicolas du Tot, abbé, dame Claude Poncher, marquise de Boury, mère de l'épouse, M^{re} Nicolas Le Clerc de Lisseville... doyen de la chambre des comptes, ayeul, dame Catherine le Boulanger son ayeule, h^e et puis^t dame Anne le Camus de Jamville (?), épouse de M^r le duc d'Anville, M^{re} Eustache Le Clerc de Lesseville » (conseiller au parlement), « abbé de St-Crespin de Soissons son tuteur, etc. (Signé) Claude de Saint-Simon, Henriette-Marie Le Clerc de Lesseville, M. Damerval, Nicolas du Tot, Pierre de Roncherolles, Louis de Roncherolles, Nicolas du Tot, Henry de Gouffier, Claude Poncher, Anne Le Camus Sambuille, Catherine le Boullanger, etc. » (Reg. de St-Paul.)

Jignore si ce Claude St-Simon est parent de l'autre Claude. — Voy. AMBASSADEURS DE SIAM, 2. ARTAGAX, BEAUVAS (Mme de), BOXIVET, CRUSSOL, FLORIDOR, LA FORCE (de), LUYXES (de), MIGNOT (Françoise), MOXSTIER (du), TRÉVILLE, VAUBAN, VITRY, VOITURES, VOLTAIRE.

SIMONNEAU (CHARLES). 1656—1728.
(LOUIS). 1657—1727.
(PHILIPPE). ? — ?

On connaît plusieurs ouvrages de Charles et de Louis Simonneau, graveurs originaires d'Orléans, admis à l'Académie royale de peinture, Charles, le 18 juin 1710, sur le portrait de Mansart d'après de Troy; Louis, le 29 mai 1706, sur le portrait de M. de Charmoy, d'après Bourdon. Charles Simonneau, qui signait quelquefois : « *Simonneau Major* », et quelquefois : « *Charles Simonneau l'aîné* », donna en 1694 *la Judith* au burin, d'après Ant. Coyvel; en 1713 une *Bacchante*, d'après Elisabeth Cheron Le Hay; en 1713, *Pau et Syrinx*, d'après le même artiste; en 1715, un portrait de Mesnager, d'après Rigaud, et à peu près dans le même temps, non moins bon et aussi d'après H. Rigaud, un petit portrait du duc de Bourgogne. D'après Van der Werff, il grava un portrait de Henriette de France, dont la date de la publication n'est pas connue. Quant à Louis Simonneau, qui publia des recueils de lettres d'écriture, majuscules et minuscules, il signa une de ses planches : « *Lud. Simonneau Aurel. fecit 1695* ». On a de lui quelques pièces d'après Antoine Dieu, et un portrait d'Antoine Arnauld. — Charles Simonneau, qualifié « graveur du Roy », épousa Marie-Anne Galand, qui, le 3 février 1685, lui donna *Philippe*. (St-Benoît.) Simonneau signa ce jour-là : « G Simonneau, » Le 11 mai 1686, il fit baptiser « *Marie-Catherine* », tenue par « Louis Simonneau, graveur », qui signa : « L. Simonneau de Montoban. » Louis Simonneau épousa la sœur de sa belle-sœur, « Geneviève Galand »; il était veuf lorsque, « le seizième jour de janvier 1727 », il mourut « âgé de 70 ans, designateur et graveur ord^{re} du Roy ». Il demeurait rue des Bernardins. Il fut enterré en présence de « Philippe Simonneau, designateur et graveur de l'Académie des sciences ». (St-Nicol. du Chardon.)

Philippe Simonneau, dont je n'ai vu qu'un portrait, celui de Cosme III, d'après un dessin de Sébastien Le Clerc, épousa « Anne Langlois »; il eut *Charles-Philippe*, qui mourut le dimanche 27 juin 1729. (St-Etienne du Mont.) Il avait seule-

ment neuf mois. Philippe Simonneau demeurait alors rue de Bièvre, du côté de la place Maubert, chez M. Hideux, procureur. C'est là que demeurait aussi Charles Simonneau au moment de sa mort, arrivée le 22 mars 1728. Charles fut inhumé « dans le tour du chœur de l'église » de St-Etienne du Mont, « âgé de soixante et douze ans ».

SIRI (VITTORIO).

? 1608—1685.

Cet Italien eut le titre et la charge d'historiographe de S. M. le Roi de France. En 1671, il était au nombre des gens de lettres, des artistes et des gens de métiers que Louis XIV avait gratifiés de logements au palais du Louvre. Ce fut là qu'il décéda :

« Du samedi sixiesme octobre (1685) Victor Siri, conseiller d'Etat, historiographe du Roy, abbé de Villemagne, en Languedoc, fut inhumé aagé de soixante et dix sept ans ou emiron, récédé à une heure apres minuit, aux galeries du Louvre, sur des horties (sic p^r Orties). » (Signé). — C. de Batolin; Salvador Faborda Ponugal (?) enuyé de Portugal; Battiani, enuyé de Mantoue; Paolo de Marini; l'abbé de Lansí, ministre de nostre St-Père le Pape; Patrice Cosme, esquier (sic); J. Mutin. « (St-Germ. l'Auxer.)

— L'abbé Siri est mort. Il estoit historiographe du Roy. En conséquence de cette qualité, on est allé demander par ordre de M^r le Chancelier tous les papiers et mémoires qui concernent l'histoire. Le comte Batolin, son parent ou ami et son héritier, a répondu malbonnêtement qu'il les avoit brûlés; et, en effet, depuis la mort de cet abbé, il en a brûlé une si grande quantité qu'il mit le feu dans la cheminée de l'appartement qu'il (l'abbé Siri) « avoit aux galeries du Louvre. Soit pour cette raison ou pour quelque autre sujet, voulant aller au conuy de l'abbé Siri, on l'a conduit à la Bastille et on a posé le scellé chez le defunct. » (Bibl. Imp. Ms. Suppl. franç. 1643; lettre du 10 octobre 1685.)

Ce dernier détail manque d'exactitude. On vient de voir que Batolin assista, le 6 octobre, au convoi de son ami; s'il fut embastillé, il ne put être qu'après la cérémonie. L'abbé Siri fut remplacé au Louvre par le sculpteur Étienne Le Hongre. — Voy. LE HONGRE.

SLODZT (Les).

Sur la plinthe de la statue d'*Annibal*, belle figure qu'on remarque à l'extrémité de la grande allée du jardin des Tuileries, on lit : « *Seb. Slodtz fecit 1720*. » Ce morceau est un des meilleurs ouvrages de son auteur, et une des bonnes productions de la statuaire, pendant le xviii^e siècle. Le critique de la *Biogr.-Michaud* dit que cette figure « manque de noblesse »; elle est noble avec simplicité. Le vainqueur des Romains n'est point posé en triomphateur superbe; il tient, sans affectation, de la main gauche, une bague qu'il va laisser tomber dans le boisseau où sont déjà tant d'anneaux des chevaliers romains tués ou prisonniers. Si la tête d'*Annibal* n'était pas d'un caractère un peu « bourgeois » — comme on dit — la statue serait irréprochable. Sébastien Slodtz avait environ 65 ans lorsqu'il acheva cette production d'un talent qui s'était développé de bonne heure, à l'école de Girardon. Slodtz mourut, en 1726, le 8 mai, à 11 heures du soir, et le Reg. de St-Germ. l'Auxer. dit qu'il avait 71 ans environ au moment de son décès. S. Slodtz était né à Anvers, vers 1655. Quant au lieu de sa naissance, il est affirmé par l'artiste lui-même qui, en 1723, écrivit sur la plinthe de son groupe d'*Aristée et Protée* (à Versailles) : « S. Slodtz, natif d'Anvers. » Pour la date de sa naissance, elle est inconnue; le 21 déc. 1856, je m'adressai à M. le bourgmestre d'Anvers, lui demandant la communication de l'acte du bap-

tème de Slodtz, et, le 5 janvier 1857, ce magistrat me fit l'honneur de me répondre : « Toutes les recherches faites concernant la personne de Sébastien Slodtz, tant dans les archives des paroisses qu'aux archives de la ville et ailleurs, sont restées infructueuses. » Il faut donc déduire, d'une manière approximative, l'année de la naissance de Séb. Slodtz, de la déclaration contenue dans l'acte de son décès. — Séb. Slodtz épousa, vers 1689 ou 1690 — je n'ai pu trouver l'acte de son mariage — Madeleine, fille de l'ébéniste Domenico Cucci, qui travaillait aux Gobelins. De Madeleine Cucci naquirent d'abord quatre enfants, dont je n'ai pas vu les baptisaires : 1^o *Madeline*, qui mourut le 9 oct. 1697, âgée de 5 ans et demi (Reg. de St-Germ. l'Auxer.); 2^o *Sébastien-René*, qui fut sculpteur et mourut jeune; 3^o une seconde *Madeline*, morte au vieux Louvre, le 30 sept. 1705; 4^o *Antoine-Sébastien*, qui dut naître vers le mois de décembre 1694. S. Slodtz, qui, en 1696, s'était établi rue Froidmantan, eut treize enfants : 1^o le 28 janv. 1697, *Marie-Françoise*, que firent François Girardon et la femme du peintre René-Antoine Houasse; 2^o *Jean*, qui vint au monde rue du Coq — aujourd'hui rue de Marengo — le 11 avril 1698; 3^o *Jean-Baptiste*, né au vieux Louvre, le 11 août 1699; 4^o *Gaillaume*, né le 15 août 1700, et mort le 20 février 1702; 5^o *Paul-Ambroise*, le 2 juil. 1702; 6^o *René-Michel*, le 27 sept. 1705 (Antoine-Sébastien, son frère, le tint sur les fonts avec Catherine, fille de René Chauveau, sculpt. du R.); 7^o *Madeline-Denise*, le 16 mars 1709; elle eut pour marraine Denise Aveline, femme de Louis-Michel Dumesnil, peintre de l'hôtel de ville (cette enfant mourut le 16 oct. 1709); 8^o *Dominique-François*, le 20 mai 1711; 9^o et enfin, *Jean-Charles*, le 11 juillet 1716. On voit que Madeleine Cucci ne fut point stérile. Elle avait 41 ans quand elle mit au monde son treizième enfant; Sébastien Slodtz en avait 61. — Le 16 juillet 1715, il avait donné sa fille Marie-Françoise au paysagiste flamand Carcl Van Valens. Sébast. Slodtz ne fut point de l'Académie Roy. de peint.; il était receveur de l'Acad. de St-Luc, qu'il n'avait probablement pas voulu déserter. Slodtz, qui finit son Annibal en 1720, l'avait ébauché en 1687, alors qu'il travaillait à son groupe d'*Aristée et Protée*. En 1688, il reçut 800 l. « à compte du modèle en plâtre » de l'Annibal, 600 l. « à compte pour son groupe », 192 l. pour « deux chapiteaux pilastres droits et deux chapiteaux d'angle, d'ordre Ionique, faits pour Trianon », et 500 l. « à compte d'un grand vase » qu'il faisait en marbre pour l'allée Royale de Versailles. (Bâtiments du Roy, Arch. de l'Emp.) — S. Slodtz tint sur les fonts de St-Séverin un fils de son compatriote, le peintre Nicolas Van Haften.

Je n'ai pu rien apprendre de Sébastien-René Slodtz, sinon qu'il prit de son père les premières leçons de l'art du statuaire. — Jean-Baptiste fut peintre; il tint du duc Louis III d'Orléans la charge de Garde des tableaux du Palais-Royal, avec le titre de peintre surnuméraire de son Alt. Roy. Le brevet de cet office est du 21 nov. 1752; feu M. Frélicr Martin, petit-gendre de J^o-Bapt. Slodtz, et mon camarade aux Archives de la marine, le mit sous mes yeux. J^o-B. Slodtz épousa Marie-Barbe Carlier, dont il eut trois filles. Il mourut, le 9 sept. 1759, sur le quai de la Mégisserie. (St-Germ.) Sa veuve épousa, en 1771, « Pierre Schoevaerts, chevalier de Valcour, » d'une des sept familles nobles de Bruxelles, peintre

» et gentilhomme de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des pays bas. » Elle se jeta par la fenêtre dans un accès de fièvre chaude, et périt sur le pavé de la rue Grenelle, où les Slodtz avaient deux maisons. — Paul-Ambroise Slodtz fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 29 déc. 1743, sur la présentation d'une figure d'*Isore*, qui donne une assez favorable idée d'un talent qui n'alla pas très-loin. Le Louvre garde ce morceau parmi les sculptures modernes. Le 21 déc. 1754, il eut le brevet de survivance de la charge de Dessinateur de la chambre et du cabinet du Roi. Il mourut, le samedi 16 déc. 1758, rue de Grenelle-St-Honoré. (St-Germ.) — Antoine-Sébastien Slodtz, Dessinateur de la ch. et du cabinet du Roi, mourut au Vieux Louvre, le mercredi 25 déc. 1754, à 8 h. du soir. Il avait fait un testament, le 10 nov. 1754. On ne connaît rien de lui, je crois. — Le plus célèbre des Slodtz, René-Michel, à qui ses camarades donnèrent le nom de Michel-Ange, — enthousiasme de la jeunesse fait pour rendre difficile la carrière du sculpteur qui l'acceptait, — René-Michel étudia sérieusement à Rome, et se prépara à venir lutter à Paris avec les hommes de talent qui n'y étaient pas rares. L'Académie des Arcades le reçut le 5 déc. 1743; il avait 38 ans. Le Roi de France lui donna (20 juil. 1755) une pension de 600 l. portée à 800 l^e 25 août 1762. Le 31 déc. 1758, il eut le brevet de Dessinateur de la chambre et du cabinet. Malade, il fit un testament, le 26 nov. 1764, et succomba bientôt après, laissant à ses parents une maison qu'il avait rue du Petit-Lion, faubg. St-Germain. Il légua au peintre Brenet, qui avait été son élève, 100 l., et au père de celui-ci, 240 l. « pour les gravures qu'il a faites sur sa vaisselle » dit le testateur, qui ajoute : « Je lègue et donne à M. Houdon, qui depuis huit » ou neuf ans travaille en architecture (*sic*, p^r sculpture) sous moy, la somme de 800 livres une fois payée. » Houdon est le meilleur ouvrage de Michel-Ange Slodtz. René-Michel n'appartint à l'Académie Roy. que comme Agrégé; il ne se fit jamais recevoir Académicien. Un de ses remarquables ouvrages est le mausolée de Langnet, curé de St-Sulpice, qui valut au sculpteur de grands éloges de la part de Diderot (Salon de 1765), et de belles injures au prêtre. Diderot fixe à l'année 1747 l'époque du retour de Slodtz revenant d'Italie; il le dit « Homme de bien, avec le sceau de l'habile homme, sans jalousie ». — Le dernier des Slodtz qui mérite une mention, est Dominique-François, « peintre du Roy et des menus-plaisirs, et membre de l'Académie de St-Luc ». Il ne se fit pas une grande réputation et mourut, âgé de 54 ans, rue St-Lazare, le 11 déc. 1764, un mois environ après son frère René-Michel. (St-Eust.) — Voy. BRENET, CUCCI, VALENS, GIRARDON, HAFTEN, HOUDON, VIEN.

SNEYDERS (FRANZ). — Voy. BOEL (PECTER).

SOISSONS (CHARLES DE BOLRBOX, COMTE DE).

1566—1612.

Le Dictionnaire de Moréri ne manque pas de dire que ce fils de Louis I^{er} de Bourbon et de Françoise d'Orléans-Longueville, sa seconde femme, épousa Anne de Montalié, mais il oublie de dire à quelle époque fut fait son mariage. Combians cette lacune :

« Le deux^o jr du mois de décembre mil six cens vi, le premier ban fut proclamé d'entre très hault et très illustre prince Monseigneur Charles de Bourbon, comte de Soissons, Grand maître de France, fils de feu très puissant et

très illustre prince Monseign Louis de Bourbon prince de Condé * (né le 7 mai 1530, et tué au combat de Jarnac, le 13 mars 1569), * et de feu très haute et très illustre princesse Madame Françoise d'Orléans * (morte le 11 juin 1601), d'une part, et très noble damoiselle Anne de Montafié, comtesse de Montalié (*sic*), fille de feu très hault et puissant seigneur Ludovic de Montalié et de très haute et très illustre princesse Madame Jeanne Coismes (*sic*) princesse de Conty d'autre part. »

Jehanne de Coëme, dame de Bonnestable, avait épousé, en 1582, François, prince de Conti; elle mourut le 26 décembre 1601, peu de jours après le mariage de sa fille. Les biographes disent que Charles de Bourbon mourut en 1612; je n'ai pas vu l'acte de son inhumation. Une fille lui était née le 15 juin 1608; pour une raison que j'ignore, on ne la baptisa que *sept aus* après :

« 26 may 1615 » baptême » de *Charlotte-Anne*, fille de feu h^t et puis^t seigr^t Messire Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et g^d maistre de France, et de h^{te} et p^{te} dame Anne de Montafier, sa femme, dem^t à l'*hostel de la Roynie*, autrement l'*Hostel de Soissons*, estant aagé de sept ans au quinziesme jour du mois de juin and. an 1615; parrain Louis de Bourbon, comte de Soissons son frère Pair et Grand Maistre de France. » (St-Eust.)

Ce Louis, comte de Soissons, héritier de la pairie de son père et de la grande maîtrise de la Maison du Roi, avait onze ans en 1615. — L'hôtel de Soissons, qui avait été la demeure de Catherine de Médicis, était situé sur l'emplacement où a été élevée la halle au blé. — *Voy. SAVOIE.*

SOMMAVILLE (ANTOINE DE). 1597—1665?

Les amateurs de livres qui gardent les premières éditions des Oeuvres de Benserade, et celles de quelques-unes des pièces de Rotrou, ne seront peut-être pas fâchés de connaître un peu Sommatville, libraire-éditeur, célèbre en son temps au Palais, où il était le rival de Toussaint Quinet. Simon Sommatville, qui ne mettais pas encore devant son nom le *de* qu'il y mit plus tard, était marchand libraire au Palais, et logeait non loin de sa boutique, sur la paroisse de St-Pierre des Arcis. Il épousa Jeanne de Varanne, qui, le lundi 3 nov. 1597, lui donna *Antoine*; le 2^e nov. 1599, *Charles*; et le 22 janv. 1601, *Olivier*. Simon, quand le temps fut venu, quitta son commerce, et Antoine prit sa maison. Il épousa Jeanne Le Clerc, de qui il eut six enfants. Antoine de Sommatville ne se logea pas auprès du Palais, où il vendait des livres, mais sur le territoire de St-Hilaire; c'est là que lui vinrent : 1^o *Simon*, qui, le 23 janv. 1623, eut pour parrain son grand-père, demeurant alors sur la paroisse de St-Germ. l'Auver.; 2^o *Charlotte* (9 oct. 1624); 3^o *Marie* (7 janv. 1626); 4^o *Pierre* (26 mars 1627); 5^o *Louise* (8 fév. 1630). Pierre de Sommatville eut pour parrain un libraire renommé, « Pierre Billaïne », de la paroisse St-Séverin, et pour marraine Jehanne Le Jay, femme d'Augustin Courbé, autre libraire célèbre. — Antoine de Sommatville mourut à la fin de l'année 1665 ou au commencement de 1655. L'inventaire après son décès fut fait le 9 mars 1655. (Il est dans les Arch. de M. Galien, not.) Le 25 mars 1636 il avait fait un acte de don mutuel avec sa femme. (Mêmes Arch.) — *Voy. BENSERADE, COURBÉ, QUINET, ROTROU.*

SOMMELIER DU CORPS DU ROI.

Une des charges de la cour d'Espagne, au dix-septième siècle, et non pas des plus minimes, puisqu'on voit un duc d'Albe la remplir, et s'honorer

du titre qu'elle donnait à celui qui l'exerçait. — C'était un office tout de confiance que celui de Sommelier du corps; la vie du Roi était entre les mains de l'officier qui avait en garde, avec le linge et la vaisselle, le vin, les liqueurs qu'on devait servir à Sa Majesté, et qui répondait du pain qu'on offrait au prince. Le Sommelier devait sans doute goûter le pain, le vin et les liqueurs, comme en France le Maître d'hôtel de service goûtait les mets avant de les faire mettre dans la Xef, grand vase d'argent, ayant eu d'abord la forme d'un navire, où on les enfermait pour les transporter de la cuisine à la salle à manger. La crainte des tentatives sur la vie des souverains, au moyen de poisons subtils, avait donné lieu à la création de charges que les Rois confiaient aux hommes les plus dévoués à leurs personnes. Le Sommelier du corps tenait son titre de ce que l'office qu'il exerçait était tout particulier au souverain, à la différence des Sommeliers du commun, qui avaient à leur charge le vin, le pain, la vaisselle et le linge des commensaux de la Maison Royale. — *Voy. ALBE.*

SONXEN-CREUX. — *Voy. COMÉDIENS INCONNUS.*

SONNET DU DAUPHIN.

1492.

« A Jehan Marotel, orfèvre, demeurant à Tours, la somme de 7 livres, vng sol, 3 den. toarnois pour vng Sonnet d'argent fait à coquilles, et demy doré; lequel Sonnet jecelle dame » (Anne de Bretagne) « a donné à Monseign^r le Dauphin. » (Arch. de l'Emp., Reg. de la Trésor. de la Reine, KK. 85, fol. 123.)

Ce Sonnet que la Reine donnait à son fils Charles-Orland, né le 10 oct. 1492, était sans doute un de ces jouets bruyants faits surtout pour éveiller l'attention des petits enfants et les amuser. Celui dont il s'agit ici était composé probablement d'une série de coquilles dont les valves mobiles battant l'une contre l'autre, comme celles des castagnettes, produisaient un son analogue à celui d'une sonnette. Dom Carpentier n'a pas connu cette acception du mot Sonnet. — *Voy. HOCHET.*

SOPHA (LE).

1670.

Il ne s'agit point ici du livre assez ennuyeux que donna Crébillon fils, sous ce titre : *Le Sopha*, ouvrage qui plut fort à une société libertine, voire aux philosophes de 1755; mais qui n'aurait aujourd'hui aucun succès, même dans les salons des courtisanes. Le Sopha dont je veux dire un mot était un siège sur lequel, à la Porte, était assis le grand vizir de Constantinople quand il recevait les Ambassadeurs des grandes puissances, accrédités auprès du Sultan. M. Olier de Nointel étant allé, en 1670, de la part de Louis XIV, pour régler avec Mahomet IV quelques affaires qui intéressaient les relations des deux souverains et le commerce des deux peuples, dut, suivant l'usage, voir le grand vizir avant d'avoir audience du Grand Seigneur. Dans cette entrevue, un tabouret fut offert au représentant du Roi de France, qui refusa de s'y asseoir, et réclama l'honneur d'une place sur le Sopha, à côté du premier ministre de l'Empire, c'est-à-dire le droit de traiter d'égal à égal avec ce haut fonctionnaire. Le Sopha n'avait jamais été refusé aux Ambassadeurs de France. Le vizir refusa. M. de Nointel se retira, protestant par la voix du premier drogman contre ce qu'il regardait comme une insulte faite à S. M. Louis XIV. Une négociation s'entama avec l'Ambassadeur et Mamrocordatos, le premier drogman de la Porte. De longs pourparlers, des notes échangées, une ténacité égale des deux parts prolongèrent le débat dans

lequel M. de Nointel alléguait la coutume, favorable à ses prétentions. A la fin, las d'une lutte où triomphait l'arrogance du grand vizir, M. de Nointel rendit compte à sa cour du mauvais succès de ses efforts tendant à rendre le ministre turc plus raisonnable. Colbert envoya alors, par ordre du Roi, une escadre dans les eaux de l'archipel Grec; Du Quesne la commandait, et quand il eut appris que la résistance du vizir n'avait point cédé devant la nouvelle de son arrivée, il prit le parti de canonner la ville de Scio (ou Chios), sachant bien que se faire craindre doit être le premier principe de la politique d'une nation civilisée vis-à-vis d'une nation qui n'est pas encore. Malheureusement l'entreprise contre Scio ne changea rien à la situation; elle ne fit qu'irriter le Divan, et Du Quesne fut obligé de venir mouiller à l'entrée des Dardanelles, prêt à forcer le passage et à aller jeter l'ancre à l'entrée de la Corne d'Or (le port de Constantinople). Il ne resta pas longtemps à son mouillage; le Roi rappela M. de Nointel, qui revint en 1672, et la solution de l'affaire du Sophra fut renvoyée à un autre temps. Antoine Galland, secrétaire de M. de Nointel, écrivit au sujet de cet incident diplomatique une longue et intéressante lettre, que j'ai indiquée ci-dessus, art. GALLAND, p. 629. — *Voy. GALLAND, 3. OMER.*

SOREL (CHARLES). ?1599—1674.

« Le vendredi 9^{me} mars 1674, fut inhumé en l'église M^r Sorel, cons^r du R. et premier historiographe de France, décédé avant hier, à l'âge de 72 ans, pris rue des Bourdonnois. » (St-Germ. l'Auxer.)

Si le rédacteur de cet acte fut bien renseigné, Charles Sorel était né, vers 1602, et non vers 1599, comme on l'a dit, d'après Moréri, et il ne perdit pas sa charge d'historiographe, comme le prétend le *Dictionnaire universel* de Bouillet.

SORLAY. — *Voy. SOURLEY.*

SOUBISE. — *Voy. PROTESTANTS, ROHAN.*

SOUFFLOT (JACQUES-GERMAIN). ?1714—1780.

Architecte célèbre, dont les grands ouvrages, à Lyon et à Paris, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Son mérite trouva de larges récompenses. Je vois qu'il fut anobli par lettres du mois de mars 1757. (Arch. de l'Emp., Ordonnance X, 8752.) La *Biogr.*-Michand dit que Soufflot fut entermé dans la vieille église Ste-Geneviève, et fixe sa mort au 29 août 1781. Ce sont là deux assertions inexactes, et qu'il faut rectifier. La dernière n'est due peut-être qu'à une faute d'impression; elle a trompé Bouillet, qui fait aussi mourir Soufflot en 1781. L'autre est plus considérable, et prouve que l'auteur de l'article *Soufflot*, inséré dans la *Biogr.*-Michand, ne connut pas le document suivant, que, pour moi, j'ai pris la peine de chercher :

« Le dit jour » (31 août 1780), « enterrement de Jacques Germain Soufflot, chevalier de l'ordre du Roy, architecte et intendant général des bâtimens de S. M., honoraire associé de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt.; contrôleur général des bâtimens de la Ville de Lyon, garçon, âgé d'environ soixante sept ans, décédé cour de l'Orangerie des Tuileries; en présence de J^o André Soufflot, négociant à Auxerre, son frère » (on sait que Soufflot était né de Germain Soufflot, avocat au parlement et lieutenant au bailliage d'Irancy, petite ville à 12 kilom. d'Auxerre), « de M. Etienne René Maignan de Champ-Romain, avocat au parlement, son beau frère, de M^r Germain-André Soufflot, bachelier en droit, intéressé dans les affaires du Roy, et de M. André-Etienne Maignan de Champ-Romain, avocat

au parlement, ses neveux. » Cet acte est signé : Soufflot, Maignan de Champromain, Maignan de Champromain, Cochois, Soufflot fils, Grattel, A^o Cochois, Vernet, Chapeau, curé. » (St-Germ. l'Auxer.)

Le Vernet dont on voit ici la signature est le fameux Joseph, peintre de marines. — Le *Moniteur universel* du 7 décembre 1828 contenait la note que voici :

« On vient de découvrir le cercueil de plomb qui renferme les restes du célèbre Soufflot, architecte de l'église de Ste-Geneviève » (le Panthéon); « il se trouve dans un des caveaux de l'ancienne abbaye de ce nom, cour des Morts. Des mesures seront prises pour que le corps de cet architecte soit transporté dans un des caveaux du monument que l'on doit à son génie. »

Soufflot fut entermé à St-Germ. l'Auxer., l'acte de son inhumation ne laisse aucun doute à ce sujet. Fut-il exhumé plus tard et entermé dans une des cours de l'abbaye de Ste-Geneviève? C'est fort douteux, et si l'on n'a pas trouvé, sur le cercueil que l'on a cru être le sien, une inscription affirmant d'une manière positive que ce plomb renfermait les ossemens de Jacques-Germain Soufflot, il faudra tenir pour un de ces mille contes qu'on jette en pâture à la curiosité publique le renseignement accueilli par le journal officiel.

SOULAS (JOSIAS ET FRANÇOIS DE). — *V. FLORIDOR.*

SOURCHIES (JEAN ET FRANÇOIS DE BOUCHET, MARQUIS DE).

Jean de Bouchet, chevalier des ordres du Roi, marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France, reçut « la somme de 3,000 l. pour son logement pendant l'année 1685 ». (Arch. de l'Emp. *Menus*, 1685, 11,475.) Il avait un fils, Louis-François de Bouchet, qui contracta avec lui, le 22 avril 1679. (Arch. de l'étude de M. Le Monnyer, not.) Les actes religieux qui intéressent L. F. de Bouchet et sa femme Marie-Geneviève de Charbe sont dans les Registres de St-Sulpice.

SOURLEY (JÉRÔME). 1660—67.

Parmi les élèves de Mignard (Pierre), les biographes citent un certain *Sorlay* dont ils ne disent rien autre chose que le nom, d'ailleurs mal connu d'eux. Ce Sorlay prétendu se nommait Sourley; il avait pour prénom Jérôme, et s'il était élève de Mignard, il était aussi son ami, car Mignard le choisit, ainsi que Pierre Mignard, son neveu, pour les témoins d'Anna Avolara, la jeune Romaine dont il faisait sa femme. Sourley fut parrain, le 28 mars 1661, de Marie-Françoise Mignard, ayant pour commère celle qui devait être un jour la belle comtesse de Feuquières, Catherine Mignard, qui avait alors à peu près cinq ans. On ne voit point aujourd'hui de peinture de J. Sourley, auteur, en 1664, du *Mai* de Notre-Dame, représentant l'*Apparition* de Jésus-Christ à St-Pierre, à la porte de Rome. — *Voy. MAI, MIGNARD.*

SOURDIS (HENRI D'ESCOUBLEAU DE) et autres. 1594—1645.

Le célèbre archetêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, filleul de Henri IV, qui eut une carrière militaire et maritime très-importante, bien qu'assez courte, mourut à Auteuil, le 18 juin 1645, âgé de 51 ans. Son corps fut porté à Jouy, près Versailles, et fut inhumé dans la chapelle du château qui appartenait à sa famille. Henri de Sourdis était, au moment de sa mort, un des présidents de l'assemblée du clergé, réunie à Paris. Les membres de cette assemblée lui firent, dit-on, de magnifiques

funérailles dans l'église des Petits-Augustins, à Paris. Le « mercredi 28 juin 1645 », il y eut, à St-Eustache, un

« Service complet avec assistance générale » (de tout le clergé de la paroisse) « pour feu Monsieur illustrissime et révérendissime Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, conseiller du Roy en ses conseils et commandeur de ses ordres ».

Les biographes et, avant eux, les généalogistes ont dit que Henri d'Escoubleau naquit, en 1594, de « Messire François d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Aluys, et d'Isabelle Babou de La Bourdaisière », tante de la belle Gabrielle d'Estrées; ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que l'archevêque guerrier naquit à Paris le 5 novembre 1594, et fut baptisé le lendemain à St-Germain l'Auxerrois :

« Du 6^e novembre 1594, fut baptisé Henry fils de Monsieur de Sourdy (*sic*) chevalier des ordres du Roy et de dame Isabel Babou, sa femme; le parrain (*sic*) très haut et très puissant prince Henry quatrième, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, la marraine dame Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux. »

— « Mons^r Archevesque de Bordeaux reconneu a » fuficieux, malin, incapable, emuieux et médisant, » fanfaron, de peu de cœur, de nulle fidélité, n'est sorti » de l'emploi que parce qu'on ne pouvoit plus douter » de ses mauvaises qualités. » (Jugement du Cardinal de Richelieu sur quelques capitaines de son temps: Bibl. Imp., Ms. St-Victor, 1096.) Cet écrit est-il bien de Richelieu? Est-il autographe? Dans ce travail, qui procède par paragraphes très-courts et très-serrés, faut-il reconnaître la main du Cardinal? Je n'ose me prononcer, mais je doute. — La maison de Sourdis était considérable par ses alliances, par tes charges qu'elle possédait, et par sa fortune. Ses historiens futurs, si elle doit avoir des historiens, trouveront quelques actes qui la concernent, parmi les minutes anciennes, conservées dans les études de MM. Fourchy et Le Mommyer. Chez M. Fourchy, actes en juin 1629 (Charlotte d'Escoubleau); en février 1645 (René d'Escoubleau et sa femme); en mai 1668 (François d'Escoubleau); en avril 1686 et 12 janvier 1701 (Madeleine d'Escoubleau); en mai 1690 et en 1691 (Marie d'Escoubleau). Chez M. Le Mommyer, un acte de l'année 1620, 2^e vol., p. 31 (Elisabeth d'Escoubleau); 30 janvier 1631 (Antoine d'Escoubleau, seig^r de La Chapelle, dem^t à Paris, rue du Chaume, devant l'hostel de Guise, paroisse St-Jean en Grève); mars et juillet 1631 (Charles d'Escoubleau, cheval. des ordres du Roy, marquis d'Aluys et de Sourdis, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de l'Arbre-Sec); 12 août 1643 (Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis; il signa: Pierre Descoubleau de Sourdy); 10 juin 1651 (Anne d'Escoubleau, femme de François de Simiane, marquis de Gordes, demeurant à Paris, rue d'Anjou, marais du Temple); enfin, 28 juin 1668 (René-Charles d'Escoubleau). — Aux Vieilles Archives de la guerre (vol. XIV, pièce 56), on trouve les provisions du marquis de Sourdis pour la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère, vacante par la démission du duc de La Trémouille. Elles sont du 8 avril 1633. — La collection des lettres recues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.) contient de « marquis de Sourdis, une lettre, datée d'Orléans, 19 avril 1662; elle est autographe, assez longue et signée: « Sourdis », et deux lettres (21 et 23 avril 1662) seulement, signées. — Je vois que Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis,

fut parrain, le 10 décembre 1617, à St-Eustache, de Marie, une des filles « de Daniel Du Moustier, peintre du Roy et de la Royné ». — Voy. 2. GRIGNAN, MONSTIER (Dr).

SOUVEZEX-VOUS DE MOI.

1492.

— « A Charrnau orfeuvre... six vingt deux liures tourn. pour deux cueurs » (cœurs) « de diamans » (l'un) « assis sur vuy » (sonneziez vous de moy) « et l'autre taillé en menus faces » (à facettes) « en façon d'estoille, et au milieu d'icelluy est attaché vuy mirouer vanecquet (*sic*?) » (Argenterie de la Reine Anne de Bretagne; Arch. de l'Emp., KK. 83, fol. 143 v^o).

SOUVRÉ (JEAN = RENÉ = CHARLES = JACQUES = CHARLES DE). XVIII^e siècle.

Le plus connu maintenant de ces Souvré est le commandeur dont parle Boileau, dans sa troisième satire, à propos de bon vin. J'y viendrai tout à l'heure. — Jean de Souvré, fils du Maréchal Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, et de Francoise de Bailleul, dame de Renouard, était, en 1611, un des trois premiers gentilshommes de la chambre du Roi, Louis XIII enfant; il avait pour collègues MM. de Bellegarde et le marquis d'Ancre (Concino Concini). Sur l'Etat de la maison du Roi, pour l'année 1611, il est placé le second des trois, aux gages de trois mille livres, comme les deux autres. Il figure comme premier gentilhomme sur les Etats, jusques et y compris 1648. Il est porté comme « Gouverneur de la personne du Roy », aux gages de six mille livres, sur l'Etat de 1611. (Arch. de l'Emp., Cour des Aides, Maison du Roy, t. 1^{er}.) — Le 21 août 1610, « Messire Jean de Souvré » promit mariage à « damoiselle Catherine de Neufville, fille de M. Dallineourt ». (Reg. de St-Eustache.)

« Le 17 mai 1645, furent mariés à Saint-Jean en Grève Charles, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre du Roi, fils de Jean de Souvré, chevalier des ordres du Roy, capitaine de cent hommes d'armes, capitaine et gouverneur de Fontainebleau et premier gentilhomme de la chambre du Roy, et de dame Catherine de Neufville, de la paroisse St-Germain l'Auxerrois, et d^{lle} Marguerite Barentin, fille de Messire Charles Barentin, président de la chambre des comptes. »

Le marié signa d'une écriture ronde et assez mal conformée: « C. de Souvré ». (Reg. de St-Jean en Grève, n^o 26, fol. 73, v^o.) — « Messire René de Souvré, cheual^r seig^r de Renouard » (frère du célèbre commandeur), et « d^{lle} Marie Courtin de la paroisse de St-Médéric », se promirent mariage à St-Germain l'Auxer. le 24 sept. 1617. Le 20 janv. 1633, René de Souvré (*sic*), qui demeurait quai des Célestins, fit baptiser Jeanne, sa fille et de Marie Courtin. (Reg. de St-Paul.) Le 4 juillet 1634, il eut François, tenu par « René Courtin, s^r de Villiers, cons^r du R., directeur de ses finances », et par « Marthe Gobelin, veuve de Jehan Lescalopier, présid^t au mortier en la court de parlement de Paris ». — J'ai trouvé, chez M. Le Mommyer, not., un acte passé, le 19 avril 1680, par « Charles de Souvré, chevalier, colonel du régiment de Navarre », et aussi la minute d'une obligation faite à « Jean Bonenfant, bourgeois de Paris, le 23 déc. 1694, par « le marquis de Souvré, maître de la garde-robe du Roy, et maître de camp de cavalerie, demeurant à Paris, en son hostel, rue de Richelieu, paroisse St-Roch », à l'occasion d'un emprunt de six mille cinq cents livres que M. de Souvré faisait à Bonenfant, « pour employer à ses affaires, et

pour huit mois ». Ce marquis de Souvré signait : « Le Tellier, marquis de Souvré ».

— « J'ai cinquante bouteilles
D'un vin vieux, Boussingault n'en a point de pareilles.
Et je gagerais bien que chez le commandeur
Vilandry priserait sa sève et sa verdure. »

Sans ces vers du satirique, dites-moi qui se rappellerait aujourd'hui le bailli de Souvré, Grand prieur de France. Fils du Maréchal Gilles de Souvré et de Françoise de Baillien, il fut admis dans l'Ordre de Malte à l'âge de cinq ans; il alla à Malte en 1628, et courut de là au siège de Casal; le 26 mars 1639, il se signala de nouveau dans une affaire contre les Espagnols; il contribua ensuite à la reprise de Chivas et à la déroute des Espagnols devant cette ville forte; en 1646, il fut reçu par le Roi (17 janvier) comme Ambassadeur en France du G^d maître de Malte; cette même année, il prit une noble part, commandant les galères de France, au siège de Porto-Longone, qui capitula le 29 octobre; il prit possession du grand-prieuré de France le 19 janvier 1667; enfin, c'était un des braves officiers de son temps, cité souvent par les gazettes. Boileau l'a nommé, et l'hommage rendu par le poète à l'homme du monde aimable, qui recevait à sa table de joyeux épicuriens, a sauvé de l'oubli, où il serait bel et bien enterré, le vaillant chevalier, l'ambassadeur ordinaire et extraordinaire de la Religion. Comme ses camarades les soldats de Malte, Souvré avait promis de ne se point marier, à moins de déposer la croix, avec la permission du pape; mais il n'avait pas fait vœu de chasteté, ou s'il l'avait fait, je vois qu'il fut chaste comme un temple. Il eut un commerce amoureux avec une demoiselle « de Noroy », et, le 10 janvier 1647, cette « demoiselle » lui donna un fils qui, le lendemain, reçut le nom d'Anne. Le baptistaire d'Anne dit cet enfant « fils de Messire Jacques de Souvré, chevalier, commandeur et Ambassadeur de Malte, et d'Anne de Noroy, ses père et mère naturels ». — « Messire Jacques de Souvré, bailli de la grand-croix et ambassadeur de l'ordre de Malte », fut parrain, à St-Sulpice, le 11 mars 1656, de « Jacques, fils de Jean Doat, président en la chambre des comptes de Navarre ». — M. Beau, notaire à Paris, garde un acte passé, le 26 avril 1657, entre le commandeur, et « Catherine de Neufville, veuve de Jean de Souvré », sa belle-sœur. Cette pièce est importante pour la maison de Souvré. J'ai vu plusieurs actes de cette maison dans les archives de MM. Ponnet et Vallée, notaires à Paris. Le commandeur de Souvré mourut cinq ans après la composition de la troisième satire de Boileau. Voici l'acte de son inhumation que je tire d'un registre de l'église de Ste-Marie du Temple (1668-82, fol. 25, v^o) :

« Aujourd'hui vingt huitième jour de may mil six cens soixante et dix, a esté enterré, dans le chœur de cette église, illustrissime seigneur frère Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, Grand prieur de France, Ambassadeur dud. ordre auprès de Sa Majesté, commandeur de St-Jean de Latran et abbé des abbayes du Mont St-Michel, du Tréport et de Tonnerre, décédé le vingt deuxième jour du présent mois et au cy dessus; auquel enterrement ont esté présens MM. de Francœur, de Torcy et Fontaine, tous religieux de lad. église et le sieur Jacques Moreau. »

La *Gazette de France*, le Père Anselme et le Moréri disent que le commandeur avait soixante et dix ans. Je n'ai pu m'assurer de la vérité de cette

assertion, le baptistaire de Jacques de Souvré ayant échappé à toutes mes poursuites. Si Jacques de Souvré avait 70 ans au moment de sa mort, il dut naître vers 1596; s'il fut reçu dans l'ordre de Malte à l'âge de cinq ans, sa réception doit être de l'année 1601; or, je vois sur la liste des chevaliers, donnée par l'abbé de Vertot, dans son Histoire de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, que Jacques de Souvré fut reçu en 1605; qu'il était né, à Paris, d'une maison de la Touraine et qu'il portait « d'azur à cinq bandes d'or ». Boillet l'a oublié.

— La table du commandeur de Souvré était une des plus délicates, des plus abondantes et des mieux servies de Paris; il peut être intéressant pour les personnes qui s'occupent de l'histoire de la cuisine et de celle des gourmands célèbres de savoir quel artiste présidait à l'office de « frère Jacques ». Il avait nom : « Pierre Ourie ». Voici le document qui me l'a fait connaître. Au registre de St-Roch, à la date du 29 juillet 1655, existe l'acte du baptême de « Pierre, fils de Jean Magné, chef d'office de M. le duc de Vendosme »; dans cet acte figure comme parrain : « Pierre Ourie, chef d'office de M. le commandeur de Souvré, demeurant rue des Deux-Escus, paroisse St-Eustache ». — Madeleine de Souvré, marquise de Sablé, fut marraine, en 1625, d'un fils de Henri de Bailly. — *Uoy.* BALIFRE, CONCINO CONCINI, LOUVOIS.

SOYECOURT (MAXIMILIEN-ANTOINE DE BELLE-FORIERE, marq. DE). XVIII^e siècle.

On veut que ce marquis soit le modèle, proposé par Louis XIV à Molière, du personnage de Dorante, qui remplit la septième scène du second acte de la comédie des *Fâcheux*. Il était fils de Maximilien de Belleforière et de Judith de Mesme, et perdit son père, seig^r de Soyecourt, le 23 mars 1649. Maximilien mourut aux Petits-Jacobins et fut enterré, le 24 mars, par le clergé de St-Sulp. Max.-Ant. de Soyecourt était Grand veneur alors que Molière le traduisit sur le théâtre; il était Grand maître de la garde-robe du R. quand il se maria, épousant, le 25 fév. 1656, « d^{lle} Marie-Renée de Longueil, fille de René de Longueil, président au mortier », et de « deffuncte Magdeleine de Boullene (sic) de Greveœur ». (St-Eust.) L'acte est signé : « M.-A. de Belleforiere, Marie-R. de Longueil, de Longueil, J. de Mesmes, de Mesmes, etc. » Le marquis de Soyecourt assista, le 5 sept. 1697, à l'enterrement de son beau-père, mort, le 2, en son hôtel, rue Michel Le Comte, « second président au parlement de Paris, âgé de 80 ans ». Son corps fut porté aux G^{ds}-Cordeliers. Le G^d veneur signa l'acte d'inhumation, d'une écriture grosse, lourde et mal formée : « A.-M. de Belleforière » et par-dessous : « Soyecourt ». (Reg. de St-Nicol. des Champs.) — *Uoy.* BIANCOLELLI.

SPEZZAFER.

1685.

Un des personnages de la farce italienne, Brisefer, espèce de Capitan de bas étage, coupe-jarrets, dont le nom était composé du verbe *spezzare*, déchirer, dépiécer, rompre, et du subst. *ferro*, fer. Celui qui jouait ce personnage, au Théâtre-Italien de Paris, était un certain Geronimo Cey, dont je ne sais rien, sinon qu'il mourut en 1685. « Geronimo (sic) Cey dit Spessafar, comédien italien et bon acteur, est mort au commencement d'avril 1685. » (*Journal de La Grange.* Arch. de la Coméd. franc.)

SPINGOLA. — *Uoy.* LESPINGOLA.

STÆEL-HOLSTEIN (la baronne de). — *Voy.* NECKER.

STAFFORD. — *Voy.* CRÉBILLOX, HOWARD.

STANISLAS, Roi de Pologne. — *Voy.* FRÉRON, ISABEY.

I. STATUES.

1736.

Nicolas Wleughels, alors directeur de l'Académie de France à Rome, écrivait, le 1^{er} décembre 1736, à M. d'Héricourt, intendant des galères : « Suivant les ordres de M. le duc d'Antin que je reçus il y a environ un mois, j'ay chargé, il y a quelques jours, sur une barque carraroise des marbres et d'autres caisses au nombre de 18 pour Sa Majesté ». Ces caisses avaient été embarquées sur la tartane d'un certain Gio-Battista Anselmi, Romain, qui commandait ce navire, nommé « la *Madona santissima del carmine et l'anime del purgatorio* ». Le navire arriva à Marseille le 24 janvier 1737, et l'on paya au patron pour le transport des caisses 7721, 10 s., représentant en monnaie de France les 150 écus romains convenus entre Wleughels et Anselmi. Les caisses furent embarquées, en février 1737, pour le Havre, sur le *Sage*, commandé par M. de Vallon-Massé. Le *Sage* mit bientôt à la voile; je n'ai pu savoir quel jour il entra dans le port du Havre. Les dix-huit caisses contenaient : 1^o Deux petites tables de porphyre vert (*porfido verde*); 2^o divers modèles de terre cuite (*modellî di greta cotta*); 3^o deux tables modernes de jaune de Sienne (*Giallo di Siena*); 4^o une copie du *Christ* de la Minerve; 5^o une statue de femme, marbre, copie de l'antique; 6^o une statue de *Fanne*, en marbre, copie de l'antique; 7^o une autre statue de *Fanne*, aussi en marbre d'après l'antique; 8^o deux bustes en marbre, modernes; 9^o, 10^o, 11^o, 12^o bas-relief en plâtre (*relievo di gesso*); 13^o douze tableaux, copies d'après différents maîtres; 14^o un buste en marbre, moderne; 15^o, 16^o, 17^o et 18^o moules en plâtre. (Arch. de la mar., Lettres de MM. d'Héricourt et de Montgrand; Marine des galères, 1737.) — *Voy.* WLEUGHELS.

2. STATUES DE LA PLACE VENDÔME.

De 1793 à 1863.

Le lendemain du jour (10 août 1792) où la populace de Paris — je ne dis pas le peuple, qui est l'ensemble des citoyens dont la majorité gémissante s'était laissée opprimer par une minorité terrible, qui se montra capable de tous les crimes, — le lendemain du jour, dis-je, où la populace de Paris se fut signalée aux Tuileries par le massacre des gardes suisses et de quelques serviteurs français de Louis XVI, Roi encore de nom, mais prisonnier dans son château, qui ne pouvait le défendre, enivrée par sa victoire, elle se précipita sur toutes les effigies royales qui ornaient les places et les monuments de Paris, les renversa, et en laissa les débris épars sur le pavé (11-16 août 1792). Les fragments de la belle statue de Louis XIV, grande œuvre de François Girardon, que son mérite aurait dû préserver de la dégradation, et qu'on pouvait descendre de son piédestal, puis l'enfermer dans un Musée comme un objet d'art, ces fragments restèrent quatre mois sur la voie publique, déblayée au mois de septembre 1792. Le piédestal n'avait pas plus été épargné que la figure Royale; on l'avait rasé, et il ne restait plus du monument que les fondations de cette base de la figure éphémère du Roi. La « *Place des piques* », comme

on la nommait alors, ne devait pas rester vide; les vainqueurs songèrent à y établir un monument, dans leur pensée, plus durable que celui qui venait de tomber sous leurs coups. On avait fait une révolution avec un mot, on voulut élever une statue à ce mot; je dirais à ce Principe, si l'Idée que revêtit le Mot avait trouvé, depuis le commencement des sociétés, une définition précise; si Rome l'avait comprise comme Athènes, l'Angleterre comme les États-Unis d'Amérique, la France comme l'Angleterre, 1793 comme 1789, 1829 comme 1793, les Libéraux français comme les Doctrinaires, et aujourd'hui (1865) l'Opposition comme le gouvernement, et, dans l'opposition, un ancien ministre du gouvernement libre de 1830, comme un ancien membre du gouvernement libre de 1848. On voulait donc élever une statue à ce beau, à ce grand, à ce mystérieux, à cet indéfinissable mot : *Liberté*; mais on comprit qu'il fallait matérialiser une idée moins abstraite, moins équivoque, et l'on se décida pour une représentation grandiose de la *République*. On se hâta, et l'on modela une image de femme virile, que l'on coula en plâtre, en attendant qu'on la jetât en bronze. Je ne sais quel artiste improvisa cette figure, que l'on dressa sur la place Vendôme, et qui y resta jusqu'en l'année 1800, où elle éprouva la vérité de cet adage formulé par P. de Béranger : « Les destins et les flots sont changeants. »

Le 29 ventôse an VIII (19 mars 1799), les trois Consuls arrêtèrent qu'il serait érigé dans tous les départements de la République une colonne où seraient inscrits « les noms des braves morts au champ de la Gloire ». Cette décision donna lieu, à Paris, à une fête qui reçut la désignation pacifique de « Fête de la Concorde ». Pour sa célébration on choisit le jour anniversaire du 14 juillet 1789. Le préfet de la Seine, M. Frochet, prit un arrêté en conséquence, et rédigea un programme qu'il soumit à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte. Celui-ci l'approuva le 23 prairial an VIII (11 juin 1799.) La décision du préfet portait :

« Art. 1^{er}. Conformément à l'Arrêté des Consuls du 29 ventôse dernier, il sera élevé sur la place Vendôme une Colonne à la mémoire des braves du département de la Seine morts pour la défense de la patrie et de la liberté. »

Dans le programme, le préfet disait :

« Au lieu où s'élèvera cette colonne, il existe une figure en plâtre de la République. Cette frêle et provisoire image va être remplacée par un monument de marbre et de bronze, emblème plus digne et plus durable de l'affermissement de la République Française. Le ministre de l'Intérieur en posera la première pierre le 25 messidor an VIII (14 juillet 1799). »

Un rapport de M. Molinot, architecte de la ville, inspecteur général des bâtiments civils (29 prairial an VIII — 18 juin 1800), nous fait connaître le projet qui, sauf l'approbation du préfet et du Ministre de l'Intérieur, et probablement aussi celle des Consuls, devait être mis à exécution dans la construction de la colonne.

« La Colonne du département de la Seine, disait M. Molinot à M. Frochet, sera surmontée de la figure de *Minerve*; le chapiteau sera composé de quatre Couronnes et d'un rang de feuilles de laurier; le fust, à sa naissance, sera enrichi d'un rang de feuilles... Chaque face du piédestal sera disposée pour recevoir trois figures représentant les batailles les plus mémorables. Dans les Couronnes au-dessus, seront leurs noms. Entre ces couronnes et ces figures on lira les noms des chefs et ceux de leurs braves compagnons d'armes. Le socle du monument sera enrichi de quatre Fontaines. » (Arch. de la ville de Paris.)

Ce projet n'était pas sans grandeur. On procéda, immédiatement après que M. N.-Th.-B. Frochot eut publié son arrêté, à la démolition du piédestal qui portait la République de plâtre, et, dans le massif de la fondation, on pratiqua un encastrément pour recevoir une boîte de bois de cèdre, devant contenir deux épreuves, l'une en argent, l'autre en bronze, de la Médaille frappée pour la circonstance, et de plus une Table de bronze sur laquelle seraient gravés l'arrêté des Consuls du 29 ventôse an viii, les articles 1 et 5 de l'arrêté du préfet (15 messidor an viii), et, enfin, une pièce de chacune des Monnaies frappées au coin de la République. La pose de la première pierre de la Colonne départementale eut lieu le 25 messidor an viii, comme l'avait décidé le ministre de l'intérieur à la demande du préfet. Seulement, ce fut M. Frochot qui procéda à l'exécution de son arrêté, et non Lucien Bonaparte, qui délégua à cet effet le Préfet de la Seine. Le jour de la Fête de la Concorde, un cortège partit de l'hôtel de la préfecture, fit le tour de la place des Piques, et se rendit sur les fondations du monument où M. Frochot déposa la boîte de cèdre, qu'il recouvrit de la première pierre du monument à élever. M. Molinot avait proposé que la boîte contiût quatre médailles; on a vu que le préfet, d'accord avec Lucien Bonaparte, en avait réduit le nombre à une. L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 messidor an viii (7 juillet 1800) portait :

« Le diamètre de la médaille sera de six centimètres; elle portera l'effigie des Trois Consuls, en tête on lira : « Bonaparte. Premier Consul », en légende : « Cambacérés Second Consul, Lebrun Troisième Consul », et dans l'exergue : « Constitution de la République Française, an 8. » Au revers, cette inscription : « Colonne départementale; Lucien Bonaparte étant Ministre de l'intérieur, N. Th. B. Frochot, Préfet du département de la Seine, a posé la première pierre le 25 Messidor, an 8 de la Rép. Fr., onze ans après le 14 juillet 1789. » En tête : « Guerre de la Liberté ». en légende : « Le département de la Seine à ses braves. »

L'article 7 de l'arrêté portait :

« La première pierre étant posée, il sera sursis à la continuation des travaux jusqu'à ce que le modèle de la colonne soit adopté. »

Le projet de M. Molinot était donc encore seulement à l'état de croquis poétique, si je puis dire ainsi. Il n'en pouvait guère être autrement; le temps n'avait pu permettre qu'un architecte traçât sur le papier, selon les règles de l'art, les lignes qui devaient montrer en plan et dans ses détails la réalisation d'une première pensée. L'artiste continua sans doute à travailler; il produisit très-probablement des dessins, des études sérieuses, des *rendus* d'après lesquels pouvaient être jugés l'ensemble du monument et chacune de ses parties; mais les choses changèrent. L'Empire succéda au gouvernement consulaire. Le projet des Colonnes départementales n'eut pas de suite dans les départements, et, à Paris, la Colonne que la place Vendôme devait voir élever aux soldats morts « pour la patrie et la liberté » fut par Napoléon I^{er} destinée à consacrer la mémoire de Charlemagne, tout en conservant d'abord le nom de Colonne départementale. La colonne départementale était comme une transition à celle de Charlemagne, qui, elle-même, par l'inattendu et la singularité de sa dédicace préparait l'opinion publique à l'érection définitive d'un monument à une gloire plus nouvellement acquise, à des faits récents, dont il était naturel que le bronze immortalisât le souvenir. Napoléon décréta que la Colonne départementale serait

surmontée d'une statue de *Charlemagne*. Pourquoi Charlemagne? se demanda-t-on. « Quel rapport y a-t-il entre le Roi de France, Empereur d'Occident, et l'Empereur dont la monnaie porte à son revers ces mots : « République française? » Cela ne parut pas explicable. Cependant Napoléon persista quelque temps dans son idée, incomprise par le plus grand nombre, pénétrée peut-être par quelques-uns. Le sénat avait voté, le 1^{er} janv. 1806, l'érection d'une Colonne consacrée à Napoléon le Grand, en mémoire de la campagne de 1805, terminée par la glorieuse victoire d'Austerlitz. De retour à Paris, l'Empereur montra qu'il n'avait pas abandonné le projet de la colonne de Charlemagne. On a des lettres de lui à M. Nompère de Champagny (17 et 28 fév. 1806), où il est question de cette colonne : « Faites-moi connaître où en est la colonne que j'avais décrété d'élever à Charlemagne sur la place Vendôme. » (17 fév.) (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIII.) Le vainqueur d'Italie, le général de l'armée d'Égypte, l'auteur de la paix de Presbourg, celui qui avait fait promulguer le Code civil, aimait peut-être à se voir sous les traits de l'auteur des Capitulaires, du maître de l'Occident; mais il aimait aussi les choses vraies, les situations nettes. Le sénat reconnaissant avait exprimé le vœu qu'une statue de Napoléon se dressât sur une colonne, érigée en l'honneur des armes triomphantes de celui qui était le premier homme de guerre de son temps, en même temps qu'il était le pacificateur des partis en France, leur dominateur au moins; où élever cette colonne? Pourquoi une colonne à Charlemagne, quand ailleurs une colonne s'élèverait au Charlemagne moderne? Sous Charlemagne on aurait deviné Napoléon, sous Napoléon on retrouvera Charlemagne. La colonne de la place Vendôme, encore en projet en mars 1806, va avoir une destination définitive. Plus de voile transparent, plus de monument ambigu; la vérité toute simple, contre laquelle aucune voix du peuple ne s'élèvera certainement, car dans la glorification de l'armée et de son Chef, est la glorification du peuple, dont les enfants sont morts pour le pays, ou vivent encore sous le drapeau impérial.

Sire, écrivait M. de Champagny, dans un rapport à l'Empereur (12 mars 1806), j'ai arrêté... les dispositions préliminaires pour préparer l'exécution des ordres de Votre Majesté à l'égard de la Colonne qu'elle a décidé d'élever à la place Vendôme. »

Ainsi, rien n'avait donc été fait, qu'un modèle, exposé peu de temps par M. Moreau, architecte de la colonne de Charlemagne, sur la place de la Concorde.

« Mais, ajoutait le ministre de l'intérieur, il reste, Sire, une intention à donner à ce monument; les vœux de la Nation française l'ont désignée. Votre Majesté l'avait d'abord destinée à recevoir la statue de Charlemagne, mais Elle a, depuis, rendu cette statue à la ville d'Aix-la-Chapelle. » (Il n'y avait pas longtemps, puisque le 28 février l'Empereur parlait encore du « monument de Charlemagne sur la place Vendôme! ») Le ministre continuait : « Que Votre Majesté me permette de lui dire qu'Elle se rendrait aux sentiments unanimes de ses sujets, si elle consentait à ce que cette Colonne, formée avec le bronze des canons enlevés à l'ennemi, servît à consacrer les souvenirs d'une campagne qui vient de marquer une époque si glorieuse pour l'histoire de la France, à ce que cette Colonne, exécutée sur les proportions de la Colonne Trajane, fût surmontée de la statue du Prince qu'elle chérit. Quelle autre statue pourrait occuper la place de celle que Charlemagne laisse vacante? Quoi de plus naturel que de retracer les événements de cette guerre, les noms des compa-

gnons de vos victoires, sur le bronze même qui en compose les trophées ? »

Napoléon, que la proposition de M. de Champagny ne surprit sans doute pas beaucoup, lui donna son approbation, et, sur la marge de la pièce que lui avait présentée M. Nompère, écrivit, le 14 mars :

« Notre ministre de la guerre mettra à la disposition de notre ministre de l'intérieur, pour être employée à la construction de la *Colonne d'Austerlitz*, la quantité de cent cinquante mille livres pesant de bronze, en pièces de canon, prises tant sur les Russes que sur les Autrichiens. »

Le bronze fut livré, et la colonne se revêtit de sa robe d'airain, magnifique série des bulletins de la Grande armée, mis en relief par des artistes habiles, d'après les dessins de Bergeret. Bergeret était un élève de David, que recommandaient de récents succès aux Salons de peinture, où il avait exposé des tableaux du genre historique dans les proportions restreintes des tableaux de chevalet. M. Vivant Denon le choisit pour la composition des sujets dont la suite, en quatre-vingts parties, devait être exécutée par des sculpteurs et coulés en bronze. L'œuvre répondit à l'attente de M. Denon, qui, en sa qualité de Directeur général des Musées, avait dans ses attributions la direction de toutes les choses qui touchaient aux arts du dessin. Les esquisses présentées par leur auteur à M. Denon, à M. de Champagny, vraisemblablement aussi à l'Empereur, furent données aux sculpteurs, sinon comme des modèles à suivre religieusement, du moins comme des compositions dont l'ensemble devait être respecté, mais dont les détails étaient laissés au goût et à l'observation de chacun d'eux. Tout ce qui, de statuaires distingués, n'avait pas de travaux commandés par l'Empereur, et poussés avec activité, se partagea la longue hélice sur laquelle allait se dérouler, vivante et fidèle, l'histoire d'une guerre magnifiquement terminée, comme sur l'hélice de la Colonne Trajane, heureusement choisie pour type du monument de 1806, se déroule l'histoire en marbre de la campagne de Trajan contre les Daces (l'an 86% de Rome ou 112 de l'ère du Christ). Petitot eut sa part, comme Dumont le père, Bridan, Bosio, et d'autres. Clodion aussi eut la sienne. Clodion!... On ne s'attend pas à trouver Clodion dans la liste des hommes qui vont écrire en bronze un des plus beaux chants de l'épopée impériale. Comment, le sculpteur des sujets gracieux, érotiques, sensuels, va-t-il se débattre au milieu des armes et des uniformes modernes? Son ébauchoir, habitué à caresser des torsos de femmes voluptueuses, des têtes d'Amours, de jolies faces de bergers, va modeler d'énergiques figures de soldats, des luttes brutales entre ennemis, des sabres, des canons et des guêtres! Oui, et il en sortira à son honneur. Clodion n'est pas riche, et puis attacher son nom à un monument comme celui-là, c'est une chose bien propre à exciter le zèle, à agrandir le style, à donner l'énergie à la main.— Michel (Claude) dit Clodion avait soixante-huit ans quand il exécuta la portion de l'hélice qui lui avait été confiée.

Le morceau le plus important de la décoration de la colonne, la statue de l'Empereur, qui en devait faire le commencement, échet à Chaudet, dont la réputation s'était établie sur de beaux ouvrages, et dont le nom était prononcé tout de suite après celui de Houdon par les amateurs de la belle sculpture. Des objections s'étaient élevées contre le sentiment de l'artiste, lorsqu'il avait eu à représenter Napoléon législateur, pour la salle du sénat; il

parvint à tromper la vigilance de ceux qui prétendaient que le statuaire montrât Napoléon dans le costume de général, ou au moins dans celui que l'Empereur portait le jour de son sacre. Chaudet fit ce qu'aurait fait un statuaire grec ou romain, une figure héroïque, nue, drapée dans un manteau à l'antique. La statue était belle, elle réussit, et l'on pardonna à son auteur. Quand il eut l'ordre de composer la statue destinée à la *colonne d'Austerlitz* — ou de la *Grande armée*, comme on la nomma définitivement — la voie était faite où il allait marcher. Il y rencontra cependant encore ceux qui voyaient un contre-sens fâcheux dans une figure à l'antique, devant représenter le général au petit chapeau et à la redingote grise, qui, dans les bas-reliefs de la colonne, agissait au milieu de soldats modernes. Antoine Denis Chaudet passa outre, et produisit un morceau superbe, qu'il ne lui fut pas donné de voir monter au faite de la colonne. La mort, qui semblait n'avoir attendu que l'achèvement de la statue monumentale, le frappa le 19 avril 1810. Chaudet reçut 13,000 fr. pour prix de son dernier travail; ce serait compté pour peu de chose aujourd'hui. La colonne de la Grande armée, commencée le 25 août 1806, fut terminée le 5 août 1810; les travaux de toute espèce, construction, décoration, avaient été poussés vivement. Le 16 juillet 1806, le Préfet de police écrivait au Maire du 2^e arrondissement municipal de Paris, sur le territoire duquel était la place Vendôme :

« ... Sa Majesté l'Empereur ayant ordonné l'érection d'un autre monument sur cette place » (au lieu de la Colonne départementale), « MM. Lepère et Gondouin, architectes chargés de l'exécuter, vont faire démolir les fondations existantes » (celles de la statue de Louis XIV) « pour en établir d'autres. Il me paraît convenable dès lors de recueillir les médailles dont le dépôt sur ce point devient sans objet, et je vous invite et vous autorise en conséquence à prendre dans cette vue toutes les mesures que vous jugerez convenables... Vous voudrez bien faire remettre à la préfecture les médailles et l'inscription. » (Du 15 messidor an xiii.)

Le 18 juillet, en présence de M. Denon, on ouvrit le massif qui cachait la boîte de cèdre, et ce petit coffre fut remis au préfet de police. — La statue de *Napoléon*, portant sur sa main gauche une petite figure de Victoire ailée, et tenant de sa main droite la poignée d'un large et long glaive, resta sur la colonne, du mois d'août 1810 au 8 avril 1814. Mais c'est là une triste et douloureuse histoire.

Les ennemis étaient aux portes de Paris, que l'armée défendait avec énergie, et que leur ouvrait un chef qui a vainement protesté contre l'imputation de trahison portée contre lui par la clameur publique. Le 1^{er} avril 1814, le *Journal des Débats* disait :

« Nombre de personnes ont pris la cocarde blanche et se sont proménées, précédées de drapeaux blancs. Une affluence considérable de Parisiens réunis autour de la Colonne Vendôme, s'occupe d'en renverser la statue de Napoléon (sic). »

Cette scène se passait dans la soirée du 30 mars. Une bande, commandée par un jeune gentilhomme d'un très-grand nom, avait attaché une corde au cou de l'Empereur d'airain, avait tiré avec force sur cette corde, qu'elle ne pouvait même pas roidir, et, de guerre lasse, s'était donné rendez-vous pour le lendemain, afin de venir à bout de l'entreprise avortée. L'autorité, avertie, craignit qu'une masse populaire ne se portât à la place Vendôme, et par un effort suprême ne parvint à jeter la statue de son piédestal.

tal en bas, et, en train de démolition, ne renversât la colonne elle-même. M. de Talleyrand, président du gouvernement provisoire, et M. Pasquier, préfet de police, se concertèrent avec l'autorité militaire russe pour prévenir les malheurs qu'amènerait infailliblement la réalisation du projet de la plébe amentée. Car, si une portion de la population de Paris accueillait avec enthousiasme les Bourbons annoncés par les étrangers, une portion non moins grande avait des regrets, dont l'expression pouvait se traduire en rixes, et peut-être en une mêlée furieuse. Et puis, la chute de la statue pouvait écraser les insensés qui rêvaient sa destruction. Puis, le chansonnier, fut envoyé à l'état-major russe, se concerta avec les généraux, et sur-le-champ rendit compte, en ces termes, de sa mission à M. le baron Pasquier :

« Le secrétaire général, chevalier de l'Empire (*sic*), à l'honneur d'informer M. le baron préfet que M. le comte de Rochechouart est d'avis qu'il y ait antérieurement à la descente de la statue de Buonaparte (*sic*) — l'Empire et Buonaparte dans le même billet! — une affiche préservatrice placée sur la base de la colonne et portant que la colonne sera consacrée et la statue remplacée par celle de la Paix. (Signé) Püis. »

Le *Journal des Débats* avait dit, le 3 avril, sous la rubrique du 2 :

« On s'occupe à dresser un échafaud pour abattre la statue de Buonaparte » — la veille, le journal disait encore Napoléon — « sur la place Vendôme. En attendant, on la couvre d'un voile. »

Des factionnaires russes avaient été placés autour du piédestal de la colonne pour s'opposer à toute tentative dévastatrice. L'affiche demandée par M. de Rochechouart, agissant au nom de l'Empereur de Russie, fut placée sur la base de la colonne. Un autre avis fut rendu public :

« On prendra des mesures pour effacer le nom de Napoléon, sans porter aucun dommage au monument, qui, par ce changement, deviendra le monument de la Paix. » (Signé) « Le 1^{er} de Bénédic, » contre-signé : « Dupont de Nemours, sec. g^l du gouvernement provisoire. »

Ce document est daté : « Paris, 6 avril 1814. » Le lendemain 7, le *Moniteur* publiait la note suivante :

« Préfecture de police. Avis. Place Vendôme. — Le monument élevé sur cette place est sous la sauvegarde de la magnanimité de S. M. l'Empereur Alexandre et de ses alliés. La statue qui la surmonte ne pouvait y rester, elle en descend pour faire place à celle de la Paix. »

Le 6 avril, le *Journal des Débats* avait dit :

« On assure que demain, entre six et sept heures du soir, la statue de Buonaparte (*sic*) doit être descendue de la colonne. *Sic transit gloria mundi.* »

M. Lepère, architecte, avait refusé de concourir à la descente de la statue de Chaudet; on avait cherché quelqu'un qui fût capable de faire cette opération; on songea à M. Launay, fondeur, qui demeurait à la place St-Laurent. Il avait fondu tous les bronzes de la colonne, il avait assisté à l'érection de la statue, il consentit à se charger du travail. Le 4 avril 1814 il reçut l'ordre, « sous peine d'exécution militaire, de procéder sur-le-champ à l'opération, qui devait être terminée le mercredi 6 avril à minuit ». Cet ordre, émané du quartier général de la Place, était signé : « Le colonel aide de camp de S. M. l'Empereur de Russie, commandant de la Place, comte de Rochechouart ». M. Launay demanda quatre jours pour se préparer, et ce

délai lui fut accordé. Le 9 avril, le *Journal des Débats* imprima l'article que voici :

« Aujourd'hui, à six heures du soir, la statue de Buonaparte a été descendue du faite de la Colonne de la place Vendôme, aux acclamations d'une foule immense accourue de tous les quartiers de Paris. Le drapeau blanc flotte maintenant à sa place. On assure qu'il sera érigé sur la Colonne une statue de la Paix, sous l'effigie de l'empereur Alexandre. »

Cette fois le rédacteur s'abstint de citer quelque maxime latine; il aurait pu terminer son article par ces vers :

« Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris. »

Le lendemain du jour où la statue fut descendue, on l'emmena chez M. Launay, qui devait la garder en dépôt. Un peu moins d'un an après, Paris fut réveillé par la nouvelle du débarquement à Cannes, de Napoléon suivi de sa petite cour de fidèles, et de la poignée de soldats qui tenait lieu de garde d'honneur à sa souveraineté de l'île d'Elbe. Le Roi de cette petite île marcha à la conquête de son ancien Empire, et, le 20 mars 1815, entra à Paris, à la grande joie des uns, au grand effroi des autres, à l'étonnement de tous. Sa campagne pacifique, du golfe Juan aux Tuileries, fut vraiment prodigieuse. La France reprenait possession d'elle-même; l'aigle venait de s'abattre sur le palais des Rois; le rideau, tombé sur le drame impérial interrompu, allait se relever. On songea tout de suite à la colonne, préservée par Alexandre 1^{er} de la ruine que lui avait ménagée dans ses projets du premier jour une portion exaltée du parti royaliste; on donna l'ordre de replacer l'Empereur sur son socle triomphal. L'architecte Lepère alla, le 30 mars, avec un commissaire de police, chez M. Launay, réclamer la figure monumentale que le fondeur avait gardée chez lui, place de la Fidélité. M. Launay avait demandé, le 21 mars, de la remonter sur la colonne, et comme on avait pris d'autres dispositions, le 30, il refusa de livrer la statue. On lui devait pour des travaux antérieurs une somme assez considérable, dont il réclamait le paiement; enfin, le 21 avril, il se décida à laisser partir son gage, moyennant un reçu en forme, et la figure fut transportée dans les magasins de la fonderie du gouvernement, enclos de St-Laurent. Dans une visite que M. Lepère avait faite chez M. Launay, le 2 avril 1815, il avait constaté que la statue avait subi quelques dégradations; il dressa un procès-verbal portant :

1^o que « la figure de la Victoire placée sur la boule que tient la main gauche a été arrachée »; 2^o que « le bas des jambes près des chevilles » était « buriné » et portait « l'empreinte de plusieurs coups de marteau »; 3^o que « l'épée et la main droite » avaient « été avariées par plusieurs coups de masse. » (Arch. de la ville, dossier de la place Vendôme, n^o 43,518.)

Ces coups de masse et de marteau avaient été portés à la statue au moment de sa descente, en 1814; quant à la figure de la Victoire, elle avait été arrachée par un groupe d'ouvriers qui l'avaient emportée, sans qu'au milieu de la confusion personne s'aperçût du larcin. Ces gens-là étaient allés célébrer leur triomphe chez un marchand de vin, et, après boire, y avaient laissé la statuette en nantissement, promettant de la venir reprendre, et de payer leur écot en la délivrant. Des jours passèrent suivis d'autres jours, et les ravisseurs ne parurent point chez le traître; ils craignaient sans doute que leur ac-

tion ne leur fût imputée à crime, et que la police, aux aguets chez le marchand, n'arrêtât celui ou ceux qui iraient réclamer le bronze volé. De son côté, le restaurateur eut peur d'être compris en gardant plus longtemps l'objet laissé chez lui ; il fit une déclaration au commissaire de police, qui saisit la Victoire, et la porta au préfet. La statuette fut déposée, à la préfecture, parmi les choses trouvées, épaves qui sont vendues à l'enchère, après un certain temps. On devait, d'ailleurs, la prendre là, quand on remonterait sur la colonne la statue dont elle était le plus intéressant accessoire.

Les événements marchèrent, hélas ! trop vite. L'effigie de Napoléon, que, suivant un rapport de M. Guillemain, officier de paix (Dossier cité), M. Lannay avait longtemps montrée au public, fut démontée pour être fondue. Ses morceaux, avec la statue de Napoléon, que Houdon avait faite pour la Colonne de Boulogne, et celle du général Desaix, ouvrage de Dejoux, qui ne resta que peu sur la Colonne de la place Dauphine, où sa nudité complète avait choqué le public, furent jetés plus tard dans le fourneau, d'où sortit la statue de Henri IV, faite par Lemot, pour le pont Neuf. Le moment vint où la statuette de la Victoire devait être vendue avec d'autres objets trouvés sur la voie publique (1817 ?) Les enchères ne se pressèrent pas, et ce fragment d'un monument détruit, fragment curieux et complet, fut adjugé pour la somme de 32 francs ! Un employé de la préfecture de police, amateur d'objets d'art, M. Boyenval, Facheta, et le fit monter sur un socle en bois, pour en orner la cheminée de son salon. Il resta là (quai des Célestins) trente ans. Quand le prince Louis-Napoléon fut nommé Président de la République, la figurine de la Victoire lui fut envoyée par les représentants de M. Boyenval, mort ; on en demandait un prix assez élevé, mais on se rabattit à quelques milliers de francs. Je tiens ces détails d'un témoin de la vente, mon ami M. John Brunton, alors attaché comme architecte aux travaux de la préfecture de police, et de M. Commandeur, qui, en sa qualité de commissaire-priseur, avait « mis sur table » la Victoire, et l'avait adjugée. M. Commandeur, que je vis le 18 nov. 1863, se rappela très-bien la vente, mais sans s'en rappeler la date, que je n'ai pu trouver dans les Archives de la Préfecture de police.

La figure de la Paix ne fut faite ni « sous l'effigie de l'Empereur Alexandre, » comme l'avait courtoisement suggéré le *Journal des Débats*, ni sous les traits d'une divinité antique. On n'y pensa pas, quand les armées ennemies eurent quitté la France, et il n'y eut, pendant quinze années, sur la Colonne que le Drapeau blanc, étrange anachronisme, qui faisait de l'armée de l'Empire une armée royaliste, et de Napoléon un lieutenant de S. M. Louis XVIII, Roi vingt ans avant 1814 ! Le drapeau tricolore remplaça enfin la blanche enseigne qui figurait là aussi mal qu'elle figura bien à la prise d'Alger (1830).

La Révolution de 1830 éclata. Longtemps comprimés et irrités par le pouvoir hostile à des soutiens chers au pays, alimentés d'ailleurs par les *Messéniennes* de Casimir Delavigne, les chansons de Béranger et d'Émile Debraux, les peintures et les dessins d'Horace Vernet, de Charlet et de Bellangé, les sentiments napoléoniens, latents sous les apparences d'une opposition libérale, se firent jour bruyamment, dans la masse de la nation, dès le lendemain de la chute de la branche aînée des Bour-

bons. Le drapeau tricolore, salué partout avec des transports de joie, fut une première consolation donnée à l'opinion populaire. Le Prince, que ses mérites solides et sa conduite pendant les quinze ans qui venaient de s'écouler, avaient désigné aux hommes politiques comme le seul capable de renouer le fil monarchique un moment rompu, Louis-Philippe, en s'entourant d'hommes qui avaient appartenu à Napoléon 1^{er}, avait donné lui-même satisfaction à ces sentiments, et on lui en savait gré. On supposait qu'il voudrait aller plus loin. Prudent, habile, clairvoyant, il sentait que la popularité était là, et qu'il fallait opposer à la République qui soulevait l'étendard de la Marseillaise, l'Empire sympathique au plus grand nombre. Le Roi sut qu'au faubourg St-Antoine on songeait à la restauration de la statue de l'Empereur sur la Colonne de la grande armée, et bien vite il prit les devants. Le 8 avril 1831, une ordonnance, contresignée par M. Casimir Perrier, annonça que « la statue de Napoléon serait rétablie » sur la Colonne de la place Vendôme. Une commission fut nommée, chargée de pourvoir à l'exécution de cette ordonnance, accueillie avec enthousiasme par l'immense majorité des Français. Cette commission était composée de MM. le comte de Bondy, préfet de la Seine (préfet de Lyon sous l'Empire), baron Fain (ancien secrétaire de l'Empereur), Cortot, David d'Angers, Pradier, Ramus père, Nanteuil ; sculpteurs, Fontaine (ancien architecte de Napoléon), Huÿot, Lepère (architecte de la Colonne), baron Gérard (naguère premier peintre du Roi, mais jadis auteur de la *Bataille d'Austerlitz*), baron Gros (auteur des *Pestiférés de Jaffa*), Guérin, peintres, Hippolyte Royer-Collard, qui avait un emploi dans la Direction des beaux-arts, et Edouard Bertin, peintre, inspecteur des beaux-arts. Un concours fut ouvert, et un programme donné aux statuaires. Trente-six concurrents se présentèrent, et, le 13 juin 1831, la commission, entre les esquisses, généralement faibles, mauvaises ou grotesques, choisit celle de M. Sœur aîné, qui promettait un bon ouvrage. C'était le Napoléon réaliste — si l'on peut employer cette expression moderne, — le Napoléon de l'armée, que tout le monde avait vu dans sa redingote grise, et coiffé du petit chapeau historique, non le demi-dieu préféré par Chaudet, et par tous ceux qui tenaient pour le respect des grandes traditions de l'art. C'était le complément et le résumé en une personne de l'histoire représentée dans les bas-reliefs de la Colonne, et non le couronnement de la Colonne antique. L'opinion publique s'était vivement prononcée à cet égard, et l'artiste lui céda nécessairement ; mais il aurait fallu un chef-d'œuvre de grandeur sans emphase, de noblesse sans roideur, de distinction sans manière ; c'était peut-être impossible, le costume étant donné, et la figure de Napoléon étant comme par cent des siens devenus types. La statue de M. Sœur, estimable sous bien des rapports, mais lourde et trop matériellement vraie, fut hissée sur la Colonne le 28 juil. 1833. Ce morceau plut au peuple autant qu'il déplut aux gens d'un goût délicat ; les critiques furent aussi vives que les applaudissements furent énergiques. Le peuple avait son Empereur, la colonne Trajane française n'avait pas le sien. Elle devait le recouvrer un jour. On a dit que la Monarchie de Juillet eut tort de céder à l'entraînement populaire ; non ; elle fit ce qu'elle pouvait faire. Résister eût été folie. En 1833, l'image du général de 1805 était la

seule possible sur la Colonne. Elle était une concession, et, dans les temps difficiles, les gouvernements contestés, inquiétés par les partis, sont sages de concéder à temps.

Le demi-dieu pouvait reparaître avec le second Empire, dans son caractère « apothéotique », comme l'ont nommé, dans leur néologisme téméraire, les critiques de 1863 — pourquoi pas « apothéotique », Messieurs? Ce ne serait pas plus barbare! — Il a reparu. Cette fois, point de concours, point d'appel aux sentiments de la multitude; un artiste choisi eut pour tout programme : la restitution de la Colonne telle qu'elle était en 1810. M. Dumont fils, membre de l'Institut, s'inspira de la statue de Chaudet, connue par la gravure, et par une petite réduction en bronze, qui a survécu aux proscriptions de 1814 et de 1815, et produisit la figure que tout le monde connaît. Il mit seulement dans la main droite de l'Empereur la boule sur laquelle s'élève la Victoire dont j'ai raconté plus haut l'histoire, et plaça la main gauche du héros sur le pommeau de son épée. La statue de M. Dumont est une belle chose, au point de vue du style et de l'exécution; elle est fière et noble.

En 1811, je remarquai dans la statue de la Colonne un détail d'un effet bien désagréable, selon moi. Le Napoléon-César, important par son volume, était posé sur deux jambes qui semblaient un maigre support pour une masse si considérable. Le jour qu'on voyait entre elles les réduisait à l'état de piquets, leur forme étant dévorée par la lumière; M. Dumont, de peur sans doute d'alourdir sa statue, n'a pas cru devoir descendre jusqu'aux chevilles, par derrière seulement, les plis du manteau, et l'effet fâcheux dont je parle se produit dans la statue nouvelle, comme dans l'ancienne. Assurément, Chaudet et M. Dumont ont, dans une foule de statues antiques, des motifs sérieux d'excuse, mais peut-être eût-il mieux valu que, en ce point, ils ne restassent pas imitateurs respectueux des anciens. — La statue au « petit chapeau » fut descendue de la colonne Vendôme le 4 nov. 1863; la statue à la romaine y fut montée le lendemain. Les deux opérations furent faites par les soins de M. Hittorf, architecte. La statue de M. Scurre pesait 3,000 kilogrammes; celle de M. Dumont 2,400. Le Napoléon habillé de 1833 fut transporté à Courbevoie. Il est là, regardant Paris du haut d'un piédestal, où il fait bonne figure, et où il est mieux assurément qu'où nous l'avons vu pendant trente ans.

Résumons-nous. De 1792 à 1863, la place Vendôme a vu quatre statues, celle de la République, celle de Napoléon, œuvre de Chaudet, celle de Napoléon, de la main de M. Scurre, enfin celle de Napoléon restituée par M. Dumont. Puisse cette dernière rester sur le glorieux monument, élevé par l'Empereur à son arrivée de 1805, aussi longtemps que la statue de Trajan sur la colonne du *Forum Trajanum* à Rome! La statue de Minerve proposée par M. Molinot, et admise en principe par M. Frochot; la statue de Charlemagne décrétée par Napoléon I^{er}; la statue de la Paix, imaginée par le gouvernement provisoire de 1814, sont restées en projet, ébauchées peut-être — non pas celle de Charlemagne, qui, venue d'Aix-la-Chapelle, y retourna en 1806 — mais demeurées à l'état d'esquisses dans l'atelier de leurs auteurs. Une seule Colonne s'est élevée sur l'emplacement où longtemps se montra la statue de Louis XIV, celle que nous venons de

voir, dédiée successivement aux braves morts pendant les guerres de la République, au grand Charlemagne, puis à la Grande Armée. Que son airain soit éternel!

Les peuples ne sauraient-ils faire des révolutions politiques sans renverser les statues, sans briser les monuments, sans dégrader les objets d'art? Les objets d'art mis en morceaux, les monuments détruits, les statues renversées, font-ils que les faits qu'ils consacraient soient effacés des livres de l'histoire? Pourquoi rayer des murs les Bonnets phrygiens, les Aigles, les Fleurs de Lis, les L, les G, les X, les L-P? Croit-on, par ces ratures, effacer les souvenirs de la République, de l'Empire, de la Restauration, du gouvernement de Juillet? Ces symboles, ces chiffres devraient être rétablis partout où ou les vit antrefois; témoins et marques des révolutions qui ont agité le pays, pendant plus de soixante ans, ils seraient peut-être une leçon pour l'avenir. Brisez toutes les statues des dieux antiques, vous ne ferez pas que le monde ancien n'ait été païen; abattez les croix, décapitez les statues des saints, vous ne ferez pas que le monde moderne ne soit chrétien. Respect donc aux monuments de tous les âges; c'est l'histoire écrite en marbre, en pierre, en bronze; on n'abat pas l'histoire. Si vous déchirez les livres qui en contiennent tous les chapitres, elle survivra dans la mémoire des hommes, poème ou légende que se transmettront l'une à l'autre les générations avides de connaître leur passé. Biens fous sont les briseurs d'images!

STELLA (JACQUES).
(FRANÇOIS).

?1596—1657.
?1613—1647.

BOUZONNET (les), dits : STELLA.

Jacques Stella, l'habile peintre, naquit à Lyon, et, suivant Félibien, en 1596. Il me semble qu'il y a là une difficulté assez sérieuse. L'église de Montreuil, à Versailles, possède un tableau remarquable, signé : « *Stella lugdunensis fecit 1614* ». Si cette signature est bien celle de Stella, Jacques fit cet ouvrage à l'âge de 18 ans; mais ce grand morceau d'une bonne exécution, d'un effet agréable, d'une expression juste, d'un dessin qui sent le maître, est-il l'œuvre d'un garçon de 18 ans? Cela est fort douteux. Je soumets mon doute aux critiques, reconnaissant toutefois que si Ruisdaël faisait à 19 ans des tableaux déjà très-estimables, Jacques Stella put très-bien avoir reçu de Dieu l'heureux don de précocité. — Je ne sais rien d'un Jean Stella, peintre de Malines, qui, selon Félibien et Mariette, mourut à Anvers, en 1601, âgé de 76 ans. Je n'ai pu me procurer l'acte de son décès, non plus que l'acte de sa naissance. Je ne ferai qu'une remarque à propos de cet artiste, grand-oncle, dit-on, de notre Jacques. Mariette cite, gravée par Jean Weirix, une estampe au bas de laquelle on lit : « *Joannes Martini Stella inventor* ». De cette légende, Mariette tire la conséquence que Jean était fils de Martin Stella. Sous-entendre *Filius*, dans cette légende, me semble une hardiesse que n'aurait pas eue, je pense, Mariette, s'il avait remarqué qu'au bas d'une estampe, gravée par Antoine Weirix, en 1586, on lit : « *Martini de Vos juvenior* ». Martini est évidemment là, par une faute du graveur en lettres, pour Martinus. De Vos avait pour prénom Martin, comme Stella; cela ne me paraît pas douteux. Un frère de Johann-Martin Stella, Vincent, peintre aussi, fut, croit-on, père

de François Stella, père lui-même de Jacques. François Stella naquit, dit-on, à Malines vers 1663; il alla en Italie et, revenant de Rome en 1594, s'arrêta à Lyon, où il épousa la fille d'un notaire de l'Arbresle, laquelle, en 1654, vivait encore, âgée de 80 ans. Je n'ai pas été assez heureux pour pouvoir vérifier ces assertions de Félibien et de Mariette, reproduites par M. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*). Quant à Jacques Stella, dont la carrière fut heureuse, brillante et assez longue, voici ce que j'ai trouvé :

« Dudit jour 30 avril (1657) conuoy de 40 * (prêtres) s. c. » (sans clerc, sans confesseur?) « de feu noble homme Jacques de Stella chevalier de l'ordre du Roy » (St-Michel) « et peintre ordinaire de Sa Majesté, pris dans les galeries du Louvre. — Receu 49 l. 10 s. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

En 1641, J. Stella avait tenu, sur les fonts, un fils de François Langlois, le marchand d'estampes, et avait apposé, au bas de l'acte du baptême, cette signature bizarre :

Le 19 mai 1646, il avait été parrain, à St-Sulp., d'Anne, fille de Mathurin Duchesnes, paumier. J. Stella ne s'était pas marié; il n'en est point de même de son frère François, né, dit-on, à Lyon, en 1603. Peintre inférieur à Jacques, il vint à Paris probablement en même temps que celui-ci, et comme lui se forma d'abord dans cette ville, puis à Rome. François II Stella épousa Jeanne Hette, veuve d'Étienne Rolan, le 5 fév. 1643, à St-Germ. l'Auxer. Il demeurait alors rue St-Honoré. Il mourut, non pas au Louvre :

« Le vendredi vingt sixième juillet 1647, décéda François Stella, maître peintre, demeurant rue de la Coutellerie; son corps fut inhumé le mesme jour, au cimetierie; » (St-Jean en Grève.)

Le Louvre n'a aucune peinture de Fr. II Stella. Il avait travaillé à l'château de St-Germain, et voici ce que je lis au reg. des bâtiments du R. pour l'année 1639 :

« A François Stella, peintre ordre du Roy, la somme de 1,200 l. pour avoir peinct et doré tous les lambris et le plafond du petit oratoire de la Roynie, dans le vieux chasteau et y avoir fait dix tableaux representans les principales actions de la Vierge, suivant le prix verbalement fait avec luy. » (Arch. de l'Emp.)

Outre Jacques et François II, François Ier Stella eut une fille, qui épousa un maître orfèvre de Lyon, nommé Étienne Bouzonnet. De ce mariage, sortirent quatre enfants : Antoine, Claudine, François et Antoinette, nés à Lyon. Les dates de leur naissance sont incertaines, mais elles sont certainement comprises entre 1636 et 1642. Antoine, élevé, ainsi que ses sœurs, à Paris, fut peintre et d'assez de

mérite pour que l'Académie se l'associa, le 27 mars 1666. Il mourut en 1682 :

« Anthoine Stella » (il avait pris le nom de son oncle et de son maître) « peintre du Roy et adjoint professeur à l'Acad. Roy. de peint. et sculpt. fut inhumé, âgé de 45 ans ou enuiron, décédé samedi » (9 mai) « sur les onze heures du soir, pris aux galeries du Louvre. (Signé) Du Moulin » (St-Germ.)

Si le vicaire de St-Germ. l'Auxer. fut bien renseigné, Antoine Bouzonnet-Stella, et non Bouzonnet, comme le dit la *Biogr.-Michaud*, était né, non pas en 1634, ainsi que l'ont cru Mariette et M. Villot, mais en 1636 ou 1637. Les biographes ont dit qu'il mourut à Lyon, on voit qu'ils furent induits en erreur sur ce fait. Antoinette Bouzonnet était morte le lundi 19 oct. 1670, et avait été entermée, à St-Germ. l'Aux., le 21, âgée de 31 ans. L'acte de son inhumation est signé de la main de son frère Antoine Bouzonnet : A. B. Stella (*sic*) :

Morte âgée de 31 ans, si le document que je résume doit être cru, Antoinette était née, non pas en 1635 (*Biogr.-Mich.*), ou, en 1641 (Mariette), mais en 1645. — Françoise Bouzonnet-Stella mourut aux galeries du Louvre, comme Antoinette, le mercredi 18 avril 1691, à huit heures du soir, et fut enterrée le vendredi 20, âgée de 40 ans ou environ. (St-Germ.) Quant à Claudine ou Claude Bouzonnet, elle mourut aux galeries du Louvre, à trois heures du matin, le 1^{er} oct. 1697, âgée de soixante ans ou environ. Les trois sœurs Bouzonnet s'adomèrent à Part de la gravure au burin. — *Loy. 2. LANGLOIS.*

STICOTTI (FABIO). ?1676—1741.
(ANTONIO-GIOVANNI). ?1739—1766.

Fabio Sticotti, comédien de la troupe italienne, y fut reçu, en 1729, pour le rôle de *Pierrot*, que dans l'ancienne troupe jouait Joseph Giarotini. Il épousa Ursule Astauri, dont je ne sais rien, sinon qu'elle eut deux fils : Antoine-Jean et Michel, et qu'elle décéda, rue François, le 5 mai 1739, âgée d'environ quarante-cinq ans, née, par conséquent, vers 1694. L'acte de son décès, inscrit au registre de St-Sauveur, la dit, par erreur, « Ursule Sticotti, » femme de Fabio Sticotti, bourgeois de Paris ». Fabio Sticotti, si l'on en croit un des Almanachs des spectacles, était fils de « M^{lle} Sticotti, chanteuse de la Comédie sous le nom de *Cantarina* ». Il jouait en italien et en français et, outre le rôle de Pierrot, remplissait différents rôles dans les pièces des deux langues. On dit qu'il changea de masque et que, né Pierrot au théâtre, il y mourut *Pantalon*. Ce fut, croit-on, en 1732 qu'il prit la robe longue à la place de la veste blanche. Il décéda, rue François, le mardi 5 décembre 1741, « officier du Roi, âgé d'environ soixante-cinq ans ». Il fut inhumé, à St-Sauveur, dans la cave de la chapelle de la Vierge, tombe de presque tous les comédiens italiens. L'acte qui fut dressé de son décès fut signé : « Sticotti », par son fils Antonio, et « J. Balletti », par Joseph Balletti, son camarade et son ami.

Antoine-Jean Sticotti fut comédien, comme son père. Je vois que, le 13 août 1739, il se maria à

St-Sauveur. Il épousa Marie-Claude Duflos, et il semble que ce fut un peu contre le sentiment de son père, qui ne parut point à la cérémonie et se contenta d'envoyer son consentement, donné par devant Duhault et Sainfray, notaires à Paris. L'acte dit Antoine-Jean Sticotti « officier du Roy, fils majeur de Fabien Sticotti et d'Ursule Astaury (sic) » ; il est signé « Sticotti, Marie-Claude Duflos ». La signature d'aucun des camarades du marié ne figure après celles des deux époux. Antoine-Jean eut plusieurs enfants; le 9 avril 1745, il perdit *Julie*, âgée de trois ans, qui fut enterrée à St-Sauveur, en présence de Michel Sticotti, son oncle paternel. J.-A. Sticotti demeurait alors rue du Renard; il demeurait rue Thevenot quand il perdit sa fille *Aurore*, enterrée le 6 mars 1748, à St-Sauveur. Je ne sais quand il mourut, mais l'*Almanach des spectacles*, pour l'année 1766, le porte parmi les acteurs retirés du théâtre. Il ne décéda pas sur le territoire de St-Sauveur, car son nom ne figure point parmi ceux des morts de cette paroisse, de 1766 à 1793. — *Voy.* BALLETTI, GIARATOLI.

STIMANVILLE (Guvox).

1551.

Il était « capitaine entretenu par le Roi en sa » marine de Ponant ». En cette qualité, le 1^{er} janvier 1551, il donna quittance à « M^{re} Nicolas Hardy, commis à l'exercice de la trésorerie et receipt générale de lad. marine », pour « la somme de cent cinquante livres tournois, en vi^{xx} escus sols à xlv s. pièce », pour son « estat et entretènement en lad. marine, durant demye année finye le dernier jour de décembre dernier passé, à raison de 100 l. par an ». Il signa : « Stimamille ». Le sceau appliqué à ce reçu est un écu portant trois étoiles à six pointes, deux en tête et une en pointe. Au dos de cette quittance on lit : « Pour servir de quittance de la somme de sept vingtz dix livres tournois pour mes gaiges de mon estat ordinaire de la marine pour demye année commençant le 1^{er} jour de juillet m. v^o l., finissant le dernier décembre aud. an ». (Arch. de la Mar., vol. Officiers de marine, Quitances 1481-1706. Parchemin in-4^o.) J'avais acheté cette pièce, le 6 oct. 1852, de M. Danquin, ancien sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur et marchand de pièces autographes; je l'ai donnée aux Archives de la marine, dont j'étais alors conservateur.

STOPPA (JEAN-ANTOINE=PIERRE=JEAN-BAPTISTE).

L'auteur de la *Chronologie historique et militaire*, Pinard, a consacré un article à Pierre Stoppa, qu'il appelle, je ne sais pourquoi, « Pierre de Stoppa ». Il dit de cet officier que, dès l'année 1648, il était lieutenant de la compagnie des gardes suisses de Jean-Antoine Stoppa, son oncle. Je ne sais rien de particulier de lui; la *Gazette de France*, reproduite par Pinard, dit qu'il mourut, le 8 janvier 1701, âgé de 77 ans, lieutenant général des armées du Roi, colonel des gardes suisses et d'un autre régiment de la même nation. Il était donc né vers 1623. Quant à Jean-Antoine Stoppa, dont ne s'est point occupé Pinard, voici ce que mes recherches m'en ont appris. Je ne sais rien de ses services; je sais qu'il naquit vers 1600; je suppose que c'est en Suisse ou peut-être en Piémont. Il eut trois mariages : il épousa d'abord Elisabeth de Perconche, je n'ai pu apprendre à quelle époque; étant devenu veuf, il convola à de secondes noces, et reçut à St-Sauveur, le 29 nov. 1646, la main de « Charlotte

Le Vaillant, âgée de 27 ans, fille de deffants Adrieu Le Vaillant et de Louise Du Fours ». Charlotte Le Vaillant demeurait sur le territoire de St-Eustache, et, contre l'usage généralement suivi, elle alla se marier à la paroisse de son époux, qui demeurait rue Pavée. L'acte de mariage que j'ai sous les yeux dit que « Jehan-Anthoine Stoppa » était « âgé de 46 ans ». Il signa d'une grande et grosse écriture italienne : « Stoppa », comme il fit le 9 février 1650, où, veuf de M^{lle} Le Vaillant, ce que, contrairement à l'usage et par oubli, ne relate point l'acte de ce mariage, il épousa, à St-Sauveur, « dame Marie Du Viert, fille de noble homme André Du Viert et de dame Jeanne Tardif ». Stoppa fut assisté, ce jour-là, de « Francesco-Julio Pestalosse (sic p^r Pestalozzi), son beau-frère, et de Claude et Georges Pellissari, ses cousins ». Il est qualifié dans l'acte : « s^r de Corneille, d'Antremancourt et autres lieux, capitaine aux gardes de Sa Majesté ». La mariée signa : « Marie Lewyer ». — D'Hoziar dit que Pierre Stoppa, colonel des gardes suisses, épousa Anne-Charlotte de Gondy, fille naturelle de Jean-Baptiste de Gondy. — Jean-Baptiste Stoppa (un fils ou un neveu de Jean-Anthoine) épousa, avant le 19 janvier 1704, Marguerite Chancel, fille de Léonard Chancel de La Grange. Il était capitaine au régiment des gardes suisses de Sa Majesté. — MM. de Villers, dans leur « *Journal d'un voyage à Paris* », en 1657-58 (publié, en 1682, à Paris [in-8^o], par M. A. P. Faugère), disent, p. 184 : « Le 2^e (juin 1657) nous fismes adieu à un capitaine suisse » (ou des Suisses) « nommé le s^r Stoppa, qui partoist pour aller joindre l'armée ». C'est de Jean-Antoine Stoppa qu'il est question ici. — *Voy.* PELLISSARI.

STRAS (GEORGE-FRÉDÉRIC).

? 1700—1773.

« Stras, s. m. (On prononce l's final.) Composition qui imite le diamant, et qui tire son nom de celui qui en est l'inventeur. » (*Dictionn. de l'Acad. fr.*, édit. de 1762.) — « Stras, nom donné à une terre qui sert à imiter les pierres précieuses. » (*Encyclop. méthodique, Chimie et métallurgie*, par MM. Fourcroy et Vauquelin, 1815.)

Il est à regretter que le dictionnaire de l'Académie n'ait pas dit qui était ce Stras, dont le nom désigne la composition faite pour imiter le diamant. Le secrétaire de l'Académie qui prépara l'édition de 1740, la première du Dictionnaire où se lit le mot *Stras*, avec l'explication, toujours reproduite depuis par les dictionnaires de la langue française, était cependant en position de savoir à quel pays appartenait M. Stras et à quelle époque cet industriel trouva la méthode au moyen de laquelle il produisit de faux diamants, dont le succès fut rapide et général. On doit regretter qu'il ait négligé de compléter son article trop long ou trop court; trop long, puisque, contrairement à l'usage de l'Académie, il indique l'origine du mot; trop court, puisqu'il ne dit pas quel est l'homme qui a nommé le Stras. C'eût été, pour l'histoire d'un mot introduit dans la langue, un détail intéressant. M. Bescherelle aîné, dans son *Diction. national* (1846), a voulu suppléer au silence de l'académicien de 1740; il a dit : « Stras, s. m. » (de *Strasce*, chimiste alle-« mand »). Au second paragraphe de son article, M. Bescherelle écrit *Strass* quand d'abord il a écrit : *Stras*. M. Dumas, au tome II de sa *Chimie appliquée aux arts*, écrit aussi *Strass*; cette orthographe fut préférée aussi par Bonillet à celle de l'Acadé-

nie; dans son *Dictionnaire des sciences, lettres et arts*, il dit : « *Strass* (cristal en allemand), verre » qui imite les pierres précieuses ». M. Dumas, à qui l'histoire de la chimie est certainement familière, ne s'est point préoccupé de l'origine du mot *Stras*; s'il avait connu un chimiste allemand du nom de *Strasze*, il est fort à croire qu'il l'aurait cité, parmi les savants et les industriels qui s'occupèrent, à diverses époques, de la composition des fausses pierres précieuses. Ce prétendu chimiste d'Allemagne, allégué par M. Bescherelle, je l'ai cherché partout et ne l'ai trouvé nulle part. J'ai prié un des hommes les plus notables de la science de me dire si, parmi les chimistes allemands, a existé, au XVIII^e siècle, un nommé *Strasze*, que ne nomme aucun des auteurs que j'ai pu consulter et qui me paraît ignoré de tout ce qui, en France, s'occupe des découvertes faites par la chimie et de leurs applications aux arts industriels; ce savant m'a répondu qu'il n'a jamais rien su d'un « chimiste allemand nommé *Strasze* », et qu'on ne connaît de l'industriel, chimiste ou non, qui apporta de certains perfectionnements à la fabrication du verre propre à imiter le diamant et les pierres de couleurs, que son nom donné, bientôt sans doute après l'introduction dans le commerce de ses produits, à la composition dont l'auteur crut ne devoir pas publier la formule. Lorsque Boiste fit son *Dictionnaire universel* de la langue française, il songea à donner l'étymologie des termes français. Voici ce qu'il écrivit à propos de celui qui nous occupe : « STRAS, s. m., Composition qui imite le diamant » (*Stras*, Allemand, inventeur). On voit que cela ne diffère de l'article de l'Académie que par la forme de la rédaction et par l'introduction du mot : « Allemand ». Le nom de *Stras* a une forme allemande qui se rapproche beaucoup de celle de *Strasze*, signifiant : chemin, passage, route. Boiste n'hésita pas à croire que l'inventeur du stras était un Allemand; M. Bescherelle pensa comme lui et se dit que « *Stras* », que je vois écrit aussi *Strass*, n'est qu'une mauvaise variante de *Strasze*, mot de la langue allemande; l'inventeur du *Stras* était donc un nommé *Strasze*. Eh bien, le Dictionnaire de l'Académie de 1740 a raison contre le *Dictionnaire national* de 1846; la preuve que j'en apporte me paraît évidente.

Dans un mémoire que Greuze écrivit contre sa femme, dont il prétendait avoir grandement lieu de se plaindre, il raconte que M^{lle} Babuty, dès qu'elle eut arraché, par surprise, au jeune peintre une parole polie qui semblait être un consentement à la proposition qui lui était faite par elle de l'épouser, n'eut rien de plus pressé que d'aller avec sa mère « au quay des orfèvres, chez M. Stras, » pour y acheter une paire de boucles d'oreilles de « faux diamant ». La chose se passait, en 1757. M. Stras était donc, sur le quay des Orfèvres, joaillier et marchand de faux diamants, c'est-à-dire de Stras. J'ai tenu à faire connaissance avec ce trompeur dont toutes les femmes, trop pauvres pour avoir de vrais diamants, fréquentaient la boutique et faisaient la fortune. J'ai feuilleté avec le plus grand soin les registres de la paroisse St-Barthélémy, de 1740 à 1789, et je n'ai trouvé aucun acte de baptême, de mariage ou de décès qui se rapportât à quelqu'un du nom de Stras. Les registres catholiques ne me fournissent rien, j'ai recouru aux registres protestants et, sous la date du 9 décembre

1770, j'y ai lu l'acte du décès de « Georges-Michel » Bapst m^d joaillier, âgé de cinquante-deux ans, » originaire de Hall en Souabe, décédé la veille, » rue de Harlay, au coin du quay des orfèvres ». L'enterrement eut lieu au cimetière du Port-au-Plâtre, en présence de « Frédéric-Charles Baër, » aumônier de Sa Maj. le Roy de Suède, dem^t à » Paris, rue de Grenelle, faub^s St-Germain, et de « Georges-Frédéric Stras, m^d bijoutier dem^t à Paris » « quay des orfèvres ». L'acte est signé : « F.-G. Baër, Stras, Stras neveu ». En présence de ces deux dernières signatures, l'orthographe du nom de Stras ne peut plus être douteuse. Georges-Frédéric Stras est bien sans contredit le bijoutier, marchand de faux diamants, dont parle Greuze. Est-il l'inventeur du produit industriel qui porte son nom? Si ce n'est pas lui, c'est son père ou un de ses parents. Il serait trop étrange qu'un Stras vendit à Paris du stras et ne fût pas de la famille de celui qui composa les fausses pierres précieuses, que les femmes trouvaient assez belles et assez semblables au diamant pour s'en parer et faire croire aux bonnes gens qu'elles portaient des diamants fins. Que devint le joaillier du quay des Orfèvres? Il survécut peu à son ami Georges-Michel Bapst; il mourut, le 22 décembre 1773, « à six heures du matin, des suites d'une » longue maladie, dans la maison qu'il occupait quay » des Orfèvres, professant la religion protestante », et, le 23 décembre, à sept heures du soir, son corps fut inhumé au cimetière du Port-au-Plâtre, en présence de « M. Frédéric-Charles Baër, aumônier de S. M. le Roy de Suède, demeurant rue de Grenelle, hôtel de Suède, de Georges-Frédéric Stras, joaillier, neveu dud. s^r Stras, demeurant rue Guénégaud », et d'autres qui signèrent : « F.-G. Baër, Stras, Bachenaü, Bapst (fils de Georges-Michel), Romilly, Jacques Vincelins, Duchesne ». L'acte que j'ai sous les yeux dit que le défunt était « natif de Strasbourg » (voilà l'Allemand de Boiste et de M. Bescherelle; il était Français cependant, car Strasbourg appartenait à la France depuis 92 ans), « âgé de soixante-treize ans ». Stras était donc né vers 1700. Peut-il être l'inventeur de la composition qui porte son nom? Assurément. Le Stras n'est point mentionné dans le *Dictionnaire des Sciences* de 1731, soit que le Stras ne fût pas encore connu, soit que sa fortune ne fût pas faite encore; il est nommé, comme je l'ai dit, pour la première fois, dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1740; en dix ans, il avait fait son chemin, tout le monde le connaissait, toutes les femmes empruntaient son éclat, et l'Académie ne se refusait pas à inscrire son nom, devenu un mot de la langue usuelle, dans son catalogue des termes admis par les bons auteurs. A l'âge de vingt-huit ou trente ans, Georges-Frédéric Stras avait très-bien pu perfectionner le faux diamant et, son produit une fois connu, venir à Paris, le pays du luxe traî et du faux luxe, vendre ses pierres, dont la fabrication se poursuivait sans doute à Strasbourg sous la conduite d'un frère, peut-être du père de ce Stras neveu, que nous font connaître les deux actes de décès que j'ai cités. Quant à moi, sans l'affirmer, puisque la preuve matérielle me fait défaut, je dis que l'inventeur du Stras est un Stras de Strasbourg, père, oncle ou frère du Georges-Frédéric, mort en 1773, et très probablement lui-même.

Si Georges-Frédéric Stras imagina une composition pour la fabrication des pierres de couleurs, il

ne fut pas le premier qui eut ce mérite. De tout temps, l'industrie des pierres fausses fut pratiquée en Europe, et pour ne parler que de la France, je vois qu'au milieu du XVII^e siècle Paris avait un fabricant de verre imitant le diamant et les autres pierres précieuses, homme habile, de grande renommée et de grande fortune. Voici ce que je lis à son sujet, p. 45 du *Journal d'un voyage à Paris* en 1657-58, par MM. de Villers (Paris, in-8^o, 1862) : « Le 10 janvier 1657, nous fûmes voir le Temple, qui est une espèce de ville encinte de murailles... Il est renommé par ce merveilleux artisan, le s^r d'Arce, qui a trouvé l'invention de contre-faire les diamants, émeraudes, topases et rubis, dans laquelle il a si bien réussi qu'en peu de temps il a gagné une si grande somme d'argent qu'il tient carrosse, et a fait bâtir deux corps de logis dans ledit enclos; en l'un il demeure, et l'autre il le loue ». Ce fabricant dont il s'agit ne se nommait point : d'Arce, mais : d'Arc, Georges d'Arc; c'est ce que m'apprend un des registres de Ste-Marie du Temple, où je vois que, le 18 mars 1683, il fut parrain d'une fille du sculpteur Pierre Du Quesne. Il signait, d'une grande écriture : « d'Arc ». L'acte le dit : « Bourgeois de Paris, de cette paroisse ».

STRÉSOR (HENRY). ? 1613—1679.
(ANNE-RENÉE). 1651—

L'abbé de Marolles cite trois fois Strésor, dont la gravure nous a conservé quelques ouvrages. On sait peu de chose de ce peintre, né en Allemagne et qui vint en France avant l'année 1642. En 1641, il était établi rue de la Monnaie, sur le territoire de St-Germ. l'Auxer. Près de lui, vivait la veuve d'un maître peintre qui avait une fille, laquelle plut à Strésor. Il la demanda en mariage et l'obtint. Catherine Buard ou Bouart était née le 30 octobre 1622, « fille de Louis Buard, chantre à la musique de la Reine-Mère du Roy ». (St-Germ. l'Auxer.) Le mariage d'Henry Strésor avec Catherine Buard fut célébré à St-Germ. le « mardy 4^e janvier 1642 ». L'acte de mariage nomme le marié : « Henry Stresaur »; il est sans signatures. Le premier enfant de Strésor fut « Catherine », baptisée le 13 juin 1646 et tenue par « Jean Hesse, secrétaire de la colonnelle étrangère », et par « Madeleine Quesnel, femme de Louis Boüard (sic), m^e peintre à Paris ». Ce Buard était mort depuis quelques années; il avait, comme on dit, deux cordes à son arc; il vivait de la peinture et de la musique. Il n'est pas le seul artiste qui ait exercé la double profession de musicien et de peintre. Pierre-Antoine Le Moyne fut à la fois peintre et musicien ordinaire de *Monsieur*, frère de Louis XIV. A Catherine Strésor succéda « Anne-Renée », baptisée le lundi 23 janvier 1651. « Magdeleine-Hélène » vint ensuite, baptisée le 29 avril 1657, tenue par « Hélène Menillier ou Menilliers, femme de M. André Sebret, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et prié » (c'est André Cèberet). Le 27 mars 1659, Strésor présenta à l'église *Catherine-Ursule*. Le dernier enfant de Strésor dont j'ai vu le baptistaire fut *Joseph-Guillaume*, baptisé le 26 mars 1661. Catherine Boüard avait trente-huit ans passés lorsqu'elle fut mère pour la dernière fois. Le 28 juillet 1647, elle avait perdu sa fille Catherine; elle perdit, le 15 mai 1663, Catherine-Ursule et, le 2 mars 1668, Guillaume-Joseph, qui avait justement sept ans. Catherine Buard mourut, « âgée de 55 ans, le 3 mai

1679, rue de la Monnoye », dit l'acte de son inhumation, qui n'est pas exact au chapitre de l'âge; elle avait près de cinquante-huit ans et demi. Henry Strésor survécut sept mois à sa femme; il fut enterré le 2 décembre 1679, « âgé de soixante-six ans », selon l'acte de son inhumation, peut-être mal informé. Il demeurait rue Baillet.

Je vois qu'Anne-Renée Strésor fut marraine, à St-Leu, le 2 déc. 1674, d'un fils de Jacques Mongeot, sculpteur; elle avait vingt-trois ans. Elle avait environ vingt-cinq ans lorsque, le 24 juillet 1676, l'Académie Royale de peinture lui ouvrit ses portes, comme à un peintre de miniature habile. Outre les quatre enfants de Henry Strésor que j'ai nommés, notre peintre eut un fils : *François-Henry*, qui, « escuyer et commissaire provincial de l'artillerie », demeurant rue Jean-Tizon, épousa, le 23 oct. 1713, « dame Marguerite Poërier d'Aufreville, veuve de Barthélemy Dumont, ch^{er} seigr^t d'Estouville, cap^{ne} lieutenant des gardes de la porte de feu S. A. M^{gr} le duc d'Orléans, demeurant rue de la Chanverrière ». (St-Eust.) (Le seigr^t d'Estouville était mort le 30 mars 1760.) (Registre de St-Germ. le Vieil.)

P.-S. M. Emile Bellier de La Chavignerie a donné, en 1858, dans la *Revue universelle des arts*, t. VII, un travail très-intéressant sur « Mademoiselle » Anne-Renée Strésor, membre de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture. Pour écrire la biographie de cette Académicienne, qui n'avait pas encore trouvé d'historien, M. de La Chavignerie a mis à contribution « l'*Abrégé des vertus de la très-honorée sœur Anne-Marie Strésor*, éloge composé probablement par la supérieure du couvent des Visitandines de Chaillot, où Anne-Renée avait prononcé ses vœux, le 19 mai 1687, six ans après s'être décidée à entrer en religion. M. de La Chavignerie, d'après l'*Abrégé des vertus*, dit qu'Anne-Renée était l'aînée des enfants de Strésor; que sa sœur Catherine-Ursule mourut âgée d'environ onze ans et que Guillaume-Joseph, leur frère, décéda âgé de 15 ou 16 ans. Il ajoute qu'Anne-Renée, ou Marie en religion, avait à peine vingt ans quand elle perdit sa mère, et que son père mourut peu après, écrasé par une charrette. Les actes que j'ai produits serviront à rectifier les erreurs de l'*Abrégé*. Anne-Renée Strésor avait vingt-huit ans et quatre mois quand mourut Catherine Buard et vingt-huit ans et dix mois quand son père fut blessé mortellement par la charrette. Pour Guillaume-Joseph, il avait sept ans au moment de sa mort, et Catherine-Ursule quatre ans et un mois environ quand elle décéda. Anne-Renée et son frère François-Henri étaient les seuls enfants survivants de Strésor lorsque Anne entra à la Visitation; elle n'eut donc point à faire prendre à « sa jeune sœur » de parti convenable avant de se couvrir du voile. Elle n'eut jamais d'autres frères que Guillaume-Joseph et François-Henri; le chevalier de St-Louis Strésor est-il ce dernier? En 1713, Fr.-Henri, commissaire de l'artillerie, n'était pas chevalier de St-Louis; dans l'acte de son mariage, il n'aurait pas manqué de mentionner ce titre s'il l'avait eu. Erreur de l'auteur de l'*Abrégé des vertus*. Anne-Renée Strésor mourut d'une hydropisie, le 6 déc. 1713, âgée de 60 ans; ici, l'*Abrégé* doit avoir raison. M. de La Chavignerie a donné de curieux détails sur les travaux d'Anne-Renée Strésor qui, de miniaturiste, s'éleva à la condition de peintre d'histoire, pour obéir aux intentions des chefs de

son ordre. — Henry Strésor, « maître peintre », fut parrain, à St-Sulpice, le 10 juin 1649, d'une fille de Sébastien Danet, orfèvre. — *Voy.* CÉBERET.

1. STUART (CHARLES-ÉDOUARD, dit : « Le Prince EDOUARD » et « LE PRÉTENDANT »). 1720—1788.

Ce prince infortuné avait un graveur en France, Gilles-Jacques Petit, celui qui grava d'après Duprat un portrait, en buste, du Prétendant, que connaissent les amateurs. — *Voy.* PETIT (Gilles-Jacques et Jacques-Louis).

2. STUART (WILLIAMS, comte DE). 1778.

Cet étranger servit en France dans le régiment royal des Deux-Ponts, où il fut capitaine de grenadiers. Il avait cessé de l'être lorsque, demeurant à Paris, rue de Grammont, il lit avec « Louis Caron, loueur de carrosses, rue du F^s-Montmartre, n° 11 », un bail pour une voiture que Caron mettait à ses ordres. Ce bail, à la date du 2^e avril 1778, est signé : « Le c^{te} de Stuart. » (Arch. de M. Le Monnier, not.)

SUALEM (GIRARD et JOSEPH). 1716.

— *Voy.* 2. LE BLOUX.

SUBLET (FRANÇOIS DE NOYERS). 1613-36.

« Le 13 juin 1613, fut publié le 1^{er} bau d'entre François Sublet, trésorier général de France et général des finances à Rouen, et damoiselle Isabelle Le Sueur, de St-Médard. » François Sublet est porté comme secrétaire de la chambre du Roi sur un Etat de la maison de Louis XIII, pour l'année 1636 ; il y figure aux gages de 1,200 livres. (Arch. de l'Emp. Cour des aides ; Maison du Roi, t. 1^{er}.) Les écrivains nomment Fr. Sublet : Des Noyers ou de Noyers ; son nom était en réalité : De Noyers. — « Lundi, 18 janv. 1655, enterrement dans le chœur, de M^{re} Pierre Sublet, vivant seig^r de Romilly, conseil^r du R. et trésorier g^l des guerres, rue des Lions. » (St-Paul.) — *Voy.* CHANTELOU, LYONNE, RYABOX, SENELE, SERUEN.

SUBLIGNY (ADRIEN-THOMAS, PERDOUT DE).

(MARIE-THÉRÈSE). 1666 — ?

Les auteurs qui ont parlé de Subligny n'ont point connu son nom et ses prénoms, s'ils ont connu son surnom. M. le comte de La Borde, dans une note de son *Palais Mazarin*, a nommé : « T. P. de Subligny », plus avancé en ceci que Beuchot, Quérard, les frères Parfait, etc. L'abbé Granet (*Recueil de dissertations sur Corneille et Racine*) dit que Subligny fut comédien et avocat au parlement de Paris ; Louis Racine, dans la Vie de son père, l'avait dit aussi. Selon les frères Parfait (*Hist. du Th.-Franc.*), Subligny ne fut point comédien. Le Moréri de 1759 fut de l'avis des Parfait, et il eut raison comme eux. Non, A. T. Perdon de Subligny ne monta point sur le théâtre comme acteur, cela est certain. Il ne se qualifiait avocat, ni au bas des dédicaces de ses livres ni dans ses actes publics. Ainsi il publia, sous le voile de l'anonyme *la Fausse Clélie*, une Dissertation sur la tragédie de Phèdre (1677), *la Muse dauphine*, recueil de lettres en vers adressées au Dauphin pendant l'année 1666, journal curieux dans le genre des gazettes rimées de J. Loret et de Robinet, mais mieux écrit et quelquefois spirituel et ingénieux (Paris, in-12, 1667), qui fut dédié par l'auteur à M^{lle} de Toussi, et signé : T. P. de Subligny¹.

¹ Beuchot (*Biogr. Michand*) dit de Subligny : « On lui attribue *la Muse Dauphine* ; le savant bibliographe n'avait donc jamais tenu le vol. in-12 qui se vendit chez Claude Barbin, n'est pas infiniment rare, et dont la Biblioth. Imp. garde, dans sa réserve, un très-joli exemplaire ?

En 1668, il imprima *la Folle querelle ou la Critique d'Andromaque* (Paris, in-12. Bibl. de l' Arsenal, n° 11, 131), et cette satire, sous forme de dialogue, que les comédiens de la troupe de Molière avaient jouée avec un très-grand succès, fut offerte par l'auteur à la vente du Maréchal de L'Hôpital, et signée du seul nom « de Subligny ». Avocat ou non, Subligny était « une personne de lettres » pour parler comme l'*Etat de la France* de 1665, à l'article de l'Académie française. Charles-Jean-François Hénault, le célèbre président au parlement, dans ses Mémoires, dit que son père « Jean-Rémi Hénault » — il fut fermier général et demeurait rue du Bouloi, selon l'*Almanach royal* de 1703 — « était l'ami de Subligny, avec qui il composa des ouvrages assez médiocres. » Le président ajoute que l'affection que Jean-Rémi Hénault avait pour les deux Corneille fait comprendre et excuse jusqu'à un certain point les critiques rigoureuses qu'il dirigea contre les ouvrages de Racine. On peut conclure de ceci que la critique de *Phèdre* et peut-être aussi *la Folle querelle* furent faites en société par J. R. Hénault et A. T. P. de Subligny. Louis Racine ne connut qu'un des auteurs de *la Folle querelle*, car il dit : « Un comédien nommé Subligny se signala par une critique en forme de comédie. Elle ne fut pas inutile à l'auteur critiqué, qui corrigea, dans sa seconde édition de l'*Andromaque*, quelques négligences de » style... » Cet aveu du fils de Racine est honorable pour Subligny, et suffit pour que son nom soit cité dans l'histoire littéraire de la France. Sa pièce est d'ailleurs froide, assez spirituelle pourtant, et l'on aurait de la peine à comprendre aujourd'hui qu'elle ait amusé le public qui fréquentait le théâtre de Molière, si l'on ne se rappelait pas qu'une grande cabale contre Racine avait été montée au profit de Pradon. — Quand et où naquit Subligny ? où ? je l'ignore, il m'a été impossible de me renseigner à cet égard ; quand ? une phrase de la préface de *la Folle querelle*, sans me donner une date, me fournit une indication que je ne dois pas négliger : « Comme » l'auteur d'*Andromaque* est jeune aussi bien que » moy... » Or, Racine avait trente ans quand il donna aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne son admirable ouvrage ; on peut donc conclure que Subligny était né, comme le grand poète, vers 1636. L'époque de la mort de Subligny n'est pas connue ; tout ce que je puis dire, c'est qu'au moment où Louis XIV ordonna que l'on procédât à une révision des titres de la noblesse, pour écarter les faux nobles (1696), Subligny ne se présenta aux commissaires d'aucune des généralités de France. Sa fille, qui dansait à l'Opéra « sans déroger à noblesse » ne se présenta pas non plus pour faire vérifier ses armoiries. (*Voy. Armorial général*. Ms. Bibl. Imp.) Subligny était probablement mort en 1696 ; quant à sa fille, elle négligea de se présenter aux commissaires de Paris, s'il est vrai, comme le prétend l'*Histoire de l'Opéra*, — non pas celle du spirituel Castil-Blaze, — qu'elle se retira de l'Opéra en 1705. Subligny fut-il marié ? Voici ce que j'ai trouvé après de longues recherches :

« Du 18^e juillet (1666) fut baptisée Marie-Thérèse, fille d'Adrien Damas (sic) Pasdout (sic), escuyer, s^r de Subligny, et de dam^{lle} Claude Bourgoïn, la mère, demeurant, rue de Richelieu ; le parrain (sic) M^{re} Martin Ducas (sic), conseiller annouier du Roy, abbé de Restory ; la marquée (sic) dame Elisabeth de Villars (sic), mère du d. s^r de Subligny.

Subigny ou quelqu'un de ses amis fit vérifier cet acte; sur le D de Domas on mit un T au lieu du Th, sur Pa de Pardoult on mit un e et de Villares on fit Villaret, comme : Lucas, de Ducas. Quant aux noms : Marie-Thérèse, laissés d'abord en blanc, ils furent écrits de la main qui faisait les corrections. Les mots « la mère » inscrits à côté des noms de Claude Bourgoïn, dans le registre de St-Eust., nous font connaître que Subigny n'était point encore l'époux de M^{lle} Bourgoïn en 1666. Il le devint le 5 sept. 1667.

• Adrien-Thomas Perdou, escuyer, sieur de Subigny, fils de feu Adrien Perdou et de damoiselle Elisabeth de Villars » (voilà le nom de Villars, mal à propos changé en Villaret, dans l'acte du 18 juil. 66) « et de dam^{lle} Claude Bourgoïn d'Ailly, fille de feu Jean Bourgoïn, seig^r d'Ailly, secrétaire de la chambre du R., et de dam^{lle} Claude de Sautourt. Les deux parties de cette paroisse, le dit mariage fait en présence de Remy Houzé, march^d bourgeois de Paris, Charles Michon, suisse de l'église, M^e Poussin de Laprée, prestre de cette paroisse, Vidal Desombes, tous amys des d. parties. Le dit mariage fut réhabilité pour avoir esté ci devant inlicitement contracté hors la présence du propre curé, et dans la célébration du présent mariage les d. parties ont déclaré avoir en une fille, depuis le temps de leur prétendu mariage, ladite fille nommée Thérèse Perdou, âgée d'environ treize mois, laquelle dite fille lesd. parties reconnoissent pour leur légitime enfant, et la légitime en tant que de besoin. » (Signé) Glode (sic) Bourgoïn, R. Houzé, de Laprée Poussin, Desombes et :

P. André de Subigny

Aucun des parents des époux n'assista à ce mariage, comme on le voit, et il est remarquable que Mad. de Villars, qui avait bien voulu tenir comme marraine l'enfant illégitime de son fils, s'abstint le jour où Subigny réparait ses torts envers M^{lle} d'Ailly. — Marie-Thérèse de Subigny débuta, dit-on, à l'Opéra en 1682, et mourut après 1736. Je n'ai pu vérifier ces deux dates; ce que je vois, c'est que, le 27 décembre 1703, elle dansa, avec le célèbre « M. Balon », un pas au 3^{me} acte du *Carnaval et la folie*. En 1688, M^{lle} de Subigny avait représenté une *Dryade* dans la tragédie d'*Orontie*. (Ballets du Roy, Bibl. Imp.) — Voy. BULLOX.

SUEUR (SPIRE LE).

1651.

Frère d'Eustache Le Sueur. Les 10, 14 et 17 sept. 1651, il fit proclamer les bans de son mariage avec Marguerite Lefebvre, veuve de Jean Vestre, peintre. (Reg. de St-Jean en Grève.) Je n'ai pas trouvé l'acte de ce mariage, et je ne sais s'il fut célébré. — Que ceci soit ajouté à l'art. de LE SUEUR, p. 780.

I. SUFFREN (PIERRE-ANDRÉ DE SUFFREN ST-TROPÈS, dit : le Bailli de). ? 1726—1788.

Dans son *Essai historique sur la vie et les campagnes du Bailli de Suffren* (in-8°, Pcytice, 1824), feu mon ami M. Hennequin, chef de bureau au ministère de la marine, parle ainsi des derniers instants du glorieux Vice-Amiral :

« Il se disposait à se rendre en ce port » (à Brest, où il devait prendre le commandement d'une armée navale), « lorsqu'il fut atteint d'une maladie grave qui vint mettre obstacle à son zèle. Les soins qui lui furent prodigués le tirèrent du danger qui menaçait sa vie; il se rétablit bientôt; mais depuis ce moment, sa santé fut toujours

chancelante. Sa constitution, quoiqu' très-forte, était affaiblie par les fatigues de sa dernière campagne, et il mourut à Paris, le 8 décembre 1788. »

Ainsi, pour M. Hennequin, les fatigues, la maladie tuèrent Suffren. La tradition de la marine et de la famille du bailli n'était point conforme à celle que l'auteur de l'*Essai* a propagée par son ouvrage reproduit en partie dans la *Biographie universelle* (1826). Je me souviens avoir entendu dire à Brest, en 1815, par de vieux officiers, que Suffren, gros et apoplectique, était mort d'un coup de sang. M. le baron de Vitrolles, parent du bailli, m'a affirmé, en 1832, chez M. Fortia d'Urban, où je le rencontrai, que personne, parmi les proches et les amis de l'Amiral, n'a jamais douté qu'il eût succombé à une attaque d'apoplexie. M. de Vitrolles prétendait mettre à néant ainsi l'affirmation d'un des trois ou quatre témoins de la mort du bailli de Suffren, qui m'avait déclaré que le Vice-Amiral avait succombé à la suite d'un duel, resté secret, par l'ordre exprès de la victime. Ce duel, je l'avais raconté dans une note de mes *Scènes de la vie maritime* (t. III, p. 161) et M. le baron de Vitrolles m'accusait d'avoir légèrement accueilli une historiette inventée à plaisir « par un homme sans autorité ». Je ne pus convaincre l'ancien ministre, qui se refusa à voir la personne de qui je tenais ces informations. C'était pourtant ce qui il y avait de mieux à faire, et c'est ce que, le 7 juillet 1845, fit M. Charles Cunat de St-Malo, ancien officier de la marine. Il préparait alors l'*Histoire du bailli de Suffren*, qu'il a publiée en 1852. Je conduisis M. Cunat chez M. Dehodencq, et cet ancien serviteur du grand marin répéta tout ce qu'il m'avait conté, dix fois au moins, tout ce que j'ai imprimé sur le différend entre M. de Mirepoix et le bailli, leur rencontre à Versailles, derrière la statue du cavalier Bernin, la blessure reçue dans le bas-ventre par l'Amiral, son retour à Paris et sa mort arrivée à l'hôtel de Montmorency, au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin, après trois jours de souffrances, supportées avec résignation. M. Cunat a fait le récit de sa visite à M. Dehodencq; il l'a imprimé, en reproduisant ma Note de 1832, et a déclaré que, pour lui comme pour moi, comme pour tous ceux qui ont pu entendre M. Dehodencq, homme naïf et sincère, il est avéré que le bailli de Suffren est mort à la suite d'un duel, trop généreusement accepté. Le bailli de Suffren mourut au milieu de ses gens et assisté de son ami le bailli d'Havrincourt; celui-ci apprit aux parents du Vice-Amiral un malheur dont il eut soin de cacher la cause. Le bailli mourant l'avait ordonné. Le corps du bailli de Suffren fut présenté d'abord à sa paroisse, la Madeleine de la Ville-l'Évêque, puis de là transporté au Temple. Voici les actes que j'ai trouvés à ce sujet dans les registres des deux églises :

« L'an 1788, le 10 décembre, a été présenté en cette église et transporté en celle de Ste-Marie du Temple, à Paris, le corps de très-illustre religieux seig^r frère Pierre-André de Suffren Saint-Tropès, bailli, grand-croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, Vice-Amiral de France, chevalier des ordres du Roi, Ambassadeur extraordinaire de la Religion auprès de S. M. très-chrét., ancien cap^{me} et G^l des galères de son ordre, commandeur des commanderies de Jalès, Trinquette et Puismoisson, au Grand prieuré de St-Gilles, et de Troyes, au Grand prieuré de France, décédé d'avant-hier, en son hôtel, chaussée d'Antin, âgé de cinquante-neuf ans et quatre

mois, en présence de... Marie-Gabriel-Louis Texier l'Hautefeuille, commandeur des commanderies de Slype et de Laon... de Charles-Gabriel-Dominique de Cardenat d'Havrincourt, bailli, grand'croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Beauvoir-lez-Abbeville, maréchal des camps et armées du Roi; de h^t et puis^t seigr Pierre-Marie de Suffren, comte de St-Tropéz, gouverneur de la ville et citadelle de St-Tropéz et colonel du régiment de Bassigni, et de Messire Charles-Eugène de Bernier de Pierrevert, vicaire général du diocèse d'Aix, abbé commendataire de l'abbaye de Mazan, tous deux ses neveux, témoins soussignés : Le chev^r d'Hautefeuille, le bailli d'Havrincourt, le c^{te} de Suffren de St-Tropéz, l'abbé de pierrevert, de Brany de la tour d'Aigues. »

— « L'an mil sept cens quatre vingt huit, le dix décembre, le corps de très illustre religieux, seigr Pierre-André de Suffren St-Tropéz bailli, grand'croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, Vice-Amiral de France, chevalier des ordres du Roi, Ambassadeur de la Religion auprès de S. M. ancien capitaine et Général des galères de son ordre, commandeur des commanderies de Jallés et autres, ordonné d'avantier (sic), âgé de 59 ans, a été inhumé dans l'église de cette par^o par nous prieur, curé du Temple soussigné, en présence des soussignés avec nous : Le Bailli d'Havrincourt, Le Bailli de St-Simon, bailli de Crussol, le c^{te} de Suffren St-Tropéz, de Rumilly, l'abbé de Pierreverte, (un nom illisible), de Ligny de Laquesnoy, prieur-curé du Temple. »

On vient de voir, parmi les signataires des deux actes reproduits ici, le colonel du régiment de Bassigni, Pierre-Marie de Suffren, comte de St-Tropéz, neveu du bailli de Suffren; ce n'était pas le seul parent que le Vice-Amiral eût dans le service militaire; dans la marine il avait eu un autre neveu qu'il avait perdu en mars 1788 :

« Le dimanche 23 mars 1788, Emmanuel de Suffren, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, lieutenant des vais^s du R., fils majeur, âgé de 25 ans, environ, natif de Salon, diocèse d'Arles, décédé d'hier, boulevard de la chaussée d'Antin, a été inhumé au cimetière, en présence de M^{re} Louis-Antoine de Suffren prêtre, vicaire g^l de Nevers, son frère et de Jean-Simon Gérard, intendant de M. le bailli de Suffren. (Signé) Suffren, prêtre, Gérard. » (St-Eust.)

— Le Jean-Simon Gérard dont le nom figure ici était à la fois Intendant et Chef d'office du Vice-Amiral. Il eut deux fils, l'un, assez triste sujet, fut embarqué avec le bailli de Suffren et mourut à la mer. L'autre s'acquit une grande réputation comme peintre : c'est François-Pascal-Simon Gérard, élève de David, qui devint premier peintre du Roi Louis XVIII, baron, et, sous Charles X, garda sa charge de premier peintre. Ce fut à ce titre qu'il fut chargé de peindre le *Sacre* de Charles X; il y réussit médiocrement, et cette peinture officielle resta fort inférieure à l'*Entrée de Henri II à Paris* et à la *Bataille d'Austerlitz* qu'il avait exécutées, celle-ci sous l'Empire, l'autre sous le règne de Louis XVIII. Les compositions de Gérard sont toujours bien entendues, spirituelles et d'un aspect agréable; la peinture plus brillante que solide n'en est pas toujours un heureux revêtement. Ses portraits eurent un grand succès auprès du public; son plus bel ouvrage en ce genre est le portrait en pied d'Isabe qui'on voit au Louvre; c'est là une excellente chose. Elle est du premier temps de Gérard, du temps de la Révolution, où il était jeune. Le baron Gérard naquit à Rome, en 1770, au palais Colonna, où son père était un des serviteurs de l'Ambassadeur de France. Par la finesse de son es-

prit, ses manières polies, la prudente habileté de sa conduite dans les temps difficiles qu'il a traversés, Gérard se fit une bonne place dans le monde. Jean-Simon Gérard son père et la femme de celui-ci, qui avait la charge du linge dans la maison du bailli de Suffren, assistèrent, avec M. Dehodencq et les autres gens du Vice-Amiral, à l'agonie du pauvre blessé. Le baron Gérard savait tous les détails de l'événement fatal de décembre 1788, j'aurais pu invoquer son témoignage pour la vérité de mon récit, dont M. le baron de Vitrolles niait toutes les circonstances; mais il eût été de mauvais goût de le lui demander. Le baron Gérard ne rougissait point, sans doute, de son père, mais il y aurait eu de l'inconvenance à lui parler, sans nécessité, du Chef d'office Intendant du bailli de Suffren. — Un mot, avant de finir, sur l'homme à qui j'ai l'obligation d'avoir pu rétablir la vérité sur le fait de la mort de M. de Suffren. Que l'on n'oublie pas que je traite de *minimis*.

M. Dehodencq avait été un des officiers de la bouche du Vice-Amiral; c'est lui qui, lorsque le bailli, rapporté de Versailles, eut été remis aux mains d'un chirurgien, fut envoyé dans l'allée des Veuves chercher des orties, « pour débrider la plaie, » opération qui resta sans succès. Après la Révolution, M. Dehodencq se fit limonadier; il a tenu longtemps le café du théâtre des Variétés; tous les gens de lettres nos contemporains l'ont fort bien connu. Il est mort, âgé de 87 ans, le 12 mai 1849, rue du Faubourg-Montmartre, n^o 61, dans la maison que j'habite depuis 41 ans. J'ai vu M. Dehodencq pendant une trentaine d'années, je l'ai entendu raconter bien souvent la mort du bailli de Suffren et des particularités intimes de la vie du héros de l'Inde, qui ne sauraient trouver leur place ici. Jusqu'à ses derniers jours M. Dehodencq conserva le souvenir le plus respectueux pour l'homme qui, malgré ses emportements et ses brusqueries, bon et généreux à propos, savait se faire aimer de tous ceux qui composent sa maison. M. Dehodencq était naïf, simple, incapable d'inventer un roman; et pourquoi l'aurait-il fait? Comment aurait-il connu le bailli d'Havrincourt, dont il me dit le nom que je n'avais jamais entendu prononcer et que j'ai retrouvé dans les actes mortuaires du 10 déc. 1788? Comment aurait-il connu Jean-Simon Gérard et sa femme, s'il n'avait été, sous Gérard, à l'office, chez le bailli? Comment... Mais pourquoi insister?

P. S. Le 17 avril 1866, M. Lis de Villeperdrix, arrière-neveu du bailli de Suffren, écrivit au rédacteur du journal *l'Événement* une lettre datée du Pont-St-Esprit (Gard), pour répondre à un article du 31 mars et protester contre « une erreur, malheureusement, dit-il, assez répandue », sur la mort du bailli de Suffren. M. de Villeperdrix, en ceci, très-peu d'accord avec M. de Vitrolles, qui nous dit, à M. Fortia d'Urban et à moi, que M. de Suffren mourut d'une attaque d'apoplexie, raconte que « les tantes du Roi Louis XIV, Mesdames de France, voulant lui offrir le témoignage de leur affectueux intérêt, lui envoyèrent leur médecin lorsqu'il était atteint d'un catarrhe; cette attention des princesses de France fut la cause de la mort prématurée du bailli; ce médecin, ne connaissant pas son tempérament, voulut le saigner, et il mourut de cette opération. Cette fin de M. de Suffren est une tradition qui s'est transmise, de génération en génération, dans toutes les branches de la famille du bailli ». — Les traditions ont quelque chose de respectable

assurément, mais combien sont appuyées sur des informations erronées! Le bailli, en mourant, avait prié M. d'Havricourt de tenir cachée la cause de son trépas; celui-ci défendit aux gens de la maison de la divulguer; la grosseur proverbiale du bailli donna lieu tout naturellement au bruit qu'on répandit de sa mort par l'apoplexie, et tout fut dit alors. Ce n'est que longtemps après la Révolution que M. Dehodenez raconta ce qu'il avait vu, sans y attacher d'autre importance, et tout en parlant du bon temps qu'il avait passé à l'hôtel de Montmorency, de quelques singularités du bailli, de son bon cœur et de ses façons qui ne s'étaient pas adoucies au contact des matelots. — Au reste, qu'importe aux descendants de M. de Suffren que le glorieux bailli soit mort frappé en duel? En quoi cela peut-il nuire à sa renommée? On le provoqua; il aurait pu refuser de se battre, assurément; mais qu'auraient dit Versailles, la Provence et la marine? Il craignit plus l'opinion de la cour et de son pays qu'un coup d'épée, et il succomba. Il est grand parmi les grands hommes de mer, que faut-il de plus? Il mourut trop tôt, mais peut-être mourut-il à temps... la Révolution arrivait avec sa faux! — *Voy.* :

2. SUFFREN (les vaisseaux *le*). 1789—1805.
1801—1816.
1829—1861.

Quand on apprit la mort du bailli de Suffren, le Roi voulut que le nom de ce vaillant officier fût donné à un vaisseau qu'on allait mettre sur les chantiers, au port de Brest. Ce navire devait porter 74 canons, en deux batteries couvertes et une batterie découverte on à la barquette; il fut lancé en 1793, et armé bientôt après. Il était en station à Cancale lorsque, le 1^{er} prairial an II (20 mai 1794), fut arboré le pavillon national, décrété par la Convention le 27 pluviose (15 février 1794). Le représentant du peuple Le Carpentier, délégué par la Convention nationale dans le département de la Manche, était à bord au moment de la cérémonie, et alors que l'envie prit à quelques hommes de son équipage de faire changer de nom à ce bâtiment, qu'on avait mis sous le patronage d'un héros, d'un homme de mer admiré et respecté jusque-là. Renier Suffren, mettre son nom au ban de la nation était une chose assez hardie; mais que n'osait-on pas? Un jour, le Comité de Salut public reçut en communication l'arrêté suivant :

« Nous Représentant du Peuple, etc.; Sur la demande qui nous a été faite par l'état-major et l'équipage réunis du vaisseau de la République le *Suffren*; Considérant que le nom de Suffren étant le nom d'un ci-devant noble, ne peut faire partie des désignations républicaines, et que les Français régénérés ne doivent être connus sur les deux éléments que par des dénominations dignes des enfans et des défenseurs de la Liberté. Arrêtons que le vaisseau français, ci-devant appelé *le Suffren*, portera provisoirement le nom de *Redoutable*. Le présent sera transmis au Comité de Salut Public à l'effet de recevoir telle confirmation que de besoin. A bord du *Redoutable*, en station à Cancale le 1^{er} prairial, l'an 2 de la République (20 mai 1794). (Signé) Le Carpentier. »

Le Comité de Salut public confirma cet arrêté. Involontairement, il contenait un hommage à la mémoire du grand général qui s'était rendu redoutable dans l'Inde. Je dis involontairement, parce que Le Carpentier, dans une lettre du 22 mars, prit soin d'expliquer ses intentions :

« D'après l'assurance qui me fut donnée, dit-il, que le nom *Redoutable* n'existait pas dans la liste, j'ai appliqué

au cy-devant *Suffren* cette dénomination qui exprime à la fois le courage et la force. »

Le bon représentant avait peur qu'on ne le crût coupable d'un madrigal à l'adresse d'un vainqueur des Anglais! Quand la Terreur fut passée, le *Redoutable* ne reprit point le nom du bailli de Suffren qu'on donna à une frégate; il resta le *Redoutable* jusqu'à la sanglante journée du 21 oct 1805, où, sous le commandement du brave capitaine Jⁿ-Jacq.-Étienne Lucas, il soutint dignement son nom sur le champ de bataille de Trafalgar. On sait que c'est de la lune d'artimon de ce vaisseau que fut lancée la balle qui tua l'amiral Nelson. Après une lutte admirable de six heures, contre deux vaisseaux armés de plus de 100 canons chacun et un vaisseau de 80 canons (*Victory, Téméraire et Tonnant*), le *Redoutable*, épuisé, criblé, faisant eau de toutes parts, amena son pavillon et coula peu d'heures après que les Anglais y eurent établi leurs couleurs, non pas aux mâts, le *Redoutable* les avait tous perdus, mais sur des espars dressés à la hâte.

Tout le monde connaît le nom du *Vengeur*, combien peu connaissent celui du *Redoutable*!

— Ce n'est pas seulement à Cancale et à bord du *Suffren* que l'idée était venue de républicaniser les vaisseaux en leur donnant des noms nouveaux; déjà la Société des amis de la liberté et de l'égalité, établie à Rochefort, avait eu devoir provoquer le changement de noms de trois vaisseaux, baptisés avant 1790. Le 1^{er} janvier 1793, ce club écrivait à Gaspard Monge, ministre de la marine :

« En vrais Républicains, nous désirons la proscription de tout ce qui pourrait laisser en France le moindre souvenir de Royauté; c'est d'après ce principe que nous vous proposons de changer les noms des vaisseaux *l'Alexandre*, le *Pyrrhus* et le *Thésée*. Sans entrer dans le détail des crimes que l'histoire et la fable imputent à ces personnages, nous nous contenterons de dire qu'ils ont été Rois et ce sera, sans doute, près de vous, assez motiver notre demande. Veuillez donc, citoyen ministre, donner aux vaisseaux de la république qui portent ces noms détestés d'autres noms plus conformes aux temps où nous vivons, tels que ceux par exemple de quelques-uns de ces fameux Républicains qui ont, si courageusement, soutenu la cause de la Liberté. (Signé) Macors, président, Pre Le Loup, C. Fourcroy, Morisset, L. V. Aubry. » (Arch. de la marine.)

Monge, un peu surpris, ce semble, hésita jusqu'au 7 janvier, avant de faire répondre au club. Il chercha les noms qui pourraient remplacer les « noms détestés » de Thésée, de Pyrrhus et d'Alexandre, proscrits par l'ardent patriotisme de MM. Macors, Le Loup et Compagnie, et la pièce que j'ai sous les yeux témoigne de son embarras. Soit qu'il ne connût pas trois « fameux républicains » dont on pût dire, avec vérité, qu'ils avaient « soutenu la cause de la liberté », soit pour tout autre motif, il écrivit en tête de la sommation du club : « Les noms à substituer seront : « *Caton, J.-J. Rousseau* »; il s'arrêta là un moment, biffa le nom de Caton, passa deux traits de plume sur celui du républicain de Genève, puis écrivit : « *Gemmapes, le Mont-Blanc, Révolution* », et au-dessous : « En écrivant dans les ports et en avertir la Société ». La Société des amis de la liberté et de l'égalité ne dut pas être très-satisfaite de la décision du ministre. — La République avait rayé le nom de Suffren des listes de la marine, la République l'y rétablit. Ce fut la République des consuls. Pierre-Alexandre-Laurent Forfait refit ce qu'avait eu la faiblesse de défaire Gaspard Monge. Au mois de thermidor an IX (juillet 1801), Forfait proposa à Bonaparte, premier consul, de donner le

nom de Suffren à un vaisseau de 74 canons qui allait être construit à Lorient, sur les plans de Sané, corrigés, quant à la longueur du navire, par le ministre, qui était, comme on sait, un constructeur habile. Les données de Sané étaient : 172 p. de long., sur $\frac{1}{4}$ p. 6 po. de largeur et 22 pieds de creux; l'orfaix réduisit à 170 pieds la longueur du futur *Suffren*, qui fut fait à l'entreprise par un nommé Gruy. Commencé en août 1801, il fut mis à l'eau le 23 sept. 1803. La carrière de ce vaisseau ne fut pas longue et rien de brillant n'en marqua le cours. En 1816, on le rasa jusqu'aux semelles inférieures de sa première batterie, et il passa à l'état de ponton de carène, au port de Toulon.

Si le consulat s'était rappelé le nom de Suffren que rien n'aurait dû faire oublier, la Restauration ne pouvait manquer de s'en souvenir. En 1824, on mit sur les chantiers de Cherbourg un vaisseau du port de 90 canons, qui fut lancé à la mer le 22 août 1829. Dix ans après, ce *Suffren*, troisième du nom, fut refondu à Brest. Il flottait encore en 1861, à Toulon, vieux, désarmé, hors de service. Il n'avait plus la force de supporter une transformation et de passer, de la marine à voiles, dans la marine à vapeur. Il eut, lui, un beau jour dans sa vie : le 15 août 1844, à l'attaque de Mogador, où il se mouilla fort près des batteries de la marine qu'il combattit énergiquement. Une lettre particulière écrite devant Mogador, le 17 août, commence par cette phrase : « Réjouissez-vous du succès brillant » et complet qui vient de couronner les efforts de » notre jeune et brave amiral. Le pavillon de France » flotte sur l'île de Mogador ». (*Annales maritimes*, 1844, t. 86, p. 438.) Le jeune et brave amiral qui venait de remplir si bien les ordres du Roi était S. A. R. François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville. La lettre continue : « On voyait le prince marcher sans armes, à la » tête des colonnes d'attaque » (au débarquement sur l'île) » et les tués et blessés tombant à ses côtés. » Cette bravoure brillante, ce dévouement généreux, » inspiraient un juste sentiment d'orgueil à tous ses » compagnons d'armes. » M. le prince de Joinville avait son pavillon de Contre-amiral au mât d'artimon du *Suffren*, dont le commandant était un très-bon officier, M. Lapierre, mort depuis Contre-amiral. Le prince, en récompense de sa noble et fière conduite, pendant la campagne et à l'affaire du 15 août, fut fait Vice-amiral, le 18 sept. 1844. Il était Contre-amiral depuis le 31 juillet 1843. Entré dans la marine à l'âge de treize ans, le 24 mai 1831 (il est né à Nemilly le 14 oct. 1818), il fut fait aspirant de 1^{re} classe le 8 sept. 1834, enseigne le 25 août 1835, lieutenant le 1^{er} août 1836, capitaine de corvette le 28 mai 1838, capitaine de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur le 10 février 1839. Officier très-éminent par le caractère et le savoir, sa carrière fut brisée en 1848. Il a laissé d'excellents souvenirs et de profonds regrets dans la marine. L'année 1844 lui avait été heureuse; il avait eu un triomphe à Mogador, et il avait publié cette « Note sur l'état des forces navales de la France », dont le succès fut immense et bien justifié. — *Voy. MOUGE, PAVILLON NATIONAL.*

SUISSES (Massacre des gardes) le 10 août 1792.

Voici deux actes que j'ai trouvés au registre de St-Philippe du Roule :

L'an 1792 le samedi onze août, en vertu de l'ordon-

dance des commissaires de la section du Roule, en date de ce jour, ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse, par nous curé soussigné, dix-huit cadavres du sexe masculin, déposés ce matin dans le susdit cimetière par les commissaires de la susdite section, en présence de Jacques Philippe Salmon, et de Sébastien Ternisier, tous deux terrassiers qui ont déclaré ne savoir signer. Le journé, curé.

— L'an 1792, le samedi onze août, en vertu de l'ordonnance du commissaire de police et du juge de paix de la section des Champs-Élysées, en date d'hier, ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse par nous curé soussigné quatre vingt sept cadavres dont quatre vingt six qui ont été reconnus pour des gardes suisses, au nombre desquels on a dit que deux étoient des officiers, l'un nommé Darlague, et l'autre Villars, et un troisième vêtu de quelques lambeaux d'habit noir, en présence de Jacques Philippe Salmon et de Sébastien Ternisier, tous deux terrassiers qui ont déclaré ne savoir signer. Le journé curé.

SULLY (MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, marquis DE ROSNY et duc DE). ? 1560—1674 ?

J'ai peu de chose sur cet homme dont le nom est resté dans l'histoire à côté de celui de Henri IV. Je vois que, le 23 fév. 1634, Louis XIII « voulant à l'imitation du feu Roy » son « très-honoré seigneur et père, que Dieu absolve », reconnoître les bons et recommandables services que » son « très-cher et bien aimé cousin le duc de Sully, pair de France », avait « rendus à luy et à tout l'État en général » déclara que toutes les charges, toutes les pensions, tous les titres que possédait ce duc lui appartenaient bien et en propre, et qu'il en pouvait disposer comme de son bien privé et de son héritage, en faveur de tel de ses enfants ou proches que bon lui semblerait. (Vieilles Arch. de la guerre, vol. 21, pièce 108.) — Sully épousa « Rachel de Cochefillet ». M. Le Monnier, not., garde un acte d'elle. (An. 1618, 2^e vol., fol. 50.) M. Rousse, not., a un acte du mois d'août 1626 au nom de « M. le marquis de Rosny ». Celui-là, c'est Maximilien II de Béthune, marq. de Rosny, G^d m^e de l'artillerie. Il avait épousé Françoise de Créqui, laquelle mourut veuve le 24 janvier 1657. — *Voy. PARÉ, VIRAIS.*

SUPPLICE DE LA ROUE. — *Voy. LE CRAQUEUR.*

SURUGUE (LOUIS). ? 1686—1762 ?
(PIERRE-ÉTIENNE). ? 1698—1772.
(PIERRE-LOUIS). 1716—1772.

Louis et Pierre-Louis Surugue, père et fils, furent graveurs et s'acquirent de la réputation; on connaît de leurs œuvres. On ne connaît rien de Pierre-Étienne, frère de Louis, qui devint sculpteur. Pierre-Étienne et Louis avaient un frère, Pierre-Toussaint, marchand à Paris, qui, le 18 février 1719, épousa Marie-Marguerite Malbourné. (St-Benoît.) L'acte du mariage dit P. Toussaint « fils de Toussaint Surugue et d'Antoinette Naudin ». Louis et P.-Étienne assistèrent à la cérémonie avec leurs père et mère. P. Toussaint demeurait rue de la Tournelle, paroisse de St-Nicol. du Chardonnet. Il perdit sa femme après sept mois de mariage. M.-M. Malbourné fut enterrée à St-Nicol., le 22 sept. 1719, en présence de « Louis Surugue, dessinateur et graveur, de Pierre-Étienne Surugue, marchand (sic), tous deux beaux-frères, de Claude Malbourné, imprimeur, et d'Anthoine Malbourné, marchand de tailles douces, frères de la défunte ». (St-Nicol. du Chardonnet.) P.-Toussaint Surugue se remarqua. Le 19 sept. 1720, il épousa Marie-Madeleine Hanoque, âgée de 22 ans, fille d'un contrôleur des rentes de l'hôtel de ville et sœur d'un épi-

cier, dem^t sur la paroisse de St-Étienne du Mont. P. Toussaint avait alors vingt-neuf ans. Il était donc né vers 1691. (Reg. de St-Paul.) — Les biographes font naître Louis Surugue, « dessinateur et » graveur à la pointe et au burin », à Paris, en 1695; ils disent qu'il mourut en 1762. Je n'ai trouvé ni l'acte de sa naissance, ni celui de son décès. L'Almanach Royal, pour l'année 1762, nous apprend que « Surugue père demeurait rue des Xoiers, » près St-Yves »; sur l'Almanach de 1763, ne se lit plus le nom de Louis Surugue; il était donc mort, en effet, en 1762. Nögler et Zani le disent mort en 1769. — Louis Surugue, après avoir étudié à Paris, alla travailler en Hollande; on a de lui un *Mélange*, gravé à Amsterdam et signé : « L. S. terr^r 1710 ». Il avait 24 ans, si, en effet, il naquit en 1686, comme le suppose Nögler. Il ne naquit certainement pas en 1695, comme d'autres l'ont cru; car, en 1710, il aurait eu seulement cinq ans. En 1714, Louis Surugue était encore en Hollande; il revint bientôt à Paris, prit boutique de marchand d'estampes, contre le collège de Laon, à la montagne de Ste-Genève, et, en 1716, y publia sa *Résurrection de la fille de Jaire*. Il s'était marié à Amsterdam et en avait ramené Cornelia Bauwens, fille majeure qui, de 1716 à 1724, lui donna une fille et cinq garçons, dont le premier fut *Pierre-Louis*, né le 10 fév. 1716, rue de Bièvre, et tenu, sur les fonts de St-Étienne du Mont, par Pierre Drevet, graveur ord^r du R. Dans l'acte du baptême de son second fils, *Edme-Ambroise*, dont fut parrain « Edme Jeaurat, graveur en taille douce », Surugue est dit : « Louis Surugue de Surgis ». D'où lui venait ce second nom? Charles Coppel, peintre du R., tint *Charles-Louis* Surugue le 26 nov. 1721. Madeleine-Charlotte Le Bas, femme de Nicolas Silvestre, « maître à dessiner du Roy », tint, le 19 sept. 1724, *Madeleine* Surugue. — Cornelia Bauwens mourut le 17 déc. 1755, « âgée d'environ 68 ans ». L. Surugue demeurait alors rue des Xoiers. L'acte d'inhumation inscrit à St-Benoît dit qu'elle fut enterrée, femme de « Louis » Surugue, cons^r du R., contrôleur des rentes de l'hôtel de ville et graveur de Sa Majesté », en présence de son fils « Pierre-Louis, académicien de l'Académie Roy. de peinture », et de ses petits-fils « Pierre et Louis Surugue ».

Pierre-Louis Surugue, né, comme on vient de le voir, le 10 fév. 1716, se maria le 6 fév. 1741. L'acte de son mariage (St-Ét. du Mont) le dit « avocat au parlement » et non graveur, quoiqu'il gravât, élève habile de son père. Il épousa Elisabeth Sageon, fille d'un « procureur en la cour ». L. Surugue, Pierre-Toussaint Surugue, « ancien garde du corps du Roi », — voilà le marchand de 1719 devenu militaire! — et Cornelia Bauwens assistèrent à la cérémonie. Pierre-Louis eut onze enfants (5 nov. 1742, 22 déc. 1743, 1744, 1746, 24 mai 1748, 25 janv. 1750, 17 déc. 1751, 9 août 1754, 15 janvier 1757). *Jean-Jacques*, né en 1746 et mort le 7 déc. 1757, âgé de 11 ans, est dit dans l'acte de son inhumation : « Surugue de Surgis »; son frère Pierre-Corneille, né le 5 nov. 1742, est dit : « Surugue Defossé ». René Frémin, « secrétaire du R., directeur de l'Acad. de peint., dem^t rue des Orties », fut parrain de *Marie-Elisabeth* Surugue, baptisée le 22 déc. 1742, à St-Benoît. P.-L. Surugue, qui demeurait, en 1742, rue St-Jean de Beauvais, demeurait alors rue des Xoiers; il prenait le titre

d'académicien de l'Acad. de peinture. Notons qu'à son mariage et aux baptêmes de ses cinq premiers enfants, il signa : Pierre-Louis ou P.-L. Surugue, mais qu'en 1742, 1743, 1751 et 1754, il signa : P.-L. de Surugue. Le pape lui avait donné des lettres de noble romain. Il mourut, non point en 1771, comme l'ont dit Nögler, Zani et le *Manuel des Carrières* (1804), mais le 29 avril 1772, et fut inhumé le 1^{er} mai. L'acte (à St-Benoît) le dit : « écuyer, chevalier romain, membre de l'Acad. de peint. et ancien conseil^r contrôleur g^l des rentes de l'hôtel de ville ». Il décéda rue des Xoiers. Peu de jours avant celui de son décès, P.-L. Surugue assista à l'enterrement de Pierre-Étienne Surugue, « sculpteur, anc. cons^r de l'Académie de St-Luc, époux d'Elisabeth Meunier ». (St-Benoît, 5 mars 1772.) L'acte dit que Pierre-Étienne avait 74 ans; il qualifie P.-L. Surugue : « chevalier de l'ordre de l'Épéron d'or, comte de Latrau ». Ce comte signa : « le chevalier Surugue ». Elisabeth Meunier décéda le même jour que son mari et fut enterrée en même temps que lui; elle était âgée de 76 ans. Pierre Surugue est qualifié « fondeur du Roi » dans l'acte de bapt. d'André-Louis, fils de Pierre-Toussaint Surugue (29 nov. 1728). — Les 8 et 9 mars 1788, on vendit, à l'hôtel de Ballion, « provenant des décès de Mad. Le Paon, de M. Surugue et d'un amateur », deux dessins de P. Surugue, à la sanguine et au crayon noir, représentant une fête et un sacrifice à Priape, puis six morceaux de sculpture en terre cuite et deux en ébre; ceux-ci étaient des portraits du Roi et de l'impératrice de Russie.

SUSINI (GIOSEPPE).

1671—85.

Maître menuisier, machiniste et décorateur du Théâtre-Italien, il fut parrain, en 1671, d'un enfant de Romagnesi. Voici qui le concerne :

« A Sussin, décorateur des Italiens, 99 liures pour les menus-frais de huit comédies, jouées à Versailles, depuis le 10 nov. jusqu'au dernier décembre 1685. » (Arch. de l'Emp., Bâtimens du R., 11, 175.) — Voy. ROMAGNESI.

SUVÉE (JOSEPH-BENOÎT).

? 1743—1807?

Je place à côté des deux dates qu'on vient de lire le signe? parce que je n'ai pu vérifier si, en effet, J.-Benoît Suvée naquit à Bruges, en 1743, comme ses biographes le disent, et s'il mourut à Rome, le 9 février 1807. Je crois cependant que 1743 et 1807 sont les deux dates extrêmes de l'existence du peintre, qui mourut directeur de l'Académie de France à Rome et commença à Bruges ses études de dessin et de peinture. M. Fr. Villot, dans sa *Notice* des tableaux du Louvre (1855), a consacré à Suvée un article très-détaillé, qui fait connaître les points essentiels de la biographie de l'artiste, élève de Bachelier, à Paris, lauréat de l'Académie de peinture en 1768 et 1771, Agrégé de cette Académie en 1779, membre de cette compagnie le 29 janv. 1780; enfin, nommé, en 1792, directeur de l'Acad. de Fr. à Rome, poste qu'il ne put aller occuper qu'en 1801, la Révolution l'ayant retenu dans une de ses prisons. Suvée n'a qu'un tableau au Louvre : *la Mort de Coligny*, qui met en action le vers connu de la *Henriade* :

« Les tigres à ces mots tombent à ses genoux. »

Cet ouvrage, commandé à Suvée par Louis XVI, figura au Salon de 1787; il est signée : J.-B. Suvée, f. 1787. — Suvée, ce qu'a ignoré M. Villot, si bien renseigné d'ailleurs, était fils de Henri-Martin Suvée et de Marie-Jacob de Briand. Il venait d'être

reçu à l'Académie de peinture, — ce qui lui donnait un certain relief — lorsqu'il se maria. Il demeurait au Carrousel où demeurait aussi, son voisin, un orfèvre nommé Jean Rameau; ce Rameau avait une fille dont Suvée s'éprit, et que le maître orfèvre donna au peintre académicien. Ce fut, le 12 juillet 1780, que fut bénie, à St-Germain l'Auxer., l'union de « Joseph-Benoît Suvée, membre de l'Académie royale de peinture, âgé de trente-sept ans » (né par conséquent vers 1743), « avec Charlotte-Louise Rameau, âgée de trente-quatre ans passés », en présence de « Jean-Jacques Bacheher, peintre du Roy et directeur de l'école gratuite de dessin, dem^r rue de Bourbon, paroisse St-Sulp.; Nicolas Vatel, contrôleur de la maison du Roi; Robert-Joseph Au-

guste, orfèvre du Roy, dem^r au Carrousel, et Jean Quatremère, officier de M^{de}, fille de M. le comte d'Artois ». L'acte fut signé : « Suvée, Rameau, J.-J. Bacheher, Vatel, R.-J. Auguste, Quatremère. » — *Voy. AUGUSTE, BACHELIER.*

SYBARITISME.

« A Guillaume Challory varlet de fourrière ordinaire, la somme de 37 solz six deniers tourn. pour le rembourser de parcellle somme qu'il a baillée, à plusieurs fois, durant le mois de juing oud. an mil m^{cc} m^{xx} et vuze, en roses qu'il a acheptées pour mettre sur le lit de la chambre du Roy nostre sire. » Fol. 95, Compte des Menus plaisirs de Charles VIII. (Arch. Imp., KK. 76.)

T

TABAC.

On sait l'histoire du tabac envoyé, dit-on, de Lisbonne en France, en 1560, par Jean Nicot, Ambassadeur du Roi François II à la cour de Portugal; adressé à Catherine de Médicis, et adopté par M. de Guise; protégé par la Reine et persécuté par les courtisans railleurs; faisant son chemin malgré les protestations des femmes et des médecins; frappé d'anathème par un pape en 1624, et, en 1624, établi tout à fait en France, où il devint l'objet d'un commerce, d'abord libre, et bientôt monopolisé par l'Etat, qui en tire maintenant des millions. Il règne aujourd'hui en « superbe tyran »; il entre partout comme un vainqueur brutal; il se mêle à l'air qu'on respire, s'attache aux habits, jamaït les doigts et noircit les dents de ses adorateurs, empoisonne les générations naissantes, et tend à faire baisser le niveau de l'intelligence, chez une nation vive, qui se moqua longtemps de la lourdeur flauande, de l'apathie germanique, de la gravité endormie des peuples de l'Orient. Les hommes « sérieux », comme ils se qualifient avec un orgueil assez plaisant, voient bien le danger de l'abus que font du tabac les passionnés qui se mettent, sans doute, au régime de l'opium, quand la Nicotiane leur semblera fade; mais ils trouvent une large compensation à ce mal dans les sommes immenses que le Trésor retire de la plante vendue par le gouvernement. — Aussitôt après que la culture de la Nicotiane se fut établie en France, il y eut tout naturellement des gens qui vendirent le produit des récoltes. Au faubourg St-Germain, dès avant 1627, il y avait au moins deux de ces marchands; je vois, en effet, dans les registres des décès de St-Sulpice que, le 23 janv. 1627, fut enterré « Emmanuel Piolle, vendeur de thabac (*sic*) », et que, le 8 mai 1628, mourut « Robert Michault, vendeur de tabac ». — Le Cardinal de Richelieu, qui redoutait, pour les gens de mer, l'ivresse du tabac, en même temps que, pour la sûreté des navires, l'usage de la pipe, fit insérer dans l'ordonnance de 1634, rédigée par le commandeur de La Porte, un article sévère que j'ai cité ailleurs (*Voyez : Archéologie navale*, t. II, p. 111), et dont je reproduirai ici le texte : « Nul ne pourra » pètuner » (fumer du pètum ou tabac — lat. *petunum*) « soleil couché, sur peine d'être callé trois

» fois, et battue tout l'équipage. » Le Cardinal pensait que c'était assez d'autoriser le pètunage du lever au coucher du soleil, il éditait des peines véritablement cruelles contre ceux qui fumaient pendant la nuit. Trois coups de caleb et la bouline pour une pipe de tabac ! Cela fait comprendre l'intérêt que le Cardinal attachait à modérer l'usage d'un plaisir qui déjà tendait à dégénérer en manie fâcheuse. — L'usage du tabac en poudre se généralisa si bien parmi les femmes à la fin du dix-septième siècle, que les plus jeunes elles-mêmes cédèrent à la mode, et en prirent comme les douairières. La princesse des Ursins écrivait un jour à un de ses amis :

« Si Mad. la duchesse d'Olonne est bien conseillée elle se peindra beaucoup moins les joues que celles que l'on porte à Paris et à Versailles (*sic*), depuis qu'on se met à la toilette le matin jusqu'à ce qu'on s'y remette le soir. Elle en aura un air plus doux et on ne la soupçonnera pas, quoiqu'on le fasse souvent injustement, d'avoir trop bu ou d'être en colère, deffants qu'on ne peut mesme pardonner à votre sexe et qui sont encore plus vilains dans le notre. Si elle pouvoit y ajouter de n'avoir point le nez barbouillé de tabac, cela ne gâteroit rien à la chose. » (Au maréchal de Tessé, de Madrid, le 31 juil. 1713; Lettres inédites de la princesse des Ursins, appartenant à M. le doct. Casenave.)

Mad. d'Olonne était fille de M. de Barbezieux; elle venait de se marier et sortait du couvent. Aujourd'hui, les femmes d'un monde qui n'est pas le meilleur, et quelques-unes du meilleur monde, fument, et ont pour excuse les dames espagnoles, portugaises et brésiliennes. — *Voy. NICOT, URSINS (DES).*

TABARIN (JEAN SALOMON, dit :).

Quand on a patiemment cherché ce qui intéresse la vie de Scaramouche, d'Arlequin, des Brioché, voire de L'Orvietan, ces maîtres de la farce, ces héros du théâtre italien et des tréteaux du pont Neuf; quand on a eu la bonne fortune de trouver tous les éléments de leurs biographies, et de pouvoir restituer tout entières, pour ainsi dire, ces figures populaires, on ne peut reculer devant la tâche qui consiste à découvrir ce Tabarin énigmatique, dont ses contemporains ont tant et si peu parlé, et dont la personnalité est restée jusqu'ici un problème pour tout le monde. Oh! que j'en ai poursuivie longtemps l'ombre de cet homme, proverbial encore après deux

cents ans! — Tabarin était-il un homme ou un masque? Y a-t-il eu un ou plusieurs Tabarin? Voilà les questions qu'ont examinées avec soin, mais sans aucun succès, les historiens de Paris qui ont eu à parler de l'ancien pont Neuf, les écrivains qui, à propos des origines des théâtres français et italien ont traité de la farce et des charlatans qui avaient des loges dans les foires; enfin les bibliographes qui ont signalé les livres auxquels est attaché le nom de Tabarin. Les commentateurs de La Fontaine et de Boileau n'ont connu de Tabarin que son nom, et se sont rangés à l'opinion que Tabarin « le plaisant du pont Neuf » était « un bouffon très-grossier », valet de Mondor. C'était aussi tout ce qu'en savait Voltaire, qui, dans son *Dictionnaire philosophique*, a dit du ton de l'affirmation la plus positive :

« *Tabarin*, nom propre devenu nom appellatif. Tabarin, valet de Mondor, charlatan sur le pont Neuf, du temps d'Henri IV » (et aussi du temps de Louis XIII) « fit donner ce nom aux bouffons grossiers. »

Le plus récent des biographes de Tabarin, un érudit, connu par des travaux d'une critique ingénieuse et savante, autant que par son amour pour les beaux livres, dont il se fit une bibliothèque, propriété actuelle de la ville de Rouen, M. C. Leber, dont l'auteur du *Manuel du libraire* a dit : *Art. Tabarin*, qu'il est l'homme de France « qui sait le mieux son Tabarin », a publié, en 1836, un petit volume devenu rare dès le jour de son apparition, et qui, sous ce titre : « *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* ; prologue tabarinique pour servir à l'histoire littéraire et bouffonne de Tabarin » (Paris, Grapet, 1836, in-16 et in-8°), contient le résultat des recherches de cet amateur de curiosités sur la vie de Tabarin. Ce que M. C. Leber sait le mieux, ce sont les écrits publiés sous le nom du valet ou de l'associé de Mondor. La partie bibliographique de son travail est excellente de tous points; quant à la partie biographique, elle est piquante, spirituelle, d'un ton leste et plaisant, qui en rend la lecture très-agréable, mais elle ne donne rien de nouveau, rien de positif sur l'homme; elle ne contient, il faut bien le dire, rien de vrai, parce que M. Leber a pris dans les prétendues Œuvres de Tabarin tous les renseignements qu'il apporte sur le bouffon des tréteaux de Mondor. Pour lui, comme pour ses devanciers, Tabarin est bien Tabarin. Il a un moment d'hésitation, mais bientôt il se convertit à la croyance générale :

« L'origine de Tabarin, » dit-il, « est couverte de nuages si épais, les écrivains contemporains ont gardé un si dédaigneux silence sur cette illustration populaire, qu'on ne peut guère en commencer l'histoire que par une question assez humiliante pour la mémoire d'un grand homme : A-t-il existé un Tabarin? Il est vrai que la réponse se fait peu attendre : Oui, la France a possédé un farceur, mais non pas un auteur du nom de Tabarin. » (P. 1^{re}.)

« On peut supposer, ajoute M. C. Leber (p. 3), d'après quelques passages de ses œuvres et des sa-

tures dont il fut l'objet, qu'il était d'origine italienne, que son vrai nom était Tabarini, dont on fit Tabarin. » Et M. Leber corrobore cette opinion d'un passage de la *Descente de Tabarin aux enfers* (1621), où il est dit : « La race de Tabarin a tellement pullulé, que la France et l'Italie en sont pleines. » Le chapitre très-barlesquement intitulé des *Fantaisies tabariniques*, où il est traité de l'étymologie du nom de Tabarin, aurait pu être allégué aussi par M. Leber, car il finit par cette phrase, qui rappelle celle de la *Descente* :

« De sorte que voilà nos Tabarins trouvez, dont la race consécutivement de temps en temps, s'est accrue et augmentée, comme on peut voir en Italie, où ils ont pullulé particulièrement comme étant leur patrimoine. »

M. Leber, très-convaincu que les livres ne le trompaient pas au chapitre de Tabarin, a marié réellement Tabarin à cette Francisquine qui avait sa bonne part dans la farce de « Francisquine et Piphagne », comme s'il fallait tenir pour authentique l'arrêté rendu en 1622 dans « la querelle arrivée entre le sieur Tabarin et Francisquine, sa femme, à cause de son mauvais ménage ». Cette pièce est une invention dont il n'y a rien de sérieux à tirer, pas plus que pour la biographie de maître Guillaume et de Marguerite, le fou et la folle de Henri IV, il n'y a à prendre dans les écrits nombreux qui courent sous leurs noms, avant et après 1610. Les petits livres faits sur Tabarin n'étaient probablement, le plus grand nombre du moins, que des spéculations de Mondor lui-même pour captiver l'attention publique qui tendait à se distraire, provoquée par les autres charlatans du pont Neuf, et par la vogue naissante du Brioché de la tour de Nesle.

M. Leber s'est laissé trop facilement aller au roman lorsqu'il a dit (p. 7) :

« On a quelque raison de croire que sa femme Francisquine, dont la fille, mariée d'abord à Gautier Garguille, épousa en secondes noces un gentilhomme, figurait aussi dans ses farces sous l'habit d'Arlequin. On n'est pas sûr que ces deux époux fussent unis par des liens indissolubles; mais ici le sacrement ne fait rien à l'affaire; et si l'on ne craignait d'accueillir trop légèrement des traditions douteuses, on pourrait aller jusqu'à convenir que Francisquine, jeune et jolie, contribua par des talents de plus d'un genre à l'illustration du théâtre et de la cuisine de Tabarin. C'était un excellent ménage que celui de Tabarin et de Francisquine, à deux petits inconvénients près : la femme aimait les hommes et le mari aimait le vin. »

M. Leber, abusé par des facéties qui l'amusaient, a écrit sur le mariage de Tabarin, comme on écrivait sur la vie de Scaramouche, de Pantalou ou d'Arlequin, en suivant les données des canetas recueillis par Ghérardi.

Aux fictions, aux affirmations des biographes opposons la vérité.—Tabarin exerçait sur la place Dauphine, avec la permission du lieutenant civil, qui avait la police du pavé du Roi. Le vendeur de drogues et de pommadés qui se faisait appeler « Monsieur de Mondor » dressait, chaque fois que le temps le lui permettait, un théâtre sur quelques tréteaux, près de l'endroit où est aujourd'hui la fontaine monumentale élevée, en 1802, à la mémoire de Désaix. J'ai supposé que Tabarin demeurait non loin de son théâtre, et j'ai cherché dans les Registres de St-André des Arcs, de St-Séverin, de St-Germ. l'Auxerr. et de St-Barthélemy, paroisses qui entouraient le pont Neuf, si je ne verrais pas le nom de Tabarin. Dans ceux de St-Barthélemy j'ai trouvé Mondor,

¹ Cette étude était écrite longtemps avant 1858, époque de l'apparition des « Œuvres complètes de Tabarin », 2 vol. in-18, chez Janet, et d'un vol. in-18 publié chez le libraire Delahays sous ce titre : « *Les Œuvres de Tabarin*. » Une notice de M. Gustave Avenin sert de préface aux *Œuvres complètes*; les *Œuvres* sont précédées d'une notice de M. George d'Harmonville, qui n'a rien ajouté à ce qu'a fait connaître, de Tabarin, M. Gustave Avenin, qui lui-même a suivi M. Leber.

mais point son valet. Dans ceux de St-Séverin et de St-André, rien. A St-Germ. l'Anxerr. j'ai fait une heureuse rencontre. Ne découvrant rien entre les dates de 1618 et 1634, époques présumées de l'apparition et du départ de Tabarin, j'ai remonté le cours des années, et enfin j'ai lu le curieux acte que voici :

« Le jedy xxv^e septembre 1572, fut baptisé Maximilien fils de Jehan Thabarin, italien de Venise, et de dam^{lle} Polouya de Vincence (*sic*), sa femme; le parrain (*sic*) noble homme Jehan de Besme, pour le Roy, les marrines nobles damoiselles Jehanne de Mauvoisin tenant pour Mad. de Guise, et damoiselle Françoise Clerc tenant pour Madame de Neuers. En marge est écrit : « Mr Cuy a receu ung escu. »

Quel est ce Tabarin, ou pour dire comme il faut, ce Vénitien, nommé Giovanni Tabarini, époux d'une fille née à Vincence, dont il a, le 24 sept. 1572, un fils ayant pour parrain Jehan Besme, celui qui, le 24 août précédent, avait assassiné l'Amiral de Coligny? Pourquoi cet homme est-il si avant dans la faveur du Roi et des princesses, que Charles IX veut bien être le parrain de son enfant, et délègue pour le représenter celui qu'il aime mieux que princes et parents, le bohémien Charles (on voit qu'il se nommait aussi : Jean) Dianowitz, qui lui avait rendu le service de le délivrer de Coligny? Je ne sais; mais une singularité de l'acte qu'on vient de lire pourra peut-être m'aider à fixer son rang dans le monde. Après les mots : « Maximilien, fils de », le vicéaire de St-Germain avait écrit, voyant de si nobles répondants pour ce nouveau-né : « Noble homme Jehan Thabarin »; à la lecture de l'acte, il raya « noble homme », sans doute sur l'observation que lui fit Jehan de Besme, ou Tabarin lui-même, que le père de l'enfant n'était pas de condition à se voir qualifier « noble homme », comme l'étaient non-seulement les gentilshommes, mais encore les gens un peu considérables par leurs emplois ou leur fortune. Giov. Tabarini était donc un homme de rien. Il ne tenait à la cour par aucune petite charge, car le titre de cette charge serait écrit dans le baptistaire de son fils, suivant l'usage. N'était-il pas comédien, directeur d'une troupe, marchand de drogues, ou quelque chose comme cela? Dans leurs actes, les gens de cette sorte se vantaient rarement de leur métier, et, d'ailleurs, si le clergé de certaines paroisses accordait les sacrements aux farceurs, aux bouffons et aux comédiens d'un étage élevé, il ne le faisait guère qu'à la condition que ceux-ci dissimulaient leurs noms de théâtre, ou du moins leur état, peu considéré dans le monde, et méprisé dans la sacristie.

Je ne saurais l'affirmer, mais j'avoue que j'incline fortement à le croire, Giovanni Tabarini était un comédien de Venise; le créateur peut-être du type de Tabarin. Son fils Maximilien fut peut-être le père d'un Tabarini, dont les frères Parfait disent que Dominique Biancofelli était, à Vienne en Autriche, le pensionnaire, vers 1657, alors que le futur illustre Arlequin de Paris n'avait encore que 17 ans. La demoiselle Polonia n'eut pas d'autres enfants après 1572, du moins n'ai-je pas trouvé d'autre baptistaire au nom de Tabarin, sur la paroisse de St-Germain.

Que Jean Tabarini, venu à Paris pour chercher fortune, protégé par Catherine de Médicis, toujours prête à recueillir tout ce qui venait d'Italie, ait joué devant la cour quelques-unes des farces italiennes qui devaient plaire à la Reine, et à ce monde d'Italiens qu'elle avait autour d'elle, rien de plus possi-

ble. Que le souvenir des gaietés de ce Tabarini ait survécu longtemps à son voyage en France, et qu'il ait aidé le Tabarin qu'on vit à Paris, quarante-cinq ans plus tard, rien de plus admissible. Jean Tabarin resta peu de temps à Paris, et à une époque de troubles; c'est sans doute à cette double cause qu'il faut attribuer le silence des auteurs du temps sur son mérite et ses succès. Il passa à peu près inaperçu. Et maintenant, le Tabarin qui brilla sur le pont Neuf pendant une quinzaine d'années était-il de la famille de Giovanni Tabarini? Non. Avait-il quelque rapport avec le Tabarini chef de la troupe de bouffons italiens, où Dominique joua son rôle d'Arlequin? Aucun, si ce n'est que tous deux, probablement, remplissaient l'emploi de Tabarin.

Le Tabarin de Paris n'était point un citoyen du nom de Tabarin, comme tous les auteurs l'ont pensé. Jean Salomon était le Tabarin de ces tréteaux de la place Dauphine, qui appartenait à Mondor — j'ai dit ailleurs (p. 878) ce que c'était que le sr de Mondor —; il en était le Tabarin, comme il aurait pu en être le Scaramouche, le Polichinelle ou le Pantaloon. Il avait de la verve, de la gaieté, de la mémoire; il vivait dans un temps où la parole jouissait d'une franchise que la censure du guet respectait un peu trop; il était sur le pont, où tout ce qu'il y avait de bateleurs, de marchands de drogues, d'opérateurs en plein vent, s'établissait à la journée, et se disputait les passants; et il fallait, pour être vainqueur dans la lutte, une audace de pensées et d'expressions, une éloquence de bas étage, quelque chose d'aristophanesque et de grotesque, dont nul, à ce qu'il paraît, n'avait le secret au même point que lui. Salomon fut donc une espèce de grand homme, sous le nom de Tabarin. Le nom de Tabarin devint si célèbre, que nul ne l'ignora à Paris; il cacha si bien celui de Salomon, que personne ne songea à demander au bouffon descendu de ses tréteaux : « Monsieur Tabarin, comment s'appelle l'homme » que reconvre votre costume? On si quelqu'un lui adressa cette question, ce ne fut assurément pas un indiscret; car sa réponse à cette demande n'est imprimée nulle part. Or, Tabarin était le nom d'un caractère de la parole¹, et celui qui le porta avec gloire s'appelait, à l'église de St-Barthélemy et à la sacristie de St-Sauveur, Jean Salomon, comme, de notre temps, Bobèche s'appelait Jean-Antoine Mandelart, comme son compagnon, maître Galinafré, se nommait Auguste Guérin.

Je ne puis faire l'histoire de ma recherche, ce serait trop long; je viens au fait de mes découvertes. Au Registre de St-Barthélemy, feuilleté page à page, à partir de l'année 1658, j'ai trouvé l'acte difforme que voici :

« Le jedy xxv^e j^r dudict mois (janvier 1623) fut baptisé Victoire fille d'honneste personne Hugues Rubu (*sic*) sieur de Flescher (*sic*) et de Leonor Aspelomon (*sic*) sa femme, leuee par noble homme Anthoine de Larche seigr de St-Mandé, conseiller du Roy, lieutenant général

¹ De quelque façon qu'ait été composé ce nom, il était celui d'un bourgeois de Paris qui vivait tout à fait contemporain du Tabarin de Mondor. Ce bourgeois se nommait François Tabarin, avait épousé Françoise Couli-gnard, et je vois qu'il demeurait rue St-Antoine. Il fit baptiser à St-Paul, le 6 février 1638 une fille que l'on nomma Marguerite; et, le samedi 3 mai 1642, un fils qui eut pour patron St Denis. Plus tard, dans le dix-septième siècle, il y eut un procureur du nom de Tabarin. Et puis, le 3 fév. 1647, fut enterré à St-Sulp. Jean Tabarin, domestique chez le Roy, pris à l'hôtel de Bellegarde.

civil et criminel au bailliage du palais, paroisse St-Leu St-Gilles, et par demoiselle Victoire Bianque femme du sr Antoine Girard, M^e opérateur, de cette paroisse.

Tout rempli qu'il est de fautes grossières, cet acte est, pour le sujet qui nous occupe, d'un grand intérêt, comme on va voir. Le clerc qui écrivit ce baptistaire était sans doute sourd, car il entendit fort mal les noms de Guéru, dont il fit Rubu, de Fléchelles, qu'il transforma en Flescher, de Salomon, dont il fit cet incroyable Aspelomon. Un nom qu'il savait très-bien, parce qu'il connaissait parfaitement le magistrat qui le portait, c'est celui du lieutenant civil et criminel, dont la présence à ce baptême, comme parrain, prouve ou que le seigr de St-Mandé était déjà le protecteur avoué de Tabarin, en même temps que de Gautier Garguille, ou que nos deux bouffons voulaient se le rendre favorable. C'est cet Antoine de Larche que Dulaure, dans sa pudeur, reprend si vertement d'avoir donné à Tabarin la permission de débiter sur la place Dauphine ses quolibets, moins innocents que ses pommades. La comère du lieutenant civil dans le baptême de Victoire Guéru était cette belle-sœur du docteur Mondor, Vittoria Bianchi, Italienne, qu'avait épousée Antoine Girard, frère du maître de Salomon, comme je l'ai dit à l'article de Mondor.

De 1623 à 1627, Léonore ou Aliénor Salomon n'eut pas d'enfant. Elle demeurait non loin du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, où brillait sous une double figure le sieur de Fleschelles-Garguille. Je trouve dans le Registre des baptêmes de St-Eust. le baptistaire dont voici le texte :

« Ce mesme jour (18 mai 1627) a esté baptizé Marie fille de Hugues Cheru (*sic*) sieur de Flegelles (*sic*) et de Aliénor Salomon (*sic*), le parrain Philippe de Mondore (*sic*), sieur de Coteroye et de Fréty, docteur en médecine, paroisse St-Berthelemy; la marraine Marie Roste, femme de François Chastillon, M^e chirurgien, paroisse St-Méry. »

On voit que le prêtre de St-Eustache n'était pas moins sourd que celui de St-Barthélemy. Cependant *Chéru* est moins loin de *Guéru* que le Rubu de celui-ci; *Flegelles* vaut mieux que *Flescher*, et *Salmon* est moins barbare que *Aspelomon*. Je n'ai pas besoin de dire que le Philippe de Mondore de cet acte était le patron ou le compagnon de Tabarin, le célèbre opérateur de la place Dauphine, le grand docteur de qui tout Paris voulait tenir des remèdes infailibles contre tous les maux, et qui trouvait des crédules jusque chez les hommes qui passaient pour instruits. Exemp.: le prêtre Christophe Petit, de St-Paul:

« Le Jedy gras 27^e (mars 1620) conuoy de 7 (prêtres) « et 4 enfans » (de chœur) « d'un des enfans de M. Blondeau. Absent » (je n'y étais pas). « J'estois allé avec M^e Louret, » u r Tabarin duquel j'achetay 2 boettes de pommade. »

Le 20 août 1628, Hugues Guéru vit naître un troisième enfant; ce fut le dernier.

« Le présent jour » (21 août 1628) « a esté baptizé Jean fils de Hugues Queru (*sic*) sieur de Flechelles et de Aliénor (*sic*) Salomon; le parrain Jehan Salomon sieur de Fréty, paroisse St-Barthelemy; la marraine Marguerite Farin, femme de M^e Bonnet M^e chirurgien de cette paroisse. »

Décidément, le nom de Guéru avait du malheur; voilà le clerc de St-Eustache qui après l'avoir écrit : Chéru : Fécrir : Quéru. Ce malheur l'a poursuivi jusqu'à présent; car je le vois écrit : *Guéret* dans le catalogue imprimé des livres de la Bibl. Imp. En 1628, Jean Salomon fut plus heureux; le prêtre qui, par hasard, se rappela à propos le nom du roi

des Juifs, fils de David et de Bethsabée, n'hésita pas à écrire : Salomon.

On aura pu remarquer que Mondor, appelé Philippe de Mondor par l'acte du baptême de Marie Guéru, est qualifié : « sieur de Coteroye et de Fréty, » docteur en médecine ». Je n'ai rien à dire sur ce dernier titre, que ne lui contestait pas le lieutenant civil, probablement parce que la Faculté de médecine, toute scudalisée qu'elle pût être de voir un docteur monter sur les planches d'un théâtre ambulante, pour y disserter plaisamment de certaines choses qu'on examinait avec beaucoup de sérieux en Sorbonne, n'avait pas le droit d'interdire à Mondor de se parer d'une qualité que lui avait donnée quelque Faculté d'Italie ou d'Allemagne. Je m'arrêterai un moment sur la qualification de : « sieur de Coteroye et de Fréty », parce que je vois Jean Salomon qui se donne aussi le titre de sieur de Fréty. Comment se fait-il que Mondor et Tabarin soient en même temps sieurs de Fréty? Philippe Gérard, qui avait pris le nom de Mondor par respect pour sa famille, comme presque tous les comédiens et farceurs de son temps, n'avait pas besoin de se faire sieur de Coteroye et de Fréty pour se déguiser. Avait-il acheté pendant un voyage dans le midi de la France quelque lopin de terre ou une maison à Canterets? — Je suppose que le *Coteroye* de l'acte de 1627 n'est qu'une orthographe altérée du nom de ce bourg de Bigorre, assez célèbre aujourd'hui. — En montant au nord avait-il acheté de compte à demi avec son Tabarin une ferme, un petit bien au Fréty, village champenois, voisin de la ville de Rocroy? Voilà ce que je ne saurais dire. Mondor était riche, et Jean Salomon, qui était pour beaucoup dans sa fortune, devait être à son aise, comme on dit; il n'est pas impossible que les deux camarades, les deux amis, aient songé à s'assurer une retraite dans un bon pays, pour le temps où la vieillesse les devait forcer à quitter la place Dauphine, à échanger leurs noms fameux contre leurs noms patronymiques, à tomber tout d'un coup des hauteurs de la gloire dans le néant de l'obscurité.

La femme de Salomon ne figure comme marraine dans aucun des trois actes de naissance de ses petits-enfants. L'usage lui donnait le droit d'être la comère du seigneur de St-Mandé, au premier enfant d'Aliénor, ou au moins celle de Mondor, au second enfant. Je conclus de là qu'elle devait être morte avant 1623. J'ai cherché la trace de son trépas dans les Registres de St-Barthélemy, sans l'apercevoir. Je ne sais donc pas le nom de cette femme, qui, assurément, n'était pas la Francisquine de la parade. Jean Salomon, que nous voyons si soigneux de cacher le nom de ses pères, et qui se respectait fort, n'aurait pas livré à la risée populaire le nom de celle qu'il honorait de son amour. — De quel pays était le Tabarin du pont Neuf? Les actes ne m'ont rien appris à cet égard. Je crois qu'il était Français; son nom de Salomon était fort commun en France. A quelle époque naquit Jean Salomon? Comptons. Aliénor, sa fille, avait bien au moins dix-huit ans quand elle épousa Hugues Guéru; elle pouvait donc être née vers 1605. Jean Salomon devait bien être âgé d'un moins vingt ans lorsqu'il se maria; à supposer donc qu'Aliénor fût sa fille aînée ou unique, et qu'en effet elle fût venue au monde en 1605, Jean était né vers 1584. On le suppose mort vers 1634. — S'il mourut à Paris vers cette époque, ce n'est pas du moins sur la paroisse où il vécut nue douzaine d'an-

nées; il décéda donc, ou plutôt il disparut du pont Neuf à l'âge de 50 ans environ ¹.

Quel caractère était celui de Tabarin? Il se rapprochait peut-être de celui qui, dans la farce moderne, est donné à Gilles, à Pierrot, à Paillasse, cette triple incarnation du bouffon enfariné. Tabarin n'avait pas le masque pâle de Gilles, dont il avait l'habit, composé d'un sac de toile blanche ou rousse, ayant de larges manches et ceint d'un cuir qui portait une batte comme celle de l'Arlequin, sac qui tombait au-dessous des hanches, sur un large pantalon de toile, lequel ne descendait pas jusqu'aux chevilles. Une sorte de manteau de la même étoffe que la veste et la culotte recouvrait une seulement de ses épaules. Ce serait bien ici le cas, si je voulais me livrer aux fantaisies de l'étymologie, de faire une petite dissertation à propos de ce manteau. Je pourrais faire remarquer qu'au dix-septième siècle le mot italien *Tabarrino*, diminutif de *Tabarro*, désignait le manteau court, et alléguer là-dessus le Dictionnaire de l'Académie de la Crusca, qui cite Boccace; je pourrais demander si le Tabarin italien devait son nom au manteau qu'il portait, ou le manteau d'une certaine forme au bouffon qui s'en couvrait, comme de notre temps le manteau appelé *Crispin* fut nommé du mantelet porté par le valet mis en vogue par Raymond Poisson. Mais je ne me laisse point emporter au plaisir de dissertar sur ce point délicat, qui me mènerait fort loin, car lorsque j'aurais établi que Tabarin nomma le manteau, ou, au contraire, que le manteau nomma Tabarin, il me faudrait aller jusque dans l'Inde chercher l'origine sanscrit de *Tabarro*; car, aujourd'hui, « hors du « sanscrit point de salut ». Quel homme ayant pignon sur rue dans la science n'est pas prêt à démontrer que cette langue était incontestablement celle qui se parlait dans l'Arche, et que ses racines poussaient au paradis terrestre. Le sanscrit est tout, il mène à tout, il peut tout. On ne va dîner nulle part décemment si l'on ne connaît la racine *Bh j* ou *Bhuj*, qui a fait sans conteste le mot *banquet, festin*; on ne peut passer à une portée de canon de l'Académie des Inscriptions, avec la pensée de s'en rapprocher, si l'on ne sait les radicaux *pal, pal, phul* ou *phall*, qui entrent en composition dans tous les mots exprimant l'idée de *croître, d'être grand*. Le sanscrit est à la mode, et cette mode est tyrannique comme toutes les autres. Je renonce à chercher l'origine du mot Tabarin, et je viens au chapeau de bouffon. Il complétait son costume. C'était un chapeau de feutre gris, rond, mou, qui, sous la main de Tabarin, prenait toutes les formes. L'orateur le pétrissait sans cesse, ce qui fit dire à St-Amant, dans sa *Gazette du pont Neuf*, à propos de la Picarde au bayolet, maîtresse de Dieu-Te-Gard-La-Roure, que celui-ci se vint plaindre à l'oreille du poète

Qu'on ne vit jamais sa pareille,
Que la cervelle de Guerin,
Que le chapeau de Tabarin,
Et la flamme d'une chandelle
Avaient plus de constance qu'il.

¹ On a imaginé une fin tragique pour Tabarin; on a dit que des voisins jaloux l'avaient tué dans un guet-apens, à la classe, dans le pays où il s'était retiré riche, et où il jouissait en paisible bourgeois de la fortune qu'il avait acquise sur les planches de la place Dauphine. Mais, cette assertion, on ne l'a appuyée d'aucune des preuves solides que la critique peut admettre. J'ai dit à l'article Moxon quel document me porte à croire que Tabarin était mort avant le mois d'août 1633.

On a deux représentations, s'il on deux portraits de Tabarin. L'une, que l'on attribue à Abraham Bosse, parce qu'elle porte le monogramme AB, figure dans une estampe fort médiocre, sans date, et qui, si elle est de l'artiste qu'on suppose, doit être une œuvre de sa première jeunesse, et faite en 1619 ou 1620, alors qu'il avait à peu près dix-huit ans. Cette pièce représente le théâtre de Tabarin entouré de la foule attentive. Mondor parle au public, qu'il salue en ôtant son chapeau. Il occupe le côté droit de la scène; Tabarin est debout à gauche, accompagnant le discours du docteur de gestes discrets, et probablement de bons mots débités *mezza voce*, avec un sérieux plaisant. Un petit valet, des musiciens, une femme et un jeune acteur sont au dernier plan, un petit more est à côté d'une grande boîte ouverte, où l'on voit des pots et des fioles. Tabarin est sans barbe dans cette image qui le représente avec une moustache relevée et le visage découvert, le manteau tombant sur l'épaule gauche, le chapeau pointu et mis gauchement un peu sur l'oreille. Dans l'autre estampe — celle-là reproduit en grande partie la composition attribuée à Abraham Bosse; elle est beaucoup plus petite, et figure, en vignette, avec la date de 1622, à la tête de l'*Inventaire universel des œuvres de Tabarin* (Paris, 1623; Bibl. Imp., Y² 1343) — dans l'autre estampe, dis-je, Tabarin est coiffé d'un chapeau bizarrement retourné par derrière; il a une barbe longue et touffue qu'il caresse de sa main gauche; sa batte est à droite sur la hanche où s'appuie sa main. Son manteau tombe sur l'épaule droite. Son vêtement, comme dans l'autre représentation, est celui de notre Pierrot moderne, moins les gros boutons. M. Leber a vu le costume de Tabarin composé de deux étoffes, qui diffèrent par la couleur; sur les deux estampes, que j'ai sous les yeux, il est évident que Tabarin est vêtu de blanc de la tête aux pieds; le blanc était si bien la couleur de l'habit de ce farceur, que dans une de ses fantaisies on adresse à ce personnage le reproche d'avoir cherché à vo'er sa toile à l'aile d'un moulin à vent du faubourg St-Antoine pour s'en faire un vêtement.

Arrêtons-nous ici, voyons ce qui ressort de tout ce que nous venons de dire. Tabarin était un problème resté jusqu'à ce jour sans solution, bien qu'il ait souvent exercé la sagacité des critiques; ce problème valait-il la peine d'être résolu? Apparemment, puis-je des hommes d'esprit et de savoir se sont efforcés de le résoudre. Je suis heureux d'avoir eu une fortune meilleure que tous ceux qui m'ont précédé dans la recherche d'une vérité sur laquelle le temps avait jeté un voile, qui paraissait ne devoir jamais être soulevé. Je n'ai pas regret à la peine que j'ai prise pour arriver à une découverte, de bien peu d'importance sans doute, mais qui a pourtant son intérêt. Le Tabarin de la place Dauphine, le collaborateur, l'ami, l'associé ou le valet du seigneur Mondor, n'était pas ce que l'on a cru; son nom n'était pas Tabarin. Tabarin était un personnage de théâtre ou de tréteaux; et celui qui représentait à miracle ce personnage niais, bouffon, salé, grossier, spirituel, toujours gai, quelquefois fin, et vraiment comique, l'acteur qui se montrait sous le sac blanc de Tabarin se nommait Jean Salomon. Rien ne donne à penser qu'il fût Italien, et je crois très-fortement qu'il était Français; je le crois d'autant plus que je trouve dans les Reg. de St-Germin, l'Auxer. — le hasard est singulier, au moins! — un Jehu Salomon, maître ceinturier, qui, le 15 juin 1589, faisait baptiser sa fille Anne,

et par conséquent était père justement à l'époque vers laquelle dut naître le futur Tabarin. Rien n'empêche que ce fabricant de ceintures n'ait été le parent et le parrain, sinon le père de notre Jehan Salomon. Je n'affirme pas qu'il en soit ainsi, mais je dis que dans la rencontre inattendue des deux Jehan Salomon, il y a peut-être autre chose qu'un fait purement fortuit. Jean Salomon eut une fille qu'il maria à Hugues Guéru. Il vivait certainement encore en 1628. Il ne mourut pas paroissien de St-Barthélemy, s'il mourut à Paris. Il était veuf avant 1619; enfin, il prenait le nom de Fréty, que portait aussi Mondor. Quant à l'origine du personnage de Tabarin, je suppose, mais sans attacher à mon hypothèse plus d'importance qu'il ne faut, je suppose, dis-je, que le Tabarini qui, en 1657, tenait à Vienne un théâtre de farces italiennes, était un des Tabarin auxquels le Giovanni Tabarini, qui était à Paris en sept. 1572 tailla leur rôle. Le Tabarini de Venise, aimé de Charles IX, me semble être celui qui donna son nom au caractère qui, après lui, devint traditionnel en Italie, eut un glorieux représentant en France, et disparut avec Jean Salomon. — Voy. ANTIQ. DU ROY, BIANCOLELLI, BONÈCHE, BOSSE (Abrah.), DATELIX, FIORILLI, FÔRS, GROS-GUILLAUME et MOXDOR.

TABLE DE MARBRE. 1694.

Par lettres patentes données à Versailles, le 13^e jour de décembre 1694, le siège de la Table de Marbre et Amirauté de Paris fut transféré « au lieu où se » tenait « la juridiction du baillage, du palais, sur ce qu'on » avait « représenté au Roy que la chambre où se tenoit la juridiction de l'Amirauté à la Table de marbre du palais » était « située dans un lieu dont l'abord » était « très-incommode et si serré qu'il n'y » avait « presque pas de quoy contenir les advocats et procureurs qui y » venaient « plaider les causes, ce qui est inlécent pour un lieu qui est le siège d'une des plus anciennes juridictions du Royaume, et où les Amiraux de France doivent estre installés, lorsqu'ils vont prester le serment de leur charge ». (Bibl. Imp., Ms. Clairambt, 591, p. 909).

Ceux que ce sujet intéresse pourraient recourir aux articles : *Pierre* et *Table de marbre* de mon *Glossaire nautique* (1850).

TABLEAU DU CHEVET DE LA REINE. 1391.

« A lui (Guillaume Arode, orfèvre) pour avoir faict et forgé une petite chaîne d'argent blanc avec un crochet pour pendre un petit tableau où il y a une ymage de *Nostre Dame*, à pendre sur les cheuz (chevets) du lit de la Roïne... 23 sept. 1391. » (Argenterie du Roi (Charles VI); Arch. de l'Emp., KK. 22, fol. 78.) — Au fol. 80, je lis qu'à son chevet la Reine avait aussi « un caubenoistier d'argent blanc ».

La Reine pour laquelle Guillaume Arode fit cette chaîne d'argent est Isabeau de Bavière, mariée à Charles VI le 17 juillet 1385. On sait que cette femme, fort maltraitée par l'histoire, mourut le 2^e sept. 1395.

TABLEAU DE MADAME ISABELLE DE FRANCE. 1391.

« Au dit Arode » (Guill. Arode, orfèvre), « pour avoir rappareillé » (réparé) « et mis à point un petit tableau d'or de Madame Isabel de France, ou quel il a d'un costé esmaillée *Inconsolation Nostre Dame*, et *Sainte Marguerite*, et d'austre costé l'ymage *Nostre Dame*, et *Sainte Katherine*. 27 avril 1391. » (Arch. de l'Emp. Comptes de l'argenterie de Charles VI, KK. 23, fol. 90.)

TABLEAUX faits pour Charles VIII. — Voy. BOURDIGNON.

TABLEAUX FLAMANDS achetés pour le Roi François I^{er}. 1529.

« A Jehan Dubois, marchand demourant a Envers, la somme de sept vintz dix neuf livres dix huit solz tourn. pour son paiement des parties qui sensuyvent; c'est assavoir: 78 livr. 56 sols tourn. pour trois tableaux en toile esquels sont figurez assavoir en l'un *Les fantosmes de St Anthoine* » (la tentation de St Antoine); « en l'autre une *douce de poisons*, et en l'autre vng homme faisant un *rebec de sa bouche*; 28 livr. 14 sols pour deux tableaux de *La Passion*, faictz à huile; 57 l. 8 s. pour quatre autres tableaux au si faictz à huile, en l'ung desquelz sont portraictz deux *cuiffans* eulx baisants ensemble, en vng autre un *cuiffant* tenant une *teste de mort*, et en l'autre vng *Dame d'honneur* à la mode de Flandres, portant une chandelle en son poing et vng pot en l'autre. — Payé le 2 déc. 1529. » (Arch. de l'Emp., KK. 100, fol. 121.)

TABLEAUX du cabinet du Roi Louis XIV. — Voy. CUFFIÈRI (Philippe).

TABLEAUX achetés par le Roi au XVII^e siècle.

Les Archives de l'Empire gardent, parmi les papiers des Bâtimens du Roy (Liasse 1608-1759), deux lettres de M. Lachapelle-Bessé, l'une datée de 1685, l'autre sans date, qui nous font connaître les prix auxquels furent acquis certains objets d'art pour le Roi Louis XIV. Ainsi, deux tableaux du Guide, représentant, l'un, *la Ste-Famille*, avec le petit St-Jean qui baise les pieds du Christ, l'autre, *la Vierge qui travaille en couture*, accompagnée d'anges, furent payés 3,400 livres. Ces tableaux appartenaient au s^r Beauchamps; le premier est exposé au Louvre sous le n^o 324; je ne sais où est l'autre. — *L'Assomption* du Poussin, probablement celle qui figure au Louvre sous le n^o 429 de l'Ecole française, et que l'artiste avait faite pour M. de Mauroy, en 1650, à Rome, fut payée par le Roi 3,300 livres. *L'Histoire de Timothée* du Dominiquin (au Louvre sous le n^o 497 de l'Ecole ital.), et une *Nativité* de Louis Carrache (au Louvre sous le n^o 125), coûtèrent 1,100 livres. *La Nativité*, par Amibal Carrache, fut achetée 2,800 livres. Elle appartenait à Noël Coyfel. Une statue de marbre blanc, antique, envoyée de Petit-Bourg à Versailles, fut payée 1,500 livres.

TACONET (TOUSSAINT-GASPARD=JACQUES).

1730—1774?

1739— ?

En 1775, on publia à Paris, ou, pour parler comme le titre de l'opuscule : « A Amsterdam », un petit écrit, in-12, intitulé : « *Taconet ou Mémoires historiques pour servir à la Vie de cet homme célèbre.* » — Bibl. Imp., L. 2283-T. — L'auteur de cet ouvrage romanesque et prétentieusement philosophique, publié sous le voile de l'anonyme, était un poète dramatique très-oublié, J.-B. Artaud, de Montpellier. Il avait en quelques bonnes informations; aussi, feu M. A. Beuchot, lorsqu'il composa l'article *Taconet* pour la *Biogr.*-Michand, le mit-il très-largement à contribution. J^e-Bapt. Artaud raconte comment Taconet — dont par parenthèse Beuchot eut le tort d'écrire le nom avec une double *n*, tort qu'ont partagé presque tous ceux ¹

¹ J.-M. Quérard, dont l'exactitude n'est pas moins proverbiale que celle du savant bibliographe Beuchot, a bien écrit le nom de Taconet, t. IX, p. 317 de sa *France littéraire*; mais à l'art. Artaud, t. 1^{er}, p. 101, il s'est trompé

qui ont eu à parler du comédien-auteur, — une des gloires du boulevard du Temple — ; Artaud, dis-je, raconte comment Taconet, « né à Paris le 4 juillet 1730 », d'un menuisier, et un peu menuisier lui-même, après une première jeunesse paresseuse et libertine, fut au moment de se vendre à un racoleur, et, au lieu d'entrer dans un régiment, entra à la Comédie française, en qualité de garçon machiniste, souffleur suppléant et remplissant d'autres petits emplois domestiques. Artaud ajoute que Taconet, ayant laissé tomber « une coulisse », c'est-à-dire un feuille de décoration, qui faillit tuer une actrice, fut renvoyé du théâtre où, sans doute, il étudiait les maîtres et prisait le goût du métier qu'il devait bientôt exercer. Le biographe dit encore que Taconet se réfugia alors à la foire St-Germain, où il monta sur les tréteaux, avant de devenir le pensionnaire de Nicolet et celui de la Charité où il mourut. Beuchot parle d'un « Jacques Taconet, frère aîné de Toussaint-Gaspard » qui fut aussi acteur chez Nicolet, et composa une comédie-vaudeville intitulée *Le congé de semestre*¹. Ici Beuchot et Artaud furent mal renseignés. Taconet eut bien un frère nommé Jacques, mais Jacques, loin d'être son frère aîné, fut plus jeune que lui de neuf ans, comme on va le voir. — Je reprends les choses d'un peu haut. Un Michel Taconet, dont je ne connais pas la profession, épousa « Françoise Sobre, » fille d'un menuisier. Il eut de son mariage deux fils : Jérôme et Louis. Jérôme Taconet prit pour femme Marie-Catherine Thibault, dont il eut sept enfants, baptisés à St-Sulpice. Jérôme était maître bourrelier, rue du Vieux-Colombier; son premier enfant reçut le baptême le 22 sept. 1737; le dernier fut présenté à l'église le 24 août 1744. Aucun de ses enfants n'eut pour parrain Louis Taconet, le frère du bourrelier. Louis était maître menuisier, rue de Condé, lorsque, le 27 juin 1729, il épousa « Anne Vallant » qui lui donna dix enfants; 1^o *Toussaint-Gaspard*, le 4 juillet 1730 (Louis Taconet s'était établi, après son mariage, rue de la Harpe, sur le territoire de St-Gôme); 2^o *Marie-Anne* et un garçon mort en naissant, le 25 mai 1731; 3^o *Louis*, le 6 juillet 1733; 4^o *Françoise-Anne*, le 15 sept. 1734; 5^o *Claude-François*, le 10 avril 1736; 6^o *Jérôme-François*, tenu sur les fonts, le 3 avril 1737, par « Jérôme Taconet, m^e bourrelier, rue du Vieux-Colombier, oncle paternel de l'enfant ». Louis Taconet changea alors de domicile, il alla rue du Cœur-Volant, et devint ainsi paroissien de St-Sulpice. C'est dans cette église qu'il fit baptiser: 7^o *Jean-Baptiste-Claude*, le 4 août 1738, 8^o *Jacques*, le 25 nov. 1739 (il était né la veille); 9^o *Catherine*, le 20 nov. 1740; enfin 10^o *Louis-Toussaint*, le 14 avril 1742. Ce dernier enfant de Louis Taconet eut pour parrain le premier-né de la famille, Toussaint Gaspard, qui d'une main un peu lourde, mais cependant adroite, signa le baptistaire de son frère: « taconet. » Le menuisier, que la déplorable fécondité de sa femme n'avait pas enrichi, s'était logé, en 1711, rue des Quatre-Vents. Je ferai remarquer que là, comme dans la rue du Cœur-Volant, il était le très-proche voisin des Nicolet, ce qui suffit à expliquer comment T.-G. Taconet, quand il fut jeté

avec Beuchot en écrivant « Taconet ou Mémoires historiques, etc. » Peut-être, au reste, n'est-ce, dans la *France littéraire*, qu'une faute d'impression.

¹ Quérard paraît n'avoir pas connu ce petit ouvrage, que je ne connais pas non plus de visu.

dans la voie du théâtre, se vit ouverte tout naturellement la loge de Jean-Baptiste Nicolet, à la foire St-Germain. Louis Taconet demeurait, en 1759, rue des Ganettes; c'est là qu'il mourut, le 6 août, « âgé de soixante-quatre ans », né par conséquent vers 1695. Il fut enterré, le lendemain, au cimetière de St-Sulpice. Anne Vallant restait chargée d'une famille dont les derniers membres étaient encore bien jeunes; que fit-elle pour se tirer d'affaire? Dieu pourrut sans doute à cette situation fâcheuse. T.-G. Taconet était acteur, mais le peu qu'il gagnait ne pouvait suffire à ses dépenses; le marchand de vin lui prenait le plus clair de son gain, et il ne devait guère aider sa mère. C'est été miracle qu'il en eût été autrement; Taconet vivait dans un monde où la raison avait peu d'empire, où la tempérance passait pour pruderie et « bégueulerie », où la sagesse n'était pas connue, même de nom; il devint un véritable bohémien, vivant au jour le jour, laborieux cependant, car il écrivait beaucoup, et l'on sait qu'avec une facilité merveilleuse et un charmant entrain, il composa une foule de petites pièces en vers ou en prose dont il assura le succès par son jeu plein de verve, de naturel et d'esprit. Il s'éleva même deux fois jusqu'à l'Ode, mais avec plus de bonne volonté que de talent. Le biographe de Taconet — je parle d'Artaud, copié par Beuchot — raconte que le comédien du boulevard du Temple, ayant fait une chute, se déchira une jambe, et que, ne pouvant se faire traiter dans le galetas qu'il habitait, il se fit porter à l'hospice de la Charité, où Nicolet alla offrir cent louis aux bons frères « pour sauver » son Taconet, qui mourut malgré le zèle et l'habileté comme des charitains. Cette petite anecdote me paraît difficile à admettre. Que Taconet soit mort à la Charité, qu'il y ait précédé de quatre ans Lantara, ce Taconet des peintres, rien n'est plus certain; j'en ai pour preuve l'acte suivant que j'emprunte aux registres de la Charité :

« Toussaint-Gaspard Taconet, comédien, âgé de quarante-quatre ans, natif de Paris, paroisse St-Gôme, fils de défunt Louis et d'Anne Valian (*sic*) ses père et mère, est entré malade en cet hôpital, le 25 novembre 1774, où, après avoir été assisté tant spirituellement que corporellement, y est décédé le 29 décembre. Certifié, etc. »

Si Nicolet avait voulu sacrifier cent louis pour obtenir la guérison de son auteur chéri, de son précieux acteur, pour y travailler, du moins, l'eût-il laissé aller à l'hospice? Ne lui eût-il pas loué un logement convenable près de sa maison? Ne lui eût-il pas procuré les soins des premiers médecins de Paris? Taconet n'eût probablement pas guéri; la gangrène n'eût pas moins entaillé un corps prédisposé à toutes les pourritures par un long régime de débauches de tous genres; mais le blessé serait mort chez lui, visité, assisté par Nicolet; il aurait eu d'honnêtes funérailles au lieu de l'inhumation solitaire de l'hôpital. Je ne crois pas à l'historiette mise en circulation par Artaud. — Taconet fut mis au théâtre quatre fois, si je ne me trompe; la dernière fois — ce fut en 1817, dans *Prévillo et Taconet* — il eut pour représentant, au Théâtre des Variétés, Tiercefin, acteur excellent, qui fut véritablement parfait sous le masque de Taconet déguisé en save-tier. — *Voy. LANTARA ET NICOLET.*

TAILLEUR D'HISTOIRES.

« Paquette, fille de Samson Bitte, tailleur d'histoires (*sic*) en bois, et de Guillemette Le Mel sa femme, dem^r rue

Mont'Orgueil; parr. Yolau Guésar, tailleur d'histoires. » (St-Eust, 17 avril 1588.)

Le Tailleur d'histoires en bois était un sculpteur d'ornements, comme le peintre historiant était un artiste qui, sur le vélin ou le papier, dessinait et enluminaït des figures d'animaux, de fleurs ou d'hommes, ornements des livres écrits pour les personnes riches. — *Voy.* HEURES DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE, 1497.

TAILLEUR des ballets du Roi et de la troupe de Molière. — *Voy.* BARRILLON, BRIE (de).

TAILLEURS de Louis XIV. 1676-92.

Savez-vous quels Tailleurs eurent l'honneur d'habiller Sa Majesté Louis XIV, alors que, sans avoir renoncé tout à fait aux élégances de la jeunesse, il donnait encore la mode aux hommes graves? Ils avaient noms : « Antoine Hourdault et Simon-François Mouret ». Mouret avait obtenu la charge en 1689 (vers le mois de mars). Voici ce que je lis dans les minutes d'expédition du secrétaire d'Etat ayant le départem^t de la Maison du R. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb., 557, pièce 73.)

« De par le Roy, Trésorier Général de mon Argenterie, M^e Pierre Soubeyran, nous vous mandons et ordonnons que des deniers de vostre charge de l'année dernière, vous payez et délieriez en plain (sic) à Simon François Mouret, tailleur de ma (sic) garde robe, pourveu au lieu et place d'Antoine Bourdault, la somme de 450 l. pour et au lieu des façons de mes habits pendant les neuf derniers mois de lad^e année, de la quelle somme, etc... Donné à Versailles le 13 feurier 1690. »

Hourdault était en possession de sa charge dès avant 1676; il la partageait avec Lamanie son neveu, qui avait, comme lui, le titre de Valet de chambre de Sa Majesté. (*Voy. Etat de la France*, 1676.) En 1692, on Hourdault était encore Tailleur du Roi; je lis dans le *Livre commode* d'Abraham du Pradel (in-12, 1691, 1692; Bibl. Imp., L. 31 C, 366) : « M. Oultrau — ce livre estropie tous les noms — « tailleur ord^e du corps du Roi et de Monseig^r, demeure rue et vis-à-vis l'hôtel de la Momaye. »

TAILLEURS pour femmes. XVII^e siècle.

De notre temps, quelques femmes ont donné aux hommes la préférence sur les femmes pour la coupe et la façon des corsets et des robes. Les *Corsetiers* et les Tailleurs pour femmes essayent eux-mêmes les pièces de vêtements qu'ils « confectionnent » ; c'est ridicule et peu décent; mais enfin cela est, et le moraliste n'a rien de mieux à faire que de dire à peu près comme un des personnages de Molière :

« Je n'y crois pas au fond l'honnêteté blessée,
Me préserve le ciel d'en avoir la pensée. »

Les dames de ce temps-ci ont pour excuse l'exemple de leurs grand'mères qui avaient des faiseurs de corps, de jupes et de robes. Sous Louis XIV, les Tailleurs pour femmes étaient assez nombreux; ils faisaient surtout les vêtements de cheval. Abraham du Pradel, que je cite plus haut, nous a conservé les noms de quelques-uns des habiles qui avaient l'honneur de vêtir les grandes dames de la fin du xvii^e siècle : « Tailleurs pour femmes », dit-il, « MM. Rigaud, Villeneuve, Lallemand, Le Brun, etc. » Il n'y a pas encore, que je sache, d'hommes prenant mesure de chemises aux femmes et les essayant eux-mêmes; mais patience! Attendons tout du progrès.

TALARU.

Le vieux minuteur de M. Le Mommyer, not., garde la minute d'un acte passé, le 13 août 1658, par Christophe de Talaru Lhermite de la Faye, chev^r, seig^r et marquis de Charlemasser, qui avait épousé « Damoiselle Claude de Malloy ». — Les archives de M. Fourchy, not., possèdent deux actes au nom de Talaru, le premier de Charles-Laurent de Talaru (nov. 1688), l'autre de Gabriel Thibaud de Talaru (7 juin 1700).

TALLARD (CAMILLE D'HOSTUN, comte de).

? 1652—1728.

« Ledit jour (1^{er} avril 1728) le corps de très... Monseig^r Camille d'Hostun, comte de Tallard, baron d'Arlan, du Post et d'Arzellères, seig^r des duchés de Lesdignières et de Champhant, pair et Maréchal de France, cheval. des ord. du R., Gouvern^r et Lieut^t g^d du comté de Bourgogne, gouvern^r particulier des ville et citadelle de Bezançon, général des armées du R., Ministre d'Etat et président honoraire de l'Acad. des Sciences, premier marguillier d'honneur de cette paroisse, décédé avant hier, en son hôtel rue du Grand-Chautier, a été apporté dans cette église... d'où il a été transporté dans l'église des dames religieuses du monastère de Ste-Elisabeth, porte du Temple, de cette paroisse, pour y être inhumé, en présence de M^{gr} Marie Joseph comte de Tallard baron d'Arlan,..... pair de France, cheval. des ordres du R., brigadier de ses armées, mestre de camp d'un régim^t d'infanterie, gouverneur, lieut. g^d du comté de Bourgogne, gouverneur de Bezançon, fils de mond. seig^r le Maréchal, de... Monseig^r Louis Charles marquis d'Hostun petit fils du defunt, de M^{re} Scipion vicomte de Polignac lieut^t g^d des armées du R. gouverneur du Puy en Velay, cousin du defunt qui ont signé; Marie Joseph duc d'Hostun, Louis Charles Dostun (sic), Polignac, Varennes Nagu, Montmorency Tingry, etc. » (St-Nicolas des Champs.)

TALLEMANT DES RÉAUX (GÉDÉON).

1619—1692.

Dans un excellent article, publié par la *Biogr.-Michaud*, le respectable et savant M. Monmerqué a donné une généalogie de l'auteur des *Historiettes*; elle remonte à François Tallemant, négociant de la ville de Tournay, et calviniste ardent qui, pour fuir la persécution, alla chercher un asile dans les murs de la Rochelle, citadelle des religionnaires. C'est là que François Tallemant se maria à une veuve dont il eut deux fils : Gédéon et Pierre.

« De Gédéon, deuxième fils du premier, sortit Paul Tallemant qui a été membre de l'Académie française et de celle des inscriptions... Pierre Tallemant, deuxième fils de François, se maria deux fois. Il épousa en secondes noces Marie Rambouillet, sœur du riche financier qui créa au boug de Reuilly, à l'issue du faubourg St-Antoine, de beaux jardins... Pierre laissa deux fils et une fille; l'aîné est notre écrivain, le second est l'abbé Tallemant. La fille, Marie Tallemant, épousa le marquis de Ruvigny, etc. »

Là s'arrêtent les renseignements donnés par M. Monmerqué sur la famille des Tallemant. Ajoutons-y ceux que j'ai pu me procurer. Voyons d'abord ce qui regarde Gédéon 1^{er}, fils de François Tallemant. C'est à l'année 1580 ou 1581 qu'il faut faire remonter sa naissance, si l'on en croit l'acte de son décès, qui est au registre des inhumations faites dans le cimetière protestant du faubourg St-Germain. Cet acte, très-bref, dit que « Gédéon Tallemant, conseiller secrétaire du Roy, âgé de 53 ans, fut enterré le 7 février 1634 ». Gédéon avait épousé Anne Rambouillet, qui lui donna trois enfants : 1^o *Mairie*, née le 14 juin 1610, et baptisée le 22 au temple de Charenton, tenue par « Antoine Rambouillet, secrétaire du Roi »; 2^o *Gédéon* (c'est

Gédéon II qui, selon M. Mommerqué, mourut ruiné, après avoir été conseiller au parlement, en 1637, et maître des requêtes, en 1640) né, le 13 janvier 1613, et baptisé le 20, ayant pour marraine « Marie Rambouillet »; 3^e *Angélique*, née le 1^{er} mars 1614, et baptisée le 14, présentée au temple par Nicolas Rambouillet. »

Quoique protestant zélé, Gédéon I^{er} s'éprit d'une fille catholique qui, le 1^{er} octobre 1629, lui donna un fils. Cet enfant fut baptisé le lendemain à St-Sulpice, sous le nom de « François, fils de Gédéon » Tallemant, secrétaire du Roy, et de Mathurine » Frary, ses père et mère naturels. » Le parrain fut « François Frary », la marraine « Michelle Niglaïse ». Tallemant des Réaux n'a pas écrit l'histoire de la passion de son oncle pour la fille de François Frary; peut-être qu'à cette discrétion retenue, si peu dans les habitudes du conteur, nous avons perdu un piquant récit, un joli petit roman bourgeois.

Né calviniste, comme on vient de le voir, Gédéon II Tallemant se convertit au catholicisme, et, à l'âge de 27 ans, épousa, à St-Jean en Grève, Marie Puget. L'acte de son mariage dit que :

« Fiancés, le 19 février 1640, Gédéon Tallemant, conseiller du Roy en sa court du parlement de Paris, paroisse St-Eustache, et dam^{lle} Marie Puget » furent esponsez le » lendemain, assistez de Pierre Puget sieur de Montoron, » conseiller et secrétaire du Roy et premier président des » trésoriers de France de la généralité de Montauban, de » Pierre Puget sieur de Chéron... et de Pierre Lescuyer » sieur de Chamontel... »

Je vois que, le 3 janv. 1661, Gédéon II Tallemant, qui demeurait « rue d'Angoumois », fit baptiser, à St-Nicolas des Champs, *Oct. re.*, tenu par « Messire Octave de Sérigny, président au parlement de Paris ».

— En 1653, Gédéon II Tallemant, étant Intendant de la Guyenne, avait été envoyé par le Roi en Provence pendant la tenue des États de cette province. Il était à Toulon le 20 mai, d'où il écrivit au ministre :

« Monsieur, le secours pour Rozes partit hier; il a attendu quelque temps un vent favorable. M. le comte de Carres a fait embarquer deux cents soldats outre les officiers qu'il a tirés des régiments d'Anjou, de Mercœur et de Liody, tous fort bons hommes, mais principalement les cent du régiment de M. de Mercœur. M. de Marché lieutenant de la place et le major se sont aussi embarqués. » (Signé) « Tallemant. » (Vieil. Arch. de la guer., vol. 157, p. 3.)

Le 13 mai, Gédéon II avait écrit :

« Je n'ay pas voulu manquer de vous donner advis que l'embarquement de secours de Rozes se fait avec beaucoup de diligence; nous y avons travaillé incessamment M. de Marché lieutenant du Roy de la place et moy, depuis que les barques du Lauguedoc sont arrivées, et l'espère qu'il sera prest de partir, avec les vaisseaux du Roy qui le doivent escorter, jedy quinziesme de ce mois. » (Même vol., p. 2.)

Le premier mariage de Pierre Tallemant que mentionne M. Mommerqué, sans le faire connaître autrement, n'a pas plus laissé de traces dans les registres de Charenton que celui d'où sortit le chroniqueur M^r des Réaux. Pierre II^e, fils de Pierre I^{er} Tallemant, épousa Anne Bigot, parente de la femme de Nicolas Rambouillet; il en eut : 1^o *Anne*, née le 1^{er} janvier 1637, « présentée, dit l'acte de baptême, le 21 janvier, par Pierre Tallemant, ayent paternel »; 2^o *Angélique*, baptisée à la chapelle de l'ambassade de Hollande, le 2 octobre 1637; 3^o *Mario*, baptisée à Charenton, le 4 déc. 1639; 4^o *Fran-*

cois, baptisé le 24 février 1647. Angélique Tallemant mourut le 2 juillet 1639, « âgé de 9 mois et vingt jours ».

Le frère de Pierre II Tallemant, Gédéon Tallemant des Réaux, épousa, comme le dit M. Mommerqué, sa cousine Elisabeth Rambouillet. Ce mariage, convenu quand Elisabeth n'avait encore que douze ans, fut « différé de deux années », selon le biographe, qui paraît n'avoir pas connu l'époque où fut célébrée cette union, par laquelle on donnait à un jeune homme de 27 ans une femme de quatorze. La date du mariage de Gédéon III Tallemant des Réaux est : 1^{er} janvier 1646. L'acte que j'ai en sous les yeux constate que

« Gédéon Tallemant s^r de Réaux fils de Pierre Tallemant et de damoiselle Rambouillet » épousa « damoiselle Elisabeth Rambouillet, fille de Nicolas Rambouillet s^r Du Plessis et de feu damoiselle Catherine Bigot. »

Gédéon III eut deux enfants d'Elisabeth : 1^o *Anne-Elisabeth*, le 13 sept. 1648; 2^o *Angélique*, présentée au baptême, le 1^{er} décembre 1652, par « Ni^o » colas Rambouillet, son grand-père, et Marie » Rambouillet, sa grand-mère, femme de Pierre » Tallemant père, s^r de Réaux »; 3^o *Charlotte*, baptisée le 23 février 1655.

On sait que Tallemant des Réaux, ami du Père Rapin, fut converti par lui, et qu'il abjura l'hérésie de Calvin le 17 juillet 1685. Le Roi lui accorda, — comme à plusieurs convertis qui en avaient moins besoin que lui, car il était devenu pauvre par la recherche des partisans, qui ruina les Rambouillet, aussi bien que les La Sablière et les Tallemant, — une pension qu'on lui dit avoir été de 4,000 livres. A ce sujet, voici ce que je lis dans les *Lettres historiques et anecdotes* (Bibl. Imp. Ms. S. F. n^o 1643) : « 21 juillet 1685. Le s^r des Raux Tallemant (*sic*) se » fait catholique. Il y a quelques années que sa femme » en avait fait autant. » 1^{er} sept. 1685. Le Roy a domé » 2,000 l. de pension à Talemant des Réaux qui s'est » depuis peu converty. » — Tallemant mourut le 10 nov. 1692, âgé de 73 ans environ, et fut enterré par le clergé de St-Eustache, au cimetière de St-Joseph, accompagné par l'abbé Tallemant (François, frère du défunt) et un autre Tallemant, qui doit être l'abbé Paul, cousin de François et de Gédéon. Ce Paul assista à l'enterrement de mad. de La Sablière.

Je ne sais rien ni d'Antoine Rambouillet, secrétaire du Roi, que j'ai nommé plus haut, sinon qu'il mourut, conseiller secrétaire du Roy, le 5 janvier 1626; ni d'un Thomas Tallemant qui, le 10 août 1643, fit enterrer Marie, sa fille, âgée de 10 mois. Quant à Nicolas Rambouillet, beau-père de Tallemant des Réaux, voici ce que j'en ai appris. Il avait une charge de secrétaire du Roi. Il épousa Catherine Bigot, qui, le 18 mai 1626, lui donna *Anne*; le 6 août 1627, *Jean-Henri*, et, le 6 mai 1632, *Elisabeth*, qui épousa le spirituel auteur des *Historiettes*.

Un autre Nicolas Rambouillet, né vers 1628, sans doute fils de Nicolas dont je viens de parler, eut, comme les Tallemant et les Rambouillet, une charge de « conseiller et secrétaire du Roy, maison et de ses » finances ». Il mourut le 14 sept. 1667, et le lendemain, le fossoyeur du cimetière de Charenton écrivit sur son registre cette mention : « Monsieur Du- » plessis Rambouillet, conseiller... a este insepulture » au cimetière de Charenton, âgé de 40 ans ou en- » viron » le 28 oct. 1667, ce Nicolas Rambouillet avait épousé « Anne Gaignot, fille de feu Pierre

Gaignot, s^r de Lauzanne, et de damoiselle Martial de Mauvoÿ ». — La *Gazette de France* du 8 mai 1677, dit : « Le s^r Tallemant (*sic*) a fait son abdication de Thérésie de Calcin, entre les mains de nostre archevesque, dans la chapelle du palais archiepiscopal. » Je ne vois pas auquel des Tallemant se rapporte cette mention. — *Voy. BAROX, BENSE-RADE, LA SABLIERE.*

TALLEYRAND DE PÉRIGORD (CHARLES-MAURICE et quelques autres). 1754—1838.

Le répertoire des actes faits par les prédécesseurs de M. Le Monnier, not., mentionne, sous la date de 1703, les minutes de plusieurs actes passés, chez Boucher, par Gabriel de Talleyrand. Malheureusement, ces minutes manquent aux archives de M. Le Monnier, qui possède une procuration donnée par « Jean de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, marquis d'Exidenil, baron des baronies de Marcuil et autres places, demeurant en son château de Chalais, paroisse dud. lieu, en Saintonge », à son fils « Jean-Charles de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne, demeurant à Paris, rue de la Ville-l'Évêque ». Cette procuration du 21 mars 1727 est signée : « Jean de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais ». Jean-Ch. de Talleyrand signait : « le prince de Chalais ». (Actes des 23 janv. et 13 fév. 1727.) Le 27 août 1728, il signa : « Talleyrand de Périgord prince de Chalais ». L'acte au bas duquel je vois cette signature dit que J.-Charles de Périgord demeurait alors en son hôtel, rue et barrière St-Dominique, § St-Germain. M. Le Monnier garde encore un acte du même Jean-Charles, à la date du 11 mars 1740. Il a des actes de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand de Périgord, marquis de Talleyrand, colonel du régiment de Saintonge, infanterie, « demeurant en son hôtel, rue de l'Université ». (14 juin 1736, 17 et 25 février 1740.) Ce Talleyrand avait épousé Marie-Elisabeth Chamillard, qui signa, le 14 juin 1736 : « Chamillard, marquise de Talleyrand ». Dans un acte de sept. 1736, chez M. Le Monnier, elle est qualifiée : « Dame du palais de la Reine, veuve de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand de Périgord, marquis de Talleyrand, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Normandie, menin de Monseign^r le dauphin. » Elle demeurait alors en son hôtel, rue de la Plancher. — Chez M. Beau, not., est, à la date du 2 fév. 1679, une obligation d'André Talleyrand de Périgord à Nicolas Ferlay. Daniel-Marie-Anne de Talleyrand était le père de Charles-Daniel, qui épousa Victoire-Éléonore Damas d'Antigny, le 12 janvier 1751. L'acte de son mariage (St-Sulpice) dit que Charles-Daniel de Talleyrand de Périgord avait seize ans et que M^{lle} de Damas d'Antigny en avait vingt. Daniel-Marie-Anne était mort, et Marie-Elisabeth Chamillard assista, veuve, à la cérémonie, où fut bénite l'union de son très-jeune fils et de sa bru plus raisonnable. Le 13 janv. 1752, *Alexandre-François* de Talleyrand, premier fruit d'un amour qui avait dû intéresser la cour, fut baptisé, tenu par Jacques-François Damas d'Antigny, frère de Victoire-Éléonore, et par la grand-mère paternelle de l'enfant, Marie-Elisabeth Chamillard, marquise de Talleyrand. Le baptistaire que j'ai devant les yeux est signé : « J.-F. Damas, marquis d'Antigny, Chamillard, marquise de Talleyrand, Talleyrand Périgord comte de Talleyrand (c'est Charles-Daniel), Talleyrand

Périgord comte de Périgord, Talleyrand Périgord comtesse de Périgord, Talleyrand Périgord vicomte de Talleyrand, de La Salle vicomte de Talleyrand, Talleyrand Périgord vicomte de Talleyrand ». Le 2 février 1754, naquit CHARLES-MAURICE, qui a fait oublier un peu tous les autres Talleyrand. Le 1^{er} sept. 1762, vint au monde *Archambaud-Joseph*. Charles-Daniel demeurait alors rue Garancière; il mourut « en son hôtel, rue de Grenelle, âgé d'environ cinquante-quatre ans, le 4 nov. 1788 ». A ses obsèques assistèrent « Alexandre-Angélique de Talleyrand Périgord, archevêque duc de Reims, premier pair de France, frère du défunt, M^{re} Charles-Maurice de Talleyrand Périgord, abbé de Périgord, nommé par le Roi à l'évêché d'Autun ». L'évêque d'Autun avait assisté, le 27 sept. 1788, aux funérailles de sa grand-mère, M^{lle} Chamillard, décédée rue de Grenelle, à l'hôtel de Talleyrand, âgée d'environ soixante et dix-huit ans. Elle était morte le 25. Son fils Alexandre-Angélique, arch. duc de Reims, 1^{er} pair de Fr., légat du St-Siège, primat de la Gaule belgique, signa, avec Charles-Maurice, l'acte d'inhumation, à St-Sulpice.

Dans un article biographique, où la passion donne à la vérité la couleur fâcheuse du libelle, M. Michaud jeune, à propos du mariage de Talleyrand, rapporte un document anonyme où on lit : « Un trésor de honte est venu luire à ses yeux; Madame Grand, femme répudiée, est devenue la citoyenne Talleyrand ». M. Michaud cite ensuite la décision du pape Pie VII qui accordait à M. de Talleyrand, dégaï de lien des excommunications prononcées contre lui en 1790, « le pouvoir de porter l'habit séculier »; il ajoute :

« D'après ces expressions, Talleyrand ne douta pas qu'il ne fût pleinement autorisé à se marier; et le Premier Consul voyant alors vivement pressé de mettre fin au scandale qu'il avait causé, il se fit donner la bénédiction nuptiale par un curé » (par le curé sans doute) « du village d'Épinay. Le lendemain l'épouse du ministre parut à la cour, mais ce fut pour la dernière fois; car, dès que le pape fut informé du mariage, il déclara hautement qu'il ne l'avait point autorisé et qu'il ne l'approuverait jamais. »

Napoléon parlant, à Ste-Hélène, de Mad. de Talleyrand, a dit : « Elle était très-belle femme, des Indes orientales, mais sotte et de la plus parfaite ignorance ». Parlant de Talleyrand lui-même, l'Empereur disait : « Un prêtre marié à la femme d'un autre et qui a donné une forte somme d'argent à son mari pour qu'il permette à sa femme de rester avec lui... » M. Michaud a su que Mad. de Talleyrand, qu'il défend d'ailleurs contre l'accusation de sottise portée par l'Empereur Napoléon 1^{er} et, il faut le dire, par tous les salons de Paris, a su que Madame Grand était née Worlée. A la manière dont il raconte le mariage, on pourrait croire que M. de Talleyrand s'arrangea pour que le plus grand mystère présidât à la cérémonie, célébrée dans l'église d'Épinay, village où Mad. Grand avait peut-être une propriété, et pour que les traces de ce mariage restassent tout à fait cachées. Il est probable qu'il n'y eut pas de noces magnifiques, que M. de Talleyrand ne rechercha point l'éclat et le bruit; mais il ne voulut pas que la chose fût comme secrète; il n'emprunta point aux pauvres de la paroisse d'Épinay et aux gens de la domesticité de son hôtel des témoins pour attester la réalité de son mariage; l'acte civil fut fait par un délégué de l'autorité municipale, et les témoins furent d'une condition qui ne laisse pas croire qu'on voulut tenir caché au

monde une résolution qu'il importait d'ailleurs à M. de Talleyrand de divulguer pour que le premier Consul en fût instruit tout de suite par les habitués de ses salons. L'ex-évêque d'Autun se présenta à la mairie du 10^e arrondissement de Paris, le 23 fructidor an x de la République (10 sept. 1802, un vendredi), et le citoyen Ad. Duquénoy dressa l'acte que voici :

« Acte de mariage de Charles-Maurice Talleyrand Périgord, âgé de quarante-huit ans, né à Paris, départ. de la Seine, le 2 février 1754; profession : Ministre des relations extérieures, demeurant à Paris rue du Bacq, à l'hôtel du ministère des relations, fils de Charles-Gabriel Talleyrand-Périgord et d'Alexandrine-Victoire-Eléonore Damas d'Antigny, son épouse, tous deux décédés, et de Catherine Noel (sic) Worlee, âgée de trente-neuf ans, née à Tranquebar, colonie danoise, en Asie, le 21 nov. 1762, demeurant sur la commune d'Épinay, dépt de la Seine, fille de Pierre Worlee et de Laurence Allamy, son épouse, tous deux décédés, épouse divorcée de Georges-François Grand par acte prononcé à la mairie du 2^e arrondissement de Paris, le 18 germinal an 6 (7 avril 1798); en présence de Pierre-Louis Rederer, d^e à Paris, rue du Faub^s-St-Honoré n^o 63, président de la section de l'intérieur de conseil d'Etat, âgé de 48 ans; d'Eustache Bruix, dem^t à Paris rue d'Antin n^o 8, Vice Amiral, conseiller d'Etat, âgé de 43 ans, tous deux amis de l'époux; de Pierre Rysel Beurnonville, dem^t à Paris rue du Faub^s-St-Honoré n^o 61, général en chef, envoyé Extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République près la cour de Prusse, âgé de 50 ans; de Pierre-Claude-Maximilien Radix Sainte-Foy, dem^t au mont St-Martin... propriétaire, tous deux amis de l'épouse, et de monsieur François-Nicolas-Henri-Othon, prince de Nassau-Siegen, étant de présent à Paris, Grand d'Espagne de la première classe, lieutenant général au service de Sa Maj. Catholique et Amiral au service de l'Empereur de Russie amis des deux époux qui ont signé avec nous : c n Worlee, ch. maur. Talleyrand, E. Bruix, Rederer, le 3^e Beurnonville, le p^e de Nassau siegen, Radix Sainte-Foy, Ad. Duquesnoy. »

Le Musée historique de Versailles possède un buste en marbre de Charles-Maurice de Talleyrand de Périgord, prince de Bénévent, par M. Duprez, ouvrage exécuté en 1837, et deux portraits peints de cet homme, très-diversément jugé par ses contemporains. L'une de ces peintures est du baron Gérard lui-même (1807); l'autre est de M^{lle} Godelfroid, *l'alter ego* de Gérard, le bras droit et, très-souvent, la plume et le pinceau de cet artiste plus célèbre que véritablement grand. Le Musée de Versailles a aussi un portrait de Mad. de Talleyrand, la femme de l'ex-prélat d'Autun, fait par Gérard en 1805. — *Voy.* BRUNET, GRAMILLARD, PREMIER PAIR, ROCHECHOUART.

TALLIEN (JEAN-LAMBERT). 1767—1820.

TALLIEN (JEANNE-MARIE-IGNACE-THÉRÈSE CABARRUS, Madame). 1773-1831.

On sait que Jean-Lambert Tallien, qui se jeta à corps perdu dans le parti ultra-démagogique et fut choisi par les Rois de la Terreur pour les représenter à Bordeaux, vit venir à son tribunal une jeune et belle fugitive de vingt ans, Espagnole par la naissance, Française par son mariage avec un gentilhomme de robe, conseiller au parlement de Bordeaux, et qui, effrayée bientôt par la Révolution qu'elle avait admirée d'abord, cherchait à passer la frontière d'Espagne, pour trouver le calme de l'autre côté des Pyrénées. Mad. de Fontenay, amenée devant Tallien par les gens de sa police, qui ne pouvaient permettre à une « cy-devant » de quitter la France sans le congé du procureur

sul, trouva grâce devant le délégué de Robespierre, frappé de sa jeunesse, de son éclatante beauté, de son esprit aimable et du courage calme qui la montrait sans crainte à l'homme devant qui tremblait une ville tout entière. Tallien s'éprit vivement de Mad. de Fontenay et la sauva. Thérèse Cabarrus avait été dégagée des liens du mariage par un divorce; elle était libre; Tallien pouvait donc espérer de se faire aimer; il se déclara, et Mad. de Fontenay, reconnaissante, agréa une proposition de mariage dont l'exécution fut remise à un temps moins agité. Mad. de Fontenay avait conquis le terrible républicain et avait mis toute son application à le dompter. Bordeaux lui dut un régime plus doux, Tallien un caractère plus humain. Elle ne fut, sans doute, pas étrangère à la résolution que celui-ci, revenu à Paris et accusé de tiédeur par le parti qui était alors dans toute sa violence, prit de dénoncer Robespierre et ses adhérents, et de demander à la Convention leur mise en jugement (9 thermidor an II — 27 juillet 1794). Tallien était dans toute la ferveur de sa passion pour la femme que le monde admirait, mais dont le monde ne soupçonnait pas l'influence sur un groupe d'amis qui devaient l'aider dans l'accomplissement de l'acte hardi qu'il allait accomplir; l'amour gouvernait la politique et son empire fut heureux. Cinq mois environ après le grand événement, Tallien remplit la promesse qu'il avait faite à Bordeaux :

« Du 6 nivose an 3 de la République (26 déc. 1794), Acte de Mariage de Jean-Lambert Tallien, âgé de 27 ans, né à Paris, le 23 janvier 1767, domicilié à Paris, rue de la Perle, section de l'Indivisibilité, fils de Lambert Tallien et de Jeanne Lambert, et Jeanne-Marie-Ignace-Thérèse Cabarrus, âgée de 21 ans, née à Pierre » (St-) « de Caravenchel de Arriba, fille de François Cabarrus et de Marie-Antoinette Galabert, divorcée par acte du 5 avril 1793, an second » (de la Républ.) « de Jean-Jacques De Vin de Fontenay; en présence de Jean Antoine Dhugues, 60 ans, rue Bondreau, section des Piques, Stanislas Fréron, 37 ans, place Marché aux Vaux, Cyrien Le Masson, 43 ans rue de la Loi, section Lepelletier, Antoine Trial officier public... (Signé) P. C. Le Masson, Milon, J Dhugues, Fréron, Cabarrus » (d'une très-jolie écriture). « Tallien. Trial père. » (Arch. de la vil. Reg. de la Municipalité, EE.)

Je n'ai pas besoin de dire que le Stanislas Fréron qu'on voit figurer ici n'est autre que le Stanislas-Louis-Marie né d'Elie-Catherine Fréron, l'homme de lettres, le 17 août 1754, comme je l'ai dit p. 618, 2^{me} colonne. Au 6 nivose an III, il était l'allié de Tallien; il avait subi l'ascendant de Mad. de Fontenay et, par sa participation à la chute de Robespierre, avait cherché à faire oublier sa conduite sauvage en Provence, pendant la mission terroriste qu'il y avait trop fidèlement remplie. — On ne voit, parmi les personnes nommées dans l'acte qu'on vient de lire, ni le père, ni la mère de Tallien; tous deux étaient morts. Lambert Tallien était décédé, le 12 déc. 1793, rue de la Perle, n^o 17; il était né à Lenfraisnes, dans les Ardennes, et, au moment de sa mort, avait environ 62 ans. (Reg. de la municipal.) — Mad. Tallien eut, de son mariage, le 30 frimaire an VI (18 juin 1798), un enfant qui mourut en naissant. (Reg. de l'anc. 10^e arrond^t. 7 nivose an VI.) Comment le refroidissement, puis l'indifférence, puis l'antipathie, entrèrent-ils dans la maison de Tallien? Qui le premier pensa à une séparation, qui le premier en prononça le nom? Aucun document ne peut aider à répondre à ces questions; on ne connaît pas, que je sache, de

lettres confidentielles capables d'éclaircir ce mystère. La loi donnait aux époux mécontents l'un de l'autre le moyen de fuir la maison conjugale devenue inhabitable; Tallien et sa femme usèrent de son bénéfice, dont la moralité a été fortement contestée. Un divorce fut prononcé, et tous deux entrèrent dans le monde comme gens qui ne se seraient pas connus et libres de voler à de nouvelles noces. — « Jean-Lambert Tallien, né à Paris, divorcé de Thérèse Gabarrus, aujourd'hui épouse du prince de Chimay, ancien consul de France à Alicante », décéda le 16 nov. 1820 à 6 h. du matin, âgé de cinquante-trois ans, allée des Veuves, n° 31. (Reg. de l'ancien 1^{er} arrondiss^t de Paris.) Tallien avait été un des témoins du général Bonaparte à son mariage avec Mad. de Beauharnais. — Pendant les premières années de la Restauration, Mad. la princesse de Chimay demeura dans un hôtel, rue de Babylone; elle donnait quelques-uns de ses loisirs à la peinture et avait des conseils de Pierre Mongin, peintre de paysage, qui d'abord avait été élève de Doyen. Le Musée de Versailles a quelques ouvrages de cet artiste. Je n'ai jamais vu qu'une fois Mad. de Chimay, présentée à elle par Mongin, en 1821. Elle me parut pleine de grâce; sa parole était grave et douce; elle causait bien et savait être spirituelle sans chercher à le paraître. Elle nous raconta quelques piquantes anecdotes sur des personnages célèbres qu'elle avait connus pendant la Révolution et l'Empire. Mad. de Chimay est morte, dit-on — je n'ai pu vérifier le fait — en 1831, au château de Méars, non loin de Blois; on la réputait aussi bonne qu'on l'avait connue belle. — *Voy. Fénéron, I. Napoléon, Turu.*

TALMA (FRANÇOIS-JOSEPH). 1763—1826.

Quelques biographes, qui ont su que le père de Talma avait vécu en Angleterre, ont dit que le nom du grand tragédien était anglais. Je ne sais s'il y avait des Talma originaires d'Angleterre, mais je vois qu'il y en avait à Paris, et, par exemple, « Firmin Talma, cocher, fils de défunt Firmin Talma, qui épousa, le 1^{er} janv. 1690, Marie-Anne Bridon (St-Sauveur); Jean Talma qui, le 22 sept. 1624, s'unit à Jeanne Bué (St-Gervais); enfin, Bernard-Julien, fils de Charles Talma, dont on bénit l'union le 13 mai 1756 (St-Nicolas des Champs). Charles descendait de Firmin, et celui-ci de Jean. Notre François-Joseph était-il parent de Bernard-Julien? Je l'ignore. Voici ce que je sais :

« Michel-François-Joseph Talma, valet (sic) de chambre, âgé de 27 ans, fils de François-Joseph Talma, et de Marie-Catherine Hardy, absents et consentants, de la paroisse Montmartre » épousa, le 29 avril 1760, « Anne Mignolet, âgée de 28 ans, fille de Pierre Mignolet et de Marguerite Truauté, absents et consentants, elle demora rue des Menestriers, depuis dix ans. » (St-Nicolas des Champs.)

Un peu moins de trois ans après la célébration de ce mariage, le vicaire de St-Nicolas écrivit sur le registre des baptêmes de cette église :

« Le quinze janvier mil sept cent soixante trois a été baptisé François-Joseph, né aujourd'hui de Michel-François-Joseph Talma, valet de chambre, et d'Anne Mignolet, son épouse, demeur rue des Menestriers; le parrain Philippe-Joseph Talma, cuisinier, oncle de l'enfant, demeur rue de Clichy, paroisse de Montmartre, la marraine Marie-Thérèse Mignolet, fille majeure, tante de l'enfant, dem^r rue Portefoin, lesquels ont signé, etc. »

Du vivant de Talma, ceux des familles du « Roscius français » — comme le nommaient ses classi-

ques amis — ceux qui écrivirent la biographie de l'illustre artiste, en omettant une partie de l'acte de baptême qu'on vient de lire, firent tort à l'esprit et aux sentiments de Talma, qui, ayant embrassé avec chaleur les opinions de 1789 et foulé aux pieds « les préjugés de la naissance », compta, pendant la Restauration, parmi les partisans les plus avancés des idées libérales et parut même, un jour, devant la 7^{me} chambre du tribunal de la Seine avec les principaux « Amis de la liberté de la presse » pour témoigner de son attachement à ces idées. Talma n'aurait pas plus rougi que Molière d'être fils d'un valet de chambre. Au reste, le père de Talma quitta un jour le service personnel d'un homme, pour le service plus libre du public. Il se fit dentiste et alla exercer à Londres sa nouvelle profession. A quelle époque? Je n'ai vu aucun document qui ait pu me fixer à cet égard. Michel-François-Joseph Talma était à Londres en 1790, c'est tout ce que je sais. Son fils, qui avait débuté avec succès dans les jeunes premiers rôles de la comédie et de la tragédie, et que la Comédie comptait parmi ses pensionnaires, ayant résolu de se marier, demanda l'agrément de M.-F.-J. Talma, qui l'envoya de Londres, en 1790. Talma s'était épris et était entré dans l'intimité d'une personne, dont nous ne saurions aujourd'hui que le nom, si Benjamin Constant ne nous rappelle, dans ses *Mélanges de littérature et de politique*, ne nous l'avait fait connaître sous le nom de Julie. C'était une espèce de philosophe, un esprit « juste, étendu, toujours piqué quant, quelquefois profond »; elle « avait, ajoute le peintre, une raison exquise qui lui avait indiqué les opinions saines ». Cette femme, dit son complaisant panégyriste, mourut en 1805, six mois après le dernier des trois enfants qu'elle avait perdus dans l'espace de trois ans. J'ajouterai un détail que n'a pas donné Benjamin Constant : Louise-Julie Carreau était un enfant naturel — ce n'était pas sa faute — fille de Marie Carreau et d'un certain François Proehl. Elle était née le 8 janv. 1756, et avait été baptisée à St-Eust. Son père la reconnut le 18 thermidor an ix (6 août 1801). M^{lle} Carreau avait de quoi plaire à un homme d'imagination; elle lui plut, et, le 30 avril 1790, Talma, Julie et quatre témoins firent venir le notaire Martinon chez Julie, où fut rédigé un contrat dont j'extraits quelques passages :

« Pardevant... sont comparus, M^r François-Joseph Talma, pensionnaire du Roy, dem^r à Paris, rue de Molière, [St-Germain, paroisse St-Sulp. majeur, fils de s^r Michel Talma, dentiste en la ville de Londres, et de dame Anne Mignolet, son épouse, desquels il déclare avoir le consentement, stipulant pour lui et en son nom, d'une part, et d^{lle} Louise-Julie Carreau (sic), fille majeure » — elle avait 34 ans — « dem^r en cette ville, rue Chantereine, paroisse St-Eustache, stipulante pour elle et en son nom, d'autre part; lesquels avant de passer à la célébration du mariage convenu et arrêté entre eux en ont réglé les clauses et conventions ainsi qu'il suit, en présence de s^r Jean-Joseph Talma, M^r dentiste à Paris, frère du futur, de... Les futurs seront communs en biens. — Les biens de la d^{lle} Carreau consistent 1^o dans une maison sise en cette ville, rue Chantereine, occupée par la d^{lle} Carreau et par elle, acquise de François Victor Perrard de Montreuil, architecte de Monseign^r le comte d'Artois, moyennant la somme de cinquante mille livres, suivant contrat passé par devant maître Ronen, not. à Paris qui a la minute... le 6 déc. 1780. » (M^{lle} Carreau avait en outre deux autres maisons et des contrats de rente assez nombreux.) « Le futur époux a donné et donc la future épouse de dix mille livres... Fait et passé à Paris ez demeure des parties, l'an 1790, le

30 avril, et ont signé : L. J. Careau, J. F. Talma, J. J. Talma, etc. » (Minutes de Martinon, chez M. Beaudin, not.)

M^{lle} Careau enrichissait Talma. La maison de la rue Chanteraine qu'elle lui apportait en dot fut vendue huit ans après par « Louise-Julie Carreau, femme séparée de François Talma, dem^t savoir : led. Talma rue de la Loi » (on nommait ainsi la rue de Richelieu) « et elle, rue Matignon, faubourg Honoré, n^o 2 ». L'acquéreur était « Napoleone » Buonaparte, président de la légation française au congrès de Rastadt. La susd. maison appartenant à « ladite citoyenne Talma ». Cette vente fut faite en 1796, et l'acte en fut enregistré seulement le 31 mai 1798, alors que Napoléon y logeait et que la rue où elle était située, au n^o 6, avait pris le nom de rue de la Victoire. On a publié, en 1866, l'acte de l'enregistrement de ce marché. — Revenons au mariage de Talma. Le curé de St-Sulpice refusa de publier les bans. Talma avait décliné sa qualité de comédien, qu'il ne pouvait guère cacher après la reprise du *Charles IX* de Chénier, où il avait pris parti contre la défense du gouvernement de jouer la pièce. Talma appela du curé à l'Assemblée nationale, et, le 12 juillet 1790, la lettre suivante fut lue à la tribune par un des secrétaires de l'Assemblée :

« J'implore le secours de la loi constitutionnelle, et je réclame les droits de citoyen qu'elle ne m'a point ravés puisqu'elle ne prononce aucun titre d'exclusion contre ceux qui embrassent la carrière du théâtre. J'ai fait choix d'une compagne à laquelle je veux m'unir par les liens du mariage; mon père m'a donné son consentement. Je me suis présenté devant M. le curé de St-Sulpice pour la publication de mes bans. Après un premier refus, je lui ai fait faire une sommation par acte extra-judiciaire. Il a répondu à l'huissier qu'il avait cru de la prudence d'en déférer (*sic*) à ses supérieurs, qui lui ont rappelé les règles canoniques auxquelles il doit obéir et qui défendent de donner à un Comédien le sacrement de mariage, avant d'avoir obtenu de sa part une renonciation à son état. — Je me prosterne devant Dieu; je professe la Religion catholique, apostolique et romaine... Comment cette Religion peut-elle autoriser le dérèglement des mœurs? J'aurois pu sans doute faire une renonciation et reprendre le lendemain mon état; mais je ne veux point me montrer indigne de la Religion qu'on invoque contre moi, indigne du bienfait de la constitution en accusant vos décrets d'erreur, et vos lois d'impuissance. Je m'abandonne avec confiance à votre justice. » (*Moniteur universel*; 1790, p. 796.)

L'Assemblée renvoya la lettre de Talma à ses comités, renvoi inutile. Talma avait fait un peu de bruit qui ne servit à rien; il se ravisa et, le mardi 19 avril 1791, il conduisit, à l'autel de Notre-Dame de Lorette, Julie Careau, et M. Lapipe, vicaire, leur donna la bénédiction nuptiale. Il inscrivit ensuite au registre de l'église l'acte que voici :

« François-Joseph Talma, *bourgeois de Paris*, âgé de vingt huit ans, dem^t rue Chanteraine (*sic*) fils de François-Joseph-Talma, *bourgeois de Paris*, de présent en Angleterre et consentant, comme il appert par l'acte fait et passé à Londres, le 15 mai 1790, et d'Anne Migolet, son épouse, présente et consentante d'une part, et Louise-Julie, âgée de vingt-cinq ans « (c'est 35 ans qu'il falloit dire), « dem^t aussi rue Chanteraine, fille de Marie Carreau » (point de nom de père) « présente et consentante, d'autre part, ont été fiancés et mariés... en présence de... François-Michel Talma dentiste, demeurant rue Mauconseil, etc. (Signé) Franc. Jos. Talma, L. J. Careau, Talma jeune, J. Talma, etc. »

Talma présenta à Notre-Dame de Lorette, le 1^{er} mai 1791, deux enfants jumeaux que venait de mettre au monde Julie Carreau; M. Lapipe les bapti-

tisa sous les noms de *Henri-Castor* et de *Charles-Pollux*, « nés d'hier fils de Fr.-Jos Talma, *bourgeois de Paris* ». Le premier eut pour parrain « Jean-Bapt.-Henry Gourgaud Du Gazon, citoyen actif », et pour marr. « Marie-Madeleine de Garcins »; le second fut tenu par « Fr.-Pierre Le Sieur, économe du collège de Louis-le-Grand », et par « Louise-Alexandrine de Rivoal ». Dugazon et M.-Mad. de Garcins qui figurent ici étaient au Théâtre-Français, lui valet spirituel et fin de la comédie, elle la tragédienne qui égala M^{lle} Gaussin dans le premier emploi de la tragédie. Elle était « fille de Louis-Joseph de Garcins, Bourg. de Paris », et mineure en 1791, selon l'acte que j'ai sous les yeux. — Mad. Talma perdit, jeunes et poitrinaires, Castor et Pollux; ils avaient été précédés dans la mort par un frère, à qui Talma donna le nom de *Tell* et qui mourut, le 14 germinal an 11 (3 avril 1794), 6^{de} rue de Chaillot, âgé de 12 jours, selon la déclaration d'une blanchisseuse et de René Gruché, cuisinier, rue Chanteraine, n^o 6. C'était le cuisinier de Talma. (Reg. de la municipalité.) — Le 6 fév. 1801, « sur leur demande mutuelle, faite à haute voix », le maire du 10^e arrondissement de Paris pronouça le divorce entre Fr.-Joseph Talma et Louise-Julie Careau, âgée de 45 ans, quand Talma n'en avait que 38. (Arch. de la vil. Divorces.) — Talma ne resta point veuf par cette séparation; le 16 juin 1802, autorisé par la loi qui permettait aux divorcés de se remarier, il épousa Charlotte Vanhove, femme séparée par un divorce (7 floréal an 11 ou 26 août 1794) de Louis-Sébastien-Olympe Petit. Talma demeurait alors sur le quai Voltaire. M^{me} Petit était fille de Charles-Joseph Vanhove, comédien médiocre du Théâtre-Français; elle était actrice de talent. Une séparation à l'amiable éloigna l'un de l'autre M^{lle} Vanhove et Talma. — On sait que le tragédien puissant et sensible, énergique et distingué, mourut, dans son hôtel, rue de la Tour-des-Dames, d'un cancer des intestins, le 20 octobre 1826. Mad. Petit, devenue veuve et âgée de 57 ans — elle était née le 10 sept. 1771 — épousa, le 31 mai 1828, M. Jacques-Antoine comte de Chalot, ancien colonel, dem^t rue de Vaugirard. Mad. la comtesse de Chalot mourut en avril 1860. — La nouvelle de la mort de Talma causa une vive émotion dans la population parisienne et fut un deuil véritable pour le monde des arts. Jamais l'acteur n'avait été plus grand, plus vrai, plus simple, plus pathétique que dans ses dernières années; on sentit qu'il emportait avec lui la tragédie. Il fut donné à une jeune femme, grande artiste aussi, de la ressusciter pour un temps; mais la tragédie est en léthargie dans la tombe de M^{lle} Rachel. Qui aura le pouvoir de la réveiller? — Quand Talma eut rendu le dernier soupir, M. Biet, son médecin, fit appeler M. Robert Fleury pour faire le portrait de l'artiste éminent que n'avait pu sauver la médecine. M. Fleury fit un dessin de la scène qu'il avait sous les yeux et traduisit plus tard cette esquisse en un tableau, qui appartient à son beau-frère, M. le docteur Pétrou. Les personnages de ce tableau sont, avec Talma étendu sur son lit, M. A.-V. Arnault, l'auteur de *Marinus* et de *Germanicus*, M. Jouy, l'auteur de *Sylla*, M. Biet, M. Bréchet, qui fit l'autopsie et, si je m'en souviens bien, une femme et un enfant. M. Fleury répéta son tableau et offrit cet ouvrage à la Comédie française. L'original avait été exposé au Salon de 1827. — Talma était sim-

ple, bon, d'un commerce agréable, causant bien, parlant avec feu de son art qu'il aimait passionnément, conseiller excellent des jeunes comédiens à qui il recommandait avant tout le bon sens et le bon goût. Il avait pensé à la retraite; il se proposait de jouer, le jour où il ferait ses derniers adieux au public qui l'admirait, Narcisse de *Britannicus* et Alceste du *Misanthrope*. « On verra, disait-il, ce que c'est que Narcisse, ce confident de Néron, resté jusqu'ici dans l'ombre! » Le spectacle eût été curieux assurément; hélas! il ne nous fut pas donné d'y assister.

TALON (les).

M. Fourchy, not. à Paris, conserve : 1° un acte passé, en juillet 1633, par Omer Talon; 2° un acte passé en commun, au mois de juin 1669, par François, Jean et Nicolas Talon; 3° un acte, à la date de février 1678, passé au nom de Jean Talon; 4° un acte du 2 mai 1698, au nom de Denis Talon; 5° un acte du 10 janvier 1709, au nom de Jean-François Talon. — Marie-Susanne Talon épousa Louis Phéliepeux de Pontchartrain. — Chez le successeur de M. Lefrer, not., se trouve, à la date d'aout 1679, une quittance donnée par « Messire Louis Phéliepeux et dame Marie Susanne Talon, son épouse ». — « Susanne Phéliepeux, fille de Louis Phéliepeux, seigr de Pontchartrain et présid^t en la chambre des comptes, et de deffuncte Marie-Susanne Talon, épousa, le 21 juin 1656, Hierôme Bignon, cons^t du R., advocat g^l en la cour de parlement, et maître de la bibliothèque, fils de deffuncts M^{rs} Hierôme Bignon, aussi cons^t du R., advocat g^l en lad. cour de parlement et maître de lad. bibliothèque, et de dame Catherine Bachasson. » (St-Benoît.) — Chez M. Gallin, not., est la minute d'une « vente d'office faite à Louis Feydeau, le 22 juin 1671 », par « Omer Talon et Françoise Doujat, son épouse ». Le même notaire garde un acte passé, le 31 juillet 1671, par Omer Talon. — Je vois que, le 4 mai 1692, le Roi accorda une pension de 1,500 livres « au s^r Talon, l'un de ses premiers valets de Garde-Robe, en considération des services qu'il » avait « rendus en la dite charge et en celle de secrétaire du cabinet de Sa Majesté et dans les autres emplois qu'il a eus pour son service ». (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 559, p. 352.)

TALONS DE BOIS.

Les hauts Talons sur lesquels étaient montés, au xvi^e siècle et au xvii^e, les gens de qualité et les riches bourgeois qui tenaient à ne point passer pour des *pieds plats*, ces talons étaient généralement faits de bois et non de morceaux de cuir superposés et chevillés comme on les fait aujourd'hui pour les bottes et les souliers. Les ouvriers qui fabriquaient ces Talons prenaient le nom de *talonniers* ou *faiseurs de talons de bois*; il y en avait en assez grand nombre sur la paroisse de St-Eustache et sur celle de St-Nicolas des Champs; ainsi, dans le registre des baptêmes de cette dernière église, à la date du 7 sept. 1622, on lit l'acte de baptême d'un enfant de « Sulpice Breton, m^e talonnier »; la marraine est une fille dud. Sulpice Breton « talonnier de bois, dem^r rue St-Martin ». Dans le registre de St-Eustache, on voit « Jean Vatel, faiseur de Talons de bois », présentant au baptême, le 17 août 1625, son fils Joseph.

TALOUET.

xvii^e siècle.

• Le 11^e juillet mil six cens vingt trois (1623) a esté

baptisé Germain fils de Messire Gilles de Talhoit (*sic*) seigr de Boislobaut, gouverneur pour le Roy en la ville et pais circonvoisin de Redon en Bretagne, et de dame Jeanne de Chantay, son épouse; le parrain, Germain Guilt s^r de la Sourdière, escuier de la grande escurie du Roy, marraine dame Lucretse d'Elbenne (*sic*, p^r Del Bene), femme de Beny Bourher secrétaire du Roy et secrétaire de Mad. d'Elbenne. » (Reg. de St-Sulpice.)

Germain de Talouet, que nous voyons naître en 1623, avait vingt-huit ans lorsqu'il passa avec son frère Louis de Redon de Talouet, chevalier, comte de Rhuys, un acte dont la minute est gardée dans les archives de M. Fourchy, notaire. — *Uoy. DEL. BEXE.*

TAPISSERIE DU ROI.

1490.

Quand nos anciens Rois voyageaient, comme ils n'étaient pas toujours sûrs de trouver de bons gîtes, ils emmenaient à leur suite certains objets propres à rendre convenables et décentes les chambres où ils étaient contraints, le plus ordinairement, de se loger. Une Tapisserie était au nombre de ces objets meubles. Partout où l'on arrivait, d'ordinaire on accrochait aux murs de la chambre à coucher du prince cette Tapisserie qui servait à la fois d'ornement au logis et de préservatif contre le froid. On n'avait pas toujours assez de la Tapisserie pour garantir du vent le lit et la table du monarque; on en était réduit quelquefois à coller du papier autour des fenêtres et de toutes les portes, moins une, et à établir par surcroît de précautions des paravents, ou, comme on disait alors, des Olevent. C'est ce qui arriva à Charles VIII, par exemple, pendant un voyage d'hiver, en 1490, dans le centre et le midi de la France. La tapisserie était portée dans un chariot où elle était roulée; on trouve, à ce sujet, dans le Compte des *Menus-Plaisirs* du Roy (Arch. de l'Emp., KK. 76, fol. 47) un article qui se rapporte aux dépenses faites en novembre 1490 : « A Robert Gauthier, tapissier du Roy, quarante sols tourn. pour avoir fait garder la Tapisserie, et charriot, pendant huit nyets, (sic) : à Grenoble, à Moirau, à la Coste St-Andrieux (*sic*) et à Ysieu, en chascun lieu une nyet, qui sont v sols tourn. par chascune nyet. » — *Uoy. CHARLES VIII.*

TAPISSERIE D'ANNE DE BRETAGNE. 1494.

— « A Pierre Pseudomme, charretier, la som. de sept vingt dix livres tourn. pour avoir mené et serui avec son charriot et cinq cheuaux la Tapisserie d'icelle dame, du premier jusqu'au dernier jour du mois de may 1494. » (*Trésorerie de la Reine, 1494-95, Arch. de l'Emp., KK. 84, fol. 107 v^o*.) Cette date du 1^{er} mai 1494 me paraît devoir être celle de la veille ou du jour du départ de la Reine Anne de Bretagne, s'en allant de Tours ou d'Amboise vers Lyon, où je vois qu'elle était le 14 mai. — « A Baudichon du Hamel, tapissier de lad. dame, la somme de vingt-quatre sols tourn. pour le rembourser de pareille somme qu'il avoit payée pour le louaige d'une maison qu'il avoit louée en la ville de Lyon pour mettre et estayer » (mettre comme dans un « estuy » étui, afin de tenir à couvert et de serrer) « la Tapisserie de lad. dame, deux moys entiers » juin et juillet 1494. (Fol. 112.) — *Uoy. ANNE DE BRETAGNE.*

TARAVAL (les).

xvii^e et xviii^e siècles.

Dans sa *Notice* des tableaux du Louvre (1855), M. Frédéric Villot dit que Hugues de Taraval, peintre graveur, naquit en 1728, qu'il mourut à la

manufacture des Gobelins, le 18 nov. 1785, enfin, que son père, *Thomas-Raphael* Taraval, peintre de la cour de Suède, décéda à Stockholm, en 1750. Quant à cette dernière date, je n'ai rien à en dire; je n'ai pas été à même de fouiller dans les archives de l'état civil de Stockholm ou dans celles de l'ambassade de France en Suède; mais sur le reste voici ce que m'ont appris mes recherches : 1. TARAVAL (François). ? 1665—1715. — A la fin du XVIII^e siècle, vivait, rue Guénégaud, un maître peintre du nom de François Taraval; il avait épousé « Catherine Masson » et, le 21 décembre 1701, il en eut un enfant baptisé deux jours après, à St-André des Arcs, sous le nom de *Guillaume-Thomas*. C'est celui que M. Villot nomme « Thomas-Raphael », sur la foi de je ne sais quel document. Fr. Taraval quitta la rue Guénégaud et s'établit rue Dauphine, où, le 8 février 1715, il rendit son âme à Dieu. Le lendemain, il fut enterré au cimetière de St-André « âgé », dit l'acte d'inhumation, « d'environ cinquante ans », né, par conséquent, vers 1665. A ses funérailles assista « Pierre Renault, *m^r* perruquier, gendre du défunt ». Les maîtres peintres n'étaient pas fiers en ce temps-là. Je ne sais rien de plus de Fr. Taraval, dont on ne connaît, je crois, aucun ouvrage. — 2. TARAVAL (Guillaume-Thomas). 1701—1750 ? — Ce second Taraval avait quinze ans quand il perdit son père, qui, bien probablement, lui mit le crayon à la main, le destinant à la profession qu'il exerçait lui-même, le faisant vivre comme vivaient alors les artistes, les artistes d'un ordre inférieur et les petits bourgeois. Il avait vingt-cinq ans et se qualifiait : peintre, lorsque lui fut enlevée sa mère. « Catherine Masson, âgée de soixante-cinq ans », décéda, le 29 mai 1725, rue du Colombier », où elle demeurait avec son fils, à l'enseigne de *l'Aigle noir*. Orphelin et seul, Guill.-Th. Taraval quitta le quartier de St-André des Arcs pour celui de St-Jacques. Il s'établit près de la porte, ouverte à l'entrée de la rue St-Jacques, attiré par un ami de son père, Henri Guillemard, peintre, que nous ne connaissons pas, fils d'un peintre qui ne nous est pas connu davantage. Henri Guillemard avait une fille dont Taraval se fit aimer, si bien que, le 10 février 1727, à St-Benoît, Guillaume-Thomas Taraval épousa Marie-Anne-Françoise Guillemard, ayant pour témoins « Louis Royer, peintre, ancien directeur de l'Académie de St-Luc, demeurant rue Guénégaud ». Il est à présumer que ce Royer, un des illustres de l'Académie de St-Luc, fut le maître de Guill.-Thomas Taraval, comme il avait été son voisin. Au moment de son mariage, G. Taraval passa de la barrière St-Jacques à la rue St-Hyacinthe; c'est là que, le 1^{er} déc. 1727, naquit son premier enfant, *Catherine*, baptisée le lendemain à St-Benoît, où la présenta son grand-père « Henry Guillemard, peintre ». Le 27 février 1729 et non 1728, comme l'a cru M. Villot, tint au monde HUGUES, qu'on baptisa le lendemain. Hugues fut suivi de *Marie-Anne-Catherine*, baptisée le 22 juin 1730, de *Marie-Jeanne*, tenue à St-Benoît, le 28 août 1731, par Jean-François Mercier, peintre, de la paroisse de St-Jean en Grève, et de *Henri-Guillaume*, que son oncle maternel Hugues-Henry Guillemard, peintre, tint, le 5 oct. 1732. Le baptistaire du quatrième enfant de Guillaume-Thomas Taraval se termine par cette phrase : « le père absent », et contient cette qualification ajoutée au nom de Taraval : « peintre du Roi de Suède ». On peut conclure

de ce document que Taraval entra au service de Frédéric de Hesse dans les neuf premiers mois de l'année 1732. Marie-Anne-Françoise Guillemard et sa petite famille allèrent rejoindre Taraval à Stockholm, où naquit un cinquième enfant au peintre de S. M. Suédoise, *Louis-Gustave*, qui fut non point « peintre et graveur », ainsi que l'a cru M. Villot, mais « architecte et inspecteur des bâtiments du Roi », selon sa déclaration faite en 1785, et qu'on verra tout à l'heure. Je ne sais plus rien de G.-Th. Taraval, et je viens à ce qui regarde son fils Hugues. — 3. TARAVAL (Hugues). 1729—1785. — Il tint de son père sa première éducation pittoresque, et les directions qu'il en reçut furent assez bonnes pour que, de retour en France avec toute sa famille, après la mort de Guillaume-Thomas Taraval, il se présentât au concours ouvert pour le grand prix en 1756. Il fut heureux et alla, comme pensionnaire de l'Académie, à Rome. L'histoire et le portrait furent les deux genres auxquels il s'appliqua, et dans lesquels il réussit à ce point, qu'il eut bientôt une réputation établie. Un portrait du Roi Louis XV n'y contribua pas médiocrement. Agréé par l'Académie en 1765, pour ses premiers travaux, il fut placé sur la liste des académiciens reçus le 29 juillet 1769. Le Louvre possède de Hugues Taraval un plafond qui figure parmi les peintures de la galerie d'Apollon et dont le sujet est *le Triomphe de Bacchus*. Son originalité a disparu sous la restauration qui en fut faite il y a quatre ou cinq ans. Une *Amphitrite* que Taraval exposa en 1777, et qui avait été commandée par le Roi, est portée au catalogue de l'école française sous le n^o 570, et ne figure point dans les galeries au moment où j'écris; je l'y ai vue autrefois. Le talent de H. Taraval fut vivement impressionné par la manière de Boucher, dont l'influence sur tous les arts de son temps fut considérable. Sa peinture, d'un style plus gracieux qu'élevé, d'un dessin plus facile et coulant que pur et correct, d'un coloris plus brillant que fort et vrai, est moins belle qu'agréable. Diderot n'estimait pas trop Hugues Taraval, et n'en parla pas cependant trop mal dans ses *Salons* de 1765 et 1767. « Je ne dis pas que Taraval vaille mieux que Fragonard, ou Fragonard mieux que Taraval, mais celui-ci me paraît plus voisin de la manière et du mauvais style. » C'est par là que le correspondant de Grimm finit son article sur Taraval à propos des ouvrages exposés par cet artiste en 1767. Ajoutons que Diderot faisait assez de cas de Fragonard. Hugues Taraval mourut en 1785, au Louvre, et non aux Gobelins, ainsi que l'a dit M. Villot :

« Hugues Taraval, peintre du Roy, professeur de son Académie et superinspecteur de la manufacture royale des Gobelins, âgé d'environ cinquante sept ans » (il avait, en effet, cinquante-six ans et huit mois), « époux de dame Françoise-Angélique Hébert, décédé hier » (27 oct. 1785) à 9 h. du matin, au château du Louvre, « a été inhumé en cette église » (le 28) « en présence de Louis-Gustave Taraval, architecte et inspecteur des bâtiments du Roy, son frère, et d'Antoine François Charpentier, contrôleur des fermes du Roy, son oncle. » (St-Germ. l'Aux.)

Cet acte est signé : L. G. Taraval, Charpentier, Mouchy. Le dernier signataire était Louis-Philippe Mouchy, le sculpteur élève de Pigalle, académicien en 1768, à qui j'ai consacré plus haut un article. La *Biogr.*-Michaud et le *Dict. univers.* de Bouillet ont négligé Hugues Taraval. C'est une injustice qui fallait réparer, bien que Taraval ne soit pas un

peintre de premier ordre. — *Voy. Mortiv.* —
4. TARAVAL (Louis-Gustave). ? 1738—1794.

« Du vingt cinq vendémiaire an III de la République » (16 oct. 1794) « acte du décès de Louis-Gustave Taraval, décédé du jour d'hier » (15 oct.) « à onze heures du soir, architecte, âgé de cinquante-six ans, natif de Stockholm en Suède, demeurant à Paris, rue St-Merry, n° 412, veuf de Marie-Anne Griffard. »

De cet acte inscrit au registre de la municipalité de Paris, sur la déclaration du gendre de Taraval, on peut conclure que Louis-Gustave naquit en 1738. On voit qu'il avait épousé une demoiselle Griffard; il demeura à cette époque rue de la Huchette; c'est là que Marie-Anne, sa femme, mit au monde, le 9 juillet 1764, *Jean-Marie*, et le 11 nov. 1765, *Jean-Gustave*, qui eut pour parrain, à St-Séverin, le 12 nov., Jean-Claude Dezauche, graveur. Les deux baptisaires dont j'extrais ces dernières lignes qualifient architecte Taraval, qui signait d'une belle écriture : L.-G. Taraval. — 5. TARAVAL (Jean-Gustave). 1765—1784? — Elève de son oncle Hugues Taraval, il concourut pour le grand prix de Rome en 1782, et l'obtint. J.-G. Taraval, parti de Paris pour Rome en 1782, ne revint pas en France. Il mourut pensionnaire du Roi dans la ville où il continuait ses études.

1. TARDIEU (). 1665.

« Du lundy 24^{me} (aoust 1665), enterrement des corps de deffunts M. Tardieu, lieu^t criminel, et de Marie Feurier, son épouse, *assassinés en leur maison*, isle du palais. » (St-Bathélemy.)

2. TARDIEU (NICOLAS-HENRI). 1674—1749.
(JACQUES-NICOLAS). 1716—1792.
(PIERRE-ALEXANDRE). 1756—1844.
(PIERRE-FRANÇOIS). 1711— ?

« Le 21 janvier 1674 fut baptisé « NICOLAS-HEURY, fils de Nicolas Tardieu, bourgeois de Paris, et de Marie Aynée (*sic*), sa femme, né du jeudi précédent » (18 janvier) « et tenu sur les fonts par Henry de fert (*sic*) comtesse chez M^r Dumet » (M. Du Metz) « trésorier des parties casuelles, et par Marie Sellier, femme de Nicolas Boulonnais m^r tailleur, lesquels ont signé : Nicolas Tardieu, Marie Sellier, du fluy (*sic*), Boireau. » (Reg. de St-Etienne du Mont.)

Le Nicolas Tardieu qualifié : bourgeois de Paris dans l'acte qu'on vient de lire demeura à l'Estrapade, où il exerçait la profession de chaudronnier, comme plus tard deux de ses fils, Charles et Claude, le premier, rue Fromental, l'autre, à la montagne Ste-Genève. Ce dernier mourut le 19 mars 1751, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière de St-Etienne. L'acte de son enterrement, qui est signé de trois Tardieu : Jacques-Nicolas et de deux autres dont je n'ai pu reconnaître l'écriture, cet acte dit que : « Claude Tardieu, maître chaudronnier, ancien juré de sa communauté », mourut « âgé de soixante et dix-neuf ans », à la montagne Ste-Genève. Il était donc né vers 1672.

Comment à Nicolas Tardieu, m^e chaudronnier, vint-il la pensée de faire de son fils un graveur? Je ne sais, le batteur de cuivre fournissait peut-être la cuisine de son presque voisin Gérard Audran des pièces utiles à la ménagère. Quoi qu'il en soit, il fit apprendre à dessiner à Nicolas-Henri, et le mit, pour la gravure, en apprentissage chez Audran, un des meilleurs maîtres, assurément, auquel il pouvait confier l'éducation de son enfant. Nicolas-Henri profita des leçons de l'habile professeur, et l'on sait ce qu'il devint. L'amour lui présenta une jeune veuve

qui accueillit sa recherche, et, le 1^{er} sept. 1706, à St-Jacques du Haut-Pas, sa paroisse et celle de sa fiancée, fut béni son union avec « Louise-Françoise Aveline, âgée de 27 ans, veuve de Laurent Baron, commissionnaire de l'Oratoire ». L'acte du mariage dit Nicolas-Henri Tardieu « graveur en taille-douce, âgé de 33 ans », et « fils de feu Nicolas Tardieu, m^e chaudronnier, et de deffunte Marie Hende (*sic*) ». Les témoins furent : « Charles Tardieu, m^e marchand chaudronnier, Claude et Jean Tardieu », tous trois frères de Nicolas, Jean Aveline, père de Louise-Françoise et d'autres. Louise Aveline avait deux enfants de son premier mariage, elle n'en eut qu'un de Tardieu : *Denis*, qui naquit le 31 août et fut baptisé le 4 sept. 1707. Elle ne vécut, après sa couche, que quatorze mois, et décéda le 18 nov. 1708. Tardieu la fit enterrer le 20 (St-Jacques du Haut-Pas); il assista à ses obsèques avec « Bernard et Laurent Baron, enfants du premier lit de la deffunte ». Tardieu signa ce jour-là : « Nicolas Tardieu », comme il avait fait le 1^{er} sept. 1706, comme il fit toujours ensuite. Je n'ai pas vu une de ses signatures rappelant qu'il se nommait Henri en même temps que Nicolas.

X.-II. Tardieu resta veuf un peu moins de quatre ans. Ce fut encore une veuve qui le gagna au mariage. Celle-ci avait porté le deuil d'un pâtissier qui travaillait pour la bouche du Roi et pour celle de Madame la duchesse de Bourgogne. Germain Le Coq était mort à Versailles le 26 octobre 1709, âgé de 64 ans — c'était un vieillard, quand sa femme était encore jeune — et il avait été enterré à Saint-Louis, paroisse du château, dans lequel il remplissait sa charge. Marie-Anne Horthemels avait alors quitté la cour, où son mari laissait probablement des regrets, et elle était revenue à la rue St-Jacques, où vivaient quelques membres de sa famille. Elle y habitait sur le territoire de St-Benoît, et Tardieu, dans la même rue, mais plus bas et sur le territoire de St-Séverin. Les deux veufs pensèrent à se réunir, et, « le 20 avril 1712, se marièrent Nic. Tardieu, veuf, etc., et Marie-Anne Horthemels, veuve de Germain Le Coq, écuycr-pâtissier de la bouche du Roy (c'est-à-dire chef du service de la pâtisserie), demeurant rue St-Jacques ». (St-Benoît.) Les témoins des deux époux furent : « Charles Tardieu M^r et M^d chaudronnier, dem^r rue Fromental (*sic*); Claude Tardieu M^r et M^d chaudronnier, dem^r montagne Ste-Genève; Claude Cellier, imprimeur libraire, rue Calaupe, et Daniel Horthemels, rue St-Jacques. » Au bas de l'acte que j'analyse, se lisent les noms de « Nicolas Tardieu, Marie-Anne Horthemels, Charle (*sic*) Tardieu, Claude Tardieu, C. Cellier, Jean Tardieu, Duchange (le graveur), D. Horthemels, B. Audran, Frédéric Horthemels (celui qui devint un fort bon graveur, et qui alors n'avait encore que vingt-quatre ans), Denis Horthemels, Giffart (le graveur), etc., etc. »

Nicolas Tardieu eut cinq enfants de Marianne Horthemels : 1^o le 9 oct. 1715, *Louis-Nicolas*, tenu, le 10, par le graveur Louis Desplaces et Marie-Madeleine Duchange, fille de Gaspard Duchange, le graveur (cet enfant mourut le 2 oct. 1724); 2^o le 27 sept. 1716, et non en 1718, comme l'a dit Zani (*Encyclopedia*), *JACQUES-NICOLAS*; 3^o le 31 janv. 1719, *Pierre-Denis*; 4^o le 29 juin 1720, *Marie-Perrette*, dont fut parrain le graveur Pierre Drevet; 5^o le 9 fév. 1723, *Marie-Madeleine*, présentée à St-Benoît par Frédéric Horthemels et Louise Horthemels, femme de Charles-Nicolas Cochin, gra-

veur. — Le 29 nov. 1720, Nicolas-Henri Tardieu fut admis à l'Académie Roy. de peint., présentant pour sa réception le portrait gravé du duc d'Antin (Louis-Antoine de Paradaillan), d'après la peinture de Hyacinthe Rigaud. (Reg. de l'Acad. à l'École des Beaux-arts.) La *Biogr.*-Michaud, qui reporte à l'année 1713 la réception de Tardieu, et le *Dict.* de Bouillet, qui la reporte à 1716, sont à corriger sur ce point. — N.-H. Tardieu mourut, âgé de 75 ans, rue St-Jacques, le 27 janv. 1749. Son fils, Jacques-Nicolas, « graveur ord^{re} du R. » — celui dont les ouvrages sont signés souvent : Tardieu *filiius*, et quelquefois : Tardieu fils — assista à son enterrement avec Claude Tardieu, m^e et m^d chaudronnier, frère du défunt. (St-Benoît.)

— Jacques-Nicolas Tardieu fut reçu à l'Acad. Roy. de peint., le 25 oct. 1749, sur les portraits gravés de Bon Boulogne, d'après Allou, et de Robert Le Lorrain, d'après Nonotte, ouvrages qui figurèrent au Louvre en 1750. Notre artiste mourut le samedi 9 juil. 1791 :

« Du 10 juil. Jacques-Nicolas Tardieu, graveur, de l'Acad. de peint. et sculpt., veuf en premières noces de Louise-Françoise du Vitier, et d'Elisabeth-Claire Tournay en secondes noces, âgé de 75 ans, décédé hier, rue du Plâtre, a été inhumé dans le cimetière de cette église, en présence de Jacq. Henri Tardieu », (son) « fils aîné, bourgeois de Paris dem^t à Chaillot, de Jean-Charles Tardieu, aussi fils, peintre élève de l'Acad. R. de peint. et sculpt. dem^t rue du Faubourg-St-Honoré, .. et de Jacques Delavigne député à l'Assemblée nationale, ami, dem^t même maison du (sic) defunt. (Signé) J. H. Tardieu, J. F. Tardieu, Delavigne, B. Du Vivier, J. Duvivier, Jeurat, Du Vivier fils. » (St-Séverin.)

On sait que les deux femmes de Jean-Nicol. Tardieu s'exercèrent avec succès dans l'art de graver. — Le B. Du Vivier, dont le nom est inscrit au bas de l'acte avec ceux de deux de ses parents, est Pierre-Simon-Benjamin Du Vivier, excellent graveur en médailles, qui grava les monnaies. Il avait été reçu à l'Acad. le 28 déc. 1776.

— Pierre-Alexandre Tardieu, graveur de talent, dont un des derniers grands ouvrages est la reproduction au burin de *la Ruth*, peinte par Hersent, n'était point fils de Jacques-Nicolas Tardieu, mais d'un maître plâneur de cuivre nommé Pierre-Joseph Tardieu; on le voit par l'acte du décès d'une sœur de Pierre-Alexandre :

« 15 novembre 1792 », enterrem^t de « Rosalie Tardieu, fille mineure de Pierre Joseph Tardieu, M^e plâneur en cuivre et de Henriette Orchange, âgée de 22 ans, décédée hier rue Boutebrie, en présence de Pierre-Alexandre Tardieu majeur, et de Antoine François Tardieu, aussi majeur. (Signé) Alex. Tardieu, A. F. Tardieu. »

La *Biogr.*-Michaud dit qu'Alexandre Tardieu était neveu et petit-neveu de J.-X. Tardieu et de Nicolas-Henri Tardieu; je n'ai point trouvé le baptistaire de son père, et je ne puis rien dire à cet égard. L'acte qu'on vient de lire le dit majeur en 1792; il l'était, en effet, depuis longtemps, puisque, selon l'inscription placée au bas du portrait d'Alex. Tardieu, spirituellement gravé par M. Henriquel Dupont, d'après un de ces dessins au crayon qui resteront parmi les meilleurs ouvrages de M. Ingres, ce graveur, membre de l'Institut, mort le 3 août 1844, était né le 2 mars 1756, — et non 1745, comme l'avance la *Biogr. univers.* — Pierre-Alexandre commença très-jeune son apprentissage de graveur; on a de lui deux pièces datées de 1772; l'une, copie d'un portrait de Nanteuil, je

crois, et l'autre, figure jusqu'aux genoux d'un jeune bacchant. La première est signée : Tardieu 1772, l'autre est signée P.-A. Tardieu. 1772.

— Claude Tardieu, le maître chaudronnier, dont le nom est cité plus haut, épousa « Marceline Pingat » et il eut d'elle au moins un fils, « Pierre-François » baptisé, à St-Etienne du Mont le samedi 26 décembre 1711. Il était né le jeudi précédent, 24 déc., à 10 h. du soir. Pierre-François prit le burin, probablement sous les yeux de Nicolas-Henri Tardieu. Il eut deux mariages; d'abord, il épousa « Marie-Jeanne Mauvais », qu'il perdit le 5 avril 1756. (St-Séverin.) Après un veuvage de dix-huit mois, il se remarria, et prit pour femme « Marie-Anne Rousselet, fille mineure »; elle était née, le 6 déc. 1732, « d'Alex.-Etienne Rousselet, graveur du Roy... dem^t place Dauphine ». (18 oct. 1757.) Les témoins furent « Jacques-Nicolas Tardieu, graveur ord^{re} du Roy et de S. A. S. l'Electeur de Cologne, dem^t rue des Noyers, paroisse St-Benoît; Jacques-Charles Tardieu m^e chaudronnier, dem^t place Cambrai, paroisse St-Etienne du Mont, ses cousins germains; Alex.-Etien. Rousselet, Nicolas Rousselet, m^d orfèvre, et Jacob Rousselet, m^e graveur, dem^t cour Neuve du Palais, oncles de la mariée, qui signèrent : P. F. Tardieu, M. Rousselet, A. E. Rousselet, M. E. Jolly, Tardieu, Tardieu, Rousselet, A. L. Rousselet, J. Rousselet, P. J. Tardieu, J. Lemercier, etc. » (St-Barthélemy.) — *Voy.* BULOUGE, COCHIX, DREVET, DUCHANGE, HORTHEMELS, 2. ROUSSELET.

TASCHEREAU ou TACHEREAU.

M. Le Monnyer, not. à Paris, conserve en acte (27 août 1641) de Marguerite des Marais, vente de Lucas Taschereau, marchand et bourgeois de Paris, qui avait laissé deux filles, Catherine et Elisabeth. Cette dernière était femme de Noël Hays, procureur en la vicomté de Pont-de-l'Arche. Sous les années 1723 et 1724, M. Le Monnyer a un assez grand nombre d'actes de Gabriel Taschereau de Baudry, conseiller d'Etat, intend^t des finances. — M. Fourchy, not., a un acte de Michel-Jean Taschereau (3 juillet 1704). — M. Roquebert, not., garde un acte de Jean Taschereau (mars 1673). — *Voy.* DUPRÉ.

TAUNAY (NICOLAS-AVTOINE). 1755—1830.

« 20 mars 1830. Acte de décès de Mons^r Nicolas-Antoine Taunay, peintre, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de soixante et quinze ans, natif de Paris, y dem^t rue de Vaugirard n^o 35, décédé le d. jour. Déclaration de Thomas-Marie-Hippolyte Taunay, répétiteur à l'École polytechnique, âgé de trente-sept ans, fils du defunt, et de, etc. » (Reg. de l'ancien 11^e arrond^t de Paris.)

Le jour de sa mort, Taunay avait, en réalité, 75 ans un mois et dix jours; il était né, en effet, le 10 fév. 1755, d'un père, chimiste émailleur, qui se nommait Pierre-Antoine-Henri Taunay. Il avait épousé Marie Lefèvre et demeurait rue St-Victor. Marie Lefèvre était fille de Nicolas Lefèvre, huissier commissaire-priseur au Châtelet, dem^t rue St-Jacques. Le 10 fév. 1755, Taunay, le chimiste émailleur, qualifié « pensionnaire du Roy », ce qui suppose une certaine habileté dans sa profession, fit baptiser, à St-Nicolas du Chardonnet, « NICOLAS-AVTOINE », P.-Ant.-Henri Taunay avait un frère, Louis-François-Auguste, qui était orfèvre. Les Taunay étaient dans le commerce de l'orfèvrerie dès le commencement du XVIII^e siècle au moins, car je

vois que « Pierre-Antoine Taunay », le père de notre peintre, était né le 19 août 1728 et avait été baptisé le 20 à St-André des Arcs, fils d'« Antoine-Salomon Taunay, m^d joaillier », et de « Marie-Françoise Saulnier son épouse ». (Reg. de St-André.) Pierre-Antoine Taunay décéda, rue des Bernardins, le 18 fév. 1767 et fut enterré, le lendemain, au cimetière de St-Nicolas du Charlonnet, en présence d'« Auguste-Marie Taunay son fils et de Louis-François-Auguste Taunay m^d orfèvre son frère ». Nicol.-Ant. Taunay ne figure point parmi les témoins de l'inhumation de son père, à côté de son frère et de son oncle; c'est sans doute qu'à cette époque il était en voyage, dans les provinces qui avoisinaient Paris, ou en Suisse, pays qu'il vit plus d'une fois et dont il étudia les beautés sévères et gracieuses, pour se faire une de ces provisions dont les paysagistes ont soin de se pourvoir, afin d'avoir toujours à peindre pour ainsi dire d'après nature. On sait qu'il alla en Suisse avec quelques amis, et notamment avec Marnette de Marne, qui fut, lui aussi, un peintre de genre d'un mérite très-réel. En 1772, le 21 janvier, Nicol.-Ant. Taunay était à Paris; il accompagnait au cimetière sa mère, morte rue des Bernardins, âgée seulement de quarante et un ans. — Taunay travailla d'abord chez Nicolas-Guy Brenet, de l'Académie; il quitta l'atelier de ce peintre d'histoire et alla chez Gasanova, dont la manière lui plaisait. Il ne fut pas longtemps élève de ce dernier artiste; bientôt il prit son essor, et assez sûr de lui-même, se présenta à l'Académie Royale de peinture, qui l'admit comme Agrégé. C'était en 1784; il avait vingt-neuf ans ou environ. Le ministre l'envoya alors à Rome et à l'Académie de France, où il resta trois années. Son talent s'était formé, ses ouvrages avaient les qualités qui les font rechercher des amateurs et goûter des artistes. Il revint à Paris et songea à se marier. Il n'attendit pas bien longtemps; le 1^{er} janvier 1788, il conduisit au pied de l'autel de St-Eustache « Joséphine Rondel, fille de défunt Jean Rondel, entrepreneur des bâtiments du Roi, et de Marie Caron ». Le mariage eut pour témoins « Louis-François-Auguste Taunay, d^r rue d'Enfer, oncle du marié, François Dumont, peintre de la Reine, rue Dauphine, » etc. L'acte que j'ai sous les yeux dit Taunay « peintre du Roi et de son Académie »; il devait cette double qualité à son titre d'Agrégé à l'Académie de peinture. Tout artiste qui appartenait à l'Académie, académicien ou simple Agrégé, pouvait se dire « peintre du Roy ».

Je ne vois pas que Taunay ait exposé avant 1787; il n'avait donc rien envoyé de Rome. En 1787, il arrivait et il donna huit tableaux. En 1791, il produisit encore huit morceaux, variés de sujets : une Vue d'Italie, la Vue d'un camp, une Vue du lac de Nemi, la *Canaanenne* et, dans un grand tableau de paysage, le *Retour de Tobie*. En 1793, il montra « la Prise d'une ville »; le gouvernement lui avait acheté ce tableau et le livret en parlait ainsi : « Ce tableau appartient à la nation ». En même temps, Taunay exposa « *Ruth et Booz, Abraham et les trois anges et Jésus au milieu des docteurs*, petit tableau qui, en 1793, n'était guère de circonstance. Au Salon de 1798, Taunay, qui dans le livret se disait « élève de Gasanova », — il oubliait Brenet, — produisit son tableau représentant l'*Extérieur d'un hôpital militaire provisoire*, que possède aujourd'hui le Louvre. Taunay, qui avait longtemps habité rue Montorgueil, eut un appartement dans l'hôtel

d'Angevilliers, près de l'Oratoire, où étaient logés plusieurs artistes; il y était en 1802; en 1806, il logeait rue Croix-des-Petits-Champs. En 1808, fidèle à ses habitudes de variété, il exposa l'*Entrée de l'Empereur des Français à Munich*, à côté des *Javrotières de la mariée*; S. M. l'Impératrice recueillit les ouvrages des artistes modernes, à côté d'« une Salle de Billard »; l'Impératrice en voyage, à côté de « *Cinabre et le Giotto* ». La fécondité de Taunay ne se démentit pas, mais ce fut quelquefois au détriment de la perfection des œuvres. Un revers de fortune le contraignit à chercher des ressources ailleurs qu'en France. Il s'exila, et, dans sa pensée, c'était peut-être pour toujours. Il alla au Brésil, où la cour de Rio-de-Janeiro l'accueillit favorablement, aussi bien qu'un de ses fils, Auguste-Marie-Charles, né, rue Montorgueil, n^o 119, le 17 août 1791. (St-Eust.) Ce jeune homme était frère cadet de « Auguste-Marie-Antoine », né rue des Prouvaires, le 7 oct. 1788, premier enfant de Nicolas-Ant. Taunay. De Rio, Taunay envoya quelques ouvrages, dont un, daté de 1818, fait partie des quatre que garde, de cet artiste, le Musée du Louvre. La vieillesse était venue et se dénonçait dans ces tableaux, qui avaient compté pour le succès sur l'originalité de la nature qu'ils reproduisaient, mais qui n'eurent qu'un effet médiocre. Taunay eut la douleur de voir mourir, en 1824, son fils, qui était bien établi à Rio, où il était professeur de sculpture à l'Académie. Il ne voulut pas rester au Brésil et revint à Paris, où il finit sa carrière, travaillant toujours, mais ne se produisant plus guère. — Taunay n'avait pas été reçu à l'Académie royale de peinture comme Académicien; il fut appelé à la cinquième classe de l'Institut, et reçut la croix de la Légion d'honneur. — Le Musée de Versailles a des tableaux de ce maître, dont il serait curieux de voir aujourd'hui les meilleurs ouvrages de ce qui fut son beau temps. Taunay fut un homme d'un talent très-distingué, que l'école française moderne compte parmi ses meilleurs sujets. Il a, dans les bonnes choses que nous connaissons de lui, le charme, le goût, la couleur, l'exécution solide et brillante, la touche vive et ferme. Il signait :

— Voy. BRETET, GASANOVA, DUMONT (Franc.).

TAVERNIER (JEAN-BAPTISTE).

Ce voyageur célèbre fut anobli par Louis XIV en 1669. Les lettres d'Anoblissement, qui énumèrent ses services et rappellent ses voyages, sont à la Bibl. Imp. dans le Ms. Mortemart III, p. 3, v^o. Je ne les reproduis pas, mais je les signale aux biographes et aux amateurs qui s'occupent surtout des voyageurs français.

TELLIER (LE). — Voy. LE TELLIER.

TEMPLE (le).

J'ai dit, ci-dessus, pp. 959, 960, que l'enceinte du Temple, à Paris, était une sorte de lieu d'asile où se réfugiaient, sous la protection du Grand

prieur de France, certaines gens contre lesquels la justice ne pouvait point agir sans la permission du G^d prieur; mais comme le Roi avait entrée partout et même dans cette enceinte privilégiée, ses représentants, sur un ordre exprès, pouvaient y pénétrer, appréhender les délinquants et les faire comparaître devant le juge :

« De par le Roy, Il est ordonné au s^r Ancillon, guidon de la compagnie du Prévost de l'Isle de France, de se transporter dans l'enclos du Temple, pour mettre à exécution la condamnation par corps obtenue par Gabriel Le Duc, Architecte, contre le nommé Chartier, marchand, qui s'y est retiré; enjoint S. M. à tous les officiers et sujets qui l'appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent ordre. A Fontainebleau, le 19 oct. 1690. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^t 557, p. 540) — Voy. PERRUQUIERS.

TEMPORITI (JOSEPH-FRANÇOIS). ?1634—1674.

Un des artistes étrangers que le Roi, sur la proposition de Colbert, entretenait aux Gobelins, où ils travaillaient pour la décoration et l'ameublement des demeures royales. Il était sculpteur et probablement homme d'un certain mérite, puisque Colbert l'avait fait admettre, sur l'avis de Le Brun. Il épousa Michelle Chandoiseau, qui lui donna quatre enfants, de 1669 à 1673. Une de ses filles, *Susanne*, fut marraine d'une fille du sculpteur Jean Legeret (16 août 1683). Un de ses fils, *François*, né le 19 août 1671, fut tenu par Adam-François Van der Meulen; sa fille *Elisabeth*, née le 7 août 1672, eut pour parrain l'ébéniste du Roi Dominique Cucci. Son fils *Pierre-Gabriel*, venu au monde en juillet 1673, mourut le 20 oct. 1674 et fut accompagné au cimetière par Philippe Caffieri. Temporiti avait précédé cet enfant au tombeau. Il était mort le 18 février 1674, âgé de 40 ans, non pas à la manufacture des Gobelins, mais rue Mouffetard. L'acte de son inhumation le qualifie « sculpteur ord. des bâtiments du Roy ». (St-Hippolyte.) Il signait : « Jo.-Francesco Temporiti ». — Voy. CAFFIERI, CUCCI, LEGERET, MEULEN (VAN DER).

TENDE (HONORAT, marquis DE VILLARS et comte DE). 1572.

Après avoir parlé, avec un grand éloge de « René, » bastard de Savoie, grand maître de France », qui fut comte de Villars et de Tende et l'époux d'Anne Lascaris; après avoir consacré un chapitre à « M. le » comte de Tande (*sic*) » (Claude de Savoie) qui fut « longtemps gouverneur de Provence avecques

» beaucoup de réputation, pour en estre les gens bien » zarres, fantastiques » (fantasques) « et *mal-aysés à » ferrer »*, Brantôme dit quelques mots de « M. le marquis de Villars ». Honorat 1^{er}, frère de M. le comte de Tende, « qui a esté un bon et sage seigneur et capitaine ». Il ne mentionne point Honorat II, qui fut à son tour comte de Tende. Celui-ci eut, après son frère Claude et non après son père, ainsi que l'a dit le P. Fournier (*Hydrographie*, p. 330), les charges de gouverneur de Provence et d'Amiral du Levant. Les provisions en sont de 1566 et non de 1569, comme on le voit dans l'*Hydrographie*, le livre le plus mal imprimé qu'on puisse lire. Selon Fournier, « le 8 août 1569, le Roy » pourut du gouvernement de Provence et de l'Amirauté du Levant le comte de Tende, en la place de « son père décédé ». Or, le grand maître René de Savoie était mort depuis 1525, et en 1558, selon le P. Fournier lui-même, des difficultés s'étaient élevées entre « le comte de Tende, Amiral des mers » du Levant, et le Grand prieur de France, Capitaine » général des galères ». Depuis la mort de René, un comte de Tende avait donc eu l'Amirauté du Levant; ce comte était Claude, qui mourut, dit-on, le 6 avril 1566. Ce fut à lui que succéda Honorat en qualité de gouverneur et d'Amiral de Provence. Quand de Besme eut assassiné Coligny (23 août 1572), le Roi donna l'Amirauté de France à Honorat, comte de Tende, qui, avant ses grandes charges, avait eu celle, beaucoup plus modeste, de Capitaine d'une des galères du Roi. Ce fut en cette qualité qu'en 1572 — il n'avait pas encore la succession de Gaspard de Coligny — il donna une quittance, conservée dans les Archives de la marine parmi celles qui donnent des officiers aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. (2 vol. parchemin.) Voici le texte de cette pièce :

« Nous Honorat comte de Tande chevalier de l'ordre du Roy » (St-Esprit) « Grand seneschal, Gouverneur et lieutenant général pour sa nat^e en prouence, Admiral de levant et capitaine d'une de ses galieres, confessions auoir en et receu comptant de M^r Loys Felix tresorier de la marine de Levant la somme de treize cens dix livres tourn. sur lestat et soldé de la galiere dont j'ay (*sic*) charge, durant le quartier d'octobre, novembre et decembre mil cinq cens soixante dix, de laquelle somme de *XXXI L. 15* nous nous tenons comptant (*sic*) quieté et quiete led. Felix susd. et tous autres. Tesmoing la presente signature de nostre propre main et à jelle fait mettre le cachet de nos armes. Ce dernier septembre l'an mil cinq cens soixante douze. » (Signé)

Honorat de Tende

(Le cachet a disparu.) — Les provisions d'« Amiral de France et de Bretagne pour Villars au lieu de Coligny sont dans le tome VII^e d'un Recueil d'ordonnances, appartenant aux Manuscrits de la Bibl. Imp., sous la date du 28 août 1572. — Voy. MAÎTRESSE (la grand').

TESSÉ (RENÉ DE FROULAY, comte DE).

?1650—1725?

Les ?? qui accompagnent les dates qu'on vient de

lire montrent que je n'ai pu me procurer ni l'acte de naissance de M. de Tessé, ni l'acte de son décès. On le dit né en 1650 et mort en 1725; je le crois, sans l'affirmer. René de Froulay fut un officier général très-distingué, qui servit très-bien dans la guerre de la succession d'Espagne, après avoir fait de premières preuves de mérite et de courage dans la campagne d'Italie sous Catinat. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France le 14 janvier 1703, Louis XIV, qui estimait en lui une raison éprouvée,

un caractère loyal, un esprit agréable joint à une piété sincère, le plaça comme un guide prudent et un ami éclairé auprès de Marie-Mélaïde de Savoie, dauphine, dont il fut premier écuyer. Il resta auprès de cette princesse, serviteur intelligent et dévoué, jusqu'au jour fatal où cette femme charmante descendit, bien jeune, au tombeau, après le dauphin (en 1712).

« Qu'est-ce que votre cour présentement qui scauoit si bien tenir ce saint Prince et cette adorable princesse qui viennent de nous estre ravis! » écrivait au Maréchal de Tessé Mad. des Ursins, de Madrid, le 7 mars 1712; « que deviendront toutes les personnes qui auoient l'honneur de leur estre attachées? Je vous plains principalement, parce que vous l'avez par le cœur bien plus que par ce que vous avez perdu d'ailleurs. J'en parlois hier au soir, avec un fidèle seruiteur et amy que vous avez, c'est le marquis de Montléon. »

Le Roi ne laissa pas longtemps le comte de Tessé sans le récompenser des soins qu'il avait donnés à ses petits-enfants. En octobre 1712, il lui donna le commandement des galères, que celui-ci garda jusqu'au milieu de l'année 1718. Il avait succédé, dans le Généralat des galères, au duc Louis-Joseph de Vendôme, qui l'avait depuis le 1^{er} sept. 1694, et il s'en démit le 29 août 1718 — et non 1716, comme une faute d'impression le fait dire aux continuateurs du père Anselme — son successeur fut le Chevalier d'Orléans, Jean-Philippe, Grand prieur de France. La princesse des Ursins écrivait, de Bayonne, le 5 nov. 1712, au Maréchal :

« Je ne pouois guères, Monsieur, apprendre une nouvelle qui me fut plus agréable que celle que j'ai reçue par M^r le Mar^{al} de Montrel, en cette ville, du Généralat des galères dont le Roy vous a honoré, et de la manière avec laquelle S. M^{te} l'a fait, pour vous mieux marquer sa bonté et son estime. J'ay ressenty en cette occasion, Monsieur, très vivement à quel point je m'intéresse à votre satisfaction. »

Le 12 juil. 1718, de Gènes, Mad. des Ursins écrivit au comte de Tessé :

« J'allois vous attaquer, Monsieur, pour vous demander raison de ce que vous m'avez laissé apprendre par le public ce qui vous est arrivé depuis quelque temps, lorsque j'ai reçu votre lettre du 28 juin où vous avez la bonté de m'en informer. Je m'intéresse trop véritablement à tout ce qui vous touche pour que vous m'en laissiez rien ignorer. Vous m'avez enfin mise au fait et je vous en rends mille grâces très humbles. J'entre parfaitement dans tout ce qui vous a obligé à vendre votre charge; je trouve tout bien considéré que vous avez fort bien fait de préférer les deux cent mille écus qui mettront de l'ordre dans vos affaires, à continuer de servir dans la marine qui a esté trop négligée pour pouvoir prendre plaisir à y être. Vous allez jouir d'un repos qui me paroît préférable à tout, et vous avez assez fait de figure dans le monde. Monsieur, et en connoissez trop la fausseté pour regretter de vous en éloigner. C'est apparemment les jardins de la petite maison que vous avez auprès des Camaldules¹, jointe à celle de M^r le comte de Charosse (sic, Charost?) qui a donné occasion aux gazetiers d'Hollande d'annoncer votre retraite dans ce lieu saint. Vous y aurez la compagnie d'un illustre ami qui est aussi respectable qu'aimable et vous vous en éloignerez quand il vous plaira pour vous redonner à d'autres que j'estimerois bien malheureux si vous les abandonniez tout à fait. »

Le maréchal ne se retira point alors du monde. On sait qu'il fut Ambassadeur à Rome. M^{me} des Ur-

sins l'aurait voulu Ambassadeur de France à Madrid. Dès l'année 1713, elle avait pensé à lui pour ce poste qui n'était pas sans difficulté, l'entente entre les deux cours de Versailles et de Madrid n'étant point parfaite à ce moment. Voici, à ce sujet, ce que je lis dans une des lettres inédites, que je cite, de la princesse (30 juin 1712) :

« J'ay aussy en l'honneur de leur apprendre » (à LL. MM. Catholiques) « que le Roy auoit déclaré M^r le marquis de Brancas pour son Ambassadeur auprès d'Elles, qui est déjà connu en ce pays-cy et qui a receu une marque de distinction du Roy d'Espagne par la Toison, dont il Honora après le secours de Gironne. »

Et, le 21 mars 1714 :

« Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'entre tous les gens titrez qu'on auroit pu choisir pour enuoyer Ambassadeur icy, vous estes celui que le Roy d'Espagne auoit préféré; je m'en expliquay de cette manière avec M^r le marquis de Forey, lorsqu'il m'écrivit de la part du Roy, pour me faire l'honneur de luy mander mon sentiment la dessus. Peu de temps après n'ayant plus entendu parler de cette affaire le ministre me récrivit pour me faire simplement par que le Roy auoit déclaré M^r le marquis de Brancas pour remplir cet employ, ce qui surprit un peu Leurs M^{tes} Cat. par plus d'une raison. Le procédé de cet Ambassadeur fait encore regretter d'avantage que vous n'en ayez pas été revêtu, et comme le Roy d'Espagne souhaite passionnément d'avoir avec le Roy son grand père une parfaite confiance pour maintenir une sincere amitié, il croit, Monsieur, que personne n'y pourroit plus contribuer que vous, si on vous enuoyoit en cette cour. Il dépêche ce soir un courrier exprès à Versailles pour prier instamment S. M^{te} T. C. de vuloir bien vous faire son Ambassadeur auprès de luy et de vous faire partir incessamment. Il m'ordonne de vous le faire scauoir afin que vous soyez informé de ce qui se passe, se confiant assez à l'affection que vous avez pour luy pour croire que vous voudrez bien luy en donner une nouvelle marque en ce rencontre et faire les pas que vous croirez convenables pour son service. »

Pourquoi Louis XV, après avoir consulté la princesse des Ursins sur le choix d'un Ambassadeur auprès de Philippe V, désigna-t-il le marquis de Brancas au lieu du Maréchal de Tessé que le Roy d'Espagne demandoit, avec Mad. des Ursins? Je ne le vois pas dans la correspondance que M. le docteur Casenave a bien voulu mettre sous mes yeux. J'y vois, par un *post-scriptum* à la lettre dont je viens de transcrire un passage, que M. de Brancas avait « un congé pour aller en France mettre ordre à ses affaires » — il y avait quelques mois à peine qu'il était arrivé à Madrid — et que la cour de France se proposait d'envoyer en Espagne le duc de Berwick pour faire au roi Philippe « les compliments » de condoléances sur la mort de la Reine ». On fit observer à M. de Forey que le voyage à Madrid de M. de Berwick retarderait son arrivée au camp de Barcelone, où il était impatiemment attendu; Versailles se ravisa, et je vois, par une lettre de Mad. des Ursins, que le maréchal de Berwick arriva le 4 juillet 1714 devant Barcelone, où il remplaça le duc de Popoli, rappelé à la cour d'Espagne « pour servir son quartier de capitaine des gardes ». Lorsque, en 1717, le tsar Pierre 1^{er} vint en France, le Régent mit à ses ordres M. de Tessé, et à ce sujet la princesse des Ursins lui écrivit une lettre qu'on trouvera plus haut, p. 96S, à l'art. PIERRE 1^{er}. — Voy. URSINS (DES).

I. TESTELIN (PASQUIER = GILLES = LOUIS = JACQUES = HENRI).

XVIII^e siècle.

Au bas de plusieurs des estampes faites d'après les peintures ou les dessins de Louis Tételin, on re-

¹ On dit que le comte de Tessé, revenu de toutes les vanités du monde, lassé de la cour et des faveurs, se défit, en oct. 1724, de la charge de Premier écuyer de la Reine, qu'il avait eue du Roi, en 1723, et que, son fils, René-Mans de Froulay, établi à sa place, il se retira aux Camaldules, où il mourut, le 20 mars 1725.

marque quatre variantes orthographiques du nom de cet artiste; c'est quelquefois Tételin, sans l'accent circonflexe, qui, sur le premier *e* doit indiquer la suppression de l'*s*, dont le second *t* est précédé, dans l'orthographe primitive; c'est souvent : Tettelin, Tettelain ou Tattelin. Tous les actes que j'ai trouvés au nom de Tételin donnent l'*s* qui figurait alors dans le substantif Teste et dans le verbe Testonner, « c'est-à-dire arranger sa teste », comme l'a dit fort bien La Fontaine. Les variantes que je viens de signaler nous avertissent qu'au dix-septième siècle Testelin était prononcé Tételin.

Guillet de St-Georges, historiographe de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., lut à ses confrères, le 3 mai 1692, une notice sur les travaux de Louis Testelin, un des premiers membres de la compagnie; voici les renseignements biographiques contenus dans ce morceau :

« Gilles Testelin, père de Louis Testelin, avoit été peintre du Roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, qui très satisfait de ses ouvrages, l'avoit fait coucher sur l'Etat, et lui avoit donné un logement au Louvre. »

En note l'auteur ajoute :

« Ledit Gilles Testelin eut cinq enfans dont Louis et Henri, les trois autres fu eut des filles (*mémoire communiqué*). »

A la fin de sa Notice, Guillet de St-Georges, parlant de Louis, dit :

« Il mourut en 1655, ayant eu le malheur d'avoir toujours vécu dans la religion calviniste; mais il n'avoit pas les opiniâtres emportemens qui sont ordinaires aux personnes infectées de ces erreurs, et il étoit les séditieux controverses. Aussi il étoit modéré et paisible non seulement en cela, mais en toute chose... Sa conversation étoit enjouée sans aucun mélange d'aigreur. Il se maria selon son goût et a laissé une veuve qui vit encore et dont il n'a point eu d'enfans. »

Nous verrons tout à l'heure ce qu'il y a d'inexact et d'incomplet dans ces assertions de l'historiographe de l'Académie, qui, d'ailleurs, ne recherche pas les petits détails.

Décal. d'Argenville et tous les biographes après lui ont affirmé que Louis Tételin naquit à Paris en 1615, et Henri, son frère puîné, en 1616; ils ne donnent, du reste, aucun renseignement sur la famille de ces deux artistes, dont l'un se fit une assez grande réputation dans la peinture historique, dont l'autre produisit quelques beaux portraits, et qui tous deux, secrétaires de l'Acad. naissante de peint. et de sculpt., eurent un rôle actif dans l'enfancement de cette institution, qui reconnaît pour son père Charles Le Brun, et pour sa mère la féconde intelligence de Colbert.

Autant que les petites découvertes que j'ai faites, non sans peine, me le permettent, je vais essayer de suppléer au silence de Guillet de St-Georges et de d'Argenville. — Pendant la dernière moitié du seizième siècle, et durant les premières années du siècle suivant, vivait, non loin de l'église St-Médéric, au quartier St-Martin, un maître peintre nommé Pasquier Testelin. Je n'ai trouvé aucune trace de lui dans les comptes des dépenses de la Maison Royale; il n'est qualifié : peintre du Roi dans aucun des actes où je le vois figurer; s'il avait du talent, on le savait dans sa communauté, dans les rues voisines de sa boutique, mais la cour l'ignorait. Il peignait pour la ville, où il avait quelques patrons d'un rang assez élevé, comme on va le voir. Quand il était né et de qui il était fils, c'est ce que, malgré bien des efforts,

je ne suis point arrivé à connaître. Il se maria vers 1586, non pas à St-Médéric, sa paroisse, mais dans une église que je ne saurais désigner. Marie Testu, qu'il épousa, était née paroissienne de St-Médéric, fille d'un certain Yves Testu, que l'acte de baptême de Marie nomme, sans lui donner aucune qualification. Marie eut son premier enfant le 6 sept. 1587 :

« Du samedi vi^e dud. mois » (sept. 1587) « fut baptizée à cinq heures du soir, naye de la nuit précédente et nommée *Françoise*, fille de Pasquier Testelin, M^e peintre, et de Marie Testu sa femme; le parrain François Baroquet président en la chambre des comptes; les marraines Magdaleine Ballé femme de noble homme Pierre Girardin somelier du goblet du Roy, et damoiselle Magdaleine fille de noble homme M^e François Daleco conseiller du Roy et maistre de sa chambre des comptes. »

Du 6 sept. 1587 au 4 sept. 1589, Testelin n'eut point d'enfants. A partir de cette dernière date jusqu'au 6 fév. 1592, une lacune existe dans le Registre des baptêmes de St-Merry, et ne permet pas de savoir les noms des frères et sœurs que Marie Têtu donna à Françoise. Un enfant au moins naquit dans l'espace des deux ans et demi environ qui séparent le 4 sept. 1589 du 6 fév. 1592; c'est *Gilles Testelin*. — Marie Têtu ne donna pas d'enfants à Pasquier de 1592 à 1598; à partir de 1598, elle eut un fils et deux filles. Le fils, baptisé le samedi 25 juillet 1598, à midi, fut nommé *Jacques*. Le 3 juin 1600 il fut baptiser *Helène*. Le 3 juin 1601, il présenta à l'église *Jehanne*, que firent « Jehanne Berteau, femme de Nicollas Quessel, m^e peintre », et « Catherine Bourgeois, femme de Jean Nallet, aussy m^e peintre ».

Pasquier Testelin éleva dans sa boutique ses deux fils, Gilles et Jacques, qui embrassèrent la profession de leur père, dont probablement ils furent les élèves. Gilles eut du talent, si l'on en croit Guillet de St-Georges; il compta parmi les peintres du Roy, et je le vois agissant comme tel en 1615. Alors, il avait de vingt-quatre à vingt-six ans, car il faut absolument reporter sa naissance au laps de temps compris entre le 4 sept. 1589 et le 5 fév. 1592, limites extrêmes de la lacune que j'ai signalée dans le Registre de St-Merry. Gilles Testelin avait déserté le culte catholique; peut-être l'amour l'avait-il converti à la religion de Calvin, dans laquelle était élevée une jeune fille dont il aspirait à devenir l'époux. En 1602, — il était âgé alors de 12 à 13 ans seulement, — enfant de l'Eglise romaine, il fut le parrain d'un fils d'André Pagnalon, qui fut parrain d'Helène Testelin. Pagnalon demeurait sur la paroisse St-Jacques de la Boucherie :

« Du 12^e juillet 1602, fut baptizé Michel, fils de André Pagnalon M^e peintre dem^r rue de la Haulmerie à Paris, et de Helaine Jacquet sa femme; parrain Michel Benault marchand gantier à Paris et Gille Testelin fils de M^e Pasquiez (*sic*) Testelin peintre à Paris; marraine Catherine Boutouille, fille de André Fontenille marchand gantier à Paris. »

Gilles Testelin avait épousé, en 1613 ou au commencement de 1614, Marie Volant, d'une famille d'orfèvres de Paris. Les Registres des mariages protestants pour les premières années du dix-septième siècle manquant aux Archives de l'état civil (Palais de justice), je n'ai pu me fixer sur les noms du père de Marie et sur l'époque de son mariage. Le mardi 28 oct. 1614, naquit à Gilles Testelin *Marie*, qui fut baptisée au temple de Charenton St-Maurice, le 20 novembre suivant.

Tous les auteurs qui ont écrit sur les peintres

français ont, comme je l'ai remarqué, affirmé que les deux fils de Gilles Testelin, qui se firent un nom dans les arts pendant les premières années du règne de Louis XIV, naquirent : *Louis*, en 1615; *Henri*, en 1616, et tous deux à Paris. Les Registres des baptêmes de Charenton et ceux de l'Ambassade de Hollande, où beaucoup de religieux faisaient baptiser leurs enfants, sont contraires à cette dernière affirmation. Très-bien teus et très-complets pour les deux années 1616 et 1615, ces Registres ne portent point de mentions qui se rapportent aux Testelin. Si donc Louis et Henri naquirent en 1615 et 1616, ce fut certainement ailleurs qu'à Paris. Le 24 mai 1620, Gilles fit porter à Charenton une fille, née deux ou trois jours auparavant, qui fut « pré-sentée au saint baptême par Jacques Testelin, et nommée par Magdeleine Volant ». Madeleine Volant était la belle-sœur de Gilles; Jacques Testelin était son frère. Il était resté fidèle au culte paternel; mais, malgré l'abjuration de Gilles, il avait conservé pour lui des sentiments d'une amitié profonde, et il lui en donnait là une preuve incontestable. Les parfaits dévots trouveront sans doute que sa présence dans le temple de Charenton était un scandaleux oubli de ses premiers devoirs; je ne prétends pas le justifier à leurs yeux, je constate seulement un fait. Le 7 sept. 1624, on baptisa « une fille de Gilles Testelin ». Le ministre oublia d'écrire son nom; mais je puis dire qu'elle fut appelée *Nicole*; nous la rencontrerons tout à l'heure. En 1625, Nicole eut un frère, qui fut nommé *Jacques*. Je n'ai pas vu l'acte de sa naissance; mais celui de son enterrement, daté du 10 oct. 1632, me fait connaître qu'il mourut âgé de sept ans. Le 27 janv. 1627, Marie Volant accoucha pour la sixième fois; elle mit au monde un garçon, que présenta au baptême et nomma, le 7 fév. suivant, « Pierre Forest, m^e peintre », à Paris. Cet enfant vécut peu; il fut inhumé au cimetière des Sts-Pères le 13 oct. 1629. Le dimanche 10 juin 1628, « le marquis de Gabrande et Madame des Prés, femme de M^e des Prés, gentilhomme ordinaire du Roy », furent parrain et marraine du dernier enfant de Gilles; ils l'appelèrent *Charles*.

Ainsi, Gilles Têtelin eut huit enfants; trois filles : Marie, Marguerite et Nicole; cinq garçons : Louis, Henri, Pierre, Jacques et Charles. On voit que le Mémoire d'après lequel Guillet de St-Georges écrivit sa Notice n'était pas exact en ce qui touche à la famille de Gilles. L'auteur du *Mémoire communiqué* à Guillet ne connut ni Pierre ni Charles Testelin, morts peut-être longtemps avant 1692, et qui, dans tous les cas, n'avaient pas laissé d'eux un bien grand souvenir. — Marie Testelin épousa, le 17 oct. 1638, à Charenton, un maître brodeur de Paris, nommé « Pierre Bougrand, fils de feu François Bougrand, maître armurier, demeurant à St-Fulgent en las Poietou ». L'acte de ce mariage dit Marie « fille de défunt Gilles Testelin, vivant peintre des bastiments du Roy et de Marie Volant ». Gilles était donc mort avant la fin de 1638; je n'ai pas trouvé l'acte de son décès. Marie Testelin décéda, le 16 mai 1656, âgée de 42 ans, « femme de Pierre Bougrand, brodeur de M. le duc d'Anjou ». Elle fut enterrée au cimetière des Saints-Pères le 17 mai. — Madeleine Têtelin mourut fille, à l'âge de 27 ans, et fut enterrée le 16 juil. 1648. — Quant à Nicole, elle épousa un de ses cousins, Elie Volant, marchand orfèvre, qui la perdit le 16 janv. 1656;

elle n'avait que 31 ans et quatre mois. — On vient de voir Gilles Têtelin qualifié : « peintre des bastiments du Roy »; on se rappelle que Guillet de St-Georges dit que Gilles avait été couché sur l'État du Roi Louis XIII, qui, très-satisfait de ses ouvrages, lui avait donné un logement au Louvre; on se rappelle aussi que j'ai dit plus haut (p. 1180) : « Il compta parmi les peintres du Roi », et je le vois agissant comme tel en 1615. Dans le compte des bâtiments de Marie de Médicis pour l'année 1615 (Arch. de l'Eup., KK. 193, fol. 216), je lis cet article :

« A Gilles Testelin (*sic*), peintre ordinaire du Roy, la somme de 30 l. tournois pour ses premières vacations d'avoit peint a Issy au jardin de lad. dame Royné unq pont de bois, de blanc de plomb, et deux fois de vert. » Il faut ne pas oublier que les maîtres peintres devaient faire tout ce qui était de la peinture, depuis l'histoire jusqu'au badigeonnage.

Venons aux deux fils peintres de Gilles Testelin. La *Biogr.-Michaud* dit à propos de Louis Têtelin : « On ne sait s'il fut marié. » Guillet de St-Georges dit qu'il se maria selon son goût, et qu'il n'eut point d'enfants. Guillet a raison. Ce fut en 1645, au mois d'aout, qu'il prit femme.

« Louis Têtelin (*sic*) peintre ordinaire du Roy fils de feu Gilles Têtelin, vivant aussi peintre ordinaire du Roy et de feu Marie Volant ses père et mère, » épousa « Marie Picart fille de feu Louis Picart marchand orfèvre à Paris et d'Anne Parise. » (Reg. de Charenton.)

Aucun enfant au nom de L. Testelin n'est enregistré parmi les baptêmes de 1646 à 1655. Louis avait trente ans à l'époque de son mariage, et environ quarante quand il mourut, le 19 août 1655. Sur le Registre de Charenton St-Maurice, je lis :

« Testelin vivant peintre du Roy et professeur en l'Académie Royale de peinture et sculpture a esté enterré au cymetierre St-Père, le 20^e jour d'aoust 1655. »

— « Marie Picart, veuve de Louis Testelin, peintre ord^e du Roy, âgée de soixante-trois ans, dem^r rue de Bussy », fit abjuration du calvinisme, à St-Sulp., le 17 déc. 1685. (Livre des abjurations, 1645-86. Arch. de l'état civil au Palais de justice.)

Guillet de St-Georges, qui lisait à l'Académie sa Notice sur Louis Testelin quand Henri Têtelin vivait encore en Hollande, où il était allé abriter sa conscience, inquiète au moment de la révocation de l'édit de Nantes, n'a laissé sur Henri aucun détail biographique. Dezaillier d'Argenville et ses copistes se sont contentés d'avancer qu'il mourut aux Pays-Bas, en 1695, âgé d'environ 80 ans. Aucun n'a connu son mariage et sa famille.

« Henry Testelin peintre du Roy et professeur en l'Académie Royale de peinture et de sculpture, fils de, etc., fit publier à Charenton, le 26 mars 1656 le troisième ban de ses banquilles, avec « Anne Loisel, demeurant à Guines pays reconquis, fille de défunt Jacques Loisel et de Jeanne Duilo sa femme. »

Le mariage dut suivre de près cette publication. Henri Testelin se maria à Guines, et amena bientôt sa femme de la Picardie à Paris, où, le 26 octobre 1659, elle eut *Marie*, tenue à Charenton, le 4 nov. suivant, par Louis du Guernier, peintre du R. *Rachel* lui vint ensuite (15 avril 1659). En 1663, Anne Loisel accoucha, probablement à Guines, de *Susanne*, qu'elle perdit le 16 mars 1680. Le 30 oct. 1674, H. Testelin perdit *François*, âgé de 10 ans; il n'était pas né à Paris. Testelin eut encore deux enfants : *Sébastien*,

présenté au temple par le peintre Sébastien Bourdon, le 11 nov. 1665, et *Henri*, qui, né en 1669, mourut le 20 déc. 1673, âgé de 3 ans et demi. Sébastien était mort le 17 juil. 1669. — On voit que H. Testelin eut au moins six enfants. Il eut la douleur d'en perdre cinq avant de quitter la France. Testelin signa tous les actes de naissance et de décès de ses enfants :

Rachel Testelin, qui fut marraine de Marie et de Rachel, fille de Henri, et qui, je crois, était leur grand-tante, mourut le 27 sept. 1666; l'acte de son inhumation ne dit pas son âge.

Louis et Henri Testelin, élèves de Vouet, après l'avoir été de leur père dans leur première jeunesse, ne furent ni également habiles dans l'art de peindre, ni également féconds. Louis, mort jeune, laissa un grand nombre d'ouvrages dans le genre historique, des dessins de différents genres, et jusqu'à des scènes familières et morales qui touchent à la caricature. On a gravé beaucoup d'après lui; le Cabinet des estampes de la Bibl. Imp. possède un recueil intéressant de pièces exécutées par différents artistes, qui font connaître sous toutes ses faces le talent de Louis Testelin. Ce peintre fit deux fois pour la communauté des orfèvres le tableau du *Mai*. En 1652, il donna à cette confrérie *Saint Pierre ressuscitant Tabitha*; en 1655, *Saint Paul et Silas*. Ce fut son dernier grand ouvrage; il obtint là un succès dont il jouit seulement pendant quatre mois.

Henri Testelin se fit connaître surtout par des portraits. Guillet de St-Georges a longuement décrit un portrait de Louis XIV exécuté par cet artiste. Ce fut Henri qui fit le portrait de ce Roi pour l'Académie, en 1648, à la demande des Académiciens eux-mêmes.

Lorsque Charles Le Brun eut l'idée de fonder une Académie de peintres et de sculpteurs, il consulta les deux Testelin, qui s'associèrent à son projet et firent beaucoup pour le mener à bien. Tout naturellement, les deux frères furent de la première formation (1648). L'aîné fut nommé secrétaire de l'Académie aussitôt que le corps fut définitivement constitué; son frère lui succéda le 27 juillet 1650. Celui-ci conserva cette fonction jusqu'au 10 octobre 1681, que l'Académie lui donna pour successeur Nicolas Guérin. Ce fut vers ce temps que, résistant aux instances du Roi, qui pressait les religionnaires d'abjurer le calvinisme, il quitta Paris pour La Haye, où il mourut, dit-on, le 17 avril 1695. Henri Testelin, auteur d'un livre, aujourd'hui rare, publié en 1680, et deux fois réimprimé (1696, 1770), dont le titre est : « *Sentiments des plus fameux peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture* », composa, selon M. de Montaignon, les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie*

Royale de peinture et de sculpture, qui sont en manuscrit à la Bibl. Imp. et à celle de l'Arsenal, et que M. Anatole de Montaiglon a publiés en 1853, chez Janet (2 vol. in-18). Tout le monde ne convient pas, avec le savant éditeur de ces Mémoires, qu'ils soient l'œuvre de Henri, et on lui oppose surtout quelques passages de cet écrit, où les deux Testelin sont fort loués. L'objection ne me paraît pas détruire la vraisemblance de l'opinion soutenue par M. de Montaiglon; il me semble certain, fort probable au moins, qu'une première rédaction des Mémoires fut faite par les Testelin, et que plus tard le manuscrit original étant tombé entre les mains d'un ami des auteurs, membre ou non de l'Académie, une dernière façon lui fut donnée avant que des copies en fussent faites.

— Quelques mots à présent sur Jacques Testelin, ce frère de Gilles, né le 24 ou le 25 juill. 1598. Il se maria âgé de 27 ans et demi :

« Sabmedy, cinquième jour » (de déc. 1626), « promesse entre Jacques Testelin (*sic*), paroisse St-Eust, et Marguerite Fontenaille. Espousez, le 13^e jr de fevrier, année 1627. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

Jacques Testelin eut au moins quatre enfants : 1^o *Jean* (26 janv. 1636); il fut tenu par son grand-père maternel, « Jehan de Fontenaille, gouverneur des pages de la grande écurie du Roy »; 2^o *Geneviève* (12 avril 1638); 3^o *Charles* (17 nov. 1640); 4^o un second *Jean* (29 janv. 1643). — Jacques Testelin perdit sa femme le 24 déc. 1648. Testelin, qui avait demeuré rue St-Honoré, demeurait alors « rue St-Denis, vis-à-vis St-Len St-Gilles ». (Reg. de St-Eust.) En 1648, J. Testelin se qualifiait « peintre ordre du Roy ». Je n'ai pu trouver l'acte de son décès.

2. TESTELIN (JEAN). ? — 1656.

« Le 12 aoust 1656, fut inhumé Jean Testelin, graveur en taille douce, décédé rue St-Jacques, à la *Reine du clergé*. » (St-Séverin.)

Ce Jean Testelin, dont je n'ai pu voir une pièce, était probablement parent de ceux que j'ai nommés plus haut. S'il était un des fils de Jacques, il mourut âgé de vingt ans, et c'est ce qui expliquerait pourquoi l'on ne connaît rien de lui.

THEOPHILE. — Voy. VIIC.

THÉORBE (Joueurs de) du Roi Louis XIV.

Avant l'année 1671, François Pinel avait la charge d'« ordinaire de la musique de la chambre pour le » Théorbe »; il s'en démit au profit d'un nommé Laurent Dupré que le Roi agréa,

« en considération de l'expérience que ledit Dupré s'étoit acquise en la musique et de son adresse à toucher le théorbe, et pour l'avoir entendu plusieurs fois dans les concerts qui ont esté faits pour le divertissement de Sa Majesté ». (Reg. du Secrétariat, an 1671, fol. 346; Bibl. Imp. Ms. S. fr. 2771-2.)

Laurent Dupré était déjà bien vieux quand il eut la survivance de François Pinel, car il était né en 1591. Il mourut, le lundi 25 mars 1680, « âgé de 89 ans ». Il demeurait rue des Fossés St-Germain. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

THÉA EXOT (MELCHISEDEC). 1692.

« Monsieur Thénenot, j'ay rendu compte au Roy du placet que vous avez présenté à Sa Majesté, mais Elle m'a dit qu'elle a laissé à Mr l'Archevesque de Reims l'entière disposition de ce qui regarde la Bibliothèque, et qu'aïnsy vous devez sans retardement exécuter les ordres qu'il vous a donnés de vous retirer. Cela n'empeschera pas que Sa Maj.

ne fasse considération de vos services, et ne vous fasse des grâces quand il s'en présentera l'occasion. Je suis, etc... Phélypeaux. » (Bibl. Imp., Ms. Clairamb^l 559, pièce 183.)

Le célèbre voyageur mourut peu de temps après son éloignement de la bibliothèque du Roi, à laquelle il avait été attaché.

THIANGE (CLAUDE DAMAS, marquis DE). 1695.

« Le 2 mars 1696, à St-Jacques du tant pas fut marié Messire Claude Damas, marquis de Thiange, colonel du régiment de Thiange, brigadier des armées du Roy et gentilhomme d'honneur de Monseigneur, fils de Claude Eléonor Damas, marquis de Thiange, et de feue Gabrielle de Rochecouart » (sœur de Mad. de Montespan, comme elle réputée pour son esprit et son exquise beauté). « veuf d'Anne Claire Thérèse de La Chapelle, et d^{lle} Geneviève-Françoise de Harlay de Bréval, fille de tén François-Bonaventure de Harlay, lieut. g^l des armées du R. et de Geneviève Fortia. » Le mariage fut célébré dans la chapelle de Mons^{sr} François de Harlay, archevêque de Paris, commandeur des ordres du Roi, oncle paternel de l'épouse, qui officia et donna la bénédiction nuptiale aux époux. L'acte est signé : « Damas Thiange, G. F. de Harlay-Bréval, Marie de Harlay, Fr. Archevesque de Paris, etc. »

Les dictionnaires géographiques donnent au village du Nivernais qui fut érigé en marquisat et qui appartenait aux Damas le nom de Thianges; tous les Thiange dont j'ai vu la signature supprimaient l's, se conformant peut-être à l'orthographe ancienne du nom qui ne l'admettait pas. Eléonor ou Léonor Damas signait même : Tiance; sa fille Gabrielle, qui épousa le duc de Nevers, neveu de Mazarin, signait comme lui. — Voy. MONTESPAN, NEVERS, ROCHECOUART.

THIERRY (JEAN). ?1669—1739.

Je sais peu de chose de ce sculpteur lyonnais, qui fut probablement élève de Coustou. Dans la neuvième travée de la chapelle du château de Versailles, on voit de lui un bas-relief représentant la *Vigilance* et l'*Eternité*. Ce morceau n'est ni meilleur, ni moins bon que tant d'autres qui l'avoisinent. A Notre-Dame de Paris sont deux figures de Jⁿ Thierry représentant : la *Pureté* et la *Virginité*. Thierry travailla longtemps à Madrid, où il alla, en 1721, avec son ami René Frémin. — Voy. FRÉMIN.

THOMASSIN (des).

1. THOMASSIN (FRANÇOIS). 1627.

Il avait le titre de *peintre du Roi*; où l'avait-il acquis? Il épousa Jeanne Mathieu, qui tint, à St-Nicolas des Champs, le 6 mars 1727, une fille de « Benoist Benoist, sculpteur, rue de Forez ». —

2. THOMASSIN (FRANÇOIS). 1634. — Un second François Thomassin, peintre comme le premier, ignoré comme lui. Le 14 juillet 1643, il épousa, à St-Roch, « Catherine Merlot, veuve en premières noces de défunt Hierosme Des Maisons, maître peintre à Paris ». Ce Thomassin se disait « peintre du Roy », et je n'ai point de raison pour lui refuser ce titre. — 3. THOMASSIN (PHILIPPE). XVI^e et XVII^e siècles. — Celui-ci est bien connu des amateurs d'estampes.

« Philippe Thomassin qui fut longtemps à Rome prit les loix du pays, abandonnant le sien; Il étoit un peu dur, mais il travailloit bien, Et de ce qu'il a fait Troye enfin le renomme. »

A dit de lui l'abbé de Marolles (*Livre des peintres et graveurs*). Philippe Thomassin étoit Champenois et natif de la ville de Troyes : « Il étoit un

peu dur » ne se rapporte point à son caractère, mais à sa manière passablement sèche, en effet, et d'une fermeté qui alloit jusqu'à la rudesse. Il alla à Rome après 1590 et s'y fixa. Ce fut là qu'il produisit un assez grand nombre de morceaux sur des sujets religieux et historiques, quelques portraits aussi, publiés en général à Rome, avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques. On croit qu'il vécut soixante-dix ans, mais on ne dit pas en quelle année il mourut. — 6. THOMASSIN (SAVOX I^{er}). — Mariette et les biographes qui se sont occupés de Simon Thomassin, le graveur en taille-douce, avancent qu'il étoit « neveu de Philippe Thomassin et fils d'un graveur en cachets ». Ce graveur en cachets, les biographes ne l'ont pas plus connu que Mariette. Il se nommait Simon Thomassin — c'est mon Simon I^{er} — et fut père du Simon que je nommerai : « Simon II ». Il épousa, je ne sais à quelle église et à quelle époque — on ne peut malheureusement tout apprendre, quelque peine qu'on se donne pour tout savoir — une fille nommée Françoise Barbier, dont il eut plusieurs enfants. Je n'ai pas vu les baptisaires des premiers, et entre autres celui de *Simon II*, qui vint au monde en 1655, ce qui sera établi tout à l'heure. Le 15 août 1657, Simon I^{er} fit baptiser, à St-Barthélemy, *Nicolas*. En 1669, il habitait dans l'intérieur de la Cité, sur la paroisse de St-Germain le Vieil; il présenta au baptême *Marguerite-Françoise*, née le 4 février 1661; *Vincent*, né le 28 janvier 1662; *Jean*, né le 9 mars 1663; *Claude*, né le 15 juillet 1664; enfin, *Anne-Marie* et *Anne-Françoise*, nées jumelles le 26 novembre 1666. Outre ces huit garçons et filles, le graveur en cachets eut une fille, *Anne*, qui dut naître vers 1652, si l'acte de son décès contient une bonne information au sujet de son âge. Il la dit morte, le 16 mars 1714, « âgée de soixante-deux ans ». Elle avait épousé Pierre Giffart, le graveur en taille-douce. — Simon I^{er} Thomassin est celui que j'ai mentionné plus haut, dans l'article consacré à Blarn. — 5. THOMASSIN (SIMON II). ?1655 ? — Ce Simon Thomassin, dont l'œuvre ou une partie de l'œuvre, pour mieux dire, forme un volume in-folio, conservé au Cabinet des estampes de la Bibl. Imp., étoit un assez habile homme. Il eut de la réputation et les amateurs ne le délaissent pas aujourd'hui. Il se maria, le 27 novembre 1684, à l'église de St-Germain l'Auxerrois. L'acte dressé à la sacristie de St-Germain le dit : « Simon Thomassin, âgé de 29 ans » (né par conséquent vers 1655), « graveur du Roy, fils de Simon Thomassin aussy graveur du Roy et de Françoise Barbier ». La fille qu'il épousa étoit « Geneviève Bailly, âgée d'environ dix-neuf ans, fille de défunt Jacques Bailly, vivant peintre du Roy et de Suzanne Bourgeois ». Les signataires de l'acte furent : le père et la mère de l'époux, « Pierre Giffart graveur du Roy et de son Acad. Royale, beau-frère du marié, Jacques Bailly, peintre du Roy, Nicolas Bailly aussy peintre du Roy, frères de la mariée, et Henry Dufour, marchand épiciier, dem^r rue de Bussy, beau-frère de la mariée ». Je ne sais laquelle des filles de Jacques I^{er} Bailly avait épousé ce maître épiciier. Geneviève Bailly ne fut pas moins féconde que sa belle-mère, Françoise Barbier; elle donna à son mari dix enfants : 1^o le 25 août 1685, *Geneviève*. (Dans l'acte de baptême de cette fille, son grand-père, Simon Thomassin, est qualifié, par erreur, « graveur en taille douce », c'est « graveur

sur métaux » qu'aurait dû dire le vicairé.) 2^o le 26 février 1687, *Simon-Henry*; 3^o le 30 mars 1688, *Marie-Gabrielle*; 4^o le 27 mars 1690, *Jean*; 5^o le 9 nov. 1693, *Charles-François*; 6^o le 21 déc. 1695, *Louise-Françoise*; 7^o le 29 avril 1697, *Nicolas-François*; 8^o le 10 nov. 1698, *Catherine*; 9^o *René-Bonaventure*, qui mourut le 16 déc. 1698; 10^o *Louise*, morte le 1^{er} avril 1699, « âgée de trois ans et demi », née, par conséquent, en 1696. S. Thomassin perdit très-jeunes deux de ses fils, Charles-François, le 15 avril 1697, et Jean, le 20 mars de la même année.

La *Biog.*-Michaud dit que Simon II Thomassin mourut, en 1732, âgé de 77 ans, « membre de l'Académie de peinture ». Je n'ai pu me procurer l'acte de son décès; mais si, en effet, il mourut à l'âge de 77 ans, ce dut être en 1732. Quant au titre de « membre de l'Académie de peinture » que lui donna le biographe, l'assertion est erronée. Simon II Thomassin ne fut point reçu à l'Académie. Ce fut son fils, Simon-Henry, que la compagnie admit dans ses rangs. S. Thomassin travailla quelque temps à Rome. — 6. THOMASSIN (SIMON-HENRY). 1687—1741. — Selon la *Biog.*-Michaud, qu'il faut réformer encore, Simon-Henry Thomassin naquit en 1688; on a vu plus haut que ce fut le 26 février 1687. Il fut reçu à l'Académie de peinture, le 27 nov. 1728, sur la présentation d'une pièce allégorique, gravée d'après Louis de Boulogne et dont le Cabinet des estampes de la Bibl. Imp. possède une épreuve. Entre autres morceaux il grava, vers 1738, le portrait au Diogène du Cardinal de Fleury. J'en ai parlé à l'article de Jacques Autreau, le peintre-poète. S.-H. Thomassin mourut le dimanche 1^{er} janvier 1741, à six heures du matin, aux galeries du Louvre, graveur du Roy, garçon, âgé de cinquante-quatre ans environ, dit l'acte d'inhumation. (St-Germ. l'Auxer., mardi 3^e janv. 1741.) — 7. THOMASSIN (NICOLAS-FRANÇOIS). 1697— ? — L'acte d'inhumation de Simon-Henry dit que furent présents à la cérémonie « Nicolas Thomassin, peintre du Roy, son frère, et Nicolas Le Brasseur, marchand papetier, beau-frère du défunt ». Ce Nicolas Thomassin est le Nicolas-François que nous avons vu naître le 29 août 1697. Il eut le titre de « peintre du Roy », et je ne sais quelles œuvres le lui méritèrent. Je ne connais rien de lui et ne vois pas qu'on ait cité de ses ouvrages. — 8. THOMASSIN (VINCENT). 1662— ? — Né, comme on l'a vu, le 28 janvier 1662, fils de Simon 1^{er}, il fut graveur. Je vois sa signature : « V. Thomassin », au bas des actes mortuaires de sa sœur Anne Thomassin, femme de P. Gillard (1714), et de P. Gillard lui-même (1723). — 9. THOMASSIN (CHARLES-FRANÇOIS). 1693. — Nous l'avons vu baptisé, le 9 nov. 1693, fils de Simon II et de Geneviève Bailly. Il fut marchand enlumineur, établi rue de la Bûcherie. Il eut plusieurs enfants, dont il perdit trois dans la seule année 1736 : Nicolas, 29 mai; *Gabriel*, âgé de 7 ans 1 2, 20 août; Pierre-Denis, âgé de 4 ans et quatre mois, le 14 septembre. (Reg. de St-Séverin.) — 10. THOMASSIN (LOUIS). 1633—40. — Graveur sur métaux et peut-être parent du graveur en cachets, Simon 1^{er}. Il est inscrit parmi les graveurs sur pierres et sur métaux autorisés comme maîtres de leur art à exercer à Paris, par arrêt de la Cour des monnaies du 22 juillet 1638. Il avait épousé, en premières noces, « Marguerite Vitiér »; il eut pour seconde femme « Anne Aus-

sier ». De la première il eut un fils qu'on nomma « Claude », le 19 mai 1633, et une fille, « Jeanne », baptisée le 24 mai 1637. Anne Aussier lui donna, le 20 août 1640, *Edmée*. Louis Thomassin demeurait place aux Vaux. (Reg. de St-Jacques de la Boucherie.) — 11. THOMASSIN (LOUIS). — Il existe un assez grand nombre de petits portraits, fort médiocres d'exécution, signés : « L. Thomassin, graveur du Roi ». Ce graveur était-il de la famille des Simon? Je n'ai pu m'en assurer; je n'ai trouvé aucun acte qui me l'ait fait connaître. Peut-être était-il un fils de Simon 1^{er}, né avant Simon II^c. — 12. THOMASSIN (TOMASO-Antonio VISENTINI, dit au Théâtre-Italien). — Il s'acquit une grande réputation d'esprit sous le masque d'Arlequin. — 13. THOMASSIN (FRANÇOIS). 1739. — Graveur sur métaux et marchand papetier. Il épousa une Française Gaultier et demeurait rue Montmartre, où, le 25 oct. 1739, sa femme mit au monde une enfant, qui fut baptisée à St-Eustache, le lendemain, et nommée *Marie-Jeanne*. Cette fille vécut un jour et fut enterrée le 27 octobre. — *Voy.* BAILLY, BLART, GIFFARD, VISENTINI.

THORIGNY. — *Voy.* MATIGNON, p. 849.

THORILLIÈRE. — *Voy.* LA THORILLIÈRE.

THOU (Quelques-uns des DE).

Le 20 avril 1574, à St-Germain l'Auxer., « Noble homme maître Augustin de Thou, conseiller du Roy en son conseil privé et son avocat en la court de parlement », fut parrain d'un fils de Jean de Neuf-Germain, clerc de M. Christophe de Thou. Le 22 sept. 1575, un autre fils de ce Neuf-Germain fut tenu par « Jacques de Thou et Anne de Neufville, femme de noble homme Christophe-Auguste de Thou, gentilhomme ord^{re} du R. et G^d maître des eaux et forêts de l'île de France ». — Dimanche 22 avril 1590, fut enterré, dans l'église de St-André des Ares, en la chapelle du feu président de Thou, Jehan-Auguste de Thou, fils de Christophe-Auguste de Thou, Grand-m^e des eaux et forêts de France, sieur Du Plessis.

« Le lundi 9 nov. 1598, fut apporté de l'église Nostre Dame de Paris le corps de reuerend père en Dieu, Messire Nicolas de Thou en son vivant euesque de Chartres, et fut led. corps accompagné jusques en l'église Monsieur Saint André des Ares par Messieurs du chapitre de N^{tre} Dame et M^e l'enquesse de Noyon faisant Office, et fut inhumé en la chapelle des sieurs de Thou, avec ses membres et parents led. jour et an. »

« Le mardy 28^e sept. 1594, fut baptisé » (à St-Germ. l'Auxer.) « Augustin, fils de noble hom. Messire Christolte Auguste de Thou, chevalier, gentilhomme ord. de la maison du R., seig^r du Plessis, Grand maître, général réformateur des eaux et forêts, et de dame Anne de Neufville, sa femme; les parrains reuerendissime père en Dieu Nicolas de Thou, euesque de Chartres... »

« Le 11 sept 1604, fut baptisé à St-André des Ares, François fils de Jacques-Auguste de Thou, présid^t au parlement de Paris, et de dame Gasparde de la Chastre; parrain S. E. François de Joyeuse Cardinal de Sa Sainteté... L'enfant était né le 24 août 1604. »

— Le 17 juillet 1609, Bapt. de *Jacques-Auguste*, fils de Jacques-Auguste de Thou, président, etc. Cet enfant mourut le 21 janv. 1622 et fut apporté de St-Nicolas du Chardonnet à St-André, où il fut inhumé, le 22, dans la chapelle de MM. de Thou. — 7 juillet 1611, Bapt. de *Marie*, fille de J.-Aug. de Thou; marraine « Marie de Bourbon damoiselle de Montpensier ». — 16 nov. 1614, Bapt. de *Ga-*

briclé-Henriette, fille de Jacq.-Auguste de Thou, président, etc. — « Gaspard de La Chastre, femme de Jacq.-Aug. de Thou, conseiller d'État, directeur des finances, par cy-devant président en la court de parlement », décéda le 4 juillet 1616 et fut inhumée le lendemain. (St-André.)

— « Le mardy huitieme jour de may 1647 fut inhumé en l'église St-André à neuf heures du matin, en la cour de sa chapelle M^r Jacques-Auguste de Thou cons^r du Roy en ses conseils d'estat et priné et président en la cour qui estoit decédé le jour précédé en sa maison, enuiron une heure après midy, en présence de plusieurs notables personnes comme le reuerend père dom Ogier prieur des chartraux ; M^r Pierrot, conseiller à la cour ; M. Boucil ; M. Rigaut aduoat et plusieurs autres deuant lesquels il déclara que tout ce qu'il auoit escrit, qu'il le remettoit au jugement et censure de l'église catholique, apost. et romaine, en suiuant le discours qu'il m'auoit tenu à moy sousbiu-vicairé » (ce vicairé se nommait Pierre Botier) « parlant à luy le samedi 6^e jour de ced. moys, après luy auoir donné et administré les sacrements, le jedy de l'Ascension quatrième de ced. présent mois, en sa chapelle, quoique grandement infirme de corps, mais feruent et vigoureux d'esprit et d'entendement. *Ego vidi ego audivi et ut testis omnibus significo*. Et ce mesme jour huitiesme, fut rapporté le corps de ma dame sa femme de sa maison de Villebon ou il l'auoit fait transporter, le jour de feste de la Magdelaine de l'année dernière, pour y estre inhumé selon le dessein du defunct. *Anima eorum requiescat in pace*. » (St-André.)

— Le 7 mars 1636, François-Auguste de Thou, cons^r du R. en ses conseils et maître ord^e des requêtes de son hôtel, et Jacques-Auguste de Thou, abbé commendataire de l'abbaye de Bonneval, dent à Paris, rue des Poitevins, paroisse St-André des Arcs, donnèrent, chez Demas, not., un reçu de la somme de 5,655 l. 10 sols tourn. qui revenait à ces deux frères pour leur part contributive « au sol la liure » de 12,663 liv. 6 sols 8 deniers, qui leur était due par Jean de Lauzon, ci-devant maître des requêtes et président au grand conseil. Ce reçu mentionne une sœur de MM. de Thou, *Marie*, qui avait épousé René Du Bellay, Comte de La Feuillée. La pièce est signée, en caractères minces, liés les uns aux autres et de la hauteur de 12 millimètres, « François-Auguste de Thou, Jac de Thou abbé de Bonneval ». (Arch. de M. Le Monnier, notaire.) — Jacques-Auguste de Thou, né le 17 juill. 1609 ou, du moins, baptisé ce jour-là, et que nous venons de voir : abbé de Bonneval, passa un acte le 18 fév. 1643, chez le prédécesseur de M. Galin, notaire. L'étude de M^e Defresne garde un « inventaire fait à la requête de M. Jacques-Auguste de Thou, après le décès de M. Louis-Auguste de Thou » (12 oct. 1672). Jacques-Auguste II^e de Thou mourut, « âgé de soixante-huit ans », le 26 sept. 1677, en sa maison rue du Pot-de-Fer, et le 27, présenté à St-Sulpice, il fut conduit à St-André des Arcs, où l'accompagnerent « M^e Gilles Le Mesle prestre et Michel Roberdeau secretaire dud. sieur defunct », qui était « conseiller du R. en ses conseils, cy-devant Président au parlement et Ambassadeur pour Sa Maj. en Hollande ». (Reg. de St-Sulp.)

THURIN (THOMAS). 1606—29.

Maître sculpteur ; il demeurait rue de la Cordonnerie, époux de « Jehanne Boulanger », qui lui donna trois enfants, dont le premier naquit le 10 oct. 1606. Th. Thurin, « vianant maître sculpteur du Roy », décéda, rue du Rempart, le 5 déc. 1629. (St-Roch.) Son fils Louis est dit « garde des anti-ques et marbres du Roy, en son chasteau du Lou-

vre, le 23 mai 1630, au bapt. d'une de ses filles. (St-Eust.) Il demeurait rue des Petits-Champs.

THYM, symbole révolutionnaire. 1797.

« On a célébré hier l'anniversaire du 14 juillet, et on a joint à cette fête pour laquelle on n'a rien épargné, une pompe funèbre en l'honneur de tous les citoyens morts en Italie. Le rendez-vous étoit chez le général Baraguey-D'hilliers, d'où l'on devoit partir pour aller sur la place St-Marc où étoit le cortège. Quel a été mon étonnement, lorsque je vis à une partie des officiers de la marine qui avoient en ordre de s'y trouver, une *branche de thym*, symbole de cette *Montagne*, en vénération parmi quelques *Frères et Amis*. De leur en témoignai mon mécontentement, et plusieurs la quittèrent. Il n'en est pas ainsi du citoyen Sibille, cap^e de frégate, qui, dès le matin, avoit envoyé chercher la farigoulette, en terre ferme, pour faire ce beau cadeau aux officiers. C'est un *exclusif*, muni de certificats de chirurgiens pour ne pas s'embarquer, quoique jouissant d'une bonne santé. Cet officier est au moins inutile, etc. » (Lettre d'Emmanuel Perrée, chef de division commandant la marine de l'Adriatique.)

Cette lettre, datée de Venise, le 27 messidor an v^e (15 juillet 1797), fut adressée au général Le Large, command^t des armées à Toulon. (Arch. de la Mar.) Je n'ai vu nulle part ailleurs que le Thym fût le symbole de la Montagne révolutionnaire. Les Provençaux nomment le serpolet et le thym : farigoule ou farigoulette. Le cap^e de frégate Sibille commandait la marine française dans l'Adriatique avant que Perrée, capitaine de vaiss. chef de division, fût chargé de ce commandement. La persistance des officiers, dont il est parlé dans la lettre citée ici, à porter des emblèmes montagnards, étoit d'autant moins pardonnable qu'un décret du 2 ventôse an iv (20 février 1795) prescrivait « la démolition des monuments en forme de Montagne élevés » dans toute l'étendue de la République ». (Dalloz, Répertoire de législation, t. 32, p. 424.)

TILLADET. — Voy. CASSAGNE.

TIRIOT (JEAN). 1622-42.

« ... La despense de la Bibliothèque dud. hostel » (l'hôtel de Richelieu, voisin du Palais Cardinal) « dont les fondations sont jetées, laquelle je prie M. de Noyers de faire achever soigneusement, suiuant les deuis et dessins arrestés avec Tiriot, maistre maçon. » (Testament du Cardinal de Richelieu ; 23 mai 1642.)

Ce Tiriot avait prénom Jean ; il est nommé Tirol dans des lettres patentes du 7 mai 1631, mentionnées ci-dessus, art. de Jacques LE MERCIER, l'architecte. Par une fatalité qui s'attache à son nom, J. Tiriot, nommé Tirol par le copiste des lettres de 1631, est dit : « Jean Tiraou » dans l'acte du baptême de Jehan Guillain (30 mai 1622) ; il est nommé « Jehan Thiriot » et qualifié « m^e masson-architecte » dans l'acte du baptême de Denise de La Bruyère. J^e Tiriot étoit entrepreneur ; il fit exécuter pour le Cardinal et le Roi des travaux considérables. — Voy. GUILLAIN, 2. LA BRUYÈRE, MERCIER (Le), MÉTÉZEAU.

TITON DU TILLET (ÉVRARD). 1677—1762.

L'auteur du *Paruasse français* que rendit célèbre son goût éclairé pour les lettres et les arts, et que des bienfaits nombreux recommandent au souvenir des artistes, et surtout à celui des lettrés, se retira, à la fin de sa vie, dans un hôtel qui lui appartenait, au faubourg St-Antoine, hôtel remarquable par un salon magnifiquement décoré de peintures, œuvres des maîtres les plus renommés. Il mourut dans cette

maison, le 26 déc. 1762, et fut présenté après son décès à l'église Ste-Marguerite :

« Le 28 décembre 1762, Messire Evrard Titon du Tillet, chevalier, ancien maître d'hôtel de Madame la Dauphine, mère du Roy, et ancien commissaire provincial des guerres, garçon, âgé de quatre vingt six ans, décédé la surveillance en son hôtel, rue de Montreuil, a été transporté de cette église en celle des dames hospitalières de St-Mandé, en présence de Messire Daniel Jacques Titon, conseiller du Roy en ses conseils, maître ordinaire de sa chambre des comptes, son neveu et son exécuteur testamentaire; de Messire J^e Bapt. Maximilien Pierre Titon, conseiller au parlement son petit neveu, de Messire J^e Bapt. Maximilien Titon conseil^r en la grand'chambre du parlement, son neveu; de Messire Daniel Augustin Titon, conseil^r au parlement son petit neveu. (Signé) Titon, Titon d'Orgery, Titon de Viloteau, Duhamel Du Monceau, Bellanger vie^{re}. »

Duhamel du Monceau, le savant agronome, l'inspecteur général pour les bois de la marine, et membre de l'Académie des Sciences, survécut vingt ans à son ami du Tillet. — Evrard Titon voulut être enterré dans l'église d'une maison religieuse qui le reconnaissait pour un de ses plus assidus bienfaiteurs. C'était Titon du Tillet qui avait acheté, à St-Mandé, la maison qui avait appartenu au surintendant Fouquet; il l'avait donnée aux Hospitalières de Gentilly, qui venaient s'établir à St-Mandé. — Largillière fit de Titon du Tillet un portrait que grava Petit en 1730, c'est-à-dire quand l'original était dans sa soixante-troisième année. La planche de Petit, fort estimable assurément, fut renouée et gâtée par un ouvrier mallable, aux ordres d'un marchand qui voulut faire entrer le portrait de Titon dans une de ses collections. Au bas de ce portrait, on lit que Titon naquit en 1677; je n'ai pu vérifier cette assertion, qui ne se trouve point d'ailleurs dans le Moréri de 1769. — *Voy.* I. **AUTREAU.**

TOCQUÉ (Luc).

? 1674—1710.

(Louis).

1696—1772.

Vers la fin du xviii^e siècle, était établi rue Montorgueil un habile peintre d'architecture, nommé Luc Tocqué. Cet homme avait épousé Madeleine Tiquet qui, le 19 novembre 1696, lui donna *Louis*, baptisé le 22, ayant pour parrain « Jean Le Moyne, peintre du Roy et valet de chambre de Monsieur », et pour marraine « Geneviève du Chauffour, femme de Claude Tierceleau, m^e peintre ». (St-Bast.) Le petit Louis Tocqué perdit sa mère le 21 avril 1705, c'est-à-dire quand il n'avait pas encore neuf ans. La bonne dame avait 50 ans au moment de son décès; elle avait donc quarante-deux ans lorsque Louis vint au monde. Luc Tocqué avait dix ans de plus que sa femme, et il était âgé de cinquante-deux ans en 1696. Il ne survécut que cinq ans à Madeleine et, le 3 avril 1710, il rendit son âme à Dieu. Qui s'intéressa au petit Louis Tocqué? Probablement sa sœur, qui avait épousé un certain Barthélemy, chirurgien à Paris, lui tint lieu de mère. Probablement aussi Jean Le Moyne, son répondant devant l'Église, songea à lui donner un état, lui mit le crayon à la main, puis le confia à Nicolas Bertin. Louis perdit bientôt son parrain (3 août 1713). Il était joli garçon, très-bien fait et fort élégant, si l'on s'en doit rapporter au portrait de lui, que nous avons de la façon de Jean-Marc Nattier, son ami, qui plus tard devint son beau-père. Le talent de Tocqué se développa assez vite. Le genre auquel il s'adonna particulièrement, le portrait, lui fit un nom; aussi, en 1734 (30 janvier), l'Académie de peinture, qui l'avait agréé en

1731, l'admit dans son sein, ce qui lui permit d'exposer aux regards du public des ouvrages agréables qui contribuèrent beaucoup à sa fortune à venir. Il avait trente-huit ans alors, et il était encore garçon. Le désir du mariage ne le pressait pas; il jouissait tranquillement de ses succès d'artiste et d'homme du monde; il voyait fréquentés par les gens de la cour ses ateliers de la rue des Deux-Portes (1734), de la rue Neuve-St-Eustache (1743), de la rue de Cléry (1747), et ne se hâta point de se décider quant au choix d'une femme. Enfin, J^e-Marc Nattier, qui avait cinq filles, lui donna l'aînée, Marie-Catherine-Pauline, jeune personne de vingt ans et demi, un peu jeune peut-être pour un mari élégant encore, encore beau sans doute, mais qui avait cinquante et un ans. Le mariage fut célébré, le 7 février 1747, à St-Roch, en présence de Pierre Merelle, peintre, rue Phélicpeau, de Vincent de Lussignan, chevalier de l'ordre de St-Lazare, commissaire des galères, et de Pierre de Boncourt, architecte de M^g le Grand prieur de France.

Louis Tocqué eut de son mariage une fille, dont je n'ai pas trouvé le baptistaire; elle épousa Claude Martinot, de la famille des célèbres horlogers. Tocqué quitta la rue de Cléry et s'établit, en 1751, rue St-Honoré, coar des Jacobins. Il resta là jusqu'en 1759, que le Roi le logea aux galeries du Louvre, à son retour de Pétersbourg et de Copenhague, où il était resté pendant l'année 1758. C'est au Louvre qu'il mourut, le 10 février 1772, à âgé de soixante et dix-sept ans, époux de Marie-Catherine-Pauline Nattier. Il fut enterré par le clergé de St-Germ. l'Auxer, et accompagné par son gendre Martinot et son ami Pierre-Joseph Gacalette, ancien conseiller au grand conseil de Pondichéry. Il était alors conseiller de l'Académie Royale de peinture, et associé de l'Académie de Copenhague. — Louis Tocqué a quelques bons portraits aux Musées de Versailles et du Louvre. Un des meilleurs est celui de la Reine Marie Leczinska qui porte sa signature : « L. Tocqué, 1740. » Au sujet de cet ouvrage, dans les papiers des bâtiments du Roi (Arch. Imp., liasse : 1698-1757), j'ai trouvé la mention d'une somme de 3,300 livres ordonnée, le 25 mars 1742, « pour faire, avec 6,000 livres portées par ordre du 25 mars 1740, le parfait paiement de 9,300 livres accordées par le Roy au s^r Tocqué, peintre, pour son paiement du *portrait de la Reine qu'il a fait en deux copies* ». Il est à présumer que la répétition du portrait qui est au Louvre fut envoyée à la cour du Roi de Pologne. — *Voy.* I. **LE MOYNE (JEAN), NATTIER.**

TOIRAS (JEAN DE ST-BONNET, seigr de).

? 1585—1636.

J'ai peu de chose sur ce Maréchal de France qui, étant au service du duc de Savoie, et assiégeant Fontanella dans le Milanais, fut tué d'une mousquetade, le 14 juin 1636, selon son historien Michel Bandier. Les vieilles Archives de la guerre conservent quelques pièces concernant cet officier, dont la carrière militaire fut glorieuse. Un de ces documents nous apprend que le Maréchal de Toiras fut, par lettres du 30 oct. 1632, nommé gouverneur et lieutenant général pour le Roi dans la province d'Auvergne, après « le décès nagnères advenu » du Maréchal d'Effiat. (Vol. 14, p. 34.) Le Roi avait promis aux enfants du Maréchal d'Effiat de leur faire payer cinquante mille écus par celui qu'il pourvoi-

rait du gouvernement d'Anvergne; le 21 décembre 1632, il déclara le Maréchal de Toiras de cette obligation, et paya la somme convenue aux héritiers de M. d'Effiat. Une pièce numérotée 30 dans le vol. 14 que je cite donne à Jean de St-Bonnet les titres suivants : « Lieutenant général pour le Roi en son armée d'Italie, Ambassadeur extraordinaire en Italie. » Le Maréchal était alors chargé, avec Servien, de négocier la paix dans l'Italie, la Valteline et les Grisons. La pièce n° 30 est datée de Turin, « le 24^e jr d'auril mil six cens trente-deux ». Le 31 octobre de cette même année,

« le Roy estant à Thoulouze, ayant seen le desir qu'à le s^r Mareschal de Toiras de voyager quelque temps en Italie et en Allemagne, ce que les ordonnances luy defendent d'entreprendre sans le congé exprès de Sa Majesté, attendu mesme le rang qu'il tient en ce Royaume à cause de la qualité dont il luy a plu l'honneur, Sa Majesté voulant bien et favorablement traiter led. s^r Mareschal de Toiras, en toutes occasions, luy a bien volontiers permis et permet d'aller avec son train, durant l'espace d'une année en telles provinces et villes d'Italie et d'Allemagne que bon luy semblera. » (Vol. cité, p. 175.)

TOPINAMBAS ou TOPINAMBOUS. 1613.

Le Rév. Père Claude d'Abbeville, prédicateur capucin, a écrit l'*Histoire de la mission des Pères capucins en l'isle de Maragnan et terres circonvoisines*; son livre, composé en 1613, fut publié en 1614 (in-12, Paris, François Huby, rue St-Jacques), et l'on peut croire que ce fut avec succès. L'ouvrage est devenu assez rare; la Bibl. Imp. en possède un bel exemplaire, relié en vélin, sous la cote : O. 1766. L'historien raconte comment trois navires, armés à Cancale, pour porter les lumières de la foi aux sauvages de Maragnan et tout préparer pour l'établissement d'une colonie dans ce pays déjà reconnu par Riffaut, des Vaux et de la Ravardière, partirent, le 19 mars 1612, à six heures du matin. Il nomme ces navires qui, outre leurs équipages, emportaient un certain nombre de gentilshommes français, curieux de vérifier les récits faits par Des Vaux et la Ravardière, au retour d'un précédent voyage; désireux aussi de contribuer à la fondation de la colonie où devait flotter le pavillon de la France, bénit au départ par l'évêque de St-Malo. Ces bâtiments, le *Régent*, la *Charlotte* et la *Sainte-Anne*, étaient commandés, le premier, qui avait le titre d'Amiral, par Messieurs François de Rasilly et Daniel de La Touche, seigneur de La Ravardière; le second, par Nicolas de Harlay, baron de Saucy¹; le dernier (une patache), par le chevalier Isaac de Rasilly, frère de François². Je n'ai pas l'intention de

¹ La Relation du P. Claude d'Abbeville dit tout simplement que la *Charlotte* était commandée par le « baron de Saucy ». Une généalogie des Harlay, de la branche de Saucy, me fait connaître que « Nicolas de Harlay, baron de Maule, seigneur de Saucy, etc. Surintendant des finances et des bâtimens, premier maître d'hôtel du Roi, colonel général des Suisses, chevalier des ordres du Roi, mort le 19 oct. 1629, eut de Marie Moreau plusieurs fils : « Jacques, mort jeune, Nicolas, baron de Maule et de Saucy, tué au siège d'Ortendo, en 1601, Achille, qui fut évêque de St-Malo, enfin Henri, qui, après avoir fait la guerre, se retira à l'Oratoire en 1627. » Ce dernier est le seul des Saucy qui pût être le compagnon de Daniel de La Touche et des Rasilly.

² Le R. P. Claude dit que la patache était conduite par le chevalier de Rasilly; or le chevalier était Isaac et non Claude, comme l'a pensé M. Léon Guérin (*les Navigateurs célèbres*, p. 315). Isaac était le frère puîné de François, Claude était le second frère de celui-ci. François et Claude se marièrent; Isaac entra dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem et devint commandeur.

donner ici en abrégé l'histoire du voyage de la petite escadre et celle du séjour des aventuriers et des missionnaires à Maragnan, où, selon le R. P. Claude, tout réussit selon les désirs pieux des conquérants chrétiens; je ne veux parler que d'un fait, la venue en France de quelques sauvages Topinambas, qui furent amenés par François de Rasilly et le Père Claude d'Abbeville, à la demande des principaux de l'île, « pour faire hommage et offrir leur service au Roy de France très-chrétien, au nom de toute leur nation, à ce que Sa Majesté les reçut en sa protection comme ses vrais sujets de cette nouvelle France équinoxiale ». François de Rasilly, qui devait revenir à Maragnan comme gouverneur unique de la colonie qui, mise sous le double commandement de Daniel de La Touche et de Rasilly, La Ravardière se désistant de la part d'autorité que lui avait déléguée la Reine régente Marie de Médicis; François, montant le *Régent*, parti, le 1^{er} décembre 1612, du fort St-Louis, et après une navigation que le naufrage fut au moment de couronner, arriva, le 16 mars 1613, dans les eaux du Havre-de-Grâce. Quand la tourmente qui avait mis en péril de mort tout l'équipage du *Régent* fut un peu apaisée, Rasilly, le Père Claude et les six sauvages Topinambas débarquèrent au Havre, d'où ils partirent pour Rouen, et de là pour Paris, où ils arrivèrent le 12 avril. Ce fut à l'église des Capucins du faubourg St-Honoré que se rendirent le capitaine Rasilly et les « Ambassadeurs des Maragnans »; là « se trouva un grand nombre de personnes de qualité qui rendoient témoignage du contentement qu'ils avoient de la sainte et heureuse conquête faite par les pieux envoyés de la Reine de France, estant tous bien ayses de voir ces pauvres sauvages reustes de leurs beaux plumages et tenant leur *Maraca* » (une sorte de hochet fait d'un fruit sec rempli de petits cailloux et de graines sèches; cet instrument leur servait pour accompagner leur chant ou pour marquer le mouvement de leur danse).

Des six Indiens amenés par Fr. Rasilly, trois moururent avant le temps marqué pour la cérémonie du baptême qui devait être administré à tous le même jour. Le premier, *Carypyra*, malade depuis le 22 avril 1613 d'un catarrhe, baptisé le 28 par le Père Claude d'Abbeville, « sous le nom de François » eut la foblation du s^r François de Rasilly », mourut le 29 avril. Le second, nommé *Patoña*, tomba malade le 29 avril, fut baptisé le 4 mai « souz le nom de Jacques », qui était celui du Cardinal Du Perron, et décéda, âgé de 16 ou 17 ans, le 6 mai, dans l'habit « du séraphique Saint François ». Le troisième, appelé *Mawen*, garçon de vingt-deux ans ou environ, baptisé sous le nom d'Antoine, mourut aussi, le 6 mai 1613, dans une robe de capucin indigne. Après avoir dit la mort toute religieuse des trois sauvages que je viens de nommer, le R. P. Claude décrit la cérémonie et fête qui furent célébrées le 24 juin 1613, dans l'église des capucins du « faubourg St-Honoré-lez-Paris, pour le baptême de *Itapoucou* (38 ans), *Onaroyio* (22 ans) et *Iapouay* (20 ans). Le baptême eut lieu vers les quatre heures du soir, la Reine Mère étant marraine des trois Topinambas, dont fut parrain le jeune Roi Louis XIII. Le récit du bon Père (p. 365-72) est confirmé par un acte authentique, inscrit au registre de la paroisse de St-Roch, et dont voici le texte en son entier :

« Le jour de St Jehan Baptiste vingt quatri^{me} juin, en l'au mil six centz treze (*sic*) furent baptisés dans l'église

des Capucins de cette ville de Paris, trois sauvages du pays des Toupinambaults, par Monseigneur le Révérendissime Henry de Gondy évêque de Paris, par le commandement duquel moy vicaire de l'église St-Roch, fondée aud. faubourg, ay assisté, et pour accomplir les cérémonies du baptême desd. sauvages ay porté l'eau baptismale et ensemble les saintes huilles, de lad. église St-Roch, et furent lesd. sauvages nommés tous trois Loys, par nostre bon prince et Roy très chrestien Loys treizième Roy de France et de Navarre; et la marceine (*sic*) qui honora de sa présence lesd. sauvages fut Marie de Médicis, Roynie régente de la couronne et Royaume de France, mère dud. Loys et veufve de feu Henry de Bourbon quatrième de ce nom, Roy de France. Et après que mond. Seigneur l'Evesque de Paris eut baptisé les susd. sauvages, me commanda de les escrire sur le registre des baptisaires de lad. église St-Roch, ce que j'ay fait, comme il apert, et furent lesd. sauvages amenés à Paris par les bons pères capucins qui sont allez avec Monsieur de Razilly planter la foy en leur pays; et après avoir esté baptiséz sont demeurez à Paris 8 ou 10 mois avant que de retourner en leur pays.

Le R. P. Claude d'Abbeville, pour exciter l'intérêt et satisfaire la curiosité de ses lecteurs, n'oublia point de joindre à sa relation les portraits des six sauvages apportés en France par le *Régent*. Ces portraits, sans noms d'auteurs, gravés sur cuivre et d'un burin assez fin, ne sont pas sans mérite, et sont pour le livre du vénérable missionnaire un ornement précieux. Le premier titre du volume est un frontispice bien composé, d'une exécution fine et d'une main qui est probablement celle de l'auteur des six portraits des Topinambous. Je n'oserais me hasarder à dire auquel des artistes qui travaillaient alors dans la manière de Thomas de Leu, de Briot ou de Pierre Firens doit être attribuée l'illustration de l'ouvrage de Claude d'Abbeville; je remarquerai seulement que Pierre Firens publia, en 1613, une planche assez grande où figurent les six sauvages bien vêtus à la française, mais la tête couverte de plumes de perroquet, agitant leurs maracas et exécutant une des danses de leur pays. Cette pièce, qu'on peut croire du travail de Firens, car elle est tout à fait dans le goût de ce maître, inférieur à Thomas de Leu, a un grand rapport d'exécution avec le frontispice et les petits portraits qui ornent l'histoire de la mission des Pères capucins. Au bas de cette représentation des Topinambous, placés par le dessinateur sur deux étages, on lit : « Ce sont icy les vrais portraits des sauvages de l'isle de Maraguan appelés Topinambous amenez au très chrestien Roy de France et de Navarre par le s^r de Rasily, en la présente année 1613, où sont représentées les postures qu'ils tiennent en dansant. » Joachim Du Vert pinx. P. Firens exc. » L'image de Firens ne fut pas la seule à laquelle donna lieu la présence des sauvages à Paris; Michel de Mathonnière, marchand d'estampes, rue Montorgueil, à la *Corne de daim*, publia une grande gravure en bois, assez grossièrement faite — de celles qu'on vendait deux ou trois blancs dans les rues et carrefours des villes — et qui montre « le baptême des trois Sauvages ou Topinambous (*sic*) qui furent baptisés en l'église des Capucins par Monsieur l'Evesque de Paris et nomméz par le Roy Loys treizième, le jour St-Jean Baptiste 1613 ». La Bibliothèque Impériale possède une épreuve de cette pièce et une de celle que Firens exécuta d'après Joachim Du Vert. (*Histoire de France*, vol. 1610 — 13.)

TORÉ DE PODEXTORÉ (JONAS). — *Loy* AMBASSADEURS DE SIAM, RIGINE.

TORNY (ET STACHE DE).

1657.

Il prenait le titre de « peintre ordinaire du Roy ». Il avait épousé Geneviève Dillon ou Dilloy, et, le 9 sept. 1657, il fit baptiser, à St-Sulpice, *Nicolle*, que tint sur les fonts Jean Girard Locumant, peintre. L'abbé de Marolles n'a pas connu ou n'a pas cru devoir mentionner cet artiste, qui travailla probablement dans quelqu'un des châteaux royaux, et dont les ouvrages, sans signature, se voient peut-être encore quelque part, attribués à quelque peintre en renom. Je ne suis à quelle époque mourut Eustache de Torny.

TORO ou TUREAU (PIERRE=J^e-B^e.=BERNARD).
XVII^e et XVIII^e siècles.

Me voici en présence d'une difficulté que je n'ai pas l'espoir de résoudre d'une manière définitive. On connaît un assez grand nombre de dessins d'ornements et de cartouches, fins, spirituels, délicats et d'un joli goût, gravés par Honorat Blanc d'après J.-B. et B. Toro. Bernard Toro, très-connu des amateurs, et dont Nägler dit qu'une de ses œuvres fut publiée à Aix, chez Papillon, eut-il un frère nommé Jean-Baptiste ou Joseph-Benoît Toro, qui dessinait dans la même manière que lui, et eut pour graveur H. Blanc, comme Bernard? ou bien Bernard Toro avait-il un premier prénom dont l'initiale était un J, Jean, Joachim ou Joseph? Le cabinet des estampes possède quelques petits recueils de planches gravées par Honorat Blanc, où figurent des compositions signées les unes : J. B. Toro et J. B. Toro (deux de ces dernières montrent la lettre B, faite de telle sorte, que le jambage de cette lettre est figuré en J), les autres : « B. Toro. » Celles-ci sont les plus nombreuses; il y en a quinze, quand des premières il n'y a que trois ou quatre. Le titre d'un des recueils est : « *Dessains à plusieurs usages juveniles par M. B. Toro* » (M^r Bernard Toro). Parmi les dessins de B. Toro se trouvent ceux qui portent les signatures J. B. et J. B. Toro. Rien assurément n'empêche que J.-B. Toro ne soit un autre artiste que Bernard Toro, un des frères ou plutôt un fils de celui-ci. Les recueils sont sans date, comme les planches qui les composent; quand je vois que les pièces de J.-B. Toro sont en très-petit nombre dans cette partie de l'œuvre de Bernard — la seule que j'ai pu connaître — je suis tenté de croire que J.-B. Toro était jeune encore lorsque Bernard faisait graver ses cartouches et ses autres ornements par H. Blanc, et qu'en effet il était fils et élève de son père. Un médaillon signé : « Tureau (*sic*) » et gravé par Guérault, peut être attribué indifféremment à J.-B. ou B. Toro, s'ils sont deux, comme on semblerait autorisé à le penser. Ce médaillon représente une jeune femme coiffée de serpents, au-dessous de laquelle on lit : « *Lartificando petrificat.* » Un aigle porte le cadre que soutiennent de leurs ailes deux oiseaux de proie déchirant un serpent. Sous les pieds de ces oiseaux sont des vases renversés. Y a-t-il, dans cette composition, une intention épigrammatique ou louangeuse, et quelle est la dame représentée par l'artiste? C'est ce que je ne saurais dire; mais le style de la tête, qui me semble un portrait, me porte à croire que cette Gorgone n'est point la Méduse classique. Le cabinet des estampes, parmi les choses qu'il tient en réserve, garde une suite de douze petits dessins très-fins, en noir, et deux plus grands, à la sanguine, qui sont de la main de Bernard Toro; une note,

jointe à cette collection, qui porte la marque du cabinet Richard, contient la phrase suivante : « Le carton cy à côté, commencé par le s^r Toro, M^e sculpteur des vaisseaux du Roy à Toulon, n'a pu être fini par luy, ayant été attaqué d'apoplexie, le 28 janvier 1731, dont il est mort quelques moments après. » Ce Toro était Bernard. Les registres mortuaires de Toulon, que M. le capitaine de frégate d'Ellisade a eu la complaisance de compulsuer pour moi, font connaître que « Bernard Toro, sculpteur entretenu au port de Toulon », mourut le 28 janvier 1731, âgé d'environ soixante ans. Il était maître sculpteur entretenu, aux appointements de 1,200 l., depuis le 25 sept. 1718. Il avait remplacé dans son office un sculpteur nommé Rombaud, décédé le 30 juin précédent. Le 20 avril 1723, le conseil de marine éleva les appointements de B. Toro à la somme de 1,500 l. qu'il garda jusqu'à sa mort. Il fut remplacé par un homme de mérite aussi, Lange, qui est peu connu ailleurs qu'à Toulon. L'auteur du « Catalogue du cabinet de M. Paignon-Dijonval » (in-4^o, chez mad. Hazard), « M. Bénard, peintre », dit de Toro : « Toro (B.) sculpteur pour l'orfèvrerie, né vers 1700. » M. Bénard était loin de compte, puisque Bernard Toro mourut sexagénaire dans le premier mois de 1731, ce qui reporte sa naissance à l'année 1670 ou 1671.

B. Toro était fils d'un maître sculpteur du port de Toulon, dont je parlerai tout à l'heure. M. V. Brun, ancien commissaire général de la marine au port de Toulon, Provençal qui a fortement à cœur la gloire des artistes ses compatriotes provençaux, a publié récemment une *Notice sur la sculpture navale* et les « maîtres sculpteurs et peintres du port » de Toulon, travail intéressant qu'il a bien voulu me communiquer (16 octobre 1861). Les Toro ont naturellement leur article dans cette courte histoire des hommes qui décorèrent les vaisseaux bâtis à Toulon depuis le temps de Louis XIV jusqu'aujourd'hui. M. Brun a connu une supplique de Bernard Toro, dans laquelle il se dit « fils et frère de Pierre et de Gilles Turreau (sic) ». L'auteur de la notice a vu l'acte du mariage de Pierre Toro ou Turreau avec Anne Toucasse; mais s'il dit que ce mariage fut béni en 1670, il ne dit pas quel mois et quel jour cette bénédiction fut donnée aux époux, et c'est dommage. M. V. Brun a connu deux fils de Pierre Toro, « Honoré Turreau, plus connu », dit notre auteur, « sous le nom de Bernard Toro », né en 1672; l'autre, « Gilles-François Turreau, né le 22 avril 1674 ». M. V. Brun croit qu'Honoré Toro est le même que Bernard Toro; il allègue à l'appui de son opinion le P. Joseph Bougerel, prêtre de l'Oratoire de Paris, qui, « suivant une notice de M. le docteur Pons, » l'appelle « Honoré ». Le P. Bougerel « dut être bien informé », dit M. Brun; il put l'être mal, et nous savons tous que les informations que nous ne tirons pas nous-mêmes d'actes authentiques sont souvent trompeuses. Si le P. Bougerel avait vu l'acte de naissance d'Honoré Turreau, il en aurait dit la date précise, il l'aurait cité tout entier, pour appuyer cette supposition étrange que Bernard Toro et Honoré Turreau étaient un seul et même homme. Quant à moi, je crois qu'il y a erreur. Et d'abord, aucune des pièces gravées d'après Bernard Toro ne porte l'initiale H du prénom d'Honoré, seule ou jointe au B initial de Bernard. Ensuite, Bernard Toro mourut, à la fin de janvier 1731, âgé de soixante ans environ; il était donc né en 1670 ou

1671 — et ici la date du mariage de Pierre Toro serait précieuse. — Pourquoi admettre qu'Honoré Turreau soit le premier-né de ce mariage? qu'il soit le premier-né à Toulon, oui; mais Bernard ne put-il naître à Aix ou partout ailleurs? Dans la supplique mentionnée par M. Brun, Bernard Toro ne nomme que son père et son frère Gilles-François; faut-il conclure de là qu'il est, lui, Bernard-Honoré Turreau? Qui empêche de croire qu'Honoré était mort lorsque Bernard rédigea sa supplique, mort à Toulon ou ailleurs, en nourrice ou déjà grand garçon? Le P. Bougerel eut sans doute connaissance, par le répertoire des baptêmes célébrés à Toulon en 1672, de la naissance d'Honoré Turreau, et comme il ne vit mention de celle de Bernard, ni avant, ni après 1672, et qu'il connut très-bien l'existence de Bernard Toro, l'homme illustre de la famille, il conclut que Bernard et Honoré étaient un même enfant de Pierre, conclusion que je crois étrangement hasardée. Je me résume. Pierre Toro, sculpteur à Toulon, marié en 1670 (?), eut pour fils 1^o Bernard, 1671 (?); 2^o Honoré, 1672; 3^o Gilles-François, 22 avril 1674; peut-être eut-il d'autres enfants nés ailleurs qu'à Toulon. Quant à Bernard Toro, je suppose, sans l'affirmer, qu'il eut pour fils celui dont les dessins sont signés J.-B. Toro, artiste qui travailla du vivant de son père, et probablement aussi après la mort de Bernard. Je dois dire que M. le commandant d'Ellisade n'a trouvé aucun acte religieux dans lequel soit nommé Jean-Baptiste Toro; M. Brun n'a pas été plus heureux, mais il n'y a rien à conclure de là contre l'existence possible de ce dessinateur, qui put très-bien naître dans une ville autre que Toulon, travailler et mourir à Aix, à Marseille, à Paris ou à l'étranger.

J'ai dit plus haut (*voy. art. GIRARDOX, p. 642*) que Louis XIV, sur la proposition de Colbert, ayant fait mettre en chantier, au port de Toulon, trois grands vaisseaux, dont les noms disaient assez l'intérêt qu'attachait la cour à la venue, dans le monde maritime, de ces géants qu'on voulait faire voir aussi beaux que forts, se mit en peine de tout ce qui pouvait toucher à leur grâce extérieure, en même temps qu'à leur puissance effective, et qu'il chargea Girardon, présenté par Ch. Le Brun, d'aller veiller à l'exécution des sculptures, dont les dessins avaient été vus et agréés par le ministre, l'Amiral de France, et le monarque lui-même. J'ai dit que le statuaire venu de Paris mit la main à cette œuvre, dont les perfections devaient, semblait-il, être une des gloires du règne de Sa Majesté. Le port de Toulon n'était pas alors sans sculpteurs d'un certain mérite; cinq bons ouvriers travaillaient en première ligne à la sculpture des poupes, proues, galeries et jardins des vaisseaux du Roi, ayant sous leurs ordres des compagnons qui dégrossissaient le bois et le mettaient au point où la gouge du maître le prenait pour lui donner les dernières façons. P. Puget n'était pas encore détaché de Gènes. Le plus ancien des sculpteurs du port était Nicolas Le Vray, qui avait donné des preuves de talent dans sa profession, mais ne s'était point fait une de ces réputations qui franchissent les limites d'une province; « il y a trente-cinq » ans qu'il est attaché au service du Roy », écrivait de lui à Colbert, le 20 sept. 1668, M. Le Roux d'Infréville, intendant de Toulon. « C'est luy qui a fait » tous les ornements des vaisseaux *La Reyne, le Brézé, le St-Philippe* et de tous les autres qui se » sont bâtis icy depuis trente années. Il est habile

» en son mestier. » Dans les travaux que loait M. d'Infreville, Nicolas Le Vray avait l'aide de son fils Gabriel. Un ouvrier flamand, nommé Guillaume Gay, tenait sa place dans le groupe des sculpteurs où figuraient aussi Rombaud et Toro (le père de Bernard). Rombaud était maître sculpteur entretenu dans le port, en 1667 ; il s'était fait connaître en Provence avant d'entrer au service de l'arsenal, et lorsque, en 1661, les recteurs de la chapelle du Sacrement de l'église épiscopale de Toulon, pour laquelle Puget avait composé et exécuté la Custode, voulurent compléter cette chapelle, ils s'adressèrent à Rombaud, qui imagina quatre statues que l'on ne jugea point indignes de figurer dans un lieu décoré par P. Puget. Je n'ai pu savoir si Rombaud était Provençal ; j'ai dit qu'il mourut le 30 juin 1718 ; il resta à l'atelier de Toulon sous Puget et sous Veyrier, neveu de celui-ci. Il devait être très-vieux au moment de son décès, car il faut bien supposer qu'il avait au moins vingt-cinq ans lorsqu'il fit les quatre statues dont je viens de parler ; en 1718, il avait donc au moins quatre-vingt-deux ans.

Pierre Toro était jeune, en 1667, lorsqu'on mit sur les chantiers les vaisseaux *le Royal-Louis*, *le Dauphin-Royal* et *le Monarque* ; mais, en réalité, quel était son âge ? M. d'Infreville écrivait à Colbert, le 24 juillet 1668 :

« Je fais acheminer de travailler suivant les modèles donnés par M. Brun » (Ch. Le Brun) « sans y rien changer. J'en laisse la conduite au sr Tureau » (c'est de ce nom que le secrétaire de l'Intendant nomme toujours notre Toro) « et comme il est jeune, j'ay peine à assujétir de vieux sculpteurs qui travaillent sous luy, comme je l'ay mandé ; mais je le soutiens en tout ce qu'il désire et ay obligé les autres à luy obeyr. »

Ce passage de la lettre de M. d'Infreville prouve que, malgré sa jeunesse, et sans doute à cause de la supériorité qu'on lui supposait, Toro était le premier des maîtres sculpteurs employés à Toulon. Si habile qu'il fût, comparativement au moins, son ouvrage n'était point exempt de défauts. Les figures qu'il faisait étaient lourdes et peu dégagées. Aussi, lorsque Girardon alla, de Paris, inspecter l'atelier de Toulon, fut-il contraint de prendre la gouge et de modifier les figures de poupe du *Royal-Louis*, ce que, le 30 octobre 1668, l'Intendant annonçait en ces termes à Colbert :

« Le sieur Girardon s'est attaché à corriger les figures de poupes de l'Amiral, que le sr Tureau n'avoit pas mis (sic) en perfection. Cela n'auance pas nostre ouvrage parce qu'il faut retoucher lesd figures pour les rendre plus gages et les décharger du bois. Led. sr Girardon s'y applique fortement. »

Le 11 décembre 1668, d'Infreville écrivait :

« Jamais le sieur Girardon n'a si bien employé son temps qu'à corriger les défauts que le sieur Tureau avoit fait et fait faire à tous les ouvrier du parc auxquels il commandoit, le croyant capable et qui n'avoit été laissé pour faire accomplir le dessein du *Royal-Louis*. »

Pierre Toro était donc un peu au-dessous de sa position, au sentiment de l'Intendant et de Girardon, juge plus compétent en ces matières que le digne M. d'Infreville ; mais ce n'était pas le seul reproche qu'on pouvait lui adresser. Il était peu travailleur, et le Flamand Guillaume Gay avait été obligé de l'aider pour l'achèvement de la portion à lui départie par Girardon, dans le partage fait entre les cinq sculpteurs chargés de l'ornementation du vaisseau Amiral. D'Infreville écrivait à ce sujet le 20 sept. 1668 :

« Nous avons le petit Flamand à qui M^r Girardon avait

séparé la moitié des ornements du *Royal-Louis*, et qui l'a achevée deux mois avant le sieur Turreau (sic) et lui a aidé à achever son costé. »

C'est le cas, je pense, de dire ici comment avait été fait le partage du travail de la sculpture aux cinq maîtres que j'ai nommés plus haut.

« Nicolas Le Vray avoit eu « tous les ornements de la poupe, compris les chevaux marins, les jardins et les balustrades, ensemble la sculpture qu'il conviendrait faire aux fanaux. » A Guillaume Gay avoient été laissés « tous les ornemens des deux costés du vaisseau, conformes au modèle » ; Gabriel Le Vray devoit exécuter « tous les ornemens de la pouline, la face du château d'avant et l'accompagnement des figures, à la réserve de celles qui seroient faites par Rombaud et Turreau (sic). Lesdits Rombaud et Turreau avoient à faire les figures chacun en particulier comme il suit, sçavoir : « Turreau la moitié des figures de la poupe, depuis le haut jusqu'au bas du costé de basbord » (gauche) ; « Rombaud l'autre moitié du costé d'estribord » (droite). Quant à la figure du Roy en son lit de justice elle avoit été laissée à Toro qui devoit la faire en son total et sans le secours de ses compagnons, « comme » aussi la figure de la pouline et l'ouvrage qui y sera nécessaire, « S'il arrivoit que Toro n'eût pas le temps d'exécuter la figure de la pouline, il étoit libre d'en confier l'exécution à qui bon lui sembleroit. » (Arch. de la mar. Rôle joint à une lettre de M. d'Infreville du 19 avril 1668.)

Si P. Toro étoit lent à produire son œuvre et l'emportaient loin de la voie où le devoir aurait dû le retenir.

« Il est débauché et querelleur, » dit l'Intendant de Toulon, « et en vint au mains dernièrement avec les » sieurs de la Rose » (le maître peintre du port) « et Puget » pour luy avoir dit d'achever au *Royal-Louis*, pour y pouvoir mettre les dorures ». « J'ay pris la liberté, ajoute l'Intendant, de vous mander la peine qu'il y a à gouverner des sculpteurs, peintres et fondeurs ; j'ay plus à faire à ces sortes de gens qu'à tout le reste du parc. Le sieur » Turreau a ce malheur qu'il ne peut assujétir personne à » travailler avec luy » (mauvais coucheur, comme on dit) ; « je fais mou possible pour les y assujétir et le faire chan- » ger d'humeur. »

Il est à croire que Puget et Toro, quand le premier fut établi chef des ateliers de sculpture à Toulon, ne firent guère bon ménage, et que le travail dut souffrir des contestations qui s'élevaient, violentes et souvent renouvelées, entre ces deux hommes de la même profession, dont l'un, au moins, pouvait être jaloux de l'autre, Toro, qui, premier maître, avait dû redevenir au second rang à l'arrivée de l'artiste que Colbert arrachait à Gènes.

Je n'ai pu savoir quand Toro quitta l'atelier de Toulon ; une note, qui m'est communiquée par M. le commandant d'Elissade, et qui contient la mention de quelques-unes des sommes payées aux sculpteurs de Toulon, de 1683 à 1782, porte le nom d'un Toro, mais c'est celui de Bernard, qui, en 1723, qualifié : maître sculpteur, reçut 375 livres. Toro le père étoit mort probablement avant 1683, année où Rombaud, maître sculpteur, reçut 300 l. pour un quartier de ses gages. On peut supposer que ce Toro, dont l'acte de décès n'a pu être trouvé à Toulon, et dont M. d'Infreville disait, comme on l'a vu, qu'il étoit « jeune » en 1668, avoit, au moment où écrivait l'Intendant, de 30 à 32 ans, qu'il étoit né vers 1637, et qu'il eut son fils Bernard à l'âge d'environ trente-cinq ans. Ce que l'on connoît des deux Toro ne laisse pas douter que Bernard n'ait été élève de son père, au moins en ce qui touche au dessin d'ornemens. De quelle école sortait Pierre Toro, et quelles circonstances le poussèrent à entrer

an service du Roi, dans un port, loin de Paris, où tant d'hommes moins capables peut-être se produisaient? C'est ce que je n'ai pu apprendre. La tradition de Toulon, parmi les sculpteurs, est encore que Toro était Espagnol, et qu'il vint d'Aix pour travailler dans l'atelier du Roi. — *Voy. GIBARDOX, LA ROSE.*

TORTEBAT (FRANÇOIS). ? 1621—1690.
(JEAN). 1652—1718.

François Tortebat, peintre ordinaire du Roi, et un des valets de chambre de Sa Maj. Louis XIII, comme Simon Vouet, et tant d'autres artistes, était fils d'un maître menuisier de la rue Neuve-Sainte-Catherine, au marais du Temple. Louis Tortebat avait épousé Marguerite de Nameur, probablement de 1618 à 1620, et en avait eu François, peu de temps après. Comment François Tortebat, au lieu de la scie et du rabot paternels, prit-il le pinceau? Je crois que le hasard qui avait placé la maison de Louis Tortebat non loin de celle de Simon Vouet ne fut pas étranger à cette infidélité que faisait le fils à la profession de son père. Quoi qu'il en soit, il connut Vouet, se rangea parmi les jeunes admirateurs du talent de ce maître, et devint son élève. Nous connaissons aujourd'hui peu d'ouvrages de Tortebat, mais nous devons croire que ce peintre ne fut pas sans mérite, puisque Vouet, qui pouvait choisir, lui confia une de ses filles, Françoise, née de la célèbre Virginia, que Simon avait épousée à Rome. Le mariage de François Tortebat avec Françoise Vouet fut célébré, le 9 nov. 1643, « en présence de Louis Tortebat et Marguerite de Namur (*sic*), père et mère du marié, de m^{re} Symon Vouet, père de la mariée, de dam^{le} Radegonde Beranger, belle-mère de lad. mariée, de Plinia Ferre, mère grand de la mariée » (c'était la mère de Virginia), « et de plusieurs autres. » (St-Germ. l'Auxer.)

Tortebat demeurait avec son père, rue Neuve-Sainte-Catherine. C'est là qu'il établit sa femme, qui lui donna onze enfants : *Virginie-Radegode* (5 août 1645); *François* (19 juillet 1649); *Catherine* (29 juillet 1650); *Jean* (19 oct. 1652); *Jeanne* (24 avril 1654); *Marie-Marguerite* (2 mai 1655); *Marie-Françoise* (20 mai 1657); *Louis* (25 sept. 1661); *Magdelaine* (24 juin 1664); un second *François* (20 sept. 1665; enfin, *Françoise-Louise* (4 avril 1669). (Reg. de St-Paul.)

François Tortebat vit mourir quatre de ses enfants : le premier de ses fils, François (8 janv. 1659); Marie-Marguerite (19 sept. 1656); Louis (12 sept. 1678); enfin, Françoise-Louise (5 avril 1684). Tortebat avait perdu son père en 1649 :

« Dimanche 12^e septembre 1649, convoi de deffunct honorable homme Louis Tortebat, m^e menuisier, pris rue neuve Ste-Catherine et enterré dans le cimetierre. »

Quant à François Tortebat, il mourut, âgé de 70 ans environ en 1690 :

« Le 4^e juin 1690, François Tortebat peintre ordinaire du Roy et conseiller en son Académie de peinture et de sculpture, est décédé rue de l'Echarpe, à 7 h. du matin, duquel le corps a été inhumé dans le cimetierre de l'église St-Paul sa paroisse le 5^e de ce mois. »

Cette mention est revêtue d'une seule signature, celle d'un des beaux-frères du défunt : « J. F. Vouët. » On voit qu'elle se fait sur l'âge de Tortebat, mais si l'on veut se souvenir qu'il se maria vers la fin de l'année 1643, et qu'à ce moment il devait avoir au moins 21 ans, on verra que, né vers 1620 ou 1622, il était près de sa 70^e année quand il laissa veuve

Françoise Vouët, qui mourut le 1^{er} avril 1697. (St-Paul.) Françoise Vouët avait 67 ans et 24 jours lorsqu'elle décéda. Après avoir perdu son mari, elle alla vu mourir sa fille Magdelaine, qu'on enterra âgée de 30 ans, et fille, le 6 juillet 1694.

François Tortebat avait été reçu à l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt. le 31 mars 1663. J'ai vu cinq signatures de Tortebat; la première, au bas de l'acte de mariage de Michel Dorigny, son beau-frère. Ce jour-là, 11 fév. 1648, il signa en toutes lettres : « François Tortebat ». Son propre acte de mariage n'est, sur le Registre de St-Germ. l'Auxer., qu'une mention sans signatures. Le seul acte de naissance que signa Tortebat est celui de son dernier enfant; son seing fut alors, « F. Tortebat », l'F étant jointe au T par un trait bouclé. C'est celui qu'il mit aussi au bas des actes mortuaires de son fils Louis, de Louise-Françoise, sa fille, et de son beau-frère Laurent Vouët (1682). — Jean Tortebat suivit avec succès la carrière de son père. Ce fut surtout à titre de peintre de portraits qu'il se fit de la réputation. Il mourut le 10 novembre 1718 :

« Le 10 (nov. 1718) Jean Torteba (*sic*) maistre peintre est décédé, rue de l'Echarpe âgé de 65 ans ou environ » (né le 19 oct. 1652, il avait 66 ans et 22 jours quand il mourut) « duquel le corps a été inhumé dans le cimetierre de la paroisse de St-Paul, le 11 du courant, en présence de Guillaume Delaunay, de François Geuffroy et d'Augustin Hecquet, amis qui ont signé. »

Le Registre mortuaire de St-Paul ne dit point que J. Tortebat fût de l'Acad. de peint.; il y avait cependant été admis, le 3 ou le 7 oct. 1699, comme portraitiste. Je dis : « le 3 ou le 7 octobre » parce que dans sa *Description de l'Académie* (in-18, 1725) Guérin donne ces deux dates. — Dès avant 1713, Tortebat demeurait déjà rue de l'Echarpe, chez un vitrier. — François Tortebat, lié comme l'était Simon Vouët avec François Belin, fut le parrain du fils de celui-ci, qu'on baptisa à St-Jean en Grève, le 11 mars 1648; il tint cet enfant avec Jeanne-Angélique Vouët, sa belle-sœur, femme de Michel Dorigny. — *Voy. CHATELLOX (L. DE), DORIGNY, HOUASSE, NAMEUR (DE), TROUVAUX, VOËT (Simon.)*

TORTENGNON () 1507.

« A Tortengnon, pinetre, le x^e du mois (juin 1507) pour luy aider à viure, 10 s. tourn. » (Arch. de l'Emp., KK. 88, fol. 168 v^o.) Le pauvre diable que cette charité du Roi alla soulager est tout à fait inconnu.

TORTORITI (GIUSEPPE). 1685—96.

Il était de Messine et comédien à Paris, où il avait le personnage de *Pascariel*. Selon les auteurs de l'*Histoire du Théâtre-Italien*, il débuta en France pendant l'année 1685. Il épousa Angelica Toscano, qui joua le rôle de *Marionette*, tenu avant elle par la femme de Scaramouche. Tortoriti eut quatre enfants : 1^o *Angélique-Catherine*, tenue à St-Eust., le 26 juin 1692, par « Procope Conteaux, marchand de liqueurs » : c'est le célèbre Procope, cafetier de la rue de la Comédie-Française; 2^o *Joseph-Samuel*, tenu sur les fonts par « Joseph Jaraton, officier du Roi », et par « Marie-Catherine Biancolelli, fille de feu Dominique Biancolelli ». Ce Jaraton, qui signa bien ce jour-là : J. Jaraton, était Giovanni Giuseppe Giaraton, comédien italien, dont on francisait le nom à Paris, et qui quelquefois signait à la française; 3^o *Ange-Michel*, baptisé le 27 sept.

1694, et tenu par « Ange-Michel de Constantini (*sic*), officier du Roy », lequel signa ce jour-là « Constantini »; ^{no} Marie-Angélique, née le 18 août 1696. Tortoriti demeurait rue Mauconseil; il signait tantôt : « Joseph Tortoriti », tantôt seulement : « Tortoriti. » Je ne sais quand il mourut; on dit qu'à la suppression du Théâtre-Italien il alla courir la province, que sa fortune y fut mauvaïse, et qu'il mourut dans la misère. Je n'ai aucun moyen de vérifier cette triste chronique. — On a plusieurs portraits de Pascariel. — *Voy.* COSTANTINI, GIARYTONI, PAS-CARIEL, PROCOPE, SCARAMOUCHE.

TOUCHET (MARIE). ? 1549—1638.

On connaît cette belle maîtresse du Roi Charles IX, qui fut mère de Charles de Valois, — comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, — épousa, vers 1578, François de Balsac, sieur d'Entragues, gouverneur de la ville d'Orléans, où le père de Marie était, non point apothicaire, comme l'ont voulu quelques biographes, mais lieutenant au présidial. De son mariage, Marie Touchet eut deux filles : 1^o Catherine-Henriette, qui fut aimée de Henri IV, dont elle eut Henri, qui fut duc de Verneuil, et né en oct. 1601, mourut le 28 mai 1662; 2^o Marie-Charlotte, qui inspira, dit un chroniqueur de son temps, de l'amour à Henri IV, puis fut aimée de François de Bassompierre, à qui elle donna un fils, en 1609. Ce fils, Louis, devint évêque de Saintes, et mourut en 1676. Bassompierre refusa d'épouser Marie-Charlotte d'Entragues, qui cependant porta toujours le nom de Mad. de Bassompierre. Le P. Anselme n'a point connu l'époque du décès de Marie Touchet, qu'a ignorée aussi Moréri. Les biographes venus depuis Moréri n'ont pas été plus instruits de ce fait; la *Biogr.*-Michaud dit que Marie Touchet vécut à la fin de sa vie dans une retraite pieuse, ce qu'a répété le Dictionnaire de MM. Dezobry et Bachelet, qui, du reste, a copié celui de Bouillet. J'ai été plus curieux que mes devanciers, et voici ce que j'ai trouvé :

« Le lundi 29^e (mars 1638) à proche de huit heures de nuit, réception du corps de défuncte Madame d'Entragues (*sic*), mère du comte d'Auvergne, depuis la mort de mad. la douairière d'Angoulesme, sa tante, appelé M^r le duc d'Angoulesme, lequel dict corps fut apporté dans un carrosse et apporté dans le chœur de nostre église, puis, dans le mesme carrosse, porté aux Minimes de la place Royale où est la sépulture de lad. tante et de mad. sa bru femme dud. sieur son fils et fille de Montmorency. » (St-Paul, Reg. de Christofle Petit.)

La duchesse douairière d'Angoulême dont il est question ici était Diane de France, fille naturelle de Henri II, morte le 11 janv. 1619; le comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, était Charles de Valois, qui épousa Charlotte de Montmorency, morte en 1636. Le Reg. ord^{re} de St-Paul contient la mention de la présentation à l'église de Marie Touchet (p. 9), en ces termes :

« Le lundy 29^e du précédent mois de mars, a esté apporté en cette église le corps de hie et p^{te} dame Marie Touchet de Belleuille, vicante dame d'Entragues et de Marroucy, veufue de feu... François de Balsac, etc. »

Dans l'église des Minimes où elle fut inhumée on plaça une épitaphe ainsi conçue :

« Cy gist le corps de hie et p^{te} dame mad. Marie Touchet de Belleuille, au jour de son décès venue de feu t. hie et p^{te} seig^r messire François de Balsac seig^r d'Entragues, cheuvalier des ord. du Roy et gouverneur d'Orléans, laquelle décéda le 28^e mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans. »

Cette déclaration autorise à penser que Marie Touchet était née en 1549. — *Voy.* ENTRAGES.

TOULOUSE (LOUIS-ALEXANDRE DE BOURBON, COMTE DE). 1678—1737.

Fils légitime de Louis XIV et de Mad. de Montespan; il fut pourvu, presque au berceau, de la charge d'Amiral de France, et plus tard se montra digne d'être à la tête de la marine. Le P. Anselme a résumé ses services, dont je ne saurais ici faire l'histoire. Le 16 mai 1693, il tint à St-Sulp. une fille de Jean Leullier, tapissier de S. A. R. la duchesse de Chartres; il eut ce jour-là pour commère Marie-Françoise de Bourbon, duchesse de Chartres, qui signa : « M. Françoise de Bourbon »; l'Amiral signa « Louis-Alexandre de Bourbon ». Le 9 avril 1695, il tint un fils d'Armand d'Armombay, chef du go-belet de S. A. R. Madame; il signa : « L. A. de Bourbon. » (St-Barthélémy.) C'est de cette signature qu'il revêtit toutes les délibérations du Conseil de marine, dont il fut le président pendant la Régence. (Arch. de la Marine.) — *Voy.* ESTRÉES, PIGANOL, PONTCHARTRAM.

TOULONGEON (X. DE).

« Capitaine d'une compagnie au régiment des gardes du Roy », qui fut pourvu du gouvernement de Pignerol, par lettres patentes du 15 août 1633. (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. XIV, pièce 69.) M. de Toulangeon mourut à Pignerol, avant le 30 sept. 1633. (Mêmes Arch., p. 83.) Le Roi, pour dédommager ses enfants d'une si grande perte, leur donna la somme de vingt-quatre mille livres. (Pièce no 84.) — Ce M. de Toulangeon n'était pas le frère de Charlotte, femme du comte de Bussi Rabutin. — *Voy.* RABUTIN.

TOUR (DE LA). — *Voy.* LA TOUR.

TOUR D'AUVERGNE (DE LA). — *Voy.* LA TOUR D'AUVERGNE.

TOURNIÈRES (ROBERT). — *Voy.* FR. LE MOYNE, PÉCORR, SARRARAT.

TOURREIL (JACQUES DE). ? 1656—1714.

Juriconsulte et homme de lettres. Le *Dict. univers.* de Bouillet lui a consacré quelques lignes très-suffisantes assurément, aujourd'hui que personne ne lit plus les ouvrages qui eurent une réputation assez grande parmi « les savants », comme on disait alors des lettrés. Malheureusement, ces lignes contiennent une légère erreur de date et une erreur de fait. Bouillet fait mourir Tourreil en 1715; il mourut en 1714; il dit : « Il finit par être membre de l'Académie des inscriptions ». Moréri l'avait dit avant Bouillet et s'était trompé. Tourreil demeurait dans la rue des Douze-Portes, et c'est là qu'il décéda, le jeudi 11 oct. 1714. Il fut enterré le lendemain à St-Gervais, et son acte mortuaire le dit « Jacques de Tourreil, l'un des quarante de » l'Acad. française, âgé de cinquante-neuf ans ». S'il avait été de l'Acad. des inscriptions, le vicaire de St-Gervais n'aurait pas manqué de le dire. La *Gazette de France*, qui enregistra sa mort, le dit « de l'Acad. française »; elle avait annoncé, en 1692, que, le 14 février, il avait été admis dans la docte compagnie. C'est à ce titre qu'il eut l'honneur de présenter à Louis XIV le premier exemplaire du Dictionnaire de l'Académie, auquel il avait travaillé pendant deux ans et qui avait été cause de l'expulsion de Furetière. Ce fut le 24 août 1694 que J. de Tourreil et quelques autres académiciens présentèrent au Roi le travail dont Furetière avait

en le tort de s'approprier une partie. Voici, au sujet de cette présentation, une lettre de L. Phéliepeux :

« M^r Tourville (*sic*), 22 août 1694. — Puisque M^r Rose (il était secrétaire du cabinet du Roi) « vous a fait sçavoir, comme moi, la manière en laquelle vous saluerez le Roy, en luy présentant l'ouvrage de l'Academie, et qu'il ne me reste que l'honneur à marquer, le Roy m'a commandé de vous faire sçavoir que ce sera mardi » (24 août, veille de la fête de S. M.) « à son lever, au sortir du Prie-Dieu; vous sçavez que c'est ordinairement à huit heures et demie. Je suis, etc. » (Bibl. Imp., Ms. Minutes du secrétaire d'Etat, dans Clairamb^t n^o 561, p. 639.)

— « Mardi dernier, MM^{rs} de l'Academie envoyèrent des députés au Roy qui lui présentèrent le Dictionnaire. » (Journal de Dangeau, Ms. Bibl. Imp., an. 1694, p. 269.)

Jérôme de Pontchartrain, survivancier de son père, Louis Phéliepeux, écrivait, de Bretagne, à l'abbé Renaudot, le 25 août 1694 :

« Je vous diray que je suis très fâché de ne point estre à Versailles, pour présenter vos messieurs » (les Académiciens) : « c'est une occasion que je trouerai jamais ». (Arch. de la Mar. Lettres de M. de Maurepas, 1694, 1 vol. in-fol. Ms.)

J. de Tourville était fils d'un procureur général au parlement de Toulouse; il vint jeune à Paris. A l'âge de 26 ans, il concourut pour le prix d'éloquence et l'obtint. Deux ans après, il eut la même fortune.

TOURVILLE (ANNE-HILARION DE COTENTIN DE). 1672—1701.

Un vrai grand homme de mer, le plus grand marin de son temps et qui n'a point été surpassé; brave autant que les plus braves, et plus habile que ceux qui s'acquirent une réputation d'habileté dans le maniement de flottes considérables; hardi sans vaine témérité; prudent sans apparence de faiblesse; fort d'une expérience longuement acquise et sachant obéir, quand il servait en sous-ordre ou quand, général en chef, il recevait du Roi des ordres que sa raison réprouvait; et avec cela, beau, aimable, aussi bien au milieu de la cour que sur son vaisseau, enfin un vrai héros de roman, s'il avait vécu à l'époque de la chevalerie. Son historien n'a que trop éclairé ce côté du personnage, dans le long épisode de ses amours avec la belle Andronica, une Grecque, imaginée probablement par l'abbé de Magron. C'était alors la mode; on ne pouvait écrire les mémoires d'un homme célèbre sans y mêler des aventures romanesques. Guillaume Plantavit de La Panse, abbé de Magron, fabricant de Mémoires historiques, ne voulut pas se priver de ce moyen de succès, en faisant la biographie de Tourville qui pouvait si bien s'en passer. Il grossit son livre d'aventures galantes et ne trouva pas à côté de lui un abbé de Fleury pour lui dire comme cet homme sage et d'un goût sûr le dit à Duguay-Trouin : « Retranchez ces choses inutiles, qui n'honorent point votre jeunesse et déshonoreront votre âge » mûr ». Duguay-Trouin se rendit à ce conseil du Cardinal et publia un livre tout à fait digne de son auteur. L'abbé de Magron aurait pu avoir de bons renseignements sur les circonstances de la vie de Tourville, il s'en tint à quelques traditions qui couraient le monde et aux seules indications des gazettes, qu'il fallait assurément ne pas dédaigner complètement, mais qu'il fallait critiquer à l'aide des pièces officielles, dont il eût certainement obtenu la communication. Il négligea ce moyen de contrôle, et les trois volumes qu'il donna sous le

titre de *Mémoires du maréchal de Tourville* (in-12, Amsterdam, 1742) sont restés comme un de ces livres qu'on lit sans plaisir et dont on se défie, parce qu'on ne sait quelle dose de vérité ils contiennent. On y voit bien le mensonge, mais où la réalité prend-elle le pas sur l'invention? Ce mauvais livre, qu'aurait-ce Adrien Richieu pour les enfants, est resté cependant la seule histoire du Maréchal de Tourville, et tous les biographes l'ont mis à contribution. Les continuateurs du Père Anselme, qui, les premiers, s'occupèrent de Tourville (*Histoire généalogique de France*, 1726-33), s'étaient contentés de résumer les services du glorieux amiral; mais l'histoire généalogique n'est pas aux mains de tout le monde; les lourds in-folio font peur aux lecteurs des salons, les volumes d'un petit format s'introduisent au contraire partout et, avec eux, quand ils ont pour auteurs des gens mal instruits des faits, l'erreur et la fable effrontée. La vie de Tourville est à faire; puisse quelque officier de marine se donner cette belle tâche! Les matériaux ne manquent pas, il faut prendre la peine de les chercher, de les choisir, de les classer et d'en tirer le récit fidèle des actions du marin militaire éminent et aussi la vie intime de l'homme. Je n'apporte ici au futur historien, que j'appelle de mes vœux, qu'un bien petit nombre de documents personnels à Tourville et aux membres de sa famille, que bien peu d'autres indications, mais je donne ce que j'ai pu retrouver et je signale les recueils où sont gardées les pièces importantes pour l'histoire. Chacun fait ce qu'il peut.

Anne-Hilarion de Tourville sortait d'une famille qui, pour n'avoir pas une grande noblesse, était cependant « bonne » et tenait un certain rang dans le Cotentin, d'où elle tirait son nom. Elle avait la baronnie de Tourville qui lui donnait son surnom. Anne-Hilarion était le troisième fils de César de Cotentin, seig^r de Tourville, époux d'une fille d'une grande maison, Lucie de La Rochefoucault. St-Simon, dans ses *Mémoires*, parle ainsi de César de Tourville :

« Mon père » (Claude de Saint-Simon) fut heureux dans « plusieurs de ses différentes sortes de domestiques qui « firent des fortunes considérables. » (On sait qu'au xvii^e siècle, le mot : domestique n'avait pas le sens qu'il a aujourd'hui. Il ne désignait pas alors les valets, les laquais, les gens de l'office et de l'écurie, mais certaines personnes attachées aux grands seigneurs, ainsi les écuyers, les gentilshommes servants et les autres pensionnaires et commensaux du maître. C'est dans ce sens que Colbert disait on qu'on disait de lui qu'il avait été domestique du Cardinal Mazarin. Mais, revenons à César de Tourville; St-Simon continue.) « Tourville étoit un de « ses gentilshommes et celui par qui, à la Journée des « dupes » (11 nov. 1630), où le Cardinal de Richelieu reconquit sur l'esprit de Louis XIII l'empire qu'avoient cru lui faire perdre le Reine Marie de Médicis et Gaston d'Orléans, à qui une faute d'impression fait donner le nom de Gaston de Foix, dans le diction. de Bouillet) « et « celui par qui, à la Journée des dupes, il envoya dire au « Cardinal de Richelieu de venir, sur sa parole, trouver « le Roy à Versailles, le soir même, estoit un homme fort « sage et de mérite. Le Card. de Richelieu mariant sa « nièce » (Claire-Clémence de Maillé Brézé) « au fameux « duc d'Enguien » (Louis II de Bourbon-Condé) « M^r le « Prince » (Henri II de Condé) « lui demanda un gentil- « homme de valeur et de confiance pour mettre auprès de « Monsieur son fils » (marié le 11 février 1641. Je multiplie les parenthèses pour tout éclaircir et préciser autant que je le puis). — Il lui donna Tourville. » (*Mémoires*, édit. de 1861, t. 1^{er}, p. 36, chap. ix.)

Les continuateurs du P. Anselme et le Moréri de 1759, qui les copia, disent que « Anne-Hilarion de Costentin » naquit « en 1642 » ; ils ne disent point en quel lieu, réserve prudente que n'eût point l'abbé de Magron. Pour se donner l'air d'un homme bien renseigné, il dit : « Il naquit à Tourville en 1642. Son père apprît sa naissance en Bourgogne » où il était allé pour le service du Roi ». Dans ce peu de mots, il y a deux erreurs. Tourville ne naquit point à Tourville et son père n'était point en Bourgogne quand Anne-Hilarion vint au monde. Après m'être assuré que le futur Maréchal n'était pas né en Normandie, je me mis à chercher l'acte de son baptême dans les registres des vieilles paroisses de Paris, et, à la fin, je trouvai la mention suivante dans un registre de St-Sauveur :

« Le lundi 24^e nov. 1642 a esté baptisé Anne Hilarion, fils de messire César de Costantin (*sic*) chevalier, seigneur baron de Tournille, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur le duc d'Anguin (*sic*) et de dame Lucie de la Rochefoucault sa femme; le parrain messire Anne Chati-guot de la Rochepesé, abbé des abbâtes de la Gartie-Baufort, Aimers et autres, demeurant de présent en la paroisse St-Benoist, la marraine damoiselle Renée de pericart (*sic*) nièce du s^r de Tournille, fille de defunct M^r Péricart. (Signé) Michard. »

On voit que dans cet acte, signé du prêtre qui fit le baptême et point du père et des répondants de l'enfant, selon l'usage reçu à cette époque à St-Sauveur et dans quelques autres paroisses, César de Tourville n'est point dit absent, ce qu'on n'aurait point manqué de dire si, en effet, il n'eût pas été présent à la cérémonie. L'abbé de Magron dit que M. de Tourville « destina le jeune Hilarion pour » l'ordre de Malte et le fit recevoir chevalier à l'âge » de 4 ans ». Une faute d'impression a fait dire au *Dict. de Bouillet* : « Il entra dans l'ordre de Malte à 14 ans ». Ce fut bien, en effet, alors qu'il n'avait que quatre ans que son père sollicita son admission dans l'ordre dont était Grand Maître en ce moment Jean-Paul Lascaris. L'indulte d'Innocent X, donné à Ste-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pècheur, le 1^{er} fév. 1647, et qui donne des dispenses d'âge pour sa réception à l'enfant à peine sevré, contient ces paroles : « *Quia dictus Annas Hilarion etatem » quatuor annorum duntaxat habet,* » etc. Sous le bénéfice de ces dispenses, le Grand Maître reçut l'enfant (11 avril 1647) parmi les chevaliers de justice (« *fratrem militem hospitalis de justitia nuncupatum* ») de la vénérable langue et prieuré de France, à la condition toutefois de payer, au trésor de l'ordre, mille écus d'or, à raison de quatorze tarins par écu (environ 3,000 fr. de notre monnaie actuelle). (Arch. de Malte, Reg. des bulles de la chancellerie de l'ordre de Jérusalem de 1647 à 1649, fol. 1^{er} et 299. Les bulles me furent communiquées, le 27 nov. 1858, par M. Henri Fourcade, consul de France à Malte, à qui je les avais demandées, étant Architecte de la marine. Elles sont maintenant au dossier de Tourville. (Archives de la Marine.)

« Hier (14 août 1643) sur les 3 heures après midi, le s^r de Tourville, gentilhomme de la chambre du duc d'Enguichen arriva (à Paris) de Thionville et apporta à la Reine la nouvelle de l'exécution entière de la capitulation de cette place. » (*Gazette de Fr.*, 1643, p. 697.)

Voilà sans doute ce qui donna lieu à l'abbé de Magron de supposer que César de Tourville était absent quand on baptisa son fils. Il avait suivi le duc d'Enguichen et avait assisté à la prise de Thionville

sur les Espagnols. L'auteur des Mémoires confondit 1642 avec 1643. — Anne-Hilarion de Tourville, aussitôt qu'il fut en âge de servir, quitta l'Académie où il se préparait par les exercices du corps et le maniement des armes au rude métier de la mer. L'abbé de Magron place sous la date de 1637 l'entrée du beau chevalier à l'Académie d'un M. de Renecour, son duel avec un comte de Malet, amoureux de M^{lle} de Renecour, passionnée pour Tourville, et la fière résolution de celui-ci « d'être toujours en » garde contre l'amour » ; je n'ai rien à dire contre cette partie du récit de l'auteur des Mémoires de Tourville ; je ne sais rien de M. et de M^{lle} de Renecour, non plus que du comte Malet ; mais ce que je sais, c'est que, vers 1660, Tourville servait dans la marine de la Religion et qu'en 1665, embarqué avec le brave chevalier d'Hocquincourt, il assista à un combat soutenu par le vaisseau d'Hocquincourt contre trente-trois galères turques et qu'à peu de temps de là il faillit, au naufrage de ce vaisseau, avoir le sort de son ami qui se noya avec la plus grande partie de l'équipage. Tourville se sauva par miracle. Il fait allusion à cet incident du commencement de sa vie dans une de ses lettres où il dit que, dans sa carrière, il fut « quatre fois au » moment de se noyer ». La seconde fois ce fut en 1674. De la marine de Malte, Tourville avait passé dans celle du Roi de France, où il était entré avec le grade de capitaine de vaisseau, le 24 déc. 1666. En 1667 et 1669, il avait commandé le *Croissant*, dans l'armée navale qui alla au secours de Candie et combattit les Turcs. Le duc de Beaufort le comptait au nombre de ses meilleurs capitaines. En 1673, il avait commandé le *Sans-Pareil* ; en 1674, montant l'*Excellent*, il se perdit ; Tourville put se retirer du danger qu'avait préparé de mauvais pilotes et de mauvaises cartes. La perte de son navire ne lui fut point imputée à faute ; on lui en sut si peu mauvais gré à la cour, que le Roi le nomma Chef d'escadre, le 30 oct. 1675. Son mérite reconnu lui valut un avancement auquel l'estime particulière que faisait de lui la maison de Condé ne nuisit probablement pas. Il commanda successivement le *Sceptre* (1676) et le *Monarque* (1677, dans l'escadre de Du Quesne). En 1679, Colbert l'envoya à Toulon pour armer une escadre. Son biographe Magron ayant tout à fait omis ce chapitre de la vie de Tourville, je dois m'y arrêter. — Seignelay écrivit, le 19 fév. 1679, au directeur des carrosses de Lyon :

« Le Roy envoyant à Toulon M^r le chev^r de Tourville, Chef des escadres de ses armées navales, pour l'exécution des ordres de Sa Maj^{esté}, et étant nécessaire qu'il s'y rende incessamment, le s^r Thieriot ne manquera pas de luy réserver *préférentement à toutes autres* les deux premières places du carrosse de diligence qui partiront pour Lyon, mercredi prochain, 22^e de ce mois. » (Minutes d'expédition du secrétaire d'Etat ayant le départ de la Maison du Roi. Bibl. Imp., Ms. Clairamb^{ert} 350, p. 201.)

Le 7 mars, Tourville écrivit, de Toulon, au ministre, pour lui annoncer qu'il se mettait en mesure d'exécuter les ordres qui lui avaient été donnés, et Seignelay lui répondit le 18 :

« ... Prenez bien garde qu'il n'y ait point de retardement, n'y ayant rien de si important dans les commencements que de faire connoître à Sa Maj^{esté} que vous avez toute l'application, le soin et la diligence nécessaires pour vous acquitter des ordres qui vous ont esté donnez, et surtout dans le premier commandement qu'elle a bien voulu vous confier. » Le Ministre ajoutait, quant à deux vaisseaux

dont on pressait le départ et dont la mission était d'aller chasser les corsaires majorquins qui « avoient paru sur les côtes de Provence » : « Faites-moi sçavoir tout ce qui se passe dans l'armement desd. vaisseaux, s'ils sont bien radoubez, si les agrès, etc. » (Arch. de la mar. Dépêches de Seignelay, 1679, fol. 156.)

Plus tard, Tourville partit de Toulon pour se rendre dans le Ponant, avec quatre vaisseaux : *le Sans-Pareil*, *le Contrat*, *le Conquérant* et *l'Arc-en-Ciel*. Arnoul, Intendant de Toulon, annonça ce départ le 2 mai 1679. Tourville navigua d'abord fort bien avec cette escadre qui devait tenir la mer, la nettoyer des corsaires qui l'infestaient et, à la fin de la bonne saison, rallier le port de Brest pour y désarmer. En octobre, le chef d'escadre pensa que le moment était venu de gagner le port; il prit donc la route qui devait le conduire en Bretagne; alors, il fut assailli par un coup de vent furieux qui devint une terrible tempête. Les quatre vaisseaux souffrirent horriblement, deux se perdirent, un troisième s'échoua, le quatrième enfin, plus neuf, plus solide que les autres, put gagner Brest où il s'abrita. *Le Sans-Pareil*, qui portait Tourville, et *le Conquérant* périrent à quelques lieues des côtes; M. d'Amfreville, qui commandait *le Content*, put l'échouer dans la rivière de Morbihan; *l'Arc-en-Ciel* se tira d'affaire non sans avaries. La nouvelle de ce malheur parvint à Versailles et y jeta la consternation. Près de 800 hommes avaient péri et, parmi eux, beaucoup d'officiers appartenant à des familles considérables. En Provence, où les équipages avaient été levés, ce fut un deuil général. On fit payer aux familles des morts ce qui revenait à ceux-ci de leur solde: ce fut la seule consolation qu'on put leur donner. Tourville s'était sauvé par une bonne fortune incroyable. Une enquête fut commencée à Brest et à Toulon; Arnoul, qu'on accusait d'avoir mal veillé aux radoub, fut remplacé, à Toulon, par Girardin de Vauré; Brodart et Du Quesne furent chargés de recueillir les témoignages des hommes qui, échappés au naufrage, étaient retournés à Toulon. Du Quesne répondit, le 14 nov. 1679, à Seignelay qui, le 8, lui avait écrit d'Arles :

« Il est constant que le démantement du beaupré du *Sans Pareil* est la première cause de son malheur, son mât d'avant « (le mât de misaine) » ayant sailli, en tombant et ayant ébranlé l'autre « (le 2^e mât) » et fait des voyes d'eau au vaisseau dont une grande partie de l'équipage estoit malade, ce qui a fait perdre l'espérance de pouvoir épuiser l'eau et en mesme temps de gouverner le vaisseau, les voiles ayant esté emportées ¹. »

Le 5 décembre, Arnoul vivement acensé et remplacé, le 26 nov., par M. de Vauré, l'Intendant de Dunkerque, ce qu'il ignorait encore, Vauré n'ayant pu aller, en si peu de jours, de Dunkerque à Toulon, Arnoul donnait des informations plus précises pour sa justification :

¹ Le grand mât, dont les appuis latéraux avaient été brisés en partie par le roulis, et les étais par le tangage, céda aux secousses violentes qu'endurait le vaisseau; il se rompit à la hauteur du pont et tomba à la mer, où il fit sur la poupe l'effet d'un bélier, rompant le gouvernail et ouvrant le navire qui, ouvert déjà à l'avant par le mât de misaine que poussait violemment la mer, à chaque mouvement de la lame, coula sous une double voie d'eau. Quant au *Conquérant*, il ne s'ouvrit pas, comme on l'avait dit tout d'abord. Les vagues, en passant par-dessus, y introduisirent une grande quantité d'eau que les pompes furent impuissantes à rejeter, et une lame monstrueuse, la dernière, le remplit et le mit au fond.

« Vous êtes apparemment informé, Monseigneur, que ces vaisseaux ne sont pas les seuls qui ayent péri par le temps qu'ils ont souffert. Si l'on en croit la nouvelle de Marseille, on prétend qu'il se soit perdu plus de vingt vaisseaux dans le mesme temps. Les gazettes étrangères parlent toutes des naufrages qu'il a causés. Je m'assure que vous sçavez pareillement, Monseigneur, que ces vaisseaux ont souffert vingt un jours de tempeste continuelle, dont ils ont esté partie le costé en travers, n'osant pas aborder les costes; et M^r Du Quesne luy mesme m'a dit que tous les matelots qui sont venus et qu'il avoit interrogés sur cela luy avoient assuré que de leur vie, ils n'avoient veu un temps pareil ny durer si longtemps, jusque-là mesme qu'ils ne pouvoient pas avancer quatre pas contre le vent, et qu'il falloit se prendre à des amarres de peur d'être emporté. » (Arch. de la mar.)

Le 22 nov., Du Quesne avait écrit à Seignelay une lettre où se remarque ce passage à propos des commissaires ordonnateurs :

« Lesquels, faute de pénétrer dans l'importance de la nécessité de faire un bon radoub, quoiqu'ils ne soyent pas mal intentionnés, tiennent pour souverain bien de faire une grande diligence et de faire sortir les vaisseaux en mer. C'est sur cet article, entre plusieurs autres, que je me suis autrefois plaint à Monseigneur vostre père et à vous de ce que, dans ce port, les vaisseaux estoient mal entretenus et radoubés trop légèrement et avec précipitation, me servant mesme de ces termes que l'on enfermoit le loup dans la bergerie, sous de méchantes (sic) emplâtres... »

L'impatience de Colbert était pour quelque chose dans cette hâte que l'on mettait à tout. Il ordonnait un armement et voulait les vaisseaux dehors aussitôt que désignés pour une campagne. Esprit vif, doué d'une activité prodigieuse, il ne connaissait pas les lenteurs nécessaires, et comme tout le monde, dans les ports, voulait un *saisfecit* de Monseigneur, on se hâta et l'on faisait à moitié; on mettait « de méchants emplâtres » sur des plaies profondes et qu'il aurait fallu guérir, au lieu d'y appliquer un remède seulement apparent. — Mais, assez sur ce fait douloureux de 1679, qui donna lieu à une correspondance où Seignelay mit de la dureté et où les accusés s'offrirent en holocauste (Arnoul, 12 nov. 1679), et s'humilièrent jusqu'à dire au ministre : « ... Quand mesme nous aurions manqué à nostre devoir, nous devons en cela nous découvrir devant vous et nous jeter à vos pieds, comme nous faisons devant nos confesseurs, lorsque nous demandons pardon à Dieu de nos fautes ». (Brodard, 20 novembre 1679.)

Mad. de Sévigné écrivait à sa fille, le mercredi 8 nov. 1679, après que la première nouvelle de la perte des trois vaisseaux fut arrivée à Paris : « Il y a bien des gens de noyé dans ce navire du che- » valier de Tourville qui s'est sauvé à la nage. Je » crois qu'un de nos chevaliers de Sévigné s'est » noyé. » Heureusement, la marquise se trompait.

Tourville s'était distingué partout et surtout dans la campagne de Sicile contre de Ruyster, sous M. de Vitonne et sous Du Quesne. Sa conduite, en 1676, avait été si belle que le Ch. de Coetlogon écrivait au ministre, le 3 juin 1676 :

« Monseigneur, je n'entreprendrai pas de vous faire une relation de ce qui s'est passé à Palerme; il ne s'est jamais rien fait de plus grand ni de plus heureux à la mer, et on ne peut rien ajouter à la gloire que la marine du Roy a acquise dans cette dernière affaire. Tous les capitaines y ont fait des miracles; mais, en vérité on doit la meilleure partie de tout ce bon succès à la bravoure et à la capacité du chevalier de Tourville; il n'a pas manqué un temps ni une occasion, et ayant reconnu avant le combat la situation des ennemis, il prédit tout ce qui est arrivé et donna

un plan si juste de la manière dont se devoit faire l'attaque, qu'on s'est trouvé très bien de l'avoir suivi.... » (Bibl. Imp., Ms. Boîtes de St-Esprit, dossier Tourville.)

Le malheur qu'en 1679 venait d'éprouver M. de Tourville ne pouvait faire oublier son action devant Palerme; il devait même le rendre intéressant, aussi arriva-t-il. Les commandements ne lui manquèrent pas. En 1682, il eut le *Vigilant*, dans la flotte de Du Quesne, et en 1683, le *Perme*, qui était rangé sous le pavillon du même lieutenant général. La campagne commença mal, un coup de vent força l'escadre de revenir aux îles d'Hyères, d'où Tourville donna à Seignelay un récit de cet incident, par une lettre datée : « à la rade de Toulon, le 11 may 1683. » Cette lettre, trop longue pour être reproduite, et qui, d'ailleurs, n'a rien de très-curieux, fut vendue, au mois d'avril 1862, par M. Laverdet, qui m'en donna une copie. Elle finit par cette phrase : « *Je vous supplie, Monseigneur, d'avoir soin des lettres que je me donneray l'honneur de vous écrire.* » Seignelay l'avait prié de lui « mander ce qui se passerait dans la campagne », et Tourville ne voulait pas que ses camarades pussent lui imputer de se faire valoir, à leur préjudice. Il voulait que le ministre pût, à sa demande, montrer sa correspondance. — Le ch. de Tourville fut fait lieutenant^g par lettres, datées de St-Germain en Laye, le 1^{er} janvier 1682. M. de Martel, qui venait de mourir, laissait une place dans le cadre des lieutenants généraux; on ne pouvait mieux la remplir. Du Quesne étant mort en 1688, et la Vice-Amirauté de Levant, qu'il avait toujours espérée, et que Louis XIV lui avait toujours fait attendre, pouvant être donnée, le Roi en gratifia Tourville, mais seulement dix-huit mois après que les cendres de l'illustre lieutenant général furent refroidies. Il y avait dans ce retard un témoignage de déférence pour le défunt, que Tourville ne put blâmer, si impatient qu'il fut d'être en possession d'une dignité que personne n'était en passe de lui disputer. Il fut complimenté par ses amis sur son élévation au rang de Vice-Amiral, en oct. 1689, et le Roi signa les lettres qui justifiaient ces félicitations, le 1^{er} nov. 1689. (*Voy. QUESNE (Du)*, p. 1022 et 1023.) — En 1688, Tourville étant à la mer, avec une escadre, avait rencontré une escadre espagnole, commandée par l'Amiral Papachin, lui avait demandé de saluer du canon le pavillon français, ce que l'Espagnol avait refusé de faire; alors, bien qu'inférieur en force, il l'avait attaqué, et par un combat vigoureusement rendu, l'avait contraint à une politesse qu'on était en droit d'exiger de lui. Cette action avait fait un grand bruit à Versailles et à l'Escurial. — On sait qu'une des plus grandes et des plus glorieuses actions de Tourville fut la bataille qui est désignée dans l'histoire par le nom de la Hogue, nom qui rappelle à la fois une victoire et un désastre; une victoire, quoi qu'on en dit en France, en Hollande et en Angleterre; un désastre, car la France y perdit un certain nombre de vaisseaux. Le combat avait été favorable à Tourville; un retour inattendu du vent consola Edouard Russel de sa défaite. Nos vaisseaux, surpris par le vent, changé tout à coup, et poursuivis par les Hollandais et les Anglais, que nous chassions d'abord devant nous, furent obligés de se jeter à la côte, où ils se brûlèrent tout en se défendant. Tourville avait obéi en soldat, et s'était battu en Amiral. Il avait obéi à un ordre deux fois réitéré (le 26 mars par ses instructions, et, par une lettre, le 12 mai 1692), ordre con-

tre lequel sa raison avait deux fois protesté, et avec 74 vaisseaux seulement avait tenu tête, de dix heures du matin à dix heures du soir, à 89 vaisseaux, dont il avait fait sauter deux. Il était resté maître du champ de bataille. Le Roi lui avait écrit de combattre, quelque grand que fût le nombre des navires ennemis, et de combattre tout de suite. Des vaisseaux n'avaient pas rallié son pavillon, et leur absence était pour lui un dommage réel; il attaqua cependant, et sous le pavillon français il n'y eut pas une faiblesse. Le Roi eut à déplorer la perte de plusieurs de ses vaisseaux, mais il n'en fit pas retomber la responsabilité sur Tourville. Il écrivit une lettre au Vice-Amiral pour le consoler et le complimenter sur la journée du 29 mai 92, et, le 27 mars 1693, lui envoya le bâton de Maréchal¹. Mais écoutons Saint-Simon, qui, après avoir dit, nous l'avons vu tout à l'heure (p. 1193), que « César de Tourville fit une fortune chez le grand Condé », ajoute :

« Son fils, à force d'estre, de l'aveu des Anglois et des Hollandois le plus grand homme de mer de son siècle » (le témoignage est précieux; St-Simon est ici l'écho des conversations de Versailles et des jugemens portés sur Tourville par les marins les plus renommés, Du Quesne, peut-être, excepté, qui, en rendant justice à celui qui avait été son lieutenant, gardait probablement pour lui cette qualification du « plus grand homme de mer de son siècle ») « en fit une bien plus grande. Il voyoit mon pere assidument quand il étoit à Paris » (il était reconnaissant) « et avec un respect qui lui faisoit honneur » (il était homme de bon goût et de bonne compagnie, et point infatué de sa bonne fortune). « Je me souviens de la joie de mon pere, quand il (Tourville) fut fait Maréchal de France et de celle qu'il lui témoigna en l'embrassant. Il n'eut pas le temps de jouir longtems de cette satisfaction; mais tout jeune que j'étois, ce Maréchal me voyoit et en toutes occasions et en tous temps, affectoit pour moi une déférence qui m'embarrassoit souvent. Ce n'est pas pour lui une petite louange. »

En effet, ceci est fort à l'honneur du cœur et de l'esprit de Tourville; mais le due et pair-né ne paraît-il pas un peu trop dans cette phrase, où l'officier de marine, devenu maréchal, se montre si déférent pour un jeune homme? Ailleurs (t. 1^{er}, p. 9), Saint-Simon dit :

« Le Roi avoit en mer (1692) une armée navale, commandée par le célèbre Tourville, Vice-Amiral » (décidément St-Simon est fort bien pour le fils du domestique de son père) « et les Anglois une autre, jointe aux Hollandois, presque du double supérieure. Elles estoient dans la Manche, et le Roy d'Angleterre » (Jacques II) « sur les costes de Normandie prêt à passer en Angleterre suivant le succès. Il compta si parfaitement sur ses intelligences avec la plupart des chefs anglois, qu'il persuada au Roy de faire donner bataille, qu'il ne crut pouvoir estre douteuse par la défection certaine de plus de la moitié des vaisseaux anglois pendant le combat. Tourville, si renommé par sa valeur et sa capacité, représenta par deux courriers, au Roy, l'extrême danger de se fier aux intelligences du Roy d'Angleterre, si souvent trompées, la prodigieuse supériorité des ennemis et le défaut de ports et de tout lieu de retraite, si la victoire restoit aux Anglois qui brûleroient sa flotte et perdroient le reste de la marine du Roy. Ses représentations furent inutiles; il eut ordre de combattre, fort ou faible, où que ce fust. Il obéit. Il fit des prodiges que ses seconds et ses subal-

¹ Tourville fut compris dans une promotion de sept maréchaux. Ses six collègues furent le comte de Choiseul-Franchères, le duc de Villeroi (Franc de Neuville), le marquis de Joyeuse (1^{er} Armand), le duc de Noailles (Anne-Jules), le marquis de Boufflers (Louis-François), et le 5^e de Gatinat « (Nicolas) (*Gazette de Fr.* du 4 avril 1693.)

« ternes imitèrent, mais pas un vaisseau ennemi ne mollit
« et ne tourna. Tourville fut accablé du nombre, et quoi-
« qu'il sauva plus de navires qu'on ne pouvait espérer,
« tous presque furent perdus ou brûlés après le combat
« dans la Hogue. »

Saint-Simon ne tient compte ici d'aucune des cir-
constances de temps et de marées, pas même du
premier résultat de la bataille, qui fut un succès
(29 mai 1692), et, quant aux pertes du lendemain, qui
furent grandes sans doute, « presque tous les na-
vires du Roi » ne furent pas perdus. La *Gazette de
France*, dans le récit qu'elle donna de l'affaire de
la Hogue, dit que la flotte perdit, échoués et brû-
lés, dix vaisseaux; et la preuve qu'on sauva plus de
navires que ne le dit l'auteur des Mémoires, est dans
l'armement considérable que fit la France en 1693,
et dans la glorieuse revanche que prit Tourville sur
les Anglais et les Hollandais au cap St-Vincent; re-
vanche qui fut moins complète que n'aurait voulu
le Maréchal, mais que ne lui permit pas de prendre
plus ample l'Amiral Rooke, qui, à la faveur du vent,
se retira du champ de bataille avec une partie de la
flotte combinée Anglo-Espagnole qu'il commandait,
comprenant que s'il s'engageait davantage il allait
être entièrement détruit. Quelques vaisseaux furent
aux prises de part et d'autre, avec des chances favo-
rables aux Français. L'important fut que le convoi
de Cadix et de Smyrne, que Rooke escortait avec
plus de 35 vaisseaux de guerre, fut abandonné par
l'Amiral anglais, et qu'il fut détruit en grande par-
tie. (L'affaire du cap St-Vincent eut lieu le 28 juin
1693.)

Retournons un peu en arrière. — Je n'écris pas
une histoire, je réunis seulement quelques notes,
sans chercher l'ordre, la méthode et l'effet. — Anne-
Hil. de Tourville était arrivé à sa quarante-septième
année sans avoir songé au mariage, ou peut-être
sans s'être soucié de contracter un lien qui pouvait
le gêner. Le marin et le soldat valent mieux céliba-
taires que pères de famille. Cependant la carrière de
Tourville était faite; il pouvait avoir une plus grande
ambition; mais il allait être nommé Vice-Amiral, il
le savait, et, à la rigueur, il pouvait se contenter de
cette position honorable, pour le reste de sa vie.
Une veuve changea ses résolutions. Était-elle jeune,
jolie, d'une grande maison, riche? Riche? peut-
être; d'une grande maison? non; jeune? elle avait
trente ans environ; jolie? probablement. Tourville
était beau, célèbre; toutes les filles des plus nobles
familles pouvaient le vouloir pour époux. Mad. de
la Poupelière fit sa conquête, et un mariage fut
convenu :

« Anna Hilarione de Costentin, comte de Tourville Sⁱ
Stephani de Monte et Ludovica-Francisca Laugois, S^{ie}
Rochi, nec non super defectu domicilii cum dicto comite de
Tourville. » (Arch. de la ville. Livre des dispenses, an.
1690.)

— « Du 16 janvier 1690, h^t et p^t seig^r Messire Anne-
Hilarion de Costantin, ch^r, comte de Tourville, Vice-Ami-
ral de France, command^t les armées navales du Roy, fils
de feu h^t et p^t seig^r Messire Cezar de Costentin, vivant
ch^r, comte de Tourville, et de... dame Lucie de La Ro-
chefoucauld, ses père et mère, demeur^t rue St-Jean-de-
Beauvais, paroisse St-Etienne du Mont, d'une part, et...
Dame Louise-Françoise Laugois, veufve de feu... M^{re}
Jacques-Claude Darrot, marquis de La Poupelière, pre-
mier cornette des chevaux légers de la garde du Roy, de-
meurant (sic) rue neuve des petits champs, avec dispense
et permission de fiancer et marier du g^d matin » (*summo
mane*)... en présence de Jacques Laugois, écuyer seig^r

d'Hyembertcourt et de Launay¹, et Jean-Baptiste-Louis
Laugois, aussi escuyer, son fils, demeurant rue de l'Uni-
versité, paroisse St-Sulp., l'un père et l'autre frère de
l'épouse. Mess^{rs} Louis Mesnard, seig^r de Tiffanges, prestre
docteur en théologie, dem^t sur le quay de la Tourneille,
père de l'épouse; Pierre Boulé, escuyer, s^r de Marcy,
dem^t rue St-Jean-de-Beauvais; dame Lucie de Costentin
de Tourville, épouse de Mess^{rs} Michel Dargouze, marquis
de Gouille, dem^t rue du Bac, sœur de l'époux; dame
Magdeleine-Françoise Gosseau, épouse dud. s^r Laugois et
mère de l'épouse qui ont signé : Anne-Hilarion de Coten-
tin de Tourville, Louise-Françoise Laugois, Gaucher,
Laugois d'Hyembertcourt, M. F. Gosseau, » etc. (St-Roch.)

Remarquons que ne figure pas dans cet acte,
parmi les témoins et les signataires, dame Lucie de
La Rochefoucauld, qui n'est pas dite « veuve »; elle
était morte sans doute. Je n'ai pu trouver l'acte de
son décès, mais je vois qu'elle ne fut marraine d'au-
cun des deux enfants du Maréchal de Tourville, qui
vinrent au monde, l'un, en 1691, l'autre, en 1693.
Louis-Alexandre de Tourville, le premier, naquit le
7 sept. 1691, rue de l'Université, et fut ondayé le
lendemain. Le père étant absent (St-Sulpice), cet
enfant fut baptisé seulement « le mardi 22^e jour de
décembre 1693, ayant pour parrain « S. A. R.
Monseig^r Louis-Alexandre de Bourbon, comte de
Toulouse, Admiral de France », et pour marraine,
« Mad. Louise-Benedicte de Bourbon, duchesse Du
Maine », qui signèrent avec le Vice-Amiral, Maré-
chal de France : « Louise Benedicte de Bourbon,
Louis Alexandre de Bourbon, Anne Hilarion de Co-
stantin. » (St-Sulp.) — Luce-Françoise, second en-
fant de Tourville, qualifié ce jour-là, « comte de
Tourville, marquis de Courtalon », naquit le 18 juin
1693, rue de l'Université, et fut baptisée le 19,
tenue par « Jacques Laugois, escuyer, seigneur
d'Hyembertcourt », et par « dame Françoise de
« Cotentin de Tourville, épouse d'Annet de La Bas-
« tide, comte de Châteaumorant ». L'acte signé :
« Laugois d'Hyembertcourt, Françoise de Costantin
de Tourville », déclare le père absent². Il com-
mandait, en effet, l'armée navale et allait venger la
marine française de la cruelle soirée de La Hogue.
Je l'ai dit tout à l'heure.

M^{lle} Louise-Françoise Laugois, que Tourville
avait épousée veuve, s'était mariée, en premières
noces, « âgée de dix-neuf ans et demi », « le mardi
21^e j^r de may 1680 », à St-Sulp. Elle avait épousé
« Jacques-Claude Darrot, cheval^r, marquis de la
Poupelière et d'Ervaux, etc., âgé de 21 ans ou
environ, fils de feu Mess^{rs} René-Elisée Darrot,
cheval^r seig^r, marquis desd. lieux, et de... dame
Thérèse Charron, marquise d'Ervaux, dem^t rue de

¹ On veut que ce soit pour ce Laugois, fils d'un rece-
veur aux confiscations du Châtelet, qui n'avait point de
noblesse et qui se faisait nommer : M. de Laugois, ou :
M. d'Hyembertcourt que La Eruière ait dit dans son cha-
pitre « De quelques usages » : « D'autres ont un seul nom
« dissyllabique qu'ils annoblissent par des particules des
« que leur fortune devient meilleure... Plusieurs suppri-
« ment leurs noms qu'ils pourroient conserver sans honte,
« pour en adopter de plus beaux. » Dans les dispenses
non plus que dans l'acte du mariage, Louise-Françoise
n'est point dite : « de Laugois. »

² Outre ces deux enfants légitimes, Tourville avait un
fils naturel qui servit dans la marine sous le nom de André
des Coullons. Sa fortune fut médiocre; entré comme écri-
vain ord^{re}, le 27 sept. 1688, il fut fait sous-lieutenant d'ar-
tillerie le 1^{er} janv. 1693; lieutenant, le 1^{er} janv. 1696;
lieut^{de} de vaiss., le 1^{er} fév. 1701. Il n'alla pas plus loin, et
mourut à Brest, le 16 avril 1741.

Richelieu ». M^{lle} Langeois fut assistée de son père, « Jacq. Langeois », et de sa mère, « Magdeleine-Franç. Gosseau ». Parmi les signataires de l'acte du 21 mai, on remarque « J. Nicolas Colbert, M. de Saumery, M. E. de Besmaus, Louis, évêque du Mans, et Charon de Menars (Jean-Jacques), Surlintendant des finances, domaines et affaires de la Reine ». Le Saumery qui figure ici était Jⁿ-Bapt. de Johanne, marquis de Saumery, cornette des cheval-légers; le Besmaus était, sans doute, un fils du gouverneur de la Bastille.

Tourville ne resta pas longtemps auprès de sa jeune femme, après le jour de leur mariage. Le commandement d'une flotte, armée par ordre du Roi, l'appela au port, et, dans le mois de juin 1690, il prit la mer, pour aller chercher la flotte combinée de Hollande et d'Angleterre, qu'il rencontra, combattit et battit en juillet. Citons la lettre de Louis XIV à l'Archevêque de Paris à l'occasion de la victoire remportée à la vue de l'île de Wight; elle contient tout ce qu'il faut savoir sur une journée glorieuse pour le général qui paya noblement la dette qu'il avait contractée quelques mois auparavant en recevant le brevet de Vice-Amiral :

« Mon cousin, ayant donné ordre à mon armée navale commandée par le s^r comte de Tourville, Vice-Amiral de France, d'entrer dans la Manche, et d'aller mesme jusqu'à l'entrée de la Tamise, pour chercher celles des Anglois et des Hollandois, je fus informé, le 4 de ce mois, qu'elle les avoit trouvez à l'isle de With (sic) et qu'elle se mettoit en estat de les combattre. J'appris ensuite que les ennemis estant sortis des rades de cette isle, sur l'aduis qu'ils eurent de l'approche de mon armée, ils profitoient, pour l'eviter, du vent qui leur estoit favorable, ce qu'ils continuèrent de faire jusques au 10 de ce mois que, se trouvant fortifiée par l'arrivée de plusieurs vaisseaux qu'ils attendoient, ils vinrent vent arrière sur mon armée navale, espérant que l'avantage du vent les rendroit maîtres de fuir le combat sans s'exposer à la perte entière de leur flotte; mais après qu'il eut duré sept heures, les ennemis furent obligez de plier et de prendre la fuite en désordre. Ils perdirent en cette occasion le vaisseau le *Frisland*, de 68 canons, qui se rendit au vaisseau le *Souverain*, commandé par le marquis de Nesmond, et deux autres de la mesme force furent coulez bas avec deux de leurs brulôts. Cependant, mon armée profitant de son avantage, se seruoit des marées pour poursuivre les ennemis, qui avoient toujours le vent favorable et qui, se voyant pressés et hors d'espérance de pouoir sauner les vaisseaux qui avoient esté démastés, firent le parti d'en faire sauter trois et d'en couler bas quatre autres. Le 12, les flottes ennemies estant par la travers du cap de Ferley, à 30 lieues de l'isle de With, où le combat avoit commencé, et mon armée les poursuivant toujours, le comte de Tourville voyant sous le vent six vaisseaux démastés qui rangeoient la coste d'Angleterre, il détacha aussitost une escadre sous le commandement du marquis de Villette, qui list brûler 4 de ces vaisseaux et eschouer les deux autres. Cette action s'est passée sans que mon armée ayt receu aucun dommage considerable, et tous mes vaisseaux sont en estat de tenir la mer et sans qu'il y ait aucun demasté et n'y ayant que 3 officiers tuez et environ 500 off. mariniérs, matelots et soldats tuez ou blessez ». (Cette phrase fut rayée par le ministre qui corrigeoit la minute que je reproduis.) « En sorte que je me trouve à présent maistre de la Manche, après avoir battu les Anglois qui se vantoient depuis plusieurs siècles d'en estre les maîtres, fortifiez de tous les vaisseaux de Hollande. » (Sous cette phrase on lit ces mots qui furent biffés : « Assuy avec eux les Hollandois qui, nonobstant la supériorité prétendue des Anglois, les ont battus en tant d'occasions. ») « Et voulant rendre grâce à Dieu... » Le Roi demanda qu'on fit chanter « le 20^e du présent mois », en l'église cathédrale de sa bonne ville de Paris, un *Te Deum* auquel les Compagnies « devoient assis-

ter ». La lettre est du « xiiii^e jour de juillet 1690 ». (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 557, p. 378.)

Le « Journal de la navigation de l'armée navale » commandée par M. le comte de Tourville, pendant la campagne de l'année 1690 est aux Archives de l'Empire, section historique, carton K. 1480. A cette pièce très-intéressante, qui est peut-être de la main du commissaire général embarqué sur le *Soleil-Royal*, où Tourville avoit son pavillon, est jointe une correspondance assez considérable. Les Archives de la Marine ont plusieurs documents sur la campagne de 1690; elles avoient un dossier précieux sur celle de 1692 — combat de La Hogue — elles ne l'ont plus. On ne sait quand et comment il a disparu. Je le vis à Versailles en 1832, et ne le retrouvai plus à Paris après le transport des Archives de la première de ces villes dans l'autre.

— Le Maréchal de Tourville mourut jeune encore.

« Dud. jour 30^e » (mai 1701) « h^t et p^t seig^r Monseig^r Anne-Bilarion de Cottantin (sic) comte de Tourville, Vice-Amiral, Maréchal de France, âgé de 58 ans, dem^t faubourg Montmartre, décédé du vingt-huitième du présent mois, a esté inhumé dans notre église, en présence de h^t et p^t seig^r Louis-Alexandre de Cottantin de Tourville, son fils, et de Nicolas-Charles-César de Cottantin cap^e de cavalerie (signé) Le Comte de tourville, Le marquis de Costentin. » C. v. de 100 (Convoi de 100 prêtres). (St-Eust.)

Le *Mercur galant* (mai 1701, p. 333) annonça la mort du Maréchal en ces termes :

« Messire Anne-Bilarion de Costentin, comte de Tourville, Vice-Amiral et Maréchal de France, est mort, âgé de 59 ans. Il avoit épousé la veuve de feu M. le marquis de la popelinière (sic), veuve de feue mad. Colbert » (qui était Charlon). « Elle est fille de feu M. Logeois (sic), et de leur mariage, sont sortis un fils et une fille, Le Roy a donné 4,000 l. de pension au fils, et 2,000 l. à la fille. »

— Tourville avoit tenu, le 23 janv. 1677, à St-Sulp., « Marie-Magdeleine Hisse, âgée de 12 à 13 ans, native de Constantinople », avec « Marie-Magdeleine » de Colbert de Terron, épouse de Mess^{rs} Pierre de Gassion, présid^t au parlem^t de Pau en Navarre, « vicomte de Montbay. » La marraine signa : « M. Colbert de terron », le parrain « Le chevalier de Tourville ». Il ne signa « le comte de Tourville » qu'après que le Pape l'eut dégagé du serment qui le liait à l'ordre de Malte, et l'eut par là autorisé à se marier. Il signa ensuite quelquefois : « Le mrd de Tourville. » Il avoit perdu son père en 1647 :

« Le 27^e avril 1647, connoy de Mess^{rs} César de Cottin, chendier, seig^r de Touville, premier gentilhomme de la chambre de Monseig^r Le Prince » (de Condé), « pris proche de la rivièr, inhumé dans la caue de la chapelle de St-Roch. » (Reg. de St-Sulp.)

Le Maréchal de Tourville n'eut pas le bonheur de voir marier sa fille, Luce-Françoise, et ce ne fut point par la Maréchale que fut arrangé le mariage, qui, « le jedy 26^e juill. 1714 », la donna à « Guillaume-Alexandre de Galard de Bearn, marquis de Brassac et de La Roche Beaucourt, fils mineur de feu Alex. de Galard de Bearn... et de Marthe Madeleine Foulé de Pruneaux. » L'acte du mariage fut signé par « Anne Palatine de Bavière (princesse douairière de Condé), Marie-Anne de Bourbon (duchesse douairière de Vendôme, princesse du sang), Guill. Alex. de Galard de Bearn de Brassac, L. F. Cottentin (sic) de Tourville, etc. » La bénédiction nuptiale fut donnée par Jean-Bapt.-Joseph Languel de Gergy, curé de St-Sulp. (Reg. de St-Sulp.) La mère de la mariée était morte depuis plus de six ans :

« Le 12 oct. 1707, a esté fait le conuoey et transport

dans l'église des capucines, de t. h^{te} et t. p^{te} dame madame Louise-Françoise Laugoues d'Ambercourt (*sic*), âgée de 47 ans, veuve de... Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, Maréchal et Vice-Admiral de France, décédé le jour précédent, rue de l'Université, dans son hôtel; et y ont assisté... J^e-Bapt. Darrot, marquis de la Poupellinière, etc... Louis-Alexandre de Cotentin, comte de Tourville, ses fils qui ont signé, » etc. (St-Sulp.)

Mad. de Tourville avait assisté, le 30 mars 1702, au mariage de Nicolas-Charles César de Cotentin, marquis de Néry, baron de Surville..., capitaine de cavalerie au régiment du Chastelet, fils de feu... Nicolas de Cotentin, marq. dud. lieu, et de fene Marie de Brion, demeur^e rue du Bac, avec d^{lle} Charlotte-Magdeleine Huguet de Sémenville, âgée de 23 ans, fille de « Charles Huguet de Sémenville, com^t au parlement, » et de Magdeleine Le Rebours, dem^e rue Beautreillis ». Elle avait signé l'acte : « La maréchalle » Detourville. » (St-Paul.) — Ce Nicolas-Charles de Tourville que nous avons vu tout à l'heure témoin de l'inhumation du Maréchal mourut le 14 février 1711, selon Moréri.

Anne-Hilar. de Tourville n'avait que quatre ans quand sa sœur Lucie épousa « Michel D'Argouges, » seig^r et baron de Gouville, fils de feu Louis d'Argouges et de Gillone de Reptchon ». Le mariage eut lieu le 30 janv. 1676; l'acte en fut signé : « Michel Dargouges, Lucie de Costein (*sic*), Lucie de LaRochehoucault, Ferrand, F. Héliot. » (St-Sulpice.) Cette Mad. de Gouville, fille de César de Tourville, passait pour très-galante. Jean, comte de Coligny, dans ses Mémoires, dit « La Princesse » (de Gondé) « étoit cocquette; Madame de Gouville l'estoit beaucoup plus. » Mais il ne faut pas trop croire ces beaux faiseurs de Mémoires, qui ont des prétentions aux meilleures bonnes fortunes et aux plus nombreuses. — Mad. Lucie de La Rochehoucault, alors veuve, fut marraine, le 18 déc. 1668, de Lucie, fille de Nicolas Sauvage, son secrétaire; elle eut pour compère « François de Péricard, évesque d'Angoulesme », qui signa : « François, Ev. d'Angoulesme. » L'acte la dit « dame d'honneur de Mad. la princesse de Gondé »; il dit le défunt, comte César de Tourville, « gouverneur de Monsieur le duc d'Anguin (*sic*) ». (St-Sulp.) — Un des frères du maréchal de Tourville se maria en 1663. César-François, comte de Tourville, épousa, « après avoir obtenu dispenses du St-Père », le 21 nov. 1663, d^{lle} Jeanne-Marie Le Sauvage, fille de... Julien Le Sauvage, seig^r de St-Marcout... et de dame Anne de Cotentin. Elle étoit sa cousine. L'acte fut signé : « François César de Costentin, comte (*sic*) de Tourville, Jenne (*sic*) Marie Le Sauvage, Lucie de La Rochehoucault, Levascher, Claude dhier, etc. » (St-Jacques du Haut-Pas.) — Mad. la comtesse de Tourville (Lucie de La Rochehoucault) donna, le 15 déc. 1662, sa procuration à un de ses fils, chez le prédécesseur de M. Bouclier, not. — M. Pourchy, not., a plusieurs actes passés au nom de Mad. Lucie de Cotentin, et entre autres un bail fait à Isaac-Charles de La Rochehoucault, et le 4 fév. 1698, un bail fait à Louis de Maduillan, le 6 avril 1698.

Les lettres de Tourville sont nombreuses dans les Arch. de la Mar.; le départ^t des Manusc. de la Bibl. Imp. en a quelques-unes, parmi les lettres à Colbert : 28 mars 1668, 5 mars 1669, 9 janvier 1678. Dans cette dernière, après avoir recommandé quelques personnes, il finit en disant : « Je tache de restaurer ma santé, mais ma loy j'y ay de peine. » Il

parlait là comme un Provençal. Il écrivait le 5 mars 1669 :

« Monseigneur, vous agrérez sil nous plaist que je prene la liberté de nous tesmoigner la part que je prens a nostre satisfaction de la nouvelle dignité de Secretaire d'estat dont il a pleu le Roy d'honorer nostre mérite. Je scay monseigneur, que nous avés la bonté de me considérer comme une créature devoit entièrement à vos interetz et que nous me ferés la grâce destre persuadé que ie nay point de plus forte passion que de mériter par mes soings et mes respects la continuation de vos bontés et la qualité, Monseigneur, de vostre très humble très obeissant et très affectionné serviteur LE CHEVALIER DE TOURVILLE. »

Dans le dossier de Tourville (boîtes du St-Esprit, Bibl. Imp. Ms.) sont trois lettres de cet officier. La première, datée de Messine, le 26 août 1676, contient les détails suivants :

« Je suis assés malheureux d'être incommodé à un point qui m'oblige de retourner en France pour tacher de me mestre en estat de servir, en cas que les hollandois passent dans ces mers; tous mes amis me le conseillent, et monsieur le Mareschal mesme » (M. de Vivonne) « me l'a ordonné; je n'ay pu m'empescher d'y consentir, par la continuation d'un crachement de sang qui ne me quitte pas depuis trois semaines... J'espère que mes maux ne seront rien... je veux tacher de ne point mourir chef d'esquadre. — M. le Mareschal m'a ordonné de reuenir sur son uesseau lorsque je me porterois mieux. — J'ous aurés appris que nous avous esté malheureux que 14 navires hollandois se soient échapés de nos mains par leur fuite continuelle. Monsieur Duquesne apporta tous les soins imaginables et ne manqua à rien de ce qu'il faloit faire pour les pouvoir joindre, mais leur bonne fortune les fit sauer pendant la nuit sans que nous pussions les approcher d'assés près pour les observer quoique M. Duquesne fist tousiours force de uoile sur eux. Si nous n'auions pas esté chargé de troupes et la plupart des vaisseaux sans eau, M. Duquesne les auroit esté chercher partout. »

Une lettre curieuse du Maréchal, datée de la Rochelle, le 26 août 1696, est la troisième de celles que gardent les Boîtes du St-Esprit; la voici. Elle est adressée à Jérôme de Pontchartrain :

« M. l'intendant vient, Monsieur, de me confirmer une chose qu'on m'auoit desia mandée de Brest, comme ueuant de vostre bureau et que je trouuais si ridicule que je n'auois pas songé à uous l'escrire, on dit que M. leuesque de la Rochele a rétabli le bon ordre dans cette ville et aux bateries quand les ennemis ont paru en ce pays icy. Si cela estoit ce seroit pour le Roy une esparque considérable, car il n'auroit qu'à laisser le commandement de ses proninces à Messieurs les euesques, ils ne manqueroient pas d'estre bien secondés par tout le clergé. Cependant, Monsieur, il faut rendre iustice à qui il appartient; il est vray que M^r leuesque nous feist à la ueue des ennemis la proposition d'arrestar trante six nouueaux conuertis des principaux et des plus honestes gens de la uille, ce qui auroit, comme uous le jugés bien, causé une sédition; son zele ne s'en tint pas là, il conseilla à Massiot le comisaire de marine qui faisoit son deuoir de se cacher pour mettre sa vie en sureté, mais ce comissaire ne voult pas suivre ces aduis non plus que moy. — Je ne scaurois croire, Monsieur, que M^r vostre père » (Louis Philippeux, secrétaire d'Etat de la marine) « ayt escrit sur cela sérieusement à M. Bégon » (Michel Bégon, intend^t de la Rochelle et de Rochefort) ; « en tout cas uoilà la chose comme elle (est) et tout ce que j'en scay. Je suis très-sincèrement, monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur, LE MAL DE TOURVILLE. »

Le Maréchal de Tourville portait « de gueules au bras armé d'argent mouvant du côté senestre, tenant une épée de même senestrée, surmonté d'un casque

¹ Cet évêque étoit François Du Chesne, fils d'un médecin du Roi. Il occupait le siège de la Rochelle, depuis l'année 1681; il mourut, en 1714.

à visière, en profil, aussi d'argent ». — Contemporain des Cotentin-Tourville, existait un Claude de Lesesure, qui se qualifiait « sieur de Tourville »; il n'avait rien de commun avec la famille de Cotentin. Un acte de lui (24 déc. 1654) est gardé par M. Le Monnier, not., dans ses Archives. — *Voy.* BESMAUS, LA ROCHEFOUCAULT, MARIAGES *summo mane*, PONTCHARTRAIN, RUYTER (DE), SIMON (St-).

TOUSSAINT LOUVERTURE.

1802.

Le Premier Consul décida, en 1802, qu'un cadeau serait fait aux fils de ce chef des noirs de St-Dominique, que la France retenait prisonnier depuis un an environ. Le ministre de la marine De Grès ordonna, le 11 brumaire an x (12 nov. 1802), que deux habillements et équipements complets d'officiers de hussards fussent donnés à ces deux fils de Toussaint Louverture. Ces uniformes coûtèrent la somme de 3,190 fr. 70 c. (Arch. de la Mar.) Un grand poète a fait de Toussaint Louverture le héros d'une tragédie. A l'Odéon, le pauvre nègre ne fut pas plus heureux qu'à Haïti.

TRAGÉDIE JOUÉE EN 1556. — *Voy.* ÉLISABETH DE FRANCE.

TRANS (LOUIS-HENRI DE VILLENEUVE, DES COMTES DE BARCELONNE, CHEVALIER, MARQUIS DE).

Il prenait les titres de *Premier marquis de France*, comte de Tourette, baron de Mons et du Gault, seigneur de Puy-Bresson, le Castel de Véluarque, Rouet et autres lieux, colonel d'infanterie. Il épousa Anne-Marie de Chamillart. M. Le Monnier, not., a, de lui, un acte signé : « Le marquis de Villeneuve Trans. » (9 février 1776.)

TRANSLATEUR DU ROY.

« Le 2^e jour d'april 1587 » fut baptisé à St-Eust. « François, fils de Gabriel Chappuzet, translateur du Roy, et d'Andrée de Fargo, sa femme, demeurant rue des Bons-Enfants. » Gab. Chappuzet est le seul homme que m'aient fait connaître mes recherches qui ait pris le titre de « Translateur du Roy ». C'était sans doute un traducteur de langues étrangères qu'employaient les ministres de Henri III pour la transcription en français des documents diplomatiques.

TRANSMUTATION DES MÉTAUX. — *Voy.* BELBRUNE, PAUL (VINCENT DE).

TREIZE A TABLE. — *Voy.* FAUCON.

TREMBLAY (BARTHÉLEMI DE). ?1578—1639.

Le nom de ce statuaire, qui est de la célébrité à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, est écrit de bien des façons dans les actes assez nombreux où j'ai pu le lire. Tremblé, Tramblet, du Tremblet, Tremblay, du Tremblay, sont des variantes auxquelles il faut ajouter Tremblet, orthographe adoptée par Michel Lasne, pour l'inscription du charmant portrait qu'il grava de Barthélemy. La forme que je crois devoir adopter, outre qu'elle me paraît la plus logique — elle est celle du nom de presque toutes les localités qu'on appelle : Le Tremblay, de l'arbre : *Tremble* — fut adoptée par Germain Gissey, gendre de Barthélemy du Tremblay, lorsqu'il érigea, à St-Eustache, le tombeau ou épitaphe que sa reconnaissance filiale vouait à son beau-père et peut-être à son maître.

On ne sait presque rien de Barthélemy du Tremblay. Dans sa *notice* très-curieuse sur Henri Gissey,

M. Anatole de Montaiglon a réuni avec soin les quelques documents et passages d'auteurs, contemporains de cet homme oublié, qui intéressent son histoire, dont personne, jusqu'à M. de Montaiglon, ne paraît s'être occupé. J'ajouterai peu de chose à ce que l'auteur de la *Notice* a pu nous apprendre ; ce peu n'est cependant pas sans quelque importance.

Voyons d'abord ce qu'a publié M. de Montaiglon. Ce sont quelques phrases extraites du très-gros livre de Sauval sur les *Antiquités de Paris*, puis l'építaphe de du Tremblay, qui existait autrefois, contre un des murs de l'église de St-Eustache. Sauval (t. II, p. 306), cité par M. de Montaiglon, raconte que Henri IV établit, en 1597, un tapissier nommé Laurent, dans la maison professe des Jésuites « où peronne ne demouroit depuis le parricide de Jean » Châtel, et avec lui du Breuil, peintre fameux, et » Tremblay, fort bon sculpteur ». La maison des jésuites, située rue St-Autoine, — justement où est aujourd'hui le lycée Charlemagne, — avait été fermée en 1594; elle devint pour un temps un asile ouvert aux arts et à l'industrie des tapisseries. Le peintre que le Roi y logeait avec son sculpteur était l'ami et fut le beau-frère de du Tremblay. Barthélemy du Tremblay épousa, en effet, bientôt Jeanne, sœur de Toussaint du Breuil. Mais ce ne fut point à Paris que fut célébré le mariage, ce fut à Fontainebleau, où du Breuil était employé et avait un logement. Les registres de St-Pierre d'Avon, église paroissiale de Fontainebleau, contiennent l'acte suivant, que j'emprunte à M. le comte Léon de La Borde (*Addition à la renaissance des arts, etc.*) :

« Le xe jour de may mil cinq cens quatre ving et seize fut fait le mariage entre Barthélemy Treubert (*sic*) et Jehanne Dubruel (*sic*), de ceste paroisse. Pour leurs plaiges et caution honneste, personne maistre Dubruel (*sic*) peintre du Roy en son chasteau de Fontainebleau. »

Une fille naquit à du Breuil, le 6 ou 7 janvier 1598; ce ne fut point Marie, celle qui devint la femme de Gissey en 1620; mais Marguerite, qui eut pour Marraine, dit le registre d'Avon : « Marie- » Anne Champion, femme de M. Dubruel (*sic*), » peintre du Roy. » Quant à Marie du Tremblay, elle dut naître en 1599 ou en 1600. Au moment de son mariage, Barthélemy du Tremblay quitta la maison des jésuites, car aucun de ses enfants n'est inscrit aux registres des baptêmes de St-Paul. Où alla-t-il s'établir alors? C'est ce que je n'ai pu parvenir à savoir.

En 1616, Barthélemy demeurait rue des Vieux-Augustins — peut-être y était-il fixé depuis quelque temps. — C'est dans son logis de cette rue que, le 22 sept., mourut un de ses enfants. Le nom de cette petite créature me reste inconnu; elle était fort jeune, c'est tout ce que m'apprend l'acte rédigé en ces termes à la sacristie de St-Eustache :

« 22 septembre 1616, enterrement d'un petit enfant à Barthélemy Tremblé, sculpteur, demeurant rue des Vieux-Augustins. »

Du Tremblay perdit sa femme en 1620.

« Samedi 3^e » (oct. 1620) connoy et service complet de 26 « (prêtres) » pour defuncte honorable femme Jehanne du Breul, en son vivant femme d'honorable homme Barthélemy Tremblé, maistre sculpteur ordinaire du Roy, demeurant rue des Vieux-Augustins, inhumée au cimetière des Sts-Innocents. » (St-Eust.)

Barth. Du Tremblay survécut un peu plus de neuf ans à sa femme :

« Vendredi 10^e » (août 1629) « connoy messe de 6 »

(prêtres) et 4 porteurs pour deffunct Barthélemy Tremblay vivant m^r peintre et sculpteur ordinaire du Roy. demeurant rue des Vieux-Augustins; inhumé en nostre église. »

Le convoi était modeste, et de la classe de ceux qu'on faisait ordinairement pour les enfants et les gens sans fortune. Probablement du Tremblay, par humilité chrétienne, avait demandé qu'on fit les choses simplement pour lui, qui avait été presque magnifique pour les funérailles de sa femme.

Germain Gissez dessina et exécuta un mausolée qui fut élevé à B. du Tremblay. La forme nous en a été conservée, dans un recueil d'épithaphes que la Bibliothèque Impériale garde parmi les manuscrits provenant de Clairambault. (Suppl. franç. n^o 5)24, tome XXII, p. 69.) Sur une vasque de marbre noir que soutient un cul-de-lampe et qu'entourent des ornements d'un assez bon goût, était un médaillon entourant la niche où se dressait le buste de Barthélemy du Tremblay, œuvre de Gissez, dont il est impossible de se faire une idée d'après le dessin informe du volume que je cite. Sous le médaillon étaient deux pierres, l'une large, l'autre inférieure à celle-ci, et plus étroite, et moins haute que la première. Celle-ci avait reçu l'épithaphe de du Tremblay; celle-là, une inscription à la mémoire de Germain Gissez; elle constate que cet artiste éleva le monument à son beau-père. Autour du médaillon, Gissez fit inscrire ces mots : **BARTHÉLEMY DU TREMBLAY, SCULPTEUR DU ROY.** L'inscription est en quatre alexandrins suivis d'une ligne de prose :

Louures me donna l'estre et Paris ma fortune.
J'eus l'honneur d'estre au Roy, Saint-Eustache a mes os.
Passant, au nom de Dieu, si je ne l'importeune.
Durant ce mien sommeil prie *Dieu* pour mon repos.

Il décéda le 13^e août 1639, l'an 61^e de son âge.

Ainsi, Barthélemy du Tremblay naquit non loin de Pontoise, mais au bourg de Louvres, en 1578, si l'inscription est plus exacte en ce qui touche à son âge, qu'au chapitre de son décès. On a vu plus haut que ce fut probablement le 9 août qu'il mourut, et qu'il fut enterré le 10. Le chiffre 43 est une faute du graveur en lettres, ou un *lapsus memoriae* de Gissez ou de Marie du Tremblay. On ne peut se fier à rien. Il semble qu'une épithaphe, en dehors des éloges qu'elle peut contenir, doit être un renseignement certain pour qui veut connaître les époques de la naissance et de la mort d'une personne; cela n'est pas toujours cependant, et j'en ai plus d'une preuve. Du Tremblay mourut peu d'années après avoir vu fixer au piédestal de la statue de Henri IV un bas-relief qu'il avait composé pour compléter l'œuvre de Francheville. (Voy. FRANCHEVILLE.)

J'ai dit un mot d'un portrait de du Tremblay gravé par Michel Lasne; j'y reviens. La tête, d'un bon caractère, semble être celle d'un homme énergique, et son nez, un peu gros par le bout, ne lui messied pas. Ce petit buste, d'un joli barin et d'une touche fine, spirituelle et ferme, est dans un médaillon, au dessus d'un tombeau qui surmonte l'épithaphe de St-Eustache. Ce tombeau, et les accessoires dont il est entouré, ne sont point la reproduction de ceux de Germain Gissez; c'est une composition de Michel Lasne, dans le goût de l'autre, ou pour mieux dire, dans le goût du temps. Autour du médaillon, le graveur en lettres inscrivit ces mots : « *Barthelemi Tremblet sculpteur du Roy, E (tatis) 61.* » Les paroles gravées sous la vasque ne diffèrent que

peu de celles que j'ai rapportées plus haut. Seulement Eustache y est écrit : Hustache; et le dernier vers y est rétabli comme il dut être fait :

« Durant ce mien sommeil prie pour mon repos. »

alors *prie* entrait fort bien dans un vers devant un met commençant par une consonne. Le final sonnait et comptait pour une syllabe; on changea cela vers le milieu du xviii^e siècle.

Le portrait de Michel Lasne, assez bien copié par Moncornet, fut publié avec l'inscription. Odièvre, éditeur, quai de l'École, à la *Belle Image*, reprit la planche de Moncornet, pour la suite des portraits qu'il publiait, et afin de cacher son emprunt, il attribua le dessin du portrait de B. du Tremblay à un A. P. qu'il inventait, et la gravure à un L. F. enfant de son imagination. Puis, soit qu'il ne connût pas l'œuvre originale, soit qu'il fût abusé par une fausse tradition, il fit écrire sous le buste dont il déposait Moncornet : « Barthélemi Tremblet, sculpteur » du Roi, né à Louvre, mort à Paris, âgé de 70 ans. » Et puis fiez-vous aux renseignements fournis par les portraits gravés à de certaines époques et publiés par de certains éditeurs!

M. de Montaignon n'a pu citer, d'après Stival, qu'un seul ouvrage de du Tremblay; j'ai trouvé dans le seul des registres des Bâtimens du Roi, tenus pendant la période de 1615 à 1666, qui ait échappé à la destruction, un article de dépense se rapportant à une autre œuvre de notre Barthélemy. (An. 1639, p. 135.)

« A Germain Jessé (*sic*, p^r Gissez) M^r sculpteur à Paris, la somme de 600 l. pour partie de son payement d'une figure du deffunct Roy » (Henri IV) « en marbre blanc qui avoit esté commencée par le s^r Tremblay son beau-père. (An 1639, p. 135.) »

Cette statue du Roi, destinée au Louvre et commencée, avant 1629, par Barthélemy du Tremblay, existe peut-être encore, sans qu'on sache les noms de ses auteurs.

Barthélemy du Tremblay avait des armes. Était-il de famille noble? Avait-il été anobli? Les Rois donnaient alors quelquefois des bénéfices aux artistes, des chaînes d'or, ils ne les nobilitaient pas encore. Barthélemy était-il seigneur du Tremblay, village qui n'est pas très-loin de Louvres (Seine-et-Oise)? Aucun des actes où j'ai vu son nom ne le qualifie ainsi. Quoiqu'il en soit, Germain Gissez orna le sommet du tombeau de son beau-père d'un écu, sur lequel figure un olivier de sinople en champ d'argent, le chef de l'écu étant d'azur à trois écussons d'argent. M. de Montaignon pense que Florimont, l'auteur du dessin représentant l'épithaphe de du Tremblay, a pris un tremble pour un olivier. Ce n'est pas impossible. Le tremble pouvait entrer à titre d'armes parlantes dans l'écu d'un du Tremblay; mais rien n'empêche que Barthélemy n'eût un olivier dans ses armes, et que Gissez en ayant marqué les fruits, Florimond ne les ait reconnus.

En dehors des actes personnels à Barthélemy du Tremblay, que j'ai cités dans cet article, j'ai recueilli quatre baptistaires où figure cet artiste. Le 9 avril 1610 « Barthélemy Tramblat » tint sur les fonts de baptême de St-Eustache, un fils de Thomas Boudin, sculpteur, demeurant rue Montorgueil. Dans cet acte, il est qualifié « sculpteur ord^r du Roi ». Le 31 août 1615, à St-Sulpice, il fut parrain d'Antoinette, fille de Michel Bourdin, maître sculpteur. L'acte dit : « Le parrain, Barthélemy Tremblet, » aussi sculpteur ordinaire du Roi. » Le 27 septembre

1619 « Barthélemy Tremblet » tint, à St-Eustache, un fils de Philippe Le Sueur, compagnon sculpteur. Enfiu, le mardi 19 août 1625, à St-Barthélemy, en la Cité, il répondit pour un fils d'André Vernier, « ingénieur aux instruments de mathématiques pour le Roy ». Il est dit par le clerc rédacteur : « Barthélemy Tremblay, sculpteur du Roy, paroisse St-Eustache. » — *Voy.* BOLDIX, BOURDIX, BREUIL (du).

TRÉMOILLE ou TRIMOILLE (L.). — *Voy.* LA TRÉMOILLE.

TRENCK (FRÉDÉRIC DE). ?1726—1794.

Gentilhomme aventureux qui, bien fait de sa personne, élégant et probablement éloquent, s'éprit et se fit aimer d'une princesse de Prusse, audace que ne lui pardonna point Frédéric II. Enfermé dans une forteresse, pour crime d'amour (1745), il eut à subir tous les malheurs attachés à la captivité la plus dure. Cependant il sut tromper la vigilance de ses gardiens, s'échappa presque miraculeusement, et se réfugia en Russie. A Moscou, il devint amoureux d'une princesse, — il était incorrigible; mais il avait vingt-cinq ans, âge de l'amour et de l'étourderie — cette passion lui fut moins contraire que l'autre; il retourna cependant en Allemagne et, à Dantzic, retomba entre les mains du Roi de Prusse qui le logea à Magdebourg, dans un château où il fut le pensionnaire de Sa Majesté pendant dix ans; traité non pas comme un criminel d'État, mais comme le dernier des malfaiteurs. Le grand Frédéric ne mit guère en pratique, dans cette affaire, les préceptes de philosophie qu'il avait puisés à l'école de Voltaire et de ses autres maîtres français; mais la philosophie n'eut jamais beaucoup d'empire sur ce prince. Quant à M. de Trenck, il apprit à ses dépens combien est vrai le dicton :

D'être si beau garçon quelquefois il en coûte.

Le captif de Magdebourg écrivit des Mémoires qui, traduits en français, eurent un grand succès, en 1788. Frédéric de Trenck vint en France au commencement de la Révolution, y adopta les idées nouvelles, mais n'alla pas si loin que les coryphées de la Montagne. Sa modération lui fut imputée à crime; on l'accusa de conspirer contre la République et on l'envoya à l'échafaud. Il avait 68 ans. Voici ce que je trouve à son sujet, dans les registres de la Municipalité de Paris :

« Du 23 thermidor au 11 de la Répub. fr. » (10 août 1794) « Acte de décès de Frédéric Trenck, du 7 de ce mois » (25 juillet), « natif de Prusse », domicilié à Paris, rue de Cléry, maison des colonies » (c'était l'hôtel des Colonies, mais le mot « hôtel » était aristocratique et contre-révolutionnaire et on lui substituait le mot : maison) ; « vu l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution, en date du 7 de ce mois, signé Avoet, commis greffier. Officier public Antoine Trial. » (Signé) Trial père. » — *Voy.* TRIAL.

TRÉVILLE (ARMAND-JEAN DE PEYRE, comte DE TROISVILLES, dit). ?1596—1672.
(JOSEPH-HENRI). 1648—1708.

Voici deux hommes — hommes de second rang à la vérité — qu'on avait tout à fait oubliés, quand le hasard a remis, ou plutôt a mis le nom de l'un d'eux sous les yeux du public français. Les *Mémoires de M. d'Artaignan* étant tombés entre les mains de M. Alexandre Et Dumas et les *Trois Mousquetaires* étant nés de cette rencontre heureuse, M. de Tréville, qui joue un rôle dans le roman de MM. Dumas et Maquet, comme dans l'histoire romanesque écrite

par Gatiien Courtitz de Sandras, M. de Tréville, le capitaine de la compagnie des mousquetaires de Louis XIII est devenu un personnage auquel s'est intéressé ce monde de lecteurs qui n'a jamais manqué aux ouvrages intéressants, spirituels et amusants. Bien des lecteurs ont cru que M. de Tréville était un personnage d'invention, aussi bien que M. d'Artaignan et MM. Athos, Aramis et Porthos; il n'en est rien pourtant. — M. Armand-Jean de Peyre, comte de *Trois villes* — on, comme on prononçait son nom dont on finit par altérer l'orthographe, — comte de Tréville, fut un militaire estimé et, un instant, un homme politique que fit remarquer son courage. Troisvilles dont il portait le nom est un village et était un fief noble du Béarn, à une lieue et demie environ de Mauléon, et au sud de cette petite ville. Le seigneur de Troisvilles, père d'Armand-Jean, ne fit guère parler de lui, au xvi^e siècle; du moins l'histoire générale n'a pas enregistré ses faits et gestes. Son existence semble avoir été une modeste existence provinciale; si elle eut quelque importance, ce fut seulement dans la vicomté de Béarn et à la cour du père de Henri IV, Antoine de Bourbon. St-Simon parlant de Joseph-Henri de Tréville, fils d'Armand-Jean, dit que son père mourut « commandant une des deux compagnies de mousquetaires »; c'est une erreur. Il y avait vingt-deux ans qu'il avait quitté ce commandement quand il décéda. Le *Mercure galant* de 1672 dit :

« On annonce la mort de M. de Troisvilles, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur des pays, ville et château de Foix. Il étoit fameux, non-seulement par son courage, mais encore par les bonnes grâces de Louis XIII qui l'honoroit d'une estime toute particulière et par la fermeté qu'il a fait paroître en des occasions où il est souvent beaucoup plus difficile d'en avoir qu'au milieu des dangers les plus formidables. »

Ici aussi, il y a une erreur. Armand-Jean de Tréville ne fut jamais lieutenant général des armées du Roi. Il mourut maréchal des camps. Quant à la fermeté que loue J. Donneau de Vixé, l'auteur du *Mercure*, M. de Tréville la montra en luttant contre le Cardinal de Richelieu dans une occasion qui ne m'est pas connue, lutte qui valut au courageux ami du Roi un exil honorable, dont l'ordre fut arraché à la faiblesse de Louis XIII. Pinart, dans sa *Chronologie militaire*, donne les états de service d'Armand Jean de Peyre, comte de Tréville, qui entra au régiment des gardes françaises, comme cadet, en 1616 — il avait environ vingt ans — servit au siège de Soissons en 1617, eut une enseigne, en 1622, pour s'être distingué au siège de Montauban, fut fait sous-lieutenant des mousquetaires en 1625, et le 3 oct. 1634, capitaine lieutenant de cette compagnie. Le 25 décembre 1636, le Roi lui donna un brevet de maréchal des camps. Exilé par les ordres de Richelieu, il fut rappelé après la mort du Cardinal, et reprit auprès du Roi à nuancer la place qu'il avait eue sous Louis XIII. Les mousquetaires ayant été licenciés en 1646, — ils ne furent recrutés qu'en 1657 — il perdit sa charge, dont on le dédommagea par le commandement du pays de Foix, qui lui fut donné le 10 février 1646. Le 1^{er} janvier 1658, le Roi Louis XIV le fit chevalier de ses ordres, mais il mourut sans avoir été reçu. Ajoutons à ces renseignements ce qu'on pu m'apprendre mes recherches. Dans un *Extrait des officiers commensaux de la maison du Roi...* (Paris, in-fol. M. DC. XLV) est un rôle de la compagnie des mousquetaires à cheval, servant à la

garde du Roy, pour le mois de may 1640 ». En tête de ce rôle, figure « Arnault Du Perray (sic), sr de Troisvilles, lieutenant. » Ce document vent être réformé comme la note du *Mercur* et le passage des Mémoires de St-Simon.

Je vois que, le 16 janvier 1641, « Messire Armand-Jean de Trévillé, capne des mousquetaires du Roy » fut parrain, à St-Sulpice, de Jean, fils de Pierre de La Rivière. — M. de Trévillé avait épousé « Anne de Guillon ou d'Esquillon » (les documents que j'ai sous les yeux diffèrent au sujet de ce nom). Cette dame, qualifiée « femme de M. de Trévillé, capne des mousquetaires à cheval de la garde du Roi et maréchal des camps et armées de Sa Maj. », fut marraine, le 15 août 1642, à St-Sulpice, d'« Anne-Armand, fils de Pierre de La Rivière. » En 1641, elle avait donné un fils au comte de Trévillé; ce fils ne fut baptisé qu'en 1648.

« 9 sept. 1648, Joseph-Henri, âgé de sept ans, le 14 décembre 1648 (né par conséquent vers le 14 déc. 1641) fils de Messire Armand-Jean de Poyre, comte de Troisvilles, gouverneur et lieutenant de Foix, et de dame Anne d'Esquillon; le parrain, etc. » (St-Sulp.)

Joseph-Henri, que nous voyons baptisé en 1648, eut une réputation d'homme de goût et d'esprit, une réputation aussi d'homme beau et à bonnes fortunes. C'est de lui que parle Boileau dans une lettre à Charles Perrault (1700) quand il dit au grand mainteneur des modernes contre les anciens, avec qui il signe la paix :

« Que s'il falloit nécessairement vous en citer quelques-uns » (de ceux des modernes qui font leurs délices de la lecture d'Homère, de Cicéron, d'Horace, de Virgile) « je vous étonnerois peut-être par les noms illustres que je mettrois sur le papier, et vous y trouveriez non-seulement des Lamoignon, des d'Aguesseau, des Trois Villes, mais des Condé, des Conti et des Turcenne. »

Joseph-Henri de Trévillé ne pouvait être mis en meilleure compagnie. Il avait peu écrit, mais il était instruit et bon juge en matière d'œuvres littéraires, et l'Académie le choisit pour remplacer un de ses membres décédés. Le Roi ne donna point son agrément à cette nomination. Trévillé s'était fort lié avec messieurs de Port-Royal, et ce fut pour Louis XIV un motif d'exclusion, si l'on en croit St-Simon, qui fait de J. H. de Trévillé un portrait assez piquant.

« Troisvilles était, dit-il, un gentilhomme de Béarn, de beaucoup d'esprit et de lecture, fort agréable et fort galant. Il débuta très-heureusement dans le monde, où il fut fort recherché et fort accueilli par les dames du plus haut parage et même de beaucoup d'esprit et de beaucoup de gloire, avec qui il fut longtemps plus que très-bien. »

Ceci paraît renfermer une allusion à l'amitié que lui portait la pauvre Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, qui, née à Excester le 16 juin 1644, et mariée le 31 mars 1661, à Philippe d'Orléans, mourut à St-Cloud le 30 juin 1670; vous savez : « Madame se meurt, Madame est morte ! » Trévillé était à St-Cloud au moment de ce fatal événement, que l'éloquence de Bossuet devait élever à la hauteur des plus grandes calamités humaines; il en fut si profondément touché, qu'il prit la résolution soudaine de quitter le monde et de se donner tout entier à la religion. « Il prit le parti de la dévotion qu'il a toujours soutenu depuis », dit le marquis de La Force dans ses Mémoires. St-Simon ne convient pas de cette grande fidélité à une résolution si sérieuse. Il le montre repris quelquefois de ses anciennes habitudes; il fait voir ses amis de

Port-Royal « alarmés de cette vie et des jolis vers « auxquels il s'étoit remis, dont la galanterie et la « délicatesse étoient charmantes ». On sont ces jolis vers? Quel recueil leur a servi de tombeau? Je les ai cherchés et n'ai pu les tirer de ces cerceaux de papier, oubliés dans quelque coin des bibliothèques. Port-Royal le conquist de nouveau; mais il échappa à ces saintes amitiés et « sa vie dégénéra, dit St-Simon, en haut et bas de haute dévotion et de « mollesse et de liberté qui se succédèrent par quartier ». J. H., comte de Trévillé, avait servi. A Candie, où il était sous les ordres de Coligny, selon Moréri, il reçut deux coups de feu dont il se ressentit toujours depuis. « Il ne se trouva pas si bien de la guerre que de la cour; les fatigues ne contenoient pas à sa paresse, et le bruit des armes à la délicatesse de ses goûts. Sa valeur fut accusée. » Ces paroles de St-Simon nous donnent un peu le comte Joseph-Henri de Trévillé; mais peut-on se fier toujours à St-Simon? Le Dictionnaire de Moréri dit que Trévillé, dont il fait une sorte de Père de l'Eglise au petit pied, mourut le 13 août 1708, âgé de soixante-sept ans, et qu'il fut enterré à Saint-Nicolas des Champs; il y a dans cette assertion deux erreurs qui ne sont peut-être que des fautes d'impression.

« Joseph-Henri de Peire (sic), comte de Trois Villes, âgé d'environ soixante-cinq ans » (erreur : soixante-six ans et cinq mois, puisqu'il était né au milieu du mois de décembre 1641) « de la paroisse de St-Nicolas du Chardonnet, mourut, le troisième jour d'août mil sept cents huit, et le lendemain son corps fut inhumé dans ladite église. Son cœur fut transporté, pour y être inhumé, dans l'église de St-André des Arcs, » en présence de Messire Armand-Jean de Moneins, neveu du defunct, Messire Marc-Antoine Huc, chev^r seig^r de Luc, lieutenant de Messieurs les Maréchaux de France, parent dud. defunct et autres parens et amis » L'acte est signé : « Jean-Arman (sic) de Moneins, comte de Trois villes, m. a. Huc de Luc, de raucher la ferrière, le chev^r Desguille, fayard, Jos. Boucher, curé. » (Reg. de St-Nicol. du Chardon.)

La Moral Le Pippe de Nœuvville, t. II, p. 148 de son *Abbrégé chronologique* de la maison du Roy (in-4°, Liège, 1734) nomme Armand-Jean de Troisvilles : « Arnault Moneins, seig^r de Troisville » et tous les Troisville-Moneins. Moneins était le nom de terre d'un frère du maréchal de camp. Moneins est une localité des Basses-Pyrénées. — *Voy. I. ARTAGNAN, ATHOS, MOUSQUETAIRES.*

TRÉVOUX (JEAN DE).

1550.

Je lis, dans un registre de l'Épargne de Henri II, que, le 26 avril 1550, le Roi fit donner à Jehan de Trévoux la somme de quarante-six livres tournois, en faveur de ce qu'il luy avait faict présent d'un « petit motet en musique qu'il auoit composé et » faict à la louange du mariage du Roy et de la Roynne « d'Espagne. » (Arch. de l'Emp., KK. 127, fol. 2051.)

TRIAL (ANTOINE).

1737—1795.

TRIAL (MARIE-JEANNE MILOX, dite : M^{lle} DE MAXDEVILLE, puis Mad.). 1746—1814.

Antoine Trial, qui a laissé son nom à l'emploi des niais et des paysans naïfs de l'opéra comique, emploi qui, depuis lui, fut tenu assez froidement par Lesage, avec beaucoup de goût et de naturel par Moreau, avec talent par Féréol, et qui fait aujourd'hui la fortune dramatique de l'acteur original et vrai, connu sous le pseudo-yme de Ste-Foy, Trial eut en son temps une réputation bien établie au Théâtre-Italien, où jouait M^{lle} Félicité de Man-

deville. Cette actrice qui ne fut pas sans mérite, si la tradition que j'ai recueillie de ses contemporains est fidèle, avait noms : Marie-Jeanne Milou; elle était fille, comme le fameux cuisinier Carême, d'un pauvre compagnon de rivière, décheireur de bateaux, Philippe Milou, époux de Marie-Claude Pacot. Marie-Jeanne naquit au Port-au-Plâtre et fut baptisée à St-Marguerite, le 1^{er} août 1746. Comment arriva-t-elle au théâtre? Qui l'y poussa? Je l'ignore. Elle y était quand un employé des fermes du Roi, Jean-Gabriel Commolet, s'éprit d'elle et l'épousa. Ce fut le 21 avril 1766. (Reg. de St-Sauveur.) Les deux époux demeuraient alors rue Montorgueil, bien que le domicile *légal* de M^{lle} de Mandeville, si l'on peut dire ainsi, fût dans la rue de la Truanderie. J.-G. Commolet décéda rue Montorgueil, le 24 décembre 1668, âgé de 43 ans. Marie-Jeanne Milou, veuve, aimée de Trial, songea au mariage un peu plus tôt que les convenances ne le permettaient; mais l'amour est sans respect pour les usages, qu'il traite de préjugés. Huit mois après qu'elle eut enterré Commolet, M^{lle} Félicité de Mandeville donna sa main à Antoine Trial, à St-Eustache.

Le mariage fut célébré le 1^{er} août 1769 :

« Sr Antoine Trial, bourgeois de Paris, âgé de trente-un ans et demi, fils de sr Jean-François Trial, bourgeois d'Avignon, et de dame Marie-Barbe Hitiier », prêt pour femme « dame Marie-Jeanne Milou, âgée de vingt-trois ans, veuve de sr Jean-Gabriel Commolet, employé dans les fermes du Roy »; l'acte ajoute que les époux « demeuraient l'un et l'autre rue Française — c'était là qu'était la Comédie italienne — de fait et de droit de la paroisse St-Eustache, et avant, l'un et l'autre de St-Sauveur. » L'acte est signé : a Trial, M. J Millou (sic), Trial, Duflos de Maisonnelle, H. Calmesane, Lasalle, Constant, Coulet et Secousse.

Aucun des témoins de ce mariage n'était au théâtre; M. Secousse était curé de St-Eustache, les autres étaient des commerçants. Claude Trial était frère d'Antoine; il assista à la cérémonie nuptiale comme parent et comme représentant Jean-François Trial, son père, dont il avait la procuration, celui-ci, non plus que Marie-Barbe Hitiier, n'ayant pu venir à Paris déclarer qu'ils consentaient au mariage de leur fils. Dans la procuration que Marie-Claude Pacot donna, par-devant notaire, au mariage de « la dame de Mandeville », comme dans le consentement des parents d'Antoine Trial, celui-ci est qualifié : « Pensionnaire du Roy ». Le contrat de mariage par lequel les deux époux se faisaient donation mutuelle de tous leurs biens, fut rédigé par Le Pordantenet, notaire, le 27 juillet 1769. Antoine Trial était né à Avignon, le 13 oct. 1737, et avait été baptisé le lendemain par le curé de St-Symphorien, qui dressa, en latin, l'acte du baptême que j'ai sous les yeux. Cet acte ne dit pas quelle profession exerçait Jean-François Trial. Ant. Trial n'eut qu'un enfant de son mariage, « Armand-Emmanuel », né, rue Française, le 6 déc. 1772, et non en 1770, comme le dit la *Biogr.*-Michaud. Cet enfant fut baptisé à St-Eustache, le 7 décembre, ayant pour parrain « Emmanuel-Félicité de Durfort de Duras, duc de Duras, pair de France, cheval. des ordres du Roi et de la Toison d'or, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, premier gentilhomme de la chambre, etc. » et pour marraine la comtesse d'Egmont Pignatelli (Louise-Armande-Septimanie Du Plessis-Richelieu). On sait qu'Armand-Emmanuel Trial fut compositeur de musique, auteur bien oublié aujourd'hui.

Quand éclatèrent les premiers troubles de la Révolution, Ant. Trial et sa femme se jetèrent dans le parti qui devint le parti extrême; Trial mérita que les sans-culottes de son quartier le portassent à la mairie; il fut officier public. Ami de Robespierre, il eut la douleur d'enregistrer, comme agent municipal, l'acte du décès de son cher Maximilien. La réaction l'épargna; il n'avait d'ailleurs fait que céder à un entraînement qui l'avait poussé jusqu'au camp des terroristes, et aucun crime direct ne lui était imputable. Cependant, le 9 thermidor causa sa mort. Humilié par le public qui l'avait fêté autrefois avec tant de plaisir, contraint de demander pardon de sa conduite pendant les mauvais jours qu'on venait de passer, chassé de la municipalité, cet homme, jadis si gai, tomba dans une profonde mélancolie, et mourut sept mois après la délivrance du pays. Quelques-uns ont dit qu'il s'empoisonna. Voici l'acte de son décès :

« Du 22 pluviôse de l'an III de la République » (10 février 1795). « acte de décès d'Antoine Trial, du 17 de ce mois » (5 février) « à neuf heures du soir, profession artiste, âgé de cinquante-huit ans, natif d'Avignon, domicilié à Paris, boulevard Italien n° 340, section Lepelletier, marié à Marie-Jeanne Milou, vu le certificat de Delorme, commissaire de police, du 18 de ce mois ». (Signé) « Robin ». (Reg. de la Municipalité de Paris.)

Trial avait débuté au Théâtre-Italien, le 4 juillet 1764, dans l'emploi des jeunes amoureux qu'il quitta bientôt. — Mad. Trial mourut, le 11 février 1814, à minuit, rue Grétry, n° 2. Elle avait débuté, le 15 janv. 1766, âgée de 19 ans et demi. — A. Trial signait :



TRIBOULET. — *Voy.* p. 598, 2^e colon.

TRIMOILLE (La). — *Voy.* LA TREMOILLE.

TRIPOTIER.

« Qui tient un tripot » ou jeu de paume, ainsi que le disent les anciens dictionnaires. Le « Tripotier du Roi » Louis XIII, quand Sa Majesté allait jouer à la paume, était, en 1626, un certain Claude Brosseau, qui fut parrain d'un des enfants de Simon Leraumbert, le sculpteur. N'oublions pas de dire que le tripot ou jeu de paume du Roi était au Louvre. — *Voy.* L. LERAMBERT.

TRIRÈME DE DON JUAN D'AUTRICHE.

Poursuivons l'erreur partant où la tradition tend à la propager. L'*Armeria* de Madrid conserve, parmi ses pièces curieuses, une galère à trois rangs de rames que l'on croit être le navire monté par don Juan d'Autriche, généralissime de la ligne chrétienne à la fameuse journée de Lépante (7 oct. 1571). On dit que cette galère, où don Juan avait déployé l'étendard de l'Eglise et celui de l'Espagne, avait pour capitaine don Alvaro de Bazan, marquis de Santa-Cruz. Le journal *l'Illustration*, n° 1208 (samedi 21 avril 1866), donna, dans un dessin très-bien fait, la figure de ce bâtiment, acceptant la version qui a cours en Espagne sur la trirème et son capitaine. Ajoutons que le nom de *Sphinx* est donné à cette trirème, sans doute à cause de la

figure adossée à l'étrave ou rodde de proue, entre les deux époules. Voyons maintenant ce qu'il faut croire de tout cela. Quant au nom du navire que montait don Juan d'Autriche à la bataille des Gursolaires, je ne sais s'il se nommait *le Sphinx*. L'historien du fils de Charles-Quint, Van der Haumen y Léon, qui travailla sur les documents originaux et fit un livre très-estimable, intitulé *Don Juan de Austria* (in-4^o, Madrid, 1627), ne nomme jamais le navire du généralissime autrement que *la Reale*; les historiens italiens qui ont raconté dans ses détails la campagne de 1571 contre les Turcs, Gio. Pietro Contarini, entre autres¹, ne lui donnent pas d'autre nom; et je dirai que *Sphinx* est un nom qu'on n'aurait pas donné à une galère Reale, en Espagne, où les bâtiments n'étaient guère baptisés que sous des noms chrétiens. Mais, passons. Pour ce qui est du capitaine de la Reale, en oct. 1571, il se nommait don Juan Vasquez del Coronado; il était chevalier de St-Jean de Jérusalem. Don Alvaro de Bazan, marquis de Santa-Cruz, embarqué sur la capitane de Naples, commandait, à Lépaute, un corps de réserve de 30 galères et faisait l'arrière-garde de l'armée, dans l'ordre de marche en croissant très-ouvert que tenait la flotte chrétienne. Voyons maintenant le navire. La trirème de l'*Armeria* est percée de dix sabords de chaque côté, et chacune de ces grandes ouvertures donne passage à trois rames superposées verticalement. Or, cette disposition des rames ne fut pas plus en usage sur les galères du XVI^e siècle que sur celles du moyen âge. Les écrivains qui s'occupèrent de la marine à ces époques ne laissent aucun doute à cet égard. D'ailleurs, nous avons, contemporains de don Juan d'Autriche, un grand nombre de tableaux représentant des actions navales, et, au milieu de ces actions, des galères de tous les rangs, et toutes mirèmes, c'est-à-dire n'ayant qu'un rang de rames. Les reales, les capitanes, les patrones, les plus grandes de la famille des galères, avaient de 32 à 28 rames de chaque côté, chacune de ces rames étant manœuvrée par sept hommes au plus, et six hommes au moins. Rien n'est plus connu que cela, rien n'est moins douteux pour ceux qui ont vu les galères peintes dans la grande salle du Palais ducal, à Venise, ou qui ont lu la *Nautica Mediterranea* de Bartolommeo Crescentio ou l'*Armata navale* du cap^{te} Pantero-Pantera. La trirème gardée à Madrid ne saurait être le modèle ou la copie de la Reale de don Juan d'Autriche; elle est probablement un de ces modèles faits au XVI^e siècle, un peu partout, d'après les médailles anciennes, essais de restitution des antiques navires à rames. Les époules — ces deux pièces de bois pointues et ferrées clouées aux joues de la galère, pour la défendre des abordages par l'avant — et l'épée ou noyé au-dessous de la flottaison, sont là comme une preuve de ce que j'avance. Au moyen âge, et depuis, jusqu'à la mort des galères, l'épée ou noyé était à la proue comme un prolongement du pont supérieur, loin d'être sous l'eau. Quant aux époules, on ne savait plus ce que c'était, et avec le long épéron, elles auraient été inutiles. — Madrid n'a pas qu'un seul monument fait pour induire en erreur le public espagnol et les voyageurs. La bibliothèque Colombienne garde un dessin représentant un navire à rames, une espèce de galère,

que l'on donne pour la Caravelle que montait Colomb, à son premier voyage. Il n'y a aucun rapport entre les galères et les caravelles; les conservateurs de la bibliothèque ne le savent pas sans doute; ils trompent sans le vouloir les Espagnols, qui sont enchantés de voir le véritable vaisseau de Christophe Colomb. Allez leur dire qu'il y a là une erreur grossière, et vous verrez comme ils vous recevront! On n'aime pas à être détrompé. Rien ne serait plus facile que de substituer une caravelle à cette infame galère; les figures de caravelles ne manquent pas. Las Casas les a très-bien décrites dans le Premier voyage de Colomb, Pantero-Pantera aussi dans son *Armata navale*; mais non, la galère restera vaisseau de Colomb, comme la trirème antique de l'*Armeria*, galère de don Juan d'Autriche! Que voulez-vous? L'erreur a un attrait merveilleux pour le vulgaire des hommes. — *Voy. CARVELLES.*

TRIVELIN. — *Voy. LCCVVELLA.*

TROMPETTE (Engagement de). 1667.

« Fut présent Léger Rigonnesse, trompette, natif d'Esner » (*sic*; je ne sais ce que c'est que cette localité du département actuel de la Gironde) « en Auvergne, proche de la ville de Tulle, de présent à Paris, logé rue des Tournelles, proche la place » (Royale), « en la maison de la dame Anne, paroisse St-Paul, lequel a promis et s'est obligé envers M^{re} Aloph de Godehard, chenalier, seig^{neur} de Bascheuillé (*sic*), capitaine d'une compagnie de chevaux légers du Roy, demeurant ordinairement à Saint-Rimault, proche Beauvais en Picardie, de présent à Paris, logé rue Saint-Martin, en la maison où est pour enseigne *La Nostre-Dame de Paix*, paroisse St-Nicolas des Champs, à ce présent et acceptant, de le servir bien et fidelement en qualité de Trompette, dans ladite compagnie de chevaux-légers, pendant un an à commencer de ce jour d'aujourd'hui et faire tout ce que led. sieur de Bascheuillé luy commandera de licite et honeste en lad. qualité et comme un bon seruiteur doit faire, à la charge par iceluy s^{ieur} de Bascheuillé de nourrir led. Rigonnesse pendant led. temps, mesmely fournir un cheual, manteau, casaque et cordon » (cordon pour porter et orner la trompette) « aux liurées » (couleurs) « dud. sieur de Bascheuillé, et en outre m'yenant la somme de deux cens cinquante liures, sur laquelle led. Rigonnesse a confessé avoir receu dud. s^{ieur} de Bascheuillé la somme de cent dix liures, dont quittance, et le surplus montant à cent quarante liures, il promet luy payer et délierer d'aujourd'hui en six mois prochain, et si faute y auroit dud. payement dans les temps, sera loisible et permis aud. Rigonnesse de se remettre au service de tel autre officier que bon luy semblera; car ainsi, etc. Faict et passé à Paris, en lad. maison de la *Nostre-Dame de Paix*, sus déclarée, l'an mil six cens soixante sept, le quinziesme septembre après midy. Cedit Rigonnesse a déclaré ne scavoir escrire ne signer, et le sieur de Bascheuillé a signé: Gaudehard Bacheuille. » (Minutes de Bizet, Étude de M^{re} Le Mounyer, not. à Paris.)

TROMPETTE MARINE.

Le public français rit toujours beaucoup, lorsqu'il entend le Bourgeois gentilhomme dire à son maître de musique, à propos d'une musique de chambre dont celui-ci détaille à M. Jourdain la composition en voix et instruments: « Il y faudra mettre aussi » une Trompette marine. La Trompette marine est « un instrument qui me plaît et qui est harmonieux ». Le rire du parterre est traditionnel. Quand Molière écrivait cette phrase moqueuse, où il traite d'harmonieux un instrument dont le son, dur et criard, était peut-être tolérable dans un ensemble, les spectateurs savaient fort bien de quoi il se moquait; aujourd'hui, c'est bien différent: on rit à ce passage, parce qu'on y a ri toujours de père en fils,

¹ Dans son *Historia della guerra contra Turchi*, publiée à Venise, en 1645, par G. Batt. Combi (Bibl. Imp., K 907.)

depuis l'an de grâce 1670. J'ai demandé souvent à mes voisins de l'orchestre, à la Comédie française, ce que c'était que cette trompette marine qui leur paraissait si drôle dans la bouche de M. Jourdain; aucun n'a manqué de me dire que c'était une trompette dont se servaient les marins. Il n'y a rien de plaisant dans l'usage que faisaient les marins d'une trompette; aussi Molière ne faisait-il point allusion à un instrument employé à bord des vaisseaux; il riait les gens de mauvais goût qui admettaient encore dans la musique un instrument désagréable et d'ailleurs très-borné que l'on avait nommé trompette, parce qu'il rendait un son analogue à celui de la trompette, mais moins net; et, trompette marine parce que le son qu'il rendait rappelait celui du *buccinum*, grande coquille recourbée qui servit longtemps de trompette. La trompette marine était un monocorde, formé de trois plaques composant une pyramide triangulaire, dont une des faces était plus large que chacune des deux autres; cette pyramide était longue et se terminait à sa partie la moins grosse par un manche, qui faisait de la trompette marine un instrument grand à peu près, je veux dire long, comme notre contre-basse actuelle. Sur la table d'harmonie, la plus large des faces de la pyramide qui, par parenthèse, était percée comme celle de la guitare, était établi un chevalet, dont un des pieds était fixé sur le plan de la table, quand l'autre restait libre. Une corde à boyau, assez grosse, attachée vers la base de la pyramide, se reposait sur le chevalet, dans son parcours, entre le point d'attache et la cheville sur laquelle elle s'enroulait, à l'extrémité supérieure du manche. Quand l'archet attaquait la corde qu'effleurait le pouce de la main gauche sans la comprimer, elle vibrait et agitait sous elle le chevalet qui frappait avec force et dans un mouvement rapide la table d'harmonie, ce qui faisait rendre à l'instrument le son qu'on voulait en obtenir. En 1695, la trompette marine, qui est aujourd'hui du domaine de l'archéologie, était encore en usage; je lis, en effet, dans le Ms. de la Bibl. Imp., Clairamb. 562, p. 653 :

« A Marly, le 12 septembre 1695. Restant joueur de cromorne et de trompette marine de la grande écurie pour Jean Bernié, par la mort d'André Langlois. »

Ainsi, le même musicien jouait de deux instruments, l'un à corde et l'autre à vent; je n'ai rien à dire à cela. Mais voici ce que je lis dans une lettre adressée, le 6 février 1695, par le ministre de la marine, le jeune Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, à l'abbé de Noirmoutier, qui était alors à Rome :

« Tout ce que je pourrai faire sera de vous souhaiter le bonjour avec une trompette marine, lorsque le seray sur les costes de pronouce; et vous aurez la bonté de me le rendre de la mesme manière. » (Arch. de la marine.)

La trompette marine dont il est question ici est-elle l'instrument que je viens de décrire? Il est permis d'en douter. Avec la *tromba marina*, le porte-voix des Italiens et des Provençaux, on peut correspondre à de certaines distances, assez rapprochées toutefois, parce que le porte-voix transmet la parole et non pas seulement un son, toujours le même; la plaisanterie de M. de Pontchartrain se comprend donc à merveille, son mot : trompette marine était entendu par l'abbé de Noirmoutier comme il faut l'entendre ce semble. Mais s'entendrait-elle si la trompette marine dont il parle est notre instrument à corde et archet? La trompette

marine monocorde a disparu; je crois que la collection du Conservatoire pourrait seule en montrer une. Un instrument qui fut sa parodie et sa dernière façon a été assez longtemps promené, à Paris et dans les provinces, par un chanteur bouffon, qui s'en servait pour faire une basse grotesque aux airs qu'il déclamaient devant la foule. C'était une longue perche flexible et transformée en arc par une grosse corde à boyau sous laquelle se gonflait une vessie de cochon, placée à l'une des extrémités de l'arc, entre le bois et la corde qu'agacait un archet monstrueux. La vessie remplissait l'office du corps sonore de tout instrument à corde. Ce grossier monocorde ne rendait qu'un son rauque et rude, comme l'ancienne trompette marine. — Quant à la Cromorne (allein. *Krumen horn*, corne recourbée), c'était un instrument de la famille des hautbois, venu probablement en France avec quelque bande de reîtres. L'*Encyclopédie méthodique (Arts mécaniques)*, t. IV, p. 118, et *Musique*, t. 1^{er}, p. 131) parle de la Cromorne et du tournebout, son analogue, en des termes difficiles à comprendre, que ne rend pas très-intelligibles la figure 13^e de la planche VII^e, t. III^e (Recueil des planches de l'*Encyclopédie*), et que je ne me charge pas d'expliquer. — Un des aïeux de François-André Philidor jouait de la cromorne dans la musique de l'écurie du Roi. Je ne l'ai pas nommé dans l'art. Philidor, p. 905, obligé que je suis de me restreindre, pour ne pas enfler outre mesure ce volume.

TRONC DU PARDON.

Les trois articles que je vais transcrire des Comptes de la maison de France feront assez connaître, sans que je l'explique davantage, ce que l'on entendait par le « tronc du pardon ».

« A Jehan de Cour escuyer seigr de Fontenailles et escuyer d'escuyerie dud. seigr, la somme de 35 livres 2 s. 6 den. tourn. qu'il a baillés pour led. seigr et mis au tronc où l'on gaigne le Pardon, en l'église Monsieur St-Pierre à Nantes. » (Fol. 72. comptes des menus plaisirs du Roy (Charles VIII). [Arch. Imp., KK. 76.]

— « 18 l. 2 sols 6 deniers par Jean Du monstier varlet de chambre du Roy pour ledit seigr, le 1^{er} jour de mai (1490), ou tronc où l'on gaigne les pardons A mons^r St-Gratien de Tours. » (Fol. 88, vol. cité.) — « A la Roynne la somme de 12 liar. 5 sols tourn. pour mettre ou tronc du Pardon de l'ostel Dieu de Paris, pour donner et aumosner... et 7 escus d'or à la couronne, le 22 fevrier 1492. » (Fol. 99. Trésorerie d'Anne de Bretagne. Arch. Imp., KK. 83.)

TRONCHIN (THÉODORE ET FRANÇOIS-LOUIS). 1778.

M. Le Monnyer, not., conserve un acte, à la date du 29 avril 1778, passé par François-Louis Tronchin, écuyer, trésorier du mare d'or, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse St-Eustache, en son nom et au nom de son père Théodore Tronchin, premier médecin de S. A. S. Monseigr le duc d'Orléans. M. Le Monnyer garde aussi le contrat d'apprentissage de « Robert Tronchin, natif de Lyon, âgé de vingt-deux ans », avec « Buisset, marchand mercier-grossier-joaillier, dem^r à Paris rue Quincampoix ». Le noticier doit d'aver trois ans « pour apprendre à Tronchin led. négoce, traffic et marchandise »; 12 oct. 1655.

TROSNE (CHARLES LE).

1679.

Cet artiste, que l'abbé de Marolles n'a pas cité et qui paraît être resté inconnu à tous les biographes, eut le titre de « peintre ordinaire du Roy ». Il se qualifia ainsi, à St-Sulpice, le 11 juillet 1679, au

baptême d'un fils de Jean de Moisset, conseiller et secrétaire du Roi, où il figura comme parrain.

TROUVAIN (ANTOINE). ?1636—1708.

A en croire Zani (*Enciclopedia*, 1823), cet homme, qui fut un graveur habile, naquit, en 1666; à en croire Nâgler, il naquit, vers 1650, à Montdidier. Antoine Trouvain vint au monde, en effet, à Montdidier, et Guérin, le secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture, dans sa *Description de l'Académie* (in-18; Paris, 1715), le dit avec l'autorité que lui donne sa position. Ce qu'il ne dit pas, c'est à quelle époque Trouvain prit naissance et quand il mourut; Zani, sur ce dernier point, paraît avoir manqué d'un renseignement que devait avoir Guérin, mais dont il ne fit pas usage. Voici ce que je dois à mes recherches :

« Le lundy dix neuvième jour de mars 1708, fut inhumé Antoine Trouvain, graveur du Roy en son Académie, âgé de cinquante deux ans, décédé le jour d'hier rue St-Jacques. (Signé) Jacques Antoine Trouvain, François Denis Trouvain, P. Mourier, J cheuu, Authieux. » (St-Severin.)

Si Jacques-Antoine Trouvain, fils du défunt, était bien informé de l'âge de son père, Antoine Trouvain était né en 1656. L'acte de son mariage, que j'ai trouvé dans les archives de St-Etienne du Mont, à la date du « lundy 25^e mars 1680 », m'a appris qu'il était « fils d'Alexandre Trouvain et de Marguerite Grégoire ». Antoine Trouvain épousait Elisabeth de Nogent, fille d'Antoine de Nogent, marchand libraire, et de Catherine Boucabu. Le seul des parents de Trouvain qui assista au mariage de notre jeune graveur, fut son frère Charles. Elisabeth de Nogent donna cinq enfants à son mari : le 8 sept. 1681, *Catherine-Marie*; le 26 octobre 1682, *Gabrielle*; le 3 nov. 1686, *Antoine*; enfin, le *Jacques-Antoine*, dont je n'ai pas vu le baptistaire. En 1686, Antoine Trouvain vivait encore sur la paroisse St Benoît. Il changea de paroisse sans changer de rue. Ce fut sur le territoire de St-Severin qu'il s'établit; c'est là que sa femme lui donna, le 13 février 1688, un fils, baptisé le 16 février sous le nom de *Nicolas*. On a vu qu'il mourut sur le territoire de Saint-Severin. On a vu aussi que l'acte d'inhumation de Trouvain qualifie cet artiste : « Graveur du Roy en son Académie »; Antoine Trouvain fut, en effet, reçu à l'Acad. Roy. de peint., le 30 juillet 1707, ayant offert les portraits de René-Antoine Houasse, d'après Jean Tortebat, et de Jⁿ Jouvenet, celui où le peintre lui-même s'est représenté peignant un plafond et vu dans un raccourci plus singulier qu'agréable. — Ordinairement, Trouvain signait en toutes lettres : « Antoine Trouvain »; quelquefois, il signait seulement : « A. Trouvain », comme il fit, le 8 sept. 1681, au baptême de son premier enfant. On a de lui beaucoup de bons portraits; outre ses deux morceaux de réception, celui de Robert de Cotte, d'après Jⁿ Tortebat, doit être compté parmi ses meilleurs, et peut-être faut-il citer, avant celui-là, le charmant portrait du graveur Pierre Simon, d'après Tortebat. — *Voy.* COTTE (R. de), HOUSSE, JOUVENET, SCOTIN, TORTEBAT.

TROY (FRANÇOIS DE). 1645—1730.
(JEAN-FRANÇOIS). 1679—1752.
(JEAN). ?1640— ?

Pierre Mariette a cru, et M. Frédéric Villot a dit, d'après lui, que Fr. de Troy, fils de Nicolas de Troy, peintre de Toulouse, épousa la sœur de Nicolas Loir, qui fut son maître, à Paris, avant qu'il en-

trât chez Claude Lefèvre. Or, Fr. de Troy n'épousa pas une fille de la maison Loir. Sa femme fut Jeanne Cotelle, fille de Jean 1^{er} Cotelle, peintre. Je n'ai pu trouver l'acte de son mariage, célébré sans doute hors de Paris. De Troy s'établit sur le territoire de Saint-Eustache, c'est là qu'il eut, le 29 déc. 1674, *Jeanne-Elisabeth*, que tint Jean Cotelle. Il changea bientôt de quartier, et alla dans celui de la place Maubert. Le 6 mai 1676, il fit baptiser, à St-Nicolas du Chardon, *Marie*, puis, le 27 janv. 1679, *Jean-François*, tenu par « damoiselle Amelot, femme de M^r Cotel (sic), peintre », et par « Claude Amelot, commis, comme procureur, en l'office de parrain », par « Jean de Troy, aussi peintre ». Ce Jean de Troy, qui se faisait représenter, était un frère de François, qui, après être resté longtemps dans sa ville natale, vint à Paris. Ce fut alors que François de Troy fit de lui ce portrait historique d'une grande tournure, bien qu'un peu maniéré peut-être, que grava fort bien Simon Vallée. Jean de Troy est dit, au bas de l'estampe de Vallée, « peintre ordinaire du Roy, adjoint à professeur en son Acad. Roy. de peinture ». Notons que Jean de Troy dut vivre un certain temps à Paris, puisque l'Académie le nomma adjoint à professeur, ce qui n'était pas un vain titre et obligeait le titulaire à remplacer en cas de maladie le professeur forcé de s'absenter; notons encore qu'il ne figure point sur la liste des Académiciens publiée dans les Archives de l'art français. Jean était, dit-on, l'aîné de François de Troy; on tient qu'il mourut à Toulouse. — Revenons à François. Le 21 juin 1681, il fit baptiser *Elisabeth*, qui eut pour parrain Royer de Piles, et pour marraine, Elisabeth de La Posse, femme du peintre Jean Forest. Le 22 fév. 1683, Fr. de Troy eut une troisième fille, *Catherine*, qui fut nommée par « Catherine Cotelle, femme de Nicolas Granger, brigadier des gendarmes d'Anjou ». Le cinquième enfant de Fr. de Troy fut une fille nommée *Jeanne*. — François de Troy eut, comme portraitiste, une brillante réputation; il rivalisa Hyacinthe Rigaud et Nicolas de Largillière. Ce fut lui qu'on envoya à Munich pour faire le portrait de Marie-Anne-Christine-Victoire, future épouse de Louis, le Grand Dauphin. Rappelons, à ce sujet, le passage de la lettre écrite à Mad. de Grignan par sa mère, le mardi 28 février 1680 :

« L'abbé de Larmion qui est revenu de Bavière dit que Madame la Dauphine est tout à fait aimable, que son esprit la pare, qu'elle est *virtuose* : elle sait trois ou quatre langues, et qu'elle est bien mieux que le portrait que de Troy a envoyé. S. M. part lundi pour nous aller quérir cette princesse ». »

François de Troy, né, suivant Mariette, en février 1645, mourut le 1^{er} mai 1730 :

« Dud. jour » (2 mai 1730) « François de Troy, peintre ord^{re} du Roy, ancien professeur de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., âgé de 84 ans, dem^r rue Neuve des Petits-Champs, décédé du 1^{er} du présent mois, a été inhumé dans nostre église, en présence de Jean-François de Troye (sic) son fils, aussi peintre ord^{re} du R., professeur en son Acad., et de Guillaume-Martin Poupard du Coudray son gendre. (Signé) De Troy, Poupard Du Coudray, Loir. » (St-Eust.)

Ce Loir, dont le nom est inscrit au bas de l'acte qu'on vient de lire, était probablement un des fils d'Alexis Loir le graveur. Je n'ai pu savoir laquelle

¹ C'est à cette Dauphine que Louis XIV donna, pour l'amuser, la surintendance des spectacles. — Voy. p. 1045, 2^e col., art. *Reliches*.

des filles de Fr. de Troy épousa Poupard du Courdray ; hélas ! on ne trouve pas tout ce qu'on cherche, quelque obstination qu'on mette à chercher. Fr. de Troy eut un élève, venu chez lui de la Flandre , et qu'il perdit en 1677 :

« L'onzième j^r d'aoust 1677 mourut, et fut enterré le lendemain M^r Gabriel, on n'a pas seu le surnom, natif de proche la ville d'Apte en Flandre, demeurant sur cette paroisse depuis deux ans, peintre de vocation; furent présents François de Troy, peintre chez qui le defunt travaillait et Jean Cotelle aussi peintre sousigné: De Troy, J. Cotelle. » (St-Nicol. du Chardon.)

Cet acte est singulier; n'est-il pas étrange que F. de Troy qui le signa ait ignoré le nom patronymique du Flamand qui travaillait chez lui? et puis que veut dire « peintre de vocation? » C'est sans doute « peintre amateur », qui maniait le pinceau pour s'amuser et non par une nécessité de profession. — Franc. de Troy signait quelquefois Detroy (6 mai 1676, 21 juin 1680, 22 fév. 1683); quelquefois il signait seulement « Troy ».

On sait que Jean-François de Troy, après un long séjour en Italie, où les plaisirs le retiennent plus que la passion de l'étude, revint à Paris, vers 1706, et, deux ans après, présenta à l'Académie une Niobé entourée de ses enfants percés de flèches. L'Académie l'admit au nombre de ses membres, le 28 juillet 1708. En 1738, il fut envoyé à Rome, où venait de mourir Wleughels, directeur de l'Acad. de France; il exerça le directorat pendant 13 ans, et mourut à son poste, le 26 janv. 1752, âgé de 73 ans, selon ce qu'on lit au bas de son portrait dessiné, à Rome, en 1750, par C. Cochin fils, et gravé par J. P. Roux; âgé de 74 ans, si l'on en devait croire le portrait gravé en 1789 par de Lannay; âgé de 76 ans, selon l'inscription placée sous le portrait gravé d'après Aved. J^o Fr. de Troy, né, comme on l'a vu, le 27 janv. 1679, avait 73 ans quand il décéda. Je n'ai rien su de son mariage. L'œuvre de cet artiste restée le plus populaire, grâce au barin de Beauvarlet, est l'Histoire d'Esther, que de Troy peignit en sept tableaux, pour les Gobelins. Les esquisses de ces tableaux, moins celle du *Triomphe de Mardochée*, furent vendues au prix de 1,000 fr., le mardi 13 janv. 1857, à l'hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot. Curieux et remarquables, plus par la facilité du pinceau, la vivacité de la touche, l'agrément de la couleur, que par l'élevation du style, le charme du dessin et la noblesse dans la composition, ces morceaux provenaient du cabinet de M. Marcille, dont la mort disséminait la riche collection. — Voy. AVED, COSTANTINI, COTELLE, DROUOT, FOREST, LOIR, PILES (R. de), SIMONNEAU.

TRUFFES.

1380.

— « Jehan Coignet lequel anoit apporté truffes au Roy » (Charles VI) « ... mardi 3^e mai 1390, la som. de 48 sols. » (Comptes de l'Hostel du Roy, fol. 87 v^o. Arch. de l'Emp., KK. 30.) — « A Jean le jardinier lequel anoit présenté au Roy truffes. 2 mai 1407. » (KK. 31, fol. 90.) — « A maistre Jehan Le Mol pour don fait par luy à un bon homme qui anoit apporté truffes au Roy, vendredi 8^e jour de novembre 1387, le Roy estant à St-Denis, 32 sols parisis. » — « A Thevenin Jouan de Villiers le Duc lequel anoit apporté truffes au Roy, jendi 7 sept. 1380

| | |
|-----------------------------------------|----------------|
| TI BY (JEAN-BAPTISTE I ^{er}). | ? 1675 — 1700. |
| (JEAN-BAPTISTE II). | ? 1665 — 1735. |
| (JEAN-BAPTISTE III). | ? 1702. |

Le premier Jean-Bapt. Tubi ou Tuby, selon l'or-

thographe française qui donnait, à la place de *Ti*, l'*y*, qui n'était pas italien, à Lulli, à Pélissari, à Corbinelli, à Biancolelli, à Mascarami, etc., le premier Tubi était né à Rome, y avait appris l'art du sculpteur, et s'y était acquis une assez grande réputation pour qu'un des agents qu'entretenait Colbert en Italie le signalât au ministre comme un sujet capable de rendre de bons services au Roi dans ses bâtiments. Il vint à Paris de bonne heure; je ne sais justement à quelle époque, mais je vois qu'il y était en 1662, c'est-à-dire quand il avait environ 25 ans. Il demeura alors sur la paroisse de St-Gervais, époux de Marguerite Cocuell, dont le nom n'a pas la forme italienne, qu'il avait cependant peut-être épousée à Rome, car aux baptêmes de ses enfants ne figure aucun des membres de sa famille. Tuby eut de sa femme : 1^o *Marcelline* (28 décembre 1662) (St-Gervais); 2^o *Jean-Baptiste* (? 1665), dont le baptistaire m'a échappé; 3^o *Charles* (27 juillet 1666), tenu par Ch. Le Brun, premier peintre du Roi (St-Hippolyte) (Tuby était alors pensionnaire du Roi aux Gobelins); 4^o *Jean-Claude* (8 sept. 1667); 5^o *Anne-Elisabeth*, tenue par « Baudouin Yvart, peintre ord. du R. », et par une fille du sculpteur Legeret, que l'acte nomme « M. Geret »; 6^o *Susanne*, qui épousa le sculpteur Jacques Pron. J^o-Bap. 1^{er} Tuby eut un second mariage. Je n'ai pu savoir quand mourut Madel. Cocuell; mais je vois qu'âgé de 52 ans il épousa une nièce de Mad. Le Brun, Susanne Butay, que le premier peintre avait recueillie aux Gobelins, après la mort de Claude Butay, son père. Le mariage fut célébré à St-Hippolyte, le 27 sept. 1680, en présence de l'oncle de la mariée, Jean Butay, peintre et valet de chambre du Roi, et de deux frères de Susanne, Pierre Butay, peintre du Roi, et Louis, sculpteur de S. M. Quatre enfants naquirent de ce mariage : 1^o *Charles-Jean-Baptiste*, tenu par Ch. Le Brun et sa femme, Susanne Butay, marraine de l'accouchée, le 6 sept. 1681; 2^o *François*, que présenta à l'église « François Verdier, peintre ord. du R. », ayant pour comère « Antoinette Butet (*sic*), sœur de l'accouchée. L'acte est signé : « Bap^{te}. Tuby, François Verdier, Toinette Butay » (16 août 1682); 3^o *Susanne*, pour qui répondirent « Jean Butay, peintre et valet de chambre du Roi », et « Susanne Tuby, femme à M^r Jacq. Pron, sculpt. ord^{re} du R. » L'acte est du 1^{er} nov. 1683; 4^o *Marie-Jeanne*, baptisée le 15 juil. 1685, ayant pour parrain son frère, J^o-Bapt. Tuby. — J^o-Baptiste 1^{er} Tuby signa toujours :

Bap^{te}. Tuby

Son fils, J^o-Bapt. II, qui signa : Jean Tuby, le 15 juil. 1685, signa souvent « J. Baptiste (*sic*) Tuby », comme le montrent les baptistaires de ses enfants. — Le premier, J^o-Bapt. Tuby, dont Versailles montre des statues et des groupes d'un mérite assez grand, et qui, sur les dessins de Le Brun, exécuta le tombeau de Turcotte, qu'on plaça d'abord dans l'église de St-Denis, par ordre de Louis XIV, et que les Consuls firent transférer, en 1800, de

cette église dans celle de l'Hôtel des Invalides. Jean-Baptiste 1^{er} Tuby mourut, en 1700 :

« Le 10 aoust 1700 fut inhumé Jean Baptiste Tuby, sculpt^r ord^{re} du R., en sa manufacture Royale des Gobelins, âgé de 65 ans, décédé *d'hier*, mari en secondes nocces de Suzanne Butay, et ancien marguillier de cette paroisse ; présens Jean Tuby, son fils, aussi sculpteur et Jacques Prou, son gendre, aussi sculpteur ord^{re} du Roy. (Signé) J. Baptiste Tuby. J. Prou. » (St-Ippol.)

P. Mariette dit que Tuby mourut âgé de 70 ans ; son fils et son gendre furent-ils mal renseignés ou signèrent-ils sans l'avoir lu l'acte que je viens de transcrire ?

J^o-Bapt. II Tuby, le 23 février 1696, Marguerite Frolon, fille de Germain Frolon, laboureur. (Saint-Etienne du Mont.) Il demeura alors rue des Poules, chez une veuve Vimart, où demeura aussi Marguerite, que cette femme avait élevée, et dont il s'éprit vivement. Les suites de ce petit roman de voisinage déplurent aux Tuby, dont aucun n'assista à la cérémonie du 23 février. J^o-Bapt. 1^{er} Tuby donna seulement son consentement par écrit. Marguerite Frolon eut six enfants : 1^o *Sebastien*, qui fut tenu par le graveur Sébastien Leclerc et par la femme du sculpteur Nicolas Coustou (22 nov. 1701) ; 2^o *Anne*, née, le 12 mars 1707, et baptisée, le 1^{er}, tenue par René Frémin, sculpteur du R. ; 3^o *Jean-Louis*, né, le 27 juil. 1708 ; Jean Audran, graveur du R., fut son parrain le 29 ; 5^o *Charlotte*, qui eut pour parrain, le 4 août 1709, « M^r Leclerc, cheval^r romain, graveur ord. du R. (cet enfant mourut le 27 sept. suivant) ; 6^o *Jean-Jacques*, né le 3 juin 1712 et mort le 14 déc. 1714. — Voici l'acte en vertu duquel J^o-Bapt. II Tuby fut reçu m^{re} sculpteur.

« Certificat pour Jean Baptiste Thuby sculpteur, attestant qu'il a accompli le temps de six années de son apprentissage de son art et métier, chez Jean Baptiste Thuby son père, sculpteur de l'Académie royale des Gobelins (*sic*), et a encore travaillé ensuite de son art et métier pour le service de Sa Majesté pendant plusieurs années chez le s^r Thuby son père en la maison et manufacture des Gobelins... pour jouir par lui de la maîtrise de soud. métier de sculpteur et s'y faire recevoir sans aucuns frais... 2 mars 1716. » (Arch. de l'Emp., vol. E, 9,299, fol. 155.)

J^o-Bapt. II Tuby mourut, le 6 oct. 1735, aux Gobelins, « âgé de 70 ans ». Son inhumation eut lieu en présence de son fils, J^o-Bapt. III Tuby, de Sébastien Leclerc, du comte d'Acquien et de Guillaume de Messine, chevalier de St-Lazare. Le fils signa : « J^o B. Tuby. » Ce troisième J^o-Baptiste fut peintre. J'ai vu, p. 205, du vol. E, 9,299, un brevet de nomination d'élève aux Gobelins pour J^o-Bapt. Tuby, âgé de 17 ans, sous M^r Leclerc, peintre, (12 fév. 1721). Ce Tuby dont je n'ai pas trouvé le baptistaire, né en 1702 ou 1703, fut le second enfant de Marguerite Frolon ; il précéda un Charles Tuby qui mourut le 20 avril 1705, âgé de onze ans.

— Susanne Butay, femme de J^o-Bapt. 1^{er} Tuby, mourut, le 1^{er} déc. 1709, rue de Tournon, veuve deux fois, en 1700 de Tuby, ensuite de Jacques Minot, docteur en médecine, et médecin ordi^{re} du duc de Bourbon. L'acte de son inhumation dit qu'elle avait 48 ans. Cet acte est signé : « J. Baptiste Tuby, François Verdier, Charles Verdier. » — Il y avait, à Paris, une famille Tubi établie dans le quartier de l'hôtel de ville et dans le quartier St-Martin. Un Jean Tubi épousa, en 1595, la fille d'un tonnelier nommé Court. (St-Jean en Grève.) Jean eut, le 11 juin 1596, *Nicole*, tenue par Jehanne Ponthu,

femme de Fr. Tubi, m^{re} menuisier, et père de Jean qui eut deux autres enfants (10 janv. 1598 et 23 mars 1599). Germain Tubi, m^{re} menuisier, fit baptiser, à St-Nicolas des Champs, Charles, le 29 juillet 1619. Ces Tuby étaient-ils d'un tronc dont se serait détachée une branche, qui aurait pris racine à Rome ? Ce n'est pas impossible, mais je n'oserais l'affirmer. Je ne ferai remarquer qu'une chose, c'est que le nom de Tubi n'était pas commun à Paris, et que nos menuisiers en sont les seuls de ce nom que j'aie aperçus, car un François Tubi, qui, le 19 juin 1622, épousa à St-Germ. l'Auxer. Aimée Janbe, était un frère de Germain.

TUILERIES (CHATEAU ET JARDIN DES).

On sait peu de chose sur la construction du château que Catherine de Médicis fit élever « lez le Louvre » sur les dessins et par les soins de Philibert de Lorme et de Jean Bullant. Aucune description détaillée ne nous est venue de ce palais, élevé sur les terrains où se fabriquaient des tuiles. Jacques Androuet du Cerceau n'a consacré qu'un très-petit nombre de lignes à cet édifice, dans le second livre de ses : « plus excellens bastimens de France ». (Paris, in-fol., 1579 ; Bibl. Imp., Cabinet des Estampes, cote H. A-5.) Il a donné le plan général du logis et celui du jardin, mais sans les accompagner de légendes explicatives, ce qui rend très-incomplets ses renseignements, utiles d'ailleurs, car ils sont les seuls auxquels on puisse recourir, les seuls au moins que j'aie su trouver, présentant un ensemble qui donne la possibilité de comparer ce qui devait être, selon Philibert de Lorme et Bullant, avec ce qui fut fait par ces artistes, et ce qui y fut ajouté ensuite par Louis Le Vau. Pour qui voudrait écrire l'histoire des Tuileries, il est pourtant quelques documents que je dois indiquer, et que paraissent n'avoir connus ni Blondel (*Cours d'architecture*, in-fol., 1693), ni aucun de ceux qui ont traité ce sujet.

Le département des Manuscrits de la Bibl. Imp. possède un volume de parchemin, rendu malheureusement fort incomplet par la perte de plusieurs cahiers ; ce volume, classé dans le Supplém^t français sous le n^o 1921, est intitulé : *Etat de dépense de Catherine de Médicis*, 1571. C'est aux dépenses faites pour l'édification du palais des Tuileries qu'est consacrée la plus grande partie de ce manuscrit, dont les derniers feuillets contiennent quelques articles relatifs à certains officiers de la maison de la Reine mère. La dernière mention se rapporte à Jean Bullant. Elle constate que cet architecte reçut, le 10 mars 1571, son traitement pour l'année 1570. Ce qui touche les Tuileries, dans ces cahiers du Compte de 1571, séparés par de tant regrettables lacunes, nous apprend que l'évêque de Paris, Messire Pierre de Gondy, était Intendant des bâtiments de la Reine mère ; que Guillaume de Chappoyan en était Contrôleur général ; que Mad. Marie Pierre-vive, épouse d'Antoine II de Gondy, seigneur du Peron, était chargée de tous les marchés relatifs aux achats de terres, de maisons, etc., nécessaires à l'établissement du nouveau palais, qu'elle avait la direction des travaux d'ici ; que Messire Bernard de Carnessegué, gentilhomme servant de la Reine, était préposé à l'intendance des plants du jardin des Tuileries. Ce jardin était sous la direction de J. Bastien Tarquin, qui, pour son office de « jardinier ordinaire de la Roynie, mère du Roy, audict grand jardin du

palais de Sa Maj. », recevait 300 livres tournois de gages annuels. Le parc des Tuileries, qu'avait peut-être dessiné Tarquin, était, ainsi que nous l'apprend le plan de Du Cerceau, partagé en grands compartiments égaux, plantés d'arbres d'agrément et d'arbres fruitiers. Jehan Gaillard, jardinier pépiniériste, fournit à Mad. du Peron, « pour servir à planter aud. jardin », « 40 poiriers, tant bergamotte que certean (*sic*), au prix de 26 l. le cent, plus 55 amandiers..., plus 60 sauvageaux (*sic*) de poiriers à vng sol la pièce. » Jehan Espallard et Girard Anglard, « labourcur de vignes, demeurans à Bondis (*sic*) », fournirent les « ormeaux et tilleux » (ailleurs : ormeaux et tilleaux), dont on forma les massifs des bosquets et allées. Ils fournirent aussi « 3,300 perchettes de coudre » (coudrier) « pour servir à faire des hayes au pourtour du parterre et pavillons dudict jardin ». Bernard Palissy, aidé de Nicolas et de Mathurin, — ses frères ou ses fils, on ne sait au juste lesquels — dessina, dans un des compartiments du parc, un cabinet de verdure, au milieu duquel il éleva une grotte de rochers, ornée d'animaux, de fleurs et de fruits de terre cuite émaillée. L'eau qui vint aux Tuileries leur fut envoyée du village de St-Cloud, comme le prouvent divers articles du compte de Roger Lauglois, « m^e fondeur en sable pour des gros robinets de cuire qu'il fit pour mettre « dans les regards de maçonnerie fait pour les descharges et vuydanges des eaux de la fontaine que la Roynie veult et entend faire conduire, depuis le village de St-Cloud, jusqu'au bastiment du jardin du palais de Sa Maj. lez le Louvre. »

Quant à la maçonnerie et aux terrassements, le Compte de 1571 contient plusieurs articles à ce sujet. Quelques-uns des marchés furent passés entre Mad. du Peron et les entrepreneurs des travaux des Tuileries ; je les ai cherchés dans les Archives des études de Nicolas Vassart et de Jehan Yvert, notaires au Châtelet de Paris, chez qui ils furent dressés, et qui regardent de Palissy et d'autres maîtres ouvriers les quittances des sommes ordonnées pour leurs travaux ; ces Archives, qui sont, aujourd'hui (1854), chez M. Trépagne, notaire à Paris, quai de l'École, n^o 6, ont été réduites par le temps à quelques centaines de pièces, parmi lesquelles j'ai trouvé des marchés de menuiserie, de charpente et de maçonnerie que ne doivent pas négliger les historiens des Tuileries. Un projet de minute, rédaction de Jehan Yvert, qui reçut plus tard sa forme définitive, m'a intéressé par une double raison : il fait connaître un détail relatif au jardin du palais de Catherine, et il intéresse un Le Nostre, le grand-père, je crois, de celui qui fut au service de Louis XIV, dessinateur de ses jardins et intendant de ses bâtimens. Voici ce projet d'acte en abrégé :

« Pierre Le Nostre, jardinier marchand de fruits » (pépiniériste), bourgeois de Paris... confesse avoir fait marché... à noble homme escuyer messie Anthoine Nicolas, cheval seign^r deuilie (*sic*)... président en la chambre des comptes, ordonnateur en l'absence de mousieig^r leuesque de Paris des bastimens et jardins du parc de Sa Majesté de la Roynie mère du Roy... pour la bonne culture, fumer, amender, ensemeur (*sic*) et entretenement de toutes façons, bien dument et continuellement... Six parterres desd. jardins dont quatre d'hortolaiges et les deux autres d'arbres... Fait et passé l'an mil^e LXXII (1572), le... » (Anchév.)

Un autre marché, rédigé par Yvert et signé de lui et d'un de ses « compagnons » ou confrères, est parmi les minutes anciennes appartenant à M. Tré-

pagne ; quoiqu'il ne soit relatif qu'à l'exécution d'armoires peintes sur les murs de l'écurie du palais, je le crois assez curieux pour qu'il trouve sa place ici. Je le donne dans son entier. Il est antérieur de cinq ans à celui de Pierre Le Nostre :

« Jehan Petit m^e peintre, demourant à Paris, rue des deux boules, confesse avoir fait marché par ces présentes à haulle et puissante dame, Madame Marie de Pierreute » (Pierre vive) « dame du perche et darmentieres, dame ordinaire de la chambre de la Roynie, comise par Sa Magesté à l'intendance et faire les marchés des bastimens du palais de Sad. Magesté lez le Louvre, à ce présente ; et en la présence de noble homme Messire philbert (*sic*) de Lorme, abbé de St-Sierge (*sic*) et architecte du Roy, et M^r Guillaume de Chaponny contreolleur desd. bastimens dud. palais, aussi à ce présents, de peindre, dorer et estoffer pour ladict magesté, bien et dument, au dict douaires et gens en ce cognoissans, les deux grandes targes et armoires de la magesté du Roy et de la Roynie, faictes de pierre de taille, aux deux encoignures du pavillon du bout de l'escurye dud. palais, du costé vers le grand jardin dieully palais, le tout painct à huile de deux imprimeures » (impressions), « en sorte que la pierre soit bien et dument trempée et imbibée de ces imprimeures à huile ; et, pardessus lesd. imprimeures, le tout peindre, estoffer et dorer des couleurs et ainsy qu'il appartient ; b'asomer les escussions desdictes majestez des couleurs, doreures et ainsy qu'il est requis et necessaire est ; au pourtour de l'escusson où sont lesdictes armoires de la magesté du Roy, ung ordre » (l'ordre de St-Michel) « garni d'entrelacs et coquilles dorées ainsy qu'il appartient ; et, au pourtour de l'escusson où sont les armoires de ladict magesté de la Roynie, les branches de lorier ainsy dorées ; le champ de la premiere grande targe sur lesquelles sont lesd. escussions desd. armoires painct de couleur blanc de seruse, la seconde targe d'argent, les bordures et hautes au pourtour desd. grandes targes et rouleau d'en hault dicelle grande targe et les patenostres au pourtour desd. targes le tout d'or ; les testes d'aigles des retours de lad. grande targe, avec les penaches diceux et pareillement les cordes houppes et festons de fruitaiges pendans aux costés desd. escussions, et les couronnes imperiales tant en dedans qu'en dehors, le tout doré dor de ducat, le tout bien et dument assis et estoffé ainsy qu'il appartient ; et, pardessus lesd. doreures, peindre et donner couleur auxd. feuilles de lorier et fruitaiges ainsy qu'il appartient, seront ainsy qu'il a esté et sera cy apres aduisé et ordonné par le s^r Abbé de Saint-Sierge » (St-Serge) « et pour ce faire, querir, fournir et liurer par ledict Petit, huilles, painctures, or fin de ducat, asar et toutes autres estoffes à ce nécessaires bonnes, loyales, marchandes, bien et dument assises et appliquées ainsy qu'il appartient ; faire les eschaffaux et toutes autres choses à ce nécessaires, moyennant le prix et somme de quatre vingt cinq livres tourn. pour les ouvrages de painctures, estoffemens et doreures ; et sera baillé et payé aud^s Petit par le commis au payement du bastiment de lad. Magesté, au feu et ainsy qu'il fera lesd. ouvrages, lesquels il a promis, sera tenu, promet et gaige » (s'engage) « faire et parfaire bien et dument au dict d'ouriers et gens en ce cognoissant, le plustost que faire se pourra ; et se aidera led. Petit des eschaffaux qui y sont à présent qui ont servi aux maçons et sculpteurs ; promet et obligé comme pour les propres affaires du Roy. Fait et passé en l'an mil^e soixante sept le douz^{me} jour de septembre. Yvert. — Voy. BELLART, LE NOSTRE, LORME (Philibert de), PALISSY, SUISSES.

TURENNE (HENRI DE LA TOUR, VICOMTE DE). 1691.

Le maréchal de Turenne avait des gardes du corps. Tous les princes en avaient, au xvi^e siècle et au xvii^e, alors qu'un grand seigneur ne marchait pas sans une escorte de gentilshommes, d'écuyers et de soldats prêts à le défendre contre une insulte ou un tumulte populaire. A la fin du xvii^e siècle, c'était devenu plus rare ; je ne sais si Turenne avait des gardes en sa qualité de Maréchal de France, ou comme seigneur

de la maison de Bouillon; en tous cas, ce n'était pas pour satisfaire à cette vanité dont se moquait La Fontaine quand il disait :

« Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages. »

Donc M. de Turenne avait des gardes, et la preuve en est au Registre des décès de St-Germain l'Auxerrois, où je lis, sous la date du 12 déc. 1667 : « Conuoy de 16 » (prêtres) « de Claude Hubert, garde du corps de M. le Maréchal de Turenne, pris rue des Lauandières. » — *Voy. ANTOINE* (Combat de la porte St-).

TURI (), ? — ?

Dans la troupe italienne qui débuta à Paris le 10 août 1653, selon l'auteur des *Annales du Théâtre-Italien*, figurait un certain Turi, dont on ne sait ni le prénom, ni la patrie, ni la naissance, ni la mort. On dit qu'il excellait dans le rôle de *Pantalon*. En 1670, il n'était plus au théâtre; voici, en effet, ce qu'on lit dans une des Lettres en vers de Robinet, adressées au duc d'Orléans, lettre datée du 8 mars 1670 où, parlant d'une petite comédie de Marc Antoine Romagnesi, qui travailla beaucoup pour le théâtre où il était acteur, sous le nom de Cinthio, Robinet dit :

« Tous les autres de cette troupe
Qui maintenant ont vent en poupe
Compris leur nouveau Pantalon,
Rouge, ma foy, jusqu'au talon,
Y font à l'envi des merveilles... »

On a conclu de ce passage que Turi, l'ancien *Pantalon*, était mort, avant le 8 mars 1670; je crois que la conclusion est moins rigoureuse qu'on ne l'a pensé. J'ai cherché dans tous les Registres des paroisses des quartiers, même assez éloignés de la rue Montorgueil, l'acte d'inhumation de ce Turi, de déc. 1669 au 7 mars 1670, et je ne l'ai pas trouvé; j'ai étendu mes recherches aux Registres de St-Sulpice, de St-André des Ares, de St-Gôme, de St-Barthélémy, et de quelques autres églises de l'île de la Cité, et nulle preuve ne m'est apparue de la fin du célèbre *Pantalon*. Je suppose que Turi quitta le théâtre en fév. 1670, et que son successeur, arrivé d'Italie, se montra dans *Arlequin esprit aérien, familier et folet*, en mars, sans que Robinet eût songé à annoncer le départ de Turi, événement assez peu important d'ailleurs, et qui trouvait sa mention naturelle dans l'annonce du début de son successeur, que, par parenthèse, Robinet négligea de nommer. — Les lignes rimées de l'auteur de la *Muse historique* contiennent un détail sur le costume du *Pantalon*, en 1670, qui a son intérêt. Ce personnage avait un pourpoint et un long haut-de-chausse rouges. J'ai dit à l'art. PANTALON, qu'en 1650, le pourpoint était court, et que le personnage portait un petit chapeau; c'est le Cardinal de Retz qui fait connaître cette petite particularité en nommant le chancelier Châteauneuf. — Turi-Pantalon avait un fils dans la troupe, jouant en même temps que lui. Il remplissait l'emploi des amoureux sous le nom de *Virginio*. On dit qu'après la mort — la retraite selon moi — de son père, ce jeune homme, pris de scrupules religieux, ou peut-être fatigué du métier de comédien, retourna en Italie, et entra dans un couvent de Carmes déchaussés pour faire pénitence, ou pour ne rien faire. Il ne put prononcer ses vœux. Il était novice, quand une maladie violente l'emporta, moins d'intention sinon encore de fait. — *Voy. PANTALON*.

TURLUPIN. — *Voy. LEGRAND* (Henri).

1. TURPIN (PIERRE). ? — 1630?

A propos du sceau d'une lettre, brisé et qu'on voulait rétablir, le Maréchal de Bassompierre parle, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 186, édit. de 1721), d'un graveur, nommé Turpin, auquel on eut recours pour faire le cachet propre à restituer l'empreinte défigurée. Il dit que ce Turpin était graveur du Roi. L'abbé de Marolles n'a point nommé cet artiste, qui est resté inconnu à Nögler comme à Zani. J'ai été curieux de savoir qui fut le Turpin dont il est question; j'ai cherché et voici ce que j'ai trouvé. Il se nommait Pierre Turpin, était fils de Claude Turpin, m^e graveur, et de Geneviève Thomas, et avait épousé Marie Repusart. Il demeurait dans l'île de la Cité, paroissien de St-Pierre des Arcis, où il fit baptiser huit enfants au moins : *Claude*, le 18 juin 1595, tenu par son g^d-père Claude Turpin; *Geneviève*, le 22 déc. 1596, tenue par « Geneviève Thomas, femme de Claude Turpin m^e graveur au Palais »; *Marie*, le 8 avril 1598; *Anne*, le 28 mars 1603; *Pierre*, le 24 déc. 1604; *Marguerite*, le 23 janv. 1606; une seconde *Marguerite*, le 27 fév. 1607. Une lacune regrettable dans le registre de St-Pierre des Arcis ne me permet pas de dire si sa famille fut plus nombreuse, ni quand il mourut. Il était né évidemment dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Les *Etats* de la maison du Roi, pour les années 1599-1611, nomment Pierre Turpin, le disant « graveur pour les cachets » et valet de chambre de Sa Majesté », et nous apprennent qu'il était aux « gages » de 33 livres par an. (Arch. de l'Emp., Z. 1341.) Il était encore au service de Louis XIII, en 1626, car je vois que, le 9 mars de cette année, il présenta une requête à la Cour des monnaies. Dans ce document, il est qualifié : « Graveur ord^{re} pour le Roy des sceaux de la chancellerie de France et des cachets de Sa Majesté ». (Arch. de l'Emp., Z. 3213, fol. 33.) Il résulte de ces pièces que, de 1599 au moins à 1626, les cachets des rois Henri IV et Louis XIII et les sceaux de la chancellerie furent gravés par Pierre Turpin. Le cabinet des médailles de la Bibl. Imp. ne possède aucun sceau ou cachet qui puisse être attribué à P. Turpin. — *Voy. FAUVÈRES*.

2. TURPIN (JEAN). ? 1608-31.

Outre les trois enfants de Pierre Turpin que j'ai nommés dans l'article précédent, ce graveur eut un fils, Jean, né probablement vers 1608 ou 1609, qui fut graveur, comme son père, et eut la survivance de sa charge, en 1631. L'Etat de la Maison du Roi (Arch. de l'Emp., Z. 1344) me fait voir « Jean Turpin, graveur du Roi », aux gages de 100 livres. Pierre Turpin, que remplaçait Jean son fils, était donc mort en 1630, ou au commencement de 1631.

3. TURPIN DE CRISSÉ.

Sous la Restauration et je crois encore un peu après, les Salons de peinture ont montré au public des tableaux d'une exécution un peu froide, mais fine et pleine de goût, dont l'auteur était un amateur qui avait nom Turpin de Crissé et était qualifié comte. Il était d'une famille établie dès longtemps à Paris. Je vois que, le 18 août 1610, « Messire Charles Turpin, chevalier, comte de Crissé », perdit un fils nommé René. (St-Sulp.) — M^e Galin, not., garde deux actes (20 août et 7 sept. 1643) au nom de Louis Turpin, comte de Charzé-Crissé,

et deux autres (14 et 25 oct. 1656) passés par Louis Turpin et Charles Turpin, comte de Crissé.

TUYAUX A BOIRE.

On lit dans les Comptes de l'argenterie du Roi Jean pour les années 1351-1355 (Arch. de l'Emp., KK. 8) :

« Pour faire... un Tuiau d'or fin, à boire, qui fut fait par commandement dud. seigneur » (le Roi de France) « pour monseigneur le Connestable qui estoit enfermé, rendu et délivré and. connestable au mois d'octobre (1351), pesant j marc d'or fin... » (Fol. 9.) « Pour rappareiller la coupe d'or de Monseign^r le Dauphin » (celui qui fut Charles V) « et refaire les tuyaux (1358)... » (Fol. 202.)

Faut-il conclure de ces deux passages qu'un nûlien du xiv^e siècle, l'usage était encore en France de boire au moyen d'un tuyau plongé par un de ses bords dans la liqueur que contenait le banap, le gobelet ou la coupe? Ni l'inventaire des bijoux de Charles V (Bibl. Imp.), ni les comptes assez nombreux de l'argenterie du Roi Charles VI ne mentionnent des tuyaux à boire neufs, ou réparés. Le

Dauphin et le Connétable de France avaient peut-être, par exception, l'habitude de boire avec des chalumeaux d'or; par exception aussi, le Dauphin conviait peut-être aux honneurs de sa coupe des amis, des familiers, des seigneurs éminents par leur rang à la cour, à chacun desquels un valet présentait un tuyau pour qu'il bût à son tour. Je n'ai vu nulle part mention de cette continuation d'une coutume ancienne, par le fils de Jean II et par le Connétable Charles de Castille ou d'Espagne, comme on le nomme plus ordinairement. Et à propos du Connétable, les chroniques de Froissart se taisent sur la captivité à laquelle fait allusion la phrase incidente de l'argenterie : « Qui estoit enfermé ». Selon les Grandes Chroniques, ce fut en janvier 1351 que Charles fut élevé à la dignité de Connétable, à la place de Raoul comte d'Eu et de Guine, décapité par ordre de Jean II, en 1350; à quelle époque, entre janvier et le 1^{er} juillet 1351, date du compte de La Fontaine, peut-on placer cette prison, si, en effet, le sens de la phrase de l'argenterie est bien celui qu'il semble indiquer?

U

UBELESCHI (ALEXANDRE, dit : ALEXANDRE.

?1651—1718.

« Ubelesqui, P(*ittore*), Fr(*ancese*), BB (*bonissimo*), *nato* : 1649, *morto* : 1708 ». (Zani.) — « *Ubeleski*, né à Paris en 1649, élève de Le Brun... Mort en 1717 (*sic*), professeur de l'Académie ». (Xägler.) — « Ubeleski (Alexandre) ou plutôt : *Ubieleski* ». (Mariette.) Les éditeurs des notes ajoutées par Mariette à l'*Abbecedario* du P. Orlandi, ont trouvé cette mauvaise variante du nom d'Ubeleschi dans le Dictionnaire des artistes, par l'empereur : « Ubieleski (Alexandre), peintre, né à Paris, et élève de Charles Le Brun, travailla avec son maître à ses grands ouvrages de peinture. Il était professeur à l'Académie et mourut en 1717 (*sic*) ». (Bibl. Imp., Ms., département des Estampes, t. III.) Le peintre dont ses biographes ont su si peu de chose écrivait lui-même son nom de trois manières différentes : « Ubelesqui, Ubeleschi et Ubeleski ». Il était d'origine génoise, si je ne me trompe, — je dirai tout à l'heure sur quoi se fonde ma présomption; — il naquit à Paris, vers 1651, et non en 1649, si j'en dois croire l'acte de son mariage, rédigé à St-Germin. L'Auver., le 14 juil. 1681. Cet acte le dit « âgé de trente ans », fils d'Alexandre Ubeleschi, bourgeois de Paris, et de Jeanne Gabrielle. La jeune fille qu'il épousa, « Barbe Fossier, fille de Daniel Fossier », avait dix-huit ans seulement au moment où elle s'unît à ce peintre, qui, déjà depuis plusieurs années, était employé par Le Brun et s'était acquis une certaine réputation, en dehors même de l'atelier de son maître, puisque, le 30 janvier 1682, c'est-à-dire sept mois et demi après le jour de ses noces, l'Acad. Roy. de peinture se l'associa comme peintre d'histoire. Les temoins qui signèrent au registre de St-Germin, avec les parents du marié, furent : Noel Coypel, peintre ord^{re} du Roy, ci-devant direct^r de l'Acad. R. éac-

blie à Rome », et « Antoine Coypel, peintre ord^{re} du R., de l'Acad. de peint. ». Alexandre Ubeleschi demeurait, en juillet 1681, rue de l'Arbre-Sec, avec son père. Le 15 août 1682, il eut *Alexandre-Louis*, que tint, le 16, son grand-père paternel, qui, par un *lapsus calami* assez singulier, signa : « Alexandre Ubeschi (*sic*). » Le 6 août 1684, naquit *Barbe-Thérèse*; le 10 sept. 1685, *Maria*, dont, le 27 nov., fut parrain « Pierre Gureau de la Chambre, curé de St-Barthélemy ». Alex. Ubeleschi demeurait alors rue des Orties. Le mardi, 12 nov. 1686, une fille de notre Académicien fut ondoyée à l'église; on la baptisa plus tard sous le nom de *Jeanne-Cécile*. Le 5 mai 1688, fut baptisé *Daniel-Auguste*. *Charlotte-Elisabeth* naquit, le 21 août 1689. Le 14 décembre 1693, fut ondoyée une fille qui mourut avant le baptême. Le 30 janvier 1695, Barbe Fossier mit au monde *Marguerite*, baptisée, le 3 février. L'acte du baptême de cet enfant qualifie Ubeleschi : « peintre ord^{re} du R. et professeur en son Acad. Roy. de peint. et de sculpt. », ce qui contredit une liste des officiers de l'Académie, publiée dans le 1^{er} volume des *Archives de l'Art français*, qui dit qu'Ubeleschi fut nommé professeur, le 15 août 1695. Peut-être est-ce 1694 qu'il faut lire. Le neuvième et dernier enfant d'Alexandre naquit le 23 août 1700 et fut baptisé, le 26, sous les noms de *Jean-Philbert*. Son parrain fut « Louis-Philbert Bourdin, escuyer de M. Fenoyé de Gènes », et sa marraine, « dam^{lle} Jeanne-Cécile Ubeleschi, sœur de l'enfant ». On devine que c'est la présence de l'enfant de M. Fenoyé de Gènes qui m'a fait supposer que les Ubeleschi étaient Génois d'origine.

Depuis 1685, Alexandre Ubeleschi demeurait rue des Poulies. Il n'habitait plus avec son père, qui mourut dans son logis, rue de l'Arbre-Sec, le 17 avril 1692, âgé de quatre-vingt-trois ans ou environ ». L'acte mortuaire de ce vieillard fut signé :

« Ubeleski (*sic*) » par Alexandre, assisté de Henry-Jean-Baptiste Fossier, garde général des magasins du Roy, et Michel Fossier de Chantelou, contrôleur des marbres de Sa Majesté. Je ne sais quand Alexandre Ubeleschi passa, de la rue des Poulies, dans la Cité; mais il y était le 23 avril 1718, jour où il mourut, « à quatre heures du matin, muni du sacrement d'extrême-onction ». — La liste des Académiciens le dit mort le 21 avril. — L'acte de son enterrement (Reg. de St-Landry) l'appelle « Alexandre Hubelesky (*sic*) », et déclare qu'il fut enterré, le 23 avril, à huit heures du soir, en l'église sa paroisse; présents: MM. Alexandre Ubelesky et Philbert Ubelesky, fils du défunt; Michel Fossier, sieur de Chantelou, ingénieur ord^{re} du Roy, beau-frère dud. défunt, et Jean-Baptiste Fossier, bourgeois de Paris, qui ont signé: « Ubelesky (*sic*), Philbert, J.-B. Fossier, Fossier de Chantelou ».

Puisque j'ai parlé des variantes du nom d'Ubeleschi, je dois dire que notre peintre signa: « Ubelesky » les 17 avril 1692, 20 janvier 1695 et 10 juin 1702; il signa: « Ubelesqui les 1^{er} juillet 1681, 6 août 1684, 12 et 27 nov. 1686 et 5 mai 1688; il signa: « Ubeleski » le 3 février 1695 et Ubeleschi » le 16 août 1682. Son père signa: « Ubelesqui » le 1^{er} juillet 1681, et, comme je l'ai fait remarquer déjà, « Ubeschi » le 15 août 1682. Les finales: *ki*, *ky* et *qui* n'étaient que la représentation orthographique française du *chi* italien. Ubeleschi était un nom long et difficile à prononcer pour les Parisiens qui ont assez l'horreur des noms étrangers et les défigurent sans vergogne. Par familiarité, par habitude, Le Brun appela du nom d'Alexandre son élève, un de ses collaborateurs ordinaires, et, dans l'atelier du premier peintre, Ubeleschi n'eut plus d'autre nom. De cet atelier, l'usage passa dans le monde des arts, et l'on ne connut plus guère Ubeleschi que sous le nom d'Alexandre, comme Monnoyer sous celui de Baptiste et Millet sous celui de Francisque. Ubeleschi fut si bien connu sous le nom d'Alexandre, que Dezallier, dans son *Voyage pictoresque*, et les auteurs du *Dict. historiq. de Paris* (1779), parlant du réfectoire du couvent des Petits-Pères, citent: « Saint Augustin disputant contre les évêques donatistes, par *Alexandre*, peintre de l'Acad. Roy. de peinture », et « Saint Augustin au lit de la mort, par *Alexandre* ». Le Louvre ne possède aucun ouvrage d'Ubeleschi, que M. Fréd. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*) a oublié de nommer parmi les principaux élèves de Le Brun.

ULIN (PIERRE D').
(NICOLAS).

? 1669—1748.
? 1671—1751.

Dans le chœur de l'église de la Charité (rue Jacob) étaient, avant la Révolution, deux tableaux de Pierre d'Ulin: le *Paralytique* et la *Belle-mère de St Pierre* guérie de la fièvre. Que sont devenues ces deux peintures? Le Louvre montre un ouvrage de P. d'Ulin, celui que l'artiste présenta à l'Acad. Roy. de peint. pour sa réception (30 avril 1707): *Laomédon*, puni par Apollon et par Neptune. C'est un morceau peu remarquable. Ulin était, dit-on, élève de Bon Boulogne et fut le premier maître de Lancret. Pierre d'Ulin était fils d'un Pierre d'Ulin qui se qualifiait « bourgeois de Paris ». Il naquit en 1669 ou 1670. Il eut un frère et une sœur. Son frère, Nicolas, fut architecte et contrôleur des bâtiments du R.; il mourut garçon, le 9 avril 1751,

âgé d'environ 80 ans. (St-Roch.) Marie-Charlotte d'Ulin, une des sœurs de Nicolas et de Pierre, mourut fille, âgée de 49 ans, rue St-Anne. (St-Roch, 8 février 1739.) Pierre d'Ulin épousa, le 19 janv. 1712, à St-Barthélémy, Geneviève-Catherine, une des filles du paysagiste Charles Hérauld, en présence de son père Pierre d'Ulin, de Nicolas d'Ulin, arch. du R., son frère, de sa sœur Marie-Charlotte, de Louis Silvestre, peint. du R., de Jean Berain, dessinateur du cabinet du R., etc. Le marié demeurait rue de Grenelle-St-Honoré, la mariée, chez son père, à la pointe de l'Île-du-Palais; Nicolas d'Ulin, rue Neuve-St-Eust.; J^o Berain au Louvre, et Louis Silvestre le Jeune — comme il signait — place Dauphine. — P. d'Ulin mourut, le 28 janvier 1748, rue St-Anne, et fut enterré, le 29, « âgé de 78 ans, peintre ord^{re} du R. et ancien professeur de l'Acad. » (St-Roch.) Les témoins de son inhumation furent François Hutin, peintre ord^{re} du Roi de Pologne et duc de Lorraine, dem^r rue de Grenelle-St-Honoré, beau-frère du défunt — il avait épousé une des filles de Ch. Hérauld — et Joseph-Charles Rocquiers, son autre beau-frère, qui avait épousé Catherine Hérauld, le 18 juillet 1715. — Pierre d'Ulin signait: « D'Ulin »; son nom ainsi écrit se lit plusieurs fois dans les registres de l'Acad., gardés à l'école des Beaux-Arts. — Nicolas d'Ulin construisit, pour le prince de Condé, le petit château de Villegien, qui appartenait, il y a quelques années, à S. A. I. le maréchal prince Jérôme Napoléon, ancien Roi de Westphalie.

URLIS (DES). — Foy. DESURLIS.

URSINS (ANNE-MARIE DE LA TRIMOILLE, princesse DES). ? 1636—1722?

M. le docteur en médecine Casenave possède et a eu la bonté de me communiquer cinquante lettres de cette femme célèbre, écrites d'Espagne et de Gènes au Maréchal de Tessé¹. Ces lettres forment un volume in-4^o, relié en cuir jaune, par Simier. Elles ne sont point de la main de la princesse, mais de celle d'un secrétaire qui copia peut-être fidèlement les minutes écrites par la camerera-mayor de la Reine d'Espagne, ou qui, s'il écrivit sous la dictée de Mad. des Ursins, se laissa aller à des fantaisies d'orthographe qui ne choquèrent point la personne qui les signait. L'ensemble de cette correspondance est assez curieux, bien qu'il ne fasse pas un tout et que les lettres pour chacune des années 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1717 et 1718, soient peu nombreuses et ne se suivent pas. Il n'y en a que sept pour l'année 1710, trois pour 1711, dix pour 1712, dix-neuf pour 1713, quatre pour 1714, deux pour 1717 et cinq pour 1718. Peu d'entre elles contiennent des détails utiles pour la biographie de leur auteur. Le style en est simple, facile, incorrect, sans élévation; le ton en est sensé, généralement assez triste, quelquefois spirituel, rarement

¹ M. M.-A. Geoffroy, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Bordeaux, a publié en 1859 (Paris, Didier, in-8^o) un volume de *Lettres inédites de la princesse des Ursins* qu'il a fait précéder d'une introduction fort intéressante où sont résumées toutes les notions recueillies par le savant éditeur sur l'auteur des pièces qu'il donnait aux curieux. M. Geoffroy n'a point connu de lettres adressées par Mad. des Ursins à M. le comte de Tessé. Celles que je fais connaître ici proviennent sans doute de la maison de Froulay, et les événements les ont fait passer, de mains en mains, jusqu'à celles de M. Casenave.

assaisonné de réflexions saillantes. La femme est âgée, on le sent; elle ne conserve plus d'illusions sur rien; l'ennui l'a gagnée, le dégoût s'est emparé d'elle. Elle conçoit les hommes et les cours, elle les méprise et l'idée de les fuir ne lui vient pas. Elle n'aime plus sa chaîne, mais elle continue à la porter avec grâce, pour tromper tous les yeux. En écrivant au comte de Tessé, qu'elle a connu à Paris, puis en Espagne, et qu'elle regarde comme un ami discret et délicat, elle voudrait tout dire, elle est cependant pleine de réserve et de sous-entendus qui doivent être compris du Maréchal, mais qui resteront incompréhensibles pour les indiscrets de la poste ou de la cour de Versailles qui ouvriront peut-être ses lettres, et dont elle se défie. Aucun de ses billets ne porte le cachet de la parfaite intimité et du laisser-aller de la conversation à huis clos. Elle penserait tout haut avec le Maréchal, mais elle lui parle tout bas et à demi-mots. Rien de l'influence qu'elle a conservée à la cour de Philippe V ne paraît dans sa correspondance; elle ne se vante de rien, se plaint quelquefois de l'injustice des jugements portés sur elle, parle toujours avec le plus profond respect de « son maître » Louis XIV¹, avec effusion du Roi d'Espagne et de la Reine qu'elle aime sincèrement :

« Je n'ay fait que mon devoir, monsieur, en faisant ce que le Roy m'a fait l'honneur de me témoigner qu'il attendoit de mon attachement pour luy » (c'est de Louis XIV qu'il s'agit) ; « je luy ay été toute ma vie soumise et la finiray avec les mesmes sentimens. Quant à la reconnaissance dont vous me parlez, si je ne regardois les Rois fort au dessus des autres hommes, je ne m'y attendrois guère. Il en arrivera ce que le destin en décidera. » (30 nov. 1713.)

Cela est bien dit. Mais sous cette apparente résignation, il y a un peu d'amertume et de regret. Cependant Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, la jeune et charmante Reine qu'elle sert comme une gouvernante sage, qu'elle chérit comme une mère tendre, n'est pas morte encore; Mad. des Ursins n'en est pas à ce jour où elle pourra dire :

« J'ajouteray cecy, monsieur, que si pouvois estre capable de quelque consolation après mon cruel malheur, ce seroit de renoir un amy, incapable de tracasseries et de bon esprit, qui ne scauroit estre suspect. » (21 mars 1714.)

Le « cruel malheur » — la mort de l'aimable et courageuse Reine d'Espagne — était arrivé depuis plus d'un mois (14 avril 1714); cette jeune femme (26 ans) avait succombé à une maladie qui, d'abord, avait paru céder aux soins intelligents de tout ce qui l'entourait et avait permis à Mad. des Ursins d'écrire au Maréchal (30 nov. 1713) :

« Il ne tient qu'à vous, Monsieur, de rire si vous en trouvez des sujets, puisque la maladie de la Reyne vous empêchoit d'avoïr de la joye; car Sa M^{te} ne nous laisse pas, grâces à Dieu, la moindre crainte pour sa santé, se retablissant tous les jours, quoiqu'en peu plus lentement que je ne le desire, à cause que son appetit n'est pas encore revenu. »

Elle ajoute gaîment :

« Si elle se mettoit le demy quart du rouge dont vous me représentez les visages des dames de Marly (sic), son teint seroit de lis et de roses et son nez surtout seroit plus blanc que la neige. Cette merueilleuse princesse ne feroit aucune façon de se servir de ce moyen pour ôter sa paleur, si elle croyoit en plaïre davantage au Roy son mary; mais comme¹ que sa tendresse pour elle a des fondemens plus solides, elle oublie presque sa personne pour

¹ Elle le nomme quelque part « notre respectable et aimable Roy » (27 juil. 1712).

ne songer qu'à conserver celle de Sa M^{te}, et aller au deuant de tout ce qui peut luy estre le plus agréable; cette manière d'aimer n'est pas bien commune, quoiqu'elle ne soit pas la moins estimable. Nos trois princes et Leurs M^{tes} font la plus jolie famille du monde, et ils ne se divertissent jamais mieux que quand ils jouent ensemble, etc. »

Ces menus détails sont agréables, et la lettre continue sur ce ton facile et sans façon. Cependant, dès avant la mort de la Reine d'Espagne, Versailles a contre Mad. des Ursins des sentimens d'hostilité dont l'écho, affaibli sans doute, arrive jusqu'à Madrid. Elle a besoin de s'expliquer, de se disculper. M. de Tessé lui en offre l'occasion; elle la saisit. Le 25 déc. 1713, elle répond à deux lettres du Maréchal; elle commence par donner des nouvelles de la santé de la Reine qui est « languissante » :

« Les pluies continuelles empeschent, je crois, qu'elle ne se rétablisse comme nous le voudrions, Sa M^{te} ne pouvant prendre l'air, et le manquement d'exercice fait continuer son dégoût. J'espère que le soleil reprendra le dessus et qu'alors Sa M^{te} acheuera de se retablir. »

Puis, Mad. des Ursins vient au sujet qui lui tient au cœur :

« Puisque vous me faites l'honneur d'estre assez de mes amys pour entrer avec bonté en ce qui me regarde et que vous me demandez de vous faire scauoir en gros si je suis contente de moy, je vous diray, avec la confiance que j'ay en un aussi honeste homme que vous, que je n'ay pas la moindre chose à me reprocher, ayant toujours esté soumise à qui je dois l'estre et mon procédé ayant en autant de droiture que de desintéressement¹. J'ajoute de plus, Monsieur, que si vous en eussiez été témoin, vous eussiez été étonné qu'on m'eût donné tant de louanges et ensuite tant de torts, car je ne méritois nullement les derniers et j'étois digne de la satisfaction qu'on paroïssoit auoir de moy. Je pais mesme vous auouer qu'en cœur comme le mien est fort sensible à tels changements et que je me sens très picquée quand on m'exécite à remplir mon devoir à l'égard du Roy » (Louis XIV) « qui n'a jamais en ny n'aura de meilleure sujette, ny plus zélée que la sienne; j'ay vescu trop d'années dans ces sentimens et eu ay trop donné de preuves pour ne pas finir ma vie de mesme. Je n'aurois pas manqué d'occasions d'agir d'une autre manière si j'auois eu tant de légèreté, d'ingratitude et de bassesse qu'il s'en trouue dans la plupart des gens. Je ne prétens pas me faire valoir par là, je veux seulement vous faire comprendre qu'il n'appartient à personne de me donner des instructions sur des matières si délicates. Vous pouvez juger, Monsieur, par ce discours, si je suis insensible. »

Cela est fier, avec l'accent de la vérité. La princesse des Ursins est, à moi sens, une des personnes placées auprès des souverains qu'on a le plus calomniées. Sans doute, elle avait de l'ambition, elle aimait l'exercice du pouvoir intime qu'on lui avait donné sur un Roi faible et sur une jeune Reine qui ne sauroit rien du monde; mais, eut-elle réellement une

¹ On sait que Mad. des Ursins avait fortement souhaité que les souverains, dans le traité de paix à intervenir, lui ménagassent une petite Principauté qui la mit à même de vivre indépendante; dans ses lettres elle n'y fait que deux allusions. Le 4 juin 1713, elle dit : « Un courrier de notre amy le marquis de Montéclon vint enfin, hier, avec la bonne nouvelle qu'il auoit signé la paix avec milord Bolingbroke (sic). Leurs M^{tes} sont fort satisfaites; pour moy j'ay tout lieu de l'être de la manière dont il a conduit l'affaire de ma Souveraineté qui j'espère aura une heureuse fin. » Et le 30 juin : « Il n'est pas naturel que le marquis de Montéclon n'ait pas écrit une pause d'a au Roy d'Espagne depuis qu'il est à Utrecht. M^{te} d'Uubigny a suivi son exemple, en me laissant entièrement ignorer ce qui se passe sur mon sujet. » Sa principauté fut pour la pauvre princesse comme pour Sancho Pança le royaume qu'il n'entrevit qu'en rêve et où il ne put jamais arriver.

fâcheuse influence sur les événements qui troublerent le règne de Philippe V? Dirigea-t-elle la guerre? Travailla-t-elle à brouiller les couronnes de France et d'Espagne, comme on l'a prétendu? L'entie qu'excitait autour d'elle la position de confiance qu'elle occupait, n'empoisonna-t-elle pas toutes ses actions? On la consultait, on l'écoutait, femme de sens, d'esprit et de cœur, et ceux qu'on n'écoutait pas, ceux qu'on négligeait de consulter, furent-ils bien justes à son égard? La princesse devait, comme madame de Maintenon, porter la peine de son bonheur et de la haute faveur dont elle jouissait; les contemporains durent être hostiles, l'histoire faite sur des mémoires intéressés n'est pas plus équitable qu'eux. Avons-nous vu de notre temps les partis juges imparciaux des actes du duc de Gages, le ministre aimé de Louis XVIII? Si l'histoire du règne de ce prince s'écrivait avec les journaux ou les pamphlets royalistes et libéraux, que dirait-elle d'un homme dévoué, intelligent, capable, qui sut tenir la balance égale entre les factions, et, par sa modération habile, rendit un égal service à la France et au Roi? Les lettres de Mad. des Ursins, que j'ai sous les yeux, me donnent de cette femme une idée bien différente de celle que le roman, le théâtre et les chroniques font concevoir d'elle.

La princesse de Savoie morte, Philippe V songea à un nouveau mariage, et Elisabeth Farnèse vint de Parme à Madrid, en nov. 1714. On a dit bien des choses, à propos de l'arrivée de cette Reine, sur la conduite tenue en cette circonstance par Mad. des Ursins; on a dit qu'elle écrivit d'abord à sa future maîtresse, supposa une réponse d'elle et, sans le congé du Roi, alla se présenter à Elisabeth, qui la reçut avec hauteur et la fit chasser sur l'heure de sa présence et d'Espagne. On a cité une lettre de Philippe à sa femme, antérieure au voyage de la princesse des Ursins, allant au-devant de la Reine, et lui disant: « Gardez-vous de cette personne, » éloignez-la, elle nous empêcherait de coucher ensemble. (*Dict.* de Chaudon et Delandine.) Je ne sais si cette lettre étrange fut écrite; si elle le fut, elle prouverait et la faiblesse du Roi et sa duplicité. Voici, en effet, ce que Mad. des Ursins disait à M. de Tessé, le 3 nov. 1714 :

« ... Comme je ne puis m'éloigner pour long-temps des trois princes et surtout à cause que l'infant Dom Philippe ne se porte point bien, je n'iray qu'à Jadrague que vous connoissez pour estre à trois journées de Madrid, pour rendre mes respects à la nouvelle Reine, qui me fait l'honneur de m'écrire l'impatience qu'elle a de me voir. Le Roy catholique desire aussy que je me rende auprès d'elle auant la cérémonie de son mariage; il faut bien obéir à Leurs Majestés. »

Ainsi, on avait fait écrire à Mad. des Ursins par la princesse Elisabeth; le Roi avait souhaité que la camerera-mayor allât au-devant de la Reine, et tout cela n'était qu'une indigne comédie, dont le dénouement devait être un affront public, inattendu, sanglant, pour une femme qu'il était facile d'écouter honorablement, avec politesse, quelque temps avant les cérémonies du mariage. Son âge était celui de la retraite; cette retraite, on pouvait la lui faire brillante, loin de la cour; on préféra l'injure, la violence et l'exil. De quel côté est le beau rôle?

Les lettres écrites de Gènes, par Mad. des Ursins (27 juin et 24 nov. 1717, 15 fév., 25 avril et 12 juillet 1718) sont d'un ton calme; l'aigreur n'y perce nulle part. L'une est toute pleine du voyage à Paris du czar Pierre I^{er}; dans la seconde, on lit :

« Vous êtes à la source de tout, et je ne scay que ce que disent les gazettes; je ne m'en trouve pas pour cela plus malheureuse, ne cherchant que le repos d'esprit, et à me délasser des fatigues que j'avois quand j'habitois les cours. Grâce à Dieu, Monsieur, je me conforme à mon état, et si l'air de la mer n'étoit pas détestable pour mes yeux, je me tronerois passant une vie douce, autant toutefois qu'il est possible de le faire, quand on est éloigné de tous ses proches et des personnes qu'on aime. »

Le 15 février 1718, Mad. des Ursins écrivait :

« Les gens qui se mêlent de faire des chansons insolentes denoient être châtiés publiquement; s'il m'en venoit je suivrois votre conseil, je les jetteroie dans la mer, attachées à une pierre, afin de les abimer dans l'oubli. Cette vilaine mer me fait naître des nuages aux yeux, qui doivent me donner de l'inquiétude. Cela m'obligera d'aller au printemps dans un casin à quatre ou cinq milles d'icy, pour y chercher un air plus doux, n'en respirant où je suis qu'un pénétrant et salé qui me tue. »

Mais voici, dans la lettre du 25 avril, quelque chose de tout à fait inattendu :

« Vous avez bien, Monsieur, vous détacher du monde, en être aussy désabusé que tous les gens de bon esprit doivent l'être, je vous delie d'être parvenu à une assés grande indifférence pour ne pas ressentir quelque joie de celle que j'ay par le retour des marques des bontés du Roy d'Espagne que j'ay toujours espéré. Ce bien heureux moment est venu, Monsieur; S. M. a voulu les rendre publiques, en ordonnant à son Envoyé, le marquis de St-Philippe, de venir chez moy de sa part m'assurer qu'elle m'honoroit de la continuation de son estime, de son affection et de sa royale protection. Ce n'est pas tout, Monsieur M^r de St-Philippe m'a remis une lettre de M^r le Cardinal d'Albécouy très polie et très gracieuse, par laquelle cette Eminence me marque qu'elle a écrit à M^r le Cardinal Aquaviva, par le commandement du Roy Catholique, pour expliquer à ce ministre les intentions favorables de S. M. à mon égard, qu'elle vouloit, si j'allois à Rome, que personne ne pût ignorer. Vous jugerez aisément, Monsieur, par la connoissance que vous avez eu de mon très respectueux et fidèle attachement, que rien n'a été capable de diminuer, à quel point je suis sensible à toutes ses bontés. Permettez moy d'estre persuadée que nous ne faites l'honneur de vous y intéresser; nous devez ces sentiments à la plus sincère de nos très humbles et très obéissantes servantes LA PRINCESSE DES URSINS. »

Un peu de regret et, peut-être aussi, le souvenir des services réels rendus par Mad. des Ursins ont changé le cœur de Philippe V. Peut-être aussi Alberoni, solidement établi à la cour de Madrid et protégé par la Reine, a eu quelques remords — les hommes politiques ont-ils des remords? — de sa conduite, qui a dicté celle d'Elisabeth de Farnèse. La princesse des Ursins a un jour de joie après tant de jours de tristesse. Sa lettre du 12 juillet 1718 la montre s'établissant à Gènes: « Je fais faire des meubles fort simples et très-propres, c'est ce qui me convient. » Cependant, on sait qu'elle quitta Gènes pour Rome, où elle mourut, dit-on, le 5 décembre 1722, âgée de 80 ans passés.

— Voyons maintenant trois lettres d'un Mons^r de Lavoye à Cabart de Villermont. (Bibl. Imp., Ms. de Dangeau, p. 248, 282 du vol. de 1704, et p. 146, ce, du vol. de 1705.)

« A Bayonne ce 28^{me} de juin 1704. — Pour répondre, Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, elle « (Mad. des Ursins) » est arrivée, le 8 de ce mois, icy, où elle est encores. Je ne scay quand elle en partira ny quelle route elle prendra. Elle attendoit des nouvelles jedy dernier; elle n'en a pas eu, au moins à ce qu'il m'a paru. Elle est logée en Chasteau vieux, logement de M^r le duc de Gra « (mont) » qu'on luy avoit préparé. On bat aux champs quand elle sort et qu'elle y entre, et partout où elle passe; enfin on luy rend tous les honneurs

ordinaires aux dames de sa naissance, lesquels je crois sans conséquence. Son train consiste en M^r le chevalier d'Aubigny, avec sa chaise, un secrétaire espagnol, un aumosnier, un petit comte italien qui luy sert d'escuyer, un intendant, un maistre d'hostel, un page, deux filles avec elle, dans un méchant carrosse bas, à la flamande, ou à l'espagnole, traîné par six mules; une blanchisseuse, femme de son cocher, avec deux petits enfans, portés dans une litière avec deux muletiers; six valets de lurrée, compris le cocher et le palefrenier, un cuisinier et trois ou quatre autres domestiques. Voilà tout son train. Quand elle est arrivée, elle avoit environ 30 mulets de l'équipage de la Reyne qui sont retournés en Espagne. Quand elle repartira ce sera par des voitures de louage. Elle a reçu icy plusieurs courriers de la Reyne d'Espagne qui luy faisoit part des progrès du Roy en Portugal. (Mons^r de Villemont, ancien gouverneur des isles d'Illyères, rue du fauxbourg St-Jacques, à Paris.)

— « A Bayonne, ce 16^{me} de juillet 1704 — Dimanche, à mon arrivée de la campagne, j'appris que mad. la P.^{re} (rincesse) avoit reçu ordre, le jedy 10^e de partir de Bayonne, et qu'elle en estoit partie le samdy 12^{me} à 7 h. du matin, pour s'en aller directement à Thoulouse, où l'on dit qu'elle doit rester jusques vers le mois de septembre, pour laisser passer les grandes chaleurs, après quoy elle doit continuer son voyage pour Rome. Elle est allée par eau jusqu'à Pérouade, à sept lieues d'icy, avec deux grandes gabarres, deux grands bateaux et une chaoupe, pour porter tout son train et son équipage. » (Ici l'énumération de ses gens.) « On a donné ordre icy de plomber toutes les hardes et balots pour en empêcher la visite et l'ouverture... — On dit que mad^{re} de mardy ou mercredi dernier, elle recut un courrier de Madrid, qui luy apporta, de la part du Roy, six mille pistoles pour son voyage, outre deux mille qu'on dit qu'elle a despensé de Madrid icy, et que le Roy lui avoit marqué qu'il luy accorderoit quarante mille livres de pension; mais qu'elle ne les auroit pas voulu agréer, qu'elle n'eust la permission du Roy de France. Depuis qu'elle a esté icy, il est constant qu'elle n'a fait souvent que pleurer et qu'elle eut bien souhaité d'aller à Orléans; mais cela ne luy a pas esté accordé. »

— « A Bayonne et s^{ur} juillet 1705. — Madame la p. des Vrs. passa jedy, 9^{me} de ce mois, à 3 heures après mydi, au traVERS de Bayonne, sans mettre pied à terre, et alla coucher à St-Jean de Luz, où elle est, et dont elle ne doit quitter que lundy prochain, pour aller coucher à Lyon, on l'attend. Elle avoit quatre chaises de poste et un fourgon. DELAVOË. »

Une lettre du même M. DelavoË, en date du 18 juillet, dit que Mad. des Ursins partit de St-Jean de Luz pour Madrid, le 16 de ce mois. — UOY. COMPOINT, FERDINAND VI, FLAGELLANTS, MAXIMI, PIERRE 1^{er}, TABAC, TESSE.

USSÉ (LOUIS BERNIN DE VALENTINAY D').
? 1667— ?

USSÉ (JEANNE FRANÇOISE DE VAUBAN, marquise D').
1678—1713.

Louis Bernin de Valentiny d'Ussé était fils de Louis Bernin, marquis d'Ussé, qui avait la charge de Contrôleur de la Maison du Roy. Lui-même la posséda à son tour, avec l'agrément de Sa Majesté. L'office était important, l'homme jeune et bien fait avait un caractère dont l'élevation plut à Vauban. Lorsque le marquis d'Ussé demanda à l'illustre ingénieur la main de la plus jeune de ses filles, pour Louis Bernin, Vauban lui fit l'honneur de n'hésiter point. Il rendit par là un témoignage éclatant de la considération qu'il avait pour une famille honorable, et de l'estime particulière que lui inspiraient celui qu'il allait donner pour compagnon, pour Mentor à un enfant de douze ans et demi (1691). C'était assurément une chose peu commune qu'un

mariage comme celui qu'une personne aussi grave que Vauban concluait, sans trembler pour le bonheur du ménage qu'il formait; bien des gens purent blâmer sa résolution, mais l'événement montra que Vauban avait eu raison. M. d'Ussé rendit heureuse la jeune fille qu'on avait confiée à sa prudence: la marquise fut honnête femme et ne donna point lieu à son époux de se repentir de ce qui avait pu paraître au monde une témérité. Mad. d'Ussé, vive, riieuse, avait toutes les grâces de son âge, et rien de la gravité d'une femme; son père l'en blâmait doucement; il aurait voulu voir se modifier un caractère qui lui semblerait s'accommoder mal avec les obligations d'une position semblable à celle qu'occupait sa fille, dans une cour où le sérieux était essentiellement de mise; il pria mad. des Houlières d'en écrire à mad. d'Ussé, de la railler sur ce point et de lui faire un beau sermon pour l'exhorter à se corriger. Mad. des Houlières obéit, et adressa à la petite marquise une *Épître*, où tout naturellement, elle prenait le parti de la fille contre le père. Ce morceau, daté de janvier 1692, est plein de choses gracieuses et d'une ingéniosité sans fadeur. Le poète expose d'abord l'objet de sa lettre avec simplicité. « Employez, lui a dit M. de Vauban,

« Employez tous les traits que fournit la satire
Contre une activité qui, du soir au matin,
La fait courir, sauter et rire... »

Puis l'exhortant à continuer d'être ce que son père lui reproche d'avoir été jusque-là, elle lui dit :

« Ayezque quatorze ans écrits sur le visage
Il vous feroit beau voir prendre un air sérieux ! »

D'ailleurs pourquoi M. de Vauban blâmerait-il l'activité dans les autres? et là un éloge délicat du plus actif des officiers du Roi, qui jamais ne se repose et prend en courant leurs places aux ennemis. La pièce est jolie et tout à fait dans la manière facile qui est un des agréments des œuvres de mad. des Houlières. Elle est datée, comme dataient leurs lettres Scarron, Loret et Robinet :

« De Paris, la veille des Rois
L'an mil six cent quatre vingt douze,
Temps où par de sévères lois
L'Eglise défend qu'on épouse. »

Le trait n'est pas piquant; il manque d'ailleurs de justesse; car si l'Eglise défend qu'on se marie la veille des Rois, elle accorde des dispenses qui permettent le mariage en temps prohibé. « Sévères lois » n'est donc pas heureux et d'autant moins que les dispenses pouvaient être considérées, sinon comme de droit, du moins comme d'un usage commun; on en voit cent preuves dans les Registres des dispenses que gardent les archives de l'état civil de Paris.

J^e-Baptiste Rousseau adressa à mad. d'Ussé une épître *sur l'amour*, morceau long, froid, emmyeux, surtout très-faiblement écrit, et qui n'est qu'un prétexte, assez mal dissimulé, à un éloge de Vauban, d'un style plus vulgaire qu'élevé. Rousseau avait été plus heureux dans la composition de l'Ode qu'il adressa à M. d'Ussé, pour le consoler d'une déception qu'il avait éprouvée sans doute, d'un chagrin dont nous n'avons pas le secret aujourd'hui. Des dix strophes qui font l'ensemble de cette ode, quatre ou cinq sont vraiment bonnes, la dernière est excellente. Le style du morceau est élevé sans enflure, facile sans négligences. Ce n'est point la grandeur, la fermeté, le tour fier et quelquefois dédaigneux de l'Ode à la fortune, c'est quelque chose de doux

et de tempéré qui se souvient de l'ode de Malherbe à Duperrier :

« Ta douleur, Duperrier, sera donc éternelle... »

— *Voy.* ROUSSEAU (Jⁿ-Bapt.), VAUBAN.

USCET (JEAN). — *Voy.* 2. BEAUCHAMPS.

UZÈS (JEAN-CHARLES DE CRUSSOL, duc d'). 1696. Fils d'« Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, Premier pair de France, ch^r des ordres du R. », qui avait épousé Marie-Julie de Ste-Maure de Moutauzier, née le 21 juillet 1646 (*roy. ci-des.* p. 883), Jean-Charles épousa, dans la chapelle du palais ar-

chiépiscopal, le 18 janv. 1696, « Anne-Hippolyte de Grimaldi de Monaco, fille de Louis de Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de Fr., ch^r des ord. du R., comte de Carladès, marquis de Baux, et de feue Catherine-Charlotte de Gramont, dem^t rue de l'Université. » Jⁿ-Charles de Crussol avait perdu sa mère avant l'époque de son mariage, dont la cérémonie fut célébrée par Louis-Antoine de Noailles, Archevêque de Paris. L'acte de la célébration est signé : Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, anne hipolite de monaco, etc. — *Voy.* CRUSSOL.

V

VAHINY (PHILIPPE SARRAU DE). 1734—49.

Lorsque Olivier du Couedic de Kerdrain se démit de sa double charge de secrétaire des commandements du chevalier d'Orléans, grand prieur de France et général des Galères, et de secrétaire des galères, il eut pour successeur Philippe Sarrau de Vahiny (15 avril 1738). En lui s'éteignit le Secrétariat des galères, le personnel du corps des galères ayant été supprimé par ordonnance du 27 sept. 1748, et réuni à celui du corps de la Marine, c'est-à-dire des vaisseaux. Vahiny obtint une pension de 1,500 l., comme dédommagement de la perte de son emploi. Cette pension, du 1^{er} janv. 1749, devait être payée sur le fonds du service des galères, ces navires à rames devant continuer à exister et conservant un budget particulier. Vahiny eut ensuite une charge de Secrétaire des bâtiments du Roi, qu'il remplissait, en 1753, lorsque, époux de Marie-Antoinette Le Talleur, il fit baptiser, le 27 décembre, à St-Germ. l'Auxer., un fils, *Alexandre-Philippe-Marie*, qui eut pour parrain Alexandre-Jean-Joseph Le Riche de La Poupellinière, le fameux fermier général, dem^t rue de Richelieu. Vahiny signa l'acte du 27 déc. 1753 : Sarrau de Vahigny. — C'est par erreur qu'à la page 712, art. Kerdrain, les noms du Secrétaire des galères ont été écrits : Philippe Sarreau. — En 1753, le directeur et ordonnateur des bâtiments du Roi, dont était secrétaire Ph. de Vahiny, était M. de Vandière, qui avait son logement au Louvre. Peu de temps après, M. de Marigny, frère de Mad. de Pompadour, eut les bâtiments. — *Voy.* KERDRAIN, MARIGNY.

VAL (FRANÇOIS DU), marquis DE FONTENAY. — *Voy.* FONTENAY.

VAL DE GRACE (LE). — *Voy.* BUYSER, CHAMPAIGNE (Ph. de), CHENU (TOUSSAINT), LE MERCIER, LE MUET.

VALANÇAY. — *Voy.* ÉTAMPES.

1. VALCOP (HENRY DE). 1454.

— « A Henry de Valcop peintre de lad. dame » (Marie d'Anjou, Reine de France, femme de Charles VII) « la somme de trente livres tourn. qu'elle luy a fait payer comptant par led. trésorier, pour ses gaiges des mois d'octobre et novembre derniers passés » (1454) « et ce dict mois de décembre, à dix livres tourn. par mois. » (Comptes de l'argenterie du Roy, 1454-55. Arch. de l'Emp., Kk. 55.)

Au fol. 125 du même registre, on trouve in-

scrites dix autres livres pour le mois de janvier; vingt livres au fol. 125, v^o; enfin, au fol. 126, vingt livres pour les gages d'aouët et de sept. 1455.

— « A Henry de Valcop, peintre de lad. dame, pour enluminer et peindre hystoires en Heures et livres que lad. dame a fait faire en sa plaïsaence, en tout Cinq escus d'or, six liures dix sept sous, six deniers tourn. » (Registre cité, fol. 102.)

Nous ne connaissons pas les Heures de Marie d'Anjou et nous ne sommes point en mesure de dire quel était le mérite du peintre qui les orna d'« hystoires »; mais nous devons croire que ce mérite ne devait pas être médiocre. Aurait-on choisi Henri de Valcop pour embellir les livres de la Reine, s'il n'eût été qu'un peintre et un enlumineur d'un talent vulgaire? Je devais donc une courte mention à un artiste, que n'ont point connu ou qu'ont dédaigné les anciens biographes. Si l'on découvre, par hasard, les Heures de la Reine Marie d'Anjou, on saura désormais à quel peintre sont dues les enluminures qui les embellissent.

2. VALCOP (CONRAD DE). 1454.
Frère du précédent.

— « A Conrad de Valcop, peintre du Roi nostre seigr^r, (Charles VII) « demourant à Paris, pour demye once lin azur, par lui livré par l'ordonnance de ladiete dame » (la Reine), « le 10 jour de décembre 1454. » (Kk. 55, fol. 125.)

VALDOR (JEAN). — *Voy.* WALDOR.

VALENTINOIS (DE). — *Voy.* ROHAN, UZÈS.

VALERIO. — *Voy.* BENDINELLI.

VALET DE CHAMBRE DU ROI.

Quoi qu'on en pense aujourd'hui, la charge de Valet de chambre, sous les anciens rois de France, était fort recherchée. Vénale, comme toutes les autres charges, elle coûtait gros. Elle procurait la noblesse, conférait le titre d'Écuyer, était transmissible comme une propriété, et avait des privilèges qui étaient très-appréciés de ceux qui la possédaient. On voit dans les listes des valets de chambre figurer les noms d'artistes éminents, de gens de lettres distingués et même d'hommes de condition noble. Le service corporel des princes n'avait rien de dégradant pour ceux qui s'y dévouaient.

Les personnes royales étant sacrées, la dignité humaine n'avait point à se ravalier, en les servant dans leurs besoins les plus intimes. — Sur les fonctions de « valet de chambre », consultez l'*Etat de la France*,

espèce d'Almanach Royal, dont la collection n'est complète, je crois, nulle part à Paris, mais dont la Bibl. Imp. possède un certain nombre de volumes. C'est une source précieuse d'informations, en ce qui touche aux mœurs, aux charges de la cour et à toutes les personnes qui tenaient aux Maisons du Roi, de la Reine et des princes. — N'oublions pas que Marot, Molière, Philippe de Champaigne et tant d'autres illustres furent valets de chambre du Roi. — *Voy. BONTÉMS.*

VALET (Premier) DE LA GARDE-ROBE DU ROI. 1692.

Ce n'était pas une charge d'une médiocre valeur que celle de premier valet de la garde-robe, au temps de Louis XIV. Elle rapportait beaucoup, mais celui qui l'acquerrait, avec l'agrément du Roi et sur la présentation du grand maître de la garde-robe, finançait largement; aussi, pour que la charge fût bien sa propriété et qu'il ne perdît pas ses avances, si, par une circonstance quelconque, il était obligé de la quitter, il sollicitait du maître un brevet d'assurance qui mettait à l'abri une partie au moins de ce qu'il avait déboursé. Exemple : je vois que, le 28 avril 1692, le Roi assura « *soixante mille livres* au s^r Bachelier, un de ses premiers valets de garde-robe, sur sa charge, pour luy assurer et aux siens une partie du prix de sa d. charge » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 559, pièce n^o 343.) Il fallait que l'emploi valût au moins 150,000 livres, pour qu'on donnât à Bachelier un brevet d'assurance de 60,000. Quels étaient donc les profits? Les gages, le logement, le feu, la chandelle, la table, les dons du Roi, et puis, on avait tout, la facilité de voir le prince en particulier et d'obtenir certaines grâces pour des protégés qui payaient grassement les services rendus par le protecteur. Ces avantages étaient d'ailleurs communs aux premiers valets de garde-robe et aux premiers valets de chambre. Les valets de garde-robe avaient aussi le titre d'Ecuycrs.

VALETTE (DE LA). — *Voy. LASNE* (Michel), où nous avons imprimé : La Vilette, au lieu de : La Valette, pour nous conformer au texte de l'acte où figure Bernard de Nogaret.

VALINCOUR (JEAN-BAPT. DU TROUSSET DE).

1653—1730.

« Trousset (Jⁿ Bap. de) » de Valincour, né le 1^{er} mars 1653, d'une famille noble, originaire de St-Quentin, secrétaire général de la marine, reçu à l'Académie française en 1699, honoraire de celle des Sciences, mort le 4 janvier 1730. »

Il y a au moins trois erreurs dans ces quelques lignes que j'emprunte à la *Liste des portraits des Français illustres*, donnée par le P. Lelong, t. IV, p. 277, de sa *Bibl. Historiq. de la France*. Premièrement, Valincour se nommait du et non de Trousset; secondement, le nom de Jⁿ-Baptiste. Du Trousset s'écrivait, non pas Valincour¹, mais Valin-

cour; enfin, l'Académicien, Secrétaire général de la marine, ne mourut pas le 4, mais le 5 janvier, comme on le verra tout à l'heure. La *Biog.-Michaud* dit de Valincour qu'il naquit « à Paris en 1653 »; le Père Lelong dit qu'il vint au monde « le 1^{er} mars 1653, d'une famille noble, originaire » de St-Quentin »; la noblesse des Trousset et son origine picarde sont attestées par des Croquis généalogiques, conservés au Cabinet des titres de la Bibl. Imp.; croquis, pour le dire en passant, qui ne sont pas exempts de fautes. Ni le P. Lelong, ni l'auteur de l'article Valincour, inséré dans la *Biog.-Michaud*, ne disent qui fut le père de Jean-Baptiste du Trousset; voici, à cet égard, ce que m'ont appris mes recherches. Le 4 janvier 1652, « Henry du Trousset, conseil^r du Roy, receveur particulier en Berry », épousa, à St-Louis en l'Île, à Paris, « Marie Dupré, fille de Jacques Dupré, mareschal (des logis) du Roy et de M. le duc d'Orléans, et de Marie Jesu » de la paroisse de St-Louis. De ce mariage sortirent quatre enfants mâles : *Jean*, *Eustache*, *Benigne* et *Jacques* du Trousset. Le premier, qui est notre Valincour, fut baptisé à St-Louis, le 18 mars 1653 :

« Fut baptisé Jehan, fils de Henry Trousset, escuier, et de d^{ne} Marie Dupré; le parrain Messire Jean de (sic p^r Le) Ragois, conseil^r du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hostel, et la marraine dame Marie Arrey » (sic, p^r Accarie. *Voy. BREFOUVILLIERS*, p. 280), « veufve de feu M^r de Bretonuilliers, conseil^r ord. du Roy en ses conseils. »

On voit par la date de ce document que reporter la naissance de Valincour au 1^{er} mars est une grande hardiesse. Si Valincour était né dix-sept jours avant celui de son baptême, l'acte qu'on vient de lire le dirait assurément, selon l'usage des sacristies de l'époque. On remarquera que Valincour fut baptisé sous le nom de Jean et non sous celui de Jean-Baptiste; la même chose arriva à Molière et à Racine. Le 28 avril 1654, Henry du Trousset, « receveur général des décimes au Berry », fit baptiser son second fils, *Eustache*, nommé par « Eustache du Trousset, chevalier de l'ordre du Roy, seig^r de Renonecourt, premier capitaine et major du régiment de chevalerie (sic) de St-Maure », et par « Marie Jésus, femme de Jacques Dupré, escuyer ». A Eustache succéda *Benigne*, nommé, le 14 mai 1655, par « Benigne Le Ragois seig^r de Bretonuillier, maître des comptes ». Benigne fut suivi de *Jacques*, le 2 oct. 1656. — M. « Foisset l'ainé » qui, dans la *Biog.-Michaud* traita du haut de sa grandeur — il en avait le droit, sans doute, mais peut-être en abusa-t-il — un homme qui eut l'honneur d'être l'ami particulier de Racine et de Boileau, et que l'Académie française choisit, à la mort de Racine, pour remplacer le grand poète tragique, M. Foisset dit, après Fontenelle, qu'en 1681, « sous les auspices de Bossuet », Valincour entra en qualité de gentilhomme dans la maison du comte de Toulouse, prince du sang et grand amiral » (il y avait un amiral de France et non un Grand Amiral; ce dernier titre ne fut domé que sous l'Empire à l'Amiral). La protection de Bossuet témoigne assez en faveur de Valincour, pour venger ce littérateur, homme d'esprit, de goût et de savoir, — à qui, disons-le en passant, nous devons la Préface de l'édition de 1718 du *Dictionn. de l'Académie*, morceau très-digne d'estime, — pour le venger, dis-je, des innocentes épigrammes de M. Foisset. L'écrivain, peu fécond

¹ Une généalogie des Trousset cite un Trousset du XII^e siècle, s^r de Walincourt. Walincourt est un village du Nord, à trois lieues et demie S.-E. de Cambrai. Il est fort probable que c'est ce pays que les Trousset de St-Quentin possédèrent et dont quelques-uns prirent le nom qui changea d'orthographe et devint Valincour. Plusieurs biographes ont écrit le nom de Valincour ainsi que le fit le P. Lelong; il est étonnant que Fontenelle, qui avait dû voir souvent la signature de son confrère aux deux Académies française et des sciences, ait, dans l'éloge du spirituel critique de la *Princesse de Clèves* écrit son nom avec un l.

sans doute, mais non pas incapable du moins, qui fut estimé de Bossuet, apprécié par Jérôme de Pontchartrain et honoré de l'affection du comte de Toulouse, méritait peut-être que M. Foisset l'ainé le ménageât un peu plus. Louis-Alexandre de Bourbon, Amiral, lui donna, le 11 oct. 1688, la charge de Secrétaire général de la marine et, en même temps, l'office de secrétaire des commandements de Son Altesse Royale. Le Roi sanctionna, par ses lettres patentes du 21 octobre, le choix de son « très-cher et bien-aimé fils naturel légitimé, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse ». Ces lettres ne furent enregistrées qu'après le 28 nov. 1690. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault 557, pièce 5500.) Valincour, qui succéda à Le Fouy, garda son double emploi, auprès du comte de Toulouse, jusqu'au moment de sa mort, arrivée dans les premiers jours de 1730 :

« Dud. jr » (6 janvier) « Messire Jean Baptiste Henry » (il avait apparemment ajouté à son nom de Jehan celui de son père, qui ne se lit point dans l'acte de son baptême) « du Trousset de Valincour (sic), conseil du Roy en ses conseils, secrétaire général de la marine, et des commandements de S. A. Monseign^r le comte de Toulouse, l'un des quarante de l'Acad. française, et honoraire de l'Acad. des Sciences, âgé de soixante et dix sept ans, demeurant rue neuve des Bons Enfants, décédé du cinq du présent mois, a esté inhumé dans nostre église, en présence de M^{re} Benigne du Trousset, cheual. seign^r du Boulay conseil du Roy en sa chambre des comptes, secrétaire des commandements de S. A. S. mon^s seign^r comte de Toulouse, frère de Messire François Benigne du Trousset d'Hericourt, diacre du diocèse de Paris, abbé des abbayes de St-Michel de Tonnerre et de Ste-Marie Magdeleine de Châteaudun, neveu... (Signé) Du troussest D'hericourt, du troussest d'hericourt, D'hericourt d'obronville. »

Boileau nommait Valincour son « illustre associé » à l'histoire » (Préface pour l'édit. de 1701, des OEuvres de Despréaux). Après la mort de Racine, Jean-Bapt. du Trousset, que Mad. de Montespan avait protégé, si l'on en croit St-Simon¹, fut désigné par Mad. de Maintenon pour l'emploi d'Historiographe du Roi, que laissait vacant le décès du poète tragique, choisi, dit-on, par Mad. de Montespan pour écrire en collaboration avec Boileau l'histoire de Louis XIV. Sur ce sujet important, nous avons bien peu de chose de l'auteur des Satires, et rien, je crois, de l'auteur d'*Esther*. Nous n'avons rien de Valincour. Dans un incendie qui dévora, en 1725, sa maison de St-Cloud, périt le manuscrit du récit des guerres soutenues par Louis XIV. M. Foisset l'ainé n'a pas cru que Valincour eût perdu cet ouvrage et quelques autres que l'Académicien avait en portefeuille, dans cette catastrophe où il faillit périr lui-même; mais Fontenelle et tous les amis de Valincour le crurent, tout Paris le sut, et je ne vois pas ce que le doute de M. Foisset l'ainé peut ôter à la certitude d'un fait que ne démentent aucunes des personnes bien placées pour le connaître, Boileau, par exemple, le collaborateur de Valincour. — Jⁿ-Bapt. du Trousset, secrétaire de l'Amiral, suivit le comte de Toulouse, pendant la campagne de 1704 qui honora ce jeune prince; il était sur le vaisseau amiral pendant le combat de Malaga, et une lettre de Piganiol de La Force qu'on trouvera ailleurs nous apprend qu'il y fut blessé à un talon.

¹ St-Simon est très-favorable à Valincour, qu'il représente comme un homme d'esprit, de sens et de bonnes manières, « salé », mais sans méchanceté, grand conteur d'anecdotes agréables dont la cour étoit friande. »

Les archives de la marine ne possèdent qu'une lettre de Valincour; c'est un envoi fait, le 10 nov. 1705, au comte de Toulouse par le Secrétaire général de la marine, d'un mémoire sur la Course. Ce mémoire, bien fait, ne serait pas inutile à qui voudrait écrire l'histoire de la Course en France, pendant les XVII^e et XVIII^e siècles. La lettre de Valincour n'a de curieux que ce dernier paragraphe de son *post-scriptum* :

« Est-il très Monseigneur que Barcelone se défend encore et que le Roy d'Espagne y marche? M. de Montmor a écrit depuis un mois tant de fois des lettres où il assure que cette ville est prise, que je commence à croire qu'elle ne l'est pas. »

Montmor faisait parvenir à la cour les nouvelles qu'il tenait de correspondants, quelquefois mal informés, de ce qui se passait en Espagne, et Valincour avait raison, quant au passé; mais le fait — un fait malheureux — vengeait Montmor de la petite épigramme du secrétaire de M. le comte de Toulouse. La veille du jour où Valincour écrivait à l'Amiral, c'est-à-dire, le 9 octobre 1703, Barcelone avait été pris par l'archiduc Charles, qui se faisait appeler : « le Roi d'Espagne ». (*Art de vérifier les dates*, art. Louis XIV, t. VI, p. 312.) La lettre de Jⁿ-Bapt. du Trousset, que je viens de mentionner, est signée : « Devalincour », avec paraphe. Tous les caractères, de moyenne grandeur, en sont égaux et s'enchaînent comme il convient à une signature faite d'un seul trait de plume :

Immédiatement après la mort de Racine (22 avril 1699), Jérôme de Pontchartrain écrivit un billet à Boileau, pour déplorer avec lui le trépas de son illustre ami. Des Préaux répondit aussitôt à M. de Maurepas pour remercier le jeune ministre de cette attention toute courtoise; sa lettre finissait ainsi :

« Permettez pourtant que j'ajoute encore ce peu de mots pour vous dire que c'est sur M. de Valincour qu'il m'a semblé que tous les Académiciens tournent les yeux pour remplir la place de M. Racine, et j'espère que vous voudrez bien l'appuyer de votre crédit, puisque c'est l'homme du monde le plus digne de lui succéder et le plus propre à ne lui point faire un fade panégyrique. »

Si M. Foisset l'ainé eût connu par ce paragraphe le sentiment de Boileau et celui de tous les Académiciens, au sujet de Valincour, peut-être se fût-il étonné moins que du Trousset eût été admis à l'Académie française à la place de l'auteur d'*Athalie*. Boileau, qui recommandait Valincour au comte de Maurepas, ne pouvait ignorer que celui-ci étoit en relation de familiarité, au moins épistolaire, avec le secrétaire de M. l'Amiral. J'ai sous les yeux une double preuve du commerce d'amitié qui existait entre le secrétaire d'Etat et Valincour; ce sont deux lettres de J. Pontchartrain que je crois inédites. La première doit avoir été écrite à Lorient ou au Port-Louis; car *le Triomphant*, vaisseau de 94 canons dont parle M. de Maurepas, avait été terminé, en 1693, à Lorient, par le célèbre charpentier de navires, François 1^{er} Coulomb, mort à Toulon, le

20 mars 1717, âgé d'environ 65 ans. (Selon le reg. de la paroisse de St-Louis, à Toulon.)

« 12^e juillet 1694. — Je ne conçois pas bien pourquoy vous faites tant le difficile à trouver de quoy m'écrire. Il me semble qu'un homme qui possède son Marot et son Voiture et mil autres bons atours au point que vous le possédez ne doit point s'arrêter tout coy, ny dire qu'il aimeroit autant faire un bateau que de m'écrire une lettre, ny faire le semblant de ramasser tous les bons mots, comme le Parasite de Plaute. On sçait assez qu'ils coulent de source chez vous, et ne prétendez pas que je vous aye plus d'obligation de cette prétendue peine que vous dittes que vous auez à composer une lettre. — Si vous estiez icy je trouverois aisement de quoy vous employer, ainsy que vous le souhaitez, car nous auons un beau et grand vaisseau que l'on appelle *Triomphant*, lequel est à calfaté¹.

« Je crois pourtant que vous seriez aussy mauvais calfateur que tout ce qu'il y a d'académiciens en France, de mesine que vous estes meilleur écrivain que beaucoup de ces illustres messieurs. » (Que dirait l'ombre de M. Foisset l'ainé, en lisant cette phrase gracieuse à laquelle, après tout, n'étoit pas obligé le comte de Maurepas?) « Je vous prie de continuer à me donner de vos nouvelles; vous sçavez le plaisir que me font vos lettres, et combien je souhàite que vostre santé soit meilleure. — A M^r de Valincourt (*sic*). » (Arch. de la mar. Despêches, 1694; fol. 15.)

« Du 5^e juillet 1694. — Une des choses qui me surprend (*sic*) le plus est qu'un homme comme vous qu'on accuse avec justice d'auoir beaucoup d'esprit, en renuieue toujours à dire que rien ne l'embarasse tant au monde que de composer une grande lettre. Et que seroit-ce donc si vous estiez obligé de faire une Epistre dédicatoire pour le Dictionnaire de l'Académie Française? C'est cette fois que vous diriez que vous aimeriez autant faire un bateau, et je vous le pardonnerois de bon cœur; mais pour deux ou trois billets que vous m'écrieriez, vous faites autant de bruit que s'il vous falloit faire à vous seul le *Foudroyant*, ou que vous fussiez des quarante. Pour reuenir à vstre lettre, je demeure d'accord avec vous que vous estes en théorie aussy bon calfateur que feu M^r Pellisson estoit beau; mais il y a bien de la vanité en vostre fait de vous mettre au nombre des sages, quoique, à dire vray, j'estime que les sages dont Horace parle ne l'estoient pas plus que vous qui ne l'estes guère, surtout quand vous vous meslez de parler d'inscriptions. Quel rapport y a-t-il des » (Ici, un blanc que le maladroit copiste des lettres de Jérôme Pontchartrain ne sut pas remplir, n'ayant pas deviné le sens du mot qu'il trouuait sous la plume de M. de Maurepas et que je restitue sans crainte de me tromper) « phasèles de Catulle, au vaisseau le *Triomphant*? et comment lui appliquer : » *Sive palmulis opus foret volare, sive linteo?* » Comment voudriez vous aussy que M^r l'intendant vous expliquât : » *Jupiter simul secundus* »? Quand même il conceuroit feu Jupiter aussy gros que luy, il n'y entendroit rien, sur ma parole; peut être ne l'entendez vous pas dauantage; et pour vous l'auouer franchement, vous vous seruez là de fort mauuaises rcheuilles pour remplir vos lettres. Je ne me mesle point dez querelles que vous pouuez auoir avec M. de la Loubère, et je laisse à Alary, vostre bon amy, vuidier vos différends; quant à moi, je ne vous pardonneray de ma vie, si vous ne m'écrieriez plus souuent et sans vous plaindre mal à propos.

¹ Calfater, c'est remplir d'étoupe les fentes que présentent certains bordages d'un navire, et l'espace que laissent entre eux les bordages composant le revêtement de la carosse du bâtiment, lors même qu'ils ont été cloués l'un auprès de l'autre avec le plus de soin. Le calfatage se fait au moyen d'un marteau et d'un ciseau dont le tranchant présente une rainure où s'introduit l'étoupe, conformée en un cordon peu tordu. D'un bon calfatage dépend la sûreté d'un vaisseau; un vaisseau mal calfaté ou qui, par les mouuements de la mer, perd son calfatage, ou *crache son étoupe*, comme on dit, fait eau et court risque de se remplir. L'ouvrier qui fait le calfatage est nommé maintenant Calfat. On le nommait autrefois comme le fait M. de Maurepas; alors, le marteau du calfateur était nommé : calfat.

An reste, j'ay relu avec un grand plaisir vostre *Grand Négus*; la préface en est enchantée et vous ne sçauriez croire la juye que j'ay de vous voir grand défenseur du sens commun. Continuez, je vous prie, vous ne sçauriez mieux faire, et moyennant cela, je vous permets d'accourir vos lettres. » (Vol. cité, fol. 23.)

Cette épître contient des choses qui veulent être expliquées. M. de Maurepas fait allusion d'abord à la difficulté qu'éprouvait l'Académie française à faire une épître dédicatoire au Roi, pour son dictionnaire. Sur cette difficulté, je renvoie le lecteur à l'art. Renaudot où est citée une lettre de Pontchartrain, du 28 juin 1694. — Le *Foudroyant* dont parle M. de Maurepas était un vaisseau du 1^{er} rang, percé pour 104 canons; il s'achevait à Brest sur les plans et sous la direction de Blaise Pangalo, un bon maître charpentier que Colbert avait fait venir de Naples. — A propos des phasèles dont parle Jérôme Pontchartrain à Valincour, disons que le jeune ministre avait parfaitement raison. Les phasèles étaient de petits navires à rames et à voiles. Catulle pouuait rappeler que celui dont il célébrait la dédicace volait sur la mer, soit avec ses rames, soit à l'aide de sa voile; mais le *Triomphant*, vaisseau du 1^{er} rang, n'auait point de rames, et Valincour ne devait point l'ignorer. Quant au *Jupiter secundus*, dont le gros intendant n'entendait pas le sens, que Valincour, bon latiniste, devait très-bien comprendre — c'est une allusion à ces vers de Catulle, *Carmen IV* :

« Læua sive dextra
Vocaret aura, sive utrumque Jupiter
Simul secundus incidisset in pedem. »

Ici, le poète dit que le phasèle dont il parle et qu'il consacre à Castor et à Pollux, « les deux jumaux divins », ramena son heureux propriétaire de Cytore, où le navire avait été construit, soit que « le vent soufflât pour lui de bahord ou de tribord », soit que Jupiter (le vent) favorable tombât en même temps sur l'une et l'autre écoute de la voile (*in utrum pedem*); c'est-à-dire que le vent, au lieu d'être d'un des côtés, par rapport au bâtiment, et de prendre la voile sous un des angles du plus près ou du largue, la frappât en plein, venant de la poupe, et comme disent les marins français, conservateurs sans le savoir de la locution latine, « entre les deux écoutes ». — Le *Grand Négus*, qui plut tant à M. de Maurepas, n'est point un des écrits attribués à Valincour, aucun desquels n'a de préface et ne contient d'allusion au Roi des rois, souverain de l'Abyssinie ou à Prêtre-Jean. Cependant la phrase de M. de Maurepas est trop explicite pour laisser un doute; il est bien évident que Valincour avait composé un ouvrage dont le *Grand Négus* était le titre, ouvrage encore inédit en 1694 et dont une copie avait été mise par l'auteur aux mains de Jérôme Pontchartrain, soit par pure déférence, soit parce que Valincour avait une estime réelle pour le jugement de Jérôme Pontchartrain dans les matières littéraires. Le compliment que fait M. de Maurepas à Valincour sur ce qu'il est un « grand défenseur du sens commun », me porterait à penser que le *Grand Négus* fut écrit au moment de la guerre des Anciens et des Modernes, et que Valincour tenait pour les Anciens: Jérôme Pontchartrain s'était, en effet, rangé dans ce parti contre les modernes. Le *Grand Négus* ne fut point imprimé pendant la guerre, et quand la querelle fut oubliée, Valincour l'enterra dans un cabinet de sa maison de St-Cloud, où il brûla sans doute avec ses livres et ses manuscrits. — Voy. PIGAMIOL, PONTCHARTRAIN.

VALLAVOIRE (FRANÇOIS-AUGUSTE DE).

? 1614—1694?

Officier général très-distingué, sur lequel Pinard, dans sa *Chronologie militaire*, t. IV, p. 210, donne le détail suivant :

« Il s'étoit déjà rendu à Messine, lorsqu'il fut employé lieutenant général des armées du Roy, en Sicile, sous le comte de Vivonne, par lettres du 9 janvier 1675. Il eut le commandement de Messine et de toute l'île, en l'absence du Maréchal de Vivonne; il y commanda jusqu'au mois de mars 1678 qu'il entra en France avec les troupes. — Il étoit maréchal de camp depuis le 17 déc. 1650. Son brevet de lieutenant général, qui rendait définitive sa situation qui n'étoit que provisoire, par la commission du 9 janvier, est du 16 juin 1675. »

Vallavoire, dont Pinard écrit le nom par une seule *l*, orthographe qui n'est point la véritable, se maria en 1632 :

« Vendredy 6^{me} jour d'oct. 1652, M^{re} François-Auguste de Valavoire (*sic*), seigneur et marquis dud. lieu et de Vouly, conseil du Roy en ses conseils, mareschal des camps et armées de Sa Majesté et mestre de camp d'un régiment de cavallerie (*sic*), et dame Marie Amat, tous deux de cette paroisse, fiancés et mariés à sept heures du soir par Mons^{rs} Fenesque de Riez, en présence dud. M^{re} Nicolas de Valavoire, évesque de Riez, frère du marié, M^{rs} Jacques Amat conseil du Roy, s^r du Poiete, Montaquier et autres places, et dame Elisabeth Souchon de Belleue, père et mère de la mariée; avec dispense de M^r le grand vicair. (Signé) Nicolas E. de Riez, Amat, Marie Amat, Isabelle de Belleue, Vallavoire. »

La signature du marquis est d'un caractère long, mince et conché. — La marquise de Vallavoire tint sur les fonts de St-Eust., le 15 juillet 1674, une fille du célèbre Arlequin, Dominique Biancolelli. — Deux Vallavoire, fils du marquis peut-être, servirent dans la marine; l'un fut noyé dans le naufrage du *Sans-Pareil*, d'où se sauva Tourville (8 oct. 1679); il étoit enseigne de vaisseau depuis le 12 juil. 1676. L'autre, enseigne du 1^{er} janv. 1689, fut tué sur le *Maur*, à La Hogue, le 29 mai 1692. — J'ai trouvé quelques lettres du marquis de Vallavoire; en voici les parties intéressantes :

« Messine, ce 17^e janvier 1675. — ... Je suis obligé de marquer encore à Sa Majesté qu'Elle ne scauroit enoyer personne qui soit plus propre et plus capable de la servir et par mer et par terre que M^r le cheualier de Valbelle qui connoit autant bien qu'on la peut connoître l'humeur des gens de ce pays-ci. — Les ennemis ont, cette nuit, tenté de brûler les naiss^s de Sa majesté dans le port, et voici quelle a esté leur feinte. Ils ont d'abord tiré quantité de canon de leurs vaiss^s, de leurs galères et du fare (*sic*); ensuite, ils ont fait avancer, à la faueur du vent, deux brûlots et quelques chaloupes et les ont fait poursuiure par leurs galères comme si c'ést esté un (*sic*) des vaisseaux françois qui eussent passé malgré leur feu. Cette ruse n'a point trompé nos vaiss^s qui faisoient bonne garde. M^r de La Fayette et M. de Langeron qui estoient les plus avancés ont esté au deuant d'eux avec quelques chaloupes et leur ont demandé : *Qui vive?* Ils ont d'abord répondu : *Vive France!* mais aussy-tôt qu'on leur a dit d'aborder et qu'ils ont vu qu'ilz estoient descouverts, ils ont mis le feu à leurs brûlots et se sont retiréz, sans auoir pu approcher. » (A. M. de Louvois. Vieil. Arch. de la guer. vol. 463, p. 21.)

« Il nous vint la nuit passée, Monseigneur, un officier de M^r du Quesne, par lequel il nous donne avis que, depuis le premier jour de l'an, il est à trente milles au delà des isles de Stromboli. Cela a fait prendre résolution à M^r le Maréchal » (de Vivonne, qui étoit à Messine) « de faire partir M^r d'Almeras avec nos vaisseaux, pour l'aller joindre; et, pour cela, ils sortirent hier au matin du port et allèrent mouiller deuant St-François de Paule; mais le calme ou le vent contraire les a emeschés, jusques à pré-

sent, d'exécuter ce dessein. Nous ne scauons point ce que sont deuenus ceux des ennemis qui estoient à Melasse, au nombre d'environ 23 voiles. On nous assure que c'estoient tous hollandais, et que l'escadre espagnole composée de dix vaiss^s est à Palerme, qui doit encore estre jointe par les galères d'Espagne. » (A. M^r de Louvois, Messine, 8 janvier 1676. Vieil. Arch. de la guerre, vol. 510.)

« ... Mais ayant esté » (Du Quesne) « rejoint par M^r d'Almérás dans le temps qu'il voyoit derechef quelques voiles qu'il jugea estre des ennemis, il changea son premier dessein » (de rentrer tout de suite à Messine) « et se mit en pane pour les attendre... Il alla les chercher du costé de Trapano; mais croyant que nous auions besoin de ses vaiss^s et trouuant le vent faorable, il fit le tour de l'isle et entra ici, le 22^e de ce mois... M^r du Quesne y montra de sa part beaucoup de courage » (dans sa lutte contre de Ruyster) « et de prudence, et l'action est d'autant plus glorieuse pour Sa Majesté que la réputation de Ruiter (*sic*) faisoit que tous ces peuples s'y attendoient moins et qu'elle s'est faite pour ainsy dire à la vue de toute la Sicile. Nous ne scauons pas précisément la perte que les ennemis ont faite, et nous auons seulement appris d'un Anglois qui a vu Ruyster (*sic*) tirant du costé de Naples, qu'il se louoit de la braouure des François et qu'il disoit auoir perdu un vaisseau de 64 pièces de canon et deux pataches. » (A. M. de Louvois, Messine 28^e janvier 1676. Arch. citées, vol. 510.)

« Monsieur de Vivonne, Monseigneur, et tous messieurs les officiers généraux de la marine se sont ce matin assemblés chez M^r l'Intendant, où l'on a enfin résolu d'aller attaquer les ennemis qui sont mouillez à la Fosse St-Jean, et qui nous ferment le passage du sud... Cependant on despeche cette nuit une tartane à M. Arnould, à Toulon, pour presser le départ de nostre canon et lui marquer un endroit où nos vaisseaux puissent l'aller joindre, lorsqu'ils auront combattu Ruiter, ce qui sera enuiron le 20^{me} de ce mois. J'espère que ce sera encore avec plus d'auantage et plus de gloire pour Sa Maj. que la première fois, par l'empressement et l'ardeur avec laquelle (*sic*) tous messieurs de la marine ont demandé ce combat. » (Lettre chiffrée de Vallavoire à Louvois, 13 avril 1676; Arch. et vol. cités, p. 62.)

L'Intendant cité dans cette lettre étoit Colbert de Terron, qui, le 13 avril, écrivoit à Louvois :

« Je ne doute pas que vous n'ayez esté informé que les hollandais se sont engagés aux espagnols d'occuper ces mers cy, pendant toute la campagne. Je cray (*sic*) que leur traité est de 50 mil escus par mois, moyennant quoy ils doivent se pouruoir de viures dans les ports de Sicile et du Royaume de Naples. » (Arch. citées, vol. 510, p. 64.)

Les détails contenus dans ces lettres ne sauraient être indifférens aux historiens qui voudront s'occuper de la campagne maritime de 1675-76. — Pinard dit que le marquis de Vallavoire mourut, en avril 1694; employé au ministère de la guerre, l'auteur de la *Chronologie militaire* auoit pu être bien informé d'un fait que je n'ai pu vérifier. — Les Vallavoire étoient Provençaux, du comté de Forcalquier. Un d'eux, Joseph, demeurait à Manosque. Ils portaient de sable à un épervier sur l'essorant, d'arg^t, écartelé de gueules pur. — *Voy.* QUESNE (DU), RUTTER (DE), TOURVILLE (DE).

| | |
|-------------------------|------------|
| VALLET (GUILLAUME). | 1633—1704. |
| (HIERÔME). | 1667— ? |
| (JEAN-EMMANUEL-JÉRÔME). | 1722— ? |

Mariette fait de Guillaume Vallet, Parisien, ce petit conte, comme aurait dit Brantôme : « Vallet et Picart » (c'étoit Etienne), « amis dès leur première jeunesse, allèrent ensemble à Rome, où ils travaillèrent, associant leurs travaux, taillèrent les mêmes enuivres, et, dans l'exécution d'ouvrages entrepris en commun, apportant chacun sa part de zèle et de talent. Quand Vallet fut de retour à Paris, où Picart

revint avec lui, l'Académie reçut les deux graveurs qu'elle ne pouvait séparer, leurs vies et leurs œuvres ayant été jusque-là étroitement jointes ». Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans la première partie de cette légende, recueillie par Mariette, en position pour bien connaître les traditions gardées rue St-Jacques dans les boutiques de graveurs et de marchands de tailles-douces; ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai vainement cherché une estampe signée du double nom de Vallet et de Picard, soit dans l'œuvre de Picard, soit dans l'œuvre de Vallet. S'ils marièrent leurs pointes et leurs burins, ce fut en travaillant l'un pour l'autre, en camarades, en frères. Guillaume Vallet reçut les premières leçons de son art de Pierre Daret, qui, par parenthèse, se maria l'année même où Vallet vint au monde, et deux mois et demi après le jour où naquit celui qui devait être son élève. Pierre Daret travaillait quelquefois pour Jean Vallet¹, marchand d'estampes, rue St-Jacques, qui estimait assez le talent de cet artiste pour lui confier l'éducation de son fils. Jean Vallet avait épousé Marguerite de Liécourt vers 1632; cette femme lui donna, le 6 décembre 1632, *Guillaume*, que tint « Guillaume Dupuis ». Je ne sais à quelle époque Guillaume Vallet, jeune homme fait aux difficultés du métier, partit pour Rome; je ne sais pas d'avantage quand il en revint; ce qui ne me laisse aucun doute, c'est qu'il était de retour à Paris dans les commencements de l'année 1664, c'est-à-dire avant qu'il eût accompli sa trente et unième année. En effet, l'Acad. Roy. de peinture l'admit, le 19 juillet 1664, le jour même où elle admettait son camarade et son émule, Etienne Picart. Ce ne fut pas le seul bonheur qui marqua pour G. Vallet l'année 1664. Le mardi 25 novembre, il épousa, dans l'église de St-Madelaine en la Cité, « Catherine Boivin », jeune fille dont le père, « feu Claude Boivin », n'était point artiste, mais marchand. G. Vallet, que l'acte de son mariage dit « fils de feu Jean Vallet et de Marguerite de Liécourt, et graveur du Roy en son Académie », était établi sur le territoire de St-Severin. Guillaume Vallet eut plusieurs enfants; j'en connais cinq seulement, un desquels est le seul qu'il n'importait de connaître, parce qu'il fut graveur, non pas si habile que son père, remarquable surtout dans le portrait, mais non point sans talent, à le juger par une grande pièce en plusieurs feuilles que possède la Bibl. Imp. Celui-là naquit le 18 janv. 1667, et fut baptisé le même jour à St-Severin, sous le nom de *Hierosme*, ayant pour marraine « Marguerite de Liécourt (sic), veuve de Jean Gagnière, vivant maître graveur », laquelle déclara ne savoir signer. Jean Gagnière avait assisté au mariage de G. Vallet. Le second des enfants de Vallet, que j'aie pu connaître, naquit le 1^{er} février 1671, et fut baptisé sous le nom de *Jacques-Guillaume*. Le baptistaire de cet enfant qualifie G. Vallet : « Designateur et graveur ordinaire du Roy. » G. Vallet est qualifié de la même manière dans le baptistaire de son troisième enfant « *Anne-Marie* », née le 21 janv. 1672. Le quatrième enfant de Guillaume fut une fille, « *Marie-Catherine* », qui mourut, « le 9 mars 1692, rue St-Jacques, devant St-Yves ». L'acte d'inhumation inscrit à St-Severin est signé : Vallet, Vallet fils (c'est Jérôme), et Gagnière (c'est Etienne). « *Catherine-Madeleine* »,

¹ On voit entre autres pièces deux têtes, l'une du Christ, l'autre de la Vierge, signées de Daret et portant le nom de « Joannes Valet (sic) » comme celui de l'éditeur.

née le 23 nov. 1682, et baptisée le 25 à St-Severin, est le cinquième des enfants de G. Vallet.

Je n'ai pu savoir à quelle époque mourut Jean Vallet, décédé, comme on l'a vu, avant le mariage de son fils. C'est de lui, pour le dire en passant, que parle l'abbé de Marolles, qui le classe parmi les marchands d'estampes. (*Liere des peintres et graveurs*, p. 24 de l'édition donnée en 1855 par M. Georges Duplessis). Quant à Guillaume Vallet, il mourut, le 1^{er} juil. 1704, rue St-Jacques, et fut inhumé dans l'église de St-Benoit, le 3 juillet. L'acte de son inhumation le dit : « Monsieur Guillaume Vallet, âgé de 70 ans » — il avait justement 70 ans et demi — « graveur ordinaire du R. en son Acad. Roy. de peint. et de sculpt. » Les témoins de son enterrement furent « Hierôme Vallet, son fils, graveur du Roy, Estienne Gagnière, graveur, et Pierre Gagnière, aussi graveur, ses beaux-frères ». L'acte est signé par Vallet :

Jérôme Vallet

Jérôme Vallet se maria quinze mois environ après le décès de son père :

« 22 sept. mil sept cent cinq » furent mis « Hierome Vallet, graveur du Roy, fils de feu Guillaume Vallet et de Catherine Boivin » (Boivin), « et Marie Genevieve Picart, fille de Pierre Picart et de Marie Aubry, tous deux de cette paroisse, dem^r rue St-Jacques. » Les témoins furent : Catherine Boivin, estienne Gagnier (sic) graveur et géographe, cousin germain du marié, dem^r rue St-Jacques, paroisse St-Severin, Pierre Picart, Marie Aubry, etc... » L'acte est signé : « Jérôme Vallet, catherine Boivin, Marie Genevieve Picart, Gagnière, etc... » (St-Benoit.)

Quel est ce Picart dont la fille épousa Jérôme Vallet ? Il était graveur, et aucun des auteurs qui ont parlé des hommes dont l'art fut la gravure ne l'a cité, que je sache. J'en parle ailleurs. Quand je vois Guillaume Vallet, ami d'Etienne Picart, je suis tenté de croire que Pierre Picart, qui donna sa fille à Jérôme, était de la famille d'Etienne. De son mariage, Hierome Vallet eut huit enfants : 1^o 22 mai 1705, *Jérôme-Antoine*; 2^o 2 mai 1707, *Hierôme-Antoine*; 3^o 9 avril 1708, *Marie-Claude*; 4^o 2 janv. 1710, *Genevieve-Catherine*; 5^o 18 août 1712, *Jean-Jérôme*; 6^o 23 oct. 1713, *Marie-Genevieve*; 7^o 12 mars 1716, un second *Jean-Jérôme*, dont fut parrain Jean-Baptiste II Nolin, géographe du Roy, paroisse St-Barthél.; 8^o 29 avril 1710, *Françoise*; 9^o 21 juin 1722, *Jean-Emmanuel-Jérôme*, dont fut marraine « Elisabeth Picart, femme de Jean-Baptiste II Nolin, géographe du Roy ». Elisabeth Picart était sœur de Genevieve, femme de Jérôme Vallet. — Jean-Emmanuel-Jérôme Vallet fut graveur; il n'est pas connu. Il assista, le 2 juillet 1762, à l'enterrement de son oncle, J.-B. Nolin. Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire de Jérôme Vallet, dont le nom disparaît des Registres de St-Benoit, après 1722. — *Loy. 1. CORNILLE, DECHARGE, GAGNIÈRE, HAINZELMAN, 2. NOLIN, PALLET (ANT.), PICART (PIÈRE).*

VALLIÈRE (LA). — *Loy. LA VALLIÈRE.*

VALLOT (ANVOINE).

D'abord un des médecins spagiriens du Roi (1650), puis médecin ordinaire de Sa Majesté (vers

1655), il assista au mariage de L. H. d'Aquin, médecin ord. du Roy, en sa qualité d'oncle de la mariée, et tint sur les fonts de baptême, le 7 novembre 1657, un fils de son neveu par alliance. Il était alors premier médecin de Louis XIV. Sa fille Isabelle fut marraine, le 20 sept. 1659, d'une fille de L. H. d'Aquin. Je ne sais à quelle époque mourut A. Vallois, mais je sais qu'il vivait encore en 1670. — *Voy. AQUIN (d')*.

VALMONT DE BOMARE. — *Voy. BOMARE.*

1. VALOIS.

Henri de Valois, duc d'Anjou, frère de Charles IX, tint sur les fonts, le 13 janv. 1573, Henri de Savoie. Il eut pour commère, ce jour-là, la célèbre Marguerite de Valois, Reine de Navarre. Et puisque je nomme cette Reine, que je dise en passant que le trésorier du duc d'Anjou, qui fut ensuite le contrôleur g^d de la Maison de la Reine Marguerite, François Rousselet épousa Catherine, fille du grand chirurgien Ambroise Paré, qu'on s'obstine à dire huguenot. — M. Le Mommyer, not., a quelques actes passés par deux des Valois, et, entre autres, une transaction entre Charles de Valois, comte d'Auvergne, de Clermont, de Lauraguais et autres places, et « Annet Laville, greffier fermier dud. seigr^e comte d'Auvergne en sa comté dud. Clermont. Cette transaction fut faite et passée « en la maison dud. comte, seize au cloistre » St-Médéric, l'an Mil v^e. quatre vingt dix neuf, le » sept^{me} jour de mars ». La pièce est signée d'une écriture loquace, irrégulière et difficile à lire : CHARLES DE VALOIS. Entre le nom : Charles et la particule : de, est une sorte de paraphe bizarre. (Vol. des Arch. de M. Le Mommyer, coté : an. 1599, p. 94 et 95.) — M. Le Mommyer a un acte passé, le 31 oct. 1622, par Louis de Valois, évêque et comte d'Agde, qui mentionne « feu François de Valois », seigr^e et comte d'Aletz, colonel g^d de la cavalerie de France », lequel avait épousé « Louise Henriette, fille du Maréchal de La Chastre ». Le successeur de M. Bouclier, not., garde une procuration donnée, le 26 mai 1651, par Louis de Valois, duc d'Angoulême. — *Voy. ANGOULÊME, NEMOURS, PARÉ, p. 938, 1^{re} col.*

2. VALOIS (HENRI DE). 1603—1676.
(ADRIEN). 1607—1692.

Deux savants hommes, qui eurent l'un et l'autre un brevet d'historiographe du Roi. — Henri, l'aîné, attendit fort tard pour se marier; il avait soixante ans passés lorsqu'il s'éprit d'une jeune fille, enfant de bonne maison, que n'effraya point cet amour sexagénaire, et qui donna sept enfants à son mari. Le Registre de St-Nicolas des Champs, qui contient la publication des bans du mariage de « Henry de Vallois (*sic*), garçon majeur » — très-majeur assurément — dit que la future, « Marguerite Chesneau », était « agée de dix-neuf ans ». Ce fut le 18 nov. 1664 que Valois, qui demeurait rue Ste-Avoye, conduisit à l'autel de St-Jean en Grève sa très-jeune épouse, dont les parents demeuraient rue des Quatre-Fils :

« 18 novembre 1664, ont été mariés M^{re} Henry de Vallois (*sic*), conseiller historiographe du Roy, et damoiselle Marguerite Chesneau fille de Nicolas Chesneau, es-cuier, sieur de la Maison Rouge et d'Anne Pommier; témoins Jacques du Héron, conseil de feu Mgr le duc d'Orléans; Robert Lefeure, s^r de Chassigny; Nicolas Chesneau s^r de la Maison Rouge, Anne Pommier, Charles Chesneau s^r d'Evillier oncle de la mariée, Nicolas Chesneau son frère. »

Cet acte est signé d'une main lourde, tremblante, d'une écriture irrégulière :

Cette signature est un témoignage, ajouté à tous autres, de cette vérité que l'oi se prononçait souvent *e*, encore au dix-septième siècle. Voir d'ailleurs, sur ce fait, l'article MARGUERITE DE VALOIS, p. 835, et ci-dessus, p. 1221, dans l'art. VALLAUME, la lettre de Colbert de Terron, où l'Intendant écrit « je eray » pour « je crois ». — Je remarque que la signature d'Adrien de Valois manque à l'acte qu'on vient de lire; je ne saurais dire pourquoi. — Henri de Valois mourut, le 7 mai 1676, rue Ste-Avoye, « agé de soixante et treize ans »; son corps fut porté et inhumé dans l'église de St-Nicolas des Champs, le 8 mai, en présence de « Charles de Valois, avocat au parlement, et d'Adrien de Valois, conseiller historiographe du Roy, son frère », qui signa :

— Adrien de Valois se maria moins vieux que son frère. Le lundi dix-neuf d'août seize cens soixante neuf (1669), il épousa, à St-Nicolas des Champs, « Catherine Le Roy, agée de dix neuf ans, fille de Antoine Hugues Le Roy, conseiller du Roy et cy-devant contrôleur général des finances en Dauphiné, dem^t rue Charlot »; il était « agé de cinquante ans » quand cela lui arriva. Henri de Valois n'assista point à ce mariage, dont un des témoins fut « Pierre Harrel, peintre, agé de trente sept ans, demeurant rue Charlot, amy commun des deux époux ». Adrien de Valois signa comme à l'enterrement de son frère. — « Messire Adrien de Valois, écuyer, seigr^e de la Mare, conseil^r du Roy et historiographe de France, agé de quatre vingt cinq ans », décéda « en sa maison, rue Michel-Le-Comte, le deuxième de juillet 1692 », et fut porté à l'église, « le quatre dud. mois, et, le service chanté à son intention, fut inhumé dans lad. église... en présence de Charles de Valois, son fils, et de Messieurs de Valois, ses neveux ». (Suivent quatre signatures : « de Valois. ») (Reg. de St-Nicolas des Champs.) Perrault fit graver par Claude Duflos, d'après P. Mérelle, pour ses *Hommes illustres*, un portrait d'Adrien de Valois. Trouvain reproduisit en petit l'original de Mérelle. — Puisque je parle de l'ouvrage de Perrault, je dois faire remarquer que, dans la *Vie de Henri de Valois*, le biographe, bien renseigné d'ailleurs, dit que cet historiographe « mourut en mars 1676 »; c'est une erreur, on a vu qu'il décéda le sept mai. — L'étude de M. Boudin de Vèves, not., garde la minute d'un contrat de mariage d'Adrien de Valois avec Marie Madeleine de Louhans, passé le 9 août 1668. Ce mariage ne fut point célébré. Dans le vieux minutier

de M. Le Monnyer, not. à Paris, est la minute d'un acte passé, le 24 août 1661 par « Adrien de Valois, conseil^r et historiographe du Roy ». L'Armorial de Paris (Ms. Bibl. Imp.) contient les mentions suivantes :

« Adrien de Valois porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même » (t. 1^{er}, p. 1077). — « Marguerite Chesneau, v^{ve} d'Henry de Valois historiographe de France, porte d'azur à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de même » (t. II, p. 611).

Les armes de Chesneau de la Maison-Rouge furent oubliées dans cet article. — On lit au Reg. du Trésor Royal, sous la date du 4 nov. 1681 : « Au s^r Vallois (*sic*), à cause de divers ouvrages d'histoire qu'il a donnés au public, la somme de 1,500 liv. » Cet article se rapporte, sans doute, à Adrien de Valois, auteur de deux grands ouvrages en latin : *Gesta Francorum* et *Noticia Galliarum*. — Voy. DUFLOS (Claude).

3. VALOIS (PHILIPPE LE). — V. VILLETTE MURRAY.

VANDRISSE. — Voy. DREIS (Vax).

VANLOO. — Voy. LOO.

VARDES (FRANÇOIS RENÉ DU BEC, MARQUIS DE).
? 1621—1688.

« 4 sept. 1688, conuoy et enterrem^t dans l'église des Dominicains du faubourg St-Germain du corps de François-René du Bec Crespin Grimaldy, marquis de Vardes et de la Bosse, comte de Moret, scig^r de Montmorin et autres lieux, chevalier des ordres du Roy, lieu^t général de ses camps et armées, gouverneur d'Aigues-Mortes, défunt âgé de 67 ans, décédé en son hostel Grande Rue du Bac, le 3 de ce mois. »

Ce marquis de Vardes fit, en août 1688, son testament, dont la minute est gardée par le successeur de M. Lefer, notaire. — Dans ses Archives, M. Galin, not., a un acte passé, le 29 mars 1631, par René du Bec, marquis de Vardes. — « Marie Elisabeth de Grimaldi du Bec, fille de René de Grimaldi du Bec, marquis de Vardes, cheval^r des ordres du Roy, et capit^{ve} des cent suisses de la garde de S. M., et de dame Catherine de Nicolay, de la paroisse de Saint-Paul », fut marraine à Saint-Thomas du Louvre, le 3 avril 1677. — Catherine de Nicolay, femme du « marq. de Vardes, cap^{ne} des cent suisses de la garde du Roy », fut marraine à St-Sulp. le 15 sept. 1658. — Voy. ROHAN.

VARENNES (JEAN et GUILLAUME DE). 1638.

Ces deux hommes étaient graveurs en médailles. Ils travaillèrent à Dijon. Guillaume de Varennes fut reçu en l'office de Tailleur héréditaire de la monnoie de la ville de Dijon, à la place de feu Jean de Varennes, son père, le 10 mars 1638. (Arch. Imp., Reg. de la Cour des Monnoyes, Z. 3218, fol. 425.)

VARI, VARIE ou VARY (PIERRE-CHRISTOPHE = ÉTIENNE = JACQUES-GERMAIN). 1625—51.
1681.

« Peintres de peu de nom, mais pourtant de mérite... »

Beilot, Ninet, Lourdel, Baugin, Strezor, Vari... »

dit l'abbé de Marolles. Vari, dont je ne connais aucun ouvrage, artiste que n'a point cité Félibien, et qu'ont par conséquent négligé tous les biographes, eut le titre de « peintre du Roi ». Son prénom était Pierre. Il fut natif dans les dernières années du seizième siècle ou au commencement du dix-septième; car en 1624 il était marié. Il avait épousé Marie Briquenot, dont, le 12 août 1625, il eut Pierre. (St-

Severin.) Pierre 1^{er} Vari eut un second mariage. Il épousa Agnès Blésot, qui, le 19 juillet 1635, lui donna une fille, baptisée le lendemain à St-Sauveur; (P. Vari avait passé l'eau depuis 1625). L'enfant fut nommé Marie, et tenu par « Marie Chanut, femme de M. Meunier, trésorier en Auvergne ». Cette dame Meunier était sœur du célèbre Hector - Pierre Chanut, qui a son art. p. 359. Pierre Vari vivait encore, en 1648, lorsque Le Brun fonda l'Académie de peinture. Il fut un des maîtres peintres et sculpteurs qui se joignirent aux nouveaux Académiciens, et signa, le 6 août 1651, l'acte de cette jonction. Il demeurerait alors rue Bourg-Labbé. Son nom, inscrit dans la liste des signataires, imprimée, en 1672, à la suite des « Statuts, Ordonnances, Règlements de » la communauté des Maîtres de l'art de peinture « et sculpture... » p. 60-69; son nom, dis-je, est écrit : « Pierre Varye ou Vary ». Dans l'acte du 20 juillet 1635 que j'ai cité, on lit, « Pierre Vary, peintre ordinaire du Roy » (Louis XIII); dans l'acte du 13 août 1625 : « Pierre Varie, peintre. » — Fils ou petits-fils de Pierre Vari, vivaient dans la dernière moitié du dix-septième siècle cinq Vari, peintres : Christophe, Germain, Louis, Étienne et Jacques. Je vois que, le 5 nov. 1658, Étienne Vary (*sic*), peintre, époux d'Anne Tottin, demeurant rue Aumaire, fit baptiser, à St-Nicolas des Champs, Louis, dont le parrain fut « Louys Vary, aussi peintre, dem^r rue St-Denis ». Le 9 avril 1681, Christophe Vary fit baptiser un enfant que lui donnoit Marie Le Leu, sa femme; cet enfant regut le nom d'Étienne, d'« Estienne Vary, peintre de la paroisse St-Eust. » Christophe demeurait rue des Deux-Portes St-Sauveur. Le 26 août 1682, il présenta à sa paroisse Charles, qui eut pour parrain Jacques Vary, peintre de la paroisse St-Leu. Christophe Vari était peintre et maître éventailiste.

VARILLAS (ANTOINE DE). 1691.

Le 9 décembre 1691, le Roi, étant à Versailles, signa un « brevet de douze cents livres de pension annuelle, en faveur du s^r de Varillas, en considération de son application à l'histoire et de plusieurs ouvrages qu'il a faits ». (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, vol. 558, p. 843.)

VARIN (QÜENTIN et JEAN). — Voy. VARIN.

VATEL (JEAN). xv^{te} siècle.

« A Jehan Vatel poète, la som. de 250 l. en considération de ce qu'il luy a » (au Roi Charles IX) « cy devant et à plusieurs et diverses fois présenté quelques œuvres de sa composition, et pour luy donner moyen de pouvoir continuer les œuvres par luy já commencées, avec occasion de s'entretenir à la suite de Sad. Majesté ». *Épargne du Roy*, 1572. (Arch. Imp., KK. 133, p. 2535.)

VATEL (FRANÇOIS). — Voy. WATTEL.

VAU (LOUIS LE).

J'ai dit, p. 785, 2^e colonne, en bas : « Louis Le Vau eut au moins un fils et deux filles »; de nouvelles recherches me permettent d'être plus précis. Le 20 mai et non le 24, comme on l'a imprimé par erreur, le 20 mai 1640, il fit baptiser, à St-Louis en l'Île, Jeanne, qui fut tenue par Étienne Louet, grand-mère paternelle de l'enfant. Pour le dire tout de suite, Étienne Louet, femme de Louis 1^{er} Le Vau et mère de Louis II, mourut le 24 nov. 1644. (St-Louis en l'Île.) Le second enfant

de Louis II Le Vau et de Jeanne Laisné fut baptisé sous le nom de *Marie-Marguerite*, le 27 juillet 1641, tenue par une de ses tantes, Marie Le Vau. *Louise*, le troisième enfant de Jeanne Laisné, fut baptisée le 30 sept. 1632 et non le 3 sept. 1641, comme me l'a fait dire une double faute d'impression. *Nicolas*, 4^{me} enfant de L. II Le Vau, fut baptisé le 11 mai 1643. — Louis II Le Vau est qualifié « Intendant des bâtiments du Roy » dans l'acte du baptême (8 mars 1667, St-Sulpice) d'un fils de Louis Pariset, m^e cuisinier à Paris. — Ceci complétera et rectifiera l'art. Le Vau; *errata* de peu d'importance, complément de peu d'intérêt, mais je tiens à être exact autant que je puis l'être, et je n'hésite pas à me corriger, quand il m'est donné de le faire.

VAUBAN (SÉBASTIEN LE PRÊTRE DE) et sa famille. 1633—1707.

A propos de la promotion faite dans l'ordre du St-Esprit, le 2 fév. 1705, promotion où fut compris le Maréchal de Vauban, St-Simon dit de celui-ci :

« Vauban qui s'appelloit le Prestre étoit du Nivernois; s'il étoit gentilhomme, c'étoit bien tout au plus. Il montra son frère aîné » (en faisant les preuves de noblesse exigées par l'Ordre) « pour le premier qui ait servi de leur race et qui avoit été seulement à l'arrière-ban de Nivernois, au retour duquel il mourut, en 1635. Rien de si court, de si nouveau, de si plat et de si mince. Voilà ce que les grandes et unives parties militaires et de citoyen ne pouvoient couvrir dans un sujet, d'ailleurs si digne du bâton et de toutes les grâces que le seul mérite doit et peut acquérir. »

M. le duc L^s de St-Simon eut raison de dire que Vauban étoit de petite noblesse, mais il se trompe quand il prétend que « son frère aîné » fut le premier des Le Prêtre de Vauban, qu'il « montra » comme ayant servi. Il y a de bonnes raisons contre cette assertion, que n'aurait probablement pas hasardée l'auteur des *Memoires*, s'il avoit su que Vauban naquit en 1633, et que, par conséquent, son frère, si frère il avoit eu, n'aurait pu mourir en 1635, revenant de l'armée, c'est-à-dire âgé d'environ 26 ou 27 ans, étant, à ce compte, l'aîné de Sébastien, de 23 ou 24 ans. Mais Sébastien Le Prêtre n'eut point de frère; il n'eut qu'une sœur, « Charlotte », mentionnée dans la généalogie des Le Prêtre, donnée par les continuateurs du P. Anselme, au chapitre des Maréchaux de France. Ceux dont Vauban, pour ses preuves de noblesse, produisit les services militaires, furent : 1^o Jacques I^{er} Le Prestre, seig^r de Vauban et de Champignolles », qui servit sous le prince de Conti avec la noblesse de Nivernois, en 1595; 2^o Paul Le Prestre, fils de ce Jacques qui mourut au bourg de la Ratière, près de Rethel, en revenant de la campagne de 1634, qu'il avoit faite avec l'arrière-ban du Nivernais. Or, Paul Le Prêtre étoit le frère aîné d'Urbain, père de Sébastien; le Maréchal « montra » donc, comme ses aïeux nobles et militaires, son oncle et son grand-père. — Les continuateurs du P. Anselme disent que Jacques I^{er} Le Prestre « partagea, le 23 janvier 1631, ceux de ses enfants qui ne l'avaient pas été », et qu'il mourut à l'âge de 95 ans. Ils ne disent pas à quelle année se rapporte son décès. Quant au partage, l'information est exacte. J'ai sous les yeux l'acte original par lequel Jacques I^{er} fit cession à ses enfants du bien à lui appartenant, moyennant une petite rente qui devoit lui suffire, pour vivre noblement sur un coin modeste de ses terres. Citons le commencement de cet acte, dont les détails impor-

tent assez peu aujourd'hui; l'original appartient à mon excellent ami M. Alphonse Millereau, propriétaire du château de Vauban, maire de Bazoches et membre du Conseil général de la Nièvre :

« Lan mil six cens trente et ung, le vingtroisiesme jour du mois de janvier avant midy, au lieu de Vauban, en la maison de Paul Leprestre, escuier, baillly de Lorme à la porte de Challon, par devant le nottaye royal au bailliage et siège présidial de Sainct Pierre Le moustier, résidant au lieu et ville de Lorme soubz signé, comparut noble homme Jacques Leprestre escuier baillly de Bazoches et dependances, lequel desiraît faire partage de tous les biens à luy appartenant et appaner ses enfans de luy et de defuncte damoiselle Françoise de La Perrière et qui reste(nt) à appaner, estant au nombre de six enfans sans en se (sic) comprendre led. sieur Paul Leprestre ny Jehanne Leprestre qui ont esté cy devant mariés et appanés, qui sont Urban, Gabriel et Jacques Le Prestre, Magdeleine, Claude et Nicolle Leprestre, afin que par cy après ils puissent viure en bonne paix, et estant tous présens, sauf laditte Magdelayne femme de M^e Jacques Millereau qui est aussy présent; et duquel bien ledit sieur Jacques Leprestre leur père a faiet troyz lots de tout ledit bien, sçavoir, pour lesditz Urban et Jaques Leprestre vng lot, pour lesditz Gabriel et laditte Magdelayne vng autre lot, et pour laditte Claude femme de Jaques de Laubert (sic) escuier, et pour lad. Nicolle vng autre lot, et ce qu'il a faiet le plus justement et esgallement que faire il a peu, et comme il est plus à plain cy après déclaré, etc. » (Signé.) (Voir à la page 1226.)

Claude Le Prestre déclara ne savoir signer. Gabriel et Madeleine eurent, pour leur part, le second lot dont faisait partie la maison ou château de Vauban, qui sortit, un temps, des mains de Jacques Millereau ou de celles de ses descendants et fut jointe, suivant l'abbé Baudiau, en 1684, par Sébastien Le Prêtre de Vauban, à la terre de Bazoches, que le général avoit achetée, en 1675, au prix de 69,000 livres, d'Armand comte de Melun. Le marquis d'Ussé, gendre de Vauban, revendit le château de Vauban, en 1748, à Pierre Millereau, et depuis, cette maison, le nid des Vauban, ne sortit plus de la famille qui la possède aujourd'hui.

Je viens de nommer l'abbé Baudiau; cet ecclésiastique, curé de Denis-les-Places, est auteur d'un livre utile et fort estimable, intitulé : *Le Morvand* (Nevers, in-8^o, 1854); il a consacré quelques pages de son ouvrage au Maréchal de Vauban qu'il ne pouvoit pas oublier, et comme il n'avoit pas à sa disposition l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, instrument de travail que tout le monde ne peut se procurer, parce qu'il est devenu rare et fort cher, il a supposé qu'Urbain Le Prêtre, père de Vauban, étoit fils d'Emery Le Prêtre. C'est une erreur. Emery étoit le bisaïeul et non le grand-père de Sébastien; il avoit épousé Françoise de Vesle, de qui il eut Jacques I^{er} et Hugues Le Prêtre. Jacques I^{er} épousa, par contrat du 29 oct. 1591, Françoise de La Perrière, qui lui donna les huit enfans mentionnés dans l'acte que j'ai cité en partie. Urbain Le Prêtre épousa « Edmée Carmignolles », le 3 mars 1630. Ici, les continuateurs du P. Anselme se trompent évidemment; nous venons de voir que le jour du partage fait par Jacques Le Prêtre, Urbain n'étoit pas marié. Son mariage doit être de 1631 ou 1632.

La *Biog.*-Michaud dit que le Maréchal de Vauban naquit « en 1633, à St-Léger-de-Foucheret, près de Saulieu en Bourgogne ». M. l'abbé Baudiau qui a eu entre les mains le registre des naissances de St-Léger-de-Foucheret, pour l'année 1633, a pu-

blié cet acte dans son *Morvand* et l'a donné ainsi qu'il suit :

« Le quinziesme may mil six cent trente trois a esté baptisé Sébastien fils d'Albin Le Prestre, escuyer, et de dame Edmée Corminolt. Le parrain a esté maistre Sébas-

Georges Vauban
Albin Le Prestre
Sebastien Le Prestre
Nicolas Le Prestre
Edmée Corminolt

tien Clavin, prestre curé de Cordois; la marraine Judith d'Ehain; en présence de Georges Bierry. (Signé) Clavin, Bierry et Orillard curé. »

Le 2 octobre 1861, j'allai au village où naquit Vauban, et M. Victor, maire de ce groupe de hameaux qu'on nomme St Leger, a bien voulu mettre entre mes mains le registre des baptêmes, mariages et enterremens de l'ancienne paroisse de « St-Leger de Foucheray », comme le nomme ce recueil de vieux actes religieux. J'ai lu le baptistaire de Vauban et j'ai reconnu que M. l'abbé Baudian en a

altéré légèrement le texte pour le rendre plus intelligible sans doute, et aussi pour n'avoir pas pu lire un mot dont la forme l'a surpris et qu'il a interprété d'une façon bizarre. Voici ce document tel qu'il est au registre de St-Leger :

« Le quinziesme may mil six cens trente trois a esté baptisé Sébastien fils de Albin Le prestre escuyer de damoiselle Corminolt son parrin M^e Sébastien Clavin p^{re} curé de Cordois sa marreine judith d'Ehain vefue de M^e George Bierry. » (Signé) « Clavin, Bierry, Orillard. »

Cet acte est isolé dans le répertoire que j'ai eu sous les yeux; en vain, ai-je cherché le nom de Le Prêtre dans quelque autre pièce; il n'est nulle part, ce qui m'autorise à dire qu'Albin ou mieux Urbain ou Urban, comme nous avons vu qu'il se nommait lui-même, resta peu à St-Leger. S'il y eût demeuré plusieurs années, assurément, il figurerait comme parrain de quelque enfant de la famille Bierry, où les enfans ne manquaient pas. Une tradition vague, mais généralement acceptée dans le pays, veut qu'Urbain Le Prêtre de Vauban, disgracié (pourquoi et par qui?), fut obligé de se réfugier à St-Leger, sa femme étant au moment d'accoucher. La tempête dura donc bien peu, qu'Urbain, Edme ou Edmée Carmignolles (devenu Corminolt sous la plume du curé Orillard) et le petit Sébastien quittèrent sitôt la paroisse où ils avaient trouvé un asile et un berceau! Il y a apparence. Mais, peut-être, n'y eut-il ni disgrâce ni exil; peut-être seulement pendant un voyage, Madame Le Prêtre fut-elle obligée de s'arrêter, souffrante d'une grossesse sur son terme, et retourna-t-elle tout naturellement à son logis, la messe des relevailles ouïe.

Quand Sébastien Le Prêtre de Vauban devint un homme, quand St-Leger de Foucheray put s'enorgueillir d'avoir vu naître cet officier dont le mérite éclatant jetait un grand lustre sur le Morvand, les vieillards qui avaient vu M. Urbain Le Prêtre, les bonnes gens qui avaient recueilli la jeune mère, enfin, le pays tout entier se firent honneur d'un compatriote illustre. La maison où il était venu au monde fut alors montrée aux enfans, comme on leur eût montré le plus beau château, la plus belle et la plus sainte chapelle, et, de génération en génération, cette petite demeure est restée l'objet d'une sorte de culte religieux et patriotique. Le paysan, son propriétaire actuel, me la montra en me disant : « Oh! c'est bien là qu'est né Vauban; » depuis plus d'un siècle, ce chemin où vous voyez » la maison s'appelle la rue Vauban. Voilà, à droite, » la grande cheminée et, dans le fond de la pièce, » le four tel qu'il était dans les temps. » La maison ne consiste plus qu'en une seule pièce au rez-de-chaussée, pièce autrefois haute, dont on a enlevé le plancher, pour en diminuer la hauteur et qu'on a coiffée d'une toiture de chaume. Cette maison, réduite à une seule salle basse, sert aujourd'hui de grenier à paille. Aucune inscription, aucun signe particulier ne révèle au voyageur que, dans cette cabane, qui n'a pas même gardé sa porte et sa fenêtre anciennes, naquit un des plus vraiment grands hommes d'un siècle qui fut fécond en grands hommes. On peut s'étonner qu'à une époque où l'on élève des statues à tout le monde, une statue ou du moins un buste de Vauban n'honore pas la maisonnette où le, 14 mai 1633, il fit entendre son premier vagissement.

M. l'abbé Baudian dit que le Maréchal de Vauban épousa Claude Le Peletier d'Aulnay; c'est une er-

reur. Le Père Anselme, d'accord avec un grand nombre de documents authentiques que j'ai lus, dit que Sébastien Le Prestre prit pour femme « Jeanne d'Osney » (d'Aunay) « dame d'Épiry, fille de Claude d'Osney, baron d'Épiry », et qu'il se maria le 25 mars 1660. Je n'ai pu me procurer l'acte de la célébration religieuse de ce mariage, d'où sortirent deux filles : « Charlotte », qui, le 15 nov. 1679, s'unit par contrat à « Louis-Jacques de Mesgrigny, comte de Villebertin, seigneur d'Aunay », et « Jeanne-Françoise, mariée, en janv. 1691, selon le P. Anselme, à Louis Bernin de Valentiny, marquis d'Ussé.

Une *Description historique et topographique d'Avallon*, citée par M. le lieutenant-colonel Augoyat, dans l'*Abrégé des services du maréchal de Vauban*, publié par cet officier, en 1839, contient cette phrase :

« La commune de St-Léger du Foucheret (sic) a beaucoup plus d'obligations au père de Vauban qu'à son fils. »

Cette phrase doit être réformée. Vauban n'eut point de fils dont l'histoire puisse faire mention; le seul que lui donna Jeanne d'Aunay naquit en janvier 1682, et mourut deux mois après. Le Père Anselme ne l'a point connu. Je lis, dans les registres de St-Hilaire, de Bazoches, l'acte suivant :

— « Le 15^e jour de mars 1682 a été inhumé en l'église de St-Hilaire de Bazoches, par moy curé sousigné le fils de Messire Sébastien Le Prestre, cheualier, seigneur de Vauban et autres lieux, et de dame Jeanne Daunay (sic) son épouse; led. fils âgé de deux mois, et seulement ondayé avec permission; fait en présence de M^e Joseph Belin prestre curé de Chalault et de Jean Ragon notaire à Chaluron sud. paroisse, lesquels signent enquis : J Belin, p^{tes} et curé de Chalaux, J. Ragon, C. Belin. »

J'ai dit, tout à l'heure, que Jeanne-Françoise Le Prestre épousa le marquis d'Ussé, en janv. 1691. Un doute pourrait s'élever sur l'exactitude du renseignement fourni aux généalogistes. Voici, en effet, une lettre, adressée par Colbert à Vauban, « de Versailles, le 20 juin 1686 », et que j'ai trouvée dans les Vicielles Archives de la guerre :

« J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 7 de ce mois. J'apprends avec bien de la joye l'Alliance que vous allez faire avec M. de Valentiny. Je me suis de tout temps intéressé en ce qui le regardoit; mais cette nouvelle considération augmente de beaucoup celle que j'ay tousjours eue pour sa famille; je vous prie d'en estre bien persuadé et de croire que j'auray un plaisir sensible de trouver les occasions de vous le tesmoigner... » etc.

Ne semblerait-il pas que cette lettre fut écrite peu de jours avant la célébration du mariage de M. de Valentiny? Il n'en est rien pourtant. Jeanne-Françoise Le Prestre avait seulement huit ans et demi, lorsque Vauban amonça à Colbert le projet qu'il avait de donner sa fille au fils de Messire Louis Bernin, seig^r de Valentiny, Ussé et autres lieux. Pourquoi se pressait-il tant de faire part au ministre de cette nouvelle? Il n'est pas facile de le deviner. Pourquoi hâta-t-il le mariage de sa fille à ce point qu'elle devint marquise, à peine âgée de douze ans et trois mois? Je l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 8 janvier 1691, « Messire Louis Bernin de Valentiny d'Ussay (sic), contrôleur général de la maison du Roy, âgé d'environ vingt-sept ans, fils de Mess^{re} Louis Bernin, conseiller du Roy en ses conseils, control. g^l de la maison de S. M., ch^{er} seig^r de Valentiny, Ussay... » épousa, à St-Roch, « damoiselle Jeanne-Françoise Le Prestre, âgée de douze ans et trois mois », en

présence du père et de la mère de l'époux, du père de la jeune épouse et de plusieurs de ses parents. L'acte est signé : « Bernin d'Ussé, Le Prestre (sic) de Vauban, Bernin de Valentiny, Le Prestre Vauban (c'est le futur Maréchal), l'abbé de Vauban, l'abbé de Mesgrigny, etc. » Cet acte nous apprend que Vauban et M. de Valentiny demeuraient rue St-Honoré. Pourquoi Jeanne d'Aunay n'assista-t-elle point au mariage de sa fille? L'acte ne le dit pas. Elle était alors dans le Nivernais, où je vois que, le 30 déc. 1690, elle tint, sur les fonts, le fils d'un habitant de Bazoches.

Jeanne-Françoise de Vauban mourut en 1713 :

« Le 15 nov. 1713 fut inhumé dans le charnier de la chapelle de St-Sébastien le corps de haute et puis^{se} dame, dame Jeanne-Françoise Le Prestre de Vauban, âgée d'environ trente-cinq ans, épouse de h^e et puis^s seig^r Messire Louis de Bernin, cheval. seig^r marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du Roy. »

L'acte du baptême de cette fille du Maréchal ne mentionne point la date de sa naissance; il ne fait pas plus connaître le lieu où elle vint au monde. En voici l'extrait :

« Ce 8^e mars 1680 a esté recene aux cérémonies de l'église à Bazoches, damoiselle Jeanne-Françoise Le Prestre, fille de hault et puis^s seig^r Messire Sébastien Le Prestre, maréchal de camp des armées du Roy (sic) et gouverneur dans la citadelle de Lisle, et de haulte et puis^sante dame dame Jehanne Donay, ses père et mère; et furent ces (sic) parain et maraine hault et puis^s seig^r Messire Jehan de Mégrigny (sic)... et très haulte et puis^{se} dame Mad. Françoise de Resguier, femme de h. et p. seig^r Messire Anthoine de Damas... grand bailli du Nivernois, et en présence de Messire Aubin de Marzac, comte de la Garde, de Mess. Anthoine de Bena (sic)... et de noble Anthoine Dupuis, capitaine au régiment de Normandie, tesmoins requis. (Signé :) Demesgrigny, F de Reguier, Lagarde marsac, de paulat, Vauban Dupuis. »

Mariée, au commencement de 1691, à l'âge de douze ans et 3 mois; morte, au milieu de novembre 1713, à l'âge de 35 ans, Jeanne-Françoise dut naître en oct. ou nov. 1678.

Je ne sais où et quand vint au monde Charlotte de Vauban, la fille aînée du maréchal. Les registres de Bazoches, conservés à la mairie de cette commune, ne remontant pas au delà de l'année 1677, je ne puis savoir si elle naquit dans le château de son père ou à Paris. Elle ne se maria pas à Vauban; le registre de 1679 ne contient point l'acte de son union avec Jacques de Mesgrigny. C'est peut-être à Epercy que cette union fut consacrée par la religion. La tradition d'Epercy et celle des châteaux voisins veulent que M. de Mesgrigny, tendrement épris de M^{lle} de Vauban, et mieux accueilli par Charlotte que par sa mère, ait employé, pour parvenir jusqu'à celle que la vigilance de Mad. de Vauban lui cachait soigneusement pendant le jour, des moyens romanesques, dont celui qui lui réussit le mieux fut l'introduction, toutes les nuits, dans la tour d'Epercy, par une ouverture où d'ordinaire ne se montent pas des visages d'amoureux. Déshabillé, lavé, parfumé, le jeune comte de Villebertin s'offrait à sa belle maîtresse, qui lui pardonnait aisément le mal séant de la route qu'il prenait pour arriver à ses pieds. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette historiette qui court encore le Nivernais, comme si elle était d'hier. Je la donne pour ce qu'elle vaut. et n'ai garde de me porter garant d'une anecdote qui n'a pas même pour elle l'autorité de St-Simon.

Quoi qu'il en soit, je vois que, le 16 mars 1678, Charlotte Le Prestre était à Bazoches et non à Epiry; car ce jour-là, elle fut marraine, à St-Hilaire, d'Elie, fils de M^e Jehan Boileau; elle signa l'acte que je lis en ce moment: « G. de Vauban ». Son compère fut « Messire Elie de Jaucourt, seig^r de Dommecey, Tersol et autres lieux ». En 1689, les 1^{er} juillet et 3 décembre, Madame de Villebertin fut marraine d'un fils du « jardinier du chasteau de Bazoches » et de « Charles Fournillon ». Elle signa le premier acte de baptême: « Le Prestre de Vauban », et le second: « Uauban » seulement. Le 2⁴ déc. 1690, elle tint, sur les fonts de St-Hilaire, la fille d'un écuier de cuisine du château de son père; mais absente, elle comparut par « damoiselle Françoise de la Courcelle ». Le parrain, « Louis Le Prestre de Vauban, abbé de Brantôme », se fit représenter par « Laurent Francart, ingénieur du Roy ». (Voy. FRANCART.) Le 2 mai 1708, Mad. de Mesgrigny fut encore une fois marraine; elle présenta à l'Église « Charlotte, fille de Pierre Collas, » intendant des affaires de feu M. de Vauban ». Elle signa: « Le Prestre de Vauban ».

J'ignore quels enfants sortirent du mariage de Mesgrigny; tout ce que j'ai pu apprendre par la lecture des registres de Bazoches, c'est que « Jeanne-Françoise », fille de Jacques-Louis de Mesgrigny et de Charlotte Le Prestre », mourut au château de Bazoches, le 27 mai 1703, et fut inhumée le lendemain, « dans la chapelle de St-Sébastien, à St-Hilaire ». Cette chapelle, bâtie par Vauban et dédiée à son patron, existe toujours; on y voit un assez bon tableau représentant St Sébastien. Elle était la sépulture des membres de la famille du Maréchal. C'est dans sa cave que le :

« Dix neuvième juin mil sept cens cinq — fut inhumée h^{ie} et p^{te} dame Madame Jeanne d'Anay, épouse de h^t et puis^s seig^r Monseigneur Sébastien Le Prestre de Vauban, Mareschal de France, chevalier de tous les ordres du Roy, seigneur de Bazoches, Cernon, Epiry, Le Creuzet, Pierre-perthuis, Neufontaines, Pouilly et autres lieux, absent, assistée de Messire Jean de Barnault prestre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de St-Martin de Chore, de grand nombre de noblesse. (d'officiers, et de plus de deux mille personnes de différents estats: ladite dame décédée le dix huitiesme du présent mois, munie des sainets sacrements, mesme de l'extrême onction, avec toutes les marques de sa piété ordinaire. »

Sous la plume des curés de Bazoches, le nom de Madame de Vauban a trois orthographes: Donay, Daunay et d'Anay; sous la plume très-inexpérimentée de Mad. de Vauban elle-même, ce nom n'a qu'une forme: « Donay ». Les registres de St-Hilaire me font voir Jehanne d'Osney, comme disent les continuateurs du Père Anselme, marraine quatorze fois et, deux fois, témoin d'un mariage; sept fois elle signa: « Donay », neuf fois: « Donay Vauban ». Dans les registres de la paroisse d'Anay elle est dite, le 7 déc. 1679, « Jehanne D'Onay, épouse de Sébastien Le Prestre de Vauban d'Epiry, marraine de Jehanne, fille de Dony, notaire royal ». Je ne citerai qu'un des actes que la Maréchale revêtit de son seing. Le 26 juin 1698, elle assista au mariage de Françoise Le Prestre, petite-cousine de Vauban — et non pas nièce de Madame Jeanne d'Anay, comme le dit l'acte que j'analyse — de Françoise Le Prestre, fille de feu Messire Pierre Le Prestre, seig^r d'Estivaux, avec M^{re} Jacq. Desjours, seig^r de Mazille; mareschal des logis des gendarmes de la garde du Roi.

Le recueil des actes religieux célébrés à l'église de St-Hilaire fait connaître tout le personnel du château de Bazoches, et pourrait fournir aux romanciers les noms des individus qui, avec M^{lle} Gabrielle Viode, fille suivante de Mad. de Vauban, habitaient le manoir seigneurial à côté de la Maréchale, tenant compagnie à cette femme, qui vécut si longtemps éloignée de son glorieux époux, retenu à l'armée, à la cour, ou dans les provinces militaires par les nombreux devoirs que le Roi imposait à son dévouement et à son génie. Celui qui voudrait peindre la vie paisible de ce petit château du Morvaud, que Vauban visita bien rarement et où il se reposa quelques instants à peine de ses fatigues — repos bien incomplet sans doute et dont toutes les heures furent remplies par d'utiles travaux — celui-là devrait aller d'abord voir le château de Bazoches, où l'on retrouve encore, parmi les souvenirs du grand homme, une chambre à coucher, soigneusement restituée et qui semble reporter le visiteur à la fin du xvii^e siècle. Non loin de ce réduit, un peu sombre, aux solives saillantes, aux murs couverts d'une tapisserie trop jeune peut-être, sur laquelle sont accrochées quelques peintures, et notamment un bon portrait de Louis XIV, il trouverait la galerie que fit arranger le Maréchal pour y tenir déployés et pendus aux murailles, les plans qu'il esquissait et que mettait au net « Laurent Francart, dessineur de M. Vauban », comme dit un acte du 3 août 1681. Ce Francart et son frère François, peintre ainsi que Laurent, seraient des personnages secondaires du petit drame intime dont la scène se passerait dans ce château¹, aux quatre tours féodales, coiffées de hauts chapeaux pointus, qui dominent la vallée, dominées elles-mêmes par un bois de chênes antiques, dont les pieds ont trouvé leur assiette entre des blocs de granit, capricieusement superposés par je ne sais quel effort de la nature. A côté des Francart, « Charlette (sic) Le Prestre damoiselle de Vauban », la sœur de Sébastien, qui signait: « JG Le Prestre Vauban ». Elle disparaît des registres de Bazoches, le 16 mars 1682. Après Charlette — elle est ainsi nommée plusieurs fois dans les documents que je consulte — Louise, qui signa: « Louise Le Praire de Vauban », le 4 juin 1677, puis « Louise Le Prestre de Vauban », le 5 oct. 1680 (je ne la vois plus après cette date); et Jeanne, qui mourut à Bazoches, le 6 février 1678, âgée seulement de vingt-deux ans. C'étaient deux filles du second Paul Le Prestre, que n'ont point mentionnées les continuateurs du Père Anselme. Voici maintenant une autre Louise Le Prestre. Celle-ci, les auteurs de l'*Hist. généalog.* l'ont nommée. Elle était fille de Jacques Le Prestre, et par là cousine du Maréchal de Vauban. Elle avait épousé Edme de La Courcelle, s^r de Bailly et de Percy, et mourut, le 22 octobre 1701, âgée d'environ soixante et treize ans. D'une main lourde, d'une plume grosse et peu exercée, elle signait: « E. Le Praire » (1^{er} juillet 1689, 3 fév.

¹ Le château de Bazoches appartient aujourd'hui à M. Anatole-Maximilien Hurault, comte de Vibraye, ancien chevalier de Malte, reçu le 29 nov. 1783, et lieutenant-colonel d'état-major de la garde royale, en retraite, qui eut, le 22 avril 1821, la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy; et, le 21 mai 1825, le grade d'officier dans la Légion d'honneur. M. de Vibraye descend par les femmes des Le Pelletier d'Annay, alliés du Maréchal de Vauban. — Voy. VIBRAYE.

1690; 1^{er} nov. 1693 et 7 juin 1698). En 1693, elle était veuve du seig^r de Percy, qui, le 7 mai 1677, avait été parrain à Bazoches et avait signé l'acte où il figurait : « E. de La Gorecelle (*sic*) ». Anne Guesdin était là aussi (16 sept. 1677, 2 oct. 1680 et 27 janvier 1682); Anne Guesdin, femme de Paul II Le Prestre, major de la citadelle de Lille et capitaine au régiment de Navarre, lequel mourut « en bon chrétien à Bazoches, le 27 juillet 1703, » et fut inhumé dans l'église de St-Hilaire ».

Complétons la liste des membres de la famille de Vauban qui vécurent peu ou longtemps à Bazoches. N'oublions ni Antoine Le Prestre, cap^{ne} au régiment de Normandie, celui que *l'Hist. généalogique* qualifie : « Seig^r Du Puy » et qui signait : « Vauban Dupuis » (25 déc. 1678, 8 mars 1680 et 19 janv. 1685); ni Louise de Vauban, fille de Paul II Le Prestre et d'Anne Guesdin, qui épousa, dans la chapelle de Vauban, le 27 janvier 1682, Marie-Joseph de Verdigny, sieur d'Ussarde, et qui est restée inconnue aux continuateurs du Père Anselme; ni Marguerite Le Prestre, fille aussi de Paul, respectable religieuse dans un convent d'Auxerre, qui, marraine à Bazoches, le 12 décembre 1682, signa : « Marguerite de Vauban^t »; ni Louis Le Prestre, abbé de Brantôme, abbé de Belleville en Beaujolais et prieur de St-André de Gusagues, qui signait : « Labbé de Vauban » (3 déc. 1689, 2^e déc. 1690 et 23 août 1692); ni les deux filles du Maréchal de Vauban que j'ai nommées plus haut; ni Jean de Mesgrigny, gouverneur de la citadelle de Tournay, ni Antoine de Mesgrigny, chanoine de Troyes, ni François de Mesgrigny, ni Louis de Mesgrigny, ni Jeanne de Mesgrigny, petite-fille de Vauban; ni, enfin, Jeanne-Louise de Bernin de Vauvray, autre petite-fille du Maréchal.

Trois hommes, que je ne dois oublier de nommer, fréquentaient le château de Bazoches; c'était d'abord Jacques Millereau, procureur du Roy en l'élection particulière de Lormes, allié à Vauban, comme on l'a vu, par son mariage avec Madeleine Le Prestre, une des tantes du Maréchal. Vieux, ayant vendu sa charge, il se retira dans la maison de Vauban, qui lui avait appartenu, et il y mourut, âgé de 80 ans, le 16 avril 1707. Le lendemain, il fut inhumé dans la chapelle de St-Franchi, à Bazoches, par le curé, maître Charles Belin, un des trois hommes dont je voulais parler. J. Millereau ne précéda que de peu de jours au tombeau ce digne prêtre, qui, « le 1^{er} mai 1707 », fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, « âgé de 52 ans », après avoir gouverné, durant vingt-cinq années, ce petit monde chrétien de deux ou trois lieues de tour. La dernière personne que je veux citer est un autre prêtre, maître Philibert Bertrand, chapelain de la chapelle Ste-Gatherine à Vauban; car, non loin de la maison de Vauban, et près de Champignolles, était une chapelle dont il ne reste plus rien que le souvenir, et qui figure dans l'acte de partage signé par les Le Prestre, le 23 janvier 1631. L'abbé Bertrand, son desservant, fut enterré dans la chapelle

de St-Franchi, le 11 déc. 1694, « âgé d'environ 74 ans, lequel » était « mort en bon ecclésiastique, » ayant observé tout ce qui est requis des prestres » à l'article de la mort », ainsi que l'attesta le curé Belin.

Au milieu de ces figures, dont aucune peut-être ne devrait être négligée par qui voudrait pénétrer l'intérieur du château de Bazoches, sérieux comme celui d'un convent, il faudrait sans doute placer celle de Sébastien de Vauban; mais à quelles époques et dans quelles occasions pourrait-on le montrer? Certainement, il ne resta pas trente années éloigné de sa famille, qui vivait dans le château du Nivermois, l'oreille ouverte aux rumeurs de victoires qui couraient le pays, l'œil fixé, tantôt sur la carte militaire où Vauban avait marqué les points disputés par les armées; tantôt sur le chemin d'Avallon, où venaient les courriers apportant les lettres de cet absent, toujours espéré et bien rarement reçu par les siens. De 1677 à 1707, je ne vois pas dans les registres de Bazoches une seule preuve de la présence du Maréchal au milieu de sa famille. J'insiste sur ce point, et je crois que ce n'est pas sans raison. Quel témoignage plus marquant pourrais-je donner de la profonde abnégation de Vauban, de sa passion pour le grand devoir que lui avait fait son mérite, de son respect pour le Roi, de son amour pour la patrie, que cet éloignement si long des objets de toutes ses affections, que ce sacrifice volontaire, et cependant cruel de son bonheur d'époux et de sa tendresse de père, que son exil des champs, dont le calme était un besoin de son âge mûr, après avoir été le charme de sa première jeunesse? Sans doute, Vauban vint quelquefois à Bazoches, mais ses apparitions furent bien rares et bien courtes. Il en est trois dont je puis parler avec certitude. En 1687, Vauban était à Perpignan revenant de Mont-Louis, que le Roi faisait bâtir, depuis une dizaine d'années, et dont l'intérieur restait à construire. Il avait donné ses ordres pour l'achèvement de la fortification extérieure de cette place, à laquelle on avait imposé le nom du souverain, et qui, pour être une ville, attendait que le plan des édifices publics et des maisons particulières fût approuvé par la cour. Louvois l'avait chargé, quand il reviendrait du Roussillon, d'inspecter quelques places de la Flandre et de la Bretagne, et de passer par Salins en se rendant à Dunkerque. Bazoches était sur la route de Salins, et rien du reste ne pressant beaucoup, Vauban pouvait aller se délasser un peu, dans sa maison, du travail qu'il venait de faire aux Pyrénées. Il en demanda la permission au Roi, qui ne la refusa pas, et ajouta même une faveur à celle-là, permettant à Vauban de n'aller point à Salins. cette année. A ce sujet, Louvois écrivit au Commissaire général des fortifications une lettre datée de « Versailles, le 13 juillet 1687 », où se trouve cette phrase :

« Sur ce que j'ay représenté au Roy du peu de temps que vous auriez à demeurer chez vous, si vous estiez obligé de passer à Salins, Sa Majesté m'a commandé de vous faire sçavoir qu'Elle trouue bon que vous différiez jusqu'aux printemps prochain à y aller. » (*Uicil. Arch. de la guerre*; 1687.)

Vauban partit de Perpignan, et se rendit à Bazoches, après avoir interrogé Louvois sur le temps qu'il y pourrait séjourner. Le ministre lui répondit de « Marly, le 19 août » :

« Quant au séjour que vous desirez de faire chez vous, je ne vois rien qui vous empesche d'y rester le temps que

¹ Louise et Marguerite eurent une sœur, née à Paris, le 6 juillet 1673, et nommée Anue-Marie, comme je l'apprends par le registre des baptêmes de St-Sulpice. Le baptistaire de cette enfant, dont je n'ai pas d'autres nouvelles, qualifie Paul Le Prestre « escuyer s^r de Vauban, ingénieur ord^{re} du Roy, capitaine des portes de la citadelle de Lisle, contrôleur général de l'hôtel des Invalides ». P. Le Prestre signa l'acte : « Vauban. »

vous souhaitez; et comme vous deuez visiter toutes les places, depuis Dinan jusques à Dunkerque, je ne trouve d'autre inconuenient au séjour que vous vous proposez d'y faire, si ce n'est qu'il pourra faire un peu froid quand votre visite sera acheuée. » (*Vieilles Arch. de la guerre.*)

Cette lettre du ministre me fait supposer que Vauban pensait demeurer au milieu des siens pendant trois mois environ; il n'eut pas ce bonheur. Un jour, le courrier de M. de Louvois arriva à Bazoehes, porteur de la lettre que voici, à l'adresse du châtelain qui partageait sa vie, entre l'étude et le doux rien faire, auprès des siens :

« 25 aoust 1687. — La nouvelle que le Roy vient d'auoir de la défaite de l'armée turque Lui faisant juger à propos de pouruoir à donner la dernière perfection à sa frontière du côté d'Allemagne, S. M. m'a commandé de vous despescher ce courrier pour vous dire qu'Elle aura bien agréable, que sans attendre que le congé qu'Elle vous a accordé soit entièrement consommé, vous partiez de chez vous, en poste, pour aller en Alsace. »

Vauban n'hésita point. Il partit; mais auparavant il avait fait mettre, par Laurent Francart, la dernière main au plan de Mont-Louis, achever par son secrétaire la copie d'un mémoire auquel il attachait beaucoup d'importance, et avait envoyé l'un et l'autre à Louvois. Il était en Alsace quand lui arriva la lettre étrange qu'on va lire :

« A Fontainebleau, 13 oct. 1687. — La multitude de papiers dont j'ai troué ma table chargée, lorsque j'ai pu recommencer à travailler, m'a empesché de lire plus tost que depuis trois ou quatre jours vostre lettre du 28 du mois d'aoust dernier, avec le plan du dedans du Mont-Royal et le mémoire qui l'accompagnoit. J'ay fait voir au Roy le plan du dedans du Mont-Royal, que Sa Majesté a fort approuvé... Quant au mémoire qui l'accompagnoit, et que je vous renuoye avec cette lettre, afin que vous puissiez le supprimer, aussi bien que la minute que vous en auiez faite, je vous diray que si vous n'estiés pas plus habile en fortification que le contenu de vostre mémoire donne lieu de croire que vous l'estes sur les matières dont il traite, vous ne seriez pas digne de seruir le Roy de Narsingue, qui, de son vivant, eut un ingénieur qui ne scauoit ny lire ny escrire ny designer. S'il m'estoit permis d'escrire sur une pareille matière, je vous ferois honte d'auoir pensé tout ce que vous auiez mis par escrit; et comme je ne vous ay jamais vey vous tromper aussy lourdement qu'il paroist que vous l'avez fait pour ce mémoire, j'ai jugé que l'air de Bazoehes vous auoit bouché l'esprit, et qu'il estoit fort à propos de ne vous y guères laisser demeurer. » (*Vieil. Arch. de la guerre.*)

Quel est ce travail que Louvois jugeait si sévèrement et qui lui inspirait cette lettre dont le ton ironique et amer paraît sans doute bizarre aux lecteurs les moins préuenus en faveur de l'homme à qui s'adressait le ministre? Serait-ce une première rédaction du Mémoire pour le rappel des Huguenots, dont Vauban, en décembre 1689, envoya à Louvois la rédaction définitive? Il est difficile de se fixer à cet égard. Parmi les ouvrages connus du Maréchal, il n'en est aucun qui accuse aujourd'hui ce défaut de pénétration dans l'écrivain, que le rude censeur attribuait à l'air de Bazoehes. Le sujet déplaît sans doute beaucoup plus à Louvois que la mise en œuvre; il est même permis de croire que ce sujet devait être politique, et que, sous la plume de Vauban, qui allait droit au but, sans ménagements, sans considérations pour les opinions qui lui semblaient dangereuses, il put blesser le ministre peu habitué à voir contredire des sentiments qu'il partageait, des erreurs qui étaient probablement les siennes, des mesures auxquelles il prenait part. « La prévention où l'on est contre tout ce qui a l'air de nou-

» veauté », comme le dit Vauban au commencement de son Projet de Dixme royale, nuisit sans doute au Mémoire de 1687, comme en 1707 elle arma la cour et le Roi, contre le financier et l'économiste qui proposait de supprimer la taille et « ces armées de » traitans, sous traitans avec leurs commis de toutes » espèces, sangues de l'Etat, dont le nombre serait » suffisant pour remplir les galères. » Si le travail rédigé à Bazoehes par Vauban, revenant du Midi où il avait pu juger de l'effet de la révocation de l'Edit de Nantes, n'était pas ce que je le suppose, c'est-à-dire un Mémoire sommaire sur la nécessité de mettre fin à la guerre faite aux protestants, et pacifier les provinces où elle avait porté la désaffection et la haine, peut-être faut-il croire que la pièce qui offensa tant M. de Louvois est la Note, singulièrement hardie, où Vauban, décomposant le corps de la noblesse, demandait au Roi qu'à l'avenir il se formât d'éléments plus purs, étrangers à la vénalité des charges, et appartenant, avant tout, à la noblesse militaire. Cette hypothèse ne vaut peut-être pas mieux que l'autre, mais on me la pardonnera : je cherche, pour m'expliquer l'inqualifiable lettre qu'on a lue, quel écrit du Maréchal put donner prétexte à la mauuaise humeur et à la raillerie presque insolente de Louvois.

Je l'ai dit, Vauban était en Alsace quand il reçut l'épître singulièrement familière qui vient de nous occuper. Une lettre du 4 novembre 1687 m'apprend que, le 25 octobre 1687, le Commissaire général des fortifications était à Thionville. En 1688, Vauban fit la campagne, et je trouve, au bas d'un billet de quelques lignes, écrit par un secrétaire, le 29 octobre, ces mots de la main du ministre :

« Le Roy vous defend d'entrer dans les tranchées au siège de Manheim, sous peine de disgrâce. »

Quelques jours après, le 17 novembre 1688, Louvois lui écrivit :

« Je n'ay rien à ajouter à ce que je vous ay mandé sur Philisbourg ni sur Landau; il ne tiendra qu'à vous, après y auoir donné les ordres que vous jugerez à propos et auoir veu Befort, de regagner vostre maison. Pendant que vous jouirez des plaisirs du Normand, je vous prie de ne me pas oublier tout à fait, et surtout de repartir quelques jours auparavant que l'ennemy ne vous y prenne. »

A la bonne heure! le ton de cette lettre est amical; Louvois engage Vauban à aller passer l'hiver à Bazoehes, qu'il a habité un mois à peine, l'année dernière; mais le souvenir du Mémoire rédigé dans ce château lui revient; il craint que l'ennui qui suivrait un séjour trop long ne dicte à Vauban quelque chose d'analogue à cet ouvrage qui lui tient au cœur, et il l'engage à retourner à Versailles ou à Paris avant que la fatigue de l'inactivité lui mette de nouveau la plume à la main.

Je ne sais pas quand le Maréchal quitta le Nivernais en 1689; il n'y était pas encore arrivé quand Louvois lui écrivait, le 19 novembre 1688 : « ... Je vous donne aduis avec plaisir que le Roy m'a » commandé de faire payer à vostre ordre deux mil » pistolles. » Au mois de mai 1690, Vauban était à Bazoehes. Le 15 il écrivait, de son château, à M. de Seignelay une lettre répondant à une lettre de ce ministre, datée du 2 mai, et relative au marais salant de Bronage. La réponse de Vauban est de la main de François Friaud, son secrétaire, et signée seulement par lui. (*Arch. de la mar.*)

Retourons un peu en arrière; reportons-nous à l'année 1684. Vauban, qui avait été nommé Com-

missaire général des fortifications depuis longtemps, ne pouvait obtenir l'enregistrement de ses lettres. Maréchal de camp dès l'année 1676, il croyait avoir mérité par ses services le grade de lieutenant général; et, franchement, en homme fort d'une conviction loyale, il l'avait demandé à M. de Louvois, qui, le 11 avril 1684, lui écrivit de Versailles une lettre de laquelle j'extrais les deux paragraphes suivants :

« M^e le contrôleur général a donné ordre de vous faire payer ce qui vous est dû à la caisse des emprunts, et pour faire acquitter vos ordonnances. Je vous adresserai au premier jour les lettres de cachet nécessaires pour lever les difficultés que vous trouvez à l'enregistrement de vos lettres de Commissaire général des fortifications. — Je ne vous réponds point au surplus de ce que vous m'écrites, pour ne pas vous mander quelque chose qui vous désolasse (*sic*). Je vous dirai seulement, par l'amitié que j'ay pour vous, qu'il faut regarder derrière soy; et que, pour peu que vous fassiez réflexion, vous aurez sujet d'estre content des grâces que Sa Majesté vous a faites, et que vous devés attendre avec patience et soumission celles que vous lui demandés. » (*Vieil. Arch. de la guer.*)

Je ne sais comment le maréchal de camp, officier de fortune, que M. le marquis de Louvois rappelait ainsi à la modestie, prit la leçon qui lui était donnée; mais je vois qu'il fit devant Luxembourg tout ce qu'il eût pu faire s'il eût eu à se montrer reconnaissant d'une faveur tout récemment accordée. Le 2 juin 1684, Louvois lui écrivit de Valenciennes :

« J'ay appris avec toute la joye possible que Luxembourg soit soumis à l'obéissance du Roy et que vous vous portiez bien... La satisfaction que Sa Majesté a du service que vous lui venés de rendre l'a porté (*sic*) à vous donner 3,000 pistoles pour gratification. J'aurai soin de solliciter l'assignation de l'ordonnance, et de la faire payer à vostre ordre à Paris... Je pourrai à Versailles à la gratification que S. M. réglera pour les ingénieurs blessés. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis tout à vous. » (*Vieil. Arch. de la guer.*)

L'argent ne déplut point à Vauban : la somme était ronde; mais le grade ne venait pas, et, depuis le siège, chacun disait et croyait que le maréchal de camp monterait sans difficulté le degré qui le devait un jour mener au maréchalat. De tous côtés, Vauban en recevait les compliments, et il ne comprenait rien au silence de la cour, contrastant avec ce concert de félicitations. Aussi, le 5 juillet 1684, écrivait-il de Luxembourg à Louvois :

« Je ne sçais, Monseigr, comme quoy le monde l'entend; mais je me trouve obligé de vous demander justice sur une fufanterie que l'on me fait depuis le siège de Luxembourg, et dont je ne peux arrêter le cours. On m'écrit de toutes parts pour me féliciter, dit-on, sur ce que le Roy a eu la bonté de me faire lieutenant général; mesme on l'imprime dans les *Gazettes d'Hollande* et *Journal historique de l'Order*. Cependant ceux qui le doivent mieux sçavoir n'en mandent rien. Faites donc s'il vous plaît, ou qu'on me rende le port de 80 ou 100 lettres que j'en ay payé, ou que tant de gens de bien n'en soyent point dédités, en procurant auprès de Sa Majesté que je le sois effectivement. Vous ne deus point appréhender les conséquences; je n'en feray aucune, et le Roy n'en sera pas moins serui à sa mode. Tout le changement que cela produira est que je renouvelleray de jambes, et toute la suite que j'en attends est un peu d'encens chez la postérité, et puis c'est tout. Au reste, si vous doutés de ce que j'ai l'honneur de vous mander je vous enuoyeray toutes mes lettres, car il ne m'en manque pas une.

« Je suis, Monseigneur, etc.

VAUBAN. »

Parmi les minutes des lettres écrites par Louvois, je n'ai point trouvé celle de la réponse que le ministre dut faire à l'épître de Vauban. Peut-être le

secrétaire d'Etat de la guerre ne répondit-il pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que Vauban ne fut élevé à la Lieutenantie générale que le 24 août 1688, c'est-à-dire quatre ans après le siège de Luxembourg. Aussi dois-je rectifier une erreur échappée au curé Belin, qui, dans un acte de baptême inscrit à la date du 15 août 1684, au registre de Bazoches, qualifia Jeanne d'Osney, épouse de h^e et p^e seigr Sébastien Le Prestre, chevalr, seigr de Vauban, « lieutenant général des armées du Roy. » La nouvelle qui contrait la France et les pays étrangers était arrivée à Bazoches, et tout la rendait si probable, que le bon curé la tint pour vraie.

Si le grade mérité, espéré, attendu n'arrivait pas, Vauban ne tenait point rigueur au Roi; il se multipliait, allait du nord au midi, du midi à l'est et à l'ouest, parant à toutes les éventualités, laissant partout de sérieuses traces de son passage. Le 27 sept. 1685, il était à Barcelone, d'où il écrivait au ministre de la marine une lettre dont voici la fin :

« ... Ayez encore la bonté s'il vous plaît, Monseigneur, de vous souvenir du s^r Jean Bart de Dunkerque; c'est un très bon sujet à qui il est temps que vous fassiez faire un croc (*sic*)¹. Et puisque je suis après, j'oseray encore pren-

¹ Cette recommandation ne fut probablement pas inutile à Jean Bart, bien que le « *croc* » que Vauban voulait l'aider à faire ait été franchi seulement onze mois après la lettre écrite de Barcelone. Le Dunkerquois, lieutenant de vaisseau dès le 5 janvier 1679, c'est-à-dire alors qu'il était âgé de 20 ans et demi, étant né le 1^{er} juillet 1659, avait déjà commandé une frégate dans la Méditerranée quand Vauban, qui l'avait connu probablement à Dunkerque, se souvint de lui et demanda un avancement que Seignelay accorda, le 14 août 1686. Ce jour-là, le ministre fit signer par le Roy le brevet de capitaine de frégate légèrre pour Jean Bart, qui ne resta pas longtemps dans ce grade, franchi d'ordinaire par les officiers appartenant à des familles de bonne noblesse et bien servis à la cour. Ceux-ci, presque toujours, devenaient de lieutenants capitaines de vaisseau. Vauban avait peut-être espéré qu'on traiterait Jean Bart comme un gentilhomme; au reste il n'avait que 27 ans; et, à 30 ans et demi, le 20 juin 1689, il fut fait capitaine de vaisseau; c'était une assez belle carrière assurément. On sait que Jean Bart eut des lettres de noblesse le 3 août 1694; qu'il fut élevé au rang de chef d'escadre le 1^{er} avril 1697, et qu'il mourut commandant le vaisseau *le Fendant*, le 27 avril 1702. Les documents qui concernent Jean Bart sont en fort petit nombre aux Archives de la marine; aussi n'oserais-je pas écrire un article développé sur ce brave et singulier officier, qui de son vivant même, grâce aux faiseurs de nouvelles à la main, aux femmes qui aiment le roman, et peut-être aussi un peu aux rivaux de gloire du chef d'escadre de Dunkerque, devint un personnage de comédie, un héros de farces à l'espagnole, un capitain ridicule, une sorte de sauvage et de croquemitaine marié fait pour effrayer les enfants, et capable de manger d'une bouchée les Anglais et leurs flottes. Jean Bart n'était rien de tout cela, et les gens de bon sens n'ont jamais cru, je pense, à la fidélité de ce portrait de fantaisie. Ce n'était point un homme du monde, mais un bon, franc et naïf marin flamand. Il savait de l'orthographe à peu près ce qu'en savaient la plupart des matelots et des courtisans ses contemporains. Son éducation n'avait pas été celle qui enseigne les belles manières et le bon langage; il n'avait lu probablement ni Vaugelas, ni Benserade, ni les romans de la Calprenède. Sur le terrain glissant de Versailles, il dut faire quelques faux pas; mais s'il prêta à rire aux habitués de l'OEil-de-bœuf, le Roi le tint pour un personnage fort sérieux, et lui donna des preuves solides de son estime. Il n'avait pas d'esprit, dans le sens où s'entend communément ce mot; mais il avait un grand bon sens, et autant de raison que d'intépidité. Ses lettres n'étaient pas d'un style élégant, mais elles disaient bien ce qu'elles devaient dire; quelquefois dignes et fières, toujours nettes et sans vanterie. Sa parole était

dre la liberté de vous ^{se} souvenir de M^r de Fricambault qui est fort bon officier ; bien sage et fils d'un homme illustre et de mon pays qui est une chose bien rare, c'est pourquoy vous devez auoir la bonté de vous souvenir de luy ¹. VAUBAN. » (Bibl. Imp., Ms. Boîtes du St-Esprit, dossier : Bart.)

Que Vauban recommandât deux marins distingués dont l'un était son compatriote, c'était chose naturelle, et il pouvait se croire un bon appui pour eux, un protecteur écouté ; qu'il écrivit en faveur d'un membre de sa famille, c'était plus naturel encore, et il devait espérer qu'alors qu'on lui marchandait un avancement assez justifié par ses mérites, on lui accorderait par compensation ce qu'il demanderait pour un des siens. J'ai nommé plus haut Louis Le Prestre. Il était fils de Paul de Vauban et, par conséquent, neveu de Sébastien. Louis avait été pourvu, dès le mois d'avril 1684, de l'abbaye de Brantôme, au diocèse de Périgueux (*Gallia christiana*), mais apparemment c'était un état trop miçge que celui-là, et il désirait y joindre quelques autres revenus qui lui permissent de faire meilleure figure dans le monde. Vauban se chargea de solliciter pour lui, et voici ce qu'à ce sujet Louvois répondit de Versailles, le 7 janvier 1686 :

« J'ay reçu votre lettre du 19^e du mois passé... J'ay lu au Roy ce que vous me marquez au sujet de l'abbaye que vous auez demandée pour votre neveu. Sa Majesté m'a paru en disposition de faire ce que vous desirés, dans les prochaines occasions ; ce que vous ne doutés je m'assure que je ne souhaite autant que vous. » (*Vieil. Arch. de la guer.*)

Le Roi ne donna satisfaction au désir de Vauban que quatre ans après, lorsque mourut Ferdinand de Neuville, évêque de Châlons-sur-Saône et abbé de Belleville. L'abbaye de Belleville en Beaujolais n'était pas d'un bien grand revenu ; elle pouvait contenter cependant un homme qui jouissait déjà d'un bon bénéfice. Louvois le supposa et l'obtint de Louis XIV pour l'abbé de Vauban. Ferdinand de Neuville était mort le 2 janvier 1690, et le 2 mars de la même année, Louis Le Prestre fut proclamé abbé de Belleville ; *renunciatur abbas*, dit le *Gallia christiana*, qui ajoute : « *Adhuc præerat* 1698. »

Que devint l'abbé de Vauban, qui vivait encore en 1713 ? Quand lui fut donné le prieuré de St-André de Cusagnes, son troisième bénéfice ? Les documents officiels et inédits que j'ai sous les yeux ne me permettent pas de le dire. Ils ne me permettent pas non plus de suivre Vauban dans sa vie intime ou dans sa carrière publique, du commencement de l'année 1686 au milieu de l'année 1694. Le 18 juin 1694, je le trouve à Brest. Le Roi l'avait envoyé

simple, mais un peu embarrassé sans doute dans les détours du langage français, qui lui étaient moins familiers que sa langue maternelle. Son discours était parfois mêlé de gros jurons, je n'en doute point ; mais quel officier de marine n'avait pas ce petit reproche à se faire ? Finissons en deux mots : Jean Bart, marin brave, habile et heureux, homme plein de cœur et d'intelligence, est un des personnages intéressants que pourra peindre l'historien de la marine du xviii^e siècle, un caractère qu'il faudra ramener aux justes proportions d'une nature grande seulement par la force, enfin une figure fière, intéressante, mais une figure de second plan. — En ce qui touche à la promotion du 14 août 1686, je ferai remarquer que le registre où Seignelay faisait copier sa correspondance ne contient ni une lettre à Jean Bart pour lui annoncer son brevet, ni un avis à Vauban sur la justice rendue par le Roi à son protégé. — *VOY. BART, COSTI.*

¹ Voy. ci-dessus : CERTAINES.

en Normandie et en Bretagne pour veiller à la défense des côtes ¹. Louis de Pontchartrain, secrétaire d'Etat de la marine, avait profité de cette circonstance pour faire voir les ports du Nord à son fils Jérôme, jeune homme de vingt ans, qu'en 1693 Louis XIV avait bien voulu admettre à la survivance des charges de son ministre, et dont l'éducation était à faire. Colbert en avait agi ainsi à l'égard de son fils Seignelay. Louis de Pontchartrain avait prié Vauban d'être le précepteur de son survivancier, et de lui donner une idée sérieuse des choses de la guerre, si les Anglais venaient devant les rades où se trouverait Jérôme. Une escadre ennemie parut le 17 juin devant Brest, tenta une descente, le 18, à Camaret, et fut repoussée vigoureusement par les troupes de la marine française. On avait prévenu Jérôme de Pontchartrain que très-probablement Brest serait bientôt l'objet d'une attaque ; il avait fait diligence, mais n'avait pu se trouver à Camaret le 18 juin ; il n'était entré à Brest que le 19. Vauban l'y avait reçu, et, le 21 juin, il écrivit au ministre de la marine : « A Brest, le 21^e juin 1694 :

« M^r de Phélypeaux arriva icy au bruit du canon ; mais quoyqu'il ait fait tous ses efforts et qu'il se soit pour ainsy dire creué à force de courir, il n'a pu arriuer que le lendemain » (de l'affaire de Camaret), « si las et si fatigué qu'il a esté deux jours sans pouvoir remuer ny piez ny pattes. C'est un mauuais pays que celui cy pour courir la poste. Il a très grande enuie d'apprendre, conçoit facilement et aime le travail ; voilà les préliminaires de ce que j'en ay appris. Hier nous commençames à voir partie du port et de la rade et les gallères ; demain, je le meneray à Camaret, et tous les jours je luy developeray toutes les connoissances que j'ay sur Brest, jusqu'à ce qu'il en sache autant que moy. Si l'ennemy nous revient voir je le meneray partout où j'iray et je luy donneray souuent le plaisir d'entendre les boulets et peut-estre le sifflement des balles de mousquet, ayant l'honneur d'estre fort de votre goust en cela. Car, quand on a des enfans, il faut faire tout ce qui peut dépendre de nous pour les rendre honnestes gens, et du moins les mettre en estat de ne point parler des choses sur lesquelles ils doiuent vn jour décider par de simples oüy dire. Il faut auoir vu et mesme de près, autrement on est toujours escolier et jamais maître. Vous serez, Dieu aydant, vous et luy contents de moy, sur la conduite que je tiendray à son esgard, car j'ay grande enuie de vous faire ma cour.... VAUBAN. » (*Arch. de la marine.*)

Le 28 juin, nouvelle lettre du Lieutenant général au Secrétaire d'Etat :

« Nous commençons à nous connoistre M^{ons}r de Phélypeaux et moy, et, si je ne me trompe, anant que de nous séparer, nous serons contents l'un de l'autre. Il est affable, doux et honneste, fort attaché à ce qu'il doit apprendre,

¹ Vauban était allé en Bretagne non-seulement avec la qualité de Commissaire des fortifications, mais encore avec celle de Commandant de la marine, qu'on lui avait donnée pour l'unité et le bien du service. Il se crut en droit de réclamer les appointemens d'officier général de mer ; mais voici ce que le ministre lui répondit à ce sujet : « 17 août 1695.... J'ay rendu compte au Roy de la demande que M^r Desclouzeaux a faite pour vous des appointemens de lieut^g de la marine, à commencer du 1^{er} de mars ; sur quoy Sa Majesté m'a commandé de vous dire que vous devez estre bien persuadé de l'enuie qu'elle a de vous faire plaisir ; mais qu'en cette occasion la commission qu'elle vous a accordée pour commander la marine à Brest n'a esté que pour l'honneur et pour empêcher les contestations que vous auriez pu auoir avec les officiers de ce corps. » M. de Pontchartrain aurait pu ajouter que les caisses étaient vides et qu'on avait bien de la peine à pourvoir aux pressantes nécessités de l'Etat.

ne perdant pas un moment de temps de voir et de s'instruire. Il a bon esprit, et son honnêteté luy attire fort l'estime des officiers de la marine. Voilà, Monsieur, ce que j'ay à vous dire de luy, sans desir de luy plaire, ny dessein de vous faire sa cour... » (St-Simon le traitait beaucoup moins bien.) Signé « VAUBAN. » (Arch. de la mar.)

A quelques jours de là Vauban écrivait :

« A Brest le 5 juillet 1694. Nous nous aujourd'hui fait expérience de nostre gros canon sur le goulet » (une batterie de canons d'un gros calibre établie sur l'un des bords élevés du goulet) « en présence de Monsieur Phelipeaux, pour luy faire conestre toute chose. Nallés pas nous dire sur cela que nous dépensons de la poudre mal à propos, au contraire je compte de vous en avoir beaucoup épargné en mettant les deux reconnoissances » (le salut pour la présence de Jérôme de Pontchartrain, et la salve de fête à propos du succès remporté sur les Anglais, le 18 juin) « en une bonne et ample. VAUBAN. » (Autographe. Arch. de la mar.)

— Le sort des protestants préoccupait Vauban partout où il était : on le savait. Il ne laissait ignorer à personne qu'il désirait ardemment de voir le Roi se relâcher de rigueurs fâcheuses pour le pays ; il recherchait les occasions de se faire l'avocat de quelque malheureux, dont la voix ne pouvait arriver jusqu'au pied du trône. Pendant son séjour à Brest, il eut la bonne fortune de pouvoir satisfaire ce besoin qu'il avait d'être utile aux religionnaires persécutés. Les galères gardaient encore, attachés à leurs bancs, de pauvres huguenots auxquels les exhortations de l'aumônier et le bâton du comite demandaient un acte de foi. Parmi eux, souffrait un noble de la province du Vivarais, qui, jusqu'alors, avait refusé de se *réunir*, comme on disait en ce temps-là. Il se décida à faire une renonciation publique « des erreurs de Calvin » ; et Vauban assista à la cérémonie, dont il rendit compte, le 20 août 1694, à M. de Pontchartrain :

« J'ay assisté, » lui dit-il, « le jour de la Nostre-Dame » (15 août) « à la conversion d'un gentilhomme du Vivarez, forcé sur les galères, qui l'a fait (*sic*) dans toutes les formes ; je luy ay promis de vous en rendre compte, car il m'a paru que sa conversion est sincère. *si sincérité y a dans les conversions forcées.* » (Arch. de la mar.)

Vauban resta longtemps à Brest ; il y était encore, le 29 août 1694, lorsque Jérôme de Pontchartrain, qui était retourné à Paris depuis quelques jours, lui adressa la lettre suivante :

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, le 20^e de ce mois. Je n'ay point de termes assés forts pour vous exprimer combien je suis sensible aux marques de bonté que vous me donnés ; et je souhaiterois que vous pussiez lire dans mon cœur les sentiments de reconnoissance que j'en ay. Quoique je me trouve esleué à un poste très honorable dans un âge peu avancé, j'ose vous dire que je n'ay jamais esté fort touché des louanges, estant persuadé que ce sont autant de choses fades par lesquelles ceux qui m'environnent tous les jours taschent de m'esblour, et je me tiens sur mes gardes autant que je le puis pour ne m'en pas laisser corrompre. Mais je vous avoue que les louanges qui viennent d'un homme comme vous, dont je connois le bon cœur, la sincérité, l'esprit, le mérite et l'expérience me font un véritable plaisir, et je ne puis m'empescher de croire, quelque amitié que vous ayés pour moy, que vous ne pensiez quelque chose de ce que vous me dites. Jugés, Monsieur, de ma satisfaction intérieure » (ici une lacune dans la copie que j'ai sous les yeux). « Cependant j'apporteray tous mes soins pour que les clojes dont vostre lettre est remplie ne servent qu'à m'exciter à faire encore mieux, s'il m'est possible à l'avenir, et je vous conjure de m'aertier avec la mesme sincérité des fautes que vous me verrés faire desquelles je tascheray de me corriger. » (Arch. de la mar.)

On remarquera sans doute le ton de cette lettre,

qui méritait bien d'être publiée. Elle est très-honorable pour le caractère de Jérôme de Pontchartrain, dont St-Simon a dit tant de mal. (U. ci-dessus : PONTCHARTRAIN.) Dans une autre lettre de ce ministre à Vauban, je trouve cette phrase d'un très-bon goût :

« Je n'ay pas manqué, Monsieur, *suivant vos ordres*, de voir et d'examiner l'écluse de Granclines »

Vauban resta toujours dans les meilleurs termes avec Pontchartrain ; je puis citer à ce propos la lettre suivante, que l'officier général écrivit à celui-ci lorsque, en 1699, il succéda à son père dans la charge de Secrétaire d'Etat de la marine, dont il avait désormais toute la responsabilité :

« ... Tout le monde court pour l'ordinaire après tous les bons morceaux, ceux mesme qui ne les méritent pas avec plus d'empressement que les autres, parce qu'ils ont plus peur de les manquer. C'est à vous, Monsieur, qui entrez dans la pratique d'une grande charge de demesler le mérite des prétendants et de faire, autant que vous le pourrez, que justice soit rendue à qui la mérite ; ce faisant vous ferez chose digne de vous et qui vous fera honneur. C'est d'ailleurs le plus grand service que vous pussiez rendre au Roy ; par là vous vous deferez de quantité d'importuns, gens dont le mérite ne consiste le plus souvent qu'en recommandations et intrigues. J'ose mesme vous dire qu'il vous est d'une extrême conséquence de bien debutter en ce commencement ; or, vous ne le pouvez mieux que par une justice rigide et exacte ; cela vous attirera l'estime de tout le monde et l'amitié des gens de mérite qui est ce que vous devez chercher. M. de Combes est, sans contredit, le plus ancien des prétendants à l'employ vacant de M. de Pointis, aucun d'eux ne l'égale, je les connois presque tous et je puis dire que quand le Roy le gratifiera de l'employ qu'il demande personne ne luy enuiera. Il est si bon marin !... » (Arch. de la mar.)

Vauban écrivit toujours à M. le c^{te} de Maurepas (Jér. de Pontchartrain) sur tous les sujets avec la plus grande liberté. Une de ses plus curieuses épîtres, sous tous les rapports, est celle qu'on va lire, intéressante à la fois par la vue sérieuse qu'elle contient sur le véritable rôle que la marine doit jouer en France, et par les détails personnels à l'auteur, glorieux vieillard de 73 ans, qui n'a pas à se louer de sa fortune, et qui se plaint sans trop d'augurer, mais sans dissimuler son juste mécontentement :

« A Dunkerque le 24 oct. 1706. — ... Si j'étois moins vieux et dans un temps abondant comme celui que j'ay vu du passé, il ne tiendrait qu'au Roy qu'on ne luy fist un bon port à Calais, un autre à Dieppe, un autre à Quineville sur le milieu de la rade de la Honque, un très excellent à St-Malo, où il y auroit un bassin capable de contenir 3 ou 400 vaisseaux ; encore un autre à Pontieux et deux à Brest qui vaudroient mieux que celui dont on se sert ; sans parler des autres enderoits du Royaume ; après quoy *renonçant à la vanité des grandes armées navales qui ne peuvent jamais nous conuenir* et employant les vaisseaux du Roy, partie à la course et partie en escadres pour la soutenir, on ferait tomber dans deux ou trois ans les

¹ M. le baron de Pointis, capitaine de vaisseau depuis l'année 1685, tenait, après 29 ans de services très-distingués, d'être chef d'Escadre de Lauguedoc. M. de Septème étant mort. Son brevet, daté du 4 oct 1699, relate tous les faits importants de sa carrière ; il se trouve, fol. 461, t. 2 du *Registre des ordonnances du Roy* pour l'année 1699 [Arch. de la mar.]. M. de Pointis, en même temps qu'il était cap^e de vaiss., était Commissaire général de l'artillerie de la marine ; il quittait cette charge en devenant chef d'escadre, et M. de Vauban appuyait les prétentions qu'y pouvait avoir M. de Combes, cap^e de vaiss. du 1^{er} janvier 1689. Le ministre ne pourut au remplacement de M. de Pointis comme commissaire général qu'en 1703, et nomma le chevalier de Combes.

Anglois et Hollandois de bien haut, qui à raison du grand commerce qu'ils ont dans toutes les parties du monde seroient toujours en estat d'estre pris partout, au lieu que la France n'ayant qu'un très petit commerce depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Garonne, ils ne pourroient nous faire que très peu de mal. Je ne parle pas de celui de Canada ni des isles de l'Amérique qui est peu de chose; et encore moins de celui des Indes orientales qui n'a d'autre utilité que pour ceux qui y ont intérêt qui nous transportent là beaucoup d'argent pour nous en rapporter des babioles.

« J'ay, hier, demandé mon congé, car je ne fais plus rien icy et le rhume commence à m'attaquer vivement. D'ailleurs j'y suis sur mes crochets, c'est-à-dire sans appointemens meltant la nappe soir et matin, contraint de fournir au courant par les emprunts que je fais à droite et à gauche, avec assez de peine: car l'argent manque icy comme ailleurs: ceux qui en ont le mettent tous à la caperie¹. Et cela me paroist ridicule, veu qu'il y a cent officiers généraux dans ces armées cy et les autres qui n'y sont plus nécessaires qu'une cinquième roue à un charriot, et qui tous ont des appointemens, et que moy seul je sois distingué par n'en point avoir. Ce n'est pourtant point moi qui ay cherché cet employ cy, dont je me serois bien passé, vieux et incommodé comme je suis. J'ay cependant rempli mes petits devoirs du mieux que j'ay pu et j'ai peine à croire qu'un autre se fût mieux tiré d'affaire. Le M^l de VAUBAN. » (*Arch. de la mar.*)

La passion pour la course qu'on avait, selon Vauban, à Dunkerque, en 1706, on l'avait eue un peu partout en France, vingt-cinq ans auparavant; la cour elle-même s'y était prise, après avoir mis de l'argent dans les grandes compagnies de commerce, pour plaire au Roi et à Colbert (U. MOYSE-PAX). Vauban aussi s'était jeté dans les hasards de la « caperie », il s'en trouva assez bien: j'apprends par une de ses lettres à Louis de Pontchartrain qu'il en espérait quelque chose. Cette lettre, datée de Saint-Malo, le 18 septembre 1695, est ainsi conçue :

¹ Je n'ai jamais rencontré le mot *caperie* que sous la plume de Vauban. Cet officier général, que la question de la guerre de corsaire occupa toute sa vie, composa, en 1695, un « Mémoire concernant la *caperie* », curieux travail qu'on publia en 1842, p. 158-186 du 2^e vol. des *Oisivetés de M. de Vauban*. Par une singularité assez grande, l'auteur n'employa ce mot qu'il créait que dans le titre de son Mémoire; partout ailleurs on trouve le mot: *Course*. Dans les ports français du Nord, la dénomination de Caprie était usitée; on l'avait prise aux Flamands, dont le mot: *Kaper* (corsaire) vient du verbe anglo-saxon *Cepane* (Kepane), signifiant: Prendre, comme le latin *Capere*. Vauban se crut suffisamment autorisé à faire de caprie *caperie*. Au reste, il n'en était pas à cela près d'un néologisme; et je le vois se plaisant fort à ce jeu, assez aimé d'ailleurs des beaux esprits de son temps. Ainsi, le 5 mai 1694, il écrit au comte Louis de Pontchartrain: « Je ne seay si on vous aura mandé qu'il s'est creué beaucoup d'âmes à l'action qui se passa dernièrement à Camaret; je ne laisse pas de les croire de bon fer, et je suis fort trompé si toute cette creuallerie ne vient des esprenes qui peuent anoir esté trop fortes. » A côté de cette *creuallerie*, qu'on croirait plutôt joyeusement inventée par le commandeur de Souvré ou par quelque autre illustre gourmand de l'époque que hasardée par M. de Vauban, je remarque un autre substantif imaginé par le Maréchal, c'est: *Bombarderie*; ainsi, dans une lettre du 31 mai 1694: « ... Je mis en question, dit-il, s'il estoit à propos en cas de bombarderie de couler les vaisseaux à fonds » [dans le port de Brest] ou de les laisser à flot. » Dans une autre lettre, datée de Brest, le 2 sept. 1694, et adressée, comme l'autre, au ministre de la marine: « Après Houllour, je ne voy que Cherbourg et Grandville qui puissent anoir lieu d'appréhender également la descente et la bombarderie. » Ce mot se retrouve dans quelques autres lettres de la même année qu'il est inutile de reproduire.

« Il est vray que j'ay mil escus sur l'armement de M^r de Nesmond; j'ay encore, sur celui de M^r de Gènes et sur deux autres, mais pas si gros; et ce n'est pas de l'hiuer dernier que l'ennie m'a pris de faire fortune par la course. Dieu veuille que je ne me sois pas fait poissonnier la veille de Pasques! Ce ne seroit pas, en tous cas, la première fois que cela me seroit arriué. Je vous remercie très humblement, Monseigneur, de la part que vous voulez bien prendre à ce qui m'arriue. » (*Arch. de la mar.*)

Le marquis de Nesmond, lieutenant général des armées navales, avait proposé au Roi d'armer une escadre, pour la course contre les Anglois et les Hollandais. Louis XIV avait adhéré à cette proposition, et M. de Nesmond avait tout de suite formé une société pour l'armement de cinq des vaisseaux de l'Etat et la construction de trois frégates, qui, avec deux brûlots, fournis par Sa Majesté, devoient faire dix navires, capables d'entreprendre beaucoup, sous le commandement du marquis, homme expérimenté et d'une bravoure éprouvée. Le traité entre le Roi et son lieutenant général fut signé le 8 juin 1695; on se hâta, et dès avant la moitié du mois d'aout, Nesmond avait fait une prise, amenée à Brest; — c'est de ce port qu'était partie l'expédition. — Le reste de la campagne fut plus heureux; Nesmond fit « de belles et grandes prises », comme le disait M. de Pontchartrain au marquis dans une lettre du 7 sept.; et le ministre se hâta d'en complimenter Vauban, à qui il écrivit à la même date: « A propos de ces prises, permettez moy de m'en réjouir avec vous, estant informé que vous y avez eu interest considérable. » (*Arch. de la Mar., Reg. Dépêches: juillet, aout, septemb. 1695.*) Quant à l'armement de M. le comte de Genmes, capitaine de vaisseau, je n'ai pas trouvé de détails à son égard.

Venons aux derniers jours du Maréchal de Vauban. Nous savons que, le 24 oct. 1706, il était à Dunkerque, mécontent de sa situation, et attendant qu'on lui permit de retourner à Paris. Son congé ne se fit pas attendre bien longtemps; et à peine fut-il établi dans sa maison, rue St-Vincent (ou du Dauphin, près de St-Roch) qu'il travailla à l'impression de son *Projet de dixme royale*. L'ouvrage parut dès les premiers jours de janvier, je pense; et le Maréchal se présenta au Roi, qui, s'il faut en croire St-Simon, reçut très-mal l'auteur. Louis XIV avait été « présumé et investi » par des gens qu'effrayaient les idées économiques du Maréchal; aussi « ne vit-il plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public », c'est St-Simon qui parle, « et qu'un criminel qui attentoit à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne ». Il s'en expliqua de la sorte sans ménagement. Le livre fut supprimé par arrêt du conseil du 1^{er} fév. 1707, pour avoir été « imprimé sans dire en quel endroit, et distribué sans permission ni privilège », et comme contenant « plusieurs choses contraires à l'Ordre et à l'usage du royaume ». Malgré cette condamnation, ou peut-être à cause d'elle, la distribution¹ de la *dixme*

¹ L'édition du *Projet de dixme royale* faite par Vauban est in-4^e et anonyme. Celle qui parut peu de temps après la mort du Maréchal, et qui porte son nom, est in-12; sa date est: 1707. La Bibl. Imp. possède un exemplaire de l'in-4^e (204 pages; m. nec. vii) catalogué sous la cote: L. 1134. Sur le titre on lit: *Ex dono jll^{mi} domini marchallii de Vauban.*; au bas, et d'une autre écriture: « Augustin. discal? paris? »; sur la première garde: « pour la bibliothèque (sic) des RR. pp. augustins deschaus- »; sur de la place des victoires. »

Le *Détail de la France* par Boisguilbert, publié d'abord,

continua, et, le 14 mars, un nouvel arrêt frappa d'interdit le livre qui avait paru sans nom d'auteur. Cette disgrâce blessa profondément le Maréchal, qui avait cru faire acte de bon citoyen, et qui se trouvait traité comme un fou séditieux. (Quelque chose d'analogue arriva au Petit Renau. (Voy. REXAU.) Vauban mourut, » dit St-Simon, « peu de mois après » — un mois juste après le second arrêt du conseil — « ne voyant personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il « eut perdu un serviteur si utile et si illustre ». Je ne sais s'il faut ajouter une foi bien aveugle à cette déclaration de St-Simon en ce qui touche la mort de Vauban et l'indifférence affectée du Roi à ce sujet; je me défie toujours un peu des opinions du noble dur sur de certaines matières, et surtout quand il s'agit du Roi, dont il croyait avoir à se plaindre. Quoi qu'il en soit, que Vauban, plus ému peut-être qu'il ne fallait — car il avait dû, mesurant la portée de sa tentative, s'attendre à blesser fortement ceux qui profitaient des abus signalés par lui, et à soulever contre son livre tout un monde que la constitution politique du pays plaçait sous l'égide du prince; — que Vauban, dis-je, plus ému qu'il ne convenait à son grand caractère, n'ait pu supporter l'idée de la disgrâce; ou bien que, vieux, usé par la fatigue et le travail, aspirant à la retraite, comme il le faisait comprendre, quatre mois auparavant, en écrivant à Pontchartrain, la maladie soit venue l'atteindre quand il était sous le coup du mécontentement de Louis XIV, l'illustre Maréchal rendit à Dieu son âme honnête le mercredi 30 mars 1707 :

« J'ud. jour (vendredi, 1^{er} août) lt et pt seigr Monseigr Sébastien Le Prestre de Vauban, cheualier seigr de Bazoches, Vauban, Pierre-Perthuis, Pouilly, Cernon, Lachaume, Espiry et autres lieux, chier des ordres du Roy, Mareschal de France, Grand croix de l'ordre militaire de St-Louis, Commissaire général des fortifications de France et gouverneur de la citadelle de Lisle, décédé auant-hier soir rue St-Vincent en cette paroisse, âgé de soixante et quatorze ans » (moins quelques jours) « a esté apporté en cette église, et sera transporté en l'église de Basoches diocèse d'Autun » (Bazoches est aujourd'hui du diocèse de Nevers) « pour y estre inhumé; présens M^{rs} Jacques Louis de Mesgrigny comte de Villebertin et d'Aunet » (sic p^r Lunay) « demeurant ordinairement aud. Annet, et M^{rs} Louis Bertin marquis d'Ussé, demeur^t faubourg de Richelieu, paroisse St-Enstache, ses deux gendres. (Signé) Demesgrigny Villerbertain, Bernin d'Ussé, Goy. » (St-Roch.)

Après la cérémonie religieuse, le corps du Maréchal fut mis dans un carrosse de denil et dirigé, sous la conduite d'un ecclésiastique, vers le Morvand. Le voyage dura près de quinze jours. Enfin, le 16 avril, Vauban fut inhumé dans l'église de St-Hilaire à Bazoches, et le curé C. Belin, qui ne devait survivre que bien peu de jours à son noble paroissien, inscrivit sur son Registre la mention suivante :

« Cejourd'uy, seiziesme avril 1707 a esté inhumé dans la chapelle de St-Sébastien de cette église, sépulture ordinaire des seigneurs de ce lieu, hault et puissant seigneur Messire Sébastien Leprestre de Vauban, âgé de 75 ans » (erreur) « gouverneur de la citadelle de Lisle en Flandre, Commissaire général des fortifications de France, cheualier des trois ordres du Roy, Mareschal de France, seigr de Bazoches, Pierre-Perthuis, Pouilly, neufontaines, Vaubaux, Cernon, Espiry, Lachaume, le Creuzet et autres

en Hollande, en 1695, puis republié à Paris en 1707, fut supprimé par un arrêt semblable à celui qui frappait la *Dîme royale*, dont, chose assez curieuse, P. P. Augustin Le Pesant de Boisguilbert écrivit une réfutation.

lieux, décédé à Paris, le 30 may dernier, muni des sacrements de l'église, et conduit dans ce lieu par M^r Pierre Lemuët de Jully prestre enuoyé de la part de M^r le curé de St-Roch où le corps a esté présenté et déposé, dans la paroisse duquel il est décédé, assisté de Messire Jean de Barrault, prestre, docteur de Sorbonne, abbé de Chore, de Messieurs les curés du voisinage, et de plus de deux mille personnes de différents âges et qualités. (Signé) Lemuët de Jully, Labbé de Barrault, C. Belin.

Le cœur du maréchal avait été séparé du corps et enfermé dans un vase de plomb, qui fut déposé comme le cercueil dans la cave de la chapelle de St-Sébastien. Il resta là quatre-vingt-dix-sept ans. On sait que l'Empereur Napoléon I^{er} décida par un décret que le cœur du Maréchal de Vauban serait placé dans l'église des Invalides, sous un mausolée dressé en face de celui qu'on devait élever à la mémoire du Maréchal de Turenne; ordre fut donc envoyé par le ministre de la guerre, à l'autorité civile des départements de la Nièvre et de l'Yonne, d'exhumer ce noble reste d'un homme unique, et de l'envoyer à Paris, afin que dans une cérémonie publique les derniers devoirs et les suprêmes honneurs lui fussent rendus par les chefs de l'armée et les hauts fonctionnaires de l'Empire. Le sous-préfet de Clamecy, assisté de son collègue d'Avallon, d'un officier et d'un brigadier de gendarmerie, se rendit à Bazoches, et procéda à l'exécution du décret impérial. Procès-verbal fut dressé de tout ce qui fut fait; j'ai sous les yeux cette pièce, que je crois devoir publier :

« Cejourd'uy vingt trois vendémiaire an Treize de la République (15 oct. 1804), heure de dix du matin, en exécution d'une décision Impériale du onze thermidor an Douze (30 août 1804), insérée dans la lettre du Ministre de la guerre à M. le sous-préfet d'Avallon, sous la date du onze du présent mois, Nous Jacques Louis La Ramée, sous-préfet du 2^e arrondissement de la Nièvre, et Charles de Châteauvieux, sous-préfet du 5^e arrondissement de l'Yonne, accompagnés de M. Charles Joseph Civel, lieutenant de gendarmerie à la résidence de Clamecy, et de Pierre Roubot, brigadier de gendarmerie à la résidence de Vezelay, nous sommes transportés à domicile de Monsieur François-Charles-Christophe Millereau, maire de la commune de Bazoches, demeurant à Vauban même commune, lequel, sur notre réquisition, nous a conduits dans l'église de Bazoches, où étant, nous avons fait procéder en notre présence à l'ouverture d'un caveau dont l'entrée est pratiquée dans une chapelle située à droite; étant descendus dans ledit caveau, nous en avons extrait une boîte de plomb, en forme de cœur, trouvée sans aucune trace d'altération et posée sur une plaque de cuivre où l'on aperçoit les noms et qualités de Sébastien Le Prêtre de Vauban, Maréchal de France, décédé à Paris paroisse St-Roch, en mil sept cent sept; et à l'instant, moi sous-préfet de Clamecy ai remis ladite boîte de plomb et la plaque de cuivre à M. le sous-préfet d'Avallon qui s'en est chargé pour en faire la remise, aux termes de la lettre du Ministre de la guerre susrelatée; et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal double, en présence des personnes cy-dessus dénommées qui ont signé avec nous. Le présent procès-verbal resté entre les mains de M^r le sous-préfet d'Avallon, et le double remis à Monsieur le maire de Bazoches, pour être déposé aux archives de la mairie de ladite commune. Fait à Bazoches, les jour, mois et an susdits : La Ramée sous-préfet, Civel lieutenant, Millereau maire de Châteauvieux sous-préfet, Roubot brig.

M. La Ramée, dépositaire de la relique dont la commune de Bazoches se voyait dépossédée, sans trop de peine, il faut le dire, parce que, depuis près d'un siècle, elle était à St-Hilaire ensevelie dans l'oubli, et qu'aux Invalides elle allait trouver un culte pieux et incessant, M. La Ramée, dis-je, confia la boîte de plomb au brigadier Roubot, qui la porta

au château de Vauban, où M. Millereau réunissait à déjeuner les personnes qui avaient rempli la mission donnée par le Ministre de la guerre. Le repas fini, on se sépara. M. La Ramée reprit, à cheval, et suivi du brigadier de Vezelay, la route d'Avallon, car c'était dans cette ville que, le jour même, il devait remettre à un délégué du Ministre le trésor dont Napoléon voulait enrichir l'hôtel des Invalides. Pendant le trajet, Roubot, qui croyait avoir mis la boîte de plomb dans une des fontes de sa selle, s'aperçut qu'il l'avait perdue. Il retourna bien vite sur ses pas, explorant avec soin la route suivie, mais sans rien trouver. Arrivé à Vauban, il chercha partout; et, enfin, dans la mangeoire où son cheval avait pris un repas, il découvrit l'objet précieux qu'il croyait perdu, et courut au galop rassurer le sous-préfet, que cet incident avait pu alarmer.

Le cœur arriva à Paris, où il fut déposé provisoirement, par M. Lepelletier d'Amay, ancien maréchal de camp, arrière-petit-fils de Vauban, dans la salle d'audience du ministère de la guerre, sous un buste du Maréchal, épreuve en plâtre de celui que Goysevox fit en marbre, et que tout le monde connaît par ses répétitions. Ce fut le 26 mai 1808 qu'eut lieu sa translation de l'hôtel de la guerre sous le dôme des Invalides, avec une pompe digne de la mémoire de ceux que l'Empereur vouait aux respects et à l'admiration de la France.

En terminant cette étude, déjà bien longue, mais on n'en finit pas avec les grands hommes, je crois devoir mentionner trois fragments de lettres écrites par Vauban au Ministre de la marine, et qui me semblent n'être pas sans intérêt. Le premier est à la date du 23 sept. 1695; Vauban était à Brest :

« ... Il n'est plus question de blessure de jambe; un reste du baume dont on se sert à l'âge de 25 ou 30 ans n'estoit demeuré avec lequel je me suis heureusement tiré d'affaire, Dieu mercy!... »

Quelle est cette blessure à la jambe, que Vauban vit se guérir, grâce à sa vigueur encore juvénile; car c'est, je crois, de ce baume précieux qu'il veut parler, et dont il avait encore un reste? C'était, sans doute, le fruit d'un accident, car le général n'avait point été exposé au feu des Anglo-Bataves à la journée de Camaret. Le Ministre lui avait écrit à ce sujet le 31 août 1695 :

« Je suis bien fâché de votre indisposition; vous me faites plaisir cependant de me faire sçavoir que vous espérez d'en être guéry dans trois ou quatre jours. »

Le 10 septembre, il lui avait dit :

« Je suis très aise d'apprendre que vous soyez guéry de votre blessure, et que vous soyz en estat d'agir. Il ne faut pas cependant que vous abusiez de cet estat; et il est nécessaire que vous vous ménagiez plus que vous ne faites. » (Arch. de la mar. Reg. Dépêches juil., août et sept. 1695; fol. 467 et 582.)

La défense des côtes, détail important dans la guerre que faisaient au Roi les escadres de ses ennemis, avait donné lieu à une organisation des milices bourgeoises, où, par on ne sait quel entraînement, le principe de l'élection pour les officiers avait été adopté par Louis XIV. Les résultats de ce système furent déplorables, et voici avec quelle liberté en parla Vauban, certain que le Roi verrait ses lettres adressées à M. de Pontchartrain :

« A Brest le 8^e octobre 1694. — ... Je ne sçay quelle raison a pu induire le Roy à faire des paysans capitaines de paroisses, à la nomination de leurs concitoyens, cela me passe. Ce que j'en sçay de bien certain, c'est que de

tous ceux que j'ay trouués tels, il n'y a pas un seul qui ait la moindre teinture de guerre; ils n'ont ny autorité pour se faire obéir ny créance, ny sçavoir, ny dignité, ny rien qui sente le commandement; ce sont des paysans loords et grossiers qui n'oseroient reprendre aucun de ceux qui sont sous leur commandement; aussy n'en tire-t-on service qui vaille. Je vous en donne aisé comme d'une très mauuaise chose qui mérite correction. Il y a des gentilshommes à choisir; le pays en est plein; pourquoy ne point prendre de ceux-là? puisque naturellement ils ont de l'autorité sur les paysans, et sont faits pour s'en faire obéir, et qu'appréhendant plus les reproches, ils sont moins sujets à faillir. Je ne sçay qui a pu donner un tel conseil, mais je puis assurer qu'il est tout des plus mauuaix, et Dieu me garde d'estre jamais obligé à me servir de telles gens pour une action d'honneur... »

« A Brest le 21 oct. 1694. — Je ne me puis empêcher de prendre la liberté de vous dire encore qu'une des plus ordurières fantes qu'on ayt fait dans ce pays-cy, a esté la cassation des gentilshommes, capitaines de paroisses, pour substituer en leur place des paysans qui n'ont ny bouche, ny éperons, ny cœur, ni honneur. Il me paroît qu'il est de cela comme de quelqu'un à qui on couperoit le bras parce qu'il auroit mal au bout du doigt. Seroit-ce là un bon remède? Non. Il n'y auroit qu'à bien chastier ceux qu'on auroit trouués en faute, sans détruire un établissement naturel qui estoit raisonnable, et sur qui on pouoit compter pour quelque chose. J'ay oüy dire que c'est M. de Pommeruël qui est l'auteur de ce bel auis; si cela est, il est bien digne de luy. » (Arch. de la mar.)

Comme on le voit, Vauban, qui aimait le peuple et les gens de la campagne, qui plaîdait pour qu'on ne les écrasât pas d'impôts et qu'on les traitât du mieux possible, ne les flattait point, et ne s'aveuglait pas sur la nature des services qu'ils pouvaient rendre dans la guerre. Il les vouloit simples soldats, les croyait impropres au commandement, leur déniait les qualités qui font les bons officiers, et repoussait l'élection qui pouvaient leur donner de mauvais chefs. La longue épreuve que, depuis 1789, on a faite du système condamné par Vauban en 1694, a-t-elle bien donné le droit aux esprits sans prévention, aux observateurs sincères de conclure contre le sentiment du Maréchal? Il est bien entendu que je ne parle point ici pour les gentilshommes. Les gentilshommes ne forment plus une classe; ils comptent parmi les Français que l'éducation, le savoir et la fortune bien acquise placent aujourd'hui à la tête de la nation. J'ajouterais pourtant, parce que je crois que c'est la vérité, j'ajouterais qu'un beau nom noblement porté sera toujours une recommandation et un bon préjugé dans notre pays d'égalité jalouse et de philosophie libérale. — *Voy. Ussé.*

(Du château de Vauban, le 14 novembre 1866.)

VAUCANSON (JACQUES DE). ? 1709—1782.

« Le 22 nov. 1782 a été fait le convoi de s^r Jacques de Vaucanson (*sic*) âgé de soixante-quatorze ans, décédé la veille en son hôtel rue de Charonne, de l'Académie Royale des sciences, veuf de dame Madeleine Rey, qui a été inhumé en présence de Messire François comte de Salvert, écuyer seig^r de la Motte, d'Arson, de Latour, du Lut et autres lieux, écuyer commandant des écuries de la Reine, son gendre, de s^r Mathieu Tillet de l'Acad. Roy. des sciences on ami et autres qui ont signé: de Salvert, Tillet, de Méry d'Arcy, Daron, l'abbé de Beaureueil, Prevost p^{re}. » (Reg. de Ste-Marguerite.)

Les biographes disent que Vaucanson naquit à Grenoble le 24 fév. 1709; je n'ai pu vérifier cette date. L'acte on vient de lire dit Vaucanson « veuf de Madeleine Rey ». Il l'était, en effet, depuis vingt-neuf ans, car la dame était morte le 12 nov. 1753, n'ayant alors que trente ans. Vaucanson s'était

marié tard, vers 1751 ou 1752. De son union avec M^{lle} Rey naquit un enfant, « *Angélique-Victoire* », qui fut baptisée à Ste-Marguerite le 8 nov. 1753, « née la veille ». La naissance d'Angélique-Victoire coûta la vie à la pauvre jeune femme, qui succomba cinq jours après sa couche. M^{lle} de Vaucanson, qui avait grandi auprès de son père, et était la joie de sa maison, se décida à se marier quand elle eut atteint sa dix-septième année. Elle se promit à François, comte de Salvert, seig^r de La Motte, d'Arson, alors âgé de vingt-huit ans, fils de défunt « Nicolas de Salvert, comte, etc., et de dame Marie-Constance Séguier ». Le jeune comte de Salvert reçut la main de M^{lle} de Vaucanson, à Ste-Marguerite, le 13 mai 1771. L'époux signa l'acte de son mariage : « Salvert », l'épouse : « Vaucanson », Jacques de Vaucanson, présent à la cérémonie, signa (*sic*) :

— Je ne sais ce que devint Mad. la comtesse de Salvert, et s'il existe encore aujourd'hui des descendants du comte François. — En 1741, Vaucanson demeurait dans la rue St-Thomas du Louvre.

VAUGELAS (CLAUDE FAURE, baron DE).

? 1585—1650.

L'estimable éditeur des *Oeuvres de Boileau*, publiées en 1821 chez Th. Desoer (Paris, 4 vol. in-18), dit, p. 403, quatrième volume, que Vaugelas, né à Bourg en Bresse, en 1585, mourut en 1646. Les biographes ont varié sur le lieu où naquit l'illustre grammairien, les uns le faisant naître à Bourg, d'autres à Chambéry. De récentes informations ont fait connaître que Vaugelas naquit à Meximieux, petite ville de l'ancienne Bresse, aujourd'hui comprise dans le département de l'Ain, où elle est à 40 kil. E. de Trevoux, et non pas O., comme le dit, par une évidente erreur d'impression le *Dict.* de Bouillet. Quant à la date de 1646 donnée à la mort de Vaugelas par M. Viollet Le Duc (le *Boileau* de Desoër), elle est erronée, ce qu'ont su quelques biographes, et entre autres le collaborateur de Bouillet. Ceux-ci tiennent avec raison que Vaugelas mourut en 1650, mais je ne vois pas qu'ils aient eu à ce sujet de renseignements plus précis. Voici ceux que m'ont procurés mes recherches :

« Du dimanche 27^e février 1650, connoy de quarante-deux (prêtres), les quatre porteurs, service complet, pour Messire Claude Faury (*sic* p^r Favre) baron de Vaugelas et gouverneur de Messieurs les princes de Carignan. » (Reg. de St-Eust.)

Les princes de Carignan dont il est ici question étaient les fils de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, général célèbre nommé dans les correspondances officielles du temps : « Le prince Thomas. » Le Musée de Versailles garde un portrait du Prince Thomas, peint sur bois par Van Dyck. Les fils de Thomas de Savoie Carignan étaient, l'un, sourd et muet, et l'autre, bègue; on ne sait pas quel succès obtint, contre ces deux infirmités, la patiente intelligence de Vaugelas. En 1663, à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Chambéry, M. Maurer, premier avocat général, prononça un discours

dont le sujet était Vaugelas. M. Ste-Beuve prit texte de ce morceau pour traiter à son tour, et à sa manière, de l'auteur des « *Remarques sur la langue française* ». (Article curieux et excellent publié par le *Constitutionnel*, les 21 et 28 décembre 1863.) — Cl. Favre de Vaugelas était fils d'Antoine Favre, juriconsulte, né à Bourg en Bresse (Ain), en 1557, dit-on. A. Favre fut premier président du Sénat de Savoie en 1610, et en 1617 commandant général du duché. On lui a élevé à Chambéry une statue, qui fut inaugurée le 15 août 1865. — La femme et la sœur du Chrysale de Molière chassent leur servante « à cause qu'elle manque à parler Vaugelas »; nous sommes bien loin de ces délicatesses. Dans les salons, la langue piecresque a pris insolemment droit de cité; on y parle l'argot des prisons, et qui parlerait, non pas Vaugelas, mais seulement Fontanes, Suard ou Nodier, serait en risque d'en être chassé, comme la domestique des *Femmes savantes*, mais pour la raison contraire.

VAUGUYON (NICOLAS STUART DE QUÉLÉX, comte DE LA). 1679.

Ce gentilhomme qui se qualifiait « Prince de Carancy, marquis de St-Mégrin, comte de La Vauguyon, de Broutatz et autres lieux », demeurait, en décembre 1679, rue du Temple, en la maison de M. de La Galissonnière, conseiller d'Etat. Il était mal en argent comptant à cette époque, car le 22 décembre il emprunta à « Pierre Delpech, bourgeois de Paris, la somme de quatre cent quarante livres, pour employer à se mettre en équipage pour servir le Roy ». Sa reconnaissance à Delpech de lad. somme est signée : « Nicolas. Stuart de Quelen » (*sic*). Elle est gardée par M. Le Momyer, not. — *Loy.* BEAUVAIS (M^{me} de).

VAUENARGUES (). 1636.

Une lettre du « 6 août 1636 » (minute du cabinet de Sublet) adressée à MM. de Lauzun et de Champigny, mentionne « l'assassinat commis récemment en la personne du s^r de Vauenargues, cornette de la compagnie des chenaux légers de Boissac, à Scènes, près de Sisteron. » (Vicil. Arch. de la guer.)

VELDE (JUSTUS VAN DE). 1686—1713.
(JEAN-JUSTE). 1689—1718.
(JEAN-IGNACE). 1689—17 ?

Les historiens de la peinture hollandaise citent cinq Van den Velde : Esaias, Jean, Willem le père, Willem le jeune et Adriaan, originaires de Leyde, et qui dessinèrent, peignirent et gravèrent à Leyde et à Amsterdam pendant le xvi^e siècle. Ils n'ont pas connu trois peintres, deux Justus Van de Velde et un Jean Van den Velde, qui, nés en Flandres, travaillèrent à Paris, où tous trois prirent femme. Dans quel genre s'exercèrent ces peintres? Quels ouvrages les recommandèrent? Que sont devenus leurs tableaux? C'est ce que je n'ai pu apprendre. Je sais peu de chose de ce qui les touche; mais enfin, ce que je sais, les biographes l'ont ignoré, et je ne crois pas inutile de le publier, bien que les artistes auxquels se rapportent les documents que j'ai recueillis n'aient pas conquis la célébrité attachée aux œuvres de leurs homonymes hollandais.

Justus Van de Velde était à Paris en 1686. D'où venait-il? L'acte de son mariage enregistré à St-Benoit ne dit ni son âge, ni le lieu de sa naissance; il déclare seulement que Justus était fils de « Hu-

bert Vandeuclde et de Marie-Catherine de Merlemont sa femme ». Le 20 mars 1687, Justus épousa « Marie-Anne Garnier, fille de Jacques Garnier et d'Anne Garnier, sa femme ». Parmi les signataires de l'acte ne figurent ni Hubert Van de Velde ni Marie-Catherine de Merlemont, qui vivaient alors, mais n'avaient point quitté leur pays pour assister à la bénédiction nuptiale donnée à leur fils. Ce ne fut que vingt-six mois après leur union que Justus eut un enfant :

« Jean Juste fils de Juste Vandeuclde, peintre, et de Marie Anne Garnier sa fem. né le quatre a esté baptisé le cinqnesme may mil six cens quatre vingt neuf. (Signé) Justus Vandeuclde. »

Just Van de Velde n'eut pas que cet enfant. Il quitta le quartier St-Benoît et vint s'établir dans la rue du Mail, où, le 28 juin 1692, Marie-Anne Garnier accoucha d'une fille, *Madeleine-Martine*, tenue sur les fonts de St-Eustache par « Magdeleine Garnier, veufue de Jean Robert, m^e tailleur ». Cet enfant vécut un jour à peine, et fut enterré le 28 juin 1692. Son père signa ce jour-là : « Just Vandeuclde. » Il signa de même, le 2 août 1693, au baptême de son fils *Philippe-Charles* ; le 21 janvier 1695, il signa : « J Vandeuclde » l'acte du baptême de son fils *Nicolas-François* ; et le 27 décembre de la même année : « Vandeuclde » celui de sa fille *Marie-Anne*. Justus Van de Velde demeurait rue du Mail.

Jean-Just Van de Velde grandit et devint peintre. A l'âge d'environ vingt-sept ans, demeurant alors rue de la Vieille-Orangerie, paroisse St-Germ. l'Auxer., il épousa, à St-Jean en Grève, le 28 mars 1716, « Geneviève-Madeleine Dauphin de Ste-Marie, fille de Pierre-Charles Daufin de Ste-Marie, m^e sculpteur du Roy », et de Geneviève de La Gardatte, demeurant rue de la Tisseranderie. Justus Van de Velde, malade ou absent, n'assista point à ce mariage auquel il avait consenti, et dont naquit un enfant, *Marie-Angélique*, baptisée, le 21 sept. 1718, à St-Eustache. Jean-Juste demeurait alors rue des Vieux-Augustins ; il signait : « Vandeuclde. »

Jean-Ignace Van de Velde naquit, le 22 avril 1692, à Gand, et fut baptisé le même jour à l'église de St-Balon. Il était fils de Pierre Van den Velde et de Thérèse Hibens. Pierre n'était point artiste, mais marchand. Il donna, à Gand, le 10 nov. 1716, son consentement au mariage de son fils avec Catherine Boucicault, mariage qui fut fait seulement le 18 mai 1722. (St-Nicol. des Ch.) Une lettre du 15 mai 1720, écrite en vieux flamand, et par là très-difficile à lire, fait connaître que Pieter Van der Velde n'habitait plus Gand et s'était retiré dans la petite ville de Dendermonde, où il vivait assez mal de son commerce. Jean lui ayant parlé d'une perte de 300 livres qu'il venait de faire, son père lui répondit qu'il ne pouvait point l'assister, ayant lui-même éprouvé des malheurs et venant d'essuyer une banqueroute de 30,000 livres, dont, pour le couvrir en partie, un certain M. Tirleux lui avait offert des portraits que personne ne pouvait apprécier à Dendermonde, et qu'il envoyait à Paris pour que lui « Johan Ignacius Van den Velde » leur donnât une valeur, et les vendît s'il trouvait des amateurs. Je ne sais ce que devint Jean-Ignace Van der Velde, et quand il mourut. Il vivait encore en 1737, et, le 7 mai de cette année, il fut témoin, à St-Len, de l'inhumation d'Anne-Louise Vatel. Le 17 janvier 1720, il avait été parrain, à St-Sulpice, de J^e-Bap-

tiste, fils de Roger Huët, secrétaire de M. le comte de Valbelle. L'acte le nomme : « Jean vanden Velde », et le qualifie : « *Peintre du Roy*. » La signature est : « Vanden Velde. »

1. VENDÔME (CHARLES DE BOURBON, Cardinal de).

On sait qu'il fut Roi sous le nom de Charles X. — *l'oy.* CHARLES DE BOURBON-VENDÔME.

2. VENDÔME (CÉSAR, duc DE). ?1594—1665.

Ce fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées mourut en son hôtel, le 22 octobre 1665, et fut inhumé, le 25 du même mois, au monastère des filles Capucines de la rue St-Honoré. Son corps avait été d'abord déposé « en sa chapelle » (la chapelle de son hôtel), « puis levé par le clergé de St-Roch, sa paroisse, qui chanta les vigiles à l'intention du défunt. L'acte inscrit à St-Roch dit le défunt « très h^t et très p^t » prince Monseign^r César duc de Vendosme, fils de « France, aagé d'environ soixante et onze ans ». Il avait été parrain, à St-Germain l'Auxerrois, le 17 fév. 1613, de « Loys Bocquet, fils de la nourrice de Louis XIII, Antoinette Jorron, femme de Bocquet, laquelle voulut que son enfant portât le prénom du Roi. Il avait tenu, le 17 juillet 1628, Alexandre Bontemps, celui qui fut premier valet de chambre de Louis XIV. — César de Vendôme fut grand maître et surintendant de la navigation après la Reine mère, du 12 mai 1650, jusqu'au jour de son décès, d'après le P. Anselme. Voici cependant ce que j'ai trouvé dans les Vieilles-Arch. de la guerre, vol. 3786, p. 227 : « Le Roy, de l'aui de la Reyne Regente, sa mère, de son oncle le duc d'Orléans » (Gaston) « de son cousin, le prince de Condé et autres ducs, pairs, officiers de la couronne et notables personnages de son conseil, donna, le 1649, la charge de Grand maistre et surintendant g^l de la nauigation que possédait la Reyne mère, depuis le 4 juillet 1646, et dont elle venait de se démettre, au duc de Vendosme, oncle du Roy. » Une copie *in extenso*, mais sans date, est la pièce dont j'extrai ce qu'on vient de lire. Il est probable que la date du 12 mai 1650 est la véritable, et que, pour une cause difficile à deviner, le don, arrêté, en principe, en 1649, ne fut fait qu'en 1650. — Les arch. de M. Le Monnyer, not., gardent deux actes, l'un, à la date du 15 février 1637, l'autre, à celle du 9 sept. 1642, au nom de « César, duc de Vendosme, de Mercœur, de Penthièvre, de Beaufort et d'Estampes, prince d'Anet et de Martigny, pair de France ». — Ce duc de Vendôme était né, selon ses biographes, au château de Concy, en juin 1594 ; on comprendra très-bien que je n'ai pu vérifier cette assertion, les registres de la paroisse de Concy n'ayant point passé sous mes yeux. César était fils naturel, bientôt légitimé, de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il eut deux fils qui tiennent une certaine place dans l'histoire, *Louis*, Duc de Vendôme, et *François*, Duc de Beaufort. Il eut aussi une fille, *Elisabeth*, dont je parlerai après avoir parlé de son frère Louis.

Nous connaissons plusieurs portraits de César de Vendôme, un, *in-folio*, de la main de J. Frome, et fait dans la manière de Cl. Mellan. Dans un des angles de la planche, le graveur plaça un trident avec cette devise : *Est meritis non sorte datus*, devise passablement menteuse, comme on peut le voir à l'article BEAUFORT ci-dessus. — La Surintendance des mers ne fut donnée à César de Vendôme

que par une intrigue politique. P. Lombard publia un portrait de César qui, à le bien prendre, n'est qu'une reproduction de celui de Frosne. Le portrait gravé par I. Grignon, d'après Mignard, est beau. Un certain Jacopo Picini fit, à Venise, *ad vicum*, d'après nature, un portrait du Prince représenté de face. L'importance que le nez a dans le visage donne à cette figure un caractère très-étrange. César de Vendôme avait le nez grand et fort, comme François 1^{er}, peut-être; mais Le Picini en exagéra singulièrement le volume et la dimension. Les graveurs français eurent plus de goût, s'ils furent moins réels. — Le Cardinal de Retz n'avait pas de tendresse au cœur pour le duc de Vendôme; dans cette phrase de ses Mémoires, il a montré le cas qu'il faisait de lui : « Quand cela n'auroit pas été, Monsieur de Vendôme l'auroit dit; il n'y a jamais eu d'imposeur pareil à lui. » — *L'oy. BEAUFORT, BONTEMPS, FROSNE, LORRAINE (Françoise de), NOURRICES.*

3. VENDÔME (LOUIS DE, duc de Mercœur).

1612—1669.

Nommé Vice-Roi en Catalogne, il traita, le 8 janvier 1650, avec « Jean Beaume, messager de la mesagerie royale de Paris à Montpelier », demeurant rue Gilles-Cœur, pour faire conduire, de Paris à Barcelone, son train et ses équipages. Beaume s'engageait à mener, loger et nourrir les officiers et domestiques, ainsi que les chevaux « dudit seigneur prince » et à transporter les hardes et bagages, moyennant le prix de trois livres tournois par jour pour chaque homme à cheval, vingt sols pour chaque homme à pied, vingt sols aussi pour chaque cheval, et six sols par chaque livre de hardes et bagages.

Le 16 janvier, le duc de Mercœur traita avec Henri Gence, tailleur d'habits, pour la fourniture de

« Quatre-vingt casques de drap de Berry bleu, sçavoir un tiers de deux tiers et demy de long, un autre tiers d'un pouce plus long, et l'autre tiers d'un pouce moins de deux tiers et demy ». (On voit que l'habitude de faire sur trois tailles les habits uniformes de la troupe est déjà ancienne). « Chacune desdites casques garnie de quatre croix de munere (*sic*) d'argent à quatre fleurons de mesme estoffe, brodées en broderie, et, aux costés desd. croix, quatre chiffres couronnés; garnies de passements, gances et boutons d'argent; doublées de serge d'Aumale rouge. » Le contrat porte que Gence fournira ces casques « d'icy à trois semaines ou plus tôt si faire se peut ». Les quatre casques faites pour les brigadiers des gardes du prince seront semblables aux autres, si ce n'est qu'elles « auront une charmerue d'un galon d'argent dans le corps ». La fourniture sera faite moyennant la somme de 5,920 livres, « qui est à raison de 74 liures pour chacune desdites casques ».

Le 18 janvier, Louis Leclerc, « falotier ordinaire de la maison du Roi, demeurant à Paris, au cloistre St-Nicolas du Louvre », promet au duc de Mercœur de

« Fournir par chacun jour, pendant le temps que mondict seigneur fera séjour en Catalogne, tant pour la table de mondict seigneur que pour la table de Monsieur le Me^e » (maître d'hôtel) « tout le linge qu'il conviendra et sera nécessaire, tant pour lesdictes tables que pour la cuisine, et des nappes pour les gardes » (du prince), « comme aussi fournir pour chacun jour pour lesd. tables le sel. [les] cousteaux et verres qui seront nécessaires, sans y comprendre les dictes gardes. Plus, blanchir le linge du corps de mond. seigneur Prince, de Monsieur le Me^e, de messieurs les gentilshommes et officiers de la maison de mond. Seigneur, sans néanmoins qu'il soit tenu aux anpezaiges (*sic*) et plattinages » (aplatissement, repassage du linge) « ny à blanchir les gardes. Le linge et les ustensiles nécessaires selon qu'elles (*sic*) sont cy dessus spécifiées,

le dict seigneur prince sera tenu de luy faire porter et rapporter partout où il luy conviendra aller, tant sec, sale, blanc que mouillé. » Le marché fut conclu moyennant cinq cents livres tournois par mois « à partir du jour où le duc de Mercœur » et son train « seraient » arrivés en la province de Catalogne.

Ce n'est pas tout. Louis de Vendôme signa le même jour, 18 janvier, avec « Louis Bignicourt, marchand d'armes, demeurant à Paris, rue de la Barillerie », un marché par lequel celui-ci promettait de fournir et livrer au prince pour armer la compagnie de ses gardes

« Quatre-vingts carabines à fuzil montées façon de Sédan, et trois montées façon de Berrelle, garnies chacune de sa bandoulière de velours bleu et demy galon d'argent à l'entour, comme celle que ledict Bignicourt a accoustumé de fournir pour les gardes du corps de Sa Majesté; plus à chacune desd. bandouillères y aura un crochet pour pendre lesdictes carabines et une gibecière aussi de velours bleu, le tout suivant l'eschantillon qui a esté fourny aud. seigneur prince... moyennant et à raison de vingt-trois liures pour chacune desd. carabines et bandouillères garnies comme dessus. »

— Le 17 janvier 1650, Louis de Vendôme, duc de Mercœur, etc., ayant les droits cédés de puissant prince César, duc de Vendôme, de Mercœur, Penhièvre, Beaufort et Etampes, prince d'Anet et de Martignes, pair de France, son père, transporta à Estienne Landais, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, trésorier général dud. seigneur Louis de Vendôme, la somme de trente mille livres tournois. Le 26 janvier, il donna procuration à Robert Dupille, conseil. du Roi et intendant des maison et finances de « mond. seigneur, fils de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine », pour toucher 40 mille livres tournois. — Autres actes de Ls. de Vendôme, 18 février et 26 sept. 1651. (Minutes appart^l à M. Le Mommyer, notaire.) Le 16 nov. 1649, Louis de Vendôme donna une procuration dont la minute est aussi chez M. Le Mommyer. — M. Fourchy, not., garde dans ses archives un acte passé au nom de Louis de Vendôme, en mai 1655. — Le 12 août 1654, Louis de Vendôme avait représenté Louis XIV au baptême de Louis Athonati, Turc, âgé de quarante ans; il avait signé l'acte inscrit à St-Germ. l'Auxer. : « Louis de Vandosme (*sic*). »

— En 1666, L. de Vendôme eut le soin de l'armement d'une flotte préparée dans les ports de la Méditerranée. C'est ce que m'apprend un passage d'une lettre adressée de Lambesc par M. de Mercœur à Colbert, le 18 sept. 1666 :

« Deuz que cela sera fait, et que je jugeray ici ma présence peu utile, je reprendrai la route de Toulou pour presser l'armement des nauires qu'il plaict au Roy de me confier; on y traualle avec diligence et on fait de ma part tout ce qui peut auancer ce service. J'ay eu l'honneur de vous proposer les commandeurs de Gardane et d'Oppède pour les monter, comme deux gentilshommes capables de bien servir le Roy; sy vous les agréez, il vous plaira monsieur de leur faire accorder leur cougé estant l'va et l'autre du corps de galères (signé) Louis de Vendusme (*sic*). »

Les galères et les vaisseaux formaient alors deux corps séparés, on pourrait dire deux marines distinctes. Les officiers des galères ne pouvaient servir sur les vaisseaux que par exception, il en était de même pour les officiers des vaisseaux par rapport aux galères; c'est à cet état de choses que fait allusion la dernière phrase du duc de Vendôme. Ce duc écrivait à Colbert, de Toulou, le 19 nov. 1666 :

« Monsieur, nous n'aons plus rien à desirer pour faire

partir nos navires, qu'un vent favorable et que le temps extrême et violent qui règne depuis deux ou trois jours s'adoucisse un peu. Tout est à bord, à la grande rade, de là, monseigneur, vous pouvez juger qu'on est en état de mettre à la voile à toute heure, et que j'ai esté assez régulier sur ce que j'ay eu l'honneur de vous en faire espérer par mes précédentes despatches... Je n'ay rien à me reprocher sur cet armement. Si M. D'Jaufrenille « (il était Intendant de la marine à Toulon) » vous a mandé ce qui luy en paroît, j'ai lieu d'espérer que vous en serez content, et que le Roy recerra la conduite que j'y ay tenue avec quelque agrément... (signé) Louis de Vendosme. » (Bibl. Imp., Ms. Lettres reçues par Colbert.)

Les vaisseaux armés par le duc de Vendôme étaient destinés à courir la mer du Levant pour en chasser les Anglais. Il ne paraît pas que leur campagne ait été brillante. Louis de Vendôme, qui était entré dans l'Eglise après la mort de sa femme, et qui, prêtre, avait le gouvernement de la Provence, fut fait Cardinal du titre de *Ste-Marie in Portico*, par le pape Alexandre VII, le 7 mars 1667. Ce pape étant mort peu de mois après, le Cardinal assista au conclave qui nomma Clément IX. Le nouveau pontife donna à Louis de Vendôme le titre de Cardinal *a latere* en France. Au nom de Clément IX, il tint sur les fonts de baptême, le 24 mars 1668, Louis Dauphin, fils aîné de Louis XIV, qui était né à Fontainebleau le 1^{er} nov. 1661. Le baptême eut lieu à St-Germain en Laye, et fut administré par le Cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France. La marraine du Dauphin fut la Reine d'Angleterre, représentée par la princesse de Conti. — Le Cardinal de Vendôme, en sa qualité de gouverneur de Provence, fut chargé de veiller à l'armement que la France préparait contre l'île de Candie. Michel Le Tellier écrivait au prince, de Paris, le 22 mars 1669 :

« Monseigneur, aussytost que j'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 2^e de ce mois, j'ay fait connoistre au Roy le desir que tous les officiers de vostre régiment d'infanterie ont de faire le voyage de Candie. Sa Maj. m'a commandé de vous faire sçavoir qu'elle l'auroit choisy pour estre du nombre de ceux qu'elle y veut faire aller, et qu'elle a envoyé ses ordres pour le faire partir de Roussillon et le faire rendre à Toulon où il demeurera jusques au jour de l'embarquement. Sa Maj. s'attend que V. A. tiendra soigneusement la main à ce que tous les capitaines de vostre régiment rendent leurs compagnies complètes de soldats bien faits, bien vestus et bien armez, et à ce qu'ils donnent l'exemple à ceux des autres régiments qui s'embarqueront comme eux. Je suis, etc. » (Vieil. Arch. de la guer., minutes, vol. 238, fol. 5^o.)

Il est bien entendu que le régiment de Vendôme infanterie, qui appartenait au Cardinal, ne fit point campagne sous les ordres de son propriétaire, qui, ne fût-il pas mort, cinq mois après que Le Tellier écrivait cette lettre, ne se serait pas mis à sa tête. Louis de Vendôme mourut à Aix, le 6 août 1669; il avait perdu sa femme en février 1657. Laure Mancini, l'aînée des nièces de Mazarin, avait épousé Louis de Vendôme le 4 février 1651; elle avait vingt et un ans accomplis quand elle décéda, née, par conséquent, vers 1630. Le père Anselme dit que Louis de Vendôme alla à Cologne, où Mazarin s'était retiré pour le moment avec sa nièce, et qu'il se maria dans cette ville; un peu plus loin, il dit que Laure Mancini se maria à Paris; Paris est une faute d'impression ou un *lapsus calami*. Les registres de St-Eustache ne contiennent point l'acte de l'union de Louis de Vendôme et de Laure Mancini, qui certainement ne fut point contracté à Paris. Le mariage de Louis de Vendôme avec Laure Mancini, qui alliait

Mazarin à la famille royale, avait été arrangé avant les événements de la Fronde; mais le duc de Mercœur ne s'était pas hâté, et quand on le frustra au profit de son frère, le duc de Beaufort, de l'Amirauté qui lui était promise, il hésita; mais enfin il revint à ses premiers sentiments à ce sujet. Le public connut bien vite un projet dont le secret ne fut guère caché par les intéressés; le coadjuteur de Paris fit une allusion fort claire dans une conversation avec Mazarin, que j'ai rapportée à l'article BEAUFORT, et J. LORET, dans sa Gazette du 4 mai 1650, en parla en ces termes, à la noble dame à laquelle il dédiait sa *Muse historique* :

« On donne à Monsieur de Beaufort
Ce duc si haut, si grand, si fort,
Et de prestance si blonde,
L'intendance de la marine,
Charge de grande autorité
Qu'on appelle l'Amirauté,
Dont il aura comme il espère
La survivance après son père.
Cela, dit-on, creve le cœur
À son aîné, duc de Mercœur
Qui, dans la passion extrême
De se voir Amiral, lui-même
S'est en courroux plusieurs fois mis;
Ce prince a toutefois promis
Encor qu'il n'ait pas cette pièce
D'épouser la première nièce. »

Voy. BEAUFORT, LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH DE SAOIE, MANCINI.

4. VENDÔME (ALEXANDRE, dit : LE CHEVALIER DE). 1598—1629.

Je vois qu'il fut parrain, le 24 avril 1625, d'un fils de Henry de Bailly, surintendant de la musique du Roi Louis XIII. — *Voy.* BALIFRE.

5. VENDÔME (FRANÇOIS DE), duc de Beaufort. — *Voy.* BEAUFORT.

6. VENDÔME (ÉLISABETH DE). ? 1614—1664.

Fille de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, sœur puînée de Louis, Cardinal de Vendôme (I. ci-dessus), et sœur aînée du duc de Beaufort. Elle épousa, le 11 juillet 1645, Charles-Amédée de Savoie, dont elle eut plusieurs enfants, et entre autres M^{lle} d'Aumale, qui fut reine de Portugal. Elisabeth de Vend. perdit, le 30 juillet 1652, son mari, tué par le duc de Beaufort; elle mourut le lundi 19 mai 1664.

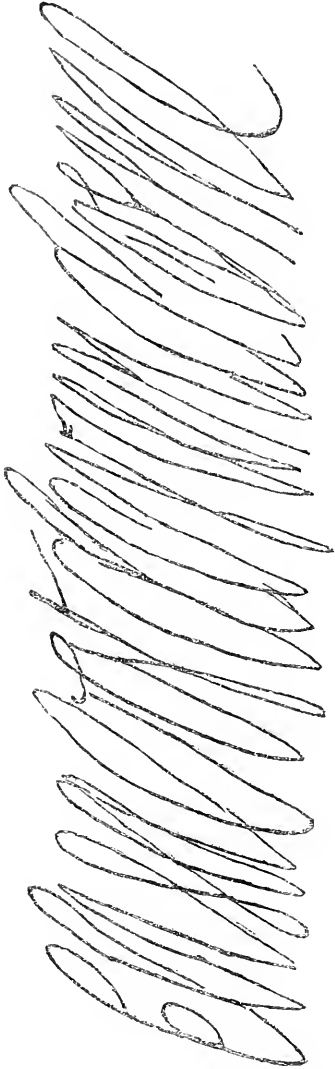
« Le mardi vingt^{ème} jour de may mil six cent soix^{ème} et quatre (*sic*) fut portée de St-André des arcs en l'église de Ste-Marie de la rue St-Antoine, le corps de lene mad. Elisabeth de Vendosme, duchesse de Nemours et d'Aumale, comtesse de Gisors, baronne des Essarts et de Prie, veuve de feu t. h^t et p^e Monseig^r Charles-Amédée de Savoie, vicomte duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale, lad. dame Bl. de Vend. décédée le jour précédent, et fut inhumée dans le cloistre des filles de Ste-Marie, après que son service fut fait dans leur église. » (St-André des Arcs.)

Elisabeth de Vend. avait signé un contrat de mariage de Pierre Chavanne, le 15 fév. 1637. Son écriture, longue d'un pouce, est mince, les lettres en sont étroites, rapprochées, mal conformées; c'est en grand l'écriture de mad. de Montespan. (Voir à la page 1271.) — *Voy.* MONTESPAN, NEMOURS.

7. VENDÔME (LOUIS-JOSEPH DE). ? 1654—1712.

Cet illustre général qu'a rendu célèbre le gain de la bataille de Villaviciosa sur Stharemberg, général autrichien (1712), et qui mourut, dit-on, à Vignaroz (roy. de Valence), le 11 juin 1712, naquit à Paris,

le 1^{er} juillet 1654, fils aîné de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, et de Laure Mancini. Je n'ai rien trouvé de bien intéressant pour l'histoire de sa vie; j'ai vu seulement que M. Fourchy, not., conserve les minutes d'actes passés par ce Prince les 15 avril et 14 juin 1699, et d'autres passés en août 1700 et en mai 1702. Le Musée de Versailles possède plu-



sieurs portraits du célèbre duc de Vendôme, un où M. Murat l'a représenté à cheval; un en buste, marbre exécuté par M. Guillot, en 1836; un, qui le montre à cheval, tenant à la main son bâton de commandement, peinture qu'on reporte au xviii^e siècle, et qui est d'un auteur inconnu; enfin, ouvrage de Pradier, une statue qui, du plâtre, n'a point passé au marbre.

8. VENDÔME (PHILIPPE, dit : le prieur de).

1655—1727.

Second fils de Louis, duc de Vendôme, et de

Laure Mancini, et frère de Louis-Joseph de Vendôme, qui fut général des galères, lieutenant général des armées du Roi, et jamais Maréchal de France, Philippe de Vendôme fut Grand Prieur de France et lieutenant général comme son frère. Il finit sa vie à Paris, homme d'esprit et de goût, privé des honneurs et bénéfices qu'il avait obtenus pendant une carrière glorieuse, s'occupant des lettres en grand seigneur, dans la compagnie des écrivains les plus aimables, et tout à fait étranger aux intrigues politiques qui s'agitaient autour du trône d'un Roi enfant. On sait que Philippe de Vendôme mourut en 1727; on a dit qu'il résidait au Temple et qu'il y décéda; c'est une erreur que démontre l'acte suivant inscrit au reg. de St-Sulpice :

« 25 janvier 1727. Convoi et transport en carrosse au Temple de S. Altesse Sérénissime Frère Philippe, prince de Vendôme, grand-croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, Généralissime des armées du Roy en Lombardie » (il ne l'était plus depuis 1705, mais c'était son dernier commandement que ses amis rappelaient à la sacristie de sa paroisse), « âgé d'environ soixante et onze ans, mort le jour précédent en son hôtel, rue de Varenne; y ont assisté M^{re} Nicolas Labouret, religieux conventuel de l'ordre de Malte, et M^{re} Claude Bertrand, aussi religieux dud. ordre. » (Signé) « fr. n. Labouret, l. c. Bertrand, Dauvergne. »

— « Monsieur de Junca, 29 juillet 1698. — M. le Grand Prieur » (c'était alors Philippe de Vendôme) « doit se rendre à la Bastille, et je vous envoie l'ordre du Roy de l'y recevoir. Il faut le mettre dans le meilleur appartement avec les domestiques qu'il voudra amener, luy laisser la liberté de voir ses amis et les traiter le mieux qu'il sera possible. Je vous feray scavoir plus particulièrement les intentions de Sa Majesté à son esgard. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 563, pièce 713.)

Le 6 août, le Roi écrivit à M. de Junca de mettre en liberté le chevalier de Vendôme. (*Ibid.*, p. 758.) Les biographes ne disent pas pour quelle cause le Roi infligea cette correction au Grand Prieur de France. Ce fut sans doute à cause de sa conduite scandaleuse au Temple qu'il habitait d'ordinaire. — Dans son vieux minutier, M^{re} Fourchy, not., garde quelques actes passés au nom de Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France, les uns de mai 1696, l'autre du 2 décembre 1707. — Je vois que, le 11 mars 1687, « Monseig^r Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France », fut parrain de Philippe-Marie, fils de « Louis Marie, bourg. de Paris »; il signa le baptistaire : « Philippes de Vandosme (*sic*) ».

Le Musée de Versailles n'a aucun portrait du Grand Prieur. Bomard en donna un qui est plutôt celui d'un costume que d'un visage. On grava en Allemagne, d'après je ne sais quel original, un petit portrait de Philippe de Vendôme, jeune et portant la cuirasse. Deshayes a gravé un portrait de ce prince, renfermé dans un très-petit cadre ovale. — *Voy. CHAULIEU.*

VENDREDI.

1675—87.

« Le Roy a esté informé que l'escadre commandée par M. le cher de Valbelle a différé de mettre à la voile, au jour qui estoit fauorable pour leur (*sic*) départ, par le scrupule qu'ont les matelots de partir le vendredy; et comme ce retardement peut apporter beaucoup de préjudice au bien de son seruice, Sa Maj. m'a ordonné de vous dire qu'elle veut que vous examiniez s'il vous plaît avec le s^r Arnoul » (Intend. de la mar. à Toulon) « les moyens d'oster ce scrupule de l'esprit desd. matelots; en cas que vous estimiez nécessaire de faire agir pour cela l'autorité spirituelle, vous prenez la peine d'en parler à M^{re} l'evêque de Toulon, et mesme si vous jugez qu'il soit nécessaire d'une ordonnance de Sa Maj. sur ce point, elle la fera

expédier au premier aduis que vous en donnerez. » (Signé) « Colbert. » « A. M. le duc de Vivonne, de St-Germain, le 28 décembre 1675. » (Arch. de la mar. Ordres du R. concernant Messine, fol. 13.)

Le ministre prit des mesures pour que désormais les scrupules des matelots n'arrêtassent point les expéditions que pouvaient compromettre des retards; cependant, le Roi ne fut pas toujours obéi sur ce point, comme on le voit par le passage suivant du « *Journal du voyage de Siam* », fait en 1685 et 1686 par M. l'abbé de Choisy, 1687 :

« Je crois franchement que s'il n'étoit point vendredi, nous partirions tout à l'heure. Nos officiers ne sont point superstitieux; il y a même des ordres du Roy de partir le vendredi comme les autres jours; et cependant, quand le cas arrive, on remet toujours au lendemain en faveur des matelots bretons, curieux observateurs de ces bagatelles. » (P. 499, lett. du 21 déc. 1685.)

Bien des marins ont encore ce préjugé, traité de bagatelle par l'abbé de Choisy; bien des gens du monde qui ont la prétention d'être gens d'esprit n'ont pas la force de le braver. J'ai connu une femme, esprit fort à la vérité, qui se mettait toujours en voyage le vendredi, prétendant que, ce jour-là, elle était sûre de trouver de la place dans les voitures publiques.

VENERONI (JEAN VIGNERON, dit :)

?1642—1708.

Bernard de La Monnoye, dans son *Glossaire des Noëls bourguignons* (1720), dit en parlant de l'homme dont on vient de lire le nom et le surnom :

« Le plagiaire qui s'est emparé du Dictionnaire italien de l'Oudin, et l'a fait imprimer sous le nom de Veneroni, » était un pédant nommé Vignerone. »

Ce Vignerone si maltraité par le Bourguignon La Monnoye et qui fut un homme de mérite, quoi qu'en ait pensé son critique, naquit à Verdun, selon la *Biog.-Michaud* (t. XLVIII; 1827) et selon M. Quéraud (la *France littéraire*, Paris, 1839, t. X). Lorsque la *Biograph. universel.* déclare que « les époques précises de sa naissance et de sa mort ne sont pas connues », M. Quéraud le fait naître en 1642 et mourir le 27 juin 1708. Cette dernière date est à peu près exacte, nous verrons ce qu'il faut penser de l'autre. — Jean Vignerone, qui s'était fait connaître à Paris sous le nom de forme italienne de *Veneroni*, qui ne traduisait pas son nom patronymique — il aurait fallu dire : *Vinajo* ou *Vignajolo* — mais qui le rappelait un peu, était, selon les biographies, venu de Verdun, tout déguisé, se donnant pour un Florentin et cherchant à se produire comme professeur de langue italienne. Qu'on n'ait pas tout de suite reconnu le Lorrain sous le masque de Florence dont s'affublait Jean Vignerone, que le professeur parlât assez mal le français et assez bien l'italien pour ne pas se trahir, c'est assez difficile à croire; admettons-le pourtant, puisqu'on le veut. En quelle année Veneroni fit-il son apparition à Paris, Italien débarquant par le coche de Verdun? On ne le sait pas; Verdun, qui réclame Jean Vignerone, n'a gardé aucun souvenir de ce qui touche à la vie privée ou publique de ce laborieux écrivain. Ce que mes recherches m'ont appris, c'est que, dès 1672, il était établi à Paris, sur la paroisse de St-Etienne du Mont, et qu'il était marié. Je n'ai pu, quelque peine que j'y aie prise, trouver acte de son mariage à Paris, ce qui peut me faire supposer qu'il prit femme à Verdun. Quoi qu'il en soit, Catherine Loiseau — il y a encore

plusieurs familles de Loiseau à Verdun — mit au monde, le 4 juillet 1672, *Nicolas*, au baptême de qui « l'interprète des langues italiennes », pour parler comme le prêtre de St-Etienne, signa : J. Vignerone. Le dimanche 15 mai 1678, un autre garçon vint à Vignerone, qui alors commençait à adopter le pseudonyme sous lequel il voulait définitivement être connu. Cet enfant fut nommé *Jean* par « Jean Gherardi, officier du Roy », c'est-à-dire acteur de la Comédie italienne, et par « Ursule Cortesi, femme de Mons^r Dominique Biancolelli, officier du Roy ». C'est le célèbre arlequin. Vignerone signa ce jour-là : J. Vignerone de Veneroni. (St-André des Arts.) *Abraham-Pierre* vint le mardi 9 juillet 1680. Le maître de langue était devenu « interprète du Roy ». (St-André.) Le 7 mai 1684, naquit *Catherine-Jeanne*. Vignerone signa cette fois : J. Veneroni. (St-Sulp.)

Déjà, le 5 mai 1682, il avait signé ainsi l'acte de décès de son fils Abraham, enterré à St-Sulpice. Veneroni demeurait, en 1682, « cul de sac des Quatre-Vents, chez M. Richer ». En 1684, il était établi rue du Cœur-Volant; c'est là que naquit Catherine-Jeanne, sa fille, et que mourut, le 12 juillet 1684, Jean, son fils, âgé de 6 ans environ. Jean fut bientôt remplacé dans la maison par « Anne-Catherine » (5 juin 1685); puis, vint au monde « Jean-Philippe ». Le 10 nov. 1686, il eut pour parrain « Georges-Philippe Vignerone de Veneroni », son frère, dont je n'ai pas vu le baptistaire.

Veneroni perdit sa femme, je ne sais en quelle année. Son acte mortuaire n'est point inscrit à St-Sulpice de 1686 à 1696, et je dois croire qu'elle décéda hors de Paris. Jean Vignerone ne resta pas veuf. Non loin de lui, rue du Cœur-Volant, dans la maison qui avait pour enseigne *Le Chapeau couronné*, vivait une femme jeune encore, Marie Vinage, veuve d'un certain François Le Broux, musicien, mort le 12 mars 1694, à l'hospice de la Charité. Marie Vinage était pauvre, Veneroni était riche, au moins comparativement; la veuve était peut-être jolie, le veuf peut-être amoureux; ce qu'il y a de certain, c'est que la veuve Le Broux donna sa main à Vignerone, le 22 mai 1696, en l'église de St-Sulpice. Ce jour-là, « M^r Jean Vignerone de Veneroni », ainsi qu'il signa l'acte de son mariage, déclara être « âgé de 48 ans et veuf de Catherine Loiseau ». Marie Vinage dit être « âgée de 29 ans et veuve de François Le Broux, maître de musique ». La cérémonie eut lieu en présence de « *Pierre-Sébastien*, étudiant et fils du sieur époux (un fils dont le baptistaire m'est resté inconnu), de M. Charles Contugy, docteur en médecine de la Faculté de Paris », et de quelques autres personnes. Marie Vinage signa, d'une main fort peu exercée, son nom, au-dessous de celui de son mari, qui, au contraire, écrivit le sien d'une manière charmante. Vignerone eut de sa seconde femme une fille, née le 10 décembre 1699, « *Jeanne-Françoise* », qui eut pour parrain « François Vinage, s^r du Petit-Mont, officier du Roi ». Jean Vignerone, cette fois encore, signa : « J. Vignerone de Veneroni ». (St-Sulp.)

On vient de voir que, selon sa déclaration, Jean Vignerone avait quarante-huit ans en 1696. Ce qui reporte à 1647 ou 1648 l'époque de sa naissance; mais voici qui complique la question :

« Le 27 juin 1708, a été fait le convoi et enterrement de Jean Vignerone de Venerony, secrétaire interprète du

Roy et professeur des langues française et italienne, *âgé de soixante et dix ans, décédé le jour précédent, rue Princesse; y ont assisté M^{re} Jean-François Riduet, prêtre, et Étienne Chagrain, porte-verge de cette paroisse. (Signé) : J. Riduet pr^e, Chagrain. » (St.-Sulp.)*

Par qui fut faite la déclaration du décès de Veneroni? Aucun de ses parents ne figure dans l'acte que je transcris ici; un domestique prit donc le soin des funérailles; connaissait-il bien l'âge de son maître, ou le vicaire entendit-il soixante et dix, quand il fallait écrire soixante et six? Je l'ignore. Si 70 est le chiffre véritable, Jean Vignerou serait né, non pas en 1647 ou 48, mais en 1637 ou 38, et il se serait rajeuni de 10 ans en épousant une veuve qui n'avait pas atteint la trentaine; ce n'est pas impossible. Pour sortir de l'embaras où m'ont jeté les actes des 22 mai 1696 et 27 juin 1763, je me suis adressé à M. le maire de Verdun, pour lui demander une copie de l'acte du baptême de Jean Vignerou, s'il est connu. M. Cartier a eu la bonté de me répondre (20 octobre 1855) que le seul acte portant le nom de Vignerou qu'on ait rencontré dans une période de 20 années, de 1630 à 1650, est le suivant qui se lit dans le registre de la paroisse de St-Pierre Langelé : « 24 décembre 1642, » Jean fils à Philippe Vignerou, et Barbe Guillaume » sa femme; parrin Jean Geoffrois, fils à M. Nicolas » Geoffrois, marrine Marguerite Mirjault, fille de » feu Gérard Mirjault. » M. le maire de Verdun, sans l'affirmer, suppose que cet acte de baptême pourrait bien être celui de l'auteur de la *Grammaire italienne*. J'avoue que j'incline à me ranger à cette opinion, quand je vois, parmi les enfants de Jean Vignerou, figurer deux fils, dont l'un reçoit au baptême les noms réunis de Jean et de Philippe, et l'autre celui de Philippe qu'on joint à Georges.

En admettant donc que Veneroni fut né en 1642, il faudra rectifier l'acte de son second mariage et celui de son décès en ce qui touche à l'âge de l'époux et du défunt; il faudra dire, quant au premier : « âgé de cinquante-trois ans et demi »; et quant au second : « âgé de soixante-six ans environ ». Ainsi, se trouvera chargée d'un mensonge la mémoire de Veneroni, qui aura trompé sa femme, Marie Vinage, en se disant plus jeune de 5 ans et demi qu'il ne l'était réellement au jour de son mariage.

Si je suis forcé d'accuser Veneroni pour une faute que lui pardonna peut-être sa femme, que je le disculpe, en finissant, du péché de plagiat qui lui fut imputé par La Monnoye. Non, Jean Vignerou ne prit pas le dictionnaire italien d'Oudin pour le faire imprimer sous le nom de Veneroni. Il donna, en 1681, une édition d'Oudin et le titre de l'ouvrage qu'il publia déclara nettement que l'œuvre présente était le Dictionnaire d'Oudin, « continué par Laurent Fevrette et augmenté par Veneroni ». Il n'y a rien là qui sente le plagiaire. Plus tard, Veneroni donna sous son nom le dictionnaire ital.-franç. et franç.-ital., que Xeretti augmenta et publia à Venise en 1698. Oudin y est bien au fond, mais le Vocabulaire de la Crusca (1612) n'est-il pas au fond du dictionnaire d'Oudin? — Mauvaise querelle et peu digne de l'esprit juste de Bernard de La Monnoye. — *L'oy*. BIANCOLELLI, CONTUGI, GHERARDI.

VENGEUR DU PEUPLE (le). ?177 —1794. Et à son occasion de quelques autres navires qui portèrent le nom de *Vengeur*. 1757—93.

Le vaisseau de guerre, plus heureux que bien

d'autres, dont la fin ne fut pas moins belle que la sienne; le vaisseau resté célèbre et dont la célébrité tient moins à un combat énergiquement rendu qu'à un fastueux rapport, sans lequel son glorieux naufrage, honoré seulement des marins de tous les pays, serait certainement resté inconnu du monde; ce vaisseau, qu'on nomme toujours *le Vengeur*, se nommait en réalité *le Vengeur du Peuple*. Comment il arriva que l'admiration de la postérité fut préparée pour ce navire par un avocat disert, qui savait assez mal le fait dont il prononçait un magnifique éloge, c'est ce que les historiens *serrieux* — comme ils se nomment eux-mêmes sans rire — n'ont pas en la curiosité d'apprendre; ce que les écrivains d'un parti qui s'est attribué le monopole du patriotisme se seraient bien gardés de dire s'ils l'avaient appris. L'histoire véritable, l'histoire critique des derniers jours du *Vengeur* n'a pas été faite encore; j'espère qu'après la lecture de l'étude que j'apporte ici, Anglais et Français de bonne foi renonceront, ceux-ci à l'emphase qui est inutile, ceux-là à un dénigrement injuste; et reconnaîtront que la fin du noble vaisseau est au nombre de ces belles choses que les rivalités nationales doivent honorer et respecter.

Mais avant de parler du *Vengeur du Peuple*, quelques mots sur les vaisseaux qui portèrent, au xviii^e siècle, le nom de *Vengeur*. Le plus ancien en date est un bâtiment de 64 canons, construit, en 1757, sur les plans de l'ingénieur Groignard. (Le plan de ce *Vengeur*, daté du 24 juin 1757, appartient aux archives de la direction des constructions navales de Brest). Ce petit vaisseau eut une brillante histoire, fort bien racontée par un jeune écrivain dans le *Moniteur de la flotte* (1858, n^o 35)¹. Le premier *Vengeur* mourut de fatigue et de vieillesse à l'île Bourbon, après avoir fait sa dernière campagne avec le bailli de Suffren. En 1787, le 19 octobre, M. le comte de Montmorin écrivit à l'Intendant de la marine à Brest :

« Le Roi a décidé qu'il sera mis sur les chantiers, à Brest, un vaisseau de 80 canons, deux de 74 et un frégate portant du 18. La quille du premier de ces vaisseaux sera posée aussitôt que vous le jugerez possible, et celles des deux autres seront établies sur les chantiers que l'*America* et le *Duguay-Trouin* laisseront libres. Le vaisseau de 80 doit être appelé *l'Indomptable*; des deux de 72, l'un le *Jupiter*, l'autre le *Vengeur*. »

Le comte de la Luzerne écrivit à Brest, le 19 janvier 1788 :

« Par suite de la convention signée avec l'Angleterre, le 27 octobre dernier, le nombre des constructions pouvant être réduit... j'ai pris de nouveaux ordres du Roi, et S. M. a approuvé que le vaisseau le *Vengeur* ne serait mis sur les chantiers qu'en 1789. »

Le Vengeur, construit sur les plans du constructeur Jacques-Noël Sané, un très-habile homme, et sous la direction de Nicolas-Marie Ozanne, l'aîné des constructeurs de ce nom, fut achevé dans les

¹ Une estampe gravée en 1790 par Dequevauviller, d'après un très-méchant original du marquis de Rossel, peint en 1788, et représentant le combat livré en vue du Fort-Royal de la Martinique, le 18 décembre 1779, par l'illustre comte de La Motte-Picquet, chef d'escadre, contre le *Vengeur* et le *Réflexi*, vaisseaux de 64 canons, allant au secours de l'*Annibal*, monté par le général français, qui soutint tout seul l'effort de la flotte anglaise commandée par l'amiral Hyde Parker; secours efficace, qui dégagait La Motte-Picquet, et sauva une partie d'un convoi français qu'attendait la colonie.

premiers jours de décembre 1789. Le 16 de ce mois, le comte d'Hector, commandant de la marine à Brest, écrivait au ministre (César-Henri, comte de la Luzerne) :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le vaisseau *le Vengeur* a été mis à l'eau aujourd'hui, avec le plus grand succès... Veuillez bien, Monseigneur, procurer à M. Ozanne, ingénieur-constructeur, et à Mathieu Traou, maître charpentier, qui ont suivi les travaux de ce vaisseau, les gratifications d'usage. (Signé) : « Hector. »

Le 8 janvier 1790, M. Redon de Beaupréau, Intendant de la Marine, annonça qu'il allait faire payer les gratifications accordées par le ministre. Le 29 août 1790, *le Vengeur* fut mis en état d'armement, le vicomte de St-Riveul étant désigné pour le commander. Il était encore dans le port en nov. 1790. On le désarma sans qu'il eût fait campagne. Le 25 mai 1792, le ministre ayant ordonné au commandant de la marine de mettre en armement quelques vaisseaux de Brest, cet officier écrivit le 30 :

« J'ai donné tous les ordres nécessaires pour disposer les vaisseaux *le Royal-Louis*, *l'Auguste*, *le Vengeur*, *l'Entreprenant*, *le Léopard*, *l'Orion* et *le Patriote*. Ces vaisseaux sont tous doublés en cuivre. »

Le 13 juillet, le même fonctionnaire dit :

« Les marins de levée arrivent journellement, et le vaisseau *le Vengeur* étant absolument prêt à aller en rade, je l'y ai fait passer aujourd'hui. J'en userai de même pour les autres au fur et à mesure qu'ils seront en position d'y être mis. Il est bien à désirer que vous fussiez connaître les officiers qui doivent les commander. »

Le Ministre ne fit pas attendre longtemps ses choix. M. Le Dall Keréon, cap^{te} de vaisseau, commandant de la marine à Brest, fut désigné pour monter *le Vengeur*, compris dans la liste des vaisseaux que le Conseil exécutif provisoire confiait au contre-amiral Truguet, pour une campagne sur les côtes d'Italie, comme je le vois par un « Mémoire pour servir d'instruction au contre-amiral Truguet, commandant les forces navales de la Nation dans la Méditerranée », Mémoire signé : « ROLAND, président, DANTON, CLAVIÈRE, LE BAUX, MONGE, GROUVELLE ». Le gouvernement ayant donné au capitaine La Touche-Tréville une mission particulière, dix vaisseaux lui furent confiés; de ceux-ci fut *le Vengeur*. (Lettre de Truguet, 10 déc. 1792.) Le 13 décembre, ce vaisseau, en entrant dans la baie d'Ajaccio, avec quelques autres bâtiments, toucha sur un point de la côte. Son capitaine (Yves-Jean Le Dall Keréon, qui fut fait Contre-amiral le 1^{er} janvier 1793), fit tous ses efforts pour le tirer du mauvais pas où il était engagé; mais une voie d'eau se déclara dans la nuit du 23 au 24 mars 1793, et il fut impossible de l'événir. Keréon se vit forcé d'abandonner son navire; il partit d'Ajaccio avec son équipage le 8 juin 1793, vint à Toulon, d'où il alla à Brest, où, le 29 août 1793, il passa devant un conseil de guerre qui l'acquitta honorablement de l'accusation portée contre lui sur le fait de la perte et de l'abandon du *Vengeur*. (Arch. de la Mar., Dossier : Le Dall Keréon.)

L'auteur de l'histoire du *Vengeur* insérée dans *le Moniteur de la flotte* a cru que le bâtiment fut relevé à Ajaccio, conduit à Toulon, réparé là et expédié à Brest. Il le compte parmi les vaisseaux réunis dans ce port, par ordre de la Convention nationale, et placés sous le commandement du contre-amiral Villaret de Joyeuse, dont la mission était d'aller protéger l'arrivée d'un convoi de blé, venant

d'Amérique, sous l'escorte du contre-amiral Van Stabel. Cette erreur est grave, mais elle ne m'étonne pas; j'ai en trop de peine à trouver l'origine du *Vengeur* de 1794, pour ne pas excuser celui qui l'a commise, n'ayant pas à sa disposition tous les documents qui ont pu me renseigner à ce sujet. — En 1762, un vaisseau de 74 canons fut mis à l'eau, auquel on avait donné le nom de *Marseillois*. Ce vaisseau comptait au port de Rochefort, où, en 1788, déjà vieux de 26 ans, il subit une refonte complète. (Rochefort, Direction générale, juillet 1788; Arch. de la Mar.) Sa jeunesse ne s'était point passée inutile et oisive au fond d'un port; il avait longtemps et bravement servi. En 1778 (13 août), sous le commandement de M. de La Poype-Vertrieux, il avait un brillant engagement contre *le Preston*, vaisseau de 54 que montait le commodore Ottham; puis, pendant cinq jours, il avait battu les forts de Rhode-Island. Le 4 juillet 1779, il avait assisté à la prise de la Grenade, faisant partie de l'escadre du comte d'Estaing. Le 5 sept. 1781, sous les ordres du capitaine de Castellane-Majastre, il avait eu sa part dans le combat livré par le comte de Grasse dans la baie de la Chesapeake; enfin, les 26 et 27 janvier 1782, il s'était loyalement comporté pendant les deux rencontres de M. de Grasse avec le contre-amiral Hood. En 1789, *le Marseillois* comptait dans la neuvième escadre; en avril, il n'avait qu'une partie de son artillerie. En sept. 1791, il n'était pas encore entièrement armé et venait d'être doublé en cuivre. Il était, enfin, en état de servir à la mer — non qu'il fût armé et gréé, mais tout ce qui lui était nécessaire était dans les magasins de la marine — lorsque l'ordre arriva à Rochefort de tenir prêts quelques vaisseaux de guerre qui devaient aller, le plus promptement possible, rejoindre ceux de Brest, dont le commandement était donné à Villaret de Joyeuse. Il fallut le caréner comme *le Pelletier* et *le Mont-Blanc*, puis l'armer. Pendant qu'on procédait à son armement, on songeait à lui donner un capitaine, et Le Dall Keréon écrivait au ministre le 19 déc. 1793 :

« Je n'ai de capitaine de vaisseau que Renaudin, que j'ai désigné pour *le Marseillois*. »

Renaudin commandait la frégate *l'Andromaque* et désirait avoir un vaisseau. Le 3 février 1794, *le Marseillois* était à moitié prêt : « *Le Marseillois* » finira j'espère aujourd'hui d'être réparé et doublé d'un côté », écrivait Chevillard, commandant des armes à Rochefort. Pendant qu'on se hâtait dans le port, à Paris on débaptisait *le Marseillois* et on lui imposait le nom de *Vengeur du peuple*, qui, dans le langage révolutionnaire des clubs, était celui du bourreau. Je n'ai pu trouver la décision dont la responsabilité morale reste à Jean Dalbarade, capitaine de vaisseau, alors Ministre de la marine; mais une lettre de Chevillard, à la date du 20 pluviôse an II (8 février 1794), porte ceci :

« *Le Vengeur du peuple*, ci-devant *le Marseillois*, a ses franes funains (ses haubans, gallaubans et étais) passés et virés en carène sur le dernier côté, ce matin. »

Le 10 fév., Chevillard disait :

« *Le Vengeur du peuple*, ci-devant *le Marseillois*, est entièrement doublé. »

Le 27 février :

« Hier, *le Vengeur du peuple* mouilla à l'avant-garde; le manque d'eau l'empêcha d'aller plus loin. »

Le 3 mars :

« Je l'apprends avec plaisir que les vaisseaux *le Monta-*

gnard et le *Vengeur du peuple* sont en rade depuis avant-hier. »

Le 27 mars 1794 :

« Je t'apprends avec plaisir » — Chevillard tenait à cette formule — « que les vaisseaux le *Pelletier* et le *Vengeur du peuple* sont partis incessamment (sic) pour Brest. »

Le 5 avril :

« Les vaisseaux le *Vengeur du peuple* et le *Pelletier* appareillent hier sur les quatre heures du soir; les vents étaient alors de la partie du S. et S. S. O.; sur les huit heures, ils passeront à Ouest, gros frais. Dans une (sic) orage, ces vaisseaux n'ayant pas eu le temps de s'éloigner de terre ont été contraints de relâcher dans le pertuis. »

Enfin, le 12 avril :

« Le *Vengeur du peuple* et le *Pelletier* que le mauvais temps avait forcé de rentrer dans les pertuis, appareilleront avant-hier, 21 germinal, pour se rendre à Brest. Le vaisseau le *Gemmap*, qui était mouillé en rade de l'île d'Aix, en fit autant. »

Les trois vaisseaux firent bonne route et sans accident; le 3 floréal au II (22 avril 1794) Dalbarade recevait la lettre suivante :

« A bord de la *Montagne*, en rade de Brest, le 27 germinal de l'an II de la République française une et indivisible (16 avril 1694). Le commandant de l'armée navale en rade de Brest, au Ministre de la marine et des colonies : Citoyen ministre, le *Marat*, le *Gemmap* (sic) et le *Vengeur*, partis de Rochefort, le 12 germinal, mouillés dans l'instant en rade, avec quatre mois de vivres et leurs équipages complets. Salut et fraternité : VILLARET JOYEUSE. »

Il y a deux erreurs dans cette lettre : l'Amiral, confondant la victime de Paris avec celle de Charlotte Corday, annonçait l'arrivée du *Marat* au lieu de celle du *Pelletier*; et, quant à la date du départ des vaisseaux de Rochefort, il écrivait « le 12 germinal » au lieu du 21.

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'histoire de la très-courte campagne qui eut pour triste dénouement le combat naval du 13 prairial (1^{er} juin 1794); je ne prétends parler que du *Vengeur du peuple*. — Le 10 juin 1839, mon journal, connu pour ses opinions républicaines, le *National*, à propos de matelots échappés au naufrage du *Vengeur*, se fit naturellement l'écho de la tradition qui, depuis la première Révolution, est l'histoire tenue pour vraie du trépas du vaisseau de Renaudin. Un écrivain anglais, M. Thomas Carlyle, répondit au *National* par un article publié dans le *Fraser's Magazine*. L'article, bon en lui-même, non pas au point de vue qui était alors celui des Français, n'était pas poli; il qualifiait de « farce, de blague, imaginée par Barrère », le bruit fait à Paris et dans toute la France au sujet du combat qui, pour le *Vengeur*, finit par une submersion fatale. Le rédacteur de la *Revue britannique* fut indigné du ton qu'avait pris M. Carlyle, et attaqua vivement cet historien dans quelques pages patriotiques sur ce qu'il appela « L'immortel » suicide du *Vengeur*. M. Carlyle s'était appuyé de lettres écrites par M. A. J. Griffiths, alors Contre-Amiral au service de l'Angleterre, et qui avait assisté à la mort du vaisseau français; ces lettres me frappèrent par les vérités qu'elles contenaient, vérités que ne pouvait admettre aucun journal français, tant la conviction s'était sérieusement formée sur la mort de tout l'équipage du *Vengeur*, et sur l'héroïsme des marins, qui avaient préféré le trépas à une reddition honorable de leur navire. Mais un document français existait, qui, loin de démentir le récit de M. Griffiths, le confirmait dans presque tou-

tes ses parties; je pensais que pour mettre fin à une polémique fâcheuse, on l'ou échangeait des épithètes inciviles, publier ce document était un moyen avoué par la raison; et que, d'ailleurs, sur un fait historique, un peu surfait par l'opinion, il était temps de dire d'une manière définitive ce qui était le vrai; je me décidai donc à adresser au rédacteur de la *Revue britannique*, mon ami M. Am. Pichot, une lettre que je crois devoir reproduire ici, bien qu'elle soit un peu longue. Enseveli dans la *Revue*, je l'exhume, supposant qu'on la trouvera plus facilement dans un Dictionnaire que dans un recueil très-considérable, où l'on ne saurait aller chercher — sût-on qu'elle y est insérée —, la table du volume où sont contenus tous les cahiers de l'année 1839 l'ayant mentionnée sous cette simple rubrique : « Polémique » :

Monsieur, dans votre numéro du mois d'août, vous avez reproduit des lettres publiées par le *Fraser's Magazine*, au sujet du naufrage célèbre du vaisseau français le *Vengeur*. Je n'ai rien à dire après vous sur l'inconvenance de quelques expressions tombées de la plume peu courtoise de M. Th. Carlyle; votre patriotisme et votre bon goût s'en sont également offensés. Je croyais que, après vingt-cinq ans de relations pacifiques, on avait oublié, des deux côtés du détroit, ces formules de la haine qu'une longue guerre et une rivalité de position pouvaient justifier peut-être en 1815, mais qui en 1839 sont des non-sens véritables chez les hommes qui ont un libéralisme éclairé. Je croyais qu'on en était venu à la fin, entre gens de bonne compagnie, au mépris d'antiques préjugés qui n'ont que trop longtemps nui à la justice que doivent se rendre mutuellement deux grandes nations, séparées longtemps par une politique jalouse, mais rapprochées maintenant par leur commun amour pour la science, les lettres, la diffusion des lumières. Je pensais qu'aujourd'hui Anglais et Français devaient regarder une question historique d'un œil impartial, et en parler, même pour contester les faits, sans employer les termes de l'argot, sans descendre aux aménités littéraires de la halle. Tant pis pour qui ne se respecte point et consent à échanger le rôle de gentleman contre celui de critique de taverne!

Dans votre polémique avec MM. A. J. Griffiths et Th. Carlyle, ce qui intéresse l'histoire n'est pas suffisamment éclairci, permettez-moi de le dire. Le fait principal n'est pas aussi absolu que le pensent les Anglais auxquels vous avez répondu, ou qu'en général on le pense en France avec vous. Le rapport de Barrère et la tradition poétique qui lui doit sa naissance ne sont point un mensonge, comme le croient M. Carlyle et l'ancien quatrième lieutenant du vaisseau le *Culloden*; il n'est pas tout à fait la vérité, comme les vers de Lebrun et de Chénier ont dû le faire croire à la France. Une pièce officielle, que ma position au département de la Marine m'a fait connaître, doit rétablir la vérité, et je vous prie de la rendre publique avec quelques observations dont je l'accompagnerai.

Cette pièce est un procès-verbal rédigé par le capitaine de vaisseau Renaudin, commandant du *Vengeur*, et huit officiers ou marins de ce vaisseau, le 1^{er} messidor au II (19 juin 1794). Quoiqu'il soit long, je le donne en entier, parce qu'il contient d'intéressants détails sur le combat du 13 prairial. L'acte que vous allez lire est resté jusqu'à ce jour inédit, et je ne l'aurais pas fait connaître encore, si la discussion soulevée inopinément par MM. Carlyle et Griffiths n'avait pas pris un tour qui me commande de rompre le silence. Voici le procès-verbal dont il s'agit :

« Aujourd'hui, premier messidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible, nous soussignés capitaine, officiers, sous-chef civil et autres personnes de l'équipage du vaisseau le *Vengeur*, coulé bas le treize prairial dernier, nous trouvant prisonniers de guerre au cautionnement de Tavistock, en Angleterre, assemblés pour rédiger le récit des événements qui ont précédé et entraîné la perte dudit vaisseau le *Vengeur*, faisant partie de l'escadre aux ordres du contre-amiral Villaret, y avons procédé ainsi qu'il suit :

• Nous trouvant le 9 dudit mois prairial par la latitude de 47° 24' nord, et par la longitude de 17° 28', méridien de Paris, les vents de la partie du sud, l'armée naviguant sur trois colonnes, à huit heures du matin, les frégates françaises à la découverte signalèrent l'armée ennemie, composée de trente-six voiles, vingt-six vaisseaux de ligne dont sept à trois ponts, un de cinquante servant d'hôpital, quatre frégates, trois corvettes et deux brûlots : le tout anglais. Sur-le-champ, le général, pour mieux reconnaître l'ennemi, fit arriver l'armée française, en conservant toujours l'ordre des trois colonnes. Nous faisant arrêter à deux lieues environ de lui, le signal fut fait de former la ligne de bataille dans l'ordre naturel, en se formant sur la colonne du centre. *L'expérience de notre marine ne répondait pas, selon nous, à la bonne volonté de plusieurs officiers ; nous eûmes la douleur de voir que cette manœuvre ne put être exécutée.* Cependant quatre vaisseaux et quatre frégates, détachés de l'armée anglaise, virent le vent, et paraissaient vouloir attaquer la queue de la nôtre ; alors le général Villaret, se voyant pressé, et mécontent sans doute d'éprouver ces difficultés, donna ordre à chacun des vaisseaux de prendre rang sans avoir égard à son poste, et au vaisseau *le Révolutionnaire* d'aller à la queue. A huit heures du soir, celui-ci et deux ou trois autres se trouvèrent engagés : nous fûmes témoins du combat jusqu'à dix heures ; il nous parut ne leur être pas avantageux. L'escadre ne donna point de secours à ces vaisseaux, et continua toujours à l'est, courant même bordée que l'ennemi à vue ; au jour, nous n'avons plus aperçu le vaisseau de notre arrière-garde.

• Le lendemain 10, sur les neuf heures du matin, venant gros frais, toujours du sud, l'ennemi vira d'abord vent devant par la contre-marche, et porta de nouveau sur la queue de l'armée républicaine, en cherchant à gagner le vent. Nous exécutâmes la même manœuvre lof pour lof, et reçûmes l'ordre de nous disposer au combat. Les vaisseaux de la tête des deux flottes se joignirent bientôt, et le combat commença ; mais l'avantage n'était pas égal. L'ennemi pouvait se servir de sa batterie basse, et nous, au vent, la bande de son côté, *l'eau s'élevant au-dessus des sabords, nous étions dans l'impossibilité d'en faire usage.* Ces inconvénients néanmoins n'étaient pas capables de déconcerter des républicains. Le feu fut très-vif et se soutint avec la même ardeur jusqu'à midi. Les Anglais, s'apercevant d'un peu de désordre dans la queue de notre armée, voulurent en profiter. La tête de leur ligne vira lof pour lof par la contre-marche en prolongeant notre armée sous le vent ; ils maltraitèrent plusieurs de nos vaisseaux, et *le Vengeur*, pour les empêcher de couper la ligne, reçut *le feu de dix des leurs*. Il fallait faire la même manœuvre que l'ennemi, et le général français donna l'ordre d'abord à la tête de l'armée de virer vent devant par la contre-marche ; cette évolution ne paraissant pas s'exécuter, nous ne savons pourquoi, il fit signal pour la question de savoir si on ne le pouvait pas. Il n'eut point de réponse ; il donna ordre de virer lof pour lof, et ne fut pas plus heureux.

• L'instant était critique, et dans cette circonstance pressante, le chef de l'armée dut s'irriter d'éprouver tant d'obstacles ; mais son génie sut les surmonter ; car nous ne pouvions nous empêcher de dire, avec la sincérité qui dicte cet écrit, que le citoyen Villaret *u montré dans cette crise tout le talent d'un général*, et qu'il a justifié la confiance des braves républicains qu'il commandait. Il donna l'ordre enfin de virer de la même manière, tous à la fois, sans avoir égard au rang. Cette manœuvre réussit, et dans un quart d'heure l'ordre de bataille fut formé d'une manière satisfaisante. Nous nous trouvâmes sous le vent ; le vaisseau *le Vengeur*, par hasard, ou peut-être par la promptitude de son évolution, était à la tête de la colonne, chef de file du commandant. Il se battit *contre deux vaisseaux à trois ponts*, et aurait été maltraité si les vaisseaux *la Montagne* et *le Scipion* ne fussent venus à son secours. *La Montagne* seconda ses efforts contre l'ennemi, et ils le canonèrent ensemble pendant environ une heure et demie ; mais *le Scipion* eut la précaution de se mettre à couvert du *Vengeur*, et lui coupa son grand étau et les bras de sa misaine. Sur les observations qui lui furent faites par le général et par nous, qu'il n'était point à son poste, il alla le prendre presque à l'instant. Tous les vaisseaux en-

nemis se trouvaient en peloton ; ils étaient confondus ; le désordre paraissait être parmi eux, et certes, nous oserons dire que les Français auraient pu en tirer parti ; mais ils étaient trop affaiblis sous le vent, et ils s'éloignèrent. Le 11, dans la matinée, l'ennemi parut à trois lieues et demie ou environ, courant la même bordée que l'armée française. Nous l'observâmes autant que put le permettre un brouillard très-épais, et bientôt, la brume ayant augmenté, nous le perdîmes tout à fait de vue. Le 12, la brume était si épaisse, qu'à peine apercevait-on un vaisseau à portée de pistolet. Le 13, le vent petit frais, de la partie du sud-est, sur les huit heures du matin, le temps s'étant éclairci, l'armée ennemie parut au vent à la distance de deux lieues. Elle ne tarda pas à arriver sur nous en dépendant. L'ordre de serrer la ligne et de se préparer au combat fut donné à l'armée française et aussitôt exécuté ; nous allions à petite voile. L'ennemi forçait davantage et en prolongeant notre colonne. Le feu s'engagea. Le vaisseau *le Vengeur* avait essuyé *le feu de deux vaisseaux, dont un à trois ponts, lorsqu'un troisième vint pour lui couper la ligne ; il fallait l'en empêcher ; en conséquence, nous forçâmes de voiles et vîmes au lof.* Cette manœuvre aurait réussi, et le feu terrible de nos batteries, que notre équipage servait avec un courage et une ardeur mémorables, aurait criblé le vaisseau ennemi ; mais une circonstance imprévue rendit nos efforts infructueux. Ce vaisseau s'obstinait à vouloir couper chemin ; *le Vengeur*, déterminé à ne pas le souffrir, tenta l'abordage. Il y parvint. Mais en s'éloignant, il se trouva accroché dans son bois par l'ancre de l'ennemi. Il lui envoya d'abord toute sa bordée, et ne put ensuite lui tirer que quelques coups de canon de l'arrière et de l'avant, parce qu'il n'y avait pas entre les deux vaisseaux assez d'espace pour passer les écouvillons de bois. L'Anglais, au contraire, avec des écouvillons de corde, avait l'avantage de pouvoir se servir de tous ses canons. Dans ce mouvement, nous donnâmes ordre à un détachement de sauter à l'abordage¹ ; tout était disposé pour l'exécution ; mais il fallut bientôt renoncer à ce projet. Nous aperçûmes deux vaisseaux ennemis, dont un à trois ponts, qui arrivaient à l'autre bord.

• Chacun alla reprendre son poste dans les batteries, et le feu recommença. L'équipage, encouragé par les officiers, soutint ce nouveau choc avec une intrépidité vraiment républicaine ; nous reçûmes plusieurs volées à couler bas. De ce côté, l'ennemi nous abandonna, lorsque la vergue de l'ancre du vaisseau² avec lequel nous étions abordés depuis plus de deux heures, cassa. Le vaisseau à trois ponts, le voyant s'éloigner, vira de bord, revint sur nous, et nous tira deux autres volées qui démantèrent *le Vengeur* de tous ses mâts, excepté celui d'artimon, qui ne tomba qu'une demi-heure après ; nous ne pûmes lui riposter, parce que l'eau avait subitement pénétré dans les soutes, et que l'équipage se disposait à pomper et à puiser. L'ennemi se trouvant de nouveau en désordre et confondu avec quelques-uns de nos vaisseaux qu'il avait engagés, l'armée française était sous le vent avec deux vaisseaux anglais, s'éloignant beaucoup. Nous avions l'espoir sinon qu'elle *reviendrait pour recommencer le combat*, au moins qu'elle *en ferait la feinte pour obliger les Anglais à abandonner nos vaisseaux démantés et deux des leurs dont ils ne paraissent pas s'occuper* ; nous n'eûmes pas cette consolation. Des raisons majeures, sans doute, y mirent obstacle ; mais nos frégates où étaient-elles ? quelle était leur mission ? dans cette circonstance, *rirent-elles nous donner du se-*

¹ • Si la ligne n'avait pas été coupée, nous enlevions ce vaisseau ; car personne de son équipage ne paraissant sur le pont, plusieurs des nôtres y montèrent et étouffèrent le feu qui avait pris en deux endroits. Ils furent obligés de descendre, lorsque nous fûmes attaqués par deux autres vaisseaux.

² • Nous avons supposé que *le Brunswick* avait coulé ainsi que nous, ayant disparu après le combat ; mais nous avons appris depuis qu'il était arrivé en Angleterre coulant bas d'eau. Ce vaisseau n'est plus susceptible de rendre aucun service ; il a eu, dans le combat, le capitaine, plusieurs officiers, 200 hommes tués et 80 et quelques blessés.

cours? Nous n'en reçûmes aucun, et nous n'en pouvons devenir la cause.

« Le vaisseau *l'Uengeur* cependant approchait sensiblement du moment où la mer allait l'engloutir. Le danger s'accroissait de la manière la plus alarmante, malgré les efforts de l'équipage à pomper et à puiser. Nous vîmes sortir du groupe ennemi deux de nos vaisseaux, dont un, *le Trente-et-un-Mai*, venait de passer près de nous. *Il fit naître parmi nous quelques espérances de salut; mais elles furent bientôt évanouies!* Il se disposait à nous prêter à la remorque, lorsque les Anglais se débrouillèrent et le forcèrent de s'éloigner en chassant de notre côté. L'eau avait gagné l'entre-pont; nous avions jeté plusieurs canots à la mer; LA PARTIE DE NOTRE ÉQUIPAGE QUI CONNAISSAIT LE DANGER RÉPANDAIT L'ALARME; CES MÊMES HOMMES que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés frémissent à L'ASPECT DU MALHEUR dont ils étaient menacés; nous étions tous épuisés de fatigue, les pavillons étaient amarrés en berne. Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots à la mer, les pompes et les rames furent bientôt abandonnées. Ces embarcations, arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter. A peine étaient-ils débordés que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards : ceux de nos camarades qui étaient restés sur *l'Uengeur*, les mains levées au ciel, implorant, EN FOUSANT DES CRIS LAMENTABLES, DES SECOURS QU'ILS NE POUVAIENT PLUS ESPÉRER; BIENTÔT DISPARURENT ET LE VAISSÉAU ET LES MALHEUREUSES VICTIMES QU'IL CONTENAIT. Au milieu de l'horreur que nous inspirait à tous ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur. Nous entendions, en nous éloignant, *quelques-uns de nos camarades former encore des vœux pour leur patrie; les derniers cris de ces infortunés furent ceux de Vire la république! Ils moururent en la prononçant. Plusieurs hommes retinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des mats et autres débris du vaisseau. Ils furent sauvés par un cutter, une chaloupe et quelques canots et conduits à bord des vaisseaux anglais.*

« Nous nous sommes occupés depuis cette malheureuse journée à connaître le nombre des hommes échappés au péril, et d'après nos différentes demandes verbales et par écrit, nous avons connu qu'il s'était sauvé la quantité de 267 personnes, non compris quelques-unes avec le seul habit qu'elles avaient sur le corps, d'autres même sans chemise. En sorte que, de 723 hommes qui composaient notre équipage avant le premier combat, il s'en est perdu 456, desquels il y a eu, suivant ce nous en pouvons juger, à peu près 250 tués ou blessés dans le combat, ou malades : en foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de raison.

« Pour copie conforme à l'original (ceci est de la main de Renaudin)

« RENAUDIN, JEAN HUGUAIN, LOUIS ROUSSEAU, PILLET, TROUÉ, LUSSET, PERRENNE, GRANJEAN, TALLON, ETC. »

Vous connaissez maintenant toute la vérité, monsieur; Renaudin et ses officiers n'ont pas cherché à la farder; prisionniers, et sous l'impression de souvenirs encore tout frais, ils ont écrit naïvement l'histoire bien triste assurément, mais bien sincère, de leurs deux combats, de leur glorieuse lutte contre des forces si supérieures à celle d'un vaisseau de 74, et de la catastrophe qui engloutit environ deux cents de leurs camarades. Comparez ce récit sans artifice, qui n'a pas la prétention d'un rapport destiné à être public, mais qui, simple procès-verbal, et comme un autre livre de Joch du vaisseau, s'adresse au Ministre « pour valoir ce que de raison; » récit qui est de l'histoire, aujourd'hui que nous n'avons de rapport ni de l'amiral Villaret-Joyeuse, ni du représentant Jean-Bon Saint-André; comparez-le, dis-je, au discours de Barrère et à la lettre de M. Griffiths, et voyez s'il ne mérite pas toute votre confiance.

M. Griffiths, par un hasard au moins très-remarquable, est complètement d'accord avec le procès-verbal quant au nombre des marins français sauvés du naufrage de leur vaisseau Renaudin et ses officiers disent : « Nous avons connu qu'il s'était sauvé 267 personnes. » M. Griffiths dit (lettre de novembre 1838) : « Environ 127 matelots de

l'équipage du *Uengeur* étaient prisonniers à bord du *Culloden*, une centaine d'autres se trouvaient sur *l'Alfred*, et une quarantaine sur un cutter commandé par le lieutenant Winne. » Or, cela fait justement 267. En défalquant ce nombre de 723, nombre de marins composant l'équipage du *Uengeur*, le reste 456 donne le chiffre des pertes faites par le vaisseau pendant ses deux combats et son naufrage. Le procès-verbal dit que les blessés, les malades ou les morts peuvent être portés au nombre de 250, ce sont donc 206 hommes qui se sont engloutis avec la carcasse glorieuse du bâtiment qui avait réduit le *Brunswick* à n'être plus lui-même qu'un bois flottant sans puissance, sans action, sans vie.

Est-ce à ces 206 hommes que peut s'appliquer la phrase de Barrère : « Un instant ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non, citoyens, nos frères ne délibèrent plus; ils voient l'Anglais et la patrie; ils aiment mieux s'engloutir que de se déshonorer par une capitulation; ils ne balancent point; leurs derniers vœux sont pour la liberté et la république; ils disparaissent! » Dans la pensée du rapporteur du comité de salut public, c'est de l'équipage tout entier du *Uengeur* que la sculpture, la poésie et la peinture doivent prononcer l'oraison funèbre; Barrère dit en effet : « Une sorte de philosophie guerrière avait saisi tout l'équipage... tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés; les cris : Vive la République, vive la liberté et la France! se font entendre de tous côtés; c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique plutôt que le moment terrible du naufrage. »

Le procès-verbal, moins lyrique, mais bien plus saisissant par l'effet de ses phrases sans recherche, ne nous montre pas une fête civique; il nous fait assister à un spectacle grave, douloureux, et bien plus profondément humain que celui dont Barrère a imaginé la mise en scène. Non, l'équipage tout entier du *Uengeur* n'a pas refusé une capitulation qui ne pouvait être qu'honorable après un combat magnifique; une belle capitulation ne déshonore pas, et celle de *la Psyché*, commandée par M. Bergeret, en serait au besoin une preuve éclatante. Non, l'équipage tout entier n'aima pas mieux s'engloutir, saisi par « une sorte de philosophie guerrière »; le procès-verbal est là pour établir une vérité plus conforme aux sentiments naturels. « Ces mêmes hommes, disent Renaudin et ses officiers, que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pu « effrayer, frémissent à l'aspect du malheur dont ils étaient « menacés... » Tout le monde pompe, pour tenir le vaisseau à flot; mais quand les canots sauveurs arrivent, « les « embarcations reçoivent tous ceux qui les premiers peuvent s'y jeter ». Il reste du monde à bord du *Uengeur*, il reste deux cent six hommes environ; pour ceux-là, quand l'espoir de salut leur est arraché, « les mains levées au ciel, ils implorèrent, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne peuvent plus espérer. Ils disparaissent bientôt, » et les témoins de la catastrophe ajoutent : « Nous entendimes, en nous éloignant, *quelques-uns de nos camarades former encore des vœux pour leur patrie; les derniers cris de ces infortunés furent : Vite la République!* »

Voilà qui est vrai, voilà qui est croyable. Les survivants du combat, qui sentirent tout ce que la mort dans le naufrage a d'affreux, après une lutte digne d'une meilleure issue, appellent du secours; puis ils se résignent et disparaissent. Quelques-uns, plus stoïques, poussent le cri du républicain, dernier adieu jeté à la patrie. Ainsi, quand M. Griffiths dit : « L'équipage était sur le pont, j'en conviens, mais il ne faisait entendre que des cris d'horreur et de « désespoir, » il ne parle que de l'avant-dernière scène du drame; il oublie tout à fait le dénouement; et pour répondre à Barrère, qui n'était pas strictement dans la vérité, il néglige un détail vrai qu'il devait connaître, lui, puisque Renaudin le connaissait : les Anglais de l'embarcation qui avait emmené le commandant du *Uengeur* à bord du *Culloden* avaient dû entendre les derniers cris des mourants.

Dans son Histoire des combats maritimes de la Grande-Bretagne, depuis la déclaration de guerre de 1793 jusqu'en 1830, M. William James, tome 1^{er}, page 235, avoue que les cris de : Vive la nation, vive la République! se

lirent entendre quand le pavillon tricolore s'engloutit ; mais il attribue cet élan au patriotisme d'un matelot, meilleur républicain que les autres, ou à l'exaltation momentanée d'une trentaine ou d'une quarantaine d'hommes restant à bord. — on voit qu'il est loin de compte avec le procès-verbal quant au nombre des victimes ! — qui avait « fait, dit-il injustement, de fréquentes visites aux spiritueux pour se donner du courage, ainsi qu'il arrive souvent de le faire aux matelots anglais dans des cas désespérés comme celui-ci ».

Bien qu'on ait d'assez nombreux exemples de marins s'envairnant au moment d'un péril dont le sang-froid aurait pu les tirer ; bien qu'on fût très-loin, en 1790, de ce temps où *Alfonso el Sabio* défendait qu'au moment du combat on donnât aux équipages d'autre boisson que de l'eau mêlée d'un peu de vinaigre, et que les habitudes de l'époque admissent des distributions de spiritueux avant les engagements ; enfin, bien que M. William James n'ait pas eu l'intention de dire une chose offensante à la mémoire des Français morts dans le naufrage, puisqu'il les compare, dans leur ivresse supposée, aux matelots anglais, souvent ivres en pareil cas, vous rejetterez avec moi la version de la *Naval History of Great Britain*. Il ne faut pas plus gâter une belle chose qu'il ne faut l'exagérer. Le patriotisme sincère de quelques mourants énergiques se sera sans doute exhalé en vœux pour la France et la République ; pourquoi en douter ? De tous temps, sur les champs de bataille, n'a-t-on pas entendu : Vive France ! » et Vive France ! suivant l'époque, ne s'est-il pas traduit par : vive le Roi ! vive Bourgogne ! vive Bretagne ! vive la République ! vive l'Empereur ! Mais ces cris furent toujours rares, parce que les hommes forts furent toujours des exceptions. Admettons donc que quelques cris de Vive la République ! se firent entendre sur le *Vengeur* coulant bas ; mais ne croyons pas que ces cris partissent de deux cents bouches, parce que cela n'est pas possible, parce que le procès-verbal de Renaudin nous démentirait, si nous voulions le soutenir.

Quant à « tous les pavillons et flammes arborés » au moment du naufrage, comme le dit Barrère à la tribune de la Convention, le procès-verbal répond à cette assertion : « Les pavillons étaient amarrés en berne, » c'est-à-dire, « les pavillons, noués en signe de deuil, demandaient du secours : » car c'est là le sens du pavillon en berne.

Vous voilà fixé, Monsieur, sur le fait du naufrage du *Vengeur*. Permettez-moi maintenant d'examiner, en deux mots, si le rapport de Barrère fut volontairement exagéré. Barrère ne savait ce qui s'était passé entre le *Vengeur*, le *Brunswick* et le *Hamiltes*, que par une tradition vague, et par des récits publiés dans quelques papiers de Londres, qui exaltaient le dévouement de l'équipage du vaisseau français. La flotte française avait quitté le champ de bataille sans recueillir des vaisseaux qu'il lui était facile de sauver ; le procès-verbal de Renaudin le dit très-clairement : « Nous avions l'espoir, si on avait envoyé une frégate pour l'amirauté. Villaret n'était pas accusé des résultats d'une journée qui eût pu être avantageuse à la France, en ce sens qu'elle aurait sauvé tous ses vaisseaux ; mais les officiers de la flotte disaient à Brest, aussi haut que la crainte de la terreur à l'ordre du jour pouvait leur permettre, que Jean-Bon Saint-André avait toujours contrarié l'amiral Villaret, et qu'il l'avait forcé de rentrer, quand Villaret voulait aller sur le champ de bataille recueillir ses vaisseaux blessés et capturer ceux des vaisseaux anglais que l'amiral Howe n'était pas en mesure de défendre. La position de Jean-Bon Saint-André était donc assez difficile devant le public et devant la Convention.

Au lieu de rendre compte du combat du 13 prairial, il songea à cacher sa faute sous le récit d'un des brillants épisodes de la bataille ; il demanda des récompenses pour les vœux et les enfants de l'équipage du *Vengeur*, et s'arrangea pour que Barrère fit un rapport dont l'effet fût de nature à faire oublier un événement dont il aurait eu à rendre un assez mauvais compte personnel.

Le rapport fut rédigé sur des versions anglaises que Barrère amplifiait à peine, et que son rôle du moment le portait à accepter tout entières, car elles étaient très-favorables aux marins du *Vengeur*.

On peut aujourd'hui discuter ces versions, on peut expliquer leur enthousiasme par la sympathie des écrivains pour la France républicaine ; ce n'était pas le temps alors de ces discussions ; le moment n'était pas venu pour l'histoire. Les intérêts et les passions parlaient trop haut, pour qu'on cherchât la vérité sous des récits qui devaient éveiller l'enthousiasme national. Aujourd'hui la vérité peut être dite ; le procès-verbal de Renaudin la dit tout entière, sur la bataille en général, et sur le combat du *Vengeur* en particulier. Cette vérité est trop honorable pour qu'il soit lâcheux de la faire connaître.

À la poésie un peu déclamatoire du rapport de Barrère, le procès-verbal substitue une poésie bien autrement belle et grave ; mais Barrère ne mentait pas ; il répéta, en rhétoricien de cette époque, une tradition anglaise, tradition sur laquelle la controverse ne pouvait pas s'élever en France. Jean-Bon Saint-André lui-même ne savait que par ouï dire ce qui s'était passé sur la partie du champ de bataille où avait eu lieu le naufrage, et Barrère était forcé de dire à la tribune : « L'n papier anglais du 14 juin rapporte ce trait à l'équipage du *Terrible*.... une lettre particulière d'un officier de l'escadre de Howe l'attribue au vaisseau le *Vengeur* ; et, selon le représentant Jean-Bon Saint-André, cette dernière version est la plus assurée. » Vous le voyez, Monsieur, on peut sans peine justifier le rapport de Barrère, bien qu'il ne soit pas exactement vrai ; mais il faut croire le procès-verbal de Renaudin et de ses officiers ; c'est là seulement qu'est la vérité tout entière. Il faut rejeter les paroles de M. Carlyle au sujet du rapport du comité de salut public, comme il faudrait pouvoir effacer de ce rapport cette phrase : « C'est le *Vengeur* à qui appartient cette belle gloire, et si elle a l'admiration de nos lâches ennemis, quel Français pourrait la lui contester ? » Les Anglais ne sauraient être accusés de lâcheté ; le combat du *Brunswick* fut glorieux pour son capitaine, et si d'autres vaisseaux vinrent acabler le *Vengeur*, qui était maître du *Brunswick*, n'attribuons cela qu'à une fort bonne tactique des Anglais, que nous aurions toujours dû imiter : réduire les escadres, en les écrasant par portions. Napoléon adopta cette tactique à terre, et il s'en trouva bien.

Les Anglais furent pleins de courtoisie pour Renaudin, comme, après Trafalgar, ils le furent pour Lucas, le capitaine du *Redoutable*, dont une balle avait tué Nelson. M. James, dans le récit de la bataille du 13 prairial, au reste, généralement très-conforme à celui des officiers du *Vengeur*, parle de Renaudin en fort bons termes.

Voilà comme il convient à un ennemi de parler de son ennemi.

J'ai l'honneur de vous saluer, A. JUL., historiographe de la marine, 12 septembre 1839.

Tous les artistes français qui ont représenté l'épisode de la bataille du 13 prairial au II, dont le lecteur connaît maintenant les détails, rapportés par des acteurs de ce drame terrible, ont montré le *Vengeur du peuple* s'abîmant sous les eaux, un ou plusieurs de ses mâts debout, et le pavillon flottant au vent, comme si le vaisseau ne s'était pas rendu, et n'avait pas été amarré par les embarcations anglaises. Mon ami M. Auguste Mayer, dans un beau dessin lithographique, a commis une double erreur : 1^o en montrant le *Vengeur* coulant, son pavillon déployé et cloué au tronçon du mât d'artimon ; 2^o en donnant pour pavillon au navire naufragé le pavillon blanc au quartier tricolore, qui depuis treize jours seulement avait été remplacé par le pavillon dont les trois couleurs remplissent toute l'étendue, et que la France a repris en 1830. M. Leullier, qui n'est pas peintre de marine, comme M. Mayer, dans un tableau exposé au Louvre en 1841 — ouvrage remarquable d'ailleurs par l'énergie du pinceau — a fait voir tout un peuple de matelots et d'officiers

s'engloutissant avec leur bâtiment, dont un large pavillon tricolore ombrage une partie; il a mis sur le dernier plan le capitaine ou son second — on ne peut savoir lequel des deux — blessé mortellement, et tombant dans les bras d'un homme du bord. Tout cela est à reformer. Ni l'un ni l'autre des Renaudin ne fut blessé. Ni l'un ni l'autre n'était à bord quand *le Vengeur* sombra, comme l'a dit très-justement M. Griffiths : « Lorsque *le Vengeur* coula bas, l'action avait cessé depuis quelque temps; la flotte française prenait chasse, et le capitaine Renaudin et son fils étaient depuis plus d'une demi-heure prisonniers à bord du vaisseau de S. M. B. *Culloden*, sur lequel j'étois quatrième lieutenant. » Qui voudra représenter les derniers instants du *Vengeur du peuple*, en gardant la vérité de l'histoire, devra faire voir le pauvre vaisseau coulant par l'avant, démanté de tous ses mâts, sans aucun pavillon, pas même le pavillon en herbe, car les Anglais avaient dû l'amener en prenant possession du cadavre flottant, sans officiers, tous avaient été emmenés, et n'ayant sur la dunette qu'un groupe d'hommes encore assez considérable, les uns désespérés, d'autres irrites et calmes, d'autres enfin accomplissant leur sacrifice au cri de *Vive la République!* Au second plan et au troisième devront figurer les embarcations du *Culloden* et de *l'Alfred*, pleines d'hommes arrachés à la mort, qui attendent leurs infortunés camarades. Dans tout ce que l'on a écrit ou peint en France depuis le rapport de Barrère, il y a beaucoup à changer. Il faut effacer de l'article de la *Revue britannique* ces mots : « *L'Immortel suicide* », que le rédacteur emprunta à l'Ode de Le Brun, dont il faut rayer en entier les strophes où le poète s'écrie :

Captif! la vie est un outrage;

Ils préfèrent la mort à ce bienfait honteux...

De ces républicains l'âme n'est plus sensible
Qu'à l'ivresse d'un beau trépas...

Voyez le drapeau tricolore

Que lève, en périssant, leur courage indompté...

La Convention avait décidé qu'un modèle du *Vengeur* serait sculpté et pendu à la route du Panthéon; ce dernier vote resta sans exécution. Quelqu'un a écrit que David répondit à l'appel de la Convention; c'est une erreur. David n'a jamais tenté de reproduire la scène que l'Assemblée aurait voulu voir reproduite par les plus grands artistes, et qui, chose moins singulière qu'elle ne le paraît, ne le fut jamais par un homme de quelque mérite, pendant les dernières années de la Révolution. La vérité s'était fait jour bien vite, le premier moment d'enthousiasme passé, de Brest tous les détails étaient venus à Paris, et nul ne se sentit pris du besoin de peindre un acte qui, réduit à ses véritables proportions, était encore beau sans doute, mais n'avait pas ce grandiose qu'on lui avait prêté d'abord. On se tut, et la tradition se perpétua, et tout ce que je viens de dire ne pourra peut-être rien contre elle.

On n'a jamais, que je sache, publié la liste des

¹ Il faut rayer aussi de l'hymne composé par Marie-Joseph Chénier, pour la fête du 10 août 1794, ces vers :

Lève-toi, sors des mers profondes,

Cadavre fumant du *Vengeur*,

Toi qui vis le Français vainqueur

Des Anglais, des feux et des ondes!

Hélas! le Français ne fut vainqueur ni du feu, ni des Anglais, qui amarinerent le vaisseau, ni des ondes, où *le Vengeur* s'ensevelit, et d'où, s'il avait pu obéir à la voix du poète, il ne serait certainement pas sorti fumant, le pauvre cadavre noyé!

officiers composant l'état-major du vaisseau *le Vengeur du peuple*; trop d'intérêt s'est attaché au sort de ce navire pour qu'il paraisse inutile de faire connaître les noms des hommes qui défendirent avec une admirable obstination le nouveau pavillon de la France. J'extraits ces noms du « Rôle d'équipage du vaisseau *le Vengeur du peuple*, au 13 prairial an 11 (1^{er} juin 1794) », rôle qui est conservé à Brest. On a dit et imprimé que Renaudin, le commandant du vaisseau, avait été noyé avec son bâtiment; le lecteur sait maintenant le contraire. On a dit que le second capitaine ou lieutenant en pied avait été tué pendant le combat, on va voir que cette tradition est erronée; il ne fut pas blessé, et fut fait prisonnier. À côté des noms de chacun des officiers que je vais transcrire, je mettrai la lettre S ou la lettre P, suivant que celui que je nommerai fut sauvé ou perdu, perdu par le naufrage ou péri pendant le combat : « Renaudin (Jean-François), commandant (S); Renaudin (Cyprien), frère du commandant et son premier lieutenant (S); les lieutenants de vaisseau Etienne Delouche (S), Joachim Constantin (P); les enseignes de vaisseau entreteus : Louis Tabois (P), Gabriel Pillet, un des signataires du procès-verbal rapporté plus haut (S), Etienne Parbenne, aussi un des signataires du procès-verbal (S), François Rio (P); les enseignes auxiliaires Jamain Lussat, aussi un des signataires (S); Vincent Loumeau (S), Benjamin-Jean-Guillaume Trouvé, aussi un des signataires (S); Joseph Solguer, capitaine d'infanterie et commandant le détachement qui formait la garnison du vaisseau (P); Jean-Baptiste Tallon, lieutenant en second, commandant l'artillerie, un des signataires (S); Anselme Grajean, lieutenant des volontaires, commandant en second le détachement-garnison, un des signataires (S); René Bonnard, sous-chef civil (S); Philippe Héron, chirurgien (S); Antoine-Louis Fourmont, aide-major auxiliaire (S); Michel Balbese, sous-aide-major (S); Jean Arrite, sous-aide-major (P); Jean Gémon, aspirant de 2^e classe (P); Benjamin Thibaut, aspirant de 2^e classe (S); Giroux St-James, instituteur (P). Ainsi, de vingt-deux personnes dont était composé l'état-major du *Vengeur du peuple*, quinze furent sauvées et sept périrent par le feu de l'ennemi ou dans le naufrage. Jean-Marie Huguin et Louis Rousseau, dont les signatures figurent après celle de J^e-Fr. Renaudin au bas du procès-verbal, rédigé le 1^{er} messidor an 11 (19 juin 1794), étaient, le premier : maître d'équipage, le second : premier maître charpentier. Du rôle, dont j'ai sous les yeux l'extrait, qui m'a été obligamment adressé de Brest, le 17 mars 1859, par M. le commissaire aux armements Ch. Testart, il résulte que, de 661 hommes d'équipage, officiers compris, qui montaient le vaisseau *le Vengeur*, le 1^{er} juin, 271 furent sauvés, et 390 périrent; combien pendant le combat? combien par le naufrage? Le rôle que je consulte ne le dit pas, et aucun document officiel ne peut m'aider à le dire.

Au commencement de l'année 1850, huit marins du *Vengeur du peuple* vivaient encore. Une enquête fit connaître leur existence, et un décret du 8 fév. signé par le président de la République, Louis-Napoléon, et contre-signé par le Contre-Amiral Romain-Desfossés, alors Ministre de la marine, leur accorda la croix de la Légion d'honneur. Je les nomme à la fin de l'art. REXA-DIX. Ils ne sont point sur la liste officielle des prisonniers qui appartient aux Arch.

de la Marine; on peut donc croire qu'ils étaient de ceux qui coulèrent avec le vaisseau, et qui furent recueillis sur le champ de bataille par les embarcations anglaises, venues sur le lieu du naufrage. Il serait consolant de penser qu'ils ne furent pas les seuls. — Pour perpétuer le souvenir du *Vengeur* dans la flotte française, un vaisseau de 118 canons reçut ce nom glorieux. (Art. 3, Décret du 21 messidor an 11 [9 juillet 1794].) Ce vaisseau, mis en construction à Brest, le 17 octobre 1793, sur le plan de Sané, et sous la direction de Pierre Ozane, fut mis à l'eau le 8 vendémiaire an VII (1^{er} oct. 1803). Il ne garda pas longtemps son nom; par décision du 16 ventôse an VIII (5 février 1805), il s'appela *l'Impérial*. En 1805, il fit partie d'une escadre, aux ordres du Contre-Amiral Leissègues, chargé de porter 900 hommes de troupe à Santo-Domingo. Leissègues avait son pavillon sur *l'Impérial*, que suivaient *l'Alexandre*, *le Jupiter*, *le Brave*, *le Diomède*, vaisseaux, le premier, de 80 canons, les autres, de 74, de *la Comète* et de *la Félicité*, frégates de 40, et de la corvette *la Diligente*, portant 18 canons de 6. En février 1806, Leissègues soutint contre des forces anglaises très-supérieures aux siennes un combat qui suffit à honorer sa mémoire. Succombant au nombre, mais ne voulant pas laisser la carcasse de son navire démantelée à son vainqueur, l'Amiral fit échouer *l'Impérial* à la côte, et le brûla, après en avoir retiré le pavillon et l'aigle, que le capitaine Bigot et son vaillant équipage avaient si bien défendus. Le combat de *l'Impérial* ne fut pas moins beau que celui du *Vengeur du peuple*; le nom du *Vengeur* est resté, celui de *l'Impérial* n'est pas connu du public! *Habent sua fata...* — Voy. ANDRÉ (Jⁿ-Box Sr), RENAUDIN (J.-F.).

VENNE (GUILLES VAN DER).

? 1654—1719.

• Du 10 avril 1719, Gilbert Van der Venne, natif de Bruxelles, peintre et marchand de tableaux, âgé de 65 ans ou environ, décédé rue St-Jacques, inhumé en présence de M^l Pierre-Jacques Van Merle, m^e peintre, dem^r rue de Bièvres, paroisse St-Etienne du Mont, de Louis Desmarais son hôte « (l'hôte du défunt), d'André Tramblyn, M^e peintre, dem^r quai de Gesures, paroiss. St-Jacq. de la Boucherie (signé) Pierre jacque van merle, Desmarais, A Tramblyn, J van Breda. »

Cette dernière signature est celle de Johann Van Bréda, dont le Louvre garde un petit tableau du genre de ceux de Ph. Wouwerman, représentant un campement militaire. — Voy. BRÉDA.

VENTADOR R. — Voy. GÉRAN (Sr), LÉVIS, LOX-GIEVILLE, MONTMORENCY.

VERBERCKT (JACQUES VERBRECK, ou mieux :).
1704—1771.

Un sculpteur qui fut habile dans l'art de tailler le bois, est le titre de Sculpteur des bâtiments du Roi et fut logé au Louvre. Il naquit à Anvers, en 1704, de Jean-Bapt. Verberckt, « contrôleur des rentes des seign^{rs} et estats de Brabant », et de Claire-Catherine Van der Voort. Le 10 juin 1729, il épousa Marie Delatre, âgée de 22 ans, fille d'un marchand de vin. Ses témoins furent « Jacq. Rysbak, m^e peintre, cousin de l'époux », Jules de Gollon, sculpteur du Roi, et Jacq. Variignon, marbrier du Roi. L'acte est signé : Jule Verberckt, Jacobus Rysbak, Degouillon, etc. (Reg. de Bonne-Nouvelle.) Verberckt demeura, depuis 3 ou 4 ans, rue Neuve-Cléry. Il eut trois enfants de Marie Delatre : 1^o Jules (1^{er} déc. 1729); 2^o Catherine (31 juil. 1731); 3^o Nicolas-

Etienne (27 déc. 1732). Cet enfant coûta la vie à sa mère, qui mourut le 4 janv. 1733. — Verberckt eut un second mariage. Le 8 fév. 1735, il épousa Marie-Madeleine Le Goupil, fille de feu André Le Goupil, sculpt. ord^{re} des Bâtimens du R., et sœur de Mathieu et de Jacques, aussi sculpteur. Marie-Madeleine avait 25 ans. (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) En janv. 1738, elle donna à son mari Jean-Baptiste, qui mourut le 19 juin 1741. Le 18 déc. 1738, Verberckt eut une fille, que tinrent Nicolas-Sébastien Adam, sculpt. du R., et Anne-Germaine Vassé, fille de défunt Aut.-Fr. Vassé, aussi sculpt. du R. *Placide* fut le troisième enfant de Marie-Madeleine Le Goupil (5 oct. 1740). Le 2 oct. 1742, *Marie-Monique* succéda à Placide. — Le 7 sept. 1750, Catherine Verberckt épousa un jeune architecte, dessinateur des bâtimens du R., Jⁿ-Louis Poillevert. (Reg. de la Madeleine.) Le jeune ménage s'établit rue Basse du Rempart; c'est là que, le 9 déc. 1771, mourut, veuf pour la seconde fois, Jacq. Verberckt, agrégé de l'Académie Royale de peinture. (La Madeleine.)

VERDELOCHE (JEAN).

1649—54.

(JACQUES).

1666.

Frères, je crois, et tous deux maîtres graveurs sur métaux. Jean épousa Claude Toussaint, avec laquelle il s'établit « vis-à-vis les galeries du Louvre, rue St-Thomas ». Il eut plusieurs enfants, un desquels, « Michel-Simon », eut pour parrain « Michel Dorigny, peintre ord^{re} du Roy ». Le 1^{er} sept. 1654, J. Verdeloche fit baptiser à St-Germ. l'Auxer. — Il avait changé de paroisse depuis 1651 — « Marie », que l'acte de ce baptême dit « fille de Jean Verdeloche, graveur de la Monnoye d'Amiens ». Je n'ai pu savoir quand mourut Jean Verdeloche; quant à son père, Jacques, m^e graveur, il décéda le 11 mai 1666, cour St-Eloy, paroisse St-Pierre des Arcis. On finit le 11 St-Barthélémy le même jour. Le 7 mars de la même année, il avait eu un fils de « Geneviève Dumont, sa femme », enfant qui avait été baptisé à St-Pierre, ayant pour parrain « noble homme Messire Jean Warin, conseiller du Roy, Intendant et ordonnateur des bastimens de Sa Majesté ». Jacques Verdeloche était peut-être élève de Warin; peut-être aussi travaillait-il pour ce maître habile. — Jean Verdeloche eut, entre autres enfants, un fils nommé Jacques. Ce garçon épousa, le 5 février 1665, « Geneviève Dumont, fille de Guillaume Dumont, huissier à cheval au Châtelet ». L'acte le dit « Jacques, fils de defunts Jean Verdeloche et Claude Toussaint ». Ce Jacques signait d'une très-belle écriture : J Verdeloche. (St-Pierre des Arcis.) — Je vois que Jean Verdeloche fut parrain à St-Sulpice le 16 mai 1679. — Voy. 2. WARIN.

1. VERDIER (FRANÇOIS).

? 1650—1730.

Papillon de La Ferté (*Extraits des différents ouvrages publiés sur la vie des peintres*, Paris, in-8^o, 1775) fait naître François Verdier, à Paris, en 1691, et l'y fait mourir, âgé de trente-neuf ans, en 1730. Mariette (*Notes ajoutées à l'Alphabetario d'Orlandi*) dit, en effet, que Verdier mourut en 1730; mais, c'est à l'âge de 79 ans qu'il veut que soit mort l'évêque et l'allié de Charles Le Brun. M. Fr. Villot, dans sa *Notice* des tableaux du Louvre, dit que François Verdier, peintre graveur, né à Paris en 1651, mourut le 16 juin 1730. J'ai vainement cherché le baptistaire de Verdier; quant à l'acte de son inhumation, le voici :

« Le 20^e jour de juin 1730 mourut, enterré en cette

église le lendemain, M. François Verdier, âgé de *quatre-vingts ans*, peintre ord^e du Roy et ancien professeur de l'Académie royale des peintres (*sic*), époux de feue madame Antoinette Butet (*sic*, p^r Butay); furent témoins MM. Joseph et Jean Butet (*sic*), bourg. de Paris et neveux du défunt. * (Signé) * Butay, J. Butay, Dagan, Bouilletot, Garnot curé. » (St-Nicolas du Chardonnet.)

Si la déclaration de ses neveux fut exacte, Verdier dut naître en 1650 ou 1651; nous voilà bien loin de la date de 1691, trop légèrement acceptée par La Ferté. L'acte qu'on vient de lire servira à rectifier la légère erreur commise par M. Villot, qui fixe au 19 juin la mort de Verdier, quand la date véritable de son décès est le 20 juin. — Papillon n'a point connu la famille de Verdier, restée inconnue aussi à M. Villot. François Verdier était fils d'un horloger, ce que sut le P. Orlandi; cet horloger se nommait Louis Verdier, ce qu'Orlandi ne dit pas. Louis Verdier avait épousé Jacqueline Fétis, de qui il eut au moins deux enfants : *Françoise* et *Jean-Baptiste*. Ce dernier fut horloger comme son père. On le verra tout à l'heure. — Papillon dit que Charles Le Brun donna sa nièce en mariage à Verdier, quand le jeune artiste fut revenu de Rome, où il était allé travailler. Il ne précise pas l'époque où fut fait par l'élève de Le Brun ce voyage en Italie. Si, en effet, Verdier alla à Rome avant son mariage, il faut qu'il y soit allé entre le mois d'août 1682 et le mois de février 1685; car le 16 août 1682 il tint sur les fonts de baptême François, fils de son ami Jean-Baptiste Tuby, et le 20 fév. 1685 il épousa « Antoinette Butay, fille de défunts Claude Butay et Marie Hamneton », et nièce de la femme de Le Brun. Antoinette Butay avait été sa commère au baptême du 16 août 1682. L'acte du mariage de Verdier le dit : « fils de Louis Verdier et de défunte Jacqueline Fétis. » Les témoins de la cérémonie religieuse furent Charles Le Brun et Susanne Butay, sa femme, Jean Lefebvre, tapissier ord^e du Roi, Nicolas Guérin, secrétaire de l'Acad. Roy. de peint. et de sculpt., et J^o-Bapt. Tuby. (St-Hippolyte.) Louis Verdier ne parut point au mariage, ou mort, quoique le rédacteur de l'acte n'ait pas fait précéder son nom du mot « défunt », qu'il n'oublia pas devant celui de Jacqueline Fétis, ou retenu à la maison par une maladie à laquelle il succomba probablement bientôt, car on ne le voit point parrain d'un des enfants de François Verdier, enfants qui furent au nombre de quatre : 1^o *Charles-François*, né le 14 novembre 1688, et tenu par Charles Le Brun et sa femme; 2^o *Jean-Baptiste*, tenu sur les fonts par J^o-Bapt. Tuby, le 15 mars 1690; 3^o un second *Jean-Baptiste*, nommé, le 29 avril 1691, par « Jean-Baptiste Verdier, horloger, oncle paternel de l'enfant ». Ce second Jean-Baptiste, fils de François, mourut le 31 août 1691; 4^o *André*, que tint, le 9 nov. 1692, « Sauveur Le Comte, peintre à la Manufact. Roy. des Gobelins. »

Mariette avance — et je lui laisse la responsabilité de son affirmation — que « le peu de conduite de la femme de Verdier, nièce et héritière de Mad. Le Brun, le réduisit, à la fin de sa vie, presque à la mendicité, et que cela acheva d'éteindre toutes les facultés de son âme ». M. Villot croit savoir que Verdier « en était réduit à aller vendre lui-même à vil prix ses compositions ». Je n'ai trouvé à cet égard aucun renseignement. — Je ne sais à quelle époque Fr. Verdier quitta l'hôtel des Gobelins pour le logement dans la rue St-Victor, où il

mourut. (Alm. Royaux.) — On sait par les témoignages des contemporains que Verdier fut un des instruments dont se servit le plus souvent et le plus utilement sans doute, puisqu'il l'employa beaucoup, Ch. Le Brun, pour l'exécution d'une partie des grands travaux dont il était chargé comme premier peintre du Roi. Il aida son maître pour les peintures du Louvre, de Versailles et de Trianon. Mais il n'eut pas toujours ce rôle secondaire; il fit des ouvrages qui lui appartinrent en propre, soit dessins, soit peintures. L'inventaire des tableaux du Roi fait en 1706 (Ms. Arch. de l'Emp.) dit qu'il y a, au moment où cet inventaire est dressé, « cinq tableaux de Verdier à Trianon et neuf à Versailles, à la surintendance ». Les Registres des « Comptes des Bâtimens du Roy » portent, à la date du 6 fév. 1687 : « Au s^r Verdier, peintre, la somme de 3,000 livres pour gratification, en considération du travail qu'il a fait en 1683. » Cela se rapporte, sans doute, à sa collaboration avec Le Brun. Le Registre des Dépenses des Bâtimens du Roi pour l'année 1688 (Arch. de l'Emp.) contient cette mention : « A Verdier, peintre, 250 livres, a compte d'un tableau qu'il fait pour la chapelle de Trianon ». — La liste des *Mais* donnée par Hurtaut et Maguy, à l'art. NOTRE-DAME de leur *Dict. historiq. de la ville de Paris*, fait connaître que Fr. Verdier fit pour la communauté des orfèvres le tableau que cette compagnie donna à l'église cathédrale le 1^{er} mai 1677. Ce fut l'année suivante, le 19 novembre, que Verdier fut reçu à l'Acad. Roy. de peinture, ayant présenté un tableau représentant le *Combat d'Hercule contre Gérion*. — Fr. Verdier fut témoin du mariage de Joseph Vart, peintre du Roi, et comme lui logé alors à l'hôtel des Gobelins (20 avril 1681). Je ne vois pas sa signature au bas de l'acte mortuaire de Ch. Le Brun (février 1690); elle est au bas de celui de Mad. Le Brun (26 juin 1699). Il avait assisté, le 7 février 1686, à l'inhumation de Jean Butay, et avait signé l'acte : « F. Verdier ». Le 2 déc. 1709, il signa en toutes lettres : « François Verdier ». Son fils, Charles-François, dit seulement : Charles Verdier, assista aussi à l'enterrement de Susanne Butay; il signa : « Charles Verdier ». Le 26 mars 1699, Fr. Verdier avait été parrain, à St-Hippolyte, d'un enfant d'Ambroise Van de Bresse, ouvrier de la Manufacture des tapisseries. — Le Louvre ne possède, au moment où j'écris cette Notice (1856), qu'un ouvrage de Verdier, l'*Assomption de la Vierge*. — Jean Ranc fit un portrait de François Verdier, que grava Étienne Desroches. — Verdier est qualifié « professeur en l'Acad. Roy. de peinture » dans l'acte du 2 décembre 1709. (St-Sulpice, Enterrement.)

Le *Dict. de Bouillet* est muet sur Fr. Verdier, qui, pour n'être pas un artiste du premier mérite, vaut cependant qu'on se souvienne de lui. Imitateur obhgc de Le Brun, en sa qualité de collaborateur de ce maître, il n'eut pas l'originalité qui recommande un homme, même quand à côté de cette qualité il a de fâcheux défauts; mais il eut l'abondance et la facilité, facilité qui ne fut point malheureuse sans doute, car ses ouvrages furent estimés et assez appréciés des amateurs pour qu'un grand nombre de graveurs habiles se soient empressés de les reproduire par le burin. Mariette cite 176 morceaux peints ou dessinés par Verdier, gravés par Benoît et Jean Audran, Jean-Bapt. Poilly, Charles-Simonneau, Gaspard DuChange, J. Haussard, N. Tardieu, G. Andran (entre ceux de Gasp. Audran, *Pharaon submergé*, grande pièce

en deux feuilles, publiée en 1676; — Verdier n'avait que vingt-quatre ou vingt-cinq ans), Barbery, N. Larmessin, G. Tilléuil, L. de Châtillon, Gobille et J. Raimond. Il semble qu'un peintre qui trouva tant d'interprètes ne put pas être de ces artistes malheureux qui sont indignes de la bienveillance des biographes. — *Voy.* BUTAY, CAFFIERI, LE BREX (Ch.), RANC, TUBY.

2. VERDIER (HENRI et JOACHIM). 1693. 1691—1749.

Ces Verdier, peintres tous deux, sont, je crois, tout à fait étrangers à François Verdier, dont je viens de parler. Zani les a connus, mais peu et assez mal. Il nomme le premier : « Enrico du Verdier o Verdiè », et dit du second : « Verdier I. du » su figlio ». Il fait Henri Flamand, et son fils, François Il avance que Henri travaillait en 1686 et J. Verdier en 1748. Nagler (*Lexicon*, Munich, 1850) n'a connu que Henri Verdier, dont il dit qu'il fut « peintre et graveur en taille-douce, travaillant à Lyon vers 1670 ». Il ajoute qu'il fut portraitiste et qu'il fit les portraits du peintre Ant. Coppel et de César Pestalozzi, négociant, ce dernier gravé par « H. Cossin ». Le portrait d'Antoine Coppel par Verdier fut gravé à la manière noire par le même Cossin, que le père Lelong nomme Coussin. Le P. Lelong n'a point connu le portrait de Pestalozzi; les *Rois de France* de Verdier lui ont échappé aussi. Le Cabinet des estampes de la Bibl. Imp. ne possède aucun des ouvrages de Henri Verdier. — Paul Mignard étant mort titulaire de l'office de « peintre ordinaire de la ville de Lyon », Henri Verdier se présenta à l'échevinage pour le remplacer, et fut agréé. Le jeudi 2 fév. 1693, MM. « Dulieu, Prévôt des marchands, Dureste, Choisy, de La Forest et Debelly, eschevins », le reçurent « au lieu et place de feu sieur Paul Mignard, pour, en cette qualité de peintre ordinaire de ladite ville, avoir, par ledit sieur Verdier, l'intendance et direction privativement à tous autres, de tous les ouvrages de peinture... » Henri Verdier ne resta pas bien longtemps en possession de sa charge; il s'en démit le vendredi 7 nov. 1721, et fut remplacé par Joachim Verdier, son fils, qui prêta serment, le jour même, suivant l'usage, entre les mains du prévôt des marchands, M^r Pierre Cholier, et des échevins, MM^{rs} Bourg, Estienne, Michon et Michel. (Actes consulaires BB. 791, fol. 27, et BB. 819, fol. 108.) Communication de M. Rolle, sous-archiviste de la ville de Lyon, qui a eu la bonté de me donner connaissance de l'acte du décès de « Joachim Verdier, peintre ordinaire de la maison de ville » (de Lyon), « décédé, le 15 janvier, dans l'hôtel de ville, âgé de 58 ans » (né par conséquent vers 1691), « et enterré dans l'église de St-Pierre le 16^e dud. mois ». (Reg. de St-Pierre-St-Saturain, 1719, fol. 6.) Joachim Verdier était probablement né à Lyon; on ne sait pas de quel pays était son père; quelques-uns croient qu'il était d'Aix en Provence. — *Voy.*

PEINTRES ORDINAIRES DE LA VILLE DE LYON.

3. VERDIER (JACQUES et PIERRE). 1697.

• Du 23 janv. 1697, enterrent de Pierre Verdier, organiste, fils de Jacques Verdier, marchand, bourgeois de Paris et organiste en l'église de cette paroisse, et de Geneviève Routtenotte, décédé rue St-Denis, au-dessous de l'église, et a été enterré dans la nef de la susd. église. (Signé VERDIER. » Cette signature est celle de Jacques Verdier, qui avait une boutique rue St-Denis, et tenait l'orgue de St-Sauveur, bon bourgeois qui mangeait à deux râteliers

VERGER (PHILIPPE DU). 1537—40.
« Philippe du Verger, peintre, 10 l. tourn. par mois. » (Reg. des dépenses faites à Fontainebleau.)

VERGIER (JACQUES). ?1655—1720.

Rectifions les articles publiés sur ce poète, trop oublié peut-être aujourd'hui, et complétons le travail des biographes. — Brossette est le premier qui ait parlé de Vergier, et cela, à propos de sa mort tragique; mais Brossette était à Lyon quand le poète lyonnais, son ami, tomba sous les coups de trois assassins; aussi, ne fut-il pas informé très-exactement de la date d'un événement qui privait la marine d'un de ses officiers de plume les plus distingués, et le monde littéraire d'un conteur vif et gai, d'un chansonnier facile et abondant. Ecrivant à J^e-Bapt. Rousseau, le 10 sept. 1720 (Lettres de Rousseau; Genève, 1750, t. II, p. 315), Brossette dit :

« Le jour de la mort de mad. Dacier a été un jour malheureux pour les gens de lettres, car M. Vergier, ci-devant commissaire de la marine à Dunkerque, qui s'étoit acquis un grand renom par ses poésies et surtout par des parodies d'une grande délicatesse, fut enlevé au monde le même jour, ou plutôt la nuit suivante, par une mort funeste. »

Madame Dacier mourut le 17 août 1720, mais non pas le même jour que Vergier, comme je l'ai répété, d'après Brossette, dont je n'avois pu alors vérifier l'assertion. (Voy. ci-dessus, p. 465.) Selon Brossette, Vergier aurait péri dans la nuit du 17 au 18 août. C'est une erreur que rectifie Titon Du Tillet (*Parnasse françois*, 2^e supplément, 1760), mais dont ne convint pas le savant bibliographe Beuchot, dans l'art. *Vergier* de la *Biogr.*-Michaud. Pour savoir qui, de Brossette ou de Titon, eut raison, j'ai cherché l'acte d'inhumation de Vergier qu'à la fin j'ai trouvé :

« Le samedi 24 août (1720), s^r Jacques Vergier, âgé de 65 ans et plus, cy-devant commissaire de marine, et président de la chambre de commerce de la ville de Dunkerque, originaire de Lyon, décédé le vingt-trois, de cette paroisse, rue des Deux-Portes, a été inhumé dans la cave de la Vierge, présens les sieurs J^e-Bapt. Lempereur, cy-devant commissaire ord^e de la marine, et Charles Véron Delisle, bourg. de Paris, ses amis. Convois général, vespres. (Signé) LEMPEREUR, VERON DELILLE. » (Reg. de St-Sauveur.)

Brossette, reproduit par Titon Du Tillet, Le Moréri de 1759 et la *Biogr.*-Michaud, annonçait à Rousseau que Vergier, après avoir soupé chez Madame Fontaines et se retirant

« entre minuit et une heure, sans laquais et sans lumière, fut assassiné, au coin de la rue du Bout-du-Monde (qui devint rue du Croissant, et se nomme aujourd'hui rue St-Sauveur), abouissant dans la rue Montmartre, par trois personnes masquées, qui lui donnèrent un coup de pistolet à la gorge et trois coups de poignard dans le cœur. On ignore, ajoute Brossette, la cause de cet assassinat, car M. Vergier ne fut point volé, et l'on ne sait pas qu'il eût des ennemis, étant d'un caractère très-doux et d'un commerce très-agréable; ainsi, il y a lieu de croire que ce malheureux assassinat a été fait par méprise. »

L'éditeur des lettres de Rousseau ajouta une note à cette lettre :

« On a su, dit-il, que l'auteur de cet assassinat étoit un voleur connu sous le nom de Chevalier Le Craqueur, avec deux autres complices, tous camarades du fameux Cartouche. Ce Chevalier Le Craqueur fut rompu vif » (non pas tout à fait) « à Paris, le 10 juin 1722, et avoua ce meurtre avec plusieurs autres. Son dessein étoit de voler M. Vergier, mais il en fut empêché par une voiture qui

passa dans le moment que ces trois voleurs venoient de le tuer. »

L'éditeur des *Œuvres* de Vergier (Amsterdam, 1742; Bibl. Imp., Y. 5393, Aa), qui publia son édition vingt ans seulement après le supplice de Le Craqueur, avait dit avant celui des Lettres de Rousseau : « Il fut assassiné par des voleurs de la bande de Cartouche ». Le Journal de Barbier, mentionnant la mort d'un des assassins de Vergier, en parle ainsi :

« La veille de la fête Dieu, on exécuta un des complices de Cartouche, nommé Rozy, dit : Le chevalier Le Craqueur. Son arrêt étoit rendu dès le mardy, mais lorsqu'il fut prêt à partir, il commença à *jaboter* dans la conciergerie, et déclara tant de monde qu'on amena pendant la nuit et le lendemain plus de 80 personnes. »

Mathieu Marais en sut plus que Bouhier; il dit, dans son Journal (Bibl. Imp., Ms. Bouhier, 145) :

« C'est une génération éternelle de voleurs qui se soutiennent et se décèlent les uns les autres. On a enfin découvert ceux qui ont assassiné Vergier; ils le vouloient voler; mais ils s'aperçurent qu'on les voyoit d'une fenestre, et il le tuèrent. Neuchâtel *sic*, soldat aux gardes, qui a fait prendre Cartouche, étoit de ce meurtre. »

Marais se trompe sur le nom du soldat aux gardes; il se nommait non pas Neuchâtel, mais « François-Louis de Gruthus Du Chastelet ». (Voy. ci-des., p. 512.) Barbier eut devoir rattacher à la mort de Jacques Vergier l'arrestation de deux exempts de la police, dénoncés par Rozy :

« Ces deux exempts, gens à leur aise, ont été furieusement chargés et accusés d'avoir été complices de l'assassinat commis dans la rue du Bout-du-Monde, sur un certain poète qui avoit fait les *Philippiques*. .. Cependant, il y a apparence qu'ils n'ont pas fait ce coup sans ordre et il seroit triste pour eux d'en estre les victimes. »

Ne voilà-t-il pas de la pitié bien placée! On dirait que Barbier prévoit qu'il pourra être chargé de la défense des deux pauvres assassins! Mais sous l'avocat, on voit l'homme de parti que ses habitudes d'opposition contre la cour — elles percent à toutes les pages de son journal — rangent parmi les ennemis du Régent. Le duc d'Orléans a donné l'ordre d'assassiner l'auteur des *Philippiques*! Barbier le croit; il est mal informé des faits, il confond Vergier avec La Grange Chancel, et bien qu'il soit au palais, il ne sait pas que Le Craqueur, Du Châtelet et un autre bandit sont les vrais auteurs de l'assassinat du 23 août 1720. Passe pour Barbier; mais comment excuser un écrivain qui, ayant une grande prétention à passer pour un historien sérieux, pour un honnête érudit et un critique sage et pénétrant, imprime ceci :

« Jacques Vergier... pris pour La Grange Chancel, fut, dans la rue du Bout-du-Monde, assassiné d'un coup de pistolet, par ordre supérieur; l'assassin, malgré sa méprise, obtint pour récompense, *dit-on*, la croix de St-Louis. » (Dulaure, *Histoire de Paris*, t. II, p. 503, édit. de 1823.)

Que cela est misérable! Barbier ne s'étoit pas avisé de cette « croix de St-Louis », qui veut flétrir d'un seul coup un prince de la maison royale et une honorable institution. Dulaure, écrivain de l'école révolutionnaire, connut le Journal de Barbier, et à la supposition de l'avocat ajouta une supposition odieuse qu'il glissa dans son livre, sous la protection d'un *dit-on*, presque honteux de la méchanceté qu'il commettoit.

Les biographes de Vergier ont dit que celui-ci, jeune et ayant quitté l'habit ecclésiastique qu'il avait pris d'abord, tint de la faveur de Seignelay un brevet de Commissaire ordonnateur de la ma-

rine, en 1690. Erreur. Jacq. Vergier entra dans l'administration par la petite porte; le 2 oct. 1688, il eut l'emploi d'écrivain principal; le 1^{er} fév. 1690, il grandit et devint Commissaire ord^{re} aux appointements de 200 l. par mois. En 1690, il étoit à Brest, d'où il adressa à M^{me} d'Hervart, l'autre La Sablière de La Fontaine, deux lettres, la première en prose spirituelle, la seconde en couplets faciles et gaument tournés. Le 29 janv. 1673, il fut envoyé à Rochefort, d'où il passa à Dunkerque, le 11 avril 1695. C'est de ce port, où il avoit la fonction d'Ordonnateur, qu'il adressa six épîtres, fort jolies, bien qu'un peu longues, à Jérôme de Pontchartrain, qui lui avoit écrit une lettre fort obligeante, le 19 sept. 1694. (Arch. de la Mar., Reg. des lettres de M. de Maurepas, 1694.) Le jeune Ministre et le poète étoient alors sur le pied de l'amitié. En 1695, au moment où les Anglais bombardaient Calais, Vergier passa de Dunkerque dans ce port, avec le commissaire Lempeur, et, au sujet de ce voyage, il composa sur lui-même et sur son camarade une chanson épigrammatique d'un très-joli goût. (T. 1^{er}, p. 23 du suppl^{ment} des *Œuvres*.) En 1696, il lit sur *le Maure*, vaisseau commandé par Jean Bart, une campagne dans le Nord. A son retour, il peignit, en vers naturels et plaisants, l'état de son esprit ennuyé pendant cette navigation, où il trouva dans le marin dunkerquois un homme assez indifférent aux choses de la poésie et du beau langage. De 1697 à 1712, il resta attaché au port de Dunkerque, estimé des marchands et du peuple. En mars 1712, il alla à Abbéville pour hâter la levée de quarante canoniers qu'on devoit diriger sur Mauthouge; sa mission remplie, il écrivit à Jérôme Pontchartrain :

« Comme je n'ay plus rien à faire icy et que je m'y trouve à moitié chemin de Paris, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de trouver bon que je m'y rende pour quelques affaires que j'y ay, et pour y prendre conseil des médecins, sur ma santé qui est en très-mauvais état. »

Le ministre écrivit au crayon sur la lettre de Vergier : « A la bonne hure (*sic*); peu de temps; q^l » prene des mesures pour retourner promptement » à son poste. » (Arch. de la Mar.) Vergier arriva à Paris le 15 avril; il y étoit encore le 30. Le Ministre lui avoit donné, le 13 avril 1707, le contrôle de la marine et des galères (Arch. de la mar. Ordres du R., 1707, fol. 251); il exerçait paisiblement sa charge à Dunkerque, rimant, pour se désennuyer de la prose administrative qu'il recevoit de la cour, des contes galants et un peu libres, des couplets qui faisoient fortune à Paris, où ils se répandaient bien vite, avec les contes, et attendant que Monseigneur voulût bien lui permettre de quitter le service. Il en étoit là quand le Ministre lui donna l'ordre d'aller rejoindre, à Londres, M. le duc d'Aumont, qui y étoit en Ambassade extraordinaire. Le duc d'Aumont le connaissait et l'avoit demandé; il devoit, à Londres, étudier certaines parties de l'administration de la marine. C'étoit, d'ailleurs, une sorte de voyage d'agrément que l'Ambassadeur vouloit faire faire au poète, qui, le 20 nov. 1712, avoit adressé au duc, à propos du cordon bleu que le Roi venoit de lui donner, une de ces épîtres familières, dans lesquelles il faisoit entrer un conte d'ordinaire assez peu édifiant. Le Duc donnoit à Vergier un compagnon, un artiste qui commençoit à se faire connaître aux Gobelins, François Desportes. (Voy. ci-des., p. 490.) Il parait qu'à Londres, l'Ambassadeur et Desportes n'amüsèrent que très-médiocrement Vergier, car il

poursuivit de l'autre côté de la Manche l'idée devenue fixe chez lui de quitter Dunkerque et la marine. Il chercha un acquéreur pour sa charge, et trouva un monsieur de Châteauneuf; il en écrivit au Ministre, qui lui répondit, le 7 juin 1713 :

« Vous ne doutez point que je ne sois très-disposé à vous faire plaisir et à vous donner des marques de l'estime que j'ay pour vous; c'est pourquoy je demanderai au Roy de vous accorder la permission de vendre votre charge à M. de Châteauneuf, mais ce ne sera qu'alors que Sa Majesté jugera à propos de vous faire revenir en France; car tant que vous serez en Angleterre pour son service, il est nécessaire que vous soyez revêtu de cette charge, parce que c'est en cette qualité de commissaire de marine que je vous y ay envoyé. » (Arch. de la mar., dépêches, 1713, fol. 389.)

Cependant, le 28 juin 1713, Vergier eut la permission de traiter de sa charge, à condition toutefois de rester à Londres et d'y continuer son service « avec le même zèle et autant que votre santé vous le permettra », lui écrivait Pontchartrain. (Reg. cité, fol. 416.) Le duc d'Amont dut revenir à Paris au mois de sept. 1714, et Vergier, qui, le 2 de ce mois, s'était défilé de sa charge, resta quelque temps encore pour terminer les affaires commencées. Enfin, la cour l'autorisa à quitter l'Angleterre. (Fol. 513, 521.) Il revint à Dunkerque, que démantelait la paix d'Utrecht. Il assista triste et humilié à la destruction de cette place où il avait vécu si longtemps, et, après avoir exhalé ses plaintes en vers et en prose (Épître à mad. V., février 1715?), il revint à Paris qu'il ne quitta plus. Il avait servi 26 ans. — Les Arch. de la Mar. ne possèdent que 19 lettres de Vergier; 17 sont datées de Dunkerque et de l'année 1712. Elles prouvent que le poète était propre aux affaires autant qu'aux jeux de l'esprit. Son style administratif est simple, clair, sans affectation ambitieuse, sans recherche de la forme littéraire, mais d'un tour et d'une correction peu communs aux employés de la marine de son temps.

L'auteur d'un petit livre intitulé : *Cartouche*, publié il y a peu d'années, dit, p. 85 :

« Au mois de mai précédent (non, au mois d'août 1720) on avait trouvé dans les rues de Paris le cadavre d'un malheureux poète profondément inconnu aujourd'hui, d'un sieur *Vigier*, que ses assassins, ainsi que l'indiquait un placard placé sur lui, avaient pris pour La Grange Chancel, l'audacieux auteur des *Philippiques*. Ce meurtre avait été commis par deux exempts dont nous avons parlé, Bourlon et Le Roux. »

Voilà l'historiette de Barbier, augmentée d'un détail singulier, le placard placé sur le cadavre de *Vigier* (ce nom se retrouve quatre fois sous la plume de l'auteur, qui ne soupçonna pas, sous le prétendu *Vigier*, Jacques Vergier, l'ami de La Fontaine, de Pontchartrain, du duc d'Amont, le poète que connaissent tous ceux qui ne sont pas étrangers à la littérature du xviii^e siècle). Ce placard, dont n'ont parlé ni *Brossette*, ni *Barbier*, ni *Marais*, ni même cet ingénieux *Dulaure*, qui n'oublia pas les deux exempts, ce placard est fort extraordinaire. Comment! les assassins, avant de partir pour leur expédition, avaient eu soin de se munir d'un écriteau sur lequel ils avaient écrit le nom de La Grange Chancel, afin qu'on n'ignorât pas que M. le Régent de France vengeait les injures du duc d'Orléans; et ces hommes qui avaient pu savoir l'adresse de La Grange Chancel, le guetter, l'attendre la nuit, le frapper sûrement, attaquent un premier venu qui se trouve être un poète — hasard merveilleux! — l'assassinent, et, le crime commis,

lui mettent sur la poitrine un placard fait pour accuser tout haut le prince d'avoir armé la main de ses agents! Qui a pu croire cela? Mais non, les exempts Jean Bourlon et Fr. Le Roux ne furent pour rien dans l'assassinat de Vergier, commis par Rozy, Du Chastelet et un troisième voleur dont je n'ai pu connaître le nom. Rozy avona son action criminelle, et ne chercha point à s'en disculper en disant qu'il avait agi par un ordre supérieur; il confessa que l'intention du vol avait été le seul mobile de l'acte auquel il avait participé, et ses aveux ne restèrent pas secrets. Au reste, dans l'énorme dossier du procès de Cartouche et de sa bande, rien n'autorise à associer Le Roux et Bourlon, le premier, exempt de robe courte, l'autre, lieutenant de la compagnie du lieutenant criminel de robe courte, aux bandits qui reconnaissaient pour chef Cartouche (roy. Arch. de l'Emp., dossier : Cartouche). Bourlon et Le Roux furent emprisonnés, non point en 1720, époque du procès de la bande de Cartouche, mais seulement en juin 1722. Ils furent élargis tous deux le 26 sept. 1722. Le registre d'écrou de la Conciergerie ne mentionne pas le crime dont ils étaient accusés. (Arch. de la police.) Barbier, dans son journal, dit que MM. d'Argenson, de La Vrillière, de Maurepas et Amelot prirent beaucoup de peine pour sauver les exempts; quoique Barbier soit fort suspect en tout ce qui touche à la politique, admettons cela; mais n'oublions pas que l'assassinat de Vergier est du mois d'août 1720, et que si les Ministres y avaient trempé, rien ne leur était plus facile que de sauver les prétendus assassins gagés par la cour. Il fallait les faire partir pour l'Angleterre la nuit même du crime; l'argent ne manquait pas, et la chaise de poste pouvait être tout attelée dans la cour de M. Voyer d'Argenson. Mais Le Roux et Bourlon ne sont retenus à la Conciergerie que le 9 juin 1722, et cette date dit assez que si on s'intéressa à eux, ce ne fut point parce qu'ils avaient assassiné Vergier, ou voulu assassiner La Grange Chancel, maladroits qui, appartenant à la police, prenaient un poète innocent pour un poète insolent. Laissons ces historiettes recueillies par la malveillance et reproduites sans critique. Vergier périt de la main de Le Craqueur; Bourlon et Le Roux commirent une faute, un délit, peut-être un crime, ils furent innocents et élargis le 26 sept. 1722, voilà tout. — *Voy. DU CHASTELET, LE CRAQUEUR.*

VERHUELL (CHARLES-HENRY) ? 1764—1845.

Sujet hollandais qui, au service de France, devint officier général dans la marine, fut très-employé et fort bien à la cour de Napoléon I^{er}. Il fut élevé à la pairie et mourut sous le règne de Louis-Philippe.

« Charles-Henri, comte de Verhuell, Vice-Amiral, pair de France, grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et de l'ordre de Guillaume des Pays-Bas, âgé de 81 ans, né à Doetichem (Hollande), marié, dem. rue de Madame, n^o 35, décédé le 25 oct. 1845, à 9 h. du soir. Déclaration de Jean Pédévert, Ministre du St-Evangile, 31 ans, rue de l'Ouest, n^o 8, et de François Proust, domestique, 37 ans, rue de Madame, n^o 35. » (Reg. de l'anc. 11^{me} arrondissement.)

L'Amiral Verhuell avait épousé Marie-Jeanne de Bruyn; il en eut au moins un fils :

« 1827, 24 nov., décès à Soissons, de Charles-Jean, vicomte de Verhuell, docteur en droit, dem. à Paris, rue d'Enfer-St-Michel, n^o 12, âgé de 30 ans et cinq mois, natif de Dudikew (sic), royaume des Pays-Bas, le 11 juin 1797, fils de M. Charles-Henry, comte de Verhuell, Vice-

Amiral, pair de France, dem. à Paris, même rue d'Enfer-St-Michel, n° 18, et de dame Marie-Jeanne de Bruyn son épouse. » (Reg. de l'ancien 11^{me} arrond. Transcription.)

VERLANT (THÉODORE). 1586-95.

Un maître peintre qui épousa Judith Bollery, sœur de Jérôme I^{er}, et eut d'elle trois enfants : 1^o *Pierre* (29 juin 1586), 2^o *Théodore* (13 fév. 1588), il mourut à peine né ; 3^o un second *Théodore* (27 mars 1589). Le 18 oct. 1595, Barbe Bollery est dite, dans un acte mentionné ci-des. p. 245, 2^{me} colonne en bas, « veuve de Théodore Varlant (*sic*), m^e peintre ». On peut croire que cet artiste, tout à fait inconnu aujourd'hui, mourut assez jeune.

VERMEULEN (CORNELIS-MARTIN). 1644—1702.

Je n'ai vu ni l'acte de sa naissance ni celui de son décès. On dit qu'il naquit à Anvers, en 1644, et qu'il mourut dans sa patrie, en 1702. Il travailla à Paris à plusieurs reprises, mais il ne s'y fixa jamais pour un long temps; aussi ne le voit-on point figurer parmi les graveurs que s'associa l'Acad. Roy. de peint. On a de lui de bons portraits, parmi lesquels on peut citer celui de Pierre-Paul Sevyn, d'après un original de Jean Cotelle (1670); celui de Pierre Mignard, d'après une peinture de P. Mignard lui-même (1694); celui d'Ange Costantini, d'après Fr. de Troy (1694); d'après Largillière, celui de son compatriote Joseph Roëttiers (1700), etc. Il fut parrain d'un des enfants de Roëttiers, le 13 déc. 1693. — Un Jean-Bapt. Vermeulen, fils d'Emmanuel Vermeulen et d'Elisabeth Stemple, vint à Paris chercher fortune. L'y trouva-t-il? Il y trouva du moins une femme, Marguerite Petit, qui l'épousa le 1^{er} août 1678. (St-Et. du Mont.) Il était sculpteur, et demeurait sur la paroisse de St-Germ. l'Auxer. Il signait : « Jan batist Vermeulen. » Je ne sais s'il était parent de Cornelis. — Cornelis-Martin Vermeulen signait d'une jolie écriture flamande : Cornelis Vermeulen. — *Voy.* ANGLEBERT, COTELLE, COSTANTINI, LA QUINTINIE, ROËTTIERS, SEVIN.

VERMONT (HYACINTHE COLLIN DE).
? 1695—1761.

Ce peintre n'est point resté inconnu à Nagler. Dans son *Künster-Lexicon*, le biographe allemand dit que Collin naquit à Paris ou à Versailles, en 1693, qu'il mourut en 1761, fut élève d'Hyacinthe Rigaud, et reçu à l'Académie en 1727. Il est vrai qu'il mourut en 1761. Il demeurait alors rue Plâtrière; il était venu s'y établir en 1737, quittant la rue Grenier-St-Lazare qu'il habitait depuis plus de dix ans, « chez M. Ollier, entre deux cordonniers », comme le dit l'Almanach royal de l'année 1727, où son nom se trouve imprimé pour la première fois parmi ceux des académiciens. Il y est l'avant-dernier, précédant celui de Van Falens, reçu à l'Académie le 26 novembre 1726. Voilà donc une première rectification à l'article de Nagler. Le registre de St-Eustache m'en fournit une autre. J'y lis que, le 17 février 1761, « M. Hyacinthe Collin de Vermont, adjoint à recteur de l'Acad. Roy. de peint. et sculpt., garçon âgé de soixante-six ans, décédé la veille, rue Plâtrière », fut inhumé dans l'église « en présence de M. Jean-Baptiste Mouchot, ancien directeur de la manufacture des tabacs, au Havre de Grâce, beau-frère, et de M. Bernard de Bury, surintendant de la musique du Roy, neveu ». Si les parents du défunt étaient bien informés, Collin de Vermont naquit vers 1695, et non en 1693. Mariette dit, de Collin de

Vermont, qu'il était né, en 1692, à Paris, qu'il était frère de Collin de Blamont, intendant de la musique du Roi et fils de l'Hyacinthe Rigaud. Collin de Vermont fut élève de Rigaud; Mariette n'en doutait pas. Nagler ne cite parmi les ouvrages de Collin de Vermont qu'un tableau représentant *Evastistrate découvrant l'amour d'Antiochus* (Nagler dit : d'Alexandre); ajoutons qu'il fit, en 1746, un *Pyrrhus* exposé en 1747, dans la galerie d'Apollon, par les soins de M. Le Normand de Tournelle, directeur des bâtiments du Roi. (Ph. de Chennevières, *Galerie d'Apollon*. 1855.) Alexandre Roslin fit, en 1752, pour sa réception à l'Académie, le portrait de Collin de Vermont. Cet ouvrage fut gravé d'une manière agréable par Manoel Salvador Carmona, pour sa réception à l'Académie, le 3 oct. 1761. — *Voy.* ROSLIN.

VERNANSAL (GUY-LOUIS I^{er}). 1639—1729.

(JACQUES-FRANÇOIS). 1667— ?
(GUY-LOUIS II). ? 1689—1741.

Élève de Le Brun et maître de Nicolas Bertin, Guy Louis I^{er} n'est plus guère connu que par son nom. Le Louvre ne garde aucun de ses ouvrages. Il fut cependant peintre du Roi et officier de l'Académie Royale de peinture, où il avait été reçu, le 27 sept. 1687, sur la présentation d'un tableau qui sert encore aujourd'hui de dessus de porte au salon d'Apollon, du côté du salon de Mercure (chât. de Versailles), ouvrage dont le sujet est : *L'extinction de l'hérésie en France*, ou autrement : la Révocation de l'Édit de Nantes. Guy-Louis Vernansal était fils d'un peintre de Fontainebleau, nommé Guy Vernansal, et d'Anne Brice. Guy Vernansal avait obtenu du Roi la charge de « concierge de l'hostel de Ferrare », une des maisons de Sa Majesté à Fontainebleau. Le 24 novembre 1655, la Reine régente accorda à cet artiste, qui, apparemment, avait travaillé pour elle, un brevet donnant à son fils Guy-Louis, âgé seulement de quinze ans, la conciergerie dont il était pourvu. (Arch. Imp., Anciens brevets, E. 9289.) Guy-Louis Vernansal, né à Fontainebleau, se maria à Paris le 14 juin 1683. Il épousa, dans l'église de St-Germ. l'Auxer., « Marie-Madeleine Chaillot, âgée de dix-neuf ans, fille de Denis Chaillot, m^e cordonnier, et de défunte Marguerite Heu, demeurant place du Palais-Royal. » La cérémonie eut lieu en présence du père de la mariée, de René Chaillot, frère de lad. mariée; de Marguerite Vernansal, veuve d'Alexandre Girard, vivant plombier des bâtiments du Roi, demeurant à Fontainebleau, sœur du marié, etc. L'acte, que j'abrége, déclare que Guy Vernansal et Anne Brice étaient morts au moment du mariage de Guy-Louis; il ajoute que le marié était « âgé de 34 ans ». C'est une erreur du rédacteur de l'acte, ou une faute de la mémoire de G.-Louis Vernansal. Guy était né, non pas en 1649, comme cette affirmation du vicairé devrait le faire croire, mais dix ans plus tôt. Il avait 44 ans quand il entra en ménage. Il eut plusieurs enfants de sa cordonnière, et d'abord un fils, *Jean-Baptiste*. (St-Eustache, 14 février 1686.) Il demeurait alors rue St-Honoré. Je ne sais où naquit *Jacques-François Vernansal*, que je vois, « âgé de 27 ans, » selon le registre de St-Germ. l'Auxer., épouser, le 3 juillet 1714, « Marie-Geneviève Tortet, âgée de 22 ans, fille de déf. » fuit Nicolas Tortet, vivant marchand de filets ». Ce mariage paraît avoir déplu au peintre du Roi et à sa femme, qui donnèrent leur consentement par écrit, mais ne se montrèrent pas à l'église.

Outre Jacques-François et Jean-Baptiste, Guy-Louis Vernansal eut un troisième fils, *François*, baptisé à St-Germ. l'Auxer. le 27 janv. 1693, son père demeurant rue Fromenteau. Je ne sais quelle profession embrassèrent Jean-Baptiste et François; quant à Jacques-François, il fut élève de son père; l'acte de son mariage le dit « peintre ».

Je lis, sous la date du 29 avril 1749, au registre de St-Sulpice, la mention de l'enterrement d'un « *Guy-Louis de Vernansal*, peintre du Roy, mort hier, âgé d'environ soixante ans, au cul-de-sac des Quatre-Vents, chez M. Piroux, bourg. de Paris, en présence de Pierre Jose et de Guillaume Martinet ». Ce Guy-Louis Vernansal était fils de Guy-Louis, le peintre de l'Académie; il était né vers 1689. Ce doit être à lui que se rapporte cette mention que j'ai lue dans le registre de l'Académie de peinture (à l'École des beaux-arts) : « Vernansal fils, *agréé* le 19 avril 1744, sans passer par les voies ordinaires » (la production d'un ouvrage et le scrutin) en considération de feu M. Vernansal son père. » Il avait environ cinquante-deux ans! On lui faisait une faveur qui ressemblait fort à une charité. Il ne fut jamais Académicien en titre.

Guy-Louis I^{er} Vernansal mourut le 9 avril 1729, à 5 heures du matin, et fut enterré le même jour, en présence de « Jacques-François Vernansal, m^e peintre », son fils. L'acte le qualifie : « ancien professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, époux de Marie-Magd. Chaillet, âgé de 89 ans et neuf mois. » (St-Germ. l'Auxer.) Cette déclaration du fils de Guy-Louis Vernansal doit être tenue pour exacte, parce qu'elle est faite avec une précision qui témoigne de la parfaite connaissance que le déclarant avait du fait; elle m'autorise à reporter à l'année 1639 et au mois de juillet de cette année la naissance de l'artiste dont je viens de m'occuper.

« Louis Vernansal », comme le nomme le registre que j'ai sous les yeux, avait été parrain, à St-Germ. l'Auxer. (3 janvier 1699), de « Louis, fils de Claude Pavillon, peintre »; ce jour-là, il avait signé seulement : Vernansal; il avait signé : « G. Vernansal, » le jour de son mariage, et : L. Vernansal, au baptême de son fils Jean-Baptiste. G.-L. Vernansal fit un *des Mai* de Notre-Dame; son sujet était *la Résurrection de la fille de Jaire*. Le tableau était placé dans la nef, à gauche. Trois planches gravées d'après lui, deux par Thomassin, et une publiée par Cars, sont signées seulement : « Vernansal. » Zani, d'après un biographe allemand, a donné à Vernansal la particule *de* qu'il n'a jamais eue, comme le prouvent cinq signatures de lui et de son fils Jacques-François, que j'ai vues. Il est tombé dans une erreur plus grande; il a supposé un Louis de Vernansal, fils de Guy-Louis, parce qu'il a connu cette souscription d'un ouvrage — une estampe peut-être, que je n'ai pas trouvée — : « Lo. de Vernansal parisiensis A. D. 1722 F. » L'ouvrage de 1722, quel qu'il soit, était de Guy-Louis I^{er}, qui signait quelquefois Louis, comme je l'ai fait remarquer. Les trois planches gravées d'après G.-L. Vernansal, que je viens de citer, sont au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Imp.; une d'elles, en trois épreuves et de deux conditions, avant et après la lettre. Celle-ci représente les *Tables de la loi*, sur lesquelles sont écrits les commandements de Dieu et de l'Église. Dieu le Père, Jésus-Christ et Moïse sont les principaux personnages d'une composition qui rappelle le style de Le Brun, et témoigne en

même temps du séjour que fit Vernansal à Rome. Une *Présentation de la Vierge* au temple et une *image du Sacré Cœur de Marie* offrent les mêmes caractères, et ne s'élèvent pas plus que les *Tables de la loi* au-dessus de cette humilité médiocrité qui condamne les œuvres et les hommes à l'oubli.

VERNET (les).

1. VERNET (CLAUDE-JOSEPH, dit JOSEPH).

1712—1789.

Tous les biographes ont su que Claude-Joseph Vernet, le peintre habile de marine, mourut en 1789; un d'eux, M. Villot, a fixé son décès à la date du 3 décembre. Ce n'est peut-être là qu'une faute d'impression. Vernet décéda aux galeries du Louvre, où le Roi lui avait donné un logement, le 23 décembre 1789. Il fut enterré par le clergé de St-Germ. l'Auxer. le vendredi 24. L'acte de son inhumation le dit :

« Claude-Joseph Vernet, âgé d'environ 77 ans » (on sait qu'il était né à Avignon, le 14 août 1712; il avait donc 77 ans et quatre mois), « époux de d^{lle} Cécile-Virginie Parker. » Les signataires de cet acte furent « Antoine-Charles-Horace Vernet, peintre du Roy, fils du défunt; Jean-François-Thérèse Chalgrin, architecte du Roy et premier architecte de Monsieur, son gendre, et Hooré Guibert, sculpteur, son beau-frère. »

Je n'ai pu trouver à Paris l'acte du mariage de C.-Joseph Vernet, et je suppose qu'il est aux archives de l'état civil à Bordeaux. Quoi qu'il en soit, je vois que l'illustre artiste était à Bordeaux, en 1758, avec C.-V. Parker, sa femme et un jeune fils, *Louis-François*, qui, le 1^{er} août 1758, fut parrain d'Antoine-Charles-Horace Vernet, son frère. M. Villot dit : « On voit par le *Mercure de France* du mois d'août 1770 que Joseph Vernet avait un frère, peintre de décors, qui travailla beaucoup aux ornements de la salle de spectacle de Versailles. » Ce décorateur est, à n'en pas douter, Louis-François, que m'a fait connaître le baptistaire de *Carle Vernet*, comme on nommait, comme se nommait lui-même Ant.-Charles-Horace.

Joseph Vernet était à Bordeaux encore en 1759.

En 1756, il avait travaillé à Toulon, à Antibes et à Cette. Voici une lettre de M. de Marigny, intendait des bâtiments, qui se rapporte, je crois, aux tableaux que fit J. Vernet des ports de Cette et d'Antibes :

« A Versailles ce juin 1759. — J'ai reçu, Monsieur, les deux tableaux que vous m'avez annoncés par votre lettre du 10 du mois dernier. Ils sont arrivés très-bien conditionnés. J'en suis ou ne peut plus satisfait, et les personnes auxquelles je les ai fait voir, le sont également. Ils tiendront fort bien leur place dans le Salon prochain. Avant huit jours, vous serez compris dans une distribution de 6,000 l au moyen de cette somme » (est-ce à dire : de la partie qui vous en reviendra?) « vous serez payé de sept tableaux; vous aurez le prix du huitième avant la Toussaint. Je vous le répète avec plaisir, je suis très-content de ces deux morceaux. Je suis, etc. » (Arch. de l'Emp., Bâtiments du Roi, liasse 1608 à 1759.)

Joseph Vernet avait été reçu à l'Académie le 23 août 1753. Nous avons au Louvre un portrait de lui, parmi les ouvrages de mad. Vigie Le Brun, qui l'exécuta en 1778.

2. VERNET (ANTOINE-CHARLES-HORACE, dit CARLE).

1758—1836.

Carle Vernet, qualifié « ancien pensionnaire du Roi », se maria, le 29 août 1787, à St-Germ. l'Auxerrois. L'acte de son mariage le dit :

« Natif de l'église paroissiale métropolitaine et primatiale de la magistat de St-André de Bordeaux (*sic*), âgé de vingt-neuf ans, fils de St-Joseph Vernet, peintre du Roi et conseiller de son Acad. R. de p. et de s., et de de Virginie Parker. » Carle épousa « d^{lle} Catherine-Françoise Moreau, native de la paroisse St-Séverin, âgée de 17 ans et demi, fille de Jean-Michel Moreau, dessinateur et graveur du cabinet du Roi et du Roi de Prusse et dessinateur de son cabinet, et de dame Françoise Pineau, dent de droit et de fait rue du Goy; présents... Louis-Gabriel Moreau, peintre de S. A. R. Mgr le comte d'Artois, dem^r au Louvre, oncle de la mariée. »

Ce Louis-Gabriel Moreau, pour le dire en passant, avait épousé « Marie-Catherine Villeminet », qui, le 15 fév. 1770, tint sur les fonts de St-Séverin Catherine-Françoise Moreau. Gabriel Moreau demeurait rue de la Roquette. — Carle Vernet eut de son mariage deux enfants, une fille et un garçon. La fille naquit le 31 mai 1788, et fut baptisée, le même jour, sous les noms de *Camille-Françoise-Joséphine*, présentée par son grand-père, Claude-Joseph Vernet, et par « Françoise-Nicolle Pineau, épouse de Jean-Michel Moreau, dessinateur du cabinet du Roi et conseiller aulique du Roi de Prusse ». (St-Germ. l'Aux.) Disons tout de suite ce que devint Camille-Françoise-Joséphine; elle épousa Hippolyte Le Comte, peintre de genre, et mourut, à l'Institut, le 28 nov. 1858, veuve depuis quelques années, et laissant un fils, M. Emile Le Comte, peintre de talent.

Le second enfant de Carle Vernet naquit au Louvre, comme sa sœur, et fut baptisé, le 1^{er} juillet 1789 (né la veille, 30 juin), sous les noms : *Emile-Jean-Horace*. Son parrain fut Jean-Michel Moreau, sa marraine, « Marguerite-Emilie-Pulchérie Vernet, épouse de Jean-François-Thérèse Chalgrin, premier architecte du Roy, et de Monsieur, frère de Sa Majesté ». Madame Chalgrin était sœur de Carle Vernet. On sait quel fut le talent de Carle, très-différent de celui de son père, et moins complet que celui de son fils, distingué, toutefois, en tant qu'appliqué à la peinture de chevaux, de chasses, etc.; moins peintre que dessinateur, et dont quelques morceaux cependant sont dignes d'estime. Entre ceux-là, la *Bataille de Marengo*, qui figure au Musée historique de Versailles, avec d'autres ouvrages du même auteur. Carle Vernet était homme d'esprit, surtout le crayon à la main; on a de lui de bonnes caricatures, qu'il faut compter parmi les *illustrations* faites au commencement du XIX^e siècle, pour l'histoire des mœurs et des costumes français. Le jeu de mots appelé « calembour » fut un des amusements et une des habitudes de Carle Vernet; il s'en fit une véritable étude, et tourna de ce côté toutes les facilités de son intelligence d'homme du monde. Horace Vernet m'a raconté que son père, qui aimait beaucoup avoir son sac plein de calembours, lui achetait dans sa jeunesse, au prix de trois francs la pièce, tous ceux que lui, Horace, pourrait faire, à la condition, cependant, qu'il les tiendrait inédits, et en laisserait la primeur à l'acheteur. C'était surtout au café de Foy (Palais-Royal), où Carle Vernet finissait toutes ses soirées, que notre peintre débatait, au petit cercle d'habitues dont il était le centre, les jeux de mots, pointes et calembours qu'il avait élaborés dans sa journée. Horace, qui aimait son père d'une affection très-dévouée, allait à minuit prendre Carle au café et le reconduisait chez lui. Lorsque Horace fut nommé directeur de l'Académie de France à Rome, Carle Vernet le suivit. Il était vieux, d'un caractère

difficile, pieux jusqu'à la dévotion la plus étroite, superstitieux comme une vieille femme de campagne; ses dernières années furent tristes. Horace, remplacé par M. Ingres en 1835, ramena son père à Paris, où celui-ci mourut d'une fluxion de poitrine, le 27 nov. 1836, à 9 heures et demie du matin. Il fut inhumé deux jours après. Il était membre de l'Institut. — *Foy. CALGRIN.*

3. VERNET (ÉMILE-JEAN-HORACE). 1789—1863

Emile-Jean-Horace Vernet est le très-justement célèbre peintre connu sous le nom d'Horace Vernet; artiste disant avec une égale passion par l'école coloriste et par l'école du style, mais dont la place est faite dans l'avenir parmi les peintres qui ont le plus fidèlement reproduit les actions, les mœurs, les costumes de leur temps, parmi les chroniqueurs spirituels et vrais qui ont le mieux raconté les événements dont ils furent les témoins attentifs, parmi les peintres de batailles les plus fidèles, les mieux instruits des détails, et les plus habiles à les rendre avec une exactitude élégante. Horace Vernet est vraiment le peintre historien de son époque. Son influence sur l'opinion, dont il subit d'abord l'action, a été considérable. Il est, à mon sens, un des quatre hommes qui, sans le vouloir, — trois au moins d'entre eux — et la République aidant, ou plutôt la peur qu'inspira la République, en 1848, ont fait le second Empire. Ces quatre hommes sont Charlet, par ses dessins satiriques, empreints des regrets d'un passé glorieux; Béranger, par ses chansons, échos sonores des douleurs de la France impériale; Horace Vernet, par ses peintures nationales, et le Roi Louis-Philippe, par les soins qu'il prit — là était la popularité, il l'avait senti — de s'entourer des officiers qui avaient approché Napoléon, des hommes qui avaient servi l'Empereur, ou des fils de ces hommes; de recueillir ceux qui, comme Casimir Delavigne, pleuraient sur la patrie humiliée; de relever les statues de l'Empereur et de ramener ses restes « sur les bords de la Seine ». Certes, le Roi Louis-Philippe, quand il faisait tant d'avances ou tant de concessions à l'esprit bonapartiste, qui était assurément celui de la majorité du pays — et on l'a bien vu — ne voulait pas préparer la voie à la dynastie Napoléonienne; il le fit pourtant, aussi bien que Béranger, plus républicain qu'impérialiste, mais qui cherchait le succès en flattant les sentiments des générations qui avaient vu grandir et tomber l'Empire. H. Vernet ne voulut pas non plus frayer la route à une race royale nouvelle; il célébrait le passé sans voir l'avenir. Charlet, lui, était franchement du parti de ses ouvrages; l'action bonapartiste qu'il exerçait, il en savait la portée, non qu'il pût prévoir ce qu'un seul esprit prévoyait, mais il entretenait le culte de l'Empire, et cela très-volontairement. Aussi son influence fut considérable, mais non pas peut-être aussi déterminante que celle du royal fondateur du Musée de Versailles, où la part des victoires et conquêtes de l'Empire fut telle, quoi qu'on lit, que ce fut pour cette partie surtout que la population ent des yeux pleins d'admiration. La pensée du Roi était grande, noble, impartiale; on l'accueillit, surtout parce qu'elle donnait satisfaction à des souvenirs que la Restauration avait cherché à faire oublier en les condamnant. Mais laissons ce point de vue historique qui, pour moi, est sérieux, et revenons à Vernet.

Horace ne fut ni un grand dessinateur, ni un

grand coloriste, mais il eut à un degré très-élevé quelques autres qualités, qui en firent un peintre considérable. Un de ses mérites fut la facilité qu'aidait une mémoire prodigieuse. C'était un véritable improvisateur, mais un improvisateur excellent. Il faisait rarement des esquisses complètes pour ses ouvrages, même les plus grands ; quelques croquis lui suffisaient. Je l'ai vu beaucoup peindre, et souvent je l'ai vu couvrir une grande toile, sans écrire d'abord au crayon sa composition, si compliquée qu'elle fût. On peut dire qu'il se dictait son tableau, dont tous les détails venaient au bout de sa brosse de la façon la plus amusante. Il faisait figure à figure, groupe à groupe toute son œuvre, sans être offensé du blanc sur lequel il plaçait ses personnages ; ce blanc disparaissait peu à peu sous les fonds et les terrains. Je parle de la mémoire dont était doué Horace Vernet ; en voici une preuve. Un jour Carlé Vernet, Horace et moi allâmes à cheval aux courses qui avaient lieu alors au Champ de Mars. Au moment où la dernière course s'apprêtait, une pluie d'orage survint qui chassa tous les spectateurs trempés d'eau. Nous revînmes au galop du Champ de Mars, chacun chez nous. Quand nous nous séparâmes, Horace m'invita à venir dîner avec lui ; je me rendis rue de la Tour-des-Dames, où il avait alors un petit hôtel ; il était six heures. Je trouvai le peintre transformé. Il était à son cheval, vêtu d'une veste blanche et d'un pantalon de toile de coton, blanc comme la veste, coiffé du *fez* rouge à gland bleu, sa coiffure ordinaire, et ceint d'une ceinture en soie aux couleurs variées, des fabriques de l'Orient. Il peignait et achevait de représenter les deux chevaux et leurs jockeys que nous avions vus lutter à la dernière course à laquelle nous avions pu assister. C'étaient quatre portraits d'une prodigieuse ressemblance. Le groupe était en l'air sur le fond blanc de la toile, qui plus tard se couvrit d'un ciel et d'un paysage. — Dans ses dernières années Horace Vernet devint religieux ; son père avait fini aussi par la dévotion, et surtout par la superstition ; il ne voulait pas qu'on lui parlât de la mort, qu'Horace vit venir sans terreur et avec une courageuse résignation. Une maladie longue et cruellement douloureuse le ravit à sa femme, à sa famille, à ses amis, à la peinture, le 17 janvier 1863 (9 heures et demie du matin) ; il habitait alors l'Institut. L'œuvre peinte, dessinée, lithographiée d'Horace Vernet est immense. Il s'exerça dans tous les genres ; il fut supérieur dans les portraits équestres et dans les batailles. Il fit peu d'élèves ; un d'eux est arrivé à la renommée par une voie qui ne fut point celle de son maître, l'admiration, sinon l'imitation servile des peintres flamands. Cet élève est devenu un grand coloriste, et l'on connaît de lui beaucoup de très-belles choses. Les amateurs recherchent avec empressement les toiles signées : « Robert Fleury. » M. Fleury est membre de l'Institut. Après avoir été pendant deux années environ directeur de l'École des beaux-arts, il a été désigné pour diriger l'Acad. de France à Rome (1866). Il occupe aujourd'hui ce poste. — Hor. Vernet a compromis l'avenir d'un grand nombre de ses ouvrages par l'habitude de mêler du vernis à ses couleurs, afin d'éviter l'*embu*, et d'aller plus vite au but. Il signait : « H. Vernet. »

Horace, né, comme je l'ai dit plus haut, le 1^{er} juillet 1789, n'avait pas tout à fait vingt-deux ans lorsque, le 15 avril 1811, il épousa une personne

charmante, M^{lle} Louise-Jeanne-Henriette Pujol, qui, le 23 avril 1814, lui donna une fille, « Anne-Élisabeth-Louise. » C'est cette fille — elle eut toutes les distinctions du corps, du cœur et de l'esprit — qu'épousa, en 1835, le peintre Paul De La Roche. Horace Vernet devenu veuf, eut un second mariage. Sa vieillesse fut laborieuse comme l'avait été sa jeunesse ; vieux, il n'eut plus cette facilité de caractère qu'il avait eue dans la première moitié de sa vie ; il devint épineux, morose, chagrin ; à l'Acad^{mie} déniee des beaux-arts, où il avait été appelé, le 24 juin 1826, en remplacement de Le Barbier, peintre d'histoire, il était devenu la pierre d'achoppement de toutes les discussions. On le craignait et l'on se taisait pour ne pas faire surgir la tempête. Une chute de cheval causa la maladie dont il mourut. — M. Ingres ayant obtenu la croix de grand officier de la Légion d'honneur, Horace Vernet éprouva un regret profond de n'avoir pas reçu la même marque de considération qu'il croyait avoir méritée ; quelques jours avant sa mort, en décembre 1853, l'Empereur le sachant malade, et pensant qu'un peu de satisfaction serait un adoucissement momentané à sa douleur, envoya à Horace un de ses aides de camp, pour lui porter, avec une lettre autographe, la plaque de grand officier. Vernet, reconnaissant, fit remercier le Souverain, et ne put s'empêcher de faire, assez gaiement d'ailleurs, la remarque que le Roi Louis-Philippe avait envoyé la croix d'officier de l'ordre à Carlé Vernet mourant. Voici la lettre de l'Empereur à Horace :

« Mon cher Monsieur Horace Vernet, Je me fais un plaisir de vous envoyer la croix de grand officier de la Légion d'honneur, comme un témoignage de ma vive sympathie pour le grand peintre d'une grande époque. Recevez, mon cher Monsieur Horace Vernet, l'expression des sentiments de votre affectonné, NAPOLÉON. »

1. VERNEUIL (CATHERINE-HENRIETTE DE BALSAC D'ENTRAGUES, marquise de).

Seur de Marie-Charlotte de Balsac d'Entragues qui s'obstina honorablement à se dire « la Maréchale de Bassompierre ». Née, dit-on, en 1569, ce que je n'ai pu vérifier, jolie, à ce qu'on doit croire, Catherine fut une des maîtresses de Henri IV qui lui donna, en 1601, *Henri de Bourbon*, duc de Verneuil. La marquise de Verneuil eut un second enfant, *Gabrielle-Angélique*, qu'épousa le duc d'Epemon. C.-H. de Balsac mourut, selon le P. Anselme, le 9 février 1633, dans sa soixante-quatrième année. Le Musée de Versailles garde de cette femme, qui causa plus d'un ennui à son royal amant et rêva un temps la couronne, un portrait d'une main étrangère. Thomas de Leu grava un petit portrait de la marquise de Verneuil, d'après un crayon de François Quesnel qui semble avoir servi à Jérôme Wierx pour le portrait assez grand qu'il grava, en septembre 1600, de Cath.-Henriette de Balsac et que publia Paul de La Houve, à Paris, estampe dont le second état, à la place du nom de l'éditeur parisien, porte celui de Harman-Adolfz de Harlem. Cet ouvrage de Wierx est bon. Si François Quesnel représenta fidèlement la maîtresse de Henri IV, elle était plus agréable que réellement belle ou jolie. — *Voy.* ENTRAGUES, QUESNEL.

2. VERNEUIL (HENRI DE BOURBON, duc de).

1601—1682.

Fils de Henriette de Balsac et du Roi Henri IV, il

naquit en oct. 1601 et fut légitimé en janvier 1603. Le Roi eut l'étrange pensée de faire un Cardinal de la sainte Eglise romaine d'un enfant au berceau, et demanda la barrette rouge pour celui qui ne portait même pas encore le bonnet. Le Pape trouva la prétention un peu exagérée; il refusa, « *ob teneram principis aetatem* », dit le *Gallia christiana*. Henri IV demanda une compensation au Saint-Père et, se souvenant probablement que le cardinal de Lorraine (Charles de Guise) avait été nommé à l'archevêché de Reims à l'âge de 15 ans, il sollicita de Paul V la nomination de Henri de Verneuil au siège de Metz, en survivance d'Anne d'Escars de Givry, qui l'occupait alors. Le Pape consentit à ce singulier arrangement et donna, en 1608, des bulles dans ce sens. Anne d'Escars mourut Cardinal le 19 avril 1612, et voilà un enfant de onze ans reconnu évêque de Metz! Il semble qu'en cette affaire le bon sens de Henri IV ait été en défaut, il ne faut cependant pas trop s'étonner d'un fait qui probablement ne blessa quères les contemporains, accoutumés aux choses les plus extraordinaires en ce genre. Des bulles du Pape autorisèrent Henri de Verneuil, en 1621, à administrer son évêché. Henri n'étant point dans les ordres — il ne les reçut jamais — administra son diocèse, seulement au temporel; le spirituel fut confié à un suffragant. Evêque laïque, si je puis dire ainsi, Henri de Bourbon se démit, en 1652, de son évêché et de ses autres bénéfices, ne conserva que l'abbaye de St-Germain des Prés qu'il possédait, abbé laïque, depuis le 7 décembre 1623. Il ne se démit de son abbaye que le 12 oct. 1668; ce fut en faveur de Jean Casimir, Roi de Pologne, qui fut comme lui abbé sans être prêtre, bien qu'ayant été jésuite. Le célibat pesait apparemment au duc de Verneuil, peut-être aussi la position bizarre qui lui était faite d'abbé qui ne pouvait ni se coiffer de sa mitre ni porter sa crosse, insignes qu'un clerc portait devant lui. Bien qu'il fût vieux, il songeait au mariage. La duchesse de Sully, veuve qui n'était plus jeune, car elle avait atteint sa 45^e année, lui parut un parti convenable, et il l'épousa le 29 octobre 1668, et non 1678, comme une faute d'impression le fait dire au *Gallia christiana*. Voici l'acte de ce mariage que j'ai trouvé au registre de St-Paul, après l'avoir cherché dans les mémoires de plusieurs autres paroisses :

« Le lundy vingt-neuf^e d'octobre mil six cent soixante et huit ont esté mariez t. h^e et t. p^e prince Henry de Bourbon, duc de Verneuil, pair de France, Gouverneur et Vice-Roy de la province du Languedoc, de la paroisse de St-Sulpice, et t. h^e et t. p^e dame Charlotte Séguier, veufve de feu t. p^e seig^r Maximilien François de Béthune, duc de Sully, pair de France, de la paroisse de St-Paul, en suite de la dispense d'un ban et de la cérémonie des fiançailles, et ce par Monseig^r l'evêque de Meaux, dans la chapelle de Monseig^r le Chancelier, sous le bon plaisir et permission de Monseig^r l'archevêque, de la nostre, et en présence de M. le curé de St-Eustache, de mond. seig^r le Chancelier, de mad. son épouse, de mad. la duchesse de Vendosme, mad. la marquise de Laval, mons^r le duc de Coislin (*sic*), mons^r l'abbé de Pompadour et autres parents et illustres seig^s et dames. (Signé) Henry, duc de Verneuil, Charlotte Séguier, Séguier » (le chancelier), « Ele. Fabry, Françoise de Lorraine » (écriture longue, large, tremblée, presque illisible), « Jeane (*sic*) Séguier, Armand du Cambout, duc de Coislin. » (La signature de l'évêque de Meaux manque à cette liste.)

Le duc de Verneuil mourut à Verneuil le 28 mai 1682. On fit deux parts de ses restes; son corps fut

porté au convent des Carmélites de Pontoise, son cœur à l'abbaye de St-Germain des Prés, où il fut inhumé au pied du tombeau du Roi Childébert. Une épitaphe latine fut gravée sur la pierre qui recouvrait le cœur du prince, inscription prudente ne rappelant ni sa naissance illégitime, ni son épiscopat, ni son administration abusive, ni son mariage, mais parlant des sentiments religieux dont il fit profession toute sa vie, « *quam vivens semper in corde habuit* ». Charlotte Séguier vécut pendant vingt-deux ans; elle mourut le 5 juin 1704, à l'âge de quatre-vingt-un ans et dix mois environ, et fut enterrée dans l'église des religieuses de St-Elisabeth de Paris. — Le duc de Verneuil remplit en Angleterre, avec deux autres personnes, une mission, je ne sais laquelle. Voici qui en témoigne :

« Monsieur, Nous recevons hier au soir les ordres du Roy pour nostre retour en France que nous exécuterons sans délai, mais, comme nous serons obligez de prendre, dans le port où nous ferons nostre embarquement, quatre ou cinq vaisseaux pour transporter nos équipages, nous vous prions d'envoyer vu ordre au commis de Saint Valery, portant exemption du droit de fret pour lesd. bastiments et de celui d'entrée. Nous sommes, Monsieur, *vostre* très-humble et *vos* très-humbles et très-obéissants serviteurs (*sic*). (Signé) « Henry, duc de Verneuil, Comenge, Courtin, D'Oxford, le 24^e novembre 1665. » (Bibl. Imp. Ms. Lettres reçues par Colbert.)

Le musée historique ne possède de portrait ni du duc de Verneuil, ni de Charlotte Séguier. Il existe plusieurs portraits gravés de Henri de Bourbon, duc de Verneuil. Le plus curieux pour l'histoire est celui que grava, en 1661, Michel Lasne, qui le signa « M. Asne », morceau charmant où la tête est vivante. L'évêque de Metz y est représenté dans un costume dont la coiffure seule tient de l'ecclésiastique, la calotte sur une chevelure qui n'a rien de la vaste perruque à la mode au xvii^e siècle, singulier moyen terme qui semble attester l'embarras du modèle ou celui de l'artiste. Au point de vue de l'art, un portrait du duc de Verneuil, vraiment intéressant, est celui où un artiste flamand, qui suivait les grandes traditions de Rubens, a représenté le prince âgé de seize à dix-huit ans, et dans un costume plus grave que gracieux, affectant la sévérité et différent de celui que portaient les élégants sous Louis XIII. Ce morceau d'un effet large et ferme est sans nom d'auteur dans la seule épreuve qu'en possède le cabinet des estampes de la Bibl. Imp. — *Voy.* PRÉLATS MINEURS.

VERNIER (ANDRÉ).

1627—28.

Fabricant d'instruments de mathématiques.

« 3 aoust 1627 (Bapt. de) Barthélemy, fils d'André Vernier, ingénieur aux instruments de mathématiques du Roy; parr. Barthélemy Tremblay » (Du) « sculpt. du R. de la paroisse St-Eust. » — « 22 mai 1628 (Bapt. de) Jacques fils d'André Vernier, etc.; parr. Jacques Donet (*sic* pour : de Hoey) valet de chambre et peint. ord^{re} du R., de la paroisse St-Eust. » (Reg. de St-Barthélemy.) — *Voy.* DOUÉ, TREMBLAY.

1. VÉRONÈSE (CARLO-ANTONIO). ?1701—1761.
(PIERRO-ANTONIO-FRANCISCO).

?1732—1776.

Charles-Antoine Véronèse, acteur du Théâtre-Italien, y fut reçu en 1744. Son personnage était le *Pantalon*. Il avait couru les villes d'Italie avant de venir à Paris, où, en 1760, il eut pour rempla-

cant, dans la troupe italienne, Antonio Matteucci Collatto. Je ne sais où naquit Véronèse; peut-être à Florence; quoi qu'il en soit, il était à Venise en 1732 et à Modène en 1739. Il avait épousé Perina-Lucia Sperotti, dont il eut cinq enfants. Le premier, *Pietro-Antonio-Francesco*, naquit à Venise le 25 mars 1732 et fut baptisé à l'église de San-Mauricio le 28 des mêmes mois et an. L'acte de baptême, écrit en vénitien, est sous mes yeux. Je ne sais où naquirent *Anne-Marine, Canolle-Antoinette* et *Jacqueline Véronèse*, qui vinrent à Paris avec leur père, aussi bien que P.-Antoine-François et *Marina-Lucia*. Quant à cette dernière, elle naquit à Modène et fut baptisée dans le « Duomo » (l'église cathédrale) de cette ville le 3 déc. 1739; elle était née le 1^{er} jour de ce mois. Marie-Lucie Véronèse épousa, à St-Sauveur, le mardi 16 janvier 1759, Jean-Marie-Gaspard Busoni, négociant, fils de Pierre Busoni, négociant aussi, mort à Florence le 15 février 1756. Jean-Marie-Gaspard était né à Empoli (Toscane), le 27 sept. 1728 et avait été baptisé à St-André, le même jour. J.-M.-G. Busoni demeurait rue des Deux-Portes lorsqu'il épousa la fille de Ch.-Ant. Véronèse, qui demeurait rue Française. L'acte du mariage est signé : « M.-L. Véronèse, J.-M.-G. Busoni, C.-A. Véronèse, P. Véronèse, P.-A. Véronèse, Sperotti (sic), A.-M. Véronèse Pierosoty, C.-J.-A. Véronèse, P.-A. Lefebvre de Manouville, de Brea, Lagier ». — Marie-Lucie Véronèse mourut le 3 août 1782, « âgée de quarante-cinq ans ». (St-Sauveur.) Pierre-Charles Busoni, son fils, assista à son enterrement. — Pierre-Antoine Véronèse, comédien dans la troupe italienne, eut deux mariages. Il épousa d'abord Jeanne Mestre, qui mourut, âgée de trente-deux ans environ, le 6 août 1766 et fut enterrée à Montmartre. P.-Ant. Véronèse, infidèle, aimait alors une Lyonnaise, fille d'un maçon, mort en 1741, à l'Hôtel-Dieu de Lyon; le 24 sept. 1770, il l'épousa à St-Sauveur, mais ce ne fut qu'après qu'il eut, par-devant notaire, fait une renonciation en forme au théâtre, promettant de quitter le Théâtre-Italien et de ne paraître jamais sur un autre. L'acte est daté du 12 sept. 1770. Les parents de P.-A. Véronèse n'assistèrent point au mariage, à l'exception de sa mère. Le mariage que faisait P.-A. Véronèse n'avait l'agrément de personne; il réparait cependant un tort; car, au pied de l'autel, les époux recommurent comme leur un enfant, baptisé à St-Sauveur, le 5 mai 1766, sous les noms de Pierre-Laurent. — P.-A. Véronèse mourut, âgé de 44 ans, le samedi 6 avril 1776, rue Française, et fut enterré le lendemain, en présence de son beau-frère, J.-M.-G. Busoni, et de Pierre-Laurent Véronèse, son fils, étudiant.

Charles-Antoine Véronèse était mort, rue Française, quatorze ans avant son fils, le 26 janv. 1762. L'acte d'inhumation, rédigé à St-Sauveur, le dit : « ancien officier du Roy et bourgeois de Paris, âgé de soixante ans ». Il était retiré depuis peu d'années. — *L'oy. BOMARE, CLAVRELLI, 2. COLLALTO, PANTALON.*

2. VÉRONÈSE (PAOLO GALIANI, dit : H.).

1528—1588.

Je lis, sous la date : 21 juillet 1684, dans un des registres des bâtiments du Roi (Bibl. Imp., Ms.) : « A M. le marquis d'Hauterive, 11,000 l. pour son »

» Majesté; scauoir 2 de Paul Véronèce, l'un repré-
» sentant l'Adoration des bergers, l'autre les Enfants
» de Zébédée et le 3^e vne Susanne avec deux vieil-
» lards de Tintoret ».

La Notice des tableaux du Louvre (1853) ne donne pas au Véronèse l'Adoration des bergers; elle dit seulement que cet ouvrage lui est attribué. Elle ne dit pas à quel cabinet appartient d'abord cette peinture, mais seulement qu'elle faisait partie de l'ancienne collection du Roi. Les Enfants de Zébédée ne sont plus au Louvre, la Susanne du Tintoret y est toujours. La Notice dit qu'elle vient de la collection de Louis XIV. On voit qu'elle entra dans cette collection en sortant de chez le marquis d'Hauterive. — *L'oy. BONZÉ (de), CHEVAUX DE VENISE.*

VÉRONIQUE (la).

« Il est à remarquer qu'à une lieue de lad. ville (de Valence en Espagne) est un couvent de religieuses qui pour relique le vray lingé qui essuya la face de Jésus-Christ qu'ils nomment la Véronique. » (Relation de ce qui s'est passé au voyage de M^{rs} le marquis de Brezé, général des armées navales du Roy; 1642, Ms.)

VERSAILLES.

Louis XIV entretenait sur le canal de Versailles une escadrille composée de petits navires commencés dans les ports et achevés à Versailles, sur le modèle des grands vaisseaux. Le Roi avait un goût assez prononcé pour la marine; il comprenait qu'elle était un des puissants éléments de la force de son empire, un des instruments les plus utiles à sa politique. Il ne pouvait guère aller visiter les ports et se tenir au courant des progrès que faisaient la construction navale, le grément et l'armement des navires qui portaient au-dessus de leurs canons redoutables le pavillon de la France. Colbert lui suggéra l'idée — ou lui persuada qu'il l'avait eue, ce qui revenait au même pour le résultat à obtenir — d'avoir toujours sous les yeux quelques bâtiments perfectionnés intéressant la marine; ils seraient d'ailleurs comme des yachts de plaisance que Sa Maj. verrait évoluer sur le canal, et dans lesquels il pourrait prendre le plaisir de la promenade. A côté de ces modèles de navires de guerre, le Roi avait une ou deux gondoles menées par des gondoliers venus de Venise avec leurs barques légères, sur une flûte qui les avait amenés de l'Adriatique dans les eaux de Marly. Voici ce qu'on lit dans un compte de la Maison du Roi, au sujet de la flottille de Versailles :

« Au 1681. Appointemens et solde des officiers et matelots qui servent sur les vaisseaux estant sur le canal de Versailles : 9 avril, aux quatre gondoliers vénitiens pour le premier quartier de 1200 l. chacun, par an... 1200 l. — Au s^r Cousolin, cap^{ne} desd. vaiss^s pour les six premiers mois de ses appointemens de 1681 (15 juillet)... 900 l. — Au s^r Cousolin, lieutenant *id.*... 500 l. — A Michel Benze, contre-maître *id.*... 300 l. — A Jacques Lecomte, maître charpentier, *id.*... 420 l. — A Nicolas Mansié, autre charp. *id.*... 420 l. — A Jacq. Fossé, calfeuteur, 420 l. — A Jacques d'Ouville, 420 l. — A Jean Cordon, charp. 420 l. — A Antoine Bousaut, charp. 420 l. — A Le Roux, m^e canonnier (17 déc.) 420 l. — A huit matelots, chacun 270 l. » — Ouvriers sous M^r de Langeron, 1

¹ Joseph Andrault de Langeron fut un des officiers distingués de la marine, au dix-septième siècle. Fils de Philippe Andrault de Langeron qui, le 26 oct. 1645, avait épousé Claude Faye, il vint au monde le 19 nov. 1649. (D'Hoziér.) Il perdit sa mère, âgée de 65 ans, le 3 déc.

pour le vaisseau qu'il fait construire sur le canal. — Aux charp^t et menuis^r qui travaillaient à achever led. vais. depuis trois semaines, finies le 12 janvier 1686 (du 19 janv. au 2 juin) la som. de 1664 l. »

En même temps que sous l'inspection du marquis de Langeron on construisait un vaisseau à Versailles, sous la conduite de Chabert, habile constructeur de Marseille, on construisait une galère. Philippe Gallier et Briquet en firent les sculptures. Il leur fut payé 4,500 l. du 13 juillet au 22 septembre 1686.

— Après la mort du Roi, le Régent ne crut pas devoir décharger tout à fait le Trésor public d'une dépense assez forte, que ne justifiaient ni son plaisir particulier, ni l'éducation encore éloignée du Roi enfant : il licencia cependant une partie de la marine de Ver-

1690. (St-Sulp.) Claude Faye était veuve de Philippe, comte de Langeron, « premier gentilhomme de Mons^r le duc de Bourbon » ; Philippe était mort, le 1^{er} mai 1675, âgé de 63 ans. (St-Sulp.) Joseph Audrault de Lang, commença la carrière militaire, volontaire dans les troupes que menait M. de Navailles au secours de Candie (1669). Le 11 nov. 1670, il passa dans l'armée navale avec le grade d'enseigne de vaisseau. Il fit tout de suite un grand pas et eut, le 2 nov. 1671, un brevet de capitaine de vaisseau. Le 20 juillet 1684, remarqué déjà pour des faits d'armes vigoureux, il était un parti auquel un brillant avenir était promis ; aussi Jⁿ-François de Gourai, s^r de la Coste, lui donna-t-il sa fille Madeleine. Le 6 juin 1675, le Roi, pour reconnaître ses bons services, avait donné à Joseph de Lang, le gouvernement de la Charité-sur-Loire, qu'avait exercé son père. En avril 1684, Colbert lui avait procuré la commission d'inspecteur général des armées navales, qui l'instituait en réalité ingénieur en chef, chargé de donner « les plans et profils » aux charpentiers des vaisseaux. Il avait même reçu l'ordre de composer un traité des constructions. Je ne sais si cet ouvrage fut fait par Langeron, mais il ne fut certainement point publié et j'en ai vainement cherché le manuscrit. Langeron voulut, ce qu'avait voulu du Quesne, faire construire lui-même des vaisseaux ; Seignelay (19 nov. 1686) le rappela à ses fonctions d'inspecteur, laissant aux charpentiers le matériel du métier. Joseph de Langeron, marquis, fut fait chef d'escadre le 1^{er} nov. 1689. M. le prince avait apaisé M. de Pontchartrain, dont la mauvaise humeur retardait l'avancement du marquis. D'hozier prétend que Lang, fut nommé, le 27 sept. 1689, pour assister aux états de Bretagne ; c'est une erreur. Le 16 oct. 1689, le Ministre écrivait, en effet, à Langeron : « Je suis fâché que le Roy ait disposé de la députation des états de Bretagne en faveur de M. de Coëtlogon... » (Arch. de la mar. Dépêches. Pontau, t. II, p. 258.) Langeron fut élevé au grade de lieutenant général des armées navales le 1^{er} avril 1697. Il mourut à Sceaux, le jeudi 28 mai 1711. (Reg^s de l'église de Sceaux et de St-Sulp.) Il décéda dans le château de M. le duc du Maine, alors général des galères. « Ce même jour, dit St-Simon, Langeron, « lieutenant général des armées navales et fort bon marin, mourut à Sceaux d'apoplexie, sans être gros ni vieux. Il étoit fort attaché à M. et à mad. Du Maine, et sa famille à la maison de Condé, sa sœur en particulier. Il étoit frère de l'abbé de Langeron (François), mort à Cambrai depuis « peu. » Joseph de Langeron ne commanda jamais une grande flotte, mais il fut plusieurs fois à la tête d'escadres détachées ; il assista à dix-sept batailles navales, sans compter les combats particuliers, et repoussa les Anglais lorsqu'ils tentèrent de débarquer à Camaret (17 juin 1694). Les biographes ont oublié complètement cet homme, dont les états de service sont des plus honorables. Tout est hasard. J'avais préparé un article considérable où je réparais, plus complètement que je ne le fais ici, les torts de mes devanciers ; la nécessité de me restreindre, qui m'est imposée par la grosseur de ce volume, me contraignit à ne consacrer que ces quelques lignes à un marin qui, pour n'être pas au premier rang, est digne cependant qu'on cite son nom parmi ceux des hommes qui ont contribué à la grandeur de la marine française. J'espère le retrouver ailleurs. — Voy. QUESNE (Dc).

sailles, et renvoya à Venise les gondoliers qui étaient entretenus depuis plus de trente ans. Je vois dans un des Registres du Secrétariat (Arch. de l'Emp., E. 9,299, fol. 186), que « Pierre Mazagotti », après avoir servi le Roi pendant trente-quatre ans en qualité de gondolier vénitien sur le canal de Versailles, reçut en retournant à Venise un certificat de S. M., qui lui fut délivré à Paris, le 19 août 1717. — Le samedi 11 fév. 1679 fut enterré Marc-Antoine, fils de François Laclée, matelot sur le canal de Versailles, pris rue Frémonteau. (St-Germ. l'Auxerr.) — Thomas du Bois, « architecte et entrepreneur des bastimens de Versailles », fit baptiser, le 4 mai 1686, Jean-Thomas, son fils. (St-Sulpic.) — Voy. AUBRY, p. 89, 2^e col. en bas, ALLEGRAIX, p. 24, 1^{re} col., AVRY, p. 84, 2^e col., BLAUBENBERGHE, BURETTE, GAFFIERI, LE HONGRE, p. 162, 2^e col., MAUGER, SALICON.

VERSELIN (JACQUES). ? 1676—1718.

Il était peintre miniaturiste, et, en cette qualité, il fut reçu à l'Académie Roy. de peint. et sculpt., le 7 juin 1687, sur la présentation d'un portrait de Louis XIV, miniature d'après un original à l'huile fait par Ch. Le Brun. La liste des Académiciens dit qu'il mourut, le 1^{er} juin 1718, âgé de soixante-treize ans ; l'acte de son inhumation n'est pas tout à fait d'accord avec cette déclaration :

« Le jeudi 2^e juin 1718, Jacques Verselin, de l'Académie roy. de p. et de sculpt., âgé de soixante-douze ans, décédé hier rue Frépanx... a été inhumé au cimetière, en présence de Charles de Valois, conseiller du Roy, antiquaire du cabinet de Sa Maj., et de Gérard Heusch, bourgeois de Paris, amis qui ont signé : de Valois, G. Heusch. »

La rue Frépanx mentionnée dans cet acte n'est pas autre que la rue Phéliepeux. L'Almanach Royal dit qu'en 1718 Verselin demeurait « rue Phéliepeux, chez Mad. de Vitry ». En 1692, Verselin demeurait rue St-Denis. — En même temps que miniaturiste, Verselin était peintre en pastel. Dans le livre *commode*... pour l'année bissextile M. DC. XCII, par Abraham de Prodel (Bibl. Imp., in-12, L. 31, C — 366), ouvrage curieux, où les noms propres sont étrangement défigurés, je lis : « peintres pour le pastel : Mess. Vencelin (*sic* p^r Verselin), rue St-Martin, Vivier (*sic* p^r Vivien), quai de l'École, Desgranges, rue Tictonne. » — Jacq. Verselin eut une fille, « Marie », qui, le 19 juil. 1791, fut marraine de Gérard, fils du peintre Jⁿ-Bapt. Hallé. — Voy. HALLÉ, LA TOUR (M. Q. Dc), VIVIER.

VERTUGADIN, VERTUGADINIER.

XVI^e et XVII^e siècles.

Ceci est assez grave. D'où vient le mot Vertugadin, et qu'était, au vrai, le Vertugadin ? On voit toute l'importance de cette double question, on sent combien sa solution intéresse l'histoire de la mode et celle de la langue. L'Académie, qui n'a cure des origines et ne s'inquiète guère des étymologies, dit simplement :

« Vertugadin, s. m. Gros et large bonnetlet que les Dames avoient accoutumé de porter au-dessous de leur corps de jupe. On ne porte plus de vertugadins. Cela étoit bon du temps qu'on portoit des vertugadins. » Edit. de 1772, Lyon.)

Tout incomplet qu'il est, cet article a du bon. Il constate que, dès longtemps avant l'année 1772, étaient hors d'usage les vertugadins que les Dames avoient portés, les Dames — entendez bien — et non les grisettes et petites bourgeoises, les femmes

d'ouvriers et les filles servantes, qui, aujourd'hui, comme si elles étaient dames à équipages et à laquais caudataires, portent les robes amples, longues, gênantes pour elles comme pour tout le monde, apparcil coûteux et malpropre, qui va traînant à terre, balayant les rues, se maculant de boue ou se couvrant d'une poussière immonde. Furetière, définissant le mot *Vertugadin*, s'exprime ainsi :

« Diminutif de *vertugade*. Vieux mot. C'était une pièce de l'habillement des femmes qu'elles mettoient à leur ceinture pour relever » (écarter du corps vaudrait mieux) « pour relever leurs jupes de quatre ou cinq pouces. Il étoit fait de grosse toile tendue sur de gros fil de fer; il les garantissoit de la presse et étoit fort favorable aux filles qui s'étoient laissé gâter la taille. La mode en est encore demeurée chez les Espagnoles qui l'appellent *garde-infant*. Ce mot vient avec la chose de l'espagnol *vertugala*. »

Hola! maître Antoine, voilà lever bien vite une difficulté. Que *Vertugado*, *Vertugado*, soient dans l'espagnol, j'y consens; mais *vertugalla* est dans l'italien (*voy. Duez, 1664*); pourquoi ne pensez-vous pas que notre *Vertugadin* vient de l'italien *vertugalla*? Ménage dit (1650) : « *Vertugale* et *Vertugadin*, Gotte gonflée avec un cercle. De l'espagnol *Vertugala* »; et, sans y regarder de plus près, vous ajoutez une foi aveugle à l'assertion du savant le plus hasardeux, le plus téméraire, entre tous ceux qui se sont occupés d'étymologie! Que n'imitiez-vous la prudente réserve de Nicot (1592? 1606), qui dit seulement, lui contemporain de l'objet dont il s'agit : « *Verdugade*, *Vertugalle*, dont usent les femmes. Ronsard escrit « *Verdugalle*. » Il ne définit pas le *vertugadin* ou *vertugale* que tout le monde connaît au moment où il écrit; il se contente de donner trois formes diverses du même mot, qu'il n'a garde de tirer de l'espagnol *vertugala*, lequel, par parenthèse, n'est point dans le Trésor des deux langues d'Ant. Oudin (1645). Celui-ci a *Vertugado* et *Vertugado*. *Vertugado* est-il d'origine espagnole? Non; il est isolé dans la langue, car on ne voudrait pas le rapprocher, je pense, de *Verdugo*, qui signifie : verge, scion, marque de coups de fouet, bourreau, que sais-je? Celui-là vient de *verde*, vert, le scion étant un rejeton vert de l'arbre. Qu'y a-t-il de commun, d'ailleurs, entre la pièce faite « d'une grosse toile » tendue sur un gros fil de fer » et la fine baguette à fustiger un coupable? *Vertugalla* n'a pas plus d'analogie dans l'italien que *Vertugado* ou *Vertugado* n'en a dans l'espagnol; ces termes, qu'ont recueillis les auteurs de dictionnaires espagnols ou italiens, sont des mots empruntés à la France par les étrangers, avec la chose qu'ils nommaient, chose qui se nomma d'abord *Vertugarde* et *Vertugardien*, puis, par abréviation, corruption, habitude populaire : *Vertugade* et même *Vertugale*. Cela ne saurait être douteux pour tout homme sensé. A quoi servait le *vertugadin*? Furetière le dit très-bien : à garantir les femmes de la presse », à cacher les fautes de certaines filles « qui s'étaient laissé gâter la taille ». Pour celles qui craignaient que, dans la foule, des mains indiscreètes approchassent de leur taille ou s'enhardissent à descendre plus bas, la « cotte gonflée avec un cercle » était un garde-vertu; pour les autres, elle laissait au vice l'apparence de la vertu, et gardait leur vertu d'accusations fâcheuses. Les femmes espagnoles avaient des *garde-infants*, et des *Sacristains*, destinés au même office, pudique ou menteur, que les *vertugadins*. Écoutez là-dessus Mad. d'Aulnoy :

« Les femmes (en Espagne) portaient, il y a quelques années, des *Gardinants* d'une grandeur prodigieuse; cela les incommodoit et incommodoit les autres. Il n'y avoit point de portes assez grandes par où elles pussent passer. Elles les ont quittés, et elles ne les portent plus que lorsqu'elles vont chez la Reine ou chez le Roi; mais ordinairement elles mettent des *sacristains*, qui sont à proprement parler les enfants des *Vertugadins*. Ils sont faits de fil d'archal, qui forme un rond autour de la ceinture; il y a des rubans qui y tiennent et qui attachent un ancre rond de même, qui tombe plus bas et qui est plus large; l'on a ainsi cinq ou six cerceaux qui descendent jusqu'à terre et soutiennent les jupes. L'on en porte » (des jupes) « une quantité surprenante... »

Ne dirait-on pas que cette description du *Sacristain* est écrite d'hier, et que Mad. d'Aulnoy, pour ne pas tourner en ridicule ses compatriotes, a mis sur le compte des Espagnoles la folie française, qui a produit, après les jupons de toile de crin (*crinoline*), les *cages*, édifices composés de cerceaux concentriques et incégnax, tenus les uns aux autres par des rubans de fil, où nos femmes s'enferment comme dans un cône, descendant de la ceinture à la cheville du pied, et quelquefois plus bas. Le *Garde-infant* qui pouvait cacher les enfants, fruits d'un amour illicite, était de cette ampleur démesurée que nous voyons (1865) aux cages et aux jupons des femmes de tous les rangs en France. En 1679, il avait fait place ou à peu près au *Sacristain*. Mad. d'Aulnoy nous l'apprend dans le passage qu'on vient de lire de sa *Relation d'un voyage en Espagne*, livre curieux sous bien des rapports. Le *Sacristain* était « fils » du *vertugadin* qui avait été fort à la mode au seizième siècle à la cour de France, comme nous le font voir les portraits de plusieurs nobles dames de cette époque. Les *Sacristains* avaient remplacé les *Vertugadins* de France. Les femmes supprimèrent-elles tout à fait cet accessoire, pudique ou non? Bien des portraits le feraient croire, d'autres aussi nous laissent du doute sur ce fait. Si les robes, amples par derrière, furent seules de mise, ce fut pendant peu de temps; bientôt le « jupon garni de cerceles de balaine pour soutenir les jupes et la robe » s'introduisit sous le nom de *Panier*. Son règne fut long. La Révolution le chassa, avec tous les atours des personnes de condition. Les femmes habillées à la grecque ou à la romaine se serrèrent dans des fourreaux qui accusaient leurs formes, un peu plus que de raison; quelques élégantes, que la nature n'avait point faites callipygès, imaginèrent les *tourneures*, les *faux* e..., les *polissons*, et autres suppléments ridicules ou immodestes, auxquels ont succédé la *erinoline* envahissante et la *cage* singulièrement élargie, empêchant celle qui y est attachée d'entrer dans une voiture, dans un fauteuil ou dans une loge au théâtre, et ne gardant pas plus les filles ou leurs mères de fâcheux accidents que ne l'avaient fait le *Vertugadin*, le *Garde-infant* et le *Sacristain* pour leurs folles aïeules.

Si le sens du mot composé : *Garde-infant* est clair, si celui de *Vertu-garde* ou *Vertu-gardien* ne laisse pas de doute, le mot *Sacristain* étonnera peut-être le lecteur; il est pourtant bien facile à comprendre. La *Sacristia* est le lieu qui renferme les choses sacrées, que nul profane ne doit toucher ou approcher; *Sagrestia* est le nom qu'en italien — à Gènes au moins — on donne au Trésor, chambre où, dans les palais, sont réunis et soigneusement gardés tous les objets qui ont une valeur

historique; ainsi, au palais Doria de Gènes, la Sacristie garde, entre autres joyaux, le testament olographe du grand Andrea Doria; j'en ai parlé ailleurs. (*Voy. mon voyage De Paris à Naples*, 1836.) Le sacristain est donc le gardien du trésor; le vêtement auquel les Espagnols, par allusion, donnèrent ce nom, était le gardien de la pudeur des femmes, la sauvegarde de leur vertu, leur Vertu-garde ou Vertugardin.

La signification de *Vertugade* ou *Vertugadin*, comme je la définis, vous paraît-elle plus ingénieuse que raisonnable? Je prendrai la liberté de vous demander ce que veut dire Michel Montaigne, lorsque, au chapitre v du troisième livre des *Essais*, il dit, après Platon, que les Lacédémoniennes étaient « peu exactes elles mesmes à couvrir leurs cuisses, s'estimants assez couvertes de leur vertu sans Vertugade. » Le Vertugade, comme l'entend Montaigne, n'est-il pas le rempart, la garde, le protecteur de la vertu, de la pudeur des Lacédémoniennes? Il n'y a rien de plus certain. Le Vertugade était le garde-vertu, comme le *guarda infante* espagnol était le couvre-enfant, comme le *sacristano* était le garde-trésor, que le mot trésor soit pris au figuré ou déceint, au propre. *Vertugado* ou *Vertugado* est un mot français habillé à l'espagnole; *Vertugarde* ou *Vertugado*, par corruption, est un mot purement français, composé par quelque savant de la Renaissance, qui, par raillerie, ou peut-être sérieusement, aura nommé le cache-pudeur ou le cache-grossesse imaginé par la mode : *Virtutis-custos*, tout de suite traduit par les dames et les fabricants en Vertugarde. Vertugale est une corruption de vertugade, dont Vertugadin fut une variante. Les éditeurs de Furetière disaient en 1690 : « Vertugadier, ouvrier qui faisoit des vertugadins; maintenant, le métier en est aboli aussi bien que la chose ». Le Furetière ne donne pas les synonymes : vertugulier et vertugadinier, qui furent usités cependant, et dont on se servit simultanément, comme on va le voir. Je trouve que le 14 juin 1626, Jacques Thevel, m^e vertugulier, fit baptiser Jeanne, sa fille, à Saint-Eustache; qu'à St-André des Ares, le 29 mai 1640, fut inhumé « un vertugadier », que ne nomme point l'acte incomplet qui est sous mes yeux; qu'à St-Séverin, le 6 nov. 1639, Charles Harlay, vertugadinier, fit baptiser sa fille Germaine; que le 20 février 1641, à la même église, Jehan Picard, m^e vertugulier, présenta au baptême sa fille Catherine; et que Catherine, une autre fille du même Jehan Picard, m^e vertugadinier, et de Marie de La Rue, sa femme, fut baptisée, le 15 juin 1638. Dans le livre des dépenses d'Anne d'Autriche (Bibl. Imp., Ms. 1913, Sup^r fr.) je lis : « A Urbain Roussel, vertugadier de la Roynie, 10 livres ». Il n'y a donc pas à douter qu'indifféremment, au commencement du XVII^e siècle, les mots vertugulier, vertugadinier et vertugulier fussent employés à Paris. La forme vertugadier est certainement la meilleure; ce fut avec bien de la raison que notre Montaigne préféra vertugade à vertugale, employé par Ronsard et par Rabelais, qui dit, au chapitre LVI du livre 1^{er} de *Gargantua*, en parlant de l'habit des religieuses de Thelème :

« Ou dessus de la chemise vestoient la belle rasquine de quelcun beau camelot de soye : Sus ycelle vestoyent la Vertugale de tafetas blanc, rouge, tanné, gris, etc. Ou dessus la coite de tafetas d'argent... »

Vertugale était une variante ancienne déjà quand Rabelais composa son livre; en 1532, François Gi-

rault imprimait à Sens la *Complainte de M^r Le Cal contre les inventeurs des vertugales*. Du titre de cette facétie, que je demande pardon au lecteur délicat de citer dans sa erudite, il semble qu'on peut inférer que l'invention du vertugade n'est guère plus ancienne que la dernière moitié du XVI^e siècle; de la complainte on peut conclure que le garde-vertu était une défense, une barrière, une muraille qu'aurait voulu renverser le plaigiant impudique, et que *vertugale* est bien une forme corrompue de vertugarde.

Et maintenant, la chose que nommait en France le mot *Vertugade*, et en Espagne, le mot *Guarda-infante*, était-elle d'origine française ou espagnole? Je n'en sais rien. A quelle époque fut porté le premier Gardinfant? A quelle époque fut porté le premier Vertugade? Les Académies de Madrid et de Paris devraient le rechercher; ce ne serait pas une chose moins intéressante que tant d'autres sur lesquelles disputent depuis quelques cent ans les respectables érudits des deux pays.

VERTUS (COMTE ET COMTESSE DE). — *Voy.* 2. EX-TRAGUES.

VESTIER (ANTOINE). 1740—18.?

Un bon peintre de portraits, un membre de l'Acad. Roy. de peint. qu'ont négligé tous les biographes, excepté Nagler, qui l'a mal connu, et Zani, qui le cite sans en avoir rien su. Nagler le nomme « Jean », le fait naître à Paris en mil sept cent cinquante, et le fait mourir en 1810. Il le dit membre de l'Acad. de St-Luc. Quant à ce dernier renseignement, je n'ai rien à dire, sinon que je n'ai pu m'assurer de sa vérité. Pour le reste, voyons ce que j'ai appris. Vestier avait pour prénom *Antoine*; il naquit à Avallon (Bourgogne), « fils de Jacques Vestier, marchand au faubourg St-Martin d'Avallon, et de Marie-Jeanne Boullenet, son épouse légitime »; ce fut le 28 avril mil sept cent quarante : il fut baptisé le même jour, ayant pour parrain « maître Antoine Boullenet », grand-père maternel, et pour marraine, « d^{lle} Jeanne Levrault, veuve de M^e Nicolas Vestier, grand-mère paternelle ». (Reg. de St-Martin d'Avallon.) — A quelle époque Jacques Vestier envoya-t-il à Paris son fils pour lui faire apprendre le dessin? A qui l'adressa-t-il? Je l'ignore; mais je vois que le jeune Avallonnais suivit les cours que faisaient « Messieurs les professeurs de l'Académie ». Ces cours lui laissaient du loisir, qu'il voulut sagement utiliser. Je ne sais comment il fit la connaissance d'un certain Antoine Révérend, maître émailleur, qui demeurait rue du Boullou, mais je vois qu'il quitta la rue Mouffetard, où il s'était logé, et vint demeurer près de Révérend, ce qui, d'ailleurs, le rapprochait du Louvre, où l'Académie de peinture tenait ses cours. Vestier mit au service de Révérend un talent bien novice encore, mais qui apparemment ne fut pas sans utilité pour le patron, plus industriel qu'artiste. L'amour attendait Vestier dans la boutique de l'émailleur. Il se fit aimer de Marie-Anne Révérend, et le père de la jeune fille permit à son compagnon d'aspirer à sa main. Antoine Révérend mourut, et la mère de Marie-Anne acquitta la promesse de son défunt époux. Le lundi 30 avril 1764, Antoine Vestier, « élève de l'Acad. Roy. de Paris (*sic*) », épousa Marie-Anne Révérend, née, rue St-Denis, le 1^{er} nov. 1740. (St-Sauveur.) L'acte du mariage qualifie Jacq. Vestier, non pas marchand, mais « ancien huissier au grenier à sel d'Avallon ». A. Vestier s'établit rue Salle-au-

Comte; il eut là *Nicolas-Jacques-Antoine* (25 mai 1765). Il alla ensuite rue Bourg-l'Abbé, où il eut *Marie-Nicole* (8 sept. 1767). Un autre enfant lui naquit, *René-Jean*, qui mourut, rue du Petit Lion, le 21 déc. 1773, âgé de sept ans. Les deux actes de baptême et l'acte d'inhumation de ses enfants disent Ant. Vestier « peintre émailleur ». L'art de la peinture en émail, avec ses proportions minimes, ses petits détails, et peut-être aussi « le feu auquel il faut passer l'émail », qui força Gat. Philon, le père de Mad. Roland, à « abandonner ce genre » (L. ci-dessus p. 1077, 1^{re} col.), finirent par lasser Vestier. Il résolut alors d'aborder la peinture à l'huile, dût-il se restreindre au portrait, et se mit sous la discipline de J^u-Bapt.-Marie Pierre, homme de talent, aussi renommé alors qu'il est méconnu aujourd'hui. Laborieux et intelligent, il sut bientôt de son métier tout ce qui fait le portraitiste habile; il se présenta alors à l'Acad. Roy. de peint., qui l'agréa, lui demanda pour sa réception les portraits de Doyen et de Brenet, et sur la présentation de ces morceaux, le reçut le 30 sept. 1786. Les deux ouvrages furent exposés au Salon de 1787, et bien accueillis du public. Ils sont maintenant parmi les bons portraits que garde, des membres de l'ancienne Académie, l'École des beaux-arts. Ce sont deux choses fort dignes d'estime, et qui donnent l'idée la plus favorable du talent de leur auteur. Peu de peintres du xviii^e siècle ont fait mieux. De 1787 à 1806, Vestier exposa toujours, excepté en 1793. En 1789, il produisit le portrait de Latude. La circonstance donnait un grand attrait à cette production, d'ailleurs sans doute intéressante comme objet d'art. La Bastille avait été prise (14 juillet 1789), et la chute de la prison rappelait trop le prisonnier délivré en 1784, pour que Vestier, avec sa peinture, ne devint pas un lion, comme on a dit depuis, d'après les gens du beau monde d'Angleterre. Le succès fut grand, si grand, que le peintre pensa qu'il y avait là quelque argent à gagner. Il avait apparemment essayé de la gravure, il se mit à graver son Latude. Ce fut un « pointillé » qu'il exécuta sur estampe, pointillé régulier, très-fin, et doux sans mollesse. Au Salon de 1791, le « portrait de M. de Latude, gravé par » M. Vestier », fut inscrit sur le livret du Salon. Un graveur nommé Gann, parfait imitateur de la manière de Vestier, réduisit, dès 1790, l'original de Vestier, et en fit une image très-convenable, qu'on mit en tête du livre intitulé : *le Despotisme dévoilé ou Mémoires de Henri Masers de Latude...*, par M. Thiery, avocat. (Paris, 3 vol. in-12, 1790. Bibl. Imp., L. 2376—15.) Soit que Vestier eût été porté par ses convictions dans les rangs des amis de la liberté, soit que le besoin d'assurer sa tranquillité lui eût inspiré la pensée de donner des gages à l'opinion triomphante, il fit deux tableaux, l'un représentant « une femme tenant à la main une cocarde tricolore », l'autre « un membre de la Convention dans son costume »; c'était bien innocent, mais enfin c'était un certificat de civisme. Les deux ouvrages furent exposés en 1795. Vestier s'adonnait depuis quelque temps à la miniature; il ne produisit ses premiers travaux en ce genre qu'en 1798. En 1798, Vestier donna un portrait en pied de sa femme, ayant auprès d'elle un enfant jouant avec un chien. Ce ne fut pas la seule fois qu'il peignit Marie-Anne Révérend; il la représenta un jour, en négligé, demi-vêtue, et d'une main retenant un peignoir qui la couvrait à peine. Selon les informations qu'à ce

sujet voulut bien me donner à Avallon, en 1865, M. Bidault, juge d'instruction au tribunal de cette ville, ce portrait appartient, aussi bien que celui de M. de Monfroy, officier dans les gendarmes du Roi, aux héritiers de Mad. de Monfroy, belle-sœur du gendarme, morte, il y a quelques années à Avallon, plus que nonagénaire. — Vestier était logé, en 1801, dans la cour du Louvre (Livret du Salon); le gouvernement lui donna un logement à la Sorbonne; il y était en 1810, lorsqu'une de ses nièces, la seule parente de Vestier encore survivante, le vint voir à Paris. Depuis cette époque, cette dame n'en entendit plus parler. Il ne mourut pas Avallon, et les tables décennales montrent qu'il ne décéda pas non plus à Paris. — J'ai nommé plus haut, parmi les enfants de Vestier, Nicolas-Jean-Antoine, né en 1765. Il ne fut pas peintre, mais architecte. Il épousa, le 6 frimaire an II de la République (26 nov. 1793), Marie-Françoise de Bayard, âgée de 22 ans, née à Paris le 11 nov. 1771. L'architecte Vestier demeurait, avec son père, rue du Faubourg-Montmartre, en face de la rue Bergère. Ant. Vestier, qui signait ordinairement : A. Vestier, signa Vestier père l'acte du mariage de son fils, qui présente cette particularité que lui manque la signature du marié. — *l'oy. LATUDE.*

VIANDE EX TEMPS PROHIBÉ. 1690 (25 janv.).

De par le Roy, Sa Majesté ayant esté informée que les officiers de la marine qui sont au port de Brest mangent de la Viande sans nécessité les vendredys et samedys et autres jours defendus, et que les hostellers et cabaretiers de cette ville contribuent à ce désordre en leur en donnant ces jours-là, et voulant remédier à un tel dérèglement qui porte beaucoup de scandale à la religion et à ses jentions. Sa Maj. a fait et fait très-expresses defenses et inhibitions à tous hostellers et cabaretiers de lad. ville de Brest de donner à l'aduenir de la viande à manger, les vendredys, samedys et autres jours defendus par l'Eglise, aux officiers de marine, soldats et matelots, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de 500 L. d'amende applicables à l'hospital de la marine de ce port pour la première fois, contre chascun des contrevenans, et de punition corporelle en cas de récidive. Mande et ordonne Sa Majesté au s^r Desclousaux, Intendant de la marine aud. port de Brest, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. (Arch. de la Mar., Reg. des dépêches, 1690, fol. 131.)

VIAU (THÉOPHILE DE).

1590?—1626.

Ce poète, qu'on a nommé : Viaud ou de Viaud, et qui ne signait ordinairement que : Théophile, se nommait Théoph. de Viau, comme il le dit lui-même dans son *Apologie*. Le vicairé rédacteur de son acte mortuaire le nomma Deveau : on lit en effet dans le Registre de St-Nicolas des Champs :

« Le samedy vintg sixié^e (sept. 1626), Théophile Deveau, âgé de trente-six ans, poète latin et françois, pris rue de Braque, inhumé au cimetierre, avec l'assistance de dix-huit prêtres, y compris les quatre porteurs ordinaires des corps morts. » (St-Nicol. des Champs.)

Théophile mourut dans le petit hôtel de Montmorency, situé rue de Braque. Faut-il regarder la présence de seize prêtres à l'enterrement de Théophile comme une preuve de son retour aux idées religieuses, ou faut-il en conclure que le duc de Montmorency voulut que, pour son client, les choses se fissent avec une convenance digne du Mécène?

V. VIBRAVE (HENRI HURMILT, marquis DE).

1689.

On peut voir, à l'article de Madame de Sévigné ci-dessus, p. 1131, que M. de Grignan, veuf de

« dame Marie Du Pied Du Four de Champagne » quand il épousa « Françoise-Marguerite de Sévigné », était veuf déjà de « dame Angélique-Clarisse d'Angennes », lorsqu'il s'unît à Marie de Champagne, et qu'il eut une fille de son premier mariage; cette fille épousa, à Paris, où elle était restée quand son père était en province, un colonel d'infanterie d'une bonne maison de la province :

• 6 may 1689, Messire Henry Hurault, chevalier, marquis de Vibrais (*sic*), colonel d'un régiment d'infanterie, fils de messire Henry-Emmanuel Hurault, marquis de Vibrais, baron de la Guerche et autres lieux, et de dame Polixène Le Coigneux (*sic*), de la paroisse St-Sulpice, avec d^{ne} Julie-Françoise Dademar (*sic*) de Monteil de Castellane de Grignan, fille de haut et puis^t seigr^e M^{re} François Dademar de Monteil de Castellane de Grignan, lieutenant général pour le Roy en Prouence, et de fene dame Angélique-Clarisse d'Angenne (*sic*)... » (Signé) « Henry Hurault de Vibrais, Julie-Françoise de Grignan, H. Hurault de Vibrais (le père), Polixène Le Coigneux, Maximilien-Pierre-François de Bethune, duc de Sully; Marie-Antoinette Seruien, duchesse de Sully, Seruien, marquis de Sablé; Seruien, abbé; Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Bethune, prince d'Enrichemont; Maximilien-Henry-Louis de Bethune, chevalier de Sully; Lecoigneux, Le Coigneux, L. Marcel, curé. »

Henri-Emmanuel Hurault de Vibrais, dont il vient d'être question, s'était marié, à St-Sulpice, le 26 mars 1658, à Polixène Le Coigneux, fille de feu le président du parlement de Paris, « Jacques Le Coigneux, marquis de Bellabre, et d'Eléonore de Chaumont ». Henri-Emmanuel était fils de « M^{re} Jacques Hurault, comte d'Ouzain, et de dame Augustine Le Roux ». Il signait : « Hanri (*sic*) Emmanuel Hurault de Vibrais ».

2. VIBRAYE (PAUL-MAXIMILIEN HURAUULT, marquis DE). ? 1701—1771.

• Le 28 déc. 1771, décès de Messire Paul-Maximilien Hurault, marquis de Vibraye, lieut^g des armées du Roy, commandeur de l'ordre de St-Louis, gouverneur de Belle Isle en mer, âgé de soixante-dix ans ou environ, inhumé, dimanche 29, dans la cave de la nef de cette église, en présence de t. h^t et t. p^s seigneur Louis Hurault, comte de Vibraye, mestre de camp du régiment Dauphin, brigadier des armées du Roy, chevalier de l'ordre Roy. de St-Louis, fils, et de Messire Jean-François Angran d'Alleray, conseiller honoraire au parlement et ancien procureur général du grand conseil, am. (Signé) Le c^{te} de Vibraye, Angran d'Alleray, le c^{te} de La Luzerne, Terray. »

La maison de Vibraye est représentée aujourd'hui, au moins dans une de ses branches, par deux gentilshommes père et fils, propriétaires et habitants du château de Bazoches (Nièvre). — *Voy.* VAUBAN.

VICE-AMIRAL DE FRANCE. — *Voy.* BART, p. 122, 2^e col., BEAUFREMONT, CHASTE (de), CHILLOU (Du), DAUGVOX (Du), ESTAING (d'), ESTRÉES (d'), p. 548, 1^{re} col., GAMACHES, MOY (de), I. SUFFREX.

VICHY (Chambron de). — *Voy.* DEFFAND (Du).

VIELLE.

Cet instrument ancien, dont les derniers exemplaires, qui datent du XVIII^e siècle, sont aux mains des petits Savoyards, qui vont chantant par les rues les chanso s de leur pays et montrant des marmottes mal éveillées; cet instrument qu'une violente, célèbre un instant, sur le boulevard du Temple, Fanchon, introduisit dans les salons, et dont j'ai vu, dans mon enfance, quelques femmes, voire quelques hommes de la bonne bourgeoisie, jouer en virtuoses; cet instrument est nommé dans le Ro-

man du Renard, dans celui de Philippe de Macédoine, et l'on en voit la figure dans les miniatures de quelques manuscrits du XIV^e siècle et du XV^e. Au siècle dernier, il partagea avec le dessus de viole ou violoncelle la faveur des dames qu'ennuyait le clavierin (voy. ci-dessus, p. 87, 2^e col., ligne 1^{re}).

« Une salière à pié et couvercle d'une damoiselle qui vielle. » (Arch. de l'Emp., Argenterie du R., compte du 1^{er} juil. 1555. KK. fol. 203.) « Un long pot en façon d'aiguère, à vng fruitelet d'un joueur de vielle (*sic*). » (Inventaire des bijoux de Charles V.) — Le 6 oct. 1620, Jean Pessin, « joueur de la vielle », fit baptiser, à St-Nicolas des Ch., Philippe son fils. — *Voy.* CABAUX (Françoise).

VIEUX (JOSEPH-MARIE, comte). 1716—1809.

VIEUX (MARIE-THÉRÈSE REBOUL, Mad.). 1735—1806.

La destinée de J.-M. Vien fut heureuse. Sa carrière, brillante, bien remplie et longue, fut couronnée par de grands honneurs, et l'on peut dire par des honneurs inaccoutumés et inattendus. Il ouvrit à David (Jacq.-Louis) cette route où l'auteur des *Horaces* devait marcher si résolument et qui, depuis trente ans, abandonnée, couverte de ruines et de broussailles, attend qu'un rénovateur sensé, ami du beau, du grand, du vrai, épris de la nature et admirateur intelligent des œuvres de l'antiquité grecque, la déblaye et y rappelle avec autorité l'école française, égarée aujourd'hui dans les sentiers de la fantaisie individuelle; école sans discipline, sans respect pour les grandes traditions de l'art, folle de liberté, amoureuse du laid et de la réalité grossière, et dont, avant cent ans, il restera peut-être à peine vingt grands ouvrages dignes d'être estimés et cités. Vien fut le restaurateur modeste du goût, et David le reconut pour son maître. David alla beaucoup plus loin que Vien, sans oublier ce qu'il lui devait. Vien n'eut pas, comme son illustre élève, une longue suite d'imitateurs soumis, mais il dessilla les yeux de quelques hommes distingués qu'avaient séduits les succès faciles de Boucher.

Les biographes ont su que Vien naquit à Montpellier, le 18 juin 1716; ce qu'ils ont ignoré, c'est qu'il était fils d'un maître serrurier, « Germain Vien », qui avait épousé « Catherine Simionin ». Joseph-Marie Vien fut baptisé, le 21 juin, dans l'église Ste-Anne, où furent enterrés son père et sa mère, celui-ci dans la chapelle des peintres, le 15 nov. (?), celle-ci, âgée d'environ 50 ans, dans la chapelle des Pénitents, le 1^{er} janv. 1726. Le serrurier Germain Vien n'avait pas le goût d'un artiste, et la tradition veut qu'il ait, autant qu'il le put, contrarié l'inclination qui portait son fils vers les arts du dessin; mais Joseph-Marie finit par l'emporter dans une lutte engagée entre un père qui redoutait pour son fils les mauvais jours promis à tout homme qui veut se produire, et ce fils qui se sentait assez courageux pour lutter contre le malheur s'il arrivait, et assez fort pour conquérir une place au soleil, dussent le talent, l'envie, la médiocrité même la lui disputer. Feu M. Fabien-Pillet a très-bien raconté l'histoire de Vien, dans la *Biogr.-Michaud*; je n'ajouterais que quelques détails à ceux qu'il a publiés sur la vie du peintre de *Saint Denis prêchant dans les Gaules*, détails que n'a pas connus M. Villot, ou du moins dont il n'a pas fait usage dans son article fort détaillé sur Vien (*Notice des tableaux du Musée de Louvre*, 1855). Joseph-

Marie Vien, membre de l'Académie royale de peinture depuis trois ans — il avait été reçu le 30 mars 1754, suivant la liste des Académiciens — et âgé de quarante et un ans, prit femme et s'unit à une de ses élèves, Marie-Thérèse Reboul, fille de « Joseph Reboul, bourgeois de Paris, et d'Anne-Elisabeth Renout, demeurant rue Montmartre ». L'acte de son mariage, enregistré à St-Eustache sous la date du 10 mai 1757, a raison de dire M^{lle} Reboul fille mineure, car elle n'avait alors que vingt-deux ans et non vingt-huit, comme le ferait penser le millésime 1728, adopté par M. Villot pour marquer l'année de la naissance de Mad. Vien. L'acte du décès de Marie-Thérèse Reboul au registre de l'ancien 4^{me} arrondissement de Paris, sous la date du 7 nivôse an xiv (4 janv. 1806), dit que cette dame « décéda à six heures du matin, place du Musée Napoléon, âgée de soixante et onze ans ». Les amis de Vien qui firent la déclaration à la mairie et Vien lui-même se seraient-ils trompés de sept ans sur l'âge de la défunte? Non. Marie-Thérèse Reboul naquit rue Feydeau, le samedi 26 février 1735, troisième enfant de son père, qui, dans le baptistère de son quatrième enfant, le 1^{er} avril 1738, est dit « contrôleur du Roy, demeurant rue Montmartre ». Quel contrôle exerçait Reboul? Il n'était point contrôleur de la bouche; celui qui exerçait cette charge se nommait Georges Châtelain. Reboul n'était donc pas le Watel de Sa Majesté Louis XV; il était peut-être un des contrôleurs de la maison, dont les noms ne se lisent point dans les *Etats de la France*, quand on y lit ceux des deux contrôleurs généraux.

L'acte de mariage de Vien, dans lequel figure comme témoin Alexandre Roslin, que Vien comptait parmi ses intimes, est signé : « J.-M. Vien, M. Reboul, reboul, Renout, Alex. Roslin, etc. »

Vien eut trois enfants de son mariage : 1^o « Anne-Marie-Charlotte », dont, le 8 mai 1758, fut parrain, à St-Germain l'Auxerrois, « Pierre Coustou, architecte-inspecteur des bâtiments du Roi »; 2^o « Joseph-Reboul et par « Marie-Anne Blossé, femme de François-Elie Vincent, peintre », que l'acte dressé à St-Germain a le tort de nommer « Marie-Louise f^{me} de François Vincent »; 3^o « Jeanne-Marie », qui, le 5 sept. 1755, eut pour parrain et marraine « J^e-Bapt. Pigalle, sculpteur du Roi, et Susanne Giroust femme d'Alexandre Roslin, peintre du Roi et de son Académie ». Ce fut deux ans après sa dernière couche, le 30 juillet 1757, que Mad. Vien fut reçue à l'Académie, comme auteur de sujets peints en miniature et à la gouache, fleurs, papillons, oiseaux, etc. — En 1769, Joseph-Marie Vien produisit au Louvre un grand tableau représentant l'*Inauguration de la statue de Louis XI*, ouvrage fait pour l'hôtel de ville de Paris. Je ne sais ce qu'est devenu ce morceau, qui, au moment de son apparition, fut vivement critiqué par Cochin, dans la Lettre sur les peintures, gravures et sculptures exposées au Louvre, que publia le spirituel graveur sous le nom de « M. Raphaël peintre de l'Académie de St-Luc », et qu'il adressa à « M. Jérôme son cousin, rapeur de tabac ». (Paris in-12, 1769, Delalain.) Le Musée du Louvre montre quatre ouvrages de Vien, dont aucune production ne décore le Musée de Versailles. — Je vois que Vien, ami de François Boucher, bien qu'il lutta contre l'influence que ce talent aimable, coquet et libertin avait prise sur l'art, assista à son enterrement, le

31 mai 1770. Ce jour-là, comme les 3 mai 1758, 2 août 1762 et 5 sept. 1755, il signa sans addition de prénoms :

Il fit de même, le 5 sept. 1765, au baptême d'un fils de J^e-Bapt. Pigalle, dont il fut le parrain. — Dumont exposa au Louvre, en 1789, un portrait en miniature de « M. Vien, premier peintre du Roi »; en 1757, Alex. Roslin avait produit un portrait à l'huile de Vien et un de Mad. Vien. Cette même année, Vien exposa son *Offrande à Minerve* et son *Amour fuyant l'esclavage*; il était alors « directeur, chancelier et recteur de l'Académie de peinture », que trois ans après détruisit la Révolution. Le 25 novembre 1795, quand la Convention nationale reconstitua un corps académique, sous le nom d'Institut, J.-M. Vien fut choisi, parmi les anciens académiciens, pour faire partie de la troisième classe de ce corps. Le 4 nivôse an viii (25 déc. 1799), Vien fut un des vingt-neuf citoyens élus par les vingt-neuf conservateurs que, la veille, avaient choisis Sicys et Roger-Ducos, consuls sortants; et les deux consuls restant en charge, Cambacérès et Le Brun, pour former le Sénat composé des cinquante-huit membres, qui, le 5 nivôse, composèrent par l'élection le Corps législatif. Vien fut le seul artiste à qui fut ménagée cette fortune de devenir membre de l'un des corps politiques du gouvernement; on peut croire que David ne fut pas étranger à l'élection de Vien, quoique lui-même restât en dehors du Sénat. Lorsque, le 19 mai 1802, le premier consul créa l'ordre de la Légion d'honneur, J.-Marie Vien fut nommé tout d'un coup commandant et non commandeur, comme le dit M. Villot. Il n'y avait pas de commanderie dans l'ordre; la Légion d'honneur était partagée en quinze cohortes, qui avaient chacune « 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires ». (Décret du 29 floréal an x [19 mai 1802], titre 1^{er}.) Vien avait été chevalier de St-Michel; il fut fait comte de l'Empire, alors que Napoléon créa une noblesse et rétablit les titres anciens, sauf ceux de marquis et de vicomte. Vien, qui avait été premier peintre du Roi, n'eut pas une position analogue, à l'établissement de la monarchie impériale; David, créé chevalier de l'Empire, eut, comme on sait, le titre et l'emploi de premier peintre de l'Empereur. — Le comte Vien mourut, le 27 mars 1809, sur le quai Malaquais, n^o 3; il avait logé auparavant au Louvre, place du Muséum. — Joseph-Marie H. Vien fut peintre de portraits tant en miniature qu'à l'huile. Il ne s'éleva jamais au-dessus du second rang; aucun de ses ouvrages n'a vivement intéressé le public et les amateurs, pendant une trentaine d'années qu'il les exposa au Louvre. Le nom dont ils étaient signés, loin de leur être une recommandation, leur fut défavorable. Je ne sais à quelle époque mourut Vien le fils, qui n'exposa plus après 1831. — *Joy. AUGUSTE, BOUCHER, BUCOURT (de), DAVID (Jacques-Louis), LYEX (de), PIGALLE, ROSLIN, SLODIZ, VINCENT.*

VIEUXNE (FRANÇOIS QUENTIN DE LA). — Voy. QUENTIN.

VIEUVILLE (LA).

Cette maison noble a, dans les vieilles minutes de l'étude de M. Fourchy, not., des actes nombreux, surtout pour la période du XVII^e siècle. — Voy. VITRY.

VIGARANI (CARLO DE). 1676—93.

Cet Italien se rendit célèbre, à la cour de France, par son habileté dans la construction des machines employées au théâtre, pour la représentation des pièces à spectacles. Il se produisit sous le patronage de Lulli, et eut bientôt l'intendance des machines et menus plaisirs du Roy, avec une pension de 6,000 livres. Je ne sais à quelle époque il vint au monde, mais l'acte de son mariage n'apprend que ce fut à Modène, et qu'il dut le jour à « Gaspard de Vigarani, Intendant général des bastimens et menus plaisirs, maître des eaux et forêts du duché de Modène, dans le duché de Lombardie (sic) ». Sa mère se nommait Elisabeth Toschi. Elle était morte aussi bien que Gasparo Vigarani lorsque Carlo se maria. Ce fut le 17 nov. 1676 que « Charles de Vigarani, gentilhomme modenois, naturalisé en France par lettres patentes du Roy, vérifiées en la chambre des comptes et partout où besoin a esté, Intendant des machines et plaisirs du Roy, de la paroisse St-Germ. l'Auxer. », épousa « Marie-Marguerite Du Bois, fille de défunt Jacques Du Bois, vivant es-cuyer, s^r de Montmoreau, maître des requestes de défunte S. A. Royale »; et de dame Marie Oudin. Ce jour-là, Carlo signa :

Sa femme signa : « M. M. Dubois de Montmoreau ». Lulli apposa sa signature au bas de l'acte, à côté de celles des époux. Le vendredi 29 oct. 1677, Marie-Marguerite de Montmoreau mit au monde *Charlotte-Antoinette*; le 9 mai 1679, *Amé*, qui eut pour parrain « Gasparo Rizzini, envoyé de M. le duc de Modène ». Je ne vois pas que Vigarani ait eu d'autres enfants. Il était logé, dès 1671, au Louvre, dans la galerie ouverte sur la rue des Orties. L'Intendant des machines fut parrain, en 1675, d'un fils du sculpteur Jumèle; il assista, le 7 fév. 1689, au mariage d'Antoine Coppel. Je n'ai pu trouver l'acte mortuaire de Vigarani, qui ne mourut point au Louvre; il vivait encore en 1693. Le 11 août 1691, il donna quittance de la somme de 1,500 l. pour un quartier de sa pension échû à la fin de mars 1691. Il donna plus tard quittance pour les trois autres quartiers. (Arch. de l'Emp., Menus plaisirs, E. 11, 476.) Dans le registre où je trouve cette mention, Vigarani est qualifié : « Inventeur et conducteur des machines »; il est dit seulement « inventeur des machines », dans cet article du registre des Menus de 1689, E. 11, 474 : « Receu du s^r Du Metz la somme de 1500 livres pour le quartier de jannier, fevrier et mars de la pension du s^r Vigarany ». Sur l'État de 1692, on lit : « Vigarany, Intend^t des machines des théâtres, ballets

et fêtes royales, 100 l. » On voit, dans le vol. de Clairambault (n^o 560, pièce 62; Bibl. Imp., Manuscrits), que, le 20 janvier 1693, Vigarani représenta à Sa Majesté qu'elle l'avait employé depuis plusieurs années pour la conduite et l'invention des machines de ses ballets, et lui avait donné à cause de cela un logement sous la grande galerie du Louvre, qui était ci-devant occupé par le sieur Métézeau, ingénieur, et que ce logement lui était contesté maintenant. Il conclut par demander un brevet de confirmation que le Roi daigna lui accorder. — Voy. COPPEL, JUMÈLE, MÉTEZEAU.

VIGEON (DE ou DU). XVII^e siècle.

« Connoy du chœur, messe et quatre porteurs pour défunt Charles du Vigeon, vivant peintre ord^e du Roy, décédé rue Platrière. » (St-Eust. 8 juin 1649).

Un Gérard Du Vigeon, peintre ord. du R., fils de Charles, fit baptiser, le 14 nov. 1674, une fille, qui fut tenue, sur les fonts, par « Marguerite Senaux, femme de Charles de Vigeon, peintre du R., paroisse St-Roch ». (St-Leu, St-Gilles.) Ce second Charles était frère de Gérard, qui signait : G. De Vigeon. Gérard fut parrain, le 19 juillet 1701, d'un fils du peintre Jⁿ-Bapt. Hallé. — Un Vigeon, je n'ai pu savoir lequel, eut le brevet de maître peintre au port de Brest; il ne remplit sa charge que du 1^{er} janv. 1672 au 31 déc. 1673. Ses appointements étaient de 1,500 l. (Arch. de la Mar.) — Je ne vois pas que les Vigeon aient été connus des biographes, et je ne sais qui leur valut le titre de peintre du Roi.

VIGENÈRE (BLAISE DE). ? 1523—1596?

On croit que ce lettré naquit, le 5 avril 1523, à St-Pourçain, petite ville du Bourbonnais, et qu'il mourut, à Paris, le 19 février 1596, des suites d'une débauche. Je n'ai pu vérifier ces assertions. Le lundi 30 avril 1284, Marie Varre, sa femme, lui donna une fille, qu'on nomma *Marie*. L'acte dit le père de cet enfant : « Noble homme Blaise de Vigenerre, s^r de St-Paul, en Bourbonnois ». (St-Et. du Mont.)

VIGNON (CLAUDE, CHARLES et CLAUDE-FRANÇOIS),

« Vignon toujours si prompt, qui la paresse éloigne, » dit l'abbé de Marolles de Claude, qui eut la facilité d'un improvisateur, produisit beaucoup, se fit une assez grande réputation, et à qui l'on n'a pas fait l'honneur de donner une place au Musée du Louvre, une ligne dans la *Biogr.*-Michaud, dans la *Biogr. universelle* (6 vol., 1833), dans le *Dict. historiq.* de Peignot, ni dans le *Dict. univers.* de Bouillet. Mariette dit que Cl. Vignon, né à Tours, « suivit la route de Michel-Auge de Caravage, eut une méthode expéditive et mourut, en 1670, dans un âge très-avancé ». Dans l'*Extrait des noms* des peintres les plus célèbres (anonyme [Félibien?], 1679, Bibl. Imp., autrefois : P. 590-A, maintenant : V. 2641) se trouve cette note :

« Vignon (Claude), de Tours, s'est beaucoup distingué entre les peintres par sa manière toute particulière. Le nombre de ses ouvrages est très-grand, parce qu'il travailloit avec une merueilleuse promptitude. Il mourut professeur, en 1670. »

Voici ce que mes recherches m'ont appris de ce *fa presto* :

« Le 10^e may 1670, Monsieur Vignon, maître peintre, décédé rue St-Antoine, duquel le corps a été inhumé dans l'église St-Paul, sa paroisse, le 11^e dud mois. »

Papillon de La Ferté suppose que Vignon mourut âgé de 77 ans; j'ai voulu savoir si cette assertion était fondée, et M. J. Mame, à qui j'avais écrit, le 5 sept. 1853, pour le prier de faire chercher l'acte du baptême du peintre tourangean, me fit l'honneur de me répondre, le 22 du même mois, que les recherches étaient presque impossibles à faire dans des registres d'une lecture très-difficile et aussi très-nombreux, Tours ayant eu, avant 1789, un grand nombre de paroisses. Je ne pus aller à Tours et j'ai le regret de ne pouvoir dire à quelle époque naquit Claude Vignon. — Chalmel, t. IV, p. 154 de son *Histoire de Touraine*, cite une lettre adressée à Simon-François, où Vignon lui dit : « J'ay eu l'honneur de connoître Jacob Bunel, le plus grand peintre qui fut en Europe, et mesme je me glorifie d'avoir eu de sa bonté les premiers enseignemens de la peinture ». J'ai dit, p. 295, 1^{re} colon., que, Toussaint Du Breuil étant mort en 1602, Bunel lui succéda dans l'exécution des peintures de la petite galerie du Louvre. A cette époque, en admettant que Vignon fût né vers 1593, comme le pensait La Ferté, il n'avait que neuf ans; il est peu probable que Bunel l'eût amené à Paris, et il faut croire que, vers l'âge de 16 ou 17 ans seulement, Vignon, dégrossi, en ce qui était des éléments du dessin, par quelque artiste de l'école de Tours qui, depuis plus de deux siècles, donnait des peintres aux Rois de France, vint à Paris, où, en qualité de compatriote, il fut accueilli gracieusement par Bunel. — Vignon était en Italie, en 1618, avec Simon Vouet, qui devint son ami et son élève; cette date de 1618 nous est donnée par une estampe représentant un homme tenant une jeune femme sur ses genoux. Au bas de cette estampe, dont la Bibl. Imp. n'a qu'une mauvaise épreuve, on lit : « *Il Voueto da Parigi ju. Vignon designa. et scult. Roma A. 1618* ». Je ne saurais dire à quelle époque Claude Vignon, regardant ses études comme finies à Rome et désireux de se produire, revint à Paris; ce que je vois, c'est qu'en 1624 il épousa sa première femme, Charlotte Le Leu, dont il eut de nombreux enfants. Guillet de St-Georges, historiographe de l'Acad. Roy. de peinture, dit que Vignon eut 17 enfants de chacune de ses deux femmes; je n'ai connu les baptistaires que de 24 membres de cette nombreuse famille : 1^o 2 déc. 1624, *Charles*, tenu, sur les fonts de St-Symphorien, par Charles de Lorme, médecin du Roi, qu'on a donné pour père à Marion de l'Orme; 2^o 19 mai 1626, *Claude*; 3^o 1^{er} avril 1627, *Françoise*; 4^o 4 mai 1628, *Marie*; 5^o 29 oct. 1629, une seconde *Françoise*; 6^o 18 juillet 1632, *Nicolas*; 7^o 4 oct. 1633, *Claude-François*. En 1634, Cl. Vignon quitta la Cité et alla s'établir sur la paroisse St-Paul; il eut là : 8^o 21 nov. 1634, *Marie*; 9^o 27 juin 1638, *Philippe*; 10^o 19 nov. 1639, *Charlotte*; 11^o 15 mars 1643, *Anne*. Cette fille fut le dernier fruit de Charlotte Le Leu, qui mourut, rue St-Antoin, le 17 mai 1643. (St-Paul.) — Père d'une dizaine d'enfants, Cl. Vignon ne pouvait rester longtemps veuf. Il se remarqua bientôt, ce dont apparemment ne lui fut pas mauvais gré la mère de sa défunte femme, Charlotte Bothereau, puis qu'elle assista à la cérémonie du 11 janvier 1644, où furent unis Claude Vignon et Geneviève Ballard, « sœur de Robert Ballard, seul imprimeur de la musique du Roy ». (St-Et. du Mont.) Les Ballard, dont les descendants eurent longtemps la charge que, en

1644, possédait Robert, demeuraient rue St-Jean de Beauvais. Le 27 nov. 1644, Gen. Ballard mit au monde *Robert*; elle eut ensuite *Joseph*, le 20 mars 1646; *Geneviève*, le 5 avril 1647; *Pierre*, le 20 avril 1648; *Simon*, le 9 mai 1649; *Jacques*, le 13 juin 1650; *François*, le 12 juillet 1651, *Claude-Geneviève*, le 27 juillet 1652; *François*, le 19 oct. 1653; *Anne*, le 3 mars 1655; *Marie*, le 29 janv. 1657; *Jeanne*, le 6 mai 1658. (Reg. de St-Paul.) Vignon alla de la rue St-Antoine à la rue des Fontaines, où il eut *Gabriel*, le 14 mars 1660. Là s'arrêta la très-féconde Geneviève Ballard. Vignon eut donc onze enfants de son premier lit et treize du second; nous sommes loin des 34 que lui donna Guillet de St-Georges. Dix baptistaires me sont-ils échappés? Je ne le crois pas. — Parmi les parraïns des enfants que je viens de nommer, j'ai remarqué Robert Vignon qui tint Gabriel, son frère, le 14 mars 1650; l'acte le qualifie « peintre du Roy ». Il n'avait que seize ans. Un parent de Claude Vignon, Charles, parraïn de Claude-François, le 4 oct. 1633, est dit, par le vicaire de St-Symphorien, « peintre et valet de chambre du Roi ». Sur les États de la Maison de Louis XIII, il est porté en cette qualité dès l'année 1639. Peut-être était-il un frère de Claude. Il avait épousé Marguerite Sévaux, qui, le 4 janv. 1640, lui donna une fille, Catherine, baptisée à St-Eust. Elle naquit rue Plâtrière. — Claude Vignon perdit quatre de ses enfants : *Anne*, la dernière fille de Charlotte Le Leu (19 sept. 1656); *Joseph* (4 sept. 1646); *Simon* (7 janv. 1652); *Pierre*, le 23 juin 1652. (Reg. de St-Paul.)

Charles Vignon, né en 1624, comme nous l'avons vu, se maria vers 1654; il épousa Geneviève Bonnet, qui lui donna, le 21 juil. 1655, *Geneviève*, et *Charles-Philippe*, le 2 nov. 1658. (St-Paul.) Ce Charles Vignon n'était pas artiste, il avait une charge d'« exempt de la Connetable de France ». Les enfants de Claude Vignon qui s'étaient adonnés aux arts sont, outre Nicolas, Philippe et cette Charlotte, qui fit « admirer sa rose et sa tulipe », selon l'auteur du Livre des peintres et des graveurs, Claude-François, qui fut de l'Acad. de St-Luc, puis, le 6 déc. 1663, de l'Acad. Roy. de peint., où son père avait été reçu le 2 sept. 1651. C'est de Claude-François Vignon qu'était, exécuté en 1668, un tableau, placé au-dessus de la porte de Notre-Dame et représentant *St Barthélemi* délivrant du démon la princesse d'Arménie. (Dézallier, *Voyage pictoresque de Paris*, 1749.) Ch.-Frang. Vignon mourut le 27 février 1703, âgé de 69 ans, dit la liste des Académiciens. Il avait 69 ans et cinq mois environ. — Je crois qu'on ne connaît rien de Philippe, de Nicolas et de Charlotte Vignon.

M. Le Monnyer, not., garde deux actes où figure Claude Vignon le père; l'un est à la date du 24 avril 1655, il me montre Vignon créancier d'un de ses confrères et voisins, Jean Mressal; l'autre, du 16 nov. 1660, m'apprend qu'à ce moment-là Vignon demeurait « rue et proche du Temple, paroisse St-Nicol. des Champs ». Dans l'acte de 1655, Cl. Vignon est qualifié « peintre et valet de chambre du Roy ». — Claude Vignon tint sur les fonts de St-Benoît, le 11 oct. 1637, un fils du graveur Pierre Daret. — Simon Vouet ne fut parraïn d'aucun des enfants de Vignon; les amis de Rome se brouillèrent-ils à Paris? La rivalité de métier les séparait-elle quand le succès vint à tous les deux? Je re-

marque, au reste, qu'excepté Jean Langlois, qualifié « peintre du Roi » au baptême de Marie Vignon (21 nov. 1534), et Jacques L'homme, « peintre du Roi », qui tint Jacques Vignon, le 13 juin 1659, aucun artiste n'assista, comme compère, Claude Vignon, aux vingt-deux autres baptêmes de ses enfants. — *Voy.* BELLIN, BRÉMETTE, BUNEL, DARET, MAROLLES, VOÛET.

VILAINES (LE BÈGUE DE). 1390.

— « A Estienne Bièvre, brodeur, pour la broderie faite par lui en et sur une bource de satin azur pour Mons^r Le Bègue de Vilainnes, chevalier, chambellan du Roy nostre seigr, en laquelle il porte le scel de secret dnd. seigr, c'est assavoir brodé de perles à fleurs de liz et autres devises, et huit gros boutons de perles... lad. bource déliurée le 18 mars 1390. » (Comptes de l'argenterie de Charles VI, 1390, fol. 102 v^o. Arch. de l'Emp., KK. 21.)

VILLANDRY (SIMON LE BRETON, marquis de). 1662.

« Et je gagerois bien que, chez le Commandeur, Villandry priseroit sa sève et sa verdeur »
(Boileau, *Satire* 3^{me}, vers 24).

Les commentateurs du satirique n'ont pas été plus heureux au chapitre du gourmet, désormais immortel, qu'à celui de Boussingault. Tout ce qu'ils en ont pu dire, c'est qu'il était fils de Balthazar Le Breton, seigneur de Villandry, qui fut conseiller d'Etat et gentilhomme ord^e du Roi. Je suis un peu plus avancé qu'eux. En étudiant le dossier *Villandry* qui est au cabinet des titres (Ms. Bibl. Imp.), j'ai remarqué un « Simon Le Breton, chevalier, marquis de Villandry », qui est assurément l'invité du commandeur Jacques de Souvré, dont le goût en matière de vins était célèbre à Paris. Villandry n'avait point encore de charge à la cour, au parlement, au conseil d'Etat ou ailleurs, en 1662, époque où il fit un contrat avec François de Vassé. Cet acte m'apprend qu'il avait épousé Magdeleine Goulaz, et qu'il demeurait dans la rue Neuve-des-Augustins, paroisse St-Eustache. A cette époque, Simon de Villandry ne devait pas être bien jeune, car son père, qui, le 12 sept. 1626, donnait une quittance au Cardinal de Richelieu et une autre à Yolande D'au-puis, dame de Goullayne (Arch. de M. Rousse, not.), son père, si j'en erois une note du dossier Villandry, avait été « lieutenant des gendarmes du Roi de Navarre, depuis Henri le Grand. » Ce gendarme « Balthazar de Breton de Villandry », comme disent les titres au lieu de : le Breton, était fils d'un « Jehan de Breton de Villandry, président des comptes à Blois et, depuis, secrétaire d'Etat ». En 1533, ce Jean était conseiller, secrétaire des finances du Roi, et contrôleur général des guerres, comme il appert d'une délégation que, le 8 août 1533, il donna à Guillemain de Coullongne, le chargeant, son devoir à lui l'appelant à la cour, de payer, en son absence les quartiers dus à la compagnie de M. de Saluce. La terre de Coulombières ou Colombiers, qui appartenait à Jehan Le Breton, ainsi que Villandry, Savonnères, Ville-Savin et Mondoulet, fut érigée en marquisat en décembre 1619, des lettres patentes changea de nom en juillet 1639, 169; des lettres patentes ayant permis qu'il prit celui de Villandry.

Parmi les pièces du dossier qui m'a fourni tous ces menus détails, est un reçu de 1,300 livres donné par une dam^{le} Bulay à un Balthazar-Léonard Le Breton, chev., seigr., marquis de Villandry; il est daté du 18 mai 1720. Ce Léonard me semble de-

voir être le fils de Simon de Villandry. L'Armorial général de Tours (Ms. Bibl. Imp.) me montre, en 1697, « Léonard-Balthazar Le Breton, chevalier, marquis de Villandry, et Marie Bonneau, sa femme », portant « d'azur au chevron d'argent à un chef de gueules chargé de trois besans d'or, accolé d'azur à trois grenades d'or, deux en chef et une en pointe ». Or, les trois besans d'or sur un chef de gueules, et le chevron d'argent sur champ d'azur, étaient les armes des Villandry depuis Jean Le Breton. Léonard descendait donc directement de ce Jean, et était fils de l'ami du Commandeur.

Les registres de St-Sulpice me font connaître la mort, au 23 sept. 1714, de « damoiselle Louise-Françoise-Julie Le Breton de Villandry, fille âgée de 50 ans, décédée le jour précédent, rue Cassette, en sa maison ». Cette damoiselle doit être une sœur de Léonard, une fille de l'illustre gourmet.

Puisque je tiens les Villandry qui doivent à Boileau le soin que je prends de les retrouver, et qui ont échappé aux dédains de l'histoire, grâce à un vers de satire, je citerai un Pierre Villandry, qualité « chevalier, seigneur et baron de Tronchoy, grand mousquetaire du Roy ». Celui-là était fils de David de Villandry, chev., seigr, et baron de Tronchoy, de l'Isle, de Monsmiré, etc., bailli et Sénéchal de la province de Bourgogne, et de dame Marguerite de Bailleul. Le 20 avril 1662, il passa un contrat de mariage avec « Philis Gois, fille de deffunt Gilles Gois, vivant officier du Roy, et de feue Jacqueline Maclou ». Il demeurait à ce moment-là à Paris, « rue du Poing, en la maison où » était « pour enseigner *Le Heaume*, paroisse St-Seuerin ». L'acte de ce mariage, dont la minute est gardée dans les archives de l'étude de M. Poumet, est assez singulier. On n'y voit figurer ni premiers parents — David de Villandry et Marguerite étaient morts, comme Gilles Gois et Jacqueline Maclou — ni parents à un degré quelconque, ni amis de l'un ou de l'autre côté. Aucun témoin ne signe avec le notaire, qui n'a pas requis la signature d'un de ses confrères; Philis Gois est déclarée ne savoir écrire, et Pierre de Villandry, qui écrit tant bien que mal, signe seul: « Deuillandry Detronchoy. » Vainement j'ai cherché dans les registres de la paroisse de St-Médéric, sur laquelle habitait Philis, l'acte de célébration de ce mariage; je ne l'y ai pas plus trouvé que dans celui de la paroisse de St-Séverin, sur laquelle était le logis du *Heaume*. Peut-être le grand mousquetaire se maria-t-il à Tronchoy; peut-être aussi ne se maria-t-il pas, et céda-t-il aux observations de sa famille, qui désapprouvait une mésalliance que l'acte inachevé ou étrangement incomplet du 20 avril 1662 me semble dénoncer. Pierre de Villandry était-il de la famille Le Breton? je n'en sais rien. Il n'y a, je crois, qu'un Villandry en France, un village à quelques kilomètres de Tours. Je n'ai pas vu dans les armoriaux de 1697 les armes du seigr baron du Tronchoy, je ne puis donc, avec certitude, le rapprocher de Simon Le Breton, son contemporain, lequel avait un surnom, qui, chez Pierre, semble être le principal. Je suppose, et si je me trompe l'erreur est sans conséquence, qu'une damoiselle de Villandry, à qui François I^{er} donna la conciergerie de Chambord, était parente de Jean Le Breton. — Dans les Mémoires de A. Félibien, pour servir à l'histoire des maisons royales, ouvrage inédit, composé en 1681, et conservé parmi les manuscrits de Baluze, sous le n^o 8427-2, à la Bibl. Imp., je lis :

« Le 23 may 1545 le Roy, par lettres expédiées à Chasteaudun, donne à mademoiselle de Villandry (*sic*) la conciergerie, charge et garde des chambres et meubles du chasteau de Chamborg. » Félibien ajoute, quelques lignes plus loin, que « la demoiselle de Villandry estant venue à mourir, le Roy Henry II, par ses lettres données à Compiègne le 2 sept. 1547, commit en sa place Claude de Bombelle, seigr^e de La Vau » pour faire tous les marchés nécessaires pour la construction des bâtimens de Chambord. — *Voy.* BOUSSINGAULT, SOUVRE.

VILLARET DE JOYEUSE (LOUIS-THOMAS). 1750—1812.

Officier général de la Marine, né à Auch. Il eut de beaux services militaires avant et après la Révolution. Il n'eut pas le bonheur de vaincre à la fameuse journée navale du 1^{er} juin 1794, et mourut à Venise, en 1812. — *Voy.* ANDRÉ (Jean-Bon St.), JOSÉPHINE, VENGEUR DU PEUPLE.

VILLARS (PIERRE ET JEAN-OCTAVE DE). 1658.

On tient que Louis-Hector, marquis et Maréchal de Villars, naquit à Moulins, en 1653; je n'ai pu vérifier cette assertion. Ce que j'ai appris, c'est que le vaincu de Malplaquet, vainqueur à Denain, eut un frère, né à Paris et baptisé à St-Sulpice, le 3 nov. 1658, sous les noms de « Jean-Octave, fils de M^{re} Pierre de Villaret, marquis dud. lieu, lieut^e g^d des armées du Roy et gouverneur de Dampville, et de dame Marie de Bellefonds. »

VILLED0 (les). XVIII^e siècle.

Les historiens de la ville de Paris racontent que Messieurs de Villedo, contrôleurs généraux des bâtimens du Roi et des ponts et chaussées de France, possédaient, à la butte des Moulins, des terrains assez considérables. Sur ces terrains, furent bâties des maisons qui s'alignèrent en une rue à laquelle fut donné le nom des propriétaires principaux de cette voie, qui allait de la rue Ste-Anne à la rue de Richelieu. C'est en face du débouché de la rue Villedo, dans la rue de Richelieu, que demeurait Molière, ce qu'ont démontré les précieux documents recueillis et publiés par M. Endore Soulié (1863). J'ai été curieux de connaître Messieurs de Villedo qui, sous le règne de Louis XIV, eurent une certaine importance en ce qui est des bâtimens, une des grandes préoccupations de Colbert et du Roi. Voici ce que j'en ai appris. Six Villedo vivaient à Paris dans la dernière moitié du XVIII^e siècle : Michel, Guillaume, François, Marguerite, Jeanne et Catherine; étaient-ils frères et sœurs ? Je le crois, sans pouvoir l'affirmer. Michel de Villedo avait une charge de conseil^r et secrétaire du Roi; Guillaume qui en 1674 prenait le titre de « s^r de Clichy » et signait : « Villedo de Clichy », quand Michel signait seulement : « De Villedo », Guillaume se disait « écuyer »; il avait une charge de conseil^r du Roi, et une de « général des bastimens de S. M., ponts et chaussées de France ». François Villedo, qui se disait écuyer, et s^r de Clermont, avait deux charges semblables à celle de son frère, à laquelle il ajoutait celle de « juge et garde de la juridiction royale » établie au Palais à Paris, pour le fait de la police des édifices et bastimens qui se construisent en cette ville de Paris, faubourg et banlieue, prévôté et viconté d'icelle ». Il est qualifié ainsi dans un acte de 1675 qui est sous mes yeux. Marguerite de Villedo épousa — avant 1673 — un premier commis de Colbert,

nommé Picon. Colbert, il faut se le rappeler, était Surintendant des bâtimens, il avait de fréquents rapports de service avec les Villedo, et probablement avait arrangé le mariage d'une des sœurs de ces Messieurs avec le chef à qui, dans sa vaste administration, était départi le travail des constructions des châteaux, des routes, des ponts, etc., sous la haute direction de lui, J^e-Bapt. Colbert. Jeanne de Villedo ne prit point un époux dans l'administration des bâtimens, elle donna sa main à un médecin nommé « de La Vigne ». Elle signait « Jeanne Villedo » : Mad. Picon signait « Marguerite de Villedo ». Catherine de Villedo épousa un architecte, « Michel Noblet », et eut de son mariage Catherine Noblet, qui devint la femme de l'architecte Liberal Bruand. Sébastien Bruand, père de Liberal, était, comme Guillaume et François Villedo, général des bâtimens du Roi », il était leur ami comme celui de Noblet. Michel Noblet vivait encore en 1667; il était mort en 1683. — Je ne sais si la maison de Villedo a encore des représentans en France ou ailleurs, si elle existe encore; si elle a intérêt à refaire son arbre généalogique, outre les renseignements historiques que je viens de donner, elle trouvera dans les registres de St-Paul, de 1668 à la fin du siècle, les actes qui intéressent les enfans de François de Villedo et de son frère Guillaume. Celui-ci épousa Marie Hardouin, fille de Jean Hardouin, conseil^r du Roi, receveur des tailons en l'élection de Sarlat; François eut pour femme Louise Bruand, fille de « Bruand, conseiller du Roy et général de ses bâtimens », et de Jeanne Lefebvre. Liberal Bruand fut parrain, le 25 déc. 1675, d'une fille de François de Villedo. Les Villedo firent plusieurs des enfans de Liberal. Disons, en finissant, que les Villedo demeuraient rue Neuve-St-Louis, aux Marais du Temple. — *Voy.* 3. BRUAND.

VILLEQUIER (AUMONT DE ROCHEBARON et DE). — *Voy.* AUMONT.

VILLEQUIN (CLAUDE=ETIENNE). XVIII^e siècle.

En 1614 vivait, rue Montorgueil, à Paris, Claude Villequin, maître enlumineur. Il avait épousé Marie Le Gay, fille d'un tapissier de Beauvais, qui lui donna, 1^o le 23 mai 1615, Marie, que tint « Michel de Mathonière, marchand imagier »; 2^o Catherine, le 28 mai 1618; 3^o une seconde Catherine, le 10 janv. 1623. (St-Eust.) Je n'ai pu rien savoir de plus de ce peintre enlumineur, qui n'est peut-être pas étranger à Edme Villequin, comédien sous le nom de M. de Brie, et frère d'Etienne Villequin, peintre du Roi, « Villequin de Brie », dit l'auteur (Félibien?) de l'*Extrait des noms des plus célèbres peintres*. (Bibl. Imp., autrefois : P. 590-A. maintenant : V. 2641.) « On a fort estimé Estienne Villequin », dit l'abbé de Marolles. Selon la liste des académiciens, Etienne fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 21 avril 1663; il était né, dit-on, en Brie, au village de Ferrière, en l'an 1619; on ajoute qu'il mourut en 1688. Je n'ai pas trouvé l'acte de son inhumation, et quant à celui de sa naissance, il était difficile de l'obtenir d'une municipalité dont tous les membres, occupés à la terre, n'ont pas le loisir de faire des recherches, et ne seraient guère capables, sans doute, de lire l'écriture du commencement du XVIII^e siècle. Si, en effet, Et. de Villequin naquit en 1619, rien n'empêche qu'il ne soit fils de l'enlumineur Claude, dont la femme serait accouchée à Ferrière, non-seulement en 1619, mais une fois encore

en 1620, 1621 ou 1622, donnant à son mari Edme, celui qui fut mons^r de Brié. Ce qui me ferait croire que mon hypothèse n'est pas sans vraisemblance, c'est l'analogie des professions exercées par Claude et Étienne Villequin. Celui-ci fit, en 1656, le *mai* pour l'église de Notre-Dame de Paris : *St-Paul devant Agrippa*, tableau que cite M. Fr. Villot, et que n'a point cité Dezallier dans son *Voyage pictoresque de Paris*, 1749. — Et. Villequin tint, sur les fonts de baptême, un fils de son frère Edme (9 nov. 1639), et un fils du graveur Lochon (22 juil. 1665). Le Louvre a un seul ouvrage de Villequin : Jésus guérissant les aveugles de Jéricho. — *Voy.* BUIE (de), LOCHON.

VILLERMONT (ESPRIT CABART DE).

? 1628—1707.

Pourquoi M. de Villermont, dont les biographes ne se sont point occupés, trouva-t-il une place dans la liste des hommes célèbres ou obscurs, connus ou inconnus qui m'ont intéressé et à qui j'ai consacré le présent Dictionnaire? Quel mérite l'a recommandé à mon attention, et quoi de lui a éveillé ma curiosité? Le voici : Monsieur de Villermont, soit qu'il eût de la cour mission de s'informer de tout ce qui se faisait en France et à l'étranger, soit plutôt qu'il aimât à savoir et à se bien instruire des choses, s'était créé des relations partout, et sur tous les sujets recueillait des informations intéressantes dont il faisait usage, ou pour la rédaction du *Mercur*, ou pour celle de quelque gazette à la main, ou enfin pour la satisfaction de quelque grand personnage de St-Germain, de Versailles ou de Paris. Les lettres qui lui furent adressées de 1652 à 1707, c'est-à-dire pendant plus de cinquante ans, et qu'il conserva soigneusement, furent recueillies par l'abbé de Dangeau, grand collectionneur de documents historiques; et les quelques volumes que l'on a composés de cette correspondance sont rangés aujourd'hui à la Bibliothèque Imp. parmi les manuscrits provenant de l'abbé de Dangeau. Un grand nombre de ces lettres, signées d'officiers qui eurent de la célébrité dans leur arme, sont très-utiles à qui veut connaître les petits détails de l'histoire maritime pendant la seconde moitié du xvi^e siècle; plusieurs autres touchent à l'histoire des arts; d'autres enfin peuvent éclaircir quelques points de l'histoire politique. Elles m'ont été fort utiles, et je les allègue souvent.

M. de Villermont eut des emplois d'une certaine importance. Il fut gouverneur des îles d'Hyères, et ce fut sans doute durant son gouvernement qu'il fit amitié avec quelques personnes de Marseille et de Toulon, qui devinrent ses correspondants. Il avait séjourné à Cayenne en qualité de lieutenant général pour le Roi. Je ne dois pas oublier de dire que M. Cabart fut un grand amateur d'estampes, et fit collection de portraits gravés; aussi Michel Bégon, l'intendant de Rochefort, un des « curieux », comme on disait alors, les plus délicats et les plus passionnés, le choisit-il pour son intermédiaire avec les graveurs dont Bégon recherchait les ouvrages. Dans le recueil des lettres reçues par M. de Villermont, s'en trouvent beaucoup d'intéressantes, écrites par Michel Bégon. J'en ai cité quelques-unes.

Esp. Cabart de Villermont épousa Éléonore de Broë, d'une bonne famille parisienne; je n'ai pu trouver l'acte de son mariage. Il paraît que certains serupules vinrent aux deux époux quant à l'acte de leur

union, rédigé cependant à la sacristie de leur paroisse. Ils firent part de ce cas de conscience au prélat qui dirigeait alors l'église de Paris, et celui-ci les engagea à refaire leur mariage. Ils déférèrent à cet avis et, le 12 sept. 1682, le curé de St-Jacques du Haut-Pas inscrivit sur son registre un acte dont voici l'extrait :

« Messire Esprit Cabart, âgé de cinquante quatre ans » (il était donc né vers 1628) « chevalier, seigneur de Villermont (sic), et dame Éléonore Broë, âgée de cinquante et un ans » (née par conséquent vers 1631) « tous deux de cette paroisse, sur quelque doute de la validité de leur mariage, contracté en face de l'église il y a déjà plusieurs années, après avoir consulté Monseigneur l'archevêque de Paris et obtenu de lui dispense de trois bans, avec permission de fiancer et marier le mesme jour, ont esté fiancez et mariez de nouveau, et pour plus grande sûreté autant que besoin seroit avec les cérémonies et solennités requises et accoutumées, cejourd'hui douze septembre mil six cents quatre-vingt-deux, en présence de... » (Signé) : E Broë, Cabart de Villermont, L. Fournier, Gondran, Morel de l'Oratoire, Robert Collinet, L. Marcel, curé

Le mariage de Cabart de Villermont date de 1672 au moins, car je vois dans le registre de Notre-Dame d'Anteuil que, le 9 oct. 1675, fut enterrée « une petite fille âgée de trois ans, nommée Madeleine-Angélique de Villermont, fille de M. Esprit Cabart de Villermont et de dame Éléonore Broë (sic), fille de M. de La Guette, maistre des requestes, de la paroisse St-Jacques du Haut-Pas. »

Cabart de Villermont mourut en 1707 :

« Le 17 octobre 1707. M. Esprit Cabart, chevalier, seigneur de Villermont, cy devant gouverneur des îles d'Hyères et lieutenant général pour le Roy à Cayenne, âgé de quatre-vingt-trois ans » (ceci ferait croire qu'il était né vers 1624; mais il est probable que les personnes qui déclarèrent son âge le 17 oct. 1707 furent induites en erreur. Il faut s'en rapporter, ce me semble, à la déclaration qu'il fit lui-même le 12 sept. 1682) « décédé hier, a esté enterré aujourd'hui dans le cimetière de St-Jacques du Haut-Pas, en présence de Jean-Baptiste Bachelier, chevalier, seigneur de Beaubourg, de la paroisse de St-Jean en Grève, et de Eon François Broë (sic) de la Guette, de cette paroisse. » (Signé) Broë de Lagrette, Bachelier de Beaubourg.

— Le 28 août 1657 « Esprit Cabart, escuyer », avait été parrain, à St-Sulpice, d'une fille de « François Deveau, m^r menuisier ».

Les armes de M. de Villermont étaient « de Gueules à une croix neslée et moulinée d'argent »; celles d'Éléonore de Broë, sa femme étaient « d'azur à une étoile d'or et un chef d'argent chargé de trois trèfles de sinople. » (Armorial de Paris; Ms. 1697, Bibl. Imp.) M. de Villermont fit ses preuves au bureau de la rue des Deux-Écus, ce qui montre qu'alors il ne demeurait pas au faubourg St-Jacques, mais dans le quartier de St-Eustache. Il signait :

*Cabart
de Villermont*

— *Voy.* BÉGON, CHAULIEU, CORONELLI, EDLINCX (G.), FURETIÈRE, LA ROSE, LUBIX, NANTEUIL, SCHUPPEN (Van).

VILLEROY (les NEUVILLE DE).

Dans ses vieilles archives, M. Beau, not., garde

les actes suivants qui intéressent la maison de Neuville de Villeroy : — Ferdinand de Neuville, actes des 17 déc. 1647 et 21 mars 1648. — Camille de Neufv., 29 janv. et 12 mars 1648. — Nicolas de Neuville, 13 fév., 4 et 10 mars, 4 avril 1648. — Françoise de Neuville, 10 mars 1648. — Le Maréchal Nicol. de Villeroy, 3 juillet et 2 nov. 1648, 20 oct. 1649. — Camille de Neuville, abbé d'Esney (à Lyon), abbé et comte de Lagny, bail à rente avec les religieux de lad. abbaye, 26 août 1649. — 9 janv. 1657, obligation de M^{re} le duc de Lesdiguières au Maréchal de Villeroy (Nicolas 1^{er}, Maréchal de ce nom). — 29 mars 1656 et 9 fév. 1657, actes au nom de « Ferdinand de Neuville, évêque de St-Malo ». — 6 oct. 1660, contrat de mariage du comte d'Armagnac avec M^{lle} de Villeroy. — 6 fév. 1664, quittance donnée par le Maréchal de La Ferté au Maréchal de Villeroy (Franç. de Neuville, 2^e Maréchal de Villeroy, officier comblé de biens par Louis XIV, qui l'avait eu pour compagnon des jeux de sa première enfance, général malheureux ou malhabile, dont l'histoire militaire de France n'a pas gardé un bon souvenir). — 21 juillet, 23 sept., 13 oct. et 9 nov. 1672, actes passés par Nicolas de Neuville, duc de Villeroy. — 25 fév. 1673, une obligation à Balthazar Chandron, sr de la Valette, par François de Neuville, marq. de Villeroy, et Marie de Cossé, sa femme. — 1^{er} mars 1673, quittance à Nicolas de Villeroy. — 28 mars 1674, un acte du même. — 25 mars 1673 et 20 mai 1676, actes au nom de Camille de Neuville, archev. de Lyon. — 12 mars 1676, bail de dime de St-Vandrilie à Charles Lemonnier, par Ferdinand de Neuville, évêsq. de Chartres. — 8 avril 1670, comptes et quittances, par Nicolas de Neuf, Maréchal de Villeroy, à son fils Franç. de Neuf, duc de Villeroy. — 5 mai 1676, transports de droits successifs à François de Neuf, duc de Viller., par Françoise de Neuf (fille de Nicolas), épouse d'Abel-Jean Vignier, marq. d'Hauterive, veuve de Charles de Champlais, marquis de Courcelles, et Charles de Champlais son fils — 16 et 19 avril 1680, acte de Camille de Neuf, arch. de Lyon et abbé de St-Just. — Procuration donnée le 28 mars 1641, par le même Camille, au R. P. François Buirette, supérieur de l'abbaye de St-Just. — Acte du 6 juin 1681, au nom de François de Neuf, marquis d'Hauterive. — 27 déc. 1685, renonciation aux successions de deffunts « Nicolas de Neuville, Maréchal de Villeroy, et de Madeleine de Créquy, jadis son épouse », par Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, et Catherine de Neuville, son épouse. — Actes des 12 et 21 fév. 1686, passés par François de Neuville, Marq. de Villeroy. — M. Gallin, not., conserve un acte de Charles de Champlais, marq. de Courcelles (22 juillet 1677); et un acte de Nicolas de Neufv., duc de Villeroy (12 fév. 1681).

« Le 30^e j^r de nov. 1685, a esté fait le conuoy et transport à Villeroy de... Monseig^r Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, pair et premier Mareschal de France, chef du conseil Royal des finances, cy devant gouverneur de la personne du Roy, chevalier de ses ordres, gouverneur et lieutenant pour Sa Maj. des provinces du Lyonnais, Forest et Beaujollais, âgé de 87 ans et deux mois « (né par conséquent vers août 1598), « décédé en son hostel sur le quay Malaprais, le mercredi 28^e j^r du présent mois de novembre, et est assisté aud. conuoy M. Jacques Guizou, const. secrétaire du R., trésorier et payeur des gages de MM. du Parlement, intendant de la maison dud. seigneur deffunct;

Camille de Barcos, escuyer, commissaire de l'ordinaire des guerres, secrétaire dud. seig^r et plusieurs autres » (Si-gué Guizou. (St-Sulp.) — *Loy.* ANGLEBERT, 1. ARMAGNAC, BEAUCAL, BOUFFLERS, ROHAN.

VILLETTE-MURSAY (PHILIPPE DE VALOIS, marquis de). 1631—1707.

Voltaire, parlant du désintéressement de Mad. de Maintenon, dit : « Elle ne profita point de sa place » pour faire tomber toutes les dignités et tous les « grands emplois dans sa famille. Le marquis de « Villette son neveu, ou son cousin, ne fut que « chef d'escadre ». (*Sicèle de Louis XII*, Anecdotes, chap. xxvii.) Il y a, dans cette assertion de Voltaire, une légère erreur qu'il faut relever. Le marquis de Villette, cousin de Mad. de Maintenon, protestant converti, devint Lieutenant général des armées navales, et il fut de ce grade, aussi bien que sa commanderie de l'ordre de St-Louis, à ses bons services. Je ne veux point prétendre que Mad. de Maintenon ne fut pour rien dans la fortune, assez grande après tout, de l'illustre officier; mais je ne puis savoir dans quelle mesure elle le servit, à la fin de sa carrière. Ce que je vois, c'est que Mad. de Maintenon, déjà fort en crédit, n'eut pas le pouvoir de faire employer Philippe de Valois Mursay, officier dans l'armée de terre, en 1668, et tourmenté d'une inactivité qui le confinait dans le château de Mursay. « Les recommandations auprès de M. de Louvois sont des chansons », lui écrivait-elle; « je doute que vous rentriez dans l'emploi, étant aussi oublié que vous l'êtes et n'ayant point de patron à la cour », lui disait-elle encore. Ainsi, Mad. de Maintenon ne pouvait servir son cousin, elle n'était pas une protection auprès de M. de Louvois, et cela en 1668.

M. Mommerqué, savant modeste et laborieux qui donna, en 1814, les *Mémoires du marquis de Villette* (in-8°, Paris, Jules Renouard), dans une Notice, excellente d'ailleurs, qu'il plaça en tête de son édition, dit : « Philippe le Valois, marquis de Villette, issu d'une ancienne famille de Normandie, est né en 1632. » Abusé par d'Hozier, qu'il dut croire bien informé, M. Mommerqué se trompa sur le nom et l'origine du marquis de Villette. Les seigneurs de Villette-Mursay étaient du Poitou et non de la Normandie, ils se nommaient de Valois et non Le Valois. Une généalogie, dressée par Durocheret et placée dans le dossier « Le Valois », au cabinet des titres de la Bibl. Imp., à côté d'une généalogie dressée en 1714, où les Villette-Mursay sont dits de Normandie et de Paris, aurait pu faire naître quelques doutes dans l'esprit de M. Mommerqué, s'il avait pu concevoir des doutes en présence de l'article imprimé par d'Hozier, p. 398, dans la seconde partie du premier registre de son *Armorial général de France* (1736). Comment d'Hozier se trompa-t-il? De qui reçut-il des mémoires? Voilà ce qu'il n'est pas possible de savoir aujourd'hui. Une des généalogies de la Bibl. Imp. fait naître Philippe de Valois en 1631, M. Mommerqué le croyait né en 1632; où est la vérité? Un de ces documents dit que le marquis de Villette mourut en janvier 1708, probablement parce que le numéro de janv. 1708 du *Mercure* mentionne la mort du marquis sans dire la date de cet événement; M. Mommerqué dit : « Le marquis de Villette mourut à Paris, au mois de décembre 1707, à l'âge de soixante-quinze ans. » 1707 est bien dit, mais « au mois de décembre » est un peu vague. J'ai voulu être fixé sur une date qui me paraissait intéressante, parce que je vois

que Ducasse et le marquis d'O, chefs d'escadre, furent faits lieutenants généraux le 27 déc. 1707; le second, pour ses campagnes, en remplacement du marquis de Villette; le premier, pour avoir été gouverneur du comte de Toulouse. Le marquis de Villette mourut, en son hôtel, rue de Bourbon, le 25 décembre 1707 et fut enterré par le clergé de St-Sulpice, le surlendemain 27, en présence de « Messire Tancrède-Frédéric de Valois, marquis de Villette Murcé (sic), son fils, et de Haut et puis seigneur Messire François de Bretonvilliers, son cousin ». (St-Sulp.) L'acte que j'ai trouvé est signé: « Tancrède (sic) de Villette, Charles de Mursay, François de Bretonvilliers, Philippe de Caylus ». Ce document nomme le défunt: « H^t et p^t seigr^r Messire Philippe de Valois marquis de Villette Murcé (sic) lieut^t g^l des armées navales, commandeur de St-Louis et lieut^t g^l pour Sa Majesté, dans le bas Poitou ». Cette charge de lieut^t g^l du bas Poitou, le marquis de Villette l'avait héritée de son père, Benjamin de Valois. Le *Mercur* de janvier 1708, qui publia une notice sur le marquis de Villette-Mursay, dit que les « de Valois » étaient du Poitou; Mursay est un village voisin de Niort, comme on sait. — Une des généalogies citées plus haut dit que « Philippe de Valois, lieut^t général des armées navales, marié deux fois, épousa, en premières noces, Mademoiselle Goussé de La Roche-Alart. Deux Goussé ou Gousset de La Roche-Alart, Poitevins, comme le marquis de Villette, furent capitaines de vaisseau, l'un en 1671, l'autre en 1693. Ce dernier fut tué, en 1694, aux Alfages de Tortose, dans la chaloupe du *Vainqueur*, vaisseau qui montait le marquis de Villette, dont il était le capitaine de pavillon. S'il y eut un projet de mariage entre d^{lle} de La Roche-Alart et le marquis de Villette, s'il y eut même un contrat passé, c'est ce que je n'ai pu apprendre; ce qu'il y a de certain, c'est que M. Monmerqué, d'accord en cela avec d'Hozier et, ce qui est mieux, avec la vérité, dit que Villette épousa, en premières noces, « d^{lle} Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf »; ce fut, selon d'Hozier et M. Monmerqué, le 31 juillet 1662 que Villette s'unit à M^{lle} de Châteauneuf. Je n'ai pu trouver l'acte de ce premier mariage; quant au second, je l'ai découvert, à la fin, dans le registre de St-Nicolas du Chardonnet. Le voici :

« Du 9 avril 1695, h^t et p^t seigneur Philippes (sic) de Valois, cheual^r marquis de Villette et de Mursay, cheual^r de l'ordre Roy. et milit. de St-Louis et lieut^t g^l des armées navales de Sa Maj. veuf de defunte dame Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, de la paroisse de St-Côme et da^{le} Marie-Claire Deschamps de Marsilly, fille de défunt Messire Armand Deschamps seigr^r et viconte de Marcilly, et de dame Elisabeth Hindret. » (Signé) : « Philippes de Valois Villette Mursay, Marie-Claire Deschamps de Marsilly (sic), Elisabeth Hindret de Marcilly, M. B. de Miramion, Gillet de Lacaze, Bonneau de Purnon, Morel, Jos. Bouché, curé, Henry. »

Ce Henry était le notaire Charles Henry; quant à M. B. de Miramion, c'est la célèbre Madame Marie Bonneau, la très-jolie veuve de M. de Miramion. — Le fils du marquis de Villette n'assista point au mariage de son père, qui, quatre jours auparavant, avait assisté à celui que faisaient bénir, à St-Louis en l'île :

« Messire Philippe de Valois, chevalier, comte de Mursay et autres lieux, mestre de camp du régiment de cavalerie de monseigr^r Dauphin, et brigadier des armées du Roy, fils de Philippe de Valois, chev. de St-Louis, marquis

de Villette, baron de Mauzé et autres lieux, lieut^t g^l des armées navales de S. M., et de defunte h^{te} et p^{te} dame Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, de la paroisse de St-Côme, et damoiselle Marie-Louise Le Moine, fille de Messire Jean-Bapt. Le Moine, chevalier de l'ancien ordre du Roy » (St-Michel), « conseiller en ses conseils, et de dame Anne de Marcillac. » (Signé) « Philippe de Valois Mursay, Marie-Louise lemoine, Philippes de Valois Villette Mursay, Le Moine, Armand-Jean Duplessis de Richelieu, Mailly, Chamillart (c'est l'intendant des finances), de Marcillac, l'abbé de La Rochejaquein. »

Le comte de Mursay mourut, le 9 nov. 1706, prisonnier de guerre à Turin; c'est lui qui, âgé de douze ans à peine, servit comme volontaire sur le vaisseau *L'Assuré*, que commandait son père le marquis de Villette, au combat de Messine (8 janv. 1676) et y montra tout le sang-froid d'un homme mûr avec la vivacité et la gaieté d'un enfant.

— Le marquis de Villette entra dans la marine sur les conseils de Seignelay, qui lui obtint du Roi une commission de capitaine de vaisseau le 12 mars 1672; il devint chef d'escadre le 1^{er} janvier 1686, lieutenant général le 1^{er} nov. 1689 et commandeur de St-Louis le 1^{er} avril 1697. L'Armorial de Paris (Bibl. Imp., Ms.) donne ainsi ses armes : « d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, posés deux en chef et un à la pointe de l'écu, et un chef d'argent chargé de trois roses de gueules. » (T. II, p. 1145.) Si la déclaration faite à la sacristie de St-Sulpice, le jour du décès du marquis de Villette, est exacte et si, en effet, Philippe de Valois était âgé de soixante-seize ans au moment de sa mort, il était né en 1631. — Les mémoires du marquis de Villette font trop bien connaître ses services distingués pour que je les signale ici. — Les archives de la marine gardent, dans un volume intitulé : Officiers de marine, Quittances 1541-1705, pièce n^o 135, une quittance donnée à Paris, le 20 mai 1702, par le marquis de Villette-Mursay, pour ses appointements des trois derniers mois de l'année mil six cent quatre-vingt-quinze, en qualité de lieutenant général des armées navales. Cette pièce est signée : « Philippes de Valois Villette-Mursay ». Deux autres quittances contenues dans le volume que je cite sont signées seulement : « Villette-Mursay ». Quelques lettres que possèdent les arch. de la mar. portent la même signature. — Le 7 juillet 1688, le marquis de Villette tint avec « Louise-Emilie de Goussé de la Roche-Alart, fille de feu Messire Eléonor de Goussé seigr^r de La Roche-Alart, cap^{te} des vaisseaux du Roy », un enfant nommé Philippe-Louis Fery de Borel. Il signa : « Philippes de Valois Villette-Mursay ». (St-Sulpice.) M. de Villette est dit dans le baptistaire : Marquis de Villette-Mursay, seigr^r de la ville et baronnie de Mansé (sic pr Mauzé). — Le 30 sept. 1696, le Roi donna à Mad. de Marcilly, femme du marquis de Villette, lieut^t g^l des armées navales, les biens de Jacob Van Walendal, Hollandais d'Amsterdam (un religieux), décédé à la Rochelle le 9 septembre, sans que ses biens pussent entrer dans la communauté des s^r et dame de Villette. (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, 563, pièce 679.) — Uoy. CHAMILLART, MIRAMION, PROTESTANTS, VOLTAIRE.

2. VILLIERS (CLAUDE DESCHAMPS, s^r de).
1624—1678.
(JEAN DESCHAMPS, s^r de).
? 1648—1701.

MOLIERE : « Et celui-ci ?

(imitant de Villiers, comédien de l'hôtel de Bourgogne)

« Seigneur, Polybe est mort, etc.

M^{lle} DE BUE : Oui, je sais qui c'est. »

(*Impromptu de Versailles.*)

Le comédien dont Molière chargeait la déclama-tion emphatique et qui se vengea de cette parodie en composant et faisant jouer à l'Hôtel de Bour-gogne « *La Vengeance des Marquis* » ou « *Réponse à l'Impromptu de Versailles* » (un acte en prose, 1664), ce comédien que Molière a tiré de Poulh en le ridiculisant a été nommé par Le Mazurier (Galerie historique des acteurs du *Théâtre-Fran-çais*, 1810). Mais Le Mazurier s'est contenté de le nommer : « X... de Villiers », comme il nomme le fils de celui-ci : « Jean de Villiers », sa femme : « Mad. de Villiers » et la femme de Jean : « X... Raisin, femme de Jean de Villiers ». Le véritable nom des deux Villiers, celui de la mère de Jean et le prénom de M^{lle} Raisin lui sont restés inconnus.

Le premier Villiers se nommait Claude Des-champs. Je ne sais de qui il était fils. Claude Des-champs prit au théâtre, où il entra jeune apparemment et avant 1624 le surnom de Villiers, qu'il transmit à son fils. Cl. Deschamps eut deux mari-ages. Il épousa d'abord Françoise Olivier; je n'ai pu trouver l'acte de ce premier hymen. Le 22 janv. 1624, il eut un enfant dont la marraine fut « Made-leine Lemoine, femme de Nicolas Lion, comédien ». Je n'ai pu savoir qui était ce Lion. Le 30 oct. 1634, Villiers eut *Charlotte*. Le baptistaire nomme Cl. Deschamps : « Claude de Villier (*sic*) » et le quali-fie : « comédien de Monsieur, frère du Roy ». Une lacune dans les registres mortuaires de St-Jean en Grève ne me permet pas de dire à quelle époque Deschamps perdit la mère de Charlotte, dont je ne vois pas qu'il ait eu d'autres enfants. Quant à Charlotte, elle mourut chez sa mère, rue Tireboudin, et fut enterrée le 4 janvier 1678. L'acte de son inhumation, inscrit à St-Sauveur, la dit « fille de feu Charles (pour Claude) Deschamps ». Claude Deschamps, dont je n'ai pu trouver le mortuaire, était donc décédé avant 1678.

Marguerite Chaufourriel fut la seconde femme de Claude de Villiers, je ne sais en quelle année. De Marguerite naquit, vers 1678, Jean Deschamps, qui fut connu au théâtre sous le nom de Villiers fils ou de Jean de Villiers, et qui fut, dit-on, un co-médien très-distingué. Jean courut la province de bonne heure, en compagnie de sa femme, une fille d'Edme Raisin qu'il avait épousée à Grenoble. De ce mariage, qu'il ne rendit point public, j'ignore pour quelle raison, il eut trois enfants, l'un à Gre-noble, l'autre à Rouen, le troisième je ne sais où. Quand Jean Deschamps fut de retour à Paris, avec sa femme et sa très-jeune famille, un scrupule lui vint sur la validité de son mariage. Il consulta l'of-ficiel, qui lui conseilla de le refaire. Villiers obéit, se présenta devant le curé de Saint-Sauveur, qui, le 1^{er} décembre 1679, bénit l'homme et son épouse et fit écrire par son vicaire sur le registre des mariages l'acte suivant, que je reproduis en son entier, le jugeant assez curieux :

« Le 1^{er} décembre 1679; encore que le mariage de Jean Deschamps dit : de Villiers fils de Claude Deschamps et de défunte Marguerite Chaufourriel, et M^{lle} Catherine Raisin, fille de défunt Edme Raisin et de Marguerite Giret (*sic*), tous deux de cette paroisse, ait été célébré à Grenoble sans aucunes formalités et pour ladite validité il a été réitéré et réabité en face de l'Église, en cette paroisse avec toutes les formalités de l'Église; lesquels

ont reconnu avoir deux enfants de leur premier mariage, qui ont été tous deux baptisés, la fille nommée *Marie-Anne*; en l'Église de St-Vincent, et le garçon à St-Esloy de Rouen, lesquels ils ont reconnus pour leurs vrais et légitimes enfants, en présence de ladite Giret, mère de la dite épouse; M^e Jean De la Pierre, prestre et M^e Pierre de la Lande, aussy prestre, dam^{lle} Jacqueline le Sueur, femme de Jean-Baptiste Arnault et François le Pilleur, bourgeois de Paris, tous amis desdites parties. (Signé) : Jean Deschean (*sic*) Devilliers, Catherine Raisin, JDelapierre, M. Siret, Jacqueline le Sueur, P. De la Lande. »

Six mois avant leur *remariage*, Catherine Raisin et Jean Deschamps avaient perdu leur troisième en-fant, qui, le 4 juillet 1679, avait été enterré à St-Sauveur, sous le nom de « Catherine, fille de Jean de Villiers et de Catherine Raisin, comédiens à l'hostel de Bourgogne ». Lorsque la foule des bour-geois courut aux bureaux où, en 1696, les commis-saires du Roi donnaient, moyennant une mince finance, 20 livres, le droit de prendre des armoi-ries, Jean de Villiers obtint de porter « de gueules à un château d'or, maçonné de sable, écartelé d'azur à deux branches de hierre d'or passées en sautoir, et accompagnées en chef de deux trècles d'or ». (Bibl. Imp., Armorial de Paris, Ms.)

Jean Deschamps de Villiers mourut, âgé de 53 ans, le 14 juillet 1701, rue Mazarine, vis-à-vis de la rue Guénégaud. Son gendre, Pierre-Louis Villot, dit au théâtre : Dufey, son beau-frère Jacques Raisin et Jⁿ-Baptiste Raisin, fils de celui-ci, assistèrent à son enterrement. (Reg. de St-Sulp.) — Catherine Raisin, veuve de Jⁿ Deschamps, décéda, le 25 août 1701, rue Ste-Marguerite. Dufey assista à son in-humation, ainsi que Jacq. Raisin, son frère, et un frère (?) de Dufey, Marc-Antoine Villot, intendant du duc de Bouillon. — Voy. DUFÉY, RAISIN.

VILLOUTREYS (DE).

Anne de Villoutreys ou Villoutrays, qui épousa Benjamin de La Rochefoucault, seig^r et baron d'Es-tissac, fut marraine, en 1620, de la fille qui devint la célèbre Ninon de Lenelos. — M. Le Monnyer, not., garde, parmi ses vieilles minutes, celles d'un grand nombre d'actes appartenant à la maison de Villoutreys (xv^e et xvii^e siècles). — Chez M^e de Fourchy, not., est un acte de Benjamin d'Estissac et de sa femme (sept. 1653). — Voy. LA ROCHE-FOUCAULT, p. 740, 1^{re} colon. en bas, et LEXCIOS.

VIN.

1492.

« Donner à quelqu'un pour son vin » c'était « donner à quelqu'un pour boire », comme on dit aujourd'hui :

« A Sanchet Platel, tapissier du Roy, cinquante-deux liures dix sols tourn. pour le récompenser d'ung cheual qu'Elle » (Anne de Bretagne) « avoit ordonné luy estre baillé dès les moys de décembre 1491 » (elle avait épousé Charles VIII le 6 de ce mois) « pour son Vin, de luy avoir amené par le commandement du Roy ung licet de camp de drap d'or, qu'il luy avoit enroyé au devant d'elle à sa première venue et entrée en ce Royaume, lequel cheual n'avoit encore eu. » (Pay. le 28 nov. 1492.) (Trésore-rie de la Reine 1492-93; Arch. de l'Emp., KK. 83, fol. 32.) — « Dix liur. tourn. baillées aux ménestrels de la Roynie de Sicille » (Sicile) « pour leur Vin, d'avoir joué devant Elle » (Anne de Bre.). (Fol. 35.) — Voy. BOUSSY-GAULT, CHERRET, RAMPONVAUX.

VIXACHE (JOSEPH).

(JEAN-JOSEPH).

La Notice du Musée impérial de Versailles men-tionne quelques ouvrages de Jean-Joseph Vixache,

qui est dit « né en 1796 et mort en 1854 ». Il y a dans ces dates une double faute d'impression; on va le voir; mais procédons par ordre. Un Joseph Vinache, sculpteur et fondeur du Roi, assista, le 31 août 1709, à l'enterrement de Catherine de Caux. (St-André des Arcs.) Le 16 mai 1717, il fut témoin de l'enterrement du sculpteur Anselme, Flamen père. — Un second Joseph Vinache, « sculpteur du Roy », épousa, le 29 mars 1685, âgé alors de 32 ans — né, par conséquent, vers 1653 — Marguerite Emery, âgée de 19 ans, fille de François Emery, maître fondeur. Ce second Joseph Vinache était peut-être petit-fils du premier. — Jean-Joseph Vinache, dont je n'ai pu trouver le baptistaire, procédait fort probablement des Joseph que je viens de faire connaître, mais comment? Il alla en Allemagne et se maria à Dresde, « *in capella Regia Lepsiensi* », comme le dit l'acte latin de son mariage, qui lui fut délivré le 3 fév. 1729 et qu'il fit transcrire sur le reg. de St-Roch sous cette date. Il épousa, le 12 janv. 1729, Virginie-Claude Vitri, fille de Robert Vitri. Je ne connais pas tous les enfants de J^e-J^b Vinache; le 26 déc. 1736, il fit baptiser *Geneviève-Marguerite*, que tint Jacques Dumont, peintre du Roi. — Il fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 27 mai 1741. Le Reg. de l'Acad., gardé à l'École des Beaux-Arts, le dit: « Jean-Joseph Vinache, de Paris ». Il mourut, « âgé de cinquante-six ans ou environ », le 1^{er} déc. 1756. Un des témoins de son inhumation fut Charles Bridan, sculpteur (celui qui, né à Rullière en 1730, fut reçu à l'Acad. le 25 janv. 1772, et mourut à Paris, le 28 avril 1805). Le jour de sa mort, Vinache demeurait au cul-de-sac du Coq, près du Louvre. (St-Germ. l'Auxer.) La liste des Académiciens, publiée dans les *Arch. de l'art français*, t. III, dit que J^e-J^b Vinache mourut, âgé de *cinquante-huit ans*, le 1^{er} déc. 1751. 1751 est une faute d'impression peut-être; quant à l'âge, la liste n'est point d'accord avec le registre de St-Germain. Mort en 1754, âgé de 58 ans, Vinache était né vers 1697. On comprend très-bien comment, sous une plume rapide, 1754 est devenu 1854. Quant à 1697 devenu 1796, on voit que le déplacement du 7 a tout fait. Les ouvrages dans lesquels abondent les chiffres offrent de ces erreurs qu'il est difficile d'éviter. — « Geneviève-Marguerite Vinache de Monblanc » — d'où tenait-elle ce second nom — « fille mineure de J^e-J^b Vinache », épousa, le 11 sept. 1756, François-Nicolas Lancret, architecte, neveu et fils-leul du peintre Nicolas Lancret. Elle en eut *Barbe-Félicité*. (St-Germ. le Vieil.) — J^e-Joseph Vinache avait fait dans une des chapelles de la croisée de l'église des Grands-Jésuites (quartier St-Antoine), un groupe représentant le Zèle fondroyant l'Idolâtrie. (Bezallier, *Voy. pictoresq. de Paris*, 1749.)

VINCENT (FRANÇOIS-ANDRÉ). ? 1748—1816.
(ADÉLAÏDE LABILLE, sa femme).
1749—1803.

François-André Vincent, peintre, élève de Vien et maître d'Horace Vernet, mourut, épuisé par une maladie de longueur, le samedi 3 août 1816, au palais des Quatre-Nations. (Reg. de l'ancien 10^e arrondissement de Paris.) Il était fils d'un peintre de miniature genevois, protestant, nommé François-Elie Vincent. On dit qu'il naquit à Paris, le 30 déc. 1746; cependant, le 19 juin 1801, à son mariage, lse dit âgé de *cinquante-trois ans*, ce qui repor-

terait sa naissance à l'année 1748. J'ai cherché son baptistaire dans les registres protestants, malheureusement incomplets, conservés aux arch. de la ville de Paris, et ne l'y ai point trouvé. J'y ai vu celui de son frère « Jean-André », baptisé à la chapelle de Hollande (18 oct. 1755), « fils de François-Elie Vincent, natif de Genève, et de Mad. Marie-Anne Blossé, sa femme ». Le jeune François-André, que son père destinait au commerce, dut à l'intervention de Roslin de quitter la boutique d'un marchand pour l'atelier du peintre Vien, qui avait alors une école dont les tendances étaient vers le vrai, le naturel et le style, trois qualités qu'avait fait oublier le succès de François Boucher. Vincent obtint le prix de Rome en 1768 et revint d'Italie en 1776. L'année suivante, il se présenta à l'Académie, et je vois sur le reg. de l'Académie, fol. 73, « Fr.-André Vincent, de Paris, aspirant peintre d'histoire », reçu, le 31 mai 1777, comme agrégé. (École des Beaux-Arts.) L'Académie le reçut définitivement le 27 avril 1782. L'Académie Roy. de peint. supprimée par la Révolution, la Convention nationale fit, le 3 brumaire an iv (25 oct. 1795), une loi sur l'organisation de l'instruction publique qui établit (titre IV) un Institut national des sciences et des arts. J.-A. Vincent fut appelé à faire partie de la 3^e classe de ce grand corps, dont, par parenthèse, malgré l'égalité proclamée, furent exclues les femmes, qui, avant 1789, pouvaient devenir Académiciennes. Avec Vincent, furent désignés pour faire partie de la section de peinture: Vien, Regnault, Van Spandonek, Tannay et David, qui avait contribué à détruire les Académies. — Le Louvre a deux ouvrages de Vincent. L'école des Beaux-Arts possède, parmi les portraits des Académiciens, celui que Vincent fit de lui-même. C'est un fort bon morceau; la peinture en est vive, ferme et atteste une main savante. Parmi ses élèves, Vincent eut Adélaïde Labille, que l'Académie reçut comme portraitiste le 31 mai 1783. M. Villot (*Notice des tabl. du Louvre*) la nomme « Adélaïde Labille des Vertus ». Les actes que j'ai cherchés pour la bien connaître ne lui donnent jamais ce surnom « des Vertus ». Elle naquit, le 11 avril 1749, rue Neuve-des-Petits-Champs, de Claude-Edme Labille, m^d mercier, et de Marie-Anne St-Martin. L'acte de son baptême est signé: Labille. (St-Eust.) Adélaïde épousa, en premières noces, « Nicolas Guiard, âgé de près de 28 ans, commis à la recette générale du clergé, fils de feu Jean-Hugues Guiart, procureur au présidial de Dijon ». Nicol. Guiard demeurait, au moment de son mariage, rue Neuve-des-Petits-Champs, voisin des Labille. (St-Eust., mariage, lundi 23 août 1769.) L'acte de l'union de Nicolas et d'Adélaïde est signé: « Guiard, A. Labille, Labille, etc. »; de « Vertus », pas l'apparence. Mad. Guiard ne fut point heureuse en ménage, à ce qu'il paraît; aussi, le mardi 12 mars 1793, elle demanda et obtint de redevenir libre par le divorce. L'acte de la séparation dit que Nicol. Guiard était né à Dijon, le 6 mars 1744. Vincent n'était plus jeune, Mad. Guiard non plus; ils résolurent de se rapprocher et, le 30 prairial an ix (19 juin 1801), « Fr.-André Vincent, peintre, âgé de cinquante-trois ans, et Adélaïde Labille, âgée de cinquante ans, divorcée de Nicolas Guiard, tous deux demeurant au Louvre, » furent unis par l'officier municipal du 4^e arrondissement de Paris. Le ménage Vincent quitta peu après « le palais des

sciences et des arts », comme on nommait Le Louvre, et allèrent au palais des Quatre-Nations, où mourut Mad. Vincent, le 4 floréal an xi (24 avril 1803), à cinq heures du matin. — Mad. Guiard avait eu le titre de « peintre de Mesdames ». Le Musée de Versailles a, de sa façon, les portraits de Madame Adélaïde et de Louise-Élisabeth de France, duchesse de Parme, signés : « Labille, f^{ne} Guiard ». — Voy. ROSLIX, VIEN.

VINCIGUERRA (LES), dits : VINCEGUERRE et VINCHEGUERRE.

A Venise, dans l'église de *Sant-Andrea della Certosa*, se lit l'inscription suivante :

« Antonio Vinciguerra, viro doctrina, eloquentia, fide et integritate apud Venetum senatum clariss. Mc. T. t. MDXVII. »

Cet Antoine Vinciguerra fut secrétaire du conseil des Dix, Ambassadeur de Venise auprès d'Innocent VIII, pendant le dogat d'Agostino Barbarigo. Il fut distingué dans les lettres, et produisit quelques satires, écrites en italien, qui furent bien accueillies du public lettré. (Sansovino, *Venetia città nobilissima*, 1663.) Un des membres de la famille d'Antoine vint en France et s'y habitua. C'est dans le service de la marine qu'il prit parti. Je n'ai pu connaître son nom de baptême, resté en blanc dans une quittance qu'il donna comme « capitaine de la marine de Levant », au s^t Bouhier de Beaumarchais, le 18 janvier 1620¹ ; quittance de 3,000 l. pour son « entretènement pendant les quartiers de janvier et d'avril de la présente année ». Cette pièce est signée : de Vincheguerre (*sic*). — Alexandre, fils de ce Vinciguerra qui avait francisé son nom, fut pourvu, sur la démission de son père, de la charge d'une des galères, au service du Roi. Le brevet original, sur parchemin, daté : « du xix^e du mois d'aoust m. vi^e. xxj. le Roy estant au camp deuant Montauban », est aux Vieilles Archives de la Guerre, vol. XIII, pièce 53. Un autre Vinciguerra, Philandre, capitaine aussi d'une des galères du Roi, donna quittance, le 24 mai 1625, à M. de Beaumarchais, d'une somme de 1,000 livres que le Roi lui avait ordonnée, le 31 déc. 1623. Cette quittance, comme celle du 18 janv. 1620, sur parchemin in-4^o oblong, appartient aux Arch. de la Mar., vol. des Quittances d'officiers ; elle est signée : « Le che de Vincheguerre (*sic*) ». Au-dessous sont écrits ces mots, de la main de Beaumarchais : « Philandre de Vincheguerre, cap^{te} d'une galère entretenue pour le service du Roy, du xxiii^e may 1624 ». Au dos, de la main du chevalier : « Pour servir de quittance monsieur de beou marque, trésorier de l'épargne ». Dans un volume appartenant aux Arch. de la Mar., et intitulé : « Galères et Marine Royale, contrôle général 1410-1748 », se lit cette mention : « Commandeur de Vincheguerre, cap^{te} de galère avant 1634, lieutenant^g des galères en 1644, mort en 1653. » Les Vieilles Arch. de la Guerre conservent un ordre donné, le 12 avril 1639, à Louis Picard, trésorier^g de la marine du Levant, de donner 7,000 l. au s^t command^r de Vincheguerre, cap^{te} d'une galère », en considération du combat gagné par les galères de France contre celles d'Espagne, au mois de sept. 1638. (Vol LI, pièce 445.) Au combat qui fut livré par la flotte française, commandée par le jeune marquis de Brezé, à une flotte espagnole, non loin de Barcel-

lonne, le 30 juillet 1642, Philandre Vincheguerre fut détaché par l'Amiral, avec quelques galères, pour combattre et prendre deux vaisseaux ennemis qui avaient paru sous la ville de Vinaroz, au S. O. de l'embouchure de l'Elbe. L'entreprise réussit. Vincheguerre, avec sept galères, qu'appuyaient quatre vaisseaux, attaqua les Espagnols sous le feu de la place, et les brûla. (*Gazette de France*, 1642, p. 672.) Le P. Fournier a reproduit (*Hydrographie*, 1643, p. 386-89, le récit de la *Gazette* avec toutes les fautes grossières échappées à l'éditeur du journal.) En 1643, le 8 avril, le Roy donna ordre au commandeur de Vincheguerre d'armer « jusqu'à neuf galères » pour aller croiser au cap d'aques (*sic*), et tenir la mer libre. (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. LXXIV, p. 41.) Cet ordre contient une phrase, qui prouve que Vincheguerre était, en 1643, autre chose encore qu'un simple capitaine de galère : « Je vous fais cette lettre, pour vous dire... que vous ayez à pourvoir avec l'autorité que je vous ay donnée sur mes galères », à faire armer, etc.). Le commandeur remplaça alors le lieutenant général des galères, où, le plus ancien des capitaines, il agissait comme chef d'escadre. Le 27 avril 1643, le Roi écrivait à Vincheguerre, sa galère particulière n'étant pas en état de prendre la mer, de monter *la Régine*, *la Patronne*, ou toute autre galère qu'il préférerait pour faire la campagne. (Vieil. Arch. de la Guerre, vol. LXXIV, p. 100.) Au combat du 14 juin 1646, devant Orbitello, Philandre Vincheguerre commandait les galères de la flotte de M. de Brezé. (*Gazette* du 29 juin 1646.) En 1647, le commandeur sous le duc de Richelieu, général des galères, fit la campagne, et sur *la Vincheguerre*, son propre navire, revint malade à Toulon, quand les galères étaient restées à Monaco. (Arch. de la Mar., *Journal de l'armée navale du Roy*, Ms.) Sur un *Etat au cray de la marine de Levant*. (Arch. de la Mar.) Je vois qu'en 1648, le command^r de Vincheguerre reçut 4,400 l. « pour ses appointemens extraordinaires, à cause du service qu'il rend sur les galères en qualité de lieutenant du s^t général » (Jean-Armand Du Plessis, duc de Richelieu). Outre cela, Vincheguerre touchait 133 l. 6 sols 8 deniers par mois comme commandant de *la Réale* (la galère royale, la première, la plus grande, la plus forte et la plus richement ornée). Les États de 1651, 1652 et 1653 contiennent les mêmes mentions que celui de 1648. — En 1651, quelque chose d'assez singulier se passa. Pour une raison que je n'ai pu démêler encore, le Roi, c'est-à-dire le Cardinal Mazarin, confia le commandement des galères au Bailly de Forbin, au détriment du commandeur de Vincheguerre ; celui-ci s'offensa et se rendit à Toulon pour monter *la Réale*, comme il l'avait fait déjà. Mazarin ne voulut pas tolérer cette désobéissance, et écrivit cette « lettre du Roi » aux Consuls et habitants de la ville de Toulon :

« Nous avons esté informez que contre nostre volonté, le s^t de Vincheguerre est allé en nostre ville de Thoulon pour y prendre le commandement de nos gallaires, quoy que pour plusieurs considérations importantes au bien de nostre service, nous l'ayons donné au s^t Bailly de Forbin, grand prieur de St-Gilles, lequel s'en acquittera dignement ; et parce que le séjour dud. s^t de Vincheguerre dans Thoulon pourroit causer du trouble et du préjudice l'auantage de nos affaires, nous vous escrivons la présente pour vous dire que vous ayez à empêcher de tout votre pouvoir à ce qu'il ne soit point (*sic*) reconnu en lad. qualité de commandant de nos gallaires. nostre intention es-

¹ Sur ce Beaumarchais, voy. VITRY et L. BEAUMARCHAIS.

tant que vous fassiez aussy tout ce qui vous sera possible pour le faire sortir de Toulou, et que vous favorisiez led. sr Bailly de Forbin dans l'exécution de la commission que nous lui auons donnée... Donné à Bourges le xij^e jour d'oct. 1651. (Signé) Louis, et plus bas : DE LOUËME. » (Arch. de la ville de Toulou.)

Le commandeur Philandre de Vinchequerre, que n'ont point connu les biographes, ceux même qui ont consacré quelques pages aux marins célèbres, mourut à Paris, non en 1653, comme le dit le Registre des Archives de la Marine que j'ai cité plus haut, et qu'il faut réformer à ce sujet, mais en 1636.

« Du mercredi 25^e oct. 1636, par permission de M. le curé, l'on a transporté en carrosse le corps de feu frère Philandre de Vinchequerre (sic), commandeur de Touse et d'Ouzébin, et trésorier général des galères, en l'église du Temple, décédé rue Champfleury. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

L'abbé de Vertot n'a point nommé Ph. de Vinchequerre dans son Histoire des chevaliers de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem ; c'est un étrange oubli. — En mai 1651, Philandre de Vinchequerre avait fait un bail à Jacques de Vinchequerre. (Arch. de M. de Fourchy, not.) Jacques de Vinchequerre, frère de Philandre, n'était point dans l'Ordre de Malte ; sa position était modeste, il était « écuyer de Madame Louise-Marguerite », fille de Henri de Guise, et princesse de Conti, qui lui fit épouser Charlotte Champenois, une de ses filles d'honneur. Il eut plusieurs enfants de son mariage : 1^o *Françoise-Louise*, le 10 janv. 1625 ; 2^o *Charles*, le 19 avril 1627 ; 3^o *Louis*, le 11 mars 1628 ; 4^o *Anne*, le 22 fév. 1629 ; 5^o *Antoine*, le 24 janv. 1630 ; 6^o *Catherine*, le 11 juin 1632 ; 7^o *Renée*, le 23 juin 1635. Celle-ci eut pour parrain, le 4 décembre, son oncle « Philandre de Vinchequerre, chevalier de Malte ». (Reg. de St-Germ. l'Auxer.) Mad. de Conti, ou plutôt la maréchale de Bassompierre, ayant été exilée avec son époux, Jacq. de Vinchequerre obtint une charge de gentilhomme ordinaire de la maison du Roi. Je n'ai pu trouver l'acte de son décès. Il vivait encore le 27 avril 1661, jour du mariage de son fils Antoine avec Marie de Durant. Il signa l'acte enregistré à St-Germ. l'Auxer. « J. de Vinchequerre ». Il était mort le 9 janv. 1676, quand, à St-Gerv., son fils François, dont je n'ai point vu le baptistaire, épousa, âgé de 34 ans, Marie-Françoise Le Vert. François signait : « Denichequerre ». — Renée de Vinchequerre épousa, le 20 mars 1661, en présence de son père et de son frère Antoine, Jean Henry de Salettes, baron de Danguin. — Outre Jacques, le commandeur de Vinchequerre eut un frère, Antoine, qui fut capitaine de galère. Il n'appartint pas à l'Ordre de Malte, et épousa Edmée Lubin, dont il eut cinq enfants. Le baptistaire de *Marie-Madeleine*, le premier que j'ai connu, qualifié « Anthoine Vinchequerre (sic), écuyer, lieutenant de M. le commandeur, son frère ». (St-Sulp., 14 mars 1640.) Le second enfant d'Antoine fut *Henri-Charles*, que tintrent Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, et Charlotte de Chevreuse (31 avril 1643). *Françoise* vint après *Henri-Charles* (1^{er} août 1644), il fut tenu par Amador-Jean-Baptiste de Vignerot, abbé de Richelieu. *Antoine* succéda à *Françoise* (sept. 1645), et une seconde *Françoise* à *Antoine* (sept. 1646) ; elle eut pour marraine, le 1^{er} juin 1647, *Françoise* de Nargonne, duchesse d'Angoulême. (Voy. ANGOULÊME, p. 52, 1^{re} col.) — « Ant. Vinchequerre, capitaine d'une galère (sic), pris rue des Fossoyeurs », fut enterré à St-Sulp., le 29 oct.

1647 ». Les Regist. des Galères (Arch. de la Mar.) ne portaient point son nom. Je l'y ai inscrit. — Charles Vinchequerre, le fils de Jacques, que nous avons vu naître le 19 avril 1627, s'établit en Champagne, au village de Toulain, diocèse de Langres ; il épousa *Françoise* Aubert, qui, le 11 janv. 1669, lui donna *Charles*. Il mourut le 13 déc. 1679. Le *Charles* de 1669 vint à Paris, où la fortune paraît lui avoir été contraire. Pour vivre, il fut obligé d'enseigner ledessin. *Charles Vinchequerre*, « dessinateur », rue de la Truanderie, épousa, le 7 fév. 1701, sa cousine *Anne* Tabouret, fille de *Anne Vinchequerre*, qui avait épousé *Jean* Tabouret, avocat au Parlement, demeurant rue Jean-St-Denis. (Reg. de St-Eust.) Ce *Charles Vinchequerre* signa : *Charles* de *Vinchequerre* (7 février 1701), et : *C. Deuichequerre* (19 juillet 1702). — Un chevalier de *Vinchequerre*, dont je n'ai pu connaître le prénom, eut un brevet de capitaine de vaisseau le 29 août 1665, et ne servit que jusqu'en 1669. — Un autre *Vinchequerre* fut enseigne de vaisseau. Il perdit une jambe au service, et reçut une pension de 500 l. sur l'Ordre de St-Louis, pension qui fut portée à 800 l. à la mort de M. La Salle de St-Grieg, capitaine de frégate. (Arch. de la Mar. Ordre de St.-Louis, décision du 2^o sept. 1730.) — Un *Gabriel* de *Vinchequerre*, dont je ne sais qui fut le père, épousa *Scholastique* Chillon, qui lui donna *Adrien*, le 1^{er} août 1729, et *Marie-Françoise*, le 17 octobre 1730. (Reg. de St-Roch.) — *Voy.* BEAUVAIS, p. 155, 1^{re} col.

VIOLÉ (NICOLAS).

1598.

« Le mardi deuxième jour du mois de may (1598) furent fiancez noble homme maistre Nicolas Violé, consr du Roy en sa cour de Parlement, et damoiselle Marguerite des Cordes, espousez, le lundy, premier jour de juin. » (St-Merry.)

VISENTINI, dit au Théâtre-Italien : THOMASSIN (TOMASO-ANTONIO). ? 1682—1739.

« Dans les ris comme dans les pleurs,
Imitateur de la nature,
Il sait charmer les spectateurs
Et leur plaît encore en peinture. »

Ces quatre vers se lisent au bas d'une estampe gravée à la manière du crayon, et signée d'un côté : « *Latour pinxit* », et de l'autre : « *T. Bertrand sculp.* » Le personnage représenté est Arlequin dans son costume aux pièces de couleurs diverses, le visage découvert, le masque noir à la main, la tête coiffée d'un petit chapeau de feutre gris. Cet Arlequin, dont le nom n'est point écrit au-dessus du madrigal que je viens de citer, a les traits assez cahotés, l'œil vif, la bouche grande et souriante, l'air spirituel. Contemporain de Maurice-Quentin de La Tour, il ne peut être autre que *Tomaso* Vicentini de Vicence, acteur connu à la Comédie italienne sous le nom de *Thomassin*, francisation de l'ital. *Tomasino*, diminutif de *Tomaso*, qui convenait à l'Arlequin petit de taille, plus maigre que gras, comédien aimé, à qui naturellement les diminutifs caressants devaient être appliqués. *Tomaso-Antonio* Vicentini, dont le nom a été écrit, par les biographes et les prêtres des paroisses sur lesquelles il vécut, tantôt Vicentini, tantôt Vicentini, et par ses propres enfants : Visintini et Vizontini, *Tomaso* joua-t-il en Italie sous le nom de *Tomasino*? Je n'en sais rien, mais c'est assez probable. Il avait été appelé d'Italie pour doubler et remplacer *Evaristo* Ghibaldi, successeur du second *Dominique* Bioncollelli, fils du célèbre Arle-

quin aimé et estimé de Louis XV. Tomaso Visentini vint en France avec sa femme, Dominica Rusea, qui ne joua point la comédie à Paris, soit parce qu'elle ne s'était point destinée au théâtre, soit parce que dans la troupe toutes les places étaient prises. Visentini était père de famille quand il vint en France. Il avait quelques enfants, dont le premier fut une fille, « *Catarina-Antonia* », née à Venise, et baptisée, le 1^{er} déc. 1711, à l'église de San-Mosi, non loin de la place de St-Marc. Le second enfant de T. Visentini fut « *Francesco* », qui mourut à Paris, rue du Renard, le 19 avril 1729, et fut enterré à St-Sauveur le 20 du même mois, « âgé de quatorze ans et deux mois ». Thomassin venu à Paris, avant 1726, et déjà accrédité par son talent auprès du public, eut, le 17 déc. 1727, un fils, baptisé le 22 du même mois sous les noms de *Louis-René*, tenu par « Messire Charles-Armand René, duc de la Trémoille, prince de Tarente, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy, représenté par Jacques Boucherot, son escuyer », et par « Henriette-Louise de Lorraine, duchesse de Bouillon », représentée par « d^{lle} Catherine-Thérèse Aubertin ». Thomassin signa : « Tomaso Visentini ». Le 2 mai 1723, il eut un fils, baptisé, le 8 du même mois, sous les noms de *Joachim-Thomas*, tenu par « François-Joachim Potier, duc de Gesvres, pair de France, marquis de Fontenay-Mareuil, premier gentilhomme de la chambre du Roi, etc. », et par « dame Renée de Romilly (*sic*), duchesse de Cheures (*sic*), veuve de M. le duc de Cheures (*sic* pour Gèvres), représenté le parrain par « M^r Michel La Gaille de La Tour, escuyer du duc de Gèvres », et la marraine, par « d^{lle} Anne Cordier, demoiselle de Mad. la duchesse de Gèvres ». L'acte signé : « Tomaso Visentini » nomme Arlequin : « Messire Thomas Wigentini, officier du Roy », et sa femme : « Dominique Rouscha ». — Thomassin mourut le 19 août 1739 :

« 20 août 1739, Thomas Visentini, âgé de 57 ans, officier du Roy, décédé d'hier, rue Neuve St-Denys, a été enterré en cette église avec l'assistance de trente prêtres, en présence de Vincent et de Joachim Visentini ses fils, de Joseph Balletti, de Louis Riccoboni et de bonaventuro Benozzi qui ont signé : Visentini le fils, lochin Visentini, J. Balletti, Benozzi, L. Riccoboni » (St-Laurent.)

VITRY (NICOLAS, premier maréchal DE L'HOSPITAL, marquis, puis duc de).

Cet homme s'acquit une triste renommée par l'assassinat du Maréchal d'Ancre, que St-Simon attribue à François de l'Hospital, frère de Nicolas. En 1617, celui-ci avait contracté un premier mariage :

« Le 4^e may 1617, furent fiancés par Monseigneur de Paris, messire Nicolas de l'Hospital, cheualier conseiller d'estat, marquis de Vitry et Marschal de France » (le nom de la fiancée a été oublié), « marié le 9^e avec d^{lle} penses. » (St-Paul.)

Sa femme se nommait « Lucrèce Bouhier »; elle lui donna cinq enfants : 1^o *François*, né rue Pavée, et baptisé le 21 juillet 1618, tenu par « Messir. Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais », et par « dame Françoise de Brichanteau, dame de Vitry, veuve de feu M. de Vitry » (c'était la mère du Maréchal Nicolas); 2^o *Marie*, née à la place Royale, le 16 août 1619, et baptisée, le 20 mars 1622, présentée à St-Paul par Messire François de l'Hospital, capitaine des gardes du corps et lieutenant de la compagnie de Sa Majesté, et par « dame Marie de Hautelaurent (Marie Hotman), femme de M. de Beaumarchais, trésorier de l'épargne »; 3^o *Lucrèce*,

née le 15 juillet 1624, rue Neuve-Royale, baptisée le 26, ayant pour parrain « Vincent Bouhier », et pour marraine, « Marie Bouhier, femme de Messire Charles, marquis de la Vieville, conseiller du Roy et Superintendant de ses finances »; 4^o *Louis*, né à Château-Vilain, le 20 sept. 1627, et baptisé à St-Paul de Paris le 9 fév. 1630, tenu par « Messire François de l'Hospital et du Haluy, cheualier des ordres du R., conseiller d'estat, lieutenant de sa compagnie des gens d'armes, et cap^{te} des gardes du corps de Sa Majesté et gouverneur de la ville de Vitry », et « d^{lle} Georgette de l'Hospital »; 5^o *Roger*, né à Château-Vilain le 14 mai 1629, et baptisé le même jour que son frère Louis, tenu par « Messire Roger de Bellegarde, duc, pair et Grand escuyer de France », et par « dame Catherine de La Rochefoucault, première dame d'honneur de la Reine ». — Nicolas de Vitry fut fait gouverneur de Provence en juin ou juillet 1632. Servien, dans une lettre datée de Turin, le 27 juillet 1632, le félicite de cette faveur que vient de lui accorder le Roi. (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. XVII, pièce 165.) Les Archives de la Guerre gardent, en assez grand nombre, des lettres de Servien adressées au Maréchal de Vitry; une, vol. XIV; une, vol. XXI; trente-quatre, vol. XXII; vingt-deux, vol. XXIII; et vingt, vol. XXIV. Le volume XX contient, pièces 220 et 221, deux ordres adressés par le marquis de Vitry au s^r Serillano, Prévôt provincial de Provence, lui enjoignant d'aller « avec son lieutenant et ses archers ordinaires » arrêter le chevalier de Château-neuf, « qui se eache dans le pays contre le respect dû au service du Roy ». Ces ordres sont signés : « Nicolas de l'Hospital Vitry », datés d'Aix, « ce neufiesme jour de feurier m. c^o trente quatre », et contre-signés « Charlemagne ». Les titres du marquis de Vitry étaient alors : « Premier Maréchal de France, lieutenant général en Brie, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Provence ». — *Voy. COXCIXO-COXCXII, L'HÔPITAL, MIGNOT (Franc.)*

1. VIVIANI (VINCEZIO). — *Voy. BOZZI.*

2. VIVIANI (). 1681.
« A Viviani, peintre italien, sur quatre tableaux d'Architecture qu'il a fait (*sic*) pour Versailles, 30 nov. 1681, 600 liv. » (Bâtimens du Roi, Arch. de l'Emp.)

VIVIEN (JOSEPH). ?1557—1734?

Les biographes disent que Joseph Vivien naquit à Lyon, en 1657, et qu'il vint, âgé de vingt ans, à Paris, où il se fit connaître de Charles Le Brun, qui se l'affectionna, lui donna des conseils et une direction utile pour son talent. Vivien s'attacha à la peinture de portraits; il travailla d'abord avec succès, usant du procédé le plus généralement adopté par ses contemporains, la couleur broyée avec l'huile. Il devint ensuite habile dans la pratique de la peinture au pastel, n'abandonnant cependant pas tout à fait l'huile pour les crayons de couleur. La *Biogr.-Michaud* dit de ce peintre, qui, dans la dernière moitié de sa vie, eut une assez grande réputation, justifiée par de beaux ouvrages : « Vivien ne fut pas » du nombre des artistes qui eurent à se plaindre » de la fortune. « Cela est bon pour cette moitié de la carrière de Vivien dont je parle; quant à la première, il n'en fut pas de même, comme on va le voir. J. Vivien, à l'âge de trente-deux ans environ, épousa une fille sans biens, nommée Catherine Au-

mont; il vécut pauvre avec sa femme, qu'il perdit bientôt, le 18 déc. 1690 :

« Le mercredi 20 décembre 1690, est décédée sur le quai Pelletier, à 7 heures du soir, Catherine Aumont, femme de Joseph Vivien, peintre, et le vendredi 22 a été inhumée *par charité*, au cimetière de cette église, en présence de Pierre Vivien, beau-frère de la défunte et de François Dufour, bourgeois de Paris. » (St-Gervais.)

Ce Pierre ou Pierre-François Vivien était teinturier; plus tard il fut attaché à la Manufacture des Gobelins. Veuf et jeune, Vivien, qui était allé demeurer sur le quai de l'École, s'éprit d'une de ses voisines, fille dont le père demeurait à Reims, et qui, seule à Paris, où elle exerçait probablement une profession, était exposée à des dangers qu'elle ne sut ni prévoir peut-être, ni éviter assurément. Le 30 janvier 1693, « Joseph Vivien, âgé de trente-six ans, peintre, veuf de Catherine Aumont, » épousa à St-Germ. l'Auxer. « Martine » âgée de vingt-huit ans, fille de Jean Lestoffé, huissier à Reims ». C'était un peu tard. Le 17 juillet 1693, Martine mit au monde une fille qu'on baptisa sous les noms de « *Martine-Elisabeth* ». Vivien travailla avec courage, et son nom commençait à avoir une véritable célébrité lorsqu'en 1716 il lui fut proposé d'aller peindre les princes de la maison de Bavière. Il avait été reçu à l'Académie Royale de peinture le 30 juillet 1701 (sur les portraits de Girardon et de l'un des de Cotte); il n'était plus libre de quitter la France sans le congé du Roi; il le demanda et l'obtint :

« Permission à Vivien, peintre du Roi et de l'Académie, d'aller à Munich faire les portraits des princes de Bavière. » (Arch. de l'Emp. E. 9, 2^o 9, fol. 141.)

L'Almanach Royal, qui montre que Joseph Vivien demeurait, en 1715, « rue St-Honoré, près la rue des Poulies, chez un gaisnier », dit qu'en 1717 il était à Munich. Il en revint cette même année. (Almanach de 1718). Il se transporta de la rue St-Honoré, rue « St-Louis en l'île, chez un charron », de là « derrière le cloître St-Marcel, à la *Reine Blanche*, chez Mad. Peloton ». Le 1^{er} déc. 1721, Vivien eut la permission d'aller à Munster. (Arch. de l'Emp., E. 9299, fol. 245.) Il était de retour en 1723. Bientôt il fut logé par le Roi à l'Hôtel des Gobelins; il y était le 1^{er} juin 1734, car ce jour-là il assista à l'enterrement de son frère Pierre-François Vivien, compagnon teinturier, âgé de soixante-huit ans, demeurant rue des Gobelins.

Selon les biographes, J. Vivien mourut, le 5 déc. 1734, dans le palais électoral de Bonn. Il était allé à Bonn porter à l'Électeur de Cologne un tableau où il avait peint plusieurs membres de la famille d'Emmanuel-Maximilien II, duc de Bavière. Il était absent de Paris depuis six mois seulement.

Le Musée historique de Versailles possède deux morceaux de J. Vivien, un portrait de Fénelon, un portrait de Gérard Edelinek; le premier a été gravé par Drevet et par Audran; les noms des graveurs disent assez dans quelle estime étaient l'ouvrage et l'auteur. — *Foy. TOUR (M. Q. DE LA)*.

VIVIER (DAVID). 1674—80.

« Du 28^e may 1680. Au s^r David Vivier, géographe du Roy, pour 8 mois de ses appointemens qui écherront (*sic*) au dernier du mois de may, la somme de 1333 l. 6 s. 8 d. » (Bâtiments du Roy, 1680.)

Ce Vivier est tout à fait oublié; on ne le connaît point au départem^t des Cartes géographiques de la Bibl. Imp., et le départem^t des Imprimeries ne possède aucun livre de lui. Il épousa « Catherine Le Marié »,

dont il eut au moins trois enfants : 1^o *Jean-Alexandre*, qui mourut, âgé de deux ans, le 18 sept. 1674 (St-Germ. l'Auxer.); Vivier demeurait alors rue des Bourdonnais; 2^o *Philippe* (14 janv. 1679), baptisé le vendredi 20 (St-Sauveur); 3^o *Catherine* (10 déc. 1679). Par erreur, David Vivier est dit dans le Reg. de St-Germain : « Historiographe et ingénieur du Roy »; il est dit dans ceux de St-Sauveur : « Géographe ordinaire du Roy ». Il signa en 1674 : « David Vivier », et en 1679 : « Viuyer ».

VIVONNE. — *Foy. AUMONT*, p. 83, 2^e col., BALFRET, BALZAC, p. 106, 1^{re} col., QUESNE (DU), ROCHECROUANT, RUYER (DE).

VIZÉ (JEAN DONNEAU DE). 1638—1710.

La *Biogr.*-Michaud dit du fondateur du *Mercur* *galant* qu'il naquit à Paris en 1640, et qu'il épousa, « malgré l'opposition de ses parents, la fille d'un » peintre qui n'était rien moins que riche ». Il faut rectifier, encore ici, la *Biogr. universelle*. Donneau de Vizé ne vint point au monde en 1640, mais en 1638; il n'épousa pas la fille d'un peintre, mais celle d'un sculpteur, homme de talent qui travailla beaucoup pour le Roi et s'acquit une fortune suffisante pour se faire bâtir une maison à Versailles :

« JEAN DONNEAU naquit le 3 ou le 4 décembre 1638 et fut baptisé le 3, fils d'Antoine Donneau (*sic*) de Visé (*sic*) maréchal des logis de Monsieur, frère unique du Roy, e de d^{lle} Claude Gaboury. » Son parrain fut « noble homme Jean Gaboury » (le père de Claude) « valet de chambre ordinaire du Roy et garde meuble de S. M. »; sa marraine : « Renée Coudray, femme de Jacques Donneau de Vizé, commissaire de l'artillerie de France. » (St-Germ. l'Auxer.)

Le 6 octobre 1641, naquit Henriette, sœur de Jean de Vizé. Antoine de Vizé eut la charge d'exempt de la compagnie des gardes du corps de Gaston, duc d'Orléans. Il prit cette qualité, le 7 novembre 1660, au baptême de Henri-Jean-Baptiste, fils posthume de feu Henry Donneau de Vizé, vivant un des trente-six gentilshommes servants du Roi. Ce Henry Donneau était frère d'Antoine; le 16 mars 1659, il avait fait baptiser Henriette-Claude, dont avait été marraine Claude Gaboury. — Antoine Donneau mourut, le mardi 16 sept. 1676, âgé de 77 ans, — né, par conséquent, vers 1599. L'acte de son inhumation le qualifie « escuyer, sieur de Vizé, capitaine exempt des gardes du corps de feu S. A. R. Monsieur le duc d'Orléans, et gentilhomme servant de feu la Reine mère du Roy. » Ce document dit que le corps du défunt fut pris au col-desac de St-Thomas du Louvre. Il est probable que c'est là que Jean de Vizé poussa ses premiers vagissements. Jean Donneau et un autre que je crois être Gaspard Donneau, signèrent l'acte mortuaire d'Antoine : « Donneau Denizé (*sic*) ». (St-Germ. l'Auxer.) — Le mardi 30 mars 1677, « damoiselle Claude Gaboury, veuve d'Antoine Donneau de Vizé, donna sa fille « Marie-Madeleine », âgée de 25 ans, — née vers 1652 — à « Gaspard Donneau de Vizé, m^{re} d'hôtel ordinaire de la Reine, colonel de cavalerie, cy-devant lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, âgé de 47 ans, veuf de Marie de Hautecourt », qu'il avait épousé le 25 mars 1671, veuf déjà de Marie de Louvencourt. (St-Germ. l'Auxer.) Gaspard Donneau était cousin germain de Jean de Vizé; il demeurait rue Matignon. Le mariage du 30 mars 1677 eut lieu en présence de « Jean Donneau de Vizé, de Jacques Donneau de Vizé, écuyer, premier valet de chambre de la Reine, frères de la mariée, de dame Philippe,

femme de Jacques Donneau de Vizé ». Le 11 janvier 1678, Gaspard Donneau fit enterrer une fille âgée de cinq ou six heures, prise rue St-Thomas-du-Louvre. Il signa : « Deuizé. » — Jean Donneau de Vizé se maria deux fois ; il épousa d'abord — je n'ai pu savoir en quelle année — Anne Picou ; ensuite, le 14 janvier 1698, Marie-Catherine Le Hongre. Le mariage eut pour témoins... François Le Hongre, frère de la mariée ; Noël Jouvenet, sculpteur ord^{re} du Roi, demeurant rue des Jeûneurs, paroisse St-Eustache, oncle de la mariée. Jean Donneau signa, d'une écriture lourde et mal conformée : « Donneau Deuizé. » Aucun des Vizé n'assista à ce mariage. (St-Germ. l'Auxer.) — Jean Donneau de Vizé mourut au Louvre, époux de dame Marie-Catherine Le Hongre, le 8 juillet 1710, âgée de soixante et onze ans. (St-Germ.) Le 1^{er} mars 1691, le Roy « voulant gratifier et traiter favorablement Jean Donneau, s^r de Vizé, en considération de ses services », lui avait accordé la somme de 2,000 livres de pension annuelle. Ce n'était pas le premier bienfait du Roi et ce ne fut pas le dernier. Après la mort de la Reine, Louis XIV, par un brevet du 28 février 1684, avait accordé à Vizé une pension de six mille livres. Le 5 mars 1691, il lui en donna une autre de la même somme, les deux se devant cumuler, et celle du 5 mars remplaçant sans doute celle du 1^{er} mars 1691. (Bibl. Imp., Ms. Clairamb. 558.) Il avait donc douze mille livres de pension ; c'était assurément « le mieux renté de tous les beaux esprits ». Le *Mercur*e *galant* lui avait valu cette fortune ; il lui avait valu aussi le titre et l'office d'Historiographe du Roi, si l'on en croit les biographes. J'ai cherché, sans le trouver, le brevet de cette charge donné, dit-on, par Louis XIV, à Donneau de Vizé, et comme je ne le vois qualifié historiographe du R. dans aucun des actes que j'ai sous les yeux, je suis porté à croire que les biographes ont été induits en erreur par de mauvaises informations. — *Voy.* LE HONGRE.

VOËUX de la Reine Anne.

1492.

Anne de Bretagne avait mis au monde un Dauphin, le 10 octobre 1492 (U. SAGE-FEMME). Soit que la couche eût été difficile, soit que les suites en eussent paru dangereuses, soit enfin qu'une maladie indépendante de la naissance de Charles-Orland se fût déclarée et eût menacé les jours de Sa pieuse Majesté, Anne songea à se recommander à quelques saints auxquels elle avait une dévotion particulière. Je trouve, dans le registre de la *Trésorerie de la Reine* (Arch. Imp., KK. 85), la mention des Vœux qu'elle fit à cette occasion :

« A Guillaume Bully, clerc de la chappelle de lad. dame, la somme de 17 l. 10 s. tournois, pour aller de Tours à Luzzarches en pellerinage à Monseig^r (sic) saint Cosme et saint Damien, où elle s'estoit vouée en sa maladie ; tant pour sa despense que pour vng cergee de 15 livres de cire qu'il a présenté deuant led. saints, et aussy pour que quatre messes hautes qu'il a *illec* faict dire et célébrer pour ce à l'intention d'icelle dame. » (12 nov. 1492.) — « A maître Jehan Sannaige, chapelain de lad. dame, la somme de 38 livres tournois, pour aller de lad. ville de Tours en pellerinage p^r lad. dame, à Monseig^r Saint Claude, où elle s'estoit vouée durant sa maladie, tant pour sa despense que pour vng cergee de 15 l. de cire qu'il a présenté deuant led. saint, et aussy pour 4 messes hautes, etc. » (12 nov. 1492.)

D'autres articles analogues font connaître que « Frère Pierre Le Large, religieux jacoppin (sic),

reçut 6 livres tournois, pour être allé, de Tours à Notre-Dame de Bonnes Nouvelles de la ville de Rennes ; et Jehan Jaquery, chapelain de la Reine, 20 l. pour être allé, de Tours à St-Sauveur de Reddon, Ste-Anne et St-Entropie, au pays de Bretagne, où elle s'estoit vouée. » (Fol. 94.)

Anne de Bretagne recouvra la santé. Son premier médecin lui avait apparemment domé des soins intelligents, et elle crut qu'elle devait les reconnaître par un présent. Voici à ce sujet (fol. 102 v^o du vol. KK. 85) :

« A Symonet Barbe d'or, marchand orfaire demourant à Paris, la som. de 90 l. 3 s. 4 den. tournois, pour 5 onces et demye, et seize grains or d'escus au soleil par luy mis et employé en vne chaisne par luy liurée es mains de lad. dame, laquelle l'a baillée à la femme de maistre Olivier Laurens, son premier médecin. »

VOILE NUPCIAL. — *Voy.* POËLE.

VOIRIOT (CLAUDE = PIERRE = NICOLAS = JEAN = GUILLAUME.)

Bazan, cité par Lempereur dans son *Dictionnaire des artistes* (Ms. Bibl. Imp., cah. des estampes), nomme un Pierre Woeriot, artiste lorrain, qui se fixa à Lyon, et au milieu du xv^e siècle, dit-il, mais en réalité, je crois, cent ans plus tard grava son portrait. Ce Woeriot est nommé Voiriot ou Voiriot par un biographe qui rend au nom du graveur son orthographe véritable. Je ne connais point les pièces de Pierre Voiriot mentionnées par Bazan ; le cabinet des estampes de la Bibl. Imp. ne les possède point, et je ne me rappelle pas les avoir vues dans les portefeuilles des amateurs de ma connaissance. — Parmi les sculpteurs qui travaillèrent à la décoration extérieure de la chapelle du château de Versailles, on cite un Voiriot dont le prénom n'a été connu ni des auteurs du *Diction. histor. de Paris* (1779), ni de l'exact et savant auteur de la *Notice* des tableaux du Musée impérial de Versailles, qui, de Guillaume Voiriot, portraitiste du dernier siècle, a connu un des ouvrages, mais rien touchant sa biographie. Guillaume Voiriot est l'auteur d'un portrait de Jean-Joseph Sue, chirurgien renommé, né en 1712, mort en 1795, et grand-père, je crois, d'Eugène Sue, le célèbre romancier ; ce portrait fait partie du Musée historique de Versailles, où il est le seul témoignage du talent d'un homme très-oublié, bien que pendant trente-trois ans il ait été membre de l'Académie de peinture. Ce Guil. Voiriot était fils du sculpteur Voiriot, dont le prénom était Jean. Mes recherches m'ont appris que « Jean Voiriot » qualifié : « sculpteur du Roi » et « sculpteur des bâtiments du Roi », épousa « Française Quatrelivres » et qu'il eut d'elle quatre enfants : 1^o le 20 novembre 1713, *Guillaume*, — c'est le peintre de portrait ; — 2^o *Françoise*, le 5 mai 1716 ; 3^o *Laurence* et *Jeanne*, sœurs jumelles, venues au monde le 13 mars 1719. Jean Voiriot demeurait rue St-Denis, sur le territoire de St-Sauveur. J'ignore à quelle école Guil. Voiriot apprit son métier ; mais je vois qu'il fut reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 28 juillet 1759, et que cette même année il exposa au Louvre plusieurs portraits, sous le n^o 99. Diderot loua d'un mot un portrait de M. Gilbert de Voisins, exposé en 1761 par Voiriot ; il fut moins poli en 1767 :

« Mauvais tableau. C'est Voiriot, toujours Voiriot ! Est-ce qu'au bout de six mois ou d'un an, le maître n'a pas vu que l'art résistait à l'élève ? Cependant la foule s'attroupait autour de cette ineptie. Tableau assez ressemblant, moins mauvais, mais mauvais encore ; et quand il serait bon,

comme je l'entends dire, ce serait un moment de hasard, l'ode de Chapelain, l'épigramme d'un sot, un couplet heureux, comme tout le monde en fait un.

Assurément cela n'est point galant. — Zani, qui sut que Guil. Voiriot vivait encore en 1691, ne connut point l'époque de son décès. L'artiste qui avait vécu, rue Neuve-des-Petits-Champs, pendant plus de trente ans, après la suppression de l'Académie, quitta le quartier des Capucines et passa l'eau. Il s'établit dans le quartier St-Germain, où il mourut « le 7 frimaire an VIII de la République (8 décembre 1799), à huit heures du soir, rue Dominique, n° 6 ». L'acte de son décès, rédigé à la douzième municipalité, sur la déclaration de son beau-frère « J.-Baptiste-François Thomas, architecte à Villejuif, âgé de quarante-deux ans », le qualifie « Peintre de l'Académie » et le dit « âgé de quatre-vingt-sept ans » et marié à « Cécile Chaguet, femme veuve ». Je n'ai pu trouver l'acte du mariage de Voiriot avec cette veuve, dont il n'eut pas d'enfants.

L'acte du mariage de Jean Voiriot, le père de Guillaume, avec Françoise Quatrelières n'étant resté inconnu, je ne saurais dire de qui était fils le sculpteur qui travailla à la décoration de la chapelle de Versailles vers 1709; — on sait que ce monument, commencé en 1699, fut achevé en 1710. — Il était certainement de la famille des peintres qui peignaient en miniature sur des livres et des éventails. Ces peintres se nommaient : Pierre, Claude et Nicolas Voiriot; étaient-ils hommes d'un certain talent?

Pierre Voiriot vivait à Paris en 1639; il prenait le titre de « peintre enlumineur » que prenait aussi Claude, un fils qu'il avait eu de « Françoise Prestost », sa femme. Claude Voiriot épousa « Claude Le Cœur » (aïlleurs elle est nommée : « Claude Le Rat »); il en eut Nicolas, dont je n'ai pas vu le baptistaire, et Françoise, baptisée, le 27 avril 1639, à St-Germ. l'Auxer., « fille de Claude Voiriot, enlumineur ».

« Nicolas Voiriot, peintre en miniature (*sic*), fils de defunct Claude Voiriot et de Claude Le Rat » épousa, à St-Sauveur, le 17 septembre 1676, « Marie Richer ». Nicolas Voiriot demeurait rue Tireboudin; il eut là trois enfants (18 juin 1677, 2 nov. 1678, 3 déc. 1679). Dans le baptistaire de 1679, Nicol. Voiriot est dit « peintre éventailiste ». (St-Sauveur.)

VOITURE (VINCENT).

? 1598—1648.

« Ledit jour, mardy, 26^e mai 1648, conuoy de prestres pour les entrailles de M. de Voiture. »

— « Du jeudi 28 mai 1648, réception de 42 prestres, et le lendemain en suivan service complet pour defunct Monsieur Vincent de Voiture, vianc conseiller du Roy en ses conseils, maistre d'hostel ordinaire de Sa Majesté, introducteur des ambassadeurs près la personne de Monseign^r le duc d'Orléans, demeurant rue St-Thomas-du-Louure, apporté de St-Germ. l'Auxer., jnhumé en nostre église. » (St-Eustache.)

On sait que Voiture fut de la première formation de l'Académie française; on remarquera qu'il n'est cependant pas qualifié Académicien dans l'acte de son décès.

Le *de* qu'on donnait par courtoisie à Vincent Voiture, sans doute à cause de sa charge à la cour de Monsieur, n'était pas attaché au nom des Voiture d'Amiens. Voici, tiré du registre de St-Eustache, l'acte de baptême de « Fleurent (*sic*), fils de Vincent Voiture, marchand de vin, et de Jeanne de Collemont, sa femme, demeurant rue St-Denis, acte ré-

digé le 22 sept. 1605. Voiture est là sans particule. Ce Vincent Voiture, marchand de vin à Paris en 1605, était le père du spirituel auteur des *Lettres*. Il s'était établi depuis peu rue St-Denis, venant d'Amiens, pour je ne sais quelle cause. Son fils, celui qui fut l'académicien célèbre, et qui porta, comme lui, le prénom de Vincent, naquit en 1598, à Amiens, sept ans avant Florent, son frère, et fut élevé dans la rue St-Denis, où son père avait boutique ouverte. Le marchand de vin avait de bonnes connaissances à Paris dès 1605, car son fils Florent eut pour parrain « noble homme Florent d'Argouges, conseiller et trésorier général de la maison de la Roynie », et pour marraine, « Marie Colbert, femme de Nicolas Le Camus, marchand ». Les premières habitudes du poète Vincent Voiture, dans l'église de St-Eustache, son éducation première, faite dans la rue St-Denis, expliquent pourquoi, mourant sur la circonscription de St-Germain l'Auxerrois, l'habitué de l'hôtel de Rambouillet voulut qu'une portion de lui-même fût enterrée à St-Eustache. Peut-être ses parents y avaient-ils leur sépulture.

Le *Ménagiana* de 1693, édité par Ant. Galland, donne toujours le *de* à Voiture, bien qu'il rapporte le mot de Segrais : « De nostre temps, trois personnes, quoiquy de basse naissance, n'ont pas laissé de mériter l'amitié et l'estime des princes et des grands; ce sont M. de Voiture, M. Milon et M. de Gourville. » Ménage dit que Voiture avait l'air bas et bourgeois.

VOITURES.

1692.

« Ayant rendu compte au Roy du placet que vous m'avez enuoyé pour le privilège que vous demandiez de Voitures de nouvelle invention, Sa Majesté m'a expliqué qu'il y a desjà beaucoup de semblables privilèges qui sont plus à charge qu'utilz au public, et qu'elle ne peut en accorder de nouveaux. Je dois vous dire que ce n'a pas esté sans peine qu'elle vous l'a refusé, ayant tesmoigné auoir pour vous de la considération. A mon esgard, j'ay esté bien fâché de n'auoir point occasion de vous expédier ce privilège, puisque vous le souhaitiez. » (Bibl. Imp., Ms. Clairambault; 559, pièce 47.)

La lettre qu'on vient de lire fut adressée de Versailles, le 21 janvier 1692, à M. le duc (Louis) de St-Simon, par le secrétaire d'Etat L. Phélypeaux, comte de Pontchartrain. Le refus qu'elle contient dut profondément blesser le fier duc, qui ne soupçonnait pas sans doute que le Roi pût lui refuser quelque chose; et je ne voudrais pas affirmer qu'il n'eut pas une certaine influence sur le jugement que porta des Pontchartrain, dans ses *Mémoires*, St-Simon, qui se fit comme l'ennemi personnel de l'un d'eux, Jérôme, traité par lui d'une façon si cruelle. — *Uoy. CARROSES, PONTCHARTRAIN.*

VOLS ET VOLEURS.

XVII^e siècle.

Le 15 janvier 1674, Mad. de Sévigné écrivait à sa fille :

« Depuis vingt-quatre heures on a volé dans la chapelle de Saint-Germain la lampe d'argent de sept mille francs, et six chandeliers plus hauts que moi. Voilà une extrême insolence. On a trouvé des cordes du côté de la tribune de Madame de Richelieu. On ne comprend pas comment cela s'est fait; il y a des gardes qui vont et viennent et tournent toute la nuit. »

Le 19 janv. la mère de mad. de Grignan disait à celle-ci : « Je vous ai mandé ce vol qu'on a fait dans la chapelle de St-Germain. On m'a assuré que le Roy scauoit qui étoit le voleur; qu'il auoit fait cesser les poursuites; que c'étoit un homme de qualité, mais qui n'étoit pas de sa maison. »

Louis XIV avait de ces bontés-là. Il semble que plus le coupable était grand, plus le Roi aurait dû être sévère; mais il voyait sa noblesse déconsidérée par tant de fautes, qu'il ne voulait pas que le public eût un motif sérieux de plus de la mésestimer; il ne voulait pas qu'il fût dit qu'un gentilhomme avait pu commettre une bassesse, dégradante pour la qualité. Aussi, en 1688, en agit-il comme en 1674. Des vols s'étaient commis dans le château de Versailles, dans les appartemens même de Sa Majesté; la pré-vôté fit son devoir, et finit par découvrir que le voleur était un sieur de Hautemaison, gentilhomme adroit qui, pendant quelque temps, avait mis la police en défaut, multipliant ses larcins et jetant l'inquiétude dans tout le domestique du palais. La justice s'empara de l'affaire; le coupable ne prit guère la peine de nier; mais le Roi pensa qu'il fallait étouffer le scandale, et éloigner sans bruit le voleur, qui malheureusement était homme d'une certaine naissance. Je trouve à ce sujet, dans les *Mémoires* d'expéditions du secrétaire d'Etat ayant le département de la maison du Roi (Bibl. Imp., Ms. Clairambault, vol. 556, pièces 327 et 457), les deux pièces suivantes, la première datée du 13 avril 1688, à Versailles. Elle est adressée à M. Robert :

« Ayant rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit par vostre lettre d'hier, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire sçavoir qu'elle ne veut pas que le procez soit fait au sr de Hautemaison, ny qu'il soit poursuiuy dans la rigueur de la justice; mais qu'il faut seulement que vous fassiez en sorte, par promesses ou par menaces, de des-couvrir s'il a quelques complices, et de sçavoir s'il se peut les noms de ceux qui, depuis quelque temps, s'adonnent à voler icy dans les appartemens. »

A quelques jours de là, le secrétaire d'Etat écrivait au même M. Robert :

« Je vous envoie un ordre du Roy pour faire mettre en liberté le chevalier de Hautemaison, avec défenses de paroistre à l'avenir à la cour. »

Les vols commis chez le Roi ou chez les personnes de sa suite n'étaient pas rares; heureusement les voleurs gentilhommes n'étaient pas communs. Quelquefois c'étaient des soldats, le plus souvent des larrons de profession, comme ce Champagne, dont la lettre de rémission suivante fait connaître les noms, le crime et la punition :

« Louis, etc., à tous p^{tes} et à venir salut. Nous auons receu l'humble supplication de Pierre Virot dit Champagne, prisonnier es prisons de ce lieu de Versailles, contenant que pour auoir volé en ce lieu de Versailles des pierres et argent qui estoient dans la cassette de la dame comtesse de Mailly, il auroit esté, par jugement dernièrement rendu par le Prévost de nostre hostel et grande Prévosté de France, condamné à estre pendu et estranglé et ses biens acquis et confisquez à nostre profit, requerant qu'il nous plaise luy remettre lad. peine et luy accorder nos lettres de grâce, pardon et remission à ce nécessaire; et voulant user de clémence envers led. Virot; A ces causes nous auons par ces presentes signées de nostre main commué et changé, commuons et changeons la peine de mort portée par led. jugement cy attaché sous le contrescel de nostre chancelier en celle de nous servir par led. Virot à perpétuité sur nos galères comme forçat, voulant au surplus que led. jugement soit exécuté selon sa forme et teneur... Donné à Versailles au mois d'auril l'an de grâce 1688, et de nostre règne le 45^e. » (Ms. Clairambault, vol. 556, pièce 332.)

Si le Roi faisait grâce de la vie à Champagne, ce n'est pas que la peine lui parût disproportionnée avec le crime; mais les galères avoient besoin de rameurs, et Louis XIV confirmait la tradition déjà ancienne qui voulait que le Souverain commût le

plus possible la peine de mort en celle des galères, hors le cas de *crime atroce*.

Dans le vol. 560 de Clairambault, je remarque (pièce 457) la lettre qu'on va lire :

« A M. le Marq. de Barbanson. — Du dernier jour de juin 1693. On a arrêté à Paris plusieurs de ceux qui volent la vaisselle chez le Roy et dans plusieurs autres maisons royales; ils ont fort chargé le nommé Ardancourt, et disent qu'il a volé chez Moxstier deux assiettes d'or qu'il a vendues à la nommée La fontaine recensee, et plusieurs autres pièces de vaisselle d'argent; et sur ce qu'on a admis que cet Ardancourt est actuellement à la suite de Monsieur, le Roy m'a ordonné d'expédier l'ordre cy joint que je vous adresse, afin que vous le fassiez, s'il vous plaist, exécuter par un officier de marchaussée ou autre qui le conduira dans les prisons du Chastelet de Paris. »

D'autres lettres font connaître qu'Ardancourt avait pour complices deux tambours, nommés Faitout et Joli-Cœur. Le dernier, surtout, était un maître coquin.

Paris n'était pas plus ménagé par les voleurs que Versailles et St-Germain. Boileau disait vers 1660 :

« Le bois le plus fineste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté. »

Il n'en était plus tout à fait de même trente ans plus tard; mais si les coupe-gorge étaient moins audacieux, les voleurs n'étaient ni moins habiles ni en moins grand nombre. M. de Pontchartrain écrivait en 1690 :

« Au cheualier du guet, 20 déc., à Versailles.

« On a dit au Roy que, depuis quelque temps, il s'est fait dans Paris plusieurs vols; vous devez bien penser que Sa Maj. ne peut attribuer cela qu'à la négligence des officiers du guet, et comme vous êtes à leur teste, le blâme en retomberoit particulièrement sur vous, si cela continuoit. Ainsy, il faut que vous vous appliquiez à faire faire le guet de manière que pareille chose n'arrive plus; et je vous prie de me faire sçavoir de temps en temps les soins que vous vous donnez pour cela, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. » (Ms. Clairamb., vol. 556, p. 332.)

Les vols sacrilèges, plus encore que les larcins commis chez les particuliers et dans les châteaux royaux, attirèrent l'attention de la police en 1690. Une lampe de l'église de Chartres fut enlevée pendant la nuit; on se saisit des voleurs, et une lettre du secrétaire d'Etat au procureur général de la cour des monnoyes (20 déc. 1690) nous apprend que l'instruction se poursuivait contre les coupables : « Il n'y a qu'à vous louer du soin avec lequel vous avez suivi l'affaire de la lampe de l'église de Chartres, qui a été volée; vous faites bien de terminer vos poursuites contre les accuzez... » (Ms. Clairamb., vol. 357, p. 697.) Je ne vois pas comment finit cette affaire; mais comme il n'y avait pas de gentilhommes parmi les criminels, il est probable que la justice eut son cours.

VOLTA (MANTO).

Le savant M. Biot, dans l'article qu'il a consacré à Alessandro Volta (*Biogr.-Michaud*), dit que le grand physicien lombard naquit, en 1745, à Côme, d'une famille ancienne et noble; mais, de cette famille, il ne dit rien, l'éditeur de la collection des œuvres de Volta, donnée à Florence en 1816, le chevalier Vincenzo Antinori ayant cru devoir n'entrer dans aucun détail sur celui qu'il se contenta d'appeler le « cavaliere conte Alessandro Volta, patrizio Comasco ». Je n'ai pas la prétention de suppléer au silence de l'éditeur florentin, et de combler une lacune que des recherches faites dans les

archives des églises de Como pourraient seules aider à combler. J'apporte ici seulement un document curieux qui intéresse, je crois, la famille des Volta, et que les futurs Comasques qui écriront une histoire sérieuse de leur illustre compatriote, et s'occuperont de sa généalogie, seront peut-être bien aises de connaître.

Au commencement du XVII^e siècle, au moins en janvier 1608, vint à Paris un noble Bolognois nommé Mario Volta. Qui l'amena dans la capitale du bon royaume de France? Je l'ignore. Qui l'y retint quelque temps? L'amour. Il s'éprit d'une jeune fille, non pas tout à fait de basse condition, et en eut un enfant, que, le 26 novembre 1609, il présenta à l'église de St-Sulpice, le faisant baptiser sous son nom, le reconnaissant, par conséquent, et lui donnant pour parrain, non pas un gagne-denier, un mendiant ou un des talets de l'église, comme il arrivait souvent aux enfants illégitimes, mais un gentilhomme attaché à la légation du saint-siège. Voici l'acte, tel que je l'ai trouvé dans le registre des baptêmes de St-Sulpice :

« 26 nov. 1609 » fut baptisé Camil (*sic*), fils de Mario Volta, gentilhomme bolognois en Lombardie, et de da^{lle} Magdelleine Marchand, ses père et mère, *Ex illicito coitu*; le parrain Alexandre Scarpì, gentilhomme bolognois et auditeur de M^{gr} le nonce de Sa Sainteté auprès de Sa Majesté; la marraine dam^{lle} Laura (*sic*, prononciation de Laura) Berthe, femme de M. Laurent Vanel, gentilhomme Lucois. »

Ce Camille est-il un des aïeux d'Alexandre Volta? Je n'oserais l'affirmer; mais qu'il soit un de ses parents, j'en suis convaincu. Je retrouve, en effet, ce nom chez un membre de la famille: Leopoldo Camillo Volta, qui, en 1782, publia à Venise, en un volume in-4^o des « Osservazioni storiche critiche sopra » una chiave di bronzo dissotterrata in Mantova » l'anno 1730 ». Le hasard pourrait avoir fait qu'à plus de cent ans de distance des enfants de deux familles de Volta, étrangères l'une à l'autre, eussent été nommés Camille; mais ce hasard serait grand sans doute. Je tiens, quant à moi, jusqu'à preuves contraires, que le praticien de Gôme, le gentilhomme bolognois, et l'archéologue qui faisait imprimer à Venise un mémoire fait peut-être à Bologne ou à Gôme, s'ils n'étaient pas de la même branche, avaient du moins une origine commune.

VOLTAIRE (FRANÇOIS-MARIE AROUET, dit : M^r DE).

Le marquis de Condorcet, dans sa *Vie de Voltaire*, imprimée d'abord à Genève, en 1787, et plusieurs fois réimprimée, en France, de 1790 à 1828, a dit :

« François-Marie Arouet, qui a rendu le nom de *Voltaire* si célèbre, naquit à Châtenai, le 20 de février 1694, et fut baptisé à Paris dans l'église de St-André des Arcs, le 22 nombre de la même année. Son excessive faiblesse fut la cause de ce retard, qui pendant sa vie a répandu des nuages sur l'époque et le lieu de sa naissance. On fut obligé de baptiser Fontenelle dans la maison paternelle, parce qu'on désespérait de la vie d'un enfant si débile. Il est assez singulier que les deux hommes célèbres de ce siècle, dont la carrière a été la plus longue, et dont l'esprit s'est conservé tout entier le plus longtemps, sont nés tous deux dans un état de faiblesse et de langueur. Le père de M. de Voltaire exerçait la charge de trésorier de la chambre des comptes; sa mère, Marguerite d'Aumart (*sic*), était d'une famille noble du Poitou. On a reproché à leur fils d'avoir pris ce nom de Voltaire, c'est-à-dire d'avoir suivi l'usage alors généralement établi dans la

bourgeoisie riche, où les cadets, laissant à l'aîné le nom de famille, portaient celui d'un fief, ou même d'un bien de campagne. Dans une foule de libelles on a cherché à rabaisser sa naissance. »

Je ne sais à quels libelles Condorcet fait allusion ici, mais je remarque que ce philosophe, par opposition aux écrivains qui ont cherché à « rabaisser » la naissance du fils de Maître François Arouet, notaire, puis receveur des épicés de Messieurs des comptes, cherche à la relever. Personne, que je sache, n'a dit que Voltaire n'était pas le fils d'un trésorier de la chambre des comptes, qui avait d'abord été notaire à Paris. Franc.-Marie Arouet était fils d'un bourgeois; quand il voulut se produire dans le monde des lettres, son père étant contraire à ce dessein, il prit un nom de guerre, un pseudonyme. C'était l'usage des comédiens plus que des poètes. Jⁿ-Bapt. Poquelin se fit nommer Molière, pour ne pas faire monter sur le théâtre le nom de son père, que celui-ci aurait cru déshonoré; presque tous les camarades de Molière en avaient fait autant; mais Rotrou, Corneille et Racine avaient gardé leurs noms de famille. Voltaire somnait mieux qu'Arouet; il dissimulait d'ailleurs le notaire, et le *de* qui le précédait avait un certain air de qualité qui recommandait le poète. Au reste, quand Fr.-Marie Arouet prit le nom de Voltaire, il était jeune, et n'avait pas encore de prétention à la philosophie. Philosophe et vieux, il ne se serait peut-être pas donné le ridicule de trancher du gentilhomme, bon roturier qu'il était de père en fils. Il est vrai que, philosophe et d'un âge mûr, il reprocha à Jⁿ-Bapt. Rousseau d'avoir renié son père. J.-B. Rousseau avait gardé le nom de son père le cordonnier dont il rougissait, et l'on avait eu raison de le lui reprocher, si, en effet, il s'était rendu coupable de cette bassesse; mais Fr.-Marie Arouet, quittant le nom de son père pour en usurper un autre, que semblait-il faire? — Passons, et venons aux aïeux de Voltaire.

M. Girault de St-Fargeau, dans son *Dictionnaire de toutes les communes de France*, a dit, article de St-Loup (Deux-Sèvres) : « St-Loup est le lieu » de naissance du père de Voltaire. » Le grand-père de Voltaire, François — je l'appellerai François I^{er}, pour le distinguer de son fils — François I^{er} Arouet, marchand, était établi à Paris, dès 1625 au moins, sur la paroisse St-Mery. Il se maria en 1626 :

« 17^{me} janvier (1626), promesse entre François Arouët, paroisse St-Médéric, et Marie Mallepart, épousez le 28^e jour de janvier 1626. » (Reg. de St-Germ. l'Auxer.)

Je n'ai pu trouver les baptisaires de tous les enfants que Marie Mallepart donna à son mari, de 1626 à 1631; mais je vois que, le 31 mars 1631, elle mit au monde André, que tint André Mallepart, marchand, bourgeois de Paris. (St-Jean en Grève.) Le 15 juillet 1634, Fr. Arouet fit baptiser Marie (St-Germ. l'Auxer.); le 27 janvier 1636, Françoise; le 18 juillet 1637, Guillaume; le 21 juillet 1638, Etienne; le 13 sept. 1642, Philippe. Là s'arrête la liste des enfants de François I^{er} Arouet. François II dut naître vers 1650, car il déclara avoir

¹ On a dit que Voltaire était le nom d'une propriété appartenant aux Daumart, mais on n'a jamais pu dire où était située cette terre. — Au commencement du XVII^e siècle, un nommé Voltoire publia l'*Interprete ou traducteur du français, espagnol et basque* (Lyon, 1620). Son nom écrit avec un o se prononçait Voltaire. Fr.-Marie Arouet prit-il à cet inconnu son nom oublié, ou se composa-t-il un nom de celui de la ville toscane de Volterra?

32 ans le jour de son mariage, en 1683. Où vint-il au monde? à Paris ou à St-Loup? Marie Mallepart alla-t-elle accoucher à St-Loup? Je n'ai pas trouvé le baptistaire de François II Arouet dans les Registres des paroisses anciennes de Paris, mais je ne puis affirmer qu'il ne m'a pas échappé. Peu importe d'ailleurs. Les biographes de Voltaire citent, parmi les ancêtres du philosophe, un Arouet, notaire à St-Loup; mais ils n'ont connu ni un Jean Arouet, apothicaire, ni Helenus Arouet (fils de celui-ci), marchand à Paris. Jean l'apothicaire était frère de François I^{er}, et par conséquent grand-oncle de Voltaire. Le 27 avril 1670, François II Arouet et Marie Mallepart, alors veuve — son mari vivait encore le 9 sept. 1668, — assistèrent au mariage d'« Helenus Arouet », marchand, bourgeois de Paris, âgé de 32 ans, fils de Jean Arouet, marchand apothicaire en Poitou, et de Renée Bertrardeau, de la paroisse St-Eust., avec « Marie Demion, âgée de 26 ans ». Parmi les témoins figurent, avec Marie Mallepart et son fils François II, Jean-Baptiste Arouet, clerc, marguillier de la Ste-Chapelle, cousin germain paternel du marié — oncle de Voltaire — et Jean Demion, apothicaire du Roi, oncle paternel de la mariée. (St-Germain l'Auxerr.) Ajoutons que de ce mariage sortirent : *Helenus-Mathieu*, le 27 sept. 1673, et *Marie-Charlotte*, le 15 mars 1678. Celle-ci fut tenue par Guill. Colomès, apothicaire du Roi. — Jean-Baptiste Arouet, que nous venons d'apercevoir, mourut le 5 avril 1681. Aucun Arouet n'assista à son enterrement. Jean-Bapt. Arouet était « clerc du diocèse de la Rochelle, marguillier de la Ste-Chapelle, et maître de grammaire des enfants de chœur d'icelle ». (Reg. de la Ste-Chapelle Basse.) — Je ne sais si Angélique Arouet, femme d'un M. Pécou, marchand à Paris, qui perdit Marie-Charlotte, sa fille, le 30 oct. 1730 (Ste-Opportune), était de la famille poitevine des Arouet. J'ignore aussi si un François Arouet, dont le nom figure au Registre de la Chambre aux deniers pour l'année 1558 (Arch. de l'Emp., KK. 108, p. 28 et 57), était un des ascendants du marchand de la rue St-Denis, grand-père de Voltaire. Il était alors *Enfant en la cuisine du commun*, et je ne voudrais pas dire, malgré l'identité de nom et de prénom, qu'il y a quelque chose de commun entre cet Arouet et le nôtre. On n'accuserait de « rabaisser » l'origine de l'auteur d'*OEdipe*. Je ne ferai qu'une remarque, c'est que, dans tous les Registres que j'ai consultés, je n'ai pas trouvé d'autres Arouet que ceux dont il vient d'être question. — Mais en voilà assez sur les ascendants paternels de François-Marie Arouet. Quant aux Mallepart ou Malpart, les ascendants maternels de son père, c'étaient des marchands, établis sur le territoire de St-Gervais. Un d'eux, André, fit baptiser Marie le 22 décembre 1614. Nous le reverrons.

— Voyons François II Arouet. Il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il acheta d'Etienne Thomas, notaire, l'étude où François I^{er} avait l'habitude de passer ses actes. Disons tout de suite qu'il garda son office du 19 fév. 1675 au 30 déc. 1692, et qu'il le vendit, le 29 déc., à Charles Le Roy, qui le garda jusqu'au 22 avril 1726. Cet office appartient aujourd'hui à M. Galin, établi rue St-Marc-Peydeau, n° 20. François II Arouet retiré du notariat n'avait plus qu'une charge de conseiller du Roi, qu'il avait cumulée, suivant l'usage, avec celle de notaire royal; ce ne fut qu'après 1694 qu'il acheta la charge de « Receveur des épices de la chambre des comptes ».

Il était marié depuis 1683, et avait perdu sa mère en 1688 :

« Du vendredi 15^e oct. 1688, enterrem^t dans la nef, de Marie de Mallepart, venue du s^r François Arouet, marchand, bourg. de Paris, morte, le j^r précédent, prise rue des vignes, en présence de M^r François Arouet, cons^r du Roy et notaire au Chastelet de Paris, son fils, et de François Marchant, petit-fils de laditte defunte (signé) AROUET. MARCHANT. » (St-Et. du Mont.)

L'étude de Fr. Arouet était dans la Cité, sur le territoire de St-Germain le Vieil; la preuve en est dans l'acte du mariage de François II :

« Du lundy 7^e juin 1683, M^e François Arouet, âgé d'environ trente-deux ans, cons^r du Roy, notaire au Chastelet de Paris, fils de defunct François Arouet, vivant bourgeois de Paris, et de d^{lle} Marie Malpart (sic), de la paroisse St-Germain le Vieil, d'une part, et d^{lle} Marie-Marguerite Daumard (sic), âgée de vingt-deux ans environ, fille de Nicolas Daumard, cy devant greffier criminel du parlement de Paris, et de dame Catherine Carteron, rue Gentizon (sic), de cette paroisse d'autre part, fiancés et mariés tout ensemble... en présence de Pierre Ouvreul (sic, p^r Ouvreuil), escuyer, conseil^r secrétaire du Roy, de Jacques Dubuisson, conseil^r commissaire du Roy en sa Cour des monnoies... de lad. dame Catherine Carteron, mère de la mariée, tant en son nom que comme procuratrice du s^r Nicolas Daumard (sic) son mary, à cause de sa longue indisposition... de M. Nicéphore-Symphorien Daumard (sic) escuyer, cap^{te} du chasteau de Ruel, dem^r rue des Tournelles, paroisse St-Paul, frère de la mariée; de damoiselle Marie Arouet, femme de M. Mathieu, marchand, bourgeois de Paris, seur du marié, et d'autres, signé : M. Marguerite Daumart, Katerine Carteron, Daumart, Fr. Arouët, Marie Arouet, Dubuisson, Ouvreul. » (St-Germ. l'Auxer.)

Un mot sur ces Daumart, qu'on a présentés comme des nobles du Poitou. D'abord leur nom est écrit dans tous les actes authentiques : Daumart et non d'Amart, comme l'écrivit complaisamment le marquis de Condorcet, par déférence pour la mémoire de son maître. Voltaire lui-même ne l'écrivit pas autrement dans les lettres où il parle d'un sien cousin, qu'il pensionnait au Mans, et du fils de celui-ci, qu'il avait obligamment retiré à Ferney, où il mourut, et qu'il nomme une fois « le mousquetaire Daumart » (5 mai 1759). C'est de ce dernier que Voltaire disait à Mad. de Fontaine (27 fév. 1761) :

« Ce pauvre garçon en mourra, ou sa vie sera pire que la mort. C'est une bien malheureuse créature que ce Daumart; mais son père était plus sot que lui et son grand-père encore plus. Je n'ai pas connu le bisaïeul, mais ce devait être un rare homme. »

On aura remarqué que, dans l'acte du 7 juin 1683, Nicolas Daumart n'est point qualifié écuyer, quand son fils, Nicéphore Symphorien et Pierre Ouvreuil y reçoivent cette qualification. Il est dit seulement : « ci-devant greffier criminel du parlement », et cette charge ne donnait pas la noblesse. Dongois, le beau-frère de Boileau, collègue de Daumart, n'est jamais dit : écuyer. Si Nicéphore Symphorien était écuyer, c'est qu'apparemment la charge de « capitaine du château de Ruel » donnait la noblesse personnelle. En 1696, Symphorien Daumart se disait : « sieur des Milloriers et contrôleur g^l des guerres de la Maison de Sa Majesté. » (Bibl. Imp., Ms. Armorial de Paris, t. II, p. 116.)

Les biographes les mieux informés ne donnent que trois enfants à François II Arouet; Marie-Marguerite Daumart lui en donna cependant cinq. Celui qui fut Voltaire naquit le 5^e et non le 3^e, comme il est dit t. I^{er}, p. 475, des *Oeuvres*, édition Delangle, 1828. Nommons les cinq enfants : 1^o *Armand-*

François, né le 18 mars 1684 et baptisé le lendemain, tenu par « Maistre Mathieu Marchant (*sic*), bourg. de Paris, rue de la Calandre », et par Catherine Carteron, veuve de « Maistre Nicolas Daumart, vivant greffier en la cour de parlement, dem^r rue des Tournelles ». L'acte est signé : « Mareland, Arouet, Xarteron (*sic*), J. Choart ». 2^o *Armand*, « né le 22 mars, et ondoyé à la maison, à cause du péril de mort où il s'est trouvé », et baptisé, le 5 avril 1685, tenu par « t. h^r et t. p^r seig^r Monsieig^r Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu, et de Fron-sac, pair de France, et t. p^re dame, dame Charlotte de l'Aubespine de Chasteaufeu, marquise de Ruffec, épouse de ... Claude, duc de St-Simon, pair de France, cheualier des ordres du Roy », (signé) « Charlotte de loobespine (*sic*), Armand-Jean Duplessis de Richelieu, Arouët, J. Choart ». Par quelle circonstance d'aussi grands personnages faisaient-ils à François Arouet l'honneur de lever, sur les fonts de St-Germain le Vieil, un de ses enfants? Le voici : Arouet avait pour *pratiques* — on ne disait pas alors : pour *clients* — les ducs de St-Simon et de Richelieu. Le duc Louis de St-Simon, fils de Claude, dit dans ses *Mémoires*, à propos des Arouet :

« Arouët, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort » (rectifions cette phrase qui contient, par un vice de rédaction, une assertion inexacte. Arouët ne fut point le notaire du duc Charles de St-Simon jusqu'à sa mort, car il quitta le notariat, comme on l'a vu, le 30 déc. 1692; il le fut à peu près jusqu'à la mort du duc, arrivée le 3 mai 1693.) « fut exilé et enuoyé à Tulle » (il faut lire à *Sully*) « pour des vers fort satiriques et fort impudens. Je ne m'amuserois pas à remarquer une si petite bagatelle, si ce même Arouët, devenu grand poëte et académicien, sous le nom de Voltaire, n'étoit devenu à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important dans un certain monde. » Et plus loin : « Il étoit fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avoit rien pu faire de ce fils, dont le libertinage a fait enfin la fortune, sous le nom de Voltaire qu'il a pris pour cacher le sien. »

On voit que le très-dédaigneux grand seigneur ne traite pas mieux Voltaire, que Voltaire lui-même ne traite les Daumart. — Voyons les autres enfants de François II Arouët :

3^o *Marguerite-Catherine*, née le 28 déc. 1686, et baptisée, le lendemain, ayant pour parrain « Gilbert Thonier, gentilhomme servant du Roy, demeurant rue Jean-Pain-Mollet, paroisse St-Médéric », et pour marraine, « Catherine Daumart, femme de Pierre Ouureleul, escuyer, sieur d'Arlainville, const. secretaire du Roy ». L'acte est signé : « Catherine Daumart, Thonier, Arouët, J. Choart ». — J'ai nommé, à l'art. *Loyxès*, Gilbert Thonier. — 4^o *Robert*, né et baptisé le 18 juillet 1639, en 4^o St-Germ. le Vieil par Robert de Sequeville, avocat, et par Charlotte Daumart. Ce baptistaire est signé : « Charl. Daumart, Desqueville, Arouët, J. Choart ».

Trois ans après la naissance de Robert, Fr. Arouët quitta son étude (1692) et le quartier du palais; il alla s'établir dans le quartier de St-André des Arcs, où Mad. Daumart mit au monde son dernier enfant, le 5^{me} :

« Le lundy ving deux^o jour de novembre 1694, fut baptisé, dans l'église St-André des Arcs, par Mons^r Boucher, pbr vicair de ladite église, soussigné, *François-Marie*, né le jour précédent, fils de M^{re} François Arouët, conseiller du Roy, ancien notaire au Chasteau de Paris, et de da^{le} Marie-Marguerite Daumart, sa femme; le parrain, Messire François de Castagnier (*sic*), abbé commendataire

de Varenne, et la marraine dame Marie Parent, épouse de M. Symphorien Daumart, escuyer, contrôleur de la gendarmerie du Roy. (Signé) : m. parent, François de Castagnier de Châteaufeu, Arouët, L. Bouché. »

L'acte qu'on vient de lire a donné matière à une étrange discussion. On a prétendu qu'il est entaché d'un faux, en ce qu'il déclare *François-Marie* né le jour qui précéda celui du baptême. On s'est appuyé, pour soutenir cette singulière opinion, sur la protestation faite par Voltaire les 20 fév. 1765 et 1^{er} janv. 1777, et reproduite sept autres fois dans ses lettres, contre « un *manuscrit* extrait baptistaire », qui le fait naître au mois de novembre 1694, quand il eut être né le 20 février de cette année. Par quel caprice notre philosophe voulait-il être né en février plutôt qu'en novembre? Qui pourrait le dire? Remarquons que nulle part Voltaire n'a dit : « Je suis né dans telle » maison, sur telle paroisse, tel jour, à telle heure, » et, pour des raisons que j'ignore, mon père a » trompé mon parrain, ma marraine, et le vicair » de St-André des Arcs. » Ajoutons que l'acte du 22 nov. 1694 est au Registre de St-André, à sa place, et qu'aucune interpolation ne l'y a fait entrer de force. La page du Registre est nette comme toutes celles qui la précèdent et la suivent; elle n'a ni surcharges ni ratures. D'ailleurs, l'acte porte la signature de deux hommes qui n'auraient pas voulu faire une fausse déclaration : un ancien notaire, officier public honorable, et un prêtre, homme considéré. On a imaginé que François-Marie Arouët, né délicat, fut ondoyé dans la maison de son père, qu'au bout de neuf mois on parla de suppléer les cérémonies du baptême, et qu'on laissa ignorer au prêtre de Saint-André que l'enfant, né depuis longtemps sur une autre paroisse, avait été ondoyé. C'est l'abbé Du Vernet (*Vie de Voltaire*, 1787) qui a dit cela; il a ajouté que la cause de ce silence fut que la déclaration du long intervalle de temps entre l'ondoiement et le baptême « eut été un scandale et un crime grace ». Qu'un laïque peu familier avec les usages de l'Eglise eût allégué une telle raison, on le lui pardonnerait; mais un prêtre! L'abbé Du Vernet ne devait pas ignorer qu'un enfant ondoyé peut être définitivement baptisé longtemps après son ondoiement; il devait savoir qu'un temps plus ou moins long entre la première cérémonie et la seconde ne constitue pas un *crime*, et ne saurait causer un *scandale*. S'il avait pris la peine d'ouvrir les Registres des paroisses de Paris, il aurait été désabusé de son opinion. S'il avait feuilleté le Registre de St-André, il aurait trouvé, à la date du 13 oct. 1694, le baptême de la fille d'un certain d'Ombrevail, née le 9 mai de la même année, et « ondoyée le 13^e dud. mois de may en suite de la permission de M^{sr} l'archevêque de Paris ». Eu remontant un peu, il aurait vu, à la date du 8 mai 1683, le baptême d'Anne, fille de Jean Racine, le grand poëte, ondoyée le 29 juin 1682. Rien n'était plus ordinaire que ces longs espaces de temps entre l'ondoiement et le supplément des cérémonies du baptême; j'en pourrais citer bien des exemples; mais on les trouvera assez nombreux dans ce dictionnaire pour que je ne prenne pas la peine de les réunir ici. (*Voy.* cependant les articles ESTRÉES (0^o), p. 547, 1^{re} col.; ST-SIMON, p. 1136, 1^{re} col.; et SOISSONS, p. 1140, 1^{re} col.) Franç.-Marie Arouët naquit, à Paris, dans le quartier de St-André des Arcs, le dimanche 21 novembre 1694; cela est certain. Il ne fut point ondoyé au moment de sa naissance; il ne l'a dit

nulle part, et il n'aurait pas manqué de le dire s'il l'avait été. D'ailleurs, son ondoïement n'est pas rappelé dans l'acte de son baptême, et cette mention était obligatoire pour le clergé de St-André comme pour celui de tout le diocèse de Paris. On entendit peut-être Voltaire dire que dans sa famille on naissait débile, et que son frère Armand vint au monde si malade, qu'on dut l'ondoyer *in periculo mortis*, et l'on transporta à François-Marie ce qui regardait Armand. Le besoin qu'on a d'entourer de circonstances extraordinaires la vie des personnes illustres, et de faire du roman pour les rendre plus intéressantes, explique comment une tradition erronée put s'établir à propos d'un fait sur lequel il était facile de connaître la vérité. François II Arouet n'avait aucun intérêt à faire établir que son fils était né le 21 novembre, plutôt que le 20 février, pas plus qu'à dissimuler un ondoïement qu'aurait permis l'archevêque; on imagina donc une fable, et il est étonnant que Condorcet, l'abbé Du Vernet et tous ceux qui sont venus après eux y aient ajouté foi. Voltaire voulait être né le 20 fév. 1694 et non le 21 nov., c'était une idée fixe; il tenait à faire croire que l'acte du 22 nov. était faux; cela accusait, à la vérité, son père et son parrain; mais aucun de ses correspondants auxquels il citait toujours le *maudit* extrait baptistaire n'osait lui dire: « Vous ne voyez donc pas, maître, que vous vous faites, sans motif raisonnable, fils et filleul de faussaires ».

Condorcet a dit, et l'on a répété, que Voltaire naquit à Châtenay (Seine). Voltaire ne l'a jamais dit, lui; il écrivait, le 17 juin 1768, à M. de Parcieux: « Que puis-je faire, sinon plaindre la ville où je suis né?... Je vous remercie en qualité de Parisien », et quand mes compatriotes cesseraient d'être Welches, je les louerai tant que je pourrai. Il est évident qu'au moment où il accusait les Parisiens de barbarie, Voltaire ne se serait pas avoué enfant de Paris, s'il avait pu réclamer le modeste village de Châtenay pour sa patrie. An reste, Palissot, qui tenait probablement le renseignement de Voltaire, dit (*Mémoires littéraires*) que le « vieux malade de Ferney » naquit à Paris; et puis, les Registres de l'église de St-Germain de Châtenay que j'ai sous les yeux ne contiennent aucune mention qui contredise le Registre de St-André des Ares. Il n'y a pas de trace d'ondoïement et pas de permission du curé de baptiser l'enfant nouveau-né ailleurs qu'à Châtenay. Or, cette permission eût été nécessaire, et le vicaire Je St-André des Ares l'aurait relatée, suivant l'usage, dans sa rédaction du baptistaire de François-Marie. Châtenay ne vit donc point maître Voltaire. Mad. Arouet, revenant d'une promenade au bois de Verrière, et traversant le village de Châtenay, ne se sentit point prise tout à coup des douleurs de l'enfantement, et n'accoucha pas chez « un sieur Marchand, qu'elle connaissait probablement », comme l'a dit l'auteur d'une Notice placée en tête des Oeuvres de Voltaire (1828, t. 1^{er}, p. 473). Comment cette historiette se répandit-elle? Qui donna lieu à la tradition qui a cours à Châtenay, et en vertu de laquelle une place et une rue du village ont pris le nom de Voltaire, dont un buste est placé dans une niche d'une des maisons de la place Voltaire? Des faits mal connus et défigurés ont contribué à lui donner crédit.

Qui était ce M. Marchand, possesseur à Châtenay d'une maison où accoucha, dit-on, par hasard, Mad. Arouet? François Marchand, fermier g^l des

poudres et salpêtres de France, demeurait à l'Arseuil, à Paris; il avait épousé Marie-Françoise Regnault, était fils de ce Mathieu Marchand, que nous avons vu parrain d'Armand-François Arouet (19 mars 1684), et neveu de François Arouet, le notaire. Celui-ci avait-il une maison à Châtenay en 1694? M. Maufray, notaire à Sceaux, a bien voulu mettre à ma disposition toutes les vieilles minutes de son étude, et j'ai vu qu'aucun acte, antérieur au 18 sept. 1711, ne mentionne les terres que possédait François Arouet sur le territoire de Châtenay. L'acte du 18 sept. (partage entre deux héritiers) cite « un quartier de terre, six au lieu dit: le chemin d'Aulnay, tenant d'un côté à M. Arouet, d'autre à M. Favet ». Un titre nouvel, daté du 19 juin 1712, mentionne « un quartier de terre, six au lieu dit: le grand cimetière, tenant d'un côté à M. Favet, d'autre à M. Arouet ». Un bail à rente de 71. 10 s., fait le 1^{er} août 1712, désigne la terre louée par ces atténués: « d'un côté à M. Paris, d'autre au chemin de la Fontaine Levron, des deux côtés à M. Arouet ». Aucune mention de la maison habitée par François Arouet n'est faite dans des actes antérieurs à ceux que je viens de citer. Il est probable qu'Arrouet posséda une habitation en même temps que les terres qu'il avait à Châtenay; mais il m'est impossible de dire à quelle époque il l'acheta. Cette habitation, il l'avait certainement en 1721. Le 10 août 1721, il fit son testament et mourut six mois après. L'inventaire fait après sa mort fut commencé par le notaire Miny le 20 janv. 1722, et le 23 janv. Voltaire donna procuration à Germain Denise, prêtre, vicaire de l'église de Châtenay, d'assister pour lui « à l'inventaire et description », qui allaient être faits par ledit M^e Miny, « des meubles et autres effets qui se trouvaient dans la maison appartenant à la succession du s^r Arrouet père, sise à Châtenay. Dans l'inventaire est mentionnée la vente de la maison, sans les meubles, faite par Franç. Arouet à son neveu François Marchand, affaire qui, d'ailleurs, n'était pas encore consommée. Ce fut donc seulement en 1722 que Marchand devint propriétaire de la maison de Châtenay. Mad. Arouet ne put donc pas mettre au monde chez Mad. Marchand son fils François-Marie, ainsi qu'on l'a supposé. Un enfant, neveu de Voltaire, naquit dans la maison de Fr. Arrouet en 1721; cet enfant, qui mourut presque en naissant, Jacques-François, était fils de Pierre-François Mignot, qui avait épousé Catherine Arrouet, sœur de Voltaire; il vint au monde le 12 sept. 1721, « sa mère étant dans la maison de M. Arrouet, père de lad. dame »; et il fut tenu par Mad. Marchand. Madame Marchand, la maison de M. Arrouet, la naissance d'un enfant né si faible qu'il mourut le jour même où il poussa son premier cri: voilà, sans doute, ce qu'on a connu vaguement, ce qui resta à l'état de tradition, mais appliqué à Voltaire. Une circonstance, d'ailleurs, fut de nature à persuader aux gens que Voltaire avait dû naître à Châtenay. Dans la maison qui avait appartenu à Fr. Arrouet, qui passa aux Marchand, et après, à deux ou trois propriétaires, était une chambre qu'on appelait « la chambre de Voltaire ». Pour ceux qui ne regardent pas de bien près aux choses, il était clair que « la chambre de Voltaire » ne pouvait être que celle où il avait reçu le jour. Eh bien, non. La chambre de Voltaire était celle que, du vivant de son père, il habitait pendant les vacances, et qu'il habita par force, pendant quelques mois, en 1717-18.

Dans son petit poème décasyllabique sur la Bastille, Voltaire dit qu'il fut arrêté :

« En beau printemps, un jour de Pentecôte. »

En 1717, le dimanche de la Pentecôte tomba le 16 mai; on a discuté sur la date précise du jour de l'arrestation du poète, et l'on a dit que l'arrestation eut lieu certainement le dimanche; elle eut lieu le lundi, qui était aussi « un jour de Pentecôte », car alors il y avait trois jours fériés à la Pentecôte, comme à Pâques. Voici une pièce authentique à ce sujet :

« François-Marie Arouet » (de Voltaire), « fils du s^r Arouet, payeur de la chambre des comptes, entré à la Bastille le 17 mai 1717... accusé d'avoir fait des vers insolents contre M. le Régent et mad. la duchesse de Berry, et d'avoir dit que, « puisqu'il ne pouvoit se venger de M. le duc d'Orléans, il ne l'épargneroit pas dans ses satires, parce que, ajoutoit-il, S. A. R. l'avoit exilé » (1716) « pour avoir publié que Sa Messaline de fille étoit une... » (La pièce que je transcris est signée : « D'Argenson, Deschamps, greffier; Jsaubeau, commissaire; Bazin, exempt de robe courte. » (Papiers de la Bastille; Arch. de la préfecture de police.)

En arouet et Voltaire

François II Arouet avait perdu sa femme « le mercredi 13 juil. 1701 », Voltaire n'ayant encore que six ans et demi. Marie-Marguerite Daumart décéda « court (sic) vieille du Palais, vis-à-vis la basse Ste-Chapelle ». (Reg. de St-Barthélemy.) — Charlotte Daumart, sœur de Marie-Marguerite, mourut le 12 sept. 1709, chez son beau-frère, qui assista à son enterrement avec P.-Fr. Mignot. (St-Barthél.). — François II Arouet, cédant au mouvement de vanité qui entraînait toute la bourgeoisie française chez d'Hozier, avait pris des armes en 1696; on les avait réglées ainsi : « d'or à trois flammes de gueules ». (Bibl. Imp., Ms. *Armorial de Paris*.) — Voltaire, demeurant alors aux Jésuites, assista, le 28 janv. 1709, au mariage de sa sœur Marie-Marguerite avec Pierre-François Mignot. Il signa l'acte rédigé à St-Barthélemy : « Arouet » d'une écriture lourde, qu'il réforma ensuite. François I^{er} Arouet, grand-père de la mariée, et Armand Arouet, clerc jousuré, demeurant à St-Magloire, frère de Marie-Marguerite, assistèrent aussi au mariage de Mignot. — Armand Arouet quitta la soutane d'écolier pour l'habit laïque; il mourut, le 18 février 1745, « à la chambre des comptes, âgé d'environ 60 ans », et fut inhumé le lendemain, « à recevoir des épicés de Messieurs des comptes ». A son convoi assista « François-Marie Arouette (sic) de Voltaire, bourgeois de Paris, dem^t rue St-Honoré, paroisse Ste-Magdeleine... », qui signa : « f. m. arouet de voltaire (sic) ». — La tradition de l'étude de M. Demanche, not. à Paris, rue de Condé, n^o 5, est que Voltaire fut clerc, pendant quelque temps, chez Louis Marchand, notaire, du 19 juin 1694 au 17 novembre 1739. Le respectable M. Demanche me dit, en sept. 1852, que depuis peu, des peintres maladroits ayant badigeonné la maison de la rue de Condé, n^o 5, avaient effacé le nom d'Arouet, écrit par celui-ci dans les latrines, où on l'avait jusqu'alors respecté. — Je n'ai pas besoin de dire que Voltaire mourut à

Dans le Reg. des ordres du Roi pour les années 1718-1722 (mêmes Archives) je lis :

« Le s^r Arouet, prisonnier à la Bastille, sera rendu libre et relégué au village de Châtenay près Secaux. » (Lettre de M. de Machaut, 10 avril 1713.) — Voltaire resta donc dix mois à la Bastille. — « Liberté le 11^e dud. mois. » — « Permission de venir à Paris pour 24 heures; 19 mai 1718. » — « Permission de venir à Paris pendant huit jours; 11 juillet 1718. » — « Permission de rester encore pendant un mois; 8 août 1718. » — « Mis en liberté le 31 mai 1719. »

J'ai dit que François II Arouet, qui fit son testament le 10 août 1721 et mourut six mois après. Il décéda, en effet, le 1^{er} janv. 1722, « âgé d'environ 72 ans », et fut inhumé le lendemain « à St-Barthélemy », en présence d'Armand Arouet, « conseil^r du R., et receveur des épicés de la chambre des comptes » (charge qu'il héritait de son père), « de François-Marie Arouet de Voltaire (sic), ses deux fils, demeurant avec le defunt cour vieille du Palais; et de Pierre-François Mignot ». L'acte fut signé par Voltaire :

Paris, le 30 mai 1778, et qu'il fut inhumé, le 2 juin suivant, dans l'église de l'Abbaye Royale de Notre-Dame de Scellières, ordre de Cîteaux, au diocèse de Troyes. — Je me rappelle avoir entendu dire par une personne grave, à propos de la naissance de Voltaire, que Fr.-Marie Arouet étant né à Châtenay, son père l'avait fait baptiser à Paris, voulant qu'il fût bourgeois de Paris. L'auteur de cette ingénieuse supposition ne savait pas que le titre de bourgeois de telle ou telle ville s'acquiert seulement par le domicile, dans certaines conditions d'état et de fortune, et non par le fait du baptême; et que, d'ailleurs, à Paris, prenait qui voulait ce titre, l'Éclité n'en ayant point souci. — Le spirituel et savant auteur de *Paris démoli* (1855) dit, p. 154 : « Mad. Arouet n'aimait pas le satirique » (Boileau) « depuis qu'il avait mal parlé du pâtissier Mignot, son parent ». Il y a là deux erreurs à relever : d'abord Pierre-François Mignot n'était pas plus de la famille de Jacques Mignot, le pâtissier traiteur, que de celle de Francoise Mignot, la Maréchale de l'Hôpital; ensuite, Boileau publia sa troisième satire en 1665. Madame Arouet se maria en 1683, âgée de 22 ans; elle mourut en 1701; P.-Fr. Mignot épousa M^{lle} Arouet en 1709 seulement; il ne devint donc l'allié des Arouet que quarante-quatre ans après l'apparition de la satire. — Mais assez. — *l'oy. 2. AMBASSADEURS, ASSERTION (une), 1. BERNARD, CAIN (H.-L.), FRÉRON, HOUDAR, LENCLOS, 3. MIGNOT, QUESNE (Du), ROUSSEAU (Jean-Bapt.), RUYTER (DE), SIMON (Sr-), TABARIN, VILLETTE-MURSAV*
(A Châtenay, mai 1865.)

VOLTERRE (DANIEL DE). — *l'oy. RICCIARELLI.*

VOLTIGEAN ou VOLTIGEM (JOSSE = HENRY).

« Du 20 avril 1677, Louis-Pierre, né le 18, fils de Henry Voltigean, peintre ord^r de R., et de Marie-Anne Monot; parrain, M^e Jean-Louis Gorillon, conseil^r du R., commissaire au Châtelet; marraine, dame Marie Le Menes-

trel, épouse de M^r Pierre de Mourcon, s^r de la Blettrée. Le père absent. » (St-Sulp.)

Henri Voltigeon était sans doute à Fontainebleau au moment où sa femme faisait ses couches à Paris. Il était probablement petit-fils d'un Josse Voltigeon, oncle de Voltigeon qui travailla au palais de Fontainebleau en même temps que les Du Bois et les de Hoëy. Les registres d'Avon ont fait connaître Josse à M. le comte Léon de La Borde, qui l'a cité dans son livre curieux : *La Renaissance des arts à la cour de France*. Ce Josse est sans doute le vieux peintre flamand dont Charles Le Brun, tout jeune alors, allant étudier à Fontainebleau les ouvrages qui ornaient cette résidence royale, fit le portrait à mi-corps. (Guillet de St-Georges, *Mémoire historique* sur les principaux ouvrages de Le Brun.) Josse Voltigeon, dont le nom est écrit de plusieurs manières dans les registres d'Avon, eut un fils, Henri, né le 21 oct. 1593, qui, en 1620, eut un enfant, mort fort jeune. Le Henri de 1593, père en 1620, ne peut pas, ce semble, être le même qui, cinquante-sept ans après, eut Louis-Pierre, baptisé à St-Sulpice. M. de La Borde a pensé, et l'état des registres d'Avon n'a pu l'aider à se détromper, que le Henri de 1593 mourut, le 20 mars 1687, aux Héronnières à Fontainebleau; assurément, il n'est pas absolument impossible que cet homme soit mort âgé de 94 ans et demi; mais il est plus vraisemblable que le Henri Voltigeon, père en 1677 et qui, alors, pouvait avoir de 30 à 35 ans, mourut, âgé d'environ quarante-trois ans, en 1680.

VOSSIUS (ISAAC).

Ce fils de Gérard Vossius fut un des savants à qui le Roi, à l'instigation de Colbert, sans doute, envoya des présents, en 1663. (*Foy. ALLACI*.) Le ministre lui écrivit à ce sujet la lettre suivante, datée du 21 juin :

« Monsieur, Quoique le Roy ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins estre votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous enuoyer la lettre de change ci-jointe comme une marque de son estime et un gage de sa protection. Chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius votre père, et qu'ayant reçu de luy un nom qu'il a rendu illustre par ses escrits, vous en conserverez la gloire par les vostres. Ces choses estant connues de Sa Majesté, Elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite, et j'ay d'autant plus de joye qu'Elle m'ayt donné ordre de vous le faire sçavoir que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis, etc. » Arch. de la marine, recueil de lettres 1663.)

On sait qu'Isaac Vossius était né à Leyden en 1618.

VOUET (LAURENT).

SIMON. 1590—1649.

(ALBX). 1595—1644.

La célébrité de Simon Vouet fut trop retentissante, son talent facile reçut un trop grand accueil en France et en Italie, ses élèves furent trop nombreux et quelques-uns trop illustres, son influence sur l'école française fut trop sérieuse, enfin il occupa une place trop large dans l'histoire de la peinture en France, pour que je ne recherche pas avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'ici tout ce qui se rapporte à cet artiste, dont les biographes les plus accrédités n'ont bien connu ni la naissance, ni la mort et ont tout à fait négligé la famille. Félibien fait mourir Simon Vouet le 5 juin 1644; la *Biogr.*-Michaud accepte cette date et compte, à propos du décès de Vouet, une historiette touchante qui a le seul défaut d'être mentecue, attribuant son trépas

au chagrin éprouvé par lui du retour de Poussin, qui avait quitté Rome en 1640. La *Biogr. universel.* (1833), d'accord, d'ailleurs, avec l'autre, rejette la date de 1644, qu'ont admise, sans critique, Papillon de La Ferté et d'autres écrivains; elle n'admet pas davantage celle de 1648, qui a trouvé des partisans et se rattache à l'opinion de Charles Perrault qui fait mourir Vouet en 1649. (*Hommes illustres.*) Perrault a raison; en voici la preuve qu'il a négligé d'alléguer :

« Du jundy 1^{er} juillet 1649, conuoy de 30 » (prêtres) « s. c. » (sans confesseur) « de feu Monsieur Vouet, vivant, peintre ord^{re} du Roy, pris aux galeries du Louvre et porté à l'église de St-Jean en Grève. » (St-Germ. l'Auxer.)

— « Le jundy premier jour de juillet mil six cens quarante-neuf, fut apporté, de St-Germain de l'Auxerrois, Simon Vouet, peintre ordinaire du Roy. » (Saint-Jean en Grève.)

Ces deux actes serviront de correctif au passage du *Cabinet des singularités* de Florent Le Comte (t. III, p. 67), où il est dit que Simon Vouet fut enterré à St-Médéric. — Les biographes, après Félibien, s'accordent à faire naître S. Vouet en 1583, erreur que je me suis mis en mesure de rectifier :

« Du mardy neufiesme j^r de janvier 1590, Simon, fils d'honeste homme Laurent Vouet, maistre peintre, et de Marié Bouqueton, sa femme, demeurant rue des Billettes; les parrains honorables hommes Simon Collin, qui a nommé, et Mathurin Maubert, juré crieur de corps et de vins » (crieur public qui invitait aux funérailles); « la marine (sic) Jeanne Le Sueur, femme de M. Michel Bourgeois. » (St-Jean en Grève.)

Le Simon Collin qui est nommé dans ce document était oncle de Laurent Vouet, ce que m'a appris un reçu donné par celui-ci, le 7 nov. 1608, « pour un quartier » (vingt-cinq sols) « d'une rente de cent sols », dont il jouissait à titre d'héritier « en partie et soubz bénéfice d'inventaire de defunct Simon Collin, bourgeois de Paris, son oncle ». Ce reçu qualifie Laurent Vouet « maistre peintre, bourgeois de Paris, demeuré rue de la Verrerie, paroisse St-Jean en Grève ». Il est signé « L. Vouet. » (Bibl. Imp., Ms. Boîtes du St-Esprit.) — Laurent Vouet eut un second fils :

« Du 14^e j^r de juin 1595, Aubin, fils de etc., né la veille; les parrains, noble homme Aubin de la Xolle, conseil^{er} du R. et auditeur en la chambre des comptes, et noble homme Claude Dodieu, escuyer s^r de Saint-Scire (sic) de la marine, Marie Le Compte (sic), fille de M. Le Compte, bourg. de Paris. »

Laurent Vouet eut le brevet de peintre de l'écurie du Roi, et voici un article qui le concerne dans les comptes de l'écurie de Henri IV, an. 1610 (Arch. de l'Emp., KK. 150, fol. 593) :

« A Laurent Vouet, peintre, seruant (dans) lesdictes escuries, la somme de 254 l. tourn. à luy ordonnée pour façons et ourrages de sond. estat, par luy faits en l'extraordinaire desd. escuries aud. quartier d'april 1610, à cause dud. couronnement et entrée de la Roynie, assavoir peint et doré à huille douze banderolles de taffetas bleu, et sur chascun costé d'ycelles faict et figuré trois grandes fleurs de lis d'or, pour servir à douze trompettes du Roy aud. couronnement et entrée de la Roynie, p^r la somme de six vingt et quatre liures. Et pour anoir peint et doré à huille le drapeau et enseigne des cent suisses de la garde du corps de Sa dicté Majesté, et figuré de chascun des costés d'icelle les armes et devises de Leurs dictes Majestés, avec des H et M couronnées, semés de fleurs de lis sans nombre, pour la somme de 110 l. »

Dans le menu des objets faits pour les obsèques

et funéraires de Henri IV (tué par Ravaillac, le 14 mai 1610), p. 645 du vol. cité, on lit :

« A Laurent Vouet... pour un grand escusson de bois, de quatre pieds et demy de hault, ayant les armes et les ordres du feu s^r Roy, taillés à jour à deux faces, le tout doré d'or fin, la somme de sept vingt liures. »

L. Vouet peignit encore sur les guidons des 4 compagnies des gardes du corps du Roi les « armes et devises de S. M., semés de fleurs de lis d'or et d'II couronnées, sans nombre », et deux enseignes de taffetas bleu, semées des mêmes emblèmes pour servir aux deux compagnies des cent gentilshommes, sous les ordres de M. de La Bourdaisière et du vidame du Mans. Sur l'envers de chacune de ces enseignes, Vouet peignit « les armes et devises de chacun des deux capitaines ». Laurent Vouet mourut, le 12 mars 1638, « peintre ord^e de l'écurie du Roy ». (St-Jean en Grève.)

Félibien et ses copistes disent que Simon Vouet, à peine âgé de 14 ans, fut choisi pour aller en Angleterre faire le portrait d'une dame française de qualité qui s'y était réfugiée. Si l'anecdote est aussi vraie qu'elle est peu vraisemblable, ce serait en 1604 et non en 1596, comme l'a cru Félibien. On a dit que M. Harlay de Sausay, ayant été envoyé à Constantinople comme ambassadeur, emmena avec lui Simon Vouet, qui, s'embarquant bientôt en Turquie, alla à Venise, où il travailla fort à copier les grands ouvrages de Paul Véronèse. J'ignore sur quel fondement s'est établie cette tradition; mais je vois qu'en 1618 Vouet était à Rome avec Claude Vignon. En 1620, à Gênes, il fit le portrait de Jean-Charles Doria, fils d'Augustin; revenu à Rome en 1624, il peignit le pape Urbain VIII, élu en 1623. Ce portrait fut gravé à Rome par Claude Mellan, ami et camarade, en Italie, de Vouet et de Vignon. En 1625, Vouet fit un ouvrage plus considérable, le *Mariage de sainte Catherine*, que Mellan reproduisit par la gravure, cette même année. Le torse de la sainte est beau; les mains, longues, fines, délicates, sont d'un dessin plus maniéré que grand et naturel. Une belle jeune fille peintre, née à Velletri, le pays des femmes belles et charmantes, Virginia de Vezzo, et non d'Atzezzo, comme l'ont écrit quelques personnes, inspira une passion véritable à l'artiste français; c'était vers 1626. Claude Mellan grava d'elle un petit portrait agréable, où elle est représentée grasse, plus piquante que régulièrement jolie, le nez un peu fort, la tête d'un ovale peu allongé, l'œil vif, une fleur naturelle dans les cheveux; si le graveur avait mis au bas de cette image gracieuse le nom du dessinateur ou du peintre, probablement nous y lirions : « S. Vouet »; mais l'amour délicat de Simon craignit d'afficher la femme qu'il devait épouser bientôt. Mellan fit écrire sous le portrait :

« Qui saggia mano ha di virgine accolto
Gli occhi, la fronte, il crin co à natti suoi;
Ma se l'arte, e lo spirito ammirar vorè
Mirar le tele sue, più qu'il suo volto. »

Autour du portrait on lit : « *Virginia da Vezzo, da Velletri. pittrice* ». S. Vouet, qui, avant de quitter l'Italie, voulait revoir Gênes et les riches palais des seigneurs de cette république, non moins amis des arts que ceux de Venise, y retourna en 1627; il y peignit un des Strozzi. Michel Lasne grava le portrait, dont Vouet avait sans doute apporté à Paris une esquisse terminée ou un dessin fini. Ce fut le temps où, marié, Simon Vouet revint

en France, avec sa femme, une petite fille nommée *Françoise*, née à Rome, de Virginia, et la mère de celle-ci, Plinia Ferre. L'enfant était venue au monde vers 1627. A Paris, Simon Vouet s'établit au quartier St-Honoré, et le Roi le logea bientôt au Louvre. Il était « peintre ord^e du Roi » en 1630, quand, le 13 mai, Virginia lui donna *Jeanne-Angélique*, qui fut femme, le 14, par Jeanne Manuelli, femme de Raphaël Corbinelli, conseil^r et secrétaire de la Reine mère. (St-Germ. l'Auxer.) Le 25 mars 1634, Virginia accoucha d'un fils qui, le 25 avril seulement, fut nommé *Laurent*. *Madeleine* succéda à *Laurent* le 9 sept. 1635, et à celle-ci *Louis-René*, le 5 janvier 1638. Ce fut le dernier enfant de Virginia, qui mourut dix mois après la naissance de ce garçon :

« Du lundi 18^e jour » (d'oct. 1638) « Le conuoï de dame Virginie de Vezo (*sic*), femme de noble homme Simon Vouet, peintre ord^e du Roy, prise aux galeries du Louvre, et portée à St-Jean en Grève. Le beau poille, paremens, six chaudelliers blancs, le chœur « (c'est-à-dire tous les chœurs), « les vingt » (prêtres de la paroisse), « le crieur, M. Spens » (qui fit l'office)... « 13 l. 10 s. Deux messes à la chapelle des dames. » (St-Germ. l'Auxer.)

Je n'ai pu trouver qu'un ouvrage de Virginia de Vezzo, c'est-à-dire la reproduction gravée d'un de ses ouvrages; c'est une demi-figure représentant *Judith*, la main gauche appuyée sur la tête coupée d'Holopherne, la main droite tenant l'épée dont la lame couchée se repose sur l'autre main. La tête de Judith est assez fière. — On a une médaille représentant les quatre enfants de Vouet; autour de la pièce on lit ces noms : « *Francisca, Iou.-Angelica, Laurentius, Ludovicus-Renatus Vouet, paternae tutelae, a. dulciss. parente, Virginia de Vezzo. Relicti a. 1640* ». Il faut bien comprendre les mots *relictis, anno 1640*. Anno 1640 doit s'entendre de l'année où fut faite la médaille, et non de celle où laissa ses enfants Virginia de Vezzo, que nous venons de voir mourir en oct. 1638. M. Ph. de Chennevières a donné dans son intéressant ouvrage : *Portraits inédits d'artistes français*, une représentation gravée du petit monument dont l'auteur est inconnu.

Simon Vouet, père d'une jeune famille et chargé de nombreux travaux, ne pouvait guère rester longtemps veuf. Le 2 juillet 1640, il épousa Radegonde Béranger. Les témoins de son mariage furent deux de ses élèves, Michel Dorigny et Eustache Le Sueur. Le premier enfant de Radegonde fut *Isaac-François*, tenu, le 3 fév. 1642, par Louise de La Vigne, mère de Radegonde. Le 2 juin 1643, naquit à Vouet *Alexandre*, que nommèrent Jacques Sarazin, le sculpteur, et Jeanne Béranger, sœur de Radegonde et femme de Pierre Béranger, procureur au Châtelet. (Voy. BÉRANGER.) *Radegonde* vint le 19 fév. 1645; elle eut pour parrain François Tortehat, peintre du R., élève de Vouet et son gendre depuis le 9 novembre 1643. (Voy. TORTEBAT.) En 1648, S. Vouet avait sept enfants, quatre du premier lit, trois du second. Cette année, il donna Jeanne-Angélique à Michel Dorigny; il n'assista point, malade ou absent, à ce mariage, célébré le mardi 11 février. (St-Germ. l'Auxer.) (Voy. DORIGNY.) Jeanne-Angélique mourut le 21 janv. 1680; Laurent, son frère, le 13 mars 1682; il était avocat au parlement et demeurait rue de l'Arbre-Sec. Françoise Vouet, veuve de Tortehat, décéda le 1^{er} avril 1677.

Les biographes donnent à Simon Vouet deux frères, *Aubin* et *Claude*, dont ils disent qu'ils l'aidèrent dans l'exécution de certains de ses ouvrages. Je connais Aubin, né, comme on l'a vu, en 1595, mais fort peu Claude. La seule chose que je sache de lui, c'est qu'il fut marié et qu'il eut une fille, qui, en 1631, fut tenue sur les fonts par Virginia da Vezzo. Cette fille mourut, âgée de 79 ans, le 19 fév. 1710 et fut inhumée dans la chapelle de Notre-Dame des Vertus de l'église de St-Honoré, en présence de son cousin « Isaac-François Vouet, receveur ^g des domaines et bois de Sa Majesté, dans la généralité de Moulins ». — Aubin se maria vers 1625; il épousa Nicole Boulet ou Boulay, qui, le 11 déc. 1627, accoucha, rue St-Antoine, d'un fils qu'on nomma *Henri*. (St-Paul.) Le 28 sept. 1629, Nicole mit au monde, rue de l'Égyptienne, *Michelle* (St-Eust.); le 27 oct. 1631, *Louis*, et, le 7 nov. 1636, *Claude*. Je ne sais ce que devinrent ces enfants d'Aubin Vouet, qui, dans leurs baptistaires, est qualifié « peintre ord^{re} du Roy ». Aubin, mourut le jeudi 2 mai 1641, rue du Bout-du-Monde. (St-Eust.) — Michel-Lasne a gravé d'après cet artiste un *David*, un *St-Etienne*, une tête de *Ste-Catherine* et un *St-Philippe*. Michel Dorigny grava d'après son oncle un tableau de *l'Abondance*. En 1639, Aubin Vouet fit le *Mai* de Notre-Dame. Il peignit dans le cloître des Feuillants plusieurs traits de la vie de saint Bernard. Aubin signait d'une grosse écriture : A. Vouet, avec paraphe. — Le Louvre garde, parmi ses des-

sins, un petit portrait de Simon Vouet, crayon rouge, grand trois quarts vu du côté gauche, ouvrage de Claude Mellan. R.-V. Vorst grava un portrait fait de Simon Vouet, à Rome, par Van Dyck, air cavalier, expression spirituelle. Au XVIII^e siècle, Mad. Lépicic donna effrontément pour un portrait de Vouet une reproduction du Strozzi que Michel Lasne avait gravé d'après Vouet. Cette supercherie d'Elisabeth Marlié doit être dénoncée aux *collectionneurs* de portraits.

— Louis-René Vouet, que nous avons vu naître en 1638, se fit peindre; le 14 avril 1638, il fut parrain de « François, fils d'Isaac Le Lièvre, charpentier ». (St-Sulp.) — On a dit que Simon Vouet fut premier peintre du Roi; c'est une erreur. La charge de premier peintre ne lui appartint jamais; elle fut créée à nouveau pour Charles Le Brun, Poussin en ayant eu l'office et le titre, sans en avoir eu, je crois, le brevet. — Voy. LE BRUN, POUSSIN.

VOYER D'ARGENSON (MARC-RENÉ DE).

A ce qui est dit, p. 64, 2^e colon., fig. 31 et suiv., de Marc-René de Voyer d'Argenson, ajoutons que ce marquis, « conseil^r du Roy en ses conseils et son procureur général dans ses commissions extraordinaires », fut parrain, à St-Sulpice, le 2 avril 1693, de « Marc-Alexandre, fils de Messire Louis de Bernage, maître des requestes, etc. » Il signa : « M. A. Le (sic) Voyer d'Argenson ». — Voy. ARGENSON, PONTCHARTRAIN.

WUIBERT. — Voy. WUIBERT.

W

WALDOR (JOHAN).

1611—68.

Zani fait naître ce graveur en 1602; Nâgler n'assigne point d'époque à sa naissance; il distingue seulement Jean Valdor d'un Louis Valdor, par cette particularité que Jean écrivait, dit le biographe allemand, son nom avec le W, tandis que Louis écrivait le sien avec le V simple. La remarque n'est pas heureuse. Si plusieurs pièces de Valdor furent signées par le graveur en lettres : « J. Waldor », beaucoup d'autres le furent : « J. Valdor ». Une signature que j'ai sous les yeux semblerait ne devoir laisser aucun doute sur la véritable orthographe de ce nom. D'une écriture fine, régulière et jolie, notre artiste signa : Jean Valdor l'acte de ses fiançailles avec Catherine Janssens, le 11 février 1643, à l'église de St-Merry, où, le dimanche 12, il recut la bénédiction nuptiale. Valdor n'est cependant pas la forme réelle de son nom; c'est Waldor qui en est l'orthographe flamande, et je vois au bas d'un acte que je citerai tout à l'heure le fils de Jean signer ainsi : « Jean Waldor ». Habité à Paris, il avait accommodé à la prononciation et à l'orthographe françaises son nom liégeois, ce que ne fit pas son fils.

Voilà un premier point hors de contestation. Quant à la naissance de Waldor, en 1602, voyons ce qui en est. Un *Christ* en croix, petite pièce de J. Waldor, porte la date de 1611; une *Vierge* entourée d'anges, assise sur des nuages et les pieds appuyés sur le croissant de la lune, fait lire l'in-

scription : *Leodii Joann. Waldor*, 1613. Waldor gravait donc déjà non-seulement en 1613, mais en 1611, et il fallait bien qu'il eût une vingtaine d'années quand il produisait ces ouvrages tout à fait dans la manière de Wierx, que Mariette lui donne, en effet, pour maître. On doit supposer que Jean Waldor naquit au moins vers 1590 ou 1591. C'est à Liège qu'il vint au monde, ainsi que le déclarent un grand nombre des planches qu'il grava ou qu'il publia comme marchand de tailles-douces. Une pièce de 1623, *St-Bernard*, nous fait connaître que Waldor était encore dans sa ville natale à cette époque. Le *St-Benoît* mourant et le *St-Remy* recevant la sainte amoune nous apprennent qu'en 1630 Waldor travaillait à Nancy. Je ne sais au juste quand il vint à Paris; mais la date de son mariage m'autorise à dire qu'il y était en 1642. Je n'ai pu savoir si sa femme était parente de ce Hendrich Janssens, connu sous le nom de Henri Jans, à qui j'ai consacré un article. De Catherine Janssens, tante peut-être de Henri, Waldor eut plusieurs enfants; je ne les connais pas tous; mais je vois que, le 7 sept. 1646, il fit baptiser, à St-Germain l'Auxerrois, *Madeleine*, qui eut pour parrain et marraine M^{re} l'évêque de Meaux et Mad. la chancelière Séguier. Dans le baptistaire de cet enfant, Jean Waldor est qualifié : « graveur du Roy ». Il est dit « *calographe ordinaire du Roy* » dans l'acte du baptême de son fils *Jean-Baptiste*, né le 5 janvier 1648. Le 18 oct. 1650, au baptême de

Marie-Catherine, il se qualifia « *agent du prince Electeur de Cologne* ». L'archevêque Electeur de Trèves chargea bientôt J. Waldor de le représenter auprès du Roi de France, et je vois que, le 3 mars 1652, au baptême de *Pierre-Paul*, son fils, Waldor se dit : « *agent de Leurs Altesses de Cologne et de Trèves* ». Il prend un titre plus modeste à la sacristie de St-Germ. l'Aux., le 4 février 1655; il se déclara « *marchand et bourgeois de Paris* » dans le baptistaire de *Marie-Catherine II^e*, sa fille, que tint sur les fonts « *M^{re} Jacques Tubeuf, président en la chambre des comptes* ». Marie-Catherine est le dernier enfant de Catherine Janssens, qui mourut au commencement de l'année 1658 et probablement jeune encore :

« Du dimanche 10 février 1658, connoy général de feu madame Waldor, femme de M. Waldor, marchand bourgeois de Paris, prise aux galeries du Louvre. Reçu 65 liv. - (St-Germ. l'Aux.)

Je ne sais à quelle époque mourut Jean Waldor; mais assurément, ce ne fut point au Louvre. Les registres de St-Germain n'ont gardé aucune mémoire de son décès. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vivait encore en 1668. Le vendredi 6 janvier, il accompagna à l'église « *honneste personne Maydeleine-Catherine Waldor, décédée en la maison de Monsieur Waldor, son père, bourgeois de Paris aux galeries du Louvre* ». J. Waldor detaiit avoir alors au moins soixante-dix-huit ans. Il mourut à la campagne, apparemment, ou peut-être à Liège, qu'il voulut revoir avant de mourir. Le 7 oct. 1661, il avait assisté au convoi et enterrement de « *Ambrosse Breugel (sic)* », son neveu, pris aux galeries du Louvre. Le 11 mars 1659, « *Jean Valdol (sic)* résident de l'électeur de Cologne et *intendant de M. le duc d'Anjou* », fut parrain, à St-Sulp., d'un fils de Nicolas Pinguer, concierge de la foire St-Germain. En 1662, le 29 octobre, il avait été parrain de Jean-Baptiste, fils de Gilles Rousselet, graveur dont on croit reconnaître le faire dans quelques planches du livre, plus curieux que bon, dont Waldor fut l'éditeur en 1649. Ce livre, assez connu, a pour titre : « *Les triomphes de Louis le Juste. XIII^e du nom. Roi de France, etc.* » Il devait d'abord être intitulé : « *Louis le Juste combattant* », comme on le voit par un des frontispices, au bas duquel Jean Waldor se dit : Liégeois. L'idée des Triomphes de Louis le Juste se présenta à Waldor aussitôt après le décès de ce prince. Il se mit en mesure d'exécuter son plan; mais, comme il vit que la dépense en serait considérable, il se hasarda à solliciter une subvention annuelle de 400 écus. Voici la lettre qu'il adressa à ce sujet à la veuve du Roi; elle est sans date et se trouve, en original, dans le Manuscrit St-Germain, n° 1044, de la Bibl. Imp., pièce 95. Je la reproduis en conservant l'orthographe de l'auteur :

« A la Reyne regente. Jean Waldor, très humble serviteur de V. Maj., ayant un désir depuis quelques années de mettre en lumière toutes les glorieuses actions, les sièges et les batailles du feu Roy, de très-glorieuse mémoire, supplje très-humblement V. Maj. pour luy donner moyeu de les dessigner et grauer et imprimer, de luy accorder quatre cens escus par aus duraut le temps qu'il trauuillera à cest ouurage, qui sera jugé par les années qu'il y employera et fera le tout à ces frais et despens tant pour les inuention que les voyages qu'il faudra faire pour la recherche de toutes les particularitez requises en cet illustre subiect que pour les grauer et jmprimer pour les enclorre ensuite dans un liure des pourtraicts des Rois et des

Reines, Dauffine et duc d'auion de France présenté à vostre Maiesté il y a quelques semaines, et sera obligé le susd. Waldor très-humble seruiteur de Sa Maj. à y employer ces veilles et ces estudes et à prier Dieu pour la sauté et prospérité de V. Maj.

Au dos :

A la Reine mère régente pour son très-humble et très-obéissant seruiteur Jean Waldor. »

Cette lettre contient la mention d'un fait intéressant, à savoir : que peu de semaines avant que J. Waldor rédigeât cette supplique, il avait présenté à Anne d'Autriche un recueil de portraits de rois, reines et princes français antérieurs à la Reine régente. Qu'est-ce que ce recueil? Je ne le vois cité nulle part. Ne serait-ce pas seulement une collection de pièces plus ou moins anciennes de divers maîtres et de différents temps, faite par Waldor, non point comme un livre destiné à la vente, mais comme un portefeuille de curieux? La dédicace des *Triomphes* de Louis XIII, acceptée par la Reine, contient une phrase que la biographie de Jean Waldor doit ne pas négliger. Waldor y dit qu'il était à Rome pendant que le Roi poursuivait ses victoires. Cela nous apprend, je crois, que notre graveur était allé de Liège en Italie après 1623 et avant l'année 1630, où on le voit à Nancy, et que probablement il était à Rome pendant la guerre de La Rochelle et peut-être aussi au moment où Louis XIII força le pas de Suze (1629).

Le père Le Long, dans la liste des « portraits des François célèbres » (*Bibl. hist.*), cite un portrait in-4^o anonyme du « fils de Waldor, tenant un petit chat dans sa main ». Ce fils de Jean Waldor peut être Pierre-Paul, né, comme je l'ai dit, en 1655; mais cela n'est pas certain, car on a vu que J. Waldor eut un autre fils, Jean-Baptiste, né en 1648. Ce Jean-Baptiste Waldor eut un fils, que m'a fait connaître son acte mortuaire enregistré à St-Eustache, p. 60, année 1720; il se nommait « Pierre-Jean-Baptiste de Waldor, chanoine de Liège, âgé de vingt ans, fils de M^{re} Jean-Baptiste de Waldor, résident auprès (sic) de l'électeur de Cologne, et de Susanne Chanut ». Jⁿ-B. Waldor, que l'acte dit « résident auprès de l'électeur de Cologne », était résident de cet électeur en France. (*Almanach royal*, p. 55. L'envoyé extraordinaire du Roi auprès de l'électeur de Cologne était M. Frischman.) J.-B. Waldor disparaît de l'*Almanach royal* en 1725. En 1726, M. Busnel y figure comme résident de Liège à la place de Waldor, mort « le 11 octobre 1724, âgé de 77 ans, dem^t rue des Bons-Enfants ». (Reg. de St-Eustache.) « Jean-Baptiste Waldor cy-deuant agent des affaires de l'électeur de Cologne près Sa Majesté le Roi de France, et directeur des postes et messageries de Liège, fils de feu Jean Waldor, aussi agent des affaires du mesme électeur, et de feue dame Catherine Gos-sain (sic p^r Janssens) », épousa, le 18 oct. 1690, à St-Eustache, Susanne Chanut, fille de noble homme Christophe Chanut, trésorier de France à Soissons, et de dame Susanne Fleury ». L'acte du mariage que je transcris en partie est signé par l'époux : « J.-B. Waldor ». — Au bas de l'acte du mariage d'Antoine Coppel, on voit fort bien tracée la signature d'un J.-D. Waldor. Le D est une forme vicieuse du B. Ce fut bien Jean-Baptiste Waldor qui assista son ami Coppel le 7 février 1689. — Voy. BRUGHEL, COPPEL.

1. WARIN (QUENTIN). ? — 1634.

Bellori dit de cet artiste : « *Pittore di gran merito...* » Peintre d'un grand mérite, aux Andelys et à Paris. Ce fut lui qui persuada à Nicolas Poussin de se livrer à l'étude de la peinture, et qui l'y encouragea, lui promettant le succès, comme il arriva. Mariette, dans ses notes manuscrites ajoutées à l'*Abecedario* d'Orlandi, parle en ces termes de « Quentin Warin » (*sic*) :

« Natif d'Amiens, il peignoit à Paris avec succès vers le milieu du siècle passé. Son principal ouvrage est le tableau du maître autel des Carmes deschaussés » (les Carmes voisins du Luxembourg) « qui représente la présentation au Temple, et qui a dû être peint vers l'année 1636, puisque c'est le temps que l'autel a été construit. Il a peint aussi dans le temps du ministère de M. Desnoyers » (de Noyers) « le tableau du maître autel de l'église paroissiale de Fontainebleau, dont le sujet est *J.-C. guérissant la paralytique*. L'on ne sache point d'autres ouvrages publics de ce peintre, digne sans doute d'une plus grande réputation. La peinture doit M. Poussin à ses conseils. Ce fut lui qui le détermina à embrasser cet art et Félibien assure même qu'il luy en auoit donné les premiers élémens. » (Félibien, t. II, p. 178, 311.)

A cette notice, Mariette ajouta plus tard la note que voici :

« ... s'il est vrai que le tableau des Carmes deschaussés soit de luy, car celui de Fontainebleau est non-seulement fort inférieur, mais dans une manière toute différente, et j'ay assez de peine à croire que celui qui a fait l'un ait fait l'autre. D'ailleurs, j'ai ouï dire à M. Hallé que ce Warin étoit un peintre qui entretenoit des ouvrages, et qui tenoit chez lui de jeunes peintres. Sur ce pied-là, il se pourroit faire que quelque peintre habile, mais dont le nom n'étoit pas encore fait, se seroit trouvé chez Warin, et que celui-ci, lui ayant fait peindre le beau tableau des Carmes, l'auroit ensuite donné comme de lui. Ce ne seroit pas la première fois qu'une pareille chose seroit arrivée. »

Mariette avait raison sur ce dernier point. Tous les maîtres ont agi comme il suppose que Q. Warin le fit pour l'exécution de la Présentation au Temple. Tous les artistes qui ont eu de grands travaux à diriger se sont fait aider par leurs plus habiles élèves. Rubens n'y manqua pas plus que Raphaël, Le Brun pas plus que Rubens, David pas plus que Le Brun. Il serait injuste de reprendre chez Warin ce qu'on trouve très-simple chez les autres. — Mariette ne cite que deux tableaux de Warin, et dit qu'on ne connoît point « d'autres ouvrages publics » de ce peintre, un talent duquel il se plaît d'ailleurs à rendre hommage. Le *Dictionnaire historique de Paris* (1779), copiant Piganol de La Force (1765), copie lui-même d'autres auteurs, en mentionne un troisième en ces termes :

« A St-Jacques de la Boucherie, sur l'autel de la chapelle de St-Charles, est un tableau très-estimé, dans lequel St-Charles est représenté distribuant des aumônes à des pauvres assemblés sous le vestibule d'une église. »

Qu'est devenu cet ouvrage loué par Hurtault et Magny, qui ajoutent :

« Ce tableau est de Quintin Warin, qui présenta à la Reine des dessins pour décorer la galerie du Luxembourg, lesquels furent adoptés. Warin ayant disparu pendant quelques années, on fit venir d'Anvers le fameux Rubens, au pinceau duquel on est redevable des riches peintures que l'on voit dans ce palais. »

Si Piganol et ceux qui l'instruisirent furent bien informés, Warin dut présenter ses dessins à Marie de Médicis vers 1616, c'est-à-dire au moment où, déjà auteur du *St-Charles* qui l'avait recommandé à la Reine, il put connaître les plans de l'architecte de la Reine, et où Sa Majesté l'autorisa à

s'occuper de la décoration de la galerie en projet. J'ignore en quelle année Warin s'éloigna pour un temps de Paris; Rubens y fut appelé en 1620, commença son œuvre par les esquisses en 1621, et quatre ans après, cette immense et magnifique décoration fut achevée et transportée d'Anvers en France. Sur ces entrefaites, Quentin Warin était revenu à Paris; il y était le 21 mars 1623, car ce jour-là il tint sur les fonts de St-Nicol. des Ch. Quentin, fils d'Etienne de La Hire, et frère de Laurent de La Hire, qui fut célèbre comme peintre. Dans le baptistaire de Quentin de La Hire, Warin est dit : M^e peintre, demeurant au parc Royal.

Jusqu'ici l'on n'a point connu l'époque de la mort de Quentin Warin; j'ai pris la peine de chercher l'acte qui la constate, et j'ai trouvé, à la fin, ceci :

« Du lundy 27^e mars 1634, conuoij général de feu noble homme Roch (*sic*, singulier *lapsus colami* du vicaire) Vuarin (*sic*) vianut valet de chambre, peintre et architecte du Roy, pris rue Royale. M. le curé présent. Service, messe des dames. » (St-Paul.)

Quentin Warin était marié; il avait épousé une sœur de Jean Maressal, peintre du Roi. Elle mourut en 1635 :

« Dimanche 11 feurier 1635, conuoij général de feue damoiselle Antoinette Maressal, veufue de feu noble homme Quentin Warin, vianut valet de chambre, premier peintre et dessinateur ordinaire du Roy, prise rue Royale. Service, M. le curé présent; messe des dames. » (St-Paul.)

Dans son livre curieux sur quelques *peintres provinciaux de l'ancienne France* (Paris, 1847), M. Ph. de Pointel (qui, en 1850, a publié le second volume de cet ouvrage sous le nom de Ph. de Chennevières-Pointel), a consacré un assez long article à Warin, qu'il nomme « Quintin ». Cette forme latine n'était point celle qu'avait adoptée Warin, dont le patron était saint Quentin; les actes de 1623 et 1635 qu'on vient de lire ne laissent aucun doute à cet égard. Quant au W que j'ai préféré au V initial de Warin, les actes de 1634 et 1635 ont décidé ma préférence. Ces actes ont dû être rédigés sous la dictée de Jean Maressal, qui devoit connaître l'orthographe du nom de son beau-frère. Au reste, il importe peu; on prononçoit Warin, en nommant Quentin, comme en nommant le graveur Jean Warin. J'ai vainement cherché une signature authentique de Warin, qui, peut-être aussi, lui, signa quelquefois Warin et Quintin. M. de Pointel raconte que Quentin Warin, « lassé sans doute de ne se voir offrir que de rares et minees travaux » à Paris, « s'achemina vers Amiens ». M. de Chennevières ajoute : « M. Gilbert, dans sa description de la cathédrale d'Amiens, nous apprend que le tableau placé dans le contre-retable, au-dessus de la chapelle de St-Sébastien, représente Jésus en croix, et qu'il a été peint, en 1638, par Quintin Warin, artiste né à Beauvais... De ce moment, plus de trace de Warin. On ne sait s'il vit, ou ne sait s'il meurt, on ne sait où on l'enterre. Il ne fut jamais de l'Académie, fondée dix ans seulement après la date de son dernier tableau. » L'acte d'inhumation que j'ai transcrit plus haut, en faisant cesser les doutes des biographes sur l'époque du décès de Quentin Warin, rectifie l'assertion de M. Gilbert relative au tableau de la cathédrale et celle de Mariette, en ce qui touche au temps où fut exécuté le tableau de la *Présentation au temple*. A quelle époque, antérieure à 1634, faut-il placer l'exécution du Crucifix, fait peut-être à Paris pour

la cathédrale d'Amiens, par Quentin Warin, établi au Marais dès 1623? Quant à la *Présentation*, on peut croire que Marie de Médicis, pour dédommager Warin du tort qu'il s'était fait lui-même en quittant Paris, vers 1629, alors que la décoration de la galerie du Luxembourg allait devenir une chose d'urgence, les travaux ayant marché vite, commanda à son peintre, de retour auprès d'elle, le tableau de la *Présentation au temple*, qui fut achevé probablement quelques années avant 1634, et placé quelque part dans l'église des Carmes, et enfin monté derrière le maître-autel, en 1636 ou 1637, quand ce morceau d'architecture fut achevé. — La *Présentation au temple*, ouvrage vraiment remarquable sous bien des rapports, est aujourd'hui dans l'église de St-Germain des Prés. Après avoir occupé plusieurs places sur les murs de cet édifice, il est dans la chapelle gauche de la croix de l'église, très-haut guidé, à faux jour, et si mal, qu'on ne peut s'empêcher de faire des vœux pour que l'administration municipale cède ce beau travail à la direction des musées impériaux. Certes, la *Présentation* de Warin serait d'un bon effet à côté des peintures de Simon Vouet et de Laurent de La Hire. — Je n'ai rien à dire de l'opinion émise par M. de Pointel relativement au lieu où naquit Warin; ce savant biographe veut que Quentin ne soit pas un enfant d'Amiens; il croit, avec M. Gilbert, que Warin naquit à Beauvais. Aucun document ne m'autorise à contredire MM. Gilbert et de Pointel; je remarquerai seulement que Mariette, à qui Gui Hallé put parler souvent de Quentin Warin, qu'avait dû connaître Daniel Hallé, père de Gui, est d'accord avec Féli-bien pour donner Warin à Amiens. — Voy. HALLÉ, MARESSAL.

2. WARIN (JEAN).

? 1604—1672.

Le Moréri de 1759, d'après Charles Perrault (*Hom. illust.*), dit de ce célèbre graveur en médailles:

« Il étoit né à Liège, de Pierre Warin, sieur de Blanchard, gentilhomme du comte de Rochefort, prince du Saint Empire. Jean Warin fut donné à ce prince à l'âge d'onze à douze ans pour estre son page. Son inclination naturelle le portant à dessiner, il y réussit en peu de temps, et parfaitement. Comme le dessin est un chemin à la sculpture et à la gravure, il se rendit également habile dans les trois arts : de plus, étant fort industrieux, il imagina plusieurs machines très-ingénieuses pour monoyer les médailles qu'il avoit gravées. »

J'ai peu d'observations à faire sur ce paragraphe de la biographie de Warin. Je remarquerai seulement que les documents assez nombreux que j'ai connus ne donnent jamais à Jean Warin ce nom de Blanchard que portait, dit-on, son père. Notre graveur signa toujours Warin, et ne prit jamais le surnom de « sieur de Blanchard » qu'il n'aurait pas dédaigné, ce semble, dans un pays et dans un temps où les artistes pas plus que les gens du monde ne faisaient fi d'un titre ou d'une qualification attestant une origine noble. Va cependant pour le gentilhomme liégeois. Une chose que ses biographes ont oublié de nous apprendre, c'est l'époque où Warin quitta sa patrie et vint à Paris. Ils ne nous ont pas appris non plus à quelle école se forma le jeune Flamand, qui devint de bonne heure un homme d'un talent très-remarquable, et ajoutons très-remarquable. On peut croire qu'ayant étudié d'abord à Liège, il fut envoyé à Paris, où l'étude qu'il put faire des ouvrages de Guillaume Dupré, et peut-être aussi les conseils de ce maître renommé, en firent promp-

tement un excellent graveur en médailles. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il était déjà bien établi en France avant 1629. Cette année-là, il donna sa petite médaille de Louis XIII, dont le revers montre Louis XIII-Hercule, que n'arrêtent dans sa marche hardie ni les moutons ni les fleuves. Ce morceau, signé W. seulement, ne fut vraisemblablement pas son coup d'essai public dans ce genre de travail. Il s'était fait connaître avant par quelques coins de monnaies, car je vois que,

« Le 23 mars 1629, la Cour des monnoyes ordonna que Jean Varin (*sic*) serait reçu pour exercer, par commission, la charge de maître garde et conducteur des engins de la monnoye au moulin, pendant le bas âge des enfans de René Olivier » (Pierre et Denis Olivier). Jean Warin fut reçu ce jour-là même. (Reg. de la Cour des Monnoyes; Arch. de l'Emp. Z. 3213.)

J. Warin avait environ vingt-cinq ans lorsque la Cour lui confia la charge que remplissait René Olivier, peu de jours avant le 23 mars 1629. C'était un jeune homme rassis, en passe de tout dans son métier, et qui pouvait entrer en ménage sans crainte de l'avenir. Aussi songea-t-il à se marier. Il plut à la veuve d'Olivier, Jeanne Desjours, qu'il épousa, à St-Germ. l'Aux., le 11 février 1630, en présence de « Claude Varrin (*sic*), Jacques Gastelier, M^e Martin de Hery, Gyrard Hangueres et autres ». Des quatre témoins nommés du mariage de Jean Warin, je ne connais que Martin de Héry; il était peintre et fils de Claude de Héry, orfèvre et tailleur des monnaies, un ami de René Olivier. Quant à Claude Warin, je suppose qu'il était oncle ou frère de Jean; je pense qu'il habitait la Flandre, car il ne paraît à aucun des baptêmes des cinq enfans qui naquirent de Jeanne Desjours. L'acte de célébration du mariage de Warin, que j'ai sous les yeux, ne dit pas Jeanne Desjours « veuve de René Olivier »; elle l'était cependant depuis le 18 novembre 1628. C'est un oubli du vicaire.

Le premier des enfans de Warin fut une fille, baptisée, le 15 déc. 1631, sous le nom d'Anne. (St-Germ.) Jeanne-Marie vint le mercredi 4 février 1632, c'est-à-dire un mois et demi après l'inscription du baptême de sa sœur Anne. Comme on ne peut pas imaginer que Jeanne Desjours, grosse en même temps de deux enfans, ait eu deux couches, la dernière cinquante jours après l'autre; comme d'ailleurs les registres que j'ai sous les yeux sont très-bien tenus, tous les actes s'y suivant à leurs dates sans qu'il y ait interruption ou surcharge, il faut croire qu'Anne Warin, née en mars ou avril 1631, ne reçut le baptême que tard, pour des raisons que le vicaire de St-Germain ne crut pas utile de mentionner. Charlotte Warin naquit le 27 avril 1633; Catherine, le 22 janvier 1636. Le dernier des enfans de Warin fut un fils, Henri, baptisé le 29 juin 1637, ayant pour parrain

« Messire Henri-Auguste de Loménie, comte de Monttron, chev. des ordres de S. M., conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, et secrétaire de ses commandemens, » et pour marraine « Madeleine Fabry, épouse de messire Pierre Séguier, chancelier de France ».

Dès 1631, Warin demeurait aux galeries du Louvre, où le Roi l'avait logé avec d'autres artistes éminents.

Je n'ai pu savoir ce que devinrent tous les enfans de Jean Warin; son fils Henri vivait encore en 1672. Quant à sa fille aînée, voici ce qu'on lit dans une lettre de Guy Patin, à Falconet, sous la date du 22 décembre 1651 :

« Le 30 du mois de novembre passé, il arriva ici une chose bien étrange. M. Varin, qui a fait de si belles monnoies et de si belles médailles, avoit tout fraîchement marié une sienne fille, belle, âgée de vingt-cinq ans » (elle n'avait pas vingt et un ans) « moyennant 25,000 écus, à un correcteur des comptes, nommé Oulry, fils d'un riche marchand de marée. Il n'y avoit que dix jours qu'elle étoit épousée, on lui apporta un œuf frais pour son déjeuner; elle tira de la pochette de sa juppe une poudre qu'elle mit dans l'œuf, comme on y met d'ordinaire du sel. C'étoit du sublimé, qu'elle avala ainsi dans l'œuf, dont elle mourut trois quarts d'heures après sans faire d'autre bruit, sinon qu'elle dit : « Il faut mourir, puisque l'avarice de mon père l'a voulu. » On dit que c'est du mécontentement qu'elle avoit d'avoir épousé un homme boiteux, bossu et écrouelleux. Elle mourut dans le logis de son mari, près des halles, et fut enterrée le lendemain sans grande cérémonie. »

Le registre de St-Germ. l'Aux., à la date du « lundy vingtiesme novembre 1651 », contient l'acte de la célébration du mariage de

« Noble homme Michel Oulry, conseiller du Roy, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, de la paroisse de St-Eustache, fils de noble homme Michel Oulry » (ils n'étaient pas plus nobles l'un que l'autre; mais, riches tous deux, ils vivaient noblement, et la sacristie leur donnoit du « noble homme ») « bourgeois de Paris, et de feue da^{lle} Catherine Le Maire » avec « damoiselle Jeanne-Marie Varin, fille de noble homme Jean Vuarin, conducteur général des monnoyes au moulin de France, et de dam^{lle} Marie Desjours, en présence dud. noble hom. Michel Oulry, honor. hom. Estienne Bourdon, bourg. de Paris, frère utérin du marié, Fiacre Germain, aussi bourgeois de Paris, beau-frère dud. marié, noble hom. Jean Warin, Marie Desjours, noble homme Pierre Ollivier, frère utérin de lad. mariée » (à défaut d'autre preuve, ces mots suffiraient pour établir que, Jeanne-Marie Warin et Pierre Olivier étant beau-frère et sœur de mère, Marie Desjours était bien veuve de René Olivier), « Heury Warin, frère et aultres. » Signé : « Oulry, Jeanne-Marie Varin, Warin (c'est Jean), Oulry (c'est Michel l^{er}), Bourdon, Janne desjourns, F. Germain, Ollivier, Henry Warin. »

L'infortunée Jeanne-Marie Warin, « morte vierge et martyre », selon l'expression des dames de la Halle, fut inhumée le vendredi 1^{er} jour de décembre 1651 :

« Convoiy des 42 » (prêtres) « service complet, les 4 porteurs pour defunctie d^{lle} Jeanne-Marie Varin (sic), vivante femme de noble homme Michel Oulry... décédée rue Graude-Truanderie, inhumée dans notre église. » (St-Eust.)

Ce convoi de quarante-deux prêtres et ce service complet ne justifient guère la phrase de Guy Patin relative à l'enterrement de Mlle Oulry. Le veuf fit largement les choses; et il n'y eut rien dans le cérémonial observé qui pût laisser ouverture à un soupçon de mort tragique. L'infortunée Marie Warin avait été marraine, à St-Eustache, le 16 mars 1643, d'une fille de « Michel Du Quesne, ouvrier en la monnoye du Louvre, demeurant rue du Pélican ».

Revenons un peu sur nos pas. Un registre de la maison d'Autriche (Arch. de l'Emp., KK. 203, an. 1642), porte cette mention : « A Jean Varin, M^e garde et conducteur de la monnoye du moulin du Roy, 3,000 l. » Je n'ai pu savoir de quel travail cette somme était la récompense.

Ce fut en 1647 que Warin joignit à sa charge celle de contrôleur des monnaies de France, devenue vacante par la mort d'Abraham Dupré :

« Scavoir faisons, » dit une ordonnance du Roi transcrite au registre de la Cour des monnaies (Arch. de l'Emp., Z. 32211, fol. 329 v^o), « que nous a plain confians de la personne de nostre cher et bien aimé Jean Varin et de ses

seus, suffisance et loyauté... donnons et octroyons par les présentes l'office de contrôleur général des poinçons et effigies de nos monnoyes de France, vacant par la mort de M^e Abraham Dupré, dernier paisible possesseur d'iceluy... Donné à Paris le 19^e j^r d'aoust 1647. »

Warin fut reçu le 6 avril 1648 par la Cour des monnaies. Cette année, il fit pour la marine le jeton qui devait être distribué aux membres du conseil établi près du Général des galères. Le cabinet des médailles de la Bibl. Impériale possède un exemplaire en cuivre de ce jeton, qui porte sur sa face les armes d'Armand de Richelieu, neveu du cardinal, et sur le revers, la figure d'une grande galère, *la Réale*, sans doute. Le jeton de 1647 peut être attribué à Warin aussi bien que celui de 1646; ils semblent être de la main qui fit celui de 1648. Ni l'un ni l'autre ne porte de signature. Sur un « Etat au vray de la marine du Levant, 1648 », Etat arrêté le 18 sept. 1651 (Arch. de la mar.), je trouve cet article :

« Au s^r Warin, conducteur des engins et moulins de la monnoye du Roy, la somme de trois mille cinq cens liures pour les jettons d'argent qu'il a fournis pour lad. marine » (du Levant) « durant l'année 1648, suivant l'ordre du Roy, du 20 décembre aud. an. »

Dans un « Etat de la maison de la Reyne » pour l'année 1653 (Bibl. Imp., Ms. 231, Missions étrangères), je remarque ceci :

« Au s^r Warin, la somme de neuf vingt dix-sept liures douze sols, à luy ordonnée pour son payem^t d'une médaille d'or pesant 3 onces, 4 gros, 6 grains, à raison de 60 l. l'once, et quinze liures pour la façon, qu'il a fait (sic) par exprès commandem^t de Sa Majesté, et de laquelle S. M. a fait don au s^r Héron, courrier du cabinet, en considération de ses services et de ce qu'il a apporté quelques hardes de Rome à Sa Maj.; par ordonn. du 13^e juin 1653. »

J'ignore si la médaille dont il s'agit est connue ou par une épreuve d'essai, ou par la pièce elle-même donnée au courrier Héron. En tout cas, je la signale à l'attention des amateurs. Le 2 janvier 1655, la cour des monnaies ordonna que de « nouveaux poinçons d'effigie du Roi » seraient gravés par le tailleur général, tant pour l'or que pour l'argent, et envoyés dans toutes les autres monnaies du royaume (Arch. de l'Emp., Reg. Z. 3227, fol. 71). Le 11 mars 1656, Jean Warin n'avait encore présenté à la cour ni les poinçons ni la cire d'après laquelle ils devaient être faits; il reçut l'ordre de satisfaire dans la huitaine à l'arrêt de ladite cour. (Reg. cité, fol. 178.) Il paraît que le travail de Warin fut plus long qu'on ne l'avait espéré, car ce fut seulement en 1658 qu'il donna ses cires pour ces deux des pièces à émettre. Je lis à ce sujet, dans le registre Z. 3228, fol. 48 :

« Ce jour, M^e Jean Warin, contrôleur général des poinçons et effigies, a présenté au bureau (de la Cour) une cire de l'effigie du Roy avec la légende à l'entour contenant ces mots : « L. D. XIII D. G. FR. ET. NAV. REX » pour faire sur icelle les poinçons seruaus à la fabrication des doubles Louis d'or, et une autre cire avec pareille légende que celle-cy dessus, pour faire sur icelle les poinçons seruaus à la fabrication des Louis de trente sous... la Cour ordonne que lesdites cires seront remises es mains dud. Warin, graveur général des monnoyes de France » (il réunissait les deux offices depuis quelque temps déjà), pour, sur icelles, forger et graver des poinçons et matrices pour la fabrication desd. espèces de double Louis et de Louis de trente solz... 9 avril 1658. »

Aux charges que possédait Jean Warin et dont les titres sont inscrits dans les actes cités jusqu'ici, le tailleur général des monnaies de France en joi-

gnait deux autres encore. Il était conseiller secrétaire du Roi et Intendant des bâtiments de Sa Majesté. C'est en 1656 que je le vis pour la première fois qualifié : « Conseiller du Roy en ses conseils, intendant des bastiments et secrétaire de Sa Majesté. » Le document qui le nomme ainsi est l'acte d'inhumation de sa femme, inscrit au registre de St-Germain l'Auxerrois, sous la date du 2 novembre : « Réception générale et vespres pour feüe dame » Jeanne Desjours, femme de M. Varin, conseiller, etc... apportée en carosse et présentée à M. le » curé, par M. le curé d'Estiolle près Corbeil. » Ce document fait connaître que Varin avait une maison à Corbeil, et que sa femme, qui y était allée chercher la santé pendant la belle saison, se trouva trop malade à l'automne pour être ramenée au Louvre. — Jeanne Desjours avait été marraine, à St-Jean en Grève, le 20 août 1648, de « Jeanne, fille de Jeau Michel, secrétaire de la Maréchale de Bassompierre ».

Varin survécut douze ans environ à sa femme. Il mourut le vendredi 26 août 1672, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église de St-Germain l'Auxerrois :

« Messire Jean Varin (sic), conseiller du Roy en ses conseils, Intendant des bastiments de Sa Majesté et Conducteur général des monnoyes au moulin de France, demeurant rue des Orties. » Cet acte est signé : « Henry Varin (sic) et François Varin (sic). » Ce François était, je pense, un petit-fils de Jean, un fils de Henri.

Je n'ai pas de détails à donner sur les travaux que fit J. Warin de 1658 à 1662. En 1662, Colbert lui fit payer la somme de 3,600 livres tournois « pour jetons d'or et d'argent, fournis à cette année-là » au Roy, à la Reyne, à la Reyne mère, etc. » (Bibl. Imp., Trésor Roy., Ms. Colbert.) Quels sont ces jetons ? Sont-ils connus des numismates ? A quelle occasion furent-ils faits ? A quel usage étaient-ils destinés ? Je n'ai pas de réponses à ces questions. Je me contente de signaler ces pièces aux amateurs et aux savants qui s'occupent des travaux de Warin. La collection des lettres reçues par Colbert (Bibl. Imp., Ms.) contient trois lettres de Warin, que je crois bon de publier. La première a été insérée dans *l'Isographie des hommes célèbres*, t. III ; je n'hésite cependant pas à la reproduire ici. J'avertis que je conserve l'orthographe de l'artiste :

« De Paris ce 21 août 1662. Monsieur, si j'ay si longtemps tardé à satisfaire à vos ordres touchant les médailles du Roy, sont esté le facheux rancontre que j'ay eue dans l'asier » (l'acier) « dont il ma falu recomanser trois fois mes poinsons et mes carrés pareillement. J'ay esté contrin de faire venir de l'asier dalmagne, mais à la fin je crois que ces derniers réusiront. Jan ai fait de deux grandeur vne plus petite que celle que vous mavez comandé et lautre comme vous me lauez prescrit. Mandés moy sil vous plait quele cantité vous en desirés des deux grandeurs, lune sera de dix à douze pistolle et lautre six à sept à huit comme lon le desirera. Le sejour que j'ay fait à St-Germain pendant la maladie de M. de Ratabou ma fort détourné avec quantité de fâcheux rancontre, l'espère de vostre bonté que vous mescuserez et que si le Roy na pas esté satisfait de ma diligançe que ce nest pas manque que ie naie le mesme zelle de luy complaire que jay tousiours eue ie crois Monsieur que vous en auez veue quelque chose au mariage de Sa Maïesté, ie continuerai toute ma vie, et de vous randre le respect que ie vous dois estant, Monsieur, vostre très-obéissant seruiteur, Warin. »

— « Ce 4 octobre 1665. Monseigneur, lorsque Monsieur le chancelier ma commandé les ceaux et contre ceaux de la chambre des grans jours ie croiois que ce fut à luy à les paier ce qui a esté cause que ie ne vous en aie pas parlé mais au lieu d'argent il m'a donné vne ordonnance pour

estre païée par Sa Maïesté laquelle ie vous supplie me vouloir faire paier comme aussi des deux autre ceaux de Malagasca (sic) (Madagascar) que j'ai fait par vos ordres. Vous auez eue la bonté de me faire donner deux mille liure pour les ceaux de la Roïne mais Monsieur le chancelier ne m'a ordonné que quinze cens liure. ie remet le tout Monseigneur à vostre volenté si ie ne me trouois destituée de toute chose ie ne serois pas importun. Le peu de vandage que j'ai demeurera sur ce pied si vous ne me secourés j'atans cest grace de vous avec selle de me croire, Monseigneur, vostre humble obéissant seruiteur, Warin. »

— « De Paris le 7 feurier 1666. Monseigneur, Je n'aie jamais eue d'ordre plus agréable que selle que vous mavez comandé de ma tacher au cabinet pour travailler jussamment aux ourrages du Roy ie ny pere pas un moment vous en vairs des effaits dans peu de temps et ce qui me retient presatement d'aanser davantage prinsepialement pour les médailles cest que vous mavez pas Monseigneur resolu pour les grandeurs ie vous envoie les quatre sirconférences de selles que j'ay fait autrefois pour le Roy dont jay les poinsons fait pour les bordeurs qui régle les grandeurs vous me marquerés sil vous plait sur vu de ces quatre rons selle que vous desirés afin que lon puis continuer j'atrous esté moi mesme vous les porter mais de derobier à mou trauail dans le besoin que j'ay destre asidu. j'ay cru que vous mesuseries et que vous me feriez la grace de me continuer vostre protection j'ie aie vne si grande confiance que ie ne vous aie pas fait de solisitation pour le projé que nous auons Monsieur de Lamote et moj contre Monsieur le van m'étant remis entierement à vostre volenté comme de toute les autre chose qui regard mes interes j'ay fait mestre en estat de vous faire voir quelque piessse de corable que monsieur labbé de grace vous a parlé il y a véritablement bien de la rareté en la matier et au grand temps que lou a mis dans ce trauail sela est singulier. ie vous supplie très humblement que ie puis auoir quele reponce pour les médailles afin que ie puis vous donner des preuues que ie naie rien de plus chere que de vous obéir estant, Monseigneur, vostre très obéissant seruiteur, Warin.

Les ouvrages de sculpture dus à Jean Warin sont peu nombreux, ceux du moins que le public voit aujourd'hui. On connaît de cet habile graveur, qui ne fut pas un sculpteur médiocre, un buste de Louis XIII, un buste en marbre de Louis XIV, exécuté, en 1665, et une statue aussi en marbre du même souverain, morceau que, par un codicille, daté du 25 août 1672 — la veille de sa mort — Warin légua au Roi, comme un témoignage de sa profonde gratitude. Le Roi accepta le legs de l'Intendant de ses bâtiments ; mais, soit que plus tard il apprit que les héritiers de Warin étaient dans un mauvais état de fortune, soit qu'il lui revint à l'esprit qu'un grand prince ne peut accepter un présent d'un sujet sans se montrer magnifique à l'égard du donataire, il voulut rémunérer les personnes qui auraient pu lui vendre cette statue, si Warin n'en avait pas disposé à son lit de mort. Je lis, dans un des Registres du Trésor Royal, à la date du 7 juil. 1683, — la récompense se fit attendre onze ans ! — cette mention intéressante :

« Aux héritiers du feu sr Warin, pour une figure du Roy, faite par le defunt Warin, suivant l'ordonnance de fonds expédiée, 7,000 liures tournois. »

Nous avons trois portraits de Jean Warin ; le premier, portrait à l'huile, d'auteur inconnu, est au Musée historique de Versailles ; le second est de la main de Gérard Edelinck, qui le grava pour la collection de Charles Perrault, en 1697 ; le troisième est un ouvrage de Baléhou, d'après l'original de Lefèvre. Le portrait de Baléhou et celui d'Edelinck ne semblent pas représenter le même individu ; celui d'Edelinck a l'air plus vrai.

Il existe quelques médailles signées : C. Warin ; je ne sais si elles appartiennent au Charles Warin nommé au commencement de cet article. — *Voy.* HERY (Martin de), OLIVIER, VERDELOCHE.

3. WARIN (GUILLAUME). 1628.

Dans le même temps que Jean et Quentin Warin, vivait, à Paris, un artiste tout à fait inconnu aujourd'hui, sans doute parce qu'il eut peu de talent et moins de renommée. Il se nommait Guillaume Warin, et, cirographe, modelait en cire des figures ou des fleurs, industrie assez estimée au dix-septième siècle. Guillaume Warin eut un fils, Jean Warin, marchand orfèvre à Paris, qui épousa Marguerite Du Chesne, dont il eut, le 30 oct. 1628, un enfant mâle, baptisé le même jour, « chez M. l'ambassadeur de Hollande » ; car ces Warin-là étaient de la religion réformée. Le parrain du petit Jean Warin fut « Guill. Warin, sculpteur en cire ». (Reg. protestants, au Palais de Justice à Paris.)

WATELÉ (HENRI). ? — 1677.

Ce peintre, dont le nom a été écrit de différentes manières, et que Zani, dans son *Enciclopedia metodica*, nomme : Watelet, Watelè ou Watelè, se maria, le 9 mai 1673, à St-Séverin, épousant Marguerite Van Dormael, filleule et nièce de la femme du graveur B. Moncornet. Son mariage eut pour témoins : « Jean-Baptiste Watelè, tailleur, son frère ; Pierre Scotin, m^e sculpteur ; Gérard Scotin, graveur ; Marguerite Van Dormael, veufue de deffunt Balthazar Moncornet, vivant graveur et marchand de tailles-douces ; Jean Moncornet, aussi graveur et marchand de tailles-douces, cousin de la mariée ; et Jean Van Merle, aussi graveur et marchand de tailles-douces. » L'acte de mariage que je lis au Reg. de St-Séverin est signé : « Henry Watelè, Marguerite Van Dormael, P. Scotin, Gerardus Scotin, J van Merle, Jean Moncornet, Guillaume ». Je n'ai rien appris de la naissance de Watelè, qui n'a pas laissé de réputation dans les arts ; quant à sa mort, voici ce qu'on lit au Registre de St-Séverin : « Du samedi 31^e et dernier jour du mois de juillet (1677) fut inhumé deffunt Henry Watelet (*sic*), peintre, décédé le jour d'hier, rue St-Jacques, à la Belle-Croix. (Signé) Moncornet, J van Merle. » — *Voy.* MERLE, MONCORNET, SCOTIN.

1. WATELET (CLAUDE-HENRI). 1718—1786.

La *Biogr.*-Michaud dit de cet amateur célèbre, admis par l'Académie française aux honneurs du fauteuil, comme poète didactique, et un peu peut-être comme fermier général, et accueilli par l'Acad. Roy. de peint. comme peintre, graveur et sculpteur, qu'il naquit à Paris en 1718, et y mourut le 12 janv. 1786. Elle ajoute qu'il n'avait que vingt-deux ans quand son père, receveur général des finances pour la généralité d'Orléans, lui laissa sa charge. Ce qu'elle ne dit pas, c'est la date précise de la naissance de Watelet, les noms et la qualité de son père, les noms de sa mère, ceux de son aïeul, etc. Complétons à cet égard le travail du biographe. Nicolas Watelet, qui avait une charge de finance dans les dernières années du règne de Louis XIV, eut pour fils « Nicolas Robert Watelet », qui, d'abord, se fit recevoir avocat au parlement de Paris, puis acheta les charges de « conseiller du Roy » et de « payeur des rentes de l'hôtel de ville ». Il avait cette situation, qui lui permettait de faire une bonne figure bourgeoise dans le monde, lorsqu'il épousa

Elisabeth-Nicole de Beanfort. (Mariette dit que la mère de Claude Henri Watelet tenait de fort près à la famille des Boulogne ; je n'ai pu savoir comment.) Il eut de sa femme deux garçons, nés tous deux rue Montorgueil, et baptisés à St-Sauveur : le premier fut « Claude-Henri » ; il vint au monde le 28 août 1718, et, le lendemain, eut pour marraine « dame Henriette Watelet, femme de M. Gaspard-Hyacinthe de Caze, écuyer, trésorier général des Postes, de la paroisse St-Eustache ». Mad. de Caze était sœur de Nicolas-Robert, à qui vint, le 18 mars 1719, son second fils, « Gaspard-Nicolas », dont fut parrain « Nicolas Watelet, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Bethel-Mazarin », qui se fit représenter au baptême. Nicolas-Robert Watelet, avocat en 1719, comme en 1718, signait : « Watelet ». — Claude-Henri Watelet fut ami de Jean d'Alembert ; il assista, en cette qualité, à l'enterrement du célèbre encyclopédiste, dont il signa l'acte mortuaire « Watelet » d'une main peu sûre, sans paraphe et sans addition de prénoms ou d'initiales de prénoms. Le samedi 1^{er} janv. 1786, Watelet fut conduit au cimetière après un office célébré à St-Germain l'Auxerrois :

« M^{re} Claude-Henri Watelet, receveur général des finances d'Orléans, l'un des quarante de l'Académie française et des (*sic*, pour de la) Académies de peinture et sculpture ; amateur, associé libre de celle d'architecture et autres, garçon âgé de soixante-huit ans » (il avait soixante-neuf ans et demi) « décédé d'avant-hier, à onze heures du soir, au château du Louvre, a été inhumé en cette église, en présence de M^{rs} Anne-Nicolas-Robert Caze, ancien fermier général ; de Pierre-François Roze, ancien conseiller au conseil supérieur de l'île Bourbon, ses cousins, et de Jean Dussault, ancien commissaire de la gendarmerie, secrétaire ordinaire de feu Monseigneur le duc d'Orléans, et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, ami » (signé) « Caze, p^r Roze, Caze, Dussault, Roslin. »

Cette dernière signature est celle d'Alexandre Roslin, peintre de l'Acad. de peint., ami de Watelet. — Dans les Archives de l'étude de M. Le Monnyer, not., est un acte au nom de « Watelet (Nicolas-Robert), écuyer, conseiller du Roy, receveur général des finances de la généralité d'Orléans, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch ». Cet acte, daté du 21 mai 1734, est signé : « Watelet ». — *Voy.* ALEMBERT (D), I. CARLIN et ROSLIN.

2. WATELET (LOUIS-ÉTIENNE). 1782—1866.

Un des meilleurs peintres de paysage de notre temps. Il procédait de l'école de Valenciennes, homme de mérite, qui forma Victor Bertin et quelques paysagistes. Watelet abandonna le paysage historique pour le paysage rustique, avant même que l'école romantique eût montré son superbe mépris pour un genre qui à ses chefs-d'œuvre, et qui, à tout prendre, malgré sa froideur, vaut mieux que celui dont l'école réaliste — comme on l'appelle — a mis à la mode les produits vulgaires. On aimera toujours mieux un paysage sêvère, grand, noble, de Poussin ou du Gnaspre, que telle mare aux canards bien fidèlement reproduite, et qui s'interdit toute élévation, tout style, toute poésie. — L.-E. Watelet était fils de Jean-François Watelet, marchand mercier, et de Marie-Louise Malcheste ; il naquit à Paris le 25 août 1782, et fut baptisé à St-Germain l'Auxerr. Il épousa, le 20 sept. 1817, la fille d'un marin, Antoine-Marie Damainville, capitaine de na-

vire du commerce. Mad. François-Sophie-Marie Damainville eut la douleur de perdre son mari le 19 juin 1866. Watelet demeurait rue Jean-Pain-Mollet en 1817, et place du Marché St-Honoré, n° 21, au moment de son décès. Laborieux, aimant son art, il a travaillé jusqu'à ses derniers jours. Il n'exposait plus, mais il peignait pour le plaisir de peindre. Il eut de grands succès; on a vu de lui au Salon de vraiment belles choses. Les eaux étaient dans tous ses ouvrages un détail particulièrement heureux. Louis-Etienne Watelet avait servi sous la République; mais aussitôt qu'il avait pu quitter le fusil pour le pinceau, il avait renoncé à la carrière des armes. On récompensa son mérite de la croix de la Légion d'honneur; l'Institut ne se l'associa pas, mais il fut membre de l'Acad. Roy. des Beaux-Arts de Berlin. C'était un excellent homme. Il fut le premier maître de Paul Delaroche. Il était étranger à la famille du Fermier général dont il portait le nom, d'ailleurs peu rare à Paris. — *Voy.* DELAROCHE.

WATTEL (FRANÇOIS) dit : VATEL.

? 1622-27—1671.

On connaît les deux lettres où Mad. de Sévigné raconte, avec une émotion véritable, à sa fille, qui dut en être vivement touchée, la mort de « Vatel, » le grand Vatel, maître d'hôtel de M. Fouquet, qui » l'était présentement de M. le Prince, cet homme » d'une capacité distinguée de toutes les autres, dont » la bonne tête étoit capable de contenir tous les » soins d'un Etat; » et cet homme que je connoissois », dit la marquise, « que je connoissois », c'est-à-dire que je pouvais apprécier, que j'estimais, dont je puis hardiment faire l'éloge, et que je puis nommer : Le Grand, Grand dans son art, capable plus que tous les hommes de son métier, et forte tête, qui aurait suffi au gouvernement d'un royaume. Que ce dernier trait soit un peu fort, je le crois; mais comment ne pas le pardonner à une femme si profondément troublée, qu'elle pouvait écrire à sa fille :

« Voici ce que j'apprends en entrant ici » (à Chantilly, vendredi soir 2^e avril 1671), « dont je ne » puis me remettre, et qui fait que je ne sais plus » ce que je vous mande. » « Voyant », ajoute Madame de Sévigné, « que ce matin à huit heures la » marée n'étoit pas arrivée », Vatel « n'a pu soutenir l'affront dont il a cru qu'il alloit être accablé, » et, en un mot, il s'est poignardé... Je n'en sais pas » davantage présentement. » La marquise se renseigna, dans la journée du lendemain, revint à Paris, et, le dimanche 26 avril, écrivit en Provence cette longue lettre pleine de rôtis et de marée que Béchoux a rimée, — assez mal par parenthèse, — dans sa *Gastronomie*, et à laquelle il a ôté cet entrain, cette vivacité, ce charme, qui en font un récit plein de mouvement et d'intérêt. « ... Il trouva Gourville; il lui dit : « Monsieur, je ne survivrai point à » cet affront-ci. » Gourville se moqua de lui. Vatel » monta à sa chambre, mit son épée contre la porte, » et se la passa au travers du cœur » (je suppose ici une faute de copiste; il faut sans doute lire : « corps »; si tout d'abord Vatel s'étoit percé le cœur, il n'aurait pas eu besoin de se frapper une seconde et une troisième fois); « mais », remarque l'écrivain, « ce ne fut qu'au troisième coup, car il s'en donna deux » qui n'étoient pas mortels, qu'il tomba mort... On » court à M. le prince, qui fut au désespoir; M. le » duc pleura » (Excellent duc !) « C'étoit sur Va-

» tel que tournoit tout son voyage de Bourgogne », (voilà qui gâte un peu l'éloge fait de la sensibilité de Monsieur le duc). « M. le prince le dit au Roi fort » tristement. On dit que c'étoit à force d'avoir de » l'honneur à sa manière. On le loua fort, on loua » et blâma son courage... »

Madame de Sévigné était trop bonne pour se ranger du côté du blâme. Gourville, que l'événement embarrassait, ne fut pas du côté de l'éloge. Le contrôleur en second de M. le prince pleura sans doute un moment, s'essuya les yeux, et prenant conseil de la circonstance critique où il était placé, fut bien vite à la hauteur de la position où l'élevait un si grand malheur. Tout alla bien. On parla de Vatel à toutes les tables, peu à celle du Roi, sans doute, car Sa Majesté n'aimait pas beaucoup qu'on fût long sur de pareils sujets, et l'on mangea comme si un grand deuil n'étoit pas inopinément tombé sur la cuisine. Je dirai tout à l'heure quel lieutenant avait Vatel, et qui tira le prince de Condé de la peine où le jetait le trépas de son contrôleur en chef. Gourville, qui comprit bien vite qu'il n'était pas convenable qu'un cadavre restât dans le château où tout devait être joie et fête, se débarrassa tout de suite du pauvre défunt. « La première chose que je dis », raconte-t-il lui-même dans ses *Mémoires*, « fut qu'on » le mit sur une charrette, et qu'on le mena à la » paroisse, à une demi-lieue, pour le faire enterrer ».

De cet infortuné Vatel, que Mad. de Sévigné a rendu célèbre, et dont Gourville a dit pour tout éloge : « Vatel, qui étoit contrôleur chez M. le » prince, homme très-expérimenté... »; de cet homme de cœur, qui eut trop « d'honneur à sa ma- » nière », les biographes n'ont rien su que ce que leur en ont appris Gourville et la mère de Mad. de Grignan. Les éditeurs, commentateurs et annotateurs de Mad. de Sévigné, ne trouvant rien chez les biographes, ont pensé qu'il n'y avait rien à découvrir sur la victime que pleura M. le duc d'Enghien, et auquel Louis XIV donna peut-être un regret. Cette conclusion, toute fondée qu'elle paraisse, souffre quelque correction, comme on va le voir. J'ai peu de renseignements à offrir aux amateurs des petites curiosités biographiques; mais ce peu m'a coûté à acquérir de longues et pénibles recherches. Je dirai comment j'ai procédé. Mais auparavant, une observation. Bouillet, dans *Dict. universel* (1841-42), copié par M. Béchereffe (*Dict. national*, 1845), reproduit à son tour par MM. Désobry et Bachelet, a consacré quelques lignes à Vatel, où, après avoir résumé les deux lettres de Mad. de Sévigné, il ajoute qu'on a expliqué la mort du contrôleur de M. le prince par l'amour que Vatel avait conçu pour une dame de la cour; amour rebuté apparemment, le jour même de la fête donnée au Roi par M^r de Condé. Cette supposition me semble inadmissible. D'abord, Vatel n'était plus un jeune homme en 1671; ensuite, comment l'homme qui avait la responsabilité de la plus importante moitié de la fête donnée au Roi, — car qu'étaient le feu d'artifice, les surprises et le spectacle, comparés au repas de Sa Majesté et de six mille invités? — comment cet homme aurait-il choisi justement le jour de la venue de la cour à Chantilly pour déclarer sa passion à une dame, certainement trop occupée de toilette et de présentations pour avoir le temps de donner audience à un soupirant? Enfin, comment admettre que Mad. de Sévigné, qui ne manqua pas de s'informer de toutes les circonstances antérieures à la

fin tragique de « l'homme qu'elle connaissait », si, en effet, une aventure d'amour, une prétention ridicule, une intempestive entreprise de galanterie avait armé le bras de Vatel, n'en aurait-elle pas dit quelque chose, ou directement ou par allusion? Je rejette tout à fait, quant à moi, une historiette qui me semble sans foudement raisonnable, et je m'en tiens au fait, assez triste en lui-même, de la mort d'un pauvre diable, devenu fou par un noble amour et donnant sa vie à son honneur.

J'ai dit que l'on ne connaît Vatel que par deux ou trois phrases sèches de Gourville, et par deux charmantes lettres d'une femme qui en a écrit tant de charmantes; on n'a su jusqu'ici ni l'orthographe véritable de son nom, ni le nom qu'il reçut au baptême. Comment les ai-je connus? Dans les papiers de Fouquet, cités par M. Pierre Clément, entre autres pièces dont il a appuyé sa curieuse et savante Notice sur ce contrôleur général des finances, le contrôleur de la bouche de celui-ci est nommé Vatel, conformément à la prononciation habituelle et à l'orthographe qu'avaient adoptée les membres eux-mêmes de sa famille. Ainsi il en était arrivé pour les peintres Waldor et Vleughels, dont les noms se prononçaient et s'écrivaient ordinairement : Valdor et Vleugels; pour Wouwermann, dont on écrivait et prononçait le nom : Vouwreman ou Vauwreman; pour les Warin (Quentin et Jean), que tout le monde appelait : Varin, et qui eux-mêmes signaient quelquefois Varin. — Je n'ai pas besoin de dire à quel sentiment j'ai cédé quand je me suis mis en quête des documents authentiques et inédits qui pouvaient m'aider à résoudre un petit problème historique, négligé par ceux-là mêmes qui avaient le plus intérêt à l'éclaircir. Une lacune était à remplir dans l'histoire des martyrs de l'honneur; j'ai cru de voir chercher à la remplir. Je ne me suis pas découragé quand je me suis trouvé sans guide, sans autres renseignements que les lettres de Madame de Sévigné et le passage de Gourville, seul, au milieu de l'ancien Paris, allant de paroisse en paroisse, trouvant ici un Vatel procureur, un Claude Vatel, marchand de vin, là, des Vatel fabricants de talons de bois, ailleurs, un Vatel gagne-deniers, plus loin, un Vatel soldat, un Vatel tailleur de pierres, un Vatel voiturier, et un Vatel, d'abord valet de chambre et ensuite intendard de M. l'abbé Du Four, un des aumôniers du Roi. Je me suis arrêté un moment devant celui-ci, et, après l'avoir interrogé, j'ai appris qu'il n'était ni le Vatel que je voulais découvrir, ni un parent de cet illustre contrôleur. Je savais que Nicolas Fouquet demeurait, au moment de son mariage, dans le quartier de St-Germain l'Auxer., et que, plus tard, il alla s'établir sur le territoire de St-Nicolas des Champs, rue du Temple; je ne pouvais ignorer que le prince de Condé demeurait sur le territoire de St-Sulpice; je devais donc feuilleter ligne à ligne les pages des nombreux Registres de St-Germain depuis 1640, de St-Nicolas de 1652 à 1651, de St-Sulpice de 1661 à 1671; je devais chercher la trace du mariage de Vatel et les baptisaires des enfants qu'il put avoir; je le fis, et j'acquis la conviction qu'aucun enfant ne fut baptisé à son nom, et qu'il ne se maria point à une des trois églises dont je fouillais les memoriaux. Vatel fut-il parrain signataire d'un mariage ou témoin d'un enterrement à St-Nicolas, à St-Germ. l'Auxer., ou à St-Sulpice? Sa femme — s'il fut marié — parut-elle à quelque mariage, tint-elle quelque enfant sur les

fontes de sa paroisse? Il me semblait difficile que sa vie se fût passée sans qu'il eût apposé sa signature à quelque acte de l'état civil, enregistré dans les recueils des actes religieux tenus aux sacristies de St-Sulpice, de St-Nicolas, de St-Germain; l'événement a prouvé que ma supposition était raisonnable. Je trouvai, après bien du temps, la pièce suivante, inscrite à St-Sulpice :

« 13^e jr de décembre 1669, a esté fait le conuoy et enterrement de Jean-Estienne de Lozanne, âgé d'environ soixante-huit ans, contrôleur de S. A. Sérénissime Madame la Princesse de Condé, mort led. jour 13^e, rue de Tournon; et ont assisté à l'enterrement François Vatel, contrôleur de Monseigneur le prince de Condé, et Nicolas Bonyer, aussy contrôleur dud. seigneur prince. » L'acte est signé : Bonyer, et d'abord :

(J'ouvre ici une parenthèse pour dire que le Nicolas Bonyer dont on voit ici les noms et la qualité fut très-probablement le contrôleur qui, Fr. Vatel mort, acheva l'œuvre commencée par son supérieur.)

Voilà donc connus le nom de baptême de notre Vatel, et l'orthographe de son nom patronymique, qui semble annoncer une origine étrangère. N'ayant rien trouvé dans les Registres de St-Nicolas des Champs, paroisse de Nicolas Fouquet, qui concernât François Vatel, je fis une enquête dans les paroisses environnantes. Sur le territoire de St-Paul je trouvai un Antoine Vatel, maître paveur, qui avait épousé, avant 1650, « Marie Collin », laquelle, le 2^e août 1650, lui donna Marie; le 4 mai 1652, Antoine; le 8 sept. 1654, Jeanne; le 4 fév. 1656, Domini-que, tenu par « M^r Dominique de Richemont, commis de m^r le procureur général » (ce procureur général était Nicolas Fouquet); enfin, le 8 avril 1657, François, dont fut parrain : « François Vatel (sic), maître d'hostel de M^r le procureur général. » Qu'Antoine et François Vatel fussent parents, cela me paraît de la dernière évidence; mais quel degré de parenté les rapprochait? L'acte du mariage d'Antoine Vatel me l'aurait peut-être appris; mais je n'ai pu le découvrir, quelque effort que j'aie fait pour me le procurer. A. Vatel ne se maria probablement pas à Paris; probablement aussi il prit pour femme la fille de quelque carrier de Fontainebleau ou d'un autre endroit où s'exploite le grès pour le pavé de Paris. En l'absence d'un document qui m'eût fixé sur cette question de la parenté de François et d'Antoine Vatel, je dirai que ma conviction est qu'ils étaient frères, ou au moins cousins. Ayant cherché l'acte du baptême d'Antoine, voici ce que j'ai appris. Dans toutes les familles de Vatel que j'ai pu connaître, je n'ai rencontré que deux Antoine, un qui naquit, le 9 mars 1645, « sur le pavé du Roule, au Mouton », de Nicolas Vatel, gagne-deniers. Celui-là doit être écarté; évidemment il ne se maria pas âgé de quatre ans; le second Antoine Vatel naquit au quartier St-Victor, de « François » (notez ce prénom, qui est celui du très-célèbre Vatel), « de François Vatel, manœuvre, et de Jacqueline Langlois, sa femme, et fut baptisé à St-Nicolas du Chardonnet, le 18 nov. 1621, ayant pour parrain », je le note ce point : « Jehan Heverant, pâtissier. » Le filleul

du traiteur-pâtissier Heverart put très-bien, à l'âge de vingt-huit ans, se marier étant maître paveur; je ne fais aucun doute que le fils du manœuvre François Vatel ne soit l'époux de Marie Collin. Voyons qui furent ses frères et sœurs.

Entre 1621 et 1628, c'est-à-dire dans l'espace de sept ans, François 1^{er} Vatel eut plusieurs enfants, dont je n'ai pu découvrir les baptistaires, et qui ne vivaient au monde ni sur le territoire de St-Nicolas du Chardonnet, ni sur l'île St-Louis, où François 1^{er} était établi en 1628. Le 13 juin de cette année il fit baptiser deux fils jumeaux, *Louis* et *Claude*; le premier eut pour parrain le fils d'un certain Contesse, maître couvreur; l'autre, « Claude Genève, m^e couvreur ». Claude Vatel mourut le 4 mai 1635. Le 14 juin 1631, Jacqueline Langlois mit au monde François, tenu par « François Martin, compagnon charpentier », et « Denise Ducasse, femme de François Gevry, m^e couvreur ». Tous ces couvreurs me portent à supposer que François Vatel était ouvrier couvreur, après avoir été manœuvre. Ajoutons un couvreur de plus à ceux que je viens de nommer, « Augustin Chardin, maître couvreur de maisons », dont le fils Augustin-François fut tenu par « François Wattel, m^e d'hostel de M^e le procureur général », le 9 sept. 1657, à St-Sulpice. Notre grand Wattel, parrain de l'enfant d'un m^e couvreur, est-il étranger à François 1^{er} Vatel? On ne le pensera pas plus que je ne le pense. François 1^{er} Vatel, le 23 juil. 1632, présenta à l'église *Madeline*; le 11 janvier 1637, *Elisabeth*; le 6 janv. 1634, *Perrette*, dont fut parrain l'Antoine Vatel né en 1621. Perrette fut le dernier enfant de François 1^{er} Vatel. Je vois que, le 1^{er} juin 1636, « Marguerite Vatel, fille de François », fut marraine, à St-Louis, de « Jacques Maquet », né entre 1621 et 1628; elle mourut le

François 1^{er} Vatel disparaît des Registres de St-Louis vers 1643; il était allé demeurer dans un quartier autre que l'île St-Louis. Son père, qui ne figure comme parrain d'aucun des enfants de Jacqueline Langlois, probablement parce qu'il vint tard à Paris — le nom : Wattel est allemand ou flamand, comme : Watteau, qui en est une forme, — son père mourut le 10 nov. 1652. L'acte de son inhumation est inscrit en ces termes au Registre de St-Louis :

Le 11^e novembre 1652, le père de Vatel, nommé
a été inhumé dans l'église St-Louis. »

François 1^{er} Vatel avait perdu sa femme plus de sept ans avant d'avoir perdu son père :

Le troisième de mai 1645, Jaquette Langlois, femme à M^e Vatel, estant morte, son corps a été ensevely dans l'église St-Louis. »

Fr. 1^{er} Vatel était, comme on le voit, devenu maître couvreur; je ne sais quand et où il mourut; ce ne fut point sur l'île. Il ne parut à aucun des baptêmes des enfants de son fils Antoine, peut-être parce qu'il était retourné dans son pays natal; il ne mourut pas chez son fils Antoine ni chez François Wattel, les Registres de St-Paul et de St-Nicolas des Champs en font foi; cela ne veut pas dire qu'il ne décéda pas à Paris.

Maintenant que j'ai donné sur le premier François Vatel tout ce que j'ai pu trouver dans les recueils de titres authentiques, et que j'ai émis l'opinion que le Wattel historique est fils de celui qui est qualifié : manœuvre en 1621, et maître en 1645, voyons si mon hypothèse est sans fondements, apparents au moins. D'abord, François 1^{er} Vatel, manœuvre au

commencement de sa carrière, et dont le nom n'est jamais accompagné d'aucune qualité dans neuf actes où je le vois écrit, est-il le François Wattel qui fait l'objet de cette étude? Après avoir servi les magous ou les couvreurs, entra-t-il dans le laboratoire d'un traiteur-pâtissier, et devint-il maître cuisinier, puis chef d'office et contrôleur de la bouche chez le procureur général? Sedaine commença par être un peu architecte, et devint auteur dramatique et membre de l'Académie; Wattel aurait pu, comme lui, faire sa fortune en quittant les instruments de son métier; mais j'y vois une difficulté. Père dès 1621, François 1^{er} Vatel devait être né au moins en 1600; il aurait donc eu soixante et onze ans lorsqu'il se tua. Mad. de Sévigné aurait-elle manqué de noter cette circonstance de l'âge de la victime? N'aurait-elle pas pitié de sa fille sur ce vieillard cédant à un « beau désespoir », et donnant à la jeunesse l'exemple de la vertu qui veut ne pas survivre à sa gloire? N'aurait-elle pas imaginé quelque lointain rapport entre le vieux Vatel et le vieux Don Diègue? N'aurait-elle pas montré Vatel, accablé par l'absence d'un rôti à la vingt-cinquième table, souffleté par la Fortune, dans le retard de la marée, et adressant à la fatale déesse cette parole du vieux gentilhomme espagnol : « Achève, et prends ma vie après un tel affront! » Gourville lui-même, si peu attendri par le trépas d'un homme précieux à son maître, n'aurait-il pas trouvé un mot de commisération pour le vieux serviteur dont la raison aurait succombé au poids de sa douleur? Non, assurément. Notre François Wattel n'était pas le même que le premier François Vatel le couvreur.

Né de 1622 à 1627, et fils, comme je le suppose, du père d'Antoine Wattel, le maître paveur, Wattel aurait eu de 44 à 49 ans au moment de son suicide; un homme de cet âge est bien celui que peint Mad. de Sévigné dans la plénitude de sa capacité, dans la force de son génie. Je n'hésite pas à croire que le Wattel fameux était fils du manœuvre François Wattel, et frère par conséquent d'Antoine, dont il tint un enfant en 1657. Je le répète, je n'ai pour appuyer mon sentiment aucun acte authentique; mais rien, jusqu'à preuve contraire, ne pourra sur ce point changer ma conviction. Quoi qu'il en soit, trois choses sont acquises à l'histoire, jusqu'alors muette, de Wattel : « 1^o Le maître d'hôtel, puis le contrôleur de la cuisine-bouche de Nicolas Fouquet, et du prince de Condé, se nommait François Wattel; il était chez Fouquet, en 1656, quand Dominique de Richemont, commis du procureur général, tint sur les fonts de St-Paul un fils d'Antoine Wattel; il était chez le prince de Condé en 1669.

Wattel ne fut pas seulement le contrôleur de la bouche de Nicolas Fouquet, les pièces du procès du contrôleur général nous apprennent qu'il était très-avant dans les secrètes affaires de « son seigneur », comme le contrôleur en chef Carême appelait M. le baron de Rothschild, sur la cuisine duquel il régnaient en maître, après avoir dirigé celles de M. de Talleyrand et de l'empereur de Russie Alexandre 1^{er}; un grand homme celui-là, — c'est de Carême que je parle, de Carême, que j'ai connu un peu plus peut-être que Mad. de Sévigné ne connut Wattel, et qui mérite bien que je lui donne ici un souvenir. — Parmi les papiers trouvés dans la maison de Vaux, après l'arrestation de Fouquet, plusieurs lettres signées Wattel, selon la déclaration des commissaires qui firent l'inventaire de ces pièces, furent examinées

par les délégués du Roi, analysées et classées entre celles qui devaient appuyer l'accusation portée contre le contrôleur général des finances. Toutes prouvent que Wattel se mêlait d'autre chose encore que de la cuisine et de l'office; il s'occupait de tout ce qui regardait la Maison de Fouquet; il contrôlait tout, et communiquait à Courtois les ordres de leur maître commun. Une des pièces du procès nous apprend que ce Courtois avait une charge de commissaire des guerres, et que comme secrétaire de Fouquet il était « Commandant du château de Vaux ». Ce château était apparemment sur une espèce de pied militaire. Wattel écrivait, en effet, à Courtois, le 22 juin 1655, une lettre où les commissaires signalèrent les phrases suivantes :

« J'ay fait charger aussy dans le charriot vingt-quatre fusils, douze mousquetons et des moulles à faire plomb » (balles). « J'ai donné charge aud. Robert de prendre à St-Mandé quarante ou cinquante grenades de fer, au cas où il les puisse trouver où je les ai mises. » (*Procès de Fouquet*; documents originaux. (Bibl. Imp., Ms. Suppl. fr. 2955.)

On voit que cet article n'est pas du département du maître d'hôtel. Le suivant n'en est pas davantage :

Le 27 août 1656, Wattel écrivait de la maison de St-Mandé : « Les plombiers pressent fort Monseigneur de leur faire bailler de l'argent, et (je) crois qu'il est justice de le faire, car je fais estat qu'ils ont fourni pour bien près de quarante mil liures de plomb sur quoy ils n'ont reçu que vingt-deux mil liures. »

Le plomb dont il s'agit ici n'est pas du plomb de guerre; il était destiné à la couverture du château de Vaux. Wattel écrivait à Courtois le 18 mars 1657 :

« A l'esgard du plomb, il y en a deux cent vingt-deux saumons que vous pourrez faire voiturer à Vaux, puisque vous avez des charrettes suffisamment. »

D'autres lettres que je pourrais citer viendraient prouver avec celles-ci que François Wattel était plutôt le *Factotum* du procureur général que son maître d'hôtel ou que le contrôleur de sa bouche. Un papier saisi dans la maison de St-Mandé et qui fait partie d'un recueil de pièces, intitulé comme l'autre : *Procès de M. Fouquet* (Bibl. Imp., Imprimés; Réserve : L 6-37, 3413) fait connaître dans quelle estime particulière était Wattel auprès de Fouquet. Le procureur général, dans la prévision d'une arrestation possible, avait dressé une instruction que ses parents devaient, en cas échéant, suivre le mieux qu'ils pourraient. Il leur disait :

« il faudra tenter, premièrement de me faire avoir un valet avec moy; et ce valet, s'ils en avoient le choix, sera Wattel (*sic*). Si on ne pouvoit l'obtenir, on tenteroit Longchamps, sinon pour Courtois ou La Vallée. Quelques jours après l'avoir obtenu, on feroit instance pour mon cuisinier. »

Voilà qui est bien précis. Wattel n'était point, comme on l'a cru, le cuisinier de Fouquet et de M. le prince; s'il avait commencé par la cuisine — peut-être chez ce Jehan Heterart qui fut le parain d'Antoine Wattel — il s'était élevé à une condition supérieure à celle des maîtres queux; il commandait aux cuisiniers et aux gens de l'office, et non-seulement à eux, mais encore à tout le domestique de la maison. Son maître l'aimait, et cette affection justifie l'éloge que Mad. de Sévigné fit de lui. Si Fouquet était mis à la Bastille ou dans un autre château fort, il désirait avoir pour compagnon de sa captivité Wattel, homme sûr, habile et d'exécution qui, ne devant pas être retenu dans une étroite captivité, pouvait au dehors servir le prisonnier d'Etat auprès des juges, peut-être aussi

à la cour. Wattel consentait sans doute alors à jouer ce personnage d'un simple valet; on ne lui en faisait pas l'honneur; ce fut La Vallée que Fouquet eut dans sa prison, au moins jusqu'au 22 décembre 1667, que l'ex-surintendant, condamné à une prison perpétuelle par Louis XIV, qui se vengeait trop, quitta la Bastille pour aller à Pignerol sous la garde de Charles d'Artaignan, que suivait cent mousquetaires de sa compagnie. Wattel n'alla point à Pignerol avec son maître, dont la déplorable manie de conserver tous les papiers qui pouvaient le perdre, et que la prudence la plus vulgaire commandait d'anéantir, avait compromis tout ce qui l'entourait, tout ce qui lui était attaché. L'eût-il demandé comme une faveur, Wattel n'eût pas obtenu de suivre Fouquet dans la citadelle où il allait expier ses fautes trop réelles, et, peut-être aussi, le tort le plus grand de tous aux yeux d'un Roi de vingt-trois ans, amoureux de la belle La Vallière, d'avoir osé supposer que, surintendant, habitué à ne pas trouver de cruelles, il trouverait facile à ses desirs la jeune maîtresse de Sa Majesté. Mais l'homme de Fouquet n'était plus en mesure de solliciter son incarcération à Pignerol, puisqu'on séparait le condamné le 20 décembre 1667 de Pequet, son médecin, et de La Vallée, son valet de chambre. M. P. Clément dit à ce propos : « Il n'est pas jusqu'à Wattel, son intendant » (non pas intendant, mais contrôleur) « qui, craignant d'être inquiété, quitta furtivement Paris et passa en Angleterre, où il demeura quelques années, avant de revenir le maître d'hôtel du Roi ». Je n'ai rien appris touchant la fuite de Wattel, dont les lettres saisies pouvaient, en effet, donner matière à quelques poursuites; fuite prudente, car le serviteur appelé à déposer devant la cour de justice, par ses réticences comme par ses aveux, devait aggraver la position de Fouquet. M. Clément a sans doute vu quelque document qui lui a fait connaître cette résolution prudente de Wattel. Que l'ordonnateur du dîner servi, le 17 août 1661, à Vaux-le-Vicomte, dîner qui, pour le dire en passant, fut évalué, selon M. Clément, à cent vingt mille livres¹; que le confident de Fouquet ait demeuré « quelques années » en Angleterre, c'est possible, et rien ne m'avertit qu'il en ait été autrement; mais que, de retour à Paris, il soit devenu « le maître d'hôtel du Roi », ce qui, dans la pensée de M. Clément, veut dire qu'il présida à la cuisine de Louis XIV, c'est ce que je ne saurais accorder. Mettons les points sur les *z*. Le Roi avait un Grand maître de son hôtel et sous lui des maîtres d'hôtel ordinaires en nombre indéterminé, qui se réduisirent à treize. La charge de Grand maître de la maison ou de l'hôtel était une des grandes charges de la couronne; elle appartenait à la maison de Condé. Celle de maître d'hôtel ordinaire donna, en 1667, neuf cents livres de gages et plus tard quatre cent cinquante livres seulement; des gens de roture pouvaient l'acquiescier à prix d'argent, comme les gens de qualité. Ces officiers, du plus grand au plus petit, avaient bien des rapports avec le service de la table, mais ils ne présidaient ni à la composition des menus, ni à leur exécution par les cuisiniers. La Cuisine-Bouche, comme on nommait la Bouche du Roi, ou le service de la cuisine, n'avait point de

¹ Évaluation un peu forte, ce semble, si la fête donnée au Roi par Fouquet ne coûta à ce seigneur qu'un plus 180,000 livres, selon la version de Gourville.

contrôleur avant l'année 1668; en 1664, elle avait un Écuyer ordinaire, Louis Baudouin, à 2,500 l. de gages, huit écuyers et quatre maîtres queux à 600 livres. (Arch. de l'Emp., Etat des officiers de la maison du Roi; Z. 1342.) L'écuyer ordinaire était ce que fut le contrôleur général de la bouche, il réglait tout le service; le maître queux était, selon l'expression de l'*Estat de la France* de 1663, *Maqister coquus ou Princeps coquorum*; il avait le soin des entrées, c'est-à-dire de tout ce qui n'était pas le rôt et les confitures. Les Etats des officiers de la maison de Louis XIV, de 1663 à 1668, ne portent jamais le nom de Wattel parmi ceux des gens employés à l'office ou à la bouche; il est bien entendu qu'il ne figure point dans la liste des maîtres d'hôtel de Sa Majesté. En 1663, pour la première fois, on lit sur l'Etat: « Cuisine-Bouche. Contrôleur général: Mathurin Grotault et Jacques Grotault son fils en survivance. » De Wattel point, avant ou après ce fonctionnaire. En 1668, il était fort probablement chez M. le prince de Condé; on a vu plus haut qu'il y était à la fin de l'année 1669. Si Wattel avait passé de la maison de Fouquet dans celle du Roi avant d'arriver à celle de M. le prince, Mad. de Sévigné, qui écrivait sa courte biographie, l'aurait noté assurément; et puis, Louis XIV, jeune et encore sensible, aurait dit un mot bienveillant pour son ancien domestique, mort si déplorablement, et la marquise n'aurait pas failli à sa tâche d'historien au point d'oublier de répéter les paroles du Roi. Je tiens donc pour toutes sortes de raisons que Wattel ne fut jamais écuyer ordinaire ou contrôleur chez le Roi.

Quand M. le prince se l'attachait-il? J'ai désiré le savoir. Les Archives de la maison de Condé, qui appartiennent à M^{rs} le duc d'Aumale, prince de la maison d'Orléans, sont à Londres; un bienveillant intermédiaire, M. Goscheler, a fait une démarche auprès de la personne qui a la garde de ces archives, et, le 31 mars 1861, il est venu me dire que M^{rs} le duc d'Aumale lui-même s'était assuré qu'aucune mention relative à Wattel ne se trouve dans les papiers de Condé. Je dois un remerciement au jeune prince qui, ne me connaissant pas, a daigné s'occuper de satisfaire ma curiosité de biographe; qu'il veuille bien le recevoir ce remerciement respectueux.

Je reviens aux documents qui intéressent l'histoire de Wattel. Le 20 mars 1667, Antoine Daday, chef de fourrière de M. le prince, fit baptiser Louise-Elisabeth, sa fille, que tint « Henry Dupré, *contrôleur de mond. seigneur le prince*. » (St-Sulp.) Au-Jessus de ce Henry Dupré était un contrôleur général, ce Nicolas Bonyer nommé dans l'acte du 13 décembre 1669 que j'ai cité ci-dessus (p. 1298). Le 13 janvier 1667, Bonyer fut parrain d'un Nicolas Fournier; l'acte du baptême le qualifie: « *Escuyer-contrôleur général* de la maison de M. le Prince; il était donc en même temps chef de la cuisine et ordonnateur en chef des menus et de tout ce qui touchait à la Bouche du Prince. A la fin de 1669, Nicolas Bonyer ne régnait plus souverainement sur la cuisine-bouche de M. de Condé; il avait, avant lui, avec le titre de Contrôleur, François Wattel, qui s'était respecté assez, en entrant chez M. le Prince, pour ne pas consentir à tenir le second rang, quand il avait tenu le premier et sans partage chez le magnifique surintendant, où, en dix mois, suivant les comptes des commis de Fouquet, il avait

pu dépenser *trois cent trente-six mille deux cent douze livres*. Que Wattel fut supérieur à Bonyer, bien qu'ils eussent tous deux le même titre, qu'il fût chef d'emploi et Bonyer son suppléant, cela ressort de deux faits: d'abord, Wattel est nommé le premier dans l'acte d'inhumation d'Estienne de Lozanne où ils figurent ensemble, et il signe le premier suivant l'ordre des préséances, toujours soigneusement observé dans les sacristies, à cette époque où l'étiquette réglait tout, du haut au bas de l'échelle sociale, comme j'ai pu m'en convaincre par la lecture de plusieurs milliers d'actes civils et religieux; ensuite, Wattel présida à la fête de Chantilly et non Bonyer, qui vécut encore assez longtemps après.

De ce qui précède, je me crois en droit de conclure, non pas rigoureusement, sans doute, que Wattel n'était pas encore chez le prince de Condé en mars 1667 et qu'il n'y entra qu'entre cette époque et le 13 décembre 1669.

On se rappelle que Gourville, le pauvre Wattel mort, ordonna tout de suite qu'on « le mit sur une charrette et qu'on le menât à la paroisse, à une demi-lieue, pour le faire enterrer ». La paroisse sur le territoire de laquelle était le château de Chantilly était St-Léonard; M. Boulanger, greffier du tribunal de Senlis, a bien voulu prendre la peine de chercher sur les registres de St-Léonard, dont il a la garde, l'acte d'inhumation de François Wattel; il a constaté qu'aucune trace du décès de ce malheureux n'existe sur le livre de St-Léonard. Wattel suicidé ne fut donc point inhumé en terre sainte; le prince de Condé ne put pas intervenir et désarmer les scrupules du curé, et Wattel fut déposé probablement dans une fosse non béniite au pied de quelque arbre le long de la grande route. Peut-être M. le Prince fit-il ensuite donner une sépulture plus convenable, dans quelque coin de sa forêt de Chantilly, à un homme dont la mort l'avait mis « au désespoir », suivant l'expression de Mad. de Sévigné. — Si Wattel fut marié, s'il eut des enfants, ce dont je doute, sa femme et ses enfants étaient morts, en 1697, au moment de la reformation de la noblesse, quand tout le monde eut la fantaisie de prendre des armoiries. Alors, trois Wattel de la famille de notre François se présentèrent aux commissaires délégués par le Roi et payèrent le droit d'avoir un écu armorié. Deux fils du maître paveur, Antoine Wattel — celui que je crois toujours le frère de François — Antoine (né en 1650), entrepreneur des ponts de Paris, obtint de porter « d'azur à un pont de deux arches d'or sur une rivière d'argent »; Dominique Wattel (né en 1656), maître paveur, reçut de Hozier la permission de porter « d'azur à un demi-vol d'argent ». Un troisième Wattel (Claude), notaire au Châtelet de Paris, parent des précédents, mais je ne sais à quel degré — il était déjà notaire en 1666 — put porter « d'azur à une face d'or accompagnée de trois demi-vols d'argent » (les demi-vols du m^e paveur Dominique) « deux en chef et un en pointe ». Je vois que, le 28 mars 1666, ce Claude Wattel, notaire, tint un enfant à St-Sulpice. — *Voy. FOUQUET, SÉVIGNÉ.*

WERNER (JOSEPH).

1664.

« Au sieur d'Aligre. La somme de 1,300 livres pour icelle délierer à Joseph Werner, peintre allemand, pour, avec deux mille livres qu'il a cy devant reçues, faire celle de trois mille trois cents livres pour son parfait paiement

de six tableaux qu'il a faits pour les cabinets d'Apollon et de Diane, le tout pour le service du Roy. » (Bibl. Imp. Ms. Trésor Royal, 1664. Colbert, fol. 370.)

WEYEN (HERMAN). ? — 1672.
(LAURENT). ? 1643— ?

Graveur en taille-douce et marchand d'estampes, Herman Weyen épousa Anne, fille de Gilles Rousset, graveur en taille-douce; il en eut *Marguerite* et, le 2 juillet 1643, *Laurent*, que tint sur les fonts « Laurens de La Hyre, peintre ord^e des bâtiments du Roy ». (St-Séverin.) Herman Weyen, dont le nom est écrit « Hermand Wayen », fut parrain, le 12 oct. 1659, d'un fils de Poilly. Il est dit dans le baptistaire : « Marchand imagier ». Il mourut le 27 février 1672, rue St-Jacques. (St-Séverin.) — Laurent Weyen fut, comme son père, graveur et marchand; il épousa Louise Castel le 5 nov. 1668. (St-Ét. du Mont.) Ce jour-là, il signa en toutes lettres : « L. Weyen ». Le 3 oct. 1669, il eut de sa femme *Herman*, qui nomma le grand-père de l'enfant (St-Ét. du Mont), et, le 7 juillet 1672, *Herman-François*, dont répondit devant l'Eglise François Poilly, beau-frère de Laurent, qui avait épousé Marguerite Weyen en 1658. Cette Marguerite, née vers 1640, décéda, veuve alors et âgée de 80 ans environ, le 20 mai 1720. (St-Séverin.) — Voy. LA HYRE, POILLY.

WIBERT ou WUBERT (RÉMY). 1648—51.

Un des élèves de Simon Vouet, selon Felibien (?) (*Extrait des noms des plus célèbres peintres, 1679*). Ce petit livre le nomme : Rémy Wubert. Je n'ai rien trouvé qui me le fit connaître un peu intimement; il se qualifiait « peintre ord^e du Roy », et j'ai vu que, le 24 nov. 1648, il tint au baptême un fils du statuaire Jacques Buirette; le lendemain, un fils d'un Pierre Birot, peintre que nous ne connaissons pas, et, le 20 nov. 1651, Antoine-Genève, fille du peintre Jean Nocret. L'acte de 1651 le nomme : « Rémy Huibert ». — Voy. BUIRETTE, NOCRET.

WIERY (HIERONIMUS). 1610.

Bon graveur en taille-douce de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième. — Voy. 1. VERNEUIL.

WILLE (JEAN-GEORGES). ? 1714—1808.
(PIERRE-ALEXANDRE). ? 1728— ?

La *Biogr.*-Michaud dit que le célèbre graveur J.-G. Wille naquit « en 1717 à Kœnisberg, entre Giessen et Wetzlar, dans la Hesse »; elle ajoute : « Il est mort, en 1807, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. » Ceci n'est pas exact. Wille naquit à Giessen et non à Kœnisberg, qui est à 10 kilomètres de Giessen; ce n'est point en 1717 qu'il vint au monde, mais en 1714; il mourut en 1808, et non pas en 1807; il avait alors près de quatre-vingt-douze ans et demi et non quatre-vingt-dix. On va le voir. — Jean-Georges Wille épousa « Marie-Louise Desforges » vers 1727; il eut un fils, « Pierre-Alexandre », qui naquit en 1728, fut « peintre du Roi » et eut pour femme Claude-Paule Abam. P.-Al. Wille eut au moins un enfant de son mariage, « Nicolas-Alexandre », qui décéda, âgé de vingt mois, le 21 nov. 1778, rue des Fossés-St-Germain des Prés, cour du Commerce, et fut inhumé au cimetière de St-Sulp., en présence de « Gaspard Chevillet, graveur, grand-oncle paternel du défunt ». — Marie-Louise Desforges fut

marraine, le 12 oct. 1749, d'un fils du graveur Charles-Dominique-Joseph Eisen. Elle tint aussi, le 14 mai 1764, une fille de Greuze. — Jean-Georges Wille fut reçu à l'Académie de peinture, le 24 juil. 1761, sur la présentation du portrait de M. de Marigny, d'après Tocqué. Il mourut « le 4 avril 1808, âgé de quatre-vingt-douze ans cinq mois, sur le quai des Grands-Augustins, n^o 29 ». Il était veuf de « Marie-Louise Desforges ». Ceci résulte de la déclaration faite, le jour du décès de Wille, devant le maire du XI^e arrondissement (l'ancien XI^e) par son fils Pierre-Alexandre Wille, peintre âgé de soixante ans, demeurant à Paris, quai des Grands-Augustins, n^o 29, division du Théâtre-Français. L'acte que j'ai sous les yeux dit J.-G. Wille « graveur, membre de plusieurs académies, natif de Gisen en Vétéravie (sic) ». — Voy. GREUZE.

WLEUGHELS ou VLEUGLES (PHILIPPE).

? 1622—1694.

(JACQUES-PHILIPPE). 1666—
(NICOLAS). 1668—1737.

Une lettre de Nicolas Wleughels, publiée dans le 1^{er} volume des *Mémoires inédits sur les artistes français* (in-8^o, 1854), contient, touchant Phil. Wleughels, le père de Nicolas, des détails intéressants que ne devront pas négliger les futurs historiens des peintres étrangers qui ont travaillé en France. Nicolas Wleughels nous apprend que Philippe, né à Anvers, avait pour mère « Catherine Girard, alliée d'assez près à Rubens ». Mariette prétend que Philippe Wleughels vint à Paris, appelé dans cette ville par Philippe de Champaigne; Nicol. Wleughels est contraire à cette assertion; il veut que son père soit venu, un peu à l'aventure, chercher de l'ouvrage à Paris, avec un de ses camarades d'atelier, et qu'il ait, tout d'abord en arrivant, demandé le logis du peintre Pierre Van Mol, qui lui fut enseigné par Sébastien Bourdon, que de fortune il rencontra dans la rue Dauphine et qu'il « tira par la » manche », sans le connaître, pour se renseigner auprès de lui. Bourdon l'envoya à la rue Taranne, où le reçut Van Mol, qui le mena rue du Dragon, chez un doreur qui tenait une sorte de maison garnie où logeaient et mangeaient quelques artistes flamands, compatriotes du doreur. Wleughels trouva là Galf, Fouquiers, Nicasius, Van Boucle et quelques autres jeunes peintres. Nicolas Wleughels pense que son père avait environ vingt-deux ans quand il quitta la ville d'Anvers pour venir en France. Ce fut donc vers 1644 que P. Wleughels laissa sa mère, son père et son maître. Le premier document qui me le fasse voir à Paris est l'acte du baptême (2 février 1653, St-Jacq. de la Boucherie) de « Charlotte, fille d'Eustache de Tournon, peintre » (peintre inconnu aujourd'hui), « demeurant rue des Assis (sic), au Griffon d'Or ». Philippe Wleughels est dit dans cet acte : « Peintre, demeurant rue du Vieil-Colombier, chez M. Brisard, abbé de St-Prix ». M. Brisard était devenu un des amis du peintre flamand, un de ses protecteurs, et le logeaient chez lui. — Parmi les artistes venus des Flandres en France et qui y réussissaient assez bien, était l'Anversois Matheus Van Plattenberg, ou, comme il se faisait appeler, en francisant son nom : « Mathieu de La Plate-Montagne, Mathieu de La Montagne », ou plus simplement encore : « Mathieu Montagne ». Wleughels fut naturellement attiré vers lui. M. Van Plattenberg avait un fils, jeune comme Wleughels,

peintre aussi, et qui fut bientôt un camarade pour le nouveau venu. Peu de temps après il devint presque son frère. Mathieu de La Plate-Montagne était père d'une fille dont se rendit bien vite amoureux Philippe Wleughels. Une union entre les deux familles fut résolue et :

« Le 8 juillet 1656, fut fait et solennisé le mariage de Philippes Wleughels, peintre, fils de O ynant » (Winauts?) « Wleughels et de Catherine Guérichs (*sic*), avec Catherine de la Montagne, fille de Mathieu de la Montagne; présents au mariage, et de defuncte Catherine Morin, les deux parties de cette paroisse. . en présence de Nicolas de la Montagne, peintre, frère de lad. Catherine; de Marie Morin, sa tante; de François la Montagne, sa sœur ». (Signé) « P. Wleughels, e. de la montagne, Montagne » (c'est Mathieu Plattenberg), « de la plate montagne, f. f. plate montagne, clesonnelle. » (St-Sulp.)

De ce mariage sortirent plusieurs enfants : 1^o Louise-Aguès, tenue par Madame la comtesse de Brienne (22 janvier 1658); 2^o Charles, nommé par « Messire Charles Brisard, abbé de St-Pry (*sic*) », et par « Louise-Diane de Prunely, femme de Messire Gilles-François Dantrel, seig^r de Ferlingum » (1^{er} sept. 1660); 3^o Marie-Catherine (19 fév. 1662). Elle mourut le 18 juin suivant. L'acte de son décès dit qu'alors Philippe Wleughels demenrait « rue des Sts-Pères, proche M. Huard, écrivain »; 4^o Catherine (7 mars 1663), tenue par « Catherine Coquelet, femme de Daniel Hallé, m^e peintre »; 5^o Jacques-Philippe (13 nov. 1666); 6^o Nicolas,

tenu, le 11 décembre 1668, par « Nicolas de Plate-Montagne et Françoise Plate-Montagne, femme de Louis Bosta, huissier au Châtelet »; 7^o un second Louis (27 avril 1670); sa marraine fut Geneviève Jean, femme de Jⁿ-Bapt. de Champaigne, peintre du Roi.

Philippe Wleughels donna sa fille Catherine à un officier de la maison du Roi, « Paul Montelon », dont elle eut, le 28 janvier 1681, un enfant, qui, le 3 février suivant, fut baptisé : « fils de Paul Montellion (*sic*) bouteiller du Roy », ayant pour marraine « Madeleine Fouquet, épouse de Monseig^r le maréchal de Bellefont ». Si ce détail pouvait avoir quelque intérêt, je dirais que le bouteiller du Roi signait : « Polo Montelon ». Catherine Wleughels, veuve, épousa, le 31 mai 1698, Jacques de Netz, bourgeois de Paris, âgé de 54 ans. Elle demeurait alors « rue des Sts-Pères, vis-à-vis l'Hôtel de Cossé ». Philippe Wleughels ne vit pas le second mariage de sa fille, il était mort depuis quatre ans, non pas rue des Sts-Pères, mais « rue de Bourbon, chez M. Carnot » :

« Le 23 mars 1694, fut enterré Philippes Le Veughels (*sic*), peintre ord^e du Roy en son Acad. Royale, âgé d'environ soixante et douze ans. »

Wleughels était donc né, à Anvers, vers 1622. Il avait été reçu à l'Acad. Roy. de peint. le 26 mai 1663, et le 19 juillet 1664, il signait :

Philippe Wleughels

Catherine de Plate-Montagne, femme de P. Wleughels, avait précédé au tombeau son époux; morte, rue des Sts-Pères, le 14 août 1692, elle avait été enterrée en présence de ses fils : Jacques et Nicolas Wleughels, et de son frère Nicolas de Plate-Montagne. — Jacques-Philippe Wleughels — il n'était pas peintre — épousa, le 2 mars 1699, la nièce de Savinien Cyrano de Bergerac :

« Catherine de Cyrano, fille majeure de feu Abel de Cyrano, s^r de Mauvière, et damoiselle Michelle Marcy, en présence de Nicolas Wleughels (*sic*), peintre, frère du marié, demeur^t rue des St-Pères avec son frère, Nicolas de Plate-Montagne, oncle maternel, demeur^t rue du Vieux-Colombier, Abel-Pierre de Cyrano, s^r de Bergerac, de la paroisse St-Benoît, etc. » L'acte est signé : « Wleughels (*sic*), Catherine de Cyrano, Denetz, N. Wleughels (*sic*), n. deplate montagne, Marcy, de Cyrano, Desboys. » Cet acte contient le détail que voici : « Vu l'extrait mortuaire d'Abel de Cyrano, déliuré par le s^r Claudon, vicaire de St-Jacques du Haut-Pas. » (St-Benoît.)

Nicolas Wleughels épousa « Marie-Thérèse Gosset »; je n'ai pas trouvé l'acte de son mariage. On sait que N. Wleughels fut directeur de l'Académie de France à Rome. Un brevet qui se lit, au fol. 270, vol. E. 9, 299 des Arch. de l'Emp., dit que, le 8 avril 1724, le Roi nomma Wleughels directeur, adjoint à Charles-François Poërsou. Celui-ci, devenu

vieux, était incapable de donner aux élèves tous les soins que réclamait leur éducation. Le brevet assurait à Nicolas la survivance de Poërsou. Cet artiste mourut le 2 septembre 1725; Wleughels n'eut donc pas à attendre longtemps la charge qui lui était promise. Il l'exerça pendant douze ans et deux mois, et mourut au commencement de décembre 1737. Voici son épitaphe que j'ai lue dans l'église de St-Louis des Français à Rome :

« *Nicolaus Wleughels parisiini, regii ordinis S. Michaelis equiti... obiit v'id. decembris anno 1737, ætatis 68, Maria Theresia Gosset uxor et Bernardinus, filius, etc.* »

Philippe Wleughels fut parrain, le 4 fév. 1663, à St-Sulp., de « Philippe fils de Jacques Bailly ». Catherine de La Plate-Montagne, sa femme, tint, sur les fonts de St-Sulpice, le 7 oct. 1669, un fils de Nicolas de Plate-Montagne. Elle avait tenu, le 28 oct. 1663, « Jacques fils de Daniel Hallé ». — Antoine Pesne fit un portrait à l'huile de Nicolas Wleughels; cet ouvrage se voit au Musée historique de Versailles parmi les portraits des artistes du XVIII^e siècle. — *Voy.* BAILLY, CYRANO, HALLÉ, BUCHARDON, HOWARD, PLATE-MONTAGNE, PESNE, POËRSOU, STATUES.

WOIRIOT. — *Voy.* VOIRIOT.

ADDITIONS, SUPPRESSIONS, CORRECTIONS.

Un ouvrage de la nature de celui-ci, où abondent les dates et les noms propres, ne peut guère se produire sans fautes. Nous aurions souhaité qu'il parût si parfait, qu'on n'eût rien à reprendre en lui; nous avons fait tous nos efforts pour parvenir à cette fin; mais quelque soin que chacun y ait apporté, auteur, éditeur, imprimeur, nous n'avons pu faire qu'il échappât au sort commun des livres.

Il est une espèce de fautes dont nous devons parler d'abord, et pour laquelle nous espérons trouver le lecteur indulgent. Ce Dictionnaire, dans son état primitif, offrait à l'éditeur une matière trop considérable. Lorsque furent imprimées les lettres A, B, C et D, on reconnut que si tout le reste du travail gardait les développements que lui avait donnés une première rédaction, le volume serait démesurément gros, et, par conséquent, d'un prix élevé qui nuirait à sa fortune. Il fallut faire une nouvelle rédaction des articles appartenant aux lettres E, F, G, etc., rédac ion qui supprimait bien des détails, en gardant l'essentiel; il fallut aussi éliminer un certain nombre d'articles que l'auteur pouvait regretter, mais qui n'étaient pas de ceux auxquels il atta-

chait le plus de prix. Ces articles supprimés avaient été, pour la plupart, indiqués par des renvois placés à la fin d'articles imprimés déjà, et dont on ne pouvait pas recommencer l'impression. Ces renvois doivent être effacés; mais comme nous n'avons aucun moyen de réagir sur ce qui est fait, nous allons en indiquer quelques-uns, priant le lecteur de nous pardonner ce qu'il serait tenté de nous imputer à négligence, et qui n'est que la conséquence d'une nécessité rigoureuse.

Quant aux fautes qui ont échappé à toutes les révisions des *épreuves*, et qu'un démon, ennemi de la perfection et acharné aux œuvres des imprimeurs les plus soigneux, a semées çà et là dans nos pages, nous en signalerons nous-même quelques-unes, que nous corrigerons dans une seconde édition, si une seconde édition vient témoigner de la bienveillance du public, et nous payer de nos longues peines.

Nous rétablirons ici certains renvois qui n'ont pu être indiqués, et pour compléter certains articles, autant qu'il nous est possible de le faire, nous y ajouterons dans le présent *Errata*, quelques mots ou quelques lignes, selon le cas.

Procédons en suivant l'ordre des pages :

Page 12, art. ABOXNEMENTS, au lieu de : « Voyez ce nom », lisez : « Voyez 2. *Prevost* ».

Page 18, art. ADAM, supprimez les renvois de la fin, hors : *Cochers du corps*, les articles qui y sont indiqués ayant été éliminés.

Page 42, art. AMELOT, rayez le nom : *Cartouche*. Nous avons supprimé l'article que nous avons consacré à ce coquin célèbre. Nous devons dire que, dans les Registres de toutes les anciennes paroisses de Paris, nous n'avons pu trouver ni le baptistaire de Louis-Dominique Cartouche, ni celui de son jeune frère, ni celui de sa sœur, tous deux ses complices, et comme tels jugés et condamnés, elle à la prison, lui à être pendu, non par le cou, mais par le dessous des bras, supplice qui l'étouffa. Quant à Cartouche, il fut roué, étranglé d'abord secrètement sur l'échafaud de la place de Grève. Le jeune Cartouche, dans son interrogatoire, après avoir décliné ses nom et prénom, déclara avoir été baptisé dans une église qu'il indiqua, et nomma son parrain. Nous avons reconnu que le fait était faux. Nous pouvons affirmer qu'aucun des Registres paroissiaux qui ont passé sous nos yeux ne contiennent le nom : Cartouche. Il semble probable que, nés hors de Paris, les enfants Cartouche y furent amenés tout jeunes, et furent considérés comme Parisiens. Voyez, au surplus, ci-devant les articles : DU CHATELET et LE CRAQUEUR, p. 512 et 757.

Page 55, à la fin de l'art. ANQUIER, ajoutez le nom de *Prieur*, parmi ceux qu'indique le renvoi.

Page 56, 2^e col., supprimez l'art. : ANTIQUAIRE DU ROI, l'art. *Le Coindre* ayant été éliminé. Le Coindre se qualifiait : Antiquaire du Roi Louis XIV, c'est tout ce que nous devons en dire.

Page 59, 1^{re} col., au lieu de : « ROYER BUSSY », lisez : « *Roger Bussy* ».

Page 65, 1^{re} col., en bas, au lieu de : « Harlay de CHATELON », lisez : « Harlay de *Champalon* ».

Page 68, au lieu de : « POMPOXE », lisez « *Pomponne* ».

Page 96, 1^{re} col., à la fin de l'art. 2. BAILLY, ajoutez : Les appointements de la charge de Garde des tableaux du Roi étaient de 1,500 l. Nicolas Bailly reçut cette somme, en sa qualité, en 1717. (Bibl. Imp., Ms., Supp. fr. 2264, fol. 160.)

Page 97, 1^{re} col., rayez la ligne : « BAILLUS. — Voy. *Dunkerque* », l'art. *Dunkerque* ayant été supprimé.

Page 106, est un art. : « BARRÈME DES CLOCHES », l'art. : « *Cloches* » avait été supprimé, nous le rétablissons ici :

« L'an de grace mil cinq cens quarante huit le neuf-iesme jour du mois de juing feut dessendu vne des cloches de l'église de céans » (Ste-Groix en la Cité) « estant cassée et non digne de plus servir sans estre refondue, laquelle estant du poys de mm^{re} xviii l.

dont et dicelle en a esté fait vne aultre, laquelle a esté haussée et augmentée jusques au poys de cent quatre vingt et onze livres, et du consentement de Messires les paroyssiens et aussy d'homnestes personnes Pierre Nicolas Le Gendre et sire Jehan Gratin marguilliers de ladicté église de Sainte Croix, et fut rendue le vendredy xxiii^e jour dud. moys de joing par le fondeur en ladicté église auxdicts Marguilliers.

» Le dimanche ensuiuant fut baptissée (*sic*) en l'honneur de Dieu et de tous les saincts et saintetes du paradis par venerable et discrette personne Mons^r Maistre Francloys Landry curé de céans et aultres honorables personnes tous manans et paroyssiens dud. Ste Croix, et a esté nommée par iceulx *Marie*. » (Arch. de la ville de Paris, Reg. de Ste-Croix, 1578-1688.)

— « Led. jour (mardy viii^e septembre 1620) ont esté tenuz (*sic*) et nommés (*sic*) les deux petites cloches qui ensuiuent, cest a scauoir *Catherine* par Messire Jehan Jacques de Mesmes, cheualier, com^t du Roy en ses conseils d'estat et priuè, sieur de Rossy, dem^t rue Ste Auoye, les marraines dame Marie de St-Germain, femme de Messire Michel de Marillac aussy conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priuè, dem^t rue quinquempoix (*sic*), et damoiselle Marie Habert, fille de noble homme M^r Jehan Habert conseiller du Roy et trésorier de l'ordinaire des guerres, dem^t rue Ste Auoye.

— » Et *Geneuiefue* par Messire René de Marillac, cons^r du Roy et maistre des requestes de son hostel, d^t rue Chappon, les marraines damoiselle Françoise Goulart veufue de feu M^r Georges Daner, vian^t cons^r du Roy et auditeur en sa chambre des comptes, dem^t rue du Grand Chantier, et damoiselle Marie Le Conte, fille de Messire Charles Le Conte sieur de Montauglan cons^r du Roy en ses conseils d'estat et priuè trésorier de France et general de ses finances de Paris. » (Reg. de St-Nicol. des Champs, Arch. de la ville de Paris.)

— « Le vendredy second jour d'octobre 1620 fut fondue la seconde cloche des petites des grosses » (des moyennes) « dans le cymentiere et remise dans le clocher le lendemain, et le dimanche 4^e jour St François sonnerent toutes ensemble à sept heures du soir, et fut beniste par le vicare, et nommée *Geneuiefue*, par Bouquenture fils de Claude Rousseau procure^r du Roy aux eaux et forest et dam^{lle} Geneuiefue Mareschal, fille de Mess^{rs} Mathias Mareschal.

» Et faut remarquer que lad. cloche a esté et fut fondue trois fois, d'autant qu'elle se trouua imparfaite, la première faute de matière, laquelle auoit coulé dans le moule, de la seconde qui est beaucoup plus pesante qu'elle n'estoit lorsque l'on la fonda, et la seconde fois elle se trouua assez bien faicte, neantmoins pour ce quelle poilonnaît (*sic*) et qu'elle estoit trop foible, elle fut refondue comme est dict cy dessus, et en tout par la diligence de Mess^{rs} Jean Veron prestre, chappier et chappelain des Rametz (*sic*) en lad. église, avec l'aide et soin du vicare » (Pierre Botier) « lesquels contribuant et faisant contribuer quelques ecclesiastiques et personnes notables des paroyssiens, les ont toutes deux faictes refaire en la qualité qu'elles sont, non sine labore magno.

» Daurantage l'on remarquera que toutes deux aicient esté benistes et dédiées par M^r le curé, la

seconde desquelles fut nommée *Margueritte* par Margueritte fille de M^r Claude Gallard greffier des consignations et notaire de la cour, l'assistant led. vicare, et ce pour descharger auehnement la cure laquelle ne pouuoit fournir au bastiment daccroissement de lad. église. » (Arch. de la ville de Paris, Reg. de St-André des Ares.)

— « Ce jour » (18 août 1651) « on a fait la Benediction de la grosse cloche qui a esté nommée par le Roy et la Royue : *Louise-Anne*, sur les onze heures. » (Arch. de la ville de Paris, Reg. des dévotions de St-Eust.)

— « Aujourd'huy mardy 17 avril » (1663) « jour de St Anicete (*sic*) a esté benitte la troisieme » cloche du gros clocher » (de l'église du Temple) « qu'on appelle la *petite-moyenne* » (petite moyenne) « à l'honneur et soubz les noms de St Nicolas et de St François; le parrin (*sic*) fut reuèred Mous^r François Nicolas de Paris Boissy grand prieur de France, la marrine (*sic*) haute et puissante dame Françoise de Nargonne duchesse d'Angoulesme ». F. F. Dufeu.

— « Cy deuant en l'année 1625 le dimanche septiesme jour de septembre, lors vian^t Messire George Froger prestre doct^r regent en la sacrée faculté de Paris et curé de cette église paroissiale de St Nicolas du Chardonnet, les quatre cloches du gros clocher de lad. paroisse furent benistes à l'honneur et gloire de Dieu, pour l'usage de son église.

» La premièr et plus grosse cloche fut beniste sous le nom et jnuocation de *Ste Anne*, nommée par haute et puissante dame Anne de Buuil, dame de Fontaines, etc., qui fut maraine avec Monsieur de Villemontré, conseiller du Roy en son parlement de Paris.

» La seconde grosse fut beniste soubz le nom et jnuocation de *St François* et fut nommée par Madame d'Espesse, maréine, et mons^r le Président de Brezé, parrain.

« Et ce jourd'huy jedy 18^e juillet 1630 les deux aultres plus petites du mesme clocher ayant esté refondues et refaictes, avec encor la petite du chœur, ont esté benistes comme dessus à la gloire de Dieu par ledit Messire Georges Froger... La première et plus grosse de ces dictes deux cloches refondues et nouvellement refaictes a esté beniste soubz le nom et jnuocation de St Louis, nommée par monsieur Louis Houel conseiller du Roy, avec M^{lle} Susanne femme de Mons^r Robert Bruyer sieur de Dambronc.

» La seconde... a esté beniste soubz le nom et jnuocation de St Anthoine nommée par honor. hom. Antome Triboil marchand de vin, bourgeois de Paris, et autrefois marguillier... avec Catherine Guéret femme de Léonard Philippe, marchand de bois.

» Et celle qui est au petit clocher de dessus le chœur a esté beniste soubz le nom et jnuocation de *Ste Catherine*, nommée par honor. hom. Martin Bussier, marchand de vin... avec Liesse Planson, femme d'hon. hom. Florent Fenar, aussi marchand de vin... » (Reg. de St-Nicolas du Chardonnet). — Voy. CÉBERET.

Page 132, 2^e col., au lieu de : « ORNEMENTA », lisez : « Ornamenta ».

Page 146, 1^{re} col., en bas, au lieu de : « 2. NEMOURS (M^{lle}) », lisez : « 2. Nemours (Charles) ». 2^e col., effacez : « BEAUJOUAN », l'art. « *St-Morice* » ayant été supprimé.

Page 191, 2^e col., au lieu de : « BERNARD », lisez : « *Bénard* », et, tout le long de l'article, Bénard, au lieu de Benard.

Page 194, 1^{re} col., lig. 13, effacez le mot « Goupillon », l'art. « *Goupillon* » ayant été éliminé.

Page 235, 2^e col., ligne 34, au lieu de : « 1665 », lisez : « 1664 ».

Page 244, 2^e col., art. « BOMARE », au lieu de : « *Usus et norma* », lisez : « *Usus est norma* ».

Page 247, effacez : « BONNIÈRES », l'art. : « *Maitres de musique* » ayant été supprimé.

Page 250, art. BONZY, renvoyez à *Médecis* (Cosme III de).

Page 277, 2^e col., au lieu de : « JEAN DE LUZ », lisez : « *Jean de Luz* », et au lieu de : « MONTGOMERI », lisez : « *Montgomeri* ».

Page 278, 2^e col., au lieu de : « MARSCOUREAU », lisez : « *Marcourcau* ».

Page 281, l'art. BRÉZÉ contient une erreur, corrigée par l'art. « *Maille-Brézé* ».

Page 391, à la fin de l'art. CLODION devraient être deux renvois, l'un à la p. 797, 1^{re} col., dernier §, l'autre, à la p. 1146, 1^{re} col., 3^e §.

Page 394, l'art. CAMBOUT ayant été éliminé, il faut remplacer ce nom par celui-ci : « *Quincampoix* ».

Page 397, une intervention dans l'ordre des caractères fait lire, en tête de la 2^{me} colonne : Cuo, au lieu de Col. On voit que nous tenons à ne dissimuler aucun des accidents de l'impression.

Page 424, l'art. FOLIX ayant été supprimé, il faut effacer la ligne qui contient les noms : « *Folin et Controy* ».

Page 430, art. CORONELLI, à la 3^e ligne, au lieu de : « dans une des salles », lisez : « qu'elle garde dans une de ses salles ».

Page 431, regardez comme non avenue la 1^{re} lig. de la 2^e col., l'art. *Préséance* ayant été supprimé.

Page 438, 1^{re} col., art. *Couleurs*, effacez le nom : « *Huguenin* », l'article qui concernait cet homme ayant été supprimé.

Page 437, 1^{re} col., lig. 13, rayez : « *Pages de Louis XII et Tabourins* », pour la même raison.

Page 440, art. COUPERIN, 2^{me} col., ligne 37, ajoutez : En 1716, le Régent accorda une pension de 1,200 livres « à la demoiselle Couperin ». Etat des pensions, année 1716. (Bibl. Imp., Ms. Suppl. Fr. 2264, fol. 114.)

Page 484, 1^{re} col. Le nom de GERMAIN DELAVIGNE se lit deux fois au lieu de celui de *Casimir Delarigne*. C'est un lapsus calami.

Page 516, 1^{re} col., à la fin du second paragraphe, ajoutez cet extrait d'un Etat des pensions et appointements payés en 1716 : « Au s^r Dofresny de Rivière, l'un des dessinateurs des jardins du Roi, 1,200 livres ». (Bibl. Imp., Ms. Suppl. Fr. 2264, fol. 160.)

Page 521, 2^e col., au lieu de : « DUSAULX », lisez : « *Dussaulx* ». Les renvois qui suivent l'art. Dussaulx doivent être modifiés ainsi : « *Foy. BARBIERS-PERRIQUERS, t. WATELET.* » — Le nom de Dussaulx a eu du malheur : écrit Dusaullx, p. 410, 1^{re} col., lignes 27, 52 et 58, comme p. 521, il est écrit Dussault, p. 4296, 2^e col., ligne 38, après avoir été convenablement orthographié trois lignes plus haut

Page 552, 2^e col., au lieu de : « HARDOIN DE PONFINE », lisez : « *Harduoin de Péréfixe* ».

Page 553, 1^{re} col., au lieu de : « CASSAGET DE TILLADET », lisez : « *Cassagne de, etc.* ».

Page 563, 1^{re} col., au lieu de : « TORTEBUT », lisez : « *Tortebat* ».

Page 588, 1^{re} col., au lieu de : « 26 oct. 1635 », lisez : « 15 oct. 1565 ». Effacez à la fin de l'art. « FONTENAY (DU VAL) » le renvoi : « 1. *Potier* ».

Page 662, 2^e col., au lieu de : « MAZARINIE », lisez : « *Mazarine* ».

Page 665, art. GUILLERAGUES, au lieu de : « LA VERGUE », lisez : « *La Vergue* ».

Page 741, rayez l'art. LA ROUSSIÈRE, l'art. « *Mathieu du Chesne* » ayant été supprimé.

Page 754, 2^e col., lig. 54, au lieu de : « MARINE-ANNE », lisez : « *Marie-June* ».

Page 757, 1^{re} col., lig. 11, au lieu de : « DANGENILLE », lisez : « *Dangerille* ».

Page 764, ajoutez à l'art. LE MASLE, après la dernière phrase : « 25^e février 1662, samedi... sur les deux heures et demie après midy, est décédé en sa maison claustrale Messire Michel Le Masle, prieur des Roches, chantre et ebanoin de l'église de Paris, et, le mardi 28^e desd. mois et an, fut son corps inhumé, le service fait, et enterré en la chapelle Saint-Michel, par moy doyen de l'église de Paris. (Signé) de Contes. » (Reg. de Ste-Marie du Temple.)

Page 779, 2^e col., art. LESTOLLE, au lieu de : « ST-ANDRÉ DES ARCS. JE VOIS... », lisez : « *St-André des Arcs, je vois...* ».

Page 781, 1^{re} col., au lieu de : « ROGER DE PILLES », lisez : « *Roger de Piles* ».

Page 809, 2^e col., lig. 15, au lieu de : « COURTAUVUX », lisez : « *Courtanvaux* ».

Pages 918 et 919, le nom de : « JACQUES SARAZIN » a été imprimé par erreur avec deux r.

Page 978, le mot PLUVEAUX a été écrit : *Plumaux*. L'article corrige, au reste, la faute du titre.

Page 1024, 2^e col., à la fin de l'art. DU QUESNE, ajoutez ce détail : « En 1716, le Régent accorda à Du Quesne-Monier, cap^{me} de vaisseau, 2,000 l. de pension; au Comte Du Quesne, chef d'escadre, 1,000 l.; au marquis Du Quesne, gouverneur des îles de l'Amérique, 1,000 livres. » (Etat des pensions accordées par le Roy. Bibl. Imp., Ms. Suppl. Fr., n^o 2264, folios 108 v^o, 115 et 116.)

Page 1033, 1^{re} col., ajoutez à la fin de l'art. RACINE : « A la veuve et aux enfants du feu s^r Racine, 2,000 livres ». (Fol. 109, v^o, Etat des pensions accordées en 1716. Ms. Suppl. Fr., n^o 2264, Bibl. Imp.)

Page 1044, art. RÉCAMIER, nous avons dit : « *Hyacinthe DE LATOUCHE*, qu'on s'obstine à nommer « Henri ».

Il se nommait, en effet, Hyacinthe-Joseph-Alexandre Thabaut de La Touche. Il naquit à La Châtre (Indre), le 3 fév. 1785, d'Hyacinthe-Joseph Thabaut de La Touche et de Marie-Anne Cuisat. Destiné d'abord à l'administration, il vint de bonne heure à Paris, où il eut un emploi dans les Droits réunis. Il songea très-jeune au mariage, pour lequel il n'était guère né, et il le fit bien voir. Le

7 nov. 1807, âgé de 22 ans, il épousa M^{lle} Anne-Françoise-Joséphine de Comberousse, née le 1^{er} avril 1785, à Vienne (Isère), fille de Benoît-Nichel de Comberousse, ancien législateur, et sœur d'Alexis-Barbe-Benoît de Comberousse, avocat et homme de lettres, qui, le 5 déc. 1818, épousa une fille de Sautonax. Au moment de son mariage, H. De Latouche appartenait aux Droits réunis.

La Restauration lui fit, comme à tant d'employés de l'Empire, des loisirs, qu'il donna tout entiers à la littérature. Homme d'un esprit fin, poète élégant, amoureux de la contradiction, il mit son talent classique au service de la cause romantique, qu'il n'aimait guère, mais heureux de railler les classiques de l'époque, qu'il aimait encore moins. Son *Épître d'un paysan de la Vallée-aux-Loups* eut un succès fort grand, aussi bien que les *Classiques vengés*, satire à demi politique, à demi littéraire, spirituelle, et d'un goût délicat. Il avait commencé par de petites comédies en vers, qui avaient réussi; il composa une grande comédie en prose, dont les hardiesses peu morales effrayèrent les spectateurs du Théâtre-Français. Il fit tout seul — et il fit bien — deux romans, qu'il avait dû faire avec nous. Le premier, très-joli, gâté malheureusement par les derniers chapitres, est une correspondance supposée entre Clément XIV et l'Arlequin Carlo Bertinazzi: le second, où la politique usurpe la place du sentiment, est *Fragoletta*; il ne réussit point.

Esprit essentiellement aristocratique, Latouche, pour se donner des émotions, se jeta dans la démocratie avec une passion que refroidissaient ses instincts. Il n'était pas né pour la polémique violente, et se plaisait aux épigrammes bien aiguisées, aux espiègleries littéraires. Il composa *Olivier*, un petit livre hardi, et répandit dans le monde qu'il était l'ouvrage d'une grande dame, qui avait écrit le roman d'une négresse; cette plaisanterie l'amusa fort. Les salons redirent une foule de ses mots piquants qu'il faisait voyager sous la responsabilité de M. de Talleyrand ou d'un autre. Il était, du reste, bon, aimable et très-obligeant.

Une femme de talent dut à ses instances auprès du pouvoir, qu'il n'aurait pas sollicité pour lui, une pension dont elle avait grand besoin.

Il était borgne, et savait très-mauvais gré à la Providence de l'avoir fait naître ainsi. Il n'en fut pas moins bien accueilli dans le monde. Il s'éloigna de sa femme, qui, excellente et dévouée, se rapprocha de lui toutes les fois qu'il fut malade.

Il passa les dernières années de sa vie, aigri, ennuyé, dans une maisonnette qu'il possédait à Aulnay, hameau du village de Châtenay (Seine). Il était devenu triste et bizarre; il mourut le 27 février 1851, laissant sa maison à une personne qui lui avait donné des preuves d'une affection

véritable. Il était veuf depuis assez longtemps. Il avait une certaine fortune, et la littérature était pour lui un plaisir bien plus qu'une profession.

Il signa le contrat de son mariage: h. j. A. Thabaud de Latouche; son père le signa: j. h. Thabaud Latouche. Notre homme de lettres signa souvent depuis: H. Latouche ou H. Delatouche.

N'oublions pas de dire qu'en 1819 il donna une édition des poésies d'André Chénier, son véritable maître dans l'art d'écrire en vers. Cette édition est la meilleure de celles qu'on a données du grand poète. Il est quelques pièces de Latouche connues de ses amis, qu'on croirait sorties de la plume de Chénier.

Il aida Honoré de Balzac à ses débuts, l'encouragea, et revit avec lui un roman qui eut peu de succès, et précéda *la Peau de chagrin*.

La maison de Latouche à Aunay est entièrement cachée sous le lierre; rien n'a été changé, depuis la mort du propriétaire, aux chambres de cette demeure, pas plus qu'au jardin, qui est devenu une espèce de forêt vierge. Une femme en deuil l'habite la nuit; cette ombre pieuse vit le jour dans le tombeau que sa reconnaissance a élevé à Latouche.

Page 1017, 2^e col., lig. 50, au lieu de: « 1727 », lisez: « 1627 ».

Page 1025, 1^{re} col., lig. 32, au lieu de: « THOMAS LE LEU », lisez: « Thomas de Leu ».

Page 1098, 2^e col., art. RYSBRÆCK, le nom *Cornuill* devait être imprimé dans le même caractère que le nom *Jacobus*, tous deux étant noms de baptême.

Page 1200, art. TOUSSAINT LOUVREURE, au lieu de: « à L'ODÉON », lisez: « à la Porte-Saint-Martin ».

Page 1259, col. 1^{re}, ligne 35, effacez ces mots qui nous ont échappé: « SANS ÊTRE PRÊTRE. ». Jean Casimir fut prêtre, et lorsque lui échut la couronne de Pologne, le Pape releva le cardinal de ses vœux, et lui permit de quitter la barrette rouge pour la couronne, et de se marier. (*Voy. le Gallia christiana.*)

Page 1267, art. VIGARANI, 2^e col., ligne 11, ajoutez: « A la veuve du s^r Vigarani, 1,500 l. de pension annuelle ». (Etat des pensions, ann. 1716; Ms. Suppl. Fr., 2264, fol. 112, Bibl. Imp.)

Page 1269, ligne 18, art. VILLANDRY, ajoutez: Balthazar-Léonard Le Breton, marquis de Villandry, et Marie-Anne Bonneau de Rubelle, sa femme, reçurent du Régent, en 1716, un don de 6,899 l. L'Etat des pensions accordées par le Roy (Bibl. Imp., Ms. Suppl. Fr., 2264) dit que cette libéralité fut faite aux Villandry « à cause d'elle », Marie-Anne Bonneau.



- 790, 812, 840, 1175.
 Auger (Paul). 82, 834
 Auguste (Les). 82, 1160
 Auguste III, Roi de Pologne, 1134.
 Augustin (J.-Jacq.). 82
 Aulaire (St-). 82
 Annale, 83, 142, 390, 806, 909, 1301.
 Années de Charles VI. 83
 — de Louis XI. 83
 Anmont, 83, 743, 1060, 1070, 1253.
 Aury (Les). 84
 Autreau (Jacques et Louis), 84, 87.
 Auvergne. 1192
 Auxilliers. 87
 Aux épaules. 788
 Avaux. 910
 Aved (Jacq.-André-Joseph), 88, 305, 1087, 1208.
 Aveline (Les). 89, 1139
 Avertisseur de la bouche. 89
 Avortements. 89
 Ayen. 721, 914
 Aziucourt. 117
- B**
- Baas. 327
 Baatz de Castelmoré.
 Voy. Artaignan.
 Babou de la Bourdaisière, 1142, 1289.
 Baccot (Philip.). 90
 Bachaumont. 412
 Bachelier (J.-Jacq.). 90
 Bachel. 90
 Baculard d'Arnaud. 91
 Baglioni (Giovanni). 91
 Bagues d'Isaëan de Bavière. 92
 Bahuche. 92, 264, 295,

 Baif (Lazare et Jⁿ-Ant. de), 93, 498.
 Baigneur du Roi. 93, 1014
 Baillet. 1142
 Bailliebault (Louis du Drenel de). 93, 1061
 Bailly (Les), 82, 95, 275, 320, 504, 562, 1183.
 Bailly ou Le Bailly, 95, 99, 100.
 Bain (Pierre). 96
 Baladius. 97
 Baléchou. 88, 451, 1295
 Balèsdens (Jean), 14, 99, 608.
 Balifre (Clande et Mathias), 99, 882.
 Balletti. 100, 1057
 Ballard. 1268
 Ballets du Roi. 101
 Ballin (Les). 102, 126
 Ballou (Les). 103
 Ballon (Avoir du). 105
 Ballue (Jean la). 105
 Balsac, 105, 544, 1192, 1258.
 Baluze (Étien.). 105
 Balzac (Jⁿ-L.-Guez de), 105
 Bamboche. 196
 Bapst (George-Mich.). 106, 1152.
 Baptême de cloches.
 Voy. Cloches. 1304
 Baptiste. 106, 573, 880
 Barailon. 106
 Barberini (Fr. et Aut.). 106
 Barberry (Louis). 107
 Barbezieux. 810, 1160
 Barbier-étuviste de Louis XIV. 109
 Barbiers-Perruquiers. 107, 246.
 Barella. 249
 Barentin. 110, 1142
 Barère de Vieuzac, 700, 1245.
 Bargellini. 110, 215
 Barrillon. 110, 807
 Baron (Byron, dit :). 111, 132, 157, 164, 459, 466, 634, 740, 889, 1127.
 Barras (Paul). 700, 899
 Barrême (François et Gabriel de). 116
 Barres (Jeu de). 117
 Barry (Du). 117, 119, 337
 Bari (Jean et Fr. Cornil), 120, 122, 422, 1231, 1253.
 Parthelémy. 122
 Barthelémy (la St-). 937
 Barillat (Jeannot de). 123, 1089.
 Bary. 123
 Basseporte (Madel.-Françoise). 124
 Bassompierre (de). 49, 52, 124, 415, 534, 806, 813, 882, 1192, 1211, 1276.
 Bastille (la). 125, 212, 213, 984, 1138, 1280.
 Bastille. 310
 Bataille. 125
 Bateleurs. 125
 Bâtiments du Roi. 125
 Bandelot. 105
 Bandesson. 125, 465, 641
 Baudet (Élien.). 126, 151
 Baudouin (P.-Ant.). 127
 Bauduin (Adrien-François), 127, 1112.
 Bauffremont. 139, 926
 Baugin (Lubin). 129
 Bautru (Guill. et Nicolas), 51, 105, 129.
 Bavière (Edouard de). 131, 390.
 Bayard (le chev). 131
 Bayle. 1, 5
 Bazan (don Alvare de), 1205.
 Bazin. 178
 Béatilles. 132
 Beaubourg. 132, 158
 Beaubrun (Les). 133
 Beauchamp. 69, 197
 Beauchamp (Les), 49, 136, 137.
 Beauchâteau. 138
 Beauchère (Jacq. lord). 138
 Beau cousin (Jⁿ). 139, 288
 Baudan. 908, 926, 936.
 Beaufort (le duc de). 57, 136, 140, 347, 909.
 Beauharnais, 31, 552, 686, 708, 866, 899.
 Beaujon (Jean-Nicolas), 146, 316.
 Beau lieu (David de), 146, 1020.
 Beaumanoir, 146, 882, 914.
 Beaumarchais (Boulhier de), 147, 1276.
 Beaumarchais (Caron de), 147.
 Beauvais (Mad. de), 55, 151, 661.
 Beaupal et sa femme. 155
 Beauvarlet (Les), 159, 160, 533, 1064.
 Beauvillier. 161, 397
 Beaujolle. 161
 Beuzée (Nicol.). 162
 Bec (du), 162, 646, 1074, 1224.
 Bec de lièvre. 162
 Béchameil. 162, 923
 Béchot (Mare). 163, 1068
 Bedeau (Pierre). 168, 372
 Bedeau (Julien). 168
 Beck (Moriz von der). 63, 114, 164.
 Becq (Jean van), 165, 168, 173.
 Beffara. 176, 177, 234
 Bégon (Michel). 169, 812, 874, 898, 1109.
 Béguin (Jacques). 175
 Bejar. 801
 Béjart ou Béjard (Les), 79, 123, 176, 662, 883, 936.
 Voy. Molière.
 Belin de Fontenay. 96, 185
 Belle (Les). 187
 Belleau. 25, 1117
 Bellecourt. 189
 Belleforrière. 1843
 B. legarde (Roger de). 189, 350, 542, 979, 1092, 1142.
 Belle-Isle Pérou (Pierre de), 1125.
 B. llemore. 189
 Bellenave. 190, 892
 Bellerose. 190, 760
 Belleville. 190, 759
 Bellin (Franc.). 190
 Bellinzani. 191, 397
 Bellocq (Pierre). 191
 Bellou (Guillaume). 191
 Bellet. 188, 191
 Belloy (Buirette de). 304
 Belonde (La). 191, 755
 Bénard, 191, 243, 251, 664.
 Bendinelli (Giacinto), 192, 1081, 1082.
 Benedetti (l'abbé), 207, 540.
 Benoist (G.). 88, 192
 Benoît (Ant.). 293, 343
 Benoîtier. 192
 Benozzi. 100, 194
 Bénézade, 136, 194, 1140.
 Benvenuto Cellini. 20
 Bényowsky. 195
 Bernin (Jean), 103, 196, 401, 1114, 1134.
 Berger (Pierre de), 199, 1144, 1148, 1257.
 Béranger (Louis). 199
 Bérard (Girard-Léonard), 678.
 Berchoux (Joseph), 200, 1086, 1297.
 Bergeret (Le capit. de vaisseau). 1145, 1247
 Bergier (Nicol.). 171
 Berglem. 201
 Berlingen. 61, 201
 Bernadotte (Jⁿ-Bapt.). 202
 Bernard (Thomas). 173, 206.
 Bernard (Samuel). 186, 203, 869.
 Bernier (Jean). 171
 Bernier (François). 170
 Bernier (Isaac). 206
 Bernières (Gabrielle de), 206, 1019.
 Bernin (Le cavalier). 206, 358, 1119, 1120.
 Berquin. 1124
 Berry (Charles, duc de), 210.
 Berte (Armand). 210
 Berthault. 211
 Berthelot (Guillaume), 211, 433.
 Berthelot (René). 212
 Bertin de Frateaux. 212
 — (Augustin-Lr). 212
 — (Nicol.). 212, 764, 840, 1186, 1255.
 Bertinazzi (Carlo-Ant^e). 213, 315.
 Bertrand (Philip.). 1094
 Bérulle. 54, 213
 Berwick. 1179
 Besccuel (Jⁿ de). 213
 Besmaus, 213, 442, 1198.
 Besme (Jⁿ Dianowitz de). 1162, 1178.
 Bethisy. 214
 Bethomas. 214
 Beth. ne. 214, 371, 459, 547, 1074, 1106, 1259, 1265.

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Beuchot 1165 | Bonaparte, 31, 202, 245, 700, 898, 901, 1145, 1159. | Bouquetier. 268, 271 | Brongniart (Antoine-Louis et Alex.-Théodore), 58, 285. |
| Beurnonville 1170 | Bonnard (Jehan). 245 | Bourbon. 56, 90, 260, 268, 270, 334, 361, 389, 754, 795, 801, 813, 817, 821, 824, 882, 909, 926, 953, 1192, 1197, 1219, 1259. | Brosse (Jean de). 285 |
| Berrier de Vanvres. 214 | Bonnart (Robert et Nicol.). 245, 980. | Bourdichon (Jehan). 269 | — (Salomon de), 285, 293, 379. |
| Beuve (Ste-), 46, 260, 402, 769, 1237. | Bonneau (Marie). 40 | Bourdieu (Pierre), 271, 452. | Brossette (Claude), 471, 729, 1251. |
| Beuvron. 214, 695 | Bonnemer (François). 246, 1088. | Bourdin (Les Michel), 271, 1201. | Bruand (Jacq. et Libéral), 286, 1270. |
| Bèze (Théod. de) 214 | Bonnet (Ant. et Silv.). 19, 246. | Bourdon (Sébastien), 250, 254, 272, 1138. | Bruandet (Lazare), 287, 1085. |
| Bezout (Etienne). 214 | Bonneuil (Michel de), 38, 246. | Bourdon (Jehan). 271 | Brucher (Guy et Anl.). 288 |
| Biancolelli (Domenico, dit : Dominique). 43, 215, 640, 1057, 1162. | Bonnier (François), 244, 246. | Bourgeois (Jehan). 271 | Bruggen (Van der). 1109 |
| Biard (Pierre). 218, 259 | Boanivet. 247, 877, 1070 | Bourgogne (duchesse de), 1162. | Brugnon. 225 |
| Biblioth. du Roi, 57, 298, 785, 1173, 1182. | Bonemps (Alexand.). 247, 732, 823, 1133. | Bourlemont (L'abbé de), 52, 539, 1119. | Bruix (Eust. de). 62, 1170 |
| Bibolle. 221 | Bonzy. 249, 553, 724, 854, 882. | Bourreau. 554 | Brûlement des titres de noblesse. 288 |
| Bigame (Un) 553 | Bordenave (Pierre et Tousseint). 250 | Boursault (Edme), 274, 735. | Bruet (Jean-Joseph Mira. dit :). 289 |
| Bignon (Hiérôme). 965, 1173. | Bordoni (François et Pierre) dits : Bourdon. 250, 608, 611. | Bourzey. 274 | Brunswick (Jean-Fréd., duc de). 131 |
| Billaine (Pierre). 1140 | Bornat (Ant. et Jacq.). 251 | Bourzon. 274 | Brunton (John). 1148 |
| Billard (Jeu de). 221 | Borzone (Francesco-Maria). 251. | Bousseau (Jacq.), 96, 274 | Bruscoli (Matteo). 289 |
| Biron. 221, 1060 | Bosc. 249 | Boussingault (les), 276, 456. | Brusquet. 290, 601 |
| Bissoni (Giovanni). 222 | Bosio (Le baron François). 252, 385. | Boutelou (Guil.). 276, 392 | Bryon. 824 |
| Bizot (L'abbé). 853 | Bosse (Abraham), 252, 272. | Bouteville. 890, 891 | Buache (Philip.). 290 |
| Blamé (James). 222 | Bossu (Charles). 57 | Bouys (André), 239, 276, 670. | Buade. 621 |
| Blanchard (Les), 24, 102, 222, 224, 751, 465. | Bossuet, 13, 71, 72, 131, 572, 589, 1022, 1218. | Bouzonnet. 452, 1149 | Bucentaure (Le). 677 |
| Blanchet (Jean et Thomas), 224. | Bouchage (Du) 255 | Boynes (Pierre-Etien., bourgeois de). 225 | Bucont (Philibert - Louis de). 290 |
| Blanchin (Jean). 224 | Bouchardou (Edme). 255, 509. | Brancas, 51, 276, 549, 550, 818, 1179. | Budos de La Porte. 1136 |
| Blarenberghé (Henri-Désiré et Louis-Nicol. van). 224 | Bouche (Bernardin). 255 | Brantôme (Pierre de Bourdelle de), 3, 66, 277, 601, 602, 725, 937, 1033, 1178. | Buffequin (Georges et Denis). 291 |
| Blaru. 228 | Boucher (François). 127, 255, 1085, 1174, 1265, 1266. | Brantôme (L ^s de Vanban, abbé de). 1228, 1232 | Buffon. 483 |
| Blet. 229 | Boucher (Michel). 255 | Brassac. 1107, 1198 | Buirettes (Les). 292 |
| Blondel (François). 229 | Boucherat (Louis). 257 | Brayer. 43 | Bullant (Jean). 293 |
| Blouin (Hiérosme). 229, 247, 249. | Boucicault (Le maréchal de). 257 | Brebiette (Pierre). 278 | Bulles. 293 |
| Bobèche. 229, 1162 | Boucicault (Etienne de), 543. | Brecourt. 278 | Bunel (Jacob), 92, 280, 294, 519, 968, 1258. |
| Bocage (Du). 232 | Boudan (Alex. et L ^s). 258 | Brèda (Van). 279 | Burcest (Josias). 67 |
| Bocan (Jacques). 98, 104, 232. | Boudin (Th. et Barthélemy). 58, 258, 751, 918, 1201. | Brenet (Nicol.-Guy). 279, 509, 1137, 1177, 1264. | Burcht (Van der). 295, 869, 1088. |
| Boccardi. 233 | Boufflers (Les), 259 - 62, 648, 695, 700, 884, 1196. | Bret (Anloine). 255 | Burlamachi. 252 |
| Bochard. 912 | Bougainville (Les). 48, 262 | Bretonvilliers. 163, 280, 732, 768, 1273. | Bus (Du). 295 |
| Bocquet (Les). 233 | Bouillard (Don). 1110 | Breughel (Jean). 225 | Bussi de Rabutin, 130, 296, 465. |
| Boeckel (van) ou Boucle, 258. | Bouillon, 263, 372, 829, 1136. | Breuil (Toussaint du), 280, 294, 1025. | Butay (Les), 296, 562, 581, 694, 753, 1133, 1208, 1209, 1251. |
| Boel (Peeter). 234, 1112 | Bouilly (J ⁿ Nicolas). 376 | Brezé, 281, 345, 460, 1074, 1276. | Buyster (Philippe de). 299 |
| Boesset. 82, 234, 731 | Boulanger (Nicol.). 264 | Brice (Dreux et Maillé). 427 | Buzot. 1081 |
| Bogaerts (van den). 487 | Boulangers, 264, 972, 1027, 1028. | Brie (Germain). 427 | |
| Boileau, 61, 106, 191, 235, 275, 276, 418, 456, 660, 665, 729, 733, 734, 959, 1064, 1076, 1078, 1081, 1203, 1219, 1269, 1282, 1287. | Boullé (Les). 264 | Brie (de), 87, 157, 281, 727, 1270. | |
| Boisguilbert (Le Pesant de), 1234. | Boullogne ou Boullogne (Les), 11, 29, 64, 193, 266, 378, 406, 766, 1176, 1184. | Ug. Villequin. | |
| Boismorel. 1080 | Bouilly (Fr.). 266 | Brienne. 282, 793 | |
| Boisrobert. 14 | Boullé (Les). 264 | Briguelle. 1088 | |
| Boissin (J ⁿ -Jacq. de). 240 | Boullogne ou Boullogne (Les), 11, 29, 64, 193, 266, 378, 406, 766, 1176, 1184. | Brimvilliers. 282 | |
| Borzot (Les). 2, 2 | Boullogne ou Boullogne (Les), 11, 29, 64, 193, 266, 378, 406, 766, 1176, 1184. | Brioché. 62, 283, 470, 897, 1161. | |
| Bollerit (Les). 243, 1255, Balsène. 1065 | Bouly (Fr.). 266 | Briot. 520, 522 | |
| Bomare (J ⁿ -Christ. Valmont de). 244 | | Brissac, 42, 258, 732, 1137 | |
| Bombardement de Gênes. 245. | | | |
| Bombarderie. 1234 | | | |
| Bombelles. 245 | | | |
| Bonapart (Naudin). 245 | | | |

C

| |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| Caharts, 456, 733, 984, 1120. |
| Cachets de J. J. Rousseau, 1086. |
| Cachets des Rois Charles V, Charles VI, Charles VIII, Henri IV et Louis XII. 300 |
| Cadenet. 21, 301, 375 |
| Caderousse. 1135 |
| Calet la Perle. 671 |
| Café et Cafés, 299, 301, 445, 748, 755, 1084, 1156. |
| Callieri (Les), 276, 301, |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|
| 676, 977, 1087, 1178. | Cassegrain. 332 | Chambre verte de la Reine, 350. | Charost. 370 |
| Caen (Guill. de). . . 1125 | Cassini (Les), 124, 332, 658, 731. | Chameroy (Adrienne). 351 | Chary. Béhune. |
| Cages de fer. 305 | Castellane (Du Mas de). 26 | Chamillart, 352, 1070, 1169, 1200. | Charpentier (François), 14, 371. |
| Caillava (J ^e -Franç.). 305 | Castelnau. 333 | Chamilly (X. Bouton de), 353. | — (Nicolas). 371 |
| Cain (H.-L.) dit : Le Kam, 305. | Castil-Blaze, 105, 309, 921 | Chantelou (Fréart de), 209, 357. | Charron (Pierre), 371, 396. |
| Callat, callater. . . 1220 | Castille (Nicol. Jeannin de), 333. | Chantilly (M ^{lle}). 567, 1120 | Chartres, 927, 1095, 1192. |
| Callot. 935 | — Henri de). 593 | Chantouillet (Harlay de). 65 | Chaste (Aymar de). . 372 |
| Camaret (Une descente a), 1232. | — (Charles de). . . 1212 | Chantouillet (Le) de Madrid, 1066. | Château (Guill. et Noël), 372, 679. |
| Camargo (Marie-Anne) de Cupis de). 307 | Catherine de Medicis, 321, 333, 485, 634, 682, 881, 896, 912, 1026, 1066, 1089, 1111, 1140. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Chastel (Nicol. du), 373, 1121. |
| Cambert (Robert). 309, 733. | Catherinot (Nicolas). 173 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Chastel (Tannequy du) 373 |
| Cambray. 664 | Catinat. 1196 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Camelot (Jacq.-André-Jos.), 88. | Catulle. 1220 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Campistron (Jean Galbert de). 309 | Cauchon. 849 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Campra (André). 309, 950 | Cault (Clém. et J ^e -Christophe de). 334 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Canale (Antomo). . . 709 | Caumartin. 64 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Canaple. 459 | Caumont. 130, 334, 1137 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Candale. 537 | Caurroy Eustache de). 334 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cange (Ch. du Fresne du), 311. | Cavalcanti (Lucrece de), 1067. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cannes et parapluies. 1125 | Cavelier de La Salle. . 335 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Canova. 384 | Cavoye (Louis Oger de), 335, 1070. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Capitulation à la mer. 1247 | Cayot (Cl.-Aug.). . . 336 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Caprerie (La). 1234 | Cazes (Pierre-Jacq.), 89, 336. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Caravelles de Christoph. Colomb. 311, 1205 | Cazes (Le duc de). . 1216 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cardinal Destouches, 491, 1126. | Cazotte (Jacques). . . 336 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carême. 1204, 1385 (?) | Ceberet (Les), 337, 422, 662, 731. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Caresme (Thomas). . 313 | — (Philip.). 313, 448 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| — (Philip.). 313, 448 | Carignan. 315, 1473 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carignan. 315, 1473 | Carlin. 315 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carlin. 315 | Carlos (Dom). 173, 828 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carlos (Dom). 173, 828 | Carmélites. 21 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carmélites. 21 | Carmona (Manoel Salvator). 1253 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carmona (Manoel Salvator). 1253 | Carmontelle (L ^s Carrogis, dit :). 317, 402, 482 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carmontelle (L ^s Carrogis, dit :). 317, 402, 482 | Carnavalet. 135, 318 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carnavalet. 135, 318 | Caron (Antoine). 318, 785 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Caron (Antoine). 318, 785 | Carondelet. 803 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carondelet. 803 | Carrache (Les). 1165 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carrache (Les). 1165 | Carreira Rosalba. . . 745 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carreira Rosalba. . . 745 | Carrosses. 318 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carrosses. 318 | Cars (Jean-Franç. et Laurent). 53, 159, 273, 319 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cars (Jean-Franç. et Laurent). 53, 159, 273, 319 | Carsilier. 319 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Carsilier. 319 | Cartaud (Jean-Silvain), 95, 275, 320, 774, 814. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cartaud (Jean-Silvain), 95, 275, 320, 774, 814. | Cartes à jouer. 320 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cartes à jouer. 320 | Cartilage (Un port à). 321 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cartilage (Un port à). 321 | Cartouche, 246, 512, 757, 1253. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cartouche, 246, 512, 757, 1253. | Casanova (Jean-Jacques), 100, 328, 773, 1177. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Casanova (Jean-Jacques), 100, 328, 773, 1177. | Caubon. 331 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Caubon. 331 | Casenave (Abraham-Joseph de). 73 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Casenave (Abraham-Joseph de). 73 | — (Alphee). 113 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| — (Alphee). 113 | Casenove. 331 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Casenove. 331 | Casimir V (Jean). 331, 390, 418, 862, 1259. | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Casimir V (Jean). 331, 390, 418, 862, 1259. | Cassagne (Bernard de). 332 | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |
| Cassagne (Bernard de). 332 | | Chantouillet (Nompère de), 1145. | Château (Le) de Madrid, 1066. |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Chimay (Mad. de). 1170 <i>Voy. Tallien.</i> | 752, 753, 758, 786, 801, 805, 807, 815, 848, 1060, 1082, 1091, 1114, 1115, 1118, 1122, 1180, 1193, 1195, 1198, 1199, 1227, 1281. | 254, 371, 429, 792, 958, 1129. | 749, 751, 764, 766, 772, 1054. |
| Chinard (Joseph), 386, 918, 1080. | Coligny (Les), 350, 400, 691, 849, 1125, 1162, 1178, 1199. | Cornical (Michel). . . 430 Cornu (Nicol. et Jean). 430 Coronelli. . . . 173, 430 | Cracher son étoupe. 1220 Cramoisi (Sebast. Mabre), 216. |
| Chirurgiens du Roi. . 387 | Collobat (Charles et Léop.- Romualdi). . . . 400 | Cortone (Pierre de), 207, 431. | Crébillon (Les), 452, 1082, 1140. |
| Chocolat. 387 | Collas (Charles), 401, 436. | Cosme III. 1138 | Grenet (Jean), 363, 436, 1078. |
| Choiseul, 225, 662, 1137, 1196. | Collège Hubaut. . . . 1078 — des Quatre-Nations. 1108. | Cosnac (Daniel de). . . 926 Gaspéan (Philippe). . 891 Cosso-Brissac, 162, 163, 886. | Créqui (Les), 235, 350, 353, 452, 457, 778, 818, 1061, 1074, 1158. |
| Choisi (L'abbé de), 35, 36, 1242. | Colletet (Guill. et Franç.), 14, 404. | Cossé. 43, 285 Cossin (H.), . . . 1272 | Crès (De) ou Decrès, 480, 548, 552. |
| Choque (Pierre). . . 428 | Collier (Pierre et Claude), 406. | Costantini, 431, 1082, 1255. | Croisy (Du). 460 |
| Christian V, roi de Dane- mark. 103 | Collin de Vermont. 1086 | Coste (Pierre). . . . 551 | Croix (La vraie). . . 270 |
| Christophe (Joseph). . 840 | Collot, chirurgien de Bor- deaux. 170 | Coster (Mad.). . . 18, 431 | Croix (La) d'honneur. 385 |
| Charles (François Langlois dit:). 735 | Colomb (Christophe). 311 | Coteaux (Des). . . . 432 | Cromorne. 460, 1206 |
| Ciacarelli (Aless.-Luigi), 387. | Colombel (Nicolas). . 406 | Coteler (Jean). . . . 433 | Cromwell. 173 |
| Cicéron. 233 | Colonna. 828, 1126 | Cotelle (Jean), 251, 422, 765, 792, 1133, 1207, 1255. | Crozat. 320 |
| Cinq-Mars. 536, 775 | Colonne de la place Ven- dôme, 407, 483, 900. | Coton (Le) de Carthage, 321. | Crussol (Les), 386, 460, 882, 1122, 1133, 1137, 1217. |
| Claix. 731 | Colson (Les). . . . 704 | Coton (Le Père). . . 433 | Cruzet (Du), 460, 1125. |
| Clairambault (F. et Nicol. Pascal). 388 | Combat de barrière. 407 — de <i>la Cordillère</i> . 408 — de galères, en 1638. 93. — de la Hogue. . . 1221 — de la porte Saint-An- toine. 57 — de Malaga. 825, 1219 — de Trafalgar. . . 1157 — d'Onessant. . . . 927 — du 13 prairial an II, 38, 1245. | Cotte (Les De). 433, 1207 | Cucci (Toménico), 54, 375, 460, 562, 1139, 1178. |
| Clairon (M ^{lle}), 315, 388. | Condé (Les). 90, 131, 158, 201, 417, 745, 793, 1136, 1140, 1193. | Cottin (Mad.). . . . 434 | Guisine, 462, 722, 1143, 1221, 1225, 1266, 1287? |
| Clarac (comte de). . . 1110 | Condorect (Marie-Jean-Anto- ine de). 21, 418, 1283, 1284. | Cottin (L'abbé). . . . 16 | Cunat (Charles). . . 1155 |
| Claudine ou Claude Le Hain, 388, 405. | Conrart (Les), 13, 741, 418, 646. | Couches de la Reine. 435 | Cupis (J ^e -Dominique de), 307. |
| Claudion (Claude <i>Michel</i> , dit:), 390, 1146. | Constance Phalk. . . . 35 | Gondray (François). . 435 | <i>Voy. Camargo.</i> |
| Clément IX. 1240 | Constantin (Jean et Louis), 420. | Coulanges, <i>Voy. Colanges.</i> | Curcidents de François 1 ^{er} , 362. |
| Clément X. 550 | Conti (Les), 361, 420, 450, 754, 924, 926, 1095, 1140, 1225, 1277. | Couleurs de quelques Rois et princes. 437 | Cussat (Jean). . . . 462 |
| Clérembault, 190, 892. | Contrôleur de la bouche, 1266, 1297, 1298, 1301. | Couleurs (Les trois). 948 | Cyrano de Bergerac, 4, 427, 462, 1302. |
| Clérion (Jean-Jacq.), 266, 388. | Contngi (Christoforo), 424, 813. | Coullon (Guill. de Case- nou dit:). 439 | |
| Clermont, 233, 892. | Coquin (René). . . . 425 | Coulomb (François). 1209 | |
| Clerselier (Claude), 359, 383, 1075. | Corbinelli (Les). 289, 425, 1289. | Couperin (Les). . . . 440 | |
| Clève (Cornéille van), 246, 388, 810, 840. | Corday (Charlotte de). 427 <i>Cordillère</i> (La). . . 427 | Coupigny. 30, 33 | |
| Cloches. 1200? | Cormont (Jean de). . 428 | Coupillet (Nicolas), 441, 731. | |
| Clonet (Les), 391, 442, 592, 1088. | Corne (La) d'or. . . 1141 | Cour de la Reine. . . 441 | |
| Cochers du corps. . 393 | Cornéille (Pier. et Thomas), 16, 87, 304, 428, 584, 722, 1154. | Courbé (Augustin). 13, 442, 1140. | |
| Cochet (Claude), 379, 393 | Corneille (Mich. et J ^e Bapt.), | <i>Couronne</i> (La). . . 1114 | |
| Cochin (Les), 161, 363, 393, 568, 1073, 1086, 1135, 1175. | 289, 425, 1289. | Course. 886, 1219, 1234 | |
| Cochefilet de Vauclas, 1074. | Corday (Charlotte de). 427 <i>Cordillère</i> (La). . . 427 | Court (Henry). . . . 442 | |
| Codignac. 394 | Corday (Charlotte de). 427 <i>Cordillère</i> (La). . . 427 | Court (J ^e -Ch. et Jacq. de), 442. | |
| Coëllogon. 336 | Cormont (Jean de). . 428 | Courtauveaux 809, 1162 | |
| Cointres (Jean). . . . 394 | Corne (La) d'or. . . 1141 | Courtilz (Sandras de), 70, 442, 8094, 1077, 1202. | |
| Coislin, 152, 723, 1259, 1266. | Cornéille (Pier. et Thomas), 16, 87, 304, 428, 584, 722, 1154. | Courtois (Marie), 442, 907 — (Jean). 443 | |
| Col doré. 394 | Cornéille (Pier. et Thomas), 16, 87, 304, 428, 584, 722, 1154. | Courtomer. 1137 | |
| Colanges ou Coulanges, 394, 435, 1130, 1131. | Cornéille (Mich. et J ^e Bapt.), | Courtonne (Jean). . . 443 | |
| Colardeau (Charles-Pierre), 394. | 289, 425, 1289. | Conston (Le-), 82, 242, 275, 443, 509, 609, 693, 761, 1086, 1266. | |
| Colard de Laon. . . 394 | Corday (Charlotte de). 427 <i>Cordillère</i> (La). . . 427 | Couteaux (Procope), 445, 447, 1192. | |
| Colbert (Les), 28, 45, 55, 57, 71, 72, 155, 142, 143, 145, 163, 173, 206, 207, 208, 213, 216, 249, 251, 394, 396, 398, 399, 419, 452, 502, 539, 553, 585, 695, 712, 741, | Corday (Charlotte de). 427 <i>Cordillère</i> (La). . . 427 | Coytel (Les), 314, 372, 448, 539, 665, 766, 792, 1095, 1138, 1159, 1165, 1212, 1291. | |
| | Cormont (Jean de). . 428 | Coysevox (Ant.), 29, 275, 399, 435, 443, 451, | |

D

| | |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Dacier (André). 445, 1252 | Dames de la Halle. 552, 1294 |
| Damas. 1169, 1183 | Damoisellel (Florentin). 465 |
| Dame du lit de la Reine, 465. | Dampierre. 473 |
| Dames de la Halle. 552, 1294 | Dan (Le Père). . . . 301 |
| Damoisellel (Florentin). 465 | Dancourt (Florent Carton), 115, 466. |
| Dampierre. 473 | Dandrè Bardon (Michel- François). 466 |
| Dan (Le Père). . . . 301 | Danfine (Philippe). 285, 342, 466, 519, 973. |
| Dancourt (Florent Carton), 115, 466. | Dangeau (Les) Courcillon de. 329, 247, 468, 469, 516, 1008. |
| Dandrè Bardon (Michel- François). 466 | Dangers (Pier. et J ^e). 469 |
| Danfine (Philippe). 285, 342, 466, 519, 973. | Dangeville (Les). 469, 757 |
| Dangeau (Les) Courcillon de. 329, 247, 468, 469, 516, 1008. | Daniel de Volterre, 220, 1057. |
| Dangers (Pier. et J ^e). 469 | Danseurs de corde. . 470 |
| Dangeville (Les). 469, 757 | Darc (Jehan). 470 |
| Daniel de Volterre, 220, 1057. | Daret (Pierre), 470, 550, 1222, 1268. |
| Danseurs de corde. . 470 | Dactin (Les) Brioché, 62, 470. |
| Darc (Jehan). 470 | Daubenton (Louis - Jean- Marie). 243 |
| Daret (Pierre), 470, 550, 1222, 1268. | |
| Dactin (Les) Brioché, 62, 470. | |
| Daubenton (Louis - Jean- Marie). 243 | |

- Daugnon (Du).
Voy. Foucault.
- Dauillé (Jean), 89, 474, 1063, 1088.
- Dauphin (Le Grand), 1132, 1134.
- Dauphine (La), femme du G^d Dauphin, 88, 1179, 1207.
V. Mar.-Adél. de Savoie.
- David (Alexandre). . . 474
— (Charles). 474
— (Jacques-Louis), 253, 474, 482, 509, 699, 1265, 1266.
- David d'Angers. . . . 384
- Dèbèche (Gérard), 479, 1077.
- Début (Ordre de). . . 479
- Découteville (Nicolas), 479
- Décrès. Voy. Grès (de).
- Dédalus (Le). 704
- Déffand (Mad. du). . . 480
- De Garcuis (Mar.-Madel.), 482, 1102.
- Dehesse. 482
- Dehodenecq. 1156
- Delaistre (Franç.-Nicolas), 482.
- De Lau (Abraham). . . 483
- Delaroché (Hippolyte, dit : Paul), 163, 483, 1258.
- Delaunay (Jean). . . . 484
- Delavigne (Casimir), 484, 1257.
- Del Bene, 485, 1106.
- Delisle (Robin). . . . 485
- Delon de l'Orme.
Voy. L'Orme (Marion de).
- Delorme (Philibert). . . 485
- Delorme (Nicol.-Charl.). 485
- Dennehault 485
- Denon (Dominique Vivanti), 253, 383, 478, 486, 1145.
- Dentresque (Henri). . . 486
- Deuyver. 119
- Depréaux 486
- Derodé (Jⁿ-Baptiste). 486
- Descartes (René). . . 172, 320, 486, 1075.
- Deschamps (P. Langlois), 486.
- Descombes 738
- Deshayes de Colleville. 256, 486, 503.
- Desjardins (Martin).. 487, 810.
- Desjardins (Marie - Hortense), M^{me} de Villedieu, 235.
- Desmarais ou Desmarests (Jean-Séraphin Régmier), 488.
- Desmarestz 14, 488
- Desmaretz (Jean). . . 163, 1118.
- Desmoullins (Lucie - Simplicie-Camille Benoit). 488
- Des Oëillet (Alix Faviole), 489.
- Despêches (Les). . . . 490
- Desplaces (L.). 1135
- Desportes (Les). 490, 1253
- Despréaux (Jⁿ-Etien.). 666
- Desroches (Etienne), 239, 1251.
- Destouches (Ph. Néricault), 490, 738.
- Destruction du Temple de Charenton, 1056.
- Desurlis (Les), 278, 491, 954, 1213.
- Devises de quelques rois, 270, 492.
- Dévotion du roi Charles VIII. 494
- Dezallier (Ant.). 41, 173, 494.
- Voy. Argenville.
- Diamants de M^{me} Du Barry, 118.
- Diamants faux. 1152
- Diane de France, 52, 1192
- Dianowitz (Ch.-Jⁿ). 1162
- Dictionnaire de l'Acad. fr. . 1151, 1198, 1218, 1220.
- Dictionn. de musique de J.-J. Rousseau . . . 1086
- Didelot. 33
- Biderot (Denis). . . 18, 24, 91, 127, 255, 314, 328, 393, 495, 503, 514, 559, 670, 775, 791, 809, 815, 1035, 1038, 1068, 1085, 1125, 1139, 1174, 1280.
- Dièdres. 497
- Dieu (Les). 497, 1138.
- Dieu (Jean de). 497
- Diligences publiques. 498
- Dine-Matin 498
- Diogène. 1184
- Divorces, 1170, 1171, 1172.
- Dix août (Le), 498, 1144, 1154.
- Dominique. 43, 63, 498
Voy. Biancolelli.
- Dominiquin (le) . . . 1165
- Don à la Vierge. . . . 357
- Donabella (Julie). . . 498
- Donon. 498, 798, 1067.
- Don Quichotte. 583
- Dorat (Jⁿ et Cl.-Joseph), 105, 498.
- D'Orbay.
Voy. Orbay.
- Doria (André et Pierre). 499, 1263, 1289.
- Dorigoy (Michel, Louis et Nicol.). 500, 914, 1289, 1290.
- Dorné. 87
- Doné (Les) ou de Hoey. 501
- Doujat (Jean), 14, 15, 502, 1173.
- Doulcemer. 502
- Douvrier (Louis). . . 502
- Doyen (Les), 96, 503, 932, 1264.
- Dragons. 1060
- Drolinecourt 254, 272
- Dreux d'Aubray. . . . 283
- Dreux-Brezé. 352, 504
- Drevet (Pierre, Pierre-Imbert et Claude). 81, 239, 505, 571, 659, 713, 1159, 1175.
- Dries (Franç. van). . . 506
- Drolling (Les). 507, 1085
- Drouais (Les). 445, 508
- Dubois (Ambr. et Jean). 502, 509.
- (Guillaume). . . 511
- (Louis). 511
- (Guill. Le Cardinal). 511
- Duchange (Gaspard). 407, 511, 643, 1175.
- Du Châtelet (Franç.-Pierre de Gruthus, dit :), 512, 757, 1253.
- Duché (Les). 237, 309, 512.
- Duchemin (Catherine). 641
- Duclos (Ch. Pinot), 482, 503.
- Dudelay (Charles), duc de Northumberland. . . 1082
- Duels. 515
- Dufey (P.-L^s Villot, dit :), 515, 1274.
- Duflos (Claude). 515, 1223
- Dufresne (Claude). 59, 61
- Dufresny (Charles). . . 515
- Du Gazon (Jⁿ-Bapt.). 1172
- Dujardin (Karel). . . . 483
- Dulaure. 1163, 1253
- Dulin (P.).
Voy. Ulin.
- Dumesnil (L^s-Michel). 517
- (Marie-Franç^{se}). 517
- Du Metz (Gédéon). . 449, 461, 1175.
- Dumont (Edme). . . . 450
- (Henri). 517
- (François). 517
- (Jacques, dit : le Romain). 518, 1275
- (). 1149
- Du Monstier (Les). . . 518
- Dupes (La journée des), 1193.
- Dupin (Joseph du Bignon, dit :). 1088
- Duplessis (Georges). 743, 1222.
- Dupont (Henriquel). 1176
- Dupont de Nemours. 1147
- Du Pré (Jacques). . . . 520
- Dupré (Guill. et Abraham), 340, 518, 558, 1293.
- Dupuis (Charles). 159, 738
- Dupuy de Lôme. 323
- Dupuys (Jacques). . . . 97
- Duras. 520, 745, 778, 1204
- Durer (Albert). 521
- Durfort. 520, 749, 778, 1136, 1137.
- Dussaulx (Jean). 110, 521, 1307.
- Duval (Pierre). 521
- Duval (Alexandre, Amaury et Henri Pineu). . . 689
- Duvernay (Gabriel). . . 521
- Du Vivier (P. Simon-Benjamin). 729, 1069, 1176

E

- Eaubenoîtier. 521
- Eau de la Reine de Hongrie. 43
- de Mélisse. 290
- Echarpe de Charles VIII. 494
- Echees, échiquier . . . 704
- Ecman (Jean). 521
- Ecole des beaux-arts. 414, 1086, 1258.
- Ecrouelles. 369, 522
- Edelinck (Les). 126, 173, 174, 175, 275, 523, 550, 737, 755, 813, 883, 897, 892, 952, 980, 1062, 1109, 1112, 1295.
- Édit touchant le commerce, 413.
- Éffiat 776, 1186
- Egmont (Joost-Verus-Constant van) 528
- Eguisé (M. de L'). . . . 529
- Eisen (Fr. et Ch.-Dominique-Joseph). 529, 1302
- Elbœuf. 531, 770
- Elghelo (Philippe). . . 531
- Elisabeth d'Autriche. 1093
- Elisabeth-Charlotte, palatine de Bavière, duchesse d'Orléans 151, 216, 531, 823, 915, 926, 1034.
- Elisabeth de France. . 531
- Farnèse. 1251
- Petrowna. 729, 763.
- Elle (Ferdinand), dits : Ferdinand. 28, 531, 1059
- Elleveu (Pier.-Jⁿ-Bapt.-François). 532
- Elluin (Franç.-Rolland), 533.
- Elonire hypocondre. 123, 179.
- Emailleurs en terre. . 533
- Encaustique (peinture à l'), 90.
- Enfants mis sous le poêle, 533, 980.
- Enlumineurs. 533, 1270
- Enterrement à visage découvert 534
- Entragues (Balsac d'). 534, 1192.
- Epaules (Aux). 537
- Epee du Roi 537
- le Chevet. 537
- de parement. 537
- Epernon (d') 537

- Epiciers, 58, 244, 538, 783
 Epinau, 49, 538, 542, 770, 1108.
 Epinette. 538
 Epoux morts le même jour, 1159.
 Errard (Charles). 81, 449, 538, 678.
 Escalier du Louvre. . 700
 Escalin des Aimars. . 93, 541, 1131.
 Escars. . 541, 886, 1259
 Escoubleau. 1141
 Eskéna. 541
 Esparbès. 542
 Esprit (ordre du St-). 542
 — de Montpellier. . 892
 Esprit de tête humaine. 650
 Essarts (Charlotte des), 544, 863.
 Estaing (d'). . . 544, 692
 Estanduère (L'). . . 75
 Este. 835, 1210
 Estienne (Les). . . . 545
 Estissac. 740
 Estoille (Pierre de l'). 547
 Estrées (Les d'), 51, 210, 318, 371, 547, 806, 1142.
 Etampes. 550, 877
 Etat-major. 551
 Etendars. 551
 Etrennes. 551
 Eugène Beauharnais (Le Prince). 552
 Eustache (St-). . . 198
 Evéchés. 195, 552
 Evêques mineurs. . . 553
 Evremont (St-). . . 553
 Excommunication. . 553
 Exécuteurs des arrêts criminels. 554
 Exorcisme. 557
 Expilly. 557
 Ex voto. 558
 Eyck (Jean van). . . 57
- F**
- Fagon (Guy-Crescent), 60, 247, 559, 702.
 Falbe. 321
 Falck (J.). 646
 Falconnet (Étien.-Maurice et Camille). . . . 559
 Falens (Carel van). 561, 1139.
 Fallon (Grégoire de). 562
 Falot (Nicolas). . . 562
 Familles nobles de Bruxelles. 1139
 Familles nombreuses. 563
 Fauchon Brioché. . . 563
 — la vieillesse, 376, 563, 1077.
 Fanier (Alex.-Louise). 563
 Faret (Nicolas), 564, 671, 875.
 Farinelli (Michel). . 565
 Fastré (Jⁿ). 566
 Faucou (Les). 566
 Fauvert et sa femme. 567
 Favières (Didier). . . 568
 Fay d'Herbe (Jean). . 569
 Feinte (La) ou effigie du Roi. 612, 625
 Félihien (André et Jⁿ Fr.), 465, 569, 879, 881, 1149, 1270.
 Félix (Tassy, dit :), 569, 883.
 Fénélon (Franç. de Salignac). 571, 1007
 Féniin (Pierre de). . 365
 Ferdinand Elle. . . . 531
 Voy. Elle.
 Ferdinand II de Médicis, 249.
 Ferdinand III de Sicile. 439
 Feret (Jean-Bapt.). . 573
 Fermeils. 574
 Fête des Rois. 1076
 Fêtes de la liberté. . 383
 Feuillet (Franç.). . . 574
 Feuille (Louis-Henri). 575
 Feuquières, 33, 474, 575, 862, 1141.
 Fève (Roi de la). . . 574
 Fèves pour le scrutin. 574
 Fiesque, 575, 770, 892, 1136.
 Filandre. 155, 575
 Filles de joie suivant la cour. 575, 1076
 Filles d'honneur. . . 576
 Fiorelli (Tiberio). 576, 1082
 Firens (Les), 579, 1042, 1188.
 Flagellans. 580
 Flahault de La Billardière (Ch.-Franç.). . . . 837
 Flamen (Anselme et Pierre), 406, 581.
 Fléchelles. 664, 1162
 Fleur (Jean). 581
 Fleurs de lis. 841
 Fleury (Claude). . . 582
 Fleury (André-Hercule de), 86, 582, 1184.
 Fleury (Robert).
 Voy. Robert.
 Flipart (Les). 568, 582
 Florian (Jⁿ-Pierre Claris de). 583
 Florensac. 1122, 1137
 Florentin (St-). . . 852, 964
 Floridor (Josias), 111, 583, 1136.
 Flotte (la) d'Asnières. 326
 Fluz (Le). 369, 705
 Flocus (Georges). . . 585
 Fontaine (Pier.-Franç.-Léonard). 383, 385, 585
 Fontanges.
 Voy. Roussille.
 Fontanon (Antoine). 587
 Fontenay (Julien de). 587
 Fontenay (Franç. du Val de) Mareuil. . 587, 890
 Fontenelle (Bernard de), 588, 825, 1218, 1283.
 Fontevrault (Adélaïde de Rochechouart de Mortemart, abbesse de), 588, 1069.
 Forant (Job). 589, 696
 Forbin, 26, 35, 588, 828, 1276.
 Forçats. 588, 1282
 Forest (Les), 253, 433, 591, 738, 1207.
 Forfait (P.-A.-L.). . 1157
 Formé (Nicolas). 334, 592
 Foucault de St Germain (Le Maréchal). 140, 472, 592
 Voy. Daugnon.
 Foulon (Benjamin). . 592
 Fouquet (Franç. et Nicol.). 72, 182, 189, 371, 592, 790, 1186, 1298, 1303.
 Fouquier de Tinville (Ant.-Quentin). 595
 Four (Du mot :). . . 596
 Fourbault (Yvon). . 596
 Fournier (Le Père), 76, 596, 1114, 1178.
 Fous en titre d'office, 98, 369, 596.
 Foy de Valois (Anne-Françoise). 378, 605.
 Fragonard (Jⁿ-Honoré et Alex.-Evar.). 605, 1174
 Francart (Les), 606, 738, 1228.
 France (Alexandre de). 607
 Fraucheville (Pierre de), 250, 607, 616.
 Francin (Franç.-Alexis et Cl.-Clair). 444, 581, 609
 Francini (Les), 251, 610, 865.
 Franck (Hieronymus). 612
 François 1^{er}, 44, 369, 392, 612, 886, 919, 999, 1165.
 François II. 276
 François 1^{er}, Empereur d'Autriche. 385
 François (Jean-Charles et sa femme). 612
 François de Neufchâteau (Nicolas). 613, 296
 François de Sales (St-). 613
 Francquin. 614, 741
 Fraussières (Jacques de), 614.
 Frédéric-Auguste II. . 435
 Frédéric III, Roi de Danemark. 136
 Frédéric II de Prusse. 1202
 Fredon (Marie-Catherine), 613.
 Frémén (René), 87, 320, 614, 1094, 1159, 1183.
 Fréménil ou Freminet (Martin). 502, 615
 Freron (Élie-Catherine), 91, 617, 1170.
 Fricambault (Pierre de), 344, 1242.
 Fripiér en bois. . . . 620
 — suivant la cour. . 620
 Friquet de Vaurose (Jacq. et Cl.), 24, 169, 174, 620.
 Fronde (La). 140, 254, 346, 1020, 1056.
 Fronsac. 1061, 1062, 1285
 Frontenac (Louis de Buade de, et sa femme). . . 621
 Frontier (Jⁿ-Charles), 240, 623.
 Frosne (Jean). . . . 595, 623
 Froullay. 624, 1178
 Fruitiér du Roi. . . . 624
 Fuentes de Tolède y del Castillo. 995
 Funérailles de rois. . 271, 624, 626, 677.
 Furetière (Antoine), 16, 97, 627, 1105.
 Furstemberg (Guill. Égon), 628.
- G**
- Gabaret (Les), 144, 145, 628
 Gabrielle d'Estrées. . 547
 Gaignières (François-Roger de). 629
 Galères, 93, 245, 309, 322, 458, 499, 539, 566, 647, 655, 712, 724, 812, 821, 826, 843, 945, 1060, 1113, 1117, 1120, 1128, 1144, 1155, 1178, 1179, 1217, 1233, 1239, 1282, 1294.
 Galerie d'Apollon au Louvre, 280, 294, 882, 1174.
 Galien. 17
 Galigai (Leonora Dori), 250, 415, 555, 629.
 — (Sébastien). . . . 417
 Galimafré. 229, 1162
 Galoche (Rame à). . . 725
 Galland (Antoine). 67, 629, 1281.
 Gallans Sans-Soucy. . 629
 Galloche (Louis). . . 629
 Gamaches (Nicol. Rouault), 630.
 Ganière. 630, 1222
 Gantrel (Étier.), 258, 550, 630, 771, 930.
 Garat (Pierre-Jean), 30, 31, 631, 700.
 Garces. 1135
 Garcins (De, et non Des), 482, 1172.
 Garde (Ant. Escalin des Aimars de la). . . 1131
 Garde (La) écossaise. 633
 Gargot (Nicolas), 473, 634, 678, 737.
 Gatién (saint) et non Gratien. 1077

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Gaullus (J ⁿ -Baptiste). 634 | Gobille (Pierre-Gédéon et Jean) 645 | Gros (le baron). 369, 476 | Guyot (Ant. et Laurent), 432, 669. |
| Gautier (Michel) . . . 634 | Godeau (Antoine), 15, 278, 625, 883. | Gros Guillaume. . . 660 | Gwyn (Nell). 138 |
| Gautier (Léonard) ou Gautier. . . 318, 742, 924 | Godefroy (M ^{lle}). . . 1170 | Gros René. . . 669, 936 | |
| Gautier - Garguille, 664, 1162. | Goesbriant. 646 | Grotte (La) des Tuilleries, 934. | |
| Gay (Guillaume) . . 1190 | <i>Voy.</i> Guébriant. | Guébriac (J ⁿ du Plessis de), 154. | |
| Gayé (Jean et Jacq.). 634 | Gole (Pierre, Jacob et Cornelle). 646 | Guébriant (de), 646, 720, 750. | |
| Gazetiers. 634 | Gomberville. 14, 646 | Guémadenc. 154 | |
| Géloyan (L'abbé). . . 770 | Gomisant. 14 | Guéménée, 660, 1074, 1108. | |
| Gelais (Louis de St-). 634 | Gondi (Les), 26, 611, 647, 778, 801, 945, 1055. | Guénauld (François, Jacq. et Pierre). . . 154, 660 | |
| Gelée (Claude). . . . 735 | 1060, 1089, 1151, 1188, 1209. | Guénégaud. . . 662, 1115 | |
| Gendarmes de la Reine. 634 | Gondrin. 189, 929 | Guérin (Robert), 660, 722, 760. | |
| — du Dauphin. . . . 545 | Gontant Biron, 555, 647, 1060, 1105. | — (Gilles). 663 | |
| Généalogie d'une erreur. 634 | Gonzague, 131, 333, 800, 850. | — (Isaac-Franc.). . . 662 | |
| Général des galères, 26, 27, 309, 1060. | Gordes. 1135 | — (Jean-Baptiste-Paulin), 916. | |
| Genêt (Ordre de la Cosse de). 367 | Gorju (Guillot). 648, 665 | — (Nicolas). 1182, 1251 | |
| Genie (Les prétendues victimes du). 745 | Gouffier 1082 | Guernier (Les da). 272, 664, 805, 1181. | |
| Genlis (M ^{me} de). . . . 30 | Gougeon (Paul-Joseph). 646 | Guéru (Hugues), 664, 760, 1162. | |
| Genoels (Abraham), 128, 635. | Gournay (Marie de). 649 | Guéty (Barthélemy). . 664 | |
| Gentilhomme servant. 635 | Gourville (J ⁿ et Franc. Hérauld de). 649, 769, 1281 | Guibole (Du mot :). . 221 | |
| Gentilshommes de la manche. 635 | Goussé (Thomas), 650, 781, 1064. | Guichard, directeur de spectacle. 814 | |
| Gentilshommes moscovites, 635. | Gousset (Le Cardinal)†. 758 | Guiche. 371, 664 | |
| Géran (J ⁿ -Franc. de la Guiche de St-). . . 637, 788 | Gouttes d'Angleterre. 650 | — (La). 788 | |
| Gérard (François-Pascal-Simon, baron), 700, 841, 1156, 1170. | Gouvernet (M ^{me} de). 1008 | Guichon de Grandpont. 428 | |
| Gerbais (J ⁿ). 1081 | Gouville (M ^{me} de). 1199 | Guillain (Simon, dit : Cambrey), 54, 55, 102, 664, 765. | |
| Germain (Les). 637 | Graincourt (Ant.-Noël-Benoît)... 650 | Guillaume (Les), bourreaux, 416, 554. | |
| Germain des Prés (St-). 1110 | Grand Amiral. 548 | Guillaume III, abbé de St-Germain des Prés, 1110, 1111. | |
| Gervais (Église de St-). 639 | Grande maîtrise de la navigation. 1060 | Guilleragues (Gah.-Joseph-de La Vergne de). 665 | |
| Genlain (X. et Etien.-Ch.). 639. | Grandon. 652, 657 | Guillermin (Jacq.-J ⁿ -Bap.). 665. | |
| Gèvres (Potier de). 1278 | Grandval (Les Racot de), 632. | Guillot (Gilles). . . . 224 | |
| Gheinst (J ⁿ -Chrysostome), 639. | Gramont, 89, 259, 371, 651, 883. | Guillot Gorju. | |
| Gherardi (Giov. et Evarista), 66, 640, 1277. | Granier (Pierre). . . 654 | <i>Voy.</i> Gorju. | |
| Giaratoni (J ⁿ -Joseph). 640 | Grappin (Anne-Oudette), 654. | Guimard (Marie-Madel.), 665. | |
| Giffart (Les Pierre), 640, 1183. | Grassot (François). 309, 653 | Guimplier (Un)... . 132 | |
| Gigeri. 145, 235 | Gravet (Jean, Geneviève et Marguerite). 655 | Guirlande (La) de Julie, 1068. | |
| Gilbert (Nicol.-Jos.-Laur.), 640. | Greffier des ordres du Roi, 655. | Guise, 131, 249, 349, 390, 344, 666, 801, 999, 1162. | |
| Gilbert de Voisins . . 238 | Grégoire XV. 286 | Guitare (Maître de) de Louis XIV. 667 | |
| Girardin (Jean). . . . 641 | Grenier (Claude). . . 655 | Guitaut. 72 | |
| Girardon (François), 18, 175, 539, 641, 793, 810, 811, 1135, 1138, 1139, 1144. | Grenoble (Les Jacquet, dits :), 251, 656, 879. | Guitry (Guy de Chaumont de). 668 | |
| Girard (Claude-Marie). 447 | Grétry (André-Ernest-Mo-deste)... . 85, 652, 657 | Guizot (M ^r). 1135 | |
| Girodet-Trioson. . . . 476 | Greuze (J ⁿ -Baptiste), 568, 652, 658, 1135, 1302. | Guyon (Jeanne-Marie Bouvier de La Motte, M ^{me}), 668. | |
| Giroust (Marie-Susanne), 1085. | Grèges (M ^r de). 386, 1080 | Guyonnet (Marc-Antoine de). 57 | |
| Giry (Louis). 14, 643 | Grignan, 172, 725, 1130, 1131. | | |
| Gissey (Les), 67, 196, 251, 576, 644, 738, 742, 776, 1027, 1200, 1201. | Grimaldi, 1074, 1137, 1217. | | |
| Glic (Le). 704 | Grimarest (Jean - Léonor Legallois de), 660, 800, 1126. | | |
| Gobelin. 1142 | | | |

¹ Ce savant et respectable prélat est mort à Reims le 22 décembre 1806. Fils d'un cultivateur, il était né, le 1^{er} mai 1792, à Montigny-lez-Cherlieux (Haute-Saône).

- de St-Louis. 1073
Hérolod (Louis-Joseph-Fer-
naud). 679
Herpe (Joueur de). . . 680
Hersan (Marc-Ant.). 1081
Hersent (). 1176
Heures (livres d'), 681,
1217.
Hervart, 680, 681, 1008,
1253.
Héry (Claude de), 680,
924.
Hévélus. 675
Hilaire (Mlle). 683
Hirondelle (L'), une des
devises de Charles VI,
367.
Histoire du Roi. 1072
Histoires, 45, 270, 271,
351, 1217.
Hobbema. 684
Hochets. 684
Hocquincourt. 869, 877,
1194.
Höey (Les de), 482, 509,
510, 685, 751.
Hoffman (Franç.-Benoît),
32, 315, 685.
Holbach (Le baron d'). 685
Holbein. 58
Hologers. 685
Hortense (La Reine), 31, 33,
687, 907.
Horthmels, 239, 686,
1175.
Hôtel d'Aluin. 1107
— d'Angoulême. 1136
— d'Armenonville. 55
— d'Aumont. 55
— de Beauvais. 773
— de Bellière. 1131
— de Béthune. 371
— de Bourgogne. 1087
— de Bretonvillers. 280
— de Carnavalet. 318
— de Conti. 754
— de Guise, 11, 390,
1142.
— Lambert. 753, 925
— de Laon. 389
— de Lesdiguières. 57
— de Longueuil. 1143
— de Lorges. 1136
— de Luxembourg. 379,
816.
— de Maignan. 443
— de Montmorancy.
892, 1155, 1264.
— de Nemours. 909
— de Nevers. 131
— de Noailles. 721
— de la Princesse Pala-
tine. 390
— de Richelieu. 1061
— de Rohan. 1074
— de St-Simon. 1137
— de Schomberg. 1108
— de Soissons. 1140
— de Soubise. 11
- Hôtel de Sourdis. . . 1142
— de Suède. 1152
— de Toulouse. 11
— de Ville de Paris.
749.
— de La Vrillière. 958
Houasse (René-Ant. et Mich-
el-Ange), 246, 687,
775, 1139, 1207.
Houat (Franç.). 687, 739
Houbraken (J.). 87
Hondar de la Mette (Ant.),
85, 87, 482, 687, 748,
893, 1083.
Hondetot (Ls P. d'). . . 688
Hondon (J^u.-Antoine), 689,
1085, 1139, 1146, 1148.
Hougue (la) ou Hogue. 701
Houlières (M^lle et M^lle des),
689, 701, 889, 1216
Houppelandes pour Char-
les VI. 367
Houzeau (Jacques). . . 690
Howard, 423, 455, 691,
992.
Hozier (Les d'). 691
Hu ou Hüe (Jean-Franç.).
691.
Hubert (André), 158, 159,
279, 693.
Hubert (St.). 693
Hudinot (Pierre). . . . 774
Huot (Paul-Daniel). . . 693
Huile miraculeuse. . . 693
Hulot (Guillaume). . . 693
Humbelot. 693, 753
Humières (Grévant d'), 694,
1131.
Huret (Grégoire). . . . 646
Hurpière. 695
Hurtrelle (Simon), 459,
675.
Hussein-Pacha. 553
Hutin (François). . . . 695
Huygens (Christian). . . 695
- I
- Le Barbe. 56
Îles (Les) d'or. 1060
Illustre (L') théâtre. . . 180
Illustres inconnus. . . . 696
Imposteur (Un). 696
Imprimeur de toiles pour
les peintres. 731
Imprimeurs. 697
Ingouf. 1088
Ingres (Alf.). 253, 444,
1175, 1257, 1258.
Innocent X. 43, 1194
Instruments de gène. 697
Intendant des bâtiments,
697.
Intendance générale de la
navigation. 140
Interprètes du Roi . . . 697
Ipéacanha. 698
Irato (I'). 32
Isaac (Jaspar). 258, 698
- Isaac (Claude). 524, 698
Isabeau de Bavière, 434,
551, 1165.
Isabelle de France. . . . 32
Isabey (Jean-Baptiste), 32,
477, 698.
Isnard (Jacques). . . . 700
Ithier ou Itier (Léonard),
876.
- J
- Jabach (Evrard). 284, 700
Jacques II. 701
Jacob (Le bibliophile), 4
462.
Jaillot. 462
Jal (Augustin), 10; pour
son origine, le lieu et la
date de sa naissance, *roy.*
1027; pour quelques sou-
venirs qui lui sont person-
nels, *roy.* les articles :
Berchoux, p. 200; Hoff-
man, p. 685; Montchenu,
p. 884; et Paul (l'abbé),
p. 947. — Un biographe
a dit que celui dont il est
question ici forma, en
1815, une compagnie
d'aspirants de Marine pour
la défense de Paris; c'est
une erreur. La compagnie
fut formée par le ministre
de la Marine, et eut le
poste de Montmartre, sous
les ordres du général Des-
fourneaux. Un peu anté-
rieurement, étant à Lyon,
en congé, l'auteur du pré-
sent livre contribua à la
formation d'une compa-
gnie d'artillerie pour le
corps du général Gily;
compagnie qui passa tout
de suite dans les mains
d'un officier d'artillerie,
nommé Blanchard. Le ser-
vice à Montmartre et à
Lyon fut une mauvaise
note pour l'aspirant de
1^{re} classe, que la seconde
Restauration punit d'avoir
obéi, comme le doit un
militaire. Après un simu-
lacre d'examen, il fut, au
commencement de 1816,
éloigné du corps où il était
entre, en août 1811,
élève de l'École spéciale,
établie à Brest, sur le
vaisseau *du Tourville*. Tout
cela ne valait guère la
peine d'être dit; mais
toute erreur vaut une rec-
tification. On la disgrâce de
1816, d'abord fatale au
disgracié, eut une bien-
heureuse réparation, en
- 1831; *Voy.* article Coster,
p. 432, 1^{re} col.
Jal (St-). 213, 835
James (William). . . . 1247
Jansénistes. 769
Jansémus. 294, 701
Janssens (Heenderich), 60,
62, 701.
Jaquin (François). . . . 702
Jardin des Plantes ou du
Roi. 559, 702, 719
Jarnac. 350, 818
Jarretières d'Isabeau de Ba-
vière. 702
Jarry (Nicolas). 702
Jaucourt (de). 1228
Jazet (Jean-Pierre-Marie),
291.
Jean II. 437, 1212
Jean Dieu. 702
Jean V de Portugal. . . 932
Jean (St-). 702, 713
Jeaurat (Edme). 1159
Jehan de la Pucelle. . . 702
— d'Orléans. 703
— de Paris. 624, 703
Jehanne la Pucelle. . . 702
Jetons. 703, 1294, 1295
Judi absolu. 703
Jeux. 703
Jocrisse. 289, 706
Jodelle (Etienne). . . . 707
Joinville (Les princes de),
11, 548, 707, 1158.
Jonetion (Sur la) manquée
des vaisseaux français et
hollandais, en 1662. 141
Joseph II, Emper. d'Au-
triche. 243
Joseph (Le Père). . . . 707
Josephine (L'Impératrice),
31, 477, 708, 899.
Joubert (Jean). 709, 805
Joueur de bateaux. . . 704
— d'épée. 709
Joullan. 65
Jouvenet (Les), 304, 709,
1054, 1207.
Joux (Jean-Baptiste). 225
Jouy (Etienne de), 33, 955,
1172.
Joyeuse (de), 711, 801,
882, 1184, 1196.
Junète (Pierre). 711, 1267
Jupon. 711
Jussieu (de). 288
Just (Juste de). 711
Justaucorps à brevet. 711
Justification du duc de
Beaufort. 141
Juvénal. 108, 1086
Juvénal des Ursins (Jehau),
365.
- K
- Kerdrain 712, 1217
Knyff. 712
Korzakoff. 712

- Krafft (Aubrecht). . . 1108
 Kraus (Hans). . . 712
 Kukies (B libazar). . . 420

L
 La Barre (Bertrand et Ger-
 vais). 116
 Labat (Le Père). . . 923
 La Beaumelle (L. Angliel
 de). 712
 La Berchère (Le Goux de).
 545
 Laboissière (Gilles Jodelet
 de). 713
 Laboras (Marie-Jeanne de
 Heurles de). . . . 1058
 Laborde (Henri de). . . 40
 La Borde (Jean-Benjamin
 de). . . 4, 619, 651, 723
 — (Léon de). 218, 230,
 1288.
 La Bourdaisière. . . 1142
 La Brosse (Guy de), 559,
 713.
 La Bruyère (Jean de), 3,
 52, 713.
 — (Claude). . . . 719
 La Calprenède. . . . 307
 La Chaise (François d'Aix,
 Le Père de), 719, 676,
 1008.
 La Chambre (Cureau de).
 172, 173, 716, 719.
 La Chapelle (Jean de). 719
 La Chastre ou Châtre, 138,
 634, 719, 938, 1185,
 1223.
 La Chaussée (Pierre-Claude
 Nivelles de). . . 304, 720
 La Clos (Pier.-Ambr. Cho-
 derlos de). 720
 La Cretelle (Charles de). 117
 La Croix (François de). 91
 La Curne de Ste-Palaye
 (Jean-Bapt.). . . . 933
 Ladislas Sigismond IV,
 390, 720.
 La Faille (Claude). 46, 701
 La Fare. 769
 La Fayette, 200, 375,
 720, 721, 1117, 1221.
 La Ferté, 316, 721, 789,
 860, 936, 1122, 1268,
 1288.
 La Feuillade, 38, 71, 352,
 1137.
 Laffemas, 721, 740, 924
 Lafflard (Franç.-Maurice,
 28, 721.
 Laffite (Jacques). . . 916
 La Fleur (Les). 434, 722
 La Fontaine (Jean de), 85,
 110, 304, 343, 405,
 551, 683, 698, 723,
 739, 826, 893, 1059,
 1180, 1211.
 La Force (de), 253, 590,
 1007, 1008, 1137.
 La Forest. 591, 1126
 La Fosse (Charles et Ant.
 de), 724, 941, 960.
 La Garde (le bar. de). 724
 La Grange (Charl. et Aug.
 Varlet de), 87, 178, 282,
 726, 740, 755.
 La Grange-Chancel. 1254
 Lagrenée. 49, 729
 Laguerre. 297
 La Guiche, 664, 1074,
 1108.
 La Haye (Simon, Jean et
 N. de). 730
 La Hire. 28, 730, 785
 La Houve. 731
 Lais de Cyzique. . . . 92
 La Laude (Richard de),
 235, 401, 731.
 La Loubère (Simon de), 39,
 337, 1133, 1220.
 La Louette (Jacq.). . . 732
 La Luzerne. 1265
 Lamartine (Alphonse de),
 33, 199, 311.
 Lamballe (Mad. de). . . 31
 Lambert (Mich.). 733, 814
 — (Martin). 136
 Lambert de Thorigny, 732,
 786.
 La Meilleraye, 131, 733,
 829, 849, 1061.
 La Ménardière. . . . 14
 Lameth (Cather. de). 371
 Lamoignon (Guillaume de),
 et autres, 205, 310, 673,
 733.
 La Monnoye (Bernard de),
 1, 733.
 La Motte-Genonville. . . 887
 La Motte-Houdancour, 83,
 734, 745, 893.
 La Motte-Hondar.
 Voy. Hondar.
 La Motte-Piquet, 927, 1243
 La Motte Le Vayer, 788,
 893.
 Lamour (Didier). . . 734
 Lan (Abraham de). . . 840
 Lancret (Nicolas), 274,
 560, 734.
 Lange (M^{lle}). 117
 Langeli ou L'Angeli, 130,
 596, 603.
 Langeron (Andrault de),
 1221, 1260.
 Langlet de Gergy (J^u-Bapt.-
 Joseph). 1198
 Langlois. 253, 735, 1150
 Lanoue. 1133, 1137
 Lantara (Simon-Mathurin),
 735, 1166.
 La Palice (Jacq. de). 736
 La Pérouse. 745
 Lapins (Les) de Colbert, 398
 La Porte, 561, 829, 1060,
 1061, 1160.
 La Poterie (Fr. de). 736
 La Poype. 998
 Laquis. 736
 La Quintinie (Jean de),
 173, 736.
 Lardeau. 737
 La Reynie (Nicol. de), 64,
 387, 577, 668, 737,
 1006, 1057.
 Largillière (Nicol. de), 378,
 482, 630, 639, 701,
 737, 861, 1072, 1073,
 1109, 1186, 1255.
 Larmessin. 739, 892
 La Roche-Mard. . . 1273
 La Rochefoucault, 135,
 241, 288, 300, 694,
 739, 986, 1026, 1062,
 1085, 1137, 1193.
 La Rochelle. 1170
 La Roque (Pierre-Petit-
 Jean de). 740
 La Rose (Jean-Bapt. et Pas-
 cal de), 740, 1190.
 La Roussière. 817
 La Ruette. 741
 La Sablière. 741
 Lascaris, 824, 1178
 Lasne (Michel), 106, 284,
 286, 611, 646, 742,
 1087, 1095, 1200, 1201,
 1259, 1289, 1290.
 Lassé. 743
 Lastie.
 Voy. Jal (Saint-).
 La Teulière. 168, 212
 La Thorillière (François Le
 Noir de), 113, 157, 216,
 466, 740, 743, 744,
 1132.
 La Thuilerie (Jean Jutenon
 de). 722
 La Touche (Hyac. Tabaud
 de). 1288, 1306
 La Touche-Tréville. . . 744
 Latour (Maurice-Queatin
 de), 256, 307, 515, 745,
 815, 932, 1277.
 La Tour d'Auvergne, 216,
 263, 745, 809, 1094,
 1210.
 La Traverse, 740, 745,
 115, 1132.
 La Trémoille ou Trimoille,
 216, 415, 417, 705,
 745, 778, 892, 1076,
 1142, 1278.
 Lattaignant (Gabr.-Charles
 de). 745
 Latude (Jean-Henri, dit
 de), 25, 746, 761, 1264
 Latude.
 Voy. Clairon (M^{lle}).
 La Tuilerie. 1018
 Laubardemont (Jean-Martin
 de). 748
 Laurent (Catherine Bertaut,
 Mad.), 85, 748.
 Lauriston. 32
 Lauzun (Les), 130, 352,
 648, 749.
 Laval (Ma-leine de). 1070
 Lavalette, 233, 537, 742,
 1218.
 La Vallée (Marin de). 749
 La Vallière, 548, 749,
 884.
 Lavardin, 146, 750, 882.
 La Vauguyon, 151, 153,
 821.
 La Vienne, 750, 1014,
 1267.
 Laviron (Pierre). . . 750
 La Vieucille, 790, 957,
 1267, 1268.
 La Vrillière. 950, 964
 Law, 86, 738, 1058.
 Lazare (Ordre de St-). 372
 Le Barbier. 1258
 Le Bas (Ph., Jean et Char-
 Phil.), 123, 124.
 Leber (G.). 1161
 Le bien bon. 435
 Le Blanc (François). 173
 — (Charles), 198, 792.
 — (Horace, Pierre, Si-
 mon, Nicolas). . . . 731
 Le Blond (Les), 751, 924.
 Le Blond de la Tour, 751,
 764.
 Le Bossu (Daniel). . . 254
 Le Brun (Charles), 5, 102,
 197, 198, 253, 296,
 524, 736, 751, 753,
 764, 781, 782, 861,
 997, 1028, 1088, 1114,
 1133, 1134, 1208, 1224,
 1251, 1288.
 — (Nicol.), 694, 751,
 753.
 — (Michel). 751
 — (Gabriel). 751, 753.
 — (Ponce Denis-Econ-
 chard). 754
 Le Bucentaure. . . . 438
 Le Carpentier. . . . 1157
 Le Clerc (Sébastien), 242,
 755, 1138, 1208.
 Le Coigneux (Jacques), 755,
 1265.
 Le Comte, 482, 509, 755,
 756, 1251.
 Le Conte, 756, 758.
 Le Coureur (Adr.). 757
 Le Craqueur, 775, 1252
 Le Dain (Oliv.). 108, 757.
 Lefèvre (Claude), 758,
 1109, 1295.
 — (Michel). 25
 — d'Ormesson. . . . 257
 Le Fouyn. 1219
 Légal né du St-Siège, 758.
 Legeret (Jean), 758, 1178.
 Légion d'honneur (Ordre
 de la). 759, 1266
 Le Goupil (André). . . 759
 Le Gouvé (Gabriel-Marie-
 Jean-Bapt.), 33, 759.
 Le Grand (Henri). . . 759
 — (Marc Aut.). 760

- Le Gras (Ant.-Nicol., Mich.-Ant.), 152, 760.
 Le Gros (Pierre). . . 761
 Le Gros (Mad.). . . 761
 Le Haye (Mad.). . . 379, 762.
 Le Hongre (Etienne-Louis), 690, 762, 764, 1138, 1280.
 Lejeune (Pierre). . . 90
 Le Kain. . . . 305, 762
Voy. Caiu.
 Le Laboureur (Jean), 543, 762.
 Le Lorrain (Robert-Louis-Joseph), 24, 762, 765, 1176.
 Le Lorrain (Cl. Geléedit), 539, 735
 Le Maire (Les). 11, 20, 218, 266, 763.
 Lemarrois (Jean). . . 899
 Le Masle (Michel). . . 763
 Le Mercier (Jacq.). . . 764
 LeMoineou (Le Moyné (Les), 465, 560, 764, 765, 766, 772, 932, 1134, 1186.
 Lemot (François-Frédér.), 762, 1148.
 Lemuet (Pierre), 287, 766.
 Le Nain (les frères). . 767
 — (Pierre). . . 756
 Lenain (Sébastien, de Tillemont). 768
 Lenelos (Anne dite : Ninon de), 5, 649, 769, 1077.
 Lenfant (Jⁿ et Alex -Louis), 125, 258, 771.
 Lenglet Dalrénouy. . . 298
 Lenoir (Alexandre). 1110
 Le Normand d'Étiolles (Ch.-Guill.), 771, 985.
 Le Nostre (Pierre, Jean et André), 452, 743, 771, 1210.
 Lens (Jean-François-Pierre de). 772
 Léon (Henri Chabot, Prince de). 1074
 Leonard Limosin. . . 772
 Léonard (Vincent). . 772
 Lépante (Bataille de), 324, 1067.
 Le Paon (Jean-Bapt.). 773
 Le Paultre (Les), 81, 103, 610, 694, 773.
 Lepère (l'Architecte). 1147
 Lépicié (Bernard) et sa femme. . . . 775, 1290
 Le Pileur (Jean). . . 775
 Lépine (Jean-Ant.). . 148
 Le Raquis, 163, 280, 768, 1218.
Voy. Bretonvilliers.
 Lerambert (Germ.-Simon et Louis), 286, 775, 819, 1027.
 Le Roy (Joseph). . . 1069
 Le Roy (James) [d'Étiolles], 33.
 Le Roy (Raphael et Simon), 392, 1088.
 Le Sage (Alain-René), 304, 777.
 Lescolopier. 371, 777, 1142
 Lescarbott (Marc, Jean et Georges). 777
 Lescot (Pierre et Léon), 219, 778, 798
 Lesdiquierres. . 457, 778
 Lesque (Françoise). 882
 Lespagnandel (Math.). 778
 Lespingola (Franc.). 246, 779, 793.
 L'Estandière. . . . 779
 Lestoille (Pierre de), 341, 779, 957.
 Le Sueur (Eustache), 2, 371, 429, 650, 751, 753, 793, 1202, 1289.
 — (Spire). 1155
 Le Tellier (Mich.) et autres, 83, 144, 373, 396, 734, 783, 785, 809, 1115, 1118.
 Le Tessier de Montarsy (Laurent et Pierre), 401, 571, 852, 883, 979, 1240.
 Le Texier (Jean) . . . 785
 Lethière (Guillaume). 374
 Le Trosne (Charles). 1206
 Lettres de Remission.
Voy. Remission.
 Leu (Thom. de), 370, 547, 558, 785, 1025, 1188.
 Le Van (Louis et François), 207, 397, 732, 785, 918, 925, 1224.
 Lévi ou Lévis, 233, 778, 890, 1122.
 Le Vrac (Robert). . . 766
 Le Vray (Nicolas). . 1189
 Levreries (Grands). . 789
 L'Homme (Jacques), 789, 1269.
 L'Hôpital, 414, 416, 544, 789, 862, 1059, 1137, 1278.
 Liancourt. . . . 760, 1026.
 Liberat (Saint). . . 790
 Licherie (Louis), 80, 790.
 Licorne (La), une des devises de Charles VI. 367
 Lieutenant général de police. 737
 Lieutenant civil et criminel, 1162, 1175.
 Lièvres (Les) de Colbert, 397.
 Ligne (Claire-Marie, Princesse de). 88
 Ligneurs (Deux). . . 717
 Limiers, 791, 1002.
 Linnée (Charles). . . 1086
 Lion (Nicolas). . . 1274
 Lion (Le) de St Marc, 382, 384, 385, 791.
 Lions d'Anne de Bretagne, 791.
 — de François 1^{er}. . 407
 Lionne.
Voy. Lyonnaise.
 Lis (Pierre Du) . . . 702
 Liseur du Roi. . . . 791
 Lit du vent 791
 Litemont (Jacques de). 791
 Live de Jully (Alexis-Janvier de la). . . . 658, 791
 Livre (Le) commode, 76, 1261.
 Livres de Charles VI, de Ch. VII et de Ch. VIII, 791.
 Lochom (Michel van). 792
 Lochon (René). 550, 595, 702, 792, 897.
 Loir. 102, 792
 Loire (François de). . 60
 Lollu ou Lolly (Angé). 640, 793, 1081, 1082.
 Lombard (Pierre). . . 691
 Loménie, 79, 257, 740, 793, 811.
 Loménie (Mons^r Louis de), 151.
 Longchamp (Henri Pitél de). . . 158, 793, 1034
 Longécité. 794
 Longueville, 361, 418, 569, 794, 882.
 Loo (Les van), 379, 796, 1085.
 Lordon (Pierre-Jérôme), 850.
 Loret (Jean). . 112, 294, 814, 822, 876, 1240.
 Lorette (Notre-Dame de), 357, 797, 803.
 Lorges. 798, 1136
 L'Orme (Philibert et Jehan de). . . 293, 798, 1066
 L'Orme (Marion de). 4, 485, 654, 798, 838, 1077.
 Lorme (Charles de), 42, 387, 742, 1268.
 L'Orphelin (Jean d'Armand, dit :). 799
 Lorraine, 11, 67, 131, 157, 249, 389, 547, 584, 671, 800, 818, 840, 888, 892, 909, 1062, 1074.
 L'Orvietan. . . . 192, 424
 Lonbières (Louis de). 802
 Louis III. 802
 — IX. 292, 522, 802
 — XI. 83, 269, 321, 437, 339, 485, 757, 791, 802.
 — XII. 271, 321, 324, 438, 522, 624, 803, 978, 992.
 — XIII. 99, 134, 152, 220, 232, 357, 439, 519, 592, 743, 751, 771, 803, 813, 1070, 1114, 1142, 1158, 1187, 1202, 1204, 1211.
 1291, 1293, 1295
 — XIV, 34, 70, 71, 72, 98, 109, 145, 153, 192, 215, 248, 310, 318, 357, 371, 502, 538, 643, 570, 577, 579, 566, 569, 709, 740, 749, 765, 793, 803, 810, 823, 828, 978, 991, 1062, 1088, 1136, 1144, 1182, 1202, 1203, 1282, 1294, 1295, 1297, 1300.
 — XV. 118, 513, 766, 1174.
 — XVI. 269, 509, 927, 806.
 — XVIII. 96, 384, 509, 866, 884, 1135.
 Louis, dauphin. . . 1133
 Louis-Joseph de France, 806.
 Louis-Philippe 1^{er}. . 385, 483, 587, 596, 1257.
 Louise-Marie-Gabrielle de Savoie 1214
 Louise-Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie. . . 83, 548, 806, 910.
 Loup. 66
 Louterbourg (Philip.-Jacques). 808, 1085
 Louvois (François Le Tellier de). 168, 212, 465, 809, 1115, 1129, 1229.
 Louvre 810
 Loynes (Julius de). . 811, 812, 1061, 1074.
 Luazar (Mathieu de). 812
 Lubin (Jacques). 81, 106, 173, 174, 812, 1096, 1206.
 Luc (St-). 49, 88, 647, 770, 813.
 Lucas (Jⁿ-Jacq.-Etien.), cap^{ne} de vaisseau. 1157, 1248.
 Lucatelli (Domenico). 813
 Lucien 324
 Lucrèce. 876
 Ludres (A^{me} de). . . 914
 Lulli. 51, 234, 309, 401, 630, 732, 733, 813.
 Lundberg (Gustave). 814
 Lur. 277
 Lusignan. 459, 721, 815, 1186.
 Luxembourg. . . 233, 646, 712, 815, 891, 1117.
 Luynes. . 21, 100, 416, 651, 816, 1108.
 Lyonnaise en Lionne (Hugues de). 39, 550, 791, 897, 1115, 1119.
 M
 Macé (Jean). . . . 817
 Machault (Ls-Charles de). 64.

- Maçon (Un) poète . . . 817
 Maçons 817
 Madailan 817
 Madame Gigogne . . . 563
 Madeleine de France . 321
 Mademoiselle (Anne-Marie-
 Louise d'Orléans, du-
 chesse de Montpensier,
 dite la Grande Mademoi-
 selle, on seulement :).
 72, 248, 350, 459, 667,
 673, 749, 795, 817, 926,
 1059, 1060, 1117.
 Mademoiselle de Guise (Ma-
 rie, duchesse de Guise et
 de Joyeuse, princesse de
 Joinville, dite :). . . 667
 Madrid (le château de). 819
 Magasin des antiques. 819
 Maguier ou Manier . 126,
 774, 819.
 Magnin (Charles). 62, 1123
 Magron (L'abbé de). 1193
 Mahomet IV. 1140
 Mai (Le 1^{er}). 575, 820
 Mai (Le) de Notre-Dame, 28,
 107, 820, 932, 941, 978,
 979, 1182, 1251, 1290.
 Maigrin (St-). 57, 820
 Maille-Brezé. 418, 472, 548,
 821, 851, 1074, 1193.
 Maillebois (Nicolas Desma-
 rri, marquis de). . . 397
 Mailly. 821
 Maine (Le duc et la du-
 chesse du). 821, 826,
 1087, 1197.
 Maintenon (M^{me} de). 34,
 42, 238, 247, 722, 739,
 822, 1215, 1272.
 Maisons marquées à la
 craie. 823
 Maisons-sur-Seine (seign^r
 de). 1137
 Maître de guitare de Louis
 XIV. 667
 Maître d'hôtel du Roi. 1140
 Maître des ponts. . . . 823
 Maître Jean 597
 Maîtres à danser. . . . 823
 — d'armes 824
 — d'équitation. 824
 Maîtresse (La Grande). 824
Malade (La) imaginaire. 516
 Malaga (Combat de) . . 825
 Malbranche (Nicolas de),
 177, 825.
 Malézieu (Nicolas de). 247,
 431, 825.
 Malfilâtre (Jacques-Charles-
 Louis). 827
 Malgaigne (Fou le docteur),
 937.
 Malherbe (François de).
 284, 827, 882.
 Mamelles de Pierrette. 828
 Mancini. 216, 396, 828,
 894, 911, 1120, 1240.
 Mandracium (Le) . . . 322
 Manlich (Jⁿ-Christian),
 832.
 Manelli 289, 1289
 Manoir (Du). 23, 831
 Mansart. 11, 433, 452,
 772, 832, 833, 1121,
 1138.
 Mansfeld (Henri de). . . 59
 Mannecorde. 833
 Marais (Mathieu) . . . 833.
 1252.
 Marat (Jean-Paul). . . 834,
 952.
 Maratte (Carle). 772
 Marca (Pierre de) . . . 884
 Marehand (François). 1296
 Marchandise de tableaux .
 168.
 Marchands de tableaux,
 484, 834.
 Mardi gras 834
 Marchaux de l'Empire.
 834.
 — des logis du Roi. . . 834
 Maressal (Jean). 361, 834
 1268.
 Marguerite d'Autriche. 270,
 369.
 — de Jésus 4
 — de Valois. 542, 543,
 835, 909, 1223.
 Mari (Asecan de). . . . 75,
 835, 1066.
 Mariage du Cardinal Maza-
 rin 151
 Mariages refaits . . . 1155,
 1271, 1274.
 Mariages défauts . . . 836
 Mariages disproportionnés,
 692, 1074, 1223.
 Mariages *summo munc.* 267,
 778, 836, 892, 1197.
 Mariages (Les cent). . . 836
 Mariages presque enfans,
 836.
 Marie-Adélaïde de Savoie,
 duchesse de Bourgogne,
 1062, 1095, 1179.
 Marie-Amélie (La Reine).
 836.
 Marie-Anne-Christine-Vic-
 toire, femme du Grand
 Dauphin 1297
 Marie-Antoinette (La Rei-
 ne). 31, 129, 699, 836,
 1086.
 Marie d'Anjou. 551, 1217
 Marie de Médicis. 28, 61,
 130, 134, 268, 286,
 295, 353, 380, 415,
 509, 609, 677, 836,
 990, 1188, 1292.
 Marie de Rohan 836
 Marie-Elisabeth de France.
 1093.
 Marie-Françoise-Thérèse de
 Savoie. 836
 Marie Leczinska. 1186
 Marie-Louise (L'Impéra-
 trice) 902
 Marie Mignot.
Uoy. Mignot.
 Marie-Thérèse d'Autriche
 (La Reine), 58, 60, 136,
 234, 455, 793, 837, 926,
 1047, 1136.
 Marie-Thérèse-Charlotte de
 Bourbon. 837
 Marie (Guillaume de Ste-),
 836.
 Mariée (Une) de 12 ans et
 3 mois 1227
 Mariette (Pierre) . . . 128,
 168, 252, 738, 752, 837,
 1108, 1149.
 Marigny (Abel-Franc. Pois-
 son, marq^s de). 837, 1217,
 1302.
 Marillac. 333, 555, 760,
 837, 843, 894, 1304.
 Marin (François) 53
 Marine. 11, 26, 29, 35,
 36, 38, 39, 42, 45, 46,
 75, 93, 120, 139, 140,
 142, 165, 169, 173, 277,
 292, 303, 306, 309, 310,
 311, 321, 336, 337, 344,
 353, 362, 372, 382, 397,
 422, 427, 439, 458, 460,
 472, 488, 499, 525, 539,
 541, 544, 548, 566, 628,
 636, 642, 647, 651, 655,
 712, 721, 724, 731, 777,
 779, 805, 807, 812, 819,
 821, 824, 826, 843, 848,
 851, 857, 879, 886, 913,
 927, 945, 970, 986, 992,
 999, 1015, 1048, 1049,
 1108, 1113, 1114, 1115,
 1118, 1125, 1128, 1141,
 1144, 1151, 1178, 1179,
 1187, 1189, 1193, 1204,
 1206, 1217, 1218, 1219,
 1220, 1221, 1232, 1239,
 1240, 1276, 1294.
 Marine de France, en 1749,
 75.
 Marine de Versailles. 1260
 Marine Lillipontienne. 326
 Marion de L'Orme. — *Uoy.*
 L'Orme.
 Marionnettes 62, 838,
 1123.
 Marlié (Marie-Elisabeth),
 775.
 Marmotte 828
 Marne (Jean-Louis de Mar-
 nettes de). 838, 1177
 Marolles (Michel de). 294,
 297, 839, 1059, 1267.
 Marot (Jean et Clément). 97,
 599, 839.
 — (Jⁿ-Bapt. et Fran-
 çois). 766, 840
 — (Jean). 286, 840
 Marotte. 727, 1033
 Marques des ordres du Roi,
 333.
 Marques du linge de Char-
 les VI et de Charles VII,
 84.
 Mars (Mademoiselle). 841
 Marsillac 740
 Marsy (Les). 539, 581, 841
 Martel (Baccio) 843
 Martel. 1196
 Marthe (Ste-). 47, 842
 Martin (Les). 39, 641, 843
 Martin (Henri). 141, 146
 Martin (St-). 269
 Martin Sans-Malice. . . 19
 Martin de Tours (Mons^r
 St-). 83
 Martinengue (Max.-Ch. de),
 165.
 Martinozzi, 420, 421, 847,
 924.
 Mas (Du). 847
 Masques 847
 Masse (Samuel). 96, 847
 Massé (Jean-Bapt.), 265,
 431, 847.
 Massillon. 175
 Masséna (André). . . . 848
 Massiot. 175, 1199
 Masson (Ant.). 671, 772
 — (Richard). 1059
 Matharel (Louis). . . . 848
 Matignon. 849, 1118
 Mathieu (Jean-Adam). 848
 Mauger (Jean). 84, 849
 Maulévrier. 545
 Maupas 849
 Maupeou 593, 849
 Mauperché (Henri), 24
 849, 850.
 Maupertuis. 73
 Maure (Ste-), 850, 883,
 1131, 1133, 1217.
 Maurepas (Phélieux de).
 26, 153, 422, 964,
 1220, 1233, 1253.
 Maurice, le sauteur. . . 114
 Mauroy 1165
Maximes morales (l'auteur
 des). 739
 Mayenne. 647, 860
 Mayer (Ville). 850, 1010
 Mazarin (Les Cardinaux) et
 autres Mazarin, 55, 57,
 69, 72, 140, 151, 191,
 215, 251, 301, 396, 398,
 420, 452, 472, 578,
 589, 733, 736, 804,
 817, 828, 830, 851,
 914, 924, 942, 1127,
 1183, 1240, 1276.
 Mazeline (Pierre), 459,
 852.
 Mazière (Simon et Philip.),
 29, 852.
 Mazzola. 11
 Médailles, 84, 434, 519,
 558, 638, 730, 800, 849,
 853, 912, 922, 1057,
 1088, 1094, 1145, 1146,
 1289, 1293, 1294, 1296.

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Médailleurs. 192, 386, 913 | Minoret. 866 | Monstier (Les du), 880, 1067. | Murat. 721 |
| Médecins du Roi. . . 853 | Mirabeau (Victor Riquette, marquis de), 89, 505, 949. | Montafig (Anne de).. 1140 | Myolans (Jean). . . 1076 |
| Médecins. 249, 268, 333, 854 | Miracle de Bolsène. . 1065 | Montaignon (Anatole de), 254, 1182. | Mystère (Le) de St-Genou, 369. |
| Mée (Guillaume et Tousseint du) 854 | Miramion (M ^{me} de), 40, 107, 866, 1273. | Montaigne (Michel). . 725 | — de la Passion . . 942. |
| Méhémét Effendi. . . 89 | Mirbel (M ^{me} de). . . 82, 866 | Montalant (Clande-Rachel de).. 882 | |
| Mehul. (Etien.-Nicol.), 32, 854. | Mirepoix. 205, 288, 1122. | Montalembert. 883 | |
| Meilleraye (La) . . . 777 | Mironémil. 317 | Montansier. | |
| Meissonier (Juste-Aurèle), 256, 855. | Miron (Marc et Robert). 868 | Uoy. Maure (Ste-). | |
| Melfort (duc de). . . 1072 | Miroton (Du mot :). 1105 | Montazet (Ant. Malvin de), 884. | |
| Mellan (Claude), 106, 228, 742, 855, 914, 1289, 1290. | Misson (Maximilien). . 868 | Montbazon . 1074, 1108 | |
| Ménage (Gilles), 1, 97, 129, 855. | Mule (La) de Jehan Bourdichon. 871 | Montchenu (Clande-Marie-Henri de). . . 200, 884 | |
| Ménagiana. 194, 734, 855, 1281. | Mogène. 179 | Montespan (M ^{me} de), 548, 730, 886, 1069, 1192, 1219. | |
| Ménésier-Nodier. . . 915 | Mogador. 1159 | Montesquieu. . 391, 888. | |
| Menjard (J ⁿ -Adolphe). 856 | Moines scandaleux. . 868 | Montesquieu. . . 70, 888 | |
| Menschikoff. 856 | Mol (Pierre van), 731, 868 | Montesson. 888, 902, 926 | |
| Menus plaisirs. 237, 936 | Molard (Michel). 849, 869 | Montfleury (Zacharie Jacob, dit :). . . 178, 486, 888 | |
| Mercator (Nicol.). . . 857 | Molé (Lies), 205, 306, 869, 897, 918. | Montgoneri. . . 120, 277 | |
| Mercier (Antoine). . . 857 | Molé (François-René) et sa femme. 870 | Montmorency. . . 52, 53, 233, 343, 418, 619, 789, 813, 815, 889, 1061, 1066, 1108, 1125, 1136, 1137, 1192. | |
| — (Louis-Sébastien). 488 | Molière (Jean ou Jean-Bapt. Poquelin, dit :), 3, 4, 5, 65, 106, 123, 137, 157, 158, 172, 173, 175, 179, 181, 281, 282, 576, 662, 689, 706, 711, 723, 727, 734, 754, 760, 871, 882, 889, 936, 1075, 1087, 1126, 1143, 1171, 1205, 1208, 1273. | Montmoron (Sévigné de), 1131. | |
| Merciers (marchands), 475, 762, 858, 1076, 1206. | Mollier (Louis de) . . 876 | Mentmouth (Le duc de). 71 | |
| Merceur. 834 | Monchaingre (Jean-Bapt.), 155, 158, 278, 1877. | Montpensier (Mlle de). Uoy. Mademoiselle. | |
| Uoy. Vendôme. | Monchy, 291, 869, 877. | Montpensier (Les), 233, 569, 795, 817, 882. | |
| Mère de lait. 858 | Voncornet . . . 646, 878, 1105, 1201, 1296. | Montrésor (Clande de Bourdeille de). 892 | |
| Mérimot (Pierre). . . 858 | Monde (Le jeu du) . 705 | Montvel (Jacq.-Marie Boutet de) . . . 232, 841, 892 | |
| Mérimée (Prosper). 53, 916 | Mondor (Phil. Girard, dit :). 254. | Moreau (Ls-Gabriel). 1257 | |
| Merle (Théodore-Jean van), 858. | Mondory (Guill. Gilbert, dit :). 878, 1092. | Morellet (l'abbé), 657, 893, 916. | |
| Merle blanc. 858 | Monge (Gaspard), 878, 1157. | Mortemart. 83, 886, 893, 1069. | |
| Messaline. 108, 110, 1287 | Mongin (Pierre). . . 1171 | Mosin (Michel). 893 | |
| Mestrezat (Jean). 254, 858 | Monier (Pierre). 246, 879 | Mots du Roi. 893 | |
| Mesmes. 910, 1304 | Monmerqué. . 59, 1069, 1272. | Monches. 646, 893 | |
| Métézean (Louis et Clément). 730, 859, 1267. | Monnaie de singe. . 1076 | Mouchy (Louis-Phil.), 25, 891, 894, 1174. | |
| Metz (Gédeon Barbier du), 209, 859, 1133. | Monnaies, 271, 284, 433, 680, 800, 879, 924, 973, 1045, 1052, 1088, 1176, 1224, 1294. | Mouleurs de bois. . . 303 | |
| Meulen (Adam - François van der). 128, 129, 225, 234, 756, 818, 860, 1112, 1179. | Monnaie de Charles X. 879 | Mousquetaires, 70, 71, 894, 1060, 1202. | |
| Mezeray (François Eudes de). 14, 861 | Monnoyer (Jean-Bapt.), 185, 765, 880, 1213. | Moy (Ch. et Rom. de). 894 | |
| — Franc.-Joseph, Paul et Joseph-Daniel) . . 1082 | Monsieur (Gaston d'Orléans). 172 | Moyenne de l'âge des artistes, au xviii ^e siècle et au xviii ^e 563 | |
| Mézetin. 431 | Monsieur (Philip. e), 70, 823, 1282. | Moubray. 894 | |
| Michalon. 108 | Monsieur de Paris. . 554 | Mozart (Wolfgang-Amadeus). 894. | |
| Michel (Thomas). 391, 737 | Monsieur le Prince. . 90 | Mozin. | |
| Uoy. Clodion. | Uoy. Condé. | Uoy. Mósini. | |
| Michel (St-). 91 | Monsigny (Pier.-Alexand.), 1116. | Muisson (Jacq. et Henri), 419, 1007. | |
| Michel (Ordre de St-). 1090 | | Murat (Joachim). . . 548 | |
| Michelin (Jean). . . . 861 | | | |
| Migner (S. C.). 161 | | | |
| Mignard (Pierre et Nicolas), 430, 575, 741, 765, 861, 1114, 1132, 1141, 1252, 1255. | | | |
| Mignot (Marie), 738, 789, 837, 862. | | | |
| Mignot (Les) 863 | | | |
| Millet (Francisque), 865, 1213. | | | |
| Millot (Les). 865 | | | |

N

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nadaillon. 908 |
| Nains. 98, 894 |
| Nameur (Louis de). . . 897 |
| Nanteuil (Robert), 172, 192, 239, 472, 524, 549, 550, 595, 628, 646, 672, 743, 792, 817, 832, 835, 897, 1096, 1109, 1159. |
| Nainville. 586 |
| Napoléon I ^{er} , 32, 350, 375, 383, 385, 476, 548, 585, 633, 700, 884, 898, 1249, 1257. |
| — II (François-Charles-Joseph). 902 |
| — III (Charles-Louis), 34, 324, 907, 921, 1052, 1258. |
| — (Eugène-Louis-Jean-Joseph). 921 |
| — (Lucien). 202 |
| — (Joseph), 202, 900, 905. |
| — (Louis). 907 |
| — (Jérôme). 548 |
| Nassau. 88, 1170 |
| Natoire (Charles-Joseph), 907. |
| Nattier (Les), 907, 1129, 1186. |
| Navailles. 141, 908 |
| Navarre (Pedro de), 824, 908. |
| Nauire voué à la Vierge, 908. |
| Nauires des anciens. . 908 |
| Nef (La) du Roi . . 1140 |
| Nelson (L'Amiral) . 1157 |
| Nemours 145, 909, 937. |
| Néopole (St-). 898 |
| Nesmond. 1198, 1234 |
| Netscher (Théodor). . 910 |
| Neuf (Le) thermidor an u, 1170. |
| Neuf-Germain (Louis de), 278, 910, 1184. |
| Nevers, 389, 800, 828, 910, 1162, 1183. |
| Neven (le de Rameau, 91, 1036. |
| Neuville (de), 67, 800, 801, 809, 910, 936, 1074, 1142, 1271. |
| Nicolas de Pise. . . 1106 |
| Nicolay, 362, 673, 869, 1074, 1224. |
| Nicole (Pierre). . . . 911 |
| Nicolet (Jean-Bapt.). . 911 |
| Nicot (Jean). 912, 1105 |

- Nièces (Les) de Mazarin, 828.
- Nilis (Jacques). 912
- Nini (Giambatista). 912
- Niuon de Lenelos. 1077
Voy. Lenelos.
- Noailles, 114, 167, 210, 361, 673, 721, 769, 853, 913, 1053, 1062, 1088, 1196, 1217.
- Noble (Un) romain. 1159
- Noblesse (Brûlement des titres de). 288
- Noblin (Henri). 914
- Noeret (Jean et Charles), 155, 246, 638, 764, 914, 926.
- Nodier (Jean-Charles-Emanuel). 912, 915, 1068, 1095.
- Nogent. 130
- Noitel (Olier de). 162, 569, 917, 923, 1140.
- Nolin (Les). 917
- Nollekens (Les). 917
- Nompar. 130, 590, 1137
- Nonotte (Donat). 918, 1176.
- Normain. 259, 918
- Northumberland. 1082
- Noteur. 919
- Nourrices. 918
- Nourrisson (René et Eusèbe). 921
- Nouvelle convertie. 883
- Noyers (François Sublet de), 357, 921, 1061, 1128, 1154.
- Nuchèzes. 140, 921, 1031.
- Nyert ou Niert. 343, 405, 465, 912, 921, 1082.
- O**
- O (Le marquis d'). 1273
- Octave. 1082
- Officiel de Paris. 49, 554
- Oiseaux de Chypre et de Tunis. 922
- Olier (). 558, 922
— (Jⁿ-Jacques). 923
— (Ch.-Henri-Franç.).
Voy. Noitel.
- Olivet (L'abbé d'). 13, 723
- Olivier (Les). 924
- Olonne (duchesse d'). 1160
- Ombres chinoises. 1123
- Ondédei. 924
- Opéra (Théâtre de l'). 813, 924, 959, 1007.
- Opigèz (Mons^r). 658, 745
- Opium. 912
- Oppenordt. 924
- Opstal (van). 528, 765, 925.
- Orbay (Jⁿ-Louis d'). 24, 499, 786, 925.
- Ordre du St-Esprit. 542
- Ordre du duc d'Anjou. 926
— du Diable. 926
— du Roi, en 1487. 269
- Orfévres. 655, 820, 926, 960, 961.
- Origny (L'abbé d'). 1081
- Orléans. 56, 152, 172, 174, 249, 260, 317, 418, 450, 459, 542, 551, 552, 569, 618, 750, 755, 788, 802, 817, 824, 836, 886, 902, 908, 910, 925, 926, 928, 949, 959, 966, 1057, 1026, 1139, 1140, 1179, 1203, 1254, 1281, 1287.
- Ormesson (Le Fère d'). 19, 928.
- Orмой. 397
- Ornano. 800
- Orphelins militaires. 927
- Orthographe étymologique, 523.
— Tentative contre elle, par l'abbé de Dangeau, 469.
- Orvietan. 424
- Ossat (Armand d'). 771
- Oudin (Les). 928
- Oudry (Les). 242, 929
- Ouilliers (Les). 930
- Ovyn (Jacques). 424
- P**
- Padeloup (Les), 930, 1109, 1128.
- Pail Mail ou Paille Maille, 705, 932.
- Paillet (Antoine). 370, 932
- Pair (Premier de France, 816, 932, 1217.
- Paire de France. 750
- Paix de Cambrai. 932
— des Dames. 90
- Pajou (Les). 390, 515, 483, 791, 932.
- Palais-Royal. 933
- Palatines (Princesses). 55, 110, 151, 531, 886, 933.
- Palaye (Ste-). 933
- Palissot de Monteny. 619, 633.
- Palissy (Les), 933, 1066, 1210.
- Pallavicini (Julio Cesare), 935.
- Palluau. 623
- Panini (G.-P.). 1126
- Pantalon. 245, 401, 935, 1057, 1088, 1211, 1259.
- Papillon de la Ferté. 935
Voy. La Ferté.
- Parabère. 936, 1095
- Parc (René Berthelot, dit : Du). 936
- Pardailan. 56, 929, 936.
- Paré (Ambroise). 3, 909, 936, 1228.
- Parfumeur du Roi. 941
- Paris (Mons^r Paulin). 534, 760, 770.
- Parrocel (Joseph, Charles et Jⁿ-Ignace-François), 891, 941, 1109.
- Particelli (Dominique et Michel). 373, 941, 964
- Pascal (Blaise). 171, 174
- Pasquarcel. 942
- Pasquier (Le baron). 1147
- Passalacqua. 108
- Passion (La).
Voy. Mystère.
- Pastel. 745, 942, 1278
- Patel (Pierre et Pierre-Anthoine). 732, 735, 752, 942.
- Pater (Jⁿ-Bapt.-Joseph), 943.
- Patin (Guy). 61, 151, 154, 155, 660, 943, 1294.
- Patoulet (Jean-Bapt.). 944
- Patru (Olivier). 14, 944
- Paul (St Vincent de). 858, 945.
- Paul (L'abbé Aman-Laurant). 200, 886, 947.
- Paulin (Le capitaine). 724, 948.
- Paulmy. 64
- Pavillon national (Le). 948, 1157, 1248.
- Pavillon (Vaisseau). 142
- Paullet (Le chevalier Fleury de). 949
- Peandeloup (Jean de). 73, 74.
- Pécor (Guill. et Louis-Alexandre). 950
- Pedro II (dom). 806, 951
- Pedro de Navarre.
Voy. Navarre.
- Peintre aux ordres du Roi, 951.
- Peintre de M^{me} de Maintenon. 730
- de la ville de Bordeaux. 751
- de l'Impératrice de Russie. 763
- du cardinal de Bourbon. 951
- du duc de Mayenne.
Voy. Plumette.
- du prince de Condé. 773
- du Roi de Suède, 1085, 1134, 1174.
- des ordres du Roi. 296.
- (Un) contrôleur de vin. 730
- Peintres de la ville de Lyon, 751.
- Autres peintres. 951
- Peintres verriers. 975
- Peiresc. 173
- Pelletan (Philippe-Jean), 295, 951.
- Pellissari (René-Claude-Georges). 952
- Pellisson (Paul). 13, 14, 15, 952, 1220.
- Pelporte (Mathurin). 953
- Penthièvre (L^h-Jⁿ-Marie de Bourbon, duc de). 31, 548, 927, 953.
- Pequigny (duchesse de), 398.
- Perdrix blanches. 369, 954
- Pèrefixe (Hardouin de Beaumont de). 154, 379, 552, 673, 737, 954.
- Périer (Franc. Du). 954
- Perlant (Henri). 954
- Péron (Marie Du). 934, 1209.
- Perpignan (Israël). 44, 955
- Perrault (Claude et Charles). 169, 172, 173, 174, 751, 812, 957, 1082, 1134, 1123, 1203, 1288.
- Perreel (Jean). 624
- Perrelle (Les). 758, 957
- Perrin (François). 958
— (Pierre). 813, 959
— (Jean). 958
— (Claude). 958
- Perron (Jacq. Davy Du), 171.
- Perruquiers. 959
- Pesne (Les). 724, 960, 1129.
- Pestalozi (César). 1252
- Pétan (Denis). 171
- Pétion (Jérôme). 960
- Pétis de La Croix (Les), 960.
- Petit (Les). 962
— (Christofle). 437, 552, 803, 961.
— (Gilles-Jacques). 963, 1154.
- Petitot (J. an). 962
- Pétun. 912, 1160
- Peyrat (Guill. Du). 44
- Peyron (Pierre). 476
- Phaseles. 1220
- Phéypeaux, Phéipeaux et Phélyppeaux. 89, 109, 152, 373, 397, 414, 623, 731, 852, 951, 964, 986, 1115, 1173.
Voy. Pontchartrain.
- Philandre. 575, 1276
- Philidor (Les). 965
- Philippe V. 614, 1214
— d'Orléans. 966
- Philosophes. 91
- Phlipon (Pierre-Gatien), 966, 1077, 1079, 1264.
- Piart (Charles). 966
- Picard (Les). 18, 19, 246, 966, 1221.
- Picon (Robert et Jacques), 968.
- Picot (Eustache). 99, 967
- Pieds plats. 1173

- Pierre 1^{er} (Le Tzar). 635, 929, 968, 1179, 1215.
 Pierre (Jean-Bapt.-Marie), 82, 503, 968, 1264.
 Pierres précieuses (Fausse), 969.
 Pigalle. . . 24, 25, 291, 658, 763, 894, 969, 1266.
 Pigniol de la Force. 970, 1219, 1292.
 Pils (Le chevalier). 1147
 Piles (Roger de). 239, 254, 781, 970, 1207.
 Pillon ou Pilon (Germain et Raphaël). 4, 105, 163, 467, 520, 640, 751, 924, 971.
 Pinagier (Thomas). . . 204, 975.
 Pinaigrier (Les) . . . 975
 Pineau (Jean-Bapt.). . . 976
 Piron (Alexis).. . . 304, 482, 976.
 Pitault (Nicolas). 977, 1072
 Place de la Concorde. 327
 — Vendôme, et des Piques 1144
 Plate-Montagne (Matthien et Nicolas van Plattenberg, dits : de La). 95, 977, 1041, 1302.
 Plessis-Bellièvre (Jacques de) et Susanne de Bruc. sa femme. . . 795, 978
 Plumail, Plumeaux . . 978
 Plumette 978
 Pluvinel (Antoine de). 978
 Pores rouges. 991
 Poërson (Ch. et Ch.-Franc.). 185, 235, 978.
 Poètes grecs du Roi. . . 979
 Poilly (Les). . . 980, 1111
 Poincy (Philippe de). 980
 Poinset (Les). 618, 981
 Pointis (Le baron de). 1233
 Poiret (Pierre). 981
 Poissant (Thibault et Ls-Ant.). 95, 981
 Poisson (Les peintres du nom de). 981
 Poisson (Raymond). . . 87, 291, 459, 489, 722, 982.
 — (Jeanne-Antoinette).
Voy. Pompadour (M^{me} de).
 Poissonnier la veille de Pâques 1234
 Poix (Charles de Créqui, Prince de). 457
 Polignac, 422, 984, 1002, 1137, 1157.
 Polybe 323
 Pomeran (Ang.-Robert de), 984.
Pomme de Pin (La), 456, 984.
 Pommercul. 1236
 Pompadour (M^{me} de), 26, 256, 509, 746, 932, 984.
 Pompignan (Jⁿ-Jacques Le France de) 985
 Pomponne (Henri-Ch.-Arnaud de) . . 68, 1062, 1115.
 Pont-Allais (Jean de L'Épine Du). 413
 Pont de Courlay (François Vignerot Du). . . 93, 154, 812, 1060, 1061.
 Ponchard (Louis-Ant.-Éléonore). 633
 Pontchartrain (Les Phélypeaux de). 41, 78, 115, 310, 422, 456, 465, 668, 731, 853, 986, 1122, 1131, 1218, 1232, 1233, 1236, 1253, 1261, 1281.
Voy. Phélypeaux.
 Ponton (Les).. . . . 918, 988
 Pont-Neuf (Le). 341, 608
 Poquelin ou Poquelin (Les) 738, 750, 801, 871, 988, 1075.
 Porbus (François). . . 295, 990.
 Porcon 991
 Port de Carthage. . . 321, 991.
 Port-Royal. . . 768, 1032, 1088.
 Porte-chaise d'affaires. 991
 — fauteuil du Roi. . . 991
 — lit et coffres. . . . 991
 — mail du Roi 991
 Porthos. 71
 Ports indiqués par Vauban. 1233.
 Portugal (Une Reine de). 142.
 Portzmoguer (Hervé de), 427, 992.
 Possédée (Une). 651
 Poste (Petite) de Paris. 994
 Postes. 994
 Potier de Gèvres. 152, 892
 — des Cailletières. . . 994
 Poudre de violette . . 802
 Poule d'Inde. 996
 Poultier (Jean). 997
 Pouppées. 997
 Poupelière ou Popelière (La). 1197, 1198, 1199
 Pourtalès. 57, 58
 Poussin (Nicolas). 28, 357, 379, 752, 955, 997, 1120, 1165, 1296.
 Pradel (Abraham Du). 54, 76, 246, 745, 756, 1167.
 Pradon (). 998
 Prat (Du). 839
 Pré (Jacques Du) 998
 Préjugé relatif au génie, 745.
 Prêlat laïque. 1259
 Prélats mineurs 998
 Premier baron chrétien. 890
 Premier baron de France , 815.
 — marquis de France , 1200.
 — prince chrétien . . . 20
 — peintre . . . 477, 753, 861, 997.
 Première demoiselle de France. 818, 999
 Prétendant (Le) (Charles-Edouard). 1154
 Prêtres luteurs 999
 Preuille d'Humières (Raymond-Louis de) . . 144, 807, 999, 1131.
 Prévile (Pierre-Ls Du Bus, dit :) et sa femme. 295, 1000.
 Prévost (Nicolas) . . 1001
 — (Françoise). . . . 1001
 Prévôt des marchands. 236, 1076.
 Prie 84, 136
 Prieur (Barthélemy). 284, 519, 1001.
 Priézac. 14, 1001
 Primate (François). 1002, 1089.
 Primauguet.
Voy. Portzmoguer.
 Prix de dévotion, puis d'éloquence. 13
 Prix des places à la Comédie française 1002
 Procession. 1002
 Procope. — *Voy. Couteaux.*
 Professeur de mathématiques du Roi. 1002
Proh pudor!. 1002
 Prononciation de l'oi. 1223
 Protestants. 340, 342, 379, 419, 468, 589, 590, 591, 645, 648, 712, 792, 814, 840, 849, 861, 868, 883, 929, 938, 952, 960, 962, 1002, 1087, 1168, 1180, 1230, 1233, 1296.
 Prou (Les deux Jacques), 1009.
 Prudhon (Pierre-Paul), 253, 476, 850, 1010.
 Pufendorf (Jean et Samuel), 1011.
 Puget (Pierre et Franc.), 208, 652, 741, 1011, 1114, 1189, 1190.
 Pussort 359, 396
 Pygmées. 1013
Pyrrhus (le). 1157
Psyché (la). 1247
- Q**
- Quadrirèmes. 323
 Quatroux (François). 1013
 Quéhus (Ch.-Henri de), 789, 1013.
 Quentin (Jean et François), 109, 1013.
 Quesne (Abraham Du). 26, 39, 143, 146, 165, 173, 174, 199, 249, 572, 589, 695, 696, 1003, 1008, 1015, 1092, 1141, 1195, 1196, 1199, 1221, 1306
 Quesné-Guiton (Du). 676
 Quesnel (Les). 174, 244, 284, 630, 751, 1024.
 Quétisme (le). 668
 Quillan (Louis-Antoine). 22
 Quillier (Noël et Jérôme). 451, 1026.
 Quinault (Philippe). 3, 304, 732, 754, 1027, 1078.
 Quincampoix. 1029
 Quincy. 1060
 Quinet (Toussaint). 1029, 1087, 1140.
 Quinquérèmes. . . 323, 324, 326.
 Quentin (Duc de). . . 1136
 Quinze-Vingts (Les). . . 292
 Quozyvieux 451
- R**
- Rabel (Jⁿ et Daniel). 271, 1029.
 Rabon (Pierre et Nicolas), 1030.
 Rabutin (Jⁿ Roger et Marie de). 59, 435, 926, 1031, 1129, 1130.
 Racan. 827, 1031
 Rachel Félix (M^{lle}). . 1172
 Racine (Jean-Bapt. et Ls), 172, 238, 374, 722, 894, 1031, 1064, 1154, 1218, 1219, 1306.
 Raclé (Jean). 1033
 Racons (Abra de). 12, 769, 771, 964, 1033.
 Ragois (Le).
Voy. Bretonvilliers.
 Ragot. 1033
 Ragueneau (Jacques). 1033
 — (Cyprien et Marie), 727, 1033.
 Raisin (Les), 158, 1034, 1074.
 Rambouillet, 741, 1035, 1167, 1168.
Voy. La Sablière.
 Rambures 1135
 Rameau (Jean-Philippe), 1035.
 Rameau (Jean-François, le neveu de). 1037
 Ramponeau (Jean). 1040
 Ranc (Ant. et Jean), 1041, 1251.
 Rancé (Armand de) 1041
 Rangon 1041
 Ranieri (Bartolomeo). 1041
 Rantauz (Josias de). . . 1042
 Raon (Jⁿ et Jⁿ-Melchior), 580, 1042.
 Raphaël d'Urbain 253, 1043

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Rapin (Nicolas). . . 1042 | Restauration de tableaux, 224, 1054, 1085. | Rocailleur du Roi. . . 1069 | Roussseau (Jacques). 1088 |
| — (Le Père René). 1168 | Restauration (Statue de la), 385. | Rochebonart, 396, 634, 886, 1060, 1069, 1147, 1183. | — (Jean-Bapt.), 84, 88, 89, 304, 482, 950, 1078, 1087, 1216, 1252, 1283. |
| Rapoil (Jacques et Cath.), 1076. | Restant (Pierre). . . 1054 | Rochefort (Le Maréchal de), 1070, 1074. | Roussel (Pierre). . . 1094 |
| Rasilly. 647, 1187, 1114. | Restout (Les). . . . 1054 | Roches (Des). 28 | — (Paul). 1094 |
| Ratabon (Antoine de). 251, 1042. | Rétractation d'injures. 1054 | Roderer (Pierre-Louis). 1170. | — (Nicolas). 1094 |
| Raucourt (Mlle). . . 1042 | Retz, 69, 118, 140, 146, 151, 190, 588, 595, 778, 817, 834, 858, 909, 935, 947, 1055, 1056, 1127, 1128, 1239. | Roest 1171 | — (Gilles). 1094 |
| Ravaillac (François). 555, 677, 1043, 1289. | Revel (Gabriel). 53, 1056 | Roëttiers (Les), 738, 1071, 1255. | Roussel (Gilles). . 1094 |
| Rarestin (Philippe de), 993. | Revoir (Jean et Antoine), 1056, 1071. | Rohan, 54, 360, 459, 789, 892, 1073, 1074, 1108. | — (Alexis-Etienne), 1094, 1176. |
| Réal (Du). 1043 | Rhodes (Jean de). . . 57 | Rohault (Jacques), 800, 1075. | Roussille de Fontanges, 1088, 1094. |
| Réale (La), 725, 1060, 1294. | Ribands. 1076 | Roi de la Fève. . . 1076 | Roys de La Rocbefoncault, 986, 1007, 1137. |
| Rebec. 1043, 1165 | Ricard (François). . 1057 | — de Marsingue. . 1230 | Royard (Vincent). . 1095 |
| Rebellé (Nicolas). . . 609 | Ricciarelli (Danicle). 1057 | — des Marchands. . 236. | Rozilis (Barthélemy Gourlin de). 1095 |
| Reboul (Marie-Thérèse), 1265. | Riceboni (Les). . . 1057 | Richard (Pierre). . . 228 | Rubens (François). . 1095 |
| Récamier (Mme). . . 1044 | Richard (Florent) de La Marre. 737 | Richard (Florent) de La Marre. 737 | — (Pier.-Paul). . . 1095 |
| Recouvrance (Antoine de), 1044. | Richardière (Richard Masson de La). 1059 | Richelieu (César-Pierre), 1059. | Rubriquis (Guillaume). 171 |
| Redoutable (Le vaisseau le), 1157. | Richelieu, 27, 28, 151, 153, 155, 194, 213, 220, 361, 418, 472, 568, 608, 812, 1017, 1033, 1061, 1062, 1070, 1083, 1090, 1113, 1120, 1127, 1128, 1142, 1159, 1160, 1193, 1202, 1204, 1269, 1277, 1285, 1294. | Richardière (Richard Masson de La). 1059 | Rue (Lisinka). Voy. Mirbel. |
| Regnaudin (Thomas). 1044 | Richomme (Franc.). 1062 | Richelet (César-Pierre), 1059. | Rueil (La terre de). . 1061 |
| Regnault (Philippe). . 370 | Rigaud (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Richelien, 27, 28, 151, 153, 155, 194, 213, 220, 361, 418, 472, 568, 608, 812, 1017, 1033, 1061, 1062, 1070, 1083, 1090, 1113, 1120, 1127, 1128, 1142, 1159, 1160, 1193, 1202, 1204, 1269, 1277, 1285, 1294. | Ruelles (Franc. des). 1109 |
| — (Nicolas). . . . 1044 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ruggieri (Roggiero d'), 11, 280, 502, 1089, 1095. |
| Regnesson (Nicolas). 524, 897, 1044. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ruisdaël (Jacob). . . 1095 |
| Regnier (Jacques-Auguste), 736, 1117. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ruijs (Yvonne-Silvie de), 1074. |
| Regnier (Mathurin). . 90, 1105. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ruoltz (Jean-Joseph de), 1096. |
| — (Pierre), 139, 924, 1045. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rupert (Le Prince). . 142 |
| Reichstadt (Le duc de). 902 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Russi (Matteo), dit : Math. de Roussy 252 |
| Relâches du Th.-Français, 1045. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ruyter (Mich.-Adrianz de), 1096. |
| Relieurs de livres. . 1045, 1083. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ruzé d'Efflat. 1187 |
| Reliquaires et reliques . 1046. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Ryer (Pierre Du). 14, 1098 |
| Reloge. 1046 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rysbraeck (Jacobus-Cornill) 1088 |
| Rembrandt (Panl). . 1046 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Remèdes merveilleux. 1046 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Rémision (Lettres de), 1046, 1282. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Rémond (J ^e -Bapt.). 1112 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Remueuse des enfants de France. 1059 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renard de St-André. 926, 1047. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renard, dit : St-Malo. 1048 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renau d'Ellicagaray (Bernard), dit : Le Petit-Renau 1048, 1235 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renaudin (J ^e -François), 1049. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renaudot (Les), 853, 1052, 1220. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renonciation au théâtre, 279, 308, 1034, 1172. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| Renouveurs. 1054 | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| République (Statue de la), 1144. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 582, 643, 738, 761, 891, 907, 928, 1041, 1062, 1138, 1176, 1255. | |
| | Rigault (Hyacinthe et Gaspard) 273, 378, 58 | | |

- Sané (Jacques Noël), 1158, 1243.
 Sanguin 55, 1100
 Sanscrit (Le) 1164
 Sanson (Nicolas et Guillaume) 171, 1101
 — (Ch.-Jean-Bapt.) le bourreau 357
 Sansovino (Francesco), 381, 677, 935.
 Santa-Cruz (Marquis de), 1205.
 Santerre (Jean-Baptiste), 1101.
 Santeul (J^e-Baptiste de), 738, 1101.
 Sarasin (Jean-François), 770, 1101.
 Sarazin (Jacques et Pierre), 539, 918, 954, 1102, 1129.
 Sarlabos 1104
 Sarrabat 252, 630, 1103.
 Sartine (Gabriel de), 225, 650.
 Sance à la Bécheameil, 162, 163.
 Saumaise 105
 Saumery, 213, 1105, 1198.
 Saupiquet (Guillaume Verger, dit :) 1105
 Saurin (Joseph) 748
 Saute-monton (Le jeu de), 700.
 Sauvé (Jean) 1105
 Sauves (Mad. de) 881
 Savoie (Princes de la maison de), 547, 550, 745, 806, 823, 824, 836, 909, 937, 1106, 1179, 1214, 1223, 1237, 1240.
 Savoie, cheval de Charles VIII 56
 Scalberge (Fréd. et Pierre), 1106.
 Scapin 387
 Scaramouche.
 Voy. Fiorilli (Tiberio).
 Scarlatti (Raphaël) 1106
 Scarron, 83, 103, 770, 822, 1106.
 Sceaux de Rois 1107
 Schall (Jean-François), 374
 Schmidt (G.-F.) 89, 1088.
 Schoevaerts (Pierre) de Valcour 1139
 Schomberg, 760, 1074, 1107.
 Schuppen (Les van), 701, 758, 782, 861, 931, 1108
 Scio bombardé 1141
 Scipion (N. et Jean), 1110
 Scotin (Les), 128, 234, 1111.
 Scribe (Auguste-Eugène), 1112.
 Scrofale 523
 Scuderi (Georges et Madeleine de) 1113
 Sculpteur du Roi de Pologne 435
 Sculpteurs 1113
 Sculpture des vaisseaux, 1113, 1189.
 Secret pour changer l'argent en or 1115
 Secrétaires d'Etat 1115
 — du Roi 1115
 — de la chambre 1115
 Sédaine (Michel-Jean), 476, 1116, 1299.
 Ségrais (Jean Regnault de), 1117, 1281.
 Séguier, 14, 752, 817, 818, 1259.
 Séguiran 28, 93, 1117
 Seignelay, 37, 397, 398, 1117, 1118.
 Sémonville (Huguet de), 1199.
 Scnelle (Les) 1120
 Senneterre 914, 1121
 Sentier (Rue du) 1122
 Serral de Vincennes, 1123
 Séraphin (Dominique), 1082, 1123.
 Sergent de bataille 690
 Sergent major 1125
 Serins de Louis XI, 1125
 Serment prêté l'épée déceinte 1125
 Servandoni (Jean-Nicolas), 1125.
 Servantes, 404, 406, 882, 1126, 1127.
 Servien, 27, 817, 890, 1073, 1108, 1127, 1187, 1265.
 Seuil (Augustin Du), 1128
 Seurre 1148
 Sève (Gilbert et Pierre), 405, 1088, 1129.
 Sevestre (Trois Jean), 1129
 Sevigné, 42, 78, 138, 282, 301, 426, 435, 436, 914, 1121, 1129, 1195, 1265, 1281.
 Sévigny (François de La Traverse, dit : de), 1130, 1132.
 Sevin (Pierre-Paul), 258, 432, 1132, 1255.
 Sèvres (Manufacture de), 90
 Sforce 444
 Siège de Paris 1133
 Silvestre (Israël) 755, 764, 812, 1133, 1134, 1159.
 Simiane, 552, 1135, 1142
 Simon (Arnault) 1135
 — (Le Père) 174
 — (Pierre) 1207
 — (St-). 41, 73, 114, 151, 162, 247, 254, 337, 352, 434, 584, 622, 732, 823, 862, 882, 986, 1014, 1136, 1137, 1138, 1156, 1202, 1203, 1219, 1225, 1234, 1261, 1281, 1283.
 Simon (Le cordonnier Antoine) 1135
 Simonneau (Les), 926, 1138.
 Siri (Vittorio) 1138
 Slodtz (Les), 562, 689, 1138.
 Sneyders 254, 1139
 Soissons, 396, 415, 745, 882, 887, 1139.
 Somer (Isaac) 265
 Somerville (Ant. de), 194, 1087, 1140.
 Sommelier du corps 20
 1140.
 Songe-creux 1140
 Sonnet du Dauphin, 1140
 Sôpha (le) 1140
 Sorel (Charles) 1141
 Sorlay (Jérôme).
 Voy. Sourley.
 Soubise 1074, 1141
 Soucarrrière 189
 Soufflot (Jean-Germain), 82, 1141.
 Soulié (Monst' Endore), 71, 85, 184, 248, 292, 297, 402, 773, 1075, 1085, 1088, 1126, 1270.
 Sourches 1141
 Sourdis, 460, 851, 1141.
 Sourley (Jérôme) 861, 1141.
 Souvenez-vous de moi, 1142
 Souvré, 777, 809, 1142.
 Soyecourt 1143
 Spectacle des Enfants de France 1123
 Spezzafer 1143
 Spingola 1143
 Staël 904, 1144
 Stafford, 455, 1074, 1144
 Stainville 1068
 Stanislas, Roi de Pologne, 1144.
 Statue de Henri IV 519
 — de Louis XIV. 210
 Statues venues de Rome à Paris en 1736 1144
 — de la place Vendôme 1144.
 Voy. République et Restauration.
 Stella (Les), 370, 735, 932, 1149.
 Sticotti (Fabio et Antonio-Giovanni) 150
 Stiemer (Franc.-Albert), 755.
 Stimanville (Guyon), 1151
 Stoppa 1152
 Stras (George-Frédéric), 1152.
 Stras (Le) 1152
 Strésor (Henri et Anne-Renée) 1153
 Strozzi, 1057, 1289, 1290
 Stuart (Marie) 262
 Stuart 820, 1154
 Sualem (Girard et Joseph), 1154.
 Sublet de Noyers.
 Voy. Noyers (de).
 Sulligny (Antoine-Thomas Perdou de) et sa fille, 105, 1154.
 Sue (Jean-Joseph) 759
 Suffren (Le bailli de), 1155
 Suffren (Les vaisseaux du nom de) 1157
 Suisses (Massacre des), 1158.
 Sully, 3, 371, 733, 894, 927, 1158, 1259, 1265.
 Surintendance des mers, 140.
 — des spectacles 1207
 Surugny (Les), 268, 665, 1158.
 Susini (Giuseppe) 1082, 1159.
 Suvée (J^e-Benôit) 90, 1159.
 Swanewelt (Herman) 732
 Sybaritisme 1160

T

- Tabac, 912, 1160.
 Voy. Pétun.
 Taharin, 254, 1160.
 Table de marbre (la), 180, 1165.
 Tableaux, 167, 223, 224, 250, 255, 270, 271, 295, 355, 477, 510, 803, 914, 1089, 1150, 1165, 1251, 1257, 1260, 1265, 1266, 1268.
 Tables (Jeu des) 705
 Tacca (Pierre) 609
 Tachard (Le Père Guy), 35, 1133.
 Tacite 853
 Taconet (Toussaint-Gaspard) 1165
 Tailleur des ballets, 1167
 — de Louis XIV, 1167
 — pour femmes 1167
 — d'histoires 1166
 Talbot (Le chevalier) 59
 Tallard (Hosston, comte de), 1167.
 Tallaru 1167
 Tallemand, 5, 14, 111, 113, 215, 235, 534, 549, 584, 631, 733, 741, 760, 770, 798, 882, 1107, 1167.
 Talleyrand, 290, 350, 1070, 1147, 1169.
 Tallieu (Jean-Lambert) et sa femme, 899, 1170.

- Talma (François-Joseph) et ses femmes, 32, 306, 745, 1171.
 Talon. . . 109, 359, 1173
 Talons et Taloniers de bois, 1173.
 Talouet. 1173
 Tambonneau (M.-A.). 737
 Tapisserie d'Anne de Bretagne. 1173
 — du Roi. 1173
 Taraval. 1173
 Tardieu, 29, 168, 268, 451, 1088, 1175.
 Tardif (Michel). . . 753
 Tascher de la Pagerie, 552, 899.
 Taschereau, 40, 178, 520, 1130.
 Taunay (Nicolas-Antoine), 374, 1176.
 Tavaunes. 634
 Tavernier (J^o-Bapt.), 171, 1177.
Te Deum. 94
 Temple (Le), 659, 1153, 1177.
 — de Charenton, 1056.
 Temporiti (Joseph-Franç.), 1178.
 Tende (Le comte de), 824, 1178.
 Termes. 350
 Ternes. 28
 Terray, 1085, 1265.
 Tessé (Le Maréchal de), 309, 831, 968, 1178, 1213.
 Testament de Mademoiselle, 818.
 Testelin. 1179
 Théâtre et noblesse. . 959
 Thémises. . . 547, 549
 Thénouénel (Jean de), 428, 993.
 Théodon (Jean-Bapt.). 775
 Théophile. 1182
 Théorbe. 1182
 Thermidor (Le 9). . 1136
 Thésée. 1157
 Thèses (A propos des). 753
 Thévenot (Melchisedech), 171, 1182.
 Thianges. . . 1069, 1183
 Thierry (Jean), 614, 1183.
 Thomas (Le Prince). 1237.
 Thomassin, 86, 95, 275, 1082, 1183.
 Thomassin (Visentini, dit), 1184.
 Thorigny. 1118
 Thou (Les de), 556, 910, 1184.
 Thurelles ou Turelles, 144, 807.
 Thurrin (Thomas). . 1185
 Thym. 1185
 Tiard. 353
 Tilladet. 332, 553, 1185
 Tintoret. 677
 Tiriot (Jean). . . . 1185
 Titien. 250
 Titon du Lillet. 1185, 1252
 Tocqué (Louis), 764, 908, 1186, 1302.
 Toiras ou Thoiras (Jean de), 1073, 1186.
 Tony. 602
 Topinambous. . . . 1187
 Torey. 395
 Torff (Jonas de), 39, 1188.
 Torny (Eustache de). 1188
 Toro. 1188
 Tortebat (François et Jean), 500, 1191, 1207.
 Tortengnon. 1191
 Tortoriti (Giuseppe). 1191
 Tonehet (Marie), 52, 535, 1192.
 Toulougeon. 1031, 1192
 Toulouze (Le comte de), 348, 548, 730, 970, 996, 1192, 1197, 1218.
 Tournières (Robert), 766, 951, 1104.
 Tourreil (Jacq. de). 1192
 Tourville (Anne-Hilarion de Contentin de). 4, 140, 310, 878, 1193, 1221.
Tourville (Le vaisseau le), 30.
 Tragédie (Une). . . 1200
 Train de Mad. des Ursins en 1704. 1216
 Traiteur (Un) devenu sculpteur. 798
 Trajan. 1146
 Trans. 1200
 Translateur du Roi. 1200
 Transmutation des métaux, 1058, 1200.
 Treize à table. . . . 1200
 Tremblay (Barthélemy du), 259, 271, 280, 644, 1200, 1201, 1258.
 Trenck (Franc. de). 1202
 Treville ou Troisville. 1202
 Trévoux (Jean de). . 1203
 Trézel (Pierre-Félix). 850
 Triacontores. 324
 Trial (Antoine) et sa femme, 533, 1136 1204.
 Triboulat (Jehan). . 108
 Triboulet. 598, 626
 Tricolore (Le). . . 438, 439
 Triéfarques. 326
 Tripotier du Roi. 776, 1203
 Trirème prétendue de Don Juan d'Autriche. . 1204
 Trirèmes. 323, 324
 Trivelin. 1088, 1204
 Trompette marine. . 1205
 Tronc du pardon. . . 1206
 Tronchin. 1206
 Trousse (La). 1130
 Troussel (Du). . . . 1218
 Trouvain (Antoine), 710, 1112, 1207.
 Troy (Jean-Franç. de), 89, 239, 550, 758, 792, 1138, 1207, 1255.
 Truffes. 1208
 Tuby (Les Jean-Bapt.). 81, 292, 399, 1208, 1251.
 Tuileries (Les), 771, 934, 1209.
 Tulou. 432
 Turenne. 709, 1208, 1210
 Turi. 1057, 1211
 Turlupin, 759, 1211.
 Turpin (Pierre et Jean), 1211.
 — de Grissé. . . . 1211
 Tuyaux à boire. . . 1212
 Tycho-Brahé. 966
- U**
- Ubelesqui (Alexand.). 1212
 Ulin (Pierre d'), 197, 1134, 1213.
 Urbain VIII. 1289
 Urlis (des).
Uoy. Desurlis.
 Ursins (La Princesse des), 53, 336, 414, 580, 831, 968, 1160, 1179, 1213.
 Ussé. 1216, 1229
 Uza. 277
 Uzès. 1122, 1217
- V**
- Vahiny (Philippe Sarrau de). 1217
 Vaisseau à 300 rames. 324
 Vaisseaux débaptisés et républicanisés. . . . 1157
 Val (Le) de Grâce, 136, 299, 1217.
 Val (Pierre du). 171, 521
 Val (François du).
Uoy. Fontenay.
 Valbelle. 1221
 Valeops (Henri et Conrad de). 1217
 Valcour. 1138
 Valençay. 550, 1217
 Valenciennes. . . . 1296
 Valens (Karel van), 561, 1139.
 Valentinois, 1074, 1137, 1217, 1218.
 Valet de chambre du Roi, 1217.
 — de la garde-robe. 1218.
 Valincourt (Jean-Bapt. Du Troussel de). . . 1218
 Vallavoire (Franc.-Auguste de). 1221
 Vallée (Simon). . . . 1207
 Vallet (Les), 106, 630, 932, 1221.
 Vallot (Antoine), 59, 60, 61, 1222.
 Valmont de Bomare (Jacq.-Christ.).
Uoy. Bomare.
- Valois, 52, 751, 1192, 1223.
 Valois (Le). 1224
 Valori. 658, 797
 Valteline (La). . . . 1074
 Vardes. 1074, 1224
 Varcennes (Jean et Guillaume de). 1224
 Vari (Les). 1224
 Varillas (Ant. de). 1224
 Varin (Quentin et Jean).
Uoy. Warin.
 Vasari (Georgio). . 1065
 Vasquez del Coronado, 1205.
 Vassé (Ant.-Franc.), 482, 613, 1250.
 Vatel (Jean). 1224
 — (François).
U. Vatel.
 Vatout (J.). 596
 Vauban (Sébastien Le Prêtre de), 348, 607, 646, 893, 1225.
 Vaubernier (Jeanne). 117
 Vaucanson (Jacques de), 1236.
 Vandoyer (Ant.-Laurent). 729.
 Vanquelas (Claude Faivre de), 1237.
 Vauguyon (Nicol. Stuart de la). 1237
 Vauvenargues. . . . 1237
 Velde (Les van de). 1237
 Vendôme (Le Cardinal de), 1118, 1238.
 (Les autres Vendôme), 100, 140, 309, 547, 801, 806, 909, 979, 1179, 1238.
 Vendredi (Le). . . . 1241
 Veneroni (Jean). . . 1242
Vengeur (le) du peuple, 1050, 1157, 1243.
 Vennes (Gilles van der), 1250.
 Ventadour, 233, 418, 420, 520, 778, 788, 890.
 Verberecht, 18, 759.
 Verdeloche (Jean et Jacq.), 1250.
 Verdier (François), 753, 862, 942, 1041, 1208, 1250.
 — (Jacq. et Pierre). 1252
 — (Henri et Joachim), 1252.
 Vergennes (de). . . 968
 Vergier (Philippe du). 1252
 Vergier (Jacq.). 757, 1252
 Verhuell (Charles-Henry), 1254.
 Verland (Théodore). 243
 Vermandois (Louis de Bourbon, comte de). . 548
 Vermeulen (Cornelis-Martin), 432, 628, 1072,

- 1073, 1132, 1255.
 Vermont (Collin de), 1063, 1086, 1255.
 Vernansal (Les). 465, 1255
 Vernet (Les), 291, 476, 484, 692, 700, 1086, 1148.
 Verneuil (Le duc et la duchesse de), 534, 1192, 1258.
 Verneuil (Achille Varlet de). 726
 Vernier (André). . . 1258
 Véronèse (Paul). 250, 1260 — (Carlo-Antonio), 245, 253, 1259.
 Véronique (La). . . 1260
 Versailles. 84, 1260
 Verselin (Jacques), 745, 1261.
 Vertugadin. 1261
 Vertus (Comte et comtesse des). 1263
 Vestier (Ant.), 969, 1263.
 Vestris, 104, 201.
 Viande en temps prohibé, 1264.
 Viau (Théophile de). 1264
 Vibras ou Vibraye. 1264
 Vic (Dominique de). 890
 Vice-Amiral de France, 140, 371, 439, 472, 544, 547, 548, 733, 890, 1265.
 Victoire (Statue de la). 1147
 Vidame de Chartres (Le), 1136, 1137.
 Vielle. 1265
 Vien (Joseph-Marie) et sa femme, 257, 1086, 1265.
 Vieuville (La). . . 1267
 Vigarani (Carlo de). 1267, 1307.
 Vigenère (Blaise de). 1267
 Vigeon. 1267
 Vignerot du Plessis. 1061
 Vignon (Claude), 295, 1087, 1267.
 Vilaines (Le Bogue de). 1269
 Vilhon. 14
 Villandry (Simon Le Bre-
 ton de). . . 1269, 1307.
 Villaret de Joyeuse (Louis-Thomas), 47, 708, 1245, 1270.
 Villars (Le Maréchal de) et autres Villars, 73, 277, 712, 818, 824, 909, 1270.
 Villanbrun, 79, 1226.
 Villéden (Boësset de). 235
 Villedo. 1270
 Villemolin. 344
 Villequier. 83
 Villequin (Cl. et Etienne), 157, 792, 1270.
 Villermont (Esprit Cabart de), 165, 167, 348, 375, 516, 572, 741, 898, 1109, 1271.
 Villeroy (Les), 252, 259, 809, 1074, 1270.
 Villers (Messieurs de), 69, 790, 819, 859, 894, 1151, 1153.
 Villette-Marsay (Philippe de), 549, 1009, 1108, 1198, 1272.
 Villiers (Claude Deschamps de). 1273
 Villon. 67
 Villot (Mons^r Frédéric), 11, 256, 354, 615, 616, 860, 1062, 1069, 1109, 1110, 1134, 1159, 1173, 1251, 1265.
 Villoutreys. 1274
 Vin. 1274
 — émélique. 533
 Vinache. 735, 1274
 Vincent (François-André) et sa femme. 482, 1086, 1266, 1275.
 Vinciguerra ou Vinche-guerre. . . 55, 93, 1276
 Vingt (Le) mars 1815, 1147.
 Vintimille. 88
 Viole (Dessus de). 87, 1265
 Viole (Nicolas). . . 1277
 Viollet Le Duc. 418, 1064, 1081.
 Virgile. 351, 1105
 Visages peints. . . . 1160
 Visentini (Tomaso-Antonio). 482, 1082, 1277.
 Visitation (La) de Chaillot, 154, 1153.
 Vitet (Ludovic). 110, 780
 Vitry (Le Maréchal Nicolas de). 45, 125, 237, 416, 790, 1278.
 Viviani. 249, 1278
 Vivien (Jes^{ph}). 745, 1278
 Vivier (David). . . . 1279
 Vivonne, 83, 99, 106, 397, 453, 739, 1070, 1091, 1199, 1221, 1279.
 Vize (Donneur de). . 1279
 Vizir (Le Grand). . . 1140
 Vœux de la Reine Anne, 1280.
 Voile nuptial. 1280
 Voiriot ou Woiriot. . 1280
 Voisins (Gilbert de). 1280
 Voiture (Vincent). . 1078, 1281.
 Voitures. 1281
 Vols et voleurs. . . . 1281
 Volta (Marie). 1282
 Voltaire (François-Marie Arouet, dit de), 2, 9, 34, 36, 58, 75, 85, 91, 105, 163, 203, 260, 301, 307, 317, 379, 455, 498, 513, 617, 619, 635, 637, 650, 687, 689, 712, 748, 769, 770, 807, 822, 825, 865, 894, 918, 950, 1015, 1048, 1060, 1075, 1091, 1161, 1272, 1282.
 Volterre (Daniel de).
Voy. Ricciarelli.
 Voltigean (Josse et Henri), 1287.
 Vorstermann (Luc). . 284
 Vossius (Isaac). . . . 1288
 Vouet (Laurent, Simon et Aubin). 102, 190, 432, 500, 528, 752, 776, 781, 834, 1191, 1268, 1288.
 Voyer d'Argenson.
Voy. Argenson.

W

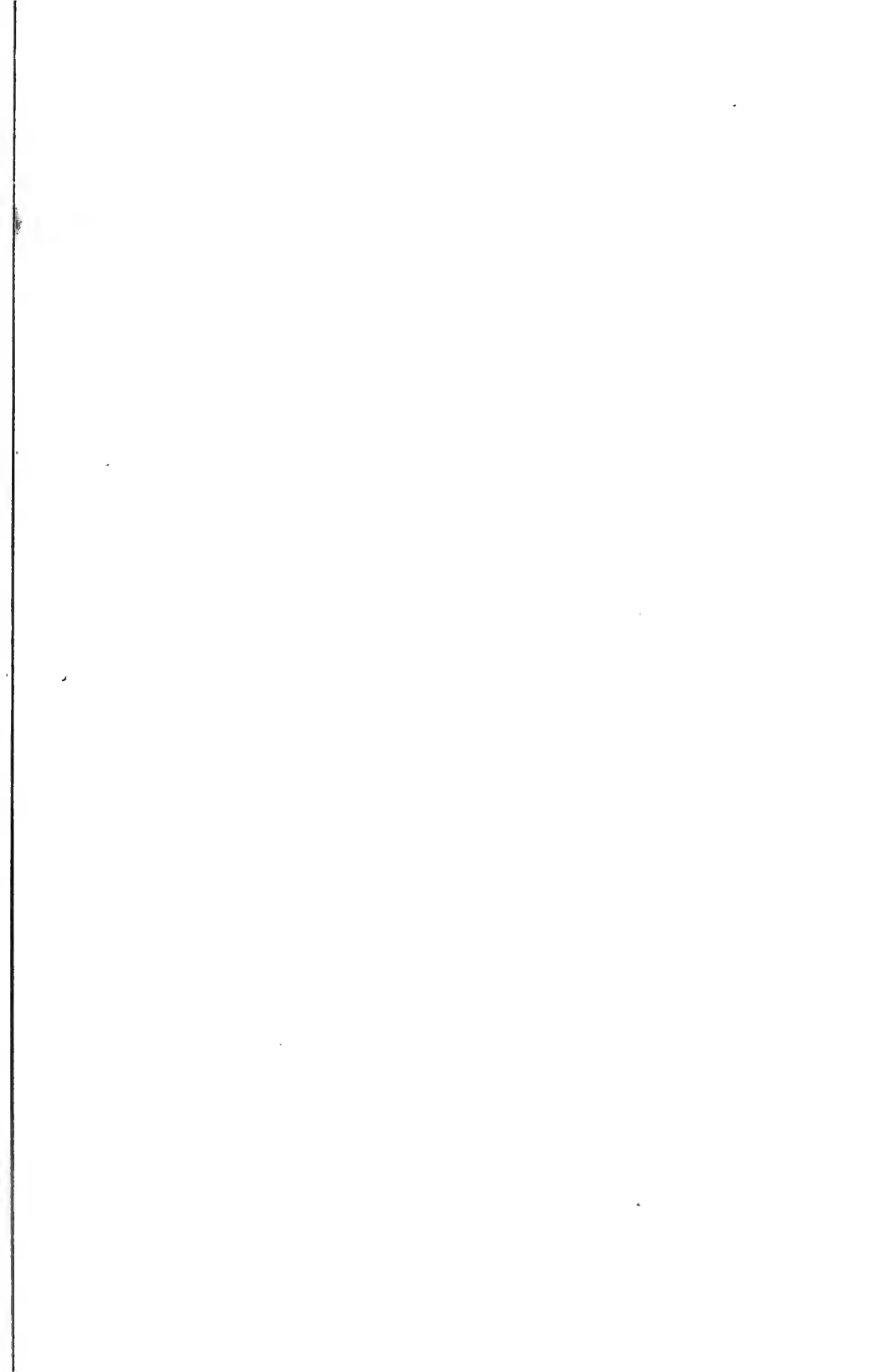
- Walckenaer (Charles-Athana-nase, baron). 741, 868, 1129.
 Waldor ou Valdor (Jean), 1088, 1218, 1290.
 Walendal (Jacob van), 1273.
 Warin (Quentin). . . 834, 1292.
 — (Jean). 191, 1293
 — (Guillaume). . . 1296
 Watelé (Henri). . . 1112, 1135, 1290.
 Watelet (Claude-Henri), 21, 318, 1296.
 — (Louis-Etienne), 83, 1296.
 Watteau (Antoine). . 734, 735, 943.
 Wattel (François). . 1266
 Weirix (Jean et Antoine), 1149.
 Werff (Van der). . . 1138
 Werner (Joseph). . . 1301
 Westerhout (Arnol van), 206.
 Wertmuller. 1085
 Weyen (Herman et Laurent. 980, 1302
 Wibert ou Wuibert (Remy), 292, 914, 1302.
 Wiera (Hieronymus). 1258, 1290, 1302.
 Wille (Jean-Georges et Pierre-Alexandre), 659, 1063, 1302.
 Wleughels (Les), 255, 1144, 1302.

Y

- Yvard (Baudrin, Joseph et Catherine). 75, 166, 756, 758, 1251.

Z

- Zanotti (Jean-André). 237, 1041.







BC
J

Author Jal, A.

Title Dictionnaire critique de biographie et d'histoire

NAME OF BORROWER

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Net Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

